00080057

NOT TO BE ISSUED
OUT OF THE LIBRARY.

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
Town Hall, Bombay.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 July, 2018

ENCYCLOPÉDIE

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TOME QUINZIEME.

SEN = TCH

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

61799

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M.** de l'Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres de Prusse; & quant à la *PARTIE MATHÉMATIQUE*, par M. ** de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de celle de Prusse, & de la Société Royale de Londres.

Tantum series juncturaque pollet,
Tantum de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

vol. 14

TOME QUINZIEME.

Seconde Edition enrichie de notes, & donnée au Public

PAR M. ***.

80057
R-a 1

00080057

SEN, ſ. m. (*Meſure de longueur.*) meſure de diſtance dont on ſe ſert dans le royaume de Siam. Quatre *ſen* font le jod, & vingt-cinq jods la roe-neug, c'eſt-à-dire la lieue ſiamoiſe, qui contient un peu moins que deux mille de nos toiſes. (*D. J.*)

SENA, (*Géog. anc.*) 1°. île de la mer Britannique près de la côte des Oſiſmiens. Pomponius Méla, *liv. III. ch. vj.* dit que les Gaulois avoient dans cette île un oracle célebre. O n'y voit aujourd'hui rien de remarquable. Elle eſt à l'oppoſite de la ville de Breſt.

2°. Fleuve d'Italie dans l'Umbrie, entre le *Metaurus* & le *Miſus*. Silius Italicus, *lib. VIII. v.* 455. après avoir nommé quelques fleuves, dit:

Et Clanis, & Rubico, & Senonum de nomine Sena.

C'eſt ainſi qu'il faut lire; car il eſt queſtion dans cet endroit de fleuves & non de villes; encore moins cela regarde-t-il la ville de *Senna* en Toſcane. Lucain, *lib. II. v.* 406. écrit *Senna:*

Et junctus Sapis Iſauro
Senna*que, & Hadriacas qui verberat aufidus undas.*

Cluvier dit que c'eſt aujourd'hui le Céſano, qui coule quatre milles au-deſſus de Sinigaglia; car le fleuve qui arroſe *Sena*, Gallica ou Senogallia eſt appellé *Miſus* dans la table de Peutinger, & à-préſent *Miſa* par quelques-uns, quoiqu'on le nomme aſſez communément *Nigola*.

3°. *Sena-Gallica*, ville d'Italie dans l'Umbrie. Ptolomée, *liv. III. c. j.* la donne aux peuples *Senones*, de qui elle tiroit ſon nom.

4°. *Sena-Julia*, ville d'Italie dans l'Etrurie à l'orient d'été de *Volaterræ*; c'eſt aujourd'hui la ville de Sienne. (*D. J.*)

SENABRIA, LAC, (*Géog. mod.*) ou lac *Sanabria*; lac d'Eſpagne au royaume de Léon, au midi d'Aſtorga. Sa longueur eſt d'une lieue, & ſa largeur de demi-lieue. Il eſt formé par la riviere de Tera, & appartient à des moines. (*D. J.*)

SÉNACULE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) *ſenaculum;* lieu où ſe tenoit le ſénat de Rome. Il y avoit trois *ſénacules*, ou trois endroits où ce corps illuſtre s'aſſembloit; l'un entre le capitole & le forum, un autre à la porte Capène, & le troiſieme près du temple de Bellone dans le cirque Flaminien. L'empereur Héliogabale fit bâti[illegible]n lieu pour l'aſſemblée des dames, & [illegible]n fut ap[illegible] *ſenaculum matronarum*. (*D. J.*)

[illegible]*t de France.*) droit qui ſe [illegible]e Bretagne, particuliere-[illegible]de mer frais venant de [illegible]repas de S. Nazaire, à [illegible] de carême juſqu'à [illegible]

[illegible]*me*) tem-[illegible] de la [illegible] l'eſ-[illegible]eſt [illegible]

Le *ſénat* comprenoit la nobleſſe & le ſacerdoce; il comprenoit la nobleſſe, & Tacite l'appelle *ſeminarium omnium dignitatum*, quoique la plûpart des queſteurs & des tribuns qui y étoient admis, à raiſon de la magiſtrature qu'ils avoient exercée, étoient ſouvent tirés des familles plébéiennes. Le *ſénat* comprenoit auſſi le ſacerdoce; c'eſt-à-dire que quoique les miniſtres de la religion ne fuſſent pas membres de ce corps, à l'exception du flamine Dial, ils pouvoient être ſénateurs & devenir pontifes, augures & flamines. Ils ajoutoient dans ce cas à leurs titres le caractere de ſénateurs.

L'opinion commune eſt que ſous les rois de Rome, l'élection & le choix de tous les ſénateurs, dépendoit uniquement de la volonté du prince, ſans que le peuple eût droit d'y prendre part directement ou indirectement; que les conſuls qui ſuccéderent au pouvoir des rois, eurent la même prérogative juſqu'à la création des cenſeurs qui depuis jouirent du droit particulier de nommer les membres du *ſénat*, ou de les priver de ce rang. M. Middleton penſe au contraire que les rois, les conſuls, les cenſeurs agiſſoient dans cette affaire en qualité de miniſtres, & ſubordonnément à la volonté ſuprème du peuple, en qui le pouvoir abſolu de créer les ſénateurs a toujours réſidé. Nous croyons auſſi cette opinion la plus vraiſſemblable, parce qu'elle eſt fondée ſur l'autorité de Denis d'Halicarnaſſe, qui s'eſt donné la peine d'écrire pour l'inſtruction des étrangers, & d'expliquer en antiquaire exact, ainſi qu'en hiſtorien fidele, le gouvernement civil de Rome & l'origine de ſes lois.

Ce célebre auteur nous aſſure que quand Romulus eut formé le projet de compoſer un *ſénat* qui devoit être de cent ſénateurs, il ſe reſerva ſeulement l'élection du premier ou du préſident de l'aſſemblée, & qu'il laiſſa l'élection des autres au peuple, puiſqu'elle ſe fit par les ſuffrages, & de l'avis des tribus & des curies.

Le même Denis nous apprend que depuis l'alliance faite entre Romulus & Tatius roi des Sabins, le nombre des ſénateurs fut doublé par l'addition de cent nouveaux membres que l'on prit des familles des Sabins, & que le peuple les choiſit dans l'ancienne & même forme.

Lorſque ſous le regne de Tullus Hoſtilius la ville d'Albe fut démolie, quelques-unes des familles de cette cité furent également inſcrites dans le *ſénat*; Tite-Live en compte ſix; mais ce qu'il y a de plus probable, & que l'on doit ſuppoſer, c'eſt qu'il n'entra dans le *ſénat* que le nombre d'albains néceſſaire pour remplir les places vacantes, afin que ce corps fût complet, & qu'il ſe trouvât fixé à 200 perſonnes, ce qui ne fut point fait ſans le conſentement du *ſénat* & du peuple.

La derniere augmentation du *ſénat* ſous le regne des rois, fut faite par Tarquin l'ancien. Il ajouta cent nouveaux membres à ce corps, & il les tira des familles plébéiennes. Il porta le nombre des ſénateurs juſqu'à 300, au rapport de Tite-Live; ce prince en agit ainſi dans les vues d'un intérêt particulier, & pour s'aſſurer une faction puiſſante dans la perſonne des nouveaux ſénateurs ſes créatures.

Depuis l'expulſion des rois juſqu'à l'établiſſement de la cenſure, c'eſt-à-dire pendant un intervalle de plus de 60 ans, nous ignorons de quelle maniere on rempliſſoit les places vacantes des ſénateurs: mais s'il eſt vrai que le *ſénat* commença dès-lors à être renouvellé par les magiſtrats annuels, qui vers ce même [illegible]ns furent choiſis par le peuple, c'eſt qu'il y avoit [illegible]x queſteurs pris dans les familles patriciennes, [illegible] tribuns du peuple, & deux édiles plébéiens, qui [illegible] leurs charges, eurent l'entrée du *ſénat*, [illegible]t les places qui vaquoient ordinaire-[illegible] corps.

[illegible] des vuides extraordinaires occaſion-[illegible]heurs de la guerre du dehors, les diſ-[illegible]iques ou autres accidens, le *ſénat* [illegible] augmentation plus conſidérable [illegible] tirer des magiſtratures publi-[illegible] les places vacantes dans de

tels

tels cas, il eſt vraiſſemblable que les conſuls choiſiſſoient dans l'ordre équeſtre un certain nombre de citoyens d'une probité reconnue qu'ils propoſoient au peuple dans les aſſemblées générales, pour en faire l'élection, ou pour l'approuver; & le peuple de ſon côté, pour autoriſer la liſte qu'on lui préſentoit, donnoit à ceux qui y étoient nommés, le rang & le titre de ſénateurs à vie.

Lorſque la cenſure fut établie, l'an de Rome 311, pour ſoulager les conſuls du poids de leur adminiſtration, & pour examiner les mœurs de tous les citoyens, pluſieurs ſénateurs furent chaſſés du *ſénat* par les cenſeurs, preſque toujours pour des raiſons juſtes; quelquefois cependant par un eſprit d'envie, ou par un motif de vengeance: mais dans des circonſtances de cette eſpece, on avoit toujours la liberté d'appeller de ce jugement à celui du peuple; de ſorte que le pouvoir des cenſeurs, à proprement parler, n'étoit pas celui de faire des ſénateurs, ou de les priver de leur rang, mais ſeulement d'inſcrire ceux que le peuple avoit choiſis de veiller ſur leur conduite, & de cenſurer leurs défauts, objets ſur leſquels, ils avoient reçu du peuple une juriſdiction expreſſe. Cet uſage de cenſurer les mœurs paroît fondé ſur une ancienne maxime de la politique romaine, qui exigeoit que le *ſénat* fût exempt de toute tache, & que les membres de ce corps donnaſſent un exemple de bonnes mœurs à tous les autres ordres de l'état.

Après avoir parlé de la création du *ſénat* & de la maniere d'en remplir les places vacantes, il faut faire connoître le pouvoir & la juriſdiction de cet illuſtre corps. Les anciens auteurs qui ont traité des actions publiques, s'accordent tous à dire que le *ſénat* donnoit ſon attache ou decrétoit, & que le peuple ordonnoit ou commandoit tel ou tel acte. Ainſi puiſque rien de ce qui regardoit le gouvernement ne pouvoit être porté devant le peuple avant qu'il n'eût été examiné par le *ſénat*: dans pluſieurs autres occaſions où la célérité & le ſecret étoient requis, & lorſque les déciſions de ce corps étoient ſi juſtes & ſi prudentes, que le conſentement du peuple pouvoit ſe préſumer; dans ces occaſions, dis-je, le *ſénat* ne prenoit pas le ſoin de convoquer le peuple, de peur de le déranger de ſes affaires particulieres en le raſſemblant inutilement; & ce qui dans les premiers tems n'avoit eu lieu que pour des affaires de peu de conſéquence, fut obſervé dans la ſuite lors des affaires les plus ſérieuſes & les plus importantes. Le *ſénat* acquit donc ainſi une juriſdiction particuliere, & la connoiſſance de quelques matieres à l'excluſion du peuple, dont le pouvoir abſolu s'étendoit ſur-tout, ſuivant les loix & la conſtitution du gouvernement; par exemple:

1°. Le *ſénat* prit pour lui l'inſpection & la ſurintendance de la religion, de ſorte qu'on ne pouvoit admettre quelque nouvelle divinité, ni leur ériger d'autel, ni conſulter les livres ſibyllins ſans l'ordre exprès du *ſénat*.

2°. L'une des prérogatives de ce corps fut de fixer le nombre & la condition des provinces étrangeres, qui tous les ans étoient aſſignées aux magiſtrats; c'étoit à lui de déclarer quelles de ces provinces étoient les conſulaires, & quelles étoient les prétoriennes.

3°. Le *ſénat* avoit entre ſes mains la diſtribution du tréſor public. Il ordonnoit toutes les dépenſes du gouvernement; il aſſignoit les appointemens des généraux, déterminoit le nombre de leurs lieutenans, de leurs troupes, des fournitures, des munitions & des vêtemens de l'armée. Il pouvoit, à ſa volonté, confirmer ou caſſer les ordonnances des généraux, & prendre au tréſor l'argent néceſſaire pour les triomphes qu'il avoit accordés; en un mot, le *ſénat* avoit l'autorité dans toutes les affaires militaires.

4°. Il nommoit les ambaſſadeurs que Rome envoyoit, & fourniſſoit les ſecours néceſſaires aux peuples indigens. Il ordonnoit la maniere dont on devoit recevoir & renvoyer les miniſtres étrangers, & réd[illegible]geoit ce qu'on devoit leur dire ou leur répond[illegible] de ſorte que pendant l'abſence des conſuls la ré[illegible]blique parut toujours gouvernée par le *ſé*[illegible] voit, au bout de l'an, prolonger le c[illegible] aux conſuls, & le donner à d'autres. [illegible] chus voulant diminuer l'autorité du *ſé*[illegible] la loi que dans la ſuite le *ſénat* ne po[illegible] mettre que perſonne gouvernât plus d[illegible] vince conſulaire. Mais il ſemble q[illegible] augmenterent par ce moyen pl[illegible] rent l'autorité du *ſénat*, puiſq[illegible]

dont parle Cicéron, Caïus Gracchus ſtatua que le gouvernement des provinces ſeroit toujours donné annuellement par le *ſénat*.

5°. Il avoit le droit d'ordonner des prieres publiques, des actions de graces aux dieux pour les victoires obtenues, ainſi que le droit de conférer l'honneur de l'ovation ou du triomphe, avec le titre d'*empereur* aux généraux victorieux.

6°. Une de ſes affaires & de ſes ſoins étoit d'examiner les délits publics, de rechercher les félonies ou les trahiſons, tant à Rome que dans les autres parties de l'Italie, de juger des conteſtations entre les alliés & les villes dépendantes. Cependant quand il s'agiſſoit de juger des crimes capitaux, le *ſénat* ne ſe croyoit pas le ſeul juge. En effet, lors du ſacrilege de Clodius, quand les myſteres de la bonne déeſſe furent profanés, les conſuls demanderent la jonction du peuple pour décider de cette affaire; & il fut déterminé par un ſénatus-conſulte que Clodius ne pouvoit être jugé que par les tribus aſſemblées.

7°. Il exerçoit non-ſeulement le pouvoir d'interpréter les lois, mais encore de les abroger, & de diſpenſer les citoyens de les ſuivre.

8°. Dans le cas des diſſentions civiles, des tumultes dangereux de l'intérieur de Rome, & dans toutes les affaires très-importantes, le *ſénat* pouvoit accorder aux conſuls un pouvoir illimité pour le gouvernement de la république, par cette formule que Céſar appelle la derniere reſſource de l'état, *que les conſuls euſſent ſoin qu'il n'arrivât aucun dommage à la république*. Ces paroles donnoient une telle autorité aux conſuls, qu'ils étoient en droit de lever des troupes comme bon leur ſembleroit, faire la guerre, & forcer les ſénateurs & le peuple; ce qu'ils ne pouvoient pas exécuter, au rapport de Saluſte, ſans la formule expreſſe dont nous venons de parler.

9°. Le *ſénat* étoit le maître de proroger, ou de renvoyer les aſſemblées du peuple, d'accorder le titre de roi à quelque prince, ou à ceux qu'il lui plaiſoit de favoriſer. C'étoit à ce corps de déférer les actions de graces ou les éloges à ceux qui les avoient mérités; le pardon & la récompenſe aux ennemis, ou à ceux qui avoient découvert quelque trahiſon; il avoit le droit de déclarer quelqu'un ennemi de la patrie, & de preſcrire un changement général d'habits dans le cas de quelque danger, ou de quelque malheur preſſant.

10°. Tels étoient les principaux chefs dans leſquels le *ſénat* avoit conſtamment exercé une juriſdiction particuliere à l'exception du peuple. Ce n'étoit pas en conſéquence de quelque loi expreſſe; mais en ſe conformant aux coutumes & aux anciens uſages qui avoient eu lieu dès les premiers tems; & comme on éprouvoit, par une longue expérience, que c'étoit la maniere la plus utile de regler les affaires publiques, & la plus convenable pour maintenir la tranquillité & le bonheur des citoyens; cette juriſdiction fut, du conſentement tacite du peuple, laiſſée entre les mains du *ſénat*, bien plus comme une choſe de convenance que de droit. Ainſi, dans l'ob[illegible] du bien public, cet uſage fut plutôt approu[illegible] toléré qu'[illegible] fut accordé.

Mais toutes les fois qu[illegible] ou que quelque magiſtrat [illegible] ſelon l'uſage les dign[illegible] *ſénat* étoit diſpoſé [illegible] recourir à l'au[illegible] diſtinction [illegible] par le[illegible] qui [illegible] les [illegible]

vrai que ces derniers se croyoient fondés à convoquer le *sénat* dans quelque tems que ce fût, & lorsque les intérêts du peuple le requéroient; mais malgré cette prétention, par respect pour l'autorité consulaire, on ne convoqua jamais de cette maniere le *sénat*, que lorsque les consuls étoient absens; à moins que ce ne fut dans les affaires d'importance & dans des cas imprévus, où il falloit prendre une prompte détermination. Enfin, lorsque les décemvirs, les entre-rois ou les triumvirs furent établis pour gouverner la république, ce n'étoit qu'à eux qu'il appartenoit de convoquer le *sénat*, comme Aulugelle le rapporte après Varron.

Dans les premiers tems de Rome, lorsque l'enceinte de la ville étoit peu considérable, les sénateurs étoient appellés personnellement par un appariteur, ou par un courier, quelquefois par un crieur public, quand les affaires exigeoient une expédition immédiate. Mais dans les tems postérieurs, on les convoquoit d'ordinaire par le moyen d'un édit qui assignoit le tems & le lieu de l'assemblée, & que l'on publioit quelques jours auparavant, afin que la connoissance & la notoriété en fussent publiques. Ces édits n'avoient communément lieu que pour ceux qui résidoient à Rome, ou qui en étoient peu éloignés. Cependant quand il s'agissoit de traiter quelque affaire extraordinaire, il paroît qu'ils étoient aussi publiés dans les autres villes d'Italie. Si quelque sénateur refusoit ou négligeoit d'obéir à l'appel, le consul l'obligeoit de donner des sûretés pour le payement d'une certaine somme, au cas que les raisons de son absence ne fussent point reçues. Mais dès que les sénateurs étoient parvenus à l'âge de soixante ans, ils n'étoient plus assujettis à cette peine, & ils n'étoient plus obligés de se rendre dans les assemblées, que lorsqu'ils le vouloient bien.

Dans les anciens tems, au rapport de Valérius, les sénateurs étoient si occupés du bien public, que sans attendre un édit, ils étoient dans l'habitude de se rassembler d'eux-mêmes sous un certain portique près le palais du *sénat*, d'où ils pouvoient s'y rendre promptement, dès que le consul étoit arrivé. Ils croyoient à peine digne d'éloge leur attention à s'acquitter des devoirs de leur état & de leurs obligations envers la patrie, si ce n'étoit volontairement & de leur propre gré, & s'ils attendoient le commandement d'autrui, ou l'intimation qui leur en seroit faite. Mais où s'assembloient ils?

Les anciens Romains, pleins de religion & de vertu, avoient coutume d'assembler le *sénat* dans un lieu sacré dédié aux auspices, afin que la présence de la divinité servît à faire rentrer en eux-mêmes ceux qui songeroient à s'écarter des regles de la probité. Romulus le convoquoit hors de la ville dans le temple de Vulcain, & Hostilius dans la curie Hostilie. Nous lisons, dans les anciens auteurs, qu'après l'expulsion des rois, le *sénat* s'assembloit tantôt dans les temples de Jupiter, d'Apollon, de Mars, de Bellone, de Castor, de la Concorde, de la Vertu, de la Fidélité, & tantôt dans les curies Hostilienne & Pompéïenne, dans lesquelles les augures avoient fait bâtir des temples pour cet effet. Tous ces temples formoient les lieux d'assemblée du *sénat*. *Voyez* TEMPLES *des assemblées du sén*[illegible]

[illegible] marqués pour assembler le *sé*[illegible] [illegible] les nones & les ides, excep[illegible] [illegible] pendant lesquels on traitoit [illegible] ors là, la loi Papia défen[illegible] [illegible] que les sénateurs ne fus[illegible] [illegible] es; mais suivant [illegible] s'assembler pen[illegible] [illegible] dre aux gou[illegible] [illegible] deurs. [illegible] mar[illegible] [illegible] u'il [illegible] eut [illegible]

blement destinée pour les assemblées du peuple; le mois de Février étoit reservé tout entier par l'ancien usage au *sénat*, pour donner audience aux ambassadeurs étrangers; mais dans tous ces mois généralement, il y avoit trois jours qui paroissent avoir été destinés d'une façon plus particuliere aux assemblées du *sénat*. Ces trois jours étoient les calendes, les nones & les ides; c'est ce qu'on préjuge des fréquentes assemblées tenues dans ces jours, & qui sont rapportées dans l'histoire; mais dans la suite des tems Auguste ordonna, par une loi, que le *sénat* ne pût régulierement s'assembler que deux jours du mois, les calendes & les ides.

On n'assembloit que très-rarement le *sénat* pendant les fêtes publiques, destinées à des jeux, & consacrées aux pompes de la religion, telles que les saturnales, que l'on célébroit dans le mois de Décembre, & qui duroient plusieurs jours consécutifs. Cicéron, lorsqu'il rapporte les disputes élevées dans le *sénat* en présence de deux cens sénateurs, appelle l'assemblée tenue dans cette occasion, une assemblée plus nombreuse qu'il n'auroit cru qu'elle dût l'être, lorsque les jours saints étoient déja commencés.

Le *sénat*, dans ses jours d'assemblée, ne mettoit sur le tapis aucune affaire avant le jour, & ne la terminoit point après le coucher du soleil. Toute affaire proposée & conclue avant ou après ce tems, étoit nulle & sujette à cassation, & celui qui l'avoit proposée étoit soumis à la censure; de sorte que ce fut une regle stable, qu'on ne proposât aucune affaire dans le *sénat* après la quatrieme heure de l'après-dînée; ce qui fait que Cicéron censure certains décrets prononcés par Antoine dans son consulat, comme rendus trop avant dans la nuit, & qui par cette raison n'avoient aucune autorité.

On voit cependant un exemple d'une assemblée du *sénat* tenue à minuit, l'an de Rome 290, à cause de l'arrivée d'un exprès envoyé par l'un des consuls, pour informer le *sénat* qu'il se trouvoit assiégé par les Eques & les Volsques, dont les forces étoient supérieures, & qu'il risquoit de périr avec toute son armée, si on ne lui envoyoit un prompt secours; ce qui lui fut accordé tout de suite par un decret. C'est Denis d'Halicarnasse, *l. IX. c. lxiij.* qui le dit.

Le *sénat* étant assemblé, le lecteur sera sans doute bien aise de savoir la méthode que cette compagnie célebre observoit dans ses déliberations.

Il faut d'abord se représenter qu'à la tête du *sénat* étoient placés le dictateur & les consuls dans des sieges distingués, élevés, ainsi que nous le croyons, de quelques degrés au-dessus des autres bancs. Par égard pour la dignité de ces premiers *magistrats*, lorsqu'ils entroient dans la *curie*, *tous les sénateurs étoient dans l'usage de se lever de leurs sieges*. Le préteur Décius ayant manqué à ce devoir, un jour que le consul Scaurus passoit près de lui, ce consul le punit d'avoir méprisé sa dignité, & ordonna qu'on ne plaideroit plus à son tribunal.

Manuce croit que les magistrats inférieurs étoient placés à côté les uns des autres, au-dessous des sieges des consuls, chacun suivant son rang; les préteurs, les censeurs, les édiles, les tribuns & les questeurs.

Il est toujours vrai que les sénateurs sur leurs sieges, gardoient entr'eux un ordre de préséance, pris de la dignité de la magistrature qu'ils avoient auparavant remplie. Lorsque Cicéron en parle, il indique cet ordre. C'étoit aussi celui que gardoient les magistrats en se plaçant, & lorsqu'il s'agissoit de proposer leur opinion, chacun dans son rang & à son tour.

Quelques savans conjecturent que les édiles, les tribuns & les questeurs, étoient assis sur des bancs séparés; avec cette différence, que ceux des magistrats curules étoient un peu plus élevés que les autres. Il semble que Juvenal indique cette différence dans sa *satire jx.* 52. contre celui qui veut faire voir qu'il a une dignité curule. Ces bancs étoient en quelque sorte semblables à nos petites chaises sans dossier. Suétone, dans sa vie de Claude, *cxxiij.* dit que quand cet empereur avoit quelque grande affaire à proposer au *sénat*, il s'asséjoit sur un banc des tribuns, placé entre les chaires curules des deux consuls. Mais il falloit aussi qu'il y eût d'autres bancs longs, de maniere que plusieurs sénateurs pouvoient s'y placer; car Cicéron rapporte, dans ses *épit. famil. iij.* 9. que Pompée appelloit les décisions du *sénat*, le [illegible] *ent des longs bancs*, pour le distinguer des [illegible] particuliers de justice.

[illegible] nnment de la diversité des bancs, & des [illegible] à chaque ordre de sénateurs, l'un des mem-

membres de ce corps auguste étoit toujours distingué des autres par le titre de prince du *sénat*. Cette distinction, qui avoit commencé sous les rois, eut lieu dans tous les tems de la république. On voulut conserver cette premiere forme établie par le fondateur de Rome, qui s'étoit reservé en propre le choix & la nomination du principal sénateur, qui, dans son absence & dans celle des rois, devoit présider dans cette assemblée; le titre de prince du *sénat* étoit dans les regles, & par voie de conséquence donné à celui dont le nom étoit placé le premier dans la liste de ce corps, toutes les fois que les censeurs la renouvelloient. On eut attention de le donner toujours à un sénateur consulaire, qui avoit été revêtu de la dignité de censeur. On choisissoit l'un de ceux que sa probité & sa sagesse rendoient recommandable; & ce titre étoit tellement respecté, que celui qui l'avoit porté étoit appellé de ce nom par préference à celui de quelque autre dignité que ce fût, dont il se seroit trouvé revêtu. Il n'y avoit cependant aucun droit lucratif attaché à ce titre, & il ne donnoit d'autre avantage, qu'une autorité qui sembloit naturellement annoncer un mérite supérieur dans la personne de ceux qui en étoient honorés. Mais *voyez* PRINCE DU SÉNAT.

Le *sénat* étant assemblé, les consuls ou les magistrats qui en avoient fait la convocation par leur autorité, prenoient avant tout les auspices, & après avoir rempli les devoirs ordinaires de la religion par des sacrifices & des prieres, ils étoient dans l'usage de déclarer le motif de la convocation de cette assemblée, & de proposer les matieres des délibérations de ce jour. Par préférence à tout, on expédioit d'abord & sans délai les affaires de la religion & qui concernoient le culte des dieux. Lorsque le consul avoit soumis à l'examen quelque point, on le discutoit; s'il étoit question de rendre un decret, il disoit son opinion à cet égard, & parloit aussi long-tems qu'il le vouloit; il demandoit ensuite les opinions des autres sénateurs, en les appellant par leurs noms, & suivant l'ordre dans lequel ils étoient placés; il commençoit par les sénateurs consulaires, & continuoit par les prétoriens.

Originairement on étoit dans l'usage d'interroger le prince du *sénat* le premier; mais bientôt on ne se conduisit plus ainsi, & cette politesse fut accordée à quelque vieux sénateur consulaire, distingué par ses vertus, jusqu'aux derniers tems de la république, que s'introduisit la coutume fixe de donner cette marque de respect à ses parens, à ses amis particuliers, ou à ceux que l'on croyoit vraissemblablement d'un avis conforme à ses propres vues & à ses sentimens sur la *question proposée*.

Quelque ordre que les consuls observassent, en demandant les opinions le premier de Janvier, ils le gardoient pendant tout le reste de l'année. C. César, à la vérité, se mit au-dessus de cette regle & en changea l'usage; car quoiqu'il eût au commencement de son consulat interrogé Crassus le premier, cependant ayant marié sa fille à Pompée, dans le cours de cette magistrature, il donna cette marque de prééminence à son gendre; politesse dont il fit ensuite excuse au *sénat*.

Cet honneur d'être interrogé d'une maniere extraordinaire, & par préférence à tous les autres sénateurs du même rang, quoique d'âge & de noblesse plus ancienne, paroît ne s'être étendu qu'à quatre ou cinq personnes consulaires. Tous les autres sénateurs étoient interrogés suivant l'ancienneté de leur âge; cette méthode étoit généralement observée pendant l'année, jusqu'à l'élection des consuls suivans, qui se faisoit d'ordinaire vers le mois d'Août. De ce moment jusqu'au premier Janvier, en conséquence d'un usage constamment suivi, on demandoit aux consuls désignés leurs avis, avant de le demander aux autres sénateurs.

Comme ils étoient sollicités de parler suivant leur rang, il n'étoit aussi permis à personne de le faire avant son tour, à l'exception des magistrats, qui semblent avoir eu le droit de parler dans toutes les occasions, & toutes les fois qu'ils le croyoient nécessaire; c'est par cette raison sans doute qu'ils n'étoient pas interrogés en particulier par le consul. Cicéron dit, à la vérité, que dans certaines occasions il fut interrogé le premier de tous les sénateurs privés, [illegible] qui veut dire que quelqu'un des magistrats a[illegible] terrogé avant lui; mais alors ils l'étoie[illegible] bun du peuple qui avoit convoqué [illegible]

qui donnoit naturellement cette préférence aux magistrats supérieurs qui s'y trouvoient présens. Mais on ne trouve point qu'un consul interrogeât d'abord quelqu'autre qu'un sénateur consulaire, ou les consuls désignés.

Quoique chaque sénateur fût obligé de dire son avis, lorsque le consul le lui demandoit, il n'étoit cependant pas restreint à la seule question qui se discutoit alors; il pouvoit passer à quelqu'autre matiere, la traiter aussi longuement qu'il vouloit; & quoiqu'il pût dire librement son avis, lorsque c'étoit son tour, le *sénat* ne s'occupoit point à le réfuter, & ne traitoit pas cette question épisodique, à moins que quelqu'un des magistrats ne la proposât dans la même assemblée. Ils avoient seuls le privilege de demander qu'on opinât sur quelque question, ainsi que le droit de renvoyer celle qui se traitoit. Toutes les fois qu'un sénateur donnoit son avis, il se levoit de son siege, & demeuroit debout jusqu'à ce qu'il eût achevé de parler; mais quand il ne faisoit que se ranger à l'avis des autres, il demeuroit à sa place.

Les magistrats, dans la même séance, avoient la liberté de proposer des avis différens, & de traiter différentes questions dans le *sénat*. Si par hasard on vouloit remettre sur le tapis quelque affaire d'importance, & que les consuls eussent négligé de la proposer, ou qu'ils fussent éloignés de le faire, l'usage étoit que le *sénat*, par certaine acclamation, & qui devenoit générale, excitoit à la proposer; & lorsqu'ils refusoient de le faire, les autres magistrats avoient ce droit, même malgré eux.

Si quelque opinion proposée à l'assemblée du *sénat* renfermoit différens chefs, dont les uns pouvoient être approuvés & les autres rejettés, c'étoit encore l'usage de demander qu'elle fût divisée; quelquefois d'un accord unanime, & par un cri général de l'assemblée exprimé par ces mots, *divide, divide*; ou si dans la discussion des affaires il y avoit eu différens avis, si chacun de ces avis avoit été appuyé par un nombre considérable de sénateurs, le consul, sur la fin, étoit dans l'usage de les rappeller tous, pour que le *sénat* traitât séparément chacune de ces opinions; mais en même tems ce magistrat préféroit, selon qu'il lui paroissoit convenable, l'opinion la plus favorable à la sienne; il supprimoit alors, ou ne parloit pas de celle qu'il desapprouvoit. Dans le cas toutefois où il ne paroissoit ni difficulté ni opposition, on rendoit le decret sans demander & sans donner les avis à cet égard.

Quand une question avoit été décidée par le scrutin, on séparoit les parties opposées dans les différens côtés de la curie ou lieu d'assemblée; ce que le consul ou magistrat qui présidoit en son absence, faisoit de cette maniere: „ Que ceux *qui sont* de *tel* „ avis, passent de ce côté; & que ceux qui pensent „ différemment, passent de celui-ci „. L'avis que le plus grand nombre de sénateurs approuvoit s'exprimoit dans un decret qui d'ordinaire étoit conçu dans les termes dictés par le premier de ceux qui avoient traité la question, ou par le principal orateur, auteur de cette opinion; lequel, après avoir dit tout ce qu'il croyoit propre à la rendre agréable au *sénat*, terminoit son discours dans la forme de decret qu'il vouloit obtenir. Ce decre[illegible]on nomm[illegible] *senatusconsulte*, étoit toujours [illegible]re considérable de sénateurs, [illegible] approbation particuliere. L[illegible]

La république ayant é[illegible]
il formoit tout seul les[illegible]
crivoit du nom [illegible]
noient dans l'e[illegible]
crédit & san[illegible]
perep[illegible]
dan[illegible]
jus[illegible]
ner[illegible]
Pf[illegible]
te[illegible]
t[illegible]

SÉNAT DES CINQ CENS, (*Hist. d'Athènes.*) *sénat* d'Athènes, lorsque cette ville eut été divisée en dix tribus. On élisoit tous les ans dans chaque tribu cinquante hommes qui tous ensemble composoient le *sénat des cinq cens*. Ce fut Solon qui l'institua, & qui établit que chaque tribu auroit tour-à-tour la préséance dans l'assemblée, & la céderoit successivement à la suivante. Ce *sénat* étoit composé de prytanes, de proëdres & d'un épistate. *Voyez* ÉPISTATE, PROEDRE & PRYTANE. (*D. J.*)

SÉNAT DES QUATRE CENS, (*Hist. d'Athènes.*) ancien *sénat* d'Athènes, lorsque cette ville n'étoit divisée qu'en quatre tribus. On élisoit dans chaque tribu cent hommes qui tous ensemble composoient le *sénat des quatre cens*. Ce *sénat* dura jusqu'à Solon qui institua le *sénat* des cinq cens dont nous avons parlé. (*D. J.*)

SÉNAT DE VENISE, (*Hist. de Venise.*) *Voyez* PRÉGADI. (*D. J.*)

SÉNATEUR ROMAIN, (*Gouvernem. de Rome.*) membre du sénat de Rome, c'est-à-dire, de ce corps auguste qui étoit l'appui, le défenseur & le conservateur perpétuel de la république. On est avide de savoir quel étoit le nombre des membres d'un corps qui tenoit dans ses mains les rênes d'un si puissant empire, qui régloit toutes les affaires avec les étrangers, & qui dans son lustre présidoit à toute la terre. On demande à quel âge on pouvoit devenir *sénateur*, quelle qualité de biens ils devoient avoir aux termes de la loi, quels étoient leurs devoirs, les honneurs de leur charge, & leurs privileges; tâchons de satisfaire à toutes ces questions curieuses.

Quant au nombre des *sénateurs*, l'opinion générale est qu'il fut borné à 300, depuis le tems des rois jusqu'à celui des Gracques; mais on ne doit pas prendre cette fixation à la rigueur, parce que quelquefois ce nombre peut avoir été moindre; & dans le cas d'une grande diminution imprévue, on completoit de nouveau les places vacantes par une promotion extraordinaire. Ainsi, comme le nombre des magistrats augmentoit dans les nouvelles conquêtes de la république, & dans les accroissemens qu'elle faisoit à son domaine, de même le nombre des *sénateurs* a dû varier; & par plusieurs accidens, exposé à des vuides. Le dictateur Silla, lorsque ce corps se trouva comme épuisé par les proscriptions & les guerres civiles, créa 300 membres en une seule fois. Il les prit de l'ordre équestre. Cette augmentation fit probablement monter le nombre entier des *sénateurs* à environ 500. Il paroît que le sénat s'est maintenu dans cet état jusqu'à la ruine de la liberté par Caius César, puisque Cicéron dans un récit qu'il fait d'une affaire particuliere, dit à Atticus, que les *sénateurs* y avoient assisté, ce qu'il appelle le *plein sénat*.

Les anciens auteurs nous indiquent clairement qu'il étoit nécessaire d'avoir un certain âge pour être *sénateur*, quoiqu'aucun d'eux ne nous ait précisément marqué quel devoit être cet âge. Il fut fixé par les lois sous le regne de Servius Tullius, à 17 ans pour entrer dans le service militaire; & chaque citoyen, au rapport de Polybe, étoit obligé de servir dix ans dans les guerres, avant que de pouvoir prétendre à aucune magistrature civile. Ce qui sert à déterminer ... auquel on ... oit demander la questure ou ... onneurs, c'est-à-dire l'âge ... magistrature donnoit en... rande partie des savans ... lu rang de *sénateur* à ...

... ès l'autorité ... d'admission ... atten- ... une ... ches ... res ... le

regarde l'édilité qui étoit le premier emploi, appellé proprement *magistrature*, & qui ne pouvoit être obtenu qu'après un intervalle de cinq ans entre cette charge & la questure.

Mais l'opinion que nous adoptons, semble confirmée par la disposition de certaines lois, que donnerent en divers tems les gouverneurs de Rome aux nations étrangeres, sur les reglemens de leurs petits sénats. Par exemple, lorsque les Halaisins, peuples de la Sicile, eurent de grandes contestations entr'eux sur l'élection des *sénateurs*, ils requirent le sénat de Rome de les diriger à cet égard; & le préteur Caius Claudius leur envoya des lois & des réglemens convenables. L'un de ces réglemens étoit, que l'on ne pût devenir *sénateur* avant l'âge de 30 ans, & qu'on ne reçût personne qui exerçât quelque métier, ou qui n'eût une certaine quantité de biens. Scipion prescrivit les mêmes lois au peuple d'Agrigente.

Enfin, Pline fait mention d'une loi donnée en pareille occasion aux Bythiniens par Pompée le grand. Cette loi défendoit la réception dans le sénat avant l'âge de 30 ans: elle ordonnoit de plus, que tous ceux qui avoient exercé une magistrature, fussent conséquemment admis dans ce corps. Ces divers réglemens indiquent d'une maniere assez claire la source dont ils étoient émanés, & prouvent que le magistrat romain avoit naturellement donné aux autres peuples les usages établis dans la république.

Cicéron prétend que les lois pour régler l'âge des magistrats, n'étoient pas bien anciennes; qu'on les fit pour mettre un frein à l'ambition demesurée des nobles, & rendre tous les citoyens égaux dans la recherche des honneurs; & Tite-Live nous apprend que L. Villius, tribun du peuple, fut le premier qui les introduisit, l'an de Rome 573, ce qui lui fit donner le surnom d'*annaire*. Mais bien du tems avant cette époque, on trouve que ces lois & ces usages avoient lieu à Rome, dans l'enfance même de la république. Par exemple, lorsque les tribuns furent institués, les consuls déclarerent dans le sénat, que dans peu de tems ils corrigeroient la pétulance des jeunes nobles, au moyen d'une loi qu'ils avoient préparée pour régler l'âge des *sénateurs*.

Il y avoit une autre qualité requise, & regardée comme nécessaire à un *sénateur*. On exigeoit un fonds de biens considérable pour le maintien de cette dignité, & cette quantité de biens étoit établie par les lois. Mais on ne trouve en aucun endroit le tems de cet établissement, ni à quelle somme ces biens devoient monter. Suétone est le premier des auteurs qui en ait parlé, & qui nous apprend que la quotité des biens étoit fixée à 800 sesterces avant le regne d'Auguste; ce qui suivant le calcul de la monnoie angloise, monte de six à sept mille liv. Cette somme, *ainsi* que quelques auteurs l'ont prétendu, ne devoit pas être regardée comme une rente annuelle, mais comme le fonds des biens d'un *sénateur*, fonds réel, appartenant à lui en propre & estimé ou évalué par les censeurs. Cette quantité de biens paroîtra peut-être trop peu considérable, & on ne la trouvera pas proproportionnée au rang & à la dignité d'un *sénateur* romain. Mais on doit faire attention que c'étoit la moindre quantité de biens qu'on pût avoir pour parvenir à ce grade. En effet, lorsqu'il arrivoit que les *sénateurs* possédoient moins que cette somme, ils perdoient leur place dans le sénat.

D'ailleurs, quelque peu considérable que paroisse aujourd'hui cette proportion de biens, il est certain qu'elle suffisoit pour maintenir un *sénateur* convenablement à son rang, sans qu'il fût forcé de s'occuper de quelque profession vile & lucrative, qui lui étoit interdite par la loi. Mais la constitution en elle-même ne paroît pas avoir été bien ancienne, ce qu'on peut aisément se persuader, puisque dans les premiers tems, le principaux magistrats étoient tirés de la charrue. Corn. Rufinus, qui avoit été dictateur & deux fois consul, fut chassé du sénat l'an de Rome 433, par le censeur C. Fabricius, parce qu'on trouva dans sa maison des vases d'argent du poids de dix livres. On ne donnoit donc pas alors dans l'élection d'un *sénateur*, la préférence à la quantité des biens. Nous voyons en effet Pline se plaindre de la vicissitude des tems, & déplorer le changement qui s'étoit introduit dans le choix des *sénateurs*, des juges & des magi... qu'on élisoit, selon le calcul de leurs biens; ... quelle on commença de n'avoir plus d'é... ... mérite.

... une de ses lettres écrites lors de l'admini-

miniſtration de C. Céſar, rend un témoignage aſſuré de la quotité des biens que devoit avoir un *ſénateur*; il prie un de ſes amis, qui avoit alors du crédit, d'empêcher que certaines terres ne ſoient enlevées par les ſoldats à Curtius, qui ſans ſes biens ne pourroit conſerver le rang de *ſénateur*, auquel Céſar l'avoit lui-même élevé.

Ce n'étoit pas aſſez aux *ſénateurs* d'avoir une certaine quotité de biens; il falloit encore qu'ils donnaſſent un exemple de bonnes mœurs à tous les ordres de l'état; mais indépendamment de cette régularité de mœurs qu'on exigeoit d'eux, Cicéron nous parle encore des devoirs auxquels ils étoient aſſujettis; l'un de ces devoirs, étoit l'obligation d'être aſſidu. La liberté qu'ils avoient d'aller à la campagne, dans les intervalles d'une aſſemblée à l'autre, ayant dégéneré en abus, les conſuls leur défendirent dans pluſieurs circonſtances de s'abſenter de Rome plus de trois à la fois, & de s'éloigner de maniere qu'ils ne puſſent revenir dans le jour. Le ſecond devoir conſiſtoit à ne parler qu'à ſon tour. La troiſieme regle de diſcipline étoit de ne pas étendre ſon avis au-delà des bornes; mais cette regle eut ſouvent ſes exceptions. Au reſte, un *ſénateur* perdoit ſon état lorſqu'il ſe dégradoit lui-même, en montant ſur le théâtre, ou en deſcendant dans l'arène.

Il arrivoit auſſi que les illuſtres membres d'un conſeil ſuprème, qui tenoit dans ſes mains les renes d'un auſſi puiſſant empire, qui regloit toutes les affaires avec les étrangers, & qui dans ſon luſtre préſidoit à toute la terre, étoient regardé partout, avec la plus grande diſtinction. Nous voyons en effet, que pluſieurs d'entr'eux avoient ſous leur protection particuliere, des rois, des villes & des nations.

Cicéron rendant compte des avantages d'un *ſénateur* ſur les membres des autres ordres de la république, dit qu'il avoit l'autorité & l'état dans Rome, le nom & la faveur chez l'étranger. Il jouiſſoit du privilege de prendre place dans les aſſemblées des ſénats des provinces alliées à la république. Quelle eſt la ville, ajoute Cicéron, dans les parties les plus éloignées de la terre, quelque puiſſante & quelque libre qu'elle ſoit, quelque rudeſſe & quelque barbarie qu'elle puiſſe avoir; quel eſt le roi qui ne ſe faſſe un plaiſir d'accueillir & de bien traiter chez lui un *ſénateur* du peuple romain?

Parmi les membres de cet ordre ſeulement, on choiſiſſoit tous les ambaſſadeurs, & ceux qu'on employoit dans les états étrangers; & lorſqu'ils avoient quelque motif particulier de voyager au dehors, même pour leurs propres intérêts, ils obtenoient du ſénat le privilege d'une légation libre. Ce privilege leur donnoit le droit d'être traités partout avec les honneurs dûs à un ambaſſadeur, & d'être fournis pendant leur route d'une certaine quantité de vivres, & de choſes qui pouvoient leur être néceſſaires, ainſi qu'à leurs gens. De plus, pendant tout le tems qu'ils réſidoient dans les provinces de la république, les gouverneurs de ces provinces étoient dans l'uſage de leur donner les licteurs qui les précédoient. S'ils avoient quelque procès, ou quelque diſcuſſion d'intérêt dans ces provinces, il paroît qu'ils jouiſſoient du droit de demander leur renvoi à Rome.

Il n'étoient pas moins diſtingués des autres citoyens dans cette capitale, par des privileges & des honneurs particuliers, puiſque dans les fêtes & les jeux publics ils avoient des places qui leur étoient aſſignées dans le lieu le plus commode & le plus honorable. Lorſqu'on offroit des ſacrifices à Jupiter, ils jouiſſoient ſeuls du droit de donner des fêtes publiques dans le capitole, revêtus de leurs habits de cérémonie, ou des habits propres aux charges qu'ils avoient exercées.

Ils étoient d'ailleurs diſtingués des autres citoyens par les ornemens de leurs habits ordinaires, ainſi que par leur tunique, par la matiere, & la forme de leurs ſouliers, dont les anciens auteurs rendent compte. L'ornement de leur tunique étoit le laticlave. *Voyez* LATICLAVE.

La forme de leurs ſouliers étoit particuliere, & différente de celle des autres citoyens. Ciceron parlant d'un certain Aſinius, qui, dans le deſordre général cauſé par la mort de Céſar, s'étoit introduit dans le ſénat, dit que voyant la cour ouverte, il changea de chauſſure, & devint tout d'un [illegible] *ſénateur*; cette différence conſiſtoit dans [illegible] dans la forme, & dans l'ornement de [illegible] Leur couleur étoit noire, tandis qu[illegible] tres citoyens n'avoient pas une couleur particuliere, & qu'elle dépendoit de leur fantaiſie. La forme en étoit en quelque ſorte ſemblable à nos brodequins. Ils remontoient juſqu'au milieu de la jambe, ainſi qu'on le voit dans quelques ſtatues antiques, & dans des bas-reliefs, & ils étoient ornés de la figure d'une demi-lune, couſue & attachée ſur la partie de devant, près la cheville du pié.

Plutarque dans ſes queſtions romaines, donne diverſes raiſons de cette figure emblématique. Mais d'autres auteurs diſent que cela n'avoit aucun rapport avec la lune, quoiqu'il parût que la figure le dénotât, mais qu'elle ſervoit ſeulement à exprimer la lettre C, comme un ſigne numératif, & comme la lettre initiale du mot *centum*, nombre fixe des *ſénateurs* dans leur premiere inſtitution par Romulus.

La toge & la robe d'un *ſenateur* ordinaire, ne différoient point de celle des autres citoyens; mais les conſuls, les préteurs, les édiles, les tribuns, *&c.* portoient toujours dans l'année de leur magiſtrature, la prétexte, qui étoit une robe bordée d'une bande de pourpre; & c'eſt auſſi l'habit que tout le reſte du ſénat qui avoit déja rempli les grandes charges, portoit aux fêtes & aux ſolemnités.

Dans les commencemens de la république, les *ſénateurs* n'oſoient quitter en aucun lieu les marques diſtinctives de leur rang; mais dans la ſuite on ſe négligea ſur ces bienſéances reſpectables. C'eſt à cette époque qu'il faut rapporter le trait ſatyrique de Juvenal contre les *ſénateurs* de ſon tems: il dit qu'ils aiment à paroître tous nuds en plein ſénat, parce que la folie eſt moins honteuſe que la molleſſe. Le luxe vint encore au ſecours de l'indécence, & l'aimable ſimplicité des premiers romains fut entierement bannie; nous laiſſerons-là le tableau de ces *ſénateurs* efféminés, plus immodeſtes que les courtiſanes: nous nous ſommes propoſé de ne préſenter aux yeux des lecteurs que l'hiſtoire d'un corps auguſte, digne de nous être tranſmiſe, lorſque ce corps au comble de ſa gloire & de ſon pouvoir, étoit également vertueux & libre dans ſes délibérations. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SÉNATEUR PÉDAIRE, (*Hiſt. rom.*) ce nom fut donné aux chevaliers qui entrent dans le ſénat, pour les diſtinguer des *ſénateurs* d'un rang ſupérieur, qui ſuivant les commentaires de Gabius Bazius, avoient le privilege de venir au ſénat en voiture. Pline, *hiſt. nat. l. VII. c. xliij.* nous apprend que cet honneur ſingulier fut accordé à Métellus, qui avoit perdu la vue pour ſauver d'une incendie le palladium dépoſé au temple de Veſta. Les *ſénateurs pédaires* furent ainſi nommés, parce qu'ils ne parloient point, & qu'ils exprimoient leurs ſuffrages, s'il y avoit une diviſion dans l'aſſemblée, en paſſant du côté de ceux dont ils approuvoient l'avis. Ainſi pour faire alluſion à cet uſage, qui ſemble toutefois avoir entierement ceſſé dans les derniers tems de la république, cette partie du ſénat qui ne diſoit pas ſon avis, fut toujours qualifiée du nom de *pédaire*. Il eſt aiſé de le voir dans le rapport que fait Ciceron à Atticus, de certaines diſputes, & d'un decret du ſénat à cet égard; il dit que cela fut fait par le concours général des *pédaires*, quoique contre l'autorité des conſulaires. (*D. J.*)

SENATEURS DE POLO[illegible] (*Hiſt. mode*[illegible]) c'eſt ainſi que l'on nomme en P[illegible] les grands [illegible] royaume qui forment un corps [illegible] mettre des bornes à l'a[illegible] monarque d'empiéter ſ[illegible] diſtingue les [illegible] grands *ſénate*[illegible] wodes, c'e[illegible] trois caſte[illegible] 3°. le[illegible] s'app[illegible] mi[illegible] fo[illegible]

ſont appellés les *ſénateurs du roi & du royaume*. Leur nombre fut autrefois fixé à 12, enſuite à 24, & maintenant il s'étend à 4[illegible] Leurs charges ne ſont ni vénales, ni héréditaires; quand on leur parle, ou qu'on leur écrit, on les traite d'*excellence*. (*D. J.*)

SENATUS CONSILIUM, (*Hiſt. mod.*) on déſigne ſous ce nom en Pologne l'aſſemblée des ſénateurs du royaume, dans laquelle, au défaut de la diete, on délibere ſur les affaires de l'état.

SENATUS-CONSULTE ROMAIN, (*Gouver. de Rome.*) *ſenatus-conſultum*; decret, délibération, arrêt du ſénat romain ſur quelque queſtion, quelque point de droit, quelque fait, ou quelque réglement concernant l'état. Voyons comment ſe formoient ces decrets, & quelle en étoit la force.

Un decret du ſénat étoit toujours ſouſcrit & atteſté par un nombre conſidérable de ſénateurs, qui avoient voulu intervenir à tout ce qui avoit été fait pour y ajouter leurs noms, comme un témoignage de l'approbation particuliere qu'ils donnoient à cette affaire, ainſi que du reſpect pour la perſonne, par l'autorité, ou en faveur de qui ce decret avoit été rendu.

Ces ſouſcriptions ou ſignatures étoient appellées les autorités des *ſenatus-conſultes*, & telle étoit leur forme, *in ſenatu fuerunt* CCCLXXXLLL. on mettoit les noms des ſénateurs, celui de la tribu dont ils étoient. *Voyez* le decret du ſénat rapporté dans ſa véritable forme dans une lettre de Célius à Cicéron, alors proconſul de Cilicie.

Lorſque l'on découvroit que le ſénat étoit diſpoſé à rendre un decret, il dépendoit de quelqu'un des tribuns du peuple d'interpoſer ſon autorité, & de renverſer d'un ſeul mot tout ce qui avoit été réſolu par la ſimple oppoſition, ſans en rendre aucun raiſon. La loi générale de ces interventions, étoit que chaque magiſtrat eût le pouvoir de s'oppoſer aux actes de ſon collegue, ou des magiſtrats qui lui étoient ſubordonnés. Les tribuns avoient encore la prérogative de s'oppoſer aux actes des autres magiſtrats, quoique perſonne ne fût en droit de contredire les leurs.

Mais dans tous les cas où les déterminations du ſénat étoient renverſées par la ſimple oppoſition d'un tribun, ce dont on trouve des exemples ſans nombre, ſi le ſénat étoit unanime dans ſes ſuffrages, & qu'il fût diſpoſé à rendre le decret, on ſe ſervoit d'une formule ordinaire, & le decret changeoit de nom; il étoit appellé l'*autorité du ſénat*.

On le mettoit alors dans les regiſtres de ce corps, quoiqu'il ne ſervit qu'à rendre témoignage de la façon de penſer du ſénat ſur cette queſtion particuliere, & à faire retomber ſur le tribun qui l'avoit empêché la haine de l'oppoſition faite à un acte avantageux. Ainſi pour tenir chaque magiſtrat éloigné d'une conduite factieuſe dans des affaires d'importance, ceux qui étoient d'avis de rendre le decret, y ajoutoient que ſi quelqu'un ſongeoit à s'y oppoſer, on le regarderoit comme ayant travaillé contre les intérêts de la république.

Cette clauſe néanmoins ſervoit rarement à mettre un frein à l'entrepriſe des tribuns, accoutumés à faire leur oppoſition avec la même liberté que dans les occaſions [illegible] plus indifférentes. Les ſénateurs les moins conſidé[illegible] les chefs de parti, avoient encore [illegible] empêcher ou de renvoyer [illegible] tes & par les obſtacles [illegible] s ſcrupules en matie- [illegible] augures n'é- [illegible] oas été pris [illegible] les augu- [illegible] tôt ils [illegible] es ſi- [illegible] pré- [illegible]

ſéditieux abuſoit trop ouvertement de ce droit contre le penchant général de l'aſſemblée, les ſénateurs étoient alors ſi impatiens, qu'ils lui impoſoient ſilence, pour ainſi dire, par la force; & ils le troubloient de telle maniere par leurs clameurs, leurs huées, & leurs ſifflemens, qu'ils l'obligeoient à ſe déſiſter.

Il eſt probable que les lois exigeoient la préſence d'un certain nombre de ſénateurs pour rendre un acte légitime, & donner de la force à un decret, puiſqu'on s'oppoſa quelquefois aux conſuls pour avoir pourſuivis des decrets ſubreptices ſecrétement dans une aſſemblée qui n'étoit pas aſſez nombreuſe; & nous y voyons que le ſénat avoit renvoyé quelques affaires, lorſqu'il ne s'étoit pas trouvé un nombre ſuffiſant de ſénateurs pour la décider. Ainſi, lorſque dans une aſſemblée qui étoit imparfaite, un des ſénateurs avoit deſſein d'empêcher le jugement de quelque affaire, il intimoit le conſul de compter le ſénat, en lui adreſſant ces mots, *numera ſenatum*, comptez les ſénateurs.

On ne voit à la vérité dans aucun des anciens auteurs qu'il fallût un nombre déterminé de ſénateurs, ſi ce n'eſt dans un ou deux cas particuliers. Par exemple, lorſque les baccanales furent défendues à Rome, on ordonna que perſonne n'osât les célébrer ſans une permiſſion particuliere accordée à cet effet par le ſénat, compoſé au-moins de cent ſénateurs; & peut-être dans ce tems, étoit-ce le nombre juſte & requis dans tous les cas, & lorſque le ſénat n'étoit compoſé que de trois cens perſonnes? Le *ſenatus-conſulte* dont nous parlons fut fait dans le temple de Bellone, l'an 568 de Rome, ſous le conſulat de Poſthumius, & de Q. Marius Philippus. Ce *ſénatus-conſulte* eſt en ancienne langue oſque. On le trouvera rapporté en entier dans l'*hiſtoire de la juriſprudence romaine*, par M. Terraſſon.

Environ un ſiecle après, lorſque le nombre des ſénateurs augmenta, & fut porté juſqu'à 500, Caïus Cornélius, tribun du peuple, donna lieu à l'établiſſement d'une loi, qui ôtoit au ſénat le pouvoir d'abſoudre qui que ce fût de l'obligation des lois, ſi 200 ſénateurs au-moins n'avoient été préſens au decret d'exemption. Ce Cornélius voulut rétablir la juriſprudence des premiers tems de la république, ſuivant laquelle le ſénat n'accordoit point de diſpenſe, où la clauſe de la faire agréer au peuple ne fût inſérée. Cette clauſe, qui n'étoit plus que de ſtyle, négligée même depuis quelque-tems dans les diſpenſes, dont un très-petit nombre de ſénateurs s'étoient rendus les maîtres, déplaiſoit au ſénat. Il fut cependant forcé après une pénible réſiſtance, l'an 688, ſous le conſulat de L. C. Calpurnius Piſo, d'accueillir cette loi dans les comices. On fit en même tems déſenſes à celui qui auroit obtenu la diſpenſe, de s'oppoſer à ce qui en ſeroit ordonné par le peuple, lorſque le decret d'exemption lui ſeroit rapporté.

Après tout, il eſt aſſez difficile de décider quel nombre de ſénateurs étoit requis pour porter un *ſénatus-conſulte*. Les anciens auteurs ne nous en apprennent rien exactement, & par conſéquent nous ne faiſons que deviner. Denys d'Halicarnaſſe a écrit qu'Auguſte voyant que les ſénateurs étoient en petit nombre, régla qu'on pouvoit porter des *ſenatus-conſultes*, quoiqu'il n'y eût pas 400 ſénateurs préſens. Anciennement, dit Prudence, il n'étoit pas permis de porter de *ſenatus-conſultes* qu'il n'y eût 300 peres conſcrits du même ſentiment; mais ce paſſage paroît plutôt ſe rapporter au nombre des avis qu'au nombre des ſénateurs. Il eſt cependant certain qu'il y avoit un nombre fixe de ſénateurs néceſſaires pour les *ſenatus-conſultes*; car, comme je l'ai remarqué, tout ſénateur qui vouloit empêcher de porter de *ſenatus-conſultes*, pouvoit dire au conſul, *comptez les ſénateurs*.

Les decrets du ſénat étoient d'ordinaire lus & publiés dès qu'ils avoient été rendus, & l'on en dépoſoit toujours une copie authentique dans le tréſor public, qui étoit au capitole, au lieu où l'on voit à préſent le palais du conſervateur.

Sans ce préalable, on ne les regardoit pas comme des decrets valides, & rendus ſelon la forme des lois: lorſque l'affaire dont on traitoit dans le jour [illegible] le conſul ou quelqu'autre magiſtrat, qui [illegible] qué l'aſſemblée, étoit dans l'uſage de la [illegible] la rompre par ces paroles, *peres conſ-* [illegible] us beſoin de vous retenir ici, ou bien [illegible] ici qui vous retienne.

[illegible] difficile de dire préciſément quel-le

le étoit la force des decrets du ſénat. Il eſt certain qu'ils n'étoient pas regardés comme des lois; mais il paroît qu'originairement, ils avoient été rendus dans l'objet de préparer la loi dont ils étoient comme le fonds & la baſe principale. Ils avoient une eſpece de force & d'autorité proviſionnelle, juſqu'à ce que le peuple eût fait une loi ſelon les formes preſcrites & ordinaires; car dans tous les ſiecles de la république on ne fit jamais aucune loi ſans le conſentement général du peuple.

Les decrets du *ſénat* regardoient principalement la partie exécutrice du gouvernement, la deſtination des provinces à leurs magiſtrats, la quotité des appointemens des généraux. Ils portoient auſſi ſur le nombre des ſoldats qu'on leur donnoit à commander; ſur toutes les affaires imprévues, & de haſard, ſur leſquelles on n'avoit fait aucun réglement, & qui en requéroient un; de ſorte que l'autorité de la plûpart de ces decrets, n'étoit que paſſagere & momentanée; qu'ils n'avoient ni force ni vigueur, ſi ce n'eſt dans les occaſions particulieres, & pour leſquelles ils avoient été faits. Mais quoiqu'en rigueur ils n'euſſent point force de loi, ils étoient cependant regardés comme obligatoires, & l'on y obéiſſoit.

Tous les ordres des citoyens s'y ſoumettoient, juſqu'à ce qu'ils euſſent été annullés par quelqu'autre décret, ou renverſé par l'établiſſement de quelque loi. Il eſt vrai que le reſpect qu'on avoit pour eux, étoit plutôt la ſuite d'un uſage reçu, & venoit plus de l'eſtime générale des citoyens pour l'autorité de ce conſeil ſuprème, que de quelque obligation priſe de la forme du gouvernement, puiſque dans les tems les plus reculés, lorſqu'il naiſſoit quelque difficulté ſur un decret particulier, nous trouvons que les conſuls auxquels l'exécution on étoit confiée, & qui ne vouloient pas leur donner force de loi, ſe fondoient ſur ce qu'ils étoient faits par leurs prédéceſſeurs, & donnoient pour raiſon que les decrets du *ſénat* ne doivoient avoir lieu qu'une année ſeulement, & pendant la durée de la magiſtrature de ceux qui les avoient rendus.

Cicéron dans un cas pareil, lorſqu'il plaidoit la cauſe d'un de ſes cliens qu'il défendoit ſur le mépris qu'il avoit marqué pour un decret du *ſénat*, déclara que ce decret ne devoit avoir aucun effet, parce qu'il n'avoit jamais été porté au peuple pour lui donner l'autorité d'une loi. Dans ces deux cas, quoique le conſul & Cicéron ne diſſent rien qui ne fût afférant, & qui ne convînt à la nature de la cauſe, ils le diſoient cependant peut-être plus par néceſſité, & à raiſon de l'intérêt particulier qu'ils y avoient, qu'ils ne l'auroient fait dans d'autres circonſtances : le conſul le faiſoit pour éviter l'exécution d'une loi qui ne leur plaiſoit pas ; & Cicéron pour la défenſe d'un client qui ſe trouvoit dans le plus grand danger.

Mais véritablement dans toutes les occaſions, les magiſtrats principaux, ſoit de Rome, ſoit du dehors, paroiſſent avoir eu plus ou moins de reſpect pour les decrets du *ſénat*, ſelon qu'ils étoient plus ou moins avantageux à leur intérêt particulier, à leur penchant ou au parti qu'ils avoient embraſſé dans la république. Dans les derniers tems, lorſque le pouvoir ſuprème uſurpé par quelqu'un de ces chefs, eut ſurmonté tous les obſtacles, & eut mis à l'écart toutes ſortes de coutumes & de lois, dont le maintien & la conſervation pouvoit nuire à leurs vues ambitieuſes, nous trouvons que les decrets du *ſénat* étoient traités avec beaucoup de mépris par eux & par leurs créatures, tandis qu'ils avoient à leurs ordres une populace ſubordonnée, auſſi corrompue que prompte à leur accorder tout ce qu'ils demandoient, juſqu'à la ruine entiere de la liberté publique. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SENATUS-CONSULTE *ſecret*, (*Hiſt. rom.*) *ſenatus-conſultum tacitum*. C'étoit une délibération ſecrette, à laquelle les anciens ſénateurs ſeulement étoient d'ordinaire appellés dans les premiers tems de la république.

C. Capitolinus nous apprend que cet uſage émanoit de la néceſſité publique, lorſque dans quelques dangers preſſans de la part des ennemis, le ſénat ſe trouvoit forcé de prendre de prompts expédiens, qu'il falloit employer avant que de les divulguer [illegible] qu'il vouloit tenir cachés à ſes meilleurs amis [illegible] ſortes d'occaſions, le ſénat formoit un d[illegible] Pour y parvenir, l'on excluoit alors [illegible] greffiers & les ſénateurs ſe chargeoi[illegible] leur emploi, afin que rien ne tra[illegible]

On voit dans les tems les plus reculés de la république divers exemples de ces aſſemblées ſecrettes, où n'aſſiſtoient, & ne pouvoient être admis que les vieux ſénateurs. Ces aſſemblées convoquées par les conſuls, ſe tenoient dans leurs propres maiſons, ce dont les tribuns faiſoient de grandes plaintes. *Voyez* Denys d'Halicarnaſſe, *l. X. c. xxxx, l. XI. c. lv.* &c. (*D. J.*)

SÉNATUS-CONSULTE MACÉDONIEN, (*Hiſtoire rom.*) c'étoit un *ſénatus-conſulte*, par lequel il étoit ordonné que toute action fût déniée à celui qui prêteroit de l'argent à un fils en puiſſance de pere. Ce *ſénatus-conſulte* n'eſt point reçu en pays coutumier, & les enfans de famille ſe peuvent valablement obliger pour prêt d'argent, s'ils ſont majeurs; & s'ils ſont mineurs, ils peuvent recourir au bénéfice de reſtitutions. (*D. J.*)

SÉNATUS-CONSULTE VELLÉIEN, (*Droit coutum.*) c'eſt par ce *ſénatus-conſulte* que les femmes ne peuvent pas s'obliger valablement pour d'autres; en ſorte que ſi elles ſe ſont chargées de quelque obligation contractée par une autre perſonne, comme ſervant de caution ou autrement, elles ne peuvent être valablement pourſuivies, pour raiſon de telles obligations. Ce *ſénatus-conſulte* a été long-tems obſervé dans toute la France; mais ſous Henri IV. par un édit du mois d'Août 1606, ſa diſpoſition fut abrogée; cependant on l'a conſervée en Normandie, où le cautionnement des femmes eſt nul de droit. (*D. J.*)

SENAU, ſ. m. (*Marine.*) barque longue, dont les Flamans ſe ſervent pour la courſe, & qui ne porte que vingt-cinq hommes.

SEND, (*Géog. mod.*) ce terme des géographes orientaux, déſigne le pays qui eſt au-deçà de l'occident, & au-delà à l'orient du fleuve Indus. Ils diſent que le pays de *Send* a à l'orient celui de Hend, qui eſt la partie des Indes de deçà & de delà le Gange. Ils le bornent à l'occident par les provinces de Kerman, Makeran, & de Segeſtan. Ses limites du côté du ſeptentrion ſont le Touran ou Turqueſtan, que nos géographes nomment *Indo-ſcythia*. Enfin la mer de Perſe le borne en forme de golphe au midi.

SENDO, ſ. m. (*Phyſique & hiſt. nat.*) ce mot ſignifie *ſerpent* dans la langue des Abyſſins; ils s'en ſervent pour déſigner un vent impétueux qui ſoufle en de certains tems avec une telle violence, qu'il arrache les arbres, renverſe les édifices, & quelquefois même ſouleve & fait tourner en l'air les quartiers de roches qu'il rencontre. On prétend que l'on diſtingue à l'œil ce vent qui raſe la terre, & forme des ondulations ſemblables à celles d'un grand *ſerpent*.

SENDOMIR *ou* SANDOMIR, DE PALATINAT, (*Géogr. mod.*) palatinat de la petite Pologne. Il eſt borné au nord par ceux de Rava, de Mazovie, & de Lencicza, au midi & au couchant par celui de Cracovie, à l'orient par ceux de *Lublin* & de *Ruſſie*. Il y a des mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, & de fer. Les fruits qu'on y recueille, ſont excellens. Ce palatinat prend le nom de ſa capitale & eſt diviſé en huit territoires. (*D. J.*)

SENDOMIR *ou* SANDOMIR, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, capitale du palatinat du même nom, à l'embouchure du San dans la Viſtule, & à vingt-huit lieues au levant de Cracovie. C'eſt une ville fortifiée, & le ſiege du tribunal de la province. Les jéſuites y ont un college. Les Suédois [illegible] 655, & la réduiſirent preſque en [illegible] *lat.* 50, 24. (*D. J.*)

SÉNÉ, ſ[illegible] te dont la [illegible] pétales d[illegible] vient [illegible] & c[illegible] tr[illegible] r[illegible]

deux dernieres especes se trouvent beaucoup plus rarement dans les boutiques, & elles sont bien moins efficaces que les deux précédentes.

Le *séné* d'Alexandrie est celui qu'on doit préférer, & qu'on doit choisir récent, odorant, doux au touché, dont les feuilles sont entieres & ne sont point tachées.

Les fruits du *séné* sont aussi en usage en Médecine; ce sont des gousses oblongues, recourbées, lisses, applaties, d'un verd roussâtre ou noirâtre, qui contiennent des semences presque semblables aux pepins de raisin, & qui sont applaties, pâles ou noirâtres: c'est ce qu'on appelle dans les boutiques *follicules de séné*.

Les anciens médecins grecs & latins n'ont point connu le *séné*; l'usage de cette plante est dû aux Arabes. Serapion est le premier qui l'ait fait connoître, & après lui Mesué. Parmi les nouveaux grecs, Actuarius est le premier qui en ait fait mention, & qui en ait exposé les vertus. *Extrait* de Geoffroi, *Mat. med.*

Les feuilles de *séné* contiennent, selon M. Cartheuser, une huile essentielle, mais en très-petite quantité, & une huile qu'il appelle *crassius unguinosum*, & qui est de l'espece des huiles végétales que nous avons appellées *beurre* ou *huile* séparable par la décoction. *Voyez à l'article* HUILE.

Cet auteur a retiré environ sept grains de cette matiere d'une once de feuilles de *séné*. Ces feuilles contiennent aussi une partie odorante proprement dite; car, selon le même chimiste, elles donnent une eau distillée d'une saveur & d'une odeur nauséeuse.

Il paroît que la vertu principale du *séné* dépend de cette partie volatile; car non-seulement son goût & son odeur annoncent des propriétés médicinales, mais il est encore observé que le *séné* est dépouillé en très-grande partie de sa vertu, lorsqu'il a été soumis à une longue ébullition. Ceci est assez conforme à l'opinion la plus répandue; car on a coutume de ne donner le *séné* qu'en infusion, ou d'en employer une plus grande dose lorsqu'on veut le faire bouillir, & cela précisément dans la vûe de ménager cette partie mobile, ou de la compenser. M. Cartheuser dit que la partie du *séné* qu'il appelle *gommeuse*, c'est-à-dire la partie fixe qu'on en retire par le menstrue aqueux, est plûtôt diurétique que purgative, & que la partie résineuse qu'on en sépare par l'esprit-de-vin, cause de vives tranchées, mais ne purge point; ce qui confirme le sentiment commun que nous avons embrassé. Au reste M. Cartheuser compte encore parmi les principes médicamenteux d'une infusion de *séné*, son huile essentielle & son huile *onguineuse* ou *butyreuse*; mais que ces principes possedent ou non une vertu semblable à celle de l'infusion du *séné*; il est sûr qu'ils ne contribuent en rien à l'efficacité de cette infusion, puisque cette infusion, ne les contient pas. Tout ce que nous venons de dire des feuilles de *séné*, convient aussi très-vraissemblablement aux follicules.

Les feuilles & les follicules de *séné* fournissent un purgatif très-efficace, quoique son action ne soit point violente: l'une ou l'autre de ces matieres fait la base des potions purgatives le plus communément usitées: On les ordonne dans ces potions depuis un gros jusqu'à [illegible] once. On emploie aussi quelquefois le *séné* en [illegible] & en [illegible]dre, mais seulement ou du moins [illegible] dans les électuaires offici[illegible] [illegible] quelquefois sous cette [illegible] m[illegible]raux, mais très-[illegible]

[illegible] on croît que [illegible] soin de le [illegible] les feuil[illegible] [illegible]ais ef[illegible] [illegible] aro[illegible] [illegible] le [illegible]re, [illegible]es [illegible]

gardés comme favorisant l'action menstruelle de cette liqueur, & comme corrigeant le principe du *séné* dont elle se charge. Ces deux effets de ces sels sont également peu constatés.

Dans un *mémoire de l'académie royale des Sciences, année* 1701, par M. Marchand, il est rapporté que les feuilles de la scrophulaire aquatique étant mêlées en partie égale avec le *séné*, & infusées ensemble, en corrigeoient le mauvais goût d'une maniere singuliere; cette espece de correction est cependant absolument hors d'usage.

C'est au contraire une pratique très-commune de mêler aux infusions de *séné* du jus de citron: cette infusion, destinée à être prise en plusieurs verres, & qui porte alors le nom de *tisane royale*, est ordinairement chargée d'une bonne quantité de jus de citrons.

Il est observé que le *séné* est dangereux dans les maladies inflammatoires exquises, & sur-tout dans les hémorrhagies. Il est donc prudent de ne pas employer ce purgatif dans ces cas. On pense communément que les follicules de *séné* sont beaucoup plus foibles que les feuilles; & comme la plûpart des malades, & sur-tout dans les grandes villes, se font une espece de gloire d'être foibles & délicats, tout le monde veut être purgé avec des follicules; il seroit même malhonnête d'ordonner des feuilles de *séné* aux personnes d'un certain rang. Il y a peu d'inconvénient à se prêter à leur fantaisie sur ce point: les follicules sont réellement un peu moins actives que les feuilles, mais la différence n'est pas très-grande. Au reste les Médecins ont été divisés sur ce problème, *savoir s'il falloit toujours préférer les feuilles de* séné, *ou bien les follicules*.

Les follicules ont eu des partisans d'un grand nom, tels que Sérapion, Mesué, Actuarius, Fernel, *&c.* Geoffroi dit que tous les médecins de son tems étoient décidés pour les feuilles: le tour des follicules est revenu depuis.

Le *séné* entre dans le sirop de pommes composé, dans celui de roses pâles composé; l'extrait panchymagogue, le lénitif, le *catholicum*, la confection hamech, les pillules *sine quibus*, la poudre purgative contre la goutte, *&c.* (*b*)

SÉNÉCHAL, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) *seniscaleus*, *senescaleus*, *senescallus dapifer*, est un officier dont les fonctions ont été différentes selon les tems.

Il paroît que dans l'origine c'étoit le plus ancien officier d'une maison, lequel en avoit le gouvernement.

Il y en avoit non-seulement chez les rois & les grands, mais même chez les particuliers.

Mais on distinguoit deux sortes de *sénéchaux*, les petits ou communs, & les grands.

Les premiers étoient ceux qui avoient l'intendance de la maison de quelque particulier.

Les grands *sénéchaux* étoient ceux qui étoient chez les princes, ils avoient l'intendace de leur maison en général, & singulierement de leur table; ce qui leur fit donner le titre de *dapifer*: ils étoient à cet égard ce que l'on appelle aujourd'hui *grand maître de la maison* chez les princes, ou *maître d'hôtel* chez les autres seigneurs: mais les grands *sénechaux* ne portoient le[illegible]plats que dans les grandes cérémonies, comme au couronnement du roi, ou aux cours plénieres; & hors ces cas, cette fonction étoit laissée aux sénéchaux ordinaires.

Le grand *sénéchal* ne portoit même que le premier plat; & l'on voit en plusieurs occasions qu'il servoit à cheval: l'intendance qu'ils avoient de la maison du prince comprenoit l'administration des finances, ce qui les rendoit comptables.

Ils avoient en outre le commandement des armées, & c'étoient eux qui portoient à l'armée & dans les combats la banniere du roi, ce qui rendoit cette place fort considérable.

Sous la premiere race de nos rois, les *sénéchaux* étoient du nombre des grands du royaume; ils assistoient aux plaids du roi, & souscrivoient les chartes qu'il donnoit. On trouve des exemples qu'il y en avoit quelquefois deux en même tems.

Il y en avoit aussi sous la seconde & la troisieme race de nos rois. Ils sont nommés dans les actes après le comte ou maire du palais, & avant tous les autres grands officiers.

[illegible]goiré de *maire du palais* ayant été éteinte, [illegible] grand-*sénéchal* de France prit sa place. Ce [illegible] avoit sous lui un autre *sénéchal*, qu'on ap-

appelloit simplement *sénéchal de France*. Le dernier qui remplit la place de *grand-sénéchal* fut Thibaut dit le Bon, comte de Blois & de Chartres sous Louis VII. il mourut en 1191.

Toutes les chartes données par nos rois jusqu'en 1262 font mention qu'il n'y avoit point de grand sénéchal, *dapifero nullo*, comme si cette charge n'eût pas encore été éteinte, mais seulement vacante; quoi qu'il en soit, celle de grand-maître de la maison du roi paroît lui avoir succédé.

Enfin l'une des principales fonctions du grand-*sénéchal* étoit celle de rendre la justice aux sujets du prince, & en cette qualité il étoit préposé au-dessus de tous les autres juges.

Les souverains qui possédoient les provinces de droit écrit avoient chacun leur *sénéchal*; celui d'Aquitaine avoit sous lui trois sous-sénéchaux, qui étoient ceux de Saintonge, de Quercy & du Limosin.

Lorsque ces provinces ont été réunies à la couronne, leur premier officier de justice a conservé le titre de *sénéchal*; au-lieu que dans les pays de coutume nos rois ont établi des baillifs, dont la fonction répond à celle de *sénéchal*.

Quelques-uns prétendent que les *sénéchaux* de province & les baillis n'étoient au commencement que de simples commissaires que le roi envoyoit dans les provinces, pour voir si la justice étoit bien rendue par les prevôts, vicomtes & viguiers. Quoi qu'il en soit, sous la troisieme race ils étoient érigés en titre d'*office*; & depuis Louis XI. n'étant plus révocables, ils travaillerent à se rendre héréditaires.

Ils ont toujours été officiers d'épée, & ont, comme les baillis d'épée, le commandement des armes; mais on ne leur a laissé que la conduite du ban & de l'arriere-ban, on leur a aussi ôté le maniement des finances, on leur a aussi donné des lieutenans de robe longue, pour rendre la justice en leur nom. Ils choisissoient eux-mêmes ces lieutenans jusqu'en 1491; présentement il ne leur reste plus de même qu'aux baillis, que la séance à l'audience & l'honneur que les sentences & contrats passés sous le scel de la sénéchaussée sont intitulés de leur nom.

Les comtes d'Anjou, les ducs de Normandie & d'Aquitaine, & autres grands seigneurs, ont aussi eu leurs *sénéchaux*; cette place étoit même héréditaire dans certaines familles nobles. *Voyez* le *recueil des ordonnances de la troisieme race*, l'*édit de Cremieu*, celui de Crepy, Joly, Loyseau, le *glossaire* de Ducange, & les *mots* BAILLIS, BAILLIAGE. (*A*)

SÉNÉCHAL AU DUC, (*Hist. mod.*) c'étoit un grand officier créé par les ducs de Normandie, qui jugeoit les affaires pendant la cessation de l'échiquier. Il revoyoit les jugemens rendus par les baillis, & pouvoit les réformer. Il avoit soin de maintenir l'exercice de la justice & des loix par toute la province de Normandie. Par les lettres qui rendirent l'échiquier fixe & perpétuel sous Louis XII. en 1499, il fut porté qu'à l'avenir le [illegible] du grand-*sénéchal* [illegible], cette charge demeureroit éteinte, & que sa jurisdiction seroit abolie. *Supp. de Moréri, tome II.*

SÉNÉCHAL D'ANGLETERRE, (*Hist. d'Angleterre.*) le grand-*sénéchal d'Angleterre* étoit autrefois le premier officier de la couronne; mais cette charge fut supprimée par Henri VI. parce qu'il en trouva l'autorité trop dangereuse. Aujourd'hui l'on en crée un nouveau ou quand il faut couronner le roi, ou quand il s'agit de juger un pair du royaume accusé de crime capital. (*D. J.*)

SÉNÉCHAUSSÉE, s. m. (*Jurisprud.*) est la jurisdiction du sénéchal, l'étendue de cette jurisdiction.

Il y a des *sénéchaussées* royales & des *sénéchaussées* seigneuriales: ces deux sortes de *sénéchaussées* sont réglées comme les bailliages. *Voyez* BAILLIAGE. (*A*)

SÉNÉCHAUX, (*Hist. mod.*) en France officiers qui avoient autrefois une très-grande autorité, puisqu'elle s'étendoit sur les loix, les armes & les finances. Les ducs s'étant emparés du pouvoir d'administrer la justice, & ne voulant pas l'exercer en personne, établirent des officiers pour la rendre en leur nom & sous leur autorité: ils les appelloient *baillis* en certains lieux, & en d'autres *sénéchaux*. Mais lorsque les rois de la troisieme race commencerent à réunir à la couronne les villes qui en avoient été démembrées, particulierement du tems de [illegible] Capet, ils attribuerent aux juges ordinaires [illegible] à-dire aux baillis & aux *sénéchaux* la [illegible] des cas royaux & des causes d'appel du territoire des comtes. Sous la seconde race, c'étoient des commissaires ou *missi dominici*, que les vieux historiens appellent *messagers*, qui jugeoient ces causes d'appel dévolues au roi. Ainsi ces baillis & *sénéchaux*, sous la troisieme race, furent revêtus non-seulement du pouvoir des commissaires royaux ou *missi dominici*, mais ils succéderent en quelque sorte à toute l'autorité des ducs & des comtes, ensorte qu'ils avoient l'administration de la justice, des armes & des finances. Ils jugeoient en dernier ressort, ce qui a duré jusqu'au tems où le parlement fut rendu sédentaire sous Philippe le Bel. Avant cela, on ne remarque aucun arrêt rendu sur des appellations des jugemens prononcés par les baillis ou *sénéchaux*: mais toutes les charges étant devenues perpétuelles par l'ordonnance de Louis XI. les baillis & *sénéchaux* non-contens de n'être plus révocables, tâcherent encore de devenir héréditaires. C'est pourquoi les rois appréhendant qu'ils n'usurpassent l'autorité souveraine, comme avoient fait les ducs & les comtes, leur ôterent d'abord le maniement des finances, & ensuite le commandement des armes en établissant des gouverneurs. On leur laissa seulement la conduite de l'arriere-ban, pour marque de leur ancien pouvoir. Il ne leur reste que la simple séance à l'audience, & l'honneur que les sentences & contrats sont intitulés en leur nom. Lorsque le sénéchal est présent, son lieutenant prononce, *monsieur dit*, & lorsqu'il est absent, *nous disons*. La plûpart des sénéchaussées ont été réunies successivement à la couronne. Les premiers rois de la troisieme race n'avoient même conservé sous ce titre que Paris, la Beauce, la Sologne, la Picardie, & une partie de la Bourgogne. Le sénéchal de Bourdeaux est grand-sénéchal de Guyenne. La Provence est divisée en neuf *sénéchaussées* sous un grand-sénéchal. Il y a un sénéchal particulier dans chaque sénéchaussée. François de Roye, *in tract. de missi dominici*; Piganiol de la Force, *nouv. descrip. de la France*; *supplém.* de Moréri, *tome II.*

SENEÇON, s. m. *senecio*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs en fleurons profondément découpés, portés sur un embryon, & soutenus par un calice d'une seule feuille, qui est d'abord cylindrique & découpé en plusieurs parties, & qui prend ensuite une forme conique. L'embryon devient dans la suite une semence garnie d'une aigrette; alors le calice est communément replié en-dessous. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Entre les quatre especes de ce genre de plante, la petite est connue de tout le monde; c'est le *senecio minor vulgaris C. B. P.* 131. *I. R. H.* 456. en anglois, *the common small groundsel*.

Cette plante a une petite racine fibrée, blanchâtre; elle pousse même une ou plusieurs tiges à la hauteur d'environ un pié, rondes, cannelées, creuses en-dedans, quelquefois rougeâtres, rameuses, velues dans de certains endroits exposés au soleil, chargées de feuilles oblongues d'un verd obscur, découpées, dentelées, rangées alternativement, attachées par une base assez large sans queues, & terminées par une pointe obtuse. Les sommités de la tige & des rameaux portent des fleurs en bouquets, composées chacune de plusieurs fleurons jaunes, disposés en étoile, & soutenus par un calice d'une seule piece, avec cinq po[illegible] sommets cylindriques dans leur m[illegible] fleurs sont tombées, il [illegible] les, couronn[illegible]ment toutes ensem[illegible]

Cette pl[illegible] long des [illegible] aux en[illegible] repro[illegible] née[illegible] ver[illegible]

phlegmes résolutifs & maturatifs; mais il possede la vertu résolutive dans un degré assez foible. (*b*)

SENÉE, adj. (*Gram. & Littér.*) rime *senée*, terme de l'ancienne poésie françoise; c'est une sorte d'acrostiche, où tous les mots commencent par une même lettre, *ardeur*, *amour*, *adorable*, *angelique*. *Diction. de Trévoux*.

SENEF ou SENEFFE, (*Géog. mod.*) village des Pays-bas dans le Brabant, à deux petites lieues de Nivelle vers le midi. Ce village est célebre par la bataille qui s'y donna le 11 Août 1674, entre M. le prince de Condé & le prince d'Orange, depuis roi d'Angleterre. Cette bataille fut affreuse, ou plutôt ce fut l'assemblage de plusieurs grands combats. On rapporte qu'il y eut environ 27000 corps d'enterrés dans un espace de deux lieues. Les François se vanterent de la victoire, parce que le champ de bataille leur resta; mais les alliés prirent dans cette campagne depuis le jour de la bataille, Dinan, Grave & Huy. (*D. J.*)

SÉNÉGAL, LE ROYAUME DE, (*Géog. mod.*) ou royaume de *Sénéga*; royaume d'Afrique dans la haute Guinée, le long du fleuve *Sénégal*, où il s'étend l'espace d'environ 40 lieues. Son roi tributaire d'un autre, s'appelle *brac*, mot qui veut dire, *roi des rois*; mais ce souverain n'est qu'un misérable, qui le plus souvent n'a pas de mil à manger, & qui pille les villages de son domaine, escorté par une centaine de coquins qui sont ses gardes. Ses sujets ne valent pas mieux; ils se volent réciproquement, & tâchent de se vendre les uns les autres aux Européens qui font commerce d'esclaves sur leurs côtes. Leurs maisons, comme celle de leur roi, sont de paille & d'entrelacemens de palmier, sans portes, ni fenêtres, & n'ayant qu'un trou pour ouverture. Le bas de ces chaumieres est un plancher de sable, où l'on enfonce à mi-jambe. Leurs lits sont faits de quantité de petits bâtons joints ensemble par deux cordes, à-peu-près comme une claie. Quant aux productions de ce pays & aux autres détails qui le regardent, je renvoie le lecteur à l'*histoire naturelle du Sénégal, par* M. Adançon; elle est imprimée à Paris, *in*-4°. 2 vol. avec *fig.* (*D. J.*)

SÉNÉGAL, *île*, (*Géog. mod.*) autrement *île de Saint-Louis* par les François; petite île d'Afrique, à l'embouchure de la riviere de *Sénégal*, à deux lieues au-dessous de la grande île de Biseche, & environ à trois quarts de lieue au-dessus de l'Islet aux Anglois. Les François y bâtirent un fort dans le dernier siecle, & c'étoit-là le principal comptoir de la compagnie dite du Sénégal. Cette petite île qui n'a pas une lieue de circuit, est à 15d. 57. de latitude septentrionale, au milieu de la riviere de *Sénégal*. (*D. J.*)

SÉNÉGAL, *riviere de*, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique. Elle prend sa source dans le milieu de la Nigritie, coule vers le couchant, forme à son embouchure la petite île de *Sénégal*, & vient se rendre dans l'Océan, après un cours de trois à quatre cens lieues. Cette grande riviere sépare les Maures ou bazanés d'avec les Negres; de façon que d'un côté du fleuve ce sont des maures jaunâtres, & de l'autre, des hommes parfaitement noirs; les premiers sont errans & [illegible]; les Negres sont sédentaires, & ont des rois qui les font esclaves. Les Maures sont petits, maigres, d'un esprit fin & délié: les Negres sont grands, gras, sans [illegible])

SÉNÉ[illegible] (*Hist. des drogues exot.*) gomm[illegible] à la gomme arabique. On [illegible] qu'on l'apporte [illegible] bord du fleuve [illegible] une grande quan[illegible] grands morceau[illegible] pas de qu[illegible] de [illegible] des [illegible] ble [illegible]

laquelle il lui faisoit part de ses observations à la côte de Virginie sur l'usage de la racine d'une plante nommée *sénéka*, ou *seroka* dans le pays, & qu'il avoit, disoit-il, employée avec beaucoup de succès pour la guérison des maladies inflammatoires de la poitrine. M. Teinnint joignit à sa lettre le dessein de la plante, & environ une demi-once de cette racine qu'il avoit si heureusement mis en usage, tantôt en substance à la dose de trente-cinq grains (ce qu'il répétoit plusieurs jours de suite), tantôt en infusion à la dose de trois onces bouillies dans deux pintes d'eau, dont il donnoit au malade trois cueillerées par jour.

Gronovius & Miller nomment la plante, *polygala virginiana, foliis alternis, integerrimis, racemo terminatrice erecto*, Gron. flor. virg. *polygala virginiana, foliis oblongis, floribus in thyrso candidis, radice alexipharmacâ*, Miller. Sa racine est vivace, longue d'un demi-empan ou d'un empan, de la grosseur environ du petit doigt, plus ou moins, selon que la plante est plus ou moins avancée, tortueuse, partagée en plusieurs branches garnies de fibres latérales, & d'un côté saillantes, qui s'étendent dans toute sa longueur; elle est jaunâtre en-dehors, blanche en-dedans, d'un goût âcre, un peu amer, & le germe est aromatique.

Les tiges qui en partent, sont nombreuses; les unes droites, & les autres couchées sur terre, menues, jaunâtres, simples, sans branches, cylindriques, lisses, foibles, & d'environ un pié de longueur. Ces tiges sont chargées de feuilles ovales, pointues, alternes, longues d'environ un pouce, lisses, entieres; elles deviennent plus grandes à mesure qu'elles approchent du sommet, & paroissent n'avoir point de queue. Les mêmes tiges sont terminées par un petit épi de fleurs, clair-semées, semblables à celles du polygala ordinaire, mais plus petites, alternes, & sans pédicules. On distingue la racine du *sénéka* par une côte membraneuse, saillante, qui regne d'un seul côté dans toute sa longueur.

M. Teinnint dans son essai *on the pleuresy*, attribue à cette racine non-seulement les qualités diaphorétiques, mais encore la vertu de résoudre le sang visqueux, ténace & inflammatoire, celle de purger, & d'exciter quelquefois le vomissement; il ajoute que les Indiens la regardent comme un puissant remede contre le venin du serpent à sonnettes.

M. Orry, contrôleur général, ayant fait venir en France une quantité considérable de cette racine, la fit distribuer à quelques médecins de Paris, qui enchantés de la nouveauté, en rendirent un compte si favorable, que l'historien de l'académie des Sciences appuyé de leur témoignage, mit le *sénéka au rang des spécifiques du nouveau monde; mais cette gloire* qu'on lui attribuoit d'opérer des merveilles dans l'hydropisie & les maladies inflammatoires de la poitrine, s'est évanouie. Tous les exemples rapportés par M. Bouvard, un des grands partisans de ce remede, annoncent d'autant moins ses vertus dans les maladies chroniques, qu'il avoue lui-même que de cinq hydropiques auxquels il a donné le *polygala de Virginie*, il n'y en a pas un seul qui ait été guéri radicalement. Elle n'a pas été plus efficace dans les maladies inflammatoires de la poitrine. Le médecin écossois parle du *polygala* de Virginie comme purgeant légerement; & le médecin françois prétend qu'il purge très-abondamment.

Dans cette contrariété d'avis, il faut que les expériences de l'un ou de l'autre médecin mal faites nous aient également été données pour des vérités. Enfin ce nouveau remede a de grands inconvéniens; il ne peut être employé à cause de son activité, qu'avec beaucoup de circonspection, sans quoi, il ne manqueroit pas de causer plusieurs désordres dans la machine, de l'aveu de ses protecteurs; la chaleur brûlante qu'il fait sentir à la région de l'estomac, lorsqu'on s'en sert en bol, prouve qu'il possede une âcreté corrosive, & par conséquent dangereuse, même dans les premieres voies; c'en est assez pour sentir la fausseté des louanges prématurées prodiguées en 1744 à cette racine de l'Amérique. (*D. J.*)

SENEMBI, s. m. (*Hist. nat.*) nom d'un lézard de l'Amérique, long d'environ quatre piés, & large d'un demi-pié; il est écaillé, d'un beau verd, marqueté de taches blanches & noirâtres; il a la tête longue d'environ deux doigts, les yeux grands, vifs, noirs, le [illegible] & la langue gros; les dents petites & noires; [illegible]ve dans la tête de petites pierres, & sur-tout [illegible] son estomac; il a le cou gros & long; [illegible] qu'il remue après qu'on l'a dépouillé de

de sa peau, & qu'on lui a coupé la tête; on use des pierres qu'on trouve dans sa tête, contre la gravelle & le calcul de la vessie & des reins.

SÉNESTRÉ, adj. (*terme de Blason.*) il se dit d'une piece de l'écu qui est accompagnée à gauche ou à *senestre* de quelqu'autre. La ville de Narbonne porte de gueules à la croix patriarchale d'or, *senestrée* d'une clé d'argent. (*D. J.*)

SENESTROCHERE, (*terme de Blason.*) il se dit de la figure d'un bras gauche qu'on représente sur l'écu, & qui est opposé à dextrochere, qui se dit du bas droit. (*D. J.*)

SENEVÉ, s. m. (*Jardinage.*) plante qui produit une graine appellée assez communément la *graine de moutarde*, parce qu'elle entre effectivement dans la composition de la moutarde.

Il y a trois sortes de *senevé*, savoir le *senevé* sauvage, celui des jardins, & une troisieme sorte qui tient des deux autres. Le *senevé* des deux dernieres especes se seme; celui qui vient dans les jardins, porte une graine noire qui entre dans la composition de la moutarde.

Il n'est pas permis aux marchands greneriers de faire venir, ni d'exposer en vente du *senevé*, à moins qu'il n'ait été visité par les jurés vinaigriers, & ne peuvent même en acheter que quand les Vinaigriers en sont fournis. *Voyez* MOUTARDE & VINAIGRIER.

SENIA, (*Géog. anc.*) ville de la Liburnie, dans l'Illyrie. Ptolomée, *l. II. c. xvj.* la marque sur la côte, entre Velcena & Lopcica. C'est aujourd'hui la ville de Ségna. (*D. J.*)

SÉNEZ ou SÉNES, (*Géog. mod.*) en latin moderne, *Sanitium*, *Sanitientium urbs*, &c. petite ville, ou plutôt méchante bourgade de France, en Provence, situé dans un terrein froid & stérile, entre des montagnes, avec un évêché à quatre lieues de Digne, à égale distance de Castellane, & à quatorze d'Ambrun. L'évêché de *Sénez* n'est connu que depuis le vj. siecle; il est suffragant d'Ambrun, & vaut environ douze mille livres de rente. La modicité de son revenu a fait qu'on a parlé quelquefois de l'unir à celui de Vence; mais est-il nécessaire que tous les évêchés soient riches & considérables? *Long.* de *Sénez* 24. 18. *lat.* 43. 54. (*D. J.*)

SENGLONS, s. m. *terme de galere*, pieces de bois qu'on met à l'intrade de prouve & l'aissade de poupe, d'un côté & d'autre, & à même distance.

SEN-KI, s. m. (*Médecine.*) maladie particuliere au Japon, & si commune dans ce pays, qu'il n'y a presque personne qui n'en ait ressenti les atteintes; Le siege de cette maladie est dans les muscles & dans les intestins du bas-ventre; elle y cause des tiraillemens & des douleurs insupportables, [illegible] dans les [illegible]des & dans les parties voisines, [illegible] se forme des tumeurs & des abscès. [illegible] est causé par l'usage immodéré du [illegible] une biere très-forte faite avec le ris.

SENLIS, ([illegible]) par les Romains *Augustomagus*, *Augustomagum*, *Atrebatum civitas*; ville de l'Ile de France, sur la petite riviere de Nonnette, à deux lieues de Chantilly, & dix de Paris. Il y a dans cette ville six paroisses, bailliage, prevôté royale, présidial, élection, grenier à sel, maréchaussée & capitainerie de chasse. Cette ville est reglée en partie par la coutume de son nom, qui fut redigée en l'an 1530, & en partie par la coutume du Vexin françois. Le château où le présidial tient ses séances, a été bâti par S. Louis, & quelques enfans de France y ont été élevés.

L'évêché de *Senlis* est suffragant de Rheims, & a été établi, à ce qu'on dit, vers le milieu du iij. siecle. Le chapitre de la cathédrale est composé de trois dignités & de vingt-quatre canonicats; ce chapitre a le privilege de *committimus*, par lettres patentes du mois de Janvier 1550, regiftrées au parlement le 20 Mai 150[illegible].

Senlis est aujourd'hui un gouvernement particulier de l'Ile de France. Elle étoit autrefois de la seconde Belgique, & les Romains qui l'ont bâtie, lui attribuerent un territoire. Hugues Capet étoit déja propriétaire de cette ville, lorsqu'il fut élu roi. *Long.* suivant Cassini, 19. 36. 30. *lat.* 49. 12. 26.

Goulart (Simon), un des plus infatigables écrivains d'entre les Protestans, étoit natif de *Senlis* & fut ministre à Genève. Peu de gens ont exercé [illegible] ploi aussi long-tems que lui, car il fut [illegible] l'an 1564, mourut l'an 1628, âgé [illegible] avoit prêché sept jours avant sa mo[illegible]ment au fait de tout ce qui se passoit en matiere de librairie, qu'Henri III. desirant connoître l'auteur qui se déguisa sous le nom de *Stephanus Junius Brutus*, pour débiter sa doctrine républicaine, envoya un homme exprès à Simon Goulart, afin de s'en informer, mais Goulart qui savoit en effet tout le mystere n'eut garde de le découvrir.

La Croix du Maine vous indiquera plusieurs traductions françoises composées par notre senlisien. Ajoutez-y la version de toutes les œuvres de Séneque, & les méditations historiques de Camérarius.

Scaliger estimoit beaucoup les ouvrages de M. Goulart. Son Cyprien est si bien & si joliment travaillé, dit-il, que je l'ai lu tout d'une haleine. Quand il ne mettoit pas son nom à un livre, il le désignoit par ces trois lettres initiales *S. G. S.* qui vouloient dire, *Simon Goulart senlisien*. C'est à cette marque que le P. Labbe croit, avec raison, l'avoir reconnu pour l'auteur des notes marginales, & des sommaires qui accompagnent les annales de Nicetas Choniates, dans l'édition de Genève 1593.

Pajot (François), plus connu sous le nom du poëte *Liniere*, étoit surnommé de son tems l'*athée de Senlis*. Il étoit bien fait de sa personne, & né avec d'agréables qualités. Il avoit de l'esprit, de la vivacité & du talent pour la poésie aisée; mais satyrique, libertin, débauché. Il acheva de se gâter par sa crapule. Il ne réussissoit pas mal à des couplets satyriques, & sur-tout à des chansons impies, ce qui fit que Despréaux lui dit un jour, *qu'il n'avoit de l'esprit que contre Dieu*.

Madame Deshoulieres, qui prend quelquefois le parti des mauvais poëtes, s'est efforcée autant qu'elle l'a pu, de justifier Liniere du reproche d'irréligion & de libertinage, quoiqu'il eût entrepris une critique abominable du nouveau Testament. Voici les propres vers de cette dame.

On le croit indévot, mais, quoique l'on en die,
Je crois que dans le fond Tirsis *n'est pas impie.*
Quoiqu'il raille souvent des articles de foi,
Je crois qu'il est autant catholique que moi....

Ce dernier vers ne donneroit pas une haute idée de la catholicité de la belle muse françoise; mais Liniere lui-même n'en avoue pas tant dans son propre portrait, où il s'explique ainsi sur les sentimens qu'il avoit de la religion.

La lecture a rendu mon esprit assez fort
Contre toutes les peurs que l'on a de la mort;
Et ma religion n'a rien qui m'embarrasse;
Je me ris du scrupule, & je hais la grimace, &c.

Il mourut en 1704, âgé de 76 ans. On voit de ses diverses pieces dans les volumes de poésies choisies, imprimées chez Serci. Il en court aussi beaucoup de manuscrites. (*D. J.*)

SENNAR, ROYAUME DE, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Nubie au midi, borné à l'ouest par celui de Sudan. Ce royaume, autrefois tributaire de l'empereur des Abyssins, est aujourd'hui dépendant du roi de Fungi. Les peuples de cet état ont le visage noir, les levres épaisses & le nez écrasé. Les femmes riches sont couvertes d'une toile de coton. Leurs cheveux sont tressés, [illegible] comme leurs bras, leurs jambes & leurs [illegible] d'argent, de cuivre, de [illegible] diverses couleurs; [illegible] cela, & n'o[illegible] toile, depu[illegible] enfans vont [illegible] des femme[illegible] aux piés [illegible] du [illegible] ju[illegible] al[illegible]

Sennar, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, capitale du royaume de même nom, sur une hauteur, au couchant & près du Nil. Ses maisons n'ont qu'un étage & sont mal bâties, celles des fauxbourgs ne sont que de méchantes cabanes faites de cannes: mais la situation de la ville est très-favorable, & tous les vivres y sont à grand marché. *Long.* 50. 24. *latit.* septentrionale, suivant les observations du P. Brevedent, 13. 4. (*D. J.*)

SENNE, (*Pêche.*) *Voyez* Seine & Seinette.

Senne la, (*Géog. mod.*) riviere des Pays-bas. Elle prend sa source dans le Hainaut, entre le Roeulx & Soigues, coule à Soigues, à Halle, à Bruxelles, à Vilvorden, à Heffein, & de-là elle va se perdre dans la Dyle, à une grande lieue au-dessus de Malines. (*D. J.*)

SENONES, (*Géog. anc.*) 1°. Peuples de la Gaule Celtique ou Lyonnoise, vers l'embouchure de l'Yonne. Ptolomée, *lib. II. c. viij.* nomme leur capitale *Agedicum* ou *Agendicum*, aujourd'hui *Provins*.

2°. Peuples d'Italie dans la Gaule Cispadane, sur le bord de la mer Adriatique. Ces peuples gaulois d'origine, ne s'étoient point avisés de passer les Alpes, aux quatre premieres migrations des Gaulois sous Bellovèse. Ils n'y penserent qu'environ 200 ans après, à la sollicitation d'Aruns qui vouloit se venger de Lucumon. Celui-ci parmi tous les peuples de la Gaule Celtique, choisit les *Sénonois*, peut-être parce que leur pays étoit moins épuisé d'hommes; puisque les *Sénonois* n'avoient point suivi Bellovèse. Il leur vanta l'abondance dont ils jouiroient en Italie, & leur fit goûter du vin qu'il en avoit rapporté. Les *Sénonois* se déterminerent à le suivre, & leur armée fut très-nombreuse.

Après avoir passé les Alpes, ils n'attaquerent point les Celtes, mais allerent se jetter sur l'Umbrie, qui n'avoit encore été que peu entamée. Ils s'y établirent, selon Polybe & Tite-Live, depuis l'Utens jusqu'à l'Æsis, & depuis la mer Adriatique jusque vers l'Apennin. Ils mirent environ six ans à cet établissement. Au bout de ce tems, & de l'année de Rome 362, Aruns les conduisit devant Clusium, pour assiéger cette place, où sa femme & son ravisseur s'étoient enfermés. Les Romains inquiets du voisinage de ces peuples, offrirent de terminer le différend à l'amiable par leur médiation; cette médiation fut rejettée.

Les ambassadeurs romains, de pacificateurs étant alors devenus ennemis, les *Sénonois* qui s'en apperçurent, en envoyerent demander justice à la république; & comme elle refusa de leur donner la satisfaction qu'ils exigeoient, ils marcherent droit à Rome. Ils défirent, chemin faisant, l'armée romaine & entrerent quelques jours après dans Rome, qu'ils pillerent & reduisirent en cendres, à l'exception du capitole qu'ils tenterent inutilement d'emporter; & dont la résistance facilita aux Romains le moyen de chasser à la fin leurs ennemis.

Environ 100 ans après cette grande expédition, les *Sénonois* furent, selon Strabon, *lib. V.* exterminés par les Romains; mais Polybe, *lib. II.* plus exact dans cet endroit que Strabon, dit qu'il furent chassés du pays qu'ils occupoient, par M. Curius Dentatus, consul avec P. Cornelius Rufinus, l'an de Rome 463.

Ce ne fut que 7 ans après, à ce que nous apprennent Polybe, Denis d'Halicarnasse & Florus, que les *Sénonois* furent exterminés par le consul Dolabella. Ils furent alors tellement anéantis, qu'à peine resta-t-il dans l'Italie quelques vestiges de cette nation que le p[illegible] de Rome avoit si fort distinguée. Dès le consulat de M. Cu[illegible] avoient perdu la plus [illegible] depuis l'Æsis jusqu'au [illegible] voyé une colon[illegible] Ils occupie[illegible] qu'à l'Uten[illegible] sur les bor[illegible]

SE[illegible] long [illegible] gouve[illegible] détermi[illegible] très fi[illegible] du p[illegible] fur[illegible]

tis. Il faut remarquer que *civitas*, dans César, se prend très-souvent pour le peuple dépendant d'un pays. Ainsi les *Sénones* au jugement de César, avoient une valeur qui les accréditoit beaucoup parmi les Gaulois.

Les *Sénonois* étoient néanmoins *in fide Æduorum*, ce qu'il faut entendre d'une espece de ligue offensive & défensive qui étoit entre ces peuples. Mais l'ancienne étendue est impénétrable; il faut se contenter de celle de nos jours, qui ne va pas d'un côté jusqu'à Joigny, & de l'autre va beaucoup au-delà.

Pour éviter le fabuleux, il est bon de ne pas pousser plus loin les bornes de ce pays. Les Séquaniens & les *Sénonois* étoient deux peuples distingués; & pour peu qu'on lise Florus avec attention, on verra qu'il ne confond point ces deux peuples. Cet historien dit d'une maniere fort claire, que les *Sénonois* étoient des peuples de la Gaule, qui étoient venus s'établir entre les Alpes & le Pô. Ainsi une colonie des *Sénonois*, ou les *Sénonois* domiciliés, doivent encore être distingués. Voici comme s'explique Florus, *l. I. c. xiij. Hi, id est Senones galli, quondam ab ultimis terrarum oris, & cingente omnia Oceano, ingenti agmine profecti, quum jam media vastassent, positis inter Alpes & Padum sedibus, ne his quidem contenti per Italiam vagabantur*. Florus dans un autre endroit assure que cette colonie fut entierement détruite par la valeur des Romains. (*D. J.*)

SENS, s. m. (*Gramm.*) ce mot est souvent synonyme de *signification* & *d'acception*; & quand on n'a qu'à indiquer d'une maniere vague & indéfinie la représentation dont les mots sont chargés, on peut se servir indifféremment de l'un ou de l'autre de ces trois termes. Mais il y a bien des circonstances où le choix n'en est pas indifférent, parce qu'ils sont distingués l'un de l'autre par des idées accessoires qu'il ne faut pas confondre, si l'on veut donner au langage grammatical le mérite de la justesse, dont on ne sauroit faire assez de cas. Il est donc important d'examiner les différences de ces synonymes; je commencerai par les deux mots *signification* & *acception*, & je passerai ensuite au détail des différens *sens* que le grammairien peut envisager dans les mots ou dans les phrases.

Chaque mot a d'abord une *signification* primitive & fondamentale, qui lui vient de la décision constante de l'usage, & qui doit être le principal objet à déterminer dans un dictionnaire, ainsi que dans la traduction littérale d'une langue en une autre; mais quelquefois le mot est pris avec abstraction de l'objet qu'il représente, pour n'être considéré que *dans* les élémens matériels dont il *peut être composé*, *ou* pour être rapporté à la classe de mots à laquelle il appartient: si l'on dit, par exemple, qu'un *rudiment* est un livre qui contient les élémens de la langue latine, choisis avec sagesse, disposés avec intelligence, énoncés avec clarté, c'est faire connoître la *signification* primitive & fondamentale du mot; mais si l'on dit que *rudiment* est un mot de trois syllabes, ou un nom du genre masculin, c'est prendre alors le mot avec abstraction de toute *signification* déterminée, quoiqu'on ne puisse le considérer comme mot sans lui en supposer une. Ces deux diverses manieres d'envisager la *signification* primitive d'un mot, en font des *acceptions* différentes, parce que le mot est pris, *accipitur*, ou pour lui-même ou pour ce dont il est le signe. Si la *signification* primitive du mot y est directement & déterminément envisagée, le mot est pris dans une *acception formelle*; telle est l'*acception* du mot *rudiment* dans le premier exemple: si la *signification* primitive du mot n'y est point envisagée déterminément, qu'elle n'y soit que supposée, que l'on en fasse abstraction, & que l'attention soit fixée immédiatement que sur le matériel du mot, il est pris alors dans une *acception matérielle*; telle est l'*acception* du mot *rudiment* dans le second exemple.

En m'expliquant, *article* Mot, sur ce qui concerne la *signification* primitive des mots, j'y ai distingué la *signification* objective, & la *signification* formelle; ce que je rappelle, afin de faire observer la différence qu'il y a entre la *signification* & l'*acception* formelle. La *signification* objective, c'est l'idée fondamentale qui est l'objet individuel de la *signification* du mot, & qui peut être représentée par des mots de différentes especes; la *signification* formelle, [illegible]t la maniere particuliere dont le mot présen[illegible] l'esprit l'objet dont il est le signe, laquelle est [illegible]us les mots de la même espece, & ne peut

peut convenir à ceux des autres eſpeces: la *ſignification* objective & la *ſignification* formelle, conſtituent la *ſignification* primitive & totale du mot. Or, il s'agit toujours de cette *ſignification* totale dans l'*acception*, ſoit formelle, ſoit matérielle du mot, ſelon que cette *ſignification* totale y eſt enviſagée déterminément, ou que l'on en fait abſtraction pour ne s'occuper déterminément que du matériel du mot.

Mais la *ſignification* objective eſt elle-même ſujette à différentes *acceptions*, parce que le même mot matériel peut être deſtiné par l'uſage à être, ſelon la diverſité des occurrences, le ſigne primitif de diverſes idées fondamentales. Par exemple, le mot françois *coin* exprime quelquefois une ſorte de fruit, *malum cydonium*; d'autres fois un angle, *angulus*; tantôt un inſtrument méchanique pour fendre, *cuneus*; & tantôt un autre inſtrument deſtiné à marquer les médailles & la monnoie, *typus*: ce ſont autant d'*acceptions* différentes du mot *coin*, parce qu'il eſt fondamentalement le ſigne primitif de chacun de ces objets, que l'on ne déſigne dans notre langue par aucun autre nom. Chacune de ces *acceptions* eſt formelle, puiſqu'on y enviſage directement la *ſignification* primitive du mot; mais on peut les nommer *diſtinctives*, puiſqu'on y diſtingue l'une des *ſignifications* primitives que l'uſage a attachées au mot, de toutes les autres dont il eſt ſuſceptible. Il ne laiſſe pas d'y avoir dans notre langue, & apparemment dans toutes les autres, bien des mots ſuſceptibles de pluſieurs *acceptions* diſtinctives: mais il n'en réſulte aucune équivoque, parce que les circonſtances fixent aſſez l'*acception* préciſe qui y convient, & que l'uſage n'a mis dans ce cas aucun des mots qui ſont fréquemment néceſſaires dans le diſcours. Voici, par exemple, quatre phraſes différentes: *l'*ESPRIT *eſt eſſentiellement indiviſible; la lettre tue & l'*ESPRIT *vivifie; reprenez vos* ESPRITS; *ce fœtus a été conſervé dans l'*ESPRIT *de-vin:* le mot *eſprit* y a quatre *acceptions* diſtinctives qui ſe préſentent ſans équivoque à quiconque ſait la langue françoiſe, & que, par cette raiſon même, je me diſpenſerai d'indiquer plus amplement. *Voyez* ESPRIT.

Outre toutes les *acceptions* dont on vient de parler, les mots qui ont une *ſignification* générale, comme les noms *appellatifs*, les *adjectifs* & les *verbes*, ſont encore ſuſceptibles d'une autre eſpece d'*acceptions* que l'on peut nommer *déterminatives*.

Les *acceptions* déterminatives des noms *appellatifs* dépendent de la maniere dont ils ſont employés, & qui fait qu'ils préſentent à l'eſprit ou l'idée abſtraite de la nature commune qui conſtitue leur *ſignification* primitive, ou la totalité des individus en qui ſe trouve cette nature, ou ſeulement une partie indéfinie de ces individus, ou enfin un ou pluſieurs de ces individus préciſément déterminés: ſelon ces différens aſpects, l'*acception* eſt ou *ſpécifique* ou *univerſelle*, ou *particuliere* ou *ſinguliere*. Ainſi quand on dit, *agir en* [illegible], on prend le nom *homme* dans une *acception* ſpécifique, puiſqu'on n'enviſage que l'idée de la nature humaine: ſi l'on dit, *tous les* HOMMES *ſont avides de bonheur*, le même nom *homme* a une *acception* univerſelle, parce qu'il déſigne tous les individus de l'eſpece humaine; *quelques* HOMMES *ont l'ame élevée*, ici le nom *homme* eſt pris dans une *acception* particuliere, parce qu'on n'indique qu'une partie indéfinie de la totalité des individus de l'eſpece; *cet* HOMME (en parlant de Céſar) *avoit un génie ſupérieur*; *ces douze* HOMMES (en parlant des Apôtres) *n'avoient par eux-mêmes rien de ce qui peut aſſurer le ſuccès d'un projet auſſi vaſte que l'établiſſement du Chriſtianiſme:* le nom *homme* dans ces deux exemples a une *acception* ſinguliere, parce qu'il ſert à déterminer préciſément, dans l'une des phraſes, un individu, & dans l'autre douze individus de l'eſpece humaine. On peut voir au *mot* NOM, *art.* 1. §. 1. *n.* 3. les différens moyens de modifier ainſi l'étendue des noms appellatifs.

Pluſieurs adjectifs, des verbes & des adverbes ſont également ſuſceptibles de différentes *acceptions* déterminatives, qui ſont toujours indiquées par les complémens qui les accompagnent, & dont l'effet eſt de reſtraindre la *ſignification* primitive & fondamentale de ces mots: *un homme* SAVANT, *un homme* SAVANT *en grammaire*, *un homme très-*SAVANT, *un homme plus* SAVANT *qu'un autre*; voilà l'adjectif *ſavant* pris ſous quatre *acceptions* différentes, c[illegible] ſervant toujours la même *ſignification*. Il e[illegible] de même des adverbes & des verbes [illegible]

auroient tel ou tel complément, ou qu'ils n'en auroient point. *Voyez* RÉGIME.

Il paroît évidemment par tout ce qui vient d'être dit, que toutes les eſpeces d'*acceptions*, dont les mots en général & les différentes ſortes de mots en particulier peuvent être ſuſceptibles, ne ſont que différens aſpects de la *ſignification* primitive & fondamentale: qu'elle eſt ſuppoſée, mais qu'on en fait abſtraction dans l'*acception* matérielle: qu'elle eſt choiſie entre pluſieurs dans les *acceptions* diſtinctives: qu'elle eſt déterminée à la ſimple déſignation de la nature commune dans l'*acception* ſpécifique; à celle de tous les individus de l'eſpece dans l'*acception* univerſelle; à l'indication d'une partie indéfinie des individus de l'eſpece dans l'*acception* particuliere; & à celle d'un ou de pluſieurs de ces individus préciſément déterminés dans l'*acception* ſinguliere: en un mot, la *ſignification* primitive eſt toujours l'objet immédiat des diverſes *acceptions*.

1. *SENS propre*, SENS *figuré*. Il n'en eſt pas ainſi à l'égard des différens *ſens* dont un mot eſt ſuſceptible: la *ſignification* primitive en eſt plutôt le fondement que l'objet, ſi ce n'eſt lorſque le mot eſt employé pour ſignifier ce pour quoi il a été d'abord établi par l'uſage, ſous quelqu'une des *acceptions* qui viennent d'être détaillées; on dit alors que le mot eſt employé dans le SENS *propre*, comme quand on dit, *le feu brûle*, *la lumiere nous éclaire*, *la clarté du jour*; car tous ces mots conſervent dans ces phraſes leur *ſignification* primitive ſans aucune altération, c'eſt pourquoi ils ſont dans le *ſens propre*.

„ Mais, dit M. du Marſais, *Trop. Part. I. art. vj.* „ quand un mot eſt pris dans un autre *ſens*, il paroît „ alors, pour ainſi dire, ſous une forme empruntée, „ ſous une figure qui n'eſt pas ſa figure naturelle, „ c'eſt-à-dire celle qu'il a eue d'abord; alors on dit „ que ce mot eſt dans un SENS *figuré*, quelque puiſ„ ſe être le nom que l'on donne enſuite à cette fi„ gure particuliere: par exemple, *le* FEU *de vos* „ *yeux*, *le* FEU *de l'imagination*, *la* LUMIERE *de* „ *l'eſprit*, *la* CLARTE *d'un diſcours*..... La liaiſon, „ continue ce grammairien, *ibid. art. vij.* §. 1. qu'il „ y a entre les idées acceſſoires, je veux dire, en„ tre les idées qui ont rapport les unes aux autres, „ eſt la ſource & le principe de divers *ſens figurés* „ que l'on donne aux mots. Les objets qui font ſur „ nous des impreſſions, ſont toujours accompagnés „ de différentes circonſtances qui nous frappent, & „ par leſquelles nous déſignons ſouvent, ou les ob„ jets mêmes qu'elles n'ont fait qu'accompagner, ou „ ceux dont elles nous rappellent le ſouvenir... Sou„ vent les idées acceſſoires déſignant les objets avec „ plus de circonſtances que ne feroient les noms pro„ pres de ces objets, les peignent ou avec plus d'é„ nergie ou avec plus d'agrément. De-là le ſigne „ pour la choſe ſignifiée, la cauſe pour l'effet, la par„ tie pour le tout, l'antécédent pour le conſéquent „ & les autres tropes, *voyez* TROPE. Comme l'une „ de ces idées ne ſauroit être réveillée ſans exciter „ l'autre, il arrive que l'expreſſion figurée eſt auſſi „ facilement entendue que ſi l'on ſe ſervoit du mot „ propre; elle eſt même ordinairement plus vive & „ plus agréable quand elle eſt employée à-propos, „ parce qu'elle réveille plus d'une image; elle atta„ che ou amuſe l'imagination, & donne aiſément à „ deviner à l'eſprit.

„ Il n'y a peut-être point de mot, dit-il ailleurs, „ §. 4. qui ne ſe prenne en quelque *ſens* figuré, „ c'eſt-à-dire, éloigné de ſa *ſignification* propre & „ primitive. Les mots les plus communs, [illegible] qui re„ viennent ſouvent [illegible] *ſens* [illegible] ceux qui „ ſont pris le plu[illegible] *ſ* figuré, „ & qu[illegible] ſortes de „ *ſens* [illegible] *avoir*, „ *fa*[illegible]

[illegible] on tous [illegible] ginale: [illegible] qui lui [illegible] ſſions [illegible] pays, [illegible] autre [illegible] *porter* [illegible] *ure* [illegible]

„ qu'un qu'on se conforme à son goût, à sa maniere
„ de vivre, être complaisant, lui obéir . . . . . ainsi
„ quand il s'agit de traduire en une autre langue quel-
„ que expression figurée, le traducteur trouve sou-
„ vent que sa langue n'adopte point la figure de la
„ langue originale; alors il doit avoir recours à quel-
„ qu'autre expression figurée de sa propre langue,
„ qui réponde, s'il est possible, à celle de son au-
„ teur. Le but de ces sortes de traductions n'est que
„ de faire entendre la pensée d'un auteur; ainsi on
„ doit alors s'attacher à la pensée & non à la lettre,
„ & parler comme l'auteur lui-même auroit parlé,
„ si la langue dans laquelle on le traduit, avoit été
„ sa langue naturelle; mais quand il s'agit de faire
„ entendre une langue étrangere, on doit alors tra-
„ duire littéralement, afin de faire comprendre le tour
„ original de cette langue.

„ Nos dictionnaires, §. 5. n'ont point assez remar-
„ qué ces différences, je veux dire, les divers *sens*
„ que l'on donne par figure à un même mot dans
„ une même langue, & les différentes *significations*
„ que celui qui traduit est obligé de donner à un mê-
„ me mot ou à une même expression, pour faire en-
„ tendre la pensée de son auteur. Ce sont deux idées
„ fort différentes que nos dictionnaires confondent;
„ ce qui les rend moins utiles & souvent nuisibles
„ aux commençans. Je vais faire entendre ma pen-
„ sée par cet exemple.

„ *Porter* se rend en latin dans le *sens* propre par
„ *ferre*: mais quand nous disons *porter envie*, *porter*
„ *la parole*, *se porter bien ou mal*, &c. on ne se sert
„ plus de *ferre* pour rendre ces façons de parler en
„ latin; la langue latine a ses expressions particulie-
„ res pour les exprimer; *porter* ou *ferre* ne sont plus
„ alors dans l'imagination de celui qui parle latin:
„ ainsi quand on considere *porter*, tout seul & séparé
„ des autres mots qui lui donnent un *sens* figuré, on
„ manqueroit d'exactitude dans les dictionnaires fran-
„ çois-latins, si l'on disoit d'abord simplement, que
„ *porter* se rend en latin par *ferre*, *invidere*, *alloqui*,
„ *valere*, &c.

„ Pourquoi donc tombe-t-on dans la même faute
„ dans les dictionnaires latin-françois, quand il s'agit
„ de traduire un mot latin? Pourquoi joint-on à la
„ *signification* propre d'un mot, quelqu'autre signi-
„ fication figurée, qu'il n'a jamais tout seul en latin?
„ La figure n'est que dans notre françois, parce
„ que nous nous servons d'une autre image, & par
„ conséquent de mots tout différens. (*Voyez* le dic-
„ tionnaire latin-françois, imprimé sous le nom de
„ R. P. Tachart, en 1727, & quelqu'autres diction-
„ naires nouveaux.) *Mittere*, par exemple, signi-
„ fie, y dit-on, *envoyer*, *retenir*, *arrêter*, *écrire*;
„ n'est-ce pas comme si l'on disoit dans le diction-
„ naire françois latin, que *porter* se rend en latin par
„ *ferre*, *invidere*, *alloqui*, *valere*? jamais *mittere*
„ n'a eu la *signification* de *retenir*, d'*arrêter*, d'*écrire*,
„ dans l'imagination d'un homme qui parloit latin.
„ Quand Térence a dit, (*Adelph. III. ij. 37.*) *lacry-*
„ *mas mitte*, & (*Hec. V. ij. 14.*) *missam iram faciet*;
„ *mittere* avoit toujours dans son esprit la significa-
„ tion d'*envoyer*: *envoyez* loin de vous vos larmes,
„ votre colere, comme on renvoie tout ce dont on
„ veut se défaire: que si en ces occasions nous disons
„ plutôt, *retenez vos larmes*, *retenez votre colere*,
„ c'est que pour exprimer ce *sens*, nous avons re-
„ cours à une métaphore prise de l'action que l'on
„ fait quand on retient un cheval avec le frein, ou
„ quand on empêche qu'une chose ne tombe ou ne
„ s'échappe: ainsi il faut toujours distinguer deux
„ sortes de traductions, (*voyez* TRADUCTION, VER-
„ SION, *syn.*) Quand on [illegible] que pour faire
„ entendre le *sens* d'un [illegible] dre s'il
„ est possible [illegible] à tra-
„ duire littér[illegible]ner
„ l'intelligence[illegible]es
„ dictionnaire[illegible]in
„ de faire en[illegible]e
„ dans cette[illegible]
„ trement [illegible]
„ Je [illegible]
„ naissent [illegible]
„ pre[illegible]
„ teu[illegible]
„ [illegible]

„ rente de celle qui étoit en usage en latin: alors je
„ voudrois distinguer: 1°. si l'explication littérale
„ qu'on a déja donnée du mot latin, suffit pour faire
„ entendre à la lettre l'expression figurée, ou la pen-
„ sée littérale du latin; en ce cas, je me contente-
„ rois de rendre la pensée, à notre maniere; par
„ exemple, *mittere*, envoyer; *mitte iram*, retenez
„ votre colere; *mittere epistolam alicui*, écrire une
„ lettre à quelqu'un. 2°. Mais lorsque la façon de
„ parler latine, est trop éloignée de la françoise,
„ & que la lettre n'en peut pas être aisément en-
„ tendue, les dictionnaires devroient l'expliquer d'a-
„ bord littéralement, & ensuite ajouter la phrase
„ françoise qui répond à la latine; par exemple,
„ *laterem crudum lavare*, laver une brique crue,
„ c'est-à-dire, perdre son tems & sa peine, perdre
„ son latin; qui laveroit une brique avant qu'elle fût
„ cuite, ne feroit que de la boue, & perdroit la
„ brique; on ne doit pas conclure de cet exemple,
„ que jamais *lavare* ait signifié en latin, *perdre*; ni
laver, *tems* ou *peine*.

II. SENS *déterminé*, SENS *indéterminé*. Quoique chaque mot ait nécessairement dans le discours une *signification* fixe, & une *acception* déterminée, il peut néanmoins avoir un *sens* indéterminé, en ce qu'il peut encore laisser dans l'esprit quelque incertitude sur la détermination précise & individuelle des sujets dont on parle, des objets que l'on désigne.

Que l'on dise, par exemple, *des* HOMMES *ont cru que les animaux sont de pures machines*; *un* HOMME *d'une naissance incertaine, jetta les premiers fondemens de la capitale du monde*: le nom *homme*, qui a dans ces deux exemples une *signification* fixe, qui y est pris sous une *acception* formelle & déterminative, y conserve encore un *sens* indéterminé, parce que la détermination individuelle des sujets qu'il y désigne, n'y est pas assez complette; il peut y avoir encore de l'incertitude sur cette détermination totale, pour ceux du moins qui ignoreroient l'histoire du cartésianisme & celle de Rome; ce qui prouve que la lumiere de ceux qui ne resteroient point indécis à cet égard, après avoir entendu ces deux propositions, ne leur viendroit d'ailleurs que du *sens* même du mot *homme*.

Mais si l'on dit, *les* CARTESIENS *ont cru que les animaux sont de pures machines*; ROMULUS *jetta les premiers fondemens de la capitale du monde*: ces deux propositions ne laissent plus aucune incertitude sur la détermination individuelle des *hommes* dont il y est question; le *sens* en est totalement *déterminé*.

III. SENS *actifs*, SENS *passifs*. Un mot est employé dans un *sens* actif, quand le sujet auquel il se rapporte, est envisagé comme le principe de l'action énoncée par ce mot; il est employé dans le *sens* passif, quand le sujet auquel il a rapport, est considéré comme le terme de l'impression produite par l'action que ce mot énonce: par exemple les mots *aide* & *secours* sont pris dans un *sens* actif, quand on dit, *mon* AIDE, ou *mon* SECOURS *vous est inutile*; car c'est comme si l'on disoit, *l'*AIDE, ou *le* SECOURS *que je vous donnerois*, *vous est inutile*: mais ces mêmes mots sont dans un *sens* passif, si l'on dit, *accourez à mon* AIDE, *venez à mon* SECOURS; car ces mots marquent alors l'*aide* ou le *secours* que l'on me donnera, dont je suis le terme & non pas le principe. (*Voyez* Vaugelas, *Rem.* 541.) *Cet enfant* SE GATE, pour dire qu'il tache ses hardes, est une phrase où les deux mots *se gâte*, ont le *sens* actif, parce que l'*enfant* auquel ils se rapportent, est envisagé comme principe de l'action de *gâter*: *cette robe* SE GATA, est une autre phrase où les deux mêmes mots ont le *sens* passif, parce que la *robe* à laquelle ils ont rapport, est considérée comme le terme de l'impression produite par l'action de *gâter*. *Voyez* PASSIF.

„ Simon, dans l'Andrienne, (*I. ij. 17.*) rappelle
„ à Sosie les bienfaits dont il l'a comblé. *me remet-*
„ *tre ainsi vos bienfaits devant les yeux*, lui dit So-
„ sie, *c'est me reprocher que je les ai oubliés*; (isthæc
„ commemoratio quasi exprobratio est IMMEMORIS be-
„ neficii.) Les interprêtes, d'accord entr'eux pour
„ le fond de la pensée, ne le sont pas pour le *sens*
„ d'*immemoris*: se doit-il prendre dans un *sens* ac-
„ [illegible] ou dans un *sens* passif? Made. Dacier dit que
„ [illegible] peut être expliqué des deux manieres: *ex-*
„ [illegible]*io mei* IMMEMORIS, & alors *immemoris* est
„ [illegible] *exprobratio beneficii* IMMEMORIS, le
„ re-

„ reproche d'un bienfait oublié, & alors *immemoris* „ est passif. Selon cette explication, quand *immemor* veut dire *celui qui oublie*, il est pris dans un „ *sens* actif; au-lieu que quand il signifie *ce qui est* „ *oublié*, il est dans un *sens* passif, du moins par „ rapport à notre maniere de traduire littéralement.„ (*Voyez* M. du Marsais, *Trop. part. III. art. iij.*) Ciceron a dit, dans le *sens* actif, *adeone* IMMEMOR *rerum a me gestarum esse videor*; & Tacite a dit bien décidément dans le *sens* passif, *immemor beneficiorum*. C'est la même chose du mot opposé *memor*. Plaute l'emploie dans le *sens* actif, quand il dit *fac sis promissi* MEMOR; (Pseud.) & MEMOREM *mones*, (Capt.) au contraire, Horace l'emploie dans le *sens* passif, lorsqu'il dit:

Impressit MEMOREM *dente labris notam.*

I. Od. 13.

M. du Marsais, (*Loc. cit.*) tire de ce double *sens* de ces mots, une conséquence que je ne crois point juste; c'est qu'en latin ils seroient dans un sens neutre. Il me semble que cet habile grammairien oublie ici la *signification* du mot de *neutre*, c'est-à-dire, selon lui-même, ni actif ni passif: or on ne peut pas dire qu'un mot qui peut se prendre alternativement dans un *sens* actif & dans un *sens* passif, ait un *sens* neutre, de même qu'on ne peut pas dire qu'un nom comme *finis*, tantôt masculin & tantôt féminin, soit du genre neutre. Il faut dire que dans telle phrase, le mot a un *sens* actif; dans telle autre, un *sens* passif, & qu'en lui-même il est susceptible des deux *sens*, (*utriusque* & non pas *neutrius*.) C'est peut-être alors qu'il faut dire que le *sens* en est par lui-même indéterminé, & qu'il devient déterminé par l'usage que l'on en fait.

D'après les notions que j'ai données du *sens* actif & du *sens* passif, si l'on vouloit reconnoître un *sens* neutre, il faudroit l'attribuer à un mot essentiellement actif, dont le sujet ne seroit envisagé ni comme principe, ni comme terme de l'action énoncée par ce mot: or cela est absolument impossible, parce que tout sujet auquel se rapporte une action, en est nécessairement le principe ou le terme.

Une des causes qui a jetté M. du Marsais dans cette méprise, c'est qu'il a confondu *sens* & *significations*; ce qui est pourtant fort différent: tout mot pris dans une *acception* formelle, a une *signification* active, ou passive, ou neutre, selon qu'il exprime une action, une *passion*, ou quelque chose qui n'est ni action, ni passion; mais il a cette *signification* par lui-même, & indépendamment des [illegible] particuliers au lieu que les mots susceptibles du *sens* actif, ou du *sens* passif, ne le sont qu'en vertu [illegible] circonstances de la phrase, hors de-là, ils sont indéterminés à cet égard.

IV. *Sens absolu, sens relatif.* J'en ai parlé ailleurs, & je n'ai rien à y ajouter de plus. *Voy.* RELATIF, *art. II.*

V. SENS *collectif*, SENS *distributif*. Ceci ne peut regarder que les mots pris dans une *acception* universelle: or il faut distinguer deux sortes d'universalité, l'une métaphysique, & l'autre morale. L'universalité est métaphysique quand elle est sans exception, comme *tout* HOMME *est mortel*. L'universalité est morale, quand elle est susceptible de quelques exceptions, comme *tout* VIEILLARD *loue le tems passé*. C'est donc à l'égard des mots pris dans une *acception* universelle, qu'il y a *sens* collectif, ou *sens* distributif. Ils sont dans un *sens* collectif, quand ils énoncent la totalité des individus, simplement comme totalité: ils sont dans un *sens* distributif, quand on y envisage chacun des individus séparément. Par exemple, quand on dit en France que *les* ÉVÊQUES *jugent infailliblement en matiere de foi*, le nom *évêques* y est pris seulement dans le *sens* collectif, parce que la proposition n'est vraie que du corps épiscopal, & non pas de chaque évêque en particulier, ce qui est le *sens* distributif. Lorsque l'universalité est morale, il n'y a de même que le *sens* collectif qui puisse être regardé comme vrai; le *sens* distributif y est nécessairement faux à cause des exceptions: ainsi dans cette proposition, *tout* VIEILLARD *loue le tems passé*, il n'y a de vrai que le *sens* collectif, parce que cela est assez généralement vrai, *ut plurimum*; le *sens* distributif en est faux, parce qu'on trouve des vieillards équitables qui ne louent [illegible] qui mérite d'être loué. Lorsque l'universali[illegible] taphysique, & qu'elle n'indique pas [illegible]

la totalité, il y a vérité dans le *sens* collectif & dans le *sens* distributif, parce que l'énoncé est vrai de tous & de chacun des individus; comme *tout* HOMME *est mortel*.

VI. SENS *composé*, SENS *divisé*. Je vais transcrire ici ce qu'en a dit M. du Marsais, *Trop. part. III. art. viij.*

„ Quand l'évangile dit, *Mat. xj.* 5. les AVEUGLES „ *voyent, les* BOITEUX *marchent*, ces termes, *les aveu-* „ *gles, les boiteux*, se prennent en cette occasion „ dans le *sens* divisé; c'est-à-dire, que ce mot *aveu-* „ *gles* se dit là de ceux qui étoient aveugles & qui ne „ le sont plus; ils sont divisés, pour ainsi dire, de leur „ aveuglement; car les aveugles, en tant qu'aveugles „ (ce qui seroit le *sens* composé), ne voyent pas.

„ L'évangile, *Mat. xxvj.* 6. parle d'un certain *Si-* „ *mon appellé le lépreux*, parce qu'il l'avoit été; c'est „ le *sens* divisé.

„ Ainsi quand S. Paul a dit, *I. Cor. vj.* 9. que *les* „ IDOLATRES *n'entreront point dans le royaume des* „ *cieux*, il a parlé des *idolâtres* dans le *sens* compo- „ sé, c'est-à-dire, de ceux qui demeureront dans l'i- „ dolâtrie. Les idolâtres, en tant qu'idolâtres, n'en- „ treront pas dans le royaume des cieux; c'est le *sens* „ composé: mais les idolâtres qui auront quitté l'ido- „ lâtrie, & qui auront fait pénitence, entreront dans „ le royaume des cieux; c'est le *sens* divisé.

„ Apelle ayant exposé, selon sa coutume, un ta- „ bleau à la critique du public, un cordonnier cen- „ sura la chaussure d'une figure de ce tableau. Apel- „ le réforma ce que le cordonnier avoit blâmé. Mais „ le lendemain le cordonnier ayant trouvé à redire „ à une jambe, Apelle lui dit qu'un cordonnier ne „ devoit juger que de la chaussure; d'où est venu le „ proverbe, *ne sutor ultra crepidam*, suppléez *judicet*. „ La récusation qu'Apelle fit de ce cordonnier, étoit „ plus piquante que raisonnable: un cordonnier, en „ tant que cordonnier, ne doit juger que de ce qui „ est de son métier; mais si ce cordonnier a d'autres „ lumieres, il ne doit point être récusé, par cela seul „ qu'il est cordonnier: en tant que cordonnier, (ce „ qui est le *sens* composé), il juge si un soulier est bien „ fait & bien peint; & en tant qu'il a des connoissan- „ ces supérieures à son métier, il est juge compétent „ sur d'autres points; il juge alors dans le *sens* divi- „ sé, par rapport à son métier de cordonnier.

„ Ovide parlant du sacrifice d'Iphigénie, *Met. xij.* „ 29. dit que l'*intérêt public triompha de la tendresse* „ *paternelle*, [& que] *le roi vainquit le* pere: *post-* „ *quam pietatem publica causa, rexque patrem vicit*. „ Ces dernieres paroles sont dans un *sens* divisé. „ Agamemnon se regardant comme roi, étouffe les „ sentimens qu'il ressent comme pere.

„ Dans le *sens* composé, un mot conserve sa *si-* „ *gnification* à tous égards, & cette *signification* en- „ tre dans la composition du *sens* de toute la phra- „ se; au lieu que dans le *sens* divisé, ce n'est qu'en „ un certain *sens*, & avec restriction, qu'un mot „ conserve son ancienne *signification*.

VII. SENS *littéral*, SENS *spirituel*. C'est encore M. du Marsais qui va parler, *Ibid. art. ix.*

„ Le *sens* littéral est celui que les mots excitent „ d'abord dans l'esprit de ceux qui entendent une „ langue; c'est le *sens* qui se présente naturellement „ à l'esprit. Entendre une expression littéralement, „ c'est la prendre au pié de la lettre. *Quæ dicta sunt* „ *secundùm litteram accipere, id est, non aliter in-* „ *telligere quam littera sonat*: *Aug. Gen. ad litt.* „ *lib. VIII. c. ij. Tom. III.* C'est le *sens* que les „ paroles signifient immédiatement; *is quem verba im-* „ *mediatè significant*.

„ Le *sens* spirituel [illegible] celui que le *sens* littéral ren- „ ferme [illegible] pour ainsi dire. [illegible] le *sens* lit- „ téral [illegible] signifiées par le „ *sens* [illegible] Ainsi dans les „ [illegible] allégories, il „ [illegible] it, par exem- „ [illegible] ent boire à un „ [illegible] ché querel- „ [illegible] achez sim- „ [illegible] ces pa- „ [illegible] leus aul- „ [illegible] on a „ [illegible] quel- „ [illegible] dans;

1. „ Il y a un *sens* littéral *rigoureux*; c'est le *sens* „ propre d'un mot, c'est la lettre prise à la rigueur, „ *stricte*.

2. „ La seconde espece de *sens* littéral, c'est celui „ que les expressions figurées dont nous avons parlé, „ présentent naturellement à l'esprit de ceux qui en- „ tendent bien une langue; c'est un *sens* littéral *fi-* „ *guré*: par exemple, quand on dit d'un politique, „ qu'*il seme à propos la division entre ses propres* „ *ennemis*, *semer* ne se doit pas entendre à la rigueur „ selon le *sens* propre, & de la même maniere qu'on „ dit *semer du blé*: mais ce mot ne laisse pas d'avoir „ un *sens* littéral, qui est un *sens* figuré qui se pré- „ sente naturellement à l'esprit. La lettre ne doit pas „ toujours être prise à la rigueur; elle tue, dit saint „ Paul, *II. Cor. iij. 6.* On ne doit point exclure tou- „ te *signification* métaphorique & figurée. Il faut „ bien se garder, dit S. Augustin, *de doctr. christ.* „ *l. III. c. v. tom. III.* Paris, 1685, de prendre à „ la lettre une façon de parler figurée; & c'est à cela „ qu'il faut appliquer ce passage de S. Paul, *la lettre* „ *tue, & l'esprit donne la vie. In principio caven-* „ *dum est ne figuratam locutionem ad litteram acci-* „ *pias; & ad hoc enim pertinet quod ait apostolus*, „ littera occidit, spiritus autem vivificat.

„ Il faut s'attacher au *sens* que les mots excitent „ naturellement dans notre esprit, quand nous ne „ sommes point prévenus & que nous sommes dans „ l'état tranquille de la raison: voilà le véritable *sens* „ littéral figuré; c'est celui-là qu'il faut donner aux „ lois, aux canons, aux textes des coutumes, & „ même à l'Ecriture-sainte.

„ Quand J. C. a dit, *Luc. ix. 62. celui qui met la* „ *main à la charrue & qui regarde derriere lui, n'est* „ *point propre pour le royaume de Dieu*, on voit „ bien qu'il n'a pas voulu dire qu'un laboureur qui „ en travaillant tourne quelquefois la tête, n'est pas „ propre pour le ciel; le vrai *sens* que ces paroles „ présentent naturellement à l'esprit, c'est que ceux „ qui ont commencé à mener une vie chrétienne & „ à être les disciples de Jesus-Christ, ne doivent pas „ changer de conduite ni de doctrine, s'ils veulent „ être sauvés: c'est donc là un *sens* littéral figuré. Il „ en est de même des autres passages de l'évangile, „ où Jesus-Christ dit, *Mat. v. 39*, de présenter la „ joue gauche à celui qui nous a frappé sur la droite, „ &, *ib. 29. 30.* de s'arracher la main ou l'œil qui „ est un sujet de scandale: il faut entendre ces paro- „ les de la même maniere qu'on entend toutes les „ expressions métaphoriques & figurées; ce ne seroit „ pas leur donner leur vrai *sens*, que de les entendre „ selon le *sens* littéral pris à la rigueur; elles doi- „ vent être entendues selon la seconde sorte de *sens* „ *littéral*, qui réduit toutes ces façons de parler fi- „ gurées à leur juste valeur, c'est-à-dire, au *sens* „ qu'elles avoient dans l'esprit de celui qui a parlé, „ & qu'elles excitent dans l'esprit de ceux qui enten- „ dent la langue où l'expression figurée est autorisée „ par l'usage. *Lorsque nous donnons au blé le nom de* „ Cérès, dit Cicéron, *de nat. deor. lib. III. n°. 41.* „ *à lin. xvj. & au vin le nom de* Bacchus, *nous nous* „ *servons d'une façon de parler usitée en notre langue,* „ *& personne n'est assez dépourvu de sens pour prendre* „ *ces paroles à la rigueur de la lettre*....

„ Il y a souvent dans le langage des hommes un „ *sens* littéral qui est caché, & que les circonstances „ des choses découvrent: ainsi il arrive souvent que „ la même proposition a un tel *sens* dans la bouche „ ou dans les écrits d'un certain homme, & qu'elle „ en a un autre dans les discours & dans les ouvrages „ d'un autre homme; mais il ne faut pas légerement „ donner d[illegible] désavantageux aux paroles de ceux „ qui ne [illegible] pas [illegible] comme nous. Il faut „ que ces [illegible] développés „ par les [illegible] son *sens* „ qui [illegible] endre. „ Nos prév[illegible] justes, „ & nous [illegible] senti- „ mens qu'[illegible] les „ detestons [illegible]

„ Au [illegible] „ figuré [illegible] „ meur [illegible] „ ou [illegible]

„ sans quoi, ou l'on n'entendra point le passage, ou „ l'on tombera dans des *contre-sens*. En françois, *donner parole*, veut dire *promettre*; en latin, *verba* „ *dare*, signifie *tromper*: *pœnas dare alicui*, ne veut „ pas dire *donner de la peine à quelqu'un*, lui faire de „ la peine, il veut dire au contraire, *être puni par* „ *quelqu'un*, lui donner la satisfaction qu'il exige de „ nous, lui donner notre supplice en payement, „ comme on paye une amende. Quand Properce dit „ à Cinthie, *dabis mihi perfida pœnas*, *II. eleg. v. 3.* „ il ne veut pas dire, *perfide, vous m'allez causer* „ *bien des tourmens*, il lui dit au contraire, qu'il la fe- „ ra repentir de sa perfidie. *Perfide, vous me le paye-* „ *rez*: voilà peut-être ce qui répond le plus exacte- „ ment au *dabis mihi pœnas* de Properce.

„ Il n'est pas possible d'entendre le *sens* littéral de „ l'Ecriture sainte, si l'on n'a aucune connoissance „ des hébraïsmes & des hellénismes, c'est-à-dire, des „ façons de parler de la langue hébraïque & de la „ langue grecque. Lorsque les interpretes traduisent „ à la rigueur de la lettre, ils rendent les mots & „ non le véritable *sens*. De-là vient qu'il y a, par „ exemple, dans les pseaumes, plusieurs versets qui „ ne sont pas intelligibles en latin. *Montes Dei, ps.* „ *35*, ne veut pas dire des *montagnes consacrées à* „ *Dieu*, mais *de hautes montagnes* „. *Voyez* Idiotisme & Superlatif.

„ Dans le nouveau testament même il y a plusieurs „ passages qui ne sauroient être entendus, sans la „ connoissance des idiotismes, c'est-à-dire, des fa- „ çons de parler des auteurs originaux. Le mot hé- „ breu qui répond au mot latin *verbum*, se prend or- „ dinairement en hébreu pour *chose* signifiée par la „ parole, c'est le mot générique qui répond à *nego-* „ *tium* ou *res* des Latins. *Transeamus usque Bethleem,* „ *& videamus hoc* VERBUM *quod factum est. Luc ij.* „ 15. Passons jusqu'à Bethléem, & voyons ce qui y „ est arrivé. Ainsi lorsqu'au troisieme verset, du cha- „ pitre 8 du Deutéronome, il est dit (*Deus*) *dedit* „ *tibi cibum manna quod ignorabas tu & patres tui,* „ *ut ostenderet tibi quod non in solo pane vivat homo,* „ *sed in omni verbo quod egreditur de ore Dei*. Vous „ voyez que *in omni verbo* signifie *in omni re*, c'est- „ à-dire, *de tout ce que Dieu dit*, ou *veut qui serve de* „ *nourriture*. C'est dans ce même *sens* que Jesus- „ Christ a cité ce passage: le démon lui proposoit de „ changer les pierres en pain; il n'est pas nécessaire „ de faire ce changement, répond Jesus-Christ, *car* „ *l'homme ne vit pas seulement de pain, il se nourrit* „ *encore de tout ce qui plaît à Dieu de lui donner pour* „ *nourriture, de tout ce que Dieu dit qui servira de* „ *nourriture*. *Mat. iv. 4.* Voilà le *sens* littéral; celui „ qu'on donne communément à ces paroles, n'est „ qu'un *sens* moral „.

§. 2. *Division du* SENS *spirituel*. „ Le *sens* spiri- „ tuel est aussi de plusieurs sortes. 1. Le SENS *moral*. „ 2. Le SENS *allégorique*. 3. Le SENS *anagogique*.

1. SENS *moral*. „ Le *sens* moral est une interpré- „ tation selon laquelle on tire quelque instruction pour „ les mœurs. On tire un *sens* moral des histoires, „ des fables, *&c.* Il n'y a rien de si profane dont on „ ne puisse tirer des moralités, ni rien de si sérieux „ qu'on ne puisse tourner en burlesque. Telle est „ la liaison que les idées ont les unes avec les au- „ tres: le moindre rapport réveille une idée de mo- „ ralité dans un homme dont le goût est tourné du „ côté de la morale, & au contraire celui dont l'ima- „ gination aime le burlesque, trouve du burlesque „ par-tout.

„ Thomas Walleis, jacobin anglois, fit imprimer „ vers la fin du xv. siecle, à l'usage des prédicateurs, „ une explication morale des métamorphoses d'Ovi- „ de. Nous avons le Virgile travesti de Scarron. Ovi- „ de n'avoit point pensé à la morale que Walleis lui „ prête, & Virgile n'a jamais eu les idées burlesques „ que Scarron a trouvées dans son Enéide. Il n'en est „ pas de même des fables morales; leurs auteurs mê- „ mes nous en découvrent les moralités, elles sont „ tirées du texte comme une conséquence est tirée de „ son principe.

„ *Sens allegorique*. „ Le *sens* allegorique se tire „ d'un discours, qui, à le prendre dans son *sens* pro- „ pre, signifie toute autre chose: c'est une histoire „ qui est l'image d'une autre histoire, ou de quel- „ qu'autre pensée. *Voyez* Allégorie.

„ L'esprit humain a bien de la peine à demeurer „ déterminé sur les causes dont il voit ou dont il „ sent les effets; ainsi lorsqu'il ne connoît pas les

cause

causes, il en imagine & le voilà satisfait. Les payens imaginerent d'abord des causes frivoles de la plûpart des effets naturels: l'amour fut l'effet d'une divinité particuliere: Prométhée vola le feu du ciel: Cérès inventa le blé, Bacchus le vin, *&c*. Les recherches exactes sont trop pénibles, & ne sont pas à la portée de tout le monde. Quoi qu'il en soit *le vulgaire superstitieux*, dit le P. Sanadon, *poésies d'Hor. t. I. p.* 504. *fut la dupe des visionnaires* qui inventerent toutes ces fables.

,, Dans la suite, quand les payens commencerent à se policer & à faire des reflexions sur ces histoires fabuleuses, il se trouva parmi eux des mystiques, qui en envelopperent les absurdités sous le voile des allégories & des *sens* figurés, auxquels les premiers auteurs de ces fables n'avoient jamais pensé.

,, Il y a des pieces allégoriques en prose & en vers: les auteurs de ces ouvrages ont prétendu qu'on leur donnât un *sens* allégorique; mais dans les histoires, & dans les autres ouvrages dans lesquels il ne paroît pas que l'auteur ait songé à l'allégorie, il est inutile d'y en chercher. Il faut que les histoires dont on tire ensuite les allégories, ayent été composées dans la vue de l'allégorie; autrement les explications allégoriques qu'on leur donne ne prouvent rien, & ne sont que des explications arbitraires dont il est libre à chacun de s'amuser comme il lui plaît, pourvu qu'on n'en tire pas des conséquences dangereuses.

,, Quelques auteurs, *Indiculus historico-chronologicus, in fabri thesauro*, ont trouvé une image des révolutions arrivées à la langue latine, dans la statue que Nabuchodonosor vit en songe *Dan. ij.* 31. ils trouvent dans ce songe une allegorie de ce qui devoit arriver à la langue latine.

,, Cette statue étoit extraordinairement grande; la langue latine n'étoit-elle pas répandue presque partout?

,, La tête de cette statue étoit d'or, c'est le siecle d'or de la langue latine; c'est le tems de Térence, de César, de Cicéron, de Virgile: en un mot, c'est le siecle d'Auguste.

,, La poitrine & les bras de la statue étoient d'argent; c'est le siecle d'argent de la langue latine; c'est depuis la mort d'Auguste jusqu'à la mort de l'empereur Trajan, c'est-à-dire jusqu'environ cent ans après Auguste.

,, Le ventre & les cuisses de la statue étoient d'airain; c'est le siecle d'airain de la langue latine, qui comprend depuis la mort de Trajan, jusqu'à la prise de Rome par les Goths, en 410.

,, Les jambes de la statue étoient de fer, & les piés partie de fer & partie de terre; c'est le siecle de fer de la langue latine, pendant lequel les différentes incursions des barbares plongerent les hommes dans une extrème ignorance; à-peine la langue latine se conserva-t-elle dans le langage de l'Eglise.

,, Enfin une pierre abattit la statue; c'est la langue latine qui cessa d'être une langue vivante.

,, C'est ainsi qu'on rapporte tout aux idées dont on est préoccupé.

,, Les *sens* allégoriques ont été autrefois fort à la mode, & ils le sont encore en orient; on en trouvoit par-tout jusque dans les nombres. Métrodore de Lampsaque, au rapport de Tatien, avoit tourné Homere tout entier en allégories. On aime mieux aujourd'hui la réalité du *sens* littéral. Les explications mystiques de l'Ecriture-sainte qui ne sont point [illegible] par les apôtres, ni établies clairement par la révélation, sont sujettes à des illusions qui menent au fanatisme. *Voyez* Huet, *Origenianor. lib. II. quæst.* 13. *pag.* 171. & le livre intitulé, *Traité du sens littéral & du sens mystique, selon la doctrine des peres*.

[illegible] SENS *anagogique*. ,, Le *sens* anagogique n'est guere en usage que lorsqu'il s'agit de différens *sens* de l'Ecriture-sainte. Ce mot *anagogique* vient du grec [illegible], qui veut dire *élévation*: [illegible], dans la composition des mots, signifie souvent *au-dessus, en haut*, [illegible] veut dire *conduite*; de [illegible], *je conduis*: ainsi le *sens* anagogique de l'Ecriture-sainte est un *sens* mystique qui éleve l'esprit aux objets célestes & divins de la vie éternelle dont les saints jouissent dans le ciel.

,, Le *sens* littéral est le fondement des autres *sens* de l'Ecriture-sainte. Si les explications qu'on [illegible] donne ont rapport aux mœurs, c'est le *sens* [illegible]

,, Si les explications des passages de l'ancien Testament regardent l'Eglise & les mysteres de notre religion par analogie ou ressemblance, c'est le *sens* allégorique; ainsi le sacrifice de l'agneau pascal, le serpent d'airain élevé dans le desert, étoient autant de figures du sacrifice de la croix.

,, Enfin lorsque ces explications regardent l'Eglise triomphante & la vie des bienheureux dans le ciel, c'est le *sens* anagogique; c'est ainsi que le sabbat des Juifs est regardé comme l'image du repos éternel des bienheureux. Ces différens *sens* qui ne sont point le *sens* littéral, ni le *sens* moral, s'appellent aussi en général SENS *tropologique*, c'est-à-dire *sens figuré*. Mais, comme je l'ai déja remarqué, il faut suivre dans le *sens* allégorique & dans le *sens* anagogique ce que la révélation nous en apprend, & s'appliquer sur-tout à l'intelligence du *sens* littéral, qui est la regle infaillible de ce que nous devons croire & pratiquer pour être sauvés ,,.

VIII. SENS *adapté*. C'est encore M. du Marsais qui va nous instruire, *Ib. art. x.*

,, Quelquefois on se sert des paroles de l'Ecriture-sainte ou de quelque auteur profane, pour en faire une application particuliere qui convient au sujet dont on veut parler, mais qui n'est pas le *sens* naturel & littéral de l'auteur dont on les emprunte; c'est ce qu'on appelle *sensus accommodatitius*, *sens* adapté.

,, Dans les panégyriques des saints & dans les oraisons funebres, le texte du discours est pris ordinairement dans le *sens* dont nous parlons. M. Fléchier, dans son oraison funebre de M. de Turenne, applique à son héros ce qui est dit dans l'Ecriture à l'occasion de Judas Machabée qui fut tué dans une bataille.

,, Le pere le Jeune de l'oratoire, fameux missionnaire, s'appelloit *Jean*; il étoit devenu aveugle: il fut nommé pour prêcher le carême à Marseille aux Acoules; voici le texte de son premier sermon: *Fuit homo missus a Deo, cui nomen erat Joannes; non erat ille lux, sed ut testimonium perhiberet de lumine*, Joan. *j.* 6. On voit qu'il faisoit allusion à son nom & à son aveuglement.

,, Il y a quelques passages des auteurs profanes qui sont comme passés en proverbes, & auxquels on donne communément un *sens* détourné, qui n'est pas précisément le même *sens* que celui qu'ils ont dans l'auteur d'où ils sont tirés; en voici des exemples:

1. ,, Quand on veut animer un jeune homme à faire parade de ce qu'il sait, ou blâmer un savant de ce qu'il se tient dans l'obscurité, on lui dit ce vers de Perse, *sat. j.* 27. *Scire tuum nihil est, nisi te scire hoc sciat alter*. Toute votre science n'est rien, si les autres ne savent pas combien vous êtes savant. La pensée de Perse est pourtant de blâmer ceux qui n'étudient que pour faire ensuite parade de ce qu'ils savent,

En pallor, seniumque: o mores! usque adeone
Scire tuum nihil est, nisi te scire hoc sciat alter?

,, Il y a une interrogation & une surprise dans le texte & l'on cite le vers dans un sens absolu.

2. ,, On dit d'un homme qui parle avec emphase, d'un style ampoulé & recherché, que

Projicit ampullas & sesquipedalia verba:

,, il jette, il fait sortir de sa bouche des paroles enflées & des mots d'un pié & demi. Cependant ce vers a un *sens* tout contraire dans Horace, *Art. poet.* 97. La tragédie [illegible] poëte, ne s'exprime pas toujours [illegible] & élevé: Télephe & Pélée [illegible] chassés de leur [illegible] des termes enf[illegible] il faut qu'ils fa[illegible] simple & na[illegible] que nous pour[illegible] nsi *projicit*, [illegible] *Ari*[illegible] que [illegible]

Que devant Troie en flamme, Hécube desolée
Ne vienne pas pousser une plainte ampoulée.

,, Cette remarque, qui se trouve dans la plûpart ,, des commentateurs d'Horace, ne devoit point ,, échapper aux auteurs des dictionnaires sur le mot ,, *projicere*,,.

3. ,, Souvent pour excuser les fautes d'un habile ,, homme, on cite ce mot d'Horace, *Art poët.* 359. ,, *Quandoque bonus dormitat Homerus*; comme si ,, Horace avoit voulu dire que le bon Homere s'en- ,, dort quelquefois. Mais *quandoque* est là pour *quan-* ,, *documque*, (toutes les fois que); & *bonus* est pris ,, en bonne part. Je suis fâché, dit Horace, toutes ,, les fois que je m'apperçois qu'Homere, cet excel- ,, lent poëte, s'endort, se néglige, ne se soutient ,, pas.

Indignor quandoque bonus dormitat Homerus.

,, M. Danet s'est trompé dans l'explication qu'il ,, donne de ce passage dans son dictionnaire latin- ,, françois sur ce mot *quandoque*.

4. ,, Enfin pour s'excuser quand on est tombé dans ,, quelque faute, on cite ce vers de Térence, *Heaut.* ,, *I. j.* 25.

Homo sum, humani nihil à me alienum puto,

,, comme si Térence avoit voulu dire, *je suis homme*, ,, *je ne suis point exempt des foiblesses de l'humanité*, ,, ce n'est pas là le *sens* de Térence. Chrémès, tou- ,, ché de l'affliction où il voit Ménédème son voisin, ,, vient lui demander quelle peut être la cause de son ,, chagrin, & des peines qu'il se donne: Ménédème lui ,, dit brusquement, qu'il faut qu'il ait bien du loisir ,, pour venir se mêler des affaires d'autrui. *Je suis* ,, *homme*, répond tranquillement Chrémès; *rien de* ,, *tout ce qui regarde les autres hommes n'est étranger* ,, *pour moi, je m'intéresse à tout ce qui regarde mon* ,, *prochain*.

,, On doit s'étonner, dit madame Dacier, que ce ,, vers ait été si mal entendu, après ce que Cicéron ,, en a dit dans le premier livre des Offices.

,, Voici les paroles de Cicéron, *I. Offic. n.* 29. ,, *à lin. IX. Est enim difficilis cura rerum alienarum*, ,, *quanquam Terentianus ille Chremes humani nihil à* ,, *se alienum putat*. J'ajouterai un passage de Séneque, ,, qui est un commentaire encore plus clair de ces pa- ,, roles de Térence. Séneque ce philosophe payen, ex- ,, plique dans une de ses lettres comment les hommes ,, doivent honorer la majesté des dieux: il dit que ce ,, n'est qu'en croyant à eux, en pratiquant de bonnes ,, œuvres, & en tâchant de les imiter dans leurs per- ,, fections, qu'on peut leur rendre un culte agréable; ,, il parle ensuite de ce que les hommes se doivent les ,, uns aux autres. Nous devons tous nous regarder, ,, dit-il, comme étant les membres d'un grand corps; ,, la nature nous a tirés de la même source, & par-là ,, nous a tous faits parens les uns des autres: c'est elle ,, qui a établi l'équité & la justice. Selon l'institution ,, de la nature, on est plus à plaindre quand on nuit ,, aux autres, que quand on en reçoit du dommage. ,, La nature nous a donné des mains pour nous aider ,, les uns les autres; ainsi ayons toujours dans la bou- ,, che & dans le cœur ce vers de Térence: *je suis* ,, *homme, rien de tout ce qui regarde les hommes n'est* ,, *étranger pour moi*,,.

Membra sumus corporis magni, natura nos cognatos edidit, cùm ex iisdem & in idem gigneret. Hæc nobis amorem indidit mutuum [illegible] *fecit. Illa æquum justumque composuit.* [illegible] *miserius est nocere quàm lædi* [illegible] *ad ju-vandum manus* [illegible] *sit,* Homo sum, [illegible] *Hu-manus in* [illegible] *ep.* xcv.

,, Il est [illegible] ,, plicatio[illegible] ,, ble [illegible] ,, ne [illegible] ,, il [illegible]

,, dont on veut parler: dans le premier cas, il faut con- ,, server le *sens* de l'auteur; mais dans le second cas, ,, les passages auxquels on donne un *sens* différent de ,, celui qu'ils ont dans leur auteur, sont regardés ,, comme autant de parodies, & comme une sorte ,, de jeu dont il est souvent permis de faire usage,,.

IX. SENS *louche*, SENS *équivoque*. Le *sens* louche naît plutôt de la disposition particuliere des mots qui entrent dans une phrase, que de ce que les termes en sont équivoques en soi. Ainsi ce seroit plutôt la phrase qui devroit être appellée *louche*, si l'on vouloit s'en tenir au *sens* littéral de la métaphore: ,, car, dit M. ,, du Marsais, *Trop. part. III. art. vj.* comme les per- ,, sonnes louches paroissent regarder d'un côté pen- ,, dant qu'elles regardent d'un autre, de même dans ,, les constructions louches, les mots semblent avoir ,, un certain rapport pendant qu'ils en ont un autre,,. par conséquent c'est la phrase même qui a le vice d'être louche; & comme les objets vus par les personnes louches ne sont point louches pour cela, mais seulement incertains à l'égard des autres, de même le *sens* louche ne peut pas être regardé proprement comme louche, il n'est qu'incertain pour ceux qui entendent ou qui lisent la phrase. Si donc on donne le nom de *sens* louche à celui qui résulte d'une disposition louche de la phrase, c'est par métonymie que l'on transporte à la chose signifiée le nom métaphorique donné d'abord au signe. Voici un exemple de construction & de *sens* louche, pris par M. du Marsais, dans cette chanson si connue d'un de nos meilleurs opéra:

Tu sais charmer,
Tu sais désarmer
Le dieu de la guerre:
Le dieu du tonnerre
Se laisse enflammer.

,, *Le dieu du tonnerre*, dit notre grammairien, paroît ,, d'abord être le terme de l'action de *charmer* & de ,, *désarmer*, aussi bien que *le dieu de la guerre*: cepen- ,, dant quand on continue à lire, on voit aisément ,, que *le dieu du tonnerre* est le nominatif ou le sujet ,, de *se laisse enflammer*,,.

Voici un autre exemple cité par Vaugelas, *Rem.* 119. ,, *Germanicus*, (en parlant d'Alexandre) *a égalé* ,, *sa vertu, & son bonheur n'a jamais eu de pareil*... ,, On appelle cela, dit il, une *construction louche*, par- ,, ce qu'elle semble regarder d'un côté, & elle re- ,, garde de l'autre,,. On voit que ce puriste célebre fait tomber en effet la qualification de *louche* sur la construction plutôt que sur le *sens* de la phrase, conformément à ce que j'ai remarqué. ,, Je sais bien, ajoute-t-il en parlant de ce vice d'élocution, & j'adopte volontiers sa remarque: ,, je sais bien qu'il y ,, aura assez de gens qui nommeront ceci un scrupule ,, & non pas une faute, parce que la lecture de toute ,, la période fait entendre le *sens*, & ne permet d'en ,, douter; mais toujours ils ne peuvent pas nier que ,, le lecteur & l'auditeur n'y soient trompés d'abord, ,, & quoiqu'ils ne le soient pas long tems, il est cer- ,, tain qu'ils ne sont pas bien-aises de l'avoir été, & ,, que naturellement on n'aime pas à se méprendre: ,, enfin c'est une imperfection qu'il faut éviter, pour ,, petite qu'elle soit, s'il est vrai qu'il faille toujours ,, faire les choses de la façon la plus parfaite qu'il se ,, peut, sur-tout lorsqu'en matiere de langage il s'agit ,, de la clarté de l'expression,,.

Le *sens* louche naît donc de l'incertitude de la relation grammaticale de quelqu'un des mots qui composent la phrase. Mais que faut-il entendre par un *sens équivoque*, & quelle en est l'origine? Car ces deux expressions ne sont pas identiques, quoique M. du Marsais semble les avoir confondues (*loc. cit.*) Le *sens* équivoque me paroît venir sur-tout de l'indétermination essentielle à certains mots, lorsqu'ils sont employés de maniere que l'application actuelle n'en est pas fixée avec assez de précision. Tels sont les adjectifs conjonctifs *qui* & *que*, & l'adverbe conjonctif *dont*; parce que n'ayant par eux-mêmes ni nombre ni genre déterminé, la relation en devient nécessairement douteuse, pour le peu qu'ils ne tiennent pas immédiatement à leur antécédent. Tels sont nos pronoms de la troisieme personne: *il*, *lui*, *elle*, [illegible] *les*, *ils*, *eux*, *elles*, *leur*; parce que tous les [illegible] dont on parle étant de la troisieme personne, [illegible] avoir incertitude sur la relation de ces mots, [illegible] dans le même discours plusieurs noms

du

du même genre & du même nombre, si l'on n'a soin de rendre cette relation bien sensible par quelques-uns de ces moyens qui ne manquent guere à ceux qui savent écrire. Tels sont enfin les articles possessifs de la troisieme personne, *son*, *sa*, *ses*, *leur*, *leurs*; & les purs adjectifs possessifs de la même personne, *sien*, *sienne*, *siens*, *siennes*; parce que la troisieme personne déterminée à laquelle ils doivent se rapporter, peut être incertaine à leur égard comme à l'égard des pronoms personnels, & pour la même raison.

Je ne citerai point ici une longue suite d'exemples; je renverrai ceux qui en desirent, à la *remarque* 547 de Vaugelas, où ils en trouveront de toutes les especes avec les correctifs qui y conviennent; mais je finirai par deux observations.

La premiere, c'est que phrase *louche* & phrase *équivoque*, sont des expressions, comme je l'ai déja remarqué, synonymes si l'on veut, mais non pas identiques; elles énoncent le même défaut de netteté, mais elles en indiquent des sources différentes. Phrase *amphibologique*, est une expression plus générale, qui comprend sous soi les deux premieres, comme le genre comprend les especes; elle indique encore le même défaut de netteté, mais sans en assigner la cause. Ainsi, *les impressions qu'il prit depuis, qu'il tâcha de communiquer aux siens*, &c. c'est une phrase *louche*, parce qu'il semble d'abord qu'on veuille dire, *depuis le tems qu'il tâcha*, au lieu que *depuis* est employé absolument, & qu'on a voulu dire, *lesquelles il tâcha*; incertitude que l'on auroit levée par un *&* avant *qu'il tâchât*. *Lisias promit à son pere de n'abandonner jamais ses amis*, c'est une phrase *équivoque*, parce qu'on ne sait s'il s'agit des amis de Lysias, ou de ceux de son pere: toutes deux sont *amphibologiques*.

La seconde remarque, c'est que M. du Marsais n'a pas dû citer comme une phrase amphibologique, ce vers de la premiere édition du Cid. (*III. 6.*)

L'amour n'est qu'un plaisir, & l'honneur un devoir.

La construction de cette phrase met nécessairement de niveau *l'amour* & *l'honneur*, & présente l'un & l'autre comme également méprisables: en un mot, elle a le même *sens* que celle-ci.

L'amour n'est qu'un plaisir, l'honneur n'est qu'un devoir.

Il est certain que ce n'étoit pas l'intention de Corneille, & M. du Marsais en convient; mais la seule chose qui s'ensuive de-là, c'est que ce grand poëte a fait un *contre-sens*, & non pas une *amphibologie*: & l'académie a exprimé le vrai *sens* de l'auteur, quand elle a dit:

L'amour n'est qu'un plaisir, l'honneur est un devoir.

Il faut donc prendre garde encore de confondre amphibologie & *contre-sens*. L'*amphibologie* est dans une phrase qui peut également servir à énoncer plusieurs *sens* différens, & que rien de ce qui la constitue, ne détermine à l'un plutôt qu'à l'autre: le *contre-sens* est dans une phrase qui ne peut avoir qu'un *sens*, mais qui auroit dû être construite de maniere à en avoir un autre. *Voyez* Contre-Sens.

Résumons. La *signification* est l'idée totale dont un mot est le signe primitif par la décision unanime de l'usage.

L'*acception* est un aspect particulier sous lequel la *signification* primitive est envisagée dans une phrase.

Le *sens* est une autre *signification* différente de la primitive, qui est entée, pour ainsi dire, sur cette premiere, qui lui est ou analogue ou accessoire, & qui est moins indiquée par le mot même que par sa combinaison avec les autres qui constituent la phrase. C'est pourquoi l'on dit également le *sens* d'un mot, & le *sens* d'une phrase; au lieu qu'on ne dit pas de même la *signification* ou l'*acception* d'une phrase. (*B. E. R. M.*)

Sens, (*Métaphysique.*) *sens* est une faculté de l'ame, par laquelle elle apperçoit les objets extérieurs, moyennant quelque action ou impression faite en certaines parties du corps, que l'on appelle *les organes des sens*, qui communiquent cette impression au cerveau.

Quelques-uns prennent le mot *sens* [illegible] grande étendue; ils le définissent une faculté par laquelle l'ame apperçoit les idées ou les images des objets, soit qu'elles lui viennent de dehors, par l'impression des objets mêmes, soit qu'elles soient occasionnées par quelque action de l'ame sur elle-même.

En considérant sous ce point de vûe le mot *sens*, on en doit distinguer de deux especes, d'extérieurs & d'intérieurs; qui correspondent aux deux différentes manieres dont les images des objets que nous appercevons, sont occasionnées & présentées à l'esprit, soit immédiatement du dehors, c'est-à-dire, par cinq *sens* extérieurs, l'ouie, la vûe, le goût, le tact, & l'odorat; soit immédiatement du dedans, c'est-à-dire, par les *sens* internes, tels que l'imagination, la mémoire, l'attention, *&c.* auxquelles on peut joindre la faim, la soif, la douleur, *&c.*

Les *sens* extérieurs sont des moyens par lesquels l'ame a la perception ou prend connoissance des objets extérieurs. Ces moyens peuvent être considérés tant du côté de l'esprit, que du côté du corps. Les moyens du côté de l'esprit sont toujours les mêmes, c'est toujours la même faculté par laquelle on voit: on entend. Les moyens du côté du corps sont aussi différens, que les différens objets qu'il nous importe d'appercevoir. De-là ces différens organes du sentiment; chacun desquels est constitué de maniere à donner à l'ame quelque représentation & quelque avertissement de l'état des choses extérieures, de leur proximité, de leur convenance, de leur disconvenance, & de leurs autres qualités: & de plus à donner des avis différens, suivant le degré, l'éloignement, ou la proximité du danger ou de l'avantage; & c'est de-là que viennent les différentes fonctions de ces organes, comme d'entendre, de voir, de sentir ou flairer, de goûter, de toucher.

Un excellent auteur moderne nous donne une notion du *sens* très-ingénieuse; selon ses principes; on doit définir le *sens* une puissance d'appercevoir, ou une puissance de recevoir des idées. En quelques occasions, au lieu de puissance, il aime mieux l'appeller une détermination de l'esprit à recevoir des idées; il appelle *sensations*, les idées qui sont ainsi apperçues, ou qui s'élevent dans l'esprit.

Les *sens* extérieurs sont par conséquent des puissances de recevoir des idées, à la présence des objets extérieurs. En ces occasions on trouve que l'ame est purement passive, & qu'elle n'a point directement la puissance de prévenir la perception ou l'idée, & de la changer ou de la varier à sa réception, pendant tout le tems que le corps continue d'être en état de recevoir les impressions des objets extérieurs.

Quand deux perceptions sont entierement différentes l'une de l'autre, ou qu'elles ne se conviennent que sous l'idée générale de sensation, on désigne par différens *sens* la puissance qu'a l'ame de recevoir ces différentes perceptions. Ainsi la vue & l'ouie dénotent différentes puissances de recevoir les idées de couleurs & de sons; & quoique les couleurs comme les sons, ayent entre elles de très-grandes différences; néanmoins il y a beaucoup plus de rapport entre les couleurs les plus opposées, qu'entre une couleur & un son; & c'est pourquoi l'on regarde les couleurs comme des perceptions qui appartiennent à un même *sens*; tous les *sens* semblent avoir des organes distingués, excepté celui du toucher, qui est répandu plus ou moins par tout le corps.

Les *sens* intérieurs sont des puissances ou des déterminations de l'esprit, qui se repose sur certaines idées qui se présentent à nous, lorsque nous appercevons les objets par les *sens* extérieurs. Il y en a de deux especes di[illegible] sont distingués par les différens [illegible] -à-dire, par les formes agréab[illegible] urels, & par des action[illegible]

En [illegible] es, nous voyon[illegible] de plaisir & de[illegible] ent de notre v[illegible] comme nous l[illegible] présence [illegible] qui nous [illegible], par [illegible] ugue [illegible]

mal, immédiatement, & sans que nous ayons aucune connoissance du sujet de ce bien ou de ce mal, de la maniere dont cela se fait sentir, & des occasions qui le font naître, sans voir l'utilité ou les inconvéniens, dont l'usage de ces objets peut être la cause dans la suite. La connoissance la plus parfaite de ces choses ne changeroit pas le plaisir ou la douleur de la sensation; quoique cela pût donner un plaisir qui se fait sentir à la raison, très-distinct du plaisir sensible, ou que cela pût causer une joie distincte, par la considération d'un avantage que l'on pourroit attendre de l'objet, ou exciter un sentiment d'aversion, par l'appréhension du mal.

Il n'y a presque point d'objet, dont notre ame s'occupe, qui ne soit une occasion de bien ou de mal-être: ainsi nous nous trouverons agréablement affectés d'une forme réguliere, d'une piece d'architecture ou de peinture, d'un morceau de musique; & nous sentons intérieurement que ce plaisir nous vient naturellement de la contemplation de l'idée qui est alors présente à notre esprit, avec toutes ses circonstances; quoique quelques-unes de ces idées ne renferment rien en elles de ce que nous appellons *perception sensible;* & dans celles qui le renferment, le plaisir vient de quelque uniformité, ordre, arrangement ou imitation, & non pas des simples idées de couleur, de son.

Il paroît qu'il s'ensuit de-là, que, quand l'instruction, l'éducation, ou quelque préjugé, nous fait naître des desirs ou des répugnances par rapport à un objet; ce desir ou cette aversion sont fondés sur l'opinion de quelque perfection ou de quelque défaut, que nous imaginons dans ces qualités. Par conséquent, si quelqu'un privé du *sens* de la vue, est affecté du desir de beauté, ce desir doit naître de ce qu'il sent quelque régularité dans la figure, quelque grace dans la voix, quelque douceur, quelque mollesse, ou quelques autres qualités, qui ne sont perceptibles que par les *sens* différens de la vue, sans aucun rapport aux idées de couleur.

Le seul plaisir de sentiment, que nos philosophes semblent considérer, est celui qui accompagne les simples idées de sensation. Mais il y a un très-grand nombre de sentimens agréables, dans ces idées complexes des objets, auxquels nous donnons les noms de *beaux* & d'*harmonieux*; que l'on appelle ces idées de beauté & d'harmonie, des perceptions des *sens* extérieurs de la vue & de l'ouie, ou non, cela n'y fait rien: on devroit plutôt les appeller un *sens interne*, ou un *sentiment intérieur*, ne fût-ce seulement que pour les distinguer des autres sensations de la vue & de l'ouie, que l'on peut avoir sans aucune perception de beauté & d'harmonie.

Ici se présente une question, savoir, si les *sens* sont pour nous une regle de vérité. Cela dépend de la maniere dont nous les envisageons. Quand nous voulons donner aux autres la plus grande preuve qu'ils attendent de nous touchant la vérité d'une chose, nous disons que nous l'avons vue de nos yeux; & si l'on suppose que nous l'avons vue en effet, on ne peut manquer d'y ajouter foi; le témoignage des *sens* est donc par cet endroit une premiere vérité, puisqu'alors il tient lieu de premier principe, sans qu'on remonte, ou qu'on pense vouloir remonter plus haut: c'est de quoi tous conviennent unanimement. D'un autre côté, tous conviennent aussi que les *sens* sont trompeurs, & l'expérience ne permet pas d'en douter. Cependant si nous sommes certains d'une chose dès-là que nous l'avons vue, comment le *sens* de la vue peut-il nous tromper; & s'il peut nous tromper, comment sommes-nous certains d'une chose pour l'avoir vue?

La réponse ordinaire à cette difficulté, c'est que notre vue & nos *sens* nous [illegible] tromper, quand ils ne sont pas exercés ave[illegible] requises, savoir que l'organe soit [illegible] objet soit dans une juste distance [illegible] là, [illegible] En effet, si quand [illegible] puissent le témoign[illegible] que nous ne les [illegible] voir quand elles [illegible] sible me donn[illegible] vue, [illegible] b[illegible]

Cependant quelque évidente que cette conclusion paroisse, elle ne détruit point une autre vérité, savoir que l'on est certain de ce que l'on voit. Cette contrariété montre qu'on a laissé ici quelque chose à démêler, puisqu'une maxime sensée ne sauroit être contraire à une maxime sensée. Pour développer la chose, examinons en quoi nos *sens* ne sont point regle de vérité, & en quoi ils le sont.

1°. Nos sens ne nous apprennent point en quoi consiste cette disposition des corps appellée *qualité*, qui fait telle impression sur moi. J'apperçois évidemment qu'il se trouve dans un tel corps une disposition qui cause en moi le sentiment de chaleur & de pesanteur; mais cette disposition, dans ce qu'elle est en elle-même, échappe ordinairement à mes *sens*, & souvent même à ma raison. J'entrevois qu'avec certain arrangement & certain mouvement dans les plus petites parties de ce corps, il se trouve de la convenance entre ce corps & l'impression qu'il fait sur moi. Ainsi je conjecture que la faculté qu'a le soleil d'exciter en moi un sentiment de lumiere, consiste dans certain mouvement ou impulsion de petits corps au-travers des pores de l'air vers la rétine de mon œil; mais c'est cette faculté même, où mes yeux ne voyent goutte, & où ma raison ne voit guere davantage.

2°. Les *sens* ne nous rendent aucun témoignage d'un nombre infini de dispositions même antérieures qui se trouvent dans les objets, & qui surpassent la sagacité de notre vue, de notre ouie, de notre odorat. La chose se vérifie manifestement par les microscopes; ils nous ont fait découvrir dans l'objet de la vue une infinité de dispositions extérieures, qui marquent une égale différence dans les parties intérieures, & qui forment autant de différentes qualités. Des microscopes plus parfaits nous feroient découvrir d'autres dispositions, dont nous n'avons ni la perception ni l'idée.

3°. Les *sens* ne nous apprennent point l'impression précise qui se fait par leur canal en d'autres hommes que nous. Ces effets dépendent de la disposition de nos organes, laquelle est à-peu-près aussi différente dans les hommes que leurs tempéramens ou leurs visages; une même qualité extérieure doit faire aussi différentes impressions de sensation en différens hommes: c'est ce que l'on voit tous les jours. La même liqueur cause dans moi une sensation desagréable, & dans une autre une sensation agréable; je ne puis donc m'assurer que tel corps fasse précisément sur tout autre que moi, l'impression qu'il fait sur moi-même. Je ne puis savoir aussi si ce qui est couleur blanche pour moi, n'est point du rouge pour un autre que pour moi.

4°. La raison & l'expérience nous apprenant que les corps sont dans un mouvement ou changement continuel, quoique souvent imperceptible dans leurs plus petites parties, nous ne pouvons juger sûrement qu'un corps d'un jour à l'autre ait précisément la même qualité, ou la même disposition à faire l'impression qu'il faisoit auparavant sur nous: de son côté il lui arrive de l'altération, & il m'en arrive du mien. Je pourrai bien m'appercevoir du changement d'impression, mais de savoir à quoi il faut l'attribuer, si c'est à l'objet ou à moi, c'est ce que je ne puis faire par le seul témoignage de l'organe de mes *sens*.

5°. Nous ne pouvons juger par les *sens* ni de la grandeur absolue des corps, ni de leur mouvement absolu. La raison en est bien claire. Comme nos yeux ne sont point disposés de la même façon, nous ne devons pas avoir la même idée sensible de l'étendue d'un corps. Nous devons considérer que nos yeux ne sont que des lunettes naturelles, que leurs humeurs font le même effet que les verres dans les lunettes, & que selon la situation qu'ils gardent entr'eux, & selon la figure du crystallin & de son éloignement de la rétine, nous voyons les objets différemment, de sorte qu'on ne peut pas assurer qu'il y ait au monde deux hommes qui les voyent précisément de la même grandeur, ou composés de semblables parties, puisqu'on ne peut pas assurer que leurs yeux soient tout-à-fait semblables. Une conséquence aussi naturelle, c'est que nous ne pouvons connoître la grandeur véritable ou absolue des mouvemens du corps, mais seulement le rapport que ces mouvemens ont [illegible] uns avec les autres. Il est constant que nous ne [illegible]ns juger de la grandeur d'un mouvement d'un [illegible] que par la longueur de l'espace que ce même [illegible]ouru. Ainsi puisque nos yeux ne nous

font

font point voir la véritable longueur de l'espace parcouru, il s'ensuit qu'ils ne peuvent pas nous faire connoître la véritable grandeur du mouvement.

Voyons maintenant ce qui peut nous tenir lieu de premieres vérités dans le témoignage de nos *sens*. On peut réduire principalement à trois chefs les premieres vérités dont nos *sens* nous instruisent. 1°. Ils rapportent toujours très-fidelement ce qui leur paroit. 2°. Ce qui leur paroit est presque toujours conforme à la vérité dans les choses qu'il importe aux hommes en général de savoir, à moins qu'il ne s'offre quelque sujet raisonnable d'en douter. 3°. On peut discerner aisément quand le témoignage des *sens* est douteux, par les réflexions que nous marquerons.

1°. Les *sens* rapportent toujours fidelement ce qui leur paroît; la chose est manifeste, puisque ce sont des facultés naturelles qui agissent par l'impression nécessaire des objets, à laquelle le rapport des *sens* est toujours conforme. L'œil placé sur un vaisseau qui avance avec rapidité, rapporte qu'il lui paroît que le rivage avance du côté opposé; c'est ce qui lui doit paroître: car dans les circonstances l'œil reçoit les mêmes impressions que si le rivage & le vaisseau avançoient chacun d'un côté opposé, comme l'enseignent & les observations de la Physique, & les regles de l'Optique. A prendre la chose de ce biais, jamais les *sens* ne nous trompent; c'est nous qui nous trompons par notre imprudence, sur leur rapport fidele. Leur fidélité ne consiste pas à avertir l'ame de ce qui est, mais de ce qui leur paroît; c'est à elle de démêler ce qui en est.

2°. Ce qui paroît à nos *sens* est presque toujours conforme à la vérité, dans les conjonctures où il s'agit de la conduite & des besoins ordinaires de la vie. Ainsi, par rapport à la nourriture, les *sens* nous font suffisamment discerner les besoins qui y sont d'usage: ensorte que plus une chose nous est salutaire, plus aussi est grand ordinairement le nombre des sensations différentes qui nous aident à la discerner; & ce que nous ne discernons pas avec leur secours, c'est ce qui n'appartient plus à nos besoins, mais à notre curiosité.

3°. Le témoignage des *sens* est infaillible, quand il n'est contredit dans nous ni par notre propre raison, ni par un témoignage précédent des mêmes *sens*, ni par un témoignage actuel d'un autre de nos *sens*, ni par le témoignage des *sens* des autres hommes.

1°. Quand notre raison, instruite d'ailleurs par certains faits & certaines réflexions, nous fait juger manifestement le contraire de ce qui paroit à nos *sens*, leur témoignage n'est nullement en ce point regle de vérité. Ainsi, bien que le soleil ne paroisse large que de deux piés, & les étoiles d'un pouce de diametre, la raison instruite d'ailleurs par des faits incontestables, & par des connoissances évidentes, nous apprend que ces astres sont infiniment plus grands qu'ils ne nous paroissent.

2°. Quand ce qui paroît actuellement à nos *sens* est contraire à ce qui leur a autrefois paru; car on a sujet alors de juger ou que l'objet n'est pas à portée, ou qu'il s'est fait quelque changement soit dans l'objet même, soit dans notre organe: en ces occasions on doit prendre le parti de ne point juger, plûtôt que de juger rien de faux.

L'usage & l'expérience servent à discerner le témoignage des *sens*. Un enfant qui apperçoit son image sur le bord de l'eau ou dans un miroir, la prend pour un autre enfant qui est dans l'eau ou au-dedans du miroir; mais l'expérience lui ayant fait porter la main dans l'eau ou sur le miroir, il réforme bientôt le *sens* de la vûe par celui du toucher, il se convaint avec le tems qu'il n'y a point d'enfant à l'endroit où il croyoit le voir. Il arrive encore à un indien dans le pays duquel il ne gele point, de prendre d'abord en ces pays-ci un morceau de glace pour une pierre; mais l'expérience lui ayant fait voir le morceau de glace qui se fond en eau, il réforme aussi-tôt le *sens* du toucher par la vûe.

La troisieme regle est quand ce qui paroît à nos *sens* est contraire à ce qui paroît aux *sens* des autres hommes, que nous avons sujet de croire aussi-bien organisés que nous. Si mes yeux me font un rapport contraire à celui des yeux de tous les autres, je dois croire que c'est moi plûtôt qui suis en particulier trompé, que non pas eux tous en général: autrement ce seroit la nature qui meneroit au faux le plus [illegible] nombre des hommes; ce qu'on ne peut juger [illegible]nablement. *Voyez la logique* du P. Buff[illegible] des *premieres vérités*.

Quelques philosophes, continue le même auteur que nous venons de citer, se sont occupés à montrer que nos yeux nous portent continuellement à l'erreur, parce que leur rapport est ordinairement faux sur la véritable grandeur; mais je demanderois volontiers à ces philosophes si les yeux nous ont été donnés pour nous faire absolument juger de la grandeur des objets? Qui ne sait que son objet propre & particulier sont les couleurs; il est vrai que par accident, selon les angles [illegible] que font sur la rétine les rayons de la lumiere, l'esprit prend occasion de former un jugement de conjecture touchant la distance & la grandeur des objets; mais ce jugement n'est pas plus du *sens* de la vûe, que du *sens* de l'ouie. Ce dernier, par son organe, ne laisse pas aussi de rendre témoignage, comme par accident, à la grandeur & à la distance des corps sonores, puisqu'ils causent dans l'air de plus fortes ou de plus foibles ondulations, dont l'oreille est plus ou moins frappée. Seroit-on bien fondé pour cela à démontrer les erreurs des *sens*, parce que l'oreille ne nous fait pas juger fort juste de la grandeur & de la distance des objets? Il me semble que non; parce qu'en ces occasions l'oreille ne fait point la fonction particuliere de l'organe & du *sens* de l'ouie, mais supplée comme par accident à la fonction du toucher, auquel il appartient proprement d'appercevoir la grandeur & la distance des objets.

C'est de quoi l'usage universel peut nous convaincre. On a établi pour les vraies mesures de la grandeur, les pouces, les piés, les paumes, les coudées, qui sont les parties du corps humain. Bien que l'organe du toucher soit répandu dans toutes les parties du corps, il réside néanmoins plus sensiblement dans la main; c'est à elle qu'il appartient proprement de mesurer au juste la grandeur, en mesurant par son étendue propre la grandeur de l'objet auquel elle est appliquée. A moins donc que le rapport des yeux sur la grandeur ne soit vérifié par la main, le rapport des yeux sur la grandeur doit passer pour suspect; cependant le *sens* de la vûe n'en est pas plus trompeur, ni sa fonction plus imparfaite; parce que d'elle-même & par l'institution directe de la nature, elle ne s'étend qu'au discernement des couleurs, & seulement par accident au discernement de la distance & de la grandeur des objets.

Mais à quoi bon citer ici l'exemple de la mouche, dont les petits yeux verroient les objets d'une grandeur toute autre que ne feroient les yeux d'un éléphant! Qu'en peut-on conclure? Si la mouche & l'éléphant avoient de l'intelligence, ils n'auroient pour cela ni l'un ni l'autre une idée fausse de la grandeur; car toute grandeur étant relative, ils jugeroient chacun de la grandeur des objets sur leur propre étendue, dont ils auroient le sentiment: ils pourroient se dire, cet objet est tant de fois plus ou moins étendu que mon corps, ou que telle partie de mon corps; & en cela, malgré la différence de leurs yeux, leur jugement sur la grandeur seroit toujours également vrai de côté & d'autre.

C'est aussi ce qui arrive à l'égard des hommes; quelque différente impression que l'étendue des objets fasse sur leurs yeux, les uns & les autres ont une idée également juste de la grandeur des objets; parce qu'ils la mesurent chacun de leur côté, au sentiment qu'ils ont de leur propre étendue.

On peut dire de nos *sens* ce que l'on dit de la raison. Car de même qu'elle ne peut nous tromper, lorsqu'elle est bien dirigée, c'est-à-dire, qu'elle suit la lumiere naturelle que Dieu lui a donnée, qu'elle ne marche qu'à la lueur de l'évidence, & qu'elle s'arrête là où les idées viennent à lui manquer: ainsi les *sens* ne peuvent [illegible]s tromper, lorsqu'ils agissent de concert [illegible]tent des secours mutuels, & qu'ils [illegible] de l'expérience. C'est elle sur-to[illegible] contre bien des erreurs, que [illegible]oient. Ce n'est que par un lon[illegible]uger des distances pa[illegible]r le tact les corps q[illegible] corps placés à d[illegible] manieres, pen[illegible] éprouvent in[illegible]

est un don de la nature. La maniere dont se fait la vision, prouve bien que la faculté de juger des objets que nous voyons, est un art qu'on apprend par l'usage & par l'expérience. S'il reste quelque doute sur ce point, il sera bientôt détruit par l'exemple d'un jeune homme d'environ quatorze ans, qui né aveugle, vit la lumiere pour la premiere fois. Voici l'histoire telle qu'elle est rapportée par M. de Voltaire.

„ En 1729, M. Chifelden, un de ces fameux chirurgiens qui joignent l'adresse de la main aux plus grandes lumieres de l'esprit, ayant imaginé qu'on pouvoit donner la vue à un aveugle né, en lui abaissant ce qu'on appelle des *cataractes*, qu'il soupçonnoit formées dans ses yeux presqu'au moment de sa naissance, il proposa l'opération. L'aveugle eut de la peine à y consentir. Il ne concevoit pas trop que le *sens* de la vue pût beaucoup augmenter ses plaisirs. Sans l'envie qu'on lui inspira d'apprendre à lire & à écrire, il n'eût point desiré de voir. Quoi qu'il en soit, l'opération en fut faite & réussit. Le jeune homme d'environ 14 ans, vit la lumiere pour la premiere fois. Son expérience confirma tout ce que Loke & Barclai avoient si bien prévu. Il ne distingua de long-tems ni grandeurs, ni distances, ni situations, ni même figures. Un objet d'un pouce mis devant son œil, & qui lui cachoit une maison, lui paroissoit aussi grand que la maison. Tout ce qu'il voyoit, lui sembloit d'abord être sur ses yeux, & les toucher comme les objets du tact touchent la peau. Il ne pouvoit distinguer ce qu'il avoit jugé rond à l'aide de ses mains, d'avec ce qu'il avoit jugé angulaire, ni discerner avec ses yeux, si ce que ses mains avoient senti être en haut ou en bas, étoit en effet en haut ou en bas. Il étoit si loin de connoître les grandeurs, qu'après avoir enfin conçu par la vue que sa maison étoit plus grande que sa chambre, il ne concevoit pas comment la vue pouvoit donner cette idée. Ce ne fut qu'au bout de deux mois d'expérience, qu'il put appercevoir que les tableaux représentoient des corps solides; & lorsqu'après ce long tatonnement d'un *sens* nouveau en lui, il eut senti que des corps & non des surfaces seules, étoient peints dans les tableaux; il y porta la main, & fut étonné de ne point trouver avec ses mains ces corps solides, dont il commençoit à appercevoir les représentations. Il demandoit quel étoit le trompeur, du *sens* du toucher, ou du *sens* de la vue. „

Si au témoignage des *sens*, nous ajoutons l'analogie, nous y trouverons une nouvelle preuve de la vérité des choses. L'analogie a pour fondement ce principe extrêmement simple, *que l'univers est gouverné par des lois générales & constantes*. C'est en vertu de ce raisonnement que nous admettons la regle suivante, *que des effets semblables ont les mêmes causes*.

L'utilité de l'analogie consiste en ce qu'elle nous épargne mille discussions inutiles, que nous serions obligés de répéter sur chaque corps en particulier. Il suffit que nous sachions que tout est gouverné par des lois générales & constantes, pour être bien fondés à croire, que les corps qui nous paroissent semblables ont les mêmes propriétés, que les fruits d'un même arbre ont le même goût, &c. La certitude qui accompagne l'analogie retombe sur les *sens* mêmes, qui lui présentent tous les raisonnemens qu'elle déduit.

En parlant de la connoissance, nous avons dit, que sans le secours des *sens*, les hommes ne pourroient acquérir aucune connoissance des choses corporelles; mais nous avons en même tems observé, que les seuls *sens* ne leur suffisoient pas, n'y ayant point d'homme au monde qui puisse examiner par lui-même toutes les choses qui lui sont nécessaires à la vie; que, par conséquent, dans un nombre infini d'occasions, ils avoient besoin de s'instruire les uns les autres, & de s'en rapporter à leurs observations mutuelles, qu'autrement ils ne pourroient tirer aucune utilité de la plûpart des choses que Dieu leur a accordées. D'où nous avons [illegible], que Dieu a voulu que le témoignage, qu[illegible] de certaines conditions, fût [illegible] Or, si le témoignage [illegible] infaillible, les *sens* [illegible] moignage est fondé [illegible] témoignage [illegible] est une [illegible] chose [illegible] remo[illegible]

disposition que la nature a mise dans tous les hommes, ou manifestement dans la plûpart d'entr'eux, pour leur faire porter, quand ils ont atteint l'usage de la raison, un jugement commun & uniforme, sur des objets différens du sentiment intime de leur propre perception; jugement qui n'est point la conséquence d'aucun principe antérieur. Si l'on veut des exemples de jugemens qui se vérifient principalement par la regle & par la force du *sens commun*, on peut, ce semble, citer les suivans.

1°. *Il y a d'autres êtres, & d'autres hommes que moi au monde.*

2°. *Il y a quelque chose qui s'appelle* vérité, sagesse, prudence; *& c'est quelque chose qui n'est pas purement arbitraire.*

3°. *Il se trouve dans moi quelque chose que j'appelle* intelligence, *& quelque chose qui n'est point intelligence & qu'on appelle* corps.

4°. *Tous les hommes ne sont point d'accord à me tromper, & à m'en faire accroire.*

5°. *Ce qui n'est point intelligence ne sauroit produire tous les effets de l'intelligence, ni des parcelles de matiere remuées au hasard former un ouvrage d'un ordre & d'un mouvement régulier, tel qu'un horloge.*

Tous ces jugemens, qui nous sont dictés par le *sens commun*, sont des regles de vérité aussi réelles & aussi sûres que la regle tirée du sentiment intime de notre propre perception; non pas qu'elle emporte notre esprit avec la même vivacité de clarté, mais avec la même nécessité de consentement. Comme il m'est impossible de juger que je ne pense pas, lorsque je pense actuellement; il m'est également impossible de juger sérieusement que je sois le seul être au monde; que tous les hommes ont conspiré à me tromper dans tout ce qu'ils disent; qu'un ouvrage de l'industrie humaine, tel qu'un horloge qui montre régulierement les heures, est le pur effet du hasard.

Cependant il faut avouer qu'entre le genre des premieres vérités tirées du sentiment intime, & tout autre genre des premieres vérités, il se trouve une différence; c'est qu'à l'égard du premier on ne peut imaginer qu'il soit susceptible d'aucune ombre de doute; & qu'à l'égard des autres, on peut alléguer qu'ils n'ont pas une évidence du genre suprème d'évidence. Mais il faut se souvenir que ces premieres vérités qui ne sont pas du premier genre, ne tombant que sur des objets hors de nous, elles ne peuvent faire une impression aussi vive sur nous, que celles dont l'objet est en nous-mêmes: de sorte que pour nier les premieres, il faudroit être hors de soi; & pour nier les autres, il ne faut qu'être hors de la raison.

C'est une maxime parmi les sages, direz-vous, & comme une premiere vérité dans la morale, que *la vérité n'est point pour la multitude*. Ainsi il ne paroît pas judicieux d'établir une regle de vérité sur ce qui est jugé vrai par le plus grand nombre. Donc le *sens commun* n'est point une regle infaillible de la vérité.

Je réponds qu'une vérité précise & métaphysique ne se mesure pas à des maximes communes, dont la vérité est toujours sujette à de différentes exceptions, témoin la maxime qui avance, que *la voix du peuple est la voix de Dieu*. Il s'en faut bien qu'elle soit universellement vraie, bien qu'elle se vérifie à-peu près aussi souvent que celle qu'on voudroit objecter, que *la vérité n'est point pour la multitude*. Dans le sujet même dont il s'agit, touchant les premiers principes, cette derniere maxime doit passer absolument pour être fausse. En effet, si les premieres vérités n'étoient répandues dans l'esprit de tous les hommes, il seroit impossible de les faire convenir de rien, puisqu'ils auroient des principes différens sur toutes sortes de sujets. Lors donc qu'il est vrai de dire que *la vérité n'est point pour la multitude*, on entend une sorte de vérité, qui, pour être apperçue, suppose une attention, une capacité & une expérience particulieres, prérogatives qui ne sont pas pour la multitude. Mais est-il question de premiere vérité, tous sont philosophes à cet égard. Le philosophe contemplatif avec tous ses raisonnemens n'est pas plus parfaitement convaincu qu'il existe & qu'il pense, que l'esprit le plus médiocre & le plus simple. Dans les choses où il faut des connoissances acquises par le raisonnement, & des réflexions particulieres, qui supposent certaines expériences que tous ne sont pas capables de faire, un philosophe est plus croyable qu'un autre homme; mais [illegible]ne chose d'une expérience manifeste; & d'un [illegible]t commun à tous les hommes, tous à cet

égard

égard deviennent philosophes: de sorte que dans les premiers principes de la nature & du *sens commun*, un philosophe opposé au reste du genre humain, est un philosophe opposé à cent mille autres philosophes; parce qu'ils sont aussi bien que lui instruits des premiers principes de nos sentimens communs. Je dis plus; l'ordinaire des hommes est plus croyable en certaines choses que plusieurs philosophes; parce que ceux-là n'ont point cherché à forcer ou à défigurer les sentimens & les jugemens, que la nature inspire universellement à tous les hommes.

Le sentiment commun des hommes en général, dit-on, est que le soleil n'a pas plus de deux piés de diametre. On répond qu'il n'est pas vrai que le sentiment commun de ceux qui sont à portée de juger de la grandeur du soleil, soit qu'il n'a que deux ou trois piés de diametre. Le peuple le plus grossier s'en rapporte sur ce point au commun, ou à la totalité des philosophes ou des astronomes, plutôt qu'au témoignage de ses propres yeux. Aussi n'a-t-on jamais vu de gens, même parmi le peuple, soutenir sérieusement qu'on avoit tort de croire le soleil plus grand qu'un globe de quatre piés. En effet, s'il s'étoit jamais trouvé quelqu'un assez peu éclairé pour contester là-dessus, la contestation auroit pu cesser au moment même, avec le secours de l'expérience, faisant regarder au contredisant un objet ordinaire, qui, à proportion de son éloignement, paroît aux yeux incomparablement moins grand, que quand on s'en approche. Ainsi les hommes les plus stupides sont persuadés que leurs propres yeux les trompent sur la vraie étendue des objets. Ce jugement n'est donc pas un sentiment de la nature, puisqu'au contraire il est universellement démenti par le sentiment le plus pur de la nature raisonnable, qui est celui de la réflexion.

SENS MORAL, (*Moral.*) nom donné par le savant Hutcheson à cette faculté de notre ame, qui discerne promptement en certains cas le bien & le mal moral par une sorte de sensation & par goût, indépendamment du raisonnement & de la réflexion.

C'est-là ce que les autres moralistes appellent *instinct moral*, sentiment, espece de penchant ou d'inclination naturelle qui nous porte à approuver certaines choses comme bonnes ou louables, & à en condamner d'autres comme mauvaises & blâmables, indépendamment de toute réflexion.

C'est ainsi, qu'à la vue d'un homme qui souffre, nous avons d'abord un sentiment de compassion, qui nous fait trouver beau & agréable de le secourir. Le premier mouvement, en recevant un bienfait, est d'en savoir gré, & d'en remercier notre bienfaiteur. Le premier & le plus pur mouvement d'un homme envers un autre, en faisant abstraction de toute raison particuliere de haine ou de crainte qu'il pourroit avoir, est un sentiment de bienveillance, comme envers son semblable, avec qui la conformité de nature & de besoins lient. On voit de même que, sans aucun raisonnement, un homme grossier se récrie sur une perfidie comme sur une action noire & injuste qui le blesse. Au contraire, tenir sa parole, reconnoître un bienfait, rendre à chacun ce qui lui est dû, soulager ceux qui souffrent, ce sont-là autant d'actions qu'on ne peut s'empêcher d'approuver & d'estimer, comme étant justes, bonnes, honnêtes & utiles au genre humain. De là vient que l'esprit se plaît à voir & à entendre de pareils traits d'équité, de bonne-foi, d'humanité & de bénéficence; le cœur en est touché, attendri. En les lisant dans l'histoire on les admire, & on loue le bonheur d'un siecle, d'une nation, d'une famille où de si beaux exemples se rencontrent. Mais pour les exemples du crime, on ne peut ni les voir, ni en entendre parler sans mépris & sans indignation.

Si l'on demande d'où vient ce mouvement du cœur, qui le porte à aimer certaines actions, & à en détester d'autres sans raisonnement & sans examen, je ne puis dire autre chose, sinon que ce mouvement vient de l'auteur de notre être, qui nous a faits de cette maniere, & qui a voulu que notre nature fût telle, que la différence du bien ou du mal moral nous affectât en certains cas, ainsi que le fait celle du mal physique. C'est donc là une sorte d'instinct, comme la nature nous en a donné plusieurs autres, afin de nous déterminer plus vîte & plus fortement là où la réflexion seroit trop lente. C'est ainsi que nous so[illegible] mes avertis par une sensation intérieure de [illegible] soins corporels, pour nous porter à faire p[illegible]

ment & machinalement tout ce que demande notre conservation. Tel est aussi cet instinct qui nous attache à la vie, & ce desir d'être heureux, qui est le grand mobile de nos actions. Telle est encore la tendresse presqu'aveugle, mais très-nécessaire, des peres & des meres pour leurs enfans. Les besoins pressans & indispensables demandoient que l'homme fût conduit par la voie du sentiment, toujours plus vif & plus prompt que n'est le raisonnement.

Dieu donc a jugé à propos d'en user ainsi à l'égard de la connoissance morale de l'homme, & cela en imprimant en nous un sentiment ou un goût de vertu & de justice, qui décide de nos premiers mouvemens, & qui supplée heureusement chez la plûpart des hommes au défaut de réflexion; car combien de gens incapables de réfléchir, & qui sont remplis de ce sentiment de justice? Il étoit bien utile que le Créateur nous donnât un discernement du bien & du mal, avec l'amour de l'un & l'aversion de l'autre par une sorte de faculté prompte & vive, qui n'eût pas besoin d'attendre les spéculations de l'esprit; & c'est-là ce que le docteur Hutcheson a nommé judicieusement *sens moral*. *Princip. du droit naturel*. (*D. J.*)

SENS DE L'ÉCRITURE, (*Théolog.*) est la signification que présentent ou que renferment les paroles de l'Écriture sainte.

On peut distinguer cinq *sens* dans l'Ecriture; 1°. le *sens* grammatical; 2°. le *sens* littéral ou historique; 3°. le *sens* allégorique ou figuré; 4°. le *sens* anagogique; 5°. le *sens* tropologique ou moral.

I. Le *sens* grammatical est celui que les termes du texte présentent à l'*esprit*, suivant la propre signification des termes. Ainsi quand on dit que Dieu se repent, qu'il se met en colere, qu'il monte, qu'il descend, qu'il a les yeux ouverts & les oreilles attentives, *&c.* Le *sens* grammatical conduiroit à croire que Dieu seroit corporel & sujet aux mêmes infirmités que nous, mais comme la foi nous apprend qu'il n'a aucune de nos foiblesses & de nos imperfections, & que la raison même le dicte, on n'en demeure jamais au *sens* grammatical, & l'on pense avec fondement que les auteurs sacrés n'ont employé ces expressions que pour se proportionner à la foiblesse de notre intelligence.

II. Le *sens* littéral & *historique* est celui qui s'attache à l'histoire, au fait, au *sens* que le récit & les termes de l'Ecriture présentent d'abord à l'esprit. Ainsi, quand on dit qu'Abraham épousa Agar, qu'il la renvoya ensuite, qu'Isaac naquit de Sara, qu'il reçut la circoncision, *&c.* tous ces faits pris dans le *sens* historique & littéral ne disent autre chose sinon ce qui est exprimé dans l'histoire, le mariage d'Abraham avec Agar, la *répudiation* de *celle-ci*, la naissance d'Isaac & sa circoncision.

III. Le *sens* allégorique & *figuré* est celui qui recherche ce qui est caché sous les termes ou sous l'événement dont il est parlé dans l'histoire. Ainsi le mariage d'Abraham avec Agar, qui fut ensuite répudiée & chassée à cause de son insolence & de celle de son fils, est une figure de la synagogue qui n'a été qu'une esclave, & qui a été reprouvée à cause de son ingratitude & de son infidélité. Sara est la figure de l'Eglise, & Isaac la figure du peuple choisi.

IV. Le *sens* anagogique ou de convenance, est celui qui rapporte quelques expressions de l'Ecriture à la vie éternelle, à la béatitude, à cause de la conformité ou proportion entre les termes dont on se sert pour exprimer ce qui se passe en ce monde, & ce qui arrivera dans le ciel. Par exemple, à l'occasion du sabbat ou du repos qui étoit recommandé au peuple de Dieu, on parle du repos dont les saints jouissent dans le ciel. A l'occasion de l'entrée des Israélites dans la terre promise, on traite de l'entrée des élus dans la terre des vivans, *&c.*

V. Le *sens* moral ou tropologique est celui qui tire des moralités ou des réflexions pour la conduite de la vie [illegible] la [illegible] me des mœurs, de ce qui est [illegible] ent ou littéralement dans l'E[illegible] casion de ces paroles [illegible] *Vous ne lierez point* [illegible] S. Paul dit dans [illegible] *ch. ix. vers.* 10. [illegible] qui nous [illegible] oire; [illegible]

a rapport: *le tropologique*, le réglement de nos mœurs: ce qu'on a compris dans ces deux vers:

Littera gesta docet: quid credas allegoria;
Moralis quid agas, quo tendas anagogia.

On peut remarquer les cinq *sens* dont nous venons de parler dans le seul mot *Jérusalem*; selon le *sens* grammatical il signifie *union de paix*; selon le littéral, une ville *capitale de Judée*, selon l'allégorique, *l'église militante*; selon l'anagogique, *l'église triomphante*; selon le moral, *l'ame fidele*, dont Jerusalem est une espece de figure. *Voyez* ALLÉGORIE, ANAGOGIQUE, LITTÉRAL, FIGURÉ, MYSTIQUE, *&c.*

Tous les théologiens conviennent qu'on ne peut tirer d'argumens directs & concluans en matiere de religion que du seul *sens* littéral. Jamais, dit S. Jerome, les paraboles & le *sens* douteux des énigmes, c'est-à-dire, des allégories que chacun imagine à son gré, ne peuvent servir pour établir les dogmes; & S. Augustin dans son épitre à Vincent le donatiste, reconnoit qu'on ne peut se fonder sur une simple allégorie, à moins qu'on n'ait des témoignages clairs pour expliquer ceux qui sont obscurs. D'ailleurs, comme chacun peut imaginer des *sens* mystiques, selon sa pénétration ou sa piété, chacun par la même raison a droit de les rejetter ou d'en imaginer de contraires. Il faut cependant observer que dès qu'un *sens* mystique est autorisé par l'église ou par le concert unanime des peres, ou qu'il suit naturellement du texte, & que l'Ecriture même le favorise, on en peut tirer des preuves & des raisonnemens solides. Mais le plus sûr en matiere de controverse est de s'attacher au *sens* littéral, parce qu'il est fort aisé d'abuser du *sens* allégorique.

SENS EXTERNES, (*Physiol.*) organes corporels, sur lesquels les objets extérieurs causent les différentes especes de sensations, que nous appellons le *toucher*, le *goût*, *l'odorat*, *l'ouie*, la *vûe*, &c. L'auteur de *l'histoire naturelle de l'homme* vous expliquera mieux que moi comment ces différentes especes de sensations parviennent à l'ame. Elles lui sont transmises, nous dit-il, par les nerfs qui forment le jeu de toutes les parties & l'action de tous les membres. Ce sont eux qui sont l'organe immédiat du sentiment qui se diversifie & change, pour ainsi dire, de nature, suivant leur différente disposition; ensorte que, selon leur nombre, leur finesse, leur arrangement, leur qualité, ils portent à l'ame des especes différentes de manieres de sentir qu'on a distinguées par le nom de *sensations*, qui semblent n'avoir rien de semblable entr'elles.

Cependant si l'on fait attention que tous ces *sens externes* ont un sujet commun, & qu'ils ne sont que des membranes nerveuses, différemment étendues, disposées & placées; que les nerfs sont l'organe général du sentiment; que, dans le corps animal, nul autre corps que les nerfs n'a cette propriété de produire le sentiment, on sera porté à croire que les *sens* ayant tous un principe commun, & n'étant que des formes variées de la même substance, n'étant en un mot que les nerfs différemment ordonnés & disposés, les sensations qui en résultent ne sont pas aussi essentiellement différentes entr'elles qu'elles le paroissent.

L'œil doit être regardé comme une expansion du nerf optique, ou plutôt l'œil lui-même n'est que l'épanouissement d'un faisceau de nerfs, qui étant exposé à l'extérieur plus qu'aucun autre nerf, est aussi celui qui a le sentiment le plus vif & le plus délicat; il sera donc ébranlé par les plus petites parties de la matiere, telles que sont celles de la lumiere, & il nous donnera par conséquent une sensation de toutes les substances les plus éloignées, pourvu qu'elles soient capables de produire ou de réfléchir ces petites particules de matiere.

L'oreille qui n'est pas un organe aussi extérieur que l'œil, & dans lequel il n'y a pas un aussi grand épanouissement de nerf, n'aura pas le même degré de sensibilité, & ne pourra [illegible] être affectée par des parties de matieres a[illegible] de la lumiere; mais elle le [illegible] sses qui sont celles qui [illegible] ra encore une sensat[illegible] ront mettre en [illegible] Comme [illegible] de la [illegible] ne [illegible]

par conséquent l'oreille ne nous donnera la sensation que de choses beaucoup moins éloignées que celles dont l'œil nous donne la sensation.

La membrane qui est le siege de l'odorat étant encore moins fournie de nerfs que celle qui fait le siege de l'ouie, elle ne nous donnera la sensation que des parties de matiere qui sont plus grosses & moins éloignées, telles que sont les particules odorantes des corps qui sont probablement celles de l'huile essentielle, qui s'en exhale & surnage, pour ainsi dire, dans l'air.

Comme les nerfs sont encore en moindre quantité & plus grossiers sur le palais & sur la langue, les particules odorantes ne sont pas assez fortes pour ébranler cet organe; il faut que les parties huileuses & salines se détachent des autres corps, & s'arrêtent sur la langue pour produire la sensation qu'on appelle le *goût*, & qui differe principalement de l'odorat, parce que ce dernier *sens* nous donne la sensation des choses à une certaine distance, & que le goût ne peut la donner que par une espece de contact, qui s'opere au moyen de la fonte de certaines parties de matieres, telles que les sels, les huiles, *&c.*

Enfin, comme les nerfs sont le plus divisés qu'il est possible & qu'ils sont très-légerement parsemés dans la peau, aucune partie aussi petite que celles qui forment la lumiere, les sons, les odeurs, les saveurs, ne pourra les ébranler, ni les affecter d'une maniere sensible, & il faudra de très-grosses parties de matiere, c'est-à-dire des corps solides, pour qu'ils puissent en être affectés. Aussi le sens du toucher ne nous donne aucune sensation des choses éloignées, mais seulement de celles dont le contact est immédiat.

Il paroît donc que la différence qui est entre nos *sens* vient de la position plus ou moins extérieure des nerfs, de leur vêtement, de leur exilité, de leur quantité plus ou moins grande, de leur épanouissement dans les différentes parties qui constituent les organes. C'est par cette raison qu'un nerf ébranlé par un coup, ou découvert par une blessure, nous donne souvent la sensation de la lumiere, sans que l'œil y ait part; comme on a souvent aussi par la même cause des tintemens & des sensations des sons, quoique l'oreille ne soit affectée par rien d'extérieur.

Lorsque les petites particules de la matiere lumineuse & sonore se trouvent réunies en très-grande quantité, elles forment une espece de corps solide qui produit différentes especes de sensations, lesquelles ne paroissent avoir aucun rapport avec les premieres; car toutes les fois que les parties qui composent la lumiere sont en très-grande *quantité*, elles affectent non-seulement les yeux, mais aussi toutes les parties nerveuses de la peau; & elles produisent dans l'œil la sensation de la lumiere; & dans le reste du corps, la sensation de la chaleur qui est une autre espece de sentiment différent du premier, quoiqu'il soit produit par la même cause.

La chaleur n'est donc que le toucher de la lumiere qui agit comme corps solide, ou comme une masse de matiere en mouvement; on reconnoît évidemment l'action de cette masse en mouvement, lorsqu'on expose les matieres légeres au foyer d'un bon miroir ardent; l'action de la lumiere réunie leur communique, avant même que de les échauffer, un mouvement qui les pousse & les déplace; la chaleur agit donc comme agissent les corps solides sur les autres corps, puisqu'elle est capable de les déplacer en communiquant un mouvement d'impulsion.

De même lorsque les parties sonores se trouvent réunies en très-grande quantité, elles produisent une secousse & un ébranlement très-sensible; & cet ébranlement est fort différent de l'action du son sur l'oreille. Une violente explosion, un grand coup de tonnerre ébranle les maisons, nous frappe & communique une espece de tremblement à tous les corps voisins; c'est par cette action des parties sonores qu'une corde en vibration en fait remuer une autre, & c'est par ce toucher du son que nous sentons nous-mêmes, lorsque le bruit est violent, une espece de trémoussement fort différent de la sensation du son par l'oreille, quoiqu'il dépende de la même cause.

Toute la différence qui se trouve dans nos sensations ne vient donc que du nombre plus ou moins grand, & de la position plus ou moins extérieure des [illegible] C'est pourquoi nous ne jugeons des choses

que d'après l'impression que les objets font sur eux; & comme cette impression varie avec nos dispositions, les *sens* nous en imposent nécessairement: les plus importans ne font souvent que de légeres impressions; & pour notre malheur, le méchanisme de tout le mouvement de la machine dépend de ces ressorts délicats qui nous échappent.

Cependant les *sens* nous étoient absolument nécessaires, & pour notre être & pour notre bien-être: ce sont, dit M. le Cat, autant de sentinelles qui nous avertissent de nos besoins & qui veillent à notre conservation. Au milieu des corps utiles & nuisibles qui nous environnent, ce sont autant de portes qui nous sont ouvertes pour communiquer avec les autres êtres, & pour jouir du monde où nous sommes placés. Ils ont enfanté des arts sans nombre pour satisfaire leurs délices, & se garantir des impressions fâcheuses. On a tâché dans cet ouvrage de développer avec briéveté le méchanisme & des arts & des *sens*; peut-être même trouvera-t-on qu'on s'y est trop étendu; mais quand cela seroit vrai, comment résister au torrent des choses curieuses qui s'offrent en foule sur leur compte; & combien n'en a-t-on pas supprimé avec quelque regret? Car enfin les arts sont précieux, & les *sens* offrent le sujet le plus intéressant de la physique, puisque ce sont nos moyens de commerce avec le reste de l'univers.

Ce commerce entre l'univers & nous se fait toujours par une matiere qui affecte quelque organe. Depuis le toucher jusqu'à la vûe, cette matiere est de plus en plus subtile, de plus en plus répandue loin de nous, & par-là de plus en plus capable d'étendre les bornes de notre commerce. Des corps, des liqueurs, des vapeurs, de l'air, de la lumiere, voilà la gradation de ses correspondances; & les *sens* par lesquels elles se font nos interpretes & nos gazettiers. Plus leurs nouvelles viennent de loin, plus il faut s'en défier. Le toucher qui est le plus borné des *sens* est aussi le plus sûr de tous; le goût & l'odorat le sont encore assez, mais l'ouïe commence à nous tromper très-souvent; pour la vûe, elle est sujette à tant d'erreurs, que l'industrie des hommes, qui fait tirer avantage de tout, en a composé un art d'en imposer aux yeux; art admirable, & poussé si loin par les peintres, que nous y aurions peut-être perdu à avoir des *sens* moins trompeurs. Mais que dire des conjectures dans lesquelles ils nous entraînent? Par exemple, la lumiere, fluide particulier qui rend les corps visibles, nous fait conjecturer un autre fluide qui les rend pesans, un autre qui les rend électriques, ou qui fait tourner la boussole au nord, *&c.* Tant de suppositions prouvent assez que ce que les *sens* nous montrent, est encore tout ce que nous savons de mieux.

Qu'on juge par-là des bornes étroites & du peu de certitude de nos connoissances, qui consistent à voir une partie des choses par des organes infideles & à deviner le reste. D'où vient, direz-vous, cette nature si bonne, si libérale, ne nous a-t-elle pas donné des *sens* pour toutes ces choses que nous sommes contraints de deviner, par exemple, pour ce fluide qui remue la boussole, pour celui qui donne la vie aux plantes & aux animaux? C'étoit le plus court moyen de nous rendre savans sur tous ces phénomenes qui deviennent sans cela des énigmes: car enfin les cinq especes de matieres qui sont comme députées vers nous des états du monde matériel ne peuvent nous en donner qu'une vaine ébauche; imaginons un souverain qui n'auroit d'autre idée de tous les peuples que celles que lui donneroient un françois, un persan, un égyptien, un créole, un chinois, qui tous cinq seroient sourds & muets; c'est ainsi tout au-moins que sont toutes ces especes de matieres. En vain la physique moderne fait ses derniers efforts pour interroger ces députés; quand on supposeroit qu'ils diront un jour tout ce qu'ils sont eux-mêmes, il n'y a pas d'apparence qu'ils disent jamais ce que sont les autres peuples de matieres dont ils ne sont pas.

Le créateur n'a pas voulu nous donner un plus grand nombre de *sens* ou des *sens* plus parfaits, pour nous faire connoître ces autres peuples de matiere, ni d'autres modifications dans ceux-mêmes que nous connoissons. Il nous a refusé des ailes, il a fixé la médiocrité de la vûe qui n'apperçoit que les seules surfaces des corps. Mais de plus grandes facultés eussent été inutiles pour notre bonheur & pour tout le systême du monde. Accuserons-nous le ciel cruel envers nous & envers nous seuls?

Le bonheur de l'homme, dit Pope, (qui emprunte pour le peindre, le langage des dieux) le bonheur de l'homme, si l'orgueil ne nous empêchoit point de l'avouer, n'est pas de penser ou d'agir au-delà de l'homme même, d'avoir des puissances de corps & d'esprit, au-delà de ce qui convient à sa nature & à son état. Pourquoi l'homme n'a-t-il point un oeil microscopique? C'est par cette raison bien simple, que l'homme n'est point une mouche. Et quel en seroit l'usage, si l'homme pouvoit considérer un ciron, & que sa vue ne pût s'étendre jusqu'aux cieux? Quel seroit celui d'un toucher plus délicat, si trop sensible, & toujours tremblant, les douleurs & les agonies s'introduisoient par chaque pore? D'un odorat plus vif, si les parties volatiles d'une rose, par leurs vibrations dans le cerveau, nous faisoient mourir de peines aromatiques? D'une oreille plus fine, si la nature se faisoit toujours entendre avec un bruit de tonnere, & qu'on se trouvât étourdi par la musique de ses spheres roulantes? O combien nous regreterions alors que le ciel nous eût privé du doux bruit des zéphirs & du murmure des ruisseaux! Qui peut ne pas reconnoitre la bonté & la sagesse de la Providence, également & dans ce qu'elle donne, & dans ce qu'elle refuse?

Regardons pareillement les sensations qui affligent ou qui enchantent l'ame comme de vrais présens du ciel. Les sensations tristes avertissent l'homme de se mettre en garde contre l'ennemi qui menace le corps de sa perte. Les sensations agréables l'invitent à la conservation de son individu & de son espece.

Peut-être que des *sens* plus multipliés que les nôtres, se fussent embarrassés, ou que l'avide curiosité qu'ils nous eussent inspiré, nous eût procuré plus d'inquiétude que de plaisir. En un mot, le bon usage de ceux que nous avons, suffit à notre félicité. Jouissons donc, comme il convient, des *sens* dont la nature a bien voulu nous gratifier: ceux de l'ouïe & de la vue me semblent être les plus délicats & les plus chastes de tous. Les plaisirs qui les remuent, sont les plus innocens; & les arts à qui nous devons ces plaisirs, méritent une place distinguée parmi les arts libéraux, comme étant des plus ingénieux, puisqu'on y emploie toute la subtilité des combinaisons mathématiques. La peinture reveille l'imagination & fixe la mémoire; la musique agite le cœur, & souleve les passions. Elles font passer les plaisirs dans l'ame: l'une par les yeux, l'autre par l'oreille. On diroit même que les pierreries ont un charme singulier, dont la mode se sert pour fixer la curiosité. Il le faut bien; car sans cet éclat impérieux, notre folie auroit des bornes, du moins celles que l'inconstance a soin de mettre à tous nos goûts. Est-ce que ces étincelles pures qui petillent au sein du diamant, seroient une espece de collyre pour la vue? Les lustres & les glaces seroient à ce prix une merveilleuse invention, & peut-être ces choses ont-elles avec nous une douce sympathie, dont nous sentons l'effet sans le deviner? Les plaisirs des autres *sens* peuvent être plus vifs, mais je les crois moins dignes de l'homme. Ils s'émoussent, ils se blasent, quand on les irrite; & quand on en abuse, ils laissent dans la vieillesse un triste repentir ou de fâcheuses infirmités. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SENS INTERNES, (*Physiol.*) actions de l'ame ou de l'intellect, auxquelles il est excité par la perception des idées.

Les seules voies par où les connoissances arrivent dans l'entendement humain, les seuls passages, comme dit Locke, par lesquels la lumiere entre dans cette chambre obscure, sont les *sens* externes & internes.

Les *sens internes* sont les passions, l'attention, l'imagination & la mémoire. Telle est l'énumération ordinaire, & à mon avis, peu exacte qu'on fait des *sens internes*; mais ce n'est pas ici le lieu de la rectifier; nous ne traitons qu'en physiologiste, & seulement ce qu'il convient au médecin de connoître, pour entendre, expliquer & guérir, s'il est possible, les fâcheuses affections du cerveau.

... ons de notre intellect
ni ... s affectés, de l'indif-
fér ... sentiment, des dif-
... eau d'où les nerfs
... différent des el-
... és, qu'à
... dans
... la-

tion ou une stagnation d'humeurs, de sang & des esprits.

Les mouvemens musculaires dépendent de l'influx du suc nerveux que le cerveau porte dans les muscles; la partie du cerveau du *sensorium commune*, où les esprits animaux se trouvent rassemblés, est peut-être la moëlle du cerveau dans la tête. Cette partie a différens territoires, dont chacun a son nerf & sa loge pour les idées: le nerf optique donne l'idée des couleurs; l'olfactif, des odeurs; les nerfs moteurs, ceux des mouvemens. Une goutte de liquide, sang ou autre, épanchée sur l'organe des nerfs, produit l'apoplexie. Dès-lors plus d'idées simples ni accessoires, plus de mémoire, plus de passion, plus de *sens internes*, plus de mouvemens musculaires, si ce n'est dans le cœur où ils sont passifs. Qu'on ne craigne point qu'il soit trop humiliant pour l'amour propre, de savoir que l'esprit est d'une nature si corporelle? Comme les femmes sont vaines de leur beautés, les beaux esprits seront toujours vains du bel-esprit, & les philosophes ne se montreront jamais assez philosophes, pour éviter cet écueil universel.

Les passions sont des affections fortes qui impriment des traces si profondes dans le cerveau, que toute l'économie en est bouleversée, & ne connoît plus les lois de la raison. C'est un état violent qui nous entraîne vers son objet. Les passions supposent 1°. la représentation de la chose qui est hors de nous: 2°. l'idée qui en résulte & qui l'accompagne, fait naître l'affection de l'ame: 3°. le mouvement des esprits ou leur suspension en marque les effets. Le siege des affections de l'ame est dans le *sensorium commune*. Un sommeil profond sans rêves doit donc assoupir, comme il arrive, toute passion. Un homme en apoplexie ou en léthargie n'a ni joie ni tristesse, ni amour ni haine. Après avoir passé deux jours dans cet état, il ressuscite, & n'a pas senti la peine de mourir. Les médecins entendent un peu l'effet des passions sur les liquides & les solides du corps humain. Ils expliquent assez bien leur méchanisme sur la machine par l'accélération ou le retardement dans le mouvement du suc nerveux qui agit ensuite sur le sang, ensorte que le cours du sang réglé par celui des esprits s'augmente & se retarde avec lui. Que n'ont-ils le secret du remede!

Chaque passion a son langage. Dans la colere, cette courte fureur, suivant la définition d'Horace, tous les mouvemens augmentent, celui de la circulation du sang, du pouls, de la respiration; le corps devient chaud, rouge, tremblant, tenté tout-à-coup de déposer quelque sécrétion qui l'irrite. De-là ces inflammations, ces hémorrhagies, ces plaies r'ouvertes, ces diarrhées, ces icteres, dont parlent les observations.

Dans la *terreur*, cette passion, qui en ébranlant toute la machine, la met quelquefois en garde pour sa propre défense, & quelquefois hors d'état d'y pourvoir, naissent la palpitation, la pâleur, le froid subit, le tremblement, la paralysie, l'épilepsie, le changement de couleur des cheveux, la mort subite. Dans la peur, diminutif de la terreur, la transpiration diminuée dispose le corps à recevoir les miasmes contagieux, produit la pâleur, le relâchement des sphincters & les excrétions.

Dans le chagrin, tous les mouvemens vitaux & animaux sont retardés, les humeurs croupissent, & produisent des obstructions, la mélancolie, la jaunisse, & autres semblables maladies. De grands chagrins n'ont que trop souvent causé la mort.

En rapportant tous ces effets à leurs causes, on trouvera que dans les passions dont on vient de parler, & dans toutes les autres, dont le détail nous meneroit trop loin, les nerfs doivent nécessairement agir sur le sang, & produire du dérangement dans l'économie animale. Les nerfs qui tiennent les arteres comme dans des filets, excitent dans la colere & la joie, la circulation du sang artériel, en animant le ressort des arteres; le fluide nerveux coule aussi plus promptement; toutes les fibres [illegible] des vitesse du pouls & de la [illegible] rougeur, l'augmentation [illegible] en résultent [illegible] la terreur [illegible] resserrer [illegible] vaiss[illegible]

pas de ces filets? Fideles compagnons de la carotide interne, de l'artere temporale, de la grande méningienne, de la vertébrale, de la souclaviere, des brachiales, de la céliaque, de la mésentérique, des arteres qui sortent du bassin, ils sont partout capables d'être lésés, & suivant leur lésion, de produire différens maux.

La pudeur, cette honte honnête, qui répand sur le visage le rouge qu'on a nommé le *vermillon de la vertu*, est une espece de petite crainte qui resserre la veine temporale, là où elle est environnée des rameaux de la portion dure; & par leur action, elle retient, fixe & arrête le sang au visage. Il est donc vrai que les médecins éclairés de la connoissance du corps humain peuvent se former une théorie des passions par leurs effets.

L'attention est l'impression des objets qui frappent le *sensorium commune*, au moyen des esprits animaux qui s'y portent en abondance. L'attention s'explique par le même méchanisme que les passions; son effet est de produire une idée distincte, vive durable.

Quand les fibres du cerveau extrêmement tendues (comme on s'imaginoit les voir au-travers de la phisionomie du P. Malebranche, lorsqu'il écoutoit), ont mis une barriere qui ôte tout commerce entre l'objet choisi & les idées indiscretes qui s'empressent à le troubler; il en résulte la plus claire, la plus lumineuse perception qui soit possible: c'est en ce sens que l'attention est la mere des sciences, & le meilleur moyen pour les acquérir.

Nous ne pensons qu'à une seule chose à la fois dans le même tems; ensuite une autre idée succede à la premiere avec une vitesse prodigieuse, quoique différente, en diverses personnes & sujets. La nouvelle idée qui se présente à l'ame, en est apperçue, si elle succede, lorsque la premiere a disparu. D'où vient donc la promptitude de ceux qui résolvent si vite les problèmes les plus composés? De la facilité avec laquelle leur mémoire retient comme vraie la proposition la plus proche de celle qui expose le problème; ainsi tandis qu'ils pensent à la onzieme proposition, par exemple, ils ne s'inquietent plus de la vérité de la dixieme; & ils regardent comme un axiome les choses précédentes démontrées auparavant, & dont ils ont un recueil clair dans la tête.

C'est ainsi qu'un habile médecin voit d'un coup d'œil, les symptomes, les causes de la maladie, les remedes & le pronostic. C'est par cette vigueur des organes du cerveau, qu'Archimede ayant découvert tout-à-coup dans le bain que la couronne d'or du roi Hiéron n'étoit pas entierement composée de ce métal, s'écria de joie: *je l'ai trouvé*. Heureux ceux qui ont reçu de la nature cette prompte facilité de combiner une foule d'idées & de propositions, qu'un cerveau borné ne pourroit concevoir qu'avec le tems, avec beaucoup de peine, & seulement l'une après l'autre! Faut-il qu'entre deux êtres semblables, Newton & son secrétaire, l'un ne soit qu'un homme du commun, & l'autre paroisse d'une organisation presque angélique? L'éducation seule fait-elle les frais d'une diversité si frappante? Non sans doute!

L'attention profonde & trop suivie détruit la force des fibres, cause des maux de tête par le resserrement des membranes du cerveau, un dessechement dans le sang & les esprits, & finalement une imagination dépravée. Voyons donc ce que c'est que l'imagination.

L'imagination est la représentation d'un objet absent par des images tracées dans le cerveau. C'est une perception née d'une idée que des causes internes ont produites, semblables à quelques-unes de celles que les causes externes ont coutume de faire naître. Haller raconte qu'ayant la fievre, il voyoit, les yeux fermés, de terribles incendies, & le monde tomber en ruine; il dit qu'il n'étoit pas la dupe de ces sortes d'illusions, qu'il dissipoit d'ailleurs en ouvrant les yeux, & que ses *sens* externes lui découvroient l'erreur de ses *sens internes*. Son imagination étoit alors échauffée par des phantômes, c'est-à-dire, que les nerfs agités dans leur origine augmentoient la force de la circulation du sang dans le cerveau. Paschal épuisé d'étude & de méditation, voyoit toujours, étant au lit, un précipice de feu dont il falloit le garantir par quelque rempart. C'étoit-là une sorte de vertige de l'espece de celui de Haller ayant la fievre. Le sang agité, épanché, ou prêt à l'être, donne lieu à de tels spectres. Galien, jeune encore, se fit grand honneur à Rome, pour avoir prédit dans [illegible]reille circonstance, une hémorrhagie salutaire.

Quand

Quand l'ame ne peut se détromper par les *sens* externes de la non-existence des phantômes que les *sens internes* lui présentent, comme étoit celui qui croyoit avoir un nez de verre; ceux qui se persuadent être obligés de suivre tel régiment, dans l'idée qu'ils y ont été engagés, & autres chimeres: c'est dans ce cas une espece de manie, mal qui demande des remedes, & qui y cede quelquefois. Quiconque jettera les yeux sur les tristes effets du dérangement de l'imagination, comprendra combien elle est corporelle, & combien est étroite la liaison qu'il y a entre les mouvemens vitaux & les mouvemens animaux.

La mémoire, qui est le souvenir des choses qui ont fait des traces dans le cerveau, est un quatrieme *sens interne*, si dépendant des organes du corps, qu'elle se fortifie, & s'affoiblit, selon les changemens qui arrivent à la machine. Ni la conversation, ni la connoissance des choses, ni le sentiment interne de notre propre existence ne peuvent résider en nous sans la mémoire. Wepfer parle d'un malade qui avoit perdu les idées des choses; il prenoit le manche pour le creux de la cueillere; il en a vu un autre qui ne pouvoit jamais finir sa phrase, parce qu'il perdoit d'abord la mémoire du commencement de son idée. Il donne l'histoire d'un troisieme, qui voyant les lettres, ne pouvoit plus les épeler.

Un homme qui perdroit toute mémoire, ne seroit pas même un être pensant; car peut-on penser sans elle? Cela ne répugne point aux phénomenes des maladies dans lesquelles nous voyons les malades faire plusieurs actions, dont ils n'ont aucune réminiscence, lorsqu'ils sont rétablis; or ces actions que l'ame fait sans connoissance, sans jugement, doivent être rangées parmi les mouvemens automatiques qui se trouvent partout pour conserver la machine. M. Jean le Clerc si connu dans la république des lettres, & frere de M. Daniel le Clerc non moins célebre par son *histoire de la Médecine*, a écrit que la fievre suffisoit pour bouleverser toutes les traces des images dans le cerveau, & causer un oubli universel; il a été lui-même un triste exemple de cette vérité; après une petite fievre de deux ou trois jours, il tomba dans l'oubli total de tout ce qu'il avoit jamais fait & su; l'enfance & l'imbécillité succéderent; le savant ne fut plus qu'un objet de pitié!

Thucidide raconte que dans la peste d'Afrique, plusieurs personnes perdirent entierement la mémoire. Mais tous les jours la perte de cette faculté n'est-elle pas dépendante du sommeil, du vin, de l'apoplexie, de la chaleur excessive? Et puis, elle se rétablit avec le tems par des remedes convenables. Enfin l'hydrocéphale, la mollesse aqueuse du cerveau, toutes dégénérations de cette partie, une chûte, un ulcere trop tôt fermé, ces causes & plusieurs autres, font perdre la mémoire, suivant l'observation de tous les auteurs. Cependant puisqu'elle revient aussi méchaniquement qu'elle se dissipe, elle appartient donc au corps, elle est donc presque corporelle. Mais alors quelle place infiniment petite, tient la mémoire dans le *sensorium commune*? Cette exilité infinie effrayera l'imagination de ceux qui calculeront les millions de mots, de faits, de dates, de choses différentes, existantes dans le cerveau de ces hommes dont parle Baillet, si fameux par leur mémoire, & qui sembloient ne rien oublier. Tant de choses résidoient donc dans la moëlle du cerveau de ces gens-là, & ne l'occupoient pas même toute entiere? Que cette faculté est immense, & que son domicile est réellement borné!

On fait bien des questions insolubles sur les *sens internes*; en voici quelques-unes, qu'il semble qu'on peut résoudre.

Pourquoi les signes corporels qui n'ont rien que d'arbitraire, affectent-ils, changent-ils si fort les idées? Il falloit à l'homme un grand nombre de termes pour exprimer la foule de ses idées, ces termes qui sont arbitraires, deviennent tellement familiers par l'habitude où l'on est de les prononcer, qu'on ne se souvient pas davantage le plus souvent des idées mêmes des choses, que des termes qui sont des caracteres expressifs de ces idées, & les mots & ces idées sont si intimement liés ensemble, que l'idée ne revient point sans son expression, ni le mot sans l'idée. D'ailleurs, en pensant nous sommes moins occupés des mots que des choses, parce qu'il en coûte à l'imagination pour trouver des idées complexes, au lieu que les mots simples & faciles, se présentent d'eux-mêmes.

D'où vient que l'attention, l'imagination, [illegible] dent l'action des *sens* externes & les mouvemens du corps? Parce qu'alors rien ne distrayant les *sens* externes, l'imagination en est plus vive & la mémoire plus heureuse. Ceux qui sont devenus aveugles, sont fort propres à combiner à la fois un grand nombre d'idées.

Pourquoi est-on si fatigué lorsqu'on a trop long-tems, ou fortement exercé les *sens internes*? Parce qu'il s'est fait une très-grande consommation des esprits du cerveau; & par la même raison, toutes les parties du corps humain trop long-tems tendues, se fatiguent.

Pourquoi les alimens, les boissons, les médicamens, les poisons, les passions, le repos, le mouvement, l'air, le chaud, le froid, l'habitude, pourquoi, dis-je, toutes ces choses ont-elles tant de pouvoir sur tous les *sens*? Parce qu'ils dépendent du bon état, ou du mauvais état des organes du corps. Tout le justifie, l'éducation, les mœurs, les lois, les climats, les breuvages, les maladies, les aveux de foiblesses & de passions qu'on fait aux médecins & aux confesseurs, les remedes, les poisons, &c. Tout indique l'empire de ce corps terrestre; tout confirme l'esclavage, l'obscurcissement de cette ame qui devroit lui commander.

> *Est-ce là ce rayon de l'essence suprème*
> *Que l'on nous peint si lumineux?*
> *Est-ce là cet esprit survivant à lui-même?*

Hélas! on ne reconnoît plus sa spiritualité au milieu du tumulte des appétits corporels, du feu des passions, du dérangement de l'économie animale. Quel flambeau pour nous conduire, que celui qui s'éteint à chaque pas! (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SENS (LE BON), GOUT (LE BON), (*Belles-Lettres.*) le *bon sens* & le *bon goût*, ne sont qu'une même chose, à les considérer du côté de la faculté. Le *bon sens* est une certaine droiture d'ame qui voit le vrai, le juste & s'y attache; le *bon goût* est cette même droiture, par laquelle l'ame voit le bon & l'approuve. La différence de ces deux choses ne se tient que du côté des objets. On restraint ordinairement le *bon sens* aux choses plus sensibles, & le *bon goût* à des objets plus fins & plus relevés. Ainsi le *bon goût*, pris dans cette idée, n'est autre chose que le *bon sens*, raffiné & exercé sur des objets délicats & relevés; & le *bon sens* n'est que le *bon goût*, restraint aux objets plus sensibles & plus matériels. Le vrai est l'objet du goût, aussi-bien que le bon; & l'esprit a son goût, aussi-bien que le cœur. (D. J.)

SENS, (*Géogr. mod.*) en latin *Agendicum*, *Agetincum*, *Agenniacum*; ville de France en Champagne, capitale du Sénonois, au confluent de l'Yonne & de la Vanne, à 12 lieues au nord d'Auxerre, à 13 au couchant de Troyes, & à 25 au sud-est de Paris.

Cette ville autrefois capitale du peuple *Sénonois*, fort peuplée & connue des Romains, est aujourd'hui assez chétive, & contient à peine dans toute son étendue six mille habitans. Ils ne purent arrêter les progrès des conquêtes de César dans les Gaules, & se trouverent mal de leur révolte contre ce général; mais l'empereur Julien n'étant encore que césar, soutint avec succès un siege dans cette ville contre les Germains. Toutes les antiquités de *Sens* se bornent aujourd'hui à quelques monnoies de Charlemagne & de sa postérité, qui ont été battues à *Sens*.

Vers l'an 940 elle étoit au pouvoir de Hugues le grand, duc de France. En 1015 le roi Robert prit cette ville, & la réunit à la couronne. L'archevêché de *Sens* fut érigé, selon M. de Marca, vers l'an 580; son archevêque prend le titre de *primat des Gaules*, mais la primatie est demeurée provisionnellement à l'archevêque de Lyon. Celui de *Sens* n'a pour suffragans actuels que les évêques de Troyes, d'Auxerre & de Nevers: il avoit encore autrefois les évêques de Paris, de Chartres, de Meaux & d'Orléans. Son archevêché vaut au moins [illegible] livres de revenu, & son diocèse [illegible] étendue; car il renferme suivan[illegible] tant séculieres que régulier[illegible] [illegible]mmes que de filles; & [illegible] [illegible]e, dont [illegible] [illegible] renfer- [illegible] de [illegible]

on y voit des bacchanales & autres folies de l'ancienne fête des Fous représentés grossierement; on y lit au commencement une prose rimée au sujet de l'âne, qu'on fêtoit aussi dans quelques diocèses. Le reste de l'office est composé de prieres de l'église, confondues les unes dans les autres, pour répondre au titre de la fête des Fous. *Voyez* FÊTE DES FOUS.

Entre plusieurs conciles tenus à *Sens*, le plus célébre est le premier, de l'an 1140. Le roi Louis le jeune y assista, & S. Bernard, ennemi d'Abailard, fit condamner dans ce concile ce fameux docteur, qui n'avoit aucun tort dans sa doctrine, & qui appella de sa condamnation au pape.

Sens est le siege d'un présidial, d'une élection & d'un bailliage. Il y a dans cette ville deux abbayes de bénédictins, un college, un séminaire dirigé par les PP. de la mission, & plusieurs couvens. La situation de *Sens* seroit très-propre pour le commerce, & cependant il ne s'y en fait presque aucun. *Long.* suivant Cassini, 20. 45. 30. *lat.* 48. 11.

Malingre (Claude), né à *Sens* dans le xvij. siecle, publia sur l'histoire de France, un grand nombre d'ouvrages qui ne sont point estimés, & qui ne l'ont jamais été. Le premier qu'il mit au jour en 1635, est une *Histoire des dignités honoraires de France*, & c'est le seul de ses livres qui ait une certaine utilité, parce qu'il a eu soin de citer ses garans. Il est mort entre les années 1652 & 1655.

Loiseau (Charles), son compatriote, est un des plus habiles jurisconsultes de la France, & a donné plusieurs ouvrages excellens sur des matieres de droit. Il est mort à Paris, en 1627, âgé de 63 ans. (*D. J.*)

SENSAL, adj. (*Commer.*) qu'on écrit plus ordinairement *censal*.

C'est ainsi qu'on appelle en Provence, en quelques endroits d'Italie, & dans les Echelles du Levant, ce qu'on nomme ailleurs *un courtier*. *Voyez* CENSAL & COURTIER.

Tout le commerce de Livourne se fait par la voie des *sensaux*, dont les journaux font foi en justice. Ils sont tous Italiens ou juifs, & paient au grand duc une taxe, plus ou moins forte, à proportion des affaires qu'ils ont faites pendant le cours de l'année. *Dict. de Comm.*

SENSATIONS, s. f. (*Métaphysiq.*) les *sensations* sont des impressions qui s'excitent en nous à l'occasion des objets extérieurs. Les philosophes modernes sont bien revenus de l'erreur grossiere qui revêtoit autrefois les objets qui sont hors de nous des diverses *sensations* que nous éprouvons à leur présence. Toute *sensation* est une perception qui ne sauroit se trouver ailleurs que dans un esprit, c'est-à-dire, dans une substance qui se sent elle-même, & qui ne peut agir ou pâtir sans s'en appercevoir immédiatement. Nos philosophes vont plus loin, ils vous font très-bien remarquer que cette espece de perception que l'on nomme *sensation*, est très-différente d'un côté de celle qu'on nomme idée, d'autre côté des actes de la volonté & des passions. Les passions sont bien des perceptions confuses qui ne représentent aucun objet, mais ces perceptions se terminant à l'ame même qui les produit, l'ame ne les rapporte qu'à elle-même; elle ne s'apperçoit alors que d'elle-même, comme étant affectée de différentes manieres, telles que sont la joie, la tristesse, le desir, la haine & l'amour. Les *sensations* au contraire que l'ame éprouve en soi, elle les rapporte à l'action de quelque cause extérieure, & d'ordinaire elles amenent avec elles l'idée de quelque objet. Les *sensations* sont aussi très-distinguées des idées.

1°. Nos idées sont claires; elles nous représentent distinctement quelque objet qui n'est pas nous: au contraire, nos *sensations* sont obscures; elles ne nous montrent distinctement aucun objet, quoiqu'elles attirent notre ame comme hors d'elle-même; car toutes les fois que nous avons quelque *sensation*, il nous paroît que quelque cause extérieure agit sur notre ame.

2°. Nous sommes maîtres [illegible] donnons nos idées; no[illegible] renvoyons celle-l[illegible] faisons [illegible] nous [illegible] nous d[illegible] rain[illegible] bi[illegible] pr[illegible]

sommes forcés de la leur donner: notre ame s'y applique, tantôt plus, tantôt moins, selon que la *sensation* elle-même est ou foible ou vive.

3°. Les pures idées n'emportent aucune *sensation*, pas même celles qui nous représentent les corps; mais les *sensations* ont toujours un certain rapport à l'idée du corps; elles sont inséparables des objets corporels, & l'on convient généralement qu'elles naissent à l'occasion de quelque mouvement des corps, & en particulier de celui que les corps extérieurs communiquent au nôtre.

4°. Nos idées sont simples, ou se peuvent réduire à des perceptions simples; car comme ce sont des perceptions claires qui nous offrent distinctement quelqu'objet qui n'est pas nous, nous pouvons les décomposer jusqu'à ce que nous venions à la perception d'un objet simple & unique, qui est comme un point que nous appercevons tout entier d'une seule vue. Nos *sensations* au contraire sont confuses; & c'est ce qui fait conjecturer, que ce ne sont pas des perceptions simples, quoi qu'en dise le célebre Locke. Ce qui aide à la conjecture, c'est que nous éprouvons tous les jours des *sensations* qui nous paroissent simples dans le moment même, mais que nous découvrons ensuite ne l'être nullement. On sait, par les ingénieuses expériences que le fameux chevalier Newton a faites avec le prisme, qu'il n'y a que cinq couleurs primitives. Cependant, du différent mélange de ces cinq couleurs, il se forme cette diversité infinite de couleurs que l'on admire dans les ouvrages de la nature, & dans ceux des Peintres, ses imitateurs & ses rivaux, quoique leur pinceau le plus ingénieux ne puisse jamais l'égaler. A cette variété de couleurs, de teintes, de nuances, répondent autant de *sensations* distinctes, que nous prendrions pour *sensations* simples, aussi bien que celles du rouge & du verd, si les expériences de Newton ne démontroient que ce sont des perceptions composées de celles des cinq couleurs originales. Il en est de même des tons dans la musique. Deux ou plusieurs tons de certaine espece venant à frapper en même tems l'oreille, produisent un accord: une oreille fine apperçoit à la fois ces tons différens, sans les bien distinguer; ils s'y unissent & s'y confondent l'un dans l'autre; ce n'est proprement aucun de ces deux tons qu'elle entend; c'est un mélange agréable qui se fait des deux, d'où résulte une troisieme *sensation*, qui s'appelle *accord*, *symphonie*; un homme qui n'auroit jamais oui ces tons séparément, prendroit la *sensation* que fait naître leur accord pour une simple perception. Elle ne le seroit pourtant pas plus que la couleur violette, qui résulte du rouge & du bleu mélangés sur une surface par petites portions égales. Toute *sensation*, celle du ton, par exemple, ou de la lumiere en général, quelque simple, quelque indivisible qu'elle nous paroisse, est un composé d'idées, est un assemblage ou amas de petites perceptions qui se suivent dans notre ame si rapidement, & dont chacune s'y arrête si peu, ou qui s'y présentent à la fois en si grand nombre, que l'ame ne pouvant les distinguer l'une de l'autre, n'a de ce composé qu'une seule perception très-confuse, par égard aux petites parties ou perceptions qui forment ce composé; mais d'autre côté, très-claire, en ce que l'ame la distingue nettement de toute autre suite ou assemblage de perceptions, d'où vient que chaque *sensation* confuse, à la regarder en elle-même, devient très-claire, si vous l'opposez à une *sensation* différente. Si ces perceptions ne se succédoient pas si rapidement l'une à l'autre, si elles ne s'offroient pas à la fois en si grand nombre, si l'ordre dans lequel elles s'offrent & se succedent ne dépendoit pas de celui des mouvemens extérieurs, s'il étoit au pouvoir de l'ame de le changer; si tout cela étoit, les *sensations* ne seroient plus que de pures idées, qui représenteroient divers ordres de mouvement. L'ame se les représente bien, mais en petit, mais dans une rapidité & une abondance qui la confond, qui l'empêche de démêler une idée d'avec l'autre, quoiqu'elle soit vivement frappée du tout ensemble, & qu'elle distingue très-nettement telle suite de mouvemens d'avec telle autre suite, tel ordre, tel amas de perceptions d'avec tel autre ordre & tel autre amas.

Outre cette premiere question, où l'on agite si [illegible] *sensations* sont des idées, on en peut former plusieurs autres, tant cette matiere devient féconde, [illegible] la creuse de plus en plus.

1°. Les

1°. Les impressions que notre ame reçoit à l'occasion des objets sensibles, sont-elles arbitraires? Il paroît clairement que non, dès qu'il y a une analogie entre nos *sensations* & les mouvemens qui les causent, & dès que ces mouvemens sont, non la simple occasion, mais l'objet même de ces perceptions confuses. Elle paroîtra cette analogie, si d'un côté nous comparons ces *sensations* entr'elles, & si d'autre côté nous comparons entr'eux les organes de ces *sensations*, & l'impression qui se fait sur ces différens organes. La vue est quelque chose de plus délicat & de plus habile que l'ouie; l'ouïe a visiblement un pareil avantage sur l'odorat & sur le goût; & ces deux derniers genres de *sensation* l'emportent par le même endroit sur celui du toucher. On observe les mêmes différences entre les organes de nos sens, pour la composition de ces organes, pour la délicatesse des nerfs, pour la subtilité & la vîtesse des mouvemens, pour la grosseur des corps extérieurs qui affectent immédiatement ces organes. L'impression corporelle sur les organes des sens, n'est qu'un tact plus ou moins subtil & délicat, à proportion de la nature des organes qui en doivent être affectés. Celui qui fait la vision, est le plus léger de tous: le bruit & le son nous touchent moins délicatement que la lumiere & les couleurs; l'odeur & la saveur encore moins délicatement que le son; le froid & le chaud, & les autres qualités tactiles, font l'impression la plus forte & la plus rude. Dans tous, il ne faut que différens degrés de la même sorte de mouvement, pour faire passer l'ame du plaisir à la douleur; preuve que le plaisir & la douleur, ce qu'il y a d'agréable & de désagréable dans nos *sensations*, est parfaitement analogue aux mouvemens qui les produisent, ou, pour mieux dire, que nos *sensations* ne sont que la perception confuse de ces divers mouvemens. D'ailleurs, à comparer nos *sensations* entre elles, on y découvre des rapports & des différences qui marquent une analogie parfaite avec les mouvemens qui les produisent, & avec les organes qui reçoivent ces mouvemens. Par exemple, l'odorat & le goût s'avoisinent beaucoup, & tiennent assez de l'un & de l'autre. L'analogie qui se remarque entre les sons & les couleurs est beaucoup plus sensible. Il faut à présent venir aux autres questions, & entrer de plus en plus dans la nature des *sensations*.

Pourquoi, dit-on, l'ame rapporte-t-elle ses *sensations* à quelque cause extérieure? Pourquoi ces *sensations* sont-elles inséparables de l'idée de certains objets? Pourquoi nous impriment-elles si fortement ces idées, & nous font-elles regarder ces objets, comme existans hors de nous? Bien plus, pourquoi regardons-nous ces objets non-seulement comme la cause, mais comme le sujet de ces *sensations*? D'où vient enfin que la *sensation* est si mêlée avec l'idée de l'objet même, que quoique l'objet soit distingué de notre ame, & que la *sensation* n'en soit point distinguée, il est extrêmement difficile, ou même impossible à notre ame, de détacher la *sensation* d'avec l'idée de cet objet, ce qui a principalement lieu dans la vision. On ne sauroit presque pas plus s'empêcher, quand on voit un cercle rouge, d'attribuer au cercle la rougeur qui est notre propre *sensation*, que de lui attribuer la rondeur, qui est la propriété du cercle même. Tant de questions à éclaircir touchant les *sensations*, prouvent assez combien cette matiere est épineuse. Voici à-peu-près ce qu'on y peut répondre de plus raisonnable.

Les *sensations* font sortir l'ame hors d'elle-même, en lui donnant l'idée confuse d'une cause extérieure qui agit sur elle, parce que les *sensations* sont des perceptions involontaires; l'ame en tant qu'elle sent est passive, elle est le sujet d'une action; il y a donc hors d'elle un agent. Quel sera cet agent? Il est raisonnable de le concevoir proportionné à son action, & de croire qu'à différens effets répondent de différentes causes; que les *sensations* sont produites par des causes aussi diverses entre elles, que le sont les *sensations* même. Sur ce principe, la cause de la lumiere doit être autre que la cause du feu; celle qui excite en moi la *sensation* du jaune, doit n'être pas la même que celle qui me donne la *sensation* du violet.

Nos *sensations* étant des perceptions représentatives d'une infinité de petits mouvemens indiscernables, il est naturel qu'elles amenent avec elles l'idée claire ou confuse du corps dont celle du [illegible]vement est inséparable, & que nous regar[illegible] matiere en tant qu'agitée par ces divins mou[illegible]

comme la cause universelle de nos *sensations*, en même tems qu'elle en est l'objet.

Une autre conséqu[illegible] qui n'est pas moins naturelle, c'est qu'il arriv[illegible] que nos *sensations* sont la preuve la plus co[illegible] que nous ayons de l'existence de la mat[illegible] c'est par elles que Dieu nous avertit de notr[illegible] car quoique Dieu soit la cause universel[illegible] & imm[illegible]diate qui agit sur notre ame, sur laquel[illegible] on voit bien que la matiere [illegible] agit réellem[illegible] physiquement; quoiqu'il [illegible] des seules *sen[illegible]* que nous recevons à chaq[illegible]ment, pou[illegible] qu'il y a hors de nous u[illegible] dont le pouvoir est infini; cependant la rais[illegible] laquelle cet esprit tout-puissant assujettit not[illegible] cette suite si variée, mais si réglée, de perceptions confuses, qui n'ont que des mouvemens pour objet, cette raison ne peut être prise d'ailleurs, que de ces mouvemens mêmes, qui arrivent en effet dans la matiere actuellement existante; & le but de l'esprit infini, qui n'agit jamais au hasard, ne peut-être autre, que de nous manifester l'existence de cette matiere avec ces divers mouvemens. Il n'y a point de voie plus propre pour nous instruire de ce fait. L'idée seule de la matiere, nous découvriroit bien sa nature, mais ne nous apprendroit jamais son existance, puisqu'il ne lui est point essentiel d'exister. Mais l'application involontaire de notre ame à cette idée, revêtue de celle d'une infinité de modifications & de mouvemens successifs, qui sont arbitraires & accidentels à cette idée, nous conduit infailliblement à croire qu'elle existe avec toutes ses diverses modifications. L'ame conduite par le créateur dans cette suite réglée de perceptions, est convaincue qu'il doit y avoir un monde matériel hors d'elle, qui soit le fondement, la cause exemplaire de cet ordre, & avec lequel ces perceptions ayent un rapport de vérité. Ainsi, quoique dans l'immense variété d'objets que les sens présentent à notre esprit, Dieu seul agisse sur notre esprit, chaque objet sensible avec toutes ses proprietés, peut passer pour la cause de la *sensation* que nous en avons, parce qu'il est la raison suffisante de cette perception, & le fondement de sa vérité.

Si vous m'en demandez la raison, je vous répondrai que c'est,

1°. Parce que nous éprouvons dans mille occasions qu'il y a des *sensations* qui entrent par force dans notre ame, tandis qu'il y en a d'autres dont nous disposons librement, soit en les rappellant, soit en les écartant, selon qu'il nous en prend envie. Si à midi je tourne les yeux vers le soleil, je ne saurois éviter de recevoir les idées que la lumiere du soleil produit alors en moi: au lieu que si je ferme les yeux, ou que je sois dans une chambre obscure, je peux rappeller dans mon esprit quand je veux les idées de la lumiere ou du soleil, que des *sensations* précédentes avoient placées dans ma mémoire; & que je peux quitter ces idées, quand je veux, pour me fixer à l'odeur d'une rose, ou au goût du sucre. Il est évident que cette diversité de voies par lesquelles nos *sensations* s'introduisent dans l'ame, suppose que les unes sont produites en nous par la vive impression des objets extérieurs, impression qui nous maîtrise, qui nous prévient, & qui nous guide de gré ou de force; & les autres par le simple souvenir des impressions qu'on a déja ressenties. Outre cela il n'y a personne, qui ne sente en elle-même la différence qui se trouve entre contempler le soleil, selon qu'il en a l'idée dans sa mémoire, & le regarder actuellement: deux choses, dont la perception est si distincte dans l'esprit, que peu de ses idées sont plus distinctes les unes des autres. Il reconnoit donc certainement qu'elles ne sont pas toutes deux un effet de sa mémoire, ou des productions de son esprit, ou de pures fantaisies formées en lui-même: mais que la [illegible] du soleil est produite par une cause.

2°. Parce qu'il est évident que ceux qui sont destitués des organes d'un certain sens, ne peuvent jamais faire que les idées qui appartiennent à ce sens, soient a[illegible]llement produ[illegible] dans leur esprit. C'est une [illegible] r[illegible] ne peut la révoquer en d[illegible] [illegible] pouvons douter que ces [illegible] l'esprit par les or[illegible] [illegible] autre voie; il est [illegible] pas car il ex[illegible] cou[illegible] [illegible]

où se trouve cet excellent fruit, & qu'il en goûte actuellement.

3°. Parce que le sentiment du plaisir & de la douleur nous affecte bien autrement, que le simple souvenir de l'un & de l'autre. Nos *sensations* nous donnent une certitude évidente de quelque chose de plus, que d'une simple perception intime: & ce plus est une modification, laquelle, outre une particuliere vivacité de sentiment, nous exprime l'idée d'un être qui existe actuellement hors de nous, & que nous appellons corps. Si le plaisir ou la douleur n'étoient pas occasionnés par des objets extérieurs, le retour des mêmes idées devroit toujours être accompagné des mêmes *sensations*. Or cependant cela n'arrive point; nous nous ressouvenons de la douleur que causent la faim, la soif, & le mal de tête, sans en ressentir aucune incommodité; nous pensons aux plaisirs que nous avons goûtés, sans être pénétrés ni remplis par des sentimens délicieux.

4°. Parce que nos sens, en plusieurs cas, se rendent témoignage l'un à l'autre de la vérité de leurs rapports touchant l'existence des choses sensibles qui sont hors de nous. Celui qui voit le feu peut le sentir; & s'il doute que ce ne soit autre chose qu'une simple imagination, il peut s'en convaincre en mettant dans le feu sa propre main, qui certainement ne pourroit jamais ressentir une douleur si violente à l'occasion d'une pure idée ou d'un simple fantôme; à-moins que cette douleur ne soit elle-même une imagination, qu'il ne pourroit pourtant pas rappeller dans son esprit, en se représentant l'idée de la brûlure après qu'elle a été guérie.

Ainsi, en écrivant ceci, je vois que je puis changer les apparences du papier, & en traçant des lettres, dire d'avance quelle nouvelle idée il présentera à l'esprit dans le moment suivant, par le moyen de quelques traits que j'y ferai avec la plume: mais j'aurai beau imaginer ces traits, ils ne paroîtront point, si ma main demeure *en repos*, ou si je ferme les yeux, en remuant ma *main*: & ces caracteres une fois tracés sur le papier, je ne puis plus éviter de les voir tels qu'ils sont, c'est-à-dire, d'avoir les idées de telles & telles lettres que j'ai formées. *D'où* il s'ensuit visiblement que ce n'est pas un jeu de mon imagination, puisque je trouve que les caracteres qui ont été tracés selon la fantaisie de mon esprit, ne dépendent plus de cette fantaisie, & ne cessent pas d'être, dès que je viens à me figurer qu'ils ne sont plus; mais qu'au contraire ils continuent d'affecter mes sens constamment & régulièrement, selon la figure que je leur ai donnée. Si vous ajoutez à cela, que la vûe de ces caracteres fera prononcer à un autre homme les mêmes sons que je m'étois proposé de leur faire signifier, on ne pourra douter que ces mots que j'écris, n'existent réellement hors de moi, *puisqu'ils* produisent cette longue suite de sons réguliers *dont* mes *oreilles* sont actuellement frappées, lesquels ne sauroient être un effet de mon imagination, & que ma mémoire ne pourroit jamais retenir dans cet ordre.

5°. Parce que s'il n'y a point de corps, je ne conçois pas pourquoi ayant songé dans le tems que j'appelle *veille*, que quelqu'un est mort, jamais il ne m'arrivera plus de songer qu'il est vivant, que je m'entretiens & que je mange avec lui, pendant tout le tems que je veillerai & que je serai en mon bon sens. Je ne comprends pas aussi pourquoi ayant commencé à songer que je voyage, mon égarement m'ouvrira de nouveaux chemins, de nouvelles villes, de nouveaux hôtes, de nouvelles maisons; pourquoi je ne croirai jamais me trouver dans le lieu d'où il semble que je sois parti. Je ne sai pas mieux comment il se peut faire qu'en croyant lire un poëme épique, des tragédies & des comédies, je fasse des vers excellens, & que je produise une infinité de belles pensées, moi dont l'esprit est si stérile & si grossier dans tous les autres tems. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'il dépend de moi de renouveller toutes ces merveilles, quand il me plaira, que mon esprit soit bien disposé ou non. Il n'en pensera pas moins bien, pourvu qu'il s'imagine lire dans un livre. Cette imagination est toute sa ressource, & son talent. A la faveur de cette illusion, je serai tour-à-tour Paschal, [illegible], Fénelon, [illegible] Corneille, Racine, Moliere, [illegible] plus beaux génies, soit a[illegible] ne doivent être pour mo[illegible] riques, supposé que [illegible] & qu'[illegible]

les guerres qu'ils terminent, le feu, les remparts, les armes, les blessures; chimeres que tout cela. Tous les soins qu'on se donne pour s'avancer dans la connoissance des métaux, des plantes & du corps humain; tout cela ne nous fera faire des progrès que dans le pays des idées. Il n'y a ni fibres, ni sucs, ni fermentations, ni graines, ni animaux, ni couteaux pour les disséquer, ni microscope pour les voir; mais moyennant l'idée d'un miscroscope, il naîtra en moi des idées d'arrangemens merveilleux dans de petites parties idéales.

Je ne nie pourtant pas qu'il ne puisse y avoir des hommes, qui dans leurs sombres méditations, se sont tellement affoiblis l'esprit par des abstractions continuelles, &, si je l'ose dire, tellement alambiqué le cerveau par des possibilités métaphysiques, qu'ils doutent effectivement s'il y a des corps. Tout ce que l'on peut dire de ces contemplatifs, c'est qu'à force de réfléxions ils ont perdu le sens commun, méconnoissant une premiere vérité dictée par le sentiment de la nature, & qui se trouve justifiée par le concert unanime de tous les hommes.

Il est vrai qu'on peut former des difficultés sur l'existence de la matiere; mais ces difficultés montrent seulement les bornes de l'esprit humain avec la foiblesse de notre imagination. Combien nous propose-t-on de raisonnemens qui confondent les nôtres, & qui cependant ne font & ne doivent faire aucune impression sur le sens commun? parce que ce sont des illusions, dont nous pouvons bien appercevoir la fausseté par un sentiment irreprochable de la nature; mais non pas toujours la démontrer par une exacte analyse de nos pensées. Rien n'est plus ridicule que la vaine confiance de certains esprits qui se prévalent de ce que nous ne pouvons rien répondre à des objections, où nous devons être persuadés, si nous sommes sensés, que nous ne pouvons rien comprendre.

N'est-il pas bien surprenant que notre esprit se perde dans l'idée de l'infini? Un homme tel que Bayle, auroit prouvé à qui l'eût voulu écouter, que la vue des objets terrestres étoit impossible. Mais ses difficultés n'auroient pas éteint le jour; & l'on n'en eût pas moins fait usage du spectacle de la nature, parce que les raisonnemens doivent céder à la lumiere. Les deux ou trois tours que fit dans l'auditoire Diogène le cynique, réfutent mieux les vaines subtilités qu'on peut opposer au mouvement, que toutes sortes de raisonnemens.

Il est assez plaisant de voir des philosophes faire tous leurs efforts pour nier l'action qui leur communique, ou qui imprime régulierement en eux la vue de la nature, & douter de l'existence des lignes & des angles sur lesquels ils operent tous les jours.

En admettant une fois l'existence des corps comme une suite naturelle de nos différentes *sensations*, on conçoit pourquoi, bien loin qu'aucune *sensation* soit seule & séparée de toute idée, nous avons tant de peine à distinguer l'idée d'avec la *sensation* d'un objet; jusques-là, que par une espece de contradiction, nous revêtons l'objet même, de la perception dont il est la cause, en appellant le soleil *lumineux*, & regardant l'émail d'un parterre, comme une chose qui appartient au parterre plutôt qu'à notre ame, quoique nous ne supposions point dans les fleurs de ce parterre une perception semblable à celle que nous en avons. Voici le mystere. La couleur n'est qu'une maniere d'appercevoir les fleurs; c'est une modification de l'idée que nous en avons, en tant que cette idée appartient à notre ame. L'idée de l'objet n'est pas l'objet même. L'idée que j'ai d'un cercle n'est pas ce cercle, puisque ce cercle n'est point une maniere d'être de mon ame. Si donc la couleur sous laquelle je vois ce cercle, est aussi une perception ou maniere d'être de mon ame, la couleur appartient à mon ame, en tant qu'elle apperçoit ce cercle, & non au cercle apperçu. D'où vient donc que j'attribue la rougeur au cercle aussi bien que la rondeur, n'y auroit-il pas dans ce cercle quelque chose, en vertu de quoi je ne le vois qu'avec une *sensation* de couleur, & de la couleur rouge, plutôt que de la couleur violette? Oui sans doute, & c'est une certaine modification de mouvement imprimé sur mon œil, laquelle ce cercle a la vertu de produire, parce que sa superficie ne renvoye à mon œil que les rayons propres à y produire des secousses, dont la perception confuse est ce qu'on appell[illegible] J'ai donc à-la-fois idée & *sensation* du cercle.

Par

Par l'idée claire & distincte, je vois le cercle étendu & rond, & je lui attribue ce que j'y vois clairement, l'étendue & la rondeur. Par la *sensation* j'apperçois confusément une multitude & une suite de petits mouvemens que je ne puis discerner, qui me réveillent l'idée claire du cercle, mais qui me le montrent agissant sur moi d'une certaine maniere. Tout cela est vrai; mais voici l'erreur: dans l'idée claire du cercle je distingue le cercle de la perception que j'en ai; mais dans la perception confuse des petits mouvemens du nerf optique, causés par les rayons lumineux que le cercle a réfléchis, comme je ne vois point d'objet distinct, je ne puis aisément distinguer cet objet, c'est-à-dire cette suite rapide de petites secousses, d'avec la perception que j'en ai: je confonds aussi-tôt ma perception avec son objet; & comme cet objet confus, c'est-à-dire, cette suite de petits mouvemens tient à l'objet principal, que j'ai raison de supposer hors de moi comme cause de ces petits mouvemens, j'attache aussi la perception confuse que j'en ai à cet objet principal, & je le revêts, pour ainsi dire, du sentiment de couleur qui est dans mon ame, en regardant ce sentiment de couleur comme une propriété non de mon ame, mais de cet objet. Ainsi, au lieu que je devrois dire le rouge est en moi une maniere d'appercevoir le cercle, je dis, le rouge est une maniere d'être du cercle apperçu. Les couleurs sont un enduit dont nous couvrons les objets corporels; & comme les corps sont le soutien de ces petits mouvemens qui nous manifestent leur existence, nous regardons ces mêmes corps comme le soutien de la perception confuse que nous avons de ces mouvemens, ne pouvant, comme cela arrive toujours dans les perceptions confuses, séparer l'objet d'avec la perception.

La remarque que nous venons de faire sur l'erreur de notre jugement, par rapport aux perceptions confuses, nous aide à comprendre pourquoi l'ame ayant une telle *sensation* de son propre corps, se confond avec lui, & lui attribue ses propres *sensations*. C'est que d'un côté elle a l'idée claire de son corps, & le distingue aisément d'elle-même; d'autre côté elle a un amas de perceptions indistinctes qui ont pour objet l'économie générale des mouvemens qui se passent dans toutes les parties de ce corps, de-là vient qu'elle attribue au corps dont elle a en gros l'idée distincte, ces mêmes perceptions confuses, & croit que le corps se sent lui-même, tandis que c'est elle qui sent le corps. De-là vient qu'elle s'imagine que l'oreille entend, que l'œil voit, que le doigt souffre la douleur d'une piquûre, tandis que c'est l'ame elle-même, entant qu'attentive aux mouvemens du corps, qui fait tout cela.

Pour les objets extérieurs, l'ame n'a avec eux qu'une union médiate, qui la garantit plus ou moins de l'erreur, mais qui ne l'en sauve pas tout-à-fait. Elle les discerne d'avec elle-même, parce qu'elle les regarde comme les causes des divers changemens qui lui arrivent; cependant elle se confond encore avec eux à quelques égards, en leur attribuant ses *sensations* de couleur, de son, de chaleur, comme leurs propriétés inhérentes, par la même raison qui la faisoit se confondre elle-même avec son corps, en disant bonnement, c'est mon œil qui voit les couleurs, c'est mon oreille qui entend les sons, &c.

Mais d'où vient qu'il arrive que dans nos *sensations* diverses, nous attribuons les unes aux objets extérieurs, d'autres à nous-mêmes, & que par rapport à quelques-unes nous sommes indécis, ne sachant trop qu'en croire, lorsque nous n'en jugeons que par les sens? Le P. Mallebranche distingue trois sortes de *sensations*; les unes fortes & vives, les autres foibles & languissantes, & enfin des moyennes entre les unes & les autres. Les *sensations* fortes & vives sont celles qui étonnent l'esprit & qui le réveillent avec quelque force, par ce qu'elles lui sont fort agréables ou fort incommodes; or l'ame ne peut s'empêcher de reconnoître que de telles *sensations* lui appartiennent en quelque façon. Ainsi elle juge que le froid & le chaud ne sont pas seulement dans la glace & dans le feu, mais qu'ils sont aussi dans ses propres mains. Pour les *sensations* foibles, qui touchent fort peu l'ame, nous ne croyons pas qu'elles nous appartiennent, ni qu'elles soient dans notre propre corps, mais seulement dans les objets que nous en revêtons. La raison pour laquelle nous ne voyons point d'abord que les couleurs, les odeurs, les saveurs, & toutes les autres *sensations*, sont modifications de notre ame, c'est que nous n'en avons point d'idée claire de cette ame. Cette ignorance fait que nous ne savons point par une simple vûe, mais par le seul raisonnement, si la lumiere, les couleurs, les sons, les odeurs, [illegible] ou [illegible] des modifications de notr[illegible] pour les *sensations* vives, nous ju[illegible] qu'elles sont en nous, à cause o[illegible] qu'elles nous touchent, & qu[illegible] pas besoin de les connoître par leurs i[illegible] qu'elles nous appartiennent. Pour [illegible] qui touchent l'ame médioc[illegible] grande lumiere, un son violen[illegible] fort embarrassée.

Si vous demandez à cet auteur pourquoi cette institution du créateur, il vous répondra que les fortes *sensations* étant capables de nuire à nos membres, il est à-propos que nous soyons avertis quand ils en sont attaqués, afin d'empêcher qu'ils n'en soient offensés; mais il n'en est pas de même des couleurs, qui ne peuvent d'ordinaire blesser le fond de l'œil où elles se rassemblent, & par conséquent il nous est inutile de savoir qu'elles y sont peintes. Ces couleurs ne nous sont nécessaires que pour connoître plus distinctement les objets, & c'est pour cela que nos sens nous portent à les attribuer seulement aux objets. Ainsi les jugemens, conclut-il, auxquels les impressions de nos sens nous portent, sont très-justes, si on les considere par rapport à la conservation du corps; mais tout-à-fait bisarres & très-éloignés de la vérité, si on les considere par rapport à ce que les corps sont en eux-mêmes.

SENSÉ, adj. (*Gram.*) qui a l'esprit droit & juste, de l'expérience, du jugement, & qui est peu sujet à se tromper, soit qu'il parle, soit qu'il agisse. Si ce mot s'applique à une chose, cette chose supposera toutes les qualités que nous venons d'attribuer à la personne. On dit un homme *sensé*. L'autorité d'un homme *sensé* est en certains cas de fait de plus grand poids que celle de vingt hommes d'esprit. On dit une réponse *sensée*.

SENSET, LE, *ou* LA SANSSE, (*Géog. mod.*) petite riviere des Pays-bas; elle prend sa source en Artois, auprès du village de Boilioux, & se perd à Bouchain dans l'Escaut. (*D. J.*)

SENSIBILITÉ, SENTIMENT, (*Médecine.*) la faculté de sentir, le principe sensitif, ou le sentiment même des parties, la base & l'agent conservateur de la vie, l'animalité par excellence, le plus beau, le plus singulier phénomène de la nature, &c.

La *sensibilité* est dans le corps vivant, une propriété qu'ont certaines parties de percevoir les impressions des objets externes, & de produire en conséquence des mouvemens proportionnés au degré d'intensité de cette perception.

La premiere de ces actions est ce qu'on appelle le *sentiment*, *sensatio*, *sensus*, à l'égard duquel la *sensibilité* n'est qu'une faculté, une puissance reduite en acte, *potentia in actum reducta*, comme on parle dans les écoles: or le *sentiment* se définit une fonction de l'animal, qui le constitue tel, & distinct, par-là, des êtres inanimés; il consiste essentiellement dans une intelligence purement animale, qui discerne l'utile ou le nuisible, des objets physiques.

La seconde action ou la *mobilité*, n'est que l'expression muette de ce même *sentiment*, c'est-à-dire, l'impulsion qui nous porte vers ces objets, ou nous en éloigne: ainsi l'araignée se contracte toute en elle-même; les limaçons retirent soudainement leurs cornes, lorsqu'ils se sentent piqués ou blessés; au contraire ces mêmes animaux se dilatent, s'épanouissent, pour ainsi dire, se dressent, *eriguntur*, à l'approche des objets qu'ils reconnoissent leur être utiles, ou qui flattent agréablement leur *sensibilité*. C'est dans ce double rapport d'actions si étroitement liées entr'elles, que l'imagination peut seule les suivre ou les distinguer, que la *sensibilité* doit être considerée, & ses phénomènes estimés.

Les anciens philosophes & médecins ont parlé de la *sensibilité* comme d'un objet qui leur étoit familier & qui sembloit fait pour leur génie, c'est toujours à [illegible] principe sentant & se mouvant en soi, aux [illegible] de l'ame animale ou corporelle, que sont [illegible] dans la [illegible] leurs écrits, toutes les fonctions [illegible] différentes sectes ont [illegible] ne, des expressions confor[illegible] leur maniere de phi[illegible] *[illegible]petitio*, [illegible] de

de l'ancienne académie; ὁρμῶν, *impetum faciens*, d'Hippocrate; ὁρμὴ ἀφροδισίων, *incitatio libidinis* d'Aristote; *anima sensitiva*, *vis abdita*, *natura &c.* de quelques autres; à quoi reviennent le *strictum* & *laxum* des méthodiques, le mouvement tonique, le mouvement fibrillaire, le spasme, la *contractilité*, l'*irritabilité* des modernes, *&c.* qu'on retrouve à chaque instant dans les ouvrages de Wepfer, Baglivi, Stahl, & autres solidistes.

La premiere notion dans l'animal, la seule qui vraissemblablement soit commune aux especes de tous les genres, & unique peut-être dans un très-grand nombre, porte sur la sensation intime & radicale de son existence, sur l'impression de cette activité, de ce principe impulsif inséparable de la vie, & qui dans chaque individu est la source de tous les mouvemens qui conspirent à la durée de l'être & à sa conservation. C'est sur des vues aussi précieuses à l'animal, qu'est fondée la *sensibilité*, ainsi que Zenon l'a reconnu, & que ses disciples le repetent dans plusieurs endroits de leur doctrine.

Les animaux, le moins animaux qu'il est possible, s'il est permis de qualifier ainsi les polypes, & quelques autres qu'on a laissé sur la ligne de séparation des deux regnes animal & végétal, donnent, comme l'ont remarqué plusieurs observateurs, les plus grands signes de *sensibilité*; on a même trouvé que cette propriété étoit poussée dans le polype, jusqu'à le faire paroître sensible aux impressions de la lumiere; ces circonstances suffiroient sans doute pour ranger décidément les zoophites du côté des animaux, s'il n'y avoit eu de tout tems des philosophes, qui, frappés de la maniere d'être d'une plante, par exemple la sensitive, & celle d'exister d'un animal, auroient prétendu reculer les bornes de la *sensibilité*, en y renfermant les végétaux eux-mêmes; ensorte que l'animal le plus parfait, & la plante la plus vile, donneroient dans ce cas, les deux extrêmes de la *sensibilité*; la *sensibilité* ou le *sentiment* seroit donc encore une faculté commune à tous les corps organisés?

Après l'idée que nous venons de tracer de la *sensibilité* & de l'étendue de son domaine, il paroît à propos d'examiner quelle est son essence ou sa nature. La nature ou l'essence de la *sensibilité*, a toujours été un des points curieux & des plus agités de son histoire; les anciens ne concevant pas que deux contraires comme l'ame & le corps, pussent être joints autrement que par un milieu, imaginerent ce milieu de plusieurs façons; ainsi les Platoniciens voulurent que ce fût un *je ne sais quoi*, qu'ils appelloient *esprit*; les Péripatéticiens, une *forme*; Dicéarque, Pithagore, & quelques autres, établissoient des harmonies, des tempéramens, qui rendoient le corps susceptible de *sentiment* & d'activité, *&c.* à toutes ces hypothèses on peut joindre celle des esprits animaux, naturels, vitaux, *&c.* si accrédités dans les écoles, les démons qu'un auteur moderne (le P. Bougeant) transforme en ame des bêtes, *&c.* hypothèses qui comme on voit, ne présentent à l'esprit que des notions abstraites, & auxquelles nous ne croyons pas, par cette raison, qu'on doive du-tout s'arrêter.

Le système de l'ame du monde, en donnant plus de surface, & plus de liberté aux idées spéculatives, avoit fait éclore sur le principe sensitif, des choses bien plus positives & plus satisfaisantes, qu'on ne peut que regretter de trouver à côté des rêveries les plus dangereuses. Les Stoïciens affirmoient donc que ce principe étoit du feu; Démocrite, Héraclite, Epicure, Diogene Laerce, Lucrece, & tout le reste des atomistes, parmi lesquels on peut ranger les partisans des semences, n'ont pas une opinion différente. Hippocrate & Galien pensent tout de même. *Voyez* sur-tout Hippocrate, *de carnibus & de ratione victus, lib. I.* le *spiritus intus alit*, *&c.* de Virgile. Le témoignage des livres sacrés & d'un pere de l'église (S. Augustin), sont encore autant d'autorités qui militent pour la matérialité ou substance ignée de l'ame sensitive. Enfin [illegible], & quelques autres plus modernes, tels que Fernel, Heurnius, Honoré Fabri, le fameux chancelier Bacon, Vanhelmont, Gassendi, Willis, *&c.* ont adopté la même idée; mais les trois derniers méritent des distinctions sur tous les autres, en ce qu'ils ont fixé les principes vagues des stoïciens & [illegible] des méthodes très-ingéni[illegible] cun en particulier [illegible] sur-to[illegible]

con très-intéressante pour nous, en la considérant dans toutes ses relations avec la médecine & la philosophie.

L'ame sensitive est donc, suivant ces deux auteurs, une lumiere ou une flamme vitale; quoique Willis désigne plus particulierement sous ce dernier nom la portion de l'ame sensitive qui réside dans le sang, elle n'est pas proprement la vie, mais elle en est l'attribut, comme la lumiere ou l'éclat est l'attribut de la flamme; ils s'accordent d'ailleurs à dire que cette ame réside dans la substance la plus intime de nos parties, & qu'elle y est comme l'écorce, la *silique* de l'ame raisonnable; ils déduisent de leurs théories des conséquences très-avantageuses à l'explication des phénomènes de l'économie animale, sur lesquelles les bornes d'un article de dictionnaire, ne nous permettent pas de nous étendre. Tout cela mérite d'être lu dans les auteurs mêmes. *Voyez* Vanhelmont, *passim*, & principalement *de lithyasi*, & Willis, *de anima brutorum*.

Il faut néanmoins convenir que Vanhelmont a repandu par intervalle dans son systême, des idées bien singulieres; & pour nous en tenir à celles qu'il a sur l'origine de cette ame sensitive, il prétend qu'avant le peché d'Adam, l'homme n'avoit point d'ame sensitive, *ante lapsum Adæ autem, non erat anima sensitiva in homine*, *de sede animæ*, *pag.* 178. L'ame sensitive est entrée avec la mort dans le corps de l'homme; auparavant l'ame raisonnable & immortelle étoit seule chargée des fonctions de la vie, & elle avoit à ses gages l'*archée*, qui depuis est passé au service de l'ame sensitive; c'est pourquoi nous étions immortels, & les ténebres de l'instinct ou de l'ame des brutes, n'avoient point encore obscurci nos facultés intellectuelles, *neque intellectum belluinæ tenebræ adhuc occuparant*, (*ibidem*.) Ensuite pour représenter de quelle maniere l'homme, après le péché, fut doué de l'ame sensitive, il dit que cette ame fut produite dans l'homme, comme le feu est tiré du caillou, *tanquam a silice ignis*, (*pag.* 189. *de duumviratu*). Voila sans doute une philosophie qui ne sauroit plaire à bien du monde; mais tel est ce contraste frappant dans l'enthousiasme de ce grand homme, que tantôt il offre à son lecteur le spectacle lumineux de mille créations nouvelles, tantôt il disparoît dans l'obscurité des hypothèses les plus hasardées & les plus puériles.

S'il faut se décider sur ces matieres par le nombre & le poids des autorités, on sera porté à croire que la *sensibilité* ou l'ame sensitive est substantielle & non-simplement formelle à l'animal; cela posé, & en n'adoptant ces opinions qu'à titre de théories lumineuses, & à quelques égards même sublimes, il est à présumer que cette substance est un composé d'atomes subtils & légers comme ceux du feu, ou même qui seront tout de feu, non de ce feu grossier & destructeur, appellé *feu élémentaire*, mais une émanation d'un principe plus sublime, ou le feu intelligent, *intelligens*, des stoïciens.

Ces atomes ainsi animés, comme ceux de Démocrite, s'insinueront dans la texture de certaines parties du corps disposées à les admettre, ensorte qu'on pourroit ainsi se représenter l'assemblage entier de ces atomes, comme un tout figuré ou modelé sur l'ensemble de ces mêmes parties. „ Par-là, dit Bayle, „ on est à l'abri de l'objection foudroyante de Galien, lorsqu'il interprete ces paroles d'Hippocrate, *si unum esset homo non doleret, quia non foret unde doleret*. „ *Voyez* diction. de Bayle, *vol. II. art.* Epicure.

Du reste, on se récriera peut-être sur l'idée de cette figure que nous affectons, d'après Willis, à l'ame sensitive; mais ce ne sera, si l'on veut, qu'une métaphore qui paroît en quelque façon justifiée par ce qui se manifeste du principe sensitif dans les passions. C'est en effet le relief de cette ame qui semble varier celui du corps sous des caracteres relatifs aux affections qu'elle éprouve; souvent même ces caracteres restent représentés sur certaines parties, quelques momens après la mort; ce qui rend presque applicables à des êtres réels, les expressions figurées des historiens & des poëtes, comme par exemple, le *relictæ in vultibus minæ* de Florus, *lib. I.* & le *e morto anco minaccia*, du Tasse, *&c.*

De tout ce que nous venons de dire il suit, qu'on peut regarder le *sentiment* dans les animaux, comme une passion physique ou de la matiere, sans qu'il soit besoin, pour rendre raison des spasmes affreux

que peut causer un *stimulus* même leger, de recourir à l'ame spirituelle qui juge, ou qui estime les sensations, comme le prétend Stahl. Vid. *Theor. ver. tom. II. capit. de sensibilitate*. On connoît cette histoire de Galien; ce grand homme raconte qu'étant tombé dangereusement malade, & entendant que deux assistans de ses amis s'entretenoient de quelque mauvais signe qu'ils venoient de reconnoître en lui, il s'écria qu'on y prît bien garde, qu'il étoit menacé du délire, & demanda qu'on lui fît des remedes en conséquence; cet exemple est remarquable, il n'en est point qui établisse mieux la distinction des deux ames dans l'homme, savoir la raisonnable, & la sensitive, & les différentes fonctions de chacune; l'ame sensitive de Galien malade, est occupée du mal qu'elle ressent dans ses organes, & de tout le danger qui menace le corps, elle en est troublée, ce trouble, cette affection se manifeste au dehors par des *palpations* involontaires; l'ame raisonnable paroît au contraire indifférente à cet état de passion du corps, ou de l'ame sensitive, elle attend qu'on l'en avertisse, *&c.* Galien remarque même que tel étoit dans ces momens, l'état assuré de son ame, que sa raison n'avoit rien perdu de son assiette ordinaire, *ut rationalis facultas non vacillaret*. Vid. *de locis affectis, lib. IV. cap. ij. Charter, tom. II.* On sent les conséquences qui résultent de ce que nous venons de rapporter, contre les prétentions trop absolues des stahliens.

Ainsi le plaisir & la douleur seront, en fait de sensation, comme les *données* ou les deux sensations élémentaires dont le mode, le ton, s'il est permis de le dire, est originairement conçu dans l'ame sensitive; ce sera la base ou la gamme de toutes les autres sensations qu'on pourroit appeller *secondaires*, & dont l'ordre, la série existe nécessairement dans des relations infinies, tirées de l'habitude des individus ou de la variété des especes.

C'est donc une condition inséparable de l'état d'animal, que celle de percevoir ou de sentir *matériellement*, comme on dit, ou dans sa substance. L'ame raisonnable peut sans doute ajouter à ces sensations par des circonstances morales; mais encore une fois ces circonstances n'appartiennent point à l'animal considéré comme tel, & il est même probable qu'elles n'ont point lieu chez plusieurs.

Restera toujours cette différence notable entre l'homme & la brute, que dans le premier la *sensibilité* ou *l'animalité* est dirigée ou modérée par un principe spirituel & immortel qui est l'ame de l'homme, & que dans la brute elle tient à un être moins parfait & périssable appellé *instinct* ou *ame des bêtes*. *Voyez* Ame. Les payens eux-mêmes ont reconnu cette distinction bienfaisante, qu'il a plû au Créateur d'établir en faveur de l'homme; *bestiis autem sensum & motum dedit, & cum quodam appetitu accessum ad res salutares, a pestiferis recessum, homini hoc amplius quod addidit rationem qua regerentur animi appetitus qui tum remitterentur, tum continerentur*. C'est dans ces termes que Cicéron en parle d'après les Stoïciens. *Voyez de natura deorum, lib. II. §. 34.*

Jusqu'ici, nous ne nous sommes occupés de la *sensibilité*, que comme d'un objet purement métaphysique, ou en ne la prenant que du côté spéculatif. Voyons maintenant ce que l'observation nous apprend de son influx sur l'économie animale, & parcourons-en pour cet effet, les principaux phénomenes.

Sensibilité dans l'embryon. Il paroît en résumant un grand nombre d'expériences, que l'embryon saisi dans ce point de petitesse où l'imagination est obligée de suppléer à la foiblesse des sens; il paroît, dis-je, que l'embryon ne représente dans cet état, qu'un cylindre nerveux d'une ténuité presqu'infinie, nageant ou se mouvant dans un fluide muqueux. Or ce cylindre est déja sensible, puisqu'il se meut & se contracte par l'effet des stimulans. *Voyez* Harvée, *exercitat.* 57.

S'il est permis de se livrer aux conjectures dans des matieres d'une si grande obscurité, apparemment que la premiere étincelle de l'ame sensitive aura pénétré les premiers atômes de ce cylindre dans l'instant précis de son *animation*, ou même aura porté dans cette matiere le caractere d'*animalité* requis pour que l'ame raisonnable puisse s'y unir; ce qui revient au sentiment de Willis, qui croit que cette particule ignée préexiste dans le cylindre.

Ce cylindre qu'on pourroit dès-lors appeller indifféremment *fibre animale* ou *atome animal*, doué de l'ame spirituelle dans l'homme, s'accroît de plus en plus, en s'appropriant les molécules du fluide qui l'environne; il se couvre d'aspérités & jette de toutes parts de petits rameaux dont il trace les délinéamens des parties, conformément au type imprimé par le Créateur. Enfin tous les organes se développent sous l'activité des rejettons de ce premier & unique nerf, qui travaillent de différentes façons le *mucus* de sa nature très-*ductile* pour s'en construire, comme autant de domiciles.

Cependant la masse du principe sensitif ou de l'ame sensitive identifiée avec l'atome animal, augmente en proportion de la masse de ce dernier qu'elle anime; il en émane de tous côtés comme autant de filets *sensitifs*, d'irradiations qui suivent les rameaux nerveux dans le développement des parties: d'où il est clair que la combinaison de toutes ces émanations de l'ame sensitive répandues avec les rameaux nerveux dans les organes, doit y établir autant de centres de *sensibilité* dont l'influx sera plus ou moins étendu relativement au département de l'organe, plus ou moins vif, suivant la disposition des parties nerveuses de cet organe, laquelle peut varier par beaucoup de circonstances.

Le cœur sera vraissemblablement un de ces premiers centres ou foyers, qui une fois mis en jeu, continuera d'attirer ou de rejetter par son activité, l'humeur qui y aborde; de-là mille petits ruisseaux qui, comme autant de colonnes liquides dirigées par quelques filamens nerveux, & suivant les résistances, se répandront par tout le corps pour former le systême vasculaire, & se mouleront en allant & venant sans cesse par les mêmes endroits, des canaux dans le tissu muqueux.

Mais tout ce qui ne vient pas originairement du cylindre nerveux ou n'est pas de sa nature, ne pouvant être disposé pour admettre la *sensibilité*, se convertit en un organe général & passif appellé *tissu cellulaire* ou *corps muqueux*, dont le principal usage est de contenir les sucs aqueux du corps, de renforcer les productions de la fibre animale, ou d'en modifier la *sensibilité*, &c.

Voilà à-peu-près tout ce qu'on peut présumer de la *sensibilité* dans l'état de simple ébauche où se trouve l'embryon; ce tableau, tout imparfait qu'il est, ne laisse pourtant pas que de renfermer des *vérités* très-importantes qu'on peut se représenter par autant de corollaires.

1°. On voit que la *sensibilité* ou l'ame sensitive est une avec la vie de l'animal, qu'elle naît avec elle, & est inhérente à la substance du nerf ou des parties nerveuses, à l'exclusion de toutes les autres substances du corps.

2°. Que le nerf doit composer essentiellement l'animal en tant qu'être sensible ou vivant: car ce que nous avons appellé *tissu cellulaire* n'appartient pas plus à l'animal proprement dit, que la terre n'appartient à la plante qui y vegete; ce n'est-là que l'écorce, l'enveloppe de l'animal, la terre dans laquelle la plante nerveuse se plaît à vivre; ensorte que l'homme physique n'est à cet égard que le squelete nerveux, s'il est permis de s'exprimer ainsi, animé de la *sensibilité* & plongé ou niché dans différens tas de matiere muqueuse, plus ou moins compacte, suivant la nature des organes; ce qui revient à-peu-près à la comparaison qu'Isaac fait de l'homme à un arbre renversé dont le cerveau est la racine, *ex libris Galeno adscriptis, pag.* 45.

3°. Les nerfs formant & la base & l'essence de tous les organes, il est clair que toute partie du corps doit être douée plus ou moins de sentiment, ou de *sensibilité*, de mouvement ou de *mobilité*. Les seules parties purement muqueuses sont insensibles & immobiles, ou du moins n'ont-elles qu'un sentiment & un mouvement empruntés du nerf; car leur disposition au dessechement & à l'adhérence propre à tous les corps muqueux, ne doit pas être confondue avec la faculté animale ou vitale propre au nerf, *&c.*

Cette *sensibilité* générale des parties est d'une vérité constante en Médecine. Hippocrate avoit déja remarqué que toutes les parties de l'animal étoient [illegible] *omnes partes*. Elles [illegible] propres qui les éveil- [illegible] *c. xx.*

Lucrece s'en explique plus positivement encore dans son poëme.

> *Sensus jungitur omnis*
> *Visceribus, nervis, venis quæcumque videmus,*
> *Mollia mortali consistere corpore creta,*
> *Lib. I. de rerum nat.*

4°. L'activité de l'ame sensitive étant une propriété inséparable de cette ame, & comme son *archée*, & la *sensibilité* se mesurant elle-même sur la disposition des parties nerveuses, combien n'en doit-il pas résulter de modifications ou de nuances de *sensibilité* & de *mobilité*, conséquemment au plus ou au moins de corps muqueux qu'il peut y avoir dans une partie, & aux autres variétés de l'organisation? De-là peuvent se déduire les différens goûts & appétits des nerfs, ainsi que leurs différens usages; pourquoi, par exemple, le son qui frappe les nerfs de l'oreille y cause un sentiment qu'il ne sauroit produire sur l'œil, & que la lumiere fait sur celui-ci une sensation qu'elle ne sauroit faire sur l'autre? Pourquoi de même l'estomac ne peut supporter le tartre émétique qui ne fait rien sur l'œil, tandis que l'huile qui est insupportable aux parties sensibles de ce dernier organe, ne fait aucune impression sur l'estomac? Enfin, pourquoi tel organe est plus mobile que sensible, tel autre au contraire plus sensible que mobile, *&c.* toutes ces différences dérivant naturellement de cette spécification d'organisation, il est donc bien inutile de créer des nerfs de plusieurs sortes, comme le font ceux qui d'après Erasistrate, en veulent pour le sentiment, & d'autres pour le mouvement, sans penser que le même nerf réunit nécessairement les deux propriétés, & qu'elles sont encore une fois absolument dépendantes & inséparables l'une de l'autre.

Sensibilité dans le fœtus. L'embryon ayant acquis toutes ses formes au point de donner l'ensemble ou la figure entiere de l'animal, le fœtus en un mot, renferme dans ses parties l'appareil économique de la vie ou de la *sensibilité*; il vit par conséquent, néanmoins cette vie du fœtus ne peut guere être qu'empruntée dès qu'il lui manque plusieurs circonstances qu'il ne sauroit trouver que hors du ventre de la mere, pour exercer toutes les branches de la *sensibilité*. Il n'y aura donc que quelques centres, comme le cœur & certains autres organes préposés à la nutrition & à l'accroissement du fœtus, qui, aidés de l'impression de la vie de la mere, exerceront actuellement le sentiment. Tout le reste de la *sensibilité* attendra que l'animal jouisse de la lumiere pour se developper sous l'impression des agens externes, & établir le concours des fonctions d'où dépend la vie générale, ou la vie proprement dite. *Voyez* ce qu'en dit l'illustre auteur de l'*idée de l'homme physique & moral*.

Sensibilité dans l'état naturel de l'homme, ou par rapport à la Physiologie. Dans le tems marqué par la nature, le fœtus éprouve l'effet puissant d'une *sensibilité* étrangere qui le met au jour. Il est d'abord frappé du nouvel air qui l'environne, & on sent quelles révolutions doit éprouver la *sensibilité* pour que la convenance ou le rapport des températures s'établisse entre elle & ce fluide.

Cette premiere impression de l'air excite sur-tout la flamme vitale dans les poumons, comme par une espece de ventilation; cette action se communique à plusieurs autres centres dont les forces & l'activité se déployant, tout s'anime, tout se meut dans ce nouvel homme, & la *sensibilité* jouissant de presque tous ses droits, ouvre le cercle des phénomenes de la vie.

1°. La disposition & la situation favorables des organes influant sur leur *sensibilité*, il arrive qu'il y en a qui doivent paroître avoir différens mouvemens & sentimens, & plus ou moins de mouvement & de sentiment, suivant qu'ils sont plus ou moins à portée des impressions externes. Voilà le fondement & l'origine des cinq sens qui radicalement se réduisent à un, c'est-à-dire le *tact*.

2°. Mais comme, ainsi que nous l'avons [illegible] plus haut en parlant de la formation, il [illegible] le corps différens centres ou [illegible] on pourroit évaluer par [illegible] dre combinaison de [illegible] ner[illegible] d'[illegible]

suit que les principaux de ces centres doivent absorber à eux seuls presque toute l'activité de l'ame sensitive. Tels sont, suivant des observations aisées à faire, la tête, le cœur ou la région précordiale, l'estomac ou la région épigastique, où reviennent très-bien les divisions que les anciens avoient faites des fonctions en *animales*, *vitales* & *naturelles*, lesquelles se soutiennent réciproquement les unes les autres, en se volant ou se prêtant mutuellement de leur activité; ce qui paroît visiblement dans le sommeil. Ces trois fameux centres seront donc comme le triumvirat ou le trépié de la vie, & cette circulation d'activité établira la marche des fonctions qui, suivant Hippocrate même, *abeunt in circulum*.

Ainsi, pour nous en tenir aux principales de ces fonctions, qu'on peut regarder comme les modeles de toutes les autres, la digestion, ou ce qu'elle a d'animal ou de propre au corps vivant, dépend de la *sensibilité* singuliere de l'estomac, de son appétit particulier au moyen duquel il desire & retient les alimens qui lui plaisent, & cette *sensibilité* qui veille sans cesse s'oppose en même tems ou du-moins se refuse à ce que l'estomac se remplisse au-delà de ce qu'il faut, *&c.*

Nous verrons également les secrétions & les excrétions dépendre de cette *sensibilité* qui augmente le ressort de chaque organe sécrétoire, y occasionne une sorte de spasme ou d'érection qui constitue l'essence de ces deux fonctions, de même que le goût ou l'appétit particulier des nerfs de l'organe constitue le choix qu'il fait des humeurs sécrétoires. *Voyez* ce que nous en disons au *mot* SECRÉTIONS.

Les effets de la *sensibilité* se manifestent encore mieux par l'histoire du flux menstruel chez les femmes; ces évacuations, on a beau dire, ne sauroient s'expliquer méchaniquement, & il faut toujours avoir recours à la prodigieuse *sensibilité* de l'utérus, à ce centre qui se reveille & s'assoupit périodiquement, & dont tout le monde connoît le grand influx sur l'économie animale.

La fonction du cœur & du systême vasculaire est également dûe à l'activité de ce principe sensitif, qui en se portant tantôt plus vers les parties qui font comme l'écorce du corps, & tantôt plus vers celles qui en font le centre, établit entre elles un antagonisme qui explique tout le jeu de la circulation. Vous trouverez qu'il en est de même de la respiration, c'est-à-dire, que son méchanisme consiste dans l'action alternative des parties sensibles de ces organes, principalement dans celle du diaphragme, qu'Hippocrate & de bonnes observations mettent avec le cœur au nombre des parties éminemment sensibles: *cor imprimis & diaphragma sentiunt*, dit ce pere de la Médecine, *de morbo sacro, sect. iij. pag.* 309. *Voyez* encore l'*idée de l'homme physique & moral*.

Les opérations de l'ame ne tiennent pas moins à la *sensibilité*. Le plaisir, le chagrin, toutes les passions semblent se peindre dans le centre remarquable formé dans la région épigastrique par quantité de plexus nerveux; & certes il n'est point de combinaison difficile, d'attention bien forte, point d'effort de mémoire, qu'au préalable l'estomac & tout le centre épigastrique ne soient comme pressés d'un sentiment de mal-aise qui dénote l'action de ces organes. C'est une affaire de sentiment pour qui veut l'observer.

Aussi dans le plaisir, l'ame sensitive agréablement émue dans le principal de ses centres, semble vouloir s'élargir, s'amplifier pour présenter plus de surface à la perception. Cette *intumescence*, s'il est permis de le dire, de l'ame sensible, répand dans toutes les parties le sentiment agréable d'un surcroît d'existence, tous les organes montés au ton de cette sensation, s'embellissent, & l'animal, entraîné par la douce violence faite aux bornes ordinaires de son être, ne veut plus, ne fait plus que sentir, *&c.*

Dans le chagrin au contraire, ou dans la tristesse, l'ame sensitive se retire de plus en plus vers le noyau du corps dont elle laisse languir les fonctions; mais si la passion va jusqu'à la terreur, c'est alors une irruption soudaine de l'ame vers ce noyau où vous diriez qu'elle se comprime tant qu'elle peut pour se garantir des perceptions: bientôt cependant revenue à elle-même, elle se débande en portant à la circonférence du corps les humeurs qu'elle y avoit concentrées avec elle, & si quelque partie qui, durant la retraite, n'avoit point l'exercice du sentiment, a été offensée, elle [illegible] manque pas de reconnoître le dommage, & de [illegible]cer avec une plus ou moins grande quantité d'humeurs

meurs & de force dans cette partie pour le réparer, *&c.* Or cette collection d'humeurs, de forces & de *sensibilité*, ne peut se faire sans douleur; & il y a même tout lieu de penser qu'elle en est la cause matérielle.

La théorie des centres de l'ame sensitive & des transports de son activité, facilite encore l'explication de beaucoup d'autres phénomenes, comme par exemple, celle des tempéramens qui, suivant nos principes, peuvent être regardés comme le résultat des modifications imprimées à certains organes par un surcroit de *sensibilité* & d'action habitué à ces organes; enfin celle des différentes habitudes des individus, dont nous aurons occasion de parler dans la suite de cet article, & qui ne sont pas assurément un objet à négliger dans l'étude de l'économie animale, *&c.*

Il faut donc considérer la *sensibilité* dans l'état naturel de l'homme comme un être qui ne cherche, qui ne respire que sentiment & mouvement, dont la nature est la même dans tous les sujets; mais dont les effets varient conséquemment à la disposition ou à l'indisposition des organes, à qui seule on doit imputer les *ataxies* apparentes de l'exercice de cette ame sensible; c'est en même tems, comme nous l'avons vu, par les transports de son activité d'un organe à l'autre, qu'elle se procure les différentes sensations, & détermine les différens appétits qui constituent & aiguillonnent notre existence; en quoi se trouve confirmée cette vérité de tous les siecles, savoir, que *vivre, c'est* proprement *sentir*.

Sensibilité dans l'état contre nature, ou par rapport à la Pathologie. La *sensibilité*, suivant tout ce que nous venons d'exposer, étant distribuée par doses à toutes les parties organiques du corps, chaque organe sent ou vit à sa maniere, & le concours ou la somme de ces vies particulieres fait la vie en général, de même que l'harmonie, la symmétrie & l'arrangement de ces petites vies fait la santé.

Mais lorsque cette distribution & cette action économique de la *sensibilité* se trouvent dérangées à un certain point par l'indisposition des nerfs ou des parties organiques, ce dérangement est l'état qu'on appelle *de maladie*, ou la maladie même, laquelle se borne pour l'ordinaire à ce dérangement, sans y supposer la destruction du principe sensitif.

Néanmoins cette destruction arrive quelquefois lorsque l'intensité des causes nuisibles venant à éloigner ou à suspendre trop long-tems la présence ou l'exercice de la *sensibilité* dans une partie, cette partie vient à se corrompre physiquement, comme dans la gangrene; ainsi par le progrès de cette corruption, la maladie amene la mort, qui consiste dans un changement du corps animal en corps physique. Voilà donc pourquoi l'animal meurt, c'est qu'il cesse d'avoir dans la contexture de ses parties la disposition qui y fixoit ou entretenoit la flamme sensitive qui en faisoit un être vivant; voilà pourquoi les parties des animaux morts de mort violente possedent pendant quelque tems un reste de vie ou de *sensibilité*, parce que les filamens nerveux de ces parties n'ont pas encore reçu le coup mortel que leur porte seulement le commencement de corruption physique ou de putréfaction qui est directement opposée à la vie.

Ce phénomene de la palpitation des chairs & des visceres observé de tous les tems, apperçu même par les bouchers, est également attribué à un reste du feu sensitif par de très-grands & très-anciens philosophes. *Voyez* Cicéron, *de natura deorum.* C'est-là cette prétendue divinité que cherchoient dans les entrailles des animaux les aruspices des anciens, & dont les volontés étoient annoncées par une variété singuliere dans les mouvemens des fibres.

Maintenant ce fond de vie ou de *sensibilité* donné à chaque individu, ce foyer général qui cherche toujours à s'étendre & à durer jusqu'à la mort naturelle, c'est la *nature*, mot sacré en Médecine, & qu'on comprend mieux qu'on ne peut l'expliquer.

La nature donc prise comme nous la prenons, tend toujours à la santé, ou bien la dose ou la quantité de *sensibilité* une fois donnée au nerf, tend toujours à se répandre dans les différentes parties de ce nerf; c'est ce qu'on remarque évidemment dans les phénomenes du sommeil; on voit donc que le sommeil qui suspend la plupart des fonctions par le transport de toute l'activité de l'ame sensitive dans quelques centres, se détruit insensiblement de lui-même en restituant aux parties le surcroît de *sensibilité* qu'avoient reçu ces autres: mais ce qui est remarquable, [illegible]

qu'il met un certain tems à se disposer, à durer, & à se détruire. Il en est de même dans toutes les maladies qui ont leurs tems, leur marche & leurs périodes qu'il faut respecter, comme autant de pas sacrés que fait la nature vers le mieux être, ou le rétablissement de l'individu, *&c.*

Des maladies, ou des anomalies dans l'exercice de la sensibilité. Les unes dépendent des impressions vicieuses des *concepts morbifiques*, pour employer l'expression de Vanhelmont, reçus originairement par les substances animées du principe sensitif, & qu'on doit soupçonner dans les individus mal conformés; ce sont les maladies nécessaires, & qu'on ne peut pas plus ôter, qu'on ne peut remettre un bras lorsqu'il a été emporté.

D'autres maladies sont les suites presque nécessaires de la marche de la vie, les phénomenes des différens âges qu'Hippocrate avoit déja observés, qu'il faut laisser s'user à mesure que l'individu se renforce, & qu'on ne peut pas plus guérir qu'on ne peut d'un vieillard faire un enfant, ou d'un enfant faire un vieillard. Ce sont les efforts de l'ame sensitive qui travaille à développer ou à établir quelque centre; Vanhelmont eût dû allumer quelque foyer nécessaire pour équilibrer les différens départemens actifs de l'ame sensitive, & completer l'ensemble des vies qui forme la vie générale de l'animal. Tel est, par exemple, ce fameux centre dont le développement constitue la puberté, développement qui est quelquefois annoncé par des révolutions effrayantes dans la machine.

Enfin il y a des maladies accidentelles, passageres, fondées sur la présence ou l'action de quelque cause qui indispose le nerf ou l'organe, & interrompt l'activité de l'ame sensitive dans sa marche. Ce sont les maladies qui sont du domaine de l'art, à condition que leurs causes soient amovibles, ou puissent être emportées par des remedes appropriés.

Les parties sensibles du corps pouvant, au moyen de la propriété du sentiment, discerner plus ou moins les différentes qualités de la cause des maladies, ce discernement en varie les phénomenes; mais il est des maladies d'autant plus funestes, que leur type particulier est de ne pas en avoir, du-moins de régulier, de marcher à la faveur d'un calme trompeur; la raison en est qu'elles sont d'ordinaire occasionnées par des especes de miasmes ou êtres morbifiques, *entia morbosa*, qui frappent d'engourdissement & de stupeur les parties sensibles, & enchaînent l'exercice de la *sensibilité* dans quelques-uns de ses principaux districts. L'effet de l'opium nous donne un exemple de ces maladies. Communément cependant, telle est la qualité de la cause morbifique qu'elle sollicite la *sensibilité* de la fibre animale dont les secousses, les efforts, l'accélération des mouvemens font ce qu'on appelle la *fievre*.

Qu'est-ce donc que la fievre? un élan, un sur-saut général de l'ame sensitive qui agite violemment les nerfs & les parties nerveuses, & s'irrite toute entiere par une sensation fausse ou contraire aux sensations ordinaires; c'est-là cette disconvenance, ce dérangement dans la disposition des principes dont parle Lucrece, & qui fait que les humeurs n'ont plus un goût qui se rapporte au sentiment naturel des parties, ni les parties un ton convenable à l'élaboration ordinaire des humeurs:

Quippe ubi cui febris, bili superante, coorta est,
Aut alia ratione aliqua est vis excita morbi,
Perturbatur ibi totum jam corpus, & omnes
Commutantur ibi positura principiorum:
Fit prius ad sensum ut quæ corpora conveniebant
Nunc non conveniant; & cætera sint magis apta
Quæ penetrata queunt sensum progignere acerbum.
lib. IV. de rer. natur.

Ainsi dans la fievre humorale, la fibre animale se fronce sous l'action de cette cause irritante, ses productions se hérissent, s'il est permis de le dire, ainsi que les pattes d'un insecte qu'on inquiette; cependant [illegible] la *sensibilité* semble se jetter avec ses forces [illegible] fonctions vitales, c'est-à-dire sur le cœur & [illegible] vasculaire, & négliger entierement les [illegible] meurs sont entraînées de la [illegible] u-près comme nous l'[illegible] corps pâlit & fri[illegible] par [illegible]

commotion générale, le fluide de l'*æther* ſoit inviſqué au point de ne plus cauſer la même ſenſation aux parties nerveuſes; d'où vient que pour lors ces parties ſe relâchent, *&c.* & comme le plus ſouvent cette cauſe réſide dans les premieres voies ou aux environs, on ſent juſqu'où peuvent aller quelquefois les ſpaſmes, les conſtrictions des productions nerveuſes de ce fameux centre, dont les ſuites trop ordinaires ſont le reflux du ſang dans certaines parties, des engorgemens de viſceres, des ſtaſes d'humeurs, *&c.* ſources funeſtes de tant de maladies.

Il en eſt de même de la fievre qu'on appelle *nerveuſe*. C'eſt toujours l'irritation de l'ame ſenſitive, un ſpaſme des organes qui en reſſerre toutes les voies excrétoires, & qui peut être occaſionné, ou par une cauſe matérielle qui a pénétré fort avant dans la ſubſtance de ces organes, & qui y adhere opiniâtrement, ou par une indiſpoſition vicieuſe que l'habitude, & les paſſions même, ſont capables de donner aux nerfs, *&c.*

On voit dans cette légere image de toutes les fievres & de toutes les maladies, que la *ſenſibilité* eſt toujours le même principe qui agit dans ce cas, comme il agit dans la ſanté, c'eſt-à-dire, relativement aux diſpoſitions des parties organiques; mais ce qui merite une conſidération particuliere, on a dû s'appercevoir que ce principe s'irritant plus ou moins, & augmentant ſes forces ſuivant les réſiſtances & les variations qu'éprouve dans ſes qualités la cauſe morbifique, il n'eſt pas poſſible de vouloir adapter les lois méchaniques à de pareils phénomenes.

En continuant d'après cette conſidération, & ſe rappellant ce que nous avons dit des trois tems marqués dans le ſommeil, on trouvera qu'il arrive dans le cours de la maladie aux parties ſenſibles autant d'époques remarquables qui ſont les phaſes des maladies, ſavoir l'*irritation*, dont nous avons déja parlé, la *coction* & l'*excrétion*.

La coction eſt donc encore l'ouvrage de la *ſenſibilité*, du moins en partie. C'eſt elle qui diſpoſe les nerfs de maniere à les faire contribuer à ce travail des humeurs qu'on pourroit aſſez bien comparer à la maturation des fruits.

Les criſes ou l'excrétion ne ſont auſſi qu'un appareil extraordinaire de toute l'ame ſenſitive prête à livrer combat, comme le diſent les anciens, ou bien les efforts bruſques & redoublés de toutes les parties ſenſibles, pour le rétabliſſement de l'exercice œconomique de la *ſenſibilité*, & l'expulſion des matieres qui l'embarraſſent ou qui lui ſont nuiſibles. Ces trois phaſes, ces trois états, vous les troverez dans toutes les maladies, & le médecin ſage n'a rien de mieux à faire qu'à obſerver ces trois tems, & à détourner les accidens qui les empêchent de s'écouler. Pour cet effet on ne ſauroit trop étudier la ſéméiotique des anciens, & les connoiſſances non moins utiles que peut fournir la doctrine des modernes ſur le pouls. *Voyez* Pouls.

Nous ne pouvons ici que donner des généralités; l'inflammation qu'eſt-elle autre choſe qu'un nouveau centre de *ſenſibilité* qui s'établit autour de quelque obſtacle contre lequel il ſemble que l'ame ſenſitive dreſſe ou érige les vaiſſeaux de la partie, qui admettent alors plus de ſang, en même tems que la vibration des fibrilles nerveuſes rayonne l'obſtacle? Or cet obſtacle c'eſt le noyau inflammatoire qu'accompagnent la douleur, la tenſion, la tumeur, la rougeur, *&c.* Telle eſt l'*épine* de Vanhelmont, image ſimple qui rend la nature, & qui par-là mérite d'être le modele de toutes les théories de ce genre. *Voyez* Inflammation.

L'irritation des parties ſenſibles explique également les cauſes des bonnes & des mauvaiſes ſuppurations. Il eſt tout naturel de penſer qu'une partie irritée juſqu'à un certain point ne ſauroit bien préparer les ſucs qui y abordent, puiſqu'elle n'eſt plus au ton naturel de la vie, & que ces ſucs de plus en plus viciés par l'état des ſolides, ajoutent encore à cette irritation; mais une fois ce bon reſtitué à la partie, ſon action ſur les humeurs eſt telle qu'elles en deviennent de plus en plus douces & aſſimilables à ſa ſubſtance; ce qui produit inſenſiblement la cicatrice, *&c.*

Enfin, quant à ce qui regarde les médic[illegible], on eſt prévenu ſans doute que le [illegible] dif[illegible] particulieres, & l'irritation d[illegible] ce de leur *ſenſibilité* [illegible] diriger[illegible]

qu'on appelle *la vertu élective des remedes*, c'eſt-à-dire, pourquoi, par exemple, les cantharides affectent conſtamment les voies urinaires, l'émétique affecte l'eſtomac, *&c.*

La théorie des centres, de leurs départemens & de la circulation des forces de l'ame ſenſitive, donne en même tems la raiſon qui fait qu'un médicament à peine avalé emporte ſur le champ un mal de tête, *&c.* Elle explique encore les admirables effets des véſicatoires, des uſtions, des ſynapiſmes, des ventouſes & autres ſemblables remedes ſi vantés par les vrais maîtres de l'art, dont toute l'action conſiſte à établir des centres artificiels dans la partie ſur laquelle on les applique, & d'y attirer une *dérivation* ſalutaire de *ſenſibilité*, de forces & d'humeurs.

Conſultez ſur tout ceci les différens ouvrages de M. Bordeu, médecin des facultés de Montpellier & de Paris.

Il réſulte de l'idée que nous venons de donner de l'œconomie animale, que tout étant borné dans le corps à l'activité de cette ame ſenſible, tant dans l'état de ſanté que dans l'état de maladie, & la marche de toutes les fonctions, ſoit dans l'état naturel, ſoit dans l'état de maladie, étant marquée par des tems & des périodes qui doivent néceſſairement avoir leurs cours, & qu'on ne peut changer; il en réſulte, dis-je, que les ſecours qu'on a à eſpérer des remedes, ſe réduiſent à bien peu de choſe. Il n'eſt que trop vrai en effet que la plûpart des remedes ne tiennent pas ce que des enthouſiaſtes leur font promettre, quoiqu'en fait de médicamens, il faut avouer qu'il s'en trouve qui maniés par un médecin habile, & combinés avec une diette convenable, font quelquefois des merveilles; mais ces remedes ſont en très-petit nombre; & quant à la ſaignée, on peut ajouter, 1°. que dans beaucoup de maladies aiguës la matiere morbifique réſidant dans le tiſſu ſpongieux ou cellulaire des parties, les ſaignées dont l'indication eſt le plus ordinairement fondée chez les modernes ſur la théorie de la circulation, ne ſauroient entrer dans le traitement de ces maladies; 2°. le corps animal étant un composé de ſolides & de fluides, qui ſont les uns à l'égard des autres dans une réciprocité abſolue de beſoins & d'utilité, on peut en inférer que des ſaignées multipliées dans une maladie doivent être aux fluides ce que la mutilation eſt aux ſolides. En vain prétendroit-on juſtifier l'abus de ce remede par des théories & des exemples, en imaginant même d'avoir à combattre dans les humeurs une dépravation qui équivaudroit à l'état de gangrene dans les parties ſolides d'un membre; l'on ne voit pas à quoi ſerviroient quelques poëlettes de ſang, le vice gangreneux étant ſuppoſé infecter toute la maſſe des fluides. Ce n'eſt pas cependant que la ſaignée ne produiſe d'admirables effets, lorſqu'elle eſt placée à-propos, par exemple, au commencement des maladies aigues ou dans le tems d'irritation, ſuivant la pratique des anciens, dans la ſuppreſſion des regles & d'autres hémorrhagies habituelles, dans certaines douleurs vives, dans une chaleur, une lourdeur exceſſive du corps, *&c.* Mais dans tous ces cas même il n'eſt permis d'uſer de ce remede que très-modérément, *parcâ manu*, à titre d'adjuvant, *adjuvans*, & jamais à titre de curatif, comme lorſqu'on applique des émolliens ſur un abſcès pour en aider la maturation, qu'on fait des ſcarifications à une partie, qu'on emploie les véſicatoires, *&c. Car le corps eſt le même à l'intérieur qu'à l'extérieur*. *Voyez* là-deſſus un excellent ouvrage intitulé, *les abus de la ſaignée démontrés*, &c.

Effets particuliers de la ſenſibilité. Nous croyons avoir ſuffiſamment établi l'influx admirable du principe ſenſitif dans les trois états de la vie, de la ſanté & de la maladie. Il eſt pourtant encore des diſpoſitions ou affections nerveuſes ſingulieres, qui comme autant de biſarreries dans la ſenſibilité, augmentent ſon hiſtoire de quelques autres phénomenes.

Ces diſpoſitions ou affections nerveuſes tenant, ſuivant nos principes, à des *concepts* dans l'ame ſenſitive, nous en reconnoiſſons, comme dans l'hiſtoire des maladies, d'originaires & d'accidentels, qui peuvent ſe rapporter plus ou moins aux trois états dont nous venons de parler. On doit placer parmi les premiers quelques antipathies, ſympathies, & autres incommodités dont il n'eſt pas toujours prudent d'entreprendre la curation, étant identifiées avec la vie, & comme autant de conſtitutions irrégulieres. Ainſi Pline rapporte d'après Valere Maxime, que le poëte Antipater ſidonien avoit la fievre chaque année, le jour de

de sa naissance. *Voyez hist. natur. lib. VII. pag.* 407. Schenckius fournit de pareils exemples dans le livre VI. de ses *observat. médic.* On a vu des personnes qui ont eu habituellement la fievre durant toute leur vie, & qui n'ont pas laissé que de parvenir à une vieillesse très-avancée; tel a été l'illustre Mecène.

Quant aux *concepts* accidentels, il y en a qu'on peut regarder comme de fortes habitudes nerveuses dégénérées en tempéramens, & qu'il faut traiter avec la même circonspection que les premiers. D'autres sont dûs aux impressions fâcheuses de quelque maladie grave qui a été mal jugée, ou interrompue dans sa marche, ou reconnoissent pour cause quelqu'autre accident: ceux-ci admettent le plus souvent les secours de l'art. Kaw Boërrhaave raconte „ qu'un „ vieillard nommé *Monroo*, par une sympathie con„ tractée depuis l'enfance, ne pouvoit regarder per„ sonne dont il ne fût obligé d'imiter tous les mou„ vemens corporels; ce pantomime singulier portoit „ l'imitation jusqu'à rendre scrupuleusement les plus „ légers mouvemens des yeux, des levres, des „ mains, des piés, *&c.* Il se couvroit & se découvroit „ la tête, suivant qu'il le voyoit faire aux autres, „ avec une liberté & une facilité surprenantes; lors„ qu'on essayoit de lui ôter l'usage d'une main, tan„ dis qu'il gesticuloit de l'autre, il se débattoit avec „ des efforts extraordinaires, & la raison qu'il en „ donnoit, c'est qu'il y étoit forcé par la douleur „ qu'il ressentoit au cerveau & au cœur. Enfin ce „ pauvre homme, en conséquence de son incom„ modité, n'alloit jamais dans les rues que les yeux „ bandés; & lorsqu'il lui arrivoit de s'entretenir „ avec ses amis, c'étoit en observant la précaution „ de leur tourner le dos. *Voyez* Kaw Boërhaave *de impetum faciente, seu enormon Hippocrat. pag.* 345. On peut consulter sur les autres affections accidentelles tous les livres de pratique. *Voyez* encore le *synop. medic. de Allen, tom. I. page* 12, où il est parlé d'un théologien nommé *Bulgin*, au territoire de Sommerset, lequel fut attaqué à l'âge de 34 ans, d'une fievre intermittente quotidienne qui lui dura tout le reste de sa vie, c'est-à-dire, 60 ans encore, n'étant mort qu'à l'âge de 94. Locke fait encore mention dans son ouvrage admirable sur l'entendement humain, *d'un homme qui ayant été parfaitement guéri de la rage par une opération extrêmement sensible, se reconnut obligé toute sa vie à celui qui lui avoit rendu ce service, qu'il regardoit comme le plus grand qu'il pût jamais recevoir; mais malgré tout ce que la reconnoissance & la raison pouvoient lui suggérer, il ne put jamais souffrir la vue de l'opérateur; son image lui rappelloit toujours l'idée de l'extrème douleur qu'il avoit endurée par ses mains, idée qu'il ne lui étoit pas possible de supporter, tant elle faisoit de violentes impressions sur son esprit;* nous dirons, nous, *sur son ame sensitive. Voyez* Locke, *pag.*

Qui ne sait combien les charmes de la musique sont puissans sur certains sujets? Qui ne connoit pas l'effet de la beauté sur l'ame sensitive? Enfin qui ne s'est pas quelquefois senti épris de prédilection où d'intérêt, à la simple vue, pour une personne plutôt que pour une autre qui avoit plus de droits, suivant la raison, à nos sentimens? Tout cela est une disposition dans les organes, une affaire de goût dans l'ame sensitive qui s'affecte de telle ou telle maniere, sans qu'on s'en doute: ce sont-là les *nœuds secrets* qui nous lient, qui nous entraînent vers les objets, & que les Péripatéticiens n'avoient pas tant de tort de mettre au rang de leurs qualités occultes.

Les habitudes particulieres à certains organes ou districts de la *sensibilité* offrent encore des variétés remarquables; telle personne, par exemple, ne sauroit passer l'heure accoutumée des repas, sans ressentir tous les tourmens de la faim; tel autre s'endort & se réveille constamment à la même heure tous les jours; les sécrétions & excrétions se font dans certains tempéramens régulierement dans le même ordre, *&c.* & certes il y auroit beaucoup de danger pour ces personnes ainsi *coutumieres*, à s'écarter de ces habitudes qui sont devenues chez elle une seconde nature, suivant l'axiome vulgaire. Les tems des paroximes dans certaines maladies sont également subordonnés aux mêmes lois d'habitude de la part de la *sensibilité*; nous croyons inutile d'en rapporter des exemples.

Mais si ces habitudes constantes sont communément des déterminations invincibles pour l'exercice de la *sensibilité* dans les organes; il est aussi des cas où par la raison des contraires ces habitudes anéantissent absolument cet exercice dans ces mêmes organes. Un chevalier romain (Julius Viator) datoit l'abstinence dans laquelle il vivoit, de toute boisson, d'une maladie chronique dans le traitement de laquelle les médecins lui avoient interdit entierement le boire.

Cette habitude des organes va plus loin encore, puisqu'elle se proroge au-delà de la vie: on a vu des viperes à qui on avoit coupé la tête & enlevé les entrailles, on a vu, dis-je, ces troncs de viperes aller se cacher sous un amas de pierres où l'animal avoit coutume de se réfugier. *Voyez Perault, essai phys.* Boyle apporte *que les mouches s'accouplent & font des œufs, après qu'on leur a coupé la tête.* Rien de si commun que des exemples de cette nature.

De-là peut être encore ce mouvement animal toujours fondé sur l'habitude de notre *sensibilité*, renouvellée par son instinct en présence d'un objet qui nous est cher, & qu'un changement dans les traits déguise à nos habitudes intellectuelles; telle est la situation d'une mere tendre en présence d'un fils qu'elle ne reconnoit pas encore, & vers lequel cependant son ame sensitive semble vouloir s'envoler: situation qu'on attribue d'ordinaire à ce qu'on appelle la *force du sang*. Ainsi Mérope, après avoir interrogé le jeune inconnu qu'on lui a amené, s'écrie:

> . . . . Hélas! tandis qu'il m'a parlé,
> *Sa voix m'attendrissoit, tout mon cœur s'est troublé.*
> *Cresfonte . . . ô ciel! . . . j'ai cru . . . que j'en rougis de honte!*
> *Oui j'ai cru démêler quelques traits de Cresfonte.*
> Act. II. scen. II.

La théorie des convulsions, des spasmes, *&c.* ne présente pas moins de singularités dont l'explication découle naturellement de la même source, c'est-à-dire, des affections des parties nerveuses, en conséquence de leur *sensibilité*, sans qu'il soit besoin de recourir à des desséchemens & aridités des nerfs, ou à des *stimuls* causés par des acrimonies. Car enfin, si le premier cas avoit lieu, un vieillard, ainsi que l'observe Vanhelmont, devroit être tout raccourci par un spasme continuel. Voyez *de lithiasi.* Et dans le second, c'est-à-dire, dans le systême des acrimonies, tous les visceres devroient s'en ressentir; les plus délicats sur-tout, ou les plus mols, comme le cerveau, seroient anéantis de spasmes ou de *contractures*; mais au contraire on voit bien souvent que ces spasmes n'affectent qu'un seul organe, ou partie même de cet organe: ainsi dans quelques angines on remarque qu'il n'y a qu'un côté de la gorge de pris; dans les hydropisies, ou les icteres commençans, *avant même qu'il y ait se moindre signe d'épanchement dans le bas-ventre, il arrive quelquefois de ces contractures* dans un seul côté du ventre, & en conséquence des duretés de ce même côté, souvent encore il s'est vu des œdemes de tout le côté droit du corps, occasionnés par une affection au foie. Les paralysies, quelles singularités n'offrent-elles pas en ce genre? *Il semble que le corps soit divisé naturellement en deux parties qui se rencontrent ou se joignent dans le milieu ou dans l'axe.* Voyez *Bordeu, recherches sur le pouls.* Il arrive encore que la *sensibilité* plus ou moins *agacée* dans certains endroits des productions nerveuses que dans d'autres, peut faire çà & là, dans le même organe, de petits points de constriction qui laisseront entr'eux des espaces, si vous voulez, comme des mailles; ces particularités se rencontrent plus ordinairement dans l'estomac; on a également vu sur des pleurétiques la plevre détachée en certains endroits de la surface des côtes; sans doute que ces décolemens de la plevre se trouvoient dans les points qui répondent aux fibrilles nerveuses distribuées dans cette toile celluleuse. Stahl parle encore de quelques spasmes qui se bornent à la cage de la poitrine, *&c.* Mais, ce qui n'est pas moins digne de notre attention, il se trouve de ces spasmes particuliers qui sont périodiques. Hoffman remarque avec étonnement, qu'dans quelques coliques néphretiques, la cause de la douleur, c'est-à-dire le calcul, étant continuel[illegible] présente dans les reins, ces coliques ne re[illegible] dans la plûpart des calculeux que par in[illegible] *sensibilité* abandonnoit & re[illegible] [illegible]ines parties. Nous [illegible] [illegible] à la [illegible] [illegible]ment

de tout ce qui peut lui revenir de ſon *conſenſus* avec les autres organes, *propria vivit quadra*; il peut donc ſe faire une *contracture* particuliere & ſpontanée dans une partie, par les ſeules facultés de cette partie, qui s'irritera ſous une cauſe que nous ne ſpécifions point, mais qui ſera vraiſſemblablement de la nature de celles qui produiſent des ſenſations déſagréables, ou tout ſimplement l'habitude.

Néanmoins il n'eſt pas toujours beſoin d'un ſentiment contre nature, ou de douleur dans une partie, pour la faire contracter; il lui ſuffit d'un léger malaiſe, d'un inſtant de diſpoſition ſinguliere dans ſes nerfs: par exemple, le *ſcrotum* ne ſe contracte-t-il pas ſans douleur? & n'en eſt-il pas de même des inteſtins, qui, ſemblables à un animal logé dans un autre animal, ſe jettent d'un côté & d'autre du bas-ventre avec de grands mouvemens, & même avec une eſpece de rugiſſement?

Les paſſions peuvent encore être les cauſes occaſionnelles de ces ſpaſmes particuliers; & ſi l'on conſidere les différens organes qui concourent à former le centre épigaſtrique, les gros vaiſſeaux qui s'y trouvent, & dont les tuniques ſont preſque toutes nerveuſes, il ſera aiſé de ſe repréſenter les accidens qui peuvent réſulter des fréquentes ſecouſſes portées à ce centre; car vraiſſemblablement il eſt de ces organes, qui à raiſon de leur plus grande *ſenſibilité*, doivent retenir les impreſſions *ſpaſtiques* plus long-tems que les autres, ou chez leſquels ces impreſſions doivent comme ſe réſoudre & s'incorporer, s'il eſt permis d'ainſi parler, avec la ſubſtance nerveuſe d'où l'on eſt conduit naturellement à reconnoître la cauſe de beaucoup de maladies chroniques, des tumeurs, & entr'autres du flux hémorrhoïdal, ſur lequel Stahl nous a laiſſé de ſi belles choſes en théorie & en pratique. *Voyez* Sthal, *théor. pathol. ſect. II. pag.* 161. *& ſeq. Voyez* encore *le mot* HÉMORRHOÏDES.

Ici revient ce que nous avons dit de la circulation ou des tranſports des forces du principe ſenſitif, qui ſe cantonnent quelquefois dans un centre, en abſorbant la ſomme d'activité des autres centres qui correſpondent à celui-ci; ce qui peut même ſe faire par un acte de volonté, comme on le raconte du colonel Towshend, chez qui le mouvement du cœur étoit preſqu'arbitraire, comme il l'eſt dans quelques animaux. *Vid. liſter de cochleis & limacibus*, *pag.* 38.

C'eſt ainſi qu'un homme abſorbé dans une profonde méditation, ne vit, pour ainſi dire, que de la tête; tel étoit le cas d'Archimede, lorſque le ſoldat de Marcellus lui donna le coup de la mort; celui de François Viete dans les deux jours qu'il paſſa, ſans s'appercevoir, à l'explication d'une lettre écrite en chiffres; vraiſſemblablement encore celui de beaucoup de perſonnes qui ſe trouvent dans des états contre nature, tels que les mélancoliques, les maniaques, certains fous, *&c.* qui paroiſſent plus ou moins inſenſibles. C'eſt ce que Vanhelmont a très-bien obſervé, *contigit namque*, dit-il, *ſi forſitan ſpiritus iſte* (c'eſt-à-dire, *anima ſenſitiva*), *ob profundas ſpeculationes vel inſaniam occupetur, quod corpus dolorem non ſentiat, famem, frigora, ſitim, de lythiaſi, cap. ix. pag.* 52. Il rapporte à ce ſujet, dans le même chapitre, l'exemple d'un malfaiteur, qui éluda pluſieurs fois les tourmens de la queſtion, en avalant, quelques inſtans avant de la ſubir, un morceau d'ail, & buvant par-deſſus un coup d'eau-de-vie; mais enfin ſa petite proviſion étant conſumée, le malheureux fut obligé d'avouer ſes crimes par le ſentiment des tortures.

Tous ces phénomenes rentrent, comme on voit, dans la théorie que nous avons d'abord établie ſur les centres & leur influx; théorie qui, outre les exemples extraordinaires déja rapportés, eſt confirmée journellement ſous nos yeux par ce qui arrive aux épileptiques, aux goutteux, *&c.* dont les paroxyſmes paroiſſent conſtamment déterminés par une émotion préalable dans quelque centre.

De la même théorie peuvent ſe déduire les ſenſations que rapportent les perſonnes mutilées à des membres qu'elles n'ont plus: car un centre quelconque portant vraiſſemblablement en lui comme l'empreinte ou l'*archetype* en raccourci de tout ſon département, il eſt à préſumer que l'irradiation ſenſitive deſtinée au membre amputé, ſe renouvelle quelquefois par l'habitude ou autr[illegible] la ſenſation affectée à l'e[illegible] pliquant [illegible]alement [illegible]

la régénération des os; on trouvera toujours que c'eſt dans un de ces centres qu'il faut chercher l'agent *plaſtique*, qui eſt le même & dans la formation des os, & dans leur régénération.

Nous avons vu que la terreur étoit capable d'éclipſer, pour quelque tems, la *ſenſibilité*; il faut en dire autant d'une douleur extraordinaire, qui en cela ne differe point des extaſes procurées par la joie & par le plaiſir; les excès étant les points par où ſe touchent tous les contraires, ces grandes joies & ces grandes douleurs peuvent également aller juſqu'à la deſtruction de la *ſenſibilité*, c'eſt-à-dire, juſqu'à la mort: cela s'eſt vu plus d'une fois.

La *ſenſibilité* peut ſe trouver bien ſouvent ſi fort *exaltée* dans certains ſujets chatouilleux, qu'on ne ſauroit même les menacer de les approcher ſans les jetter dans des convulſions. Mais rien qui manifeſte tant ces variétés & excès négatifs & poſitifs de l'ame ſenſible, que la plûpart des maladies, telles que la rage, le *chorea ſancti viti*, certaines manies, les ſuites de la morſure ou de la piquûre de certains animaux, comme la vipere, le tarentule, les effets de quelques remedes ou poiſons, *&c.* la lepre, les différentes eſpeces d'apoplexie, de paralyſie, *&c.* les affections vaporeuſes, le *pica*, le *malacia*, &c. En voilà déja trop ſur cette matiere.

Senſibilité dans les différens âges, les différens ſexes, &c. L'homme eſt ſans contredit l'animal qui doit poſſéder la *ſenſibilité* au plus haut degré. Il peut en effet paſſer pour le chef-d'œuvre des ames ſenſitives ou animales, par l'arrangement merveilleux de ſes parties & la prodigieuſe quantité des nerfs qui entrent dans leur conſtruction. Diſpoſé par la nature à la connoiſſance des choſes dont le concours fait ce qu'on appelle *éducation*, il eſt étonnant avec quelle facilité ſes organes ſe plient ſous les habitudes de l'inſtruction & des exemples; au contraire il faut des ſoins infinis, des peines extrêmes pour faire ſur les organes d'une brute une impreſſion aſſez profonde pour lui inculquer les documens les plus faciles; cependant on a des exemples d'une ſagacité merveilleuſe dans quelques animaux, comme le chien, le ſinge, *&c.* & même quelques poiſſons, comme les *murenes* ſi cheres, à ce qu'on prétend, aux Romains, par la circonſtance de reconnoître la voix de leurs maîtres, *&c.*

Parmi les hommes, les enfans, & après eux les perſonnes du ſexe, ſont ceux qui ſont le plus éminemment ſenſibles, ce qui eſt une ſuite de la ſoupleſſe, la fraîcheur & la ténuité des lames du tiſſu muqueux, toujours plus compacte dans les adultes, & parmi ces derniers plus dans les hommes que dans les femmes. Cet excès de *ſenſibilité* des enfans ſur les adultes, explique les cauſes des fréquentes convulſions & ſpaſmes qui les agitent à la moindre maladie, à la moindre paſſion. De célebres praticiens ont très-bien obſervé que cet excès même chez les enfans, en les rendant plus ſouvent malades, les garantiſſoit de beaucoup d'autres plus graves maladies qui affectent les adultes, parce que chez ces derniers les voies qui menent à la *ſenſibilité* étant moins faciles ou plus longues, la cauſe du mal avoit plus de tems pour s'établir ou ſe fortifier.

Quant aux femmes, leur conſtitution approche beaucoup, comme on ſait, de celle des enfans; les paſſions ſont chez elles extrêmement plus vives en général que chez les hommes. Leur grande *ſenſibilité*, dont un des principaux centres eſt l'utérus, les jette auſſi dans des maladies que la nature ſembloit avoir affecté uniquement aux femmes, mais dont le luxe & la molleſſe ont fait préſent aux hommes: je veux parler des *vapeurs*.

Enfin, comme l'enfance eſt le premier terme de la *ſenſibilité* dans l'homme, de même l'âge adulte en peut paſſer pour le moyen; d'où les effets de la flamme ſenſitive vont en diminuant ſous la quantité de mucus qui empâte les nerfs, & qui devient de jour en jour plus compacte, juſqu'à la vieilleſſe qui eſt la derniere époque de cette flamme ſenſitive qui luit à peine dans les organes les plus eſſentiels à la vie. Ainſi, par la raiſon des contraires, le vieillard ſe rapproche de plus en plus de l'état imparfait par où a commencé ſon être; rien n'eſt en même tems ſi vrai, comme le dit Macrobe, ſavoir que dans les animaux, l'uſage de l'ame s'affoiblit à meſure que le corps devient plus denſe. *In animalibus hebeſcit uſus animæ denſitate corporis* Macrob. *in ſomn.* Cicer. *lib. I. cap.* xju. Voilà encore pourquoi le tiſſu muqueux étant en moindre quan-

quantité & densité dans quelques personnes maigres, elles sont si *sensibles*, & qu'au-contraire celles qui ont les lames de ce tissu bien serrées & bien battues, sont ce qu'on appelle *dures*, *robustes*, &c. Les lames du tissu cellulaire du lion, par exemple, sont presque tendineuses, suivant l'observation de M. d'Aubenton.

Sensibilité par rapport aux qualités de l'air & à l'impression de quelques autres corps externes. L'air est à l'égard de la *sensibilité* comme un médicament dont elle distingue & évalue les bonnes & les mauvaises qualités à l'avantage ou au préjudice du corps. *V.* Air.

Il semble que les méthodiques soient partis de ce principe dans l'attention extrême qu'ils avoient à ménager les impressions de l'air, *&c.* à leurs malades conformément à la nature des maladies. Le docteur Arbuthnot a fort bien remarqué que cette considération doit nécessairement entrer dans le traitement des fievres aigues: en effet on sent combien les parties sensibles occupées entre les effets de la maladie, & l'action continuelle de l'air, peuvent être utilement ou défavorablement émues par l'impression de ce fluide. L'air chaud ou froid, par exemple, de quelle influence n'est-il pas sur l'opération des remedes, en évaporant, ou en concentrant l'activité de l'ame sensible?

L'observation apprend que l'air natal est quelquefois un très-grand remede; mais il peut se faire aussi qu'il produise des révolutions funestes, lorsqu'on vient à le respirer après une longue absence. Ces réconciliations de l'air natal avec la *sensibilité* individuelle, sont pour elle une épreuve pareille à celle de la naissance, & dont les parties nerveuses d'une personne âgée ne s'accommmodent pas aisément.

C'est une tradition fort ancienne & fort répandue dans nos provinces méridionales, que l'air vif est aussi funeste aux personnes attaquées de la poitrine, que l'air gras leur est salutaire; la raison physique qu'on en donne n'est rien moins que satisfaisante: car il paroît que les phthisiques sont pour le moins en aussi grand nombre à Paris, où l'air passe pour être fort gras, que dans les contrées du royaume où l'air est très-vif. Il faut croire que le moral, dans les grandes villes où la tyrannie des passions est portée à l'excès, influe encore plus que l'air sur cette indisposition des parties *sensibles* qui produit *in recessu* un vice spécial dans les poumons.

On dit encore assez communément que les plaies de la tête sont plus dangereuses à Paris qu'à Montpellier, & que les plaies des jambes sont réciproquement plus dangereuses dans cette derniere ville que dans la capitale. Nous doutons fort que les personnes de l'art qui sont pour l'affirmative, ayent là-dessus devers elles une raison suffisante d'expérience. Cette question qui, en 1749, lors de la dispute d'une chaire vacante à Montpellier, fut donnée à traiter par MM. les professeurs de cette faculté à un des contendans, n'a pas même été décidée dans les thèses de celui-ci. Quoi qu'il en soit, on pourroit concevoir que l'action de la *sensibilité* produit des effets également mauvais & sur les plaies des organes continuellement enveloppés d'un air épais, froid & humide, qui concentre la transpiration de la tête, occasionne de fréquentes céphalalgies, *&c.* & sur des plaies d'un autre organe exposé aux influences d'un air vif & en quelques endroits salé, aux exhalaisons d'un terroir sec, aride & brûlant une partie de l'année, qui doivent causer un relachement, une raréfaction singuliere à la substance des parties les plus à portée des impressions du sol, sur-tout chez les paysans ou le bas peuple qui va dans ces provinces les jambes nues la moitié de l'année. On pourroit donc présumer que ces différentes impressions de l'air sont autant de préparations funestes pour ces organes, indépendamment des raisons tirées de la différence des climats, du régime de vivre, *&c.* qui influent tant, comme on sait, sur le bon état de quelques principaux centres de la *sensibilité*, dont l'action influe tant, à son tour, sur les plaies.

Il est des auteurs qui prétendent que les émanations que peuvent fournir les corps des personnes fraîches & vigoureuses, des jeunes nourrices, par exemple, qu'on fait coucher avec d'autres personnes exténuées de maladies, ou absolument épuisées d'excès ou de vieillesse; que ces émanations, dis-je, produisent sur ces derniers sujets des effets admirables: les médecins de David se servirent de ce moyen pour réchauffer la vieillesse du prophete roi, & Forestus, auteur respectable, rapporte qu'un jeune homme qui étoit dans le dernier degré du marasme, fut parfaitement guéri par le même remede. Si ces faits sont vrais, c'est une nouvelle acquisition au domaine de la *sensibilité*. La modification que peut imprimer à l'atmosphere animale du vieillard ou du malade, la chaleur exhalée du corps sain, est perçue par l'ame sensitive. Or il faut se rappeller que cette perception suppose une augmentation, une direction plus expresse, suivant Stahl, du ton ou des forces des fibres, laquelle aidée vraissemblablement encore, dans le cas présent, de tout ce que l'imagination peut prêter aux sens, comme cela est observé à l'article lait, voyez Lait, occasionnera un changement favorable dans l'économie animale.

Du reste, cette théorie nous paroît préférable à celle de l'insinuation des corpuscules exilés *tenuissima exhalantia* à-travers le corps du malade. En effet, de quelle utilité pourroient être des corpuscules qui ne sont que les débris, *ramenta*, ou les parties usées de nos humeurs, & qui par conséquent ne sont plus propres à notre substance? D'ailleurs ne voit-on pas que sans admettre de ces insinuations, la température de l'air produit seule des effets pareils à ceux de certains poisons sur les animaux! On en a une preuve convaincante dans les symptomes observés sur le chien, que le docteur Boërhaave exposa à la chaleur d'une raffinerie de sucre, & dans ce qui arrive aux animaux qu'on soumet aux expériences de la machine du vuide.

Dans les endroits où il y a des mines, des volcans, *&c.* dans le voisinage des marais, des camps, des hôpitaux, des grottes, comme celle du chien, au royaume de Naples, qui exhalent des mouphetes, *&c.* l'air ne peut que faire des impressions funestes sur le corps, ou plutôt sur les organes de la *sensibilité*. L'événement des prisons de *Newgate* à Londres, est encore tout récent. L'explication de ces phénomenes & de tant d'autres sur lesquels il ne nous est pas possible de nous étendre, va d'elle-même, pour peu qu'on veuille suivre la chaîne de nos principes.

Toutes les parties du corps qui vivent d'une dose de *sensibilité*, doivent participer en proportion du goût ou de l'instinct que nous reconnoissons dans l'ame sensitive, c'est une vérité déja établie; mais cette propriété se manifestera toujours mieux dans les parties où la *sensibilité* se trouve sans cesse irritée par l'indisposition ou la maladie de ces mêmes parties. Voilà pourquoi le poumon des asthmatiques, l'œil d'un ophtalmique, *&c.* discernent si bien les bonnes ou les mauvaises qualités de l'air, sur-tout s'il est chargé de vapeurs acres ou humides.

La peau, cette toile nerveuse qui forme un organe général, & dont l'action contrebalance celle des organes intérieurs, la peau est encore éminemment douée de cet instinct; Harvée appuyé de quelques expériences qu'il hasarda sur lui-même, s'explique positivement sur ce point. *Quin caro etiam ipsa*, dit-il, *venenatum a non venenato facile distinguit, ideoque constringit sese & densatur, unde tumores, phlegmonodes excitantur ut videre est in ictibus apum, culicis, aranei*, &c. *exercitatio* 57. *pag.* 259. Vanhelmont avoit déja parlé de ce discernement de l'ame sensitive, qu'il appelle en quelques endroits *internam thymosim facultatis sensitivæ*. Voyez le chap. ix. *de lythiasi*, qu'Harvée semble avoir copié en quelques endroits.

En combinant toutes ces propriétés de la peau ou de sa *sensibilité* si étroitement liée à celle des autres organes, on voit d'un coup d'œil en quoi consiste l'action des topiques, par ex. de l'opium & de quelques poisons appliqués extérieurement; celle des parties volatiles de quelques purgatifs, par lesquelles il s'est vu des personnes réellement purgées, celle surtout du mercure employé en frictions que nous croyons bien moins efficace par l'introduction de ce minéral dans le torrent des humeurs, que par son passage à-travers le tissu cellulaire dont il désobstrue & élargit les cellules de l'une à l'autre, en étendant les feuillets, & par les petits étranglemens ou *stimuli* qu'il cause aux vaisseaux capillaires, ou à leurs fibrilles nerveuses, d'où naît une petite fievre dépuratoire. Voyez là-dessus une dissertation *sur l'usage des eaux de Bareges, & du mercure pour les écrouelles*, &c. qui a remporté un prix à l'académie royale de Chirurgie en 1751, par M. de Bordeu. On verra sur quoi sont fondés les succès merveilleux des bains, sur-[illegible] les fievres ardentes, que [illegible] t le seul instinct de la [illegible] rageuse [illegible]; enfin [illegible] les

les bons effets de toutes les ressources de la gymnastique qui consistent à renouveller, à varier agréablement, ou à multiplier l'énergie de la *sensibilité*, & dont les anciens tiroient un si grand parti. Mais, nous le répétons, il ne faut jamais perdre de vue les dispositions particulieres où peuvent se trouver les parties sensibles en conséquence de l'habitude, ou de quelqu'autre circonstance, & qui font autant d'exceptions à la regle générale. Telle est l'observation de M. Spon, médecin de Lyon, rapportée dans le journal des savans du mois de Janvier 1684, au sujet d'une fille qui ne pouvoit vivre que dans l'hôtel-dieu, & qui ne manquoit jamais d'être attaquée de la fievre, lorsqu'elle se retiroit à la ville, & qu'elle respiroit un air plus pur. Il croît en Pensilvanie un arbre empoisonné, que les Anglois nomment *poison-tree*, dont le maniment, ou la vapeur apportée par le vent, cause des accidens étranges à certaines personnes, & ne fait rien sur d'autres. On voit bien souvent des maladies contagieuses attaquer les personnes qui s'observent le plus, tandis que celles qui approchent sans ménagement des malades, n'en reçoivent aucune incommodité. Il est quelquefois arrivé, au rapport de Kirker, *de peste, sect. II. cap. iij. p.* 139. que la peste n'a gagné que les riches ou les nobles, & a épargné le bas peuple ou les pauvres. On ne finiroit pas de rapporter de pareils exemples.

Sensibilité par rapport aux influences des astres. Les plus célebres médecins, tant anciens que modernes, se sont occupés de l'influence des astres sur le corps humain. On sait tout ce qu'Hippocrate en a dit dans ses ouvrages, notamment dans celui *de aëre, locis & aquis* qui n'est pas supposé. *Voyez* encore ce que Gallien a écrit sur cette matiere, *liv. III. pro-reticor*. Il est tout simple en effet, en consultant l'action des différentes planetes sur la nôtre, par ex. le flux & reflux des eaux de la mer, l'altération que reçoivent certaines plantes du lever & du coucher des astres, *&c.* d'imaginer les changemens que de pareilles causes peuvent apporter à notre frêle machine, qu'on sait d'ailleurs être si sensible.

Les différens poids de l'atmosphere qui varient sous les différens aspects des astres, donnent la raison de plusieurs phénomenes extraordinaires qu'on remarque dans le corps humain. La surface du corps d'un adulte supporte ordinairement, suivant des calculs très-bien faits, un poids d'environ 35 mille livres. La totalité de ce poids correspond, à-peu-près, au degré 28 de l'ascension du mercure dans le barometre; ce rapport ainsi établi, on observe que la variation d'une ligne au barometre, à compter de cette gradation fixe du mercure, en est une de cent livres & au-delà, dans le plus ou dans le moins, pour le corps humain. Ces variations sont ordinairement plus sensibles vers le tems des équinoxes & des solstices, & par conséquent leurs effets sur l'ame sensitive plus remarquables. On n'a, pour se convaincre de cette vérité, qu'à jetter les yeux sur l'histoire ancienne & moderne des épidémies. L'écoulement des menstrues dans les femmes, beaucoup d'autres évacuations encore, soit périodiques, soit critiques, tout cela est plus ou moins soumis à l'influence des astres sur les corps sublunaires. Les livres sont pleins de faits singuliers, dans lesquels cette cause céleste intervient toujours pour quelque chose; c'est ainsi qu'on prétend avoir vu des personnes être privées de la parole durant le jour, & ne la recouvrer que le soir. L'observation de Baillou au sujet de la dame *de Varades*, est connue de tout le monde; de même que celle que rapporte le docteur Rich Mead, d'un enfant qui habitoit sur les bords de la Tamise, & qui étoit attaqué de convulsions, dont les paroximes étoient reglés sur le flux & le reflux de la mer. Charles Pison avoit déja vu un cas à-peu-près semblable, *hist. nat. lib. I. pag.* 24. Maurice Hoffman parle d'une jeune fille épileptique âgée de 14 ans, dont le ventre croissoit & décroissoit conformément aux différentes phases de la lune. *Voyez observ.* 161. *miscell. cur. dec. II. ann.* 6. Ceux qui se plaisent au merveilleux de ce genre, pourront consulter les auteurs que nous avons cités, en outre la dissertation de Fred. Hoffman *de syderum influxu in corpora humana*, & celle de M. Sauvages, célebre professeur en médecine de la faculté de Montpellier, qui a pour titre: *de astrorum influxu* [illegible] *nem, Monspelii* 1757. Ils trouveront dans [illegible] vrages de quoi se satisf[illegible]

ASTRES.
L[illegible]

manifeste sur-tout dans les maladies aiguës, ainsi que nous l'apprenons de tous les bons observateurs; ils nous recommandent encore de faire la plus grande attention aux changemens des tems, des saisons, *&c.* l'effet de beaucoup de remedes étant subordonné à ces influences qui décident ordinairement de la plus grande ou de la moindre *sensibilité* des organes. *Præcipuè vero maximè anni, temporum mutationes observandæ sunt, ut neque medicamentum purgans lubenter exhibeamus, neque partes circa ventrem uramus aut secemus ante dies decem, aut etiam plures.* Hippocrate, *foës. de aere, locis & aquis, pag.* 288. §. 10. Il seroit bien à desirer que la plûpart des médecins voulussent méditer sur ce passage du pere de la médecine; ils verroient qu'il n'est pas indifférent de savoir placer un médicament dans un tems plutôt que dans un autre, de le suspendre ou de le supprimer, même tout-à-fait, dans quelques circonstances; mais cette science est le fruit de l'observation, & l'observation est dure, rebutante. Des connoissances purement traditionnelles, une routine qui formule toujours, qui court toujours, qui n'exige qu'un peu d'habitude ou de mémoire, tout cela doit naturellement paroître préférable, parce qu'il est plus commode; d'où il arrive que les larges avenues de cette médecine suffisent à peine à la foule qui s'y jette, que toutes sortes de gens viennent s'y confondre, tandis au contraire qu'on distingue à peine quelques génies choisis dans les sentiers pénibles qui menent au sanctuaire de l'art.

Les variations des vents tiennent de trop près à l'action des astres, pour ne pas mériter les mêmes considérations, quant à la *sensibilité*. Hippocrate prétend que dans les changemens des vents les enfans sont très-sujets à l'épilepsie. *Voyez lib. VI. & lib. II. épidem.* Les impressions des vents du nord & du sud sur l'ame sensitive, ont cela de commun avec les influences des saisons, qu'elles sont spécifiées par les maladies que chacun de ces vents occasionne en particulier. L'instinct sensitif va même jusqu'à s'appercevoir du changement prochain d'un vent en un autre vent; de sorte qu'il y a beaucoup de malades ou de personnes à incommodités, qui à cet égard pourroient passer pour d'excellens barometres. Enfin, l'ame sensitive de certains animaux n'est pas exempte, non plus que celles des hommes, des effets de ces variations: Virgile nous apprend que les corbeaux, par exemple, en sont notablement affectés. *Voyez le livre I. des Georgiques.*

Verum ubi tempestas & cæli mobilis humor
Mutavere vices & Jupiter humidus austri
Densat, erant quæ rara modo & quæ densa relaxat.
Vertuntur species animorum, pectora & motus,
Nunc alios, alios dum nubila ventus agebat.

Tels sont en général les effets de l'influx des astres sur l'ame sensible, & dont l'observation avoit porté les anciens à soumettre divers organes à différentes planetes. Leurs prétentions à cet égard étoient assûrément outrées; mais nous leur opposons le même excès dans notre indifférence sur des matieres les plus faites pour exciter notre zele par la gloire & l'avantage qui en reviendroient à l'art.

Sensibilité par rapport aux climats. Cette matiere est tellement liée aux précédentes, que nous aurions dû les confondre ensemble, sans la crainte de déroger à l'ordre que nous avons suivi dès le commencement; il n'est pas douteux que les climats n'influent pour beaucoup sur la *sensibilité*. Les différentes températures dans un même climat variant la disposition & le tissu de nos parties, quelle prodigieuse différence ne doit-il pas y avoir dans les effets de la *sensibilité* par rapport aux individus d'un climat, comparés à ceux d'un autre climat? *Voyez* CLIMAT, *Médecine*. C'est en ce sens qu'on pourroit compter des nuances de *sensibilité*, comme on en compte de la couleur des peuples depuis le nord jusqu'à la ligne; en sorte qu'un habitant de ces dernieres contrées, comparé avec un lapon, donnera presque une idée des contrastes de *sensibilité*: mais en évaluant ainsi les tempéramens de *sensibilité* par les différentes latitudes, on n'en doit jamais séparer l'idée physique d'avec l'idée morale; car nous croyons pouvoir nous dispenser d'observer ici, vu la publicité du livre immortel de l'*Esprit des lois*, combien les usages, les coutumes des pays, *&c.* méritent de considérations dans l'estimation des facultés sensitives. Il est encore

plus

plus important de ne pas perdre de vue cette activité originale de l'ame sensible, qui est la même dans tous les individus d'une même espece, & qui ne sauroit éprouver des variétés que dans ses organes; un observateur exact aura tôt ou tard occasion de s'en convaincre. C'est ainsi qu'Hippocrate a observé que les crises avoient lieu dans l'île de Thase, qui est voisine de la Thrace, aussi-bien que dans l'île de Cos; deux îles dont les climats sont tout différens; & des observations modernes ont enfin constaté que les crises étoient à-peu-près les mêmes dans tous les climats; Il en est, dit Hippocrate (car les vues supérieures de ce grand homme se sont portées sur tout); il en est des constitutions des individus, comme de la nature du sol qu'ils habitent; les animaux, les plantes, & quelques autres productions de la terre, ont donc à cet égard une entiere conformité de sort entre eux; cela n'a pas besoin de preuves.

On peut encore juger de cette influence des climats sur les effets de la *sensibilité*, par les affections corporelles qu'on éprouve dans des pays d'une température différente de la natale. Il se trouve, par exemple, des montagnards qui ne sauroient habiter des villes situées dans des plaines; dans quelques-uns même un pareil séjour développe le germe de beaucoup de maladies, comme les écrouelles, que l'air de la montagne retenoit dans un état d'inertie. Il faut ajouter que les mœurs & la qualité des alimens, qui sont autant de créatures des climats, peuvent contribuer encore à ce développement. Ceci analysé & suivi, donnera la raison des maladies endémiques, de la différence des vertus dans les mêmes remedes, & de plusieurs autres objets de cette nature, sur lesquels on ne doit pas s'attendre à trouver ici un plus long détail.

Nous nous sommes trop étendus sur cette matiere, pour passer sous silence un systême qu'on peut regarder comme une branche égarée de l'ame sensitive, qui cherche à se rejoindre à son tronc, dont réellement elle ne peut pas plus être séparée, que l'effet ne peut l'être de la cause. Nous voulons parler du nouveau systême de l'*irritabilité*, sur lequel la réputation méritée de son auteur (M. le baron de Haller), ses talens continuellement employés à des travaux utiles pour l'art, demandent que nous entrions dans quelques discussions qui mettent le lecteur à portée d'asseoir un jugement sur ce systême.

Pour cet effet, nous allons voir ce que cette *irritabilité*, qu'il seroit peut-être mieux d'appeller de son ancien nom d'*irritation*, ainsi que nous l'avons observé à l'*article* SECRÉTION (*Voyez ce mot*); nous allons voir, dis-je, ce qu'elle a d'essentiel en soi, pour en autoriser les réflexions qu'elle nous donnera lieu de faire, en la considérant dans le nouveau systême.

L'*irritabilité* n'est autre chose que la *mobilité* ou *contractilité* dont il a été question au commencement de cet article, & que nous avons dit être une des deux actions comprises dans l'exercice de la *sensibilité*; c'est toujours l'expression du sentiment; mais une expression violente, attendu qu'elle est le produit de la *sensibilité* violemment irritée par des *stimulus*; aussi est-elle quelquefois désignée sous le nom même de *stimulus* chez les Phisiologistes, ou sous celui de *fibre motrice*, &c. On ne sauroit douter qu'elle n'ait été connue de tous les tems: les plus anciens poëtes, à commencer par Homere (*Voyez le VIII. livre de l'Odyssée*), parlent en plusieurs endroits de leurs ouvrages, de chairs palpitantes, de membres à-demi animés, *semi-animis artus ... Elisi trepidant sub dentibus artus*, fait dire Ovide au géant Polyphême. *Voyez les Métamorphoses*. Or qui pourroit méconnoître la *contractilité* ou l'*irritabilité* moderne à cette palpitation, à ce tremblotement de chairs, sous les dents qui les déchirent? Nous avons vu que de très-grands philosophes avoient même été jusqu'à expliquer la cause de cette palpitation par un reste de l'ame sensitive ou de feu vital. Cicéron, d'après Cléanthes le stoïcien, l'avance positivement du cœur fraîchement arraché de la poitrine d'un animal. *Voyez de natur. deor. lib. II.* Pline dit encore à l'occasion des insectes, *nihil intus nisi admodum paucis intestinum implicatum, itaque divulsis præcipua vivacitas & partium palpitatio, quia quæcunque est ratio vitalis, illa non certis inest membris, sed toto in corpore. Natur. histor. lib. XI.* Il est à présumer que l'usage des sacrifices avoit appris aux anciens tout ce qu'on peut raisonnablement savoir sur cette matiere. Le couteau égaré du victimaire en blessant quelque organe considérable, devoit souvent y produire des mouvemens extraordinaires qui n'échappoient sans doute point à des personnes si intéressées à les observer. Les philosophes & médecins de ces premiers tems avoient conçu, d'après ces phénomenes, les grandes idées qu'ils nous ont transmises sur le principe qui anime les corps; mais ils ne croyoient pas (leur philosophie étoit en cela un peu au niveau de leur ame, dont on ne cessera d'admirer l'élévation), ils ne croyoient pas qu'on dût employer le manuel des expériences à creuser plus avant dans les mysteres les plus profonds de la nature. Les Chinois chez qui les découvertes les plus nouvelles pour nous ont des dates si anciennes, observent dans l'acupuncture des regles & des précautions qui ne permettent pas de douter qu'ils n'ayent acquis depuis long-tems beaucoup de lumieres sur les effets de la *sensibilité* des parties; il paroît même que les plus grandes vues de leur pratique s'y rapportent directement: „ A la Chine on pique au ventre dans „ les suffocations de la matrice, dans les coliques, „ dans la dyssenterie, *&c.* On y pique une femme „ enceinte, lorsque le fœtus se mouvant avec trop „ de violence, avant que le tems de l'accouchement „ soit venu, cause à la mere des douleurs si excessives, qu'elle est en danger de sa vie: en ce cas, on „ y pique même le fœtus, afin qu'étant effrayé par „ cette ponction, il cesse de se remuer, *&c.* „ *Willelmi, ten, Rhine, M. d' trans-isalano da ventriensis mantissa schematica de acupunctura.* Enfin, dans le dernier siecle, quelques modernes déterminés ou par une simple curiosité d'érudition, ou par des vues plus particulieres, se sont exercés à appliquer divers *stimulans* à différentes parties du corps, & ont approprié les phénomenes de cette irritation factice à des théories. Tel a été un Vanhelmont, dont les paroles à ce sujet méritent d'être rapportées: *animadverti*, dit-il, *nimirum sedulo contracturam in uno quoque propemodum dolore; adeo ut ublato lædente occasionali, statim pars læva velut per crampum contracta, corrugataque dolorem manifestet suum. Voyez de lithiasi, cap. IX. p. 66.* Tels ont été Harvée, *voyez à l'article* SECRÉTION, Swammerdam, Glisson, Peyer; *voyez* Bohnius, Baglivi & autres, dont il est fait mention dans les observations du docteur Robert Whitt, sur l'*irritabilité*, *page 263*.

Après tout ce que nous venons d'exposer, il est évident 1°. que l'*irritabilité* en ce qu'elle a de réel & d'essentiel, étoit connue des anciens; 2°. qu'il faut dater de plus d'un siecle les premiers travaux qui ont concouru à la fondation de la méthode systématique qu'on nous présente aujourd'hui. Tout lecteur impartial en jugera sans doute de même, & il est bien étonnant que M. Tissot, d'ailleurs si louable par l'attachement qu'il témoigne pour le célebre M. de Haller, veuille nous persuader que *c'est véritablement M. de Haller qui a découvert & mis dans tout son jour l'irritabilité*, p. 11. du discours préliminaire à la traduction des *mémoires sur l'irritabilité & la sensibilité*.

Il paroît donc qu'on ne peut trouver à M. de Haller des droits sur l'*irritabilité*, que dans la partie systématique dont, à la vérité, il a excessivement étendu & défriché en beaucoup d'endroits, le terrein déja manié avec économie par Glisson & quelques autres. Si c'est-là une propriété que M. Tissot reclame en faveur de son illustre maître, nous convenons qu'on ne sauroit la lui refuser. Les limites respectives ainsi reglées, parcourons cette nouvelle édition, s'il est permis de le dire, du territoire systématique de l'irritabilité, que nous venons reconnoître appartenir à M. de Haller.

M. de Haller établit d'abord sa théorie sur un appareil effrayant de ses propres expériences & de celles de quelques-uns de ses disciples. Conduit, comme il l'annonce lui-même, par l'envie de contribuer à l'utilité du genre humain, il n'est point d'instrument de douleur, point de *stimulus* qu'il n'ait employé à varier les tourmens d'un nombre infini d'animaux qui ont été soumis à ses recherches, pour en arracher des preuves en faveur de la vérité. Il résulte des travaux de cet homme célebre une division des parties du corps en parties *sensibles*, insensibles, [illegible] irritables, & en parties qu'on [illegible] c'est-à-dire, qui sont tout[illegible] son traducteur, M. [illegible] odifié

du lecteur, jusqu'à dresser une table dans laquelle chaque partie du corps humain est rangée d'après l'une des propriétés énoncées dont on a fait autant de classes; ainsi, par exemple, le cerveau, les nerfs, les muscles, *&c.* sont dans la classe des *sensibles*; les membranes tant celles qui enveloppent les visceres, que celles des articulations, la dure-mere, les ligamens, le périoste, *&c.* dans la classe des insensibles; le diaphragme, l'*estomac*, les intestins, *&c.* dans celle des irritables; les nerfs, l'épiderme, les arteres, les veines, le tissu cellulaire dans les airritables; enfin dans la classe des mixtes, on trouve un peu de tout, c'est-à-dire, les parties qui ont des nerfs, des fibres musculeuses, le cœur, le canal alimentaire, *&c.* Ce petit précis doit nous suffire pour découvrir manifestement les usurpations faites sur l'ame sensitive par l'irritabilité dont M. de Haller prétend faire un être absolument distinct & indépendant.

Nous ne pensons pas devoir employer de nouvelles raisons à refuter le paradoxe de M. Haller; après celle que nous avons donné de l'indivisibilité de ces deux effets de l'ame sensible, il est assurément tout naturel de penser que les agens employés à irriter une partie, n'étant, par leur action, que cause occasionelle de sa mobilité, il faut nécessairement que cette action soit perçue ou sentie par la partie, & qui plus est, appropriée au sentiment de cette même partie; & quelle autre puissance animale que la *sensibilité* pourra être le juge des corps sensibles appliqués à un corps vivant? Le tact qu'est-il, sinon le satellite universel de l'ame sensitive? Il semble que cela n'a pas besoin d'une plus grande démonstration. *Voyez* encore l'*exercitation* 57 d'Harwée.

Quant au plus ou au moins de sensibilité que M. de Haller a reconnu dans les différens organes, c'est, avons-nous dit, une suite nécessaire de leur organisation qui est comme spécifiée dans chacun d'eux par une quantité de tissu cellulaire, & la maniere dont ce tissu y est employé, par leur *consensus* avec les organes voisins, par leur situation, & une multitude infinie d'autres circonstances qu'on peut se représenter. Du reste, on doit se rappeller que tous ces organes sont *essentiellement* formés par les nerfs: & à *l'égard des membranes*, elles sont pour la plûpart ou *d'une substance toute nerveuse*, ou animée en quelques endroits par des rameaux nerveux plus ou moins clairsemés, qui s'étendent dans le tissu même de la membrane, ou qui rampent sur les vaisseaux; nous en avons pour preuve l'inflammation qui y survient quelquefois. Les membranes du fœtus que M. de Haller donne pour irritables sur la *simple autorité* de Lups, reçoivent *vraissemblablement des nerfs* du cordon, ombilical, *ainsi que le soupçonne M. Whitt.*

Une erreur non moins considérable encore, & contre laquelle nous croyons qu'[illegible] sauroit être assez prévenu, c'est la faculté air[illegible] M. de Haller accorde au tissu cellulaire, en sorte que ce qu'il y a de vraiment actif dans le corps humain, est confondu avec ce qu'il y a de passif. Nous avons assez clairement exposé, en parlant de la formation, ce qui est purement physique d'avec ce qui est animal dans le corps, pour faire sentir l'inconvenient qu'il y auroit à ne pas distinguer ces deux choses, lorsqu'on expose les parties des animaux à l'action des acides, ou de tel autre agent. Encore une fois, tout ce qui est susceptible d'irritation est dépendant du principe vital ou sensitif. Or on ne sauroit reconnoître dans le tissu cellulaire qu'une disposition au desséchement, & à l'adhérence qui lui est commune avec tous les corps muqueux, & un mouvement emprunté de l'action des parties sensibles, *&c.* ainsi, placer dans une classe de propriétés le nerf au même rang que le tissu cellulaire, c'est y placer l'être à côté du néant. Toutes ces raisons s'opposent encore d'elles-mêmes à ce que le signe de l'irritabilité soit dans le gluten de nos parties, ainsi que le prétend M. de Haller; il y a plus, ce savant auteur semble se contredire lui-même dans cette prétention; car toutes nos parties [illegible] liées par ce gluten, toutes devroient être susceptibles d'irritabilité, comme le remarque M. Whitt; cependant dans le systême de M. de Haller, la plûpart sont privées de cette faculté.

C'est en vain qu'on voudr[illegible] riences de M. de Hal[illegible] Cet ap[illegible] vrai[illegible]

tions dont l'ame sensitive est si fort susceptible, & qui doit nécessairement entraîner celle des produits dans les mêmes procédés & les mêmes circonstances appliquées aux individus d'une même espece. Voilà la source de cette contradiction qui se trouve entre les expériences de M. de Haller, & les mêmes expériences répétées par MM. Bianchi, Lorri, Lecat, Regis, Robert Whitt, Tandon, habile anatomiste de Montpellier, & quelques autres. Aussi ces considérations n'ont-elles point échappé à M. Whitt; il en a tiré autant d'argumens victorieux contre M. de Haller. *Voyez* les *observations sur la sensibilité & l'irritabilité*, &c. *à l'occasion du mémoire de M. de Haller*; & ce qu'il y a de plus heureux, lorsqu'on a des adversaires de la plus grande réputation à combattre, Hippocrate lui a fourni les premieres & les plus fortes armes dans cet aphorisme; savoir, que de deux douleurs dans différens endroits du corps la plus forte l'emporte sur la moindre *duobus doloribus simul obortis, non in eodem loco, vehementior obscurat alterum. Aphoris. lib. II. n°.* 46. Cette maxime est confirmée par l'expérience journaliere. Une piquure qui cause une douleur vive fait cesser le hoquet, *&c.* on ne doit donc pas s'étonner, dit M. Whitt, „ qu'après „ la section des parties plus *sensibles*, les animaux „ qu'ouvroit M. de Haller ne donnassent aucun si„ gne de douleur, quand il blessoit des parties qui „ l'étoient moins.

Lorsqu'on blessera le cœur à un chien après avoir ouvert la poitrine, l'irritation de ce viscere sera toujours moindre, par la plus grande douleur qu'aura d'abord excitée cette ouverture. D'ailleurs, ne seroit-il pas nécessaire, comme on l'a déja dit, pour bien constater l'irritation du cœur, d'appliquer les *stimulus* dans l'intérieur même des ventricules? Et en ce cas, pourroit-on compter sur le résultat d'une expérience qui paroît susceptible de tant d'inconvéniens? La théorie des centres & des transports de l'activité de l'ame *sensible*, nous a fourni plusieurs autres exemples du risque qu'il y a de s'en imposer à soi-même dans les épreuves sur les animaux; tel est celui du malfaiteur dont nous avons parlé d'après Vanhelmont; l'observation d'Hoffman sur le retour périodique des coliques néphrétiques, *&c.* Bianchi a remarqué dans ses *vivi-sections* l'absence & le retour de la sensibilité, dans l'intervalle de quelques momens, sur une même partie, *&c.* La crainte dont les animaux sont susceptibles aussi-bien que les hommes, influe singulierement sur l'exercice de la sensibilité, comme nous l'avons vu. Mais jusqu'où n'iront pas les effets de cette passion sous les couteaux d'un dissecteur? *Voy. de contractilitate & sensibilit. theses aliquot. D. D. Francisco de Borden, Monspelii, &c.*

On doit faire encore la plus grande attention au *consensus* de la peau avec les parties internes, & à celui de tous les organes entr'eux; par exemple, si après avoir irrité les parties de la région épigastrique, vous portez le *stimulus* sur une extrémité, ou sur une partie quelconque qui peut être du département de ce centre, la *sensibilité* que la premiere irritation aura, pour ainsi dire, toute transportée dans ce foyer général, ne sauroit se trouver en assez grande activité dans la partie que vous irritez en second lieu, pour répondre aux agens que vous y employez. Autre exemple du *consensus*; dans l'ouverture d'un chien vivant, après avoir fait plusieurs incisions au diaphragme, on a vu le mesentere suivre les mouvemens des lambeaux de ce muscle, & s'élever en forme de gerbe, en entraînant le reste des intestins qui n'étoient pas sortis par l'ouverture. *Voyez l'idée de l'homme physique & moral. p.* 295. Combien d'observateurs ont vainement tenté d'irriter le mesentere faute de cette attention au *consensus* de la partie avec le diaphragme, *&c.* L'antagonisme des périostes interne & externe entre eux & avec la peau, les prolongemens, les connexions de la dure-mere avec les tégumens de la tête & de certains endroits de la face, *&c.* ne sont-ils pas d'une considération essentielle dans les expériences qui se font dans la vue de reconnoître la *sensibilité* de ces parties? Ajoutez à ces raisons l'impression de l'air externe sur une partie mise entierement à nud, suivant la méthode que prescrit M. de Haller, *page* 108 de son mémoire, l'altération graduelle qu'elle éprouve dans la dissec[illegible]n par le progrès de la solution de continuité, *&c.* [illegible] différence qu'il doit y avoir entre la *sensibilité* des [illegible]ux & celle de l'homme, il se trouvera qu'il n'y [illegible] poser aucun principe sur de pareilles

L'ulcere fait plus encore sur une partie que les blessures ou les déchirures récentes; il est certain que les humeurs viciées d'une vieille plaie ou d'une vieille tumeur, considérées dans les diverses especes de dépravation qu'elles peuvent avoir, altéreront considérablement l'organisation d'un tendon ou de tel autre organe, & des parties adjacentes comme la peau, le périoste, *&c.* dont le bon état de chacun contribue, ainsi qu'il est bien aisé de le penser, à l'exercice de l'ame sensitive. C'est comme un poison qui détruit sourdement le tissu organique qui constituoit dans ces parties leur aptitude à la *sensibilité*; cette altération peut encore moins se révoquer en doute lorsqu'il y a eu précédemment des escharres. Il n'est donc pas étonnant que le tendon ne se soit pas trouvé sensible dans quelques observations qu'on a communiquées à M. de Haller, ou dans celles qu'il peut avoir fait lui-même; & que MM. Zimm & Mekel aient trouvé la dure-mere insensible dans un homme à qui la carie avoit ouvert le crâne.

Nous ne saurions suivre plus loin M. de Haller dans le détail de son système; M. Whitt l'a fait pour nous dans l'ouvrage dont nous avons parlé, & dont nous ne pouvons ici que recommander la lecture. En attendant, ce petit nombre de réflexions pourra faire connoître combien les expériences les mieux faites sont insuffisantes pour avancer dans la connoissance d'une matiere, dont les objets délicats se dénaturent ou disparoissent sous la main qui cherche à les travailler; c'est-là un caractere de réprobation attaché à toutes les tentatives humaines de ce genre; parvenu après de grands efforts aux objets qui paroissent toucher le plus immédiatement la nature, l'observateur le plus heureux se trouve n'avoir que quelques pouces de terrein au-dessus des autres, avantage qui ne peut lui servir qu'à découvrir une plus grande distance du point où il est à celui où il se flatoit d'être, & qu'il doit désespérer de pouvoir jamais atteindre.

„ Combien de choses, disoit Séneque, se meuvent „ dans les ombres d'un secret impénétrable, & dont „ la connoissance nous sera éternellement dérobée? *L. annæi Senecæ, natur. quæst. lib. VII.* Il faut donc nous contenter de quelques formes fugitives que la nature, comme un Prothée qu'on ne sauroit forcer, veut bien de tems en tems se laisser surprendre; & celui-là aura vraiment atteint le but qui réussira à le mieux saisir. *Article de M.* FOUQUET, *docteur en médecine de la faculté de Montpellier.*

SENSIBILITÉ, (*Morale.*) disposition tendre & délicate de l'ame, qui la rend facile à être émue, à être touchée.

La *sensibilité* d'ame, dit très-bien l'auteur *des mœurs*, donne une sorte de sagacité sur les choses honnêtes, & va plus loin que la pénétration de l'esprit seul. Les ames sensibles peuvent par vivacité tomber dans des fautes que les hommes à procédés ne commettroient pas; mais elles l'emportent de beaucoup par la quantité des biens qu'elles produisent. Les ames *sensibles* ont plus d'existence que les autres: les biens & les maux se multiplient à leur égard. La réflexion peut faire l'homme de probité; mais la *sensibilité* fait l'homme vertueux. La *sensibilité* est la mere de l'humanité, de la générosité; elle sert le mérite, secourt l'esprit, & entraîne la persuasion à sa suite. (*D. J.*)

SENSIBLE, adj. *Voyez les articles* SENS, SENSATION, & SENSIBILITÉ.

SENSIBLE, *en Musique*, voyez ACCORD, NOTE SENSIBLE. (*S*)

SENSIBLE A L'ÉPERON, (*Maréchall.*) se dit d'un cheval qui y obéit pour peu qu'il le sente.

SENSIBLE, *l'arbre*, (*Hist. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales, dont le nom vient de ce que son fruit commence à fumer pour peu qu'on y touche. Il est surprenant que Gautier Schouten soit le seul voyageur qui ait parlé d'un phénomene si singulier, ce qui tenteroit de croire que cet arbre est fabuleux.

SENSILES, s. f. pl. (*Marine.*) nom que l'on donne en France aux galeres ordinaires, à la différence des plus grosses appellées *galeres extraordinaires*. (*D. J.*)

SENSITIVE, (*Botan.*) plante fort connue par la propriété qu'elle a de donner des signes de sensibilité, & pour ainsi dire de vie quand on la touche. On rapporte qu'un philosophe de Malabar est devenu fou à examiner les singularités de cette plante, & à en rechercher la cause. Je ne sache pas que cet accid[illegible] soit arrivé à aucun de nos physiciens de l'Euro[illegible] sont si accoutumés à ces sortes de phé[illegible] ciles à expliquer, qu'après tout celui-ci ne sera [illegible] pour eux qu'un feuillet de plus à ajouter à un grand livre. Tandis que nos dames ont la curio[illegible] aller voir cette merveille végétale dans les jardins où elle se trouve, les botanistes qui la cultivent la caract[illegible]sent de la maniere suivante.

Ses caracteres. Ses fleurs, ramassées en têtes, sont monopétales, faites en forme d'ento[illegible] ordinairement munies d'un grand nombre [illegible] dans le centre. Sa silique est ou simple, à [illegible] panneaux, & remplie de semences oblongues; [illegible] composée de plusieurs parties unies par des nœuds [illegible]verses, dont chacun contient une semence arrondie. Ses feuilles ont un mouvement de systole & de diastole. Elle s'appelle en latin *mimosa, frutex sensibilis herba viva.* On en compte cinq especes, qu'on cultive communément. Les anciens les nommoient *plantæ æschynomenæ.* Décrivons ici l'espece ordinaire.

Description de la sensitive *ordinaire.* Elle pousse plusieurs tiges ou rameaux, la plûpart rampans & inclinés vers terre, chargés de feuilles longuettes, polies, étroites à-peu-près comme celles des lentilles, rangées de côté & d'autre en ordre ou par paires sur une côte, se rapprochant l'une de l'autre quand on les touche, comme si elles avoient de la sensation. Il sort des aisselles des feuilles, des pédicules qui soutiennent chacun un bouquet de fleurs fait en forme d'entonnoir, incarnates, agréables à la vûe, poussant de leurs fonds une touffe d'étamines, & une silique à deux panneaux, qui renferme ordinairement des semences oblongues & plates. Sa racine est petite.

Cette plante merveilleuse méritoit un traité à part par la singularité de ses phénomenes. Hook en Angleterre les a le premier examinés avec beaucoup d'attention; mais son examen au lieu d'empêcher MM. du Fay & du Hamel d'en faire en France une étude particuliere, les y a invités. *Voyez* les *mém. de l'acad. des Scienc. ann.* 1736.

Plusieurs plantes, telles que les acacias, les casses, les cassies, ont la même disposition de feuilles par paires sur une côte, comme à la *sensitive*; elles ferment aussi leurs feuilles le soir, & les r'ouvrent le matin, comme la *sensitive* fait les siennes. Ce n'est pas ce mouvement périodique qui fait le merveilleux de la *sensitive*, il lui est commun avec d'autres plantes; c'est ce même mouvement entant qu'il n'est point périodique & naturel, mais accidentel en quelque sorte, parce qu'on n'a qu'à toucher la *sensitive* pour lui faire fermer ses feuilles, qu'elle r'ouvre ensuite naturellement. C'est-là ce qui lui est particulier, & qui lui a fait donner le nom de *mimosa*, imitatrice, d'un animal qu'on auroit incommodé ou effrayé *en le touchant.* Mais ce *mouvement est beaucoup plus considérable que nous ne disons encore; & il a un grand nombre de circonstances dignes d'attention.* Voici donc les principaux faits qui attirent nos regards sur cette plante.

Observations [illegible] qui la concernent. 1. Il est difficile de toucher une feuille d'une *sensitive* vigoureuse & bien saine, si légerement & si délicatement, qu'elle ne le sente pas & ne se ferme: sa plus grosse nervure étant prise pour son milieu, c'est sur ce milieu, comme sur une charniere, que les deux moitiés se meuvent en s'approchant l'une de l'autre, jusqu'à ce qu'elles se soient appliquées l'une contre l'autre exactement. Si l'attouchement a été un peu fort, la feuille opposée & de la même paire, en fait autant par une espece de sympathie.

2°. Quand une feuille se ferme, non-seulement ses deux moitiés vont l'une vers l'autre, mais en même tems le pédicule de la feuille va vers la côte feuillée d'où il sort, fait avec elle un moindre angle qu'il ne faisoit auparavant, & s'en rapproche plus ou moins. Le mouvement total de la feuille est donc composé de celui-là & du sien propre.

3. Si l'attouchement a été plus fort, toutes les feuilles de la même côte s'en ressentent & se ferment. A un plus grand degré de force, la côte elle-même s'en ressent, & se ferme à sa maniere, c'est-à-dire se rapproche du rameau d'où elle sort. Et enfin la force de l'attouchement peut être telle, qu'aux mouvemens précédens s'ajoutera encore celui par lequel les rameaux se rapprochent de la grosse branche d'où ils sortent, & toute la plante paroîtra se vouloir réduire [illegible] long & étroit, & s'y réduira jusqu'[illegible]

[illegible] effet, [illegible]

autant d'articulations ſenſibles; le premier ſur l'articulation du pédicule de la feuille avec la côte feuillée; le ſecond ſur l'articulation de cette côte avec ſon rameau; le troiſieme ſur celle du rameau avec ſa groſſe branche; un quatrieme mouvement, le premier de tous, celui par lequel la feuille ſe plie & ſe ferme, doit ſe faire auſſi ſur une eſpece d'articulation qui ſera au milieu de la feuille, mais ſans être auſſi ſenſible que les autres.

6°. Ces mouvemens ſont indépendans les uns des autres, & ſi indépendans, que quoiqu'il ſemble que quand un rameau ſe plie ou ſe ferme, à plus forte raiſon ſes feuilles ſe plieront & ſe fermeront. Il eſt cependant poſſible de toucher le rameau ſi délicatement, que lui ſeul recevra une impreſſion de mouvement; mais il faut de plus que le rameau en ſe pliant n'aille pas porter ſes feuilles contre quelqu'autre partie de la plante, car dès qu'elles en ſeroient touchées elles s'en reſſentiroient.

7. Des feuilles entierement fanées & jaunes, ou plûtôt blanches & prêtes à mourir, conſervent encore leur ſenſibilité, ce qui confirme qu'elle réſide principalement dans les articulations.

8. Le vent & la pluie font fermer la *ſenſitive*, par l'agitation qu'ils lui cauſent; une pluie douce & fine n'y fait rien.

9. Les parties de la plante qui ont reçu du mouvement, & qui ſe ſont fermées chacune à ſa maniere, ſe r'ouvrent enſuite d'elles-mêmes, & ſe rétabliſſent dans leur premier état. Le tems néceſſaire pour ce rétabliſſement eſt inégal, ſuivant différentes circonſtances, la vigueur de la plante, la ſaiſon, l'heure du jour: quelquefois il faut 30 minutes, quelquefois moins de 10. L'ordre dans lequel ſe fait le rétabliſſement, varie auſſi; quelquefois il commence par les feuilles ou les côtes feuillées, quelquefois par les rameaux, bien entendu qu'alors toute la plante a été en mouvement.

10. Si l'on veut ſe faire une idée, quoique fort vague & fort ſuperficielle, de la cauſe des mouvemens que nous avons décrits, il paroîtra qu'ils s'exécutent ſur des eſpeces de charnieres très-déliées, qui communiquent enſemble par des petites cordes extrèmement fines, qui les tirent & les font jouer dès qu'elles ſont ſuffiſamment ébranlées; & ce qui le confirme aſſez, c'eſt que des feuilles fanées & prêtes à mourir, ſont encore ſenſibles; elles n'ont plus de ſuc nourricier, plus de parenchime, plus de chair, mais elles ont conſervé leur charpente ſolide, ce petit appareil, & cette diſpoſition particuliere des cordages qui fait tout le jeu.

11. Ces mouvemens que nous avons appellés *accidentels*, parce qu'ils peuvent être imprimés à la plante par une cauſe étrangere viſible, ne laiſſent pas d'être naturels auſſi, comme nous l'avons dit d'abord; ils accompagnent celui par lequel elle ſe ferme naturellement le ſoir, & ſe r'ouvre le matin, mais ils ſont ordinairement plus foibles que quand ils ſont accidentels. La cauſe étrangere peut-être dès qu'elle le veut, & eſt preſque toujours plus forte que la cauſe naturelle.

Nous allons rapporter maintenant les principales circonſtances du mouvement total naturel de la *ſenſitive*.

12. Il a été dit dans l'*hiſtoire de l'académie des Sciences, année* 1729, que dans un lieu obſcur & d'une température aſſez uniforme, la *ſenſitive* ne laiſſe pas d'avoir le mouvement périodique de ſe fermer le ſoir, & de ſe r'ouvrir le matin. Cela n'eſt pas conforme aux obſervations de MM. du Fay & du Hamel. Un pot de *ſenſitive* étant porté au mois d'Août dans une cave plus obſcure, & d'une température plus égale que le lieu des obſervations de 1739, la plante ſe ferma à la vérité, mais ce fut, ſelon toutes apparences, par le mouvement du tranſport, elle ſe r'ouvrit le lendemain au bout de 24 heures à-peu-près, & demeura près de trois jours continuellement ouverte, quoiqu'un peu moins que dans ſon état naturel. Elle fut rapportée à l'air libre, où elle ſe tint encore ouverte pendant la premiere nuit qu'elle y paſſa, après quoi elle ſe remit dans la regle ordinaire, ſans avoir été aucunement affoiblie par le tems de ce dérèglement forcé, ſans avoir été pendant tout ce tems-là que très-peu moins ſenſible.

13. De cette expérience, qui n'a pas été la ſeule, il ſuit que ce n'eſt pas la clarté du [illegible] la *ſenſitive*, ni l'obſcu[illegible] ce du [illegible] nati[illegible] de[illegible] été ouverte. Dans un lieu qu'on aura fort échauffé, & où le thermometre apporté de dehors hauſſe très-promptement & d'un grand nombre de degrés, elle ne s'en ferme pas plus tard qu'elle n'eût fait à l'air libre, peut-être même plûtôt: d'où l'on pourroit ſoupçonner que c'eſt le grand & ſoudain changement de température d'air qui agit ſur elle; & ce qui aideroit à le croire, c'eſt que ſi on leve une cloche de verre, où elle étoit bien expoſée au ſoleil & bien échauffée, elle ſe ferme preſque dans le moment à un air moins chaud.

14. Cependant il faut que le chaud & le froid contribuent de quelque choſe par eux-mêmes à ſon mouvement alternatif; elle eſt certainement moins ſenſible, plus pareſſeuſe en hiver qu'en été; elle ſe reſſent de l'hiver même dans de bonnes ſerres, où elle fait ſes fonctions avec moins de vivacité.

15. Le grand chaud, celui du midi des jours bien ardens, lui fait preſque le même effet que le froid; elle ſe ferme ordinairement un peu. Le bon tems pour l'obſerver eſt ſur les neuf heures du matin d'un jour bien chaud, & le ſoleil étant un peu couvert.

16. Un rameau coupé & détaché de la plante, continue encore à ſe fermer, ſoit quand on le touche, ſoit à l'approche de la nuit; il ſe r'ouvre enſuite. Il a quelque analogie avec ces parties d'animaux retranchées qui ſe meuvent encore. Il conſervera plus long-tems ſa vie, s'il trempe dans l'eau par un bout.

17. La nuit lorſque la *ſenſitive* eſt fermée, & qu'il n'y a que ſes feuilles qui le ſoient, ſi on les touche, les côtes feuillées & les rameaux ſe ferment, ſe plient comme ils euſſent fait pendant le jour, & quelquefois avec plus de force.

18. Il n'importe avec quel corps on touche la plante, il y a dans les articulations des feuilles un petit endroit, reconnoiſſable à ſa couleur blanchâtre, où il paroît que réſide ſa plus grande ſenſibilité.

19. La *ſenſitive* plongée dans l'eau, ferme ſes feuilles & par l'attouchement, & par le froid de l'eau. Enſuite elles ſe r'ouvre, & ſi en cet état on les touche, elles ſe referment, comme elles euſſent fait à l'air; mais non pas avec tant de vivacité. Il en va de même des rameaux. Du jour au lendemain la plante ſe rétablit dans le même état que ſi elle n'avoit pas été tirée de ſon élément naturel.

20. Si on brûle ou avec une bougie, ou avec un miroir ardent, ou avec une pince chaude, l'extrémité d'une feuille, elle ſe ferme auſſitôt, & dans le même moment ſon opposée; après quoi toute la côte feuillée, & les autres côtes, même le rameau, & même les autres rameaux de la branche en font autant, ſi l'impreſſion de la brûlure a été aſſez forte, & ſelon qu'elle l'a été plus ou moins: cela marque une communication, une correſpondance bien fine & bien étroite entre les parties de la plante. On pourroit croire que la chaleur les a toutes frappées; mais on peut faire enſorte qu'elle ne frappe que l'extrémité de la feuille brûlée: on fera paſſer l'action du feu par un petit trou étroit d'une plaque ſolide, qui en garantira tout le reſte de la plante, & l'effet ſera preſque entierement le même.

21. Une goutte d'eau-forte étant miſe ſur une feuille, aſſez adroitement pour ne la pas ébranler, la *ſenſitive* ne s'en apperçoit point, juſqu'à ce que l'eau-forte ait commencé à ronger la feuille; alors toutes celles du rameau ſe ferment. La vapeur du ſoufre brûlant fait dans le moment cet effet ſur un grand nombre de feuilles, ſelon qu'elles y ſont plus ou moins expoſées. La plante ne paroît pas avoir ſouffert de cette expérience. Une bouteille d'eſprit de vitriol très-ſulphureux & très-volatil, placée ſous une branche, n'a cauſé aucun mouvement. Il n'y a eu non plus aucune altération à la plante, quand les feuilles ont été frottées d'eſprit de vin; ni même quand elles l'ont été d'huile d'amande douce, quoique cette huile agiſſe ſi fortement ſur pluſieurs plantes, qu'elle les fait périr.

22. Un rameau dont on avoit coupé, mais avec la dextérité requiſe, les trois quarts du diametre, ne laiſſa pas de faire ſur le champ ſon jeu ordinaire: il ſe plia, ſes feuilles ſe fermerent & puis ſe rouvrirent, & il conſerva dans la ſuite toute ſa ſenſibilité. Il eſt pourtant difficile de concevoir qu'une ſi grande bleſſure ne lui ait point fait de mal.

23. Lorſqu'on coupe une groſſe branche de *ſenſi*[illegible], avec un canif tranchant & bien poli, la lame [illegible]inte d'une tache rouge qui s'en va facilement

à l'eau,.

à l'eau, & qui eſt âcre ſur la langue. Cette liqueur blanchit en ſéchant, & s'épaiſſit en forme de mucilage. M. Hook rapporte que ſi l'on arrache une branche de *ſenſitive* lorſque les feuilles ſont fermées, il ne ſort point de liqueur par la partie arrachée; mais que ſi on l'arrache adroitement ſans faire fermer les feuilles, il en ſort une goutte. MM. du Fay & du Hamel ont fait cette expérience avec ſoin; mais il leur a paru que la goutte de liqueur ſortoit toujours, ſoit que les feuilles fuſſent ouvertes ou fermées lorſque l'on coupe ou que l'on arrache la branche; cependant ce qui eſt arrivé dans le cas rapporté par M. Hook, dépend peut-être de quelque autre circonſtance, comme de la groſſeur de la branche, ou du plus ou moins de vigueur de la plante; d'ailleurs cette expérience n'eſt pas facile à exécuter, parce qu'il faut uſer de beaucoup de précautions, pour couper ou arracher une branche ſans faire fermer les feuilles.

24. La vapeur de l'eau bouillante dirigée ſous les bouts des feuilles, fait le même effet que ſi on les brûloit, ou ſi on les coupoit; mais ſon effet s'étend ſur toutes les feuilles voiſines, & elles ſont engourdies pendant pluſieurs heures, & même ne ſe rouvrent pas entierement du reſte de la journée.

25. La tranſpiration de la plante empêchée ou diminuée par une cloche de verre, dont elle ſera couverte, ne nuit point à ſon mouvement périodique.

26. Il eſt troublé, dereglé par le vuide de la machine pneumatique, mais non pas anéanti; la plante tombe en langueur, comme toute autre y tomberoit.

Explications imaginées de ſes phénomènes. Tels ſont les faits réſultans des obſervations faites en France ſur la *ſenſitive:* on a tenté de les expliquer ſans les connoître, & cela n'eſt ni rare ni nouveau.

M. Parent dit que ce ſont des mouvemens convulſifs; il imagine qu'il y a dans cette plante un fluide très-ſubtil comme des eſprits, que l'impreſſion reçue de dehors agite plus qu'à l'ordinaire, & détermine à couler plus abondamment dans certains canaux. Mais cette idée n'approfondit rien, & n'eſt qu'un jeu d'eſprit.

Millet a recours à la ſtructure des fibres, des nerfs, des valvules & des pores de la plante. Son explication plaît, parce qu'elle paroît méchanique; cependant dans l'expoſition, elle eſt confuſe & ſi chargée d'autres ſuppoſitions, que je n'ai pas le courage de les détailler. D'ailleurs il eſt certain que toutes les explications ne peuvent être qu'imparfaites & fauſſes, ſi elles ne ſont auparavant appuyées ſur la connoiſſance des faits & des expériences multipliées. MM. Hook, du Fay, & du Hamel, ont montré l'exemple; ils ſe ſont attachés à l'obſervation des phénomènes de la *ſenſitive*; mais il y en a peut-être d'autres auſſi importans qui leur ont échappé, & qui nous ſont encore inconnus. Enfin quand on les connoîtra tous, les expliquera-t-on?

De la culture de cette plante. En attendant l'événement, cette plante par ſa ſingularité mérite, plus qu'aucune autre, d'être cultivée dans les jardins des curieux; & voici la méthode de s'y prendre, avec des remarques particulieres ſur la plûpart des eſpeces.

Les *ſenſitives* ſe multiplient toutes de graines, qui doivent être ſemées ſur couche de bonne heure au printems; & quand elles ont pouſſé, être tranſplantées dans de petits pots remplis de bonne terre légere. On plongera ces pots dans un lit chaud préparé, & l'on aura ſoin d'arroſer & d'abrier les plantes, juſqu'à ce qu'elles aient pris racine. Alors on les arroſera plus ſouvent, & l'on leur donnera de l'air à proportion de la chaleur de la ſaiſon. On obſervera toujours de leur conſerver une bonne chaleur, & de couvrir le verres tous les ſoirs avec des nattes, ce qui contribuera fort à l'accroiſſement de ces plantes.

De cette maniere dans l'eſpace d'un mois, leurs racines rempliront les pots; c'eſt pourquoi il faudra les tranſplanter dans de plus grands, en faiſant ſortir les plantes par ſecouſſes des petits pots où elles étoient, avec la terre qui ſe trouvera attachée à leurs racines. On continuera de les tenir dans un lit chaud, de les arroſer, & de leur donner de l'air à poportion que la ſaiſon deviendra plus chaude; mais il ne faut pas les expoſer trop long tems à l'air, parce qu'il détruiroit leur qualité ſenſitive.

La premiere des eſpeces dont nous avons parlé étant ainſi ſoignée, croîtra dans le terme d'une ſaiſon à 8 ou 9 piés de haut, & produira abondamment [illegible]

mais ſa graine vient rarement en maturité, excepté que l'automne ſoit chaude; & comme cette eſpece eſt plus délicate que les autres, on a de la peine à la conſerver pendant l'hiver.

La ſeconde eſpece, *mimoſa humilis, ſpinoſa, fruteſcens*, eſt beaucoup plus petite, s'élevant rarement au-deſſus de deux piés de haut; mais elle eſt épineuſe, & pouſſe pluſieurs rameaux. Elle ſubſiſte 2 ou 3 ans, ſi on la tient dans une bonne ſerre, & produit coutumierement des graines chaque année: c'eſt la plus commune dans les jardins de France & d'Angleterre, la plus facile à conſerver, & la plus abondante en graines.

La troiſieme eſpece, *mimoſa ſpinis horridiuſcula;* a des feuilles larges & eſt armée d'épines pointues; elle s'éleve à la hauteur de 5 ou 6 piés, pouſſe des tiges très-déliées. Elle graine rarement dans nos pays.

La quatrieme eſpece, *mimoſa latifolia*, paroît être de toutes la plus ſenſible. Elle reſſemble à la troiſieme, excepté qu'elle eſt plus droite, qu'elle a moins d'épines & qu'elle produit des fleurs d'une couleur différente. On apporte ſouvent de ſa graine en Angleterre de l'île des Barbades, d'où l'on juge que c'eſt l'eſpece la plus commune de tout ce pays-là.

La cinquieme eſpece, *mimoſa ſpuria, italica dicta;* n'eſt cultivée dans les jardins que pour l'amour de la variété, car elle eſt moins eſtimée que les autres, parce qu'elle n'a aucun mouvement de contraction quand on la touche.

On croyoit autrefois que ces plantes étoient annuelles, parce qu'elles périſſoient à l'approche de l'hiver; mais depuis l'invention des lits de tan & des ſerres, la plûpart de ces eſpeces ſe conſervent fort bien deux ou trois ans, & produiſent des ſemences.

La ſerre dans laquelle on mettra ces plantes en hiver, doit être graduée à la chaleur des ananas; on les arroſera fréquemment, mais en petite quantité d'une eau un peu tiede. On aura encore ſoin d'émonder toutes les feuilles flétries, qui ne feroient que ſervir de nid aux inſectes, & porter préjudice.

Si l'on manque de ſerres pour conſerver ces plantes pendant l'hiver, il faut en élever chaque année de graine, & les tenir dans un lit chaud, où elles ſubſiſteront juſqu'au froid de l'automne; ainſi que divers particuliers le pratiquent.

Des ſenſitives *étrangeres*. Ce ſont là les *ſenſitives* les plus communes qu'on cultive en Europe. Il y en a beaucoup d'autres eſpeces dans les Indes orientales & en Amérique, que nous ne connoiſſons point. Les voyageurs diſent qu'à Toqué près de Panama, on en trouve des champs couverts.

Chriſtophe de la Coſte (*Chriſtophorus à Coſta*), décrit dans ſon *Traité des drogues d'Amérique*, une eſpece de *ſenſitive* rampante, qui s'appuie ſur les arbriſſeaux & ſur les murailles voiſines; ſa tige eſt menue, preſque ronde, d'une belle couleur verte, parſemée par intervalles de petites épines piquantes; ſes feuilles d'en-haut reſſemblent à celles de la fougere femelle, & ont l'odeur & le goût de la regliſſe; ſa racine eſt longue. Cette *ſenſitive* croît dans les jardins, aux lieux humides & pierreux.

On parle d'une autre eſpece de *ſenſitive* des Indes orientales beaucoup plus curieuſe, & que les Malabares appellent *todda-vaddi*. Elle eſt auſſi ſenſible au toucher que les mimoſes qui le ſont le plus; mais au-lieu que toutes les autres ferment leurs feuilles en-deſſus, c'eſt-à-dire en élevant les deux moitiés de chaque feuille pour les appliquer l'une contre l'autre, celle-ci les ferme en-deſſous. Si lorſqu'elles ſont dans leur poſition orbiculaire, on les releve un peu avec les doigts pour les regarder de ce côté-là, elles ſe ferment auſſi-tôt malgré qu'on en ait, & cachent ce qu'on vouloit voir. Elles en ſont autant au coucher du ſoleil, & il ſemble que la plante ſe prépare à dormir: auſſi eſt-elle appellée tantôt *dormeuſe*, tantôt *chaſte*. Mais outre ces noms qui lui conviennent aſſez, on lui a donné quantité de vertus imaginaires; & il n'étoit guére poſſible que des peuples ignorans s'en diſpenſaſſent.

Les vertus médicinales de la ſenſitive *ſont imaginaires*. Quelques-uns même de nos médecins, par l'admiration qu'ils portoient à notre *ſenſitive*, lui ont attribué [illegible] de calmer la toux, d'éclaircir la [illegible] des reins; que ne lui [illegible] plaies, [illegible]

attrayantes, & plus analogues aux phénomènes de la mimoſe. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SENSORIUM, ſ. m. le ſiége du ſens commun. C'eſt cet endroit ou cette partie où l'on ſuppoſe que l'ame ſenſible réſide le plus immédiatement. *Voyez* AME & SENS.

On ſuppoſe que le ſiége du ſens commun doit être cette partie du cerveau où les nerfs de tous les organes du ſentiment viennent aboutir. On tombe d'accord généralement que c'eſt vers le commencement de la moëlle alongée. Deſcartes prétend que ce ſiége eſt dans le conarion ou glande pinéale. *Voyez* CONARION.

M. Newton repréſente le *ſenſorium* des animaux comme une place à laquelle viennent ſe rendre les eſpeces ſenſibles des choſes, apportées par les nerfs & le cerveau, afin que l'ame les puiſſe appercevoir par leur préſence immédiate. Les organes du ſentiment ne ſont pas capables de faire appercevoir à l'ame les eſpeces des choſes dans ſon *ſenſorium*; ils ne peuvent ſervir qu'à les y apporter. *Voyez* SENS & ORGANE.

Ce grand homme regarde l'univers comme le *ſenſorium* de la divinité. *Voyez* DIEU, UNIVERS, NATURE, &c.

SENSOULTE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau du Méxique & de la nouvelle Eſpagne. Il eſt à-peu-près de la groſſeur d'une grive. Son plumage eſt fort éclatant; il eſt d'un gris-cendré très-luiſant, orné de taches blanches, fort régulieres ſur les aîles & ſur la queue; ſon chant eſt très-agréable, comme l'annonce ſon nom indien qui ſignifie *cinq cens voix*.

SENSUALITÉ, ſ. f. (*Morale.*) La plûpart des objets qui flattent ſi fort nos ſens, nous enchantent moins par eux-mêmes, que par la bizarrerie des couleurs que leur prête l'imagination; mais le dégoût eſt ſi près de la juiſſance! c'eſt une fleur dont le parfum s'évapore, & dont l'éclat s'éteint ſous la main qui la cueille. (*D. J.*)

SENTENCE, (*Art orat.*) le mot de *ſententia* chez les anciens latins, ſignifioit tout ce que l'on a dans l'ame, tout ce que l'on penſe: outre qu'il eſt pris le plus ſouvent en ce ſens dans les orateurs, nous voyons encore des reſtes de cette premiere ſignification dans l'uſage ordinaire; car ſi nous affirmons quelque choſe avec ferment, ou ſi nous félicitons quelqu'un d'un heureux ſuccès, nous employons ce terme en latin *ex animi ſententia*, pour marquer que nous parlons ſincérement & ſelon notre penſée. Cependant le mot de *ſenſa* étoit auſſi employé aſſez communément dans le même ſens. Pour celui de *ſenſus*, je croi qu'il étoit uniquement affecté au corps; mais l'uſage a changé. Les conceptions de l'eſprit ſont préſentement appellées *ſenſus*; & nous avons donné le nom de *ſententiæ* à ces penſées ingénieuſes & brillantes que l'on affecte particulierement de placer à la fin d'une période par un goût particulier à notre ſiecle. Autrefois on en étoit moins curieux; aujourd'hui on s'y livre avec excès & ſans bornes. C'eſt pourquoi je croi devoir en diſtinguer les différentes eſpeces, & dire quelque choſe de l'uſage qu'on en peut faire.

Les penſées brillantes ou ſolides les plus connues de l'antiquité, ſont celles que les Grecs & les Latins appellent proprement des *ſentences*. Encore que le mot de *ſententia* ſoit un nom générique, il convient néanmoins plus particulierement à celles-ci; parce qu'elles ſont regardées comme autant de conſeils, ou pour mieux dire, comme autant d'arrêts en fait de mœurs. Je définis donc une *ſentence*, une penſée morale qui eſt univerſellement vraie & louable, même hors du ſujet auquel on l'applique. Tantôt elle ſe rapporte ſeulement à une choſe, comme celle-ci: „ Rien ne gagne tant les cœurs que „ la bonté „. Et tantôt à une perſonne, comme cette autre de Domitius Afer: „ Un prince qui veut tout „ connoître, eſt dans la néceſſité de pardonner bien „ des choſes „.

Quelques-uns ont dit que la *ſentence* étoit une partie de l'enthymème; d'autres que c'étoit le commencement ou le couronnement & la fin de l'épicheréme, ce qui eſt vrai quelquefois, mais non pas toujours. Sans m'arrêter à ces minuties, je diſtingue trois ſortes de *ſentences*; les unes ſimples, comme celle que j'ai rapporté la premiere; les autres qui contiennent la raiſon de ce [illegible] celle-ci: Dans tout [illegible] „ encour[illegible]

„ ſeur, par cette raiſon même qu'il eſt le plus fort „. Les autres doubles ou compoſées, comme: „ la complaiſance nous fait des amis, & la franchiſe des „ ennemis „.

Il y a des auteurs qui en comptent juſqu'à dix ſortes, ſur ce principe qu'on peut les énoncer par interrogation, par comparaiſon, par admiration, par ſimilitude, &c. Mais en ſuivant ce principe, il en faudroit admettre un nombre encore plus conſidérable, puiſque toutes les figures peuvent ſervir à les exprimer. Un genre des plus remarquables, eſt celui qui naît de la diverſité de deux choſes, par exemple: „ la mort n'eſt point un mal, mais les appro- „ ches de la mort ſont fâcheuſes „. Quelquefois on énonce une *ſentence* d'une maniere ſimple & directe, comme: „ l'avare manque autant de ce qu'il a que „ de ce qu'il n'a pas „; & quelquefois par une figure, ce qui lui donne encore plus de force. Par exemple, quand je dis: „ Eſt-ce donc un ſi grand mal que „ de mourir? On ſent bien que cette penſée eſt plus forte, que ſi je diſois tout ſimplement: „ la mort n'eſt „ point un mal.

Il en eſt de même quand une penſée vague & générale devient propre & particuliere par l'application que l'on en fait. Ainſi, au lieu de dire en général: „ Il eſt plus aiſé de perdre un homme que de le „ ſauver „. Medée s'exprime plus vivement dans *Ovide*, en diſant:

Moi qui l'ai pu ſauver, je ne le pourrai perdre!

Cicéron applique ces ſortes de penſées à la perſonne, par un tour encore plus régulier, quand il dit: „ Pouvoir ſauver des malheureux, comme vous „ le pouvez, c'eſt ce qu'il y a, Céſar, & de plus „ grand dans le haut degré d'élevation où vous êtes, „ & de meilleur parmi les excellentes qualités que „ nous admirons en vous „; car il attribue à la perſonne de Céſar ce qui ſemble appartenir aux choſes.

Quant à l'uſage de ces eſpeces de *ſentences*, ce qu'il y faut obſerver, c'eſt qu'elles ne ſoient ni trop fréquentes, ni viſiblement fauſſes, comme il arrive quand on s'imagine pouvoir les employer indifféremment par-tout; ou quand on regarde comme indubitable tout ce qui paroît favoriſer notre cauſe. C'eſt enfin, de prendre garde ſi elles ont bonne grace dans notre bouche; car il ne convient pas à tout le monde de parler par *ſentences*. Il faut que l'importance des choſes ſoit ſoutenue de l'autorité de la perſonne. Toutes ces judicieuſes réflexions ſont de Quintilien.

Cicéron dans ſon *dialogue des orateurs*, a auſſi donné pluſieurs regles ſur les *ſentences*. Il ſeroit trop long de les répéter; outre qu'en général, il eſt établi que les plus courtes *ſentences* plaiſent le plus cependant celle-ci, quoique longue, a paru à des critiques digne d'être propoſée pour exemple: Lucain s'arrête dans la rapidité de ſa narration ſur l'erreur des Gaulois qui croyoient que les ames ne ſortoient d'un corps, que pour rentrer dans un autre, & dit, ſelon la traduction de M. de Brebeuf:

Officieux menſonge, agréable impoſture!
La frayeur de la mort, des frayeurs la plus dure,
N'a jamais fait pâlir ces fieres nations
Qui trouvent leur repos dans leurs illuſions;
De-là naît dans leur cœur cette bouillante envie,
D'affronter une mort qui donne une autre vie,
De braver les périls, de chercher les combats,
Où l'on ſe voit renaître au milieu des trépas.

(*D. J.*)

SENTENCE, (*Poëſie épiq.*) Voici quelques regles à obſerver ſur les *ſentences* dans l'épopée. Il faut les placer dans la bouche des acteurs pour faire plus d'impreſſion. Elles doivent être clair-ſemées, & telles qu'elles paroiſſent naître indiſpenſablement de la ſituation. Il faut qu'elles ſoient courtes, générales & intéreſſantes pour les mœurs. Elles doivent être courtes, ſans quoi elles dégéneront en traité de morale, & ſont languiſſantes. Elles doivent être générales, parce que ſans cela, elles ne ſont pas inſtructives, & n'ont de vérité & d'application que dans des cas particuliers. Elles doivent intéreſſer les mœurs, ce qui exclud toutes les regles, toutes les maximes qui concernent les ſciences & les arts. Enfin il faut que la *ſentence* convienne dans la bouche

de

de celui qui la débite, & soit conforme à son caractere. L'Arioste a sur-tout péché dans ses *sentences* morales, qu'il fait débiter à-tort & à-travers par son héros. (*D. J.*)

SENTENCE, (*Littérat.*) les Grecs avoient grand soin de faire apprendre à leurs enfans les *sentences* des poëtes, & cette coutume étoit fort ancienne dans la Grece. César assure que la même chose se pratiquoit dans les Gaules. Les jeunes gens tiroient de cette sorte d'étude, trois avantages considérables, elle exerçoit la mémoire, ornoit l'esprit, & formoit le cœur; ce dernier avantage étoit celui qu'on avoit principalement en vue; on vouloit inspirer de bonne heure à la jeunesse, la haine du vice, & l'amour de la vertu; rien n'étoit plus propre à produire cet effet, que les *sentences* répandues dans les ouvrages des poëtes Grecs. C'est une vérité dont on conviendra, pour peu que l'on connoisse les écrits de Sophocle, d'Euripide, de Ménandre, d'Aristophane, de Pindare, d'Hésiode, & d'Homere. Je ne crains point de dire que dans les *sentences* dont ces beaux génies ont embelli leurs poëmes, les souverains & les sujets, les peres & les enfans, les maîtres & les serviteurs, les riches & les pauvres, & généralement tous les états de la vie, peuvent trouver de quoi s'instruire de leurs devoirs.

Quelques poëtes avoient fait aussi des ouvrages purement gnomiques, c'est-à-dire, entierement tissus de *sentences*. Tels étoient le poëme moral des Théognis, les instructions de Phocylide, les vers d'or qu'on attribue communément à Pithagore, *&c.*

On sait que les anciens rhéteurs entendoient par *sentence*, une maxime qui renferme quelque vérité morale, & qu'ils en distinguoient de plusieurs sortes. Aphtone remarque qu'il y a des *sentences* qui exhortent, d'autres qui détournent, & d'autres qui ne font simplement qu'exposer une vérité; il y en a, continue-t-il, de simples, de composées, de vraissemblables, de vraies, d'hyperboliques; en voici quelques exemples uniquement tirés des poëtes, car il ne s'agit pas ici des rhéteurs.

Sentence qui exhorte. „ Il est bon d'engager un hô„ te à demeurer avec nous, par la bonne réception, „ & lui laisser pourtant sa liberté sur son départ. „ *Odiss. O.*

Sentence qui détourne. „ Il ne faut pas qu'un hom„ me d'état passe les nuits entieres à dormir. „ *Iliad. B.*

Sentences & exposition d'une vérité. „ Il faut des fonds „ pour la guerre, sans quoi tous les projets, les me„ sures, & les précautions, deviennent inutiles. „ *Olynt.* 3.

Sentence simple. „ Le meilleur de tous les présa„ ges c'est de combattre pour la patrie „. *Iliad.* Δ.

Sentence composée. „ Le pouvoir souverain ne peut „ être partagé: qu'il n'y ait qu'un maître & qu'un „ roi „. *Iliad. B.*

Sentence vraissemblable. „ On est tel que ceux qu'on „ fréquente „. *Euripide.*

Sentence vraie. „ Nul homme ne peut être parfaite„ ment heureux dans cette vie „. *Hésiode.*

Sentence hyperbolique. „ La terre ne produit rien „ de plus foible que l'homme „. *Odyss. H.*

Cette division qu'on a fait des *sentences*, n'est point exacte; mais on a eu raison de faire lire les poëtes de mérite à la jeunesse. Nous avons soin, dit Solon à Anacharsis, d'éveiller d'abord l'esprit des jeunes gens, par l'étude de la géométrie, après leur avoir appris à lire & à écrire, & nous l'adoucissons par la musique; ensuite nous les portons à l'amour de la vertu par la lecture des poëtes, où voyant les paroles & les actions des grands personnages, le desir de leur ressembler s'empare leur ame par la poésie a des charmes particuliers qui attachent l'esprit, & qui impriment les belles choses dans la mémoire & dans le cœur. (*D. J.*)

SENTENCE, (*Jurisprud.*) est le jugement que rend un juge non-souverain, sur une cause, instance, ou procès.

Le juge prononce la *sentence*, le greffier la rédige par écrit, & en délivre des expéditions aux parties.

Une *sentence* d'audience n'a que deux parties, savoir les qualités & le dispositif; celle de rapport a de plus le vû de pieces qui est entre les qualités & le dispositif. *Voyez* DISPOSITIF & QUALITÉ.

L'appel d'une *sentence* en suspend l'exécution, à moins qu'elle ne soit exécutoire par provision, auquel cas le juge supérieur peut, s'il y a lieu, accorder des défenses d'exécuter la *sentence*. *Voyez* APPEL, DÉFENSES, EXÉCUTION PROVISOIRE,

Sentence arbitrale, est celle qui est rendue par un ou plusieurs arbitres. *Voyez* ARBITRE.

Sentence d'audience, est celle que le juge rend sur une cause, & qu'il prononce à l'audience.

Sentence contradictoire, est celle qui est rendue sur la plaidoirie respective des parties, ou de leurs défenseurs.

Sentence par défaut, est celle qui est donnée contre une partie qui ne comparoit point, ou qui refuse de défendre, ou qui ne se présente pas pour plaider.

Sentence définitive, est celle qui décide le fond des contestations.

Sentence sur déliberé, est celle qui est rendue sur une affaire d'audience, après que le juge en a déliberé.

Sentence par forclusion, *Voyez* FORCLUSION.

Sentence interlocutoire, est celle qui avant faire droit sur le fond, ordonne quelque chose de préalable.

Sentence au premier ou au second chef de l'édit, est celle qui est rendue dans un présidial, & qui juge une cause dont l'objet n'excede pas le premier ou le second chef de l'édit des présidiaux. *Voyez* PRÉSIDIAL, EDIT DES PRÉSIDIAUX.

Sentence préparatoire, est celle qui ordonne quelques instructions, avant d'en venir au fond, comme de satisfaire à des exceptions, de fournir des défenses, *&c.*

Sentence présidiale, est celle qui est rendue par un présidial, & singulierement celle qui y est rendue au second chef de l'édit des présidiaux; on l'appelle ainsi pour la distinguer de celle qui est rendue au premier chef, où le présidial prononce par jugement dernier.

Sentence provisoire, est celle qui ordonne quelque chose qui doit s'exécuter par provision.

Sentence de rapport, est celle qui est rendue sur une instruction par écrit, & sur le rapport qu'un des juges en fait en présence des autres. *Voyez* APPOINTEMENT, PROCÈS, RAPPORTEUR. (*A*)

SENTENE, s. f. (*Commerce de fils.*) c'est l'endroit par où l'on commence à dévider un écheveau; ce qui fait la *sentene*, sont les deux bouts de fil liés ensemble & tortillés sur l'écheveau. (*D. J.*)

SENTENTIEUX, adj. (*Gram.*) qui est plein de sentences. Il se dit des personnes & des choses; c'est un homme *sententieux*; le trait est *sententieux*; le ton *sententieux* est la cognée de la conversation.

SENTEUR, s. f. (*Gram.*) synonyme à *odeur*; mais *odeur* se peut prendre en bonne & en mauvaise part, au lieu qu'il me semble que *senteur* se prend toujours en bonne; quand on dit des *senteurs*, on sous-entend *bonnes*; de même lorsqu'on dit des eaux de *senteur*.

SENTICE, (*Géog. anc.*) contrée de la Macédoine. Tite-Live, qui en parle, *l. IV. c. ult.* donne à la ville d'Héraclée, qui y étoit située, le surnom de *Sentice*. César, *civ. l. III.* & Pline, *l. IV. c. x* écrivent *Sintica*: les habitans de cette contrée sont les *Siuti*, Σιντοι, de Thucydide, *l. II p.* 169. (*D. J.*)

SENTIERS, s. m. pl. (*Jardin.*) Ce sont, dans les parterres, de petits chemins paralleles, qui en divisent les compartimens, & qui ont ordinairement la largeur de la moitié des platebandes.

On appelle aussi *sentiers*, des petits chemins droits ou obliques, qui séparent des héritages à la campagne. (*D. J.*)

SENTII, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoise; Ptolomée, *l. II. c. x.* leur donne la ville de Dinia, qu'il marque dans les terres. Ce sont les habitans du diocèse de Die. (*D. J.*)

SENTIMENT, AVIS, OPINION, (*Synonim.*) il y a un sens général qui rend ces mots synonymes, lorsqu'il est question de conseiller ou de juger; mais le premier a plus de rapport à la délibération; on dit son *sentiment*; le second en a davantage à la décision, on donne son *avis*; le troisieme en a un particulier à la formalité de judicature, on va aux *opinions*.

Le *sentiment* emporte toujours dans son idée celle de sincérité, c'est-à-dire une conformité avec ce qu'on croit intérieurement. L'*avis* ne suppose pas rigoureusement cette sincérité, il n'est précisément qu'un témoignage en faveur d'un parti. L'*opinion* renferme l'idée d'un suffrage donné en concours de pluralité de voix.

Il peu[illegible]t y avoir des occasions où un juge soit obligé de [illegible] donner son *avis* contre son *sentiment*, & de [illegible] de la compagnie. *Girard.*

intime que chacun de nous a de sa propre existence, & de ce qu'il éprouve en lui-même, c'est la premiere source & le premier principe de toute vérité dont nous soyons susceptibles. Il n'en est point de plus immédiat, pour nous convaincre que l'objet de notre pensée existe aussi réellement que notre pensée même, puisque cet objet & notre pensée, & le *sentiment intime* que nous en avons, ne sont réellement que nous-mêmes qui pensons, qui existons, & qui en avons le *sentiment*. Tout ce qu'on voudroit dire, afin de prouver ce point ou de l'éclaircir davantage, ne feroit que l'obscurcir: de même que si l'on vouloit trouver quelque chose de plus clair que la lumiere, & aller au-delà, on ne trouveroit plus que ténebres.

Il faut nécessairement demeurer à cette premiere regle qui se discerne par elle-même dans le plus grand jour, & qui pour cette raison s'appelle *évidence* au suprème degré. Les sceptiques auroient beau objecter qu'ils doutent s'ils existent: ce seroit perdre le tems que de s'amuser à leur faire sentir leur folie, & de leur dire que s'ils doutent de tout, il est donc vrai qu'ils existent, puisqu'on ne peut douter sans exister. Il sera toujours en leur pouvoir de se retrancher dans un verbiage ridicule, & où il seroit également ridicule d'entreprendre de les forcer.

Quoiqu'on ne donne pas de nos jours dans un pyrronisme si universel, & de là si extravagant, puisqu'il va jusqu'à éteindre toutes les lumieres de la raison, & à nier l'existence du *sentiment intime* qui nous pénetre, on peut dire néanmoins qu'on ne s'est jamais plus approché de leur opinion. Certains philosophes de notre tems n'ont excepté du doute universel, dans lequel ils ont fait périr toutes leurs connoissances, que cette premiere regle ou source de vérité qui se tire de notre *sentiment intime*; ils n'ont pas daigné reconnoître ni admettre d'autres genres de vérité & d'évidence. Ainsi quand on leur demande s'il est évidemment certain qu'il y ait des corps, & que nous en recevions les impressions, ils répondent nettement que non, & que nous n'avons là-dessus aucune certitude évidente, puisque nous n'avons point ces connoissances par le *sentiment intime* de notre propre expérience, ni par aucune conséquence nécessaire qui en soit tirée. C'est ce qu'un philosophe anglois n'a point fait difficulté de publier.

D'ailleurs on ne peut soupçonner quelle autre certitude évidente admettroient ces philosophes. Seroit ce le témoignage des sens, la révélation divine, l'autorité humaine? Seroit-ce enfin l'impression immédiate de Dieu sur nous? Le témoignage des sens étant corporel, il ne sauroit être admis parmi ceux qui par avance n'admettent pas l'existence des corps. La révélation divine & l'autorité humaine ne font encore impression sur nous que par le témoignage des sens; c'est-à-dire, ou de nos yeux qui ont vu les miracles du Tout-puissant, ou de nos oreilles qui ont entendu les discours des hommes qui nous parlent de la part de Dieu. Enfin l'impression immédiate de Dieu suppose un Dieu, & un être différent de moi. Mais si le *sentiment intime* de ce qui se passe en moi est la seule chose évidente, tout ce qui ne sera pas formellement ce *sentiment intime*, ne sera point évident pour moi.

De ce principe, que le *sentiment intime* est la seule regle de vérité, il s'ensuit 1°. que nous n'avons nulle certitude évidente de l'existence des corps, pas même du nôtre propre; car enfin un esprit, une ame telle que la nôtre, ressent bien l'impression que le corps, & le sien en particulier, font sur elle; mais comme au fond son corps est très-distingué de cette impression, & que d'ailleurs cette impression pourroit absolument se faire éprouver dans notre ame sans l'existence des corps, il s'ensuit aussi que notre *sentiment intime* ne nous donne aucune conviction de l'existence d'aucun corps.

2°. Une autre conséquence tout aussi naturelle, est que nous n'avons nulle certitude si même de ce qu'hier il nous arriva ou ne nous arriva pas, ni même si nous existions ou nous n'existions pas. Car selon cet absurde systême, je ne puis avoir l'évidence que par une perception intime qui est toujours actuelle. Or actuellement j'ai bien la perception du souvenir de ce qui m'arriva hier; mais ce souvenir n'est qu'une perception intime de ce que je pense présentement, c'est-à-dire, d'une pensée actuelle, laquelle n'est pas la même [illegible] hier, & qui n'est plus [illegible] son, je [illegible]

en ce monde depuis deux ou trois mille ans. Qui m'empêchera de pousser cette réflexion jusqu'à l'éternité même, puisque nous pourrions avoir toujours existé, sans que nous nous en ressouvenions? Que si on nous représente que nous avons été produits, nous pourrons répondre que nous n'en avons point de certitude évidente. Car avoir *été* produit est une chose passée, & n'est pas la perception ni le *sentiment intime* de ce qui se passe actuellement en nous. Je n'ai que la perception actuelle de la pensée, par laquelle je crois avoir existé avant le moment où je me trouve présentement.

3°. Enfin, une autre conséquence aussi légitime que les précédentes, est que nous n'avons nulle certitude qu'il existe au monde d'autres êtres que chacun de nous. Nous avons bien une perception intime des impressions reçues en nous, dont nous attribuons l'occasion à des esprits & à des intelligences qu'on suppose exister hors de nous; mais cette perception intime ne portant conviction que d'elle-même, & étant toute intérieure, elle ne nous donne aucune certitude évidente d'un être qui soit hors de nous. En effet, selon cette belle philosophie, l'ame n'est point évidemment certaine, si elle n'est pas de telle nature, qu'elle éprouve par elle-même & par sa seule constitution, les impressions dont elle attribue la cause à des êtres qui existent hors d'elle. Elle n'a donc pas de certitude évidente qu'il y ait hors d'elle aucun esprit, ni aucun être quel qu'il soit; elle n'a donc point d'évidence qu'elle n'existe pas de toute éternité, ou même qu'elle ne soit pas l'unique être qui existe au monde. Après une conséquence aussi singuliere, ce n'est pas la peine d'indiquer toutes les autres qui se présenteroient en foule, pour montrer que je n'ai nulle évidence, si je veille actuellement, ou si je dors; si j'ai la liberté d'agir ou de ne pas agir, de vouloir ou de ne pas vouloir, *&c.* Toutes ces conséquences sautent aux yeux d'elles-mêmes, sans qu'il soit besoin de les marquer plus au long.

Puisque les conséquences qui s'ensuivent nécessairement de ce principe, savoir que le *sentiment intime* de notre propre perception est l'unique regle de vérité, sont si bisarres, si ridicules & si absurdes, il faut nécessairement qu'il soit lui-même bisarre, ridicule & absurde, puisqu'il est démontré que les conséquences ne sont qu'une même chose avec le principe. *Voyez* EVIDENCE *&* SENS COMMUN.

SENTIMENS, *en Poésie*, & particulierement dans le poëme dramatique, sont les pensées qu'expriment les différens personnages, soit que ces pensées ayent rapport à des matieres d'opinion, de passion, d'affaires ou de quelque chose semblable. *Voyez* PENSÉE.

Les mœurs forment l'action tragique, & les *sentimens* l'exposent, en découvrant ses causes, ses motifs, *&c.* Les *sentimens* sont aux mœurs ce que les mœurs sont à la fable. *Voyez* MŒURS.

Dans les *sentimens*, il faut avoir égard à la nature & à la probabilité. Un furieux, par exemple, doit parler comme un furieux, un amant comme un amant, & un héros comme un héros. Les *sentimens* servent beaucoup à soutenir les caracteres. *Voyez* CARACTERE, DICTION, HÉROS, *&c.*

SENTIMENT D'ÉPÉE, SENTIR L'ÉPÉE, (*Escrime.*) on dit d'un escrimeur qu'il a le *sentiment* délicat; lorsqu'en touchant l'épée de l'ennemi avec la sienne, il connoit son attaque & la position des épées.

Le *sentiment d'épée* doit être tel qu'il ne fatigue pas le bras de l'ennemi, & qu'il ne le contraigne pas de dégager. Mais il doit être assez sensible pour s'appercevoir si l'ennemi quitte l'épée, s'il fait un coulement d'épée, ou s'il force l'épée. *Voyez* ENGAGEMENT.

SENTIMENT, (*Vénerie.*) lorsqu'un chien reçoit le vent de la voie, on dit qu'il a du *sentiment*.

SENTIN, s. m. (*Gram. & Mytholog.*) dieu qui présidoit à tout ce qui avoit le sentiment. On l'invoquoit aux couches des [illegible], afin qu'il donnât des sens bien disposés à l'enfant.

SENTINE, s. f. (*Marine.*) terme du levant qui signifie ou Emgouillere ou l'eau puante & croupie qui s'y corrompt. *Voyez* [illegible].

SENTINE, s. f. (*Charpenter. navale.*) sorte de grand bateau ou chaland, dont on se sert en Bretagne pour la voiture des sels sur la riviere de Loire. (*D. J.*)

SENTINELLE, s. f. *terme de Guerre*, c'est un soldat tiré d'un corps-de-garde d'infanterie, qu'on place en quelque poste pour découvrir les ennemis, pour prévenir les surprises, & pour arrêter ceux qui [illegible] passer sans ordre, & sans se faire connoître.

Ce

Ce mot est moderne; il n'y a pas long-tems que l'on disoit *être aux écoutes*, pour signifier ce que l'on dit à présent, *être en sentinelle*. Menage dérive ce mot *à sentiendo*, du verbe *appercevoir*.

Sentinelle perdue, soldat qu'on place dans un poste dangereux & presque desespéré. On appelle aussi *enfans perdus*, des soldats qu'on expose dans une bataille à la premiere fureur de l'ennemi. *Voyez* ENFANS PERDUS.

La *sentinelle* appelle, crie ou arrête par un *qui vive? qui va là? demeure là*. *Chambers*.

On appelle *consigne* les ordres qu'on donne à la *sentinelle*. La *sentinelle* doit rester à son poste, quoi qu'il puisse arriver, à moins qu'elle n'en soit relevée par son officier. Pendant la durée de son serv ce ou de sa faction, sa personne est en quelque façon regardée comme sacrée; elle peut arrêter & empêcher de passer quelque officier que ce soit, sans pouvoir être maltraitée ou punie qu'après avoir été relevée, c'est-à-dire, qu'il ait été mis un autre soldat à sa place. (*Q*)

SENTINELLE, (*Marine*.) *voyez* HUNE.

SENTINO LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, dans l'état de l'Eglise. Elle sort de l'Apennin, au duché d'Urbin, & se joint ensuite au Jano; alors toutes deux perdent leur nom, & ne coulent plus que dans un seul lit appellé *Fiumesino*. (*D. J.*)

SENTINUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans l'Umbrie, selon Strabon, *l. V. p.* 227, & Ptolomée, *l. III. c. j.* C'est aujourd'hui *Sentina*. (*D. J.*)

SENTIR, v. act. & neut. *voyez les articles* SENS, SENSATION, SENSIBILITÉ, SENTIMENT.

SENTIR, (*Maréchal.*) faire *sentir* les éperons à son cheval, c'est en appuyer un coup. *Faire sentir les gras des jambes*, c'est les approcher du cheval pour qu'il obéisse. *Sentir son cheval dans la main*, c'est le tenir de la main & des jarrets, de façon qu'on en soit le maître pour tout ce qu'on veut entreprendre sur lui.

S'EN VA CHIENS, (*Vénerie*.) c'est une expression dont se servent les piqueurs pour se faire entendre des chiens qui chassent; voici encore d'autres termes qui signifient la même chose, *il vala, chiens contrevaux, chiens*; le piqueur doit les prononcer les uns après les autres & suivant sa discrétion.

SENUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Irlande: son embouchure est marquée par Ptolomée, *l. II. c. ij.* sur la côte occidentale de l'île, entre les embouchures de l'Ausoba & du Dur: ce fleuve qui est appellé *Scena*; par Orose, *l. I. c. ij.* est le plus grand fleuve de l'île, & se nomme à présent le *Schannon*. (*D. J.*)

SEP, s. m. *terme de Vigneron*; c'est le tronc de la vigne, qui porte & jette le sarment qu'on taille tous les ans. On voit des *seps* bien plus gros les uns que les autres, ce qui provient souvent de l'espece de raisin qu'il apporte; car, par exemple, un *sep* de bourdelais, de muscat, de raisin de damas, devient plus gros qu'un *sep* de mélier ou pineau, noir & blanc, & ainsi de plusieurs autres, dont on fait des plants de vigne. Il y a toujours à esperer du profit d'un jeune *sep*, au lieu qu'un vieux n'est propre qu'à brûler & à donner de bonnes cendres pour la lessive. (*D. J.*)

SEP DE DRISSE, *ou* BLOC D'ISSUS, (*Marine*.) grosse piece de bois quarrée, qui est entaillée avec un barrot du premier pont, & un barot du second pont, qu'elle excede d'environ quatre piés, posée derriere un mât, & au bout de laquelle il y a quatre poulies sur un même essieu, sur quoi passent les grandes *drisses*. On distingue deux grands *seps de drisse*; celui du grand mât qui sert à la grande vergue, & celui de misaine qui sert à la vergue de misaine. Les autres *seps de drisse* sont attachés aux grands, & on en fait usage pour guinder les mâts de hune hauts, par le moyen des guinderesses, & pour manœuvrer les drisses des huniers. *Voyez* MARINE, *Pl. IV. fig.* 1. le grand *sep de drisse*, cotté 96. & celui de *misaine*, cotté 97.

Dans les flûtes, on ne met point de *seps de drisse*, mais des poulies ou des pommes contre le bord, & des taquets contre le mât, & dans les autres bâtimens, comme les caïques, les damelopres, les semaques, &c. on fait usage d'un bloc appellé petit *sep de drisse*, qu'on met en plusieurs endroits sur les bordages, & sur-tout à l'avant & sur la couverte, dans la tête duquel passe une cheville de bois fort longue, qui déborde de chaque côté & où l'on amarre les manœuvres.

SÉPARATION, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) lorsque l'on met une personne ou une chose à part d'avec une autre.

Il y a trois sortes de *séparations*, deux qui regardent les personnes mariées, l'une que l'on appelle *séparation* de biens, l'autre *séparation* de corps; la troisieme est la *séparation* des biens de l'héritier d'avec ceux du défunt.

Séparation des biens, est lorsque deux conjoints ont chacun leurs biens à part & divis.

Quelquefois les conjoints sont séparés de biens par contrat de mariage, ce qui arrive lorsqu'ils stipulent que la femme jouira à part & divis de ses biens; dans ce cas on autorise la femme à toucher ses revenus, & ordinairement elle paye pension à son mari.

On ne doit pas confondre une femme non commune en biens avec une femme séparée de biens par contrat de mariage; la premiere est seulement exclu se de demander communauté dans les biens acquis par son mari, du reste elle n'a pas l'administration de ses biens à moins qu'elle ne soit séparée.

Les *séparations* volontaires, soit des biens seulement consenties depuis le mariage, & les *séparations* de corps & de biens, quoiqu'autorisées par quelques coutumes, ne sont point permises dans nos mœurs. De telles *séparations* par rapport aux biens sont ordinairement frauduleuses; les *séparations* volontaires de corps sont de plus contre les bonnes mœurs. Toute *séparation* de corps & de biens, ou même de biens seulement depuis le mariage, doit être ordonnée par justice & en connoissance de cause.

La *séparation de biens* ne peut être demandée que par la femme, en cas de dissipation de son mari. Elle n'est pourtant pas obligée d'attendre que le mari ait dissipé tout son bien, & encore moins la dot de la femme, la *séparation* seroit alors un remede inutile; il suffit que le mari soit dissipateur, *& que vergat ad inopiam*, que la dot soit en péril: *l. XXIV. ff. solut. matrim. lib. XXIX. cod. de jure dotium. l. I. cod. de curat. furiof.*

Si la femme qui demande sa *séparation* est commune en biens avec son mari, il faut qu'elle renonce à la communauté, autrement l'acceptation qu'elle en feroit, feroit présumer qu'il n'y a pas eu de dissipation de la part du mari.

Le défaut de renonciation à la communauté ne seroit pourtant pas un moyen de nullité dans une sentence de *séparation*, mais faute d'avoir renoncé, la femme demeureroit commune.

La femme qui demande sa *séparation* doit d'abord se faire autoriser par justice, à l'effet de poursuivre sa *séparation*.

La demande en *séparation* doit être formée devant le juge laïc; le juge d'église ne peut en connoître, s'agissant d'un intérêt purement temporel.

Quand il y a des créanciers, il est à-propos de les mettre en cause pour voir déclarer commune avec eux la sentence qui ordonnera la *séparation*, afin qu'ils ne puissent pas la débattre comme collusoire.

L'effet de la *séparation* ordonnée par justice, est que la femme peut seule sans l'autorisation de son mari, faire tous actes d'administration & même ester en jugement; mais elle ne peut sans une autorisation spéciale de son mari, ou par justice à son refus, faire aucun acte qui emporte aliénation.

La *séparation* pour être valable doit être exécutée, c'est-à-dire qu'il faut qu'il soit fait inventaire & un procès-verbal de vente des meubles du mari.

Cependant, si les meubles étoient saisis par des créanciers, la *séparation* seroit censée exécutée à l'égard de la femme, par la restitution de ses propres ou autres actes qui prouvent qu'il n'y a pas de fraudes telles qu'une saisie-réelle, *&c.*

La *séparation* de biens peut être ordonnée en cas de démence du mari, quoiqu'il n'y ait point de dissipation de sa part.

Séparation de corps & d'habitation ou *séparation à thoro*, est un jugement qui ordonne que deux conjoints par mariage auront à l'avenir chacun leur habitation séparée.

Chez les Grecs & les Romains, lorsqu'il y avoit quelque cause pour laquelle les conjoints ne pouvoient plus demeurer ensemble, il y avoit la voie du divorce qui dans certains tems & dans certains ca[illegible] ve[illegible]me comme au mari, dans [illegible] la dif- [illegible]

ſolution du mariage, tellement qu'il étoit libre à chacun des conjoints de ſe remarier.

Le divorce étoit encore autoriſé en certains cas du tems de Juſtinien; mais parmi nous l'on tient, ſuivant le droit canon, que le mariage eſt un lien indiſſoluble, lequel étant une fois valablement contracté ne peut plus être diſſous, *quoad fœdus & vinculum*; & quoique les auteurs latins qui parlent des *ſéparations* de corps & d'habitation ſe ſervent ſouvent du terme *divortium* en parlant de ces ſortes de *ſéparations*, cela ne doit pas s'entendre du divorce proprement dit, lequel n'eſt point admis parmi nous, *quoad fœdus & vinculum*, mais ſeulement *quoad thorum & habitationem*.

Il y a en effet une différence eſſentielle entre le divorce & la *ſéparation de corps*, en ce que celle-ci ne diſſout pas le mariage.

Cette eſpece de *ſéparation* ne s'ordonne que pour cauſe de ſévices & de mauvais traitemens de la part du mari envers ſa femme.

Il n'y a guere que la femme qui demande d'être ſéparée de corps & de biens, parce qu'étant ſous la puiſſance de ſon mari, elle ne peut régulierement le quitter ſans y être autoriſée par juſtice.

Il y a cependant quelques exemples que des maris ont demandé d'être ſéparés de leurs femmes à cauſe de leur violence ou autres déportemens, mais ces exemples ſont rares & ne ſont pas dans les vrais principes; la femme qui ſe conduit mal envers ſon mari ne doit pas pour cela être délivrée de ſa puiſſance, le mari peut faire ordonner que ſa femme ſera renfermée dans un couvent.

La *ſéparation de corps* ne doit être ordonnée que pour des cauſes graves; ainſi la diverſité d'humeur, & même les petites altercations qui peuvent ſurvenir entre mari & femme ne ſont pas des cauſes ſuffiſantes de *ſéparation*.

Les cauſes pour leſquelles la femme peut demander ſa *ſéparation* ſont:

1°. Les ſévices & mauvais traitemens, mais il faut qu'ils ſoient conſidérables; *cap. xiij. extr. de reſtitut. ſpoliat.* Des injures ni des menaces ne ſont pas ordinairement une cauſe ſuffiſante; cependant entre perſonnes d'une condition relevée, les juges pourroient y avoir plus d'égard, parce que pour ces ſortes de perſonnes, des injures ſont auſſi ſenſibles que des mauvais traitemens pour des gens ordinaires.

2°. Si le mari eſt convaincu d'avoir attenté à la vie de ſa femme.

3°. S'il vit dans la débauche, & qu'il y ait du danger pour ſa femme.

4°. S'il accuſe ſa femme d'adultere, ou autres faits graves contre l'honneur, & qu'il y ſuccombe.

5°. La folie & la fureur du mari, lorſqu'elles donnent lieu d'appréhender pour la vie de la femme.

6°. S'il a conçu contre ſa femme une haine capitale.

L'honneur du mariage exige que la demande en *ſéparation* ne ſe pourſuive que par la voie civile, & non par la voie extraordinaire, à moins que ce ne fût pour une cauſe capitale, comme ſi le mari avoit voulu faire aſſaſſiner ſa femme.

Toutes les auteurs conviennent que le juge d'égliſe eſt compétent pour connoître de la demande en *ſéparation* de corps, pourvu qu'il n'y ait aucun intérêt temporel mêlé dans la conteſtation; mais comme on ne manque point de demander en même tems la *ſéparation* de biens, comme une ſuite néceſſaire de la *ſéparation* de corps, on porte ordinairement ces ſortes de demandes devant le juge laïc.

La *ſéparation* ne doit être ordonnée que ſur des preuves ſuffiſantes, ſoit par écrit, s'il y en a, ou réſultant d'une enquête ou information.

Lorſque la femme a obtenu la *ſéparation*, le mari ne peut l'obliger de retourner avec lui, quelques offres qu'il faſſe de la traiter maritalement.

Lorſqu'au contraire la femme eſt déboutée de ſa demande, on la condamne à retourner avec ſon mari, auquel on enjoint de la traiter maritalement; mais en ce cas on permet, quand les juges n'adoptent pas la demande en ſéparation, à la femme de ſe retirer pendant un certain tems dans un couvent où ſon mari a la liberté de la voir, afin que les eſprits irrités aient le tems de ſe calmer.

La *ſéparation* de corps & de biens exclud les conjoints de pouvoir ſe ſucc[illegible] di[illegible] *de vir & ux*[illegible] ce droi[illegible] été ac[illegible] vi[illegible]

Si les mari & femme qui ont été ſéparés de corps & de bien ſe remettent enſemble, l'effet de la *ſéparation* ceſſe même pour les biens, & toutes choſes ſont rétablies au même état qu'elles étoient auparavant la *ſéparation*. *Voyez* les *lois eccléſiaſtiques* de d'Héricourt. Le *traité de la juriſdict. eccléſiaſt.* de Ducaſſe, & les *mots* CONJOINTS, DIVORCE, DISSOLUTION, MARIAGE.

Séparation de biens d'une ſucceſſion, eſt un jugement qui ordonne que les biens de l'héritier ſeront ſéparés de ceux du défunt.

Cette *ſéparation* a lieu lorſque l'on craint que les biens du défunt ou de l'héritier ne ſoient pas ſuffiſans pour payer les créanciers de l'un & de l'autre.

Suivant le droit romain, il n'étoit permis qu'aux créanciers du défunt de la demander, afin d'être payés ſur ſes biens par préférence aux créanciers de l'héritier, ſoit qu'ils fuſſent antérieurs ou poſtérieurs en date.

Mais en France les créanciers de l'héritier peuvent auſſi demander la *ſéparation* des biens de leur débiteur d'avec ceux du défunt, pourvu que l'héritier n'ait pas encore reconnu la dette, ou que le titre n'ait pas été déclaré exécutoire contre lui.

Cette *ſéparation* chez les Romains devoit être demandée dans les cinq ans; mais parmi nous l'action dure trente ans. *Voyez* au ff. le *tit. de ſeparat.* & Cujac. *ibid.* & *leg. penul. cod. de heredit. act.* Bouvot, le Prêtre, Boniface, Loyſel, Bicquet, Henrys. (*A*)

SÉPARATION, (*Chimie.*) Il eſt dit à l'*article* CHYMIE, *p.* 345, *col. ſecond.* que la chimie s'occupe des *ſéparations* & des unions des principes conſtituans des corps; que les deux grands changemens effectués par les opérations chimiques, ſont la ſéparation & l'union des principes; que la *ſéparation* chimique eſt encore connue dans l'art ſous les noms *d'analyſe*, de *compoſition*, *corruption*, *ſolution*, *deſtruction*, *diacreſe*, ou plutôt *diacriſe*; que de ces noms les plus uſités parmi les chimiſtes, les françois ſont ceux d'*analyſe* & de *décompoſition*.

Quoique les affections des corps aggrégés n'appartiennent pas proprement à la chimie; & qu'ainſi ſtrictement parlant elle ne s'occupe que de celle des corps unis chimiquement; cependant, comme pluſieurs de ſes opérations ont pour objet au-moins ſecondaire, préparatoire, intermédiaire, &c. la diſgrégation ou *ſéparation* des corps aggrégés, la diviſion méthodique des opérations chimiques qui appartiennent à la *ſéparation*, doit ſe faire en celles qui décompoſent des corps unis chimiquement, & celles qui ne ſéparent que les parties des corps aggrégés. Auſſi avons-nous admis cette diviſion. *Voy. l'article* OPÉRATIONS CHIMIQUES.

Les deux inſtrumens généraux de la *ſéparation* chimique proprement dite ſont le feu & la précipitation. *Voyez* FEU, *Chimie*, & PRÉCIPITATION, *Chimie*, c'eſt pourquoi il eſt dit dans ce dernier article que toutes les opérations de l'analyſe menſtruelle (or, *analyſe* eſt ſynonyme à *ſéparation*) ſont des précipitations.

Les *ſéparations* diſgrégatives s'operent, & par les inſtrumens chimiques proprement dits, ſavoir, le feu & les menſtrues, & par divers inſtrumens méchaniques, des limes, des rapes, des mortiers, &c. *Voyez l'article* OPÉRATIONS CHIMIQUES. (*b*)

SÉPARATION ou *départ par la voie ſeche*, (*Métallurgie*, *Chimie & Arts.*) c'eſt une opération par laquelle on cherche à ſéparer une petite quantité d'or mêlée dans un grand volume d'argent de maniere que l'or ſe précipite au fond du creuſet & ſe dégage par ſon propre poids de l'argent que l'on réduit en ſcories par l'action du feu.

On a vu dans l'*article* DÉPART la maniere dont l'or, qui eſt uni avec de l'argent, s'en ſéparoit à l'aide des diſſolvans humides. *V.* DÉPART, INQUART, QUARTATION, &c. Nous allons faire voir dans cet article comment cette ſéparation s'opere par la voie ſeche, c'eſt-à-dire, à l'aide du feu.

Un grand nombre de livres ſont remplis de méthodes & de recettes pour faire la *ſéparation* par la voie ſeche; mais lorſqu'on vient à vérifier ces procédés, on trouve que la plûpart ſont fautifs ou inintelligibles. Parmi ceux que l'on a eu occaſion de connoître, on n'en a point trouvé de mieux décrits que celui que M. de Juſti, célebre chimiſte allemand, a inſéré dans ſes *œuvres chimiques*, publiées en allemand en 1760: on a donc cru devoir le rapporter ici en entier, il ſervira à faire connoître le progrès que cette opération [illegible] juſqu'à préſent.

La

La matiere qui contribue le plus à la *séparation* de l'argent d'avec l'or est le soufre; cette substance s'unit avec l'argent qu'elle attaque, sans avoir la moindre action sur l'or, qui par-là se dégage de l'argent, & forme un régule à part au fond du creuset. Lorsque cette *séparation* se fait en grand, on n'obtient jamais un régule ou culot d'or pur, & l'on est très-content lorsque la masse réguline est composée de trois parties d'argent contre une partie d'or. Cela vient, suivant M. de Justi, de ce que pour ménager les creusets, on en tire le métal fondu avec des cuilleres, ou bien on le vuide dans des cônes ou des creusets pointus, ce qui ne peut guere se faire assez promptement pour qu'une portion du métal ne se refroidisse pas, alors la matiere n'est point assez fluide, & l'or en coulant entraîne avec lui une portion considérable de l'argent. Voici un procédé par lequel M. de Justi assure avoir obtenu l'or en une masse réguline assez pure, il prit un demi-marc d'argent qui contenoit de l'or, il le mit en grenaille, & après en avoir fait l'essai avec exactitude par la coupelle & par l'eau-forte, il trouva que la masse d'argent tenoit quatre grains d'or. Il mit cet argent en grenaille en cémentation avec du soufre dans un creuset couvert & bien lutté; & lorsque l'argent eut été bien pénétré par le soufre, il en fit la précipitation, en y mettant du flux noir, du fiel de verre, de la limaille de fer & de la litharge. Après que le tout fut entré parfaitement en fusion, il laissa refroidir le creuset. Alors il cassa le creuset, & il trouva au fond de la masse d'argent, un petit bouton ou culot d'or, qui avoit la couleur de l'or qui est allié avec de l'argent; sa petitesse empêchoit qu'on ne pût le séparer parfaitement de l'argent, néanmoins M. de Justi, en se donnant beaucoup de peine, en détacha $3\frac{1}{4}$ grains, il en étoit resté environ un demi-grain uni avec l'argent. A l'essai, il trouva que cet or étoit à 20 karats. Ayant réitéré cette expérience, il eut le même succès. Ce savant chimiste ne doute pas que cette expérience ne réussît encore mieux en grand, & il croit que ceux qui s'occupent du travail de la *séparation* ou du départ par la voie seche dans les monnoies, feroient mieux de ne point tant regarder à la dépense du creuset qu'il faudroit briser, qu'à ce qu'il en coute pour multiplier les *séparations* afin de faire ensorte que les régules contiennent trois parties d'argent contre une partie d'or, pour en faire ensuite le départ avec l'eau-forte. En effet, il paroît que l'on épargneroit beaucoup de charbon & les frais de l'eau-forte en suivant le procédé qui a été rapporté, ce qui seroit profitable, sur-tout si l'on peut se procurer des creusets à un prix raisonnable. D'ailleurs, on n'auroit qu'à purifier l'or, qu'on a dit être à 20 karats, en le faisant fondre avec l'antimoine.

On suit deux routes principales pour opérer la précipitation dans la *séparation* par la voie seche. Les uns se servent du flux noir, & d'autres sels ou substances alkalines, telles que le fiel de verre, pour servir de précipitant; d'autres rejettent cette méthode, & se servent du fer pour cette précipitation. Il y a à Leipsick deux familles qui depuis plusieurs années sont en possession du secret de faire la *séparation* ou le départ par la voie seche, elles se servent de deux méthodes différentes. La premiere de ces familles, qui est celle de Pfanenschmidt, se sert principalement du fer pour la précipitation, sans employer de fondans alkalins. La seconde famille, qui est celle de Stole, se sert de fondans alkalins pour la même opération. Ces deux méthodes sont connues en Allemagne sous le nom des deux familles qui les exercent.

M. de Justi examine laquelle de ces deux méthodes mérite d'être préférée. Pour cet effet, il faut faire attention à deux choses; 1°. à ce qui rend l'opération plus facile; 2°. à ce qui la rend moins couteuse. Il n'est pas douteux que les alkalis fixes, tels que le flux noir, la potasse & le fiel de verre sont les substances les plus propres à se combiner avec le soufre; elles surpassent même le fer dans cette propriété, qui pourtant est de toutes les substances métalliques celle qui a le plus de disposition à s'unir avec le soufre. Ainsi, en joignant le fer avec ces substances alkalines, il n'est pas douteux que la précipitation se fera plus promptement & plus parfaitement, & les matieres salines en nageant à la surface des métaux en fusion doivent empêcher, que le soufre poussé par l'action du feu, n'entraîne & ne volatilise avec lui un grand nombre de molécules d'argent. D'où il voit que les fondans alkalins ont leur avant[illegible]

d'un autre côté, on ne peut se dissimuler qu'ils n'aient aussi leurs inconvéniens. D'abord ils endommagent considérablement les creusets, & les mettent hors d'état de servir davantage, ce qui augmente les frais dans une opération où l'économie fait tout le profit. De plus, tout le monde sait que les sels alkalins combinés avec le soufre forment ce qu'on appelle l'*hepar* ou le *foie de soufre*, qui, à la vérité, facilite la fusion des métaux, mais qui dissout en même tems l'or & l'argent de maniere qu'il est impossible de leur rendre leur forme métallique, du moins sans des peines & des dépenses considérables; d'ailleurs ce foie de soufre rend ces métaux aigres & cassans, de sorte qu'il faut recourir à des fusions réitérées avec le sel ammoniac, le nitre, le borax, *&c.* pour dégager ces métaux de la mauvaise qualité qu'ils ont contractée; toutes ces choses augmentent la dépense, & font qu'une portion de l'argent se perd, vu que l'on ne retrouve point exactement celui qui s'est converti en scories. M. de Justi a trouvé par des expériences que le flux noir & le fiel de verre, surtout quand ces deux fondans sont combinés, produisoient dans le feu une plus grande quantité de foie de soufre que l'on ne pourroit l'imaginer. Outre cela le flux noir, à cause du nitre qui y entre, ne laisse pas d'augmenter la dépense, surtout si l'on travaille en grand; d'ailleurs il attire très-rapidement l'humidité de l'air, ce qui peut causer beaucoup d'inconvéniens dans l'opération.

D'après toutes ces considérations, M. de Justi donne la préférence à l'opération dans laquelle on emploie le fer au lieu de substances alkalines, vu que ce métal est à très-bon marché, qu'il a une très-grande disposition à absorber le soufre, & que par son moyen on n'est point exposé à perdre une portion de l'argent. Cependant il est à-propos d'y joindre un peu de fiel de verre, qui est une substance peu couteuse; elle facilitera la fusion, empêchera le soufre de dissiper ou d'entraîner avec lui une portion de l'argent, favorisera la formation des scories, & s'il se forme du foie de soufre, ce ne sera qu'en très-petite quantité.

Si l'on a une certaine quantité d'argent contenant de l'or, dont on veuille faire la *séparation* par la voie séche, il sera à propos d'en faire l'essai avec beaucoup d'exactitude par la coupelle ou par l'eau-forte, pour savoir combien le marc d'argent contient d'or. *Voy. l'article* ESSAI. Pour cet effet il faudra commencer par mettre cet argent en grenaille très-fine, ce qui se fait en le faisant fondre, & en le versant doucement dans un vaisseau rempli d'eau, que l'on agitera sans interruption avec des petites branches de bouleau, alors on en fera l'essai. Il est important que l'argent soit réduit en une grenaille très-fine comme de la dragée, ou tout au plus comme des lentilles, parce que l'on n'aura pas besoin d'y joindre une aussi grande quantité de soufre pour l'opération subséquente, c'est-à-dire pour la *séparation* ou le départ par la voie séche. En effet, pour qu'elle se fasse exactement, il faut que tout l'argent soit parfaitement pénétré par le soufre; sans cela, ce métal tombe au fond du creuset, & l'on obtient des masses métalliques trop grandes pour pouvoir en bien faire le départ par l'eau-forte, & l'on sera dans le cas de recommencer la *séparation*.

Pour mêler l'argent en grenaille avec le soufre, on mouillera cette grenaille avec de l'eau, on y joindra du soufre en poudre fine, on roulera le tout avec la main, de maniere que chaque grain d'argent ait une petite croute de soufre; si l'argent est parfaitement pur, il sera à propos avant que de le mêler avec le soufre, d'en mettre à part autant de demi onces que l'on a de marcs dont on veut faire le départ ou la *séparation*.

Lorsque l'argent en grenaille a été mêlé avec du soufre, on le met dans un creuset que l'on remplira presqu'entierement, on le couvrira d'un couvercle, & l'on aura soin de bien lutter les jointures, de peur que l'action du feu ne fasse partir une grande quantité de soufre qui n'aura pas produit son effet, & qui n'aura point intimement pénétré l'argent. On donnera d'abord un feu très-doux, on placera le creuset sur un support, & on fera un feu circulaire, qui approche peu à peu du creuset, & on le laissera échauffer [illegible] ce [illegible] flamme légere de soufre [illegible] dissolu[illegible] de l'ar[illegible] [illegible]eau

à vent. On fera bien de pratiquer dans le cendrier un creux ou une foſſe de terre glaiſe que l'on tiendra bien nette, afin que ſi le creuſet venoit à ſe fendre, le métal fondu ne vînt point à ſe perdre.

Alors on ôtera le couvercle du creuſet, qui contient l'argent combiné avec le ſoufre; & ſi l'argent ne contient point de cuivre, ce qui eſt aſſez rare, on y mettra la demi-once d'argent qui, comme on l'a dit, aura été retenue ſur chaque marc. On couvrira le creuſet d'un couvercle, dans lequel on aura fait un trou; par lequel on paſſera un fil de fer aſſez fort; on placera le creuſet au fourneau à vent; on l'entourera de charbons auſſi également qu'il ſera poſſible, après quoi on remplira entierement le fourneau, & l'on mettra des charbons ardens par le haut, afin que le feu s'allume de haut en bas. Lorſque le mélange ſera entré parfaitement en fuſion, ce qui arrivera très-promptement, & ce dont on pourra s'aſſurer au moyen du fil de fer qui traverſe le couvercle du creuſet, on ôtera ce couvercle, afin d'achever l'opération à l'aide du précipitant qui ſuit, que l'on tiendra tout prêt pour s'en ſervir au beſoin.

C'eſt un mélange compoſé de deux parties de limaille de fer non rouillé, d'une partie de litharge, d'une partie de fiel de verre, & d'une partie de ſel marin fondu. Ce mélange eſt celui dont on peut ſe ſervir avec le plus de ſuccès dans la premiere & la ſeconde fuſion de l'argent combiné avec le ſoufre; mais dans la troiſieme & quatrieme fuſion & dans les ſuivantes, il ſera à-propos d'y ajouter encore deux parties de plomb en grenaille.

Dans la premiere fonte on employera autant de demi-onces du mélange que l'on aura de marcs d'argent, dont on voudra faire la *ſéparation* ou le départ. On ne mettra pourtant le mélange que peu-à-peu en le répandant ſur le métal fondu, de maniere qu'il en couvre la ſurface, & à chaque fois on remuera le tout avec le fil de fer qui traverſe le couvercle.

Durant cette opération, on donnera toujours un feu violent, afin que le mélange entre parfaitement en fuſion; pour cet effet on fera bien de recouvrir le creuſet, & de fortifier le feu à chaque fois que l'on aura mis de la compoſition précipitante; il faudra auſſi avoir ſoin que les charbons chauffent également le creuſet qui pourroit ſe fendre, ſi l'on mettoit auprès de lui un trop grand nombre de charbons non allumés, ce qui arrive, ſur-tout lorſque les creuſets ſont grands.

Si l'on vouloit faire en une ſeule fois la *ſéparation* de l'or, & le mettre en un bouton ou culot, il faudra doubler la quantité du mélange qui ſert à précipiter, & peut-être qu'alors on ne pourroit ſe diſpenſer d'employer le flux noir dans ce mélange. Mais ſi l'on veut faire cette opération à l'ordinaire, on mettra autant de demi-onces de la matiere précipitante que l'on aura de marcs à ſéparer. On laiſſera le mélange en fuſion pendant dix minutes, après quoi on le vuidera dans un cône bien échauffé; ou ſi le creuſet étoit trop grand, on y puiſeroit une portion de la matiere fondue, juſqu'à ce qu'on puiſſe le remuer avec facilité.

M. de Juſti aſſure que le mélange qui a été indiqué pour ſervir à la précipitation, procure un avantage conſidérable, qui eſt la facilité de ſéparer la partie réguline ou le culot qui eſt tombé au fond du creuſet, d'avec l'argent qui eſt encore combiné avec le ſoufre, au lieu qu'il n'en eſt pas de même, lorſqu'on emploie le flux noir & le plomb en grenaille dès le commencement de l'opération; car alors il n'y a d'autre moyen pour ſéparer le culot, que de faire refondre le tout de nouveau, & alors on retire le culot avec une pincette, parce qu'il n'entre point en fuſion ſi promptement que l'argent uni avec le ſoufre.

On eſt obligé de réitérer la précipitation quatre à cinq fois, & même plus, ſi l'on veut ſéparer parfaitement l'or, & récouvrer l'argent qui eſt uni avec le ſoufre; pour cet effet, on remet le creuſet dans le fourneau, à chaque fois qu'on a vuidé la partie métallique dans le cône, on en détache les ſcories, c'eſt-à-dire, l'argent pénétré de ſoufre, que l'on remet de nouveau à fondre dans le creuſet, & l'on en fait la précipitation de la maniere qui a été indiquée, excepté que pour la troiſieme & la quatrieme fois qu'on précipitera, on joindra deux parties de plomb au précipitant, comme on l'a déja dit. Car ſi l'opération a été faite avec [illegible] ſe trouve dans le [illegible] moins d[illegible]

ſéquentes ne ſe font que pour recouvrer l'argent qui eſt uni au ſoufre, & qui eſt en ſcories.

Cependant on ne peut guere retirer tout l'argent qui étoit paſſé dans ces ſcories, qui contiendront toujours un marc d'argent par quintal, quelque habile que ſoit celui qui opere; le ſeul moyen d'en tirer parti, c'eſt de porter ces ſcories aux fonderies où l'on tire l'argent de ſes mines. Ceux qui s'occupent du départ ou de la *ſéparation*, raſſemblent ces ſcories ou craſſes; ils les portent aux fonderies, les joignent avec du plomb & des fondans convenables, les font paſſer au fourneau de fonte, & paſſent le tout à la coupelle: ce qui leur procure ſouvent un profit aſſez honnête.

Quant aux différens culots que l'on a obtenus par la *ſéparation*, on les met en grenaille chacun ſéparément, & l'on en fait l'eſſai par la coupelle & par l'eau-forte, pour ſavoir la quantité d'or que chacun contient. L'on trouvera communément qu'en ſuivant le procédé qui a été indiqué, la plus grande partie de l'or ſera dans le premier ou le ſecond culot, on n'en trouvera dans le troiſieme & les ſuivans, que lorſque l'opération aura été mal faite. On paſſera à la grande coupelle ou ſur le têt les culots qui contiennent un quart d'or, & alors on en fera le départ ou la quartation avec de bonne eau-forte, & l'on fera fondre la poudre d'or qui ſera tombée au fond de ce diſſolvant. A l'égard des culots qui tiennent beaucoup moins qu'un quart de leur poids d'or, on les joindra à de nouvel argent tenant or pour un nouveau travail. On rafine ſur le têt les autres culots qui ne contiennent point une portion ſenſible d'or, & on en fait des lingots ou des banes avec l'argent en poudre que donne l'eau-forte précipitée. Si le départ ou la *ſéparation* a été faite avec ſoin, le marc de cet argent ne doit point contenir au-delà d'un dixieme de grain d'or, car jamais par la voie ſéche on ne parvient à ſéparer totalement l'or d'avec l'argent. *Voy. les œuvres chimiques de M.* de Juſti, *tome I.* (—)

Séparation, ſ. f. *dans l'économie animale*, action par laquelle différentes liqueurs ſe ſéparent de la maſſe du ſang.

La *ſéparation* des liqueurs dans des arteres plus petites différe de la ſécrétion en ce qu'elle ne s'opere que dans un rameau d'artere qui devient une ſeconde fois conique convergente, & ſe continue dans ſa propre veine; au lieu que dans la ſécrétion c'eſt un conduit ſemblable à une veine, & qui ne reporte point la liqueur à la maſſe. *Voyez* Sécrétion.

Séparation *en Architecture*, eſt ce qui diviſe ou ſépare une chambre ou un appartement d'avec un autre.

SÉPARATISTE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte de religion en Angleterre, ou plûtôt nom commun à toutes les ſectes qui ont établi des égliſes ſéparées par oppoſition à la religion anglicane qui eſt la ſeule autoriſée par la loi. *Voyez* Dissentans non conformistes.

Aujourd'hui le mot *ſéparatiſtes*, parmi les Anglois, ſignifie plutôt une *collection de ſectes*, telles que les Presbytériens, les Puritains, les Quakres, *&c.* qu'une ſecte particuliere. Mais vers leur commencement ils convinrent entr'eux qu'ils ſeroient tous déſignés par un même nom. Leur diviſion en Presbytériens, Indépendans, Anabaptiſtes, *&c.* eſt tout-à-fait moderne. *Voyez* Presbytériens, Indépendans, *&c.*

Hornius, dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique d'Angleterre, dit que les Séparatiſtes ſont ceux qui ſous Edouard VI. Eliſabeth, & Jacques I. refuſerent de ſe conformer à l'égliſe anglicane, & qui furent premierement appellés *Puritains*, enſuite *Séparatifs* & enfin *non-conformiſtes*. *Voyez* Puritains.

Bolton fut le premier chef des *Séparatiſtes*, mais il quitta enſuite le parti qu'il avoit lui-même formé. Robert Brown lui ſuccéda, & de-là les *Séparatiſtes* prirent le nom de *Browniſtes* qu'ils ont retenu long-tems, quoique Brown eût abandonné lui-même la ſecte, & eût, à l'imitation de Bolton, abjuré ſes erreurs. *Voyez* Brownistes.

A Brown ſuccéda Barrow qui fut pendu à l'inſtigation des évêques. Les *Séparatiſtes* eurent enſuite pour chef Johnſon, qui éleva une égliſe à Amſterdam; mais celle-ci ſe diviſa en pluſieurs ſectes dont l'une eut pour chef le frere même de Johnſon: celui-ci l'excommunia, & en fut excommunié à ſon tour. Auſſi-tôt après, un cinquieme nommé *Smiks* érigea une ſemblable égliſe à Leyde; mais elle ſe réduiſit [illegible] à rien après ſa mort, & le ſéparatiſme ſembloit

bloit éteint, lorſque Robinſon parut & le releva. Il adoucit les dogmes de Brown, il remit entre les *Séparatiſtes* la bonne intelligence; mais il ne put jamais réunir toutes les ſectes. Une partie tient encore aujourd'hui pour les opinions rigides de leur ancien maître Brown, & une autre ſuit Robinſon.

Les premiers ont retenu le nom de *Séparatiſtes*, & les derniers ont pris celui de *ſemi-Séparatiſtes*; mais enfin ils ont dégénéré en *Indépendans*; & c'eſt le nom ordinaire qu'on leur donne tant en Angleterre que dans les colonies angloiſes.

Hornius fait mention d'une autre claſſe de *Séparatiſtes* qu'il appelle *ſeſqui-Séparatiſtes*, c'eſt-à-dire, *Séparatiſtes & demi*. Quelques-uns prétendent que c'eſt une ſecte particuliere; mais d'autres ſoutiennent qu'elle n'eſt pas différente des *ſemi-Séparatiſtes*; car ils diſent que ces derniers, ſous prétexte de tenir un milieu entre les Browniſtes & les Anglicans allerent beaucoup plus loin que les Browniſtes mêmes, & ſous le nom de *demi-Separatiſtes*, dégénererent en *Séparatiſtes* & demi.

SÉPARER, v. act. (*Gramm.*) diviſer, disjoindre, écarter, éloigner, diſtinguer; on a *ſéparé* la terre en autant de portions qu'il y avoit d'enfans; il faut *ſéparer* les choſes de ce mélange, le bon grain du mauvais; on *ſépare* la tête du corps, d'un coup de ſabre; l'homme ſe *ſépare* de la femme adultere; ils ſe ſont *ſéparés* avec beaucoup de douleur; la Seine ſe *ſépare* en deux en cet endroit; les Alpes *ſéparent* la France de l'Italie; les proteſtans ſont *ſéparés* de notre communion.

SÉPARER *les guêtes*, (*terme de Vénerie*,) c'eſt diſtribuer par billets aux venders, & aux valets de limiers, une forêt, ou pluſieurs buiſſons, par cantons, pour aller au bois détourner les bêtes. (*D. J.*)

SEPAYES, SIPAYES, *ou* SEPOYS, (*Hiſt. mod.*) on deſigne ſous ce nom, dans l'Indoſtan, des ſoldats indiens, qui ſont entretenus & diſciplinés à la maniere des troupes européennes. Les *ſépayes* font uſage des armes à feu, & ſont d'aſſez bons ſoldats, lorſqu'ils ſont commandés par des européens.

SEPEAU, ſ. m. (*Outil de monnoie.*) c'eſt un tronc ou ſouche de bois, ſur lequel les ouvriers, quand ils fabriquent les monnoies, poſent leur tas ou leur pile, pour les frapper & marquer. (*D. J.*)

SEPÉE, ſ. f. (*terme de Laboureur.*) c'eſt une touffe de pluſieurs arbres qui ont pouſſé d'un même tronc ou racine. Il faut avoir ſoin d'arracher d'un prè les aulnes qui viennent au *ſépée*, car en peu de tems ils occuperoient une partie du pré. (*D. J.*)

SÉPHARITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) ſecte de mahométans, dont le nom vient de *ſéphar*, qui ſignifie, *qualité*, *attribut*, *forme*. Ils admettent en Dieu des attributs de bonté, de puiſſance, d'éternité, *&c.* Ils croient même que Dieu a une figure viſible comme l'homme, & diſent que cette figure eſt compoſée de parties corporelles & ſpirituelles, & que les organes de ſon corps ne ſont point ſujets à la corruption, ni à aucune altération. Ce ſyſtème paroît copié d'après celui des anciens *antropomorphites*; ceux d'entre les mahométans qui leur ſont le plus oppoſés, ſe nomment *moatazalites*. *Voyez* MOATAZALITES. Ricaut, *de l'emp. ottom.*

SÉPHIROTHS, ſ. f. pl. (*Théolog.*) terme hébreu qui ſignifie les *ſplendeurs*, & qui eſt fort en uſage dans la cabale. *Voyez* CABALE.

Les cabaliſtes donnent le nom de *ſéphiroths* à la partie la plus ſecrette de leur ſcience: c'eſt le plus haut degré de la théologie contemplative des plus modernes; ils comptent dix *ſéphiroths* que l'on repréſente quelquefois dans dix cercles différens, enfermés l'un dans l'autre, & quelquefois ſous la figure d'un arbre, à-peu-près comme on repréſente dans les écoles l'arbre de Porphyre, pour faire connoître les différentes catégories de l'être. *Voy.* CATÉGORIE.

Les dix *ſéphiroths* ſont 1. la couronne: 2. la ſageſſe: 3. l'intelligence: 4. la force ou la ſévérité: 5. la miſéricorde ou la magnificence: 6. la beauté: 7. la victoire ou l'éternité: 8. la gloire: 9. le fondement: 10. le royaume. Ce ſont les perfections & les attributs de l'eſſence divine, leſquels ſont liés inſéparablement entre eux, de l'aſſemblage deſquels, ſelon les cabaliſtes, dépend la création, la conſervation, & la conduite de l'univers.

Ils ont imaginé des canaux par où les influences d'une *ſplendeur* ſe communiquent à l'autre. Le monde, diſoit Siméon Jochaïd, le premier de tous les cabaliſtes, ne pouvoit pas être conduit par la *miſéricorde* ſeule, & par la colomne de la *grace*; c'eſt pourquoi Dieu a été obligé d'y ajouter la colomne de la *force* ou de la *ſévérité*, qui fait le jugement. Il étoit encore néceſſaire de concilier ces deux colomnes, & de mettre toutes choſes dans une proportion & dans un ordre naturel, c'eſt pourquoi l'on met au milieu, la colomne de la *beauté*, qui accorde la juſtice avec la miſéricorde, & met l'ordre ſans lequel il eſt impoſſible que l'univers ſubſiſte; de la *miſéricorde* qui pardonne les péchés, ſort un canal qui va à la *victoire* ou à l'*éternité*; enfin les canaux qui ſortent de la miſéricorde & de la force, & qui vont aboutir à la beauté, ſont chargés d'un grand nombre d'anges; il y en a trente-cinq ſur le canal de la *miſéricorde*, qui recompenſent les ſaints, & un pareil nombre ſur celui de la *force*, qui châtient les pécheurs.

Le rabbin Schabté compare les *ſéphiroths* ou ſplendeurs, à un arbre dans lequel on diſtingue la racine, le germe, & les branches; ces trois choſes forment l'arbre, & la ſeule différence qu'on y remarque, eſt que la racine eſt cachée, pendant que le tronc & les branches ſe produiſent au-dehors; le germe porte ſa vertu dans les branches qui fructifient; mais au fond le germe & les branches tiennent à la racine, & forment enſemble un ſeul & même arbre. Il en eſt de même des ſplendeurs ou *ſéphiroths*, ſelon ce cabaliſte; la *couronne* eſt la racine cachée impénétrable; les trois eſprits, ou *ſéphiroths*, ſont le germe de l'arbre; les ſept autres ſont les branches unies au germe, ſans pouvoir en être ſéparées: car celui qui les ſépare, fait comme un homme qui arracheroit les branches de l'arbre, qui couperoit le tronc, & lui ôteroit la nourriture après l'avoir ſéparé de ſa racine. La *couronne eſt la racine qui unit toutes les ſplendeurs, qui verſe ſes influences ſur elles, elles ſont compriſes dans ſon ſein & dans ſa vertu.*

Il faut auſſi remarquer la liaiſon qu'ils mettent entre ces ſplendeurs, & celles qu'ils leur attribuent, avec les créatures qui compoſent l'univers; à chaque *ſéphiroth* on attache un nom de Dieu, un des principaux anges, une des planetes, un membre du corps humain, un des commandemens de la loi; & de-là dépend l'harmonie de l'univers. D'ailleurs une de ces choſes fait penſer à l'autre, & ſert de degré pour parvenir à la connoiſſance la plus ſublime; enfin on apprend par-là l'influence que les ſplendeurs ou *ſéphiroths* ont ſur les anges, ſur les planetes, les aſtres, & les parties du corps humain. Voici ces relations.

Relations des sephiroths, *avec les noms de Dieu, les anges, les planetes*, &c.

Dix *sephiroths*.	Dix noms de Dieu.	Dix membres de l'homme archétype, ou dix ordres d'archanges.	Dix planetes, ou dix membres de l'homme céleste.	Dix membres de l'homme terrestre.	Dix commandemens de la loi.
La couronne.	Je suis celui qui suis.	Haiot hakk-odes, *ou* les séraphins.	Le ciel empyrée.	Le cerveau.	Tu n'auras point d'autre Dieu.
La sagesse.	Jah, l'*essence*.	Orphanim, *ou* les chérubins.	Le premier mobile.	Le poumon.	Tu ne te feras point d'image taillée.
L'intelligence.	Jehovah.	Avalim, *ou* les trhônes.	Le firmament.	Le cœur.	Tu ne prendras point le nom du seigneur en vain.
La magnificence.	Dieu créateur.	Haschemalim, *ou* les dominations.	Saturne.	L'estomac.	Tu sanctifieras le jour du repos.
La force.	Dieu puissant.	Seraphim, *ou* les vertus.	Jupiter.	Le foie.	Honore ton pere & ta mere.
La beauté.	Dieu fort.	Melachim, *ou* les puissances.	Mars.	Le fiel.	Tu ne tueras point.
La victoire.	Dieu des armées.	Elohim, *ou* les Principautés.	Le soleil.	La rate.	Tu ne paillarderas point.
La gloire.	Le seigneur des armées.	Ben-elohim, *ou* les archanges.	Vénus.	Les reins.	Tu ne déroberas point.
Le fondement.	Le tout-puissant.	Cherubin, *ou* les anges.	Mercure.	Les parties nobles de l'homme.	Tu ne diras point faux témoignage.
Le royaume.	Le seigneur-adonai.	Ischim, *ou* les ames.	La lune.	La matrice.	Tu ne convoiteras point.

Un savant qui a beaucoup étudié les mysteres de la cabale, croit que les *séphiroths* ne sont que des nombres qui ont relation aux dix doigts de la main; d'autres, comme le P. Kircher, croient y trouver le mystere de la Trinité; mais il est superflu d'y chercher d'autres mysteres que ceux que les cabalistes y trouvent; il faut leur abandonner leurs mystérieux secrets, & ne pas perdre le tems à vouloir les approfondir. Mori *epist. in cabal. tom. II. pag.* 53. Kircher, *ædip. ægiptiac.* Gymnas, *hieroglyph. class.* 4. *c. ix. tom. II.* Basnage, *hist. des juifs, tom. III. liv. VI. c. v. n°* 7 & 8. & *tom. VI. liv. IX. c. xj.* Calmet, *dictionn. de la bibl. tom. III. pag.* 525. & *suiv.*

SEPHORIS, (*Géog. anc.*) ville de la tribu de Zabulon, capitale de la Galilée, à dix ou douze milles de Tibériade. Elle porta dans la suite le nom de *Diocésarée*. Il est singulier que les auteurs sacrés n'en disent mot, & que Josephe en parle très-souvent. Aujourd'hui cette ville est comblée de ruines, & dans le territoire des environs, qui est fertile en pâturage, on n'y voit qu'une vingtaine de pauvres chaumieres. (*D. J.*)

† SEPIA, (*Géog. anc.*) montagne du Péloponnèse, dans l'arcadie, à la gauche du mont Géronte, près du lieu nommé *Tricrène*. On tient, dit Pausanias, *liv. VIII. c. xvj.* qu'Epythus, fils d'Elatus, mourut sur cette montagne, de la piquure d'un serpent, & qu'il y fut enterré, parce qu'on ne put transporter son corps plus loin. Les Arcadiens disoient que cette montagne engendroit des serpens fort venimeux, mais qu'ils y étoient rares, parce que la montagne étant couverte de neige une bonne partie de l'année, s'ils sortoient de leurs trous, ils périssoient dans la neige, & s'ils se cachoient, la rigueur du froid & le manque de nourriture les faisoient mourir sous terre. Pausanias ajoute: comme je savois qu'Homere, en parlant des Arcadiens, a fait mention du tombeau d'Epythus, je le considérai avec soin; c'est un petit tertre, environné d'une balustrade de pierre, qui tourne tout-à-l'entour, & je crois qu'Homere ne l'a tant vanté, que parce qu'il n'en avoit point vû de plus beau. (*D. J.*)

SEPIAS, (*Géog. anc.*) [illegible] d[illegible] Thessalie, dans la Magn[illegible] que. [illegible] *l. III. c. xiij.* parlent de ce promontoire. (*D. J.*)

SEPS, s. m. (*Hist. nat.*) espece de lézard, ou plutôt animal qui tient le milieu entre le serpent & le lézard, parce qu'il ressemble par la forme du corps à un serpent, & qu'il a quatre petites pattes très-peu apparentes. On trouve le *seps* dans la Toscane; il est petit, rond, & couvert d'écailles; il a sur le dos des lignes noires longitudinales & paralleles entre elles; les oreilles & les yeux sont petits, & la queue est terminée en pointe; les pattes de devant sont situées fort près de la tête, & celles de derriere contre l'anus; les écailles ont une figure rhomboïde; le ventre est d'un blanc mêlé d'un peu de bleu. Cet animal est vivipare; Columna rapporte qu'il a tiré du corps d'un *seps* femelle, quinze petits, tout vivans & enveloppés dans une membrane comme les petits de la vipère. Ald. *de lacertis, pag.* 628.

SEPT, (*Arithmétiq.*) nombre impair composé de six & un, qui en chifre arabe s'écrit ainsi, 7; en chifre romain, de cette maniere, VII; & en chifre françois de compte, de cette sorte, vij. *Le Gendre*. (*D. J.*)

SEPT, (*Critiq. sacrée.*) ce nombre étoit très-cher aux Juifs, qui le regardoient superstitieusement comme un nombre mystérieux, à cause du sabbat qui revenoit le septieme jour, de la septieme année consacrée au repos de la terre, & des *sept* semaines de *sept* années qui formoient leur jubilé; de-là vient que pour s'accommoder à leurs préjugés, le nombre *sept* se rencontre si souvent dans l'Ecriture; *sept* églises, *sept* chandeliers, *sept* branches au chandelier d'or, *sept* lampes, *sept* étoiles, *sept* sceaux, *sept* anges, *sept* trompettes, *sept* phioles, *sept* têtes de dragon, *sept* diadêmes qu'elles portent. Ainsi le nombre *sept* est choisi par préférence pour tout autre nombre indéterminé. En voici de nouveaux exemples. Cela vous est plus avantageux que d'avoir *sept fils*, Ruth, *iv.* 15. c'est-à-dire, plusieurs fils. Le paresseux croit être plus habile que *sept hommes* qui parleroient par sentences, *prov. xxvj.* 16. c'est-à-dire que plusieurs personnes éclairées.

En conséquence, ce nombre étoit consacré aux cérémonies de la religion: les amis de Job offrirent un sacrifice de *sept* veaux & de *sept* béliers; David, dans la solemnité de la translation de l'arche, crut qu'un pareil sacrifice seroit le plus agréable qu'il pût

offrir au seigneur; Abraham lui en avoit donné l'exemple, en faisant présent à Abimélec de *sept* brebis pour être immolées en holocauste sur l'autel, à la face duquel il avoit contracté alliance avec ce prince.

Remarquez aussi que ce nombre *sept* étoit affecté chez les payens, tant à l'égard des autels que des victimes qui devoient être immolées; c'étoit une espece de rit, tiré de l'art magique, suivant lequel le nombre *sept* étoit un nombre mystérieux, consacré aux *sept* planetes, & qui avoit la vertu, à ce que prétendoient les magiciens, d'en tirer les génies, pour les faire descendre sur la terre. (*D. J.*)

SEPTA, (*Hist. anc.*) c'étoit anciennement un enclos, ou un endroit fermé de barrieres ou de balustrades faites de planches, par où l'on passoit pour donner sa voix dans les assemblées des Romains, qui se tenoient dans le champ de Mars, comme l'atteste Servius, cité par Rosin, *liv. VI. des antiq. rom.* On nommoit encore ces enclos, *ovilia*. *Voyez* OVILIA.

SEPTAINE, s. f. (*Jurisprud.*) c'est la banlieue, le finage, ou territoire dépendant d'une ville; ce terme vient *à sceptis*, comme qui diroit une enceinte; il est trouvé dans quelques anciennes chartes, & singulierement dans le procès verbal de la coutume de Berri, où la banlieue de Bourges est ainsi nommée. *Voyez* la coutume de Berri, le *glossar.* de M. de Lauriere, & les *mots* BANLIEUE, BANNIE, QUINTE, DETROIT, DISTRICT, TERRITOIRE. (*A*)

SEPTANTE, (*Arithmétiq.*) nombre pair, composé de soixante & dix, ou de sept dixaines, ou de cinq fois quatorze, ou de quatorze fois cinq, ou de dix fois sept; ainsi que sept soit multiplié par dix, ou que dix le soit par sept, ou quatorze par cinq, ou cinq par quatorze, le produit sera toujours *septante*. On dit plus ordinairement soixante-&-dix; *septante*, ou soixante-&-dix, en chifre commun ou arabe, s'écrit de cette maniere, 70; en chiffre romain de cette sorte, LXX; & en chiffre françois, lxx. *Le Gendre*. (*D. J.*)

SEPTANTE, *version des* (*Critiq. sacrée.*) traduction greque des livres de Moïse, dont les juifs n'entendoient plus la langue originale; comme cette version fut faite à l'usage des synagogues d'Egypte, qu'elle est la premiere & la plus célebre de toutes, il importe d'en discourir avec l'étendue qu'elle mérite.

Le livre le plus ancien qui en parle, porte le nom d'*Aristée*, & est parvenu jusqu'à nous. Le dessein de cet ouvrage est uniquement d'en donner l'histoire, & dans cet événement, l'auteur Aristée y est qualifié d'officier aux gardes de Ptolomée Philadelphe. Voici un court extrait de sa relation.

Ptolomée Philadelphe, roi d'Egypte, ayant fort à cœur la belle bibliothèque qu'il formoit à Alexandrie, & qu'il remplissoit de toutes sortes de livres, donna la direction de cette affaire à un illustre athénien, qu'il avoit à sa cour, Démétrius de Phalere, qu'il chargea de lui tirer de tous les endroits du monde, tout ce qu'il pouvoit y avoir de curieux en fait de livres. Démétrius, en s'acquitant de cette commission, apprit que les Juifs avoient un livre qui contenoit les lois de Moïse; il en avertit le roi: ce prince ayant consenti d'en faire venir une copie de Jérusalem, avec des gens qui le traduisissent en grec, ordonna à Démétrius de lui dresser un mémoire sur cette affaire, & d'en écrire au souverain sacrificateur.

Aristée, l'auteur prétendu de cette histoire des *septante* interprètes, Sosibius de Tarente, & André, tous trois gens de qualité de la cour de Ptolomée, & amis de la nation juive, prirent cette occasion de demander au roi la grace de ceux de cette nation qui avoient été mis en esclavage par Ptolomée, & emmenés en Egypte; le roi accorda leur demande. Ensuite Démétrius lui remit un mémoire, pour obtenir des juifs le livre de la loi de Moïse, qu'il souhaitoit. Selon le plan de ce mémoire, le roi demandoit à Eléazar, souverain sacrificateur à Jérusalem, le livre de Moïse, & six personnes de chaque tribu pour le traduire en grec.

Aristée & André furent les porteurs de cette lettre, avec des présens immenses qui leur obtinrent toutes sortes d'honneurs à leur arrivée à Jérusalem. Ils revinrent à Alexandrie munis d'une bonne copie de la loi de Moïse écrite en lettres d'or, & accompagnés de six anciens de chaque tribu, c'est-à-dire 72 interprêtes, pour la traduire en grec.

Le roi ayant vu ces 72 députés, en fut très-satisfait, leur fit présent de 3 talents à chacun, & les envoya à l'île de Pharos, près d'Alexandrie, pour exécuter commodément leur entreprise. Démétrius les y conduisit par l'Heptastadium qui joignoit cette île au continent, & les logea dans une maison qu'on leur avoit préparée. Ils se mirent aussi-tôt à travailler à leur version; & quand une période étoit faite, après qu'elle avoit passé dans une conférence générale, Démétrius l'écrivoit. L'ouvrage fut achevé en 72 jours. Il fut lu & approuvé en présence du roi, qui fit encore présent à chaque traducteur de trois habits magnifiques, de deux talens en or, d'une coupe d'or d'un talent, & puis les renvoya dans leur pays. Voilà le précis de la relation d'Aristée.

Aristobule, juif d'Alexandrie, & philosophe péripatéticien, est le second qui parle de cette version des *septante*. Il vivoit vers la CLXXXVIII. année de l'ere des contracts, c'est-à-dire CXXV. ans avant Jesus-Christ; car on trouve une lettre que lui écrivirent dans ce tems-là les juifs de Jérusalem & de Judée, comme cela paroît par le *II. liv. des Machabées*. On dit que cet Aristobule avoit composé un commentaire sur les cinq livres de Moyse, & qu'il l'avoit dédié au roi Ptolomée Philométor, dont il avoit été précepteur; & c'est-là qu'on prétend qu'il parloit de cette version faite sous la direction de Démétrius de Phalère, par ordre exprès de Ptolomée Philadelphe roi d'Egypte. Ce livre est perdu; tout ce qui nous en reste sont quelques fragmens qu'en citent Eusèbe & Clément Alexandrin.

Après Aristobule vient Philon, autre juif d'Alexandrie, qui vivoit du tems de Notre-Seigneur; car peu après sa crucifixion, il fut député par les juifs d'Alexandrie à Caïus César empereur romain. Dans la relation qu'il donne de la version des *septante*, on trouve les mêmes choses que dans celle d'Aristée: il y brode seulement quelques nouveaux traits, pour en pouvoir conclure que les traducteurs étoient des hommes inspirés par l'esprit de Dieu.

Josephe qui a écrit ses antiquités judaïques vers la fin du premier siecle, s'accorde pareillement avec Aristée; & ce qu'il en dit, *antiq. jud. xji.* 2. n'est qu'un abrégé de cet auteur. Seulement dans Josephe le prix de la rédemption des juifs est différent de celui d'Aristée; car au-lieu qu'Aristée dit vingt drachmes par tête, & la somme totale six cens soixante talens, Josephe met cent vingt drachmes par tête, & fait monter la somme totale à quatre cens soixante talens; dans tout le reste ils s'accordent ensemble.

Après Josephe, le premier qui parle de la version des *septante*, & de la maniere dont elle se fit, est Justin martyr, qui vivoit vers le milieu du second siecle, environ cent ans après Philon. Il avoit été à Alexandrie, & s'étoit informé de ce fait aux juifs du pays. Il nous dit ce qu'il avoit appris d'eux, & ce qui étoit reçu constamment parmi eux pour véritable; & ce qu'il en dit prouve qu'on avoit encore enchéri sur ce que Philon avoit écrit de la conformité miraculeuse des traductions; on y avoit ajouté des cellules différentes, dont chaque traducteur en avoit une où il étoit renfermé, & où il avoit fait à part sa traduction particuliere de tout l'ouvrage; & que quand on vint à comparer ces traductions les unes avec les autres, il ne s'y trouva pas un seul mot de différence. Ce bon pere prend tout cela pour argent comptant.

Irénée, Clément Alexandrin, S. Hilaire, S. Augustin, Cyrille de Jérusalem, Philastre de Bresse, & le gros des peres qui ont vécu depuis Justin, ont tous défendu ces cellules, [illegible] accord merveilleux de toutes les versions. Quelques modernes défendent avec la même chaleur cette histoire, & ne peuvent consentir à laisser tomber un miracle qui confirmeroit si bien la divinité de la sainte-Ecriture contre tous les contradisans. C'est dommage qu'on y oppose des objections sans réplique.

Du tems d'Epiphane, qui fut évêque de Salamine en Chypre l'an 368, des fausses traditions avoient encore corrompu davantage cette histoire; en effet, la maniere dont il la conte est différente de celle de Justin, aussi-bien que de celle d'Aristée; & cependant il appelle Aristée à témoin des faits même qu'il rapporte autrement que lui; ce qui prouve que de son tems il y avoit un autre Aristée, & que celui que nous avons aujourd'hui est le même qu'avoient Josephe [illegible] [illegible] de la version des [illegible] cette [illegible] On

I. On ne peut pas douter qu'il ne se soit fait une traduction greque des livres sacrés hébreux du tems des Ptolomées en Egypte; nous avons encore cette traduction; & c'est la même qu'on avoit du tems de Notre-Seigneur, puisque presque tous les passages que les écrivains sacrés du nouveau Testament citent du vieux dans l'original grec, se trouvent mot-à-mot dans cette version. L'on ne peut pas douter non plus, vû la passion qu'ont eu les princes de la race des Ptolomées de remplir leur bibliotheque d'Alexandrie de toutes sortes de livres, passion dont tous les historiens de ce tems-là parlent, on ne peut douter, dis-je, que cette traduction n'y ait été mise dès qu'elle fut faite.

II. Le livre qui porte le nom d'*Aristée*, qui est le fondement de tout ce qu'on a débité sur la maniere dont se fit cette traduction par les 72 anciens, envoyés exprès de Jérusalem à Alexandrie, du tems de Ptolomée Philadelphe, est une fiction manifeste inventée pour accréditer cette version. Les Juifs, depuis leur retour de la captivité de Babylone jusqu'au tems de Notre-Seigneur, donnoient extrêmement dans les romans de religion, comme cela paroît par leurs livres apocryphes qui se sont conservés jusqu'à nous. Le livre que nous avons encore sous le nom d'Aristée, est un de ces romans écrit par un juif hellénis-te; & c'est une chose évidente par plusieurs raisons.

1°. Quoique l'auteur de ce livre se dise payen grec, il parle par-tout en juif; & dès qu'il s'agit de Dieu ou de la religion des Juifs, il en parle dans des termes qui ne conviennent qu'à un juif, & fait parler de la même maniere Ptolomée, Démétrius, André, Sozibius, & les autres personnages qu'il introduit sur la scene.

2°. Il fait faire une dépense prodigieuse à Ptolomée pour avoir cette version. Il lui en coute pour racheter les captifs, 660 talens: en vases d'argent envoyés au temple, 70 talens: en vases d'or, 50: & en pierreries pour ces vases, cinq fois la valeur de l'or; c'est-à-dire 250 talens: en sacrifices & autres articles pour l'usage du temple, 100 talens. Il fait présent outre cela à chacun des 72 députés, de 3 talens d'argent à leur arrivée, c'est-à-dire en tout, de 216 talens; & quand il les congédie, de 2 talens d'or à chacun, & d'une coupe d'or du poids d'un talent. Tout cela mis ensemble, donne la somme de 1046 talens d'argent, & 1600 talens d'or, qui réduite en monnoie d'Angleterre, fait 1918537 liv. sterlings 10 schellings, en comptant le talent sur le pié de celui d'Athènes, comme le docteur Bernard en a réglé la valeur. Si on prenoit les talens pour des talens d'Alexandrie, où étoit la scene, ce seroit bien pis encore, car ce seroit le double.

Si l'on ajoute à cette largesse plusieurs autres menus présens qu'Aristée fait faire par ce prince aux députés, outre les frais de leur voyage & de leur dépense pendant leur séjour en Egypte, il se trouvera que Ptolomée, pour avoir le livre de Moïse en grec, aura dépensé plus de deux millions-sterlings, c'est-à-dire à-peu-près vingt fois autant que la bibliotheque alexandrine pouvoit valoir. Comment imaginer que Ptolomée ait fait cette prodigieuse dépense pour un ouvrage, dont ni lui, ni sa cour ne devoient pas certainement être fort curieux.

3°. Les questions qu'on propose aux 72 députés, & leurs réponses, n'ont pas moins l'air d'un roman. L'envoi des anciens de Jérusalem à Aléxandrie pour cette traduction, & qu'on tira six à six de chaque tribu, sont l'invention d'un juif, qui a en vue le sanhédrin, & le nombre des douze tribus d'Israël, mais il n'y a pas même apparence qu'il y eut alors dans toute la Judée six hommes qui eussent les qualités qu'on leur donne pour cet ouvrage, & qui entendissent assez de grec pour le faire. Ce n'est pas tout; il falloit également entendre l'hébreu qui étoit la langue de l'original: or l'hébreu alors n'étoit plus leur langue, car depuis le retour de la Chaldée, c'étoit le chaldéen.

4°. Il y a dans le récit d'Aristée plusieurs autres faits qu'on ne sauroit ajuster avec l'histoire de ce tems-là. En particulier, ce Démétrius de Phalere qu'Aristée représente comme le favori de Philadelphe, loin d'être en faveur à la cour de ce prince, avoit encouru sa disgrace, pour avoir voulu détourner son pere de lui mettre la couronne sur la tête; & d'abord après la mort du pere qui l'avoit protégé, on mit Démétrius en prison où il mourut peu de tems après, comme le dit Diogène de Laërce. Mais ceux qui seront curieux d'approfondir davantage la fable d'Aristée, peuvent lire ce qu'en ont écrit MM. Dupin, Simon, & sur-tout le docteur Hody dans son savant ouvrage *de Bibliorum versionibus græc*. (1)

III. Aristobule ne mérite pas de nous arrêter longtems, parce que son récit est tiré d'Aristée dont le roman avoit déja la vogue parmi les juifs d'Alexandrie. Ce que le *II. liv.* des *Macchab. j. x.* rapporte de cet Aristobule qui étoit précepteur de Ptolomée, l'an 188 de l'ere des contrats, & contre toute apparence. C'étoit Ptolomée Physcon qui régnoit alors; & l'an 188 de l'ere des contrats est la 21 de son regne, & la 56 après la mort de son pere. Il falloit donc qu'il eût près de soixante ans pour le moins; & l'on n'a pas de précepteur à cet âge.

On dit encore que cet Aristobule avoit écrit un commentaire sur les cinq livres de Moïse, & qu'il l'avoit dédié à Ptolomée Philometor; mais tout fait soupçonner que ce commentaire étoit l'ouvrage de quelque juif hellénïste, composé long-tems après la date qu'il porte; & ce qui fortifie ce soupçon, c'est que Clément Alexandrin est le premier qui en parle, & Eusebe le dernier. Cette observation prouve toujours que ce commentaire, quel qu'il fût, n'a pas duré longtems.

IV. Quant à Philon, ses additions à l'histoire d'Aristée sont tirées des traditions reçues de son tems parmi les juifs d'Alexandrie. Le principal & l'accessoire viennent de la même source, c'est-à-dire que l'un & l'autre étoit inventé pour faire valoir la religion judaïque, pour la faire respecter aux étrangers, & attirer à cette version une vénération & une autorité particuliere du commun de leurs propres gens. Quand cela eut une fois passé, *il ne fut pas difficile d'introduire la solemnité d'un anniversaire pour en faire la commémoration, telle que Philon l'a vue pratiquer de son tems.*

V. Il paroît que la différence du prix de la rançon des Juifs qui se trouve entre Josephe & Aristée, est visiblement une faute, ou de l'auteur ou des copistes; car la somme totale ne s'accorde pas avec ce qui résulte des sommes particulieres. Le nombre des juifs rachetés, dit Josephe, fut 120 mille, à 20 drachmes par tête, comme Aristée le raconte, c'est justement 400 talens qui est la même somme d'Aristée; mais Josephe dit que la rançon étoit de 120 drachmes par tête, c'est-à-dire six fois autant, & cependant sa somme totale ne va qu'à 460 talens. Il y a donc erreur dans les nombres; ou il faut que la rançon soit plus petite, ou il faut que la somme soit plus grosse.

VI. Pour ce qui est de Justin, martyr, & des autres peres qui l'ont suivi, ils se sont persuadé trop aisément ce qu'ils souhaitoient qui fût vrai; car, que soi-

(1) La version des *Septante* Interpretes, dont *Aristée* nous a transmis [illegible]

Septante Interpretes avoit conservé cette pureté qu'elle avoit, lors- [illegible] *Lucano*. (W)

soixante & douze personnes renfermées dans des cellules différentes pour faire une traduction de l'Ecriture, se rencontrent sans aucune communication à traduire tous mot pour mot de la même maniere, ce seroit un miracle qui prouveroit incontestablement, non seulement l'autorité de la version, mais la vérité de l'écriture du vieux Testament; & les chrétiens d'alors s'intéressoient également à ces deux choses, aussi bien que les Juifs.

Justin martyr donc trouvant à Alexandrie cette tradition reçue, y donna toute sa croyance, & s'en servit même contre les Payens pour défendre la religion qu'il professoit. Ensuite Irénée & les autres peres de l'Eglise goûterent à leur tour la même idée si flatteuse. Mais pour se convaincre du peu de fonds que mérite l'autorité de Justin martyr dans cette affaire, il n'y a qu'à jetter les yeux sur les erreurs de sa narration. Selon lui, Ptolomée envoye demander à Hérode le livre de la loi. Justin ne songeoit pas que non seulement Ptolomée Philadelphe dont il vouloit parler, mais tous les autres Ptolomées ses successeurs, étoient morts avant qu'Hérode parvînt à la couronne en Judée. Cette bévue n'accrédite pas le reste de son récit.

Ajoutons que ce pere de l'Eglise étoit fort crédule; & que quand il eut embrassé le christianisme, il se laissa trop emporter à son zele pour la religion, & donna trop aisément dans tout ce qui lui paroissoit la favoriser. En voici un exemple bien sensible. Etant à Rome, il y rencontre une statue consacrée à Sémon Sancus, un ancien demi-dieu des Sabins. Il s'imagine aussitôt qu'elle est dédiée à Simon Magus ou le magicien; & sans autre fondement que cette vision, il reproche au peuple romain de s'être fait un dieu d'un imposteur. La même facilité lui fit ajouter foi aux discours des juifs d'Alexandrie, qui en lui montrant les ruines de quelques vieilles maisons de l'île de Pharos, l'assurerent que c'étoient les masures des cellules des *septante*.

VII. La relation qu'Epiphane donne de cette version, est si différente de toutes les autres, qu'elle semble tirée d'une autre histoire que de celle où avoient puisé Josephe & Eusebe. Apparemment que quelque chrétien, depuis Justin martyr, avoit ramassé tout ce qu'il avoit pu rencontrer sur cette matiere, & en avoit composé le nouvel Aristée d'Epiphane, d'où il a tiré ce qu'il en dit. Il est du-moins bien sûr que l'Aristée d'Epiphane a paru après le tems de l'auteur prétendu de cette piece; car la seconde lettre qu'Epiphane en cite, comme écrite par Ptolomée Philadelphe à Eléazar, commence par cette maxime: „ Un trésor caché, & une source bouchée, de quel „ usage peuvent-ils être „? Cette sentence est visiblement tirée du livre de l'Ecclésiastique, *ch. xx.* 30. & *ch. xlj.* 14. qui ne fut publié par le fils de Sirach que vers l'an 132 avant Jésus-Christ, & 115 ans après la mort de Ptolomée Philadelphe, par l'ordre duquel, selon cet auteur, la *version des septante* s'est faite.

Enfin, le détail qu'on vient de lire, prouve, je crois, suffisamment que tout ce qu'Aristée, Philon, Justin martyr, Epiphane, & ceux qui les ont suivis, ont débité sur la version des *septante*, est une pure fable, qui n'a d'autre fondement, sinon que sous le regne de Ptolomée Philadelphe, il se fit une version de la loi de Moïse en grec, par les juifs d'Alexandrie.

VIII. Pour le mieux comprendre, il faut observer, que quand Alexandre bâtit Alexandrie, il y attira quantité de juifs. Ptolomée Soter ayant fait aussi sa capitale de cette ville, [illegible] l'augmenter; en conséquence [illegible] un grand nombre d'autres Juifs [illegible] les mêmes privileges qu'[illegible] Macédoniens & aux Grecs, de sorte qu'ils faisoient une partie très-considérable des habitans de cette grande ville. Le commerce continuel qu'ils avoient avec les citoyens du lieu, les obligea bientôt à apprendre la langue dominante qui étoit le grec, & à [illegible] communément. Il leur arriva dans cette occasion, ce qui leur étoit déja arrivé dans une autre pareille à Babylone; je veux dire, d'oublier leur langue, & de prendre insensiblement celle du pays. N'entendant donc plus l'hébreu, où on avoit accoutumé de lire encore premierement le texte, ni le chaldéen, où l'on en donnoit l'explication dans les synagogues, ils en firent une version grecque pour eux-mêmes. Voilà la véritable raison qui produisit cette version grecque, à qui le roman d'Aristée a fait donner le surnom des *septante*.

D'abord on ne traduisit en grec que la loi, c'est-à-dire les cinq livres de Moïse. Ensuite du tems d'Antiochus Epiphane, ceux d'Alexandrie, qui pour lors se conformoient à tous les usages de la Judée & de Jérusalem pour le spirituel, traduisirent en grec les prophètes. Enfin, des particuliers traduisirent le reste pour leur usage domestique, ensorte que la version à qui l'on donne le nom des *septante*, se trouva complette; & cette version fut celle dont se servirent les juifs hellénistes dans tous les endroits de leur dispersion où l'on parloit grec.

1°. Qu'il n'y eut que la loi de traduite en grec du tems de Ptolomée Philadelphe, c'est un fait clairement marqué dans tous les auteurs qui ont commencé à parler de cette version: dans Aristée, Aristobule, Philon & Josephe, cela est dit expressément. 2°. Que ce fut à Alexandrie que se fit cette version; la dialecte d'Alexandrie qui y regne par-tout, en est une preuve suffisante. 3°. Qu'elle fut faite à plusieurs reprises, & par des personnes différentes. La différence du style des différens livres, la différente maniere dont on y trouve les mots hébreux & les mêmes phrases traduites, enfin le soin qu'il paroît que l'on a apporté à la traduction de certains livres, & la négligence qui se voit dans quelques-autres, ou plutôt l'exactitude de quelques-unes de ces traductions, & le manque d'exactitude des autres, en sont une démonstration sans réplique.

IX. La passion qu'avoit Ptolomée Philadelphe, de remplir sa belle bibliotheque de toutes sortes de livres, ne permet pas de douter que, dès que cette version fut faite à Alexandrie, on n'y en mît un exemplaire qui y demeura jusqu'à ce que ce riche magasin des sciences fut consumé par un incendie que Jules César occasionna. Mais il falloit que cet exemplaire fût bien négligé; puisque pas un des auteurs grecs qui sont parvenus jusqu'à nous, ni les anciens auteurs latins, n'en a jamais dit le moindre mot.

La curiosité pour cette version grecque de l'Ecriture, se borna à la seule nation juive; ils s'en servoient en public dans les synagogues, pour y lire les leçons réglées par leurs canons; & sans doute qu'ils en avoient aussi des copies en particulier dans leurs familles: mais jusqu'au tems du nouveau Testament, il ne paroît point qu'ils les montrassent aux étrangers. Quand l'évangile se fut étendu à toutes les nations, alors cette version s'étendit avec lui partout où l'on entendoit la langue grecque; elle ne fut plus renfermée entre les juifs hellénistes, elle fut entre les mains de tous ceux qui en eurent envie, & les copies se multiplierent. Aussi voit-on, quelque tems après Notre-Seigneur, que les payens commencent à connoître le vieux Testament; au lieu qu'avant le christianisme, très-peu, ou plutôt pas un d'eux, ne l'avoit connu.

X. A mesure que la religion chrétienne se répandit, cette version greque des *septante* fut aussi plus recherchée & plus estimée. Les évangélistes & les apôtres qui ont écrit les livres du nouveau Testament, la citent; les peres de la primitive Eglise la citent aussi. Toutes les églises greques s'en servoient; & jusqu'à S. Jérôme, les latines n'avoient qu'une traduction faite sur cette version. Tous les commentaires prenoient cette version pour le texte, & y ajustoient leurs explications. Et quand d'autres nations se convertissoient & embrassoient la religion chrétienne, pour avoir l'Ecriture en leur langue, les versions se faisoient sur celle des *septante*; comme l'illyrienne, la gothique, l'arabique, l'éthiopique, l'arménienne & [illegible].

XI. Cependant à mesure que la version des *septante* gagnoit du crédit parmi les Chrétiens, elle en perdoit parmi les Juifs. Comme ils se trouvoient pressés par divers passages de cette traduction que les chrétiens faisoient valoir contre eux, ils songerent à s'en procurer une nouvelle qui leur fût plus favorable. Aquila, juif prosélyte, exécuta le premier cette besogne. Peu de tems après Aquila, il se fit deux autres versions grecques du vieux Testament, l'une par Théodotion, & l'autre par Symmachus, comme nous le dirons plus au long au *mot* VERSIONS GRECQUES.

C'est assez de remarquer ici qu'Origene rassembla dans ses hexaples les trois dernieres versions dont nous venons de parler, conjointement avec celle des *septante*. [illegible] Eusebe ayant découvert [illegible] la [illegible] Origene dans la biblio[illegible] [illegible] ouvrage [illegible]

copies de la version des *septante*, & les communiquerent aux églises de ces quartiers-là, qui la reçurent généralement depuis Antioche jusqu'en Egypte.

Il se fit à-peu-près dans le même tems deux autres éditions des *septante*; la premiere par Lucien, prêtre de l'église d'Antioche, qui fut trouvée après sa mort à Nicomédie en Bithynie. Ce fut cette édition que reçurent dans la suite toutes les églises, depuis Constantinople jusqu'à Antioche. L'autre fut faite par Hésychius, évêque d'Egypte, & fut reçue d'abord à Alexandrie, & ensuite dans toutes les églises d'Egypte. Ces deux correcteurs entendoient l'hébreu, & avoient fait par-là plusieurs corrections à la version.

Les auteurs de ces trois éditions des *septante* souffrirent tous trois le martyre dans la dixieme persécution; cet événement donna une si grande réputation à leurs éditions que toute l'église greque s'en servit, de l'une dans un endroit, & de l'autre dans un autre. Les églises d'Antioche & de Constantinople, & toutes celles d'entre deux, prirent celle de Lucien. Celles d'entre Antioche & l'Egypte, celle de Pamphile, & en Egypte celle d'Hésychius. C'est ce qui fait dire à S. Jérôme qu'elles partageoient le monde en trois; parce que de son tems aucune église greque ne se servoit d'aucune autre que d'une de ces trois, qu'elle regardoit comme une copie authentique du vieux Testament. Ces trois éditions, à en juger par les copies manuscrites qui en restent encore, ne différoient en rien de considérable, pourvu qu'on ne mette pas en ligne de compte les fautes des copistes.

De la même maniere que les anciens avoient trois éditions principales des *septante*, il est arrivé que les modernes en ont aussi trois principales depuis l'impression, dont toutes les autres ne sont que des copies. La premiere est celle du cardinal Ximenès, imprimée à Complute, ou Alcala de Henarès en Espagne; la seconde celle d'Aldus à Venise, & la troisieme celle du pape Sixte V. à Rome.

Celle du cardinal Ximenès est imprimée l'an 1615 dans sa polyglotte, connue sous le nom de *bible de Complute*, qui contient 1°. le texte hébreu; 2°. la paraphrase chaldaïque d'Onkélos sur le Pentateuque; 3°. la version des *septante* du vieux Testament, & l'original grec du nouveau, & 4°. la version de l'un & de l'autre. Ce furent les théologiens de l'université d'Alcala, & quelques autres qui préparerent les matériaux pour l'impression; mais comme c'étoit le cardinal Ximenès qui en avoit fait le plan, qui les dirigeoit, & qui en faisoit toute la dépense, cette polyglotte a retenu son nom. Le dessein qu'on s'est proposé dans cette édition des *septante* ayant été de choisir dans tous les exemplaires qu'on avoit, la version qui approchoit le plus de l'hébreu, il se trouve que ce qu'ils ont donné est plutôt une nouvelle version greque, que celle des anciens *septante*, ou la version qui sous ce nom a été d'un si grand usage aux peres de la primitive Eglise. C'est sur cette édition des *septante* que sont faites celle des polyglottes d'Anvers & de Paris, dont la premiere parut l'an 1672, & l'autre l'an 1645. Celle de Commelin, imprimée à Heidelberg avec le commentaire de Vatable, l'an 1699, est aussi faite sur cette édition.

II. L'édition d'Aldus à Venise est de 1578. Ce fut André Asulanus, beau-pere de l'imprimeur, qui en prépara la copie par la collection de plusieurs anciens manuscrits. C'est de celle-ci que sont venues toutes les éditions d'Allemagne, à la reserve de celle d'Heidelberg dont nous venons de parler.

III. Mais l'édition de Rome est préférée aux deux autres par tous les savans, quoique Vossius l'ait condamnée comme la plus mauvaise. Le cardinal de Montalte, qui parvint ensuite au pontificat, l'avoit commencée. Comme il portoit le nom de Sixte V. quand elle parut l'an 1687, cette édition est aussi connue sous ce même nom. Il commença par recommander cet ouvrage à Grégoire XIII. en lui représentant que c'étoit ce qu'ordonnoit un decret du concile de Trente; & son avis ayant été suivi, on en chargea Antoine Caraffe, savant homme, d'une famille illustre d'Italie, qui fut fait ensuite cardinal & bibliothécaire du pape. Avec l'assistance de quelques savans qui travailloient sous lui, il acheva cette édition.

On suivit presque en tout un ancien manuscrit de la bibliotheque du Vatican, qui étoit tout en lettres capitales sans accens, sans points & sans distinction de chapitres ni de versets. [illegible] du tems de S. Jérôme. Seulement [illegible] les, on [illegible]

crits, dont les principaux furent, un de Venise de la bibliotheque du cardinal Bessarion, & un autre qu'ils firent venir de la Calabre; qui étoit si conforme à celui du Vatican, qu'on croit que l'un est une copie de l'autre, ou que tous deux ont été faits sur le même original.

L'année suivante on publia à Rome une version latine de cette édition, avec les notes de Flaminius Nobilius. Morin les imprima toutes deux ensemble à Paris l'an 1628. C'est sur cette édition qu'ont été faites toutes celles des *septante* qu'on a imprimées en Angleterre. Celle de Londres *in-8°*, de 1653, celle de la polyglotte de Walton de 1657, & celle de Cambridge de 1665, où est la savante préface de l'évêque Pearson, & qui nous donne bien plus fidelement l'édition de Rome, que celle de 1653, quoique toutes deux s'en écartent en quelque chose.

Mais le plus ancien & le meilleur manuscrit des *septante*, au jugement de ceux qui l'ont examiné avec beaucoup de soin, c'est l'alexandrin qui est dans la bibliotheque du roi d'Angleterre à S. James. Il est tout en lettres capitales, sans distinction de chapitres, de versets, ni de mots. Ce fut un présent fait à Charles I. par Cyrille Luçar, alors patriarche de Constantinople; il l'avoit été auparavant d'Alexandrie: quand il quitta ce patriarchat pour celui de Constantinople, il y emporta ce manuscrit, & l'envoya ensuite à Londres par le chevalier Thomas Roe, ambassadeur d'Angleterre à la Porte, & y mit cette apostille qui nous apprend l'histoire de ce manuscrit.

Liber iste Scripturæ sacræ n. & v. Testamenti, prout ex traditione habemus, est scriptus manu Theclæ nobilis fœminæ ægyptiæ, ante mille & trecentos annos circiter, paulo post concilium Nicænum. Nomen Theclæ in fine libri erat exaratum; sed extincto Christianismo in Ægypto à Mahometanis, & libri una Christianorum in similem sunt redacti conditionem; extinctum enim est Theclæ nomen & laceratum: sed memoria & traditio recens observant.

Cyrillus, patriarcha constantinopolitanus.

C'est-à-dire: „ Ce livre qui contient l'Ecriture „ sainte du vieux & du nouveau Testament, selon que „ nous l'apprend la tradition, est écrit de la propre „ main de Thécla, femme de qualité d'Egypte, qui „ vivoit il y a près de treize cens ans, un peu après „ le concile de Nicée. Le nom de Thécla étoit écrit „ à la fin; mais la religion chrétienne ayant été abolie „ par les Mahométans en Egypte, les livres des Chrétiens eurent le même sort. Le nom de Thécla a donc „ été déchiré, mais la mémoire ne s'en est pas perdue, & la tradition s'en est très-bien conservée „.

Cyrille, patriarche de Constantinople.

Le docteur Grave, savant prussien, qui a demeuré plusieurs années en Angleterre, avoit entrepris de donner une édition de cette copie, & la reine Anne lui faisoit même une pension pour cette besogne; il en avoit déja publié deux tomes quand la mort l'empêcha de mettre au jour les deux autres qui devoient achever l'ouvrage. Si quelque habile homme vouloit bien donner ce reste au public, & y prendre autant de soin que ce docteur, nous aurions une quatrieme édition des *septante*, qui seroit assurément approuvée, & regardée désormais comme la meilleure de toutes; celle de Lambert Bos n'est cependant pas méprisable.

Voilà ce que l'histoire nous met en droit de dire de cette ancienne version du vieux Testament, & des éditions anciennes & modernes qui s'en sont faites. Si quelqu'un est curieux de voir les disputes & les remarques de critique que cette matiere a causées, & ce qu'en ont écrit les savans, il peut consulter *Usserii syntagma de textus LXX. interpretum versione. Morini exercitationes biblicæ I. part.*, & la préface qu'il a mise au-devant de son édition des LXX. Wower, *de græcâ & latinâ bibliorum interpretatione*. Les Prolégomenes de la polyglotte de Walton; *Is. Vossius, de LXX. int.* l'histoire critique du vieux Testament de Simon; l'histoire du canon du vieux Testament de Dupin; les Prolégomenes de Grabe, mis au-devant des deux parties des LXX. qu'il a données, & surtout le savant livre du docteur Hody, *de Biblior. version. græc.* car c'est lui qui a le plus approfondi cette matiere, & qui l'a le mieux traitée de tous ceux qui en ont écrit. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SEPT-DORS *ou* MAILLE DE SEPT DOIGTS, *terme de pêche*, forte de filet dont on se sert à l'embouchure de la Loire pour faire la pêche des saumons & des aloses. Cette pêche commence ordinairement en Février, & dure jusqu'à la fin de Juin. Quelquefois celle du saumon commence à la fin de Décembre. Ce filet est un de ceux qui sont tramaillés, *voyez* TRAMAIL, & est le même que l'on nomme *alosiere* dans la riviere de Seine. La nappe du flue ou rets de ces tramaux est de trois sortes; la premiere sorte a 2 pouces 5 lignes, la seconde 2 pouces 4 lignes, & la troisieme 2 pouces 3 lignes. Les hamaux ou hamails, que les pêcheurs nomment *gardes*, sont aussi de deux sortes; les plus grands ont 11 pouces en quarré, & les moindres seulement 10 pouces 9 lignes.

SEPTEMBRE, (*calendrier des Romains.*) ce mois, le septieme de l'année romaine, & le neuvieme de la nôtre, étoit sous la protection de Vulcain. On le trouve personnifié sous la figure d'un homme presque nud, ayant seulement sur l'épaule une espece de manteau qui flotte au gré des vents. Il tient de la main gauche un lézard attaché par une jambe à une ficelle. Ce lézard suspendu en l'air, se débat autant qu'il peut. Aux piés de l'homme sont deux cuves ou vases préparés pour la vendange, comme le marquent les quatre vers d'Ausone, dont voici le sens: „ *Septembre* cueille les grappes, c'est en ce mois que „ les fruits tombent. Il se divertit à tenir en l'air un „ lézard attaché par le pié, qui se démene d'une ma„ niere agréable „. Les fêtes de ce mois étoient le 3 les dionysiaques ou les vendanges, le 4 les jeux romains pendant 8 jours, le 15 les grands jeux *circenses* voués pendant cinq jours, le 20 la naissance de Romulus, le 30 les méditrinales. (*D. J.*)

SEPTEM-COLLES, (*Littér.*) c'est ainsi que les auteurs latins nomment par excellence les sept monticules ou collines que Rome renfermoit dans son enceinte. Virgile dit:

Septem *quæ una sibi muro circumdedit arces.*

Ces sept anciennes collines de Rome, sont le mont Quirinal, le mont Viminal, le mont Capitolin, le mont Esquilin, le mont Palatin, le mont Cælius & le mont Aventin; on en ajouta ensuite cinq autres; savoir, *collis Hortulorum*, *mons Citorius*, *mons testaceus*, le Vatican & le Janicule. De ces douze collines, les deux dernieres sont séparées des autres par le Tibre. (*D. J.*)

SEPTEMPEDA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Picenum, selon Strabon, *l. V. p.* 241. Frontin, qui en fait une colonie romaine, ne lui donne que le titre d'*Oppidum*. On voit par une ancienne inscription recueillie par Gruter, *p.* 308. *n°.* 3. que *Septempeda* étoit un municipe: *Flam. Peron. Municip. J. Septemp.* & dans une inscription rapportée à la *page* 284, *n°.* 4. on lit: *Ordo Septempedanorum*. On veut que ce soit aujourd'hui San-Severino. (*D. J.*)

SEPTEM FRATRES, (*Géog. anc.*) montagne de l'Afrique, dans la Mauritanie tingitane. Ptolomée, *l. IV. c. 5.* la nomme *Heptadelphus mons*, & la place sur la côte septentrionale, entre *Exilissa* & *Abyla*. On lui donna le nom de Sept-Freres, *Septem-fratres*, à cause qu'elle s'éleve en sept sommets qui paroissent de même figure. Cette montagne domine sur le détroit de Gibraltar. (*D. J.*)

SEPTEMVIRI, *epulonum*, (*Littérat.*) c'est-à-dire les sept maîtres des festins; c'étoit sept prêtres nommés ainsi, ou simplement *epulones*, & qui étoient établis à Rome pour régler & arranger les lectisternes, ou festins publics qu'on donnoit aux dieux dans des occasions importantes. *Voyez* EPULONES. (*D. J.*)

SEPTENAIRE, adj. (*Gramm.*) qui est du nombre de sept. On dit le nombre *septenaire* des [illegible]

SEPTENAIRE ou REGENT SEPTENAIRE, (*Jurisp.*) est celui qui a professé pendant sept ans dans l'université de Paris.

Les *regens septenaires* ont pour les bénéfices un privilege qui consiste en ce qu'ils sont préférés dans les mois de rigueur à tous les gradués nommés, excepté aux docteurs en Théologie, lesquels concourent avec eux.

Pour jouir de ce privilege, les *régens septenaires* doivent avoir leur *quinquennium*.

En cas de concurrence entre plusieurs professeurs *septenaires* de différentes facultés, le plus ancien gradué est préféré.

Ceux qui ont été principaux d'un college célebre & de plein exercice pendant sept années entieres, & sans interruption, ont le même privilege.

Le privilege des *septenaires* a lieu contre tous les gradués, même des autres universités, & pour des bénéfices même situés hors du diocèse de Paris.

Du reste, comme ce privilege est contre le droit commun, il ne reçoit point d'extension; il a cependant lieu dans les universités de Caën & de Reims. *Voyez* les *statuts de l'université* de Paris, la *pratique* de Rebuffe, le *traité des bénéfices* de Drapier, la *declaration du* 26 *Janvier* 1680. (*A*)

SEPTENTRION, f. m. *en Astronomie*, c'est proprement une constellation du nord, que l'on appelle plus ordinairement *ursa minor*, ou *la petite ourse*. *Voyez* OURSE.

Septentrion, en Cosmographie, signifie la même chose que *nord*, ainsi appellé de l'ancienne constellation *septentrion*. L'étoile polaire est une étoile de cette constellation. *Voyez* NORD, POLAIRE, *&c.*

Delà est venu le mot septentrional, *septentrionalis*, pour désigner tout ce qui a rapport au nord. Comme les signes septentrionaux, les paralleles septentrionaux, *&c.* sont les signes & les paralleles qui sont du côté de l'équateur vers le nord, cette dénomination vient de ce que l'on divise la terre en deux hémispheres, terminés par l'équateur; celui qui est du côté du *septentrion* s'appelle *hémisphere septentrional*, & l'autre *hémisphere méridional*: or tout ce qui se trouve dans l'un de ces deux hémispheres, conserve la domination. Ainsi on dit que la latitude *septentrionale* d'un lieu est à 48°, pour dire que ce lieu se trouve dans l'hémisphere septentrional, & est éloigné de 48 degrés de l'équateur, & ainsi du reste, *&c.* (*O*)

SEPTENTRION, (*Antiq. rom.*) en latin *septentrio*; c'étoit le nom ou le sobriquet que l'on donnoit à une certaine espece de mimes ou danseurs. M. de Caylus a fait graver d'après un bronze antique, la représentation de ces sortes de gens, dont les gestes & l'attitude paroissent très-comiques. Les especes de castagnettes qu'il tient aux mains, ne ressemblent point du tout aux nôtres; elles servoient apparemment à marquer la mesure, & appuyoient les mouvemens d'une danse qui de sa nature devoit être ridicule. Ce mime est nud, il n'a qu'une écharpe autour des hanches, & elle est renouée sur le côté. La chaussure n'est qu'un simple chausson qui paroît n'avoir point de couture: la pointe au-dessus du talon remonte assez haut, & le devant se rabat sur les cordons qui le tiennent en état. La dénomination de *septentrion* donnée par les Romains aux mimes ou danseurs ainsi vêtus, est employée dans plusieurs inscriptions, nommément à Antibes, où M. de Caylus a copié la suivante. *D. M. Pueri* septentrionis *Annor.* XII. *Qui Antipollin Theatre Biduo saltavit & placuit. Antiq.* de M. de Caylus, *tom. II.* (*D. J.*)

SEPTENTRION, *le*, (*Géog. mod.*) l'un des quatre points cardinaux. C'est celui qui répond sur l'horizon au pole boréal, & par lequel passe le méridien. Ce mot désigne en Géographie la partie du ciel & celle du globe de la terre qui est opposée au midi, & qui se trouve entre l'équateur & le pole. On a donné à cette partie le nom de *septentrion*, & celui de *septentrional* à tout ce qui est tourné de ce côté-là, parce que les anciens y remarquerent sept étoiles qu'ils nommerent *septem triones*. C'est la même constellation que les Astronomes appellent la *petite ourse*, & le peuple le *chariot de saint Jacques*. Comme les mots *nord* & *septentrion* sont synonymes, *V.* NORD. (*D. J.*)

SEPTENTRIONAL, adj. qui est du septentrion. Ainsi l'on dit le pole, un signe, un parallele, un vent, un quadran, *&c.* *septentrional*, l'Amérique *septentrionale*, les nations *septentrionales*.

SEPTERÉE, f. f. (*Gramm.*) qui contient un espace de terre d'environ un arpent, ou un septier de semence.

SEPTÉRIE, (*Antiq. greq.*) [illegible] fête que les habitans de Delphes célébroient tous les neuf ans en mémoire du combat & de la victoire d'Apollon contre le serpent Python. La tradition disoit que le combat d'Apollon contre Python s'étoit passé à Delphes; que le monstre ayant été blessé, s'enfuit par le chemin qu'on appelloit *sacré*, jusques dans la vallée de Tempé, qu'A[illegible] poursuivit, & qu'il le trouva [illegible] du monstre, lui avoit [illegible] étoit la [illegible] On

On dreſſoit une cabane de feuillages dans la nef du temple d'Apollon, qui repréſentoit la ſombre demeure de Python. On venoit en ſilence y donner aſſaut par la porte qu'on appelloit *dolonie:* on y amenoit après cela un jeune garçon ayant pere & mere, qui mettoit le feu dans la cabane avec une torche ardente: on renverſoit la table par terre, & puis chacun s'enfuyoit par les portes du temple. Le jeune garçon ſortoit de la contrée; & après avoir erré en divers lieux où il étoit réduit en ſervitude, il arrivoit enfin à la vallée de Tempé, où il étoit purifié avec beaucoup de cérémonies. (*D. J.*)

SEPTICOLLIS, (*Géog. anc.*) nom que l'on donna anciennement à la ville de Rome. Romulus qui d'abord n'avoit environné de murs & de foſſés que le mont Palatin, y ajouta le mont Tarpeïen lorſque Titus-Tatius & les ſabins de ſa ſuite, eurent pris le parti de ſe faire citoyens de Rome. Numa étendit encore la ville, & y joignit le mont Quirinal, où l'on avoit dreſſé un temple à Romulus, ſous le nom de *Quirinus*. Tullus Hoſtilius, quand il eut tranſporté à Rome les Albains, après avoir détruit Albe, enferma le mont Cœlius dans l'enceinte de Rome. Sous Ancus Marcius le mont Janicule, ſitué au-delà du Tibre, fut joint à la ville par un pont de bois. A la vérité le premier Tarquin s'étoit contenté de conſtruire de belles pierres, au moins en partie, les murs de Rome, ſans faire d'augmentation à ſon enceinte. Pour Servius Tullius, non content d'achever l'ouvrage que ſon prédéceſſeur avoit commencé, il fit enclore le mont Eſquilin & le mont Viminal dans les nouveaux murs qu'il érigea. Ainſi Rome commença pour lors à porter le nom fameux de *Septicollis*, qui veut dire une ville compoſée de ſept collines. (*D. J.*)

SEPTIEME, (*Arithmét.*) partie d'un tout diviſé en ſept parties égales. En matiere de fractions, un *ſeptieme* ſe marque ainſi $\frac{1}{7}$, & deux, trois ou quatre *ſeptiemes*, &c. $\frac{2}{7}$, $\frac{3}{7}$, $\frac{4}{7}$. (*D. J.*)

SEPTIEME, *en Muſique*, eſt un intervalle diſſonant, que les Grecs appellent *heptacordon*, parce qu'il eſt formé de ſept ſons, c'eſt-à-dire, de ſix degrés diatoniques: il y en a de quatre ſortes.

La premiere, eſt la *ſeptieme* diminuée; elle eſt compoſée de trois tons & de trois ſemi-tons majeurs, comme de l'*ut* dièſe au *ſi* bémol; ſon rapport eſt de 75 à 128.

La ſeconde, eſt la *ſeptieme* mineure; elle eſt compoſée de quatre tons, & de deux ſemi-tons majeurs, comme de *mi* à *ré*, & chromatiquement de dix ſemi-tons: ſon rapport eſt de 5 à 9.

La troiſieme, eſt la *ſeptieme* majeure, compoſée *de cinq tons & un ſemi-ton majeur*; de ſorte qu'il ne *faut plus qu'un ſemi-ton majeur pour achever* l'octa*ve: comme d'ut à ſi; & chromatiquement d'onze ſe*mi-tons; ſon rapport eſt de 8 à 15.

La quatrieme, eſt la *ſeptieme* ſuperflue; elle eſt compoſée de cinq tons, un ſemi-ton majeur & un ſemi-ton mineur, comme du *ſi* bémol au *la* dièſe; de ſorte qu'il ne lui manque qu'un comma pour faire un octave; ſon rapport eſt de 81 à 160; mais cette derniere eſpece n'eſt point uſitée en Muſique, ſi ce n'eſt dans quelque tranſition enharmonique.

Il y a trois accords de *ſeptieme*.

Le premier eſt fondamental, & porte ſimplement le nom de *ſeptieme*; mais quand la tierce eſt majeure & la *ſeptieme* mineure, il s'appelle *accord ſenſible* ou *dominant*; il ſe compoſe de la tierce, de la quinte, de la *ſeptieme*, & de l'octave.

Le ſecond eſt encore fondamental, & s'appelle *accord de ſeptieme* diminuée; il eſt compoſé de la tierce mineure, de la fauſſe quinte, & de la *ſeptieme* diminuée dont il prend le nom, c'eſt-à-dire, de trois tierces mineures conſécutives; & c'eſt le ſeul accord qui ſoit compoſé d'intervalles égaux; il ne ſe fait que ſur la note ſenſible. *Voyez* ENHARMONIQUE. (*S*)

M. Rameau dérive cet accord de l'accord de dominante tonique, & de celui de ſous-dominante dans le mode mineur, en cette ſorte: ſoient les accords *mi ſol* ✕ *ſi ré*, & *ré fa la ſi* de dominante tonique & de ſous-dominante dans le mode mineur de *la*; M. Rameau joint ces deux accords, en retranchant 1°. *mi* dont le *ſol* ✕ eſt cenſé tenir la place; 2°. *la* qui eſt cenſé contenu dans *ré*. *Voyez* ACCORD & FONDAMENTAL. *Voyez auſſi mes élémens de Muſique*. (*O*)

Le troiſieme [illegible] ſuperflue; c'eſt [illegible]

dominant, au-deſſous duquel la baſſe fait entendre la tonique.

Il y a encore un accord de *ſeptieme* & ſixte, qui n'eſt qu'un renverſement de l'accord de neuvieme; il ne ſe pratique guere que dans les points d'orgue, à cauſe de ſa dureté. *Voyez* ACCORDS, CADENCE, DISSONANCE. (*S*)

SEPTIER, ſ. m. (*Meſure de liquides.*) cette meſure eſt différente ſuivant les lieux, ou l'eſpece des choſes meſurées; elle fait en pluſieurs lieux de la France la chopine, & la moitié d'une pinte en fait de vin, d'eau-de-vie, *&c.* (*D. J.*)

SEPTIER, (*Jauge.*) ce mot en fait de jauge, s'entend d'une certaine quantité ou meſure de liqueur, qui eſt la valeur de huit pintes de Paris. Le muid de vin doit contenir trente-ſix *ſeptiers*; le demi-muid ou feuillette, dix-huit *ſeptiers*; le quart de muid, neuf *ſeptiers*; & le demi-quart ou huitieme de muid, quatre *ſeptiers* & demi. *Savary.* (*D. J.*)

SEPTIER, (*Meſure de ſel.*) le *ſeptier* pris pour meſure de ſel, eſt compoſé de pluſieurs autres meſures; il contient quatre minots ou ſeize boiſſeaux, & les douze *ſeptiers* font le muid: le ſel ainſi que les grains, ſe meſurent ras. *Savary.* (*D. J.*)

SEPTIER, (*Meſure ſeche.*) certaine meſure de grains, comme froment, ſeigle, orge, *&c.* de légumes, comme pois, lentilles, féves, *&c.* de graines, comme millet, navette, chenevi, *&c.* de farine, de châtaignes, de noix, & d'autres ſemblables marchandiſes. Cette meſure qui eſt différente ſuivant les lieux, n'eſt pas un vaiſſeau qui ſerve à meſurer toutes ces ſortes de choſes mais une eſtimation de pluſieurs autres meſures, telles que peuvent être le minot, le boiſſeau, *&c.*

A Paris le *ſeptier* ſe diviſe en deux mines; la mine en deux minots, le minot en trois boiſſeaux; le boiſſeau en quatre quarts ou ſeize litrons, & le litron contient ſuivant quelques-uns, trente-ſix pouces cubiques; les douze *ſeptiers* font un muid; le *ſeptier* d'avoine eſt double de celui de froment; en ſorte qu'il eſt compoſé de vingt-quatre boiſſeaux, ou deux mines; chaque mine de douze boiſſeaux, quoique le muid ne ſoit que de douze *ſeptiers*. Les grains, les graines, les légumes, & la farine, ſe doivent meſurer ras, ſans rien laiſſer ſur le bord de la meſure; c'eſt-à-dire, que la meſure étant ſuffiſamment pleine, elle doit être raſée ou radée avec une radoire, inſtrument de bois deſtiné pour cela. Les châtaignes, les noix, & autres ſemblables fruits ſecs, doivent être auſſi meſurés ras; mais la meſure ne doit être raſée ſimplement qu'avec la main. *Dictionnaire du Commerce.* (*D. J.*)

SEPT ISLES LES, (*Géog. mod.*) petites îles de France, à deux lieues de la côte ſeptentrionale de la Bretagne, & à cinq de la ville de Tréguier. Ces îles ſont au nombre de ſept; ce ſont celles que les anciens appelloient *Siadæ* & *Byadetæ*. *Long.* 14. 28. *latit.* 48. 43. (*D. J.*)

SEPTIMANCA, (*Géog. anc.*) ville d'Eſpagne: l'itinéraire d'Antonin la place ſur la route d'Emerita à Sarragoſſe, entre *Amallobrica* & *Nivaria*, à vingt-quatre milles du premier de ces lieux, & à vingt-deux milles du ſecond; Merula & d'autres, croyent que c'eſt préſentement, *Semanca*. (*D. J.*)

SEPTIMANIE, (*Géog. mod.*) Sidoine donne le nom de *Septimanie* à ſept cités, dont Euric roi des Viſigoths s'empara. Ce prince auſſi célebre par les cruautés qu'il exerça contre les Catholiques, que par ſes intrigues & par ſes conquêtes, ſoumit d'abord, ſans coup férir, une partie de l'Aquitaine, & forma un gouvernement particulier de ſept cités, qu'il occupa dans cette province.

La *Septimanie*, ainſi nommée des ſept villes qui étoient ſous la métropole de Narbonne, comprenoit alors, outre le ſiége du métropolitain, les diocèſes de Béziers, de Maguelone, aujourd'hui Montpellier, de Nîmes, d'Agde, de Lodeve, de Carcaſſonne, & d'Elne, aujourd'hui Perpignan; car, afin de remplir le nombre de ſept diocèſes, d'où la province tiroit ſon nom, les Goths érigerent ces deux dernieres villes en évêchés, & les ſubſtituerent à la place de Toulouſe & d'Uſès, qu'ils avoient perdues en 507, après la bataille de Vouillé, environ à trois lieues de Poitiers.

Ce changement eſt atteſté par les ſouſcriptions du concile tenu à Narbonne en 589, ſous le regne de Rocarede, & par celles de pluſieurs conciles d'Eſpagne, auxquels aſſiſterent, comme ſujets des Goths, le

le métropolitain, & les sept suffragans qu'on vient de nommer. Les souscriptions du concile assemblé à Orléans en 511, prouvent qu'au tems de la mort de Clovis, la monarchie françoise n'étoit plus bornée que par la *Septimanie* & par le royaume de Bourgogne.

La *Septimanie* fut soumise aux Goths tant que leur domination subsista au-delà des Pyrénées; mais la révolution qui dépouilla leur roi Roderic de toute l'Espagne, leur fit perdre en même tems ce qu'ils possédoient dans les Gaules. Les Sarrasins, ministres du ressentiment d'un seul particulier, détruisirent tout-à-la-fois en 714, & l'empire des Goths, & la nation même presque entiere.

L'entrée de la France leur étant ainsi devenue libre, ils l'inonderent souvent d'armées formidables, & pénetrerent par l'Aquitaine jusqu'au centre du royaume. Charles Martel gouvernoit alors les François en qualité de maire du palais; il réprima les incursions des Sarrasins, & arrêta leurs progrès, par la victoire qu'il remporta sur eux en 732 entre Tours & Poitiers. Cependant cette défaite, qui avoit couté la vie à leur chef Abdérame, & qui auroit épuisé un peuple moins nombreux, ne les ayant pas empêchés de passer le Rhône; Charles les força après un long siége de sortir d'Avignon, que le duc Maurontus leur avoit livré. Il les poursuivit encore en *Septimanie*, & reprit enfin sur eux en 737, toutes les villes qui avoient autrefois appartenu aux Goths, à la réserve de Narbonne qui leur resta. Cette place ne fut réduite qu'en 752, depuis la proclamation de Pepin. (*D. J.*)

SEPTIMIANE PORTE, *Septimiana porta*, (*Topogr. de l'anc. Rome.*) porte de Rome entre le Tibre & le Janicule; elle fut ainsi nommée de Septimus Severus, selon Spartian; cet empereur l'anoblit encore en y faisant construire des bains pour le public. (*D. J.*)

SEPTIMINICIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre: elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route d'*Assuræ* à *Thenæ*, entre *Madassuma* & *Tablata*, à vingt-cinq milles du premier de ces lieux, & à vingt-mille du second; c'étoit un siege épiscopal. (*D. J.*)

SEPTIMONTIUM, (*Antiq. rom.*) fête des sept montagnes de Rome, qu'on célébra au mois de Décembre, après que la septieme montagne fut enfermée dans la ville; on offroit aux dieux ce jour-là sept sacrifices en sept différens endroits, mais non pas constamment sur ces montagnes; ce même jour les empereurs faisoient des libéralités au peuple. (*D. J.*)

SEPTIQUE, s. m. & adj. *terme de Chirurgie*, *concernant la matiere médicale externe*, remede topique qui corrode les chairs. C'est un escharotique putréfiant, tel que la pierre à cautere, le beurre d'antimoine. Le mot *septique* est grec; il signifie *putréfiant*, qui a la vertu de dissoudre & de faire corrompre; du verbe *σηπω*, *putrefacio*, je fais pourrir. *Voyez* CAUSTIQUE, ESCAROTIQUE.

M. Pringle, de la société royale de Londres, & médecin des armées britanniques, a donné à la suite de ses observations sur les maladies des armées dans les camps & dans les garnisons, des mémoires excellens, lus à la société royale, sur les substances *septiques* & anti-*septiques*. Ses expériences prouvent qu'il y a beaucoup plus de substances qui résistent à la putréfaction, qu'il n'y en a qui la favorisent: l'eau de chaux & le quinquina sont d'excellens anti-*septiques*, au point que des morceaux de chair à demi-pourris, mis en macération dans une infusion de quinquina, ont rendu à cette chair son premier état. *Voy.* QUINQUINA, GANGRENE. (*Y*)

SEPTIZONE, s. m. (*Architect.*) nom du mausolée de la famille des Antonins, qui selon Aurelius Victor, fut élevé dans la dixieme région de la ville de Rome. C'étoit un grand bâtiment isolé, avec sept étages de colonnes, dont le plan étoit quarré: au-dessus étoient d'autres étages qui faisoient quelque retraite: ce qui donnoit une figure pyramidale à ce bâtiment terminé par la statue de Septime Severe, qui l'avoit fait construire. Ce mausolée fut appellé *septizone*, du latin *septem*, & *zona*, c'est-à-dire à sept ceintures ou rangs de colonnes.

Les historiens font encore mention d'un autre *septizone* plus ancien que celui de Septime Sévere, & près des thermes d'Antonin. (*D. J.*)

SEPTUAGÉNAIRE, adj. & s. m. qui a atteint l'âge de soixante & dix ans: on ne peut ni faire mettre, ni retenir en prison un *septuagénaire* pour dette civile.

SEPTUAGÉSIME, (*Théolog.*) terme de calendrier qui signifie le troisieme dimanche avant le carême. Ce dimanche & les deux suivans qu'on nomme *sexagésime* & *quinquagésime*, l'Eglise exhorte ses enfans à la pénitence, pour les préparer à la mortification du careme qu'elle va bientôt commencer.

Quelques-uns croient que la *septuagésime* a pris son nom de ce qu'elle est environ 70 jours avant Pâques, & que le pape Télesphore fixa à ce jour le commencement du careme. *Voyez* CARÊME.

En Angleterre, les lois du roi Canut ordonnoient que les tribunaux seroient fermés, & l'exercice de la justice seroit suspendu depuis la *septuagésime* jusqu'à *quindena Paschæ*, c'est-à-dire la *quinzaine de Pâques*.

Le droit canon défend la célébration des mariages, depuis la *septuagésime* jusqu'après les octaves de Pâques; mais aujourd'hui cette défense ne commence qu'au mercredi des Cendres.

SEPTUMANI, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoise, selon Pline, *lib. III. ch. iv.* Comme il leur donne la ville *Biliteræ* ou *Bilteræ*, on voit que ce sont les habitans du diocèse de Béziers. Pomponius Mela, *lib. II. ch. v.* écrit aussi *Septumani*. Le pays de ces peuples est appellé *Septimania*, par Sidonius Apollinaris, par Eginhart & par Aimoin; & ce nom lui avoit été donné à cause que la septieme légion y avoit eu ses quartiers. (*D. J.*)

SEPTUM LUCIDUM, (*Anat.*) ou *cloison transparente*; elle sépare les deux ventricules supérieurs du cerveau; elle est ainsi appellée à cause de sa transparence. *Voyez* CERVEAU.

SÉPULCHRALE, COLONNE, (*Archit.*) c'étoit anciennement une colonne élevée sur un sépulchre ou tombeau, avec une épitaphe gravée sur son fust. Il y en avoit de grandes qui servoient aux tombeaux des personnes de distinction, & de petites pour ceux du commun; celles-ci étoient appellées par les Latins *steta* & *cippi*. On donne aujourd'hui le nom de *colonne sépulchrale* à toutes les colonnes qui portent des croix dans les cimetieres, ou qui servent d'ornement aux mausolées. (*D. J.*)

SÉPULCHRAUX, s. m. (*Hist. ecclés.*) hérétiques qui nioient la descente de J. C. aux enfers quant à l'ame, & disoient qu'il n'y étoit descendu que quant au corps, donnant au mot *enfer*, le nom de *sépulchre*.

SÉPULCHRE, s. m. (*Gramm. & Hist.*) *sepulchrum*; tombeau ordinaire destiné à enfermer les morts, ou les os & les cendres des corps morts, lorsque l'usage étoit de les brûler. *Voyez* SEPULCHRUM.

Les *sépulchres* magnifiques, ou pour mieux dire les tombeaux des princes, des grands, des riches de la terre, se nommoient *pyramides*, *mausolées*, *monumens*, *cénotaphes*, *voûtes sépulchrales*, &c. mais les pauvres citoyens n'avoient que des *sépulchres* de peu de montre; on les appelloit en latin suivant leur forme ou leur usage, *columellæ*, *mensæ*, *labella*, *labra*, *arcæ*, *columbaria*.

Les *columellæ* étoient de petites colonnes semblables à des bouquets ou troncs de pierre que les Latins appellent *cippi*, avec cette différence que les colonnes étoient arrondies, & leurs troncs quarrés ou de quelque figure irréguliere. Properce en parle ainsi:

> *I puer, & citus hæc aliqua propone columna,*
> *Et dominum exquiliis dic habitare tuum.*

On lit que les esquilies étoient certains lieux hors de la ville, où l'on exécutoit à mort les criminels, & où les pauvres étoient enterrés.

> *Hoc miseræ plebi stabat commune* sepulcrum.
> Horat. *lib. I. sat. viij.*

Les tables, *mensæ*, étoient des pierres quadrangulaires plus longues que larges, assises sur une petite tombe, soit à fleur de terre, soit sur quatre bouquets de pierre élevés d'environ 2 ou 3 piés; & comme le verbe *ponere* étoit de commun usage pour signifier *mettre*, *poser*, les Latins disoient *ponere mensam*, pour désigner la structure, la position ou l'assiette des tombes des morts. L'in[illegible] suivante qui se trouve à Mila[illegible] & [illegible] 850, 6, pourra

M. M.

Miniciæ Rufinæ
Innocentissimæ fœminæ
Quæ. Vixit. Annis. xxij.
Mense. Uno. Dieb. xxxiiij
Minicia Domitia. Sorori
Posuit. Mensam contra
Votum.

Labellum ou *labrum*, étoit une pierre creusée en forme de bassin de fontaine; ces bassins étoient les uns ronds, les autres ovales & les autres quarrés; mais ces derniers s'appelloient proprement *arcæ* ou *arculæ*, parce qu'ils ressembloient aux coffres, excepté que leurs quatre côtés ne tomboient pas à-plomb, & qu'ils étoient ordinairement portés sur quatre piés de lion, ou de quelqu'autre bête.

Les mots *cupæ*, *dolia*, *massæ*, *ollæ*, *urnæ*, *ampullæ*, *phialæ*, *thecæ*, *laminæ*, & quelques autres semblables, ne signifient point des *sépulchres* entiers, mais des vaisseaux de différente forme ou matiere, dans lesquels on mettoit les os ou les cendres des corps brûlés.

Columbaria, étoient des niches où on pouvoit placer deux ou trois urnes pleines de cendres, sur lesquelles urnes on gravoit une petite épitaphe.

Agène Urbique parle de quelques endroits des fauxbourgs de Rome, où l'on voyoit quantité de *sépulchres* de petites gens & d'esclaves; tel étoit le lieu nommé *culinæ*; tel étoit encore le lieu nommé *sestertium*, où étoient enterrés les corps des personnes que les empereurs faisoient mourir.

Quand on lisoit sur les inscriptions d'un *sépulchre*, *tacito nomine*, ces mots vouloient dire que les personnes à qui ce *sépulchre* étoit destiné, avoient été déclarées infames, & enterrées à l'écart par la permission du magistrat. (*D. J.*)

Sépulchre *de la sainte Vierge*, (*Hist. ecclés.*) on ignore le lieu de ce sacré monument; on l'on ne fait pas même où la Ste Vierge a fini ses jours. Les apôtres seuls qui pouvoient en être instruits, ont eu grand soin de ne pas divulger ce secret. Ainsi toutes les traditions qui ont couru dans le monde sur ce monument, & sur le lieu de la mort de la Ste Vierge, sont également incertaines. Ainsi quand l'on soutint dans le concile d'Ephèse, tenu en 431, que la Ste Vierge y étoit morte & qu'elle y avoit son tombeau, ce sentiment ne put prévaloir contre l'opinion de ceux qui montroient le tombeau de la mere de notre Sauveur à Jérusalem. On a soutenu depuis qu'il étoit dans la vallée même de Josaphat; d'autres ont prétendu le voir au pié de la montagne des Oliviers; & dans chacun de ces deux endroits on en a donné des descriptions si différentes, qu'elles ne peuvent convenir au même tombeau. (*D. J.*)

Sépulchre *des Juifs*, (*Critiq. sacrée.*) en grec τάφος; les Hébreux creusoient ordinairement leurs tombeaux dans les rocs, comme il paroît par *Is. xxij.* 16. C'est pour cette raison qu'Abraham acheta une double caverne, pour en faire son *sépulchre*. Genèse, *xlix.* 30. Lorsque leurs tombeaux étoient en plein champ, ils mettoient une pierre taillée par-dessus, pour avertir qu'il y avoit dessous un *sépulchre*, afin que les passans ne se souillassent point en y touchant. Le Sauveur fait allusion à cette coutume, quand il compare les Pharisiens à des *sépulchres cachés*, sur lesquels on passant sans le savoir, on contracte une souillure involontaire. Luc, *xj.* 44. Les Juifs enduisoient aussi de chaux leurs *sépulchres*, pour qu'on les apperçut mieux, & tous les ans le 15 d'Adar, on les reblanchissoit. C'est pourquoi J. C. compare encore les Pharisiens hypocrites, qui couvroient leurs vices d'un bel extérieur, à des *sépulchres blanchis*.

Habiter dans les sépulchres, c'est dormir auprès des tombeaux, pour consulter les devins, à la maniere de ceux d'entre les Gentils qui couchoient près des *sépulchres* sur des peaux de bêtes, afin d'apprendre en songe ce qui devoit leur arriver. Isaïe, *lxv.* 4. reproche aux Juifs cette pratique superstitieuse.

Sépulchre se prend au figuré dans l'Ecriture, 1°. pour la mort. Il ne me reste que le *sépulchre*, dit Job, *xvij.* 1. c'est-à-dire je n'attens plus que la mort dans mon affliction. 2°. pour l'excès de la misere. Ezéchiel, *ch. xxxvij.* 12. promet aux Juifs que Dieu les retirera de leurs *sépulchres*, c'est-à-dire de leur dure captivité. 3°. pour une ch[illegible] c'est dans ce sens que [illegible] Paul [illegible] des méchans est comme un *sépulcre* ouvert, dont sortent des paroles nuisibles au salut. Enfin laisser une ame dans le *sépulchre*, dans la *mort* ou dans l'*enfer*, est une expression hébraïque qui désigne une seule & même chose. (*D. J.*)

Sépulchre, Saint, (*Ordre milit.*) nom d'un ordre militaire établi dans la Palestine. La plupart des écrivains en attribuent la fondation à Godefroi de Bouillon; mais c'est une idée chimérique. Les chevaliers du *saint sépulchre* ne s'éleverent que sur les ruines de chanoines réguliers ainsi nommés; ce fut Alexandre VI. qui institua l'ordre militaire de ce nom, dont il prit la qualité de grand-maître. Clément VII. en 1525, accorda de vive voix au gardien des religieux de S. François en Terre-Sainte, le pouvoir de faire de ces chevaliers. Paul V. sous Louis XIII. confirma la réunion de l'ordre du *saint sépulchre*, à celui de S. Jean de Jérusalem. (*D. J.*)

SEPULTURA, SEPULCHRUM, MONUMENTUM, (*Antiq. rom.*) il y a de la différence entre ces trois mots, considérés dans leur signification propre. Sépulchre marque en général tout lieu de *sépulture*, selon le jurisconsulte dans la loi 3. *de sepulchro violato*. Toutefois à prendre ce terme à la rigueur, tel a *sépulture* qui n'a point de *sépulchre*; car le mot *sépulture* désigne non-seulement tout lieu où les corps sont ensevelis, mais même les cérémonies de l'ensevelissement. Les Payens ne s'inquiétoient pas du sépulchre, mais beaucoup de la *sépulture*; parce qu'ils croyoient que l'ame de celui dont le corps étoit privé de *sépulture*, restoit errante, & ne pouvoit être admise au rang des autres dans les champs élisées.

Nec ripas datur horrendas, nec rauca fluenta
Transportare prius, quam sedibus ossa quierunt.

Æneid. *l.* 6.

Voilà d'où vient l'instante priere que le pauvre Palinure fait à Enée, de vouloir à son tour, enterrer son corps, qui étoit encore porté sur les flots près du port de Vélies, depuis l'heure de son naufrage.

Mais quant au sépulchre, il n'étoit réputé ni nécessaire, ni utile; achetoit un sépulchre qui vouloit, car il ne consistoit qu'en une masse de maçonnerie faite au-dessus, ou au-devant de la *sépulture*. Et même de ce genre d'ouvrage les Germains avoient cette opinion, que cela ne servoit que de fardeau inutile aux corps des défunts. Mais ils pensoient que la *sépulture* étoit louable en elle-même, agréable aux défunts, & pleine de consolation aux vivans. Ce que nous avons appris de Tacite, qui dit que *sepulchrum Cespes erigit: monumentorum arduum & operosum honorem, uti gravem defunctis, aspernantur Germani*.

A considérer ensuite les mots *sépulchre* & *monument*, il y a cette différence, que le *monument* indique toute sorte d'édifice pour transmettre à la postérité la mémoire de quelque chose; *monumentum est quod memoriæ servandæ gratia existit*. Que si dans ce monument on met le corps d'un homme mort, de simple *monument* qu'il étoit, il devient vrai sépulchre, tombeau, & se revêt de la nature des lieux saints & religieux. Que si l'édifice est fait à la gloire d'un défunt, & que son corps n'y soit pas mis en *sépulture*, on le nomme un *sépulchre vuide*, que les Grecs appellent κενοτάφιον. Telle est l'idée qu'en donne la loi 42, *de religiosis & sumptibus funerum*. De-là vient que plusieurs hommes illustres de l'antiquité avoient plusieurs *monumens*, dont un seul portoit le nom de *tombeau*. C'est ce que Denis d'Halicarnasse rapporte au sujet d'Enée. (*D. J.*)

SEPULTURE, (*Droit naturel.*) on entend en général par *sépulture* dans le droit naturel, les derniers devoirs rendus aux morts, soit qu'on enterre leurs corps, soit qu'on les brûle; car tout dépend ici de la coutume qui détermine la maniere d'honorer la mémoire du défunt.

Le droit de *sépulture* est fondé sur la loi de l'humanité, & en quelque façon même sur la justice. Il est de l'humanité de ne pas laisser des cadavres humains pourrir, ou livrés en proie aux bêtes. C'est un spectacle affreux aux vivans; & il leur en proviendroit un dommage réel par l'infection de l'air. Ainsi les personnes les plus indifférentes sont obligées par cette seule raison de donner elles-mêmes la *sépulture* aux morts, lorsqu'il n'y a point de gens, de parens ou d'amis à portée de leur rendre ce dernier devoir.

Que

Que si l'on empêche les parens ou les amis de s'en acquitter, on leur fait une injure. On augmente la douleur qu'ils ressentent de la perte d'une personne qui leur étoit chere, on leur ôte la consolation de lui rendre ce qu'ils regardent comme un devoir. C'est sur ce pié-là que la chose a été envisagée de tout tems parmi les nations qui n'ont pas été plongées dans la barbarie. C'est aussi en partie là-dessus que sont fondées les lois qui privent de la *sépulture* ceux qui ont commis de très-grands crimes; car elles se proposent autant de rendre chacun soigneux de détourner de tels crimes ses enfans, ses parens, ses amis, que d'intimider le criminel.

Mais en refusant la *sépulture* à quelqu'un, ne viole-t-on point en quelque maniere envers lui l'humanité & la justice? M. Thomasius & quelques autres ne le croient pas, parce que le mort ne sent point l'outrage qu'on fait à son cadavre; cependant ce n'est pas toujours assez pour être lésé, de sentir l'offense que l'on nous fait; on fait du tort à un insensé, quoiqu'il ne comprenne par le préjudice qu'on lui cause. Après tout les raisons qui se tirent de l'injure faite aux vivans, suffisent pour en inférer, que la *sépulture* refusée malicieusement, fournit un juste sujet de vengeance aux parens ou amis du défunt, & que les lois même de la guerre ne s'étendent pas jusqu'à refuser la *sépulture* aux morts de l'armée ennemie; c'étoit là du moins l'idée de Platon, & à son autorité on peut ajouter celles que Grotius cite en assez grand nombre, *l. II. c. xix.* (*D. J.*)

SÉPULTURE, (*Antiq. greque & rom.*) le soin de la *sépulture* est du droit naturel & du droit des gens. Tous les peuples se sont accordés à penser ainsi, & l'antiquité a regardé la *sépulture* des morts comme un devoir inviolable, dont on ne pouvoit se dispenser sans encourir la vengeance des dieux.

Dans l'Iliade d'Homere, Priam obtient une suspension d'armes pour enterrer les morts de part & d'autre. Jupiter envoie Apollon pour procurer la *sépulture* à Sarpedon. Iris est dépêchée des dieux pour engager Achille à rendre ce devoir à Patrocle, & Thétis lui promet d'empêcher que ce corps ne se corrompe, au cas qu'on le laisse une année entiere sans *sépulture*. Homere se fonde ici sur la coutume des Egyptiens qui refusoient la *sépulture* au défunt, s'il avoit mal vécu. Ce refus faisoit qu'on ne permettoit pas de transporter le corps des impies au-delà du fleuve près duquel étoient les *sépultures* des justes. De-là venoit l'idée que la privation de la *sépulture* fermoit à une ame les champs élisiens, & la couvroit d'infamie.

Je me sers ici du mot de *sépulture* pour les tems même d'Homere, où l'on brûloit les corps, d'autant qu'il restoit toujours des os ou des cendres du cadavre qu'on mettoit en terre enfermés dans des urnes.

L'usage de brûler les corps eut de la peine à s'établir chez les Romains, parce que Numa Pompilius défendit qu'on brûlât le sien; cette coutume devint cependant générale sur la fin de la république; mais elle se perdit au commencement du regne des empereurs chrétiens, & s'abolit entierement sous Gratien.

Personne, & même les criminels ne pouvoient être privés de la *sépulture* parmi les juifs. Josephe, *antiq. judaïq. l. IV. c. vj.* dit que Moïse avoit commandé qu'on donnât la *sépulture* à tous ceux qu'on condamneroit à mort pour leurs crimes. Nous voyons que les Romains étoient assez dans le même usage, car Pilate permit qu'on détachât le corps de J. C. & qu'on le mît dans le sépulchre, quoiqu'il l'eût fait mourir comme criminel de lèse-majesté. Les empereurs Dioclétien & Maximien marquerent dans un de leurs rescrits, qu'ils n'empêchoient pas qu'on ne donnât la *sépulture* à ceux qu'on avoit suppliciés.

Au commencement de la république, tous les Romains avoient leur *sépulture* dans la ville, mais la loi des douze tables le défendit pour éviter l'infection que les corps morts pouvoient causer dans un climat aussi chaud que l'Italie. La république n'accorda le droit de *sépulture* dans Rome qu'aux vestales, & à un petit nombre de particuliers qui avoient rendu des services considérables à l'état. Les Claudiens eurent le privilege de conserver leur *sépulture* sous le capitole. Le peuple romain accorda de même par une ordonnance expresse à Valérius Publicola & à ses descendans, l'honneur de la *sépulture* dans la ville. Plutarque écrit néanmoins que de son tems, ceux de cette race se contentoient, lorsque quelqu'un d'eux mouroit, de mettre une torche ardente sur le tombeau de famille, qu'ils retiroient aussitôt, pour montrer qu'ils avoient ce [illegible], mais qu'ils s'en déportoient en faisant enterrer leurs parens dans la contrée de Vélie.

Adrien mit une amande de [illegible] pieces d'or contre les contrevenans, & [illegible] cette peine aux magistrats qui l'auroient permis: il voulut encore, pour me servir des termes du jurisconsulte Ulpien, que le lieu de la *sépulture* fût confisqué & profané, & qu'on exhumât le corps ou les cendres de celui qu'on y auroit enseveli. Cette ordonnance fut renouvellée par Dioclétien & Maximien, l'an 290 de l'ere chrétienne.

Des lois si formelles obligerent les Romains d'établir leur tombeaux hors de l'enceinte de Rome, & les élever sur les grands chemins les plus fréquentés, comme sur la voie appienne, la voie flaminienne, la voie latine, où l'on voyoit les sépulchres des Collatins, des Scipions, des Serviliens, des Marcellus, *&c.* objets propres à porter les passans à l'imitation des grands hommes qui étoient couchés dans ces tombeaux, & dont les noms étoient gravés sur chacun. (*D. J.*)

SÉPULTURE *des Chinois*, (*Hist. de la Chine.*) les *sépultures* de ce peuple sont hors des villes, & autant qu'on le peut sur des hauteurs; souvent on y plante des pins & des cyprès. Jusqu'à environ deux lieues de chaque ville, on trouve des villages, des hameaux, des maisons dispersées çà & là, & diversifiées de bosquets & de petites collines couvertes d'arbres, & fermées de murailles. Ce sont autant de *sépultures* différentes, lesquelles forment un point de vue qui n'est point désagréable.

La plûpart des *sépulchres* chinois sont bien blanchis, & faits en forme de fer à cheval. On écrit le nom de la famille sur la principale pierre. Les pauvres se contentent de couvrir le cercueil de chaume, ou de terre élevée de cinq à six piés, en forme de pyramide; plusieurs enferment le cercueil dans une petite loge de brique, représentant un tombeau.

Pour ce qui est des grands & des mandarins, leurs *sépultures* sont d'une assez belle structure. Ils construisent une voute dans laquelle ils renferment le cercueil; ils forment au-dessus une élevation de terre battue, haute d'environ douze piés & de huit ou de dix pouces de diametre, qui a à-peu-près la figure d'un chapeau; ils couvrent cette terre de chaux & de sable, dont ils font un mastic, afin que l'eau ne puisse pas y pénétrer; ils plantent tout-autour avec symmétrie des arbres de différentes especes. Vis-à-vis est une longue & grande table de marbre blanc & poli, sur laquelle est une cassolette, deux vases & deux candelabres aussi de marbre. De part & d'autre, on range en plusieurs files des figures d'officiers, d'eunuques, de soldats, de lions, de chevaux sellés, de chameaux, de tortues, & d'autres animaux en différentes attitudes, qui marquent du respect & de la douleur, autant que leurs artistes sont capables d'exprimer les passions; vous trouverez les détails de leurs funérailles au *mot* FUNÉRAILLES *des chinois*. (*D. J.*)

SÉPULTURE, (*Critiq. sacrée.*) les Juifs avoient grand soin d'ensevelir les morts, & tenoient à deshonneur d'être privés de la *sépulture*; aussi étoit-ce chez eux un office de charité que ce dernier soin, comme on le voit par Tobie, qui s'en faisoit un devoir, malgré les défenses de Sennachérib, & quoiqu'il courût risque de la vie en osant enterrer les corps des Israélites qu'on exposoit aux bêtes. Jérémie, *ch. viij.* [illegible] menace les grands, les prêtres & les faux prophetes qui ont adoré les idoles, de faire jetter leurs os hors de leurs *sépulture*, comme le fumier qu'on jette sur la terre. Le même prophete, *ch. xxij.* [illegible] prédit que Joakim, roi de Juda, qui se plongeoit dans toutes sortes de crimes, seroit jetté à la voirie.

Les Juifs cependant n'avoient point de lieu déterminé pour la *sépulture* des morts: plusieurs de leurs tombeaux étoient faits dans le roc, d'autres étoient dans les villes, à la campagne, sur les chemins, dans les jardins. Les tombeaux des rois de Juda étoient creusés sous la montagne du temple, comme l'insinue Ezéchiel, quand il dit, *ch. xliij.* 7. qu'à l'avenir la montagne sainte ne sera plus souillée par les cadavres des rois. [illegible] que Joseph d'Arimathie [illegible] prépa[illegible] qu'il destina pour [illegible] le

le corps du Sauveur, étoit dans son jardin. Saül fut enterré *sous un arbre*, & Moïse, Aaron, Eléazar, Josué, *le* furent dans des montagnes.

Maimonides, il est vrai, fait mention du cercueil où les Juifs mettoient les morts, avant que de les déposer en terre; mais il parle plutôt de la maniere dont les juifs dispersés ensevelissoient leurs morts, que de celle qui étoit en usage parmi eux, lorsqu'ils habitoient leur propre pays. On croit donc que du tems de J. C. après avoir préparé les corps, avant que de les mettre dans le sépulchre, ils les posoient liés de bandes & enveloppés d'un linceul, sur de petits lits, & les plaçoient ainsi dans les grottes qui étoient leurs sépulchres. Les raisons qu'on a d'en juger ainsi, sont 1°. que dans l'histoire de la *sépulture* & de la résurrection de J. C. il n'est fait aucune mention de cercueil. Il n'y est parlé que du linceul & des bandes de toile, dont le corps du Sauveur fut enveloppé. 2°. La même chose paroît dans l'histoire de la résurrection de Lazare. S'il avoit été enfermé dans un cercueil, J. C. ne pouvoit lui dire, *Lazare, sors dehors*. Il auroit fallu ouvrir le cercueil auparavant, comme il fallut ôter la pierre qui fermoit l'entrée du sépulchre, afin que Lazare en pût sortir; ou il faudroit supposer un miracle que J. C. n'a point voulu faire, parce qu'il n'en fait point de superflu; c'est pour cela qu'il fait ôter la pierre, avant de commander à Lazare de sortir. 3°. Dans l'histoire de la résurrection du fils de la veuve de Naïm, Jésus s'approche du mort, & lui dit: *jeune homme, levez-vous*: comment auroit-il pu se lever, s'il eût été enfermé dans un cercueil?

Quoi qu'il en soit, aussi-tôt que quelqu'un chez les Juifs étoit mort, ses parens & ses amis, pour marquer leur douleur de sa perte, déchiroient leurs habits, se frappoient la poitrine, & mettoient de la cendre sur leurs têtes. La pompe funebre étoit accompagnée de joueurs de flutes, d'hommes & de femmes gagées pour pleurer. *Voyez* PLEUREURS & PLEUREUSES.

SEPULTURE, s. f. (*Archit.*) c'est le lieu où sont les tombeaux d'une famille, comme étoit la chapelle des Valois à S. Denis en France.

Les mahometans sont curieux de *sépultures* qu'ils bâtissent en forme de petites chapelles d'une architecture fort délicate. Ils appellent *tarbes*, celles des fondateurs des mosquées qui en sont proches. *Daviler.* (*D. J.*)

SEPULVEDA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la vieille Castille, au sud-ouest & près de Ségovie, sur la petite riviere de Duraton. On l'appelloit anciennement *Sepuvelga*, dont on a fait *Sepulveda*. Villeneuve prétend que c'est la *Segortia lata* de Ptolomée. *l. II. c. vj.* (*D. J.*)

SEQUANA, (*Géog. anc.*) nom latin de la riviere de Seine. César & Ptolomée disent *Sequana*, Strabon *Sequanus*, & Etienne le géographe *Secoanus*. Cette riviere, selon César, *de Bel. Gal. l. I.* faisoit avec la Marne, la séparation entre les Gaulois & les Belges. (*D. J.*)

SÉQUANIENS, s. m. pl. (*Hist. ancienne.*) peuple de la Gaule, qui, du tems des Romains, habitoit le pays connu aujourd'hui sous le nom de la *Franche-Comté*.

SEQUANOIS, LES, (*Géog. anc.*) *Sequani*, peuples de l'ancienne Gaule; du tems de César, ils faisoient partie de la Celtique: mais Auguste les mit sous la Belgique, ce qui paroît par les descriptions de Ptolomée & de Pline. César dit encore, que le mont Jura les séparoit des Helvétiens: d'un autre côté, les bornes de leur pais s'étendoient jusqu'au Rhein, à ce que prétend Strabon, *l. IV.*

On peut dire que le Rhein bornoit originairement le pays des *Séquanois*, avant que les Germains les eussent éloignés des bords de ce fleuve; car on voit qu'Arioviste leur enleva la troisieme & la meilleure portion de leur pays, & sans doute celle qui étoit la plus voisine du Rhein.

Ammien Marcellin, *liv. XV. ch. xxvij.* étend aussi les *Sequani* jusqu'à ce fleuve, mais il fait voir [illegible] de son tems il y avoit une province qu'elle [illegible] *Maxima Sequanorum*, & dans laquelle on comprenoit non-seulement les *Sequani*, mais encore les *Helvetii* & les *Rauraci*.

Enfin, le pays des *Séquaniens*, selon Tacite, étoit d'un autre côté limitrophe de celui des *Ædui*. Voyez M. Dunod dans son *Histoire des Sequanois* & de la *province Sequanoise*. Cet ouvrage est imprimé à Dijon en 1755. 2 vol. in-4°. (*D. J.*)

SEQUELLE, DIXME DE, (*Droit d'église.*) on appelle dixme de *sequelle* une certaine dixme qui se perçoit en Bourgogne, parce que le curé qui la leve suit le labourer qui va cultiver des terres hors sa dixmerie. Les dixmes personnelles ne sont point reçues en France, cependant les dixmes de *sequelle* approchent fort de leur nature, dit Fevret. (*D. J.*)

SÉQUENCE, s. f. *terme de jeu de l'Ambigu*; la *séquence* est une suite de trois cartes de la même couleur, comme cinq, six & sept. La *séquence* emporte le point & ses primes, & fait gagner trois jettons de chaque joueur, outre ce qui est au jeu; la plus haute en points va devant la plus basse.

SÉQUENCE, *au jeu de ma Commere accomodez-moi*, se dit de trois cartes qui sont dans leur ordre naturel, ne laissant aucun intervalle à remplir entre une carte & celle qui lui est inférieure en valeur, comme roi, dame & valet, dame, valet & dix, *&c.* La *séquence* de ce jeu ne differe de la tierce du piquet, qu'en ce qu'il faut que celle-ci soit en même couleur, & en même espece, & que la *séquence* peut être de trois couleurs & de trois especes différentes, pourvû qu'elle aille de suite.

SÉQUENCE, *au jeu du Hoc*, ce sont trois cartes d'une même couleur qui se suivent. La *séquence* de quatre vaut mieux que celle de trois, celle de cinq, que celle de quatre & ainsi des autres. Et quand les cartes sont égales en nombre, la plus haute gagne; dame, valet & dix, & la plus forte *séquence* simple; as, deux & trois la moindre de toutes. *Voyez* SÉQUENCE SIMPLE.

SÉQUENCE SIMPLE, *au jeu du Hoc*, c'est une *séquence* qui n'est composée que de trois cartes seulement.

SÉQUENCE, *au jeu de Commerce*, se dit de l'assemblage suivi de trois cartes de même couleur, que l'on appelle *tierce* au jeu de piquet; comme as, roi, dame; roi, dame, valet; dame, valet & dix, *&c.* La plus haute ayant toujours la préférence.

SEQUESTRATION, s. f. (*Gramm. & Jurispr.*) est l'action de mettre des revenus ou autres choses en sequestre.

On entend aussi quelquefois par ce terme l'action de détourner des deniers, des papiers ou autres choses, pour en ôter la connoissance & se les approprier. *Voyez ci-après* SEQUESTRE.

SEQUESTRE, s. m. (*Jurisprud.*) est une personne préposée pour recevoir & garder comme en dépôt des deniers, revenus & autres choses qui sont en litige, jusqu'à ce que la justice ait décidé à qui les choses séquestrées doivent appartenir.

Le *sequestre* differe du gardien ou commissaire, en ce que celui-ci est établi à une saisie, au lieu que le *sequestre* est établi à des biens & revenus, quoique non saisis.

Les nominations de *sequestre* se font ordinairement en justice, sur la demande des parties ou d'office par le juge lorsqu'il y a lieu.

Les parties peuvent néanmoins convenir entr'elles d'un *sequestre* à l'amiable.

Le juge ne peut nommer pour *sequestre* aucun de ses parens & alliés, jusqu'au degré de cousins-germains inclusivement, à peine de nullité & d'amende, même de répondre en son nom des dommages & intérêts en cas d'insolvabilité du *sequestre*.

Le *sequestre* doit prêter serment devant le juge.

Quand les choses sequestrées consistent en quelque jouissance, le *sequestre* doit faire procéder au bail judiciaire, au cas qu'il n'y en eût pas de conventionnel ou qu'il eût été fait en fraude & à vil prix.

Le devoir du *sequestre* en général, est d'administrer les biens & revenus dont il est chargé, comme un bon pere de famille, & de rendre compte de sa commission à qui par justice sera ordonné. *Voyez* COMMISSAIRE, DÉPÔT, GARDIEN, & *l'ord. de* 1661. *tit.* 19. (*A*)

SEQUIN, s. m. (*Monnoie.*) monnoie d'or qui se bat à Venise, au titre de vingt-trois karats trois quarts. Il s'en fabrique aussi dans les états du grand-seigneur, particulierement au Caire, & de-là on appelle *sequins de Turquie* ou *cherifs*, ou *sultanins*. On appelle à Constantinople *sequins* [illegible], des ducats d'or qui se fabriquent en Allemagne à divers coins. La valeur de ces *sequins* n'est pas tout-à-fait semblable, ceux de Turquie & d'Allemagne valent un quinzieme moins que le vénitien. Aux Indes orientales, le *sequin* vénitien s'y prend pour quatre roupies six pessas, c'est-à-dire pour 10 liv. 4. s. de France; &

le *sequin* de Turquie seulement pour quatre roupies justes, ce qui est 4 sols moins que l'autre. (*D. J.*)

SER, s. m. (*Poids étranger.*) poids dont on use aux Indes orientales, particuliérement dans les états du grand-mogol, ainsi que l'on fait en France & ailleurs de la livre. Il y a de deux sortes de *ser*, l'un qui est employé à peser les denrées & choses propres à la vie, & l'autre dont on se sert pour peser les marchandises qui entrent dans le négoce. Le premier est de seize onces, poids de marc, qui est égal à une livre de Paris, & le deuxieme n'est que de douze onces, aussi poids de marc, qui font les trois quarts de la livre de Paris; ensorte que ce dernier *ser* differe d'un quart du premier. (*D. J.*)

SERA, (*Géog. anc.*) ville métropole de la Sérique, selon Ptolomée, *l. VI. c. xvj.* Le nom moderne est *Cambalech*, selon Niger, & Sindiufu, selon Mercator. (*D. J.*)

SERACH, s. m. *terme de relation*; c'est ainsi qu'on appelle l'officier qui tient l'étrier du caia des janissaires en charge, l'accompagne partout à cheval, & lui sert comme d'aide de camp. Au bout d'un certain tems, il obtient le titre de *chous*, & enfin devient lui-même caia des janissaires, sous le commandement de l'aga du corps. Pocock. *Histoire d'Egypte.* (*D. J.*)

SERAI ou SERAY, *terme de relation*; ce mot signifie une *maison*, mais une maison grande & ample, un palais. C'est le nom du palais du grand-seigneur, qu'on appelle mal-à-propos *serail*, car il s'écrit *seraï* en turc; mais l'usage l'a emporté. Les palais des bachas & des autres grands de la Porte prennent aussi ce nom; c'est encore celui qu'on donne à ces hôtelleries publiques, où vont loger les caravanes; car on les appelle *caravanserai* ou *carvanserai*. Quelques-uns écrivent ce nom par un *k*; d'autres, comme Thevenot, dans son voyage des Indes, écrivent *quervanserai*; un usage vicieux a prévalu, & décidé pour *serrail*, lorsqu'il s'agit d'un palais des souverains orientaux, & sur-tout de ceux où leurs femmes sont enfermées. *Voyez* SERRAIL. (*D. J.*)

SERAI, ou SARAI, ou SULTAN-SARAI, ou BACHA-SERAI, (*Géogr. mod.*) ville du Capchac, sur le Volga, où le kan faisoit sa résidence; mais les Russes ont ruiné en 1736 cette ville, ou plutôt ce palais. *Long.* 81. *lat.* 52. (*D. J.*)

SERAN, s. m. (*Tisserand.*) outil à préparer les chanvres, les lins, les orties, & autres plantes dont les tiges sont pleines de filamens, pour les mettre en état d'être filées.

Les *serans* sont des ais en forme de grandes cardes, armés de dents de gros fils-de-fer, à-travers desquels on fait passer ces plantes, après qu'elles ont été auparavant grossierement concassées avec un instrument de bois. Ces deux apprêts qui les réduisent en filasses & en état d'être filées au rouet ou au fuseau, ne se donnent que lorsqu'au sortir de l'eau où elles ont été rouies, on les a bien fait sécher au soleil. (*D. J.*)

SERAN, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France. Elle prend sa source dans les montagnes de Michaille, vers le grand abergement, court dans le Valromey, & se perd dans le Rhône, au-dessous de Rochefort, à sept ou huit lieues de son origine. (*D. J.*)

SERANCER, v. act. (*Tisseranderie.*) c'est faire passer les chanvres, lins, orties & autres matieres propres à être filées par les serans. Les chanvres *serancés*, ce sont les chanvres qui ont reçu cet apprêt, & qui sont réduits en filasse. Les dents du seran doivent être plus ou moins serrées, selon la finesse dont on veut que soit le chanvre.

On a ordinairement plusieurs serans de différente grandeur. Quand on veut [illegible] bout d'une table; [illegible] de ménage; [illegible] passe le chanvre [illegible] de fer, & quand il est bien peigné, bien [illegible] & bien affiné, on le met en botte pour le [illegible] faire [illegible] rouet ou à la quenouille, ou au fuseau, suivant les différens usages auxquels on le destine. (*D. J.*)

SERANCOLIN, MARBRE, (*Lithologie.*) le marbre *serancolin* est un marbre isabelle & rouge, ou couleur d'agathe des Pyrénées. La carriere d'où on le tiroit est dans la vallée d'Or, proche de *Serancolin*, dans l'évêché de S. Bertrand. L'on a été long-tems que l'on ne pouvoit avoir de ce marbre que par morceaux; mais depuis que le sieur Misson a trouvé le secret de scier le marbre dans le roc avec des scies qui tournent à volonté, on peut avoir toutes sortes de marbres par grandes pieces. (*D. J.*)

SERANDIB, (*Géogr. mod.*) nom arabe de la plus fameuse île de l'Océan oriental. Le schérif Al-edrissi lui donne 80 parasanges de longueur, & autant de largeur; & le géographe [illegible] la met fort proche de la côte des Indes, [illegible] r & le premier climat. Tout cela nous [illegible] cette île est la même que celle de Ceylan [illegible]

SÉRAPÉON, s. m. ([illegible]) temple fameux d'Alexandrie, ainsi nom[illegible] qu'on y avoit déposé la statue du dieu Sérapis. [illegible]

Rufin qui étoit à Alexandrie [illegible] qu'il subsistoit encore, nous en a fait la description. C'est un lieu élevé, dit-il, non par la nature, mais de main d'homme. Il est, pour ainsi dire, suspendu en l'air. Ce vaste bâtiment est quarré, & soutenu sur des voûtes depuis le rez-de-chaussée jusqu'à ce qu'on soit arrivé au plain-pié du temple, auquel on monte par plus de cent degrés. Ces voûtes sont partagées en plusieurs appartemens séparés les uns des autres, qui servent à différens ministeres secrets. Sur ces voûtes en-dehors sont de grandes salles pour conférer, des refectoires, & la maison où demeurent ceux qui ont la garde du temple. En-dedans régnoient des portiques qui composoient une espece de cloître au-tour de ce bâtiment quarré. C'étoit au milieu de ce cloître que s'élevoit le temple de Sérapis orné de colonnes, & dont les murs étoient de marbre.

Ptolomée, fils de Lagus, l'avoit fait bâtir, selon Tacite, dans un lieu où il y avoit eu long-tems auparavant une chapelle consacrée à Sérapis & à Isis, sur une petite éminence dans le quartier nommé *Rhacotis*, dont il faisoit le plus bel ornement.

Théophile, patriarche d'Alexandrie, ayant pris la résolution de ruiner absolument le paganisme dans la capitale de l'Egypte, fit tout ce qu'il put pour obtenir des ordres afin de mettre en exécution son dessein. Il obtint en effet de l'empereur Théodose en 390, un édit qui lui permettoit de démolir tous les temples.

L'expédition de Théophile se fit avec tout le zele destructeur dont il étoit capable, & il n'étoit pas petit. Les choses ne se passerent pas sans tumulte; les payens, au rapport des auteurs ecclésiastiques, outrés de ce qu'on vouloit abolir leur ancienne religion, se retirerent dans le *Sérapéon*, comme dans une citadelle; de-là ils se défendirent, & soutinrent les attaques des chrétiens. Quelques philosophes s'étoient mêlés dans cette émeute en faveur de leurs compatriotes; mais Théophile appuyé du préfet d'Alexandrie & du commandant des troupes, ayant eu l'avantage, un grand nombre de savans du paganisme cruellement persécutés, furent obligés de prendre la fuite, & de se disperser dans plusieurs villes de l'empire. On nomme entre autres le philosophe Olympus & les grammairiens Ammonius & Helladius. Ce magnifique temple de Sérapis fut détruit de fond en comble, & quelque tems après on bâtit à sa place une église à laquelle on donna le nom de l'empereur Arcadius.

Ce temple avoit une bibliotheque qui devint très-célebre, & qui n'étoit cependant qu'un *supplément* de la bibliotheque d'Alexandrie, aussi l'appelloit-on sa fille; mais avec le tems cette fille devint belle & grande; elle échappa aux flammes qui consumerent celle d'Alexandrie. On croit que ce fut dans le *Sérapéon* que Cléopatre mit les deux cens mille volumes de celle de Pergame, dont Marc-Antoine lui fit présent. Cette addition & d'autres que les conjonctures [illegible] la bibliotheque du *Sérapéon* [illegible] dont elle tenoit sa naissance. [illegible] la révolution de l'empire romain, elle [illegible] toujours de ses pertes. En un mot, elle a [illegible] les trésors [illegible] qu'elle eut enfin le [illegible] qu'elle fut brûlée par les Sarrasins quand ils prirent Alexandrie l'an de J. C. 642. (*D. J.*)

SÉRAPHINS, [illegible] (*Théolog.*) anges du premier ordre de la premiere hiérarchie. *Voyez* ANGES & HIÉRARCHIE.

Ce mot vient de l'hébreu *saraph*, brûler ou enflammer, & l'on croit que ces esprits célestes sont ainsi nommés, parce qu'ils [illegible] de l'amour divin qui les consume, parce qu'ils sont les plus près du trône de [illegible] de tous les anges. Isaïe, [illegible] les dépeint comme des anges [illegible] trône du Seigneur, & qui qui étoient au [illegible] avoient [illegible]

avoient six ailes; deux dont ils voiloient leur face, deux dont ils couvroient leurs piés, & deux avec lesquelles ils voloient. C'est le seul endroit de l'Ecriture où il soit fait mention des *séraphins* pris en ce sens; car ailleurs *séraphins*, dans l'hébreu, se prend pour les fondeurs & les orfévres; & dans les Nombres, *l. XXI.* le nom de *séraphin* ou *saraphin* est donné aux serpens ailés qui firent mourir les Israélites dans le desert.

SÉRAPHIQUE, adj. ce qui appartient aux séraphins, ou ce qui les imite. Boyle a composé un traité de l'*amour séraphique*, c'est-à-dire de l'*amour de Dieu*. On donne dans les écoles le titre de *docteur séraphique* à S. Bonaventure à cause de sa ferveur & de son extrème piété.

S. François d'Assise est appellé le *pere séraphique*, en mémoire ou en honneur d'une vision qu'il eut sur le mont Alverne, où, après un jeûne de quarante jours & d'autres grandes austérités, étant en extase, il vit un séraphin qui descendit rapidement du ciel sur lui, & lui imprima aux mains, aux piés & au côté des stigmates qui représentoient les plaies que les cloux & la lance firent au corps de Jesus-Christ lorsqu'on le crucifia. *Voyez* STIGMATES.

SERAPIDIS INSULA, (*Géog. anc.*) île sur la côte de l'Arabie heureuse, dans le golfe Sachalite, selon Ptolomée, *liv. VI. ch. vij.* Elle étoit remarquable par un temple, & étoit voisine des sept îles qui étoient aussi dans ce même golfe. Arrien, *p.* 19. & Oxon, dans son Périple de la mer Erythrée, met environ deux mille stades entre elle & le continent; il lui donne environ 200 stades de largeur. „ Il y a, „ dit-il, trois villages dont les habitans sont les prê- „ tres des Ichtyophages. Ils parlent arabe, & cou- „ vrent avec des feuilles ce que la pudeur ne permet „ pas de montrer. Cette île a quantité d'excellentes „ tortues. Les habitans de Cané ont coutume d'y „ aller avec de chaloupes & des barques „. Ramusio croit que c'est aujourd'hui l'île nommée *Maziza*. (*D. J.*)

SÉRAPIS, ou SARAPIS, (*Mythol. Médail. Inscript. Monum. Pierres gravées & Littérat.*) c'étoit un grand dieu des Egyptiens, connu, selon toute apparence, par ce peuple, long tems avant les Ptolémées, selon l'opinion de M. Cuper, qui nous paroît la plus vraissemblable. Tacite, *hist. liv. IV. ch. lxxxiij.* le prétend aussi. Les Egyptiens, dit-il, nation superstitieuse, révéroient *Sérapis* plus qu'aucune autre divinité: Serapin *dedita gens superstitionibus super alios colit*.

Ce n'étoit pas seulement le dieu tutélaire de toute l'Egypte en général, plusieurs des principales villes de ce royaume l'avoient choisi pour leur patron particulier, & le firent graver sur leurs monnoies en cette qualité; mais entre toutes ces villes, aucune ne lui rendit des honneurs plus solemnels & plus surprenans que celle d'Alexandrie. *Alexandria civitas quæ conditorem Alexandrum macedonem gloriatur*, Serapin *atque Isin cultu pene attonitæ venerationis observat*, dit Macrobe, *liv. I. Saturn.*

On l'y adoroit, selon Tacite, comme une espece de divinité universelle qui représentoit Esculape, Osiris, Jupiter, Pluton: *deum ipsum multi Æsculapium quod medeatur ægris corporibus, quidam Osirin antiquissimum illis gentibus numen, plerique Jovem, ut rerum omnium potentem, plurimi ditem patrem insignibus quæ in ipso manifesta aut per ambages conjectant.* On le prenoit aussi pour Jupiter Ammon, pour le Soleil, selon Macrobe, & pour Neptune. Le buste de *Sérapis*, au revers d'Antonin Pie, nous le montre, dans Seguin, sous presque tous ces différens rapports; le boisseau sur la tête, la couronne rayonnée, les cornes de bélier, la corne d'abondance devant lui, & derriere lui un sceptre à trois pointes entortillé d'un serpent, même avec la cuirasse, comme le dieu Mars.

On s'étoit aussi formé de *Sérapis* une idée comme d'un dieu unique, qui comprenoit les attributs de toutes les autres divinités, ce qui donna lieu aux payens de publier que les Chrétiens & les Juifs, qui ne reconnoissoient qu'un seul Dieu, adoroient *Sérapis*; c'est ce qu'assure l'empereur Hadrien dans une lettre à Severianus, rapportée dans Vopiscus d'après Phlegon: *illi*, dit-il, *qui* Serapin *colunt christiani sunt, & qui se Christi episcopos dicunt, unus illis Deus est, hunc Christiani* [illegible] *hunc omnes venerantur* [illegible]

temple d'Alexandrie, dans lequel on transféra la statue de ce dieu, que les habitans de Sinope possédoient, & qu'ils adoroient sous le nom de *Jupiter Sérapis*, *Plutus* ou *Pluton*.

Il est très-singulier que les Alexandrins qui avoient cette divinité chez eux pour ainsi dire, puisqu'elle étoit la premiere divinité de toute l'Egypte, se soient avisés de l'aller chercher au-delà des mers, & dans une ville aussi éloignée d'Alexandrie que l'étoit Sinope, & d'adorer Jupiter-*Sérapis*, divinité égyptienne, sous le titre d'un dieu étranger, savoir sous celui de Ζεὺς Σινωπίτης, *Jupiter de Sinope*. Tacite, Plutarque & Eustathe nous en disent la raison, dont le détail seroit trop long à raconter autrement que par l'extrait suivant.

Entre plusieurs temples des plus magnifiques dont Ptolemée Soter, fils de Lagus, avoit orné la nouvelle ville d'Alexandrie, qu'il avoit choisie pour la capitale de son royaume, il en avoit fait bâtir un beaucoup plus superbe qu'aucun autre, & tout éclatant d'or. Comme il étoit en suspens à quel dieu il devoit le dédier, un génie d'une beauté charmante, & d'une taille au-dessus de l'humaine, lui étant apparu en songe, lui conseilla de faire venir sa statue du Pont, après quoi il disparut en s'élevant dans les airs environné de flammes.

Ce prince ayant raconté sa vision à Timothée, savant athénien, de la race des Eumolpides, il apprit de lui que près de Sinope, ville du Pont, étoit un vieux temple consacré à Jupiter-Plutus; dont la statue étoit singulierement respectée par les habitans de cette contrée. Sur cet avis, Ptolemée envoya Timothée en ambassade à Scydrothemis roi de Sinope, pour le prier, en lui offrant en même tems de riches présens, de vouloir bien lui accorder ce dieu.

Scydrothemis fit d'abord de grandes difficultés, & cependant retint Timothée à sa cour le plus long tems qu'il put, en l'amusant toûjours de belles promesses. Mais enfin au bout de trois ans, le dieu se déclara de lui-même, & se rendit de son temple sur le vaisseau de l'ambassadeur, qui aussi-tôt ayant mis à la voile arriva, par un miracle encore plus inoui, en trois jours dans Alexandrie.

Cette divinité y fut reçue avec toutes les marques possibles de vénération; & à l'instant Ptolomée la fit mettre dans le temple qu'il lui avoit destiné, avec d'autant plus de pompe, qu'il reconnut que c'étoit le portrait même qui lui étoit apparu, & que c'étoit aussi l'image de Jupiter-*Sérapis*, qui étoit adoré en Egypte pour le dieu Pluton. C'est ce même dieu qu'Athénée nomme le *Jupiter égyptien*, & Martial le *Jupiter pharius*, comme étant la divinité du Nil.

Scis quoties Phario madeat Jove fusca Syene.

Tacite rapporte que Jupiter-*Sérapis* étoit encore en vénération de son tems dans Alexandrie; qu'on s'adressoit à lui comme à un oracle, & que Vespasien étant venu dans cette ville, se renferma dans le temple de ce dieu pour le consulter sur les affaires de l'empire. On publia même que ce prince avoit opéré quelques miracles par la puissance de *Sérapis*; & l'on eut grand soin de semer ces faux bruits parmi le peuple, tant pour y accréditer davantage le culte de cette divinité, que pour rendre la majesté impériale toujours plus respectable aux Egyptiens.

Les Athéniens qui avoient reçu la connoissance de l'Egypte par Cécrops & Erechtée deux de leurs rois qui étoient de ce pays-là, reçurent en même tems le culte d'Isis & de *Serapis*, qu'ils établirent dans la Thrace & sur les côtes du Pont-Euxin, où ils furent puissans pendant un assez long espace de tems, & où ils fonderent tant de célebres colonies.

Quand même les historiens se tairoient sur ce point, quantité de médailles nous apprennent que Jupiter-Plutus ou *Sérapis*, fut la divinité tutélaire de plusieurs villes considérables des environs de cette mer, sur-tout de la Thrace & de la Mœsie inférieure, les médailles de Marcianopole, d'Odessus & de Dionysiopole en rendent témoignage.

Les médailles nous disent encore que ce dieu ne fut pas moins révéré dans l'Arabie, la Phénicie & la Syrie, qu'en Asie, en Thrace & dans la basse Mœsie; c'est ce dont nous assurent les médailles de Bostra, de Ptolémaïs, de Césarée, de Palestine, d'Ælia capitolina, d'Antioche de Syrie, où il eut même un temple fameux.

La ville de Sinope en particulier avoit pu recevoir le

le culte de *Sérapis* si ce n'est immédiatement des habitans des provinces voisines, qui le tenoient des Syriens & des Phéniciens, chez qui il étoit passé de l'Égypte, au-moins des Colches, colonie égyptienne, avec qui Sinope étoit en relation de commerce, ou-bien même des Milésiens dont cette ville étoit colonie.

Ce ne fut point sans de grandes raisons que les Sinopiens prirent Jupiter-Plutus, c'est-à-dire *Sérapis*, pour leur divinité tutélaire; car outre que plusieurs auteurs prétendent que ce fut Jupiter-même, & non pas Apollon qui transporta de Grece en Asie Sinope, fondatrice de la ville de ce nom, les Sinopiens étoient aussi persuadés que c'étoit à Jupiter-Plutus, dieu des mines, qu'ils étoient redevables de l'opulence où les mettoit le grand trafic qu'ils faisoient sur toutes les côtes de la mer Noire, d'une quantité prodigieuse de fer qu'ils tiroient des mines de leur contrée & des pays voisins; raison pour laquelle vraissemblablement Pomponius Méla nomme les Sinopiens *chalibes*, c'est-à-dire *forgerons* ou *marchands de fer*.

Le culte de *Sérapis* passa de la Grece chez les Romains, qui lui éleverent un temple dans le cirque de Flaminius, & établirent des fêtes en son honneur en différens tems de l'année. Une multitude presque innombrable fréquentoit le temple de ce dieu; de jeunes gens entr'autres y couroient en foule, pour obtenir de lui, comme une faveur signalée, qu'il leur fît trouver des personnes faciles qui eussent la complaisance de se livrer à leur passion. Un nombre presqu'infini de malades & d'infirmes alloient lui demander leur guérison, ou plutôt se persuader qu'ils l'avoient reçue. Enfin les maux qu'occasionna le culte de *Sérapis*, obligea les empereurs de l'abolir dans Rome, & Théodose détruisit son temple à Alexandrie.

Cette divinité figuroit Jupiter qui commande au ciel & à la terre, & le dieu Plutus ou Pluton qui préside aux enfers & à tous les lieux souterreins, sur-tout aux mines, & par conséquent aux richesses puisqu'on les en tire; c'est à cause de ces deux différens rapports qu'on présente ce dieu sur les médailles, tantôt avec une aigle sur sa main droite, ainsi qu'on le voit au revers d'une médaille de Mithridate V. pere de Mithridate Eupator, & d'une autre médaille de Caracalla, où *Sérapis* paroît à-demi couché sur un *triclinium*, espece de canapé; tantôt avec le cerbère à ses piés, ainsi qu'il est si souvent gravé sur les médailles de plusieurs villes d'Asie, de Thrace & de Grece: par exemple sur celle de Pergame, de Laodicée, de Sidé de Pamphilie, de Nysa en Carie, d'Amasie dans le Pont, où se voit dans le champ de la médaille une étoile, pour marquer la puissance de ce dieu dans les cieux; des Callatiens dans la Thrace, des Pénéates en Arcadie, & même des Marcianopolitains dans la basse Mœsie.

Sérapis tel qu'il est gravé sur une médaille de Gordien Pie, expliquée dans les *mémoires de littérature*, a un boisseau, ou un panier sur la tête, à la maniere des divinités d'Egypte: type qui signifie non-seulement que l'abondance & tous les biens venoient des dieux, mais aussi que c'étoit eux qui mesuroient, c'est-à-dire qui régloient tout sur la terre selon leur volonté. On donne particulierement ce symbole à *Sérapis*, comme inventeur de l'agriculture: il lui convient encore comme dieu des richesses, pour marquer qu'elles procurent aux hommes tous les besoins de la vie; d'où vient que les anciens lui mettoient quelquefois une corne d'abondance à la main, comme il paroît sur quelques médailles.

Ce dieu, dont le caractere est de ne [illegible] du bien, n'a point dans la médaille de Gordien Pie, la foudre à la main, ainsi que la porte le plus souvent Jupiter, comme [illegible] main gauche [illegible] par le bas [illegible] dinaires, désigne que la bonté & la clémence sont le propre des dieux.

La main droite de la figure [illegible] levée vers le ciel, semblent [illegible] de ne pas moins aux cieux que sur la terre, & aux enfers. C'est aussi l'attitude qu'a ce dieu sur plusieurs médailles des villes de l'Egypte, de Syrie, d'Asie & de Thrace. On le voit aussi sur les médailles de Bousiris, de Cl[illegible], de M[illegible], d'Oxyrinche, de Prosope, de Naucratis, de Coptos & d'autres villes d'Egypte; si ce n'est que cette divinité porte souvent sur sa main droite l'animal ou autre symbole de la ville dont elle est la patrone; par exemple un [illegible], un cerf, un ibis, le lotus, une palme & autres [illegible].

Sérapis a la même attitude sur les médailles d'Amasie, de Tomes, & d'Ancyre dans le Pont, de Nicée, de Ciane en Bithynie, [illegible] en Phrygie, de Césarée la Germanique en Syrie, de Césarée de Cappadoce, ayant le mont Argée à la main droite; de Perinthe, de Sardis, de B[illegible], de Callatie, de Messembrie dans la Thrace, [illegible]

Mais le symbole le plus commun, & le plus universellement employé dans les médailles, images, statues, & pierres gravées de *Sérapis*, c'est le boisseau ou panier appellé en latin *calathus*, qu'il porte sur sa tête; la forme n'en est pas la même par-tout; quelquefois ce panier est également large dans toute sa hauteur; ailleurs on le voit évasé par le haut, ici élevé, là plat, d'autresfois orné dans son contour de branches feuillées, le plus souvent tout uni; dans d'autres, tressé en maniere de jonc; ou enfin entouré de plusieurs bandes horisontales, & terminé par une espece de rebord, saillant dans sa partie supérieure.

Le muid se trouve sur la tête de quelques divinités égyptiennes, & en particulier sur celle d'Isis; mais on peut dire que c'est proprement l'attribut de *Sérapis*; ceux qui regardent ce dieu comme étant le soleil, prétendent que le boisseau mis au haut de sa tête, marque la prodigieuse élévation de cet astre; d'autres, que cette divinité conduit tout avec poids & mesure; quelques-uns enfin, en considérant *Sérapis* comme l'inventeur de l'agriculture. Il n'est pas possible de suivre tous ces détails; les autres attributs de *Sérapis*, sont le cerbere, les rayons, le serpent, le bâton, les cornes de belier, le trident, la corne d'abondance, l'ibis, le vaisseau, le pavillon, l'aigle, le cerf, & le phalle. On ne s'attend pas sans doute qu'on établisse les raisons qui ont fait donner à cette divinité tous ces différens attributs; mais on peut lire les *Mémoires de litterat. tom. X. in-4°.* les auteurs de l'art numismatique; Spanheim en particulier; & finalement une dissertation sur le dieu *Sérapis*, imprimée récemment à Amsterdam, *in-12.* (*Le chevalier* DE *Jaucourt*.)

SÉRAPOULE, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire russien, dans la province de Permie, & la plus méridionale, sur une petite riviere qui, un peu au-dessous, se joint au Kama. (*D. J.*)

SERASKIER, *ou* SARESKER, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Turcs donnent à leur généraux, ou à ceux qui commandent en chef leur armée; ils leur donnent aussi le nom de *bachbog*, chef ou général. On choisit le *séraskier* parmi les bachas à deux ou trois queues; mais si le *séraskier* n'a que l'honneur des deux queues, on ne souffre point de bacha à *trois* queues dans son armée, parce que ce seroit à lui que le commandement appartiendroit. Un *séraskier* n'est tenu que de communiquer ses plans aux autres officiers généraux, mais il n'est point obligé de suivre leur avis, & son pouvoir est arbitraire; il cesse aussi-tôt que la campagne est finie. Le bacha de Silistrie porte toujours le titre de *séraskier*, parce qu'il est obligé de veiller à la sûreté des frontieres, du côté de la Pologne. *Voyez* Cantemir, *hist. ottom.*

SERAY-AGASI, (*Hist. turque.*) c'est le quatrieme aga du serrail; il ne sort jamais de Constantinople, & est appellé pour cette raison *séray-agasi*, l'aga du serrail. Il fait l'office des trois autres aga, pendant qu'ils sont absens, c'est-à-dire, du capi-aga, du khazinedar-bachi, & du kilerdgi-bachi. *du Loir.* (*D. J.*)

SERBAJÉE, [illegible] *terme de relation*, nom qu'on donne [illegible] qui est au service du grand seigneur, Pocock, *descript. d'Egypte, p. 170.* (*D. J.*)

SERBETES, ou *SERBETIS*, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie césariense, dans Ptolomée, *l. IV. c. ij.* Villeneuve croit que c'est le [illegible] de [illegible]. Le nom moderne est *Miron*, selon Castald, & [illegible], selon Marmol. (*D. J.*)

SERFOCAL, s. m. (*Fileur d'or.*) c'est parmi les fileurs d'or un petit cylindre de verre, sur lequel passe l'ouvrage, afin qu'il ne coupe point le bois du rouet.

SERCHIO, le, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, elle prend sa source au mont Apennin, dans l'état de Modene, arrose [illegible] dans son cours, & se jette dans la mer de Toscane, environ à six milles au-dessus de l'Arno. [illegible] l'*Æsaris*, l'*Anser*, ou l'[illegible] des lat[illegible] [illegible]

donne à un général de la Moldavie, qui est chargé de défendre les frontieres contre les incursions des Cosaques & des Tartares.

SERDEN-GIECHDI, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent à une milice qui n'est point sur un pié fixe, mais qui est levée ou cassée au gré du sultan. Ce mot signifie *homme qui méprise la vie*. Dans les expéditions difficiles, le sultan ordonne la levée d'un certain nombre de ces soldats, à qui on donne dix aspres par jour; les janissaires eux-mêmes s'y enrôlent, pour augmenter leur paye. Ces soldats combattent avec une férocité & une valeur à toute épreuve, & ceux qui échappent, ne peuvent être forcés à servir une seconde fois dans le même poste; quand ils sont estropiés, ils ont une pension viagere de dix aspres par jour, & on leur donne le titre d'*otorak*, ou sédentaire. *Voyez* Cantemir, *hist. ottom.*

SÉRÉGIPPE, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale, au Brésil; elle prend sa source dans le gouvernement de *Sérégippe*, qu'elle arrose, & va se jetter dans la mer du Nord. (*D. J.*)

SÉRÉGIPPE DEL REY, ou *S. Christophe*, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Brésil; capitale du gouvernement de même nom, sur la rive septentrionale du Vazabaris, à onze lieues de Rio-Réal. Le gouvernement de *Sérégippe* est entre Rio-Réal, au midi, & la riviere de S. François au nord. (*D. J.*)

SEREIN, (*Physique & Médecine.*) on appelle communément *serein*, l'humidité dont l'air est chargé, principalement en été, & après les jours les plus *sereins*, quelques heures après le coucher du soleil, lorsque le vent est au midi, & qu'on n'estime communément que par un sentiment de froid qu'éprouvent ceux qui y sont exposés. Le *serein* n'est autre chose que la rosée du soir, ou la rosée commençante, qui n'est pas devenue encore sensible par l'accroissement qu'elle reçoit pendant la nuit, & qui est parvenue à son complement peu de tems après le lever du soleil; c'est une erreur populaire que l'opinion qui fait regarder le *serein* comme une émanation séche, plus nuisible que la rosée proprement dite. *Voy.* ROSÉE, *Chimie & Médecine.* (*b*)

SÉRÉNA LA (*Géog. mod.*) Ville de l'Amérique méridionale, au Chili, dans l'évêché de Sant-Jago. Cette ville qui est la premiere du gouvernement de Chili, & la plus proche du Pérou, fut bâtie par le gouverneur du Chili, Petro de Valdivia, l'an 1544. Il lui donna le nom de *Séréna* sa patrie; mais les Espagnols l'ont appellé depuis *Coquimbo*, du nom de la vallée dans laquelle elle est bâtie. C'est un grand village, dont les rues sont larges, longues & tirées au cordeau, mais dans chacune desquelles on trouve à peine six maisons; & quelles maisons encore? Elles sont toutes basses, étroites, & couvertes de feuilles de palmier; elles ont toutes un grand jardin, où l'on cueille tous les fruits d'Europe & du pays, qui sont d'un goût merveilleux, & dans une abondance étonnante.

Il passe au nord de la ville, une belle riviere, qui prend sa source dans les hautes montagnes des Andes; elle arrose la vallée, qui est toute remplie de bestiaux qui y paissent pêle-mêle, sans qu'on en prenne aucun soin.

Le port de la *Séréna* est sous le 30e dég. de latitude méridionale, dans une baie fort étendue, & située environ à deux lieues de la ville. C'est dans ce port, aussi grand que commode, que l'on décharge les navires.

Comme la riviere qui fertilise la vallée, passe aussi dans la ville, elle y apporte abondamment du vin, du blé, des fruits, de la viande, & du poisson; cette ville ne manque pas de couvents, il y en a de cordeliers, de dominicains, de peres de la merci, de jésuites, *&c.*

Ce pays étoit autrefois fort peuplé, il est à présent presque désert; les Espagnols, dans le tems de leurs conquêtes, & depuis, par les travaux des mines d'or & de cuivre, ont tellement détruit tous les habitans de cette contrée, que les mines d'or & de cuivre qui s'y trouvent, ont été abandonnées, faute de monde pour y travailler.

Longitude de la *Séréna*, suivant le P. Feuillée, 306. 24. 15. *latit.* 29. 54. 10. elle est de 73. 35. 45. plus occidentale que l'observatoire de Paris. (*D. J.*)

SÉRENADE, s. f. [illegible] cert qui se donne de nuit sous les [illegible]; il n'est composé [illegible]

quelquefois on y ajoute des voix. On appelle aussi *sérénades* les pieces que l'on compose, ou qu'on joue dans ces occasions. La mode des *sérénades* est passée depuis long-tems, & ne dure plus que parmi le peuple. Ce mot, italien d'origine, vient sans doute de *sereno*, le serein; & par metonymie, le *soir*. (*S*)

SÉRÉNISSIME, adj. (*Hist. mod.*) titre d'honneur, dérivé du mot *sérénité*, qu'on employoit autrefois pour les rois mêmes, & la France n'en donnoit point d'autre aux rois du nord; mais depuis que le nom de *majesté* est devenu commun à tous les souverains rois, le titre de *sérénissime* est resté aux souverains qui ne sont pas têtes couronnées; aux républiques de Venise & de Gènes, aux princes du sang de France qu'on traite d'*altesse sérénissime*, excepté M. le dauphin, pour qui ce titre ne paroit point assez convenable.

SÉRÉNITÉ DE L'AME, (*Morale.*) vertu morale, qui a sa source dans l'innocence & le tempérament; vive sans être emportée, sérieuse sans être grave, avec elle habite la paix, avec elle habite la sureté; heureux celui qui la conserve, & dont toutes les passions sont en harmonie au milieu d'un monde enflammé de vices!

Il faut se munir de bonne heure contre les malignes influences de son climat & de son tempérament, en s'accoutumant à faire toutes les réflexions qui peuvent donner de la *sérénité* à l'esprit, & le mettre en état de soutenir avec courage, les petits maux & les revers de la fortune qui sont communs à tous les hommes. Celui qui possede cette heureuse disposition, n'a point l'imagination troublée, ni le jugement prévenu; il est toujours le même, soit qu'il se trouve seul ou en compagnie; affable envers tout le monde, il excite les mêmes dispositions dans tous ceux qui l'approchent; le cœur s'épanouit en sa présence, & ne peut qu'avoir de l'estime & de l'amitié pour celui dont il reçoit de si douces influences. J'envisage enfin cet état comme une reconnoissance habituelle envers l'auteur de la nature; la gaieté du printems, le chant des oiseaux, la verdure des prés, la fraîcheur des bois, raniment la *sérénité*; la lecture & le commerce d'un tendre ami, y répandent de nouveaux charmes; en un mot, c'est le souverain bien de la vie que Zénon a cherché sans le trouver. (*D. J.*)

SÉRÉNITÉ, (*Hist. mod.*) titre d'honneur qui a été pris autrefois par les rois de France, & même par les évêques. Nos rois de la premiere & de la seconde race, en parlant d'eux-mêmes, disoient, *notre sérénité*, *serenitas nostra*; & on voit qu'Adalard, évêque de Clermont, s'appliquoit la même qualité; le pape & le sacré college, écrivant à l'empereur, aux rois, au doge de Venise, leur donnent le titre de *sérénissime Cæsar*, ou *rex*, ou *princeps*; le doge de Venise prend particulierement ce titre de *sérénité*; le roi de Pologne le donne aux électeurs, quand il leur écrit; & l'empereur, lorsqu'il traite avec eux, les qualifie de *sérénité électorale*, & les princes de l'empire de *sérénité ducale*; les plénipotentiaires françois, à Munster, le refuserent à l'électeur de Brandebourg, sur ce que le mot de *sérénité* n'étoit pas françois, & que le roi ne l'accordoit à personne; les princes allemands estimoient autrefois plus ce titre que celui d'*altesse*, mais l'usage a enfin prévalu en faveur de ce dernier, & l'on qualifie sur-tout les électeurs, d'*altesse électorale*.

SERENUS, (*Mythol.*) épithete donnée à Jupiter, comme au dieu qui regle le tems serein, la pluie, & les saisons. (*D. J.*)

SÉREQUE, s. m. (*Botan.*) nom vulgaire qu'on a donné à l'espece de genêt appellé *genista tinctoria frutescens incana*; par C. B. P. *Voyez* GENET. (*D. J.*)

SERES LES, (*Géog. anc.*) *Seræ*, les *Seres* occupoient ce que nous appellons *la Chine septentrionale*, & quelque partie de la grande Tartarie orientale. Ptolomée est le seul des anciens qui ait le mieux parlé de leur pays, quoiqu'avec plusieurs erreurs; les autres auteurs en font des peuples d'Ethiopie. Horace, *l. I. od.* 12, les joint aux Indiens.

Subjectos orientis oræ
Seras & Indos.

Lucain les place vers les sources du Nil. Héliodore, *l. IX.* les compte entre les Blémies. Pomponius Mela les met au centre des Scythes & des Indiens, au lieu de les placer à l'extrémité.

Pausanias, après avoir fort bien décrit les vers-à-soie, se trompe sur les *Seres* qui les élevoient, & les

les place dans la partie la plus reculée de la mer Rouge.

Ainsi tout ce que les anciens ont su de vrai touchant les *Sères*, c'est qu'ils sont les premiers qui aient imaginé de travailler la soie. C'est d'eux qu'elle est venue aux Perses, & des Perses aux Grecs & aux Italiens. La premiere étoffe qu'on en ait vu en Europe, fut après la conquête de la Perse par Alexandre; & c'étoit encore de ce pays-là que les Romains la tiroient, quand leur empire fut devenu florissant. *Voyez* SOIE. (*D. J.*)

SERET, LE, (*Géog. mod.*) *Sereth*, ou *Moldawa*, riviere de la Turquie en Europe. Elle a sa source dans la Transilvanie, passe dans la Moldavie, où elle arrose Soczowa & Targorod; entrant ensuite dans la Valaquie, elle y reçoit le Missovo & le Bardalach; enfin elle se va jetter dans le Danube, un peu au-dessous d'Aniopoli. (*D. J.*)

SEREUX, adj. (*Gram. & Med.*) il se dit du sang & des humeurs, lorsqu'ils sont délayés d'eau. Ainsi *séreux* est presque synonyme d'*aqueux*.

SERF, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) du latin *servus*, est une personne assujettie à certains droits & devoirs serviles envers son seigneur. L'état des *serfs* est mitoyen entre celui de la liberté & l'esclavage.

Chez les Romains il y avoit des esclaves qui étoient dans une dépendance absolue de leur maître.

Il y en avoit aussi de semblables en France sous la premiere & la seconde race de nos rois.

Mais ces servitudes personnelles furent abolies peu-à-peu sous la seconde race de nos rois, ou du moins elles furent mitigées; & comme il y avoit chez les Romains certains esclaves qui étoient attachés à la culture d'un fond particulier, & que l'on appelloit *adscriptitios seu addictos glebæ*, lesquels cultivoient le fond à leur volonté, moyennant qu'ils rendoient à leur maître, tous les ans, une certaine quantité de blé & autres fruits; de même aussi en France la plûpart des habitans de la campagne étoient *serfs*, c'est-à-dire attachés à certains fonds dont ils ne pouvoient être séparés.

Les bâtards & les aubains étoient *serfs* du roi.

Vers le commencement de la troisieme race nos rois affranchirent plusieurs communautés d'habitans, auxquelles ils donnerent des chartes de commune ou permission de s'assembler. Louis hutin & Philippe le bel affranchirent tous les *serfs* de leur domaine, moyennant finance.

Le roi donnoit quelquefois à certains *serfs* en particulier, des lettres par lesquelles ils étoient réputés bourgeois du roi, & cessoient d'être *serfs*.

Les seigneurs donnoient aussi de semblables terres à leurs *serfs*, au moyen desquelles ils étoient réputés bourgeois de ces seigneurs.

Cependant plusieurs seigneurs ne consentirent point à l'affranchissement de leurs *serfs*, de sorte qu'il est resté des vestiges de cette espece de servitude dans les provinces régies par le droit écrit & dans quelques-unes de nos coutumes, telles que Bourgogne, Bourbonnois, Nivernois & quelques autres.

L'usage de ces différentes provinces & coutumes n'est pas uniforme par rapport aux *serfs*.

Dans quelques pays les hommes sont *serfs* de corps, c'est-à-dire, que leur personne même est *serve*, indépendamment de leurs biens; ils ne peuvent se délivrer de la servitude, même en abondannant tout à leur seigneur, lequel peut les revendiquer en tous lieux; c'est pourquoi on les appelle *serfs de corps & de poursuite*.

En d'autres pays les *serfs* ne sont réputés tels qu'à cause des héritages qu'ils tiennent du seigneur à cette condition: ces sortes de *serfs* sont ceux que l'on appelle *mainmortables* ou *mortaillables*.

Les *serfs* deviennent tels en plusieurs manieres, savoir 1°. par la naissance, l'enfant né dans un lieu mainmortable suit la condition du pere; 2°. par convention, lorsqu'un homme franc va demeurer en lieu de mainmorte, & y prend un mein ou tenement; 3°. par le domicile annal en un lieu mainmortable, & le payement qu'une personne franche fait au seigneur des droits dûs au seigneur par ses mainmortables; 4°. par le mariage à l'égard des femmes; car lorsqu'une femme franche se marie à un homme *serf* & de mainmorte, pendant la vie de son mari elle est réputée de même condition que lui.

Les droits que les seigneurs ont sur leurs *serfs*, sont différens, selon les pays; ils dépendent de la coutume ou usage du lieu, & des titres des sei[illegible]

c'est pourquoi l'on ne par[illegible] ici que de ceux qui sont les plus ordi[illegible] encore ne se trouvent-ils pas toujours réunis [illegible] du seigneur.

Un des premiers e[illegible] de cette espece de servitude est que le *serf* n[illegible] entrer dans l'état de cléricature sans le consen[illegible] son seigneur.

Par rapport aux femm[illegible] le seigneur a le droit de for-mariage qui consiste e[illegible] le seigneur prend les héritages que la femm[illegible] corps, [illegible] dans le lieu de la mainmorte, [illegible] va se marier ailleurs.

Les héritages assis en un lieu de mainmorte sont réputés de même condition que [illegible], s'il n'y a titre ou usance au contraire.

Les *serfs* ne peuvent vendre [illegible] aliéner leurs héritages mainmortables qu'aux gens de la seigneurie & de même condition, & non à des personnes franches ni d'une autre seigneurie, si ce n'est du consentement du seigneur, ou qu'il y ait usance ou parcours.

Ils ne peuvent pareillement disposer de leurs biens meubles & héritages par testament ni ordonnance de derniere volonté, sans le consentement de leur seigneur. *Vivunt liberi, moriuntur ut servi.*

Quant aux successions, les *serfs* mainmortables ne se succedent les uns aux autres qu'au cas qu'ils demeurent ensemble, & soient en communauté de biens, & à défaut de parens communs, le seigneur succede à son mainmortable.

La communion ou communauté une fois rompue entre les *serfs* mainmortables, il ne peuvent plus se réunir sans le consentement de leur seigneur.

Si le *serf* s'absente, le seigneur peut pourvoir à la culture de ses héritages, afin que les droits soient payés; mais le mainmortable peut réclamer l'héritage, pourvu qu'il vienne dans les dix ans.

Quelque favorable que soit la liberté, le *serf* ne peut prescrire la franchise & la liberté contre son seigneur par quelque laps de tems que ce soit.

Le témoignage des *serfs* mainmortables n'est pas reçu pour les seigneurs. *Voyez les coutumes* d'Auvergne, Bourgogne, Bourbonnois, Nivernois, Berry, Vitri, la Marche, & les commentateurs, le *gloss.* de du Cange au mot *servus*, celui de Lauriere au mot *serf*, & les *mots* CORVÉE, ESCLAVE, MAINMORTE, MAINMORTABLE, MORTAILLE, MORTAILLABLE, SERVITUDE. (*A*)

SERF ABONNÉ, est celui qui a composé de la taille avec son seigneur, & n'est pas taillable à volonté; il est parlé de ces sortes de *serfs* dans les coutumes locales d'Azay le Feron, de Buzançois, de Bauche, de Saint-Genou & de Mézieres en Touraine, & de Saint-Cyran en Brenne.

SERF BÉNÉFICIAL *ou* BÉNÉFICIER, étoit un *serf* attaché à la glebe dans une terre qui avoit été donnée à titre de bénéfice ou fief: ces sortes de *serfs* passoient au nouveau bénéficier ou feudataire avec l'héritage. *Voyez* BÉNÉFICE, FIEF, & le *glossaire* de du Cange au mot *servi beneficiarii*.

SERF CASÉ, *servus casatus*, étoit celui qui étoit attaché à une case ou héritage. *Voyez* le *gloss.* de du Cange, au mot *casatus* & *servi casati*.

SERF DE CORPS ET DE POURSUITE, est celui qui est personnellement *serf* & en sa personne, indépendamment d'aucun héritage, & que le seigneur peut réclamer & poursuivre en quelque endroit qu'il [illegible] *l'article* 116 *des anciennes coutumes du duc*[illegible] *gogne*.

SERF COUTUMIER, *ou réputé tel*, dans la coutume de la Marche, quiconque doit à son seigneur par chacun an, à cause d'aucun héritage, argent à trois tailles payable à trois termes, avoine & geline. *Voyez la dissertation* de M. de Laurier *sur le tenement*, *ch. iv.* & son *glossaire* au mot *serf*.

SERF DE DÉVOTION, étoit un seigneur ou autre qui, quoiqu'il ne fût pas *serf* d'une église, cependant par un motif d'humilité & de dévotion se déclaroit *serf* d'une telle église, & donnoit tout son bien à Dieu & aux saints & saintes que l'on y révéroit. *Voy. le mercure d'Août* 1750, *p.* 92.

SERF DE DOUZE DENIERS, *de six deniers*, *de quatre deniers*, étoient des gens de condition servile qui payoient à leur seigneur une espece de taille annuelle ou capitation de douze deniers, six deniers plus ou moins. *Voyez la coutume de Bourbonnois*, *art.* 189 & 204, le *glossaire* de du Cange, au mot *capital* & au mot *servus*.

S[illegible] un [illegible]ésiasti-[illegible] une

manse *ecclésiastique*: ce qui est de singulier, c'est que ces sortes de *serfs* étoient fort improprement nommés; car ils n'étoient pas de même condition que les autres; tous nos monumens prouvent au contraire que cet état donnoit la liberté à celui qui étoit de condition servile; & quelques-uns pensent que c'est de-là que les vrais *serfs* étoient obligés d'avoir le consentement de leur seigneur pour entrer dans la cléricature. *Voyez le glossaire* de du Cange au mot *servi* ecclésiastiques, & le *traité* de M. Bouquet, avocat, *tom. I. p.* 45.

SERF FISCAL *ou* SERF FISCALIN *ou* FISCALIN simplement, *fiscalinus*, étoit autrefois en France un *serf* attaché à l'exploitation du fisc ou domaine du roi. Il en est parlé dans plusieurs endroits de la loi des Lombard, dans Aymoin, Marculphe, Grégoire de Tours.

SERF FONCIER, est celui qui ne peut changer de demeure au préjudice de son seigneur, dont il est homme de corps & de suite; il en est parlé dans un titre de Thibaut, comte palatin de Champagne & de Brie, roi de Navarre, du mois de Mai de l'an 1329. *Voyez* le *traité de la noblesse* par de la Roque, *chap. xiij.*

SERF DE FORMARIAGE, est celui qui ne peut se marier à une personne franche, ni même à une personne mainmortable d'autre lieu que celui de son domicile, sans la permission de son seigneur. *Voyez* FORMARIAGE, MAINMORTABLE & MAINMORTE.

SERF FRANC A LA MORT, est celui qui est taillé haut & bas par son seigneur, sans être néanmoins mainmortable, de maniere qu'après sa mort les héritiers lui succedent. *Voyez l'article* 125 des anciennes coutumes du duché de Bourgogne.

SERFS GERMANIQUES; on a nommé de ce nom ceux dont la coutume étoit venu des peuples de la Germanie, & dont l'état étoit reglé de même: quelques-uns tiennent que nos *serfs* de France ont été établie à l'instar des *serfs germaniques*; d'autres croyent qu'ils viennent des Romains, ce qui est plus vraissemblable. *Voyez* les *notes* de Bannelier *sur Davot, t. I. p.* 103.

SERF DE GLEBE, étoit celui qui étoit attaché à la glebe, c'est-à-dire à un fonds pour le cultiver.

Ils étoient de deux sortes; les uns appellés *adscripti glebæ*, les autres *addicti glebæ*.

Les premiers étoient des especes de fermiers qui cultivoient la terre pour leur compte, moyennant une rétribution qu'ils en rendoient au propriétaire pendant leur bail.

Les seconds, *addicti glebæ*, étoient de vrais *serfs*, qui cultivoient la terre pour le seigneur ou propriétaire, & demeuroient attachés pour toujours à cette glebe. *Voyez* le *gloss.* de Ducange au mot *ascriptitii*, & au mot *servi*.

SERF DE MAIN-MORTE *ou* MAIN-MORTABLE, est celui qui est sujet aux lois de la main-morte envers son seigneur. *Voyez* MAIN-MORTABLE, MAIN-MORTE & SERVITUDE.

SERF A LA MORT, est celui qui étant originairement main-mortable, & ayant quitté le lieu de la main-morte sans le congé du seigneur, pour aller demeurer en un lieu franc & non mortaillable, vit comme franc, & est *serf* à sa mort, parce qu'après son décès, son seigneur originaire vient réclamer sa succession. *Voyez l'article* 124 des *anciennes coutumes du duché de Bourgogne*.

SERF PISSENÉ, *quasi pejornatus*; on appelle ainsi en Nivernois les bâtards des *serfs*: c'est ainsi que M. de Lauriere explique ce terme en son *glossaire*.

SERF DE POURSUITE, est celui que le seigneur peut suivre & réclamer en quelque lieu qu'il aille; c'est la même chose que *serf* de corps. *Voyez l'article* 116 des anciennes coutumes du duché de Bourgogne.

SERF DE QUATRE DENIERS, *voyez ci-devant* SERF DE DOUZE DENIERS, &c.

SERF-SERVAGE *ou* SERVAGIER, est celui qui est *serf* de son chef & de sa tête, & doit chacun an quatre deniers au seigneur pour rançon de son chef. Le seigneur peut, quand il lui plaît, prendre tous les biens de ce *serf*, mettre sa personne en ôtage, le vendre & aliéner; quand ce *serf* n'a point de quoi manger, le seigneur est tenu de lui en donner. *Voyez l'article* 119 des anciennes coutumes du duché de Bourgogne, & *l'article* SERF DE QUATRE DENIERS.

SERF TESTAMENTAL, étoit celui que l'on avoit loué par un pacte particulier, le mot *testament* signifiant dans cette occasion *écrit* [illegible] *glossaire* latin de Ducange au mot [illegible]

SERF A LA VIE, est celui qui vit comme *serf*, & qui meurt franc, lequel étant taillé haut & bas par son seigneur, n'est pas main-mortable, & après son décès ses héritiers lui succedent. *Voyez l'article*. 125 des anciennes coutumes du duché de Bourgogne, & ci-devant l'*article* SERF FRANC A LA MORT & *ci-après* SERF A LA VIE ET A LA MORT.

SERF A LA VIE ET A LA MORT *ou* A VIE ET A MORT, est celui qui étant originairement main-mortable & taillable, vit & meurt comme *serf*. Voyez *l'article* 123 des anciennes coutumes du duché de Bourgogne. (*A*)

SERFO *ou* SERFHO, (*Géog. mod.*) comme Tournefort l'écrit, île de l'Archipel. *Voyez* SERPHO. (*D. J.*)

SERFOUETTE, s. f. *terme de Jardinier*; c'est un petit outil de fer renversé, qui a deux branches pointues d'un côté, & n'en a point de l'autre, lequel étant emmanché d'un manche d'environ quatre piés de long, sert à mouver la terre, à donner un petit labour autour des laitues, des chicorées & des autres plantes. (*D. J.*)

SERFOUIR *ou* SERFOUETTER, *terme de Jardinier*; c'est mouver la terre avec la serfouette, donner un petit labour avec sa serfouette autour de quelques plantes potageres, comme pois, chicorées, laitues, &c. (*D. J.*)

SERGE, *dans le Commerce*, est une étoffe de laine piquée ou croisée, manufacturée sur le métier à quatre marches ou pédales, de la même maniere que l'on fabrique les ratines & autres étoffes.

La bonté des *serges* se connoît à la croisure, & celle des draps à la filure. *Voyez* DRAP.

Il y a des *serges* de différentes especes, qui prennent leur nom de leurs différentes qualités, ou des endroits dans lesquels on les fabrique. Celle qui a le plus de réputation, est la *serge* de Londres; elle est maintenant très-estimée dans les pays étrangers, particulierement en France, où l'on a établi avec beaucoup de succès une manufacture de cette espece sous le titre de *serge façon de Londres*.

Manufacture de serge *de Londres*. Quant à la laine, on choisit la plus longue pour la chaîne, & la plus courte pour la trame: avant que de faire usage de l'une & de l'autre, on doit premierement la dégraisser, en la mettant dans une chaudiere de liqueur, un peu plus que tiede, composée de trois quarts d'eau bien nette, & un quart d'urine; après qu'on l'y a laissée assez long-temps pour s'y dissoudre, & avoir ôté la graisse, &c. on la remue brusquement avec un bâton; on l'ôte ensuite de la liqueur; on la laisse égoutter, & après l'avoir lavée dans de l'eau courante, & séchée à l'ombre, on la bat avec des bâtons sur un ratelier de bois, pour en chasser l'ordure & la plus grosse poussiere. Après quoi on l'épluche bien proprement avec les mains. Quand elle est ainsi préparée, on la graisse ou on l'imbibe d'huile d'olive, & l'on peigne avec de grands peignes la partie la plus longue, destinée à la chaîne; on la fait chauffer dans un petit fourneau pour cet usage pour la dégraisser une seconde fois, ou pour lui ôter son huile; on la met dans de l'eau de savon très-chaude; après l'en avoir retirée, on la tord, on la seche & on la file au rouet. Quant à la laine la plus courte, dont on veut faire trame, on la carde seulement sur le genou, avec de petites cardes très-fines; on la file ensuite au rouet sans en ôter l'huile. Remarquez que le fil destiné à la chaîne doit être toujours beaucoup plus fin & plus retors que celui de la trame.

Quand la laine est filée, tant celle qui est pour la chaîne que celle qui est pour la trame, & que l'on a mis le fil en écheveaux, la laine destinée à la trame est mise sur des espolins (à moins qu'elle n'ait été filée dessus) proportionnés à la cavité ou à l'œil de la navette; & sa laine, qui est pour la chaîne, est dévidée sur une espece de bobines de bois, afin de la préparer à être employée: quand elle est montée, on lui donne de la consistance, c'est-à-dire, qu'on la rend ferme moyennant une espece de colle, dont celle qui est réputée la meilleure, est faite de coupures de parchemin: quand elle est seche, on la met sur le métier.

Quand elle est montée sur le métier, l'ouvrier élevant & abaissant les fils (que l'on passe à-travers une canne ou un réseau), par le moyen de quatre pédales, situées dans la partie inférieure du métier, qu'il fait agir transversalement, également & alternativement l'une après l'autre, avec ses piés, à propor-

portion que les fils font élevés & abaiffés, il jette la navette à-travers d'un côté à l'autre; & à chaque fois qu'il jette la navette, & que le fil de la trame eft croifé entre les fils de la chaîne, il le frappe avec le chaffis, auquel eft attachée la canne, à-travers les dents de laquelle les fils de la chaîne font placés, & il répete ce coup deux ou trois fois, ou même plus, jufqu'à ce qu'il juge que la croifure de la *ferge* eft fuffifamment ferrée; & ainfi de fuite, jufqu'à ce que la chaîne foit entierement remplie de la trame.

Auffitôt que l'on a ôté la *ferge* de deffus le métier, on la porte chez le foulon; qui la foule ou qui l'écure dans l'auge ou le baquet de fon moulin, avec une efpece de terre graffe qui fert à cet ufage, dont on a eu foin d'abord d'ôter les pierres & les ordures. Après qu'on l'a écurée pendant trois ou quatre heures, on ôte la terre à foulon, en lavant la *ferge* avec de l'eau nette, que l'on met petit-à-petit dans l'auge, d'où on la retire quand elle eft entierement nettoyée de la terre; enfuite avec une efpece de pinces de fer, on arrache tous les nœuds, les bouts, les pailles, *&c.* qui s'attachent fur la furface de la *ferge* des deux côtés: après cela on la reporte dans l'auge à foulon, où on la repaffe avec de l'eau de favon un peu plus que tiede, pendant environ deux heures: on la lave alors jufqu'à ce que l'eau vienne parfaitement claire, & qu'il n'y ait plus aucune apparence de favon: après quoi on l'ôte de l'auge, on arrache les nœuds, *&c.* on la met à des crocs ou crochets, afin qu'elle feche; en prenant bien garde à mefure qu'elle feche, de l'étendre en long & en large, jufqu'à ce qu'elle ait fes juftes dimenfions; quand elle eft bien feche, on l'ôte des crochets, on la teint, on la tord, & enfin on la preffe. *Voyez* TEINTURE, PRESSE, TENTE.

Serge, étoffe de foie. Cette étoffe eft un tiffu dont le grain fe fait obliquement au moyen du remettage & de l'armure; elle fe fait avec une feule chaîne & la trame dont on met le nombre de bouts proportionné à la force dont on la veut. Cette étoffe a toujours à Lyon 11 vingt-quatriemes d'aune. *Voy.* ETOFFE DE SOIE.

Les *ferges* font un diminutif du fatin, *voyez* SATIN. Elles ont fix liffes & fix marches; chaque marche fait lever & baiffer trois liffes. Voici l'armure d'une *ferge* à fix liffes.

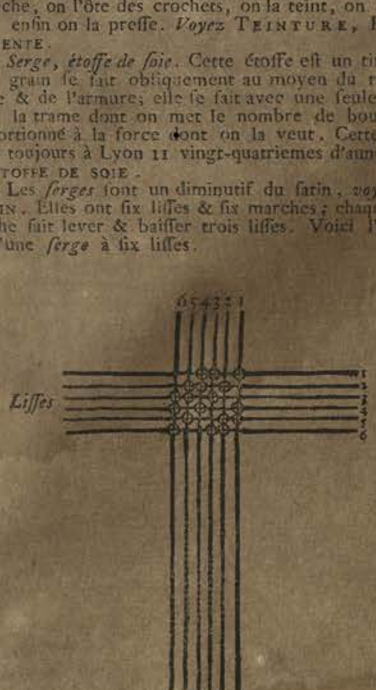

Les fils font paffés dans ces liffes deffous & deffus la marche, de façon que la même liffe qui fait lever le fil, le baiffe auffi. Toutes les étoffes unies font paffées de même; ce qui ne peut avoir lieu aux étoffes façonnées. Les fils ainfi difpofés, ne pourroient être levés par la tire, arrêtés qu'ils feroient par la liffe.

On donne le nom de *petites ferges* à celles qui n'ont que 50 à 60 portées; de *moyennes* à celles qui en ont depuis 70 jufqu'à 80; & de *fortes*, celles auxquelles on en donne de 110 à 120.

Armure d'une ferge à quatre liffes.

SERGEANTE, *ferjania*, f. f. (*Hift. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rofe, compofée le plus fouvent de quatre pétales difpofés en rond. Le piftil fort du calice, & devient dans la fuite un fruit qui eft divifé en trois capfules, ou qui a trois têtes: chaque tête renferme une femence arrondie. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

SERGEANTIE, f. f. (*Gram. & Jurifprud.*) On dit *tenir en fergeantie*, & *tenir en grande* ou *petite fergeantie*. Tenir en grande *fergeantie*, c'eft tenir du roi, pour faire fervice en perfonne, comme porter fa banniere, fa lance, fon épée, à fon couronnement, même fon oft, être fon maréchal, *&c.* Tenir en petite *fergeantie*, c'eft tenir une terre du roi, à condition de lui donner chaque année quelque chofe d'ufage en guerre, comme un arc, une épée, une lance, des éperons, un cheval, des gantelets, *&c.*

SERGENT, f. m. (*Gram. & Jurifpr.*) eft un officier établi pour faire toutes fortes d'exploits judiciaires & extrajudiciaires, & pour mettre à exécution les jugemens & mandemens de juftice.

Pafquier & Ménage ont avec raifon repris Cujas d'avoir voulu dériver ce mot de *cæfarianus*, ainfi qu'il fait fur la loi *defenfionis* 7. au code *de jure fifci*.

Ce terme vient du latin *ferviens*, qui fignifie *fervant*, parce que les *fergens* font en effet les miniftres de la juftice, & qu'ils exécutent fes ordres & mandemens.

Du latin *ferviens* on a fait par corruption *fervjent* & en françois *fervjens*, *ferjens*, *fergent*. On trouve quelquefois écrit *ferregens*; ce qui a fait croire à quelques-uns que ce terme venoit de ce que les *fergens* faifoient ferrer les files des gens de guerre; d'autres ont cru que cela venoit de ce que les *fergens* ferrent les gens, c'eft-à-dire, emprifonnent ceux qui font condamnés par corps ou decretés; mais c'eft par corruption que l'on a écrit *ferregens* pour *fergens*, & la véritable étymologie de *fergent* vient, comme on l'a dit, du latin *ferviens*, & de ce que les *fergens* font les miniftres de la juftice.

Préfentement prefque tous les *fergens* fe font attribué le titre d'*huiffier-fergent* ou d'*huiffier* fimplement, quoique le titre d'*huiffier* ne convienne véritablement qu'à ceux d'entre les *fergens* qui font prépofés à la garde de l'huis ou porte de l'auditoire.

Le titre de *ferviens* ou *fergent* leur étoit commun anciennement avec tous les nobles qui fervoient à la guerre fous les chevaliers. *Armiger*, *fcutarius* ou *ferviens* étoient termes fynonymes; les ecuyers étoient appellés *fervientes*, parce qu'ils fervoient les chevaliers, portoient leur écu: & comme anciennement il falloit être chevalier pour rendre la juftice, il ne faut pas s'étonner fi ceux qui exécutoient les mandemens de juftice, furent appellés *fervientes* de même que les écuyers; d'autant mieux qu'il y avoit des *fergens* de l'épée ou du plaid de l'épée qui étoient établis fingulierement pour exécuter par les armes les mandemens de juftice. Ces fortes de *fergens* faifoient alors ce que font aujourd'hui les archers. Ils étoient quelquefois prépofés [illegible] garde des châteaux qui n'é-

n'étoient pas sur la frontiere, & alloient en guerre sous les châtelains, comme on voit dans l'ancienne chronique de Flandre, *ch. xij. xv. xlvij. lxxviij. lxxxxj. lxxxxix. xc.* & au *liv. I.* de Froissart, *ch. xix.*

Le service des écuyers étoit néanmoins différent de celui des *sergens* de justice. Et quoique les *sergens* tant à pié qu'à cheval, ayent été armés, & ayent eu solde pour le service militaire, leur service & leur rang étoit moindre que celui des écuyers; c'est pourquoi les *sergens* ou massiers du roi furent appellés *sergens d'armes*, pour les distinguer des *sergens* ordinaires, & parce qu'ils étoient pour la garde du corps du roi; ils pouvoient pourtant aussi faire sergenterie partout le royaume, c'est-à-dire exploiter. Mais Charles V. en 1376 leur défendit de mettre à exécution les mandemens de justice qui étoient adressés à tous *sergens* en général: le service des armes & celui de la justice étant deux choses distinctes.

Il y avoit deux sortes de *sergens* pour la justice: les uns royaux: les autres pour les justices seigneuriales.

Le nombre des uns & des autres étoit devenu si excessif, & ils s'étoient rendus tellement à charge au peuple, qu'on les appelloit *mangeurs*, parce qu'ils vivoient à discrétion chez ceux chez lesquels on les avoit mis en garnison. Le peuple demanda en 1351 que le nombre de ces officiers fût réduit; & en conséquence le roi Jean ordonna qu'il n'y en auroit plus que quatre dans les endroits où il y en avoit vingt, & ainsi des autres endroits à proportion.

Au commencement, les salaires des *sergens*, quand ils alloient en campagne, se payoient par journées, & non pas par exploits. Les *sergens* à cheval n'avoient que 3 sols par jour, & les *sergens* à pié 18 deniers; les uns ni les autres ne pouvoient prendre davantage, quelque grand nombre d'ajournemens qu'ils donnassent dans différentes affaires & pour différentes parties; leur salaire fut depuis augmenté, & néanmoins encore réglé à tant par jour.

Ils ne pouvoient autrefois exploiter, sans être revêtus de leurs manteaux bigarrés, & sans avoir à la main leur verge ou bâton dont ils touchoient légérement ceux contre lesquels ils faisoient quelque exploit. Ce bâton étoit semé de fleurs-de-lis peintes. Leur casaque ou habit appellé dans les ordonnances *arnesium*, étoit chargé des armes du roi ou autre seigneur, de l'autorité duquel ils étoient commis dans les villes. Les *sergens* royaux portoient sur leurs casaques les armes du roi en-haut, & celles de la ville en-bas.

Une des obligations des *sergens* étoit de prêter main-forte à justice, & d'aller au secours de ceux qui crioient à l'aide.

Les *sergens* sont encore regardés comme le bras de la justice; c'est pourquoi François premier, averti d'un excès, quoique leger, fait à un simple *sergent*, porta le bras en écharpe, à ce que content nos annales, disant qu'on l'avoit blessé à son bras droit.

Il n'est pas permis en effet d'excéder les *sergens* faisant leurs fonctions.

Anciennement les assignations ne se donnoient que verbalement; c'est pourquoi les *sergens* n'avoient pas besoin alors d'être lettrés. Ils certifioient les juges des ajournemens qu'ils avoient donnés pour comparoître devant eux.

L'ordonnance de Philippe-le-Bel en 1302 leur défendit de faire aucuns ajournemens sans commission du juge, ce qui n'est plus observé; c'est pourquoi l'on dit communément que les huissiers ont leurs commissions dans leurs manches.

Ils étoient autrefois obligés de se faire assister de deux records; ce qui ne s'observe plus depuis l'édit du contrôle, sinon en certains exploits de rigueur. *Voyez* EXPLOIT, HUISSIER, RECORD. (*A*)

SERGENS *des aides, tailles & gabelles*, étoient ceux qui étoient destinés à faire les exploits nécessaires pour le recouvrement des aides ou droits du roi qui étoient anciennement tous compris sous le nom général d'*aides*, & auxquels on ajouta depuis les tailles & gabelles pour lesquelles ces *sergens* faisoient aussi les poursuites nécessaires. Les *sergens* des aides sont les mêmes, que l'on a depuis appellés *huissiers des tailles*. *Voyez au mot* HUISSIER, & au *mot* TAILLE. Les *sergens* ou huissiers d[illegible]tions, & ceux des greniers à sel ont [illegible] les aides & gabelle[illegible]

sergens le titre d'*appariteur*, ou de *sergent* indifféremment, & quelquefois tous les deux ensemble, comme termes synonymes. En effet, dans une ordonnance du mois d'Octobre 1358, ils sont appellés *servientes* seu *apparitores*.

Présentement, par le terme de *sergent appariteur*, on entend ordinairement celui qui fait les fonctions d'appariteur ou huissier dans une officialité ou autre tribunal ecclésiastique. *Voyez ci-devant* le *mot* APPARITEUR, & le *glossaire* de Ducange, au mot *Apparitor*.

SERGENS ARCHERS, *ou plutôt* ARCHERS SERGENS EXTRAORDINAIRES; il y en avoit douze au châtelet de Paris. *Voyez* la *déclarat. du* 18 *Avril* 1555, Blancard, *pag.* 732.

SERGENS D'ARMES étoient les massiers que le roi avoit pour la garde de son corps. Philippe Auguste les institua pour la garde de sa personne: ils étoient gentilshommes; & à la bataille de Bouvines, où ils combattirent vaillament, ils firent vœu, en cas de victoire, de faire bâtir une église en l'honneur de sainte Catherine; & saint Louis, à leur priere, fonda l'église de sainte Catherine-du-Val-des-Ecoliers, possédée à-présent par les chanoines réguliers de sainte Génevieve.

Quoiqu'ils fussent gens de guerre, ils étoient aussi officiers de justice, & pouvoient en certains cas venir à la chambre des comptes avec des armes; ils pouvoient faire l'office de sergenterie dans tout le royaume, c'est qu'ils avoient la faculté d'exploiter partout; étoient gagés du roi, & exempts de toutes tailles & subsides; ils n'avoient d'autres juges que le roi & son connétable, même en défendant; leur office étoit à vie, à moins qu'ils ne fussent destitués pour forfaiture; tellement que la mort du roi ne leur faisoit pas perdre leur office, comme cela avoit lieu pour tous les autres officiers. On leur donnoit ordinairement la garde des châteaux qui étoient sur la frontiere, sans qu'ils eussent d'autres gages que ceux attachés à leur masse. Ceux qui demeuroient près du roi, prenoient leurs gages, robes & manteaux pour le tems qu'ils avoient servi en l'hôtel; ils furent ensuite assignés sur le trésor. Par une ordonnance de Philippe VI. de l'an 1342, une autre ordonnance de l'an 1285, pour l'hôtel du roi & de la reine, titre *de fourriere*, porte „ *item*, sergens d'armes 30, lesquels seront „ à court sans plus, deux huissiers d'armes & 8 au„ tres sergens avec, & mangeront à court, & porte„ ront toujours leur carquois plein de carreaux, & ne „ se pourront partir de court sans congé„. Philippe VI. en fixa le nombre à 100 en 1342. Charles V. étant régent du royaume, les réduisit au nombre de six en 1359, & leur défendit de tenir ensemble deux offices; il leur défendit aussi en 1376, de mettre à exécution les mandemens de justice adressés à tous *sergens* en général, autre étant le service des armes & celui de la justice. On trouve aussi au regiftre *olim* un arrêt du 12 Septembre qui casse des lettres de Bertrand du Guesclin, connétable, ou de son lieutenant, par lesquelles il prétendoit avoir droit de jurisdiction sur les servans d'armes.

SERGENT BAILLAGER est celui qui sert près d'un bailliage, qui a droit d'instrumenter dans le ressort d'icelui. *Voyez* Imbert, *p.* 4. & Boucheul *sur Poitou*, *tome II. pag.* 722, *n°.* 9.

SERGENT BATONNIER. On donna ce nom aux *sergens* qui portoient des bâtons ou verges, dont ils touchoient ceux contre lesquels ils faisoient quelque exploit. Bouthillier fait mention d'un *sergent bâtonnier* de la ville de Tournay; il en est aussi parlé dans la coutume de Valenciennes, *article* 3. 8. 10 & 11.

SERGENT BLAVIER est celui des habitans d'une paroisse qui est établi pour la garde des blés & autres grains. C'est la même chose que *messier* ou *sergent* messilier, *messium custos*. La coutume d'Auxerre l'appelle *sergent blavier*.

SERGENS CHATELAINS; il y en a en Poitou, & dans quelques autres provinces de France, des *sergens* héréditaires qui sont appellés *châtelains* ou *sergens châtelains*, & qui tiennent leurs offices en fief. Loyseau, en son *traité des offices*, *liv. II. ch. ij. n°.* 50, tient que c'étoient jadis les gardes & concierges des châteaux; & en effet, suivant des ordonnances des 18 & 28 Juillet, & 16 Novembre 1318, on voit que la garde des châteaux étoit donnée à des *sergens* d'armes, qui étoient obligés de les garder sans autres gages que ceux de leur masse.

[illegible]NT AU CHATELET ou *du châtelet*, est un *sergent*

gent établi pour faire le ſervice au châtelet de Paris, & pour exploiter dans l'étendue de cette juriſdiction, ſuivant le pouvoir qui lui eſt attribué.

Il y a au châtelet quatre ſortes de *ſergens*; ſavoir
Les ſix *ſergens* ou huiſſiers fieffés.
Les douze *ſergens* de la douzaine.
Les *ſergens* à cheval.
Et les *ſergens* à verge ou à pié.

Les *ſergens fieffés* paroiſſent être les plus anciens de tous, & les premiers *ſergens* établis pour le ſervice du châtelet; ils furent ſurnommés *fieffés*, parce que leur office fut érigé en fief du tems que l'on inféoda la plûpart des offices. La déclaration du mois de Juin 1544, confirmative de leurs privileges, dit que les quatre *ſergens fieffés* du châtelet ont été créés de très-grande ancienneté.

Du tems de la ligue, il en fut créé un cinquieme, & depuis encore un autre; de ſorte qu'ils ſont préſentement au nombre de ſix.

Ce ſix offices ſont préſentement du corps des huiſſiers-commiſſaires-priſeurs vendeurs de biens meubles; ils ont toujours eu le privilege d'exploiter ſans demander *permiſſion, placet, viſa ni pareatis*.

Mais ils n'avoient autrefois le pouvoir d'exploiter que dans la ville, fauxbourgs, banlieue, prevôté & vicomté de Paris. François I. par ſa déclaration du mois de Juin 1544, en les confirmant dans tous leurs droits & privileges, leur accorda en outre d'exercer leurs offices par tout le royaume, & d'y faire tous exploits de juſtice, & exécuter tous jugemens & mandemens, tant du roi que des chancelleries, parlemens, & autres juges quelconques.

Les plus anciens après les *huiſſiers* fieffés, ſont les *ſergens de la douzaine* ainſi appellés, parce qu'ils ſont ſeulement au nombre de douze. Ils furent inſtitués par ſaint Louis, qui les tira du corps des *ſergens* à verge, & leur dônna 18 livres 5 ſols pariſis de gages. Ils portoient ſur leurs habits douze petites bandes de ſoie blanche, rouge & verte.

La premiere fois qu'il en ſoit parlé, eſt en 1288, ainſi que le remarque M. Bruſſelles.

Ils étoient, comme on vient de le dire, du corps des *ſergens* à verge ou à pié. En effet, l'ordonnance de Philippe le Bel, du mois de Novembre 1302, portant réglement pour les officiers du châtelet, dit qu'il y aura 80 *ſergens* à pié, & les douze de la douzaine, & non plus; que chacun donnera de piege ou caution 20 livres, & aura armures ſuffiſantes pour ſoi, qui ſeront examinées par le prevôt de Paris, & par deux autres perſonnes qui ſont nommées.

Cette même ordonnance porte, *article* 8. que les *ſergens de la douzaine* ſeront ôtés-à-préſent, & que le prevôt, ſelon ce qu'il verra que néceſſité ſera, fera garder la ville, juſqu'à ce qu'il en ſoit autrement ordonné.

On voit par-là que ces *ſergens de la douzaine* étoient deſtinés pour la garde de la ville: cet article au reſte ſemble ſe contredire avec l'*article* 2; auſſi M. de Lauriere remarque-t-il qu'il n'eſt pas dans le regiſtre du tréſor des chartes.

Le même prince, par ſon ordonnance du 12 Juin 1309, confirmative de celle qu'avoient faite Guillaume de Haugeſt, tréſorier, & Pierre le Feron, garde de la prevôté de Paris, touchant les officiers & les *ſergens* du châtelet, dit qu'il y aura 90 *ſergens* à pié, dans le nombre deſquels douze *ſergens de la douzaine* ſeront pris & élus comme il plaira au prevôt de Paris qui ſera pour lors en place, & que ces douze *ſergens* ſeront changés tous les deux mois.

On voit par-là que ces *ſergens de la douzaine* étoeint dès-lors à la nomination du prevôt de Paris, & comme ſa garde ordinaire, qu'il choiſiſſoit par détachement dans le corps des *ſergens* à pié.

François I. par des lettres de 1529, ordonna qu'ils porteroient un hocqueton argenté à une ſalamandre, qui étoit lors ſa deviſe, & une hallebarde, pour accompagner le prevôt de Paris. Il leur donna les mêmes franchiſes & privileges qu'aux archers de ville, & accorda au ſieur de Villebert, lors prevôt de Paris, la nomination de ces gardes; ce qui fut confirmé par une déclaration du 27 Décembre 1551. Les prevôts de Paris jouiſſent encore de ce droit, & les *ſergens de la douzaine* leur doivent une certaine ſomme à chaque mutation de prevôt, mais ils prennent des proviſions du roi.

Ces mêmes gardes ont une barriere qui eſt le lieu certain de leur aſſemblée, afin qu'en toutes occaſions & quand il plaît au prevôt de Paris, il [illegible] envoyer ſes ordres, ſoit pour le ſuivre, ſoit pour la facilité des autres fonctions de leur charge. Cette barriere étoit anciennement rue des Ecrivains, proche le grand châtelet, où les prevôts de Paris ont toujours demeuré juſqu'au regne de Charles VIII. Préſentement elle eſt adoſſée contre l'égliſe ſaint Jacques de la Boucherie. Les armes d[illegible] Seguier, prevôt de Paris ſont au-deſſus, ce qui fait préſumer qu'elle a été conſtruite de ſon tems.

Girard, dans ſes obſervations ſur le *traité des offices* de Joly, *titre des ſergens de la douzaine*, dit qu'outre les treize-vingt *ſergens* à verge, il y en a une petite troupe que l'on appelle les *ſergens de la douzaine*, qui ne ſont que douze, qui ont leur confrairie diſtincte & ſéparée des autres, que cela vient de ce qu'au prevôt de Paris appartient la force des armes, comme premier chef militaire de la ville de Paris, pour la manutention de laquelle il avoit été par nos rois ordonné qu'il y auroit douze perſonnes comme domeſtiques du prevôt de Paris, qui lui feroient perpétuelle aſſiſtance; que pour cette cauſe ils ſont pourvûs de leurs offices par le roi ſur la nomination du prevôt de Paris; que par leur inſtitution ils doivent porter le hocqueton & la hallebarde, comme archers de ville; qu'auſſi ſont-ils gagés & ſalariés de 25 livres tournois pour l'entretien de leur hocqueton, que le prevôt de Paris eſt tenu de leur donner lorſqu'ils ſont pourvus & reçus.

Le même auteur ajoute que ces *ſergens* font toutes ſortes d'exploits dans la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris, comme les *ſergens* à verge du châtelet, ſans qu'ils ſoient tenus de faire aucun ſervice au châtelet, ni aſſiſter les juges ni les commiſſaires lorſqu'ils exercent leurs charges, non plus que les *ſergens* fieffés du châtelet; qu'ils ne reconnoiſſent que le prevôt de Paris, lequel ils ſont tenus d'aſſiſter avec leurs hocquetons & hallebardes lorſqu'il va au châtelet tenir le ſiége, & aux cérémonies publiques.

Qu'aux pompes funebres des rois, il y en a quatre ſeulement qui accompagnent le prevôt de Paris avec des robes de deuil qui leur ſont données comme aux autres officiers du roi.

Enfin Girard remarque que ces officiers ne pouvoient faire priſées ni ventes, & qu'ils n'étoient point reçus à payer le droit annuel, non plus que les commençaux de la maiſon du roi.

Les *ſergens* de la douzaine obtinrent d'Henry II. des lettres-patentes en forme d'édit, du mois de Mai 1558, portant que les *ſergens* de la douzaine pourroient faire tous exploits & informations, non-ſeulement en la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris, mais auſſi par toute la ville, prevôté, & vicomté de Paris, & anciens reſſorts d'icelles, ainſi que faiſoient & avoient accoutumé de faire les autres *ſergens* à verge fieffés, & autres, ſans qu'ils fuſſent tenus de demander aſſiſtance, placet, viſa, ni pareatis.

Mais les *ſergens* à verge & à cheval, ayant formé oppoſition à l'entérinement deſdites lettres, les huiſſiers de la douzaine furent déboutés de l'effet d'icelles, par arrêt du premier Juillet 1569.

Les *ſergens* de la douzaine obtinrent encore le 7 Octobre 1575, des lettres en forme de déclaration, portant qu'ils jouiroient de pareil pouvoir & privileges que les 1120 *ſergens* à verge, priſeurs, vendeurs au châtelet, prevôté & vicomté de Paris, unis en un ſeul corps avec 40 autres *ſergens* à verge, priſeurs vendeurs audit châtelet.

Mais les *ſergens* à verge s'étant encore oppoſés à l'entérinement de ces lettres, par arrêt du 6 Juin 1587, les *ſergens* de la douzaine furent déboutés de l'effet de ces lettres, avec défenſes à eux de faire aucune priſée ou vente de biens meubles en la ville, banlieue, prevôté & vicomté de Paris, de faire aucuns exploits ou actes de juſtice hors la ville & banlieue, à peine de nullité, & de s'entremettre d'aller aux barrieres avec les *ſergens* à verge, ni de ſe qualifier des *ſergens à verge, du nombre de la douzaine au châtelet, prevôté & vicomté de Paris, priſeurs & vendeurs de biens*, mais ſeulement *ſergens de la douzaine du châtelet de Paris*.

Ils ont néanmoins été maintenus dans le droit de faire les mêmes fonctions que les *ſergens* à cheval & à verge du châtelet, par deux arrêts du conſeil des 29 Mars & 12 Juin 1677.

Les *ſergens à ch*[illegible] châtelet de Paris ont été inſtitués pour fa[illegible] cheval dans la prevôt[illegible] [illegible]gne [illegible]té

& vicomté, mais hors la banlieue qui forme les limites du district des *sergens* à pié ou à verge.

On ignore quel étoit d'abord le nombre des *sergens* du châtelet, soit à cheval ou à pié; on trouve seulement que Philippe-le-Bel, par son ordonnance du mois de Novembre 1302, fixa le nombre de ces *sergens à cheval* à 80; qu'en 1309, il fut réduit à 60; qu'en 1321, Philippe-le-Long les remit à 98. Le nombre total des *sergens* du châtelet étoit néanmoins accru jusqu'à 700; mais en 1327, Philippe de Valois réduisit les *sergens à cheval* à 80. Le nombre en étant depuis beaucoup augmenté, Charles V. par édit du 8 Juin 1369, les réduisit à 220.

Chacun d'eux devoit donner caution jusqu'à la somme de 100 livres de bien, & loyalement sergenter; ils devoient avoir un bon cheval à eux, & des armes suffisantes, lesquelles devoient être examinées par le prevôt de Paris, & deux autres personnes à ce commis.

Philippe-le-Bel reçut en 1309, plaintes de la part du peuple sur la grande multitude & oppressions des *sergens à cheval* & à pié du châtelet de Paris, pour les grandes extorsions qu'ils faisoient; à quoi il pourvut par son ordonnance du 20 Avril de ladite année.

Il diminua, comme on l'a dit, le nombre des *sergens*, & ordonna que tous *sergens* de cheval & de pié, seroient demeurans en la ville de Paris, & que nul n'iroit hors la ville sans impétrer commandement du prevôt de Paris, ou de son lieutenant, ou des auditeurs.

La journee de ces *sergens* fut reglée à 6 sols parisis.

Les *sergens à cheval* & à pié étoient alors la seule garde qu'il y eut le jour dans Paris; c'est pourquoi cette ordonnance porte que toutes les fois que l'on criera *à la justice le roi*, qu'ils viendront tous sans délai, & que quand le roi viendra à Paris ou s'en ira, ils s'approcheront du prevôt de Paris pour faire ce qui leur sera commandé; que toutes les fois qu'il y aura feu en la ville, ou quelque assemblée commune, ils s'assembleront devers le prevôt; & que si quelqu'un empêche le droit du roi, ils le feront savoir au prevôt ou à son lieutenant.

Philippe-le-Long, par son ordonnance de 1321, dit que d'ancienneté il avoit toujours été accoutumé que les *sergens à cheval* ne devoient point sergenter dans la banlieue de Paris, ni ceux de pié hors la banlieue; sinon en cas de nécessité, il ordonna que cet ordre ancien seroit observé.

Suivant l'édit de leur création du 8 Juin 1369, & les lettres-patentes & ordonnances rendues en leur faveur au mois d'Août 1492, Décembre 1543, 20 Novembre 1566, Mai 1582, Juin 1603, 13 Juin 1617 & 1644, confirmés tant par arrêts du conseil privé, que du parlement, des 4 Mars 1600, 10 Mai 1603, 24 Avril 1621, 4 Mars & 17 Avril 1622, de l'année 1648, 2 Janvier 1665, & autres postérieurs, ils ont non-seulement la faculté d'exploiter dans toute l'étendue du royaume, mais encore celle de mettre à exécution toutes sentences, jugemens, arrêts, & autres actes, de quelques juges qu'ils soient émanés, & de faire leur résidence où bon leur semble, de mettre le scel du châtelet à exécution exclusivement à tous autres huissiers, & de faire dans toutes les villes & lieux du royaume les ventes de meubles, à l'exception de la ville de Paris, où il y a des huissiers-priseurs en titre.

Ils ont leurs causes commises au châtelet, tant en matiere civile que criminelle.

Les derniers édits ont attribué aux *sergens à cheval* le titre d'*huissiers-sergens à cheval*.

L'édit du mois de Février 1705, avoit ordonné qu'ils ne feroient qu'une seule & même communauté avec les *sergens* à verge; mais par une déclaration du mois de Novembre suivant, les deux communautés ont été séparées comme elles l'étoient précédemment.

Les *sergens à verge* ou *à pié*, qu'on appelle présentement *huissiers-sergens à verge*, étoient dans l'origine les seuls qui faisoient le service dans le tribunal & dans la ville, fauxbourgs, & banlieue.

Ils étoient obligés de demeurer dans la ville, & être toujours prêts à s'assembler auprès du prevôt; mais il ne leur étoit pas permis d'aller deux ensemble.

Ils se tenoient ordinairement appuyés sur la barriere qui étoit au-de[illegible], pour être prêts au pre[illegible] ire des parties: dans la suite on leur construisit en différens quartiers de Paris, différens corps-de-garde qui conserverent le nom de *barrieres des sergens*.

Le nombre de ces *sergens* qui étoit devenu excessif, fut réduit en 1321 à 133; en 1327 à 120; depuis il fut augmenté jusqu'à onze-vingt ou 220.

Anciennement ils ne pouvoient exploiter hors de la banlieue de Paris; en 1543, on donna à 85 d'entre eux le pouvoir d'exploiter dans toute la prevôté & vicomté; & en 1550, on leur accorda à tous le même pouvoir; & enfin on leur a donné à tous le pouvoir d'exploiter par tout le royaume, comme les *huissiers à cheval*.

Ils faisoient autrefois les prisées de meubles, mais présentement elles se font par les huissiers-priseurs, qui ont été tirés de leur corps. (*A*)

Sergens des chefs-seigneurs, étoient ceux qui étoient commis par des seigneurs à la justice desquels ressortissoit quelque justice inférieure; ils ne pouvoient faire aucune dénonciation dans les justices des seigneurs inférieurs; de même qu'il n'étoit pas permis à ceux des justices inférieures d'en faire dans les justices des chefs-seigneurs, ainsi qu'il est dit dans une ordonnance de saint Louis, de l'an 1268 ou 1269.

Sergent chevalier, est un titre que prenoient autrefois les *sergens* à cheval, ce qui venoit sans doute de ce que dans les anciennes ordonnances ces sortes de *sergens* sont nommés *equites servientes*; quelques-uns d'entre eux prennent encore abusivement ce titre de *chevalier*, mais en justice lorsqu'on y fait attention, on leur défend de prendre cette qualité.

Sergens a cheval, sont des *sergens* institués pour faire leur service à cheval. L'objet de leur *institution* a été qu'il y eût des *sergens* en état d'exécuter les mandemens de justice, dans les lieux les plus éloignés, ce que ne pouvoient faire les *sergens* à pié, ou du moins aussi promptement. *Voyez* ce qui est dit ci-devant des *sergens à cheval* à l'*article* des Sergens du chatelet.

Sergens chevaucheurs étoient des gardes des eaux & forêts, créés par édit du mois d'Août 1572, pour visiter à cheval les forêts du roi. Plusieurs furent supprimés par édit du mois d'Avril 1667; le reste fut supprimé en vertu de l'ordonnance de 1669, *tit.* 20. *art.* 3. & en leur place on établit d'autres gardes à cheval, sous le titre de *gardes généraux*.

Sergens collecteurs, on donna d'abord ce nom à certains *sergens* royaux, qui furent institués dans les paroisses par l'édit du 23 Octobre 1581, pour exploiter & faire les contraintes à la requête des collecteurs, fermiers & autres commis & députés à la recette des aides, tailles & autres droits du roi. Ces *sergens* étoient comme on voit, les mêmes que ceux qu'on appelloit *sergens des aides, tailles & gabelles*.

On a depuis donné le nom de *sergent collecteur*, à l'officier qui dans chaque maîtrise des eaux & forêts ou grurie, est chargé de la collecte ou recette des amendes qui sont prononcées au profit du roi, pour raison des délits commis en matiere d'eaux & forêts. Ils doivent avoir un rôle & y emmarger ce qu'ils reçoivent, & en donner quittance; & faute par eux de poursuivre, ils sont garans de leur négligence. *Voyez* l'ordonnance de 1669, *tit.* 3. *art.* 24, *tit.* 4. *art.* 3. 9, & *tit.* 6. *art.* 6.

Sergent crieur juré, ou *proclamateur public*, c'est un *sergent* établi dans chaque bailliage ou sénéchaussée royale, pour faire les annonces & proclamations publiques, assisté d'un ou deux jurés trompettes. Il y avoit au châtelet de Paris, un de ces *sergent crieur juré*, qui a été incorporé & uni au corps des *sergens* à verge. Il y a pourtant encore dans ce siege un crieur juré. Il y a eu de semblables offices de *sergens crieurs proclamateurs* généraux, créés dans chaque bailliage. On trouve dans Joly, l'édit de création pour Angers, du mois de Février 1581.

Sergent crieur juré, est celui qui est établi pour faire les cris & proclamations publiques.

Il y a au châtelet de Paris un *sergent crieur juré*, & un trompette juré, à l'instar desquels il y en a eu d'établis ès villes où il y a bailliages & sénéchaussées.

Le *sergent crieur* du châtelet de Paris, est incorporé & uni au corps des *sergens* à verge.

Henri III. en créa dans chaque siege royal de la province d'Anjou, par édit du mois de Février 1581. *Voyez* Joly.

Sergens dangereux, ainsi appellés parce qu'ils furent institués par édit d'Henri II. de l'an 1552, pour con-

conſerver le droit du roi dans les forêts où le roi a droit de tiers & danger, c'eſt-à-dire droit de dixieme, ou dans leſquels il a ſimplement droit de danger. Ils furent révoqués par ordonnance de Charles VII. de l'an 1413, *art.* 238; par celle de Charles IX. en 1563; & par l'ordonnance 1669.

SERGENS DE LA DOUZAINE, *voyez* ce qui en eſt dit ci-devant à l'*article* des SERGENS DU CHATELET DE PARIS.

SERGENT DE L'ÉPÉE *ou* DU PLAIT DE L'ÉPÉE, *ad placitum enſis*; c'étoient ceux qui exécutoient par la force, & même par les armes, les mandemens de juſtice, ſuivant le *chap.* *v.* de l'ancienne coutume de Normandie: voici quel étoit l'office de ces *ſergens*. „ Sous les vicomtes, dit cette coutume, ſont les *ſergens de l'épée*, qui doivent tenir les vûes, & faire „ les ſemonces & les commandemens des aſſiſes, & „ faire tenir ce qui y eſt jugé, & délivrer par droit „ les namps qui ſont prins, & doivent avoir onze „ deniers par chacune vûe qui eſt ſoutenue, & auſſi „ de chacun namps qu'ils délivrent, & pour ce ſont- „ ils appellés *ſergens de l'épée*; car ils doivent juſti- „ cier vertueuſement à l'épée & aux armes tous les „ malfaiteurs, & tous ceux qui ſont diffamés d'aucun crime & les fuitifs; & pour ce furent-ils éta- „ blis principalement, afin que ceux qui ſont paiſi- „ bles, ſoient par eux tenus en paix, & les malfai- „ teurs fuſſent punis par la roideur de juſtice, & par „ eux doivent être accomplis les offices de droit. „ Les bédeaux, dit ce même texte, ſont mendres „ *ſergens*, qui doivent prendre les namps, & faire „ les offices qui ne ſont pas ſi honnêtes, & les men- „ dres ſemonces „. On voit par-là que les *ſergens de l'épée* avoient ſous eux d'autres *ſergens*. L'ordonnance du 20 Avril 1309, dit que les *ſergens du plait de l'épée* donneront plége ſuffiſant pour eux & pour leurs ſous-*ſergens*, de loyaument ſergenter & répondre de leurs faits. La charte aux Normans, porte que nul *ſergent de l'épée* ne pourra faire exercer ſon office par un autre ſous peine de le perdre; dans d'autres lettres, datées du 22 Juillet 1315, où le *ſergent de l'épée* eſt nommé *ſerviens noſter ſpade*, il eſt dit qu'il ne pourra louer ſon office à perſonne. *Voyez* le *gloſſaire* de M. de Lauriere, au mot *ſergent*.

SERGENS EXTRAORDINAIRES *des lieutenans criminels*, étoient des *ſergens* qui furent établis outre les *ſergens* ordinaires du tribunal, pour faire le ſervice auprès du lieutenant criminel, & faire tous exploits en matiere criminelle ſeulement. Ils furent inſtitués par Henri II. en 1552. Ces offices ont depuis été ſupprimés & réunis aux autres offices de *ſergens* & huiſſiers ordinaires.

SERGENT FERMIER étoit celui qui tenoit à ferme un office de ſergenterie; ce qui fut défendu par les ordonnances: il en eſt parlé dans la coutume de Bretagne, *art.* 674.

SERGENT FÉODÉ eſt la même choſe que *ſergent fieffé*; on dit préſentement *ſergent fieffé*. *Voyez* ce qui eſt dit ci-après au *mot* SERGENT FIEFFÉ.

SERGENT FÉODÉ, FIEFFÉ *ou* DU FIEF, ou comme on diſoit autrefois SERGENT, eſt celui qui tient l'office de ſergenterie en fief. Ces *ſergens* étoient ſujets à certains devoirs pour raiſon de leur fief. Il en eſt parlé dans un titre de l'évêché de Paris, de l'an 1222; dans une autre charte, de l'an 1230; dans Matthieu Paris, à l'an 1256; dans les aſſiſes de Jérusalem, *ch.* *cxc.* comme auſſi dans un arrêt de la Chandeleur, de l'an 1269; & dans un autre du parlement de la Pentecôte, de l'an 1273. Il y a encore en pluſieurs endroits de ces *ſergens féodés* ou *fieffés*. Le *ſergent féodé* ou *fieffé* a dans certains lieux charge & pouvoir de faire les exploits néceſſaires, pour la recherche & conſervation des droits féodaux du ſeigneur. Il reçoit les cens, rentes, coutumes, & autres devoirs du ſeigneur. Il a même en quelques lieux, comme à Senlis, quelque juriſdiction, & peut commettre trois ſous-*ſergens*, deux à cheval & un à verge, qui ſont inſtitués par le bailli, & révocables à volonté. A Dun-le-roi en Berri, & en quelques autres lieux, cet office eſt héréditaire, & tenu en hommage du roi. Au châtelet de Paris il y a quatre offices de *ſergens fieffés*. *Voyez* SERGENS DU CHATELET.

Voyez la coutume de Senlis, *art.* 87; les arrêts du parlement de Paris, du 16 Juillet 1351, 3 Juin 1391; les ordonnances de l'échiquier de Normandie, de l'an 1426; l'*ancienne coutume de Normandie*, *ch.* *xv.* *art.* 23; le *ſtyle du châtelet de Paris & d'Orléans*, *in fine*; l'auteur du *grand coutumier*, *lib.* *I.* *ch.* *ij.* la coutume de Bretagne, *art.* 21; l'ordonnance de Charles VI. de l'an 1413; Joly, *des offices de France*, *tom.* *II.* *lib.* *III.* *tit.* 35; Brodeau, *ſur Paris*, *art.* 1. *n*. 14.

SERGENS DES FOIRES DE CHAMPAGNE ET DE BRIE, étoient ceux qui étoient établis par le juge conſervateur de ces foires, pour exécuter ſes mandemens & les actes paſſés ſous le ſcel de ces foires. Le nombre en étoit ſi exceſſif, que Philippe le Long, par des lettres du mois de Juin 1317, les réduiſit à 140, 120 à cheval & 20 à pié.

SERGENT FORESTIER eſt celui qui eſt prépoſé à la garde des bois & forêts du roi; ces ſortes de *ſergens* ſont préſentement appellés *ſergens à garde*. *Voyez* SERGENT A GARDE.

SERGENT FRANC eſt une garde que certains ſeigneurs ont pour la conſervation de leurs bois, ou pour la priſe & la garde des beſtiaux trouvés en délit. *Voy.* *le gloſſaire* de M. de Lauriere. (*A*)

SERGENT A GARDE, ce ſont ceux qui ſont prépoſés à la garde des forêts du roi; ils ne peuvent faire aucuns exploits que pour le fait des eaux & forêts, & chaſſes de ſa majeſté.

Ces offices ſont fort anciens. Suivant l'ordonnance de Philippe le Long, de l'an 1318, ils n'étoient mis & inſtitués qu'à la délibération du grand-conſeil, dans les endroits où ils étoient jugés néceſſaires. Depuis, par édit d'Août 1526, & autres édits poſtérieurs, il en fut établi en divers lieux pour la garde & conſervation des forêts du roi. Les maîtres des eaux & forêts ne laiſſoient pas d'en établir où ils jugeoient à propos, à l'exemple des baillis & ſénéchaux; mais ce droit leur fut ôté par l'*article* 45. de l'ordonnance de 1549, & il n'y a que le roi qui les puiſſe inſtituer; mais ils ne peuvent être deſtitués par les grands-maîtres, leſquels peuvent commettre en leur lieu, en cas de prévarication.

On ne doit en recevoir aucun que ſur information de vie & mœurs, & par témoins adminiſtrés par le procureur du roi; & ils doivent ſavoir lire & écrire.

Ils doivent être aſſidus en leurs gardes, & ne s'en abſenter que pour cauſe de maladie ou autre excuſe légitime, en demandant permiſſion au maître particulier & procureur du roi, qui ſubſtituent en leur place.

Ils ſont obligés d'avoir chacun un regiſtre cotté & paraphé du maître & procureur du roi, pour y inſcrire leurs procès-verbaux de viſite, rapports, exploits & tous autres actes, enſemble l'extrait de la vente ordinaire & extraordinaire, & l'état, tour, qualité & valeur des arbres chablis ou encroués, & généralement tout ce qu'ils ſont en vertu de leur miniſtere.

Leurs procès-verbaux doivent être jugés ſommairement, par les officiers à la prochaine audience.

Ils ſignent les procès-verbaux des gardes marteaux, leſquels doivent les appeller à leurs viſites.

Le nombre des *ſergens à garde* eſt diviſé en deux parties, qui comparoiſſent alternativement à l'audience de la maîtriſe ou grurie, même aux aſſiſes, pour les informer de l'état de leurs gardes, y préſenter, affirmer & faire enregiſtrer leurs rapports, ſur leſquels les juges peuvent condamner à des peines pécuniaires, quoiqu'il n'y ait aucune autre preuve ni information; pourvû que les parties accuſées ne propoſent pas de cauſe ſuffiſante de récuſation.

L'ordonnance les rend reſponſables de délits commis en leur garde, faute d'en avoir fait leur rapport, & de l'avoir mis au greffe deux jours au plus tard après le délit commis, ou faute de nommer dans leur rapport les délinquans, & d'avoir marqué le lieu du délit & les autres circonſtances.

Tout ce qui concerne les fonctions de ces *ſergens à garde* eſt expliqué ſous les *tit.* 3. 4. 6. 7. 10. 11. 15. 17. 18. 19. 21. 23. 25. 27. 30. 31. & 32. de l'ordonnance des eaux & forêts.

SERGENT GARDE-PÊCHE, eſt un *ſergent* des eaux & forêts, établi dans une maîtriſe ou grurie, pour veiller à la conſervation des eaux & pêches ſur les fleuves & rivieres dans l'étendue de ſon diſtrict. Ces *ſergens* ſont pour les eaux & la pêche, ce que les *ſergens* à garde ſont pour les bois. *Voyez* les *tit.* 12. & 31. de l'ordonnance de 1669.

SERGENT GARDIEN, étoit celui qui étoit chargé de veiller à la conſervation de quelque lieu qui étoit ſous la ſauve-garde du roi. Tous les lieux qui étoient ſous la ſauve-garde royale avoient des ſergens royaux pour gardi[illegible] on peut voir à ce ſujet [illegible] différ[illegible] garde [illegible] ſont [illegible]

rapportées dans le recueil des ordonnances de la troiſieme race.

Sergens de garniſon, dans les anciennes ordonnances ſont ceux que l'on établit en garniſon chez les parties ſaiſies, pour les contraindre de payer.

Sergens generaux, étoient des *ſergens* royaux qui avoient le pouvoir d'inſtrumenter, non pas ſeulement dans le diſtrict d'une juſtice royale, mais dans toute l'étendue d'une province; il y en avoit en Normandie qui furent ſupprimés par une ordonnance du roi Jean, du 5 Avril 1350.

Sergent a loi, *ſerviens ad legem*, eſt un titre uſité en Angleterre, pour exprimer un grade que l'on acquiert en juriſprudence & qui eſt le ſeul grade connu en ce genre, les titres de *bachelier*, de *licencier* & de *docteur*, n'y étant point uſités.

Ce titre ſe confere avec beaucoup de ſolemnité & de dépenſe; c'eſt un degré pour monter aux plus hautes dignités: pour l'acquérir, il faut avoir étudié les lois au moins pendant ſeize ans; ce ſont proprement des docteurs en droit qui exercent la profeſſion d'avocat & de juriſconſulte, avec de certaines diſtinctions au-deſſus des ſimples avocats.

Il y a ordinairement en Angleterre, ſix *ſergens du roi à loi* & deux en Irlande. Il y a d'autres *ſergens à loi* communs; il y en a ordinairement vingt en Angleterre, & deux en Irlande; il peut y en avoir davantage.

Les *ſergens* du roi peuvent pour toutes perſonnes autres que le roi.

Les *ſergens* communs peuvent travailler contre tous. *Voyez* le *gloſſaire* du Ducange au mot *ſervientes ad legem*.

Sergens louvetiers, c'étoient des *ſergens* des forêts du roi, établis ſingulierement pour donner la chaſſe aux loups, & pour faire devant les maîtres & gruyers leur rapport des priſes qu'ils auroient faites; il en eſt encore parlé dans le réglement des eaux & forêts du mois de Mai 1592, *art.* 32.

Sergent maitre, eſt la même choſe que *gruyer* ou *verdier*. Selon Saint-Yon, dans ſon *traité des Eaux & Forêts*, gruyer, foreſtier, verdier, ſegrayer, châtelain, concierge, *ſergent maître*, maître garde, n'eſt qu'un même office, ayant même fonction, pouvoir, juriſdiction & connoiſſance premiere des délits qui ſe commettent ès forêts juſqu'à 60 ſols, appellé diverſement ſelon les lieux, en quoi Ragneau s'eſt mépris dans ſon indice ſur le mot *verdier*, où il ſuppoſe que le verdier eſt en plus grande charge que le *ſergent maître*, & auſſi qu'il connoît des amendes coutumieres; car il ne connoît que des amandes légales juſqu'à 60 ſols, c'eſt-à-dire de celles qui ſont taxées par les ordonnances, leſquelles amendes légales Ragueau a apparemment entendu par le termes de *coutumiers*. *Voyez* la note de M. de Lauriere *ſur le tom. I. des Ordonnances*, *p.* 454.

Sergent maître ou Sergent garde des Metiers. *Voyez* ci-après *l'article* Sergens des Metiers.

Sergent a masse, *ſerviens ad clavam*, c'eſt le titre que prenoient & que prennent encore certains huiſſiers, qui dans leur inſtitution portoient des *maſſes*; il en eſt parlé dans la coutume du Hainault, qui les appelle *ſergens à maſſe d'argent* au bailliage d'Amiens. Il y a huit *ſergens à maſſe* à la juſtice civile.

Sergent messier ou Sergent messilier, *meſſium cuſtos*, eſt un des habitans d'une paroiſſe qui eſt commis par le juge pour la garde des moiſſons; on les appelle ailleurs *ſergens blaviers*.

Sergent des Métiers, étoient ceux qui avoient la garde & inſpection ſur les perſonnes d'un certain état & métier; on les appelloit auſſi *ſergens & gardes* ou *ſergens maîtres* d'un tel métier; il eſt parlé dans une ordonnance du mois de Mai 1360, des *ſergens & maîtres* de la draperie, ou *ſergens & gardes* de ce métier; c'eſt de-là que les gardes & jurés des communautés d'arts & métiers tirent leur origine.

Sergens de l'Ordonnance des Foires de Champagne et de Brie. *Voyez* Sergens des Foires de Champagne et de Brie.

Sergent de la paix, dans la coutume de Valenciennes, *art.* 138. ſont les *ſergens* des juriſdictions ordinaires; ils ſont ainſi appellés, parce que dans le pays l'auditoire du juge dont ils ſont les miniſtres eſt appellé *maiſon de paix*.

Sergent du parloir aux Bourgeois, étoient ceux qui exécutoient le[illegible] ou commiſſions du bo[illegible] anciennement le *parloüer aux bourgeois*; ces *ſergens* jouiſſoient des mêmes privileges que les archers & arbaleſtriers de la ville de Paris, excepté ſeulement pour les fortifications & réparations de la ville pour l'arriere-ban & pour la rançon du roi. *Voyez* l'Ordonn. de Louis XI. du mois de Novembre 1465.

Sergent du petit scel de Montpellier, étoient ceux qui ſervoient près la cour *du petit ſcel de Montpellier*; ils étoient obligés de comparoître en perſonne à Montpellier tous les ans le jour de la S. Louis, il en eſt parlé dans l'Ordonnance de Charles VIII. du 28 Décembre 1490.

Sergent a pié ou a verge, eſt celui qui par ſon inſtitution doit faire le ſervice à pié, ſoit auprès du juge, ſoit dans l'étendue de la juriſdiction, à la différence des *ſergens* à cheval qui ont été inſtitués pour faire le ſervice à cheval. *Voyez* ce qui eſt dit ci-devant des *ſergents à verge* à *l'article* des Sergens du Chatelet de Paris.

Sergent du plait de l'épée, *ſeu ad placitum enſis*, étoit la même choſe que ſergent de l'épée. *Voy. ci-devant* Sergent de l'épée.

Sergent praiier, eſt un des habitans d'une paroiſſe qui eſt commis par la juſtice à la garde des prés.

Sergent prevôtaire, en la coutume de Mehun-ſur-Eure, en Berry, eſt le *ſergent* du prevôt.

Sergent de querelle; on donnoit autrefois ce nom au *ſergent* qui faiſoit les actes dans les cas de duels, on l'appelloit ainſi par oppoſition au titre de *ſergent de la paix* ou *de paix*, que l'on donnoit à ceux qui faiſoient le ſervice de *ſergens* dans le tribunal, ou qui faiſoient les autres exploits en matiere contentieuſe.

Dans la coutume de Normandie, *art.* 63. le *ſergent de la querelle* eſt le *ſergent* ordinaire de l'action ou du lieu où le différent des parties eſt pendant. *Voy.* Berault *ſur cet article*.

Sergens routiers ou traversiers, étoient des gardes des eaux & forêts, créés par l'article 21. de l'édit de Janvier 1583, dont les fonctions étoient de broſſer & traverſer les forêts, routes & chemins d'icelles; pluſieurs furent ſupprimés par édit du mois d'Avril 1667, le reſte fut ſupprimé par l'ordonnance de 1669, *tit.* 10. *art.* 3. & en leur place on établit des gardes généraux à cheval. *Voyez* Sergens chevaucheurs, Sergens a garde, Sergens traversiers, Maîtres sergens.

Sergent du roi ou Sergent royal, eſt celui qui a été inſtitué par le roi. Les vieux praticiens diſent que *ſergent à roi eſt pair à comte*, ce qui vient de ce qu'anciennement un pair ne pouvoit être aſſigné que par ſes pairs; de ſorte qu'un comte ne pouvoit être ſemons ou ajourné que par un autre comte: mais comme dans la ſuite on ſe relâcha de ce cérémonial & que les pairs furent aſſignés par un ſimple huiſſier royal, ainſi que cela fut pratiqué en 1470 à l'égard du duc de Bourgogne accuſé de crime d'état; cette nouvelle forme de procéder fit dire que *ſergent à roi* ou *du roi*, étoit pair à comte. *Voyez* Loiſel en ſes *inſtitutes*, *tit. des perſonnes*, *n.* 31.

Sergent royal, eſt celui qui tient ſes proviſions du roi: l'inſtitution des *ſergens royaux* eſt preſque auſſi ancienne que la monarchie; au commencement ils étoient choiſis par les baillifs ou les ſénechaux, ce qui devoit ſe faire en pleine aſſiſe.

Les baillifs & ſénéchaux pouvoient auſſi les deſtituer, quoiqu'ils euſſent des lettres du roi; ils étoient reſponſables des ſujets qu'ils avoient nommés aux places vacantes.

Les *ſergens royaux* avoient néanmoins dès-lors des proviſions du roi, pour leſquelles ils payoient au roi un droit: Philippe le Long & Charles le Bel leur firent payer une finance, & le roi ordonna que le nombre en ſeroit fixé.

Ils étoient obligés de donner caution, & d'exercer leur office en perſonne; s'ils le louoient à un autre, ils s'expoſoient à le perdre; ils avoient cependant des ſubſtituts, car ſi le roi donnoit une ſergenterie à quelqu'un qui ne vouloit pas l'exercer, ſon ſubſtitut ne devoit être reçu que comme les *ſergens*, avec le conſeil de 10 ou 12 perſonnes, & en donnant caution, quand même celui dont ils rempliſſoient la place, en auroit donné une.

Ils ne pouvoient ajourner ſans ordre des juges, ni faire aucune exécution en des lieux éloignés ſans commiſſion.

Pour ce qui eſt de leur diſtrict, ils ne pouvoient ſer-

ſergenter généralement dans tout un bailliage; mais chacun d'eux ſeulement dans une châtellenie ou prévôté.

Eux ſeuls avoient droit de faire toutes exécutions pour les dettes du roi; mais ils ne pouvoient pas contraindre les ſujets des ſeigneurs à les faire porteurs de leurs lettres, ſous prétexte qu'elles étoient paſſées ſous le ſcel royal.

Ils pouvoient être arrêtés par ordre des ſeigneurs, s'ils alloient faire de nuit des exécutions dans leurs juſtices.

Il leur étoit défendu en général d'exercer leur office dans les terres des ſeigneurs qui avoient haute & baſſe juſtice, ſinon dans le cas du reſſort ou dans les autres cas qui appartiennent au roi, ſuivant le droit & la coutume, & alors ils ne pouvoient exploiter ſans un mandement du juge royal, dans lequel fût contenu le cas royal.

Il ne leur étoit pas non plus permis d'établir leur domicile dans les terres des ſeigneurs haut juſticiers où des prélats, à moins qu'ils n'y fuſſent nés, ou qu'ils n'y fuſſent mariés: ils ne pouvoient même en ces deux cas y faire aucune fonction de leur office, même dans les cas de reſſort, & dans les cas royaux, & ils étoient ſoumis à la juriſdiction tant ſpirituelle que temporelle des prélats & des ſeigneurs, en tout ce qui ne concernoit pas la fonction de leur office.

Outre les *ſergens* des juſtices royales, il y avoit encore d'autres *ſergens* pour le ſervice du roi; chaque receveur des deniers du roi pouvoit avoir deux *ſergens* à ſes ordres; s'il en avoit beſoin d'un plus grand nombre, il devoit ſe ſervir de ceux du bailliage. C'eſt probablement là l'origine des *ſergens* ou huiſſiers des tailles. Louis Hutin permit auſſi au collecteur des décimes dans la province de Reims de créer des *ſergens* & de les révoquer. (*A*)

SERGENT SEIGNEURIAL *ou* SUBALTERNE eſt un *ſergent* non royal commis par un ſeigneur pour exploiter dans ſa juſtice. *Voy.* SERGENT ROYAL.

SERGENT, *ſimple*, cette qualité eſt donnée par les anciennes ordonnances aux *ſergens* des forêts, pour les diſtinguer des maîtres *ſergens*, qui étoient la même choſe que les verdiers ou châtelains. *Voyez* l'ordonnance de Philippe de Valois du 29 Mai 1346.

SERGENT, *ſous-*, étoient des *ſergens* inférieurs, qui étoient commis par un ſergent fieffé. *Voyez ci-devant* SERGENT FIEFFÉ.

SERGENT DES TAILLES, *voyez ci-devant* au *mot* HUISSIER DES TAILLES & SERGENT DES AIDES TAILLES & GABELLES.

SERGENT TRAVERSIER, *voyez ci-devant* SERGENT ROUTIER.

SERGENT A VERGE, eſt un *ſergent* qui fait le ſervice à pié: on a donné à ces *ſergens* le ſurnom de *ſergens à verge*, parce que dans leur inſtitution ils étoient obligés porter une verge ou bâton ſemé de fleurs-de-lis, pour marque de l'autorité de juſtice en vertu de laquelle ils agiſſent. Ils touchoient de cette verge ou baguette ceux contre leſquels il faiſoient quelque exploit. *Voyez* ce qui eſt dit ci-devant des *ſergens à verge* à l'*article* des SERGENS DU CHASTELET. (*A*)

SERGENT, c'eſt *dans l'art militaire*, un ſoldat qui a paſſé par les degrés d'anſpeſſade & de caporal, & dont les principales fonctions ſont de veiller à ce que les ſoldats faſſent leur ſervice, & à leur apprendre le maniment des armes.

Le *ſergent* eſt un bas officier dans les compagnies d'infanterie, comme le maréchal de-logis l'eſt dans celles de cavalerie.

Les *ſergens* tiennent un rôle du nom des ſoldats & de leurs logemens. Ils doivent les viſiter le ſoir & le matin, ſurtout après que la retraite eſt battue, afin de connoître ceux qui ſont libertins où débauchés, & de les faire châtier. Ce ſont eux qui poſent le corps-de-garde & les ſentinelles dans les endroits qu'on a marqués. Ils vont prendre l'ordre du major de la place tous les ſoirs. Ils s'aſſemblent en rond autour de lui dans la place d'armes, & ils ont le chapeau bas. Le major donne le mot à l'oreille au plus ancien, qui eſt à ſa droite. Celui-ci le dit de même au ſuivant; ainſi ce mot fait le tour du cercle, & revient au major, qui connoît par-là ſi tous l'ont retenu. *Voyez* MOT.

Lorſqu'une compagnie eſt en marche, les *ſergens* ſont ſur les aîles pour faire dreſſer les rangs & les files, & pour empêcher que les ſoldats ne s'écartent. Ce ſont eux qui reçoivent les vivres & les munitions des compagnies, qu'ils donnent enſuite aux caporaux, leſquels en font la répartition à leurs eſcouades.

Le capitaine choiſit parmi les *ſergens* celui qui eſt le plus entendu & le plus fidele, & il le charge du prêt. *Voyez* PRÊT. (*Q*)

SERGENS D'ARMES, dit en latin, *ſervientes armorum*, furent une garde inſtituée par Philippe Auguſte pour la conſervation de ſa perſonne.

Ce prince forma cette garde à l'occaſion du vieux de la Montagne, petit prince dans l'Aſie vers la Terre-ſainte, fameux par les entrepriſes que faiſoient ſes ſujets ſur la vie des princes à qui il en vouloit.

Les armes des *ſergens d'armes* étoient, outre la maſſe d'armes, l'arc & les fleches. Ils avoient auſſi des lances. Cette garde, qui étoit d'abord aſſez nombreuſe, fut diminuée par Philippe de Valois, & caſſée par Charles V. pendant la priſon du roi Jean ſon pere. Daniel *hiſt. de la milice françoiſe*. (*Q*)

SERGENT DE BATAILLE, c'étoit un officier d'un grade inférieur à celui de maréchal de bataille; mais dont les fonctions approchoient de celles des inſpecteurs.

Le pere Daniel croit que la charge de *ſergent de bataille* a ceſſé depuis la paix des Pyrénées, & que les fonctions de ces ſortes d'officiers varioient ſelon la volonté des princes.

Il y a dans les troupes d'Allemagne & d'Eſpagne des *ſergens généraux de bataille*, tant pour l'infanterie que pour la cavalerie, qui ont en quelque façon dans leur diſtrict le même commandement que les maréchaux-de-camp dans nos armées. (*Q*)

SERGENT EN LOI, (*Hiſt. mod. d'Angleterre.*) *ſerviens ad legem*; les *ſergens en loi*, ſont des docteurs en droit civil, au-deſſus des docteurs en droit ordinaire. Ils ne plaident qu'à la cour des communs plaidoyers; & le roi en choiſit ordinairement deux ou trois, qui font l'office de ſes avocats, & qui parlent pour lui, principalement dans les procès criminels, où il s'agit de trahiſon. (*D. J.*)

SERGENS DANGEREUX, (*Eaux & Forêts.*) officiers des forêts qui furent inſtitués par édit de Henri II. l'an 1552, pour conſerver le droit du roi dans les bois où le prince a tiers & danger, ou ſimplement danger; mais il ont été ſupprimés par Charles IX. en 1563. Il y avoit encore autrefois dans les forêts des *ſergens* traverſiers & des ſurgardes-routiers, au lieu deſquels on a établi de ſimples gardes. (*D. J.*)

SERGENT, ſ. m. (*Outil.*) c'eſt un inſtrument de menuiſerie, dont ſe ſervent auſſi quelques autres ouvriers en bois.

Le *ſergent* eſt une eſpece de barre de fer quarrée longue à volonté, recourbée en crochet par un des bouts: le long de cette barre monte & deſcend un autre crochet mobile, auſſi de fer, qu'on appelle *la main du ſergent*. On ſe ſert de cet inſtrument pour tenir & joindre les pieces & planches de bois, lorſqu'on les veut coller enſemble, ou pour faire revenir la beſogne, c'eſt-à-dire, en approcher & preſſer les parties les unes près des autres, quand on veut les cheviller. Les tonneliers ont auſſi une eſpece de *ſergent*, pour faire entrer les derniers cerceaux ſur le peigne des futailles; ils l'appellent plus communément *tirtoire*. *Savary*. (*D. J.*)

SERGENTERIE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'office de *ſergent*; il y eut anciennement des ſeigneurs qui donnerent en fief ces offices de *ſergens*, ſoit avec quelques terres annexées, ſoit l'office ſimplement ſans terre: ces ſergenteries ainſi données en fief furent appellées *ſergenteries fieffées*. Les quatre plus anciens *ſergents* du châtelet ont encore de ces *ſergenteries* fieffées; il y en a auſſi en pluſieurs autres lieux. *Voyez* l'ancienne coutume de Normandie, celle de Bretagne, *art.* 674 & 677, le *gloſſ.* de M. de Lauriere, & le *mot* SERGENT. (*A*)

SERGER, *ou* SERGIER, ſ. m. (*Sergerie.*) c'eſt un ouvrier, un marchand qui fabrique ou qui vend des ſerges; il n'y a pas de provinces en France où il y ait tant de *ſerges* qu'en Picardie. *Savary*. (*D. J.*)

SERGERIE, ſ. f. (*Manufacture de ſergerie.*) ce mot ſe dit tant de la manufacture des ſerges, que du commerce qui s'en fait. La province de Picardie eſt une de celles de France où il ſe fabrique le plus de *ſergerie*. (*D. J.*)

SERGETTE, ſ. f. (*Sergerie.*) petite ſerge, étroite, mince, & légere; on met au nombre des *ſergettes*, les cadis [illegible] qu'une demi-aune moins un douze de [illegible] Crevecœur, Po-

licourt, Chartres, & autres semblables, dont la largeur n'est que de demi-aune; la *sergette* est encore une espece de droguet croisé & drapé, qui se fait en quelques lieux du Poitou. *Savary*. (*D. J.*)

SERGETTE, s. f. *terme de manufacture*, c'est une serge légere & fine, que les bénédictins reformés portent au-lieu de chemise; outre les habillemens marqués par la regle, les moines de Cluni portoient autrefois des robes fourrées de mouton, des bottines de feutre pour la nuit, des *sergettes*, & des caleçons. (*D. J.*)

SERGETTERIE, s. f. (*Manufact. & Corporation*) on appelle ainsi à Bauvais, ville de Picardie, non-seulement la manufacture des serges, ou l'ouvrage des tisserans & sergers qui les fabriquent, mais encore le corps & la communauté des maîtres qui en font profession. *Savary*. (*D. J.*)

SERGIOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Euphrateuse, à cent vingt-six stades de Sura, du côté du nord, selon Procope, qui dit qu'il y avoit une église de S. Serge, & que Justinien fortifia cette ville si bien, que Cosroès, roi des Perses, l'ayant attaquée, fut obligé d'en lever le siege. (*D. J.*)

SERGNA *ou* SERGNI, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans le comté de Molisse; elle étoit épiscopale dès l'an 402, sous la métropole de Capoue. On la connoissoit alors sous son ancien nom d'*Æsarnia* ou *Isernia*. (*D. J.*)

SÉRIAD TERRE DE, (*Géog, anc.*) Manethon a entendu l'Egypte, par la terre de *Sériad*; selon Dodwel & Selden, on doit à la canicule le nom du *Nil*; ce fleuve est appellé *Siris* dans les auteurs profanes, d'où dérive Σείριος, que les latins écrivent *sirios*, & qui est le nom de la canicule, dont le lever a tant de rapport avec l'accroissement du Nil; mais de même qu'Hésiode désigne cette étoile, par l'expression Σείριος ἀστὴρ, de même aussi il est vraissemblable que les anciens ont désigné l'Egypte par les termes Σειριάδα, ou Σειριαδία γῆ, terre de *Sériad*, terre sériadique, terre où coule le fleuve Siris. C'est ainsi qu'ils ont appellé le même pays *Ægyptus*, du nom sous lequel Homère a connu le Nil. (*D. J.*)

SERJANIA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante, ainsi nommée par le P. Plumier, en mémoire du P. Serjent, minime. Sa fleur est en rose, composée de quatre ou cinq feuilles placées circulairement; du milieu du calice il part un pistil qui dégénere ensuite en un fruit, qui a trois cellules, trois aîles, & dont chaque cellule contient une semence ronde. Le P. Plumier en compte trois especes; le docteur Guillaume Houston a trouvé ces plantes à la Veracruz & à Campêche, où elles s'élevent à une grande hauteur; elles croissent dans le voisinage des arbres, qui servent à les soutenir, car elles ont des vrilles avec lesquelles elles s'attachent à tout ce qui les environne. (*D. J.*)

SÉRICH, s. m. *terme de relation*, nom d'une graine que les Coptes d'Egypte mettent dans leurs mets; ils la pulvérisent, & en tirent de l'huile par expression. On peut avoir cette huile toujours fraîche, & on fait du marc de petits gâteaux applatis. Les Coptes mangent leur pain trempé dans cette huile, avec des oignons crus, & ils rompent leurs gâteaux en petits morceaux qu'ils trempent dans du syrop de sucre. Pocock, *descript. d'Egypte*, p. 183. (*D. J.*)

SERIE *ou* SUITE, s. f. *en Algebre*, se dit d'un ordre ou d'une progression de quantités, qui croissent, ou décroissent suivant quelque loi: lorsque la *suite* ou la *serie* va toujours en approchant de plus en plus de quelque quantité finie, & que par conséquent les termes de cette *serie*, ou les quantités dont elle est composée, vont toujours en diminuant, on l'appelle une *suite convergente*, & si on la continue à l'infini, elle devient enfin égale à cette quantité. *Voy.* CONVERGENTE, *&c.*

Ainsi $\frac{1}{2}, \frac{1}{4}, \frac{1}{8}, \frac{1}{16}, \frac{1}{32}, \frac{1}{64}$, *&c.* forment une *suite* qui s'approche toujours de la quantité 1, & qui lui devient enfin égale, quand cette suite est continuée à l'infini. *Voyez* APPROXIMATION, *&c.*

La théorie & l'usage des *suites* infinies, a été cultivée de nos jours avec beaucoup de succès; on croit communément que l'invention en est due à Nicolas Mercator de Holstein, qui paroît néanmoins en avoir pris la premiere idée de l'arithmétique des infinis de Wallis; on fait usa[illegible] principalement pour la [illegible] que cette quadra[illegible]

nes quantités qui ne peuvent être représentées par aucun nombre précis & déterminé; tel est le rapport du diametre d'un cercle à sa circonférence, & c'est un très-grand avantage de pouvoir exprimer ces quantités par une *suite*, laquelle, étant continuée à l'infini, exprime la valeur de la quantité requise. *Voyez* QUADRATURE, *&c.*

Nature, origine & usage des suites infinies. Quoique l'arithmétique nous donne des expressions très-complettes & très-intelligibles pour tous les nombres rationnels, elle est néanmoins très défectueuse, quant aux nombres irrationnels, qui sont en quantité infiniment plus grande que les rationnels; il y a, par exemple, une infinité de termes irrationnels, entre 1 & 2: or que l'on propose de trouver un nombre moyen proportionnel entre 1 & 2, exprimé en termes rationnels, qui sont les seuls que l'on conçoit clairement, la racine de 2 ne présentant certainement qu'une idée très-obscure, il est certain qu'on pourra toujours approcher de plus en plus de la juste valeur de la quantité cherchée, mais sans jamais y arriver; ainsi, pour le nombre moyen proportionnel entre 1 & 2, ou pour la racine quarrée de 2, si l'on met d'abord 1, il est évident que l'on n'a pas mis assez; que l'on y ajoute $\frac{1}{2}$, on a mis trop: car le quarré de $1 + \frac{1}{2}$, est plus grand que 2; si de $1 + \frac{1}{2}$, l'on ôte $\frac{1}{8}$, on trouvera que l'on a retranché trop, & si l'on y remet $\frac{1}{16}$, le tout sera trop grand: ainsi, sans jamais arriver à la juste valeur de la quantité cherchée, on en approchera cependant toujours de plus en plus. Les nombres que l'on vient de trouver ainsi, & ceux que l'on peut trouver de la même maniere à l'infini, étant disposés dans leur ordre naturel, font ce que l'on appelle une *serie*, ou une *suite infinie*; ainsi la *serie* $1 + \frac{1}{2} - \frac{1}{8} + \frac{1}{16}$ *&c.* continuée à l'infini, exprime la valeur de la racine quarrée de 2; quelquefois les *suites* ne procedent pas par des additions & des soustractions alternatives, mais par de simples additions ou par une infinité de soustractions; dans toutes les *suites infinies* dont tous les termes pris ensemble ne doivent être égaux qu'à une grandeur finie, il est visible que leurs termes doivent aller toujours en décroissant; il est bon même, autant qu'il est possible, qu'elles soient telles que l'on en puisse prendre seulement un certain nombre des premiers termes, pour la grandeur cherchée, & négliger tout le reste.

Mais ce ne sont pas seulement les nombres irrationnels que l'on peut exprimer en termes rationnels, par des *suites infinies*; les nombres rationnels eux-mêmes, sont susceptibles d'une semblable expression; 1, par exemple, est égal à la *suite* $\frac{1}{2}, \frac{1}{4}, \frac{1}{8}$, *&c.* mais il y a cette différence, qu'au lieu que les nombres irrationnels ne peuvent être exprimés en nombre rationnels que par ces *suites*, les nombres rationnels n'ont pas besoin de cette expression.

Parmi les *suites infinies*, il y en a quelques-unes dont les termes ne font qu'une somme finie; telle est la progression géométrique $\frac{1}{2}, \frac{1}{4}, \frac{1}{8}$, *&c.* & en général toutes les progressions géométriques décroissantes: dans d'autres *suites*, les termes font une somme infinie; telle est la progression harmonique $\frac{1}{2}, \frac{1}{3}, \frac{1}{4}, \frac{1}{5}$, *&c. Voyez* HARMONIQUE. Ce n'est pas qu'il y ait plus de termes dans la progression harmonique, que dans la géométrique, quoique cette derniere n'ait point de terme qui ne soit dans la premiere, & qu'il lui en manque plusieurs que cette premiere contient; une pareille différence rendroit seulement les deux sommes infinies, inégales; & celle de la progression harmonique, seroit la plus grande: la raison en est plus profonde; de la divisibilité de l'étendue à l'infini, il suit que toute quantité finie, par exemple un pié, est composée pour ainsi dire, de fini & d'infini: de fini, entant que c'est un pié; d'infini, entant qu'il contient une infinité de parties, dans lesquelles il peut être divisé: si ces parties infinies sont conçues comme séparées l'une de l'autre, elles formeront une *suite* infinie, & néanmoins leur somme ne sera qu'un pié: or c'est ce qui arrive dans la *suite* géométrique $\frac{1}{2}, \frac{1}{4}, \frac{1}{8}$, *&c.* décroissante: car il est évi-

évident que ſi vous prenez d'abord $\frac{1}{2}$ pié, enſuite $\frac{1}{4}$ ou la moitié de ce qui reſte, c'eſt-à-dire $\frac{1}{4}$ de pié; & puis $\frac{1}{8}$, ou la moitié du reſte, c'eſt-à-dire $\frac{1}{8}$ de pié, vous pouvez opérer ſans fin, en prenant toujours de nouvelles moitiés décroiſſantes, qui, toutes enſemble ne font qu'un pié. Quand on dit même que toutes ces parties priſes enſemble font un pié, il ne faut pas prendre cette expreſſion à la rigueur, car elles ne feroient un pié que dans la ſuppoſition que l'on eût pris tous les termes de la *ſuite*, & cela ne ſe peut, puiſque la *ſuite* eſt infinie; mais on peut prendre tant de termes de la *ſuite* qu'on veut, plus on en prendra, plus on approchera de la valeur d'un pié, & quoiqu'on n'ait jamais le pié exactement, on pourra en approcher auſſi près qu'on voudra: ainſi cette *ſuite* n'a pas proprement un pié pour la ſomme, car une *ſuite infinie* n'a point de ſomme proprement dite, puiſque ſa ſomme varie ſelon qu'on en prend plus ou moins de termes, & qu'on ne peut jamais les prendre tous; mais ce qu'on appelle la *ſomme d'une ſuite*, c'eſt la limite de la ſomme de ſes différens termes, c'eſt-à-dire une quantité dont on approche auſſi près qu'on veut, en prenant toujours dans la *ſuite* un nombre de termes de plus en plus grand. Nous croyons devoir faire cette remarque en paſſant, pour fixer l'idée nette du mot de *ſomme d'une ſuite*. Revenons à préſent à notre *ſuite* $\frac{1}{2}, \frac{1}{4}, \frac{1}{8}$.

Dans cet exemple nous ne prenons pas ſeulement les parties qui étoient dans le tout, diſtinguées l'une de l'autre, mais nous prenons tout ce qui y étoit; c'eſt pourquoi il arrive que leur ſomme redonne préciſément le tout ou la quantité entiere; mais ſi nous prenons la progreſſion géométrique $\frac{1}{3}, \frac{1}{9}, \frac{1}{27}$, *&c.* c'eſt-à-dire, que nous prenions d'abord $\frac{1}{3}$ de pié, & que du reſte l'on en prenne $\frac{1}{9}$, & que de ce dernier reſte l'on prenne encore $\frac{1}{27}$ de pié, *&c.* il eſt vrai que nous ne prendrions que les parties qui ſont diſtinctes l'une de l'autre dans le pié; mais nous ne prendrions pas toutes les parties qui y ſont contenues, puiſque nous n'y prenons que tous les tiers, qui ſont plus petits que les moitiés; par conſéquent, tous ces tiers qui décroiſſent, quoiqu'en nombre infini, ne pourroient faire le tout; & il eſt même démontré qu'*ils* ne feroient que la moitié d'un pié; pareillement tous les quarts, qui décroiſſent à l'infini, ne donneroient qu'un tiers pour ſomme totale, & tous les centiemes ne feroient qu'un quatre-vingt dix-neuvieme; ainſi, non-ſeulement la ſomme des termes d'une *ſuite* géométrique, dont les termes décroiſſent à l'infini, n'eſt pas toujours une quantité finie; elle peut même être plus petite qu'une quantité finie quelconque: car nous venons de voir comment on peut former une *ſuite* de quantités qui ne ſoient égales qu'à $\frac{1}{2}, \frac{1}{3}, \frac{1}{4}$, & on peut de même en former qui ne ſoient égales qu'à $\frac{1}{5}, \frac{1}{6}$, *&c.* $\frac{1}{19}, \frac{1}{100}, \frac{1}{1000}$, *&c.* & ainſi à l'infini.

Si une ſuite infinie décroiſſante exprime des parties qui ne puiſſent pas ſubſiſter dans un tout ſéparement les unes des autres, mais qui ſoient telles que pour exprimer leur valeur, il ſoit néceſſaire de ſuppoſer la même quantité priſe pluſieurs fois dans le même tout; alors la ſomme de ces parties ſera plus grande que le tout ſuppoſé; & même pourra être infiniment plus grande, c'eſt-à-dire, que la ſomme ſera infinie, ſi la même quantité eſt priſe une infinité de fois. Ainſi dans la progreſſion harmonique $\frac{1}{2}, \frac{1}{3}, \frac{1}{4}$, *&c.* ſi nous prenons $\frac{1}{2}$ pié ou 6 pouces, enſuite $\frac{1}{3}$ de pié ou 4 pouces, il eſt évident que nous ne pouvons plus prendre $\frac{1}{4}$ de pié ou trois pouces, ſans prendre 1 pouce au-deſſus de ce qui reſte dans le pié. Puis donc que le tout eſt déja épuiſé par la ſomme des trois premiers termes, l'on ne ſauroit plus ajouter à ces trois termes les termes ſuivans, ſans prendre quelque choſe qui a déjà été pris; & puiſque ces termes ſont infinis en nombre, il eſt très-poſſible que la même quantité finie puiſſe être répétée un nombre infini de fois; ce qui rendra infinie la ſomme de la ſuite.

Nous diſons *poſſible*; car, quoique de deux *ſuites infinies*, l'une puiſſe faire une ſomme finie, & l'autre une ſomme infinie, il peut ſe trouver une *ſuite* où les termes finis ayant épuiſé le tout, les termes ſuivans, quoiqu'infinis en nombre, ne feront qu'une ſomme finie.

De plus il eſt néceſſaire de faire deux remarques ſur les *ſéries* en général. 1°. Il y a quelques *ſuites* dans leſquelles, après un certain nombre de termes, tous les autres termes, quoiqu'infinis en nombre, deviennent chacun égaux à zéro. Il eſt évident que la ſomme de ces *ſuites* eſt une ſomme finie, & qu'on peut aiſément la trouver. Soit par exemple, la ſuite $a + ma^2 + m.\overline{m-1}\,a^3 + m.\overline{m-1}.\overline{m-2}\,a^4 + m.\overline{m-1}.\overline{m-2}.\overline{m-3}.a^5$, *&c.* il eſt évident que ſi on fait, par exemple, $m = 3$, cette *ſuite* ſe terminera au 4e. terme. Car tous les autres devant être multipliés par $m - 3$ qui eſt $= 0$ à cauſe de $m = 3$, ces termes ſeront néceſſairement chacun égaux à zéro, ces *ſuites* n'ayant qu'une apparence d'infinité.

2°. Que la même grandeur peut être exprimée par différentes *ſuites*, qu'elle peut l'être par une *ſuite* dont la ſomme eſt déterminable, & par une autre, dont on ne ſauroit trouver la ſomme.

La géométrie n'eſt pas ſujette, dans l'expreſſion des grandeurs, à autant de difficultés que l'arithmétique: on y exprime exactement en lignes les nombres irrationnels, & l'on n'a point beſoin d'y recourir aux *ſuites infinies*. Ainſi l'on ſait que la diagonale d'un quarré, dont le côté eſt 1, exprime la racine quarrée de 2. Mais en quelques autres cas, la géométrie elle-même n'eſt pas exempte de ces inconvéniens, parce qu'il y a quelques lignes droites que l'on ne peut exprimer autrement que par une *ſuite* infinie de lignes plus petites, dont la ſomme ne peut être déterminée: de cette eſpece ſont les lignes droites égales à des courbes non rectifiables; en cherchant, par exemple, une ligne droite égale à la circonférence d'un cercle; on trouve que le diametre étant ſuppoſé 1, la ligne cherchée ſera $\frac{4}{1} - \frac{4}{3} + \frac{4}{5} - \frac{4}{7} + \frac{4}{9}$, *&c.* *Voyez* RECTIFICATION.

Quant à l'invention d'une *ſuite infinie*, qui exprime des quantités cherchées, Mercator, le premier inventeur de cette méthode, ſe ſert pour cet effet de la diviſion. Mais M. Newton & M. Léibnitz ont porté cette théorie plus loin; le premier, en trouvant ſes *ſuites* par l'extraction des racines; & le ſecond, par une autre *ſuite* préſuppoſée.

Pour trouver, par le moyen de la diviſion, une *ſuite* qui ſoit l'expreſſion d'une quantité cherchée. Suppoſons qu'on demande une *ſuite qui exprime le* quotient de b diviſé par $a + c$, *diviſez le dividende par le diviſeur, comme dans l'algebre ordinaire, en* continuant la diviſion, juſqu'à ce que le quotient faſſe voir l'ordre de la progreſſion, ou la loi ſuivant laquelle les termes vont à l'infini; obſervant toujours les regles de la ſouſtraction, de la multiplication, de la diviſion, par rapport au changement des ſignes. Quand vous aurez pouſſé cette opération juſqu'à un certain point, vous trouverez que le quotient eſt $\frac{b}{a} - \frac{bc}{a^2} + \frac{bc^2}{a^3} - \frac{bc^3}{a^4}$, *&c.* à l'infini. Ces quatre ou cinq termes étant ainſi trouvés, vous reconnoîtrez facilement que le quotient conſiſte en une *ſuite* infinie de fractions. Les numérateurs de ces fractions ſont les puiſſances de c, dont les expoſans ſont moindres d'une unité que le nombre qui marque la place que ces termes occupent, & les dénominateurs ſont les puiſſances de a, dont les expoſans ſont égaux au nombre qui marque la place de ces termes: par exemple, dans le troiſieme terme, la puiſſance de c eſt du ſecond degré dans le numérateur; & la puiſſance de a eſt du troiſieme degré dans le dénominateur.

Par conſéquent 1°. ſi $b = 1$ & $a = 1$, en ſubſtituant ces valeurs, nous aurons le quotient ci-deſſus $= 1 - c + c^2 - c^3$, *&c.* à l'infini: c'eſt pourquoi $\frac{1}{1+c} = 1 - c + c^2 - c^3$, *&c.* à l'infini.

2°. Donc ſi les termes qui ſont au quotient décroiſſent continuellement, la ſuite donnera un quotient auſſi près du vrai qu'il eſt poſſible. Par exemple, ſi $b = 1$, $c = $ [illegible], $a = 2$, ces valeurs étant ſubſtituées dans la *ſuite* [illegible]érale, & la diviſion étant faite comme dans l'[illegible]al ci-deſſus, on trouvera [illegible] *&c.* [illegible]up-

Supposons maintenant que la *série* ou la suite s'arrête au quatrieme terme, la somme de cette *suite* sera au-dessous de la véritable; mais il ne s'en faudra pas $\frac{1}{32}$. Si elle s'arrête au sixieme terme, elle sera encore endessous, mais moins que de $\frac{1}{128}$: c'est pourquoi plus on poussera la *série* ou la *suite*, plus aussi on approchera de la véritable somme, sans pourtant jamais y arriver.

De la même maniere, on trouve que $\frac{1}{4} = \frac{1}{3+1} = \frac{1}{3} - \frac{1}{9} + \frac{1}{27} - \frac{1}{81} + \frac{1}{243}$, *&c.* à l'infini... $\frac{1}{5} = \frac{1}{4+1} = \frac{1}{4} - \frac{1}{16} + \frac{1}{64} - \frac{1}{256}$, *&c.* à l'infini.... $\frac{1}{6} = \frac{1}{5+1} = \frac{1}{5} - \frac{1}{25} + \frac{1}{125} - \frac{1}{625}$, *&c.* à l'infini. Ce qui donne une loi constante, suivant laquelle toutes les fractions, dont le numérateur est l'unité, peuvent être exprimées par des *suites* infinies; ces *suites* étant toutes des progressions géométriques, qui décroissent en telle maniere que le numérateur est toujours l'unité, & que le dénominateur du premier terme, qui est aussi l'exposant du rapport, est moindre d'une unité que le dénominateur de la fraction que l'on a proposé de réduire en *suite*.

Si les termes du quotient croissent continuellement, la *série* s'éloigne d'autant plus du quotient, qu'elle est poussée plus loin; & elle ne peut jamais devenir égale au quotient, à moins qu'on ne limite ce quotient, & qu'on ne lui ajoute le dernier reste avec son propre signe. Par exemple, supposons $\frac{1}{3} = \frac{1}{1+2}$; on trouvera que le quotient $= 1 - 2 + 4 - 8 + 16 - 64 + 128$, *&c.* prenons le premier terme 1, il excede $-\frac{1}{3}$ de $\frac{2}{3}$; deux termes, c'est-à-dire $1 - 2$, seront plus petits de $\frac{4}{3}$; trois termes seront trop grands de $\frac{9}{3}$; quatre termes seront trop petits que $\frac{1}{3}$ de $\frac{16}{3}$, *&c.* Si l'on suppose que la *série* ou la *suite* se termine au terme -8; alors on aura $\frac{1}{1+2} = 1 - 2 + 4 - 8 + \frac{16}{3}$; mais $1 - 2 + 4 - 8 = -5 = -\frac{15}{3}$: ainsi $\frac{1}{1+2} = \frac{16}{3}; -\frac{15}{3} = \frac{1}{3}$.

Mais, dira-t-on, qu'exprime donc alors une pareille suite? car par la nature de l'opération, elle doit être égale à la quantité ou fraction proposée; & cependant elle s'en éloigne continuellement. Un auteur nommé *Guido Ubaldus*, dans son traité *de quadratura circuli & hyperbolæ*, a poussé ce raisonnement plus loin, & en a tiré une conséquence fort singuliere. Ayant pris la suite $\frac{1}{2} = \frac{1}{1+1}$, & ayant fait la division il a trouvé au quotient $1 - 1 + 1 - 1 + 1 - 1$, *&c.* qui à l'infini ne peut jamais donner que 1 ou 0; sçavoir 1, si on prend un nombre impair de termes; & 0, si on prend un nombre pair. D'où cet auteur a conclu que la fraction $\frac{1}{2}$ pouvoit devenir 1 par une certaine opération, & que 0 pouvoit être aussi égal à $\frac{1}{2}$, & que par conséquent la création étoit possible, puisqu'avec moins on pouvoit faire plus.

L'erreur de cet auteur venoit de n'avoir pas remarqué que la suite $1 - 1 + 1 - 1$, *&c.* & en général $1 - c + c^2 - c^3$ *&c.* n'exprimoit point exactement la valeur de la fraction $\frac{1}{1+c}$. Car supposons qu'on ait poussé le quotient de la division jusqu'à cinq termes; comme la division ne se fait jamais exactement, il y a toujours un reste; soit le reste r; & pour avoir le quotient exact, il faut, comme dans la division ordinaire, ajouter ce reste r divisé par le diviseur $1 + c$, à la partie déja trouvée du quotient.

Ainsi supposons que la *série* générale soit terminée à $-c^3$, on aura $\frac{1}{1+c} = 1 - c + c^2 - c^3 + \frac{c^4}{1+c} = \frac{1 + c - c - c^2 + c^2 + c^3 - c^3 - c^4 + c^4}{1+c} = \frac{1}{1+c}$.

Par conséquent la valeur exacte de $\frac{1}{2} = \frac{1}{1+1}$ est $1 - 1 + 1 - 1 + \frac{1}{2}$; [illegible] valeur se trouve toujo[illegible]

les *Mémoires de l'academ.* de 1715. un écrit de M. Varignon, où cette difficulté est éclaircie avec beaucoup de soin.

Pour s'instruire à fond de la matiere des *suites*, on peut consulter le traité de M. Jacques Bernoulli, intitulé *Tractatus de seriebus infinitis, earumque summa finita*, imprimé à Basle en 1714, à la suite de l'*Ars conjectandi* du même auteur; le septieme livre de l'*Analyse démontrée* du P. Reyneau; l'ouvrage de M. Newton, intitulé *Analysis per æquationes numero terminorum infinitas*; enfin le traité de M. Stirling, *de summatione serierum*; & celui de M. Moivre, qui a pour titre *Miscellanea analytica de seriebus & quadraturis*. On joindra à ces ouvrages la lecture d'un grand nombre de mémoires sur cette matiere, composés par MM. Euler, Bernoulli, *&c. &c.* imprimés dans les volumes des académies de Pétersbourg & de Berlin.

Pour extraire les racines d'une *suite* infinie, *voyez* EXTRACTION DES RACINES.

Retour des séries ou des suites. Voyez *l'article* RETOUR.

Dans la doctrine des *séries*, on appelle *fraction continue*, une fraction de cette espece à l'infini

$$\cfrac{a}{b + \cfrac{c}{d + \cfrac{e}{f + \cfrac{g}{h + \&c.}}}}$$

M. Euler a donné, dans les *Mémoires de l'académie de Pétersbourg*, des recherches sur ces sortes de fractions.

Interpolation des séries *ou* suites. Elle consiste à insérer dans une suite de grandeurs qui suivent une certaine loi, un ou plusieurs termes qui s'y conforment autant qu'il est possible. Cette méthode est à-peu-près la même que celle de faire passer une courbe du genre parabolique, partant des points qu'on voudra. Par exemple, si on a quatre points d'une courbe assez près les uns des autres, & qu'on veuille connoître à-peu-près les autres points intermédiaires; on prendra un axe à volonté, & on menera des 4 points donnés les ordonnées a, b, c, d, qui ont pour abscisses, e, f, g, h. On supposera ensuite que l'ordonnée de la courbe soit en général $A + Bx + Cx^2 + Ex^3$; & on fera

$$A + Be + Ce^2 + Ee^3 = a,$$
$$A + Bf + Cf^2 + Ef^3 = b,$$
$$A + Bg + Cg^2 + Eg^3 = c,$$
$$A + Bh + Ch^2 + Eh^3 = d.$$

ce qui fera connoître les quantités A, B, C, D; & par ce moyen on aura les ordonnées de la courbe parabolique, pour une abscisse quelconque x. Or ces ordonnées ne différeront pas beaucoup de celles qu'on cherche. *Voyez* les *Mémoires de l'académie de Pétersbourg, tome II. page* 180. (O)

SÉRIEUX, adj. (*Gram.*) terme relatif à l'habitude du corps & au caractere de l'esprit. L'homme *sérieux* est grave dans son maintien & dans son discours; il imprime du respect; on se compose comme lui, pour en approcher; le *sérieux* & la gravité conviennent assez aux magistrats. Le *sérieux* s'oppose au frivole; il n'y a point d'affaire si *sérieuse* qui puisse fixer la légéreté de certains hommes. Il s'oppose aussi à la plaisanterie: ce n'est point en plaisantant que je vous parle; ce que je vous dis est *sérieux*.

SÉRIGNAN, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le bas-Languedoc, au diocèse de Beziers; c'est un siege particulier de l'amirauté. (*D. J.*)

SERIN, CERISIN, CEDRIN, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) *serinus*, oiseau dont on connoît deux especes; l'une vient des îles Canaries situées dans la mer Atlantique, & l'autre se trouve en Stirie; ce dernier a le dos un peu roux, & le milieu de chaque plume est noir, comme dans la bergeronnette jaune; la tête du mâle a une couleur jaune plus foncée que celle de la femelle; le croupion est d'un beau verd jaunâtre, & la poitrine a une couleur jaune mêlée d'un peu de verd; le ventre est blanc; les côtés du corps ont des taches noires & oblongues; la queue est noire, à l'exception des bords extérieurs de chaque plume qui sont verds; les grandes plumes des ailes ont les mêmes couleurs que celles de la queue; les plumes du second rang sont blanchâtres à l'ex-

à l'extrémité, & les petites ont une couleur verdâtre; le bec est pointu & plus court & plus fort que celui du tarin; la piece supérieure déborde un peu l'inférieure; les piés sont bruns, & les ongles ont une couleur noire. Willughby, *Ornit. Voyez* Oiseau.

Le *serin* des Canaries auquel on a donné le nom de *Canari*, varie ici beaucoup pour la couleur, comme tous les oiseaux domestiques; il est trop connu pour en donner une description. On peut voir dans le traité de M. Hervieux sur les *serins* de Canarie, la façon de les élever, de les multiplier, & de les guérir des maladies auxquelles ils sont sujets.

Serin, le, (*Géog. mod.*) ou *le Serain*, petite riviere de France. Elle prend sa source dans la Bourgogne, au diocèse d'Autun, vers les confins du bailliage de Saulieu, & va se rendre dans l'Yonne, entre Auxerre & Joigny. (*D. J.*)

Serin, s. m. (*Tisseranderie.*) instrument de bois avec des especes de dents de fer, dont on se sert en quelques lieux pour séparer la filasse de chanvre, de la plus grosse chenevotte qui y reste, après que le chanvre a été broyé. Cet instrument s'appelle encore *écoussoir*, & dans d'autres endroits, *échanvroir*. (*D. J.*)

SERINCER, v. n. (*Tisseranderie.*) c'est se servir du serin, pour séparer la chenevotte de la filasse. (*D. J.*)

SERINETTE, s. f. (*Lutherie.*) petit orgue de Barbarie, aujourd'hui en usage pour apprendre aux serins à chanter plusieurs airs; elle sonne l'unisson du larigot de l'orgue. *Voyez* Orgue, Larigot & Flageolet.

L'orgue de Barbarie, & par conséquent la *serinette* qui n'en differe qu'en grandeur, est composée de deux soufflets, ou d'un soufflet double, d'un sommier ou laye, où le vent des soufflets est conduit par un tuyau ou porte-vent d'un clavier à pillottes, c'est-à-dire, qui fait ouvrir les soupapes en foulant, & d'un cilyndre noté qui fait agir les touches. Le mouvement est communiqué à cette machine par le moyen d'une manivelle qui fait tourner une visse sans fin *B D*. La tige de cette visse a une cheville excentrique *C*, laquelle répond vis-à-vis des soufflets, & communique avec l'inférieur par le moyen d'une bride de fer *Cm*, qui entoure par son extrémité supérieure la cheville *C*, & qui est attachée par son extrémité inférieure *M*: au moyen d'une cheville à la queue, entaillée en fourchette qui est à la table inférieure du soufflet de dessous *M*, lorsque l'on tourne la manivelle, à cause de l'excentricité de la cheville *C*, à laquelle la bride qui communique au soufflet inférieur est attachée; cette bride *CM* hausse & baisse à chaque tour de manivelle: ce qui fait de même hausser & baisser la table inférieure de soufflet, qui aspire & chasse par ce moyen l'air extérieur dans la laye, d'où il passe aux tuyaux, lorsque les pilotes des touches ouvrent les soupapes. L'extrémité *D* de la tige *B D* qui est tournée en visse sans fin engrene dans une roue dentée *d*, qui est appliquée à une des extrémités du cilyndre qui tourne sur lui-même de la quantité d'une dent à chaque tour de la manivelle *AB*; ensorte qu'il y a autant de coups de soufflets que de dents à la roue *D*, qui peut en avoir cent.

Cet instrument a ordinairement une 8e d'étendue; ainsi il doit avoir 13 tuyaux & 13 touches à son clavier qui est composé d'une barre de bois *DE*, à laquelle les touches sont attachées par-dessous, au moyen d'un double crochet de fer fait en forme d'U, lequel est passé dans un trou de la touche, & dont les pointes entrent dans la barre, ensorte que les touches qui sont attachées par leur milieu puissent se mouvoir librement. A l'extrémité des touches qui regardent les tuyaux, est un pilote *ab* attaché à la touche par un petit morceau de peau de mouton qui est lié autour du pilote & collé sur la touche. A la partie inférieure *b* du pilote est une pointe de fil de fer qui traverse le sommier, & porte sur la soupape qu'elle ouvre en poussant de haut-en-bas. *Voyez* Soupape, Sommier de positif, auquel celui-ci ressemble, avec cette seule différence que la laye, *voyez* Laye, est ici en dessous, au lieu qu'au sommier du positif elle est en-dessus; du reste les soupapes, leurs ressorts & les pilotes sont disposés de même. L'extrémité antérieure des touches a des pointes *cccc* qui portent sur les notes des cilyndres: ensorte que lorsque l'on tourne le cylindre, & que les notes dont il est entouré, se présentent aux pointes des touches, elles font lever ces dernieres, & par conséquent baisser le pilote qui est attaché à l'autre extrémité de la touche, laquelle ouvre la soupape qui laisse passer le vent aux tuyaux. *Voyez* la description du cylindre noté à l'*article* Carillon.

Le soufflet double *M m* est comprimé en en-bas, afin de chasser l'air qu'il contient dans la laye, lorsque le soufflet inférieur aspire par les deux ressorts de fil de fer élastiques *SS*. Ce soufflet a aussi une soupape *T* qui s'ouvre de dedans en-dehors: cette soupape est tenue fermée par le ressort de fil de fer *V*, & elle ne s'ouvre que lorsque l'air contenu dans les soufflets est condensé jusqu'à un certain point, passé lequel, si elle ne s'ouvroit pas, le soufflet seroit en danger de crever: ce qui ne manqueroit pas d'arriver, lorsque l'on tourne rapidement la manivelle; mais au moyen de cette soupape, cet accident n'est point à craindre.

Au reste il ne faut nulle science pour jouer de cet instrument; la seule attention qu'il faut avoir est de tourner la manivelle d'un mouvement égal & proportionné à celui des airs qui sont notés sur le cylindre, lesquels s'exécutent aussi facilement à 2, 3, 4 ou 5 parties qu'à une seule. *Voyez* Carillon & la *figure de la* serinette, *Planche de Lutherie*.

SERINGUE, arbre, (*Botan. exot.*) c'est ainsi que cet arbre de la Guiane est nommé par les portugais du Para, *pao da xiringa*, c'est-à-dire, bois de *seringue*. Les habitans de la province d'Esmeraldas, au nord-est de Quito, l'appellent *hhévé*, & les Mainas le nomment *caoutchouc* du nom de la résine singuliere qu'on en tire. *Voyez* Résine caoutchouc.

Cet arbre est fort haut & très-droit; il n'a qu'une petite tête, & nulles autres branches dans sa longueur; les plus gros ont environ deux piés de diametre; on ne voit aucune de ses racines hors de terre. Sa feuille est assez semblable à celle du manioc; elle est composée de plusieurs feuilles sur une même queue; les plus grandes qui sont au centre, ont environ trois pouces de long sur trois quarts de pouce de large; elles sont d'un verd clair en-dessus, & d'un verd plus pâle en-dessous. Son fruit est triangulaire, à peu-près semblable à celui du *palma Christi*, mais beaucoup plus gros; il renferme trois semences oblongues, brunes, dans chacune desquelles on trouve une amande.

Ces amandes étant pilées & bouillies dans l'eau, donnent une huile épaisse en forme de graisse, de laquelle les indiens se servent au lieu de beurre pour préparer leurs alimens. Le bois de l'arbre est léger & liant; & comme il vient très-droit & très-haut, il peut servir utilement à faire de petits mâts d'une piece, ou des meches pour les gros mâts.

Pour en tirer le suc laiteux ou la résine, on lave le pié de l'arbre, & on y fait ensuite plusieurs entailles qui doivent pénétrer toute l'écorce: ces entailles se placent les unes au-dessus des autres, & au-dessous de la plus basse on mastique une feuille de balisier ou quelqu'autre semblable, qui sert de gouttiere pour conduire le suc laiteux dans un vase placé pour le recevoir.

Pour employer ce suc, on en enduit des moules préparés pour cela, & aussitôt que cet enduit y est appliqué, on l'expose à la fumée épaisse d'un feu qu'on allume à cet effet, prenant garde surtout que la flamme ne l'atteigne: ce qui feroit bouillonner la résine, & formeroit des petits trous dans le vase qu'on en veut faire. Dès qu'on voit que l'enduit a pris une couleur jaune, & que le doigt ne s'y attache plus, on retire la piece, & on y met une seconde couche qu'on traite de même, & on en ajoute jusqu'à ce qu'elle ait l'épaisseur qu'on veut lui donner; alors, avant de la dessécher entierement, on y imprime avec des moules de bois taillés pour cela, tous les ornemens qu'on juge à-propos d'y ajouter.

Si le vaisseau qu'on veut faire de cette résine, doit avoir une embouchure étroite, comme, par exemple, une bouteille, on fait le moule avec de la terre grasse; & quand la résine est desséchée, on le casse en pressant la bouteille, & on y introduit de l'eau pour délayer les morceaux du moule, & les faire sortir par les goulots.

En étendant cette résine sur de la toile, on la peut substituer aux toiles goudronnées, desquelles on fait des prelarts, des manches de pompe, des habits de plongeur, des [illegible] pour renfermer du biscuit [illegible] voya[illegible] faire [illegible] ou [illegible]

ſous les arbres, parce que le ſuc laiteux ſe deſſeche & s'épaiſſit très-promptement, lorſqu'il eſt tiré de l'arbre: ce ſera un objet de commerce excluſif pour la colonie qui poſſede cette eſpece de petit arbre.

Les ouvrages faits avec le caoutchoue ſont ſujets, lorſqu'ils ſont récens, à s'attacher les uns aux autres, ſurtout ſi le ſoleil donne deſſus; mais en frottant l'enduit frais avec du blanc d'Eſpagne, de la cendre, ou même de la pouſſiere, on prévient cette adhérence incommode, & on fait par le même moyen, prendre ſur le champ à l'ouvrage une couleur brune, qu'il ne pourroit acquérir qu'à la longue.

Tous les ſucs laiteux tirés de quelques autres arbres du Para peuvent ſervir à-peu-près au même uſage que celui de l'arbre *ſeringue*; mais le ſuc de ce dernier ſurpaſſe tellement les autres, tant par ſon élaſticité que par la propriété de s'attacher plus intimement aux corps ſur leſquels on l'applique, qu'on lui a donné la préférence, & que les Portugais n'en emploient point d'autre.

On parvient à diſſoudre la réſine caoutchoue, en la mêlant avec l'huile de noix, & la laiſſant longtems en digeſtion à un feu de ſable fort doux. *Hiſt. de l'acad. des Scienc. année* 1751. (*D. J.*)

SERINGUE, ſ. f. (*Chirurg.*) cylindre creux avec un piſton garni à ſa tête de filaſſe, de feutre ou de caſtor, bien uni & graiſſé, pour en remplir exactement la capacité, gliſſer facilement dedans, & pouſſer quelque liqueur dans une cavité, ou en pomper les matieres purulentes. Il y a des *ſeringues* qui contiennent une chopine ou ſéize onces de liquide; d'autres pour injecter les plaies, les ulceres, les fiſtules, l'uréthre, la veſſie, le vagin, la poitrine; par conſéquent il faut en avoir de différentes grandeurs. Celles qui ſervent à faire des injections dans la veſſie, dans la poitrine & dans les grands abſcès, ſont ordinairement longues de quatre pouces & demi, ſur un pouce neuf lignes de diametre, *fig.* 4. *Pl. XXXI.* On en a de plus petites par degrés, à proportion des cavités qu'on veut injecter. La plûpart de ces *ſeringues* ſont d'étain; leurs ſiphons ou canules qui s'adaptent à l'extrémité antérieure du cylindre, ſont plus ou moins longs, gros ou menus, droits ou recourbés, ſuivant le beſoin. Quelques-unes ont le bout fait en poire, percé de petits trous, afin que la liqueur en ſorte comme d'un arroſoir; tel eſt celui qu'on emploie pour le vagin, *fig.* 6 & 7. Les petites *ſeringues* n'ont pour ſiphon qu'un petit tuyau pyramidal, ſoudé ou monté à vis au milieu de l'extrémité antérieure du cylindre, *fig.* 8 & 9. Le piſton de toutes les *ſeringues*, excepté de celles à lavement, eſt terminé poſtérieurement par un anneau dans lequel on le paſſe pour appuyer deſſus, & faire ſortir la liqueur, pendant qu'on tient le corps de la *ſeringue* avec les autres doigts. On fait auſſi des *ſeringues* de cuivre, aſſez grandes pour injecter les vaiſſeaux dans les préparations anatomiques. Les oculiſtes ſe ſervent d'une petite *ſeringue* d'argent, appellée *ſeringue oculaire*, pour injecter les points lacrymaux. *Voyez fig.* 10. *Pl. XXIII.* Elle eſt longue d'environ deux pouces. Son diametre a quatre lignes; ſon ſiphon long de dix lignes & demie s'adapte ſur la *ſeringue* par le moyen d'une vis qui s'ajuſte dans un écrou. L'extrémité antérieure de ce ſiphon donne naiſſance à un petit tuyau d'environ trois lignes de longueur, qui eſt ſi fin, qu'à peine apperçoit-on l'ouverture qui eſt au bout. Enfin l'on a inventé une eſpece de *ſeringue* pour injecter l'oreille par la trompe d'Euſtache. Son corps eſt aſſez ſemblable à celui des autres petites *ſeringues*; mais ſon ſiphon eſt un canal de cuir long de trois piés & demi, ſur trois lignes de diametre. A ce canal terminé en vis on ajoute encore un ſiphon auxiliaire long de ſix grands pouces, ſur trois ou quatre lignes de diametre, fait d'étain, fort courbé & recourbé à contre ſens vers ſon extrémité, qui eſt terminée par un mamelon alongé, applani par-deſſus, & dont la figure imite en quelque maniere celle d'un pigeon. Au bout de ce mamelon eſt un bouton haut de deux lignes, percé ſur ſon ſommet d'un petit trou. C'eſt ce bouton qui doit s'adapter à l'entrée de la trompe d'Euſtache dans le fond de la bouche, derriere la cloiſon du nez. Deux choſes particulieres à cette *ſeringue*, c'eſt 1°. une ſoupape de cuivre garnie de cuir, appliquée ſur la tête du cylindre, couverte d'un petit chapiteau d'étain ſur lequel s'ajuſte le ſiphon [illegible] moyen d'un écrou d'étain qui eſt [illegible] percé qui ſe trouve ſur le ſommet du chapiteau. Cette ſoupape en s'élevant permet à la liqueur de la *ſeringue* de paſſer dans le canal de cuir, & en refuſe le retour en s'abaiſſant, 2°. C'eſt une pompe d'étain compoſée d'un tuyau long d'environ ſix pouces, ſur trois lignes de diametre, dont l'extrémité poſtérieure eſt évaſée en mamelon, montée ſur un petit reſervoir de neuf lignes de large vers ſa baſe, & ſur une culaſſe quarrée large de huit lignes, haute de quatre. Toutes ces pieces ſe montent à vis. La culaſſe eſt percée d'un trou large de quatre lignes, bouchée par une cheville de bois auſſi percée d'un trou, dont le diametre eſt d'environ une ligne & demie. Sur le ſommet de cette cheville eſt attachée une ſoupape de cuivre garnie de cuir, qui permet à la liqueur qui entre par la culaſſe & le trou de la cheville, de paſſer dans le tuyau de la pompe & dans la *ſeringue*, & qui en empêche le retour. La pompe ſe termine antérieurement par une vis percée qui s'engage dans l'écrou d'un petit canal pyramidal ſitué horiſontalement à côté de la tête du corps de la *ſeringue*. C'eſt par cette pompe poſée dans un grand pot d'eau tiede qu'on charge la *ſeringue*. En la faiſant jouer l'eau entre par ce tuyau dans le cylindre, parcourt toute la machine, s'inſinue dans la trompe d'Euſtache, & ſort par le nez & par la bouche. *Voyez* le *traité des inſtrumens de Chirurgie* par M. Garangeot, ſeconde édition, où il eſt marqué que le ſieur Guyot, maître des poſtes de Verſailles, a inventé cette *ſeringue* pour ſon utilité particuliere, & a été entierement guéri d'une ſurdité de cinq ans, par le moyen de pluſieurs injections d'eau chaude qu'il fit avec cette machine.

Le mot de *ſeringue* vient du grec σῦριγξ, *ſyrinx*, *fiſtula*, flûte, ou tout corps cylindrique creux.

On peut auſſi ſe ſervir d'une *ſeringue* avec des ſiphons particuliers pour ſucer les plaies ſans ſe ſervir de la bouche. *Voyez* SUCCION.

Dans quelques pays étrangers, & ſur-tout en Hollande, au-lieu de *ſeringue* on ſe ſert d'une veſſie préparée, comme on voit, *fig.* 11. *Pl. VII.* Le défaut où on peut ſe trouver de l'inſtrument convenable à faire des injections dans une partie, peut être réparé par l'uſage de la veſſie. On la noue d'abord au-deſſus de la canule en *a*; on la remplit de la liqueur; on la noue enſuite en *b*; on ôte le lien *a*; & par la preſſion des mains, on fait ſortir la liqueur par le tube. Hippocrate a décrit cette maniere d'injecter. Nos *ſeringues* ſont d'une invention moderne. (*Y*)

SERIO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie; elle prend ſa ſource dans le Bergamaſc, aux confins de la Valteline, & ſe jette dans l'Ada, un peu au-deſſus de Pighitone. (*D. J.*)

SERIPHIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs monopétales, qui ne ſont à proprement parler que des demi-fleurons réunis qui forment deux têtes alongées, & compoſées d'écailles inégales; ces têtes ſont placées le long des branches, & renferment des ſemences nues & adhérentes à la couche. *Pontederæ differt.* *Voyez* PLANTE.

SERIPHUS, (*Géog. anc.*) Σέριφος, île de l'Archipel, & l'une des Cyclades. Elle eſt fort connue des anciens. Tacite, *annal. lib. IV. cap. xxj.* la nomme *ſaxum Seriphium*. Elle n'étoit pourtant pas deſerte; car Hérodote dit que les Sériphiens & les Syhmiens furent preſque les ſeuls des inſulaires qui prirent le parti des Grecs contre Xercès. Ovide, *Metamorph. l. V. v.* 241. a fait mention de cette île en ces termes:

Inde cavâ circundata nube Seriphon
Deſerit à dextrâ Cythico, Gyaroque relictis.

Ses montagnes ſont ſi rudes & ſi eſcarpées, que les poëtes ont feint que Perſée par le ſecours de la tête de Méduſe, avoit changé en pierres juſqu'aux habitans du pays. Le nom de *ſériphe* ſignifie *pierreuſe*, & de là vient que cette île eſt appellée *ſaxum Seriphium*.

Les Romains regardoient *Sériphos* comme un lieu propre à faire mourir de chagrin les malheureux & les ſcélérats mêmes. Auguſte y relégua l'orateur Caſſius Severus, que dix-ſept ans d'exil en Crete n'avoient pu corriger de ſes médiſances, & qui vieillit dans cette île: *in ſaxo Seriphio conſenuit*, dit Tacite. Vaſtilia femme de Labéon, convaincue d'adultere, y fut auſſi reléguée; & Stratonicus trouvoit le ſéjour de cette île ſi inſupportable, qu'il demanda un jour à ſon hôte quel étoit le crime que l'on puniſſoit d'exil chez eux, c'eſt la mauvaiſe foi, dit l'hôte. Hé que ne fais-

eu donc quelque fourberie insigne, repliqua Stratonicus, pour te tirer de ce misérable lieu.

Pline, Elien & Théophraste assurent que les grenouilles étoient muettes dans *Sériphos*, & qu'elles recouvroient leur voix si on les transportoit ailleurs. Théophraste rapporte la cause de ce silence à la froideur de l'eau du lieu. Il faut que la race de ces grenouilles muettes se soit perdue, dit plaisamment M. de Tournefort, car le plus grand plaisir que nous eumes dans cette île, ajoute-t-il, fut d'entendre crier les grenouilles dans les marais au-tour du port. Hermolaus Barbarus a rétabli l'endroit de Pline où ce fait est rapporté; il prétend que dans les anciens exemplaires on lisoit des *cigales* pour des *grenouilles*.

C'est dans *Sériphos* que Polydecte a régné. Le nom moderne de cette île est *Serpho*. *Voyez* SERPHO. (*D. J.*)

SÉRIQUE, LA, (*Géog. anc.*) *Serica* ou *Serumregio*, contrée de l'Asie, fameuse chez les anciens, & qu'ils n'ont point connue. Pomponius Méla lui-même, *l. I. c. ij.* la place au milieu de l'orient, au-lieu de la mettre à l'extrémité.

Ptolomée, *liv. VI. c. xvj.* est celui des anciens géographes qui en a le mieux parlé. Il la borne au nord & à l'orient par des terres inconnues; au midi par une partie de l'Inde, au-delà du Gange, & à l'occident par la Scythie, au-delà de l'Imaüs; ce qui répond à-peu-près à la partie septentrionale de la Chine, ou au Cathay; car il est vraissemblable, par la carte chinoise, faite en caracteres chinois, que la province de Quantong qui fournit la soie, & qui est dans la partie septentrionale de l'empire, est proprement la *Sérique* des anciens.

Il est vrai que Ptolomée distingue la *Sérique* du pays des Sines, qui doit être la Chine d'aujourd'hui; mais il est fort possible que du tems de Ptolomée, on ne donnât le nom de *pays des Sines* qu'à la partie méridionale de la Chine; & en effet, il met au 35 degré de *latitude* les limites de sa *Sérique* & de son pays des Sines qui est plus méridional; & c'est à ce même degré, à 15 minutes près, que sont par les observations modernes, les limites de la province de Quantong & de celle de Nankin, qui sans difficulté étoit enfermée dans le pays des Sines.

Il est bon de remarquer que Ptolomée nous avertit lui-même, que c'est vers le 36 degré de *latitude*, ou vers le parallele de Rodes, que l'on avoit de son tems le plus d'observations. Il est aisé d'en voir la raison par les navigations qui se faisoient alors, & elle avoit lieu pour les navigations mêmes qu'on entreprenoit dans les mers d'orient, plus fréquentées vers ce même parallele, à cause des marchandises qu'on y alloit chercher. On doit donc se fier à Ptolomée sur la position des confins de la *Sérique* & du pays des Sines, & par conséquent rendre la *Sérique* à la Chine septentrionale.

Cependant toutes les cartes mettent la *Sérique* dans la Scythie; mais il y a grande apparence que c'est une faute, Ptolomée ne l'y met pas; d'ailleurs la *Sérique* doit produire de la soie, & il n'en vient point aujourd'hui dans la Scythie des anciens, qui est notre Tartarie.

Il est vrai que quand Ptolomée est hors du 35 ou 36 degré, & dans le pays des Sines, on ne trouve aucune exactitude dans sa géographie; apparemment parce que les navigateurs ne connoissoient encore de son tems que les lieux où se vendoit la soie. Il place la capitale des Sines au 3 degré de *latitude* méridionale; mais par les observations modernes il n'y a aucune partie de la Chine qui soit plus proche de l'équateur que de 18 degrés. Il résulte donc que Ptolomée a mieux connu la Chine septentrionale que la méridionale, laquelle il a étendue excessivement au-delà de ses bornes. (*D. J.*)

SERIR-ALDHEHEB, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire le *trone d'or*; nom persan du pays qui s'étend entre le Pont-Euxin & la mer Caspienne, dans lequel pays est située la ville de Derbend. On a nommé cette contrée le *Trône d'or*, parce que Nouschirvan, roi de Perse, accorda au gouverneur qu'il établit sur cette frontiere le privilege de s'asseoir sur un trône d'or, en conséquence de l'importance du poste qu'il lui confioit. (*D. J.*)

SERIR-EL-LAN, (*Géog. mod.*) ville de Perse. *Long.* 63. 15. *lat.* 45. 15.

SERKASS, (*Géog. mod.*) ville de Perse, que les géographes du pays placent à 85. 35. *de longitude*, sous le 32. 50. *de latitude*.

SERKE, (*Géog. mod.*) ville d'Ethiopie, au milieu des montagnes dans un beau vallon, au pié duquel coule un ruisseau qui sépare l'Ethiopie du royaume de Senuar. (*D. J.*)

SERMANRAI, (*Géog. mod.*) ville de l'Irac arabique, qui est l'Assyrie, ou la Chaldée. Les tables arabiques la placent sur la rive orientale du Tigre, à 72. 30. *de longitude*, & à 34. *de latitude* septentrionale dans le quatrieme climat.

SERMEGHON, (*Géog. mod.*) ville de Perse. Les géographes du pays la mettent à 87. 37. de *longitude*, sous les 37. 32. de *latitude*. (*D. J.*)

SERMENT, JUREMENT, (*Synon.*) Le *serment* se fait proprement pour confirmer la sincérité d'une promesse; le *jurement* pour confirmer la vérité d'un témoignage.

Le mot de *serment* est plus d'usage pour exprimer l'action de jurer en public, & d'une maniere solemnelle. Celui de *jurement* exprime quelquefois de l'emportement entre particuliers. Le *serment* du prince ne l'engage point contre les lois ni contre les intérêts de son état. Les fréquens *juremens* ne rendent pas le menteur plus digne d'être cru.

Enfin le mot *serment* est d'un usage beaucoup plus étendu que celui de *jurement*, car il se prend au figuré pour toutes sortes de protestations qu'on fait dans le commerce du monde. Balsac dit en ce sens, que Jupiter rit également des *sermens* des amans & des rois. (*D. J.*)

SERMENT, VŒU, (*Religion, Morale.*) ce ne sont point deux termes synonymes, & la différence qui se trouve entre ces deux actes religieux, mérite d'être exposée.

Tout *serment*, proprement ainsi nommé, se rapporte principalement & directement à quelque homme auquel on le fait. C'est à l'homme qu'on s'engage par-là: on prend seulement Dieu à témoin de ce à quoi on s'engage, & l'on se soumet aux effets de sa vengeance, si l'on vient à violer la promesse qu'on a faite, supposé que l'engagement par-lui-même n'ait rien qui le rendît illicite ou nul, s'il eût été contracté sans l'interposition du *serment*.

Mais le *vœu* est un engagement où l'on entre directement envers Dieu, & un engagement volontaire, par lequel on s'impose à soi-même de son pur mouvement, la nécessité de faire certaines choses, auxquelles sans cela on n'auroit pas été tenu, au moins précisément, & déterminément; car si l'on y étoit déja indispensablement obligé, il n'est pas besoin de s'y engager: le *vœu* ne fait alors que rendre l'obligation plus forte, & la violation du devoir plus criminelle, comme le manque de foi, accompagné de parjure, en devient plus odieux, & plus digne de punition, même de la part des hommes.

Comme le *serment* est un lien accessoire qui suppose toujours la validité de l'engagement auquel on l'ajoute, pour rendre les hommes envers qui l'on s'engage plus certains de notre bonne-foi; dès-là qu'il ne s'y trouve aucun vice qui rende cet engagement nul ou illicite, cela suffit pour être assuré que Dieu veut bien être pris à temoin de l'accomplissement de la promesse, parce qu'on sait certainement que l'obligation de tenir sa parole, est fondée sur une des maximes évidentes de la loi naturelle, dont il est l'auteur.

Mais quand il s'agit d'un *vœu*, par lequel on s'engage directement envers Dieu à certaines choses, auxquelles on n'étoit point obligé d'ailleurs, la nature de ces choses n'ayant rien par elle-même qui nous rende certains qu'il veut bien accepter l'engagement; il faut, ou qu'il nous donne à connoître sa volonté par quelque voie extraordinaire, ou que l'on ait là-dessus des présomptions très-raisonnables, fondées sur ce qui convient aux perfections de cet être souverain. On ne peut s'imaginer, sans lui faire outrage, qu'il se prête à nos desirs, toutes les fois qu'il nous prendra envie de contracter avec lui, & de gêner inutilement notre liberté: ce seroit supposer qu'il retire quelqu'avantage de ces engagemens volontaires, qui doivent être toujours des devoirs indispensables.

Le docteur Cumberland prétend qu'on se forme une nouvelle obligation après le *serment* dans les engagemens qu'on prend: mais cette nouvelle obligation n'empêche pas que la validité du *serment* n'ait une liaison nécessaire avec la validité de l'engagement, pour la confirmation duquel on le prête. La premiere & la principale raison, pourquoi celui qui manque à la par[illegible] avec *serment*, mérite d'être [illegible]i, c'est [illegible] engagemens le [illegible] par-

[illegible] jure se rend seulement plus coupable, & digne [illegible] une plus rigoureuse punition. Quoiqu'il peche alors, [illegible] contre cette loi naturelle qui ordonne de tenir ce que l'on a promis, & contre celle qui défend d'invoquer le nom de Dieu témérairement, cela ne change point la nature des obligations qui naissent de-là, en tant que jointes ensemble, de telle maniere que la violation de ce qui se rapporte à Dieu, suppose ici nécessairement une infraction de l'autre qui regarde les hommes, auxquels on s'engage en prenant Dieu à témoin. On ne le prend à témoin, que pour confirmer l'engagement où l'on entre envers ceux à qui l'on jure; & si l'on a lieu de croire qu'il veut bien se rendre garant de l'engagement & vengeur de son infraction, c'est uniquement, parce que l'engagement n'a rien en lui-même qui le rende ou illicite, ou invalide. *Traité des lois naturelles*. (*D. J.*)

SERMENT, s. m. (*Littérat.*) attestation religieuse de la vérité, de quelque affirmation, engagement, promesse, *&c.* Mais nous ne voulons pas ici considérer le *serment* en théologien, en jurisconsulte, ni en moraliste; nous en voulons parler en simple littérateur, & d'une façon très-concise. On trouvera dans les *mém. des inscr.* des détails étendus sur le même sujet, & dans le même plan, car cette matiere envisagée de cette maniere, présente quantité de choses agréables, curieuses & solides; c'est l'histoire de tous les peuples.

L'usage des *sermens* fut ignoré des premiers hommes. La bonne-foi regnoit parmi eux, & ils étoient fideles à exécuter leurs engagemens. Ils vivoient ensemble sans soupçon, sans défiance. Ils se croyoient réciproquement sur leur parole, & ne savoient ce que c'étoit, ni que de faire des *sermens*, ni de les violer. Dans ces premiers jours du monde naissant, dit Juvenal, les Grecs n'étoient pas toujours prêts à jurer, & si nous en croyons M. Despréaux.

Le Normand même alors ignoroit le parjure.

Mais sitôt que l'intérêt personnel eut divisé les hommes, ils employerent pour se tromper la fraude & l'artifice. Ils se virent donc réduits à la triste nécessité de se précautionner les uns contre les autres. Les promesses, les protestations étoient des liens trop foibles; on tâcha de leur donner de la force en les marquant du sceau de la religion, & l'on crut que ceux qui ne craignoient pas d'être infideles, craindroient peut-être d'être impies. La discorde, fille de la nuit, dit Hesiode, enfanta les mensonges, les discours ambigus & captieux, & enfin le *serment*, si funeste à tout mortel qui le viole. Obligés d'avoir recours à une caution étrangere, les hommes crurent la devoir chercher dans un être plus parfait. Ensuite plongés dans l'idolâtrie, le *serment* prit autant de formes différentes que la divinité.

Les Perses attestoient le soleil pour vengeur de l'infraction de leurs promesses. Ce même *serment* prit faveur chez les Grecs & les Romains: témoins ce beau vers d'Homere.

Ἠέλιος θ' ὃς πάντ' ἐφορᾷς καὶ πάντ' ἐπακούεις.

Je vous atteste, soleil, vous qui voyez & qui entendez tout.

Virgile a imité la même idée dans le iv. de l'Eneide. „ Soleil qui éclairez par vos rayons tout ce qui „ se passe sur la terre. . . . „.

Sol qui terrarum flammis opera omnia lustras,

& dans le xij. livre.

Esto nunc sol testis, &c.

Les Scythes étoient aussi d'un *serment*, qui avoit je ne sai quoi de noble & de fier, & qui répondoit assez bien au caractere un peu féroce de cette nation. Ils juroient par l'air & par le cimeterre, les deux principales de leurs divinités; l'air comme étant le principe de la vie, & le cimeterre comme étant l'une des causes les plus ordinaires de la mort.

Enfin les Grecs & les Romains attestoient leurs dieux, qui la plûpart leur étoient communs, mais sur-tout les deux divinités qui présidoient le plus particulierement aux *sermens* que les autres, je veux dire la déesse *Fides* & le dieu [illegible] particuliers [illegible] ient

Les contrées [illegible]

certains *sermens* dont ils usoient davantage, selon la différence de leur état, de leurs engagemens, de leur goût, ou des dispositions de leur cœur. Ainsi les vestales juroient par la déesse à qui elles étoient consacrées.

Les hommes qui avoient créé des dieux à leur image, leur prêterent aussi les mêmes foiblesses, & les crurent comme eux dans la nécessité de donner par des *sermens* une garantie à leur parole. Tout le monde sait que les dieux juroient par le styx. Jupiter établit des peines très-séveres contre quiconque des dieux, oseroit violer un *serment* si respectable.

Nous avons vu que la bonne-foi eut besoin pour se soutenir d'emprunter le secours des *sermens*. Il fallut que les *sermens* à leur tour, pour se conserver dans quelque force, eussent recours à certaines cérémonies extérieures. Les hommes esclaves de leurs sens, voulurent qu'on les frappât par des images sensibles, & à la honte de leur raison: l'appareil fit souvent plus d'impression sur eux que le *serment* même.

L'usage le plus ancien, & peut-être le plus naturel & le plus simple, c'étoit de lever la main en faisant *serment*: Du-moins ce fut en cette sorte que se fit le premier *serment* dont nous ayons connoissance. J'en leverai la main devant le Seigneur le Dieu très haut, dit Abraham. Mais les hommes ne se contentant pas de cette grande simplicité, ceux qui pour leur état étoient distingués des autres, voulurent jusques dans cette cérémonie, faire paroître des symboles & des instrumens de leurs dignités, ou de leurs professions. Ainsi les rois leverent leur sceptre en haut, les généraux d'armées leurs lances ou leurs pavois, les soldats leurs épées, dont quelquefois aussi ils s'appliquoient la pointe sur la gorge, selon le témoignage de Marcellin.

On crut encore devoir y faire entrer les choses sacrées. On établit qu'on jureroit dans les temples, on fit plus, on obligea ceux qui juroient à toucher les autels. Souvent aussi en jurant, on immoloit des victimes, on faisoit des libations, & l'on joignoit à cela des formules convenables au reste de la pompe. Quelquefois encore pour rendre cet appareil plus terrible, ceux qui s'engageoient par des *sermens*, trempoient leurs mains dans le sang & dans les entrailles des victimes.

Mais outre ces cérémonies, qui étoient presque communes à toutes les nations, il y en avoit de particulieres à chaque peuple; toutes différentes selon la différence de leur religion, ou de leurs caracteres. On voit dans l'Ecriture qu'Abraham fait toucher sa cuisse par Eliezer dont il exigeoit le *serment*. Jacob mourant, prescrit la même formalité à Joseph: sur quoi l'historien Josephe dit simplement, que cette coutume étoit générale chez les Hébreux, qui selon les rabbins juroient de la sorte pour honorer la circoncision.

Les Scytes accompagnoient leurs *sermens* de pratiques tout-à-fait conformes à leur génie; lorsque nous voulons, dit l'un d'eux dans Lucien, nous jurer solemnellement une amitié mutuelle, nous nous piquons le bout du doigt, & nous en recevons le sang dans une coupe; chacun y trempe la pointe de son épée, & la portant à la bouche, suce cette liqueur précieuse: c'est parmi nous la plus grande marque qu'on puisse se donner d'un attachement inviolable, & le témoignage le plus infaillible où l'on est de répandre l'un pour l'autre jusqu'à la derniere goutte de son sang.

Souvent les Grecs pour confirmer leurs *sermens*, jettoient dans la mer une masse de fer ardente, & ils s'obligeoient de garder leur parole jusqu'à ce que cette masse revînt d'elle-même sur l'eau; c'est ce que pratiquerent les Phocéens, lorsque désolés par des actes continuels d'hostilités, ils abandonnerent leur ville, & s'engagerent à n'y jamais retourner. Les Romains se contenterent du plus simple *serment*. Polybe nous assure que de son tems les *sermens* ne pouvoient donner de la confiance pour un grec, au lieu qu'un romain en étoit pour ainsi dire enchaîné. Agésilas cependant pensoit en romain, car voyant que les Barbares ne se faisoient point scrupule d'enfraindre la religion des *sermens*: bon, bon, s'écria-t-il, ces infracteurs nous donnent des dieux pour alliés & pour seconds.

Quelques-uns ne se bornerent pas à de simples cérémonies convenables, ou ridicules, ils en inventerent de folles & de barbares. Il y avoit un pays dans la Sicile, où l'on étoit obligé d'écrire son *serment* sur

ſur de l'écorce, & de le jetter dans l'eau; s'il ſurnageoit, il paſſoit pour vrai; s'il alloit à fond, on le réputoit faux, & le prétendu parjure étoit brûlé. Le ſcholiaſte de Sophocle nous aſſure que dans pluſieurs endroits de la Grece, on obligeoit ceux qui juroient de tenir du feu avec la main, ou de marcher les piés nuds ſur un fer chaud; ſuperſtitions qui ſe conſerverent long-tems au milieu même du chriſtianiſme.

La morale de quelques anciens ſur le *ſerment* étoit très-ſévere. Aucune raiſon ne pouvoit dégager celui qui avoit contracté cet engagement, non pas même la ſurpriſe, ni l'infidélité d'autrui, ni le dommage cauſé par l'obſervation du *ſerment*. Ils étoient obligés de l'exécuter à la rigueur; mais cette regle n'étoit pas univerſelle, & pluſieurs payens s'en affranchirent ſans ſcrupule.

Dans toutes les occaſions importantes, les anciens ſe ſervoient du *ſerment* au-dehors & au-dedans de l'état; c'eſt-à-dire, ſoit pour ſceller avec les étrangers des alliances, des treves, des traités de paix; ſoit au-dedans, pour engager tous les citoyens à concourir unanimement au bien de la cauſe commune.

Les infracteurs des *ſermens* étoient regardés comme des hommes déteſtables, & les peines établies contr'eux, n'alloient pas moins qu'à l'infamie & à la mort. Il ſembloit pourtant qu'il y eut une ſorte d'exception & de privilege en faveur de quelques perſonnes, comme les orateurs, les poëtes, & les amans.

Voilà en peu de mots le précis de ce qui concerne les *ſermens* ou uſage parmi les anciens. Là, comme dans la plûpart des inſtitutions humaines, on peut remarquer un mélange ſurprenant de ſageſſe & de folie, de vérité & de menſonge; tout ce que la religion a de plus vénérable & de plus auguſte confondu avec tout ce que la ſuperſtition a de plus vil & de plus mépriſable. Tableau fidele de l'homme qui ſe peint dans tous ſes ouvrages, & qui n'eſt lui-même, à le bien prendre, qu'un compoſé monſtrueux de lumiere & de ténebres, de grandeur & de miſere. (*Le chevalier* DE *Jaucourt*.)

SERMENT, *des ſoldats*, (*Art. milit. des Romains*.) ce qui concerne le *ſerment* que les armées romaines prêtoient à leurs généraux, eſt un des points les plus obſcurs de l'antiquité. Nous avons dans Aulu-Gelle un paſſage très-ſingulier d'un auteur nommé Cincius. On voit par ce paſſage, qu'anciennement les citoyens à meſure qu'on les enrôloit pour le ſervice, juroient que ni dans le camp, ni dans l'eſpace de dix milles à la ronde, ils ne voleroient rien chaque jour qui excédât la valeur d'une piece d'argent; & que s'il leur tomboit entre les mains quelqu'effet d'un plus grand prix, ils le rapporteroient fidelement au général, excepté certains effets ſpécifiés dans la formule du *ſerment*.

Lorſque tous les noms étoient inſcripts, on fixoit le jour de l'aſſemblée générale, & tous faiſoient un ſecond *ſerment*, par lequel ils s'engageoient de ſe trouver au rendez-vous, s'ils n'étoient retenus par des empêchemens légitimes, qui ſont auſſi ſpécifiés. Il eſt hors de doute que ce ſecond *ſerment* renfermoit la promeſſe de ne point quitter l'armée ſans permiſſion du général. Aulu-Gelle ne rapporte point les termes de cette promeſſe, mais Tite-Live nous les a conſervés. Le conſul Quintius Cincinnatus traverſé par les tribuns du peuple dans ſon deſſein de faire la guerre aux Volſques, déclare qu'il n'a pas beſoin d'un nouvel enrôlement, puiſque tous les Romains ont promis à Publius Valerius, auquel il vient d'être ſubrogé, qu'ils s'aſſembleroient aux ordres du conſul, & ne ſe retireroient qu'avec ſa permiſſion.

Selon Tite-Live, juſqu'au tems de la ſeconde guerre punique, on n'exigea d'autre *ſerment* des ſoldats que celui de joindre l'armée à jour marqué, & de ne point ſe retirer ſans congé. Il faut ajouter le *ſerment* de ne point voler dans le camp; quoique cet hiſtorien n'en parle pas, il eſt d'ailleurs ſuffiſamment atteſté. Mais lorſque les ſoldats étoient aſſemblés & partagés en bandes de dix & de cent, ceux qui formoient chaque bande ſe juroient volontairement les uns aux autres de ne point fuir, & de ne point ſortir de leur rang, ſinon pour reprendre leur javelot, pour en aller chercher un autre, pour frapper l'ennemi, pour ſauver un citoyen.

L'an de Rome 538, quelques mois avant la bataille de Cannes, dans un tems critique où l'on croyoit ne pouvoir trop s'aſſurer du courage des armées, les tribuns de chaque légion commencerent à faire prêter juridiquement, & par autorité publique, le *ſerment* que les ſoldats avoient coutume de faire entr'eux. Il eſt à croire qu'on leur fit auſſi promettre de nouveau ce qu'ils venoient de promettre en s'enrôlant, & qu'alors ou dans la ſuite, on groſſit la formule de quelques détails que l'on jugea néceſſaires.

Quoi qu'il en ſoit, à la tête de la légion, un ſoldat choiſi par les tribuns, prononçoit la formule du *ſerment*; on appelloit enſuite chaque légionnaire par ſon nom: il s'avançoit, & diſoit ſimplement: *je promets la même choſe*, *idem in me* (ſuppl. *recipio*). La formule de ce nouveau *ſerment* n'eſt rapportée nulle part, & peut-être qu'il n'y en avoit point de déterminée. Mais en combinant divers endroits de Polybe, de Denis d'Halicarnaſſe, de Tite-Live, & de Tacite, on trouve qu'elle ſe réduiſoit en ſubſtance à ce qui ſuit: „ Je jure d'obéir à un tel (on exprimoit le nom „ du général), d'exécuter ſes ordres de tout mon pouvoir, de le ſuivre quelque part qu'il me conduiſe, „ de ne jamais abandonner les drapeaux, de ne point „ prendre la fuite, de ne point ſortir de mon rang; „ je promets auſſi d'être fidele au ſénat & au peuple romain, & de ne rien faire au préjudice de la „ fidelité qui leur eſt dûe „. Cette derniere clauſe fut peut-être inſérée depuis que l'on s'apperçut que les généraux s'attachoient trop les ſoldats.

Voilà ce qu'on appelloit *jurare in verba imperatoris*: expreſſions qui ſignifient à la lettre, jurer que l'on regardera comme une loi toutes les paroles du général, & non pas comme quelques-uns ſe l'imaginent, répeter la formule que prononçoit le général. Ce n'étoit point lui qui la prononçoit: à ne conſulter que les apparences, il ſemble qu'il n'exigeoit point le *ſerment* des légions, & que c'étoient les tribuns & les ſoldats qui, de leur propre mouvement, s'empreſſoient de lui donner cette aſſurance autentique de zèle & de ſoumiſſion à toutes ſes volontés.

Les armées prêterent *ſerment* aux empereurs, comme elles avoient fait aux généraux. On juroit *in verba Tiberii Cæſaris*, comme l'on avoit fait autrefois juré *in verba P. Scipionis*. Mais il faut remarquer,

1°. Que ſous les empereurs, la preſtation du *ſerment* ſe renouvelloit chaque année le jour des calendes de Janvier. Ce *ſerment* annuel doit être regardé comme un veſtige d'antiquité. Dans l'origine, le commandement des armées appartenoit aux conſuls & aux préteurs, & par conſéquent le général étoit annuel auſſi-bien que le conſulat & la préture. On ne ſauroit prouver que la coutume de renouveller le *ſerment*, fût plus ancienne que les empereurs: cependant je croirois volontiers qu'elle s'étoit introduite avec l'abus de continuer les généraux. Il eſt rarement arrivé que les romains ſe ſoient écartés d'un uſage ancien, ſans lui rendre en même tems hommage par une formalité. Sous les empereurs on répetoit encore le *ſerment* aux jours anniverſaires de leur naiſſance & de leur avénement à l'empire; mais on le renouvelloit avec plus de ſolemnité de cinq en cinq ans, à compter du premier jour auquel ils avoient commencé de regner.

Auguſte n'ayant jamais accepté l'empire que pour cinq ans ou pour dix, lors même que la dignité impériale fut devenue perpétuelle, ſes ſucceſſeurs à la fin de chaque cinquieme & de chaque dixieme année de leur regne, ſolemniſoient une fête, comme s'ils euſſent pris de nouveau poſſeſſion du généralat en vertu d'une nouvelle élection, la premiere fois que l'on prêtoit le *ſerment*, & toutes les fois qu'on le renouvelloit ſortout aux fêtes des quinquennales & des décennales, les empereurs donnoient à chaque ſoldat une petite ſomme d'argent, Les anciens généraux n'avoient rien fait de ſemblable.

Du tems d'Auguſte, de Tibere, & même de Caligula, on ne connoiſſoit point encore ces libéralités toujours onéreuſes, ſouvent funeſtes à l'état, qui prirent depuis le nom de *donativum*, & dans le bas empire celui d'*auguſtalicum*. Elles dûrent leur origine à la timidité de Claude, qui le premier de tous les Céſars, ſuivant l'expreſſion de Suétone, acheta la fidélité des ſoldats. Ces gratifications devinrent des dettes; & malheur au prince qui ne les eût pas payées, il auroit été bientôt détrôné. Les ſoldats en recevant leur ſolde, à plus forte raiſon lorſqu'on leur faiſoit des largeſſes, [illegible]ient de préférer à tout le ſalut de l'empereu[illegible] peut-être dans ces c[illegible] d'u[illegible] Il

2°. Il y a une autre différence à obſerver entre le *ſerment* que l'on avoit fait aux généraux, & celui que l'on faiſoit aux empereurs. Tacite, au prémier livre de ſon hiſtoire, raconte que les légions de la haute Germanie, le jour même des calendes de Janvier, au lieu de prêter *ſerment* à Galba, ſelon le coutume, mirent en pieces ſes images; mais que craignant de paroître ſe révolter contre l'empire, elles jurerent obéiſſance au ſénat & au peuple, à qui depuis longtems, dit l'hiſtorien, on ne prêtoit plus *ſerment*. *Ipſo calendarum Januariarum die dirumpunt imagines Galbæ .... ac ne reverentiam imperii exuere viderentur, in S. P. Q. R. obliterata jam nomina, ſacramenta advocabant.* Ce paſſage prouve qu'autrefois en prêtant au général le *ſerment* de fidélité, l'armée le prêtoit nommément à la nation, & confirme ce qui ſe trouve dans le dixieme livre de Denis d'Halicarnaſſe, que les ſoldats juroient de ne rien faire au préjudice du peuple romain.

Le même texte prouve auſſi que dès l'an 68 de l'ere chrétienne, il y avoit long-tems que les choſes étoient changées à cet égard, & que l'on ne prêtoit plus le *ſerment* qu'à l'empereur. Mais il n'eſt pas aiſé de fixer l'époque de ce changement, il eſt antérieur à Néron & même à Claude, puiſque dès le tems de Galba il étoit déja fort ancien, *S. P. Q. R. obliterata jam nomina*. Suppoſé que Caius l'eût introduit, l'horreur que l'on avoit de ce tyran l'auroit fait abolir après ſa mort. Tibere & Auguſte ne paroiſſent pas en avoir été les auteurs. Ainſi il faut croire que nous devons remonter juſqu'au tems de Jules-Céſar.

Le ſénat & le peuple ayant accumulé ſur ſa tête tous les titres, tous les privileges, tous les honneurs humains & divins, on déclara le généralat héréditaire pour ſes deſcendans, ſoit par la nature, ſoit par l'adoption, il eſt vraiſſemblable que les armées reconnurent ſolemnellement Jules-Céſar pour général perpétuel, & lui prêterent *ſerment* de nouveau. Les tribuns qui le firent prêter, ſupprimerent ſans doute le nom du ſénat & du peuple, bien aſſurés de faire leur cour à un deſpote qui ne gardoit plus de meſures avec la nation.

Rien n'empêche de croire que dès le tems d'Auguſte la formule n'ait été celle-là même que rapporte Vegece, & de laquelle on ſe ſervoit ſous Valentinien II. en exceptant pourtant la différence qu'avoit introduite le changement de religion. Les ſoldats, dit cet auteur, jurent au nom de Dieu, du Chriſt & de l'Eſprit, & par la majeſté de l'empereur.... d'exécuter en braves gens tout ce que l'empereur leur commandera; de ne jamais deſerter, & de ſacrifier leur vie, s'il le faut, pour la république romaine. *Jurant autem per Deum, & per Chriſtum, & per Spiritum ſanctum, & per majeſtatem imperatoris .... omnia ſe ſtrenue facturos quæ præceperit imperator; numquam deſerturos militiam; nec mortem recuſaturos pro romana republica.* Ces mots, *pro romana republica*, étoient une eſpece d'équivalent qu'on avoit ſubſtitué à ceux du *ſénat & du peuple*, qui y étoient auparavant.

Il n'eſt pas douteux que pendant les vingt mois qui s'écoulerent depuis la mort du dictateur juſqu'à la ligue des triumvirs, le nom du ſénat & du peuple n'ait été rétabli dans le *ſerment*; mais on doit croire auſſi que ſous le triumvirat il fut retranché pour toujours. Lorſque le jeune Céſar ayant réuni toute la puiſſance de ſes collegues, ſe fit contraindre d'accepter l'empire, les officiers exigerent le *ſerment* ſelon la formule nouvelle. Auguſte ne fit pas ſemblant de s'en appercevoir, perſonne n'oſa s'en plaindre; & d'ailleurs dans les tranſports d'admiration & d'idolâtrie qu'avoit excité dans tous les cœurs ſon abdication prétendue, les Romains étoient plus diſpoſés à le forcer de recevoir ce qu'il refuſoit, qu'à lui conteſter ce qu'il vouloit bien recevoir. Ajoutez à cela que peut-être la formule n'avoit jamais été fixe, & que les tribuns étoient maîtres de choiſir les termes. C'eſt ainſi, ſelon toute apparence que s'établit ce nouveau *ſerment*, ſans aucune attache de l'autorité publique, ſans ordre de l'empereur, ſans decret de la nation, ſans qu'elle renonçât à ſes droits.

Enfin, pour donner au lecteur une idée nette des *ſermens militaires* des Romains, il doit ſavoir que ſous la république il y avoit trois ſortes d'engagemens pour les troupes. Le premier s'a[illegible]lloit *ſacramentum*; c'étoit celui par lequel cha[illegible] prêtoit *ſerment* en partic[illegible]général, [illegible]mettoi[illegible]roient, ſans jamais l'abandonner, ſous quelque prétexte que ce pût être, juſqu'à ce qu'il eût été licentié.

La ſeconde eſpece d'engagement militaire s'appelloit *conjuratio*; c'eſt-à-dire que dans les troubles imprévus, ou qu'à l'approche ſubit de l'ennemi, cas qui demandoit un prompt ſecours, & qui ne laiſſoit pas le tems d'exiger le *ſerment* de chaque ſoldat en particulier, le conſul montoit au capitole, & de-là levant deux étendards, l'un de couleur de roſe pour l'infanterie, l'autre bleu pour la cavalerie, il s'écrioit: *Quiconque veut le ſalut de la république, qu'il me ſuive*. Les Romains alors ſe rangeoient ſous le drapeau, tous juroient enſemble d'être fideles, & s'obligeoient au ſervice que la république attendoit d'eux.

Le troiſième engagement ſe faiſoit lorſque les magiſtrats dépêchoient en divers lieux des hommes de choix, avec pouvoir de lever des troupes pour les beſoins de la république. Cette troiſieme maniere de s'engager s'appelloit *evocatio*.

Outre le *ſerment* qu'on prêtoit dans ces trois manieres de s'engager, les tribuns exigeoient le *ſerment* particulier de tous les ſoldats de ne rien prendre pour eux, mais de porter tout ce qu'ils trouveroient, à la tente du général.

Plutarque nous apprend qu'il n'étoit permis à aucun ſoldat de tuer ou de frapper l'ennemi avant que d'avoir fait le *ſerment militaire*, ou après avoir obtenu ſon congé. (*D. J.*)

SERMENT, (*Gramm. & Juriſprud.*) eſt une invocation que l'on fait de quelque choſe de ſaint, pour atteſter d'une maniere plus forte ce que l'on dit, ou pour s'obliger plus efficacement d'obſerver quelque choſe.

Les plus anciens exemples que l'on trouve de *ſermens*, ſont ceux d'Abraham au roi de Sodome, & au roi Abimelech, celui d'Elieſer à Abraham, & celui de Jacob à Laban.

Le *ſerment* devroit être une cérémonie ſuperflue, ſi tous les hommes étoient bien perſuadés que l'on ne doit jamais s'écarter de la vérité ni de ſon devoir; mais comme on a malheureuſement reconnu qu'il n'y en a que trop qui s'en écartent, on a introduit l'appareil du *ſerment*, dans la vûe de contenir par-là ceux qui ſeroient diſpoſés à s'oublier.

Anciennement en France on employoit en toute occaſion la formalité du *ſerment*, comme dans les contrats & autres affaires civiles.

Au concile de Clermont en 1095, il fut ordonné que tout homme au-deſſus de douze ans jureroit de garder les articles donnés aux gens de guerre par l'archevêque de Bourges entre les mains de ſon évêque, & que l'on ne ſeroit reçu à la foi d'aucun fief ſans renouveller ſon *ſerment*. C'eſt ainſi que les juges d'égliſe commencerent à s'attribuer la connoiſſance de toutes ſortes d'affaires temporelles, même entre les laïques, ſous prétexte que la foi du *ſerment* avoit été violée.

En quelques endroits les nobles prétendoient n'être point aſſujettis à la formalité du *ſerment* comme les roturiers, & que leur parole ſuffiſoit. On en trouve un exemple au terrier de Chaſſagne, où Gilles d'Arlos reconnut en 1358 une vigne, promettant de bonne foi, & ſans faire aucun *ſerment*, ſuivant (eſt-il dit) la coutume des nobles, de déclarer les ſens & ſervis lorſqu'il verroit le contrat qu'il n'avoit pas.

Préſentement toutes perſonnes ſont obligées de prêter *ſerment* quand le cas y échet, excepté le roi, qui prête *ſerment* à ſon ſacre.

La reine ne prête pas non plus de *ſerment* en juſtice. Lorſque la reine femme de Charles VII. fut interrogée par le chancelier Juvenal des Urſins, pour l'information que l'on fit ſur les calomnies répandues contre le dauphine qui venoit de mourir, elle ne fit point de *ſerment*.

Lorſque les princes du ſang ſont dans le cas de prêter *ſerment* en juſtice, c'eſt-à-dire de faire une affirmation, ils la font en l'hôtel du juge.

Les évêques jouiſſent auſſi de cette prérogative.

Le *ſerment* eſt ou déféré d'office par le juge, ou deféré par la partie, & ordonné par le juge. *Voyez* SERMENT SUPPLETIF, & SERMENT DÉCISOIRE.

On prête auſſi *ſerment* de dire vérité, avant de ſubir interrogatoire. *Voy.* INTERROGATOIRE.

Lorſqu'on eſt reçu dans un office ou fonction publique, on prête *ſerment*. *Voyez* OFFICE, RECEPTION.

La forme de prêter le *ferment* pour les laïcs, eft de lever la main droite, laquelle doit être nue & non gantée. Une perfonne étant incommodée de la main droite, on lui fait lever la main gauche. Les eccléfiaftiques qui font dans les ordres facrés, mettent la main *ad pectus*.

Lorfque celui qui doit faire une affirmation eft incommodé ou abfent, ou qu'il eft retenu par quelque autre empêchement, il peut donner procuration à un tiers d'affirmer pour lui. *Voyez* AFFIRMATION. *Voy.* au digefte le *titre de jure-jurando*; Defpeiffes, *tome II. p.* 527 *& fuiv.* (A)

SERMENT D'ALLEGEANCE eft un *ferment* ufité en Angleterre, par lequel on condamne & on abjure l'opinion de ceux qui admettent une puiffance fupérieure au roi, de quelque nature qu'elle foit. *Hift. des révolut. d'Anglet. tome III. liv. II. p.* 409.

SERMENT PAR L'AME. Louis VIII. jura en 1209 une convention par l'ame de fon pere vivant, pour lequel il ftipuloit. *Lettres hift. fur le parlement, tome II. p.* 100.

SERMENT DE CALOMNIE, *juramentum calumniæ*, étoit un *ferment* que les plaideurs prêtoient chez les romains, pour attefter à la juftice qu'ils agiffoient de bonne foi, & qu'ils croyoient être bien fondés l'un dans fa demande, l'autre dans fa défenfe.

Celui qui refufoit de prêter *ferment*, perdoit fa caufe.

Ce *ferment* a été reçu par le droit canonique, comme on le voit, *liv. II. des decrets, tit. vij.*

Il s'étoit en conféquence introduit dans le royaume, & il y a quelques anciennes ordonnances qui prefcrivent tant au demandeur qu'au défendeur, de le faire fur les faints évangiles.

Mais il y a long-tems que l'ufage en eft aboli; on a craint fans doute que cette formalité ne fît faire beaucoup de parjures.

La feule chofe qui foit reftée de cet ufage, eft le *ferment* que les avocats & procureurs prêtent à leur reception, & qu'ils réiterent chaque année, même dans quelques tribunaux, deux fois l'an: on le leur faifoit autrefois prêter au commencement de chaque caufe; mais comme cela prenoit trop de tems, on s'eft contenté de leur faire prêter ce *ferment* à leur réception, & à chaque rentrée du fiege. *Voyez* au *digefte, liv. XII. titre ij. liv. XXII. titre iij. liv. XXV.* §. 3. *&* *liv. XXXIX. titre j. liv. V.* §. 4. *& titre ij; l. XIII.* §. 3. *&* 13.

SERMENT CORPOREL. On appelle ainfi celui qui fe fait dans la foi & hommage fimple par le vaffal en levant la main, à la différence de celui que le vaffal lige fait en touchant les évangiles. *Voyez* les *articles* 137 *&* 138 de la coutume d'Anjou, & les 148, 149 *&* 150 de la coutume du Maine.

SERMENT DÉCISOIRE eft celui qui eft prêté en juftice après avoir été déféré par une partie à l'autre.

On l'appelle *décifoire*, parce qu'il décide la conteftation fans retour. Celui auquel fa partie adverfe défere le *ferment*, eft conftitué juge dans fa propre caufe.

Ce *ferment* a tant de force, qu'après qu'il eft prêté on n'eft plus recevable à faire retracter le jugement qui a été rendu en conféquence.

On peut feulement révoquer le confentement que l'on a donné pour déférer le *ferment*, les chofes étant encore entieres.

Pour ce qui eft du *ferment* déféré d'office par le juge à l'une des parties, l'autre eft toujours recevable à faire preuve du contraire.

Le *ferment décifoire* ne peut être demandé au débiteur qui oppofe la fin de non-recevoir réfultante du laps de cinq ans, pour les arrérages de rente conftitué. *Voyez* les lois 2. 34 & 40. *ff. de jure-jurando*; Lepreftre, Cambolas, Dufail, Henrys.

SERMENT DÉFERÉ, eft celui qu'une partie eft autorifée à faire par ordonnance du juge, foit du confentement de la partie, ou que le juge l'ordonne de fon propre mouvement. Au premier cas, c'eft-à-dire, quand une partie le défere à l'autre, on l'appelle *ferment de victoire*. *Voyez ci-devant* SERMENT DE VICTOIRE.

SERMENT SUR LES ÉVANGILES, eft celui que l'on prête, la main pofée fur le livre des évangiles, pour marquer que l'on jure par la parole de Dieu contenue dans ce livre. Préfentement on ne fait pas jurer fur le livre entier des évangiles, mais feulement fur l'évangile de Saint-Jean, qui fe dit à la fin de la meffe.

SERMENT DE FIDÉLITÉ, eft un *ferment* folemnel que le fujet fait à fon prince ou le vaffal à fon feigneur, par lequel il s'oblige de lui être toujours fidele.

Nos rois ont droit de l'exiger de tous leurs fujets. On l'exigeoit autrefois au commencement de chaque regne. La confiance légitime que nos rois ont eu leurs peuples fait qu'ils n'ont confervé cet ufage que pour leurs vaffaux & pour ceux des feigneurs, & auffi à l'égard des évêques, lefquels doivent prêter ce *ferment*, à leur avénement au fiége épifcopal, foit comme étant vaffaux de la couronne, foit à caufe qu'ils acquierent une jurifdiction fpirituelle dont on craint qu'ils n'abufent.

Le *ferment de fidélité* dû par les vaffaux à leur feigneur, eft fimple ou lige.

Le fimple eft celui qui fe fait pour les fiefs fimples & non liges.

Le lige eft celui qui fe fait pour les fiefs liges. *Voyez* FIEF LIGE, SIMPLE, & FOI ET HOMMAGE.

Les ferfs & gens de main-morte prêtent auffi le *ferment de fidélité* à leurs feigneurs.

Le *ferment de fidélité* des évêques eft en ces termes: „ Je jure le très-faint & facré nom de Dieu, „ fire, & promets à votre majefté, que je lui ferai „ tant que je vivrai, fidele fujet & ferviteur, & que „ je procurerai fon fervice & le bien de fon état de „ tout mon pouvoir; que je ne me trouverai en aucun confeil, deffein ni entreprife au préjudice d'iceux; & s'il en vient quelque chofe à ma connoiffance, je le ferai favoir à votre majefté. Ainfi me „ foit Dieu en aide & fes faints évangiles.

Les évêques font obligés de prendre des lettres du roi pour cette preftation de *ferment*, & de les faire regiftrer en la chambre des comptes. *Voyez* le *gloff.* de M. de Lauriere, au mot *ferment*, & les *mots brevet de ferment de fidélité*, ÉVÊQUE, RÉGALE.

SERMENT A JUSTICE, c'eft le *ferment* qu'un officier public a prêté en juftice. On dit qu'il a *ferment à juftice*, pour fignifier que fes actes font foi jufqu'à infcription de faux.

SERMENT *IN LITEM*, feu *jus-jurandum in litem*, eft celui qui eft déferé à une partie par le juge fur l'eftimation d'une chofe, pour la reftitution de laquelle il y a procès lorfque les autres preuves manquent, & fur-tout lorfqu'il y a eu fraude de la part du défendeur, & qu'il a fupprimé les actes qui auroient fervi de preuve.

Ce *ferment* a lieu principalement dans les contrats de bonne foi, comme dans le commodat, le dépôt, la reftitution de la dot, le compte de tutelle, le partage de la communauté.

On joint ordinairement cette preuve à celle de la commune renommée.

Mais on ne laiffe point à la partie la liberté d'évaluer à fon gré la chofe dont il s'agit: le juge y met d'abord lui-même une valeur fur laquelle il défere enfuite le *ferment*. *Voyez* au digefte le titre *de in litem jurando*.

SERMENT LITIS-DÉCISOIRE, *voyez ci-devant* SERMENT DÉCISOIRE.

SERMENT LA MAIN MISE AU PIZ, fignifioit en langage ancien, le *ferment* qui fe prête par les eccléfiaftiques, la main mife *ad pectus*, fur la poitrine.

SERMENT EN PLAIDS, *jus-jurandum in litem*, c'eft le *ferment* décifoire, ou le *ferment in litem*, *voyez* Collet, fur les *ftatuts de Savoye pour la province de Breffe*, *p.* 187. *col.* 1. *Voyez* SERMENT DÉCISOIRE, SERMENT DÉFERÉ PAR LE JUGE, SERMENT SUPPLETIF, SERMENT *IN LITEM*.

SERMENT RÉFERÉ, eft lorfqu'une partie, à laquelle fon adverfaire ou le juge a déferé le *ferment*, refufe de le faire, & offre elle-même de s'en rapporter au *ferment* de fon adverfaire.

SERMENT SUR DES RELIQUES; c'étoit autrefois la coutume de jurer fur les reliques des Saints, & fingulierement fur le tombeau des martyrs, d'où eft encore reftée la coutume obfervée dans l'églife de Paris, que les licenciés de l'univerfité vont prêter le *ferment* fur l'autel de Saint-Denis.

Anciennement, quand on vouloit éluder fon *ferment*, on le prêtoit fur un reliquaire vuide, comme s'il étoit permis de fe jouer ainfi de la religion du *ferment*.

SERMENT SUPPL[illegible] eft celui qui eft déferé par le juge, pour [illegible]ment aux autres preu- [illegible] quand on [illegible]elque [illegible]it

fait; ou qu'on adjuge au demandeur ses conclusions, en affirmant de même par lui quelque fait. *Voyez* Affirmation & Serment déféré.

Serment de suprématie, est un *serment* usité en Angleterre, par lequel on reconnoît que le roi est chef de l'église dans ses états. *Hist. des révolut. d'Anglet. tom. III. liv. XI. p.* 409.

Serment du test, ainsi appellé, comme par abréviation du latin *testimonii*, est un *serment* usité en Angleterre, par lequel on atteste la religion que l'on professe.

Il fut ajouté en 1672 aux *sermens* d'allegeance & de suprématie. Il ne consistoit alors qu'à abjurer la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie: on y a depuis ajouté une abjuration de l'invocation des saints, du sacrifice de la messe, & une renonciation au parti du prétendant. Personne ne peut avoir aucun emploi d'église, de robe, ou d'épée, qu'il n'ait prêté ce *serment*. *Hist. des révolut. d'Angl. tom. III. liv. II p.* 409.

Serment par la tête & les cheveux de Dieu, étoit très-commun chez les Romains: il fut défendu par Justinien. *Voyez* la *dissertat.* de M. Mahieu *sur les sermens. Mémoires de l'académ. des Inscript. tom. I. p.* 279.

Serment vilain. On appelloit ainsi anciennement les juremens de ceux qui prenoient à témoin quelque chose deshonnête, ou qui blasphémoient le saint nom de Dieu. *Voyez* les *ordonnances de la troisieme race, tom. II.* (*A*)

SERMENTÉ, adj. (*Gram. & Jurisprud.*) se disoit dans l'ancien style, pour exprimer quelqu'un qui avoit serment à justice. *Voyez* Juré & Serment. (*A*)

SERMIONE, (*Géog. mod.*) en latin *Sermio* ou *Sirmio*, bourg d'Italie dans l'état de Venise, au Véronèse, sur une petite presqu'île, près du lac de Garde. C'est cet endroit que Catulle a chanté, & dans lequel il avoit établi sa retraite. *Voyez* Sermio, *Géog. anc.* (*D. J.*)

SERMOLOGUE, s. m. (*Hist. ecclés.*) nom qu'on donnoit anciennement à un livre ecclésiastique ou recueil de sermons & homélies des papes ou d'autres personnages éminens en science & en piété, & qu'on lisoit autrefois aux fêtes des confesseurs, de la Toussaints, de la purification, & tous les jours depuis Noël jusqu'à l'octave de l'Epiphanie. *Voyez* Homélie.

SERMON, s. m. (*Gram.*) discours chrétien prononcé en chaire, dans une église, pour instruire & édifier les fideles.

Sermon de J. C. (*Critiq. sacrée.*) c'est ainsi qu'on nomme le discours que J. C. tint sur la montagne à ses apôtres, & qui se trouve dans S. Matthieu, *chap. v. vj. vij.* Il importe de nous étendre plus que de coutume sur ce discours de notre Seigneur, parce qu'il renferme plusieurs préceptes qui paroissent impraticables, à cause des conséquences qui en résultent nécessairement. Par exemple, J. C. dit: „ Ne résistez point à celui qui vous fait du mal; „ au contraire si quelqu'un vous frappe à la joue „ droite, présentez-lui aussi l'autre joue „, *chap. v.* „ *v.* 39. C'est interdire la défense, qui est du droit naturel de tous les hommes, sans quoi ils ne sauroient se conserver. De même: „ Si quelqu'un vous „ veut faire un procès pour avoir votre robe, laissez-lui aussi votre manteau „. Qu'on pratique ce precepte, & les gens de bien seront exposés à toutes les injures des méchans; on les frappera, & on se moquera de leur patience, qui les exposera à de nouvelles injures, & au mépris. On les dépouillera de leur bien, & on les réduira eux & les leurs à la mendicité. Encore: „ Ne vous amassez point des trésors sur la terre, où les vers & la rouille les con„ sument, *chap. vj. v.* 19. „. Est-il donc défendu à un chrétien de profiter des bénédictions du ciel, de l'héritage de ses ancêtres, & du succès de son travail? Ne peut-il rien amasser pour l'avenir, ni prévenir les revers de l'adversité? Faudra-t-il qu'il vive au jour la journée, pendant qu'il peut très-innocemment se mettre à l'abri de la disette, & amasser de quoi subsister, lorsque l'âge ou la maladie le mettront hors d'état de travailler? J. C. dit de même: „ Ne vous mettez point en peine de ce qui regar„ de votre vie, de ce que vous mangerez, de ce „ que vous boirez, & à l'égard de votre corps de „ quoi vous vous habillerez, *chap. v. v.* 25 „. Sur quoi le seigneur propose à [illegible] disciples „ l'exemple des oiseaux de [illegible] qui ne [illegible] fon-nent, & qui n'amassent rien dans les greniers: & celui des lis des campagnes, qui ne travaillent ni ne filent, & que Dieu prend soin de vêtir. Il defend aussi d'avoir aucun souci pour le lendemain, parce que le lendemain aura soin de ce qui le regarde, *ibid. v.* 31. 33. Il veut enfin que ses disciples demandent les choses qui leur sont nécessaires, assurés que Dieu les leur donnera, *chap. vij. v.* 7. & *suiv.*

Pour accorder ces préceptes de J. C. avec la prudence & la justice, les interpretes ont cherché des explications; ils ont limité les expressions générales du Sauveur; ils y ont apposé des conditions. Quelques-uns ont cru que l'évangéliste avoit obmis quelques paroles de J. C. qui auroient servi à entendre ses commandemens, & à prévenir les mauvaises conséquences qui en résulteroient, si les Chrétiens les observoient à la rigueur; d'autres ont imaginé des conseils évangéliques, c'est-à-dire, des conseils de perfection, qu'on n'est pas obligé de pratiquer pour être sauvé; mais qui donnent à ceux qui les observent, un mérite supérieur aux autres, & des degrés de gloire dans le ciel. C'est une mauvaise défaite: tout est précepte, commandement; & si bien commandement, que notre Seigneur finit son *sermon* sur la montagne, par la comparaison d'un homme prudent, qui bâtit sa maison sur le roc; c'est celui qui observe les commandemens qu'il vient de donner; & d'un homme insensé qui bâtit sa maison sur le sable, *chap. vij. v.* 24. & *suiv.*

Cependant, comme on convient que si les Chrétiens vouloient observer plusieurs de ces commandemens de J. C. la société seroit bien-tôt renversée; les gens de bien en proie à la violence des méchans; le fidele exposé à mourir de faim, parce qu'il n'auroit rien épargné dans la prospérité, pour se nourrir & se vêtir dans l'adversité: en un mot, tout le monde avoue que les préceptes de N. S. ne sont pas incompatibles avec la sûreté & la tranquillité publiques: voilà ce qui a obligé les interpretes à recourir à des restrictions, à des modifications, à des paroles sous-entendues; mais tout cela n'est pas nécessaire, & nous paroît trop recherché: un législateur qui donne des préceptes, doit s'expliquer clairement; les paradoxes ne conviennent point dans les lois; chacun y apporteroit des restrictions & des modifications à son gré.

Ce qui a jetté les interpretes dans l'erreur, c'est qu'ils ont cru que les préceptes du Seigneur dans ces trois chapitres, regardoient tous les Chrétiens; au lieu qu'ils devoient prendre garde, qu'encore qu'il y en ait beaucoup qui soient communs à tous les Chrétiens, il y en a beaucoup d'autres qui sont particuliers aux apôtres du Seigneur, & qui leur ont été donnés pour l'exercice du ministere dont ils furent revêtus. C'est ce que l'on verra, si l'on fait attention au récit de S. Luc, qui rapporte en abrégé le *sermon de J. C.* sur la montagne. Consultons-le; cet évangéliste nous raconte, *chap. vj. v.* 12. & *suivans*, que J. C. ayant passé la nuit en prieres sur une montagne, lorsqu'il fut jour, appella ses disciples, c'est-à-dire, tous ceux qui faisoient profession de croire en lui; & qu'alors il en choisit douze, qu'il nomma *ses apôtres.* Après cela il descendit dans la plaine avec ceux qu'il venoit de se choisir, & guérit un grand nombre de malades. Ensuite il monta sur le penchant de la montagne, s'y assit, & ses disciples s'approcherent de lui, *Matth. c. v. v.* 1. Ce sont donc ici les disciples auxquels il avoit conféré l'apostolat: *alors jettant les yeux sur eux, il leur dit*; ce sont les paroles de S. Luc, *chap. vj. v.* 20. C'est donc à eux qu'il s'adresse, & non en général à toute la troupe, qui étoit au-bas de la montagne. Il vient de leur confier une charge; il leur donne ses instructions; rien de plus clair & de plus simple.

Il ne faut après cela que considérer divers endroits du *sermon de J. C.* pour voir que c'est à ses apôtres qu'il parle: „ Vous êtes le sel de la terre, vous êtes „ la lumiere du monde, la ville assise sur une monta„ gne, *Matth. c. v. v.* 13. 14. „ Tout cela convient, non en général aux chrétiens, mais aux apôtres de J. C. destinés par leur ministere à préserver le monde du vice, & à prévenir les jugemens de Dieu sur les hommes, en procurant la conversion des pécheurs. Ils étoient la lumiere du monde par la prédication de l'Evangile; ils étoient la ville assise sur une montagne, pour servir de modele & de spectacle à l'univers: ils étoient la lampe qui devoit éclairer tous ceux qui sont dans la maison, savoir dans l'Eglise de Dieu.

Il les avertit qu'il n'est point venu abolir la loi ou les prophetes, mais les accomplir, *ibid. v.* 19. C'est une instruction dont ils avoient grand besoin dans leur ministere. Il leur parle des peines & des récompenses, non-seulement de ceux qui auront observé ou violé la loi, ce qui ne regarde que les particuliers; mais aussi de ceux qui auront enseigné aux hommes à la violer, ou à l'observer, *ibid.*

Le Seigneur dit encore à ses mêmes disciples: „ Cherchez premierement le royaume de Dieu & sa „ justice, & les autres choses vous seront accordées „ par-dessus, *ibid. chap. vj. v.* 33 „. On peut donner à ces paroles un sens qui se rapporte à tous les Chrétiens en général, je l'avoue; mais le vrai sens convient aux apôtres du Sauveur: cherchez à établir le royaume de Dieu & sa justice; c'étoit à eux à établir le royaume de Dieu, dont ils étoient les ministres.

„ Ne donnez point les choses saintes aux chiens, & „ ne jettez point vos perles devant les pourceaux, „ de peur qu'ils ne les foulent aux piés, & que se „ tournant contre vous, ils ne vous déchirent, *ibid.* „ *chap. vij. v.* 6„. Cela regarde évidemment les seuls apôtres, appellés à prêcher l'Evengile, & à qui J. C. donne ce précepte de prudence.

On voit donc clairement dans S. Luc, que le *sermon du Seigneur*, s'adresse aux apôtres, & non à la troupe; en voici de nouvelles preuves. Après leur avoir prédit les persécutions qu'ils souffriront à cause de lui, il ajoute: „ Réjouissez vous alors, & soyez „ transportés de joie, parce qu'une grande récom„ pense vous est assurée dans le ciel: car c'est ainsi „ que leurs peres ont traité les prophetes, *Luc, vj.* „ *v.* 23 „. J. C. parle donc à ses apôtres, & les avertit des persécutions qu'ils auront à souffrir, comme les prophetes en ont essuyé. De même encore, il employe la comparaison suivante: „ Un aveugle peut„ il conduire un autre aveugle? ne tomberont-ils pas „ tous deux dans la fosse? *ibid. v.* 39 „. Ce propos regarde les seuls apôtres, appellés par leur ministere à conduire les autres hommes.

Dès qu'on a posé ce principe, que le *sermon de notre Seigneur* s'adresse à ses apôtres, il n'y a plus aucune difficulté. Tous les préceptes qui semblent choquer la prudence, la justice, ruiner la sûreté publique, & jetter le trouble dans la société; tous ces préceptes, dis-je, sont très-justes, & n'ont plus besoin de limitation, ni de restriction. Les apôtres de J. C. occupés de leurs fonctions, ne doivent point s'amasser des trésors sur la terre. Il falloit sur toutes choses qu'ils se gardassent d'avarice; ce défaut seul pouvant détruire tout le fruit de leur ministere. Ce sont eux que Dieu nourrira comme les oiseaux du ciel, qu'il vétira comme les lis des champs; ce sont eux qui à l'exemple de leur maitre, au ministere duquel ils ont succedé, doivent quand on leur frappe sur une joue, présenter aussi l'autre, c'est-à-dire, user de la plus grande modération. Ils seront les victimes du monde, mais la foi chrétienne dont ils sont les ministres, ne peut s'établir autrement que par la patience; ce sont eux qui ne doivent être en aucun souci du lendemain parce que Dieu s'est chargé immédiatement de pourvoir à tous leurs besoins. Ce fut aussi pour cela que le Seigneur après les avoir choisis, les envoya, & leur défendit de faire aucune provision pour le voyage, „ parce que l'ouvrier est digne de son salaire, *Luc, c. ix. v.* 3. *& suivant*, *Matth. c. x. v.* 1. *& suivant*.

Il ne faut pas cependant conclure de-là, que tous les préceptes des *chap. v. vj. & vij. de S. Matthieu*, ne regardent que les apôtres; car ces saints hommes ont deux caracteres celui de fideles, & celui d'apôtres de J. C. le Seigneur leur donne des commandemens qui leur conviennent en ces deux qualités, & d'autres qui ne sont relatifs qu'à leur qualité d'apôtres & à leur ministere. Beausobre, *remarques critiques*. (*D. J.*)

SERMONAIRE, s. m. (*Gram.*) auteur qui a composé & publié des sermons. Fléchier, Bossuet, Massillon, Cheminais, Bourdaloue, sont nos plus grands *sermonaires*.

SERMONETA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Italie dans la campagne de Rome, à 4 milles au midi oriental de Segni, & environ à 6 milles au midi d'Agnani. Cette bourgade a titre de *duché*, & toute sa campagne est ce que les anciens appelloient *Palus-Pomptine*. Pline dit que de son tems on y voyoit cinq villes; à peine y voit-on aujourd'hui cinq fermes. (*D. J.*)

SERMYLIA, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine dans la Chalcidie, près du mont Athos. Hérodote, *l. VII. c. cxxiij.* place cette ville sur le golfe Toronée. (*D. J.*)

SERONGE, s. f. (*Commerce.*) espece de toiles peintes qui se fabriquent dans la ville de l'Indostan de ce nom. Pendant la saison des pluies qui durent quatre mois, les ouvriers impriment leurs toiles; quand la pluie a cessé & qu'elle a troublé l'eau de la riviere qui passe à *Seronge*, ils y lavent les toiles qu'ils ont imprimées; cette eau trouble a la vertu de faire tenir les couleurs, & de leur donner plus de vivacité; de sorte que plus on les lave dans la suite, plus elles deviennent belles, au-lieu que les couleurs des autres toiles peintes des Indes ne sont pas si vives, & qu'elles s'effacent en les lavant plusieurs fois. On fait à *Seronge* une sorte de toile peinte qui est si fine, que l'on voit la chair au-travers quand elle est sur le corps: il n'en vient point en Europe, elles sont toutes retenues pour le serrail & la cour du mogol; les sultanes & les femmes de condition en font faire des chemises & des robes d'été pour leur usage, & la volupté des hommes y trouve leur compte.

SERONGE, (*Géog. mod.*) ville des Indes dans les états du mogol, sur la route de Surate à Agra. Elle est grande & peuplée. Il s'y fabrique des toiles qu'on appelle *chitses*, dont tout le même peuple de Perse & de Turquie est habillé; mais on fait aussi dans cette ville une sorte de toile si fine, que quand elle est sur le corps, on le voit comme s'il étoit à nud. Il n'est pas permis aux marchands de transporter cette fine toile hors de la ville. Elle est destinée pour le serrail du grand-mogol & pour les principaux de sa cour. (*D. J.*)

SÉROSITÉ, s. f. (*Médec.*) les Médecins entendent par *sérosité* cette humeur qui est mêlée avec le sang, & chargée d'un grand nombre de particules salines & mucilagineuses, dont la secrétion & l'évacuation se fait par une multitude prodigieuse de couloirs & d'émonctoires, d'où il suit que la *sérosité* est d'une consistance plus ou moins épaisse & variable, tant par rapport à la couleur que par rapport au goût. Il ne faut pas confondre la *sérosité* avec la lymphe. Cette derniere est une liqueur transparente, insipide, pure, dont la partie la plus subtile compose le fluide qui circule dans le cerveau, dans la moëlle spinale, & peut-être dans les nerfs. (*D. J.*)

SEROU, LE, (*Géogr. moder.*) petite riviere de France. Elle a sa source en Rouergue, & se jette dans l'Avéiron, au-dessous de Milhars en Albigeois. (*D. J.*)

SERPA, (*Géog. anc.*) ville de la Lusitanie, que l'itinéraire d'Antonin marque entre *Ebora* & *Fines*, à 13 milles du premier de ces lieux, & à 20 milles du second sur l'Anas; il y a des savans qui prétendent que cette ville subsiste encore aujourd'hui, & que c'est la *Serpa*, ville de Portugal dans l'Alentejo, au midi de Moura; mais comme l'ancienne *Serpa* étoit sur l'Anas, il en résulte qu'elle étoit différente de la *Serpa* moderne, située à une lieue de la Guadiana qui est l'Anas des anciens, ou du-moins la *Serpa* moderne n'est pas située précisement dans le même lieu que l'ancienne. (*D. J.*)

SERPA, (*Géog. mod.*) ville de Portugal dans l'Alentejo, aux confins de l'Andalousie, sur une hauteur remplie de rochers, à une lieue de Guadiana, à 30 au sud-est de Lisbonne, & à 10 des confins de l'Andalousie. Elle est fortifiée, & on y tient une bonne garnison. *Long.* 10. 15. *lat.* 37. 55. (*D. J.*)

SERPE, s. f. (*Outil d'ouvriers.*) instrument de fer plat & tranchant en forme de grand & large couteau qui a le bout courbé en croissant, & une poignée de bois; c'est après la coignée un des principaux outils des bucherons. Les Jardiniers s'en servent aussi pour émonder les arbres; les Plombiers ont pareillement des *serpes* pour divers de leurs ouvrages; les Vanniers particulierement, ceux qu'on nomme *cloturiers* & *mandriers* se servent de la *serpe*, pour appointer les plus gros morceaux de châtaigniers & autres bois dont ils font les montans de leurs ouvrages. Les petits bois & les osiers s'appointent avec le couteau à travailler.

Pour forger une *serpe* à deux biseaux, le forgeron met un morceau d'acier entre deux morceaux d'une barre de fer, & soude. Lorsque le tout est bien corroyé, il donne à la *serpe* la figure qu'il juge à propos. La *serpe* a un [illegible] d'acier comme la doloire. (*D. J.*)

SERPENT, s. m. *serpens*, (*Hist. nat.*) animal qui n'a point de piés, & qui rampe. *Voyez* REPTILE. On divise les *serpens* en deux classes; la premiere contient ceux dont la morsure n'est pas venimeuse, & que l'on nomme *couleuvres*; ils font des œufs qu'ils déposent dans des endroits chauds, & il en sort au bout d'un certain tems de petits *serpens*, *voyez* COULEUVRE, & *la fig.* 3. *de la Pl. XVI.* où on a représenté un petit *serpent* dans son œuf. Les *serpens* de la seconde classe sont appellés *viperes*; leur morsure est très-dangereuse ordinairement, même elle cause la mort, si on n'y apporte un prompt remede; ils font leurs petits tout vivans. *Voyez* VIPERE. Il y a peu d'endroits où il n'y ait des *serpens*, ils aiment le chaud, & ils sont en plus grand nombre dans les pays méridionaux que dans les septentrionaux; ils varient beaucoup pour la grandeur & la couleur. Dapper, *hist. de l'Amérique*, fait mention d'un *serpent* que l'on trouve au Brésil, & qui a vingt-quatre piés de longueur; & *Chrétien Mentzelius* dit qu'il y en a dans les Indes orientales qui dévorent & qui avalent un buffle tout entier. Les auteurs qui ont écrit sur les *serpens* se sont contredits les uns les autres dans la plûpart de leurs descriptions, de façon qu'il est très-difficile de déterminer les différentes especes de ces animaux.

SERPENT AMPHISBENE, on a donné ce nom aux *serpens* dont la queue est aussi grosse que la tête; on prétend qu'ils marchent en avant & en arriere comme les écrevisses, c'est pourquoi on les appelle aussi *doubles-marcheurs*.

SERPENT *des îles Antilles*, dans le nombre des îles Antilles, les seules îles de la Martinique & de Sainte-Alousie nourrissent dans leurs forêts & sur leurs montagnes une multitude de *serpens* venimeux dont la morsure est mortelle. Ce reptile tient de la nature des vivipares; la femelle produisant à-la-fois jusqu'à soixante à quatre-vingt petits; on rencontre des *serpens* de huit à dix piés de longueur sur quatre pouces de diametre & même plus, couverts sur le dos d'une peau écaillée de couleur grise ou noire marquetée, quelquefois verdâtre ou d'un jaune-brun; le dessous du ventre est toujours plus pâle & presque blanc, couvert d'écailles plus grandes que celles du dos; leur tête, qui est de forme triangulaire, un peu arrondie sur les angles, paroît comme écrasée, ils ont les yeux petits, vifs, la gueule demesurément fendue & garnie de petites dents; sur les côtes de la mâchoire supérieure sont deux longs crocs un peu courbes, fort pointus, creux à leur naissance, mobiles dans l'alvéole, & percés d'un petit trou latéral au-dessus de la gencive, qui, dans cette partie, paroît gonflée, renfermant une vessicule remplie d'un venin le plus funeste à ceux qui ont le malheur d'en éprouver les effets, principalement si la piquure rencontre une veine ou une artere, on ne doit point alors espérer de remede. Les *serpens* s'élancent avec une extrème rapidité, ils piquent de leurs crocs les parties qu'ils touchent, & y seringuent leur venin au moyen du petit trou latéral dont on a parlé. Le parti le plus convenable dans ces occasions est de se faire une forte ligature à sept ou huit doigts au-dessus de l'endroit piqué, & de prendre promptement un bon coup d'eau-de-vie, ou, à son défaut, d'avaler de l'urine toute chaude; si on a tué l'animal, il est à-propos d'en écraser la tête & de l'appliquer sur le mal, ayant grande attention de ne pas rester en place, mais de courir très-vîte, chercher du secours avant que l'enflure & l'assoupissement dont on est pris ayent fait des progrès. Quoique dans un pays chaud, on fait toujours du feu auprès du malade, on le couvre bien, & on l'agite un peu pour l'empêcher de dormir au-moins pendant vingt-quatre heures; la soif qui le tourmente ne doit point être étanchée par de l'eau fraîche qui seroit pernicieuse; il ne faut pas non plus qu'il prenne de nourriture, mais on lui fait avaler une forte dose de thériaque délayée dans de l'eau-de-vie, & on opere sur la blessure en y faisant des scarifications, & y appliquant les ventouses à plusieurs reprises jusqu'à ce qu'on juge qu'il ne reste plus de venin; alors on met sur la plaie un cataplasme composé d'ail pilé dans un mortier de bois, avec une sorte d'herbe appellée *mal-nommée*, quelques autres plantes connues dans le pays & un peu de poudre de tête de serpent. Avant d'appliquer ces drogues, on en exprime le suc pour le faire boire au malade, [illegible] tel, au bout de trois ou quatre jours, doit [illegible] le danger.

Les negres piayes, médecins ou sorciers, font usage de la succion au-lieu de ventouses, ayant soin de se rincer la bouche à chaque fois avec de l'eau-de-vie; ils appliquent ensuite sur la blessure plusieurs simples & drogues, dont ils se réservent la connoissance; c'est un secret qu'on n'a jamais pu tirer d'eux.

Comme l'espece de *serpent*, dont on vient de parler, n'est autre chose qu'une très-grosse vipere, on pourroit sans doute avec succès faire usage du remede que M. de Jussieu a employé si heureusement sur un homme qui, en herborissant, fut piqué au bras par un de ces animaux. Ce remede consiste à faire prendre au malade dix à douze gouttes d'eau-de-luce dans du vin, le bien couvrir ensuite, & répéter ce traitement de demi-heure en demi-heure, jusqu'à ce que les sueurs abondantes ayant emporté la cause du mal.

La chair du *serpent* étant rôtie sur le gril & accommodée comme celle de l'anguille est très-bonne au goût, mais il n'en faut pas faire un long usage, l'expérience ayant appris qu'elle subtilisoit trop le sang.

Les *serpens* changent de peau tous les ans; ils se nourrissent de rats sauvages, de volailles, de grenouilles & d'insectes; ils s'endorment aussi-tôt qu'ils sont repus, jusqu'à ce que ce qu'ils ont avalé se soit entierement corrompu & consommé, car ces animaux n'ont pas une autre façon de digérer.

Serpent tête de chien. Cette espece se trouve communément dans l'île de la Dominique; sa longueur est d'environ huit à neuf piés, & sa grosseur est plus forte que le bras; il a la tête ramassée, ayant quelque rapport à celle d'un chien; sa gueule est fendue, bien garnie de dents, sans crocs ni venin. La peau de ce *serpent* est couverte de petites écailles grises & comme argentées sur les flancs; le dos étant varié de grandes marques noires bordées de jaune, & le dessous du ventre, dont les écailles sont presque aussi larges que l'ongle & fort minces, tire sur la couleur de nâcre de perle. La graisse des tête-de-chiens est estimée un souverain remede contre les rhumatismes; on prétend qu'étant appliquée un peu chaude, elle appaise les douleurs de la goutte; la façon la plus ordinaire de s'en servir est de la mêler avec partie égale d'eau-de-vie ou de ratafia.

SERPENT AVEUGLE. *Voyez* ORVET.

SERPENT CORNU, CERASTE. Ce *serpent* a sur la mâchoire supérieure une corne dure & pointue, d'où lui vient le nom de *serpent cornu*. Seba donne la description & la figure de plusieurs especes de ces *serpens*.

SERPENT ESCULAPE. Ce *serpent* est très-commun en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Pologne, en Asie, en Afrique & en Amérique. Ruisch dit que la face supérieure de ce *serpent* est d'un verd tirant sur la couleur de poireau, à l'exception du dos qui a une couleur noirâtre: la face inférieure est d'un blanc verdâtre. Seba donne la description de sept especes de *serpens esculapes*.

SERPENT A LUNETTE, *ou* SERPENT COURONNÉ. (*Pl. XVI. fig.* 4.) Il est ainsi nommé parce qu'il a sur la tête une tache dont la figure ressemble beaucoup à celle d'une paire de lunettes à mettre sur le nez. On trouve ce *serpent* dans l'Amérique méridionale, au Pérou, à Siam, aux grandes Indes, &c. Seba donne la description & la figure de plusieurs especes de *serpens à lunettes*, qui different les uns des autres par la grandeur & la couleur.

SERPENT A SONNETTES, *boicininga*, *vipera caudisona*. (*Pl. XVI. fig.* 2.) On a donné le nom de *serpent à sonnettes* à ce reptile, parce qu'il a l'extrémité de la queue composée de plusieurs anneaux larges & mobiles, qui en frottant les uns contre les autres, font un bruit semblable à une sorte de cliquetis, ou au son d'une sonnette fêlée. La morsure de ce *serpent* passe pour très-venimeuse. Seba donne la description & la figure de plusieurs especes de *serpens à sonnettes* qui different par la grandeur & par les couleurs. On en trouve en Amérique, dans les Indes orientales & dans les Indes occidentales. Il est fait mention, dans les transactions philosophiques, d'un *serpent à sonnettes* qui avoit près de cinq pieds & demi de longueur: c'est le plus grand de tous ceux dont les auteurs ont parlé.

SERPENT MARIN, poisson de mer auquel on a donné ce nom, parce qu'il a beaucoup de ressemblance avec le *serpent*. Il devient long de trois ou quatre coudées; il a le corps plus rond que celui de

l'anguille; la tête ressemble à celle du congre; sa mâchoire supérieure est plus longue que l'inférieure, & elles sont garnies de dents toutes les deux comme celles de la murene; il y a aussi des dents au palais, mais en petit nombre. La couleur de ce poisson est jaune en entier, à l'exception du ventre & du bec qui sont cendrés. Il a deux petites nageoires auprès des ouies; les yeux ont une couleur jaune. Rondelet, *hist. nat. des poissons, premiere partie, liv. XIV. ch. vj.*

Le même auteur fait mention; au *chap. vij.* du livre déja cité, d'une autre espece de *serpent marin* rouge, dont les côtés sont traversés par des lignes qui s'étendent depuis le dos jusqu'au ventre. Ce poisson a sur le dos une nageoire & une autre sur le ventre, qui s'étendent toutes les deux jusqu'à la queue; elles sont composées de deux petits poils très-minces & tous séparés les uns des autres. Il y a un trait sur les côtés du corps depuis la tête jusqu'à la queue qui est terminée par une nageoire. *Voyez* POISSON.

SERPENT VOLANT. Seba donne la description de deux especes de *serpens volans;* comme il ne parle pas de leurs ailes, c'est sans doute des especes d'acontias qui se tiennent sur les arbres, & qui s'élancent sur ceux qui passent dessous avec une impétuosité si grande, qu'on croiroit qu'ils volent. *Voyez* ACONTIAS. Cependant Vespurius assure avoir vu des *serpens* qui avoient des ailes, & Artus dit qu'il y a à la Côte d'or des *serpens* ailés qui volent assez bien pour prendre des oiseaux en l'air. *Voy.* DRAGON.

SERPENT, *rampement du*, (*Physiq.*) j'ai déja parlé, au *mot* RAMPEMENT, de ce mouvement progressif des *serpens*; mais je ne puis m'empêcher d'ajouter encore deux lignes sur la justesse & l'exactitude presque géométrique qui se rencontre dans les mouvemens sinueux que les *serpens* font en rampant. Les écailles annullaires qui les assistent dans cette action, sont d'une structure très-singuliere. Sur le ventre, elles sont situées en travers, & dans un ordre contraire à celles du dos & du reste du corps: non-seulement depuis la tête jusqu'à la queue, chaque écaille supérieure déborde sur l'inférieure, mais les bords sortent en dehors; ensorte que chaque écaille étant tirée en arriere, ou dressée en quelque maniere par son muscle, le bord extérieur s'éloigne un peu du corps, & sert comme de pié pour appuyer le corps sur la terre, pour l'avancer, & pour faciliter son mouvement serpentin.

Il est aisé de découvrir cette structure dans la dépouille, ou sur le ventre d'un *serpent*, quel qu'il soit. Mais ce n'est pas tout, il y a encore ici une autre méchanique admirable, c'est que chaque écaille a son muscle particulier, dont une extrémité est attachée au milieu de l'écaille suivante. Le docteur Tyson a découvert cette méchanique dans le *serpent* à sonnettes; & selon les apparences, elle existe de même dans les autres *serpens*, ou du moins dans les gros *serpens* des Indes orientales & occidentales. (*D. J.*)

SERPENS, *pierres de*, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs aux coquilles fossiles pétrifiées, connues sous le nom de *cornes d'ammon*.

SERPENS, *langues de*, (*Hist. nat.*) nom que l'on donne quelquefois aux dents de poissons pétrifiées. *Voyez* GLOSSOPETRES.

SERPENT-FÉTICHE, (*Hist. mod. superstition.*) les negres d'Afrique prennent pour objet de leur culte le premier objet, soit animé, soit inanimé, qu'ils rencontrent en sortant de chez eux pour exécuter quelque entreprise; tantôt c'est un chien, un chat, un insecte, un reptile; tantôt c'est une pierre, ou un arbre, *&c.* Lorsque les negres ont fait choix d'une divinité qu'ils nomment *fétiche*, ils lui font une offrande, & font vœu de continuer à lui rendre un culte, s'il les favorise dans le projet qu'ils méditent; lorsqu'ils réussissent, ils attribuent leur succès à la divinité dont ils font choix; si au contraire l'entreprise manque, le *fétiche* est oublié; de cette maniere ces peuples font & défont leurs divinités à volonté. Ces superstitions si grossieres, n'empêchent point ces negres d'avoir des idées assez justes d'un être suprême, qu'ils regardent comme le souverain du ciel & de la terre; ils lui attribuent la justice, la bonté, l'omniscience; c'est un esprit qui réside dans les cieux & qui gouverne l'univers; malgré cela leurs hommages sont réservés pour les *fétiches* dont nous avons parlé.

C'est sur-tout un *serpent* qui est la divinité la plus révérée des negres de la côte de Juidah; ils l'invoquent dans les tems de sécheresse, dans les calamités publiques, dans la guerre, *&c.* On lui offre alors de l'argent, des pieces d'étoffes de soie, des marchandises précieuses, des bestiaux vivans & des mêts délicieux; toutes ces offrandes tournent au profit des prêtres. Le *serpent* qui est l'objet de ce culte est très-familier; sa peau est de la plus grande beauté par la variété de ses couleurs. Il n'est point venimeux, mais est d'une espece qui fait la guerre aux autres & qui les détruit efficacement; il est même facile de les distinguer par leur forme & leurs couleurs. Le respect que l'on a pour le grand *serpent-fétiche*, s'étend à tous les serpens de son espece. Un capitaine anglois fut massacré impitoyablement, parce que les matelots de son équipage avoient eu le malheur de tuer un de ces *serpens* qui étoit venu se loger dans leur magasin. Comme les cochons se nourrissoient de *serpens*, on a pris le parti d'en détruire l'espece, de peur qu'ils ne continuassent à manger les divinités favorites de la nation. Le grand *serpent-fétiche*, que les negres croient immortel, a un temple magnifique, des prêtres auxquels la crédulité des souverains a fait accorder des terres & des revenus considérables: de plus tous les ans on consacre à ce dieu un certain nombre de vierges choisies destinées à ses plaisirs, ou plutôt à ceux de ses ministres. Ces imposteurs sont parvenus à persuader au peuple qu'il est un tems dans l'année pendant lequel les *serpens* saisissent toutes les jeunes filles qui leur plaisent, & les jettent dans une espece de délire qui suit leurs embrassemens; les parens de ces filles, pour les faire guérir de cette frénésie, les mettent dans des hôpitaux sous la direction des prêtres, qui travaillent à leur cure, & qui se font payer un prix considérable à titre de pension; de cette maniere il savent se faire payer même des plaisirs qu'ils se procurent. Ces pensions & les présens qui les accompagnent, sont un produit immense, que les prêtres sont pourtant obligés de partager avec le souverain. Les filles qui ont été guéries dans ces sortes d'hôpitaux, sont obligées de garder un secret inviolable sur les choses qu'elles y ont vues; la moindre indiscrétion seroit punie de mort. Cependant on nous dit que les prêtres imposteurs parviennent à fasciner tellement ces victimes de leur brutalité, que quelques-unes croyent réellement avoir été honorées des embrassemens du grand *serpent-fétiche*. Bosman raconte que la fille d'un roi fut obligée de subir les mêmes épreuves que les autres. Rien ne seroit plus dangereux que de révoquer en doute la probité des prêtres & la certitude des amours de leurs dieux. Ces prêtres se nomment *féticheres;* ils ont un chef ou souverain pontife qui n'est pas moins révéré que le roi, & dont le pouvoir balance souvent celui du monarque. Son autorité est fondée sur l'opinion du vulgaire, qui croit que ce pontife converse familierement avec le dieu, & est l'interprete de ses volontés. Les *féticheres* ont une infinité de moyens pour s'engraisser de la substance des peuples qui gémissent sous leurs cruelles extorsions; ils font le commerce, ont un grand nombre d'esclaves pour cultiver leurs terres; & la noblesse qui s'apperçoit souvent de leur manege, est accablée de leur crédit, & gémit en silence des impostures de ces misérables.

Le grand *serpent-fétiche* a aussi des prêtresses, appellées *betas*, qui se consacrent à son service; les anciennes en choisissent tous les ans un certain nombre parmi les belles filles du pays. Pour cet effet, armées de bâtons, elles vont courir dans les villes, elles saisissent toutes les jeunes filles qu'elles rencontrent dans les rues; & secondées des prêtres, elles assomment quiconque voudroit leur opposer de la résistance. Les jeunes captives sont conduites au séjour des prêtresses, qui leur impriment la marque du grand *serpent*. On leur apprend à chanter des hymnes en son honneur, à former des danses autour de lui, enfin à faire valoir leurs charmes, dont elles partagent les revenus avec les vieilles prêtresses qui les instruisent. Cela n'empêche point que l'on n'ait pour elles la plus profonde vénération.

SERPENT, *en terme d'Astronomie*, est une constellation de l'hémisphere boréal, qu'on appelle plus particulierement *serpent ophiuchus*.

Les étoiles de la constellation du *serpent*, sont au nombre de 17 dans le catalogue de Ptolomée, de 19 dans celui de Ticho [illegible] de 59 dans celui de Flamsteed. *Chambers.*

SER-

Serpent d'airain, (*Hiſt. jud.*) figure d'airain qui repréſentoit un *ſaraph*, ou *ſerpent volant*, & que Moïſe fit mettre au-deſſus d'une pique, aſſurant que tous ceux qui le regarderoient ſeroient guéris de la morſure des *ſerpens* aîlés qui déſolerent les Iſraélites dans le deſert, comme il eſt rapporté dans le livre des *Nombres*, *chap. xxj. v. 9.*

Jeſus-Chriſt, dans S. Jean, *ch. iij. v. 4.* nous avertit que ce *ſerpent* ainſi élevé, étoit une figure de ſa paſſion & de ſon crucifiement: *ſicut Moyſes exaltavit* ſerpentem *in deſerto, ita exaltari oportet Filium hominis.* Ce *ſerpent d'airain* fut conſervé parmi les Iſraélites juſqu'au régne d'Ezéchias qui ayant appris qu'on lui rendoit un culte ſuperſtitieux, le fit mettre en piéces, & lui donna par dériſion le nom de *noheſtan*. *Voyez* Nohestan.

Marsham s'eſt imaginé que le *ſerpent d'airain* étoit une eſpece de taliſman, c'eſt-à-dire de ces pieces de métal qui ſont fondues & gravées ſous certaines conſtellations, d'où elles tirent une vertu extraordinaire pour guérir certaines maladies. Les uns attribuent ces effets au démon, d'autres à la nature du métal, d'autres aux influences des conſtellations. Marsham penſe donc que ce *ſerpent d'airain* élevé par Moïſe, guériſſoit les hébreux mordus des ſerpens, de la même maniere que les taliſmans guériſſent certaines maladies, par la proportion qui ſe rencontre entre les métaux dont ils ſont compoſés, ou les influences des aſtres ſous leſquels ils ſont formés, & la maladie dont on dit qu'ils guériſſent; mais c'eſt attaquer un miracle par des ſuppoſitions chimériques, puiſque rien n'eſt plus incertain que ces prétendues qualités qu'on attribue aux taliſmans. *Voyez* Talisman.

Buxtorf le fils au contraire dans ſon hiſtoire du *ſerpent d'airain*, croit que cette figure devoit naturellement augmenter le mal des bleſſés au-lieu de le guérir, en leur retraçant l'image des monſtres qui les avoient ſi cruellement déchirés, & que Dieu fit éclater doublement ſa puiſſance en guériſſant par un moyen qui devoit produire un effet contraire. Mais il eſt auſſi inutile de groſſir ce miracle qu'il eſt téméraire de le réduire à un effet purement naturel.

On prétend montrer à Milan, dans l'égliſe de S. Ambroiſe, un *ſerpent d'airain* qu'on dit être le même que celui de Moïſe. L'Ecriture raconte trop poſitivement, la deſtruction de ce dernier par Ezéchias, pour qu'on ajoute foi à la tradition populaire des Milanois. Calmet, *Dict. de la Bible, tome III. page* 542 & 543.

Serpent, *dans l'Ecriture*, ſe prend auſſi pour le *démon*. Le *ſerpent* inviſible qui tenta Eve par l'organe du *ſerpent* ſenſible, étoit le démon, comme l'Ecriture & tous les commentateurs le remarquent. Quelques-uns expliquent auſſi du démon ce que dit Job du *ſerpent tortueux*, *chap. xxvj. v.* 13. S. Jean, dans l'*Apocalypſe*, *ch. xij. v. 9. & 14.* marque clairement que le *ſerpent* ancien eſt le démon & ſatan: *draco ille magnus*, ſerpens *antiquus, qui vocatur diabolus & ſatanas, & ſeducit univerſum orbem*. Les juifs appellent auſſi le démon l'*ancien ſerpent*.

Serpent, (*Mythol.*) cet animal eſt un ſymbole ordinaire du ſoleil. Dans quelques monumens il ſe mord la queue, faiſant un cercle de ſon corps, pour marquer le cours ordinaire de cet aſtre. Dans les figures de Mithras, il environne quelquefois Mithras à pluſieurs tours, pour figurer le cours annuel du ſoleil ſur l'écliptique, qui ſe fait en ligne ſpirale.

Le *ſerpent* étoit auſſi le ſymbole de la Médecine, & des dieux qui y préſident, comme d'Apollon, d'Eſculape. Mais Pauſanias nous dit que quoique les *ſerpens* en général ſoient conſacrés à ce dernier dieu, cette prérogative appartient ſur-tout à une eſpece particuliere dont la couleur tire ſur le jaune; ceux-là ne font point de mal aux hommes, & l'Epidaurie eſt le pays où il s'en trouve davantage. Le *ſerpent* d'Epidaurie qui fut tranſporté à Rome pour Eſculape, étoit de cette eſpece. C'étoit peut-être auſſi de ces ſortes de *ſerpens* dont les bacchantes entortilloient leurs tyrſes, ou les paniers myſtiques des orgyes, & qui ne laiſſoient pas d'inſpirer tant de crainte aux ſpectateurs.

Les Egyptiens ne ſe contentoient pas de mêler le *ſerpent* avec leurs divinités: les dieux-mêmes étoient ſouvent repréſentés chez eux, n'ayant que leur tête propre avec le corps & la queue du *ſerpent*. Tel étoit pour l'ordinaire Sérapis, qu'on reconnoît dans les monumens, à ſa tête couronnée du boiſſeau, mais dont tout le corps n'eſt qu'un *ſerpent* à pluſieurs tours. Apis ſe voit auſſi avec une tête de taureau, ayant le corps & la queue de *ſerpent* retrouſſée à l'extrémité.

Les génies ont été quelquefois repréſentés ſous la figure d'un *ſerpent*. Deux *ſerpens* attelés tiroient le char de Triptolème, lorſque Cérès l'envoya parcourir le monde pour apprendre aux hommes à ſemer le blé. Quelques poëtes ont imaginé que les *ſerpens* étoient nés du ſang des Titans, & d'autres en attribuent l'origine au ſang de Python ou de Typhon. (*D. J.*)

Serpent, (*Luther.*) inſtrument de muſique à vent que l'on embouche par le moyen d'un bocal. Cet inſtrument eſt du genre des cornets, & leur ſert à tous de baſſe. Il forme l'uniſſon du baſſon de hautbois ou de huit piés. *Voyez la table du rapport de l'étendue des inſtrumens de Muſique.* Cet inſtrument, ainſi nommé à cauſe de ſa figure ployée comme les ſerpens reptiles, eſt compoſé de deux pieces de bois de noyer ou autre propre à cela, que l'on creuſe après avoir tracé le contour *BCDEFG* en demi-cylindre concave, leſquelles on colle enſuite l'une deſſus l'autre, & qu'on réduit enſuite par-dehors avec des rapes à bois à environ une ligne ou ligne & demie au plus d'épaiſſeur; puis on le couvre d'un cuir mince ou de chagrin pour le conſerver. Avant de mettre le cuir, on met ſous les plis, dans la partie concave, du nerf de bœuf battu pour le renforcer en cet endroit, & l'empêcher de rompre lorſqu'on le prend par la partie *BC*. *Voyez la fig. Pl. de Luth.* Cet inſtrument a ſix trous notés, 123456, par le moyen deſquels & du vent que l'on inſpire par le bocal *AB*, on lui donne l'étendue d'une dix-ſeptieme.

Le bocal *AB* s'emboîte dans une frette de cuivre ou d'argent, ſelon que le col du bocal eſt de l'un ou l'autre métal. Ce col eſt recourbé, comme on voit dans la *figure*, pour préſenter plus facilement le bocal (lequel on emboîte dans le col) à la bouche de celui qui joue de cet inſtrument. Le bocal eſt une petite cuvette ou hémiſphere concave, laquelle eſt ordinairement d'ivoire; au milieu de cette cuvette, qui peut avoir $1\frac{1}{4}$ pouce de diametre, eſt un petit trou qui communique par le collet *a fig. ſuiv.* dans le col de métal du *ſerpent* dans lequel il entre.

Pour jouer de cet inſtrument, il faut le prendre des deux mains, en ſorte que les trois doigts, *index*, *medius* & annulaire de la main gauche bouchent les trous 123, le pouce de cette main étant placé à l'oppoſite des trous, pour pouvoir avec les autres doigts tenir l'inſtrument en état. Les trois mêmes doigts de la main droite ſervent à boucher les trous 456, vis-à-vis deſquels le pouce de cette main eſt placé pour la même raiſon.

Après avoir poſé les doigts ſur les trous, on préſente le bocal à la bouche, & on l'applique ſur les levres, en ſorte que l'air que l'on inſpire dans le *ſerpent* ne puiſſe trouver aucun paſſage entre les bords du bocal & les levres, mais qu'il ſoit contraint de paſſer dans le corps de l'inſtrument; pour cela on mouille avec la langue les bords du bocal, qui s'applique mieux par ce moyen ſur les levres pour faire les tons graves ſur cet inſtrument, particulierement ceux qui ſe font tous les trous bouchés. Il faut bien ménager le vent, & ſouffler également; pour les autres tons où il y a quelques trous de débouchés, ils ſont plus faciles à faire: il s'en trouve cependant quelques-uns qui ont le même doigté, leſquels par conſéquent ne different que par les différens degrés de viteſſe du vent qui anime l'inſtrument; tels ſont la plûpart des dièſes, des tons naturels, que l'on peut faire cependant en ne débouchant que la moitié du trou ſupérieur, ou en croiſant les doigts, c'eſt-à-dire en débouchant le trou de la note ſupérieure, & en bouchant celui de l'inférieure de la note dont on veut faire le dièſes. *Voyez la tablature ſuivante*, où les notes de muſique font voir quelle partie & quelle étendue forme le *ſerpent*. *Voyez* auſſi la *table du rapport de l'étendue des inſtrumens*. Les zéros noirs & blancs qui ſont au-deſſous des notes, leſquelles correſpondent aux trous du *ſerpent*, font voir quels trous il faut tenir ouverts ou fermés pour faire les tons des notes qui ſont au-deſſus.

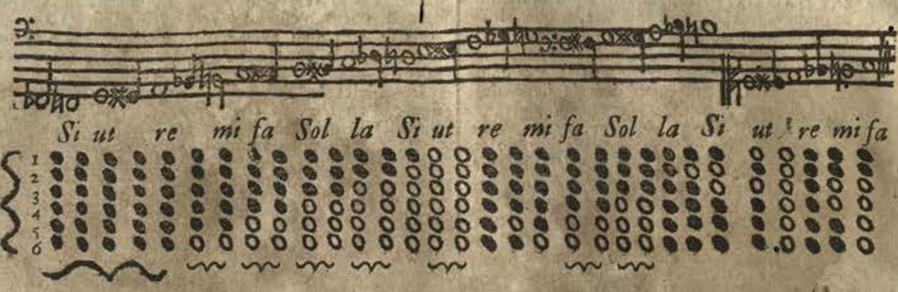

SERPENTAIRE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *dracunculus*, genre de plante, qui ressemble au pié de veau, par les fleurs & par les fruits, & dont les feuilles sont decoupées profondément en plusieurs pieces. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Cette plante est le *dracunculus polyphyllus* de C. B. P. 195. & de Tourn. *I. R. H.* 160. *dracunculus major*, *vulgaris*, Ray, *hist.* Sa racine est plongée profondément dans la terre; elle est blanche, vivace, arrondie, de la grosseur d'une pomme, semblable à une bulbe, garnie de plusieurs fibres, capillaires, blanches, couverte d'une écorce jaunâtre, d'une saveur brûlante. Il vient ordinairement à ses côtés plusieurs petites bulbes par lesquelles elle se multiplie; sa tige est unique, droite, de la grosseur d'un pouce & plus, haute d'une à deux coudées, cylindrique, lisse, panachée de taches de différentes couleurs, comme la peau des serpens, & composée de gaînes.

Ses feuilles sont portées sur des queues fongueuses, & longues de neuf pouces, elles sont partagées en six, sept, ou un plus grand nombre de segmens en maniere de main, étroits, lisses, & luisans; du milieu des feuilles s'éleve une tige, grosse à peine comme le doigt, dont le sommet est occupé par une gaîne d'un pié de longueur, verte en-dehors, purpurine en-dedans, d'une odeur fort puante: cette gaîne étant ouverte, forme une fleur d'une seule piece, irréguliere, de la figure d'une oreille de lievre; de son sein sort un pistil noirâtre, long, gros, pointu, accompagné à la base de plusieurs sommets, & de plusieurs embryons, qui se changent en des baies presque sphériques, succulentes, disposés en grappes vertes d'abord; ensuite rouges, brulantes, & piquantes; ces baies contiennent une ou deux graines arrondies, un peu dures, & en quelque façon ridées. La *serpentaire* vient dans les pays chauds, & est cultivée dans les jardins des apothicaires. (*D. J.*)

SERPENTAIRE, (*Mat. méd.*) les racines & les feuilles de cette plante, ont les mêmes vertus que celles du pié-de-veau, de sorte qu'on peut substituer ces deux plantes l'une à l'autre. Cependant Simon Pauli avertit que le pié-de-veau est plus doux que la *serpentaire*; c'est pourquoi il faut préférer cette derniere plante, lorsqu'on veut déterger un peu plus fortement; c'est pour cette même raison qu'on l'emploie plus fréquemment à l'extérieur, Geoffroi, *mat. med.* La racine de *serpentaire* entre dans l'emplâtre *diabotanum*.

SERPENTAIRE *de Virginie*, (*Botan. éxot.*) racine, autrement nommée viperine de Virginie, *serpentaria virginiana*, *colubrina virginiana*, *offic.* C'est une racine fibreuse, menue, légere, brune en-dehors, jaunâtre en-dedans, d'une odeur agréable, aromatique, approchant de l'odeur de la zédoaire, d'un goût un peu âcre & amer. On nous l'apporte de la Virginie.

Il faut choisir celle qui est récente, aromatique, pure, & non mêlée avec d'autres racines. Quelques-uns confondent cette plante avec la racine du cabaret de Virginie; mais le coup d'œil les distingue facilement, puisque les racines de ce cabaret sont noires; il s'appelle *asarum virginianum*, *pistolochia foliis subrotundis*, *cyclaminis more maculatis*.

Thomas Johnson, qui a corrigé l'histoire de Gérard, assure que c'est la racine d'une plante appellée *aristolochia*, *seu pistolochia altera*, *semper virens*. Mais Rai qui avoit dit la même chose, d'après Johnson, dans son premier tome de l'*histoire des plantes*, paroît en douter dans le second volume: & enfin dans le troisieme, il prouve que cette plante est différente de la pistoloche de Crete de Clusius; Pluknet assure que l'on nous apporte de Virginie, les racines de trois plantes, sous le nom de *serpentaire de Virginie*.

La premiere se nomme *aristolochia polyrrhizos*, *articulatis foliis*, *virginiana*, Pluk.

Cette racine est un paquet de fibres & de chevelus attachés à une tête, de laquelle s'éleve une tige haute de neuf pouces, garnie de quelques feuilles en forme de cœur, & portée chacune sur une petite queue; ces feuilles, en naissant, sont pliées par le milieu, ont la figure d'une oreille, & une longue pointe à leur extrémité supérieure; les fleurs naissent du bas de la tige, sur de longs pédicules; elles sont longues, creuses, droites, comme celles des aristoloches; portées sur un embryon, qui devient un petit fruit à cinq angles, lequel renferme de petites graines semblables aux pepins de raisins.

La seconde *serpentaire* se nomme *aristolochia viola fruticosa*, *foliis virginianæ*, *cujus radix serpentaria dicitur*. C'est une racine composée de fibres très-menues, & blanche, de laquelle s'éleve une tige, le plus souvent seule, grêle, garnie de peu de feuilles, placées sans ordre, larges d'environ un pouce, fermes, taillées en forme de cœur à leur base, & terminées par le haut en une pointe aiguë; chaque feuille est soutenue sur une queue d'un pouce de longueur; les fleurs naissent vers le bas de la tige; les graines sont petites, & semblables à celles que contient la figue.

La troisieme *serpentaire* est appellée *aristolochia pistolochia*, *caule nodoso*, *seu serpentaria*, *virginiana*, D. Banister, c'est la véritable espece de *serpentaire*.

Cette racine n'est qu'un composé de petites fibres, de couleur jaune, d'une odeur, & d'un goût aromatiques; elle pousse une ou deux tiges, lisses, ou du moins très-peu velues, cylindriques, souvent droites; elles ne sont ni quadrangulaires, ni couchées vers la terre, ni grimpantes comme les sarmens; les feuilles naissent sur la tige alternativement, & sont placées sur chaque nœud; elles sont minces, longues pointues, taillées en maniere de cœur vers la queue, un peu velues en-dessus, rudes en-dessous, saillantes aux côtés, un peu gluantes, & s'attachent aux doigts; les fleurs sortent près de la terre, elles sont seules, ou au nombre de deux; leur talon qui est large, arrondis en forme de bonnet, soutient un pavillon ouvert dans le centre, lequel est de couleur pourpre foncé; le reste de la fleur est d'un jaune sale; le fruit est à six angles, en forme de poire, & a environ un pouce de diametre lorsqu'il est parvenu à sa maturité. Cette plante n'est pas toujours verte, car lorsque les semences sont mûres, les feuilles & les tiges se fanent & se dessèchent. (*D. J.*)

SERPENTAIRE *de Virginie*, (*Mat. méd.*) *viperine de Virginie*, ou *pistoloche de Virginie*; la racine de *serpentaire de Virginie* nous est apportée seche de l'Amérique & principalement de la Virginie; elle a une saveur âcre, amere & camphrée, & une odeur aromaque camphrée.

M. Cartheuser assure qu'on n'en retire point d'huile essentielle, excepté qu'on n'en distille une très-grande quantité d'une seule fois; cet auteur a retiré d'une once de ces racines, environ deux gros d'extrait, par le menstrue aqueux, & environ un gros de matiere résineuse, par l'application de l'esprit devin; ce dernier principe lui a paru plus actif que le premier, l'un & l'autre retiennent assez la saveur propre de la plante, & le dernier [illegible] de plus une partie de son parf[illegible]

Cet-

Cette *racine* eſt ſingulierement eſtimée par les ha[illegible]ans de la Virginie, parce qu'ils la regardent comme un remede ſouverain contre la morſure du ſerpent [illegible]-venimeux, appellé *boccininga*; elle paſſe auſſi pour guérir de la mourſure des chiens enragés, pour prévenir & même guérir l'hydrophobie.

Elle eſt comptée en Europe, parmi les remedes diaphoretiques, diurétiques, carminatifs, fortifians, & vermifuges; & parmi les alexipharmaques, & les hyſtériques les plus puiſſans; & même M. Cartheuſer avertit de l'employer avec beaucoup de circonſpection: dans les cas où il ſeroit dangereux de trop échauffer, exciter, irriter, on doit la donner en infuſion dans du vin, depuis un ſcrupule juſqu'à un gros; & on peut la faire entrer en ſubſtance dans les poudres compoſées, & dans les électuaires magiſtraux; la doſe de la teinture eſt depuis dix juſqu'à quarante gouttes: tous ces remedes ſont recommandés dans la peſte, les fievres malignes, la petite vérole, & autres maladies éruptives, la fauſſe eſquinancie, l'apoplexie ſéreuſe, la paralyſie, les fievres quartes intermittentes rebelles, la paſſion hyſtérique, la ſuppreſſion des regles, la morſure des animaux vénéneux, *&c.*

La racine de *ſerpentaire de Virginie* entre dans l'eau thériacale, l'eau générale, & l'*orvietanum præſtantius* de la pharmacopée de Paris; l'extrait de cette racine entre dans la thériaque céleſte. (*b*)

SERPENTAIRE, ſ. m. eſt le nom qu'on donne dans l'*aſtronomie* à une conſtellation de l'hémiſphere boréal, appellée auſſi *ophiucus*, & anciennement *Eſculapius*. *Voyez* CONSTELLATION.

Les étoiles de cette conſtellation ſont au nombre de 29, dans le catalogue de Ptolomée; de 25, dans celui de Ticho, & de 69 dans le catalogue de Flamſtead. *Chambers*. (*O*)

SERPENTE, (*Papeterie*.) eſpece de papier qui prend ſon nom du ſerpent dont il eſt marqué; il eſt du nombre des petites ſortes de papier; ſon uſage ordinaire eſt pour faire des éventails. (*D. J.*)

SERPENTEAU, ſ. m. (*Artifice*.) les artificiers appellent ainſi de petites fuſées volantes ſans baguettes, qui au lieu d'aller droit en haut, montent obliquement, & deſcendent en tournoyant çà & là, & comme en ſerpentant ſans s'élever bien haut.

On ſe ſert de la compoſition des fuſées volantes pour les faire; à l'égard de leur conſtruction, il faut prendre des baguettes de fer, rouler deſſus deux cartes à jouer l'une ſur l'autre, qui ſeront couvertes d'un papier, enſorte que ce papier paroiſſe toujours deſſus, & que les cartes ſoient au-dedans; il ſera néceſſaire de mouiller un peu ces cartes, pour les rendre plus maniables; mais il faut ne les employer que ſeches; on collera avec de la colle faite de farine & d'eau, ce papier dans toute ſa longueur, pour l'arrêter.

On prend la culotte du moule, que l'on fait entrer par un des bouts du ſerpenteau, & en cet endroit on l'étrangle avec de la ficelle à paulmier, que l'on graiſſe d'un peu de ſavon, & quand il a été étranglé, vous le liez avec un peu de fil.

On rapporte enſuite un autre moule *N* par deſſus ce *ſerpenteau*, qui par ce moyen ſe trouve enfermé dedans; on le charge de la compoſition marquée ci-deſſus, avec un tuyau de plume, & d'abord on y en fait entrer juſque environ au milieu du *ſerpenteau*; on refoule la compoſition avec la même baguette de fer, ſur laquelle le *ſerpenteau* a été roulé, & l'on frappe deſſus avec quelque palette ou léger maillet.

Lorſque ce *ſerpenteau* eſt chargé à moitié, l'on y fait entrer un grain de veſſe, & l'on acheve de le charger avec de la poudre grenée, juſqu'à une diſtance du bout, pour y pouvoir mettre un petit tampon de papier mâché, que l'on frappe par-deſſus avec la baguette de fer; ce papier étant entré, & laiſſant un petit eſpace vuide au-deſſus de lui, on étrangle le *ſerpenteau* dans cet endroit, & on le lie avec un bout de fil, comme on l'a fait de l'autre côté, avec cette différence que ce bout-ci eſt tout fermé, & que l'autre a conſervé l'ouverture qui y a été faite par l'aiguille ou broche qu'on a fait entrer dedans; on remplit enſuite ce vuide d'un peu d'amorce que l'on fait avec de la poudre écraſée & paitrie avec de l'eau.

On donne encore le nom de *ſerpenteau*, à un cercle de fer muni de petites grenades chargées, & de pointes aigues, qu'on jette ſur une breche.

SERPENTEMENT, ſ. m. (*Géom.*) partie d'une courbe qui va en [illegible]

[illegible] caractere du *ſerpentement* eſt que la courbe peut [illegible] en 4 points, par une même ligne droite; [illegible] *ſerpentemens* ne peuvent ſe trouver que dans [illegible] quatrieme ordre. *Voyez* COURBE & EQUATION.

On appelle *ſerpentement* infiniment petit, celui où on peut imaginer une ordonnée, qui étant ſuppoſée touchante de la courbe, y ait 4 valeurs égales, ou davantage; par exemple le courbe qui a pour équation $y = \sqrt[4]{x}$ a un *ſerpentement* infiniment petit à ſon origine, puiſque ſi on tranſporte l'origine à une diſtance $= a$, en conſervant toujours les x, on aura en faiſant $y = z - a$, l'équation $\overline{z-a}^{4} = x$, qui donne lorſque $x = o$, quatre valeurs de z, toute égales à a.

C'eſt pourquoi un point d'une courbe ſera un *ſerpentement* infiniment petit, ſi en tranſportant l'origine en ce point, & rendant les nouvelles ordonnées u paralleles à la tangente en ce même point, on a en ce point $u^4 = Az^3$, 3 étant un nombre impair quelconque < 4.

Si on avoit $u^5 = Az^3$, le point de *ſerpentement* ſeroit avec inflexion; ſi on avoit $u^6 = Az^3$, le point de *ſerpentement* ſeroit double; ſi $u^7 = Az^3$, il ſeroit double avec inflexion, & ainſi de ſuite. *Voyez* le *traité des courbes* de M. Cramer. (*O*)

SERPENTER, v. n. (*Gram.*) c'eſt ſe mouvoir d'une maniere tortueuſe, comme le ſerpent. *Voyez* SERPENTEMENT.

SERPENTER, *terme de Manege*, c'eſt conduire un cheval en ſerpentant, & tracer une piſte tournée en ondes. Le mot *ſerpenter* a été ſubſtitué à celui de ſerpéger, qui n'eſt plus en uſage. (*D. J.*)

SERPENTIN, ſ. m. (*Chimie*.) long canal en zigzag interpoſé entre la cucurbite & le récipient dans le grand alembic à eſprit-de-vin, & à rectifications. Cet appareil diſtillatoire n'eſt preſque plus employé par les artiſtes modernes, & il eſt en effet d'un uſage fort incommode & aſſez inutile, du moins pour les opérations communes qu'on avoit coutume d'y exécuter, la diſtillation de l'eſprit-de-vin par exemple, *voyez* DISTILLATION & ESPRIT-DE-VIN, ſous le *mot* VIN.

On donne auſſi le nom de *ſerpentin* à une eſpece de réfrigerant. *Voyez* REFRIGERANT. (*b*)

SERPENTIN, *terme de l'Art militaire*, c'eſt proprement le chien du mouſquet ou la partie de la platine qui tient la meche, avec laquelle on met le feu au mouſquet. *Voyez* CHIEN.

SERPENTIN, ſ. m. *terme de relation*; c'eſt un hamac de coton dans lequel les gens riches ſe font porter au Bréſil. Ces hamacs de coton s'appellent *ſerpentins*; & ce nom leur vient peut-être de ce qu'ils ſont faits ſur le modele de ceux dans leſquels les ſauvages dorment, après les avoir ſuſpendus entre deux arbres, pour éviter les ſerpens. (*D. J.*)

SERPENTINE, ſ. ſ. (*Hiſt. nat. Litholog.*) *ophites, ſerpentinum marmor, marmor zoeblicenſe*. Pierre du genre de celles qu'on appelle *ollaires*, qui eſt ordinairement verte ou griſe, remplie de taches noires ou blanches, elle eſt douce au toucher, peu dure & facile à tailler; M. Pott la met au nombre des pierres argilleuſes, à cauſe de la propriété qu'elle a de ſe durcir dans le feu, & de ne point faire efferveſcence avec les acides. Par ces qualités la *ſerpentine* differe eſſentiellement du marbre, & l'on voit que c'eſt à tort que quelques naturaliſtes l'ont miſe dans ce genre; peut-être qu'ils ont été trompés par des marbres dont la couleur pouvoit être la même que celle de quelques *ſerpentines*. Son nom lui vient de ce qu'elle reſſemble à la peau d'un ſerpent.

La *ſerpentine* ſe trouve ſur-tout à Zoeblitz en Miſnie; voilà pourquoi on l'a quelque fois nommée *marmor zoeblicenſe*. La facilité avec laquelle cette pierre ſe taille fait qu'on en forme une infinité de vaiſſeaux, de boites, d'écritoires, *&c.* qui l'on transporte fort loin.

On a été autrefois dans le préjugé de croire que la *ſerpentine* avoit la vertu de déceler les poiſons; mais il ne faudroit conſeiller à perſonne d'en faire l'expérience.

On voit par ce qui précede, que cette pierre, à l'exception des couleurs & des accidens, ne differe en rien de la pierre de lard & des autres pierres ollaires. *Voyez* OLLAIRES.

SERPENTINE, (*Maréchal.*) langue *ſerpentine*. *V.* LANGUE.

SER-

SERPER, *terme de Galere*; c'eſt lever l'ancre.

SERPERASTRUM, (*Littérat.*) ſorte d'écliſſe de bois que les Romains attachoient aux jambes des enfans pour les redreſſer. Cicéron appelle figurément *ſerperaſtra* les officiers d'une cohorte romaine, chargés de rétablir l'ordre dans la province, comme les écliſſes redreſſoient les jambes cagneuſes. (*D. J.*)

SERPETTE, ſ. f. (*Outil d'Agricult.*) petite ſerpe qui ſert aux vignerons & aux jardiniers à tailler, à enter les arbres & à faire les vignes.

Pour tailler les arbres, ſoit branches, ſoit racines, on a néceſſairement beſoin de deux bons outils; ſavoir, d'une *ſerpette* & d'une ſcie. La *ſerpette* ſert à couper tout d'un coup le bois qui eſt jeune & vif, tendre, bien placé, & d'une groſſeur médiocre, ſi bien qu'il ne faut jamais employer la *ſerpette* à l'endroit où ſon tranchant s'émouſſeroit auſſi-tôt, & où la ſcie feroit mieux qu'elle. Qelques *ſerpettes* ſont trop courtes, eu égard à leur longueur, & d'autres ne le ſont pas aſſez. Il faut qu'elles tiennent un juſte milieu.

La matiere doit être d'un bon acier & bien trempé; de ſorte que le tranchant ne ſe rebrouſſe, ne s'égraine ou ne s'ébreche pas aiſément. Il faut qu'elles ſoient bien affilées, ſouvent nettoyées de la craſſe qui s'y attache en travaillant, & qui elles ſoient autant de fois repaſſées qu'on s'apperçoit que le tranchant ne coupe pas bien, c'eſt-à-dire qu'elles ne paſſent pas aiſément à proportion de l'effort qu'on fait.

Quand on a beaucoup d'arbres à tailler, il eſt beſoin d'avoir beaucoup de *ſerpettes* pour en changer ſouvent. Il faut encore que l'alumelle de ces *ſerpettes* ſoit de médiocre grandeur, c'eſt-à-dire qu'elle ne ſoit que d'environ deux pouces, juſqu'à l'endroit où la courbure du dos commence; & enſuite toute la courbure, juſqu'à l'extrémité de la pointe, doit encore avoir deux pouces; enſorte que le tour du dehors ne ſoit que de quatre pouces en tout. Le manche doit tirer plus au quarré qu'au rond, & le bois de cerf y eſt très-propre. Il faut que ce manche ſoit d'une groſſeur raiſonnable pour que la main ſoit pleine, & qu'elle le puiſſe tenir bien ferme, ſans qu'il tourne ou qu'il lui échappe en faiſant effort; une groſſeur de deux pouces & huit lignes, ou tout au plus de trois pouces, eſt celle qu'il faut pour l'uſage d'un homme qui ſe plait à tailler toutes ſortes d'arbres, & c'eſt une des plus utiles occupations de la campagne; c'étoit celle du grec dont parle Aulugelle:

Un ſage aſſez ſemblable au vieillard de Virgile,
Homme égalant les rois, homme approchant des dieux
Et comme ces derniers, ſatisfait & tranquille.
Son bonheur conſiſtoit aux beautés du jardin.
Un Scythe l'y trouva, qui la ſerpe à la main,
De ſes arbres à fruit retranchoit l'inutile,
Ebranchoit, émondoit, ôtoit ceci, céla;
Corrigeant par-tout la nature,
Exceſſive à payer ſes ſoins avec uſure.

(*D. J.*)

SERPHO *ou* SERFO *ou* SERFOU, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, connue des anciens Grecs & Romains, ſous le nom de *ſeriphos* & *ſeriphus*. *Voyez* SERIPHUS.

Les François nomment cette île *Seriphe*; les Anglois, *Serfanto*; & les Italiens, *Serfino*. Le périple de Scylax & Strabon, la mettent au nombre des Cyclades; mais Etienne le géographe la compte entre les Sporades; elle eſt ſituée à 36 degres, 56 de *lat.* ſeptentrionale, à 20 lieues nord-oueſt de Naxie, à 30 de la côte orientale de la Morée, & à 12 milles N. O. de Siphantho. Pline ne donne que 12 milles de circuit à cette île, quoiqu'elle en ait plus de 36.

Son port l'a rendu recommandable, même du tems de la belle Grece; cependant il ne faut pas chercher des antiquités dans *Serpho*: cette île n'a jamais été ni puiſſante, ni magnifique; c'eſt un petit pays dont les montagnes ſont rudes & eſcarpées, couvertes de pierres & de rochers, & l'on y trouve encore ceux qui ont donné lieu à la fable de Perſée. Séneque parle de cette île, comme d'une île inculte, & le Scholiaſte d'Ariſtophane la qualifie de très-chétive.

Il y a beaucoup d'apparence que les mines de fer & d'aimant de cette île, n'étoient pas connues dans ce tems là; car on n'auroit pas manqué d'en attribuer la production au pouvoir de la Gorgone; cependant ces mines ſont à fleur de terre, & les pluies les découvrent tous les jours. La mine de fer y eſt étoilée en pluſieurs endroits, comme le régule d'antimoine étoilé. Celles d'aimant y ſont fort abondantes; mais pour en avoir de bons morceaux, il faudroit creuſer profondément, ce qui eſt très-difficile dans un pays où parmi tant de fer, à peine trouve-t-on des outils propres à arracher les oignons qu'ils cultivent parmi leurs rochers dans de petits fonds humides; ces oignons ſont fort doux, au lieu que les oignons de Siphanto ſont auſſi âcres que ceux de Provence.

Enfin, les habitans de *Serpho* ſont ſi glorieux d'avoir de ſi bons oignons, & ils les trouvent ſi délicieux, qu'ils ne s'aviſent pas de prendre les perdrix qui mangent la moitié de leurs grains & de leurs raiſins. Il n'y a dans cette île qu'un bourg qui porte le même nom, & un méchant hameau appellé *San-Nicolo*.

Le bourg eſt autour d'une roche affreuſe à 3 milles du port, & ce port qui eſt d'une grande beauté ne ſert de retraite qu'à des vaiſſeaux dévoyés dans une violente tempête, qui viennent s'y mettre à couvert de la fureur des vagues; car les habitans de l'île ſont auſſi fainéans & auſſi mépriſables que leurs ancêtres. Ils ſont pauvres, groſſiers, parlent un grec fort corrompu, & le prononcent d'une maniere niaiſe & riſible. Ils ne recueillent qu'un peu d'orge & de vin, ne forment dans toute l'île qu'environ mille perſonnes, qui payent huit cens écus de taille réelle & de capitation.

L'île eſt gouvernée pour le ſpirituel par un vicaire de l'évêque de Siphanto. Les meilleures terres appartiennent aux moines de S. Michel, dont le couvent eſt au nord, à deux lieues du bourg, & habité par des caloyers ſous la direction d'un abbé. Nous remarquerons en paſſant, que quoiqu'en France on comprenne tous les moines grecs ſous le nom de *caloyers*, il n'en eſt pas de même en Grece; il n'y a que les freres qui s'appellent ainſi, car pour ceux qui ſont prêtres, ils ſe nomment *Iéromonaches*.

M. de Tournefort étant à *Serpho*, dit qu'après les mines d'aimant, la plus belle choſe qu'il y ait dans cette île en fait d'hiſtoire naturelle, eſt une eſpece d'œillet, dont le tronc vient en arbriſſeau dans les fentes de ces horribles rôchers qui ſont au-deſſus du bourg; c'eſt le *caryophyllus græcus, arboreus, leucoii folio peramaro*. Corol. *I. R. H.* 23. (*D. J.*)

SERPIGO, ſ. m. *en Médecine*, c'eſt une eſpece de herpes, appellée vulgairement *dartre*. *Voyez* HERPES & DARTRE.

Cette maladie conſiſte en un grand nombre de très-petites puſtules, qui s'élevent très-près les unes des autres; quelquefois en forme circulaire, en cauſant des démangeaiſons & des douleurs très-grandes; elles ne viennent jamais à ſuppuration, & on ne les guérit qu'avec beaucoup de difficulté; car après qu'elles ont paru entierement diſſipées, elles reparoiſſent fort ſouvent en différens tems de l'année. Le peuple les frotte ordinairement avec de l'encre; mais quand la maladie eſt fixée, il faut premierement employer quelques remedes généraux. *Voyez* LICHEN, IMPETIGO, &c.

SERPILLER, v. n. (*Jardinage.*) terme fort uſité dans le jardinage; c'eſt couper des deux côtés juſqu'au maître-brin, des paliſſades trop épaiſſes, qui ſans ce ſoin déchoieroient bientôt de leur beauté. Il eſt vrai que cette opération les dégarnit la premiere année; mais elles pouſſent ſi vigoureuſement de tous côtés, qu'elles en ſont plus belles la ſeconde année.

SERPILLIERE, ſ. f. (*Emballage.*) ſorte de groſſe toile que quelques marchands font pendre aux auvents de leurs boutiques, pour ôter une partie du jour, afin d'empêcher qu'on ne découvre facilement les défectuoſités qui ſe rencontrent dans leurs marchandiſes. Ce mot ſe dit encore d'une ſorte de très-groſſe toile de fort bas prix, dont les marchands & les Emballeurs ſe ſervent pour emballer leurs marchandiſes. La plûpart des marchands qui vont aux foires, renvoient chez eux les *ſerpillieres* qui ont ſervi aux emballages des marchandiſes qu'ils ont vendues. On ſe ſert auſſi de *ſerpillieres* pour faire des torchons. *Savary.* (*D. J.*)

SERPOLET, ſ. m. *ſerpillum*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante qui ne differe du thym qu'en ce que ſes tiges ſont plus baſſes, moins dures & moins ligneuſes. Tournefort, *inſt. rei herb. Voy.* PLANTE.

Ce genre de plante ſi bien nommé par les Anglois, *the mother of thyme*, plait beaucoup par ſon odeur agréable, & par ſes jolies fleurs. Tournefort en compte douze e[illegible] m'arrêterai à la plus eſti-

eſtimée dans la Médecine: c'eſt le petit *ſerpolet*, *ſerpillum vulgare minus*, *inſt. rei herb.* 197. Sa racine eſt menue, ligneuſe, vivace, brune, garnie de fibres capillaires. Elle pouſſe pluſieurs petites tiges, quarrées, dures, rougeâtres & baſſes; les unes s'élevent droites à la hauteur de la main; les autres ſerpentent & s'attachent çà & là à la ſurface de la terre par des fibres déliées, d'où lui vient ſon nom, tant en grec qu'en latin. Ses feuilles ſont petites, vertes, un peu plus larges que celles du thym, arrondies, nerveuſes, d'un goût âcre & aromatique. Ses fleurs naiſſent aux ſommets des tiges, petites, diſpoſées en maniere de tête, de couleur ordinairement purpurine, quelquefois blanche; chacune d'elles eſt un tuyau découpé par le haut en deux levres, & ſoutenu par un calice fait en cornet. Lorſque ces fleurs ſont tombées, il leur ſuccede de petites ſemences preſque rondes, renfermées dans une capſule, qui a ſervi de calice à la fleur.

Cette plante croît aux lieux incultes, montagneux, ſecs, rudes, ſablonneux, pierreux; dans les champs; dans les pâturages; en un mot preſque par-tout. Elle fleurit au mois de Mai. Elle répand une odeur agréable, & a un goût aromatique. (*D. J.*)

SERPOLET, (*Mat. méd.*) *ſerpolet* citroné & petit *ſerpolet*; on emploie indifféremment ces deux plantes. Elles ont les vertus & les uſages communs de la plupart des plantes à fleurs labiées de Tournefort, qui ſont aromatiques & chargées d'huile eſſentielle. Le *ſerpolet* a ſur-tout la plus grande analogie avec la marjolaine, le baſilic, l'origan & le thym. Ces plantes conſtituent dans cette claſſe, relativement à leur compoſition naturelle & à leurs vertus médicinales, une diviſion ſpécifiée par une douceur ſinguliere dans leurs principes actifs, un *degré d'énergie* moyen ou *tempéré*. *Voyez* MARJOLAINE & THYM.

SERRŒ *ou* SERROŒ, (*Géog. mod.*) ville de la ſeconde *Macédoine*, dans l'exarchat de ce nom, ſur la mer *Blanche*, vers l'embouchure du Stromone. Elle étoit évêché dans le v. ſiecle, & archevêché honoraire dans le ix. (*D. J.*)

SERRAGE *ou* SERRES *du-vaiſſeau*. *Voyez* VAIGRES.

SERRAIL, (*Archit. turque.*) palais deſtiné à renfermer les ſultanes & les eſclaves de l'empereur turc & perſan. Les ſeigneurs de ces deux empires ont auſſi des *ſerrails* proportionnés à leurs facultés & à leur puiſſance; mais il ne s'agira dans cet article que du *ſerrail* de Conſtantinople, nommé *padiſcha ſerai*, palais de l'empereur; *ſerai* d'où nous avons fait le mot *ſerrai* veut dire *palais*, & *padiſcha*, *empereur*.

Ce palais eſt à gauche tout à l'entrée du port, & occupe la place de l'ancienne ville de Byzance, ſur la pointe de la preſqu'île de Thrace, où eſt préciſément le *Boſphore*. Le *ſerrail* qui eſt l'ouvrage de *Mahomet II.* a près de trois milles de circuit, c'eſt une eſpece de triangle, dont le côté tenant à la ville eſt le plus grand, celui qui eſt mouillé par les eaux du Boſphore eſt à l'eſt, & l'autre qui forme l'entrée du port eſt au nord: les appartemens ſont ſur la hauteur de la colline, & les jardins ſur le bas juſqu'à la mer.

Quelque grande que ſoit cette enceinte, les dehors du palais n'ont rien de rare; & s'il faut juger de la beauté des jardins par les cyprès que l'on y découvre, l'on conviendra qu'ils ne ſont pas mieux entendus que ceux des particuliers. On affecte de planter dans le *ſerrail* des arbres toujours verds, pour dérober aux habitans de Galata & des autres lieux voiſins, la vûe des ſultanes qui s'y promenent.

Quoiqu'on ne voie que les dehors du *ſerrail*, il eſt à préſumer que l'intérieur de ce palais n'a rien de ce que nous appellons *ſuperbe & magnifique*; parce que les Turcs ne ſavent guere ce que c'eſt que *magnificence* en bâtimens, & ne ſuivent aucune regle de bonne architecture. S'ils ont fait de belles moſquées, c'eſt qu'ils avoient un beau modele devant leurs jeux, qui étoit l'égliſe de Ste Sophie; encore ne faudroit-il pas ſuivre un pareil modele pour bâtir des palais ſuivant les regles de la bonne architecture. On s'apperçoit aiſément en voyant les grands combles des kioſcs ou pavillons turcs, que l'on commence à s'éloigner d'Italie, & à s'approcher de la Perſe & même de la Chine.

Les appartemens du *ſerrail* ont été faits en différens tems, & ſuivant le caprice des princes & des ſultanes; ainſi ce fameux palais eſt un aſſemblage de pluſieurs corps de [illegible] ſouvent les uns ſur les autres, & ſéparés en quelques endroits. On ne doute pas que les appartemens ne ſoient ſpacieux & richement meublés. Leurs plus beaux ornemens ne conſiſtent ni en tableaux, ni en ſtatues; ce ſont des peintures à la turque, parquetées d'or & d'azur, entremêlées de fleurs, de payſages, de culs-de-lampes, & de cartouches chargés de ſentences arabes, comme dans les maiſons de particuliers de Conſtantinople.

Les baſſins de marbre, les bains, les fontaines jailliſſantes, ſont les délices des Orientaux, qui les placent aux premiers étages, ſans craindre de trop charger le plancher. C'étoit auſſi le goût des Sarraſins & des Maures, comme il paroît par leurs anciens palais, & ſur-tout par celui de l'Alhambra qui eſt à Grenade en Eſpagne, où l'on montre encore comme un prodige d'architecture, le pavé de la ſalle des Lions, qui eſt fait de plaques de marbre plus grandes que celles des tombes de nos égliſes.

S'il y a quelques beaux morceaux dans le *ſerrail*, ce ſont des pieces que les ambaſſadeurs des princes y ont fait apporter, comme des glaces de France & de Veniſe, des tapis de Perſe, des vaſes d'Orient. On dit que la plupart des pavillons y ſont ſoutenus par des arcades, au-deſſous deſquelles ſont les logemens des officiers qui ſervent les ſultanes. Ces dames occupent les deſſus, qui ſont ordinairement terminés en dômes couverts de plomb, ou en pointes chargées de croiſſans dorés; les balcons, les galeries, les cabinets, les belveders, ſont les endroits les plus agréables de ces appartemens. Enfin à tout prendre de la maniere qu'on dépeint ce palais, il ne laiſſe pas de répondre à la grandeur de ſon maître; mais pour en faire un bel édifice, il faudroit le mettre à-bas, & ſe ſervir des matériaux pour en bâtir un autre ſur un nouveau modele.

L'entrée principale du *ſerrail*, eſt un gros pavillon à huit croiſées ouvertes au-deſſus de la porte; une grande entrée qui eſt ſur la porte même, quatre plus petites à gauche ſur la même ligne, & autant de même grandeur à droite. Cette porte dont l'empire ottoman a pris le nom, eſt fort haute, ſimple, ceintrée en demi-cercle, avec une inſcription arabe ſous le ceintre; & deux niches, une de chaque côté, creuſées dans l'épaiſſeur du mur.

Elle reſſemble plutôt à un corps-de-garde, qu'à l'entrée du palais d'un des plus grands princes du monde; c'eſt pourtant Mahomet II. qui la fit bâtir; & pour marquer que c'eſt une maiſon royale, le comble du pavillon de l'entrée eſt relevé de deux tourillons: 50 capigis ou portiers, ſont commandés pour la garde de cette porte; mais ils n'ont ordinairement pour arme qu'une baguette à la main.

On entre d'abord dans une grande cour, beaucoup plus longue que large; à droite ſont les infirmeries, à gauche les logemens des azancoglans, c'eſt-à-dire des perſonnes deſtinées aux charges les plus viles du *ſerrail*; la cour des azancoglans renferme les chantiers pour le bois qui ſe brûle dans le palais; on y en met tous les ans quarante mille voies, & chaque voie eſt une charretée que deux bufles ont peine à tirer.

Tout le monde peut entrer dans la premiere cour du *ſerrail*; les domeſtiques & les eſclaves des pachas & des agas qui ont affaire à la cour, y reſtent pour attendre leurs maîtres, & prendre ſoin de leurs chevaux: mais on y entendroit pour ainſi dire voler une mouche; & ſi quelqu'un y rompoit le ſilence par un ton de voix un peu trop élevé, ou qu'il parût manquer de reſpect pour la maiſon du prince, il ſeroit bâtonné ſur le champ par les officiers qui font la ronde: il ſemble même que les chevaux connoiſſent où ils ſont, & ſans doute ils ſont dreſſés à y marcher plus doucement que dans les rues.

Les infirmeries ſont deſtinées pour les malades de la maiſon; on les y conduit dans de petits chariots fermés, & tirés par deux hommes. Quand la cour eſt à Conſtantinople, le premier médecin & le premier chirurgien y font leurs viſites tous les jours, & l'on aſſure que l'on y prend grand ſoin des malades: on dit même qu'il y en a pluſieurs qui ne ſont pas trop incommodés, & qui n'y vont que pour s'y repoſer & pour y boire du vin; l'uſage de cette liqueur, défendue ſévérement partout ailleurs, eſt toléré dans les infirmeries, pourvû que l'eunuque qui eſt à la porte, ne ſurprenne pas ceux qui le portent; car en ce cas, le vin eſt répandu par terre, & les porteurs ſont condamnés à deux ou trois cens coups de bâton.

De la premiere cour on paſſe à la ſeconde; ſon entrée eſt auſſi gardée par 50 capigis. Cette cour eſt quarrée, d'environ 300 pas de diametre, mais plus belle & plus agréable que la premiere; les chemins en ſont pavés, & les allées bien entretenues; tout le reſte eſt en gazon fort propre, dont la verdure n'eſt interrompue que par des fontaines qui en entretiennent la fraîcheur.

Le tréſor du grand-ſeigneur, & la petite écurie ſont à gauche, & l'on y montre une fontaine où l'on faiſoit autrefois couper la tête aux pachas condamnés à mort; les offices & les cuiſines ſont à droite, embellies de leurs dômes, mais ſans cheminées: on y allume le feu dans le milieu, & la fumée paſſe par des trous dont les dômes ſont percés. La premiere de ces cuiſines eſt deſtinée pour le grand-ſeigneur; la ſeconde pour la premiere ſultane, & la troiſieme pour les autres ſultanes; la quatrieme pour le capi-aga ou commandant des portes; dans la cinquieme on prépare à manger pour les miniſtres qui ſe trouvent au divan; la ſixieme eſt pour les pages du grand-ſeigneur, que l'on nomme *ichoglans;* la ſeptieme eſt pour les officiers du *ſerrail;* la huitieme pour les femmes & les filles qui ſervent dans ce palais; la neuvieme pour tous ceux qui ſont obligés de ſe trouver dans la cour du divan les jours de juſtice. On n'y apprête guere de gibier; mais outre les quarante mille bœufs que l'on y conſomme tous les ans, frais ou ſalés, les pourvoyeurs doivent fournir tous les jours 200 moutons; 100 agneaux ou chevreaux, ſuivant les ſaiſons; 10 veaux; 200 poules; 200 paires de poulets: 100 paires de pigeons; 50 oiſons. Voilà pour nourrir bien du monde.

Tout à l'entour de la cour regne une galerie aſſez baſſe, couverte de plomb & ſoutenue par des colonnes de marbre. Il n'y a que le grand-ſeigneur qui entre à cheval dans cette cour; c'eſt pour cela que la petite écurie s'y trouve, mais il n'y a de place que pour environ 30 chevaux; on ſerre les harnois dans des ſalles qui ſont au-deſſus, & ce ſont les plus riches harnois du monde, par la broderie & les pierres précieuſes dont ils ſont relevés.

La grande écurie dans laquelle on entretient environ mille chevaux pour les officiers du grand-ſeigneur, eſt du côté de la mer ſur le Boſphore. Les jours que les ambaſſadeurs ſont reçus à l'audience, les janiſſaires proprement vêtus ſe rangent à droite ſous la galerie. La ſalle où ſe tient le divan, c'eſt-à-dire où l'on rend la juſtice, eſt à gauche tout au fond de cette cour; à droite eſt une porte par où l'on entre dans l'intérieur du *ſerrail:* le paſſage n'en eſt permis qu'aux perſonnes mandées.

Pour la ſalle du conſeil ou divan, elle eſt grande, mais baſſe, couverte de plomb, lambriſſée & dorée aſſez ſimplement à la moreſque. On n'y voit qu'un grand tapis étendu ſur l'eſtrade, où ſe mettent les officiers qui compoſent le conſeil; c'eſt-là que le grand-viſir, aſſiſté de ſes conſeillers, juge ſans appel de toutes les cauſes civiles & criminelles; le caïmacan tient ſa place en ſon abſence, & l'on y donne à manger aux ambaſſadeurs le jour de leur audience. Voilà tout ce qu'il eſt libre aux étrangers de voir dans le *ſerrail;* pour pénétrer plus avant la curioſité coûteroit trop cher.

Les dehors de ce palais du côté du port, n'ont rien de remarquable que le kioſc ou pavillon, qui eſt vis-à-vis de Galata; ce pavillon eſt ſoutenu par douze colonnes de marbre; il eſt lambriſſé, peint à la perſienne & richement meublé. Le grand-ſeigneur y vient quelquefois pour avoir le plaiſir de remarquer ce qui ſe paſſe dans le port, ou pour s'embarquer lorſqu'il veut ſe promener ſur le canal.

Le pavillon qui eſt du côté du Boſphore, eſt plus élevé que celui du port, & il eſt bâti ſur des arcades qui ſoutiennent trois ſalons terminés par des dômes dorés. Le prince s'y vient divertir avec ſes femmes & ſes muets: tous ces quais ſont couverts d'artillerie, mais ſans affûts; la plûpart des canons ſont braqués à fleur d'eau; le plus gros qui eſt celui qui obligea, dit-on, Babylone à ſe rendre à ſultan Mourat, eſt par diſtinction dans une loge particuliere. Cette artillerie fait grand plaiſir aux Mahométans; car on la tire pour les avertir que le carême eſt fini, & qu'il ne faut plus jeûner: on la décharge auſſi les jours de réjouiſſance, & pour les conquêtes des ſultans ou de leurs généraux.

Telle eſt la deſcription qu'a donné Tournefort du *ſerrail* & de ſes dépendances. La pareſſe aſiatique rend de tels palais des lieux de délices pour tous les hommes de la cour du prince; des gens qui ne craignent que le travail, peuvent trouver leur bonheur dans des lieux où l'on n'a rien à faire. Mais quels peuvent être les plaiſirs & les amuſemens des femmes du ſultan, qui ſont à jamais enfermées dans ces ſortes de priſons? On eſt diſpenſé d'en rien ſavoir, puiſque ces dames ne tombent pas plus ſous les ſens d'aucun étranger, que ſi elles étoient des eſprits purs. Ces beautés rares de Mengrélie & de Georgie ne ſont faites que pour amuſer le ſultan, & pour faire enrager les eunuques. Tous les gouverneurs des provinces font à l'envi préſent au grand-ſeigneur, des plus belles perſonnes de l'empire, non-ſeulement pour lui plaire, mais pour tâcher de ſe faire des créatures dans le palais, qui puiſſent les avancer. Ce n'eſt point la naiſſance qui regle les prérogatives des filles que leur ſort conduit dans le *ſerrail*, c'eſt leur beauté, au goût du grand-ſeigneur, qui peut faire leur fortune. Ainſi la fille d'un berger peut devenir ſultane favorite, & l'emporter ſur cent autres que le ſultan juge à-propos de négliger.

Après ſa mort les femmes qu'il a daigné honorer de ſes careſſes, & les filles majeures paſſent dans le vieux *ſerrail* de Conſtantinople où elles ſechent de langueur. Le vieux *ſerrail* qui eſt proche de la moſquée du ſultan Bajazet, fut bâti par Mahomet II. On y confine ces pauvres femmes ou filles pour y pleurer tout à loiſir la mort du prince ou celle de leurs enfans, que le nouveau ſultan fait quelquefois étrangler. Ce ſeroit un crime de pleurer dans le *ſerrail* où loge l'empereur; au contraire chacun s'empreſſe d'y témoigner de la joie pour ſon avénement à l'empire. Les plus jeunes filles ſont quelquefois réſervées pour lui, ou mariées à des pachas qui les recherchent, au refus du ſultan. Quoi qu'il en ſoit, comme c'eſt un crime de voir celles qui reſtent dans le palais, il ne faut point compter ſur tout ce qu'on en a *écrit;* quand même on pourroit trouver le moyen d'y entrer un ſeul inſtant, qui eſt-ce qui voudroit mourir pour un coup d'œil ſi mal employé? Tout ce qu'on peut penſer de mieux, c'eſt de regarder les ſultanes favorites comme les moins malheureuſes eſclaves qui ſoient au monde. Mais de combien la liberté eſt-elle préférable à un ſi foible bonheur! (*D. J.*)

SERRAIN, (*Géog. mod.*) petite ville de l'Arabie heureuſe, ſur le bord de la mer. Elle eſt éloignée de la Mecque de quatre journées. (*D. J.*)

SERRAN, SERRANT, SERRATAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *hiaticula*, poiſſon de la haute mer, qui reſſemble au loup marin par la forme du corps & par l'ouverture de la bouche. *Voyez* Loup marin. Le *ſerran* a la machoire inférieure plus longue & plus avancée que la ſupérieure, les dents pointues & les yeux petits; il reſſemble au tourd par les nageoires, par la queue, par les aiguillons & par les ouies. *Voyez* Tourd. Le dos eſt en partie rouge, & en partie noir; il y a ſur les côtés du corps des traits roux qui s'étendent depuis la tête juſqu'à la queue; la nageoire de la queue eſt rouſſâtre, & la queue a des taches rouſſes. Le *ſerran* ſe nourrit de poiſſon; ſa chair eſt un peu plus dure que celle de la perche. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, I. part. liv. VI. ch. ix. Voyez* Poisson.

SERRANA ou SERRANO, (*Géog. mod.*) petite île de l'Amérique ſeptentrionale, dans la mer du Nord, entre la Jamaïque & les côtes de Nicaragua. Elle eſt déſerte, n'ayant pas un ſeul arbre, pas un brin d'herbe, pas la moindre ſource d'eau douce. Son circuit eſt d'environ deux lieues. (*D. J.*)

SERRANT, *voyez* Verdiere.

SERRATA, ſ. f. (*Botan. anc.*) nom donné par quelques auteurs romains à la plante que les Gaulois nommoient, ſelon Pline, *betonica*, mais qui paroit cependant être la même que notre ſarriette. Il y avoit une autre plante appellée *ſerrata*, que Pline dit être la *germandrée* des Grecs; je crois qu'il ſe trompe. (*D. J.*)

SERRATAN, *voyez* Serran.

SERRAVALLE ou SARRAVALLE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'état de Veniſe, au Trevisan, à deux milles nord-eſt de Cénéda. *Long.* 29. 41. *latit.* 46. 1.

Il y a un gros bourg de même nom dans le duché de Milan, aux confins du Tortonnèſe & de l'état de Gênes, près de la petite riviere de Scrivia. Ce bourg donne ſon nom à un petit territoire qui eſt comme enclavé dans l'é[illegible] (*D. J.*)

SERRE, ſ. f. (*Econom. ruſt.*) couvert pour [illegible] *certaines* plantes pendant l'hiver; c'eſt une [illegible] de ſalle de trois, quatre ou cinq toiſes de large [illegible] une longueur proportionnée au rez-de-chauſſé [illegible] jardin, expoſée pour le mieux au midi, bien [illegible] pour en recevoir le ſoleil, & cloſe de portes & chaſſis doubles, dans leſquelles on ſerre les arbriſſeaux, les orangers, les fleurs & les fruits, qui ne peuvent pas ſouffrir la rigueur de l'hiver.

Il y a beaucoup d'art & d'intelligence dans la conſtruction des *ſerres*, & pluſieurs jardiniers, faute d'en être inſtruits, en ont ſouvent éprouvé du dommage, comme, par exemple, ſi les perſonnes qui ont bâti des *ſerres* pour conſerver des plantes en hiver, n'ont pas eu ſoin d'y donner accès au ſoleil par des fenêtres diſpoſées de façon que les rayons puiſſent parvenir juſqu'au fond; ſans quoi, toutes choſes d'ailleurs égales, il ſe trouve une humidité froide qui venant à tomber ſur les plantes, fait périr preſque toutes les plus tendres. Il faut donc que ces *ſerres* expoſées directement au midi ſoient conſtruites de maniere qu'elles aient des vitrages bien tranſparens, & qui s'étendent, s'il eſt poſſible, juſqu'au pavé, en faiſant avec la perpendiculaire un angle de 14 degrés 30'. Enſuite le plafond doit être bâti de ſorte que dans le pays où l'élévation du pole eſt de 52 degrés $\frac{1}{2}$, il faſſe avec la ligne horiſontale tirée du haut des fenêtres vers la paroi oppoſée, un angle de 20 degrés 30'.

Le détail de la bonne conſtruction des *ſerres* nous conduiroit trop loin, & demanderoit des figures en nombre. Il faut en prendre des modeles ſur celles de Hollande & d'Angleterre; car notre nation n'eſt pas encore aſſez éclairée ſur ces ſortes de bâtimens conſacrés à l'avancement de la Botanique; nous aimons mieux des avenues éloignées, & des champs ſtériles. *Voyez les Pl. d'Agricult.* (*D. J.*)

Serre, (*Géog. mod.*) nom d'une riviere & de deux bourgs de France, que nos géographes appellent *petites villes*.

La riviere coule en Champagne, prend ſa ſource dans la Thiérache, & ſe jette dans l'Oiſe à la Fere.

Les deux bourgs ſont dans le Dauphiné: l'un à quatre lieues de Saint-Marcellin, élection des Romans; l'autre eſt dans les montagnes, à cinq lieues de Siſteron. (*D. J.*)

Serre, (*Fonderie.*) terme de fondeurs des menus ouvrages; c'eſt une des deux ſortes de preſſes dont ces ouvriers ſe ſervent pour ſerrer, & preſſer l'une contre l'autre les deux parties de leurs moules. (*D. J.*)

Serre, ſ. f. (*Sucrerie.*) coin long & plat de fer & de buis, dont on ſe ſert pour arrêter les rouleaux ou cylindres de bois, dont on remplit les tambours de fer des moulins à ſucre. (*D. J.*)

Serre, ſ. f. (*terme de Vigneron.*) preſſurage du marc de raiſin au preſſoir. Ce mot énergique ne devroit pas reſter confiné dans les provinces qui produiſent du vin blanc.

Pour faire ce vin blanc, on commence par jetter les raiſins ſur le preſſoir ſans les fouler dans la cuve. Après avoir donné proprement la premiere *ſerre*, on releve les raiſins qui ſe ſont écartés de la maſſe, & on donne la ſeconde *ſerre*, enſuite avec une grande pelle tranchante on taille quarrément les extrémités de la maſſe de raiſins, on rejette par-deſſus tout ce qui a été taillé des côtés, & on donne la troiſieme *ſerre* qu'on appelle pour cette raiſon la *premiere taille*. (*D. J.*)

Serres, *terme de Fauconnerie*, ce ſont les ongles & les griffes d'un oiſeau de proie.

Serre, cheval, (*Manege.*) on nomme *cheval ſerré* un cheval qui s'étrécit, & ne s'étend pas aſſez d'une main à l'autre, qui ne prend pas aſſez de terrein. Quelquefois un cheval marche trop large, & quelquefois trop *ſerré*. *Serrer la demi-volte*, c'eſt faire revenir le cheval ſur le même terrein où il a commencé la demi-volte. *Ecole de cavalerie.* (*D. J.*)

SERRE-BAUQUIERES, ſ. m. (*Marine.*) ce ſont de longues pieces de bois, ſur leſquelles le bout des baux eſt paſſé, & qui regnent autour du vaiſſeau. *Voyez* Marine, *Planche IV. fig.* [illegible] *Serre-bauquieres* du premier pont cotté 68. *Serre-bauquieres* du ſecond pont cotté 118.

SERRE-BOSSE, (*Marine.*) groſſe corde amarrée, ou aux boſſeurs, ou auprès d'eux, qui ſaiſit la boſſe de l'ancre, quand on la retire du vaiſſeau, & qu'on [illegible] tient amarrée ſur l'épaule du vaiſſeau.

SERRE-DE-MAT, (*Marine.*) *voyez* Étambraie.

SERRE-FEU, *en terme d'Orfevre*, eſt un morceau [illegible] ou de terre à creuſet de différentes grandeurs, mais communément de 6 à 9 pouces de haut. Il fait un demi-cercle un peu alongé qui renferme la caſe, & qui s'appuie contre le jambage de la forge. *Voyez* Forge. Il faut que le *ſerre-feu* ſurpaſſe le couvercle du creuſet, de quelque choſe en hauteur.

Il y a des trous au *ſerre-feu* pour laiſſer la liberté de ſouffler avec le ſoufflet à main. Il ne ſert qu'à retenir le charbon autour du creuſet. *Voyez les fig. & les Pl. d'Orfev.*

SERRE-FILE, c'eſt le dernier homme d'une file de fantaſſins ou de cavaliers. *Voyez* File & Évolution. (*Q*)

SERRE-GOUTTIERES, (*Marine.*) ce ſont des pieces de bois poſées ſur les bouts des baux, qui donnent contre les alonges & les alonges de revers, ou contre les aiguillettes quand il y en a; & qui faiſant le tour du vaiſſeau, lui ſervent de liaiſon. Elles ſont jointes avec les ceintes, les baux & les barrots, avec des chevilles de fer. *Voyez* Marine, *Pl. V. fig. 1.* Les *ſerres-gouttieres* du premier pont, cotés 75, & les *ſerres-gouttieres* du ſecond pont, cotés 122.

SERRE-LA-FILE, (*Marine.*) c'eſt faire approcher les vaiſſeaux les uns des autres, quand ils ſont en ligne.

SERRE-LIONNE la, (*Géog. mod.*) nom corrompu, que donnent les François à une grande riviere d'Afrique en Guinée; cette riviere eſt avec raiſon nommée par les Eſpagnols & les Portugais, *rio di Sierra Lione*, riviere des montagnes des lions, parce qu'elle tire ſa ſource des hautes montagnes d'Afrique, où ſe trouvent quantité de lions; ainſi *Voyez* Sierra-Lione, *rio di.* (*Géogr. mod.*) (*D. J.*)

SERRE-PAPIERS, (*Menuiſerie.*) c'eſt une ſorte de tablette diviſée en pluſieurs compartimens, qui ſe met ordinairement au bout d'un bureau, & où l'on arrange des papiers. (*D. J.*)

SERREMENT, ſ. m. (*Gram.*) ſenſations ſur les parties intérieures, ſemblables à celle du ſerrer ſur les parties extérieures; c'eſt en ce ſens qu'on dit un *ſerrement* de cœur, un *ſerrement* d'eſtomac, un *ſerrement* d'ame.

SERRER, v. act. (*Gram.*) c'eſt preſſer fortement en embraſſant, en liant, & en faiſant effort pour diminuer le volume. C'eſt auſſi renfermer. On *ſerre* un nœud; on ſe *ſerre* les uns contre les autres; on eſt trop *ſerré* à table; *ſerrer* la meſure, s'eſt s'avancer ſur ſon ennemi; il eſt *ſerré* de près; voilà une étoffe bien *ſerrée*, il y a des alimens qui *ſerrent* le ventre; *ſerrez* ſoigneuſement ce que vous ne voudrez pas perdre; *ſerrer* les orangers, c'eſt les mettre dans la ſerre; il ſe prend auſſi au figuré: un raiſonneur *ſerré*; un ſtyle *ſerré*, l'ame *ſerrée*.

Serrer les voiles, (*Marine.*) c'eſt porter peu de voiles.

Serrer de voiles. (*Marine.*) *Voyez* Ferler.

Serrer le vent, (*Marine.*) *Voyez* Pincer.

Serrer, (*Maréchal.*) ſe dit d'un cheval qui ſe retrécit, & ne s'étend pas aſſez à une main ou à l'autre, qui ne prend pas aſſez de terrein. Un cheval marche quelquefois trop large, & quelquefois trop *ſerré*.

Lorſqu'un cheval ſe *ſerre* trop, il faut pour l'élargir l'arrêter de la rêne de dedans; c'eſt-à-dire, porter en dehors, & le chaſſer en avant ſur des lignes droites avec le gras des jambes. Il faut auſſi non-ſeulement, *ſerrer* en tournant un cheval qui marche trop large, mais encore le tenir ſujet; & s'il ſe *ſerre* trop, il faut l'aider du gras des jambes, le pincer même s'il ne répond pas, & appuyer enſuite le talon de dehors.

Serrer la demi-volte, c'eſt faire revenir le cheval ſur la même piſte où il a commencé la demi-volte.

Serrer la mesure, *terme d'eſcrime*, c'eſt faire un petit pas en avant. *Voyez* Entrer en mesure.

SERRES ou CERES, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Macédoine au territoire de Jamboli, dans les terres, près de Tricala, avec un archevêché. Quelques ſavans prennent cette ville pour l'Apollonie en Mygdonie de Pline & de Ptolomée, & cette conjecture paroît fort plauſible. *Long.* 40. 18. *Latit.* 40. 45. (*D. J.*)

SERRETTE, SERATULE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom

nom vulgaire d'une eſpece de jacée, nommée par Tournefort, *jacea nemorenſis quæ ſerratula vulgo*, *I. R. H.* 444. C'eſt la *raponticoides nemoroſa* de Vaillant; *act. Acad. par.* 1718.

Sa racine eſt fibrée, vivace, d'un goût un peu amer; elle pouſſe une ou pluſieurs tiges à la hauteur de deux ou trois piés, droites fermes, cannelées, glabres, ou ſans poil, rougeâtres, & diviſées vers leurs ſommités en pluſieurs rameaux, garnies de feuilles découpées, comme celles de la ſcabieuſe ordinaire, & différentes de celles d'en bas, qui ſont oblongues, larges, plus grandes que celles de la bétoine, entieres, dentelées en leurs bords, liſſes, & d'un verd brun; ſes fleurs naiſſent aux ſommets des branches en maniere de petites têtes, oblongues, écailleuſes, qui forment chacune un bouquet de fleurons ordinairement purpurins, quelquefois blancs, évaſés par le haut, & découpés en lanieres, comme dans les autres eſpeces de jacée, avec cinq étamines capillaires & très-courtes, à ſommets cylindriques. Quand ces fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des ſemences un peu ovales, & couronnées chacune d'une aigrette. Cette plante croît dans les bois, dans les prés, aux lieux ſombres & humides; elle fleurit en Juin, & eſt de quelque uſage aux teinturiers. (*D. J.*)

SERRETTE, ſ. f. (*Teinture.*) cette plante ſert aux Teinturiers pour teindre en jaune; elle ne fait pas une ſi belle couleur que la gaude, & conſéquemment il ne faudroit l'employer que pour les verds, pour les feuilles mortes, & autres couleurs compoſées où entre le jaune; elle peut auſſi ſervir pour les jaunes des couvertures de laine les plus groſſieres, & des étoffes d'un très-bas prix. (*D. J.*)

SERRION, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſpece de litiere ou de voiture d'une grande magnificence, dans laquelle le roi de Pégu ſe fait porter les jours de cérémonies, lorſqu'il paroît en public. Cette voiture eſt une eſpece de bâtiment ou de maiſon carrée, couverte par le haut, & ouverte par les côtés; elle eſt revêtue de lames d'or, & garnie de rubis & de ſaphirs, elle eſt portée par 16 ou 18 hommes.

SERROIR, ſ. m. *en terme de Vergettier*, c'eſt un cylindre de bois autour duquel on entortille la ficelle qui eſt engagée dans le pli de la ſoie, pour la mieux ferrer.

SERROT *ou* SAROT, *terme d'Oiſeleur*, c'eſt un bâton long d'un pié, qui tient ou ſerre une machine qui ſert à prendre des oiſeaux.

SERRUM *ou* SERHIUM, (*Géog. anc.*) promontoire & montagne de Thrace, ſur la mer Egée. Hérodote, *l. VII*, nous apprend que la ville Zona étoit ſituée ſur ce promontoire. Pomponius Mela, *l. II, c.* 2. Pline, *l. IV, c.* 11. & Appien, *l. IV*, parlent auſſi de ce promontoire. Il paroît qu'il étoit ſur la côte des Doriques, & qu'il formoit l'embouchure de l'Hébrus, du côté de l'occident. (*D. J.*)

SERRURE, ſ. f. (*Serrur.*) ſorte de machine de fer de cuivre ou de bois, qui s'ouvre avec une clé, & qu'on applique à une porte, une armoire, *&c.* pour les fermer. Les pieces dont elle eſt compoſée ſont un pêne qui la ferme, un reſſort qui le fait agir, un foncet qui couvre ce reſſort, un canon qui conduit la clé, & pluſieurs autres pieces renfermées dans ſa cloiſon, avec une entrée ou écuſſon au-dehors. Anciennement les *ſerrures* s'attachoient en-dehors; & il y a encore des endroits où les ouvriers en ſerrurerie ſont obligés d'en faire de ſemblables pour leur chef-d'œuvre, quand ils ſe font paſſer maîtres. Il y a pluſieurs ſortes de *ſerrures*, que nous allons définir dans des articles ſéparés.

Serrure à boſſe. Serrure qui ſert pour les portes des caves. On la noircit à la corne, pour la garantir de la rouille.

Serrures à clanches, *ſerrure* qu'on met aux grandes portes des maiſons, & qui ſont ordinairement compoſées d'un grand pêne dormant à deux tours, avec un reſſort double par derriere.

Serrure à deux fermetures, *ſerrure* qui ſe ferme par deux endroits dans le bord du palâtre.

Serrure à houſſette. C'eſt une *ſerrure* qui eſt ordinairement pour les coffres ſimples, qui ſe ferme à la chûte du couvercle, & qui s'ouvre avec un demi-tour à droite.

Serrure à pêne dormant, *ſerrure* qui ne ſe ferme & s'ouvre qu'avec la clé.

Serrure à reſſort, *ſerrure* qui ſe ferme en tirant la porte, & qui s'ouvre par le dehors avec un demi-tour de clé, & en-dedans avec un bouton qui ſe tire avec la main.

Serrure à un pêne en bord, *ſerrure* où le pêne eſt plié en équerre par le bout, & recourbé en demi-rond pour faire place au reſſort.

Serrure bénarde, *ſerrure* qui s'ouvre de deux côtés. Elle eſt garnie d'une, de deux ou de trois planches fendues qui paſſent par la clé.

Serrure treſſiliere, *ſerrure* qui ne s'ouvre que d'un côté. *Voy. l'article* SERRURERIE, *& les Pl. de cet art.* (*D. J.*)

SERRURES *de la Grece moderne*, (*Hiſt. des Arts*) il n'y a preſque dans toute la Grece que des *ſerrures* de bois; voici quelle en eſt la fabrique. Ils font un trou à la porte, à-peu-près comme celui de nos *ſerrures*, & attachent par-derriere vis-à-vis du trou, & proche de la gâche deux petits morceaux de bois percés, que nos menuiſiers appellent des *tourillons*. Ces deux petites pieces de bois en ſoutiennent une autre qui a des dents, & qui coule en liberté par le trou des tourillons pour entrer dans la gâche, & pour en ſortir. Nos artiſans appellent cette petite piece une *crémillere*. Chaque habitant porte ſur ſoi un crochet, tantôt de fer, tantôt de bois, & le paſſe par le trou de la *ſerrure*, afin de lui faire attraper une des dents de la petite crémillere qui, par ce moyen, joue en liberté dans la gâche, ſelon que le crochet la conduit pour ouvrir ou fermer la porte: s'ils n'étoient honnêtes gens, il leur ſeroit aiſé de ſe voler les uns les autres, & il ne faudroit pas de ces *ſerrures* chez les Magnotes.

Remarquons en paſſant, que les *ſerrures* dont ſe ſervoient ordinairement les anciens Romains, n'étoient point appliquées aux portes comme les nôtres, mais elles reſſembloient aſſez aux *ſerrures* des Grecs modernes; & pour ouvrir la porte, on agitoit une cremillere qui entroit dans la gâche; d'où vient qu'Ovide dit *excute forte peram*. (*D. J.*)

SERRURERIE, ſ. f. (*Architect.*) l'art de connoître le fer & de le travailler. La principale partie convient à l'art de bâtir; la ſeconde forme un art particulier ſur lequel *nous renvoyons aux* principes d'architecture, de ſculpture, *&c.* de M. de Felibien; & nous ajouterons ſeulement, qu'on peut à préſent exécuter toutes ſortes d'ouvrages de *ſerrurerie* pour l'ornement des égliſes, des palais, des jardins & des maiſons; on a, pour ſe modeler à cet égard, un grand ouvrage donné au public par Louis Fordrin, ſerrurier des bâtimens du roi: cet ouvrage, gravé en tailles douces, en 1724, *in folio*, forme d'Atlas, eſt intitulé *nouveau livre de Serrurerie*; les tailles-douces, au nombre de cinquante, ſont d'une grande beauté. (*D. J.*)

SERRURIER, ſ. m. (*Corps de jurande.*) artiſan qui travaille à divers ouvrages de fer, & particulierement en ſerrures, d'où il a été appellé *ſerrurier*. Il y a à Paris une communauté de maîtres *ſerruriers*, dont les anciens ſtatuts ſont du mois de Novembre 1411, ſous le regne du Charles VI. Les principaux outils qui ſervent à la ſerrurerie & à la forge des *ſerruriers*, ſont le ſoufflet, l'auge de pierre pour mettre l'eau de la forge, l'archet ou arſon avec ſes forêts, & les boîtes; l'écouvette, les bigornes, les broches rondes ou carrées, les burins de diverſes ſortes, les bruniſſoirs, les clouieres, les chaſſes carrées, rondes, & demi-rondes; les limes de toutes eſpeces depuis les gros carreaux juſqu'aux carrelettes; les coins à fendre, les chevalets pour forer, & pour blanchir les calibres; les crochets, les ciſelets, les ciſeaux à divers uſages & de diverſes formes, les compas, les enclumes, l'équerre, les étaux, les échopes, l'établi, les étampes, la fourchette, les fraiſes, les filieres; pluſieurs ſortes de gratoires, quantité de marteaux, divers mandrins pour percer à chaud, faire les yeux des marteaux, & autres outils, ou pour former & reſſerrer les trous quand ils ſont percés; les poinçons ronds, carrés, plats; les perçoires auſſi de toutes figures & à divers ouvrages; la palette à foret, les tiſonniers, les rifloirs, le rochoir, le rabot, le repouſſoir, le tranchet, & la tranche; pluſieurs tenailles de fer, droites, crochues, rondes, & d'autres ſeulement de bois; les taſſaux, les taraux, le tourne-à-gauche, le villebrequin & les valets. Outre ce grand nombre d'outils, & quelques autres de moindre conſéquence, les *ſerruriers* ſe ſervent auſſi de quelques outils de menuiſier & de tailleur de pierre, pour entailler la pierre & le bois, lorſqu'ils veulent mettre leurs ouvrages en place. *Savary.* (*D. J.*)

SERSE, ſ. f. (*Marine.*) modele ou gabari pour la conſtruction d'un vaiſſeau. *Voyez* GABARIT.

SERSELLY, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique au royaume d'Alger, dans la province de Ténez, avec un port & une citadelle, à neuf lieues d'Alger. On prend cette ville pour l'ancienne *Rusubricari* ou *Rusubar*. (*D. J.*)

SERSER, (*Géog. mod.*) ville de l'Irac, à 3 lieues de Bagdad, entre cette ville & celle de Coufa, sur un ruisseau qui se décharge dans l'Euphrate. C'est le premier gîte où vont les pélerins de la Mecque, en partant de Bagdad. (*D. J.*)

SERSIFI, (*Botan.*) nom vulgaire du genre de plante que les botanistes nomment *tragopogon*. *Voyez* TRAGOPOGON, *Botan.* (*D. J.*)

SERSUKERS, s. m. pl. (*Comm. des Indes oriental.*) étoffes des Indes de soie & coton, rayées de soie, & travaillées à-peu-près comme la mousseline; la longueur des pieces est de sept, de neuf, de treize, & de seize aunes, sur deux tiers, trois-quarts & sept huitiemes de large. *Savary.* (*D. J.*)

SERTE, LE, (*Metteur-en-œuvre.*) terme dont les orfévres, bijoutiers, & principalement les metteurs-en-œuvre, se servent pour exprimer l'enchâssement des pierres, diamans, ou autres objets, qui ne font corps avec la piece que par le moyen d'une place qu'on leur y a creusée, & où on les retient par le moyen d'une sertissure, ou bord d'or ou d'argent rabattu sur eux qui les y enclavent. *Voyez* SERTIR & SERTISSURE.

SERTIR, *en terme de Metteur-en-œuvre*, est rabattre sur les pierres un rebord qu'on a fait à l'extrémité d'une piece pour les y retenir. Ces rebords, appellés *sertissures*, s'arrêtent d'abord avec une échope à arrêter, pour empêcher la pierre de chanceler sur sa portée, puis se resserrent & s'appliquent plus étroitement sur elle avec le poinçon à sertir, & le marteau à sertir. *Voyez* MARTEAU A SERTIR, ARRÊTER, & ECHOPE A ARRÊTER.

Cette opération a deux avantages, de retenir la pierre sans qu'elle puisse s'échaper, & de fermer toute entrée aux choses qui pourroient nuire à la pierre, soit en ternissant son éclat, soit autrement. Lorsqu'une piece est bien sertie, l'humidité même ne doit point y pénétrer.

SERTISSURE, s. f. *terme de Lapidaire*, maniere dont une pierre est sertie ou montée. On a été très-long-tems à produire la *sertissure* d'une pierre dans le métal. On pouvoit fondre, forger un anneau, le réparer même à la lime, sans savoir cependant établir les pierres dans les métaux, rabattre des parties fines & déliées qu'il falloit détacher, & réserver sur la place, pour fixer & assurer solidement une pierre, en un mot, ce qu'on appelle la *sertir*. On évitoit tous ces détails, qui paroissent de peu de conséquence à nos artistes éclairés par l'habitude & la réflexion, & qui étoient très-difficiles alors, parce qu'on perçoit la pierre avec le même instrument qui servoit à la graver, & qu'on la passoit ensuite dans une ganse. Telle étoit la méthode des anciens, qui ne connoissoient, ou ne pratiquoient pas notre façon legere de *sertir*. (*D. J.*)

SERTISSURE A GRIFFES, (*Metteur-en-œuvre.*) on peut distinguer deux sortes de *sertissures à griffe*, celle des ouvrages à griffe, où la pierre enchâssée repose sur une bâte à laquelle on a soudé des pointes qui se rabattent sur la pierre, & forment tout son lieu; ces sortes d'ouvrages sont peu solides, le moindre effort peut rompre ces pointes; & la pierre n'étant retenue que par elle, s'échape & se perd; aussi ne monte-t-on de cette façon, que des pierres fausses & de peu de valeur. Les *sertissures* ordinaires sont celles auxquelles, outre la *sertissure* qui enveloppe la pierre de toutes parts, on a réservé sur l'épaisseur même de la *sertissure* de petites épaisseurs qui se terminent en pointe d'un côté, en courbe de l'autre, & servent à assurer de plus en plus la solidité du serti des pierres; cette façon de sertir est la plus usitée, s'emploie pour les pierres du plus grand prix & est la plus solide.

SERTISSURE A BISEAU CREUX, (*Metteur-en-œuvre.*) c'est la façon la plus ordinaire de sertir & monter en bagues ou cachets, les cornalines, jaspes, agathes, &c.

Pour former cette *sertissure*, on coupe avec l'onglette tranchante, sur le milieu du plat de la *sertissure* un filet; on frappe avec le poinçon entre les deux épaisseurs séparées par ce filet pour rabattre l'épaisseur supérieure sur la pierre, & serrer la matiere contre la pierre, quand elle est suffisamment serrée, avec une onglette ronde; & en la penchant du côté de la pierre, on enleve toutes les inégalités formées par le poinçon sur cette épaisseur qui forme la *sertissure* de la pierre, le biseau se découvre à la place du feuillet, & l'on forme un creux tout-à-l'entour, qui lui a fait donner le nom de biseau creux; quelquefois on forme sur le dehors de l'épaisseur extérieure des ornemens contournés, qui lui ont fait donner le nom de *biseau creux à contour*.

SERTISSURE A FEUILLES, on appelle de ce nom les *sertissures* sur l'épaisseur extérieure desquelles, en place de griffes, on forme des feuillages, qui n'ont de forme décidée que le goût de l'artiste.

SERTISSURE A FILET, (*Metteur-en-œuvre.*) c'est une sorte de *sertissure* que l'on emploie volontiers dans la monture des boucles à pierre, & quelquefois dans d'autres ouvrages; on opere, pour former cette *sertissure*, comme dans celle à biseau creux; elle consiste en ce qu'on réserve à l'entour de l'ouvrage un bord uni & élevé; la *sertissure* de la pierre, comme dans la *sertissure* à biseau creux, est prise sur le plat de l'épaisseur, & rabattue en-dedans; cette espece de *sertissure* a l'avantage, quand elle est bien faite, d'être plus solide, sur-tout pour les boucles, dont l'extérieur est souvent exposé à être heurté, en ce qu'elle garantit la *sertissure* qui se trouve à côté par le bord réservé, & la pierre elle-même, dont les vivarêtes se trouvent plus éloignées du bord, & à couvert par une espece de petit mur.

SERTULARIA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom d'un genre de plante marine, qui renferme, selon le systême de Linnæus, les corallines de Tournefort, & les opontivides de Boerhaave: le caractere générique de ce genre de plante est d'être composé de parties attachées ensemble, comme sont des perles dans les colliers de femmes. (*D. J.*)

SERVAGE, s. m. (*Lang. franç.*) vieux mot qui signifioit autrefois *esclavage* & *servitude*; on eût pu le conserver pour enrichir la langue, du moins pour désigner l'état de celui qui sert un maître; mais l'usage en a autrement décidé, il l'a banni & de la prose & de la poésie. (*D. J.*)

SERVAN, (*Géog. mod.*) petite ville de la province de Ségestan. Son terroir est fertile en fruits, en dattes & en pins; ce qui est rare dans cette province. Les géographes du pays la mettent à 79. 15. de *longit.* sous les 32. 10. de *lat.* (*D. J.*)

SERVANT, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui est sujet envers quelqu'un, ou qui sert à quelque chose.

Le fief *servant* est le fief du vassal relativement au fief du seigneur dont il releve, qu'on appelle le *fief dominant*. *Voyez* FIEF DOMINANT & FIEF SERVANT.

On appelle piece *servant* à conviction, celle qui est propre à confondre l'accusé.

Une requête *servant* d'avertissement, de griefs, de causes & moyens d'appel, de contredits ou de salvations, est celle qui est faite & employée pour en tenir lieu. (*A*)

SERVANS D'ARMES, (*Histoire mod.*) freres ou chevaliers du troisieme rang dans l'ordre de Malte. Les freres *servans* portent l'épée, & combattent comme les chevaliers; mais il n'est pas nécessaire qu'ils prouvent la même noblesse que ceux-ci. Quoiqu'ils soient gentilshommes, ils ne peuvent être reçus dans le premier rang si leur noblesse ne va jusqu'au bisaïeul & au-delà de cent ans tant du côté paternel que du côté maternel. Il y a dans toutes les langues des commanderies affectées aux chevaliers *servans*. *Voyez* MALTE.

SERVANTE, s. f. (*Econ. dom.*) fille ou femme qui sert dans une maison.

SERVANTIA, *voyez* POLE.

SERVANTOIS, s. m. (*Poésie.*) nom qu'on donnoit dans le tems des premiers romanciers à des pieces amoureuses, & quelquefois satyriques. (*D. J.*)

SERVE, s. f. (*Poissonnerie.*) lieu où l'on conserve le poisson: c'est ce qu'on appelle autrement *gardoir*. En plusieurs endroits du royaume on se sert du premier terme, & l'on met cette différence entre *serve* & *gardoir*, que *serve* se dit du lieu où l'on conserve le poisson pour le prendre à mesure qu'on en a besoin, & que *gardoir* ne se dit que d'un endroit où l'on met le poisson au sortir de l'étang pour le faire dégorger. (*D. J.*)

SERVESTAN, (*Géog. mod.*) ville de Perse. *Long.* selon Tavernier, 78. 15. *lat.* 29. 15.

SERVETISTES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) disciples ou sectateurs de Michel Servet, chef des Antitrinitai,

taires ou nouveaux Ariens de ces derniers tems. *Voy.* ANTITRINITAIRE.

On ne peut pas dire exactement que Servet de son vivant ait eu des disciples, ayant été brûlé à Genève avec ses livres en 1553, avant que l'on eût donné le tems à ses dogmes de prendre racine. Mais on donne le nom de *Servetistes* aux Antitrinitaires modernes, parce qu'ils marchent sur les traces de Servet.

Sixte de Sienne donne le nom de *Servetistes* aux Anabaptistes, & il paroît qu'il emploie indifféremment ces deux qualifications. Aussi la doctrine des anciens Anabaptistes de Suisse étoit-elle conforme à celle de Servet. *Voyez* ANABAPTISTE.

Comme les livres que Servet a écrits contre le mystere de la Trinité sont fort rares, ses véritables sentimens sont très-peu connus. M. Simon qui en avoit un exemplaire de la premiere édition faite en 1531, en parle fort au long dans son histoire critique du vieux Testament. Quoique Servet employe contre la Trinité un grand nombre des mêmes argumens par lesquels les Ariens attaquoient ce mystere, il proteste néanmoins qu'il est fort éloigné de leurs erreurs. Il est opposé en quelques choses aux Sociniens, & déclare que ses opinions n'ont rien de commun avec celles de Paul de Samosate; mais Sandius, dans sa *Bibliotheque des écrivains antitrinitaires*, fait voir le contraire. Au reste, il ne paroît pas que cet hérésiarque ait eu aucun système de religion fixe & régulier, au-moins dans la premiere édition de son livre contre la Trinité, publié en 1531, sous le titre *de Trinitatis erroribus, libri septem, per* Michaëlem Servetum, *alias Reves, ab Arragonia hispanum.* L'année suivante il publia ses dialogues sur la Trinité, avec d'autres traités sous ce titre: *Dialogorum de Trinitate libri duo, de justitia regni Christi, capitula quatuor, per* Michaëlem Servetum, *alias Reves, ab Arragonia hispanum anno* 1532. Dans la préface de ce dernier ouvrage, il déclare lui-même qu'il est peu content du premier & qu'il va le retoucher. C'est ce qu'il exécuta, & en conséquence il fit paroître un ouvrage beaucoup plus ample contre le mystere de la Trinité, qui fut imprimé à Vienne en Dauphiné en 1553. Mais le peuple de Genève s'étant saisi des exemplaires de ce livre les brûla, & il n'y en eut que deux ou trois qui échapperent à la recherche rigoureuse qu'en fit faire Calvin; un de ceux-là fut gardé à Basle, & est à-présent dans la bibliotheque du college à Dublin.

Ce dernier ouvrage de Servet est intitulé, le rétablissement du Christianisme, *Christianismi restitutio*, & est divisée en six parties; la premiere contient sept livres de la Trinité; la seconde trois livres *de fide & justitia regni Christi, legis justitiam superantis, & de charitate*; la troisieme est divisée en quatre livres, & traite *de regeneratione ac manducatione superna & regno Antichristi*; la quatrieme ne contient que trente lettres écrites à Jean Calvin; la cinquieme renferme soixante marques du regne de l'Antechrist, & parle de sa manifestation comme déja présente; enfin la sixieme a pour titre: *de mysteriis Trinitatis ex veterum disciplina, ad Philipp. Melancht. & ejus collegas apologia.* On en trouve deux exemplaires à Paris, un imparfait dans la bibliotheque du roi, & l'autre entier étoit dans la bibliotheque de M. Colbert.

Les erreurs de Servet sont en très-grand nombre; car après avoir donné dans les opinions des Luthériens, des Sacramentaires & des Anabaptistes, il renouvella dans les livres dont nous venons de parler, les hérésies de Paul de Samosate, de Sabellius, d'Arius, de Photin & de quelques autres: car il dit ,, que ceux-là sont athées qui n'ont point d'autre Dieu qu'un assemblage de divinités, qu'un Dieu par connotation ou par accident, & non pas un Dieu souverain, grand, absolu; qui font consister l'essence divine dans trois Personnes réellement distinctes & subsistantes dans cette essence. Qu'il est bien vrai qu'on peut reconnoître une distinction personnelle dans la Trinité, mais qu'il faut convenir que cette distinction n'est qu'extérieure; que le Verbe n'a été dès le commencement qu'une raison idéale, qui représentoit l'homme futur, & que dans ce verbe ou raison idéale il y avoit Jésus-Christ, son image, sa personne, son visage & sa force humaine; qu'il n'y a point de différence réelle entre le Verbe & le Saint-Esprit; qu'il n'y a jamais eu en Dieu de véritable & réelle génération & inspiration; que le Christ est le Fils de Dieu, parce qu'il a été engendré dans le sein d'une vierge par l'opération du Saint-Esprit, & parce que Dieu l'a engendré de sa substance; & que le Verbe de Dieu descendant du ciel est maintenant la chair de Jesus-Christ, en telle sorte que sa chair est la chair du ciel, que le corps de Jesus-Christ est le corps de la divinité, que la chair est toute divine, qu'elle est la chair de Dieu, qu'elle est céleste & engendrée de la substance de Dieu. Il se raille de la distinction des Personnes, & prétend qu'il n'y a eu qu'une image ou une face personnelle, & que cette image étoit la personne de Jesus-Christ en Dieu, & qui a été communiquée aux anges; que le Saint-Esprit est descendu dans les ames des apôtres comme le Verbe est descendu dans la chair de Jesus-Christ. Après avoir dit beaucoup d'impiétés sur la substance de l'ame, il conclut qu'elle est de Dieu & de sa substance; que Dieu a mis dans l'ame une spiration créée avec sa divinité, & que par une même spiration, l'ame est substantiellement unie avec Dieu dans une même lumiere par le moyen du Saint-Esprit, que le baptême des enfans est inutile, & qu'il est d'une invention humaine; qu'on ne commet point de péché avant l'âge de vingt ans; que l'ame se rend mortelle par le péché,,, & beaucoup d'autres erreurs qu'on peut voir dans la *bibliotheque des Antitrinitaires* de Sandius, *page 9 & 10. Contin. de l'hist. eccles.* de M. Fleury, *tom. XXX. liv. CXLIX. n°. 90.*

Quant à la personne de Servet, Lubienski & d'autres Antitrinitaires nous le représentent comme un homme qui souffrit la mort fort constamment, & qui prononça un discours au peuple assemblé à son supplice. M. Simon a prétendu que cette harangue étoit supposée; & Calvin rapporte que quand on lui eut lû la sentence qui le condamnoit à être brûlé vif, tantôt il paroissoit interdit & sans mouvement, tantôt il poussoit de grands soupirs, & quelquefois il faisoit des lamentations comme un insensé, & crioit à la maniere des Espagnols, *miséricorde, miséricorde*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne rétracta point ses erreurs.

Lubienski a encore voulu faire passer cet hérésiarque pour un homme très-savant dans les lettres humaines, & qui avoit une profonde connoissance de l'Ecriture; M. Simon assure au contraire qu'il s'exprimoit très-mal en latin, & que ce qu'il cite d'hébreu & de grec prouve qu'il ne savoit presque rien de ces deux langues.

Une partie des ouvrages de Servet a été traduite en flamand, & l'on trouve aisément en Hollande ses livres de la Trinité en cette langue. Simon, *répons. à quelques théologiens d'Hollande.*

SERVICE, s. m. (*Gram.*) culte extérieur qu'on rend à Dieu. Le *service* divin. Office qu'on célebre pour les morts. Vous êtes invité à l'enterrement & au *service* de M. T. On se consacre au *service* de Dieu, lorsqu'on embrasse la profession ecclésiastique ou religieuse; au *service* de l'état, lorsqu'on se charge de quelque fonction pénible du ministere. Entrer au *service*, c'est embrasser l'art militaire. Le *service* d'une maison, c'est tout ce qui appartient à l'économie domestique. *Service* se prend aussi pour *condition*; un domestique est hors de condition, de *service*. Il s'étend à accorder ses marques gratuites de la bienfaisance; il m'a rendu de grands *services*. Il y a des circonstances où l'amour & l'amitié ne voyent aucun *service* trop bas. Il y a des états dont le devoir s'appelle *service*; le *service* d'un chevalier de Malte; *service* de cheval; *service* de compagnon; *service* de corps. Il est quelquefois synonyme à *usage*; j'en ai tiré bien du *service*; il m'a longtems servi. On dit aussi un *service* d'or, d'argent, pour tous les ustensiles de table faits de ce métal; le *service* de linge, pour les linges destinés à la table où l'on sert; à quatre ou cinq *services*, pour un certain nombre de plats qu'on sert, & auxquels d'autres succedent. On n'est pas bien *servi* dans cette auberge, ce qu'il faut entendre & des mets & des domestiques. Etre de *service* à la tranchée; être de *service* chez le roi, c'est exercer ses fonctions chez le roi, c'est être commandé à la tranchée. *Servir* à la paume, c'est envoyer le premier la balle. Il y a le côté du *service*.

SERVICE DIVIN, (*Critiq. sacr.*) le service divin chez les premiers chrétiens, consistoit dans la priere, la lecture des livres sacrés, & la participation de l'Eucharistie. Il finissoit, selon que S. Paul le recommande *aux Romains, ch. xvj.* 16. par un saint baiser, témoignage d'une communion fraternelle; ce n'est pas dans ce baiser, dit néanmoins Clément d'Alexandrie, que

que consiste la charité, mais dans l'affection du cœur; à-présent, continue-t-il, on ne fait que troubler les églises par les baisers mutuels, *Pædag. lib. III. cap. xcisviij. Voyez* dans le grec le reste du passage. Il se mêloit déja de la corruption dans les saints baisers. Je finis par remarquer que tout le *service divin* se nommoit en un seul mot *sacrifice* dès le tems de Tertulien. (*D. J.*)

Service militaire, c'est le service que les troupes font à la guerre. Ce *service* peut être fait par des nationaux ou par des étrangers. *Voyez* sur ce sujet les ouvrages pour & contre les *services militaires étrangers, considérés du côté du droit & de la morale, tant par rapport aux souverains qui les autorisent ou les permettent, qu'aux particuliers qui s'y engagent; publiés pour mettre le public en état de juger sainement de l'usage des peuples anciens & modernes à cet égard, & en particulier de celui des Suisses*, par Loys de Bochat, *professeur en droit & en histoire à Lausanne*, en trois tomes, *in*-8°.

Les différentes questions que M. de Bochat examine dans cet ouvrage sont très-curieuses & très-importantes.

Il s'agit de savoir:

1°. „ S'il est permis à quelque homme que ce soit „ de se louer indifféremment à un prince étranger „ pour porter les armes, sans s'embarrasser de la ju„ stice ou de l'injustice des guerres que ce prince peut „ avoir.

2° „ Si un prince ou un souverain quelconque peut „ vendre à un autre souverain ses régimens, ou pro„ mettre de lui en fournir.

3°. „ Si un souverain peut permettre que sur ses „ terres un autre souverain leve des troupes, tout „ cela sans s'embarrasser de leur destination que d'une „ maniere politique & indifférente à la justice ou à „ l'injustice des armes; & en cas que cela se puisse „ faire pour un, si cela peut en même tems se faire „ pour plusieurs „.

Il est aisé de s'appercevoir que ces différentes questions sont fort intéressantes. Nous n'entrerons cependant dans aucun détail sur ce sujet, parce qu'il seroit difficile de le faire sans lui donner beaucoup d'étendue, nous nous contentons donc de renvoyer à l'ouvrage de M. de Bochat, ou au vingt & un & vingt-deux volumes de la *bibliotheque raisonnée*, où l'on trouve un extrait de cet ouvrage, qui peut en donner des idées assez exactes.

Il y a eu dans tous les tems des pays dont les peuples fournissoient indifféremment des troupes à ceux qui vouloient les payer. „ Les Gaulois, dit M. le „ chevalier de Folard, faisoient métier d'aller tuer „ les autres pour de l'argent, & de s'entretuer quel„ quefois comme bons compatriotes, parce qu'ils se „ vendoient indifféremment aux deux partis; de sorte „ que les mêmes drapeaux se trouvoient souvent op„ posés les uns contre les autres. Cela sembloit fort „ barbare & fort inhumain, continue le savant com„ mentateur de Polybe, comme s'il n'étoit pas li„ bre à chacun d'aller exercer son métier par-tout „ où il trouvera de l'avantage. On reprochoit la mê„ me chose aux Etoliens. Polybe & Tite-Live se fâ„ chent bien fort contre cette conduite. Philippe de „ Macédoine, si célebre par sa guerre contre les Ro„ mains, traitant de la paix avec Q. Flaminius, re„ procha à un préteur des Etoliens son infidélité, & „ l'avarice de sa nation, qui n'avoit nulle honte de „ fournir des troupes à une puissance, & d'en en„ voyer à son ennemi. Les Gesates (que M. de Fo„ lard croit être les peuples du Languedoc, ou des „ provinces méridionales des Gaules) faisoient plus „ que cela, car ils suivoient indifféremment toutes „ les puissances qui vouloient d'eux. On pouvoit com„ parer leurs princes, dit toujours M. de Folard, à „ des marchands de bœufs & de moutons, qui après „ les avoir vendus, les envoient à différentes bou„ cheries pour être égorgés. Il y a bien des états „ aujourd'hui qui font le même métier „. *Comm. sur Polybe, Q. III. pag.* 235. (*q*)

Service, (*Art culin. des Rom.*) *ferculum*: nos officiers de bouche ont nommé *service* les plats qu'on met tout-ensemble sur la table pour la couvrir; & ils ont établi des repas à trois, à quatre & à cinq *services*; mais il s'agit ici d'indiquer quelle étoit la distribution des *services* sur les tables des Romains, & non pas sur les nôtres. La voici donc en peu de mots.

Après la distribution de ..., on *servoit* les ...mes, non pas toujours chaque plat séparément, comme le marque ce vers d'Horace:

...fertur squillas inter muræna natantes
...rrina porrecta.

Lib. II. satyr. viij. vers. 42.

...re:

. . . . tum pectore adusto,
Vidimus & merulas poni, & sine clune palumbes.

Mais souvent plusieurs plats ensemble étoient *servis* sur une table portative, à l'occasion de ce vers de Virgile.

Postquam exempta fames epulis, mensæque remotæ.

Æneid. lib. II. vers. 220.

Servius assure qu'on apportoit les tables toutes garnies: *Quia apud antiquos mensas apponebant pro discis*. Athénée est conforme à Servius. Tel étoit le premier *service*; ensuite les *services* se multiplioient; & quoiqu'on retînt toujours les mêmes expressions de premier & second *service, primæ & secunda mensæ*, pour tout le souper, ces deux *services* se subdivisoient en plusieurs autres.

Le premier comprenoit les entrées qui consistoient en œufs, en laitues & en vins miellés, suivant le précepte:

. . . . vacuis committere venis
Nihil nisi lene decet.

Après cela venoient les viandes solides, les ragoûts, les grillades; le second *service* comprenoit les fruits cruds, cuits & confits, les tartes & les autres friandises que les Grecs appellent πεμμάτα, & les Latins *dulciaria & bellaria*.

La table de l'empereur Pertinax n'étoit ordinairement que de trois *services*, quelque nombreuse que fût la compagnie; au lieu que celle de l'empereur Eliogabale alloit quelquefois jusqu'à vingt-deux; & à la fin de chaque *service*, on lavoit ses mains, comme si l'on eût fini le repas: car l'usage étoit de les laver aussi-bien à la fin qu'au commencement. *Exhibuit aliquando tale convivium, ut haberet viginti-duo fercula ingentium epularum; & per singula lavarent*; dit Capitolin. (*D. J.*)

Service, s. f. (*Architect.*) c'est le transport des matériaux du chantier au pié du bâtiment qu'on éleve, & de cet endroit sur le tas. Ainsi, plus l'édifice est haut, plus le *service* en est long & difficile lorsqu'on l'acheve. *Diction. de Charpent.* (*D. J.*)

SERVIE, la, (*Géogr. mod.*) province de la Turquie européenne, bornée au nord par le Danube, au midi par l'Albanie & la Macédoine, au levant par la Bulgarie, & au couchant par la Bosnie. Elle peut avoir 76 lieues du levant au couchant, & 38 du midi au nord. Cette province que les Turcs appellent *Serpilati*, faisoit anciennement partie de la Moësie, de l'Illyrie & de la Pannonie. Elle appartint, lors de la décadence de l'empire romain, aux peuples serviens venus de la Sarmatie asiatique; & elle eut dans la suite ses despotes particuliers, dont quelques-uns ont dépendu des rois de Hongrie. Le dernier eut le malheur d'être pris dans une bataille ou son armée fut taillée en pieces par Amurat premier dans le quatorzieme siecle: alors la *Servie* tomba sous la puissance des Turcs; cependant Bellegrade, la capitale, ne devint leur conquête que sous Soliman II. qui s'en rendit maître en 1521. Toute la *Servie* est aujourd'hui dépeuplée, sans culture & sans argent. On y compte à peine un millier de ch...ens, sous un archevêque latin que les Turcs tolerent. (*D. J.*)

SERVIENS, (*Géog. mod.*) ou *Rasciens*, peuples que les latins du moyen âge ont appellé *Serbi, Servi, Zirvi*, & les Arabes *Serf* ou *Srf*. Ces peuples habitent maintenant dans la Moësie supérieure, au pays des anciens Triballes; ils sont venus des Palus-méotides. Ils ont pénétré autrefois dans la Lusace & dans la Misnie, & firent des entreprises jusque dans la Trace; mais ils furent battus par Amurat premier, sultan des Turcs, l'an 767 de l'hégire. (*D. J.*)

SERVIETTE, s. f. (*Chirurg.*) espece de bandage

ge fait avec une ſerviette pliée en trois doubles ſuivant ſa longueur, & roulée par les deux bouts. On l'applique autour du corps ſur l'appareil; on en attache les deux bouts par-devant, & on la ſoutient avec le ſcapulaire. Ce bandage s'emploie aux maladies de la poitrine & du bas-ventre. (*D. J.*)

SERVIETTE, (*Toilerie.*) linge de table qu'on met ſur chaque couvert, pour manger proprement, s'eſſuyer les mains, & couvrir ſes habits. Douze *ſerviettes* & une grande nappe font ce qu'on appelle un *ſervice de table*. (*D. J.*)

SERVIETTE, (*Littérat.*) Les Romains nommoient une *ſerviette* mappa; *mantile* étoit la *nappe*. Une choſe qui paroîtra fort biſarre, c'eſt que long-tems après le ſiecle d'Auguſte, ce n'étoit point encore la mode que l'on fournit des *ſerviettes* aux conviés, ils en apportoient de chez eux. Catulle ſe plaint d'un certain *Aſinius*, qui lui avoit emporté la ſienne; & le menace de le diffamer par ſes vers, s'il ne la lui renvoye promptement:

> *Murricine* Aſini *manu ſiniſtra*
> *Non belle uteris in joco atque vino,*
> *Tollis lintea negligentiorum.*

Et plus bas:

> *Quare aut hendecaſyllabos trecentos*
> *Expecta, aut mihi linteum remitte.*

Martial dit à-peu-près la même choſe d'Hermogene, homme connu pour de pareils tours d'adreſſe. „ Perſonne des conviés, dit-il, n'avoit apporté de „ *ſerviettes*, parce que chacun craignoit les ongles „ crochus d'Hermogene: Hermogene ne s'en re„ tourna pas pour cela les mains vuides; il trouva le „ ſecret d'emporter la *nappe*.

> *Attulerat* mappam *nemo, dum furta timentur:*
> Mantile *e menſa ſuſtulit Hermogenes.*

(*D. J.*)

SERVILE, adj. (*Gram.*) qui appartient à quelque fonction ou qualité vile & baſſe. Cet emploi eſt *ſervile*. Il a l'ame *ſervile*. Il traduit d'une maniere *ſervile*. *Voyez* SERF & SERVITUDE.

SERVIR, v. act. *voyez l'article* SERVICE.

SERVIR; (*Gramm.*) c'eſt porter honneur, reſpect. Il faut *ſervir* Dieu. C'eſt faire quelque fonction ſubalterne; il *ſervoit* à l'autel avec édification; il *ſervoit* à table. C'eſt embraſſer une profeſſion pénible, mais utile à l'état; il *ſert* le roi dans ſes armées, dans la robe. C'eſt obliger, ſecourir, aider; on *ſert* ſes amis de ſa bourſe, de ſon conſeil, de ſon crédit. C'eſt être réduit à la condition de domeſtique ou d'eſclave; combien de tems avez-vous *ſervi* dans cette maiſon? pour quoi en êtes-vous ſorti? avez-vous une atteſtation de bon *ſervice*? C'eſt pourvoir une table de mets; ſa table eſt toujours bien *ſervie*. C'eſt offrir un mets; *ſervez*-moi de ce plat. C'eſt au trictrac, à la paume, & à d'autres jeux, jouer le premier coup. C'eſt remplir une fonction à laquelle on n'étoit pas deſtiné, par intérêt, par attachement ou par quelqu'autre motif; il m'a *ſervi* de guide dans cette route penible; il m'a *ſervi* de garde dans cette maladie. C'eſt indiquer l'uſage d'une choſe; je me *ſers* du compas & de la regle je me *ſervis*, pour le convaincre, alternativement de l'expérience & de la raiſon, &c.

SERVIS, ſ. m. (*Juriſpr.*) du latin *ſervire* dont on a fait dans la baſſe latinité *ſervitia*, pour dire *ſervices*, & par corruption *ſervis*, ſont les devoirs dont le cenſitaire emphytéote eſt tenu envers le ſeigneur, à cauſe de l'héritage qui lui a été donné à cette condition.

Ce terme de *ſervis* eſt uſité, ſurtout dans les provinces régies par le droit écrit. Il eſt ſynonyme de *cens*; ſi ce n'eſt que l'on veuille dire que le cens eſt cette modique redevance qui ſe paye en argent, *in recognitionem dominii*, & que les *ſervis* ſont les autres devoirs & preſtations dûs au ſeigneur ſur le même héritage, ſoit en grains, volailles & autres choſes.

On joint ordinairement les termes de *cens* & *ſervis*: en demandant le payement de l'un, on ne manque point de demander le payement des autres.

Les arrérages des *ſervis* ſe preſcrivent comme ceux du cens, par 30 ans ou par 50 ans, ſuivant l'uſage des différentes provinces. *Voyez* BORDELAGE, CENS, CENSIVE, DEVOIR, PRESCRIPTION, PRESTATION. (*A*)

SERVITE, ſ. m. (*Ordre monaſtique.*) Les *Servites* ſont un ordre de religieux ſuivans la regle de Saint-Auguſtin, & qui s'attachent au ſervice de la Vierge. Le premier auteur de cet ordre fut Bonfilio Monaldi, marchand de Florence, qui ayant quitté le négoce avec ſix autres de ſa profeſſion, ſe retira en 1223 au mont Sénaire à deux lieues de Florence. En 1239 ils reçurent de l'évêque la regle de Saint-Auguſtin. Enſuite Bonfilio fut nommé général, & mourut en odeur de ſainteté le premier Janvier 1261. Le concile de Latran approuva l'ordre des *ſervites*, & les papes lui ont accordé beaucoup de graces. Il n'eſt point établi en France; mais Fra-Paolo, vénitien, qui étoit religieux *ſervite*, en a relevé la gloire en Italie, où l'on voit auſſi des religieuſes *ſervites*, ainſi nommées, parce qu'elles obſervent la regle des religieux du même nom. (*D. J.*)

SERVITEUR, ſ. m. (*Morale.*) Les noms de maîtres & de *ſerviteur* ſont auſſi anciens que l'hiſtoire, & ne ſont donnés qu'à ceux qui ſont de condition & de fortune différente: car un homme libre ſe rend *ſerviteur* d'un autre, en lui vendant pour un certain tems ſon ſervice, moyennant un certain ſalaire. Or, quoique cela le mette communément dans la famille de ſon maître, & l'oblige à ſe ſoumettre à ſa diſcipline & aux occupations de ſa maiſon, il ne donne pourtant de pouvoir au maître ſur ſon *ſerviteur* que pendant le tems qui eſt marqué dans le contrat ou le traité fait entr'eux. Les *ſerviteurs* mêmes, que nous appellons *eſclaves*, ne ſont ſoumis à la domination abſolue & au pouvoir arbitraire de leurs maîtres que par infraction de toutes les lois de la nature. (*D. J.*)

SERVITEUR, (*Théologie.*) terme qui, dans l'Ecriture ſainte, ſe prend en divers ſens.

1°. La ſignification la plus commune emporte avec ſoi l'idée d'eſclave: car anciennement chez les Hébreux & les peuples voiſins; la plûpart des *ſerviteurs* étoient eſclaves, c'eſt-à-dire, abſolument aſſujettis à leur maître, qui avoit droit de diſpoſer de leurs perſonnes, de leurs corps, de leurs biens, & même de leur vie dans certains cas.

Les Hébreux avoient de deux ſortes de *ſerviteurs* ou d'eſclaves, comme il paroît par le Lévitique, *c. xxv. v.* 44. *& ſeq.* Les uns étoient ou étrangers ou achetés, ou pris à la guerre, & leurs maîtres les gardoient, les échangeoient ou les vendoient, en un mot en diſpoſoient comme de leurs biens. Les autres étoient des eſclaves hébreux qui vendoient leur liberté, preſſés par l'indigence, ou qui étoient vendus pour leurs dettes, ou étoient livrés pour être eſclaves par leurs parens, dans les cas de leur néceſſité. Ces ſortes d'eſclaves hébreux ne demeuroient en eſclavage que juſqu'à l'année du jubilé. Alors ils pouvoient rentrer en liberté, ſans que le maître pût les retenir malgré eux. Que s'ils reſtoient volontairement chez leur maître; on les amenoit devant les juges, ils y faiſoient leur déclaration qu'ils renonçoient pour cette fois au privilege de la loi; on leur perçoit l'oreille avec une alêne, en les appliquant au montant de la porte de leur maître; & dès-lors ils ne pouvoient plus recouvrer leur liberté ſi ce n'eſt en l'année du jubilé qui ſe célébroit au bout de 49 ans.

2°. *Serviteur* ſe prend auſſi pour marquer un homme attaché au ſervice d'un autre par choix & librement, par inclination: comme Joſué étoit *ſerviteur* de Moïſe, Eliſée d'Elie, Giezi d'Eliſée, S. Pierre, S. André & les autres de Jeſus-Chriſt.

3°. *Serviteur* ſe met ſouvent pour les ſujets d'un prince. Les *ſerviteurs* de Pharaon, les *ſerviteurs* de Saül & ceux de David ſont leurs ſujets en général, ou leurs officiers & leurs domeſtiques en particulier. De même auſſi les Philiſtins, les Syriens & pluſieurs autres peuples ſont appellés dans l'Ecriture *ſerviteurs* de David, parce que ce prince les avoit ſoumis & qu'ils lui payoient tribut.

4°. Les *ſerviteurs* de Dieu, les *ſerviteurs* du Seigneur ſont les prêtres, les prophetes, ceux qui font profeſſion d'une piété particuliere. On donne ſouvent à Moïſe le nom d'*homme de Dieu*, de *ſerviteur de Dieu* par excellence; & S. Paul prend auſſi lui-même cette qualité.

On ſe donne quelquefois à ſoi-même, dit M. de Voltaire, des titres fort humbles, pourvû que l'on en reçoive des autres de fort élevés. Le pape s'appelle lui-même *ſerviteur des ſerviteurs de Dieu*. Un

bon

bon prêtre du Holſtein écrivit un jour à Pie IV. *Pie IV. ſerviteur des ſerviteurs de Dieu*. Il alla en ſuite à Rome ſolliciter ſon affaire, & l'inquiſition le fit mettre en priſon pour lui apprendre à écrire.

5°. Dans l'Ecriture, *ſerviteurs* ou *eſclaves*, oppoſés à *libres* & aux enfans des promeſſes, marque les Juifs par oppoſition aux chrétiens. Les Juifs étoient que les eſclaves figurés par Agar & par Iſmaël, les chrétiens ſont les enfans de la liberté figurés par Sara & par Iſaac, comme S. Paul l'établit dans ſes épîtres, & ſur-tout dans celle aux Galates. Calmet, *Dictionn. de la Bibl. tom. III. pag.* 545.

Serviteurs, ſ. m. pl. (*terme de comm. de Chirurg.*) on appelle *ſerviteurs* ou *garçons*, chez les maîtres chirurgiens de Paris, ceux qu'on nomme compagnons chez les maîtres de communautés des arts & métiers. Les garçons ou *ſerviteurs* peuvent aſpirer à la maîtriſe, & être admis à faire le grand chef-d'œuvre quand ils ont ſervi ſix ans conſécutifs chez un des maîtres, ou ſept ans chez pluſieurs. (*D. J.*)

Serviteur, *en terme de Raffinerie*, ſont des ouvriers loués à l'année, qui ſont ſous les ordres du contre-maître, & doivent lui obéir ſans replique. Il faut que ce ſoit des hommes forts & robuſtes, pour ſupporter les grandes fatigues d'une raffinerie. C'eſt pour cela qu'on les nourrit ſans leur épargner ni pain, ni vin, ni bonne chere. Ils s'engagent pour un an. On ne peut les renvoyer qu'après ce terme, à moins que ce ne ſoit pour cauſe de baſſeſſe ou d'infidélité.

SERVITUDE, ſ. f. (*Gramm. & Juriſprud.*) en général eſt l'état d'une perſonne ou d'un héritage qui eſt aſſujetti à certains devoirs ou ſervices envers une autre perſonne, ou envers un autre héritage.

Quelquefois par le terme de *ſervitude*, on entend le droit d'exiger ces ſortes de ſervices & de devoirs; quelquefois au contraire on entend par *ſervitude*, l'obligation de les rendre, ce qui fait diſtinguer les *ſervitudes* en actives & paſſives.

Il y a deux ſortes de *ſervitudes*, ſoit actives ou paſſives, les unes perſonnelles, les autres réelles.

Les *ſervitudes* perſonnelles ſont auſſi de deux ſortes.

L'une eſt celle qui met une perſonne dans une dépendance ſervile d'une autre.

L'autre eſpece de *ſervitude* perſonnelle, eſt celle qui eſt impoſée ſur des fonds pour l'uſage de quelques perſonnes, tels que l'uſufruit, l'uſage & l'habitation.

Souvent auſſi l'on qualifie ces ſortes de *ſervitudes* de mixtes, parce qu'elles ſont parties perſonnelles & parties réelles, étant dûes à une perſonne ſur un héritage.

Les *ſervitudes* réelles ſont celles qui aſſujettiſſent un héritage à certaines choſes envers un autre héritage.

On diſtingue deux ſortes de *ſervitudes* réelles, ſavoir celles qu'on appelle *urbaines*, & les *ſervitudes* rurales ou ruſtiques qui ſont impoſées ſur les héritages des champs.

Voyez au ff. & au code les titres *de ſervitutibus*, les traités de Coras, de Cœpola, de Davezan & de Gamar; les commentateurs des coutumes ſur le *titre des ſervitudes*, & les ſubdiviſions qui ſuivent. (*A*)

Servitude active eſt celle que quelqu'un a droit d'exercer ſur un autre ou ſur ſon héritage; la même *ſervitude* qui eſt active pour l'un eſt paſſive à l'égard de l'autre. *Voyez* Servitude passive. (*A*)

Servitude apparente, eſt celle qui ſe manifeſte continuellement d'elle-même, comme un chemin pratiqué au-travers d'un champ, l'égoût d'un toît qui tombe ſur un héritage voiſin, des vues droites qui portent ſur un héritage, & il n'eſt pas beſoin de s'oppoſer au decret pour la conſervation des *ſervitudes apparentes*, à la différence des *ſervitudes* latentes qui ſont purgées par le decret lorſque l'on ne s'y oppoſe pas. *Voyez* Decret & Servitude latente. (*A*)

Servitude de bois, (*Coutume de Béarn.*) droit en Béarn de prendre & de couper du bois dans une forêt avec le tailh & le dailh; *ſervitude de dent*, c'eſt le droit de faire paître ſon troupeau; *ſervitude de jaſilha*, c'eſt le droit de le faire coucher ſur une terre pendant deux nuits pour le faire repoſer; *ſervitude de pexe*, c'eſt le droit de le faire paître. *Trévoux*. (*D. J.*)

Servitude cachée. *Voyez ci-après* Servitude latente.

Servitude c[illegible] dont l'uſage eſt continuel, comme des vues ſubſiſtantes ſur l'héritage voiſin, à la différence des *ſervitudes* dont on n'uſe que de tems à autre, comme un droit de paſſage.

Servitude des héritages des champs. *Voyez* Servitudes rustiques.

Servitude des héritages de ville. *Voyez* Servitude urbaine.

Servitude latente, eſt celle qui n'eſt annoncée par aucune marque extérieure, comme le droit de paſſage que quelqu'un a dans un champ.

Servitude mixte, eſt celle qui tient de la perſonnelle & de la réelle, comme l'uſufruit qui eſt dû ſur un fonds. *Voyez* Usufruit.

Servitude naturelle, eſt celle qui eſt dans l'ordre même de la nature, comme l'écoulement des eaux qui viennent du fond ſupérieur ſur le fond inférieur.

Servitude nécessaire, eſt celle qui eſt dûe ſans autre titre que celui de la néceſſité, comme le paſſage pour aller à un héritage qui eſt enclavé de toutes parts dans des héritages appartenans à autrui: la regle en ce cas eſt que l'on donne le paſſage par l'endroit le moins dommageable. *Voyez* Servitude naturelle.

Servitude occulte *ou* cachée, eſt la même choſe que *ſervitude* latente. *Voyez* Servitude latente.

Servitude passive, eſt celle qu'une perſonne ou un héritage doit à une autre perſonne ou héritage; la *ſervitude* paſſive eſt oppoſée à la *ſervitude* active.

Servitude patente. *Voyez* Servitude apparente.

Servitude personnelle, eſt l'état d'une perſonne qui eſt l'eſclave d'une autre. *Voyez* Esclave & Serf.

Servitude prédiale, ainſi nommée du latin *prædium*, qui ſignifie *héritage*, eſt celle qui eſt impoſée ſur un héritage en faveur de quelqu'un ou d'un autre. *Voyez* Servitude réelle, Urbaine & Rustique.

Servitude réciproque, eſt lorſque deux perſonnes ont chacune un droit pareil à exercer l'une ſur l'autre, ſoit ſur leur perſonne ou ſur leur héritage.

Servitude réelle, eſt un ſervice dû par un héritage à un autre héritage.

De ces ſortes de *ſervitudes* quelques-unes ſont naturelles, comme l'écoulement des eaux du fond ſupérieur ſur le fond inférieur; d'autres néceſſaires, comme le paſſage qui eſt dit pour aller à un héritage qui eſt entouré de tous côtés d'héritages appartenans à autrui; d'autres ſont établies par convention; d'autres enfin par la poſſeſſion dans les pays, où les *ſervitudes* peuvent s'acquerir ſans titre.

Il ne peut y avoir de *ſervitude* proprement dite, qu'entre deux héritages, appartenans à différens propriétaires; car il eſt de maxime que *nemini res ſua ſervit*.

Les *ſervitudes réelles* ſont urbaines ou ruſtiques, on en trouvera l'explication ci-après.

Suivant le Droit romain, les *ſervitudes* s'acquierent par la *quaſi* tradition qui ſe fait par l'uſage qu'en fait le propriétaire du fonds dominant, la tolérance du propriétaire du fonds ſervant, lorſqu'il a eu poſſeſſion de bonne foi avec titre pendant dix ans entre préſens, & vingt ans entre abſens.

On peut auſſi acquérir une *ſervitude* par l'ordonnance du juge, lorſque partageant des biens communs à pluſieurs perſonnes, il ordonne que l'héritage de l'un ſera ſujet à certains devoirs envers l'autre.

Il eſt encore permis à un teſtateur d'établir une *ſervitude* ſur un de ſes héritages, au profit d'un autre.

Dans la plûpart des pays coutumiers, il eſt de maxime, que nulle ſervitude ſans titre; la coutume de Paris rejette même la poſſeſſion de cent ans.

Les *ſervitudes* s'éteignent par pluſieurs moyens.

Le premier eſt la confuſion qui ſe fait de la propriété des deux héritages, lorſqu'ils ſe trouvent réunis en une même main.

Le ſecond eſt le non uſage pendant le tems déterminé par les lois, qui eſt, ſuivant le Droit romain, dix ans entre préſens, & vingt ans entre abſens; en pays coutumier il faut trente ans, entre âgés & non privilegiés; Paris, *art.* 186.

Le troiſieme, eſt la renonciation à la *ſervitude*.

Le quatrieme, eſt la réſolution du droit de celui qui l'avoit conſtituée.

Le cinquieme, eſt la perte de l'héritage qui doit la *ſervitude*.

Le ſixieme, enfin, eſt lorſque le cas de ceſſation, prévû par le titre, eſt arrivé. *Voyez* au digeſte, *de ſervitut.* & le titre *quemadmod. ſervitut. amitt.*

SERVITUDE RURALE, *voyez ci-après* SERVITUDE RUSTIQUE.

SERVITUDE RUSTIQUE, ou des héritages des champs, eſt celle qui eſt dûe à un héritage, autre que ceux qui ſont deſtinés pour l'habitation du pere de famille, quand même cet héritage ſeroit ſitué dans une ville.

Les principales *ſervitudes* de cette eſpece chez les Romains étoient celles appellées, *iter*, *actus*, *via*.

La *ſervitude* appellée *iter*, revenoit à ce que nous appellons *droit de paſſage* pour les gens de pié; *actus* droit de paſſage pour les bêtes de ſomme, & *via* le paſſage pour les chariots & autres voitures.

Les autres *ſervitudes* ſont *aquæ ductus*, c'eſt-à-dire de faire paſſer de l'eau par l'héritage d'autrui; *aquæ hauſtus*, le droit d'y puiſer de l'eau; *pecoris ad aquam appulſus*, le droit d'abreuver ſes beſtiaux dans l'eau du voiſin; *paſcendi pecoris*, droit de paſcage; *calcis coquendæ*, de faire cuire ſa chaux dans le fonds d'autrui; *arenæ fodiendæ*, de tirer du ſable ſur le voiſin; *cretæ fodiendæ*, d'y tirer de la craie ou marne; *eximendi lapidis*, d'en tirer de la pierre. Voyez *ff. de ſervit. præd. ruſtic.*

SERVITUDE URBAINE, eſt celle qui eſt dûe à un bâtiment deſtiné pour l'habitation du pere de famille, quand même ce bâtiment ſeroit ſitué aux champs.

On en diſtingue ordinairement huit.

La premiere, qu'on appelle *ſervitus oneris ferendi*, oblige celui qui la doit de porter les charges d'un autre.

La ſeconde appellée *ligni immittendi*, c'eſt le droit de poſer ſes poutres dans le mur voiſin.

La troiſieme, *ligni projiciendi*, eſt le droit d'avancer ſon bâtiment ſur l'héritage voiſin, comme ſont les ſaillies & avances, les balcons.

La quatrieme, *ſtillicidii recipiendi vel non recipiendi*, eſt l'obligation de recevoir l'eau du toît du voiſin, ou au contraire l'exemption de la recevoir.

La cinquieme, *fluminis recipiendi vel non*, c' eſt par l'eau qui tombe du toît voiſin, mais raſſemblée dans une gouttiere.

La ſixieme, *jus altius non tollendi*, conſiſte à empêcher le voiſin d'élever ſon bâtiment au-delà d'une certaine hauteur.

La ſeptieme eſt, *jus proſpectus* ou *ne luminibus officiatur*, c'eſt le droit d'empêcher le voiſin de rien faire qui puiſſe nuire aux vûes de l'héritage dominant.

La huitieme appellée, *ſervitus luminum*, eſt le droit d'avoir des jours ſur le voiſin. *Voyez* au *ff.* le *tit. de ſervit. prædior. urban.*

SERVIVI, (*Juriſprud.*) terme latin qui s'eſt conſervé long-tems dans l'uſage des chancelleries, pour exprimer l'atteſtation que chaque officier de chancellerie devoit donner à l'audiencier du tems qu'il avoit ſervi, ſoit au conſeil, ſoit au parlement, à la chancellerie du palais ou ailleurs. Ces ſortes d'atteſtations furent ainſi appellées, parce qu'étant autrefois rédigées en latin comme tous les actes de juſtice, elles commençoient par ce mot *ſervivi*. Voyez le *ſciendum* de la chancellerie. (*A*)

SERUM, ſ. m. (*Gram.*) la partie aqueuſe, claire & tranſparente, du ſang, du lait, des humeurs animales.

SERUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde, en-deçà du Gange. Ptolomée, *liv. VII. ch. j.* place l'embouchure de ce fleuve ſur le grand golfe, au midi d'Aganagara. Il ajoute que ce fleuve ſe formoit de deux ſources, qui étoient dans le mont Semanthinus. Mercator croit que le nom moderne eſt *Coromaran*. (*D. J.*)

SERVUS à pedibus meis, (*Littérat.*) c'étoit le nom qu'on donnoit à l'eſclavage dont on ſe ſervoit pour les meſſages & pour porter les lettres, du tems de la république des Romains; car il n'y avoit point alors de commodité réglée pour les faire tenir par des poſtes: auſſi n'avons-nous point de terme qui réponde exactement aux mots latins *ſervus à pedibus meis*: celui de *valet de pié*, qui ſemble les exprimer, n'en donneroit pas une idée aſſez juſte. *Mongault.* (*D. J.*)

SERY, *voyez* MUSARAIGNE.

SESAC, (*Mythol. orientale.*) divinité des Babyloniens, à ce que penſent la plûpart des critiques ſacrés. Ils ont cru trouver dans Jérémie le nom de ce dieu. Voici les paroles du prophete, *ch. xxv. v. 15.* „ Ainſi a dit le ſeigneur: prends de ma main la coupe du vin de ma fureur, & fais en boire à toutes „ les nations... & le roi *Seſac* en boira avec eux; „ puis il ajoute dans un autre endroit: „ comment a „ été priſe *Seſac*? Comment Babylone eſt-elle devenue l'étonnement de toutes les nations? „

Les interpretes qui conviennent que dans ces deux paſſages, *Seſac* déſigne également le roi & la ville de Babylone, ſont perſuadés que ce *Seſac* étoit une des divinités des Babyloniens, & que Jérémie a prétendu déſigner la ville même par le nom de cette divinité; mais cette opinion eſt purement conjecturale. (*D. J.*)

SÉSAME, ſ. m. (*Botan.*) ſuivant Linnœus, le calice de ce genre de plante eſt monopétale, diviſé en cinq ſegmens: la fleur eſt auſſi monopétale, en forme de cloche, & découpée en cinq parties dont l'une eſt beaucoup plus longue que les autres; les étamines ſont quatre filets plus courts que la fleur; leurs boſſettes ſont oblongues, droites & pointues; le germe du piſtil eſt ovale & rude; le ſtile eſt un filet; le ſtigma eſt en forme de lance, diviſé en deux; le fruit eſt une capſule oblongue à quatre loges qui contiennent quantité de ſemences ovoïdes. *Linnæi gen. plant. p.* 293.

Tournefort met cette plante parmi les digitales & l'appellent *digitalis orientalis ſeſamum dicta*, *I. R. H.* 164. Sa racine eſt annuelle; ſon calice part des ailes des fleurs, preſque ſans pellicules; il eſt petit, & diviſé en cinq ſegmens longs & foibles; ſa fleur eſt monopétale; ſon ovaire eſt en ſilique, tétragonal, oblong, diviſé en quatre cellules, pleines de ſemences qu'on peut manger. Elles ſont modérément humectantes, & émollientes, parégoriques, viſqueuſes, graſſes, & par conſéquent emplaſtiques.

Les Egyptiens ſe ſervent beaucoup de *ſéſame*, tant en alimens qu'en remede, parce qu'il croît promptement, & qu'il précede les autres fruits après les inondations du Nil; il récompenſe bien ceux qui le cultivent de leurs travaux par la quantité de ſiliques qu'il donne. Parkinſon prétend que le *ſéſame* croît de lui-même aux Indes orientales, mais qu'on le cultive en Egypte, en Syrie, en Grece, en Crete & en Sicile. Les Arabes uſent fréquemment dans leurs mets de l'huile exprimée de la graine de *ſéſame*. Il eſt vraiſſemblable que notre *ſéſame* n'eſt point celui des anciens; car les vertus que Dioſcoride lui attribue, ne conviennent point au nôtre. (*D. J.*)

SÉSAMOIDE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ſéſamoides*, genre de plante dont la fleur reſſemble à celle du réſeda. *Voyez* RÉSEDA. Le fruit a différente forme, ſelon les diverſes eſpeces; tantôt il eſt compoſé de pluſieurs petites cornes qui ſont remplies chacune par une ſemence qui a la figure d'un rein; dans d'autres eſpeces il reſſemble par ſa forme à une étoile, & il eſt diviſé en pluſieurs capſules. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SÉSAMOIDE, adj. *en Anatomie*, nom de quelques petits os qui reſſemblent à la ſemence d'une plante de ce nom.

Les vrais os *ſéſamoïdes* ſont au nombre de deux, & on les obſerve dans le pouce tant de la main que du pié. C'eſt à ces os que les fléchiſſeurs du pouce ſur le métacarpe ſont attachés, & outre cela l'abducteur du pouce dans le pié. On remarque encore différens autres os *ſéſamoïdes* dans les autres articulations des doigts, mais ils ne ſe trouvent pas conſtamment.

Ces petits oſſelets ſe trouvent pour l'ordinaire dans les ligamens capſulaires de l'articulation des doigts & des orteils de pluſieurs adultes; leur figure & leur groſſeur varient infiniment; quelquefois ils ſont gros comme des grains de moutarde, & quelquefois comme de gros pois. Les phalanges mêmes ne ſont pas les ſeules parties où l'on trouve les os *ſéſamoïdes*: on en rencontre quelquefois ſur les conduits du fémur, à la partie inférieure du péroné, ſur l'os du talon, *&c.*

On comprendra ſans peine la cauſe de ce jeu de la nature, quand on ne regardera pas ces oſſelets comme des pieces ſéparées, mais comme une portion de la capſule ligamenteuſe qui s'eſt oſſifiée.

Il eſt certain que ces petits os ne ſont autre choſe que les ligamens des articulations, ou de forts tendons de muſcles, ou l'un & l'autre devenus oſſeux par la violente compreſſion qu'ils éprouvent dans les endroits où ils ſont placés. En voici la preuve.

1°. On ne rencontre point les os *ſéſamoïdes* dans tous les

les sujets; on les trouve ordinairement cartilagineux. Ils ne sont communément bien ossifiés que dans les sujets robustes & vieux.

2°. Ils sont placés sur la partie la plus élevée de la tête des os du métatarse & des phalanges qui soutiennent les tendons des fléchisseurs: ce qui justifie que la compression des ligamens est la cause de cette ossification.

3°. Les os *sésamoïdes* au commencement des muscles gastrocnémiens, ne sont évidemment composés que de fibres tendineuses.

4°. Les mêmes os à la premiere phalange du gros orteil, ne sont aussi visiblement que la continuation de la substance des ligamens & des tendons des muscles de cette partie; & celui qui est quelquefois double à la seconde phalange du même orteil, est une partie du ligament circulaire.

5°. Enfin ces osselets doubles sous les tendons fendus du sublime, prouvent encore cette vérité.

Finissons par trois remarques de M. Winslow.

1°. Dans tous les sujets où les tendons & les ligamens ont beaucoup de fermeté, où l'action des muscles est forte, & la compression violente, il y a lieu de s'attendre à trouver de ces os.

2°. Toutes choses égales d'ailleurs, plus le sujet est âgé, plus on trouvera de ces os, & plus ils seront gros.

3°. Plus le sujet a fatigué ces extrémités inférieures ou supérieures, plus aussi, toutes choses égales d'ailleurs, ces os seront gros & nombreux.

Mais quand M. Winslow ne craint point d'ajouter que ces osselets augmentent la force des muscles, en facilitent le jeu, & font que les orteils, lorsqu'on marche, supportent mieux le poids de toute la masse du corps; je ne reconnois plus le physicien qui venoit tout-à-l'heure de parler raison & méchanique; je n'y vois qu'un homme qui découvre les prérogatives de la nature dans sa dégénération même, qui préfere pour la force & la flexibilité des organes, la vieillesse à la jeunesse, & qui compte apparemment le mérite des saisons par l'hiver. (*D*)

SESBAM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs polypétales, papilionacées & en forme de grappe; les embryons sortent de la partie intérieure de la fleur, & deviennent dans la suite des siliques oblongues & divisées en plusieurs nœuds; elles renferment des semences rondes. Ajoutez au caractere de ce genre que les feuilles naissent par paires. Pontederæ *anthologia*. *Voyez* PLANTE.

SESBAN, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbrisseau de la grosseur du myrte. Ses branches sont tendres, herbacées, & d'un verd-d'eau tant-soit-peu rougeâtre; ses fleurs sont des couleurs de safran, assez semblables à celles de l'anagyris, & pendent en touffes. Il naît de ses fleurs des longues siliques, telles que celles du fœnu-grec, & qui contiennent des semences pareilles. Veslingius a remarqué que le nombre des cellules de chaque silique varie selon le nombre des graines, & que le tronc de l'arbrisseau est armé d'épines rares & courtes. (*D. J.*)

SESCHAN, (*Géog. mod.*) anciennement *Buge*, *Byces* & *Byce*; grand lac de la petite Tartarie en Europe. Il sépare la Tartarie des Nogais, de la Crimée, & se décharge dans la mer de Zabache par un canal fort court, n'étant séparé du golphe de Nigropoly que par un isthme de demi-lieue, sur lequel la ville de Précop est située. (*D. J.*)

SESELI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres, suivant Linnœus. Le calice qui enveloppe la fleur, est à peine remarquable; la couronne de la fleur est généralement uniforme; la fleur est à cinq pétales à-peu-près égaux, & taillés en forme de cœur; les étamines sont cinq filets qui finissent en pointes aiguës; les bossettes des étamines sont simples; le germe du pistil est placé sous l'enveloppe de la fleur; les stiles sont recourbés; les stigma sont obtus; le fruit est ovale, petit, cannelé, & séparable en deux portions. Les graines sont au nombre de deux, de forme ovoïde, convexe d'un côté, & applaties de l'autre. Il paroît de cette description que Tournefort s'est trompé en rapportant les diverses especes de *seseli* au genre de plante qu'on nomme *fenouil*. (*D. J.*)

SESELI COMMUN, (*Botan.*) c'est un des noms qu'on donne vulgairement à la livêche, en latin *ligusticum*. *Voyez* LIVÊCHE, *Botan.* (*D. J.*)

SESELI DE CANDIE, (*Botan.*) nom vulgaire d'une des especes du [illegible] que Tournefort appelle *tordylium*. *Voyez* TORDYLIUM, *Botanique*. (*D. J.*)

SESELI DE MARSEILLE, (*Botan.*) plante nommée par Tournefort, *fœniculum tortuosum*, & par les autres Botanistes, *seseli massiliense*; sa tige s'éleve à la hauteur d'environ un pié & demi, & est remplie de moëlle blanche. Elle porte en ses sommités des ombelles, qui soutiennent de petites fleurs à cinq pétales, disposées en rose, de couleur blanche, & quelquefois purpurine. Après la chute de la fleur, son calice devient un fruit composé de deux graines oblongues, striées, arrondies d'une part, & applaties de l'autre; elles sont d'un gris pâle, d'une odeur aromatique, & d'un goût fort âcre. Toute la plante a une odeur forte & agréable. Elle croît aux lieux sablonneux dans les pays chauds, comme en Languedoc, en Provence, & aux environs de Marseille. (*D. J.*)

SESELI DE MARSEILLE, (*Mat. méd.*) la semence est la seule partie de cette plante qui soit d'usage en médecine. Elle est comptée parmi les semences carminatives. Elle est fort analogue avec celles des autres plantes ombelliferes usuelles, telles que le fenouil, l'anis, le cumin, *&c.* Aussi est-ce presque toujours avec ces dernieres semences qu'on l'emploie, & très-rarement seule. Son usage est fort rare pour les prescriptions magistrales. On l'emploie davantage dans les compositions officinales: elle entre, par exemple, dans la *thériaque*, le mithridat, l'eau générale, & la poudre *de calibe* de la pharmacopée de Paris. (*b*)

SESIA (LA), *ou* LA SESSIA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie, dans le Milanez. Elle prend sa source dans les Alpes, aux confins du Valais, traverse la vallée de son nom, & se décharge dans le Pô, au-dessous de Casal. (*D. J.*)

SESQUI, est une particule souvent employée par les anciens musiciens, dans la composition des mots servant à exprimer différentes especes de mesures.

Ils appelloient donc *sesqui-alteres*, les mesures, dont la principale note valoit une moitié en sus de plus que sa valeur naturelle; c'est-à-dire, trois des notes dont elle n'auroit valu autrement que deux; ce qui avoit lieu dans toutes les mesures triples, soit les majeures, où la breve même sans point valoit trois semi-breves: soit les mineures, où la semi-breve valoit trois minimes.

Ils appelloient encore *sesqui-octave*, le triple marqué par ce signe $C\frac{9}{8}$.

Double *sesqui-quarte*, le triple marqué $C\frac{9}{4}$. & ainsi des autres.

Sesqui-diton ou *hemi-diton* dans la musique grecque, est l'intervalle d'une tierce-majeure diminuée d'un semi-ton, c'est-à-dire, une tierce-mineure. *Voyez* TIERCE. (*S*)

SESQUI-ALTERE, *en Géométrie, & en Arithmétique*, c'est un rapport entre deux lignes, deux nombres, *&c.* dans lequel une de ces grandeurs contient l'autre une fois & une demi-fois. *Voyez* RAISON.

Ainsi les nombres 9 & 6, sont entre eux en raison *sesqui-altere*; car 9 contient 6 une fois & une demi-fois: tels sont aussi les nombres 30 & 20. (*E*)

SESQUI-DOUBLE, adj. (*Géom. Mathém.*) on dit qu'une raison est *sesqui-doublée*, quand le plus grand de ses deux termes contient le plus petit deux fois & une demi-fois; telle est la raison de 15 à 6, de 50 à 20, *&c.* *Voyez* RAISON. (*E*)

SESQUI-QUADRAT, adj. (*Astron.*) aspect *sesqui-quadrat*, est un aspect ou position des planetes, où elles sont éloignées l'une de l'autre de 4 signes & demi, ou 135 degrés, c'est-à-dire, 90 + 45. *Voyez* ASPECT. (*E*)

SESQUI-TIERCE, (*Géométrie.*) on dit qu'une quantité est en raison *sesqui-tierce* d'une autre quantité, quand la premiere contient la deuxieme une fois & un tiers de fois; telle est la raison de 8 à 6, ou de 4 à 3. (*E*)

SESSA *ou* SEZZA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, à cinq milles de Carinola, & à vingt-deux de Capoue, près du Gariglan, avec titre de duché, & un évêché suffragant de Capoue. Si cette bourgade est l'ancienne *Suessa-Arunca*, elle a bien perdu de son lustre, & l'on ne peut plus dire d'elle ce qu'en disoit Cicéron, *lautissimum oppidum*, car c'est un lieu misérable, malgré tous ses titres. *Long.* 31, 35. *latit.* 58, 30.

Corradini (Pierre-Marcelin), savant cardinal, naquit à *Sessa*, & donna une histoire de cette ville en latin; mais il s'acquit une toute autre gloire par son bel ouvrage intitulé: *vetus latium profanum & sacrum*, 2 *vol. in-fol.* Il mourut à Rome en 1743, à 83 ans. (*D. J.*)

SESSE, s. f. (*terme de relation.*) c'est une bande ou écharpe de toile, dont les Orientaux entourent le bonnet de leur turban, & qui leur ceint la tête. Les émirs, ou descendans de Mahomet, ont droit de porter seuls le turban avec la *sesse* de laine verte. L'habit des femmes de Samus, au rapport de Tournefort, consiste en un doliman à la turque, avec une coëffe rouge, bordée d'une *sesse* jaune ou blanche qui leur tombe sur le dos, de même que leurs cheveux, qui le plus souvent sont partagés en deux tresses, au bout desquelles pend quelquefois un trousseau de petites plaques de cuivre blanches, ou d'argent bas. (*D. J.*)

SESSION, s. f. (*Gram.*) il est dit pour séance, la *session* de tel concile; cette affaire a été renvoyée à la *session* suivante du parlement.

SESSITES, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule Transpadane. Pline, *l. III. c. xvj.* le compte au nombre des fleuves considérables qui se jette dans le Pô. Leander le nomme *Seuza*. (*D. J.*)

SESTAKOF *ou* SESTANOS, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Russien, dans la province de Viarka, sur la rive droite de la Viarka *Long.* 69. *latit.* 58. 30. (*D. J.*)

SESTE, s. f. (*Mesure seche.*) on s'en sert à Siam pour les grains, graines & légumes seches. Il faut quarante sacs pour faire le *seste*, & quarante *sestes* pour le cohi; ensorte qu'évaluant le *seste* sur le pié de cent catis, ou cent vingt-cinq livres, poids de marc, le sac pese environ trois livres un peu plus, & le cohi cent vingt livres. *Savary*. (*D. J.*)

SESTERAGE, s. m. (*Gram. Jurispr.*) tributs que quelques seigneurs levoient autrefois sur chaque septier de bled.

SESTERCE, s. m. (*Monnoie romaine.*) le *sesterce* étoit une petite piece d'argent, qui valoit le quart du denier ou deux as & demi. Cette marque *H. S.* signifie *dipondium cum semisse*, & *sestertius* est la même chose que *semistertius*.

Les Romains comptoient par *sestertii* & par *sestertia*, car on ne trouve jamais *sestertium* au singulier, parce qu'on disoit *mille sestertii*, & non pas *unum sestertium*.

Les *sestertia*, qui étoient une monnoie de compte comme le talent, valoient autant de milliers de ces petites pieces d'argent, nommées *sestertii*, qu'il y avoit d'unité dans le nombre. Ainsi *sestertia X.* ou *sestertium decem* supplée *millia*, c'étoit dix mille petits *sesterces*.

Ce n'est que par le sujet qui est traité qu'on peut reconnoître s'il s'agit de grands ou de petits *sesterces*, les uns & les autres s'exprimant par cette marque *H. S.* le *sestertius*, parce qu'il valoit deux as & demi, & le *sestertium*, parce qu'il valoit deux livres & demie d'argent.

M. de S. Réal s'est persuadé que les Romains ne se servoient de cette marque *H. S.* que pour les petits *sesterces*, & que pour les grands ils écrivoient tout-au-long *sestertia*, au-lieu que les copistes avoient écrit en abrégé les uns & les autres. Mais cette opinion nous paroît sans fondement; l'uniformité qui se trouve dans les manuscrits fait voir que cette maniere de marquer les grands *sesterces* ne vient point des copistes. Il y a même un endroit dans Suétone qui prouve décisivement que les Romains écrivoient en abrégé les grands *sesterces*, aussi-bien que les petits; c'est dans la vie de Galba, *cap. VI.*

Quand on trouve *sestertium decies numeratum esse* dans Cicéron, c'est une syllepse de nombre, ou *numeratum*, qui se rapporte à *negotium*, est pour *numerata*, qui se devroit dire, comme il est même en quelques éditions, parce que l'on suppose *centena millia*. De même, *an accepto centies sestertium fecerit*, dans Velleius Paterculus pour *acceptis centies centenis millibus sestertium*. De même encore, *trapezita mille drachmarum sunt reddita*, pour *res mille drachmarum est reddita*; Plaut.

Or comme les anciens ont dit, *decies sestertium* ou *decies centena millia sestertium*, ils ont dit aussi *decies æris* pour *decies centena millia æris*.

Souvent le mot de *sestertium* est omis dans les auteurs par une figure nommée *ellipse*, comme fait Suétone dans la vie de César, *promissumque jus annulorum cum millibus CCCC distulit*; & le même dans la vie de Vespasien, *primus e fisco latinis, græcis, rhetoribus annua centena constituit*, c'est-à-dire, *centena millia sestertium*.

Selon l'opinion de M. Gassendi, l'as romain valoit neuf deniers de notre monnoie, (l'once d'argent étant estimée sur le pié de soixante-dix sols), le denier romain valoit dix as, c'est-à-dire huit sols de notre monnoie, & le petit *sesterce*, nommé en latin *sestertius*, valoit, suivant ce calcul, deux sols; le grand *sesterce*, qui en comprenoit mille petits, valoit environ cent & une livres dix-sept sols; aujourd'hui que l'once d'argent est estimée sur le pié de six livres & le marc sur le pié de cinquante livres, le *sesterce* vaudroit un peu moins de quatre fois, & les mille environ cent quatre-vingt-sept livres; il est aisé de faire cette évaluation en tous tems d'après la valeur fixée de l'once d'argent. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SESTERTIUM, (*Topogr. de Rome.*) lieu de Rome, situé à deux milles & demi de la porte Esquiline; ce lieu étoit ainsi nommé, dit Juste-Lipse, *quod semi tertio ab urbe milliari distabat*. C'étoit l'endroit où l'on jettoit les cadavres de ceux que les empereurs faisoient mourir; & ce fut dans ce même endroit, dit Plutarque, qu'on jetta la tête de Galba, après qu'on l'eut assassiné & qu'on lui eut fait toutes sortes d'outrages. (*D. J.*)

SESTIARIA EXTREMA, (*Géog. anc.*) promontoire d'Afrique dans la Mauritanie-Tingitane. Ptolomée, *l. IV. c. j.* le marque sur la côte de la Méditerranée, entre *Tæniolonga* & *Ryssadirum*. Il y avoit sur ce promontoire une ville que Castald nomme *Galba*. (*D. J.*)

SESTINATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie dans l'Umbrie. Leur ville étoit un municipe, à la source de l'Issaurus ou Pisaurus. Ce municipe étoit célebre, comme le témoignent diverses inscriptions anciennes. (*D. J.*)

SESTIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans les terres de l'Ombrie. Gabriel Barri croit que c'est au-jourd'hui *Saracena*. (*D. J.*)

SESTO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Milanez, sur la gauche du Tésin, à l'endroit où il sort du lac Majeur. Elle a titre de *duché*, possedé par la maison de Spinola. (*D. J.*)

SESTOLA, (*Géog. mod.*) ville d'Italie dans le duché de Modene, & le chef-lieu du Friguano. Il y a un gouverneur & une garnison. (*D. J.*)

SESTRI, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans l'état de Gènes, à 30 milles de cette capitale. C'est la résidence de l'évêque de Brugnano. On la nomme *Sestri di Levante*, & quelques-uns la prennent pour la *Sesta Tiguliorum* de Pline. *Longit.* 27. 2. *latit.* 44. 33.

Sestri, surnommée *di Ponente*, pour la distinguer de la précédente, est une autre petite ville de l'état de Gènes, mais qui n'est qu'à 6 milles à l'ouest de la capitale. On a cru que c'étoit l'ancienne *Tigulia*. *Long.* 26. 35. *latit.* 44. 27. (*D. J.*)

SESTUS ou SESTOS, (*Géog. anc.*) ville du Chersonnèse de Thrace, sur la côte de l'Hellespont, & au milieu de cette côte, vis-à-vis de la ville d'Abydos. L'espace entre ces deux villes est de 7 à 8 stades. *Sestos* est à jamais célebre par les amours d'Héro & de Léandre, dont je parlerai au *mot* TOUR DE LÉANDRE; & c'est de-là qu'elle est appellée Σηστιάς Ἡρώ, *Sestias Héro*, par Musée, qui un peu auparavant dit: *Sestus erant & Abydus, è regione positæ, propè mare, vicina oppida.*

Thucydide, *l. VIII. p.* 588. en parlant de Strombichide, remarque que ce chef des Athéniens étant venu à Abydus, & ne pouvant engager les habitans à se rendre ni les réduire par la force, navigea vers le rivage opposé, & mit une garnison dans *Sestus* pour être maître de l'Hellespont. Pomponius Méla, *l. II. c. ij.* place aussi ces deux villes à l'opposite l'une de l'autre: *Est Abydo objacens* Sestos, *Leandri amore nobiles.* Le nom national étoit *Sestus*, selon Etienne le géographe, & nous avons une médaille de Gordien avec ce mot.

Il y a, dit Procope, *Ædif. l. IV. c. x.* à l'opposite d'Abydos une ville fort ancienne, nommée *Sestos*, qui est commandée par une colline, & qui n'avoit autrefois ni fortifications, ni murailles. L'empereur Justinien y a fait bâtir une citadelle qui est de très-difficile accès, & qui passe pour imprenable.

Les Géographes croient ordinairement que les châteaux des D[illegible] sur les ruines de [illegible] *Sestos*

Sestos & d'Abydos; mais il se trompent manifestement, car les châteaux sont vis-à-vis l'un de l'autre, au-lieu que ces deux villes étoient situées bien différemment: *Sestos* étoit si avancée vers la Propontide, que Strabon, qui compte avec Hérodote 875 pas d'Abydos à la côte voisine, en compte 3750 du port de cette ville à celui de *Sestos*.

Léandre devoit être bien vigoureux pour faire ce trajet à la nage, quand il vouloit voir Héro sa maîtresse; aussi l'a-t-on représenté sur des médailles de Caracalla & d'Alexandre Sévere, précédé par un cupidon qui voloit le flambeau à la main pour le guider; flambeau qui ne lui étoit pas d'un moindre secours, que le fanal que sa maîtresse prenoit soin d'allumer sur le haut de la tour où elle l'attendoit: il falloit être un héros & tout des plus robustes pour faire l'amour de cette maniere.

Il vaut donc mieux s'en tenir à ce que dit Strabon pour la situation de *Sestos* & d'Abydos; d'ailleurs on ne trouve aucuns restes d'antiquité autour des châteaux, & l'endroit le plus étroit du canal est à trois milles plus loin sur la côte de Maita en Europe: on voit encore des fondemens & des masures considérables sur la côte d'Asie, où Abydos étoit placée.

Xerxès, dont le pere avoit fait brûler cette ville, de peur que les Scythes n'en profitassent pour entrer dans l'Asie mineure, choisit avec raison ce détroit pour faire passer son armée en Grece; car Strabon assûre que le trajet sur lequel il fit jetter un pont, n'avoit que sept stades, c'est-à-dire qu'environ un mille de largeur. (*D. J.*)

SESUVII, (*Géog. anc.*) cité maritime de la Gaule celtique dans l'Armorique, selon César, *Bel. Gal. l. II. c. xxiv.* qui la nomme avec celle des peuples *Veniti*, *Unelli*, *Osismii*, *Curiosolitæ*, *Aulerci* & *Rhedones*. Nicolas Samson observe dans ses remarques sur l'ancienne Gaule que le nom *Sesuvii* est fort corrompu chez les anciens, ce qu'il prouve par plusieurs passages, qui montrant que *Essui* & *Sesuvii* (le pays de Séez) ne sont qu'un même peuple dont les noms ont été altérés. (*D. J.*)

SETÆUM, (*Géog. anc.*) petite contrée d'Italie dans la Calabre, aux environs de la ville de Sybaris. Gabriel Barri croit que S. Mauro, évêché de la Calabre, redevenu simple village, étoit dans le voisinage de ce petit pays. (*D. J.*)

SETANTIORUM PORTUS, (*Géog. anc.*) port de la grande Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* marque ce port sur la côte occidentale de l'île entre les golfes Moricambe & Bélisama. Camden croit que c'est le lac appellé *Winander-mer*. (*D. J.*)

SETE, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, dans la basse-Ethiopie, au royaume de Louango, à seize lieues de Majambre. Elle produit du gros & du petit milier, du vin de palme & du bois rouge, dont les habitans trafiquent. (*D. J.*)

SETEIA ÆSTUARIUM, (*Géog. anc.*) golfe de la Grande-Bretagne; il est placé par Ptolomée, *l. II. c. iij.* sur la côte occidentale de l'île, entre le golfe Bélisama & l'embouchure du fleuve Tisobis. C'est présentement *Dee-mouth*, ou l'embouchure de la Dée, selon Cambden. (*D. J.*)

SETHREITES-NOMUS, (*Géog. anc.*) ou *Sethroïtes*, comme lisent Pline & Etienne le géographe, nom d'Egypte, l'un des dix du Delta. Sethrum ou Sethron en étoit la capitale. (*D. J.*)

SETIA, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Italie dans le Latium, aujourd'hui *Sezza*. C'étoit, selon Tite-Live, *l. VII.* une colonie romaine voisine de celle de Norba. *Pivernates Norbam atque* Setiam *finitimas colonias romanas, incursione subita, depopulati sunt*. Il dit, *l. XXVI. c. xviij.* que c'étoit un municipe, & il le place sur la voie Appienne: *Consul per Appiæ municipia, quæque propter eam viam sunt*, Setiam *foram*, *Lavinium præmisit*. Cette ville étoit située sur le haut d'une montagne, ce qui a fait que Martial lui a donné l'épithete de *pendula*. Le même poëte dit dans un autre endroit, *l. X. epigr.* 64.

Nec quæ paludes delicata pomptinas
Ex arce clivi spectat uva Setini.

On recueilloit beaucoup de vin dans le territoire de *Setia*: Silius Italicus fait l'éloge de ce vin.

At quos ipsius mensis seposta Lyæi
Setia, *& incelebri miserunt valle velitræ*.

Les habitans de *Setia* étoient appellés *Setini*, & la ville elle-même se trouve nommée *Setina colonia* dans une inscription rapportée par M. Spon, *page* 179. *Patrono. Fabrum Coloniæ Setinæ*.

Cette ville conserve son ancien nom; elle est située sur une *montagne*, dans la campagne de Rome, entre Sermonette & Piperno. Mais aujourd'hui son terroir a changé de nature; il ne produit presque rien du tout. L'on remarque parmi les bois dont ses montagnes sont présentement couvertes, beaucoup de ces plantes appellées *ficus indica*; il y en a qui s'élevent jusqu'à la hauteur de trente piés, & qui font un tronc de la grosseur d'un homme. Les lauriers & les myrthes y sont communément dans les haies, & on commence à trouver assez fréquemment les oranges en pleine terre. Proche de *Setia*, au village de Casenove, on rencontre un fort grand marais, sur lequel on peut s'embarquer pour aller à Terracina.

2°. *Setia* est encore le nom d'une ville d'Espagne, dans la Bétique, que Ptolomée, *l. II. c. iv*, place dans les terres, & qu'il donne aux Turdules.

3°. *Setia*, ville de l'Espagne tarragonnoise, située dans les terres & chez les Vascones, selon Ptolomée, *l. II. c. vj*.

Valerius Flaccus, poëte latin, étoit natif de *Setia* dans le Latium, & selon d'autres, de Padoue. Quoi qu'il en soit, ce poëte, qui fleurissoit sous l'empire de Domitien, vers l'an 71 de Jesus-Christ, eut beaucoup de part à l'amitié de Martial, & ne fut pas fort accommodé des biens de la fortune. Son poëme des Argonautes en huit livres, demeura imparfait; & Quintilien regrete ce malheur pour les Lettres. (*D. J.*)

SÉTIE, (*Marine*.) *voyez* SEITIE.

SETHIENS, *ou* SETHINIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) hérétiques sortis de Valentin, ainsi appellés du nom de *Seth*. Ils enseignoient que deux anges ayant créé l'un Caïn, & l'autre Abel, & celui-ci ayant été tué, la grande vertu qui étoit au-dessus des autres vertus, avoit voulu que Seth fût conçu comme une pure semence; mais qu'enfin les deux premiers anges s'étant mêlés les uns avec les autres, la grande vertu avoit envoyé le déluge pour ruiner la mauvaise engeance qui en étoit venue; que toutefois il s'en étoit glissé quelque partie dans l'arche, d'où la malice s'étoit répandue dans le monde. Ces hérétiques composerent plusieurs livres sous le nom de Seth & des autres patriarches. Quant à Jesus-Christ, ils se persuadoient ou qu'il étoit Seth, ou qu'il tenoit sa place. Tertullien, *de præscr. c. xlvij*; Saint Irénée, *l. I. c. vij. & seq.* Saint Epiphane, *hær.* 31; Baronius, *A. C.* 145; Sixte de Sienne, *l. II. biblioth.* Godeau, *hist. ecclés.* &c.

SETHIM, (*Critiq. sacrée.*) sorte de bois précieux dont Moïse se servit pour construire l'arche, les autels, la table, le tabernacle même, & plusieurs autres choses qui y servoient. Ce bois se trouvoit dans les deserts d'Arabie, mais nous ne le connoissons point: & les septante ont traduit le mot hébreu *séthim* par le terme général de *bois incorruptible*. (*D. J.*)

SETIER, s. m. *terme de relation*; c'est le nom que les Francs donnent à des barques turques, avec lesquelles ils font le commerce de proche en proche. (*D. J.*)

SETINE, s. f. *terme de laboureur*, mesure de prés dans le pays de Bugei & de Gex; c'est l'étendue de pré que six hommes peuvent faucher en un jour. On estime la *setine* au pays de Gex douze charretées de foin de vingt quintaux, qui font vingt-quatre méaux du pays de Bresse. A Genève la *setine* ou *séteré* est autant de pré qu'un homme en peut faucher en un jour. (*D. J.*)

SETINUM, (*Botan.*) nom donné par quelques-uns à la Meleze, & par quelques autres à l'agaric de Dioscoride. (*D. J.*)

SETIOLER, *terme de Jardinage*. Ce terme se dit des plantes qui, pour être trop pressées dans leurs planches, montent plus haut qu'elles ne devroient, ce qui les rend foibles & menues. Le même mot se dit aussi des branches qui sont dans le milieu des arbres trop touffus. (*D. J.*)

SETON, s. m. *terme de Chirurgie*, bandelette de linge qui sert à entretenir la communication entre deux plaies.

Ce mot vient du latin *seta*, parce que l'on se servoit anciennement de crins de cheval pour la même intention.

Fabrice d'Aquapendente employoit un cordon de soie,

foie. J'ai vu plusieurs chirurgiens qui se servoient de ces meches de coton qu'on met dans les lampes; mais on doit préférer une petite bande de toile, parce que le linge convient mieux aux plaies. On a soin d'effiler cette bandelette sur les bords, pour qu'elle passe plus facilement, & qu'elle s'applique plus mollement aux parois de la plaie.

Le *seton* est d'un grand secours pour porter les médicamens tout le long du trajet d'une plaie contuse qui a une entrée & une sortie, comme cela arrive ordinairement dans les plaies d'armes à feu. Quelques praticiens objectent que le *seton* est un corps étranger qu'on entretient dans la plaie, & qu'ainsi l'usage doit en être proscrit; mais on ne peut lui refuser d'avoir de grandes utilités; il empêche que les entrées & les issues des plaies se referment avant le milieu; il sert à porter les remedes convenables dans toute leur profondeur, & à conduire aisément au dehors les matieres nuisibles. Si le *seton* a quelquefois produit des accidens que l'on a vu cesser par la suppression qu'on en a faite, c'est que la plaie n'étoit point assez débridée, ou que le *seton* tiré d'un mauvais sens, accrochoit quelque esquille, laquelle en picotant les parties extrèmement sensibles, excitoit des douleurs cruelles, comme je l'ai remarqué plusieurs fois. Lorsque le *seton* est à l'aise dans la plaie, il ne produit aucun mauvais effet, il procure au contraire de très-grands avantages. Lorsque la plaie est mondifiée, on ôte le *seton*, & alors elle se guérit fort aisément, s'il n'y a aucun obstacle d'ailleurs.

Pour poser le *seton* au-travers de la plaie, il faut avoir une aiguille destinée à cet usage. *Voyez* AIGUILLE.

Le *seton* doit être fort long, parce qu'à chaque pansement il faut retirer ce qui est dans la plaie, & en faire suivre une autre partie, que l'on aura couverte d'onguent dans toute l'étendue qui doit occuper la longueur de la plaie. On coupe ensuite ce qui en est sorti, & qui est couvert de pus. Quand tout le *seton* est usé, & que l'on a encore besoin de s'en servir, il ne faut pas en passer un nouveau avec l'aiguille; mais on l'attachera au bout de celui qui finit, en observant autant qu'il est possible de faire entrer le *seton* par le côté supérieur de la plaie, & de le faire sortir par celui qui en est l'égoût.

Quand on supprime le *seton*, on met assez ordinairement de la charpie brute sur toute la longueur de l'endroit sous lequel le *seton* a passé, & par-dessus une compresse assez épaisse. En rapprochant par ce moyen les parois du sinus, on procure une prompte réunion.

SETON, *opération de Chirurgie* par laquelle on perce d'un seul coup la peau en deux endroits, avec un instrument convenable, pour passer une bandelette de linge d'une ouverture à l'autre, afin de procurer une fontanelle, ou ulcere dans une partie saine. *Voyez* FONTANELLE. Le *seton* se pratique le plus ordinairement à la nuque.

Il y a bien des auteurs qui ne sont point partisans de cette opération. On fait contre elle des objections qui lui sont particulieres ou communes avec les cauteres. Plusieurs personnes, fort éclairées d'ailleurs, ne croyent pas qu'un trou fait à la peau & à la graisse puisse servir d'égoût aux humeurs viciées qui produisent des maladies habituelles; telles que les maux de tête invétérés, les ophthalmies opiniâtres, &c. Cette opinion est contredite par un grand nombre de faits qui assurent l'utilité de ces sortes d'évacuations; elles peuvent même servir de préservatif: on a l'expérience que les personnes qui portent des cauteres ne sont point attaquées de la peste. *Voyez* Ambroise Paré & autres auteurs, qui rapportent des observations positives à ce sujet.

Les raisons particulieres qu'on trouve dans les livres contre l'opération du *seton*, ont pour fondement la méthode cruelle dont on la pratiquoit. Les anciens pinçoient la peau avec des tenailles percées, & passoient un fer ardent au-travers de ces ouvertures pour percer la peau.

Pour faire cette opération par une méthode plus simple & moins douloureuse, le chirurgien pince la peau & la graisse longitudinalement avec les pouces & les doigts indicateurs des deux mains; il fait prendre par un aide le pli de peau qu'il pinçoit de la main droite, & de cette main il perce la peau avec un petit bistouri à deux tranchans; après avoir retiré son instrument, il passe la bandelette par le moyen de l'aiguille à *seton*, & on panse les deux petites plaies avec de la charpie, une compresse, & quelques tours de bande. On peut avoir un bistouri avec une ouverture ou œil vers la pointe: par ce moyen on passera la bandelette en même tems qu'on fait les incisions.

La suite des pansemens est la même que nous l'avons décrite *au mot* SETON, *piece d'appareil*.

Cette espece de fontanelle a sur le cautere les avantages d'être faite dans le moment: la suppuration y est établie dès le second jour; & dans l'application du cautere, il faut attendre la chûte de l'escarre, qui ne se fait souvent qu'au bout de douze ou quinze jours. L'ulcere produit par le *seton* est tellement soumis à la volonté du chirurgien, qu'on l'entretient tant de tems qu'on le desire, & qu'on le guérit de même dès qu'on le souhaite, en ôtant la bandelette. L'ulcere qu'on a fait avec le cautere, se guérit quelquefois malgré qu'on en ait; & souvent on desireroit le guérir sans pouvoir y réussir, du-moins aussi promptement que le *seton*; dans ce dernier cas la guérison est une affaire de vingt-quatre heures, & l'ulcere du cautere doit être mondifié, détergé & cicatrisé, ce qui demande un tems plus long. (*Y*)

SE-TSE, ou TSE-TSE, (*Hist. nat. Botan.*) espece de figues, qui ne croissent qu'à la Chine, & sur-tout dans les provinces de Chan-tong & de Yun-nan. Ces figues ont un parfum délicieux; l'arbre qui les produit est de la grandeur d'un noyer, dont les feuilles sont d'un très-beau verd d'abord, mais ensuite elles deviennent d'un rouge très-vif. Le fruit est de la grosseur d'un pomme médiocre; il jaunit à mesure qu'il mûrit. Lorsqu'on fait sécher ces figues, elles se couvrent à l'extérieur d'un enduit semblable à du sucre.

SETTE ou SETE, (*Géog. mod.*) cap de France dans le bas Languedoc, sur la côte de la mer, au midi du lac de Maguelone & de la Bourgade de Frontignan. Louis XIV. y fit construire un port qui est pour les galeres & les petits bâtimens. C'est-là que commence le canal de Languedoc, qui va se terminer dans la Garonne à Toulouse. *Long.* suivant Cassini, prise au fanal de cette ville, 21. 13. *latit.* 43. 24. 40. (*D. J.*)

SETTENIL, (*Géog. mod.*) en latin barbare *Septenilium*, petite ville d'Espagne, dans le royaume de Grenade, sur un rocher, au couchant de Munda, & vers les confins de l'Andalousie. La plûpart des maisons sont taillées dans le roc; le terrein des environs ne produit que des pâturages. (*D. J.*)

SETTIA, (*Géog. mod.*) province de l'île de Candie, du côté de l'occident, dans l'endroit que l'on appelle *Isthene*; cette province est très-petite, n'ayant qu'environ douze milles d'étendue, & pour chef-lieu une petite ville de son nom. (*D. J.*)

SETTIA, (*Géog. mod.*) ville de l'île de Candie, & le chef-lieu de la petite province de même nom; elle est située au septentrion sur le bord de la mer; son château qui étoit assez considérable, a été détruit par les Vénitiens en 1651, & n'a point été rétabli par les Turcs depuis que l'île de Candie a passé dans leurs mains. (*D. J.*)

SÉTUBAL, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans l'Estramadoure, au midi du Tage, vers l'embouchure du Zadaor, à 10 lieues au sud-est de Lisbonne.

Sétubal a été bâtie des ruines de l'ancienne *Cetobriga*, qui étoit un peu plus avant au couchant, & dans laquelle Jupiter Ammon avoit un temple. On a eu soin de la fortifier, & de la fermer de murailles. Elles est fituée au bout d'une plaine de deux lieues de longueur, extrèmement fertile en grain, en vin, & en fruits. Au couchant de cette ville, la terre fait un promontoire avancé dans la mer, qui présente deux cornes, l'une au nord du côté du Tage, & l'autre au midi du côté de l'océan; ce dernier promontoire est le *promontorium Barbarium* des anciens, & le cap de Espichel des modernes.

Sétubal s'étoit accrue par la commodité de son port, par la fertilité de son terroir, par la richesse de sa pêche, & par la fécondité de ses salines. Enfin, son commerce florissant avoit rendu depuis deux siecles cette ville considérable, lorsqu'elle a été détruite par ce terrible tremblement de terre, du premier Novembre 1755, qui a si prodigieusement endommagé Lisbonne. *Longit.* 8. 45. *latit.* 38. 22. (*D. J.*)

SETUNDUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Ethiopie, sous l'Egypte, le long du Nil, selon Pline, *l. VI. c. xxx*. (*D. J.*)

SETZ, (*Géog.* [illegible]) [illegible] de l'île *Sercin*, ville de

de la basse-Hongrie, dans le comté de Barauyvar, à la droite du Danube, entre Bude & Peterwaradin. (*D. J.*)

SEVA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau de l'île de Madagascar; ses feuilles sont d'un verd foncé par-dessus; elles sont blanches & cotonneuses par-dessous, & de la grandeur de celles d'un amandier; elles sont astringentes & peuvent servir de remede contre le flux de sang.

SEVA, (*Antiq. rom.*) couteau dont on se servoit dans les sacrifices pour égorger les victimes. (*D. J.*)

SEUDRE LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Saintonge; elle se jette dans la mer près de Marennes, & vis-à-vis la pointe méridionale de l'île d'Oleron. Au reste, la *Seudre* est plutôt un bras de mer qu'une riviere, puisqu'elle n'est navigable que par le secours des marées; ses environs en tirent de grands avantages, parce qu'elle donne entrée quatre lieues avant dans les terres à des vaisseaux de deux cens tonneaux. Le cardinal de Richelieu *projettoit* de faire conduire un canal de l'extremité de la *Seudre* jusqu'à la Gironde; mais l'idée de ce projet utile est morte avec lui. (*D. J.*)

SÈVE, (*Botan.*) humeur aqueuse qui se trouve dans le corps des plantes, & qui les nourrit.

Nous ne connoissons point encore la cause de l'élévation de la *séve* dans les plantes: cette cause résideroit-elle dans quelque mouvement analogue au mouvement péristaltique des intestins? L'action d'un air plus ou moins chaud sur la lame élastique des trachées, seroit-elle le principe de ce mouvement? La roideur que le desséchement produit dans les parties élastiques, & ligneuses, s'opposeroit-elle à ce mouvement?

Quelques physiciens ont imaginé que la *séve* circuloit dans les plantes comme le sang circule dans les animaux; *mais les expériences de M. Hales ont démontré la fausseté de cette opinion; aussi n'admet-il dans la séve qu'une sorte de balancement. Les judicieuses réflexions sur lesquelles il établit son hypothèse, méritent d'être lues dans l'ouvrage même; je ne ferai que les indiquer ici.*

Les plantes reçoivent & transpirent en tems égal beaucoup plus que les grands animaux; les plantes sont dans un état de perpétuelle succion; elles prennent sans cesse de la nourriture pendant le jour par leurs racines, pendant la nuit par leurs feuilles; les animaux au contraire ne prennent de la nourriture que par intervalle. La digestion de cette nourriture ne s'opéreroit point ou s'opéreroit mal, si de nouvelles nourritures ne succédoient sans interruption. La méchanique qui exécute la nutrition des plantes, paroît donc devoir différer beaucoup de celle qui execute *la nutrition des animaux qui nous sont les plus connus.*

La nutrition des plantes semble devoir se faire d'une maniere plus simple, exiger moins de préparations que celle des grands animaux; c'est ce qu'indique encore l'inspection des organes.

Les plantes n'ont point de parties qui répondent par leur structure ou par leur jeu, à celles qui operent la circulation du sang dans les grands animaux. Elles n'ont ni cœur, ni arteres, ni veines; leur structure est très simple & très-uniforme; les fibres ligneuses, les utricules, les vases propres, les trachées, composent le systême entier de leurs visceres; & ces visceres sont répandus universellement dans tout le corps de la plante: on les retrouve jusque dans les moindres parties. Les vaisseaux séveux n'ont point de valvules destinées à favoriser l'ascension de la *séve*, & à empêcher la rétrogradation. Quand ces valvules échapperoient au microscope, l'expérience en *démontreroit* la fausseté; puisque les plantes que l'on plonge dans l'eau, ou qu'on met en terre par leur extrémité supérieure, ne laissent pas de végéter.

Il est si vrai que la *séve* monte & descend librement par les mêmes vaisseaux, que si après avoir coupé dans la belle saison, une des grosses branches d'un arbre, on adapte au tronçon un tube de verre qui contienne du mercure, on verra la *séve* élever le mercure pendant le jour, & le laisser tomber à l'approche de la nuit. *On parviendra de cette façon à mesurer la force de la séve par l'élévation du mercure*, & à comparer cette force dans différens sujets. Toutes choses d'ailleurs égales, les variations du mercure seront d'autant plus considérables, que le jour sera plus chaud, [illegible] plus fraiche. La marche de la *séve* dans la belle saison, ressemble donc assez à celle de la liqueur d'un thermometre: l'une & l'autre dépendent également des alternatives du chaud & du frais.

Enfin, les divers phenomenes botaniques qu'on a regardés comme de fortes preuves de la circulation de la *séve*, ne la supposent point nécessairement. Tous ces phénomenes s'expliquent de la maniere la plus heureuse par un principe fort simple, fondé sur l'observation; c'est qu'il y a une étroite communication entre toutes les parties d'une plante; elles sont toutes les unes à l'égard des autres, dans un état de succion: la nourriture que prend une de ces parties, se transmet aux autres; les feuilles se nourrissent réciproquement; la racine pompe le suc de la *tige*; la tige pompe le suc de la racine. Ainsi, du commerce mutuel qui est entre le sujet & la greffe, résulte cette communication réciproque de leurs bonnes ou de leurs mauvaises qualités, qu'on allegue en preuve de la circulation. Le suc nourricier passe alternativement du sujet dans la greffe, & de la greffe dans le sujet. Certainement les plantes n'ont point d'estomac, d'intestins, d'arteres, ni de veines; mais il se peut que la *séve* monte par le bois, & descende par l'écorce. Une partie du suc nourricier qui s'éleve par les fibres ligneuses, peut passer par les feuilles dans l'écorce, de-là dans la racine. Une autre partie de ce suc retourneroit par les mêmes vaisseaux vers la racine; d'où elle repasseroit encore dans la tige; c'est du-moins la conjecture de M. Bonnet; & malheureusement toutes les conjectures en ce genre, ne sont que de pures dépenses d'esprit. (*D. J.*)

SEVE, (*Geog. mod.*) village de France près de Paris, & fameux par le passage de la riviere de Seine; qu'on y traverse sur un pont de bois de vingt & une arches, qui embrasse les deux bras de la riviere. M. Perrault de l'académie royale des Sciences, avoit projetté un pont de bois d'une seule arche, de trente toises de diametre, qu'il proposa de faire construire. Le trait de l'arche est une portion de cercle ferme & solide. Il auroit été composé de dix-sept assemblages de pieces de bois, qui posés en coupe l'un contre l'autre, se devoient soutenir en l'air par la force de leur figure, plus aisément que n'auroient fait des pierres de taille, qui ont beaucoup de pesanteur. Cette ingénieuse invention auroit eu l'avantage de ne point incommoder la navigation; ce pont n'auroit jamais été endommagé par les glaces & par les grandes eaux, & on auroit pu le rétablir sans que le passage en eût été empêché. (*D. J.*)

SEVE, (*terme de marchand de vin.*) ce mot se dit d'une qualité ou d'une certaine saveur que le sep de vigne a communiqué à la grappe, & la grappe au vin, ce qui le rend agréable à boire: c'est une petite verdeur qui se tourne en force dans la maturité du vin. Les gourmets font grand état de celui qui a de la *seve*; mais il y a autant de différentes *seves* qu'il y a de différens vins. (*D. J.*)

SEVENBERG, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas, dans la Hollande, à trois lieues de Breda, & à deux de Willemstad. (*D. J.*)

SEVEND, LE, (*Géog. mod.*) riviere qui coule entre celle de Terk & celle de Coï, en Derbend. Elle se décharge dans la mer Caspienne, selon M. Petit de la Croix. (*D. J.*)

SEVENNES, LES, (*Géog. mod.*) la meilleure ortographe est *Cevennes*; montagnes de France, au bas-Languedoc. Elles regnent dans les diocèses d'Alais, d'Uzès, de Mende & d'une partie du Vivarais. César, dans ses commentaires, appelle cette chaîne de montagnes, *mons Cebenna*, & dit qu'elle sépare les Helviens des Auvergnats, parce qu'en ce tems-là les peuples du Gevaudan & du Velay, (qui sont séparés du Vivarais par les *Cevennes*) étoient dans la dépendance des Auvergnats. Les poëtes latins appellent indifféremment ces montagnes, *Cebenna* ou *Cebennæ*, mais Strabon & Ptolomée écrivent *Cemmeni*. Les *Cevennes* sont de difficile accès, & ont été cependant très-peuplées par le grand nombre de Calvinistes qui s'y retirerent dans les dernieres siecles, comme dans un lieu de retraite. (*D. J.*)

SEVER SAINT, (*Géog. mod.*) ou *Saint-Sever Cap*, pour le distinguer de *Saint-Sever* de Rustan, *Saint-Sever-Cap* est une petite ville de France, dans la Gascogne, au diocèse d'Aire, sur l'Adour, à 6 lieues au nord-ouest d'Aire, & à 155 de Paris. Il y a une sénéchaussée du ressort d'Acqs, & une abbaye d'hommes, ordre de Saint Benoît, fondée l'an 993. *Long.* 17. 44. *lat.* 43. 40.

SE-

Saint-Sever de Ruſtan, eſt une autre petite ville de France dans le Bigorre, au diocèſe d'Auch, & à deux lieues de Tarbes, ſur l'Arros, avec une abbaye d'hommes, ordre de Saint Benoît, unie à la congrégation de Saint Maur. *Long.* 17. 37. *lat.* 43. 8.

D. Martianay, bénédictin de la congrégation de Saint Maur, naquit à *Saint-Sever-Cap* en 1647, & mourut à Paris en 1717. Il a donné une nouvelle édition des œuvres de Saint Jérôme, & un grand nombre d'autres ouvrages, dans leſquels il regne plus d'érudition que de jugement & de ſaine critique. Sa vie de Magdelaine du Saint Sacrement, qu'il mit au jour à Paris en 1711, eſt auſſi ridicule qu'aucune de celles qui ſe trouvent dans les légendes. (*D. J.*)

SEVERAC LE CHATEL, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade de France, dans le Rouergue, élection de Milhaud; cette bourgade eſt aujourd'hui toute dépeuplée. (*D. J.*)

SEVERAK, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie en Aſie, ſur la route d'Alep à Tauris, par Diarbékir & Van. (*D. J.*)

SEVERE, adj. (*Gram.*) obſervateur ſcrupuleux des lois. Il ſe dit des choſes & des perſonnes. Il eſt juge *ſevere*; il a le goût *ſevere*.

SEVERIE, (*Géog. mod.*) province de l'empire Ruſſien, dans la Moſcovie, avec titre de duché; c'eſt une province remplie de forêts; la partie méridionale en a une ſeule, qui eſt longue de vingt-quatre lieues d'Allemagne, & la partie ſeptentrionale n'eſt pas moins couverte de bois. La *ſévérie* eſt bornée au nord par les duchés de Smolensko & de Moſcou, au midi par le pays des Coſaques, au levant par le même pays & la principauté de Vorotink, & au couchant par le duché de Czernigove. Ses principales rivieres ſont la Dubiecza, la Dezna & la Nezin. Sigiſmond III. s'empara de cette province en 1611. Le czar Alexis la recouvra en 1654: & depuis ce tems-là, elle eſt reſtée à l'empire de Ruſſie, comme faiſant partie du duché de Smolensko. Novogrodek en eſt la capitale. (*D. J.*)

SEVERINO, SAN, (*Géog. mod.*) il y a deux villes de ce nom en Italie, dans le royaume de Naples. La premiere eſt entre des collines, à ſix milles de Tolentin, à ſeize de Macerata, & à douze de Camerino. Elle a été bâtie en 1198, près des ruines de l'ancienne Septempeda, que les Goths avoient détruite en 543. Son évêché eſt ſuffragant de Fermo, & a été érigé par Sixte V. en 1586. *Long.* 30. 54. *latit.* 43. 10.

La ſeconde *San Severino* eſt dans la principauté citérieure, au nord de la ville de Salerne, près de la riviere de Sarno. Elle appartient au prince d'Avellino de la maiſon Caraccioli. (*D. J.*)

SÉVÉRITÉ, RIGUEUR, (*Synonym.*) la *ſévérité* ſe trouve principalement dans la maniere de penſer & de juger; elle condamne facilement & n'excuſe pas. La *rigueur* ſe trouve particulierement dans la maniere de punir; elle n'adoucit pas la peine & ne perdonne rien.

Les faux dévots n'ont de *ſévérité* que pour autrui; prêts à tout blâmer, ils ne cedent de s'applaudir eux-mêmes. La *rigueur* ne paroît bonne que dans les occaſions où l'exemple ſeroit de la plus grande conſéquence: par-tout ailleurs on doit avoir beaucoup d'égard à la foibleſſe humaine.

L'uſage a conſacré les mots *rigueur* & *ſévérité* à de certaines choſes particulieres. On dit la *ſévérité* des mœurs, la *rigueur* de la raiſon. La *ſévérité* des femmes, ſelon l'auteur des maximes, eſt un ajuſtement & un fard qu'elles ajoutent à leur beauté. Dans ce ſens, le mot *rigueurs* au pluriel répond à celui de *ſévérité*. Il s'emploie fort bien en poéſie pour les deſtins. Brébeuf a dit:

L'une & l'autre fortune a d'égales rigueurs,
Et l'affront des vaincus eſt un crime aux vainqueurs.

(*D. J.*)

SEVERO SAN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, à vingt-quatre milles au couchant de Maufrédonia. Son évêché, auquel on a uni celui de Civitare, releve du ſaint ſiege. *Long.* 32. 56. *latit.* 41. 40. (*D. J.*)

SÉVÉRONDE, ſ. f. (*Charpenter.*) c'eſt la ſaillie d'un toit ſur la rue, ou ſi l'on veut, le bas de la couverture d'une maiſon. On dit auſſi *ſubgronde.* (*D. J.*)

SEVERUS-MONS, (*Géog. anc.*) montagne d'Italie, dans la Sabine. Virgile en parle au *VII. livre de l'Enéïde, vers* 713.

Qui tetricæ horrentes rupes, montemque Severum, *Caſperiamque colunt.*

Severus, dit Feſtus, eſt le nom propre de cette montagne, qui ſelon Léander, conſerve encore cet ancien nom, car il veut qu'on la nomme *monte-Severo.* (*D. J.*)

SÉVICES, (*Juriſprud.*) du latin *ſævitia*, eſt un terme uſité au palais, pour exprimer les traitemens inhumains que l'on fait ſouffrir à quelqu'un.

On joint ordinairement enſemble les termes de *ſévices* & *mauvais traitemens*, quoique celui de *ſévices* ſoit le plus fort.

Pour ordonner la ſéparation de corps entre mari & femme, il faut qu'il y ait des *ſévices* de la part du mari; ces *ſévices* ſe meſurent à la qualité des perſonnes, à leur éducation, & à leur maniere ordinaire de vivre; entre gens de baſſe condition, il faut des faits plus graves qu'entre gens qui ont plus de ſentimens & de délicateſſe. *Voyez* SÉPARATION. (*A*)

SEVIE, ſ. f. (*Marine*) ſorte de petit bâtiment flamand.

SEUIL, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt la partie inférieure d'une porte, ou la pierre qui eſt entre ſes tableaux; elle ne differe du pas qu'en ce qu'elle eſt arraſée d'après le mur. Le *ſeuil* a quelquefois une feuillure pour recevoir le battement de la porte mobile. (*D. J.*)

SEUIL *d'écluſe*, (*Archit. hydraul.*) piece de bois qui étant poſée de travers, entre deux poteaux au fond de l'eau, ſert à appuyer par le bas, la porte ou les aiguilles d'une écluſe, ou d'un pertuis.

Seuil de pont-levis, groſſe piece de bois avec feuillure, arrêtée au bord de la contr'eſcarpe d'un foſſé, pour recevoir le battement d'un pont-levis, quand on l'abbaiſſe. On l'appelle auſſi *ſommier.* (*D. J.*)

SÉVILLE, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, capitale de l'Andalouſie, ſur la rive gauche du Guadalquivir, à 16 lieues au nord oueſt de Grenade, & à 88 au ſud-oueſt de Madrid.

Elle eſt une des premieres, des plus belles, & des plus conſidérables villes d'Eſpagne, à tous égards; elle porte le titre de cité royale, & de capitale d'un beau royaume; elle tient le premier rang dans l'égliſe des vaſtes états eſpagnols, par la dignité de métropole dont ſa cathédrale eſt revêtue; le commerce y fleurit par ſa ſituation ſur le Guadalquivir, près de la mer; les flotes des Indes viennent y apporter l'or & l'argent du nouveau monde, & on y convertit ces métaux en monnoie.

Elle eſt ſituée dans une belle & vaſte plaine à perte de vue, qui lui donne ſes fruits & les riches toiſons de ſes brebis. Un aqueduc de ſix lieues de long, ouvrage des Maures qui ſubſiſte encore, fournit de l'eau à tous ſes habitans.

Elle eſt de figure ronde, ceinte de hautes murailles flanquées de tours, avec des barbacanes, & fermées de douze portes. On diſtingue entre ſes fauxbourgs, celui de Triana, ſitué à l'autre bord du fleuve, où on paſſe de la ville ſur un pont de bateaux. *Long.* ſuivant Caſſini, 11. 21. 30. *latit.* 37. 36.

Séville portoit dans l'antiquité le nom d'*Hiſpalis*: les Maures, qui n'ont point de *p*, ont fait *Isbilia*, & de-là eſt venu par corruption le nom *Sévilla*; comme c'eſt de nos jours une des plus riches villes d'Eſpagne, c'étoit auſſi la plus opulente ville des Maures; Ferdinand III. roi de Caſtille & de Léon, en fit la conquête en 1248. & elle ne retourna plus à ſes anciens maîtres. La mort qui termina la vie de ce prince quatre ans après, mit fin à ſes brillans exploits.

Les maiſons de cette ville ſont toujours conſtruites à la moreſque, & mieux bâties que celles de Grenade & de Cordoue; mais les rues ſont étroites & tournantes. Les égliſes y ſont fort riches; la cathédrale eſt en particulier la plus belle égliſe, & la plus régulierement bâtie qui ſoit dans toute l'Eſpagne; ſa voute, extrémement élevée, eſt ſoutenue de chaque côté, par deux rangs de piliers; elle eſt longue de 175 pas, & large de 80. Son clocher eſt d'une hauteur extraordinaire, bâti tout entier de briques, percé de grandes fenêtres, qui donnent du jour à la montée; il eſt composé de trois tours l'une ſur l'autre, avec des galeries & des balcons; l'eſcalier a la montée ſi douce, qu'on peut la parcourir en mule & à cheval juſqu'au [illegible] d'où l'on découvre tou-

L'ar-

L'archevêque de *Séville*, dont le siege est fort ancien, a pris quelquefois le titre de primat d'Espagne; on prétend que ce prélat a plus de cent mille ducats de revenu; la fabrique de l'église en a trente mille, & quarante chanoines ont chacun trente mille réaux.

La plûpart des autres églises de *Séville* sont belles, & particulierement celles qu'on voit dans quelques maisons religieuses; on y compte 85 bénéfices, & plus de trois mille chapelles; l'église de S. Salvador, qui servoit autrefois de mosquée aux Maures, est par conséquent bâtie à la moresque, c'est-à-dire qu'elle est faite en arcades, soutenues par des piliers qui forment plusieurs portiques.

L'université de *Séville* a été fondée en 1531. par Roderique Fernandez de Santaella, savant espagnol de son tems; ensuite les rois d'Espagne lui ont accordé les mêmes privileges qu'à celle de Salamanque, d'Alcala, & de Valladolid; elle a toujours pour patron quelque grand seigneur espagnol, qui pour cela ne la fait pas fleurir davantage.

Au midi de la ville, près de l'église cathédrale, est le palais royal, nommé *alcaçar*, bâti en partie à l'antique par les Maures, & en partie à la moderne par le roi D. Pedro, surnommé *le cruel*; mais l'antique est infiniment plus beau que le moderne. On donne à ce palais un mille d'étendue; il est flanqué de tours, qui sont faites de grosses pierres taillées en quarré.

La bourse où les marchands s'assemblent, est derriere l'église cathédrale; elle est faite en quarré, d'ordre toscan, & composée de quatre corps de logis: chaque façade a deux cens piés de longueur avec trois portes & dix-neuf fenêtres à chaque étage: elle a deux étages, dont l'un sert pour les consuls; les appartemens sont de grandes salles lambrissées, où les marchands traitent ensemble des affaires du commerce; ce bâtiment, commencé en 1584, & qui n'a été fini que soixante ans après, a couté prodigieusement, puisque l'achat de l'emplacement seul, fut payé soixante & cinq mille ducats.

A l'entrée du fauxbourg nommé *Triana*, est le cours, où toute la ville va prendre le frais en été; il est fait comme un jeu de mail double, partagé en deux allées de grands arbres, avec de petits fossés pleins d'eau.

La boucherie, par une plus sage politique que celle de Paris, est hors de la ville; mais par une délicatesse de luxe, également cruelle & effrénée, on prend soin avant que d'égorger les bœufs, de les faire combattre contre les dogues, afin que leur chair en soit plus tendre.

En rentrant dans la ville par le pont de bateaux, on voit à l'entrée du port, qui est spatieux, le long du bord du Guadalquivir, une grande place nommée l'*Arénal*, la maison de l'or, où l'on décharge les effets, & où l'on met l'or & l'argent qui viennent des Indes. Cette maison a un grand nombre d'officiers qui tiennent registre de toutes les marchandises qui arrivent du Nouveau-monde, ou qu'on y porte.

On compte plus de cent hôpitaux dans *Séville*, la plûpart richement dotés; il y en a un où l'on donne à chaque malade ses mets particuliers, selon l'ordonnance des médecins; les gentilshommes, les étudians de l'université, y sont reçus, & ont les uns & les autres, des chambres séparées; c'est une fort belle institution.

Enfin *Séville* est une ville d'Espagne des plus dignes de la curiosité des voyageurs; elle est moins peuplée que Madrid, mais plus grande & plus riche; aussi fournit-elle seule au roi un million d'or par an. Le pays dans lequel elle est située, est extrémement fertile en vin, en blé, en huile, & généralement en tout ce que la terre produit pour les besoins, ou pour les délices de la vie. Le Gualdalquivir lui fournit du poisson; & la marée qui remonte deux lieues au-dessus de *Séville*, y jette entr'autres, quantité d'aloses & d'esturgeons; cependant tout ce beau pays, & la ville même, peuvent être regardés comme déserts, en comparaison du tems des Maures; on en sera bien convaincu si l'on lit l'histoire d'Espagne, sous le regne du roi Ferdinand.

Le commerce des Indes & de l'Afrique, fait qu'on se sert beaucoup à *Séville* d'esclaves qui sont marqués au nés, ou à la joue; on les vend & on les achete à prix d'argent, comme des bêtes, & on les fait travailler de même, sans que le christianisme qu'ils embrassent, serve à rendre leur sort plus heureux.

Je n'entrerai pas dans d'autres détails sur *Séville*, parce qu'on peut s'en instruire dans plusieurs ouvrages traduits en françois; mais il faut que je parle de quelques hommes célebres dans les lettres, dont elle a été la patrie.

Avenzoar (Abu Merwan Abdalmalck Ebn Zohr), célebre médecin arabe, qui florissoit dans le xij siecle; Léon l'afriquain place sa mort à 92 ans, dans l'année 564 de l'hégire, qui tombe à l'an 1167-8. de J. C. Né dans la médecine, & d'une famille de médecin, il eut pour maître Averroës, & exerça son art avec beaucoup de gloire dans *Séville* sa patrie. Il rejetta les vaines superstitions des astrologues, suivit principalement Galien dans sa théorie, & a cependant inséré dans ses écrits des choses particulieres, dont il parle d'aprés sa propre expérience. Son ouvrage intitulé, *Tagassir filmadavat waltadbir*, qui contient des regles pour les remedes & la diete dans la plûpart des maladies, a été traduit en hébreu l'an de J. C. 1280. & de l'hébreu en latin, par Paravicius.

Alcasar (Louis de), jésuite, a fait un ouvrage sur l'apocalypse, qui passe pour un des meilleurs des catholiques romains; il est intitulé, *Vestigatio arcani sensûs in Apocalypsi*, & il a été imprimé plusieurs fois de suite, savoir à Anvers en 1604, 1611, & 1619. & à Lyon, en 1616, *in-fol.* L'auteur prétend que l'Apocalypse est accomplie jusqu'au vingtieme chapitre, & ne fait aucune difficulté d'abandonner dans son explication, les peres de l'église. Il mourut dans sa patrie en 1613, âgé de 60 ans.

Antonio (Nicolas), chevalier de l'ordre de S. Jacques, & chanoine de *Séville*, a fait honneur à son pays, par sa bibliothéque des écrivains espagnols, qu'il mit au jour à Rome en 1672, en 2 vol. *in-fol.* Elle a été réimprimée dans la même ville, en 1696. au frais du cardinal d'Aguirre; c'est un très-bon livre en son genre, avec une préface pleine de jugement. L'auteur mourut en 1684, à 67 ans. On lui doit encore un livre d'érudition: *De exilio, sive de pœnâ exilii, exulumque conditione, & juribus*, Antuerpiæ 1659, *in-fol.*

Casas (Barthelemi de las), évêque de Chiapa, suivit à 19 ans son pere, qui passa en Amérique avec Colomb, en 1493. Il employa cinquante ans sans succès à tâcher de persuader aux Espagnols qu'ils devoient traiter les Indiens avec douceur, avec desintéressement, & leur montrer l'exemple des vertus. De retour en Espagne, en 1551, à cause de la foiblesse de sa santé, il se démit de son évêché, & mourut à Madrid en 1566, à 92 ans. On a de lui une relation intéressante, de la destruction des Indes par les barbaries des Espagnols. Cette relation parut à *Séville* en espagnol, en 1552; en latin à Francfort, en 1598; en italien à Venise, en 1643; & en françois à Paris, en 1697. C'est un ouvrage qui respire la bonté du cœur, la vertu, & la vraie piété; on a encore de ce digne & savant homme, un livre latin, curieux & rare, imprimé à Tubinge en 1625, sur cette question: „ si les rois ou les princes peuvent en conscience, par quelque droit ou quelque titre, aliéner „ leurs sujets de la couronne, & les soumettre à la „ domination de quelqu'autre seigneur particulier „. *Voyez* sur ce sujet la *Bibl. eccles.* de M. Dupin, xvj siecle.

Cervantes Saavedra (Miguel de), auteur de don Quichotte, naquit à *Seville*, en 1549, selon Nicolas Antonio. Il avoit tant de passion pour s'instruire, qu'il dit: „ je suis curieux jusqu'à ramasser les moindres „ morceaux de papier par les rues „. Mais il fit son étude particuliere des ouvrages d'esprit, tant en vers qu'en prose, & sur-tout de ceux des auteurs espagnols & italiens. On voit qu'il étoit fort versé en ce qui a du rapport à cette sorte de livres, par le plaisant & curieux inventaire de la bibliotheque de don Quichotte, par les fréquentes allusions aux romans, par le jugement fin qu'il porte de tant de poëtes, & par son *voyage du parnasse*.

Il passa en Italie pour prendre le parti des armes, & servit plusieurs années sous Marc-Antoine Colonne. Il se trouva à la bataille de Lépante, en 1571, & y perdit la main gauche d'un coup d'arquebuse; ou du moins en fut-il si fort estropié, qu'il ne put plus s'en servir. Peu de tems après, il fut pris par les Maures, & mené à Alger, où il demeura plus de 5 ans prisonnier. De retour en Espagne, il composa plusieurs comédies, qui eurent une approbation générale, tant parce qu'elles étoient supérieures à celles qu'on avoit vues jusqu'alors, qu'à cause des décorations, qui étoient toutes de son invention, & qui parurent très-bien entendues. Les principales de ses comédies, étoient

étoient *les coutumes d'Alger*, *Numancia*, & *la bataille navale*. Cervantes traita le premier & le dernier de ces sujets en témoin oculaire. Il fit aussi quelques tragédies qu'on applaudit.

En 1584 il publia sa *Galatée*, qui fut très-accueillie. Il prouva par cet ouvrage la beauté de son esprit dans l'invention, la fertilité de son imagination dans la variété des descriptions, son adresse à dénouer les intrigues, & son habileté dans le choix des expressions propres au sujet qu'il traitoit. On estima sur-tout la modestie avec laquelle il parloit de l'amour. On ne critiqua que la multiplicité des épisodes, qui quoiqu'amenés avec beaucoup d'art, empêchent de suivre le fil de la narration, & l'interrompent trop souvent par de nouveaux incidens. Cervantes sentit bien lui-même ce défaut, & il en fait presque l'aveu, quand il introduit le curé Pérez, gradué à Siguenza, & maître Nicolas le Barbier, disant: „ Celui-là que voilà tout-auprès du recueil „ de chanson de Lopès de Moldonado, comment „ s'appelle-t-il, dit le curé? C'est la *Galatée* de Mi- „ chel de Cervantes, répondit maître Nicolas. Il y „ a long-tems que cet auteur est de mes meilleurs „ amis, reprit le curé, & je sai qu'il est plus mal- „ heureux encore que poëte. Son livre a de l'inven- „ tion; il promet assez, mais il n'acheve rien. Il „ faut attendre la seconde partie qu'il fait espérer; „ peut-être qu'il réussira mieux, & qu'il méritera „ qu'on fasse grace à la premiere: compere gardez- „ la „. La seconde partie, quoique souvent promise, n'a jamais paru.

Ce joli passage est, comme on sait, dans don Quichotte, ouvrage incomparable par la beauté du style, par la justesse de l'esprit, la finesse du goût, la délicatesse des pensées, le choix des incidens, & la plaisanterie fine qui y regne d'un bout à l'autre. Don Quichotte nous offre en sa personne un fou vraiment héros, qui s'imaginent que quantité de choses qu'il voit, ressemblent aux avantures qu'il a lues, s'engage à des entreprises glorieuses dans son opinion, & folles dans celles des autres. On voit en même tems ce même héros-chevalier, raisonner fort sagement quand il n'est pas dans ses accès de folie. La simplicité de Sancho Pança est d'un comique qui n'ennuie personne. Il parle toujours comme il doit parler, & agit toujours conséquemment.

Pour que l'histoire d'un chevalier errant ne fatiguât pas le lecteur par la répétition tédieuse d'avantures d'une même espece, ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, s'il n'avoit été question que de rencontres extravagantes; Cervantes a fait entrer dans son roman divers épisodes, dont les incidens sont toujours nouveaux & vraissemblables. Tous ces épisodes, hormis deux, savoir, *l'histoire de l'esclave*, & la nouvelle du *curieux impertinent*, sont enchâssés dans la fable même, ce qui est un grand art. Le style est approprié au caractere des personnages & des sujets. Il est pur, doux, naturel, juste & si correct, qu'il y a peu d'auteurs espagnols qui puissent aller du pair avec Cervantes à cet égard. Il en a poussé si loin l'étude, qu'il emploie de vieux mots pour mieux exprimer de vieilles choses. Enfin, les raisonnemens sont pleins d'esprit, le nœud est habilement caché, & le dénouement heureux.

La premiere partie de don Quichotte parut à Madrid en 1605, *in*-4°. & est dédiée au duc de Bejar, de la protection duquel l'auteur se félicite dans des vers qu'il attribue à Urgande la déconnue, & qui sont à la tête du livre. La seconde partie de l'ouvrage ne parut qu'en 1615. Le débit du livre fut tel, qu'avant que l'auteur eût donné cette seconde partie, il fait dire au bachelier Samson Carasco: „ A l'heure „ qu'il est, je crois qu'on en a imprimé plus de dou- „ ze mille à Lisbonne, à Barcelonne & à Valence, „ & je ne fais point de doute qu'on ne le traduise en „ toutes sortes de langues „. Cette prédiction s'est si bien vérifiée, qu'il faudroit un volume pour entrer dans le détail de ses différentes éditions & traductions. Tous les plus célebres artistes, peintres, graveurs, sculpteurs, dessinateurs en tapisseries de haute & basselisse, ont travaillé à l'envi à représenter les avantures de don Quichotte, & c'est ce que nous avons de plus amusant.

Dès que cet ouvrage parut en Espagne, on lui fit un accueil qui n'avoit point eu d'exemple; car il fut universel, chez les grands, le militaire, & les gens de lettres. Un jour que Philippe III. étoit sur un balcon du palais de Madrid, il apperçut un étudiant sur le bord du Mançanarès, qui, en *lisant*, quittoit de tems en tems sa lecture, & se frappoit le front avec des marques extraordinaires de plaisir: „ cet homme „ est fou, dit le roi aux courtisans qui étoient auprès „ de lui, ou bien il lit don Quichotte. Le prince avoit raison, c'étoit effectivement ce livre que l'étudiant lisoit avec tant de joie.

En 1614, Cervantes fit impri[illegible] son voyage du *Parnasse*, qui n'est point un élo[illegible] des poëtes espagnols de son tems, mais une s[illegible] ingénieuse, comme celle de César Caporali, [illegible] porte le même titre, en est une des poëtes i[illegible]

En 1615 il publia quelque[illegible] comédies & farces nouvelles, les unes en vers, l[illegible] en prose. Il y joignit une préface très-cu[illegible] sur l'origine & les progrès du dramatique espagnol, [illegible] les comédiens ne jouerent point les nouvelles pieces de l'auteur, & c'est lui même qui nous l'apprend avec sa naïveté ordinaire.

„ Il y a, dit-il, quelques années qu'étant revenu „ à mes anciens amusemens, & m'imaginant que les „ choses étoient encore sur le même pié, que du „ tems que mon nom faisoit du bruit; je me mis de „ nouveau à composer quelques pieces pour le théâ- „ tre; mais les oiseaux étoient dénichés; je veux „ dire, que je ne trouvai plus de comédiens qui me „ les demandassent. Je les condamnai donc à demeu- „ rer dans l'obscurité. Dans le même tems, un li- „ braire m'assura qu'il me les auroit achetées, si un „ célebre comédien ne lui avoit dit, que l'on pou- „ voit espérer que ma prose réussiroit, mais non pas „ mes vers. Alors, je me dis à moi-même, ou je „ suis bien déchu, ou les tems sont devenus meil- „ leurs, quoique cela soit contraire au sentiment „ commun, selon lequel on fait toujours l'éloge des „ tems passés. Je revis cependant mes comédies, „ & je n'en trouvai aucune assez mauvaise, pour „ qu'elle ne pût appeller de la décision de ce comé- „ dien, au jugement d'autres acteurs moins diffici- „ les. Dans cette idée, je les donnai à un libraire „ qui les imprima. Il m'en offrit une somme raison- „ nable, & je pris son argent. Je souhaiterois qu'el- „ les fussent excellentes; du moins j'espere qu'elles „ seront passables. Vous verrez bien-tôt, cher lec- „ teur, ce que c'est; si vous y trouvez du bon, & „ que vous rencontriez mon comédien de mauvaise „ humeur, priez-le de ma part de n'être pas si prompt „ à faire injure aux gens; qu'il examine murement „ mes pieces, il n'y trouvera ni ridicule, ni pauvre- „ té; leur défauts sont cachés; la versification est sor- „ table au comique; & le langage convient aux per- „ sonnages qui y paroissent. Si tout cela ne le con- „ tente pas, je lui recommande une piece à laquel- „ le je travaille, intitulée *l'abus de juger sur l'éti- „ quette*, qui, si je ne me trompe, ne peut man- „ quer de plaire. En attendant, Dieu lui donne la „ santé, & à moi de la patience.

Il se divertit encore à composer quelques historieres, qu'il publia sous le titre de *novelas exemplares*, & qu'il dédia au seigneur de Lemos. „ Votre „ excellence, lui marque-t-il, saura que je lui envoie „ douze contes; quoique je ne sois pas dans le goût „ d'en débiter, néanmoins, j'oserois les mettre au „ nombre des meilleurs, si ce n'étoit pas mon ou- „ vrage „.

Il parle ainsi dans sa préface: „ Je vous avertis, „ gracieux lecteur, que vous ne trouverez rien ici, „ dont on puisse abuser; j'intitule mes nouvelles, „ *exemplaires*, parce que, si vous y prenez garde, „ il n'en est aucune qui n'offre quelque exemple „ utile. J'ai eu dessein d'amuser sans danger, & les „ amusemens innocens sont, à coup sûr, légitimes. „ On ne peut pas toujours être occupé de la priere, „ de la méditation, ou des affaires: il faut des tems „ de récréation pour délasser l'esprit, & réparer ses „ forces; c'est dans cette vue qu'on a des bois, des „ fontaines & des jardins cultivés. La lecture que je „ vous offre, ne peut exciter de passion criminelle. „ Il ne convient pas à un homme de mon âge, qui „ touche à sa soixante-quatrieme année, de badiner „ avec l'autre vie.

„ Comme j'ai fait cet ouvrage par goût, je n'ai „ rien négligé pour le mettre en état de plaire, & „ j'ai quelque gloire à dire, que je suis le premier „ qui aie écrit des contes originaux en espagnol: ils „ sont tous tirés de mon fonds, & il n'en est aucun „ imité ni puisé dans d'autres écrivains. Mon imagi- „ na-

„ nation les a enfantés, ma plume les a mis sur le papier, & l'impression va les faire croître „.

Il y avoit long-tems que Cervantes s'occupoit à un autre livre d'imagination, intitulé les *travaux de Persile & Sigismonde*; qu'il finit immédiatement avant sa mort, arrivée en 1616. Il étoit alors attaqué d'une maladie qui ne l'empêcha pas d'écrire ce roman, & les petites anecdotes qui s'y rapportoient. Comme nous n'avons point d'autre historien que lui-même, & qu'il raconte tout avec grace: voyons ce qu'il nous dit à ce sujet. Il s'exprime en ces termes.

„ Il arriva, mon cher lecteur, que comme je venois avec deux de mes amis de la fameuse ville d'Esquivias, je dis *fameuse* par mille endroits; premierement par ses familles illustres; en second lieu, par ses excellens vins, & ainsi du reste; j'entendis quelqu'un galoper derriere nous, comme pour nous attraper, à ce qu'il me paroissoit; & ce cavalier ne nous permit pas d'en douter, nous ayant crié de n'aller pas si vîte. Nous l'attendimes donc, & nous vîmes approcher monté sur une ânesse un étudiant gris (j'entends qu'il étoit tout habillé de gris): il avoit des botines semblables à celles que portent les moissonneurs, pour empêcher le blé de leur piquer les jambes; des souliers ronds, une épée & un collet noir, que le mouvement de sa monture faisoit souvent tourner de côté & d'autre, quelque peine qu'il se donnât à le mettre droit. Vos seigneuries, nous dit-il, vont apparemment solliciter quelque emploie ou bénéfice à la cour; sans doute que son éminence est à Tolede, ou du moins le roi, puisque vous allez si vîte. Franchement j'ai eu bien de la peine à vous atteindre, quoique mon âne ait plus d'une fois passé pour un bon coureur. A ce discours un de mes compagnons répondit; le cheval du seigneur Cervantes en est la cause, c'est un drôle qui n'aime pas à aller doucement.

„ A peine mon homme eut-il entendu le nom de Cervantes, qu'il sauta à bas de sa monture, en faisant tomber son coussin d'un côté, & son portemanteau de l'autre (car il avoit tout cet équipage avec lui); il vint à moi, & me prenant par la main gauche; oui, oui, dit-il, c'est ici le fameux, le divertissant écrivain, le favori des muses! Me voyant complimenter si magnifiquement, je jugeai qu'il y auroit de l'impolitesse à ne pas lui témoigner quelque reconnoissance de ses louanges; je l'embrassai (& lui fis tourner son collet par mon accolade), & je l'assurai qu'il étoit dans la même erreur sur mon sujet, que d'autres personnes, qui me vouloient du bien. Je suis, lui dis-je, Cervantes, il est vrai, mais non le favori des muses, ni rien de tout ce que vous m'avez dit de beau. Ayez donc la bonté, mon cher monsieur, de remonter sur votre bête, & continuons notre voyage, en nous tenant compagnie. Mon étudiant bien élevé, obéit.

„ Nous rallentîmes notre pas, & nous marchâmes bien doucement ensemble. On parla de mon mal, & mon homme me prononça bien-tôt mon arrêt, en me disant que j'avois gagné une hydropisie, & que toute l'eau de la mer, fût-elle douce, ne pourroit me désalterer. C'est pourquoi, seigneur, Cervantes, ajouta-t-il, vous devez vous abstenir de boire, mais n'oubliez pas de manger; cela seul vous guérira sans la moindre médecine. D'autres m'en ont dit autant, lui répliquai-je, mais je ne puis m'empêcher de boire, tout comme si je n'étois né que pour boire. Ma vie tend à sa fin, & par l'examen journalier de mon pouls, je trouve que Dimanche prochain, au plus tard, il achevera sa besogne, & moi ma course. Vous êtes arrivé encore à point pour me connoître, mais je n'aurai pas le tems de vous prouver combien je suis sensible à vos obligeans procédés.

„ En discourant ainsi, nous gagnâmes le pont de Tolede, que j'enfilai, comme lui celui de Ségovie. Ce qu'on dira de mon avanture, c'est l'affaire de la renommée; mes amis peuvent avoir envie de la raconter, & j'en aurai une plus grande de l'entendre. Je retournai sur mes pas, pour embrasser encore une fois mon étudiant, & il en fit autant de son côté. Ensuite il donna des deux à sa monture, & me laissa aussi malade sur mon cheval, qu'il étoit mal monté sur son ânesse, au sujet de laquelle ma plume vouloit faire encore quelque plaisanterie: mais adieu mes bons amis; car je m'en vais mourir; & j'espere de vous revoir avant qu'il soit long-tems dans l'autre monde, aussi heureux que vous le pouvez désirer „.

Voilà donc Cervantes sur le bord du tombeau. L'hydropisie augmenta, & son mal épuisa ses forces. Mais plus son corps s'affoiblissoit, plus il s'attachoit à fortifier son esprit. Ayant reçu l'Extrême-Onction, il attendit la mort avec tranquillité, & ce qu'il y a de plus surprenant, c'est qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire ou d'écrire quelque chose de plaisant, à mesure que des idées riantes lui en venoit dans l'esprit. En effet, après avoir reçu les sacremens le 18 Avril 1616, il dicta le lendemain la *dédicace* de ses *travaux de Persile* & *Sigismonde*, adressée, comme je l'ai dit, au comte de Lémos, conçue en ces termes:

„ Il y a une vieille balade, qui étoit jadis fort en vogue, & qui commençoit, *avec un pié sur l'étrier*. Je souhaiterois qu'elle ne convînt pas si parfaitement à cette épître, car je puis dire à-peu-près de même, *avec un pié sur l'étrier*. En partant pour les sombres régions, je prends le courage d'écrire cette épître, & je salue monseigneur avec ce dernier soupir. Hier on me donna l'Extrême-Onction, & aujourd'hui j'écris ceci. Le tems est court, le mal croît, l'espérance diminue; cependant il me semble que je voudrois vivre un peu plus longtems, moins pour l'amour de la vie, que pour avoir encore une fois le plaisir de voir votre excellence saine & sauve en Espagne, & il ne seroit point impossible que ce plaisir ne me rendît la santé. Mais s'il est arrêté que je doive mourir, la volonté du ciel soit faite; cependant votre excellence me permettra de l'informer de mes desirs, & de l'assurer qu'elle a en moi un serviteur si zélé, qu'il iroit même au-delà du trépas pour vous servir, si son pouvoir égaloit la sincérité de ses sentimens.

„ Je n'ai pas laissé que de me réjouir prophétiquement du retour de votre grandeur en Espagne; mon cœur s'épanouissoit de joie, quand je me représentois tout le monde vous montrant du doigt, & criant: voilà le comte de Lémos! Mes esprits se raniment, en voyant mes espérances accomplies, & vos grandes qualités justifier les idées que j'en avois conçues. Il reste encore chez moi quelques lueurs de la meche du *jardin*; & si par un heureux hasard, ou plutôt par un miracle, le ciel me conservoit la vie, votre excellence verra la *seconde partie* de la Galatée, que je lui consacrois. Agréez mes vœux pour votre conservation, *&c.* A Madrid, le 19 Avril 1616 „.

Il finit ses jours peu de tems après, & ne vit point l'impression de son livre, dont le privilege fut accordé le 24 Septembre 1616, à Catherine de Salazar sa veuve. L'*histoire de Persile & Sigismonde*, & les contes ou *novelas exemplares*, ont été traduits en françois, & ne sont pas inconnus aux gens qui aiment ces sortes de productions. La vie de l'auteur a été donnée par don Grégorio Mayans Esiscar, bibliothécaire du roi d'Espagne. Elle est à la tête de l'édition espagnole de don Quichotte, imprimée à Londres en 1738, *in 4°*.

J'ai dit, au commencement de cet article, sur l'autorité de Nicolas Antonio, que Cervantes naquit à *Séville*; cependant l'auteur de sa vie, que je viens de citer, estime qu'il étoit né à Madrid, & il appuie son sentiment sur ce que Cervantes s'adresse à cette ville, en prenant congé d'elle dans son *voyage du Parnasse*, en ces termes:

„ Me tournant ensuite vers ma pauvre cabane, adieu, lui dis-je, & toi, Madrid, adieu; adieu Fontaines, Prado, & vous campagnes où coule le nectar & degoûte l'ambroisie; adieu aimables & douces sociétés, où les malheureux oublient pour un tems leurs peines. Adieu charmant & romanesque séjour, où deux géans qui avoient entrepris d'escalader le ciel, frappés de la foudre, maudissent leur chûte, & sont renfermés dans les sombres prisons de la terre. Adieu théâtres, dont nous avons banni le sens commun, pour y faire régner la bouffonnerie. Adieu belle & vaste promenade de Saint-Philippe, où l'on discute les intérêts des puissances, où les nouvelles se débitent, & font l'unique sujet des conversations, où l'on examine si le croissant brille ou pâlit, si le lion aîlé (Venise) triomphe ou succombe. Adieu pâle famine; je quitte aujourd'hui *mon pays*, pour éviter le triste sort de mourir à ta porte, si je demeurois plus long-tems ici „.

Nico-

Nicolas Antonio répond que par ces mots *mon pays*, on peut entendre toute l'Espagne; que d'ailleurs, 1°. ce qui semble favoriser son opinion, c'est que Cervantes dit, dans la préface de ses comédies, qu'étant petit garçon il avoit vu à *Séville* Lupus de Rueda, un des plus célebres comiques espagnols. 2°. Que les surnoms que porte Cervantes, sont ceux de familles illustres de *Séville*, & non de Madrid.

Quoi qu'il en soit, il est constant que Cervantes étoit bien mal logé à Madrid; c'est ce qui paroît par la maniere dont il finit sa relation du voyage du Parnasse. *Plein de souci*, dit-il, *je cherchai mon ancienne obscure retraite*. Il n'avoit pas à sa mort dans cette ville un meilleur domicile. On admiroit ses ouvrages, & personne ne lui donna du pain; il mourut dans l'indigence, à la honte de sa nation; mais son nom ne mourra jamais.

J'ai trop amusé les gens qui goûtent les écrits de cet aimable écrivain, pour leur faire des excuses sur la longueur de son article, & je plains ceux qui n'aiment pas à la folie l'auteur de don Quichotte. Mais je passe à deux ou trois autres hommes de lettres nés à *Séville*, & je serai très-court sur leur compte.

Fox de Morzillo (Sébastien), en latin *Sebastianus Foxus Morzillus*, est du nombre des enfans devenus célebres par leur génie & par leurs études. Il naquit en 1628. Philippe II. nomma pour précepteur de Dom Carlos, Morzillus, qui étoit alors à Louvain; il s'embarqua dans les Pays-Bas pour être plutôt auprès du jeune prince. Il fit naufrage, & périt à la fleur de sa vie. Il a publié avant l'âge de 25 ans, 1°. un commentaire latin *in Platonis Timæum*. 2°. *De conscribenda historia, libellus*. 3°. *De regno, & regis institutione, libri tres*, &c.

Monardès (Nicolas), médecin, florissoit au xvj. siecle, & mourut en 1578. Il se fit une grande réputation par la pratique de son art, & par les ouvrages qu'il mit au jour. 1°. *De secanda vena in pleuritide*, Hispali, 1539, *in-4°*. 2°. *De rosis, malis citris, aurantiis, & limoniis*, Antuerpiæ, 1565, *in-4°*. 3°. *De las drogas de las Indias*, à Séville, 1574, *in 4°*. Ce dernier livre a été traduit en anglois & en françois, par Antoine Colin.

Pineda (Jean), théologien, entra dans la société des jésuites en 1572, & mourut en 1637 âgé de 80 ans. Ses commentaires latins sur Job & sur l'Ecclésiaste, forment quatre volumes *in-fol*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SÉVILLE, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale, vers le bout occidental de l'île de la Jamaïque, assez près de la mer, avec un port. *Long.* 299. 38. *latit.* 18. 42. (*D. J.*)

SEUILLETS, s. m. (*Marine.*) ce sont des planches qui sont posées sur les parties inférieures & supérieures du sabord, qui couvrent l'épaisseur du bordage, & qui empêchent de pourrir les membres du vaisseau en y entrant. On appelle *hauteur de feuillets*, la partie du côté du vaisseau comprise entre le pont & les sabords.

SÉVIR, v. n. (*Gram.*) punir, châtier; la cour *sévit* contre les gens de robe subalternes qui font mal leur devoir.

SÉVIR, s. m. (*Antiq. rom.*) nom d'un officier chez les Romains. Il y avoit deux sortes de *sévirs*: les premiers étoient des décurions des six décuries des chevaliers romains. Les seconds étoient les principaux officiers des colonies, auxquels on accordoit même le titre d'*Augustales*. Le trimalcion de Pétrone est titré de *sévir* Auguste, au pié du trophée que lui érigea Cinnamus son trésorier. (*D. J.*)

SEULAGE, s. m. (*Commerce.*) terme normand qui signifie *magasinage*. *Voyez* MAGASINAGE.

SEULE, s. f. signifie en Normandie *magasin*. *Voyez* MAGASIN.

SEULLON, s. m. (*Droit coutum.*) le *seullon*, *seillon* ou *sillon* de terre, a quatre piés de largeur, & cent vingt piés de longueur. *Trévoux*. (*D. J.*)

SEUMARA, (*Géog. anc.*) ville de l'Ibérie. Strabon, *l. XI. p.* 501. dit qu'elle étoit bâtie sur un rocher au bord de l'Aragus, à seize stades de la ville Harmozica. (*D. J.*)

SEURE *ou* SEURRE, (*Géog. mod.*) en latin barbare *Surregium*; petite ville de France dans la Bourgogne, sur le bord de Saona & du diocèse de Besançon. Il y a des augustins, des capucins, deux couvens de religieuses & un college. Elle est la douzieme qui députe aux états de Bourgogne. (*D. J.*)

SEURE, LA, (*Géog. mod.*) riviere de France en Poitou. Elle commence à porter bateau à Niort, & se jette dans la mer au-dessous de Marans. On appelle communément cette riviere *Seure niortoise*, pour la distinguer de la *Seure nantoise*, laquelle tombe dans la Loire près de Nantes. (*D. J.*)

SEVRER, v. act. (*Gramm.*) c'est ôter à un enfant l'usage du lait de sa nourrice, & le faire passer à une nourriture plus solide.

SEVRER, (*Jardinage.*) on dit *sevrer* un arbre, [illegible] marcotte quand on la sépare du tronc d'où elle [illegible] & qu'elle a pris racine dans la [illegible] ainsi que l'on éleve les ifs, les tille[illegible] [illegible]iers, les orangers en partie, & le[illegible] [illegible] charmille & la vigne [illegible]

SEURETÉ, s. f. [illegible] précaution que ceux qui n[illegible] [illegible] ensemble, ont coutume de pr[illegible] prendre pour n'être point trompés. [illegible] au plus l'écrit des hommes, devroit être [illegible] en effet, la plus grande sureté des honnêtes [illegible]; mais la malice & la chicane de la plupart, obligent souvent de prendre d'autres précautions, même avec ceux qui ont le plus de réputation de probité, & c'est ce qu'on appelle prendre ses *seuretés*. Le cautionnement, le nantissement, les gages, les endossemens, les souscriptions, *&c.* sont autant de *seuretés* que l'on peut prendre suivant le caractere des gens avec qui l'on traite, ou des affaires dont il s'agit. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

SEUSNE, s. f. (*Pêcherie.*) on nomme *seusne* en Bretagne, un grand filet ou espece de senne, dont se servent les équipages des vaisseaux qui vont à la pêche de la morue, pour prendre le petit poisson dont on fait l'hameçon des lignes avec lesquelles on pêche la morue. Chaque bâtiment a ordinairement trois *seusnes*. *Voyez* SEINE. (*D. J.*)

SEUVO-MONS, (*Géog. anc.*) montagne de la Scandinavie, Pline, *lib. IV. c. xiij.* en fait une montagne immense, égale aux monts Riphées. Tous les Géographes s'accordent à dire que Pline désigne par-là, cette grande chaine de montagnes qui s'étend en forme de croissant, depuis l'extrémité septentrionale de la Scandinavie, & vient finir au promontoire [illegible]brique, après avoir traversé toute cette grande péninsule. Cette montagne est connue aujourd'hui sous différens noms; une partie entr'autres est appellée *Skars*; on donne à une autre le nom de *Suia*, & à une troisieme celui de *Doffrafiel*. (*D. J.*)

SEX, (*Géog. anc.*) EX, SEXI ou SEXTI, car ce mot s'écrit différemment, ville de l'Espagne bétique. Pline, *lib. III. c. j.* donne à cette ville le surnom de *Firmum Julium*; & les habitans sont appellés *Exitani*, par Strabon. On croit que c'est présentement *Velez-Malaga*. (*D. J.*)

SEXAGENAIRE, s. m. & f. (*Gram.*) qui a atteint l'âge de 60 ans. Il y a des casuistes qui dispensent les *sexagenaires* du jeûne. Ce n'est pas l'âge, mais la nécessité, qui dispense des lois. La loi Pappia Pappea défend le mariage aux *sexagénaires*.

SEXAGENE, s. f. (*Gram.*) la sixieme partie du zodiaque; le *sexagene* est donc de 60 degrés, & comprend deux signes.

SEXAGENARIUM de ponte dejicere, (*Hist. Rom.*) priver un vieillard sexagenaire (c'est-à-dire qui a 60 ans), du droit de donner son suffrage dans les élections à Rome; parce que le peuple passoit sur une espece de petit pont, pour aller jetter sa ballote dans l'urne pour élire les magistrats, & on rejettoit les vieillards qui avoient 60 ans, au cas que quelqu'un de cet âge se présentât. (*D. J.*)

SEXAGÉSIMALE, adj. (*Arithmét.*) les fractions *sexagésimales* sont des fractions dont les dénominateurs procedent en raison sexagécuple; par exemple une prime ou une minute $= \frac{1}{60}$, une seconde $= \frac{1}{3600}$, une tierce $= \frac{1}{216000}$ *Voyez* DEGRÉ, MINUTE, *&c.*

Autrefois on ne se servoit que des fractions *sexagésimales* dans les opérations astronomiques, & on s'en sert encore dans bien des cas, *voyez* LOGISTIQUE. Cependant l'arithmétique décimale est aujourd'hui fort en usage, même dans les calculs astronomiques.

Dans ces fractions, qu'on nomme aussi *fractions astronomiques*, le dénominateur étant toujours 60, ou un multiple de 60, on le sousentend ordinairement, & on n'écrit que le numérateur qu'on met plus bas. Ainsi quand on voit 4° 59′ 32″ 50‴ 16⁗, il faut lire 4 degrés, 59 minutes, 32 secondes d'un degré, ou 60 parties d'une minute, 50 tierces, 16 quartes, *&c.* *Voyez* FRACTION. *Chambers*. (*E*)

SE-

SEXAGÉSIME, ſ. f. *terme de calendrier eccléſiaſtique*; c'eſt le ſecond dimanche avant le carême, ou celui qui précede le dimanche gras. On l'appelle ainſi parce qu'il tombe à peu près 60 jours avant Pâques, du latin *ſexageſimus*, *ſoixantieme*.

La *ſexagéſime* eſt le dimanche qui ſuit la ſeptuagéſime, & qui précede la quinquagéſime. *Voyez* SEPTUAGÉSIME & QUINQUAGÉSIME.

SEXANGLE, adj. (*Géom.*) ſe dit d'une figure qui a ſix angles. Ce mot n'eſt employé que par quelques anciens auteurs.

SEXAVA, (*Géog. mod.*) petite ville de Perſe, toute entourée de vaſtes déſerts, à cinq journées de Com ſur la route de Tauris à Iſpahan, en paſſant par Zangan, Sultanie & autres lieux. Ses caravanſerais ſont commodes, & leur nombre ſupplée au défaut de leur grandeur. (*D. J.*)

SEXE, LE, (*Morale.*) le *ſexe* abſolument parlant, ou plutôt le *beau-ſexe*, eſt l'épithete qu'on donne aux femmes, & qu'on ne peut leur ôter, puiſqu'elles ſont le principal ornement du monde. Qu'elles joignent à ce titre mérité, tout ce qui eſt propre à leur état, la pudeur, la retenue, la douceur, la compaſſion & les vertus des ames tendres: la muſique, la danſe, l'art de nuancer les couleurs ſur la toile, ſont les amuſemens qui leur conviennent; mais la culture de leur eſprit eſt encore plus importante & plus eſſentielle. Que d'autre part leur heureuſe fécondité perpétue les amours & les graces; que la ſociété leur doive ſa politeſſe & ſes goûts les plus délicats; qu'elles faſſent les plus cheres délices du citoyen paiſible; que par une prudence ſoumiſe & une habileté modeſte, adroite & ſans art, elles excitent à la vertu, raniment le ſentiment du bonheur, & adouciſſent tous les travaux de la vie humaine: telle eſt la gloire, tel eſt le pouvoir du *beau-ſexe*. (*D. J.*)

SEXTANT, ſ. m. *en Mathématique*, ſignifie la ſixieme partie d'un cercle, ou un arc qui comprend 60 degrés. *Voyez* ARC & DEGRÉ.

On ſe ſert plus particulierement du mot *ſextant*, pour ſignifier un inſtrument d'aſtronomie qui reſſemble à un quart de cercle, excepté que ſon étendue ne comprend que 60 *degrés*.

L'uſage & l'application du *ſextant* eſt le même que celui du quart de cercle. *Voyez* QUART DE CERCLE.

SEXTANS, ſ. m. (*Poids & meſur. rom.*) le *ſextans* peſoit deux onces, ou ſeize drachmes poids de Troie. Les Romains diviſoient l'as qui étoit la livre d'airain, en douze onces; l'once étoit dite *uncia*, du mot *unum*; & les deux onces *ſextans*, *ſexta pars aſſis*, la *ſixieme partie de l'as* ou de la *livre*. En fait de meſure, le *ſextans* contenoit ſemblablement deux onces de liqueur.

Sextantes, Caliſte, duos infunde Falerni.

„ Verſez-moi, mon cher Caliſte, deux doigts de ce „ vin de Falerne „. (*D. J.*)

SEXTARIUS, (*Meſur. rom.*) le *ſextarius* (ſeptier) des latins étoit une petite meſure de liquides, qui contenoit à peu près trois demi-ſeptiers de Paris. C'étoit la meſure d'Auguſte pour le vin, quand il vouloit boire un peu plus qu'à ſon ordinaire. On l'appelloit *ſextarius*, parce qu'il faiſoit la ſixieme partie du *congius*. Il tenoit douze cyathes, & notre pinte de Paris en tient ſeize. (*D. J.*)

SEXTE, ſ. f. *terme de Breviaire*; c'eſt le nom qu'on donne à une des petites heures ou heures canoniales qui ſont partie de l'office divin. *Voyez* HEURES.

On l'appelle ainſi, parce que chez les anciens on la récitoit vers la ſixieme heure du jour, qui, ſelon leur maniere de compter, répondoit à l'heure de midi; & les écrivains eccléſiaſtiques diſent qu'elle fut inſtituée pour honorer la mémoire de l'heure où Jeſus-Chriſt fut mis en croix: c'eſt ainſi que porte la gloſe *chap. 8. de celebrat. miſſar. Sextâ crucis hoſtia*. S. Baſile, *regul. maior. queſt.* 37. dit que les chrétiens chantoient ou récitoient à cette heure le pſeaume 91. priant Dieu qu'il les délivrât du démon du midi, *dæmonio meridiano*, qui eſt le pſeaume, que nous chantons aujourd'hui à complies. Il n'ajoute pas quels étoient les autres pſeaumes, mais nous pouvons aſſurer ſur la foi de Caſſien, qu'il y en avoit encore deux autres, & que probablement ils étoient relatifs à la mort de Jeſus-Chriſt & à ſon ſacrifice. Bingham, *orig. Eccleſ. tom. V. lib. XIII. c. ix. §.* 12.

Aujourd'hui parmi les catholiques, *ſexte* eſt compoſée du *Deus in adjutorium*, de trois pſeaumes ſous une ſeule antienne, d'un capitule, d'un répons bref avec ſon verſet, & d'une oraiſon tirée du propre du tems, ou du propre des SS. ou du commun.

SEXTE, (*Juriſpr.*) eſt la collection des decrétales, faites par ordre du pape Boniface VIII. on l'appelle *ſexte*, parce qu'elle eſt intitulée, *liber ſextus decretalium*, comme ſi c'étoit un ſixieme livre des decrétales qui ont été recueillies par Gregoire IX, en cinq livres; cependant cette collection de Boniface VIII, contient elle-même cinq livres; la maniere de citer cette collection eſt de dire *in ſexto*.

Cette collection comprend les conſtitutions des papes, publiées depuis celle de Gregoire IX; ſavoir, celles du même Gregoire, d'Innocent IV. Alexandre IV. Urbain IV. Gregoire X. Nicolas III. Clément IV. & Boniface VIII. par l'ordre duquel cette compilation fut faite.

Boniface VIII. employa à ce travail Guillaume de Mandegot, archevêque d'Embrun; Berenger de Frédol, évêque de Beziers; & Richard de Sienne, qu'il nomma depuis cardinal en 1298; ce livre fut publié le 3 Mars à la fin de l'an 1298, c'eſt-à-dire en 1299 avant Pâque.

Le *ſexte* ne fut point reçu en France, & il n'eſt permis ni de l'enſeigner dans les écoles, ni de le citer au barreau, à cauſe des démêlés qu'il y eut entre Boniface VIII. & Philippe le Bel.

On a joint à la ſuite du texte & dans le même volume, les clementines & les extravagantes de Jean XXII. & les extravagantes communes. *Voyez* DROIT CANON, DECRET, DECRÉTALES.

SEXTELAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) appellé auſſi *ſeſterage* ou *ſtelage*, eſt un terme formé par corruption de celui de *ſextierage*, appellé dans la baſſe latinité *ſextariaticum*; c'eſt ce qui ſe prend ſur un ſextier ou ſeptier de grain au profit du ſeigneur, pour le meſurage des grains qui ſe vendent dans ſon marché.

Ce droit dépend des titres & de la poſſeſſion, *voy.* le *gloſſ.* de Ducange au mot *ſextariaticum*, & celui de Lauriere au mot *ſextelage*; le *traité des Fiefs*, de Guyon, *chapitre unique du Droit de* ſextelage, & *les* mots MITAGE, PINTAGE. (*A*)

SEXTERÉE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) c'eſt dans la coutume de Troye & Rheims, une eſpace de terre contenant huit boiſſelées.

SEXTIL, adj. (*Aſtronom.*) eſt la poſition ou l'aſpect de deux planetes, lorſqu'elles ſont éloignées l'une de l'autre de la ſixieme partie du zodiaque, c'eſt-à-dire de 60 degrés, ou de la diſtance de deux ſignes. On le déſigne par cette marque (*). *Voyez* ASPECT. (*O*)

SEXTILE, (*Calend. des Rom.*) ce mois étoit le ſixieme à commencer par le mois de Mars, ſelon l'ancien uſage, & ce nom lui reſta, depuis même qu'on eut ajouté Janvier & Février aux mois de l'inſtitution de Romulus. On lui donna enſuite le nom d'Auguſte, *menſis Auguſtus*, comme on avoit donné au mois précédent, le nom de *Jules-Céſar*, en l'appellant *menſis Julius*. (*D. J.*)

SEXTULA, (*Poids & Monn. rom.*) nom chez les Romains, qui déſignoit la ſixieme partie de l'once. On ſait que l'as romain valoit une livre, & ſe diviſoit en douze onces; on appelloit *ſextans*, la ſixieme partie de l'as, c'eſt-à-dire deux onces. *Quadrans*, la quatrieme partie, c'eſt-à-dire trois onces; *triens*, la troiſieme partie, c'eſt-à-dire quatre onces; *quincunx*, cinq onces; *ſemis* ou *ſeminis*, la moitié de l'as, c'eſt-à-dire ſix onces; *ſeptunx*, ſept onces; *bes*, huit onces; *dodrans*, neuf onces; *dextans*, dix onces; *deunx*, onze onces: j'ignore les *mots* des parties de l'once, mais on ſait que *ſextula* étoit la ſixieme partie de l'once. (*D. J.*)

SEXTULE, ſ. m. (*Comm.*) petit poids dont ſe ſervent les Apoticaires, pour peſer les drogues qu'ils compoſent ou débitent; il peſe un ſcrupule plus que la dragme ou le gros. *Voyez* DRAGME, GROS, SCRUPULE. *Diction. de Commerce.*

SEXTUMVIR AUGUSTAL, (*Antiq. Rom.*) on ſait que ce fut Tibere qui inſtitua la ſociété des prêtres appellés *ſodales Auguſtales*, en l'honneur d'Auguſte mis au nombre des dieux, pour lui offrir des ſacrifices dans les temples, qu'il lui avoit fait élever. Ils ne furent pas ſeulement établis à Rome; les principales villes des Gaules en eurent auſſi, & ſur-tout celle de Lyon, où étoit ce temple fameux, conſacré à la mémoire d'Auguſte par ſoixante nations qui y avoient placé chacune leur ſtatue avec leurs ſymboles,

les, pour justifier à la postérité qu'elles avoient toutes contribué à son embellissement. Il y avoit cette différence entre les *sextumvirs augustaux*, établis à Rome, & ceux des autres villes, qu'ils n'étoient que six dans les provinces, & que les premiers étoient plus distingués & en plus grand nombre. Ils étoient vingt-cinq à Rome, dont vingt-un furent tirés au sort entre les principaux de la ville; les quatre autres furent Tibere lui-même, Drusus, Germanicus & Claude. Néron, & quelques-uns de ses successeurs le furent aussi dans la suite; mais à mesure que l'on s'éloigna du siecle d'Auguste, l'ordre des *sextumvirs augustaux* s'avilit & s'anéantit également par-tout. (*D. J.*)

SEXTUPLE, adj. *en Musique;* est le nom que plusieurs ont donné assez improprement aux mesures à deux tems, composées de six notes égales, trois pour chaque tems; ces sortes de mesures ont été appellées encore plus mal-à-propos par quelques françois, *mesures à six tems*.

On peut compter cinq especes de ces mesures *sextuples*, c'est-à-dire autant qu'il y a de différentes valeurs de notes depuis celle qui est composée de six rondes, appellée en France *triple de six pour un*, & qui s'exprime par ce chiffre $\frac{6}{1}$, jusqu'à celle appellée *triple de 6 pour* 16, qui est composée de six doubles croches seulement, & se marque ainsi $\frac{6}{16}$. La plûpart de ces distinctions sont abolies aujourd'hui, & elles sont en effet assez inutiles, puisque toutes ces différentes figures de notes sont moins des mesures différentes, que des modifications de mouvement du vîte au lent dans la même espece de mesure; ce qui se marque encore mieux avec un seul mot écrit à la tête de l'air, qu'avec tout ce fracas de chiffres & de notes qui ne servent qu'à embrouiller un art déja assez difficile en soi. *Voyez* TRIPLE, TEMS, MESURE, VALEUR DES NOTES, &c. (*S*)

SEYA *ou* SEA, (*Géog. mod.*) en latin *Sena*, petite ville de Portugal, dans la province de Beira, au pié du mont Herminio, entre cette montagne & le Mondego, dont les sommets sont toujours couverts de neige. (*D. J.*)

SEYAH, s. m. (*Hist. mod.*) especes de moines turcs; ils ont des monasteres, mais lorsqu'ils en sont une fois sortis, ils n'y rentrent plus, & passent le reste de leur vie à courir de côté & d'autre & à faire les vagabonds. En leur donnant leur congé, leurs supérieurs les taxent à une somme d'argent, ou à une certaine quantité de provisions qu'ils sont obligés d'envoyer au couvent, faute dequoi l'entrée leur en est fermée. Lorsqu'un *seyah* arrive dans une ville, il va au marché ou dans la salle qui est auprès de la grande mosquée, là il crie de toute sa force, *ô dieu, envoyez-moi cinq mille écus, ou mille mesures de riz*, &c. Après avoir reçû les aumônes des ames dévotes, le moine mendiant va faire le même métier dans un autre endroit, & vit toujours errant jusqu'à ce qu'il ait amassé la somme à laquelle il a été taxé. Il y a chez les Indiens & dans les états du grand-mogol une grande quantité de ces pieux fainéans, qui viennent souvent infester les états du grand-seigneur, à qui ils sont si fort à charge, qu'un visir fit dire au grand-mogol qui avoit fait des offres de services au sultan, que *la plus grande faveur que sa majesté Indienne pût faire à son maître, étoit d'empêcher que les religieux mendians de ses états n'entrassent sur ceux de sa hautesse*. *Voyez* Cantemir, *Hist. Ottomane*.

SEYMAR-BASSY, s. m. (*Hist. Turq.*) premier lieutenant des janissaires; il commande en particulier ceux qu'on appelle *seymenys*. Lorsque l'aga marche en campagne, il prend le titre de son lieutenant à Constantinople, il peut mettre son propre cachet sur les ordres qu'il donne: enfin, il a le maniement de toutes les affaires des janissaires. *Duloir*. (*D. J.*)

SEYNE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Sedena*, petite ville de France, dans la haute-Provence, chef-lieu d'une viguerie de même nom, sur une petite riviere qui se jette dans la Durance. (*D. J.*)

SEYSSEL, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Bugey, sur le Rhône, qui la divise en deux parties, & qui en ce lieu commence à être navigable; on y décharge le sel qui vient du pays pour le transporter en Savoie. *Long.* 23. 31. *lat.* 45. 44.

Seyssel (Claude de) savant du seizieme siecle, prit le nom de cette ville dans laquelle il étoit né; il professa le Droit à Turin, devint maître des requêtes, conseiller de Louis XII. évêque de Marseille, & finalement archevêque de Turin, où il finit ses jours en 1520. Il a publié plusieurs traductions & ouvrages de différens genres. Son *histoire de Louis XII.* a été réimprimée plusieurs fois. Sa *grande Monarchie de France*, traduite en latin, par Sleidan, fit du bruit. Il y soutint une opinion fort extraordinaire pour un maître des requêtes, & pour un évêque; c'est que le roi est dépendant du parlement. (*D. J.*)

SEYTA, s. m. (*Hist. mod. superst.*) idole fameuse adorée par les Lapons. Ce dieu est une pierre qui n'a aucune forme déterminée, non plus que sa femme & ses enfans qui ne sont autre chose que des masses de pierre informes, auxquelles les Lapons font des sacrifices, & qu'ils frottent avec le sang & la graisse des victimes, qui sont communément des rennes. Le hasard ou l'art ont donné à la partie supérieure de quelques-unes de ces pierres une forme dans laquelle on a cru trouver la ressemblance de chapeaux. Le lieu où sont placées les idoles est à l'endroit où le lac de Tornotresch forme une riviere & une cataracte.

SÉSANNE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Brie, au diocese de Troyes, frontiere de la Champagne, à 25 lieues au sud est de Paris, dans une plaine entourée de collines du côté de la Brie; & sur une petite riviere qui n'a point de nom. *Sézanne* étoit fondée avant la fin du vj. siecle, & sujette alors à Hugues, seigneur de Breques. Elle a été jointe au domaine du comté de Troyes, & finalement réunie à la couronne avec la Champagne. En 1632 elle fut réduite en cendres par un incendie, & rétablie quelque tems après; mais elle est retombée dans un grand délabrement. (*D. J.*)

S F

SFACCHIA, (*Géog. mod.*) ou *monti Sfacchiosi*, montagnes de l'île de Candie, au territoire de la Canée, vers le midi. Ces montagnes s'étendent vers la petite ville de *Castel-Sfacchia* habitée par les Sfacchiotes.

SFETIGRADO, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans l'Albanie, sur les confins de la Macédoine, à 20 lieues au sud-est de Croye. Amurath II. prit cette ville d'assaut, dans le xv. siecle, & elle est restée aux Turcs. Ils la nomment *Suirgice*. (*D. J.*)

S G

SGRAFFITTO, s. m. (*Peinture.*) terme italien qui désigne une espece de peinture à fresque, que nous appellons *maniere égratignée*. *Voyez* ÉGRATIGNÉE, *maniere*, *Peint.* (*D. J.*)

S H

SHAFTSBURY, (*Géog. mod.*) en latin *Septonia*, grand & beau bourg à marché d'Angleterre, dans Dorset-shire, sur une colline, près des frontieres de Wilt-shire, entre les forêts de Craneborne & de Gillingham, à trois milles de la derniere, proche la Stoure. On y jouit d'une fort belle vue, & ses maisons au nombre de cinq cens, sont toutes bâties de pierres de taille. *Shaftsbury* a le titre de comté; mais c'étoit dans son origine une place beaucoup plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui; car elle avoit jusqu'à dix églises paroissiales dans son enceinte. Alfred la fonda en 880, & la nomma *Sheaftesbyrig*, du mot saxon *sheaft*, qui veut dire une *pyramide*. Le roi Canut y est mort, & y est enterré. *Long.* 17. 36. *lat.* 51. 40. Mais la *longitude*, suivant Street, est 19. 0'. 11''. *latit.* 52. 48. (*D. J.*)

SHAGRI-COTTAM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales, qui est, dit-on, une espece de cornouiller; il produit un fruit très-agréable & très-rafraîchissant qui se mange avec du sucre. Le suc des feuilles passe pour un bon remede contre la diarrhée & le flux hépatique; ces mêmes feuilles en décoction font un excellent gargarisme.

SHAKRI, *ou* CHAKRI, s. m. (*Hist. mod.*) dans le royaume de Siam on désigne sous ce nom un des premiers magistrats de l'état qui est chargé de la police de l'intérieur. Toutes les affaires des provinces se

pur-

portent *devant lui*, & les gouverneurs ſont obligés de lui rendre compte & de recevoir ſes ordres; c'eſt lui qui eſt le préſident du conſeil d'état.

SHANON, LE (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande. Elle prend ſa ſource dans un lac du comté de Létrim, ſépare la Connacie de la Momonie, court enſuite à Limmerik, & ſe jette enfin dans l'Océan.

SHARINS, (*Géog. mod.*) île de la mer d'Ecoſſe, & l'une des Orcades, vis-à-vis la partie orientale de Mainland. Elle eſt longue de ſix milles, large de trois. Elle a une égliſe paroiſſiale, & un aſſez bon port.

SHAPOUR, (*Géog. mod.*) ou *Shapor*, ville de l'Inde, dans les états du grand-mogol, au royaume de Berar. Quelques uns imaginent que c'eſt la ville de *Sora* de Ptolomée en-deçà du Gange, à laquelle cet auteur donne le titre d'*Arcati regis*. (*D. J.*)

SHARVAKKA, (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſecte de bramines, ou de prêtres indiens qui ont des ſentimens très-peu orthodoxes & conformes à ceux des Epicuriens. Ils ne croient point l'immortalité de l'ame, ni la vie à venir, & ils exigent de leurs adverſaires des preuves ſenſibles & poſitives que l'on ne peut point trouver dans une fauſſe religion; malgré cela, on dit que les *Sharvakkas* menent une vie très-exemplaire.

SHASTER, *ou* CHASTER, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſup.*) c'eſt le nom que les idolâtres de l'Indoſtan donnent à un livre dont l'autorité eſt très-reſpectée parmi eux, qui contient tous les dogmes de la religion des bramines, toutes les cérémonies de leur culte, & qui eſt deſtiné à ſervir de commentaire au livre appellé *vedam*, qui eſt le fondement de leur croyance, & il étoit fait dans la vue de prévenir les diſputes qui pouvoient s'élever au ſujet de ce livre; mais il n'a point produit cet effet, parce qu'il n'eſt guere poſſible d'empêcher les diſputes entre les différentes ſectes d'une religion abſurde par elle-même. On le nomme *shaſter*, *shaſtrum*, ou *jaſtra*, ce qui ſignifie *ſcience* ou *ſyſtème*: auſſi donne-t-on ce même nom à pluſieurs autres ouvrages, ſur-tout ſur la philoſophie & ſur l'aſtronomie, qui n'ont d'ailleurs aucun rapport avec la religion des Indiens. Il n'eſt permis qu'aux bramines & aux *rajahs* ou *princes* de l'Inde de lire le vedam. *voyez* VEDAM; mais les prêtres des Banians, appellés *shuderers*, peuvent lire le *shaſter*: quant au peuple, il ne lui eſt permis de lire que le livre appellé *puran* ou *pouran*, qui eſt un commentaire du *shaſter*; ainſi il ne leur eſt permis de puiſer les dogmes de ſa religion que de la troiſieme main.

Le *shaſter* eſt diviſé en trois parties, dont la premiere contient la morale des bramines; la ſeconde contient les rites & les cérémonies de leur religion, & la troiſieme diviſe les Indiens en différentes tribus ou claſſes, & preſcrit à chacune les devoirs qu'elle doit obſerver.

Les principaux préceptes de morale contenus dans la premiere partie du *shaſter* ſont 1°. de ne point tuer aucun animal vivant, parce que les animaux ont, ſelon les Indiens, une ame auſſi-bien que les hommes; 2°. de ne point prêter l'oreille au mal, & de ne point parler mal ſoi-même; de ne point boire du vin, de ne point manger de viande, de ne point toucher à rien d'impur; 3°. d'obſerver les fêtes preſcrites, de faire des prieres & de ſe laver; 4°. de ne point mentir, & de ne point tromper dans le commerce; 5°. de faire des aumônes ſuivant ſes facultés; 6°. de ne point opprimer, ni faire violence aux autres; 7°. de célébrer les fêtes ſolemnelles, d'obſerver les jeûnes, de ſe retrancher quelques heures de ſommeil pour être plus diſpoſé à prier; 8°. de ne point voler, ni frauder perſonne de ce qui lui appartient.

La ſeconde partie du *shaſter* a pour objet les cérémonies: elles conſiſtent 1°. à ſe baigner ſouvent dans les rivieres. En y entrant, les Banians commencent par ſe frotter tout le corps avec de la boue ou du limon, après quoi ils s'enfoncent plus avant dans l'eau, & ſe tournent vers le ſoleil; alors un bramine ou prêtre adreſſe une priere à Dieu pour le prier de purifier l'ame de ſes ſouillures; les Banians ſe plongent quelquefois dans la riviere, & ils croient par-là avoir obtenu la rémiſſion de tous leurs péchés; 2°. les Banians ſe frottent le front d'une couleur rouge, qui eſt le ſigne qu'ils ſont partie du peuple de Dieu; 3°. il leur eſt ordonné de faire des offrandes, des prieres ſous des arbres deſtinés à ces uſages ſacrés, & qu'ils doivent tenir en grande vénération; 4°. de faire des prieres dans les temples, de faire des offrandes aux pagodes ou idoles, de chanter des hymnes, & de faire des proceſſions, *&c.* 5°. de faire des pélerinages à des rivieres éloignées, & ſur-tout au Gange, afin de s'y laver, & de faire des offrandes; 6°. d'adreſſer leurs vœux à des ſaints qui ont chacun des départemens particuliers; 7°. il leur eſt ordonné de rendre hommage à Dieu, à la vue de la premiere de ſes créatures qui s'offre à leurs yeux après le lever du ſoleil; de rendre leurs reſpects au ſoleil & à la lune, qui ſont les deux yeux de la divinité; de reſpecter pareillement les animaux qui ſont regardés comme plus purs que les autres, tels que la vache, le buffle, *&c.* parce que les ames des hommes paſſent dans ces animaux: c'eſt pour cela que les Banians frottent leurs maiſons avec leur fiente, dans l'idée de les ſanctifier par ce moyen.

La troiſieme partie du *shaſter* établit une diſtinction entre les hommes, & les diviſe en quatre tribus ou claſſes: la premiere eſt celle des bramines, ou prêtres chargés de l'inſtruction du peuple; la ſeconde eſt celle des kutteris ou nobles, dont la fonction eſt de commander aux hommes; la troiſieme eſt celle des shudderis, ou des marchands, qui procurent aux autres leurs beſoins à l'aide du trafic; la quatrieme claſſe eſt celle des viſes, ou artiſans. Chacun eſt obligé de demeurer dans la claſſe ou tribu dans laquelle il eſt né, & de s'en tenir aux occupations qui lui ſont aſſignées par le *shaſter*.

Suivant les bramines, le *shaſter* fut donné par Dieu lui-même à Brama, qui par ſon ordre le remit aux bramines de ſon tems pour en communiquer le contenu aux peuples de l'Indoſtan, qui en conſéquence ſe diviſerent en quatre tribus qui ſubſiſtent parmi eux juſqu'à ce jour.

SHEAD'S-TINNEMOUTH *ou* TINMOUTH-CASTLE, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre dans le Northumberland. C'eſt une place forte à l'embouchure de la Tyne, qui lui donne ſon nom. Du tems des Saxons, on l'appelloit *Tunna-Ceaſter*, & les anciens l'avoient nommée *Tunnecelium*. Elle eſt défendue par un château fortifié, ſitué ſur un rocher battu de la mer, & inacceſſible de deux côtés. Les Romains y tenoient une eſcadre pour s'oppoſer aux deſcentes des pirates, & pour faire des courſes ſur l'ennemi en cas de beſoin. (*D. J.*)

SHEAFIELD, (*Géog. mod.*) gros bourg à marché d'Angleterre dans Yorck-Shire, ſur le Derby, audeſſus de Rotherham. Toutes les maiſons de ce bourg ſont bâties en brique & en pierres de taille. Il s'y fait un grand trafic de blé, & les meilleurs couteaux d'Angleterre. (*D. J.*)

SHEBAN, (*Géog. mod.*) ville & fortereſſe de l'Arabie-heureuſe dans le pays d'Hadramont, à 11 ſtations ou 60 paraſanges de Sanaa. Cette ville porte auſſi le nom d'*Hadramont*. (*D. J.*)

SHECTEA *ou* CHECTEA, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom d'une ſecte des bramines ou prêtres indiens, qui croient contre toutes les autres que *Ramon*, *Brama*, *Viſtnou* & *Ruddiren* ſont des êtres ſubordonnés à *Shecti* ou *Checti* de qui ſeul ils ont dérivé leur pouvoir, & qu'ils regardent comme le créateur & le modérateur de l'univers. Ces ſectaires, qui ſont des déiſtes, n'admettent point l'autorité de *vedam* ou livre ſacré; de plus, ils refuſent de croire les choſes qui ne tombent point ſous leur ſens, par conſéquent ils ne croient aucuns myſteres. Les Indiens les regardent comme des hérétiques dangereux, qui ne méritent que d'être exterminés.

SHEFFORD, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre en Bedfordshire. (*D. J.*)

SHEIK, ſ. m. *terme de relation*, nom de celui qui a le ſoin des moſquées en Egypte, & dont la charge répond à celle des imans à Conſtantinople. Ils ſont plus ou moins de *sheiks* dans chaque moſquée, ſelon ſa grandeur & ſes revenus. Dans les grandes moſquées, il y en a un qui eſt le chef & n'a rien à faire; mais dans les petites moſquées, tous les *sheiks* ont ſoin d'ouvrir le temple, d'appeller pour les prieres, & de déſiler enſemble pour faire leurs courtes dévotions. Pocock, *deſcription d'Egypte*, *p.* 171. (*D. J.*)

SHEIK-BELLET, *terme de relation*, nom d'un officier turc en Egypte, qui eſt le chef de la ville & qui eſt placé par le pacha. Son emploi eſt d'avoir ſoin qu'il n'arrive aucune innovation qui puiſſe préjudicier à la Porte; mais toute ſon autorité dépend uniquement de ſon crédit; car le gouvernement d'Egypte eſt de telle nature, que ſouvent ceux à qui l'on confere les moindres poſtes ont cependant la plus grande in-

influence, & qu'un caya des janiſſaires ou des arabes trouve le ſecret par ſes intrigues de gouverner malgré le pacha même. Pocock, *deſcription d'Egypte*, *p.* 163. (*D. J.*)

SHELF, ſ. m. (*Minéralog.*) eſt ce que les mineurs, particulierement dans les mines d'étain, appellent *la terre glaiſe*: ils entendent par-là une ſurface imaginaire de la terre, que la ſecouſſe des eaux du déluge n'a jamais pu ébranler: ils prétendent que toutes les veines de plomb & autres minéraux étoient paralleles à cette couche de terre; que cependant depuis le déluge les unes ſe ſont élevées & les autres renfoncées.

Par *shelf*, ils entendent cette ſurface dure ou enveloppe de la terre qu'on rencontre ſous la terre franche, & qui eſt ordinairement de l'épaiſſeur d'un pié; car ils ſuppoſent que depuis le déluge la terre a acquis une nouvelle enveloppe de terre végétable, ou qui eſt telle qu'elle a été formée par la corruption des végétables & des animaux. *Voy.* DÉLUGE, STRATA, FOSSILE, MINE, *&c.*

SHEPEY, (*Géog. mod.*) île d'Angleterre, formée par deux branches de la riviere de Medway, dont l'une coule à l'occident & l'autre à l'orient. Cette île peut avoir environ 20 milles de tour. Son terroir eſt fertile & abondant en pâturages. On y voit deux ou trois bons villages outre Quértisborough, gros bourg, accompagné d'un château, bâti dans le IV. ſiecle par Edouard III. On croit que *Shepey* eſt la *Toliapis* de Ptolomée, *l. II. c. iij.* (*D. J.*)

SHEQUE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) les Arabes nomment *sheques* les chefs de leurs tribus. Les anciens Grecs les appelloient *phylarques*; ce fut un de ces *sheques* ou phylarques arabes qui, ſemblables à Sinnon, eut l'adreſſe de faire goûter à Craſſus un plan de guerre contre les Parthes, dont le but étoit la perte de ce général, & il réuſſit dans ſon projet. Les anciens ne s'accordent point ſur le véritable nom de ce fourbe ſi célebre dans l'hiſtoire romaine; Dion Caſſius le nomme *Abzarus*, Plutarque *Ariamnes*, Florus *Mazeres* & Appien *Acbarus*. Quoi qu'il en ſoit, l'armée fut taillée en pieces; Craſſus périt dans des marais pleins de fondrieres, & ſa défaite fut le plus terrible échec que les Romains euſſent eſſuyé depuis la bataille de Cannes; on leur tua vingt mille hommes, & il y en eut dix mille de pris. Artabaze reçut la tête de Craſſus au milieu d'un feſtin de noces; & la joie fut telle à cette vûe, qu'on verſa de l'or fondu dans la bouche de cette tête, pour ſe moquer de la ſoif inſatiable que ce romain avoit toujours eu de ce métal. Dion Caſſius, *l. II. c. l.* Florus, *l. III. c. iij.* (*D. J.*)

SHERARDIA, ſ. f. (*Botan.*) nom donné par M. Vaillant à un genre de plante, en mémoire de Guillaume de Shérad le plus fameux botaniſte de ſon ſiecle.

La fleur de ce genre de plante eſt labiée, & n'a qu'un pétale diviſé en cinq parties par les bords; la levre ſupérieure en contient deux, & l'inférieure trois; ſon ovaire qui eſt placé au fond du calice dégénere en une capſule ſeche qui contient deux ſemences oblongues. L'on peut ajouter que ſes feuilles naiſſent deux à deux, & oppoſées: Miller en compte treize eſpeces. (*D. J.*)

SHERBURN, (*Géog. mod.*) gros bourg à marché d'Angleterre, dans Dorſetshire, vers le nord de la vallée nommée *White-hart*. Ce bourg a été autrefois ville épiſcopale, dont Adelme fut le premier évêque en 703; cet évêché fut uni dans le XJ. ſiecle à celui de Salisbury, & y fut transferé: mais le bourg de *Sherburn* demeura aux évêques. (*D. J.*)

SHERIF, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt en Angleterre, un magiſtrat dont le pouvoir s'étend ſur toute une province, & dont le principal devoir eſt de faire exécuter les ſentences des juges, de choiſir les jurés, *&c.* C'eſt, pour ainſi dire, le grand prevôt de la province. Les *sherifs* étoient autrefois choiſis par le peuple: aujourd'hui c'eſt le ſouverain qui les nomme en cette maniere. Les juges préſentent ſix perſonnes de chaque province, chevaliers ou écuyers riches; de ces ſix le conſeil d'état en choiſit trois; & parmi ces derniers le roi donne ſon agrément à celui qu'il veut. Ils étoient auſſi anciennement pluſieurs années de ſuite en charge: préſentement on les change tous les ans; il n'y a que celui de Weſtmorland dont la dignité ſoit héréditaire dans la famille du comte de Tanet. Les *sherifs* ont deux ſortes de cour. La premiere ſe tient tous les mois par le *sherif* ou ſon ſubſtitut qu'on appelle *under sherif* ou *ſous-sherif*, qui juge les cauſes de la province au-deſſous [illegible] ſchelings. L'autre cour ſe tient deux fois l'année, [illegible] mois après Pâques, & un mois après la Saint-Michel. On y fait la recherche de toute offenſe criminelle contre le droit coutumier, hors les cas exceptés par acte du parlement. Les pairs du royaume & tous ceux qui ont droit de tenir de ſemblables cours, ſont exempts de la juriſdiction de celle-ci. C'eſt encore un des devoirs du *sherif* de rendre à la tréſorerie toutes les taxes publiques, les amendes & ſaiſies qui ſe ſont faites dan[illegible] disposer ſuivant les ordres [illegible] les juges font leurs tournées dans les p[illegible] le *sherif* doit prendre ſoin qu'ils ſoient bi[illegible] & bien gardés tout le tems qu'ils ſont dans [illegible] il eſt *sherif*. A Londres ſeulement [illegible] deux *sherifs* qui portent tous deux le titre de *sherif de Londres & de Midleſex* province où Londres eſt ſituée. Dans chaque province, le *sherif* a un ſubſtitut qui fait preſque toutes les affaires, & dont l'emploi eſt fixe. *Etat de la grande Bretagne ſous George II. tome II. page* 188.

SHETTI *ou* CHETTI, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbriſſeau des Indes orientales qui produit des baies. Sa racine pilée & priſe dans de l'eau froide, appaiſe l'ardeur des fievres chaudes, arrête les crachemens de ſang. Le *bem-shetti* eſt un arbriſſeau de la même eſpece, mais dont le fruit eſt plus farineux & plus doux que celui du premier.

SHIITES *ou* CHIITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) Depuis environ onze ſiecles, les Mahométans ſont partagés en deux ſectes principales qui ont l'une pour l'autre toute la haine dont les diſputes de religion puiſſent rendre les hommes capables. Les partiſans de l'une de ces ſectes s'appellent *Sonnites*, parce qu'ils admettent l'autorité des traditions mahométanes contenues dans la *Sonna Voyez* cet *article*. Les Sonnites donnent à leurs adverſaires le nom de *Shiites*, par où ils déſignent des *hérétiques*, des *ſectaires*, des *gens abominables*, nom que ceux-ci retorquent libéralement à leurs adverſaires.

Les *Shiites* ſe ſoudiviſent, dit-on, en ſoixante & douze ſectes qui enchériſſent les unes ſur les autres pour leurs extravagances. C'eſt Ali, gendre de Mahomet, & ſon quatrieme ſucceſſeur ou calife, qui eſt l'objet de leur querelle avec les Sonnites & les Kareites. Ils prétendent qu'Abubeer, Omar & Otman, qui ont ſuccédé immédiatement à Mahomet, n'étoient que des uſurpateurs; & que la ſouveraineté & le pontificat des Muſulmans appartenoit de droit à Ali & à ſa famille. Non contens de ces prétentions, quelques *Shiites* ſoutiennent qu'Ali étoit au-deſſus de la condition humaine; que Dieu s'eſt manifeſté par lui, qu'il a parlé par ſa bouche. Ils le préférent à Mahomet lui-même. D'autres, plus mitigés, les mettent ſur la même ligne, & diſent qu'*ils ſe reſſemblent auſſi parfaitement que deux corbeaux*: ceux-ci s'appellent *Gobarites*, c'eſt-à-dire, *partiſans de la ſecte des corbeaux*. Quoiqu'Ali ait été aſſaſſiné, il y a des *shiites* qui ſoutiennent ſa divinité: ils attendent ſon ſecond avénement à la fin du monde, ce qui ne les empêche point d'aller faire leurs dévotions à Cufa où eſt ſon tombeau. Le reſpect des *Shiites* pour Ali eſt ſi grand, que toutes les fois qu'ils le nomment, ils ajoutent *que Dieu glorifie ſa face*. Le ſurnom qu'ils lui donnent eſt celui de *lion de Dieu*. Les *Shiites* n'admettent point la *ſonna*: ils traitent de menſonges & de rêveries les traditions contenues dans ce livre. *Voyez* SONNA.

Tels ſont les motifs de la haine implacable qui diviſe les Sonnites & les *Shiites*. Ces querelles qui ont fait couler des flots de ſang, ſubſiſtent encore dans toute leur force entre les Turcs qui ſont Sonnites, & les Perſans qui ſont *Shiites*, ainſi que les Tartares-usbecs & quelques princes mahométans de l'Indoſtan.

SHINN, (*Géog. mod.*) lac d'Ecoſſe dans la province de Sutherland au ſud-oueſt: c'eſt le plus conſidérable des lacs de cette province: on lui donne douze milles de longueur; mais il eſt ſingulierement étroit, & ſe décharge par une riviere qui prend ſon nom. (*D. J.*)

SHIPHAVEN *ou* SHEPHAVEN, (*Géog. mod.*) petit golfe d'Irlande dans le comté de Dunghall, ſur la côte ſeptentrionale, au couchant du lac de Swilie, dont il n'eſt ſéparé que par un petit cap. (*D. J.*)

SHIP-MONEY, (*Hiſt. d'Angl.*) Ce mot ſignifie *argent de vaiſſeau*, ou pour les vaiſſeaux. C'eſt une

taxe

taxe qui avoit été anciennement imposée sur les ports, *les villes*, *&c.* pour servir à la construction des vaisseaux. Charles premier renouvella cette taxe de sa propre autorité en 1640; mais elle fut abolie par le parlement, le 7 d'Août 1641, comme contraire aux lois du royaume, à la propriété des sujets, aux résolutions du parlement & à la requête de droit. (*D. J.*)

SHOGGLE, (*Géog. mod.*) ville de Syrie au bord de l'Oronte, qu'on y passe sur un grand pont. Le vizir Coperli y a fondé un beau kan pour la subsistance des voyageurs & des pauvres. (*D. J.*)

SHOKANADEN, s. m. (*Hist. mod. Superstit.*) divinité adorée dans le royaume de Maduré, sur la côte de Coromandel, & qui a un temple très-somptueux à Maduré capitale du pays. Dans les jours de solemnité, on porte ce dieu sur un char d'une grandeur si prodigieuse, qu'il faut, dit-on, quatre mille hommes pour le traîner. L'idole pendant la procession est servie par plus de quatre cens prêtres qui sont portés sur la même voiture, sous laquelle quelques indiens se font écraser par dévotion.

SHREWSBURY *ou* SHROPSHIRE, (*Géog. mod.*) en latin *salopiensis comitatus*, province d'Angleterre. Elle est bornée au nord par Chester-shire, au midi par la riviere de Temde, à l'orient par les comtés de Worcester & de Stafford, & à l'occident par les provinces de Denbigh & de Montgommeri qui sont du comté de Galles.

On donne à la province de *Shrewsbury* trente-cinq milles de longueur, vingt-cinq de largeur, & cent trente-cinq de circuit. Elle contient environ huit cens quatre-vingt-dix mille arpens de terre. On la partage en quinze hundreds, ou quartiers. Il s'y trouve une ville capitale qui porte son nom, & quinze gros bourgs à marché, & cent soixante-dix églises paroissiales. Cinq de ses places ont droit de députer au parlement d'Angleterre; Shrewsbury, Bishop's-Castle, Bridgenorth, Ludlow & Wenlock.

Elle est arrosée de plusieurs rivieres. La Saverne la traverse par le milieu, & la Temde en mouille les parties méridionales de l'orient à l'occident. Deux peuples habitoient autrefois cette contrée; les Cornaviens possédoient la partie qui est au nord-nord-est de la Saverne, & les Ordoviens avoient l'autre partie.

Enfin, depuis deux siecles cette province a produit tant de savans illustres, que j'en dois nommer quelques-uns: & pour plus de commodité, je les rassemblerai sous le mot de *Shropshire*, sous lequel est plus connue la province de *Shrewsbury*. (*D. J.*)

SHREWSBURY, (*Géog. mod.*) *ou* SALOP, en latin *Salopia*, ville d'Angleterre, capitale de la province du même nom, avec titre de duché. Elle s'appelle autrement *Shrowsbury*, du saxon *Shrobbes-birig*. Les Gallois la nomment *Pengwern*, à cause d'un bois d'aube qui étoit dans son voisinage.

Cette ville est l'une des plus belles, des plus peuplées, des plus riches & des plus marchandes du royaume. Elle est située sur une colline, dans une presqu'île que forme la Saverne, à 150 milles de Londres. Elle est ceinte de bonnes murailles, & partagée en belles & larges rues, qui composent cinq grandes paroisses. Deux ponts de pierre, l'un à l'orient, & l'autre à l'occident, servent à entrer dans la *ville*.

Le voisinage du pays de Galles contribue beaucoup à rendre cette ville florissante. Ses habitans sont en partie anglois, en partie gallois; & comme ils entendent également les deux langues, leur ville devient le bureau du commerce de tout le pays de Galles. Les manufactures y regnent, & leurs frises se débitent dans les autres provinces du royaume. Le lord Charles Talbot, auparavant comte de *Shrewsbury*, reçut le titre de duc du roi Guillaume, avec la dignité de secrétaire d'état. *Long.* 14. 58. *lat.* 54. 44. (*D. J.*)

SHROPSHIRE, (*Géog. mod.*) *Salopiensis comitatus*, province d'Angleterre, autrement nommée *Shrewsbury*, & dont nous avons fait l'article; mais je me suis proposé de parler ici des grands personnages qu'elle a produit dans les sciences; il importe aux gens de lettres de les connoître.

Baxter (Richard), fameux théologien non-conformiste, devint un des chapelains ordinaires de Charles II. & refusa l'évêché de Hereford. Il mourut en 1691, dans un âge avancé. C'étoit un homme qui auroit tenu son rang parmi les plus savans de son siecle, s'il ne se fût pas mêlé de trop de choses, & en particulier, de répandre la métaphysique sur toutes sortes de sujets. Il mit au jour plus de cent livres, qui n'ont point passé à la postérité, quoiqu'ils soient écrits d'un style touchant & pathétique; mais dans ce grand nombre d'ouvrages, il attaque toutes les sectes & tous les partis; ce qui lui fait honneur néanmoins, c'est que l'âge changea la maniere dont il jugeoit des hommes, il devint tolérant sur la fin de ses jours; il se convainquit de l'injustice qu'il y a à exercer des actes d'inhumanité, sous prétexte de faire du bien aux hommes, & de maintenir le bon ordre dans l'église; enfin, il apprit à désapprouver les doctrines corrompues, plutôt qu'à damner ceux qui les professent.

Son neveu & son héritier, *Baxter* (Guillaume), se montra un excellent grammairien, & un fort habile critique. Il mourut en 1723, âgé de 73 ans; il étoit très-versé dans la mythologie, & entendoit fort bien la plûpart des langues de l'Occident & du Nord. Ses écrits lui ont acquis beaucoup de réputation dans la république des lettres; il publia en 1719, son *Glossarium antiquitatum britannicarum*, dont il a paru une seconde édition en 1733, *in*-8°. avec des augmentations. Son *Glossarium antiquitatum romanorum*, a été donné depuis sa mort, à Londres, en 1726, *in*-8°. Cet ouvrage est rempli d'érudition grammaticale. Son édition d'Anacréon a été effacée par celle de M. Pauw, imprimée à Utrecht en 1732, *in*-4°. mais dans laquelle l'auteur n'auroit pas dû traiter avec tant de mépris, les notes de Baxter, & celles de Barnes, sur l'aimable poëte de Téos.

Brooke (Robert), premier juge de la cour des plaidoyers communs, sous le regne de la reine Marie, se rendit par son savoir, un des premiers jurisconsultes de son tems; & mourut comblé d'estime en 1551. Il est auteur de divers ouvrages de droit, & entr'autres de celui qui a pour titre, le grand abregé, *la graunde abridgement*; c'est un extrait alphabétique de matieres choisies du droit de la Grande-Bretagne: il s'en est fait plusieurs éditions, principalement à Londres, savoir en 1573, 1576, 1586, *&c.* & parmi ces éditions, les plus anciennes sont estimées les meilleures, comme il arrive ordinairement aux recueils de ce genre.

Gataker (Thomas) descendoit d'une ancienne & bonne famille de *Shropshire*; il naquit en 1574. & se montra par son érudition, un des savans anglois du dernier siecle; il mourut en 1654, âgé de 80 ans, c'étoit un homme d'une lecture prodigieuse, & d'un jugement exact en matiere de critique; ses œuvres ont été recueillies, & imprimées à Utrecht en 1698, *in-fol.*

Son discours de la *nature & de l'usage du sort*, est le meilleur que nous ayons sur cette matiere: il y prouve avec raison, 1°. qu'il y a autant de superstition à un homme de penser que certaines choses déplaisent à Dieu, qui ne lui sont réellement point désagréables, que de supposer que la créature a un pouvoir qu'elle n'a réellement point. 2°. que plusieurs personnes, vraiment pieuses, ont joué, & jouent communément, par délassement & sans cupidité, à des jeux de hasard; & que d'autres gens du même ordre, se sont trouvés & se trouvent exposés à divers inconvéniens, en refusant par scrupule, d'y jouer, lorsqu'ils y sont sollicités par les personnes avec lesquelles ils vivent en relation ou avec lesquelles ils ont des ménagemens à garder. 3°. que les raisons sur lesquelles on condamne ces jeux, ont été cause de l'irrésolution de bien des gens, par rapport à l'usage nécessaire du sort dans les affaires sérieuses, & de la vie civile; par exemple, lorsque dans des marchés communs entr'eux, & d'autres cas semblables, ils ont été contraints d'y avoir recours, & se sont trouvés dans l'incertitude s'ils le pouvoient légitimement ou non.

Sa dissertation latine, *de novi Testamenti stylo*, est une piece curieuse; il y prouve qu'il est fort incertain quelles langues sont des meres langues, mais qu'en tout cas, il est sûr que la latine n'est pas de ce nombre, puisqu'elle a beaucoup de termes de la langue sabine & toscane, & qu'elle tire principalement son origine de la greque, & sur-tout de la dialecte éolienne; & il cite là-dessus Dionys. Halicarn *Antiq. rom. lib. I.* Eustath. *in Odyss. lib. I.* Quintilian. *Instit. lib. I. cap. v. & vj.* Varro, *de ling. lat. lib. IV. & IX.* Suidas, *in voce Naba.* Julius Scaliger, *de plant. lib. I.* Joseph Scaliger, *in Festum.* Dan. Hein-

Heinſius, *de ſatyr. Horat.* Hugo Grotius, *de ſatisfact. Chriſti, cap. viij.* Jo. Neurſius, *in nantiſſa ad luxum romanum c. xij.* Voſſius, *in præfat. ad lib. de vitiis ſermonis.* Laur. Ramirez, *Pentecontarch. cap. vj.* Conrad. Geſner, *in Mithridate*; & Seron Meſigerus, *in præfat. Polyglot.*

Pour le prouver, il remarque que ſi nous prenons quelque auteur latin, nous y trouverons peu de lignes, où il n'y ait divers mots dont l'origine ne ſoit viſiblement greque; il donne pour exemple, les cinq premiers vers de la premiere éclogue de Virgile: nous rapporterons ici les deux premiers.

Tityre, tu patulæ recubans ſub tegmine fagi,
Sylveſtrem tenui muſam meditaris avenâ.

Il n'y a rien à dire du mot *Tityrus*, parce que c'eſt un nom propre; *tu* eſt *doricum*, τυ. *patulus*, à *pateo* πίταω, *recubo*, *cubo*, κυπτω ὑπο, *ſub*, ut ὑπὲρ ſuper. στεγω, *tego*, & inde *tegmen* φηγος, dorice φαγος, *fagus*; ὕλη, *ſylva*, *ſylveſtris*. τεινω, *tendo*, *extendo*. μῶσα, *muſa*; μελετω, *meditor*; αὖος ſiccus, aridus; ἀνὰ ψύχα, anima ſiccas ab αὐαινω, *exſicco*, αὐανα; unde ab ariditate, vox latina, avena.

Hyde (Thomas), ſavant d'une habileté extraordinaire dans les langues orientales, naquit en 1636, & mourut en 1706. Profeſſeur en arabe à Oxford, à la place du docteur Edmond Pocock. Il prouva ſa ſcience par ſon travail ſur la polyglotte de Walton; il corrigea non-ſeulement l'arabe, le ſyriaque, & le ſamaritain, mais il mit le Pentateuque perſan en état de paroître. Ce Pentateuque avoit été imprimé à Conſtantinople en caracteres hébraïques, M. Hyde le tranſcrivit en caracteres perſans; ce que le ſavant archevêque Uſſer croyoit impoſſible, à pouvoir même être exécuté par un perſan naturel, parce qu'une lettre hébraïque répond ſouvent à pluſieurs lettres perſanes, de ſorte qu'il eſt difficile de démêler laquelle il faut prendre. Il traduiſit auſſi ce Pentateuque en latin.

En 1665, il publia une verſion latine des obſervations d'Ulugbeig, ſur la longitude & la latitude des étoiles fixes, avec des notes; il a joint à cet ouvrage les tables de la déclinaiſon & de l'aſcenſion des étoiles fixes, de Mohamedes Tizinus.

En 1674, il mit au jour le catalogue des livres imprimés de la bibliothèque bodléienne. En 1677, il publia les quatre évangiles & actes des apôtres, en langue malaiſe, & en caracteres européens. En 1691, il donna, *itinera mundi, ſeu coſmographia Abrahami Pertſol, cum verſione & notis.* En 1694, il publia à Oxford in-8°. *de ludis orientalibus, libri duo.* Enfin, ſon grand & beau traité de la religion des anciens Perſes, *hiſtoria religionis veterum Perſarum, eorumque magorum*, parut à Oxford, en 1700, *in* 4°. c'eſt un ouvrage où regne la plus profonde érudition.

M. Wood nous a donné la liſte d'une trentaine d'autres ouvrages très-curieux, que le ſavant Hyde ſe propoſoit de publier, s'il vivoit aſſez de tems pour les finir, ayant déja travaillé à tous; c'eſt un tréſor que poſſede l'univerſité d'Oxford.

Littleton (Edouard), garde du grand ſceau d'Angleterre, ſous le regne de Charles I. naquit dans la comté de *Shrop*, en 1589; fut nommé chevalier par le roi en 1635, garde du grand ſceau en 1639, & la même année pair d'Angleterre. Il nous reſte de lui des diſcours ſur la liberté des ſujets, & la prérogative du ſouverain; ils ont été imprimés à Londres, en 1628 & 1667, *in fol.* On les trouve auſſi dans les collections de Rushworth. C'étoit, dit milord Clarendon, un homme de cœur, qui s'acquit une grande réputation par la profeſſion des lois & du droit coutumier, de ſorte qu'il étoit regardé comme le plus ſavant dans les antiquités de ce genre; & dans les cours ſupérieures, il parut toujours avec éclat.

Littleton, (Adam) philologiſte habile, & ſavant grammairien, naquit dans *Shropshire* en 1627, & mourut en 1694. Le dictionnaire latin & anglois, qu'il a mis au jour, en 1678, *in* 4°. lui a fait beaucoup d'honneur; on l'emploie dans les écoles, & on le réimprime perpétuellement; cependant le dictionnaire de Cambridge mérite la préférence, à cauſe des autorités dont les mots ſont appuyés; mais le docteur Littleton, outre ſon dictionnaire latin, a publié pluſieurs autres ouvrages, ſoit en belles-lettres, ſoit en théologie; il entendoit même les langues orientales, & dépenſa la plus grande partie de ſon bien pour ſe procurer des livres & des manuſcrits en ce genre.

Maynwaring (Arthur), écrivain politique du dernier ſiecle, naquit en 1668, & mourut en 1712. Il eſt auteur de pluſieurs brochures pleines d'eſprit ſur les affaires politiques, & entr'autres, de la feuille hebdomadaire intitulée le *Mélange*. Il aima ſur la fin de ſes jours, avec la plus forte paſſion, la célebre actrice mademoiſelle Oldfield, & la fit ſon exécutrice teſtamentaire; elle fut ſans contredit redevable à ſes inſtructions, d'être devenue ſi excellente comédienne; car comme il n'y avoit perſonne qui entendît mieux que lui l'action du théatre, il n'y avoit auſſi perſonne qui fût plus charmé d'y voir exceller mademoiſelle Oldfield.

Whichcot (Benjamin), naquit dans le comté de *Shrop*, en 1609, & mourut chez ſon ami le docteur Cudworth. Ses ſermons choiſis parurent à Londres, en 1698, *in*-8°. avec une préface du comte de Shaftesbury, auteur des *Characteriſticks*: c'eſt une choſe bien ſinguliere de voir un homme ſi célebre, & ſi peu croyant, éditeur de ſermons! mais en même-tems ſa préface eſt ſi belle, & ſi peu connue des étrangers, qu'ils nous ſauront gré d'en trouver ici un aſſez grand extrait.

Milord Shaftesbury obſerve d'abord, que quand on fait réflexion ſur la nature de la prédication, que l'on conſidere l'excellence de cet établiſſement, le cas qu'on en a toujours fait dans le chriſtianiſme, le grand nombre de ſaints hommes mis à part pour cette grande œuvre, à qui l'on accorde tous les avantages poſſibles, pour avancer les grandes vérités de la révélation, & pour inſpirer aux hommes du reſpect pour la religion; quand on fait attention à la ſolemnité des aſſemblées religieuſes, à la préſence reſpectable & à l'autorité de l'orateur chrétien, il y a peut-être lieu de s'étonner qu'on ne lui voie pas produire de plus grands & de plus heureux effets dans le monde; on doit néanmoins reconnoitre que cette inſtitution eſt un ſi puiſſant appui de notre religion, que s'il n'y avoit point d'aſſemblées publiques, ni de miniſtres autoriſés, il n'y auroit, en fort peu de tems, non-ſeulement plus de chriſtianiſme, mais de vertus; puiſque nonobſtant tous les ſecours de la prédication, & les appuis qu'elle fournit à la vertu, il s'en faut de beaucoup que les mœurs ſoient reformées, & que les hommes ſoient devenus meilleurs.

Mais quelque raiſon que nous ayons de penſer toujours reſpectueuſement de cette inſtitution, & des bons effets qu'elle produit ſur les hommes; quelque avantageuſe que ſoit l'idée que nous pouvons avoir du travail de ceux à qui le miniſtere de la parole eſt commis, il ſemble néanmoins qu'il n'eſt pas impoſſible qu'il n'y ait quelque choſe de défectueux, & que le peu de ſuccès ne doit pas être uniquement attribué à la malice, à la corruption, à la ſtupidité des auditeurs, ou des lecteurs.

On a vû que dans quelques pays, & parmi certain ordre de chrétiens, le miniſtere de la parole n'a pas été entierement conſacré aux choſes ſpirituelles; mais qu'une grande partie de ces divines exhortations, a eu quelque choſe de commun avec les affaires d'état. De quelque utilité que cela ait pu être aux hommes, ou à la paix du chriſtianiſme, il faut avouer que la prédication en elle-même doit être d'autant moins propre à produire une heureuſe révolution dans les mœurs, à proportion qu'elle a ſervi à produire des révolutions d'état, ou à appuyer d'autres intérêts que ceux du royaume de Jeſus-Chriſt. Nous ne trouvons pas non plus, que depuis que la politique & les myſteres de la religion ont été unis enſemble, l'une ni l'autre en aient tiré beaucoup d'avantages; du moins n'a-t-il jamais paru que la théologie ſoit devenue meilleure par la politique, ou que la politique ait été épurée par la théologie.

Entre les auteurs qui ont été zélés pour cette malheureuſe alliance, & qui ont voulu faire un ſyſtème de politique chrétienne, on nomme le fameux Hobbes, lequel, ſoit qu'il ait rendu quelque ſervice au gouvernement civil, ou non, a du moins fait bien du mal aux mœurs; & ſi les autres parties de la philoſophie lui ont quelque obligation, la morale ne lui en a aucunement. Il eſt vrai que tout ce qu'il y a eu de grands théologiens dans l'égliſe anglicane, l'ont attaqué avec beaucoup de zèle & d'érudition, mais ſi l'on avoit travaillé avec le même ſoin à corriger ſes principes de morale, qu'on a eu à réfuter quelques autres de ſes erreurs, cela eût peut-être été d'un plus grand ſervice à la religion pour l'eſſentiel.

Je *nomme* ce philoſophe, parce qu'*en* faiſant l'*énumération* des paſſions qui tiennent les hommes unis en ſociété, & les engagent à-avoir quelque commerce enſemble, il oublie de parler de la douceur, de l'amitié, de la ſociabilité, de l'affection naturelle, & des autres diſpoſitions de cet ordre; je dis qu'*il oublie*, parce qu'il eſt difficile de concevoir qu'il y ait un homme aſſez méchant, pour n'avoir jamais éprouvé par expérience, aucun de ces ſentimens, & pour pouvoir en conclure qu'ils ne ſe rencontrent point dans les autres.

A toutes les paſſions & à toutes les bonnes diſpoſitions, cet auteur a ſubſtitué une ſeule paſſion dominante, ſavoir la crainte qui ne laiſſe ſubſiſter qu'un deſir immodéré d'ajoûter pouvoir à pouvoir, deſir qui, ſelon lui, ne s'éteint que par la mort; il accorde aux hommes moins de bon naturel qu'aux bêtes feroces.

Si le poiſon de ces principes contraires à la ſaine morale ne s'étoit pas répandu au-delà de ce qu'on peut s'imaginer, ſurtout dans le tems que le docteur Whichcot vivoit, peut-être que lorſqu'il s'agiſſoit des intérêts de la vertu, aurions-nous entendu moins parler de terreur & de châtimens, & davantage de rectitude morale & de bon naturel. Du moins n'auroit-on pas pris l'habitude d'exclure le bon naturel, & de rabaiſſer la vertu, qu'on attribue au ſeul tempérament. Au contraire, les défenſeurs de la religion ſe ſeroient fait une affaire de plaider en faveur de ces bonnes diſpoſitions, & de faire voir combien elles ſont profondément enracinées dans la nature humaine, au lieu de prendre le contrépié, & d'avoir bâti ſur leurs ruines; car certaines gens s'y prenoient ainſi pour prouver la vérité de la religion chrétienne.

On établiſſoit la révélation en déprimant les principes fondés dans la nature de l'homme, & l'on faiſoit conſiſter la force de la religion dans la foibleſſe de ces principes; comme ſi un bon naturel & la religion étoient ennemis: choſe ſi peu connue parmi les payens mêmes, que la piété par laquelle ils déſignoient la religion (comme le nom le plus honorable qu'ils pouvoient lui donner), conſiſtoit en grande partie en de bonnes diſpoſitions naturelles; & qu'on entendoit par-là non-ſeulement l'adoration & le culte de la divinité, mais l'affection des parens pour leurs enfans, celle des enfans pour la patrie, & en général celle de tous les hommes les uns pour les autres, dans leurs différentes relations.

On a eu raiſon de reprocher à quelques ſectes chrétiennes que leur religion paroiſſoit oppoſée au bon naturel, & n'être fondée que ſur la domination, ſur l'amour propre & ſur la haine, toutes diſpoſitions qu'il n'eſt pas aiſé de concilier avec l'eſprit de l'évangile. Mais on peut dire certainement de l'égliſe *anglicane, autant & plus que d'aucune autre au monde, que ce n'eſt pas là ſon eſprit, & que c'eſt par des traits totalement oppoſés que cette égliſe ſe fait* connoitre, plus que toutes les autres, pour vraiment & dignement chrétienne.

Wycherley (Guillaume), un des plus célebres poëtes comiques, naquit vers l'an 1640. Il étudia quelques tems à Oxford, quitta l'univerſité ſans avoir pris aucun degré, & ſe fit recevoir dans la ſociété des juriſconſultes de Middle-Temple. Mais comme ce tems-là étoit celui du regne des plaiſirs & de l'eſprit, Wycherley qui avoit de l'eſprit & du goût pour les plaiſirs, abandonna promptement l'étude ſeche des lois, pour des occupations plus agréables & plus à la mode. Il compoſa ſa premiere piece de théâtre intitulée *l'amour dans un bois*, repréſenté en 1672 avec un grand ſuccès. Ce début favorable lui procura la connoiſſance de tous les beaux eſprits de la cour & de la ville, & en particulier celle de la ducheſſe de Cleveland, qu'*il* fit d'une façon aſſez ſinguliere.

Un jour que Wicherley alloit en caroſſe du côté de S. James, il rencontra près de Pall-Mall, la ducheſſe dans ſa voiture, qui mettant la tête hors de la portiere, lui cria tout haut: „ vous, Wycherley, „ vous êtes un fils de putain; „ & en même tems elle ſe cacha, & ſe mit à rire de toute ſa force. Wycherley fut d'abord un peu ſurpris de ce compliment; mais il comprit bientôt qu'il faiſoit alluſion à un endroit de ſa comédie, où il dit: „ quand les parens „ ſont eſclaves, leurs enfans ſuivent leur deſtinée; „ les beaux génies ont toujours des p. . . pour „ meres. „

Comme dans les premiers momens de la ſurpriſe de Wycherley les caroſſes avoient continué leur route, il ſe trouvoit déjà aſſez éloigné; mais notre poëte revenu de ſon étonnement ordonna à ſon cocher de fouetter ſes chevaux, & d'atteindre le caroſſe de la ducheſſe.

Dès qu'il l'eut atteint: „ Madame, lui dit-il, vous „ m'avez donné un nom qui appartient généralement „ aux gens heureux. Votre grandeur voudroit-elle ſe „ trouver ce ſoir à la comédie de Wycherley. Eh „ bien, reprit-elle, ſi je m'y trouve, que lui arri„ vera-t-il d'heureux? C'eſt, répondit le poëte, que „ j'aurai l'honneur de vous y faire ma cour, quoi„ qu'en même tems je manque à une belle perſon„ ne, qui m'a donné rendez-vous ailleurs. Quoi, „ dit la ducheſſe, vous avez l'infidélité de manquer „ à une belle femme qui vous a favoriſé à ce point, „ pour une autre qui ne l'a point fait, & qui n'y „ ſonge pas? Oui, reprit Wycherley, dès que celle „ qui ne m'a point favoriſé, eſt la plus belle des „ deux; mais quiconque, continua-t-il, demeurera „ conſtamment attaché à votre grandeur, juſqu'à ce „ qu'il en ait trouvé une plus belle, eſt ſûr de mou„ rir votre captif. „ La ducheſſe de Cleveland rougit, & ordonna à ſon cocher d'avancer.

Comme elle étoit dans la fleur de la jeuneſſe, ſpirituelle, & la plus grande beauté qu'il y eût en Angleterre, elle fut ſenſible à un compliment auſſi galant. Pour couper court, elle vint à la comédie du poëte, elle ſe plaça comme de coutume au premier rang, dans la loge du roi. Wycherley ſe mit directement au-deſſous d'elle, & l'entretint pendant tout le cours de la piece. Tel a été le commencement d'un commerce, qui fit dans la ſuite beaucoup de bruit.

Mais le plus étrange, c'eſt que ce fut ce commerce même, qui mit Wycherley dans les bonnes graces du duc de Buckingham, lequel paſſionnément épris de cette dame, en étoit mal-traité, & ſe perſuada que Wycherley étoit heureux. Enfin, le duc ne recueillit aucun fruit de ſes longues aſſiduités auprès de la ducheſſe, ſoit qu'elle fût retenue par la proximité du parentage qu'il y avoit entr'eux, (car elle étoit ſa couſine germaine), ſoit qu'elle craignît qu'une intrigue avec un homme de ce rang, ſur qui tout le monde avoit les yeux, ne pût demeurer cachée au roi; en un mot, quelle qu'en fut la raiſon, elle refuſa de recevoir plus long-tems ſes viſites, & s'obſtina ſi fort dans ſon refus, que l'indignation, la rage, & le mépris, ſuccéderent à l'amour dans le cœur du duc, qui réſolut de perdre ſa parente.

Cette réſolution priſe, il la fit obſerver de ſi près, qu'il ſçut bien-tôt qui étoient ceux qu'il pourroit regarder comme ſes rivaux. Lorſqu'il en fut inſtruit, il eut ſoin de les nommer ouvertement, & le poëte ne fut pas oublié, pour faire encore plus de tort à la ducheſſe dans l'eſprit du public. Wycherley apprenant de bonne-heure cette fâcheuſe nouvelle, craignit extrêmement qu'elle ne vint aux oreilles du roi. Pour prévenir ce malheur, il pria inſtamment Wilmot, comte de Rocheſter, & le chevalier Charles Sidley, de repréſenter au duc, le tort extrême qu'il feroit à un homme qui n'avoit pas l'honneur d'être connu de lui, qui le reſpectoit, & qui ne l'avoit jamais offenſé. A peine ces MM. eurent commencé à en toucher quelque choſe au duc, qu'il s'écria „ qu'il „ ne blâmoit point Wycherley, mais ſa couſine „. Cependant, reprirent-ils, en le faiſant ſoupçonner d'une pareille intrigue, vous le perdrez infailliblement; c'eſt-à-dire, que votre grandeur travaille injuſtement à ruiner de fond en comble un homme de mérite.

Enfin ces MM. s'étendirent ſi fort ſur les belles qualités de Wycherley, & ſur les charmes de ſa converſation, que le duc de Buckingham amoureux des avantages de l'eſprit, permit qu'on lui préſentât Wycherley, & il le retint à ſouper. Il fut ſi charmé de lui, qu'il s'écria dans ſon tranſport, „ *ma couſine a* „ *raiſon*; „ & depuis ce moment, il fit de Wycherley ſon ami, & le combla de bienfaits. Comme il étoit grand écuyer du roi, & colonel d'un des premiers régimens de la couronne, il nomma Wycherley un des ſous-écuyers, & capitaine-lieutenant de ſa compagnie, dont il lui céda tous les appointemens; ces deux objets faiſoient au moins trente-ſix mille livres de rente de notre monnoie, & fauſilerent agréablement Wycherley avec la nobleſſe de la cour & de la ville.

Il continua de travailler pour le théâtre. On avoit

déja joué ſon miſantrope (*plain-dealer*) en 1678, & en 1683, un repréſenta ſur le théâtre royal, ſa femme de campagne, *the country-wife*. Cet homme qui paſſoit ſa vie dans le plus grand monde, dit M. de Voltaire, en connoiſſoit parfaitement les vices, & les peignoit du pinceau le plus ferme & des couleurs les plus vraies. Dans ſon miſantrope qu'il a imité de Moliere, il eſt certain que ſes traits ont moins de fineſſe & de bienſéance, mais ils ſont plus forts & plus hardis; la piece angloiſe eſt plus intéreſſante, & l'intrigue plus ingénieuſe. Sa *femme de campagne*, eſt encore tirée de l'école des femmes de Moliere. Cette piece angloiſe n'eſt pas aſſurément l'école des bonnes mœurs, mais c'eſt l'école de l'eſprit, & du bon comique.

Le roi Charles II, donna à Wycherley de grandes marques de ſa faveur. Il lui rendit viſite dans une maladie, & lui conſeilla d'aller paſſer l'hiver à Montpellier, conſeil qu'il accompagna d'un préſent de cinq cent livres ſterling, pour le défrayer. Il perdit néanmoins dans la ſuite les bonnes graces du roi par ſon mariage avec la comteſſe de Drogheda, qui le fit maître de tout ſon bien; mais après la mort de cette dame, la donation lui fut conteſtée, enlevée; Wycherley ruiné, fut arrêté par les créanciers, & mis en priſon où il demeura ſept ans, & n'en fut tiré que par la généroſité de Jacques II, qui au ſortir d'une repréſentation du *plain-dealer*, ordonna ſur le champ de payer de ſa bourſe, les dettes de l'auteur.

Il prit le parti de diſpoſer du douaire de ſa premiere, en épouſant une jeune perſonne, qui lui apporta quinze cens livres ſterling, dont une portion ſervit à ſes preſſans beſoins; mais il mourut en 1715, onze jours après la célébration de ſes noces. On avoit publié à Londres en 1704 un volume de ſes poëſies mêlées, qui n'ont pas été reçues auſſi favorablement du public, que ſes pieces de théatre.

Mylord Lanſdowne a peint Wycherley avec beaucoup d'eſprit & de vérité. Ceux, dit-il, qui ſans connoître Wycherley autrement que par ſes ouvrages, voudront en juger, ſeront portés à croire que la variété des images & des caracteres, la profonde connoiſſance de la nature, les obſervations fines de l'humeur, des manieres, & des paſſions des perſonnes de tout rang & de toute condition; en un mot, cette exacte peinture de la nature humaine, que l'on voit dans ſes productions, jointe à beaucoup d'eſprit & de force d'expreſſion, que tout cela enſemble, dis-je, ne peut avoir été que le fruit d'une application, & d'un travail extraordinaire; tandis que dans le fond, nous devons le plaiſir & l'avantage qu'il nous a procuré, à ſa grande facilité. S'il lui en avoit couté pour écrire, je ſuis bien trompé s'il ne s'en ſeroit pas épargné la peine. Ce qu'il a fait, auroit été difficile pour un autre; mais la maſſue ordinaire, qu'un homme ne pouvoit lever, ſervoit de canne à Hercule.

L'âcreté de ſes ſatyres pourroit vous jetter dans une autre erreur, & vous faire penſer que c'étoit un homme malin. Mais ce que le lord Rocheſter dit du lord Dorſet, peut lui être appliqué; „ c'étoit „ le meilleur homme avec la muſe la plus maligne. „ Tout piquant & cenſeur ſévere qu'il paroît dans ſes écrits, il étoit du caractere le plus doux & le plus humain, obligeant tout le monde, & ne voulant de mal à perſonne; il n'attaque le vice que comme un ennemi public; ſenſible à la plaie, il eſt contraint de la ſonder; ou tel qu'un conquérant généreux, il s'afflige de la néceſſité d'uſer des voies de rigueur.

Le roi Charles II, qui étoit lui-même homme d'eſprit, ſe faiſoit ſouvent un plaiſir de paſſer ſes heures de loiſir avec Wycherley, comme Auguſte avec Horace, & il eut même des vues fort avantageuſes ſur lui; mais malheureuſement l'amour vint à la traverſe, l'amant l'emporta ſur le courtiſan, l'ambition fut la victime de l'amour, la paſſion dominante des plus belles ames. . . . . Il y a des perſonnes qui critiquent ſa verſification. Il eſt certain qu'elle n'eſt pas nombreuſe; mais un diamant brute n'en eſt pas moins un diamant. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SHUDDERERS *ou* CHUDERERS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans la partie orientale du Malabare les prêtres du ſecond ordre, c'eſt-à-dire, inférieurs aux bramines, qui font la fonction de deſſervir les temples ou pagodes de la tribu des Indiens idolâtres, appellés *shudderi*, qui eſt celle des marchands ou banians. Il ne leur eſt point permis de lire le *vedam* ou livre de la loi, mais ils enſeignent à leur tribu le *shaſter*, qui eſt le commentaire du vedam. Ils ont le privilege de porter au col la figure obſcène, appellée *lingam*. *Voyez* cet *article*, & le mot RUDDIREN.

SI

SI *ou* KAKI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbre du Japon, nommé *figuier des jardins*; il a les feuilles du poirier, & ſon fruit eſt d'un goût très-agréable. L'arbre eſt fort laid; ſes branches ſont tortueuſes & en petit nombre; ſon écorce, qui eſt brune ou noire dans ſa jeuneſſe, devient blanche & raboteuſe en vieilliſſant; ſes feuilles, dont le pédicule eſt court, reſſemblent en couleur & en figure à celles du poirier, mais ſont plus longues, ovales, plates & cotonneuſes par-deſſous. Ses fleurs ſortent de l'aiſſelle des feuilles, au mois de Mai & de Juin. Elles ſont en forme de tuyau, de la groſſeur d'un pois, un peu jaunes, environnées d'un calice diviſé en pluſieurs pieces, avec un piſtil court & pluſieurs étamines. Le fruit eſt de la groſſeur & de la figure d'une pomme, blanchâtre en-dehors; ſa chair de couleur rouſſe, tendre & d'un goût de miel. Ses ſemences reſſemblent à celles de la courge, & ſont rangées en étoiles, au milieu du fruit.

SI, *en muſique*, eſt une des ſept ſyllabes dont on ſe ſert en France pour ſolfier les notes. Guy Aretin, en compoſant ſa gamme, n'inventa que ſix de ces ſyllabes, quoique la gamme fût formée de ſept notes: ce qui fit que pour nommer la ſeptieme, il falloit à chaque inſtant changer les noms des autres notes, & les ſolfiſier de diverſes manieres; embarras que nous n'avons plus depuis l'invention du *ſi*.

Broſſard & pluſieurs autres auteurs attribuent l'invention du *ſi* à un nommé le Maire, entre le milieu & la fin du dernier ſiecle; d'autres en font honneur à un certain Vander-Putten; d'autres enfin remontent juſqu'à Jean de Muris, vers l'an 1330.

Il eſt très-aiſé de prouver que l'invention du *ſi* eſt de beaucoup poſtérieure à Jean de Muris, dans les ouvrages duquel on ne voit rien de ſemblable. A l'égard de Vander-Putten, je n'en puis rien dire, parce que je ne le connois point. Reſte le Maire, en faveur duquel les voix paroiſſent ſe réunir aujourd'hui.

Si l'invention conſiſte à avoir introduit dans la pratique l'uſage de cette ſyllabe *ſi*, je ne vois pas beaucoup de raiſons pour lui en refuſer l'honneur. Mais ſi le véritable inventeur eſt celui qui a vu le premier la néceſſité d'une ſeptieme ſyllabe & qui en a ajouté une en conſéquence, il ne faut pas avoir fait beaucoup de recherches en muſique, pour voir que le *Maire* ne mérite nullement ce titre. Car on trouve, dans pluſieurs endroits des ouvrages du pere Merſenne, la néceſſité de cette ſeptieme ſyllabe pour éviter les nuances, & il témoigne que pluſieurs avoient inventé ou mis en pratique une ſeptieme ſyllabe à-peu-près dans le même tems, & entr'autres, le ſieur Gilles Grandjean, maître écrivain de Sens; mais que les uns nommoient cette ſyllabe *ci*, les autres *di*, les autres *ni*, les autres *ſi*, les autres *za*; & avant même le P. Merſenne, on trouve dans un ouvrage de Banchieri, moine olivetan, imprimé en 1614, & intitulé *cartella di muſica*, l'addition de la même ſeptieme ſyllabe; il l'appelle *bi* par béquarre; & *ba* par bémol, & il aſſure que cette addition avoit été fort approuvée à Rome; de ſorte que toute la prétendue invention de *le Maire* conſiſte, tout au plus, à avoir prononcé *ſi* au lieu de prononcer *bi* ou *ba*, *ni* ou *di*; & voilà avec quoi un homme eſt immortaliſé.

SIAGBANDAR, ſ. m. (*Comm. de Perſe.*) nom qu'on donne en Perſe au receveur des droits d'entrée & de ſortie qui ſe payent ſur les marchandiſes dans toute l'étendue du royaume; c'eſt une eſpece de fermier général. (*D. J.*)

SIAGUL, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* la marque ſur le bord de la mer, entre Néapolis Colonia & Aphrodiſium. On croit que c'eſt aujourd'hui Suze en barbarie, au royaume de Tunis. *Long.* ſuivant Ptolomée, 36. *latit.* 32. 20. (*D. J.*)

SIAHCOUCH, (*Géog. mod.*) ou *Siah-Kuh*, ou *Siahcouch*, mot perſan, qui veut dire *montagne noire*, mais qui cependant n'eſt pas adapté à de ſeules montagnes. En effet, quoiqu'on nomme en langue perſane *Siahcouch* une chaine de montagnes qui s'étend depuis

depuis le desert du Khorassan jusqu'au pays de Ghilan qui est sur la mer Caspienne. *Siah-couch* est aussi le nom d'une île de la mer Noire, à l'embouchure du Douna, qui est le Tanaïs ou le Borysthène.

SIAKA, RELIGION DE, (*Hist. mod. superstition.*) cette religion qui s'est établie au Japon, a pour fondateur *Siaka* ou *Xaca*, qui est aussi nommé *Budsdo*, & sa religion *Budsdoïsme*. On croit que le *buds* ou le *siaka* des Japonois, est le même que le *foë* des Chinois, & que le *visnou*, le *buda* ou *putza* des Indiens, le *sommonacodum* des Siamois; car il paroît certain que cette religion est venue originairement des Indes au Japon, où l'on professoit auparavant la seule religion du *sintos*. *Voyez* SINTOS. Les Budsdoïstes disent que *Siaka* naquit environ douze cens ans avant l'ere chrétienne; que son pere étoit un roi; que son fils quitta le palais de son pere, abandonna sa femme & son fils, pour embrasser une vie pénitente & solitaire, & pour se livrer à la contemplation des choses célestes. Le fruit de ses méditations fut de pénétrer la profondeur des mysteres les plus sublimes, tels que la nature du ciel & de l'enfer; l'état des ames après la mort; leur transmigration; le chemin de l'éternelle félicité, & beaucoup d'autres choses fort au-dessus de la portée du commun des hommes. *Siaka* eut un grand nombre de disciples; se sentant proche de sa fin, il leur déclara que pendant toute sa vie, il avoit enveloppé la vérité sous le voile des métaphores, & qu'il étoit enfin tems de leur révéler un important mystere. *Il n'y a*, leur dit-il, *rien de réel dans le monde, que le néant & le vuide: c'est le premier principe de toutes choses; ne cherchez rien au-delà, & ne mettez point ailleurs votre confiance*. Après cet aveu impie, *Siaka* mourut à l'âge de soixante-dix neuf ans; ses disciples diviserent en conséquence sa loi en deux parties; l'une extérieure, que l'on enseigne au peuple; l'autre intérieure, que l'on ne communique qu'à un petit nombre de prosélites. Cette derniere consiste à établir le vuide & le néant, pour le principe & la fin de toutes choses. Ils prétendent que les élémens, les hommes, & généralement toutes les créatures sont formées de ce vuide, & y rentrent après un certain tems par la dissolution des parties; qu'ainsi il n'y a qu'une seule substance dans l'univers, laquelle se diversifie dans les êtres particuliers, & reçoit pour un tems différentes modifications, quoiqu'au fond elle soit toujours la même: à-peu-près comme l'eau est toujours essentiellement de l'eau, quoiqu'elle prenne la figure de la neige, de la pluie, de la grêle ou de la glace.

Quant à la religion extérieure du *budsdoïsme*, les principaux points de sa doctrine sont, 1°. que les ames des hommes & des animaux sont immortelles; qu'elles sont originairement de la même substance, & qu'elles ne different que selon les différens corps qu'elles animent. 2°. Que les ames des hommes séparées du corps sont récompensées ou punies dans une autre vie. 3°. Que le séjour des bienheureux s'appelle *gokurakf*; les hommes y jouissent d'un bonheur proportionné à leur mérite. Amida est le chef de ces demeures célestes; ce n'est que par sa médiation que l'on peut obtenir la rémission de ses péchés, & une place dans le ciel, ce qui fait qu'Amida est l'objet du culte des sectateurs de *Siaka*. 4°. Cette religion admet un lieu appellé *dsigokf*, où les méchans sont tourmentés suivant le nombre & la qualité de leurs crimes. Jemma est le juge souverain de ces lieux; il a devant lui un grand miroir, dans lequel il voit tous les crimes des réprouvés. Leurs tourmens ne durent qu'un certain tems, au bout duquel les ames malheureuses sont renvoyées dans le monde pour animer les corps des animaux impurs, dont les vices s'accordent avec ceux dont ces ames s'étoient souillées; de ces corps, elles passent successivement dans ceux des animaux plus nobles, jusqu'à ce qu'elles puissent rentrer dans des corps humains, où elles peuvent mériter ou démériter sur nouveaux frais.

5°. La loi de *Siaka* défend de tuer aucunes créatures vivantes, de voler, de commettre l'adultere, de mentir, de faire usage de liqueurs fortes. Cette loi prescrit, outre cela, des devoirs très-gênans, & une mortification continuelle du corps & de l'esprit. Les bonzes ou moines de cette religion punissent avec la derniere sévérité, & de la maniere la plus cruelle, les moindres fautes de ceux qui sont soumis à leur direction. Ces moines sont de deux especes, les uns appellés *genguis*, & les autres appellés *goguis*. Ils menent une vie extraordinairement pénitente, & leur figure a quelque chose de hideux; le peuple les croit des saints, & n'ose résister à leurs ordres, quelques barbares qu'ils puissent être, & lors même que leur exécution doit être suivie de la mort. Ces bonzes font passer les pellerins qui visitent les temples de *Siaka* par les épreuves les plus cruelles, pour les forcer de confesser leurs crimes avant que de les admettre à rendre leurs hommages à ce dieu.

Cette religion a ses martyrs, qui se donnent une mort volontaire, dans la vue de se rendre agréables à leurs dieux. On voit, le long des côtes de la mer, des barques remplies de fanatiques, qui après s'être attachés une pierre au col, se précipitent dans le fond de la mer. D'autres se renferment dans des cavernes qu'ils font murer, & s'y laissent mourir de faim. D'autres se précipitent dans les abymes brûlans des volcans. Quelques-uns se font écraser sous les roues des chariots sur lesquels on porte en procession Amida & les autres dieux de leur religion; ces scenes se renouvellent chaque jour, & les prétendus martyrs deviennent eux-mêmes les objets de la vénération & du culte du peuple.

Il y a plusieurs fêtes solemnelles que célebrent les sectateurs de la religion de *Siaka*. La principale est celle que l'on appelle *la fête de l'homme*. L'on y porte en procession la statue du dieu *Siaka* sur un brancard, celle de sa maîtresse paroît ensuite; cette derniere rencontre comme par hasard la statue de sa femme légitime: alors ceux qui portent celle-ci se mettent à courir de côté & d'autre, & tâchent d'exprimer par leurs actions le chagrin que la rencontre d'une rivale préférée cause à cette épouse infortunée; ce chagrin se communique au peuple, qui communément se met à fondre en larmes. On s'approche confusément des brancards comme pour prendre parti entre le dieu, sa femme & sa maîtresse, & au bout de quelque tems, chacun se retire paisiblement chez soi, après avoir remis les divinités dans leurs temples. Ces idolâtres ont une autre fête singuliere, qui semble faite pour décider, les armes à la main, la préséance que méritent les dieux. Des cavaliers armés de pié en cap, échauffés par l'ivresse, portent sur le dos les dieux dont chacun d'eux s'est fait le champion; ils se livrent des combats qui ne sont rien moins que des jeux, & le champ de bataille finit par se couvrir de morts; cette fête sert de prétexte à ceux qui ont à venger des injures personnelles, & souvent la cause des dieux fait place à l'animosité des hommes.

La religion de *Siaka* a un souverain pontife, appellé *siako*, des évêques que l'on nomme *tundes*, & des moines ou bonzes appellés *xenxus*, & *xodoxins*. Voy. *ces différens articles*.

SIAKO, *ou* XACO, (*Hist. mod.*) c'est le nom que l'on donne au Japon au souverain pontife du Budsdoïsme, ou de la religion de Siaka. Il est regardé par ceux de la secte le vicaire du grand Budsdo ou Siaka. *Voy. l'article qui précede*. Le *siako* a un pouvoir absolu sur tous les ministres de sa religion; c'est lui qui consacre les tundes, dont la dignité répond à celle de nos évêques, mais ils sont nommés par le cubo ou empereur séculier. Il est le chef suprême de tous les ordres monastiques du Budsdoïsme; il décide toutes les questions qui s'élevent au sujet des livres sacrés, & ses jugemens sont regardés comme infaillibles. Le *siako* a, suivant le P. Charlevoix, le droit de canoniser les saints, & de leur décerner un culte religieux. On lui attribue le pouvoir d'abréger les peines du purgatoire, & même celui de tirer les ames de l'enfer pour les placer en paradis.

SIALAGOGUES, *ou* SALIVANS, adj. (*Médec.*) ce sont des remedes qui donnent un mouvement violent aux liqueurs limphatiques & salivaires, & les font sortir par la bouche; mais quoique le regne végétal fournisse beaucoup de remedes qui excitent la salive, cependant le plus efficace est le mercure; c'est aussi pour cela que l'on emploie le mercure, lorsqu'on veut procurer sûrement & copieusement la salive.

SIALOGRAPHIE, s. f. *dans l'économie* animale, la partie qui traite de la salive. Ce mot est composé du grec σίαλον, ou σίαλος, *salive*, & γράφω, *j'écris*.

Schurig, médecin à Dresde, nous a donné un livre *in*-4°. sous le titre de *syalographie*, imprimé à Dresde en 1723.

De Nuck, un ouvrage *in*-8°. sous le même titre, imprimé à Leyde en 1690 & en 1722.

SIAM, ROYAUME DE, (*Géog. mod.*) royaume d'Asie, dans les Indes orientales. Ce royaume est appellé

lé, par ceux du pays, *Muan-Thai*, c'est-à-dire, *la terre de Thai*. Les Malays & les Péguans l'appellent *Tziam*, d'où vient le nom européen *Siam*. Il s'étend depuis environ le septieme degré de *latitude septentrionale*, jusqu'au dix-neuvieme. Vers le milieu où la ville capitale est située, il est à 14 degré 18 minutes de *latitude septentrionale*, & à 120 degrés de *longitude*.

Il est borné à l'orient par les royaumes de Tunquin, Cochinchine & Camboia; au midi par la mer, & par le pays de Malacca, dont le roi de *Siam* possede Ligor, Tanasseri, & quelques autres petites provinces; à l'ouest par le royaume de Pégu, & au nord par celui de Laos.

Sa longueur, qui se prend du septentrion au midi, est à-peu-près de cent lieues, dans les endroits où elle n'est point occupée par les états voisins. Sa largeur est d'environ cent lieues dans sa plus grande étendue, & d'environ vingt lieues dans sa plus petite. A considerer sa grandeur, il n'est guere peuplé, excepté le long de la riviere. La quantité de peaux de dains & de buffles que les marchans en tirent tous les ans, fait assez voir qu'il contient de grandes forêts & de vastes deserts; il faut encore remarquer qu'on ne tue ces animaux que dans le voisinage, parce que les tigres & les marais ne permettent pas aux chasseurs de pénétrer un peu avant dans les bois.

Ce royaume renferme douze grandes provinces, dont chacune est gouvernée par un oja, ou prince, en qualité de lieutenant de roi, qui a sous lui plusieurs opera ou officiers inférieurs. Il y a aussi à la cour un oja pour chaque province, qui en ménage les affaires & veille sur la conduite du lieutenant-général de la province.

Les Siamois parlent deux sortes de langues, la vulgaire qui est toute simple, en monosyllabes, & sans conjugaison ni déclinaison; & une autre qu'on appelle langue *bali*, enrichie d'inflexion de mots comme les langues européennes. Les termes de religion & de justice, les noms de charge, & tous les ornemens de la langue vulgaire, sont empruntés de la bali; & il semble de-là, que quelque colonie étrangere se soit habituée autrefois au pays de *Siam*. Mais c'est un raisonnement que l'on pourroit faire de la plûpart des contrées des Indes, qui ont ordinairement deux langues.

On prétend que les lois des Siamois leur viennent du pays de Laos; & c'est sans doute parce qu'il y a de la conformité entre les lois de Laos & celles de *Siam*, comme il y en a entre leurs religions. Cela ne prouve pas que l'un de ces royaumes ait donné sa religion & ses lois à l'autre, puisque tous les deux peuvent les avoir puisées dans une source commune. Quoi qu'il en soit, on veut à *Siam* que ce soit Laos qui leur ait donné ses lois, & même des rois: on veut à Laos, que leurs rois, & la plûpart de leurs lois viennent de *Siam*.

La figure des Siamois est indienne: leur teint est mêlé de rouge & de brun, leur nez court & arrondi par le bout, les os du haut de leur joue gros & élevés, leurs yeux fendus un peu en-haut; leurs oreilles plus grandes que les nôtres; en un mot, ils ont tous les traits de la physionomie indienne & chinoise, leur contenance naturellement accroupie, comme celle des singes, dont ils ont beaucoup de manieres, entr'autres une passion extraordinaire pour les enfans.

Leur religion est la même que celle des brahmans, qui, pendant plusieurs siecles, a été la religion des peuples qui habitent depuis le fleuve Indus jusqu'aux extrémités de l'orient, si on excepte la cour du grand-mogol, & les grandes villes de son empire, aussi bien que Sumatra, Java, Celebres, & les autres îles voisines, où le mahométisme a fait de si grands progrès, qu'il semble l'emporter sur elle. Ce paganisme universel (qu'il faut distinguer de la religion des anciens persans, qui adoroient le soleil, laquelle est aujourd'hui presque éteinte): ce paganisme, dis-je, quoique divisé en plusieurs sectes & opinions, selon les différentes coutumes, langues, & interprétations de ceux qui les professent, n'a pourtant qu'une seule & même origine.

Les Siamois *représentent* dans leurs temples le premier instituteur de leur religion sous la figure d'un négre d'une grandeur prodigieuse, qui est assis, & qui a les cheveux frisés, & la peau noire, mais dorée, comme par respect. On voit à ses côtés deux de ses principaux disciples; & devant & autour de lui le reste de ses apôtres, tous de la même couleur, & la plûpart dans la même posture. Ils croyent, selon la doctrine des Brahmans, que la divinité habitoit en [illegible] & que cela paroît par sa doctrine, par sa manie[illegible] vivre, & par ses prophéties.

Ils disent aussi que Wistnou, par où ils entendent la Divinité, après avoir pris différentes formes, pendant plusieurs milliers d'années, & visité le monde huit fois, parut la neuvieme sous la personne d'un négre, qu'ils appellent *Sammana-Kutama* (c'est dans nos écrivains françois Sammana Codom). Ce dieu, selon eux, a revêtu dans le Gange seul cinq cens cinquante fois la forme humaine. Cette idée leur est commune avec tout le peuple de l'Inde sur la métamorphose de leurs dieux. Cette idée leur est encore commune avec les anciens Egyptiens, les Grecs & les Romains, „ Une erreur si ridicule & si étendue, „ comme le dit M. de Voltaire, vient pourtant d'un „ sentiment raisonnable, qui est au fond de tous les „ cœurs. On sent naturellement sa dépendance d'un „ être suprême, & l'erreur se joignant à la vérité, a „ fait regarder les dieux dans presque toute la terre, „ comme des seigneurs qui venoient quelquefois vi- „ siter & réformer leurs domaines.

Les principes de la morale des Siamois sont tous négatifs, & à-peu-près les mêmes que dans la plûpart des contrées des Indes. Ne rien tuer. Ne rien dérober. Ne point boire de liqueur qui enivre. Ne point exténuer ses forces par la fatigue. Ils suivent exactement ce dernier précepte, persuadés que la félicité suprême consiste à n'être point obligés d'animer une machine, & de faire agir un corps. Dans ces pays où la chaleur excessive énerve & accable, le repos est si délicieux, & le mouvement si pénible, que ce systême de métaphysique paroît naturel. A *Siam*, la possession d'un éléphant fait la gloire & l'honneur de son maître.

Leurs ecclésiastiques menent une vie retirée & austere: car ils aspirent dans ce monde à un état de perfection agréable au ciel, & suivi de grandes récompenses, en domptant leurs passions, & mortifiant leurs desirs. Ils ne se marient point tant qu'ils sont dans l'état ecclésiastique, mais vivent ensemble dans des monasteres près des temples. Ils vont presque nuds, n'ayant qu'un morceau de drap d'un jaune-brun autour de leur ceinture, & un autre morceau qui pend de dessus l'épaule gauche en plusieurs petits plis, & qu'ils déploient lorsqu'il pleut pour s'en couvrir les épaules & la partie supérieure du corps. Ils ne couvrent jamais la tête, qui est rasée de près, & portent à la main un éventail de feuilles de palmier, ou de coupeaux de bois.

Il y a plusieurs rangs & plusieurs degrés différens d'ecclésiastiques siamois. Les plus jeunes prennent un nom qui revient à celui de *frere*; & à l'âge de 20 ans, ils en prennent un autre qui répond à celui de *pere*. Les Péguans les appellent *talapoi*; & comme ce nom a été premierement connu des étrangers, ils le donnent à l'heure qu'il est indifféremment à tous les prêtres & ecclésiastiques de la religion qui regne à Pégu, Siam, Camboia, Aracan, Parma, Laos, Tonquin, & la Cochinchine.

Les peres siamois vivent en société dans une ou plusieurs maisons faites comme des monasteres, près de certains temples. Chacun de ces couvens est gouverné par un chef qu'ils nomment *sompan*. Tous les couvens de chaque province, sont soumis à un sompan en chef; & ceux-ci de même que tout le clergé du royaume, sont sous la jurisdiction du prah-sankara, comme qui diroit le grand pontife. Ce primat souverain demeure à Judia (*Siam*), & son autorité est si grande, que le roi lui-même est obligé de s'incliner devant lui.

Chacun peut se faire moine, s'il a assez de crédit pour cela. Il y a même des hommes mariés qui quittent leur femme, & se mettent dans un monastere. Les voilà moines, & jouissant du privilege de ne pouvoir pas être punis par le bras séculier. Le roi lui-même, lorsqu'ils sont coupables de quelque crime capital, se contente de les bannir dans une île déserte, où il exile aussi ses mandarins & ses ministres d'état, quand il les disgracie.

Ces mêmes ecclésiastiques ont établi plusieurs fêtes annuelles qu'on célebre toujours; une, par exemple, au commencement de l'année; une, lorsque le roi va faire des offrandes dans un temple de Naparhat, en carosse tiré par des hommes: une autre quand ce prince va par eau faire ses dévotions dans un temple situé au-dessous de *Siam*; & suivant l'opinion du petit peuple, pour couper les eaux, qui dans ce tems-là, sont

ſont dans leur plus grande hauteur, & leur commander de ſe retirer. On compte parmi les fêtes annuelles des Siamois, celles du lavement des éléphans qui ſe fait deux fois l'année, & ces deux jours-là, on lave la tête de ces animaux avec beaucoup de cérémonie. Les Siamois célebrent auſſi le premier & le quinzieme jour de chaque mois, qui ſont les jours de la nouvelle & de la pleine lune.

Ils commencent leur année le premier jour de la lune de Novembre ou de Décembre, ſuivant de certaines regles. Leur époque commence à la mort de leur grand dieu Sammona-Kho-dum; enſorte qu'en 1670, ils comptoient 2304 ans. Ils ont, comme les Chinois, un cycle de 60 ans, quoiqu'il n'y ait que douze de ces années-là qui aient des noms particuliers, & qui étant répétés cinq fois ſont le cycle entier.

Donnons pour les curieux le nom des 12 années ſiamoiſes en françois; 1. l'année de la ſouris; 2. l'année de la vache; 3. l'année du tigre; 4. l'année du lievre; 5. l'année du grand ſerpent; 6. l'année du petit ſerpent; 7. l'année du cheval; 8. l'année du bélier; 9. l'année du ſinge; 10. l'année du poulet; 11. l'année du chien; 12. l'année du pourceau.

L'année eſt diviſée chez ce peuple en douze mois, qui ſont lunaires, de 29 & de 30 jours alternativement. Chaque troiſieme année ils ont treize mois, un des douze étant répété deux fois. Le premier mois a 29 jours; le ſecond 30; le troiſieme encore 29; & ils ſe ſuivent ainſi alternativement: de ſorte que l'année entiere eſt compoſée de 354 jours, & chaque troiſieme année de 384. A l'égard des jours du mois, ils en comptent quinze depuis la nouvelle lune juſqu'à la pleine lune, après quoi ils commencent à compter par un, & continuent juſqu'à la lune ſuivante. De-là vient que quelques-uns de leurs mois ont 30 jours, & d'autres 29. Leurs ſemaines ſont compoſées de 7 jours. Le dimanche eſt comme nous dirions en françois le jour du ſoleil; le lundi, le jour de la lune; le mardi, le jour du travail; le mercredi, le jour de l'aſſemblée; le jeudi, le jour de la main; le vendredi, le jour du repos; le ſamedi, le jour attractif; parce qu'il attire une nouvelle ſemaine.

Les deux premiers de leurs mois, qui répondent à-peu-près à nos mois de Décembre & de Janvier, font tout leur hiver; le troiſieme, quatrieme & cinquieme, leur petit été, & les ſept ou huit autres leur grand été. Leur hiver eſt ſec, & leur été pluvieux: ſans cette merveille, la zone torride ſeroit ſans doute inhabitable; ainſi pendant l'hiver, le ſoleil étant au midi de la ligne, ou vers le pole antartique, les vents de nord regnent toujours, & temperent l'air juſqu'à le rafraichir ſenſiblement. Pendant l'été, lorſque le ſoleil eſt au nord de la ligne, & à plomb ſur la tête des Siamois, les vents de midi qui ſoufflent toujours, y cauſent des pluies continuelles, ou du moins font que le tems y eſt toujours tourné à la pluie. C'eſt cette regle éternelle des vents qui fait que les vaiſſeaux ne peuvent preſque arriver à la barre de *Siam* pendant les ſix mois des vents de nord, & qu'ils ne peuvent preſque en ſortir pendant les ſix mois de vents de midi.

Voici maintenant ce qui regarde la monnoie de ce royaume. Le tſiam, que les étrangers appellent *catti*, s'entend de l'argent, & peſe deux livres & demie ou vingt thails, ou cinquante richedalers, c'eſt-à-dire, qu'il a deux fois la valeur d'un catti, comme il a cours à Batavia, & dans le Japon. On ne frappe point de thails dans ce royaume, mais il y vaut quatre maas, ou trente ſols de Hollande. Chaque maas vaut deux fuangs; chaque fuang vaut deux ſiampais; un ſiampai vaut deux puininis; un puinini contient un nombre incertain de cauris. Les cauris different beaucoup en valeur, car pour un fuand, on en peut acheter depuis 500 juſqu'à 800. On en apporte une grande quantité des îles Maldives. Toute la monnoie d'argent de *Siam* eſt faite des écus de Hollande, que l'on bat en Hollande exprès, & que la compagnie hollandoiſe des Indes orientales, y tranſporte ſur le pié d'environ quatre florins l'écu.

Il me reſte à parler des productions du royaume de *Siam*, de la vie des Siamois, de leurs mariages, de leurs *tribunaux*, *de leurs rois*, de grands & petits officiers de la couronne, *&c.* mais le détail que j'en ferai ſera fort court.

Ce royaume eſt riche en mines, & la grande quantité d'idoles de fonte qu'on y voit, juſtifie qu'on a mieux ſu les exploiter anciennement qu'aujourd'hui. L'or dont la ſuperſtition a orné leurs idoles preſque ſans nombre, les lambris & les combles de leurs temples, prouvent auſſi la richeſſe de ces mines. On en trouve auſſi quelques-unes de fer, qu'on fait fondre & non forger. Auſſi les Siamois n'ont que des ancres de bois pour leurs galeres, auxquelles ils attachent des pierres, pour les faire couler à fond. Ils n'ont ni épingles, ni aiguilles, ni clous, ni ciſeaux, ni ſerrures, & n'emploient par conſéquent pas un clou à bâtir leurs maiſons, quoiqu'elles ſoient toutes de bois: leurs fermetures ſont des cadenas qui leur viennent du Japon, dont les uns ſont de fer, & fort bons, & les autres de cuivre très-mauvais.

Les Siamois ont des bois propres à conſtruire des vaiſſeaux, parce que leurs arbres viennent ſi droits, ſi gros, & ſi hauts, qu'un ſeul ſuffit à faire un bateau, ou balon, comme diſent les Portugais, de 10 à 15 toiſes de longueur; ils creuſent l'arbre, & en élargiſſent la capacité; ils relevent les côtés par un bordage d'une planche de même longueur; enſuite ils attachent aux deux bouts une proue & une poupe fort haute, un peu recourbée en-dehors, qu'ils ornent de ſculpture & de dorure; mais comme ils n'ont point de chanvre, leurs cordages ſont d'une écorce verte qui eſt ſur le cocotier, & leurs voiles ſont de nates de gros joncs.

Ils ont auſſi du bois propre à bâtir des maiſons, à la menuiſerie & à la ſculpture. Il y en a de légers, de fort peſans, d'aiſés à fendre, & d'autre qui ne ſe fend point. On appelle ce dernier *bois-marie* en Europe, & c'eſt le meilleur de tous pour les coudes de navire; celui qui eſt dur & peſant, ſe nomme *bois de fer*, & eſt aſſez connu dans les îles de l'Amérique.

On ne trouve preſque aucun de nos arbres de l'Europe, ni de nos plantes dans le pays de *Siam*; il n'y a point d'oignons, d'ails, de groſſes raves, de perſil, d'oſeille, *&c.* Les roſes n'y ont point d'odeur; mais à la place de nos arbres, de nos plantes, & de nos fleurs, qui ſont inconnues aux Siamois, ils en ont d'autres particulieres que nous ne connoiſſons point. Tel eſt, par exemple, leur arbre topoo. C'eſt une eſpece de figuier de la grandeur d'un hêtre, touffu, qui a l'écorce unie & griſe, & les feuilles rondes, à longue pointe; il porte un fruit rond, inſipide, & qui n'eſt bon que pour les chauves-ſouris. Tous les Siamois regardent cet arbre comme ſacré, & agréable aux dieux, parce que leur grand ſaint Sammana-Khodum prenoit plaiſir à s'aſſeoir deſſous; & c'eſt pour cela qu'ils aiment à le planter auprès des temples, lorſque le terroir & le climat le permettent.

Ils attribuent la même ſainteté à un autre figuier, dont les branches ſe courbant vers la terre, y prennent racine, & forment de nouveaux troncs; de ſorte qu'il acquiert un fort grand contour. Ses feuilles reſſemblent à celles du laurier-ceriſe, excepté qu'elles ſont plus grandes, & il porte un fruit comme l'eſpece de figuier dont nous venons de parler.

Un autre arbre fort extraordinaire, qu'on trouve dans le royaume de Siam, eſt l'arbre aux nids d'oiſeaux. Il eſt de la grandeur d'un pommier; ſon tronc & ſes groſſes branches touffues, ſont pleines d'excroiſſances raboteuſes, de différentes groſſeurs & figures, & ſont chargées de feuilles étroites. A l'extrémité des petites branches pendent pluſieurs nids d'oiſeaux, faits d'herbes ſéches, & de quelqu'autre matiere, travaillés avec beaucoup d'art, & de la forme d'une bourſe longue, qui va en s'étréciſſant par le haut. L'ouverture des nids eſt tournée au nord-oueſt, de ſorte qu'ils ſont à couvert du vent du midi & de la pluie. Kæmpfer a compté plus de cinquante de ces nids ſur un ſeul arbre, & n'en a jamais vu ſur aucun autre. Les oiſeaux ſont d'un brun jaunâtre, & reſſemblent aux ſerins de Canarie, mais ils n'ont qu'un cri approchant de celui des moineaux.

Les terres du pays de *Siam*, ſont purement argilleuſes, à peine y trouve-t-on un caillou. Les lieux élevés ſont arides & brûlés du ſoleil; l'inondation annuelle de la campagne, produit ſeule l'abondance de la récolte du riz. Les pâturages ſont groſſiers; auſſi n'y a-t-il dans le pays ni chevaux, ni mulets, & tout ſe réduit aux bœufs & aux éléphans. La chaſſe des derniers eſt permiſe, mais on n'y va que pour

les

les prendre, & jamais pour les tuer. On voit toujours un éléphant de garde au palais du roi tout enharnaché & prêt à monter. A l'endroit où il est mis de garde, il y a un échaffaud qui est à plein pié de l'appartement du roi, afin que sans sortir le prince puisse monter tout-de-suite sur son éléphant.

L'eau pure est la boisson ordinaire des Siamois; mais comme c'est de l'eau de riviere chargée de bourbe, on la met dans de grands vases pour la laisser reposer & filtrer pendant un certain espace de tems. Ils boivent aussi de deux liqueurs qu'ils appellent *tari* & *neri*. Le tari se tire par incision d'une espece de cocotier sauvage; le neri se tire de même de l'arequier, sorte d'arbre dont le fruit se nomme *areque*. Ils boivent encore des eaux-de-vie de riz, qu'ils éclaircissent avec de la chaux.

Leur dépense en habits, en logement & en ameublemens n'est pas couteuse. D'abord ils ne s'habillent point: ils vont nuds piés & nue tête, & s'entourent seulement les reins d'une piece de toile peinte qu'on appelle *pagne*. Leurs maisons les plus belles sont de bois, & à un seul étage. La plûpart de leurs lits ne consistent qu'en une natte de jonc. Les tables sont sans piés, sans napes, ni serviettes, ni cueilleres, ni fourchettes, ni couteaux. Point d'autres sieges que des nattes de jonc. Leur vaisselle est de porcelaine grossiere, ou d'argille. Le bois simple ou vernissé leur fournit tout le reste. Leur nourriture ordinaire est le riz & le poisson. La mer leur donne aussi de petites tortues & des écrevisses. Les sauterelles, les lézards, & la plûpart des insectes, ne déplaisent point à leur goût. Leurs sausses sont faites avec un peu d'eau, de sel, de petites herbes, & un peu d'épices, que leur fournissent les Hollandois.

Les formalités de leurs mariages sont assez simples; mais à cause de la chaleur du climat, on a coutume de marier les filles & les garçons fort jeunes, de sorte que les filles ont souvent des enfans à l'âge de douze ans. Les hommes peuvent avoir plusieurs femmes, dans le nombre desquelles il y a en a toujours une qui est la principale de toutes. Le divorce y est commun; en ce cas le mari rend à sa femme sa principale dot; & ils partagent leurs enfans également, si leur nombre est pair; s'il est impair, la femme en a un de plus que le mari. Pour les autres femmes & leurs enfans, le mari a la puissance de les vendre. Après le divorce, le pere & la mere peuvent aussi vendre les enfans qui leur sont échus en partage.

Il y a des tribunaux de judicature pour juger tous les différens des particuliers; mais il n'y a dans chaque tribunal qu'un seul officier qui ait voix délibérative; tous les autres n'ont que voix consultative, selon l'usage de la Chine, & autres états voisins. Les gouverneurs des villes sont les chefs des tribunaux. Dans les procès délicats, on admet la preuve du feu, de l'eau, & des vomitifs. La peine du vol est la condamnation au double ou au triple; mais on étend la peine du vol sur toute la possession injuste en matiere réelle: de sorte que lorsqu'on est évincé d'un héritage par procès, on rend non-seulement l'héritage à la partie, mais on en paye encore le prix, moitié aux juges, moitié à la partie. Quand il peut y avoir peine de mort, la décision en est reservée au roi seul, qui quelquefois seulement accorde à des juges extraordinaires qu'il envoie dans les provinces, le pouvoir d'infliger une peine capitale.

Le roi est entierement despote; tout le peuple sans distinction lui appartient. La seule différence qu'il y a des esclaves du roi à ses sujets de condition libre, c'est que ceux-là sont toujours occupés à des travaux personnels, & sont nourris; au lieu que ceux-ci ne lui doivent de travail que six mois de l'année, & se nourrissent eux-mêmes. Généralement tout le peuple est une milice enrôlée; mais comme ce prince n'emploie jamais tous ses sujets dans son armée, & que rarement il met une armée en campagne, il occupe à tel travail qu'il lui plaît pendant six mois de l'année, ceux de ses sujets qu'il n'emploie pas à la guerre.

Les Siamois sont peut-être le peuple le moins porté & le plus inhabile à l'art militaire. Si les Péguans, leurs voisins, entrent d'un côté sur leurs terres, ils entrent dans celles du Pégu, & les deux parties emmenent des villages entiers en captivité. De siéges, ils n'en ont jamais fait; & quand ils prennent quelques places, c'est toujours par la faim ou par la trahison. Ils sont encore plus foibles sur mer que sur terre: à peine le roi a-t-il cinq ou six petits vaisseaux, qui ne peuvent servir que pour porter des marchandises. Ses galeres ne sont que de médiocres bâteaux à un pont, avec des rames fort courtes qui atteignent à peine à l'eau, & des ancres de bois.

Les finances du roi consistent en droits de douane sur les marchandises qui arrivent dans ses états, & en un droit annuel sur toutes les terres labourables, & sur tous les fruits qui se recueillent; il a outre cela des terres qu'il fait cultiver par ses sujets; il a les amendes & confiscations; enfin il gagne beaucoup dans le commerce qu'il fait seul & exclusivement sur la plûpart des choses rares qu'on vend ensuite à son profit.

Les anciennes lois de *Siam* ordonnent qu'après la mort du roi, son frere succédera à la couronne; & après la mort du frere, ou s'il n'y a point de frere, son fils aîné. Mais ces lois ont été si souvent violées, & la succession a été si fort dérangée, qu'à-présent lorsque le roi vient à mourir, celui de la famille royale qui est le plus puissant, s'empare de la couronne; de sorte qu'il arrive rarement que le plus proche & véritable héritier monte sur le trône, ou soit en état de s'y maintenir.

Le roi de *Siam* a plusieurs grands officiers; savoir 1. un officier qui a la *direction* des cours criminelles & des confiscations; c'est une place de grande confiance. 2. Un grand chancelier, qui a la direction des affaires étrangeres. 3. Un grand chambellan, qui a la surintendance des palais du roi. 4. Le premier juge. 5. Le receveur général des revenus de la couronne. 6. Un grand écuyer qui a l'inspection des éléphans & de leurs équipages. 7. Un grand maître de la maison, qui a sous son intendance tous les domestiques du roi, & les ballons de sa *majesté*.

Il y a plusieurs autres officiers de la cour d'un rang inférieur, comme le chef des malagans, celui des mores, le receveur des douanes, *&c.*

Les Siamois n'ont point de nom de famille héréditaire, ils reçoivent les noms qu'ils portent de leurs maîtres & de leurs supérieurs. Les premiers de l'état portent le nom de leurs charges; mais nul officier n'a de gages; il a seulement le logement & quelquefois de petits présens du prince, comme quelques terres labourables, qui reviennent encore au roi avec l'office après la mort de l'officier. Ainsi le seul gain des offices consiste dans les concussions & les présens des particuliers, ce qui est si commun que les moindres officiers en font aux plus grands à titre de respect, mais en réalité pour en être protégés. Le ministere est orageux dans ce pays-là, tant par l'inconstance naturelle du prince, que parce que les voies sont ouvertes à tout le monde pour lui porter ses plaintes.

Un ambassadeur n'est dans ce royaume, comme dans tout l'Orient, qu'un messager des rois; il ne représente point son maître; il est arrêté à l'entrée du royaume, jusqu'à ce que le roi soit informé de son arrivée. On le conduit d'abord à l'audience, & il ne peut rester dans la capitale après l'audience de congé.

La fameuse ambassade de *Siam* en France dans le dernier siecle, nous a valu les relations de ce royaume composées par le P. Tachard, par l'abbé de Choisy, par MM. de Lisle, Gervaise, de Chaumont, & de la Loubere; mais outre que toutes ces relations se contredisent, elles n'ont pas le mérite de celle de Kœmpfer, qui d'ailleurs est postérieure à tous les voyageurs que je viens de nommer. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIAM, (*Géog. mod.*) capitale du royaume de *Siam*, & la résidence du roi. Cette capitale est appellée par les Siamois *Meuang-Syouthia*, & par les Chinois *Juthia* & *Judia*. *Long.* suivant Cassini, Lieutaud, & Desplace, 118. 21. 30; suivant le P. Noël, 118. 6. 30. *Latit.* suivant les uns & les autres, 14, 18.

Cette ville est renommée dans toutes les Indes, quoique très-moderne, n'ayant pas aujourd'hui plus de trois siecles d'antiquité. Elle étoit auparavant dans le lieu où est présentement Bankok, sur le bord occidental de la grande riviere Meuan; mais on l'a démolie pour la rebâtir où elle est à-présent, dans une île basse formée par cette riviere. Cette île a la forme de la plante du pié, le talon tourné à l'ouest, & environ deux milles d'Allemagne de circuit. Elle est située dans un pays tout-à-fait plat, autant que la vûe peut s'étendre, sur un terrein bas, coupé par plusieurs canaux qui viennent de la riviere, & qui forment tout autant de petites îles quarrées; de sorte qu'on ne sauroit aller fort loin sans bateau. Elle est environnée d'une muraille de briques, qui doit être aujourd'hui tombée en ruine, si on ne l'a pas rétablie.

Plu-

tre qui refuserent de signer ce formulaire. Alexandre VII. nomma neuf évêques françois pour faire le procès aux quatre prélats réfractaires, ce qui ne servit qu'à aigrir davantage les esprits.

Louis XIV. & le pape étoient alors en bonne intelligence; l'insulte faite au duc de Crequi en 1662 avoit été réparée par sa sainteté, & le roi lui avoit rendu la ville d'Avignon. Ce pontife mourut peu de tems après en 1667, âgé de 68 ans, & eut pour successeur Clément IX.

On dit que dans le tems de sa nonciature d'Allemagne, il avoit resolu de quitter la religion romaine, & d'embrasser la protestante; mais que la mort du comte Pompée son parent, qui fut empoisonné en passant par Lyon, pour se retirer en Allemagne, après son abjuration, lui fit retarder l'exécution de son premier dessein, & que son élévation au cardinalat lui inspira de toutes autres vues. Il aimoit les belles-lettres; & quoiqu'il fût poëte médiocre, on a cependant imprimé au Louvre en 1656, un volume *in-fol.* de ses poésies, sous le titre de *Philomathi musæ juveniles*.

Je passe aux simples hommes de lettres nés à *Sienne*, & quelques-uns d'eux ont immortalisé leur nom.

Bernardin de *Sienne* étoit cependant natif de Massa-Carera en 1583. mais on lui donna le surnom de *Sienne*, parce qu'il passa dans cette ville la plus grande partie de sa vie. Ses prédications, ses austérités, son humilité, son zele pour le soulagement des pestiférés, lui acquirent une très-grande gloire. Il devint vicaire général des freres de l'observance de S. François dans toute l'Italie; il y réforma, ou établit de nouveau plus de trois cens monasteres, & refusa les évêchés de *Sienne*, de Ferrare & d'Urbin.

Pour animer davantage la dévotion des fideles, il fit faire un beau tableau, au milieu duquel étoit peint notre Sauveur entouré du soleil, & il obligeoit le peuple à adorer Jesus-Christ dans ce tableau. Cette conduite fut imitée par plusieurs moines du même ordre, qui exposoient le tableau en public dans les processions. Cependant quelques personnes sages n'approuvant point cette nouveauté, & craignant qu'on ne rendît plus d'honneur au tableau qu'à l'original, porterent l'affaire au tribunal de Martin. V. Ce pape, après avoir fait là-dessus une consultation de prélats & de docteurs éclairés, défendit à Bernardin cette pratique comme dangereuse & superstitieuse, & Bernardin s'y conforma.

Il mourut à Aquila l'an 1444, dans la soixante-quatrieme année de son âge, & Nicolas V. l'a canonisé. Ses œuvres qui ne roulent que sur des sujets de dévotion, ont été imprimées à Vénise chez les Juntes en 1595, par les soins de Rodulphe, évêque de Sinigaglia & à Paris l'an 1636 en *deux vol. in-fol.* par ceux du pere la Haye. Le style de S. Bernardin n'est ni pur, ni élevé; mais dans le recueil donné sous son nom, les sermons qui sont véritablement de lui, contiennent une morale simple, dépouillée des fausses pensées & & des jeux de mots de la plûpart des sermonaires d'Italie.

Catharin (Ambroise), célebre théologien du xvj. siecle, natif de *Sienne*, enseigna le droit dans plusieurs universités d'Italie, sous son nom de *Politus Lancellotus*. Il entra dans l'ordre de S. Dominique l'an 1515, à l'âge de 33 ans; il prit alors le nom d'*Ambroise Catharin*, se donna tout entier à la Théologie, & se rendit bientôt célebre par ses écrits. Il parut avec éclat au concile de Trente en 1545, fut évêque de Minori 1547, & archevêque de Conza en 1551. Il mourut subitement quelque tems après, & lorsqu'il touchoit au moment d'être nommé cardinal.

Il a publié un grand nombre d'ouvrages, & avancé dans quelques-uns des sentimens libres & hardis, sans s'embarrasser s'il s'écartoit de ceux de S. Augustin, de S. Thomas & des autres théologiens. Il déclare dans un traité sur la Prédestination, que Dieu n'a point prédestiné les hommes par un decret immuable, mais que leur salut dépend du bon usage qu'ils font des graces que l'Etre suprème leur accorde. Il établit la chûte d'Adam dans le péché qu'il fit en mangeant du fruit défendu, qui est, dit-il, un péché en nous en tant que notre volonté est comprise dans la sienne. Il pense aussi que Jesus-Christ seroit venu sur la terre quand même Adam n'auroit pas péché. Il prétend que S. Jean l'évangéliste n'est point mort, mais qu'il a été enlevé au ciel comme Henoch & Elie. Dans son traité de la Résurrection, loin de damner les enfans morts sans baptême, il assure qu'ils jouissent d'une félicité convenable à leur état. Il soutient dans un autre ouvrage que ces paroles, *ceci est mon corps, ceci est mon sang*, ne sont qu'énonciatives, & que Jesus-Christ n'a point consacré en les prononçant.

Enfin il a défendu au concile de Trente un sentiment qui a présentement un grand nombre de sectateurs en sorbonne, savoir, que l'intention extérieure est suffisante dans le ministre qui administre les sacremens; c'est-à-dire que le sacrement est valide, pourvu que celui qui l'administre fasse extérieurement les cérémonies requises, quoique intérieurement il puisse avoir la pensée de se mocquer du sacrement & des choses saintes.

Ferrari (Jean-Baptista), jésuite de *Sienne*, mort en 1655, a donné au public un dictionnaire syriaque utile, imprimé à Rome en 1622, *in-fol.* sous le titre de *Nomenclator syriacus*. Il temoigne dans sa préface qu'il a été aidé par de savans maronites sur l'interprétation des termes les plus obscurs.

Ochino (Bernardino) fut un de ces ecclésiastiques d'Italie, qui sortirent de leur pays dans le xvj. siecle, pour embrasser la religion protestante. Ochin avoit été d'abord cordelier, puis capucin, & même général de ce dernier ordre. Les historiens du tems disent qu'il enchantoit ses auditeurs par la grace, la politesse, l'abondance, la douceur & la pureté de son style. Il quitta l'habit de capucin, embrassa le luthéranisme, & passa par Genève pour se rendre à Augsbourg. Il entreprit en 1547 le voyage d'Angleterre avec son ami Pierre martyr, d'où il fut appellé à Zurich en 1555 pour y être ministre de l'église italienne, qu'il desservit pendant huit ans.

Ses dialogues qu'on imprima, & qui sembloient contenir entr'autres erreurs l'approbation de la polygamie, irriterent les magistrats de Zurich, qui le chasserent de leur ville en 1563. Comme on ne voulut pas lui permettre de s'arrêter à Basle, seulement pendant l'hyver, il poursuivit tout de suite sa route en Pologne; mais à peine y etoit il arrivé, que le nonce Commendon l'obligea d'en sortir, en vertu d'un édit qu'il obtint contre tous les hérétiques étrangers. Ochin se rendit en Moravie, & mourut à Slaucow en 1564, âgé de 77 ans. La peste l'emporta, lui, ses deux filles & son fils.

La liste de ses écrits se trouve dans la bibliotheque des Antitrinitaires. Il publia en italien six volumes de sermons; une exposition de l'épitre de S. Paul aux Romains, un commentaire sur l'épître aux Galates; un dialogue sur le purgatoire; des apologues, *&c.* La plûpart de ces livres ont été traduits en latin; mais les ouvrages de cet auteur qui ont fait le plus de bruit, & qu'il est difficile de trouver, sont ses *dialogues*, ses *labyrinthi* sur la prédestination & le franc-arbitre, & les *sermons* sur la messe.

Ochin publia ses dialogues au nombre de trente en italien; Castalion les mit en latin, & les fit imprimer à Basle en 1563. Le vingt-unieme de ses dialogues traite de la polygamie. Il n'est pas vrai cependant qu'il tâche d'y prouver qu'il est permis, & qu'il est même ordonné aux Chretiens d'épouser autant de femmes qu'il leur plait. Si vous lisez le commencement du dialogue *de polygamiâ*, vous verrez que l'état de la question est celui-ci: „ Un homme qui souhaite des enfans, & qui est marié à une femme stérile, maladive, & avec laquelle il ne sauroit s'accorder, peut-il en épouser une autre, sans répudier la premiere „? Ochin suppose qu'on le consulte sur un tel cas de conscience. Il prend le parti de la négative; & après avoir mis dans la bouche de son consultant les raisons les plus favorables à la pluralité des femmes, & avoir répondu foiblement d'assez bonnes choses, il conclût par conseiller de recourir à la priere, & par assurer que si l'on demande à Dieu avec foi la continence, on l'obtiendra. Il déclare enfin que si Dieu ne donne point la continence, on pourra suivre l'instinct que l'on connoîtra certainement venir de Dieu. Voila du pur fanatisme, mais il n'y a rien de plus.

M. Simon, dans son *hist. critiq. des comment. du N. T. c. lv.* parle fort pertinemment des dialogues d'Ochin, qui roulent sur la Trinité. Il reconnoît que l'auteur ne s'y déclare pas tout-à-fait unitaire, il rapporte seulement les raisons de part & d'autre, en poussant fort loin les argumens des antitrinitaires, sous prétexte d'y répondre.

Les *labyrinthes* de cet écrivain, ont paru à Basle l'ouvrage d'un homme qui avoit l'esprit net & pénétrant,

trant. Ochin, dit-il, y prouve avec force que ceux qui foutiennent que l'homme agit librement, s'embarraffent dans quatre grandes difficultés, & que ceux qui tiennent que l'homme agit néceffairement, tombent dans quatre autres grands embarras; fi bien qu'il forme huit labyrinthes, quatre contre le franc-arbitre, & quatre contre la néceffité. Il fe tourne de tous les côtés imaginables pour tâcher de rencontrer une iffue, & n'en trouvant point, il conclud à chaque fois par une priere ardente adreffée à Dieu, afin d'être délivré de ces abîmes. Néanmoins dans la fuite de l'ouvrage, il entreprend de fournir des ouvertures pour fortir de cette prifon; mais il conclud que l'unique voie eft de dire comme Socrate; *unum fcio, quod nihil fcio*. Il faut fe taire, dit-il, & juger que Dieu n'exige de nous ni l'affirmative, ni la négative fur des points de cette nature.

M. d'Aubigné difcourt affez au long des fermons d'Ochin fur la meffe. Cet italien, dit-il, vouloit premierement que le fervice fût en langage vulgaire, & qu'on en fupprimât plufieurs ornemens, afin de pouvoir dire fur le refte que c'eft la cêne du Seigneur qui s'eft faite religieufe, *per parer più fanta*. Ochin a donné douze fermons fur la meffe. L'un porte pour titre *miffæ tragædia, ac primum quomodo concepta, nata, baptifata fuerit*. L'autre, *quomodo nutrita, educata, ornata, ditataque ad fummam præftantiam pervenerit*. Cette maniere dramatique fent tout-à-fait le génie des Italiens, & ne refpire poin la dignité que demandent les myfteres.

Patricis (Francifco) fiennois, évêque de Gaiete, floriffoit dans le xv. fiecle fous Sixte IV. & mourut en 1494. Il publia deux ouvrages, l'un *de regno & regis inftitutione lib. IX.* l'autre, *de reipublicæ inftitutione, lib. IX.* Ces deux traités firent du bruit; cependant ni l'un, ni l'autre ne font eftimés des connoiffeurs, parce qu'il y regne plus de lecture que de jugement. Le premier a paru deux fois à Paris; favoir, en 1519 & en 1530, *in-folio*. Le fecond a été traduit en françois par le fieur de Mouchetierre, & imprimé à Paris en 1610 *in-8°*.

Les *Piccolomini* ont fait un grand honneur à *Sienne* leur patrie. Piccolomini (Alexandre), archevêque de Patras, floriffoit dans le xv. fiecle, & prouva par fes écrits l'étendue de fa fcience. Il publia des ouvrages fur la théorie des planetes, les étoiles fixes, les queftions méchaniques, la philofophie, la morale, la rhétorique, & la poétique d'Ariftote. Il fe fervit de fa langue maternelle dans la plûpart de fes ouvrages, & il paffe pour être le premier qui en ait ufé de la forte en matiere de philofophie & d'érudition. Imperialis l'en blâme, mais avec noblesse: *Efferbuit mire*, dit-il, *ingenium Alexandri Piccolominei fenenfis, in cogendo fub etrufcis vexillis agmine fcientiarum omnium, quo intentato alias fafcinore, immortalem fibi pararet in Italica celebritate triumphum*. Le traité que Piccolomini mit au jour fur la réformation du calendrier, mérita les éloges des plus grands juges; mais fon application à des ouvrages férieux, ne l'empêcha point de s'amufer à la poéfie, & à donner des pieces de théâtre: fes deux comédies l'*Alexandra*, & l'*Amor conftante*, furent fort eftimées. Il mourut à *Sienne*, en 1578, âgé de 70 ans.

M. de Thou étant en Italie, en 1573, l'alla voir avec Paul de Foix, embaffadeur de Charles IX. Ils le trouverent tout occupé à l'étude, & plein de la confolation qu'il éprouvoit dans la lecture, au milieu des infirmités de la vieilleffe, *multa* (dit de Thou) *de ftudiis fuis differuit, eorumque fe demum in ea ætate dulciffimum fructum capere dixit, aliis oblectamentis deficientibus, quibus aliæ ætates innocenter, & citra offenfam gaudere poffunt. Quod cum dicebat, non tam fenectuti folatium quærere dicebatur, quam adolefcentes qui aderant, qua humanitate erat ad defidiam vitandam, & Philofophiæ ftudia capeffenda, exemplo fuo cohortari*.

Piccolomini (François) de la même famille qu'Alaxandre, s'attira l'admiration de toute l'Italie par la beauté de fes leçons philofophiques, qu'il donna pendant 53 ans avec la même réputation, à *Sienne*, à Macerata, à Péroufe & à Padoue. Il mourut en 1604, âgé de 84 ans, fans jamais avoir eu befoin de lunettes. Ses funérailles témoignerent d'une façon finguliere l'eftime que les Siennois lui portoient; car toute la ville prit le deuil le jour de fon enterrement, & l'on ferma tous les tribunaux. Son ouvrage latin *de philofophia morali*, imprimé à Venife en 1583, lui fit beaucoup d'honneur. Le P. le Moine dans fes peintures morales, parle de cet ouvrage avec eftime, & en critique auffi quelques endroits.

Sixte de *Sienne*, né juif à *Sienne*, fe convertit au chriftianifme, embraffa l'ordre de S. Dominique, & mourut en 1566, à l'âge de 49 ans. Il mit au jour, en 1566, fa *bibliotheque fainte*, dans laquelle il expofe la critique des livres de l'ancien Teftament, & indique des moyens de les expliquer. Les catholiques & les proteftans paroiffent en général fort prévenus en faveur du mérite de cette bibliotheque, dont la meilleure édition eft celle de Naples, en 1742, en deux volumes *in-fol.* Cependant, pour ne rien déguifer, c'eft un ouvrage très-imparfait. L'auteur y juge communément en mal-habile homme de ceux dont il parle. Son érudition critique eft fort chétive, ce qui ne doit pas furprendre; car *Sixte* ne favoit bien que l'hébreu, médiocrement le latin, & très peu le grec.

Je ne connois point de famille plus illuftre dans les lettres que celle des Socin, tous nés à *Sienne*. Ils fe font diftingués dans la jurifprudence & dans la théologie, pendant deux fiecles confécutifs, pere, fils, petits-fils, arriere-petits-fils, oncles & neveux.

Socin (Marianus) naquit à *Sienne*, en 1401, & mourut en 1467. Ce fut l'homme le plus univerfel de fon fiecle, & le premier jurifconfulte, au jugement d'Æneas Silvius, & de Pancirole, qui a donné fa vie. Le pape Pie II. le combla de marques de fon eftime.

Cet homme illuftre eut cependant un fils qui le furpaffa, j'entends *Socin* (Barthélemi), né à *Sienne*, en 1437. Sa réputation le fit appeller à Ferrare, à Boulogne & à Pife, au moyen d'une penfion de mille ducats. Il mourut en 1507. On a imprimé à Venife fes confultations avec celles de fon pere, en 1579, en quatre volumes *in-fol.*

Socin (Marianus) petits-fils du précédent, & non moins célebre, naquit à *Sienne* en 1482, & mourut en 1556. Il profeffa le droit comme fon grand-pere, dans plufieurs univerfités d'Italie, fuccéda à Alciat; & Boulogne fut enfin le retenir par des penfions & des privileges extraordinaires. Il eut treize enfans, entre lefquels Lélius & Alexandre fe diftinguerent éminemment.

Socin (Lelius) le premier auteur de la fecte focinienne, naquit à *Sienne*, l'an 1525. Il commença par étudier le droit, mais ayant encore plus de goût pour la Théologie, il apprit le grec, l'hébreu, l'arabe, & voyagea en France, en Angleterre, en Hollande, en Suiffe, en Allemagne & en Pologne. Il fe fit connoître aux plus favans hommes de ce tems-là, & ne feignoit point de leur communiquer fes doutes, ou plutôt fes fentimens dans les matieres de religion. Sa famille qui les embraffa, fut obligée de fe difperser. Camille fon frere fut mis en prifon. Quelques autres parens s'évaderent, & entr'autres fon neveu Faufte. Lélius fe rendit à Zurich, où il mourut, en 1562. Faufte recueillit fes papiers, & les fit valoir dans la fuite.

Socin (Alexandre), pere de Faufte Socin, dont nous parlerons bien-tôt, mourut en 1541, à Macerata, avec la réputation d'un docte jurifconfulte.

Socin (Faufte), fils d'Alexandre, & petit-fils de Marianus, naquit à *Sienne* en 1539. Il embraffa avidement, ainfi que tous fes parens, hommes & femmes, les opinions de Lélius fon oncle. Auffi ce fauva-t-il de *Sienne* avec toute fa famille par la crainte de l'Inquifition. Il revint cependant en Italie, où le grand-duc l'affura de fa protection, & lui donna des emplois honorables, qui l'empêcherent pendant 12 ans de fe fouvenir qu'il avoit été regardé comme celui qui mettoit la derniere main au fyftème de théologie famofaténienne, que fon oncle Lélius avoit ébauché. Enfin l'étude férieufe de l'Ecriture l'emporta fur les délices de la cour, il s'en exila volontairement, & vint à Basle, où il féjourna trois ans, & compofa fon ouvrage *de Jefu-Chrifto Servatore*. Les difputes qu'il eut avec des théologiens proteftans du pays, l'obligerent de fe retirer en Pologne, en 1579, defirant d'entrer dans la communion des unitaires; cependant fes ennemis ameuterent contre lui la populace, qui pilla fes meubles, & quelques-uns de fes manufcrits, qu'il regretta extraordinairement, fur-tout fon traité contre les athées. Il fe réfugia dans la maifon d'un gentilhomme polonois, chez lequel il mourut en 1604. Mais fa doctrine, loin de mourir avec lui, a pris tant de faveur, qu'elle s'eft

gne, & domine à préſent d'une maniere inviſible dans toutes les ſectes chrétiennes.

Les beaux arts ont été accueillis des Siennois, en même tems que les ſciences.

Lorenzetti (Ambroiſe), né à *Sienne* dans le xjv. ſiecle, & contemporain de Giotto, apprit de lui les ſecrets de la peinture. Mais pouſſant plus loin ſon génie, il ſe fit un genre particulier, & s'y diſtingua. Il fut le premier qui tenta de repréſenter en quelque ſorte les vents, les pluies, les tempêtes, & ces tems nébuleux, dont les effets ſont ſi piquans ſur la toile.

Vannius (François), né à *Sienne* en 1563, mort à Rome en 1609, fit remarquer dans ſes ouvrages un coloris vigoureux, joint à la touche gracieuſe du Correge. Il mit en même tems beaucoup de correction dans ſes deſſeins, & fut comblé de faveurs par le pape Alexandre VII. ſon tableau de Simon le magicien qu'on voit dans l'égliſe de S. Pierre à Rome, paſſe pour ſon chef-d'œuvre. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SIENNE, *la*, (*Géog. mod.*) riviere de France, dans la Normandie, au Cotentin, vers le midi du diocèſe de Coutances. Elle a ſa ſource dans la forêt de S. Sever, ſe groſſit de pluſieurs petits ruiſſeaux, & après avoir reçu la Sône, elle va ſe perdre dans la mer du Havre. (*D. J.*)

SIENNOIS, (*Géog. mod.*) province d'Italie, dans la Toſcane. Elle eſt bornée au nord par la duché de Florence, au midi par la Méditerranée, au levant par le Perugin, l'Orviétano, & le duché de Caſtro, & au couchant par la mer de Toſcane. On lui donne 65 milles du nord au ſud, & preſque autant du levant au couchant. Le *Siennois*, ainſi que ſa capitale, a éprouvé bien des viciſſitudes, avant que de jouir de la liberté, que les Eſpagnols lui enleverent vers le milieu du xvj. ſiecle, après quoi ils vendirent ce pays au grand duc Côme de Médicis. (*D. J.*)

SIEOUTSAI, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme à la Chine le premier grade des lettres; il répond à celui de nos bacheliers. Pour y être admis, il faut que les étudians aient ſubi un examen, qui conſiſte à compoſer un ouvrage ſur une matiere qui leur a été donnée par un mandarin envoyé par la cour: lorſqu'ils ont réuſſi, ils obtiennent ce premier grade, & commencent à jouir de pluſieurs privileges, comme de porter une robe bleue bordée de noir, & un oiſeau d'argent ſur leur bonnet. Ils ſont ſoumis à un ſupérieur particulier, qui ſeul a droit de les punir; car dès-lors qu'ils ſont admis, ils ne ſont plus ſujets à recevoir la baſtonnade par ordre des magiſtrats ordinaires. Les *ſieoutſai* ſont obligés de ſubir un nouvel examen, qui ne ſe fait que tous les trois ans dans la capitale de chaque province, en préſence des mandarins & de deux commiſſaires de la cour; ceux dont les ouvrages ont été approuvés, ſont déclarés *kirgin*. Voyez *cet article*.

SIER, *voyez* SCIER.

SIÉRIBON, (*Géogr. mod.*) c'eſt ainſi qu'écrit M. Reland, dans ſa carte de Java, ville des Indes dans l'île de Java, ſur la côte ſeptentrionale, entre Teggal & Dermayaon, à environ 20 lieues de la ville de Mataran vers le nord; elle eſt capitale d'une province particuliere du même nom. (*D. J.*)

SIERRA, (*Géog. mod.*) terme que les Eſpagnols & les Portugais emploient pour ſignifier une montagne, ou un pays montagneux, dont les cimes de montagnes ſont ſemblables aux dents d'une ſcie. Il y a de ces *ſierras* dans pluſieurs endroits de l'Eſpagne & du Portugal, mais ſurtout dans la Caſtille nouvelle, dans la Caſtille vieille, & au royaume de Grenade; les Eſpagnols ont auſſi nommé *Sierra* une petite province dans la Caſtille nouvelle, parce qu'elle eſt un pays de montagnes vers ſa partie méridionale.

Sierra de Balbanera, montagne d'Eſpagne dans la vieille Caſtille. Ces montagnes avec celles d'Yangas vers Rioia, ſont le *Dicterius mons* des anciens.

Sierra de Guara, montagne de l'Eſpagne, qui eſt une branche des Pyrénées vers les confins du Rouſſillon & de la Catalogne.

Sierra de Jaſquivel, autre branche des Pyrénées, qui environne du côté de terre la ville de Fontarabie.

Sierra de Molina, montagnes d'Eſpagne, au-deſſous de Moncayo (*mons Caunus*). C'eſt dans ces montagnes que le Tage & le Guadalquivir prennent leur ſource.

Sierra de Morena, en latin, *montes Mariani*, montagne d'Eſpagne, qui commence à l'extrémité de la Caſtille nouvelle, qui ſépare les royaumes d'Andalouſie & de Grenade. Les aventures de don Quichote ont immortaliſé le nom de cette montagne.

Sierra Nevada, eſt 1°. le nom d'une montagne d'Eſpagne au royaume de Grenade, qu'elle ſépare de celui de Murcie. C'eſt 2°. le nom d'une montagne de l'Amérique ſeptentrionale, dans la Caſtille d'or. Son étendue eſt d'environ 40 lieues. Ces deux montagnes ſont ſurnommés *Nevada*, parce que leurs ſommets ſont toujours couverts de neiges.

Sierras de Cogollo, montagnes d'Eſpagne dans la Caſtille vieille, au ſortir de Burgos; elles ſont très-hautes & très-droites.

Sierras de Ronda, en latin, *mons Illipula*, montagnes d'Eſpagne au royaume de Grenade, le long des frontieres de l'Andalouſie; elles n'offrent partout que roches, qui s'étendent au long & au large juſqu'à la mer.

Sierras de S. Andrien, montagnes d'Eſpagne dans le Guipuſcoa; elles ſéparent la petite province d'Alava, de la Caſtille vieille.

Sierras d'Alcoba, montagne de Portugal, dans la province de Beyra. Toute la côte qui s'étend de Porto à Coimbre, eſt bornée à l'orient par une chaîne de ces hautes montagnes, qui s'étendent de l'une de ces villes à l'autre, & plus avant au midi pendant l'eſpace de douze lieues. La premiere chaîne de montagnes eſt le *Tapæus mons* des anciens. Le chemin de Porto à Liſbonne eſt dans une longue plaine bornée par cette premiere chaîne de montagnes. En traverſant cette plaine, on voit une campagne agréable, cultivée & peuplée. Elle eſt arroſée par des ſources abondantes qui ſortent de ces montagnes, & forment diverſes rivieres, dont les unes ſe jettent dans le Duero, d'autres dans le Vonga, & d'autres dans le Mondego. (*D. J.*)

SIERRA-LIONE, RIO DE, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire, *riviere de la montagne des lions*, nom donné par les Eſpagnols & les Portugais à une grande riviere d'Afrique, dans la haute Guinée, à la côte de Malaguette, ſous le 8e degré 25 minutes de *latitude* ſeptentrionale, & par les 359 degrés 40 minutes de *longitude*. Elle tire ſa ſource de hautes montagnes peuplées de lions & d'autres animaux ſauvages.

C'eſt une des plus conſidérables rivieres de l'Afrique, & ſon embouchure peut avoir trois à quatre lieues de largeur. Elle ſépare deux royaumes; celui du nord nommé *Boulon*, & celui du ſud appellé *Bouré*. Son lit renferme quantité d'îles, d'un excellent terroir, couvertes de palmiers & toutes bordées de mangles.

La riviere de *Sierra-lione*, porte auſſi les noms de *Tagrin* & de *Mitouba* dans les relations de nos voyageurs. Il eſt bon d'être averti de ces noms différens, afin de ne pas faire en géographie trois rivieres d'une ſeule. (*D. J.*)

SIEUR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt un titre d'honneur ou une qualité chez les François. Les Juriſconſultes s'en ſervent ſouvent dans les actes publics ou autres actes de cette eſpece. *Voyez* SIRE.

On dit, je plaide pour le *ſieur un tel*, le *ſieur abbé*, le *ſieur marquis*, &c. *Voyez* MONSIEUR.

Le nom de *ſieur* eſt un titre qu'un ſupérieur donne ordinairement à ſon inférieur dans les lettres ou autres écritures particulieres; comme *dites au* ſieur *Hubert qu'il faſſe*, &c.

Les auteurs l'emploient ſouvent dans ce ſens, par modeſtie en parlant d'eux-mêmes; ainſi nous voyons à la tête de leurs livres: *Traduction du ſieur Dablancourt*, *OEuvres du* ſieur *Deſpreaux*, &c.

Sieur eſt auſſi un terme qui ſignifie le *poſſeſſeur* d'une terre ſeigneuriale: comme *écuyer ou* ſieur *d'un tel endroit*. *Voyez* SEIGNEUR & ECUYER.

SIEUREL, *voyez* SAUREL.

SIFAC, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de ſinge qui ſe trouve dans l'île de Madagaſcar; il eſt blanc; ſa queue eſt blanche; il a deux petites taches ſur les côtes & d'une grandeur médiocre. On trouve d'autres ſinges blancs, dont les queues ſont blanches & mouchetées de noir: ils vont par troupes de quarante ou cinquante. Il y en a d'autres qui ſont gris: ils ont le poil ras: mais jamais on n'a pu parvenir à les apprivoiſer.

SI-FAN, (*Géog. mod.*) vaſte pays de la Tartarie aſiatique. Dans la carte que les jéſuites ont donnée du Tibet, le pays de *Si-Fan* eſt diſtinctement marqué comme borné à l'eſt par la province de Se chuen au nord

nord par le pays de Coconor, & à l'ouest par la riviere de Tsacho-Tsitsirhana.

Suivant cette position, le pays de *Si-fan* est entre 29 degrés 54 minutes & 33 degrés 40 minutes de *latitude*, & entre 12 degrés 30 minutes & 18 degrés 20 minutes de *longitude*, ouest de Pekin. Sa figure forme un triangle, dont la base qui est au nord, offre environ 300 milles de longueur; & les deux autres côtés qui font un angle au sud, sont chacun environ de 245 milles. C'est encore aujourd'hui ce qui reste aux *Si-fans* d'un domaine qui comprenoit tout le Tibet, & même quelques territoires de la Chine. On peut inférer de-là & de la conformité qui subsiste entre les langues du *Si-fan* & du Tibet, que les Chinois étendent le nom de *Si fan* à toute cette région, & quelquefois à toutes les nations qui sont à l'ouest de l'empire de la Chine.

Suivant les apparences, c'est ce grand empire de *Si-fan*, comprenant tout l'espace qui est entre la Chine & l'Indoustan, avec toutes les vastes plaines & les deserts au nord & à l'ouest habités par les Tartares éluths, qui portoient autrefois le nom de *Tangut*, *Tanguth*, ou *Tankut*. On a d'autant moins sujet d'en douter, que la langue & les caracteres du Tibet, qui sont encore en usage dans le pays de *Si-fan*, conservent le nom de *langue* & de *caracteres de Tangut*.

Suivant les historiens chinois, l'année 1227 est l'époque de l'entiere ruine des *Si-fans*, après de longues guerres qu'ils ont eues avec les empereurs de la Chine. Leur état présent ne ressemble guere à celui où ils étoient anciennement: car ils n'ont pas une seule ville, au-lieu qu'autrefois ils formoient une nation nombreuse & puissante.

Les lamas qui les gouvernent, ne les inquietent pas beaucoup pourvu qu'ils leur rendent certains honneurs, & qu'ils payent exactement les droits de Fo, ce qui va à très-peu de chose. Ces droits semblent être des especes de dixmes religieuses. Les *Si-fans* ont toujours suivi la religion de Fo, & ont toujours choisi leurs ministres d'état & quelquefois leurs généraux parmi les lamas. Les livres & les caracteres de leurs chefs, sont ceux du Tibet. Quoique voisins des Chinois, leurs coutumes & leurs cérémonies ressemblent peu à celles de la Chine; par exemple, dans les visites que les *Si fans* rendent à ceux qu'ils respectent, ils leur présentent un grand mouchoir blanc, de coton, ou de soie. Ils ont aussi quelques usages établis parmi les Tartares-kalks, & d'autres de ceux du Coconor.

Les *Si-fans* ne reconnoissent qu'à-demi l'autorité des mandarins chinois, & ne se hâtent guere de répondre à leurs citations: ces officiers n'osent même les traiter avec rigueur, ni entreprendre de les forcer à obéir; parce qu'il seroit impossible de les poursuivre dans l'intérieur de leurs affreuses montagnes dont le sommet est couvert de neige, même au mois de Juillet: d'ailleurs, la rhubarbe croissant en abondance dans leur pays, les Chinois les ménagent pour en tirer cette marchandise précieuse. (*D. J.*)

SIFANTO, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel. *Voy.* SIPHANTO. (*D. J.*)

SIFARBAHR, (*Géog. mod.*) nom d'une contrée de Perse, la plus méridionale de la province de Fars. Elle comprend quelques bourgades, quoique l'air y soit excessivement chaud. (*D. J.*)

SIFFLANTE, (*Gram.*) adj. f. On appelle ainsi, & avec raison, certaines articulations, qui sont en effet une sorte de sifflement qui précede la voyelle. Il y en a quatre linguales: deux foibles & deux fortes, *z*, *s*, *j*, *ch*; deux labiales: l'une foible, & l'autre forte, *v*, *f*; & la gutturale *h*. *Voyez* LINGUALE.

SIFFLER, v. act. Imiter avec la bouche le bruit du sifflet. *Voyez l'article* SIFFLET; on produit ce bruit avec le sifflet même. Le merle *siffle*, le serpent *siffle*. On *siffle* un oiseau; on *siffle* à quelqu'un sa leçon.

SIFFLER *une piece*. (*Littérat.*) c'est la huer tout haut; c'est en marquer par des *sifflemens* les endroits dignes de mépris & de risée. L'usage de *siffler* aux représentations publiques, n'est pas d'institution moderne. Il est vraissemblable que cet usage commença presqu'aussi-tôt qu'il y eut de mauvais poëtes & de mauvais acteurs qui voulurent bien s'exposer aux décisions de tout un monde rassemblé dans un même lieu. Quoique nos modernes se piquent de la gloire de savoir juger sainement des pieces qui méritent leurs applaudissemens ou leurs *sifflets*; je ne sai si les Athéniens ne s'y entendoient pas encore mieux que nous. Comme ils l'emportoient sur tous les autres peuples de la Grece pour la finesse & la délicatesse du goût, ils étoient aussi les plus difficiles à satisfaire. Lorsque dans les spectacles, quelqu'endroit n'étoit pas à leur gré, ils ne se contentoient pas de le *siffler* avec la bouche, plusieurs, pour mieux se faire entendre, portoient avec eux des instrumens propres à ce dessein. La plûpart même, autant qu'on en peut juger par quelques passages des anciens auteurs, employoient de ces *sifflets* de berger, que Virgile nous décrit dans une de ses *éclogues*:

> *Est mihi disparibus septem compacta cicutis*
> *Fistula.*

En effet, il y a toute apparence qu'ils usoient de ces *sifflets*, qui étoient composés de sept différens tuyaux, & qui par cette raison, rendoient jusqu'à sept sons différens; en sorte qu'ils caractérisoient le degré de leur critique par un son varié plus ou moins fort du *sifflet*, raffinement de l'art dont nous n'avons pas encore imaginé les notes. Mais si les Athéniens *siffloient* avec des tons gradués les mauvais endroits d'une piece ou le mauvais jeu d'un acteur, ils savoient applaudir avec la même intelligence, aux beaux, aux bons, aux excellens morceaux. Et comme pour exprimer le premier de ces deux usages il employoient le mot σύριττειν; ainsi pour marquer le second, il avoient le terme ἐπισημαίνεσθαι.

Le docte Muret observe que les Grecs se servoient du même mot σύριγξ, pour signifier la *flute* des bergers, & le *sifflet* des spectateurs; comme ils se servoient aussi du mot συρίττειν, pour dire *jouer de la flute*, & *siffler* à un spectacle les endroits des pieces qui leur déplaisoient. (*D. J.*)

SIFFLET, s. m. (*Gram.*) petit instrument de bois, d'os ou d'ivoire, qui a toutes les parties du bec de la flute. *Voyez* FLUTE; mais qui est fort court, fermé par le bas & sans trou, & qui ne rend qu'un seul son plus ou moins fort, selon la grosseur du *sifflet*.

SIFFLET *de Pan*, (*Luth. anc. & mod.*) c'est un assemblage de douze tuyaux placés les uns à côté des autres, qui vont en diminuant de longueur, & qui n'ont qu'un ton: ces tuyaux peuvent être de bois, de cuivre, de roseau ou de fer. Ils rendent successivement la gamme *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*. On a appellé cet instrument le *sifflet de Pan*, parce qu'on le lui voit pendu au col, ou à la main, dans quelques statues antiques. Ce *sifflet* a passé du dieu Pan, à l'usage des chauderonniers ambulans dans nos provinces, qui vont achetant la vieille vaisselle de cuivre, & châtrant les chiens & les chats.

SIFFLEUR, *voyez* BOUVREUIL.

SIGA, (*Géog. anc.*) nom d'un fleuve de la Mauritanie césariense suivant Ptolomée. Ce fleuve est *Rio de Aresgol*, selon Ambroise Morales.

Siga est aussi le nom d'une autre petite ville de la Mauritanie césariense, qui fut détruite par les Romains, selon Strabon, *liv. XVII. p.* 830. (*D. J.*)

SIGAH-GUSH, s. m. (*Zoolog.*) nom d'un animal de Perse, qui ne paroît différer du lynx, que parce qu'il n'est point tacheté. Ses oreilles ont, comme celles de tous les lynx, un toupet noir de poils fins & veloutés au sommet. (*D. J.*)

SIGALEON, *ou* SIGALION, (*Mythol. égypt.*) dieu du silence chez les Egyptiens.

On portoit sa statue dans les fêtes d'Isis & de Sérapis; & on le représentoit dans leurs temples en forme d'un jeune homme qui se tenoit la bouche fermée avec un doigt sur les levres.

Les Grecs adopterent ce dieu, & le nommerent *Harpocrate*.

Ausone est presque le seul entre les Latins qui l'appelle *Sigaleon*, & il a forgé ce mot du grec σιγάω *je me tais*. (*D. J.*)

SI-GAN, (*Géog. mod.*) SI-GAN-FU, & par le pere le Comte, qui estropie tous les noms, SIGNAN-POU, grande ville de la Chine, dans la province de Xensi où elle a le rang de premiere métropole de la province. Elle est bâtie sur le bord de la riviere de Guci, en forme d'amphitheâtre; ses environs sont agréables & fertiles. *Longitude*, suivant le pere Gaubil, 125. 3. 15. *latit.* 32. 6.

Rien, selon les jésuites, n'a rendu cette ville plus remarquable que la découverte qui s'y fit en 1625, d'une inscription de plusieurs pages, qui nous apprend que la religion chrétienne est entrée à la Chine en 631.

631. On trouvera cette inſcription dans toutes les *relations* & dans le *dictionnaire* de la Martiniere. Ce n'eſt cependant autre choſe qu'une fraude pieuſe, une piece manifeſtement ſuppoſée, comme M. de la Croſe l'a prouvé ſans réplique. En vain les peres Magalhanès & le Comte établiſſent la venue de l'apôtre Saint Thomas à la Chine, M. Maigrot, évêque de Conon, & vicaire apoſtolique dans ce même royaume, reconnoît que les miſſionnaires ont pris pour l'apôtre Saint Thomas, un certain *Tamo*, ce ſont ſes propres termes, l'un des plus inſignes fripons qui ſoient jamais entrés à la Chine, & qui n'y vint qu'après l'an 582. (*D. J.*)

SIGE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Allemagne, qui prend ſa ſource près de Sigen, & va ſe perdre dans le Rhin, à une lieue au-deſſus de Bonn. (*D. J.*)

SIGÉE, *Sigeum*, (*Géog. anc.*) promontoire, ville & port de l'Aſie mineure dans la Troade, immédiatement après la ville de Rhœteum. La ville de *Sigeum* étoit ruinée du tems de Strabon, *l. XIII p.* 595. ce qui fait que peu d'auteurs en parlent. Pline, *l. V. c. xxx.* dit: *In promontorio quondam* Sigeum *oppidum*. Ptolomée, *l. V. c. ij.* marque le promontoire *Sigeum* entre l'embouchure du Scamandre & *Alexandria Troa*. On comptoit ſoixante ſtades de ce promontoire à celui de Rhœteum, en prenant le long du rivage. C'eſt aujourd'hui le cap *Janitzari*.

On y trouve un village, que les Grecs appellent *Troius*. Il contient trois cens feux ou environ. Tous les habitans ſont grecs, & vivent de la vente de leurs denrées, qui ſont des blés, des vins, des ſafrans, des melons & d'autres fruits. Tout y eſt à ſi grand marché, qu'on y a quinze poules pour une piaſtre, qui vaut un écu de notre monnoie. La douzaine d'œufs n'y coute qu'un ſol.

Ce fut *Sigée*, ſi l'on en croit Cicéron & quelques auteurs anciens, *qu'*Alexandre, en voyant le tombeau d'Achille, *s'écria: Trop heureux héros, qu'Homere ait chanté tes exploits*. Cela eſt vrai, ajoute l'orateur romain; car ſans l'Iliade, Achille mouroit tout entier, & ſon nom ne lui ſurvivoit point. Cependant Pomponius-Mela, Pline & Solin placent ailleurs qu'à *Sigée* le tombeau d'Achille. La ville de *Sigée* a été autrefois épiſcopale: elle eſt aujourd'hui ruinée. (*D. J.*)

SIGINDUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie. Les Grecs & les Latins ont fort varié pour l'ortographe de ce mot. La plus commune eſt *Singidunum*. *Voyez* donc SINGIDUNUM. (*D. J.*)

SIGILLAIRES, SIGILLARITES, ſ. f. pl. (*Gram.*) nom d'une fête des anciens Romains. Elle étoit ainſi appellée des petits préſens, tels que des cachets, des anneaux, des gravures, des ſculptures qu'on s'envoyoit. Elle duroit quatre jours: elle étoit immédiatement après les ſaturnales qui en duroient trois, ce qui faiſoit enſemble ſept jours: & comme les ſaturnales commençoient le 14 avant les calendes de Janvier, c'eſt-à-dire le 19 de Décembre, les *ſigillaires* commençoient le 22, & duroient juſqu'au 25 incluſivement. On dit qu'elles furent inſtituées par Hercule, lorſque revenant d'Eſpagne, après avoir tué Geryon, il conduiſit ſes troupeaux en Italie, & qu'il en bâtit ſur le Tibre un pont à l'endroit où l'on conſtruiſit depuis le pont *Sublicius*. D'autres en attribuent l'inſtitution aux Pélagiens, qui imaginerent que par le mot de *tête* l'oracle ne leur demandoit pas des ſacrifices d'hommes vivans, ni par celui de φῶς, des hommes, mais par le premier des ſtatues, & par le ſecond des lumieres; ils préſenterent à Saturne des bougies, & à Pluton des figures humaines; de-là viennent & les *ſigillaires* & les préſens qui accompagnoient la célébration de cette fête.

SIGILLATEURS, ſ. m. pl. (*Littérat.*) c'étoient chez les Egyptiens les prêtres qui étoient chargés de marquer les victimes deſtinées aux ſacrifices. Comme il falloit que l'animal fût entier, pur, & bien conditionné pour être ſacrifié, il y avoit des prêtres deſtinés à examiner les animaux qu'on deſtinoit à être victime. Quand la bête ſe trouvoit propre aux autels, ils la marquoient, en lui attachant aux cornes de l'écorce de papyrus, & en imprimant leur cachet ſur de la terre ſigillée qu'ils lui appliquoient. Hérodote raconte qu'on puniſſoit de mort quiconque offroit une victime qui n'avoit pas été ainſi marquée. (*D. J.*)

SIGILLÉE, TERRE, *terra ſigillata*, (*Hiſt. nat. Mat. médic.*) nom que l'on a donné à des terres bolaires, auxquelles on attribuoit de grandes vertus; on en formoit des petits gâteaux ronds, ſur leſquels on imprimoit un ſceau ou cachet, afin de certifier ceux qui les achetoient que la terre qu'on leur vendoit étoit réellement tirée de l'endroit qu'ils vouloient & n'étoit point contrefaite. La *terre ſigillée* de Lemnos étoit regardée comme ſacrée; ſuivant le rapport de M. Hill, les prêtres ſeuls avoient la permiſſion d'y toucher, on la mêloit avec du ſang de chêvre, après quoi on y imprimoit un cachet. Comme les prêtres aidoient à la former, on l'appelloit *terre ſacrée*, γῆ ἱερά. *Voyez* les notes de M. Hill *ſur Théophraſte*, *p.* 179. Cette vénération ſubſiſte encore actuellement, ce n'eſt qu'une fois dans l'année que l'on ouvre la carriere où ſe trouve cette terre, alors l'évêque à la tête de ſon clergé s'y rend en proceſſion, on tire la terre avec des cérémonies, & on referme l'enceinte où elle ſe tire. Les Grecs font des préſens de cette *terre ſigillée* au ſultan & aux grands officiers de l'empire, qui en font un très-grand cas, perſuadés que cette terre eſt un antidote ſouverain contre toutes ſortes de poiſons. *Voyez l'article* LEMNOS, *terre de*.

Il eſt aiſé de voir que les *terres ſigillées* n'acquierent aucune vertu par le ſceau qu'on leur imprime. Elles varient pour la couleur & pour la qualité, ſuivant les différens endroits où on les trouve; & il y a autant de terres que l'on appelle *ſigillées*, qu'il y a de pays où l'on veut ſe donner la peine d'y imprimer un cachet. (—)

SIGISTAN, (*Géog. mod.*) province de Perſe. *Voyez* SEGESTAN.

SIGIUS-MONS, (*Géog. anc.*) montagne de la Gaule narbonnoiſe, ſur la côte de la mer Méditerranée. Ptolomée écrit *Setius mons*, & il eſt vraiſſemblable qu'il a raiſon, car cette montagne s'appelle préſentement dans le pays *Lou cap de Sete*. (*D. J.*)

SIGLE, ſ. f. (*Littérat.*) on appelle *ſigles* les lettres initiales que l'on employoit ſeules dans la maniere d'écrire en abrégé, lorſqu'on n'y exprimoit les mots que par des initiales. Ces lettres préſentoient aux yeux du lecteur ou par l'arrangement qu'elles avoient entr'elles, ou par la place qu'elles tenoient dans le diſcours, une ſuite d'expreſſions connues, & n'étoient que rarement ſuſceptibles de différentes interprétations; par exemple, tout le monde étoit convenu que cette eſpece de formule *S. P. Q. R.* ſignifioit *Senatus populuſque Romanus*. (*D. J.*)

SIGMA, ſ. m. (*Antiq. rom.*) table en fer à cheval. Les Romains ayant négligé dans leurs tables l'uſage de ce qu'ils appelloient *triclinium*, ſe ſervirent d'une table faite en forme de *ſigma*, c'eſt-à-dire qui avoit la figure d'un fer à cheval, autour duquel étoit poſé un lit plus ou moins grand, fait de même en demi-cercle, ſelon le diametre de la table.

Les places les plus honorables étoient celles qui ſe trouvoient aux deux extrémités du lit. C'étoit par l'intervalle du demi-cercle que l'on ſervoit les viandes. Ce lit étoit fait ordinairement pour ſix ou ſept convives: *ſeptem* ſigma *capit*, dit Martial.

Il avoit, ſelon Voſſius, la figure d'un arc commun, & non celle de l'arc des Scythes qu'Athénée dit avoir reſſemblé à la lettre capitale Σ. Fulvius Urſinus, dans ſon appendix au traité de Ciaconius de *triclinio*, nous apprend que les anciens s'aſſeyoient ſur des couſſins autour de la table, & qu'ils étoient dans l'attitude de nos tailleurs.

Eliogabale, prince fort groſſier dans le choix des plaiſirs dont il égayoit ſes repas, faiſoit mettre un lit autour de la table, nommée *ſigma*, & ce lit portoit auſſi le même nom. Il faiſoit placer ſur ce lit aujourd'hui huit hommes chauves, demain huit goutteux, un autre jour huit griſons, d'autres fois huit hommes fort gras, qui étoient ſi preſſés, qu'à peine pouvoient-ils porter la main à la bouche. Un autre de ſes divertiſſemens étoit de faire faire le lit de table de cuir, de le remplir d'air au-lieu de laine; & dans le tems que ceux qui l'occupoient ne ſongeoient qu'à bien manger & à bien boire, il faiſoit ouvrir ſecrétement un robinet qui étoit caché ſous la courtepointe, le lit s'applatiſſoit, & ces pauvres gens tomboient ſous la table.

SIGMOIDES, VALVULES, (*Anatom.*) valvules au nombre de trois, ſituées à la naiſſance de l'aorte. Elles ſont faites comme de petits capuchons, & diſpoſées de maniere que quand le ſang ſort du cœur, il les applatit; & que s'il ſe préſentoit pour y rentrer, il les rempliroit & les gonfleroit; ce qui fait qu'elles ne s'oppoſent point à ſa ſortie, mais ſeulement

ment à ſon retour. La figure circulaire qu'elles ont quand elles s'enflent, ne permet pas qu'elles ferment exactement l'entrée du cœur, mais leur nombre fait qu'elles la ferment ſuffiſamment, & qu'elles empêchent un reflux conſidérable & nuiſible à la circulation. M. Litre a cru que dans une femme qu'il a ouverte, le défaut d'une des *valvules ſigmoïdes* avoit été la cauſe de ſa mort ſubite. (*D. J.*)

SIGNA, (*Art militaire des Romains.*) nom générique de différentes enſeignes des Romains. Dans les unes, on portoit l'image du prince, & ceux qui les portoient s'appelloient *imaginiferi*: d'autres enſeignes avoient une main étendue pour ſymbole de la concorde, & ces porte-enſeignes ſe nommoient *ſigniferi*: dans quelques-unes étoit une aigle d'argent, qui faiſoit nommer ceux qui la portoient *aquiliferi*, les porte-aigle. On voyoit dans d'autres un dragon à tête d'argent, & le reſte du corps de tafetas que le vent agitoit comme un vrai dragon, & ces ſortes de dragons étoient appellés *draconarii*. Enfin l'enſeigne de l'empereur, nommée *labarum*, ſe portoit quand l'empereur étoit à l'armée; ceux qui portoient cette enſeigne, ſe nommoient *labariferi*. Le *labarum* étoit une étoffe pourpre enrichie par le bout d'une frange d'or, & garnie de pierres précieuſes. Toutes ces enſeignes étoient ſoutenues ſur une demi-pique, pointue par le bout du bas, afin qu'on la plantât aiſément en terre. (*D. J.*)

SIGNAGE, ſ. m. (*Vitrer.*) deſſein d'un compartiment de vîtres, tracé en blanc ſur le verre ou à la pierre noire, ſur un ais blanchi pour faire les panneaux & les chef-d'œuvres de vitrerie. (*D. J.*)

SIGNAL, SIGNE, (*Gram. ſynon.*) le *ſigne* fait connoître; il eſt quelquefois naturel. Le *ſignal* avertit, il eſt toujours arbitraire.

Les mouvemens qui paroiſſent dans le viſage ſont ordinairement les *ſignes* de ce qui ſe paſſe dans le cœur. Le coup de cloche eſt le *ſignal* qui appelle le chanoine à l'égliſe.

On s'explique par *ſignes* avec les muets ou les ſourds; & l'on convient d'un *ſignal* pour ſe faire entendre des gens éloignés. *Girard.* (*D. J.*)

SIGNAL *par le feu*, (*Littérature.*) les *ſignaux par le feu* ſe nommoient πυρσοὶ & φρυκτοὶ, & l'art de les donner s'appelloit πυρσοφορία, φρυκτωρία.

Homere eſt le premier qui en ait fait mention. L'uſage en étoit déja ſi établi de ſon tems, qu'il en a employé la comparaiſon comme d'une choſe connue & propre à peindre dans l'eſprit de ſes lecteurs l'image de ce qu'il vouloit faire concevoir.

„ Comme lorſqu'une ville aſſiſe au milieu de la „ mer vient à être aſſiégée, on voit de loin durant „ le jour, dit le poëte, des tourbillons de fumée „ s'élever au milieu de la ville dans les airs, & pen„ dant la nuit on apperçoit d'épaiſſes colonnes de „ feu s'élancer juſque dans les nues, & appeller de „ chez les peuples voiſins un ſecours puiſſant contre „ les efforts de l'ennemi, telle paroiſſoit la flamme „ qui voltigeant autour de la tête d'Achille répan„ doit au loin ſon éclat...... „

Ce qu'Homere n'a fait qu'indiquer aſſez légerement, Eſchyle l'a marqué fort-au-long en pluſieurs endroits de ſa tragédie.

„ Puiſſent enfin les dieux, s'écrie l'eſclave qui fait „ le prologue de la piece, me délivrer de la pénible „ fonction qui m'attache depuis ſi long-tems à ob„ ſerver le moment du *ſignal* dont on eſt convenu. „ J'ai vu par pluſieurs révolutions ſe montrer & diſ„ paroître ces aſtres brillans qui amenent à la terre „ les différentes ſaiſons; j'ai toujours attendu le flam„ beau qui doit parler à nos yeux, & nous appren„ dre la deſtruction de Troie..... que ces feux ſi „ long-tems eſpérés viennent enfin me dégager. Je „ vous ſalue, flambeau de la nuit, votre lumiere eſt „ agréable comme celle du plus beau jour; quelles „ fêtes vont éclater à l'occaſion de l'évenement que „ vous annoncez „!

A peine l'eſclave de Clytemneſtre a-t-il porté la nouvelle au palais, que la reine ſort pour en informer le peuple; & quand les vieillards qui compoſent le chœur demandent, quel eſt le meſſager aſſez vîte à la courſe pour avoir apporté ſitôt la premiere nouvelle de la priſe de Troie, Clytemneſtre leur répond en ces termes: „ Nous en ſommes redevables „ à Vulcain, l'éclat de ſes feux eſt parvenu juſqu'à „ nous, un *ſignal* a fait allumer un autre *ſignal*. Aux „ premiers feux apperçus ſur le mont Ida, les ſe„ conds ont répondu de deſſus le ſommet de la mon„ tagne conſacrée dans l'île de Lemnos à Mer[illegible] „ L'étendue des eaux qui ſéparent cette île du m[illegible] „ Athos, a été bientôt éclairée par les flammes, & la „ montagne de Jupiter auſſi-tôt après a été toute [illegible] „ verte de feu: ſemblables aux rayons du ſole[illegible] „ ſe répandent ſur la terre, ces feux ont an[illegible] „ la hauteur du mont Maciſte, ce que le Macıſt[illegible] „ voit publier, pour ainſi dire, juſque ſur les [illegible] „ de l'Euripe. Des gardes placées ſur le Méſap[illegible] „ acceſſible au ſommeil, fideles à des ordres ri[illegible]„ reux, ont fait paroître à leur tour des feux qui, tels „ qu'une lune brillante, franchiſſant rapidement les „ campagnes de l'Aſope, ont réveillé ſur le mont „ Cythéron les *ſignaux* qui devoient en faire naître „ d'autres encore plus loin. La garde chargée d'ob„ ſerver de deſſus cette derniere montagne n'a pas „ tardé, malgré la diſtance, à reconnoître ces feux. „ Elle a augmenté ceux qui devoient ſervir de ré„ ponſe. Les ténebres du lac Gorgopis ont été diſſi„ pées par ce nouvel éclat, & le mont Egiplanete, „ frappé de cette lumiere, nous a avertis de ce qu'il „ venoit d'apprendre. Mes ordres ont été ponctuel„ lement ſuivis; les gardes que j'avois diſpoſés ſur „ l'Egiplanete ont à l'envi redoublé les feux, le „ golfe & le promontoire Saronique ont vu ſe pro„ duire le jour que ma volonté faiſoit naître, & de „ grandes traces de lumiere ſont arrivées juſque ſur „ le mont Arachnéen: c'étoit le lieu le plus proche „ d'Argos & du palais des Atrides. Ainſi a été appor„ tée l'importante nouvelle que je vous apprends. „ Telles ont été les loix que j'avois établies pour une „ juſte correſpondance entre ceux qui devoient ſe „ ſuccéder dans la fonction de donner & de recevoir „ les *ſignaux*...... Les Grecs à cette heure ſont maî„ tres de Troie „.

L'uſage des *ſignaux*, dont l'invention toute entiere étoit dûe aux Grecs, ſe perfectionna à meſure que ce peuple réfléchit ſur l'art de la guerre. Ces *ſignaux* y étoient ſouvent employés. De tout ce qui s'eſt inventé, dit Polybe, pour mettre à profit certaines occaſions qu'il eſt important de ne point laiſſer échapper, rien n'eſt plus utile que les *ſignaux par le feu*. Dès-lors ils ne furent plus un ſimple ſigne d'inſtitution pour apprendre ſeulement le gros d'un fait, on s'étudia à trouver comment on pourroit faire comprendre les différentes circonſtances de ce qui ſe paſſoit à un éloignement de trois ou quatre journées de ceux avec leſquels il auroit été à deſirer que l'on pût s'expliquer; en un mot, on parvint, comme Polybe l'aſſûre, à faire connoître des événemens que l'on n'avoit pas pu prévoir & qu'on pouvoit deviner.

Le même Polybe rend compte, d'une excellente méthode pour les *ſignaux par le feu*, qui avoit pour auteur Cléoxene, ou Démoclite, ſuivant quelques écrivains, & qu'il avoit perfectionnée lui-même. Elle conſiſtoit à faire lire peu-à-peu à un obſervateur ce qu'il étoit important d'apprendre. On ne montroit pas des mots ni des phraſes dont le bon ſens demeurât équivoque, ou ſujet à des difficultés, comme il arrivoit ſouvent dans la pratique d'Enée; mais après que toutes les lettres de l'alphabet avoient été rangées en quatre ou cinq colonnes, perpendiculairement les unes au-deſſus des autres.

1°. Celui qui devoit donner le *ſignal*, commençoit par déſigner le rang de la colonne où le devoit chercher la lettre que l'on vouloit indiquer. Il marquoit cette colonne par un, deux, trois flambeaux qu'il levoit toujours à gauche, ſuivant que la colonne étoit la premiere, la ſeconde ou la troiſieme, & ainſi du reſte.

2°. Après avoir fait connoître le rang de la colonne, & fixé l'attention de l'obſervateur à chercher où étoit la lettre; celui qui étoit chargé du *ſignal*, indiquoit la premiere lettre de la colonne par un flambeau, la ſeconde par deux, la troiſieme par trois, de ſorte que le nombre des flambeaux répondoit exactement au quantieme de la lettre d'une colonne, alors on écrivoit la lettre qui avoit été indiquée; & par ces opérations répétées pluſieurs fois, on parvenoit à former des ſyllabes, des mots, & des phraſes qui préſentoient un ſens déterminé.

Celui qui donnoit le *ſignal* avoit encore un inſtrument géométrique garni de deux tuyaux, afin qu'il pût connoître par l'un la droite, & par l'autre la gauche de celui qui devoit lui répondre.

Le témoignage de Polybe, hiſtorien judicieux & exempt de ſoupçon de menſonge, ne nous laiſſe pas

douter

douter qu'on ne se servît avec succès de la méthode qu'il a expliquée & perfectionnée; mais s'il étoit besoin de fortifier son témoignage, la pratique des siecles qui ont suivi celui de Polybe, seroit une nouvelle preuve de la vérité du récit de cet historien.

Voici ce que dit Jules Africain des *signaux par le feu*, dans son livre intitulé Κεστοί. Cet auteur en traite dans un chapitre particulier. Il est vrai qu'il est assez difficile, par l'altération du texte de trouver un sens net & suivi dans ce qu'il dit à ce sujet, & les différentes leçons que l'on a tirées des manuscrits, ne suffisent pas encore pour le faire entendre. On va tâcher cependant de traduire la fin du chapitre, & l'on n'hésitera pas à y faire un ou deux changemens, qui seront assez justifiés par la clarté qu'ils feront naître dans l'explication de Jules Africain.

„ Je m'étonne assez souvent, dit-il, de la facilité „ que les *signaux* nous procurent d'écrire tout ce que „ nous voulons; voici ce qui se pratique. On choi- „ sit d'abord des lieux propres à donner & à rece- „ voir les *signaux*. On y détermine le côté gauche, „ le côté droit, & l'entre-deux de ces côtés; ensuite „ on distribue les lettres de l'alphabet, & on en fait „ passer du côté gauche un certain nombre, par exem- „ ple, celles qui sont depuis l'*alpha* jusqu'au *theta*; „ les suivantes, depuis l'*iota* jusqu'au *pi* demeureront „ dans le milieu, & le reste de l'alphabet sera tout „ entier du côté droit. Lorsqu'on veut désigner l'*al-* „ *pha*, on n'allume qu'un *signal* du côté gauche, deux „ si c'est le *beta*, trois si c'est le *gamma*. Lorsque c'est „ l'*iota* qui doit être indiqué, on leve un *signal* en- „ tre le côté gauche & le côté droit; dans l'entre- „ deux du terrein où doivent s'exécuter les opérations, „ on en leve trois si c'est le *lambda*, & on fera la „ même chose pour marquer les lettres comprises „ dans la troisieme distribution, sans avoir aucun é- „ gard à la valeur numérale des lettres; car par exem- „ ple, on n'ira point lever cent signaux pour dési- „ gner la lettre *rho*, parce que dans les nombres le „ *rho* vaut cent. Il faudra qu'il y ait un concert bien „ établi entre ceux qui donnent, ou ceux qui reçoi- „ vent le *signal*, & qu'il y ait des gens chargés d'é- „ crire. Tel est le discours de Jules Africain „.

Il ne nous apprend rien de plus particulier, si ce n'est quelle étoit la matiere de ces *signaux*. „ Il „ faut avoir fait provision, dit-il, de bois sec, de „ chaume, de branches d'arbres & de paille; si l'on „ enduit ces matieres de graisse, elles rendront beau- „ coup de flamme, & une fumée épaisse que l'on „ verra monter au ciel par tourbillon „.

Jules Africain nous assure que les Romains usoient de *signaux*, tels qu'il les a expliqués; aussi remarque-t-on dans Tite-Live, dans Vegece, & dans la vie de Sertorius par Plutarque, quelques occasions où les généraux romains avoient eû recours à ce moyen de se parler de fort loin les uns aux autres; mais il suffit de citer ces auteurs, sans rapporter les faits dans un plus grand détail. *Mém. de littér. tome XIII.* (*D. J.*)

Signaux, c'est *dans l'Art militaire* différentes manieres de faire connoître à une troupe ou une armée, les mouvemens qu'on veut lui faire exécuter, & à ceux qui sont du même parti, ou de la même armée, le moyen de se reconnoître les uns & les autres.

Ces *signaux* sont de trois sortes. Les *vocaux* ainsi appellés de la voix humaine qui les forme; les *demi-vocaux* qui se font par le tambour, la trompette, le canon, &c. & les *muets* qui se font par les différens mouvemens des drapeaux & des étendars.

Il y a d'autres *signaux* muets qu'on fait mettre sur les habits des soldats, pour qu'ils se reconnoissent dans la mêlée; par exemple, de la paille ou du papier au chapeau, la chemise par-dessus l'habit dans les *camisades*. *Voyez* Camisade.

Des corps séparés peuvent aussi se reconnoître par la fumée pendant le jour, & par le feu pendant la nuit. Une armée, par exemple, qui s'avance au secours d'une place assiégée, peut annoncer son arrivée par des feux allumés, lorsqu'elle occupe quelques endroits de la campagne, d'où ces feux peuvent être vus de la place.

„ Toutes les évolutions & les mouvemens qui se „ pratiquent parmi le fracas des armes, dit le sa- „ vant commentateur de Polybe, ne sauroient être „ commandées par la voix; on devroit les faire au „ son du tambour, pourvu que les évolutions fussent „ distinguées par les différens roulemens. Qu'on ne „ me parle pas de l'exercice au son du tambour, tel „ qu'on le fait aujourd'hui, il est trop ridicule, puis- „ que les évolutions ne sont pas distinguées. Je dis „ donc que dans une affaire générale ou dans un com- „ bat, le bruit des autres tambours, celui du canon, „ les décharges continuelles de l'infanterie, & les cris „ militaires, empêchent de distinguer les commande- „ mens qui ne sont pas les mêmes par-tout, à cause „ des différens cas qui arrivent. Il me paroît qu'il se- „ roit mieux d'introduire deux corps de chasse par „ régiment, dont les différens sons distingueroient les „ diverses évolutions & les manœuvres qu'il faudroit „ faire, & auxquels il seroit bon d'accoutumer les „ soldats à la maniere des anciens. Cet instrument est „ de tous, celui qui fait un plus beau bruit de guer- „ re, & qui me semble digne d'être mis à un autre „ usage, qu'à servir à animer les chiens „. *Traité de la colonne*, par M. le chevalier de Folard.

Les ennemis se servoient des *signaux* par le feu, pour s'avertir réciproquement des différens événemens qui arrivoient pendant la guerre, & même pour commencer le combat. „ Ce signal de guerre avoit précédé „ l'usage des trompettes. Un prêtre couronné de lau- „ riers précédoit l'armée avec une torche allumée à „ la main. Les ennemis l'épargnoient presque tou- „ jours dans la chaleur de la bataille. De-là est venue „ l'ancienne façon proverbiale d'exprimer une défai- „ te complette. *Le porte-flambeau même n'a pas été* „ *épargné*. De-là vient encore, avec assez de vrais- „ semblance, l'usage de représenter la discorde avec „ des torches ardentes. „ *Théatre des Grecs, par le* „ *P. Brumoi, l. IV. in-12, p. 238.*

Polybe nous a laissé une digression fort curieuse sur les *signaux* par le feu. On la trouve dans le sixieme vol. du commentaire sur cet auteur, par M. le chevalier de Folard, *p.* 139. M. Rollin a aussi donné cette même digression dans son *histoire ancienne*, *p.* 162, du huitieme vol. de l'édition *in*-12 de cet ouvrage. (*Q*)

Signaux, (*Marine.*) ce sont des instructions qu'on donne sur mer par quelque marque distinctive. Il y a deux sortes de *signaux*; des *signaux* généraux, & des *signaux* particuliers. Les premiers concernent les ordres de batailles, de marches, de mouillage & de route; les seconds les volontés du commandant pour tous les capitaines de chaque vaisseau en particulier, & réciproquement les avis que donnent au commandant les capitaines des vaisseaux. On se sert pour cela le jour, de pavillons de diverses couleurs, de flammes & de gaillardets; & la nuit de canons, de pierriers, de fusées, & de fanaux ou feux. Dans un tems de brune, on fait usage de trompettes, de la mousqueterie, des pierriers & du canon, & on employe ces *signaux*, selon qu'on est convenu réciproquement; & de quelque maniere qu'on les fasse, pourvu qu'ils soient clairs, faciles à distinguer & à exécuter, ils sont toujours bons. Pour avoir cependant une idée de la maniere dont on se parle sur mer, par signes, je vais rapporter un projet universel de *signaux*, que le P. Hôte a donné dans son art des armées navales, *p.* 421, & dont la plûpart sont pratiqués sur les vaisseaux. Je dois dire auparavant, que les *signaux* qui sont reçus par-tout, c'est un baril d'eau pendu à l'extrémité de la vergue d'un vaisseau, lorsqu'on a besoin de faire aiguade; & une hache attachée au même endroit, quand on veut faire du bois.

Pour revenir aux autres *signaux*, le P. Hôte les prescrit dans l'ordre suivant.

Signaux *de commandement pour le jour*, (*Marine.*) pour toute l'armée, on mettra un jacq sur le bâton du grand mât. Pour chaque escadre, on mettra le pavillon de l'escadre. Pour chaque division, on mettra une cornette de la couleur de l'escadre, au mât propre de la division. Pour chaque vaisseau, on mettra une des cinq flammes les plus remarquables, à un des trois endroits les plus en vue du mât, où l'on aura mis le signal de la division du vaisseau.

Signaux *de commandement pour la nuit ou pour la brune*, (*Marine.*) pour toute l'armée, trois coups de canon précipités. Pour la premiere escadre, trois coups posés; pour la seconde, deux; pour la troisieme, un.

Signaux de partance. Pour se disposer à partir, le petit hunier déferlé. Pour désaffourcher deux coups de canon précipités. Pour mettre à pic, deux coups de canon précipités en bordant l'artimon, avec un feu sur le beaupré, si c'est la nuit.

Pour appareiller, le petit hunier hissé pendant le

jour, & un feu au bâton d'enſeigne pendant la nuit.

Signaux *pour les ordres*, (*Marine.*) *Pavillon à la vergue d'artimon. Ordre de bataille.* Stribord, blanc. Bas-bord, rouge.

Premier ordre de marche. Stribord, blanc & rouge. Bas-bord, blanc & bleu. Second ordre de marche, bleu. Troiſieme ordre de marche, blanc facié de rouge. Quatrieme ordre de marche, blanc facié de bleu. Cinquieme ordre de marche, rouge, facié de blanc. Ordre de retraite, bleu facié de blanc.

Signaux *pour les mouvemens de l'armée.* (*Marine.*) *Pavillon ſous le bâton du mât.* Forcer de voiles, blanc & rouge. Carguer des voiles, rouge & bleu. Arriver, écartelé, blanc & rouge. Venir au vent, écartelé, blanc & bleu. Courir vent arriere, écartelé, rouge & bleu; la nuit, deux feux au bâton d'enſeigne. Courir au plus près ſtribord, rayé, blanc & rouge; la nuit, deux feux à la vergue d'artimon. Bas-bord, rayé, blanc & bleu; la nuit, trois feux à la vergue d'artimon.

Courir vent large de deux rumbs. Stribord, blanc facié de rouge. Bas-bord, blanc facié de bleu.

De quatre rumbs. Stribord, rouge facié de blanc. Bas bord, rouge facié de bleu.

De ſix rumbs. Stribord, bleu facié de blanc. Bas-bord, bleu facié de rouge.

De huit rumbs. Stribord, blanc bordé de rouge. Bas-bord, blanc bordé de bleu. Revirer par la contre-marche, rouge bordé de blanc; la nuit deux coups de canon précipités, & un poſé. Revirer tous enſemble, rouge bordé de bleu; la nuit un coup de canon & deux précipités. Revirer vent arriere, blanc bordé de rouge; la nuit quatre coups de canon poſés.

Signaux *de chaſſe & de combat*, (*Marine.*) *Pavillon de ſous le mât de miſaine.* Se rallier, blanc & rouge. Donner chaſſe à une armée qui fuit, blanc & bleu. Donner chaſſe à des vaiſſeaux qu'on veut reconnoître, rouge & bleu. Aller à l'abordage, blanc facié de rouge. Doubler les ennemis, blanc facié de bleu. Apprêter les brûlots, rouge facié de blanc. Envoyer les brûlots aux ennemis, rouge facié de bleu. Commencer le combat, trois coups précipités. Finir le combat, le général amene ſon pavillon & ſon enſeigne. Finir la chaſſe, le général amene ſon pavillon, avec un coup de canon.

Signaux de conſeils. Pavillon au bâton d'enſeigne. Conſeil des généraux, blanc & rouge. Conſeil des capitaines, blanc & bleu. Conſeil des commiſſaires, rouge & bleu.

Signaux de conſultation. Pavillon au bâton d'enſeigne. Demande. Pour combattre, blanc facié de rouge. Pour relâcher, blanc facié de bleu. Pour pourſuivre l'ennemi, rouge facié de blanc. Pour faire retraite, rouge facié de bleu. *Réponſe*, flamme blanche au même endroit, pour l'affirmative; & flamme rouge pour la négative.

Signaux *pour faire venir à l'amiral. Flamme au bout de la vergue d'artimon.* (*Marine.*) à l'ordre, blanche; les chaloupes armées, rouge; les vaiſſeaux, bleu; le commandant du vaiſſeau, blanche & rouge.

Signaux de mouillage. Pour mouiller, deux coups de canon précipités, & deux poſés ou une enſeigne bleue.

Pour affourcher, une petite ancre, & une enſeigne blanche & bleue.

Pour déſaffourcher, une groſſe ancre & une enſeigne rouge & bleue.

Signaux des particuliers pour avertir le général: pavillon au beaupré & au bâton d'enſeigne. Quand on voit la terre, rayé blanc & rouge.

Quand on voit des vaiſſeaux étrangers, rouge.

Quand on voit une flotte, rayé blanc & bleu.

Quand on voit les ennemis, rayé rouge & bleu.

Quand on eſt près du danger, écartelé blanc & rouge, avec un coup de canon.

Quand on veut parler au général, écartelé rouge & bleu; & ſi la choſe preſſe, un coup de canon.

Flamme au bâton d'enſeigne. Quand on a des malades, blanche.

Quand on fait eau, rouge.

Quand on n'a d'eau que pour peu de jours, bleue.

Quand on manque de bois, blanche & rouge.

Quand on manque de pain, blanche & bleue.

A tous ces *ſignaux*, le général répond de même, & alors les particuliers amenent & hiſſent leur *ſignal* autant de fois qu'il eſt néceſſaire pour exprimer le nombre des choſes dont il s'agit.

Tout ceci eſt fort bien imaginé; il y a cependant une petite difficulté, c'eſt que le mêlange des couleurs eſt très-difficile à diſtinguer lorſque les vaiſſeaux ſont un peu éloignés. Pour remédier à cela, j'ai propoſé, dans l'idée de l'état d'armement des vaiſſeaux de France, de ſe fixer au rouge & au blanc; & avancé que de quarante pavillons ſeuls ou joints avec autant de flammes ſemblables, & mis en divers lieux, feroient plus de dix mille *ſignaux*, & ſerviroient par conſéquent à donner autant d'ordres différens, ſans compter quarante gaillardets, qui ſe multiplieroient tous ſeuls à plus de 120, en les changeant de place.

On peut employer ſur les galeres les mêmes *ſignaux*, & pour les placer, on doit choiſir la poupe & le deſſus du calut des arbres, qui ſont les endroits les plus viſibles.

Signaux, (*Marine.*) ce ſont les noms & ſouſcriptions de ceux qu'on enrôle qui ſavent ſigner, ou leurs marques & traits informes qu'ils font avec la plume, quand ils ne ſavent pas écrire leur nom.

SIGNALEMENT, ſ. m. (*Gramm.*) deſcription de la perſonne faite par tous ſes caracteres extérieurs, que l'on donne à un prevôt de maréchauſſée, à un ſergent, à un exempt, pour reconnoître l'homme & s'en ſaiſir. On donne le *ſignalement* d'un moine échappé de ſon couvent, d'une religieuſe fugitive, d'un criminel, d'un deſerteur. Quoique ces ſortes de deſcriptions ſoient très-imparfaites, cependant elles contiennent toujours quelque choſe de ſpécifique; & ceux à qui on les confie ont une ſi grande habitude à les rapporter aux perſonnes déſignées, que s'il leur arrive quelquefois de trouver de la reſſemblance entre un *ſignalement* & une autre perſonne que celle du *ſignalement*, il ne leur arrive jamais de rencontrer celle-ci, & de s'y méprendre. Avec un *ſignalement* un peu détaillé, ils prennent de tems en tems celui qu'il ne faut pas prendre, mais ils ne manquent jamais celui à qui l'on en veut, s'il ſe préſente à eux.

SIGNALER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt déſigner par un ſignalement.

Signaler, c'eſt rendre remarquable, prouver avec publicité, montrer dans des circonſtances difficiles quelque qualité rare en elle-même, ou commune en elle-même, mais rare par ſon intimité, ou le degré de force. Il a *ſignalé* ſon courage; il a pardevers lui des actions *ſignalées* de générosité, d'humanité, de grandeur d'ame. Il ſe prend rarement en mauvaiſe part; cependant ſi l'on dit un avocat *ſignalé*, on dit auſſi un *ſignalé* fripon.

SIGNANDAIRE, ſ. m. (*Gram. & Juriſpr.*) terme de pratique par lequel on entend quelqu'un qui ſait & peut ſigner, ou qui a ſigné. Dans les actes importans, tels que les teſtamens, donations, criées, il faut des témoins *ſignandaires*, c'eſt-à-dire qui ſignent effectivement les actes, & non de ceux qui déclarent qu'ils ne le ſavent ou ne peuvent ſigner. *Voyez* Signature & Témoin. (*A*)

SIGNATURE, ſ. f. (*Botan.*) rapport ridicule des plantes entre leur figure & leurs effets. Ce ſyſtème extravagant n'a que trop régné. (*D. J.*)

Signature, (*Juriſprud.*) eſt la ſouſcription d'un acte, ou l'appoſition du nom de quelqu'un au bas de cet acte, miſe de ſa propre main.

Anciennement du tems que l'uſage des lettres étoit fort négligé, on ne ſignoit point les actes; au lieu de *ſignature*, on mettoit ſon ſceau ou cachet.

Les notaires ſignoient bien leurs actes, mais ordinairement les parties ne ſignoient pas avec eux; c'eſt pourquoi l'ordonnance d'Orléans en 1560, *article* 84, leur enjoignit de faire ſigner les parties & les témoins inſtrumentaires. Ce qui fut renouvellé par l'ordonnance de Blois en 1579, *article* 165.

Il y a des actes ſous *ſignature* authentique, d'autres ſous *ſignature* privée ou ſous ſeing privé, ce qui eſt la même choſe.

La *ſignature* des parties, des témoins, & des officiers publics, dont les actes doivent être ſouſcrits, eſt ce qui donne la perfection à l'acte juſque là; & tant qu'il manque quelqu'une des *ſignatures* néceſſaires, l'acte eſt imparfait.

Dans les jugemens rendus à l'audience, c'eſt la prononciation qui en fixe la date; mais dans les procès par écrit, c'eſt la *ſignature* du juge ou du greffier. *Voyez* Acte, Jugement, Notaire, Sceau, Seing, Témoin. (*A*)

Signature de cour de Rome, eſt une réponſe du pape au bas d'une ſupplique, par laquelle il accorde à l'impétrant la grace ou le bénéfice qu'il lui demande.

En

En matiere de bénéfice, cette *ſignature* tient lieu de proviſions, excepté pour les bénéfices conſiſtoriaux ou chefs de communauté, pour leſquels une ſimple *ſignature* ne ſuffit pas, étant néceſſaire d'obtenir des bulles.

Sous le terme de *ſignature*, on entend non-ſeulement la *ſignature* proprement dite, mais auſſi la ſupplique ou acte au bas duquel elle eſt apposée, lequel prend ſon nom de la *ſignature* qui eſt au bas.

La *ſignature* contient les clauſes, dérogations & diſpenſes, avec leſquelles la grace ou le bénéfice ſont accordés avec la commiſſion pour l'exécuter.

Toute *ſignature* ou réponſe à une ſupplique qui porte diſpenſe ou proviſion de dignité dans une cathédrale ou collégiale, prieurés conventuels, canonicats de cathédrale, doit être ſignée par le pape même, qui répond par ces mots *fiat ut petitur*; les autres *ſignatures* ſont données par un officier de la chancellerie romaine, appellé *préfet de la ſignature de grace*, qui répond la ſupplique en ces termes: *Conceſſum ut petitur, in præſentia D. N. papæ*.

La date de la *ſignature* ſe prend ordinairement du jour que la ſupplique a été miſe entre les mains du dataire, & non pas ſeulement du jour qu'elle a été répondue.

Il eſt d'uſage en France que les *ſignatures* originales de cour de Rome y font foi, pourvu qu'elles ſoient vérifiées par un certificat de deux expéditionnaires.

Ces *ſignatures* ſuffiſent pour prendre poſſeſſion des bénéfices ordinaires, pour leſquels il ne faut pas de bulles.

Il y a trois ſortes de *ſignatures*; l'une en forme gracieuſe, l'autre *in forma dignum antiqua*, la troiſieme *in forma dignum noviſſima*, dont on trouvera l'explication ci-après, *Voyez l'uſage & pratique de cour de Rome* de Caſtel. *(A)*

Signature authentique, qu'on appelle auſſi *ſignature publique*, eſt celle qui eſt émanée d'un officier public, & qui fait foi en juſtice, ſans qu'il ſoit beſoin de la faire reconnoître. *Voyez* Signature privée. *(A)*

Signature *in forma dignum noviſſima*, eſt une ſeconde *ſignature* que le pape accorde par forme de lettre executoriale, faute par l'ordinaire d'exécuter dans les trente jours la commiſſion portée par la *ſignature*, le pape enjoint à ſon refus à l'ordinaire plus voiſin de l'exécuter. *Voyez* Caſtel.

Signature *in forma dignum antiqua*, eſt une *ſignature* de cour de Rome ainſi appellée, parce qu'elle commence par ces mots *dignum arbitramur*. C'eſt celle dont le pape uſe pour les cures & dignités, les canonicats des égliſes cathédrales, & pour les dévoluts, *dont il ne pourvoit l'impétrant que ſous la condition de ne pourvoir prendre poſſeſſion du bénéfice qu'après avoir obtenu le viſa* de l'ordinaire dont il dépend. *Voyez* Caſtel.

Signature en forme gracieuse, eſt une *ſignature* de cour de Rome qui s'expédie ſur une atteſtation de l'ordinaire; c'eſt pourquoi elle ne contient point de commiſſion de procéder préalablement à l'examen de l'impétrant, de maniere que celui-ci, en vertu de cette proviſion, peut ſe faire mettre en poſſeſſion *auctoritate propria*, ſans aucun *viſa* de l'ordinaire.

Signature de justice, eſt une *ſignature* de cour de Rome donnée ſur quelque matiere de juriſdiction contentieuſe, dans l'aſſemblée des officiers prépoſés pour cet effet, appellée auſſi la *ſignature de juſtice*; telles ſont les commiſſions, délégations, reſcrits, & autres actes qui ſont adreſſés aux tribunaux où ſe rend la juſtice. *Voyez l'uſage & pratique de cour de Rome* de Caſtel, *tom. I. p.* 10. & le *mot* Signature de grace.

Signature originale, c'eſt celle qui eſt écrite de la main même de celui dont elle contient le nom, à la différence des *ſignatures* qui ſont copiées d'une main étrangere, & ſeulement par forme de mention des vraies *ſignatures*.

Signature privée, eſt celle qui émane d'une perſonne privée, c'eſt-à-dire, qui n'a point de caractere public.

Ces ſortes de *ſignatures* ne font point foi en juſtice, juſqu'à ce qu'elles y ſoient reconnues. *Voyez ci-après* Signature publique. *(A)*

Signature publique, *voyez ci-devant* Signature authentique.

Signature, *terme d'*[illegible] c'eſt un ſigne ou une marque que l'on met au bas des pages au-deſſous de la derniere ligne, pour la facilité de la reliure, & pour faire connoître l'ordre des cahiers & des pages qui les compoſent. Les *ſignatures* ſe marquent avec des lettres initiales qui changent à chaque cahier. S'il y a plus de cahiers que l'alphabet n'a de lettres, on ajoute à l'initiale un caractere courant de même ſorte, c'eſt-à-dire un petit *a* à la ſuite d'un grand *A*, & ainſi de ſuite, ce qu'on redouble tant qu'il eſt néceſſaire. Pour indiquer l'ordre des feuilles qui compoſent chaque cahier, on ajoute après la lettre initiale quelques chiffres qui ne paſſent pas le milieu du cahier, & qui par leur nombre marquent le format de l'édition. *(D. J.)*

SIGNE, ſ. m. (*Métaphyſ.*) Le *ſigne* eſt tout ce qui eſt deſtiné à repréſenter une choſe. Le *ſigne* enferme deux idées, l'une de la choſe qui repréſente, l'autre de la choſe repréſentée; & ſa nature conſiſte à exciter la ſeconde par la premiere.

On peut faire diverſes diviſions des *ſignes*, mais nous nous contenterons ici de trois, qui ſont de plus grande utilité.

Je diſtingue trois ſortes de *ſignes*; 1°. les *ſignes* accidentels, ou les objets que quelques circonſtances particulieres ont liés avec quelques-unes de nos idées, enſorte qu'ils ſont propres à les réveiller: 2°. les *ſignes* naturels ou les cris que la nature a établis pour les ſentimens de joie, de crainte, de douleur, *&c.* 3°. les *ſignes* d'inſtitution, ou ceux que nous avons nous-mêmes choiſis, & qui n'ont qu'un rapport arbitraire avec nos idées. Ces derniers *ſignes* ſont néceſſaires à l'homme, pour que l'exercice de ſon imagination ſoit en ſon pouvoir.

Signe *en Algebre* ſe dit de ces caracteres + & —, plus & moins, qu'on met au-devant des quantités algébriques. *Voyez* Caractere, Algebre, *&c.*

Signes ſemblables, voyez Semblable.

Signe radical, c'eſt le *ſigne* $\sqrt{}$ qu'on met au-devant d'une quantité radicale. *Voyez* Radical & Racine. *(O)*

Signe, *en Aſtronomie*, eſt la douzieme partie de l'écliptique ou du zodiaque, ou une portion de ce cercle qui contient trente degrés. *Voyez* Zodiaque.

Les anciens ont diviſé le zodiaque en douze ſegmens nommés *ſignes*; en commençant par le point d'interſection de l'écliptique avec l'équinoxial, ces *ſignes* furent déſignés par les douze conſtellations qui occupoient ces ſegmens du tems d'Hipparque. Mais depuis ce tems ces conſtellations ont tellement changé de place, par la préceſſion de l'équinoxe, que le bélier eſt maintenant dans le taureau, le taureau dans les gemeaux, *&c. Voyez* Précession, Equinoxe, *&c.*

Voici les noms de ces douze *ſignes* & leur ordre: *aries, taurus, gemini, cancer, leo, virgo, libra, ſcorpio, ſagittarius, capricornus, aquarius, piſces*, en françois, *le bélier, le taureau, les gemeaux, l'écreviſſe* ou *le cancer, le lion, la vierge, la balance, le ſcorpion, le ſagittaire, le capricorne, le verſeau, les poiſſons*. On les peut voir avec leurs différentes étoiles, ſous l'*article* qui leur eſt particulier, *&c.*

On diſtingue les *ſignes* par rapport à la ſaiſon de l'année où le ſoleil y ſéjourne, en *ſignes* de printems, d'été, d'automne & d'hiver. *Voyez* Printems, Eté, *&c.*

Les *ſignes* du printems ſont *aries, taurus, gemini*, le bélier, le taureau, les gemeaux; ceux de l'été ſont *cancer, leo, virgo*, l'écreviſſe, le lion, la vierge; ceux d'automne ſont *libra, ſcorpio, ſagittarius*, la balance, le ſcorpion, le ſagittaire; ceux d'hiver ſont *capricornus, aquarius, piſces*, le capricorne, le verſeau, les poiſſons.

Les *ſignes* du printems & ceux d'été ſont auſſi nommés *ſeptentrionaux*; & ceux d'automne & d'hiver ſont appellés *ſignes méridionaux*; parce que durant le printems & l'été, le ſoleil eſt ſur l'hémiſphere ſeptentrional de la terre, que nous occupons; & pendant l'automne & l'hiver, il eſt ſur l'hémiſphere méridional. *(O)*

Signe, (*Médecine ſéméiotiq.*) on appelle de ce nom tout effet apparent, par le moyen duquel on parvient à la connoiſſance d'un effet plus caché, dérobé au témoignage des ſens. Ainſi le phénomène ou ſymptome, peut devenir un *ſigne* lorſqu'on ceſſe de le conſidérer abſtractivement, & qu'on s'en ſert comme d'un flambeau pour percer dans l'intérieur obſcur de l'homme ſain ou malade. Le pouls eſt, par exemple, un phénomène qui frappe les ſens dans l'économie

mie animale; j'en ferai un *ſigne* ſi je remonte par ſon moyen à la connoiſſance du mouvement du ſang & de la vie; ſi, quand je le trouve bien régulier, j'en conclus que le ſujet eſt bien portant; ou quand, inſtruit par ſes diverſes irrégularités, je découvre différentes maladies. Toutes ces différentes modifications peuvent être autant de *ſignes* qui m'éclairent pour la connoiſſance de la ſanté ou des maladies. Il n'eſt point d'action, point d'effet ſenſible dans le corps humain, qui ne puiſſe fournir quelque *ſigne*. Les effets ſont tous *ſignes* de leurs cauſes; mais tous les *ſignes* doivent être fondés ſur l'obſervation ſouvent réitérée, afin que la correſpondance, la relation entre le *ſigne* & la choſe *ſignifiée*, ſoient ſolidement établies. C'eſt la difficulté de connoître & de fixer comme il faut ce rapport, qui a embarraſſé les premiers ſéméiologiſtes, & qui doit leur avoir coûté un travail & un tems infinis. *Voyez* SÉMÉIOTIQUE. Combien d'obſervations n'a-t-il pas fallu pour décider & conſtater la valeur des divers *ſignes*, ou même d'un ſeul dans les différens ſujets, les différentes maladies & les diverſes circonſtances? C'eſt à Hippocrate que la ſcience des *ſignes* a le plus d'obligations: le premier ſéméioticien a été le plus grand; aucun médecin poſtérieur, quoique enrichi des tréſors de cet illuſtre légiſlateur de la médecine, n'a été au-deſſus de lui; il s'en eſt même trouvé peu qui l'aient égalé, c'eſt-à-dire qui aient ſu mettre en uſage tous les *ſignes* qu'il avoit établis.

On peut, à la faveur des *ſignes*, acquérir trois ſortes de connoiſſances; ou remonter aux tems paſſés, & s'inſtruire par les effets préſens de ceux qui ont précédé; ou diſſiper l'obſcurité répandue ſur des objets préſens; ou enfin porter un œil pénétrant ſur les évenemens futurs. On appelle *anamneſtiques* tous les *ſignes* qui nous rappellent l'état dans lequel le corps s'eſt trouvé plus ou moins long-tems auparavant; de ce nombre ſont les creux en différentes parties du corps, qui font connoître que la petite vérole a précédé; les cicatrices, *ſignes* des bleſſures paſſées, *&c.* Les ſeconds, qui nous éclairent ſur l'état préſent de la ſanté ou de la maladie, ſont appellés *dignoſtics*; ils ſont extrèmement variés dans la maladie, pouvant avoir pour objet de déterminer le genre, l'eſpece, le caractere particulier, le ſiege, *&c.* de l'affection préſente. Enfin on a donné le nom de *ſignes prognoſtics* à ceux qui mettent le médecin à portée de lire dans l'avenir, ſoit en ſanté ou en maladie; ces *ſignes* ſont extrèmement étendus, difficiles à ſaiſir & à bien évaluer; ils exigent une grande habitude à obſerver, beaucoup de travail & de pénétration; leur avantage compenſe bien au-delà toutes ces difficultés. *Voyez* ANAMNESTIQUE, DIAGNOSTIC, PROGNOSTIC, *& tous les articles particuliers de Séméiotique.*

Parmi les *ſignes*, il y en a qui ſont communs à pluſieurs maladies, & qu'on appelle *équivoques*; ils indiquent différentes choſes, ſuivant les circonſtances dans leſquelles ils ſe rencontrent. Telle eſt, par exemple, la limpidité de l'urine, qui dans les fievres aiguës annonce le délire; dans les coliques néphrétiques, le paroxyſme prochain, de même que chez les perſonnes vaporeuſes, & dans les fievres intermittentes; & quelquefois n'eſt qu'une ſuite & un *ſigne* d'abondantes boiſſons aqueuſes.

D'autres *ſignes* ſont plus diſtinctifs; on leur a donné le nom de *pathognomonique*, lorſqu'ils ont toujours la même *ſignification*, & qu'ils ne ſauroient exiſter ſans que cette ſeule choſe *ſignifiée* n'exiſte auſſi. Telle eſt la viteſſe du pouls dans la fievre, l'excrétion de ſemence dans la gonorrhée, *&c.* Il eſt rare de trouver des maladies caractériſées par un ſeul *ſigne* pathognomonique; la plûpart ne ſont diſtinguées que par l'enſemble de pluſieurs *ſignes*, qui ne ſont pathognomoniques que lorſqu'ils ſont raſſemblés. Telle eſt la pleuréſie, qui eſt marquée par le concours d'un point de côté, d'une difficulté de reſpirer, de la toux & d'une fievre aiguë, *&c.* Le défaut d'un de ces *ſignes* rendroit le diagnoſtic incertain.

SIGNES *de Muſique*, ſont en général, tous les caracteres dont on ſe ſert pour noter la muſique. Mais ce mot s'entend plus communément des dièzes, bémols, béquarres, points, repriſes, pauſes, guidons, & généralement [illegible] ces petits caracteres détachés, qui ſont moins des notes véritables, que des modifications des notes & de la maniere de les chanter. *Voyez tous ces mots.* (S)

SIGNES *écriture par*, (*Littérat.*) l'écriture par *ſignes*, par caracteres, par notes, ou par abréviations, eſt une ſeule & même choſe. *Voyez* APRÉVIAT[illegible] CARACTERE, NOTE, *&c.*

Nous nous contenterons de remarquer ici, [illegible] Plutarque, dans la *Vie de Caton d'Utique*, fait Cic[illegible] inventeur de la maniere d'écrire avec des *ſigne*[illegible] l'occaſion de la conſpiration de Catilina; & qu'il [illegible] roît par une lettre du *livre XIII.* Atticus, qu'il ſe [illegible] voit de cette maniere d'écrire, puiſqu'il y fait [illegible] tion de ce qu'il écrivoit, διὰ σημείων, par *ſignes* [illegible] preſſion qui fait voir que cet art étoit em[illegible]unté [illegible] Grecs. Dion Caſſius, dans le *LV. livr*[illegible] de ſon [illegible]ſtoire, nous apprend que Mécène le [illegible] public par Aquila ſon affranchi. [illegible] Suétone, que Céſar lui-même écri[illegible]ignes, *per notas*. Dans la vie de Ga[illegible] cette façon de parler: *Quia notata* [illegible]*a, erat ſumma, ne hæc quidem accepit* [illegible] encore ſur ce ſujet, un paſſage remarqua[illegible] le digeſte, *lib. XXIX. Lucius Titius miles*, [illegible]*o ſuo teſtamentum ſcribendum* notis *dictavit, & a*[illegible]*equam litteris perſcriberetur, vitâ defunctus eſt*. Voici le portrait que Manilius, dans le *IV. liv. de ſes Aſtronomiques*, fait d'un notaire:

> *Hic & ſcriptor erit velox, cui littera verbum eſt,*
> *Quique* notis *linguam ſuperet, curſimque loquentis*
> *Excipiat longas nova per compendia voces.*

Baxter a du penchant à croire que cette maniere d'écrire étoit générale, avant qu'un muſicien eût inventé l'alphabet; car Ariſtoxene, contemporain d'Ariſtote, dans ſon *traité de la Muſique*, fait de l'art d'écrire γραμματική, une partie de la Muſique. Le même Baxter croit que les notes de Muſique, & les caracteres dont ſe ſervent les Médecins, ſont encore des reſtes de ces anciens caracteres ou *notæ*; pour ne rien dire des *ſiglæ* romaines, ainſi nommées pour *ſingulæ*, qui n'étoient autre choſe qu'une ou deux lettres, pour exprimer tout un mot, & qui par conſéquent étoient plutôt des *abréviations*, que des *ſignes* ou des chiffres. Les ἱερὰ γράμματα des Egyptiens étoient des *ſignes* ſacrés, *notæ ſacræ*, empruntés des interpretes des ſonges. Artémidore appelle par-tout ces ſymboles ſacrés σημεῖα, terme qui dans l'Ecriture-ſainte marque auſſi des *prodiges*. *Quam ſcitè per* notas *nos certioris facit Jupiter*, dit Cicéron dans ſon traité *de divinatione*. On peut faire quelques conjectures ſur la figure de ces *ſignes*, par les noms qu'Apulée leur donne, les appellant *ignorabiles litteras*, *nodos*, *apices condenſos*, & par cette épigramme de Nicéarque.

> Ὄττας μυρμάκων τρυπήματα λοξὰ καὶ ὀρθά,
> Γράμματα τῶν λιβυκῶν, κῶλα καὶ φρύγια.

D'où l'on peut conclure qu'on regardoit cette maniere d'écrire comme celle qui étoit généralement en uſage parmi les barbares, comme elle l'eſt encore aujourd'hui chez les Chinois. (*D. J.*)

SIGNER, v. act. (*Gramm.*) écrire ſon nom de ſa propre main au bas d'un acte, ſoit pardevant notaires, ſoit ſous ſeing-privé, pour l'approuver & conſentir de l'exécuter. *Voyez* SOUSCRIRE & SOUSSIGNER. *Dictionn. de Comm.* Voyez *les articles* SIGNATURE.

SIGNER, (*Orfévrerie.*) c'eſt marquer l'argenterie & l'orfévrerie du poinçon. Chaque orfevre ou argentier, a ſon poinçon particulier; & par les ordonnances il leur eſt enjoint de *ſigner* de leur poinçon toute la vaiſſelle & autres choſes qu'ils fabriquent. L'argenterie qui n'eſt point *ſignée* ſe vend toujours à plus bas prix que celle qui eſt marquée du poinçon de l'ouvrier; car ce défaut fait connoître qu'elle n'eſt pas au titre preſcrit, & qu'il y a trop d'alliage. (*D. J.*)

SIGNER, *terme de Vitrier*, c'eſt marquer avec la drague, trempée dans du blanc broyé avec de l'eau de gomme, ou ſimplement avec de la craie, les endroits des pieces de verre que l'on veut couper avec le diamant. (*D. J.*)

SIGNET, ſ. m. *terme de Relieur*, ce qui ſert à marquer les endroits d'un livre d'uſage, qu'on veut trouver promptement. C'eſt une eſpece de bouton un peu orné, d'où pendent pluſieurs filets, ou rubans qu'on met dans un bréviaire, dans des heures, dans les bibles, *&c.* (*D. J.*)

SIGNET, *en terme d'Eguilletier*, eſt s'il faut ainſi parler, une touffe de pluſieurs petits rubans montés ſur une petite pelotte, & garnis à l'autre bout de ferrets en maniere d'anneaux, pour empêcher la ſoie de [illegible]ſiler. *Voy.* [illegible] SI-

SIGNIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Latium, à quelques milles au nord de Norba. Tarquin le Superbe y envoya une colonie, comme nous le voyons dans Tite-Live, *lib. I. c. lv. Signiam, Circejoſque colonos miſit, præſidia urbi futura terra marique*. Le même hiſtorien, *lib. II. c. xxj.* ajoute que cette colonie fut augmentée & renouvellée ſous les conſuls: *Signia colonia, quam rex Tarquinius deduxerat, ſuppleto numero colonorum, iterum deducta eſt.* Silius Italicus, *lib. VIII. vers* 379. reproche à cette ville la mauvaiſe qualité de ſon vin:

Spumans inimico Signia *muſto*.

Et Martial, *lib. XIII. épigram. cxvj.* ſpécifie la mauvaiſe qualité de ce vin:

Potabis liquidum Signina *morantia ventrem*.

Les habitans de cette ville ſont appellés *Signini* par Tite-Live, *lib. XXVII. c. x.* & par Pline, *lib. III. c. v.* Elle conſerve ſon ancien nom à quelque changement près, car on la nomme *Segni*.

Signia eſt encore une montagne de l'Aſie mineure dans la grande Phrygie, Pline, *l. V. c. xix.* dit que la ville d'Apamée étoit au pié de cette montagne. (*D. J.*)

SIGNIFICATIF, adj. (*Gram.*) qui caractériſe, qui marque, qui ne laiſſe aucun doute. Il s'eſt expliqué là-deſſus d'un ton & en des termes très-*ſignificatifs*, prenez-y garde.

SIGNIFICATIFS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom donné par quelques auteurs aux ſacramentaires, qui diſent que dans l'Euchariſtie il n'y a plus que le ſigne du corps de J. C. *Stranphinlus. Sandere*.

SIGNIFICATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſp.*) eſt un acte par lequel on notifie quelque choſe à une autre perſonne.

Les *ſignifications* ſont faites les unes par les huiſſiers & ſergens, d'autres ſe font de procureur à procureur.

On ſignifie à perſonne ou à domicile; à perſonne, quand on notifie à la perſonne même ce que l'on a à lui dire; à domicile, lorſque l'huiſſier ſe tranſporte au domicile de la perſonne, pour y notifier ce dont il s'agit. *Voy.* AJOURNEMENT, EXPLOIT, HUISSIER, PROCUREUR, SERGENT. (*A*)

SIGNIFIER, v. act. (*Gramm.*) marquer, déſigner, être le ſigne. Que *ſignifie* ce propos, ce geſte, cette conduite? Toutes ſes proteſtations ne *ſignifient* rien. Faites-lui *ſignifier* vos demandes. *Voyez l'article* SIGNIFICATION.

SIGNINUM opus, (*Archit. rom.*) c'eſt du ciment fait de chaux & de briques pilées. Ce mortier étoit ainſi appellé à cauſe du pays des Signiens, où ſe prenoient les meilleures briques pour le ciment. Vitruve entend quelquefois néanmoins par le *ſigninum*, toute ſorte de mortier; & en particulier, le mortier fait de chaux, de ſable & de gros cailloux mêlés enſemble, dont on formoit des citernes. (*D. J.*)

SIGTUNA, (*Géogr. mod.*) on écrit auſſi *Sictuna*, *Sigtunia*, *Sigtune*; ville de Suede dans l'Uplande, ſur le bord du lac Maler, entre Upſal & Stockolm. Elle eſt très-ancienne, & Jean Magnus croit que Siggon V. roi de Suede, la fit bâtir pour oppoſer une barriere aux courſes des Finlandois, accoutumés à venir ravager la Suede.

SIGUENZA *ou* SIGUENÇA, (*Géog. mod.*) en latin *Segontia*; ancienne petite ville d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille, ſur une hauteur, au pié du mont Atiença, près du Hénarès. Elle eſt défendue par une enceinte de murailles, un château & un arſénal. Son évêché qui eſt ſuffragant de Tolede, vaut trente à quarante mille ducats de revenu. Son univerſité, aujourd'hui ſi miſérable, a été fondée en 1600, ſous le regne de Ferdinand V. *Long.* 15. 14. *latit.* 41. 5. (*D. J.*)

SIGUETTE, ſ. f. (*Manege.*) c'eſt un caveſſon, une eſpece de demi-cercle de fer creux & voûté, & avec des dents de fer comme celles d'une ſcie. Il eſt tourné en demi-cercle, & quelquefois compoſé de pluſieurs pieces qui ſe joignent par des charnieres. Il eſt monté d'une têtiere & de deux longes, & ſert à dompter les chevaux fougueux. Il y a une autre eſpece de *ſiguette*, qui eſt un fer rond & d'une ſeule piece, & qui eſt couſue ſous la muſerolle de la bride, pour qu'elle ne paroiſſe pas. On la fait agir par une martingale lorſque le cheval bat à la main.

SIGULONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie. Ptolomée, *l. II.* dit qu'ils habitoient dans la partie occidentale de la Cherſonnèſe cimbrique, au nord des Saxons. (*D. J.*)

SIHUN, SIHON, SIHOUN, (*Géog. mod.*) grand fleuve d'Aſie, qui ſépare la Tranſoxane du pays de Gété. Les Arabes appellent la province de *Marouaralnahar*, toute l'étendue de pays qui eſt compriſe entre les fleuves *Sihun* & *Gihun*. Le fleuve *Sihun* eſt le Jaxartes des anciens, & le fleuve Gihun, eſt le Bactrus ou l'Oxus. Le *Sihun*, ſuivant le P. Gaubil, prend ſa ſource ſous le 97^{d}. 13'. *de longitude*, & *au* 40^{d}. *de latitude*. (*D. J.*)

SJIROGGI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau du Japon, dont l'écorce eſt raboteuſe, les feuilles longues de trois pouces, pointues aux deux extrémités, ſans découpures. Ses fleurs, placées ſur des pédicules diſpoſés en ombelle, ſont en grand nombre, petites & pentapétales. Ses baies, en hiver, après la chûte des feuilles, ſont d'un beau rouge, moins groſſes qu'un pois, d'une chaire blanche, pulpuleuſe & amere. Ses graines ſont triangulaires & de la groſſeur de celles du carvi. On diſtingue au Japon un autre *ſjiroggi*, nommé vulgairement *namome*, petit arbre dont les feuilles ſont creuſes dans leur longueur, recourbées, & très-légerement dentelées à leur bord. Ses baies ſont à-peu-près de la groſſeur d'une ceriſe; & ſes ſemences, qui ſont en petit nombre, de celle de la graine de cumin.

SIKI, (*Géog. mod.*) village de la Turquie, en Aſie, ſur la côte de la Propontide. Il eſt peu éloigné du golphe de Montaquia, & eſt appellé *Sequino* dans nos cartes. Mais *Siki* eſt ſon véritable nom, qu'il a pris de ſon terroir plein de figuiers ſauvages. On ſait que *ſiki* veut dire en grec une *figue*. Ce village eſt grand, & a une égliſe que les Grecs appellent *Agios ſtrategos*; c'eſt auſſi le nom qu'ils donnent quelquefois à l'archange Saint Michel, comme qui diroit le *ſaint capitaine*. Près du rivage, on découvre une fontaine appellée *chriſtos*, à laquelle ils attribuent des miracles. Ils en nomment l'eau *agiaſma*, c'eſt-à-dire, *l'eau benite*. (*D. J.*)

SIKINO, (*Géog. mod.*) Σικῖνος, île de la mer Egée, entre celles de Milo & Amorgos, proche de Policandro, à huit milles de Nio. Elle a environ vingt milles de tour, & n'a point de port, ce n'eſt proprement qu'une montagne, mais qui ne laiſſe pas de produire le meilleur froment de l'Archipel.

Pline, Apollonius de Rhodes, ainſi qu'Etienne le géographe, aſſurent qu'elle ſe nommoit anciennement *Œnoé*, l'île au vin, à cauſe de la fertilité de ſes vignobles; ſur quoi le ſcholiaſte d'Apollonius remarque qu'elle prit le nom de *Sikinus*, d'un fils de Thoas, roi de Lemnos, ſeule perſonne de l'île qui ſe ſauva par l'adreſſe de ſa fille Hypſipyle, dans cette cruelle expédition où toutes les femmes égorgerent non-ſeulement leurs maris pendant la nuit, mais tous les garçons du pays, enragées de ce qu'ils leur préféroient les eſclaves qu'ils venoient de faire en Thrace. Thoas donc aborda dans l'île dont nous parlons, & fut très-bien reçu d'une nymphe qui lui fit part de ſes faveurs; Sikinus en naquit, beau garçon, qui donna ſon nom au pays.

Sikino a été du domaine des ducs de Naxie; il n'y a dans l'île qu'un bourg de même nom, & qui n'a guere plus de deux cens habitans qui ſont preſque tous grecs. *Long.* 43. 26. *latit.* 36. 35. (*D. J.*)

SIKKES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom ſous lequel les habitans du royaume d'Arrakan, ſitué dans la péninſule ultérieure de l'Inde, déſignent les miniſtres d'état & les principaux officiers du royaume.

SIKOKF *île*, (*Géog. mod.*) la troiſieme des trois grandes îles qui forment l'empire du Japon. Elle eſt preſque quarrée; & comme on l'a diviſée en quatre provinces, on l'a nommée *Sikokf*, c'eſt-à-dire, le pays des quatre provinces. (*D. J.*)

SIL, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à une eſpece d'ocre rouge; ils en diſtinguoient trois eſpeces; le *ſil atticum* étoit d'un rouge pourpre; le *ſil ſyricum* venoit de Syrie, étoit d'un rouge vif; le *ſil marmoroſum* ou marbré, qui avoit la dureté d'une pierre. Ils avoient auſſi le *ſil achaicum*, dont nous n'avons point de deſcription. M. Hill croit que le *ſil atticum romanorum* dont il eſt parlé dans Vitruve, étoit un ſable rouge & brillant préparé, qu'il ne faut

faut point confondre avec l'ocre attique dont on a parlé. *Voyez* Hill, *notes sur Théophraste*.

Sil, (*Géog. mod.*) riviere d'Asie. Elle naît aux confins du Carduel, & après avoir traversé la Circassie, elle se décharge dans la mer de Zabache. (*D. J.*)

SILA, (*Géog. anc.*) forêt d'Italie dans le Brutium, au nord de la ville de Rhegium, selon Strabon, *l. VI.* qui dit qu'on y recueilloit une sorte de poix très-estimée, appellée de-là *pix Bruttia Sila*. Cette forêt occupoit une partie de l'Apennin, ce qui fait que Pline, *l. III. c. v.* la nomme *Appenini Silva*, Sila. Il décrit aussi, *l. XVI. c. ij.* la poix que l'on recueilloit dans cette forêt. (*D. J.*)

SILAHDAR AGA, *ou* FELICTAR AGA, s. m. (*Hist. mod.*) officier du grand seigneur, tiré du corps des Itch-oglans. C'est le porte épée du sultan dans les cérémonies publiques. Le *silahdar* porte le cimeterre du grand seigneur & coupe les viandes à sa table. Il est comme le grand maître de la maison de l'empereur & regle toute sa cour. Son autorité s'étend aussi sur le reste de l'empire d'une maniere particuliere. Les grands ne lui parlent qu'avec respect, & ne lui écrivent jamais sans lui donner le titre de *musahib*, c'est-à-dire, *conseiller privé*, quoiqu'il ne le prenne point dans les actes. Sa place, qui lui permet d'approcher du sultan, l'éleve quelquefois à la plus haute faveur. Guer. *Mœurs des Turcs, tom. II.*

SILARO le, *ou* SELO, en latin *Silarus*, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure. Elle a sa source dans l'Apennin, aux confins de la Basilicate, & se jette dans le golphe de Salerne, à dix-huit milles de Salerne. (*D. J.*)

SILARUS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, aux confins des Picentins & des Lucaniens. L'embouchure de ce fleuve faisoit, selon Strabon, *l. VI.* la borne entre la côte de la mer Thyrrène & celle de la mer de Sicile. Pline, *l. III. c. v.* dit que le *Silarus* fait le commencement de la troisieme région & du pays des Lucaniens & des Brutiens. Virgile, Ptolomée, Pline, Silius Italicus, & la table de Peutinger, disent *Silarus fluvius*, ou *Silarum flumen;* mais Pomponius Mela dit *Silerus*, & Lucain, aussi-bien que Vibius Sequester, écrivent *Siler*. Le nom moderne est *il Salo*. (*D. J.*)

SILAS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde. Arrien rapporte, d'après Mégasthène, que ce fleuve sortoit d'une fontaine de même nom, qu'il couloit par le pays des Siléens, & que ses eaux étoient très-légeres. (*D. J.*)

SILATUM, s. m. (*Littérat.*) les anciens Romains nommoient ainsi la roquille de vin qu'ils prenoient le matin, parce qu'ils y faisoient infuser de la plante sili, ou seseli. C'est une vieille coutume de boire le matin quelque liqueur médicinale, plus ou moins forte. C'est ainsi que nous faisons usage de vin d'absinthe, au lieu duquel les Indiens boivent du vin imprégné du gingembre. (*D. J.*)

SILAUM, s. m. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres. Ses feuilles sont assez minces, courtes, & ressemblent beaucoup à celles du fenouil; elles sont seulement un peu plus larges. Ses semences sont longues, silonnées, & garnies d'une espece de marge ou bord feuillu. Boerhaave en compte cinq especes. (*D. J.*)

SILBERBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Silésie, vers les confins de la Bohème, dans les montagnes, près de quelques mines d'argent, qui ont occasionné son nom. (*D. J.*)

SILBIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Japygie, selon Diodore de Sicile, qui dit que les Romains l'enleverent aux Samnites. Cette ville est appellée *Silvium* par d'autres auteurs. *Voyez* Silvium. (*D. J.*)

SILCESTER, (*Géog. mod.*) ville détruite d'Angleterre, au nord du comté de Southampton, où l'on voit ses ruines. Elle fut fondée dans le iv. siecle par Constantin le jeune, fils de Constantin le grand. Les anciens l'appelloient *Vindonum*, & elle étoit la capitale des Ségontiens. Les Saxons la desolerent en s'emparant du pays, & les Danois acheverent de la ruiner. Elle occupoit alors quatre-vingt acres de terre. On y a déterré quelques médailles, & l'on y trouve encore les traces ordinaires des villes autrefois habitées par les Romains, je veux dire, un chemin royal pavé, qui passant par des lieux aujourd'hui déserts & jadis habités, cotoye les frontieres des comtés de Berk & de Wilt, & aboutit à la [illegible] de Chut, où l'on en voit les débris en quelques endroits. (*D. J.*)

SILE, (*Géog. anc.*) ville de la basse Egypte. L'itinéraire d'Antonin la place sur la route de [illegible] à Péluse, entre *Thaubasium* & *Magdolum*, [illegible] huit milles de la premiere de ces places, & [illegible] milles de la seconde. Il y a apparence que c'est la même que *Sele* de l'Augustamnique, & dont [illegible] nommé Alypius, assista au premier concil[illegible] On croit aussi que c'est la même ville qui [illegible] *Sella* dans les notices. (*D. J.*)

SILENCE, s. m. *terme relatif*, [illegible] bruit. Tout ce qui frappe l'org[illegible] le *silence*. On dit le *silence* de[illegible] est auguste, le *silence* de la nuit est doux, [illegible] forêts inspire une espece d'horreur, le *silen*[illegible]ture est grand, le *silence* des cloîtres est trom[illegible].

Silence, (*Art orat.*) le *silence* fait le beau, le noble, le pathétique dans les pensées, parce qu'il est une image de la grandeur d'ame; par exemple le *silence* d'Ajax aux enfers dans l'Odyssée, où Ulysse fait de basses soumissions à ce prince; mais Ajax ne daigne pas y répondre. Ce *silence* a je ne sai quoi de plus grand que tout ce qu'il auroit pu dire. C'est ce que Virgile a fort bien imité dans le vj. livre de l'Enéide, où Didon aux enfers traite Enée de la même maniere qu'Ajax avoit fait à Ulysse; aussi insensible, aussi froide qu'un rocher de Paros, elle s'éloigna sans lui répondre, & d'un air irrité s'enfonça dans le bois.

> *Nec magis incepto vultum sermone movetur,*
> *Quam si dura silex aut stet Marpesia cautes,*
> *Tandem proripuit sese, atque inimica refugit;*
> *In nemus umbriferum.* v. 470.

2°. Il est une seconde sorte de *silence*, qui a beaucoup de grandeur & de sublimité de sentiment en certains cas. Il consiste à ne pas daigner parler sur un sujet dont on ne pouvoit rien dire sans risquer, ou démontrer quelque apparence de bassesse d'ame, ou de faire voir une élévation capable d'irriter les autres. Le premier Scipion l'africain, obligé de comparoître devant le peuple assemblé, pour se purger du crime de péculat dont les Tribuns l'accusoient: Romains, dit-il, à pareil jour je vainquis Annibal, & soumis Carthage; allons-en rendre graces aux Dieux. En même tems il marche vers le capitole, & tout le peuple le suit. Scipion avoit le cœur trop grand pour faire le personnage d'accusé; & il faut avouer que rien n'est plus héroïque que le procédé d'un homme, qui fier de sa vertu, dédaigne de se justifier, & ne veut point d'autre juge de sa conscience.

Dans la tragédie de Nicomede, *ce prince, par les artifices d'Arsinoé sa belle-mere, est soupçonné de tremper dans une conspiration; Prusias son pere, qui ne le souhaite pas coupable, le presse de se justifier, & lui dit:*

> *Purge-toi d'un forfait si honteux & si bas.*

l'ame de Nicomede se peint dans sa réponse vraiment sublime:

> *Moi, seigneur, m'en purger! vous ne le croyez pas.*

Je ne sais ce qu'on doit le plus admirer dans la réponse de Nicomede, ou de ce qu'il ne veut pas seulement le justifier, ou de ce qu'il est si sûr & si fier de son innocence, qu'il ne croit pas que son accusateur en doute.

3°. Un ambassadeur d'Abdere, après avoir longtems harangué Agis, roi de Sparte, pour des demandes injustes, finit son discours, en lui disant: seigneur, quelle réponse rapporterai-je de votre part? Que je t'ai laissé dire tout ce que tu as voulu, & tant que tu as voulu, sans te répondre un mot. Voilà un *taire-parler* bien intelligible, dit Montagne.

4°. Mais je vais offrir un exemple de *silence* qui est bien digne de notre respect. Un pere de l'Eglise nous donne une idée de la constance de Jesus-Christ par un fort beau trait de réponse. Pour l'entendre, il faut se rappeller une circonstance de la vie d'Epictete. Un jour, comme son maître lui donnoit de grands coups sur une jambe, Epictete lui dit froidement: si vous continuez, vous casserez cette jambe; son maître irrité par ce sang froid, lui cassa la jambe: ne vous l'avois-je pas bien dit que vous casseriez cette jambe?

be? Un philosophe opposoit cette histoire aux chrétiens, en disant: votre Jesus-Christ a-t-il rien fait d'aussi beau à sa mort? Oui, dit S. Justin, il s'est tû. (*D. J.*)

SILENCE, (*Crit. sacrée.*) ce mot, outre sa signification ordinaire, se prend au figuré dans l'Ecriture; 1°. pour la patience, le repos, la tranquillité: nous les conjurons de manger leur pain, en travaillant paisiblement, *in silentio*, μετὰ ἡσυχίας, *II. Thess. iij.* 12. Ce terme 2°. désigne la retraite, la séparation du grand monde: Esther ne portoit pas ses beaux habits dans le tems de sa retraite; *in diebus silentii*. 3°. Il marque la ruine, *Dominus silere nos fecit*, *Jérem. viij.* 14. c'est-à-dire *le seigneur vous a ruiné*. (*D. J.*)

SILENCE, *dieu du*, (*Mythol.*) Ammian Marcellin dit qu'on révéroit la divinité du silence, *silentii numen colitur*. Les Egyptiens l'appelloient *Sigation*; les Grecs, *Harpocrate*; & les Romains, *Angenora*. On représentoit cette divinité ayant le doigt sur la bouche. (*D. J.*)

SILENCES, s. m. *en Musique*, sont différens signes répondans à toutes les différentes valeurs des notes; & qui, mis à la place de ces notes, marquent que tout le tems de leur valeur doit être passé en *silence*.

Quoiqu'il y ait dix valeurs de notes différentes, depuis la maxime, jusqu'à la quadruple croche, il n'y a cependant que neuf caracteres différens pour les *silences*, parce qu'il n'y en a point qui corresponde à la valeur de la maxime; mais pour en exprimer la durée, on double le bâton de quatre mesures, qui équivaut à la longue.

Ces divers *silences* sont donc, le bâton de quatre mesures, qui vaut une longue; le bâton de deux mesures, qui vaut une breve, ou quarrée; la pause, qui vaut une semi-breve, ou ronde; la demi-pause, qui vaut une *minime*, ou blanche; le soupir, qui vaut une noire; le demi-soupir, qui vaut une croche; le quart de soupir, qui vaut une double croche; le demi-quart de soupir, qui vaut une triple croche; & enfin, le seizieme de soupir, qui vaut une quadruple croche. *Voyez dans les Pl. de Musique* les figures de tous ces silences.

Il faut remarquer que le point n'a pas lieu parmi les *silences*, comme parmi les notes; car, quoiqu'une noire & un soupir soient d'égale valeur, on ne pourroit pas pointer le soupir, pour exprimer la valeur d'une noire pointée; mais il faut après le soupir écrire encore un demi-soupir; ce qui est assez mal entendu. (*S*)

SILENCIAIRE, s. m. (*Hist. rom.*) *silentiarius*; nom propre d'office parmi les esclaves des Romains; ce nom & cet office n'a été établi que vers le tems de Salvien, comme l'a prouvé Pignorius. Mais les *silenciaires*, dans la cour des empereurs, étoient des gens attachés au service de leur maison, & qui avoient un décurion à leur tête. Enfin le nom de *silenciaire* fut donné dans le bas empire, au secrétaire du cabinet de l'empereur; Charlemagne avoit un *silenciaire*. (*D. J.*)

SILENCIEUX, adj. (*Gram.*) qui garde le silence; une passion forte est ordinairement *silencieuse*; les hommes *silencieux* profitent de tout ce qui se dit, & ils sont redoutables pour ceux qui cachent au fond de leur ame, des choses qu'ils seroient bien fâchés qu'on y devinât.

SILENE, s. m. (*Botan.*) genre de plante, décrit par Dillenius, dans son *Hort. elthethensis*, *p.* 309. & que Linnæus caractérise de la maniere suivante. Le calice particulier de la fleur, est lisse, oblong, composé d'une seule feuille, découpée en cinq segmens sur les bords; la fleur est à cinq pétales, dont les pointes sont obtuses & échancrées; le nectarium, ou la partie de la couronne de la fleur, est comme formée de quelques denticules; les étamines sont dix filets qui vont en pointes aiguës; leurs bossettes sont oblongues; le germe du pistil est cylindrique; les styles, au nombre de trois, ou de cinq, sont communément de la longueur des étamines, les stigma sont toujours penchés du côté du soleil; le fruit est divisé en autant de cellules qu'il y avoit de stiles; ces cellules contiennent un grand nombre de graines taillées en forme de rein. Linn. *gen. plant. p.* 197. (*D. J.*)

SILENE, (*Mythol.*) il étoit né de Mercure, ou de Pan, & d'une nymphe. Nonnus, dans ses *dionysiaques*, le fait fils de la Terre, c'est-à-dire qu'il ignoroit son origine. *Silène*, dit Orphée, étoit fort agréable aux dieux, dans l'assemblée desquels il se trouvoit fort souvent. Il fut chargé de l'enfance de Bacchus, & l'accompagna dans ses voyages.

Tous les poëtes se sont divertis à nous peindre la figure, le caractere & les mœurs de *Silène*; à les en croire, il étoit ventru, ayant la tête chauve, un gros nez retroussé, & de longues oreilles pointues, étant tantôt monté sur un âne, sur lequel il a bien de la peine à se soutenir, & tantôt marchant appuyé sur un thyrse; c'est le compagnon, & le premier lieutenant de Bacchus; il raconte, dans le cyclope d'Eurypide, qu'il combattit les géans, à la droite de son maître, tua Encélade, & en fit voir les dépouilles au dieu, pour preuve de sa valeur; le voilà donc, malgré sa figure burlesque, travesti en grand capitaine.

Je sais bien qu'il s'attribue le nectar & l'ambroisie, comme s'il étoit un dieu céleste; mais je sais encore mieux par mes lectures, qu'il n'en aimoit pas moins la boisson de pauvres mortels, & qu'il s'en donna à cœur joie, à l'arrivée d'Ulysse dans l'antre du cyclope; personne n'ignore que les vignes sont appellées ses filles, & dans Pausanias l'Ivrognerie même lui verse du vin hors d'un gobelet.

Cependant Virgile, dans une de ses plus belles éclogues (la sixieme, que M. de Fontenelle n'a pas eu raison de critiquer), ne représente pas seulement *Silène* comme un suppôt de Bacchus, mais comme un chantre admirable, & qui dans sa jeunesse avoit fait de bonnes études philosophiques.

Deux bergers, dit le poëte, le trouverent un jour endormi au fond d'une grotte; il avoit, selon sa coutume, les veines enflées du vin qu'il avoit bû la veille, sa couronne de fleurs tombée de sa tête, étoit auprès de lui, & un vase pesant, dont l'anse étoit usée, pendoit à sa ceinture; le vieillard avoit souvent flatté les bergers de l'entendre chanter de belles choses; ils se jettent sur lui, & le lient avec des guirlandes; Eglé, la plus jolie de toutes les nymphes, Eglé survient, & se joignant à eux, les encourage; & au moment où il commençoit à ouvrir les yeux, elle lui barbouille tout le visage de jus de mûres; le bon *Silène* riant de ce badinage, leur dit, pourquoi me liez-vous mes enfans? laissez-moi libre; c'est pour vous, bergers, que je chanterai; je reserve à la charmante Eglé une autre sorte de recompense: à ces mots, il se met à commencer. Vous eussiez vû aussitôt les faunes & les bêtes farouches accourir autour de lui, & les chênes mêmes agiter leurs cimes en cadence; la lyre d'Apollon ne fit jamais tant de plaisir sur le sommet du Parnasse; jamais Orphée, sur les monts Rhodope & Ismare, ne se fit tant admirer.

Le poëte lui fait ici débiter les principes de la philosophie d'Epicure, sur la formation du monde. Il y joint beaucoup d'autres choses si jolies, que les échos des vallées, frappés de ses accords, les porterent jusqu'aux astres. Elien, de son côté, recite une conversation que *Silène* eut avec Midas sur ce monde inconnu, dont Platon & quelques autres philosophes ont tant parlé.

Voilà donc *Silène* qui, dans sa figure grotesque, étoit tout ensemble buveur, capitaine, chantre & philosophe. Après tout, Lucien paroît être celui qui en a fait le portrait le plus naïf, & c'est aussi d'après son tableau que *Silène* est représenté dans les monumens antiques; entr'autres sur une belle agathe, expliquée par Scaliger & par Casaubon. (*D. J.*)

SILENES, (*Mythol.*) les plus considérables & les plus âgés d'entre les satyres, étoient nommés *Silènes* au rapport des anciens historiens, qui les désignent souvent au pluriel; mais il y en a un principal célebre dans la fable, & à qui les poëtes ont crû devoir donner plusieurs qualités. *Voyez* SILENE, c'est son nom par excellence. (*D. J.*)

SILER, s. m. (*Botan.*) nom donné par quelques botanistes qui ont écrit en latin, à la plante séséli. *Voyez* SESELI.

Cependant le *siler* des auteurs romains désigne une plante toute différente, je veux dire, un arbrisseau qui vient dans les lieux marécageux, & qui porte des verges dures, coriaces, flexibles; & propres à toutes sortes d'ouvrages de vanniers. Les poëtes en font souvent mention avec les épithètes de *molle* & *lentum*. Les critiques modernes qui croient que le *siler* des Romains, est notre souchet, se trompent, car quoiqu'il soit vrai que le souchet naisse dans les marais, ce n'est point un arbrisseau; le *siler* des anciens est encore moins le saule, car ces deux arbustes

stes sont souvent nommés ensemble par les mêmes auteurs, comme étant des plantes différentes. Il faut néanmoins qu'elles se ressemblent à divers égards. (*D. J.*)

SILESIE, (*Géogr. mod.*) en allemand, *Schlesien*, contrée d'Allemagne, avec titre de duché, l'un des plus grands de l'Europe. Elle est bornée au nord par le marquisat de Brandebourg & par la Pologne; au midi, par la Moravie & par la Hongrie; au levant, par la Pologne encore; & au couchant, par la basse-Lusace & la Bohême.

Sa longueur est d'environ 60 milles germaniques, & sa largeur 20. L'Oder la partage en *Silésie* orientale, & *Silésie* occidentale; ce duché est presque tout environné de montagnes, d'où sortent plusieurs petites rivieres poissonneuses, & qui après avoir fertilisé le pays, se rendent dans l'Oder.

Il y a dans cette contrée plusieurs grosses villes outre Breslaw sa capitale; entre ces villes, les unes sont remarquables par leur force, les autres par leur beauté; tout le pays est fertile en blé, en grandes forêts pleines de gibier, & en pâturages, où l'on nourrit plus de bétail qu'en aucun endroit d'Allemagne. On y trouve aussi quelques mines, & l'Oder facilite le commerce de toutes ses denrées.

La *Silésie*, après avoir été possédée par les Quades & les Sarmates Lechides, resta long-tems unie à la Pologne, en formant une espece de république qui avoit ses privileges particuliers. Elle devint ensuite un fief mouvant de la couronne de Bohème, & a été possédée par la maison d'Autriche depuis l'an 1339, jusqu'en 1740; & c'est assurément un des meilleurs pays qu'elle ait eu sous sa domination.

Après la mort de l'empereur Charles VI, un jeune prince qui fera long-tems parler de lui par son génie supérieur, & par ses grandes victoires, Fréderic II. roi de prusse, reclama ses prétentions sur une partie de ce pays, & par le traité conclu à Dresde, le 25 Décembre 1745, l'impératrice reine de Hongrie & de Bohème, céda à ce prince la haute & basse *Silésie* en toute souveraineté.

On a recueilli les écrivains de l'histoire de ce pays, *Silesiacarum rerum scriptores*; ils forment trois volumes *in-fol.* publiés à Leipsick en 1729.

D'autres savans ont donné l'histoire naturelle de la *Silésie*. Tels sont Schwencfeld (Gasparus), *Tritophæum Silesiæ*, *Lignicia* 1603. *in-4°.* Hennefeld, *Silesiographia*, *Lipsiæ*, 1704. 3 *vol. in-4°.* Wolckmannus (Georg. Anton.), *Silesia subterranea*, en allemand, Léipsick, 1720., *in 4°.* (*D. J.*)

SILEX, s. m. (*Hist. nat. Minéral.*) ce mot qui est latin, a été adopté par les naturalistes françois, pour désigner en général le caillou ou la pierre à fusil, & particulierement la pierre à fusil noire, qui se trouve par masses informes & détachées dans les couches de la craie. On a déja parlé de plusieurs propriétés de cette pierre à l'*article* CAILLOU; l'on y a rapporté différens sentimens sur son origine & sa formation; cependant on a cru faire plaisir au lecteur en lui mettant ici sous les yeux des observations plus récentes qui ont été faites sur le *silex*; elles contribueront à jetter du jour sur la nature de cette pierre importante, dont la terre sert de base à l'agate, au jaspe, au quartz & aux pierres précieuses. *Voyez ces différens articles*.

Le *silex* est très-abondamment répandu dans presque toutes les parties de notre globe; il ne forme jamais de couches suivies ou de bancs, comme la pierre calcaire, les ardoises, *&c.* mais il se trouve par masses de grandeurs inégales, detachées les unes des autres. C'est surtout dans les couches de craie que l'on rencontre une grande quantité de ces pierres; elles y sont répandues par masses irrégulieres & de toutes sortes de figures. Ces sortes de *silex* sont communément noirs à l'intérieur; à l'extérieur ils sont comme enveloppés d'une croute blanche qui se distingue par sa dureté de la craie qui les environne. Ces circonstances ont fait conjecturer qu'il devoit y avoir de l'analogie entre la craie & le *silex* ou caillou; de-là quelques auteurs ont pensé que la craie n'étoit produite que par la décomposition du caillou; d'autres au contraire ont regardé le caillou comme une production de la craie. Ces sentimens sont tous deux fondés sur des raisons spécieuses; nous allons voir pour lequel il paroit plus naturel de se décider.

Le *silex* ou le caillou ne se dissout point, lorsqu'on y verse de l'acide; malgré cela si un fragment de *silex*, qui est communément tranchant & d'une couleur noirâtre à l'extérieur, demeure pendant long-tems exposé aux injures de l'air, ses angles tranchans s'émoussent à la longue, & la partie noirâtre se [illegible] d'une espece de peau blanche qui à la fin ne [illegible] paroître de noir. Cette expérience prouve [illegible] niere incontestable que l'acide de l'air, q[illegible] tre chose que l'acide vitriolique, a agi sur [illegible] re; il faut croire que la nature aidée des t[illegible] chant donner à cet acide le degré d'activité [illegible] nécessaire, vient à bout de cette dissolution [illegible] le chimiste ne peut parvenir en se serva[illegible] ordinaires, qui sont des produits de l'[illegible] *quor silicum* on voit qu'il se fait [illegible] partie du caillou qui avoit é[illegible] avec le sel alkali fixe. V[illegible] expériences prouvent q[illegible] peuvent venir à bout de dissoudre [illegible] cette pierre n'est point inattaquable pa[illegible]ns, comme quelques auteurs l'ont prét[illegible].

Lorsque l'on considere att[illegible]ement le caillou, on y trouve des caracteres qui indiquent d'une maniere sensible que cette pierre dans son origine a dû être molle, & avoir un degré de fluidité. En effet on trouve souvent dans le sein de la terre des coquilles dans l'intérieur desquelles on rencontre des cailloux de différentes couleurs qui s'y sont moulées au point de prendre parfaitement les empreintes des coquilles les plus petites dans lesquelles le suc pierreux a coulé; une *infinité* d'exemples empêchent de douter de cette vérité; en effet on trouve des échinites ou oursins, des turbinites, *&c.* qui paroissent entierement changés en *silex*. C'est aussi de cette maniere qu'ont dû se former les morceaux de bois changés en agates & en cailloux que l'on rencontre souvent en terre; la matiere lapidifique qui produit le *silex*, a dû être dans une très-grande fluidité pour s'insinuer & se mouler dans les fibres & canaux déliés, dont le bois est composé. *Voyez* PÉTRIFICATION.

Le tissu compacte & serré du *silex*, ainsi que les mamellons qui se trouvent fréquemment, soit à sa surface, soit à son intérieur, nous conduisent à croire que non-seulement la matiere dont cette pierre s'est formée a été fluide, mais encore qu'elle a été dans un état de viscosité ou d'une espece de gelée. Si la dissolution eût été parfaite, c'est-à-dire, si l'eau chargée de la matiere du caillou dissoute, n'eût eu que le point de saturation, l'évaporation eût produit du crystal de roche, c'est-à-dire des colonnes exagones terminées par une pyramide pareillement exagone, figure qui est propre à la matiere *silicée*, lorsqu'elle est pure. Mais lorsque des substances terreuses ou métalliques sont venues accidentellement se joindre à la dissolution, elles l'ont rendue opaque, *colorée* & *visqueuse*, & alors la *crystallisation n'a point pû se faire.* C'est-là vraissemblablement *la raison pourquoi* les pierres de la nature du *silex*, qui sont opaques ou fort chargées de couleur, forment presque toujours des mamellons; on en a des exemples dans les agates, les jaspes, & l'on voit que ces pierres ont souvent à leur intérieur des cavités recouvertes de mamellons très-durs, & dont la couleur varie en raison des métaux qui ont coloré la matiere, lorsqu'elle étoit fluide ou en dissolution; au lieu que quelques cailloux ont à leur intérieur des cavités couvertes de crystaux clairs & transparens, qui ont toutes les qualités du crystal de roche.

Toutes ces conjectures prendront beaucoup de vraissemblance, si l'on y joint quelques expériences que M. Swab vient de publier dans le *tome XX.* des Mémoires de l'académie de Stockholm, année 1758: le résultat de ces expériences prouve, que les acides agissent sur les verres formés par le mélange d'une terre calcaire quelconque ou de la chaux, avec de l'argille ou avec du caillou. On sait que ces substances qui seules ne se fondent point, entrent en fusion dès-lors qu'on vient à les mêler. Pour cet effet l'on n'a qu'à pulvériser ce verre, verser par-dessus de l'acide vitriolique, de l'acide nitreux ou de l'acide marin, & mettre le tout en digestion dans un lieu chaud; dans cette expérience il ne se fait point d'effervescence, malgré cela on trouve que le dissolvant que l'on a employé s'épaissit en vingt-quatre heures, & forme une matiere gélatineuse & transparente comme de l'empoi, qui s'attache au vaisseau, au fond duquel est tombée une portion du verre pulvérisé qui ne s'est point dissoute.

L'acide vitriolique combiné avec de la chaux ou avec une substance calcaire seule produit bien une espece de sel, mais non [illegible]e matiere gélatineuse,

com-

comme celle dont il s'agit ici; pour produire cet effet, il faut que la chaux ou la terre calculaire ait été fondue, c'eſt-à-dire modifiée & élaborée par ſa combinaiſon avec de l'argille ou avec une pierre de la nature du *ſilex* ou du caillou.

Les différentes gelées que M. Swab a obtenues de cette maniere, ſe durciſſoient avec le tems & acquéroient la conſiſtence d'une pierre; elles étoient communément caſſantes & remplies de gerſures; elles ſe mettoient par éclats, comme du *ſilex* ou comme du verre; elles conſervoient leur tranſparence, mais en ſe ſéchant elles prenoient une couleur plus foncée. Cette matiere gélatineuſe ſéchée attiroit fortement l'humidité de l'air, même après avoir été édulcorée; mais en la faiſant rougir au feu, ce qui la remplit de fentes, elle n'attiroit plus d'humidité de l'air. Dans cet état, ni les acides, ni les alkalis n'attaquent plus cette matiere ſemblable à une pierre. Si on l'expoſe à un feu violent excité par un ſoufflet, en une demi-heure de tems ſa ſurface ſe couvre d'une eſpece d'enduit ou de vernis, mais elle n'entre point en une fuſion parfaite, elle devient tendre & grenue ou farineuſe dans la fracture, & reſſemble à de la pierre à chaux d'un grain fin qui a été calcinée, cependant elle n'a aucune de propriétés de la chaux.

Les expériences qui précedent ont été faites par M. Swab, dans la vûe de découvrir; 1°. pourquoi certains verres étoient attaquables par les acides; il a trouvé que ceux dans la compoſition deſquels on avoit fait entrer de la chaux ou quelque pierre calcaire, étoient toujours diſſouts par les acides & formoient de la gelée. 2°. Il a voulu découvrir, ſi ce ne ſeroit pas-là la voie dont la nature ſe ſerviroit dans le ſein de la terre, pour former des *ſilex* ou du caillou. Comme cette pierre ſe trouve communément dans des couches de craie, le célebre M. Linnæus a été le premier qui ait ſoupçonné que la craie pouvoit donner naiſſance au caillou; M. Swab préſume que le caillou pourroit bien être produit par la combinaiſon d'un acide minéral avec une terre calcaire modifiée & élaborée par la nature d'une façon particuliere, à laquelle il s'eſt joint quelque mélange étranger. Il eſt certain que les caracteres que préſente la gelée durcie dont on a parlé, ſon aſpect vitreux, ſon infuſibilité, ſon inſolubilité dans les acides annoncent une très-grande analogie entr'elle & le *ſilex* ou caillou. Quant aux différences qui ſont entre cette matiere & le *ſilex*, elles viennent du tems & de certaines circonſtances que la nature met dans ſes opérations, & que l'art ou ignore ou ne fait point imiter. Cependant M. Swab croit que l'on pourroit parvenir à faire des *ſilex* ou cailloux artificiels qui auroient plus de ſolidité, qui n'attireroient point l'humidité de l'air; en un mot, qui ſeroient plus ſemblables au *ſilex* naturel, ſi l'on tentoit de combiner la chaux avec des ſubſtances différentes de celles qu'il a employées, & cela dans des proportions variées; comme ces expériences demandent du tems, il ſe promet de les ſuivre & de rendre compte à l'académie de Stockholm, dont il eſt membre, du ſuccès de ſes travaux. En attendant, il paroit que les expériences que M. Swab a faites ſont propres à jetter un grand jour ſur la connoiſſance des pierres en général; elles pourroient faire préſumer qu'il n'y a qu'une terre primitive dans la nature, dont les différentes combinaiſons & élaborations produiſent toutes les variétés que nous voyons dans les pierres. *Voyez* PIERRES. (—)

SILGUEROS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau du Mexique & des autres provinces de la nouvelle Eſpagne, qui eſt de la groſſeur d'un moineau; ſon plumage eſt blanc & noir.

SILIAN, (*Géogr. mod.*) grand lac de Suede dans la Dalécarlie; ſes eaux ſont portées à la mer par la riviere de Dala.

SILICENSE FLUMEN, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Eſpagne bétique. Hirtius, *de bell. Alex. c. lvij.* fait entendre que l'ancienne Ségovie de la Bétique étoit bâtie ſur le bord de ce fleuve; ce qui fait juger que ce pourroit être le Xénil.

SILICERNE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) *ſilicernium*; feſtin funebre que l'on faiſoit chez les Romains aux vieillards décrépits auprès d'un tombeau, comme pour leur dire le dernier adieu; de-là vient que Térence appelle ingénieuſement par métaphore *ſilicernium* un vieillard qui, courbé ſous le poids des années, regarde tranquillement la pierre de la tombe où ſes cendres doivent être renfermées. C'étoit une idée pleine de bon ſens que celle du *ſilicerne*; elle apprenoit aux hommes à moins redouter la crainte de la mort. (*D. J.*)

SILICI-CLASSITÆ, (*Géog. anc.*) peuples d'Aſie au voiſinage de la Méſopotamie, ſelon Pline, *l. VI. c. xxvj.* qui les ſurnomme *Claſſitæ*, pour les diſtinguer des *Silici-montani*, qui habitoient les montagnes.

SILIGO, ſ. m. (*Littérat. Botan.*) ce mot ſignifie *le plus pur froment*; & dans Celſe, *la fleur du meilleur froment*. Quelques auteurs botaniſtes, comme Tragus, Brunsfeld & Lonicerus, ont cru que les anciens appelloient le ſeigle du nom de *ſiligo*, parce qu'ils ont lu dans Pline, *liv. XVIII. ch. x.* & autres écrivains, que le froment, *triticum*, ſe changeoit *in ſiliginem*, & que le *ſiligo* retournoit quelquefois en froment ordinaire. Leur erreur a donné lieu à celle de divers laboureurs qui imaginent que le froment ſe change en ſeigle, & le ſeigle en froment, ce qui eſt contraire à la vérité, ces deux grains donnant toujours la même eſpece de plante, plus ou moins belle; auſſi le *panis ſiligineus* des anciens ne ſignifie point du pain de ſeigle, ni du pain de froment dégénéré en ſeigle, mais tout au contraire du pain de pur & beau froment également blanc & léger (*D. J.*)

SILIKHTAR, ſ. m. (*terme de relation*) page d'une des chambres du grand-ſeigneur. Il eſt l'écuyer du grand-ſeigneur, porte ſon épée, & l'accompagne partout quand il ſort du ſerrail.

SILINUS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponneſe dans l'Elide; il arroſoit le territoire de Scillunte. C'eſt le *Sellenus* de Xenophon, & le *Selinus* de Strabon.

SILIQUA, ſ. m. (*Meſure anc.*) κεράτιον; poids des anciens qui faiſoit la troiſieme partie d'une obole, ou ce qui revient au même, la ſixieme partie d'un ſcrupule.

SILIQUASTRUM, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante connue en françois ſous le nom de *gainier*. *Voyez* GAINIER.

SILIQUE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ſiliqua*, terme ſynonyme à *gouſſe*.

La *ſilique* ou la *gouſſe* eſt le fruit des légumes & des plantes qui ont la fleur légumineuſe. Il faut remarquer que la *ſilique* eſt ou ſimple, ou double, ou compoſée.

La *ſilique* ſimple eſt formée de deux lames convexes en-dehors, plates dans quelques eſpaces, collées par les bords l'une contre l'autre, & laiſſant entre ſes lames appellées *coſſes*, un eſpace occupé par les ſemences.

La *ſilique* double ſe forme auſſi par deux lames, mais qui ne ſont pas collées ſur les bords, comme celles de la gouſſe ſimple; ces deux lames ſe replient chacune en-dedans, & forment une cloiſon mitoyenne qui diviſe la *ſilique* dans ſa longueur en deux loges remplies de ſemences.

La troiſieme eſpece de *ſilique*, eſt compoſée de quelques pieces attachées bout-à-bout, & l'on trouve une ſemence dans chacune de ces pieces.

On voit auſſi quelques *ſiliques* de plantes légumineuſes qu'on prendroit d'abord pour *ſiliques* ſimples, parce qu'elles ſont à deux coſſes; mais la différence conſiſte en ce que les coſſes de celles-ci ſont diviſées en cellules par des cloiſons poſées au-travers, & ces cellules ſont remplies par des ſemences.

J'ai dit ci-deſſus que *gouſſe* & *ſilique* étoient ſynonymes dans notre langue, j'ajoute, avec M. de Tournefort, qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on fixât le nom de *gouſſe*, pour ſignifier les fruits des plantes qui ont les fleurs légumineuſes, comme ſont les pois, les feves, les aſtragales; & qu'on n'employât celui de *ſilique*, que pour ſignifier les fruits qui ſont à-peu-près de pareille ſtructure, mais qui ſuccedent à des fleurs qui ne ſont pas légumineuſes; cependant on n'a point encore pu engager les botaniſtes à adopter cette diſtinction, & les deux mots ſont reſtés entierement ſynonymes. (*D. J.*)

SILIQUE, ſ. f. (*Monnoie*) ancienne petite monnoie d'Alexandrie, valant une quinzaine de ſous de la nôtre. Il en eſt parlé dans l'hiſtoire eccléſiaſtique de M. Fleury.

SILIS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans le territoire de Veniſe. Pline, *liv. III. ch. xviij.* veut que ce fleuve prenne ſa ſource dans les monts *Taurisani*. Ce fleuve, ſelon Cluvier, *Ital. antiq. lib. I. c. xviij.* retient ſon ancien nom; car on le nomme préſente-

ment

ment *Sile*. Il a sa source dans une plaine, au-dessus de Tarviso, qu'il partage en deux, & il y grossit son lit des eaux de plusieurs ruisseaux. (*D. J.*)

SILISTRIA, *ou* DORESTERO, (*Géog. mod.*) en latin *Durostorum*; ville de la Turquie européenne, dans la Bulgaire, près du Danube, vis-à-vis de l'embouchure du Missoro, à 80 lieues de Sophie, & à 69 au nord-est d'Andrinople. C'est le chef-lieu d'un gouvernement qui est fort étendu. Elle a pour sa défense une bonne citadelle. *Longit.* 45. 15. *lat.* 42. 12.

SILLAGE, *ou* L'EAU DU VAISSEAU, LANGUE, SEILLURE, OUAICE, HOUACHE, TRACE NAVALE, s. m. & f. (*Marine.*) c'est la trace du cours du vaisseau; & ce mot se prend souvent pour le cours & le chemin même. On dit ce vaisseau suivoit le *sillage* de l'amiral. Je connois le *sillage* de nôtre vaisseau, & je sai par expérience qu'il fait trois lieues par heure de vent largue. Ces deux capitaines vantoient le *sillage* de leurs frégates, qui à la vérité étoient plus fines de voiles que les nôtres, mais en revanche notre équipage manœuvroit beaucoup mieux. *Voyez* SEILLURE. C'est lorsque le vaisseau avance beaucoup, *bon sillage*.

Doubler le *sillage* d'un vaisseau, c'est aller une fois aussi vîte que lui, ou faire une fois autant de chemin.

SILLE, s. m. (*Poés. greq.*) espece de poëme satyrique des Grecs. Les Grecs n'ont jamais rien eu d'approchant de la satyre romaine que leurs *silles*, qui étoient aussi des poëmes mordans, comme on peut encore le reconnoître par quelques fragmens qui nous restent des *silles* de Timon. Ils ressemblent si fort à la plûpart des traits des satyres d'Horace, qu'ils pourroient fort bien être appellés des *satyres*, de même que les satyres pourroient être appellées des *silles*. Il y a pourtant cette différence essentielle, que les *silles* des Grecs étoient des parodies d'un bout à l'autre, ce qu'on ne peut pas dire des satyres des Romains; car si l'on trouva quelquefois quelques parodies, on voit bien que ce n'est qu'en passant, & que le poëte n'a eu garde d'en abuser, & par conséquent la parodie ne fonde pas l'essence de la satyre romaine comme elle fonde l'essence des *silles* des Grecs. (*D. J.*)

SILLEBAR, (*Géog. mod.*) ville des Indes sur la côte occidentale de l'île de Sumatra, le long d'un golfe. Il croît dans ses environs beaucoup de poivre. *Lat.* méridionale 4. 30.

SILLER, v. n. (*Marine.*) c'est cheminer, ou avancer en avant, en coupant l'eau & passant à-travers. On dit mettre un vaisseau dans la situation dans laquelle il peut mieux *siller*, c'est-à-dire en laquelle il peut mieux cheminer.

Vaisseau qui sille *bien*, c'est-à-dire qu'il fait bien du chemin, qu'il avance beaucoup, & fait bonne route.

Un vaisseau qui ne sille *pas bien*, c'est-a-dire qu'il chemine lentement, & avance peu.

SILLER, (*Maréchal.*) cheval qui *sille*, qui est *sillé*, est celui qui a les sourcils blancs.

SILLER, *terme de Fauconnerie*, c'est coudre les paupieres d'un oiseau de proie afin qu'il ne voye goutte, & qu'il ne se débatte pas; ce qui se fait pour dresser les oiseaux de proie, & voici comme il faut s'y prendre: Ayez une aiguille enfilée d'un fil fin; faites tenir l'oiseau par le bec, puis passez-lui cette aiguille à-travers la paupiere de l'œil droit à l'œil gauche, & moins près du bec afin qu'il voie devant. On doit avoir attention, en *sillant* les yeux d'un oiseau, de prendre la pellicule qui couvre la paupiere, de passer l'aiguille à l'autre paupiere, & de tirer les deux bouts du fil, & on les attache sur le bec coupant le fil près du nœud, & le tordant de maniere que les paupieres soient levées si haut que l'oiseau ne puisse voir que devant lui.

SILLET, s. m. (*terme de Luthier.*) c'est un petit morceau de bois qui va tout le long du bout du manche d'un instrument à corde, & sur lequel posent les cordes de l'instrument.

SILLON, s. m. (*Agriculture.*) c'est une longue raie qu'on fait sur la terre, quand on la laboure avec la charrue. La figure que le laboureur donne à son champ en le façonnant, doit être réglée suivant ce qui est plus avantageux pour la terre, & pour les bêtes qui labourent.

On ne doit jamais faire de *sillons* trop longs, parce que les bêtes ont trop à tirer tout d'une traite; les raies n'en sont pas si étroites, & la terre n'en est pas si bien mêlée, ni figurée agréablement; c'est pourquoi les curieux veulent qu'on sépare leurs [illegible] par quartiers, chacun de quarante perches de [illegible] tout au plus.

Quand on laboure sur une colline, pour so[illegible] les bêtes, & faire sa besogne plus aisément, [illegible] travailler en travers horisontalement à la colli[illegible] non pas de haut-en-bas.

On laboure à plat uniment & également les [illegible] qui comme dans l'île de France, ont beso[illegible] rosement des pluies. Au contraire on labou[illegible] lus & en dos d'âne à *sillons* hauts & [illegible] res argilleuses, les terres humides, [illegible] toutes celles qui n'ont pas besoin [illegible] difficiles à se dessécher. Ainsi d[illegible] dans la petite Beausse, on laboure p[illegible], & on laisse d'espace en espace, un larg[illegible] pour recevoir les eaux, & les port[illegible] qui sont pour cet effet aux deux côt[illegible].

Au surplus, on fait les *sillo*[illegible] ou moins larges, plus ou moins élevés, & les raies plus ou moins serrées dans certains pays que dans d'autres. On les fait pourtant en général beaucoup plus élevés, moins larges, & moins unis dans les terres humides & grasses, que dans les terroirs secs; & cela pour faciliter l'écoulement des eaux qui pénetrent difficilement dans ces terres, & pour empêcher qu'elles n'y croupissent.

Il y a des laboureurs qui ne font leurs *sillons* que de quatorze à quinze pouces de largeur, sur treize ou quatorze de hauteur; quand on fait de ces *sillons* étroits, il est bon de labourer du midi au nord, pour qu'ils ayent le soleil de deux côtés, & que les grains y mûrissent également; sinon ceux du côté du midi mûriroient huit à dix jours avant les autres. Il n'est pas nécessaire d'avoir cette attention quand les *sillons* sont plats, larges, spacieux de huit, dix à douze piés, parce qu'ils ont le soleil de tous leurs côtés. Les terres fortes, qui boivent l'eau assez aisément, peuvent être labourées en planches, larges de huit à dix piés, dont le milieu sera pourtant un peu plus élevé que les deux extrémités, afin de faciliter l'écoulement des eaux les plus abondantes, parce que les blés, principalement le seigle, les craignent beaucoup; elles battent la terre, & la font durcir, sur-tout quand elles sont suivies de sécheresse; mais quand elles tombent doucement, elles fertilisent beaucoup le terrein.

Il y en a une espece de terre si seche, que l'eau s'y imbibe aussi-tôt qu'elle tombe: il lui faut de l'eau presque tous les huit jours en été, pour qu'elle fasse de belles productions. Quand on laboure de ces sortes de terres, on n'y fait ni *sillons* ni planches; mais on met ces terres à uni à tous les remuemens qu'on y fait, & même après que le grain y est semé. Ce que les Laboureurs appellent *labourer à uni*, c'est relever avec l'oreille de la charrue toutes les raies de la terre d'un même côté, de maniere que lorsqu'on a achevé de labourer le champ, il ne paroît aucun *sillon*, ni aucune enrue qui est un *sillon* fort large, & composé de plusieurs raies élevées par la charrue; on se sert d'une charrue à tourne-oreille pour cette maniere de labourer, & on laboure ainsi principalement les terres pierreuses, où on ne met souvent que de menus grains.

Il est assez d'usage de donner le troisieme labour aux terres, différemment des deux précédens, c'est-à-dire, en traversant les premieres façons; & ce labour est le meilleur qu'on puisse donner, parce qu'il ne laisse aucune ordure, & que toute la terre est également remuée. Cependant, il n'est bon que pour les pays secs, où l'eau s'imbibe promptement, & il ne vaut rien pour les terres qui sont trop humides, ou qui retiennent long-tems de l'eau, à moins que l'année ne soit extrèmement seche; autrement les eaux qui surviendroient, & qui n'auroient aucun écoulement de dessus cette terre ainsi traversée, l'humecteroient si fort, qu'on n'en pourroit tirer aucun bon parti dans la suite. *Liger*. (*D. J.*)

SILLON, (*Conchyl.*) les Conchyliologistes appellent *sillon* une cavité formée par l'élévation de deux stries, ou de deux côtés.

SILLON, *en Anatomie*, petite trace sur les os formée par le battement des arteres lorsqu'ils sont encore mols; on observe plusieurs de ces *sillons* dans la face interne des os pariétaux. *Voyez* PARIETAL.

SILLON, *en Fortification*, est une espece de petit terreplein qu'on forme dans le milieu d'un fossé extrèmement large, pour en diminuer la largeur; il est cou-

couvert d'un parapet & comme la tenaille. *Voyez* FOSSE.

SILLON, (*Géog. mod.*) lac d'Irlande, dans l'Ultonie; il sépare la frontiere méridionale du comté de Cavan, de celle du comté de West-Méath.

Le *sillon* se nomme plus ordinairement *enveloppe*. *Voyez* ENVELOPPE. (*Q*)

SILLONS, (*Filage.*) ce sont les diverses élévations que forme le fil sur la bobine du rouet en passant par les différentes distances de l'épinglier. Les *sillons* des fileuses ne doivent point être trop élevés, de peur que le fil ne s'éboule. *Savary*. (*D. J.*)

SILO, (*Géog. sacrée.*) ville dans l'Acrabatène, éloignée de douze milles de Sichem, selon Eusebe, ou seulement de dix, selon saint Jérome. Ce dernier ajoute, qu'elle étoit entierement ruinée de son tems; elle est célebre dans l'Ecriture. M. Réland imagine que c'est du nom de *Silo*, que Pausanias a pris occasion de dire, *l. VI. c. xxiv.* que Silenus compagnon de Bacchus, étoit enterré dans la Palestine. Mais comme Silene est représenté sur des médailles de Sichem ou Néapolis, il semble que c'est plutôt à Sichem qu'à *Silo*, qu'on auroit crû voir le tombeau de ce demi-dieu du paganisme; mais Benjamin de Tolede dit que de son tems, on montroit à *Silo* le tombeau de Samuel. (*D. J.*)

SILOE, (*Hist. sacrée.*) fontaine aux piés des murs de Jerusalem, son eau couloit dans la ville par un aquéduc, & formoit une piscine d'eau qu'on croit être la même que *Beth-Seda*, ou *Bethsaida*. *Isaie*, *viij. 6.* parle de cette fontaine, & dit que ses eaux couloient doucement & sans bruit. Il est vraissemblable que cette fontaine est la même que celle de Rogel ou du Foulon de Josué, *xviij. 16.* Quoi qu'il en soit, l'Ecriture nous apprend que le long de la piscine ou de l'aquéduc de *Siloé*, il y avoit une tour qui tomba & qui écrasa dix-huit hommes, *Luc xiij. 4.* C'est aux eaux de cette fontaine que Jesus-Christ envoya l'aveugle né, au rapport de saint Jean, *ix. 7.* (*D. J.*)

SILPHIUM, s. m. (*Botan. anc.*) σίλφιον, racine de Libye, aux environs de Cyrène, dont on faisoit un cas tout particulier, tant à cause de ses propriétés médicinales, que par son usage dans les ragouts. Les naturels du pays l'appelloient d'abord *serphi*, ensuite *silphi*, d'où vint le mot grec σίλφιον. Les Latins nommerent *la serpitium*, le suc de la racine *silphium*.

Le suc ou la gomme de celle de Cyrene étoit tellement estimé, que les Romains déposoient dans le trésor public tout ce qu'ils en pouvoient acquérir; & Jules César ne manqua pas de s'en emparer dans le tems de sa dictature. Les Grecs appelloient aussi proverbialement tout ce qui étoit rare, Βάττου σίλφιον, *silphium de Battus*, c'est-à-dire, *silphium* de Cyrène, colonie dont Battus étoit fondateur. Mais nous apprenons de Pline, que long-tems avant qu'il écrivit, la connoissance du *silphium* de Cyrène étoit perdue, les Romains tiroient alors leur *silphium*, ou le suc de cette plante d'Arménie, de Médie, & de Perse; celui de Cyrène étoit entierement inconnu à Rome.

Je sais que quelques savans botanistes modernes, comme le docteur Bentley, MM. Evelin, Laurence, & Geoffroy, imaginent reconnoître le *silphium* de Cyrène dans notre *assa fœtida*; mais je crois qu'ils auroient bien de la peine à démontrer leur opinion; car sans parler des médailles qui leur sont contraires, & dont le docteur Mead a fait usage contre le docteur Bentley, il nous suffira de remarquer que Théophraste, Dioscoride, & l'ancien scholiaste d'Aristophane, donnent au *silphium* de Cyrène une odeur douce, odoriférante, & très-agréable; ce qui ne convient certainement pas à l'odeur fétide, forte, & desagréable de notre *assa fœtida*. (*D. J.*)

SILVA CIMINIA, (*Géog. anc.*) forêt d'Italie, dans la Toscane, au-delà de la ville de Pérouse, par rapport à Rome. Tite-Live, *l. IX. c. xxxvj. & xxxvij.* qui marque la situation de cette forêt, & qui la décrit, dit que sous le consulat de Q. Fabius, & de M. Marcius Rutilus, elle étoit aussi impénétrable & aussi affreuse que la forêt Hercinienne dans la Germanie, & qu'aucun marchand jusque-là n'avoit osé y passer. (*D. J.*)

SILVA HERCULI SACRA, (*Géog. anc.*) forêt de la Germanie, entre le Weser & l'Elbe. Tacite l'appelle ainsi, parce qu'elle étoit, dit-il, consacrée à Hercule.

SILVAIN, s. m. ou mieux encore SYLVAIN, (*Mythol.*) *silvanus*; dieu champêtre des Romains, qui présidoit aux forêts, comme son nom l'indique; c'est un dieu dont l'origine est peu connue. Les uns le font fils de Saturne, & les autres de Faune; on ne sait pas même où il est né. Les Pélasges en porterent la connoissance de Grece en Italie.

Macrobe distingue trois *Silvains*; l'un étoit dieu domestique ou dieu lare, *Silvanus larium*; l'autre dieu champêtre, & c'étoit le même que Pan ou Faune; le troisieme dieu oriental, ou le dieu qui étoit le même que Mars, & celui-ci étoit proprement *Silvain*. Servius observe, que c'étoit-là l'opinion commune, mais que les philosophes disoient, que *Silvain* étoit le dieu de la matiere, qui est la masse & la lie des élémens; c'est-à-dire ce qu'il y a de plus grossier dans le feu, dans l'air, dans l'eau & dans la terre.

On trouve *Silvain* représenté, tantôt avec les cornes & la moitié du corps de chevre, tantôt avec toute la forme humaine; les attributs de *Silvain* sous la forme humaine, sont une serpe à la main, une couronne grossierement faite de feuilles & de pommes de pin, un habit rustique qui lui descend jusqu'au genou, un chien auprès de lui, & des arbres à ses côtés, comme dieu des forêts.

Silvain en la forme de Pan, étoit figuré avec les cornes, les oreilles, & la partie inférieure du corps de chevre, tout nud, couronné de lierre, mais dont les cornes percent la couronne, portant de la main gauche une branche de pin, ou tenant des pommes de cet arbre, ce qui montre que le pin étoit l'arbre favori de ce dieu. Souvent au lieu de pin, c'est une branche de cyprès, à cause de la tendresse qu'il avoit pour le jeune *Cyparissus*, qui fut métamorphosé en cyprès; ou, selon les Historiens, parce qu'il a le premier appris à cultiver cet arbre en Italie.

Une troisieme maniere assez ordinaire de représenter *Silvain*, c'est en forme d'herme, où l'on ne voit que la tête & la moitié du corps sans bras; le reste se termine en pilier, dont la grosseur diminue toujours jusqu'à la base.

Silvain fut extrèmement honoré en Italie, où l'on croyoit qu'il avoit pris naissance, & qu'il avoit regné utilement pour les hommes. Il avoit plusieurs temples à Rome, un dans les jardins du mont-Aventin, un autre dans la vallée du mont Viminal, & un troisieme sur le bord de la mer, d'où il étoit appellé *Littoralis*.

Ses prêtres formoient un des principaux colleges du sacerdoce romain, & nous en ferons un article à part; c'est assez d'observer ici, qu'il n'y avoit que des hommes qui pussent lui sacrifier. On lui faisoit des offrandes selon la saison, & selon le besoin que l'on avoit de son secours. Dans le tems de la moisson, on lui présentoit des épis, afin qu'il bénit les blés. En automne, on lui offroit des raisins, afin qu'il donnât de bonnes vendanges; & on lui donnoit du lait quand on le prioit d'avoir soin des troupeaux. Tout cela est marqué dans ces deux vers de Tibulle de l'*Elégie 5. du liv. I.* lorsqu'il parle des occupations que sa maîtresse auroit chez lui à la campagne.

Illa deo sciet agricolæ pro vitibus uvam,
Pro segete spicas, pro grege ferre dapem.

„ Elle saura offrir au dieu champêtre des raisins „ pour nos vignes, des épis pour nos moissons, & „ du lait pour nos troupeaux „. D'abord on se contentoit de lui faire de ces simples offrandes, mais dans la suite, on lui immoloit encore un cochon. On paroit ses autels de branches de cyprès ou de pin, & c'est pour cela qu'on l'appelloit *Dendrophore*.

On faisoit peur aux enfans de *Silvain*, comme du loup; c'est à cause de l'inclination qu'ont tous les enfans à détruire & à rompre des branches d'arbres. Pour les en empêcher, on leur représentoit *Silvain* comme un dieu qui ne souffriroit pas impunément qu'on gatât des choses qui lui étoient consacrées; mais pourquoi *Silvain* étoit-il la terreur des femmes en couches? Et pourquoi falloit-il implorer contre lui la protection d'autres divinités? C'est, dit-on, parce que *Silvain* étoit regardé comme incube.

SILVAINS, (*Mythol.*) les *Silvains* étoient dans la Mythologie, certains dieux champêtres de peu d'importance, comme les Faunes, les Satyres, les Silenes, les Pans, les Egipans, &c. mais ils servoient tous aux poëtes à embellir leurs descriptions du paysage des campagnes. Ces dieux avoient des bocages particuliers, où les bergers & les troupeaux alloient chercher l'ombre pendant les ardeurs étouffantes de la canicule. (*D. J.*)

SIL-

SILVAIN, COLLEGE DE, (*Antiq. rom.*) *collegium Silvani*: c'eſt-à-dire *ſociété* ou *confrérie*, qu'on appelloit auſſi *ſodalitas*, *ſodalitium*. Entre les colleges ou confréries des Romains, il y en avoit de ſacrés, comme *collegium fratrum arvalium*, le college des freres arvales, qui ſacrifioient pour la fertilité des champs. Le *college de Silvain* à Rome, étoit auſſi du nombre des ſacrés & s'appelloit le *grand college*. Les corps de métier avoient auſſi leurs colleges & leurs aſſemblées qui ſe faiſoient en certains tems, & ces ſortes de colleges n'étoient point ſacrés.

La bibliothéque de S. Germain des prés poſſede un monument curieux; c'eſt une pierre trouvée à ce qu'on dit au bois de Vincennes tout-auprès de S. Maur. Le ſavant P. Dom Bernard de Montfaucon, en a fait préſent aux bénédictins de S. Germain. Cette pierre porte pour inſcription: *Collegium Silvani, reſtituerunt Marcus Aurelius, Auguſti libertus, Hilarius, & magnus Cryptarius, curatores*; c'eſt-à-dire que Marcus-Aurelius affranchi d'Auguſte, ſurnommé *Hilarius*, & *magnus Cryptarius*, curateurs, ont rétabli le *college de Silvain*. Le nom de Marcus-Aurelius que portoit l'affranchi d'Auguſte, marque qu'il étoit affranchi de Marc-Aurele, qui regna depuis l'an 160 de J. C. juſqu'à l'an 180; & que ce rétabliſſement du *college de Silvain* a été fait ſous cet empereur.

Ce college de *Silvain* près de Paris, ayant été rétabli du tems de Marc-Aurele, il falloit donc qu'il eût été fondé long-tems auparavant, & qu'il fût depuis tombé en décadence, ce qui porta les curateurs à le remettre à ſon premier état. Ce fut apparemment peu de tems après que les Gaules furent réduites ſous la puiſſance des Romains, que ce *college de Silvain* fut établi dans le bois de Vincennes, à l'imitation du grand college de Silvain de Rome; car les principales villes des Gaulois ſe conformoient à cette capitale du monde, dans leurs établiſſemens, leurs édifices, leurs temples, leurs colleges, *&c.* & ſi les précieux reſtes de l'antiquité n'étoient comme abîmés dans les grands décombres qui ont ſi fort hauſſé le terrein de Paris, nous y verrions vraiſſemblablement bien des choſes imitées de l'ancienne Rome.

Les temples & les autres lieux conſacrés à *Silvain*, étoient ordinairement dans les bois & dans les forêts. Selon M. Fabretti, on voit encore aujourd'hui dans un bois près de Rome, joignant la voie d'Oſtie, les mazures d'un temple avec l'inſcription, *Silvano ſancto*; ce culte qu'on lui rendoit dans les bois avoit rapport à ſon nom. Ce dieu ſe voit aſſez ſouvent repréſenté entre des arbres, tenant une ſerpe, & portant une branche de pin ou de cyprès; de-là vient qu'on l'appelloit *Dendrophore*.

Notre inſcription ne nous apprend touchant ce *college de Silvain*, que ce que je viens de dire; mais comme il a indubitablement été fondé, à l'exemple & ſur la forme du grand *college de Silvain* de Rome, cela m'engage à rapporter ici de ce grand college romain, ce que les marbres nous en apprennent, car les anciens auteurs n'en ont jamais parlé.

Ce grand college avoit été inconnu preſque juſqu'à nos jours. Ce fut M. Fabretti, fameux antiquaire, mort l'an 1700, qui, à la faveur de quelques inſcriptions antiques, en donna la connoiſſance au public. Ce college eſt toujours appellé dans ſes inſcriptions, *collegium magnum Silvani*, le grand college de Silvain. On gardoit dans ce grand college les dieux Lares & les images des empereurs. On ſavoit bien par le rapport de quelques auteurs, qu'on rendoit un culte aux dieux Lares & aux images des empereurs; mais il n'étoit dit nulle part, qu'on les gardât au grand *college de Silvain*.

Le nombre de ceux qui compoſoient ce grand college, alloit à plus de cent, ſelon une des inſcriptions qui rapporte tous leurs noms. Le chef de la confrérie étoit Caius Julius-Elpidephorus-Cyrinus, qui eſt appellé *patronus ſodalitii*, le patron de la confrérie. Après lui venoient ceux qu'on appelloit *immunes*, au nombre de ſix; ce nom paroît n'exprimer guere leur office & leurs prérogatives; mais d'autres inſcriptions nous apprennent que ces *immunes* avoient droit de ſacrifier dans les aſſemblées, & ce droit eſt qualifié dans une inſcription d'*immunitas*. Après ces *immunes* au nombre de ſix, venoient les *ſodales* ou *confreres*, qui ſont quatre-vingt-douze, diviſés par décuries: or il eſt à remarquer que ces décuries ne comprenoient pas ſeulement dix perſonnes, comme le nom ſemble le ſignifier, mais quatorze, quinze, & quelquefois ſeize; ce qui s'obſerve auſſi dans d'autres inſcriptions, où il eſt fait mention de colleges différens de celui dont nous parlons.

D'autres inſcriptions qui rapportent les [illegible] ſoldats romains, mettent en titre *centuria*, la [illegible] rie, & en nomment bien au-delà de cent [illegible] cune.

Après les quatre-vingt-douze confreres [illegible] dans un rang ſéparé les bas-officiers, qui [illegible] pellés *biatores* au lieu de *viatores*; le *b* [illegible] conſonne ſe trouve ſi ſouvent dans les [illegible] qu'on ne s'y arrête plus. Ces *biato*[illegible] pour les commiſſions & pour [illegible] Dans une autre inſcription [illegible] nuarianus eſt appellé *ſcriba* [illegible] ſcribe ou ſecrétaire du grand college.

Dans ce grand *college de Sil*[illegible] dans les autres colleges, les confreres s'aſſembl[illegible]ent quelquefois pour ſacrifier; on y faiſoit des feſtins à toute la troupe. Ces colleges aſſiſtoient auſſi à la pompe ou proceſſion qui ſe faiſoit tous les ans, & où l'on portoit les images des dieux & des empereurs. Le grand *college de Silvain* deſtiné à garder ces images, y devoit tenir un rang conſidérable.

Les inſcriptions romaines qui nous ont donné la connoiſſance de ce grand *college de Silvain*, ne nous apprennent pas en quel lieu de la ville ſe faiſoient les aſſemblées, ni où étoit l'édifice où l'on gardoit les dieux Lares & les images des empereurs. Le lieu où s'aſſembloient ceux qui compoſoient le *college de Silvain* de Paris, étoit apparemment dans le bois de Vincennes, où a été trouvé ce monument, ou peut-être dans quelque lieu voiſin. L'inſcription ne dit autre choſe que ce que nous avons rapporté ci-deſſus; mais comme il avoit été fait à l'exemple de celui de Rome, ce que nous avons dit du college romain doit lui convenir. *Extrait du Diſcours* de D. Bernard de Montfaucon, inſéré dans les *Mém. des Inſcript. tom. XX. (D. J.)*

SILVANECTES, & *SILVANECTUM*, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule belgique. Cette ville n'a point été connue des anciens, ou ſon nom eſt étrangement défiguré dans leurs livres. On ne ſait ſi ſes habitans ſont les Ulmanetes de Pline, *l. IV. c.* 17. ou les *Sumanectes* de Ptolomée.

La plûpart des géographes croyent qu'il eſt queſtion, dans cet endroit de Ptolomée, des peuples *ſilvanectes*. Ptolomée donne aux *Sumanecti* une ville nommée Ῥατόμαγος, qui pourroit être la même choſe que l'*Auguſtomagus* des anciens itinéraires, ſi l'on vient à convenir que les *Sumanectes* & les *Silvanectes* ſont le même peuple. Les mêmes itinéraires placent *Auguſtomagus* entre *Cæſaromagus* & *Sueſſiones*, ce qui montreroit que c'eſt la ville de Senlis d'aujourd'hui, qui eſt appellée *civitas Silvanectum* dans la notice des provinces des Gaules.

Dans celle des dignités de l'empire, on lit: *præfectus lætorum gentilium, Remos &* Silvanectas *Belgiæ ſecundæ*. L'on voit, par cette notice, que comme le nom des peuples *Remi* eſt donné à la ville de Rheims, de même le nom des peuples *Silvanectæ* eſt employé, ſelon l'uſage de ce tems-là, pour déſigner la capitale *Auguſtomagus*, à-préſent Senlis. Le roi Gunthcram ſe plaignit à Grégoire de Tours, qui lui avoit été envoyé en ambaſſade, de ce qu'on lui retenoit ſa part de la ville de Senlis: *pars mea de urbe* Silvanectenſi *non redditur*.

M. de Valois croit que le nom de *Silvanectes* n'eſt point latin, mais gaulois, & que ce n'eſt que dans les notices de l'empire, qu'on trouve pour la premiere fois le nom de *civitas Silvanectum* pour Senlis, ainſi nommée de *ſilva*, parce qu'elle étoit au milieu du bois. (*D. J.*)

SILVE, ſ. f. (*Gram. & Littérat.*) piece de poéſie faite d'enthouſiaſme, ſans préparation, ſans méditation, par fantaiſie, par boutade, de chaleur d'imagination. Telles ſont les *ſilves* de Stace.

SILVER-GROS, ſ. m. (*Monnoie.*) le *ſilver-gros*, c'eſt-à-dire, le *ſilver-gros* d'argent, eſt une monnoie de compte, dont les marchands de Breslau en Siléſie ſe ſervent pour tenir leurs livres en écritures. Trente *ſilver-gros* ſont la richedaler. *Ricard.* (*D. J.*)

SILVES, *ou* SILVA, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans le royaume des Algarves, au nord-eſt de Lago, un peu au-deſſus du bord de la mer, & dans une campagne admirable; mais la ville n'en eſt ni plus peuplée ni plus riche. Auſſi l'évêché qu'elle avoit a été transféré à Faro en 1590. *Long.* 9. 5. *latit.* 15. (*D. J.*)

SILVESTRE, f. f. (*Teinture.*) graine rouge qui sert à la teinture. L'arbre qui la produit ne croît qu'aux Indes occidentales: la graine *silvestre* vient particulierement de Guatimala, la plus grande & la plus fertile province de la nouvelle Espagne.

SILVESTRERI, f. m. (*Hist. ecclés.*) religieux de la congrégation de Saint *Silvestre* Gozzolam, d'une famille noble d'Osmo dans la marche d'Ancone, & fondateur de cet ordre.

SILVINIACUM, ou *SILVINIACUS*, (*Géog. anc.*) grande bourgade de France, aux confins du Berry & de l'Auvergne, dont elle passoit pour être la borne; c'est présentement Souvigny, entre Bourbon-l'Archambault & Moulins. (*D. J.*)

SILVIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. L'itinéraire d'Antonin la place sur la route de Benevent à Tarente. Strabon donne *Silvium* aux *Peuritii*. Ses habitans sont nommés *Sylvini* par Pline, *l. III. c. xj.* *Silvium*, selon Holstein, étoit dans l'endroit où est à-présent il Gorgolione. (*D. J.*)

SILURES LES, (*Géog. anc.*) *Siluri*, peuples de la Grande Bretagne. Pline, *l. IV. c. xvj.* les étend jusqu'à la mer d'Hibernie. Ptolomée, *l. II. c. iij.* qui écrit *Sylures*, ne leur donne que la ville *Bullæum*, aujourd'hui *Buelth*; mais selon l'itinéraire d'Antonin, ils devoient avoir encore *Ariconium*, *Isca Silurum*, *Burium Bovium*, & peut-être *Gobannium*. Le même itinéraire leur donne aussi *Venta Silurum*, & *Magnæ* ou *Magæ*.

Les *Silures* paroissent être venus de l'Espagne, en partie à cause de leur teint, qui étoit plus brun que celui des autres, de leurs cheveux courts & frisés, au lieu que les Bretons étoient naturellement blonds, & à cause de leurs mœurs qui étoient un peu différentes de celles des autres.

On sait d'ailleurs que les anciens Cantabres ou Biscayens, qui étoient fort appliqués à la navigation, envoyerent des colonies dans l'île d'Irlande, & l'on présume que les *Silures* étoient des descendans de ces Cantabres transplantés, qui avoient passé dans la grande île de Bretagne & s'y étoient établis.

Ostorius gagna sur eux une victoire décisive, dans laquelle il fit prisonnier leur roi, ses freres, ses enfans, & les envoya à Rome, se flattant d'obtenir l'honneur du triomphe. Caractacus ayant été conduit chargé de chaînes devant l'empereur, lui parla en ces termes, au rapport de Tacite.

„ *Si ma modération n'avoit été aussi grande que ma* „ naissance ou ma propre fortune, Rome me verroit „ maintenant son allié & non son captif; & peut-être „ n'auroit-elle pas refusé de mettre au rang de ses amis, „ un prince qui commandoit à plusieurs peuples. „ L'état donc où je me trouve aujourd'hui, n'est pas „ moins indigne de moi qu'il est glorieux pour vous. „ J'ai eu armes, chevaux, équipages, grandeur, reve„ nus, soldats & sujets. Ainsi ne trouvez point étran„ ge, si possédant toutes ces choses, qui sont l'objet „ de l'adoration des hommes, j'ai tâché de les défen„ dre avec courage. Puisque vous vouliez tout avoir, „ il falloit bien, ou me conserver par les armes ce „ que je possédois, ou me résoudre à tout perdre. „ Si je m'étois soumis bassement & en lâche, votre „ gloire & mon infortune seroient ensevelies dans un „ silence éternel; mais après avoir rendu votre nom „ fameux par ma défaite & par mes malheurs, si vous „ me conservez la vie, celle de mes freres & de mes „ enfans, nous serons dans le monde un exemple „ mémorable, & qui ne périra jamais de votre clé„ mence & de votre générosité „.

L'empereur Claude, touché de ce discours plein de force & de vérité, accorda le pardon à Caractacus, & lui fit ôter à l'instant ses chaînes, ainsi qu'à ses freres & à ses enfans, & à tous les captifs de leur suite. Cependant il arriva, dans l'intervalle du voyage de Caractacus à Rome, que les *Silures* obtinrent quelques avantages contre Ostorius. Irrités de ce qu'on les menaçoit de les transporter dans un pays étranger, comme on l'avoit pratiqué à l'égard des Sicambres, ils ne songerent plus qu'à défendre unanimement leur liberté jusqu'à la mort. Bientôt après ils taillerent en pieces deux cohortes romaines, que l'avarice des chefs & le desir du pillage avoient fait engager trop avant dans leur pays. Ensuite ils tâcherent de porter tous les autres peuples à se soulever, en les gratifiant de la plus grande partie des dépouilles qu'ils avoient faites sur leurs ennemis. Ostorius mourut de déplaisir de se voir hors d'état de terminer cette guerre. Aulus Didius qui lui succéda s'y prit mieux, ou fut plus heureux. Il arrêta les progrès des armes des *Silures*, qui s'étoient déja jettés sur les frontieres de la province Romaine. Enfin ils perdirent insensiblement leurs avantages, & furent soumis par Frentinus. On voit par ce qui précede que la défaite totale des *Silures* est renvoyée fort au-delà du regne de Vespasien, tems auquel quelques auteurs l'ont fixée. Lorsqu'on lit l'histoire d'un peuple brave qui préfere la mort à la servitude, le cœur le plus lâche s'intéresse à son sort, & lui souhaite du succès. Alors on quitte le parti des Romains, & l'on s'enrôle parmi les honnêtes gens.

SILYS, (*Géog. anc.*) les Scythes, selon Pline, *l. VI. c.* 15. donnoient dans leur langue ce nom à deux fleuves différens: savoir à celui que les Latins appelloient *Tanaïs*, & qui faisoit la séparation de l'Europe & de l'Asie, & au *Jaxartes*, qui tombe dans la mer Hyrcanienne. Il ne faut donc pas s'étonner si les soldats d'Alexandre le grand, lorsqu'ils furent arrivés sur le bord du Jaxartes (*Arrian l. IV. c. xv.*), donnerent à ce fleuve le nom de *Tanaïs*. D'ailleurs Arrien dit que le *Jaxartes*, ou Ὀρξάντης, selon le grec, est aussi appellé *Tanaïs*, car il connoit deux fleuves de ce nom. Jornandès distingue pareillement deux Tanaïs, l'un qui vient des monts *Riphées*, & tombe dans les Palus méotides; l'autre qui prend sa source dans les monts *Chrinni*, & se perd dans la mer Caspienne. *Voyez* TANAIS & JAXARTES. (*D. J.*)

SIMA, (*Archit. rom.*) la grande cimaise, il y a deux sortes de *cimaises*, l'une droite & l'autre renversée; c'est cette derniere qui est le *sima* des Latins, & que nous appellons *gueule* en françois (*D. J.*)

SIMADIRI, (*Hist. de l'égl. greq.*) nom que les Grecs modernes donnent à une planche longue de trois à quatre piés, large de cinq à six pouces, taillée en talus, & qui est d'usage pour appeller le peuple à la priere; elle sert de cloche aux chrétiens grecs. Le caloyer ou le papas tient le *simadiri* d'une main à la porte de l'église, & de l'autre il frappe dessus à coups de maillet redoublés, ce qui fait un bruit qu'on entend d'assez loin. C'est, dit la Guilletiere, un plaisir au jours de fête, de voir dans quelques endroits les enfans des papas battre le *simadiri* en musique. (*D. J.*)

SIMÆTHUS, (*Géog. anc.*) selon Ptolomée & Ovide: *Simetos* selon Vibius Sequester; & *Symæthus* selon Strabon, Thucydide & Pline. C'est le nom d'un fleuve de Sicile, qui, à ce que croit Cluvier, faisoit la borne entre les *Leontini* & le territoire de Catane. Ptolomée, *l. III. c. iv.* marque mal-à-propos l'embouchure de ce fleuve entre Catane & *Tauromentum*; car Thucydide, *l. VI. p.* 455. met le fleuve *Symæthus* auprès du territoire, ou même dans le territoire des *Leontini*. Servius, *ad æneid. l. IX. v.* 584. dit que le fleuve *Symæthus* couloit aux environs de *Palica*, ce qui est confirmé par Vibius Sequester: or les *Leontini* & *Palica* étoient au midi de Catane, au lieu que *Tauromenium* étoit vers le nord. Le nom moderne, selon Fazel, est *Santo Paulo*; *Lazaretto* selon Léander, & *Jarretta* selon d'autres. (*D. J.*)

SIMAISE. *Voyez* CYMAISE.

SIMANCAS, (*Géog. mod.*) en latin *Septimanca*, petite ville d'Espagne, au royaume de Léon, sur le Douéro, à trois lieues au midi de Valladolid, avec un château fortifié. *Long.* 13. 33. *latit.* 41. 45. (*D. J.*)

SIMARE, f. f. (*habit des Romains.*) en latin *syrma*. *Voyez* SYMARE. Mais une *simare* l'ecclésiastique est une espece de robe de chambre, que les prélats mettent quelquefois par dessus leur soutane. (*D. J.*)

SIMAROUBA, f. m. (*Botan. exot.*) écorce d'un arbre inconnu jusqu'à présent, qui croît dans la Guiane, & que les habitans ont appellée *simarouba*. Elle est d'un blanc jaunâtre, sans odeur, d'un goût un peu amer, composée de fibres pliantes, attachée au bois blanc, léger & insipide des racines, des souches & des troncs, desquels on la sépare aisément.

Le *simarouba* est composé de gomme résineuse, d'un goût qui n'est pas desagréable. Il fortifie l'estomac par sa légere amertume. Il appaise les douleurs & les tranchées par ses parties balsamiques & onctueuses, qui se connoissent par la couleur laiteuse que cette écorce donne à l'eau dans laquelle on la fait bouillir. Il arrête les hémorragies & les flux de ventre, par sa vertu astringente & vulnéraire.

Cette écorce eſt arrivée pour la premiere fois dans nos ports l'an 1713. On l'avoit envoyée de Guiane, où elle eſt fort en uſage pour les flux d[illegible] ſentériques.

Elle convient ſur-tout dans les flux [illegible] reux, bilieux, ſanguinolens & muqueux, où cependant il n'y a point de fievre ni de dérangement d'eſtomac; pour lors le *ſimarouba* ſe donne avec grand ſuccès, ſoit en décoction juſqu'à deux drachmes dans deux livres d'eau, ſoit en poudre ratiſſée, à la doſe de demi-drachme, dont on fait deux ou trois boles avec du ſyrop de capillaire. Cette écorce a une excellente vertu antiſpaſmodique, ſtomachique, & légérement narcotique. *Voyez les mém. de l'acad. des ſcienc. ann.* 1729 & 1732. (*D. J.*)

SIMAU ou SIMAUM, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie aſiatique, dans l'Anatolie, près de la riviere de Sangari, à quatorze lieues de Nicée. (*D. J.*)

SIMBALATH, ſ. m. (*Mat. médic. des Arabes.*) nom donné par Avicennes & autres arabes, au nard celtique, & non pas au nard indien, comme on le prétend communément; car Avicenne dit que c'eſt le nard européen, *nardus romani orbis;* & après en avoir parlé, il mentionne pluſieurs nards d'Aſie, qui ſont les nards indiens.

SIMAIRSKA, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, au royaume d'Aſtracan, entre cette ville & Caſan, ſur le Wolga, au pays des Tartares nogais. *Long.* 66. *lat.* 54. 5.

SIMBLEAU, ſ. m. (*Archit.*) ou plutôt *cingleau*, par corruption du latin *cingulum*, un cordon; c'eſt le cordeau qui ſert à tracer les arcs de cercle d'une étendue plus grande que les branches des plus grands compas ſoit à branches, ſoit à verges. Les meilleurs *ſimbleaux* ſont des chaînettes qui ne ſont pas ſujettes à s'allonger comme les cordes.

On appelle auſſi *ſimbleau* une perche immobile par un de ſes bouts, qui ſert à tracer un grand arc de cercle.

SIMBLOT, ſ. m. (*Manufact.*) c'eſt un aſſemblage de quantité de petites ficelles, qui ſont au côté droit du métier que le fabriquant a monté pour faire une étoffe figurée. Ces ficelles, qui paſſent ſur les poulies du caſſin, & qui répondent aux liſſes, ſont en nombre égal aux fils de la chaîne auxquels elles ſont attachés, enſorte que lorſque le tireur en tire quelqu'une, il s'éleve autant de fils, à-travers deſquels l'ouvrier peut paſſer ſon eſpoulin. Pour ſavoir quelles ficelles doivent ſe tirer, on y a lu auparavant le deſſein, c'eſt-à-dire, qu'on y a paſſé ſucceſſivement autant de petites cordes à nœuds coulans que le liſeur en a nommé. C'eſt cette lecture du deſſein qui eſt ce qu'il y a de plus curieux, & auſſi de plus difficile dans la monture de ces ſortes de métiers, & l'on a beſoin pour cela des plus habiles ouvriers, ſur-tout ſi le deſſein eſt beaucoup chargé. *Diction. de Commerce.* (*D. J.*)

SIMBOR, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante ſinguliere des Indes orientales, qui reſſemble aux cornes d'un élan. Elle croît ſur les bords de la mer; au lieu de racine elle paroît ſortir d'une ſubſtance mollaſſe & fongueuſe; elle n'a pas beſoin d'être miſe en terre pour prendre, on n'a qu'à la placer ſur une pierre ou dans le creux d'un arbre où elle reçoive de l'humidité. Cette plante eſt toujours verte; ſes feuilles reſſemblent à celles des lis blancs; elles ſont viſqueuſes & d'un goût amer. On les regarde comme émollientes, réſolutives, laxatives, & propres à tuer les vers.

SIMBOR-MAGIANAM, (*Botan. exot.*) nom d'une plante des Indes, qui croît dans l'île de Java, près de la mer, & dans le royaume de Bantam. Il eſt ridicule à Bontius d'en parler, & de n'en avoir pas donné la deſcription. (*D. J.*)

SIMBRUINA STAGNA, (*Géog. anc.*) lacs d'Italie, dans le Latium. L'Anio, ſelon Pline, *l. III. c. xij.* traverſoit trois lacs fort agréables, dont il portoit les eaux dans le Tibre; & ces lacs avoient donné le nom à un lieu appellé *Sublaqueum*. Ces mêmes lacs ſont les *Simbruina Stagna* de Tacite, Ann. *l. XIV. c. xxij.* qui dit que Néron étant aſſis à table près des étangs ſimbruins, dans un lieu nommé *Sublaqueum*, la foudre renverſa ſa table, & frappa ſes viandes. Il ajoute que [illegible] accident arriva ſur les confins du Tibur.

SIMELIUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) eſt un terme latin qui ſignifie un *médailler*, ou une *planche*, qui a pluſieurs petites cavités pour y arranger des médailles par ordre chronologique. *Voyez* MÉDAILLE [illegible] SUITE.

Ce mot eſt mal écrit; ce devroit plutôt [illegible] *melium*, qui eſt formé du grec [illegible], [illegible] *cabinet* des choſes précieuſes. Nous diſons [illegible] nairement un *médailler* qu'un *cimelium*.

SIMENIE, (*Géog. anc.*) peuples de la [illegible] tagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* leur donne [illegible] nommée *Venta*. Il y en a qui croient que [illegible] ſont les habitans de l'Hantshire; mais Ca[illegible] çonne qu'il faut lire dans Ptolomée *Iceni* [illegible] *Simeni*. (*D. J.*)

SIMIA, (*Chimie.*) c'eſt le nom que les [illegible] modernes donnent à une partie de la chimie [illegible] dans ſa plus ample ſignification: [illegible] les idées les plus communes parmi eux, la chimie proprement dite, ne s'exerce que ſur les ſucs & ſur les eſſences des plantes, quoique, par extenſion, elle comprenne la préparation des métaux & des minéraux, qui ſont particulierement l'objet de ce que les Arabes appellent *ſimia*. Cependant lorſqu'ils parlent de la chimie en général, & des merveilleux effets qu'elle produit, ils joignent toujours les mots de *kimia* & de *ſimia*, pour comprendre toutes les opérations que l'on fait par le moyen du feu, tant ſur les métaux & les minéraux, que ſur les animaux & les plantes.

Ils donnent auſſi le nom de *ſimia* à un autre art, qui a pour objet les noms & les nombres, dont on tire une eſpece de divination, de la même maniere que des points & des lignes, par le moyen de la géomancie. Cette ſcience des noms va bien loin, parce qu'elle comprend auſſi celle des noms des eſprits, & leur invocation; & dans le livre intitulé *kitab al anwar*, le livre des lumieres, on trouve 28 alphabets de la *ſimia* pour faire des taliſmans, afin d'attirer les eſprits, & d'en tirer divers uſages; de ſorte qu'ils définiſſent cette ſcience, l'art de connoître les eſprits ſupérieurs, & de faire deſcendre juſqu'à nous leurs vertus, pour obtenir ce que nous deſirons.

Le mot de *ſimia* vient des mots arabes *ſam* & *ſamat*, qui ſignifient les *veines* d'or & d'argent qui ſe trouvent dans les mines. Les Arabes attribuent l'invention de la *ſimia* à Ammonius, & celle de la *kimia* ou chimie proprement dite, à Kirum ou Carum, c'eſt-à-dire à Chiron le centaure, précepteur d'Achille, qu'ils prétendent, ſelon M. d'Herbelot, n'être autre choſe que le coté de Moïſe. *Voyez* ſes articles *Simia* & *Kimia*. (*D. J.*)

SIMILAIRE, NOMBRE, (*Arithmét.*) le *nombre ſimilaire* eſt la même choſe que le *nombre proportionnel*. Les nombres plans *ſimilaires*, ſont ceux qui ſont des rectangles proportionnels; par exemple, 6 multiplié par 2, & 12 multiplié par 4, dont l'un produit 12, & l'autre 48, ſont des nombres *ſimilaires*. Les nombres ſolides *ſimilaires*, ſont ceux qui ſont de parallelepipedes rectangles *ſimilaires*. (*D. J.*)

SIMILAIRE, adj. (*Phyſique.*) *corps ſimilaires* ſe dit de deux corps comparés l'un à l'autre, qui ont, ou qui ſont cenſés avoir des particules de même eſpece & de même nature, comme deux monceaux d'or, deux monceaux de plomb, &c. au-contraire un monceau d'or & un monceau de plomb ſont des corps *diſſimilaires*.

Similaire ſe dit auſſi en parlant d'un même corps, dont les parties ſont auſſi toutes de la même nature. On les appelle autrement *homogenes*; ainſi l'eau eſt un fluide homogene ou *ſimilaire*. Au-contraire l'air, dont les parties n'ont pas toutes la même denſité, eſt un fluide hétérogene & non ſimilaire. *Voyez* HOMOGENE & HÉTÉROGENE. (*O*)

SIMILAIRE, *lumiere ſimilaire*, ſelon M. Neuton, eſt celle dont les rayons ſont également réfrangibles. Il l'appelle encore *lumiere ſimple & homogene*. Telle eſt, par exemple, la lumiere rouge primitive, qui eſt un faiſceau de rayons tous également réfrangibles; au-contraire, la lumiere blanche eſt un compoſé de rayons de diverſes couleurs, dont les réfrangibilités ſont différentes. *Voyez* RAYON, REFRANGIBILITÉ, COULEUR, &c. (*O*)

SIMILAIRES, *en Anatomie*, ſont les parties du corps qui au premier coup d'œil paroiſſent être compoſées de parties ſemblables ou de même contexture, nature & formation. *Voyez* PARTIE.

On en compte ordinairement de dix ſortes; ſavoir, les os, les cartilages, les ligamens, les membranes, les fibres, les nerfs, les arteres, les veines, la chair, & la peau: on peut les voir chacune ſous ſon article particulier, &c.

Le docteur Grew remarque dans ſon *anatomie des plantes*, qu'elles ont pareillement leurs parties *ſimilaires* & organiques. *Voyez* Plante.

SIMILE ou *A SIMILI*, (*Littérat.*) lieu commun en rhétorique, par lequel on tire des preuves ou des argumens de la convenance que deux ou pluſieurs choſes ont entre elles. Tel eſt cet argument du P. Bourdaloue ſur la providence. „ Le mondain croit qu'un „ état ne peut être bien gouverné que par la ſageſſe „ & le conſeil d'un prince. Il croit qu'une maiſon ne „ peut ſubſiſter ſans la vigilance & l'économie d'un „ pere de famille. Il croit qu'un vaiſſeau ne peut être „ bien conduit ſans l'attention & l'habileté d'un pilote: & quand il voit ce vaiſſeau voguer en pleine „ mer, cette famille bien réglée, ce royaume dans „ l'ordre & dans la paix, il conclut ſans héſiter, qu'il „ y a un eſprit, une intelligence qui y préſide. Mais il „ prétend raiſonner tout autrement à l'égard du monde entier; & il veut que ſans providence, ſans prudence, ſans intelligence, par un effet du haſard, „ ce grand & vaſte univers ſe maintienne dans l'ordre merveilleux où nous le voyons. N'eſt-ce pas „ aller contre ſes propres lumieres & contredire ſa „ raiſon? *Carême de Bourdal. t. II. p. 309.*

SIMILITUDE *ou* RESSEMBLANCE, ſ. f. *en Métaphyſique*, c'eſt l'identité des choſes qui ſervent à diſtinguer les êtres entre eux. Les êtres ne peuvent être diſcernés que par certaines propriétés intrinſeques; mais ces propriétés ne ſauroient être connues & déterminées qu'en les comparant avec celles qui ſe trouvent dans d'autres êtres. Il n'y a que cette voie qui mette en état d'expliquer la différence de ces propriétés. Quand on n'y en remarque aucune, les objets ſont cenſés parfaitement ſemblables. Levez le plan de deux édifices; ſi leur diſpoſition & leurs dimenſions ſont abſolument pareilles, ces deux plans ſont les mêmes; & à moins que de les numéroter, vous ne ſaurez à quel édifice chacun d'eux ſe rapporte, ou plutôt il vous ſera indifférent de le ſavoir.

La quantité peut différer ou être la même dans les choſes ſemblables. Quand elle differe, on ſe ſert de cette diſproportion de choſes ſemblables pour les diſtinguer.

L'identité de quantité fait ce qu'on appelle *égalité*, dont *voyez l'article*; & la *ſimilitude* porte ſur tout ce qui n'eſt pas quantité dans les êtres. Léibnitz qui a donné le premier une idée diſtincte de la *ſimilitude*, définit les choſes ſemblables: *ea quæ non poſſunt diſtingui niſi per compræſentiam.* Mais ce terme de *compræſentia* aura quelque choſe d'obſcur & de trop reſſerré, ſi on le reſtreint à la préſence des objets qui s'offrent à-la-fois à nos ſens. Pour rendre l'expreſſion de Léibnitz juſte, & ſon idée véritable, il faut étendre la compréſence à la poſſibilité d'appliquer non-ſeulement les objets l'un ſur l'autre, mais encore à celle de comparer ſucceſſivement deux objets, l'un préſent, & l'autre abſent, à un troiſieme, qui ſerve de meſure & de proportion commune.

Si deux ou pluſieurs objets reſſemblans ſont préſens à-la-fois, la place que chacun d'eux occupe, le diſtingue des autres. S'ils ne s'offrent pas aux ſens en même tems, on procede à l'égard de ceux qui different en quantité, par la voie de comparaiſon à quelque meſure qui s'applique ſucceſſivement à l'objet préſent, à l'objet abſent. Sinon on a recours aux raiſons extrinſeques, priſes de divers tems & de divers lieux dans leſquels ces objets ont exiſté & exiſtent.

Les choſes entre leſquelles on ne peut ſaiſir d'autres différences intrinſeques, que celle de la quantité, paroiſſent donc ſemblables, & ont la même eſſence, auſſi-bien que les mêmes déterminations. La *ſimilitude* n'a lieu qu'entre des êtres, qui appartiennent à la même eſpece, ou du moins au même genre, & elle ne s'étend pas au-delà des bornes de la notion commune, ſous laquelle les choſes ſemblables ſont compriſes. Une montre d'or, d'argent, de cuivre, ſont ſemblables, entant que montres compoſées de rouages & de reſſorts qui font aller l'aiguille ſur le cadran des heures. Voilà leur notion commune, & leur reſſemblance ne va pas plus loin. La matiere, la groſſeur, le poids, la façon ſont autant de choſes qui peuvent varier. Il eſt vrai qu'à meſure qu'elles s'accordent, la *ſimilitude* augmente juſqu'à ce qu'elle ſoit parfaite par le concours de toutes les choſes qui ſervent à diſtinguer les êtres.

Or, il eſt manifeſte qu'il ne ſauroit y avoir une ſuite manifeſte des cauſes; car la derniere cauſe augmenteroit la ſuite en produiſant ſon effet.

Pour les mathématiciens, ils appellent *infini* tout ce qui ſurpaſſe le fini; c'eſt-à-dire, tout ce qui peut être exprimé ou meſuré en nombre. *Cet article eſt tiré des papiers de M.* Formey.

Similitude, ſ. f. *en Arithmétique, Géométrie*, &c. ſignifie la relation que deux choſes *ſemblables* ont enſemble. *Voyez* Semblable.

Similitude, (*Rhétor.*) la *ſimilitude* eſt une figure par laquelle on tâche de rendre une choſe ſenſible par une autre toute différente.

Les rhéteurs s'en ſervent ou pour prouver, ou pour orner, ou pour rendre le diſcours plus clair & plus agréable. Quintilien, que je conſulte comme un guide propre à nous conduire dans les ouvrages d'eſprit, dit que les *ſimilitudes* ont été inventées les unes pour ſervir de preuve des choſes dont on traite, les autres pour éclaircir les matieres douteuſes.

La premiere regle qu'il donne à ce ſujet eſt de ne pas apporter pour éclairciſſement une choſe qui eſt peu connue; parce que ce qui doit éclairer & donner du jour à une choſe, doit avoir plus de clarté que la choſe même. C'eſt pourquoi, dit-il, laiſſons aux poëtes les comparaiſons ſavantes & peu connues.

La ſeconde regle eſt que les *ſimilitudes* ne doivent pas être triviales: car plus elles paroiſſent neuves, plus elles cauſent d'admiration.

La troiſieme regle eſt que l'on ne doit point employer des choſes fauſſes pour *ſimilitudes*.

Quelquefois la *ſimilitude* précede la choſe, ou la choſe précede la *ſimilitude*; quelquefois auſſi elle eſt libre & détachée: mais elle eſt plus agréable quand elle eſt jointe avec la choſe dont elle eſt l'image, par un lien qui les embraſſe toutes deux, & qui fait qu'elles ſe répondent réciproquement.

Une quatrieme regle que j'ajoute à celles de Quintilien, c'eſt que dans les *ſimilitudes* l'eſprit doit toujours gagner, & jamais perdre; car elles doivent toujours ajouter quelque choſe, faire voir la choſe plus grande, ou, s'il ne s'agit pas de grandeur, plus fine & plus délicate; mais il faut bien ſe donner de garde de montrer à l'ame un rapport dans le bas, car elle ſe le feroit caché, ſi elle l'avoit découvert.

La cinquieme regle, c'eſt que l'eſprit doit réunir dans les *ſimilitudes* tout ce qui peut frapper agréablement l'imagination; mais afin que la reſſemblance dans les idées ſoit ſpirituelle, il faut que le rapport ne faute pas d'abord aux yeux, car il ne ſurprendroit point, & la ſurpriſe eſt de l'eſſence de l'eſprit. Si l'on comparoit la blancheur d'un objet à celle du lait ou de la neige, il n'y auroit point d'eſprit dans cette *ſimilitude*, à-moins qu'on n'apperçût quelque rapport plus éloigné entre ces deux idées capable d'exciter la ſurpriſe. Lorſqu'un poëte nous dit que le ſein de ſa maitreſſe eſt auſſi blanc que la neige, il n'y a point d'eſprit dans cette comparaiſon; mais lorſqu'il ajoute avec un ſoupir, qu'il eſt d'ailleurs auſſi froid, voilà qui eſt ſpirituel. Tout le monde peut ſe rappeller des exemples de cette eſpece: ainſi la *ſimilitude* doit frapper par quelque penſée nouvelle, fine, & qui cauſe une eſpece de ſurpriſe.

Entre tant de belles *ſimilitudes* que j'ai lu dans les orateurs, & les poëtes anciens & modernes, je n'en citerai qu'une ſeule qui me charme par ſa noble ſimplicité; c'eſt celle de M. Godeau dans ſa paraphraſe du premier pſeaume de David:

Comme ſur le bord des ruiſſeaux
Un grand arbre planté des mains de la nature,
Malgré le chaud brûlant conſerve ſa verdure,
Et de fruits tous les ans enrichit ſes rameaux:
Ainſi cet homme heureux fleurira dans le monde;
Il ne trouvera rien qui trouble ſes plaiſirs,
Et qui conſtamment ne réponde
A ſes nobles projets, à ſes juſtes deſirs.

Après avoir parlé de la *ſimilitude* en rhéteur, il faut bien que j'en diſe un mot comme philoſophe: je crois donc dès que le langage fut devenu un art, l'apologue ſe réduiſit à une ſimple *ſimilitude*. On chercha à rendre par-là le diſcours plus concis & plus court. En effet, le ſujet étant toujours préſent, il n'étoit plus néceſſaire d'en faire d'application formelle. Ces paroles de Jérémie, *chap. ij.* 16. qui tiennent le milieu entre l'apologue & la *ſimilitude*, & qui par conſéquent participent de la nature des deux, nous font connoître avec quelle facilité l'apologue s'eſt réduit à une *ſimilitude*. „ Le Seigneur t'a appellé „ un *olivier* verd, beau & bon: il le mettra au feu „ avec

„ avec grand bruit, & en brisera les branches.

On peut ajouter que la *similitude* répond aux marques ou caracteres de l'écriture chinoise; & que comme ces marques ont produit la méthode abrégée des lettres alphabétiques, de même aussi pour rendre le discours plus coulant & plus élégant, la *similitude* a produit la métaphore, qui n'est autre chose qu'une *similitude* en petit; car les hommes étant aussi habitués qu'ils le sont aux objets matériels, ont toujours eu besoin d'images sensibles pour communiquer leurs idées abstraites.

Les degrés par lesquels la *similitude* s'est réduite en métaphore, sont faciles à remarquer par une personne qui se donnera la peine de lire attentivement les écrits des prophetes. Rien n'y est plus ordinaire que le langage entremêlé de *similitudes* & de métaphores. A peine quittent-ils la *similitude*, qu'ils reprennent la métaphore. Voilà donc les vicissitudes du langage, l'apologie se réduisit à la *similitude*, la *similitude* fit naître la métaphore; les orateurs les employerent pour l'ornement de leurs discours, & finirent par en abuser. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIMILOR, s. m. (*Métallurgie*.) on nomme ainsi à Paris le zink fondu avec le cuivre rouge, qui donne au cuivre une couleur jaune plus ou moins foncée, selon les différentes proportions du zink & du cuivre qu'on aura employé. (*D. J.*)

SIMIO *ou* SIMIOS, (*Géog. mod.*) par les anciens Grecs & Latins *Syme*, dont on peut voir l'article. *Simio* est une île de l'Archipel, entre celle de Rhodes & le cap Crio, à 4 ou 5 lieues de la premiere ouest-nord-ouest, à 3 au nord de l'île Lamonia, & à 2 au midi du continent de l'Anatolie. Porcachi & Boschino lui donnent 30 milles de circuit. Elle a deux ports, dont le plus septentrional, fort large d'entrée, est le meilleur.

Cette île est habitée par des grecs qui sont dressés à plonger, & qui pêchent adroitement au fond de la mer une grande quantité d'éponges qui se trouvent dans les environs. On bâtit aussi à *Simio* de petites fustes fort jolies, de neuf bancs ou rames; ces frégates, qu'on appelle *simpequirs*, sont si légeres à la voile & à la rame que les corsaires ne le peuvent attraper, ensorte que les insulaires navigent continuellement pendant l'été d'un lieu à l'autre pour leur commerce. En hiver, ils reviennent dans leur rocher avec le gain qu'ils ont fait par leur trafic. Je dis *rocher*, parce que c'est ainsi que quelques géographes nomment cette île. Elle nourrit cependant grande quantité de chevres, & de plus elle produit de très-bon vin. Elle étoit même autrefois célebre par sa fertilité en blé & en grains. (*D. J.*)

SIMISO *ou* AMID, (*Géog. mod.*) par les anciens *Amisus*; ville de la Turquie asiatique dans l'Anatolie, sur le bord de la mer Noire, par les 54. 20. *de long.* & par les 40. 30. *de latit.* (*D. J.*)

SIMMEREN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le bas Palatinat, à 10 lieues au couchant de Mayence; elle appartient à l'électeur Palatin. *Long.* 25. 8. *latit.* 49. 54. (*D. J.*)

SIMOIS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Asie mineure dans la petite Phrygie. Il prenoit sa source au mont Ida, & se jettoit dans le Xanthus, selon Pline, *l. V. c. xxx.* Virgile, *Æneïd. l. V. v.* 262. donne au fleuve *Simois* l'épithete de *rapide*, parce que ce n'étoit proprement qu'un torrent.

Victor apud rapidum Simoenta sub Ilio alto.

Dans un autre endroit le même poëte dit que Vénus accoucha d'Enée sur le bord du *Simois*.

Tunc ille Æneus quem dardanio Anchise
Alma Venus Phrygii genuit Simoentis *ad undam.*

2°. *Simoïs*, fleuve de l'île de Sicile. Strabon, *lib. XIII. p.* 608. rapporte que selon quelques-uns Enée étant arrivé à *Ægesta* ou *Segesta*, donna les noms de *Scamander* & de *Simoïs* ou *Simoeis* à deux fleuves qui couloient aux environs de cette ville. Le *Simoïs* couloit à la droite, & se joignoit au *Scamander* avant que ce fleuve mouillât la ville de *Segesta*.

3°. *Simoïs*, fleuve de l'Epire, selon Virgile, *Æneïd. l. III. vers.* 303. qui lui donne l'épithete de *falsus*:

. . . . . *falsi* Simoentis *ad undam*.

De ces trois fleuves, le plus fameux est le *Simoïs* de la Troade ou de la petite Phrygie, qui, dans les écrits des poëtes, est presque toujours joint au Xanthe, parce qu'ils ont la même origine. Cependant malgré leur célébrité, ces deux rivieres sont si peu larges, qu'elles tarissent souvent en été. Sortant [illegible] descendant l'une & l'autre du mont Ida, elles [illegible] sent au-dessous du lieu où étoit Troye, forment un grand marais, passent de nos jours par dessous un pont de bois appuyé sur quelques [illegible] de [illegible] & s'embouchent dans l'Hellespont (ou détroit des Dardanelles) environ une demi-lieue au-dessous de Gieanizzari, (autrefois nommé *le promontoire* [illegible]) près du nouveau château d'Asie; j'[illegible] le château neuf des Dardanelles bâti par Mahomet IV. à l'entrée du détroit, & dont il est une des portes. (*D. J.*)

SIMON, *voyez* DAUPHIN.

SIMONIAQUE, adj. & s. (*Gram.*) qui est coupable de simonie.

SIMONIE, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est le crime que commettent ceux qui trafiquent des choses sacrées ou bénéfices, comme en vendant les sacremens, la nomination & collation des bénéfices, l'entrée en religion.

Ce crime a été ainsi nommé de Simon le magicien, dont il est parlé dans les actes des apôtres, qui voulut acheter avec de l'argent la puissance de faire des miracles.

La *simonie* est mentale, conventionnelle ou réelle.

La premiere est celle qui est demeurée dans les bornes d'une simple pensée.

La seconde est celle qui a été convenue, sans être suivie de payement.

La troisieme est celle où le payement a suivi la convention, soit qu'il ait précédé, ou suivi ou accompagné la concession du bénéfice ou autre chose spirituelle.

La *simonie* réelle se commet aussi *à manu*, *ab obsequio*, & *à lingua*; *à manu*, soit en donnant de l'argent ou autre chose temporelle, ou en remettant une dette; *ab obsequio*, en rendant des services temporels au collateur pour avoir un bénéfice; *a lingua*; par la flatterie, la faveur & la recommandation.

Quoiqu'il soit défendu en général de rien exiger pour l'administration des sacremens & autres choses spirituelles, & pour la collation des bénéfices, néanmoins des lois ecclésiastiques & civiles autorisent les ministres de l'Eglise à recevoir pour leur substance certaines rétributions pour les messes, pour les mariages, sépultures, pour les provisions des bénéfices, *&c.*

Il est aussi permis à certaines communautés qui ne sont pas suffisamment fondées de recevoir des dots pour l'entrée en religion. *Voyez* DOT & RELIGIEUX.

La *simonie* se couvre de tant de détours, qu'il est souvent difficile de la prouver, d'autant même que l'on n'en admet pas la preuve par témoins, à-moins qu'il n'y en ait un commencement de preuve par écrit, mais elle n'en est pas moins criminelle.

Les conciles & les papes se sont toujours élevés contre les simoniaques; le chap. *cum detestabile* les déclare excommuniés *ipso facto*, de quelque qualité qu'ils soient, & tous ceux qui y ont eu part.

Ceux qui ont été ordonnés par *simonie*, sont déclarés suspens & interdits.

Les provisions des bénéfices obtenues par cette voie, sont nulles de plein droit; mais il n'y a que la *simonie* conventionelle ou réelle *à manu*, qui donne lieu au dévolut.

Les simoniaques ne peuvent point s'aider de la possession triennale.

Les juges d'église connoissent de la *simonie* commise par les ecclésiastiques, mais les juges royaux sont seuls compétens pour procéder contre les laïques qui se trouvent coupables & participans de ce crime; de sorte que s'il s'en trouve quelques-uns d'impliqués avec des ecclésiastiques, l'official doit les renvoyer devant le juge royal, autrement il y auroit abus.

Les juges royaux peuvent néanmoins connoître de la *simonie* commise par un ecclésiastique, incidemment à une complainte.

Il n'y a que le pape qui puisse dispenser de la *simonie* volontaire; mais l'évêque peut dispenser de celle qui a été commise à l'insu du pourvu, après néanmoins que celui-ci a donné sa démission pure & simple entre les mains de l'évêque.

Quand la *simonie* est occulte, il faut se pourvoir à la pénitencerie de Rome ou par-devers l'évêque; mais

mais quand elle eſt volontaire & notoire, il faut ſe pourvoir à la daterie de Rome.

La diſpenſe doit être adreſſée à l'évêque du lieu où eſt le bénéfice.

Quant aux fruits perçus, le confeſſeur en peut faire remiſe en tout ou partie, ſelon la diſpenſe & la pauvreté du bénéficier.

Si celui-ci a ignoré la *ſimonie* commiſe par un tiers, ſa deſſerte & ſa bonne foi peuvent l'exempter de la reſtitution, au-moins de la plus grande partie.

Mais dans quelque cas que ce ſoit, le pourvu par *ſimonie* doit faire une démiſſion pure & ſimple entre les mains du collateur ordinaire, ſauf à obtenir de nouvelles proviſions, ſi le collateur juge à-propos de lui en accorder.

On dit communément que la confidence eſt la fille de la *ſimonie*. *Voyez* CONFIDENCE. *Voyez aux decrétales* le titre *de ſimon.* le *traité* de M. de Launoy, Vaneſpen, Pontas, de Ste Beuve, d'Héricourt, Fuet, de la Combe, *& les mots* DOT, PENSION, PERMUTATION, HONORAIRES. (*A*)

SIMONIENS, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) hérétiques ſectateurs de Simon le magicien, & par conſéquent les plus anciens qui ayent paru dans l'Egliſe chrétienne.

Simon le magicien leur chef, ſamaritain de nation, ne reconnoiſſoit point Jeſus-Chriſt comme fils de Dieu, mais il le conſidéroit comme ſon rival, & prétendoit être lui-même le Chriſt. Il ne croyoit ni ſalut, ni réſurrection de la chair, mais une ſimple réſurrection de l'ame. Il enſeignoit qu'on ne devoit point ſe mettre en peine des bonnes œuvres; que toutes les actions étoient indifférentes par elles-mêmes, & que la diſtinction des bonnes & des mauvaiſes n'avoit été introduite que par les anges pour s'aſſujettir les hommes. *Il rejettoit la loi donnée à Moïſe, & diſoit qu'il étoit venu l'abolir. Il attribuoit l'ancien Teſtament aux anges, & quoiqu'il ſe déclarât par-tout leur ennemi, il leur rendoit néanmoins un culte idolâtre, prétendant qu'on ne pouvoit être ſauvé ſans offrir au ſouverain Pere des ſacrifices abominables par le moyen des principautés qu'il plaçoit dans chaque ciel; & il leur offroit des ſacrifices, non pour obtenir d'eux quelqu'aſſiſtance, mais pour empêcher qu'ils ne s'oppoſaſſent aux hommes.*

Ses ſectateurs profeſſoient tous ces dogmes monſtrueux, & pour la pratique, ils vivoient dans toute ſorte de débauches, qui ſurpaſſoient, ſelon Euſebe, tout ce qu'on pourroit en dire, en ſorte qu'ils avouoient dans leurs livres que ceux qui entendoient parler pour la premiere fois de leurs myſteres ſecrets étoient ſurpris d'étonnement & d'effroi. Outre l'impudicité, ils s'adonnoient à toute ſorte de magie; & quoiqu'au dehors ils fiſſent en quelque ſorte profeſſion du Chriſtianiſme, ils ne laiſſoient pas que d'adorer Simon & ſa concubine Helene, repréſentés ſous la figure de Jupiter & de Mars, & de leur offrir des victimes & des libations de vin. Ils regardoient même le culte commun des idoles comme une choſe indifférente; en ſorte que pour ne leur point offrir de l'encens; ils ne s'expoſoient pas au martyre comme les chrétiens; auſſi les payens les laiſſoient ils en repos.

On croit que les apôtres S. Pierre, S. Paul & S. Jean ont ces hérétiques en vue dans pluſieurs endroits de leurs épîtres. Leur ſecte dura juſqu'au jv. ſiecle. S. Juſtin dit que de ſon tems, c'eſt-à-dire vers l'an 150 de Jeſus-Chriſt, tous les Samaritains reconnoiſſoient Simon pour le plus grand des dieux, & S. Clément d'Alexandrie ajoute qu'ils l'adoroient. S. Irénée aſſure qu'ils étoient en très-petit nombre; mais Euſebe & pluſieurs autres écrivains poſtérieurs en parlent comme d'une ſecte connue, & qui ſubſiſtoit encore au commencement du v. ſiecle. Calmet, *Diction. de la Bible*.

SIMONTHORNA, (*Géog. mod.*) ville de la baſſe Hongrie, au comté de Tolna, ſur la Sarwiza, à 2 lieues de Capoſwar, & à 3 de Tolna: elle eſt environnée d'un grand marais, avec un château. Cette ville fut priſe ſur les Turcs par le prince Louis de Bade en 1686. *Long.* 36. 49. *lat.* 46. 31.

SIMOODSUKE, (*Géog. mod.*) une des huit provinces de la contrée orientale de l'empire du Japon. Elle ſe diviſe en neuf diſtricts; c'eſt un aſſez bon pays, plutôt plat que montagneux, où il y a beaucoup de prés & de champs qui produiſent abondamment de l'herbe & du gokokf; le gokokf eſt un terme générique qui comprend le riz, l'orge, le petit blé que nous appellons *froment &* [illegible] (*D. J.*)

SIMOOSA, (*Géog. mod.*) autrement *Seosju;* une des quinze provinces de la grande contrée du ſud-eſt de l'empire du Japon. Elle eſt cenſée avoir trois journées de longueur du ſud au nord, & eſt diviſée en 12 diſtricts; c'eſt un pays montagneux, aſſez peu fertile, mais qui abonde en volaille & en beſtiaux.

SIMPELEN, LE, (*Géog. mod.*) & par les Italiens *monte-Sampione*, en latin *Sempronius mons;* montagne des Alpes, aux confins des Suiſſes, du Valais & du Milanez; c'eſt cette montagne que l'on paſſe pour aller du Valais au duché de Milan. (*D. J.*)

SIMPLAIN, ſ. m. (*Hiſt. mil. anc.*) ſoldat romain, qui n'avoit que paye ſimple. On appelloit *duplain*, celui qui l'avoit double.

SIMPLE, adj. (*Gramm.*) qu'on regarde comme ſans compoſition, ſans mélange. Je gage le *ſimple* contre le double. Il a fait un raiſonnement très-*ſimple*, mais très-fort quand il a dit: il y a environ douze cens ans qu'on a la petite vérole par toute la terre, & qu'elle eſt obſervée par tous les médecins du monde, parmi leſquels il n'y en a preſque pas un qui aſſure l'avoir vue deux fois à la même perſonne; donc on n'a point deux fois la petite vérole. Je n'ai de lui qu' une *ſimple* promeſſe. C'eſt un *ſimple* ſoldat. C'eſt un homme *ſimple*. C'eſt un caractere *ſimple*. Le récit en eſt *ſimple*.

SIMPLE, ſ. m. (*Gramm.*) c'eſt le nom générique ſous lequel on comprend toutes les plantes uſuelles en Médecine. Il connoit bien les *ſimples*. Celui qui ignore la vertu des *ſimples* n'eſt pas digne de faire la médecine. Le quinquina eſt un *ſimple* d'une vertu ſpécifique.

SIMPLE, adj. (*Métaphiſique.*) quand on regarde quelque choſe que ce ſoit comme *une*, & comme n'ayant point des parties différentes ou ſéparables l'une de l'autre, on l'appelle *ſimple*. En ce ſens-là il ne convient proprement qu'à un être intelligent d'être *ſimple*; ne concevant dans un tel être rien de ſéparable dans la ſubſtance, nous n'avons point auſſi l'idée qu'il puiſſe avoir des parties. Quelque peu de choſe qu'on ſuppoſe de ſéparable dans la ſubſtance d'un être intelligent, on la ſuppoſe en même tems capable d'être détruite toute entiere.

Si l'on prend le terme *ſimple* dans cette préciſion, il ne ſe trouvera rien dans les êtres matériels qui ſoit *ſimple*, non plus que rien qui ſoit parfaitement *un*. Tout corps peut toujours être tellement ſéparé, que ſa ſubſtance exiſtera encore dans les parties après leur ſéparation; ainſi l'une n'étoit pas l'autre, & le corps n'étoit pas *ſimple*.

Néanmoins on emploie ce terme à l'égard des corps, par analogie aux eſprits; on appelle *ſimple* un corps dans les parties duquel on n'apperçoit nulle différence communément ſenſible; ainſi l'on dit de l'eau que c'eſt un corps *ſimple*. Quelques-uns l'ont dit auſſi du feu, de l'or, de l'argent, & de ce que nous comprenons ſous le nom d'*élémens* ou de *métaux*.

Ce qui eſt oppoſé au *ſimple* eſt dit *compoſé*. Voyez *ſon article*.

SIMPLE, adj. *en Algebre*, une équation *ſimple* eſt celle où la quantité inconnue n'a qu'une dimenſion, comme $x = \frac{a+b}{2}$ *Voyez* EQUATION.

En arithmétique, la multiplication & la diviſion *ſimples* ſont des opérations où il n'entre point de grandeurs de différente eſpece; on les appelle ainſi pour les diſtinguer de la multiplication & de la diviſion compoſées, où il s'agit de calculer des grandeurs de différente eſpece. *Voyez* MULTIPLICATION, DIVISION. (*E*)

SIMPLE *pacte*, (*Juriſprud.*) promeſſe, contrat, ou engagement qui n'eſt point motivé par rapport à la valeur reçue au tems du payement, *&c.* & qui ne donne point d'action en juſtice. *Voy.* CONTRAT, CONVENTION, PACTE, *&c.*

SIMPLE PROPRIÉTÉ, que les lois romaines appellent *une propriété*, eſt celle du propriétaire à qui le fond de l'héritage appartient, tandis qu'un autre en a l'uſufruit. Elle eſt oppoſée à *pleine propriété*. *Voy.* PLEINE, USUFRUIT *&* PROPRIÉTÉ.

SIMPLE *appel*, *voyez* APPEL.

SIMPLE *garantie*, *voyez* GARANTIE.

SIMPLE *bénéfice*, *voyez* BÉNÉFICE.

SIMPLICITÉ, ſ. f. (*Gram.*) qualité qui donne à l'être le nom de *ſimple*. *Voyez les articles* SIMPLE.

SIMPLICITÉ, (*Art orat.*) la *ſimplicité* dans l'élocution, eſt une maniere de s'exprimer, pure, facile, naturelle, ſans ornement, & où l'art ne paroît point;

c'eſt

c'est assurément le caractere de Térence. La *simplicité* d'expression n'ôte rien à la grandeur des pensées, & peut renfermer sous un air négligé des beautés vraiment précieuses.

Heureux qui se nourrit du lait de ses brebis,
Et qui de leur toison voit filer ses habits;
Qui ne sait d'autre mer que la Marne ou la Seine;
Et croit que tout finit où finit son domaine!

Voilà une peinture simple & charmante de la tranquillité champêtre, parce que c'est l'expression naïve des choses par leurs effets.

La *simplicité* se trouve dans l'ode avec dignité.

Le Ciel qui doit le bien selon qu'on le mérite,
Si de ce grand oracle il ne t'eût assisté,
Par un autre présent n'eût jamais été quitte
Envers ta piété.

Cette stance de Malherbe dans son ode à Louis XIII. est d'une parfaite *simplicité;* les deux stances suivantes méritent encore d'être citées.

Le fameux Amphion dont la voix nompareille
Bâtissant une ville étonna l'univers,
Quelque bruit qu'il ait eu, n'a point fait de merveilles
Que ne fassent mes vers.

Par eux de tes hauts faits la terre sera pleine
Et les peuples du Nil qui les auront ouis
Donneront de l'encens, comme ceux de la Seine,
Aux autels de Louis.

Le même poëte va me fournir un exemple plus parfait de *simplicité* admirable; c'est dans sa paraphrase du pseaume 145.

En vain pour satisfaire à nos lâches envies
Nous passons près des rois tout le tems de nos vies
A souffrir des mépris, à ployer les genoux;
Ce qu'ils peuvent n'est rien, ils sont ce que nous sommes;
Véritablement hommes,
Et meurent comme nous.

La *simplicité* noble est d'aussi bonne maison que la grandeur même; & comme elle vient du même principe de bon esprit, qui doute qu'elle ne se sente du lieu dont elle est sortie, & que par-tout où elle se rencontre, elle ne conserve sa dignité, ses droits, ou pour le moins l'air & la mine de sa naissance?

Mais si cette *simplicité* noble retrace de grandes images, elle ne differe pas du sublime; Homère & Virgile sont des modeles de cette derniere *simplicité*.

Racine l'a bien connue, & j'en cite pour preuve ces vers d'Andromaque.

Ne vous souvient-il plus, seigneur, quel fut Hector?
Nos peuples affoiblis s'en souviennent encor!
Son nom seul fait trembler nos veuves & nos filles;
Et dans toute la Grece il n'est point de familles
Qui ne demandent compte à ce malheureux fils
D'un pere ou d'un époux qu'Hector leur a ravis.

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIMPLIFIER, v. act. (*Gramm.*) rendre simple. On *simplifie* une question en écartant toutes les conditions inutiles. On *simplifie* un problème en le réduisant à un autre moins compliqué, ou en faisant dépendre sa solution d'une seule recherche. On *simplifie* une affaire, une phrase, &c.

SIMPLUDIAIRE, s. m. (*Antiq. rom.*) on donnoit chez les Romains ce nom à certains honneurs funèbres qu'on rendoit quelquefois aux morts. Festus dit que c'étoient les funérailles accompagnées de jeux dans lesquels on ne faisoit paroître que des danseurs, des sauteurs, des voltigeurs. Ces especes de funérailles étoient opposées à celles qu'on nommoit *indictives*, dans lesquelles outre les danseurs & les sauteurs dont on a parlé, il y avoit des désulteurs qui sautoient d'un cheval sur un autre, & peut-être aussi voltigeoient sur des chevaux. *Voyez Rollin, Antiq. rom.*

SIMPULATRICES, s. f. pl. (*Littérat.*) mot tiré de *simpulum*, & que Festus donne aux vieilles femmes qui avoient soin de purifier les personnes qui les consultoient, pour avoir été troublées dans le sommeil par des visions nocturnes & des songes effrayans. Pollux appelle ces femmes ἀπομάκτριαι; elles prescrivoient ordinairement l'eau de mer pour la purification, Θάλασσα κλύζει πάντα τῶν ἀντρίῶ[illegible] κακά, dit Euripide. Un mot d'Aristophane exprime toute la cérémonie, ἴσιον ὄνειρον ἀποκλύζειν. (*D. J.*)

SIMPULE, s. m. (*Antiq. rom.*) *simpulum*, vase fait en forme de burette avec un long manche; les Romains se servoient de ce vase dans les libations qu'ils faisoient aux dieux. Pline, *liv. XXXV. cap.* nomme cette espece de vase *simpuvium*, & dit qu'il y en avoit de terre cuite.

SIMULACRE, (*Gramm. & Hist. de l'idolat.*) vieux mot consacré, qui signifie *idole*, *image*, *représentation*. Il en est si souvent parlé dans l'Ecriture-sainte, qu'il importe de rechercher la source de ce genre d'idolâtrie.

L'origine des *simulacres* vient de ce que les hommes se persuaderent que le soleil, la lune & les étoiles étoient la demeure d'autant d'intelligences qui animoient ces corps célestes, & en regloient tous les mouvemens. Comme les planetes étoient de tous ces corps célestes les plus proches de la terre, & celles qui avoient le plus d'influence sur elles, ils en firent le premier objet de leur culte. Telle a été l'origine de toute l'idolâtrie qui a eu cours dans le monde. On servit ces intelligences célestes par des tabernacles, des chapelles, des temples, ensuite par des images & des *simulacres*. C'est pourquoi lorsque les peuples firent leurs dévotions à quelqu'une d'elles, ils dirigeoient leur culte vers la planete dans laquelle ils supposoient qu'habitoit cette intelligence divine, objet de leurs adorations. Mais ces corps célestes se trouvant la plûpart du tems sous l'horison, ils ne savoient comment les invoquer dans leur absence.

Pour remédier à cet inconvénient, ils eurent recours aux statues dans lesquelles ils croyoient qu'après leur consécration, ces intelligences étoient aussi présentes par leurs influences, que dans les planetes; & que toutes les prieres qu'on leur adressoit avoient autant d'efficacité devant l'une que devant l'autre.

Tel fut le commencement de l'adoration des *simulacres*. On leur donna le nom des planetes qu'ils représentoient, qui sont les mêmes qu'elles ont aujourd'hui: de-là vient que nous trouvons Saturne, Jupiter, Mars, Apollon, Mercure, Vénus & Diane placés au premier rang dans le polythéisme des anciens; c'étoient-là leurs grands dieux. Ensuite l'opinion s'étant établie que les ames des gens de bien, après leur séparation du corps, alloient habiter d'autres planetes, on deifia plusieurs de ceux qu'on crut tels, & le nombre des dieux s'augmenta dans les tems idolâtres.

L'adoration des *simulacres* commença dans la Chaldée, se répandit dans tout l'orient, en Egypte, & chez les Grecs qui l'étendirent dans tout l'occident. Ceux qui suivoient ce culte dans les pays orientaux furent nommés *Sabéens*; & la secte qui n'adoroit que Dieu par le feu, reçut le nom de *Mages*. Toute l'idolâtrie du monde se vit partagée entre ces deux sectes. *Voyez* MAGES & SABÉENS. (*D. J.*)

SIMULATION, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) déguisement frauduleux introduit dans quelqu'acte judiciaire. La multitude des impôts de toute espece, auxquels les particuliers cherchent à se soustraire, donnent lieu à toutes sortes de *simulations*.

SIMULER, v. act. feindre, déguiser, tromper par des suppositions, des apparences; c'est un vol que de frauder des créanciers légitimes par des obligations *simulées*, & celui qui s'y porte est coupable de recel.

SIMULTANÉE, adj. m. (*Gram.*) qui s'accomplissent ou s'exécutent en même tems: ces faits sont *simultanés*; ces phénomes sont *simultanés*; ces actions de la machine sont *simultanées*. Il se passe souvent dans la vie, dans la même maison, dans le même appartement des scenes *simultanées*. Pourquoi ne les rendroit-on pas sur le théâtre?

SIMIRA, (*Géog. anc.*) ville de la Phénicie; elle est marquée dans Ptolomée, *l. V. c. xv.* entre l'embouchure du fleuve *Eleutherus*, & *Orthosia*, ainsi que dans Pline, *l. V. c. xx*, & Pomponius Méla, *l. I. c. xij.* (*D. J.*)

SIN

SIN, (*Hist. nat. Botan.*) s. m. grand arbre du Japon, dont le bois est fort estimé pour en faire des coffres & d'autres ouvrages, parce qu'il est blanc, léger, à l'épreuve des vers & de la pourriture. Il rend une mauvaise odeur, lorsqu'il est plongé dans l'eau chaude; ce qui l'a fait nommer aussi *ksa-maki*, ou *maki-fétides*.

SIN, (*Géogr. des Arabes.*) Les Arabes appellent ainsi la Chine, & les Latins ont nommé *Sinæ*, *Sinarum regio*, pays de la Chine; les Persans disent *Tchin*. La Chine septentrionale est appellée par les Orientaux, le *Khoran*, ou le *Khatha*. (*D. J.*)

SINA, (*Géogr. anc.*) nom d'une ville de la Margiane, d'une ville de la Cappadoce, d'une ville de la grande Arménie, & d'un lieu de l'île de Lesbos, selon Strabon. *l. IX.* (*D. J.*)

SINAI *ou* SINA, (*Géogr. anc.*) montagne de l'Arabie Pétrée, située dans une espece de péninsule, formée par les deux bras de la mer rouge, dont l'un s'étend vers le nord, & se nomme *le golfe de Colsum*, aujourd'hui golfe de Suez, l'autre s'avance vers l'orient, & s'appelle *le golfe Elatinique*, aujourd'hui d'Aïla: elle est à 260 milles du Caire, & il faut dix à douze jours pour s'y rendre de cet endroit-là.

Le mont *Sinaï* est au levant de celui d'Oreb; sur lequel est le monastere de Sainte Catherine; comme le mont Oreb est moins haut que celui de *Sinaï*, l'ombre de ce dernier le couvre au lever du soleil. Il est beaucoup parlé du mont *Sinaï* dans l'Ecriture, comme *Exod. c. xviij. v.* 20. *c. xxiv. v.* 16. *c. xxxj. v. xviij. c. xxxiv. v.* 2. & 4. *Levit. c. xxv. v.* 1. *c. xxvj. v.* 4. 5. &c.

Quoique Thomas de Pinedo, Berkelius, & quelques autres modernes, prétendent que le mont Casius, voisin de l'Egypte, n'est pas différent du mont *Sinaï*; cependant s'il en faut croire les anciens géographes, & la plûpart des modernes, le mont Casius & le mont *Sinaï* sont deux montagnes différentes, & situées assez loin l'une de l'autre. Ils mettent le mont Casius fort proche de la mer, entre l'Egypte & la Palestine. A l'égard du mont *Sinaï*, ils le placent bien avant dans les terres, sur les confins de l'Idumée & de l'Arabie Pétrée.

Il est certain que le nom de Casius a été donné à plusieurs montagnes; ainsi l'on pourroit croire que le mont *Sinaï* seroit celui à qui le nom de Casius auroit été donné en premier lieu: que de-là ce même nom auroit passé à la montagne qui sépare la Palestine d'avec l'Egypte; come il y a apparence que de cette montagne, il est passé à celle de la Syrie antiochienne.

Nous avons le profil du mont *Sinaï* dans une estampe gravée par Jean-Baptiste Frontana; & si on compare ce profil avec celui de la montagne que les médailles nous représentent, on trouvera peut-être qu'il y avoit beaucoup de ressemblance entre l'une & l'autre.

Quoi qu'il en soit, Greaves dans sa traduction d'Abulféda, nous apprend une particularité remarquable dont les historiens n'ont point parlé; c'est que le roc du mont *Sina* est d'une espece de très-beau marbre de plusieurs couleurs, d'un rouge mêlé de blanc & de noir, & que pendant plusieurs milles on y voit de grands rochers de ce marbre, dont sans doute les anciens ouvrages de l'Egypte ont été tirés, parce que toutes les autres carrieres & montagnes sont d'une espece de pierre de taille blanche, & non de marbre rouge marqueté de noir & de blanc, comme est le roc du mont *Sina*. (*D. J.*)

SINAHORIC, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagascar qui ressemble à l'aigremoine, & qui en a les propriétés.

SINANI *ou* MOUTARDE, (*Jardinage.*) *Voyez* MOUTARDE.

SINANO, (*Géogr. mod.*) autrment *Sinsju*, une des huit provinces de la contrée orientale de l'empire du Japon. C'est un pays très-froid, où le sel, le poisson, & le bétail sont rares. Il produit d'ailleurs une grande quantité de muriers, de soie, & de cannib, dont il y a plusieurs manufactures. On donne à cette province, cinq journées de longueur du sud au nord, & elle se divise en onze districts. (*D. J.*)

SINAPISME, s. m. médicament externe, âcre & chaud, composé ordinairement de semence de moutarde incorporée avec du vieux levain; si le *sinapisme* étoit trop actif, il deviendroit vesicatoire. On ne s'en sert que pour rougir la peau, & attirer sur le lieu les humeurs nuisibles. On s'en servoit anciennement dans les maux de tête invétérés, & dans les longues fluxions. Il sert aujourd'hui à rappeller l'humeur de goutte sur une partie. *Voyez* RUBEFIANT. Des frictions préparatoires avec un linge chaud préparent à l'effet du *sinapisme*: ce mot vient de *sinapi*, moutarde. (*Y*)

SINARUM *regio*, (*Géogr. anc.*) contrée de l'Asie, & la derniere que marque Ptolomée, *l. VII. c. iij.* du côté de l'orient. Il la borne au nord par la Sérique: à l'orient & au midi par des terres inconnues, & à l'occident, partie par l'Inde d'au-delà du Gange, dont elle étoit séparée par une ligne tirée depuis le fond du grand golfe, jusqu'à la Sérique, partie par le grand golfe, & partie par le pays des Ichthyophages Ethiopiens, compris aussi sous le nom général de *Sinæ*, ainsi que les peuples *Samatheni*, *Acadræ*, *Aspithræ*, & *Ambathæ*. (*D. J.*)

SINASPITRUM, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante, dont la fleur est presqu'en croix composée de quatre pétales. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit ou une silique cylindrique, & composée de deux pieces qui renferme des semences ordinairement arrondies *Inst. rei herb. V.* PLANTE.

SINCERE, adj. (*Gramm.*) qui est franc, & qui est incapable de toute dissimulation dans le discours.

SINCÉRITÉ, s. f. (*Morale.*) La *sincérité* n'est autre chose que l'expression de la vérité. L'honnêteté & la *sincérité* dans les actions égarent les méchans, & leur font perdre la voie par laquelle ils peuvent arriver à leurs fins: parce que les méchans croient d'ordinaire qu'on ne fait rien sans artifice.

La *sincérité* est une ouverture de cœur. On la trouve en fort peu de gens; & celle que l'on voit d'ordinaire, n'est qu'une fine dissimulation pour attirer la confiance des autres.

Si nos ames étoient de purs esprits, dégagés des liens du corps; l'une liroit au fond de l'autre: les pensées seroient visibles on se les communiqueroit sans le secours de la parole; & il ne seroit pas nécessaire alors de faire un précepte de la *sincérité*, c'est pour suppléer, autant qu'il en est besoin, à ce commerce de pensées, dont nos corps gênent la liberté, que la nature nous a donné le talent de proférer des sons articulés. La langue est un truchement, par le moyen duquel les ames s'entretiennent ensemble; elle est coupable, si elle les sert infidelement, ainsi que le feroit un interprete imposteur, qui trahiroit son ministere.

La loi naturelle qui veut que la vérité regne dans tous nos discours, n'a pas excepté les cas où notre *sincérité* pourroit nous couter la vie. Mentir c'est offenser la vertu, c'est donc aussi blesser l'honneur: or on convient généralement que l'honneur est préférable à la vie; il en faut donc dire autant de la *sincérité*.

Qu'on ne croie point ce sentiment outré: il est plus général qu'on ne pense. C'est un usage presque universel dans tous les tribunaux, de faire affirmer à un accusé, avant de l'interroger, qu'il répondra conformément à la vérité, & cela même, lorsqu'il s'agit d'un crime capital. On lui fait donc l'honneur de supposer, qu'il pourra, quoique coupable du fait qu'on lui impute, être encore assez homme de bien, pour déposer contre lui-même, au risque de perdre la vie, & & de la perdre ignominieusement. Or le supposeroit-on, si l'on jugeoit que la loi naturelle le dispensât de le faire?

La morale de la plûpart des gens, en fait de *sincérité*, n'est pas rigide: on ne se fait point une affaire de trahir la vérité par intérêt, ou pour se disculper, ou pour excuser un autre: on appelle ces mensonges *officieux*; on les fait pour avoir la paix, pour obliger quelqu'un, pour prévenir quelqu'accident. Misérables prétextes qu'un mot seul va pulvériser: il n'est jamais permis de faire un mal, pour qu'il en arrive un bien. La bonne intention sert à justifier les actions indifférentes; mais n'autorise pas celles qui sont déterminément mauvaises.

SINCÉRITÉ, FRANCHISE, NAÏVETÉ, INGÉNUITÉ, (*Synonym.*) La *sincérité* empêche de parler autrement qu'on ne pense, c'est une vertu. La *franchise* fait parler comme on pense; c'est un effet du naturel. La *naïveté* fait dire librement ce qu'on pense; cela vient quelquefois d'un [illegible] réflexion. *L'ingénuité* fait avouer ce qu'on [illegible] ce qu'on sent; c'est souvent une bêtise.

Un homme *sincere* ne veut point tromper. Un homme *franc* ne sauroit dissimuler. Un homme *naïf* n'est gue-

guere propre à flatter. Un *ingénu* ne ſait rien cacher.

La *ſincérité* fait le plus grand mérite du commerce du cœur. La *franchiſe* facilite le commerce des affaires civiles. La *naïveté* fait ſouvent manquer à la politeſſe. L'*ingénuité* fait pécher contre la prudence.

Le *ſincere* eſt toujours eſtimable. Le *franc* plaît à tout le monde. Le *naïf* offenſe quelquefois. L'*ingénu* ſe trahit.

Je n'ajouterai rien à ces remarques de l'auteur des ſynonymes françois, mais je renvoie pour les choſes aux *mots*, FRANCHISE, INGÉNUITÉ, NAÏVETÉ, SINCÉRITÉ. (*D. J.*)

SINCIPUT, ſ. m. (*Anatom.*) eſt la partie antérieure de la tête qui prend depuis le front juſqu'à la ſuture coronale. *Voyez Pl. d'Anatomie. Voyez auſſi* BREGMA & CRANE.

SINDA, (*Géog. anc.*) nom, 1°. d'une ville de l'Aſie mineure, dans la Piſidie; 2°. d'une ville de l'Inde au-delà du Gange; & 3°. d'une ville de la Sarmatie aſiatique, ſur le boſphore Cimmérien.

SINDE, (*Géog. mod.*) ou *Tata*, du nom de ſa capitale, province des Indes, dans les états du Mogol. Elle eſt bornée au nord par celle de Buckor, au midi par la mer, au levant par les provinces de Soret & de Jeſſelmere, & au couchant par la Perſe. Elle eſt traverſée par le Sinde du nord au midi. C'eſt un pays riche & fertile, où l'on fabrique quantité de belles toiles de coton. Le grand-mogol Akebar fit la conquête de ce pays, ainſi que de ceux de Cachimir & de Guzarate. Les peuples ſont mahométans. (*D. J.*)

SINDE, *le*, *ou* INDE, (*Géogr. mod.*) en latin *Indus*, grande riviere des Indes dans les états du grand-mogol. Elle prend ſa ſource ſur les confins du petit Thibet, dans les montagnes qui ſéparent ce royaume de la province de Nagracut. Son cours eſt du nord-eſt au ſud-oueſt; après avoir traverſé pluſieurs pays, & s'être partagé en deux branches, qui ſont les bouches de l'Inde, il ſe jette dans la mer.

SINDI, (*Géog. anc.*) peuples de la Sarmatie aſiatique comptés parmi ceux qui habitent le boſphore Cimmérien. Pomponius Mela les nomme *Sindones*, & les place au voiſinage des Palus Méotides.

SINDICUS PORTUS, (*Géog. anc.*) port de la Sarmatie aſiatique, dans le boſphore Cimmérien, ſur la côte de la mer Caſpienne, ſelon Ptolomée, & le Périple de Scylax.

SINDIFIU, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans la Tartarie, au pays auquel elle donne ſon nom, ſur les confins de la Chine. (*D. J.*)

SINDON, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) terme latin qui ſignifie proprement un *linceul*, mais qu'on trouve employé dans l'Ecriture & dans les anciens, pour exprimer diverſes ſortes de vêtemens.

Les évangéliſtes s'en ſervent pour marquer le linge dans lequel Joſeph d'Arimathie enveloppa le corps de Jeſus-Chriſt après l'avoir embaumé, l'avoir entouré de bandelettes, & lui avoir mis un ſuaire autour de la tête. Les ſaints ſuaires qu'on montre en différens endroits, ne peuvent pas tous être le vrai *ſindon* qui enveloppa le corps de Jeſus-Chriſt.

Il eſt encore parlé de *ſindon* dans l'hiſtoire de Samſon, *Judic. XIV. xij.* 13. il promet aux jeunes hommes de la noce *trigenta ſindones & totidem tunicas*, s'ils pouvoient expliquer l'énigme qu'il leur propoſa. L'hébreu porte trente *ſidinim*, & trente habits de rechange. Les uns entendent par *ſedinim* ou *ſindonem*, la tunique qu'on mettoit immédiatement ſur la chair; & par des habits de rechange, des habits complets, une tunique & un manteau, car ces deux pieces faiſoient l'habit complet, ou ſimplement trente manteaux, qui avec trente tuniques formoient trente habits à changer.

La femme forte dont parle Salomon, *Prov. xxij.* 24. faiſoit des *ſindons* & des ceintures, qu'elle vendoit aux Phéniciens. Les filles de Jéruſalem portoient de ces *ſindons*, comme on le voit par Iſaïe, *chap. iij. verſ.* 23. C'étoit un habit propre aux Tyriens & aux Phéniciens, & peut-être tiroit-il ſon nom de la ville de Sidon. Martial parlant à un de ſes amis d'un vêtement qu'il lui envoie, l'aſſure qui eſt encore plus propre à garantir du mauvais tems que les *ſindons* de Syrie.

Ridebis ventos hoc munere tectus & imbres
Nec ſit in Syria ſindone *tectus eris.*

Le jeune homme qui ſuivoit Jeſus-Chriſt la nuit de ſa paſſion, n'avoit ſur lui qu'un ſindon, *amictus ſindone ſuper nudo*. Ce pouvoit être une eſpece de manteau pour ſe garantir du froid. Calmet, *Dictionn. de la Bible*.

SINDON, *en Chirurgie*, eſt un petit morceau rond de toile, dont on ſe ſert pour panſer la plaie cauſée par le trépan. *Voyez* TRÉPANER.

La premiere choſe qu'on fait ordinairement après l'opération du trépan, eſt de jetter quelques gouttes de baume blanc ſur la dure mere, enſuite une cuillerée de miel roſat, qu'on a fait chauffer avec un peu de baume, on y met un *ſindon* de fine toile de lin; cela s'applique immédiatement ſur la dure mere; & cela étant plus grand que le trou qui eſt au crâne, on en fait entrer la circonférence entre le crâne & la membrane, avec un inſtrument nommé *meningophilax*, *voyez* MENINGOPHILAX; enſuite on y applique des plumaſſeaux de charpie, & par ce moyen le trou eſt tout-à-fait bouché.

SINDRIE-MAL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt une fleur qui croît dans les bois de l'île de Ceylan, & que ſa ſingularité fait tranſplanter dans les jardins, où elle ſert en quelque façon d'horloge. Elle eſt ou rouge ou blanche: on aſſure qu'elle s'ouvre tous les jours vers les quatre heures de l'après midi; elle demeure épanouie juſqu'au lendemain matin; alors elle ſe renferme pour ne s'ouvrir qu'à quatre heures du ſoir.

SINDRIO *ou* AKAI-SINDJO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau du Japon qui a une coudée de hauteur; il pouſſe dès ſa racine des branches garnies de feuilles & alternes; ſes baies ſont rondes, un peu applaties, moins groſſes qu'un pois, de couleur incarnate, d'une chair molle & pleine de ſuc, avec un noyau de la couleur & de la groſſeur d'une graine de coriandre.

SINES, (*Géogr. mod.*) port de mer en Portugal, ſur la côte de l'Eſtramadure, au ſud-oueſt de Saint-Jago de Cacem.

C'eſt dans ce petit port qu'eſt né au xv. ſiecle Vaſco de Gama, amiral portugais, homme immortel par la découverte des Indes orientales, en tentant le paſſage du cap de Tempêtes, qu'il nomma le premier le *cap de bonne Eſpérance*, nom qui ne fut point trompeur.

Gama doubla la pointe de l'Afrique en 1497; & remontant par ces mers inconnues vers l'équateur, il n'avoit pas encore repaſſé le capricorne, qu'il trouva vers Sophala des peuples policés qui parloient arabe. De la hauteur des Canaries juſqu'à Sophala, les hommes, les animaux, les plantes, tout avoit paru d'une eſpece nouvelle. La ſurpriſe fut extrème de retrouver des hommes qui reſſembloient à ceux du continent connu. Le mahométiſme commençoit à pénétrer parmi eux; les muſulmans en allant à l'orient de l'Afrique, & les chrétiens en remontant par l'occident, ſe rencontroient à une extrémité de la terre. Ayant enfin trouvé des pilotes mahométans à quatorze degrés de latitude méridionale, il aborda en 1498 dans les grandes Indes, au royaume de Calicut, après avoir reconnu plus de quinze cens lieues de côtes.

Ce voyage de Gama changea la face du commerce du monde, & en rendit maîtres les Portugais par l'Océan éthiopique, & par la mer Atlantique. En moins de cinquante ans ils formerent des établiſſemens très-conſidérables depuis les Moluques juſqu'au golfe Perſique, dans une étendue de ſoixante degrés de longitude.

Gama revenu de ſon voyage en 1502. avec treize vaiſſeaux chargés de richeſſes incroyables, fut nommé viceroi des Indes par le roi Jean III. & mourut à Cochin le 24 Décembre 1525. Dom Etienne & dom Chriſtophe de Gama ſes fils, lui ſuccéderent dans la même viceroyauté, & ſont célebres dans l'hiſtoire. (*D. J.*)

SINE, ſ. m. (*Mat. méd. des anc.*) terme employé par les anciens pour deſigner le bois d'aloès, *agallochum*; mais les Arabes ont fait de ce terme un adjectif, & ont nommé le bois d'aloës jaune *ſinſicum*, & le noirâtre *indicum*. Le mot *indicum* n'indique pas ici le lieu du pays, mais la couleur noirâtre, ce qui eſt aſſez commun dans les ouvrages des anciens.

SINGARA, (*Géog. anc.*) ville de la Méſopotamie, que Ptolomée, *l. V. c. xviij.* place ſur le bord du Tibre. Etienne le géographe, Pline & Ammien Marcellin, connoiſſent auſſi cette ville.

SINGE, ſ. m. *ſimius*, (*Hiſt. nat. Zoologie.*) Il y a grand nombre d'eſpeces de *ſinges*. La plûpart de ces animaux ont plus de rapport avec l'homme que les

autres

autres quadrupedes, sur-tout pour les dents, les oreilles, les narines, *&c.* ils ont des cils dans les deux paupieres, & deux mamelles sur la poitrine. Les femelles ont pour la plûpart des menstrues comme les femmes. Les piés de devant ont beaucoup de rapport à la main de l'homme; les piés de derriere ont aussi la forme d'une main, car les quatre doigts sont plus longs que ceux du pié de devant, & le pouce est long, gros & fort écarté du premier doigt; aussi se servent-ils des piés de derriere comme de ceux de devant pour saisir & empoigner. Il y a des *singes* qui ont dans la mâchoire d'en-bas une poche ou sac de chaque côté où ils serrent les aliments qu'ils veulent garder. Voyez *synop. anim.* Rai, *mém. pour servir à l'hist. natur. des anim.* dressé par M. Perrault, *part. II.*

M. Brisson, *Regne anim.* a divisé les différentes especes de *singes* en cinq races.

Race premiere. Ceux qui n'ont point de queue, & qui ont le museau court.

Le *singe*. Il y a plusieurs especes de *singes*, qui ne different entr'elles que par la grandeur; elles ont beaucoup de rapport à l'homme par la face, les oreilles & les ongles. Les fesses sont nues; le poil de ces animaux est de couleur mêlée de verdâtre & de jaunâtre. On les trouve en Afrique.

L'homme des bois, *ourang outang bout*; cet animal est des Indes orientales; il ressemble plus à l'homme qu'aucune autre espece de *singe*; son poil est court & assez doux.

Le *singe* de Ceylan. La levre supérieure de ce *singe* est fendue comme celle d'un lievre; les ongles sont plats & arrondis, excepté celui de l'index des piés de derriere, qui est long, recourbé & aigu; le poil du dos a une couleur noirâtre, & celui du ventre, des bras & des piés, une couleur cendrée jaunâtre.

Race deuxieme. Les *singes* qui n'ont point de queue, & dont le museau est alongé: on leur a donné le nom de *cynocephales*.

Le *singe cynocephale*. Il ne differe du *singe* qu'en ce qu'il a le museau plus alongé. Il y a des cynocephales de différentes grandeurs: on les trouve en Afrique.

Le *singe cynocephale de Ceylan*. Il a les oreilles rondes, larges, transparentes, nues, & de couleur cendrée claire, les jambes longues & menues; elles n'ont que peu de poil: celui du corps a beaucoup de rapport à la laine; il est long, doux comme de la soie, de couleur roussâtre, plus foncée sur le dos du mâle que sur le ventre; & au contraire plus foncée sur le ventre de la femelle que sur le dos. L'ongle de l'index de chaque pié est long, recourbé & pointu; les autres sont plats & arrondis.

Race troisieme. Les *singes* qui ont une queue très-courte.

Le *babouin*. Il se trouve dans les deserts de l'Inde; il est à-peu-près de la grandeur d'un dogue, & il ressemble à cet animal par la forme du museau; il a les fesses nues & rouges, les jambes courtes, les ongles très-aigus, un peu recourbés, & la queue fort courte & relevée.

Race quatrieme. Les *singes* qui ont la queue longue & le museau court: on leur a donné le nom de *cercopitheques*.

Le *sapajou brun*. La longueur de ce *singe* est de 13 pouces, depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue, qui est longue de 14 pouces & demi; cet animal la roule en spirale, & l'applique autour des corps auxquels il veut s'attacher ou se suspendre. Le poil est noir sur la tête, & de couleur brune plus foncée sur le dos que sur le ventre.

Le *sapajou noir*. Ce *singe* ressemble au précédent par la conformation de la queue; il est à-peu-près de la grandeur du renard; les poils sont longs, brillans, & couchés les uns sur les autres, noirs sur tout le corps, excepté les piés & une partie de la queue, qui ont une couleur brune; le poil du menton & de la gorge est plus long que celui du corps. On trouve ce sapajou au Brésil.

Le *sapajou cornu*. Il a quatorze pouces de longueur depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue, qui est longue de quinze pouces, & conformée comme celle des deux sapajoux précédens. Celui dont il s'agit a sur la tête deux bouquets de poil en forme de cornes, d'où vient son nom de *sapajou cornu*. Le sommet de la tête, le milieu du dos, la queue, les jambes de derriere, & les quatre piés sont noirs; les autres parties du corps ont une couleur brune; les ongles sont longs & obtus.

Le *sapajou à queue de renard*. Il n'a que six pouces de longueur depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue, qui est longue de dix pouces; les poils du corps sont longs & noirs, excepté la pointe qui est blanche; ceux de la gorge & du ventre ont une couleur blanche sale; les poils de la face sont très-courts & blanchâtres; ceux de la queue sont très-longs & noirs; il n'y a que les ongles des pouces qui soient courts & arrondis. On trouve ce sapajou dans la Guyane.

Le petit singe negre: il est noir; on les trouve au Brésil.

Le singe de Guinée: les couleurs de ce *singe* ressemblent presqu'à celles du dos d'un lievre; il a la tête petite & la queue longue.

Le singe musqué: il est ainsi nommé, parce qu'il a une odeur de musc; son poil est long & de couleur blanche teinte de jaunâtre.

Le sapajou jaune: il a sept pouces & demi de longueur, depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue qui est longue d'un pié, & garnie de longs poils; les oreilles sont rondes & couvertes de poils assez longs, & de couleur blanche sale. Ce *sapajou* a le poil très-fin & très-doux, de couleur blanchâtre sur la partie inférieure du corps, de couleur mêlée de brun, de jaunâtre, & de blanchâtre sur la partie supérieure, & de couleur jaune-roussâtre sur les piés; le bout de la queue est noir, & le reste a la même couleur que le dessus du corps. Les ongles des pouces sont courts & arrondis. On trouve cet animal à Ceylan & dans la Guyane; il y en a de la même espece à Cayenne; ils sont appellés *singes de nuit*.

Le singe varié: il a onze pouces de longueur, depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue qui est longue d'environ quinze pouces. Les oreilles sont longues; la face est noire; le poil a une couleur mêlée de jaune & de noir sur le dessus de la tête & du cou, une couleur noire sur la partie extérieure des jambes de devant & sur les quatre piés, une couleur brune-noirâtre, mêlée d'une teinte de jaune & de roux sur les jambes de derriere, & une couleur blanche sur le dessous du corps & sur la partie intérieure des jambes. Les poils des joues & des côtés du cou sont longs, blancs à leur origine, & mêlés de noir & de jaune sur le reste de leur longueur: il y a de chaque côté près de l'origine de la queue une petite tache blanche; les ongles des pouces sont courts & arrondis.

Le tamarin: il se trouve au Brésil. Le poil est assez long, & de couleur grise, teinte de noir sur le corps, de couleur noire mêlée de gris sur le front, & de couleur rousse sur la queue.

Le petit singe lion; on lui a donné ce nom, parce qu'on a trouvé quelque ressemblance entre sa tête & celle du lion. Il n'a qu'environ sept pouces de longueur, depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue qui est longue de douze pouces & demi. Ce *singe* a de longs poils doux comme de la soie; ceux du corps ont une couleur blanche teinte de jaune; les poils qui entourent la face, ont une couleur rousse-foncée; ceux de la poitrine une couleur rousse-jaunâtre; ceux de la queue une couleur blanche-jaunâtre; & ceux des jambes de devant & des quatre piés une couleur rousse. Les ongles des pouces des piés de derriere sont courts & arrondis: on trouve ce petit *singe* au Brésil.

Le petit singe de Para: il n'a que sept pouces de longueur, depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue qui est longue de douze pouces & demi. Sa face & ses oreilles sont d'une couleur rouge très-vive. Le poil du corps est long, doux comme de la soie, & d'un gris-blanc argenté; le poil de la queue a une couleur de marron; l'entrée est approchante du noir: les ongles des pouces des piés de derriere sont larges, plats & arrondis.

Le singe à queue de rat: il a été ainsi nommé parce que sa queue ressemble à celle d'un rat. Elle est grosse & longue à proportion du corps qui est très-petit. Ce *singe* a le nez court, les yeux enfoncés, la face blanchâtre & ridée, le bout du nez & le tour de la bouche noirs, les oreilles grandes & nues, & les ongles courts & applatis. La tête est ronde en-devant & couverte jusqu'à la racine du nez par des poils d'une couleur noire [illegible] sur le rouge: les poils du derriere de la tête qui est un peu alongé, sont noirâtres. La peau est nue depuis le menton jusqu'au ventre & à la partie intérieure des cuisses. Le poil du dos a une couleur rouge moins foncée que celui du devant de la tête; la partie extérieure de cuis-

cuisses, les piés & les reins, n'ont que peu de poil qui est d'un jaune-clair: cet animal se trouve en Amérique.

Le sagouin: il n'a que sept pouces & demi de longueur, depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue qui est longue de onze pouces & entourée d'anneaux alternativement bruns, noirâtres & gris-blancs. Tous les poils de cet animal sont fins & doux: chacun de ceux du dos est en partie roux, en partie brun & en partie gris-blanc: le brun & le gris-blanc sont disposés de façon qu'ils forment des bandes transversales. Les poils du dessous du corps & des jambes ont aussi du brun & du gris-blanc; la tête & la gorge sont brunes: il y a une tache blanche au-dessous du nez entre les yeux & de longs poils blancs autour des oreilles. Les ongles des pouces des piés de derriere sont courts & arrondis: cet animal se trouve au Brésil.

Le singe à queue de lion: il est ainsi nommé, parce que la queue est terminée par un bouquet de longs poils, & nue dans le reste de sa longueur comme celle du lion. Tout le corps a une couleur jaune, teinte de brun, excepté la gorge & la poitrine qui sont blanches.

Le singe lion: le nom de ce *singe* vient de ce qu'il a comme le lion de longs poils en forme de criniere sur le cou & sur la poitrine; ces poils sont blanchâtres; le museau brun.

Le singe verd: il a quinze pouces de longueur, depuis le sommet de la tête jusqu'à sa queue qui est longue de quatorze pouces. Le poil est de couleur mêlée de gris & de jaunâtre sur le dessus de la tête & du dos, de couleur grise sur la queue & sur les côtés & l'extérieur des jambes, de couleur blanche sur l'intérieur des jambes & sur la partie inférieure du corps: les joues ont de longs poils blancs: les poils sont courts & arrondis.

Le grand singe de la Cochinchine: il a environ deux piés de longueur depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue qui est longue d'un pié neuf pouces. Les joues ont de longs poils d'un blanc jaunâtre; il y a sur le cou un collier de couleur de marron pourpré; la face, les jambes & les piés de derriere sont de la même couleur; le dessous de la tête, le corps & les bras sont gris; le front, le dessus des épaules, les cuisses & les piés de devant ont une couleur noire; les avant-bras & la queue sont blancs; il y a une tache blanche sur le dos près de la queue: les ongles des pouces sont courts & arrondis.

Le singe de Guinée à barbe jaunâtre: on trouve aussi ce *singe* au Brésil. Il a le museau bleuâtre, la plus grande partie du corps de couleur noirâtre mêlée d'une couleur d'ambre, le ventre de couleur grise-bleuâtre, les jambes & les piés noirs, & la queue d'un roux-jaunâtre depuis le milieu de sa longueur jusqu'à l'extrémité. Les joues & les oreilles ont une grande quantité de longs poils d'un blanc-jaunâtre.

Le singe rouge de Cayenne: il est très-gros & d'un rouge-bay foncé. Une conformation particuliere de l'os hioïde rend le son de sa voix effroyable lorsqu'il crie.

Le singe blanc à barbe noire.

Le singe noir à barbe blanche.

Le singe de Guinée à barbe blanche: on trouve aussi ce *singe* au Bresil. Il est de couleur brune avec de petits points blancs, excepté sur la poitrine & sur le ventre qui sont blancs en entier.

Le singe barbu: il est ainsi nommé, parce qu'il a une barbe longue d'environ six pouces. Son poil est court, lisse, luisant, & de couleur noire mêlée de brun, excepté sur la poitrine & sur la partie antérieure du ventre, où il est blanc.

Le singe barbu à queue de lion: ce *singe* a été ainsi nommé parce qu'il a une barbe blanche, longue de neuf pouces, & comme le lion, un bouquet de poil au bout de la queue. Les poils de la partie supérieure du corps ont une couleur noire, mêlée de brun; ceux de la partie inférieure sont blancs & longs: les ongles different peu de ceux de l'homme.

Le singe noir d'Egypte: il a de longs poils autour de la face.

Le singe roux d'Egypte: il est de la taille d'un grand chat; il a une chevelure blanche autour de la face qui est noire.

Le petit singe du Mexique: il a environ sept pouces de longueur, depuis le sommet de la tête jusqu'à l'origine de la queue qui est longue à-peu-près d'un pié. La face est noire & nue jusqu'au-delà des oreilles; le dessus du corps a une couleur mêlée de brun & de roux; le dessous & les quatre piés sont blanchâtres; la queue est en partie rousse & en partie noire: les ongles des pouces des piés de [illegible] sont larges, plats & arrondis.

Le belzebut: ce *singe* a quinze pouces de [illegible] depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue [illegible] longue de deux piés, terminée en pointe [illegible] sur sa face inférieure, depuis les deux t[illegible] longueur jusqu'à l'extrémité: cette partie e[illegible] d'une peau sillonnée comme celle de la p[illegible] piés. Aussi cet animal se sert-il de sa queue [illegible] d'une cinquieme jambe: il embrasse, il saisit [illegible] poigne, pour ainsi dire, avec l'extrêmité de sa queue ce qu'il veut porter à sa bouche. La face de ce *singe*, les oreilles, la tête, la partie antérieure du dos, la partie extérieure du bras, de la cuisse & la jambe, l'avant-bras, les piés & la queue sont noirs; la partie postérieure du dos est d'un brun-noirâtre; les côtés sont roux; la gorge, la poitrine, le ventre, la partie intérieure du bas de la cuisse & de la jambe sont d'un blanc-sale & jaunâtre: il n'y a que quatre doigts aux piés de devant.

Race cinquieme. Les *singes* qui ont la queue longue & le museau alongé: on leur a donné le nom de *cercopitheques cinocephales*.

Le cercopithe-cinocephale: il ne differe du *singe* qu' en ce qu'il a une queue & le museau alongé. Il y a des cercopiteques-cinocephales de différentes grandeurs: on les trouve en Afrique.

Le makaque: il a plus d'un pié de longueur, depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue qui n'est longue que d'un pié, & courbée en arc. Le poil a les mêmes couleurs que celui de loup; les narines sont fendues & élevées; il n'y a point de poil sur les fesses: on trouve cet animal dans le royaume d'Angola & dans la Guyane.

Le magot ou tartarin: il est à-peu-près de la grandeur d'un dogue; il a le nez gros, nud, cannelé & de couleur violette; les poils ont une couleur grise-blanchâtre; ceux de la partie antérieure du corps sont très-longs: on trouve cet animal en Asie & en Afrique.

M. de la Condamine nous apprend, *Mém. de l'académie* 1745, que les *singes* sont le gibier le plus ordinaire & le plus du goût des indiens de l'Amazone. Quand ils ne sont pas chassés ni poursuivis, ils se laissent approcher de l'homme sans marquer de crainte. C'est à quoi les sauvages de l'Amazone reconnoissent quand ils vont à la découverte, si un pays est neuf, ou n'a pas été fréquenté par des hommes. Dans tout le cours de la navigation sur ce fleuve, on en voit un si grand nombre & tant d'especes différentes, que la seule énumération en seroit ennuyeuse. Il y en a d'aussi grands qu'un levrier, & d'autres aussi petits qu'un rat, non-seulement les sapajous y sont communs; mais il y en a d'autres plus petits encore, difficiles à apprivoiser, dont le poil est long, lustré ordinairement de couleur marron, & quelquefois moucheté de fauve; ils ont la queue deux fois aussi longue que le corps, la tête petite & quarrée, les oreilles pointues & saillantes comme les chats; ceux-ci ne ressemblent point aux autres *singes*, ayant plutôt l'air & le port d'un petit lion. On les nomme *pinches* à Maynas, & *tamarins* à Cayenne.

Les anciens, *mém. de l'académie des Scienc.* ont décrit l'anatomie du *singe*; mais il y faut joindre les *Remarques* de M. Hunauld qui sont dans les *mémoires* modernes de la même académie, *année* 1735. En général, on a montré depuis long-tems tant de curiosité pour la dissection du *singe*, qu'on a donné souvent & représenté des parties de cet animal, comme tirées de cadavres humains. Galien a montré l'exemple à ses successeurs; & je crois que Vésale lui-même a fait une ou deux fois cette petite supercherie.

SINGE, s. m. (*Architect.*) machine composée de deux croix de S. André, avec un treuil à bras, ou à double manivelle, qui sert à enlever des fardeaux, à tirer la fouille d'un puits, & à y descendre le moilon & le mortier, pour le fonder. *Daviler*. (*D. J.*)

SINGE, s. m. *terme de Perspective*, c'est un instrument de perspective qui sert à copier des tableaux, & à les reduire du grand au petit pié, ou du petit pié au grand, dans la proportion requise; mais le vrai mot est *pantographe*. *V.* PANTOGRAPHE. (*D. J.*)

SINGERIE DE TENIERS, (*Peint. Grav.*) on appelle la *singerie de Teniers*, tous les singes que ce peintre a représentés; les uns habillés en juges, les autres en prêtres, les autres en moines, *&c.* On voit

dans

dans la *fingerie de Téniers*, tous les acteurs de la comédie italienne, en forte que c'eft un finge qui eft habillé en arlequin, un autre repréfente fcaramouche, un autre, Colombine, *&c.* Les eftampes qu'on en a gravées, s'appellent auffi *fingeries*. (*D. J.*)

SINGHILLOS, (*Hift. mod.*) c'eft le nom que les *Jagas*, peuple anthropophage de l'intérieur de l'Afrique, donnent à leurs prêtres; ce font eux qui font chargés de confulter les manes de leurs ancêtres, qui paroiffent être les feuls dieux que ces peuples connoiffent; les prêtres le font par des conjurations, accompagnées ordinairement de facrifices humains, que l'on fait en préfence des offemens des rois, confervés pour cet effet après leur mort, dans des efpeces de boëtes, ou de chaffes portatives. Ces prêtres dont l'empire eft fondé fur la cruauté & la fuperftition, perfuadent à leurs concitoyens que toutes les calamités qui leur arrivent, font des effets de la vengeance de leurs divinités irritées, & qui veulent être appaifées par des hécatombes de victimes humaines; jamais le fang humain ne coule affez abondamment au gré de ces odieux miniftres; les moindres fouffles de vents, les tempêtes les orages, en un mot les évênemens les plus communs, annoncent la colere & les plaintes des ombres altérées de fang; plus coupables en cela que les peuples aveugles & barbares qu'ils gouvernent, & qu'ils entretiennent par la terreur dans des pratiques révoltantes; c'eft à leurs fuggeftions que font dues les cruautés que ces fauvages exercent fur tous leurs voifins; ce font ces prêtres qui leur perfuadent que plus ils feront inhumains, plus ils plairont aux puiffances inconnues, de qui ils croient dépendre. *Voyez l'article* JAGAS.

SINGIDAVA, (*Géog. anc.*) ville de la Dace, felon Ptolomée, *l. III. c. viij.* le nom moderne eft, à ce qu'on prétend, *Enyed*, & en allemand, *Engetyn*. (*D. J.*)

SINGIDUNUM, (*Géog. anc.*) ou *Singindunum*, ou *Sigendunum*, ville de la Pannonie, que l'itinéraire d'Antonin marque fur la route d'Italie, en orient, en paffant par le mont d'Or. Ptolomée met cette place au nombre des villes méditerranées de la haute Mœfie, car, comme Pline nous l'apprend, la Mœfie fut ajoutée à la Pannonie; *Singidunum* étoit fituée à une petite diftance de la Save. Holftein juge que c'eft à préfent Zinderin, dans la Servie.

Jovien (Flavius Claudius Jovianus) naquit à *Singidunum*, vers l'an 331, & fut proclamé empereur par l'armée romaine, en 363, après la mort de Julien. Il fit auffitôt la paix avec les Perfes, par une négociation qu'ils tirerent exprès en longueur pour faire confumer aux Romains ce qui leur reftoit de vivres. Alors le nouvel empereur, preffé de la faim, & dans la crainte affez bien fondée, que quelqu'autre, profitant de fon abfence, ne prît auffi le diadème, conclut avec Sapor un traité apparemment néceffaire, certainement honteux. Il céda par ce traité, les cinq provinces tranftigritaines, avec la ville de Nifibe, qui étoit le boulevart de l'empire, en orient; ce même prince avoit généreufement confeffé la foi chrétienne, & perfévéra dans la même croyance; mais il fe propofa d'éteindre par la douceur, les fchifmes de l'églife. Son regne ne dura que fept mois & vingt jours; il fut étouffé dans fon lit, en 364, à l'âge de 33 ans, par la vapeur du charbon qu'on avoit allumé dans fa chambre. M. l'abbé de la Bletterie a écrit la vie de ce prince, & nous y renvoyons le lecteur, parce qu'elle mérite d'être lue. (*D. J.*)

SINGITICUS SINUS, (*Géog. anc.*) golfe de la Macédoine, dans la mer Egée, felon Ptolomée, *l. III. c. xxxj.* Ce golfe entroit fort avant dans les terres, entre la Chalcidie & la Praxie, depuis le promontoire *Nymphæum*, jufqu'à *Ampelus extrema*.

SINGLER, v. n. (*Archit.*) c'eft dans le toifé, contourner avec le cordeau, le ceintre d'une voûte, les marches, la coquille d'un efcalier, les montures d'une corniche, & toute autre partie qui ne peut être mefurée avec le pié & la toife. *Daviler*. (*D. J.*)

SINGLIOTS, f. m. (*Coupe des pierres.*) font les deux foyers d'une ellipfe où l'on attache les bouts d'un cordeau égal au grand axe, pour tracer cette courbe par le mouvement continu, qu'on appelle *le trait du jardinier*. *Voyez* ELLIPSE.

SINGO, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Turquie en Europe, dans la Macédoine, fur la côte du golfe de Monte-Santo. Elle conferve le nom de l'ancienne *Singus*, qui avoit donné le fien au golfe *Singiticus finus*. (*D. J.*)

SINGO-FAU, f. m. (*Hift. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagafcar, qui s'attache au tronc des arbres, & dont il fort une grande feuille longue de deux ou trois piés, fort épaiffe, & large de quatre doigts; les habitans écrafent cette feuille, après l'avoir chauffée au feu, & s'en frottent le tour des yeux, pour s'éclaircir la vue.

SINGOR, *ou* SINGORA, (*Géogr. mod.*) ville des Indes, au royaume de Siam, fur la côte orientale de la prefqu'île de Malaca, à l'embouchure d'une petite riviere, qui fe jette dans le golfe de Patane. *Latit.* 9. 48. (*D. J.*)

SINGULARITÉ, (*Morale.*) on prend ordinairement ce mot en mauvaife part, pour défigner une affectation de mœurs, d'opinions, de manieres d'agir, ou de s'habiller, contre l'ufage ordinaire; cependant il faut diftinguer la *fingularité* louable, de la vicieufe.

1°. Tout homme de bon fens tombera d'accord avec moi, que la *fingularité* eft digne de nos éloges, lorfque malgré la multitude qui s'y oppofe, elle fuit les maximes de la morale & de l'honneur; dans de femblables cas, il faut favoir que ce n'eft pas la coutume, mais le devoir, qui eft la regle de nos actions, & que ce qui doit diriger notre conduite, eft la nature même des chofes: alors la *fingularité* devient une vertu qui éleve un homme au-deffus des autres, parce que c'eft le caractere d'un efprit foible, de vivre dans une oppofition continuelle à fes propres fentimens, & de n'ofer paroître ce qu'on eft ou ce qu'on doit être.

La *fingularité* n'eft donc vicieufe que lorfqu'elle fait agir les hommes contre les lumieres de la raifon, ou qu'elle les porte à fe diftinguer par quelques niaiferies; comme je ne doute pas que tout le monde ne condamne les perfonnes qui fe fingularifent par les mauvaifes mœurs, le défordre & l'impiété; je ne m'arrête qu'à ceux qui fe rendent remarquables par la bifarrerie de leurs habits, de leurs manieres, de leurs difcours, ou de telles autres chofes de peu d'importance dans la conduite de la vie civile; il eft certain qu'à tous ces égards, on doit donner beaucoup à la coutume, & quoique l'on puiffe avoir quelque ombre de raifon, pour ne fuivre pas la foule, on doit facrifier fon humeur particuliere, & fes opinions, aux ufages reçus du public.

Il faut donc s'y prêter, & fe reffouvenir qu'en fuivant toujours le bon fens même, on peut paroître ridicule dans l'efprit de gens qui nous font beaucoup inférieurs, & fe rendre moins propres à être utile aux autres, dans des affaires réellement importantes; au refte, parmi nous, on voit très-peu de gens fe fingularifer dans les modes, les ufages, & les opinions reçues; mais combien n'en voit-on pas qui, de peur de fe donner un ridicule, n'ofent fe montrer ce qu'ils devroient être, & ce que la vertu leur prefcrit d'être? (*D. J.*)

SINGULIER, RE, adj. (*Gram.*) ce terme eft confacré dans le langage grammatical, pour défigner celui des nombres qui marque l'unité. *Voy.* NOMBRE.

Un même nom, avec la même fignification, ne laiffe pas très-fouvent de recevoir des fens fort différens, felon qu'il eft employé au nombre *fingulier*, ou au nombre pluriel. Par exemple, *donner la main*, c'eft la préfenter à quelqu'un par politeffe, pour l'aider à marcher, à defcendre, à monter, *&c.* *donner les mains*, n'eft plus qu'une expreffion figurée, qui veut dire *confentir* à une propofition. Cette remarque eft due à M. l'abbé d'Olivet, fur ces vers de Racine, *Bajazet*, *I. iij.* 8. 9.

> . . . . *Savez-vous fi demain*
> *Sa liberté, fes jours feront en votre main.*

Il me femble que de pareilles obfervations font fort propres à faire concevoir qu'il eft néceffaire d'apporter dans l'étude des langues, autre chofe que des oreilles, pour entendre ce qui fe dit, ou des yeux pour lire ce qui eft écrit: il y faut encore une attention fcrupuleufe fur mille petites chofes qui échapperont aifément à ceux qui ne favent point examiner, ou qui feront mal vues par ceux qui n'auront pas une certaine pénétration, un certain degré de jufteffe dont on fe croit toujours affez bien pourvu, & qui pourtant eft bien rare.

L'ufage a autorifé dans notre langue une maniere de parler qui mérite d'être remarquée: c'eft celle où l'on emploie par fynecdoque, le nombre pluriel, au lieu du nombre *fingulier*, quand on adreffe la parole à une

à une ſeule perſonne: *Monſieur, vous m'av[illegible] ordonné; je vous prie; &c.* ce qui ſignifie littéra[illegible]nt en latin, *domine, juſſiſtis; oro vos;* la politeſſ[illegible] fait que l'on traite la perſonne à qui l'on p[illegible] me ſi elle en valoit pluſieurs: & c'eſt pou[illegible] l'on n'emploie que le *ſingulier*, quand on pa[illegible] perſonne à qui l'on doit plus de franchiſe, ou moins d'égards; on lui dit, *tu m'as demandé, je t'ordonne, ſur tes avis, &c.* cette derniere façon de parler s'appelle *tutoyer*, ou *tutayer;* ainſi l'on ne tutaye que ceux avec qui l'on eſt très-familier, ou ceux pour qui l'on a peu d'égards. On trouve dans le patois de Verdun *dévouſer*, pour *tutayer*; ce qui me feroit volontiers croire que c'eſt un ancien mot du langage national; il en a tous les caracteres analogiques, & il eſt composé de la particule privative *dé*, & du pro-nom pluriel *vous*, comme pour dire *priver de l'honneur du vous*. Ce mot méritoit de reſter dans la langue, & il devroit y rentrer en concurrence avec *tutayer:* tous deux ſignifieroient la même choſe, mais en indiquant des vues différentes; par exemple, on *tutayeroit* par familiarité, ou par énergie, comme dans la poeſie; on *dévouſeroit* par manque d'égards, ou par mépris.

Au reſte, il y a peu de langues modernes où l'urbanité n'ait donné lieu à quelque locution vraiment irirréguliere à cet égard. Les Allemands diſent: *mein herr, ich bin ihr diener*, ce qui ſignifie littéralement en françois, *monſieur, je ſuis leur ſerviteur*, au lieu de *ton*, qui ſeul eſt régulier: ils diſent de même *ils*, au lieu de *tu*; par exemple, *ſie bleiben immer ernſthaft*, c'eſt-à-dire, *ils démeurent toujours ſérieux*, au lieu de l'expreſſion réguliere, *tu es toujours ſérieux:* il y a donc dans le germaniſme, abus du nombre & de la perſonne. Les Italiens, outre notre maniere, ont encore leur *voſſignoria*, nom abſtrait de la troiſieme perſonne, qu'ils ſubſtituent à celui de la ſeconde. Les Eſpagnols ont également adopté notre maniere, pour les cas du moins où ils ne croyent pas devoir employer les noms abſtraits de diſtinction, ou le nom de pure politeſſe, *vueſtra merced*, ou *vueſa merced*, qu'ils indiquent communément dans l'écriture, par *v. m.* (*B. E. R. M.*)

SINGUS, ou *SINGOS*, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine, dans la Chalcidie. Ptolomée, *l. III. c. xiij.* la marque ſur le golphe Singitique, aujourd'hui le golphe d'Athos. (*D. J.*)

SINGYLIA, (*Géog. anc.*) ville d'Eſpagne, préſentement nommée *Antiquera;* elle tiroit apparemment ſon nom du fleuve *Singulis*, aujourd'hui le Xénil, ſuivant l'opinion commune. (*D. J.*)

SINI, *ou* CONFUSI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre ſauvage du Japon, de la grandeur du ceriſier. Ses branches ſont tortueuſes; ſon écorce a l'odeur du camphre, & ſa feuille reſſemble à celle du néflier; mais ſes fleurs qui naiſſent à l'entrée du printems, ſont des eſpeces, de tulipes ou de lys blancs. Leur piſtil eſt gros & de figure conique, environné d'un grand nombre d'étamines. Cet arbre eſt auſſi appellé *kobus* par les Japonois.

SINIGAGLIA, (*Géog. mod.*) en latin *Senogallia*, petite ville d'Italie, dans le duché d'Urbin, ſur la riviere Nigola, près de la mer, à 10 milles de Fano, à 22 de Péſaro & d'Ancone, & à 34 d'Urbin. Cette ville fut fondée par les Sénonois, & devint depuis colonie romaine. La riviere la diviſe en ville neuve & en ville vieille, toutes les deux dépeuplées. Ses fortifications & celles du château ne ſont pas abſolument mauvaiſes. Son terroir abonde en vin, & manque de bonne eau. Son évêché a été établi depuis le iv. ſiecle, & eſt ſuffragant d'Urbin. *Long.* 30. 52. *latit.* 43. 40. (*D. J.*)

SINISTRE, adj. (*Gram.*) fâcheux, malheureux, de mauvais augure. Il ſe dit des choſes & des perſonnes. Un homme *ſiniſtre*; un viſage *ſiniſtre;* un ſonge *ſiniſtre;* un ordre *ſiniſtre*.

SINISTRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) anciens hérétiques ainſi appellés de l'averſion qu'ils avoient priſe pour leur main gâuche; ils ne vouloient rien accepter ni donner de cette main-là. On les appelloit auſſi *novateurs ſabbatiens*; il en eſt parlé dans le concile de Conſtantinople, *can.* 7.

SIN-KOO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbre odoriférant du Japon[illegible]empfer prend pour l'aquila, ou bois d'aigl[illegible] eſpece d'aloë, & dont il croit que ce ſont les m[illegible] les plus réſineux, & par conſéquent ceux qu[illegible] le plus d'odeur, auxquels on donne le nom [illegible] Son tronc, dit-il, eſt haut d'une coudé[illegible] droit, mince, d'un verd agreable, garni de feuilles dès le bas, couvert de poil, & ſe partageant en deux branches. Ses feuilles naiſſent une à une, éloignées d'un pouce entr'elles, ſemblables à celles du pêcher, d'un vert brillant & vif de chaque côté, ſans découpure; mais avec un gro[illegible] nert qui regne au milieu ſur le dos, dans tout[illegible] longueur, & qui couvre des deux côtés [illegible] petits rameaux fins & preſque imperc[illegible] description eſt d'autant plus curieuſe, [illegible] qu'une connoiſſance imparfaite de cet ar[illegible] voit ſeulement, comme l'obſerve auſſi K[illegible] il ne ſe trouve que dans les endroits les [illegible] des bois & des montagnes. Suivant le rapp[illegible] ponois & des Siamois, il n'acquiert l'ode[illegible] rend ſi précieux, que lorſqu'il eſt tout-à-fa[illegible]ux.

SINNADE, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie aſiatique, dans l'Anatolie, vers la ſource du Sarabat, à quinze lieues d'Apamis, du côté du nord. Elle étoit autrefois archiépiſcopale; elle eſt aujourd'hui miſérable. (*D. J.*)

SINNING, (*Géog. mod.*) ville de la Chine, dans la province de Quangtung, au département de Quangcheu, premiere métropole de la province. *Latit.* 31. 47. (*D. J.*)

SINO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples. Elle a ſa ſource dans la Baſilicate & dans l'Apennin, aux confins de la Calabre, & va ſe jetter dans le golphe de Tarente, près de la tour de Saint-Baſile. (*D. J.*)

SINOIS, (*Mythol.*) ſurnom de Pan, pris du nom de la nymphe Sinoë, qui, ſoit en particulier, ſoit de concert avec ſes compagnes, prit ſoin de l'éducation de ce dieu. (*D. J.*)

SINONIA, (*Géog. anc.*) île de la mer de Thyrrène, ſelon Pomponius Mela, *l. II. c. vij.* & Pline, *l. III. c. vj.* On croit que c'eſt à-préſent l'île de Salone, aux environs de Giète. (*D. J.*)

SINOPE, *terre de*, (*Hiſt. nat. anc*) terre rougebrune de Natolie, qu'on ne connoît plus aujourd'hui.

Quand Voiture, dans ſes entretiens avec Coſtar, dit plaiſamment que les cordonniers ont été ainſi nommés parce qu'ils donnent des cors, il me rappelle l'étymologie ſérieuſe de Ménage, qui dérive *ſinople*, terme de blaſon, de la *terre de Sinope*, qu'il ſuppoſe verte, & qui étoit d'un rouge-brun. Les anciens ont bien fait mention de la terre verte de Scio qu'ils eſtimoient beaucoup, mais non pas de la terre verte de *Sinope*. Je ne ſais même ſi le mot *praſinus* dans Pline & dans Iſidore ſignifie la couleur verte, que nous appellons *ſinople*; mais cela ne nous fait rien.

La *terre de Sinope* étoit une eſpece de bol plus ou moins foncé en couleur rouge-brune, qu'on trouvoit aux environs de cette ville de la Natolie, qui en diſtribuoit à Rome une grande quantité pour divers arts; c'eſt pourquoi Strabon, Pline & Vitruve en ont beaucoup parlé.

Ce qui marque que cette terre n'étoit autre choſe que du bol, c'eſt que les auteurs que l'on vient de citer, aſſurent qu'il étoit auſſi beau que celui d'Eſpagne. Tout le monde ſait que l'on trouve un trèsbeau bol rouge-brun en pluſieurs endroits de ce royaume, où on l'appelle *almagra*; & ce bol d'Eſpagne, ſuivant les conjectures de Tournefort, qui devoit en être inſtruit, ayant voyagé dans le pays, eſt un ſafran de Mars naturel. L'on ne connoît plus aujourd'hui ſur les lieux, ni la terre verte de Scio, ni la rouge de *Sinope*, appellée *rubrica fabrilis* par Vitruve, Perſe & autres auteurs.

La terre ſinopique de nos jours, notre rubrique, eſt une terre rouge qui ſe trouve en Grece en Arménie, en Egypte, dans les îles de Majorque & de Minorque, en France, en Allemagne & Angleterre. Il y en a de pluſieurs eſpeces, de graiſſeuſes, de ſeches, de tendres, de dures, de tachées, *&c.* Elles ſervent aux ouvriers pour crayonner & tirer des lignes rouges.

C'eſt de cette terre que vient le nom de *rubrique*, qu'on donne au titre d'un livre de droit, parce que les titres en étoient autrefois écrits en lettres rouges. C'eſt la même origine de ce qu'on nomme *rubriques générales* dans l'office divin; & finalement puiſque j'en ſuis ſur les étymologies, c'eſt auſſi là celle du mot de *brique*, terre graſſe, rougeâtre, que nous cuiſons, après l'avoir façonnée en carreaux, & qui ſert à bâtir.

Les Anglois ſavent à merveille pulvériſer, tamiſer & réduire en pâte, avec une eau gommée, leur

terre rouge, dont ils font des crayons qu'ils débitent dans le commerce; mais nous vanter sa rubrique, & toute autre sorte de terres, bols, craies, pierres de mine, *&c.* quelle qu'en soit la couleur, pour être utiles en médecine, en recommander les vertus vulnéraires intérieurement, c'est se moquer du monde, c'est aggréger ceux qui exercent l'art d'Esculape, au corps des petits marchands de crayons, qui étalent à Londres sur la bourse, ou à Paris sur le pont-neuf. (*D. J.*)

SINOPE, (*Géog. anc.*) ville de Paphlagonie, située au 43e degré *de latitude* septentrionale, sur le bord méridional du Pont-Euxin, près d'une riviere du même nom, à quelques milles en deçà de l'Halys, fut une des villes des plus célebres & des plus anciennes du royaume de Pont, dont la Paphlagonie, province entre l'Halys & le Parthenius, faisoit partie. Ovide *de Ponto*, *l. I.* dit:

Urbs antiqua fuit, Ponti celebrata Sinope.

J'ai lu, dans les *mém.* des insc. *t. X. in*-4°. une excellente dissertation sur *Sinope*: en voici le précis.

Cette ville, au rapport de plusieurs écrivains, doit sa fondation à *Sinope*, une de ces amazones fameuses qui habitoient le long des rivages du Thermodon, & que quelques auteurs prétendent avoir été une colonie des Aamazones de Lybie, que Sésostris menoit avec lui dans ses expéditions, & dont il laissa, dit-on, une partie sur les bords de cette riviere, lorsqu'il passa dans ces contrées-là.

Mais d'autres écrivains croyent que *Sinope*, qui fonda en Asie la ville de son nom, étoit grecque d'origine, & fille d'Asope, petit prince établi à Thebes, ou plutôt à Phliasie, où il étoit venu de l'Asie d'auprès des rivages du Méandre: comme il avoit passé la mer pour se rendre en Grece, on en fit, en langage mythologique, un fils de l'Océan & de Tethis, ou de Neptune & de Cégluse; & le fleuve Asope, à qui il donna son nom, n'étoit autre, suivant le même style, que le Méandre même, qui ayant suivi Asope sous les eaux de la mer, étoit venu reparoître sur les terres que ce prince avoit acquises près de la ville de Phliasie, ou Phigalie.

Pausanias fait mention d'un autre prince, nommé aussi Asope, le plus ancien des rois de Platée après Cytheron. Ce fut lui qui donna son nom à un autre fleuve appellé *Asope*, qui couloit près de Thèbes, & à l'Asopie, canton des environs de cette ville.

En ce tems-là les dieux, c'est-à-dire, les princes ou seigneurs de quelque contrée, aimoient à se signaler par l'enlevement des jeunes personnes qui étoient en réputation de beauté. Asope le phliasien avoit, dit-on, vingt filles, entre lesquelles il s'en trouvoit quelques-unes dont le mérite & la beauté faisoient beaucoup de bruit jusque dans les pays étrangers. Ce fut entre les jeunes seigneurs d'alors, à qui en enleveroit quelqu'une. Le petit souverain de l'île d'Oënone, qu'on qualifie du nom de Jupiter, se saisit d'Egine, dont il eut Eacus, pere de Pelée, qui le fut d'Achille, & l'île d'Oënone fut depuis appellée *Egine*. Le seigneur d'une autre île, qu'on honora du nom de *Neptune*, parce qu'il avoit passé la mer, surprit Corcyre, qu'il emmena dans son île de Schérie, qu'on nomma dans la suite *Corcyre*, à-présent *Corfou*. Un autre corsaire, qu'on tira aussi du nom de *Neptune*, pour la même raison, s'accommoda de Salamine, qui donna son nom à l'île où il la transporta.

Mars, c'est-à-dire, quelque guerrier, ravit Harpinne, & un jeune aventurier venu du Levant, qu'on décora pour cette raison du nom d'*Apollon*, surprit *Sinope*, une des autres filles d'Asope, qu'il transporta jusque dans une péninsule ou Chersonnèse de la côte méridionale du Pont-Euxin, qu'il lui céda, en lui laissant, dit-on, sa virginité. Quelques auteurs prétendent au contraire, beaucoup plus vraissemblablement, qu'il l'épousa, & qu'il en eut un fils nommé *Syrus*, qui donna son nom à la Syrie.

La situation du lieu où *Sinope* avoit été transplantée de la Grece, étoit trop charmante pour pouvoir ne s'y pas plaire. *Cette princesse s'y fixa donc volontiers*, & y jetta les fondemens de la ville de son nom, qui devint dans la suite si fameuse par ses richesses, par le grand nombre de ses habitans, par la beauté de ses édifices, tant publics que particuliers, par sa puissance sur terre & sur mer, & même par les grands hommes qu'elle a produits dans les arts & les sciences, ainsi que Strabon & autres auteurs en rendent témoignage.

S'il y avoit quelque fonds à faire sur ce qu'on raconte de l'origine de cette ville, elle auroit commencé vers le tems de l'expédition de Phryxus dans la Colchide, où il épousa Chalciope, fille d'Œetes, roi du pays, une génération avant la conquête de la toison d'or par les Argonautes: car Asope, pere de *Sinope*, étoit contemporain de Sisyphe, roi de Corinthe, & d'Atamas, roi de Thebes & pere de Phrysus, qui le fut d'Argus l'argonaute, à qui l'on attribue la construction du navire argo. *Sinope* étoit aussi tante, par Egine sa sœur, d'Eacus, pere de Télamon l'argonaute & de Pélée. Que la ville de *Sinope* ait été fondée avant le voyage des Argonautes en Colchide, c'est ce que supposent Diodore de Sicile dans son histoire, & Apollonius de Rhodes dans ses argonautiques, puisque l'un & l'autre auteur font passer les Argonautes par cette ville.

C'étoit aussi une tradition constante chez les habitans de *Sinope*, qu'Antolycus, fils de Mercure, c'est-à-dire, de quelque fameux négociant de ces tems-là, & oncle de Jason par sa sœur Polyphema, étoit venu s'établir dans cette ville à son retour de la campagne qu'il avoit faite sous Hercule contre les Amazones du Thermodon. On va même jusqu'à dire que ce capitaine s'étant rendu maître de *Sinope*, en avoit chassé les habitans, & s'en étoit fait le fondateur, en y mettant une nouvelle colonie. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Sinopiens lui déférerent les honneurs héroïques; qu'après Sérapis ou Jupiter, Plutus, Apollon & Minerve, ils le révérerent comme patron de leur ville, & qu'ils alloient le consulter dans son temple comme un oracle.

C'est lui, peut-être, que représente une médaille de *Sinope*, citée par Spanheim, sur laquelle se voit un buste de héros le casque en tête, & au revers une figure de femme voilée avec un casque & un javelot à ses piés, pour signifier, dit M. Spanheim, l'amazone *Sinope*, suivant l'opinion de quelques auteurs, qui veulent que l'on donna le nom d'*Amazone* à *Sinope* la grecque, parce qu'elle aborda de son pays chez les Amazones, par l'embouchure du Thermodon, d'où Apollon la mena dans la Chersonnèse du Pont-Euxin, où elle fonda *Sinope*.

Cette ville après avoir été très-florissante pendant plusieurs siecles, fut presque entierement ruinée sous le regne d'Ardys, bisayeul de Crésus. Les Cimmériens ayant été chassés alors de leur pays par les Scythes, se sauverent sur la côte méridionale du Pont-Euxin, & se saisirent de la péninsule de *Sinope*, & de plusieurs autres villes de conséquence de l'Asie. Mais Halyatte, pere de Crésus, les ayant contraints depuis d'abandonner leurs conquêtes, ils furent aussi obligés de quitter *Sinope*, qu'ils avoient presque entierement détruite.

En ce tems là, Milet, premiere ville de l'Ionie, & mere de plus de soixante & dix colonies, comme le dit Pline, se trouvant maîtresse de la Méditerranée & du Pont-Euxin, jettoit sur leurs côtes des colonies grecques de toutes parts depuis le lieu appellé le *mur des Miléfiens* sur les bords d'un des bras du Nil, jusqu'à Panticapée à l'entrée du Bosphore cimmérien.

Mais de toutes les colonies qu'ils fonderent, nulle ne fut plus célebre que celle de *Sinope*. Rien ne les engagea davantage, selon Strabon, à s'établir dans cette ville qu'ils trouverent presque deserte, que les charmes & les avantages de son assiette, placée à la pointe d'une péninsule qui commandoit à la mer de tous côtés; elle étoit presque inaccessible par mer à cause des rochers qui la bordoient jusqu'à l'entrée de ses deux ports, l'un à l'orient, & l'autre à l'occident des extrémités de son isthme.

Comme cet isthme aussi n'avoit que deux stades de largeur, il étoit très-aisé d'en défendre l'entrée du côté de terre; ce qui rendoit cette Chersonnèse d'un accès fort difficile à l'ennemi.

L'établissement des Miléfiens à *Sinope* se fit vraissemblablement vers le commencement du regne de Cyaxare, dans la 37e olympiade, où quelques chronologues placent la fondation de cette ville.

Elle reprit bien-tôt son premier éclat, & étoit très-illustre du tems du jeune Cyrus. Après sa mort, les Grecs dans leur fameuse retraite sous Xénophon, ayant pris leur route par cette ville, y furent reçus très-favorablement. Outre toutes sortes de rafraîchissemens dont ils pouvoient avoir besoin, les habitans leur fournirent tous les bâtimens necessaires pour les conduire à Héraclée de Bithynie, où plusieurs

ſieurs débarquerent, pour de-là continuer leur chemin par terre.

Strabon nous apprend que la ville de *Sinope* devint ſi puiſſante par mer & par terre, que non-ſeulement elle fut fondatrice de pluſieurs colonies conſidérables ſur la côte méridionale du Pont-Euxin, telles que Trébizonde, Ceraſus, Gotyore, Armene, & autres; mais qu'elle acquit l'empire de cette mer depuis la Colchide juſqu'aux îles Cyanées, près de l'entrée du boſphore de Thrace.

Ses flottes paſſerent même dans la Méditerranée, où elles rendirent, ſelon Strabon, de grands ſervices aux Grecs dans pluſieurs combats de mer. Cependant les Sinopiens, pour ſe ſoutenir contre les puiſſances qui les environnoient, & auxquelles ils cauſoient beaucoup d'ombrage, firent une alliance perpétuelle avec les Rhodiens, qui depuis que les Miléſiens eurent perdu la domination de la mer, s'y étoient rendus les plus redoutables.

Une alliance ſi avantageuſe contribua beaucoup à maintenir les Sinopiens contre leurs voiſins, ſurtout contre les rois du Pont qui en avoient conçu une jalouſie violente. La ville de *Sinope* étoit auſſi trop à leur bienſéance, pour qu'ils n'euſſent pas toujours le deſſein de l'envahir dès qu'il s'en préſenteroit une occaſion favorable.

Mithridate quatrieme du nom, & huitieme roi du Pont, imaginant l'avoir trouvée, fut le premier des ſouverains de ce royaume qui oſa attaquer les Sinopiens ouvertement. Leur ayant donc déclaré la guerre, il vint auſſi-tôt les aſſiéger, croyant les prendre au dépourvu. Mais comme ils eurent le tems d'envoyer des ambaſſadeurs aux Rhodiens, ils en reçurent un ſecours ſi prompt & ſi puiſſant, ainſi que le raconte Polybe, que Mithridate fut obligé de lever honteuſement le ſiége, après avoir perdu beaucoup de monde. Ceci arriva l'an des Seleucides 93 de Rome 534.

Mais trente-ſept ans après, Pharnace ſon fils & ſon ſucceſſeur fut plus heureux: car étant venu aſſiéger *ſinope* par mer & par terre avec deux nombreuſes armées, lorſque les habitans s'en défioient le moins, il les força de ſe rendre, ſans qu'ils euſſent eu le tems de ſe reconnoître & d'être ſecourus des Rhodiens leurs alliés, qui furent inconſolables de la priſe de cette ville. Ils firent toutes les tentatives imaginables, mais inutilement auprès des Romains, pour leur perſuader de déclarer la guerre à Pharnace, qu'ils traitoient de perfide.

Sinope perdit ainſi ſa liberté l'an de Rome 571, après l'avoir conſervée glorieuſement pendant pluſieurs ſiecles contre toutes les forces des Medes, des Lydiens, des Perſes, des Macédoniens, & des premiers ſouverains du royaume du Pont, puiſſance dont les états alloient, pour ainſi dire, juſqu'aux portes de cette ville. En effet, ſelon Hérodote, l'empire des Medes ſous Cyaxare, s'étendoit juſqu'à l'Halys qui confinoit au territoire de *Sinope*, & Ptérie qui touchoit preſque à l'iſthme de la Cherſonnèſe de cette ville, étoit ſous Créſus du royaume de Lydie; ce fut-là où ce prince, au rapport d'Hérodote, vint ſe poſter à ſa premiere campagne contre Cyrus; & c'eſt de-là qu'il ravageoit les terres des Syriens, c'eſt-à-dire des Cappadociens, que les Grecs nommoient alors *Syriens*, dit encore cet hiſtorien.

Mithridate V. ſucceſſeur de Pharnace ſon pere, ne ſe contenta pas ſeulement de réparer *Sinope* ruinée en partie dans le dernier ſiége; il en fit la capitale de ſon état, & le ſéjour le plus ordinaire de ſa cour; mais il eut le malheur d'y être aſſaſſiné par ſes confidens mêmes, & y fut enterré. Les Sinopiens, en reconnoiſſance des bienfaits qu'ils avoient reçus de ce prince, lui donnerent le titre d'*Evergete*, qu'ils firent graver ſur leurs monnoies, où ſe lit βασιλέως μιθριδά του εὐεργέτου.

Sinope ayant donc été entierement rétablie par la libéralité de ce prince, reprit ſa premiere ſplendeur; on y admiroit ſur-tout la magnificence de ſes portiques, celle de la place publique, de ſon gymnaſe ou académie, & de ſes remparts. La beauté des fauxbourgs répondoit à celle de la ville; & les dehors embellis de jardins agréables, étoient des plus charmans. Auſſi Etienne de Byzance nomme-t-il *Sinope* la ville la plus illuſtre du Pont, *μάλιϛ' ἐπιφανεϛάτη τῶ Πόντου*; titre qu'elle méritoit encore d'une maniere plus glorieuſe, en mémoire des hommes de Lettres qui y avoient pris naiſſance, entre leſquels Strabon nomme Diogene le cynique, Timothée le philoſophe, Diphile poëte comique, Bathon qui avoit écrit l'hiſtoire de Perſe.

Cette ville qui eut Minerve & Apollon pour patrons, doit avoir produit beaucoup d'autres ſavans, dont les ouvrages & les noms mêmes ne ſont point arrivés juſqu'à nous, puiſqu'Aſtérius évêque d'Amaſée, témoigne que *Sinope*, ville ancienne, étoit féconde en grands hommes & en philoſophes.

Mais entre tant de perſonnages célebres qui y prirent naiſſance, aucun ne l'a plus illuſtrée que Mithridate, ſixieme du nom, dit *Eupator*, le fléau & la terreur des Romains, & que Cicéron, de même que Lucullus, nomme avec raiſon le plus grand des rois après Alexandre: *regum poſt Alexandrum maximus*.

Ce prince que ſon goût pour les Arts & les Sciences, que ſa mémoire prodigieuſe qui lui faiſoit entendre & parler vingt-deux langues uſitées dans ſes états, & que la vaſte étendue de ſon génie à qui rien n'échappoit, doivent rendre recommandable, ſe plaiſoit principalement à faire ſa réſidence à *Sinope* & à Amiſe: il orna ces deux villes, & les remplit de tout ce qu'il put ramaſſer de plus rare & de plus précieux: *Sinope & Amiſus domicilia regis Mithridatis omnibus rebus ornata & referta*, dit Cicéron, *pro Manilio*. Mais le malheur des guerres que ce prince eut à ſoutenir contre les Romains, qui de tous les peuples de la terre étoient les ſeuls capables de le vaincre, lui fit perdre cette ville & tous ſes états; après néanmoins avoir gagné huit ou neuf batailles contre autant de généraux romains, avoir cauſé des pertes immenſes à la république romaine, & après une réſiſtance des plus opiniâtres pendant près de trente années, contre trois de ſes plus fameux capitaines, Sylla, Lucullus, & Pompée.

Il y avoit deja ſoixante-huit ans que la ville de *Sinope* étoit au pouvoir des rois du Pont, lorſqu'elle paſſa ſous celui des Romains. Ils n'avoient pû dompter entierement Mithridate dans les deux premieres guerres qu'ils eurent contre lui ſous la conduite de Sylla & Murena. Ce prince s'étoit toujours relevé de toutes ſes pertes, encore plus redoutable que jamais; & la paix qu'il avoit conclue avec eux, lui fut des plus avantageuſes; mais il ſuccomba finalement dans la derniere guerre, & y périt.

Lucullus qui s'étoit déja diſtingué ſous Sylla dans la premiere guerre contre ce prince, eut dans la troiſieme le commandement des armées *romaines*. Il fut très-heureux, remporta des victoires contre Mithridate, le chaſſa de ſon royaume, & conquit la petite Arménie, avec le pays des Tibaréniens.

Après ces glorieux exploits, il retourna dans le Pont, où il lui reſtoit encore à prendre quelques-unes des principales villes, dont *Sinope* étoit la plus importante. Cette place, devant laquelle il ſe rendit en perſonne, auroit pû tenir long-tems contre toutes ſes attaques: elle n'étoit pas ſeulement pourvue de toutes les munitions néceſſaires pour une longue & vigoureuſe défenſe, un grand nombre de pirates de Cilicie, gens déterminés, s'y étoient encore jettés; & de plus elle pouvoit recevoir des renforts continuels par mer, dont elle étoit la maîtreſſe.

Mais la diviſion s'étant miſe parmi les chefs, tous ces avantages devinrent inutiles; & pour ſurcroît de malheur, le feu ayant pris à la ville dans un tumulte, les Romains y donnerent un aſſaut général dans l'effroi de l'incendie, la prirent ſans preſqu'aucune réſiſtance, & huit mille pirates qui ne purent gagner leurs vaiſſeaux, furent paſſés au fil de l'épée. Ce tragique événement arriva ſur la fin de l'an de Rome 683, ou au commencement de l'année ſuivante 684.

La plûpart des habitans de *Sinope* n'ayant pu ſupporter l'inſolence des pirates qui s'étoient jettés dans cette place pour la défendre, avoient été contraints de l'abandonner pendant le ſiége, & s'étoient retirés par mer où ils avoient pu. Lucullus étant maître de la ville, leur manda de revenir dans leurs maiſons, dont il avoit eu grand ſoin de faire éteindre le feu, auſſi-tôt que ſes troupes furent entrées dans la ville.

Il remit auſſitôt les habitans en poſſeſſion de tous leurs biens, & par un excès de générosité, il leur accorda la liberté & le droit de vivre ſelon leurs lois, comme le rapporte Appien, graces dont il favoriſa auſſi les habitans d'Amiſe, autre ville capitale du Pont, & ancienne colonie des Athéniens, qu'Alexandre le grand, en conſidération de cette glorieuſe origine, avoit auſſi laiſſé en liberté.

Lucullus ſe ſignala encore à la priſe de *Sinope* par ſon déſintéreſſement, qui fut tel, qu'entre les richeſſes im-

immenses & les pieces précieuses dont cette ville étoit remplie, il ne voulut retenir, dit Strabon, que la sphere de Billarus, célebre astronome, dont le nom cependant ne se trouve que dans cet auteur, & la statue d'Antolycus, du ciseau de Sthénis, fameux sculpteur.

Les Sinopiens regarderent cet événement comme un présage de la renaissance de leur ville; & ce fut pour en conserver la mémoire à la postérité, qu'ils quitterent l'ere des rois du Pont, dont ils s'étoient servis depuis qu'ils étoient devenus leurs sujets, pour prendre celle de Lucullus, que l'on comptoit de l'an de Rome 684, qu'ils recouvrerent, pour ainsi dire, leur liberté.

Cependant à peine *Sinope* commençoit d'en jouir, qu'elle en fut dépouillée par Pharnace, qui enleva aux habitans une partie de leurs possessions. Ce prince, après la mort de Mithridate-Eupator, avoit obtenu de Pompée le royaume de Bosphore qu'avoit eu Macharès son frere. Mais il n'eut pas plutôt appris que la guerre s'étoit allumée entre César & Pompée; que voulant profiter d'une si belle occasion de rentrer dans l'héritage de ses ancêtres, il se jetta sur le royaume du Pont, prit d'abord *Sinope*, qu'il pilla en partie, battit Domitien, général de l'armée romaine en Asie, & conquit en très peu de tems, les états que son pere avoit possédés.

Mais toutes ses prospérités s'évanouirent presque en un instant. César, victorieux de ses ennemis, passe en diligence d'Alexandrie en Syrie, l'an de Rome 706, vole de-là dans le Pont, où il ne fait que paroître pour vaincre Pharnace, & tailler ses troupes en pieces à la fameuse journée de Ziéla, lieu qui, plusieurs années auparavant avoit été si funeste aux Romains, par la victoire importante que Mithridate y avoit remportée contre Triarius, lieutenant de Lucullus; ainsi le nom romain fut vengé de l'affront qu'il avoit reçu en cet endroit, où César en monument de sa victoire, fit dresser un trophée, à l'opposite de celui que Mithridate y avoit fait élever à la honte des Romains.

Après le gain de cette bataille, tout céda au vainqueur; le royaume du Pont rentra sous l'obéissance de la république romaine, & Pharnace, qui s'étoit sauvé dans *Sinope* avec mille cavaliers seulement, fut obligé de rendre cette ville à Domitius Calvinus, lieutenant de César, & de s'enfuir par mer dans le Bosphore, où il n'eut pas plutôt mis pié à terre, qu'un des grands du pays, qui s'étoit soulevé contre lui, le fit perir, & s'empara du royaume.

Sinope étant ainsi tombée sous la puissance des Romains, n'eut pas moins à se louer de la générosité de César, que de celle de Lucullus: il fonda le premier dans leur ville une colonie romaine.

Ces colonies étoient autant de garnisons romaines répandues de toutes parts, pour retenir & affermir les nouveaux sujets dans l'obéissance, les accoutumer insensiblement à la domination romaine, & leur en faire goûter à la longue les lois & les coutumes. C'étoit d'ailleurs la digne récompense des travaux & des fatigues militaires du soldat véteran, & une décharge de cette multitude prodigieuse de citoyens, dont Rome se trouvoit accablée.

On avoit soin de mettre ordinairement ces colonies dans les lieux les plus avantageux & les mieux situés de chaque contrée, surtout dans les villes capitales & dans les métropoles. De toutes les villes d'Asie, *Sinope*, tant à cause de sa situation, que de sa puissance sur mer, fut une de celles où il convenoit le plus de mettre une colonie, & de la rendre florissante.

M. Vaillant s'étoit persuadé trop légerement que Lucullus avoit fait le premier de *Sinope* une colonie romaine. Ce n'est pas ainsi qu'en ont écrit les anciens auteurs, que cet antiquaire cite lui-même. Strabon parlant de la prise de *Sinope* par Lucullus, dit seulement que ce général laissa à cette ville tout ce qui contribuoit à l'embellir, & qu'il se contenta de faire enlever la sphere de Billarus, & la statue d'Antolycus, ouvrages du fameux sculpteur Sthénis; c'est quelques lignes plus bas que ce géographe ajoute, que *Sinope* étoit, de son tems colonie romaine, νῦν δὲ καὶ Ῥωμαίων ἀποικίαν δέδεκται; de-là il est aisé de voir que cette colonie n'avoit pas été établie par Lucullus; car si ce fait eût été vrai, Strabon en auroit fait mention plus haut, en parlant du traitement que *Sinope* reçut de ce général. Appien dit seulement que Lucullus rendit à *Sinope* la liberté. Ainsi aucun des anciens auteurs ne dit que cette ville ait été faite colonie par Lucullus.

L'époque de *Sinope* marquée sur la médaille de Gordien Pie, frappée à *Sinope*, & si bien expliquée par M. l'abbé de Fontenu, prend son commencement à l'an de Rome 684. L'époque marquée sur les médailles de M. Aurele & de Caracalla, commence à l'établissement de la colonie romaine par Jules-César, l'an de Rome 707. Cette double époque a été très-bien remarquée par M. Vaillant; elle se trouve aujourd'hui encore mieux confirmée par une médaille de Néron & d'Octavie, que le P. Froelich a fait graver, & par quelques autres dont on lui a communiqué la description.

Sinope ayant reçu tant de bienfaits de César, fit gloire de porter dans ses médailles le nom de colonie julienne, *colonia julia Sinope*. Auguste lui maintint apparemment ses franchises & ses privileges dans le voyage qu'il fit en Asie, l'an 12 de son empire, & de Rome 743; car elle joint la qualité d'Augusta avec celle de Julia dans quelques-unes de ses médailles; *colonia Julia Augusta Sinope* dans Vaillant, au revers de Caracalla; *colonia Augusta Sinope* dans Mezzabarbe, au revers de Gordien-Pie.

J'ai déja peut-être remarqué à l'article Sérapis, (& j'en parlerai plus au long au mot Temple de Sérapis) que ce dieu des Egyptiens étoit celui de *Sinope*, & que ce ne fut pas sans de grandes raisons, que les Sinopiens prirent Jupiter Plutus, c'est-à-dire, Sérapis pour leur divinité tutélaire; car outre que plusieurs auteurs prétendent que ce fut Jupiter même, & non pas Apollon qui transporta de Grece en Asie *Sinope*, fondatrice de la ville de ce nom; les Sinopiens étoient aussi persuadés que c'étoit à Jupiter Plutus, dieu des mines, qu'ils étoient redevables de l'opulence où les mettoit le grand trafic qu'ils faisoient sur toutes les côtes de la mer Noire, d'une quantité prodigieuse de fer qu'ils tiroient des mines de leur contrée, & des pays voisins: raison pour laquelle vraissemblablement Pomponius Mela nomme les Sinopiens *chalybes*, c'est-à-dire, comme l'explique Eustache sur Denys le géographe, *forgerons*, artisans, ou marchands en fer, & leur canton *Chalybie*, comme pour faire entendre que les habitans s'adonnoient sur-tout à la fabrique du fer, & qu'ils en tiroient leur principale richesse.

Outre le profit immense que le négoce du fer produisoit aux Sinopiens, ils en tiroient encore un très-considérable de la pêche du thon, qui se faisoit sur leur rivage, où en certain tems, selon Strabon, ce poisson se vendoit en quantité, raison pour laquelle ils le représentoient sur leurs monnoies, comme il paroît par les médailles de Géta. Ce poisson venoit des Palus-Méotides, d'où il passoit à Trébizonde & à Pharnacie, où s'en faisoit la premiere pêche; il alloit de-là le long de la côte de *Sinope* où s'en faisoit la seconde pêche, & traversoit ensuite jusqu'à Byzance, où s'en faisoit une troisieme pêche.

La terre de *Sinope* vantée par Dioscoride, Pline & Vitruve, étoit une espece de bol plus ou moins formé, que l'on trouvoit autrefois au voisinage de cette ville, & qu'on y apportoit, pour la distribuer à l'étranger; ce n'étoit au reste qu'un petit objet de commerce pour les Sinopiens: plusieurs autres villes de la Grece avoient des bols encore plus recherchés.

Voilà l'histoire complette de l'ancienne *Sinope*, en y comprenant même celle de son commerce. Je ferai un petit article de *Sinope* moderne, mais je ne puis terminer celui-ci, sans ajouter un mot du fameux Diogene, que j'ai déja nommé à la tête des hommes illustres dont cette ville a été la patrie.

Ce philosophe singulier, & bisarre dans ses manieres, mais vertueux dans ses principes, naquit à *Sinope*, dans la 91. olympiade, & mourut à Corinthe en allant aux jeux olympiques, la troisieme année de la 114 olympiade, âgé d'environ 90 ans, après avoir vécu dans l'étude de la morale, dans la tempérance, & le mépris des grandeurs du monde.

Il se soucioit peu d'être enterré, & cependant il le fut splendidement proche la porte de l'isthme du Péloponnèse; plusieurs villes de Grece se disputerent l'honneur de sa sépulture. Son tombeau, dont parle Pausanias, portoit un chien de marbre de Paros, avec une épitaphe. M. de Tournefort a vu cette épitaphe, qui est très-singuliere, sur un ancien marbre à Venise, dans la cour de la maison d'Erizzo. Les habitans de *Sinope* lui dresserent aussi des statues de bronze.

Il me semble donc que ceux qui ne proferent aujourd'hui le nom de Diogene que pour le rendre ridicu-

dicule, montrent bien peu de connoissance [illegible] & de l'antiquité. Les Athéniens en jug[illegible] remment, car ils honorerent toujours [illegible] volontaire & son tonneau. Ils punirent [illegible] le jeune homme qui s'étoit avisé de le lu[illegible] lui en donnerent un autre au nom de la [illegible] Plutarque, Cicéron, Séneque, en un [illegible] miers hommes de l'antiquité, n'ont par[illegible] ne qu'en termes pleins d'éloges, & l'on [illegible] guere s'empêcher de le lui refuser, lorsqu'[illegible] sage philosophiquement la grandeur de son ame.

Je ne m'étonne point qu'Alexandre ait admiré un homme de cette trempe. Ce prince, maître du monde, avoit vu venir à lui de toutes parts, les hommes d'états & les philosophes pour lui faire la cour. Diogene fut le seul qui ne bougea de sa place; il fallut que le conquérant d'Asie allât trouver le sage de *Sinope*. Dans cette visite, il lui offrit des richesses, des honneurs, & sa protection, & le sage lui demanda pour unique faveur qu'il voulût bien se retirer un peu de son soleil, comme s'il eût voulu dire: ne m'ôtez point les biens de la nature, & je vous laisse ceux de la fortune. Alexandre comprit bien la vigueur d'une ame si haute, & se tournant vers les seigneurs de sa cour: si je n'étois Alexandre, leur dit-il, je voudrois être Diogene; c'est-à-dire, si je ne possédois tous les biens & tous les honneurs, je me tiendrois heureux de les mépriser comme ce sage.

Je n'ignore pas que ce seroit être ridicule de porter aujourd'hui une lanterne dans la même vue que le faisoit Diogene, pour chercher un homme raisonnable; mais il faut bien qu'il n'ait pas abusé de cette idée, puisqu'elle ne parut point extravagante au peuple d'Athènes. Il y a mille choses semblables chez les anciens, dont on pourroit se moquer, si on les interprétoit à la rigueur; & selon les apparences, ce ne seroit pas avec fondement.

A l'égard du crime de fausse-monnoie, pour lequel il fut contraint de quitter sa patrie, il est excusé par ses contemporains, sur ce qu'il ne s'y porta que par l'avis de l'oracle d'Apollon; & s'il prit d'abord à la lettre la réponse Delphique, ce ne fut que pour lui donner bientôt après une toute autre interprétation, en se servant d'une monnoie bien différente de celle qui avoit cours, si nous entendons par-là ses maximes & son genre de vie.

Mais ce qu'on ne peut révoquer en doute, c'est la sagacité de son esprit, ses lumieres, & ses connoissances. Le sel de ses bons mots, la finesse & la subtilité de ses réparties, ont passé à la postérité. Si Aristipe, disoit-il, savoit se contenter de légumes, il ne feroit pas sans cesse sa cour aux rois; & quoi qu'en dise Horace, éternel adulateur d'Auguste, & détracteur impitoyable du philosophe de *Sinope*, qu'il n'appelle que le *mordant cynique*, je ne sai pas trop ce qu'Aristipe auroit pu répondre à Diogene.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que nous ne lisons point la liste des livres qu'il avoit composés, sans regretter la perte de plusieurs de ses ouvrages. Il possédoit à un degré éminent le talent de la parole, & avoit une éloquence si persuasive, qu'elle subjuguoit tous les cœurs. C'est par cette éloquence qu'il s'acquit plusieurs disciples, que distinguoit dans le monde leur naissance, leur rang ou leur fortune. Tels ont été Stilpon de Mégare, Onésicrite & son fils, & Phocion, encore plus illustre qu'eux. Mais si vous voulez connoître plus particulierement Diogene & sa secte, *voyez le mot* CYNIQUE, *hist. de la Philosophie*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SINOPE, (*Géog. mod.*) ville de l'Asie mineure, anciennement comprise dans la Paphlagonie, comme nous l'avons dit dans l'*article* précédent. Elle étoit à 50 stades d'Arménè, bâtie à l'entrée d'une presqu'île, dont l'isthme n'a que deux stades (environ deux cens toises de largeur), elle avoit un bon port de chaque côté.

L'ancienneté de cette ville remonte au tems fabuleux, au tems même des Argonautes. Elle reçut son lustre des Milésiens, qui y envoyerent une colonie, & avec le tems elle devint assez puissante pour fonder elle-même d'autres colonies sur les côtes du Pont-Euxin; savoir à Cérasunte & à Trapésunte. Les rois du Pont s'en emparerent, & Mithridate fit de *Sinope* la capitale de ses états. Lucullus joignit *Sinope* aux conquêtes de la république; Jules César y envoya une colonie [illegible], & Auguste dans son voyage d'Asie, lui c[illegible] ses franchises & ses immunités.

Ses murailles étoient encore belles du tems de Strabon qui vivoit alors. Celles d'aujourd'hui ont été bâties sous les derniers empereurs grecs; son château est entierement délabré. On ne trouve aucune inscription dans la ville, ni dans les environs; mais on en voit quantité dans le cimetiere des Turcs, parmi des chapiteaux, bases & piédestaux. Ce sont les restes des débris du magnifique gymnase, du marché, & des portiques dont Strabon fait mention. Les eaux y sont excellentes, & l'on cultive dans les campagnes voisines, des oliviers d'une grandeur assez raisonnable.

Charatice capitaine mahométan, surprit *Sinope* du tems d'Alexis Comnène, dans le dessein d'enlever les trésors que les empereurs grecs y avoient mis en dépôt; mais le sultan lui manda par politique d'abandonner la place sans y rien piller. Lorsque les croisés se rendirent maîtres de Constantinople, *Sinope* resta aux Comnènes, & fut une des villes de l'empire de Trébisonde. Elle devint dans la suite une principauté indépendante, dont Mahomet II. fit la conquête en 1461, sur Ismaël prince de *Sinope*; c'est ainsi que cette ville de l'Anatolie, qui a été épiscopale dans le v. siecle, & qui n'est aujourd'hui qu'un bourg, a passé sous la domination de la Porte ottomane.

Strabon qui ne négligeoit rien dans ses descriptions, remarque que les côtes, depuis *Sinope* jusqu'en Bithynie, sont couvertes d'arbres dont le bois est propre à faire des navires; que les campagnes sont pleines d'oliviers, & que les menuisiers de *Sinope* faisoient de belles tables de bois d'érable & de noyer. Tout cela se pratique encore aujourd'hui, excepté qu'au-lieu de tables qui ne conviennent pas aux Turcs, ils emploient l'érable & le noyer à faire des sophas, & à boiser des appartemens. Ainsi ce n'est pas contre ce quartier de la mer Noire qu'Ovide a déclamé avec tant de véhémence, dans sa troisieme lettre écrite du Pont à Rufin. *Long.* 52. 54. *lat. sept.* 43.

Aquila, auteur d'une version grecque de l'ancien Testament, étoit de *Sinope*. Il publia deux éditions de cette version; la premiere parut l'année 12 de l'empereur Adrien, la 128 de J. C. Dans la premiere, il se donna plus de liberté pour rendre le sens de l'original, sans s'attacher servilement aux mots, & sans faire une version littérale. Mais dans la seconde, il traduisit mot à mot, sans en excepter même les termes qui ne peuvent être bien rendus en grec, particulierement la particule *eth*, qui lorsqu'elle désigne seulement l'accusatif en hébreu, n'a proprement aucune signification: cependant comme elle signifie ailleurs *avec*, Aquila la rendoit par la particule σὺν, sans aucun égard au génie de la langue grecque.

S. Jérome porte de cette version des jugemens contradictoires; tantôt il la loue, & tantôt il la blâme. Dans un endroit *il en parle d'une maniere défavorable, & ailleurs il dit qu'Aquila a rendu l'original mot à mot, avec tout le soin & toute la fidélité possible, & non trop scrupuleusement comme quelques-uns le croient*. Souvent il préfere cette version à celle des septante, particulierement ses *quæst. hebraic. in Genes.* Origene en parle toujours avec éloge. Il est vrai que plusieurs autres anciens, comme Eusebe, se plaignent souvent de l'inexactitude d'Aquila en bien des passages.

Malgré toutes leurs plaintes, les savans regrettent la perte des traductions d'Aquila, qui se seroient certainement conservées jusqu'à nous, si les anciens en avoient connu le véritable usage. Elles méritoient ces traductions, qu'on les eût souvent fait copier aux frais communs des églises, & qu'on les eût mises dans les bibliotheques publiques, pour les transmettre à la postérité; mais les copistes de ces tems-là étoient employés par des gens ignorans à copier un nombre infini de pieces inutiles, tandis qu'on négligeoit des ouvrages importans, qui sont des pertes irréparables.

Ce fut la seconde version d'Aquila, retouchée par cet écrivain, que les juifs hellénistes reçurent, & ils s'en servirent partout dans la suite, au lieu de celle des septante. De-là vient qu'il est souvent parlé de cette version dans le talmud, & jamais de celle des septante. Cependant les Talmudistes, jaloux contre les Hellénistes, firent leurs efforts pour en dégoûter les peuples, & pour les ramener à l'hébreu. Cette affaire causa tant de bruit & de divisions, que les empereurs furent obligés de s'en mêler.

Justinien en particulier, publia une ordonnance qui se trouve encore dans les nouvelles constitutions, portant permission aux Juifs de lire l'Ecriture dans leurs synagogues, dans la version greque des septante,

te, dans celle d'Aquila, ou dans quelle autre langue il leur plairoit, selon les pays de leur demeure. Mais les docteurs juifs ayant reglé la chose autrement, l'ordonnance de l'empereur ne servit de rien, ou de fort peu de chose; car bientôt après les septante & Aquila furent abandonnés: & depuis ce tems-là la lecture de l'Ecriture s'est toujours faite dans leurs assemblées en hébreu & en chaldéen, dont on se sert même encore aujourd'hui dans quelques-unes de leurs synagogues, comme à Francfort. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SINOPE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France dans la basse Normandie, au Cotentin. Elle sort de plusieurs sources, vers Famerville, & va tomber dans le havre de Quineville.

SINOPLE, s. m. *terme de Blason*; c'est ainsi qu'on appelle le vert ou la couleur prasine dans les armoiries. Cette couleur signifie selon les symbolistes, *amour, jeunesse, beauté, réjouissance*, & sur-tout *liberté*; d'où vient qu'on scelle en cire verte & en lacs de soie verte, les lettres de grace, d'abolition & de légitimation. L'origine du mot *sinople* est inconnue; mais il ne faut pas la tirer de la terre de Sinope dans le Pont, car cette terre n'étoit point verte. On représente le *sinople* en gravure, par des hachures qui prennent de l'angle dextre du chef, à l'angle senestre de la pointe. (*D. J.*)

SINSAN, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) grand arbre du Japon, dont les feuilles disposées en rond autour des petites branches, sont longues d'environ trois pouces; épaisses, pointues, légerement ondées, sans découpures à leur bord; d'un goût de sagapenum, avec une chaleur mordicante. Ses fleurs sont à quatre & cinq pétales, petites & rougeâtres. Ses baies ont la forme d'une poire, & la grosseur de celles de l'aubepine, renfermant quatre semences blanches, fendues en deux, & semblables à celles de l'oranger.

SINSICH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne au duché de Juliers. *Voyez* ZINZICH.

SINTAGORA, (*Géogr. mod.*) ville de la presqu'île de l'Inde, sur la côte de Malabar, dans la partie septentrionale du royaume de Canara, aux confins du royaume de Visapour, près de l'embouchûre de la riviere Aliga. (*D. J.*)

SINTIA, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine aux environs de la Thrace; le pays où elle étoit située est nommé *Sintice* par Tite-Live & par Ptolomée. (*D. J.*)

SINTOS *ou* SINTOISME, s. m. (*Hist. mod. Culte religieux.*) c'est le nom que l'on donne à la religion idolâtre la plus anciennement établie au Japon. Elle consiste dans le culte que l'on rend à des héros déifiés, que les Japonois adorent sous le nom de *cami* ou *kami*, ce qui signifie *esprits immortels*. On leur éleve des temples dans lesquels on conserve des épées, & d'autres armes antiques dont ces héros, devenus dieux, se servoient pour exterminer les monstres & les ennemis de l'empire. Les *sintoïstes* ont la vénération la plus profonde pour les reliques de ces dieux qu'ils regardent comme les génies tutélaires de la nation, les fondateurs & ses premiers rois. L'histoire de ces dieux fait la principale partie de la théologie du *sintos*; elle est remplie d'événemens miraculeux, de geans vaincus, de dragons exterminés, & d'autres aventures extraordinaires, qui ressemblent beaucoup à celles qui sont contenues dans nos anciens livres de chevalerie. Le chef de la religion du *sintos* & le souverain pontife, se nomme *mikaddo* ou *dairi*; il a seul le droit de placer les héros & les grands hommes de la nation au rang des dieux. On prétend qu'il descend lui-même des anciennes divinités du pays, qui se font un devoir de le visiter une fois tous les ans.

La religion du *sintos* n'admet point la métempsycose; cependant les sectateurs s'abstiennent de tuer ou de manger les animaux utiles aux hommes. Ils croient l'immortalité de l'ame, & un état futur de bonheur & de malheur. Ils sont persuadés que le diable anime le renard qu'ils appellent *ma*, c'est-à-dire *esprit malin*, parce que cet animal cause de grands dommages à leurs pays.

Les principaux objets de la religion du *sintos* se réduisent à quatre chefs.

1°. Les cérémonies légales: elles consistent à ne point se souiller de sang; à s'abstenir de manger de la chair; à ne point toucher aux corps morts; il n'est point permis de se présenter aux temples lorsque l'on est impur; toute effusion de sang, même la plus involontaire, est regardée comme une grande souillure, & l'on démoliroit un temple si un ouvrier qui travailleroit à sa construction, venoit à se blesser jusqu'à répandre du sang. La plus grande de toutes les impuretés, est celle que l'on contracte par la mort de ses parens; la souillure augmente à proportion de la proximité du degré. Quelques casuistes ajoutent que l'on peut contracter l'impureté des autres, ce qui arrive soit en voyant, soit en entendant, soit en disant des choses impures & malhonnêtes. Les *sintoïstes* les plus rigides croient encore que c'est un crime, que de se présenter aux dieux avec un esprit inquiet & chagrin; ils disent que *les prieres des malheureux doivent être des objets fâcheux pour des êtres qui jouissent de la suprème félicité*.

2°. La célébration des fêtes de religion est le second objet du *sintoïsme*. Ces fêtes s'appellent *rébi*, voyez *cet article*. Les principales se célebrent en l'honneur de Tensio-dai-sin, qui est le plus grand des dieux du *sintoïsme*: les autres dieux sont *Suwa*, *Fatzman*, *Morisaki*, *Sitios*, *Sitenno*, *Gotsutenno*, *Inari*, *Idsumo*, *Jebisu*, *Daikoku*, *Tossi-toku*, *Fottei*, ou *Miroku*.

3°. Un des principaux points de la religion du *sintos* consiste à faire des pélerinages fréquens dans la province d'Isjé, où sont les temples consacrés au plus grand de leurs dieux, les femmes ne s'exemptent point de ce devoir; mais les grands s'en dispensent & font faire ce pélerinage par des substituts. Lorsque les pélerins ont visité les saints lieux d'Isjé, on leur donne une boëte appellée *ofavai*, qu'ils ont en grande vénération. *Voyez* OFAVAI.

4°. La religion du *sintos* a des sociétés & des confréries religieuses, & ses moines. *Voyez* JAMMABOS.

SINTRA *ou* CINTRA, (*Géog. mod.*) montagne de Portugal dans l'Estramadure, à 7 lieues de Lisbonne. La terre y forme un cap avancé, que les anciens ont nommé *promontorium Lunæ* ou *promontorium Olisiponente*; c'est le *Tagrus* ou *Tagrum* de Varron, *rei rust. l. II. c. v.* Ce cap est un rameau de la montagne *Sintra*, autrefois nommée *mons Lunæ*. C'est une montagne qui, par son élévation, se présente de fort loin aux vaisseaux qui rasent cette côte. A l'un des côtés de cette montagne est un gros bourg qui porte son nom. Au sommet de la montagne, il y a un monastere d'une vûe charmante. D'un côté l'on voit l'Océan, de l'autre le Tage, & des deux côtés un paysage agréable de riches campagnes s'offre aux yeux. Au pié de la montagne *Sintra*, il y avoit anciennement un temple dedié au soleil & à la lune. (*D. J.*)

SINTZHEIM *ou* SINSHEIM, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans la Suabe, au petit pays Creigow, à 4 lieues d'Heidelberg, & à même distance d'Heilbron. Cette ville appartient à l'électeur Palatin, & les François la brûlerent avec quantité d'autres en 1689. *Long.* 27. 34. *latit.* 49. 15. (*D. J.*)

SINUESSE, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le nouveau Latium, aux confins de la Campanie, au-delà du Liris, sur le bord de la mer. Tite-Live, *l. X. c. xxj.* lui donne le titre de *colonie romaine*. La ville de Minturne, selon Strabon, *l. V.* étoit entre celles de *Formies* & de *Sinuessa*. Pline, *l. III. c. v.* fait de *Sinuessa* la derniere ville du Latium ajouté, & dit que quelques-uns l'avoient appellé *Sinope*; mais Tite-Live, *l. X. c. xxj.* fait entendre que *Sinuessa* prit ce nom lorsque les Romains eurent envoyé une colonie dans un endroit où l'on croyoit qu'avoit été Sinope, ville greque: *placuit ut duæ coloniæ circa Viscinum & Falernum agrum deducerentur; una ad ostium Liris fluvii, quæ Minturna appellata; altera in saltu Vescino, Falernum contingente agrum, ubi Sinope dicitur græca urbs fuisse*; Sinuessa *deinde ab colonis romanis appellata*. Les habitans de cette ville sont appellés *Sinuessani* ou *populus Sinuessanus* par le même historien, & *Sinuisani* dans une inscription rapportée par Holsten, *p.* 224.

Il y avoit au voisinage de cette ville des eaux minérales, qui en prenoient le nom d'*aquæ Sinuessanæ*, & auxquelles on attribuoit la vertu de remédier à la stérilité des femmes, & de remettre l'esprit aux hommes lorsqu'il étoit aliéné. C'étoit des bains d'eaux chaudes: ce qui a fait que Silius Italicus, *l. VIII. vers.* [illegible], a donné à la ville de *Sinuessa* l'épithete de *tepens*. Nous voyons dans Tacite, *l. XII. c. lxvj.* que l'empereur Claude usa de ces bains.

On voit encore aujourd'hui quelques vestiges de *Sinuessa*, & elles conservent le nom de la ville. Il y a

y a près de Monte-Dracone quelques ro[illegible] d'édifices, de même que vers le bord de la [illegible] ſans doute étoient les grandes murailles du [illegible] (*D.* [illegible])

SINUEUX, adj. (*Gram.*) qui ne ſuit pas la ligne droite. *Voyez* SINUOSITÉ.

SINUEUX, *en terme de Chirurgie*, ſe dit des ulceres étroits, profonds & tortueux. *Voyez* SINUS & FISTULE. (*Y*)

SINUOSITÉ, ſ. f. (*Phyſ. & Géog.*) ſuite [illegible] tours en formes d'arcs alternativement placés [illegible] ſens contraire.

C'eſt la *ſinuoſité* des côtes de la mer qui forme les baies, les ports, & ſervit de modele à [illegible] pour faire ſon labyrinthe. *Voyez* BAIE, [illegible] *Voyez auſſi* LABYRINTHE.

SINUOSITÉ, ſ. f. (*Oſtéol.*) nom [illegible] les [illegible] donnent à une cavité oblongue de [illegible] qui eſt faite en forme de gouttiere, ayant plus d'étendue dans ſa longueur que dans ſa largeur; telle eſt celle qui ſe remarque à la partie ſupérieure de l'humerus, *&c.* (*D. J.*)

SINUOSITÉ, *terme de Chirurgie & d'Anatomie*, tour & détour que fait un ulcere dans les chairs. *Voyez* SINUS & FISTULE. (*Y*)

SINUS *ou* SINUS DROIT, *en Trigonometrie*, eſt une ligne droite tirée d'une extrémité d'un arc perpendiculairement ſur le rayon qui paſſe par l'autre extrémité.

Le *ſinus* d'un arc eſt la moitié de la corde du double de cet arc. *Voyez* ARC.

Ainſi la ligne *A D*, *Pl. Trigonom. fig.* 1. qui eſt moitié de la corde *AB* du double de l'arc *AEB*, eſt le *ſinus droit*, ou ſimplement le *ſinus* de l'arc *AE*.

Le *ſinus total* eſt le *ſinus* du quart de cercle *H E* ou de 90 degrés, c'eſt-à-dire le *ſinus total* eſt la même choſe que le rayon *H C*. *Voyez* RAYON.

Sinus verſe eſt une partie *E D* du *ſinus* total ou rayon, compriſe entre le *ſinus* droit *AD* & l'arc *AE*.

1°. Le *ſinus* droit *A D* étant perpendiculaire au rayon *EC*; tous les *ſinus* tirés ſur le même rayon, ſont paralleles les uns aux autres.

2°. Puiſque l'arc *AE* eſt la même meſure de l'angle *ACE*, & *AI* la meſure de l'angle contigu *ACI*, & le quart de cercle *HE* la meſure de l'angle droit; *AD* eſt auſſi le *ſinus* droit & *ED* le *ſinus* verſe des angles *ACE* & *ACI*, & le *ſinus* total eſt le *ſinus* de l'angle droit.

3°. Deux angles contigus, comme *ACE* & *ACI*, ont le même *ſinus*.

4°. Les *ſinus* des angles obtus ſont les mêmes que ceux de leur complément à deux angles droits.

5°. Tous les *ſinus* d'arcs ſemblables ont le même rapport à leurs rayons.

Le *ſinus* du complément ou le co-*ſinus* de l'arc *AE* eſt le *ſinus* de l'arc *AH*, qui eſt ſon complément à un quart de cercle. *Voyez* CO-SINUS.

Pareillement le co-*ſinus* de l'arc *AH* eſt le *ſinus* de l'arc *AE*.

Pour avoir en nombre la valeur des *ſinus*, &c. on prend le rayon pour l'unité, & on détermine la valeur des *ſinus*, des tangentes & des ſécantes en parties du rayon. Si nous apprenons par l'almageſt de Ptolomée, que les anciens diviſoient le rayon en ſoixante parties, qu'ils appelloient *degrés*, & par-là ils déterminoient les cordes en minutes, ſecondes & tierces, c'eſt-à-dire en fractions ſexagéſimales du rayon, dont ils ſe ſervoient pareillement dans la réſolution des triangles (*Voyez* SEXAGÉSIMAL, DEGRÉ, *&c.*) les Arabes ſont, à ce qu'il paroît, les premiers qui ont fait uſage des *ſinus* ou demi-cordes. *Voyez* CORDES.

Regiomontanus diviſa d'abord, comme les anciens, le rayon en 60 degrés, & détermina les *ſinus* des différens degrés par leurs fractions décimales; mais dans la ſuite il trouva qu'il étoit bien plus commode de prendre le rayon pour l'unité, & ainſi il introduiſit dans la Trigonométrie la méthode dont on ſert à-préſent.

Dans les tables communes des *ſinus* & des tangentes, on conçoit le rayon comme diviſé en 10000000 parties: on ne va [illegible] pour déterminer la quantité de ces *ſinus* & de [illegible] tangentes. Ainſi comme le côté d'un hexagone [illegible] la ſixieme partie d'un cercle & eſt égal au rayon, [illegible] même auſſi le *ſinus* de 30°. eſt 5000000.

1°. Le *ſinus AD* étant donné, trouver le *ſinus* du complément: ôtez le quarré du *ſinus AD* du quarré du rayon *AC*; le [illegible] le quarré du *ſinus AG* du complément: d'où tirant la racine quarrée, l'on a le *ſinus* du complément; par exemple, ſuppoſons *A C*, [illegible]000000, & *AD* 5000000, on trouvera que *AG ſinus* de 60°. eſt 8660254.

2°. Le *ſinus AD* de l'arc *AE* étant donné, trouver le *ſinus* de la moitié de l'arc ou la moitié de *AE*; trouvez la corde de l'arc *AE*, *voyez* CORDE, car la moitié de cette corde eſt ſon *ſinus*. Ainſi ſuppoſons *D C* & *A D* connues, comme dans le problème précédent, nous trouverons que le *ſinus* de la moitié de la corde *AE* ou le *ſinus* de 15° $=$ 2588190.

3°. Le *ſinus DG* de l'arc *DF* étant donné, trouver le *ſinus DE* de l'arc double *DB*, *fig.* 6. Puiſque les angles en *E* & en *G* ſont des angles droits, & que l'angle *B* eſt commun à chaque triangle *BCG* & *D E B*, nous aurons $BC : CG :: BD : DE$; donc *CG* étant trouvé par le ſecond problème, & *BD* étant double de *D G*, on peut trouver *D E* par la regle de proportion.

4°. Les *ſinus FG* & *DE fig.* 7. des arcs *FA* & *DA*, dont la différence *DF* eſt plus grande que 45 minutes, étant donnés, trouver un *ſinus* intermédiaire quelconque, come *IL*. Trouvez une quatrieme proportionnelle à la différence *FD* des arcs dont les *ſinus* ſont donnés, à la différence de l'arc *IF* dont on cherche le *ſinus*, & à la différence *DH* des *ſinus* donnés: ajoutez-la au plus petit *ſinus* donné *FG*, la ſomme ſera le *ſinus* demandé.

5°. Trouver le *ſinus* de 45 degrés; ſoit *HI*, *fig.* 1. un quart de cercle, *HCI* ſera un angle droit par conſéquent le triangle ſera rectangle, donc $HI^2 = HC^2 + \overline{CI}^2 = 2HC^2$. C'eſt pourquoi puiſque *HC ſinus* total eſt 10000000; ſi du quarré de $2\,HC^2$, qui eſt 200000000000000, on extrait la racine quarrée 14142136; on aura la corde *HI*, dont la moitié 7071068 eſt le *ſinus* demandé 45 degrés.

6°. Le *ſinus* d'une minute ou de 60″ *FG*, *fig.* 7. étant donné, trouver le *ſinus* d'une ou pluſieurs ſecondes *MN*. Puiſque les arcs *AM* & *AF* ſont bien petits, *AMF* pourra être priſe pour une ligne droite, ſans qu'il y ait d'erreur ſenſible dans les fractions decimales du rayon dans leſquelles le *ſinus* eſt exprimé, c'eſt-a-dire que les arcs *AM* & *AF* ſeront regardés comme proportionnels à leurs cordes; c'eſt pourquoi puiſque *MN* eſt parallele à *FC*, on aura $AF : FG :: AM : MN$; donc *AF*, *FG* & *AM* étant donnés, on trouve aiſément *MN*.

Conſtruire un canon des *ſinus*. Les *ſinus* de 30°. 15°. 45°. & 36°. étant trouvés, (nous avons montré ci-deſſus la maniere de trouver les trois premiers, &, à l'égard du quatrieme, c'eſt la moitié du côté du pentagone, *voyez* PENTAGONE), on peut de-là conſtruire un canon de tous les *ſinus* à chaque minute & à chaque ſeconde; car avec le *ſinus* de 36°. on trouve ceux de 18°. 9°. 4°. 30′. & 2°. 15′. par le ſecond problème: ceux de 54°. 7°. 81°. 85°. 30′. & 87°. 45′. *&c.* par le premier problème; d'ailleurs avec les *ſinus* de 45°. on trouve le *ſinus* de 22°. 30′. 11°. 15′. *&c.* Avec les *ſinus* de 30°. & de 54°. on trouve le *ſinus* de 12°. Avec le *ſinus* de 12°, on trouve ceux de 6°. de 3°. de 1°. 30′. 35′. 78°. *&c.* Avec le *ſinus* de 15°. on trouve le *ſinus* de 7°. 30′. *&c.* juſqu'à ce qu'on ait 120 *ſinus*, qui ſe ſuivent régulierement à 45′. près les uns des autres. On peut trouver les autres *ſinus* intermédiaires par le cinquieme problème, & ainſi le canon ſera complet.

Le *ſinus* d'un arc étant donné, trouver la tangente & la ſécante. *Voyez* TANGENTE & SÉCANTE.

Pour trouver le logarithme d'un *ſinus* donné, *voyez* LOGARITHME.

Dans tous triangles, les côtés ſont comme les *ſinus* des angles oppoſés. *Voyez* TRIANGLE.

Le *ſinus BC*, *fig.* 9. & le *ſinus* verſe *AB* etant donnés, trouver l'arc *FC* en degrés. Trouvez le demi-diametre *AD*, alors dans le triangle *DBC*, outre l'angle droit *B*, vous trouverez par les côtés *BC* & *DC* l'angle *ADC*, qui fait voir combien l'arc a de degrés; le double de cet arc eſt l'arc *FC*. Ce problême eſt d'uſage pour trouver le ſegment d'un cercle. *Voyez* SEGMENT.

Sinus artificiel ſignifie *logarithme* d'un *ſinus*. *Voyez* LOGARITHME.

Ligne des ſinus eſt une ligne ſur le compas de proportion. *Voyez* COMPAS DE PROPORTION, *&c. Chambers.* (*E*)

Formules des ſinus. *x* étant le *ſinus* d'un angle, & 1 le

1 le *sinus* total, $\sqrt{1-xx}$ est son co-*sinus*; $\frac{1}{x}$, sa sécante; $\frac{1}{\sqrt{1-xx}}$, sa co-sécante; $\frac{x}{\sqrt{1-xx}}$, sa tangente.

De plus, si on nomme z un angle quelconque, on aura son *sinus* $= \frac{c^{z\sqrt{-1}} - c^{-z\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}$, & son co-*sinus* $\frac{c^{z\sqrt{-1}} + c^{-z\sqrt{-1}}}{2}$. *Voy.* le *calcul integral* de M. de Bougainville.

En général, *sin. d.* cos. $b = \frac{\text{sin. } d+b}{2} + \text{sin. } \frac{d-b}{2}$.

Sin. d. sin. $b = -\frac{1}{2}$ cos. $d+b + \frac{1}{2}$ cos. $d-b$.

Co-*sin. d* cos. $b =$ cos. $\frac{d+b}{2} +$ cos. $\frac{d-b}{2}$.

Sin. $d+b =$ *sin. d.* cos. $b +$ *sin. b.* cos. d.

Co-*sin.* $d+b =$ cos. d cos. $b -$ *sin. b sin. d.*

Courbe des sinus, est une courbe dans laquelle les abscisses représentent les arcs de cercle; les ordonnées représentent les *sinus* de ces angles.

Donc si z représente les abscisses, on aura l'ordonnée $y =$ *sin.* $z = \frac{c^{z\sqrt{-1}} - c^{-z\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}$, ou bien $dz = \frac{dy}{\sqrt{1-yy}}$. Par ces formules, on trouvera aisément les propriétés de cette courbe, ses tangentes, sa quadrature, *&c.* (*O*)

Sinus, s. m. (*Ostéolog.*) espece de cavité d'un os qui a plus d'étendue dans son fond que dans son entrée, c'est ce qu'on remarque à l'égard des *sinus* frontaux, des maxillaires, *&c.* (*D. J.*)

Sinus *du cerveau*, (*Anatom.*) Les *sinus du cerveau* sont des canaux veineux, plus amples & moins coniques, par rapport à leurs arteres correspondantes, que les anciens ne le sont ordinairement, par rapport aux leurs. Dans ces *sinus*, se rassemble comme dans une espece d'entrepôt, le sang de différentes veines, pour être de-là distribué dans les véritables veines, qui doivent le rapporter au cœur.

Il y a quatre *sinus* principaux, le longitudinal supérieur, qui reçoit le sang de quelques parties externes de la tête & de la dure-mere, de la pie mere, & même de l'extérieur du cerveau; deux *sinus* latéraux par rapport à lui, l'un droit & l'autre gauche qui en reçoivent le sang; & un quatrieme nommé *torcular* par les anciens, où se ramasse le sang qui revient du lacis choroïde, & par conséquent des ventricules du cerveau.

Tous les Anatomistes, excepté le célebre Morgagni, ont cru que le *sinus* longitudinal supérieur étant parvenu au derriere de la tête, sur la tente du cervelet, se partage & se fourche en deux autres canaux, qui sont les deux *sinus* latéraux, dont chacun reçoit une égale quantité de sang, & qu'à l'endroit de cette bifurcation, le torcular verse son sang dans le confluent de ces trois *sinus*.

Mais M. Garengeot, chirurgien, a communiqué à l'académie ses observations, sur ce sujet, fort différentes de l'opinion commune. Eclairé par Morgagni, il a trouvé que comme le dit cet habile homme, la bifurcation prétendue du *sinus* longitudinal supérieur, n'est proprement continu, qu'avec le latéral droit, qui reçoit la plus grande partie de sa liqueur; & que la gauche reçoit principalement celle du torcular, qui ne se décharge que dans ce *sinus* gauche, un peu après qu'il s'est séparé du longitudinal; & en effet, à l'égard de ce point, M. Garengeot remarque qu'il ne seroit pas possible que le torcular se déchargeât dans le confluent du longitudinal, & de ses latéraux, parce qu'il y trouveroit une liqueur, dont le cours seroit contraire au cours de la sienne. *Hist. de l'académie, année* 1727. (*D. J.*)

Sinus *en Chirurgie* & *en Anatomie*, est une petite cavité ou poche oblongue, qui se forme pour l'ordinaire à côté d'une blessure ou d'un ulcere, dans lequel le pus s'amasse.

Un *sinus* est proprement une cavité dans le milieu d'une partie charnue, qui se forme par le croupissement ou la putréfaction du sang ou des humeurs, & qui se fait à elle-même un passage.

Le *sinus* fistuleux est une ulcération étroite & longue. Scutel observe que les *sinus* profonds qui vont en bas, sont difficiles à guérir; cependant ce chirurgien entreprend de guérir toutes sortes de *sinus* en une semaine, par les médicamens dont il fait la description, *p.* 338, & avec un bandage bien collant. Il ajoute qu'il n'en vient jamais aux incisions, que quand il s'apperçoit que tous les remedes de la pharmacie sont impuissans; & que pour ouvrir le *sinus*, il ne fait point usage du bistouri ou scapel trompeur, parce qu'il est bien plus sujet à tromper l'opérateur que le malade.

La méthode de Scutel pour la guérison des *sinus* sans opération, dépend plus de la compression & du bandage expulsif que des médicamens. *Voyez* les mots Compression, Compresse, Expulsif & Fistule. (*Y*)

SIOMIO, s. m. (*Hist. mod.*) C'est ainsi qu'on nomme au Japon des seigneurs particuliers de certains districts ou terres dont ils sont propriétaires, & où ils rendent la justice au nom des empereurs du Japon. Ils sont dans une telle dépendance de la cour, qu'il ne leur est pas permis de rester plus de six mois dans leurs terres; ils sont obligés de passer les six autres mois dans la ville de Jedo, où l'on retient toute l'année leurs enfans, qui répondent au souverain de la fidélité de leurs peres.

SION *ou* ZION, (*Géog.*) fameuse montagne d'Asie, dans la Judée, au midi & près de Jérusalem, sur laquelle fut bâti par Salomon le temple du Seigneur, ou pour mieux dire, il étoit sur le mont Moria. David & les autres rois ses successeurs choisirent leurs sépultures sur la montagne de *Sion*, mais on n'en voit aujourd'hui aucune trace. Ce mont même, dont la beauté est tant vantée dans l'Ecriture, est à présent tellement difforme, qu'on ne devineroit jamais qu'il y eût eu dessus une ville, & moins encore un château royal. Ce château détruit depuis tant de siecles, a été fort renommé chez les Hébreux, par la perte funeste que David y fit de son innocence; car ce fut du haut de la terrasse où il se promenoit, qu'il laissa échapper un regard inconsidéré sur Bethsabée, femme d'Urie; & ce fut dans ce même endroit, que le prophete Nathan l'ayant repris de la part de Dieu de l'adultere qu'il avoit commis, il reconnut humblement son crime. La maison de Caïphe, qui étoit proche du mont *Sion*, est à présent changée en une église que les Arméniens desservent. Les Turcs ont fait une mosquée du saint cénacle. On peut lire le voyage de la Terre-sainte par le P. Nau, sur l'état actuel de la montagne de *Sion*. (*D. J.*)

Sion *ou* Syon, (*Géog.*) en latin *Sedunum*, & en allemand *Sitten*, ville de Suisse, dans le Vallais, dont elle est capitale, sur la petite riviere de Sitten, près de la rive droite du Rhône, dans une belle plaine, à 20 lieues au levant de Geneve, à 12 au nord d'Aoste.

Cette ville, l'ancienne demeure des Séduniens, est propre, & bien bâtie. Elle n'a point eu de siege épiscopal qu'à la fin du sixieme siecle. Son évêque qui est suffragant de Moustiers, prend ridiculement la qualité de prince de l'empire, quoiqu'il n'en soit plus membre, qu'il n'ait aucune séance aux dietes, & qu'il ne doive aucune obéissance à l'empereur & aux états de l'empire, jouissant de la franchise accordée au corps Helvétique, & autorisée par le traité de Westphalie.

Il a d'autres grandes prérogatives. Il préside aux états du pays avec une autorité, à-peu-près semblable à celle du doge de Venise. La monnoie se bat à son coin, sous son nom, & à ses armes. Il est élu par les suffrages communs des chanoines de la cathédrale & des députés des départemens. L'autorité souveraine est entre les mains de l'assemblée générale du pays, qui est composée d'un certain nombre de députés des sept départemens.

Après l'évêque, celui qui tient le premier rang est le bailli du pays, nommé en allemand *Landshaultman*, c'est-à-dire, *capitaine du pays*. Il est juge absolu des causes civiles qui se portent devant lui, & sa charge dure deux ans. *Long. de Sion*, 24. 2. *latit.* 46. 8. (*D. J.*)

SJOO, (*Géogr. mod.*) une des quinze provinces de la grande contrée du Sud-est de l'empire du Japon. Elle est très-considérable, puisqu'on lui donne trois journées de longueur de tous côtés; c'est un pays médiocrement fertile, mais qui abonde en vers à soie, & conséquemment en manufactures d'étoffes de ce genre; cette province a onze districts. (*D. J.*)

SIOR, (*Géogr. mod.*) ville d'Asie, capitale du royaume de Coré, dans la province de Sengado, à une lieue d'une large riviere. *Long* 143. 38. *latit.* 37. 32. (*D. J.*)

SIOUANNA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau des Indes orientales qui présente un coup d'œil très-agréable. Il produit des baies & des fleurs en ombelles.

les. Son fruit croît ſur les branches inté[illegible] vante beaucoup l'efficacité de ſa racine [illegible] nin des ſerpens les plus dangereux.

SIOULE LA, (*Géogr. mod.*) p[illegible] France, dans l'Auvergne. Elle pren[illegible] village nommé *Sioule* dans la génér[illegible] ſe perd dans l'Allier, à quatre li[illegible] Moulins. (*D. J.*)

SIOUNE, (*Géogr. mod.*) ville [illegible] Barbarie, au royaume de Tripo[illegible] gnes de Derne. C'eſt une petite répu[illegible] habitans Negres & Arabes, ont pour [illegible] forêts de palmiers, qui avec un peu [illegible] d'orge, leur donnent à vivre. Ils ne [illegible] tribut, ſont libres, & contens. (*D.* [illegible])

SIOUTH ou SIUTH, (*Géogr.* [illegible] que, dans la haute-Egypte, a[illegible] & à demi-lieue du Nil, qu'on [illegible] ſur un pont de pierre, le ſe[illegible] ve. Cette ville eſt une des plus grandes [illegible] eu-plées de l'Egypte. Il y a pluſieurs moſqu[illegible] mi-narets. Le caſcief y réſide, & l'on y fabrique les toiles les mieux façonnées de toute l'Egypte. *Long.* 49. 28. *latit.* 26. 52. (*D. J.*)

SIPARIUM, ſ. m. (*Théatre des Rom.*) ſorte de voile qui ſe tiroit devant la ſcene, pendant que l'on travailloit au changement du théatre, ou à changer la décoration. (*D. J.*)

SIPHÆ, (*Géogr. anc.*) ville de la Boétie. Elle étoit vers les confins de la Phocide, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xv.* Thucydide, *l. IV. p.* 303. la met ſur le bord de la mer, dans le golfe *Cirſæus*. Dans la dialecte dorique, au lieu de *Siphæ*, on diſoit Τίφαι ou Τίφα, & c'eſt ainſi que Pauſanias, *l. IX. c. xxxij.* écrit: ſi, dit-il, après être parti de Créuſis par mer, & après avoir paſſé Thisbé, vous reprenez la route le long de la côte, vous verrez ſur le bord de la mer une autre petite ville nommée *Tipha*. Hercule y a un temple, & ſa fête s'y célebre tous les ans comme à Thisbé. Les Thiphéens, ajoute-t-il, ſe vantent d'être de tous les peuples de la Boétie, ceux qui ont toujours le mieux entendu la marine. Ils diſent que Tiphis, à qui l'on confia la conduite du navire d'Argos, étoit de Tipha, & ils montrent hors de la ville un endroit où ils prétendent que ce navire aborda en revenant de Colchos. (*D. J.*)

SIPHANTO, (*Géogr. mod.*) île de l'Archipel connue des anciens ſous le nom de Siphnus. *Voyez* SIPHNUS.

Elle eſt à 36 milles de Milo, & ſous un très-beau ciel; l'air, les eaux, les fruits, le gibier, la volaille, tout y eſt excellent; les raiſins y ſont merveilleux, mais la terre qui les produit eſt trop forte, & les vins n'y ſont pas délicats. On y compte environ cinq mille ames, cinq villages, & quelques couvens. Le principal port de l'île eſt Faro, qui ſans doute a retenu ſon nom d'un ancien phare qui ſervoit à guider les vaiſſeaux. On voit dans Goltzius une médaille, où d'un côté eſt repréſentée une tour avec un homme placé au haut. De l'autre côté eſt la tête de quelque dieu, peut-être de Neptune.

Les mœurs des habitans de *Siphanto*, ne ſont point décriées comme celles de leurs ancêtres, hommes & femmes. Les dames même de *Siphanto* quand elles ſont à la campagne, couvrent pour n'être pas connues, leur viſage avec des bandes de linge qu'elles roulent ſi adroitement, qu'on ne voit que leur bouche, leur nez, & le blanc de leurs yeux. Certainement elles n'ont pas l'air de conquérantes avec ce maſque, & reſſemblent plutôt à des mumies ambulantes: auſſi ſont-elles plus ſoigneuſes d'éviter les étrangers, que celles de Milo & de l'Argentiere n'ont d'empreſſement à les accueillir. Il y a un archevêque grec dans cette petite île. *Long.* 42. 48. *latit.* 38.

SIPHILIS, ſ. f. (*Médec.*) mot latin qu'on écrit différemment, parce qu'on en ſait moins l'étymologie que la ſignification. Guy Patin, dans ſa cent trente-deuxieme lettre, après avoir parlé du prince & de la princeſſe de C.... qui avoient la *ſiphilis*, dit que François I. gagna cette *ſiphilis*, & que le médecin le Coq en avertit [illegible] pour qu'il le traitât.

SIPHNIENS, ſ. m. p[illegible] (*Mythol.*) habitans de l'île de Siphnos, une des Cy[illegible] Ces peuples ayant découvert dans leur île un[illegible] mine d'or, Apollon leur en fit demander la dixme p[illegible] Pythie, leur promettant de la faire fructifier [illegible] proſite. Les *Syphniens* firent donc bâtir un tréſo[illegible] le temple de Delphes, & y dépoſerent la dixm[illegible] que le dieu exigeoit; mais dans la ſuite par un eſprit d'avarice, dit l'hiſtorien, [illegible] ceſſerent de payer ce tribut, & ils en furent punis; car la mer inonda leurs mines, & les fit diſparoître. La capitale de l'île eſt aujourd'hui Siphanto, ſéjour agréable, ſous un beau ciel, & dans un air pur. (*D. J.*)

SIPHNIUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à une pierre qui ſe trouvoit dans l'île de Siphnus dans la mer Egée; on en formoit des vaſes parce qu'elle ſe travailloit aiſément & ſoutenoit très-bien le feu. C'eſt une pierre de la nature de celle que nous appellons *pierres ollaires*.

SIPHNUS, (*Géog. anc.*) île que Strabon compte au nombre des Cyclades. Pomponius Méla, Pline & l'itinéraire d'Antonin écrivent *Siphnos*. Ptolomée, *liv. III. c. xv.* place dans cette île une ville à laquelle ils ſemblent donner le même nom.

Cette ville s'appelloit *Apollonia*, ſelon Etienne le géographe. Ptolomée marque l'île *Siphnos* preſque au milieu des îles Cyclades, & je ne crois pas qu'aucun autre qu'Etienne le géographe l'ait placée dans la mer de Crete. On l'appelloit anciennement *Meropia*, ſelon Pline; ſes habitans ſont nommés *Siphnii* dans Hérodote, *liv. VIII. c. xlv.*

Les Siphniens tenoient leur tréſor dans un endroit du temple de Delphes, & voici la raiſon qu'en donne Pauſanias, *liv. X. c. xj.* Ils avoient, dit-il, des mines d'or dans leur île; Apollon leur demanda la dixme du produit de ces mines. Il firent donc bâtir un tréſor dans le temple de Delphes, & y dépoſerent la dixme que le dieu exigeoit, mais dans la ſuite par un eſprit d'avarice, ils ceſſerent de payer ce tribut, & ils en furent punis; car la mer inonda leurs mines, & les fit diſparoître.

Hérodote parle d'un autre malheur que les mines avoient attiré à cette île. Ceux parmi les Samiens qui avoient déclaré la guerre à *Polycrate* leur tyran, ſe voyant abandonnés par les Lacédémoniens, après la levée du ſiege de Samos, s'enfuirent à *Siphnos*, où ils demanderent à emprunter dix talens. *Siphnos* étoit alors la plus riche de toutes les îles, & l'on regardoit comme un grand tréſor la dixieme partie de l'or & de l'argent que l'on prenoit tous les ans ſur le rapport des mines pour envoyer au temple de Delphes. Cependant la propoſition des Samiens fut rejettée; mais ils ravagerent tout le pays, après avoir mis en fuite tous les habitans que l'on obligea de donner cent talens de rançon pour retirer leurs priſonniers. On prétend que la Pythoniſſe avoit prédit ce malheur; conſultée par ceux de *Siphnos* pour ſavoir ſi leurs richeſſes ſe ſoutiendroient long-tems, elle répondit qu'ils ſe donnaſſent *bien de garde d'une ambaſſade rouge dans le tems que leur hôtel de ville & leur marché ſeroient tous blancs.* Il ſemble que la *prophétie s'accomplit à l'arrivée des Samiens, dont les vaiſſeaux étoient peints de rouge*, ſuivant l'ancienne coutume des inſulaires, chez qui le bol eſt fort commun, & l'hôtel de la ville de *Siphnos*, de même que le marché, étoient revêtus de marbre blanc.

Théophraſte, Pline, Iſidore rapportent qu'on tailloit à *Siphnos* avec le ciſeau des pots à feu d'une certaine pierre molle, leſquels pots devenoient noirs & très-durs après qu'on les avoit échaudés avec de l'huile bouillante. Cette terre n'étoit autre choſe que de la mine de plomb qui eſt commune dans cette île; mais *Siphnus* étoit encore plus célebre par ſes mines d'or & d'argent, dont il ne reſte pas aujourd'hui la moindre trace.

Les mœurs des habitans étoient fort décriées, au point qu'on diſoit en proverbe, *vivre à la ſiphnienne*, σιφνιάζειν, parole de ſiphnien, σιφνὶ οἱ ἄρχαιοι, pour dire de groſſes injures à quelqu'un, ainſi que nous l'apprennent Etienne le géographe, Heſychius & Suidas.

Nous n'avons que peu de médailles de *Siphnos*. Il y en avoit une dans le cabinet de M. Foucault, dont le type eſt une tête de Gordien Pie, & le revers une Pallas en caſque qui lance un javelot.

Cette île ſe nomme aujourd'hui *Siphanto*. On y trouve pour toute antiquité quelques tombeaux de marbre, qui ſervent communément d'auge pour y faire boire les animaux. (*D. J.*)

SIPHON, ſ. m. *voyez* SYPHON.

SIPHONANTHEMUM, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante établi par le docteur Amman. Le nom dérive des mots grecs σίφων, *un tuyau*, & ἄνθος, *une fleur*: voici ſes caracteres. La fleur eſt compoſée d'un ſeul pé-

pétale qui forme un tuyau divisé dans les bords en plusieurs segmens. Le pistil s'éleve du calice, & devient un fruit à quatre baies délicatement jointes ensemble; il est divisé en quatre loges, & contient plusieurs graines rondelettes; les tiges de la plante sont vertes & filonnées; les feuilles sont placées sans ordre, pressées les unes contre les autres, étroites, longues de trois pouces, & semblables à celles du saule; elles sont d'un verd foncé de chaque côté, & portées sur des courtes queues. Des aîles des feuilles sortent différens pédicules en maniere de ceux des fleurs umbelliferes; chacun de ces pédicules est terminé par un calice d'une seule feuille, divisée en cinq quartiers; les fleurs sortent de ce calice, qui forme un tuyau délié, long de deux ou trois pouces, d'un verd jaunâtre, & découpé à l'extrémité en quatre segmens; au milieu des fleurs est le stile de couleur pourpre, crochu, environné de quatre étamines pourpres, qui ont chacune un sommet brun, triangulaire. Dans les quatre cellules de la capsule est contenue une grosse semence d'un jaune verdâtre. *Act. petropol. vol. VIII. p. 216.* (*D. J.*)

SIPONTE, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Pouille daunienne, sur la côte de la mer Adriatique à l'embouchure du fleuve Garganus. Tite-Live & Pline écrivent *Sipontum*; Pomponius Méla & l'itinéraire d'Antonin, *Sipuntum*, & les Grecs & quelques latins qui les ont suivis, disent *Sipus*, *Sipuntum*, dit Pomponius Méla, *vel, ut Graii dixere, Sipus*. Ptolomée & Etienne le géographe lisent Σιποῦς. Lucain, *l. V. v.* 377. décrit la situation de cette ville dans ces vers:

Quas recepit Salapina palus, & subdita Sipus
Montibus, Ausoniam quod torquent frugifer oram,
Dalmatico Boreæ, Calabroque obnoxius austro,
Appulus hadriacus exit Garganus in undas.

Silius Italicus fait le nom de cette ville indéclinable:

Et terram & littora Sipus.

Siponte fut, selon Tite-Live, *l. XXXIV. c. lxv.* & *l. XXXIX. c. xxiij.* une colonie romaine, qui dans la suite se trouvant affoiblie fut augmentée & renouvellée. Cette ville subsista jusqu'au tems de Manfrede qui voyant que l'air y étoit mal sain, à cause des marais voisins, & qu'elle n'avoit pas un bon port, assigna aux habitans une place où fut bâtie la ville de Manfredonia. Le nom national est Σιποντῖνος, selon Etienne le géographe, & *Sipontinus*, selon les Latins; car on lit dans Cicéron, *Agrar. II. c. xxvij. in Sipontinâ siccitate collocari*, & dans Frontin, *de Coloniis, ager Canusinus.... Sipontinus. Ricordanus Malespina. Hist. Florent. cap. clxviij.*

Au bord de la mer, dit Léander, sur un rocher escarpé, au pié du mont Gargan, on découvre les débris de l'ancienne ville de *Siponte*. Elle fut aussi appellée *Sipa*. Strabon dit que Diomede la bâtit, elle étoit à 150 stades, ou à 20 milles de Salapia. On n'y voit aujourd'hui que des ruines d'édifices, qui font cependant conjecturer que cette ville étoit grande & belle. (*D. J.*)

SIPTÉ, (*Géog. anc.*) Pausanias dit, qu'à Olympie, ville de l'Elide, il y avoit vers le milieu de l'Altis, ou Bois sacré, sous des platanes, un trophée érigé par les Eléens vainqueurs des Lacédémoniens; qu'auprès de ce trophée on voyoit une statue dédiée par ceux de Mende en Thrace, & que par une inscription gravée sur la cuisse du thrace, on apprenoit que ceux de Mende s'étant rendus maîtres de *Sipté*, en consacrerent les dépouilles à Jupiter. *Sipté*, ajoute Pausanias, étoit apparemment quelque ville ou quelque forteresse de Thrace. (*D. J.*)

SIPYLE; (*Géog. anc.*) πόλις, en latin *Sipylum*; ville de l'Asie mineure, & la capitale de la Méonie; elle étoit bâtie au pié du mont *Sipyle*, selon Pline, *liv. V. c. xxjx.* qui dit qu'on l'appelloit auparavant *Tantalis*, mais que de son tems ce n'étoit plus qu'un lac ou étang, cette ville ayant été abysmée dans la terre. Strabon, *liv. I. pag. 58.* rapporte la même chose. Il dit que *Sipyle*, qu'il surnomme *Idæa*, fut renversée du tems de Tantale, & que les marais du voisinage y formerent de grands lacs. Il ajoute dans le *liv. XII. p. 579.* qu'on ne doit pas regarder comme une fable ce qui étoit rapporté touchant le renversement de *Sipyle*, puisque de son tems la ville de Magnésie avoit été pareillement engloutie.

Le mont Sipyle, *Sipylus*, fut appellé anciennement *Ceraunius*. Pausanias, dans les Achaïqués, *liv. II. c. xxiij.* confirme l'engloutissement de la ville de *Sipyle*, bâtie au pié de cette montagne. Il témoigne y avoir vu le tombeau de Tantale fils de Jupiter & de Pluton; & c'est même, ajoute-t-il, un tombeau très-remarquable, ainsi que le trône de Pélops qui étoit au haut du mont *Sipyle*, immédiatement au-dessus de la chapelle dédiée à la mere Plastène, qu'on regardoit pour la mere des dieux. Enfin il dit avoir vu des aigles blancs sur cette montagne, près d'un marais nommé *le marais de Tantale*.

Tournefort qui a eu la curiosité, dans le dernier siecle, de visiter le mont *Sipyle*, nous en a donné la description suivante.

La grande plaine de Magnésie, dit-il, est bornée au sud par le mont *Sipylus*; & cette montagne quoique fort étendue de l'est à l'ouest, paroît beaucoup moins élevée que le mont Olympe. Le sommet du *Sipylus* reste au sud-est de Magnésie; & le côté du nord est tout escarpé. Du haut de cette montagne la plaine paroît admirable, & l'on découvre avec plaisir tout le cours de la riviere. Plutarque dit que le mont *Sipylus* s'appelloit *la montagne de la foudre*, parce qu'il y tonnoit plus souvent que sur les autres qui sont aux environs. C'est apparemment pour cela qu'on a frappé à Magnésie des médailles de Marc-Aurele, du vieux Philippe, d'Herennia & d'Etruscilla, dont les revers représentent Jupiter armé de la foudre.

La déesse Sipylène avoit pris son nom de cette montagne, ou, pour mieux dire, Cybele, la mere des dieux, avoit été nommée *Sipylène*, parce qu'on la révéroit d'une maniere particuliere dans le mont *Sipylus*; ainsi il n'est pas surprenant qu'on voye tant de médailles de Magnésie, au revers desquelles cette déesse est représentée tantôt sur le frontispice d'un temple à quatre colonnes, tantôt dans un char. On juroit même dans les affaires les plus importantes par la déesse du mont *Sipylus*, comme il paroît par ce précieux marbre d'Oxford, où est gravée la ligue de Smyrne & de Magnésie, sur le Méandre, en faveur du roi Séleucus Callinicus.

On ne peut être sur le *Sipyle*, continue Tournefort, sans se représenter, tantôt les grandes armées d'Agésilaüs & de Tissapherne, tantôt celles de Scipion & d'Antiochus, qui disputoient l'empire d'Asie dans les vastes campagnes qu'offre à la vue cette montagne. Pausanias assure qu'Agésilaüs battit l'armée des Perses le long de l'Hermus; & Diodore de Sicile rapporte que ce fameux général des Lacédémoniens, descendant du mont *Sipylus*, alla ravager les environs des Sardes.

Il est vraisemblable que le mont *Sipyle* étoit autrefois fécond en métaux & en aimant; il n'est donc pas étonnant que la ville *Sipylum*, située au pié de cette montagne, ait été engloutie par des tremblemens de terre; c'est un malheur assez ordinaire aux lieux qui abondent en mines métalliques, & ce malheur compense trop les richesses que les mines fournissent aux habitans. Si la fable, bien plus que la vérité, n'avoit toujours flatté le goût des Grecs, le mont *Sipyle* auroit peut-être été plus fameux par l'aimant, que par le rocher de Niobé, d'où selon les poëtes, les eaux qui coulent sans cesse de cette montagne, sont les larmes que cette malheureuse mere verse encore après sa mort, pour la perte de ses enfans.

Pausanias étoit natif ou de *Sipyle*, capitale de la Méonie, ou de quelqu'autre ville voisine du mont *Sipyle*; il vivoit à Rome sous l'empereur Hadrien, & sous les Antonins; il mit au jour plus d'un ouvrage: car outre que Philostrate lui attribue des oraisons, Eustathe, Etienne de Bysance, & Suidas, le citent à l'occasion de quelques noms de villes ou de peuples, & nous donnent à entendre que non-seulement il avoit voyagé en Syrie, dans la Palestine, & dans toute l'Asie, mais qu'il en avoit publié une relation.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons de lui que le voyage historique de la Grece, ouvrage qui est écrit avec un détail, une exactitude, un fond d'érudition, que l'on ne trouve [illegible] un autre voyageur, & qui peut, à bon titre, servir [illegible] modele. Nous le trouvons trop concis dans le style, mais c'est qu'écrivant pour les gens de son tems, qui étoient au fait de ce qu'il racontoit, il ne s'est pas cru obligé de s'expliquer plus au long. Son ouvrage est par-tout semé de réflexions utiles pour la conduite de la vie; s'il s'y trouve bien des choses auxquelles nous ne prenons point d'intérêt, c'est que le tems & la religion ont mis une gran-

de

de différence entre notre façon de penser, [illegible] des anciens.

Son voyage eſt écrit avec une vérité qui [illegible] être ſuſpecte; l'auteur y rend compte de [illegible] vu dans la Grece; & à qui en rend il [illegible] Romains, au milieu de qui il vivoit, dont [illegible] avoient été en Grece auſſi bien que lui, [illegible] pu le démentir, s'il avoit avancé quelque [illegible]

En ſecond lieu, c'eſt un voyage hiſ[illegible] y remarque tout à la fois un voyageur, [illegible] écrivain profond, parfaitement inſtr[illegible] qui regardoit les divers peuples dont il [illegible] poſſédoit la langue, c'étoit la ſienne [illegible] noiſſoit leurs dieux, leur religion, le[illegible] leurs lois, leurs coutumes, leurs a[illegible] leurs poëtes, leurs hiſtoriens, leurs généalogiſ[illegible] géographes, en un mot leurs annales & leurs monumens les plus anciens; annales & monumens qui étoient alors ſubſiſtans, qu'il cite à chaque page, & que le tems nous a ravis. De-là, cette quantité prodigieuſe de faits, d'événemens, de particularités, qui ne ſe trouvent plus que dans cet auteur, & qui le rendent précieux à tous ceux qui aiment l'étude des tems & de l'antiquité.

Enfin c'eſt le voyage de l'ancienne Grece, non de la Grece d'aujourd'hui, ou telle que Spon & Wheler l'ont decrite, pauvre, miſérable, dépeuplée, gémiſſante dans une eſpece d'eſclavage, & qui n'offre plus aux yeux du voyageur, que des ruines ſuperbes, au milieu deſquelles on la cherche ſans la trouver; en un mot, l'image de la dévaſtation la plus affreuſe, & l'exemple déplorable des viciſſitudes d'ici bas. C'eſt de la Grece floriſſante que Pauſanias nous donne la deſcription; de la Grece, lorſqu'elle étoit le ſéjour des muſes, le domicile des ſciences, le centre du bon goût, le théâtre d'une infinité de merveilles, & pour tout dire, le pays le plus renommé de l'univers.

Il eſt *vrai* que Pauſanias n'embraſſe dans ſa relation, qu'une partie de la Grece, & les villes que ſes colonies occupoient dans l'Aſie mineure; mais c'eſt auſſi la partie la plus intéreſſante; il la diviſe en dix états, qui étoient autrefois indépendans les uns des autres, ſavoir, l'Attique, la Corinthie, l'Argolide, la Laconie, la Meſſénie, l'Elide, l'Arcadie, la Béotie, & la Phocide; c'eſt pourquoi chacun de ſes livres donne la deſcription de chacun de ces dix états de la Grece, à la reſerve du cinquieme & du ſixieme livre, qui tous deux ne traitent que de l'Elide, comme le ſecond, lui ſeul, comprend Corinthe & Argos.

Il décrit exactement l'origine des peuples qu'il ſe propoſe de faire connoître, il nous inſtruit de leur gouvernement, de leurs guerres, de leurs colonies: il parcourt leurs villes & leurs bourgades, en rapportant ce qui lui a paru digne de curioſité. Si dans la diſcuſſion de quelques points d'hiſtoire ou d'antiquité, il embraſſe un ſentiment plutôt qu'un autre, il cite toujours ſes garans; & ſes garans ſont ordinairement les hiſtoriens & les poëtes les plus anciens, comme témoins des faits qu'il diſcute, ou plus proche de ceux qui en avoient été témoins. C'eſt par cette raiſon que la lecture de Pauſanias fait tant de plaiſir à ces ſavans, qui ont tous les ſiecles préſens à l'eſprit, & qui ne veulent rien ignorer de ce qu'il eſt poſſible de ſavoir. M. Fabricius a fait en leur faveur le détail des diverſes éditions & traductions de Pauſanias, afin qu'ils puſſent choiſir. Nous avons en françois celle de M. l'abbé Gedoyn, qui eſt excellente, & accompagnée de quelques cartes, & de courtes remarques, mais bonnes, & inſtructives. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIPYLENE, (*Mythol.*) ſurnom de Cybele, pris de la ville de *Sipylum*, dans la Méonie, où cette déeſſe avoit un temple & un culte particulier. (*D. J.*)

SIR, (*Géog. mod.*) grande ville, & la capitale des Illyriens, ſelon Suidas. (*D. J.*)

SIRACI, (*Géog. anc.*) peuples d'Aſie, qui habitoient vers les monts Caucaſes, & ſur les bords du Mermodas, ſuivant Strabon, *l. II. p.* 492.

SIRADIE, *palatinat de*, (*Géog. mod.*) palatinat de la grande Pologne. Il eſt borné au nord par le palatinat de Lencizca; à l'orient, par le palatinat de Sandomir; au midi, par l[illegible] de Siléſie; à l'occident, par le palatinat d[illegible]. La riviere de Warta le diviſe en deux parties, l'une orientale, l'autre occidentale; il eſt gouverné par un palatin qui en prend le nom, ainſi que ſon chef-lieu. (*D. J.*)

SIRADIE, *ou* SIRAT[illegible], (*Géog. mod.*) ville de la grande Pologne, capitale du palatinat du même nom, dans une belle plaine, ſur les bords de la Warta, à [illegible] lieues au nord-oueſt de Cracovie. Elle a pour ſa [illegible]ſe un château, qui n'a pas empêché les Tartares [illegible] a piller en 1290; les Bohèmes la brûlerent en 1292; [illegible] chevaliers de l'ordre Teutonique en agirent de[illegible]me en 1331, & en 1447, elle fut déſolée par un nouvel incendie. *Long.* 36. 18. *lat.* 51. 32. (*D. J.*)

SIRÆ, (*Géog. anc.*) village du Péloponnèſe dans l'Arcadie, ſuivant Pauſanias, *l. VIII. c. xxiij.* C'eſt auſſi le nom d'un lieu de la Macédoine, dans la contrée Odomantique, ſelon Tite-Live, *l. XLV. c. iv.* (*D. J.*)

SIRAF, (*Géog. mod.*) c'étoit une ville maritime du Farſiſtan, ſur le golphe de Perſe éloignée d'environ 60 lieues de Schiraz, capitale de la province. Cette ville fut long-tems fameuſe par ſon trafic; car tous les vaiſſeaux arabes y abordoient, particulierement de Baſſora, & les autres peuples indiens y apportoient auſſi toutes ſortes de marchandiſes de l'Inde, le commerce floriſſoit encore à *Siraf* au commencement du xiv. ſiecle; mais étant paſſé peu de tems après à Bander-Congo, & de-là à Ormuz, *Siraf* fut tellement abondonnée, que l'on auroit peine à trouver des veſtiges d'une ville autrefois ſi brillante. (*D. J.*)

SIRA-MANGHITS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre aromatique de l'île de Madagaſcar, ſes feuilles & ſon bois répandent une odeur ſemblable à celle du ſantal citrin; l'écorce à l'odeur du girofle, & jette une réſine jaune; on la regarde comme un ſpécifique pour les maux de cœur, & pour fortifier le foie.

SIRATICK, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom ſous lequel on déſigne le ſouverain d'une nation de négres d'Afrique, appellée *les foulis*; contre l'ordinaire des rois de ces *climats*, il gouverne avec la plus grande modération, ſes lois paroiſſent dictées par l'amour du bien public, & il n'eſt, pour *ainſi dire*, que l'organe de ſa nation; cela n'empêche point que ſon autorité ne ſoit très-reſpectée & très-étendue; les peuples ſe ſoumettent avec joie à des volontés qui tendent à leur bonheur. Le *ſiratick* a ſous lui un grand officier, qui eſt, pour ainſi dire, le lieutenant général du royaume, qui commande à d'autres officiers, ces derniers ſont tenus de fournir un certain contingent en cavalerie & en infanterie, ſur le premier ordre qu'on leur donne; ils ſont payés ſur le prix qui réſulte de la vente des priſonniers de guerre, & de ceux qui refuſent de ſervir le roi ou la patrie; ce droit eſt fondé ſur les lois primitives de l'état, qu'il n'eſt point permis au *ſiratick* de changer, quoiqu'il ouvre la porte à des oppreſſions ſans nombre. La dignité de *ſiratick* ne paſſe point aux enfans, mais aux freres du roi défunt, ou bien à leur défaut, au fils de ſa ſœur; uſage qui eſt établi chez preſque tous les négres.

SIRBI, (*Géog. mod.*) bourgade de la Turquie d'Aſie, dans l'Anatolie, ſur une riviere de même nom, qui, deux lieues au-deſſous, ſe jette dans la Méditerranée. *Sirbi* étoit autrefois, ſelon quelques ſavans, une ville épiſcopale, nommée *Xanthus*, ou *Xanthos*, dans la notice d'Hiéroclès; en ce cas là, cette ville auroit eſſuyé bien des événemens différens juſqu'à ce jour. *Voyez* XANTHUS. (*D. J.*)

SIRBON LAC, (*Géog. anc.*) les anciens ont écrit *ſirbonis* & *ſerbonis*; ce lac, connu des hiſtoriens & des anciens géographes, étoit entre la Paleſtine & l'Egypte, ſur la mer Méditerranée, aſſez près du mont Caſius. Diodore de Sicile, *l. I. c. xxx.* en parle ainſi: il y a, dit-il, au milieu de la Cælo-Syrie & de l'Egypte, un lac fort étroit, & dont la longueur peut avoir deux cens ſtades; on l'appelle *le lac Sirbon*; il eſt très-profond & très-dangereux pour ceux qui ne le connoiſſent pas, parce qu'étant comme une bande d'eau entre deux rivages ſablonneux, les vents le tiennent preſque toujours couvert de ſable, de ſorte qu'il ne fait qu'une même ſurface avec la terre ferme, de laquelle il eſt impoſſible de le diſtinguer à l'œil; il y a eû des capitaines qui y ont péri avec toute leur armée, faute de bien connoître le pays; le ſable accumulé ſur cette eau bourbeuſe, ne cede d'abord que peu-à-peu, comme pour ſéduire les paſſans, qui continuent d'avancer, juſqu'à ce que s'appercevant de leur erreur, les ſecours qu'ils tâchent de ſe donner les uns aux autres, ne peuvent plus les ſauver. En effet, ce compoſé n'étant ni ſolide, ni liquide, on ne ſauroit nager dans une eau épaiſſie par le ſable, & par le limon dont elle eſt chargée; & l'on ne trouve nulle part un fond aſſez

ferme pour appuyer le pié, ou pour s'élancer en haut; tous les efforts qu'on peut faire ne ſervent qu'à attirer le ſable qui eſt ſur le rivage, & qui acheve d'accabler ceux qui ſont pris dans ce funeſte piege.

Strabon s'eſt aſſez groſſierement trompé ſur ce ſujet, ayant confondu le lac de *Sirbon*, avec le lac Aſphaltite, comme il eſt aiſé de le voir par la deſcription qu'il en fait, & par ce qu'il dit de ſon origine. *Géog. l. XVI. p.* 1308. *Amſt.* 1707. *in-fol.* Le lecteur peut conſulter ſur le lac *Sirbon*, Cellarius, *Géogr. anc. l. IV. c. j.* (*D. J.*)

SIRCK, (*Géog. mod.*) les François diſent & écrivent *Sirque*; petite ville de Lorraine, aux confins du Luxembourg, ſur la rive gauche de la Moſelle, à trois lieues de Thionville, vers le couchant d'été. Elle a été cédée à la France par le traité de Vincennes, de l'an 1661, confirmé par celui de 1718. *Long.* 23. 46. *latit.* 49. 24. (*D. J.*)

SIRE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt un titre d'honneur qu'on ne donne en France qu'au roi ſeul, & qui eſt comme une marque de ſouveraineté. Dans tous les placets, les demandes, les lettres, les diſcours, qui s'addreſſent au roi, on lui donne la qualité de *ſire*.

Quelques-uns dérivent ce mot du latin *herus*, maître; il ſemble que ce ſoit l'opinion de Budée, qui, en parlant au roi François premier, le nomme toujours *here*, maître ou *ſire*: d'autres le dérivent du grec κύριος, *ſeigneur*; telle eſt l'opinion de Paſquier; cet auteur ajoute que les anciens Francs donnoient le même titre à Dieu, en le nommant *beau ſire diex;* d'autres font venir ce mot du ſyriaque, & ſoutiennent qu'on le donnoit d'abord aux marchands qui négocioient en Syrie: Ménage prétend qu'il vient de *ſenior*, ancien, d'où eſt venu *ſeigneur*, enſuite *ſeignor*, & *ſire*.

Anciennement on ſe ſervoit également du mot *ſire*, dans le même ſens que ſieur & ſeigneur, & on l'appliquoit aux barons, aux gentilhommes, & aux citoyens. *Voyez* SIEUR.

Le *ſire* de Joinville a écrit l'hiſtoire de S. Louis.

Il n'y avoit que certaines familles d'une nobleſſe diſtinguée, qui pouvoient prendre le nom de *ſire*, devant le nom de leur maiſon, comme les *ſires de Coucy*, les *ſires de Beaujeu;* mais lorſque le mot de *ſire* ſe trouve dans nos anciens auteurs, avec le nom de baptême, il ſignifie très-peu de choſe. Loyſeau dit que les barons de France, qui étoient barons des duchés ou comtés relevant de la couronne, pour ſe diſtinguer des barons inférieurs, s'appelleront *ſires*, comme *ſire* de Bourbon, *&c.* On donne auſſi au roi d'Angleterre le titre de *ſire*, ſoit en lui parlant, ſoit en lui écrivant. Dans le même royaume le titre de *ſir*, qui vient de *ſire*, eſt donné à toutes les perſonnes de diſtinction qui ſont au-deſſous des barons, & lorſqu'on parle d'un baronnet, ou d'un ſimple chevalier, on l'appelle toujours par ſon nom de baptême, joint à celui de *ſir*, comme *ſir* Philippe Sydney. Lorſque le roi d'Angleterre crée un ſimple chevalier, il le nomme par ſon nom de baptême, lui commande de ſe mettre à genoux, & après lui avoir touché l'épaule gauche de ſon épée nue, il lui dit en anglois, *riſe ſir*, c'eſt-à-dire, *levez-vous chevalier*, & il le nomme. Miege, *état nouveau de la grande Bretagne*.

SIRENES, ſ. f. (*Mythol.*) ces monſtres demi-femmes & demi-oiſeaux, doivent leur naiſſance à la fable; ce fut, dit-elle, trois filles du fleuve Acheloüs, & de la muſe Calliope. On les nomma *Parthénope*, *Leucoſie*; & *Ligée*; & ſelon d'autres, *Aglaophénie*, *Thelxiépie*, & *Piſinoé*, noms qui roulent ſur la douceur de leur voix & le charme de leurs paroles; mais les graces du chant, qui leur furent données en partage, les enorgueillirent juſqu'à oſer défier les déeſſes du Parnaſſe; il leur en couta leurs aîles qui leur furent arrachées en punition de leur témérité; elles ſe retirerent dans des îles déſertes, & proche de la côte de Sicile ou de Campanie; de-là, elles attiroient ſur leurs écueils les paſſagers, par l'harmonie de leur voix, & leur donnoient enſuite la mort. Déſeſpérées de n'avoir pû ſurprendre dans leurs pieges Ulyſſe, ou Orphée, elles ſe précipiterent dans la mer, & ne furent plus entendues depuis. On tient qu'une d'elles donna le nom de *Parthénope* à la ville qui prit enſuite celui de *Naples*, & qu'une autre laiſſa celui de *Leucoſie* à une île de ces mers là.

Les *ſirenes* avoient la tête & le corps de femme juſqu'à la ceinture, & la forme d'oiſeau, de la ceinture en bas; ou tout le corps d'oiſeau, & la tête de femme; car on les trouve repréſentées en ces deux manieres, & dans les mythologues, & ſur les anciens monumens; l'une tient une lyre, l'autre deux flutes, & la troiſieme un rouleau pour chanter.

Ceux qui veulent moraliſer ſur cette fable des poëtes, diſent que les *ſirènes* n'étoient autre choſe que des courtiſanes, qui demeuroient ſur les bords de la mer de Sicile, & qui par les attraits de la volupté, ſéduiſoient les paſſans, & leur faiſoient oublier leur courſe; ils ajoutent même que le nombre & le nom des trois *ſirènes*, a été inventé ſur la triple volupté des ſens, la muſique, le vin, & l'amour; en conſéquence de cette idée, ils ont tiré l'étymologie de *ſirènes*, du mot grec σειρα, qui ſignifie *une chaîne*, pour dire qu'il étoit comme impoſſible de ſe tirer de leurs liens, & de ſe détacher de leurs charmes invincibles. Strabon aſſure que les *ſirènes* eurent un temple près de Surrenté. (*D. J.*)

SIRENUM PROMONTORIUM, (*Géog. anc.*) promontoire d'Italie, ſur la côte de la Lucanie, vis-à-vis de l'île Leucoſia, que la mer en a détachée, ſelon Pline, *l. II. c. lxxxviij.* (*D. J.*)

SIRÉNUSES LES, (*Géog. anc.*) *ſirenuſæ*, îles ſur la côte de la mer de Tyrrhène, ſelon Ptolomée, *l. III. c. j.* Strabon, *l. V. p.* 247. nous marque plus préciſément la poſition de ces îles. Entre le promontoire de Minerve, & l'île de Caprée, il n'y a, dit-il, qu'un trajet; & quand vous avez tourné autour de ce promontoire, vous rencontrez des îles ſeules & pierreuſes, qu'on appelle *ſirenuſæ*, *ſirenes*, ou *ſirenides*. Dans un autre endroit, *l. V. p.* 251. il compte 260 ſtades, depuis les îles *ſirenuſæ*, juſqu'au fleuve Silarus; il ſemble néanmoins donner ici le nom de *ſirenuſæ* au promontoire de Minerve, qui a pû être appellé de ce nom, à cauſe du voiſinage de ces îles, comme il avoit été nommé *Athæneum*, ou *promontoire de Minerve*, à cauſe d'un temple qu'Ulyſſe y avoit bâti à l'honneur de Minerve.

Ces mêmes îles ſont appellées *Sirenum petræ*, par Pomponius Mela, *l. II. c. iv.* & *Sirenum ſedes*, par Pline, *l. III. c. v.* Elles étoient au nombre de trois; il y en a qui en comptent davantage; le pere Coronelli, *Iſolario*, *p.* 117. en compte huit. Auprès de l'île de Procida, qui n'eſt pas éloignée de Pouzzoles, on voit, dit-il, huit petites îles qui ſont pleines de rochers, & déſertes; elles ſont près l'une de l'autre: les anciens les appelloient *Sirénuſes*, ou les îles de Sirènes, parce que Parthénope, Ligée, & Léucoſie, trois fameuſes courtiſanes, les avoient habitées.

Ces femmes avoient toute la beauté, toutes les graces, & tous les agrémens imaginables; leur voix étoit belle & mélodieuſe; c'étoit auſſi par tous ces artifices, & ſur-tout par leurs chants, qu'elles charmoient ceux qui paſſoient près de là. Les nautonniers qui n'étoient pas aſſez ſur leurs gardes, ſe trouvoient tellement épris de curioſité, qu'ils ne pouvoient s'empêcher de deſcendre dans cette île fatale, où, après des plaiſirs illicites, ils éprouvoient la derniere miſere. C'eſt pour cela que les poëtes ont feint qu'Ulyſſe devant paſſer auprès de ces écueils, avoit eu la ſage précaution de boucher avec de la cire, les oreilles de ſes compagnons, pour qu'ils n'entendiſſent point la voix de ces trompeuſes ſirènes. La fable ajoute qu'Ulyſſe lui-même, ſe lia au mât du navire, pour être inſenſible aux chants de ces dangereuſes bacchantes.

On dit que les anciens habitans de ces îles, avoient coutume d'adorer les ſirènes, & de leur offrir des ſacrifices; & même on veut que du tems d'Ariſtote il y eût encore dans cet endroit, un temple dédié aux ſirènes. L'une de ces îles porte aujourd'hui le nom de *Galli* ou *Gallé*: elle eſt à cinq milles de l'île Caprée; l'autre, qui eſt un peu au-delà du cap de la Minerve, n'a aucun nom; & la troiſieme qui eſt auprès, s'appelle *San-Petro*. (*D. J.*)

SIRGIAN *ou* SERDGIAN, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, capitale du Kerman. Elle eſt arroſée par pluſieurs canaux, ce qui en rend le ſéjour gracieux. Les tables arabiques lui donnent pour *long.* 90. 20. *latit. ſeptent.* 29. 30. (*D. J.*)

SIRIASE, ſ. f. (*Médec.*) *ſiriaſis*; nom d'une maladie à laquelle les enfans ſont ſujets. Elle conſiſte dans l'inflammation du cerveau, la fievre aiguë, la perte de l'appetit, l'excavation des yeux & le deſſéchement du corps; il faut détruire la fievre, dont tous les autres ſymptomes tirent leur origine. (*D. J.*)

SIRICACHE. *Voyez* CRESSELLE.

SIRINAGAR, (*Géog. mod.*) ville d'A[illegible] états du grand-mogol, & capitale du [illegible] de *Sirinagar*, situé dans la partie méridional[illegible] province de S ba. (*D. J.*)

SIRION, (*Géog. anc.*) lieu de la Ga[illegible]. L'itinéraire d'Antonin le marque entre [illegible] Ussubium, à quinze milles de la prem[illegible] ces, & à vingt milles de la seconde [illegible] lent que ce soit Rioms, sur le bord [illegible] & d'autres Barsac, qui est au bord de la même riviere. (*D. J.*)

SIRIS, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'[illegible] dans la Lucanie, à l'embouchure du fleuve [illegible] elle fut d'abord nommée *Leuternia*, ensuit[illegible] ensuite *Siris*, & enfin *Heraclium*, car [illegible] regardée que comme le port de [illegible] lorsque les Tarentins eurent fondé [illegible] ville. Pline, *liv. III. ch. xj.* se trompe donc, [illegible] qu'il dit qu'Héraclée fut pendant quelque tems appellée *Siris*. Héraclée & *Siris* étoient toutes deux situées entre les fleuves *Aciris* & *Siris*, la derniere à l'embouchure du fleuve de même nom, & l'autre au bord de l'*Aceris*, mais à quelque distance de la mer.

On prétendoit que *Siris* avoit été bâtie par les Troïens; & pour prouver cette idée, on y montroit un simulacre de la Minerve de Troie. On le montroit encore du tems de Strabon, comme une image miraculeuse, car elle baissoit les yeux, de l'horreur qu'elle éprouva lorsque les Ioniens prirent la ville, & qu'ils n'eurent aucun respect pour son simulacre. Plusieurs habitans s'étoient sauvés auprès de la statue de Minerve, & imploroient dans cet asyle, qu'ils croyoient inviolable, l'humanité du vainqueur; mais sans aucun égard à leurs prieres, on les arracha barbarement de cet asyle. La déesse n'eut pas le courage de contempler ce crime, & voilà pourquoi elle avoit les yeux fixés en terre. Ce n'étoit pas la premiere fois qu'un spectacle affreux l'avoit obligé à détourner la vue; elle se conduisit ainsi dans Troie quand on viola Cassandre.

Strabon, dont j'emprunte tous ces faits, les accompagne d'une réflexion judicieuse, *liv. VI. p.* 182. sur le grand nombre d'images de la même Minerve, qu'on prétendoit que les Troïens avoient consacrées depuis leur dispersion. C'est une imprudence, dit-il, que d'oser feindre, non-seulement qu'autrefois un simulacre baissât les yeux, mais même qu'on peut aujourd'hui montrer un tel simulacre. C'est une impudence encore plus grande que d'oser parler d'un bon nombre de tels simulacres apportés de Troie. On se vante à Rome, continue-t-il, à Lavinée, à Luceria, à *Siris*, d'avoir la Minerve des Troïens, & l'on applique à divers lieux l'action des femmes troïennes.

2°. *Siris*, fleuve d'Italie dans la Lucanie, aujourd'hui *Sino*, *Senno* ou *Sirio*. Son embouchure est marquée du golfe de Tarente, près la ville de *Siris*, qui étoit le port d'Héraclée. Strabon, *liv. VI. p.* 264, dit qu'elle se trouvoit à vingt-quatre stades de cette derniere ville, à trois cens trente de Thulium, & à trois cens quarante de Tarente. Au reste, les géographes ont remarqué que Florus, *liv. I. ch. xviij.* a confondu la riviere Liris avec celle de *Siris*, en parlant du combat de Pyrrhus contre le consul Lævinus. Il dit que ce combat se donna, *apud Heracleam & Campaniæ fluvium Lirim*, au lieu de dire *apud Heracleam & Lucaniæ fluvium Sirim*. (*D. J.*)

SIRITIS, *ou* SIRENETIS, (*Géog. anc.*) contrée d'Italie, dans la Lucanie. Athénée, *liv. XIV.* dit qu'elle prenoit son nom de la ville de Siris, qui y étoit située. *Voyez* SIRIS. (*D. J.*)

SIRIUS, s. m. *en Astronomie*, ou la canicule, est une étoile de la premiere grandeur, très-brillante, qui est placée dans la gueule du grand chien. *Voyez* CHIEN & CONSTELLATION.

Les Arabes la nomment *aschere*, les Grecs σείριος & les Latins *canicula*. *Voyez* CANICULE & CANICULAIRE. (*O*)

SIRMICH, *ou* SIRMISCH, (*Géog. mod.*) en latin *Sirmiensis comitatus*, contrée du royaume de Hongrie. Elle s'étend au midi [illegible] de la Save, qui la sépare de la Servie & de la Rascie. Le Danube la borne à l'orient, le comté de Valpon au nord, & celui de Posega à l'occident. Les Turcs sont aujourd'hui les maîtres de cette contrée.

La ville de *Sirmich*, sa capitale, en latin *Sirmium* lui a donné son nom. Cette ville, appellée par ceux du pays *Szreino* ou *Schremnia*, est située sur la riviere de Bosweth, proche la Save, au pié du mont Ar[illegible]eta, à quinze milles d'Essek au midi. *Long.* 38. 6. *latit.* 45. 4.

Elle a eu un évêché sous Colocza. Il s'y est tenu deux conciles, l'un en 351, & l'autre en 537. Cette ville, alors considérable, fut ruinée par les Huns vers l'an 460, & les Turcs ne l'ont pas rétablie, ensorte que ce n'est plus aujourd'hui qu'une bourgade dépeuplée; mais elle étoit puissante & célebre sous les empereurs romains, comme on peut le voir en lisant l'*article* SIRMIUM. (*D. J.*)

SIRMIO, (*Géog. anc.*) péninsule d'Italie, dans la Gaule transpadane, au territoire de Vérone, dans le lac *Benacus*, du côté du midi. Cette péninsule charmante n'étoit pas la patrie de Catulle, qui étoit né à Véronne, comme le disent Pline, *l. XXXVI. c. vj.* & Eusebe, *in chronic.* mais il y avoit seulement une maison de campagne, ou une agréable retraite; aussi ne l'appelle-t-il pas sa patrie, mais son domaine, & il s'en dit le maître, & non pas le nourrisson. Voici de quelle maniere il en parle, *carm. xxxij.*

Peninsularum Sirmio, *insularumque*
Ocelle, quascumque in liquentibus stagnis
Marique vasto fert uterque Neptunus.
Quam te libenter, quamque lætus inviso.

Et un peu plus bas il ajoute:

O quid solutis est beatius curis!
Quum mens onus reponit, ac peregrino
Labore fessi venimus larem ad nostrum,
Desideratoque adquiescimus lecto!
Hoc est, quod unum est pro laboribus tantis.
Salve, ô venusta Sirmio, *atque hero gaude.*

Que ces vers sont doux & agréables! Quel aimable poëte que Catulle! (*D. J.*)

SIRMIUM, (*Géog. anc.*) ville de la basse-Pannonie, sur la rive gauche de la Save, dans l'endroit où cette riviere reçoit celle que les anciens nomment *Bacuntius*. C'est-là sa position, selon Pline, *liv. III. ch. xxv.* & Ptolomée, *liv. II. ch. xvj.*

C'étoit une très-grande ville, au rapport d'Hérodien, *liv. VII. ch. ij.* & la métropole de la Pannonie. On voit dans Gudius, *pag.* 145. une ancienne inscription, avec ces mots: *natione Pannonius domu flavia Sirmio*; & on lit dans la notice des dignités de l'empire, *flavia Augusta Sirmium*, ce qui nous apprend que *Sirmium* fut redevable de quelques bienfaits à la maison flavienne. Peut-être les empereurs de cette maison y envoyerent-ils une colonie; du moins M. le comte de Marsilly rapporte, dans son danube, une inscription, qui justifie que cette ville étoit une colonie romaine. *Dec. col. Sirmiens.* Les Huns la détruisirent vers l'an 460, & ce n'est plus aujourd'hui qu'un bourg de l'Esclavonie, nommé *Sirmich*.

Mais *Sirmium*, dans le tems de son lustre, a été la résidence, la patrie, ou le lieu du tombeau de plusieurs empereurs romains, ce qui lui valut le titre de *ville impériale*.

Je remarque d'abord que c'est à *Sirmium* que mourut *Marc Aurele*, le 17 Mars de l'an 180 de Jesus-Christ, à l'âge de 59 ans, après en avoir regné 19. „ On sent en soi-même un plaisir secret lorsqu'on „ parle de cet empereur, dit M. de Montesquieu. On „ ne peut lire sa vie sans une espece d'attendrissement. Tel est l'effet qu'elle produit, qu'on a meilleure opinion de soi-même, parce qu'on a meilleure opinion des hommes „. Il fit le bonheur de ses sujets, & l'on vit en lui l'accomplissement de cette ancienne maxime de Platon, que le monde seroit heureux si les philosophes étoient rois, ou si les rois étoient philosophes. Marc-Aurele faisoit profession ouverte de philosophie, mais de la plus belle, j'entends de celle des Stoïciens, dont il suivoit la secte & la morale. Il nous reste de ce prince douze livres de réflexions sur sa vie, ouvrage précieux, dont Madame Dacier a donné une traduction de grec en françois, avec des remarques.

L'empereur *Claude* finit aussi ses jours à *Sirmium* en 270, à 56 ans, d'une maladie pestilentielle qui s'étoit mise dans son armée, après de grandes batailles contre les Goths, les Scythes & les Sarmates.

Les empereurs nés à *Sirmium* sont Aurélien, Probus,

bus, *Constance* II. & Gratien. Rappellons briévement leur caractere.

Aurelianus (Lucius Domitius), l'un des plus grands guerriers de l'antiquité, étoit d'une naissance obscure, & parvint à l'empire par sa valeur, après la mort de Claude. Il aimoit le travail, le vin, la bonne chere, & n'aimoit pas les femmes. Il fit observer la discipline avec la derniere sévérité; & quoique d'un caractere des plus sanguinaires, sa libéralité, & le soin qu'il prit de maintenir l'abondance, firent oublier son extrême cruauté. Il battit les Perses, & s'acquit la plus haute réputation par la conquête des états de la reine Zénobie. Il traita les Palmyréniens avec une rigueur énorme, soumit l'Egypte à son obéissance, & triompha de Tetricus avec une pompe extraordinaire. Il alloit conduire en Thrace son armée contre les Perses, lorsqu'il fut tué par un de ses généraux au mois de Janvier 275. Il porta la guerre d'Orient en Occident, avec la même facilité que nos rois font marcher leurs armées d'Alsace en Flandres. On le déifia après sa mort, & l'on éleva un temple en son honneur. Il fut nommé dans une médaille le restaurateur de l'empire, *orbis restitutor*. C'est un bonheur que ce prince payen, attaché au culte du soleil, ne se soit pas mis dans l'esprit de persécuter les chrétiens, car un homme si sanguinaire n'en eût pas laissé subsister un seul.

Probus (Marcus Aurelius, parvint de bonne heure aux premieres dignités militaires. Gallien lui donna le commandement de l'Illyrie. Tacite y joignit celui de l'Orient; & c'est là qu'il fut nommé par ses troupes à l'empire. Il vainquit Florien, frere de Tacite, qui avoit été son concurrent. Ensuite il remporta de grandes victoires sur les Vandales, les Gaulois, les Sarmates & les Gots. Il se préparoit à porter la guerre jusque dans la Perse, lorsqu'il fut tué en 282 par un parti de soldats séditieux, qu'il occupoit à des ouvrages publics auprès de *Sirmium*.

Constance II. (Flavius Julius Constantius, second fils de Constantin le grand, & de Fauste, naquit l'an 317 de Jesus-Christ, & fut déclaré César en 324. Après le décès de son pere, il fit mourir ses neveux & ses cousins. Il eut presque pendant tous le cours de son regne qui fut de 25 ans, une guerre désavantageuse à soutenir contre les Perses, au milieu de laquelle il se défit de plusieurs hommes illustres qui le servoient avec fidélité, entr'autres de Sylvain, capitaine habile, qui commandoit dans les Gaules, & de Gallus, qui avoit le département de l'Istrie. Enfin Julien, frere de Gallus, prit le titre d'empereur, & quitta les Gaules pour venger cette mort. Constance se préparoit à venir au-devant de lui, lorsqu'il finit ses jours à Mopsueste, l'an 361, à l'âge de 45 ans. Saint Grégoire de Nazianze est le seul des écrivains originaux qui ait accusé Julien d'avoir fait empoisonner Constance. On s'apperçoit que ce pere de l'église charge sans preuves la mémoire de Julien, tandis qu'il fait de Constance le plus grand prince qui ait jamais été, & même un saint.

La vérité néanmoins est que Constance étoit un très-petit génie, qui d'ailleurs commit des cruautés inouies. Il fut paresseux & inappliqué; vain & avide de louanges, sans se soucier de les mériter; maître fier & tyran de ses sujets; esclave de ses eunuques, qui conserverent toujours l'ascendant qu'ils avoient pris sur son enfance, & lui firent exercer en faveur de l'hérésie un pouvoir despotique sur l'église, sans qu'on puisse dire autre chose à sa décharge, sinon qu'il agit toujours par des impressions étrangeres.

Les payens même ont blâmé sa tyrannie dans les affaires de la religion. Voici ce qu'en dit Ammien. Par „ bigoterie il mit le trouble & la confusion dans le „ christianisme, dont les dogmes sont simples & pré„ cis. Il s'occupa plus à les examiner avec une inquié„ tude scrupuleuse, qu'il ne travailla sérieusement à „ rétablir la paix. De-là naquirent une infinité de „ nouvelles divisions, qu'il eut soin de fomenter & de „ perpétuer par des disputes de mots. Il ruina les „ voitures publiques, en faisant aller & venir des „ troupes d'évêques pour les conciles, où il vouloit „ dominer sur la foi „.

Gratien, fils de Valentinien I. naquit en 359. & n'étoit âgé que de 16 ans lorsqu'il parvint à l'empire. Au lieu de rétablir l'ordre, la discipline & les finances, il donna des édits contre tous les hérétiques, & aliéna le cœur de ses sujets. Maxime en profita pour débaucher les legions, qui le nommerent empereur. Gratien obligé de fuir, fut assassiné à Lyon par Andragatius en 383, à l'âge de 24 ans. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SIROC *ou* SIROCO, s. m. (*Marine.*) nom qu'on donne sur la Méditerranée au vent qui est entre l'orient & le midi. C'est le sud-est sur l'Océan.

SIRT, LA, (*Géog. mod.*) riviere de Turquestan. Elle a sa source dans les montagnes qui séparent les états de Contousch (Khan des Calmoucks) de la grande Boucharie, à 44. 40. *de latitude* & à 95. *de longitude*. Après un cours d'environ cent lieues d'Allemagne, elle se dégorge dans le lac d'Arall, qui est situé sur les frontieres du Turquestan, à trois journées de la mer Caspienne. (*D. J.*)

SIRVAN, (*Géogr. mod.*) province de Perse. *Voy.* SCHIRVAN.

SISACHTINIES, s. f. pl. (*Antiq. greq.*) c'est-à-dire, la déposition des charges; c'étoit une fête en mémoire d'une loi que fit Solon; qui défendoit de contraindre par violence les pauvres à payer leurs dettes.

SISALLE. *Voyez* GRIVE.

SISALO, (*Géog. anc.*) ville d'Espagne: l'itinéraire d'Antonin la marque sur la route d'Emerita à Sarragoce, en prenant par la Lusitanie. Elle étoit entre Mirobriga & Carcuvium, à treize milles de la premiere de ces places, & à vingt milles de la seconde. Ce pourroit être la ville Sisapone de Ptolomée, selon la Martiniere.

SISAPONE, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise: Ptolomée, *l. II. c. vj.* la donne aux Oretani, & la place vers les confins de la Bétique. Au lieu de *Sisapone*, Pline, *l. XXIII. c. vij.* écrit *Sisapo*, & remarque qu'il y avoit dans ce lieu des mines qui fournissoient un excellent vermillon; mais il met *Sirapo* dans la Bétique. Le P. Hardouin veut que ce soit aujourd'hui *Almaden*, dans l'Andalousie, au-dessus de Seville, & je crois fort qu'il a raison. *Voyez* dans le *recueil de l'acad. de Sciences*, le *mém.* de M. de Jussieu *sur les mines d'Almaden*. (*D. J.*)

SISAR, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie-Césarienne; son embouchure est placée par Ptolomée, *l. IV. c. ij.* entre les villes Chobat & Jarsat. C'est le fleuve *Usar* de Pline.

SISARUM, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) nom que les botanistes donnent au genre de plante nommé vulgairement & caractérisé au *mot* CHERVI. *Voyez* CHERVI.

Tournefort ne compte qu'une seule espece de ce genre de plante; savoir, le *sisarum germanorum*, *I. R. H.* 309. C. B. P. 153. Boerh. *Ind. alt.* 54. en anglois, *the common skirret*.

Cette plante croît à la hauteur d'environ deux ou trois piés. Ses tiges sont épaisses, cannelées, & couvertes de feuilles longues, ailées, composées de quatre ou cinq lobes pointus & légerement crénelés en leurs bords, & opposés deux à deux. Ses fleurs sont en parasol, petites, odorantes, & à cinq pétales blancs. Sa semence approche de celle du persil, mais elle est plus grosse. Sa racine est semblable au navet; longue comme la main, grosse comme le doigt, blanche, d'un goût doux, & bonne à manger. Nous apprenons de Pline que Tibere en faisoit venir d'Allemagne. On cultive le *sisarum* dans nos jardins où il fleurit au mois de Juin. On en recommande la racine dans du petit lait contre les maladies de la poitrine (*D. J.*)

SISAURANUM, (*Géog. mod.*) ville de Perse, à deux journées de Dara, & à trois milles de Rabdion, suivant Procope, qui dit que Justinien, ou plutôt Bélisaire, la prit & la rasa.

SISEK *ou* SISSEK, (*Géog. mod.*) place de la Croatie, sur la droite de la Save, au confluent de cette riviere avec la Kulpa. *Longitude* 34. 33. *latitude* 45. 58.

SISERRE; *voyez* GRIVE.

SISGGW *ou* SISGAW, (*Géog. mod.*) petit pays de Suisse, au canton de Basle. Listel en est le chef-lieu.

SISIMITHRE, ROCHER DE, (*Géog. anc.*) *Sisimithræ petra*, rocher d'Asie, dans la Bactriane, selon Strabon, *l. XI. p.* 517. Ce rocher avoit quinze stades de hauteur, c'est-à-dire, dix-huit cens soixante & quinze pas, & quatre-vingt stades de circuit, c'est-à-dire, dix mille pas. Le haut du rocher formoit une plaine de terres labourables, capable de fournir du grain pour la nourriture de cinq cens personnes. Alexandre s'étant rendu maître de ce lieu, y trouva la belle Roxane, fille d'Oxyartes, & l'épousa, à ce que rapporte Plutarque. (*D. J.*)

SISIO *ou* SSIMA, (*Géog. mod.*) [illegible] de la grande contrée du sud-est de [illegible] pon. Le pays est fort stérile, mais [illegible] me[illegible] fournit abondamment d'huitres, de [illegible]'ages, [illegible] autres choses semblables; cette prov[illegible] trois districts.

SISO, (*Hist. nat. Bot.*) plante [illegible] de haut, dont la racine est très-fib[illegible] chue, les petits rameaux term[illegible] fleurs, ses feuilles ovales, pointu[illegible] rond autour des branches. Cette p[illegible] la soie en pourpre.

SISSACH, (*Géog. mod.*) pet[illegible] canton de Basle; elle est située [illegible] les monts qu'on nomme le ha[illegible], au petit pays de Sisgow, a[illegible] son nom, quoique Leistel en [illegible] la capitale. (*D. J.*)

SISSONNE, PAS DE, *terme de Danse*, pou[r] exprimer un pas, qui s'exécute de la maniere suivante.

Ce pas renferme deux façons différentes de sauter; savoir, 1°. plier pour sauter, & retomber plié; 2°. étant plié se relever en sautant. Ainsi, si l'on veut faire ce pas du pié droit, ayant le corps posé sur le pié gauche, il faut plier dessus; & alors la jambe droite, qui est en l'air, s'ouvre du même tems à côté; mais lorsqu'on se releve en sautant, elle se croise devant la gauche à la troisieme position en tombant sur les deux piés. On reste plié pour se relever, en sautant du même tems sur le pié droit.

Le *pas de sissonne* se fait de même en arriere, excepté qu'au lieu de prendre le mouvement de derriere pour venir en avant, il doit se prendre de la jambe de devant pour la passer derriere en tombant sur les deux piés, & en se relevant sur la jambe qui a passé derriere.

Il y en a un autre qui se fait à-peu-près de même, excepté qu'on se releve au premier saut sur le pié de derriere, & qu'en sautant on plie sur le pié gauche, mais on retombe sur les deux piés. Au second saut l'on se releve sur le pié gauche, & le pié droit reste en l'air pour prendre un autre pas de ce pié.

On le fait aussi en tournant; c'est la même maniere de tomber sur les deux piés & de se relever sur un pié; il n'y a que le contour que le corps fait qui en fait le changement, parce que les jambes étant pour supporter le corps, elles le suivent dans tous ses mouvemens.

SISSOPOLI, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Romanie, sur une presqu'île formée par la mer Noire, à 40 lieues au nord-ouest de Constantinople. Elle a le titre d'archiépiscopale, ce qui ne la peuple pas davantage. *Long.* 45. 34. *latit.* 42. 20. (*D. J.*)

SISTER, s. m. (*Mesure de continence.*) mesure pour les grains, dont on se sert à Berg-op-zoom; soixante-trois *sisters* font le last de blé, & vingt-huit celui d'avoine.

SISTERON *ou* CISTERON, (*Géog. mod.*) ville de France, en Provence, avec évêché, bailliage, & sénéchaussée. L'itinéraire d'Antonin la nomme *Senistro*, qu'on a depuis changé en *Segesterica*, & par une nouvelle corruption est *Sistarica*.

Cette ville a appartenu long-tems aux comtes de Forcalquier, ensuite aux comtes de Provence, & enfin aux rois de France, qui représentent ces derniers comtes.

Sisteron est situé sur la Durance, qu'on y passe sur un pont, à 20 lieues d'Aix, à 15 d'Embrun, & à 146 de Paris. Elle est défendue par une citadelle, qu'on regarde comme le boulevard de *la Province*, du côté des Alpes. Elle a droit, comme chef d'un bailliage assez étendu, de députer aux états, & aux assemblées des communautés. Il y a un gouverneur, un lieutenant de roi, & un major.

Son évêché, établi dans le vj. siecle, est suffragant d'Aix; il vaut quinze mille livres de rente. Son diocese contient 46 paroisses en Provence, 16 en Dauphiné & 2 dans le comtat Venaissin. Parmi ces paroisses, celle de Forcalquier se dit co-cathédrale, & a un chapitre. *Longit.* [illegible] *Isbvon* 23. 35. *latit.* 44. 12.

Albertet, poëte pro[vençal], qui florissoit sur la fin du xiij. siecle, étoit né [illegible]. Il aimoit les belles lettres, étoit très-galan[t] [illegible] choisit pour l'objet de sa passion la marquise de [M]alespine, la dame la plus accomplie de Provence [d]e tems-là. Il fit à sa louange plusieurs pieces de poésie, qui plurent tant à cette [d]ame, qu'elle lui en marqua sa reconnoissance par des présens de chevaux, de bijoux & d'argent. Cependant, comme elle s'apperçut que les assiduités d'*Albertet* faisoient tort à sa réputation, elle le pria de se retirer. Ce poëte obéit avec douleur, & se rendit à Tarascon; mais il continua dans sa retraite à chanter sa belle marquise. Il lui envoya entr'autres vers un sonnet, en forme de dialogue entr'elle & lui, qui commence

Deportas vous ami, d'aquest amour per aras.

Dans une autre stance, il dit:

Mais commo faray yeu (diz'yeu) mas amours caras
My poder desportar d'aquest affection?
Car certes yeu endury en esta passion,
Per vous ingratament, moutas doulours amaras.

Le Monge des Iles d'Or, nous apprend qu'*Albertet* mourut d'amour & de chagrin à Tarascon, & qu'en mourant, il remit son livre de poésies, intitulé *lou Petrach de Venus*, à Pierre de Valerme, son intime ami, pour en faire présent à sa cruelle & trop aimée Laure. Ce perfide ami, au lieu de remplir les intentions du mort, vendit l'ouvrage à le Fevre, poëte d'Usez, qui eut l'effronterie de le publier sous son nom; mais la fourberie fut découverte, & le coupable subit la peine du fouet, établie anciennement par les lois des empereurs, contre les plagiaires de son ordre. (*D. J.*)

SISTRE, s. m. (*Musiq. anc.*) en latin *sistrum*; instrument de musique qui étoit employé dans les cérémonies religieuses des Egyptiens, & principalement dans les fêtes qui se célébroient lorsque le Nil commençoit à croître. Cet instrument étoit de métal, à jour & à-peu-près de la figure d'une de nos raquettes. Ses branches percées de trous à égales distances, recevoient trois ou quatre petites baguettes mobiles de même métal, qui passoient au-travers, & qui étant agitées, rendoient un son aigu, plus propre à étourdir qu'à flatter l'oreille.

Le *sistre* étoit ovale, fait d'une lame de métal sonnant, dont la partie supérieure étoit ornée de trois figures; savoir de celle d'un chat à face humaine, placée dans le milieu; de la tête d'Isis du côté droit; & de celle de Nephtys du côté gauche. Plusieurs verges de même métal, terminées en crochet à leurs extrémités, & passées par des trous, dont la circonférence de l'instrument étoit percée de côté & d'autre, en traversoient le plus petit diametre. L'instrument avoit dans sa partie inférieure, une poignée par laquelle on le tenoit à la main; & tout son jeu consistoit dans le tintement ou le son qu'il rendoit par la percussion des verges de métal, qui à chaque secousse qu'on lui donnoit, le frappoient à droite & à gauche.

Dans nos pierres gravées, Isis est représentée tenant un vase d'une main, & le *sistre* de l'autre; mais la bibliotheque de Ste Genevieve de Paris conserve un de ces instrumens tout de cuivre: c'étoit leur matiere ordinaire, ainsi qu'on l'apprend d'Apulée qui en a donné la description. Jérome Bosius en a fait un traité exprès, intitulé *Isiacus de sistro*. En effet les prêtres d'Isis furent nommés *sistriaci*.

L'usage du *sistre* dans les mysteres de cette déesse, étoit comme celui de la cymbale dans ceux de Cybèle, pour faire du bruit dans les temples & dans les processions; ces *sistres* rendoient un son à-peu-près semblable à celui des castagnettes. Les Hébreux se servoient aussi de cet instrument dans leurs réjouissances; car nous lisons au *I. Rois*, *xviij.* 6. que quand David revint de l'armée, après avoir tué Goliath, les femmes sortirent de la ville en chantant & en dansant avec des tambours & des *sistres*. (*D. J.*)

SISYMBRIUM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs en croix, composée de quatre pétales. Le pistil sort du calice & devient dans la suite un fruit ou une silique, composée de deux lames appliquées sur une cloison qui la divise en deux loges. Elle renferme des semences ordinairement arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre, le port des especes qui le composent. Tournefort, *I. R. H.* Voy. PLANTE.

Tournefort compte douze especes de ce genre de plante; entre lesquelles nous décrirons la plus commune, *sisymbrium aquaticum, foliis in profundas la-* *ciniat*[illegible]

tinias divisis, siliqua breviori, *I. R. H.* 226. Nous ajouterons un mot de *sisymbrium* annuel, à feuilles d'absynthe.

La racine du *sisymbrium* aquatique à feuilles laciniées, est oblongue, grosse comme le petit doigt; blanche, âcre, piquante & bonne à manger. Elle pousse des tiges à la hauteur de trois ou quatre piés; cannelées, creuses & quelquefois rougeâtres. Ses feuilles sont oblongues, pointues, découpées profondément, dentelées en leurs bords, disposées alternativement le long des tiges.

Ses fleurs naissent aux sommets des rameaux, soutenues par des pédicules longs & grêles, composées chacune de quatre pétales, jaunes, disposées en croix & à six étamines. Lorsque ces fleurs sont passées, il leur succede de petites siliques, courtes, divisées intérieurement en deux loges qui renferment des semences menues & presque rondes. Cette plante croît dans les fossés pleins d'eau, dans les rivieres, aux lieux marécageux; elle fleurit en été, & passe pour apéritive.

Le *sisymbrium* à feuilles d'absynthe, a la racine annuelle. Elle pousse des tiges à la hauteur d'environ deux piés, divisées en plusieurs rameaux, revêtues de feuilles nombreuses, finement découpées, blanchâtres d'un goût douçâtre mêlé d'une légere acrimonie. Ses fleurs naissent en grand nombre au sommet des branches, composées chacune de quatre pétales disposées en croix, de couleur jaune-pâle. Il leur succede des siliques longuettes, grêles, remplies de semences menues, rondes & rougeâtres. Cette plante croît sur les vieux murs, aux lieux rudes, incultes, pierreux, sablonneux; elle fleurit en été. Sa semence est connue des herboristes sous le nom de *thalitrou*; les pauvres gens l'emploient dans quelque liquide pour arrêter la dyssenterie & le dévoiement. (*D. J.*)

SISYRINCHIUM, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante qui ne differe de la flambe & du xiphion, que par sa racine qui est composée de deux tubercules posés l'un sur l'autre, comme la racine du glaïeul & comme celle du safran. *Voyez* FLAMBE & XIPHION. Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

Des trois especes de ce genre de plante que compte Tournefort, nous décrirons la principale; *sisyrinchium majus, flore luteo macula notato*. *I. R. H.* 365. Cette plante ressemble à l'iris bulbeux; elle pousse deux ou trois feuilles longues, étroites, vertes & molles; sa tige porte au sommet quelques fleurs semblables à celles de l'iris, s'ouvrant l'une après l'autre, de couleur bleue, marquées de quelques taches jaunes, & d'une odeur assez agréable. Ces fleurs sont de courte durée; il leur succede des fruits oblongs qui contiennent des semences arrondies, petites & rougeâtres; sa racine est composée de deux tubercules posés l'un sur l'autre; elle est bonne à manger, d'un goût doux, de couleur noire en-dehors & blanche en-dedans. *Sisyrinchium* est un nom formé des deux mots grecs σῦς, *cochon*, & ῥύγχος, *rostrum*, comme qui diroit *groin de cochon*, parce que les cochons poussent leur groin dans la terre pour y chercher la racine de cette plante, dont ils sont fort friands. (*D. J.*)

SITACA *ou* SITACE, (*Géog. anc.*) ville de la Perside, à 15 stades du Tigre, & au voisinage du mont Zagrus. (*D. J.*)

SITALCAS, (*Mytholog.*) dans le temple de Delphes Apollon avoit plusieurs statues, l'une desquelles étoit appellée *Apollon sitalcas*. Elle venoit d'une amende à laquelle les Phocéens avoient été condamnés par les Amphictyons, pour avoir labouré un champ consacré au dieu. Cette statue étoit haute de 35 coudées. Pausanias qui fait ce récit, ne donne point l'étymologie du mot *sitalcas*. (*D. J.*)

SITE, f. m. (*Peint.*) c'est la situation, l'assiette d'un lieu. Les Italiens disent *sito*, dans le même sens. Ces deux mots viennent originairement du mot latin *situs*.

Site s'entend particulierement du paysage; il y a des *sites* de plusieurs genres, bornés ou étendus, montueux, plats, aquatiques, cultivés ou incultes, habités ou deserts.

Sites insipides, ce sont des *sites* dont le choix est trivial. Claude le Lorrain n'a introduit dans ses paysages que des *sites insipides*; mais ce défaut est réparé par la grace du coloris, & par la beauté de l'exécution.

Les *sites* extraordinaires, sont ceux qui frappent l'imagination par la beauté & la nouveauté de leurs formes. Il faut éviter les *sites* communs, ou les rendre agréables, piquans & frappans.

Les *sites* doivent donc être d'un beau choix, bien liés & bien débrouillés par leurs formes; ils doivent avoir quelque chose de nouveau & de piquant. „ Le „ moyen de les diversifier à l'infini, dit M. de Piles, est d'y faire survenir quelqu'un de ces accidens qui arrivent si communément, & qui répandent tant de variété dans la nature; par exemple, „ l'interposition de quelques nuages qui causent de „ l'interruption dans la lumiere, en sorte qu'il y ait „ des endroits éclairés sur la terre, & des ombres „ qui selon le mouvement des nuages se succedent „ les uns aux autres, & font des effets merveilleux, „ & des changemens de clair-obscur qui semblent „ produire autant de nouveaux *sites* „. L'exécution & le coloris sont essentiels en ce genre.

Les paysages du Poussin sont remarquables par l'agrément, la nouveauté, la richesse & l'ingénieuse diversité des *sites*. Je dis *l'ingénieuse diversité*, car le *site* dans un paysage, doit être varié des divers objets que la nature produit de son bon gré, sans art & sans culture: les rochers, les torrens, les montagnes, les ruisseaux, les forêts, les ciels & les campagnes fertiles ou rustiques, sont les choses qui plaisent le plus dans les paysages. (*D. J.*)

SITELLA, f. f. (*Antiq. rom.*) espece d'urne destinée chez les Romains, à mettre des billets ou ballotes, pour les élections des magistrats à Rome. On donnoit deux ballotes à ceux qui avoient droit de suffrage; l'une marquée de deux lettres *V. R.* pour l'approbation; & l'autre de la lettre *A.* pour la réjection: on jettoit à sa volonté dans la *sitella* l'une ou l'autre de ces deux ballotes. (*D. J.*)

SITHNIDES, (*Mytholog.*) les nymphes *sithnides* étoient originaires du pays de Mégare, l'une d'entre elles eut une fille dont Jupiter devint amoureux, & de ce commerce naquit Mégarus, fondateur de Mégare. Dans cette ville étoit un magnifique aquéduc, bâti par Théagene tyran de Mégare. Les habitans appelloient l'eau de cette fontaine, *l'eau des nymphes sithnides*. (*D. J.*)

SITHONIE, (*Géog. anc.*) Etienne le géographe appelle ainsi une partie de la Thrace. Elle tiroit son nom de Sithonius roi des Odomantes. Cette contrée étoit située au-dessus du golfe *Toyonaïcus*, & l'on y comptoit trois villes; savoir Olyntho, Metrée & Torone. Hérodote, *lib. VII. c. cxxij.* dit que la contrée où étoient situées les villes grecques Torona, Galepson, Sermyla, Mécyberna & Olynthus, étoit appellée de son tems *Sithonia*. C'est sans doute des neiges des montagnes de cette contrée dont parle Virgile dans ces vers.

> *Nec sic frigoribus mediis Hebrumque bibamus,*
> Sithonia*que nives hiemis subeamus aquosæ.*

(*D. J.*)

SITHONIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Sithonii*; Hérodote met les *Sithoniens* sur les côtes de Macédoine, dans la Paraxie & la Calcidique, entre le golfe Singitique & le golfe Toyonaïque. Etienne de Bizance & Pline en reconnoissent d'autres à l'extrémité septentrionale de la Thrace, sur les bords du Pont-Euxin, le long de la riviere *Salmidessus*, entre le mont Æmus & le Danube. Horace, *ode xviij. l. I.* parle de ces derniers, il dit d'eux:

> Sithoniis *non levis Evius*
> *Quum fas atque nefas exiguo fine libidinum*
> *Discernunt avidi.*

„ Bacchus nous prouve son irritation contre les *Sithoniens*; car plongés dans la débauche, ils ne connoissent entre le bien & le mal d'autre milieu que „ leur insatiable cupidité „. On sait que ces peuples faisoient volontiers excès de vin dans leurs festins, & que leurs débauches se terminoient ordinairement par des querelles & par des meurtres. (*D. J.*)

SITIA *ou* SITTI, (*Géog. mod.*) & par d'autres *Setia* & *Settia*; province de l'île de Candie du côté de l'occident, dans l'endroit que l'on appelle *isthme*. Cette province n'a que douze milles d'étendue, & pour chef-lieu une ville de son nom, située au nord sur le bord de la mer. Cette ville est bien différente entre

entre les mains des Turcs, de ce qu'elle étoit autrefois lorsqu'on l'appelloit *Cythæum*. Son château même a été détruit par les Vénitiens en 1651. *Long*. 44. 6. *lat*. 35. 7. (*D. J.*)

SITICINE, s. m. (*Antiq. rom.*) on nommoit *siticines* chez les Romains, ceux qui jouoient aux enterremens, de la trompette sur des airs tristes & lugubres. (*D. J.*)

SITIFIS, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie césariense, & ensuite la capitale d'une des Mauritanies, à laquelle elle donna son nom. C'étoit une ville considérable, comme on le voit par l'itinéraire d'Antonin, où elle est nommée *Sitifi*.

Ce fut principalement dans le moyen âge que *Sitifis* acquit de la célébrité, & qu'elle donna son nom à la Mauritanie sitifense, dont elle devint la métropole. Plusieurs routes y aboutissoient comme dans les plus grandes villes. On compte entr'autres celles de Carthage, de Lambaesa, de Lamasba & de Thevelte. *Sitifis* est aujourd'hui un village du royaume d'Alger dans la province de Bugie, & qui est connu sous le nom de *Stefe*. (*D. J.*)

SITOCOME, s. m. (*Antiq. grecq.*) magistrat chez les Grecs, qui avoit une inspection générale sur les blés, & répondoit à-peu-près à l'édile céréal des Romains. (*D. J.*)

SITONES, s. m. (*Antiq. d'Athènes.*) σιτῶναι, c'est ainsi qu'on nommoit les officiers chargés des provisions de blé pour la consommation de la ville; & afin qu'elle fût toujours pourvûe, le trésorier général avoit ordre de leur fournir tout l'argent dont ils auroient besoin pour cet approvisionnement, Potter, *Archæol. græc. l. I. c. xv. t. I. p.* 83. (*D. J.*)

SITOMAGUM ou SITOMAGUS, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne: l'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de *Venta Icenorum* à Londres, entre *Venta Icenorum* & *Cambretonium*, à 32 milles du premier de ces lieux, & à 21 milles du second. C'est aujourd'hui Thetford en Nord-Folekshire. Il paroît que c'est la même que la table de Peutinger appelle *Sinomagum*. (*D. J.*)

SITONS, LES, *Sitones*, (*Géog. anc.*) Tacite, *Germ. c. xliv. & xlv.* nomme ainsi l'un des trois principaux peuples qui habitoient la Scandivanie. Les *Sitons*, dit-il, sont voisins des Suions; & quoique dans tout le reste ils leur soient semblables, il y a pourtant cette différence que c'est une femme qui commande chez eux, tant ils dégénerent, non-seulement de la liberté, mais encore de la servitude. Ils habitoient au-delà du mont Sévo, qui les séparoit des Suions. Ceux-ci s'étendoient à l'orient, & les *Sitons* étoient bornés à l'occident & au midi par l'Océan.

Les anciens n'ont point marqué distinctement en combien de peuples se divisoit la nation des *Sitons*. Cependant comme Ptolomée place les *Chadini* dans la partie occidentale de la Scandinavie, on ne peut guere se dispenser de les mettre au nombre des *Sitons*. Les *Bergii* de Pline peuvent aussi être compris sous ce nom général, de même que les habitans de l'île de *Nérigon*.

Dans la suite, le nom des *Sitons* fut changé en celui de *Normands*, qui leur fut commun avec les Suions; & on vint enfin à les appeller *Norvégiens*, nom sous lesquels ils sont encore connus aujourd'hui. Ces peuples, dit M. d'Audifret, *Anc. Géogr. tome I.* vivoient dans un grand déréglement avant que Norus, fils d'Humblus, roi de Suede, les eût subjugués. Il les ramena par sa douceur & par son adresse, & leur imprima d'abord la crainte des dieux. Il leur fit une sorte de religion; & afin de les mieux retenir dans le devoir, il leur prescrivit des lois, leur apprenant par des instructions & par des exemples à régler leur vie. La mort de ce prince fit naître plusieurs petits royaumes, dont le partage causa de grands différens; de sorte que les *Sitons* lassés des guerres civiles abandonnerent leur pays, & commencerent à courir les mers sous le nom de *Norvégiens*. (*D. J.*)

SITOPHYLAX, s. m. (*Antiq. greq.*) mot grec qui veut dire *gardien du blé*. Le *sitophylax* étoit le nom d'un magistrat chez les Athéniens, qui veilloit à ce que chaque particulier n'eût pas plus de blé qu'il lui en falloit pour sa provision. Cette provision étoit réglée par la loi, & les *sitophylax* avoient l'œil à l'observation de cette loi. Il y avoit quinze *sitophylax*, dix pour la ville & cinq pour le pirée. *Voyez* le savant *commentaire* de Samuel Petit *sur les loix attiques, l. V. tit.* 57. (*D. J.*)

SITTACENE, (*Géog. anc.*) contrée d'Asie dans l'Assyrie. Ptolomée, *l. VI. c. j.* la place près de la Suziane. Strabon dit que dans la suite on lui donna le nom d'*Apolloniatide*. (*D. J.*)

SITTACENI, (*Géog. anc.*) peuples d'Asie dans la Sarmatie asiatique. Strabon, *l. II. p.* 415. les met au nombre des peuples qui habitoient sur le bord des Palus-Méotides. (*D. J.*)

SITTARD, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne au duché de Juliers, & aux confins de celui de Limbourg. Cette petite ville, située sur un ruisseau environ à une lieue de la Meuse & à sept lieues au midi de Ruremonde, fut presque toute ruinée en 1677, & elle ne s'est pas rétablie depuis. (*D. J.*)

SITUATION, ÉTAT, (*Gram. & Synon.*) *situation* dit quelque chose d'accidentel de passager. *Etat* dit quelque chose d'habituel & de permanent.

On se sert assez communément du mot de *situation* pour les affaires, le rang ou la fortune, & de celui d'*état* pour la santé.

Le mauvais *état* de la santé est un prétexte assez ordinaire dans le monde, pour éviter des *situations* embarrassantes ou désagréables.

La vicissitude des événemens de la vie fait souvent que les plus sages se trouvent dans de tristes *situations*; & que l'on peut être réduit dans un *état* déplorable, après avoir long-tems vécu dans un *état* brillant. *Girard Synonymes*. (*D. J.*)

SITUATION, s. f. *en Géométrie & en Algebre*, signifie la position respective des lignes, surfaces, *&c.*

M. Leibnitz parle dans les actes de Leipsic d'une espece particuliere d'analyse, qu'il appelle *analyse de situation*, sur laquelle on pourroit établir une sorte de calcul.

Il est certain que l'analyse de *situation* est une chose qui manque à l'algebre ordinaire. C'est le défaut de cette analyse, qui fait qu'un problème paroît souvent avoir plus de solutions qu'il n'en doit avoir dans les circonstances limitées où on le considere. Par exemple, qu'on propose de mener par l'angle *C*, *fig.* 12. *Alg.* d'un quarré *ABCD* une ligne *FCG*, qui soit terminée par les côtés *AD* & *AB* prolongés, & qui soit égale à une ligne donnée *LM*. Il est certain que ce problème ainsi proposé n'a que deux solutions, & qu'on ne peut mener par le point *C* plus de deux lignes *ECH*, *GCF* qui satisfassent à la question. Cependant si on réduit ce problème en équation en prenant *AG* pour inconnue, on trouvera qu'il monte au quatrieme degré. *Voyez l'application de l'Algebre à la Géométrie* de M. Guisnée, *& le neuvieme livre de sections coniques* de M. de l'Hôpital, d'où il s'ensuit que le problème a quatre solutions; & il en a quatre en effet, parce qu'on peut faire passer par le point *C* deux lignes *CO*, *CQ*, dont les parties *OP*, *QR*, terminées par les côtés *AD* & *AB* (prolongées ou non) soient égales à la ligne donnée *LM*; ce qui différentie les lignes *OP* & *QR* d'avec les lignes *GF*, *EH*; c'est que les extrémités de ces deux-ci se trouvent sur les côtés *AD* & *AB prolongés vers H & vers F*, au lieu que *OP* a une de ses extrémités sur *AD non-prolongé*, & l'autre sur *AB prolongé vers O*, & de même *QR* a l'une de ses extrémités sur *AB non prolongée*, & l'autre sur *AD prolongée vers Q*. Le calcul algébrique ne peut exprimer autre chose que la condition que les extrémités *G*, *F*, *E*, *H*, soient sur *AD* & *AB prolongées ou non*; & voilà pourquoi le calcul donne quatre solutions du problème. Il est vrai que cette abondance de l'algebre qui donne ce qu'on ne lui demande pas, est admirable & avantageuse à plusieurs égards, mais aussi elle fait souvent qu'un problème qui n'a réellement qu'une solution en prenant son énoncé à la rigueur, se trouve renfermé dans une équation de plusieurs dimensions, & par-là ne peut en quelque maniere être résolu. Il seroit à souhaiter que l'on trouvât moyen de faire entrer la *situation* dans le calcul des problèmes, cela les simplifieroit extrèmement pour la plûpart; mais l'état & la nature de l'analyse algébrique ne paroissent pas le permettre *Voyez* sur cela mon *traité de dynamique*, *seconde édition, article* 176; *voyez* aussi *l'article* ÉQUATION *vers la fin*.

Dans le *tome VIII* des *Mémoires de l'académie de Petersbourg*, on trouve un *mémoire* de M. Euler, qui a pour titre, *Solutio problematis ad Geometriam situs pertinentis*, c'est-à-dire *solution d'un problème qui a rapport à la Géométrie des situations*. Mais on ne voit dans ce mémoire rien qui ait rapport à l'analyse de *situa-*

ſituation dont nous parlons; il s'agit ſeulement de ſavoir par quel chemin on doit paſſer pour traverſer des ponts diſpoſés ſur une riviere qui ſerpente, & les traverſer de maniere qu'on ne paſſe jamais deux fois ſur le même. (*O*)

SITUATION, (*Poéſie dramatique.*) *Situation* en fait de tragédie, dit l'abbé Nadal, eſt ſouvent un état intéreſſant & douloureux; c'eſt une contradiction de mouvemens qui s'élevent tout-à-la-fois, & qui ſe balancent; c'eſt une indéciſion en nous de nos propres ſentimens, dont le ſpectateur eſt plus inſtruit, pour ainſi dire, que nous-mêmes ſur ce qu'il y a à conclure de nos mœurs, ſi elles ſont frappées comme elles doivent l'être.

Au milieu de toutes les conſidérations qui nous diviſent & qui nous déchirent, nous ſemblons céder à des intérêts où nous inclinons le moins, notre vertu ne nous aſſûre jamais plus que lorſque notre foibleſſe gagne de ſon côté plus de terrein: c'eſt alors que le poëte qui tient dans ſa main le ſecret de nos démarches, eſt fixé par ſes regles ſur le parti qu'il doit nous faire prendre, & tranche d'après elle ſur notre deſtinée.

C'eſt dans le Cid qu'il faut chercher le modele des *ſituations*. Rodrigue eſt entre ſon honneur & ſon amour, Chimene eſt entre le meurtrier de ſon pere & ſon amant; elle eſt entre des devoirs ſacrés & une paſſion violente; c'eſt de-là que naiſſent des agitations plus intéreſſantes les unes que les autres; c'eſt là où s'épuiſent tous les ſentimens du cœur humain, & toutes les oppoſitions que forment deux mobiles auſſi puiſſans que l'honneur & l'amour.

La *ſituation* de Corneille entre les cendres de Pompée & la préſence de Céſar, entre ſa haine pour ce grand rival & l'hommage reſpectueux qu'il rend à la vertu; les reſſentimens en elle d'une ennemie implacable ſans que ſa douleur prenne rien ſur ſon eſtime pour Céſar; tout cela forme de chaque ſcene où ils ſe montrent enſemble une *ſituation* différente. Dans de pareilles circonſtances, leur ſilence même ſeroit éloquent & leur entrevûe une poéſie ſublime, mais les préſenter vis-à-vis l'un de l'autre, c'eſt pour Corneille avoir déja fait les beaux vers, & ces tirades magnifiques qui mettent les vertus romaines dans leur plus grand jour.

Il eſt aiſé de ne pas confondre les coups de théâtre & les *ſituations*: l'un eſt paſſager, &, à le bien prendre, n'eſt point une partie eſſentielle de la tragédie, puiſqu'il ſeroit facile d'y ſuppléer; mais la *ſituation* ſort du ſein du ſujet & de l'enchaînement de quelques incidens, & par conſéquent s'y trouve beaucoup plus liée à l'action. (*D. J.*)

SITUATION, ſ. f. (*Architect.*) eſpace de terrein propre à y élever un bâtiment, ou pour planter un jardin. Il eſt d'autant plus avantageux que le fonds en eſt bon, l'expoſition heureuſe & les vûes belles; c'eſt ce qu'on nomme vulgairement *aſſiette*. (*D. J.*)

SITUATION DU TERREIN, (*Jardin.*) eſt la choſe la plus eſſentielle pour planter un jardin. Si le choix n'eſt pas heureux, les arbres mourront en peu de tems. Quoiqu'il y ait cependant des moyens pour améliorer les mauvaiſes terres, ils ſont de grande dépenſe, ſouvent même il arrive que malgré les amandemens, les arbres ayant atteint le fond naturel de la terre, y périſſent.

Cinq conditions ſont néceſſaires à une bonne *ſituation*; une expoſition ſaine, un bon terroir, l'eau, la vûe d'un beau pays, & la commodité du lieu.

Une expoſition ſaine eſt celle d'un lieu qui n'eſt pas trop élevé, crainte des vents, ni trop bas, à cauſe des marécages; il faut la demi-côte ou la plaine. Dans une terre humide, la mi-côte eſt meilleure; dans une terre légere, la plaine eſt préférable & de moindre entretien.

Un bon terroir ſignifie une *terre fertile & abondante*: ſans cette condition il eſt inutile de planter un jardin. *Voyez* TERROIR.

L'eau, qui eſt la troiſieme condition, eſt une des plus eſſentielles: les habitans d'un pays, s'ils paroiſſent ſains, vous font juger de la bonté de l'eau; & en y faiſant cuire des légumes, vous connoîtrez ſa qualité. Sans ſon ſecours les végétaux périroient dans les grandes chaleurs; il n'en faut pas cependant une ſi grande quantité, parce qu'elle rendroit le lieu aquatique & mal-ſain.

La vûe d'un beau pays, quoique moins néceſſaire que les précédentes conditions, eſt du goût de tout le monde; & la commodité du lieu ne l'eſt pas moins, par l'utilité qu'on en peut retirer.

SITZISTAN, (*Géogr. mod.*) petite province de Perſe, entre celle de Makeran & de Sableſtan. Ses principaux lieux ſont *Sitziſtan*, Fardau, Chaluck, Maſurgian & Maſnich.

SITZU, (*Géog. mod.*) une des cinq provinces impériales du Japon, dans l'île de Nipon. C'eſt le pays le plus avancé vers l'oueſt, & ſur un grand golfe. Les parties méridionales ſont fort chaudes, mais celles du nord ſont plus froides & plus abondantes en ce qu'ils appellent *gokokf*, c'eſt-à-dire, *blé*, *riz*, *orge & feves*. On y trouve auſſi du poiſſon & du ſel; & à tout prendre, c'eſt un fort bon pays. Il eſt diviſé en treize diſtricts.

SIVADIERE, ſ. f. (*Meſure ſeche.*) meſure de grains en uſage en Provence, & particulierement à Marſeille. Les huit *ſivadieres* ſont une hémine du pays. La *ſivadiere* de blé doit peſer un peu plus de neuf livres poids de Marſeille, qui font ſept livres un peu fortes poids de marc. *Savary* (*D. J.*)

SIVAN, ſ. m. (*Hiſt. judaïq.*) neuvieme mois de l'année civile des Hébreux, & le troiſieme de l'année eccléſiaſtique. Il a trente jours, & répond à la lune de Mai.

C'étoit le ſix de ce mois que tomboit la Pentecôte ou le cinquantieme jour après la Pâque. *Voyez* PENTECOTE.

Le 17 étoit fête pour la priſe de Cæſarée par les Aſmonéens, qui en chaſſerent les payens & y établirent des juifs.

Le 23, jeûne en mémoire de la défenſe faite par Jéroboam, fils de Nabat, à ſes ſujets, de porter leurs premices à Jéruſalem.

Les juifs modernes jeûnent encore ou fêtent d'autres jours, en mémoire de quelques évènemens fort ſuſpects, qui ne ſont atteſtés que par les livres de leurs rabbins. *Calendr. des Juifs* à *la tête du Diction. de la Bible*, par dom Calmet.

SIVAS, (*Géog. mod.*) ville ruinée de la Turquie aſiatique, dans l'Anatolie, à deux journées au midi de Tocat. Elle étoit le chef-lieu d'un gouvernement, & la réſidence d'un bacha, avant que Tamerlan eût fait raſer cette ville lorſqu'il s'en empara. *Long.* ſuivant les tables arabiques, 71. 30. *lat. ſeptentr.* 39. 30. (*D. J.*)

SIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) De ce genre de plante, dans lequel Tournefort compte huit eſpeces, nous décrirons celle des boutiques, *ſium aromaticum quod ſiſon officinarum*, *I. R. H.* 308. Cette plante a d'ordinaire la racine ſimple, blanche, ligneuſe, foiblement enfoncée en terre, & d'un goût de panais, un peu aromatique. Elle pouſſe une ou pluſieurs tiges hautes d'environ deux piés, rondes, moëlleuſes, liſſes, glabres, noueuſes & rameuſes. Ses feuilles ſont ailées comme celles du panais, rangées alternativement le long de la tige, du reſte ſemblables à celles du chervi, tendres, oblongues, crénelées ſur leurs bords, quelquefois découpées. Ses fleurs naiſſent ſur des ombelles, aux ſommets de la tige & des rameaux; petites, compoſées chacune de cinq pétales, blanches, taillées en cœur, & diſpoſées en roſe; il leur ſuccede des ſemences jointes deux à deux, menues, arrondies, cannelées ſur le dos, applaties de l'autre côté, brunes, d'un goût un peu âcre & aromatique. Cette plante vient aux lieux humides, le long des haies & des foſſés. Elle fleurit en été, & ſes graines mûriſſent au commencement d'Août; mais on ne fait cas que de celles du Levant, parce qu'elles ont l'odeur du véritable amomum, & qu'elles abondent dans ce pays-là en une huile eſſentielle aromatique, qu'on en peut tirer par la diſtillation. (*D. J.*)

SIVRAY, *ou* CIVRAY, (*Géog. mod.*) ville de France dans le Poitou, ſur la Charente, à 10 lieues au midi de Poitiers, ſur la route d'Angoulême. Elle a une ſénéchauſſée, & eſt chef-lieu d'un comté qui eſt un domaine de la couronne. Les Proteſtans faiſoient autrefois fleurir cette ville, dans laquelle ils avoient un temple. *Long.* 17. 55. *latit.* 46. 12. (*D. J.*)

SIUTO, ſ. m. (*Hiſt. mod. relig. & philoſ.*) c'eſt le nom ſous lequel on déſigne au Japon une ſecte de philoſophes qui font profeſſion de ne ſuivre aucune des religions admiſes dans cet empire. Ces philoſophes font conſiſter la perfection & le ſouverain bien dans une vie ſage & vertueuſe. Ils ne reconnoiſſent point un état futur, & prétendent que les bonnes actions & les crimes n'ont point hors de ce monde de récompenſes ou de punitions à attendre. L'homme, ſelon eux étant doué de la raiſon, doit vivre conformément aux lumieres qu'il a reçues, & par conſéquent il eſt obli-

oblige de vivre sagement. Les *sintoïstes* rejettent les chimeres de la métempsycose, & toutes les superstitions ridicules des religions du sintos & de siaka. *Voyez* Sintos & Siaka. Ils croient que nos ames sortent d'un esprit universel qui anime toute la nature, après avoir été séparées du corps, retournent dans le sein de ce même esprit, de même que les fleuves après avoir terminé leurs cours, rentrent dans la mer d'où ils tiroient leur origine. *Tien*, c'est-à-dire le *ciel*, est le nom qu'ils donnent à cet esprit, qui est la seule divinité qu'ils admettent; d'où l'on voit que les *sintoïstes* ont les mêmes idées sur la divinité que les lettrés chinois, c'est-à-dire, ce sont de vrais théistes; car quoique le mot *tien* signifie le *ciel*, il ne faut point croire que ce soit au ciel matériel & visible que ces philosophes adressent leurs vœux, mais à l'Etre suprème, créateur du ciel & de la terre. *Voyez* Tien. Cependant on assure que quelques-uns d'entr'eux admettent un être intellectuel & incorporel qui gouverne la nature, mais qu'ils distinguent de son auteur, & qu'ils regardent comme étant lui-même une production de la nature. Selon eux cet être a été engendré par *In* & *Jo*; deux puissances différentes, dont l'une est active, & l'autre passive; l'une est le principe de la génération, & l'autre de la corruption. Les *sintoïstes* croient le monde éternel, mais que les hommes, les animaux, le ciel & tous les élémens ont été produits par *In* & *Jo*. Ces philosophes n'ont aucun temple, ni aucune forme de culte; ainsi que les lettrés chinois, ils font des cérémonies en mémoire de leurs ancêtres, sur les tombeaux desquels ils offrent du riz & des viandes; ils allument des cierges devant leurs images, & donnent des repas somptueux en leur honneur. Ils regardent le suicide non-seulement comme permis, mais même comme honorable.

Les *sintoïstes* ont, ainsi que les lettrés de la Chine, une profonde vénération pour la mémoire & les écrits de Confucius, & particulierement pour un de ses livres intitulé *siudo*, c'est-à-dire *voie philosophique*, d'où l'on voit que leur secte a tiré son nom; elle étoit autrefois très-nombreuse au Japon, & avoit beaucoup de partisans parmi les personnes savantes & éclairées, qui s'étoient détrompées des superstitions & des religions absurdes du pays. Mais ces philosophes eurent à essuyer de la part des bonzes ou des moines, des calomnies & des persécutions qui les obligerent de se conformer, du-moins extérieurement, à l'idolâtrie du Japon. Le plus grand crime qu'on leur imputa, etoit de favoriser le Christianisme, accusation la plus terrible dont on puisse charger quelqu'un dans l'empire japonois.

SIWA, (*Mythol.*) divinité des anciens Germains que l'on croit être leur Pomone. On la représentoit toute nue, avec de longs cheveux qui lui descendoient par derriere jusqu'au milieu des jambes; elle tenoit d'une main une grappe de raisin, & de l'autre une grosse pomme. *Voyez* Grosser dans son *hist. latine de la Lusace*; Schoedius: *de diis Germanorum*; & dom Bernard Montfaucon, *tome II.* de son *antiquité expliquée par figures*. (*D. J.*)

SIX, (*Arithmét.*) nombre pair composé de deux & de quatre, ou de deux fois trois, ou de trois fois deux, ou de cinq & un. Deux & quatre font *six*; trois & trois font *six*; deux & deux font quatre, & deux font *six*; cinq & un font *six*. *Six* se marque de cette maniere en chiffres arabes 6, en chiffres romains VI, & en chiffres françois de compte & de finance, de la sorte bj. *Le Gendre*. (*D. J.*)

Six corps des marchands, (*Corporation.*) On appelle à Paris les *six corps des marchands*, par honneur, & par une espece de distinction, la draperie, l'épicerie, la mercerie, la pelleterie, la bonneterie, & l'orfévrerie, pour ne les pas confondre avec ce grand nombre de communautés des arts & métiers, dont les maîtres de quelques-unes ont la qualité de marchands, mais dans un rang bien inférieur pour la richesse & l'étendue du commerce. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

SIXAIN, s. m. *dans l'Art militaire*, étoit un ancien ordre de bataille suivant lequel six bataillons étant rangés sur une ligne, on faisoit avancer le second & le cinquieme pour former l'avant-garde; le premier & le sixieme se retiroient pour faire l'arriere-garde; & le troisieme & le quatrieme restoient en place pour former le corps de bataille. *Chambers*.

Sixain, (*Poésie.*) On appelle *sixain* une stance composée de six vers. Nous avons deux sortes de *sixains* qui ont des différences assez remarquables: les premiers ne sont autre chose qu'un quatrain auquel on ajoûte deux vers de rime différente de celle qui a terminé le quatrain. Les *sixains** de cette espece admettent deux vers de rime différente, soit devant, soit après, comme dans l'exemple suivant:

Seigneur, dans ton temple adorable
Quel mortel est digne d'entrer?
Qui pourra, grand Dieu, pénétrer
Dans ce séjour impénétrable,
Où tes saints inclinés, d'un œil respectueux,
Contemplent de ton front l'éclat majestueux?

Rousseau.

La seconde espece de *sixains*, assez commune & fort belle, comprend deux tercets, qui ne doivent jamais enjamber le sens de l'un à l'autre: il y doit donc avoir un repos après le troisieme vers. Les deux premiers y riment toujours ensemble, & le troisieme avec le dernier ou avec le cinquieme, mais ordinairement avec celui-ci.

I. Exemple.

Renonçons au stérile appui
Des grands qu'on implore aujourd'hui;
Ne fondons point sur eux une espérance folle:
Leur pompe indigne de nos vœux
N'est qu'un simulacre frivole,
Et les solides biens ne dépendent pas d'eux.

Rousseau.

II. Exemple.

Je disois à la nuit sombre:
O nuit! tu vas dans ton ombre
M'ensévelir pour toujours.
Je redisois à l'Aurore,
Le jour que tu fais éclore
Est le dernier de mes jours.

(*D. J.*) Rousseau.

Sixain, *en terme de Layettier*, est une boîte qui en contient cinq autres les unes dans les autres, & par-conséquent de diverses grandeurs.

Sixain, (*Mercerie.*) ce mot se dit parmi les marchands merciers des paquets composés de six pieces de rouleaux ou rubans de laine. Il n'y a guere que les rouleaux des numéros quatre & six qui soient par *sixains*; on appelle aussi un *sixain* de cartes, un petit paquet contenant six jeux de cartes. (*D. J.*)

SIX CENTIEMES, (*Hist. mod.*) terme qui chez les anciens Saxons, qui évaluoient les hommes, signifioit une personne de la valeur de six cens chelins; dans le tems que les Saxons dominoient en Angleterre, tous les hommes y étoient distribués en trois classes; savoir la plus haute, la plus basse, & la moyenne; de sorte qu'une personne ayant reçu quelque injure, on proportionnoit la réparation à la valeur de l'offensé, & à sa classe.

Ceux de la plus basse classe s'appelloient *deux centiemes*, c'est-à-dire, des hommes évalués à deux cens chelins; ceux de la moyenne s'appellerent *six centiemes*, ou gens évalués à six cens chelins, ceux de la plus haute s'appelloient *douze centiemes*, comme étant évalués à douze cens chelins.

SIXENA, (*Géog. mod.*) village d'Espagne, dans l'Arragon, au comté de Ribagorça, sur la riviere d'Alcana, à cinq lieues de Balbastro, vers le couchant. *Long.* 17. 47. *lat.* 41. 46.

Ce village est remarquable par son célebre monastere de dames de l'ordre de saint Jean de Jérusalem; il forme un grand bâtiment dans un lieu spacieux, & ceint de murailles comme une citadelle. Ce fut la reine Sancha, femme d'Alphonse II. roi d'Arragon, qui fonda ce monastere en 1188, & qui le dota richement. Après la mort d'Alphonse son mari, elle s'y retira avec sa fille Douce; elles y prirent toutes deux l'habit, de même que quelques autres princesses du sang royal. Blanche, fille de Jacques II. roi d'Arragon, a été supérieure du même monastere, & c'est un beau rang.

La supérieure a son palais à part, richement orné; quand elle meurt, on fait ses obseques pendant sept jours; ensuite on rompt le sceau de ses armes. Les dames d'Arragon & de Catalogne qui entrent dans

cette *maison*, doivent être d'une race si ancienne & si connue, qu'il ne soit pas nécessaire d'en venir aux preuves de noblesse; les autres les font à la maniere des chevaliers de l'ordre de Jérusalem.

Quand ces dames sont au chœur, elles portent un grand manteau & un sceptre d'argent à la main; la supérieure confere tous les bénéfices cures de ses terres, & donne l'obédience à tous les prêtres. Elle visite son domaine avec les dames ses assistantes, & se trouve aux chapitres provinciaux de l'ordre en Arragon, où elle a séance & voix délibérative. Elle porte toujours la grande croix sur l'estomac, ce qui la distingue encore des autres dames. Je ne sache que l'abbesse de Remiremont qui soit le pendant de la supérieure du monastere de *Sixena*. (*D. J.*)

SIXIEME, s. m. (*Arithmétique.*) c'est la partie d'un tout divisé en six parties égales; en fait de fractions ou nombre rompu, de quelque tout que ce soit, un *sixieme* s'écrit de cette maniere $\frac{1}{6}$, & trois *sixiemes*, cinq *sixiemes*, *&c.* ainsi $\frac{3}{6}$, $\frac{5}{6}$, *&c.* un *sixieme* vaut un demi-tiers; ainsi deux *sixiemes* font un tiers; trois *sixiemes* la moitié ou un tiers & demi-tiers; quatre *sixiemes* font deux tiers; cinq *sixiemes* font deux tiers & un demi-tiers, ou la moitié & un tiers; & six *sixiemes* font trois tiers qui est le tout; le *sixieme* de vingt sols est trois sols quatre deniers. *Le Gendre.* (*D. J.*)

SIXMILEWATER, (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande, dans la province d'Ulster; elle arrose le comté d'Antrim, où elle se jette dans le lac de Neaugh. La ville de Connor est située à l'embouchure de cette petite riviere.

SIXTE, s. f. *en Musique*, est une des deux consonnances imparfaites, appellée par les Grecs *hexacorde*, parce que son intervalle est formé de six sons, c'est-à-dire, de cinq degrés diatoniques. Il y en a de quatre sortes: deux consonnantes & deux dissonnantes.

Les consonnantes sont 1°. la *sixte* mineure, composée de trois tons & de deux semi-tons majeurs, comme de *mi* à *ut*: son rapport est de 5 à 8. 2°. La *sixte* majeure, composée de quatre tons & un semi-ton majeur, comme *sol*, *mi*: son rapport est de 3 à 5.

Les *sixtes* dissonnantes sont 1°. la *sixte* diminuée, composée de deux tons & trois semi-tons majeurs, comme *ut* dièse, *la* bémol; & dont le rapport est de 125 à 192. 2°. La *sixte* superflue, composée de quatre tons, un semi-ton majeur, & un semi-ton mineur le rapport de cette *sixte* est de 72 à 125.

Ces deux derniers intervalles ne s'employent jamais dans la mélodie, & la *sixte* diminuée ne s'employe point non plus dans l'harmonie.

Il y a sept accords qui portent le nom de *sixte*: le premier s'appelle simplement *accord de sixte*. C'est l'accord parfait dont la tierce est portée à la basse, sa place est sur la médiante du ton, ou sur la note sensible. Le second s'appelle *accord de sixte quarte*; c'est encore l'accord parfait dont la quinte est portée à la basse; il ne se fait guere que sur la dominante ou sur la tonique. Le troisieme est appellé *accord de petite sixte*; c'est un accord de septieme, dont la quinte est portée à la basse. La petite *sixte* se met ordinairement sur la seconde note du ton & sur la sixieme.

Le quatrieme est l'accord de *sixte* & quinte ou grande *sixte*, qui est encore un accord de septieme, mais dont la tierce est portée à la basse; si l'accord de septieme est dominant, alors l'accord de grande *sixte* perd ce nom, & s'appelle *accord de fausse quinte*; la grande *sixte* ne se met communément que sur la quatrieme note du ton. Enfin, le cinquieme est l'accord de *sixte*, ajoutée, qui est un accord fondamental composé, ainsi que celui de grande *sixte*, de tierce, quinte, *sixte* majeure, & octave, & qui se place de même sur la tonique, ou sur la quatrieme note du ton. On ne peut donc distinguer ces deux accords que par la maniere de les résoudre sur l'accord suivant; car si la quinte descend, & que la *sixte* reste en place, c'est l'accord de grande *sixte*, & la basse fondamentale fait une cadence parfaite. Mais si la quinte reste & que la *sixte* monte, c'est l'accord de *sixte* ajoutée, & la basse fondamentale fait une cadence irréguliere. Or, comme après avoir frappé cet accord, on est maître de le sauver de l'une de ces deux manieres; cela tient l'auditeur en suspens sur le vrai fondement de l'accord jusqu'à ce que la suite l'ait déterminé; & c'est cette liberté de choisir que M. Rameau appelle *double emploi*. Enfin, le cinquieme accord de *sixte*, est celui de *sixte* superflue c'est une espece de petite *sixte*, qui ne se pratique jamais que sur la sixieme note d'un ton mineur, descendant sur la dominante; comme alors la *sixte* de cette sixieme note est naturellement majeure, on la rend quelquefois superflue en y ajoutant encore un dièse. *Voyez au mot* ACCORD. (*S*)

SIXTE, (*Jeu du*) le *sixte* a beaucoup de rapport au jeu de la triomphe: le nom de *sixte* lui a été donné parce qu'on y joue six, qu'on donne six cartes, & que la partie va en six jeux. L'on joue les cartes à ce jeu comme à la triomphe. Après être convenu de ce qu'on doit jouer, on voit à qui mêlera, & celui qui doit faire bat & donne à couper à sa gauche, & distribue ensuite six cartes à chacun par deux fois trois; après quoi il tourne la carte du fond qui lui revient, & dont il fait la triomphe, lorsque le jeu n'est composé que de trente-six cartes, comme il doit être ordinairement; & lorsqu'on veut qu'il y ait un talon, on joue avec les petites cartes; en ce cas, on tourne la carte de dessus le talon qui fait la triomphe; cela dépend de la volonté des joueurs. Le jeu est plus beau, & il faut plus de science à le jouer, lorsqu'on le joue avec trente-six cartes. Nous allons donner quelques regles qui acheveront de donner une intelligence plus complete de ce jeu.

Celui qui donne mal perd un jeu qu'il démarque, & remêle; lorsque le jeu se trouve faux, le coup où il est découvert faux ne vaut pas, mais les précédens sont bons, & celui-là aussi si le coup étoit fini, & les cartes brouillées: qui tourne un as marque un jetton pour lui; l'as emporte le roi, celui-ci la dame, la dame le valet, & ainsi des autres cartes, suivant leur ordre naturel.

Celui qui joue jettant une triomphe, ou telle autre carte que ce soit, on est obligé d'en jetter si on en a; sinon on renonce, & l'on perd deux jeux dont on est démarqué, si on les a; ou on le fera d'abord qu'on en aura de cette partie.

Celui qui jette d'une couleur jouée doit lever, s'il est possible, la carte la plus haute jouée; autrement il perd un jeu qu'on lui démarque; celui qui fait trois mains marque un jeu; si deux joueurs ont fait chacun trois, c'est celui qui les a plutôt faites qui marque un jeu. Si tous les joueurs avoient fait une main chacun, celui qui auroit fait la premiere marqueroit le jeu; de même que quand le prix est partagé par deux mains, celui qui a le plutôt ses deux mains marque le jeu.

Celui qui fait seul six mains gagne la partie: voilà de quelle maniere se joue le jeu de *sixte*: celui qui est le premier en carte a l'avantage, puisqu'il commence à jouer la carte qui lui est plus convenable.

SIZALISCA, (*Géog. mod.*) riviere de Grece dans la Livadie, anciennement *Plistus*. Elle a sa source près des ruines de Delphes, & se décharge dans le golfe de Salona, qui est une partie de celui de Lepante. (*D. J.*)

SIZETTE, JEU DE LA, s. f. ce jeu est peu commun à Paris; & cependant c'est un des jeux de cartes, les plus amusans; il demande beaucoup de tranquillité & d'attention.

L'on y joue six personnes, ce qui lui a fait donner apparemment le nom de *sizette*; l'on joue trois contre trois placés l'un entre l'autre alternativement, c'est-à-dire qu'il ne faut pas qu'il y ait deux joueurs d'un même parti l'un contre l'autre; le jeu de cartes avec lequel l'on joue, est de trente-six cartes, depuis le roi, qui est la premiere, jusqu'au six.

Comme il est avantageux d'être premier, on voit à qui fera, à l'ordinaire; celui qui mêle donne à couper à sa gauche, & distribue ensuite par sa droite, six cartes en deux fois, & jamais autrement, puis tourne la derniere carte, qui est celle de triomphe; après quoi, ceux qui ont la main, c'est-à-dire qui sont premiers à jouer, examinent bien leur jeu, que l'un des trois doit gouverner, quoiqu'il soit permis à chacun de dire son sentiment; celui donc qui gouverne le jeu, demande à chacun ce qu'il a, & après qu'il est informé de leur jeu, il fait jouer celui qui est à jouer, par la carte qu'il lui indique; quand elle est jouée, ceux du parti contraire qui n'ont encore rien dit, se demandent leur jeu, & puis celui de ce parti qui est à jouer, fournit de la couleur qu'on joue, s'il en a, ou coupe s'il est à propos, & s'il n'en a pas: car on n'y est pas obligé, & ce sont ceux qui

font

ſont les trois premieres levées, qui [illegible] ceux qui les font toutes ſix, gagnent [illegible]

L'habileté du joueur conſiſte à ſav[illegible] adverſaires ont, ſans ſe faire trop [illegible] retenir avec ſoin la déclaration que [illegible] faite de ſon jeu, pour s'y conform[illegible] ceux qui gouvernent les jeux, & les [illegible] doivent faire attention à ne rien dire que ce qu'on leur demande, afin de le cacher aux adverſaires, & de ne pas expliquer les renonces que l'on peut avoir, ſans y être obligé par celui qui gouverne, qui ne doit découvrir le jeu qu'à propos. L'expérience & l'uſage apprendront ce jeu à ceux qui le joueront, ils y prendront beaucoup de plaiſir. Voici quelques regles qui pourront les aider. Lorſque le jeu eſt faux, le coup eſt nul, & les précédens ſont bons.

S'il y a une carte tournée, l'on remêle; celui qui au-lieu de tourner la carte du deſſous, qui devoit faire la triomphe, la joint à ſes autres cartes, perd un jeu, & remêle; celui qui donne mal, de même; celui qui tourne une carte de l'un de ſes adverſaires, en donnant, perd un jeu, & remêle.

Celui qui renonce perd deux jeux, ou ne joue plus, mais on remêle comme ſi le coup ſe fût joué.

Celui qui ne coupe pas une couleur dont il n'a point, & qu'il pourroit couper, ne fait point faute, dans quelque cas que ce puiſſe être.

D'abord que la carte eſt lâchée ſur le tapis, elle eſt cenſée jouée.

Lorſque deux des joueurs ont leur jeu étalé ſur la table, il faut néceſſairement que le troiſieme étale auſſi le ſien, pendant que le coup ſe joue.

L'on ne ſauroit changer de place pendant une partie, ni même pendant pluſieurs; l'on ne peut point faire couper qu'à gauche; celui qui donneroit devant ſon tour, s'il avoit tourné, le coup ſeroit bon, mais s'il n'avoit pas tourné, il ſeroit tems de faire mêler celui qui le devroit de droit; on ne peut donner les cartes que par trois.

Celui qui a joué avant ſon rang, ne peut point reprendre ſa carte, à moins qu'il n'ait pas jetté de la couleur jouée, & dont il pouvoit fournir, dans ce cas il perd un jeu, & le coup ſe joue; ceux qui quittent la partie avant qu'elle ſoit finie, la perdent.

Celui des joueurs qui tourneroit une ou pluſieurs levées des adverſaires, perdroit un jeu.

Lorſqu'un joueur fait une faute, ceux du même parti doivent la ſupporter; ceux qui n'ont pas de points à marquer pour leurs fautes, les adverſaires les marquent en leur faveur.

SIZE, ſ. f. (*Jouaillier.*) eſt un inſtrument dont on ſe ſert pour trouver le poids des perles fines & rondes. *Voyez* PERLES.

Il conſiſte en cinq plaques ou feuilles d'étain, d'environ deux pouces de long, & un demi pouce de large, attachées enſemble par un bout avec un clou rivé; chacune de ces plaques eſt percée de pluſieurs trous ronds, de différens diametres; ceux qui ſont à la premiere plaque ſervent à peſer les perles, depuis $\frac{1}{2}$ grain juſqu'à 7 grains; ceux de la ſeconde ſont faits pour peſer les perles depuis 8 grains, ou 2 carats, juſqu'à cinq carats, *&c.* & ceux de la cinquieme, pour les perles depuis 6 carats $\frac{1}{2}$ juſqu'à 8 $\frac{1}{2}$.

SIZUN, ISLE, (*Géog. mod.*) petite île de France, ſur la côte de Bretagne, au diocèſe de Quimper, à trois lieues de la terre ferme. Elle eſt à fleur d'eau, d'un accès difficile, expoſée à tout moment à être ſubmergée, d'ailleurs preſque ſtérile; & cependant la liberté qu'on y reſpire, fait qu'elle eſt habitée par des gens qui ſe contentent pour toute nourriture, d'orge, de poiſſon, & de racines.

O Liberty! thou goddeſs heav'nly bright!
Profuſe of bliſs, and pregnant with delight!
The poverty looks chearful in thy ſight.
Thou mak'ſt the gloomy face of nature gay,
Giv'ſt beauty to the ſun, and pleaſure to the day.

S K

SKAGEN, (*Géog. mod.*) [illegible] de Suede, dans la province de Vermeland, à l'orient du lac Waner, dans lequel il ſe décharge. (*D. J.*)

SKAR, *ou* SCARA, (*Géog. mod.*) ville de Suede, dans la Weſtrogothie, ſur la riviere de Lida, à deux lieues au midi du lac Waner. On croit que Scarin, roi des Goths, la fonda, & elle devint la réſidence de ſes ſucceſſeurs. *Long.* 31. 36. *latit.* 58. 15.

SKARE-FIELD, *ou* DAARE-FIELD, (*Géogr. mod.*) montagne de la Norwege, aux confins de la Suede. Ces montagnes ont comme les Alpes & les Pyrénées, diverſes branches qui ſe répandent à l'orient & à l'oueſt; elles ſont perpétuellement couvertes de neige, & ne produiſent que de grands ſapins pour des planches, & des mats de navires. (*D. J.*)

SKIDDOW, (*Géogr. mod.*) montagne d'Angleterre, dans la province de Cumberland. Elle paſſe pour la plus haute montagne d'Angleterre, comme celle de Scruffel, qui eſt vis-à-vis, eſt eſtimée la plus haute d'Ecoſſe. (*D. J.*)

SKIE, (*Géogr. anc.*) île de la mer d'Ecoſſe, une des Weſternes, au midi de la province de Rots. On lui donne 42 milles de longueur, & 12 milles dans ſa plus grande largeur; elle n'eſt ſéparée du continent de l'Ecoſſe, que par un petit détroit. Il y a dans cette île, quinze golfes & cinq bonnes rivieres, où l'on pêche du hareng & des ſaumons; ſon terroir produit beaucoup de blé, & on y nourrit de nombreux troupeaux. (*D. J.*)

SKINOSA, (*Géogr. mod.*) île, ou écueil de l'Archipel, à huit milles de l'île de Chéiro, & à douze milles de Naxio; cet écueil qui a environ douze milles de tour, & qu'on a abandonné, eſt apparamment l'île Skimeſſa, que Pline, *l. IV. c. xij.* marque près de Naxos & de Pholegandros. Les Grecs ne doutent pas que cette île n'ait pris ſon nom des Lentiſques, σχῖνος, *lentiſcus*, dont elle eſt couverte, quoique cet arbre ne ſoit pas plus commun dans *Skinoſa*, que dans les îles voiſines. Il ne reſte dans *Skinoſa* que des maſures d'une ville ruinée, & parmi leſquelles on ne voit rien de remarquable. La férule des anciens croît en abondance dans cette île. (*D. J.*)

SKIPTON, (*Géogr. mod.*) ville à marché d'Angleterre, dans Yorckshire, près de la riviere d'Ar, ſur le chemin d'Yorck & Londres. Elle eſt environnée de bois; on a trouvé dans ſon voiſinage une fontaine ſalée & ſoufrée. (*D. J.*)

SKIRIA, ſ. f. (*Antiq. grecq.*) fête de Bacchus, qui ſe célébroit tous les ans à Aba, en Arcadie. Dans cette fête une de leurs coutumes étoit de fuſtiger des femmes à l'autel du dieu, comme on fuſtigeoit de jeunes enfans à l'autel de Diane Orthia, chez les Spartiates. *Skiria* vient de σκιά, *ombre*, parce que la ſtatue de Bacchus étoit portée dans une eſpece de tabernacle, ou de niche, qui la tenoit à couvert du ſoleil. (*D. J.*)

SKIRRHE, ſ. m. *terme de Chirurgie*; tumeur contre nature qui a eſſentiellement cinq caracteres qui en ſont par conſéquent autant de ſignes pathognomoniques. Il eſt 1°. dur & *renitent*; 2°. *indolent*; 3°. *ſans changement de couleur à la peau*; 4°. *ſans chaleur*; 5°. *il ſe forme peu-à-peu & par une congeſtion lente*. Cette tumeur tire ſon nom du mot grec *skirrhos*, qui ſignifie proprement *un morceau de marbre*.

Le *skirrhe* eſt formé par l'amas de ſucs blancs lymphatiques endurcis, cette mauvaiſe diſpoſition de la lymphe vient de l'uſage d'alimens groſſiers ou coagulans, de la vie oiſive ou ſédentaire, des ſoucis continuels & chagrins violens, du froid extérieur & de quelques levains étrangers capables d'épaiſſir les humeurs, tels que les virus véroliques, ſcrophuleux, *&c.*

L'épaiſſiſſement particulier des humeurs recrémenticielles dans quelque viſcere, y produit des tumeurs skirrheuſes: la bile épaiſſie cauſe un *skirrhe* dans le foie; le lait grumelé dans les mamelles; la ſemence dans les teſticules: le chyle dans les glandes du meſentere; la lymphe dans les glandes conglobées, *&c.* Les coups ou contuſions ſont des cauſes externes d'engorgement lymphatique, que la réſorption de la ſéroſité qui ſert de véhicule à la lymphe, fait endurcir & dégénérer en *skirre*. Le *skirrhe* peut être œdémateux, phlegmoneux, ou cancéreux. *Voyez les mots* ŒDÈME, PHLEGMON & CANCER.

Le vrai *skirrhe* eſt incurable, parce qu'il n'eſt pas ſuſceptible de réſolution. Les remedes fondans & réſolutifs, tant intérieurs, qu'extérieurs, en donnant de l'action aux vaiſſeaux, les feroient orner contre la maſſe skirrheuſe, & précipiteroient ſa dégénération en cancer.

Il y a beaucoup de tumeurs skirrheuſes, dont l'humeur eſt encore ſujette à être détrempée & délayée, & qui par conſéquent ſont réſolubles. Pour entre-

prendre avec prudence la réſolution du *ſkirrhe*, il faut obſerver ſi la conſtitution du ſang eſt viſqueuſe & gluante ; ou ſi elle eſt ſalée, âcre, & muriatique.

Dans le premier cas, on employe les apéritifs & les fondans d'abord à des doſes très-legeres, pour ne point exciter inconſidérement des mouvemens violens dans l'humeur ; tels ſont les préparations apéritives de Mars ; les ſels fondans, comme l'*arcanum duplicatum* ; le ſel fixe de tartre. Quelques préparations mercurielles, comme l'aquila alba, l'æthiops mineral. Les gommes fondantes, telle que la gomme ammoniaque ; les pilules de ſavon, qu'on peut rendre plus actives avec les cloportes & le diagrede.

Extérieurement les cataplaſmes émolliens & réſolutifs, les fumigations avec le cinabre & le ſtorax, ou avec le vinaigre jetté ſur des briques rougies au feu, les emplâtres de ciguë, de vigo, diabotanum, &c.

Mais ſi la conſtitution du ſang eſt âcre, il faut ſe ſervir avec la plus grande circonſpection des fondans, & en adoucir l'action en uſant de tems-en-tems de remedes purement délayans, humectans & rafraichiſſans, comme les bouillons avec le poulet ou le veau, & les plantes rafraichiſſantes ; les bains & demi-bains, le petit-lait, les eaux minérales ferrugineuſes, & le lait d'âneſſe.

Si le *ſkirrhe* eſt douloureux, ou qu'il ait de la chaleur, il faut éviter extérieurement toute compoſition emplaſtique, capable d'attirer des accidens, en augmentant le mouvement de l'humeur ; à moins qu'on ne penſe qu'il devient phlegmoneux, & qu'il ſe diſpoſe à ſuppurer ; mais ces apparences ſont très-ſuſpectes dans les parties où ſe forment ordinairement les cancers.

Le régime doit être extrèmement exact ; il faut éviter les alimens échauffans, & toutes les paſſions de l'ame. *Voyez le Traité des tumeurs*, par M. Aſtruc. (*Y*)

SKULA, (*Géog. mod.*) montagne de Suede, dans l'Angermanie, près du golphe de Bothnie, entre les rivieres d'Huſa & d'Angerman ; elle eſt extrémement haute & ſi droite, qu'elle ſemble menacer ruine. (*D. J.*)

SKYROS, (*Géog. anc.*) voyez SCYROS.

S L

SLABODE ou SLOBODE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme à Moſcou, Petersbourg & dans les autres villes de l'empire Ruſſien, un fauxbourg deſtiné aux étrangers. On dit la *ſlabode* des allemands, la *ſlabode* des tartares, &c. ce mot qui eſt eſclavon ſignifie une *franchiſe*, à cauſe des privileges accordés aux étrangers qui viendront y demeurer. En Sibérie & aux environs de Tobolskoy ; on nomme *ſlabode*, une enceinte environnée d'une muraille de bois qui eſt preſque la ſeule fortification que l'on connoiſſe dans ce pays, pour ſe mettre à couvert des courſes des Tartares, non ſoumis à la Ruſſie.

SLABRES, ſ. f. (*Marine.*) petites buches qui vont à la pêche du levant.

SLAGE ou SLAGUEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Poméranie, au duché de Wandalie, ſur le Wipper, à quelques lieues au-deſſus de Rugenwalde. *Long.* 34. 15. *latit.* 54. 37. (*D. J.*)

SLAGEL, SLAGELS, SLAGEN, (*Géog. mod.*) bourg du Danemarck, dans l'île de Selande, & le chef-lieu d'une préfecture, *Slagels Herrit*, à laquelle il donne ſon nom. (*D. J.*)

SLAINE, (*Géogr. mod.*) riviere d'Irlande ; elle a ſa ſource dans le comté de Wicklo, & va ſe décharger dans la mer d'Irlande, à Wexford. Il eſt plus vraiſſemblable que le *Modonus Fluvius* de Ptolomée eſt la Liffe qui coule à Dublin, que la *Slaine*. (*D. J.*)

SLANTZA, (*Hiſt. nat. Botan.*) petit arbuſte qui croît abondamment dans la peninſule de Kamtſchatka. On dit qu'il eſt de la nature du cedre, excepté qu'il eſt beaucoup plus petit, & qu'au lieu de s'élever en l'air, il rampe à la ſurface de la terre. Ses cônes ou ſes pommes ne ſont que de la moitié de la grandeur de celles du cedre, les habitans du pays les mangent, elles ſont fort aſtringentes, & paſſent pour un grand remede contre le ſcorbut : pour cet effet, on les fait bouillir dans de l'eau, & les matelots ruſſes en ont éprouvé l'efficacité.

SLAVE, LA (*Géog. mod.*) riviere de la Dalmatie. Elle paſſe à Caſtelnovo, & ſe jette dans le golfe de Veniſe, au-deſſous de la ville de Raguſe. (*D. J.*)

SLAVES, LES, (*Géog. anc.*) *Slavi*, anciens peuples de la Sarmatie, qui avec les Venedes, s'établirent dans la Germanie, entre l'Elbe & la Viſtule ; les peuples de ces quartiers ne ſe trouvant pas en état de leur faire tête, à cauſe qu'ils étoient épuiſés par les grandes migrations qui s'étoient faites.

On ne ſait pas au juſte le tems où les *Slaves* s'emparerent des terres des Germains. Journandès & Procope ſont les premiers auteurs qui ayent parlé des *Slaves*. On lit dans le premier auteur, que l'invaſion des Venedes ſe fit à la fin du cinquieme ſiecle, & l'on apprend par Paul Diacre qu'à la fin du ſixieme ſiecle, les *Slaves* avoient pénétré dans l'intérieur de la Germanie. Du tems de Dagobert I. roi des François, les *Slaves* firent irruption dans la Thuringe & dans la France Trans-Rhénane, où ils mirent tout à feu & à ſang. Il paroît qu'alors ils habitoient dans la Luſace, & dans les terres du haut & du bas-Elbe.

Nous avons les noms d'une partie des peuples qui compoſoient la nation des *Slaves*. De ce nombre ſont les Antes, les *Slavi Behemani* Bohèmes), les *Maharenſes* (le duché des Bohèmes) & les *Slaves* Sorabes, qui habitoient entre l'Elbe & la Sala, aux confins des Thuringiens & des Saxons. Enfin, les annales de l'empereur Louis le Débonnaire nous apprennent, qu'à la diète de Francfort, ce prince reçut les ambaſſadeurs & les préſens que lui envoyoient les *Slaves* orientaux ; ſavoir, les Obotrites, les Sorabes, les Wilzes, les Béhémans, les *Marnani*, les *Prædenecenteni* & les Avares de la Pannonie. On met encore au nombre des *Slaves*, les Luciziens, les Rédariens, les Siléſiens, les Polonois, les Havelliens, les Poméraniens, les Caſſubiens, les Wagriens, les Rugiens.

Les Antes & les Sclavons, dit Procope, *Bell. goth. l. III. c. xiv.* n'obéiſſent pas à un roi : mais ils vivent depuis long-tems ſous un gouvernement populaire, & déliberent publiquement de tout ce qui concerne leurs intérêts. Ces deux peuples obſervent les mêmes mœurs ; ils ne reconnoiſſent qu'un ſeul Dieu qui a créé le monde, & qui lance le tonnerre : & ils lui ſacrifient des bœufs & d'autres victimes. Bien loin de faire dépendre la vie des hommes de la deſtinée, ils n'avouent pas ſeulement qu'il y en ait ; mais lorſqu'ils ſe voient en quelque danger, ſoit par la violence d'une maladie ou par le ſort des armes, ils promettent d'immoler une victime quand ils en ſeront échappés, & ils ne manquent pas d'y ſatisfaire ; alors ils croient tenir leur vie de la mort de la victime. Ils rendent auſſi des honneurs aux rivieres, aux nymphes & à d'autres divinités, & ils leur préſentent des ſacrifices, d'où ils tirent des préſages de l'avenir. Ils habitent dans de miſérables chaumieres, éloignées les unes des autres, & dont ils changent ſouvent ; ils ſont la guerre à pié, tenant en leurs mains de petits boucliers, & de petits dards ; ils ne portent point de cuiraſſes, quelques uns mêmes ne portent ni tunique, ni manteau : mais ils ſe couvrent d'un haut de chauſſe, lorſqu'ils marchent contre l'ennemi. Ils parlent tous la même langue, & ont une taille & une mine toute ſemblable. Ils ſont grands & robuſtes ; la couleur de leur viſage n'eſt pas fort blanche, ni celle de leurs cheveux fort blonde : elle ne tire pas auſſi ſur le noir, mais plutôt ſur le roux. Leur maniere de vivre eſt miſérable comme celle des Maſſagetes, toujours dans la craſſe. Leur eſprit tient beaucoup de la ſimplicité des Huns, auſſi-bien que du reſte de leurs mœurs ; tel eſt le recit de Procope, mais il ſe trompe s'il a cru que tous les *Slaves* vivoient ſous un gouvernement populaire ; car les *Slaves* Maharenſes, les *Slaves* Bohèmes, les *Slaves* Wilzes, & les *Slaves* Obotrites étoient ſoumis à des rois ou chefs.

Les *Slaves* ou *Sclavons* paſſerent le Danube ſous l'empire de Juſtinien, & inonderent l'Illyrie, où ils prirent des forts, qui juſqu'alors avoient été eſtimés imprenables. Ils ſe bornerent quelque tems à des courſes paſſageres : mais à la fin ils établirent dans l'Illyrie une demeure plus ſtable que dans leur propre pays. Ils donnerent entr'autres leur nom à cette partie de la Pannonie, qui eſt entre la Save & la Drave, qui fut appellée de-là, *Pannonie Slavienne*, & qu'on nomme encore préſentement *Eſclavonie*. (*D. J.*)

SLAVKAW, (*Géog. mod.*) petite ville de la haute-Po-

te-Pologne, au palatinat de Cracovie [illegible] d'Ilkusch. Il y a dans ses environs q[illegible] de plomb mêlé d'argent. (*D. J.*)

SLEE, s. f. (*Marine.*) sorte de mac[illegible] quelle les Hollandois tirent à terre un [illegible] quelque grandeur qu'il soit. Voici la [illegible] cette machine, tirée de l'architecture [illegible] Witsen. C'est une planche d'environ un [illegible] de largeur, & dont la longueur est égale à celle de la quille d'un vaisseau de moyenne grandeur. Elle est un peu élevée par derriere, & un peu creuse au milieu; ensorte que les côtés s'élevent en talud. Il y a dans ces côtés des trous pour y pouvoir passer des chevilles, & le reste est tout uni. Derriere est un crochet, qui reçoit une crampe avec une chaîne de fer, qui est attachée à une petite machine, où il y a un certain nombre de poulies.

Pour faire usage de cette machine, on la met sous la quille du vaisseau, & on l'attache à côté par derriere avec des crocs; de sorte qu'elle est droite sous la quille. On la lie ensuite avec le vaisseau fortement, par le moyen des trous qui sont dans les côtés: on met un gros barreau par-derriere dans le creux qui est contre l'étambord, & on l'arrête par le moyen d'une cheville qu'on met dans le trou qui est à ce creux; & qui passant de-là dans celui qui est à l'extrémité de la planche, entretient fermement l'étambord.

Les choses étant en cet état, & ayant graissé & la machine, & la forme sur laquelle elle est appuyée, un homme, à l'aide des poulies & des cabestans, amene ou tire à lui un vaisseau.

SLEGO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Connaught, capitale du comté de même nom, & la seule place remarquable de ce comté. Elle a le privilege de députer au parlement d'Irlande, & de tenir marché. Elle est défendue par un château, & a un assez bon port, mais d'un accès difficile, à cause d'une barre de sable qui le traverse. *Long.* 9. 20. *latit.* 54. 25. (*D. J.*)

SLEIDEN ou SCHLIDEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le duché de Juliers; elle est un chef-lieu du comté de même nom, & a une citadelle pour sa défense.

[illegible] (Jean), philologue du xvj. siecle, naquit à *Sleiden* en 1507, & mourut en 1589, à 82 ans. Les meilleurs de ses ouvrages sont ses notes sur [illegible] d'Aristote & sur Hermogene. Le P. Niceron a fait l'article de ce savant dans son histoire des hommes illustres. Il ne faut pas le confondre avec Sturmius (Jean), né à Malines, ni avec Sturmius (Jean-Christophle), né dans le duché de Neubourg, tous deux mathématiciens & connus par des ouvrages en ce genre. (*D. J.*)

SLESWICK, ou SLESWICH, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, capitale du duché de même nom, sur le golphe de Slie, à 6 milles d'Allemagne de Kiel, 11 de Gluckstad, 15 de Hambourg, 17 de Lubeck. Elle est grande, mais sans fortifications, & n'ayant d'autre église dans son enceinte que la cathédrale, où l'on voit les tombeaux des anciens ducs de *Slefwick*. Son évêché est suffragant de Lunden. Cette ville a perdu son état florissant, par les malheurs de toute espece qu'elle a éprouvés consécutivement & qu'elle n'a pu éviter à cause de sa situation, qui se trouve sur les frontieres des Danois, des Saxons & des Suédois, peuples qui se sont toujours fait la guerre, & qui tour-à-tour ont pris, pillé, brûlé cette malheureuse ville. *Long.* 45. 2. *latit.* 54. 33. (*D. J.*)

SLESWICK, *duché de*, (*Géog. mod.*) pays de Danemarck, qui est proprement le Jutland méridional. Ce pays a le nord-Jutland pour bornes au septentrion, la mer Baltique à l'orient, le Holstein au midi, & l'Océan au couchant. Sa longueur est de quinze milles germaniques, & sa largeur à-peu-près de dix. Il est arrosé d'un grand nombre de rivieres, qui n'offrent dans sa partie occidentale que prairies & pâturages; sa partie orientale consiste en de grandes plaines, qui abondent en toutes sortes de grains.

Ce duché est une ancienne dépendance du royaume de Danemarck. Il est partagé en plusieurs bailliages tous fort peuplés, & dans lesquels on compte quantité de villages, quelques forteresses, & quatorze villes ou bourgs. *Slefwick* en est la capitale. La noblesse de cette province est divisée en quatre cercles, dont le premier est celui d'Hadersleben: les trois autres sont ceux de Tondern, de Flensbourg & de Gottorp.

C'est dans un village de ce dernier cercle, q[illegible] né *Kunckel* (Jean), célebre chimiste du xvij. si[illegible] mort en Suede en 1702. Il se rendit fameux p[illegible] nouvelles inventions, & particulierement par [illegible] du phosphore d'urine, dont quelques-uns néan[illegible] lui ont disputé la découverte. Les principaux o[illegible] ges qu'il a publiés sont, 1°. sur l'art de faire le [illegible] re; 2°. *observationes de salibus fixis, & volatil[illegible] auro & argento potabili; nec non de colore metal[illegible] mineralium*, &c. Lond. 1678, *in*-8°. Ce dernie[illegible] vrage avoit d'abord paru en allemand à Ham[illegible] en 1676; 3°. plusieurs observations chimiqu[illegible] même auteur ont été répandues dans les *mémoir[illegible] curieux de la nature*. (*D. J.*)

SLEW-BLOEMI, ((*Géog. mod.*) montagnes [illegible] lande, dans la province de Leinster, au Queens-County. Elles donnent la source à trois rivieres, le Barrow, la Shure & la Nure. (*D. J.*)

SLEW-GALEN, (*Géog. mod.*) montagnes d'Irlande, dans la province d'Ulster, au comté de Tyrone. Ce comté est divisé en deux grandes parties par des montagnes qui le traversent dans sa longueur. Ces montagnes ont quelques mines de fer, & donnent la source à diverses petites rivieres, qui coulent vers le lac de Neaugh. (*D. J.*)

SLODADIA, ou SOLDAIA, (*Géog. mod.*) ville sur la côte de la Tartarie-Crimée, entre la ville de Caffa & le cap Jukermen. Cette petite ville est prise pour l'ancienne *Lagyra*. (*D. J.*)

SLOANE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *sloana*, genre de plante dont la fleur est ou monopétale en forme de cloche profondément découpée, ou sans pétales & composée de plusieurs étamines, au milieu desquelles s'éleve un pistil, qui devient dans la suite un fruit rond, membraneux & hérissé de pointes. Ce fruit s'ouvre en quatre parties, & contient des semences oblongues, renfermées dans une loge charnue. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

SLOBODA, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Russien, dans la province de Wiarka, sur la rive droite de la Wiarka, au-dessous de Orlo. (*D. J.*)

SLONIM, (*Géog. mod.*) petite ville du duché de Lithuanie, au palatinat de Novogrodeck, capitale d'un district de même nom, sur la rive gauche de la Sezara. *Long.* 44. 10. *latit.* 52. 40. (*D. J.*)

SLOOTEN, *Géog. mod.*) petite ville des Provinces-Unies, dans la Frise, capitale du Westergoo, sur le lac nommé *Slooter-meer*, à une lieue du Zuiderzée, & à trois de Sneek. Cette ville est marchande, bien peuplée; elle a pour sa défense un fossé rempli d'eau, des remparts & cinq bastions. Son terroir est fertile en froment & en pâturages. *Long.* 23. 7. *lat.* 53. 3. (*D. J.*)

SLUCZK, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, dans le grand duché de Lithuanie, au palatinat de Novogrodeck, capitale du duché de même nom, sur la riviere de *Sluczk*. Elle est toute bâtie en bois, à l'exception de quelque édifices publics & du palais ducal. *Long.* 45. 58. *lat.* 57. 37. (*D. J.*)

SLYE, ou SLIE, ou SLEY, (*Géog. mod.*) riviere de Danemarck, dans le Jutland méridional. C'est proprement un golphe de la mer Baltique, qui entre dans les terres, & qui est beaucoup plus long que large. Il a cinq milles de longueur, depuis son embouchure, jusqu'à Gottorp. On y pêche toute sorte de poissons; mais l'embouchure est fermée par du sable, de la vase & des pierres, ensorte qu'il n'y a pas assez de fonds pour l'entrée des grands vaisseaux. (*D. J.*)

S M

SMALAND, (*Géog. mod.*) ou Gothie méridionale, province de Suede, dans la partie méridionale de la Gothie. Elle est bornée au nord par l'Ostrogothie, au midi par la Schone & par le Bleezing, au levant par la mer Baltique, & au couchant par la Westrogothie. On lui donne environ quarante lieues du levant au couchant, & vingt-cinq à trente du midi au nord, le long de la côte. Elle est partagée en plusieurs territoires, ou en cantons & villes. Calmar en est la capitale. (*D. J.*)

SMALKALDEN, (*Géog. mod.*) les François écrivent *Smalcalde*, ville d'Allemagne, dans le cercle de la haute Saxe, au comté de Henneberg, & comprise dans le cercle de Franconie, à un mille de la Werra, à six au sud-ouest d'Erfurt. C'est la plus considé-

fidérable de la principauté de Henneberg, & elle appartient aujourd'hui au prince de Hesse-Cassel. Cette ville est renommée dans l'histoire par les confédérations que les princes protestans y firent en 1530, 1537 & 1540, pour la défense de leur religion; d'où la guerre qu'entreprirent contr'eux Charles-Quint & son frere Ferdinand, fut appellée la *guerre smalcalique*, dont l'on sait l'événement. *Long.* 28. 47. *latitud.* 51. 9.

Cellarius (Christophle,) l'un des plus savans hommes de son pays, naquit à *Smalkalden* en 1638, & mourut à Hall en Saxe en 1707 à 68. ans. Il a donné un grand nombre d'ouvrages, & a procuré la réimpression de plusieurs auteurs anciens; mais entre ses ouvrages, aucun ne lui a fait plus d'honneur que sa géographie ancienne & moderne, dont on a fait plusieurs éditions. On trouvera le catalogue de ses œuvres, avec des remarques, dans le P. Nicéron, *tom. V. p.* 273. & *suiv.* (*D. J.*)

SMALTE, (*Chimie & Métall.*) nom que l'on donne assez souvent au verre coloré en bleu par le cobalt. *Voyez l'art.* SAFFRE.

SMARAGDO-PRASE, s. f. (*Gramm. & Hist. nat. Lytholog.*) sorte de pierre précieuse, qui tient le milieu entre l'émeraude & la prime d'émeraude. Elle est verte; elle a un peu plus de jaune que l'émeraude; elle est presque opaque, rarement transparente. On la regarde ou comme une fausse émeraude, ou comme une espece de pierre néphrétique.

SMARAGDUS, MONS, (*Géog. anc.*) montagne d'Egypte, située, selon Ptolomée, *l. IV. c.* v. sur la côte du Golfe arabique; c'est peut-être dans cette montagne qu'étoient les mines d'émeraudes dont Héliodore parle si souvent. (*D. J.*)

SMARTA, (*Hist. mod.*) nom d'une secte de prêtres ou bramines de l'Indostan, qui prétendent que les dieux *Vistnou* & *Isuren* ou *Ruddiren*, ne sont qu'une même divinité, adorée sous des emblèmes & des figures différentes. Il y a peu de gens du peuple qui adoptent cette secte, vu que ses principes paroissent fort au-dessus de la capacité du vulgaire.

SMECTIS, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes à la *lard* ou *steatite*. *Voyez* LARD, *pierre de.*

Wallerius dans sa *minéralogie*, donne ce nom à une espece de marne, qu'il nomme *marga fullonum saponacea lamellosa*, ou terre à foulon savonneuse & feuilletée.

SMECTYMNUUS, s. m. (*Hist. d'Angle.*) est un terme qui a été célebre du tems des guerres civiles & durant l'interregne. Il étoit formé des lettres initiales des noms de cinq célebres ministres presbytériens de ce tems-là, qui sont Etienne Marshal, Edmond Calamy, Thomas Yong, Matthieu Mewcomen, & Guillaume Spurstow, qui écrivirent ensemble un livre contre l'épiscopat, en l'année 1641, d'où leur est venu à eux & à leurs adhérens le nom de *smectymnuens*.

SMEGMA, s. m. (*Médec. anc.*) ce mot se trouve si souvent dans les auteurs grecs, qu'il est bon de l'expliquer une fois. Il vient de σμήχειν, *nettoyer* en frottant. C'étoit une espece de composition d'usage en santé & en maladie. On s'en servoit particulierement pour frotter la peau, pour en ôter les démangeaisons, pour ouvrir les pores, pour soulager des douleurs de la goutte, ou pour les prévenir.

La base de cette composition étoit ou des choses adoucissantes, ou des poudres, déterfives, comme de la farine de fêves, des semences de melon, de la corne de cerf, de l'antimoine, des os de seche, des coquillages, du soufre, & des sels de différentes sortes. On prenoit aussi quelquefois de la staphisaigre, de l'ellébore, de la centaurée, du poivre, du nard, du cardamome; on prenoit encore des gommes & des résines, comme du mastic, de l'encens, &c. On brûloit quelques-unes de ces matieres avant que de les pulvériser, & on en formoit, par le mélange de quelques sucs, des masses qu'on séchoit, & qu'on mettoit derechef en poudre, lorsqu'on vouloit en faire usage.

Ces poudres s'emploïoient ou seules, ou incorporées avec du miel, du vin, de l'huile, de la crême d'orge, & l'on en faisoit une composition de la consistance d'un cataplasme, dont on s'oignoit le corps en tout ou en partie. L'on y ajoutoit quelquefois du savon, & l'on en formoit des especes de savonettes; ainsi le *smegma* tiroit ses différentes vertus de la diversité des drogues qui le composoient. (*D. J.*)

SMEIOWITSCH, s. m. (*Hist. nat. Méd.*) c'est le nom qu'on donne à une maladie qui se fait quelquefois sentir en Russie & en Sibérie. Ceux qui en sont attaqués sentent une douleur très-vive, accompagnée de chaleur à un doigt, & il s'y forme un abscès qui devient très-difficile à guérir. Voici le remede que les Tartares y appliquent. On prend une once de graisse de porc; une livre de résine de sapin, de verd-de-gris & de vitriol de cuivre deux gros; une demi-once d'alun, & deux scrupules de mercure sublimé; on met ce mélange sur le doigt, quand même l'abscès ne seroit point encore formé, vû que cela contribue à le mûrir. On prétend que ce remede guérit en peu de jours. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*. Ce mal ressemble beaucoup à celui que nous connoissons sous le nom de *mal d'avanture*.

SMENUS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèse, dans la Laconie. Ce fleuve a son embouchure, dit Pausanias, *l. III. c. xxiv.* à la gauche d'un promontoire fort élevé, sur lequel il y a un temple de Diane, surnommé *Dictynea*, en l'honneur de laquelle il se célebre un jour de fête tous les ans. Je ne connois point de fleuve, poursuit Pausanias, dont les eaux soient plus douces, ni meilleures à boire. Il a sa source dans la montagne de Taïgete, & passe à cinq stades de la ville. C'est le fleuve Sménéos de Diodore de Sicile. (*D. J.*)

SMIHEL, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans le Budziac, ou la Besserabie, sur la bouche la plus septentrionale du Danube, environ à quatre milles au-dessus de Kilia-Nova, qui est vraissemblablement Tomes.

SMILAX, s. m. (*Botan.*) entre les six especes de *smilax* établies par Tournefort, nous décrirons la premiere, qu'il appelle *smilax aspera, fructu rubente*, *I. R. H. p.* 654. on la nomme en françois *liseron épineux*. Elle pousse plusieurs tiges longues, dures, cannelées, sarmenteuses, rameuses, pliantes, garnies d'épines & de mains ou vrilles, par le moyen desquelles elles s'attachent & s'entortillent autour des arbrisseaux voisins. Ses feuilles naissent seules par intervalles, amples, semblables à celles du *tamnus*, mais plus épaisses, fermes, nerveuses, armées d'épines, tant sur les bords que sur le dos, marquetés assez souvent de taches blanches.

Ses fleurs naissent par grappes aux sommités des rameaux, petites, blanches, odorantes, composées chacune de six pétales, disposées en étoile, avec autant d'étamines à sommet oblong. Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des fruits ronds comme des raisins, mollets & rouges dans leur maturité, qui contiennent deux ou trois semences rondes, lisses, douces au toucher, d'une couleur rouge brune endehors, blanches en-dedans, d'un goût fade & désagréable. Sa racine est serpentante, grosse comme le doigt, noueuse, fibreuse, blanchâtre & vivace.

Cette plante croît aux lieux incultes, le long des haies, au bord des chemins, & sur les montagnes, en Provence, en Languedoc, & autres pays chauds; on la cultive aussi dans les jardins; elle fleurit au printems, & son fruit mûrit en Juillet. Ses racines s'emploient en médecine pour dessécher & exciter la sueur. (*D. J.*)

SMILLE, s. f. *terme de Maçonnerie*, c'est un marteau qui sert à piquer le moëllon ou le grais; on appelle moëllon *smillé* ou *esmillé*, quand il est piqué avec la *smille*.

SMINTHE, (*Géog. anc.*) *Smintha*, ville de l'Asie mineure, dans la Troade, selon Etienne le géographe, Eustathe, & Q. Calaber. Elle donnoit son nom à une montagne voisine, appellée *Sminthium nemus*. Cette ville, qui est nommée *Sminthium* par Strabon, *l. X. p.* 473. étoit voisine d'Hamaxitia, & se trouvoit déserte du tems de ce géographe, qui nous apprend qu'il y avoit divers lieux appellés *Sminthe*; savoir, deux près d'Hamaxite, hors du temple d'Apollon sminthien, d'autres dans le territoire de Larisse, dans l'île de Rhodes, & en plusieurs autres endroits. *Smintha* fut une ville sur la côte de l'Hellespont. Elle devoit sa fondation à une colonie de Crétois, & elle avoit un temple où Apollon rendoit des oracles. Homere parle de *Sminthe* dans le premier livre de l'Iliade:

[illegible]

(*D. J.*)

SMINTHIEN *ou* SMINTHIÉ, adj. (*My* [illegible] eſt une épithete qu'on donne à Apollon, qu[illegible] grec σμινθος, qui ſignifie un *rat*.

On donne deux origines à ce nom: on di[illegible] qu'il y avoit dans la ville de Chriſe en Miſi[illegible] tre d'Apollon, appellé *Criſis*, contre lequ[illegible] étant irrité par la négligence avec laquell[illegible] pliſſoit ſon miniſtere, envoya une grande qu[illegible] rats pour ravager ſes terres. Mais Criſis [illegible] appaiſé ce dieu, Apollon vint lui-même à ſon ſecours, & détruiſit tous les rats à coups de fleches: en mémoire de cet événement Criſis bâtit un temple à ſon libérateur, ſous le nom d'Apollon *ſminthien*, & ce temple devint célebre par un oracle.

Clément Alexandrin raconte à ce ſujet une autre hiſtoire dans ſon *exhortation aux Grecs*. Les Crétois, dit-il, ayant deſſein d'établir une colonie, conſulterent l'oracle d'Apollon, pour ſavoir en quel lieu ils ſe fixeroient. La réponſe fut, qu'ils devoient choiſir l'endroit où les enfans de la terre s'oppoſeroient à leur paſſage. Quand ils furent arrivés dans l'Helleſpont, les rats rongerent pendant la nuit toutes les cordes de leurs arcs; ce qu'ils prirent pour un accompliſſement de l'oracle, & bâtirent dans ce lieu une ville qu'ils appellerent *Sminthe*, un temple à Apollon *ſmintheus*, & tinrent pour ſacrés tous les rats des environs de ce temple.

SMOLENSKO, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, capitale du duché de même nom, ſur la rive droite de Nieper, ſur les confins de la Moſcovie, à 78 lieues au ſud-oueſt de Moſcou. Elle eſt grande & fortifiée d'un bon château, qu'on voit ſur une montagne. Son évêché eſt ſuffragant de Gneſne. Cette ville a été ſouvent le théâtre de la guerre. Elle appartenoit d'abord aux grands ducs de Ruſſie, fut enſuite conquiſe par le grand duc de Lithuanie, au commencement du xv. ſiecle, & repriſe, cent ans après, par ſes anciens maîtres. Sigiſmond III. roi de Pologne, s'en empara en 1611. Le czar Alexis, pere de Pierre le grand, la recouvra en 1654. Les Polonois lui céderent toutes leurs prétentions ſur cette place, en 1687, & depuis lors, elle a toujours fait partie de l'empire de Ruſſie. *Long.* 50. 38. *latit.* 54. 53. (*D. J.*)

SMOLENSKO, *duché de*, (*Géog. mod.*) duché de l'empire de Ruſſie, borné au nord par la principauté de [illegible]a, au midi par une partie de la Séverie, au levant par le duché de Moſcou, & au couchant par les palatinats de Mſcislaw & de Witepsk. Le duché de *Smolensko* fait une partie de l'ancienne Sarmatie européenne; il compoſoit avec le duché de Moſcovie la Ruſſie blanche proprement dite. Sa capitale porte le même nom de *Smolensko*. (*D. J.*)

SMYRNE, (*Géog. anc. & Médailles.*) ville célebre de l'Ionie, à 150 ſtades au midi du fleuve Hermus, au fond d'un grand golfe, avec un port ſpacieux qui ſubſiſte encore le même. Elle fut fondée 1114 ans avant J. C. 168 ans après la priſe de Troie. Strabon l'a décrite avec ſoin, telle qu'elle étoit de ſon tems: voici comme il en parle.

" Lorſque les Lydiens eurent détruit *Smyrne*, la campagne d'alentour n'étoit peuplée que de villages pendant quatre cens ans ou environ. Antigonus la rebâtit, & Lyſimachus après lui; c'eſt aujourd'hui une des plus belles villes d'Aſie. Une partie eſt bâtie ſur la montagne; mais la plus grande partie eſt dans une plaine, ſur le port, vis-à-vis du temple de la mere des dieux & du gymnaſe ou de l'école. Les rues ſont les plus belles du monde, coupées en angles droits, & pavées de pierre. Il y a de grands portiques carrés au plus haut & au plus bas de la ville, avec une bibliotheque & un homérion qui eſt un portique carré avec un temple où eſt la ſtatue d'Homere: car ceux de *Smyrne* ſont fort jaloux de ce qu'Homere a pris naiſſance parmi eux, & ils ont un médaillon de cuivre qu'ils appellent *homérion* de ſon nom. La riviere de Melès coule le long des murailles. Entre les autres commodités de la ville, il y a un port qui ſe ferme quand on veut.

On voit par ce paſſage de Strabon, que les Lydiens avoient détruit une ville encore plus ancienne que celle qu'il décrit; & c'eſt de celle dont parle Hérodote, lorſqu'il aſſure que Gigès roi de Lydie déclara la guerre aux Smyrnéens, & qu'Halyates ſon petit-fils s'en empara. Elle fut enſuite maltraitée par les Ioniens, ſurpriſe par ceux de Colophon, enfin rendue à ſes propres citoyens, mais démembrée de l'Éolide ſous l'empire des Romains.

La *Smyrne* de Strabon étoit vraiſſemblablement [illegible]ne montagne au ſud de la nouvelle & au couc[illegible] [illegible]e la haute fortereſſe; car on y voit pluſieurs [illegible] [illegible]eaux de pierre, outre un grand bâtiment démol[illegible] [illegible]timent peut avoir été le temple de Cybele, la gr[illegible] [illegible]ere des dieux. Pour ce qui eſt de l'homérion, [illegible] [illegible]ourroit croire qu'on l'a appellé le *temple de Ja*[illegible] [illegible]ut-être à cauſe de quelque reſſemblance avec c[illegible] de Rome, car il n'eſt pas fort éloigné de la riv[illegible] que l'on ſuppoſe avoir été celle de Melès. C'eſt un petit portique ou bâtiment carré de pierre, d'environ trois braſſes de long & de large, avec deux portes oppoſées l'une à l'autre, l'une au nord & l'autre au ſud, avec une grande niche en-dedans contre la muraille orientale, où pouvoit être l'effigie d'Homere, quoiqu'il y en ait qui aſſurent que c'étoit un temple de Janus.

On ne peut guere conjecturer où étoit le *gymnaſium*, non-plus que les beaux portiques qui ornoient cette place. Le port qu'on ouvroit & que l'on fermoit quand on vouloit, pouvoit être cette petite place carrée ſous la citadelle, qui ſert à préſent de havre aux galeres & aux autres petits vaiſſeaux. Mais le théâtre & le cirque ne ſont pas des moindres reſtes des antiquités de cette ville, quoique Strabon n'en parle point, apparemment parce qu'ils n'exiſtoient pas encore de ſon tems.

Le théâtre étoit ſur le penchant d'une montagne, au nord de la citadelle, & bâti de marbre blanc. On l'a détruit dans le ſiecle paſſé pour faire un kan nouveau, & un bazar qui eſt voûté de pierres de taille, & long de quatre cens pas. On a trouvé dans les fondemens un pot de medailles qui ſont toutes de l'empereur Gallien, de ſa famille, & des tyrans qui régnoient en même tems que lui; ce qui feroit conjecturer que cet empereur avoit fait bâtir ce ſuperbe édifice, ou que du-moins il avoit été bâti de ſon tems. Il y en a pourtant qui aſſurent qu'il fut bâti du tems de l'empereur Claude. Ils ſe fondent ſur ce qu'on a trouvé dans la ſcene de ce théâtre une baſe de ſtatue qui n'avoit que le mot de *Claudius*. Ce n'eſt pas-là néanmoins une preuve ſuffiſante, parce qu'il eſt aſſez ordinaire de trouver dans les fondemens des anciens bâtimens les médailles des fondateurs ou des empereurs contemporains.

Le cirque étoit creuſé profondément dans la montagne qui eſt au couchant de la citadelle. Il eſt ſi bien détruit, qu'il n'en reſte, pour ainſi dire, que le moule: on en a emporté tous les marbres, mais le creux a retenu ſon ancienne figure. C'eſt une eſpece de vallée de 465 piés de long, ſur 120 de largeur, dont le haut eſt terminé en demi-cercle & le bas eſt ouvert en quarré. Cet endroit préſentement eſt fort agréable par ſa pelouſe, car les eaux n'y croupiſſent point. Il ne faut pas juger de la véritable grandeur du cirque ou du ſtade, par les meſures que nous avons rapportées; on ſait que ces ſortes de lieux n'avoient ordinairement que 125 pas de long, & qu'on les appelloit *diaules*, quand ils avoient le double d'étendue comme celui-ci. On découvre de cette colline toute la campagne de *Smyrne* qui eſt parfaitement belle, & dont les vins étoient eſtimés du tems de Strabon & d'Athénée.

On voit dans ce même endroit quantité d'anciens fondemens, mais on ne ſait point ce que c'étoit. Les inſcriptions qu'on y trouve, & qui concernent toutes la ville de *Smyrne*, ſont en aſſez grand nombre; quoique la plûpart ne ſoient que des fragmens où on lit le nom des empereurs Tibere, Claude & Neron. Strabon donne à pluſieurs princes le titre de *reſtaurateurs* de *Smyrne*; & le fragment d'une de ces inſcriptions attribue la même gloire à l'empereur Adrien en ces termes: ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ. ΑΔΡΙΑΝΩΙ. ΟΛΥΜΠΙΩΙ ΣΩΤΗΡΙ ΚΑΙ ΚΤΙΣΤΗΙ, c'eſt-à-dire: „ A l'empereur „ Adrien, olympien, ſauveur, & fondateur. „

Spon a tranſcrit une grande inſcription tirée du même lieu; c'eſt une lettre des empereurs Severe, Antonin & Caracalla à ceux de *Smyrne*; en voici la traduction: „ Les très-divins empereurs Severe & „ Antonin, à ceux de *Smyrne*. Si Claudius Rufinus „ votre citoyen, lequel à cauſe de ſon application „ aux études & à l'art d'orateur, eſt diſpenſé des „ charges publiques ſelon les divines conſtitutions „ établies par nos ancêtres, eſt néanmoins obligé par „ une néceſſité indiſpenſable, & à votre réquiſition, „ d'accepter l'emploi de gouverneur, faites en ſorte „ qu'il ne ſoit pas troublé par d'autres occupations, „ comme il eſt juſte; car ce ſeroit une choſe indi-

„ gne

,, gne *de lui* que l'affection qu'il vous porte, lui de-
,, vînt onéreuses puisque c'est vous-mêmes qui avez
,, demandé cette grace pour lui. Bien vous soit.
,, Les députés ont été Aurélius, Antonius & Ælius
,, Spératus.

On a donné dans les mémoires de Littérature, *tome IV. pag.* 65. une inscription greque envoyée de *Smyrne*, avec des *remarques* par M. Kuster. Cette inscription traduite en françois, porte:

Hermogène fils de Charimede, qui a écrit de la Médecine, est mort âgé de soixante & dix-sept ans, & ayant laissé autant de traités.

De Médecine, soixante-douze.

De livres historiques, savoir, de la ville de *Smyrne*, deux.

De la sagesse d'Homere un, de sa patrie un.

De l'origine des villes d'Asie deux, de ces villes de l'Europe quatre, de celles des îles un.

De la mesure de l'Asie par stades un, & de celles de l'Europe un.

Des stratagèmes deux.

Un catalogue des Ioniens, & la succession des magistrats de *Smyrne* selon l'ordre des tems.

Si tous ces ouvrages ne s'étoient pas perdus, nous aurions plus de connoissance que nous n'avons de la ville de *Smyrne*, car cet Hermogène médecin en étoit sans doute natif.

Nous observerons en passant, que cette inscription en son honneur écrit Ζμύρνη par un z, & Ζμυρναίων, au lieu Σμυρναίων. Il ne faut pas s'imaginer que ce soit une faute du graveur; au contraire le nom de *Smyrne* s'écrivoit anciennement aussi bien par un *Z* que par un Σ, quoique plus souvent par un Σ: Lucien nous apprend cela dans son traité qui a pour titre *jugement des voyelles*. Dans ce traité, la lettre Σ par une prosopopée, dit que souffrant assez patiemment le tort que les autres lettres *lui* faisoient, elle ne s'étoit jamais plaint de la lettre *Z qui lui avoit ôté* les mots de *Smarugde* & de *Smyrne*. Outre cela, il y a des médailles anciennes *où* au lieu de Σμυρναίων, il se trouve Ζμυρναίων par un *Z*; *M.* de Boze en avoit deux dans son cabinet. On trouve *Zmyrnaeorum* au lieu de *Smyrnaeorum*, dans une ancienne inscription latine citée par Gruter.

Les marbres d'Oxford nous offrent aussi des inscriptions curieuses de *Smyrne*; mais les médailles frappées dans cette ville, la font mieux connoître. Plusieurs de ces médailles nous apprennent qu'elle avoit un Prytanée, car elles font mention de ses Prytanes.

La place du château de *Smyrne* moderne étoit occupée dans le tems de la belle Grece par une citadelle sous la protection de Jupiter éthérée, ou qui présidoit aux lieux élevés. Pausanias assure que le sommet de la montagne de *Smyrne* appellé *Coryphe*, avoit donné le nom de *coryphéen* à Jupiter qui y avoit un temple. Il y a un beau médaillon où ce dieu éthérée est représenté aussi-bien que sur une médaille de Vespasien, où le même dieu assis tient de la main droite une victoire, & une haste de la main gauche.

M. de Boze a publié dans les mémoires de Littérature *tom. XVII. in-4°.* des *réflexions* savantes sur une médaille antique frappée par les habitans de la ville de *Smyrne* en l'honneur de Sabinie Tranquillina, femme de Gordien Pie. On voit d'un côté sur cette médaille le buste d'une princesse, représentée sous la figure & avec les attributs de Céres, tenant d'une main des épis, & de l'autre une corne d'abondance: on lit autour de ce portrait, CΜΥΡΝΑΙΩΝ. ΠΡΩΤΩΝ. ACIAC.

Au revers est une femme de-bout, le pié droit appuyé contre une proue de vaisseau, la tête couronnée de tours, & les cheveux noués & soutenus par derriere avec une espece de ruban: son habillement relevé & plissé à la maniere de nos anciennes cottes-d'armes, finit de même au-dessus du genou: elle tient de la main droite une patere, & de la gauche cette sorte de bouclier contourné, qui étoit particulier aux amazones & qu'on nommoit *pelta*. On remarque au-dessous un bout de draperie ou une espece de petite serviette, qui aidoit sans doute à tenir le bouclier plus ferme, & qui pouvoit encore servir à d'autres usages.

A ces différens symboles, il est aisé de reconnoître l'amazone à qui les habitans de *Smyrne* rapportoient le nom, l'origine & la fondation de leur ville. La couronne de tours auroit peut-être suffi pour l'indiquer, mais ils ont été bien aises d'exprimer encore par la patere que les cérémonies religieuses, les sacrifices sur-tout qu'on avoit coutume de faire en ces sortes d'occasions, n'avoient pas été oubliés, & quant à la proue de vaisseau qui est l'attribut ordinaire des villes maritimes, on sait que *Smyrne* a toujours passé pour un des meilleurs ports de l'Archipel.

Autour de ce type ingénieux regne une inscription dont la plûpart des mots sont abrégés; elle doit être lue ainsi, ΕΠΙ Cτρατηγοῦ Μαρχου ΑΥΡηλιου ΤΕΡΤΙΟΥ ACIΑΡΧΟΥ; & les deux légendes réunies disent que la médaille ou monnoie dont il s'agit a été frappée par les *Smyrnéens* qui sont les premiers de l'Asie, sous la préture de Marcus Aurélius Tertius, Asiarque.

Quand les villes de la Grece & de l'Asie mineure passerent sous la domination des Romains, elles furent, ce semble, encore plus jalouses qu'auparavant des titres d'honneur dont elles jouissoient, & plus attentives à se maintenir dans les droits qu'elles croyoient avoir insensiblement acquis les unes sur les autres. Les historiens ont négligé ce détail, mais les monumens antiques nous en ont conservé des preuves sensibles: telle est entr'autres celle qui se tire du titre de *premiere ville de l'Asie* que *Smyrne* se donne sur la médaille dont on vient de parler: il y en a plusieurs autres qui la confirment. Les Smyrnéens, dit Tacite, se vantoient d'être les premiers de tous les peuples d'Asie, qui avoient dressé dans leur ville un temple à Rome dans le même tems qu'il y avoit de puissans rois en Asie, qui ne connoissoient pas encore la valeur des Romains.

Trois villes célebres, Pergame, Ephese & *Smyrne*, se disputerent vivement cette primatie de l'Asie sous l'empire des deux premiers Antonins. Jusque-là elles avoient vécu dans une parfaite intelligence: il y avoit même entr'elles une association particuliere, qui mettoit en commun pour les habitans de chacune le droit de bourgeoisie, l'usage des temples, le culte des divinités, les sacrifices, les *fêtes* & les jeux; & cette association marquée sur la plûpart de leurs médailles y est exprimée en ces termes: ΕΦΕΣΙΩΝ ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Une malheureuse idée de préséance les divisa bientôt. Pergame abandonna la premiere ses prétentions pour le bien de la paix, mais rien ne put détacher *Smyrne* du titre de *premiere de l'Asie*, car immédiatement après la mort de Marc Aurele elle fit frapper, en l'honneur de Commode, une médaille où on lit, comme sur les précédentes: ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΠΡΩΤΩΝ. ΑΣΙΑΣ.

L'ambition ou la diligence des Smyrnéens ne porta pas grand préjudice aux habitans d'Ephese, qui selon toutes les apparences favorisés par Septime Severe, frapperent deux médailles en son honneur l'une avec la légende ordinaire, ΕΦΕΣΙΩΝ ΠΡΩΤΩΝ ΑΣΙΑΣ; l'autre avec cette inscription détournée, ΖΕΥΣ ΕΦΕΣΙΟΣ ΠΡΩΤΟΣ ΑΣΙΑΣ, ,, le premier Jupiter des Ephésiens ,, est le premier de l'Asie ,,.

Smyrne voulant encherir sur les expressions d'Ephese, fit frapper en l'honneur de Caracalla un médaillon, où elle ajouta au mot ΠΡΩΤΣ ACIAC ceux de ΚΑΛΛΕΙ ΚΑΙ. ΜΕΓΕΘΕΙ, pour marquer qu'elle étoit la premiere & la plus considérable ville de l'Asie par sa grandeur & par sa beauté: cependant ces termes affectés, loin de lui donner un nouvel avantage, furent regardés comme une restriction favorable aux Ephésiens, qui ne trouverent rien de plus précis pour assurer leur victoire que l'inscription qu'ils mirent au revers d'une médaille de Macrin, ΕΦΕΣΙΩΝ ΜΟΝΩΝ ΠΡΩΤΩΝ. ΑΣΙΑΣ, ,, des Ephésiens qui sont les seuls ,, premiers de l'Asie ,,.

En même tems que *Smyrne* disputoit de rang avec Ephese, ses médailles nous apprennent qu'elle étoit liée de confédération avec plusieurs autres villes, comme avec Thyatire, Apollinaris & Hiérapolis. L'association avec cette derniere ville semble même avoir été solemnisée par quelques jeux, car on a des médailles où cette confédération, ὁμόνοια, est représentée par deux urnes remplies de branches de palmier.

Il y a des médailles de *Smyrne* qui nous apprennent d'autres particularités. Telles sont les médailles qu'elle a frappées des empereurs Tite & Domitien, avec une figure [illegible] sur le revers qui porte un rameau dans la main droite, une corne d'abondance dans la gauche; l'eau qui en tombe représente la riviere d'Hermus. On y lit les mots suivans: ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ [illegible], c'est-à-dire ,, Hermus ,, des habitans de *Smyrne* dans l'Ionie ,,: on ne peut recueillir que ceux de *Smyrne* tiroient tribut de la

rivie-

riviere d'Hermus, & qu'elle étoit annexée à l'Ionie.

Mais pour dire quelque chose de plus à la gloire de *Smyrne*, elle fut faite néocore sous Tibere avec beaucoup de distinction; & les plus fameuses villes d'Asie ayant demandé la permission à cet empereur de lui dédier un temple, *Smyrne* fut préférée. Elle devint néocore des Césars, au-lieu qu'Ephese ne l'étoit encore que de Diane; & dans ce tems-là les empereurs étoient bien plus craints, & par conséquent plus honorés que les déesses. *Smyrne* fut déclarée néocore pour la seconde fois sous Adrien, comme le marquent les marbres d'Oxford; enfin elle eut encore le même honneur lorsqu'elle prit le titre de *premiere ville d'Asie* sous Caracalla, titre qu'elle conserva sous Julia Mœsa, sous Alexandre Sévere, sous Julia Memmœa, sous Gordien Pie, sous Otacilla, sous Gallien & sous Salonine.

Spon cite une médaille de cette ville qui présente le frontispice d'un temple, une divinité debout entre des colonnes, & cette légende autour, ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ... Γ... ΝΕΩΚΟΡΩΝ, c'est-à-dire, *le sénat de Smyrne trois fois néocore*. Il semble que cette médaille suppose une divinité protectrice du sénat, lequel ils appelloient *saint*, comme il paroît par le titre d'une inscription de cette ville qui dit: „ A la „ bonne fortune, à l'illustre métropolitaine, néocore „ pour la troisieme fois de l'empereur, conformé„ment au jugement du saint sénat de *Smyrne* „.

Au défaut des médailles, l'histoire nous instruit des diverses révolutions de cette ville. Dès que les Romains en furent les maîtres, ils la regarderent comme étant la plus belle porte d'Asie, & en traiterent toujours les citoyens fort humainement; ceux-ci, pour n'être pas exposés aux armes des Romains, les ont beaucoup ménagés & leur ont été fideles. Ils se mirent sous leur protection pendant la guerre d'Antiochus; il n'y a que Crassus proconsul romain qui fut malheureux auprès de cette ville. Non-seulement il fut battu par Aristonicus, mais pris & mis à mort: sa tête fut présentée à son ennemi, & son corps enséveli à *Smyrne*. Porpenna vengea bientôt les Romains, & fit captif Aristonicus. Dans les guerres de César & de Pompée, *Smyrne* se déclara pour ce dernier, & lui fournit des vaisseaux. Après la mort de César, *Smyrne*, qui penchoit du côté des conjurés, refusa l'entrée à Dolabella, & reçut le consul Trebonius l'un des principaux auteurs de la mort du dictateur: mais Dolabella l'amusa si à-propos, qu'étant entré la nuit dans la ville, il s'en saisit, & le fit martyriser pendant deux jours. Dolabella cependant ne put pas conserver la place, Cassius & Brutus s'y assemblerent pour y prendre leurs mesures.

On oublia tout le passé quand Auguste fut paisible possesseur de l'empire. Tibere honora *Smyrne* de sa bienveillance, & régla les droits d'asyle de la ville. M. Aurele la fit rebâtir après un grand tremblement de terre. Les empereurs grecs qui l'ont possédée après les Romains la perdirent sous Alexis Comnène; les Musulmans en chasserent les Latins & les chevaliers de Rhodes à diverses reprises. Enfin Mahomet I. en fit démolir les murailles. Depuis ce tems-là, les Turcs sont restés paisibles possesseurs de *Smyrne*, où ils ont bâti pour sa défense une espece de château à gauche, en entrant dans le port des galeres, qui est l'ancien port de la ville. Des sept églises de l'apocalypse, c'est la seule qui subsiste avec honneur; Sardes si renommée par les guerres des Perses & des Grecs; Pergame, capitale d'un beau royaume; Ephese qui se glorifioit avec raison d'être la métropole de l'Asie mineure; ces trois célebres villes ne sont plus, ou sont de petites bourgades bâties de boue & de vieux marbre; Thyatire, Philadelphie, Laodicée ne sont connues que par quelques restes d'inscriptions où leur nom se trouve; mais la bonté du port de *Smyrne*, si nécessaire pour le commerce, l'a conservée riche & brillante, & l'a fait rebâtir plusieurs fois après avoir été renversée par des tremblemens de terre. *Voyez donc* SMYRNE, (*Géog. mod.*)

C'est à cette ville que fut injustement exilé & que mourut Publius Rutilius Rufus, après avoir été consul l'an 648. Cicéron, Tite-Live, Velleius Paterculus, Saluste, Tacite & Séneque ont fait l'éloge de son courage & de son intégrité. On rapporte qu'un de ses amis voyant qu'il s'opposoit à une chose injuste qu'il venoit de proposer dans le sénat, lui dit: „ Qu'ai-je affaire de votre amitié, si vous contre„carrez mes projets? Et moi, lui répondit Rutilius, qu'ai-je affaire de la vôtre, si elle a pour but „ de me soustraire à l'équité „?

Bion, charmant poëte bucolique, surnommé *smyrnéen*, σμυρναῖος, du lieu de sa naissance, [illegible] en même tems que Ptolomée Philadelphe [illegible] regne s'est étendu depuis la quatrieme [illegible] cxxiij. olympiade jusqu'à la seconde année [illegible] Il passa une partie de sa vie en Sicile [illegible] empoisonné, au rapport de Moschus son disciple & son admirateur. Leurs ouvrages ont été imprimés ensemble plusieurs fois, & entr'autres à Cambridge en 1652 & 1661, *in*-8°. mais la plus agréable édition est celle de Paris en 1686, accompagnée de la vie de Bion, d'une traduction en vers françois, & d'excellentes remarques par M. de Longepierre; cette édition est devenue rare, & mériteroit fort d'être réimprimée.

Les auteurs qui donnent *Smyrne* pour la patrie de *Mimnerme*, autre aimable poëte-musicien, ont assûrément bien raison. Mimnerme chante le combat des Smyrnéens contre Gigès roi de Lydie, ce sont les hauts faits de ses compatriotes qu'il célebre avec affection. Il étoit antérieur à Hipponax, & vivoit du tems de Solon. Il fut l'inventeur du vers pentametre, s'il en faut croire le poëte Hermésianax cité par Athénée. Il se distingua sur-tout par la beauté de ses élégies, dont il ne nous reste que quelques fragmens. Il pensoit & écrivoit avec beaucoup de naturel, d'amenité & de tendresse. Son style étoit abondant, aisé & fleuri. J'ai remarqué à sa gloire en parlant de l'élégie, qu'Horace le met au-dessus de Callimaque; il avoit plus de grace, plus d'abondance & plus de poésie.

Il fit un poëme en vers élégiaques, cité par Strabon, sous le titre de *Nanno* sa maîtresse; & ce poëme devoit être un des plus agréables de l'antiquité, s'il est vrai qu'en matiere d'amour les vers surpassoient la poésie d'Homere; c'est du-moins le jugement qu'en portoit Properce, car il dit, *l. I. eleg. ix. Plus in amore valet Mimnermi versus Homero*. Horace n'en parle pas autrement; il cite Mimnerme, & non pas Homere, pour l'art de peindre la séduisante passion de l'amour: si, comme Mimnerme l'a chanté, dit-il, l'amour & les jeux font tout l'agrément de la vie, passons nos jours dans l'amour & dans les jeux.

Si, Mimnermus uti censet, sine amore jocisque
Nil est jucundum, vivas in amore jocisque.

Epist. VI. l. I. vers. 65.

Nous connoissons les vers de Mimnerme qu'Horace avoit en vûe; Stobée, *tit. 63. p. 243.* nous les a conservés dans ses extraits. Il faut en donner ici la belle version latine de Grotius, & la traduction libre de cette jolie piece en vers françois par un de nos poëtes.

Vita quid est, quid dulce, nisi juvet aurea Cypris?
Tunc peream, Veneris cum mihi cura perit.
Flos celer ætatis sexu donatus utrique,
Lectus, amatorum munera, tectus amor.
Omnia diffugiunt mox cum venit atra senectus,
Quæ facit & pulchros turpibus esse pares.
Torpida sollicitæ lacerant præcordia curæ:
Lumina nec solis, nec juvat alma dies,
Invisum pueris, inhonoratumque puellis.
Tam dedit, heu, senio tristia fata Deus.

Que seroit sans l'amour le plaisir & la vie?
Puisse-t-elle m'être ravie,
Quand je perdrai le goût du mystere amoureux,
Des faveurs, des lieux faits pour les amans heureux.
Cueillons la fleur de l'âge, elle est bientôt passée:
Le sexe n'y fait rien; la vieillesse glacée
Vient avec la laideur confondre la beauté.
L'homme alors est en proie aux soins, à la tristesse;
Haï des jeunes cœurs, des belles maltraité.
Du soleil à regret il souffre la clarté.
Voilà le sort de la vieillesse.

Le plus grand de tous les poëtes du monde naquit, du-moins à ce que je crois, sur les bords du Mélès, qui baignoit les murs de *Smyrne*; & comme on ne connoissoit pas son pere, il porta le nom de ce ruis-

ruisseau, & fut appellé *Mélésigene*. Une belle avanturiere, nommée *Critheïde*, chassée de la ville de Cumes, par la honte de se voir enceinte, se trouvant sans logement, y vint faire ses couches. Son enfant perdit la vue dans la suite, & fut nommé *Homere* c'est-à-dire l'*aveugle*.

Jamais fille d'esprit, & surtout fille d'esprit qui devient sage, après avoir eu des foiblesses, n'a manqué de mari: Critheïde l'éprouva; car, selon l'auteur de la vie d'Homere, attribuée à Hérodote, Phémius, qui enseigna la grammaire & la musique à *Smyrne*, n'épousa Critheïde qu'après le malheur de cette fille, & la naissance d'Homere. Il conçut d'elle si bonne opinion, la voyant dans son voisinage uniquement occupée du soin de gagner sa vie à filer des laines, qu'il la prit chez lui, pour l'employer à filer celles dont ses écoliers avoient coutume de payer ses leçons. Charmé des bonnes mœurs, de l'intelligence, & peut-être de la figure de cette fille, il en fit sa femme, adopta son enfant, & donna tous ses soins à son éducation. Aussi Phémius est fort célebre dans l'Odyssée; il y est parlé de lui en trois endroits, *l. I. v.* 154. *l. XVII. v.* 263. *l. XXII. v.* 331. & il y passe pour un chantre inspiré des dieux. C'est lui qui par le chant de ses poésies mises en musique, & accompagnées des sons de sa lyre, égaye ces festins, où les poursuivans de Pénélope emploient les journées entieres.

Non-seulement les Smyrnéens, glorieux de la naissance d'Homere, montroient à tout le monde la grote où leur compatriote composoit ses poemes; après sa mort ils lui firent dresser une statue & un temple; & pour comble d'honneur, ils frapperent des médailles en son nom. Amastris & Nicée, alliés de *Smyrne*, en firent de même, l'une à la tête de Marc-Aurele, & l'autre à celle de Commode.

Pausanias appelle le Mélès un *beau fleuve*; il est devenu bien chétif depuis le tems de cet illustre écrivain; c'est aujourd'hui un petit ruisseau, qui peut à peine faire moudre deux moulins; mais il n'en est pas moins le plus noble ruisseau du monde dans la république de lettres. Aussi n'a-t-il pas été oublié sur les médailles, d'autant mieux que c'étoit à sa source qu'Homere ébauchoit dans une caverne les poésies qui devoient un jour l'immortaliser. Le Mélès est représenté sur une médaille de Sabine, sous la figure d'un vieillard appuyé de la main gauche sur une urne, tenant de la droite une corne d'abondance. Il est aussi représenté sur une médaille de Néron, avec la simple légende de la ville, de même que sur celles de Titus & de Domitien.

A un mille ou environ, au-delà du Mélès, sur le chemin de Magnésie à gauche, au milieu d'un champ, on montre encore les ruines d'un bâtiment que l'on appelle *le temple de Janus*, & que M. Spon soupçonnoit être celui d'Homere; mais depuis le départ de ce voyageur, on l'a détruit, & tout ce quartier est rempli de beaux marbres antiques. A quelques pas de là, coule une source admirable, qui fait moudre continuellement sept meules dans le même moulin. Quel dommage, dit Tournefort, que la mere d'Homere ne vint pas accoucher auprès d'une si belle fontaine? On y voit les débris d'un grand édifice de marbre, nommé *les bains de Diane*: ces débris sont encore magnifiques, mais il n'y a point d'inscription.

Autrefois les poëtes de la Grece avoient l'honneur de vivre familierement avec les rois. Eurypide fut recherché par Archélaüs; & même avant Eurypide, Anacréon avoit vécu avec Polycrate, tyran de Samos; Eschyle & Simonide avoient été bien reçus de Hiéron, tyran de Syracuse. Philoxene eut en son tems l'accueil du jeune Denys; & Antagoras de Rhodes, aussi-bien qu'Aratus de Soli, se sont vus honorés de la familiarité d'Antigonus roi de Macédoine; mais avant eux, Homere ne rechercha les bonnes graces d'aucun prince; il soutint sa pauvreté avec courage, voyagea beaucoup pour s'instruire, préférant une grande réputation & une gloire solide, qui s'est accrue de siecle en siecle, à tous les frivoles avantages que l'on peut tirer de l'amitié des grands.

Jamais poésies n'ont passé par tant de mains que celles d'Homere. Josephe, *l. I.* (contre Appion), assure que la tradition les a conservées dès les premiers tems qu'elles parurent, & qu'on les apprenoit par cœur sans les écrire. Lycurgue les ayant trouvées en Ionie, chez les descendans de Cléophyle, les apporta dans le Péloponnèse. On en récitoit dans toute la Grece des morceaux, comme l'on chante aujourd'hui des hymnes, ou des pieces détachées des plus beaux opéra. Platon, Pausanias, Plutarque, Diogene Laërce, Cicéron & Strabon, nous apprennent que Solon, Pisistrate, & Hipparque son fils, formerent les premiers l'arrangement de toutes ces pieces, & en firent deux corps bien suivis, l'un sous le nom de *l'Iliade*, & l'autre sous celui de *l'Odyssée*; cependant la multiplicité des copies corrompit avec le tems la beauté de ces poëmes, soit par des leçons vicieuses, soit par un grand nombre de vers, les uns obmis, les autres ajoutés.

Alexandre, admirateur des poëmes d'Homere, chargea Aristote, Anaxarque, & Callisthene, du soin de les examiner, & selon Strabon, ce conquérant même se fit un plaisir d'y travailler avec eux. Cette édition si fameuse des ouvrages d'Homere, s'appella l'édition *de la Cassette*, ἡ ἐκ τοῦ Νάρθηκος ἔκδοσις parce qu'Alexandre, dit Pline, *l. VII. c. ix.* la serroit dans une cassette qu'il tenoit sous son oreiller avec son poignard. Il fit mettre ensuite ces deux ouvrages dans un petit coffre à parfums, garni d'or, de perles & de pierreries, qui se trouva parmi les bijoux de Darius. Malgré la réputation de cette belle édition, il paroît qu'elle a péri comme plusieurs autres. Strabon & Eustathe sont mes garants; ils assurent que dans l'édition dont il s'agit, on avoit placé deux vers entre le 855 & le 856 du *Il. liv.* de l'Iliade: or ces deux vers ne se lisent aujourd'hui dans aucun de nos imprimés.

Enfin, les fautes se multiplierent naturellement dans le grand nombre des autres copies de ces deux poëmes, ensorte que Zénodote d'Ephese, precepteur de Ptolomée, Aratus, Aristophane de Bysance, Aristarque de Samothrace, & plusieurs autres beaux esprits, travaillerent à les corriger, & à rendre à Homere ses premieres beautés.

Il ne faut pas nous étonner des soins que prirent tant de beaux génies pour la gloire d'Homere. On n'a rien vu chez les Grecs de si accompli que ses ouvrages. C'est le seul poëte, dit Paterculus, qui mérite ce nom; & ce qu'il y a d'admirable en cet homme divin, c'est qu'il ne s'est trouvé personne avant lui qu'il ait pu imiter, & qu'après sa mort, il n'a pu trouver d'imitateurs. Les savans conviennent encore aujourd'hui qu'il est supérieur à tout ce qu'il y a de poëtes, en ce qui regarde la richesse des inventions, le choix des pensées, & le sublime des images. Aucun poëte n'a jamais été plus souvent ni plus universellement parodié que lui.

C'est par cette raison que sept villes de la Grece se sont disputé l'avantage d'avoir donné la naissance à ce génie du premier ordre, qui a jugé à-propos de ne laisser dans ses écrits aucune trace de son origine, & de cacher soigneusement le nom de sa patrie.

Les habitans de Chio prétendent encore montrer la maison où il est né, & où il a fait la plûpart de ses ouvrages. Il est représenté sur une des médailles de cette île assis sur une chaise, tenant un rouleau, où il y a quelques lignes d'écriture. Le revers représente le sphynx, qui est le symbole de Chio. Les Smyrnéens ont en leur faveur des médailles du même type, & dont la seule légende est différente.

Les habitans d'Ios montroient, du tems de Pausanias, la sépulture d'Homere dans leur île. Ceux de Cypre le réclamoient, en conséquence d'un oracle de l'ancien poëte Euclus, qui étoit conçu en ces termes: „ Alors dans Cypre, dans l'île fortunée de Salamine, on verra naître le plus grand des poëtes;
„ la divine Themisto sera celle qui lui donnera le
„ jour. Favori des muses, & cherchant à s'instruire,
„ il quittera son pays natal, & s'exposera aux dangers de la mer, pour aller visiter la Grece. Ensuite
„ il aura l'honneur de chanter le premier les combats
„ & les diverses avantures des plus fameux héros.
„ Son nom sera immortel, & jamais le tems n'effacera sa gloire „. C'est continue Pausanias, tout ce que je peux dire d'Homere, sans oser prendre aucun parti, ni sur le tems où il a vécu, ni sur sa patrie.

Cependant l'époque de sa naissance nous est connue; elle est fixée par les marbres d'Arondel à l'an 676 de l'ere attique, sous Diognete, roi d'Athènes, 951 ans avant J. C. Quant à sa patrie, *Smyrne* & Chio sont les deux lieux qui ont prétendu à cet honneur avec plus de raison que tous les autres, & puisqu'il se faut décider par les seules conjectures, j'embrasse constamment

ment celle qui donne la préférence à *Smyrne*. J'ai pour moi l'ancienne vie d'Homere par le prétendu Hérodote, le plus grand nombre de médailles, Moschus, Strabon & autres anciens.

Mais comme je suis de bonne foi, le lecteur pourra se décider en consultant Vossius, Kuster, Tanegui, le Fevre, madame Dacier, Cuper, Schott, Fabricius, & même Léon Allazzi, quoiqu'il ait décidé cette grande question en faveur de Chio sa patrie.

Je félicite les curieux qui possedent la premiere édition d'Homere, faite à Florence, en 1478; mais les éditions d'Angleterre sont si belles, qu'elles peuvent tenir lieu de l'original. *Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SMYRNE, (*Géog. mod.*) *Smyrne* moderne est une ville de la Turquie asiatique, dans l'Anatolie, sur l'Archipel, au fond d'un grand golfe, avec un port spacieux & de bon mouillage, à environ 75 lieues de Constantinople. Cette ville est la plus belle porte de l'Asie, & l'une des plus grandes & des plus riches du Levant, parce que la bonté de son port la rend précieuse pour le commerce. Son négoce consiste en soie, toile de coton, camelots de poil de chevre, maroquins, & tapis. Elle est habitée par des grecs, des turcs, des juifs, des anglois, des françois, des hollandois, qui y ont des comptoirs & des églises.

Les turcs y tiennent un cadi pour y administrer la justice. Son séjour y a le désagrément de la peste, qui y regne fréquemment, & des tremblemens de terre auxquels elle est exposée. *Long.* selon Cassini, 44^{d}. 51'. 15''. *lat.* 38^{d}. 28'. 7''.

C'est la patrie de *Calaber* (Quintus), nom donné à un poëte anonyme, dont le poëme grec intitulé *les paralipomenes d'Homere*, fut trouvé en Calabre par le cardinal Bessarion. C'est ce qui lui fit donner le nom de *Calaber*. Vossius conjecture que ce poëte vivoit sous l'empereur Anastase, vers 491. La meilleure edition de Quintus Calaber est celle de Rhodomanus. (*D. J.*)

SMYRNE, *terre de* (*Hist. nat.*) c'est une terre fort chargée de sel alkali ou de natron, qui se trouve dans le voisinage de la ville de *Smyrne*: les habitans du pays s'en servent pour faire du savon. On rencontre [illegible] plutôt ce sel dans deux endroits, près [illegible] appellé *Duracléa*; il est répandu à la sur[illegible]re, dans une plaine unie. Ce sel quand [illegible]e est fort blanc. On en fait ordinairement [illegible] pendant l'été, avant le lever du soleil, [illegible] saison où il ne tombe point de rosée. Ce [illegible] terre en certains endroits, de l'épaisseur d'environ deux pouces; mais on dit que la chaleur du soleil, lorsqu'il est levé, le fait ensuite diminuer & rentrer, pour ainsi dire, en terre. Le terrein où ce sel se trouve est bas & humide en hiver; il n'y croît que fort peu d'herbe. Quand on a enlevé ce sel dans un endroit, il semble qu'il s'y reproduise de nouveau.

M. Smyth, anglois, a fait des expériences sur ce sel, par lesquelles il a trouvé qu'il ne différoit en rien du sel de soude, ou des alkalis fixes ordinaires: il n'a point trouvé que cette terre contînt de l'alkali volatil.

Voici la maniere dont on prépare du savon avec cette terre; on en mêle trois parties avec une partie de chaux vive, & l'on verse de l'eau bouillante sur le mélange; on le remue avec un bâton, il s'éleve à la surface une matiere brune, épaisse, que l'on met à part; on s'en sert, aussi-bien que de la dissolution claire, pour faire du savon; mais cette matiere est beaucoup plus caustique que la liqueur claire. Ensuite on a de grandes chaudieres de cuivre, dans lesquelles on met de l'huile; on allume dessous un grand feu; on fait un peu bouillir l'huile, & l'on y met peu-à-peu la matiere épaisse qui surnageoit à la dissolution; après quoi on y met la liqueur même, ou la dissolution; quelquefois on n'y met qu'une de ces substances. On continue à y en mettre jusqu'à ce que l'huile ait acquis la consistance de savon, ce qui n'arrive quelquefois qu'au bout de plusieurs jours; on entretient pendant tout ce tems un feu très-violent. La partie la plus chargée de sel de la liqueur se combine avec l'huile, & la partie la plus foible tombe au fond de la chaudiere, & sort par un robinet destiné à cet usage. On la garde pour la verser sur un nouveau mélange de chaux & de terre. Lorsque le savon est bien formé, on le puise avec des cuillieres, & on le fait sécher sur une aire pavée de briques, ou enduite de glaise. *Voyez Transactions philosophiques* n°. 220.

SMYRNIUM s. m. (*Botan.*) genre de plante ainsi nommée par les Bauhins, Ray, Tournefort, Boerhaave, & autres botanistes; nous la connoissons en françois sous le nom de *maceron*. *Voyez* MACERON.

Les anciens Grecs ont décrit clairement deux differentes plantes sous le nom de *smyrnium*; savoir le maceron ordinaire, & le percil de Cilicie. La premiere de ces plantes aime les terres riches & humides, & la seconde ne se plait que sur les montagnes pierreuses, & dans les lieux les plus stériles & les plus secs. (*D. J.*)

S N

SNEECK, SNEK, *ou* SNITZ, (*Géog. mod.*) ancienne ville des Pays Bas, dans la Frise, au Westorgoo, à trois lieues de Zuyderzée, de Lewarde & de Trancker, dans un terrein marécageux. Elle est bien bâtie défendue par de bons remparts, peuplée & marchande. Il y a des écoles latines pour l'instruction de la jeunesse. *Long.* 23. 10. *latit.* 53. 6.

Hopper (Joachim), savant jurisconsulte, connu par plusieurs ouvrages de droit, écrits en latin, naquit à *Sneeck* en 1523, & mourut à Madrid en 1573, auprès de Philippe II. roi d'Espagne, qui l'avoit nommé son conseiller d'état au conseil de Malines.

Baart (Pierre), illustre poëte flamand, & compatriote de Hopper, s'est extrèmement distingué par ses ouvrages en vers. On fait cas de son poëme héroïque, intitulé le *Triton de Frise*, dans lequel il décrit la prise d'Olinde, ville du Brésil, dans la capitainerie de Fernambouc; mais les gens de goût estiment encore plus le poëme de cet auteur, intitulé les *Géorgiques de Frise*. On vante la douceur & l'harmonie des vers, la beauté & la variété des images. (*D. J.*)

SNEIRNE, (*Géog. mod.*) ville de Perse, entre Ninive & Hispahan, & à trois journées d'Amadam, avec un gouverneur qui y réside. (*D. J.*)

SNORING, (*Géog. mod.*) bourg du comté de Norfolck; mais bourg illustre par la naissance de *Pearson* (Jean), un des plus savans prélats d'Angleterre dans le xvij. siecle. Il s'avança de grade en grade par son mérite, & devint enfin successivement, de simple chapelain, évêque de Bangor, de Chester & de Londres. Il mourut en 1686, âgé de 74 ans.

C'etoit, dit M. Brunet, le plus grand théologien de son siecle à tout égard, homme d'un savoir éminent, d'un raisonnement profond, d'un esprit droit. A l'étude de l'histoire ecclésiastique, qu'il possédoit parfaitement, il joignit une grande connoissance des langues & des antiquités payennes. Judicieux & grave prédicateur, il se proposa plus d'instruire que de toucher. Sa vie fut exemplaire, & sa douceur étoit charmante. Avec tant de mérite & de si belles qualités, il nous a laissé un exemple de la foiblesse de l'esprit humain; car plusieurs années avant sa mort, il perdit tellement la mémoire, qu'il étoit véritablement en enfance.

Son *explication du symbole des apôtres*, est un des meilleurs ouvrages que l'église anglicane ait produit; il le publia à Londres en 1659. Il fut traduit en latin sur la cinquieme édition, & imprimé à Francfort en 1691 *in*-4°. Ce même ouvrage a été traduit en flamand, & ne l'a point été en françois.

Dans l'explication du premier article du symbole, le savant évêque se déclare contre l'idée innée de Dieu. ,, Quoiqu'il y ait eu des personnes, dit-il, qui ,, se sont imaginé que l'idée de Dieu étoit innée & ,, naturelle à l'ame humaine, ensorte qu'elle naît avec ,, l'homme, je suis persuadé néanmoins qu'il n'y a ,, point de connoissance innée de quelque chose que ,, ce soit; mais je crois que l'ame reçoit les premie- ,, res idées des conséquences raisonnées. Si donc, ,, dans son origine, l'ame est comme une table rase, ,, sur laquelle il n'y a aucun caractere gravé, & si ,, toutes nos connoissances viennent par la voie des ,, sens, par l'instruction & par le raisonnement, nous ,, ne devons pas attribuer l'idée de Dieu à aucun prin- ,, cipe né avec nous.

Les œuvres posthumes de l'évêque de Pearson sont écrites en latin, & ont paru à Londres en [illegible], *in*-4°. par les soins de Dodwel. Ces œuvres posthumes sont très-curieuses; elles renferment une dissertation sur la vie de Saint Paul, cinq leçons sur les actes des apôtres, & deux dissertations sur la succession des évêques de Rome.

Dans

[illegible]ans les leçons ſur les actes des apôtres, le docteur Péarſon remarque qu'il eſt fort difficile de fixer le tems précis de la naiſſance, de la mort & de l'aſcenſion du Sauveur. Nous ſavons en général qu'il naquit ſous le regne d'Hérode; mais il n'y a aucune circonſtance qui nous marque au juſte en quelle année. Les Juifs ont par malice confondu l'ordre des tems, & les peres ne ſe ſont pas donné beaucoup de peine pour l'éclaircir. Ils étoient ſeulement prévenus de la fauſſe opinion, que Jeſus-Chriſt n'avoit prêché qu'une année. L'auteur reconnoît néanmoins, que c'eſt-là un point de pure curioſité, qui ne donne pas la moindre atteinte à la vérité de l'hiſtoire eccléſiaſtique; & il poſe pour fondement de ſa chronologie, que Jeſus-Chriſt fut crucifié la dix-neuvieme année de l'empire de Tibere.

Dans la premiere diſſertation ſur la ſuite des évêques de Rome, le ſavant Péarſon obſerve que nous n'avons que deux catalogues des pontifes romains; l'un nous eſt venu des Grecs, & l'autre des Latins. Les ſavans les ſuivoient indifféremment; mais l'auteur prétend qu'ils ſe ſont égarés, & que ces catalogues ſont des guides trompeurs, qui conduiſent à l'erreur. Pour commencer par celui d'Euſebe, qui eſt le plus ancien, il ſoutient qu'il ne peut pas être fort exact, par cette raiſon, que dans les dyptiques dont il l'a tiré, le tems de la mort des évêques n'eſt point déſigné. Les évêques de Rome, ſur-tout dans le premier ſiecle, ne faiſoient pas une aſſez grande figure pour attirer les regards. Ainſi l'on ne trouve rien de ſûr que depuis le pape Fabien, qui, dans le milieu du troiſieme ſiecle, commit ſept notaires pour recueillir fidélement les noms des martyrs & les circonſtances de leur martyre.

M. Péarſon remarque auſſi pluſieurs fautes qui ont échappé à Euſebe dans le catalogue qu'il nous a laiſſé des évêques de Rome. Il reprend, entr'autres, une faute qui regarde le pontificat de Xiſte, qu'Euſebe fait durer huit ans dans ſa chronique, & onze ans dans ſon hiſtoire. Mais outre la contradiction, ni l'un ni l'autre ne ſont véritables; car il a dû laiſſer une place au pape Etienne, dont le pontificat ſeroit englouti par le trop long regne de Xiſte. Le catalogue latin n'a pas plus de certitude. Quoiqu'on l'ait fait paſſer ſous le nom du pape Damaſe, qui vivoit dans le quatrieme ſiecle, l'auteur en eſt inconnu, & il portoit autrefois le titre de *geſta pontificalia*. Iſidore Mercator l'a ſuivi pour forger ſes decrétales, qu'il a voulu auſſi attribuer au pape Damaſe, afin de leur donner plus de poids. Cependant le ſtyle en eſt trop barbare, & l'ignorance des cérémonies de l'égliſe paroît trop groſſierement pour être du pape Damaſe. En un mot, malgré l'air d'antiquité que l'auteur s'eſt efforcé d'y donner, c'eſt un ouvrage forgé dans le ſixieme ſiecle, qui a été continué par Anaſtaſe le bibliothécaire.

L'évêque de Cheſter a auſſi donné les ouvrages de Saint Cyprien, avec les *annales Cyprianici*, *Oxoniæ* 1682, *in-fol.* Il a eu grande part, avec ſon frere Richard, profeſſeur en droit au college de Gresham, aux *critici ſacri*, imprimés à Londres en 1660 & 1661, en 9 volumes *in-fol.* Enfin on lui attribue une belle édition grecque du vieux & du nouveau Teſtament: *vetus Teſtamentum græcum, cum præfatione* (Joannis Péarſon) *accedit nouvum Teſtamentum græcum*, Cantabrigiæ 1665, *in*-12. 3 vol. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SNOWDON-HILLS, (*Géog. mod.*) montagnes d'Angleterre, au pays de Galles, dans le comté de Caernarvon. C'eſt une chaîne de montagnes, qui ſont les plus élevées du comté de Galles, & d'ailleurs tellement entrecoupées de lacs & de marais, que les chemins en deviennent fort rudes & fort difficiles à tracer. La neige couvre leur ſommet toute l'année, & c'eſt de-là qu'elles ont tiré leur nom; cependant cela n'empêche point qu'on n'y trouve dans le bas d'excellens pâturages. Du milieu de ces montagnes, on en voit une s'élever ſi prodigieuſement, qu'elle ſurpaſſe de beaucoup toutes les autres, & cache ſon front dans les nues. Elle eſt ſituée preſque au cœur de la province, & on lui donne par excellence le nom de *Snowdon*. M. Calwel d'Oxford, qui l'a meſurée par la Trigonométrie, la juge haute de 3488 piés de Paris; mais cette meſure peut n'être pas exacte, à cauſe des réfractions de l'air, qu'il eſt impoſſible d'exprimer avec préciſion. *Voyez* ce que nous en avons dit au *mot* MONTAGNE. (*D. J.*)

SNYATIN, (*Géog. mod.*) ville de la petite Pologne, capitale de la Pokucie, ſur la gauche du Pruth, à quatre lieues au levant de Colomey. Elle eſt aſſez marchande, car les Valaques y portent du miel, de la cire, & y amenent quantité de bœufs & de bons chevaux. (*D. J.*)

S O

SOAMUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde, qui, ſelon Arrien, prend ſa ſource aux montagnes de Capiſſa, & ſe rend dans l'Indus, ſans recevoir les eaux d'aucune riviere. (*D. J.*)

SOANA, SUANA, SUANE, SOANE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans la Toſcane au Siennois, ſur une montagne, proche de la riviere de Fiore, à ſeize lieues au midi de Sienne, dont ſon évêché, érigé dès le ſeptieme ſiecle, eſt ſuffragant; mais le mauvais air qu'on reſpire dans cette ville l'a rendue preſque deſerte. *Long.* 29. 14. *latit.* 42. 44.

Grégoire VII. connu ſous le nom d'*Hildebrand*, moine de Cluni, fils d'un charpentier, naquit à *Soana*; il fut élevé à la tiare pontificale en 1073, & mourut en 1085 à Salerne, comme je l'ai dit dans l'article de cette ville.

Il eut la hardieſſe d'excommunier, de dépoſer l'empereur Henri IV. & déclara ſes ſujets libres du ferment de fidélité. Entreprenant, audacieux, mêlant ſouvent l'artifice à l'ardeur de ſon zele pour les prétentions de l'Egliſe, ſucceſſeur d'Alexandre II. dont il gouvernoit le pontificat, il laiſſa, après ſon décès, une mémoire chere au clergé romain, mais odieuſe à tout bon citoyen qui conſidérera les effets de ſon ambition inflexible. L'Egliſe, dont il fut le vengeur & la victime, l'a mis au nombre des ſaints, comme faiſoient les peuples de l'antiquité en déifiant leurs héros.

Mais tous les portraits, ou flatteurs, ou odieux, que tant d'écrivains ont fait de lui, ſe retrouvent dans le tableau d'un peintre de Naples, qui peignit ce pontife tenant une houlette dans une main & un fouet dans l'autre, foulant des ſceptres à ſes piés, & ayant à côté de lui les filets & les poiſſons de ſaint Pierre.

Benoît XIII. ayant donné une bulle pour introduire dans le bréviaire romain (qu'on dit aſſez ordinairement en France) la fête & l'office de Grégoire VII. quelques évêques éclairés & le parlement s'y oppoſerent vigoureuſement, & la nation leur en ſut bon gré. Voltaire, *eſſai ſur l'hiſtoire générale*. (*D. J.*) (1)

SOANA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie aſiatique

(1) Le ſavant auteur de cet article fait aſſez connoître qu'il n'a écouté d'autres hiſtoriens par rapport à S. Gregoire VII. & à Henri IV. que ceux qui entraînés par leurs paſſions tâcherent de noircir par des calomnies les plus infames la reputation d'un pontife, que Dieu immortaliſa, même après la mort, par une infinité de miracles qu'il fit en témoignage de la ſainteté de ſa vie & de ſa mort. Qui eſt-ce qui ne ſait l'impreſſion & le progrès que [illegible] Saint l'indigne Bennon, appellé [illegible] de S. Gregoire qui le dépoſa du Cardinalat à cauſe de la [illegible] les évêques ſimoniaques qui avoient [illegible] [illegible] dans le plus illegitime concubinage [illegible] [illegible]. Il y eut cependant de [illegible] par leur pieté & vertu qui s'oppoſerent fortement à Bennon auſſi bien qu'aux autres impies qui lechiroient la reputation de ce grand Saint. Tels furent un S. Anſelme évêque de Lucques, un S. Altamann évêque de Paſſavie, un S. Gebard évêque de Salsburgh; S. Etienne d'Alberſtat, & autres grands perſonnages, non moins célebres par la ſainteté de leur vie, que par leurs lumieres non ſeulement [illegible] encore dans la ſuite.

[illegible] de la bienſéance dans la reſolution [illegible] qu'il prit contre la perſonne d'Henri IV. [illegible] de nos jours les Théologiens de [illegible] Théologiens trouvent de quoi le juſtifier dans [illegible] où ſe trouvoit ce ſouverain paſteur, & dans la commune opinion qu'on avoit dans ces tems-là de l'autorité pontificale ſur tous les Chrétiens, de quelque qualité & condition qu'ils fuſſent. On voyoit alors Henri IV. mettre toute l'Allemagne à feu & à ſang, on voyoit arracher les biens des mains de leurs proprietaires juſqu'à leur ôter la vie; envahir les égliſes & leurs biens, vendre les évêchés & les bénéfices eccléſiaſtiques,

tique, dont le nom moderne eſt *Terebin*. C'eſt auſſi le nom d'un fleuve de l'île de Taprobane. Enfin, c'eſt une ville d'Italie dans la Toſcane, qui a conſervé ſon nom. (*D. J.*)

SOANDA, *ou* SOANDUS, (*Géog. anc.*) ville de la petite Cappadoce, ſuivant Strabon. Antonin la marque ſur la route de Tavia. (*D. J.*)

SOANES, (*Géog. anc.*) peuples d'Aſie, dans la Colchide. Strabon, *liv. II. p.* 499. dit qu'ils étoient du nombre de ceux qui formoient l'aſſemblée générale de Dioſcurias. Les *Soanes* de Strabon ſont les *Suani* de Pline & de Ptolomée. Ils ne le cédoient point aux Phthéirophages leurs voiſins pour l'ordure & pour la craſſe, mais ils étoient bien plus puiſſans. (*D. J.*)

SOASTUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde, qui ſe jette dans le Cophès, ſelon Arrien. C'eſt peut-être le Sodinus de Pline, *l. VI. c. xxiij.* (*D. J.*)

SOATRIS, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe Moeſie, ſur le Pont-Euxin. L'itinéraire d'Antonin la marque entre Marcianopolis & Anchiale, à 26 milles de la premiere, & à 24 de la ſeconde. (*D. J.*)

SOAVE, (*Muſiq. italien.*) terme italien employé quelquefois dans la muſique, & qui ſignifie d'une maniere agréable, douce, gracieuſe, *&c.* (*D. J.*)

SOBANNUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde au-delà du Gange. Ptolomée, *liv. VII. ch. ij.* met ſon embouchure entre Pagraza & Pithonobaſte; c'eſt préſentement, ſelon Caſtalde, le Sian. (*D. J.*)

SOBARMAH, *ou* SOBORMAH, (*Géog. mod.*) nom perſan, d'une grande île de la mer de la Chine, autour de laquelle il y en a pluſieurs autres qui ſont inhabitées. La mer y eſt profonde & très-orageuſe. C'eſt là peut-être l'île de Sumatra, du moins ce qu'en dit le shérif Al-édriſſi s'y rapporte. (*D. J.*)

SOBERNHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le palatinat du Rhein, ſur la rive gauche de la Nahe, au-deſſous de Marteinſtein. (*D. J.*)

SOBIESLOW, (*Géogr. mod.*) petite ville de Boheme, dans le cercle, & à l'orient de Bechin. (*D. J.*)

SOBORMA ULLOSIENIA, (*Hiſt. mod. Juriſpr.*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Ruſſie le corps de lois, ou le code d'après lequel on juge dans les tribunaux tous les procès & conteſtations qui s'élevent entre les ſujets de l'empire.

SOBRARVE, *ou* SOBRARBE, (*Géog. mod.*) contrée d'Eſpagne, au royaume d'Aragon, avec titre de principauté. Elle a les Pyrénées au nord, & le comté de Ribagorça à l'orient. Elle contient pluſieurs vallées, & une petite place qu'on nomme *Ainſa*. C'eſt dans ce pays que le Cinca prend ſa ſource. (*D. J.*)

SOBRE, adj. (*Gramm.*) qui uſe de tout avec modération. L'homme *ſobre* eſt ſain & vit ſans maladie & long-tems. Rien n'eſt plus commun qu'un vieil avare, parce que l'avarice eſt *ſobre*. Comment ſe fait-il qu'un des vices les plus vils ſoit récompenſé de la ſanté & de la longue vie? Heureuſement ſa longue vie n'eſt qu'un long travail & un long tourment.

SOBRIÉTÉ, ſ. f. (*Morale.*) tempérament dans le boire & le manger, ou pour mieux dire dans la recherche des plaiſirs de la table.

La *ſobriété* en fait de nourriture, a d'un côté pour oppoſé la gourmandiſe, & de l'autre une trop grande macération. La *ſobriété* dans le boire, a pour contraire l'ivrognerie.

Je crois que la *ſobriété* eſt une vertu très-recomman-

ſtiques, mettre ſur les ſieges épiſcopaux des évêques ſimoniaques & illégitimes; brûler & détruire les ſaints temples, & d'autres énormités qu'on trouve dans l'hiſtoire de la guerre de Saxe de Brunon, dans celle de Lambert Scafnaburgenſe, de Marian Scot, de Paul Benriendenſe, du Penitencier anonyme de S. Anſelme, du Prêtre Domniſon & d'autres qui furent tous contemporains. L'Empereur Henri fut denoncé par les princes d'Allemagne au Pontife S. Gregoire, qui ne laiſſa pas cependant de leur expedier une ſolemnelle ambaſſade, dans laquelle il deputa quatre évêques avec Agnès [illegible] mere d'Henri, pour exhorter à ſon nom l'empereur d'abandonner les vices dont il étoit accuſé & principalement la [illegible]. Henri le promit bien, mais dans peu il retourna [illegible] auparavant. Le Pape le fit avertir de rechef par une [illegible] ambaſſade, mais il ne voulut jamais changer de vie. C'eſt pourquoi S. Gregoire l'excommunia comme contumace, & lui défendit l'autorité de gouverner l'empire juſqu'à ce qu'il ſe ſeroit réconcilié avec l'Egliſe. Mais Henri devenu plus furieux que jamais, aſſembla à Vormatie un petit concile compoſé d'évêques ſimoniaques qui par une entrepriſe ſacrilege declarerent le Pape Grégoire déchu du Pontificat, en ſuite de quoi Henri obligea les évêques d'Italie & d'Allemagne à ſe ſéparer du S. Siege au rapport de l'abbé Flavigny dans la chronique de Verdun.

Cependant les princes de Germanie intimerent Henri de ſe reconcilier avec le S. Siége, parce que s'il reſtoit un an excommunié, il ſeroit déclaré déchu de l'empire ſuivant les loix Palatines. Saiſi de crainte, il eut recours au pape pour en obtenir l'abſolution, ce qui lui fut accordé, pourvu qu'il ne refuſât point de ſe ſoumettre à des conditions qui lui furent propoſées. Ce Prince promit tout avec ferme propos de l'executer fidelement, le ſcellant même du ferment le plus ſolemnel. Mais à peine ſe fut-il abbouché en Lombardie avec quelques ſchiſmatiques, ennemis de Grégoire & avec quelques évêques Simoniaques, qu'il ne fit point difficulté de violer la foi du ferment qu'il avoit publiquement fait à Dieu & à ſon vicaire en terre. Cela étant parvenu à la connoiſſance des évêques & princes de Germanie, ils élurent ſur le champ au lieu & place d'Henri le Duc de Svevie, appellé Rodulph, pour leur roi. S. Grégoire n'approuva pas cette demarche contre Henri, ainſi qu'il le témoigna lui même dans le ſeptieme Synode qu'il tint à Rome, où il dit; *prædicti autem epiſcopi & principes ultramontani audientes illum non ſervare mihi quod promiſerat, quaſi deſperati de eo, ſine meo conſilio, vobis teſtibus, elegerunt Rodulphum Ducem in regem*. C'eſt ainſi que le rapporte auſſi l'abbé de Flavigny dans ſa chronique. Cela fait voir la fauſſeté du témoignage de ceux qui publierent que le S. Pontife avoit été le promoteur de cette élection. Tels furent Sigebert à l'année 1077. & l'auteur de l'apologie pour Henri. Mathieu Paris, Géofroi de Viterbe, Helmold, & Albert Stadenſe ont rapporté dans leurs écrits les fauſſes opinions de ces auteurs.

Le roi nouvellement élu conjointement avec les autres Seigneurs députerent au Pape pour l'informer de cette nouvelle élection & pour le prier de la confirmer; mais il repondit qu'on devoit examiner dans une aſſemblée générale ſi Henri étoit veritablement déchu de ſa dignité royale, & qu'après cet examen, on prononceroit la ſentence en faveur [illegible]. Cependant il continua à [illegible] fut pour cela que le S. Pape [illegible] peuples & de ces princes [illegible] députation de la part de [illegible] par laquelle ils lui apprenoient [illegible] ri, & ſa perſecution contre l'Egliſe [illegible] truſion ſur les ſieges épiſcopaux [illegible] dans la Simonie & dans [illegible] de cruauté fait mourir [illegible] de Magdebourg, qu'il [illegible] tement en priſon l'évêque [illegible] ferment qu'il avoit fait, il avoit empêché l'aſſemblée, où avec l'aſſiſtence du Pontiſe l'on devoit traiter de la grande affaire de la paix commune & de la juſtice. Ce ſage Paſteur ſe prevalant de l'autorité, qu'on reconnoiſſoit alors dans le Souverain Pontife, & qu'Henri lui-même avoit reconnu dans les lettres qu'il lui avoit écrites, le ſepara de l'egliſe par une ſolemnelle excomunication, & le déclara déchu de la ſouveraine puiſſance, dont il ne faiſoit alors d'autre uſage que pour opprimer ſes ſujets, pour entretenir la ſimonie, & ſaper les fondemens de la Religion & de l'Egliſe. La créance commune de ces tems là étoit que le Pape avoit ce pouvoir. Henri la reconnoiſſoit dans le tems même qu'il étoit livré aux plus grands excès d'emportement contre S. Gregoire. Voici comme il s'exprime; *Henricus non uſurpative, ſed pia Dei ordinatione Rex, Hiltebrando, non jam Apoſtolico ſed falſo Monacho . . . me quoque licet indignus inter chriſtianos ſum ad regnum vocatus te teſte, quem ſanctorum patrum traditio ſoli Deo judicandum docuit, nec pro aliquo crimine, niſi a fide (quod abſit) exorbitaverim, deponendum aſſeruit*. eſt-il donc ſurprenant que S. Gregoire en agit ainſi contre Henri obſtiné à perſiſter dans la ſimonie, ſi Henri lui-même confeſſoit qu'ayant manqué contre la foi, il pouvoit être dépoſé de la royauté? Nous pouvons ajouter de plus, pour plus grande juſtification de ce ſaint pontife d'une faute que pluſieurs proteſtants & politiques pretendent qu'il fit malicieuſement & pour ſatisfaire ſon ambition, nous pouvons, dis-je, ajouter que l'Empire ayant été transferé en Allemagne, & les princes conjointement avec les évêques de ce vaſte pays ayant été chargés de l'élection de l'empereur par Grégoire V. de l'aveu même des Centuriateurs de Magdeburg, & la confirmation de cette élection étant dévolue aux Pontifes Romains, qui pour l'ordinaire ne l'approuvoient que quand l'empereur élu avoit prêté ferment d'honorer, proteger, & ſoutenir les droits de la S. Egliſe Romaine; qui ne voit que les Souverains Pontifes pouvoient être facilement perſuadés que les empereurs venant à manquer à la fidelité qu'ils lui avoient jurée, il étoit en leur pouvoir, pour le maintien de leurs droits, de prononcer contr'eux la ſentence de dépoſition & de les déclarer déchus du trône? Pourquoi les princes Allemands auroient-ils démandé le jugement du Pape contre Henri, s'ils n'avoient pas été généralement perſuadés que ſa ſentence ſeroit valide & légitime? Et ſi c'étoit le ſentiment de tous les principaux habitans de ce vaſte empire, pourquoi ne devoit-il pas être celui des autres, & par conſéquent du pontife même romain? Si l'Egliſe l'a mis au nombre des ſaints, ç'a été à cauſe de ſes vertus héroïques & évangéliques que ce grand pontiſe avoit pratiquées. Quel exemple de charité ne donna-t-il pas, ce héros intrepide du chriſtianiſme, contre le ſacrilege Cencius, lorſqu'il l'arracha de l'autel à main armée, & le renferma dans une tour? Quelle patience héroïque, quelle modération ne montra-t-il pas, lorſqu'il ſauva la vie à ce clerc infame de Parme, nommé Roland, qui eut l'audace & l'impertinence d'intimer à Grégoire au nom d'Henri, qu'il étoit déchu du Pontificat, & cela publiquement dans un temple, en plein concile, dans une aſſemblée d'évêques? Mais les vertus héroïques de ce glorieux paſteur de l'Egliſe ſont trop connues, pour s'y arrêter d'avantage. Il ſuffit de dire qu'elles ont été approuvées de Dieu même par les miracles qu'il a opérés en ſa faveur. [illegible] de la medi[illegible] [illegible] voudroit ternir l'éclat de ſa gloire. [illegible] dans l'eſprit des fideles [illegible] de quelques évêques de France [illegible] Benoît XIII. par lequel il vouloit introduire dans ce [illegible] héros, puiſqu'on doit ſuppoſer que par des raiſons fort différentes de celles qu'allegue M. De Voltaire, les évêques & les Parlemens ſe ſeront [illegible] à cette [illegible]. (*W*)

mandable: ce n'est pas Epictete & Seneque qui m'en ont le mieux convaincu par leurs sentences outrées; c'est un homme du monde, dont le suffrage ne doit être suspect à personne. C'est Horace, qui dans la pratique s'étoit quelquefois laissé séduire par la doctrine d'Aristipe, mais qui goûtoit réellement la morale sobre d'Epicure.

Comme ami de Mecene, il n'osoit pas louer directement la *sobriété* à la cour d'Auguste; mais il en fait l'éloge dans ses écrits d'une maniere plus fine & plus persuasive, que s'il eût traité son sujet en moraliste. Il dit que la *sobriété* suffit à l'appétit, que par conséquent elle doit suffire à la bonne chere, & qu'enfin elle procure de grands avantages à l'esprit & au corps. Ces propositions sont d'une vérité sensible; mais le poëte n'a garde de les débiter lui-même. Il les met dans la bouche d'un homme de province, plein de bon sens, qui sans sortir de son caractere, & sans dogmatiser, débite ses réflexions judicieuses, avec naïveté qui les fait aimer. Je prie le lecteur de l'écouter, c'est dans la satyre *ij. l. II.*

Quæ virtus, & quanta, boni, sit vivere parvo:
(Nec meus hic sermo est, sed quem præcepit Ofellus
Rusticus, ab normis sapiens, crassâque Minervâ)
Discite, non inter lances, mensasque nitentes,
Quum stupet insanis acies fulgoribus, & quum
Acclinis falsis animus meliora recusat:
Verum hic impransi mecum disquirite. Cur hoc?
Dicam si potero. Malè verum examinat omnis
Corruptus judex.

„ Mes amis, la *sobriété* n'est point une petite vertu. „ Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Ofellus, c'est un „ campagnard sans étude, à qui un bon sens naturel „ tient lieu de toute philosophie & de toute littéra- „ ture. Venez apprendre de lui cette importante ma- „ xime: mais ne comptez pas de l'apprendre dans „ ces repas somptueux, où la table est embarrassée „ par le grand nombre de services, où les yeux „ sont épris de l'éclat d'une folle magnificence, & „ où l'esprit disposé à recevoir de fausses impres- „ sions, ne laisse aucun accès à la vérité. C'est à „ jeun qu'il faut examiner cette matiere. Et pour- „ quoi à jeun? En voici la raison, ou je suis bien „ trompé: c'est qu'un juge corrompu n'est pas en „ état de bien juger d'une affaire „.

Dans la satyre *vij. l. II, v.* 105. Horace ne peut encore s'empêcher de louer indirectement les avantages de la *sobriété*. Il feint qu'un de ses esclaves profitant de la liberté que lui donnoit la fête des Saturnales lui déclare cette vérité, en lui reprochant son intempérance. „ Croyez vous, lui dit-il, être bien- „ heureux & moins puni que moi, quand vous cher- „ chez avec tant d'empressement ces tables servies „ délicatement & à grands frais? Ce qui arrive de-là „ c'est que ces fréquens excès de bouche vous rem- „ plissent l'estomac de sucs âcres & indigestes; c'est „ que vos jambes chancelantes refusent de soutenir „ un corps ruiné de débauches „.

Qui; tu impunitior illa
Quæ parvo sumi nequeunt obsonia captas?
Nempe inamarescunt epulæ sine fine petitæ,
Illusique pedes vitiosum ferre recusant
Corpus.

Il est donc vrai que la *sobriété* tend à conserver la santé, & que l'art d'apprêter les mets pour irriter l'appétit des hommes au-delà des vrais besoins, est un art destructeur. Dans le tems où Rome comptoit ses victoires par ses combats, on ne donnoit point un talent de gages à un cuisinier; le lait & les légumes apprêtés simplement, faisoient la nourriture des consuls, & les dieux habitoient dans des temples de bois. Mais lorsque les richesses des Romains devinrent immenses, l'ennemi les attaqua, & confondit par sa valeur ces sybarites orgueilleux.

Je sais qu'il est impossible de fixer des regles sur cette partie de la tempérance, parce que la même chose peut être bonne à l'un & excès pour un autre; mais il y a peu de gens qui ne sachent par expérience, quelle sorte & quelle quantité de nourriture convient à leur tempérament. Si mes lecteurs étoient mes malades, & que je voulusse leur prescrire des regles de *sobriété* proportionnées à l'état de chacun, je leur dirois de faire leurs repas les plus simples qu'il seroit possible, & d'éviter les ragoûts propres à leur donner un faux appétit, ou le ranimer lorsqu'il est presque éteint. Pour ce qui regarde la boisson, je serois assez de l'avis du chevalier Temple. „ Le pre- „ mier verre de vin, dit-il, est pour moi, le second „ pour mes amis, le troisieme pour la joie, & le „ quatrieme pour mes ennemis „. Mais parce qu'un homme qui vit dans le monde ne sauroit observer ces sortes de regles à la rigueur, & qu'il ne fait pas toujours mal de les transgresser quelquefois, je lui conseillerois alors de tems en tems des jours d'abstinence pour rétablir son corps, le délivrer de la pléthore des humeurs, & procurer par l'exercice, de l'élasticité aux ressorts affoiblis de sa machine. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOBRIQUET, s. m. (*Littérature.*) sorte de surnom, ou d'épithete burlesque, qu'on donne le plus souvent à quelqu'un pour le tourner en ridicule.

Ce ridicule ne naît pas seulement d'un choix affecté d'expressions triviales propres à rendre ces épithetes plus significatives ou plus piquantes; mais de l'application qui s'en fait souvent à des noms de personnes considérables d'ailleurs, & qui produit un contraste singulier d'idées sérieuses & plaisantes, nobles & viles, bisarrement opposées, telles que peuvent l'être dans un même sujet celles d'une haute naissance, avec des inclinations basses; de la majesté royale, avec des difformités de corps, réputées honteuses par le vulgaire; d'une dignité respectable, avec des mœurs corrompues, ou d'un titre fastueux, avec la paresse & la pusillanimité.

Ainsi lorsqu'avec les noms propres d'un souverain pontife, d'un empereur illustre, d'un grand roi, d'un prince magnifique, d'un général fameux, on trouvera joints les surnoms de *Groin-de-porc*, de *Barbe rousse*, de *Pié-tortu*, d'*Eveille-chien*, de *Pain-en-bouche*, cette union excitera presque toujours des idées d'un ridicule plus ou moins grand.

Quant à l'origine de ces surnoms, il est inutile de la rechercher ailleurs que dans la malignité de ceux qui les donnent, & dans les défauts réels ou apparens de ceux à qui on les impose: elle éclate sur-tout, à l'égard des personnes dont la prospérité ou les richesses excitent l'envie, ou dont l'autorité quelque légitime qu'elle soit, paroît insupportable; elle ne respecte ni la tiare ni la pourpre, c'est une ressource qui ne manque jamais à un peuple opprimé, & ces marques de sa vengeance sont d'autant plus à craindre, que non-seulement il est impossible d'en découvrir l'auteur, mais que ni l'autorité, ni la force, ni le laps de tems, ne sont capables de les effacer. On peut se rappeller à l'occasion de ce caractere indélébile, (s'il est permis d'user ici de ce terme), les efforts inutiles que fit un archiduc, appellé *Fréderic*, pour faire oublier le surnom de *Bourse vuide* dont il se trouvoit offensé: le peuple dans un pays où il étoit relegué le lui avoit donné dans le tems d'une disgrace qui l'avoit réduit à une extrème disette. Lorsqu'une fortune meilleure l'eut rétabli dans ses états, il eut beau pour marquer son opulence, faire dorer jusqu'à la couverture de son palais, le surnom lui resta toujours; il faut aussi convenir que s'il eût fait du bien au peuple, au lieu de dorer son palais, son *sobriquet* eût été changé en surnom plein de gloire.

Il arriva quelque chose de semblable à Charles de Sicile, surnommé *sans-terre*, *sobriquet* qui ne lui avoit été donné, que parce qu'effectivement il fut longtems sans états; il ne le perdit point, lors même que Robert son pere lui eût cédé la Calabre.

Il est aisé de comprendre par ce qu'on vient d'observer de l'origine & de la nature des *sobriquets*, quelles sont les sources communes d'où on les tire. Toutes les imperfections du corps, tous les défauts de l'esprit des hommes, leurs mœurs, leurs passions leurs mauvaises habitudes, leurs vices, leurs actions de quelque nature qu'elles soient, tout y contribue.

A l'égard de la forme, elle ne consiste pas seulement dans l'usage de simples épithetes, on les releve souvent par des expressions figurées, dont quelques-unes ne sont quelquefois que des jeux de mots comme dans celui de *biberius mero*, pour *Tiberius Nero*, à cause de sa passion pour le vin; & dans celui de *cacergete*, donné à Ptolomée VII. roi d'Egypte, pour le qualifier de mauvais prince, par imitation d'*évergete*, qui désigne un prince bienfaisant; tel est encore celui d'*épimane*, donné à Antiochus IV. qui au lieu d'*épiphane* ou d'illustre dont il usurpoit le titre, fut nommé ou d'un furieux.

D'autres *sobriquets* sont ironiques & tournés en con-

contrevérités, comme celui de *poëte lauréat*, que les Anglois donnent aux mauvais poëtes.

Il y en a souvent dont la malignité consiste dans l'emprunt du nom de quelque animal ou de quelques personnes célebres, notées dans l'histoire par leurs figures ou leurs vices, dont on fait une comparaison avec la personne qu'on veut charger; les Syriens tirerent de la ressemblance du nez crochu d'Antiochus VIII. au bec d'un griffon, le *sobriquet* de *grypus* qui lui est resté; & l'on connoît assez dans l'histoire ancienne, les princes & les personnes célébres à qui on a donné ceux de *bouc*, ceux de *cochon*, *d'âne*, de *veau*, de taureau & d'ours, comme on donne aujourd'hui ceux de Silene, d'Esope, de Sardanapale, & de Messaline, aux personnes qui leur ressemblent par la figure, ou par les mœurs.

Mais de toutes les expressions figurées, celle qui forme les plus ingénieux *sobriquets*, (si l'on veut convenir qu'il y ait quelque sel dans cette sorte de production de l'esprit) c'est l'allusion fondée sur une connoissance de faits singuliers, dont l'idée prête une sorte d'agrément au ridicule.

Ces différentes formes peuvent se réduire à quatre, qui font autant de genres de surnoms burlesques; ceux dont la note est indifférente, ceux qui n'en impriment qu'une légere, ceux qui sont injurieux, & ceux qui sont honorables.

Pour donner lieu à ceux du premier genre, il n'a fallu qu'un attachement à quelque mode singuliere de coëffure ou d'habillement, quelque coutume particuliere, quelque action peu importante: ainsi les *sobriquets* de *Pogonate* ou *Barbe longue*, donnés à Constantin V. empereur de Constantinople; de *crépu*, à Boleslas, roi de Pologne; de *grisegonelle*, à Geoffroi I. comte d'Anjou; de *courte-mantel*, à Henri II. roi d'Angleterre; de *longue-épée*, à Guillaume, duc de Normandie; & de *hache*, à Baudoin VII. comte de Flandres, n'ont jamais pu blesser la réputation de ces princes.

Les Romains appelloient *signum*, ce genre de surnoms, & l'action de le donner *significare*.

Ceux du second genre ont pour objet quelque légere imperfection du corps ou de l'esprit, certains événemens, & certaines actions qui, quoiqu'innocentes, ont une espece de ridicule. C'est ce que Cicéron a entendu par *turpicula*, *subturpia*, & *quasi deformia*. Si Socrate, par exemple, se montroit peu sensible au surnom de *camard*, beaucoup s'en trouveroient offensés: celui de *cracheur* n'étoit point honorable à Vladislas, roi de Bohème, &c.

Ceux du troisieme genre, sont beaucoup plus piquans, en ce qu'ils ont pour objet les difformités du corps les plus considérables, ou les plus grandes disgraces de la fortune, & dont la honte est souvent plus difficile à supporter, que la douleur qui les accompagne.

Ceux du quatrieme genre, n'ont pour objet que ce qu'il y a de plus rare dans les qualités du corps, de plus noble dans celles de l'esprit & du cœur, de plus admirable dans les mœurs, & de plus grand dans les actions. Le propre de ces surnoms est d'être caractérisés d'une maniere plaisante, & qui, quoiqu'elle tienne de la raillerie, ne laisse jamais qu'une idée honorable.

Ainsi les surnoms de *bras-de-fer* & de *cotte-de-fer*, imposés l'un à Baudouin I. comte de Flandre, & l'autre à Edmond II, roi d'Angleterre, sont de vrais éloges de la force du corps dont ces princes étoient doués; tel est aussi celui de *temporiseur*, presque toujours choquant, fait pour Fabius l'apologie de sa politique militaire, comme celui de *sans-peur* marque à l'égard de Richard duc de Normandie, & de Jean duc de Bourgogne, leur intrépidité.

Il y a des caracteres accidentels qui en établissent encore des genres particuliers. Les uns peuvent convenir à plusieurs personnes, comme les surnoms de *borgne*, de *bossu*, de *boiteux*, de *mauvais*: d'autres ne sont guere appliqués qu'à une seule, comme le surnom de *Copronyme* imposé à Constantin IV. & celui de *Caracalla* au quatrieme des Antonins.

Les *sobriquets* ou surnoms qui se donnent réciproquement les habitans d'une bonne ville, d'un bourg ou d'un hameau, ne consistent ordinairement qu'en quelques épithetes si triviales & si grossieres, qu'il n'y auroit point d'honneur à en rapporter des exemples.

Il n'en est pas de même de ceux qui naissent dans l'enceinte des camps; ils sont marqués à un coin de vivacité & de liberté particulieres aux militaires.

Il y en a enfin d'héréditaires, & qui n'ayant été d'abord attribués qu'à une seule personne, ont ensuite passé à ses descendans, & lui ont tenu lieu de nom propre. Tels sont la plupart des surnoms des Romains illustres, du tems de la république, que les auteurs de l'histoire romaine qui ont écrit en grec, ont cru leur être tellement propres, qu'ils ne leur ont ôté que la terminaison latine, comme Denis d'Halicarnasse l'a fait de ceux de Ρυφος & de Κορνυτος; car il ne faut pas s'imaginer, comme l'ont cru quelques antiquaires, que les magistrats sur les médailles desquels on lit les surnoms d'*Ænobarbus*, de *Naso*, de *Crassipes*, de *Scaurus*, de *Bibulus*, soient les hommes des familles *Domitia*, *Axsia*, *Furia*, *Amilia*, *Calpurnia*, qui avoient la *barbe rousse*, le *nez long*, des *piés contrefaits*, de *gros talons*, & qui étoient *adonnés au vin*. Il y a au contraire dans cette république, certaines familles qui n'ont tiré leur nom que d'un de ces sortes de *sobriquets*, que le premier de la famille a porté, comme la Claudia qui a tiré le sien d'un *boiteux*. La même chose est arrivée en notre pays, aussi bien que dans beaucoup d'autres.

Cependant ces surnoms tels qu'ils ont été, sont devenus d'un grand avantage dans la chronologie & dans l'histoire. Il faut convenir que si quelque chose est capable de diminuer la confusion que peut causer dans l'esprit une multitude d'objets semblables, tels que ce nombre prodigieux de rois & de souverains, qui dans les monarchies anciennes & modernes, se succedent les uns aux autres sous les mêmes noms; c'est l'attention aux surnoms par lesquels ils y sont distingués. Ces surnoms nous aident beaucoup à reconnoître les princes, au tems desquels les événemens doivent se rapporter, & à y fixer des époques certaines.

L'usage en est nécessaire, pour donner aux généalogies des familles qui ont possédé les grands empires & les moindres états, cette clarté qui leur est essentielle.

C'est par le défaut de surnoms, que la généalogie des Pharaons, dont Josephe & Eusebe ont dit que les noms étoient plutôt de dignité que de famille, est si obscure. Combien au contraire la précaution de les avoir ajoutés aux surnoms tirés de l'ordre numéral, sauve-t-elle de méprises & d'erreurs dans l'histoire des Alexandres de Macédoine, des Ptolomées d'Egypte, des Antiochus de Syrie, des Mithridates du Pont, des Nicomedes de Bithynie, des Antonins & des Constantins de l'empire, des Louis & des Charles de France, &c. Si les épithetes de riches, de grands, de conservateurs, &c. dont les peuples honorerent autrefois quelques-uns des princes de ces familles, laissent dans la mémoire une impression plus forte que celles qui sont tirées de l'ordre progressif de premier, second, troisieme & des nombres suivans, les surnoms burlesques de *nez de griffon*, de *ventru*, de *joueur de flute*, d'*efféminé*, de *martel*, de *fainéant*, de *balafré*, n'y en font-ils pas une dont les traces ne sont pas moins profondes? Horace faisant la comparaison du sérieux & du plaisant, ne feint point de donner la préférence à ce dernier.

> *Discit enim citius, meminitque libentius illud*
> *Quod quis deridet, quam quod probat & veneratur.*

Combien y a-t-il même de familles illustres dans les anciennes monarchies, & dans celle du moyen âge, dont les branches ne sont distinguées que par les *sobriquets* des chefs qui y ont fait des souches différentes! On le voit dans les familles romaines, la *Domitia* dont les deux branches ont chacune pour auteur un homme à surnom burlesque, l'un *Calvinus*, & l'autre *Ahenobarbus*; & dans la *Cornelia*, de laquelle étoient les Scipions, où le premier qui a été connu par le surnom de *Nasica*, a donné son nom à une branche qui ne doit pas être confondue avec celle de l'Africain.

Une autre partie essentielle de l'histoire, est la représentation des caracteres des différens personnages qu'elle introduit sur la scene; c'est ce que font les surnoms, par des expressions qui sont comme des portraits en raccourci des hommes les plus célebres; mais il faut avouer que par rapport à la ressemblance qui doit faire le mérite des portraits, que les surnoms puissent l'emporter de beaucoup sur ceux [illegible]

Les

Les premiers trompent rarement, parce qu'ils expriment presque toujours les caracteres dans le vrai; ce sont des témoignages irréprochables, des décisions prononcées par la voix du peuple, des traits de crayon libres tirés d'après le naturel, des coups de pinceau hardis qui ne sont pas seulement des portraits de l'extérieur des hommes, mais qui nous représentent encore ce qu'il y a en eux de plus caché.

Ainsi l'obscurité de l'origine de Michel V. empereur de Constantinople, dont les parens calfatoient des vaisseaux, nous est rappellée par son surnom de *Calaphates*; la basse naissance du pape Benoit XII, fils d'un boulanger françois, par celui de *Jacques du Four*, qui lui fut donné étant cardinal, & l'opprobre de l'ancienne profession de Valere Miximien devenu empereur, par celui d'*Armentarius*.

L'événement heureux pour le fils d'Othon, duc de Saxe, qui fut élevé à l'empire, & qui lorsqu'il s'y attendoit le moins, en apprit la nouvelle au milieu d'une partie de chasse, est signalé par le surnom de l'*Oiseleur* qui le distingue de tous les *Henris*.

L'empressement de l'empereur Léon pour détruire le culte des images, est bien marqué dans le terme d'*Iconoclaste*.

La mauvaise fortune qu'essuya Frédéric I. duc de Saxe, par la captivité dans laquelle son pere le tint, est devenue mémorable par le surnom de *Mordu* qui lui est resté.

La mort ignominieuse du dernier des Antonins, dont les soldats jetterent le cadavre dans le Tibre, après l'avoir traîné par les rues de Rome, ne s'oubliera jamais à la vue des épithetes de *Tractitius* & de *Tiberinus*, dont Aurelius Victor dit qu'il fut chargé.

Ainsi rien n'est à négliger dans l'étude de l'histoire; les termes les plus bas, les plus grossiers ou les plus injurieux, & qui semblent n'avoir jamais été que le partage d'une vile populace, ne sont pas pour cela indignes de l'attention des savans.

M. Spanheim, dans son ouvrage sur l'usage des médailles antiques, *tome II.* s'est un peu étendu sur l'origine des *sobriquets* des Romains, en les considérant par le rapport qu'ont aux médailles consulaires, ceux des principales familles de la république romaine. M. de la Roque dans son traité de l'origine des noms, auroit dû traiter ce sujet par rapport à l'histoire moderne. M. le Vayer en a dit quelque chose dans ses ouvrages. *Voyez* sur-tout les *mémoires de l'acad. des Inscript. & Belles-lettres*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOC, s. m. (*Antiq. rom.*) *soccus*; sorte de chaussure en usage chez les Grecs & les Romains; ensuite elle devint en particulier celle de ceux qui montoient sur le théatre, pour y représenter les personnages comiques. Elle étoit opposée au cothurne, autre chaussure ou brodequin, reservé pour les personnages héroïques. (*D. J.*)

Soc, *terme de Laboureur*, c'est un fer large & pointu, qui est au bout du scep de la charrue, & qui sert à fouiller dans la terre.

Le *soc* est la partie essentielle de toutes les charrues; il est presque toujours formé par un fer plat & acéré. Ce fer étant introduit à deux ou trois pouces sous la terre, doit l'ouvrir; mais il y a des *socs* qui coupent la terre en-dessous, pendant que les autres ne la divisent que comme pourroit faire un coin. Il est clair que ceux-ci ont à vaincre la résistance des racines, & qu'ils paîtrissent & corroient les terres fortes & humides; ces raisons ont déterminé les gens éclairés à donner la préférence aux *socs* coupans. (*D. J.*)

SOCCOLAN, s. m. (*Ordre monast.*) on appelle *soccolans* les religieux de l'ordre de S. François, d'une réforme particuliere établie par S. Paulet de Foligny en 1368. Lui-même ayant vu que les paysans qui vivoient dans les montagnes de son hermitage, portoient des socques ou sandales de bois, il en ordonna l'usage aux religieux de sa réforme, qui furent appellés par cette raison *soccolanti*. *Voyez* de plus grands détails dans le P. Héliot, *t. VII. c. ix.* (*D. J.*)

SOCHACZOW, (*Géog. mod.*) prononcez *Socachouf*; petite ville de Pologne dans le duché de Mozavie, près d'une petite riviere, à 4 lieues de Blo[illegible]gné. C'est au-delà de cette ville [illegible] en bois, que commencent [illegible] tendent jusqu'à la Vi[illegible] des lieues. (*D. J.*)

SOCIABILITÉ, (*Droit natur. & Mor.*) bienveil[illegible]lance [illegible] hommes.

La *sociabilité* est cette [illegible] qui nous porte à faire aux hommes tout le bien qui peut dépendre de nous, à concilier notre bonheur avec celui des autres, & à subordonner toujours notre avantage particulier, à l'avantage commun & général.

Plus nous nous étudierons nous-mêmes, plus nous serons convaincus que cette *sociabilité* est conforme à la volonté de Dieu; car outre la nécessité de ce principe, nous le trouvons gravé dans notre cœur. Si d'un côté le Créateur y a mis l'amour de nous-mêmes, de l'autre la même main y a imprimé un sentiment de bienveillance pour nos semblables; ces deux penchans, quoique distincts l'un de l'autre, n'ont rien d'opposé, & Dieu les a gravés dans nos ames pour agir de concert. Aussi les cœurs généreux trouvent-ils la satisfaction la plus pure à faire du bien aux autres hommes, parce qu'ils ne font en cela que suivre un penchant naturel.

Du principe de la *sociabilité* découlent toutes les lois de la société.

1°. Cette union que Dieu a établie entre les hommes exige d'eux que dans tout ce qui a quelque rapport à la société, le bien commun soit la regle suprème de leur conduite; & qu'attentifs aux conseils de la prudence, ils ne cherchent jamais leur avantage particulier au préjudice de l'avantage public.

2°. L'esprit de *sociabilité* doit être universel. La société humaine embrasse tous les hommes avec lesquels on peut avoir quelque commerce, puisqu'elle est fondée sur les relations qu'ils ont tous ensemble, en conséquence de leur nature & de leur état. *Voyez*-en les preuves dans Puffendorf & Cumberland.

3°. La raison nous dit que des créatures du même rang, de la même espece, nées avec les mêmes facultés, pour vivre ensemble & pour participer aux mêmes avantages, ont en général un droit égal & commun. Nous sommes donc obligés de nous regarder comme naturellement égaux, & de nous traiter comme tels; ce seroit démentir la nature que de ne pas reconnoître ce principe d'équité (que les Jurisconsultes nomment *æquabilitatis juris*), comme un des premiers fondemens de la société. C'est là-dessus qu'est fondée la loi du réciproque; de même que cette regle si simple, mais d'un usage universel, que nous devons être à l'égard des autres hommes dans les mêmes dispositions où nous desirons qu'ils soient à notre égard, & nous conduire avec eux de la même maniere que nous voulons qu'ils se conduisent avec nous dans des circonstances pareilles.

4°. La *sociabilité* étant d'une obligation réciproque entre les hommes, ceux qui par leur malice ou leur injustice rompent ce lien, ne sauroient se plaindre raisonnablement si ceux qu'ils offensent ne les traitent plus comme amis, ou même s'ils en viennent contr'eux à des voies de fait.

Mais si l'on est en droit de suspendre à l'égard d'un ennemi les actes de la bienveillance, il n'est jamais permis d'en étouffer le principe. Comme il n'y a que la nécessité qui nous autorise à recourir à la force contre un injuste aggresseur, c'est aussi cette même nécessité qui doit être la regle & la mesure du mal que nous pouvons lui faire; & nous devons toujours être disposés à rentrer en amitié avec lui, dès qu'il nous aura rendu justice, & que nous n'aurons plus rien à craindre de sa part.

En un mot, rien n'est plus convenable à l'humanité que la bénéficence & la générosité. Il n'y a rien de plus vrai, dit Cicéron *liv. I. des Offices, ch. vij.* que ce beau mot de Platon, que *nous ne sommes pas nés pour nous, mais pour les autres hommes & pour la patrie*. Les Stoïciens soutenoient que pour entrer dans les desseins de la nature, il falloit contribuer chacun du sien à l'utilité commune, & employer non seulement son industrie, mais ses biens à serrer de plus en plus les nœuds de la société humaine. (*D. J.*)

SOCIABLE, AIMABLE, (*Langue franç.*) ces deux mots ne sont plus synonymes dans notre langue.

L'homme *sociable* a les qualités pr[illegible] bien de la société; je veux dire la douceur du [illegible]ctere, l'humanité, la franchise sans rudesse, la complaisance sans [illegible] porté à la bienfaisance; [illegible] est le vrai citoyen. *V.* Sociabilité.

L'homme [illegible] Duclos, du moins celui [illegible] titre, est fort indifférent [illegible] plaire à toutes les sociétés où [illegible] le jettent, & prêt à en sacrifier [illegible] particulier. Il n'aime personne, n'est

aimé

aimé de qui que ce ſoit, plait à tous; & ſouvent eſt mépriſé & recherché par les mêmes gens.

Les liaiſons particulieres de l'homme *ſociable* ſont des liens qui l'attachent de plus en plus à l'état; celles de l'homme *aimable* ne ſont que de nouvelles diſſipations, qui retranchent d'autant les devoirs eſſentiels. L'homme *ſociable* inſpire le deſir de vivre avec lui; l'homme *aimable* en éloigne ou doit en éloigner tout honnête citoyen. (*D. J.*)

SOCIAL, adj. (*Gramm.*) mot nouvellement introduit dans la langue, pour déſigner les qualités qui rendent un homme utile dans la ſociété, propre au commerce des hommes: des vertus *ſociales*.

SOCIAL, (*Comm.*) ce qui appartient à une ſociété, ou qui eſt fait en ſon nom. On dit qu'un billet, ou autres actes, ſont ſignés du nom *ſocial*, lorſqu'un ou deux aſſociés les ont ſignés du nom de la ſociété. Dans ces écritures on met tous les noms des aſſociés, où l'on y ajoute le nom de compagnie, *N. N. & compagnie*. *Voy.* NOM SOCIAL, SOCIÉTÉ & COMPAGNIE.

SOCIALE, *guerre*, (*Hiſt. rom.*) on appella *guerre ſociale* ou *d'alliés*, celle des peuples du Latium ou du pays Latin, contre les Romains. Cette guerre fut entrepriſe par les alliés, l'an de Rome 663, pour obtenir le droit de bourgeoiſie que la république leur refuſoit.

Les peuples du Latium ſupportoient les charges de la république, & cependant n'étoient point admis aux dignités, & n'avoient pas même le droit de ſuffrage. Il eſt vrai que dans les tems difficiles, pour les attacher plus étroitement à la république, on s'étoit quelquefois relâché là-deſſus, par exemple, dans la ſeconde guerre punique; mais quand le péril fut paſſé, les Romains firent regarder ces conceſſions comme des graces paſſageres, & qui ne fondoient point de droits.

Cependant les peuples alliés repréſentoient toujours qu'il étoit juſte qu'ils euſſent part aux honneurs d'un état, dont ils avoient étendu l'empire par leur vaillance. Ces peuples donc outrés d'être exclus du droit de bourgeoiſie, réſolurent d'en obtenir l'effet les armes à la main; ils s'aſſocierent enſemble, réunirent leur reſſentiment commun, ſignerent une ligue, & ſe donnerent réciproquement des ôtages.

Il y eut entre eux & la république des combats ſanglans, des batailles & des priſes de villes. La fortune paſſa plus d'une fois dans l'un & l'autre parti. Enfin le ſénat s'appercevant que la république ne remportoit pas même de victoires qui ne lui fuſſent funeſtes, & qu'en faiſant périr des alliés, elle perdoit autant de ſoldats qui compoſoient auparavant ſes armées, ce corps ſi ſage leur accorda inſenſiblement le droit de bourgeoiſie romaine. Mais ſuivant ſa politique ordinaire, il réduiſit ce droit preſque à rien, par la forme qu'il donna au traité; de ſorte que ce droit de bourgeoiſie, qui avoit coûté tant de ſang aux alliés, ne devint preſque à leur égard, qu'un vain titre, ſans fonctions & ſans autorité. (*D. J.*)

SOCIÉTÉ, ſ. f. (*Morale.*) les hommes ſont faits pour vivre en *ſociété*; ſi l'intention de Dieu eût été que chaque homme vécut ſeul, & ſéparé des autres, il n'auroit donné à chacun d'eux des qualités propres & ſuffiſantes pour ce genre de vie ſolitaire; s'il n'a pas ſuivi cette route, c'eſt apparemment parce qu'il a voulu que les liens du ſang & de la naiſſance commençaſſent à former entre les hommes cette union plus étendue qu'il vouloit établir entr'eux; la plûpart des facultés de l'homme, ſes inclinations naturelles, ſa foibleſſe, ſes beſoins, ſont autant de preuves certaines de cette intention du Créateur. Telle eſt en effet la nature & la conſtitution de l'homme, que hors de la *ſociété*, il ne ſauroit ni conſerver ſa vie, ni développer & perfectionner ſes facultés & ſes talens, ni ſe procurer un vrai & ſolide bonheur. Que deviendroit, je vous prie, un enfant, ſi une main bien[illegible]te & ſecourable ne pourvoyoit à ſes beſoin[illegible] qu'il périſſe ſi perſonne ne prend ſoin de lui[illegible] cet état de foibleſſe & d'indigence, demande même des ſ[illegible] long-tems continués; ſuivez-le dans ſa jeune[illegible] nous [illegible] groſſiereté, qu'ignoran[illegible] confuſe[illegible] ne verrez en lui, s'il [illegible] qu'un animal ſauvage [illegible] ignorant toutes les commo[illegible] plongé dans l'oiſiveté, en proie à [illegible] & aux [illegible] dévorans. Parvient-on à la [illegible] c'eſt [illegible] d'infirmités, qui nous ren[illegible] [illegible] dépendans des autres, que nous l'étions dans l'enfance imbécille; cette dépendance ſe fait encore plus ſentir dans les accidens & dans les maladies; c'eſt ce que dépeignoit fort bien Séneque, *Senec. de benef. l. IV. c. xviij.* „ D'où dépend notre ſûreté, ſi ce n'eſt des ſervices „ mutuels? il n'y a que ce commerce de bienfaits „ qui rende la vie commode, & qui nous mette en „ état de nous défendre contre les inſultes & les „ évaſions imprévues; quel ſeroit le ſort du genre „ humain, ſi chacun vivoit à part? autant d'hommes, „ autant de proies & de victimes pour les autres „ animaux, un ſang fort aiſé à répandre, en un mot „ la foibleſſe même. En effet, les autres animaux „ ont des forces ſuffiſantes pour ſe défendre; tous „ ceux qui doivent être vagabonds, & à qui leur „ férocité ne permet pas de vivre en troupes, naiſ„ ſent pour ainſi dire armés, au lieu que l'homme „ eſt de toute part environné de foibleſſe, n'ayant „ pour armes ni dents ni griffes; mais les forces qui „ lui manquent quand il ſe trouve ſeul, il les trouve „ en s'uniſſant avec ſes ſemblables; la raiſon, pour „ le dédommager, lui a donné deux choſes qui lui „ rendent ſa ſupériorité ſur les animaux, je veux dire „ la raiſon & la ſociabilité, par où celui qui ſeul ne „ pouvoit réſiſter à perſonne, devient le tout; la „ *ſociété* lui donne l'empire ſur les autres animaux; „ la *ſociété* fait que non content de l'élement où il „ eſt né, il étend ſon domaine juſque ſur la mer; c'eſt „ la même union qui lui fournit des remedes dans ſes „ maladies, des ſecours dans ſa vieilleſſe, du ſoula„ gement à ſes douleurs & à ſes chagrins; c'eſt elle „ qui le met, pour ainſi dire, en état de braver la „ fortune. Otez la ſociabilité, vous détruirez l'union „ du genre humain, d'où dépend la conſervation & „ tout le bonheur de la vie. „

La *ſociété* étant ſi néceſſaire à l'homme, Dieu lui a auſſi donné une conſtitution, des facultés, des talens qui le rendent très-propre à cet état; telle eſt, par exemple, la faculté de la parole, qui nous donne le moyen de communiquer nos penſées avec tant de facilité & de promptitude, & qui hors de la *ſociété* ne ſeroit d'aucun uſage. On peut dire la même choſe du penchant à l'imitation, & de ce merveilleux méchaniſme qui fait que les paſſions & toutes les impreſſions de l'ame, ſe communiquent ſi aiſément d'un cerveau à l'autre; il ſuffit qu'un homme paroiſſe ému, pour nous émouvoir & nous attendrir pour lui: *homo ſum, humani a me nihil alienum puto.* Si quelqu'un vous aborde avec la joie peinte ſur le viſage, il excite en nous un ſentiment de joie; les larmes d'un inconnu nous touchent, avant même que nous en ſachions la cauſe, & les cris d'un homme qui ne tient à nous que par l'humanité, nous font courir à ſon ſecours, par un mouvement machinal qui précede toute délibération. Ce n'eſt pas tout, nous voyons que la nature a voulu partager & diſtribuer différemment les talens entre les hommes, en donnant aux uns une aptitude de bien faire certaines choſes, qui ſont comme impoſſibles à d'autres; tandis que ceux-ci, à leur tour, ont une induſtrie qu'elle a refuſée aux premiers; ainſi, ſi les beſoins naturels des hommes les font dépendre les uns des autres, la diverſité des talens qui les rend propres à s'aider mutuellement, les lie & les unit. Ce ſont là autant d'indices bien manifeſtes de la deſtination de l'homme pour la *ſociété*.

Mais ſi nous conſultons notre penchant, nous ſentirons auſſi que notre cœur ſe porte naturellement à ſouhaiter la compagnie de nos ſemblables, & à craindre une ſolitude entiere comme un état d'abandon & d'ennui. Que ſi l'on recherche d'où nous vient cette inclination liante & ſociable, on trouvera qu'elle nous a été donnée très-à-propos par l'auteur de notre être parce que c'eſt dans la *ſociété* que l'homme trouve le remede à la plûpart de ſes beſoins, & l'occaſion d'exercer la plûpart de ſes facultés; c'eſt là, ſurtout, qu'il peut éprouver & manifeſter ces ſentimens, auxquels la nature a attaché tant de douceur, la bienveillance, l'amitié, la compaſſion, la généroſité: car tel eſt le charme de ces affections ſociables que de là naiſſent nos plaiſirs les plus purs. Rien en effet de ſi [illegible] ce [illegible], que de penſer que l'on mérite l'eſtime & l'amitié d'autrui, la ſcience acquiert un nouveau [illegible] quand elle peut ſe produire au dehors, & la joie [illegible] plus vive que lorſqu'on en peut [illegible] aux yeux des autres ou la répandre dans le ſein d'un ami; elle redouble en la communiquant, parce qu'à notre propre ſatisfa-

ction

ction se *joint* l'agréable idée que nous en causons aussi aux autres, & que par-là nous les attachons davantage à nous; le chagrin au contraire diminue & s'adoucit, en le partageant avec quelqu'un, comme un fardeau s'allege quand une personne officieuse nous aide à le porter. Ainsi, tout nous invite à l'état de *société*; le besoin nous en fait une nécessité, le penchant nous en fait un plaisir, & les dispositions que nous y apportons naturellement, nous montrent que c'est en effet l'intention de notre créateur. Si le christianisme canonise des solitaires, il ne leur en fait pas moins une suprème loi de la charité & de la justice, & par-là il leur suppose un rapport essentiel avec le prochain; mais sans nous arrêter à l'état où les hommes peuvent être élevés, par des lumieres surnaturelles, considérons-les ici entant qu'ils sont conduits par la raison humaine.

Toute l'économie de la *société* humaine est appuyée sur ce principe général & simple: *je veux être heureux; mais je vis avec des hommes qui, comme moi veulent être heureux également chacun de leur côté: cherchons le moyen de procurer notre bonheur, en procurant le leur, ou du moins sans y jamais nuire.* Nous trouvons ce principe gravé dans notre cœur; si d'un côté, le Créateur a mis l'amour de nous-mêmes, de l'autre, la même main y a imprimé un sentiment de bienveillance pour nos semblables; ces deux penchans, quoique distincts l'un de l'autre, n'ont pourtant rien d'opposé: & Dieu qui les a mis en nous, les a destinés à agir de concert, pour s'entraider, & nullement pour se détruire; aussi les cœurs bien faits & généreux trouvent-ils la satisfaction la plus pure, à faire du bien aux autres hommes, parce qu'ils ne font en cela que suivre une pente que la nature leur a donnée. Les moralistes ont donné à ce germe de bienveillance qui se développe dans les hommes, le nom de *sociabilité*. Du principe de la sociabilité, découlent, comme de leur source, toutes les lois de la *société*, & tous nos devoirs envers les autres hommes, tant généraux que particuliers. Tel est le fondement de toute la sagesse humaine, la source de toutes les vertus purement naturelles, & le principe général de toute la morale & de toute la *société* civile.

1°. Le bien commun doit être la regle suprème de notre conduite, & nous ne devons jamais chercher notre avantage particulier, au préjudice de l'avantage public; c'est ce qu'exige de nous l'union que Dieu a établie entre les hommes.

2°. L'esprit de sociabilité doit être universel: la *société* humaine embrasse tous les hommes avec lesquels on peut avoir commerce, puisqu'elle est fondée sur les relations qu'ils ont tous ensemble, en conséquence de leur nature & de leur état. *Voyez* HUMANITÉ. Un prince d'Allemagne, duc de Wirtemberg, sembloit en être persuadé, lorsqu'un de ses sujets le remerciant de l'avoir protégé contre ses persécuteurs: mon enfant, lui dit le prince, je l'aurois dû faire à l'égard d'un turc; comment y aurois-je manqué à l'égard d'un de mes sujets?

3°. L'égalité de nature entre les hommes, est un principe que nous ne devons jamais perdre de vue. Dans la *société* c'est un principe établi par la philosophie & par la religion; que quelqu'inégalité que semble mettre entr'eux la différence des conditions, elle n'a été introduite que pour les faire mieux arriver, selon leur état présent, tous à leur fin commune, qui est d'être heureux autant que le comporte cette vie mortelle; encore cette différence qui paroît bien mince à des yeux philosophiques, est-elle d'une courte durée; il n'y a qu'un pas de la vie à la mort, & la mort met au même terme ce qui est de plus élevé & de plus brillant, avec ce qui est de plus bas & de plus obscur parmi les hommes. Il ne se trouve ainsi, dans les diverses conditions guere plus d'inégalité que dans les divers personnages d'une même comédie: la fin de la piece remet les comédiens au niveau de leur condition commune, sans que le court intervalle qu'a duré leur personnage, ait persuadé ou pu persuader à aucun d'eux, qu'il étoit réellement au-dessus ou au-dessous des autres. Rien n'est plus beau dans les grands, que ce souvenir de leur égalité avec les autres hommes, par rapport à leur nature. Un trait du roi de Suede, Charles XII. peut donner à ce sujet une idée plus haute de ses sentimens, que la plus brillante de ses expéditions. Un domestique de l'ambassadeur de France, attendant un ministre de la cour de Suede, fut interrogé sur ce qu'il attendoit par une personne à lui inconnue, & vêtue comme un simple soldat; il tint peu de compte de satisfaire à la curiosité de cet inconnu; un moment après, des seigneurs de la cour abordant la personne simplement vêtue, la traiterent de votre majesté, c'étoit effectivement le roi; le domestique au désespoir, & se croyant perdu, se jette à ses piés, & demande pardon de son inconsidération d'avoir pris sa majesté, disoit-il, *pour un homme*. *Vous ne vous êtes point mépris*, lui dit le roi avec humanité, *rien ne ressemble plus à un homme qu'un roi*. Tous les hommes, en supposant ce principe de l'égalité qui est entre eux, doivent y conformer leur conduite, pour se prêter mutuellement les secours dont ils sont capables; ceux qui sont les plus puissans, les plus riches, les plus accrédités, doivent être disposés à employer leur puissance, leurs richesses, & leur autorité, en faveur de ceux qui en manquent, & cela à proportion du besoin qui est dans les uns, & du pouvoir d'y subvenir qui est dans les autres.

4°. La sociabilité étant d'une obligation réciproque entre les hommes, ceux qui par leur malice, ou leur injustice, rompent le lien de la *société*, ne sauroient se plaindre raisonnablement, si ceux qu'ils offensent, ne les traitent plus comme amis, ou même s'ils en viennent contre eux à des voies de fait; mais si l'on est en droit de suspendre à l'égard d'un ennemi, les actes de la bienveillance, il n'est jamais permis d'en étouffer le principe: comme il n'y a que la nécessité qui nous autorise à recourir à la force contre un injuste aggresseur; c'est aussi cette même nécessité qui doit être la regle & la mesure du mal que nous pouvons lui faire, & nous devons toujours être disposés à rentrer en amitié avec lui, dès qu'il nous aura rendu justice, & que nous n'aurons plus rien à craindre de sa part. Il faut donc bien distinguer la juste défense de soi-même, de la vengeance; la premiere ne fait que suspendre, par nécessité & pour un tems, l'exercice de la bienveillance, & n'a rien d'opposé à la sociabilité; mais l'autre, étouffant le principe même de la bienveillance, met à sa place un sentiment de haine & d'animosité, vicieux en lui-même, contraire au bien public, & que la loi naturelle condamne formellement.

Ces regles générales sont fertiles en conséquences; il ne faut faire aucun tort à autrui, ni en parole, ni en action, & l'on doit réparer tout dommage: car la *société* ne sauroit subsister si l'on se permet des injustices.

Il faut être sincere dans ses discours, & tenir ses engagemens: car quelle confiance les hommes pourroient-ils prendre les uns aux autres; & quelle sûreté y auroit-il dans le commerce, s'il étoit permis de tromper & de violer la foi donnée!

Il faut rendre à chacun non-seulement le bien qui lui appartient, mais encore le degré d'estime & d'honneur qui lui est dû, selon son état & son rang: parce que la subordination est le lien de la *société*, & que sans cela il n'y auroit aucun ordre dans les familles, ni dans le gouvernement civil.

Mais si le bien public demande que les inférieurs obéissent, le même bien public veut que les supérieurs conservent les droits de ceux qui leur sont soumis, & ne les gouvernent que pour les rendre plus heureux. Tout supérieur ne l'est point pour lui même, mais uniquement pour les autres; non pour sa propre satisfaction & pour sa grandeur particuliere, mais pour le bonheur & le repos des autres. Dans l'ordre de la nature, est-il plus homme qu'eux? a-t-il une ame ou une intelligence supérieure? & quand il l'auroit, a-t-il plus qu'eux d'envie ou de besoin de vivre satisfait & content? A regarder les choses par cet endroit, ne seroit-il pas bizarre que tous fussent pour un, & que plutôt un ne fût pas pour tous? d'où pourroit-il tirer ce droit? de sa quantité d'homme? elle lui est commune avec les autres: du goût de les dominer? les autres certainement ne lui cederont pas en ce point: de la possession même où il se trouve de l'autorité? qu'il voye de qui il la tient, dans quelle vue on la lui laisse, & à quelle condition; tous devant contribuer au bien de la *société*, il y doit bien plus essentiellement servir, n'étant supérieur qu'à titre onéreux, & pour travailler au bonheur commun, à proportion de l'élévation que sa qualité lui donne au-dessus des autres. Quelqu'un disoit devant le roi de Syrie, Antigone, que les princes étoient les maîtres, & que tout leur étoit permis: *oui*, reprit il, *parmi les barbares; à notre égard*, ajouta-t-il *nous sommes maîtres des choses prescrites, par la raison & l'hu-*

l'humanité; mais rien ne nous est permis, que ce qui est conforme à la justice & au devoir.

Tel est le contrat formel ou tacite passé entre tous les hommes, les uns sont au-dessus, les autres au-dessous pour la différence des conditions; pour rendre leur *société* aussi heureuse qu'elle le puisse être: si tous étoient rois, tous voudroient commander, & nul n'obéiroit; si tous étoient sujets, tous devroient obéir, & aucun ne le voudroit faire plus qu'un autre; ce qui rempliroit la *société* de confusion, de trouble, de dissension; au lieu de l'ordre & de l'arrangement qui en fait le secours, la tranquillité, & la douceur. Le supérieur est donc redevable aux inférieurs, comme ceux-ci lui sont redevables; l'un doit procurer le bonheur commun par voie d'autorité, & les autres par voie de soumission; l'autorité n'est légitime, qu'autant qu'elle contribue à la fin pour laquelle a été instituée l'autorité même; l'usage arbitraire qu'on en feroit, feroit la destruction de l'humanité & de la *société*.

Nous devons travailler tous pour le bonheur de la *société*, à nous rendre maîtres de nous-mêmes; le bonheur de la *société* se réduit à ne point nous satisfaire aux dépens de la satisfaction des autres: or les inclinations, les desirs, & les goûts des hommes, se trouvent continuellement opposés les uns aux autres. Si nous comptons de vouloir suivre les nôtres en tout, outre qu'il nous sera impossible d'y réussir, il est encore plus impossible que par-là nous ne mécontentions les autres, & que tôt ou tard le contre-coup ne retombe sur nous; ne pouvant les faire tous passer à nos goûts particuliers, il faut nécessairement nous montrer au goût qui regne le plus universellement, qui est la raison. C'est donc celui qu'il nous faut suivre en tout; & comme nos inclinations & nos passions s'y trouvent souvent contraires, il faut par nécessité les contrarier. C'est à quoi nous devons travailler sans cesse, pour nous en faire une salutaire & douce habitude. Elle est la base de toute vertu, & même le premier principe de tout savoir vivre, selon le mot d'un homme d'esprit de notre tems, qui faisoit consister la science du monde *à savoir se contraindre sans contraindre personne*. Bien qu'il se trouve des inclinations naturelles, incomparablement plus conformes que d'autres, à la regle commune de la raison; cependant il n'est personne qui n'ait à faire effort de ce côté-là, & à gagner sur soi; ne fût-ce que par une sorte de liaison, qu'ont avec certains défauts les plus heureux tempéramens.

Enfin, les hommes se prennent par le cœur & par les bienfaits, & rien n'est plus convenable à l'humanité, ni plus utile à la *société*, que la compassion, la douceur, la bénéficence, la générosité. Ce qui fait dire à Cicéron, „ que comme il n'y a rien de plus „ vrai que ce beau mot de Platon, que nous ne sommes pas nés seulement pour nous-mêmes, mais aussi „ pour notre patrie & pour nos amis; & que comme „ disent les Stoïciens, si les productions de la terre „ sont pour les hommes, les hommes eux-mêmes „ sont nés les uns pour les autres, c'est-à-dire, pour „ s'entre-aider & se faire du bien mutuellement; nous „ devons tous entrer dans les desseins de la nature, „ & suivre notre destination en contribuant chacun „ du sien pour l'utilité commune par un commerce „ réciproque & perpétuel de services & de bons „ offices, n'étant pas moins empressés à donner qu'à „ recevoir, & employant non-seulement nos soins „ & notre industrie, mais nos biens mêmes à serrer „ de plus en plus les nœuds de la *société* humaine „. Puis donc que tous les sentimens de justice & de bonté sont les seuls & vrais liens qui attachent les hommes les uns aux autres, & qui peuvent rendre la *société* stable, tranquille, & florissante, il faut regarder ces vertus comme autant de devoirs que Dieu nous impose, par la raison que tout ce qui est nécessaire à son but, & par cela même conforme à sa volonté.

Quelque plausibles que puissent être les maximes de la morale, & quelque utilité qu'elles puissent avoir pour la douceur de la [illegible] ront rien de fixe & qu[illegible] ment sans la religion. Q[illegible] rende palpables en géné[illegible] qui contribuent à la dou[illegible] devons goûter & faire [illegible] dans la *société;* il est vrai pourtan[illegible] elle ne [illegible] pas en certaines occasions, pour [illegible] convainc[illegible] notre avantage est toujours joint avec celui [illegible] *société*: il faut quelquefois (& cela est nécessaire pour le bonheur de la *société*) nous priver d'un bien présent, ou même essuyer un mal certain, pour ménager un bien à venir, & prévenir un mal quoiqu'incertain. Or, comment faire goûter à un esprit qui n'est capable que des choses sensuelles ou actuellement sensibles, le parti de quitter un bien présent & déterminé, pour un bien à venir & indéterminé; un bien qui dans le moment même le touche vivement du côté de la cupidité, pour un bien qui ne le touche que foiblement du côté de sa raison: sera-t-il arrêté par les reproches de la conscience, quand la religion ne les suscite pas? par la crainte de la punition, quand la force & l'autorité l'en mettent à couvert? par le sentiment de la honte & de la confusion, quand il sait dérober son crime à la connoissance d'autrui? par les regles de l'humanité, quand il est déterminé à traiter les autres sans ménagement, pour se satisfaire lui-même? par les principes de la prudence, quand la fantaisie ou l'humeur lui tiennent lieu de tous les motifs? par le jugement des personnes judicieuses & sensées, quand la présomption lui fait préférer son jugement à celui du reste des hommes? Il est peu d'esprits d'un caractere si outré, mais il peut s'en trouver: il s'en trouve quelquefois, & il doit même s'en trouver un grand nombre, si l'on foule aux piés les principes de la religion naturelle.

En effet, que les principes & les traités de morale soient mille fois plus sensés encore & plus démonstratifs qu'ils ne sont, qui est-ce qui obligera des esprits libertins de s'y rendre, si le reste du genre humain en adopte les maximes? en seront-ils moins disposés à les rejetter malgré le genre humain, & à les soumettre au tribunal de leurs bisarreries & de leur orgueil? Il paroit donc que sans la religion il n'est point de frein assez ferme qu'on puisse donner ni aux saillies de l'imagination, ni à la présomption de l'esprit, ni à la source des passions, ni à la corruption du cœur, ni aux artifices de l'hypocrisie. D'un côté vérité, justice, sagesse, puissance d'un Dieu vengeur des crimes, & remunérateur des actions justes, sont des idées qui tiennent si naturellement & si nécessairement les unes aux autres, que les unes ne peuvent subsister, là où les autres sont détruites. Ceci prouve évidemment combien est nécessaire l'union de la religion & de la morale, pour affermir le bonheur de la *société*.

Mais, 1°. pour mettre cette vérité dans toute son évidence, il faut observer que les vices des particuliers quels qu'ils soient, nuisent au bonheur de la *société*; on nous accorde déja, que certains vices, tels que la calomnie, l'injustice, la violence, nuisent à la *société*. Je vais plus loin, & je soutiens que les vices mêmes qu'on regarde ordinairement comme ne faisant tort qu'à celui qui en est atteint, sont pernicieux à la *société*. On entend dire assez communément, par exemple, qu'un homme qui s'enivre ne fait tort qu'à lui-même; mais pour peu qu'on y fasse d'attention, on s'appercevra que rien n'est moins juste que cette pensée. Il ne faut qu'écouter pour cela les personnes obligées de vivre dans une même famille avec un homme sujet à l'excès du vin. Ce que nous souhaitons le plus dans ceux avec qui nous vivons, c'est de trouver en eux de la raison; elle ne leur manque jamais à notre égard, que nous n'ayons droit de nous en plaindre. Quelque opposés que puissent être les autres vices à la raison, ils en laissent du-moins certaine lueur, certain usage, certaine regle; l'ivresse ôte toute lueur de la raison; elle éteint absolument cette particule, cette étincelle de la divinité qui nous distingue des bêtes: elle détruit par-là toute la satisfaction & la douceur, que chacun doit mettre & recevoir dans la *société* humaine. On a beau comparer la privation de la raison par l'ivresse avec la privation de la raison par le sommeil, la comparaison ne sera jamais sérieuse; l'une est pressante par le besoin de réparer les esprits qui s'épuisent sans cesse, & qui servent à l'exercice même de la raison; au lieu que l'autre supprime tout-d'un-coup cet exercice, & à la longue en [illegible], pour ainsi dire, les ressorts. Aussi l'auteur de la nature, en nous assujettissant au sommeil, en a-t-il ôté les inconvéniens, & [illegible] monstrueuse indécence qui se trouve dans l'ivresse; & [illegible] que celle-ci semble quelquefois avoir un air de gaieté, le plaisir qu'elle peut donner est toujours un plaisir de fou qui n'ôte point l'horreur secrette que nous concevons contre tout ce qui détruit la raison, laquelle seule contribue à rendre continuellement [illegible] ceux avec qui nous vivons.

Le

Le vice de l'incontinence qui paroît moins opposé au bonheur de la *société*, l'est peut-être encore davantage. On conviendra d'abord que quand elle blesse les droits du mariage, elle fait au cœur de l'outragé la plaie la plus profonde: les lois romaines qui servent comme de principes aux autres lois, supposent qu'en ce moment il n'est pas en état de se posséder; de maniere qu'elles semblent excuser en lui le transport par lequel il ôteroit la vie à l'auteur de son outrage. Ainsi le meurtre, qui est le plus opposé de l'humanité, semble par-là être mis en parallele avec l'adultere. Les plus tragiques événemens de l'histoire, & les figures les plus pathétiques qu'ait inventé la fable, ne nous montrent rien de plus affreux que les effets de l'incontinence dans le crime de l'adultere; ce vice n'a guere de moins funestes effets, quand il se rencontre entre des personnes libres; la jalousie y produit fréquemment les mêmes fureurs. Un homme d'ailleurs livré à cette passion, n'est plus à lui-même; il tombe dans une sorte d'humeur morne & brute qui le dégoûte de ses devoirs; l'amitié, la charité, la parenté, la république, n'ont point de voix qui se fasse entendre, quand leurs droits se trouvent en compromis avec les attraits de la volupté. Ceux qui en sont atteints, & qui se flattent de n'avoir jamais oublié ce qu'ils devoient à leur état, jugent de leur conduite par ce qu'ils en connoissent; mais toute passion nous aveugle; & de toutes les passions, il n'en est point qui aveugle davantage. C'est le caractere le plus marqué que la vérité & la fable attribuent de concert à l'amour; ce seroit une espece de miracle, qu'un homme sujet aux desordres de l'incontinence, qui donnât à sa famille, à ses amis, à ses citoyens, la satisfaction & la douceur que demanderoient les droits du sang, de la patrie, & de l'amitié; enfin, la nonchalance, le dégoût, la mollesse, sont les moindres & les plus ordinaires inconvéniens de ce vice. Le savoir vivre qui est la plus douce & la plus familiere des vertus de la vie civile, ne se trouve communément dans la pratique que par l'*usage de se contraindre sans contraindre les autres*. Combien faut-il davantage se contraindre & gagner sur soi, pour remplir les devoirs les plus importans qu'exigent la droiture, l'équité, la charité, qui sont la base & le fondement de toute *société*? Or, de quelle contrainte est capable un homme amolli & efféminé? Ce n'est pas que malgré ce vice, il ne reste encore de bonnes qualités; mais il est certain que par-là elles sont extraordinairement affoiblies; il est donc constant que la *société* se ressent toujours de la maligne influence des desordres qui paroissent d'abord ne lui donner aucune atteinte. Or, puisque la religion est un frein néceſſaire pour les arrêter, il s'ensuit evidemment qu'elle doit s'unir à la morale, pour assurer le bonheur de la *société*.

2°. Il est certain que les devoirs qui nous reglent par rapport à nous-mêmes, n'aident pas peu à nous régler aussi par rapport aux autres hommes. Il est encore certain que ces deux sortes de devoirs se renforcent beaucoup de notre exactitude à remplir nos devoirs envers Dieu. La crainte de Dieu jointe à un parfait dévouement pour sa volonté, est un motif très-efficace pour engager les hommes à s'acquitter de ce qui les concerne directement eux-mêmes, & à faire pour la *société* tout ce qu'ordonne la loi naturelle. Otez une fois la religion, vous ébranlez tout l'édifice des vertus morales; il ne repose sur rien. Concluons que les trois principes de nos devoirs sont trois différens ressorts qui donnent au système de l'humanité le mouvement & l'action, & qu'ils agissent tous à-la-fois pour l'exécution des vûes du Créateur.

3°. La *société*, toute armée qu'elle est des lois, n'a de force que pour empêcher les hommes de violer ouvertement la justice, tandis que les attentats commis en secret, & qui ne sont pas moins préjudiciables au bien public ou commun, échappent à sa rigueur. Depuis même l'invention des *sociétés*, les voies ouvertes se trouvant prohibées, l'homme est devenu beaucoup plus habile dans la pratique des voies secrettes, puisque c'est la seule ressource qui lui reste pour satisfaire ses desirs immodérés; desirs qui ne subsistent pas moins dans l'état de *société* que dans celui de nature. La *société* fournit elle-même une espece d'encouragement à ces manœuvres obscures & criminelles, dont la loi ne sauroit prendre connoissance, en ce que les [illegible] pour la sûreté commune, le but de son [illegible] endorment les gens de bien en même tems qu'ils aiguisent l'industrie des scélérats. Ses propres précautions ont tourné contre elle-même; elles ont subtilisé les vices, raffiné l'art du crime: & delà vient que l'on voit assez souvent chez les nations policées des forfaits dont on ne trouve point d'exemple chez les sauvages. Les Grecs avec toute leur politesse, avec toute leur érudition, & avec toute leur jurisprudence, n'acquirent jamais la probité que la nature toute seule faisoit reluire parmi les Scythes.

Ce n'est pas tout: les lois civiles ne sauroient empêcher qu'on ne donne quelquefois au droit & à la justice des atteintes ouvertes & publiques; elles ne le sauroient lorsqu'une prohibition trop sévere donne lieu de craindre quelque irrégularité plus grande, ce qui arrive dans les cas où l'irrégularité est l'effet de l'intempérance des passions naturelles. L'on convient généralement qu'il n'y a point d'état grand & florissant où l'on puisse punir l'incontinence de la maniere que le mériteroient les funestes influences de ce vice à l'égard de la *société*. Restreindre ce vice avec trop de sévérité, ce seroit donner lieu à des désordres encore plus grands.

Ce ne sont pas là les seuls foibles de la loi; en approfondissant les devoirs réciproques qui naissent de l'égalité des citoyens, on trouve que ces devoirs sont de deux sortes; les uns que l'on appelle *devoirs d'obligation parfaite*, parce que la loi civile peut aisément & doit nécessairement en prescrire l'étroite observation; les autres que l'on appelle *devoirs d'obligation imparfaite*, non que les principes de morale n'en exigent en eux-mêmes la pratique avec rigidité, mais parce que la loi ne peut que trop difficilement en prendre connoissance, & que l'on suppose qu'ils n'affectent point si immédiatement le bien être de la *société*. De cette derniere espece sont les devoirs de la reconnoissance, de l'hospitalité, de la charité, *&c.* devoirs sur lesquels les lois en général gardent un profond silence, & dont la violation néanmoins est aussi fatale, quoiqu'à la vérité moins prompte dans ses effets que celle des devoirs d'obligation parfaite. Séneque, dont les sentimens en cette occasion sont ceux de l'antiquité, ne fait point difficulté de dire que *rien n'est plus capable de rompre la concorde du genre humain que l'ingratitude*.

La *société* elle-même a produit un nouveau genre de devoirs qui n'existoient point dans l'état de nature; & quoiqu'entierement de sa création, elle a manqué de pouvoir pour les faire observer: telle est par exemple, cette vertu surannée & presque de mode, que l'on appelle l'*amour de la patrie*. Enfin la *société* a non-seulement produit de nouveaux devoirs, sans en pouvoir prescrire une observation étroite & rigide; mais elle a encore le défaut d'avoir augmenté & enflammé ces desirs désordonnés qu'elle devoit servir à éteindre & à corriger; semblables à ces remedes qui, dans le tems qu'ils travaillent à la guérison d'une maladie, en augmentent le degré de malignité. Dans l'état de nature, on avoit peu de choses à souhaiter, peu de desirs à combattre; mais depuis l'établissement des *sociétés*, nos besoins ont augmenté à mesure que les arts de la vie se sont multipliés & perfectionnés; l'accroissement de nos besoins a été suivi de celui de nos desirs, & graduellement de celui de nos efforts, pour surmonter l'obstacle des lois: c'est cet accroissement de nouveaux arts, de nouveaux besoins, de nouveaux desirs, qui a insensiblement amorti l'esprit d'hospitalité & de générosité, & qui lui a substitué celui de cupidité, de venalité & d'avarice.

La nature des devoirs, dont l'observation est nécessaire pour conserver l'harmonie de la *société* civile; les tentations fortes & fréquentes, & les moyens obscurs & secrets qu'on a de les violer; le foible obstacle que l'infliction des peines ordonnées par les lois oppose à l'infraction de plusieurs de ces devoirs, le manque d'encouragement à les observer, provenant de l'impossibilité où est la *société* de distribuer de justes récompenses: tous ces défauts, toutes ces imperfections inséparables de la nature de la *société* même, démontrent la nécessité d'y ajouter la force de quelque autre pouvoir coactif, capable d'avoir assez d'influence sur l'esprit des hommes pour maintenir la *société*, & l'empêcher de retomber dans la confusion & le désordre. Puisque la crainte du mal & l'espérance du bien, qui sont les deux grands ressorts de la nature pour déterminer les hommes, suffisent à peine pour faire observer les lois; puisque la *société* civile ne peut employer l'un qu'imparfaitement, & n'est

point en état de faire aucun usage de l'autre; puisque enfin la religion seule peut réunir ces deux ressorts & leur donner de l'activité, qu'elle seule peut infliger des peines & toujours certaines & toujours justes; que l'infraction soit ou publique ou secrette, & que les devoirs enfraints soient d'une obligation parfaite ou imparfaite; puisqu'elle seule peut apprécier le mérite de l'obéissance, pénétrer les motifs de nos actions, & offrir à la vertu des récompenses que la *société* civile ne sauroit donner, il s'ensuit évidemment que l'autorité de la religion est de nécessité absolue, non-seulement pour procurer à la *société* mille douceurs & mille agrémens, mais encore pour assurer l'observation des devoirs, & maintenir le gouvernement civil. *Voyez l'article* de la PROBITÉ, & celui des ATHÉES.

La religion ayant été démontrée nécessaire au soutien de la *société* civile, on n'a pas besoin de démontrer qu'on doit se servir de son secours de la maniere la plus avantageuse à la *société*, puisque l'expérience de tous les siecles & de tous les pays nous apprend que leur force réunie suffit à peine pour réfréner les desordres, & empecher les hommes de tomber dans un état de violence & de confusion. La politique & la religion, l'état & l'Eglise, la *société* civile & la *société* religieuse, lorsqu'on sait les unir & les lier ensemble, s'embellissent & se fortifient réciproquement, mais on ne peut faire cette union qu'on n'ait premierement approfondi leur nature.

Pour s'assurer de leur nature, le vrai moyen est de découvrir & de fixer quelle est leur fin ou leur but. Les ultramontains ont voulu asservir l'état à l'Eglise; & les Erastiens, gens factieux qui s'éleverent en Angleterre du tems de la prétendue réformation, ainsi appellés du nom de Thomas Eraste leur chef, ont voulu asservir l'Eglise à l'état. Pour cet effet, ils anéantissoient toute discipline ecclésiastique, & dépouilloient l'Eglise de tous ses droits, soutenant qu' elle ne pouvoit ni excommunier ni absoudre, ni faire des decrets. C'est pour n'avoir point étudié la nature de ces deux différentes *sociétés*, que les uns & les autres sont tombés à ce sujet dans les erreurs les plus étranges & les plus funestes.

Les hommes en instituant la *société* civile, ont renoncé à leur liberté naturelle, & se sont soumis à l'empire du souverain civil: or ce ne pouvoit pas être dans la vûe de se procurer les biens dont ils auroient pu jouir sans cela; c'étoit donc dans la vûe de quelque bien fixe & précis, qu'ils ne pouvoient se promettre que de l'établissement de la source civile; & ce ne peut être que pour se procurer cet objet qu'ils ont armé le souverain de la force de tous les membres qui composent la *société*, afin d'assurer l'exécution des decrets que l'état rendroit dans cette vûe. Or ce bien fixe & précis qu'ils ont eu en vûe en s'associant, n'a pu être que celui de se garantir réciproquement des injures qu'ils auroient pu recevoir des autres hommes, & de se mettre en état d'opposer à leur violence une force plus grande, & qui fût capable de punir leur attentat. C'est ce que promet aussi la nature du pouvoir dont la *société* civile est revêtue pour faire observer ses lois: pouvoir qui ne consiste que dans la force & les châtimens, & dont elle ne sauroit faire un usage légitime que conformément au but pour lequel elle a été établie. Elle en abuse lorsqu'elle entreprend de l'appliquer à une autre fin; & cela est si manifeste & si exactement vrai, qu' alors même son pouvoir devient inefficace; sa force, si puissante pour les intérêts civils ou corporels, ne pouvant rien sur les choses intellectuelles & spirituelles. C'est sur ces principes incontestables que M. Locke a démontré la justice de la tolérance, (1) & l'injustice de la persécution en matiere de religion.

Nous disons donc avec ce grand philosophe, que le salut des ames n'est ni la cause ni le but de l'institution des *sociétés* civiles. Ce principe établi, il s'ensuit que la doctrine & la morale, qui sont les moyens de gagner le salut, & qui constituent ce que les hommes en général entendent par le mot de *religion*, ne sont point du district du magistrat. Il est évident que la doctrine n'en est point, parce que le pouvoir du magistrat ne peut rien sur les opinions: par rapport à la morale, l[illegible]

tion. L'institution & la réformation des mœurs intéressent le corps & l'ame, l'économie civile & religieuse: en tant qu'elles intéressent la religion, le magistrat civil en est exclus; mais en tant qu'elles intéressent l'état, le magistrat doit y veiller lorsque le cas le requiert, y faire intervenir la force de l'autorité. Que l'on jette les yeux sur tous les codes & les digestes, à chaque action criminelle est désigné son châtiment; non en tant qu'elle est vice ou qu'elle s'éloigne des regles éternelles du juste ou de l'injuste; non en tant qu'elle est péché, ou qu'elle s'éloigne des regles prescrites par la révélation extraordinaire de la volonté divine, mais en tant qu'elle est crime, c'est-à-dire à proportion de la malignité de son influence, relativement au bien de la *société* civile. Si l'on en demande la raison, c'est que la *société* a pour but, non le bien des particuliers, mais le bien public, qui exige que les lois déploient toute leur sévérité contre les crimes auxquels les hommes sont les plus enclins, & qui attaquent de plus près les fondemens de la *société*.

Différentes raisons & diverses circonstances ont contribué à faire croire que les soins du magistrat s'étendoient naturellement à la religion, en tant qu' elle concerne le salut des ames. Il a lui-même encouragé cette illusion flatteuse, comme propre à augmenter son pouvoir & la vénération des peuples pour sa personne. Le mélange confus des intérêts civils & religieux, lui a fourni les moyens de pouvoir le faire avec assez de facilité.

Dans l'enfance de la *société* civile, les peres de famille qui remplissoient toujours les fonctions du sacerdoce, étant parvenus ou appellés à l'administration des affaires publiques, porterent les fonctions de leur premier état dans la magistrature, & exécuterent en personne ces doubles fonctions. Ce qui n'étoit qu'accidentel dans son origine, a été régardé dans la suite comme essentiel. La plûpart des anciens législateurs ayant trouvé qu'il étoit nécessaire pour exécuter leurs projets, de prétendre à quelque inspiration & à l'assistance extraordinaire des dieux, il leur étoit naturel de mêler & de confondre les objets civils & religieux, & les crimes contre l'état, avec les crimes contre les dieux sous l'auspice desquels l'état avoit été établi & se conservoit. D'ailleurs dans le paganisme outre la religion des particuliers, il y avoit un culte & des cérémonies publiques instituées & observées par l'état & pour l'état, comme état. La religion intervenoit dans les affaires du gouvernement; on n'entreprenoit, on n'exécutoit rien sans l'avis de l'oracle. Dans la suite, lorsque les empereurs romains se convertirent à la religion chrétienne, & qu'ils placerent la croix sur le diadème, le zele dont tout nouveau prosélyte est ordinairement épris, leur fit introduire dans les institutions civiles des lois contre le péché. Ils firent passer dans l'administration politique les exemples & les préceptes de l'Ecriture, ce qui contribua beaucoup à confondre la distinction qui se trouve entre la *société* civile & la *société* religieuse. On ne doit cependant pas rejetter ce faux jugement sur la religion chrétienne, car la distinction de ces deux *sociétés* y est si expresse & si formelle, qu'il n'est pas aisé de s'y méprendre. L'origine de cette erreur est plus ancienne, & on doit l'attribuer à la nature de la religion juive, où ces deux *sociétés* étoient en quelque maniere incorporées ensemble.

L'établissement de la police civile parmi les Juifs étant l'institution immédiate de Dieu même, le plan en fut regardé comme le modele du gouvernement le plus parfait & le plus digne d'être imité par des magistrats chrétiens. Mais l'on ne fit pas réflexion que cette jurisdiction à laquelle les crimes & les péchés étoient assujettis, étoit une conséquence nécessaire d'un gouvernement théocratique, où Dieu présidoit d'une maniere particuliere, & qui étoit d'une forme & d'une espece absolument différentes de celles de tous les gouvernemens d'institution humaine. C'est à la même cause qu'il faut attribuer les erreurs des Protestans sur la réformation des états, la tête de leurs premiers chefs se trouvant remplie des idées de l'économie judaïque. On ne doit pas être étonné que dans les pays où le gouvernement reçut une nouvelle forme en même tems que les peuples adopterent une religion

(1) Voyez les N[illegible]

ligion nouvelle, on ait affecté une imitation ridicule du gouvernement des Juifs, & qu'en conséquence le magistrat ait témoigné plus de zele pour réprimer les péchés, que pour reprimer les crimes. Les ministres prétendus réformés, hommes impérieux, en voulant modéler les états sur leurs vues théologiques, prouverent, de l'aveu même des protestans sensés, qu'ils étoient aussi mauvais politiques que mauvais théologiens. A ces causes de la confusion des matieres civiles & religieuses, on en peut encore ajouter plusieurs autres. Il n'y a jamais eu de *société* civile ancienne ou moderne, où il n'y ait eu une religion favorite établie & protégée par les lois, établissement qui est fondé sur l'ailliance libre & volontaire qui se fait entre la puissance ecclésiastique pour l'avantage réciproque de l'un & de l'autre. Or en conséquence de cette alliance, les deux *sociétés* se prêtent en certaines occasions une grande partie de leur pouvoir, & il arrive même quelquefois qu'elles en abusent réciproquement. Les hommes jugeant par les faits, sans remonter à leur cause & à leur origine, ont cru que la *société* civile avoit par son essence un pouvoir qu'elle n'a que par emprunt. On doit encore observer que quelquefois la malignité du crime est égale à celle du péché, & que dans ce cas les hommes ont peu considéré si le magistrat punissoit l'action comme crime ou comme péché; tel est, par exemple, le cas du parjure & de la profanation du nom de Dieu, que les lois civiles de tous les états punissent avec sévérité. L'idée complexe de crime & celle de péché étant d'ailleurs d'une nature abstraite, & composée d'idées simples, communes à l'une & à l'autre, elles n'ont pas été également distinguées par tout le monde; souvent elles ont été confondues, comme n'étant qu'une seule & même idée; ce qui sans doute n'a pas peu contribué à fomenter l'erreur de ceux qui confondent les droits respectifs des *sociétés* civiles & religieuses. Cet examen suffit pour faire voir que c'est le but véritable de la *société* civile, & quelles sont les causes des erreurs où l'on est tombé à ce sujet.

Le but final de la *société* religieuse est de procurer à chacun la faveur de Dieu, faveur qu'on ne peut acquérir que par la droiture de l'esprit & du cœur, en sorte que le but intermediaire de la religion a pour objet la perfection de nos facultés spirituelles. La *société* religieuse a aussi un but distinct & indépendant de celui de la *société* civile, il s'ensuit nécessairement qu'elle en est indépendante, & que par conséquent elle est souveraine en son espece. Car la dépendance d'une *société* à l'égard de l'autre, ne peut procéder que de deux principes, & d'une cause naturelle ou d'une cause civile. Une dépendance fondée sur la loi de nature doit provenir de l'essence ou de la génération de la chose. Il ne sauroit y en avoir dans le cas dont il s'agit par essence; car cette espece de dépendance supposeroit nécessairement entre ces deux *sociétés* une union ou un mélange naturel qui n'a lieu qu'autant que deux *sociétés* sont liées par leur relation avec un objet commun. Or leur objet loin d'être commun est absolument différent l'un de l'autre, la derniere fin de l'une étant le soin de l'ame, & celle de l'autre le soin du corps & de ses intérêts; l'une ne pouvant agir que par des voies intérieures, & l'autre au contraire que par des voies extérieures. Pour qu'il y eût une dépendance entre ces *sociétés*, en vertu de leur génération, il faudroit que l'une dût son existence à l'autre, comme les corporations, les communautés, les tribunaux la doivent aux villes ou aux états qui les ont créés. Ces différentes *sociétés*, autant par la conformité de leurs fins & de leurs moyens que par leurs chartres, ou leurs lettres de création ou d'érection se trahissent elles-mêmes, & manifestent leur origine & leur dépendance. Mais la *société* religieuse n'ayant point un but ni des moyens conformes à ceux de l'état, donne par-là des preuves intérieures de son indépendance; & elle les confirme par des preuves extérieures, en faisant voir qu'elle n'est pas de la création de l'état, puisqu'elle existoit déja avant la fondation des *sociétés* civiles. Par rapport à une dépendance fondée sur une cause civile, elle ne peut avoir lieu. Comme les *sociétés* religieuses & civiles different entierement & dans leurs buts, & dans leurs moyens, l'administration de l'une agit dans une sphere si éloignée de l'autre, qu'elles ne peuvent jamais se trouver opposées l'une à l'autre; en sorte que la nécessité d'état qui exigeoit que les lois de la nation missent l'une dans la dépendance de l'autre, ne sauroit avoir lieu, si l'office du magistrat civil s'étendoit au soin des ames, l'église ne seroit alors entre ses mains qu'un instrument pour parvenir à cette fin. Hobbes & ses sectateurs ont fortement soutenu cette thèse. Si d'un autre côté l'office des *sociétés* religieuses s'étendoit aux soins du corps & de ses intérêts, l'état courroit grand risque de tomber dans la servitude de l'église. Car les *sociétés* religieuses ayant certainement le district le plus noble, qui est le soin des ames, ayant ou prétendant avoir une origine divine, tandis que la forme des états n'est que d'institution humaine: si elles ajoutoient à leurs droits légitimes le soin du corps & de ses intérêts, elles réclameroient alors, comme de droit, une superiorité sur l'état dans le cas de compétence; & l'on doit supposer qu'elles ne manqueroient pas de pouvoir pour maintenir leur droit; car c'est une conséquence nécessaire, que toute *société* dont le soin s'étend aux intérêts corporels, doit être revêtue d'un pouvoir coactif. Ces maximes n'ont eu que trop de vogue pendant un tems. Les ultramontains habiles dans le choix des circonstances, ont tâché de se prévaloir des troubles intérieurs des états, pour les établir & élever la chaire apostolique au-dessus du trône des potentats de la terre, ils en ont exigé, & quelquefois reçu hommage, & ils ont tâché de le rendre universel. Mais ils ont trouvé une barriere insurmontable dans la noble & digne résistance de l'Eglise gallicane, également fidele à son Dieu & à son roi.

Nous posons donc comme maxime fondamentale, & comme une conséquence évidente de ce principe, que la *société* religieuse n'a aucun pouvoir coactif semblable à celui qui est entre les mains de la *société* civile. Des objets qui different entierement de leur nature, ne peuvent s'acquérir par un seul & même moyen. Les mêmes relations produisant les mêmes effets, des effets différens ne peuvent provenir des mêmes relations. Ainsi la force & la contrainte n'agissant que sur l'extérieur, ne peuvent aussi produire que des biens extérieurs, objets des institutions civiles; & ne sauroient produire des biens intérieurs, objets des institutions religieuses. Tout le pouvoir coactif, qui est naturel à une *société* religieuse, se termine au droit d'excommunication, & ce droit est utile & nécessaire, pour qu'il y ait un culte uniforme; ce qui ne peut se faire qu'en chassant du corps tous ceux qui refusent de se conformer au culte public: il est donc convenable & utile que la *société* religieuse jouisse de ce droit d'expulsion. Toutes sortes de *société* quels qu'en soient les moyens & la fin, doivent nécessairement comme *société* avoir ce droit, droit inséparable de leur essence; sans cela elles se dissoudroient d'elles-mêmes, & retomberoient dans le néant, précisément de même que le corps naturel, si la nature, dont les *sociétés* imitent la conduite en ce point, n'avoit pas la force d'évacuer les humeurs vicieuses & malignes; mais ce pouvoir utile & nécessaire est tout celui & le seul dont la *société* religieuse ait besoin; car par l'exercice de ce pouvoir, la conformité du culte est conservée, son essence & sa fin sont assurées, & le bien-être de la *société* n'exige rien au-delà. Un pouvoir plus grand dans une *société* religieuse seroit déplacé & injuste.

SOCIÉTÉ, (*Jurisprud.*) signifie en général une union de plusieurs personnes pour quelque objet qui les rassemble. La plus ancienne de toutes les *sociétés* est celle du mariage, qui est d'institution divine.

Chaque famille forme une *société* naturelle dont le pere est le chef.

Plusieurs familles réunies dans une même ville, bourg ou village, forment une *société* plus ou moins considérable, selon le nombre de ceux qui la composent, lesquels sont liés entre eux par leurs besoins mutuels & par les rapports qu'ils ont les uns aux autres; cette union est ce qu'on appelle *société civile* ou *politique*; & dans ce sens tous les hommes d'un même pays, d'une même nation & même du monde entier, composent une *société* universelle.

Outre ces *sociétés* générales, il se forme encore dans un même état, dans une même ville, ou autre lieu, diverses *sociétés* particulieres; les unes relatives à la religion, qu'on appelle *communautés* & *congrégations*, *ordres religieux*; les autres relatives aux affaires temporelles, telles que les communautés d'habitans, les corps de ville; d'autres relatives à l'administration de la justice, telles que les compagnies établies pour rendre la justice; d'autres relatives aux arts & aux sciences, telles que les universi-

tés, les colleges, les académies, & autres *sociétés* littéraires; d'autres encore relativement à des titres d'honneur, telles que les ordres royaux & militaires; enfin d'autres qui ont rapport aux finances, ou au commerce, ou à d'autres entreprises.

Les *sociétés* qui se contractent entre marchands, ou entre particuliers, sont une convention entre deux ou plusieurs personnes, par laquelle ils mettent en commun entre eux tous leurs biens ou une partie, ou quelque commerce, ouvrage, ou autre affaire, pour en partager les profits, & en supporter la perte en commun, chacun selon leur fonds, ou ce qui est réglé par le traité de *société*.

Quand la part de chacun dans les profits & pertes n'est pas réglée par la convention, elle doit être égale.

Les portions peuvent être réglées d'une maniere inégale, soit eu égard à l'inégalité des fonds, ou à ce que l'un met plus de travail & d'industrie que l'autre.

On peut aussi convenir qu'un associé aura plus grande part dans les profits qu'il n'en supportera dans la perte, & même qu'un associé ne supportera rien de la perte, pourvu néanmoins que la perte soit prélevée avant qu'on regle sa part des profits, autrement la *société* seroit léonine.

Aucune *société* ne peut être contractée que pour un objet honnête & licite, & elle ne doit rien contenir de contraire à l'équité & à la bonne foi, qui doit être l'ame de toutes les *sociétés;* du reste, elles sont susceptibles de toutes les clauses & conditions licites.

Pour former une *société*, il faut le consentement de tous les associés.

On peut avoir quelque chose en commun, comme des cohéritiers, des colégataires, sans être pour cela associés.

L'héritier d'un associé n'est même pas associé, parce qu'il n'a pas été choisi pour tel; on peut cependant stipuler, que le droit de l'associé décédé passera à son héritier.

Si l'un des associés s'associe une autre personne, ce tiers ne devient point associé des autres, il n'est considéré que comme l'associé particulier de celui qui l'a adjoint avec lui, & c'est ce que l'on appelle vulgairement *croupier*.

Une *société* se peut contracter par écrit ou même sans écrit, par un consentement tacite.

Entre marchands les *sociétés* doivent être rédigées par écrit, & il doit en être déposé un extrait au greffe de la jurisdiction consulaire.

Les *sociétés* peuvent être générales de tous biens, ou relatives seulement à un certain objet, auquel cas elles se bornent à cet objet, & aux profits qui en proviennent, & n'embrassent point ce qui vient d'ailleurs.

On ne doit prendre sur les biens de la *société* que les dépenses licites, & dettes contractées pour le compte de la *société*; chaque associé doit payer seul ses dettes particulieres, soit sur sa part, ou autrement.

Si la *société* étoit de tous biens, chaque associé ne peut disposer que de sa portion, & ne doit prendre sur le fonds commun que son entretien & celui de sa famille.

On peut cependant convenir dans une *société* générale que les dots des filles se prendront sur le fonds commun à mesure que les filles seront en âge d'être pourvues.

Les associés doivent demeurer unis & se garder fidelité. Chacun d'eux est obligé d'apporter tous ses soins pour l'intérêt commun, & est responsable aux autres de ce qui arrive par son dol, ou par sa faute grossiere.

Mais ils ne sont jamais tenus des cas fortuits, à-moins que leur faute n'y ait donné lieu.

Un associé ne peut rien faire contre le gré des autres, ni les engager sans leur fait, à-moins qu'il n'ait été chargé d'eux.

Il n'est pas permis à un associé de retirer son fonds avant la fin de la *société*.

Mais la *société* peut se dissoudre avant la fin, du consentement de tous les associés.

Chaque associé peut même renoncer à la *société*, pourvu que ce soit sans fraude, & que sa renonciation ne soit pas faite [illegible].

La *société* finit aussi [illegible] pour lequel elle avoit été contractée e[illegible] qu'il ne peut plus avoir lieu.

La mort naturelle ou civile d'un associé fait pareillement finir la *société* à son égard.

La *société* étant finie, l'on préleve les dettes, chacun se rembourse de ses avances, & l'on partage ensuite les profits, s'il y en a.

L'héritier de l'associé a part aux profits qui étoient déja acquis, & porte aussi sa part des dettes qui étoient contractées; il prend les choses en l'état qu'elles étoient au moment du décès. *Voyez* au *digeste* & au *code* le titre *pro socio*, l'ordonnance du commerce, *tit.* 4. Savary, & *les mots* ASSOCIÉS, COMMANDITE, COMMERCE, MARCHANDS. (*A*)

SOCIÉTÉ ANONYME est celle qui se contracte sans paroître sous aucun nom. Ceux qui sont ces *sociétés* travaillent chacun de leur côté sous leurs noms particuliers, pour se rendre ensuite raison l'un à l'autre des profits & pertes qu'ils ont fait dans leurs négociations. *Voyez* Savary.

SOCIÉTÉ CIVILE s'entend du corps politique que les hommes d'une même nation, d'un même état, d'une même ville ou autre lieu, forment ensemble, & des liens politiques qui les attachent les uns aux autres; c'est le commerce civil du monde, les liaisons que les hommes ont ensemble, comme sujets d'un même prince, comme concitoyens d'une même ville, & comme sujets aux mêmes lois, & participant aux droits & privileges qui sont communs à tous ceux qui composent cette même *société*. *Voyez* CITÉ, CITOYEN, ÉTAT; NATION, PEUPLE.

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF est celle où le commerce & toutes les affaires communes se font, sous le nom de chacun des associés, qui sont tous dénommés dans les actes comme négocians en compagnie, ou seulement sous le nom d'un ou deux d'entre eux, avec cette addition *& compagnie*, qui annonce que ceux qui sont dénommés négocians en compagnie, & qu'ils ont encore quelques autres associés qui ne sont pas dénommés.

SOCIÉTÉ EN COMMANDE est confondue par quelques-uns avec la *société en commandite*. Il semble néanmoins qu'il y ait quelque différence, & que le terme de *société en commande* convienne plus particulierement à cette espece de *société* qui se contracte entre celui qui donne des bestiaux à cheptel, & le preneur de ces bestiaux, sous la condition d'avoir certaine part aux profits provenans des bestiaux. *Voyez* BESTIAUX, CHEPTEL, COMMANDE & SOCIÉTÉ EN COMMANDITE.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, est celle qui se fait entre deux personnes, dont l'une ne fait que mettre son argent dans la *société*, sans faire aucune fonction d'associé; & l'autre donne quelquefois son argent, mais toujours son industrie pour faire sous son nom le commerce des marchandises dont ils sont convenus ensemble. *Voyez Savary*.

SOCIÉTÉ LÉONINE est celle où l'un des associés tire pour lui seul tout le profit, ou du moins la plus grande partie, tandis que les autres ne sont participans que des pertes. Le surnom de *léonines* donné à ces sortes de *sociétés*, paroît avoir été tiré de la fable du lion, où cet animal sous divers prétextes, retient partout la part de ses associés, & garde tout pour lui.

SOCIÉTÉ PAR PARTICIPATION est la même chose que la *société anonyme*. Elle est ainsi appellée, parce que celui qui promet de payer une partie du prix de la chose que l'on achete en commun, ne le fait qu'à la charge de participer au profit. *Voyez* SOCIÉTÉ ANONYME.

SOCIÉTÉ TACITE est celle qui se contracte sans écrit, & même sans convention expresse, entre deux ou plusieurs personnes, par la demeure commune, mélange de biens, vie, bourse & dépense commune, & autrement que par le mariage. *Voyez* le *traité* de le Brun, inséré à la fin de son *tr. de la communauté*. (*A*)

SOCIÉTÉ D'EDIMBOURG, est le nom d'une académie de médecine, établie dans cette capitale de l'Ecosse. Elle a publié des mémoires estimés, dont plusieurs volumes sont traduits en françois.

SOCIÉTÉ ROYALE DE LONDRES, (*Hist. des academ. mod.*) académie de savans, établie à Londres pour la culture des arts & des sciences. Voici ce qu'en dit M. de Voltaire.

Quelques philosophes anglois, sous la sombre administration de Cromwel, s'assemblerent pour chercher en paix des vérités, tandis que le fanatisme opprimoit toute vérité. Charles II. rappellé sur le

trône

trône de ses ancêtres par l'inconstance de sa nation, donna les lettres patentes en 1660, à cette académie naissante; mais c'est tout ce que le gouvernement donna. La *société royale*, ou plutôt la *société libre de Londres*, travailla pour l'honneur de travailler.

Ses travaux commencerent à adoucir les mœurs, en éclairant les esprits. Les Belles-lettres renaquirent, & se perfectionnerent de jour en jour. On n'avoit guere connu du tems de Cromwel, d'autre littérature que celle d'adapter des passages de l'ancien & du nouveau Testament aux dissensions publiques. On s'appliqua sous Charles II. à connoître la nature, & à suivre la route que le chancelier Bacon avoit montrée. La science des mathématiques fut portée bientôt à un point que les Archimedes n'avoient pu même deviner. Un grand homme, un homme étonnant, découvrit les lois primitives de la constitution générale de l'univers; & tandis que toutes les autres nations se repaissoient de fables, les Anglois trouverent les plus sublimes vérités. Les progrès furent rapides & immenses en 30 années; c'est-là un mérite, une gloire qui ne passeront jamais. Le fruit du génie & de l'étude reste; & les effets de l'ambition & des passions s'anéantissent avec les tems qui les ont produits.

Enfin l'esprit de la nation angloise acquit, sous le regne de Charles II. une réputation immortelle, quoique le gouvernement n'en eût point. C'est du sein de cette nation savante que sont sorties les découvertes sur la lumiere, sur le principe de la gravitation, sur l'abberration des étoiles fixes, sur la géométrie transcendante, & cent autres inventions qui pourroient à cet égard, faire appeller le xvij. siecle, le *siecle des Anglois*, aussi-bien que celui *de Louis XIV*.

M. Colbert, jaloux de cette nouvelle gloire des Anglois, voulut que les François la partageassent; & à la priere de quelque savans, il fit agréer au roi l'établissement d'une académie des Sciences. Elle fut libre jusques en 1699, comme celle d'Angleterre; mais elle n'a pas conservé ce précieux avantage.

Au reste, le docteur Sprat, évêque de Rochester, a donné l'histoire détaillée de la *société royale de Londres*; & comme cette histoire est traduite en françois, tout le monde peut la consulter. (*D. J.*)

Société royale des Sciences, c'est sous ce nom que Louis XIV. fonda en 1706, une académie à Montpellier. Les motifs qui l'engagerent à cet établissement, furent la célébrité de cette ville, sa situation, la température & la sérénité de l'air, qui mettent en état de faire plus facilement qu'en aucun autre endroit, des observations & des recherches utiles & curieuses; le nombre des savans qui y accouroient de toutes parts, ou qui s'y formoient dans les différentes sciences, & sur-tout dans une des parties la plus importante de la Physique. Le roi pour exciter davantage l'émulation des membres qu'il y nomma, voulut que la *société royale des Sciences* demeurât toujours sous sa protection, de la même maniere que l'académie royale des Sciences; qu'elle entretînt avec cette académie l'union la plus intime, comme ne faisant ensemble qu'un seul & même corps; que ces deux académies s'envoyeroient réciproquement un exemplaire de tout ce qu'elles feroient imprimer en leur nom; qu'elles se chargeroient aussi mutuellement d'examiner les matieres importantes; que leurs membres eussent séance dans les assemblées de l'une & de l'autre; que la *société royale des Sciences* enverra toutes les années une des pieces qui y seront lues dans ses assemblées, pour être imprimées dans le recueil des mémoires de l'académie royale des Sciences, *&c.* Voyez *les lettres-patentes & statuts donnés au mois de Février* 1706.

Cette *société* n'a rien oublié pour répondre dans tous les tems aux vûes & aux bontés de S. M. toutes les sciences y ont été cultivées avec beaucoup de zele & de succès; & quoique la Médecine soit la science favorite de cette ville qui a été son berceau & son premier asyle en France, & quoiqu'on s'y applique avec un soin particulier aux objets qui y sont relatifs, il ne laisse pas d'y avoir des personnes très-distinguées dans les autres parties de la Physique & des Mathématiques. On pourroit en voir la preuve dans plusieurs articles de ce Dictionnaire.

SOCINIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) *Voyez* Unitaires.

SOCLE, s. m. (*Archit.*) corps quarré plus bas que sa largeur, qui se met sous les bases des piédestaux, des statues, des vases, *&c.* Ce mot vient du latin *soccus*, sandale, à cause que ce corps sert à élever le pié des bâtimens, comme sur des patins ou sandales. Les Italiens appellent le socle *soccolo*, qui veut dire *patin*. (*D. J.*)

SOCO, s. m. (*Ornith.*) oiseau du Brésil du genre des hérons, mais remarquable en particulier par la longueur de son col; il est plus petit que le héron ordinaire, a le bec droit, pointu, la queue courte, la tête & le col bruns, avec des taches noires; ses ailes ont un mélange blanc dans leur moucheture. Marggrave, *hist. Brasil.* (*D. J.*)

SOCONUSCO, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne. Elle est bornée au nord par la province de Chiapa, au midi par la mer du sud, au levant par la province de Guatimala, & au couchant par la province de Guaxaca. De Laët lui donne environ 35 lieues de long, & presque autant de large. On n'y trouve d'autres places que *Soconusco*, qui n'est habitée que par un petit nombre d'espagnols. (*D. J.*)

SOCOTERA *ou* SOCOTORA, (*Géog. mod.*) île située entre l'Arabie-heureuse & l'Afrique, au midi du cap Fartac, & au nord du cap Gardafui, environ à 20 lieues de ces deux continens. On donne à cette île une quarantaine de lieues de tour; elle a un roi particulier, qui releve d'un chérif d'Arabie. Son produit consiste en bétail, en riz & en fruits; on en tire aussi des dattes, de l'encens & de l'aloës; sa capitale se nomme *Tamara*, *Tamarin* ou *Tamarette*. *Lat.* 13. (*D. J.*)

SOCOTH-BÉNOTH, (*Critique sacrée.*) idole des Babyloniens, dont il est fait mention au *IV. liv.* des rois, *chap. xvij.* 30. Elle fut apportée dans la Palestine par les Babyloniens transférés en Samarie. Ce mot *socoth-bénoth* signifie le *tabernacle des filles*; & la plûpart des meilleurs critiques ont adopté l'opinion de Selden que c'est le nom du temple dédié à la Vénus de Babylone, où les filles s'assembloient pour se prostituer en l'honneur de cette déesse; nous apprenons ces particularités d'Hérodote.

Il y a, dit cet ancien historien, chez les Babyloniens, comme dans l'île de Chypre, une coutume honteuse, c'est que toutes leurs femmes sont obligées une fois dans leur vie de venir au temple de Vénus, & d'y accorder leurs faveurs à quelqu'un des étrangers qui s'y rendent de leur côté pour en jouir. Il arrive seulement que les femmes qui ne veulent pas se prostituer, se tiennent près du temple de la déesse dans leurs propres chars sous des lieux voûtés, avec leurs domestiques près d'elles; mais la plûpart, magnifiquement parées & couronnées de fleurs se reposent ou se promenent dans le palais de Vénus attendant avec impatience que quelque étranger leur adresse ses vœux.

Ces etrangers se trouvent en foule dans des différentes allées du temple, distinguées chacune par des cordeaux; ils voyent à leur gré l'assemblée de toutes les Babyloniennes, & chacun peut prendre celle qui lui plaît davantage. Alors il lui donne une ou plusieurs pieces d'argent, en disant, „ j'invoque pour „ toi la déesse Mylitta „, c'est le nom de Vénus chez les Assyriens. Il n'est ni permis à la femme de dédaigner l'argent qui lui est offert, quelque petite que soit la somme, parce qu'elle est destinée à un usage sacré, ni de refuser l'étranger qui dans ce moment lui donne la main, & l'emmene hors du sanctuaire de la déesse; après avoir couché avec lui, elle a fait tout ce qu'il falloit pour se rendre Vénus favorable, & elle revient chez elle, où elle garde ensuite religieusement les regles de la chasteté.

Les femmes qui sont belles ne demeurent pas longtems dans le temple de Vénus, mais celles qui ne sont pas favorisées des graces de la nature y font quelquefois un séjour de quelques années, avant que d'avoir eu le bonheur de satisfaire à la loi de la déesse; car elles n'osent retourner chez elles qu'avec la gloire de ce triomphe.

Strabon confirme en deux mots le récit d'Hérodote. C'est la coutume, dit-il, des Babyloniennes de chercher à devenir la conquête de quelque étranger. Dans ce dessein, elles accourent en foule extrèmement parées dans le temple de Vénus; l'étranger jette de l'argent à celle qui lui plaît, l'emmene hors du temple & couche avec elle; mais l'argent qu'il lui donne est consacré à la déesse.

Il semble que Baruch fasse allusion à cette pratique infâme, dans le *chap. vj. vers.* 42. & 43. de ses prophéties: „ Les femmes entourées de cordeaux sont „ assises en brûlant des noyaux d'olives; & lorsque „ quel-

„ quelqu'une d'elles accueillies par quelque étran-
„ ger va dormir avec lui, elle reproche à sa voisine
„ qu'elle n'a pas eu la même faveur, & que son cor-
„ deau n'a pas été rompu „. (*D. J.*)

SOCQUEURS, (*Fontaines salantes.*) ouvriers employés dans les salines de Franche-Comté; ainsi appellé de leur fonction le *soccage*. Voyez *l'article* SALINE.

SOCRATIQUE, PHILOSOPHIE, *ou* HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE DE SOCRATE, (*Hist. de la Philos.*) le système du monde & les phénomenes de la nature avoient été, jusqu'à Socrate, l'objet de la méditation des philosophes. Ils avoient négligé l'étude de la morale. Ils croyoient que les principes nous en étoient intimement connus, & qu'il étoit inutile d'entretenir de la distinction du bien & du mal, celui dont la conscience étoit muette.

Toute leur sagesse se réduisoit à quelques sentences que l'expérience journaliere leur avoit dictées, & qu'ils débitoient dans l'occasion. Le seul Archélaüs avoit entamé dans son école la question des mœurs, mais sa méthode étoit sans solidité, & ses leçons furent sans succès. Socrate son disciple, né avec une grande ame, un grand jugement, un esprit porté aux choses importantes, & d'une utilité générale & premiere, vit qu'il falloit travailler par rendre les hommes bons, avant que de commencer à les rendre savans; que tandis qu'on avoit les yeux attachés aux astres, on ignoroit ce qui se passoit à ses piés; qu'à force d'habiter le ciel, on étoit devenu étranger dans sa propre maison; que l'entendement se perfectionnoit peut-être, mais qu'on abandonnoit à elle-même la volonté; que le tems se perdoit en spéculations frivoles; que l'homme vieillissoit, sans s'être interrogé sur le vrai bonheur de la vie, & il ramena sur la terre la philosophie égarée dans les régions du soleil. Il parla de l'ame, des passions, des vices, des vertus, de la beauté & de la laideur morales, de la société, & des autres objets qui ont une liaison immédiate avec nos actions & notre félicité. Il montra une extrème liberté dans sa façon de penser. Il n'y eut aucune sorte d'intérêt ou de terreurs qui retînt la vérité dans sa bouche. Il n'écouta que l'expérience, la réflexion, & la loi de l'honnête; & il mérita, parmi ceux qui l'avoient précédé, le titre de *philosophe par excellence*, titre que ceux qui lui succéderent ne lui ravirent point. Il tira nos ancêtres de l'ombre & de la poussiere, & il en fit des citoyens, des hommes d'état. Ce projet ne pouvoit s'exécuter sans péril, parmi des brigands intéressés à perpétuer le vice, l'ignorance & les préjugés. Socrate le savoit; mais qui est-ce qui étoit capable d'intimider celui qui avoit placé ses espérances au-delà de ce monde, & pour qui la vie n'étoit qu'un lieu incommode qui le retenoit dans une prison, loin de sa véritable patrie?

Xénophon & Platon, ses disciples, ses amis, les témoins & les imitateurs de sa vertu, ont écrit son histoire; Xénophon avec cette simplicité & cette candeur qui lui étoient propres, Platon avec plus de faste & un attachement moins scrupuleux à la vérité. Un jour que Socrate entendoit réciter un des dialogues de celui-ci; c'étoit, je crois, celui qu'il a intitulé *le lysis*: ô dieux, s'écria *l'homme de bien*, les beaux mensonges que le jeune homme a dit de moi!

Aristoxene, Démétrius de Phalere, Panetius, Callisthene, & d'autres s'étoient aussi occupés des actions, des discours, des mœurs, du caractere, & de la vie de ce philosophe, mais leurs ouvrages ne nous sont pas parvenus.

L'athénien Socrate naquit dans le village d'Alopé, dans la soixante & dix-septieme olympiade, la quatrieme année, & le sixieme de thargelion, jour qui fut dans la suite marqué plus d'une fois par d'heureux événemens, mais qu'aucun ne rendit plus mémorable que sa naissance. Sophronisque son pere, étoit statuaire, & Phinarete sa mere, étoit sage-femme. Sophronisque qui s'apperçut bien-tôt que les dieux ne lui avoient pas donné un enfant ordinaire, alla les consulter sur son éducation. L'oracle lui répondit, laisse-le faire, & sacrifie à Jupiter & aux muses. Le bon homme oublia le conseil de l'oracle, & mit le ciseau à la main de son fils. Socrate, après la mort de son pere, fu[illegible] d'exercer par i[illegible] profession [illegible] ne se sentoit p[illegible] entraîné à la méditation, le ci[illegible] des mains, & il passoit les [illegible] le marbre.

Criton, homme opulent & philosophe, touché de ses talens, de sa candeur & de sa misere, le prit en amitié, lui fournit les choses nécessaires à la vie, lui donna des maîtres, & lui confia l'éducation de ses enfans.

Socrate entendit Anaxagoras, étudia sous Archélaüs, qui le chérit, apprit la musique de Damon, se forma à l'art oratoire auprès du sophiste Prodicus, à la poésie sur les conseils d'Evenus, à la géométrie avec Théodore, & se perfectionna par le commerce de Diotime & d'Aspasie, deux femmes dont le mérite s'est fait distinguer chez la nation du monde ancien la plus polie, dans son siecle le plus célebre & le plus éclairé, & au milieu des hommes du premier génie. Il ne voyagea point.

Il ne crut point que sa profession de philosophe le dispensât des devoirs périlleux du citoyen. Il quitta ses amis, sa solitude, ses livres, pour prendre les armes, & il servit pendant trois ans dans la guerre cruelle d'Athènes & de Lacédémone; il assista au siege de Potidée à côté d'Alcibiade, où personne, au jugement de celui-ci, ne se montra ni plus patient dans la fatigue, la soif & la faim, ni plus serein. Il marchoit les piés nuds sur la glace; il se précipita au milieu des ennemis, & couvrit la retraite d'Alcibiade, qui avoit été blessé, & qui seroit mort dans la mêlée. Il ne se contenta pas de sauver la vie à son ami; après l'action, il lui fit adjuger le prix de bravoure, qui lui avoit été décerné. Il lui arriva plusieurs fois dans cette campagne de passer deux jours entiers de suite immobile à son poste, & absorbé dans la méditation. Les Athéniens furent malheureux au siege de Delium: Xénophon renversé de son cheval y auroit perdu la vie, si Socrate, qui combattoit à pié, ne l'eût pris sur ses épaules, & ne l'eût porté hors de l'atteinte de l'ennemi. Il marcha sous ce fardeau non comme un homme qui fuit, mais comme un homme qui compte ses pas & qui mesure le terrein. Il avoit le visage tourné à l'ennemi, & on lui remarquoit tant d'intrépidité, qu'on n'osa ni l'attaquer ni le suivre. Averti par son démon, ou le pressentiment secret de sa prudence, il délivra dans une autre circonstance Alcibiade & Lochès d'un danger dont les suites devinrent funestes à plusieurs. Il ne se comporta pas avec moins d'honneur au siege d'Amphipolis.

La corruption avoit gagné toutes les parties de l'administration des affaires publiques; les Athéniens gémissoient sous la tyrannie; Socrate ne voyoit à entrer dans la magistrature que des périls à courir, sans aucun bien à faire: mais il fallut sacrifier sa répugnance au vœu de sa tribu, & paroître au sénat. Il étoit alors d'un âge assez avancé; il porta dans ce nouvel état sa justice & sa fermeté accoutumées. Les tyrans ne lui en imposerent point; il ne cessa de leur reprocher leurs vexations & leurs crimes; il brava leur puissance: falloit-il souscrire au jugement de quelque innocent qu'ils avoient condamné, il disoit *je ne sais pas écrire*.

Il ne fut pas moins admirable dans sa vie privée; jamais homme ne fut né plus sobre ni plus chaste: ni les chaleurs de l'été, ni les froids rigoureux de l'hiver, ne suspendirent ses exercices. Il n'agissoit point sans avoir invoqué le ciel. Il ne nuisit pas même à ses ennemis. On le trouva toujours prêt à servir. Il ne s'en tenoit pas au bien, il se proposoit le mieux en tout. Personne n'eut le jugement des circonstances & des choses plus sûr & plus sain. Il n'y avoit rien dans sa conduite dont il ne pût & ne se complût à rendre raison. Il avoit l'œil ouvert sur ses amis; il les reprenoit parce qu'ils lui étoient chers; il les encourageoit à la vertu par son exemple, par ses discours; & il fut pendant toute sa vie le modele d'un homme très-accompli & très-heureux. Si l'emploi de ses momens nous étoit plus connu, peut-être nous démontreroit-il mieux qu'aucun raisonnement, que pour notre bonheur dans ce monde, nous n'avons rien de mieux à faire que de pratiquer la vertu; chose importante qui comprend toute la morale, & qui n'a point encore été prouvée.

Pour réparer les ravages que la peste avoit faits, les Athéniens permirent aux citoyens de prendre deux femmes; il en joignit une seconde par commi- [illegible] qu'il s'étoit sépara- [illegible] par inclination [illegible] Alcibia- de, [illegible] Myrtus, & [illegible] étoit née d'un citoyen obscur, & s'appelloit [illegible]. Les humeurs capricieuses de celle-ci donnerent un long exer-

cice

cice à la philosophie de son époux. Quand je la pris, *disoit* Socrate à Antisthene, je connus qu'il n'y auroit personne avec qui je ne pusse vivre si je pouvois la supporter; je voulois avoir dans ma maison quelqu'un qui me rappellât sans cesse l'indulgence que je dois à tous les hommes, & que j'en attens pour moi. Et à Lamprocle son fils : Vous vous plaignez de votre mere! & elle vous a conçu, porté dans son sein, alaité, soigné, nourri, instruit, élevé? A combien de périls ne l'avez-vous pas exposée? combien de chagrins, de soucis, de soins, de travail, de peines ne lui avez-vous pas coûté?... Il est vrai, elle a fait & souffert & plus peut-être encore que vous ne dites; mais elle est si dure, si féroce... Lequel des deux, mon fils, vous paroît le plus difficile à supporter, ou de la férocité d'une bête, ou de la férocité d'une mere?... Celle d'une mere... D'une mere! la vôtre vous a-t-elle frappé, mordu, déchiré? en avez-vous rien éprouvé de ce que les bêtes féroces font assez communément aux hommes?..... Non; mais elle tient des propos qu'on ne digéreroit de personne, y allât-il de la vie... J'en conviens; mais êtes-vous en reste avec elle? & y a-t-il quelqu'un au monde qui vous eût pardonné les mauvais discours que vous avez tenus, les actions mauvaises, ridicules ou folles que vous avez commises, & tout ce qu'il a fallu qu'elle endurât de vous la nuit, le jour, à chaque instant depuis que vous êtes né, jusqu'à l'âge que vous avez? Qui est-ce qui vous eût soigné dans vos infirmités comme elle? Qui est-ce qui eût tremblé pour vos jours comme elle? Il arrive à votre mere de parler mal; mais elle ne met elle-même aucune valeur à ce qu'elle dit: dans sa colere même vous avez son cœur: elle vous souhaite le bien. Mon fils, l'injustice est de votre côté. Croyez-vous qu'elle ne fût pas désolée du moindre accident qui vous arriveroit?... Je le crois... Qu'elle ne se réduisît pas à la misere pour vous en tirer?... Je le crois... Qu'elle ne s'arrâchât pas le pain de la bouche pour vous le donner?... Je le crois... Qu'elle ne sacrifiât pas sa vie pour la vôtre?... Je le crois... Que c'est pour vous & non pour elle qu'elle s'adresse sans cesse aux dieux?... Que c'est pour moi.. Et vous la trouvez dure, feroce, & vous vous en plaignez. Ah, mon fils ce n'est pas votre mere qui est mauvaise, c'est vous! je vous le répete, l'injustice est de votre côté... Quel homme! quel citoyen! quel magistrat! quel époux! quel pere! Moins Xantippe méritoit cet apologue, plus il faut admirer Socrate. Ah, Socrate, je te ressemble peu; mais du-moins tu me fais pleurer d'admiration & de joie!

Socrate ne se croyoit point sur la terre pour lui seul & pour les siens; il vouloit être utile à tous, s'il le pouvoit, *mais sur-tout aux jeunes gens, en qui il espéroit trouver moins d'obstacles au bien. Il leur ôtoit leurs préjugés. Il leur faisoit aimer la vérité.* Il leur *inspiroit le* goût de la vertu, Il fréquentoit les lieux de leurs amusemens. Il alloit les chercher. On le voyoit sans cesse au milieu d'eux, dans les rues, dans les places publiques, dans les jardins, aux bains, aux gymnases, à la promenade. Il parloit devant tout le monde; s'approchoit & l'écoutoit qui vouloit. Il faisoit un usage étonnant de l'ironie & de l'induction; de l'ironie, qui dévoiloit sans effort le ridicule des opinions; de l'induction, qui de questions éloignées en questions éloignées, vous conduisoit imperceptiblement à l'aveu de la chose même qu'on nioit. Ajoutez à cela le charme d'une élocution pure, simple, facile, enjouée; la finesse des idées, les graces, la légereté & la délicatesse particuliere à sa nation, une modestie surprenante, l'attention scrupuleuse à ne point offenser, à ne point avilir, à ne point humilier, à ne point contrister. On se faisoit honneur à tout moment de son esprit.,, J'imite ma mere, di-
,, soit-il, elle n'étoit pas féconde; mais elle avoit l'art
,, de soulager les femmes fécondes, & d'amener à
,, la lumiere le fruit qu'elles renfermoient dans leurs
,, seins,,.

Les sophistes n'eurent point un fléau plus redoutable. Ses jeunes auditeurs se firent insensiblement à sa méthode, & bien-tôt ils exercerent le talent de l'ironie & de l'induction d'une maniere très-incommode pour les faux orateurs, les mauvais poëtes, les prétendus philosophes, les grands injustes & orgueilleux. Il n'y eut aucune sorte de folie épargnée, ni celles des prêtres, ni celles des artistes, ni celles des magistrats. La chaleur d'une jeunesse enthousiaste & folâtr[illegible] cita des haines de tous [illegible] à celui qui l'instrui[illegible] soit. Ces haines s'accr[illegible] multiplierent. Socrate les méprisa; peu inquiet d'être haï, joué, calomnié, pourvu qu'il fût innocent. Cependant il en devint la victime. Sa philosophie n'étoit pas une affaire d'ostentation & de parade, mais de courage & de pratique. Apollon disoit de lui: ,, Sophocle ,, est sage, Euripide est plus sage que Sophocle; ,, mais Socrate est le plus sage de tous les hommes ,,. Les sophistes se vantoient de savoir tout; Socrate, de ne savoir qu'une chose, c'est qu'il ne savoit rien. Il se ménageoit ainsi l'avantage de les interroger, de les embarrasser & de les confondre de la maniere la plus sûre & la plus honteuse pour eux. D'ailleurs cet homme d'une prudence & d'une expérience consommée, qui avoit tant écouté, tant lu, tant médité, s'étoit aisément apperçu que la vérité est comme un fil qui part d'une extrémité des ténebres & se perd de l'autre dans les ténebres; & que dans toute question, la lumiere s'accroît par degrés jusqu'à un certain terme placé sur la longueur du fil délié, au-delà duquel elle s'affoiblit peu-à-peu & s'éteint. Le philosophe est celui qui sait s'arrêter juste; le sophiste imprudent marche toujours, & s'égare lui-même & les autres: toute la dialectique se résout en incertitudes. C'est une leçon que Socrate donnoit sans cesse aux sophistes de son tems, & dont ils ne profiterent point. Ils s'éloignoient de lui mécontens sans savoir pourquoi. Ils n'avoient qu'à revenir sur la question qu'ils avoient agitée avec lui, & ils se feroient apperçus qu'ils s'étoient laissés entraîner audelà du point indivisible & lumineux, terme de notre foible raison.

On l'accusa d'impiété; & il faut avouer que sa religion n'étoit pas celle de son pays. Il méprisa les dieux & les superstitions de la Grece. Il eut en pitié leurs mysteres. Il s'étoit élevé par la seule force de son génie à la connoissance de l'unité de la divinité, & il eut le courage de révéler cette dangereuse vérité à ses disciples.

Après avoir placé son bonheur présent & à venir dans la pratique de la vertu, & la pratique de la vertu dans l'observation des lois naturelles & politiques, rien ne fut capable de l'en écarter. Les événemens les plus fâcheux, loin d'étonner son courage, n'altérerent pas même sa sérénité. Il arracha au supplice les dix juges que les tyrans avoient condamnés. Il ne voulut point se sauver de la prison. Il apprit en souriant l'arrêt de sa mort. Sa vie est pleine de ces traits.

Il méprisa les injures. Le mépris & le pardon de l'injure qui sont des vertus du chrétien, sont la vengeance du philosophe. Il garda la tempérance la plus rigoureuse, rapportant l'usage des choses que la nature nous a destinées à la conservation & non à la volupté. Il disoit que moins l'homme a de besoins, plus sa condition est voisine de celle des dieux; il étoit pauvre, & jamais sa femme ne put le déterminer à recevoir les présens d'Alcibiade & des hommes puissans dont il étoit honoré. Il regardoit la justice comme la premiere des vertus. Sa bienfaisance, semblable à celle de l'Etre suprème, étoit sans exception. Il détestoit la flatterie. Il aimoit la beauté dans les hommes & dans les femmes, mais il n'en fut point l'esclave: c'étoit un goût innocent & honnête, qu'Aristophane même, ce vil instrument de ses ennemis, n'osa pas lui reprocher. Que penserons-nous de la facilité & de la complaisance avec laquelle quelques hommes parmi les anciens & parmi les modernes ont reçu & répété contre la pureté de ses mœurs? une calomnie que nous rougirions de nommer; c'est qu'eux-mêmes étoient envieux ou corrompus. Serons-nous étonnés qu'il y ait eû de ces ames infernales? Peut-être, si nous ignorions ce qu'un intérêt violent & secret inspire, *voyez* ce que nous dirons de son démon à l'*article* THEOSOPHE.

Socrate ne tint point école, & n'écrivit point. Nous ne savons de sa doctrine que ce que ses disciples nous en ont transmis. C'est dans ces sources que nous avons puisé.

Sentimens de Socrate sur la divinité. Il disoit:

Si Dieu a dérobé sa nature à notre entendement, il a manifesté son existence, sa sagesse, sa puissance & sa bonté dans ses ouvrages.

Il est l'auteur du monde, & le monde est la complexion de tout ce qu'il y a de bon & de beau.

Si nous sentions toute l'harmonie qui regne dans l'univers, nous ne pourrions jamais regarder le hasard comme la cause de tant d'effets enchaînés partout, selon les lois de la sagesse la plus surprenante,

& pour

& pour la plus grande utilité poſſible. Si une intelligence ſuprême n'a pas concouru à la diſpoſition, à ſa propagation & à la conſervation générale des êtres, & n'y veille pas ſans ceſſe, comment arrive-t-il qu'aucun déſordre ne s'introduit dans une machine auſſi compoſée, auſſi vaſte?

Dieu préſide à tout: il voit tout en un inſtant; notre penſée qui s'élance d'un vol inſtantané de la terre aux cieux, notre œil qui n'a qu'à s'ouvrir pour appercevoir les corps placés à la plus grande diſtance ne ſont que de foibles images de la célérité de ſon entendement.

D'un ſeul acte il eſt préſent à tout.

Les lois ne ſont point des hommes, mais de Dieu. C'eſt lui proprement qui en condamne les infracteurs, par la voix des juges qui ne ſont que ſes organes.

Sentimens de Socrate ſur les eſprits. Ce philoſophe rempliſſoit l'intervalle de l'homme à Dieu d'intelligences moyennes qu'il regardoit comme les génies tutélaires des nations: il permettoit qu'on les honorât: il les regardoit comme les auteurs de la divination.

Sentimens de Socrate ſur l'ame. Il la croyoit préexiſtante au corps, & douée de la connoiſſance des idées éternelles. Cette connoiſſance qui s'aſſoupiſſoit en elle par ſon union avec le corps, ſe réveilloit avec le tems, par l'uſage de la raiſon & des ſens. Apprendre, c'étoit ſe reſſouvenir; mourir, c'étoit retourner à ſon premier état de félicité pour les bons, de châtiment pour les méchans.

Principes de la Philoſophie morale de Socrate. Il diſoit:

Il n'y a qu'un bien, c'eſt la ſcience; qu'un mal, c'eſt l'ignorance.

Les richeſſes & l'orgueil de la naiſſance ſont les ſources principales des maux.

La ſageſſe eſt la ſanté de l'ame.

Celui qui connoît le bien & qui fait le mal eſt un inſenſé.

Rien n'eſt plus utile & plus doux que la pratique de la vertu.

L'homme ſage ne croira point ſavoir ce qu'il ignore.

La juſtice & le bonheur ſont une même choſe.

Celui qui diſtingua le premier l'utile du juſte, fut un homme déteſtable.

La ſageſſe eſt la beauté de l'ame, le vice en eſt la laideur.

La beauté du corps annonce la beauté de l'ame.

Il en eſt d'une belle vie comme d'un beau tableau, il faut que toutes les parties en ſoient belles.

La vie heureuſe & tranquille eſt pour celui qui peut s'examiner ſans honte; rien ne le trouble, parce qu'il ne ſe reproche aucun crime.

Que l'homme s'étudie lui-même, & qu'il ſe connoiſſe.

Celui qui ſe connoît échappera à bien des maux; qui attendent celui qui s'ignore; il concevra d'abord qu'il ne ſait rien, & il cherchera à s'inſtruire.

Avoir bien commencé, ce n'eſt pas n'avoir rien fait; mais c'eſt avoir fait peu de choſe.

Il n'y a qu'une ſageſſe, la vertu eſt une.

La meilleure maniere d'honorer les dieux, c'eſt de faire ce qu'ils ordonnent.

Il faut demander aux dieux en général ce qui nous eſt bon; ſpécifier quelque choſe dans ſa priere, c'eſt prétendre à une connoiſſance qui leur eſt reſervée.

Il faut adorer les dieux de ſon pays, & regler ſon offrande ſur ſes facultés; les dieux regardent plus à la pureté de nos cœurs, qu'à la richeſſe de nos ſacrifices.

Les lois ſont du ciel; ce qui eſt ſelon la loi, eſt juſte ſur la terre, & légitime dans le ciel.

Ce qui prouve l'origine céleſte des lois, telles que d'adorer les dieux, d'honorer ſes parens, d'aimer ſon bienfaiteur, c'eſt que le châtiment eſt néceſſairement attaché à leur infraction; cette liaiſon néceſſaire de la loi, avec la peine de l'infraction, ne peut être de l'homm[illegible]

Il faut avoir [illegible] obéiſſance qu'on [illegible]

L'atrocité de [illegible] proportionnée à l'importance du bi[illegible] ons à nos parens le plus important [illegible]

L'enfant ingra[illegible] faveur du ciel, ni l'eſtime des hom[illegible] attendrai-je, moi étranger, de celu[illegible] aux perſonnes à qui il doit le plus?

Celui qui vend aux autres ſa ſageſſe pour de l'argent, ſe proſtitue comme celui qui vend ſa beauté.

Les richeſſes ſont entre les mains de l'homme, ſans la raiſon, comme ſous lui un cheval fougueux, ſans frein.

Les richeſſes de l'avare raſſemblent à la lumiere du ſoleil, qui ne recrée perſonne après ſon coucher.

J'appelle avare celui qui amaſſe des richeſſes par des moyens vils, & qui ne veut point d'indigens pour amis.

La richeſſe du prodigue ne ſert qu'aux adulateurs & aux proſtitués.

Il n'y a point de fonds qui rende autant qu'un ami ſincere & vertueux.

Il n'y a point d'amitié vraie, entre un méchant & un méchant, ni entre un méchant & un bon.

On obtiendra l'amitié d'un homme, en cultivant en ſoi les qualités qu'il eſtime en lui.

Il n'y a point de vertus qui ne puiſſe ſe perfectionner & s'accroître, par la reflexion & l'habitude.

Ce n'eſt ni la richeſſe, ni la naiſſance, ni les dignités, ni les titres, qui font la bonté de l'homme; elle eſt dans ſes mains.

L'incendie s'accroit par le vent, & l'amour par le commerce.

L'arrogance conſiſte à tout dire, & à ne vouloir rien entendre.

Il faut ſe familiariſer avec la peine, afin de la recevoir quand elle viendra, comme ſi on l'avoit attendue.

Il ne faut point redouter la mort, c'eſt un aſſoupiſſement ou un voyage.

S'il ne reſte rien de nous après la mort, c'eſt plutôt encore un avantage, qu'un inconvénient.

Il vaut mieux mourir honorablement, que vivre deshonoré.

Il faut ſe ſouſtraire à l'incontinence, par la fuite.

Plus on eſt ſobre, plus on approche de la condition des dieux, qui n'ont beſoin de rien.

Il ne faut pas négliger la ſanté du corps, celle de l'ame en dépend trop.

La tranquillité eſt le plus grand des biens.

Rien de trop: c'eſt l'éloge d'un jeune homme.

Les hommes vivent pour manger, les bons mangent pour vivre.

Etre ſage dans la haute proſpérité, c'eſt ſavoir marcher ſur la glace.

Le moyen le plus ſûr d'être conſidéré, c'eſt de ne pas affecter de ſe montrer auſſi bon que l'on eſt.

Si vous êtes un homme de bien, on aura autant de confiance en votre parole, qu'au ſerment.

Tournez le dos au calomniateur & au médiſant, c'eſt quelque perverſité qui le fait agir ou parler.

Principes de Socrate, ſur la prudence domeſtique. Il diſoit:

Celui qui ſaura gouverner ſa maiſon, tirera parti de tout, même de ſes ennemis.

Méfiez-vous de l'indolence, de la pareſſe, de la négligence; evitez le luxe; regardez l'agriculture comme la reſſource la plus importante.

Il eſt des occupations ſordides auxquelles il faut ſe refuſer, elles aviliſſent l'ame.

Il ne faut pas laiſſer ignorer à ſa femme ce qu'il lui importe de ſavoir, pour votre bonheur & pour le ſien.

Tout doit être commun entre les époux.

L'homme veillera aux choſes du dehors, la femme à celles du dedans.

Ce n'eſt pas ſans raiſon que la nature a attaché plus fortement les meres aux enfans, que les peres.

Principes de la prudence politique de Socrate. Les vrais ſouverains, ce ne ſont point ceux qui ont le ſceptre en main, ſoit qu'ils le tiennent ou de la naiſſance, ou du haſard, ou de la violence, ou du conſentement des peuples; mais ceux qui ſavent commander.

Le monarque eſt celui qui commande à ceux qui ſe ſont ſoumis librement à ſon obéiſſance; le tyran, celui qui contraint d'obéir: l'un fait exécuter la loi, [illegible]

[illegible] qu'il eſt en lui [illegible] publique [illegible] pendant la paix, & [illegible] pendant la guerre; il invitera le peuple à la concorde, s'il ſe [illegible] chez un ennemi, il tentera toutes les voies honnêtes de conciliation.

La loi n'a point été [illegible] pour les bons.

La ville la [illegible] celle qui renferme le

plus

plus d'honnêtes gens: la mieux policée, celle où les *magiſtrats agiſſent* de concert: celle qu'il faut préférer à toutes, où la vertu a des récompenſes aſſurées.

Habitez celle où vous n'obéirez qu'aux lois.

Ce ſeroit ici le lieu de parler des accuſations qu'on intenta contre lui, de ſon apologie, & de ſa mort mais ces choſes ſont écrites en tant d'endroits. Qui eſt-ce qui ignore qu'il fut le martyr de l'unité de Dieu?

Après la mort de Socrate, ſes diſciples ſe jetterent ſur ſa robe & la déchirerent. Je veux dire qu'ils ſe livrerent à différentes parties de ſa philoſophie, & qu'ils fonderent une multitude de ſectes diverſes, oppoſées les unes aux autres, qu'il faut regarder comme autant de familles diviſées, quoiqu'elles avouaſſent toutes la même ſouche.

Les uns s'étoient approchés de Socrate, pour ſe diſpoſer par la connoiſſance de la verité, l'étude des mœurs, l'amour de la vertu, à remplir dignement les premiers emplois de la république auxquels ils étoient deſtinés: tel fut Xénophon.

D'autres, parmi leſquels on peut nommer Criton, lui avoient confié l'éducation de leurs enfans.

Il y en eut qui ne vinrent l'entendre que dans le deſſein de ſe rendre meilleurs; c'eſt ce qui arriva à Diodore, à Euthydème, à Euthere, à Ariſtarque.

Critias & Alcibiade lui furent attachés d'amitié. Il enſeigna l'art oratoire à Lyſias. Il forma les poëtes Evénus & Euripide. On croit même qu'il concourut avec ce dernier dans la compoſition des tragédies qui portent ſon nom.

Son diſciple Ariſtippe fonda la ſecte cyrénaïque, Phédon l'éliaque, Euclide la mégarique, Platon l'académique, Anthiſtène la cynique.

Xénophon, Eſchine, Criton, Simon & Cebès, ſe contenterent de l'honneur de l'avoir eu pour maître.

Xénophon naquit *dans la* quatre-vingt-deuxieme olympiade. Socrate l'ayant rencontré dans une rue, comme il paſſoit, mit ſon bâton en travers, l'arrêta, & lui demanda où ſe vendoient les choſes néceſſaires à la vie. *La beauté* de Xénophon l'avoit frappé. Ce jeune *homme fit* à ſa queſtion une réponſe ſérieuſe, *ſelon ſon caractere*. Socrate l'interrogeant une *ſeconde fois, lui* demanda s'il ne ſauroit point où les *hommes apprenoient* à devenir bons. Xénophon *déclarant* ſon embarras par ſon ſilence & ſon maintien, Socrate lui dit: ſuivez moi, & vous le ſaurez. Ce fut ainſi que Xénophon devint ſon diſciple. Ce n'eſt pas ici le lieu d'écrire l'hiſtoire de Xénophon. Nous avons de lui la cyropédie, une apologie de Socrate, quatre livres des dits & des faits mémorables de ce philoſophe, un banquet, un livre de l'économie, un dialogue ſur la tyrannie, l'éloge d'Agéſilas & la comparaiſon des républiques d'Athènes & de Lacédémone, ouvrages écrits avec une grande douceur de ſtyle, de la vérité, de la gravité & de la ſimplicité.

La maniere dont Eſchine s'offrit à Socrate eſt d'une naïveté charmante. Il étoit pauvre: je n'ai rien, dit-il au philoſophe dont il venoit prendre les leçons, qui ſoit digne de vous être offert; & c'eſt-là ce qui me fait ſentir ma pauvreté. Je n'ai que moi: voyez ſi vous me voulez. Quelques ſoient les préſens que les autres vous aient faits, ils ont retenu par-devers eux plus qu'ils ne vous ont donné. Quant au mien, vous ne l'aurez pas plutôt accepté qu'il ne me reſtera plus rien. Vous m'offrez beaucoup, lui répondit Socrate, à moins que vous ne vous eſtimiez peu. Mais venez, je vous accepte. Je tâcherai que vous vous eſtimiez davantage, & de vous rendre à vous-même meilleur que je ne vous aurai reçu. Socrate n'eut point d'auditeur plus aſſidu ni de diſciple plus zélé. Son ſort le conduiſit à la cour de Denis le tyran, qui en fit d'abord peu de cas. Son indigence fut une tache qui le ſuivit par-tout. Il écrivit quelques dialogues à la maniere de Socrate. Cet ouvrage arrêta les yeux ſur lui. Platon & Ariſtippe rougirent du mépris qu'ils avoient affecté pour cet homme. Ils le recommanderent à Denis, qui le traita mieux. Il revint dans Athènes, où il trouva deux écoles floriſſantes établies. Platon enſeignoit dans l'une, Ariſtippe dans l'autre. Il n'oſa pas ſe montrer publiquement au milieu de ces deux philoſophes. Il s'en tint à donner des leçons particulieres. Lorſqu'il ſe fut aſſuré du pain, par cette reſſource, il ſe livra au barreau, où il eut du ſuccès. Ménedeme lui reprochoit de s'être approprié des dialogues que Socrate avoit écrits, & que Xantippe lui avoit confiés. Ce reproche fait beaucoup d'honneur à Eſchine. Il avoit bien ſingulierement ſaiſi le caractere de ſon maître, puiſque Ménedeme & Ariſtippe s'y trompoient. On remarque en effet, dans les dialogues qui nous reſtent d'Eſchine, la ſimplicité, l'expreſſion, les maximes, les comparaiſons & toute la morale de Socrate.

Nous n'ajouterons rien à ce que nous avons dit de Criton, ſinon qu'il ne quitta point Socrate pendant le tems de ſa priſon; qu'il veilla à ce que les choſes néceſſaires ne lui manquaſſent pas; que Socrate offenſé de l'abus qu'on faiſoit de la facilité de ſon caractere pour le tourmenter, lui conſeilla de chercher quelque homme turbulent, méchant, violent, qui fît tête à ſes ennemis, & que ce conſeil lui réuſſit.

Simon étoit un corroyeur dont Socrate fréquentoit quelquefois la maiſon. Là, comme par-tout ailleurs, il parloit des vices, des vertus, du bon, du beau, du decent, de l'honnête, & le corroyeur l'écoutoit; & le ſoir, lorſqu'il avoit quitté ſon ouvrage, il jettoit ſur le papier les principales choſes qu'il avoit entendues. Periclès fit cas de cet homme, il chercha à ſe l'attacher par les promeſſes les plus flatteuſes; mais Simon lui répondit qu'il ne vendoit point ſa liberté.

Cebès écrivit trois dialogues, dont il ne nous reſte que le dernier, connu ſous le nom du *tableau*. C'eſt un petit roman ſur les goûts, les penchans, les préjugés, les mœurs des hommes, compoſé d'après une peinture qu'on voyoit dans le temple de Saturne. On y ſuppoſe les principes ſuivans.

Les ames ont préexiſté au corps. Un ſort heureux ou malheureux les attend.

Elles ont un démon qui les inſpire, dont la voix ſe fait entendre à elles, & qui les avertit de ce qu'elles ont à faire & à éviter.

Elles apportent avec elles un penchant inné à l'impoſture, à l'erreur, à l'ignorance & au vice.

Ce penchant n'a pas la même force en toutes.

Il promet à tous les hommes le bonheur; mais il les trompe & les perd. Il y a une condition vraie, & une condition fauſſe.

La poéſie, l'art oratoire, la muſique, la dialectique, l'arithmétique, la géometrie & l'aſtrologie, ſont de l'érudition fauſſe.

La connoiſſance des devoirs & la pratique des vertus, ſont la ſeule érudition vraie.

C'eſt par l'érudition vraie que nous échappons dans ce monde à la peine, & que nous nous préparons la félicité dans l'autre vie.

Cette félicité n'arrivera qu'à ceux qui auront bien vécu, & qui auront expié leurs fautes.

C'eſt de ce ſéjour de délices qu'ils contempleront la folie & la miſére des hommes. Mais ce ſpectacle ne troublera point leur jouiſſance. Ils ne peuvent plus ſouffrir.

Les méchans, au ſortir de cette vie, trouveront le déſeſpoir. Ils en ſeront ſaiſis, & ils erreront; jouets continuels des paſſions auxquelles il ſe feront livrés.

Ce n'eſt point la richeſſe, mais l'érudition vraie qui rend l'homme heureux.

Il ne faut ni ſe fier à la fortune, ni trop eſtimer ſes préſens.

Celui qui croit ſavoir ce qu'il ignore, eſt dans une erreur qui l'empêche de s'inſtruire.

On met encore du nombre des diſciples de Socrate, Timon le Miſantrope. Cet homme crut qu'il fuyoit la ſociété de ſes ſemblables, parce qu'ils étoient méchans; il ſe trompoit, c'eſt que lui-même n'étoit pas bon. Je n'en veux pas d'autre preuve, que la joie cruelle que lui cauſerent les applaudiſſemens que les Athéniens prodiguoient à Alcibiade; & la raiſon qu'il en donna, le preſſentiment du mal que ce jeune homme leur feroit un jour. Je ne hais pas les hommes, diſoit-il, mais les bêtes féroces qui portent ce nom; & qu'étois-tu toi-même, entre ces bêtes féroces, ſinon la plus intraitable de toutes? Quel jugement porter de celui qui ſe ſauve d'une ville, où Socrate vivoit, & où il y avoit une foule de gens de bien; ſinon qu'il étoit plus frappé de la laideur du vice, que touché des charmes de la vertu? Ce caractere eſt mauvais. Quel ſpectacle plus grand & plus doux que celui d'un homme juſte, grand, vertueux, au-deſſus de toutes les terreurs & de toutes les ſéductions! Les dieux s'inclinent du haut de leur demeure bienheureuſe, pour le voir mar-

marcher sur la terre; & le triste & mélancolique Timon détourne ses regards farouches, lui tourne le dos, & va le cœur rempli d'orgueil, d'envie & de fiel, s'enfoncer dans une forêt.

SOCZOVA, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la partie occidentale de la Moldavie, sur la Moldawa, entre Jassy & Newmack. *Long.* 44. 48. *latit.* 47. 12. (*D. J.*)

SODA, s. m. (*Gram. & Médec.*) c'est ainsi que quelques auteurs appellent un sentiment de chaleur & d'érosion à la gorge, causé par des vapeurs âcres qui s'élevent de l'estomac, & qui sont produites par la fermentation des matieres excrémenteuses. Les bilieux & les mélancoliques sont sujets au *soda*.

SODER-HAMPT *ou* SOEDER-HAMN, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire *Port du sud*; nouvelle petite ville de Suede dans l'Helsingie, sur la côte du golfe de Bothnie assez près, & au nord de l'embouchure du Linsna. On y fait des armes à feu. Les bourgeois les vendent aux habitans de la Bothnie, & ceux-ci aux Lapons qui viennent en acheter. Ils tirent aussi de cette ville de la poudre, des bales & du plomb en masse. (*D. J.*)

SODER-TELGE *ou* SODER-TALGE, *ou simplement* TELGE, (*Géog. mod.*) ville de Suede, dans la Sudermanie, à l'embouchure d'un des canaux par où le lac Maler communique avec la mer Baltique, & à quatre milles au sud-ouest de Stockholm. *Longit.* 37. 12. *lat.* 59. 21. (*D. J.*)

SODOME, (*Géog. anc. & sacrée.*) ville capitale de la Pentapole; elle fut consumée, dit l'Ecriture, par le feu du ciel, avec trois autres villes voisines, Gomorre, Zeboïm & Adama, qui toutes étoient plongées dans le crime. Les prophetes parlent souvent de la ruine de *Sodome* & de Gomorre, & partout ils marquent que ce seront des lieux déserts, arides, inhabités, couverts d'épines; en un mot une terre de sel, où l'on ne pourra planter, ni semer: *siccitas spinarum, & acervi salis, & desertum usque in æternum*. *Deut. xxix.* 22. Sophon. 2. *ix.* Amos. *iv.* 11.

Strabon, *liv. XV.* parle aussi des ruines de *Sodome* & de son circuit de 60 stades, qu'on voyoit au bord de la mer Morte; cependant l'on ne peut révoquer en doute, que la ville n'ait été rétablie dans la suite, soit au même endroit où elle étoit autrefois, sur le bord méridional de la mer Morte, soit vis-à-vis de ce lieu-là. Les notices font mention expresse de *Sodome*, ville épiscopale, située entre Thamar & Engaddi. Etienne le géographe met aussi Engaddi près de *Sodome*. On trouve dans les mêmes notices un Severe, évêque de *Sodome*, parmi ceux de l'Arabie, qui souscrivirent au premier concile de Nicée. (*D. J.*)

SODOMIE, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est le crime de ceux qui commettent des impuretés contraires même à l'ordre de la nature; ce crime a pris son nom de la ville de Sodome, qui périt par le feu du ciel à cause de ce désordre abominable qui y étoit familier.

La justice divine a prononcé la peine de mort contre ceux qui se souillent de crime, *morte moriatur*; Lévitique, *ch. xx.*

La même peine est prononcée par l'antheritique, *ut non luxurientur*.

La loi *cum vir* au code *de adult.* veut que ceux qui sont convaincus de ce crime soient brûlés vifs.

Cette peine a été adoptée dans notre jurisprudence: il y en a eu encore un exemple en exécution d'un arrêt du 5 Juin 1750, contre deux particuliers qui furent brûlés vifs en place de Grève.

Les femmes, les mineurs, sont punis comme les autres coupables.

Cependant quelques auteurs, tels que Menochius, prétendent que pour les mineurs, on doit adoucir la peine, sur-tout si le mineur est au-dessous de l'âge de puberté.

Les ecclésiastiques, les religieux, devant l'exemple de la chasteté, dont ils ont fait un vœu particulier, doivent être jugés avec la plus grande sévérité, lorsqu'ils se trouvent coupables de ce crime; le moindre soupçon suffit pour les faire destituer de toute fonction ou emploi qui ait rapport à l'éducation de la jeunesse. *Vo*[illegible]

On compr[illegible] pece d[illegible] & les [illegible] comme [illegible] décou-vert (ce qui est fort rare au for extérieur) est puni des galeres ou du bannissement, selon que le scandale a été plus ou moins grand.

On punit aussi de la même peine ceux qui apprennent à la jeunesse à commettre de telles impuretés; ils subissent de plus l'exposition au carcan avec un écriteau portant ces mots, *corrupteur de la jeunesse*. *Voyez* les *novelles* 77. & 141. du Perray, *des moyens can. ch. viij.* Menochius, *de arbitr. cas.* 329. *n.* 5. M. de Vouglans, en ses *Instit. au Droit criminel, page* 510. (*A*)

SODORE, (*Géog. mod.*) autrefois ville d'Ecosse, aujourd'hui village dans la petite île d'Iona, une des Wecsternes. L'évêque de Cerses, suffragant de l'archevêque de Glascow, réside encore dans un village. (*D. J.*)

SOE, ÎLE, *ou* SOA, (*Géogr. mod.*) c'est une des plus petites îles Hébrides de l'occident d'Ecosse, & voisine de celle de Kildan; elle abonde en pâturages & en oiseaux de mer, qui viennent y pondre leurs œufs. (*D. J.*)

SOEN, SOUN *ou* TSSONN, s. m. (*Marine.*) nom qu'on donne à la Chine, aux principaux, & aux plus ordinaires vaisseaux marchands ou de guerre. Ces bâtimens sont larges en arriere, & diminuent insensiblement de largeur jusqu'à la proue. Ils n'ont point de quilles, sont plats par-dessous; ils ont une préceinte seule de chaque côté, deux mâts sans hunes, avec deux gros cordages, qui sont comme deux étais; l'un à l'avant, l'autre à l'arriere. Leurs voiles sont d'écorces de roseaux, si bien entrelacées ensemble avec des feuilles de bambouc, que le moindre vent ne sauroit passer à-travers; elles sont attachées à une épavre vers le haut du mât, qui les traverse pour les soutenir, & on les hisse par le moyen d'une poulie qui est attachée au haut de chaque mât. Au lieu d'écoutes & de bras, il y a divers petits cordages qui sont amarrés à un plus gros, & qui en font l'office.

Il y a dans le fond de cale plusieurs chambres qui n'ont point de communication; des citernes pour conserver l'eau; des galeries des deux côtés; un pont fixe courant devant-arriere, & un pié au-dessus, un pont volant de planches, qui s'ôte & se remet, & sur lequel on se promene. La chambre du capitaine s'éleve à la hauteur d'un homme, au-dessus du pont volant; & le château commence un peu plus bas que le pont fixe, & s'éleve bien haut au-dessus des deux ponts. Le dessus de ce château est une espece de demi-pont, où les premiers officiers se tiennent, & autour duquel sont suspendus leurs boucliers & leurs rondaches; les piques sont rangées autour du vaisseau & paroissent en-dehors.

Sur le grand mât s'éleve une girouette ou pyramide, sur laquelle on attache des pieces d'étoffes, frisées & peintes de figures grotesques; & au-dessous pend une queue, dont les poils ou fils servent à faire connoître d'où vient le vent. Le bâton de pavillon est à-peu-près comme le mât. Il y a une poulie vers le haut pour hisser & amener les pavillons qui sont suspendus de travers à ce mâtereau; la gaule d'enseigne est placée dans l'endroit où nous plaçons le mât d'artimon.

Le gouvernail se démonte aisément, & on le retire à bord quand on veut; enfin, les ancres sont de bois, elles n'ont ni jare, ni pattes, mais seulement en-bas deux longs morceaux de bois pointus, & malgré cela, elles enfoncent & tiennent aussi-bien que les ancres de fer. Les plus grands *souns* de charge portent quatorze cens tonneaux: mais le port de ceux qu'on équipe en guerre, n'est que de deux cens tonneaux. Ils ont vingt à trente legeres pieces de canons, qui tournent sur un pivot; leur équipage est très-considérable, car un *soun* de dix canons porte deux cens hommes.

SOEST, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Westphalie, au comté de la Marck, à quatre lieues au sud-ouest de Lippstad. Elle passe pour une des plus grandes & des plus riches de la Westphalie; elle a été impériale, & appartient présentement au roi de Prusse. Ses habitans sont en partie calvinistes, en partie catholiques; le pays de ses environs est très-fertile. *Long.* 25. 48. *lat.* 51. 42.

Asselman, théologien [illegible] naquit à *Soest*. Il a [illegible] un traité *de* [illegible] *de hæreticis non auferendis*. Ce titre tient un peu du jeu de mots, mais l'ouvrage part d'un esprit tolérant & raisonnable.

Gropper (Jean) controversiste du seizieme siecle, naquit à *Soest* en 150[illegible] & mourut à Rome en 1558, ayant

ayant refusé trois ans auparavant le chapeau de cardinal. Son principal ouvrage est intitulé, *Institutio fidei catholicæ*. Il avoit une idée si folle de la pureté, qu'ayant trouvé une servante qui faisoit son lit, il la chassa, & fit jetter le lit par la fenêtre; j'imagine que cette servante étoit huguenotte. (*D. J.*)

SŒUR, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est une personne du sexe féminin qui est issue de mêmes pere & mere, ou de même pere ou de même mere qu'une autre personne, mâle ou femelle dont on parle; car la qualité de *sœur* peut être relative à deux *sœurs*, ou à une *sœur* & un frere.

La *sœur germaine* est celle qui est issue de même pere & mere que son frere ou sa *sœur*. On appelle *sœur consanguine*, celle qui est issue de même pere seulement; *sœur utérine* est celle qui est née de même mere, mais non pas de même pere. *Voyez* FRERE. (*A*)

SŒUR, (*Critiq. sacrée.*) ce mot dans le style des Hébreux, outre l'acception qui lui est commune à toutes les langues, a celle de signifier une proche parente, soit cousine-germaine ou niece. Dans l'Evangile de S. Matth. *xiij.* 56. les *sœurs* de Jesus-Christ, sont ses cousines: ce mot se dit au figuré de la ressemblance des inclinations des peuples & des villes, ainsi le prophete appelle Jérusalem, *sœur de Sodome & de Samarie*, parce qu'elle a imité leur idolâtrie, Ezéchiel, *xvj.* 46. il s'emploie pour un terme de caresse; vous avez blessé mon cœur, ma tendre *sœur*, dit l'époux à l'épouse, dans le *Cantiq. iv.* 9. Jesus-Christ tient pour ses plus proches parens, pour meres, *sœurs* & freres, tous ceux qui suivront ses préceptes; c'est sa bonté qui forme ces nœuds figuratifs. (*D. J.*)

SOFA, s. m. (*terme de relation.*) espece d'estrade qui est d'usage en Orient, & qui est élevée d'un demi-pié au-dessus du niveau de la chambre d'honneur, où l'on reçoit les personnes les plus remarquables. Chez les Turcs, tout le plancher est couvert d'un tapis de pié, & du côté des fenêtres, ils élevent une estrade, qu'ils appellent *sofa*. Il y a sur cette estrade de petits matelas, de deux à trois piés de large, couverts d'un petit tapis précieux. Les Turcs s'asseyent sur ce tapis comme les Tailleurs qui travaillent en France, les jambes croisées; & ils s'appuient contre la muraille sur de grands carreaux de velours, de satin, & d'autre étoffe convenable à la saison. Pour prendre leur repas, on étend sur le tapis de l'estrade un cuir qui sert de nappe; on met sur ce cuir une table de bois faite comme un plateau rond, & on la couvre de plats. *Duloir*. (*D. J.*)

SOFALA *ou* ZOFALA, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Cafrerie, sur la côte de la mer d'Ethiopie, vers le Zanquebar. M. Danville renferme ce royaume entre les états de Monomotapa au nord, la mer de Mosambique à l'orient, le royaume de Sabia au midi, & celui de Manica au couchant. La riviere de Tandanculo coule au nord de ce pays, & une autre riviere qu'on nomme *Sofala*, le traverse d'orient en occident. Le roi de *Sofala* se nomme *Quiteve*. Ses sujets sont negres pour la plûpart. Ils ne se couvrent que depuis la ceinture jusqu'aux genoux, d'une pagne de coton; quelques-uns parlent arabe, & sont mahométans; les autres ne professent aucune religion. Le pays ne manque pas d'éléphans, de lions & d'animaux sauvages; mais vers l'embouchure du Cuama, c'est un pays fertile, & assez peuplé. Il se trouve même de riches mines d'or à quelque distance de la capitale du royaume, qui porte le même nom de *Sofala*, & que plusieurs savans prennent pour l'Ophir de Salomon. Cette capitale est située sur le bord de la mer, un peu au nord de l'embouchure de la riviere *Sofala*. Les Portugais s'emparerent de cette ville vers 1508, & y bâtirent une forteresse qui leur est d'une grande importance, pour leur assurer le commerce qu'ils font avec les Cafres. *Lat. mérid.* de cette forteresse, 20. 30. (*D. J.*)

SOFFE, ou plutôt SOFIAH *ou* SOPHIE, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, capitale de la Bulgarie, que les Turcs appellent *Sifiah Vilajeti*, le pays de *Sofiah*, à cause de sa capitale. Elle est située sur la riviere de Bojana, dans une vaste plaine, à 96 lieues de Constantinople. Elle est sans murailles, au pié du mont Hæmus, & d'ailleurs aussi mal-bâtie que les autres villes de Turquie. L'air qu'on y respire, est si mauvais, que sans la résidence du beglierbey, elle ne se maintiendroit pas telle qu'elle est aujourd'hui. Les Juifs y ont quelques synagogues, & y font du commerce, parce que c'est un grand passage pour aller de Constantinople en Hongrie.

L'on croit que *Soffe* est l'ancienne *Sardica*, rebâtie par Justinien. Les Bulgares venus des pays septentrionaux, ayant occupé la Moesie, fatiguerent long-tems les empereurs grecs de ce côté-là, où la Moesie confinoit à la Thrace; enfin ayant été subjugués par les Grecs, la plûpart se firent chrétiens, & la ville de *Sardique* ou *Sophie*, devint un archevêché, lequel a été disputé entre les papes & les patriarches de Constantinople, jusqu'à ce que le turc ait décidé leur querelle. *Long.* 41. 28. *lat.* 42. 30. (*D. J.*)

SOFI, s. m. (*Science étymolog.*) ce mot signifie proprement en arabe, un *homme vêtu de laine*; car *sof* ou *suf*, veut dire de la laine. C'est pourquoi on donne ce titre chez les Mahométans, à celui qui vit retiré du monde, & qui par une espece de profession religieuse est grossierement habillé. Ainsi *sofi* désigne un religieux mahométan, qui porte aussi le nom de *dervis* en turc & en persan, & que les Arabes appellent *fakir*. Shah-Ismaël, roi de Perse, est le premier qui prit de ses ancêtres le surnom de *sofi*; & de-là vient que plusieurs de nos historiens & de nos voyageurs, donnent aux rois de Perse le nom de *sofi* ou de *grand-sobi*. (*D. J.*)

SOFITE *ou* SOFFITE, s. m. (*Menuis.*) nom général qu'on donne à tout plafond ou lambris de menuiserie, qu'on nomme *à l'antique*, fermé par des poutres croisées ou des corniches volantes, dont les compartimens, par renfoncemens quarrés, sont ornés de roses par compartimens, enrichis de sculpture, de peinture & de dorure, comme on en voit aux basiliques & au palais d'Italie. Dans l'ordre dorique, on orne les *sofites* avec des gouttes au nombre de dix-huit, faites en forme de clochettes disposées en trois rangs, & mises au droit des gouttes, qui sont au bas des triglyphes.

On appelle aussi *sofite*, le dessous du plancher. Ce mot vient de l'Italien *soffitto*, qui signifie *soupente*, *galetas*, *plancher de grenier*.

Sofite de corniche, rond. C'est un *sofite* contourné en rond d'arc, dont les naissances sont posées sur l'architrave, comme au temple de Mars, à la place des prêtres, à Rome. *Daviler*. (*D. J.*)

SOFROY, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Fez, à cinq lieues de Fez, au pié d'une branche du grand Atlas, qui se nomme aussi *Sofroy*. Le chérif en est le maître. *Long.* 13. 57. *lat.* 33. 32. (*D. J.*)

SOFTAS, s. m. (*Hist. mod.*) parmi les Turcs, ce sont certains religieux ou dervis qui sont bénéficiers rentés, & comme chanoines. Leur fonction est de venir à la fin de chaque namas ou priere du jour, dire une sorte d'office des morts auprès du tombeau des sultans qui ont laissé des fonds pour leur entretien.

SOGD LA, (*Géog. mod.*) nom que porte la plaine, au milieu de laquelle Samarcande, capitale de la Transoxane, est située. C'est donc la Sogdiane des anciens. Cette plaine, disent les Orientaux, est un des quatre paradis, ou lieux délicieux du monde. Elle est de tous côtés environnée de jardins couverts d'excellens fruits, de terres labourables, de pâturages toujours verds, de sources & de ruisseaux. (*D. J.*)

SOGDIANA-PETRA, (*Géog. anc.*) forteresse dont parle Arrien dans ses expéditions d'Alexandre. C'est la même que Strabon nomme *Sisimithræ Petra*, quoique ce dernier la mette dans la Bactriane, au lieu de la placer dans la Sogdiane. *Voyez Sisimithræ-Petra*. *Géog. anc.* (*D. J.*)

SOGDIANE, (*Géog. anc.*) contrée d'Asie, entre les fleuves Jaxartes & Oxus. Ptolomée, *l. VI. c. xij.* la borne du côté de l'occident par les monts *Auxis*, & à l'orient par le pays des peuples *Sacæ*. Il convient avec Strabon, touchant les deux fleuves qui bornoient cette contrée; car on lit dans Strabon, *l. XI.* que les Sogdiens étoient séparés des Bactriens par le fleuve Oxus, & des Nomades par le Jaxartes. Il ne parle point des autres bornes. Il paroît que dans la suite, la *Sogdiane* fut plus étendue du côté de l'occident que du tems de Ptolomée; car divers auteurs la poussent jusqu'à la mer Caspienne. Au lieu de *Sogdiana*, Denis le Periegete dit *Sugdi* [illegible] *Sogdias*. Le nom des peuples varie pareillement, la plûpart des auteurs les appellent *Sogdiani*; & Strabon & Ammien Marcellin disent *Sogdii*. Ptolomée place

place dans la *Sogdiane* un grand nombre de peuples qui ne sont point connus des autres géographes (*D. J.*)

SOGNO, (*Géog. mod.*) petite province d'Afrique, dans l'Ethiopie occidentale, au royaume de Congo. Elle est bornée au nord par le Zaire, au midi par l'Ambrisi, au levant par le Pemgo & Sundi, & au couchant par la mer. C'est une province où il ne croît que des palmiers; mais l'on y recueille sur les bords de la mer beaucoup de sel, dont il se fait un grand débit. *Latit. mérid. 6.* (*D. J.*)

SOIE, s. f. (*Gram. & Hist. nat.*) est un fil mol, fin, délicat, & leger, qui est l'ouvrage d'un insecte appellé *bombix* ou *ver à soie*.

Les anciens ne connoissoient guere les usages de la *soie*, ni la maniere de la travailler: ils la regardoient comme l'ouvrage d'une sorte d'araignée ou escargot, qui la tiroit de ses entrailles, & l'entortilloit autour des petites branches des arbres. Ils appelloient cet insecte *ser* de *Seres*, nom d'un peuple de Scithie qui le conservoient: c'est de-là que la *soie* même est appellée *sericum*. Mais le *ser* a bien peu de ressemblance avec notre *bombix* ou ver à *soie*; le premier vit cinq années; mais le dernier meurt tous les ans, après s'être enveloppé dans une coque ou boule jaunâtre, qui, composée de petits fils attachés en rond, fait ce que nous appellons la *soie*.

C'est dans l'île de Cos que l'art de façonner la *soie* a été inventée d'abord, & on en donne l'honneur à Pamphile fille de Platis. Cette découverte ne fut pas long-tems inconnue aux Romains. On leur apportoit la *soie* de Sérica qui étoit le lieu où on trouvoit les vers qui la produisent. Mais ils étoient si éloignés de tirer avantage de cette découverte, qu'on ne put pas venir à bout de leur faire croire qu'un fil si beau étoit l'ouvrage d'un ver, & qu'ils formoient là-dessus mille conjectures chimériques.

Cet entêtement fut cause que la *soie* fut une marchandise bien rare chez eux pendant plusieurs siecles. On l'achetoit même au poids de l'or; de sorte que Vopisque rapporte que l'empereur Aurélien refusa à l'impératrice son épouse une robe de *soie* qu'elle lui demandoit avec beaucoup d'instance, par la raison qu'elle couteroit trop. Dans la suite, deux moines arrivant des Indes à Constantinople en 555, apporterent avec eux une grande quantité de vers à *soie*, avec les instructions nécessaires pour faire éclore les œufs, élever & nourrir les vers, pour en tirer la *soie*, la filer & la travailler: après quoi on établit pour cela des manufactures à Athènes, à Thebes & à Corinthe.

Environ l'an 1130 Roger roi de Sicile établit une manufacture de *soie* à Palerme & une autre en Calabre, qui furent dirigées par des ouvriers qui faisoient partie du butin qu'il avoit remporté d'Athènes, Corinthe, *&c.* dont ce prince avoit fait la conquête dans son expédition de la Terre-sainte. Insensiblement, ajoute Mézeray, le reste de l'Italie & de l'Espagne apprit des Siciliens & des Calabrois la maniere de gouverner les vers à *soie* & de travailler la *soie*: & à la longue, les François par droit de voisinage, commencerent à les imiter un peu avant le regne de François premier.

Les grands avantages qui revenoient de ces nouvelles manufactures donnerent envie à Jacques I. roi d'Angleterre de les introduire dans son royaume: il recommanda plusieurs fois du haut de son trône, & engagea ses sujets, dans des termes bien pressans, à planter des mûriers, *&c.* pour la nourriture des vers à *soie*: mais malheureusement cela ne réussit pas. Cependant il paroît par beaucoup d'expériences qu'on trouve dans les *Transactions philosophiques* & ailleurs, que le ver à *soie* profite & travaille aussi bien à tous égards dans l'Angleterre, qu'en tout autre endroit de l'Europe.

Le ver à *soie* est un insecte qui n'est pas plus admirable par la matiere précieuse qu'il fournit pour différentes étoffes, que par toutes les formes par lesquelles il passe avant & après s'être enfermé dans la riche coque qu'il se fait lui-même. D'un petit œuf à-peu-près gros comme la tête d'une épingle qui est son premier état, il devient un petit ver d'une couleur blanchâtre & tirant sur le jaune. Dans cet état il se nourrit de feuilles de mûrier, jusqu'à ce que venant en maturité, il s'enferme lui-même dans une coque ou enveloppe de *soie* de la [illegible] la figure d'un œuf de pigeon; & se ch[illegible] salide. Il reste dans cet état sans aucu[illegible] ou de mouvement, jusqu'à ce qu'enfin il sort de cet état pour devenir un papillon; & se fait lui-même ensuite un passage à-travers son tombeau de *soie*. Après quoi cessant réellement de vivre, il se prépare à soi-même une autre vie par les petits œufs ou la semence qu'il pond, & que la chaleur du printems aide à éclore. *Voyez* INSECTE.

Aussitôt que le ver à *soie* a acquis la grosseur & la force nécessaires pour faire sa coque, il fait sa toile; car c'est ainsi qu'on nomme ce tissu leger qui est le commencement & le fondement de cet ouvrage admirable: c'est à quoi il emploie le premier jour. Le second jour il forme le commencement de sa coque, & s'enferme dedans avec sa *soie*. Le troisieme jour il est tout-à-fait caché, & il emploie les jours suivans à épaissir & fortifier sa coque: il travaille toujours avec le même bout, qui jamais ne se casse par sa faute, & qui est si fin & si long, que ceux qui l'ont examiné avec attention, assurent que sans exagérer, la *soie* que chaque coque contient suffiroit pour former la longueur de 6 milles d'Angleterre.

Au bout de dix jours, la coque est dans sa perfection: il faut pour lors la détacher des feuilles de mûrier où le ver l'avoit attaché. Mais ce point demande beaucoup d'attention; car il y a des vers qui sont plus paresseux les uns que les autres: & il est dangereux d'attendre qu'ils se fassent eux-mêmes un passage, ce qui arrive autour du quinzieme jour de la lune.

On conserve les premieres coques, les plus fines & les plus fortes, pour en avoir des œufs: on devide les autres avec soin: ou si on veut les garder toutes, ou bien s'il y en a trop pour pouvoir les devider toutes à-la-fois, il faut les mettre quelque tems dans un four dont la chaleur soit moderée, ou bien les exposer plusieurs jours de suite à la plus grande ardeur du soleil, afin de faire mourir l'insecte qui sans cette précaution ne manqueroit pas de se faire passage pour sortir & faire usage des nouvelles aîles qu'il a acquises dans la coque.

Ordinairement on ne devide que les plus belles coques. On met à part celles qui sont doubles, ou foibles, ou trop grossieres: ce n'est pas qu'elles soient mauvaises; mais parce que n'étant pas propres pour être devidées, on les reserve pour être filées en écheveau.

Il y a des coques de plusieurs couleurs; les plus ordinaires sont jaunes, orangées, isabelle, ou couleur de chair. Il y en a aussi quelques-uns qui sont verd de mer, d'autres couleur de soufre, & d'autres blanches: mais il n'est pas nécessaire de séparer les couleurs & les nuances pour les devider à part; car toutes ces couleurs se perdent dans les autres *préparations* nécessaires à la *soie*.

Les *différentes préparations* que la *soie* essuie avant que d'être *propre à être employée* dans les manufactures d'étoffes de *soie*, sont de la filer, la devider, la passer au moulin, la blanchir & la teindre.

Nous donnerons à la suite de cet *article* la maniere de la filer, devider, passer au moulin, après avoir parlé des différentes sortes de *soie*. Quant à la maniere de la blanchir & de la teindre, nous renverrons à l'*article* TEINTURE.

On donne à la *soie* différens noms, suivant les différens états dans lesquels elle est:

Soie crue, est celle qu'on tire de la coque sans feu & sans coction: telle est toute, ou du moins la plus grande partie de celle qu'on fait venir du Levant en Angleterre.

Dans les manufactures de *soie* en France, la plus grande partie de cette *soie* crue passe pour être un peu meilleure qu'une espece de fin fleuret: cependant elle fait un fil luisant, & sert pour les manufactures d'étoffes de moyen prix. Mais les *soies* crues du Levant, d'où nous tirons la plus grande partie des nôtres, sont extrémement belles & fines. Cette différence vient de ce qu'en France on jette les meilleures coques dans l'eau bouillante pour les filer & les devider, & on ne fait de *soie* crue qu'avec le rebut; au lieu qu'au Levant on ne fait ce que c'est que de filer & devider la *soie* au feu; mais on envoie toutes les *soies* en balle ou paquet, telles qu'elles ont été tirées de dessus les coques, de sorte qu'on ne les distingue que par leurs qualités de *fine*, *moyenne* & *grosse*.

Soie bouillie, est celle qu'on a fait bouillir dans l'eau, afin de pouvoir la filer & la devider plus facilement. C'est la plus fine de toutes les sortes de *soies* qu'on

qu'on travaille en France, & on ne s'en sert guere que pour les étoffes les plus riches, comme velours, taffetas, damas, brocards, &c.

Il y a aussi une autre espece de *soie* bouillie qu'on prépare à aller au moulin en la faisant bouillir, & qui ne peut pas recevoir cette préparation sans avoir auparavant passé par l'eau chaude.

Il est défendu par les lois de France de mêler de la *soie* crue avec la *soie* bouillie, parce que cela ôteroit la teinture, & que la *soie* crue gâte & coupe la *soie* bouillie.

La *soie torse* & *retorse*, est celle qui indépendamment du filage & du devidage, a de plus passé par le moulin & a été torse.

Elle reçoit cette préparation par degré, selon qu'on la passe plus ou moins souvent sur le moulin. Cependant, à proprement parler, les *soies* torses sont celles dont les fils sont tors en gros & retors ensuite différentes fois.

Soie plate, est celle qui n'est point torse, mais qui est préparée & teinte pour faire de la tapisserie ou autres ouvrages à l'aiguille.

Soie d'Orient ou *des Indes orientales*: celle qu'on appelle proprement ainsi, n'est pas l'ouvrage des vers à *soie*; mais elle vient d'une plante qui la produit dans des cosses semblables à celles que porte l'arbre du coton. La matiere qui est renfermée dans ces cosses, est extrèmement blanche, fine & passablement luisante: elle se file aisément, & on en fait une espece de *soie* qui entre dans la composition de plusieurs étoffes des Indes & de la Chine.

Soie de France. Ce n'est que dans les provinces les plus méridionales de la France qu'on cultive la *soie*, qu'on plante des mûriers, & qu'on nourrit des vers à *soie*. Les principales sont le Languedoc, le Dauphiné, la Provence, Avignon, la Savoie & Lyon. Cette derniere ville fournit à la vérité bien peu de *soie* de son propre crû: mais c'est un entrepôt considérable, où les marchands de Paris & des autres villes vont s'en fournir: du-moins ils sont obligés de les faire passer par Lyon, quand même ils les tireroient d'ailleurs, soit par terre ou par mer.

On compte qu'il en entre dans Lyon, année commune, 6000 balles, à cent soixante livres par balle: desquelles 6000 balles il y en a 1400 qui viennent du Levant, 4600 de Sicile, 1500 d'Italie, 300 d'Espagne, & 1200 du Languedoc, de Provence & de Dauphiné.

Dans le tems que les manufactures de Lyon étoient dans un état florissant, on y comptoit 18000 métiers employés aux étoffes de *soie*; mais elles sont tellement tombées, que même en 1698, il y en avoit à peine 4000. Il n'y a pas moins de diminution dans celles de Tours: on y voyoit anciennement 700 moulins pour devider & préparer les *soies*, 8000 métiers occupés pour fabriquer les étoffes, & 40000 personnes employées à préparer & travailler les *soies*. Tout ce nombre est réduit à présent à 70 moulins, 1200 métiers, & 4000 ouvriers.

Soies de Sicile. Le commerce des *soies* de Sicile est fort considérable: ce sont les Florentins, les Génois & les Lucquois qui le font: ils en tirent une grande quantité tous les ans de ce royaume, & principalement de Messine, dont une partie sert à entretenir leurs propres manufactures; & ils vendent le reste avec profit à leurs voisins les François, &c. Les Italiens, & surtout les Génois, ont cet avantage sur les autres peuples, que comme ils ont de grands établissemens dans cette île, ils sont regardés comme les naturels du pays, & ne payent point de droits pour les transporter.

La *soie* qu'on fait en Sicile est en partie crue, & le reste est filé & mouliné; pour cette derniere espece, celle qui vient de Sainte-Lucie & de Messine est la plus estimée. Les *soies* crues qui ne sont point travaillées s'achettent toujours argent comptant; les autres se vendent quelquefois en échange d'autres marchandises.

Soies d'Italie. Les *soies* qu'on tire d'Italie, sont en partie travaillées, & en partie crues sans être travaillées. Milan, Parme, Lucques & Modène n'en fournissent que de la derniere espece: Gènes beaucoup de la premiere; Boulogne fournit des deux sortes.

Les *soies d'Espagne* sont toutes crues; & on les file & on les mouline, &c en Angleterre, à proportion des ouvrages auxquels on les destine.

Les *soies de Turquie* sont toutes crues: nous trouvons dans le commerce des *soies* du Levant un avantage qui manque dans celles de Sicile; c'est que les dernieres ne peuvent venir que dans une saison particuliere de l'année; au lieu que les premieres peuvent être amenées en toutes saisons. On les tire d'Alep, de Tripoli, de Sayde, de l'île de Chypre, de Candie, &c. Mais la principale ville de Commerce, particulierement pour les *soies* de Perse, est Smyrne. Les *soies* y arrivent en caravanes, depuis le mois de Janvier jusqu'à celui de Septembre: les caravanes de Janvier sont chargées des plus fines *soies*; celles de Février & de Mars les apportent toutes indifféremment; & celles des autres mois ne se chargent que des plus grossieres.

Elles viennent toutes des différentes provinces de Perse, principalement de celles de Quilan & Schirevan, & de la ville de Schamachia, qui sont situées près des bords de la mer Caspienne: un auteur hollandois prétend que ces trois places ne fournissent pas moins de 30000 balles de *soie* par an. Ardeuil ou Ardebil, autre ville de Perse qui n'est pas éloignée des pays où on fait la *soie*, est le lieu où on la dépose & d'où les caravannes prennent le chemin de Smyrne, d'Alep & de Constantinople: & cette ville & celle de Schamachie ont toujours été regardées comme le centre du commerce de la *soie*, quoiqu'on ait tâché plusieurs fois de l'éloigner de Smyrne & de la Méditerranée, en faveur de l'Archangel & de la mer Blanche, en les transportant à-travers la Moscovie par le Volga & la Doüine, qui sont deux fleuves qui traversent les principales provinces de ce vaste empire.

Ce nouveau cours des *soies* de Perse en Europe fut d'abord proposé par Paul Centurion, génois, au czar Basile, sous le pontificat de Léon X. Les François eurent le même dessein en 1626. Le duc d'Holstein envoya en 1633 des ambassadeurs à la cour de Perse précisément dans le même dessein; & en 1668, le czar Alexis Michel fit lui-même cette entreprise; mais il en fut détourné par la révolte des Cosaques & par la prise d'Astracan.

En 1668, le commerce des *soies* de Perse fut un peu détourné de Smyrne à cause d'un tremblement de terre qui bouleversa toute la ville; & sans doute cette translation de commerce se feroit faite, sans les puissans moyens que les Turcs mirent en œuvre pour l'empêcher. Quoi qu'il en soit, Smyrne est toujours demeurée dans son ancienne possession; & les différentes nations de l'Europe continuent toujours d'y envoyer leurs flottes, & d'en transporter les *soies*: & les choses resteront sans doute dans cet état, à moins que les conquêtes que le dernier czar a faites le long de la mer Caspienne, ne mettent ses successeurs en état d'exécuter ce grand projet que lui-même a eu certainement en vue.

Soies de la Chine & du Japon. Différentes provinces de la Chine sont si abondantes en meuriers, & d'un climat si favorable aux vers à *soie*, qu'on ne sauroit concevoir combien elles produisent de *soie*; la seule province de Tchekiam pourroit suffire à en fournir toute la Chine, & même une grande partie de l'Europe. Les *soies* de cette province sont les plus estimées, quoique celles de Nanquin & de Canton soient excellentes.

Le trafic des *soies* est le principal commerce de la Chine, & celui qui occupe le plus de monde. Mais les marchands européens qui y trafiquent, surtout en *soies* travaillées, doivent bien prendre garde au filage, &c. parce que ces *soies* sont sujettes à avoir beaucoup de dechet, comme la compagnie françoise des Indes orientales l'a éprouvé depuis peu à ses dépens.

Le Japon ne fourniroit pas moins de *soie* que la Chine, si les Japonois, qui sont un peuple barbare & soupçonneux, n'avoient interdit tout commerce avec les étrangers, surtout avec les Européens, excepté la Hollande, qui y est reçue dans des termes impies que Tavernier rapporte, mais que nous ne pouvons pas croire. Aussi les Hollandois se sont efforcés de se disculper par la plume de plusieurs écrivains fameux.

Les *soies* des états du grand-mogol viennent toutes de Kasem-Bazar, ville située dans le milieu des terres, d'où elles sont transportées par un canal de quinze lieues dans le Gange, d'où elles sont encore transportées à quinze autres lieues plus avant jusqu'à l'embouchure de la fameuse riviere de l'Indostan. La *soie* de Kasem-Bazar est jaunâtre, comme sont aussi celles

celles de Perse & de Sicile; il n'y en a point, du moins que nous connoissions, qui soit naturellement blanche, si on en excepte celle de Palestine. Quoi qu'il en soit, les Indiens la blanchissent avec une lessive faite des cendres d'un arbre qu'on appelle le *figuier d'Adam*. Mais comme cet arbre est fort rare les Européens sont forcés de prendre la plus grande partie de leurs *soies* dans leur couleur naturelle qui est jaune.

On prétend que Kasem-Bazar seule produit tous les ans 22000 balles de *soie* du poids de 100 livres chaque balle. Les Hollandois en achetent la plus grande partie; mais ils ne l'apportent point en Europe, non plus que celles du Japon; mais ils la donnent en échange d'autres riches marchandises, comme particulierement des lingots d'argent, *&c.*

Tirage de soie. *Premiere opération de cette matiere importante*. Pour tirer la *soie* on s'est attaché à la méthode des Piémontois, par la réputation qu'ils se sont acquis de le faire mieux que les autres nations; on a même jugé à propos de donner une idée des différentes qualités des cocons qui sont produits par le ver, avant que de détailler les parties dont le chevalet est composé.

Lorsque les cocons sont tirés des bruyeres où on fait monter les vers, il faut séparer les bons d'avec les mauvais, c'est-à-dire ceux qu'on appelle *chiques*, & en Piémont *chochetti*, qui sont tachés, ou dont le ver est mort ou fondu. (*Article 3. du réglement de Piémont pour la filature des cocons, du* 8 *Avril* 1724). On doit encore séparer dans les bons les cocons fins d'avec ceux qui sont doubles, c'est-à-dire les cocons formés par deux vers ensemble, parce que les derniers ne peuvent produire qu'une *soie* très-grossiere; enfin dans les cocons fins, on doit encore séparer les cocons satinés ou veloutés de ceux qui ne le sont pas. Ces différentes qualités de cocons doivent être tirées séparément; il est à observer que les cocons satinés ou veloutés demandent un degré de chaleur plus tempéré à l'eau de la bassine, que ceux qui sont fins; les différentes opérations démontrent la nécessité de tirer les cocons séparément, parce que ce mélange de cocons se trouvant réuni, ne peut que causer une imperfection dans la matiere qui en est tirée.

Lorsque les cocons sont triés ou séparés, il faut avoir soin de les passer au four lorsqu'il est un peu chaud, ou les exposer à la chaleur vive du soleil afin de faire mourir le ver qui y est renfermé, sans quoi au bout de 18 ou 20 jours, le ver changé en papillon perceroit le cocon, qui par-là se trouveroit hors d'état de fournir la *soie* au tirage, attendu que le trou auroit coupé tous les brins qui le composent. Les cocons qui ne sont pas passés au four servent à fournir les papillons qui font la graine dont se tire le ver. Les cocons ronds produisent des papillons mâles, & ceux qui sont pointus des papillons femelles. Cela fait, on a deux machines, l'une est un fourneau avec sa chaudiere, l'autre est un dévidoir. L'ouvrier est assis près du fourneau, jette dans la chaudiere pleine d'eau qui est sur le feu, qu'il a déja fait chauffer & même bouillir, l'entretenant ensuite à un certain degré que l'expérience seule peut déterminer, une poignée ou deux de cocons qui ont été bien nettoyés de la substance grossiere qui les environnoit; ensuite il remue le tout fort vite avec des brins de bouleau liés ensemble, & coupés comme une brosse. Quand la chaleur & l'agitation ont démêlé les bouts de *soie* des cocons, ils prennent aux brins du bouleau, & l'ouvrier les sort dehors en tortillant à la fois 9, 10, 12, 15, 16 bouts de *soie*; il en forme un fil qu'il porte sur le devidoir qu'on a représenté dans nos *Planches*.

La *fig. A* représente la fille qui tire la *soie*, & qui conduit les opérations du tirage. La *fig. B* celle qui tourne l'hasple ou le devidoir sur lequel se forment les écheveaux. La *fig. C* représente les quatre piés qui soutiennent le chassis ou quarré long de 4 pies environ sur environ deux piés & demi dans le haut, & 2 piés du côté de la tireuse de *soie*. La *fig. E* représente les quatre piliers, que les Piémontois nomment *fantine*, dont deux soutiennent l'hasple ou devidoir, & les deux autres l'épée ou va-&-vient. Les piliers qui soutiennent l'hasple doivent être éloignés de ceux qui soutiennent le va-&-vient de 2 piés liprandi, ou 38 pouces de notre mesure (mesure de Piémont, qui contient 12 onces, qui font 18 pouces de notre mesure), afin que la distance de l'hasple à la [...] se conduire le fil plus sec & mieux co[...] l'hasple. (*Art. 6. du réglement de P*[...]

Avril 1724. La *fig. F* représente l'hasple ou devidoir sur lequel la *soie* est formée en écheveau. La *fig. G* représente la manivelle du devidoir. La *fig. H* l'arbre du devidoir, au bout duquel & en-dedans du pilier e[...] un pignon de bois *I*, composé de 22 dents, qui e[n]grene à une roue taillée comme une roue de cham[p] appellée *campana* en langage piémontois, marquée [...] attachée à une piece de bois arrondie, marquée *L*, au bout de laquelle est une autre roue de champ, marquée *M*, de 22 dents, qui engrene à un autre pignon, marqué *N*, composé de 35 dents, sur lequel est un excentrique, marqué *O*, qui entre par une pointe recoudée en équerre dans un trou qui est à l'extrémité du va-&-vient, marqué *P*, qui de l'autre côté entre dans une coulisse, où il a la liberté d'aller & venir sur une même ligne. La *fig. Q* représente deux fils de fer recourbés en anneaux ouverts, que l'on appelle *griffes*, dans lesquels la *soie* est passée d'une part & de l'autre à une lame de fer percée, marquée *R*, & adhérente à la bassine ou chaudiere, marquée *S*, dans l'eau de laquelle sont les cocons; qui est posée sur un fourneau marqué *T*.

La *figure* marquée *V*, représente les fils composés de plusieurs brins de cocons croisés (*art. 4. du reglement de Piémont*), dans la partie marquée *Y*, entre la lame & les griffes, pour former l'écheveau marqué *Z*. La *fig. a* représente un petit balai avec lequel on fouette les cocons *b*, lorsqu'ils commencent à être chauds, afin de trouver le brin de chaque cocon; ce qu'on appelle en termes de l'art, *faire la battue*.

La *fig.* 2. représente le plan de la premiere; la *fig.* 3. la partie du chevalet & de l'hasple en face, & la *fig.* 4. le devant du même chevalet en face; la *fig.* 5. représente le pignon de 35 dents, auquel est joint l'excentrique marqué *O*, la *fig.* 5. représente une manne pleine de cocons.

Ces tours ou chevalets dont on se sert en France ne sont point composés comme ceux de Piémont, quant au mouvement; ceux de France n'ont ni roue, ni pignons pour conduire le va-&-vient, mais seulement une corde sans fin, laquelle passant dans une cavité de l'arbre de l'hasple dans l'endroit où est le pignon *I*, vient embrasser une poulie cavée placée dans la partie où se trouve placé le pignon *N*, sur laquelle est posé l'excentrique *O*, & au moyen du mouvement que la tourneuse donne à l'hasple, l'extension de la corde le donne au va-&-vient.

L'*art.* 15. du réglement de Piémont défend absolument l'usage des chevalets à corde, *proibendo onninamente l'uso di cavaletti à corda*, sous peine d'amende; il faut en expliquer la raison, de même que celle qui veut qu'on croise les fils comme ils paroissent par la *fig. Y*.

Chaque fil de la *soie* tirée est composé de plusieurs brins de cocons; les fils les plus fins sont composés de 4 & 5 cocons; les plus gros de 25 & 30. Cette façon de les croiser sert à les unir tellement ensemble, que tous ces brins réunis ne composent qu'un fil, qui par cette opération acquiert toute la consistance nécessaire pour l'emploi auquel il est destiné; elle l'arrondit & le déterge de façon, qu'aucun bouchon ou bavûre ne peut passer à l'écheveau, qualité nécessaire pour former un parfait organsin; on croise les fils les plus fins 18 à 20 fois au moins (*art. 4. du réglement de Piémont*), & on augmente les croisemens à proportion de leurs grosseurs.

Outre ces croisemens de fils sur eux-mêmes, il est encore une façon de les faire croiser séparément lorsqu'ils viennent sur l'hasple pour former des écheveaux, & c'est ici le point fondamental de la perfection que les Piémontois se sont acquise, & qui est tellement connue de toute l'Europe, qu'il n'est point de fabriquant dans cette partie du monde, qui ne soit obligé de convenir que les *organsins* (ce sont les *soies* qui servent à faire les chaînes ou toiles des étoffes de *soie*), composés avec la *soie* du tirage du Piémont, sont les plus beaux & les meilleurs de ceux qui se font dans cette partie du monde. Ces croisemens doivent former une espece de zig-zag sur le dévidoir, tellement irrégulier qu'un brin ne puisse pas se trouver sur un autre brin, attendu que la *soie* qui vient de la bassine ou chaudiere, qui n'est qu'une gomme ductile, n'étant pas seche, le colleroit sur un autre fil si elle le joignoit dans la longueur, ce qu'on appelle en terme de l'art, [...] conséquence extraordinaire [...] de fil, afin de faciliter le dévidage [...] la *soie* & empêcher les cassemens de fils, qui ne peuvent être raccommo-

modés que par des nœuds, qui dans les étoffes fines, comme les taffetas unis, ne peuvent passer dans les peignes fins où la *soie* est passée; de façon que s'il étoit possible de trouver une chaîne ou toile qui n'en eut aucun, on feroit sûr de faire une étoffe parfaite.

La méthode des Piémontois pare aux inconvéniens qu'on vient de démontrer, qui consistent dans la difficulté du devidage de la *soie* lorsqu'on veut la préparer pour organsin ou pour trame; elle empêche encore la cause du vitrage, défaut le plus commun & le plus rebelle de tous ceux qu'on éprouve dans la filature. On en distingue douze plus ou moins nuisibles. Le vitrage est un arrangement vicieux des fils sur le devidoir, causé par le mouvement du va-&-vient, dont la variation répétée trop souvent les fait trouver dans la même place, & les attache ou fait baiser, de façon que le devidage en est toujours difficultueux, & le déchet ou diminution de la *soie* très-considérable. Un habile homme pense avoir trouvé la façon de corriger ce défaut (*gazette d'Avignon, du 28. Janvier* 1749), en se servant des chevalets, à la maniere de ceux de France; mais comme il n'est pas bien démontré, & qu'il exige encore le concours d'une habile tourneuse, on ne pense pas devoir s'arrêter à ce principe.

Le mouvement des tours ou chevalets dont on se sert en France, étant composé du seul jeu, comme on l'a observé, il n'est pas possible qu'une seule corde qui donne le mouvement au va-&-vient, puisse produire le même effet que produiront des roues semblables à celles dont est composé le chevalet ou tour de Piemont; un mouvement qui se fait par des roues à dents sera toujours plus juste & plus égal que celui à cordes & à poulies: le premier peut se mesurer, diviser & distribuer à telle proportion que l'on veut; on peut en déterminer & fixer les gradations par le nombre des dents dont il est composé, & l'on est en état à chaque instant de compter ces gradations jusqu'à la plus petite réduction, ce que l'on ne sauroit faire dans le second mouvement, la corde ni les poulies n'étant pas susceptibles de cette ponctuation géométrique qui seroit requise pour en mesurer & distinguer les progressions: d'ailleurs un mouvement composé est bien plus multiplié & varié qu'un mouvement simple, cela est clair.

Enfin il n'y a pas de doute que pour former sur l'hasple ou devidoir les croisemens en zig-zag qui empêchent qu'aucun fil de la *soie* ne se couche sur l'autre, il faut un mouvement extrêmement multiplié & varié, & qui renferme en lui-même une irrégularité représentative aussi-bien que productive de ces zig-zags, ce qui ne se rencontre ni ne peut se rencontrer que dans le rouage de la machine de Piémont.

Le pignon de l'hasple de cette machine a 22 dents qui s'engrenent à une roue, non pas de 22 dents aussi, ce ne seroit-là qu'un mouvement simple, mais de 25 dents; cette irrégularité, dans le nombre des dents, en engendre nécessairement une dans le mouvement qui n'est appellé *un jeu* (*art.* 15. *du reglement de Piémont*, 8 *Avril* 1724), chez les Piémontois, qu'à cause de cette irrégularité même. La roue du va-&-vient de 35 dents reçoit le mouvement d'une roue de 22 dents, seconde irrégularité qui forme un second jeu, cette double irrégularité de mouvement s'entretenant exactement par la correspondance d'entre le va-&-vient & l'hasple qui lui donne le branle, forme un mouvement intégral dont l'effet est d'imiter & de suivre, dans la décomposition du cocon, la même méthode que le ver-à-*soie* a employée à le composer; car c'est un point de fait constant entre les naturalistes & les artistes, que la *soie* du cocon y est filée en zig-zags pareils à ceux que le tour du Piémont fait former sur son hasple, & que par conséquent l'operation de ce tour est une imitation de la nature dont l'industrie du ver instruit par elle est le prototype.

Ces deux mouvemens disposés, comme il vient d'être démontré, sont mesurés de façon qu'auparavant qu'ils puissent recommencer au même point d'où ils sont partis, l'hasple doit faire 875 tours. Or il n'est pas possible que pendant l'intervalle de cette quantité de tours que le vent de l'hasple fait sécher, il puisse arriver que le fil qui prend la même place qu'il a occupée en commençant les 875 tours, se colle avec celui qui l'a précédé parce qu'il doit être extrêmement sec.

On pourroit donner le réglement du Piémont en entier concernant le tirage des *soies*, traduit de l'italien très-exactement, avec des notes sur la nécessité d'observer tous les articles qu'il contient.

Observations sur l'art de tirer la soie de dessus le cocon, où l'on démontre l'importance de cet art, & que la machine dont se servent les Piémontois pour le tirage, est la seule qui y convienne. Il n'est point d'art, dont les prérogatives & la perfection ne dépendent de certaines opérations élémentaires & primitives qui influent sur toutes les opérations subséquentes, aussi nécessairement que la cause influe sur son effet.

Tel est entr'autres, l'art de manœuvrer & fabriquer la *soie*, dont l'opération élémentaire & primitive est le tirage, ou la façon de la tirer de dessus le cocon qui la produit. Cette opération a un rapport si essentiel à celles qui concernent la manœuvre & la fabrication de la *soie*, & des étoffes dans la composition desquelles la *soie* entre, que c'est de son plus ou moins de perfection, que dépend le plus ou le moins de facilité & de succès dans la préparation de la *soie*, & dans la fabrication desdites étoffes: c'est une vérité justifiée par l'expérience de toutes les manufactures en *soie*, & par la réputation que les Piémontois se sont acquise dans toute l'Europe, pour ce qui concerne le tirage des *soies*, dans lequel ils excellent & l'emportent sur les autres nations. En effet, cette réputation est telle, qu'il n'est point de fabriquant qui ne soit obligé de convenir qu'il est impossible de faire une étoffe parfaite, surtout dans l'uni, sans le secours des organcins, ce sont les *soies* dont on forme la chaîne des étoffes, composés avec la *soie* du tirage du Piémont, tout autre tirage lui étant de beaucoup inférieur.

De-là, il est aisé de conclure qu'en France ni ailleurs, on n'atteindra jamais à la perfection de ce tirage, qu'en imitant la pratique des Piémontois; pratique d'autant plus sûre, qu'elle est une imitation de la nature, & que les nouvelles machines que l'on a voulu introduire en France, ne sont elles-mêmes qu'une imitation, mais imparfaite de celle de Piémont; c'est ce que l'on va développer: le détail est indispensable.

Les cocons dont on veut tirer la *soie* étant triés, afin de ne tirer qu'une même espece de *soie* de plusieurs cocons à la fois; on les passe au four pour faire mourir le ver qui y est renfermé. Cela fait, on les jette dans une chaudiere qu'on appelle en terme de l'art, *bassine*, pleine d'eau chaude, dont la chaleur est entretenue dans un certain degré par un fourneau sur lequel on la met. Une ouvriere en démêle les premiers brins ou fils, en les fouettant dans cette eau avec un petit balai; les brins ou fils démêlés, elle les divise en deux portions égales, qu'elle croise l'une sur l'autre quinze ou dix-huit fois pour les *soies* les plus fines, & à plus grand nombre de fois à proportion de leurs grosseurs.

Ces croisemens qui se font entre une lame de fer fixe & adhérente à la bassine, d'une part; & deux fils de fer recourbés & attachés à une lame de bois, dont on parlera dans un moment, d'autre part, sont d'une nécessité absolue pour unir inséparablement les fils de chacun de ces deux brins croisés, en les dévidant sur le tour dont on parlera aussi ci-après, afin de leur donner la consistance & la force nécessaires pour être mis en œuvre.

Premiere utilité de ces croisemens; ils contribuent encore à rendre les *soies* nettes, parce qu'ils les détergent & ils les arrondissent également, de la même façon que pourroit faire une filiere, ensorte qu'il ne peut passer aucun bouchon entre les croisemens de cette espece; on appelle *bouchons* les inégalités & grosseurs qui se rencontrent dans les fils. Seconde utilité de ces croisemens.

On attache chacun de ces brins à un tour ou devidoir que l'on nomme *hasple*, sur lequel une autre ouvriere en dévide jusqu'à une certaine quantité, dont l'on forme des écheveaux; mais comme les écheveaux doivent être encore devidés pour préparer la *soie* sur le moulin; il s'agit lors du premier devidage, de parer aux inconvéniens qui peuvent se rencontrer dans le second. Ces inconvéniens sont, la difficulté dans ce second devidage, le cassement des fils, & le déchet par conséquent que ce cassement occasionne; ce qui rend ce second devidage d'autant moins fructueux qu'il est plus défectueux, en ce que ces *soies* d'un côté demeurent plus long-tems à être devidées, & que d'un autre côté étant cassées, elles ne peuvent être nouées si proprement que ce nœuds ne les

ren-

rende inégales dans leur grosseur; & cette défectuosité originelle non-seulement se continue dans la préparation de la *soie* & dans la formation de l'organsin, mais encore elle se perpétue jusque dans la fabrication de l'étoffe, sans pouvoir être corrigée par aucune industrie; parce que ces nœuds ne pouvant passer par les dents des peignes, la *soie* se casse une seconde fois: il faut donc la renouer une seconde fois au-delà des dents du peigne, ce qui fait nécessairement une imperfection qui s'apperçoit, moins à la vérité dans une étoffe brochée, que dans une étoffe unie; mais qui n'en est pas moins un vice & un défaut, soit que les premiers nœuds puissent passer ou non par les dents du peigne; la chose est sensible.

Tous ces inconvéniens partent d'une même cause qui est que la *soie*, lors du premier devidage, n'a pas été croisée sur le tour ou hasple; car outre les premiers croisemens dont on vient de parler, il en faut encore d'autres qui se forment sur cet hasple, à mesure que la *soie* s'y dévide. Ce sont ces nouveaux croisemens qui rendent aisé le second devidage, & empêchent le cassement des fils, & par conséquent leur déchet; & c'est ici où se réduit toute la difficulté du tirage, & le point essentiel & délicat de cette main-d'œuvre fondamentale. La nécessité de l'expliquer le plus clairement qu'il sera possible, fait passer par-dessus la crainte d'être prolixe.

La *soie* que produit le cocon, n'est dans son principe qu'une espece de gomme ductile à l'infini; & comme en la tirant de dessus le cocon, elle est encore en bave, pour ainsi dire, il est nécessaire qu'en sortant de dessus la chaudiere pour aller sur le devidoir, elle fasse des mouvemens si exactement irréguliers, que les brins ne puissent jamais se joindre; parce que dès qu'ils se sont une fois touchés & baisés, ils se collent ensemble & ne peuvent plus se séparer; ce qui fait qu'il est impossible de devider ensuite cette *soie* mise en écheveaux sans qu'elle ne se casse; défaut, on ne sauroit trop le répéter, d'autant plus essentiel, qu'il influe sur les opérations pour la préparer, mouliner, mettre en organsin, & ensuite en étoffes.

Ces mouvemens sont produits par celui d'une lame de bois qui est placée horisontalement au-dessus de la bassine, à environ deux piés $\frac{1}{2}$ de l'hasple: à cette lame sont attachés deux fils de fer recourbés en anneaux ouverts, que l'on appelle *griffes*, dans lesquels on passe les deux brins déja croisés, ainsi qu'on l'a expliqué ci-devant.

C'est-là cette lame que les Artistes appellent *va-&-vient*, nom qui en renferme une idée aussi claire que succinte, puisqu'effectivement elle ne fait qu'aller & venir, & cela sur sa longueur, & toujours sur une même ligne; & ce sont ces allées & venues continuelles qui font que la *soie* se croise sur l'hasple en forme de zig-zag, sans qu'un brin se couche, ni par conséquent se colle sur l'autre: elles doivent donc être ces allées & ces venues extrèmement justes & régulieres, pour former par proportion aux tours que fait l'hasple, un mouvement égal de correspondance d'où naissent successivement ces zig-zag; cela n'est pas douteux.

Or la machine de Piémont seule opere cette merveille; c'est ce qu'il s'agit de démontrer: mais avant de passer outre, il est bon d'observer que les inventeurs de ces nouvelles machines en France, ne prétendent pas qu'elles prévalent à celle de Piémont: c'est déja un grand point, mais seulement qu'elles l'égalent; c'est encore quelque chose; car en supposant le fait, c'en est assez pour proscrire leur usage, parce qu'elles coutent plus cher que la machine de Piémont; mais il faut prouver que ces nouvelles machines n'approchent point de la perfection de celle de Piémont, & par conséquent qu'elles ne l'égalent pas.

La machine ou tour de Piémont que l'on appelle *chevalet*, est un chassis composé de quatre piliers de bois qui, joints ensemble par des traverses, forment un quarré long de 3 piés 4 pouces ou environ, sur environ 2 piés [illegible] de largeur, [illegible] le haut de ce chassis, & entre les deux piliers est placé l'hasple ou devidoir, composé de quatre a[illegible] est de deux piés ou environ, [illegible] de son arbre ou axe; dans le b[illegible] aussi entre les deux piliers, est [illegible] ou le *va-&-vient*.

A l'un des bouts de l'arbre qui passe dans le pilier du côté droit, est attaché la manivelle de la tourneuse, & à l'autre bout est un pignon horisontal de vingt-deux dents.

Celui des deux piliers entre lesquels est le *va-&-vient*, est attaché d'un bout par un excentrique; l'autre bout du *va-&-vient* est passé dans une coulisse; l'intervalle qui est entre les deux roues ci-dessus, est rempli par une piece de bois arrondie, à chacune des extrémités de laquelle est une roue de champ, dont l'une qui a vingt-cinq dents s'applique & s'engraine sur le pignon de l'hasple; & l'autre qui n'en a que vingt-deux sur la roue du *va-&-vient*.

La tourneuse met le rouage en mouvement, en tournant avec la main la manivelle du devidoir à l'arbre duquel est attaché le pignon, qui est le principe des deux mouvemens corrélatifs de l'hasple & du *va-&-vient*.

Ces deux mouvemens sont mesurés, de façon qu'auparavant qu'ils puissent recommencer au même point d'où ils sont partis, l'hasple doit faire 875 tours.

Le fameux réglement de Piémont, donné *ad hoc* au mois d'Avril 1724, exige indispensablement dans la structure des tours à filer ou à devider la *soie*, ce nombre de roues & de dents.

Li cavalletti, porte l'article 15 *provisti de loro giuochi necessari per le dovute guerociature per ogni giuoco: avere il pagnone di denti* 25, *campana grossa di* 25, *stello dell'aspa e campana piccola di denti* 22 *cadauna, e mantenersi tali ordigni sempre in istato di buon servizio*: c'est-à-dire, „ les chevalets seront „ pourvûs de leurs jeux nécessaires pour opérer les „ croisemens susdits, chaque jeu aura, savoir, le pignon 25 dents, la grosse roue 25, l'étoile de l'hasple „ & la petite roue 22 chacune; & il faudra maintenir „ toujours cet ordre, il sera d'un bon service „.

Cette loi est le fruit des recherches & des découvertes des plus habiles manufacturiers & artistes de Piémont. Il en résulte deux choses; la premiere, qui n'est point contestée, que la *soie* qui se porte sur l'hasple doit continuellement se croiser; & la seconde, que ces croisemens continuels ne peuvent être opérés par un mouvement simple, mais bien par un mouvement double & composé de deux jeux, tels qu'ils sont prescrits par cette ordonnance.

L'on sent déja au premier coup-d'œil que ce rouage établit d'un côté l'identité continue de chaque mouvement du *hasple* & du *va-&-vient* en soi-même, une dent ne pouvant passer devant l'autre, & d'un autre côté la correspondance & la réciprocité entre ces deux mouvemens. On va les particulariser & en expliquer les propriétés, en faisant la comparaison des nouvelles machines avec celle de Piémont.

Les machines nouvellement inventées, l'une par le sieur V * * * l'autre par le sieur R * * * fabriquant en bas, & la troisieme par le sieur le M * * * inspecteur des manufactures de Languedoc, telles qu'elles sont décrites dans le procès verbal d'épreuves qui en ont été faites au mois d'Avril 1745 dans l'orangerie de M. le Nain intendant de Languedoc, en sa présence & en celle de plusieurs artistes. Ces machines, disons-nous, imitent bien en quelque façon celle de Piémont, comme on l'a déja observé; en effet, leur structure est la même, & l'on y fait aussi de même les premiers croisemens dont on a parlé ci-devant, qui se font entre la bassine & la lame de fer. L'*hasple* ou devidoir & le *va-&-vient* sont aussi, à quelque chose près, les mêmes que ceux de la machine de Piémont; mais au-lieu d'un mouvement de rouage, elles n'ont qu'un mouvement à corde & poulies; & au-lieu d'un mouvement composé, elles n'en ont qu'un simple: & c'est précisément cette différence de mouvement, l'un composé & à roues, & l'autre simple & à corde & poulies, qui fait que le premier est constamment uniforme en soi-même, & dans la correspondance & réciprocité de l'*hasple* au *va-&-vient*; & que le deuxieme est aussi inégal en soi que dans cette correspondance de l'*hasple* au *va-&-vient*; & de-là naît la perfection du tirage qui se fait par le mouvement à roues, & l'imperfection de celui qui ne s'opere qu'avec un mouvement à corde & poulies.

On en trouve la preuve écrite dans le procès-verbal même du mois d'Août 1745, ci-dessus énoncé. Les sieurs le M * * * & [illegible] qui l'ont dressé conjointement, y reconnoissent en termes formels que l'inégalité & la cessation de la tension de la corde dans les tems secs causent l'inégalité & la cessation du mouvement

vement du *va-&-vient*. Voilà donc un défaut radical dans ce mouvement à corde, de l'aveu même de ſes auteurs, qui ne ſe rencontre, ni ne peut ſe rencontrer dans un mouvement à rouage.

Il eſt bien vrai qu'on prétend, ſelon ce procès-verbal, qu'il eſt remédié à ce défaut, du-moins dans le tour du ſieur V * * * par un contrepoids qui tient la corde tendue. Mais 1°. l'efficacité de ce remede n'eſt que conjecturale, on veut dire qu'elle n'eſt pas bien établie. En effet ce contrepoids ne ſauroit empêcher que les poulies ne ſe liment peu-à-peu dans leurs rainures par le frottement continuel de la corde, & que la corde auſſi ne s'amincifle, tant par ce frottement que par celui qu'elle ſouffre ſur elle-même, étant croiſée; dès-lors le diametre de ces poulies étant diminué & cette corde amincie, gliſſant plus ou moins légerement, il en réſulte néceſſairement une inégalité de mouvement.

2°. Pourquoi recourir au remede, quand on peut éviter le mal dans ſa ſource? Qui détruit la cauſe, détruit l'effet. Le mouvement eſt fixé invariablement par le rouage dans la machine de Piémont; il faut donc ſe ſervir de rouage ſans recourir à des voies qui le rendent inégal, & qui elles-mêmes ont beſoin d'un correctif, dont, encore un coup, l'effet eſt douteux tout-au-moins, s'il n'eſt pas démontré tout-à-fait impuiſſant.

Les ſieurs le M * * * & R * * * confeſſent encore dans ce même procès-verbal, que le plus grand défaut de la conſtruction d'un tour eſt d'occaſionner le caſſement des fils, & ils ont raiſon: or il eſt conſtant que lors des épreuves les fils ſe ſont plus ſouvent caſſés ſur le tour du ſieur V * * * que ſur les autres; voilà donc conſéquemment aux principes & de leur aveu même une des trois nouvelles machines qui ne ſauroit entrer en concurrence avec les autres, & à plus forte raiſon avec celle de Piémont; *ſi vinco vincentem te, debeo vincere te.*

On a établi ci-devant que les fils qui ſe couchoient ſur l'*haſple* lors du tirage ou premier devidage, ſe colloient enſemble, ce qui en occaſionnoit la rupture lors du ſecond devidage, & conſéquemment le déchet, indépendamment de ce que ce ſecond dévidage en étoit plus long & plus difficultueux: le tour du ſieur R * * * en fournit la preuve. ,, Proportion gardée, dit le procès-verbal en queſtion en
,, parlant du ſecond devidage, il a été mis plus d'un
,, tiers ſur le quart au devidage de l'écheveau filé
,, ſur le tour du ſieur R * * * qu'à celui de tous
,, les autres; la différence eſt plus conſidérable ſur
,, le déchet & le nombre des fils rompus, cela eſt
,, bien clair; ce qui ſuit ne l'eſt pas moins; mais in-
,, dépendamment de ces remarques qui peuvent être
,, différentes de celles auxquelles donnera lieu le de-
,, vidage du moulin, nous avons remarqué qu'il y a
,, eu plus de tems à devider l'écheveau du tour du
,, ſieur R * * * que ceux des autres: on n'en peut
,, guere attribuer la cauſe, continue ce procès-ver-
,, bal, qu'en ce que les fils en étoient collés plus
,, durs aux endroits qui avoient porté ſur les aſles
,, des haſples, & qu'ils l'étoient encore un peu dans
,, leur longueur ,,.

Ces judicieuſes remarques épargnent le commentaire, on ne peut rien y ajouter, elles établiſſent démonſtrativement ces trois points: 1°. que les fils de l'écheveau tiré ſur le tour du ſieur R * * * ſe ſont couchés dans les longueurs, & par conſéquent collés; 2°. que ce collage en a occaſionné la rupture & le déchet lors du ſecond devidage, indépendamment des inconvéniens qui en réſulteront lors du devidage du moulin; 3°. que ce ſecond devidage a été plus long & plus difficultueux: trois défauts eſſentiels dans les principes mêmes des ſieurs le M * * * & de R * * * car dans le cours des épreuves qu'ils ont faites lors de leur procès-verbal, ils ont reconnu, diſent-ils, ,, que la bonne conſtruction
,, du tour devoit avoir principalement pour objet de
,, contribuer à la perfection de la *ſoie*, d'empêcher
,, que la *ſoie* ne ſoit difficile à devider, & ne ſouffre
,, trop de déchet dans cette opération, *&c*. ,, Le tour du ſieur R * * * a fauſſé ſa vocation, puiſqu'ils ont reconnu que la *ſoie* en étoit difficile à devider, ſouffroit plus de déchet, & par conſéquent étoit moins parfaite.

Mais ces défauts, nous diſent les mêmes ſieurs le M * * * & R * * * ne ſont que de petits défauts (quelle contradiction!) auxquels il ſera aiſé de remédier! & comment cela? c'eſt ce qu'ils ne ſavent ni l'un ni l'autre, ou tout-au-moins c'eſt ſur quoi ils n'ont pas jugé à-propos de s'expliquer. La ſeule & véritable voie de remédier à ces défauts, eſt de reconſtruire un tour d'une nouvelle ſtructure: mais, non, vous répondront-ils. Il faut bien ſe garder de changer cette ingénieuſe ſtructure. Eh, pourquoi cela? C'eſt pour lui conſerver le grand avantage qu'il a ſur les autres tours, qui eſt d'aller plus vîte qu'eux. Quelle erreur! Cette vîteſſe, en la ſuppoſant, eſt elle-même un défaut qu'il faut corriger, bien-loin d'être une qualité avantageuſe à lui conſerver, puiſqu'elle empêche que la *ſoie* qui paſſe de la baſſine ſur l'haſple n'ait le tems de ſécher, comme elle fait ſur le tour de Piémont, dont le réglement de 1724 n'a preſcrit une certaine diſtance entre les piliers, qu'afin que les fils puiſſent aller de la baſſine ſur l'haſple plus ſecs & mieux conditionnés. *I cavalletti dovranno avere le fantine in diſtanza di due piedi li prandi, l'una dall'altra acciocchè dall'aſpa al ferro vi ſia lontananza tale che i fili.... poſſano andar ſovra l'aſpa più aſciuttati è meglio condizionati*, porte cette ordonnance, *art*. 6. ,, les chevalets devront avoir les piliers en diſ-
,, tance de 2 piés *liprandi* (meſure de Piémont de
,, 19 pouces un pié de roi), c'eſt-à-dire, 3 piés 2 pou-
,, ces pié de roi l'un de l'autre, afin que de l'haſple
,, au fer il y ait une telle diſtance, que les fils....
,, puiſſent aller ſur l'haſple plus ſecs & mieux condi-
,, tionnés ,,.

Voilà donc encore une des trois nouvelles machines, qui ne mérite pas plus de préférence ſur le tour de Piémont que celle du ſieur V * * *.

Voyons ſi celle du ſieur le M * * * aura un meilleur ſort.

Cette machine, à proprement parler, n'eſt point de l'invention du ſieur le M * * *, mais un tour qui eſt en uſage dans le Languedoc, c'eſt-à-dire, dont le mouvement eſt à corde & à poulies, & qui dès-lors porte la réprobation ſur ſon front. Le ſieur le M * * * y a ſeulement fait ajouter (c'eſt lui qui parle) ,, une petite piece de bois d'un pouce & demi
,, d'épaiſſeur, clouée ſur une des pieces latérales du
,, chaſſis, au milieu de la ligne que décrit la corde
,, qui embraſſe la poulie du *va-&-vient* à l'arbre de
,, l'haſple. Sur le ſommet de cette piece eſt une pou-
,, lie élevée de 4 à 5 pouces au-deſſus de la corde,
,, & ſur cette poulie paſſe une petite corde, à un bout
,, de laquelle eſt attachée une autre petite poulie
,, mobile, ſur laquelle roule la corde du *va-&-vient*
,, & à l'autre bout pend un poids peſant 12 onces,
,, qui tendant la corde à laquelle il eſt attaché, tend
,, auſſi la corde du *va-&-vient*, & en l'élevant en
,, même tems qu'il l'approche du centre de la ligne
,, qu'elle décrit, la fait entrer avec moins de frotte-
,, ment dans la rainure horiſontale de la poulie du
,, *va-&-vient*, & ſortir de celle verticale de l'arbre
,, de l'haſple avec moins de frottement; moyennant
,, quoi, ſans rien déranger au tour de Languedoc, il
,, ſeroit remédié, à ce que vous aſſûre le même ſieur
,, le M * * *, aux inconvéniens de l'inégalité & ceſ-
,, ſation du mouvement de leur *va-&-vient*, comme
,, dans le tour du ſieur V * * *,,

Mais en bonne foi cette addition & prétendue correction aux tours de Languedoc pourra-t-elle jamais détruire leur imperfection originelle, & ne ſe trouvent-ils pas réfutés d'avance par tout ce que l'on a dit ci-deſſus?

Tout mouvement à corde & à poulies eſt impuiſſant pour produire cette conſtante & invariable irrégularité des mouvemens, tant du *va-&-vient* & de l'*haſple*, chacun en ſoi, que de leur correſpondance également uniforme dans ſon irrégularité. Cela préſuppoſé comme inconteſtable, ce mouvement double & compoſé de deux jeux eſt une merveille qui ne peut s'opérer que par le myſtérieux rouage des tours de Piémont. Les ſieurs le M * * *, V * * *, R * * *, & tous les auteurs des mouvemens à corde & poulies, ou mouvemens ſimples, ne tomberont-ils pas dans une perpétuelle pétition de principes, lorſqu'ils s'obſtineront à prétendre d'imprimer par quelque addition & par quelque correctif que ce ſoit à un mouvement ſimple, encore ſans le déranger, la propriété & l'efficacité du mouvement compoſé d'un double jeu? La propoſition ſeule heurte les premiers principes du *méchaniſme*, auſſi ſe trouve-t-elle proſcrite par le réglement de Piémont qu'on a déja cité, qui defend l'uſage des tours à corde, & inflige même la peine de 25 liv. d'amende pour chaque tour contre les fabriquans qui s'en ſerviront. *Sotto pena*, porte l'ar-

l'article 6. *alli pradoni della filatura di l. 25. per cadaun cavalletto differentemente disposto*; & article 14. *proibendo onninamente l'uso di cavalletti à corda*: défense de se servir des chevalets à corde, tels que celui d'aujourd'hui du sieur Vaucanson: *il tutto sotto la pena suddetta*; sous peine aux maitres de filature de 25 liv. par chaque chevalet différemment construit; défendant absolument l'usage des chevalets à corde, de quelque façon qu'ils puissent être construits, quelque correctif qu'on y ajoute, & sous quelque prétexte que ce soit, car c'est-là l'idée que renferme cet *onninamente*, le tout sous la peine susdite. D'où il faut conclure que l'invention du sieur le M *** n'empèche pas que son tour ne soit rangé dans la même classe que ceux des sieurs V *** & R ***.

Les auteurs & les partisans des tours à corde, n'objecteront peut-être pas que la prohibition de ces tours, portée par une ordonnance de Piémont, ne fait pas loi en France? L'objection seroit risible & indécente: on ne la rapporte pas ici comme une autorité légale; c'est au roi seul, souverain législateur de son royaume, à lui en imprimer le caractere, si sa majesté le juge à propos, comme il y a lieu de l'espérer, mais on la propose seulement comme une autorité de principe pour l'espece particuliere. Les sciences & les arts sont fondés sur des principes qui font loi pour ceux qui les cultivent: il y a autant de danger que de témérité à s'en écarter; on n'en veut d'autre exemple que les auteurs de nouvelles machines.

Qu'ils ne tirent pas non plus avantage de la gratification qu'ils ont obtenue du conseil, & qu'ils ne la proposent pas comme un préjugé en leur faveur; cette gratification est bien plus la récompense de leurs recherches que celle de leurs découvertes, & elle fait bien moins l'éloge de leurs talens que celui des bontés du magistrat qui la leur a obtenue, & de la libéralité du conseil qui la leur a accordée.

Personne n'ignore l'attention du ministere à exciter & à entretenir, par des promesses & par des gratifications, cette noble émulation si nécessaire pour porter les sciences & les arts à leur perfection; & tout le monde sait avec quel zele M. le Nain a toujours secondé les vues du ministere sur ce point.

Ce magistrat, bien convaincu que les tours des sieurs V ***, R *** & le M *** n'avoient point corrigé le défaut du vitrage, c'est le nom que l'on donne au collement des fils de la *soie* sur l'hasple, chargea en 1743 un particulier d'Avignon (*a*), à qui il connoissoit des talens, de chercher le remede à ce défaut; & quoiqu'il ne l'ait pas trouvé, n'ayant fait que tripler la rainure de la roulette de l'hasple des tours ordinaires, encore exige-t-il le concours d'une habile tourneuse; cependant il a éprouvé de la part de M. le Nain la même libéralité dont les sieurs R ***, le M *** & autres précurseurs s'étoient ressentis, & cela parce que du moins il a travaillé tout autant & peut-être plus qu'eux, quoiqu'aussi infructueusement, & qu'il est juste de récompenser des talens qu'on a mis en œuvre, quel qu'en soit le succès, toute peine méritant salaire.

Si un sujet de Piémont, qui se serviroit de ces nouveaux tours, bien loin d'être récompensé, est puni d'une amende de 25 livres par chaque tour, *sotto pena di ſſ. 25. per cadauno cavalletto*, les inventeurs de ces tours n'y feroient pas fortune assurément.

L'artiste Comtadin auroit bien plus de raison de s'arroger, sur le fondement de cette récompense, le mérite de son travail & la préférence sur ses concurrens, puisqu'au moins il peut leur opposer cet argument.... Si vous aviez trouvé le remede au vitrage, M. le Nain ne m'auroit pas chargé de le chercher: or il m'en a chargé, donc, *&c.*

Au reste, il faut discuter le fait par lui-même, & non par des préjugés épisodiques. Les nouvelles machines empêchent-elles le vitrage des *soies*? La négative est démontrée par les principes & par l'expérience. Reste à savoir si la machine de Piémont a cette prérogative. L'affirmative est aisée à prouver, d'après les observations ci-dessus.

D'abord elle a pour elle les principes généraux & particuliers. En général tout mouvement qui se fait par le moyen des roues à dents, est plus juste & plus égal que celui à corde & à poulies: le premier peut se mesurer, diviser & distribuer à telle proportion que l'on veut; on en peut déterminer & fixer les gradations par le nombre des dents dont il est composé, & l'on est en état, à chaque instant, de compter ces gradations jusqu'à la plus petite réduction, ce que l'on ne sauroit faire dans le second mouvement, la corde ni les poulies n'étant pas susceptibles de cette ponctuation géométrique qui seroit requise pour en mesurer & distinguer les progressions; la chose est aussi claire qu'incontestable.

2°. Un mouvement composé est bien plus multiplié & varié qu'un mouvement simple: cela s'entend de soi-même: or le mouvement à rouage est un mouvement composé; par conséquent, *&c.*

3°. Dans la these particuliere, on comprend que pour former sur l'hasple ou devidoir ces croisemens en zig-zags, qui empêchent qu'aucun fil de la *soie* ne se couche l'un sur l'autre, il faut un mouvement extrèmement multiplié & varié, & qui renferme en lui-même une irrégularité représentative aussi-bien que productive de ces zig-zags; ce qui ne se rencontre, ni même ne peut se rencontrer que dans le rouage en question.

Le pignon de l'hasple a vingt-deux dents qui s'engrenent à une roue, non de vingt-deux dents aussi, ce ne seroit-là qu'un même mouvement simple, mais de vingt-cinq dents. Cette irrégularité dans le nombre des dents, en engendre nécessairement une dans le mouvement, qui n'est appellé un *jeu* par l'ordonnance de 1724, qu'à cause de cette irrégularité même. La roue du va-&-vient de vingt-cinq dents, reçoit le mouvement d'une roue de vingt-deux dents, deuxieme irrégularité qui forme un second jeu; cette double irrégularité de mouvemens s'entretenant exactement par la correspondance d'entre le *va-&-vient & l'hasple* qui lui donne le branle, forme un mouvement intégral, dont l'effet est d'imiter & de suivre la décomposition du cocon, la même méthode que le ver à *soie* a employée à le composer; car c'est un point de fait constant entre les naturalistes & les artistes, que la *soie* du cocon y est filée en zig-zags pareils à ceux que le tour de Piémont fait former sur son hasple, & que par conséquent l'opération de ce tour est une imitation de la nature, dont l'industrie du ver, instruit par elle, est le prototype.

C'est-là cette merveille dont la découverte a coûté tant de veilles, de soins & de recherches aux Piémontois (*b*). Elle n'a point frappé les sieurs le M*** & R ***, parce qu'ils ne la supposoient pas dans un tour qu'ils n'avoient pas envie de préconiser à l'exclusion des leurs. D'ailleurs ils la connoissoient si peu (car on est bien éloigné de les taxer de cette partialité plus opiniâtre qu'aveugle que l'amour-propre inspire aux ouvriers pour leurs productions), qu'ils n'y entendoient pas même mystere, & n'en soupçonnoient point dans ce nombre & dans cet arrangement curieux de roues & de dents. „ Le quatrieme tour, disent-ils dans leur procès-verbal, est „ celui que le feu sieur Baron a fait faire sur le modele de ceux de Piémont: son chassis est de la même longueur... L'*hasple* donne le mouvement au „ *va-&-vient* par le moyen d'un arbre horisontal, „ dont un bout engraine par des dents à l'arbre de „ l'*hasple*, & l'autre à un plateau dentelé auquel est „ attaché le *va & vient*.

Cette laconique description, ce silence sur le nombre & l'arrangement des roues & des dents du tour de Piémont de la part des gens qui ont pompeusement étalé des inutilités (*c*) dans les autres tours, provient tout au moins de ce qu'ils ne connoissoient guere ce qu'ils examinoient, ou qu'ils n'examinoient point assez ce qu'ils ne connoissoient pas; cela est si vrai, qu'ils se sont même imaginés que ce rouage embarrassoit l'opération du tirage (*d*). Quelle inconséquence!

D'ailleurs une réflexion qui se présente ici d'elle-même, c'est qu'il n'est pas bien certain que la machine de sieur B*** fût un modele parfait de celle de Piémont. Ce doute est d'autant plus raisonnable, que le témoignage même des sieurs M *** &

R ***,

(*a*) Gazette d'Avignon du 28 Janvier 1749.

(*b*) On a fait en Piémont plus de roues [illegible] tiendroient six tombereaux, auparavant de fa[illegible] couverte.

(*c*) Voyez la description [illegible] du sieur R ***, les numérations des dents [illegible] deux roues du même tour, une corde finement placée, *&c.*

(*d*) Voyez le procès-verbal.

*R****, de la façon dont ils en parlent, sert plutôt *à le confirmer* qu'à l'éclaircir, & encore moins à le résoudre.

L'autorité de la chose jugée (*e*) ne milite pas moins que les principes en faveur du tour de Piémont: enfin il a pour lui l'expérience de toute l'Europe. Muni de tant de titres, peut-on lui refuser une préférence aussi justement acquise; préférence d'ailleurs dont il a été déja jugé digne par l'épreuve qui en a été faite en 1748, en présence de Messieurs les intendans du commerce, chez M. le Tourneur, l'un d'eux?

La perfection de ce tour n'a point échappé aux lumieres de M. Rouillé, secrétaire d'état, sous les yeux duquel il a paru. „ J'ai vu (*f*), dit ce savant „ ministre, le tour du sieur Othon, qui est celui du „ Piémont: j'ai vu son devidoir, & j'ai été con- „ tent de l'un & de l'autre „. Cette approbation est un garant assuré de celle qu'on a lieu d'attendre de tous les connoisseurs devant qui l'on renouvellera l'épreuve du tour de Piémont, si le conseil le juge à propos.

L'importance du tirage ou filage de la *soie* démontrée par lui-même & reconnue par l'unanimité des fabriquans de l'Europe, rien de plus intéressant pour le bien du commerce du royaume en général, & en particulier des manufactures des étoffes de *soie* qui en sont la branche la plus considérable, que d'assurer la méthode de ce même tirage, par une décision qui prononce irrévocablement sur la préférence que la machine de Piémont mérite sur les concurrentes. Et comme cette décision doit porter sur ces deux objets, 1°. la structure des tours, 2°. leur utilité, supposé que le conseil ne trouvât pas, quant à-présent, ces objets ou l'un des deux suffisamment éclaircis, par les raisons expliquées dans ce mémoire, en ce cas rien de plus simple que d'en faire faire la vérification en présence de nosseigneurs les commissaires du conseil, par les députés de l'académie royale des Sciences, conjointement avec ceux du commerce, & des manufacturiers, artistes & connoisseurs.

Cette précaution, qui est conforme à la sagesse & aux maximes du conseil, dissipera jusqu'au doute le plus leger, & acquerra infailliblement à la machine de Piémont une plénitude d'évidence, à laquelle ses adversaires, s'il lui en restoit encore alors, ne pourront résister.

Autres observations sur le tirage des soies. Quoique l'explication de la méthode dont les Piémontois se servent pour tirer leurs *soies*, paroisse suffisante pour parvenir à cette perfection qui leur est commune, il seroit néanmoins nécessaire d'établir un ordre, qui, sans exciter les murmures que causent ordinairement les nouveautés, pût rendre le public certain de la solidité du grand objet qu'on se propose.

L'ordre qu'on se propose d'établir, pourroit être une espece de réglement, qui pût concerner toutes les personnes qui s'appliquent à faire des *soies*, principalement celles dont la mauvaise foi peut donner lieu à de grandes défectuosités dans celles qu'elles font tirer; il ne peut se trouver que de personnes semblables à qui cette nouveauté donne de la répugnance; il est nécessaire d'expliquer quels sont les abus qui peuvent se commettre en pareil cas.

C'est un usage constant en France, en Piémont, en Italie, & depuis peu dans le royaume de Naples, que chaque particulier qui fait faire des *soies*, a la liberté de les faire tirer à sa fantaisie, c'est-à-dire, à tant de cocons, plus ou moins. Cette liberté ne doit point être ôtée à ceux qui en jouissent, crainte de décourager les personnes qui s'appliquent à faire des nouvelles plantations de meuriers. Mais elle entraine après soi un grand inconvénient, en ce que, excepté néanmoins en Piémont, la *soie* tirée à 17 cocons est bien souvent vendue dans les foires ou marchés sur le même pié & au même prix que celle qui est tirée à 13 ou à 12; celle tirée à 12, comme si elle étoit tirée à 10 ou à 9, ainsi des autres. C'est au moyen de cette fraude qui échappe aux lumieres des plus fameux connoisseurs, par la finesse de la *soie* tirée, que tous les organsins de l'Europe, autres que ceux de Piémont, ne sont jamais portés à cette perfection si nécessaire pour celle des étoffes, si l'on en excepte néanmoins certaines fabriques, qui ayant des fonds assez considérables pour acheter dans le tems de la récolte la quantité de cocons dont elles peuvent faire l'emploi pendant le courant de l'année, sont en état de fournir une quantité proportionnée d'organsin égal & bien suivi auquel on donne communément le nom d'*organsin de tirage*.

Indépendamment de la fraude qui peut être mise en pratique dans le tirage des *soies*, concernant la quantité de brins supposée, la croisade si nécessaire pour l'union des brins qui composent le fil, & si utile pour parvenir à faire un bel organsin, ne peut-elle pas être négligée? Tout le monde sait que plus il y a de croisure, plus la *soie* acquiert de perfection; mais aussi elle se tire bien plus doucement; d'où on doit conclure que l'avidité du gain, & l'expédition du tirage pour vendre promptement la *soie* tirée ou grèze, peut occasionner la négligence d'un article aussi essentiel dans le réglement de Piémont, de l'importance duquel dépend toute la perfection de la *soie*.

Il est peu de Fabriquans de *soie* en France qui soient en état de se fournir tout-d'un-coup de la quantité de cocons qu'ils peuvent faire tirer, & dont ils font préparer la *soie* pour être employée dans leurs manufactures, & les faire travailler pendant le courant d'une année, s'ils ne sont de ceux à qui le conseil a fait des fonds, ou accordé des privileges pour en trouver plus facilement; il faut donc avoir recours à cette multitude de particuliers qui font tirer eux-mêmes; & c'est précisément cette quantité de *soie* de différens tirages qui altere les organsins qui en proviennent; ce qui n'arriveroit pas, si on observoit à cet égard la même regle qui est pratiquée en Piémont.

Il est nécessaire d'observer encore qu'il est peu de fabriquans d'étoffes qui achetent les *soies* œuvrées comptant; le terme du payement est toujours au moins d'une année: il est porté quelquefois à plus de 15 mois, & cela par rapport au tems long pour la préparation de la matiere & la fabrication de l'étoffe; de sorte qu'un marchand de *soie*, qui au commencement de la récolte vendra la *soie* achetée dans le commencement de la précédente, qu'il n'aura pas pu faire préparer plutôt, pour continuer son travail, qu'il ne peut ni ne doit faire discontinuer, afin d'entretenir ses ouvriers pour ne pas les perdre, sera obligé d'attendre plus de deux années, avant que de pouvoir se procurer le remboursement des avances qu'il aura été obligé de faire en achetant les cocons de divers particuliers qui ne peuvent vendre que comptant.

Il n'en est pas de même des particuliers qui font tirer les *soies* qu'ils cueillent: ceux-là ne sont pas obligés de vendre leurs cocons comptant, attendu leur bien être, & le bénéfice qui se trouve sur la *soie* qu'ils font tirer, & sur les fraudes que quelques-uns peuvent mettre en pratique, ainsi qu'elles ont été citées. Ils vendent la *soie* qu'ils font, à ceux qui la préparent pour la vendre aux fabriquans d'étoffe. Ces fabriquans de *soie* n'en achetent qu'à sur & mesure qu'ils en trouvent le débouché: ce qui fait que toutes ces parties différentes, achetées de différens particuliers, réunies pour composer un même balot, ne peuvent faire qu'une marchandise ou matiere très-défectueuse.

Pour prévenir un abus aussi pernicieux, il seroit nécessaire de faire un réglement semblable à celui de Piémont, qui, entr'autres articles, en eût un qui assujettît chaque particulier de faire une déclaration au châtelain ou procureur fiscal du bourg ou village où il seroit sa résidence, de la quantité de cocons qu'il a cueillis: à combien de brins il voudroit les faire tirer: les croiser en conformité de la quantité, à peine de, *&c.* dans le cas où il feroit une fausse déclaration: charger ceux qui la recevroient, de faire des visites exactes, en leur attribuant une partie des amendes encourues, ou autre indemnité pour les exciter à veiller: préposer une personne pour faire des visites générales outre les particulieres: enfin ne rien négliger de ce qui pourroit contribuer à faire des *soies* parfaites.

Toutes les précautions qu'on pourroit prendre pour parvenir à la perfection du tirage des *soies*, deviendront inutiles, dès qu'on négligera celles qui conduisent à la perfection de l'organsin, qui ne sauroit être parfait, ni même bon, si celui qui le prépare, n'est pas certain de la quantité de fils ou brins qui composent les fils. On ne sauroit être instruit de cet-

(*e*) Réglement de Piémont de 1724.

(*f*) Lettre du 25 Août 1748 à M. de Fourqueux, procureur général de la chambre des comptes.

cette qualité qu'en mettant en pratique les moyens énoncés ci-deſſus.

Au moyen de cette précaution auſſi néceſſaire qu'utile, le particulier qui croiroit avoir été trompé dans l'achat des *ſoies* grèzes, n'auroit beſoin que de recourir à celui qui auroit reçu la déclaration de ſon vendeur, pour en être parfaitement inſtruit; d'ailleurs l'obligation impoſée de la faire, tiendroit en quelque façon tous les fraudeurs en regle; & ceux qui ne s'y trouveroient pas, ſeroient obligés de ſubir la peine qui leur ſeroit impoſée à cet égard; conſéquemment les prévaricateurs ſeroient retenus par la crainte du châtiment ou par celle des exemples, & ne feroient plus de fauſſes déclarations.

Comme cet article eſt le plus délicat de ceux qui pourroient être inſérés dans le réglement prétendu, auſſi bien que celui de la croiſade, il eſt néanmoins évident qu'il ne ſeroit à charge qu'aux perſonnes de mauvaiſe foi. Des ſemblables articles ſont obſervés dans le réglement de Piémont concernant les filatures, ou à-peu-près de même. A l'égard des autres, tels que ceux qui concerneroient l'égalité du devidoir, tant pour les tirages de *ſoie* que pour les moulins à la préparer, le ſalaire des tireuſes & des ouvriers qui travaillent aux moulins, les raiſons qu'on donneroit de la néceſſité de leurs exécutions, & l'examen qui en ſeroit fait, ſuffiroient pour les augmenter ou diminuer, ſelon que le cas l'exigeroit.

Dès que les mouliniers qui préparent la *ſoie* au ſortir du tirage, ſeroient sûrs de la qualité de celles qu'ils employeroient, il eſt certain qu'ils s'appliqueroient à mieux travailler; aucune raiſon ne pourroit les diſculper des reproches qu'on ſeroit en droit de leur faire ſur les défauts qui ſe trouveroient dans leurs ouvrages; les organſins dont l'égalité eſt ſi recherchée, & qui ne ſe trouve que dans les fabriques auxquelles le tirage des *ſoies* eſt affecté, ſe trouveroient pour lors également beaux par-tout. Le prix exceſſif de ces mêmes organſins appellés communément *organſins du tirage*, qui ordinairement eſt de 3 à 4 l. par livre plus cher que les autres, feroit ceſſer, en diminuant, celui des étoffes, qui ne ſauroient être parfaites ſans le ſecours de ces mêmes organſins, conſéquemment la diminution de la matiere néceſſaire à la perfection de l'étoffe ſe trouvant dans l'étoffe même, pourroit donner lieu à une conſommation & à l'établiſſement de la fabrique de celles qui ne ſauroient ſubſiſter en France, que parce que la matiere dont elles ſont compoſées, eſt infiniment moins parfaite, & plus chere que celle dont les étrangers ſe ſervent.

Du moulinage des ſoies. Le moulinage ou filage des *ſoies* étant la préparation au moyen de laquelle on peut employer ou travailler la *ſoie*, ſoit pour les étoffes, bas, *&c.* il eſt néceſſaire, pour faciliter aux curieux l'intelligence de cette préparation, de leur faire remarquer que toutes les *ſoies* en général qui ſont tirées ſimplement du cocon, ſont appellées *ſoie grèze*.

Cette *ſoie* grèze reçoit enſuite différentes préparations, on en fait du poil, de la trame, & de l'organſin.

Le poil eſt compoſé d'un ſeul brin de *ſoie* grèze, tordu foiblement ſur lui-même; cette préparation eſt néceſſaire pour donner plus de conſiſtance à cette qualité de *ſoie*, & afin qu'elle ne bourre pas en teinture; le poil eſt défendu dans toutes les étoffes de *ſoie*, & n'eſt employé que dans la bonneterie.

La trame eſt compoſée de deux brins de *ſoie* grèze, tordus légerement comme le poil. Il y en a quelqu'une à trois brins, mais elle n'eſt pas commune.

On donne encore le nom de *trame* à une certaine quantité de brins de *ſoie* grèze, tordus enſemble ſur une machine diſpoſée pour cette opération, appellée *ovale*; mais comme cette qualité de *ſoie* n'eſt propre que pour les bonnetiers, on ne la détaillera qu'après avoir donné l'explication de la maniere dont on fabrique l'organſin.

L'organſin eſt compoſé de deux brins de *ſoie* grèze, il y en a de trois & de quatre, mais les plus ordinaires ſont de deux brins. La préparation de cette qualité de *ſoie*, eſt bien différente de celle des autres; l'organſin ayant beſoin d'une force extraordinaire, pour qu'il puiſſe réſiſter à l'[illegible] fatigues du travail de l'é[illegible] chaine, ou toile, dans laq[illegible]

Il faut donc pour la co[illegible] que chaque brin de *ſoie* grèze dont il eſt compoſé, ſoit tordu ſéparément ſur lui-même, d'une force extraordinaire, avec l'aide du moulin diſpoſé pour cette opération. Ce tors, auquel on donne le nom de *premier apprêt*, & qui ſe fait à droite, eſt ſi conſidérable, que ſelon la ſupputation la plus exacte, trois pouces de longueur du brin, préparé comme il faut, auront reçu plus de 800 tours. Le reglement de 1737. donné *ad hoc*, ordonne, *art.* 108. de donner au moins aux organſins, au filage, ou premier apprêt, ſoixante points deſſous, & quinze deſſus; c'eſt-à-dire que le pignon qui conduit celui de la bobine ſur laquelle la *ſoie* ſe roule, à meſure qu'elle ſe travaille, n'ayant que quinze dents, & la bobine un pignon de ſoixante, il faut que le pignon conducteur faſſe quatre tours pour en faire faire un à la bobine, qui par conſéquent tournant très doucement, donne le tems au brin de *ſoie* grèze de recevoir le tors ou apprêt qui lui eſt néceſſaire; de façon que ſi le pignon de quinze dents en avoit trente, & celui de la bobine ſoixante à l'ordinaire le brin n'auroit pas tant de tors ou apprêt, parce qu'elle ramaſſeroit la *ſoie* plus vîte, le moulin ne donnant que le tors ordinaire, lequel n'augmente ni ne diminue qu'au prorata du mouvement lent ou prompt qu'on donne à la bobine.

Chaque brin étant préparé de la façon qu'on vient de le démontrer, il eſt queſtion de donner à l'organſin le retors, ou ſecond apprêt, pour le finir; il faut, pour parvenir à cette ſeconde opération, doubler, ou joindre enſemble deux brins de la *ſoie* préparée comme il a été dit ci-deſſus, & lorſqu'on a le nombre de bobines néceſſaires, on les remet ſur le moulin, pour leur donner le tors néceſſaire, c'eſt ce qu'on appelle *charger le moulin*; avec cette différence, que le ſecond tors n'emporte que la dixieme partie du premier, puiſque l'article du reglement qu'on a déja cité, ordonne que les organſins gros ſeront retordus tant ſur tant, ou point ſur point: ce qui fait un quart de différence pour le mouvement, & que dans cette ſeconde opération, au-lieu d'une bobine pour ramaſſer le fil, dont la circonférence eſt ordinairement de ſix pouces ſeulement, ici c'eſt un devidoir, auquel les artiſtes ont donné le nom d'*baſple*, tiré de l'allemand, *aſplen*, dont la circonférence eſt de quinze pouces environ; ce qui faiſant ramaſſer ou devider la *ſoie* plus vîte, ne donne qu'un tors très-leger dans cette ſeconde préparation. (Art. 10. *du reglement de Piémont, concernant le moulinage des ſoies*, du 8 Avril 1724.)

Il faut obſerver que les bobines pour le ſecond apprêt, tournent à gauche, parce que ſi on les faiſoit tourner comme dans le premier, la *ſoie* tordue une ſeconde fois dans le même ſens, ayant reçu un tort conſidérable, ſe friſeroit d'une telle façon, qu'il ſeroit impoſſible de l'employer; de ſorte que les deux brins tordus & préparés comme il vient d'être démontré, ces deux brins paroiſſant n'en compoſer qu'un, forment le fil d'organſin.

Les organſins à trois ou quatre brins, reçoivent la même préparation que ceux à deux brins, pour le premier & ſecond apprêt; avec cette différence, que pour faire un organſin à trois brins, il faut doubler ou joindre enſemble trois brins, ſur une même bobine; pour un organſin à quatre brins, on en joint quatre, enſuite chargeant le moulin, on leur donne le ſecond apprêt, comme aux premiers.

Il reſte à obſerver que quoique le moulin ne tourne que d'un même côté, qui eſt à gauche, néanmoins un ſeul moulin peut faire toutes ces qualités de *ſoies* qui viennent d'être décrites, quoique les bobines ſoient de néceſſité de tourner à droite & à gauche, la diſpoſition des moulins étant de façon que les parties qui frottent contre les fuſeaux qui ſoutiennent les bobines, ont leur mouvement en dedans pour le premier apprêt, & en dehors pour le ſecond; c'eſt une des plus grandes perfections des moulins, à laquelle les Piémontois ont donné beaucoup de luſtre. On expliquera ces différens mouvemens, en détaillant toutes les parties du moulin.

La *ſoie* ovalée reçoit une préparation ſemblable à-peu-près, à celle de la trame, avec cette différence qu'au lieu de deux ou trois brins de *ſoie* grèze ſeulement, qui compoſent cette derniere qualité, la pre[illegible] compoſée de [illegible] & quelquefois [illegible] brins; mais comme [illegible] de ſoie n'eſt pro[illegible] qu'aux bonnetiers, [illegible] une étoffe ne doit recevoir dans la co[illegible] une certaine quan-

quantité de brins de trame, quantité proportionnée au deſſein, ou à ſa réduction, ou à la groſſeur de l'organſin, dont la chaîne eſt compoſée; on ne pourroit pas faire une étoffe parfaite, ſi on y employoit une qualité de *ſoie* dont les brins ne pourroient pas être diminués ou augmentés, comme il arriveroit avec la *ſoie* ovalée.

L'art 2. du reglement du mois de Février 1672. qui permet aux maîtres bonnetiers de la ville de Paris, de faire des bas au moins à quatre brins de trame, pour l'aſſiſe qui forme la maille, ayant donné lieu à des abus conſidérables, en ce que les fabriquans, pour faire des bas legers, avoient trouvé le moyen d'employer des trames très-fines, ce qui rendoit les bas défectueux, il fut ordonné, par arrêt du conſeil, du 30 Mars 1700. *art.* 4. que les *ſoies* préparées pour les ouvrages de bonneterie, ne pourroient être employées en moins de huit brins; ces huit brins pouvoient être de trame ou de poil indifféremment, mais néanmoins de *ſoie* travaillée au moulin; mais comme les *ſoies* de cette eſpece faiſoient revenir le bas plus cher qu'il n'eſt aujourd'hui attendu les frais du devidage & du doublage, les fabriquans de bas de Nimes & de Lyon, inventerent l'ovale, qui eſt en uſage dans tout le royaume, excepté à Paris, afin que la modicité du prix de cette marchandiſe, qui n'eſt pas moins de 25 à 30 ſols chaque paire, donnât lieu à une plus grande conſommation.

Pour rendre plus intelligible la différence de la *ſoie* ovalée, d'avec la trame ou le poil, quant aux frais, il eſt bon d'obſerver que, ſuivant l'ancienne méthode pratiquée dans les provinces, lorſque la trame ou le poil étoient teints, il falloit les faire devider, ce qui coutoit des frais aſſez conſidérables; le devidage étant fait, il falloit enſuite doubler, ou joindre enſemble la quantité de fils devidés, qui devoient compoſer l'aſſiſe; toutes ces opérations faiſoient revenir cette matiere plus chere; le doublage, en uniſſant les fils, qui ne pouvoient être au-deſſous de huit brins, leur donnoit une eſpece de tors, pour l'employer plus facilement, il falloit encore que les *ſoies* trame, ou poil, euſſent été travaillées au moulin, ainſi qu'il a été démontré dans l'article du moulinage, ce qui augmentoit les frais de la préparation: aujourd'hui l'ovale épargne le moulinage, le devidage en entier, & le doublage en partie, parce que l'ovale étant une imitation du doublage, une ouvriere, ou ouvrier ſeul, en faiſant autant que ſeize, ſelon l'ancienne méthode, le payement qui ſe fait pour une ſemblable préparation, eſt équivalent à la proportion du travail.

On a dit que *la ſoie ovalée étoit un aſſemblage de huit, douze, même juſqu'à ſeize brins de ſoie* grèze; *ſuivant la qualité de la ſoie*, ou le poids qu'on veut donner au bas; cette *ſoie*, ou ces brins ſont préparés comme la trame, c'eſt-à-dire tordus légerement enſemble ſur eux-mêmes, & doivent compoſer la moitié de l'aſſiſe, qui par ſa groſſeur eſt devidée ſi aiſément, que les frais n'en ſont pas comptés, & c'eſt la ſeule préparation dont elle a beſoin; dans cette opération ſe trouvent renfermées le moulinage, le devidage, & la partie du doublage, bien différent de l'ancien.

Lorſque la *ſoie* eſt ovalée, on la donne au teinturier pour lui donner la couleur deſirée, & lorſqu'elle eſt teinte, comme on vient de dire qu'elle ne compoſoit que la moitié de l'aſſiſe, on joint enſemble les deux fils de *ſoie* ovalés, & les repaſſant ſur l'ovale, comme le premier, ces deux fils paroiſſant n'en compoſer qu'un, forment l'aſſiſe entiere, propre à la fabrication du bas.

Outre la propriété de l'ovale à concourir à la diminution des frais pour préparer la *ſoie*, elle en a encore une pour le mélange des bas; par exemple ſi on veut faire un bas mélangé gris de maure, & gris clair, on fait teindre un fil de chacune de ces deux couleurs, on les double ou joint enſemble, & les repaſſant ſur l'ovale, le tors que cette machine donne à ces deux fils, quoique léger, eſt ſi juſte que le mélange ſe trouve parfait dans la fabrication du bas; de-là vient que dans le mélange des bas de Nîmes, Lyon, *&c.* on ne voit point des barres brunes, ni des barres claires, mais un mélange ſi régulier, qu'il n'eſt pas poſſible de faire mieux.

Outre cette perfection de l'ovale, il en eſt encore une dans cette même machine, qui n'eſt pas moins eſſentielle que la précédente. Le fabriquant qui fait ovaler ſa *ſoie*, fait juſqu'à un pouce la longueur de ſon écheveau, & la quantité qui lui eſt néceſſaire pour la qualité ou longueur du bas qu'il ſe propoſe de faire, de façon que, comme il arrive très-ſouvent que le teinturier charge la *ſoie* de drogues, pour rendre le poids de la *ſoie*, en conformité des reglemens & de l'uſage, retenant de ſon côté une partie des écheveaux, il arrive que la longueur déterminée & juſte de l'ovale, met le fabriquant de bas à l'abri de cette fraude, parce que étant ovalée teinte, elle doit avoir la même longueur que lorſqu'elle ne l'étoit pas, & que quand même le poids ſe trouveroit dans la partie rendue par le teinturier, ſi la longueur n'y étoit pas de même, la fraude ſeroit trop viſible.

Pour rendre ſenſible la façon dont on peut meſurer la longueur du fil ovalé, il n'eſt beſoin que d'examiner l'haſple, ou devidoir, ſur lequel ſe forment les écheveaux; au bout de l'axe, ou arbre du devidoir, eſt un pignon de quatre dents, qui engrene à une roue de vingt quatre, de façon que tous les ſix tours du devidoir, la roue en fait un; au centre de cette même roue eſt attaché un autre pignon de quatre dents, qui engrene à une ſeconde roue de quarante; tous les dix tours de la premiere roue, cette ſeconde en fait un; combinez le mouvement de l'haſple, avec celui de la premiere & ſeconde roue, il arrivera que toutes les fois que cette derniere fait un tour, le devidoir en fait ſoixante; la choſe eſt claire; au centre de cette ſeconde roue, eſt un axe de quatre à cinq pouces de longueur, & de trois ou quatre lignes de diametre, ſur lequel ſe roule une corde fine, au bout de laquelle eſt attaché un poids de trois ou quatre onces, afin de la tenir tendue; lorſqu'on veut ſavoir combien de tours le devidoir a fait, il n'eſt beſoin que de compter les tours de la corde, ſur l'axe de la ſeconde roue, & multiplier ces mêmes tours par ſoixante, le produit donnera juſte la quantité des tours du devidoir; par exemple, dix tours de la petite corde, multipliés par ſoixante, donneront ſix cens tours du devidoir, *&c.*

Toutes ces perfections établies de l'ovale, n'empêchent pas qu'il n'y ait une imperfection bien marquée dans le bas fabriqué avec les ſecours de cette machine, puiſque le réglement concernant la manufacture de cette marchandiſe, en défend l'uſage à Paris, où il n'eſt permis de fabriquer des bas qu'à trame diſtincte; c'eſt le terme des fabriquans de Paris. Il s'agit d'établir la différence qui ſe trouve dans le bas fabriqué avec de la *ſoie* ovalée, d'avec celui qui l'eſt à trame diſtincte.

La façon dont on a démontré la préparation de la *ſoie* ovalée, eſt bien différente de celle de la trame ou du poil. Dans cette premiere, tous les brins de *ſoie* grèze ſont préparés enſemble: & dans la ſeconde, ils ſont préparés ou deux enſemble, comme la trame, ou un ſeul, comme le poil. Or il réſulte de toutes ces préparations différentes; qu'il n'eſt perſonne qui ne convienne que 8 brins de trame préparés ſéparément, auront plus de conſiſtance & plus de perfection que 16 brins, de la même maniere préparés tous enſemble; conſéquemment qu'un bas fabriqué à trame diſtincte, acquerra plus de brillant & plus de qualité qu'un autre fabriqué avec de la trame ovalée. Il eſt encore à remarquer que ſi un bas fabriqué avec de la *ſoie* ovalée, ſe trouve au ſortir de l'apprêt avoir un nœud à l'endroit, il faut néceſſairement le couper pour ôter cette difformité; or on ſoutient qu'il n'eſt pas poſſible de couper un nœud de la *ſoie* ovalée, qu'on ne coupe l'aſſiſe du bas, ou au-moins la moitié, conſéquemment que la maille n'échappe totalement, ce qui ne ſauroit arriver dans un bas fabriqué à trame diſtincte, où un nœud de la *ſoie* coupée, ne compoſant que la huitieme partie de l'aſſiſe, les ſeptieme & huitieme reſtantes auront toujours aſſez de force pour ſoutenir la maille.

Enfin l'invention de l'ovale n'a été établie & tolerée en France, que pour faciliter le commerce avec l'étranger. Les Anglois nous ont indiqué cette machine, nous aurions la mauvaiſe grace de leur laiſſer faire impunément ce commerce, tandis que nous pouvions les imiter: on n'empêche pas à Paris d'ovaler des trames & des organſins; mais dans ce cas, l'ovale n'étant qu'une double préparation, qui augmente la perfection de cette marchandiſe; la conſommation qui ſe fait dans la ville étant plus que ſuffiſante pour occuper tous les maîtres bonnetiers qui y ſont établis; il n'eſt pas ſurprenant ſi les bas y ſont plus chers qu'en aucune ville du royaume, & ſi leur prix exceſſif empêche la conſommation qui pourroit

en

en être faite chez l'étranger. Ce qui n'empêche pas néanmoins que les connoiſſeurs n'accordent la préférence à qui elle eſt dûe, quant à la qualité, puiſqu'on a vû des fraudeurs marquer impunément des bas fabriqués à Lyon avec un faux plomb de Paris, ce qui a occaſionné le réglement du 10 Juillet 1743, qui concerne la bonneterie.

Explication du moulin à filer la ſoie. La planche marquée *A* repréſente un moulin à trois vargues; on appelle *vargues* chaque rangée de bobines & fuſeaux; il y a des moulins en Piémont à 4 & 6 vargues, mais les plus ordinaires ſont à 4; ſavoir, trois vargues pour le premier apprêt, & un pour le ſecond, attendu que ce dernier fait autant d'ouvrage que les deux, même les trois autres, ainſi qu'il a été expliqué dans la deſcription du moulinage des *ſoies*. Il ſera encore à-propos d'obſerver que le vargue du bas du moulin qui donne le ſecond apprêt aux organſins ou le retordement, peut auſſi faire des trames. La partie rembrunie de l'intérieur du moulin eſt un aſſemblage de pieces de bois de la largeur d'un pouce & plus, montée en forme de chaſſis, de figure ronde, comme la figure du moulin, laquelle tournant ſur un pivot par le ſecours d'un homme, de l'eau ou d'un cheval, donne le mouvement à toute la machine. Il n'a pas été poſſible de décrire cette partie intérieure, parce qu'elle auroit fait diſparoître les principales, qui compoſent toute la machine entiere.

La lettre *A* repréſente le bâtiment du moulin; *B*, la partie intérieure qui tourne; *C*, des pieces de bois appliquées ſur la partie tournante, en forme de vis ſans fin, appellées *ſerpes*, poſées diagonalement ſur cette même partie, leſquelles paſſant deſſous les branches des étoiles marquées *D*, les ſont tourner régulierement, de façon que lorſqu'une ſerpe a élevé en tournant une branche de l'étoile; celle qui lui ſuccede par ſa poſition, prend celle de deſſous, & ſucceſſivement elles ſe reprennent les unes & les autres; *E*, piece de bois faite en forme de croix, attachée ſolidement à la partie tournante, mobile dans la croiſée, garnie de peau, dont le frottement contre les fuſeaux leur donne le mouvement en dedans, & à droite dans les deux vargues ſupérieurs, & à gauche dans le vargue inférieur, ainſi qu'il eſt démontré par la figure; *F*, roue qui donne le mouvement au va-&-vient, ou eſpece de cercle ſur lequel ſont poſés des fils de fer courbés, en forme d'anneau, ſervans de guide au fil qui ſe roule ſur les bobines marquées *C*, ce qui les fait porter d'une extrémité intérieure à l'autre, & les fait croiſer par cette variation, réguliere & néceſſaire pour faciliter le dévidage de la *ſoie* filée, quand il eſt queſtion de la doubler pour lui donner le ſecond apprêt; *H*, le petit cercle de bois; *I*, les fils de fer recourbés; *L*, ſupport des étoiles; *M*, étoile ou pignon, qui donne le mouvement aux bobines *G*, dans les deux vargues ſupérieurs, & aux dévidoirs *N* du vargue inférieur; *O*, bobines pour filer la *ſoie*, qui tournent à droite; *P* bobines pour donner le retordement ou ſecond apprêt, qui tournent à gauche; *Q*, coronaire ou couronne à laquelle eſt attaché un fil de fer *R*, qui facilite le devidage de la *ſoie* qui eſt ſur les bobines; *S*, les fuſeaux; *T*, petits verres dans leſquels entre la pointe des fuſeaux, appellés par les Piémontois *carcagnoles*; *V*, pivot de la plante du moulin; *X*, arbre du moulin, qui avec l'arbre *X* du dévidage, ne doit compoſer qu'une ſeule piece. Lorſque les moulins tournent à l'eau, ou avec des grandes roues garnies de deux hommes, & qu'il ſe trouve pluſieurs plantes de moulin qui doivent tourner par un ſeul mouvement, la partie *X* du moulin eſt environnée d'une roue à cheville marquée *Y*, laquelle, par le moyen de la lanterne *a a*, attachée à l'arbre de la grande roue à l'eau ou à hommes, donne le mouvement au moulin. Et lorſqu'il ſe trouve pluſieurs plantes, la communication du mouvement ſe fait de l'une à l'autre plante, de la même façon qu'il eſt marqué dans celle-ci.

La planche marquée *B* repréſente le devidage des *ſoies* ſur les bobines, pour les mettre ſur le moulin. Ces devidages doivent être de 400 tavelles ou devidoirs pour les moulins à 3 ou 4 vargues, & à-proportion ſuivant la quantité de plante de m[illegible] qui n'empêche pas qu'on ne faſſe [illegible] vrieres avec la main pour ſuppléer [illegible] vidage. La *ſoie* devidée avec les ta[illegible] qui ſort de deſſus le tour à tirer [illegible] communément *ſoie greze*.

Il eſt inutile de donner la dénomination des roues à chevilles & à dents, de même que des lanternes, qui ſont les mêmes, le mouvement étant très-bien indiqué, il ne s'agit que de faire remarquer les principales opérations de ce devidage; *A*, roue qui donne le mouvement à toute la machine; *B*, roue à couronne, laquelle, par un excentrique qui lui eſt attaché, conduit le va-&-vient marqué *C*, où ſont placés les guides qui font varier le fil ſur les bobines *D*, afin de faciliter le dividage de la *ſoie*; *E*, roues de bois dans le canon deſquelles eſt paſſé quarrément une tringle de fer de longueur, pour qu'elles tournent toutes enſemble, & par leur frottement à la noix *F*, dans laquelle eſt paſſé immobilement une broche de fer qui entre dans la bobine *D*, elles font tourner les bobines qui appuient par la noix de la broche ſur les roues *E* très-légerement, ou par leur propre poids, de façon que quoiqu'un fil de l'écheveau qui eſt ſur les tavelles retienne, les roues ne ceſſent point de tourner, ſans néanmoins caſſer le fil; *G*, tavelles ou forme de devidoir; *H*, petits poids attaché à un cercle de la noix de la tavelle pour la fixer; *K*, banque ou partie qui ſoutient tout le devidage; *L*, petites roulettes qui ſoutiennent la lame du va-& vient.

Il eſt à obſerver que les moulins ſeuls, comme celui dont nous donnons la deſcription, tournent au moyen d'un homme, qui eſt deſſous dans la partie intérieure de la machine; & lorſqu'il ſe trouve quatre ou cinq plantes de ſuite, ſi on fait tourner par le ſecours des hommes, on les met dans une grande roue qui communique par ſon arbre à celui du moulin, à la grande roue duquel engrene un autre arbre poſé horiſontalement, qui communique à une autre plante, & ſucceſſivement par la même continuation, lorſque l'eau fait tourner leſdits moulins. On a vu juſqu'à 18 plantes de ſuite, qui ne recevoient leur mouvement que d'une ſeule roue à l'eau, qui produit le même effet que celle à homme.

Explication de l'ovale. *A* bâtiment de l'ovale. *B* aſſiette de l'ovale. *C* manivelle pour donner le mouvement. *D* grande roue ſur laquelle eſt paſſée la courroie qui embraſſe les fuſeaux pour les faire tourner. *E* la courroie, *F* poulies en forme de bobines pour ſoutenir la courroie & la faire joindre aux fuſeaux. *G* petite aſſiette qui ſoutient les fiches qui tiennent les fuſeaux. *H* les fuſeaux. *I* verres dans leſquels entre la pointe des fuſeaux pour tourner ſur eux-mêmes. *K* les bobines. *L* le coronaire ſur lequel eſt paſſé le fil de fer qui conduit les brins, & qui d'un côté facilite le devidage de la bobine. *M* les fils de *ſoie*. *N* chaſſis en forme d'ovale pour conduire les fils ſur le devidoir. *O* anneaux dans leſquels les fils ſont paſſés. *P* devidoir ſur lequel ſe forment les écheveaux. *Q* pignon qui fait tourner une roue *R*, à laquelle eſt attaché un excentrique qui fait mouvoir la branche *S* du chaſſis, pour faire varier les fils qui forment les écheveaux, afin d'en faciliter le devidage. *T* roulette ſur laquelle eſt poſé un côté de la branche *S* pour en rendre le mouvement plus doux. *V* roue à chevilles qui donne le mouvement à la roue *X*, à l'arbre de laquelle eſt attaché un pignon *Y*, qui engrene avec le pignon *Z*, attaché auſſi à l'arbre du devidoir, ce qui compoſe le mouvement de toute la machine. A l'arbre de la roue à chevilles *X*, & en-dehors du montant 1, eſt attaché un pignon 2, qui ne peut pas être vu, qui engrene à la roue 3; à cette même roue eſt un autre pignon qui ne paroît pas, lequel engrene dans la roue 4, à l'arbre de laquelle eſt un autre pignon qui engrene à la roue 5, ce qui compoſe le mouvement qui indique le nombre des tours du devidoir. A la roue 5, eſt une cheville 6, laquelle prenant la queue du marteau 7, pour le faire frapper ſur la cloche 8, avertit qu'elle a fait un tour, conſéquemment que le devidoir en a fait un nombre proportionné, & à la quantité de dents dont ſont compoſées les roues de ce mouvement, & à la quantité de celles des pignons. A l'arbre de la roue 5, & hors de la machine, eſt un petit eſſieu long de 4 à 5 pouces, ſur lequel ſe roule une corde mince, à laquelle eſt ſuſpendu un petit poids qui indique les tours de cette roue, par conſéquent ceux du devidoir, en comptant les tours [illegible] Quelques perſonnes [illegible] façon de [illegible]mpter, d'autres ne s'en [illegible] pas [illegible] coups [illegible] cet [illegible]

Ex-

Extrait du réglement publié à Turin, par ordre de S. M. le roi de Sardaigne, concernant le tirage & le filage des ſoies. *le* 8 *Avril* 1724.

Régles pour la filature des cocons. ARTICLE I. Quiconque voudra tenir des filatures de quelque qualité de *ſoie* que ce puiſſe être, perſonne n'étant excepté, ſera tenu chaque année, avant que de commencer le tirage, d'en faire la déclaration; ſavoir, celles qui ſe feront dans les fauxbourgs de la ville de Turin & ſon territoire, à l'office & entre les mains du ſecrétaire du conſulat, qui ſera obligé d'en tenir un regiſtre à part; & celles qui ſe feront dans les autres villes, terres & lieux indépendans, à l'office du juge de l'ordinaire; & chacun fera en telle occaſion ſa ſoumiſſion entre les mains des ſecrétaires reſpectifs du conſulat ou de l'ordinaire, d'obſerver ou faire obſerver les régles ou articles ci-deſſous écrits, ſous la peine de perdre ſes *ſoies* filées ou leur valeur, même à défaut d'avoir fait ladite déclaration ou ſoumiſſion.

L'ordinaire qui aura reçu leſdites déclarations, ſera tenu de les remettre à l'office du conſulat de Turin dans la quinzaine, à compter du jour qu'elles auront été faites, à peine de payer de ſes propres deniers les vacations du commiſſaire que le magiſtrat ſeroit obligé d'envoyer ſur les lieux pour les retirer.

Le ſecrétaire du conſulat de la ville de Turin ſera obligé de tenir un regiſtre à part deſdites déclarations.

Les ſuſdites déclarations feront faites par les prépoſés ou maîtres auxdites filatures, & non par les propriétaires d'icelles, qui ſeront néanmoins tenus de répondre civilement pour leurs prépoſés.

Obſervation ſur les articles de ce réglement. L'obligation impoſée ſur le premier article de ce réglement à tous ceux qui voudront entreprendre de tenir des filatures de *ſoie*, ou faire tirer des quantités conſidérables de cocons, pour les faire filer enſuite ſur leurs moulins, afin de faire des organſins ſuivis & égaux, ne concerne pas ſeulement de ſimples particuliers ou négocians; elle concerne encore les perſonnes les plus diſtinguées de l'état, ſoit par leur naiſſance, ſoit par leurs emplois, qui ont tous des filatures conſidérables, comme faiſant la plus grande partie de leurs richeſſes; c'eſt pour cela que les ſeuls prépoſés aux filatures ſont aſſujettis à faire les déclarations inſérées dans le premier article, qui n'exclud pas néanmoins les propriétaires de la peine impoſée aux contrevenans, puiſqu'ils ſont tenus d'en répondre civilement en cas de contravention. Elle ſert encore à faire reſſouvenir les mêmes prépoſés de la néceſſité où ils doivent être de ſe conformer à tous les articles du même réglement, pour parvenir à la perfection ſi néceſſaire du tirage & du filage des *ſoies*; & à donner connoiſſance aux juges du conſulat, tirés en partie de la nobleſſe, des lieux où ſont les filatures, afin que les commis qu'ils ont ſoin d'y envoyer de tems-en-tems, puiſſent plus facilement faire leurs viſites, pour enſuite en fournir leur rapport par les procès-verbaux qu'ils ſont obligés de dreſſer, quoiqu'il ne s'y trouve pas de contraventions.

Le nom de *filature* eſt donné aux lieux où le tirage du cocon eſt ſuivi du moulinage de la *ſoie*, tant en premier qu'en ſecond apprêt, de façon qu'au ſortir de la filature elle ſoit préparée en organſin parfait, & prête à être miſe en teinture.

II. Toutes les filatures excédant trois fourneaux, devront être conduites pendant le cours de leur travail par une perſonne capable d'en répondre audit conſulat, ou ordinaire du lieu où réſidera le maître de la filature, afin qu'il ſoit plus exact à obſerver les articles ſuivans du préſent réglement, à peine de 25 écus d'or.

Obſervation. Ce ſecond article fait voir que dès qu'un tirage eſt un peu conſidérable, il doit être conduit par une perſonne capable de répondre au conſulat de l'exacte obſervance du réglement. Il y a des tirages de 20 à 30 fourneaux.

III. Pour filer leſdites *ſoies*, il faudra ſéparer les bons cocons d'avec les chiques, falouppes & douppions; il faut enlever la bourre, & les filer ſéparément les uns des autres, en mettant dans la chaudiere un nombre de cocons proportionné à la qualité des ſoies qu'on doit filer; & la fileuſe ſera bien attentive à ce que les *ſoies* ſe trouvent bien égales: le tout à peine de 25 écus d'or contre le maître de la filature ou ſon prépoſé qui s'y trouveront préſens, ou donneront leur conſentement à un ſemblable mélange & 10 livres contre la fileuſe pour chaque contravention.

Obſervation. Ce qui eſt ordonné par cet article ſe pratique en pluſieurs endroits de la France.

IV. Toutes leſdites *ſoies* ne pourront être filées qu'à deux fils ſeulement, de maniere qu'elles ne puiſſent former ſur l'haſple ou dévidoir que deux écheveaux, ayant ſoin de faire croiſer les *ſoies* fines & ſuperfines au-moins quinze fois, & les autres qualités un plus grand nombre de fois, & à-proportion de la qualité de chacune & de ſa groſſeur: leſquels croiſemens ne ſeront point faits quand le dévidoir tourne déclarant que toutes les fois que les deux fils viendront à ſe joindre, de maniere que le fil aille double ſur un ſeul écheveau, il faudra faire tourner l'haſple en arriere, juſqu'à ce qu'on ait trouvé le commencement du doublage. Un fil ſemblable doit demeurer entre les deux écheveaux, pour former un lien qui ſervira à les attacher; avec défenſe de ſe ſervir d'autre matiere: le tout ſous les peines ſuſdites, outre la perte de la *ſoie*.

Obſervation. Ce quatrieme article n'eſt de conſéquence qu'à l'égard des croiſemens des *ſoies*. Il ſe pratique par-tout du plus au moins.

V. Toutes les *ſoies* préparées de cette façon, devront être lavées, bien purgées, nettes & égales ſelon leur qualité reſpective.

VI. Les chevalets ſur leſquels ſeront filées les ſuſdites *ſoies*, devront avoir les piliers éloignés de deux piés *liprandi*, 28 pouces les deux, l'un de l'autre, afin que du tour à la lame il ſe trouve un tel éloignement, que les fils croiſés comme il a été dit ci-devant, puiſſent aller ſur le tour plus ſecs & mieux conditionnés: ſous peine contre les maîtres des filatures de 25 livres pour chaque chevalet qui ſera diſpoſé différemment.

Obſervation. Ce ſixieme article, qui ordonne que les piliers qui ſupportent le *va-&-vient* ſeront éloignés de deux piés liprandi de ceux qui ſoutiennent le tour, détruit totalement l'uſage des machines nouvellement inventées pour tirer la *ſoie*: il faut le prouver. La raiſon de cet éloignement n'a d'autre objet que celui de donner lieu à la *ſoie* de ſe trouver ſur le tour haſple plus ſeche & mieux conditionnée. Or ſelon le ſyſtème des auteurs des nouvelles machines, ils prétendent tirer la *ſoie* avec plus de célérité; ce qui ne lui donneroit pas le tems de venir ſur le tour auſſi ſeche & auſſi conditionnée que l'article l'exige, mais plus humide & plus baveuſe, & le détruiroit totalement, ſi la méthode étoit bonne: au lieu que ſi l'article eſt bon, il faut néceſſairement que les nouvelles machines ſoient détruites; puiſque plus la *ſoie* ſe trouvera ſeche ſur le tour, plus elle ſera aiſée à devider; ce qui eſt préciſément l'objet qu'on doit ſe propoſer. *Vide* le *mémoire* envoyé à M. le Tourneur le 15 Janvier 1747; à M. de Montaran le 12 Janvier *idem*.

Deux piés liprandi compoſent 28 pouces pié de roi.

VII. Les tours ſur leſquels ſe fileront les ſuſdites *ſoies*, ne pourront avoir plus de 48 onces de circonférence, ni moins de quarante; obſervant néanmoins que tous les tours d'une filature ſoient d'une meſure égale, ſous les peines ſuſdites.

Obſervation. Les 48 onces de circonférence ordonnées par le ſeptieme article, qui ſont autant que 76 pouces pié de roi, ne ſont pas d'une grande conſéquence pour le plus ou le moins; mais il eſt d'une conſéquence extraordinaire que dans une filature tous les tours ſoient égaux; il ſeroit même néceſſaire que tous les tours du royaume ne fuſſent pas plus grands les uns que les autres.

VIII. Les écheveaux ne ſeront point levés de deſſus le tour qu'ils ne ſoient bien ſecs; & pour cet effet chaque chevalet ſera pourvu de deux tours; & ceux qui ſeront doubles, de quatre, ſous la peine ſuſdite.

Obſervation. Ce qui eſt contenu dans ce huitieme article, ſe pratique preſque par-tout.

IX. Chaque flotte ou écheveau de *ſoie* de la premiere & ſeconde qualité, ne pourra être que de trois à quatre onces pour le plus haut poids; celle de la troiſieme & quatrieme qualités pourra être depuis ſix onces juſqu'à huit, ſous la peine ſuſdite.

Obſervation. A l'égard du poids des écheveaux mentionnés dans ce neuvieme article, comme il ſe fait peu de *ſoie* de la premiere & ſeconde qualités, il n'eſt pas pratiqué.

X. Après que chacune deſdites flottes aura été levée,

vée, elle ſera pliée à deux tours ſeulement, ſans être liée avec du fil, cottée ou moreſquée, faiſant paſſer ſeulement une tête dans l'autre, de façon qu'on puiſſe reconnoître facilement ſi elle aura été travaillée ſans fraude, & en conformité du préſent reglement; ſous la peine dite ci-deſſus.

Obſervation. Cette façon de tirer la *ſoie* de deſſus le tour, contenue dans ce dixieme article, n'eſt ſimplement que pour examiner ſa qualité.

XI. L'eau des baſſines ſera changée au-moins trois fois par jour, ayant ſoin de bien purger les cocons de la moreſque, afin de rendre la *ſoie* bien nette & égale, & ſans aucune bave. Il faudra lever au-moins une livre de moreſque ſur chaque rub de cocons, eu égard à la qualité des ſuſdits cocons, ſous peine de 10 livres contre la fileuſe, chaque fois qu'elle ſera trouvée en contravention.

Obſervation. Le changement d'eau dans les baſſines eſt très-utile pour donner à la *ſoie* cette propreté qui lui eſt néceſſaire. A l'égard de la bourre ou moreſque qui enveloppe le cocon, comme elle eſt très-groſſiere en comparaiſon de celle qui ſe forme, il eſt néceſſaire d'en lever au-moins une livre ſur chaque rub, qui vaut autant que 25 livres de notre poids.

XII. Tout maître de filature ſera tenu, à chaque demande qui lui en ſera faite par l'ordinaire du lieu, ou par les commis du conſulat de Turin, de donner un état de la *ſoie*, des douppions, de la chique & de la moreſque, le tout diſtinctement & ſéparément, ſous peine de 25 écus d'or.

Obſervation. La peine de 25 écus d'or attachée à cet article, n'eſt préciſément que pour ſavoir la quantité & qualité des *ſoies* de chaque particulier, afin qu'elles ne puiſſent pas être vendues ſans payer les droits conſidérables, qui ne ſe perçoivent que ſur la *ſoie* œuvrée, trame ou organſin, c'eſt-à-dire prête à être miſe en teinture; ce qui fait qu'il eſt défendu ſous des peines très-rigoureuſes de ſortir aucune *ſoie* grézée du Piémont, ou qui ne ſoit travaillée.

XIII. Le ſalaire des fileuſes ſera réglé à journées, & non à raiſon de tant la livre de la *ſoie* qu'elles fileront; & en cas de contravention, le maître de la filature encourra la perte de toute la *ſoie* déja filée, & la fileuſe celle de 20 livres, outre la perte de ſon ſalaire.

Obſervation. C'eſt un uſage établi en beaucoup d'endroits de France & d'Italie, de ne payer les fileuſes de *ſoie* qu'à raiſon de tant chaque livre, ce qui fait qu'elles négligent la qualité pour s'attacher à la quantité, & par conſéquent laiſſent paſſer toutes les ordures occaſionnées par les mauvais croiſemens, qui ne ſont négligés que pour avancer l'ouvrage, & gagner plus par conſéquent; au lieu que dès que la fileuſe eſt payée à journée, on a ſoin de la veiller, & elle a ſoin de faire mieux.

XIV. Chaque fourneau devra avoir un conduit de telle hauteur, qu'il empêche la fumée d'aller ſur le tour, à peine de 25 livres contre le maître.

Obſervation. Comme la fumée noircit la *ſoie* & la rend moins brillante, il eſt néceſſaire de donner au conduit du fourneau une hauteur qui puiſſe parer à cet inconvénient, très-préjudiciable à la vente.

XV. Les baſſines ou chaudieres devront être ovales, minces & profondes d'un quart de ras, environnées d'une couverture de planches, & les chevalets pourvus de leur jeu néceſſaire pour faire les croiſemens de la *ſoie* juſte. Chaque jeu aura un pignon de 35 dents; la grande roue 25; l'étoile du tour & la petite roue 22 chacune. Il faudra maintenir un ordre ſemblable pour bien faire, défendant totalement l'uſage des chevalets de corde: le tout ſous la peine ſuſdite.

Sept tours de l'haſple donnent cinq tours au va-&-vient.

Sept tours de celui de Rouviere, n'en donnent qu'un.

Huit tours de celui de Maſurier, n'en donnent qu'un.

Obſervation. La profondeur des baſſines fixée par l'article 15 à un quart de ras, qui vaut cinq pouces & demi, pié de roi, eſt ſenſible; le mouvement du chevalet n'eſt pas de même, & il ne peut bien être démontré qu'en examinant le tr[illegible] galité du nombre de dents qui co[illegible] quatre roues qui donnent le mouvemen[illegible]ont. Il eſt à obſerver ſeulement que l'uſa[illegible] pour les chevalets eſt totalement défen[illegible] achêve

de détruire tous les chevalets qui en ſont pour[illegible] *Vide* le *mémoire* envoyé à M. de Montaran le 12 [illegible]vier 1747; à M. le Tourneur le 15 dudit mois.

XVI. Chaque fourneau où ſera filée la *ſoie* de p[illegible]miere & ſeconde ſortes, ſera pourvu d'un tour[illegible] ou d'une tourneuſe habile, ou qui ait pratiqué, a[illegible]quels il ſera défendu de tourner le dévidoir avec le pié, à peine de 5 livres.

Obſervation. Ce ſeizieme article n'eſt pas d'une grande conſéquence, parce qu'il n'eſt pas difficile de tourner comme il faut l'haſple ou devidoir. Il démontre ſeulement combien les Piémontois ſont ſcrupuleux pour parvenir à la perfection du tirage des *ſoies*.

XVII. Il ne ſera point permis, à peine de 10. liv. aux fileuſes, ni à qui que ce ſoit, de nettoyer la *ſoie* ſur l'haſple & hors de l'haſple, avec des aiguilles, poinçons ou autres, ce qui eſt appellé vulgairement *aiguiller la ſoie*.

Obſervation. Rien de plus dangereux que de nettoyer la *ſoie* avec des poinçons ou aiguilles, qui la coupent & la bourrent.

XVIII. Sous ſemblable peine il eſt défendu de liſſer les flottes ſur le tour ou autrement, avec de l'eau, même pure, ou autre ſorte d'eau; elles doivent être nettoyées ſeulement avec les mains, ſans ſe ſervir d'aucun autre ingrédient.

Obſervation. L'eau pure donnant un brillant à la *ſoie*, qui ne la rend pas meilleure, & les autres ingrédiens la chargeant, l'article [illegible]a pourvû aux autres inconvéniens qui peuvent réſulter de ces opérations différentes.

XIX. Toutes les *ſoies* qui, encore qu'elles fuſſent hors des filateurs, ſe trouveront en quelque tems que ce ſoit, & à qui qu'elles puiſſent appartenir, défectueuſes, n'étant pas filées ou travaillées conformément à leurs qualités, n'ayant pas obſervé la forme & les regles preſcrites ci-deſſus, tomberont irrémiſſiblement en contravention; & outre les peines ſuſdites ſeront, ſur la reconnoiſſance ſommaire préalablement faite de leurs défauts, brûlées publiquement, ſauf le recours du propriétaire comme il aviſera raiſonnablement; avec obligation au maître fileur ou moulinier de dénoncer les *ſoies* défectueuſes qui ſe rencontreront, & de qui il les aura reçues, ſous peine de 25 écus d'or contre le maître qui contreviendra au préſent réglement.

XX. A l'égard des *ſoies* ordinaires dites *fagotines*, après que la ſéparation en ſera faite d'avec les bonnes, il faudra en faiſant la battue tirer la moreſque par le haut de la baſſine juſqu'à trois fois, à la hauteur d'un demi ras au-moins, afin que la *ſoie* reſte bien purgée & nette; ſous peine par les contrevenans de payer 30 écus pour chaque livre de *ſoie*.

Obſervation. L'article 20 ne concerne que les petites parties de *ſoie* faites par des particuliers, qui ſont appellées *fagotines*, parce qu'elles ne ſont pas deſtinées pour des filages ſuivis, par conſéquent très-inégales; & quoique ceux qui les font tirer ſoient aſſujettis aux mêmes réglemens, néanmoins les différentes qualités raſſemblées pour compoſer un ſeul ballot, forment toujours une *ſoie* défectueuſe, attendu qu'elle eſt tirée de pluſieurs perſonnes dont le tirage n'eſt pas ſuivi. C'eſt ce qui ſe pratique en France, où il y a peu d'organſin de tirage. On peut voir là-deſſus le petit *mémoire* envoyé le 6 Juillet 1747, à M. de Montaran; & à M. le Tourneur le 23 Mars 1747.

XXI. Et pour plus grande obſervance de tout ce que deſſus, le conſulat & l'ordinaire des lieux ſeront obligés reſpectivement, dans les occaſions ou tems des filatures, de viſiter & faire viſiter, par des perſonnes expérimentées, les lieux où ſe fileront leſdites *ſoies*, afin de prendre les informations des contraventions qui pourront ſe trouver, pour procéder & condamner les contrevenans aux peines ci-deſſus preſcrites: défendant aux ordinaires ou autres auxquels ſeroient commiſes ſemblables viſites, d'exiger aucune choſe pour leurs vacations, ſinon en fin de cauſe, & ſur le pié qu'elles ſeront taxées par le conſulat.

Obſervation. On peut comparer les viſites ordonnées par l'article 21, à celles que font les inſpecteurs dans les manufactures; elles ſont très-fréquentes, & produiſent tous les effets qu'on peut deſirer pour la perfection des tirages.

Mouliniers ou Fileurs [illegible] qu'ils doivent *obſerver*. ART. PREMIER. [illegible] pourra travailler du métier de moulinier [illegible] ſoie, ne pourra, à peine de 50 écus d'or, [illegible] ni tenir boutique dans

dans les états de S. M. en-deçà les monts, ni seulement exercer cet art en qualité de maître, qu'il n'ait en premier exercé comme garçon de boutique, en qualité d'apprentif, l'espace de six années; & successivement travaillé trois autres années en qualité de compagnon, & s'il n'est jugé capable par les syndics de l'université dudit art, & admis pour tel par le consulat; pour laquelle approbation & admission, personne excepté, il payera à l'université susdite 20 livres, pour être employée à son usage; seront seulement exemts d'un tel payement, les fils des susdits maîtres; & aucun maître dans ledit art ne pourra prendre, à peine de 50 livres, un apprentif pour un moindre tems que celui de trois années, lesquelles expirées, & ayant ainsi travaillé sans aucune notable interruption, il lui sera expédié par le maître un certificat de bon service, avec lequel il puisse continuer les autres trois années d'apprentissage, & les trois autres en qualité de compagnon, avec qui bon lui semblera, pourvu que ce soit dans les états de S. M.

II. Chacun de ceux qui voudront travailler en qualité de compagnon, sera tenu en premier lieu de faire foi de son bon service, pardevant les susdits syndics, qui après l'avoir reconnu, en feront foi au pié dudit acte; défendant expressément à qui que ce soit de prendre aucun compagnon, sans avoir vérifié si l'acte susdit est en bonne forme, à peine de 50 livres.

III. A l'égard des ouvriers étrangers, ils ne pourront avoir boutique, s'ils n'ont premierement travaillé dans les états de S. M. en qualité de compagnons pendant trois années, en justifiant qu'ils sont catholiques, à peine de 50 écus d'or. Le consulat pourra cependant abréger ledit tems, selon la capacité qui résultera desdits ouvriers, faisant cependant subir & approuver un examen par les maîtres où ils auront travaillé précédemment; & dans le cas où il se trouvera preuve de leur capacité, ils seront tenus de payer au bénéfice de l'université les 20 livres susdites.

IV. Les compagnons ne pourront prendre congé des maîtres, ni ceux-ci le leur donner, s'ils ne se sont avertis quinze jours auparavant; lequel tems expiré, auquel ils se seront réciproquement obligés, excepté néanmoins qu'il ne se trouvât quelque cas ou motif légitime & suffisant, à peine de dix livres, applicables un tiers au fisc, un autre tiers au profit de ladite université, & l'autre à celui de l'hôpital de la charité.

V. Les syndics dudit art seront obligés, toutes les fois qu'ils en seront chargés par le consulat, ou par l'ordinaire de leur département où se trouveront établies des universités semblables, d'aller en visite dans les maisons & bâtimens des fileurs, pour reconnoître si les *soies* seront travaillées en conformité des articles du reglement ci-dessous cités, & les maîtres fileurs & maîtres desdits fileurs seront obligés d'ouvrir les maisons, boutiques, bâtimens & autres lieux où il pourra se trouver des *soies*, sous peine à quiconque y contreviendra, de 50 livres applicables comme ci-dessus.

VI. Le maître ne pourra prendre aucun compagnon ou ouvrier qui aura déja travaillé dudit art chez un autre maître, si premierement il ne fait pas foi du certificat de bon service du maître précédent en due forme, sous peine au susdit maître de 25 livres applicables comme ci-dessus, laquelle peine aura également lieu contre le maître qui auroit refusé sans aucune cause un certificat semblable.

VII. Tout maître fileur sera tenu de rendre au propriétaire de la *soie*, la même qui sera travaillée, conformément à la facture, & sous la déduction du déchet, qui sera payé comptant sur le prix dont les parties seront convenues, avec la faculté avant de la rendre ou de la recevoir, de la faire conditionner selon les regles expliquées ci-dessous, & il sera établi un lieu pour ladite condition, en quel cas de vente que ce soit, tant pour la *soie* gréze que pour celle qui sera œuvrée.

VIII. Il sera pour cet effet destiné un lieu public, commodément disposé, sous la garde d'une personne responsable, préposée par le consulat, laquelle, aussitôt que la *soie* sera pesée en présence des parties & la note prise, l'exposera à la condition, selon l'instruction qui lui sera donnée par le même consulat pendant vingt-quatre heures, & sans feu, dans les mois de Mai, Juin, Juillet & Août; & dans les autres huit mois, pendant quarante-huit heures, avec un feu modéré & continuel sous la cheminée, moyennant salaire compétent que le consulat taxera, & qui sera payé par celui qui requerra la condition susdite, suivant laquelle, s'il est reconnu que la *soie* ait produit plus d'un & demi pour cent de diminution, la condition sera réitérée aux frais du vendeur, ou du maître fileur, jusqu'à ce que la diminution dans la condition réitérée n'excede pas un & demi pour cent, avec déclaration que dans le cas où il s'éleveroit quelque contestation entre les parties, pour fait des *soies* qui auroient été conditionnées dans un autre endroit hors celui-là, du consentement des parties, il n'y aura aucun lieu pour le recours sur la différence du poids qui pourroit se trouver.

IX. Et pour éviter toutes les fraudes qui pourroient se commettre, il est expressément défendu aux-dits maîtres fileurs & autres marchands, de faire mettre les *soies* pures avec celles de douppion, chiques, baves & fleuret, ni aucune de ces qualités avec l'autre, chaque sorte devant être travaillée séparément, sous peine de cent livres payables par le contrevenant, laquelle somme sera également payée par le maître fileur qui travaillera ou tiendra les *soies* exposées en quelques places où il y auroit des fenêtres, ou autres ouvertures relatives & près des écuries ou du fumier, ou qui en quelque autre façon donneront aux *soies* des moyens pour en augmenter le poids, outre la peine majeure, laquelle sera arbitrée par le consulat, suivant l'exigence des cas.

X. Tous les moulins de vingt hasples inclusivement & au-dessous, devront avoir les serpes divisées en douze parties & pas davantage. L'étoile des traches, ou hasples, ou devidoirs, sera de 60 dents dans toutes les plantes, & les petits demi-cercles ou roues des plantes, depuis 24 traches inclusivement jusqu'à celles de 20, devront être pour le moins de 8 bobines; si c'est de 18, de 9 bobines; & si c'est de 16 & au-dessous, de 10, avec une défense spéciale de se servir de traches de neuf dents. Les fuseaux seront maintenus bien droits, & les verres changés, & les coronaires bien disposées, afin qu'on puisse faire la perle bien serrée, & les hasples qui servent au moulin à tordre les organsins, seront tous de neuf onces de tour à juste mesure, & ceux pour les trames semblablement de neuf onces & demie, afin que toutes les fois qu'on levera la *soie* de dessus les susdits hasples, elle se trouve toute d'une mesure égale. Les propriétaires des filatures qui n'auront pas les moulins conformes audit réglement, seront tenus de les rendre justes dans l'espace de deux mois; le tout à peine de 50 écus d'or; laquelle peine subiront encore les maîtres qui travailleront dans des moulins qui ne seront pas conformes ou réduits à la regle susdite.

XI. Tous les organsins, tant superfins que de la seconde & troisieme sortes, seront cappiés toutes les huit heures; & à l'égard des trames, lesquelles ne pourront être à moins de deux fils, toutes les quatre heures de travail, sous peine de 5 livres payables par les compagnons.

XII. Les matteaux des organsins devront être à l'avenir d'un tel poids, qu'il n'en entre pas moins de huit ou dix par chaque livre, & pliés de façon qu'ils ne soient pas trop serrés, sous peine de réitérer la condition dans l'occasion de la vente, & de restitution de la part du maître fileur, qui sera condamné à 10 livres pour chaque contravention.

XIII. Il reste défendu à tout maître fileur de contraindre leurs compagnons ou apprentifs, soit mâle ou femelle, à acheter d'eux ou prendre à compte de leurs salaires respectifs aucune sorte d'alimens, soit boire, soit manger, excepté qu'ils n'en soient d'accord, sous peine de 25 livres chaque fois qu'ils y contreviendront.

XIV. Tous les appartemens ou moulins destinés au filage des *soies*, tant à l'eau qu'à la main, devront être pourvus d'un chef maître, examiné par les syndics de l'université de l'art & admis par le consulat, lequel devra avoir l'entiere veille sur le travail, afin que les *soies* se trouvent travaillées selon les articles du présent réglement, avec défenses auxdits maîtres d'occuper à aucun autre ouvrage continuel, actuel & particulier, les personnes employées audit filage, sauf à avoir soin & veiller sur le travail & ouvrages des autres personnes employées dans le même filage, à peine de la privation d'exercice de maître fileur, outre celle de dix écus d'or.

XV. Tous les maîtres fileurs du district de ce consulat, seront tenus de se rendre à l'université de Turin, pour reconnoître les syndics d'icelle, à l'exception des maîtres fileurs de Raconis, où l'établissement d'une université de maîtres fileurs a été permis, avec la totale dépendance néanmoins du consulat susdit, & l'o-

& l'obligation d'observer le présent réglement, ne voulant pas S. M. qu'aucune personne, soit par privilege, immunité ou exemption quelconque, puisse se dispenser de l'observation d'icelui, ni qu'aucun des susdits maîtres puisse être admis à un tel exercice, qu'au préalable il ne possede pour le montant de cinquante doubles, ou qu'il donne une caution suffisante de pareille somme devant le consulat.

Quand la *soie* est moulinée, il s'agit après cela de l'employer.

De la fabrication des étoffes en soie. Ce travail a plusieurs opérations préliminaires, dont nous donnerons quelques-unes ici, renvoyant pour les autres à différens articles de cet Ouvrage.

Opérations préliminaires. Premiere, il faut avoir les *soies* teintes. *Voyez l'article de la* FABRICATION *des étoffes*, & TEINTURE.

Deuxieme, il faut ourdir les chaînes, ce que nous allons expliquer.

Troisieme, il faut avoir le dessein de l'étoffe qu' on veut fabriquer. *Voyez l'article* VELOURS A JARDIN. *Voyez* aussi *l'article* DESSEIN.

Quatrieme, il faut monter le métier d'après le dessein. *Voyez à l'article* VELOURS, la maniere de monter un métier, avec sa description.

Cinquieme, le métier monté, il faut lire le dessein, ce que nous allons expliquer.

Sixieme, il faut fabriquer. *Voyez à l'article* VELOURS un exemple de fabrication d'une étoffe très-difficile, & aux différens *articles* de cet Ouvrage pour les autres étoffes.

Cela fait, nous terminerons cet article par différentes observations usitées sur quelques goûts particuliers d'étoffes.

De l'ourdissage des chaînes. *Ourdir*, c'est distribuer la quantité de fils qui doivent composer la chaîne sur l'ourdissoir.

On prend les 40 fils qui composent la cantre, & après les avoir fait passer chacun dans une boucle de verre, attachée au-dessus de chaque crochet sur lequel la *soie* est devidée; on noue tous les fils ensemble, ensuite on les met sur une premiere cheville posée sur une traverse au haut de l'ourdissoir, après quoi on les enverge par l'insertion des doigts. *Voyez* ENVERGER. On les met bien envergés, sur deux autres chevilles à quelque distance de la premiere. On passe ensuite tous les fils ensemble sous une tringle de fer bien polie, la moitié de ces mêmes fils étant séparée par une autre tringle également polie, les deux tringles de fer étant attachées au plot de l'ourdissoir, qui au moyen d'une mortaise quarrée, & de la grandeur d'un des quatre montans qui sont arrêtés en-haut & en-bas des deux croisées, dont celle d'en-bas ayant une crapaudine de cuivre dans le milieu, dans laquelle entre le tourillon de l'arbre de l'ourdissoir, lui fournit la liberté de tourner, a la liberté de monter & de descendre; dans la croisée d'en-haut est passée une broche de fer sur laquelle s'enroule ou se déroule une corde de boyau passée dans une poulie du plot, & arrêtée à un tourniquet posé perpendiculairement à la poulie de ce plot.

Quand l'ouvriere met l'ourdissoir en mouvement, la corde qui se déroule laisse descendre le plot à mesure. Ce plot conduit tous les fils qu'il tient arrêtés entre deux poulies, de même que par la tringle supérieure, sur l'ourdissoir en forme de ligne spirale, jusqu'à ce que le nombre de tours qui indique la quantité d'aunes qu'on veut ourdir soit complet. Ayant le nombre de tours desiré, on prend la demi-portée avec la main droite, & la passant sur une cheville; on la fait passer dessous une seconde & la ramenant par le dessus, on la passe ensuite dessous la premiere, de façon que cette maniere de passer alternativement la demi-portée ou la brassée dessus ou dessous les deux chevilles, forme une espece d'envergure pour les portées seulement, ce qui donne la facilité de les compter. Quand cette opération est achevée, on fait tourner l'ourdissoir dans un autre sens, de façon que la corde du plot s'enroule à mesure, & le fait monter jusqu'à l'endroit où l'on a commencé; pour lors on enverge de nouveau fil par fil, & on met les fils envergés [illegible] ont été posés les premiers, & [illegible] sée sur la premiere, on enverg[illegible] descend comme la premiere fo[illegible] même, en continuant jusqu'à [illegible] portées qui doivent composer [illegible] dies.

La piece étant ourdie, on passe des envergures [illegible] bas & en haut; celles d'en-bas servent à séparer le[s] portées pour les mettre dans un rateau, quand o[n] plie la piece sur l'ensuple de derriere; l'envergu[re] d'en-haut sert à prendre les fils de suite, & de la même façon qu'ils ont été ourdis pour tordre la piece, ou pour la remettre. Les envergures passées & arrêtées, on tire les chevilles d'en-bas, on leve la piece en chaînette, & pour lors on lui donne le nom de *chaîne*. *Voyez* CHAÎNE.

De la lecture du dessein. Lire le dessein, c'est incorporer le dessein dans les cordes du métier. Pour lire un dessein dans la regle, on enverge le semple, observant de commencer l'envergure par corde qui tire la derniere arcade & la derniere maille de corps. Quand le semple est envergé, on passe deux baguettes un peu fortes dans les 2 envergures, & on les attache ferme sur un chassis fait avec des marches, qui est tourné de côté, afin que la place ordinaire du semple soit libre, pour avoir la liberté de faire les lacs pendant qu'on lira le dessein.

On range ensuite les dixaines dans les coches de l'escalette, par huit cordes. *Voyez* ESCALETTE. On place le dessein sur les dixaines de l'escalette, dont les grands carreaux du papier, au nombre de 50, contiennent chacun huit lignes perpendiculaires, qui sont autant de cordes. Si le dessein contient *six* couleurs, l'étoffe sera de six lacs. Pour commencer à lire, la liseuse choisit autant d'embarbes qu'elle range dans ses doigts, qu'il y a de lacs ou de couleurs; chaque embarbe est destinée pour la même couleur pendant tout le lisage du dessein, & on doit toujours commencer par la même, suivre & finir également.

Le papier réglé ayant autant de lignes transversales ou horisontales, qu'il y en a de perpendiculaires, la liseuse suit la premiere ligne, & chaque couleur qui se trouve sur cette ligne, est prise par l'embarbe qui lui est destinée; c'est-à-dire que si une couleur occupe sur la ligne transversale 7, 8, 10 cordes perpendiculaires, la liseuse doit retenir autant de cordes du semple, observant de bien prendre sur les mêmes dixaines, & les mêmes cordes pendant la traversée du lisage. Quand elle a fini une ligne, elle en recommence une autre de même; & quand elle est arrivée à la fin du premier carreau qui porte 10, 11 ou 12 lignes transversales, elle noue ensemble toutes les embarbes auxquelles elle donne le nom de *dixaine*, & en recommence une autre jusqu'à ce que le dessein soit fini.

Il faut observer que quoiqu'il y ait plusieurs lacs sur une même ligne, tous les lacs ensemble ne composent qu'un coup; de façon que si le dessein contient six lacs chaque ligne, & que le carreau ait 12 lignes transversales, il se trouve 72 lacs, qui néanmoins ne composent que 12 coups.

Des desseins répétés. Tous les desseins qui se travaillent aujourd'hui, soit dans l'étoffe riche, soit dans celle qui n'est brochée que *soie*, ne portent que 40 à 50 dixaines; ce qui les rend très-courts dans la réduction de l'étoffe; les fabriquans néanmoins, ont trouvé le moyen de faire paroître le dessein plus long en faisant lire le dessein deux fois, & faisant porter à droite ce qui est à gauche, ou à gauche ce qui est à droite; la façon de faire le dessein pour des étoffes de ce genre, de même que pour le lire, est différente des autres; dans ces dernieres, il faut que le dessinateur s'attache seulement à faire en sorte que son dessein finisse comme il a commencé, pour qu'il soit suivi pendant le cours de l'étoffe; au lieu que dans la nouvelle, il faut que le dessein pour le lire soit renversé après qu'il a été lu à l'ordinaire, pour que la figure qui étoit d'un côté soit portée de l'autre; or, comme en renversant le dessein il arriveroit que les fleurs, tiges, & autres figures qui composent l'étoffe, supposé qu'elles eussent été lues en montant, ne pourroient être lues qu'en descendant, & que dans l'étoffe la moitié du dessein monteroit infailliblement, & que l'autre moitié descendroit; il faut pour parer à cet inconvénient, que le dessein qui ordinairement se lit en commençant du bas en haut, lorsqu'on le lit une seconde fois, soit lu du haut en bas, c'est-à-dire en remontant; de façon que [illegible] ce moyen [illegible] [illegible] se trouve [illegible] jusqu'on [illegible] même [illegible] comme il arriveroit si on ne le lisoit qu'une [illegible] avec la différence que tout ce qui [illegible] de l'étoffe pendant tou-

toute la fabrication de l'étoffe. Il est nécessaire encore que le dessinateur fasse rencontrer les fleurs, *feuilles* & *tiges* de son dessein; de façon qu'en le renversant de droite à gauche pour le tirer, toutes les parties se trouvent parfaitement sur les mêmes cordes ou dixaines qui doivent se succéder tant dans la fin du premier lisage, que dans le commencement du second. Cette façon est très-singuliere, & des mieux imaginées de la fabrique, pour dispenser le dessinateur de ne faire qu'un dessein au lieu de deux.

Le sieur Maugis dans sa nouvelle méchanique a trouvé le moyen, en lisant le dessein une fois seulement, de faire l'étoffe comme si le dessein étoit lu deux fois, & de faire porter la figure de droite à gauche. *Voyez la dissertation* contenant les avantages de sa machine, imprimée à Lyon en 1758. Il seroit très-difficile de penser qu'un dessein lu une fois seulement, pût paroître deux fois en étoffe de différente façon; cependant le fait est constant.

Pour parvenir à cette opération, on attache deux semples au rame, dont l'un par la premiere corde à gauche, prend la premiere également du rame, jusqu'à celle qui finit par 400, dont la pareille du semple qui fait la 400e, y est attachée, ayant continué nombre par nombre de corde depuis la premiere des 400 du semple, jusqu'à la derniere. Le second semple au contraire a la premiere corde attachée à la 400e du rame, & la 400e du semple à la premiere du rame; de façon que ces deux semples étant attachés d'une façon totalement opposée, il s'ensuit qu'un des semples porte la figure dans l'étoffe d'une façon opposée à l'autre, en supposant que le dessein fût lu sur chacun des deux semples séparés; mais comme le dessein n'est lu qu'une fois sur un semple, ce même semple sur lequel le dessein est lu, est accroché aux deux semples dont est question; & pour fabriquer l'étoffe, on bande le semple qui doit faire faire la figure d'un côté, & quand il est fini on bande l'autre semple & on lâche le premier; ce qui fait que la figure est exécutée dans un autre sens; c'est-là le secret. Le seul semple qui est lu est attaché horisontalement à côté du métier & bien tendu, ayant la gavassiniere attachée de même au-dessus; de façon que la tireuse prenant le lac, s'il est pesant elle l'attache à une petite bascule, qui en faisant lever les cordes que le lac retient, celles-ci font venir les cordes d'un des deux semples attachés d'une façon opposée, lesquelles cordes entrent dans un rateau, lequel baissant au moyen d'une autre bascule qui le tire par le bas, & au moyen encore de perles arrêtées & fixes sur chaque corde du semple, pour empêcher que le rateau ne glisse; les perles retenant les cordes auxquelles elles sont fixées, tirent la corde de rame qui fait lever la *soie*, & fournit le moyen à l'ouvrier de brocher le lac ou passer la navette, si le cas l'exige pour la fabrication de l'étoffe.

Exemple sur un dessein en petit. Assemblez les deux parties *AB*, de façon qu'elles forment la lettre *CG*, c'est le dessein entier, ou ce qu'il doit faire en étoffe; lisez la partie *A* seulement, elle formera en étoffe ce que les deux parties démontrent.

Il faut pour cette opération commencer à lire en montant du côté de la lettre *a*, jusqu'à la fin de la feuille *a*, la lettre demi *C*. Cette feuille étant lue, il faut la renverser & la lire une seconde fois; de façon que la lettre *A* soit renversée aussi, & se trouve en-haut; pour lors on lit une seconde fois le dessein en remontant, & on finit de même par la lettre demi *C*. Il est visible que la feuille renversée porte à droite ce qui étoit à gauche; & que si on la lisoit à l'ordinaire en commençant du bas en haut, les fleurs au lieu de monter au second lisage descendroient; mais comme on fait lire du haut en bas, la figure doit toujours suivre l'ordre de la premiere feuille, attendu que le premier lac qui se tire, se trouve également le premier de la premiere feuille, & que le dernier se trouve de même le dernier; avec cette différence, que la position de la feuille au second lisage, se trouve totalement opposée à celle de la premiere, & que par une conséquence infaillible, la figure doit se trouver de même dans l'étoffe.

Suivant cette démonstration, dans la pratique ordinaire, un dessein qui contient une feuille de 40 ou 50 dixaines étant lu deux fois, paroît aussi long en étoffe, que s'il en contenoit deux; & suivant la méchanique du sieur Maugis, il n'est besoin que de les lire une fois, pour qu'il produise le même effet.

Si ces deux petites feuilles ne sont pas suffisantes pour cette démonstration, on en fera faire deux plus grandes qui contiendront un dessein en plusieurs lacs brochés; & au lieu de cinq à six dixaines comme celles-ci, on les fera de 15 à 20 chacunes; mais il faut un avertissement prompt, s'il est possible: le silence sur cet objet prouvera qu'on est satisfait.

Un dessinateur qui est obligé de fournir chaque année 50 desseins dans une fabrique, contenant 100 feuilles, n'a besoin que d'en peindre 50 pour remplir son objet; ce qui fait qu'il s'applique infiniment mieux à perfectionner son ouvrage, soit dans la composition, soit dans le goût: on nomme ces desseins, *desseins à répétition*.

Des cordelines. On donne le nom d'*armure* à la façon de passer les cordelines; mais ce mot est impropre; car l'armure ne concerne précisément que la maniere de faire lever & baisser les lisses, suivant le genre d'étoffe que l'on fabrique; au lieu que la beauté de la cordeline qui forme la lisiere, ne se tire que de la façon de la passer dans les lisses. Aussi l'on va donner cette façon de la passer, qui doit être la même dans tous les gros-de-tours & taffetas, ainsi que dans tous les satins, soit à huit lisses, soit à cinq.

Pour faire une belle lisiere dans un taffetas ou gros-de-tours, il faut passer une cordeline sur la premiere lisse & une sur la seconde; ainsi des autres, s'il y en a six ou huit. Si l'étoffe exigeoit qu'il y eût un liseré passé sous une lisse levée seulement, pour lors on passeroit chaque cordeline sur deux lisses; savoir une sur la premiere & la troisieme, & une sur la seconde & la quatrieme, ainsi des autres; parce que sans cette précaution, il arriveroit que les cordelines n'étant passées que sur la premiere & la seconde, quand on seroit obligé de faire lever la troisieme & la quatrieme seules, & qu'elles n'auroient point de cordelines dans leurs mailles, il n'en leveroit aucune pour passer la navette de liseré; conséquemment la trame ne seroit point arrêtée.

A l'égard des satins à huit lisses, s'ils sont fabriqués avec deux navettes, soit satins pleins ou unis, soit satins façonnés, il faut que la premiere cordeline prise du drap soit passée sur la deuxieme, troisieme, sixieme, & septieme lisse; la seconde, sur la premiere, quatrieme, cinquieme, & huitieme lisse, ainsi des autres; de façon que la sixieme ou huitieme cordeline soit la premiere hors du drap du côté droit, ou des deux navettes, quand on commence le course ou à travailler. A l'égard de côté gauche, il faut commencer dans un sens contraire, c'est-à-dire, que la premiere du côté du drap soit passée sur la premiere, quatrieme, cinquieme, & huitieme; la seconde, sur la deuxieme, troisieme, sixieme, & septieme, & ainsi des autres. Au moyen de cette façon de passer la cordeline, il arrive que les deux premiers coups de navette se trouvent précisément sous les mêmes cordelines levées; les deux seconds sous celles qui avoient demeuré baissées; ainsi des autres jusqu'à la fin du course; quoique à chaque coup de navette il leve une lisse différente, suivant l'armure ordinaire d'une prise & deux laissées.

Cette façon de passer les cordelines renferme deux objets également essentiels pour la perfection de la lisiere. Le premier est que les deux coups de navette se trouvent régulierement de chaque côté entre les trois ou quatre mêmes cordelines autant dessus que dessous, & produisent un effet bien différent que si elles croisoient à chaque coup; parce que pour lors, le satin ne croisant pas comme la lisiere, & la trame y entrant dedans avec plus de facilité, la lisiere avanceroit plus que l'étoffe par rapport à la croisure continuelle; ce qui la rendroit défectueuse, & feroit que l'étoffe étant déroulée, la lisiere feroit ce qu'on appelle en fabrique le *ventre de veau*; tandis que l'étoffe paroîtroit également tendue; ce qui arrive néanmoins très-souvent & fait paroître l'étoffe défectueuse, principalement quand il s'agit de coudre lisiere contre lisiere quand elle est coupée pour en faire des robes ou autres ornemens.

Le second objet, que l'on peut dire hardiment être ignoré de la centieme partie des fabriquans est, que cette façon de passer les cordelines, fait que dans celles qui levent du côté où on passe la navette, celle de la rive, ou la plus éloignée du drap, ne peut manquer de lever, & successivement les autres une prise & une laissée, afin que la trame se trouve retenue par celle qui leve, & que la lisiere soit plate à son extrémité; ce qui s'appelle en terme de fabrique, *faire le ruban*; ce qui n'arriveroit pas si la seconde levoit;

voit; parce que pour lors, le coup de navette précédent faisant que la trame se seroit trouvée dessous la cordeline de la rive qui auroit levé, cette cordeline se trouvant baissée quand il faudroit repasser les deux coups, l'ouvrier en étendant sa trame pour la coucher, les cordelines qui ne levent pas étant très-lâches, attendu que celles qui levent supportent tout le poids destiné à leur extension; il arrive que la trame tire la cordeline qui n'est pas tendue, & la fait ranger sous la seconde qui l'est beaucoup, attendu la levée, & forme une lisiere quarrée au lieu de former le ruban, ou d'être plate comme elle doit être.

Cette précaution quoique très-importante est tellement ignorée des fabriquans de Lyon, que presque toutes les étoffes pêchent par la lisiere, & que ceux qui ne connoissent pas la fabrique, attribuent ce défaut à la qualité de la matiere dont la cordeline est composée, quoiqu'il n'y en ait pas d'autre que celui que l'on vient de citer.

Il est donc d'une nécessité indispensable de passer les cordelines d'une façon, soit aux taffetas ou gros-de-tours, soit aux satins, que celle qui est à la rive de l'étoffe soit toujours disposée à être levée du côté où l'ouvrier lance la navette, parce que pour lors il se trouvera qu'elle aura baissé au coup précédent: cette observation concerne toutes les étoffes de la fabrique en général.

Dans une étoffe telle qu'une lustrine liserée, la façon de passer la cordeline est différente pour qu'elle soit parfaite, parce que pour lors la premiere navette passe régulierement deux fois, quand celle du liseré n'en passe qu'une; ce qui fait qu'au retour de la premiere la cordeline doit croiser pour arrêter la trame, ce qui n'arrive pas dans celle que l'on vient de citer; de façon que dans celle-ci les deux coups de trame & celui du liseré doivent se trouver sous un même pas, pour que la lisiere ne fasse pas le ventre de veau.

Les cordelines dans celle-ci doivent donc être passées, savoir du côté droit la premiere & la plus proche du drap sur la 3, 4, 7 & 8e lisse; la seconde sur la premiere, 2, 5 & 6e, ainsi des autres, soit qu'il y en ait six ou huit; de façon que celle de la rive se trouve toujours passée sur les mêmes lisses de la seconde; par conséquent elle leve du côté où la navette est lancée. Les cordelines du côté gauche doivent être passées en sens contraire, c'est-à-dire, la premiere plus près du drap sur la premiere, 2, 5 & 6e, la seconde sur la 3, 4, 7 & 8e, ce qui fait qu'au moyen de l'armure du satin, celle de la rive, au second coup de navette, se trouve régulierement sur la troisieme lisse, qui est celle qui doit lever à ce même coup, suivant l'armure du métier.

Cordelines pour les damas. Il n'est pas possible de passer la cordeline dans le damas, ni dans tous les satins à cinq lisses; de façon que celle de la rive leve régulierement du côté que la navette est lancée, attendu le nombre impair des lisses, qui fait que quand le course des cinq lisses est fini, la navette se trouve à gauche dans le premier, & à droite dans le second; il y a cependant une façon de les passer, pour que la lisiere soit belle, différente des autres genres d'étoffe: la premiere cordeline du côté du drap doit être passée sur la premiere lisse du côté du corps, la quatrieme & la cinquieme; la seconde doit être passée sur la deuxieme & la troisieme; la troisieme sur la quatrieme & la cinquieme; la quatrieme sur la premiere, la seconde & la troisieme; la cinquieme sur la troisieme, quatrieme & la cinquieme; la sixieme sur la premiere & la seconde, en commençant à la droite. La lisiere du côté gauche doit être passée de même que celle du côté droit. Il y a encore une autre façon de passer la cordeline; savoir, la premiere du côté du drap sur la premiere & la seconde; la seconde sur la quatrieme & la cinquieme; la troisieme sur la seconde & la troisieme; la quatrieme sur la premiere & la cinquieme; la cinquieme sur la troisieme & la quatrieme; la sixieme sur la premiere & la seconde, où il faut observer que la lisse du milieu, ou la troisieme par laquelle finit le second course, ou le dixieme coup, ne doit jamais faire lever les mêmes cordelines qui sont sur la premiere lisse, parce que pour lors le course finissant par celle du milieu, les mêmes cordelines leveroient, & la trame ne seroit point liée.

De la différence des damas de Lyon & de Gènes. La façon dont les Italiens, principalement les Génois, fabriquent le damas, est tellement différente de celle dont on se sert en France, soit par la qualité & qu tité de *soie* dont leurs chaines sont composées, soit la maniere dont ils sont travaillés, qu'il n'est pas soin d'être fabriquant pour convenir que si leurs fes sont préférées aux nôtres, leurs principes aussi plus excellens; c'est ce qu'il est nécessaire pliquer.

On vient de dire que la qualité & quantité de la *soie* dont les chaînes des damas qui se fabriquent chez l'étranger sont composées, different de la quantité & qualité de celle qui est employée dans les damas qui se fabriquent en France, il faut le démontrer.

Le réglement du 1 Octobre 1737, quoique rempli de vetilles sur le fait de la fabrication des étoffes, ne fait aucune mention des damas meubles; il ordonne seulement, *art.* 68. que les damas ne pourront être faits à moins de 90 portées de chaîne. Celui du 19 Juin 1744, ordonne, *titre viij. art.* 4. que les damas réputés pour meubles ne pourront être faits à-moins de 90 portées de chaîne, chaque portée de 80 fils.

Cette fixation qui ne concerne précisément que la quantité de *soie* pour ce genre d'étoffe, démontre assez que les fabricateurs des deux réglemens qu'on vient de citer, n'étoient pas des plus intelligens, puisque d'un côté, la quantité de *soie* qu'ils admettent est insuffisante, & de l'autre, qu'ils ne font aucune mention de la qualité, qui est aussi essentielle que la quantité même.

L'*art.* 1. du réglement du 8 Avril 1724, pour la manufacture de Turin, tirée du réglement de celle de Gènes, veut que les damas soient faits avec une chaîne de 96 portées de 80 fils chacune, & avec un peigne de 24 portées, pour qu'il se trouve 8 fils par chaque dent de ce peigne, & qu'il ne soit employé à l'ourdissage des damas que des organsins du poids de 6 octaves (6 octaves sont 18 deniers poids de marc), chaque raz (*un raz fait demi-aune de France*), au-moins, *étant teints, ce qui vaut autant pour le poids qu'une once & demie chaque aune de la chaîne pour ceux qui s'ourdissent en France.*

Les Piémontois ont eu soin de fixer le nombre des portées par rapport à la quantité de *soie* dans leurs damas, de même que les poids par rapport à la qualité, & n'ont pas oublié de faire ordonner que les peignes pour la fabrication de ce genre d'étoffe fussent composés d'un nombre de portées proportionné à la quantité de la *soie*, & ne continssent que 8 fils chaque dent.

La fixation du poids seroit inutile si le nombre des portées n'étoit pas désigné, parce qu'on pourroit mettre moins de portées & un organsin plus gros, s'il n'étoit question que de la qualité, afin que le même poids se trouvât toujours à la chaîne, en conformité du réglement; ce qui contribueroit à une défectuosité d'autant plus grande, qu'il n'est personne qui ne sache que ce n'est pas le fil le plus gros & le plus pesant qui fait la plus belle toile, mais bien le plus fin & le plus léger, la quantité nécessaire supposée complette.

Les Génois mettent 100 portées aux moindres damas meubles de leurs fabriques, & un peigne de 25 portées pour faire également le nombre complet de 8 fils chaque dent; ce qui doit immanquablement faire une étoffe plus parfaite que si elle ne contenoit que 90 portées, comme il est ordonné par les réglemens de 1737 & 1744, concernant les manufactures de Lyon.

La quantité des portées prescrite pour les damas de Turin & de Gènes, étant supérieure à celle qui est prescrite pour ceux qu'on fait en France, il est évident que leurs étoffes doivent surpasser ces dernieres; ce n'est pas encore assez pour leur perfection, ces étrangers veulent aussi que le poids de leur chaîne soit fixé, crainte qu'un organsin trop fin n'altérât la qualité de l'étoffe ne garnissant pas assez; ce que tous nos fabricateurs de réglemens n'ont pas su imaginer, quoiqu'ils se soient attachés à des minuties infiniment au-dessous de ce que demande le damas pour qu'il soit parfait.

Si un organsin extraordinairement fin peut rendre le damas défectueux, quoique le nombre des portées soit complet, un organsin extraordinairement gros ne le rendra pas parfait; il faut une matiere proportionnée à l'étoffe pour laquelle elle est destinée; de façon que si un organsin trop fin fait paroître l'étoffe affamée ou peu garnie, celui qui est trop gros fera paroître un satin rude & sec, au-lieu d'être doux & velou-

velouté, comme il faut qu'il soit pour que l'étoffe soit en qualité.

Les Génois fabriquent encore des damas pour meubles, qui sont les plus parfaits qu'on puisse faire en ce genre; ils sont composés de 120 portées, & faits avec un peigne de trente portées, pour avoir, à l'ordinaire, 8 fils par dent. Ces damas ne sont distingués des ordinaires de 100 portées que par la lisiere ou cordon qu'ils appellent *cimossa*, laquelle est faite en gros-de-tours, non en taffetas, c'est-à-dire que les deux coups de la navette, dont la trame sert à former l'étoffe, qui sont passés à chaque lac, passent pour le cordon sous un même pas, & forment un parfait gros-de-tours & une belle lisiere; ce qui sert à les distinguer des damas ordinaires.

Cette façon de faire la lisiere ou cordon du damas en gros-de-tours, aussi-bien que la cordeline, est si ingénieuse, qu'on ose soutenir que de cinq ou six mille maîtres fabriquans qui sont à Lyon, il n'en est pas peut-être dix qui sur le champ soient en état de démontrer de quelle façon peut être faite une chose aussi singuliere, pas même encore en leur donnant le tems de l'étudier. Ce sont cependant des paysans très-grossiers qui font de telles étoffes, aussi-bien que les velours.

A l'égard de la façon dont les damas sont travaillés à Gènes, elle est différente de celle de France.

Toutes les chaînes des étoffes façonnées qui se font ou fabriquent à Lyon, ne reçoivent l'extension forte qu'elle doivent avoir pendant le cours de leur fabrication, qu'au moyen d'une grosse corde, laquelle étant arrêtée par un bout au pié du métier, fait ensuite trois ou quatre tours au-tour du rouleau sur lequel la chaîne est pliée, & ayant son autre bout passé dans un valet, ou espece de bascule de la longueur d'un pié & $\frac{1}{2}$ *plus* ou moins, dont une partie taillée en demi-rond enveloppe ce même rouleau sur lequel il est posé horisontalement, on accroche à son extrémité un poids d'une grosseur proportionnée, & selon qu'exige la longueur de la bascule qui tient le rouleau arrêté; de façon que pour tenir la chaîne tendue il faut tourner le rouleau opposé sur lequel l'étoffe se roule à mesure qu'on la travaille, & au moyen d'une roue ou roulette de fer, taillée comme une roue à rocher d'une pendule, dans les dents de laquelle accroche un fer courbé pour entrer dans chacune de la roulette, & la retenir; à mesure qu'on tourne le rouleau de devant, auquel est attaché & placé quarrément la roulette en question, on fait devider le rouleau de derriere, & la chaîne se trouve toujours tendue.

Cette façon de tenir tendue la chaîne des étoffes façonnées est très-commode, principalement pour les riches, qui demandent une extension continuelle de la chaîne, par rapport à cette quantité de petites navettes ou espolins, qui ne pourroient pas se soutenir sur l'étoffe si la piece étoit lâche; mais elle est sujette à un inconvénient auquel on ne sauroit parer, en ce que les grandes secousses que la tire occasionne pendant le travail de l'étoffe, jointes aux coups de battant, & à la liberté que le bascule donne au rouleau de derriere de devider, font toujours lâcher un peu plus, un peu moins la chaîne, laquelle par conséquent perdant une partie de son extension, la fait perdre également à l'étoffe fabriquée. De-là vient le défaut ordinaire des damas de Lyon de paroître froissés dans des certains endroits si-tôt qu'ils sont hors du rouleau, ce qui s'appelle *gripper*, dans le langage de la fabrique de Lyon, défaut qui ne se trouve point dans les damas de Gènes, ou autres d'Italie, parce qu'ils sont travaillés différemment.

Les Génois n'ont ni corde, ni bascule, ni roulette de fer attachée à l'ensuple ou rouleau de devant, pour tenir tendues les chaînes de leurs étoffes; ils se servent seulement de deux chevilles de bois, dont la premiere de deux piés de longueur environ, étant passée dans un trou de deux pouces en quarré, fait au rouleau de devant, qui pour cet effet est percé en croix en deux endroits de part en part, est attachée par le bout à une corde qui tient au pié du métier de devant.

L'ensuple ou rouleau de derriere est percé aussi à un des bouts, comme celui de devant; & lorsqu'il est question de donner l'extension à la chaîne, on passe dans une des quatre entrées que forment les deux trous de part en part, une cheville de bois de la longueur de trois piés & demi au moins, à l'aide de laquelle on donne l'extension nécessaire pour la fabrication, en attachant la cheville par le bout à une corde placée perpendiculairement à l'estaze du métier, au-dessus de l'endroit où ce même bout se trouve.

Cette façon de tenir la chaîne tendue n'est susceptible d'aucun inconvénient; au contraire, par le moyen de la cheville de derriere, on ne lui donne que l'extension qu'elle demande; ce qui n'arrive pas avec la bascule qui, selon l'humide ou le sec, laisse courir le rouleau ou ensuple de derriere plus ou moins, suivant les grandes ou petites secousses que la chaîne reçoit par la tire, toujours pesante dans le damas, & cause l'inégalité qui se trouve dans les étoffes façonnées de cette espece; elle empêche le froissement ou grippure qui se trouve dans les damas de Lyon, parce qu'elle retient toujours la chaîne dans cette même égalité d'extension qui lui est nécessaire pour la perfection de l'étoffe; les secousses qu'elle reçoit ne la faisant ni lâcher, ni tirer plus qu'il ne faut, elle fait même que l'étoffe reçoit une espece d'apprêt pendant la fabrication, qui ne se voit que dans les damas de Gènes, ou autres fabriqués de la même maniere.

Quoiqu'on n'ait pas fait mention de la quantité de brins dont l'organsin, pour faire le damas, est composé, on pense bien que ceux qui sont faits avec un organsin à trois brins, doivent être plus beaux que ceux faits avec un organsin qui n'en contient que deux, par conséquent on ne dira rien de plus sur cet article.

La façon dont on vient de démontrer la différence qui se trouve dans la fabrication des damas d'Italie, & dans celle des damas qui sont fabriqués en France, de même que celle qui se trouve dans la quantité & qualité des *soies* dont les uns & les autres sont composés est si sensible, qu'il n'est personne qui ne convienne que dès que les fabriquans de France voudront se conformer à la maxime des Italiens, ils feront des étoffes aussi parfaites que celles qui sont travaillées par les montagnards de Gènes.

Tout ce que les fabriquans de France pourroient opposer à ce qui vient d'être dit en ce qui concerne le damas, & ce qui a été dit précédemment concernant le velours, est qu'étant obligés de tirer du Piémont les organsins propres à faire les chaînes de semblables étoffes pour qu'elles soient parfaites, les droits de sortie, les frais de transport, les droits d'entrée dans le royaume, la provision des commissionnaires qui vendent pour le compte des négocians piémontois, leur faisant revenir la *soie* infiniment plus chere qu'aux Génois & autres italiens, il s'ensuit que l'étoffe fabriquée leur reviendroit également à un prix qui les mettroit hors d'état d'en faire le commerce.

Observation concernant ce dernier article qui demande un examen très scrupuleux.

Un ballot d'organsin de cent trente-six livres poids de Piémont, qui font cent huit livres poids de Lyon, paye pour la sortie du pays 105 liv. argent de Piémont, qui font cent vingt-six livres argent de France, ci	126 l.
Pour voiturer de Turin à Lyon, . .	10
Pour la douane à l'entrée du royaume, ...	70
Le commissionnaire de Lyon qui vend pour le compte du marchand piémontois, exige ordinairement quatre pour cent de provision pour demeurer du croire, ce qui fait qu'en supposant le prix de la *soie* à vingt-cinq livres la livre, la provision monte à cent livres sur un ballot, ci . .	100 l.

Les ballots d'organsin que l'on tire du Piémont, ne passent point par la condition publique (a) attendu que cette pré-

cau-

(a) La condition publique est une chambre établie à Turin, pour y mettre les *soies* lorsque l'acheteur en convient avec le vendeur. Cette chambre contient quatre cheminées, dans lesquelles on fait un feu modéré pendant toute l'année, excepté dans les mois de Mai, Juin, Juillet & Août. Dans cette chambre, on sépare la *soie* par matteaux, qui contiennent

caution eſt contre l'intérêt du propriétaire, ce qui fait qu'il n'en eſt pas un qui ne faſſe une diminution de 3, 4, 5, 6 livres, même juſqu'à 7; on la réduit ici à trois livres & demie, tant pour les uns que pour les autres, ce qui fait quatre-vingt-ſept livres dix ſols, ci . . . . . 87 l. 10 ſ.

Total, 393 l. 10 ſ.

Le ballot d'organſin teint ne rend au plus que ſoixante-quinze livres, ce qui fait que la *ſoie* teinte revient à 5 liv. 5 ſ. plus chere aux François qu'aux Italiens, attendu qu'ils ſont obligés de payer les droits du quart de la *ſoie*, qui s'en va en fumée dans les opérations de la teinture, & que les droits qui ſe perçoivent en France n'équivalent pas ſur les étoffes étrangeres aux frais que les fabriquans françois ſont obligés de ſupporter, ce qui fait que l'étranger peut donner ſa marchandiſe à meilleur prix que le fabriquant françois.

Si les fabriquans françois achetoient eux-mêmes en Piémont les *ſoies* qu'ils emploient, ils gagneroient & les frais de commiſſion & les diminutions qui ſe trouvent ſur les ballots; en les faiſant conditionner, la loi étant telle que le négociant piémontois ne ſauroit le refuſer; & que dans l'article qui eſt contenu dans cette loi, il eſt préciſément ſtipulé que dans le cas où l'acheteur & le vendeur ſeroient convenus que la *ſoie* ne paſſeroit pas à la condition publique, dans le cas de conteſtation pour l'humidité ou autre défectuoſité, le conſulat de Turin n'en prendroit aucune connoiſſance, ce qui n'eſt pas de même quand la *ſoie* y a paſſé.

Il faudroit des fonds trop conſidérables pour acheter comptant les *ſoies* qu'ils emploient, vendre leurs marchandiſes pour terme, payer les façons, *&c.* les *ſoies* ſe vendant ordinairement à Lyon pour dix-huit mois de terme, d'ailleurs les marchands de *ſoie* de Lyon ſont obligés de faire des groſſes avances à ceux du Piémont dans le tems du tirage des *ſoies*, tant pour l'achat des cocons dans les campagnes qui ne ſe fait que comptant, que pour le payement des femmes qui tirent la *ſoie*, & autres frais. Les Anglois & Hollandois fourniſſent des fonds quelquefois deux années d'avance, parce qu'ils en tirent plus que nous, attendu qu'ils n'en cueillent point.

Des étoffes riches en 800. Les étoffes qui ſe font depuis peu en 800, ſont aſſez ſingulieres pour qu'elles méritent de tenir place dans les mémoires de la fabrique d'étoffes de *ſoie*, or & argent.

Les étoffes en 800 ordinaires n'ont point de répétition, parce que ſi elles en avoient, il faudroit néceſſairement 800 cordes de rame, 800 arcades & 800 cordes de ſemple, ce qui donneroit 1600 mailles. Or comme on a démontré dans tous les mémoires, que la réduction ordinaire de l'étoffe riche eſt de 800 mailles de corps, il s'enſuit que tous les 800 qui ſe ſont faits juſqu'à ce jour, ſont ſans répétition & montés en 800 cordes de rame & autant de ſemple, & une demi-arcade ſeulement, ce qui ſupprime la répétition.

Suivant la nouvelle méthode, on fait une étoffe en 800, c'eſt-à-dire ſans répétition dans la largeur avec 400 cordes ſeulement & 400 arcades. Il paroît ſurprenant qu'avec 400 arcades il n'y ait pas de répétition, attendu qu'il n'eſt pas difficile de faire une étoffe qui dans ſa largeur n'aura point de répétition, en attachant une demi-arcade à chaque corde de rame & ne laiſſant que 400 mailles de corps, mais il paroît impoſſible de la faire avec une arcade entiere qui leve 800 mailles.

Pour faire une étoffe dans ce goût; il faut faire deux deſſeins de même hauteur pour 400 cordes de ſemple, ſoit 8 en 10, ſoit 8 en 11, ſoit 8 en 12, ſuivant que le fabriquant deſire que l'étoffe ſoit réduite, la liſeuſe met les deux deſſeins l'un ſur l'autre; & quand elle a lu un lac ou toutes les couleurs différentes qui ſont ſur la ligne horiſontale du premier deſſein, elle en lit une autre ſur le ſecond, & continue de même juſqu'à la fin des deux deſſeins en entier. Il faut bien faire attention que ſous la dénomination d'un *lac* en fait de liſage de deſſein, on comprend toutes les dorures & *ſoies* qui ſe brochent d'un ou deux coups de navettes aux deux autres, ſuivant la diſpoſition de l'étoffe, mais ordinairement il n'y en a qu'un, attendu que la trame ne doit faire aucune figure dans ce genre d'étoffe, mais ſeulement le corps de cette même étoffe, de façon que quoiqu'il ſe trouve 5, 6, 7, même 8 lacs & plus à brocher dans l'intervalle d'un coup de navette à l'autre, tous ces lacs enſemble néanmoins n'en compoſent qu'un, ſuivant le liſſage. On voit actuellement à Lyon des étoffes qui ont juſqu'à 12, même 13 lacs brochés & un paſſé, ce qui fait 14 lacs; mais elles ſont rares, attendu les frais de main-d'œuvre, & qu'il n'eſt pas poſſible d'en faire plus d'un demi-quart par jour. Tous ces lacs brochés cependant & le lac paſſé n'en compoſent qu'un ſuivant le liſſage.

Le deſſein lu & le métier monté, l'ouvrier fait tirer les premiers lacs qui doivent être brochés, & ne paſſe ou ne broche ſur l'étoffe qu'un côté des lacs qui ont été tirés & qui ſe rapportent au premier deſſein lu; il fait tirer enſuite les lacs du ſecond deſſein, & les broche dans la place qu'il a laiſſé vuide, ou qu'il n'a pas broché dans l'étoffe de façon qu'il ne broche qu'une répétition de chaque deſſein, ſoit à droite, ſoit à gauche; de cette maniere, il ſe trouve qu'encore que le métier ne ſoit monté que de 400 cordes à l'ordinaire, les deux deſſeins lus, comme il a été démontré, contenant 400 cordes chacun, forment un 800 parfait.

Suivant cette façon de travailler, il ſe trouve qu'une étoffe de 6 lacs brochés chaque deſſein en contient 12, ce qui augmente conſidérablement les frais de main-d'œuvre; on a cependant trouvé le moyen de parer à cet inconvénient, mais il n'eſt pas aiſé. Comme il n'y a encore que trois ou quatre métiers dans Lyon montés dans ce genre, il ne s'eſt trouvé qu'une liſeuſe qui ait pu mettre en uſage la méthode qui commence à ſe mettre en pratique pour diminuer la quantité de lacs brochés. Il faut, pour cette opération, que la liſeuſe obſerve le vuide ou le fond qui ſe trouve dans chacun des deux deſſeins, & qu'elle ait ſoin de porter les parties qui ſe trouvent garnies dans le premier deſſein dans le lac de la partie vuide du ſecond, & de même celles qui ſe trouvent garnies dans le ſecond deſſein dans la partie vuide du premier; ce qui fait qu'au-lieu de 12 lacs brochés, il arrive qu'il ne s'en trouve quelquefois que 6, 7 à 8, plus ou moins; il faut en même tems que l'ouvrier ait un grand ſoin de ne pas brocher à droite ce qu'il a broché à gauche ſur le drap ou étoffe, ce qui n'eſt pas aiſé ou facile pour l'ouvrier, & encore plus mal-aiſé pour la liſeuſe, qui eſt obligée de choiſir ſes lacs, pour ainſi dire, des yeux; inſenſiblement les liſeuſes & les ouvriers s'accoutumeront à travailler dans ce goût, parce qu'il n'eſt rien dont les fabriquans ne viennent à bout lorſqu'ils veulent s'appliquer ſérieuſement.

Quoique cette façon de lire le deſſein ſoit détaillée autant qu'elle peut l'être, de même que celle de travailler l'étoffe, elle ne paroît pas aiſée à comprendre, ſi on ne connoît pas à fond, pour ainſi dire, le métier; ainſi l'on pourroit objecter que, ſans ſe donner tant de peine, il ne ſeroit pas difficile de monter un métier & faire une étoffe ſans répétition, en faiſant lire un deſſein de 400 cordes à l'ordinaire, & au-lieu de 800 mailles de corps n'en mettre que 400.

L'on répondra à cette objection qu'il eſt très-aiſé de faire une étoffe ſans répétition ſur un 400 ordinaire; mais on obſervera en même tems que ſi le corps ne contenoit que 400 mailles, la réduction ſeroit ſi groſſiere, qu'au-lieu de 4 à 5 bouts dont un gros-de-tours ou ſatin eſt compoſé pour la trame qui fait le corps de l'étoffe, il en faudroit plus de dix; en voici la raiſon.

Le papier reglé ſur lequel le deſſinateur peint ſon deſſein, porte la largeur juſte de l'étoffe. Ce deſſein étant répété deux fois dans cette même étoffe, doit ſe trouver réduit à la moitié juſte dans la hauteur, comme il eſt forcé de l'être dans la largeur. Pour

par-

nent quatre à cinq écheveaux chacun; on les paſſe dans des ficelles, leſquelles ſont ſuſpendues dans le milieu; & le ballot ayant été peſé avant que d'y être porté, on laiſſe la ſoie vingt-quatre heures; après quoi on la repeſe: ſi le ballot a diminué de deux livres & demie, il eſt reporté une ſeconde

fois, & enfin ſi à la troiſieme la diminution ſe trouve encore de même, pour lors il eſt confiſqué. Comme perſonne n'eſt forcé de porter la ſoie à la condition publique, les propriétaires de celles qui ſont envoyées à Lyon n'ont garde de faire paſſer les leurs par une épreuve de cette ſorte,

parvenir à cette réduction, il faut que la trame qui en fait le corps soit proportionnée pour qu'elle soit parfaite, attendu que si on trame trop gros, les fleurs, feuilles ou fruits qui doivent être ronds, seront larges; de même que si on trame trop fin, les fleurs seront écrasées, & perdront de leur beauté; c'est pour cela qu'un dessein sur un papier de 8 en 10 exige d'être tramé plus gros que celui qui est sur un 8 en 11; de même que celui qui est sur un 8 en 11, doit être également tramé plus gros que celui qui est sur un 8 en 12, attendu que la dixaine étant parfaitement quarrée, plus elle contient de coups dans sa hauteur, plus il faut qu'ils soient fins pour qu'ils puissent y entrer. Ce fait posé pour principe, il s'ensuit que 400 mailles de corps dans la largeur ordinaire, qui ne garniront que par la quantité de 8 mailles chaque dixaine, ne réduiront pas autant que 800 mailles qui en donneront 16, attendu la répetition. Par la même raison, puisque 12 coups doivent former le quarré dans un dessein de 8 en 12 sur 16 mailles, il en faudroit 24 sur 400 mailles dans la largeur; ce qui écraseroit la fleur, laquelle, pour être dans sa rondeur, exigeroit une fois plus de trame chaque coup que l'étoffe ordinaire, à quoi il faut ajouter que la découpure dans le dessein qui ordinairement est de 4 fils doubles, se trouvant pour-lors de 8, ajouteroit une imperfection par sa grossiereté, à laquelle il seroit impossible de parer, puisque dans un satin de 90 portées qui composent 7200 fils, la maille de corps contenant 9 fils, pour lors elle en contiendroit 18. On peut voir dans le *traité des satins réduits* toutes les proportions géométriques qui doivent être observées pour former une réduction juste dans toutes les étoffes, proportionnément à la quantité de mailles de corps contenues dans les largeurs ordinaires, puisque chaque maille doit avoir sa corde. Par exemple.

Un fabriquant de Lyon vient de monter un métier qui commencera à travailler dans la semaine: ce métier contient 3200 mailles de corps sans répétition, conséquemment 3200 cordes de rame, & autant de semple. Comme la largeur de 3200 cordes de semple porteroit huit fois autant de largeur qu'un 400 ordinaire, on a adossé deux cassins de 1600 cordes chacun, lesquelles cordes sont faites d'un fil de lin très-fin, & ne porteront pas plus large qu'un 800 ou un mille à l'ordinaire: ce qui facilitera le travail qu'une trop grande largeur auroit totalement rendu impossible. L'étoffe qui doit être fabriquée, ne sera point à répétition, attendu qu'elle est destinée pour habit d'homme à bordure, qui ne sauroit être répetée, cette bordure n'étant que d'un côté, de même que la patte de la poche & la soupatte qui ne sauroient se trouver dans le milieu de l'étoffe, par conséquent être répétées. Ce métier aura deux corps de 1600 mailles chacun; chaque maille ne devroit avoir qu'un fil double; mais comme le double corps exige deux chaînes ou une chaîne & un poil; chaque maille de corps contiendra deux fils doubles; ce qui fera la réduction tant dans la chaîne que dans le poil.

Suivant cette disposition, une fleur qui dans un 400 ordinaire de huit dixaines de largeur est réduite à 4 dixaines, sera réduite dans celle-ci à deux: ce qui est un objet considérable, puisqu'elle doit être dans sa hauteur d'une pareille réduction; mais pour parer à un inconvénient aussi difficile, on prend un parti convenable, qui est qu'au lieu de peindre le dessein dans sa hauteur sur un papier de 8 en 10, en 11 ou en 12, on tourne le papier de côté, & on peint le dessein sur le papier en hauteur de 10, de 11, de 12 en 8: ce qui fait qu'au lieu de 12 coups de navette que contient la dixaine sur une largeur de 8 cordes, il n'en faut que 8 sur une largeur de 10, 11 ou 12; pour lors on peut donner à la trame un peu plus de grosseur, pour que l'étoffe ait sa qualité: ce qui n'empêche pas que la découpure ne soit exactement fine, dès qu'elle ne contient que deux fils par mailles de corps: & ce qui fait toute la beauté de la réduction.

Pour ne rien laisser à desirer sur les réponses aux objections qui pourroient être faites sur la réduction, on pourroit avancer que dans un 400 qui ne seroit pas répeté, le dessinateur n'auroit qu'à faire les fleurs, feuilles & fruits plus longs en hauteur, & que pour lors l'ouvrier étant obligé de mettre en rondeur tous les sujets dont le dessein seroit composé, il ne seroit pas obligé de tramer avec tant de brins. A quoi on répond 1°. qu'il ne seroit pas possible qu'un dessinateur travaillât régulierement, s'il étoit obligé de désigurer son dessein; 2°. la découpure étant grosse par la maille de corps, lorsqu'elle se trouveroit placée perpendiculairement, seroit beaucoup plus fine, lorsqu'elle le seroit horisontalement, parce qu'elle seroit beaucoup plus serrée par la finesse de la trame 3°. il est d'une nécessité indispensable que le dessein soit peint avec une correction exacte, puisque pour parvenir à ce point, les dessinateurs qui veulent faire du beau, sont obligés de faire des esquisses autant parfaites qu'il leur est possible, sur des papiers qui portent juste la moitié de l'étoffe, pour celles qui sont répetées, de façon que l'esquisse doit être semblable à l'étoffe, tant en hauteur qu'en largeur, & quand elle est faite, on la divise en plusieurs quarrés égaux pour la peindre de même sur le papier réglé; on appelle mettre en carte l'esquisse qui est divisée également en même nombre de quarrés: ce qui fait qu'en supposant l'esquise parfaite, il n'est pas possible que le dessein soit autrement. Par exemple, une esquisse qui représente l'étoffe fabriquée, doit porter juste la moitié de la feuille du papier réglé, puisque la feuille porte juste la largeur de l'étoffe dont le dessein est répeté. La feuille du papier réglé contient 50 dixaines de largeur & 40 de hauteur, on la divise en dix parties pour la largeur de cinq dixaines chacune, & en huit parties pour la hauteur: ce qui fait également cinq dixaines pour la hauteur, conséquemment des quarrés parfaits. On divise l'esquisse de même, après quoi on peint le dessein; & en suivant cette méthode il est physiquement impossible de se tromper.

Modele d'un dessein à répétition. Faites lire le dessein *A A*, en commençant par le même endroit jusqu'en *O O*, la partie ou le côté *A A* étant en-bas; la feuille étant lue, renversez-la, & mettez *A A* en haut; lisez une seconde fois, & commencez de même par *A A*, en montant la feuille à mesure que l'on lira pour finir en *O O*. Cette façon de lire vous donnera l'étoffe, comme si vous aviez lu à l'ordinaire la feuille *B B* à la suite de la feuille *A A*: ce qui fait que la moitié du dessein suffit pour les étoffes à desseins répetés & épargne la moitié du travail au dessinateur.

Avec la machine du sieur Maugis il n'est besoin que de lire une fois la demi-feuille pour semblable opération.

Fonds d'or ou d'argent. Tous les fonds d'or ou d'argent riches, qui se fabriquent aujourd'hui à Lyon, soit pour habits d'hommes, soit pour vestes, se font à double corps, ou à la broche, il n'y a plus que les fonds d'or pour ornement d'églises qui se fassent à l'ordinaire, c'est-à-dire comme ils ont été démontrés précedémment, avec des fonds de couleur: tous les riches en or ont des chaînes, poils, &c. en couleur d'or ou aurore; & ceux en argent, en blanc.

Toutes les chaînes des fonds or contiennent 40 portées doubles, qui composent 3200 fils doubles, & 10 portées de poil, qui font 800 fils doubles ou simples; doubles, si l'organsin est fin; & simple, s'il est gros: on ajoute un second poil de 40 portées simples, lorsque l'on veut une dorure relevée qui imite la broderie. Tous les métiers généralement quelconques, sont montés en gros de tours, c'est-à-dire sur 4 lisses de levée pour la chaîne & le rabat, & autant pour le rabat du poil; & deux seulement pour le lever.

Tous les métiers & doubles corps ont 200 cordes pour la chaîne, & 200 cordes pour le poil; chaque corde, tant de la chaîne que du poil, contient deux arcades pour faire lever les 800 mailles de chaque corps, ce qui fait que les fleurs ou ornemens sont répétés quatre fois dans l'étoffe; on ne sauroit en répéter moins dans les 400 ordinaires.

Comme la lame, soit or ou argent, est ce qu'il y a de plus brillant dans l'étoffe riche, c'est aussi cette partie de dorure qui est semée le plus abondamment dans toutes les étoffes; on la passe presque dans toutes à-travers avec la navette; on la broche dans quelques-unes, mais rarement.

Ce coup de navette en lame doit faire deux figures très-différentes, quoique d'un seul jet; la premiere, un grand brillant où la lame n'est point liée; la seconde, un très-beau fonds moiré, suivant le goût du dessinateur.

Pour l'intelligence de cette opération nous donnerons le nom de *petit corps*, à celui dans lequel les fils de poil sont passés seulement, & le nom de *grand corps* à celui dans lequel la chaîne est passée de même.

Les

Les deſſeins pour ce genre d'étoffe doivent être lus ſur les deux corps, pour le broché ou autre coup de navette s'il s'en trouve, telles que les rebordures, *&c.* à l'exception du lac de la navette de lame, lequel doit être peint en deux couleurs, l'une pour faire la moire, & l'autre pour faire le brillant.

De quelque façon que ſoient peintes les deux couleurs, pour faire avec la navette un fonds moiré & un fonds brillant, néanmoins pour concevoir plus aiſément cette opération, nous ſuppoſerons le tout moiré en marron pour la couleur peinte ſur le deſſein, & le brillant en rouge.

Ces deux couleurs doivent être lues enſemble, & ne contenir qu'un ſeul lac; ſavoir le rouge ſur les deux corps, & le marron ſur le grand corps ſeulement.

Pour travailler l'étoffe on paſſe le coup de fonds en *ſoie* aurore ou blanc, ſuivant les dorures; on broche enſuite les eſpolins, ſoit *ſoie*, ſoit dorure différente de la lame, & au dernier coup la navette de lame, crainte que ſi on la paſſoit au premier coup, après la navette de *ſoie* la lame n'étant point arrêtée, le broché de tous les eſpolins ne la fît écarter ou rompre. Sitôt que la lame eſt paſſée, on fait lever les liſſes du poil ſeulement, ſous le fil deſquelles on paſſe, ſans aucun lac tiré, un coup de navette, auquel on donne le nom de *coup perdu*, & cela pour arrêter le poil qui, ſans ce coup, traîneroit ſous la piece dans les parties moirées.

Il eſt donc aiſé de comprendre que dès que l'on tire le lac de lame, tout ce qui eſt lu ſus les deux corps le tire, à l'exception du marron, qui n'étant lu que ſur le grand corps, la partie qui ne ſe tire pas demeure en fonds, & fait le liage de la moire; cela eſt clair, puiſque c'eſt la partie du poil qui n'eſt lue que ſur un corps.

Les habits pour homme & les veſtes très-riches ne contenant que de très-petites fleurs, il s'en fait à quatre chemins qui font quatre répétitions; il s'en fait enſuite à cinq chemins, à ſix, à ſept & à huit, & point au-deſſus. Mais comme le fabriquant doit chercher la facilité du travail dans ſes opérations, & qu'il faut néceſſairement que les 800 mailles de chaque corps travaillent, un métier à quatre chemins ou répétitions, doit contenir 200 cordes pour chaque corps, ce qui fait deux arcades chaque corde de rame, & 400 cordes à l'ordinaire.

Un métier à cinq répétitions ou chemins, ſe monte avec 160 cordes, qui font 320 pour les deux corps, & deux arcades & demie à chaque corde de rame.

Trois arcades à chaque corde de rame, un métier à ſix chemins, 133 cordes, 266 pour les deux corps.

3 arcades $\frac{1}{2}$ à chaque corde de rame, un métier à 7 chemins, 114 cordes, 228 pour les deux corps.

4 arcades à chaque corde de rame, un métier à 8 chemins, 100 cordes, 200 pour les deux corps.

Le deſſein pour 4 chemins ou répétitions, doit

contenir 25 dixaines, ci		25 dix.
à 5 chem.	20 dix. ci	20 dix.
à 6 chem.	16 dix. 5 cordes, ci	16 dix. 5 cord.
à 7 chem.	14 dix. 2 cordes, ci	14 dix. 5 cord.
à 8 chem.	12 dix. 4 cordes, ci	12 dix. 4 cord.

Comme l'extenſion des chaînes qui ſont néceſſaires pour la fabrication des étoffes riches, fatigue beaucoup plus les cordages que les plombs qui ſont attachés aux mailles du corps. Les fabriquans qui ont un peu d'intelligence, prennent deux cordes pour une lorſqu'ils font lire les deſſeins, dans le nombre de celles qui ſont deſtinées pour le grand corps, dont chaque maillon doit ſoutenir quatre fils doubles de la chaîne, & quatre fils ſimples pour le relévé, ce qui compoſe douze fils bien tendus; & s'il y a huit répétitions, chaque corde doit faire lever 96 fils, ce qui les fatigue beaucoup, tant celles du ſemple que celles du rame: conſéquemment c'eſt une attention qui même n'eſt pas connue de tous nos fabriquans de Lyon dont la plupart ne ſont, pour ainſi dire, que des automates qui ne ſavent travailler que machinalement; au-lieu que dans le petit corps, un métier monté à huit répétitions, ne leve pas plus de huit fils ſimples ou doubles, & encore d'un poil qui n'eſt pas tendu extraordinairement pour que la dorure ou lame liée paroiſſe mieux dans l'étoffe.

On ne croit pas devoir obmettre que tous les gros de tours riches, étant compoſés de 40 portées doubles, qui font 3200 fils, les poils pour lier la dorure de 10 portées qui font 800 fils, il ſe trouve par ce moyen quatre fils doubles, chaque maille de corps & un fil de poil ſimple ou double, conſéquemment quatre fils doubles, à chaque dent de peigne qui contient 800 dents, & un fil de poil; ce qui fait que dans les doubles corps, ce liage ſerré, & les fils ſi près les uns des autres, font la moire en queſtion, le liage du poil dans les autres étoffes brochées n'étant que du quart du poil qui eſt paſſé ſous quatre liſſes de rabat, c'eſt-à-dire toutes les quatre dents du peigne, un fil.

L'on ajoutera encore qu'il faut autant d'arcades au petit corps qu'il en faut au grand, pour que le tout puiſſe ſe faire juſte; & cela à proportion des répétitions.

Le beau relevé ſe fait aujourd'hui avec un deuxieme poil de quarante portées ſimples; ce qui fait quatre fils ſéparés chaque maillon & chaque dent du peigne.

La dorure pour relever eſt ordinairement or ou argent liſſe, broché à deux bouts; il faut que le deſſein & le métier ſoient diſpoſés pour cette opération.

Quant au deſſein, la dorure qui doit être relevée, doit être peinte d'une ſeule couleur, ſelon l'idée du deſſinateur; la partie qui doit être relevée, doit être peinte d'une couleur oppoſée à cette premiere, & par-deſſus; en obſervant que dans toutes les parties qui contiennent les extrémités des ſujets, il y ait au-moins deux côtés au-delà de celles qui doivent être relevées, c'eſt-à-dire que ſi la dorure qui doit être relevée eſt peinte en jaune, la partie qui doit faire le relevé en bleu, peinte ſur la partie jaune, tous les contours, refentes, *&c.* doivent être rebordés de deux cordes de jaune, tant en-dehors qu'en-dedans.

Pour brocher le relevé, on tire le lac peint en blanc, & on fait rabattre tout le poil des 40 portées ſimples, qui ordinairement n'eſt paſſée que dans le corps, & ſous deux ou quatre liſſes de rabat; après quoi on paſſe l'eſpolin qui contient une petite canette de 4 ou 6 gros bouts de *ſoie*, après quoi on laiſſe aller la marche, & on fait tirer un ſecond lac qui eſt le même, à l'exception des deux cordes de plus dans toute ſa circonférence, & on broche l'eſpolin de dorure.

Les deux cordes de plus, peintes dans les circonférences & découpures des fleurs relevées, ſont ſi néceſſaires, que ſi elles manquoient, on ne tireroit que la même partie ſous laquelle auroit paſſé la *ſoie* pour relever; il arriveroit alors que la *ſoie* paſſée étant étendue auſſi-bien que la dorure, reſſerreroient les rives ou extrémités des fleurs de telle façon qu'il ſe feroit des ouvertures dans l'étoffe, qui ſeroient très-défectueuſes, & porteroient coup à la vente; ce qui eſt arrivé dès le commencement que le relevé a été mis en pratique.

Etoffes à la broche. Le fonds d'or ou d'argent à la broche ne different en aucune façon pour l'apparence de ceux qui ſont à double corps, mais la fabrication en eſt très-différente; outre que l'on peut fabriquer un fonds or à la broche, comme une autre étoffe, avec 400 cordes & deux répétitions ſeulement; au-lieu qu'en double corps il faudroit 800 cordes, ſavoir 400 pour le poil & 400 pour la chaîne.

L'invention de la broche, dès le commencement, ne fut miſe en pratique que pour rendre le liage de la corde plus fin, & pour le faire grand ou petit, ſuivant que la beauté de l'étoffe l'exigeoit; pour lors on faiſoit tirer les cordes du liage telles qu'elles étoient peintes par le deſſinateur, & en même tems on faiſoit rabattre avec la marche une liſſe qui faiſoit baiſſer un fil double de chaque maille du corps qui étoit tirée, après quoi on paſſoit la broche; & faiſant tirer enſuite le lac qui devoit être broché, & joignant la broche au peigne, il arrivoit que le lac tiré en levant la broche, enlevoit en même tems les trois quarts de chaque maille de corps qui étoient demeurées deſſus, & ne laiſſoient pour lier que le quatrieme fil que la liſſe de rabat avoit fait trouver ſous la broche lorſqu'on l'avoit paſſée quand le lac avoit été tiré.

La broche fait aujourd'hui le même effet que le double corps; il y a encore cette différence qu'avec la broche on peut faire un fonds moiré avec le quart de la chaîne, en faiſant baiſſer une liſſe du rabat; pour lors il ne faut point de coup perdu, comme au double corps; ou-bien avec le poil en faiſant baiſſer les quatre liſſes de liage; pour lors il faut le

coup

coup perdu comme au double corps; ainsi tout revient au même.

Les métiers pour la broche sont montés à l'ordinaire, comme tous les gros-de-tours en 40 portées doubles de chaîne, & de dix de poil; on les monte aussi en relevé, en ajoutant un second poil de 40 portées simples, comme il a été dit ci-devant. Les parties qui doivent faire fonds moire & fonds brillant par la lame, doivent être peintes sur le dessein, comme celles des doubles corps.

Au lieu d'un seul lac qui suffit pour le double corps, afin de faire le moëre & le brillant, ici il en faut deux. En supposant la partie du brillant sans liage peinte en rouge, & celle de la moire en marron, on tire la partie peinte en rouge, sous laquelle on passe la broche nuement, sans bouger ni faire mouvoir aucune lisse, & lorsque la broche est passée, on prend le second lac peint en marron, que l'on tire avec celui qui est peint en rouge; pour lors faisant baisser tout le poil de dix portées, ou une des quatre lisses qui contient le quart de la chaîne, on passe la navette de lame, ou on broche l'espolin de la même qualité de dorure.

Il est très-aisé de comprendre, que le premier lac tiré se trouvant (ou la *soie* qu'il leve) toute sur la broche, quand le second est tiré ensuite, la broche étant près du peigne, les fils que la lisse de rabat fait baisser étant sur la broche, ne peuvent pas se trouver dessous étant arrêtés par cette même broche, & qu'il n'y a que ceux du second lac, lesquels se trouvant dessous, & n'étant gênés en aucune façon, forment la figure de la moire, en baissant aussi bas que le reste de la chaîne qui ne se tire pas; & le vuide qui se trouve dans la partie où les fils ne peuvent pas baisser, forment le brillant de la lame. Il est vrai que pour cette opération il faut deux tems; savoir, celui de passer la broche, & celui de passer la navette, au lieu qu'au double corps, il n'en faut qu'un, qui est celui de passer la navette seulement. Mais en revanche sur le métier de la broche, on peut, comme on l'a déja dit, faire l'étoffe à l'ordinaire à deux répétitions non-seulement, mais encore toutes sortes de gros-de-tours à la broche ou non, sans rien changer au métier, ce qui ne sauroit se faire avec les doubles corps.

L'on a trouvé depuis peu une invention assez jolie pour faciliter le travail des étoffes à la broche, qui souvent sont difficiles à travailler, lorsque la moire se fait par le moyen du quart de la chaîne, il ne sera pas difficile de le comprendre; par exemple, lorsque l'étoffe a plus de brillant que de moire, & que l'on fait baisser le quart de la chaîne, il arrive que les fils de cette chaîne, qui est extrémement tendue, le deviennent encore davantage, lorsque la partie de *soie* qui doit faire la moëre est levée, le quart de cette même partie étant forcé de baisser, fait une triple extension; savoir, celle de la chaîne ordinaire, celle de la tire, & celle du rabat, lequel pesant sur la broche, la force de baisser, & fait que la navette de lame ne peut se passer que difficilement dans ces momens, qui, suivant les desseins, ne sont pas de durée. Au moyen de cette méchanique, la broche passe derriere le peigne dans quatre lames d'un fer bien poli passé dans la chaîne, comme des mailles de lisses, & lorsqu'on veut passer la navette, on fait lever la petite méchanique, comme une lisse qui soutient la broche, & la navette se passe plus aisément. L'auteur du présent mémoire a donné dans le panneau, comme les autres; il a fait faire la petite méchanique, & s'en est servi pendant quelques jours; tout ce qu'elle a de plus beau est de lancer la broche aussi promptement que la navette, & de la retirer de même quand la lame est passée. Après avoir bien examiné si on ne pourroit pas trouver un moyen plus aisé pour cette opération, il n'a pas pu s'empêcher de rire de sa simplicité, & de celle de tous les fabriquans qui travaillent ces genres d'étoffes; il a raisonné & pensé, que puisque tous les fabriquans en double corps font la moëre avec le poil qui est passé au petit corps, on pouvoit bien la faire de même avec le poil, quoique le métier fût monté autrement; de façon qu'au lieu de faire baisser le quart de la chaîne au coup de lame, il a fait baisser les 4 lisses de poil, ce qui revient au même, puisqu'il se trouve un fil par dent de peigne, quand tout le poil baisse, comme au quart de la chaîne.

On pourroit dire que la quantité de fils de poil qui baissent, étant égale à celle des fils de la chaîne, l'extension des fils de poil doit produire le même effet que celle des fils de la chaîne; à quoi on répondra, que tous les poils en général destinés à lier la dorure dans les étoffes de la fabrique, ne sont point tendus & arrêtés comme les chaînes, attendu qu'ils enterreroient la dorure; d'ailleurs les poids qui les tiennent tendus montent à fur & mesure qu'ils s'emploient (précaution nécessaire pour conserver l'égalité de l'extension), au lieu que les chaînes sont arrêtées avec des valets ou especes de bascules chargés de poids considérables, qui empêchent à l'ensuple de jouer pendant le cours de la fabrication, ce qui n'est pas de même au poil qui monte & descend, c'est-à-dire le poids, tandis que l'on travaille l'étoffe, de façon que l'on voit dérouler le poil, lorsqu'on le fait rabattre pour passer le coup de lame, & ainsi monter le poids & descendre, suivant les efforts de la tire & du rabat, & par ce moyen conserver toujours l'égalité de son extension, ce qui est d'une conséquence infinie pour toutes les étoffes de la fabrique, dans lesquelles les poils sont destinés à former des liages dans la dorure. Au moyen de cette façon de travailler, en faisant baisser le poil au lieu de la chaîne, l'on passe la navette de lame aussi aisément que dans une étoffe unie.

Suite des étoffes à la broche. Il se fabrique à Lyon des étoffes riches, auxquelles les ouvriers ont donné le nom d'étoffes à la broche, qui dans le commerce n'ont d'autres dénomination que celle de fond d'or ou d'argent riches. Voici ce que c'est.

Toutes les étoffes riches de la fabrique, dont la dorure est liée par les *lisses*, soit par un poil, soit par la chaîne, ont un liage suivi qui forme des lignes diagonales, lesquelles partant à droite & à gauche, selon la façon de commencer ou d'armer le liage, en commençant par la premiere du côté du battant, & finissant par la quatrieme du côté des lisses, ou en commençant par cette derniere, & finissant par la premiere du côté du battant. Cette façon d'armer le liage en général, & pourvu que la lisse ne soit pas contrariée, est la même, ou produit le même effet. Outre cette façon de lier la dorure dans les étoffes riches, elles ont encore une dorure plus grosse, qui imite la broderie, appellée vulgairement *dorure sur liage*, parce que pour lors on ne baisse point de lisse pour lier cette dorure, qui n'est arrêtée que par la corde; c'est-à-dire, que dans les parties de dorure qui sont tirées, & qui ont une certaine largeur; le dessinateur a soin de laisser des cordes à son choix, lesquelles n'étant pas tirées, & se trouvant à distance les unes des autres, arrêtent la dorure, & lui donnent plus de relief, parce qu'elles portent plus d'éloignement que le fil ordinaire qui la lie. La distance ordinaire des cordes qui ne sont point tirées, afin d'arrêter la dorure, est de 13 à 14 cordes; au lieu que dans les liages ordinaires, elle ne passe pas pour les plus larges, 5 à 6 cordes. Outre le brillant que le liage par la corde donne à la dorure, le dessinateur qui le marque au dessein, a encore la liberté de distribuer ce liage à son choix, tantôt à droite, tantôt à gauche, dans une partie de dorure en rond, quarrée ou ovale, comme il lui plaît, dans une feuille de dorure, à former les côtés, ce qui ne se peut avec la lisse ordinaire. Cette façon de tirer la dorure étant peinte sur le dessein, il n'y a pas de doute que le dessinateur ne la distribue d'une façon à faire briller davantage l'étoffe, & qu'il ne la représente comme une broderie parfaite.

Malgré la beauté que l'étoffe acquérera par cette façon arbitraire de lier la dorure, il s'y trouveroit un défaut, auquel on a voulu remédier. Trente années ou environ se sont passées, sans qu'on ait pu y parvenir. La corde de la maille qui lioit cette dorure, & qui tenoit ordinairement dans les fonds gros-de-tours, huit fils simples, ou quatre fils doubles, qui composent la dent du peigne, étoit trop grosse, en comparaison des autres liages qui ne sont que d'un fil simple, ou de deux fils dans le taffetas ou gros-de-tours, parce que ce genre d'étoffe est ourdi de même, & qu'il n'est pas possible de séparer le fil qui a été doublé par l'ourdissage. Il falloit donc trouver le moyen de diminuer la grosseur de ce liage, sans déranger néanmoins la variation qui lui est donnée, pour qu'il soit parfait; & voici comment en est venu à bout un des plus habiles fabriquans de Lyon.

On a dit ci-devant, que le dessinateur peignoit son liage par la corde, pour lui donner l'agrément qu'il

qu'il desiroit; la liseuse laissoit en fond cette corde peinte, afin que n'étant pas tirée, elle formât une découpure, qui arrêtoit ou lioit la dorure. On a suivi le même ordre, quant à la façon de peindre le dessein; mais au lieu de laisser en fond la corde destinée à lier la dorure, il a fallu au contraire en faire un lac particulier, & la faire lire comme les autres couleurs.

Lorsqu'il est question de fabriquer l'étoffe, on fait tirer le lac qui contient les différentes cordes destinées à lier la dorure; ce lac étant tiré, l'ouvrier au moyen d'une marche particuliere, posée exprès, fait baisser une des quatre lisses du rabat de la chaîne, laquelle faisant baisser de même un des quatre fils doubles de la maille, il passe une petite baguette de fer ronde & bien polie dans la séparation des fils, que chaque maille tirée a fait lever, de façon qu'il se trouve un fil double de chaque maille dessous la baguette de fer. Cette opération faite, il pousse la baguette de fer du côté du peigne, & immédiatement après, il fait tirer le lac de la dorure qui doit être liée par la corde, en laissant aller le lac des cordes même, sous lesquelles la baguette a été passée. Ce lac étant tiré, les cordes qui doivent lier restent en fond comme à l'ordinaire; mais la baguette qui est couverte des trois quarts des fils de chaque maille, étant levée par les autres parties de *soie*, sous lesquelles la dorure doit être passée; elle leve par conséquent les trois quarts des fils de chaque maille dont elle est couverte, & ne laisse dans le fond que le seul fil double qui a été baissé, lorsqu'on a tiré le lac du liage qui sert seul à lier la dorure, au lieu des quatre qui la lioient précedemment, après quoi l'ouvrier la tire pour passer les autres dorures & les couleurs dont l'étoffe est composée.

Cette baguette est un peu plus grosse que celle qui forme dans le velours cizelé, celui qui n'est pas coupé, & qui vulgairement est nommé *velours frisé*; elle a la même longueur & passe transversalement sur l'étoffe.

Cette façon de lier la dorure, est sans contredit une des plus belles inventions qui ait été trouvée dans la fabrique, eu égard à l'état actuel où elle se trouve.

Quelques fabriquans pour se distinguer ont voulu faire des étoffes liées de même, sans se servir de la baguette de fer, qui a fait donner à l'étoffe le nom d'étoffe à la broche, parce que dans le patois de Lyon, on appelle ordinairement *broche*, une petite baguette de bois, de fer ou de laiton; ils y ont réussi, en faisant ourdir un poil de 10 portées, composant 800 fils; mais pour faire cette opération, il falloit 800 mailles de plus, pour contenir les 800 fils de poil, conséquemment 400 cordes de rame, & 400 à chaque semple de plus, ce qui, avec le fil de lac d'augmentation, faisoit un objet de trois à quatre cens livres de dépense pour l'ouvrier, indépendamment de l'embarras de cette quantité de cordages, qui retarde toujours la fabrication: au lieu que dans l'étoffe à la broche, il n'y a rien à changer au métier, ni au travail, si ce n'est le tems de la passer, qui n'est rien pour ainsi dire, ce qui a fait donner la préférence à la premiere invention.

Etoffes riches qui ne peuvent se faire que l'endroit dessus. La Russie & quelques provinces du Nord, tirent de la fabrique de Lyon, des gros-de-tours sans nuances, qui sont très-riches.

Les étrangers veulent des étoffes pour l'hiver, qui aient beaucoup d'apparence, & qui ne soient pas cheres, de façon qu'elles ne sont brochées qu'avec de la lame d'or ou d'argent, qui est l'espece de dorure qui a le plus de brillant, ce qui convient parfaitement à l'un & à l'autre sexe qui ne s'habille, pour ainsi dire, que la nuit, les jours y étant trop courts en hiver; il est vrai qu'on y envoye aussi des marchandises très-riches, dans le goût ordinaire; mais comme la lumiere favorise plus que les autres celles qui sont faites seulement avec de la lame, celles-ci ont la préférence.

La raison qui fait que les étoffes fabriquées avec de la lame seulement, exigent que l'endroit soit dessus, ne pouvant être faites aussi belles & aussi bon prix, suivant la méthode ordinaire, demandent une explication détaillée; il faut la donner.

Les découpures qui sont nécessaires pour donner aux fleurs, feuilles & tiges, l'agrément qui leur convient, pour qu'elles soient parfaites, resteroient en fond de la couleur de la chaîne, dès qu'il n'y auroit qu'un lac broché & appauvriroient l'étoffe ce qui est le langage ordinaire, parce que les découpures étant ou plus grandes ou plus petites, suivant que les feuilles ou les fleurs l'exigent pour leur perfection, diminueroient leur brillant, attendu l'opposition qui se trouveroit entre la *soie* qui paroîtroit terne, en comparaison de la lame, & cette même lame dont l'éclat seroit diminué; il est vrai que l'on pourroit faire lire un second lac qui ne contiendroit que ces découpures, & le brocher en frisé de la même dorure de la lame, c'est-à-dire or, si la lame étoit or, & argent, si la lame étoit de même; pour lors la découpure étant brochée & couverte par un frisé, la fleur, la feuille ou la tige seroient également riches, & l'étoffe ne seroit point appauvrie. Il n'est pas possible de trouver une autre méthode pour une étoffe, dont l'endroit est dessous. Dans ce cas, un lac de plus augmenteroit la façon de l'ouvrage, & le frisé la matiere, par conséquent le prix de l'étoffe.

Les fabriquans de la ville de Lyon, ingénieux à faire des étoffes, dont le bon marché leur procure la préférence, & satisfassent les personnes qui veulent briller à peu de frais, ont trouvé le moyen de faire l'étoffe aussi belle, avec un lac seul, & sans y ajouter de frisé, en baissant l'endroit dessus.

Ils font pour cet effet dessiner le dessein à l'ordinaire, & ne font peindre que la corde qui fait le contour des fleurs, feuilles, fruits & tiges, de même que les découpures grandes & petites, qui se trouvent dans tous ces sujets, c'est le terme; ils font lire les parties peintes qui sont d'une seul couleur, le vuide qui se trouve entre ces parties peintes, forme le dessein, pour lors la brodure des fleurs, feuilles, fruits & tiges, de même que les découpures étant tirées pour brocher la lame, l'ouvrier fait baisser trois lisses du rabat du gros-de-tours, au moyen d'une marche posée exprès pour cette opération, les trois lisses rabattant les trois quarts de la chaîne; le quart qui demeure levé, ayant du vuide par la séparation des trois quarts qui baissent, forme un liage serré, sous lequel la lame étant passée, elle fait un espece de frisé, qui paroît si peu différent de la lame ordinaire, qu'il n'est personne qui ne s'y méprenne; & comme la lame n'est liée que par la corde, le liage ne se trouvant que d'un seul fil, au lieu de quatre, il produit le même effet que dans les étoffes à la broche. Observez que le liage est absolument peint & lié avec les découpures & les cordes qui forment le contour des fleurs, feuilles, fruits & tiges, dont le dessein est composé.

Cette invention, à la broche près, n'est pas une des moindres de la fabrique, on peut dire même qu'elle a eu des admirateurs.

Il se fabrique des étoffes, auxquelles on a donné le nom de *péruviennes*, qui sont faites au bouton, qui sont légeres, jolies & à bon marché.

Elles sont composées d'une chaîne de 50 à 60 portées, ourdie en deux couleurs différentes; chaque couleur de la chaîne a un corps particulier; les deux corps donnent lieu à deux lacs différens, lesquels se tirent successivement l'un après l'autre; on passe un coup de la même navette sous chacun des deux lacs tirés, la couleur de la trame qui est dans la navette est différente de celle des deux chaînes, de façon que l'étoffe montre trois couleurs différentes, ce qui compose une étoffe aussi belle que le dessein peut y contribuer, & qui ne revient pas chere.

Cette étoffe n'a point de lisses pour le coup de fonds, les fils qui le forment sont passés dans les mailles; on a soin de faire lire le fonds avec la figure, de façon qu'au moyen de la tire, l'un & l'autre se fait ensemble.

En supposant la chaîne d'une étoffe semblable de 60 portées, elle contient 4800 fils. Chaque fil doit avoir sa maille de corps afin que le fonds puisse se faire tel qu'il est dans un taffetas; savoir un pris & un laissé: il faudroit donc par conséquent 4800 mailles de corps & autant d'aiguilles de plomb pour faire baisser la maille quand on laisse aller le lac tiré: or dans cette étoffe 120 ou 160 aiguilles suffisent pour cette opération, & voici de quelle façon on s'y prend.

Comme les desseins de la péruvienne sont *petits*, ceux qui portent 30 lacs d'hauteur ont 60 lisses, savoir 30 pour chaque couleur de la chaîne, plus ou moins à proportion de la hauteur du dessein; les lisses sont faites de façon qu'il s'en trouve toujours une plus haute que basse de deux pouces au moins quoique les mailles soient de hauteur égale. Cette précaution est nécessaire, afin que 60 ou 80 lisses ne por-

portent que la moitié de la distance que les lisses ont ordinairement entr'elles; chaque lisse ne porte que deux aiguilles, de façon qu'au moyen de cette façon de monter ce métier, au lieu de 4800 aiguilles, 120 ou 160 suffisent pour faire l'étoffe. Il faut observer encore que ces lisses sont faites de façon qu'il y a une distance de trente mailles chaque lisse de l'une à l'autre si le métier est de 60, & de 40 s'il est de 80, afin que chaque maille puisse se trouver régulierement à la place du fil dans laquelle il doit être placé pour qu'il ne soit point contrarié; ces sortes de lisses sont appellées *lisses à jour*, par rapport à l'éloignement des mailles. Les lisserons sur lesquels sont montées les lisses de cette façon, n'ont pas plus d'une ligne d'épaisseur, ce qui fait que 60 lisses ne portent guere plus de trente lignes ou trois pouces, par la façon dont on vient de démontrer que les lisses étoient faites & attachées lorsqu'elles sont serrées; mais comme dans le travail elles ont besoin d'une certaine distance pour qu'elles puissent avoir du jeu, la distance ordinaire est toujours de six pouces environ. On évite par cette façon de monter le métier, l'embarras de deux corps, sans lesquels on ne sauroit faire une étoffe, quand elle est façonnée, outre les quatre premieres lisses qu'on ne sauroit s'épargner pour en faire le fonds.

Pour que le dessein paroisse plus long, ou ait plus de hauteur dans une étoffe de cette espece, le dessinateur a soin de le composer de maniere qu'il soit répété, c'est-à-dire, qu'on puisse revenir sur ses pas en tirant le bouton, ce qui s'appelle *dessiner à retour*. En conséquence au lieu de paroître de 30 coups de hauteur dans l'étoffe de 60 lisses, il paroit en avoir 60, & à proportion dans les autres.

Des fonds or guillochés. Pour l'intelligence de cette façon de faire des fonds or dont la dorure pût par le liage former une espece de guilloché, il faut examiner ce qui a été écrit sur les étoffes riches à la broche. *Voyez ce qui précede*. La façon de travailler les étoffes en se servant de la broche, alongeoit un peu le travail, il étoit nécessaire de trouver un moyen qui parât à cet inconvénient & qui produisît le même effet; pour y parvenir, on ajouta plusieurs lisses de liage & une quantité de marches équivalente à ces lisses, dont chacune doit avoir sa marche; dans cette quantité de marches, on en choisissoit deux pour former un liage droit sur la lame brochée, les autres lisses étoient disposées de façon qu'elles faisoient une certaine figure dans les dorures qu'elles lioient, néanmoins cette figure étoit toujours la même dans le cours du dessein, il étoit donc nécessaire de trouver un moyen de distribuer une façon de lier la dorure, qui fût différente dans toutes les parties que l'on vouloit qui fussent liées différemment, ce qui n'auroit pas pu se faire qu'en mettant autant de lisses, & conséquemment autant de marches que les différences du guilloché en auroient exigé, ce qui, sur un dessein de dix dixaines, huit en douze, auroit exigé cent vingt lisses & autant de marches de liage.

La méthode qui a été mise en usage pour parvenir à faire des fonds or ou autres étoffes riches, dont le liage formât des guillochés différens dans les étoffes, a été celle de monter des métiers à deux corps; savoir, un corps pour le poil, & un pour la figure: les premiers métiers ont été montés, savoir, 200 cordes pour la figure, & 200 pour le poil, afin de ne point déranger l'ordre des 400 cordes, nombre ordinaire de la plus grande quantité des métiers. Chaque corde de rame étoit attachée à deux arcades, ou deux arcades étoient attachées à chaque corde de rame, pour faire tirer quatre mailles de corps, ce qui fait 800 mailles à l'ordinaire pour former la réduction qui est en usage dans la fabrique; le second corps étoit attaché de même à 400 arcades, dont deux étoient attachées à chacune des 200 autres cordes de rame, ce qui faisoit encore 800 mailles dans lesquelles étoient passés 800 fils de poil pour lier la dorure de façon que l'ourdissage du poil étant de 10 portées à 80 fils chacune, le nombre de 800 fils se trouvoit complet & égal à celui de la chaîne quant aux mailles de corps, le nombre des fils de la chaîne étant pour ces genres d'étoffes de 40 portées doubles qui composent 3200 fils doubles qui valent autant que 6400 simples, & par conséquent 4 fils doubles chaque maille de corps, ce qui fait tous les 4 fils doubles un fils de liage, l'usage étant de passer le liage de façon, que dans toutes les étoffes façonnées, il se rencontre tous les 6, 8, 10 & 12 fils un de liage, pour que la dorure ne soit pas trop couverte. Si le liage étoit plus serré ou que le nombre de fils fût plus grand, attendu que la largeur de l'étoffe est la même, ils se raprocheroient davantage.

L'ouvrier en passant les fils de poil & ceux de la chaîne dans les lisses après les avoir passé dans chaque corps séparément, doit avoir un grand soin de passer les fils de poil dans les lisses, de façon que la premiere maille ou boucle de la lisse réponde parfaitement à la premiere maille du corps, la seconde à la seconde, la troisieme à la troisieme, la quatrieme à la quatrieme, pour les 4 lisses dans lesquelles on le passe ordinairement. Cette précaution est d'une nécessité indispensable, attendu que si elle n'étoit pas d'accord, les lisses disposées pour lever à chaque coup de navette qui fait le corps de l'étoffe, une partie du poil; si ce poil n'étoit pas d'accord avec les lisses, il feroit lever quelques-uns des fils qui doivent lier la dorure, ce qui formeroit une contrariété qui rendroit l'étoffe défectueuse, ainsi qu'il a été dit plusieurs fois dans les *articles* où il a été question du liage de toutes les dorures en général, la maxime étant que le fil qui doit lier la dorure ou la *soie* ne doit point lever dans les coups de navettes qui précedent les lacs que l'on doit brocher, attendu que les lacs brochés & les coups de navettes ne forment qu'un même coup dans le travail de l'étoffe ou une même ligne horisontale sur le dessein.

On pourroit objecter que le poil pour lier étant passé dans un corps particulier, le travail de l'étoffe le faisant lever & baisser, les lisses destinées à lui donner ce mouvement devroient être inutiles. A quoi on répond, que si un poil de fil se trouvoit, suivant la figure que le dessinateur donneroit à son ouvrage, 2, 3, 4, 5 dixaines & plus sans travailler, ce fil de poil paroitroit à l'envers de l'étoffe dans une pareille étendue, ce qui feroit qu'outre qu'il lâcheroit plus que ceux qui travailleroient, cet envers seroit ridicule & rendroit l'endroit de l'étoffe dans lequel il seroit employé très-défectueux, attendu qu'il ne lieroit pas comme celui qui tireroit davantage; c'est précisément pour parer à cet inconvénient, que l'ouvrier, outre que ce poil est passé dans le corps, est encore obligé de le passer dans deux ou quatre lisses, n'importe qu'une lisse, s'il n'est passé que sur deux, ou que deux, s'il est passé sur quatre, puissent lever en croisant, & draper avec la chaîne, la lisse ou les deux levant alternativement aux coups de *navette* qui sont passés pour faire le corps de l'étoffe, en observant toujours, comme il a été dit, de ne pas faire lever celui qui doit lier, ce qu'il est aisé de prévoir en accordant l'armure avec la façon dont le poil est passé dans le corps.

Toutes ces étoffes riches sont montées ordinairement en gros-de-tours, attendu qu'il ne paroit point de fond, ce qui fait que la chaîne pour les or est toujours de couleur aurore, & blanche pour les fonds argent, ce qui a donné lieu de parler de 40 portées doubles pour l'ourdissage, qui valent & composent 80 portées à fils simples, sur quoi il faut observer, que si on ourdissoit 80 portées à fils simples, la quantité de croisés que les fils donneroient, empêcheroient à l'étoffe de se serrer, puisque dans 80 portées simples qui composent 6400, il se trouveroit 3200 croisures, au lieu que dans 3200 fils doubles, il ne s'en trouve que 1600. On fait à Lyon des gros-de-tours ourdis à 60 portées simples; mais comme dans ce nombre de 60 portées, qui composent 4800 fils séparés, il se trouve 2400 croisures, ces étoffes ne peuvent recevoir qu'une trame très-fine par rapport à ces mêmes croisures, elles ne forment qu'un simple taffetas très-mince; cette observation est de conséquence.

Plusieurs fabriquans font aujourd'hui teindre leurs chaînes & leurs poils en blanc pour les étoffes riches, dont les plus grands sujets (terme de fabrique) ou les principales parties sont en argent; & lorsqu'ils veulent sur la même chaîne faire des or, ils la jaunissent avec du rocou, ce qui vaut à-peu-près autant que si elle étoit teinte en aurore, puisque le fond de l'étoffe quant à la chaîne, ne paroit pas.

Les premieres étoffes qui ont été faites dans ce goût étant montées, comme il a été dit, sur 200 cordes, le dessein ne pouvoit être que très-petit, attendu que le dessinateur dans la hauteur du dessein étoit obligé de se conformer à la largeur; aujourd'hui on les monte sur des 400, ce qui fait qu'il faut des cassins de

en 800, & les ſemples de même, ce qui néanmoins ne fait que 800 mailles de corps pour la chaîne, & pareille quantité pour le poil, chaque corde de rame n'ayant qu'une arcade au lieu de deux, tant pour la chaîne, que pour le poil; de façon que le deſſinateur peut s'étendre autant qu'il le juge à-propos.

Le métier diſpoſé de la maniere qu'on vient de le décrire, le deſſinateur peint le liage de la façon qu'il deſire qu'il ſoit fait, en donnant à chaque partie de dorure le guillochage qui lui convient, ce qui ne pourroit pas ſe faire avec la broche, parce qu'à chaque partie de dorure, il faudroit la paſſer; ce qui, dans une étoffe de quatre lacs de dorure donneroit quatre paſſages de broche, qui vaudroient autant que quatre lacs de plus, & avec les lacs de nuance augmenteroit conſidérablement la main-d'œuvre.

Pour lire les deſſeins diſpoſés pour ce genre d'étoffe, on commence ordinairement par les 200 ou 400 cordes du poil, la liſeuſe prenant toutes celles qui ne ſont pas marquées ſur le deſſein, & laiſſant celles qui le ſont à chaque lac qu'elle prend avec ſon embarbe; lorſque la liſeuſe a lû la partie du poil, elle fait couler ſon deſſein ſur l'eſcalette de 50 dixaines pour les 400, & de 25 pour les 200; après quoi elle lit une ſeconde fois les mêmes lacs en prenant les cordes qui doivent lier la dorure, ou celles qu'elle a laiſſé comme les autres, de façon que le même lac lié deux fois n'en forme cependant qu'un, & lorſqu'on le tire pour travailler l'étoffe, la corde que la liſeuſe a laiſſée en liſant la partie du poil demeure en bas & forme le liage, tel qu'il a été peint par le deſſinateur.

Si l'invention des étoffes à la broche a paru belle, celle-ci ne l'eſt pas moins: avec la broche, on pourroit la paſſer une ou deux fois; mais quand il faut la paſſer ſouvent dans un lac, le travail eſt trop alongé, au lieu que dans celle-ci le travail ſe fait à l'ordinaire, & l'on n'a pas beſoin de marches de liage; il eſt vrai que la dépenſe du métier eſt plus conſidérable, mais une fois faite il y en a pour long-tems.

Les fonds or les plus riches ont été faits dans tous les tems ſur des métiers montés en 600 cordes conſéquemment 600 arcades & 1200 mailles de corps, ce qui faiſoit une grande réduction, quoique le papier ne fût que de 10 en 10. Depuis les inventions du guillochage, on a monté des 600 à 600 mailles, ce qui ſemble diminuer la réduction; mais en revanche, on fait le deſſein de 8 en 14, ce qui faiſant dans la hauteur quatre coups de plus chaque dixaine, forme une réduction équivalente; la découpure eſt plus large qu'aux 400 ordinaires; le guillochage de ces étoffes ſe fait par un plus grand nombre de liſſes de poil, attendu que ſi on vouloit le faire avec un double corps, il faudroit des rames & des ſemples de 1200 cordes de largeur; l'on ne déſeſpere pas cependant que dans la ſuite l'on n'en vienne à-bout.

Il ſe monte actuellement à Lyon un métier qui contiendra 1600 cordes de rame, & par conſéquent autant à chaque ſemple, il contiendra 3200 mailles de corps; on ne donnera la deſcription quand il ſera achevé. Il faut obſerver que l'étoffe n'aura que la largeur ordinaire, on doit penſer quelle ſera la réduction; on craint qu'elle ne ſoit trop forte pour la dorure qui ne pourra pas ſe ſerrer, excepté qu'on ne trame extraordinairement fin, ce qui pourroit occaſionner une qualité trop mince dans l'étoffe.

Pour l'intelligence de l'armure du poil des étoffes à double corps, l'on obſervera que dans toutes les étoffes montées ſur des métiers à 400 cordes; le caſſin eſt compoſé de 8 rangs de 50 poulies chacun, pour contenir un pareil nombre de cordes; on commence à paſſer les cordes de bas en haut, ou de haut en bas, n'importe, dans une poulie de chacun des 8 rangs, ſavoir, une corde chaque poulie; & on continue de ſuite, en reprenant toujours par le même rang où l'on a commencé, juſqu'à la fin. Les planches dans leſquelles ſont paſſées les arcades, ont également 8 trous chaque rang, pour qu'elles puiſſent ſe rapporter à ceux du caſſin. Le poil, qui le plus ordinairement eſt paſſé ſur quatre liſſes, doit ſe rapporter de même aux huit mailles de corps attachées aux huits arcades, qui paſſent dans les huit trous de la planche, de façon que les huit premieres mailles ou boucles des quatre liſſes doivent faire le rang complet des huit mailles de corps, ce qui fait deux mailles ou boucles ſur chacune des quatre liſſes. Le fil du ſecond rang des mailles du corps doit également correſpondre à la boucle de la premiere liſſe, & continuer de même tous les fils de poil juſqu'à la fin, de ſorte que le dernier fil de poil ſe puiſſe trouver ſur la derniere des quatre liſſes, & le premier ſur la premiere. Cette préciſion eſt tellement néceſſaire, que ſi par hazard on ſe trompoit d'un fil, il faudroit dépaſſer le tout, attendu la contrariété qui ſe trouveroit dans le fil du liage qui leveroit au coup de navette, dans le tems où il faudroit que la liſſe le fît baiſſer; par la même raiſon le deſſinateur doit avoir un grand ſoin que le point que forme ſon liage, ſoit placé de façon qu'il puiſſe correſpondre & à l'armure du métier, & à celle du remettage, ou paſſage du fil dans les liſſes, ce qui n'eſt pas difficile, lorſque le deſſinateur entend un peu la fabrique; d'ailleurs, la ligne du deſſein, c'eſt-à-dire, celle qui eſt tirée horiſontalement, doit ſe conduire pour cette opération qui eſt immanquable, & qui ne le géne point quant au goût qu'il veut donner à ſon liage guilloché.

L'ouvrier de ſon côté doit avoir une grande attention, quand il arme ſon métier, de ne faire lever que la ſeconde & la quatrieme liſſe pour paſſer ſon coup de navette, ſi le point du liage ſe trouve placé ſur la premiere ligne du deſſein, lequel point doit correſpondre à la premiere maille du corps, conſéquemment à la premiere boucle de la liſſe; de ſorte que tous ces fils étant deſtinés pour le liage, ne doivent point lever au coup de navette qui ſert à former le corps de l'étoffe, & à draper le poil, ainſi des autres.

Enfin le liage à double corps eſt ſi joli, que dans un même lac broché, toute la dorure, ſoit or liſſe, ſoit or friſé, ſoit la lame or, peut être broché ou paſſé ſans que le même liage ſoit égal ſur aucune des parties, dont le lac eſt compoſé, il en eſt de même de l'argent, ce qui produit une variété ſi ſurprenante, que l'étoffe paroît être compoſée d'autant de dorures différentes, qu'il ſe trouve de différens liages, ce qui produit des effets ſi difficiles à connoître, qu'il n'eſt pas poſſible que les fabriques étrangeres puiſſent pénétrer la cauſe de ces mêmes variétés qui ſe trouvent dans les étoffes riches des fabriques de Lyon.

Suite des étoffes dont la dorure eſt guillochée. Il vient de paroître des étoffes dont la dorure eſt guillochée, ſans qu'elle ſoit travaillée à la broche, ou que le métier ſoit monté avec un double corps, c'eſt-à-dire, ſeulement un échantillon, dont l'auteur du mémoire a conduit le deſſein & le montage du métier, qui eſt un gros-de-tour de 40 portées à fil double & de quatre fils doubles chaque maille de corps, ſur un de 400 cordes à l'ordinaire; il eſt vrai qu'il n'y a qu'une dorure qui puiſſe être guillochée; mais auſſi cette diſpoſition de métier eſt excellente pour tous les fonds or, dont une navette de lame eſt paſſée à-travers, & dans leſquels les autres dorures qui ſont brochées ne ſont pas d'une grande conſidération pour que le fabriquant les aſſujettiſſe au guillochage.

Pour fabriquer une étoffe dans ce genre, le deſſinateur fait ſon deſſein, & peint ſon liage d'une corde, comme il ſe pratique, en lui donnant la forme du guilloché qu'il lui plaît, laquelle eſt ordinairement ſur la partie principale de la dorure. Le métier étant monté, on paſſe le coup de fond avec la navette de *ſoie*, ſoit qu'elle faſſe liſeré ou non. Elle fait liſeré ſi le deſſinateur a peint un lac particulier en petites découpures pour figurer dans le fond, ce liſeré doit être toujours de la même couleur de la chaîne; ou ſi elle eſt différente, il ne faut pas qu'elle la coupe trop.

L'on penſe bien qu'au coup de fond ſi c'eſt un liſeré, on ne fait point baiſſer de liſſe de rabat, parce que pour lors, le rabat faiſant baiſſer la moitié de la tire, ou du lac tiré, ce lac ne formeroit qu'un gros-de-tours ordinaire.

Le ſecond coup de navette que l'ouvrier paſſe eſt celui de la lame; pour lors on tire le lac qui doit faire le guilloché, qui eſt formé par les cordes que le deſſinateur a peintes dans les grands ou petits ſujets qui compoſent ce lac. Ces cordes reſtent en bas lorſque le lac eſt tiré; & ſuivant l'ancienne méthode, elles formeroient un liage de 4 fils doubles, dont chaque maille de corps eſt remplie, ce qui mangeroit ou cacheroit une partie de la dorure. Pour parer à cet inconvénient, l'ouvrier fait lever trois liſſes du gros-de-tours, qui par ce moyen, levant trois fils doubles de chaque maille de corps qui doit lier la dorure, ne laiſſent qu'un fil double ſeulement pour la lier; ce qui lui donne tout l'éclat dont elle eſt ſuſceptible de l'invention.

Comme les parties qui ne sont pas tirées ne contiennent que le quart de la chaine, qui n'est pas suffisant pour cacher ou enterrer totalement la lame, ces parties forment une espece de gaze en dorure de la même lame; mais on peut y semer quelques petites fleurs liées par la corde même de la dorure, un peu plus grosse qu'à l'ordinaire, si on broche de l'argent sur un fond lamé or, ou or sur un lamé argent, afin que la dorure qui forme la gaze dans le fond, ne transpire pas au-travers de celle qui est brochée, mais pour lors la dorure brochée ne sauroit être liée par un liage guilloché.

Mais, dira-t-on, ne pourroit-on pas faire sur une dorure différente brochée, la même opération, qui se fait sur le lac sous lequel la lame est passée? La chose n'est pas possible, en voici la raison. Les trois lisses qui levent pour ne laisser qu'un fil des quatre contenus dans la maille du corps, élevent la *soie* qu'elles contiennent aussi haut que le lac tiré, conséquemment elles empêchent de choisir la partie de dorure différente sous laquelle doit passer l'espolin qui contient cette même dorure, on ne pense pas même qu'il soit jamais possible de surmonter cet obstacle, ce qui seroit cependant d'une grande conséquence, si on pouvoit le vaincre, mais jusqu'à présent, il n'y a que la broche ou les doubles corps qui puissent produire cette perfection.

Il ne s'est fabriqué à Lyon qu'environ 12 aunes jusqu'à ce jour, de l'étoffe faite dans ce genre; on pense bien que dès que cette invention sera connue, il s'en fera d'autres; mais il n'y en a encore qu'un métier de monté; cette façon de guillocher la dorure a été suivie bien-tôt d'une autre, qui n'est pas moins belle. On a dit que les parties qui n'étoient pas tirées au coup de lame, ne contenoient que le quart de la chaîne, attendu que les trois lisses de fond que l'ouvrier faisoit lever, levoient également les trois autres quarts de cette même chaîne, ce qui faisoit que le fond formoit par ce même quart restant une espece de gaze. Or, comme cette figure de gaze a déja été connue dans les tissus en lame qui se sont faits l'endroit dessus, pour la fabrication desquels on ne fait que lire le fond, & que quand il est tiré on fait baisser trois lisses du rabat, les parties qui ne sont pas tirées faisant la figure, la partie tirée ne contenant que le quart de la chaine, la dorure qui se trouvoit dessous faisant, par la dorure qu'elle contenoit, une espece de gaze, la partie qui n'étoit pas tirée, & qui faisoit la figure, lioit la dorure avec les quatre lisses de poil, ainsi qu'il se pratique, c'est-à-dire, que cette dorure qui n'auroit pas pû être liée, s'il n'y avoit pas eu un poil, l'étoit au moyen d'une des quatre lisses de liage que l'ouvrier faisoit lever successivement à chaque coup de lame qu'il passoit. On a donc voulu que ce coup dont la partie forme la gaze fît une figure différente, & voici ce qui a été imaginé pour faire que cette gaze imitât parfaitement le toilé, qui ordinairement dans toutes les étoffes doit environner la figure de la lame, puisqu'il fait le fond de l'étoffe.

On monte le métier à l'ordinaire en gros-de-tours, & on y ajoute un poil de 20 portées, ce qui fait deux fils chaque maille de corps indépendamment des 4 fils doubles de la chaîne. On fait lever la moitié du poil au coup de fond; & au coup de lame guilloché, on fait baisser tout le poil; de façon que ces deux fils de poil qui sont passés dans chaque maille du corps, forment un second liage, lequel avec le fil double de la lisse, qui seule reste baissée sur ce coup, fait un frisé aussi parfait, que s'il étoit préparé sur le rouet à filer l'or ou l'argent.

Il paroît que ce n'est pas assez de dire que la lame passée, & qui se trouve liée par deux fils de poil & un de chaine, paroît être un frisé parfait; il faut donner une explication qui établisse la certitude d'un fait aussi singulier. Il est peu de personnes qui ne sachent que le frisé or ou argent qui s'emploie dans les étoffes de fabrique, n'est autre chose qu'une espece de cordonnet tout *soie*, qui se prépare & se fait sur le rouet à filer, lorsque ce cordonnet est achevé on le remet sur le rouet où on le fait couvrir par la lame comme les autres filés, après quoi on l'emploie, l'ayant levé, dans l'étoffe.

Ce frisé or ou argent n'a jamais autant de brillant que le filé uni ordinaire, attendu la quantité de *soie* dont il est composé, & le grain dont il est formé, ce qui fait que la lame ne sauroit être couchée dessus aussi uniment que sur un filé; cette quantité de *soie*, la position de la lame sur le grain, tantôt à droite, tantôt à gauche, forme cette variation qui en diminue l'éclat. Or, dans l'étoffe guillochée, dont le fond forme la gaze, & où le quart de la chaîne lie la lame, la distance qui se trouve d'un fil à l'autre sur la même lisse, qui est de trois fils doubles ou simples, est trop grande pour que cette lame ne donne pas plus de brillant qu'il n'en faut; pour qu'elle imite un frisé, les deux fils de poil qui se trouvent ajoutés par cette nouvelle invention, lesquels sont séparés par deux fils doubles ou quatre fils simples, forment une seconde couverture qui cache une partie de la lame, le fil de chaîne qui lie la lame étant extrémement tendu, pour que l'étoffe soit fabriquée comme il faut, la resserre de façon qu'elle forme une espece de grain ou cordonnet qui n'ôteroit pas le brillant, si les deux fils de poil qui sont à côté, dont l'un est séparé par un fil de chaîne & l'autre qui le joint, & qui ordinairement ne sont tendus qu'autant qu'il le faut pour tenir la dorure en raison, ne formoient par leur opposition vis-à-vis ou à côté celui qui est extraordinairement tendu, ce grain qui compose le véritable frisé.

La chaîne de l'étoffe est composée de 40 portées doubles, qui valent autant pour la quantité que 80 portées simples. Le poil contient 20 portées simples, ce qui fait tous les deux fils doubles un fil de poil, conséquemment deux fils de poil chaque maille de corps, puisqu'elle contient quatre fils doubles de chaîne; on comprend aisément que si le poil étoit destiné à lier les dorures ordinaires, qui n'ont pas autant de brillant que la lame, le liage seroit trop serré, & enterreroit la dorure (c'est le terme), il n'y a donc qu'une étoffe de cette espece qui puisse soutenir un poil autant garni, la chaine, dans toutes les étoffes, doit être extraordinairement tendue pour qu'elle soit fabriquée comme il faut. Le poil ne doit pas être de même dans l'étoffe riche, c'est précisément ce contraste d'extension qui donne la forme au frisé apparent de l'étoffe dont il s'agit, de laquelle il n'y a encore, au moment que l'on écrit cet ouvrage, qu'un aune de faite, laquelle a été examinée par des commissionnaires commissionnaires qui en ont ordonné sur-le-champ, attendu la différence du prix, qui est de plus de 15 liv. l'aune en or, & 10 liv. en argent, s'il falloit brocher un frisé quelque fin qu'il pût être.

Il y a un observation très-importante à faire sur l'armure du métier concernant ce genre d'étoffe. On a dit que l'on faisoit baisser tout le poil au coup de la navette de lame, de façon qu'il s'en trouvoit un des deux qui sont passés dans la maille du corps, qui joignoit le quatrieme fil de chaîne qui forme le guilloché, & l'autre en étoit séparé par un fil de chaîne d'une part, & deux de l'autre; or comme des deux fils de poil qui lient avec celui de chaîne, il y en a un qui a levé au coup de fond, & qui baisse ensuite au coup de lame, il faut que l'ouvrier ait une grande attention à ne pas faire lever au coup de fond le fil qui joint celui de la chaîne, mais bien celui qui en est séparé par deux fils, attendu que la contrariété qui se trouveroit dans ce fil qui joindroit celui de la chaîne qui lie, lui donnant une pareille extension ayant levé & baissé au coup de fond, ou dans un même coup, feroit un grain très-inégal, ce qui rendroit l'étoffe moins parfaite. On a dit assez souvent qu'il faut faire attention dans l'armure de toutes les étoffes en général, que le fil qui doit lier la dorure, tel qu'il soit, de chaine ou de poil, ne doit jamais lever aux coups de navette qui forment le fond, afin d'éviter cette contrariété, qui est d'une très-grande conséquence dans toutes les étoffes en général, & qui ne peut passer que dans celle-ci attendu l'effet qu'il produit.

Quoique cette armure paroisse difficile, l'ouvrier en viendra aisément à-bout en laissant la lisse de chaîne qui doit lier lorsqu'il fait lever les trois autres, celle dont le fil joint celui de poil qui n'a pas levé au coup de fond; la chose est simple, mais nos ouvriers la plûpart ne sont que des machines, même ceux qui veulent se donner pour les plus habiles.

De quelques étoffes omises dans le cours de cet ouvrage, telles que les batavia, les brocatelles, les florentines à sonnettes.

Les *batavia*. On fabrique à Lyon une étoffe à laquelle on a donné le nom de *batavia*. Cette étoffe ne représente ni le satin ni le gros-de-tours; elle imite

la

la ſerge, & dans l'armure elle ſe fait comme le raz-de-Saint-Maur.

Ce qui la fait diſtinguer de cette derniere étoffe, c'eſt que ſa figure & ſon travail ſont différens.

Le raz de Saint-Maur eſt noir ordinairement, & le batavia eſt de couleur différente; il eſt uni, & le *batavia* eſt à carreaux.

Pour former le carreau du batavia; toutes les cinq, ſix, ſept & huit portées d'ourdiſſage, on ourdit dix ou douze fils blancs qui ſéparent la couleur de la chaîne, & forment une eſpece de bande.

Si la diſtance d'une bande à l'autre eſt de trois pouces plus ou moins, il faut dans la fabrication tous les 3 pouces plus ou moins, paſſer une navette dont la trame ſoit blanche, auſſi c'eſt ce qui forme le carreau.

Si la bande ourdie eſt de dix fils blancs, on paſſe dix coups de navette avec la trame blanche; ſi elle eſt de douze, on en paſſe douze, & c'eſt ce qui forme le carreau.

La trame ordinaire doit être de la couleur de la chaîne: il s'en fait d'une couleur différente auxquelles on donne le nom de *batavia changeant*: mais il faut toujours les mêmes coups pour former le carreau, ſoit que les fils ſoient blancs ou d'une autre couleur. Il n'importe pas, il en eſt de même pour l'ourdiſſage par rapport aux bandes.

On fait des batavia brochés à petits bouquets détachés, chaque bouquet étant placé au milieu de chaque carreau.

La largeur du batavia eſt de deux tiers, ou de cinq huit, *ad libitum*.

La quantité de portées eſt de quarante juſqu'à ſoixante, en y comprenant les fils blancs ou de couleur qui forment les bandes.

Les batavia unis ſont montés avec quatre liſſes dont les fils ſont paſſés à col tors; celles qui ſont brochées, ſont paſſées dans quatre liſſes pour lever, & quatre de rabat pour donner aux fils la liberté de lever lorſqu'on tire les lacs.

Nota. On a obmis dans l'*article* des MOIRES, d'obſerver qu'il s'en fait à 40 portées triples, ce qui vaut autant que 120 portées ſimples. Cette façon de les monter eſt pour éviter la quantité de liſſes, parce que ces dernieres ne contiennent pas plus de mailles que ſi elles étoient montées à 40 portées ſimples ou 40 portées doubles, l'ourdiſſage étant de trois fils par boucle, ce qui ne fait qu'un fil quoiqu'il y en ait trois; conſéquemment trois fils chaque maille ou boucle de la liſſe qui ne ſont comptés que pour un.

Brocatelles. La brocatelle eſt une étoffe tramée de fil, deſtinée pour tapiſſerie. Elle eſt compoſée de 60 fils de chaîne, 10 portées de poil & un 20 de peigne, ce qui fait 6 fils chaque dent. Elle eſt montée ordinairement ſur cinq liſſes pour la chaîne, & trois pour le poil. Les liſſes de poil qui ordinairement eſt de la même couleur de la chaîne, ſont attachées de façon que le poil eſt toujours levé d'une hauteur propre à paſſer la navette, & ne forment qu'un rabat. L'enſuple de poil eſt élevée par derriere au-deſſus de celui de la chaîne de maniere que l'ouverture ſe trouve faite ſans le ſecours de la marche. Cette façon de monter le métier eſt diſpoſée ainſi, afin que chaque marche n'ait qu'une eſtriviere, ſavoir une à chacune des cinq marches pour la chaîne afin de la faire lever, & une à chacune des trois liſſes de poil pour la faire baiſſer.

Cette façon de monter le métier fait qu'au lieu de trois liſſes à couliſſe pour le poil ou ſix liſſes ordinaires, ſavoir trois pour le lever; & trois pour le baiſſer, il n'en faut que trois ordinaires; & au lieu de trois eſtrivieres à chaque marche de ce poil, ſavoir deux pour le faire lever, & une pour le faire baiſſer: il n'en eſt beſoin que d'une pour le tout, la façon de tenir levé l'enſuple de poil tenant lieu de liſſe pour lever le même poil.

Cette étoffe ne ſauroit être travaillée que des deux piés, ſans quoi il faudroit 30 marches au lieu de 8, ſavoir 15 pour le coup de fond, & 15 pour le coup de tire, afin que la révolution complette du cours cauſée par la diſproportion du nombre de liſſes de chaîne & de poil ſe trouvât complette; au lieu que dans la façon de monter le métier, ainſi qu'il a été dit-ci devant, il n'en faut que huit.

Pour travailler cette étoffe, l'ouvrier paſſe un coup de fond & un coup de tire. La navette deſtinée pour le coup de fond eſt garnie d'une trame de fil toujours de la couleur de la chaîne, & celle du coup de tire eſt garnie de *ſoie* de la couleur dont on veut le fond.

Lorſque l'ouvrier commence à travailler, il foule du pié droit la premiere marche des liſſes de ſatin, & du pié gauche celle du poil, & paſſe en plein la navette du fil; c'eſt le premier coup de navette. Pour le ſecond coup, il laiſſe aller la marche du pié droit, tient toujours le gauche ſur la liſſe de poil baiſſée, & paſſe la navette de *ſoie* deſſous le lac qui eſt tiré, qui ordinairement eſt le fond; la *ſoie* paſſée & arrêtée par la liſſe qui eſt baiſſée, forme le fond de l'étoffe, de façon que ce qui n'eſt pas tiré en fait la figure qui eſt formée par un ſatin d'autant plus beau, qu'étant, tramé de fil, il enfle davantage; & étant à cinq liſſes, il a plus de brillant.

Le ſecond coup, l'ouvrier prend la deuxieme marche de ſatin & la ſeconde de poil. Le troiſieme coup, la troiſieme de ſatin & la troiſieme de poil. Le quatrieme coup, la quatrieme de ſatin, & reprend la premiere de poil. Le cinquieme coup, la cinquieme de ſatin & la deuxieme de poil. Le ſixieme, il reprend la premiere de ſatin & la troiſieme de poil; & ainſi des autres.

Florentines à ſonnettes. La florentine eſt une étoffe de *ſoie* qui ſe travaille au bouton; pour que l'ouvrier aille plus vîte. Il n'eſt perſonne qui ne ſache que de toutes les étoffes façonnées, il n'en eſt point qui ſe fabrique plus promptement que celle dont les cordages qui font lever la *ſoie*, ſe tirent avec le bouton. On a expliqué dans les *différens articles de cet ouvrage*, la façon de lire les deſſeins & la réduction pour les étoffes qui ſe travaillent avec le bouton, telles que les droguets ou autres de ſemblable eſpece: cette façon de lire le deſſein épargne une quantité de fils aſſez conſidérable, mais celle de la ſonnette, non-ſeulement épargne plus de fils ou cordes de tirage que la premiere, mais encore elle ſoulage grandement la tireuſe par ſa ſingularité.

Les deſſeins de florentine ſont à grandes tiges & à grandes fleurs: les uns en un lac, & les plus beaux en deux; ils portent ordinairement 40 à 50 dixaines, ce qui fait 400 boutons pour les premiers, & 500 pour les ſeconds en un lac ou une navette ſeule. Ceux qui ſont en deux lacs ou à deux navettes portent le double. Il eſt des deſſeins de cette eſpece qui portent juſqu'à 14 ou 1500 boutons, ſuivant la longueur du deſſein. Ces étoffes ſont preſque toutes montées en 400 cordes de ſemple & de rame. Chaque corde de rame fait lever trois mailles de corps, ce qui fait 1200 mailles & trois répétitions, ce qui vaut autant pour la réduction ordinaire que les étoffes très-riches qui ſont montées en 600 cordes à l'ordinaires, avec une arcade chaque corde; au-lieu que dans celui-ci chaque corde tire une arcade & demie. Dans l'étoffe riche, les deſſeins ſont ſur des papiers de 10 en 10; & dans celle-ci, ils ſont ſur des 8 en 10, parce qu'elle eſt toute *ſoie*, & que dans l'autre la dorure empêcheroit de ſerrer l'étoffe.

Lorſqu'il eſt queſtion de lire le deſſein, l'on examine dans les tiges les feuilles & les fleurs, dont la quantité de cordes qui doivent être priſes peut aller à une certaine hauteur, ſans qu'il y ait du changement, comme par exemple, à une dixaine ou deux de hauteur qui ſeront tirées ſans diſcontinuer; on en fait un lac qui eſt placé à la droite de la tireuſe, & on continue de lire les petites parties juſqu'à la hauteur où la diſpoſition du deſſein oblige de changer ce premier lac pour en lire un ſecond; & ainſi des autres juſqu'à la fin du deſſein. Quand l'étoffe eſt prête à être travaillée, la tireuſe tire ce premier lac, & arrête le bouton tiré entre deux chevilles placées à ſa droite; dans leſquelles chevilles qui n'ont de diſtance de l'une à l'autre qu'autant qu'il en faut pour y placer la corde qui eſt arrêtée par le bouton qui eſt au-deſſous, ce lac ſe trouvant tiré pendant le tems que les autres lacs qui ſont legers ſe tirent, & que l'étoffe ſe fabrique juſqu'à la dixaine ou ligne tranſverſale du deſſein, où il faut changer ce premier lac qui ordinairement eſt le plus peſant; lorſque le moment du changement arrive, le dernier lac tire une ſonnette qui avertit du changement: pour lors la tireuſe ſort le lac arrêté entre les deux chevilles, & en place un autre pour continuer ſon travail.

Comme ces gros lacs ſont placés en une ſeule ligne à la droite des autres boutons, il faut que les chevilles ſoient placées de façon que chaque bouton ſoit perpendiculaire aux deux chevilles dans leſquelles il doit être arrêtée; ſans quoi la tire ſeroit gênée: c'eſt pour cela que la planche des chevilles qui

eſt

est de quatre pouces de largeur, doit être d'une longueur égale au rang des boutons qui contiennent le gros lac, cette planche est arrêtée solidement à une piece de bois de la hauteur de l'état du métier, où elle forme une espece de croix, & à une distance de bouton égale à la longueur déterminée qu'il doit avoir pour tenir la *soie* levée à la hauteur nécessaire pour que la navette puisse passer.

Il est aisé de comprendre que cette façon de lire le dessein soulage beaucoup la tireuse, puisque dans un dessein de 50 dixaines, loin de tirer le gros lac 500 fois, elle ne le tire au plus que 50, même 25 ou 30, suivant la hauteur des cordes arrêtées; & encore tire-t-elle ce lac seul pour le mettre entre les deux chevilles, le surplus qui n'est pas arrêté, étant les plus petites parties à tirer qui ne sauroient la fatiguer.

Il y a encore une observation très-importante à faire sur cette façon de disposer le métier.

C'est une regle, que chaque lac ou bouton doit contenir autant de cordes de tirage qu'il y a de cordes de rame à tirer. Ces cordes qui sont d'un très-beau fil retordu coutent 4 liv. 10 f. jusqu'à 100 f. la livre. Or, si le gros lac contient 100 ou 200 cordes plus ou moins; le bouton en doit tirer autant pour une fois seulement; s'il est poussé jusqu'à une dixaine seulement, on épargne sur 100 cordes du lac 900 cordes de moins chaque dixaine, & sur 200 cordes 1800, de trois quarts & plus de longueur chacune; ce qui, outre cette épargne qui est considérable, dégage par cette diminution de cordes le travail qui seroit beaucoup plus gêné, si le métier contenoit ce millier nombreux de cordages qui est diminué par ce retranchement industrieux.

Les florentines sont montées à 8 lisses pour le satin & autant pour le rabat, ce qui fait 16 lisses égales en tout. Les chaînes sont depuis 60 jusqu'à 75 portées; les lisses de satin sont armées à l'ordinaire, savoir, une prise & deux laissées; celles de rabat baissent de suite; de façon que ce qui fait figure de florentine à l'endroit de l'étoffe, fait satin à l'envers; & ce qui fait satin à l'endroit, fait florentine à celui qui lui est opposé.

On ne se sert point de carrette ordinaire pour faire lever les lisses de la florentine; & au moyen de celle qui est en usage, on épargne une estriviere chaque marche où il en faut une pour lever la lisse de satin, & une pour faire baisser la lisse de rabat. Une estriviere seule fait tout le mouvement, au moyen d'une carrete fort élevée dont les alerons sont fixés horisontalement, auxquels on attache d'un côté la lisse qui doit baisser, & de l'autre celle qui doit lever; de façon qu'une seule estriviere attachée à la lisse de rabat faisant baisser la lisse d'un côté de même que l'aleron, lorsque l'ouvrier foule la marche, le fait lever du côté opposé; & par conséquent la lisse qui lui est attachée. Par exemple.

Au premier aleron d'un côté est attachée la premiere lisse de satin du côté du corps; & de l'autre la premiere lisse de rabat du côté du battant. Au deuxieme, la quatrieme de satin & la troisieme de rabat. Au troisieme, la septieme lisse de satin & la troisieme de rabat. Au quatrieme, la deuxieme lisse de satin & la quatrieme de rabat. Au cinquieme, la cinquieme de satin & la cinquieme de rabat. Au sixieme, la huitieme de satin & la sixieme de rabat. Au septieme, la troisieme lisse de satin & la septieme de rabat. Au huitieme enfin, la sixieme lisse de satin & la huitieme de rabat.

L'usage est de commencer par la deuxieme lisse de satin & celles de rabat comme elles sont marquées, en suivant le satin à l'ordinaire, pour éviter la contrariété qui se trouveroit entre la huitieme lisse de rabat & la premiere de satin.

Il est bon d'observer encore que les carrettes dans les florentines ne sont pas placées au-travers des estases comme dans les autres métiers. On les attache au plancher & en long, c'est-à-dire, parallelement aux deux estases; ensorte qu'en suivant l'ancienne méthode, il faudroit à la carrette trente alerons, tandis qu'il ne lui en faut ici que huit; il faudroit huit carquerons, au lieu qu'ici il n'y en a point; il faudroit seize estrivieres pour les huit marches, tandis qu'on n'en employe que huit.

Machines inventées pour faciliter la fabrication des étoffes. La quantité de machines qui ont été inventées pour faciliter la fabrication de l'étoffe est considérable, attendu le peu d'utilité qui en résulte. Il en est cependant quelques-unes auxquelles on ne sauroit refuser un juste applaudissement.

Telle est, par exemple, celle qui fut inventée en l'année 1717 par Jean-Baptiste Garon, fabriquant de Lyon; ou plutôt par le sieur Jurines, maître passementier. Cette machine, qui tient lieu d'une seconde tireuse, de laquelle on ne pouvoit pas absolument se passer pour la fabrication des étoffes riches, ou celles dont la tire est extraordinairement pesante, ne coûte aujourd'hui que 7 livres 10 sols, au lieu de 45 livres que son auteur la vendoit, suivant le privilege qui lui fut accordé de la vendre seul pendant l'espace de dix années, par arrêt du conseil du mois de Mai 1718. Il est vrai qu'elle revenoit à son auteur à 20, 22 livres, le surplus de son prix lui tenoit lieu de récompense. Cette machine très-utile a tellement été multipliée, qu'on ne croiroit pas trop hasarder en soutenant qu'il y en a actuellement plus de dix mille à Lyon.

Après cette machine, a paru sur les rangs celle de Falcon, imaginée en 1733. Elle lui a été attribuée, quoique Basile Boucon en fût le premier inventeur. Cette machine, aussi inutile qu'elle a coûté de l'argent, n'est mise en pratique que par un seul fabriquant, duquel Falcon a acheté les suffrages pour la faire valoir; elle coûte à la communauté, à la ville ou à l'état environ quatre-vingt mille livres jusqu'à ce jour, en y comprenant une pension viagere de 1500 livres, dont la moitié est reversible après sa mort, sur la tête de sa femme. Cette pension a été accordée en 1748. Loin de soulager la tireuse, cette machine la fatigue extraordinairement, en ce qu'elle est obligée de travailler des piés & des mains, au lieu que suivant l'ancienne méthode, elle travaille des mains seulement. Tous les maîtres ouvriers qui ont voulu s'en servir, en ont été tellement satisfaits que, excepté le seul qui a vendu cherement son suffrage à Falcon, ils ont fourni une déclaration, certifiée des maîtres gardes des ouvriers pour lors en exercice, qui contient en substance que s'ils avoient continué de s'en servir, elle les auroit tous ruinés, cette déclaration est du mois de Janvier 1754, ensuite des ordres adressés à M. le prevôt des marchands de la ville de Lyon, par M. de Gournay, intendant du commerce, par sa lettre du mois de Décembre précédent, pour constater son utilité, en conséquence d'une nouvelle demande de Falcon au conseil d'une somme de 20 mille livres de gratification, & d'une augmentation de mille livres de pension pour la rendre parfaite, comme si dans l'espace de seize années Falcon n'eût pas encore eu le tems de donner à sa machine toute la perfection dont elle devoit être revêtue, eu égard aux sommes qu'il en avoit reçues.

On sera sans doute surpris que le conseil ait ordonné le payement de sommes aussi considérables, & une pension de même pour une machine aussi inutile; la chose n'est pas difficile à concevoir, parce qu'en cela, comme en beaucoup d'autres choses, le conseil est souvent trompé. Quand il s'agit de statuer sur la récompense d'une machine, le ministere envoye la requête de l'inventeur au prevôt des marchands de Lyon, pour avoir son avis sur l'invention proposée, le prevôt des marchands communique la lettre du ministre ou son préposé aux maîtres & gardes de la communauté, qui bien souvent composent avec l'inventeur; le traité étant conclu, les maîtres & gardes donnent leur avis par écrit au prevôt des marchands, qui en conséquence envoye le sien au ministre, sur lequel la gratification est ordonnée. Falcon a reçu environ 50 mille livres depuis 1748 jusqu'en 1754, suivant ses quittances: on pense bien que toutes ces sommes ne sont pas entrées chez lui.

La machine de Falcon ne peut servir ni aux étoffes brochées, riches ou autres, ni aux étoffes courantes au bouton; dans les premieres, pour un dessein de cent douzaines seulement en dix lacs brochés comme elles se font aujourd'hui, où il faut douze mille lacs, il faudroit douze mille bandes de carton de deux pouces & demi de large, les lacs qui ordinairement sont de fil dans les métiers ordinaires, étant de carton dans celle-ci. Il faudroit en outre au moins trois mois pour monter ce métier au lieu de quinze jours qui suffisent, même moins suivant l'ancienne méthode; le carton revient aussi cher que le fil de lac qui dans une étoffe brochée durera dix à douze années, & dans celle-ci il ne peut servir absolument qu'à un dessein. Quand le *fil* de lac est usé, il sert

encore à tramer des toiles grossieres destinées à faire des nappes, des essuie-mains & des draps pour coucher les tireuses & les compagnons du maître. Veut on avoir toutes les machines nécessaires pour lire le dessein & faire les lacs, 3000 livres ne seroient pas suffisantes pour en faire les frais, sans y comprendre le tems perdu pour monter le métier. Veut-on augmenter ou diminuer les cordages, il faut les machines différentes; par conséquent les mêmes frais pour chaque métier. Veut on faire des étoffes courantes, ou au bouton avec la même machine, on soutient hardiment qu'outre les frais différens & proportionnés à la quantité de cordages énoncés ci-dessus, un bon ouvrier ne fera pas le quart de la journée. En un mot, si la machine & toutes les autres qui y concourent est disposée pour un métier de quatre cens cordes à l'ordinaire, on ne sauroit en diminuer ni en augmenter une seulement, qu'il ne faille faire les frais nécessaires & énoncés ci-dessus pour la mettre en état de travailler. Cette machine déclarée inutile & ruineuse par les principaux membres de la communauté, a cependant été préconisée par un très-grand machiniste l'un des rédacteurs du réglement du 19 Juin 1744, puisqu'elle fait un article de ce réglement, qui permet un cinquieme métier aux fabriquans qui voudront le monter suivant la méchanique de Falcon, ce qui n'a pu faire faire fortune à cette méchanique, puisqu'elle a été proscrite par ceux qui seuls sont en état de connoître son utilité. On est bien éloigné de penser que Falcon ait acheté les suffrages, & du machiniste, & des rédacteurs du réglement; on les a cru trop délicats pour un commerce semblable.

Le conseil est aujourd'hui plus circonspect à l'égard des gratifications; l'intendant a ordre de pulvériser tous les méchanismes nouveaux en fait de fabriquer pour s'assurer de leur utilité; c'est lui qui a soin de faire payer & de donner les ordonnances à ce sujet au lieu & place du prevôt des marchands qui en étoit chargé ci-devant.

On a inventé encore d'autres machines pour travailler sans tireuse; mais elles ne sont bonnes que pour des desseins de trois ou quatre dixaines; elles sont montées avec un cylindre, dont la circonférence se rapporte à la quantité de dixaines dont le dessein est composé, chaque ligne du dessein tant transversale que perpendiculaire contenant plus d'un demi-pouce, ce qui fait que pour un dessein de cinquante dixaines de large pour quatre cens cordes à l'ordinaire, il faudroit un cylindre de vingt-cinq pouces & plus de longueur, & pour cinquante dixaines de hauteur en huit, en dix seulement, cent vingt-cinq pouces de circonférence, ce qui ne feroit pas moins de quarante-deux pouces ou trois piés & demi de diametre, & encore faudroit-il que l'étoffe n'eût qu'un lac seulement: ajoutez à toutes ces inventions qu'il n'est pas possible qu'un ouvrier puisse faire seul un ouvrage, ordinairement pénible pour deux personnes, & aller aussi vîte. La tireuse d'ailleurs étant utile pendant le cours de la fabrication à beaucoup d'autres occupations toutes relatives à l'expédition de l'ouvrage, telles que celles de remonder, s'habiller les fils, changer ceux qui sont écorchés, &c. tandis que l'ouvrier est occupé à autre chose. D'où il faut conclure que toutes les méchaniques, dont le nombre est assez grand, ne sont imaginées que pour attraper par leurs auteurs quelques sommes d'argent, ce qui les rend paresseux & débauchés tout ensemble; il est vrai que l'ordre établi depuis quelque tems a produit un changement différent. On ne discouvient pas que les ouvriers qui se distinguent dans les inventions d'étoffes ne méritent recompense, toutefois en rendant l'étoffe publique de même que l'invention; mais à l'égard des méchaniques pour la fabrication de l'étoffe, si on n'avoit accordé que le privilege aux inventeurs tels que le sieur Garon, on auroit épargné des sommes considérables; parce que si la méchanique est bonne, tous les ouvriers s'en serviront; si elle ne l'est pas, elle ne mérite aucune gratification. Lorsque le privilege de dix années accordées à Garon fut expiré, on compta deux mille machines dans la fabrique, lesquelles pouvoient lui avoir procuré environ 25000 livres de bénéfice, ce qui devoit être suffisant pour son indemnité.

Modele d'un métier d'étoffe fabriquant seul un damas à fleurs. Le bâtis de ce métier est de deux piés de longueur (non compris les alongeaux), sur huit pouces de largeur; sa hauteur est de quatorze pouces, non compris les hausses & le cassin; toute sa hauteur est de trente-sept pouces; les alongeaux sont de la longueur de 22 pouces $\frac{1}{2}$.

Cette machine est posée sur un piédestal de 4 piés 2 pouces de longueur, sur 2 piés 3 pouces $\frac{1}{2}$ de largeur, & 3 piés 2 pouces de hauteur. La plus grande partie des mouvemens se fait à couvert; quelques-uns sont en dedans du piédestal.

Avant d'entrer dans la description de ces mouvemens, il est à-propos de faire sentir les difficultés qui se sont trouvées, dans l'exécution de ce petit modele, & qui n'auroient pas lieu dans un grand métier.

Dans un grand métier, l'ensuple de devant est distante de celle de derriere d'environ 12 piés, par conséquent la *soie* qui a beaucoup d'étendue, a aussi beaucoup de ressort & prête avec facilité; dans un court espace, tel qu'est celui du petit métier, où la *soie* n'a que 2 piés 4 pouces d'étendue, elle n'a presque aucun ressort, & casse plutôt que de prêter; le peu de distance qui se trouve du drap aux lisses & des lisses aux maillons, forme encore une très-grande difficulté pour le jeu de la *soie*; la lisse ne sauroit se lever qu'avec beaucoup d'effort, n'ayant du côté du drap que 2 pouces $\frac{1}{2}$ de distance, & du côté des maillons que 4 pouces. La tire, dont une partie de la *soie* est rabattue par les lisses de rabat, & cela seulement à 4 pouces de distance, se trouve extrêmement gênée, & ne peut lever qu'avec peine. Il est aisé de juger, par toutes ces difficultés, combien il a été mal-aisé de trouver des moyens qui empêchassent la *soie* de se casser; & pour que l'ouverture se trouvât assez nette pour le passage de la navette, la chaîne est de 15 portées de 80 fils (elle est divisée sur cinq ensuples), ce qui revient à 100 portées dans une largeur de damas ordinaire.

L'étoffe a trois pouces de largeur entre les lisieres le peigne a 172 dents & 7 fils par dent; ce qui feroit 1140 dents dans une peigne en largeur ordinaire, les lisses sont au nombre de 10, 5 pour lever & 5 pour rabattre: le grand corps est de 96 maillons 12 & 13 fils par maillon alternativement; le mouvement qui met en action toute la machine est placé au-dessus de la piece sur le derriere du métier entre les deux alongeaux.

La grande roue fixée à l'essieu du premier mobile est de 7 pouces $\frac{1}{2}$ de diametre & de 60 dents: cette roue fait tourner un axe de 10 pouces de longueur par le moyen d'une autre roue où elle s'engrene, dont le diametre est de 2 pouces $\frac{1}{2}$ & de 20 dents, elle est fixée à l'extrémité de l'axe qui est sur la droite; cet axe est placé tout auprès de la barre d'en bas du métier; & sur le même parallele, à son autre extrémité, est fixée une roue à cheville d'un pouce 8 lignes de diametre, & de 5 chevilles distantes les unes des autres d'un pouce; cette roue fait tourner le tambour qui forme le dessein, y ayant pour cet effet 50 dents à chevilles sur l'extrémité de la circonférence à droite où la roue à 5 chevilles s'engraine. Ce tambour a 25 pouces de circonférence & 5 pouces de largeur; il a 48 divisions égales d'une ligne chacune; il est placé sur la droite du métier, vis-à-vis le cassin, au même endroit qu'occupe le tireur à un métier ordinaire. En dedans du métier, & vis-à-vis ce tambour, est un clavier composé de 48 leviers d'une ligne d'épaisseur, chacun répondant aux 48 divisions du tambour; tous les becs de ces leviers forment entr'eux une ligne droite parallele à l'axe du tambour, mais un peu plus élevée; la circonférence de ce tambour est encore divisée en 50 parties égales d'un demi-pouce chacune, ce qui forme des lignes qui coupent à angle droit les autres 48 divisions; c'est sur ces lignes que sont arrangées (suivant la disposition du dessein) les pointes qui font baisser les leviers lorsque le tambour vient à tourner.

A 3 ou 4 lignes de distance du bec des leviers, sont attachées des cordes de laiton, qui montent perpendiculairement jusqu'aux poulies du cassin; ce cassin est double; chaque chassis contient 48 poulies; ces poulies ont deux diametres, le petit de six lignes & le grand d'un pouce & demi.

Les cordes attachées par le bas aux leviers, se font par le haut avec des alonges de *soie* au petit dia-

diametre des poulies de la premiere chasse sur lesquelles elles roulent; de secondes cordes sont attachées & roulent sur le grand diametre; de-là elles vont gagner horisontalement & parallelement le petit diametre des poulies de la seconde chasse. Enfin de troisiemes cordes sont attachées au grand diametre, d'où elles tombent perpendiculairement jusqu'aux fourches où elles sont attachées; chaque fourche fait lever deux maillons, y ayant deux répétitions au dessein; comme les divisions de la circonférence du tambour ne sont éloignées que d'un demi-pouce, les pointes qui y sont fixées ne font baisser les leviers également que d'un demi-pouce; mais par le moyen de différens diametres des poulies, la corde qui répond aux maillons leve de 4 pouces $\frac{1}{3}$.

L'on a dit ci-dessus, que la roue qui fait tourner le tambour, n'a que cinq chevilles, distantes d'un pouce les unes des autres, tandis que celles du tambour ne le sont que d'un demi; ce qui fait que chaque dent de la roue, après avoir fait tourner le tambour d'un demi-pouce, sort de son engrenage, & décrit un autre demi-pouce, sans toucher aux chevilles du tambour, qui reste immobile le même espace de tems qu'il vient de mettre à marcher, & qui par conséquent tient les leviers baissés, & la tire en l'air par le moyen d'un rochet qui le fixe, & l'empêche de retourner jusqu'à ce que la cheville suivante de la roue, vienne reprendre une autre cheville du tambour; par ce moyen le lac ne change que tous les deux coups; la même chose se pratique dans tous les damas, la navette passe deux fois sous le même lac, mais non pas sous le même pas; les lisses changent aussi souvent que la navette passe de fois.

Sur le même axe mentionné ci-dessus, il y a encore une autre roue fixée, dont le diametre est de 2 pouces $\frac{1}{2}$, & de vingt dents; cette roue s'engrene dans un pignon de dix dents, & fait tourner un second axe; cet axe a 25 pouces de longueur, il est placé sur la même ligne & même parallele du premier, il s'étend depuis le pilier de devant, jusques & passé celui de derriere; il met en mouvement tout le reste de la machine, par le moyen de différentes roues qui y sont fixées, & qui communiquent à toutes les parties du métier. La premiere roue, qui est fixée sur cet axe, est une roue de champ de 3 pouces de diametre, & de soixante dents; elle s'engrene dans un pignon de douze dents; ce pignon est fixé sur un troisieme axe de 6 pouces 10 lignes de longueur; il forme un angle droit avec le second, & passe sous la piece tout auprès des lisses, & va communiquer au côté gauche du métier; à son extrémité est fixée une platine de 2 pouces $\frac{1}{4}$ de diametre; cette platine mene, par le moyen d'une vis fixée à 1 pouce de distance du centre, un va-&-vient de 5 pouces $\frac{1}{2}$ de longueur; ce va-&-vient se meut horisontalement, & en fait aller un autre de 6 pouces de longueur, placé perpendiculairement; une de ses extrémités est arrêtée à la barre du métier, audessous du battant, à 2 pouces $\frac{1}{2}$ de distance de la barre, il est attaché par une vis à l'extrémité de l'autre va-&-vient; il se meut donc par le haut circulairement & par vibration égale entre l'ensuple de devant & les lisses, & décrit une courbe; lorsqu'il va du côté des lisses, il pousse le battant par la barre de dessous, au côté de laquelle est une cheville qui s'accroche dans l'entaille d'un valet; ce valet qui a une bascule, tient par ce moyen le battant arrêté, jusqu'à ce que le va-&-vient, en s'en retournant, prenne par dessous le bout de la bascule, & la fasse lever; le battant qui se trouve pour lors dégagé & libre, vient frapper l'ouvrage; la chasse & le coup lui est donné par le moyen d'un ressort à boudin, qui est roulé dans un barrillet; ce barrillet est placé dans un support, sur la barre du métier; un des bouts du ressort tient à un des pivots de la traverse du battant, où sont assujetties les épées; ce ressort se bande à volonté, (suivant le plus ou le moins de carte que l'on veut donner à l'étoffe), par le moyen d'une vis-sans-fin, qui fait tourner une roue assujettie au barrillet. A côté de la roue de champ, & sur le même axe, est fixée une espece de petit tambour, qui fait mouvoir un clavier composé de cinq leviers; ce clavier est placé en dedans du métier, & vis-à-vis le tambour; à cinq ou six lignes de distance du bec des leviers, sont attachées des cordes qui montent perpendiculairement & parallelement jusqu'à d'autres leviers, qui sont placés au haut du métier, où elles sont aussi attachées; à l'autre extrémité de ces leviers, sont attachées d'autres cordes, qui répondent aux cinq lisses qui doivent lever; au bas de ces lisses sont encore d'autres cordes qui passent & roulent sous des poulies qui sont placées dans le piédestal, & vont repondre aux lisses de rabats, qui par ce moyen baissent lorsque les autres levent. A cinq pouces de distance du petit tambour, & sur le même axe, est fixée une roue de deux pouces de diametre, & de trente dents; cette roue s'engrene dans un pignon de douze dents; à côté de ce pignon, & sur le même pivot, est fixée une platine de deux pouces trois lignes de diametre, cette platine mene, par le moyen d'une vis fixée à un pouce de distance du centre, un va-&-vient de trois pouces de longueur, & lui fait par conséquent parcourir une ligne de deux pouces. Au-dessous du quartier d'ouvrage, & dans le milieu de la largeur du métier, est placée une fleche de quatre pouces & demi de longueur, & large de dix lignes par le bas; elle se meut sur un pivot fixé à la barre du métier; à sept lignes de distance au-dessus de ce pivot, elle a une cheville fixée, dans laquelle entre avec aisance une piece d'acier percée à cet effet par un bout; cette piece a un pouce & demi de longueur, & environ deux lignes d'épaisseur; elle peut se plier dans le milieu, par le moyen d'une charniere; elle répond par le bas à un fort ressort, qui tire perpendiculairement & sur la même direction du pivot; lorsque la fleche est parfaitement droite, le ressort ne tirant pas plus d'un côté que d'un autre, elle reste en cet état; mais pour peu qu'elle soit poussée sur la droite ou sur la gauche, elle part avec rapidité du côté opposé; son mouvement lui est donné par le moyen d'un va-&-vient, dont on vient de parler ci-dessus, qui a pour cet effet à l'extrémité opposée à celle qui est arrêtée à la platine, une ouverture en traverse, de la longueur de quinze lignes, dans laquelle entre une vis, qui est fixée à la fleche; cette ouverture est faite afin que la fleche, lorsqu'elle est mise en mouvement, puisse partir sans être arrêtée par la vis, qui a sa liberté de glisser aisément dedans; elle se meut par son extrémité circulairement, entre deux petites pieces d'acier, qui sont fixées à une tringle, contre lesquelles elle heurte, ce qui fait faire alternativement à la tringle un mouvement précipité de droite à gauche, & de gauche à droite, n'étant arrêtée sur les extrémités qu'à des supports à pivots très-mobiles, qui répondent à deux marteaux; les têtes de ces marteaux sont insérées dans deux coulisses, qui sont placées contre les lisses, une de chaque côté du métier; c'est dans ces coulisses que l'on met la navette qui est chassée par le moyen de ces marteaux: chaque fois qu'elle passe, il y a un crochet qui prend la *soie*, & qui la couche le long du drap, le crochet a 3 pouces $\frac{1}{4}$ de longueur; son mouvement est circulaire, ayant son extremité opposée arrêtée à un pivot placé au-dessous des coulisses. A cette même extrémité il y a un retour d'un pouce de longueur, qui forme un angle aigu. Au-dessus de la coulisse est un va-&-vient, qui glisse le long d'une petite tringle, auquel est fixée une queue qui tombe dans l'angle, & qui par ce moyen, tire & repousse le crochet. Ce va-&-vient se meut par le moyen de différens retours & cordes qui en glissant sur des poulies, aboutissent au mouvement que mene le battant. Au bout du même axe est fixé un pignon de huit dents; ce pignon s'engrene dans une roue de deux pouces huit lignes de diametre, & de quarante-huit dents; le pivot de cette roue passe au travers du pilier du métier; à son autre extrémité est un pignon de six dents, qui s'engrene dans une roue de deux pouces quatre lignes de diametre, & de quarante-huit dents; cette roue est fixée à un essieu, qui passe au-travers de l'ensuple où se roule l'ouvrage; sur le côté de cette ensuple, est fixé un rochet dont le cliquet est arrêté à la roue, ce qui donne la facilité de dérouler l'ouvrage, n'y ayant pour cela qu'à détourner une vis qui fait lever le cliquet. C'est par le moyen de ce rouage, que l'ouvrage se roule à mesure qu'il se fait.

Soie *des araignées*, M. Bon, premier président de la chambre des comptes de Montpellier, & associé honoraire de la société royale des Sciences de la même ville, lut en 1709, à l'ouverture de cette académie

démie, un mémoire ſur l'emploi que l'on pouvoit faire des fils dont les araignées enveloppent leurs œufs. Ces fils ſont plus forts que ceux dont elles font leurs toiles; ils ne ſont pas fortement tendus ſur les œufs, de ſorte que la coque qu'ils forment eſt aſſez ſemblable aux cocons des vers-à-ſoie, qui ont été préparés & ramollis entre les doigts. M. Bon avoit fait ramaſſer douze ou treize coques des araignées les plus communes dans le Languedoc, qui ont les jambes courtes, & qui ſe trouvent dans des lieux habités. Après les avoir battues pour en ôter la pouſſiere, on les lava dans de l'eau tiede, & on les laiſſa tremper dans une eau de ſavon mêlée de ſalpêtre & d'un peu de gomme arabique; enſuite on fit bouillir le tout à petit feu pendant deux ou trois heures; après cette ſorte de cuiſſon, on les lava de nouveau, on les fit ſécher, & on les ramollit un peu entre les doigts. Enfin on les carda avec des cardes beaucoup plus fines que celles dont on ſe ſert pour la *ſoie*; par ce procedé on tira des coques d'araignées une *ſoie* d'une couleur griſe aſſez ſinguliere, que l'on fila aiſément, & dont le fil fut plus fin & plus fort que celui de la *ſoie* ordinaire: ce fil prend toutes ſortes de couleurs, & on peut en faire des étoffes. On prétendoit que les araignées fourniroient plus de *ſoie* que les vers-à-ſoie, parce qu'elles ſont plus fécondes; une ſeule pond cinq ou ſix cens œufs, au-lieu qu'un papillon de ver-à-ſoie n'en fait qu'une centaine; de ſept ou huit cens araignées, il n'en meurt preſque aucune dans une année; au contraire, de cent petits vers-à-ſoie, il n'y en a pas quarante qui parviennent à faire leur coque, quelque précaution que l'on prenne pour les conſerver: tandis que les œufs des araignées écloſent ſans aucun ſoin, dans les mois d'Août & de Septembre, quinze ou ſeize jours après qu'ils ont été pondus. Les araignées dont ils ſont ſortis, meurent quelque tems après, & les jeunes reſtent dans leur coque ſans manger, pendant dix à onze mois; lorſqu'elles en ſortent, on les met dans des cornets de papier, & dans des pots que l'on couvre d'un papier percé de trous d'épingles, pour leur donner de l'air: on les nourrit avec des mouches.

Les coques des araignées rendent plus de *ſoie* à proportion de leur légereté, que les coques de vers-à-ſoie; treize onces de coques d'araignées rendent près de quatre onces de *ſoie* nette, dont il ne faut que trois onces pour faire une paire de bas des plus grands, tandis que les bas de *ſoie* ordinaires, peſent ſept ou neuf onces. M. Bon fit voir à la ſociété des Sciences de Montpellier, une paire de bas faits de *ſoie* d'araignée, qui ne peſoient que deux onces & un quart, & des mitaines qui ne peſoient qu'environ trois quarts d'once; ces bas & ces mitaines étoient auſſi forts, & preſque auſſi beaux que ceux qui ſont faits avec de la *ſoie* ordinaire; ils étoient d'une couleur griſe, approchante du gris de ſouris, qui étoit la couleur naturelle de cette *ſoie*; mais ſon luſtre & ſon éclat avoient ſans doute été augmentés par l'eau de ſavon mêlée de ſalpetre, & d'un peu de gomme arabique.

M. Bon ayant envoyé des ouvrages de *ſoie* d'araignées à l'académie royale des Sciences de Paris, la compagnie chargea deux académiciens d'examiner la *ſoie* des araignées, pour ſavoir de quelle utilité elle pourroit être au public. M. de Reaumur fut nommé pour cet examen, & l'année ſuivante 1710, il rendit compte de ſon travail. M. Bon ayant fait voir que les araignées filoient dans certain tems de l'année, une *ſoie* dont on pouvoit faire différens ouvrages, M. de Reaumur ſe propoſa de rechercher les moyens de nourrir & d'élever les araignées, & enſuite de ſavoir ſi leur *ſoie* pourroit être à auſſi bon marché que celle des vers-à-ſoie; & au cas qu'elle fût plus chere ſi on pourroit être dédommagé de quelque façon. On ſait que les araignées ſe nourriſſent de mouches; mais toutes les mouches du royaume ſuffiroient à peine, pour nourrir les araignées qui ſeroient néceſſaires pour fournir de la *ſoie* aux manufactures, & d'ailleurs comment faire pour prendre chaque jour ces mouches? il falloit donc chercher une autre ſorte de nourriture; les araignées mangent des cloportes, des millepiés, des chenilles, des papillons; ces inſectes n'étoient guere plus aiſés à trouver que des mouches; M. de Reaumur s'aviſa de leur donner des vers de terre coupés par morceaux, elles les mangerent, & en vécurent juſqu'au tems de faire leur coque: il eſt facile de ramaſſer autant de vers de terre qu'on en veut; ces inſectes ſont extrémement abondans dans les champs; il faut les chercher pendant la nuit à la lumiere d'une chandelle; on en trouve en quantité dans tous les tems, excepté après les longues ſécheresses. On pourroit auſſi nourrir les araignées avec les plumes des jeunes oiſeaux; elles mangent la ſubſtance molle qui eſt à l'extrémité de leur tuyau; on coupe cette extrémité par morceaux longs d'une ligne, ou d'une ligne & demie; les jeunes araignées ſemblent préférer cette nourriture à toute autre; les rotiſſeurs fourniroient beaucoup de plumes; on pourroit auſſi en arracher de tems-en-tems aux poules & aux pigeons vivans, ſans leur faire de mal. On trouveroit auſſi d'autres moyens pour nourrir les araignées, & deja les vers & les plumes ſont des nourritures plus aſſurées pour elles que les feüilles de meuriers pour les vers-à-ſoie: on n'a pas à craindre la gelée, & on en trouve dans tous les tems & dans tous les pays.

Il ſeroit donc aiſé de nourrir un grand nombre d'araignées, mais on auroit bien de la peine de les élever, ou plutôt de les loger: ſi on les met pluſieurs enſemble dans la même boîte au ſortir de leurs coques, d'abord elles paroiſſent vivre en ſociété; elles travaillent pluſieurs enſemble à faire une même toile dans les premiers jours, on en voit auſſi pluſieurs qui mangent enſemble ſur le même morceau de plume; mais bientôt elles s'attaquent les unes les autres, & les plus groſſes mangent les plus petites: en peu de tems de deux ou trois cens qui étoient dans la même boîte, il n'en reſtoit plus qu'une ou deux. C'eſt apparemment parce que les araignées ſe mangent les unes les autres, qu'il y en a ſi peu, en comparaiſon du grand nombre d'œufs qu'elles pondent; car les frélons, les lézards, *&c.* ne pourroient pas en détruire un ſi grand nombre. Il faudroit donc, pour avoir de la *ſoie*, nourrir des araignées dans des lieux ſéparés, où chacune auroit ſa caſe; alors il faudroit bien du tems pour donner à manger à chacune en particulier. Les vers-à-*ſoie* ne demandent pas cette précaution; d'ailleurs ils ſont aſſez féconds puiſqu'ils fourniſſent aujourd'hui une ſi grande quantité de *ſoie* en Europe; on pourroit encore les multiplier davantage, ſi on le vouloit. Reſte à ſavoir ſi la *ſoie* des araignées eſt plus abondante, meilleure, ou plus belle que celle des vers.

Toutes les eſpeces d'araignées ne donnent pas une *ſoie* propre à être employée; ainſi pour diſtinguer celles dont la *ſoie* eſt bonne, il eſt néceſſaire d'avoir une idée générale des principales ſortes d'araignées. M. Bon les diviſe en deux claſſes; ſavoir, les araignées à jambes longues, & les araignées à jambes courtes, & il dit que ce ſont les dernieres qui fourniſſent la bonne *ſoie*. On a objecté deux choſes contre cette diviſion: il y a des araignées qui ont les jambes de longueur moyenne, c'eſt-là l'inconvénient des diviſions méthodiques, on y rencontre toujours un terme moyen qui eſt équivoque; mais ce n'eſt pas là le plus grand inconvénient de la diviſion de M. Bon: on pourroit au-moins le parer en grande partie; pour cela il ſuffiroit de prendre une eſpece d'araignée bien connue pour objet de comparaiſon. Le plus grand défaut eſt que cette diviſion n'eſt pas exacte, parce que différentes eſpeces d'araignées vagabondes, & les groſſes araignées brunes qui habitent des trous de vieux murs, n'ont point de *ſoie* quoiqu'elles ayent les jambes plus courtes que la plûpart de celles qui en donnent.

M. de Réaumur donne un autre moyen pour reconnoitre parmi les araignées du royaume celles qui peuvent fournir de la *ſoie*: il les diviſe d'abord en deux genres principaux; le premier comprend celles qui courent au loin pour chercher leur proie ſans tendre de toiles. M. Homberg a donné à toutes les eſpeces de ce genre d'araignées le nom de *vagabondes*; elles ne filent guere que lorſqu'elles font la coque de leurs œufs; quelques-unes forment cette coque en demi-ſphere, & la laiſſent collée à des pierres, ou cachée dans la terre; d'autres font leur coque ronde comme une boule, & elles la portent toujours collée à leurs mamelons. Le tiſſu de toutes ces coques eſt très-ſerré, & communément de couleur blanche ou griſe: on n'en peut tirer qu'une très-petite quantité de *ſoie*, qui n'eſt pas d'une aſſez bonne qualité pour être employée. Le ſecond genre de la diviſion de M. de Réaumur renferme toutes les araignées qui tendent des toiles, & il eſt ſous-diviſé en quatre eſpeces principales. La premiere comprend toutes les araignées qui font des toiles dont le tiſſu eſt aſſez ſerré,

& qui les étendent parallelement à l'horison, autant qu'elles peuvent se soutenir; telles sont les araignées domestiques, qui font leurs toiles dans les maisons, & quelques especes d'araignées des champs, dont les toiles sont posées comme celles des araignées domestiques. Dans cette premiere espece les œufs sont renfermés dans une toile assez semblable à celles qu'elles tendent pour arrêter les mouches; ainsi elle ne peut pas être employée. Les araignées qui habitent des trous dans les vieux murs sont de la seconde espece; le bord du trou est tapissé d'une toile qui se prolonge dans l'intérieur, en forme de tuyau; les fils dont les œufs sont enveloppés ne sont pas d'une meilleure qualité que ceux de la toile. La troisieme espece comprend les araignées dont les filets ne sont pas tissus comme une toile, mais seulement composés de différens fils tirés en tout sens. Cette espece pourroit être sous-divisée en un grand nombre d'autres; les unes font leur coque en portion de sphere dont les bords sont collés sur une feuille; ces coques sont très-blanches, & d'un tissu serré; les araignées les couvent constamment, & se laissent emporter avec la feuille sans abandonner la coque; d'autres renferment leurs œufs dans deux ou trois petites boules rougeâtres; elles suspendent ces boules à des fils, & les cachent avec un petit paquet de feuilles seches qu'elles suspendent aussi à des fils au-devant de la boule, & à quelque distance; d'autres enfin font leur coque en forme de poire, & les suspendent comme une poire les seroit par la queue. Toutes ces coques sont composées d'une *soie* trop foible pour être travaillée, excepté celles qui sont en poire; leur *soie* pourroit être employée, mais il y en a si peu qu'elle ne peut être d'aucune utilité. La quatrieme espece est celle que M. Homberg donne sous le nom d'*araignée des jardins*, où elle est fort commune, comme dans les bois & dans les buissons; elle renferme beaucoup d'autres especes différentes par leur grosseur, leur figure & leur couleur. Les œufs de ces araignées sont arrangés dans les coques de façon qu'elles ont à-peu-près la figure d'une sphere applatie. Les œufs de quelques-unes de ces araignées sont collés les uns aux autres dans la coque. La *soie* des coques de toutes ces araignées est d'assez bonne qualité pour être employée; il y a cependant quelques especes dont la *soie* seroit trop foible pour soutenir des métiers un peu rudes. Les premiers fils qui enveloppent les œufs sont plus tendus & plus serrés que ceux du dessus qui sont lâches comme les fils extérieurs des coques des vers-à-*soie*.

La *soie* des vers est toujours aurore ou blanche, on trouveroit plus de variété dans les couleurs de la *soie* des araignées; il y a du jaune, du blanc, du gris, du bleu céleste & du beau brun caffé. Les araignées dont la *soie* est de cette derniere couleur sont rares; on trouve leurs coques dans des champs de genêt; la *soie* en est très-forte & très-belle: les œufs sont enveloppés d'une *soie* brune qui est recouverte par une autre *soie* grise dont le tissu est plus serré que celui de la *soie* brune.

Les araignées qui sont nées au printems font leurs coques aux mois d'Août & de Septembre; celles qui ont passé l'hiver les font dès le mois de Mai. Les fils qui composent les coques ne different de ceux des toiles que parce qu'ils sont plus forts. Un fil d'araignée n'est plus fort qu'un autre, que parce qu'il est composé d'une plus grande quantité de petits fils au sortir des mamelons. Chaque mamelon est parsemé de plusieurs petites filieres, dont sort la liqueur qui forme les fils. Si on applique le doigt sur un mamelon pendant qu'on presse le ventre de l'araignée, il s'y attache plusieurs fils, que l'on alonge en le retirant: on en a compté plus de sept ou huit sur le même mamelon. Lorsque l'araignée se dispose à filer, si elle applique tous ses mamelons à-la-fois, & si elle colle chaque mamelon en entier, le fil qui en résultera sera composé d'un nombre de fils bien plus grand qu'il ne seroit, si elle n'appliquoit qu'un seul mamelon, ou seulement une partie de ce mamelon. Les araignées qui filent la bonne *soie* ont six mamelons, dont il y en a quatre qui sont fort sensibles; les deux autres sont si petits qu'on ne peut les distinguer qu'avec une loupe.

Un fil tiré des toiles ne peut porter que deux grains sans se rompre; les fils des coques peuvent soutenir chacun le poids d'environ trente-six grains; mais un seul fil de coque de ver-à-*soie* porte jusqu'à deux gros & demi, c'est-à-dire qu'il est quatre fois plus fort que le fil d'araignée: il est aussi à-peu-près quatre fois plus gros. Ainsi en réunissant cinq fils d'araignée en un seul, ce fil composé pourroit être aussi fort qu'un fil de ver-à-*soie* sans être plus gros; mais il ne seroit jamais aussi lustré, parce que les fils réunis laisseroient des vuides entr'eux qui ne donneroient point de reflets. Les ouvrages que l'on a faits de fils d'araignée n'ont pas eu autant de lustre que les ouvrages de *soie* ordinaire, parce que les fils de la *soie* des araignées sont si crêpés, qu'au lieu de la devider on est toujours obligé de la carder & de la filer ensuite.

Lorsqu'on emploie cette *soie* elle paroît rendre davantage que la *soie* ordinaire à poids égal; il est aisé de trouver la cause de cette différence. Un fil de *soie* tel que les plus fins de ceux dont on se sert pour coudre, est composé d'environ 200 fils simples tels qu'on les tire de la coque. Pour qu'un fil fait de *soie* d'araignée soit aussi fort que ce fil à coudre, il faut qu'il soit composé de 36000 fils simples pareils à ceux des toiles; car en supposant qu'il n'y ait que deux mamelons qui fournissent chacun un fil simple pour composer un fil propre à faire la toile des araignées, ce fil, quoique composé de deux fils simples, est cependant dix-huit fois plus foible que le fil de la coque, comme on l'a déja vu par l'expérience rapportée plus haut: ainsi il faudra au-moins trente-six fils simples, tels qu'ils sortent des mamelons, pour faire un fil de coque; de plus le fil de coque étant quatre fois plus foible qu'un fil de *soie* ordinaire, il faudra réunir 90 fils de coque, c'est-à-dire, selon notre supposition, 180 fils simples pour faire un fil de *soie* d'araignée aussi fort qu'un fil de coque de *soie* ordinaire: par conséquent s'il faut 200 de ces fils de *soie* ordinaire pour faire un fil à coudre, il faudra 36000 fils simples d'araignées pour faire un fil aussi fort que le fil à coudre. Il est impossible de réunir cette prodigieuse quantité de fils de façon qu'ils ne laissent entre eux plus de vuide qu'il n'y en a dans le fil de *soie* ordinaire: c'est pourquoi les ouvrages de *soie* d'araignée doivent être beaucoup plus épais que ceux de *soie* ordinaire pour qu'ils puissent avoir autant de force: ainsi la *soie* des araignées ne rend pas plus pour la force que la *soie* ordinaire quoiqu'elle rende plus pour le volume.

Les coques des vers-à-*soie* les plus fortes pesent 4 grains & les plus foibles plus de trois grains, de sorte qu'il faut au-moins 2304 vers pour faire une livre de *soie* de seize onces. Les coques d'araignées les plus grosses pesent environ un grain; ainsi il faut quatre grosses araignées pour donner autant de *soie* qu'un seul ver. De plus il y a un grand déchet dans les coques des araignées, elles sont remplies des coques des œufs & autres ordures; ce déchet est de plus des deux tiers du poids. M. Bon avoue que de treize onces de *soie* d'araignée sale, il n'en retira que quatre onces de *soie* nette: ainsi douze araignées ne donneront pas plus de *soie* qu'un seul ver. D'ailleurs s'il y a des araignées mâles & des araignées femelles, & si on suppose que le nombre des mâles égale celui des femelles, comme il n'y aura que les femelles qui puissent donner des coques, il faudra vingt araignées tant mâles que femelles pour donner autant de *soie* qu'un seul ver, & par conséquent 55296 araignées ne produiront qu'une livre de *soie*, encore faudra-t-il qu'elles soient des plus grosses de ce pays; car douze araignées qui ne seroient que d'une grosseur médiocre, par exemple, de celles que l'on trouve dans les jardins, donneront beaucoup moins de *soie*; il en faudroit 663552 pour en avoir une livre: enfin, il faudroit nourrir séparément toutes ces araignées, & donner à chacune un espace assez grand pour qu'elle y pût tendre sa toile. Tous ces inconvéniens rassemblés rendront la *soie* des araignées beaucoup plus chere que celle des vers. Au reste, on pourroit peut-être les prévenir. Si on avoit des araignées beaucoup plus grosses que les nôtres, elles donneroient plus de *soie*; on en trouveroit dans les pays étrangers, sur-tout en Amérique, & il y a lieu d'espérer de les élever ici aussi facilement que les vers-à-*soie* qui y ont été apportés de fort loin. Quoi qu'il en soit, c'étoit beaucoup de découvrir que la *soie* des araignées fût d'assez bonne qualité pour être employée dans les manufactures. M. Bon l'a prouvé clairement en montrant au public des ouvrages faits avec cette soie. *Mémoires de l'académie royale des Sciences, année 1710, examen de la* soie *des araignées par M. de Réaumur, page 386.*

Soie, (*Chimie, Pharm. Mat. méd.*) la nature chimique de la *soie* est spécialement exposée à l'*article* Substance animale. *Voyez cet article*.

Quelques pharmacologistes ont compté la *soie* crue donnée en substance, & sans avoir éprouvé le feu chimique parmi les cordiaux: & ils ont estimé cette vertu par celle du sel volatil qu'on en retire par la violence du feu. C'est la même erreur que celle qui a érigé la corne de cerf & la vipere en sudorifiques, *voyez* Vipere *& l'article* Principe (*Chimie*.); la *soie* n'est point cordiale, la *soie* n'a point de vertu médicamenteuse.

On a emploié en Pharmacie, l'alkali volatil & l'huile empyreumatique de *soie*. Le premier principe entre, par exemple, dans les gouttes d'Angleterre céphaliques ou gouttes de Goddard. A la bonne-heure, car ce produit de l'analyse animale a des vertus médicamenteuses très-réelles & très-énergiques: mais il faut qu'on se souvienne que l'alkali volatil de *soie* n'a absolument que les propriétés médicinales connues des alkalis volatils animaux.

La cendre de *soie* est comptée parmi les *remedes* mondificatifs; c'est un pauvre remede & qui est aussi fort peu usité. (*b*)

Soie, (*Coutelier*,) c'est la queue d'une lame de couteau de table; la *soie* est séparée de la lame par la moitié.

Soie, *en terme de Vergetier*; c'est le poil dont les sangliers ou les porcs sont couverts. On tire beaucoup de *soie* de sanglier de Moscovie, d'Allemagne, de Lorraine, de Danemarck, *&c*.

SOIERIE, s. f. (*Com*.) nom sous lequel on renferme tout ce qui appartient au commerce en *soie*.

SOIF, s. f. (*Physiolog*.) c'est l'appétit des fluides; il ne faut point croire que ce qui est la source de la *soif* soit aussi la source de la faim; souvent cette derniere sensation n'est pas accompagnée de la *soif*, & souvent on l'éprouve dans le tems qu'on a le moins d'appétit. Elle a son siége non-seulement dans l'estomac, mais dans l'ésophage, dans le pharynx & dans toute la bouche.

Son origine n'est pas facile à développer; mais en général il paroît que la *soif* provient d'une certaine chaleur qui s'excite dans l'estomac par différentes causes; les principales sont les alimens chauds, les vins spiritueux, les liqueurs fortes, les assaisonnemens aromatiques, le violent exercice, la chaleur de la saison, le crachement excessif des gens pituiteux, phthisiques, mélancoliques, *&c*.

Si donc 1°. le gosier n'est pas humecté, la *soif* se fait sentir, parce que les vaisseaux étant secs se retrécissent, & augmentent par-là le mouvement du sang; c'est à cause de cette sécheresse, que les phthisiques ont la paume de la main fort chaude après le repas.

2°. S'il y a des matieres gluantes dans l'estomac, la *soif* peut survenir, parce que ces matieres qui ont de la viscosité, sont un effet de la chaleur, & quelquefois elles supposent un sang privé de sa lymphe; quand le sang n'a pas d'humeur aqueuse, il est épais, & alors il ne peut pas passer librement par les vaisseaux capillaires, il gonfle donc les arteres qui doivent en conséquence battre plus fréquemment & plus fortement, ce qui ne sauroit arriver que la chaleur ne s'augmente.

3°. Les sels, les matieres âcres, ou les corps qui contiennent beaucoup de feu doivent causer la *soif*, car toutes ces substances mettent en mouvement les parties solides, & y excitent par conséquent de la chaleur.

4°. Dans les fievres, la *soif* se fait sentir avec violence, la raison n'est pas difficile à trouver; les fievres ne sont causées que par un excès de mouvement, les arteres étant bouchées se gonflent, il faut donc qu'elles battent plus fortement & plus fréquemment, & que par-là il survienne plus de chaleur.

5°. Dans l'hydropisie, l'on sent une *soif* violente, cela vient de ce que la partie aqueuse du sang reste dans l'abdomen; il n'y aura donc qu'un sang épais dans les autres parties, cette épaisseur causera nécessairement de la chaleur; d'ailleurs l'abdomen étant rempli d'eau, les vaisseaux sanguins sont fort comprimés, le sang coule donc en plus grande quantité vers les parties supérieures; de-là il suit que le mouvement & la chaleur y sont plus considérables, & qu'il arrive souvent des hémorrhagies aux hydropiques.

6°. On voit par ce détail que c'est un mauvais signe, comme dit Hippocrate, que de n'avoir pas *soif* dans les maladies fort aiguës; cela marque que les organes deviennent insensibles, & que la mort n'est pas éloignée. L'origine de ce dégoût pour les fluides, vient du resserrement des vaisseaux lactés; il faudroit alors employer quelque liquide très-humectant, auquel le malade se porteroit plus volontiers.

La cause finale de la *soif*, est de nous avertir des vices du sang, de sa diverse acrimonie, de son épaississement, de son inflammation; du desséchement du pharynx, de l'ésophage & du ventricule, desséchement qui arrive toutes les fois que les glandes cessent de filtrer un suc doux & muqueux.

Entre les quadrupèdes qui peuvent le plus supporter la *soif*, on n'en connoît point qui jouissent de cet avantage comme le chameau; car même dans les pays brûlans, ils supportent la *soif* des semaines entieres. Cet animal a dans le second de ses quatre ventricules plusieurs cavités faites comme des sacs, qui selon quelques physiciens pourroient être les réservoirs où Pline dit que les chameaux gardent fort long-tems l'eau qu'ils boivent en quantité quand ils en trouvent dans les déserts.

Ce qu'il y a de plus certain, c'est que l'homme n'a pas le même bonheur, & que quand il ne peut satisfaire à ce besoin pressant, cet état est suivi au bout de quelques jours de l'inflammation du ventricule, de la fievre, du resserrement de la gorge, & de la mort. C'est un tourment inexprimable, par lequel on recherche dans le secours de l'eau ou de toute autre liquide, le remede au mal qu'on endure; on donneroit alors un royaume pour un verre d'eau, comme fit Lysimaque.

Il n'y a, dit l'amiral Anson, dans son voyage de la mer du Sud, que ceux qui ont souffert long-tems la *soif*, & qui peuvent se rappeller l'effet que les seules idées de sources & de ruisseaux ont produit alors en eux, qui soient en état de juger de l'émotion avec laquelle nous regardâmes une grande cascade d'une eau transparente, qui tomboit d'un rocher haut de près de cent piés dans la mer, à une petite distance de notre vaisseau. Ceux de nos malades qui n'étoient point à l'extrémité, quoiqu'alités depuis long-tems, se servirent du peu de force qui leur restoit, & se traînerent sur le tillac pour jouir d'un spectacle si ravissant. (*D. J.*)

Soif, (*Lang. franç.*) ce mot au figuré désigne une grande passion, un desir vif, inquiet, & ardent de quelque chose; il s'emploie dans le style noble, la *soif* de l'or, la *soif* des honneurs, la *soif* de la gloire. L'Évangile dit, que ceux qui ont *soif* de la justice sont bienheureux; c'est une belle idée. La poésie s'est enrichie de ce mot.

> *Cette* soif *de régner que rien ne peut éteindre*
> Rac. Iphig. act. 4. sc. 4.

> *Perfides, contentez votre* soif *sanguinaire*.
> Iphig. act. 5. sc. 4.

> *Vous brûlez d'une* soif *qu'on ne peut étancher*.
> Despreaux.

(*D. J.*)

SOIGNIES, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas, dans le Haynaut, au comté de Mons, sur la riviere de Senne à quatre lieues au nord-ouest de Binche, & à sept au sud-ouest de Bruxelles, près d'une forêt de même nom qui a sept lieues de circuit.

Cette ville est nommée *Sonegiæ* dans les anciens titres, & c'est de *Sonegiæ* qu'on a fait *Soignies*. Elle a un chapitre séculier, un couvent de Capucins, un de Sœurs-grises, & les PP. de l'Oratoire y ont une maison depuis 1629. *Long.* 21. 45. *lat.* 50. 31. (*D. J.*)

SOIN, s. m. (*Gramm.*) attention qu'on apporte à quelque chose. Ayez *soin* de ces effets. Je confie la conduite de ma maison à vos *soins*. Cet ouvrage est travaillé avec *soin*, ou soigné. J'ai l'esprit embarrassé de mille *soins* ou soucis. Combien de *soins* inutiles ne lui ai-je pas rendus? J'en suis avec elle aux petits *soins*. On dit *soigner* pour avoir ou prendre *soin*; *soigneux*, de celui qui a *soin*.

SOIR, s. m. (*Gram.*) intervalle de la journée qui comprend la fin du jour & le commencement de la nuit. En hiver, les soirées sont longues.

Soir, (*Médecine.*) ce tems de la journée mérite une certaine attention de la part des Médecins, soit par rapport aux changemens qui arrivent alors dans les maladies, soit à cause des remedes qu'il convient de

de prescrire ou d'éviter. Les redoublemens de la plupart des fievres se font le *soir*; c'est vers le tems du coucher du soleil que les malades commencent à devenir plus inquiets; le malaise augmente; les douleurs sont plus sensibles; souvent ils entrent alors dans l'agonie; quelques-uns ayant pendant le jour retenu un dernier souffle de vie, prêt à échapper, sont morts dans l'instant que le soleil a cessé d'éclairer l'horison. Ces effets dépendroient-ils d'une action particuliere, ou de l'influence de cet astre lumineux? Animeroit-il par sa présence la machine? augmenteroit-il le ressort & le jeu des organes? vivifieroit-il en un mot, également les hommes, les animaux & les plantes? & en disparoissant, donneroit-il lieu à cette espece d'affaissement qui produit le sommeil varié des êtres organisés & vivans, qui prive la plupart des plantes de leur éclat, qui les flétrit, & qui fait cesser l'exercice des sens & des mouvemens dans presque tous les animaux? *Voyez* INFLUENCES DES ASTRES. Ou bien pourroit-on attribuer ces effets à la façon de vivre la plus généralement suivie par les hommes, à la fatigue du jour, à l'état de veille qui doit nécessairement lasser les organes, aux alimens qu'on prend, *&c.* Si ces causes influent, elles ne sont pas du moins générales, & l'on observe que dans les fievres lentes, les quotidienes, les redoublemens ne viennent pas moins le *soir*, quoique le malade ait dormi tout le jour, & observé une diete rigoureuse. Cependant on ne doit pas tout à fait exclure leur action, qui se rend sensible chez ces personnes qui font du jour la nuit, & de la nuit le jour; pour qui le *soir* est matin, & le matin est *soir*; leur machine se plie insensiblement à ce pervertissement de l'ordre naturel. Le physique & le moral sont chez elles asservis à-peu-près aux mêmes lois, ou au même défaut de lois. Les maladies qui viennent en foule les assaillir sous ces lambris dorés, semblent s'y conformer, elles ne ressemblent jamais avec la même uniformité aux mouvemens du soleil, dont l'usage est souvent peu connu dans ces appartemens retirés, fermés à la clarté du jour, & uniquement éclairés par la brillante & flateuse lueur des flambeaux multipliés. Les redoublemens s'y font plus souvent sentir le matin que le *soir*, & dans l'administration des remedes le médecin est souvent obligé de se servir de leur mesure pour distinguer les tems de la journée.

Lorsque la nécessité n'est pas pressante, lorsqu'il est libre au médecin de choisir un tems de la journée pour faire prendre quelque remede, sur-tout des purgatifs, il les prescrit ordinairement le matin. *Voy. ce mot.* Le malade alors plus tranquille, fortifié par le sommeil de la nuit, en supporte mieux l'effet, & en éprouve plus de soulagement; on évite de donner ces remedes le *soir*, à cause de la révolution que nous avons dit arriver alors assez communément dans la maladie, qui s'opposeroit au succès entier du médicament. D'ailleurs l'agitation que procure le remede, l'excrétion qu'il doit occasionner, empêcheroit le sommeil de la nuit. Les secours qui semblent plus appropriés le *soir*, sont les saignées à cause du redoublement ou de l'agitation plus grande qui se fait alors, les vésicatoires & les cordiaux pour prévenir ou dissiper un affaissement que l'absence du jour & le sommeil pourroient augmenter. Dans d'autres cas les calmans, les narcotiques indiqués pour préparer une nuit plus tranquille, pour procurer un sommeil qui rétablisse les forces, pour diminuer une excrétion trop abondante qui s'opposeroit, & enfin pour réparer les mauvais effets qu'un purgatif ou un émétique, donné dans la journée, manque rarement d'occasionner. Pour remettre la machine dans l'équilibre & l'assiette naturelle, dont ces remedes l'avoient tirée, Sydenham étoit fort dans l'usage de donner un parégorique le *soir* du jour qu'il avoit purgé ses malades; beaucoup de praticiens ont suivi cette méthode, dont ils se sont bien trouvés. *(m)*

SOISSONS, (*Géog. mod.*) ville de France, capitale du Soissonnois, sur la riviere d'Aisne qu'on y passe sur un pont de pierre. Elle est assez grande, peuplée & située dans un vallon agréable & fertile, à 12 lieues d'Amiens & à 22 de Paris. Quoique ses dehors soient charmans, ses rues sont généralement étroites, & ses maisons mal bâties. Il y a dans cette ville un intendant, bureau des finances, présidial, élection, maréchaussée, jurisdiction des juges consuls & maîtrise des eaux & forêts. Les *PP.* de l'oratoire occupent le college. On voit quelques abbayes d'hommes dans cette ville, entre autres celle de S. Jean qui est chef d'ordre & l'unique. L'abbaye de filles, ordre de S. Benoît, appellée *l'abbaye de Notre-Dame*, est très-riche. On remarque dans son église deux tombeaux de marbre assez antiques, qui ont chacun cinq à six piés de longueur, & trois de hauteur. L'un de ces tombeaux paroît être celui de quelque chrétien riche & illustre; & l'autre est celui de quelque homme de guerre.

L'évêché de *Soissons* est très-ancien; son évêque est le premier suffragant de Rheims, & a droit de sacrer nos rois au défaut de l'archevêque, ce qui a été pratiqué au sacre de S. Louis, & à celui de Louis XIV. Il est vrai que la cérémonie de ce sacre ne se fait dans l'église métropolitaine de Rheims, par l'évêque de *Soissons*, que sous l'autorité & avec la permission du chapitre. Le revenu de l'évêché de *Soissons* est de 15 à 20000 livres. Son diocèse compte près de 400 paroisses, & 23 abbayes tant d'hommes que de filles. Le chapitre de l'église cathédrale est nombreux, & les canonicats sont un peu meilleurs depuis la suppression qu'on a fait de onze prébendes. *Long.* 20. 59. *lat.* 49. 22.

Soissons, en latin *Augusta Suessionum*, a pris, comme on voit, son nom des peuples *Suessiones*. Elle s'appelloit auparavant *Noviodunum*, & elle étoit célebre du tems de Jules-César, qui remarque que Divitiacus son roi, avoit été un prince illustre & puissant. Ce fut Auguste qui abolit le nom de *Noviodunum* qu'avoit cette ville, pour lui donner le sien.

Dans nos tems modernes Louis XIV. a érigé à *Soissons* une académie de beaux esprits, par des lettres patentes enregistrées au parlement, le 27 Juin 1675. En effet, elle a produit de tems en tems des gens de lettres de mérite.

Hericourt (Julien de), né dans cette ville, occasionna l'établissement de l'académie de *Soissons*. Son petit fils, *Louis d'Héricourt*, s'est distingué dans le barreau de Paris, & a mis au jour un livre fort estimé, sur le droit ecclésiastique françois.

Les Théologiens savent assez que Paschase Ratbert, abbé de Corbie, dans le neuvieme siecle, étoit de *Soissons*. Il se rendit illustre par un grand nombre d'ouvrages que le P. Sirmond a recueillis, & publiés pour la premiere fois à Paris, en 1618, en un volume *in-folio*. Le *Traité* de Paschase *du corps & du sang de Notre Seigneur J. C.* excita dans son tems, & a causé depuis, de grandes contestations qu'il est inutile de reveiller.

Robbe (Jacques), connu par ses ouvrages de géographie, naquit à *Soissons* en 1643, & y est mort en 1721. Il a fait deux dissertations qui n'ont pas été imprimées. Dans la premiere, il prétend que le *Bibrax oppidum Rhemorum*, dont parle César, est la ville de *Laon*. L'autre dissertation traite du lieu où se donna en 593, la fameuse bataille de True (ou Trausli), dans le Suessonois, sous Clotaire II. M. Robbe croit que ce lieu appellé en latin *Truccia*, dans les *gesta Francorum*, *c. xxxvj.* est *Prêle* sur l'Aisne, village au nord de Braine.

Sussannau (Hubert), poëte & humaniste, naquit à *Soissons*, en 1514, publia quelques traités de grammaire, & des poésies latines qui furent assez bien reçues.

Voilà pour les gens de lettres. Ajoutons un mot d'un homme célebre dans l'histoire de France, & qui mourut à *Soissons* en 1611, à l'âge de 57 ans, je veux parler de *Charles de Lorraine*, duc de Mayenne, frere de Henri duc de Guise. Il fut long-tems jaloux de la réputation de ce frere, dont il avoit toutes les grandes qualités à l'activité près. Nourri comme le duc de Guise dans les allarmes, il succéda à sa gloire ainsi qu'à ses desseins. L'un donnoit beaucoup au hasard, & l'autre à la prudence; l'un étoit trop hardi, l'autre trop mesuré; le premier promettoit tout & tenoit peu, celui-ci promettoit rarement & ne manquoit guere à sa parole. Dès que le sceptre de la ligue eut passé dans ses mains, il sçut long-tems par une sage politique, réunir sous ses lois les diverses factions des esprits; & s'il n'eût pas trouvé dans sa propre famille des rivaux qui lui disputoient la couronne de France, on ne doute guere qu'il n'eût réussi à la mettre sur sa tête. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SOISSONS, (*Académ. de*) société littéraire établie à *Soissons*, sous la protection du cardinal d'Estrées, par lettres patentes du roi en 1674.

Avant qu'elle eût reçu cette forme munie de l'autorité royale, & dès l'an 1650, les premiers qui ont com-

composé cette compagnie, s'assembloient régulierement une fois la semaine, conféroient ensemble de leurs études, se communiquant leurs lumieres, & corrigeant ensemble leurs compositions: encouragés à ces exercices par les liaisons qu'ils avoient avec plusieurs membres de l'académie Françoise, qui leur donnerent la pensée de former une académie, en sorte qu'on peut la regarder comme fille de l'académie Françoise avec laquelle elle conserve des liaisons très-étroites.

L'académie de *Soissons* a presque les mêmes statuts & les mêmes usages que l'académie Françoise. Le nombre de ses membres est fixé à 20, & elle doit toujours prendre un protecteur du corps de l'académie Françoise, à laquelle elle envoie tous les ans pour tribut, une piece de sa composition. La perfection de la langue françoise, l'Eloquence, les Belles-lettres & l'Histoire, sont les objets de ses études; & pour marquer encore davantage ses rapports avec la premiere de nos académies, elle a pris pour devise un aiglon qui s'éleve vers le soleil à la suite d'un aigle, avec ces mots: *maternis ausibus audax*. Si quelque membre de l'académie Françoise se trouve à *Soissons*, les académiciens de cette derniere ville le prient de présider à leurs assemblées; & de son côté l'académie Françoise admet dans les siennes les académiciens de *Soissons*, leur permet d'y prendre séance, & demande leur avis sur les matieres qu'on y agite.

En 1734 M. de Laubrieres, alors évêques de *Soissons*, fonda un prix annuel, qui doit être distribué à celui qui remplira le mieux, au jugement de l'académie, un sujet qu'elle propose sur quelque sujet d'histoire ou de littérature. Ce prix est une medaille d'or de trois cens livres.

SOISSONNOIS, LE (*Géog. mod.*) pays de France qui faisoit autrefois partie de la province de Picardie & qui est à present uni au gouvernement militaire de l'île de France. Il est borné au nord par le Laonois, au midi par la Brie, au levant par la Champagne, & au couchant par le Valois. Il comprend une partie de terrein qu'occupoient anciennement les *Suessiones*. Il a depuis suivi le sort de Soissons sa capitale. C'est un pays fertile en grains, en prairies & en bois. La riviere d'Aisne le traverse. (*D. J.*)

SOIXANTE, (*Arithmét.*) nombre pair composé de six dixaines, ou de dix fois six, ou de cinq fois douze, ou de douze fois cinq, ou de quinze fois quatre, ou de quatre fois quinze, ou de vingt fois trois, ou de trois fois vingt, ou de deux fois trente, ou de trente fois deux; ainsi que six soit multiplié par dix, ou que dix le soit par six, ou que cinq par douze, ou douze par cinq, ou quinze par quatre, ou quatre par quinze, ou vingt par trois, ou trois par vingt, ou trente par deux, ou deux par trente: cela ne produiroit jamais que *soixante*. Le nombre de *soixante* multiplié par lui-même, produit 3600. En chiffre commun ou arabe, *soixante* s'écrit 60; en chiffre romain de cette maniere LX; & en chiffre françois de compte & de finance, lx. On dit *soixante* & un, *soixante*-deux, *soixante* trois, & ainsi de suite jusqu'à quatre-vingt. *Irson.* (*D. J.*)

SOIXANTER, v. a. (*Jeu de piquet.*) compter soixante points, faire un soixante, un pic; ce qui se dit de celui qui a la main lorsqu'il compte jusqu'à trente points de suite en jouant les cartes, avant que le joueur qui est dernier ait fait aucune levée ni rien compté. *Acad. des jeux.* (*D. J.*)

SOIXANTIEME, s. m. (*Arithmét.*) en matiere de fractions ou nombres rompus, un *soixantieme* s'écrit ainsi $\frac{1}{60}$. On dit aussi un *soixante-unieme*, un *soixante & deuxieme*, un *soixante & troisieme*, &c. & ces différentes fractions se marquent de même que celle ci-dessus; avec cette différence néanmoins que l'on met un 1, un 2, un 3 au lieu du zéro qui suit le 6: ce qui se pratique de cette maniere $\frac{1}{61}$, $\frac{1}{62}$, $\frac{1}{63}$, *&c.* On dit encore $\frac{3}{60}$, $\frac{5}{60}$, $\frac{7}{60}$, *&c. Irson.* (*D. J.*)

SOK *ou* SOC, s. m. (*Comm.*) mesure des longueurs dont on se sert dans le royaume de Siam. C'est la demi-coudée. Deux keubs font un *sok*; douze nions font le keub, & chaque nion contient huit grains de riz non battu, c'est-à-dire neuf de nos lignes. Au-dessus du *sok* sont le kene, le voua, le sen, le jod & le rôé nung, qui contient deux mille vouas ou tonis. *Voyez* KEN, VOUA, *&c. Dictionnaire de Commerce & de Trévoux.*

SOKIO, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) C'est un très-grand arbre du Japon, dont les feuilles sont fort longues, & ont plusieurs lobes. Ses branches sont longues & minces. Kœmpfer est porté à croire que c'est l'arbre de la casse.

SOL, s. m. (*Architect.*) Ce terme, dérivé du latin *solum*, rez-de-chaussée, signifie dans la coutume de Paris, *art.* 187. la *propriété du fonds d'un héritage*. Ainsi il est dit dans cette coutume, que qui a le *sol* a le dessous & le dessus, s'il n'y a titre contraire. Ceux qui bâtissent sur le fonds d'autrui pour en jouir un certain nombre d'années, n'ont que le dessus. *Daviler.* (*D. J.*)

SOL, *ou* SOU, s. m. (*Monnoie.*) Ce mot signifie tantôt une monnoie réelle & courante, & tantôt une monnoie imaginaire & de compte. Le *sol* monnoie courante, est une petite espece faite de billons, c'est-à-dire de cuivre, tenant un peu d'argent, mais plus ou moins, suivant les lieux & les tems. Le *sol* de France a d'abord été fabriqué sur le pié de douze deniers tournois: il fut appellé *douzain*, nom qu'il conserve encore, quoiqu'il n'en ait pas la valeur.

Il y a eu autrefois en France sous la premiere race de nos rois, des *sols*, des *demi-sols*, & des tiers de *sols* d'or, ainsi que des *sols* d'argent à la taille de 24 à la livre.

Il y a en Hollande deux monnoies, l'une d'argent, l'autre de billons, auxquelles on donne le nom de *sol*; celle d'argent s'appelle *sol de gros* & l'autre *sol commun*, dit en hollandois *stuyver*; le *sol* de gros vaut 12 gros ou un schiling d'Angleterre.

Le *sol* françois, monnoie de compte, appellé *sol tournois* est composé de quatre liards qui valent 12 deniers tournois. Les 20 *sols* tournois font une livre tournois. L'autre *sol* de compte, que l'on appelle *sol parisis*, est d'un quart en sus plus fort que le *sol* tournois, & vaut 15 deniers.

Le *sol* d'Angleterre se nomme *sol sterling*; c'est la vingtieme partie d'une livre sterling, & le *sol* sterling vaut douze deniers sterlings, ou douze penings, c'est-à-dire vingt-quatre *sols* tournois de Franc. (*D. J.*)

SOL D'OR, (*Monnoie.*) monnoie d'or. On s'est servi en France pendant la premiere race de nos rois, de *sols*, de *demi-sols*, de *tiers & de sols d'or* fin.

Ces monnoies étoient en usage chez les Romains dès Constantin; & vraissemblablement les Francs qui s'emparerent de la Gaule, imiterent les Romains *dans* la fabrication de leurs monnoies. La conformité qu'il y a pour le poids entre nos *sols*, nos *demi-sols*, & les *tiers de sols*, & ceux des empereurs romains qui ont régné depuis le déclin de l'empire, ne permet guere d'en douter. Leur *sol* & le notre pesoient également chacun 85 grains $\frac{1}{3}$ de grain, les *demi-sols* & les *tiers de sols* à proportion. Cela se justifie par quantité de monnoies qui nous restent des uns & des autres.

Il paroît par plusieurs passages de la loi salique, que le *sol d'or* des Francs valoit 40 deniers (mais ces deniers étoient d'argent fin, & pesoient environ 21 grains); le *demi-sol* en valoit 20, & le tiers de *sol* 13 & $\frac{1}{3}$ de deniers. Ce *sol d'or* vaudroit aujourd'hui de notre monnoie courante 15 livres environ, le *demi-sol* & le tiers de *sol* à-proportion. Ces trois especes d'or avoient ordinairement sur un de leurs côtés la tête ou le buste de quelqu'un de nos rois, & de l'autre une croix, avec le nom du lieu où la piece avoit été fabriquée.

Sous la seconde race, on se servit aussi de *sols d'or*; mais il s'en trouve si peu, qu'il n'est pas possible de pouvoir déterminer quel étoit leur véritable poids. M. le Blanc n'a vu qu'un seul de ces *sols d'or*, qu'il croit être de Louis le débonnaire, & qui étoit beaucoup plus fort que les *sols d'or* de la premiere race, car il pesoit 132 grains; ils valoient toujours 40 deniers d'argent, mais ils étoient plus pesans que ceux dont il est parlé dans la loi salique.

Pendant le commencement de la troisieme race, on se servoit encore en France de *sols d'or* fin; mais comme il n'en reste aucun, on n'en connoît ni le poids ni la valeur. Sous le regne de Philippe I. il y avoit des francs d'or qu'on nommoit aussi *florins d'or*, lesquels étoient peut-être la même chose que le *sol d'or*, qui avoit encore cours en ce tems-là. Après tout, que le *sol d'or* & le franc d'or ne soient qu'une même monnoie, ou que c'en soient deux différentes, on en ignore le poids & la valeur; parce que per-

personne n'en a encore vû aucune espece d'or du commencement de la troisieme race. (*D. J.*)

Sol, (*Musique.*) l'une des six syllabes inventées par l'Aretin, pour prononcer & solfier les notes de la gamme. Le *sol* naturel répond à la lettre G. *V.* Gamme. (*S*)

Sol, *terme de Blason.* Il se dit quelquefois du champ de l'écu qui porte les pieces honorables & les meubles. (*D. J.*)

SOLAGE, s. m. (*Gramm. & Econom. rustiq.*) sol terrein. Ces fruits sont d'un mauvais *solage*, d'un sol aride, d'un terroir ingrat. *Solage* se dit peu.

SOLAIRE, adj. (*Astron.*) se dit de ce qui a rapport au soleil. *Voy.* Soleil.

Systême *solaire*, est l'ordre & la disposition des différens corps célestes qui font leurs révolutions autour du soleil comme centre de leur mouvement: ces corps célestes sont les planetes du premier & du second ordre, & les cometes, quant au plan du système *solaire*. *Voyez* Système.

L'année *solaire* est composée de 365 jours 5 heures 49 minutes, par opposition à l'année lunaire, qui n'est que de 354 jours. *Voyez* Année.

L'année *solaire* est tropique ou planétaire.

L'année *solaire* tropique est l'espace de tems dans lequel le soleil revient au même point des équinoxes ou des solstices; cet espace est toujours égal à 365 jours 5 heures, & environ 49 minutes.

L'année *solaire* planétaire est l'espace de tems pendant lequel le soleil revient à quelque étoile fixe, particuliere: ce qui arrive environ au bout de 365 jours 8 heures & 9 minutes. *Voyez* An. *Chambers.* (*E*)

Solaire, s. f. est le nom que donne M. Bouguer à la courbe que décrivent les rayons de lumiere en traversant l'atmosphere. *Voyez* Crépuscule, Réfraction.

M. Taylor a donné dans son livre *methodus incrementorum directa & inversa*, la maniere de trouver cette courbe; M. Bouguer, dans sa dissertation sur la maniere d'observer en mer la hauteur des astres, qui remporta le prix de l'académie en 1729, a donné aussi l'équation de cette courbe par une méthode particuliere plus claire que celle de M. Taylor, & il montre dans cette dissertation l'usage qu'on en peut faire pour connoître la hauteur des astres. (*O*)

Solaire, *en Anatomie*, nom du muscle extenseur du pié; il prend ses attaches à la partie postérieure & supérieure du tibia & du peroné, à la membrane interosseuse, & se termine par un tendon plat en s'unissant à ceux du plantaire & des jumeaux à la partie postérieure & supérieure du calcaneum.

Solaire, *terme de Chirurgie*, bandage pour la saignée de l'artere temporale. *Voyez* Artériotomie, *article* où l'on a donné la maniere de faire ce bandage. (*F*)

SOLAK, s. m. *terme de relation*, soldat à pié de la garde du grand-seigneur: les *solaks* ont un bonnet pareil à celui des tehornadgis, & portent chacun un arc à la main; leur veste de dessous est retroussée jusqu'à la ceinture, avec des manches pendantes; la chemise qu'ils ont par-dessus les caleçons, est brodée sur coutures. *Du Loir.*

SOLAMIRE, s. f. *en terme de Boisselier*, c'est cette toile de crin, ou de soie, ou de toute autre chose à claire voie dont on garnit les tamis, & à-travers laquelle doit passer ce qu'on veut sasser. *Voyez* Tamis.

SOLANDRE, s. f. (*Art hippiatr.*) maladie de cheval; c'est une espece d'ulcere ou crevasse qui vient au pli du jarret: la peau se trouve souvent fendue & rongée par l'âcreté des humeurs qui en découlent. (*D. J.*)

SOLANE la, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans le Limousin; elle se joint à la Correze, sous les murs de Tulles.

SOLANOIDE, s. f. *solanoïdes*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose composée de quelques feuilles; le pistil devient une coque assez ronde, qui renferme un noyau couvert d'une peau charnue qui lui donne l'apparence d'une baie. Tournefort, *Mém. de l'acad. royale des Sciences*. *Voyez* Plante.

La *solanoïde* se nomme autrement *dulcamere bâtarde*; sa fleur est en rose, à cinq pétales; son pistil dégénere dans la suite en un fruit rondelet, contenant une semence dure, couverte d'une pulpe mince, qui donne au fruit la ressemblance d'une baie. Cette plante est nommée par Tournefort, *solanoïdes americana, circeæ foliis canescentibus*. *I. R. H.*

Miller dit que les *solanoïdes* sont originaires des contrées les plus chaudes de l'Amérique, d'où l'on a apporté en Europe leurs semences; elles sont aujourd'hui assez communes dans les jardins des curieux. Leurs fruits broyés donnent une couleur rouge assez belle, mais qui se fanne promptement, en sorte qu'on en fait peu de cas. (*D. J.*)

SOLANTO, (*Géog. mod.*) en latin *Solus* ou *Solantum*, bourg, autrefois ville de Sicile, dans le Val de Mazara, entre Palerme & Termini à l'orient septentrional de Monte-Alfano. M. de Lisle appelle ce bourg *le fort de Solanto*. (*D. J.*)

SOLANUM, s. m. (*Botan.*) Tournefort compte trente-quatre especes de *solanum*, entre lesquelles il y en a une principalement d'usage en Médecine, & une autre en aliment; mais l'espece de *solanum* nommé *belladonna majoribus foliis & floribus*, par Tournefort *I. R. H.* 77, est un véritable poison.

Le *solanum* d'usage en Médecine est nommé *solanum nigrum, vulgare*, *I. R. H.* 149, en anglois *the common night-shade*, & en françois, *morelle*. *Voyez* Morelle.

L'espece de *solanum* dont la racine est d'usage en aliment, est le *solanum tuberosum esculentum*, *I. R. H.* 149, en françois *batate, patate, pomme de terre, topinambour*. *Voyez* Pomme de terre & Topinambour.

La belladonna de Tournefort, de Boërhaave, de Clusius, de Dillenius & autres botanistes, est le *solanum lethale* de Ray, *hist.* 1. 679; *solanum melanocerasus*, C. B. P. 166, *solanum maniacum*, J. B. 3. 611. *solanum somniferum*, Phyt. Brit. 115, *solanum furiosum laride purpureo flore calathoide, melanocerasus*. Pluk. Almag. t. 352.

C'est le plus grand de tous les *solanum*; il a plusieurs racines épaisses, longues, éparses, fortes, d'où partent de grandes tiges angulaires qui s'élevent à la hauteur de l'homme & plus, environnées de feuilles d'un verd sale, de la figure de celles de la morelle ordinaire, mais beaucoup plus larges; ses fleurs sont dispersées parmi les feuilles; elles croissent séparément sur de longs pédicules; elles sont larges, profondes, en cloche, divisées en six segmens à leurs extrémités, d'un brun foncé, verdâtres à l'extérieur, & purpurines au-dedans. Elles font place à des baies larges, luisantes, rondes, noires, comme des cerises, placées sur un calice brunâtre, & pleines d'une pulpe purpurine, succulente, d'un goût fade & douçatre; cette pulpe est parsemée de petites graines plates.

Ce sont les fruits de cette plante qui produisent des convulsions, des battemens de cœur terribles, l'aliénation de l'esprit, & la mort. Les mémoires de l'académie royale, les Transactions philosophiques, & d'autres ouvrages, n'ont cité que trop d'exemples des qualités funestes de cette plante. Ray rapporte, d'après Hochstetter, qu'un frere mendiant à Rome ayant bu d'une infusion de belladonna, perdit les sens, & qu'il les recouvra en buvant un verre de vinaigre. Il est très-vraissemblable que le meilleur remede contre ce poison, ainsi que contre le *stramonium*, seroit les acides végétaux précédés d'une boisson copieuse d'eau & de miel émétisés. Les peintres en miniature font macérer le fruit du *solanum melanocerasus*, & en préparent un assez beau verd. (*D. J.*)

SOLARIUM, s. m. (*Litterat.*) c'est une esplanade ou un lieu élevé à-découvert au soleil, où l'on se promenoit, comme on l'apprend d'Isidore & du glossaire de Cyrille.

Solarium est aussi un cadran au soleil. Vitruve a décrit plusieurs sortes de cadrans au soleil, *liv. IX.* de son architecture. (*D. J.*)

SOLBAM, (*Maréchal.*) se dit d'un cheval dont la sole est foulée.

SOLBATURE, s. f. *terme de Maréchal*, foulure & meurtrissure de la chair qui est sous la sole, & qui est froissée & foulée par la sole, c'est-à-dire la petite semelle de corne du pié du cheval, quand cet animal a marché long-tems pié nud, & quand la sole est trop desséchée. (*D. J.*)

SOLBAZAR, (*Géog. mod.*) bourgade de la Turquie en Asie, dans l'Anatolie, à une petite distance de Madre. C'est, selon Leunclavius, l'ancienne *Halone*, ville de l'Asie mineure, près du Méandre. (*D. J.*)

SOLDANELLE, s. f. *soldanella*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale en forme de cloche, & ordinairement frangée. Le pistil sort du calice,

lice, il est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit cylindrique, qui s'ouvre par la pointe, & qui renferme plusieurs semences attachées à un placenta. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Selon Linnæus, le calice de la fleur est droit, durable & divisé en cinq segmens aigus, la fleur est monopétale, en cloche, qui s'élargit jusque dans les bords où regne une dentelure; les étamines sont cinq filets plats; leurs bossettes sont simples; le germe du pistil est arrondi; le stile est menu, de la longueur de la fleur, & subsiste après elle; le stigma est obtus; le fruit est une capsule oblongue, cylindrique, contenant une seule loge; les graines sont très-nombreuses, extrèmement petites & pointues.

La principale espece de *soldanelle* est nommée par Tournefort, *convolvulus maritimus nostras, rotundifoliis I. R. H.* 83. Sa racine est fibreuse & menue. Elle pousse plusieurs tiges grêles, pliantes, sarmenteuses, rougeâtres, rampantes sur terre. Ses feuilles sont sphéroïdes, lisses, luisantes, semblables à celles de la petite chélidoine, mais plus épaisses, remplies d'un suc laiteux, & portées sur de longs pédicules. Ses fleurs sont des cloches à bords renversés comme celles des autres especes de liseron, assez grandes, & de couleur purpurine. Il leur succede des fruits presque ronds, membraneux, qui renferment des semences anguleuses & noires pour l'ordinaire. Cette plante croît fréquemment sur les rivages sablonneux de la mer, & fleurit en été. (*D. J.*)

SOLDANELLE, (*Mat. médic.*) chou marin. Cette plante est comptée parmi les purgatifs hydragogues, c'est-à-dire violens. On l'emploie quelquefois dans l'hydropisie, la paralysie & les maladies invétérées de la peau. On donne son suc dépuré à la dose de demi-once; son extrait à celle d'un gros; la plante séchée & réduite en poudre à la dose d'un gros jusqu'à deux dans de l'eau ou dans du bouillon. *Voyez* PURGATIF.

Les feuilles seches de *soldanelle* entrent dans la poudre hydragogue de la Pharmacopée de Paris. (*b*)

SOLDAT, s. m. (*Art militaire.*) est un homme de guerre, qui s'engage de servir un prince ou un état moyennant une certaine paye.

Ce mot est formé de l'italien *soldato*, & celui-ci du latin *solida*, ou *solidata*, ou *solidus*, solde ou paye; cependant Pasquier aime mieux le dériver du vieil mot gaulois *solet doyer*, ou *soldier*; & Nicode le fait venir de *soldurrus*.

Le *soldat* est celui qui reçoit la paye; le vassal est celui qui est obligé de servir à ses propres dépens; le volontaire est celui qui sert à ses dépens, mais de bonne volonté. *Voyez* VASSAL, &c.

Du Cange remarque que les anciens *soldats* ne devoient point avoir moins de cinq piés & demi de haut, & qu'on appelloit cette mesure *incomma* ou *incoma*. *Chambers.*

On doit, selon Vegece, s'attacher sur toute chose à connoître par les yeux, par l'ensemble des traits du visage, & par la conformation des membres, ceux qui peuvent faire les meilleurs *soldats*. Il y a, dit cet auteur, des indices certains & avoués par les gens d'expérience pour juger des qualités guerrieres dans les hommes, comme pour connoître la bonté des chevaux & des chiens de chasse. Le nouveau *soldat* doit avoir les yeux vifs, la tête élevée, la poitrine large, les épaules fournies, la main forte, les bras longs, le ventre petit, la taille dégagée, la jambe & le pié moins charnus que nerveux. Ces qualités peuvent dispenser d'insister sur la hauteur de la taille, parce qu'il est plus nécessaire que les *soldats* soient robustes que grands. *Nouv. trad. de Vegece.* On préfere les *soldats* levés dans la campagne à ceux des villes, parce qu'ils sont plus propres à soutenir les travaux & les fatigues militaires. (*Q*)

SOLDATS DE MARINE, (*Marine.*) ce sont des *soldats* qu'on emploie sur mer, & qui travaillent à la manœuvre des écoutes & des couets.

SOLDATS GARDIENS, (*Marine.*) *soldats* qu'on entretient sur les ports. Il y en a trois cens dans le port de Toulon; & pareil nombre dans les ports de Brest & de Rochefort; & cinquante au Havre-de-Grace; outre 300 qu'on entretient à la demi-solde dans chacun de ces trois premiers ports.

SOLDE, s. f. (*Art militaire.*) c'est la paye que l'on donne à chaque homme de guerre. Chez les Grecs, les soldats faisoient d'abord la guerre à leurs dépens; ce qui étoit très-naturel, puisque c'étoient les citoyens mêmes qui s'unissoient pour défendre leurs biens, leur famille & leur vie. Périclès fut le premier qui établit une paye aux soldats athéniens. Chez les Romains, le service militaire se faisoit gratuitement dans les premiers tems de la république. Ce ne fut que plus de 440 ans après la fondation de Rome que le sénat, à l'occasion du siege de Véïes qui fut fort long, ordonna, sans en être requis, que la république payeroit aux soldats une somme réglée pour le service qu'ils rendroient. Pour fournir à cette paye, on imposa un tribut sur les citoyens à proportion de leur revenu. Quoique le soldat ne servit ordinairement que la moitié de l'année, il étoit payé de l'année entiere. Cette paye ne fut d'abord accordée qu'aux fantassins, mais les cavaliers l'obtinrent aussi trois ans après. Lors de l'établissement des compagnies d'ordonnances par Charles VII. en 1445, la *solde* de chaque gendarme, pour lui & pour toute sa lance fournie, *voyez* LANCE, étoit de trente francs par mois. Les bourgeois des villes & les habitans de la campagne payoient cette *solde*, & l'imposition ordonnée à ce sujet fut appellée la *taille des gendarmes*. Le P. Daniel prétend que c'est là le commencement des tailles ordinaires. Cette *solde*, dit cet auteur, paroîtra bien petite eu égard à l'équipage & à la suite du gendarme, & elle le seroit sans doute de notre tems; mais alors une telle somme étoit considérable, à cause du prix des vivres, car nous voyons par les ordonnances de Louis XI. & même de François I. qu'un mouton à la campagne ne coutoit que 5 sols, pourvu qu'on rendît la peau & la graisse qui servoit à faire du suif. Cette *solde* fut depuis augmentée par la raison contraire. *Hist. de la milice franç.*

A l'égard de la *solde* ou de la paye que les troupes ont à présent, *voyez* le *code militaire* de M. Briquet, ou les *élémens de l'art militaire* par M. d'Héricourt.

Pendant la guerre, la paye des troupes se fait de dix jours en dix jours, & de cinq en cinq pendant la paix, & toujours d'avance; c'est ce qu'on appelle le *prêt*. *Voyez* PRÊT. (*Q*)

SOLDE DE COMPTE, (*Commerce.*) somme qui fait la différence du débit & du crédit lorsque le compte est arrêté & vérifié. *Dict. de comm. & de Trév. Voyez* COMPTE.

SOLDER UN COMPTE, (*Commerce.*) c'est le calculer, le regler, l'arrêter, en faire la balance. *Voy.* BALANCE & COMPTE.

SOLDIN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allamagne, dans la nouvelle Marche de Brandebourg. Il y a une collégiale, composée de douze chanoines. *Long.* 32. 55. *latit.* 53. (*D. J.*)

SOLDURIER, (*Hist. des Gaules.*) on appelloit *soldurier*s dans les Gaules certains braves qui s'attachoient à un prince ou à un seigneur, pour avoir part à sa bonne ou à sa mauvaise fortune; lorsque le seigneur périssoit dans un combat, ils mouroient avec lui, ou se tuoient après sa défaite. *Voyez* César, *l. III. de la guerre des Gaules*. (*D. J.*)

SOLE, s. f. *solea, lingulaca*, (*Hist. nat. Ichthiol.*) poisson de mer, dont la figure a quelque rapport à celle d'une langue de bœuf; il est plus long, plus plat & moins large que la plie; la face inférieure du corps a une couleur blanche, & la face supérieure est noire; les mâchoires sont courbes, & n'ont point de dents. Il y a sur chacune des faces du corps un trait droit qui s'étend depuis la tête jusqu'à la queue; les yeux sont placés sur la face supérieure de la tête; les nageoires des ouïes ont la même couleur que la partie du corps où elles se trouvent; celle du dos & celle du ventre sont blanches en-dessous & noires en-dessus; la premiere s'étend sur toute la longueur du dos; l'autre ne commence qu'au-dessous de l'anus, & se prolonge aussi jusqu'à la queue dont la nageoire n'est pas fourchue. La *sole* craint le froid, & se cache au fond de la mer pendant l'hiver. Sa chair est dure, visqueuse, très-nourrissante & de bon goût, sur-tout lorsqu'elle a été gardée quelque tems, c'est pour cette raison que les *soles* sont meilleures à Paris que sur les côtes où on les pêche. Rondelet, *hist. nat. des poissons, part. I. liv. XI. chap.* x. *Voyez* POISSON.

Il seroit singulier que la nature eût réservé à des insectes le soin de faire éclore des œufs de poissons. C'est pourtant un sentiment que M. Deslandes a adopté par rapport aux œufs de *sole*, comme il paroît par l'*hist. de l'acad. des Scienc. ann.* 1722. Il a pensé que les *soles* étoient produites par une espece de petite écrevisse de mer qu'on nomme *chevrette* ou

cre-

crevette. M. Deslandes en fit pêcher une grande quantité, & les mit dans une baille pleine d'eau de mer; au bout de douze à treize jours il vit huit ou dix petites *soles*. Il répéta l'expérience plusieurs fois, toujours avec le même succès; il mit ensuite des *soles* dans une baille; & quoiqu'elles frayassent, il n'y parut point de petites *soles*.

Il a de plus trouvé, que quand on a nouvellement pêché des chevrettes, on leur voit entre les piés plusieurs petites vessies, inégales en grosseur & en nombre, fortement collées à leur estomac par une liqueur gluante. Ayant examiné ces vessies avec un microscope, il y a vu une espece d'embryon qui avoit l'air d'une *sole*; d'où il conclud que les œufs de *sole*, pour éclore, doivent s'attacher à des chevrettes.

M. Lyonnet n'a pas voulu disputer cette conclusion; mais il lui semble avec raison que M. Deslandes auroit pu rendre son expérience plus sure, si au-lieu de la grande quantité de chevrettes qu'il a mises dans sa baille, & parmi lesquelles il se seroit aisément pu mêler quelques petites *soles*, sans qu'il s'en fût apperçu, il se fût contenté de prendre quelques chevrettes chargées des vessies dont il parle; & qu'après avoir compté ces vessies, il eût mis chaque chevrette à part dans un peu d'eau; si pour lors en trouvant après quelques jours une petite *sole* dans l'eau, il eût aussi trouvé une vessie de moins à la chevrette placée dans le même vase, ç'auroit été une preuve que la *sole* seroit née d'une vessie attachée à la chevrette; mais encore n'auroit-ce pas été une preuve que les œufs de *sole* ont besoin de ses insectes, & qu'ils ne pourroient éclore sans cela.

Si les œuf de celles qui avoient frayé dans la baille sont demeurés stériles, & que les autres aient produit des poissons, la raison de cette différence peut bien avoir été, ou que les mâles n'ont pas fertilisé le frai des premieres, & qu'ils auront rendu fertile celui dont les œufs se sont attachés aux chevrettes; ou bien que ces œufs ayant besoin d'agitation pour éclore, les premiers n'ont pas eu dans la baille l'agitation nécessaire qu'ils auroient reçue dans la mer, tandis que les chevrettes par leur mouvement auront procuré une agitation suffisante aux autres. Toutes ces réflexions prouvent qu'on ne sauroit être trop réservé à établir des faits sur des expériences douteuses, & qu'on croit démonstratives. (*D. J.*)

Sole, s. f. (*Marine.*) c'est le fond des bâtimens qui n'ont pas de quille, tels que la gribane, le bac, *&c.*

Soles, (*Marine.*) pieces du fond d'un affut de bord.

Sole, s. f. (*Architect.*) c'est une grosse piece de bois d'équarrissage, qui avec une autre piece qu'on appelle la *fourchette*, fait la base d'une machine à élever des fardeaux qu'on nomme un *engin*. C'est sur le milieu de la *sole* que pose le poinçon, & ses bras. Les *sonnettes*, autre machine pour battre des pieux, ont pareillement leur *sole*, de dessus laquelle s'élevent les montans à coulisse & leurs bras. Les *soles* sont encore les deux pieces de bois posées en croix sur un massif de pierre ou de maçonnerie, sur le milieu desquelles est appuyé & arbouté l'arbre ou poinçon qui porte la cage d'un moulin à vent, & sur lequel il tourne. En général, toutes les pieces de bois qui posent à terre pour soutenir quelque construction, machine ou bâtiment, & sur lesquelles on les éleve s'appellent des *soles*. (*D. J.*)

Soles, s. f. pl. (*Maçonn.*) ce sont les jettées du plâtre au panier, que les maçons font avec la truelle pour former les enduits. (*D. J.*)

Sole, s. f. (*Agric.*) c'est une certaine étendue de champ sur laquelle on seme successivement par années, des blés, puis des menus grains, & qu'on laisse en jachere la troisieme année. On divise ordinairement une terre en trois *soles* (*D. J.*)

Soles, s. f. pl. (*Charpent.*) On appelle ainsi toutes les pieces de bois posées de plat, qui servent à faire les empattemens des machines, comme des grues, engins, *&c.* On les nomme *racinaux*, quand au-lieu d'être plates, elles sont presque quarrées. *Daviler*. (*D. J.*)

Sole, s. f. (*Comm.*) place publique ou étape où l'on étale les marchandises, & où on les met comme en dépôt pour être vendues. Les marchands de vin en gros sont tenus de mettre dans les *soles* de l'hôtel de ville leurs vins, pour en payer le gros. *Diction. de commerce*. (*D. J.*)

Sole, (*Maréchal.*) On appelle ainsi le dessous du pié du cheval. C'est une espece de corne beaucoup plus tendre que l'autre qui l'environne, & qui à cause de sa dureté, est appellée proprement la *corne*. Un fer qui porte sur la *sole*, peut fouler un cheval le faire boîter, & lui meurtrir la chair qui la sépare du petit pié.

Cheval dessolé est celui à qui on a ôté la *sole* sans toucher à la corne du sabot. On ôte la *sole* pour plusieurs accidens, & en moins d'un mois, elle peut être entierement rétablie.

Sole, (*Vénerie.*) Ce mot en *terme de chasse*, signifie le milieu du dessous du pié des grandes bêtes. (*D. J.*)

Sole *ou* Soulle, *jeu de la*, (*Hist. mod.*) Le jeu de la *sole* ou de la *soulle* étoit en usage autrefois dans le Berry, le Bourbonnois, la Picardie, & peut-être ailleurs. Ce *mot* vient, selon M. du Cange, de *solea*, une *semelle* de soulier, parce que c'étoit avec la plante du pié que l'on poussoit l'instrument. On jouoit à la *sole* dès le xiv. siecle en plusieurs endroits du royaume. En certains pays, ce jeu s'appelloit la *soule*, en d'autres, la *chéole*. On voit ce jeu désigné dans les ordonnances de nos rois & dans les statuts synodaux. L'instrument du jeu, s'il étoit gros, s'appelloit *soule*, & *soulette*, s'il étoit petit, en basse Bretagne s'appelloit *mellat* en langue vulgaire du xv. siecle, qui est le tems auquel Raoul évêque de Tréguier le défendit. Son statut est de l'an 1440, & on le trouve au *tom. IV.* du *thesaurus anecdotorum* des PP. Martenne & Durant. L'ordonnance de Charles VI. qui parle de ce jeu auquel les paysans du Véxin s'exerçoient devant la porte de l'abbaye de Notre-Dame de Mortevert, le jour de carême-prenant, est de l'an 1387. Une autre ordonnance du roi Charles V. qui est de l'an 1369, met ce jeu dans le rang de ceux qui sont défendus, comme ne servant nullement à dresser la jeunesse pour la guerre. La *sole*, selon M. Ducange, étoit un ballon enflé de vent, ou une boule de bois, & peut-être l'un & l'autre. Dans un decret ou statut du châtelet de Paris de l'an 1493, il en est encore parlé sous le nom du *jeu de la soule*. On assure que les peuples de quelques villages de l'archiprêtré d'Hérisson en Bourbonnois, croyoient autrefois honorer Saint Jean l'évangeliste ou Saint-Ursin, en courant la *sole*; c'est-à dire, que cet exercice se faisoit dans l'une de ces paroisses le 27 de Décembre, & dans une autre, le 29 du même mois. *Voy.* M. Ducange & ses continuateurs dans le *glossarium mediæ & infimæ latinitatis*, aux mots *ludi*, *cheolare*, *mellat*, &c. Le même M. Ducange, dans sa *viij. dissertation sur Joinviclo*, & le *mercure de Mars* 1735. où l'on trouve plusieurs réflexions de M. Lebeuf, chanoine & souschantre d'Auxerre, sur le même sujet, *Supplément de* Moréry.

SOLEA, (*Antiq. rom.*) riche chaussure d'or & de soie, avec une seule semelle de cuir. (*D. J.*)

SOLECISME, s. m. (*Gram.*) quelques grammairiens ont prétendu que ce mot, qui se dit en grec σολοικισμὸς, est formé de ces mots, σῶν λόγου αἰκισμὸς, *sani sermonis indigna corruptio*, corruption d'un langage sain. Mais cette origine, quoiqu'ingénieuse & probable en soi, est démentie par l'histoire.

„ Ce mot est formé de Σόλοικοι, qui signifie les *habitans de la ville* appellée Σόλοι; comme Ἄγροικοι, les „ *habitans de la campagne* „. [La terminaison οικοι vient de οἶκος, *domus*; d'où οἰκῶ, *habito*]. „ De Σόλοικοι „ on a fait σολοικίζειν, *imiter les habitans de la ville* „ appellé Σόλοι, comme de Ἄγροικοι, ἀγροικίζειν, *imiter* „ *les gens de la campagne* „ *Voyez* Imitatif.

„ Il y avoit deux villes de ce nom, l'une en Cilicie, sur les bords du Cydnus, l'autre dans l'île de „ Chypre. Ces deux villes, suivant un grand nombre „ d'auteurs, avoient été fondées par Solon. La ville „ qu'il avoit bâtie dans cette province, quitta dans „ la suite le nom de son fondateur, pour prendre „ celui de Pompée, qui l'avoit rétablie. A l'égard de „ celle de l'île de Chypre, Plutarque nous a conservé l'histoire de sa fondation. Solon étant passé auprès d'un roi de Chypre, acquit bientôt tant d'autorité sur son esprit, qu'il lui persuada d'abandonner la ville où il faisoit son séjour: l'assiette en étoit „ à la vérité fort avantageuse, mais le terrein qui l'environnoit étoit ingrat & difficile. Le roi suivit les „ avis de Solon, & bâtit dans une belle plaine une „ nouvelle ville, aussi forte que la premiere, dont

„ elle n'étoit pas éloignée, mais beaucoup plus grande „ & plus commode pour la ſubſiſtance des habitans „ On accourut en foule de toutes parts pour la peupler; & il y vint ſur-tout un grand nombre d'Athéniens, qui s'étant mêlés avec les anciens habitans, perdirent dans leur commerce la politeſſe de „ leur langage, & parlerent bientôt comme des barbares: de-là le nom σόλοικοι, qui eſt leur nom, fut „ ſubſtitué au mot βάρβαροι, & σολοικίζειν, à βαρβαρίζειν, „ qu'on employoit auparavant pour déſigner ceux qui „ parloient un mauvais langage „. *Mém. de l'acad. royale des Inſcr. & Belles-lettr. tom. V. Hiſt. pag.* 210.

Le nom de *ſolécisme*, dans ſon origine, fut donc employé dans un ſens général, pour déſigner toute eſpece de faute contre l'uſage de la langue; & il étoit d'abord ſynonyme de *barbariſme*.

Mais le langage des ſciences & des arts, guidé par le même eſprit que celui de la ſociété générale, ne ſouffre pas plus les mots purement ſynonymes: ou il n'en conſerve qu'un, ou il les différencie par des idées diſtinctives ajoutées à l'idée commune qui les rapproche. De-là la différence que les Grammairiens ont miſe entre les deux mots, *ſolécisme* & *barbariſme*, & que M. du Marſais a expoſée avec netteté au *mot* BARBARISME.

Théophraſte & Chryſippe avoient fait chacun un ouvrage intitulé Περὶ σολοικισμῶν; ce qui prouve l'erreur d'Aulu-Gelle, *l. V. c. xx.* qui prétend que les écrivains grecs qui ont parlé purement le langage attique, n'ont jamais employé ce mot, & qu'il ne l'a vu dans aucun auteur de réputation. (*B. E. R. M.*)

SOLEIL, ſ. m. *en Aſtronomie*, eſt le grand aſtre qui éclaire le monde, & qui par ſa préſence conſtitue le jour. *Voyez* JOUR.

On met ordinairement le *ſoleil* au nombre des planetes; mais on devroit plutôt le mettre au nombre des étoiles fixes. *Voyez* ÉTOILE, PLANETE.

Suivant l'hypothèſe de Copernic, qui eſt à préſent généralement reçue, & qui même eſt appuyée par des démonſtrations, le *ſoleil* eſt le centre du ſyſtème des planetes & des cometes; autour duquel toutes les planetes & les cometes, & entr'autres notre terre, font leurs révolutions en des tems différens, ſuivant leurs différentes diſtances du *ſoleil*. *Voyez l'article* PLANETE.

La grande diſtance de la terre au *ſoleil* eſt l'unique cauſe qui nous empêche d'en appercevoir la ſphéricité, ce qui n'eſt pas fort étonnant, puiſque nous ne voyons pas même celle de la lune, qui eſt beaucoup moins éloignée de nous: au lieu d'appercevoir leur ſurface ſphérique, nous jugeons au contraire l'un & l'autre planes ou comme des diſques, au milieu deſquels nous imaginons un point qui, quoique réellement dans leur ſuperficie, n'en eſt pas moins regardé comme le centre de l'autre, n'étant que celui de la ſurface ou du diſque apparent.

Quoique le *ſoleil* ſoit déchargé de ce mouvement prodigieux que les anciens s'imaginoient qu'il faiſoit tous les jours autour de la terre, il n'eſt point cependant parfaitement en repos.

Il paroît évidemment, par les apparences de ſes taches, qu'il a un mouvement de rotation autour de ſon axe, ſemblable à celui de la terre qui meſure le jour naturel, mais ſeulement plus lent. On apperçoit quelques-unes de ces taches au bord du diſque du *ſoleil*, & quelques jours après on les voit ſur le bord oppoſé; d'où après un délai de quatorze jours, elles reparoiſſent à la place où on les avoit vues d'abord, & recommencent leurs cours; elles finiſſent ainſi tout leur circuit en 27 jours de tems d'où on conclut que ce tems eſt celui de la rotation du *ſoleil* ſur ſon axe. Ces taches ſe meuvent d'occident en orient; on en infere que le mouvement du *ſoleil* ſe fait d'occident en orient. Pour ce qui regarde les différentes apparences des taches du *ſoleil*, leur cauſe, &c. *Voyez* TACHES.

Outre ce mouvement du *ſoleil* autour de ſon axe, cet axe en a encore d'autres mais moins ſenſibles, ſuivant M. Newton. Car, ſelon ce philoſophe, les planetes peſent vers le *ſoleil* & le *ſoleil* vers les planetes; de ſorte que ſi le *ſoleil*, qui eſt conſidérablement plus gros que toutes les planetes priſes enſemble, attire les planetes à lui, les planetes doivent auſſi attirer le *ſoleil* & le déranger du lieu qu'il occupe; il eſt vrai que ce dérangement n'eſt pas fort conſidérable, mais il l'eſt aſſez pour produire quelques inégalités dans le mouvement des planetes. Car comme dans toutes les obſervations aſtronomiques on ſuppoſe le *ſoleil* immobile & fixe au foyer des orbites des planetes, il eſt évident que les dérangemens que l'action des planetes cauſent au *ſoleil*, étant rapportés à ces mêmes planetes, doivent empêcher qu'elles n'obſervent conſtamment & exactement la même loi dans leurs mouvemens apparens autour de cet axe.

A l'égard du mouvement annuel que le *ſoleil* paroît avoir autour de la terre, les Aſtronomes font voir facilement que c'eſt le mouvement annuel de la terre qui occaſionne cette apparence.

Un obſervateur qui ſeroit dans le *ſoleil*, verroit la terre ſe mouvoir d'occident en orient, par la même raiſon que nous voyons le *ſoleil* ſe mouvoir d'orient en occident; & tous les phénomenes qui réſultent de ce mouvement annuel dans quelque corps que ce puiſſe être, paroîtront les mêmes de l'un comme de l'autre.

Soit par exemple *S*, (*Plan. d'aſtron. fig.* 39.) repréſentant le *ſoleil*, *ABCD* l'orbite de la terre, qui en fait le tour en allant d'occident en orient dans l'eſpace d'un an. Un obſervateur placé en *S* voyant la terre en *A*, la rapportera au point ♈ qui eſt dans la ſphere des étoiles: quand elle arrivera en *B*, l'obſervateur la verra comme ſi elle étoit au point ♋: quand elle ſera en *C*, il la verra au point ♎, &c. juſqu'à ce qu'après avoir fait tout ſon circuit, elle reparoîtra en ♈. Ainſi il lui ſemblera que la terre aura décrit l'écliptique, & paſſé ſucceſſivement de ſigne en ſigne.

Suppoſons maintenant que l'obſervateur paſſe du *ſoleil* ſur la terre au point *C*, la diſtance des étoiles fixes eſt ſi grande, que celle du *ſoleil* n'eſt qu'un point par rapport à elles; par conſéquent l'obſervateur, qui eſt à-préſent ſur la terre, verra la même face des cieux, les mêmes étoiles, &c. qu'auparavant; avec cette ſeule différence qu'au lieu qu'auparavant il s'imaginoit que la terre étoit dans les cieux & le *ſoleil* au centre, il s'imaginera maintenant que le *ſoleil* eſt dans les cieux & la terre au centre.

Donc la terre étant en *C*, l'obſervateur verra le *ſoleil* en ♈; & cet obſervateur étant emporté avec la terre, & partageant ſon mouvement annuel, n'appercevra point ſon propre mouvement ou celui de la terre; mais obſervant le *ſoleil* lorſque la terre ſera en *D*, le *ſoleil* lui ſemblera être en ♋: de plus quand la terre avancera en *A*, le *ſoleil* paroîtra avoir parcouru les ſignes ♋, ♌, & ♍; & tandis que la terre décrit le demi-cercle *ABC*, le *ſoleil* paroîtra avoir parcouru ſur la ſurface concave des cieux les ſix ſignes ♎, ♏, ♐, ♑, ♒, ♓; de maniere qu'un habitant de la terre verra le *ſoleil* parcourir le même cercle dans les cieux & dans le même eſpace de tems, qu'un obſervateur qui ſeroit dans le *ſoleil*, verroit parcourir la terre.

C'eſt de-là que vient le mouvement apparent du *ſoleil*, par lequel il ſemble avancer inſenſiblement vers les étoiles du côté de l'orient; de ſorte que ſi une étoile qui eſt proche l'écliptique ſe leve dans un tems avec le *ſoleil*, quelques jours après le *ſoleil* ſera plus avancé à l'orient de cette étoile, & l'étoile ſe levera & ſe couchera avant lui.

Pour ce qui regarde les phénomenes qui réſultent du mouvement apparent du *ſoleil*, ou du mouvement réel de la terre, par rapport à la diverſité des jours & des nuits, des ſaiſons, &c. *Voyez* TERRE & PARALLELISME.

Nature, propriétés, figure, &c. *du ſoleil*. 1°. De ce qu'on trouve que les taches du *ſoleil* reſtent quelquefois trois jours plus long-tems derriere le *ſoleil*, qu'elles n'en employent à parcourir ſon hémiſphere viſible, quelques auteurs ont conclu qu'elles ne ſont point adhérentes à la ſurface du *ſoleil*, mais qu'elles en ſont à quelque diſtance.

Mais cette opinion ne paroît point fondée; car il ſemble au contraire que les taches ſuivent une loi aſſez réguliere dans leurs oppoſitions. Il y a certaines taches du *ſoleil* à qui l'on a vu faire deux ou trois révolutions de ſuite, & qui ſont revenues conſtamment au même lieu au bout des 27 jours qui ſe ſont écoulés à chaque période. Or toutes ces taches ont employé exactement 13 jours & demi à paſſer du bord occidental du *ſoleil* à ſon bord oriental. Donc puiſqu'elles ont employé à chaque fois la moitié du tems périodique à parcourir le diſque apparent du *ſoleil*, leur orbite doit convenir préciſément avec la ſurface extérieure du corps lumineux, c'eſt-à-dire, qu'elles nagent, pour ainſi dire, ſur le *ſoleil*. S'il y a quelques taches qui aient paru ne pas ſuivre exac-

tement cette *loi*, il faut croire que l'obſervation n'en a pas été bien faite, & qu'on a peut-être pris d'autres taches pour les mêmes, ou que par quelque raiſon que nous ne ſaurions ſavoir, la révolution de ces taches dans la partie poſtérieure du *ſoleil* avoit été retardée.

2°. De ce que ces taches paroiſſent & diſparoiſſent ſouvent, même au milieu du diſque du *ſoleil*, & éprouvent différens changemens par rapport à leur maſſe, ou à leur figure, ou à leur denſité, il s'enſuit que ſouvent il s'en éleve de nouveau autour du *ſoleil*, & qu'auſſi il y en a qui s'évanouiſſent.

3°. Puiſque les taches ſe diſſolvent ſouvent & diſparoiſſent même au milieu du diſque du *ſoleil*, la matiere des taches, c'eſt-à-dire, les exhalaiſons ſolaires *retournent donc au ſoleil*: d'où il ſuit qu'il doit ſe faire différentes altérations dans la matiere de cet aſtre, *&c.*

4°. Puiſqu'en tout état le *ſoleil* paroît comme un diſque circulaire, ſa figure, quant aux ſens, doit être ſphérique; cependant nous ferons voir bientôt qu'elle eſt réellement ſphéroïde.

Outre les macules ou taches obſcures, pluſieurs auteurs parlent des *facules*, ou taches, qui ſont plus brillantes que le reſte du diſque du *ſoleil*. Celles-ci ſont en général plus larges, & bien différentes des macules en figure, durée, *&c.*

Kirker, Scheiner, *&c.* ſuppoſent que ces facules ſont des éruptions de flammes; c'eſt pourquoi ils repréſentent la face du *ſoleil* comme couverte de volcans, *&c.*... Mais Huygens prenant de meilleurs téleſcopes, n'a jamais rien pu trouver de ſemblable, quoiqu'il ait remarqué quelquefois, même dans les macules, des endroits plus brillans que le reſte.

5°. La ſubſtance du *ſoleil* eſt une matiere ignée; voici comment on le prouve. Le *ſoleil* éclaire, & ſes rayons raſſemblés par des miroirs concaves, ou des verres convexes, brûlent, conſument & fondent les corps les plus ſolides, ou même les convertiſſent en cendres ou en verre.

6°. Puiſque les taches du *ſoleil* ſont formées par les exhalaiſons du *ſoleil*, il paroît que le *ſoleil* n'eſt pas un feu pur; mais que ce feu eſt mêlé de particules hétérogènes.

7°. La figure du *ſoleil* eſt un ſphéroïde plus élevé ſous ſon équateur que ſous ſes poles. En effet, le *ſoleil* a un mouvement autour de ſon axe, & par conſéquent la matiere ſolaire doit faire des efforts pour s'éloigner des centres des cercles dans leſquels elle ſe meut, avec d'autant plus de force que les circonférences ſont plus grandes. Or l'équateur eſt le plus grand cercle, & les autres qui ſont vers les poles, vont toujours en diminuant. Donc la matiere ſolaire tend à s'éloigner du centre de l'équateur avec plus de force, que des centres des cercles paralleles. Par conſéquent elle s'éloignera du centre, plus ſous l'équateur que ſous aucun des cercles paralleles; & ainſi le diametre du *ſoleil* qui paſſe par l'équateur, ſera plus grand que celui qui paſſe par les poles, c'eſt-à-dire que la figure du *ſoleil* n'eſt pas parfaitement ſphérique, mais ſphéroïde.

Il eſt vrai que la différence des axes du *ſoleil* doit être fort petite, comme M. de Maupertuis l'a fait voir dans ſon *Diſcours ſur la figure des aſtres*, & cela, parce que la force centrifuge des parties du *ſoleil* eſt beaucoup moins grande que leur peſanteur vers le *ſoleil*. C'eſt pour cette raiſon que nous n'appercevons point d'inégalités ſenſibles entre les deux diametres du *ſoleil*.

Parallaxe du ſoleil. *Voyez* PARALLAXE.

A l'égard de la diſtance du *ſoleil*, comme ſa détermination dépend de celle de la parallaxe, & qu'on ne peut trouver la parallaxe du *ſoleil* ſans faire des calculs longs & difficiles; auſſi les Aſtronomes ne ſont point d'accord ſur la diſtance du *ſoleil*.

La moyenne diſtance du *ſoleil* à la terre eſt ſuivant quelques-uns, de 7490 diametres de la terre; ſelon d'autres 10000; ſelon d'autres 12000, & ſuivant d'autres 15000. Mais ſuivant la parallaxe de M. de la Hire, qui eſt 6″; la moyenne diſtance du *ſoleil* ſera 17188 diametres de la terre, & ſuivant celle de Caſſini 14182. *Voyez* DISTANCE.

Le diametre apparent du *ſoleil* n'eſt pas toujours le même. Lorſqu'il eſt le plus grand, Ptolomée l'eſtime de 33′, 20″; Tycho 32′; Kepler 31′, 4″; Riccioly 32′, 8″; Caſſini 32′, 20″; de la Hire 32′, 43″. Son diametre apparent moyen, eſt ſuivant Ptolomée 32′, 13″; ſuivant Tycho 31′; ſuivant Riccioly 31′, 40″; ſuivant Caſſini 31′, 40; ſuivant de la Hire 32′, 10″; & ſuivant Kepler 30′, 30″. Son plus petit diametre apparent, eſt ſuivant Ptolomée de 31′, 20″; ſuivant Tycho 30′; ſuivant Kepler 30′; ſuivant Riccioly 31′; ſuivant Caſſini 31′, 8″; & ſuivant de la Hire 31′, 38″. *Chambers*. (O)

SOLEIL, (*Crit. ſacr.*) cet aſtre lumineux, objet de l'ancien culte de la plûpart des peuples de l'orient, a donné lieu dans l'Ecriture, tantôt à des comparaiſons, tantôt à des façons de parler figurées. Ainſi, lorſque les prophetes veulent marquer la durée d'une choſe brillante & glorieuſe, ils la comparent à l'éclat & à la durée du *ſoleil*. Son trône eſt ſemblable au *ſoleil*, dit David, *pſ.* 88. 38. Le bonheur préſent, c'eſt le *ſoleil* qui s'éleve; au contraire, quand Jérémie déclare *ch. xv. 9.* que le *ſoleil* ne luit plus pour Jéruſalem, c'eſt-à-dire, que ſon bonheur eſt paſſé. Les ardeurs du *ſoleil* m'ont ternie, s'écrie l'épouſe, dans le cantique, *j.* 5. c'eſt-à-dire, je ſuis dans l'affliction, dans la douleur. De même, lorſqu'Iſaïe veut peindre un déſaſtre, une calamité, il dit ſeulement que le *ſoleil* eſt obſcurci, *obtenebratus eſt ſol*, *ch. xiij.* 10. &c. Ce petit nombre d'exemples ſuffit pour en rappeller d'autres ſemblables à la mémoire du lecteur. (*D. J.*)

SOLEIL, (*Mythol. Iconolog.*) cet aſtre a été le premier objet de l'idolatrie. L'idée d'un être purement ſpirituel, s'étant effacée dans l'eſprit des hommes, ils porterent leurs vœux à ce qu'ils trouverent dans la nature de plus approchant de l'idée qu'ils avoient de Dieu: la beauté du *ſoleil*, le vif éclat de ſa lumiere, la rapidité de ſa courſe, ſa régularité à éclairer ſucceſſivement toute la terre, & à porter par-tout la lumiere & la fécondité; tous ces caracteres eſſentiels à la divinité, tromperent aiſément les hommes groſſiers; c'étoit le Bel, ou Baal des Chaldéens; le Moloch des Chananéens; le Béelphégor des Moabites; l'Adonis des Phéniciens & des Arabes; le Saturne des Carthaginois; l'Oſiris des Egyptiens; le Mithras des Perſes; le Dionyſius des Indiens; & l'Apollon ou Phœbus des Grecs & des Romains. Il y a même des ſavans qui ont prétendu que tous les dieux du paganiſme ſe réduiſoient au *ſoleil*, & toutes les déeſſes à la lune: ces deux aſtres furent les premieres divinités des Egyptiens.

On ſait, par les marbres d'Arondel, que les Grecs adoroient le *ſoleil*, puiſqu'ils juroient par cet aſtre, une entiere fidélité à leurs engagemens. Ménandre déclare qu'il faut adorer le *ſoleil* comme le premier des dieux, parce que ce n'eſt que par ſa bienfaiſance qu'on peut contempler les autres divinités. Les Rhodiens, dit-on, lui avoient conſacré leur magnifique coloſſe. Il étoit adoré par les Syracuſains & les Troézéniens, ſous le nom de *Jupiter libérateur*. Les Corinthiens, ſelon Pauſanias, lui dédierent pluſieurs autels. Sa fête ſe ſolemniſoit à Rome, ſous le nom de *Soli invicto*, & l'on célébroit des jeux publics en ſon honneur, à la fin de chaque année.

Si les habitans de Hiéropolis défendirent qu'on lui dreſsât des ſtatues, c'étoit parce qu'il étoit aſſez viſible; & c'eſt peut-être la raiſon pour laquelle ce même dieu n'étoit repréſenté à Emeſe, que ſous la figure d'une montagne; enfin, ſelon Jules-Céſar, les anciens Germains adoroient auſſi le *ſoleil*, & lui ſacrifioient des chevaux, pour marquer par la légereté de cet animal, la rapidité du cours de cet aſtre.

Les anciens poëtes, & particulierement Homére, ont communément diſtingué Apollon du *Soleil*, & les ont reconnu pour deux divinités différentes; en effet, il avoit ſes ſacrifices à part, & ſon origine n'étoit pas la même; il paſſoit pour fils d'Hypérion, & Apollon l'étoit de Jupiter. Les marbres, les médailles, & tous les anciens monumens les diſtinguent ordinairement, quoique les phyſiciens aient pris Apollon pour le *ſoleil*, comme ils ont pris Jupiter pour l'air, Neptune pour la mer, Diane pour la lune, & Cérès pour les fruits de la terre.

On repréſentoit ordinairement le *ſoleil* en jeune homme, qui a la tête rayonnante; quelquefois il tient dans ſa main une corne d'abondance, ſymbole de la fécondité dont le *ſoleil* eſt l'auteur; aſſez ſouvent il eſt ſur ſon char tiré par quatre chevaux, leſquels vont tantôt de front, & tantôt comme ſéparés en deux couples. (*D. J.*)

SOLEIL, (*Inſcr. Médail.*) Pluſieurs écrivains & poëtes grecs, donnent au *ſoleil* le titre de *ſeigneur*, [illegible], à la mode des Orientaux, qui l'ont appellé *béel-ſamen*, ou *bal-ſchamain*, c'eſt-à-dire, *ſeigneur du ciel*.

Ammien Marcellin, *l. XVII.* cite une inſcription greque d'un obéliſque, portant ces mots en grec, *ſol deus magnus, deſpotes cœli:* Gruter, *l. XXXIII. c. iv.* en indique une latine, avec ces mots: *domino ſoli.*

Quant aux médailles, on a celles d'Aurélien, ayant pour inſcription: *ſol dominus imperii romani.* On connoit auſſi deux médailles d'Héliogabale; l'une repréſente un *ſoleil* couronné de rayons, avec cette légende: *ſancto deo ſoli*, au *ſoleil* dieu ſaint; ſur la ſeconde on lit: *invicto ſoli*, à l'invincible *ſoleil*. Il ne faut pas s'en étonner, car ce prince ſe glorifia toujours d'avoir été prêtre du *ſoleil*, dans la Syrie, & par reconnoiſſance, il lui conſacra un ſuperbe temple à Rome.

Mais pour dire quelque choſe de plus ſingulier, il ſe trouve des médailles de Conſtantin, frappées à l'honneur du *ſoleil*; c'étoit vraiſſemblablement avant qu'il eût renoncé au culte des faux dieux. Dans ces médailles, le *ſoleil* eſt repréſenté comme le guide & le protecteur de cet empereur, avec l'inſcription *ſoli invicto*, ou *ſoli invicto comiti*: une de ces médailles offre à la vue la tête toute radieuſe du *ſoleil*; l'autre repréſente ce dieu debout, avec ſa couronne rayonnante, un globe dans la main gauche, & mettant de la droite une couronne ſur la tête de Conſtantin, qui tient le labarum: l'une & l'autre médailles portent au revers le nom & la tête de Conſtantin. (*D. J.*)

Soleil, (*Poéſie anc. & mod.*) comment Pindare, Homere, Virgile, Ovide, *&c.* n'auroient-ils pas célébré dans leurs écrits le pere & le modérateur des ſaiſons, l'œil & le maître du monde, les délices des humains, la lumiere de la vie: car ce ſont là autant de ſurnoms que les Grecs & les Romains donnoient au *ſoleil*. Cependant j'aime encore mieux les tableaux que nos poëtes modernes & autres, ont faits de cet aſtre du jour, que les deſcriptions de l'antiquité; je les trouve plus nobles, plus remplies d'images, & plus philoſophiques.

On ne peut s'empêcher de louer ces beaux vers de Milton:

Oh ſon! of this great world's, both eye and ſoul!
Oh thou! that with ſurpaſſing glory crown'd,
Look'ſt from thy ſole dominion, like the god
Of this great worlds, at whoſe ſight all the ſtars
Hide their diminiſh'd heads.

Soleil *aſtre du jour*,
Toi qui ſembles le dieu des cieux qui t'environnent,
Devant qui leur éclat diſparoit & s'enfuit,
Qui fait pâlir le front des aſtres de la nuit, &c.

On connoit encore davantage les vers ſuivans de M. de Voltaire.

Dans le centre éclatant de ces orbes immenſes,
Qui n'ont pû nous cacher leur marche & leurs diſtances,
Luit cet aſtre du jour par Dieu même allumé,
Qui tourne autour de ſoi ſur ſon axe enflammé;
De lui partent ſans fin des torrens de lumiere;
Il donne en ſe montrant, la vie à la matiere,
Et diſpenſe les jours, les ſaiſons, & les ans,
A des mondes divers, autour de lui flottans.
Ces aſtres aſſervis à la loi qui les preſſe,
S'attirent dans leur courſe, & s'évitent ſans ceſſe
Et ſervant l'un à l'autre & de regle d'appui,
Se prêtent les clartés qu'ils reçoivent de lui.

Henriade, ch. vij.

Enfin M. Thompſon peint avec tant de magnificence tous les biens que le *ſoleil* repand ſur la nature, que ce morceau même dans une traduction françoiſe, ne peut que plaire aux gens aſſez heureuſement nés pour goûter les belles choſes, indépendamment de l'harmonie.

Puiſſant roi du jour, dit le poëte anglois, ô *ſoleil*, ame des mondes qui nous environnent, miroir fidele & tranſparent de ton créateur, puiſſe ma foible voix apprendre à te chanter! ta force ſecrette & attractive, enchaine, gouverne, & regle tout le tourbillon, depuis les limites éloignées de Saturne, dont la révolution remplit une durée de trente ans, juſqu'à Mercure, dont le diſque perdu dans l'éclat de tes rayons, peut à peine être apperçu par l'œil philoſophique.

Créateur de toutes les planetes, puiſque ſans ton regard vivifiant, leurs orbes immenſes ſeroient des maſſes informes & ſans mouvement; eſprit de vie, combien de formes d'êtres t'accompagnent, depuis l'ame que tu délies, juſqu'à la race la plus vile, compoſée de millions d'êtres mélangés, & produits de tes rayons?

Pere des ſaiſons, le monde végétal reconnut ton empire! la pompe précede & ſuit ton trône, & décore majeſtueuſement au milieu de ton vaſte domaine annuel ta brillante route céléptique; éclat triomphant qui réjouit la nature! en cet inſtant, une multitude d'êtres en attente, implorent ta bonté, ou pleins de reconnoiſſance, chantent une hymne commune en ton honneur; tandis qu'au-tour de ſon char brillant, les ſaiſons menent à leur ſuite, dans une harmonie fixe & changeante, les heures aux doigts de roſe, les zéphirs ſe jouant nonchalamment; les pluies favorables, & la roſée paſſagere; toute cette cour verte & prodigue odeurs, herbes, fleurs, & fruits, juſqu'à ce que tout s'allumant ſucceſſivement par ton ſouffle, tu décores le jardin de l'univers.

Ton pouvoir ne ſe borne pas à la ſurface de la terre, ornée de collines, de vallons, & de bois épais, qui forment ta riante chevelure; mais dardant profondément tes feux juſques dans ſes entrailles, tu regnes encore ſur les minéraux! ici brillent les veines du marbre éclatant; plus loin ſe tirent les outils précieux du labourage; là les armes étincelantes de la guerre; ailleurs, les plus nobles ouvrages, qui font dans la paix, le bonheur du genre humain, & les commodités de la vie, & ſur-tout ces métaux précieux qui facilitent le commerce des nations.

Le ſtérile rocher, lui-même, impregné de tes regards, conçoit dans ſon ſein obſcur, la pierre précieuſe & tranſparente; le vif diamant s'abreuve de tes plus purs rayons, lumiere raſſemblée, compacte dont l'éclat oſe enſuite le diſputer aux yeux de la beauté dont elle pare le ſein: de toi, le rubis reçoit ſa couleur foncée: de toi, le ſolide ſaphir prend l'azur qui le décore: par toi, l'améthiſte ſe revêt d'ondes pourprées; le topaze brûle du feu de tes regards; la robe du printems, agitée par le vent du ſud, n'égale pas la verte émeraude dont tu nous caches l'origine; mais tous tes rayons combinés & épais jouent à travers l'opale blanche, & pluſieurs s'échappant de ſa ſurface, forment une lumiere vacillante de couleurs répétées, que le moindre mouvement fait jaillir à l'œil du ſpectateur.

La création inanimée ſemble recevoir par ton influence, le ſentiment & la vie: par toi, le ruiſſeau tranſparent joue avec éclat ſur la prairie; la fougueuſe cataracte qui répand l'horreur ſur le fleuve bouillonnant, s'adoucit à ton retour; le déſert même, & ſes routes mélancholiques, ſemblent s'égayer; les ruines informes réfléchiſſent ton éclat, & l'abyſme ſalé, apperçu du ſommet de quelque promontoire, s'agite & renvoie une lumiere flottante dans toute la vaſte étendue de l'horiſon. Mais tout ce que mon eſprit tranſporté pourroit peindre, l'éclat même de la nature entiere, détaillée ou réunie, n'eſt rien en comparaiſon de ta propre beauté; ſource féconde de la lumiere, de la vie, des graces, & de la joie d'ici bas, ſans ton émanation divine, tout ſeroit enſeveli dans la plus triſte obſcurité. (*D. J.*)

Soleil, *chevaux du*, (*Mythol.*) les poëtes donnent quatre chevaux au ſoleil, qu'ils nomment *Pyroéis*, *Eoüs*, *Æthon* & *Phlégon*, noms grecs, dont l'étymologie explique les attributs. Le premier marque le lever du ſoleil, lorſque ſes rayons ſont encore rougeâtres. Le ſecond déſigne le tems où ſes rayons ſortis de l'atmoſphere ſont plus clairs, vers les neuf heures du matin. Le troiſieme figure le midi, où la lumiere du ſoleil eſt dans toute ſa force. Le quatrieme repréſente le coucher, où le ſoleil ſemble s'approcher de la terre. Fulgence donne aux chevaux du *ſoleil* des noms différens *Erythreus*, le rouge; *Acteon*, le lumineux; *Lampas*, le reſplendiſſant; *Philogéus*, qui aime la terre. Le premier dans cet auteur, ſe prend du lever du *ſoleil*; le ſecond de la clarté du *ſoleil*, lorſque n'ayant plus un atmoſphere épais à percer, il répand une lumiere plus pure; le troiſieme peint le midi, tems où il a toute ſa ſplendeur; le quatrieme déſigne ſon coucher, où il ſemble tendre vers la terre. On voit aſſez que les noms de *Fulgence* reviennent à ceux des poëtes, il n'avoit aucun beſoin de les changer. (*D. J.*)

Soleil, *coucher du*, (*Mythol.*) la fable qui re-

garde le *Soleil* comme un dieu, donne une idée bien différente de son coucher, que ne fait l'Astronomie; Cowley va vous l'apprendre aussi joliment qu'Ovide.

It is the time when witty poëts tell
That Phœbus into Thetis bosom fell,
She blush'd at first, and then put out the light
And drew the modest curtains of the night.

(*D. J.*)

Soleil, (*Marine.*) il y a sur cet astre quelques façons de parler, dont voici l'explication.

Le *soleil* a baissé; cela signifie que le *soleil* a passé le méridien, ou qu'il a commencé à décliner.

Le *soleil* a passé le vent: cela signifie que le *soleil* a passé au-delà du vent. Exemple: le vent étant au sud, si le *soleil* est au sud-sud-ouest, il a passé le vent: & on dit que le vent a passé le *soleil*, lorsque le contraire a lieu. Ainsi le vent s'étant levé vers l'est, il est plutôt au sud que le *soleil*, & le vent a passé le *soleil*.

Le *soleil* chasse le vent: façon de parler dont on se sert, lorsque le vent court de l'ouest à l'est devant le *soleil*.

Le soleil chasse avec le vent: on entend par cette expression, que le vent souffle de l'endroit où se trouve le *soleil*.

Le soleil monte encore: c'est-à-dire que le *soleil* n'est pas encore arrivé au méridien, lorsque le pilote prend hauteur.

Le soleil ne fait rien: on entend par-là que le *soleil* est au méridien, & qu'on ne s'apperçoit pas en prenant hauteur, qu'il ait commencé à décliner.

Soleil brillant, (*Artificier.*) cet artifice, qui est un des plus apparens pour l'exécution d'un spectacle, imite si bien le *soleil* par le brillant de sa lumiere, qu'il cause ordinairement des exclamations de surprise parmi les spectateurs, au moment qu'il vient à paroître.

Sa construction n'est autre chose qu'une grande quantité de jets ou de fusées à aigrettes, rangées en forme de rayons autour d'un centre.

La composition de la matiere combustible peut être la même que celle des aigrettes, ou si on la veut plus simple, il suffit de mettre sur trois parties de poudre une de limaille de fer ou d'acier neuve, c'est-à-dire, qui ne soit pas rouillée, & passée par un tamis médiocrement fin. On s'est piqué dans quelques artifices à Paris de faire des *soleils* d'un diametre extraordinaire, auxquels on donne le nom de *gloire*; car on lit dans la description de celui qui fut fait en 1739, sur le pont-neuf, à l'occasion du mariage de madame Premiere de France, qu'il y en avoit un sur l'entablement du temple de l'Hymen, qui avoit 60 piés de diametre.

Supposé qu'on veuille faire un *soleil* de grandeur au-dessus de la moyenne, on prend des fusées à aigrettes d'environ 20 lignes de diametre, & de 15 a 20 pouces de long, qui jettent leur feu à 12 & 15 piés de hauteur; laissant un pié de vuide dans le milieu, il en résulte un *soleil* de 25 à 30 piés de diametre. Si l'exaltation des flammes augmente à-peu-près en raison des quarrés des surfaces des mêmes matieres combustibles, il est visible que pour faire un *soleil* du diametre de 60 piés, il a fallu des fusées à aigrettes au-moins de 4 pouces de diametre, pour qu'elles aient pu jetter leur feu à 28 ou 30 piés de distances, qui font la moitié de ce diametre, y compris l'espace vuide du milieu qu'occupent les longueurs des cartouches des fusées.

Puisque les fusées peuvent si fort varier de grandeur, & que la durée de cet artifice dépend de leur longueur, ou de la répétition des rangs de ces fusées, il est clair que les moyens de le former peuvent aussi beaucoup varier. Sur quoi il faut observer qu'on ne peut se dispenser de laisser au milieu du *soleil* un espace vuide d'une grandeur proportionnée à la grosseur des fusées, & au nombre qu'on y en veut mettre, à cause qu'elles doivent être rangées en rayon, & que l'espace compris par ces rayons diminue toujours à mesure qu'il approche du centre.

Je m'explique par un exemple. Supposons qu'on se serve de fusées de 20 lignes de grosseur; il est évident que si l'on mettoit leurs têtes au centre, il n'y en auroit que deux qui puissent y être appliquées immédiatement; trois commenceront à laisser un espace triangulaire; quatre, un quarré; cinq, un pentagone, *&c.* de 20 lignes de côte, de sorte qu'une douzaine de ces fusées, qui se toucheroient par leur tête, laisseroient nécessairement un vuide de 7 pouces de diametre. D'où il suit que le vuide du milieu est déterminé par le nombre des fusées qu'on veut employer à faire le *soleil*, & que réciproquement le diametre du vuide détermine le nombre des fusées, parce qu'elles doivent toutes se toucher. Ainsi, supposant qu'on veuille y employer trois douzaines de fusées qui donnent une circonférence de 5 piés, le diametre du vuide sera d'environ 19 pouces.

On voit par cette observation, que pour attacher les fusées, il faut leur préparer pour assiette un anneau de la largeur que donne la longueur des fusées, & d'une ouverture fixée par leur grosseur & par leur nombre. Cet anneau peut être fait d'un assemblage de planches; mais il est plus solide de le faire de deux cercles de fer concentriques, liés par 4 ou 6 entretoises, observant d'y ajouter des queues percées, pour qu'on puisse le clouer solidement sur des pieces de bois placées exprès sur le théatre des artifices où il doit être exposé.

Cette carcasse de l'artifice étant faite, il ne s'agit plus que d'y appliquer ces fusées avec du petit fil-de-fer recuit pour être plus flexible, en les dirigeant toutes du centre à la circonférence, & les attachant aux deux bouts sur les cercles de fer préparés pour les y arranger, la gorge tournée en-dehors; on y fait ensuite passer une étoupille bien attachée sur chacune, & enfermée dans des cartouches, s'il faut éviter le feu des artifices qu'on doit faire jouer avant le *soleil*.

Comme la *durée* de cet artifice ne seroit pas considérable, s'il n'y avoit qu'un rang de fusées, on la prolonge par un second rang, qui prend feu après que le premier est consumé; on peut même, si l'on veut, y en ajouter un troisieme, pour tripler cette durée.

La maniere de disposer ce second rang, est à-peu-près la même que la premiere, observant seulement qu'afin qu'elles ne prennent pas feu avant le tems, leurs gorges doivent être couvertes & un peu éloignées des premieres, soit en les reculant, comme lorsqu'elles sont séparées par des rouelles de bois, ou en les rapprochant du centre, si elles sont sur un même plan; comme sur le double anneau de fer dont on a parlé.

Tout l'art de la communication des feux ne consiste qu'à lier à la tête qui n'est pas étranglée, un porte-feu fait d'un cartouche vuide, dans lequel on fait passer une étoupille, ou qu'on remplit d'une composition un peu vive sans être foulée.

Ce porte-feu doit être collé dans l'intervalle des deux cartouches rebouché par les deux bouts, pour recevoir & donner le feu par des ouvertures faites à ses côtés, situé au bout d'en-bas, l'autre à celui d'en-haut, ainsi que l'on voit dans nos *Pl. d'Artif.* où la premiere fusée qui a sa gorge comme on l'a placée, sa tête non étranglée, mais seulement formée ou bouchée par un papier collé, le long d'une partie de cette fusée est collée contre le cartouche qui reçoit le feu par une ouverture de laquelle sort une étoupille qui passe par ce trou dans le porte-feu, & qui en sort par le trou du haut, pour entrer dans la gorge de la seconde fusée du second rang.

Il est visible que s'il y avoit trois rangs on devroit observer la même disposition du second à l'égard du troisieme pour y porter le feu; mais cet arrangement sur un même plan ne convient point, parce qu'il laisse trop d'intervalle d'une gorge de feu à l'autre; il vaut mieux que le feu soit continu ou sans une interruption sensible; c'est pourquoi il est plus à-propos que les rangs soient placés les uns devant les autres, & séparés par des cloisons de bois ou de carton.

Lorsqu'on met plusieurs rangs de fusées, on peut, pour varier le spectacle, teindre les feux de chaque rang de couleurs inégales, dont la lumiere du *soleil* est susceptible en apparence, par l'interposition des vapeurs de la terre ou des nuées, comme du clair brillant, du rougeâtre, du pâle & du verdâtre, au moyen de la limaille de fer, de cuivre, du charbon de chêne pilé, de la poudre de buis, *&c.*

Comme il ne convient pas que le centre du *soleil*, qui est l'espace compris entre les têtes des fusées & celui qu'occupent les longueurs des corps de fusées doubles ou rayons opposés, soit obscur, on y colle un papier huilé qu'on peint de la figure d'un visage d'Apol-

d'Apollon attribué au *soleil*, ou de quelques rayons de feu qu'on éclaire par derriere par le moyen des lampions ou lances à feu un peu éloignées, crainte d'embrasser ce papier. Pour plus de sureté on peut y mettre de la corne ou du verre peint de couleur d'aurore ou jaune, avec des couleurs transparentes, qui n'aient pas assez de corps pour le rendre trop opaque, comme la gomme gutte.

Lorsque l'intervalle de ce centre est d'un diametre plus grand que de 20 à 30 pouces, on peut mettre au centre du *soleil* une girandole, ou roue de feu, qui y forme un tourbillon, pendant que le reste du *soleil* jette ses rayons au-dehors, observant que les feux de l'un & de l'autre artifice soient exactement de la même couleur.

Il est visible qu'on peut étendre la surface du feu du *soleil*, en faisant plusieurs rangs de fusées attachées sur des cercles de fer concentriques, & plus grands les uns que les autres; c'est par ce moyen qu'on a fait à Paris de ces *soleils*, qu'on dit avoir eu 60 piés de diametre.

Soleil d'eau tournant sur son centre. Il ne s'agit que de couvrir le plat des fusées de la girandole pour l'eau de feux brillans arrangés du centre à la circonférence, pour former la figure d'un *soleil* qui tournera sur son centre par le mouvement de circulation causé par les fusées posées en jante, dont le feu croise par-dessous celle qui forment le *soleil*, ce qui produit un très-bel effet sur l'eau.

SOLEIL, *terme de Blason*, en armoirie on peint le *soleil* d'ordinaire avec douze rayons, dont les uns sont droits, & les autres en ondes; & son émail est d'or. Quand il est de couleur, & représenté sans aucuns traits du visage, on l'appelle proprement *ombre du soleil*. (*D. J.*)

SOLEIL, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *corona solis*, genre de plante à fleur radiée, dont le disque est composé de plusieurs fleurons, & la couronne de demi-fleurons: ces fleurons & ces demi-fleurons sont portés par des embryons, & séparés les uns des autres par de petites feuilles pliées en gouttiere. Dans la suite ces embryons deviennent des semences garnies de deux feuilles. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

SOLEIL DE MER, on a donné ce nom à différentes especes d'étoiles de mer qui different des étoiles proprement dites, en ce que les rayons ne partent pas du centre; le milieu du corps des *soleils* est arrondi, & les rayons sortent de ce cercle. Rondelet, *hist. des zoophites, ch. xvj. Voyez* ETOILE DE MER.

SOLEME, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans le Maine, sur la Sarte, à une lieue de Sablé. Les bénédictins y ont un ancien monastere remarquable par son église. *Longitude* 17. 13. *latitude* 47. 50. (*D. J.*)

SOLEMNEL, adj. (*Gram. & Théolog.*) chose qui se fait avec beaucoup d'appareil & de cérémonie. Ainsi nous disons fêtes *solemnelles*, offices *solemnels*, processions *solemnelles*.

Les fêtes *solemnelles* dans l'Eglise romaine sont celles qu'on célebre avec plus de pompe & de cérémonies que les autres, à cause de la grandeur des mysteres ou de la dignité des saints en mémoire desquels elles sont instituées. Ainsi Pâques, la Pentecôte, Noël sont des fêtes *solemnelles*. La fête du patron de chaque paroisse est pour cette paroisse une fête *solemnelle*.

Dans quelques diocèses, par exemple dans celui de Paris, on distingue les grandes fêtes en annuels, *solemnels* majeurs & *solemnels* mineurs, *solemne majus* & *solemne minus*. La présentation de Jesus-Christ au temple, l'Ascension, la fête du S. Sacrement sont des jours *solemnels* majeurs, la plûpart des fêtes de la Vierge sont des *solemnels* mineurs; c'est ce qu'on appelle dans d'autres diocèses *annuel* & *semi-annuel*. *Voyez* ANNUEL.

SOLEMNEL, (*Jurisprud.*) se dit de ce qui est revêtu des formes les plus authentiques.

Un acte *solemnel* est celui qui est passé devant un officier public avec le nombre de témoins requis.

Quelquefois, pour rendre un acte encore plus *solemnel*, on y fait intervenir certaines personnes dont la considération donne plus de foi & de poids à l'acte.

On entend quelquefois par testament *solemnel* tout testament reçu par un officier public, à la différence du testament olographe qui est écrit de main-privée. *Voyez* ACTE, FORMALITÉS, FORME, TESTAMENT. (*A*)

SOLEMNITÉ, s. f. (*Gram.*) la pompe, la magnificence, cérémonie qui accompagne quelqu'action remarquable dans un jour distingué par quelques circonstances. On dit la *solemnité* d'une fête; la *solemnité* d'un mariage; une entrée *solemnelle*; la *solemnité* du serment.

SOLEN, s. m. (*Conchyliolog.*) & par Pline *unguis*, c'est la même coquille que l'on appelle plus communément en françois *couteau*, *manche de couteau*, & dans le pays d'Aunis *coutelier*. C'est sous ce dernier nom de *coutelier* qu'on a considéré dans l'Encyclopédie le coquillage; nous parlerons ici de la seule coquille.

C'est une coquille bivalve dont le corps est long ouvert par les deux extrémités, quelquefois droit & quelquefois arqué.

La classe des *solens* dont le corps est droit, comprend les especes suivantes: 1°. le *solen* ou manche de couteau blanc; 2°. la couleur de rose, venant de l'Amérique; 3°. le bariolé; 4°. le *solen*, nommé l'*onix*; 5°. le brun; 6°. le mâle, c'est-à-dire le plus grand; 7°. la femelle, c'est-à-dire le plus petit; 8°. le *solen* ressemblant à l'ongle par sa couleur; 9°. le *solen* imitant le doigt par sa longueur; 10°. le *solen* ressemblant à une flûte; 11°. le *solen* fait comme un roseau; 12°. le *solen* très-long, très-étroit, de couleur brune, avec un muscle noir vers la charniere.

On ne connoît que deux especes de *solens* ou manches de couteaux faits en arc; savoir le *solen* courbé en forme de sabre hongrois, & le *solen* qui se trouve dans le sable.

Rumphius décrit un manche de couteau d'une seule piece, qu'il appelle *solen arenarius*: c'est un long tuyau à plusieurs reprises ou nœuds.

Le *solen* d'Orient, couleur de rose, est fort rare.

Klein, dans son traité *de tubulis marinis* avec figures, a donné le nom de *solen* à différens tuyaux de mer, dont il a formé quelques genres distingués par des caracteres qui leur sont propres; son système est très-méthodique & heureusement exécuté. (*D. J.*)

SOLEN, (*Chirurgie.*) espece de boîte ronde, oblongue & creuse, dans laquelle on place un membre fracturé, une jambe, une cuisse, pour y être maintenue après la réduction dans sa situation naturelle. M. Petit le chirurgien a perfectionné cette machine avec beaucoup de sagacité. (*D. J.*)

SOLENUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde, en-deçà du Gange. Son embouchure est, selon Ptolomée, *l. VII. c. j.* dans le golfe Colchique, entre *Colchi-Emporium* & *Calligicum-Promontorium*. (*D. J.*)

SOLETAR, s. m. (*Gram.*) sorte de terre-glaise, dont on se sert en Angleterre pour dégraisser les laines; on l'appelle aussi *smectere*.

SOLETUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Calabre, au-dessus d'Otrante. Elle étoit déserte du tems de Pline, *l. III. c. ij.* Elle a été repeuplée depuis. C'est la même ville que *Salentia*, dont les habitans sont appellés *Salentini*, & qui donnoit son nom au promontoire *Salentinum*: c'est présentement *Soleto*, selon Léandre, & *Solito*, selon le P. Hardouin. (*D. J.*)

SOLEURE, (*Géog. mod.*) en latin *Salodurum*, *Solodurum*, & en allemand *Solothurn*; ville de Suisse, capitale du canton de même nom, sur la riviere d'Aare, à 12 lieues au midi de Bâle, à 10 au nord-est de Berne dans le Salgœu, c'est-à-dire dans le pays des anciens Saliens.

Cette ville est remarquable par son antiquité, par ses édifices, par sa force, & par sa grandeur pour le pays. On y a trouvé des médailles, des inscriptions, & d'autres monumens qui justifient qu'elle étoit déja connue des Romains. Elle fut ruinée par les Huns, les Goths, les Vandales, qui ravagerent la Suisse tour-à-tour. L'église collégiale de S. Urse passe pour avoir été fondée par Berthrade, mere de Charlemagne. Les jésuites ont dans cette ville une belle maison, & les cordeliers un très-beau couvent, dont ils louent une partie aux ambassadeurs de France.

Soleure devint une ville impériale sous les empereurs d'Allemagne, & les ducs de Suabe en furent ensuite gouverneurs. Dans le quatorzieme siecle, ses habitans s'allierent avec Berne; dans le siecle suivant, ils se joignirent aux cantons contre le duc de Bourgogne; & après la guerre de 1481, ils furent reçus au nombre des cantons. Son gouvernement civil est à-peu-près le même qu'à Berne & à Fribourg, le pays étant divisé en bailliages, qui n'ont à la vérité dans leurs jurisdictions que des villages, excepté Olten, qui est une petite ville.

Quant au gouvernement spirituel, il est arrivé qu'

en 1532 le parti catholique romain prit le dessus, & depuis lors *Soleure* & son canton sont demeurés attachés à la religion romaine. *Longit.* 25. 6. *latit.* 47. 24.

Schilling (Diébold), né à *Soleure*, a laissé une histoire écrite en allemand de la guerre des Suisses contre Charles le *Téméraire*, duc de Bourgogne. Cet ouvrage est d'autant plus précieux que l'auteur s'étoit trouvé lui-même à presque toutes les batailles & actions de guerre qu'il décrit. Le manuscrit a été gardé jusqu'à ce jour au greffe de Berne, & imprimé pour la premiere fois dans cette ville en 1743, *in-fol.* (*D. J.*)

SOLEURE, *canton de*, (*Géog. mod.*) canton de la Suisse, & l'onzieme en ordre. Il est borné au nord par le canton de Bâle, au midi & au levant par le canton de Berne, au couchant par ce même canton & en partie par les terres de l'évêque de Bâle. Il s'étend le long de l'Aare, en partie dans la plaine & en partie dans le mont Jura. Il est assez grand, mais fort étroit; du reste, c'est un pays passablement fertile en grains, en pâturages & en bois. Tout ce canton est attaché à la religion catholique-romaine. On l'a partagé en douze bailliages, & les baillifs ne sont pas obligés d'aller résider dans ceux qu'on nomme *bailliages intérieurs*. (*D. J.*)

SOLFARA, LA, (*Géog. mod.*) la *Solfara* des modernes, entre Naples & Pouzzoles, est le *Forum-Vulcani* des anciens, ou cette colline d'Italie que Pline appelle *Leucogæi colles* à cause de la blancheur du terroir. Il y avoit au même endroit des sources d'eaux qu'il nomme, *l. XXXI. c. j. Leucogæi Fontes*, & dont on vantoit les vertus pour la guérison des plaies. (*D. J.*)

SOLFATARA, s. f. (*Hist. nat.*) c'est ainsi qu'on nomme en italien un endroit du royaume de Naples, dans le voisinage de *Pouzzole*, qui paroît brûler perpétuellement, & où l'on trouve un grand nombre d'ouvertures qui donnent passage à des vapeurs sulfureuses & à de la fumée que le feu souterrein fait sortir du sein de la terre qui est au-dessous. Les pierres qui sont autour de ces orifices ou ouvertures sont dans un mouvement perpétuel, & lorsqu'on y jette quelques corps légers, ils sont repoussés à dix ou douze piés de hauteur; & l'on voit dans certains endroits le sable bouillonner comme de l'eau qui seroit sur le feu. Les pierres qui se tirent de cet espace de terrein sont très-chaudes, friables, blanches & comme calcinées; pour peu qu'on y creuse, on trouve des cendres. On en tire aussi une très-grande quantité de vitriol bleu & d'alun; la chaleur du terrein épargne les frais du bois pour l'évaporation de ces sels, on ne fait que laver dans de l'eau les pierres qui en sont chargées, on met cette dissolution dans des chaudieres de plomb que l'on place sur les ouvertures de ce terrein, dont la chaleur est assez grande pour faire bouillir la dissolution, après quoi l'eau chargée de ces sels se met dans des cuves de bois où ils se crystallisent; le débit de ce vitriol & de cet alun fait un revenu assez considérable.

Tout le terrein de la *Solfatara* est creux, & résonne sous les piés. Ayant été comme miné par les feux souterreins, il seroit dangereux d'y passer à cheval, parce qu'on seroit en danger d'y enfoncer. Quelques personnes croient que les feux qui sont sous la *Solfatara* communiquent par-dessous terre avec le mont Vésuve, qui en est à quatre lieues; & l'on prétend que lorsque ce volcan est tranquille, la fumée est plus forte dans la *Solfatara*, & au contraire que lorsque le volcan vomit des flammes & éprouve de fortes éruptions, ce terrein est moins agité.

Cet endroit étoit déja connu des anciens, qui l'appelloient *Forum Vulcani*; il a été décrit en vers par Pétrone. Les modernes l'appellent *Solfatara* ou *Solforata*, soufriere; on croit que ce sont les restes d'une montagne qui a été détruite par les embrasemens souterreins, & qui a été changée en une plaine.

SOLFIER, v. n. *en Musique*, c'est prononcer les syllabes de la gamme *ut*, *ré*, *mi*, &c. & entonner en même tems les sons qui leur conviennent; & c'est un exercice par lequel on fait commencer ceux qui apprennent la musique, afin que l'idée de ces différentes syllabes s'unissant dans leur esprit à celle des intervalles qui s'y rapportent, ces syllabes leur aident à se rappeller ces intervalles.

Il y a diverses manieres de *solfier*. Plusieurs nations ont gardé l'ancienne méthode des six syllabes de l'Arétin. D'autres en ont encore retranché, comme les Anglois, qui solfient sur ces quatre syllabes seulement, *mi*, *fa*, *sol*, *la*. Les François au contraire ont ajouté la syllabe *si*, pour renfermer sous des noms différens tous les sept sons de l'octave.

Les inconvéniens de la méthode de l'Arétin sont considérables; car faute d'avoir rendu complette la gamme de l'octave, les syllabes de cette gamme ne signifient ni des touches fixes du clavier, ni des degrés du ton, ni même des intervalles exactement déterminés: *la*, *fa* peut former un intervalle de tierce majeure en descendant, ou de tierce mineure en montant, ou d'un semi-ton encore en montant. *Voy.* GAMME, MUANCES. C'est encore pis par la méthode des Anglois: ils trouvent à chaque instant différens intervalles qu'ils ne peuvent exprimer que par les mêmes syllabes, & toutes les quartes portent toujours les mêmes noms, qui devroient être réservés aux seules octaves.

La maniere de *solfier* établie en France par l'addition du *si* est infiniment supérieure à tout cela; car la gamme se trouvant complette, les muances deviennent inutiles, & l'analogie des octaves est parfaitement observée: mais les Musiciens ont encore gâté cette méthode par la bisarre imagination de rendre les noms des notes toujours fixes & déterminés sur les touches du clavier, & non pas sur les degrés du ton; ce qui charge inutilement la mémoire de tous les dièses ou bémols de la clé; ce qui ôte au nom des notes le rapport nécessaire avec les intervalles qui leur sont propres, & ce qui efface enfin, autant qu'il est en eux, toutes les traces de la modulation.

Ut ou *ré* ne sont point ou ne doivent point être telle ou telle touche du clavier, mais tel ou tel degré du ton; quant aux touches fixes, c'est par des lettres de l'alphabet qu'elles doivent s'exprimer; la touche que vous appellez *ut*, je l'appelle *C*, celle que vous appellez *ré*, je l'appelle *D*. Ce ne sont pas des signes que j'invente, ce sont des signes tout établis, & par lesquels je détermine très-nettement la fondamentale d'un ton: mais ce ton une fois fixé, dites-moi, je vous prie, à votre tour, comment vous en appellez la tonique que j'appelle *ut*, & la seconde note que j'appelle *ré*, & la médiante que j'appelle *mi*, &c. car c'est là le point essentiel. Qu'on y réfléchisse bien & l'on trouvera que rien n'est moins naturel que ce que les Musiciens françois appellent *solfier au naturel*. Cette prétendue nature n'est du-moins connue chez nul autre peuple. (*S*)

SOLI, *ou* SOLOS, *en Cilicie*, (*Géog. anc.*) cette ville qui prit ensuite le nom de *Pompeiopolis*, étoit située sur la côte, entre les embouchures du *Lamus* & du *Cydnus*; Pomponius Mela, *l. I. c. xiij.* l'appelle *Soloë*, & dit qu'elle appartenoit aux Rhodiens, ses habitans sont appellés *Solenses*, par Diogene Laërce.

Soli étoit la patrie de Chrysippe, philosophe grec de la secte des Stoïciens, disciple de Cleanthe, successeur de Zénon. Il a dit de la vertu, que l'action de la nature la faisoit naître par une espece de concomitance, & que cette même action produisoit par contre coup la source des vices. C'est un beau principe sur l'existence du bien & du mal moral; Chrysippe mourut âgé de 73 ans dans la 143 olympiade.

Aratus poëte grec étoit aussi de *Solos* en Cilicie, & vivoit dans la 126 olympiade, 276 ans avant J. C. Il a composé deux poemes grecs qui tiennent entiérement à l'Astronomie, les *phénomenes & les prognostiques*, *διοσημεῖα*. Cicéron avoit fait du premier une traduction en vers latins, dont il nous reste une grande partie. Grotius nous a donné une belle édition des phénomenes d'Aratus en grec & en latin, *Lugd. Batav.* 1600. *in-4°.*

Crantor autre poëte grec, & philosophe de mérite, naquit pareillement à *Solos* en Cilicie. Il quitta son pays natal où il étoit admiré, pour se rendre à Athenes, & y devenir disciple de Xénocrate avec Polemon. Ce dernier ayant succédé à Xénocrate dans l'académie vers la fin de la 116 olympiade, eut la gloire de voir au nombre de ses écoliers, le même Crantor qui avoit été autrefois son condisciple. Il passa pour l'un des piliers de la secte platonique; & si vous voulez connoître quel cas on en faisoit, vous n'avez qu'à lire ces deux vers d'Horace, *epist.* 2. *l. I. v.* 3. qui dit:

Qui quid sit pulchrum, quid justum, quid utile, quidnon,
Plenius ac melius Chrysippo & Crantore dicit.

Ce philosophe fit un livre de la consolation qui s'est perdu, & qu'on estimoit beaucoup. On admire principalement son traité *du deuil*, dit Diogène de Laërce; c'étoit-là, sans doute, le titre de l'ouvrage de notre silicien. Nous apprenons de Plutarque, que ce philosophe mit ce livre au jour pour consoler Hippoclès qui avoit perdu ses enfans; Cicéron tira beaucoup de choses de ce traité quand il composa un semblable livre. Crantor mourut d'hydropisie dans un âge fort avancé, & laissa à son ami Arcésilas tout son bien, qui montoit à douze talens, environ cinquante-trois mille livres de notre monnoie.

Enfin, Cléarque disciple d'Aristote, & célebre péripateticien, étoit de *Solos* en Cilicie. De plusieurs ouvrages qu'il composa, il ne reste qu'un fragment de son traité sur *le sommeil*. C'est de son *art d'aimer*, qu'Athénée a pris ce qu'il dit, *l. XIII.* des honneurs que Gygés roi de Lydie, fit à une courtisane dont il étoit amoureux. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOLI, ou *Solon*, ou *Soler*, *en Cypre*, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Cypre, sur la côte septentrionale; Strabon qui en fait deux athéniens, Apamas & Phalerus, les fondateurs, la place auprès de la ville d'Arsinoé. Elle avoit auparavant le nom d'*Epéa*, quoiqu'à proprement parler, Epéa fût une autre ville bâtie par Démophoon, fils de Thésée, près de la riviere de Clarius dans un quartier raboteux & infertile.

Philocyprus qu'Hipparque appelle *Cypranor*, en étoit le roi, lorsque Solon y arriva. Ce sage philosophe, la voyant si mal située, conseilla au roi de transporter sa cour en une fort belle plaine qui étoit au-dessous, d'y bâtir une plus grande & plus belle ville, & d'en accompagner la structure de plus de justesse & d'ornement.

Le projet de Solon fut exécuté avec beaucoup d'exactitude; & dès qu'on fut en état d'en jetter les fondemens, après avoir fait les préparatifs nécessaires, il se chargea du soin de la peupler. Sa présence y attira beaucoup de monde, de sorte qu'elle ne fut pas plutôt bâtie, qu'on la vit presque remplie d'habitans. Philocyprus de son côté ne manqua pas de reconnoissance. Il voulut qu'on appellât la ville *Solon*, *Soli*, ou *Solos*, pour conserver dans son pays la mémoire de ce grand homme & de ses bienfaits. Ce prince laissa un fils, appellé *Aristocyprus*, qui lui succéda à la couronne, bien qu'il ne vecût pas long-tems après lui; car il fut tué dans un combat contre les Perses, du tems du roi Darius.

La ville de *Soli* fut aussi assiégée par les Perses, trois cens six ans avant la naissance du Sauveur du monde, & tint plus long-tems qu'aucune ville de Cypre: mais elle fut enfin prise au cinquieme mois, après qu'on en eût sappé les murailles par les fondemens.

Cette ville avoit un port, un temple de Vénus & d'Isis, & une riviere nommée apparemment *Clarius*; Minerve y étoit aussi adorée, & ses prêtres se nommoient *hypeccaustrii*. Outre les rois que j'ai nommés, Athénée fait mention d'Eunostus, que Solon célebra plus qu'aucun autre dans ses vers.

Cette ville n'est à présent qu'un village appellé *Soléa*, situé au côté septentrional de l'île, entre les caps de Cormachiti & d'Alexandrette, à sept lieues de Baffo. Strabon place au-dessus de *Soli* l'ancienne ville de *Liménia*, & au-dessous le cap de Crommyon, ou de Cormachiti. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOLICINIUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Allemagne, dont parle Ammien Marcellin, *l. XXVII. c. x.* C'est, selon Herold, *Solmi*; selon Lazius, *Bretten*; & selon Cluvier, *Sultz*.

SOLICOQUE, *voyez* SQUILLE.

SOLIDAIRE, (*Jurisprud.*) se dit de ce qui emporte une obligation de payer la totalité d'une dette commune à plusieurs personnes; l'obligation est *solidaire*, quand chacun des obligés peut être contraint pour le tout. Il en est de même d'un cautionnement *solidaire*, c'est-à-dire, lorsque l'on a stipulé que chacune des cautions sera tenue pour le tout. *Voyez ci-après* SOLIDITÉ. (*A*)

SOLIDAIREMENT, adv. (*Gramm. & Jurisprud.*) signifie le droit que l'on a de contraindre chacun de plusieurs co-obligés à acquitter seul pour le tout une dette commune, sauf son recours contre ses co-obligés pour leur part & portion. *Voyez ci-après* SOLIDITÉ. (*A*)

SOLIDARITÉ, s. f. (*Commerce.*) c'est la qualité d'une obligation où plusieurs débiteurs s'engagent à payer une somme qu'ils empruntent ou qu'ils doivent; en sorte que la dette totale soit exigible contre chacun d'eux, sans que celui au profit duquel l'obligation est faite, soit obligé de discuter les autres, & l'un plutôt que l'autre *Dictionnaire du Commerce*. (*D. J.*)

SOLIDE, s. m. *en Géométrie*, est une portion d'étendue qui a les trois dimensions, c'est-à-dire, longueur, largeur, & profondeur. *Voyez* DIMENSION.

Ainsi, comme tous les corps ont les trois dimensions, *solide* & *corps* sont souvent employés comme synonymes. *Voyez* CORPS.

Un *solide* est terminé ou compris par un ou plusieurs plans ou surfaces, comme une surface est terminée par une ou plusieurs lignes. *Voyez* SURFACE & LIGNE.

Les *solides* réguliers sont ceux qui sont terminés par des surfaces régulieres & égales.

Sous cette classe sont compris le tétrahedre, l'hexahedre ou cube, l'octahedre, le dodécahedre, & l'icosahedre. *Voyez ces mots*, & RÉGULIER, &c.

Les *solides* irrégulieres sont tous ceux auxquels on ne peut pas appliquer la définition des *solides* réguliers. Tels sont le cylindre, le cône, le prisme, la pyramide, le paralélépipede, &c. *Voyez* CYLINDRE, CÔNE, &c.

La cubature d'un *solide* est la mesure de l'espace qui est renfermé par ce *solide*. *Voyez* CUBATURE & SOLIDITÉ.

Un angle *solide* est composé de trois angles plans, ou davantage, qui se rencontrent en un point. *Voy.* ANGLE; ou autrement, un angle *solide* comme *B*, (*Planche géom. fig.* 30.) est l'inclinaison de plus de deux lignes, *AB*, *BC*, *BF*, qui se rencontrent au même point *B*, & qui sont dans des plans différens.

Ainsi les angles *solides*, pour être égaux, doivent être contenus sous un nombre égal de plans égaux, de plans disposés de la même maniere.

La somme de tous les angles plans qui composent un angle *solide*, est toujours moindre que 360°. autrement ils constitueroient le plan d'un cercle & non pas un *solide*. *Voyez* ANGLE.

Figures solides semblables, *voyez* SEMBLABLE.

Bastion solide, *voyez* BASTION.

Lieu solide, *voyez* LIEU.

Les nombres *solides*, sont ceux qui naissent de la multiplication d'un nombre plan par un autre nombre quelconque.

Ainsi 18 est un nombre *solide*, formé du nombre plan 6, multiplié par 3, ou de 9 multiplié par 2. *Voyez* NOMBRE. *Chambers*. (*E*)

SOLIDE HYPERBOLIQUE AIGU, est un *solide* formé par la révolution de l'arc *AM*, *fig.* 20. *sect. con.* d'une hyperbole équilatere autour de son asymptote. Par cette révolution, il se forme une espece de fuseau infiniment long, & cependant Torricelli qui lui a donné ce nom, a démontré évidemment qu'il est égal à un *solide* ou corps fini. (*O*)

SOLIDE, adj. (*Alg.*) problème *solide* est un problème ou l'équation monte au troisieme degré; on l'appelle *problème solide*, parce que l'inconnue y est élevée à la troisieme puissance, laquelle représente un produit de trois dimensions. *Voy.* DIMENSIONS. (*O*)

SOLIDE, adj. *en Physique* se dit d'un corps dont les petites parties sont unies ensemble, de sorte qu'une force d'un certain degré ne les divise & ne les sépare pas les unes des autres. *Voyez* SOLIDITÉ.

On nomme ces corps *solides*, par opposition a fluides. *Voyez* FLUIDE, FLUIDITÉ, &c.

Cependant on peut dire dans un autre sens, que tous les corps sont *solides*, en entendant la solidité de l'impénétrabilité. Les corps *solides* ou impénétrables qui sont l'objet de la Physique, sont distingués par là des corps simplement étendus, ou considérés avec leurs dimensions, & qui sont l'objet de la Géométrie. *Voyez* CORPS.

SOLIDE, *en Anatomie*, signifie les parties du corps continues & contenantes, ainsi appellées par opposition aux fluides & aux parties contenues du corps. *voyez* CORPS, PARTIE & FLUIDE.

Les *solides* sont les os, les cartilages, les ligamens

mens, les membranes, les fibres, les muscles, les tendons, les arteres, les veines, les nerfs, les glandes, les vaisseaux lymphatiques, les veines lactées, &c. *Voyez* Os, Cartilage, &c.

Nonobstant le grand nombre & l'apparence des parties *solides* du corps; nous trouvons par le secours du microscope, des injections, des vesicatoires, des atrophies, &c. que les parties *solides* sont excessivement petites & peu considérables, en comparaison des fluides. Au contraire, on peut presque démontrer par la considération du progrès & de la génération des vaisseaux, & par la résolution des plus grands vaisseaux dans les plus petits qui les constituent, que toute la masse des *solides* dans le corps, est composée des fibres, d'un tissu cellulaire & d'une substance gélatineuse qui en sont les élémens communs. *Voyez* Fibres, Tissu cellulaire & Gélatineux.

En effet, toute la masse des *solides* aussi-bien que des fluides, si on en excepte seulement un petit germe ou animalcule, procéde d'un fluide bien subtil, qui ne differe point du suc des nerfs, comme l'a fait voir Malpighi dans son traité de *ovo incubato*. *Voyez* Œuf.

Le blanc de l'œuf ne nourrit jamais, jusqu'à ce que l'incubation ait détruit son épaisseur naturelle, & qu'il ait passé par un grand nombre de degrés de fluidité avant de devenir assez subtil pour entrer dans les petites vésicules du germe. Les *solides* d'abord mous & plus tendres, procedent de cette humeur subtile & passent par une infinité de degrés intermédiaires avant que d'arriver à leur plus grande solidité. *Voyez* Génération.

Par conséquent tous les *solides* dans nos corps (à moins qu'on ne soit assez minutieux pour en excepter le premier germe) ne different des fluides dont ils ont été formés, que par leur repos, leur cohésion & leur figure; & un particule fluide deviendra propre à former une partie d'un *solide*, si-tôt qu'il y aura une force suffisante pour opérer son union avec les autres parties *solides*. *Voyez* Nutrition & Accroissement.

Solide, s. m. (*Architect.*) nom commun & à la consistance d'un terrein sur lequel on fonde, & au massif de maçonnerie de grosse épaisseur, sans vuide au-dedans.

On nomme encore *solide*, toute colonne ou obélisque fait d'une seule pierre. Et on appelle *angle solide*, une encoignure dite vulgairement *carne*. *Daviler*. (*D. J.*)

SOLIDITÉ, s. f. *en Géométrie*, est la quantité d'espace contenue sous un corps solide. *Voyez* Cubature.

On a la *solidité* d'un cube, d'un prisme, d'un cilyndre ou d'un parallélépipède, en multipliant la base par la hauteur. *Voyez* Cube, Prisme, Cylindre, &c.

La *solidité* d'une pyramide ou d'un cône, se détermine en multipliant ou la base entiere par la troisieme partie de la hauteur, ou la hauteur entiere par la troisieme partie de la base. *Voyez* Pyramide & Cône.

Trouver la *solidité* de tout corps irrégulier. Mettez le corps dans un vase parallélépipède, & versez-y de l'eau ou du sable jusqu'en B, *Pl. Géom. fig.* 32. alors ôtez-en le corps, & observez à quelle hauteur l'eau ou le sable est placé, quand le corps est ôté, comme AC. Otez AC de AB, le reste sera BC; ainsi le corps irrégulier est réduit à un parallélépipède, dont la base est $FCGE$ & la hauteur BC pour trouver la *solidité* de ce parallélépipède. *Voyez* Parallélépipède.

Supposez, par exemple, $AB = 8$ & $AC = 5$: alors BC sera $= 3$: de plus, supposez $DB = 12$, $BE = 4$, alors la *solidité* du corps irrégulier sera 144. (*E*)

Solidité, s. f. (*Physiq.*) idée qui nous vient par l'attouchement, & qui est causée par la résistance que nous éprouvons ou que nous remarquons dans un corps jusqu'à ce qu'il ait quitté le lieu qu'il occupe, lorsqu'un autre corps y entre actuellement.

Voici l'article que M. Formey a bien voulu nous communiquer sur ce sujet.

De toutes les idées que nous recevons par sensation, il n'y en a point que nous recevions plus constamment que celle de la *solidité*. Soit que nous soyons en mouvement ou en repos, dans quelque situation que nous nous mettions, nous sentons toujours quelque chose qui nous soutient, & qui nous empêche d'aller plus bas; & nous éprouvons tous les jours, en maniant des corps, que tandis qu'ils sont entre nos mains, ils empêchent par une force invincible l'approche des parties de nos mains qui les pressent. Or, ce qui empêche ainsi l'approche de deux corps, lorsqu'ils se meuvent l'un vers l'autre, c'est ce que l'on appelle *solidité*, & que l'on peut nommer aussi *impénétrabilité*. C'est de toutes les idées celle qui paroît la plus essentiellement & la plus étroitement unie au corps, en sorte qu'on ne peut la trouver ou imaginer ailleurs que dans la matiere.

Par tout où nous imaginons quelque espace occupé par une substance solide, nous concevons que cette substance occupe de telle sorte cet espace, qu'elle en exclut toute autre substance solide, & qu'elle empêchera à-jamais deux autres corps qui se meuvent en ligne droite l'un vers l'autre, de venir à se toucher, si elle ne s'éloigne d'entr'eux par une ligne qui ne soit point parallele à celle sur laquelle ils se meuvent actuellement.

Cette résistance qui empêche que d'autres corps n'occupent l'espace dont un corps est actuellement en possession, est si grande, qu'il n'y a point de force, quelque puissante qu'elle soit, qui la surmonte. Que tous les corps du monde pressent de tous côtés une goutte d'eau, ils ne pourront jamais vaincre la résistance qu'elle fera, quelque molle qu'elle soit, jusqu'à s'approcher l'un de l'autre, si auparavant ce petit corps n'est ôté de leur chemin. Les partisans de l'espace pur en concluent que la *solidité* differe de cet espace qui n'a ni résistance ni mouvement. Sans contredit, la *solidité* n'est pas un attribut de l'espace pur, puisque celui-ci n'est qu'une simple abstraction, prise de la considération de l'espace réel, qui n'est lui-même réel qu'en vertu des corps qui l'occupent. C'est aux corps que convient l'impénétrabilité, la *solidité*, & diverses autres propriétés; & les corps étant annihilés, il ne reste absolument rien, que la possibilité d'en produire d'autres dont l'existance renouvelleroit l'espace detruit avec les précédens. C'est donc une distinction chimérique, selon M. Formey auteur de cet article, que celle que l'on met entre l'étendue des corps & l'étendue de l'espace, en disant que la premiere est une union, ou continuité de parties solides divisibles, & capables de mouvement, & l'autre une continuité de parties non solides, indivisibles, & immobiles.

La *solidité* d'un corps n'emporte autre chose, si ce n'est que ce corps remplit l'espace qu'il occupe, de telle sorte qu'il exclut absolument tout autre corps, au lieu que la dureté consiste dans une forte union de certaines parties de matiere qui composent des masses d'une grosseur sensible, de sorte que toute la masse ne change pas aisément de figure. En effet le *dur* & le *mou* sont des noms que nous devons aux choses seulement par rapport à la constitution particuliere de notre corps. Ainsi nous donnons généralement le nom de *dur* à tout ce que nous ne pouvons sans peine changer de figure en le pressant avec quelque partie de notre corps; & au contraire nous appellons *mou* ce qui change la situation de ces parties, lorsque nous venons à le toucher, sans faire aucun effort considérable & pénible. Mais la difficulté qu'il y a à faire changer de situation aux différentes parties sensibles d'un corps, ou à changer la figure de tout le corps; cette difficulté, dis-je, ne donne pas plus de *solidité* aux parties les plus dures de la matiere qu'aux plus molles; & un diamant n'est pas plus solide que l'eau: car quoique deux plaques de marbre soient plus aisément jointes l'une à l'autre, lorsqu'il n'y a que de l'eau ou de l'air entre deux, que s'il y avoit un diamant: ce n'est pas à cause que les parties du diamant sont plus solides que celles de l'eau ou qu'elles résistent davantage, mais parce que les parties pouvant être plus aisément séparées les unes des autres, elles sont écartées plus facilement par un mouvement oblique, & laissent aux deux pieces de marbre le moyen de s'approcher l'une de l'autre; mais si les parties de l'eau pouvoient n'être point chassées de leur place par ce mouvement oblique, elles empêcheroient éternellement l'approche de ces deux pieces de marbre tout-aussi-bien que le diamant; & il seroit aussi impossible de surmonter leur résistance par quelque force que ce fût, que de vaincre la résistance des parties du diamant.

Car que les parties de matiere les plus molles & les plus flexibles qu'il y ait au monde, soient entre deux corps quels qu'ils soient, si on ne les chasse point de-là, & qu'elles restent toujours entre deux, elles

elles résisteront aussi invinciblement à l'approche de ces corps, que le corps le plus dur que l'on puisse trouver ou imaginer. On n'a qu'à bien remplir d'eau ou d'air un corps souple & mou, pour sentir bientôt de la résistance en le pressant: & quiconque s'imagine qu'il n'y a que les corps durs qui puissent l'empêcher d'approcher ses mains l'une de l'autre, peut se convaincre du contraire par le moyen d'un ballon rempli d'air. L'expérience faite à Florence avec un globe d'or concave, qu'on remplit d'eau & qu'on referma exactement, fait voir la *solidité* de l'eau, toute liquide qu'elle soit. Car ce globe ainsi rempli, étant mis sous une presse qu'on serra à toute force, autant que les vis purent le permettre, l'eau se fit chemin à elle-même à-travers les pores de ce métal si compact. Comme ces particules ne trouvoient point de place dans le creux du globe pour se resserrer davantage, elles s'échapperent audehors où elles s'exhalerent en forme de rosée, & tomberent ainsi goutte à goutte avant qu'on pût faire ceder les côtés du globe à l'effort de la machine qui les pressoit avec tant de violence.

La *solidité* est une propriété non-seulement commune, mais même essentielle à tous les corps. Cela est vrai, soit qu'on considere les corps dans leur tout, soit qu'on n'ait égard qu'à leurs parties les plus simples. C'est aussi le signe le moins équivoque de leur existance. Des illusions d'optique en imposent quelquefois à nos yeux; nous sommes tentés de prendre des fantômes pour des réalités; mais en touchant, nous nous assurons du vrai par la persuasion intime où nous sommes que tout ce qui est corps est solide, capable par conséquent de résistance, & qu'on ne peut placer le doigt ou autre chose dans un lieu qui est occupé par une matiere quelconque, sans employer une force capable de la pousser ailleurs. Toute résistance annonce donc une *solidité* réelle plus ou moins grande. C'est une vérité tellement avouée, qu'elle n'a besoin d'autre preuve que de l'habitude où l'on est de confondre les deux idées; quoiqu'à parler exactement, l'une représente la cause & l'autre l'effet. Mais il y a tel cas où l'une & l'autre (la *solidité* & la résistance) échappent à nos sens ou à notre attention.

Certains corps nous touchent sans cesse, nous touchent partout également; l'habitude nous a rendu leur contact si familier, que nous avons besoin d'y réfléchir pour reconnoître l'impression qu'ils font sur nous. Quand on agit dans un air calme, il est peu de personnes qui pensent qu'elles ont continuellement à vaincre la résistance d'un corps dont la *solidité* s'oppose à leurs mouvemens. Si l'on sortoit de l'atmosphere pour y rentrer, on sentiroit sans réflexion l'attouchement de l'air, comme on sent celui de l'eau quand on s'y plonge. Ce qui fait encore que la *solidité* des fluides échappe à notre attention, c'est que leurs parties indépendantes des unes & des autres & d'une petitesse qui surpasse beaucoup la délicatesse de nos sens, cedent aux moindres de nos efforts, sur-tout quand elles sont en petite quantité; & nous ne pensons pas que nous agissons quand nous agissons très-peu. C'est en vertu de ce préjugé qui nous fait regarder comme vuide tout ce qui n'est plein que d'air; que nous croyons qu'une liqueur n'a qu'à se présenter de quelque façon que ce soit à l'ouverture d'un vase pour y trouver accès; mais nous devrions faire attention que toutes ces capacités sont naturellement remplies d'air, comme elles seroient pleines d'eau, si elles avoient été fabriquées au fond d'un étang, & qu'elles n'en fussent jamais sorties. Nous devrions penser de plus que l'air ayant de la *solidité* dans ses parties, on ne doit pas prétendre loger avec lui un autre corps dans le même lieu, & qu'ainsi pour mettre de l'eau, du vin, *&c.* dans une bouteille, il faut que l'air puisse passer entre le col & l'entonnoir, pour faire place à la liqueur; mais quand ce col est tellement étroit qu'il ne peut pas donner en même tems un passage libre à deux matieres qui coulent en sens contraire, c'est-à-dire à la liqueur qu'on veut faire entrer, & à l'air qui doit sortir, il faut que cela se fasse successivement. C'est pourquoi, quand on veut introduire de l'esprit de lavande dans une cassolette, dont le canal est fort étroit, on commence par la chauffer; & quand l'action du feu a fait sortir une bonne partie de l'air qu'elle contenoit, on plonge le col dans la liqueur qui va prendre sa place.

Nous avons dit que la *solidité* se confond avec l'impénétrabilité; ce terme a besoin d'être expliqué, pour prévenir des objections tirées de certaines expériences, par lesquelles il paroît que plusieurs matieres mêlées ensemble confondent leurs grandeurs, & se pénetrent mutuellement. Une éponge, par exemple, reçoit intérieurement une quantité d'eau qui semble perdre son propre volume, puisque celui sous lequel elle se trouve renfermée après cette espece de pénétration, n'en est point sensiblement augmenté. Un vaisseau plein de cendre ou de sable, admet encore une grande quantité de liqueur; & parties égales d'esprit-de-vin & d'eau mêlées dans le même vase, y tiennent moins de place qu'elles n'en occupoient avant le mélange: la matiere est-elle donc pénétrable? ou si elle ne l'est pas, dans quel sens faut-il entendre son impénétrabilité? C'est qu'il faut soigneusement distinguer la grandeur apparente des corps de leur *solidité* réelle. Les parties simples ou premiers élémens, s'il y en a, sont absolument impénétrables: celles même d'un ordre inférieur qui commencent à être composées, ne sont encore vraissemblablement jamais pénétrées par aucune matiere; en un mot, il y a dans tous les corps, quels qu'ils puissent être, une certaine quantité de parties qui occupent seules les places qu'elles ont, & qui en excluent nécessairement tout autre corps. Mais ces parties solides & impénétrables, qui sont proprement la vraie matiere de ces corps, ne sont pas tellement jointes ensemble, qu'elles ne laissent entr'elles des espaces qui sont vuides, ou qui sont pleins d'une autre matiere qui n'a aucune liaison avec le reste, & qui cede sa place à tout ce qui se présente pour l'en exclure; en admettant ces petits interstices, dont l'existence est facile à prouver, on conçoit très-facilement que l'impénétrabilité des corps doit s'entendre seulement des parties solides qui se trouvent liées ensemble dans le même tout, & non pas du composé qui en résulte. *Voyez* les *leçons de Physique expérimentale* de M. l'abbé Nollet, *tome I. pag.* 65. *& suiv. Cet article est de M.* FORMEY.

SOLIDITÉ, (*Jurisprudence.*) est l'obligation dans laquelle est chacun des co-obligés d'acquitter intégralement l'engagement qu'ils ont contracté.

Dans quelques provinces on dit *solidarité*, expression qui paroît plus juste & moins équivoque que le terme de *solidité*.

Ce n'est pas que le payement puisse être exigé autant de fois qu'il y a de co-obligés solidairement; l'effet de la *solidité* est seulement que l'on peut s'adresser à celui des co-obligés que l'on juge à propos, & exiger de lui le payement de la dette en entier, sans qu'il puisse en être quitte en payant sa part personnelle, sauf son recours contre ses co-obligés pour répéter de chacun d'eux leur part & portion qu'il a payée en leur acquit.

La *solidité* a lieu ou en vertu de la loi, ou en vertu de la convention.

Il y a certains cas dans lesquels la loi veut que tous les obligés puissent être contraints solidairement comme en matiere civile, lorsqu'il y a fraude, & en matiere criminelle, pour les dommages & intérêts, & autres condamnations pécuniaires prononcées contre les accusés.

Les conventions ne produisent point de *solidité*, à moins qu'elle n'y soit exprimée suivant la novelle 99 de Justinien. *Voyez* le titre *de duobus reis stipulandi & promittendi*; au digeste, au code & aux institutes, & la novelle 99; le *traité de la subrogat.* de Renusson; & les *mots* CAUTION, CO-OBLIGÉS, CRÉANCIERS, DÉBITEURS, DISCUSSION, DIVISION, FIDEIJUSSION, OBLIGATION, PAYEMENT, QUITTANCE. (*A*)

SOLIDITÉ, *en Architecture*, est un terme qui s'applique à la consistance du terrein sur lequel la fondation d'un bâtiment est posée, & à un massif de maçonnerie d'une épaisseur considérable, sans aucune cavité dedans. La *solidité* des pyramides d'Egypte est inconcevable. *Voyez* PYRAMIDE *&* CORPS.

SOLIDITÉ, SOLIDE, (*Synonym.*) Le mot de *solidité* a plus de rapport à la durée; celui de *solide* en a davantage à l'utilité. On donne de la *solidité* à ses ouvrages, & l'on cherche le *solide* dans ses desseins.

Il y a dans quelques auteurs & dans quelques bâtimens plus de grace que de *solidité*. Les biens & la santé joints à l'art d'en jouir, sont le *solide* de la vie: les honneurs n'en sont que l'ornement. *Synon. franç.* (*D. J.*)

SOLIGNAC, (*Géog. mod.*) petite ville ou plûtôt bourg de France dans le Velay, sur la gauche de la Loire,

Loire, & à deux lieues au midi de Puy, capitale du Velay. *Long.* 21. 23. *latit.* 45. 26. (*D. J.*)

SOLILOQUE, f. m. (*Littérat.*) eſt un raiſonnement & un diſcours que quelqu'un ſe fait à lui même. *Voyez* MONOLOGUE.

Papias dit que *ſoliloque* eſt proprement un diſcours en forme de réponſe à une queſtion qu'un homme s'eſt faite à lui-même.

Les *ſoliloques* ſont devenus bien communs ſur le théâtre moderne: il n'y a rien cependant de ſi contraire à l'art & à la nature, que d'introduire ſur la ſcene un acteur qui ſe fait de longs diſcours pour communiquer ſes penſées, *&c.* ... à ceux qui l'entendent.

Lorſque ces ſortes de découvertes ſont néceſſaires, le poëte devroit avoir ſoin de donner à ſes acteurs des confidens à qui ils parlent, quand il le faut, découvrir leurs penſées les plus ſecrettes: par ce moyen les ſpectateurs en ſeroient inſtruits d'une maniere bien plus naturelle: encore eſt-ce une reſſource dont un poëte exact devroit éviter d'avoir beſoin.

L'uſage & l'abus des *ſoliloques* eſt bien détaillé par le duc de Buckingham dans le paſſage ſuivant: „ Les „ *ſoliloques* doivent être rares, extrêmement courts, „ & même ne doivent être employés que dans la paſ„ ſion. Nos amans parlant à eux mêmes, faute d'au„ tres, prennent les murailles pour confidens. Cette „ faute ne ſeroit pas encore réparée, quand même „ ils ſe confieroient à leurs amis pour nous le dire „.

Nous n'employons en France que le terme de *monologue*, pour exprimer les diſcours ou les ſcenes dans leſquelles un acteur s'entretient avec lui-même, le mot de *ſoliloque* étant particulierement conſacré à la théologie myſtique & affective. Ainſi nous diſons les *ſoliloques* de ſaint Auguſtin, ce ſont des méditations pieuſes.

SOLINS, f. m. pl. (*Architect.*) ce ſont les bouts des entrevoux des ſolives ſcellées avec du plâtre ſur les poutres, ſablieres ou murs. Ce ſont auſſi les enduits de plâtre pour retenir les premieres tuiles d'un pignon. (*D. J.*)

SOLITAIRE, f. m. (*Morale.*) celui qui vit ſeul, ſéparé du commerce & de la ſociété des autres hommes, qu'il croit dangereuſe.

Je ſuis bien éloigné de vouloir jetter le moindre ridicule ſur les religieux, les *ſolitaires*, les chartreux; je ſais trop que la vie retirée eſt plus innocente que celle du grand monde: mais outre que dans les premiers ſiecles de l'Egliſe la perſécution faiſoit plus de fugitifs que de vrais *ſolitaires*, il me ſemble que dans nos ſiecles tranquilles une vertu vraiment robuſte eſt celle qui marche d'un pas ferme à-travers les obſtacles, & non pas celle qui ſe ſauve en fuyant. De quel mérite eſt cette ſageſſe d'une complexion foible qui ne peut ſoutenir le grand air, ni vivre parmi les hommes ſans contracter la contagion de leurs vices, & qui craint de quitter une ſolitude oiſive pour échapper à la corruption? L'honneur & la probité ſont-ils d'une étoffe ſi legere qu'on ne puiſſe y toucher ſans l'entamer? Que feroit un lapidaire s'il ne pouvoit enlever une tache d'une émeraude, ſans retrancher la plus grande partie de ſa groſſeur & de ſon prix? il y laiſſeroit la tache. Ainſi faut-il, en veillant à la pureté de l'ame, ne point altérer ou diminuer ſa véritable grandeur, qui ſe montre dans les traverſes & l'agitation du commerce du monde. Un *ſolitaire* eſt à l'égard du reſte des hommes comme un être inanimé; ſes prieres & ſa vie contemplative, que perſonne ne voit, ne ſont d'aucune influence pour la ſociété, qui a plus beſoin d'exemples de vertu ſous ſes yeux que dans les forêts. (*D. J.*) (1)

SOLITAIRE, (*Hiſt. monac.*) nom de religieuſe du monaſtere de Fariza, fondé par le cardinal Barberin, & approuvé par un bref de Clément X. l'an 1676. Les religieuſes de ce couvent, s'adonnent entierement à la vie *ſolitaire;* elles gardent un ſilence continuel, ne portent point de linge, vont toujours nuds piés ſans ſandale, & ont pour habit une robe de bure ceinte d'une groſſe corde. Le cardinal Barberin inſtituteur de ce monaſtere, ne mena point une vie ſemblable à celle de ſes religieuſes; c'étoit un homme du monde, fin, intrigant, toujours occupé du manege politique des intérêts de diverſes puiſſances. (*D. J.*)

SOLITAIRE *ver*, (*Hiſt. nat. des Inſect.*) voilà le plus long de tous les animaux, s'il eſt vrai qu'on en ait vu qui avoient 80 aunes de Hollande. Quelques phyſiciens prétendent qu'il ſe forme ordinairement dans le fœtus, qu'il vieillit avec nous, & ne ſe trouve jamais que ſeul dans les corps où il habite. Que penſer de ce ſyſtème ſi ces faits étoient véritables, comme Hippocrate & ſes ſectateurs le ſoutiennent? que croire de l'origine de pareils animaux?

Hors des corps animés on n'en a jamais trouvé de ſemblables, auxquels on puiſſe préſumer que ceux-ci devroient leur naiſſance; & s'il y en avoit eu de petits ou de grands, leur figure applatie & la grande multitude de leurs articulations n'auroient pas manqué, ce ſemble, de les faire connoître. Il faudroit donc admettre que ces vers ne ſont produits que par ceux qui ſe trouvent dans nos corps; & ſi cela eſt, comment peuvent-ils en être produits, à-moins qu'on ne ſuppoſe que chacun de ces vers ne ſe ſuffiſe à lui-même pour produire ſon ſemblable, vû qu'il ſe trouve toujours ſeul?

Mais cette ſuppoſition ne leve pas toutes les difficultés qu'on peut faire ſur l'origine de ce ver ſingulier. On pourra toujours demander pourquoi il ne ſe trouve jamais que ſeul, & quel chemin prennent ſes œufs ou ſes petits pour entrer dans le corps d'un autre homme. Avec de nouvelles ſuppoſitions, il ne ſeroit pas difficile de répondre à ces difficultés.

La premiere difficulté diſparoîtroit en ſuppoſant que ce ver eſt du nombre de ceux qui ſe mangent les uns les autres; le plus fort ayant dévoré ceux qui ſont nés avec lui dans un même endroit, doit enfin reſter tout ſeul. Pour ce qui eſt de l'autre difficulté on n'a qu'à ſuppoſer que l'œuf ou le fœtus de ce ver eſt extrêmement petit; que l'animal le dépoſe dans notre chyle, ce qu'il peut faire aiſément ſi l'iſſue de ſon ovaire eſt près de ſa tête, comme l'eſt celle des limaces. Du chyle il entrera dans la maſſe du ſang de l'homme ou de la femme, où ce ver habite. Si c'eſt dans une femme, la communication que ſon ſang a avec le fœtus qu'elle porte, y donnera par ſa circulation entrée à l'œuf ou au fœtus du ver, qui y croîtra auſſi-tôt qu'il ſe ſera arrêté à l'endroit qui lui convient. Que ſi l'œuf ou le fœtus du ver ſe trouve dans la maſſe du ſang d'un homme, la circulation de ce ſang fera paſſer cet œuf ou ce fœtus dans les vaiſſeaux où ce ſang ſe filtre, afin d'être préparé à un uſage néceſſaire pour la conſervation de notre eſpece. Et de-là on conçoit aiſément comment il peut ſe trouver mêlé dans les parties qui entrent dans la compoſition du fœtus humain.

C'eſt ainſi qu'avec des ſuppoſitions on peut rendre raiſon de tout, même de l'exiſtence des choſes qui n'ont jamais été, comme l'ont fait les phyſiciens des derniers ſiecles, qui nous ont expliqué de quelle maniere la corruption engendroit des inſectes. C'eſt les imiter que de bâtir par rapport au *ver ſolitaire* ſur des faits, qui pour avoir été aſſez généralement reçus, n'en ſont pas pour cela plus véritables. M. Valiſnieri a ren-

(1) Il ne paroît pas que l'auteur de cet article ait de grandes prétentions ſur la perfection chrétienne. S'il fait voir qu'il ſe connoît en fait d'honneur & de probité civile, il ne donne pas moins à connoître que la piété évangélique des *Solitaires* eſt fort au-deſſus de ſes vues. C'eſt une eſpece de perſécution qu'on fait encore aujourd'hui aux vrais ſolitaires, perſécution qui provient du libertinage & de la corruption des mœurs, qui devroient bien empêcher que *nos ſiecles* portaſſent le nom de *tranquilles*. Je ne veux pas comparer ici la vertu de ceux qui vivent dans le monde, & réſiſtent à ſes attraits ſéduiſans, combattent & édifient par l'exemple, avec la vertu pratiquée loin des yeux du monde, & dans les deſerts. Je ferai ſeulement remarquer à l'auteur de cet article, que cette ſeconde vertu a auſſi ſes ennemis à combattre, puiſque le *ſolitaire*, s'il n'a ſous les yeux les exemples ſcandaleux du monde à combattre à chaque pas qu'il fait, il a néanmoins à combattre les autres ennemis internes, qui ſont bien plus redoutables. Ce n'eſt pas autrement que *l'honneur & la probité d'un ſolitaire ſont d'une étoffe legere;* mais pour ne pas courir le riſque de *l'entamer en la touchant*, il évite par la fuite les endroits où l'on acquiert les manieres de *toucher* fatales aux étoffes les plus fortes. Il n'eſt pas vrai qu'un *ſolitaire* ſoit *à l'égard du reſte des hommes comme un être inanimé*. Quoiqu'il vive ſéparé de la ſociété, il lui donne pourtant des grands exemples & de grandes leçons. Outre cela *ſes prieres* & *ſa vie contemplative* ne ſont pas ſi cachées *dans les forêts*, qu'elles ne ſoient *ſous les yeux de la ſociété* d'une maniere ſuffiſante à pouvoir l'édifier, & la tourner au bien, ſi elle veut. Enfin *in domo patris mei manſiones multæ ſunt.* . . . *& Maria optimam partem elegit*, &c. (Z)

a renverſé d'un ſeul coup ce ſyſtème ridicule, en établiſſant par ſes obſervations & ſes recherches, que le *ſolitaire* n'eſt qu'une chaîne de vers qu'on nomme *cucurbitaires*, qui ſe tiennent tous accrochés les uns aux autres, & forment ainſi tous enſemble la figure d'un ſeul animal. Les raiſons qu'il en allegue ſont ſi vraiſſemblables, & ont paru ſi fortes aux phyſiciens éclairés, qu'il eſt aujourd'hui fort difficile de n'être pas de cet avis. (*D. J.*)

SOLITAIRE, ſ. m. (*Jeu.*) nom d'un jeu qu'on a inventé depuis une cinquantaine d'années, auquel un homme peut jouer ſeul. C'eſt une tablette percée de 37 trous, diſpoſés de maniere que le premier rang en a trois, le ſecond cinq, les trois ſuivans chacun ſept, le ſixieme cinq, & le dernier trois. Tous ces trous ont chacun une cheville, à la reſerve d'un qui reſte vuide. Ce jeu conſiſte à prendre toutes ces chevilles les unes après les autres, en ſorte qu'il n'en reſte plus aucune. Elles ſe prennent comme on prend les dames au jeu de dames, en ſautant par deſſus, & ſe mettant à la place vuide qui eſt de l'autre côté de celle qu'on prend & qu'on enleve. Ce jeu n'a pas grand attrait quand on en ignore la marche, & n'en a point quand on la ſait. (*D. J.*)

SOLITAIRE, (*Jeu de cartes.*) c'eſt une eſpece de quadrille, ainſi appellé parce que l'on eſt obligé de jouer ſeul ſans appeller. S'il arrive que les quatre joueurs n'ayent pas aſſez beau jeu pour jouer ſans prendre, ou même pour appeller un médiateur, on eſt obligé de paſſer, ne pouvant contraindre ſpadille à jouer, comme au quadrille ordinaire; on laiſſe alors les deux fiches du poulan ſur le jeu, & l'on continue d'en faire mettre le même nombre par celui qui mêle juſqu'à ce que l'un des quatre joueurs puiſſe faire jouer ſans prendre, ou avec un médiateur. A l'égard des bêtes, elles augmentent de vingt-huit jettons de plus que tout ce qui ſe trouve ſur le jeu; & ſur les poulans doubles de cinquante-ſix jettons.

SOLITAIRE, *le médiateur ſolitaire à trois*, (*Jeu de cartes.*) Ce jeu ne ſe joue à trois que faute d'un quatrieme, & n'en eſt pas moins amuſant. On l'appelle *ſolitaire* parce qu'on joue toujours ſeul.

Il faut ôter dix cartes du jeu ordinaire, c'eſt-à-dire neuf carreaux & le ſix de cœur, & laiſſer le roi de carreau: par ce moyen on peut jouer dans les quatre couleurs quoiqu'il y en ait une preſque ſupprimée. Par exemple, un joueur ayant les deux as noirs avec des rois pourra jouer en carreau, il aura par conſéquent tous les matadors qui lui ſeront payés comme au médiateur à quatre: de même celui qui a de quoi demander un médiateur, peut demander le roi de carreau, puiſque l'on le laiſſe dans le jeu, ce qui le rend auſſi divertiſſant qu'à quatre. Ce jeu ſe marque comme au mediateur c'eſt-à-dire que celui qui fait met deux fiches devant lui, & l'on ne joue point en appellant, l'on ne renvoie point auſſi à ſpadille. Si l'on n'a pas dans ſon jeu de quoi jouer un médiateur, ou ſans prendre, il faut paſſer. Alors celui qui mêle doit mettre encore deux fiches devant lui, ce qui ſe continue juſqu'à ce qu'un des joueurs faſſe jouer. A l'égard des bêtes, elles augmentent toujours de vingt-huit les unes ſur les autres comme au médiateur ordinaire à quatre. La ſeule différence qu'il y ait c'eſt que la bête faite par remiſe doit augmenter d'autant de jettons qu'il ſe trouvera de paſſe ſur le jeu, au-lieu que celle qui eſt faite par codille ne ſera pas de plus de jettons qu'au médiateur ordinaire à quatre. Comme à ce jeu l'on joue un coup de moins à chaque tour il eſt convenable de jouer douze tours au-lieu de dix, pour que la repriſe ſoit finie; pour ce qui regarde le reſte, on ſuit à ce jeu les lois du médiateur à quatre.

Autre maniere de jouer le médiateur ſolitaire à trois. L'on ôte pour jouer à ce jeu les quatre trois qui n'y ſont pas d'un grand uſage, ce qui le réduit au nombre de trente-ſix cartes au-lieu de quarante. Celui qui mêle donne à chacun des joueurs douze cartes, trois à trois ou quatre à quatre, & non autrement, ce qui emploie les trente-ſix cartes du jeu. Celui qui fait jouer en telle couleur que ce ſoit eſt obligé de faire ſept levées pour gagner. L'on peut auſſi demander un médiateur lorſqu'on n'a que de quoi faire ſix levées dans ſon jeu, ſinon il faut paſſer, en ſuivant pour le reſte les regles du médiateur ordinaire à quatre.

SOLITAURILIES, (*Antiq. rom.*) nom d'un ſacrifice ſolemnel qu'on faiſoit chez les Romains, d'un verrat, d'un bélier & d'un taureau. *Voyez*-en les détails au *mot* SUOVE-TAURILIES. (*D. J.*)

SOLITUDE, ſ. f. (*Religion.*) lieu déſert & inhabité. La religion chrétienne n'ordonne pas de ſe retirer abſolument de la ſociété pour ſervir Dieu dans l'horreur d'une *ſolitude*, parce que le chrétien peut ſe faire une *ſolitude* intérieure au milieu de la multitude, & parce que Jeſus-Chriſt a dit: que votre lumiere luiſe devant les hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres, & qu'ils glorifient votre pere qui eſt aux cieux. L'âpreté des regles s'applanit par l'accoutumance, & l'imagination de ceux qui croient par dévotion devoir s'y ſoumettre, eſt plus atrabilaire, plus maladive, qu'elle n'eſt raiſonnable & éclairée. C'eſt une folie de vouloir tirer gloire de ſa cachette. Mais il eſt à propos de ſe livrer quelquefois à la *ſolitude*, & cette retraite a de grands avantages; elle calme l'eſprit, elle aſſure l'innocence, elle appaiſe les paſſions tumultueuſes que le déſordre du monde a fait naître: c'eſt l'infirmerie des ames, diſoit un homme d'eſprit. (*D. J.*)

SOLITUDE, *état de*, (*Droit naturel.*) état oppoſé à celui de la ſociété. Cet état eſt celui où l'on conçoit que ſe trouveroit l'homme s'il vivoit abſolument ſeul abandonné à lui-même, & deſtitué de tout commerce avec ſes ſemblables. Un tel homme ſeroit ſans doute bien miſérable, & ſe trouveroit ſans ceſſe expoſé par ſa foibleſſe & ſon ignorance à périr de faim, de froid, ou par les dents de quelque bête féroce. L'état de ſociété pourvoit à ſes beſoins, & lui procure la ſûreté, la nourriture & les douceurs de la vie. Il eſt vrai que je ſuppoſe l'état de paix & non pas l'état de guerre, qui eſt un état deſtructeur, barbare, & directement contraire au bonheur de la ſociété. (*D. J.*)

SOLIVE, ſ. f. (*Charpent.*) piece de bois, de brin ou de ſciage, qui ſert à former les planchers; il y en a de pluſieurs groſſeurs, ſelon la longueur de leur portée. Les moindres *ſolives* ſont de 5 à 7 pouces de gros; pour les travées, depuis 9 juſqu'à 15 piés. Les *ſolives* de 15 piés ont 6 pouces ſur 8; celles de 21 piés ont 8 pouces ſur 10; celles de 24 piés 9 pouces ſur 11; & celles de 27 piés 10 pouces ſur 12: ces proportions ſont générales dans toutes les *ſolives*. Dans les *ſolives* ordinaires & celles d'enchevêtures, elles ne ſont pas tout-à-fait les mêmes, comme on le verra dans la table ſuivante.

Table des dimenſions des ſolives, *en égard à leur longueur.*

	ſolives d'enchevêtures.		*ſolives* ordinaires.	
longueur.	largeur.	hauteur.	largeur.	haut.
6 piés.	5 pouces.	7 pouces.	4 pouces.	5. pou.
9	6	7	4	6
12	6	8	5	7
15	8	9	6	7
18	9	10	6	8
21	10	11	7	8
24	11	12	8	9

Les *ſolives* d'une grande portée doivent être liées enſemble avec des liernes entaillées, & poſées en travers par-deſſus, ou avec des étréſillons entre chacune. Selon la coutume de Paris, *article* 206, il n'y a que les *ſolives* d'enchevêture qu'on peut mettre dans un mur mitoyen, & dans un mur même non mitoyen; mais elles doivent porter ſur des ſablieres. On les poſe de champ, & à diſtances égales à leur hauteur: ce qui donne beaucoup de grace à leur intervalle. Le mot de *ſolive* vient du mot *ſolum*, plancher.

Solive de brin, *ſolive* qui eſt de toute la longueur d'un arbre équarri.

Solive de ſciage, *ſolive* qui eſt débitée dans un gros arbre, ſuivant ſa longueur.

Solive paſſante, *ſolive* de bois de brin qui fait la largeur d'un plancher ſous poutre. Cette *ſolive* ſe poſe ſur les murs de refend, plutôt que ſur les murs de face, parce que ceux-ci en diminuent la ſolidité, & qu'elle s'y pourrit; & lorſqu'on eſt obligé d'y poſer des *ſolives* de cette eſpece, on la fait porter ſur une ſabliere ſoutenue par des corbeaux.

Solive d'enchevêture, ce ſont les deux plus fortes *ſolives* d'un plancher, qui ſervent à porter le chevêtre, & qui ſont ordinairement de brin. On donne auſſi ce nom aux plus courtes *ſolives* qui ſont aſſemblées dans le chevêtre. *Daviler.* (*D. J.*)

SOLIVEAU, f. m. (*Charpent.*) moyenne piece de bois d'environ 5 à 6 pouces de gros, plus courte qu'une *solive* ordinaire. (*D. J.*)

SOLKAMSKAIA, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire ruffien, dans la province de Perucie, fur la riviere d'Ufolska, qui un peu au-deffous fe joint au Kama. (*D. J.*)

SOLLES, f. f. pl. (*Hydraul.*) font des pieces de bois un peu épaiffes, pofées de plat, qui fervent aux empattemens des machines; on les nomme *racineaux* quand elles font prefque quarrées. (*K*)

SOLLICITATION, f. f. terme relatif à tous les moyens qu'on emploie pour obtenir un avantage qu'il dépend d'un autre de nous accorder, ou de nous refufer.

Les *follicitations* dans une affaire injufte, font une injure à celui à qui elles font adreffées; on le prend ou pour un fot, ou pour un fripon.

SOLLICITER, v. act. & n. (*Gram.*) c'eft prendre toutes les voies néceffaires pour réuffir dans une affaire, dont le fuccès nous importe. On *follicite* fans pudeur; on *follicite* également une chofe jufte ou injufte; on *follicite* par foi-même & par les autres: on ne rougit d'aucune forte de féduction; on *follicite* à commettre une mauvaife action; on *follicite* au plaifir; on *follicite* à l'évacuation.

SOLLICITEUR, f. m. (*Gram. & Jurifp.*) *de procès*, ou *folliciteur* fimplement, eft celui qui donne fes foins à la pourfuite d'une caufe, inftance ou procès qui concerne un tiers.

On entend quelquefois par le terme de *follicitation*, les inftances qui font faites auprès des juges en leurs maifons, pour obtenir d'eux ce que l'on demande. Ces fortes de démarches & d'importunités font défendues avec raifon par les ordonnances, fur-tout lorfque l'on emploie de mauvaifes voies pour capter les fuffrages des juges.

Il n'eft pas cependant défendu de rendre à fes juges l'honneur qui leur eft dû, de les aller faluer chez eux, & de leur demander l'audience ou l'expédition d'une affaire de rapport; de leur donner les inftructions & éclairciffemens dont ils peuvent avoir befoin.

Les *folliciteurs* de procès, c'eft-à-dire ceux qui font profeffion de fuivre des procès pour autrui, font regardés d'un œil peu favorable, non pas qu'il y ait rien de prohibé dans cette geftion, mais parce que fouvent ils abufent de leurs connoiffances & de leurs talens pour vexer les parties; & quelquefois pour acquérir eux-mêmes des droits litigieux. *Voy.* DROITS LITIGIEUX.

SOLLICITEUR DES RESTES, on nommoit autrefois ainfi celui qui étoit chargé de pourfuivre les comptables pour les debets de leurs comptes: on l'appelle préfentement *contrôleur des reftes*. *Voyez* CHAMBRE DES COMPTES, & *le mot* CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES RESTES. (*A*)

SOLLICITUDE, f. f. (*Gramm.*) foin pénible & continu. Les hommes vivent dans une *follicitude* continuelle; il y a des états pleins de *follicitudes*; on dit fur-tout la *follicitude* paftorale.

SOLLINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle de Weftphalie, au duché de Berg, fur la riviere de Wiper. *Long.* 24. 19. *latitude* 51. 9.

Claudeberge, l'un des premiers fectateurs de Defcartes en Allemagne, naquit à *Sollingen* en 1622, & mourut en 1665. Ses œuvres ont été recueillies & imprimées à Amfterdam en 1691, en deux volumes *in*-4°. On en faifoit un grand cas avant qu'une meilleure philofophie eût été connue. (*D. J.*)

SOLMISSUS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Afie mineure dans l'Ionie. Strabon, *l. XIV. pag.* 639. *la place au voifinage de la ville d'Edefle, au-deffus du bois facré nommé Ortygia.* Il ajoute que pendant les *couches* de Latone, les Curetes fe tinrent fur cette *montagne*, & que par le bruit de leurs armes ils épouvanterent Junon, qui par jaloufie cherchoit à nuire à Latone. (*D. J.*)

SOLMS, COMTÉ DE, (*Géog. mod.*) comté d'Allemagne dans la Wétéravie. Il confine avec le haut landgraviat de Heffe, la principauté de Dillenbourg, & la feigneurie de Beilftein. La maifon de *Solms*, qui poffede ce comté & plufieurs autres feigneuries, eft une branche de la maifon de Naffau. (*D. J.*)

SOLO, f. m. (*Mufique.*) ce mot italien s'eft francifé dans la Mufique, & s'applique à une piece ou à un morceau de Mufique qui fe chante à voix feule, ou qui fe joue fur un feul inftrument, avec un feul accompagnement de baffe ou de clavecin. Rien n'eft fi beau qu'un *folo* de Tartini; mais pour l'entendre, il faut d'autres oreilles que celles de Midas. (*S*)

SOLOCHO, ILES LES, (*Géog. mod.*) îles fur la côte de Barbarie, au nombre de trois, appellées anciennement *Gæa*, *Pontia* & *Myfinos*. Elles font dans le golfe de Sidra, & environnées de fameux écueils que les anciens nommoient *la grande Syrte*, & qu'on appelle aujourd'hui *les Seches de Barbarie*. (*D. J.*)

SOLOGNE, (*Géog. mod.*) en latin *Secalonia* ou *Segalonia*; pays de France compris dans le gouvernement de l'Orléanois, qui eft au midi de la Loire. On lui donne communément 25 lieues de longueur, fur 12 de largeur. La *Sologne* eft arrofée de plufieurs petites rivieres, du Loiret, du Couflon, du Beuvron & de la Sauldre. C'eft un pays diverfifié par des bois, des rivieres, des prairies, & des terres labourables qui produifent de fort bon feigle; il s'y trouve auffi beaucoup de gibier, & le vin qu'on en retire, donne de la bonne eau-de-vie; l'air qu'on y refpire n'eft pas trop fain, & les eaux qu'on y boit font pefantes; en échange les laines de ce pays font eftimées, & fe manufacturent en draps & en ferges. Romorentin eft la capitale de la *Sologne*. *Voyez* ROMORENTIN.

SOLOKAMSKO, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruffien, fur la riviere d'Ufolsko. Elle a été bâtie par les Ruffes, & elle eft renommée par fes chevaux & par fes falines. Ses habitans font en partie ruffes & en partie tartares. (*D. J.*)

SOLON, (*Géog. anc.*) ville des Allobroges, dont parle Tite-Live. Elle eft nommée *Solonium* par Dion Caffius. (*D. J.*)

SOLONATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie; Pline, *l. III. ch. xv.* les met dans la huitieme région, & le P. Hardouin croit que leur ville eft aujourd'hui *Città del Sole*. On trouve dans Gruter une infcription ancienne, avec ces mots: *Curatori Solonatium*. (*D. J.*)

SOLONIUS AGER, (*Géog. anc.*) champ ou campagne d'Italie, dans le Latium. Tite-Live, *liv. VIII. ch. xij.* dit que les Antiates y avoient fait des incurfions; ce qui donna occafion aux Romains de prendre les armes contr'eux. Il eft auffi parlé de ce champ dans Cicéron. Divinat. *liv. I.* & *II.* & *ad Attic. l. II. épit. iij.* & dans Plutarque, *in Mario*.

Ce champ *Solonius*, dit Cluvier, étoit entre les fources du *Numicius* & du *Juturna*, & entre les villes *Sabellum* & *Patrica*, où font aujourd'hui les lieux S. Abrocolo, *Torre maggiori*, *Carqueto*. On ignore, ajoute Cluvier, l'origine de ce mot *Solonius*; on doit néanmoins conjecturer que c'eft un dérivé, puifque la maifon de campagne de C. Marius, & celle de Cicéron, font auffi appellées *Villa Solonium*. (*D. J.*)

SOLOON, *ontis*, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Afie mineure, dans la Bithynie: Plutarque en parle dans la vie de Théfée. Un certain Menecrates, dit-il, a écrit dans une hiftoire qu'il a faite de la ville de Nicée en Bithynie, que Théfée emmenant avec lui Antiope, féjourna quelque-tems dans ce lieu-là; parmi ceux qui l'accompagnoient, il y avoit trois jeunes athéniens qui étoient freres, Ennée, Thoas & Soloon; le dernier étant devenu amoureux d'Antiope, découvrit fon fecret à un de fes freres, qui alla fans différer parler de fa paffion à cette reine; elle rejetta fort loin fes propofitions, & du refte, elle prit la chofe avec beaucoup de douceur & de fageffe, car elle ne fit aucun éclat, & n'en découvrit rien à Théfée; *Soloon* au defefpoir fe jetta dans un fleuve où il fe noya; Théfée averti de cette avanture, en fut très-fâché; & la douleur qu'il en eut, le fit reffouvenir d'un oracle que la prêtreffe d'Apollon lui avoit rendu autrefois à Delphes, par lequel elle lui ordonnoit que, quand il fe trouveroit en terre étrangere, il bâtît une ville dans le lieu où il feroit le plus trifte, & qu'il en donnât le gouvernement à quelques-uns de ceux qu'il auroit à fa fuite; Théfée bâtit donc là une ville, qu'il nomma *Pythiopolis*, donna au fleuve qui coule tout auprès, le nom de *Soloon*, en mémoire du jeune homme qui s'y étoit noyé, & laiffa dans la place fes deux freres pour gouverneurs. (*D. J.*)

SOLOR, (*Géog. mod.*) île de la mer des Indes, au midi de celles des Célebes. Les Hollandois l'enleverent aux Portugais en 1613. Ils en tirent du bois de Santal, & des vivres pour les Moluques. Cette île a un roi particulier. Elle eft fituée à l'occident & à deux lieues de celle de Timor. *Long.* 140. *latit.* méridionale 8.

SOLORIUS MONS, (*Géog. anc.*) montagne d'Efpagne,

pagne. Pline, *l. III. c. j.* la compte au nombre de celles qui séparoient l'Espagne tarragonnoise de la Bétique, & de la Lusitanie. Isidore, *liv. XIV. orig. c. viij.* qui en fait la plus haute montagne de l'Espagne, l'appelle *Solurius-mons*. C'est aujourd'hui, selon le pere Hardouin, *Sierre de los Vertientes*. (*D. J.*)

SOLOS, f. m. (*Gymnast.*) σόλος, espece de palet avec lequel les anciens s'exerçoient; il ne différoit du disque par sa figure sphérique. Potter, *archæol. græc. tom. I. p.* 443.

SOLSONA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, dans la Catalogne, à deux lieues au nord de Cardona, près du Cardonero, sur une hauteur. Elle a un évêché suffragant de Tarragone, fondé par Philippe II. avec 4000 ducats de revenus. Les uns veulent que cette ville soit l'ancienne Ceressus, & d'autres l'ancienne Caléa. *Long.* 19. 14. *latit.* 41. 52. (*D. J.*)

SOLSTICE, f. m. *en Astronomie*, est le tems où le soleil est dans un des points solstitiaux, c'est-à-dire, où il est à la plus grande distance de l'équateur, qui est d'environ 23 degrés $\frac{1}{2}$; on l'appelle ainsi *quasi à sole stante*, parce que le soleil quand il est proche du *solstice*, paroît durant quelques jours avoir à-peu-près la même hauteur méridienne; & que les jours avant & après le *solstice*, sont sensiblement de la même grandeur, comme si le soleil restoit (*staret*) dans le même parallele à l'équateur. Cela vient de ce que la portion de l'écliptique que le soleil décrit alors pendant quelques jours, est presque parallele à l'équateur. C'est de quoi on se convaincra facilement en jettant les yeux sur un globe.

Il y a deux *solstices* chaque année, le *solstice* d'été & le *solstice* d'hiver.

Le *solstice* d'été arrive quand le soleil est dans le tropique du cancer, ce qui tombe au 21 Juin, auquel tems les jours sont les plus longs de l'année.

Le *solstice* d'hiver arrive quand le soleil entre dans le premier degré du capricorne, ce qui arrive vers le 21 de Décembre, quand il commence à revenir vers nous, & que les jours sont les plus courts.

Ceci doit être entendu seulement pour notre hémisphere septentrional, car pour l'hémisphere méridional, l'entrée du soleil dans le capricorne fait le *solstice* d'été, & son entrée dans le cancer fait le *solstice* d'hiver.

Les points des *solstices* sont les points de l'écliptique vers lesquels le soleil monte ou descend en s'éloignant de l'équateur, mais au-delà desquels il ne va point. *Voyez* ÉCLIPTIQUE.

Le premier point qui est dans le commencement du premier degré du cancer est appellé le *point d'été* & l'autre qui est dans le commencement du premier point du capricorne, le *point d'hiver*. Les points des *solstices* sont diametralement opposés l'un à l'autre.

Colure des *solstices*, est celui qui passe par les points des *solstices*. *Voyez* COLURE.

Les points des *solstices* retrogradent ainsi que les point des équinoxes. Car les points des *solstices* sont toujours à 90 degrés des points des équateurs. *Voy.* PRÉCESSION. (*O*)

SOLTA, (*Géogr. mod.*) île du golphe de Venise sur la côte de la Dalmatie, entre la ville de Trau & l'île de Lézina, près de Spalatro. Cette île étoit nommée par les anciens, *Olynta*, *Soloentia* & *Bolentia*. Elle appartient à présent aux Vénitiens, & on lui donne trente milles de tour, mais elle est presque deserte à cause de sa stérilité. (*D. J.*)

SOLTAN *ou* AL-SOLTAN, (*Hist. des Arabes.*) premiere dignité chez les Arabes. Les historiens orientaux nous apprennent que Mahmud Gazni, fils de Sabektekin, fut le premier à qui Khalef, fils d'Ahmed gouverneur du Ségistan, donna ce titre. Ce fut alors qu'on le substitua au titre d'*émir*, qui jusques-là avoit été constamment en usage.

Le mot de *soltan* est commun à la langue chaldaïque, syriaque & arabe, & signifie *roi*, *prince*, *seigneur*, *empereur*. Les princes des Dynasties, qui ont procédé celle des Gaznévides, comme des Thahériens, des Soffariens, des Samanides, des Deylamites, ne portoient que le titre d'*émir*; mais les Gaznevides, les Khowarasmiens, les Selgiucides, & les princes mahométans qui sont venus depuis, ont généralement porté le titre de *soltan* ou *sultan*. Aujourd'hui encore c'est celui que prennent plusieurs princes mahométans d'Asie & d'Afrique; aussi bien que le grand-seigneur. *Voyez* SULTAN. (*D. J.*)

SOLTHOLM, (*Géog. mod.*) petite île de Danemarck, au milieu du Sund, à la hauteur des villes de Coppenhague, & de Malmoé.

SOLTWEDEL, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire la *vallée du Soleil*; petite ville d'Allemagne, dans la vieille marche de Brandebourg, sur la riviere d'Ietze. On prétend que Charlemagne fit bâtir cette ville des ruines d'un ancien lieu qu'on appelloit *Heliopolis*, & qu'il fit abattre la statue du Soleil qu'on y adoroit. *Long.* 29. 22. *latit.* 53. 6. (*D. J.*)

SOLVABILITÉ, f. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est la puissance où quelqu'un est de payer & acquitter ce qu'il doit, c'est-à-dire, lorsqu'il a assez de biens pour le faire. *Voyez* SOLVABLE & INSOLVABILITÉ. (*A*)

SOLVABLE, adj. (*Jurisprud.*) à *solvendo*, est celui qui est en état de payer, qui a de quoi répondre d'une dette. Un gardien *solvable* est celui qui a de quoi répondre des meubles laissés à sa garde. Ce terme est opposé à celui d'*insolvable*. *Voyez* SOLVABILITÉ. (*A*)

SOLUBLE, adj. (*Gram.*) qui peut se résoudre. La question que vous me proposez est difficile; mais je la crois *soluble*.

SOLUBLE, adj. (*Gram.*) qui peut se dissoudre. Cette substance est *soluble* dans l'eau; cette autre ne l'est que dans l'esprit-de-vin.

SOLVENSE OPPIDUM, (*Géog. anc.*) ville du Norique, Pline, *l. III. c. xxiv.* la surnomme *Flavium*, ce qui fait voir qu'elle étoit colonie romaine. Gruter rapporte une ancienne inscription trouvée à Hermanstad, & sur laquelle on lit ces mots, *Pl. Solva*. On croit que c'est à présent Solfedt dans la Carinthie. J'ai vu, dit Ortelius, *Thes.* entre S. Weit & Clagenfurt, deux petites villes de la Carinthie, situées dans l'étendue de l'ancien Norique, une campagne spacieuse, couverte de ruines, & où l'on trouve d'anciens fragmens de marbre, des médailles & d'autres monumens d'antiquité. Les habitans du pays appellent ce lieu *Solveldt*, comme qui diroit *le champ de sol*. Ce pourroit être la ville *Solva*, dont fait mention la notice des dignités de l'empire. Edouard Brown, dans son *voyage de Vienne*, *p.* 174. est de ce sentiment.

Les Romains y envoyerent autrefois une colonie sous le nom de *colonia Solvensis*. On croit que *Solvense-oppidum* est aujourd'hui *Solfeld* ou *Solveld*, bourgade de la basse Carinthie, entre S. Weit & Clagenfurt. (*D. J.*)

SOLUS, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, selon Pline, *l. III. c. viij.* Les habitans de ce lieu sont appellés *Soluntini* par Ciceron, & la ville se nomme encore *Solunto* ou *Solanto*. Solus est encore le nom d'un promontoire de la Lybie, sur la côte de la mer Atlantique, selon les périples d'Hannon & de Scylax. Il y avoit au sommet de ce promontoire tout couvert d'arbres un temple dédié à la Vengeance & à Neptune. (*D. J.*)

SOLUTION, f. f. *en Mathématique*, est la réponse à une question, ou la résolution de quelque problème proposé. *Voyez* RÉSOLUTION, PROBLÈME, *&c.*

SOLUTION, f. f. *en Physique*, est la réduction d'un corps solide & ferme à un état fluide, par le moyen de quelque menstrue. *Voyez* MENSTRUE.

On confond quelquefois la *solution* avec ce que nous appellons autrement *dissolution*; cependant ce n'est pas la même chose, du-moins à tous égards. *Voyez* DISSOLUTION.

Solution de continuité se dit de l'état d'un corps dont les parties ne sont plus continues, & sont séparées les unes des autres; par exemple, si on fait un trou au milieu d'une table, on dit alors qu'il y a *solution* de continuité dans les parties de cette table. (*O*)

SOLUTION DE CONTINUITÉ est un terme dont se servent les Chirurgiens, pour exprimer un dérangement qui arrive dans les parties du corps, par lequel leur cohésion naturelle est détruite, comme par une blessure ou autre cause. *Voyez* CONTINUITÉ.

La *solution de continuité* est une division, désunion ou séparation des parties continues, c'est-à-dire des parties solides du corps. On lui donne un nom particulier, suivant la nature de la partie, la différence de la cause ou la maniere de l'application, comme plaie, rupture, fracture, piquure, ouverture, contusion, ulcere, corrosion, dilacération, exfoliation, carie, *&c.* *Voyez* BLESSURE, RUPTURE, FRACTURE, *&c.* (*Y*)

Solution, (*Chimie.*) la *solution* des corps en général est ou radicale ou superficielle. Nous disons qu'elle est radicale lorsque la composition du corps dissous est entierement détruite, & qu'il est par conséquent décomposé dans ses élémens, & en parties totalement dissimilaires. Nous disons au contraire qu'elle est superficielle, lorsque les molécules qui composent ce corps sont simplement séparées, & que ce corps est conséquemment divisé en parties similaires & très-fines.

Nous avons différentes observations à faire sur la *solution*, les corps à dissoudre, les menstrues ou les dissolvans, & les différens moyens dont on se sert pour les dissolutions; tous les corps solides, les aggrégats, les mixtes, les composés & les décomposés, quelques liquides & demi-liquides, par exemple, les huiles, les baumes liquides naturels, *&c.* sont des corps que l'on dissout. On divise les menstrues en général, en aqueux, salins acides, salins alkalis fixes & volatils, inflammables, spiritueux & huileux, & en mixtes, par exemple, en aqueux-inflammables, acides-inflammables, salés-inflammables & salés-aqueux. Quelques-uns joignent à ces menstrues généraux un menstrue universel; cependant on doit le mettre, comme j'en ai averti ci-devant, au nombre des êtres imaginaires.

Les *menstrues* aqueux, tels, que sont l'eau simple de fontaine & de riviere, l'eau de pluie & la rosée, les eaux pures distillées, & différens phlegmes, dissolvent les sels, sur-tout, les mucilages, les gélées & les concrétions gommeuses. Les menstrues salins acides, par exemple, l'huile & l'esprit de vitriol, l'esprit de sel, de nitre, de vinaigre, de sucre, de miel, le vinaigre simple & distillé, *&c.* sont propres à dissoudre les corps terreux, pierreux, métalliques & demi-métalliques; les salins alkalis au contraire, comme le sel de tartre, les cendres gravelées, le nitre fixé, l'alkahest de Glaubert, l'huile de tartre par défaillance, l'esprit aqueux de sel ammoniac, *&c.* peuvent dissoudre les corps sulphureux, huileux, onctueux, gras, *&c* & enfin les inflammables spiritueux, comme l'esprit-de-vin le mieux rectifié, & les autres esprits de cette nature brisent les soufres minéraux, néanmoins un peu contraints par les alkalis salins, de *même* que les concrets bitumineux, camphrés & résineux, les huiles éthérées, *&c.* & chargent leurs pores des molécules divisées de ces corps. Pour ce qui est des mixtes & des menstrues composés, tels que le vin, l'esprit-de-vin alkalisé, la liqueur aqueuse & vineuse de la terre foliée de tartre, l'esprit vineux de sel ammoniac, *&c.* il est facile de connoître & de déterminer la faculté qu'ils ont de dissoudre par celle de leurs simples menstrues, & par la raison singuliere de leur mixtion & de leur composition.

Les moyens dont on se sert avant la *dissolution*, ou pendant qu'elle se fait, se réduisent à la trituration, à la commixtion, à la dissection, à la fusion, la digestion, la coction, la distillation, la cohobation, *&c.*

On doit rapporter l'extraction à la *solution*, comme en étant une espece la plus usitée. En effet on en fait usage toutes les fois qu'il est question de dissoudre telle ou telle substance active dans les corps composés, & de la séparer des autres parties. On prépare par le moyen de la *solution* & de l'extraction non-seulement différentes teintures, les essences, les élixirs, les baumes liquides, les infusions, les extraits, les mucilages & les gelées; mais fort souvent on fait passer ces corps par la dissolution pour les faire ensuite passer par des précipitations, des calcinations, & d'autres opérations. Boerhaave, *Chimie.* (*D. J.*)

Solution, (*Jurisprud.*) signifie quelquefois *payement*, quelquefois il se prend pour *décision*, comme quand on dit la *solution* d'une question; quelquefois enfin il signifie *cessation* de quelque chose, comme dans les procès-verbaux des chirurgiens, lorsqu'en parlant d'une plaie ils disent qu'il y a *solution* de continuité, pour exprimer que les chairs sont ouvertes & séparées. (*A*)

SOLWAY, (*Géogr. mod.*) en latin *Ituna*, *Æstuarium*, golfe de la grande Bretagne, sur la côte occidentale de l'Ecosse, vers les confins de l'Angleterre. Ce golfe est fort couvert de bancs de sable, & sert de séparation entre la grande Bretagne & l'Ecosse.

Sur la pointe de terre qui est à l'issue du golfe, on voit une petite place nommée *Bulnesse*; ce n'est aujourd'hui qu'un village; autrefois c'étoit une ville que les Romains appelloient *Blatum-Bulgium*, peut-être du mot gaulois *bulch*, qui signifie *séparation*, parce qu'alors ce lieu étoit la tête d'une muraille que les Romains eleverent le long du rivage, jusque près de Carlisse; lorsque la mer est basse, on en voit encore quelques ruines. Il y avoit aussi dans cet endroit un port que la mer a insensiblement comblé par le sable qu'elle y a jetté. (*D. J.*)

SOLYMES, les, *Solymi*, (*Géog. anc.*) peuples de l'Asie mineure dans la Lycie, selon Hérodote, qui veut que les Miliens ayent été autrefois appellés *Solymi*; mais Strabon place les *Solymes* dans la Pisidie. De son tems on voyoit encore près de Termesse dans la vallée de Bellérophon qui avoit dompté les *Solymes*, le tombeau de son fils Isandre, tué dans le combat. Pline, *l. V c. xxx.* dit qu'Eratosthene comptoit les *Solymes* au nombre des peuples de l'Asie qui se trouvoient éteints. Il y avoit une colline de l'Asie mineure dans la Pisidie, au-dessus du promontoire Termessien, qui portoit le nom de Solyme, *Solymus collis*. Hésychius nomme aussi *Solymi* des peuples de la Scythie. (*D. J.*)

SOMACHE, *voyez* Saumache & Saumatre.

SOMASCO, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourg d'Italie, sur les frontieres du Milanez & du Bergamasque, au diocèse de Milan. Ce bourg a donné l'origine & le nom à la congrégation des clercs réguliers qu'on appelle *somasques*. Cette congrégation commença en 1528, & ses clercs furent mis en 1568 au nombre des clercs religieux sous la regle de S. Augustin. Ils fleurissent en Italie. (*D. J.*)

SOMASQUE, s. m. (*Gram. & Hist. ecclés.*) religieux de la congrégation de S. Mayeul; ils sont sous la regle de S. Augustin. Ils ont été appellés *somasques* du lieu de leur chef-d'ordre *Somasque*, ville située entre Milan & Bergame.

SOMBRE, adj. (*Gram.*) qui n'est pas assez éclairé de la lumiere du jour, & où l'on a peine à discerner les objets. On dit un lieu *sombre*, un tems *sombre*; & au figuré, une humeur *sombre*, un homme *sombre*, un air *sombre*.

SOMBRER sous voiles, (*Marine.*) on se sert de cette expression, lorsqu'un vaisseau étant sous voiles, est renversé par quelque grand coup de vent, qui le fait périr & couler bas.

SOMBRERAS, île de, (*Géog. mod.*) île d'Afrique, au nombre de trois, sur la côte de Guinée, au sud de la baie de Ste Anne; elles produisent du vin, de l'huile, du coton, du bois rouge pour la teinture, & des cannes de sucre. (*D. J.*)

SOMBRERO île de, (*Géog. mod.*) petite île qu'on range au nombre des Vierges à l'orient de S. Jean de Portorico. Cette île, quoique sous la domination des Espagnols, n'est fréquentée que par des pêcheurs; elle est ronde, plate sur ses bords, & relevée dans son milieu par une montagne ronde; la ressemblance qu'elle a avec un chapeau dont les bords sont rabattus lui a fait donner le nom de *Sombrero*, qui en espagnol signifie *chapeau*.

SOMBRIERO, le mont, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique dans la basse Ethiopie, au pays de Benguela, & au couchant de la baie de ce nom. Elle est plate, & nommée par cette raison *Klap-mats* par les Hollandois, parce qu'à la voir de loin, elle imite en figure un bonnet de prêtre à trois angles. (*D. J.*)

SOME, s. f. (*Marine chinoise.*) vaisseau dont les Chinois se servent pour naviguer sur mer, & qu'ils nomment *tchouen*. Les Portugais ont appellé ces sortes de vaisseaux *soma*, sans qu'on sache la raison de cette dénomination.

Les *somes* (car nous avons francisé le mot portugais) ne peuvent point se comparer à nos vaisseaux européens, ni pour l'art de leur construction, ni pour leur grandeur, puisqu'ils ne portent guere au-delà de deux cens cinquante tonneaux, & s'il est vrai que la connoissance de la navigation soit fort ancienne chez les Chinois, il est certain qu'ils ne l'ont pas plus perfectionnée que leurs autres sciences.

Leurs *tchouen* ou *somes* ne sont à proprement parler que des barques plattes à deux mâts: ils n'ont guere que 80 à 90 piés de longueur; la proue coupée & sans éperon, est relevée en haut de deux especes d'ailerons en forme de corne, qui font une figure assez bizarre; la poupe est ouverte en-dehors, par le milieu; afin que le gouvernail y soit à couvert des coups de mer; ce gouvernail qui est large de 5 à 6 piés; peut s'élever & s'abaisser par le moyen d'un cable qui le soutient sur la poupe.

Ces vaisseaux n'ont ni artimon, ni beaupré, ni mâts

de

de hune; toute leur mâture consiste dans le grand mât & le mât de misaine, auxquels ils ajoutent quelquefois un fort petit mât de perroquet, qui n'est pas d'un grand secours; le grand mât est placé assez près du mât de misaine, qui est fort sur l'avant; la proportion de l'une à l'autre, est communément comme 2 à 3. & celle du grand mât au vaisseau, ne va jamais au-dessous, étant ordinairement plus des deux tiers de toute la longueur du vaisseau.

Leurs voiles sont faites de natte de bambou ou d'une espece de cannes communes à la Chine, lesquelles se divisent par feuilles en forme de tablettes, arrêtée dans chaque jointure, par des perches qui sont aussi de bambou; en-haut & en-bas sont deux pieces de bois: celle d'en-haut sert de vergue: celle d'en-bas, faite en forme de planche, & large d'un pié & davantage, sur cinq à six pouces d'épaisseur, retient la voile lorsqu'on veut la hisser, ou qu'on veut la ramasser.

Ces sortes de bâtimens ne sont nullement bons voiliers, ils tiennent cependant mieux le vent que les nôtres, ce qui vient de la roideur de leurs voiles qui ne cedent point au vent; mais aussi comme la construction n'en est pas avantageuse, ils perdent à la dérive l'avantage qu'ils ont sur nous en ce point.

Ils ne calfatent point leurs *somes* & autres vaisseaux avec du goudron comme on fait en Europe; leur calfas est fait d'une espece de gomme particuliere, & il est si bon qu'un seul puits ou deux, à fonds de cale du vaisseau, suffit pour le tenir sec. Jusqu'ici ils n'ont eu aucune connoissance de la pompe.

Leurs ancres ne sont point de fer comme les nôtres; elles sont d'un bois dur & pesant, qu'ils appellent pour cela *tie mou*, c'est-à-dire *bois de fer*. Ils prétendent mal-à-propos que ces ancres valent beaucoup mieux que celles de fer, parce que, disent-ils celles-ci sont sujettes à se fausser, ce qui n'arrive pas à celles de bois qu'ils emploient: cependant, pour l'ordinaire, elles sont armées de fer aux deux extrémités.

Les Chinois n'ont sur leur bord ni pilote, ni maître de manœuvre; ce sont les seuls timonniers qui conduisent la *some*, & qui commandent la manœuvre. Il faut avouer néanmoins qu'ils sont assez bons pilotes côtiers, mais mauvais pilotes en haute mer; ils mettent le cap sur le rumb qu'ils croient devoir faire, & sans s'embarrasser des élans du vaisseau, ils courent ainsi comme ils le jugent à propos. *Voyez* de plus grands détails dans l'*histoire de la Chine*, du pere du Halde. (*D. J.*)

SOMEN, (*Géog. mod.*) lac de Suede, dans la Gothie. Il se décharge dans le fleuve Motala, à l'occident de Lindkoping. (*D. J.*)

SOMERTON, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire ville d'été, *Sommer's-town*; ce n'est cependant qu'un bourg à marché d'Angleterre, dans le Sommerset-shire, à la droite de l'Ivell, à quelques milles au-dessus de l'endroit où cette petite riviere se jette dans le Parret & qu'on nomme *Ivel-mouth*, mais *Sommerton* étoit anciennement une ville importante, qui a donné son nom à la province; aussi les rois de Westsex y avoient établi leur résidence. Il n'est à présent considérable que par la grande foire des bœufs qui s'y tient, depuis le dimanche des rameaux, jusqu'au premier de Juin. (*D. J.*)

SOMMA, (*Géogr. mod.*) bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, au sommet du mont Vésuve, qui en prend le nom de *monte di-Somma*, quoique certains auteurs veuillent que le nom de *Somma* ait été donné au mont Vésuve à cause de l'excellence des fruits & des vins qu'il produit, ou à cause de sa hauteur. (*D. J.*)

SOMMAGE, s. m. (*Jurisprud.*) terme qui se trouve dans quelques coutumes, & qui signifie le service de cheval à somme, qui est dû au seigneur foncier. *Voyez* l'ancienne coutume de Normandie, *ch. xxxiv*. Ferrier, *l. V. ch. ij*. la coutume de Lorraine, *tit.* 8. *art.* 5. (*A*)

SOMMAIL, s. m. (*Marine.*) c'est une basse. *Voy.* BASSE.

SOMMAIRE, s. m. (*Littérat.*) abregé qui contient en peu de mots la somme ou substance d'un chapitre, d'un traité, d'un ouvrage, *&c. Voyez* ABREGÉ.

Le *sommaire* qu'on met à la tête d'un livre, d'un chapitre, d'une loi, *&c.* est utile au lecteur, pour lui donner une idée générale, & lui faciliter l'intelligence de ce dont il s'agit. Les *sommaires* sont surtout nécessaires dans les histoires, pour présenter sous un coup d'œil abregé, & indiquer les principaux événemens. *Voyez* ARGUMENT.

Il y a cette différence entre un *sommaire* & une récapitulation, que celle-ci est à la fin, ou à la fin des matieres, & que le *sommaire* doit les précéder.

SOMMAIRE, (*Jurisprud.*) se dit de ce qui est bref, & dont l'expédition est prompte.

Les matieres *sommaires* sont celles dont l'objet est léger, & dont l'instruction est *sommaire*, c'est-à-dire, simple & prompte. *Voyez* MATIERES SOMMAIRES. (*A*)

SOMMAIRE, *imprimer en*, (*Imprimerie.*) imprimer en *sommaire* est lorsqu'un titre un peu long, est disposé de façon que la premiere ligne avance de deux ou trois lettres, tandis que les suivantes sont en retraite, & ont chacune un quadratin au commencement. Ce mot se dit par opposition à *cul-de-lampe*, dont les lignes vont en diminuant de part & d'autre. (*D. J.*)

SOMMATION, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est un acte par lequel on interpelle quelqu'un de dire ou faire quelque chose.

Les huissiers font des *sommations* de payer, de remettre des pieces, *&c.*

Les procureurs font des *sommations* de donner copie de pieces, de fournir de défenses, de satisfaire à un réglement, de venir plaider, *&c.*

SOMMATION RESPECTUEUSE est un acte fait par deux notaires, ou par un notaire en présence de deux témoins, par lequel, au nom d'un enfant, ils requierent ses peres & mere, ou l'un d'eux, de consentir au mariage de cet enfant.

On appelle ces sortes de *sommations*, *respectueuses*, parce qu'elles doivent être faites avec décence, & sans appareil de justice; c'est pourquoi l'on y emploie le ministere des notaires, & non celui des huissiers.

Ces *sommations* ne peuvent être faites qu'en vertu d'une permission du juge, laquelle s'accorde sur requête, l'objet de ces *sommations* de la part de l'enfant, est de se mettre à couvert de l'exhérédation que ses pere & mere pourroient prononcer contre lui, s'il se marioit sans leur consentement.

Mais pour que ces *sommations* produisent cet effet, il faut que l'enfant soit en âge de les faire, & qu'il ait trente ans, si c'est un garçon, ou vingt-cinq ans, si c'est une fille.

L'enfant qui consent de courir les risques de l'exhérédation, peut se marier à 25 ans, sans requérir le consentement de ses pere & mere. *Voyez* l'arrêt de réglement, du 27 Juillet 1692, au *journal des audiences*. (*A*)

SOMMATION, *en guerre*, *sommer une place*, c'est envoyer un tambour, ou un trompette ordonner au gouverneur de se rendre; sinon lui protester qu'on donnera l'assaut, & qu'on mettra tout à feu & à sang.

SOMME, SOMMEIL, (*Gram. & Synonym.*) il y a quelquefois de la différence entre ces deux mots. *Somme* signifie toujours le dormir, ou l'espace du tems qu'on dort. *Sommeil* se prend quelquefois pour l'envie de dormir: on est pressé du *sommeil* en été, après le repas; on dort d'un profond *somme* après une grande fatigue.

> *C'est-là que le prélat muni d'un déjeuner,*
> *Dormant d'un léger* somme, *attendoit le dîner.*
>
> Boileau.

Sommeil a beaucoup plus d'usage & d'étendue que *somme*. On dit poétiquement de la mort, que c'est un *sommeil* de fer, parce que le *sommeil* est l'image de la mort. Ce mot signifie au figuré, l'*indolence* & l'*insensibilité*; l'oubli de la religion & de la vertu, est un *sommeil* funeste. (*D. J.*)

SOMME, *la*, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire *Somona*; riviere de France en Picardie, qu'elle traverse presque toute d'orient en occident, où elle prend sa source, au lieu nommé *Fonsomme*, & après avoir arrosé plusieurs villes, elle va se jetter dans la Manche, entre le Crotoi & S. Valery. (*D. J.*)

SOMME, s. f. *en Mathématique*, signifie la quantité qui résulte de l'addition de deux ou plusieurs grandeurs, nombres, ou quantités jointes ensemble. *Voy.* ADDITION.

On l'appelle quelquefois *total*, & en algebre on les

l'exprime quelquefois par la lettre $\int$, qui signifie *somme*.

La *somme* d'une équation est l'assemblage de tous les termes d'une équation; lorsque le nombre absolu, ou terme tout connu, étant transporté d'un côté à l'autre avec un signe contraire, le tout devient égal à zéro; en sorte que zéro est un des membres de l'équation, comme dans cet exemple, $x^2 + 5x - 3 = 0$. Descartes appelle $x^2 + 5x - 3$ la *somme* de l'équation proposée, & c'est sous cette forme que l'on considere ordinairement les équations. *Voyez* EQUATION. (*O*)

SOMME, s. f. (*Comm. d'argent.*) ce mot se dit d'une certaine quantité, par exemple de livres, sols, & deniers, que l'on reçoit, & dont on fait payement; sur les livres & dans les comptes des marchands, les *sommes* se tirent en lignes, sur la marge à droite, en chiffre commun, en arabe; on appelle *somme* totale, celle qui provient de l'addition de plusieurs petites *sommes*. Irson. (*D. J.*)

SOMME, s. f. (*Clouterie.*) ce terme, dans le négoce de la clouterie, exprime en un seul mot, une certaine quantité de milliers de clous; toute la broquette, à la reserve de la grosse broquette estampée, ou à tête emboutie, & toutes les autres sortes de clous, qui sont du nombre de ceux qu'on appelle *clous légers*, même quantité de clous, dit *clous-au-poids*, se vendent à la *somme* quand on les vend en gros; la *somme* est de douze milliers de compte; les broquettes estampées, de tous les grands clous, se vendent au compte. *Savary*. (*D. J.*)

SOMME HAUTE, (*Comm. maritime.*) en matiere de commerce de mer, on appelle *somme haute*, la dépense qui ne concerne ni le corps du navire, ni les victuailles, ni les loyers des hommes; mais ce qui s'emploie au nom de tous les intéressés, pour l'avantage du dessein qu'on a entrepris. Les marchands en fournissent ordinairement les deux tiers, & l'autre tiers se paye par le maître du navire. *Dict. du comm.* (*D. J.*)

SOMME, (*Maréchal.*) fardeau qu'on met sur un cheval, & qui est aussi pesant qu'il peut le porter. *Cheval de somme* est celui qui est destiné à porter la *somme*.

SOMME DE VERRE, (*Verrerie*) une *somme* de *verre*, est un pannier de verre propre aux vitriers, qui renferme vingt-quatre plats, ou pieces de verre rondes, d'environ deux piés de diametre, qui font la charge du crocheteur; on peut tirer d'une *somme de verre*, 90 ou 95 piés quarrés de vitrage. (*D. J.*)

SOMMÉ, adj. *terme de Blason*, ce mot se dit de cette ramure du cerf dont on charge les écus, où l'on met quelquefois des corps sans nombre, & où quelquefois on les compte. On dit aussi *sommé* de tout ce qui est au sommet de quelque chose, comme une petite tour au sommet d'une grosse; ce qu'on appelle autrement *donjonnée*. N. porte de sable à une tour d'or *sommée* de trois flammes de gueules, ou *sommée* d'une étoile, d'une hache, *&c.* cependant on dit plus communément *surmonté*. *Ménestrier*. (*D. J.*)

SOMMÉES, s. f. pl. *terme de Fauconnerie*, se dit des pennes du faucon qui ont entierement pris leur croît; on dit les pennes de cet oiseau sont toutes *sommées*.

SOMMEIL, s. m. (*Physiolog.*) état d'inaction ou de détension des organes des sens extérieurs, & des mouvemens volontaires; cet état est nécessaire à l'homme pour soutenir, réparer, & remonter sa machine.

Du Dieu qui nous créa la clémence infinie,
Pour adoucir les maux de cette courte vie,
A placé parmi nous deux êtres bienfaisans,
De la terre à jamais aimables habitans,
Soutiens dans les travaux, trésors dans l'indigence,
L'un est le doux sommeil, *& l'autre est l'espérance,*
L'un quand l'homme accablé sent de son foible corps
Les organes vaincus, sans force & sans ressorts,
Vient par un calme heureux secourir la nature,
Et lui porter l'oubli des peines qu'elle endure.

Henriade, chant 7.

Tels sont les effets salutaires du *sommeil!* Mais la cause qui le fait naître & disparoître au bout d'un certain nombre d'heures, est si difficile à trouver, qu'il faut s'en tenir à de simples conjectures, entre lesquelles voici peut-être les plus vraissemblables.

Pour que notre corps puisse se mouvoir avec facilité, il faut qu'il y ait du suc nerveux qui puisse être envoyé dans les nerfs, & qu'il n'y ait pas d'obstacle qui l'arrête dans son cours. Si ces deux conditions viennent à manquer, on se trouve dans l'inaction.

Quand nous agissons, le suc nerveux se dissipe peu-à-peu; ensorte qu'après de longs travaux, il ne se trouve plus d'esprits en assez grande quantité pour mouvoir notre corps: mais afin que les liqueurs coulent dans nos organes avec facilité, les fibres de nos vaisseaux doivent avoir une certaine tension; si elles n'étoient pas tendues, elles ne sauroient pousser les fluides: or par le travail les fibres perdent leur tension, parce que le suc qui les remplissoit, & qui les tendoit en les remplissant, s'évapore continuellement; ces fibres n'étant plus tendues, tombent les unes sur les autres, & de-là, il suit que celles du cerveau qui sont les plus molles doivent plus facilement s'affaisser. Quand la masse du cerveau sera ainsi affaissée, le suc nerveux ne passera plus dans les nerfs comme auparavant; ensorte qu'alors succédera la langueur qui nous obligera de nous reposer; c'est ce qu'on peut prouver, par le *sommeil* qui arrive quand on lie une des carotides, ou quand on a perdu une quantité extraordinaire de sang, ou quand les sucs qui remplissent les vaisseaux ont été épuisés dans les maladies.

Les nerfs éprouvent encore une autre compression, quand nous veillons long-tems; la transpiration enleve continuellement la partie la plus fluide du sang, ce qu'il y a de plus grossier reste dans les vaisseaux. De plus, par le travail, & même par l'action seule du cœur, le sang s'accumule dans les extrémités des arteres qui se trouvent au cerveau; ces arteres doivent donc s'engorger, & leur engorgement doit comprimer l'origine des nerfs; cette compression produit nécessairement un engourdissement dans tout le corps, puisqu'il est un obstacle au cours du suc nerveux. On voit l'effet de cette compression dans les plénitudes de sang, dans l'usage immodéré des esprits fermentés, qui par leur raréfaction causent une grande pression dans le cerveau, & par conséquent jettent dans le *sommeil*; mais on a vu un effet bien plus sensible de cette compression, une femme dont le crâne étoit ouvert, s'endormoit dès qu'on lui pressoit le cerveau, & tomboit, pour ainsi dire, en apopléxie par une compression plus forte: nous pouvons donc penser que la compression est une des causes du *sommeil*.

Lorsque nous avons été fatigués par le travail, ou que nous avons veillé long-tems, le suc nerveux se trouve dissipé, les vaisseaux gonflés dans la tête, compriment l'origine des nerfs, mais en certains cas, le cerveau ayant perdu sa tension, s'affaisse & forme la compression; or tout cela doit produire dans les nerfs le même effet qu'une ligature, le sentiment doit donc s'émouvoir, les mouvemens volontaires doivent devenir difficiles & cesser entierement. Comme le col n'est soutenu que par les muscles extenseurs, & qu'il faut une action pour le tenir droit, la tête doit se pancher par son poids, parce que ces muscles n'agissent plus; les yeux doivent se fermer, car pour qu'ils soient ouverts, il faut que le muscle qui leve la paupiere soit raccourci; durant le *sommeil*, il ne reçoit pas assez de suc nerveux pour cela, ainsi il se lâche & abandonne la paupiere supérieure à elle-même; enfin tous les membres sont lâches, puisque les muscles qui les meuvent ne reçoivent plus comme auparavant, la liqueur qui les anime; de tout cela, il suit aussi que les affections de l'esprit qui dépendent de l'activité des sens doivent cesser lorsque nous dormons.

Tandis que l'action cesse dans les muscles qui sont sujets à la volonté, le mouvement devient plus sensible dans le cœur & dans les organes de la respiration; les muscles étant lâches dans les extrémités, ils ne poussent plus le sang, leurs fibres affaissées n'aident ni les arteres, ni les veines; il arrive donc que le cœur trouve plus de résistance: or comme le cœur ne sauroit trouver de la résistance que son action ne devienne plus grande, ces obstacles qui se trouvent dans les extrémités sont que la circulation est plus forte dans les visceres, car le sang ne pouvant pas continuer sa route vers les extrémités, se jette en plus grande quantité dans les vaisseaux latéraux; c'est-à-dire dans les vaisseaux qui se répandent dans l'abdomen.

Ce système donne au moins la cause de plusieurs phénomenes très-curieux, 1°. la transpiration augmente dans le *sommeil*, & les autres sécrétions diminuent. Outre que la chaleur du lit en raréfiant la peau peut ouvrir les tuyaux sécrétoires, il faut observer que le sang qui se jette en plus grande quantité dans les visceres de l'abdomen, gonfle les arteres; ce gonflement comprime les tuyaux sécrétoires, qui alors ne peuvent plus recevoir la liqueur qu'ils ont accoutumé de filtrer; mais les tuyaux secrétoires de la peau ne sont pas comprimés de même, parce qu'ils n'appuient extérieurement que contre l'air; d'ailleurs, ils ne sont pour la plûpart que les extrémités des arteres ou des pores; ainsi rien ne sauroit empêcher que les liqueurs ne continuent leur chemin par ces ouvertures. Ajoutez que la chaleur est plus grande quand nous dormons, & que nous sommes bien couverts: or cette chaleur produit la raréfaction, & la raréfaction est suivie d'une transpiration plus abondante.

2°. Les parties se nourrissent mieux durant le *sommeil*, car d'abord il se dissipe moins de substance grossiere, puisque les muscles sont dans l'inaction, & de plus, ce repos qui regne dans le corps, fait que les parties qui nourrissent peuvent se mieux appliquer aux parties solides, car elles ne trouvent pas d'obstacles dans le mouvement que les muscles quand ils agissent, impriment à ces parties que doit réparer le suc nourricier. Tandis que les obstacles diminuent, la force qui fait l'application du suc nourricier aux parties solides augmente, car c'est l'action du cœur; & par cette action plus forte du cœur, le chyle se change en lymphe & en sang plus facilement: enfin les vésicules qui renfermoient la graisse, & qui étoient vuidées par l'action des muscles, se remplissent peu-à-peu de nouvelle huile, & c'est même le principal effet du *sommeil*: tout en un mot se répare à cause de ce mouvement doux & uniforme que nous éprouvons en dormant; au contraire, tout se détruit & se vuide dans notre corps, par les veilles.

3°. Durant le *sommeil*, le suc nerveux se filtre peu-à-peu & coule dans ses réservoirs; & enfin après sept à huit heures de repos; il s'en trouve une assez grande quantité pour remonter notre machine.

4°. Ce qui se perd par la transpiration qui arrive durant le *sommeil*, c'est surtout la partie aqueuse des alimens & de notre sang; le mouvement modéré qui regne alors dans notre corps, ne peut détacher que peu de parties huileuses & grossieres, au contraire, il attache davantage ces sortes de parties, comme nous l'avons dit; mais dans le tems que nous veillons, l'action des muscles fait évaporer les matieres plus épaisses qui sont dans le tissu des parties solides. De-là il suit que quand nous dormons, nous n'avons pas besoin de manger, comme quand nous veillons; cela paroitra encore plus clairement, si l'on fait réflexion que le suc nerveux destiné aux muscles ne se perd pas, puisqu'il n'y est pas envoyé, & que tout se remplit & se répare. On peut donc être long-tems sans prendre des alimens, pourvu qu'on dorme; & si l'on veille & que l'on agisse, il faudra souvent manger. On peut ajouter à tout cela, que le sentiment étant émoussé durant le *sommeil*, les fibres de l'estomac ne sont donc pas si sensibles aux impressions de la faim.

5°. Les fibres du cerveau des enfans sont fort molles, elles s'affaisseront donc, ou elles se gonfleront plutôt que celles des vieillards dans lesquels elles se desséchent: de-là vient que les enfans dorment plus que les adultes & les vieillards, peut-être que le repos du fœtus dans le sein de la mer vient de la même source; il y a cependant une autre cause dans le fœtus, c'est que les objets ne font impression ni sur ses yeux, ni sur ses oreilles; or, dès que les sens sont tranquilles ou sans action, on est disposé au *sommeil*; enfin le sang est partagé entre le placenta & le fœtus; il y a donc moins de mouvement, & par conséquent plus de repos: ajoutez encore que les fibres molles des enfans n'ont pas assez de force pour diviser les matieres épaisses qui sont dans les vaisseaux; il doit donc se former plus aisément une plénitude dans leur cerveau, & la compression causée par cette plénitude, produira le *sommeil*.

6°. Si l'on dort trop long-tems, la transpiration s'arrête, on a la tête pesante, on est sans force; la raison en est peut-être de ce que la partie aqueuse qui se dissipe presque seule durant le *sommeil*, prive le sang de véhicule, & que les parties grossieres doivent former des engorgemens partout: la transpiration doit donc cesser en même tems. Pour ce qui regarde la tête, les vaisseaux se gonflent toujours quand on dort, & enfin par un long *sommeil* le gonflement devient si grand, que les vaisseaux capillaires sont comprimés avec les veines par les grosses arteres, le sang ne pourra donc pas revenir avec la même facilité, & ce sera une nécessité qu'on ait la tête pesante; mais cette compression qui empêche le sang de revenir, arrête encore le suc nerveux à l'origine des nerfs, ainsi ce suc ne pourra pas couler dans les extrémités, & on se trouvera sans force, faute du suc nécessaire pour mouvoir les muscles; enfin les battemens des vaisseaux causeront par leurs secousses des impressions désagréables qui reveilleront en sursaut, & qui nous empêcheront de dormir tranquillement.

7°. Pour la graisse, il est évident qu'elle doit se ramasser en plus grande quantité dans ceux qui dorment trop long-tems: car comme il ne se fait pas de dissipation de la substance grossiere par la transpiration, c'est une nécessité que les vésicules huileuses se remplissent davantage.

8°. Quand on s'éveille, on baille, on étend les bras, on est plus agile, on a plus de vivacité d'esprit; comme le suc nerveux n'a pas coulé dans les muscles durant le *sommeil*, toutes les fibres sont languissantes, il faut donc les contracter tous pour ouvrir le passage au suc nerveux qui s'est filtré dans le cerveau, ou pour l'appeller dans ces parties. De plus, le mouvement du sang étoit languissant dans les muscles, il faut hâter son cours; or cela se fait par la contraction où ils entrent quand on étend les membres: le bâillement vient de la même cause, comme on le peut voir à l'article de ce *mot*: ce suc nerveux qui entre dans les muscles, & qui s'est ramassé en grande quantité, fait qu'on est plus agile. Quant à la vivacité d'esprit, l'Etre suprême a voulu qu'elle dépendit du mouvement des liqueurs dans le cerveau: or ce mouvement est beaucoup plus aisé quand il s'est ramassé une grande quantité de suc nerveux, & que les fibres ne sont plus engourdies, ou qu'elles ont repris leur tension, & c'est ce qui arrive durant le *sommeil*.

La conjecture tirée de la compression du cerveau, que nous venons de préférer aux autres, pour expliquer les phénomenes que présente le *sommeil*, semble être confirmée par l'action des causes qui nous assoupissent.

1°. Les alimens pris avec excès, & surtout les viandes solides & tenaces prises en grande quantité, nous font dormir; cela vient de ce que les alimens peu aisés à se diviser, forment une liqueur épaisse, qui ne peut pas aisément passer par les extrémités artérielles du cerveau; par-là elles occasionnent un engorgement qui cause une compression.

D'ailleurs ces matieres, comme elles sont tenaces, arrêtent la transpiration, ainsi que Sanctorius l'a remarqué; de-là il suit qu'il y aura dans le cerveau une plénitude, & par conséquent une compression: en général, les vaisseaux sont plus remplis quand on a mangé, & la plénitude est plus grande quand les arteres se vuident plus difficilement; or cette difficulté est plus grande quand les alimens sont tenaces; enfin, quand le ventricule est plein de ces alimens, il se vuide avec peine, il se boursouffle, & ce boursoufflement comprimant les vaisseaux du bas-ventre, le sang est déterminé vers la tête.

2°. Les liqueurs fermentées endorment, parce qu'elles contiennent des principes qui se raréfient beaucoup; ces principes en occupant beaucoup d'espace, dilatent les arteres du cerveau, & les compriment par conséquent.

3°. Les remedes qui appaisent la douleur, nous procurent un doux *sommeil*; mais nous ne parlons ici que d'une douleur continuelle & longue; il faut regarder cette douleur comme un long travail qui agite le corps & le cerveau, & qui produit une insomnie; dès que la cause de cette insomnie vient à cesser, on est saisi du *sommeil*, comme après une insomnie ordinaire, & après un travail fatiguant; l'ame par les lois qui l'unissent avec le corps, ne sauroit sentir la douleur, qu'elle ne cause de l'agitation dans le cerveau; mais quand la douleur cesse, les fibres du cerveau étant relâchées, n'empêchent plus par leur agitation, que la compression ne produise le *sommeil*; d'ailleurs, quand on souffre, les arteres du cerveau sont plus pleines, & quand la douleur cesse, cette plénitude produit la compression dont nous venons de parler; on voit par-là que des remedes contraires pourront faire dormir: quand le lait aigri a causé

causé des convulsions & des coliques aux enfans, les absorbans se chargent de l'acide, & produisent le *sommeil*; dans les grandes maladies dont la chaleur est le principe, les remedes rafraîchissans seront des somniferes.

4°. La grande chaleur jette dans l'assoupissement; la raréfaction qu'elle cause dans les liqueurs, l'évaporation des parties les plus fluides du sang, le relâchement qu'elle produit dans les fibres, doivent nécessairement produire le *sommeil*: le froid peut occasionner la même chose, parce qu'en arrêtant la transpiration, il cause une plénitude qui comprime le cerveau.

5°. La tranquillité de l'esprit procure le *sommeil*, car le cerveau n'est pas alors agité par l'ame; ainsi abandonné, pour ainsi dire, à lui-même, il peut s'affaisser, puisqu'il ne résiste pas à la compression; c'est surtout en calmant l'esprit que le murmure des ruisseaux nous assoupit: ce bruit sourd & uniforme attire notre attention sans nous agiter, & par-là éloigne de notre esprit les pensées qui pourroient nous troubler; on doit dire la même chose des sons des instrumens qui produisent cet effet.

6°. Tout ce qui peut empêcher le sang de se rendre au cerveau, doit nécessairement assoupir; car alors les fibres deviennent flasques, & s'affaissent; de-là vient que les grandes évacuations sont suivies du *sommeil*.

7°. Tous les accidens qui peuvent causer une compression dans le cerveau, doivent endormir; aussi les observations nous apprennent-elles que les abscès, les liqueurs extravasées, les contusions, les enfoncemens du crâne, produisent un assoupissement.

8°. Pour ce qui est des assoupissemens qui tirent leur origine des mouvemens sympathiques, ils peuvent venir de la plénitude, ou des compressions que causent ces mouvemens dans le cerveau.

9°. Enfin, il faut convenir qu'il y a des especes de *sommeil* dont on ne peut rendre raison.

De même que tout ce qui comprime le cerveau & s'oppose au passage du suc nerveux dans les nerfs, amene le *sommeil*; tout ce qui produira un effet contraire nous tiendra dans une situation opposée à l'assoupissement; les passions, la douleur, les matieres âcres & volatiles nous mettent toujours dans un état où les fibres se trouvent agitées. Pour les matieres âcres & volatiles, on voit aisément qu'elles peuvent produire cette agitation; mais quant aux maladies de l'esprit, l'Etre qui tient l'ame & le corps dans une dépendance mutuelle, peut seul nous apprendre la maniere dont le cerveau se trouble quand l'ame est agitée: quoi qu'il en soit, l'effet des passions est toujours un mouvement dans le cerveau; ce mouvement fait couler le suc nerveux, & empêche que le cerveau ne soit comprimé par les vaisseaux, on ne s'affaisse de lui-même. *Boerhaave*, *Haller*, *de Sénac*. (*D. J.*)

SOMMEIL, (*Mythol.*) Homere & Hésiode font le *Sommeil* fils de l'Erebe & de la Nuit, & frere de la Mort, dont il est la plus parfaite image.

Junon voulant endormir Jupiter, pour l'empêcher de voir ce qui se passoit dans le camp des Grecs & des Troïens, va trouver le *Sommeil* à Lemnos, son séjour ordinaire, & le prie d'assoupir les yeux trop clairvoyans de son mari, en lui promettant de beaux présens, & l'appellant le roi des dieux & des hommes. Le *Sommeil* s'en défendit par la crainte de la colere de Jupiter: „ Je me souviens, lui dit-il, *Iliade*, „ *l. XIV.* d'une semblable priere que vous me fîtes „ au sujet d'Hercule: je m'insinuai auprès de Jupi- „ ter, je fis couler mes douceurs les plus puissantes „ dans ses yeux & dans son esprit, & vous profitâtes „ de ce moment pour persécuter ce héros. Jupiter „ s'étant éveillé, entra dans une si grande fureur, „ qu'il me chercha pour me punir; j'étois perdu sans „ ressource, il m'auroit jetté dans les abîmes les plus „ profonds de la mer, si la Nuit, qui dompte les dieux „ comme les hommes, ne m'eût sauvé. Je me jettai „ entre ses bras secourables, & Jupiter, quelque ir- „ rité qu'il fût, s'appaisa; car il n'osoit forcer cet „ asyle: & vous venez m'exposer au même péril „. Cependant Junon le gagna en lui promettant en mariage la plus jeune des graces.

Ovide établit le domicile du *Sommeil* au pays des Simmériens, que les anciens croyoient être plongés dans les plus épaisses ténebres. Là est une vaste caverne, dit-il, *Métam. l. II.* où les rayons du soleil ne pénetrent jamais; toujours environné de nuages sombres & obscurs, à peine y jouit-on de cette foible lumiere, qui laisse douter s'il est jour ou nuit; jamais les coqs n'y annoncerent le retour de l'aurore; jamais les chiens ni les oies qui veillent à la garde des maisons, ne troublerent par leurs cris importuns le tranquille repos qui y regne; nul animal ni féroce, ni domestique, ne s'y fit jamais entendre. Le vent n'y agita jamais ni les feuilles, ni les branches. On n'y entend rien ni querelles, ni murmures; c'est le séjour de la douce tranquillité. Le seul bruit qu'on y entend, est celui du fleuve d'oubli, qui coulant sur de petits cailloux, fait un doux murmure qui invite au repos. A l'entrée de ce palais naissent des pavots, & une infinité d'autres plantes, dont la nuit ramasse soigneusement les sucs assoupissans, pour les répandre sur la terre. De crainte que la porte ne fasse du bruit en s'ouvrant ou en se fermant, l'antre demeure toujours ouvert, & on n'y voit aucune garde. Au milieu de ce palais est un lit d'ébene couvert d'un rideau noir: c'est-là que répose sur la plume & sur le duvet le tranquille dieu du *sommeil*....

Iris envoyée par Junon, s'étant approchée de ce lit, le *Sommeil* frappé de l'éclat de ses habits, ouvre ses yeux appesantis, fait un effort pour se relever, & retombe aussi-tôt. Enfin, après avoir laissé souvent tomber son menton sur son estomac, il fait un dernier effort, & s'appuyant sur le coude demande à Iris quel étoit le sujet de son arrivée... Toute cette peinture enchante par la douceur du style & des images; nos meilleurs poëtes ont fait leurs efforts pour l'imiter; Garth en Angleterre en a beaucoup approché, témoin les vers suivans.

Upon a couch of down in these abodes
Supine with folded arms he thoughtless nods:
Indulging dreams his Godhead lull to ease,
With murmurs of soft rills and whisp'ring trees.
The poppy, and each numming plant dispense
Their drowsy virtue and dull indolence..
A careless Deity!...

On représentoit ce dieu comme un enfant enseveli dans un profond *sommeil*, qui a la tête appuyée sur des pavots. Tibule lui donne des aîles: un autre poëte lui fait embrasser la tête d'un lion qui est couché. Les Lacédémoniens, au rapport de Pausanias, joignoient ensemble dans leurs temples la représentation du *Sommeil* & celle de la Mort. Lorsqu'on invoquoit le *Sommeil* pour les morts, il s'agissoit alors du *sommeil* éternel, qui étoit la mort. (*D. J.*)

SOMMELIER, f. m. (*Gram.*) officier de grande maison, qui a le soin des vins & des liqueurs. Il y a un pareil surveillant dans les maisons religieuses.

SOMMELLERIE, f. f. (*Architect.*) lieu au rez-de-chaussée d'une grande maison, & près de l'office, où l'on garde le vin de la cave, & qui a ordinairement communication avec la cave par une descente particuliere. (*D. J.*)

SOMMER, v. act. (*Arithmétique.*) c'est ajouter, joindre plusieurs sommes ou nombres, pour connoître à combien ils peuvent monter ensemble; il y a plus de sureté à *sommer* avec la plume, qu'avec le jeton. *Irson*. *Voyez* SOMME. (*D. J.*)

SOMMER, f. m. mesure dont on se sert en Espagne. Le *sommer* fait quatre quarteaux; il faut huit *sommers* pour l'arobe, & deux cens quarante *sommers* pour la botte. *Voyez* AROBE & BOTTE. *Id. ibid.*

SOMMEREN, (*Géog. mod.*) bourg des Pays-bas, dans la mairie de Bois-le-duc, au quartier de Pelland. Quoique la guerre y ait causé de grands ravages, on compte encore dans ce bourg environ huit cens maisons de paysans, outre celles des boutiquiers, des artisans, & d'autres particuliers. Il y a un tribunal de sept échevins, & une église protestante. (*D. J.*)

SOMMERSET-SHIRE, (*Géog. mod.*) province maritime d'Angleterre au couchant, dans le diocèse de Bath & de Wells, avec titre de duché. Elle est bornée au nord par le duché de Glocester, au nord-ouest par la baie de la Saverne, à l'orient par le comté de Wilt, au sud-est par le comté de Dorset, & au sud-ouest par Devonshire.

Elle a 55 milles de long, 40 de large, & 204 de circuit. On y compte 42 quartiers, 35 villes ou bourgs à marchés, & 385 églises paroissiales. Elle est abondamment arrosée de rivieres qui la rendent fertile en grains & en fruits, & riche en prairies, en pâturages & en troupeaux.

On y trouve plusieurs mines d'excellens charbons de

de terre, & des fontaines médicinales qui sont renommées; Bristol est la capitale de cette province. Le plomb qui se tire des montagnes de Mendip, est un des meilleurs du royaume, & il s'en fait un grand commerce.

Les anciens habitans de ce pays portoient le nom de *Belges*, & possédoient outre cette province, celles de Wight & de Southampton. Plusieurs seigneurs y ont leurs terres, & de belles maisons de campagne; mais ce qui fait sur-tout la gloire de cette belle province, ce sont les illustres gens de lettres qu'elle a produits: il faut nommer ici les principaux.

Beckington (Thomas), est le premier dans cette province qui se soit distingué dans les lettres. Il fit ses études à Oxford, dans le collège neuf dont il étoit membre en 1408, & dont il fut dans la suite le bienfaiteur. Il devint évêque de Bath & Wells, & favorisa si généreusement les sciences, qu'il en a été regardé comme le plus grand protecteur dans son siecle. Il publia un ouvrage latin: *de jure regum anglorum ad regnum Franciæ*. On disputoit alors fort vivement sur cette matiere, & Beckington tâcha de prouver dans son livre, la nullité de la loi salique, & le droit héréditaire des rois d'Angleterre à la couronne de France. Il mourut en 1464.

Bond (Jean), se montra un critique utile pour la jeunesse, par ses notes sur Perse & sur Horace, qui sont tojours fort estimées à cause de leur briéveté; on y remarque pourtant des obmissions considérables, particuliérement touchant les points historiques & philologiques, qui sont absolument nécessaires pour l'intelligence des auteurs. Bond mourut recteur de l'école publique de Taunton en 1612, âgé de 62 ans.

Bennet (Christophle), né en 1614, s'attacha à la Médecine, & se rendit fameux dans sa pratique & par ses écrits. Son ouvrage intitulé: *theatri tabidorum vestibulum, &c.* Londres 1654 *in-8°*. est un ouvrage admirable. L'auteur mourut en 1655, âgé de 41 ans, de la maladie même sur laquelle il a fait un chef-d'œuvre.

Charlton (Gautier), autre médecin célebre, naquit en 1619; après avoir long-tems pratiqué à Londres, se retira en 1691 dans l'isle de Jersey où il mourut fort âgé. Il a publié un grand nombre d'ouvrages. Les principaux sont: 1°. *Œconomia animalis*, Londres 1658, Amsterdam 1699, Leyde 1678, la Haye 1681 *in-12*. 2°. *Exercitationes physico-anatomicæ, de Œconomia animali*, Londres 1659 *in-8°*. réimprimées depuis plusieurs fois au-delà la mer: 3°. les *Femmes éphésiennes & simmériennes*, ou deux exemples remarquables de la puissance de l'amour, & de la force de l'esprit, Londres 1653 *in-8°*. 4°. *Exercitationes pathologicæ*, Londres 1660 *in-4°*. 5°. *Onomasticon zoicon, &c.* Londres 1668 & 1671 *in-4°*. Oxon 1677 *in-fol.* 6°. *De scorbuto liber singularis, cui accessit epiphonema in medicastros*, London 1671 *in-8°*. Leyde 1672 *in-12*. 7°. *Leçons anatomiques sur le mouvement du sang, & la structure du cœur*, Londres 1683 *in-4°*. 8°. *Inquisitio de causis catameniorum, & uteri rhumatismo*, London 1685. *in-8°*. 9°. *La vie de Marcellus*, traduite de Plutarque en anglois, Londres 1684 *in-8°*. 10°. *Discours sur les défauts du vin, & sur les manieres d'y remédier*, London 1668, 1675 & 1692 *in-8°*.

Ajoutons son livre intitulé, *Chorea gigantum*, ou la plus fameuse antiquité de la Grande Bretagne, vulgairement appellée *Stone-hinge*, qui se trouve dans la plaine de Salisbury, rendue aux Danois; Londres 1663, en neuf feuilles *in-4°*.

Inigo (Jones), inspecteur-général des bâtimens de Jacques I. de la reine Anne, du prince Henri, & de Chrétien IV. roi de Danemarck, & ensuite du roi Charles I. composa en 1620, par ordre de Jacques I. un ouvrage, où il prétend que *Stone-hinge* sont les restes d'un temple bâti par les Romains, pendant leur séjour dans la Grande Bretagne, & dédié à Cœlus dont les anciens dérivoient l'origine de toutes choses. Ayant laissé cet ouvrage imparfait, lorsqu'il mourut en 1652, il tomba entre les mains de M. Jean Webb de Burleigh dans le comté de *Sommerset*, qui y mit la derniere main & le publia sous ce titre: *La plus notable antiquité de la Grande Bretagne, vulgairement appellée* Stone-hinge, *dans la plaine de Salisbury, rétablie*; Lond. 1655, en quinze feuilles *in-fol.*

Charlton, peu content de ce livre, l'envoya à Olaüs Wormius, fameux antiquaire danois. Ce savant lui écrivit plusieurs lettres sur cette matiere, & ce sont ces lettres, avec les ouvrages de quelques autres écrivains danois, qui ont servi de fonds à Charlton pour composer son traité sur ce sujet. Cet ouvrage, dit M. Wood, quoique peu favorablement reçu de plusieurs personnes lorsqu'il parut, n'a pas laissé d'être fort estimé de nos plus célebres antiquaires, & sur-tout du chevalier Guillaume Dugdale, qui croyoit que le docteur Charlton avoit rencontré juste dans sa *Chorea gigantum*. Cependant M. Webb entreprit la défense du traité d'Inigo Jones, par un livre intitulé: *Défense de* Stone-hinge *rétabli*, où l'on examine les ordres & les regles de l'architecture des Romains, *&c.* Lond. 1665 *in-fol.*

Baker (Thomas), né en 1625, & mort en 1690, a mis au jour à Londres 1684 *in-4°*. en latin & en anglois, un ouvrage intitulé la *Clé de la Géométrie*, dont on trouve un extrait dans les *Trans. phil. du 20 Mars* 168 $\frac{3}{4}$ *n°*. 154.

Godwin (Thomas), enseigna avec réputation à Abingdon, & mourut en 1643 à 55 ans. On a de lui plusieurs ouvrages en latin, remplis d'érudition; les plus estimés sont: 1°. *Romanæ historiæ anthologia*, Oxford 1613 *in-4°*. 1623, & Londres 1658: 2°. *Synopsis antiquitatum hebraicarum, libri tres*, Oxford 1616 *in-4°*. 3°. *Moses & Aaron*, ou les *Usages civils & ecclésiastiques des Hébreux*, Londres 1625 *in-4°* la septieme édition est aussi de Londres en 1655 *in-4°*. Cet ouvrage a été traduit en latin, & publié à Utrecht en 1690 *in-4°* avec des remarques de Jean-Henri Reyzius: on y a ajouté deux dissertations de Witsius; l'une sur la théocratie des Israélites, & l'autre sur les Réchabites.

Cudworth (Rodolphe), naquit en 1617, & cultiva de bonne heure toutes les parties de la Théologie, des Belles-lettres & de la Philosophie. En 1647 il prononça un sermon en présence de la chambre des communes, dans lequel il la sollicite de contribuer à faire fleurir l'érudition. „ Je ne parle pas seulement, „ dit-il, de celle qui est propre pour la chaire, vous „ y veillez suffisamment; mais je parle de *l'érudition* „ qui est d'un usage moins ordinaire, prise dans ses „ différentes branches, lesquelles toutes réunies, ne „ laissent pas d'être utiles à la religion & à la so„ ciété. C'est une chose digne de vous, messieurs, „ en qualité de personnes publiques, d'encourager le „ savoir, qui ne peut que réflechir sur vos personnes, „ & vous couvrir d'honneur & de gloire „.

En 1654 il fut nommé principal du college de Christ à Cambridge, poste dans lequel il passa le reste de ses jours, & mourut en 1688, âgé de 71 ans.

Cudworth réunissoit de grandes connoissances; il étoit très-versé dans la Théologie, dans les langues savantes & dans les antiquités. Il prouva par ses ouvrages qu'il n'étoit pas moins philosophe subtil, que profond métaphysicien. Il fit choix de la philosophie méchanique & corpusculaire; & dans la métaphysique, il adopta les idées & les opinions de Platon.

Il publia en 1678 son systême intellectuel de l'univers, *in-fol.* Il combat dans cet ouvrage l'Athéisme (qui est la nécessité de Démocrite), dont il réfute les raisons & la philosophie. Thomas Wise a publié en 1706, un abrégé fort estimé de ce bel ouvrage, en deux volumes *in-4°*. & cet abrégé étoit nécessaire, parce que le livre du docteur Cudworth est un si vaste recueil de raisons & d'érudition, que le fil du discours est perpétuellement interrompu par des citations grecques & latines. M. le Clerc avoit cependant desiré que quelque savant entreprît de traduire en latin le grand ouvrage de Cudworth; ce projet a été finalement exécuté en 1733, par le docteur Mosheim, & sa traduction a paru à Iene en 2 vol. *in-fol.* avec des notes & des dissertations.

Cudworth a laissé plusieurs ouvrages manuscrits, entr'autres 1°. un *Traité du bien & du mal moral*, contenant près de mille pages: 2°. un *Traité* qui n'est pas moins considérable *sur la liberté & sur la nécessité*: 3°. un *Commentaire sur la prophétie de Daniel touchant les septante semaines*, en 2 volumes *in-fol.* 4°. un *Traité sur l'éternité & l'immutabilité du juste & de l'injuste*; ce traité a été publié en anglois à Londres en 1731 *in-8°*. avec une préface du docteur Chandler, évêque de Durham: 5°. un *Traité de l'immortalité de l'ame*, en un vol. *in-8°*. 6°. un *Traité de l'érudition des Hébreux*, *&c.*

Il laissa une fille nommée *Damaris*, qui fut intimement liée avec M. *Locke*, dont il est tems de parler.

En effet, la province de *Sommerset* doit sur-tout se vanter d'avoir produit ce grand homme. Il naquit à Whrington, à 7 ou 8 milles de Bristol, en 1632. Après

près avoir commencé à étudier sérieusement, il s'attacha à la *Médecine*; & quoiqu'il ne l'ait jamais pratiquée, il l'entendoit à fond au jugement de Sydenham. Le lord Ashley, depuis comte de Shaftesbury, qui reconnoissoit devoir la vie à un des conseils de Locke, disoit cependant que sa science médicinale étoit la moindre partie de ses talens. Il avoit pour lui la plus grande estime, le combla de bienfaits, & le mit en liaison avec le duc de Buckingham, le lord Halifax, & autres seigneurs de ses amis, pleins d'esprit & de savoir, & qui tous étoient charmés de la conversation de Locke.

Un jour trois ou quatre de ces seigneurs s'étant donné rendez-vous chez le lord Ashley, pour s'entretenir ensemble, s'aviserent en causant de demander des cartes. Locke les regarda jouer pendant quelque tems, & se mit à écrire sur ses tablettes avec beaucoup d'attention. Un de ces seigneurs y ayant pris garde, lui demanda ce qu'il écrivoit. „ Mylord, „ dit-il, je tâche de profiter de mon mieux dans votre compagnie; car ayant attendu avec impatience, l'honneur d'être présent à une assemblée des plus spirituels hommes du royaume, & ayant eu finalement cet avantage, j'ai cru que je ne pouvois mieux faire que d'écrire votre conversation; & je viens de mettre en substance le précis de ce qui s'est dit ici depuis une heure ou deux „. Il ne fut pas besoin que M. Locke lût beaucoup de ce dialogue, ces illustres seigneurs en sentirent le ridicule; & après s'être amusés pendant quelques momens à le retoucher, & à l'augmenter avec esprit, ils quitterent le jeu, & entamerent une conversation sérieuse, & y employerent le reste du jour.

Locke éprouva la fortune & les revers du comte Shaftesbury, qui lui avoit donné une commission de cinq cent livres sterling, qu'on supprima. Après la mort du roi Charles II. M. Penn employa son crédit auprès du roi Jacques II. pour obtenir le pardon de M. Locke; & la chose eût réussi si M. Locke n'avoit répondu, qu'*il n'avoit que faire de pardon, puisqu'il n'avoit commis aucun crime*.

En 1695 il fut nommé commissaire du commerce & des colonies, emploi qui vaut mille livres sterling de rente; mais il le résigna quelques années après, à cause de l'air de Londres qui étoit contraire à sa santé; & quoique le roi même voulût lui conserver ce poste sans résidence, M. Locke se retira dans la province d'Essex, chez le chevalier Marsham son ami, avec lequel il passa les quinze dernieres années de sa vie, & mourut en 1704 âgé de 73 ans.

Il fit lui-même son épitaphe, dont voici le précis: *Hic situs est Joannes Locke. Si qualis fuerit rogas, mediocritate suâ contentum se vixisse respondet. Litteris eo usque tantum profecit, ut veritati uni se litaret; morum exemplar si quæras, in Evangelio habes. Vitiorum utinam nusquam; mortalitatis certe (quod prosit) hîc, & ubique.*

Il avoit une grande connoissance du monde, & des affaires. Prudent sans être fin, il gagnoit l'estime des hommes par sa probité, & étoit toujours à couvert d'un faux ami, ou d'un lâche flatteur. Son expérience & ses mœurs honnêtes, le faisoient respecter de ses inférieurs, lui attiroient l'estime de ses égaux, l'amitié & la confiance des grands. Quoiqu'il aimât sur-tout les vérités utiles, & qu'il fût bien-aise de s'en entretenir, il se prêtoit aussi dans l'occasion aux douceurs d'une conversation libre & enjouée. Il savoit plusieurs jolis contes, & les rendoit encore plus agréables, par la maniere fine & aisée dont il les racontoit. Il avoit acquis beaucoup de lumieres dans les arts, & disoit que la connoissance des arts contenoit plus de véritable philosophie, que toutes les belles & savantes hypotheses, qui n'ayant aucun rapport à la nature des choses, ne servent qu'à faire perdre du tems à les inventer, ou à les comprendre. Comme il avoit toujours l'utilité en vue dans ses recherches, il n'estimoit les occupations des hommes qu'à proportion du bien qu'elles sont capables de produire, c'est pourquoi, il faisoit peu de cas des purs grammairiens, & moins encore des disputeurs de profession.

Ses ouvrages rendent son nom immortel. Ils sont trop connus, pour que j'en donne la liste; c'est assez de dire, qu'ils ont été recueillis & imprimés à Londres en 1714, en 3 *vol. in-fol.* & que depuis ce tems-là, on en a fait dans la même ville huit ou dix éditions. Il a seul plus approfondi la nature & l'étendue de l'entendement humain, qu'aucun mortel n'avoit fait avant lui. Depuis Platon jusqu'à nos jours, personne dans un si long intervalle de siecles, n'a dévoilé les opérations de notre ame, comme ce grand homme les développe dans son livre, où l'on ne trouve que des vérités. Personne n'a tracé une méthode de raisonner plus claire & plus belle; & personne n'a mieux réussi que lui à rappeller la philosophie de la barbarie, à l'usage du monde & des personnes polies qui pouvoient avec raison la mépriser, telle qu'elle étoit auparavant.

Je joins à ma liste des hommes illustres de la province de *Sommerset*, un courtisan célebre, que la fortune, par un exemple des plus rares, daigna constamment favoriser jusqu'à la fin de ses jours; je veux parler du lord Pawlet, marquis de Winchester, grand trésorier d'Angleterre, mort dans ce poste en 1572, âgé de 97 ans. Il laissa une postérité plus nombreuse que celle d'Abraham, qui ne comptoit que soixante & dix descendans, au lieu que le lord Pawlet en vit jusqu'à cent trois. Pendant le cours d'une si longue carriere, passée sous des regnes si opposés tels que ceux d'Henri VIII. d'Edouard VI. de Marie & d'Elisabeth, il posséda toujours leur faveur & leurs bonnes graces. Il échappa à tous les dangers, & s'endormit tranquillement avec ses peres, comblé d'années, d'honneurs, & de richesses. On rapporte qu'ayant été interrogé, comment il avoit fait pour se maintenir parmi tant de troubles & de révolutions dans l'état & dans l'église, il répondit, *en étant un saule, & non pas un chêne*. Cette réponse peint à merveille le caractere d'un ministre d'état, qui ne chérit que lui, se prête à tout, & s'embarrasse peu du bien public. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT.*)

SOMMET, s. m. (*Géom.*) c'est en général le point le plus élevé d'un corps ou d'une figure, comme d'un triangle, d'une pyramide, *&c.* Le *sommet* d'un angle est le point où viennent se réunir les deux lignes qui forment cet angle. On dit que deux angles sont opposés au *sommet*, quand l'un est formé par le prolongement des côtés de l'autre. Le *sommet* d'une figure est le *sommet* & l'angle opposé à la base. Tel est le point *M* (*Planc. géom. fig.* 19.) opposé à la base *KL*. *Voyez* BASE.

SOMMET *d'une courbe*, est proprement l'extrémité de l'axe d'une courbe qui a deux parties égales & semblables également & semblablement situées par rapport à son axe. Ainsi, (*fig.* 26. *sect. con.*) *A* est le *sommet* de la courbe *MAM*.

Sommet en général est le point où une courbe est coupée par son axe ou son diametre. Ainsi une courbe a autant de *sommets* sur le même axe ou le même diametre, qu'il y a de points où elle est coupée par cet axe ou ce diametre. (*O*)

SOMMET, (*Botan.*) les *sommets* terminent l'extrémité supérieure des étamines, & sont autant de capsules chargées d'une poussiere très-fine qu'elles répandent, lorsque la maturité les fait entre-ouvrir. Cette poussiere étant vue par le microscope, paroît composée de petits grains d'une figure uniforme dans chaque espece de plante. (*D. J.*)

SOMMET, (*Conchyl.*) en latin *apex*, *cacumen*, *vertex*; c'est la pointe ou l'extrémité du haut d'une coquille.

SOMMET DE LA TÊTE, *en Anatomie*, est la partie la plus haute & moyenne de la tête. *Voyez* TÊTE.

SOMMET, (*Archit.*) c'est la pointe de tout corps, comme d'un triangle, d'une pyramide, d'un fronton, d'un pignon, *&c.*

SOMMIER, s. m. (*Coupe des pierres.*) par analogie au sommet; c'est la premiere pierre d'une plate-bande, laquelle porte à plein au sommet du pié droit, où elle forme le premier lit en joint, & l'appui de la butée des claveaux pour les tenir suspendus sur le vuide de la baie, d'où ils ne peuvent s'échapper qu'en écartant les *sommiers* ou coussinets. La coupe ou inclinaison de leur lit enjoint sur l'horison, est ordinairement de 60 degrés; parce qu'on a coutume de la tirer du sommet d'un triangle équilatéral.

SOMMIER, (*Finance.*) gros regiſtre où le commis des aydes, les receveurs des tailles, & autres commis des bureaux des fermes du roi, écrivent les sommes à quoi montent les droits qu'ils reçoivent journellement. Quelques marchands, négocians, & banquiers, donnent aussi le nom de *sommiers*, à celui de leurs registres, qu'on appelle *le grand livre*. *Dictionnaire du Commerce*. (*D. J.*)

SOMMIER, (*Commerce.*) se dit des bêtes de somme dont

dont les voituriers & messagers se servent pour le transport des marchandises. Le messager de Lyon a dix *sommiers*, c'est-à-dire, dix chevaux de charge. *Dictionnaire de Commerce*.

SOMMIER, (*commerce de bois*.) piece de bois ordinairement de brin qui tient le milieu pour la grosseur, entre la poutre & la solive. *Trévoux*. (*D. J.*)

SOMMIERS. (*Brass*) ce sont les pieces de bois sur lesquelles sont placées les cuves, les bacs, & les tringles de la touraille.

SOMMIER, (*Coffretier-Malletier*.) autrement dit *coffre de charge*, grand coffre fait pour être porté à la guerre ou en voyage sur des mulets ou des chevaux. *Trévoux*. (*D. J.*)

SOMMIER, (*Piece d'une presse d'Imprimerie*.) est un morceau de bois à-peu-près quarré, de deux piés de long, sur deux piés de diametre, & dont chacune des extrémités se termine par deux tenons: il y a à une presse deux sortes de *sommiers*, savoir celui d'en-haut & celui d'en-bas.

Le *sommier* d'en-haut (*voyez les Planches & les fig. d'Imprimerie*), est celui où est enchâssé l'écrou de la vis de la presse; & sur celui d'en-bas, est posé le berceau dans lequel roule, va & vient tout le train de la presse: ils sont posés l'un & l'autre entre les deux jumelles, & maintenus au moyen de leurs doubles tenons qui entrent dans les doubles mortaises faites au-dedans des jumelles. *Voyez aussi les explications des Planches*.

SOMMIER *de clavecin*, (*Lutherie*.) est la piece de bois dans laquelle entrent les fiches qui servent à tendre les cordes de cet instrument. C'est une forte piece de hêtre ou autre à-peu-près de même qualité, assemblée dans les côtés du clavecin par des tenons en queue d'hironde. Sur le *sommier* sont collés deux chevalets 1, 2, *FF*; le premier porte les cordes de la petite octave, lesquelles vont s'attacher aux fiches du rang 2 3, qui doivent passer entre les cordes de l'unisson, qui sont les deux grandes cordes à l'unisson du clavessin. Ces deux rangs de cordes qui passent sur le grand chevalet *EF*, vont s'attacher aux chevilles des deux rangs 4 5, 6 7. Chacun de ces rangs a autant de chevilles qu'il y a de touches au clavier; les chevilles sont rangées sur deux lignes près l'une de l'autre en cette sorte: celles du rang inférieur sont celles du rang antérieur du clavessin, & répondent aux touches diatoniques, & celles du rang supérieur ou postérieur du clavessin, répondent aux touches cromatiques ou aux feintes en cette maniere.

Rang supérieur.
Rang inférieur.

quatrieme octave. troisieme octave. seconde octave. premiere octave.

SOMMIER *de positif*, représenté *Planche d'Orgue, fig.* 12. ne differe de celui du grand orgue qu'en ce que la laie *EF* est en-dessus, & que les soupapes *u* s'ouvrent en poussant par le petit bâton *ou* qui traverse une boursette. *Voyez* BOURSETTE. Ce petit bâton est poussé en en-haut par la *bascule* du *positif*, voyez *à ce mot*: le derriere de la laie est assemblé par une languette dans une rainure faite à la table du *sommier* du côté de la queue des soupapes, qui sont de même que celles du *sommier* de grand orgue, *voyez* SOMMIER *de grand orgue*; le dessus *EF* de la laie est assemblé d'un côté à rainure & languette avec le derriere de la laie, & par-devant à tenons & mortaises avec trois morceaux de bois assemblés de même avec le chassis. Ces morceaux de bois, le chassis du *sommier* & le dessus de la laie qui forment deux cadres, sont entaillés en drageoir à mi-bois, pour recevoir deux devans de laie *AE*: à la partie opposée au-dessus *EF* de la laie, & en-dessous du *sommier* est une planche *r S* collée & clouée sur les barres du chassis. C'est par des trous faits à cette planche que passent les petits bâtons *o u* qui levent les soupapes; ces trous sont fermés par des boursettes qui laissent mouvoir les petits bâtons, & retiennent l'air ou le vent renfermé dans la laie. *Voy.* BOURSETTE. Le côté *S* de cette planche porte sur la moitié des morceaux *x*, décrits au *mot* SOMMIER *grand orgue*, sur l'autre moitié desquels la peau de mouton, qui ferme le dessous des gravures, est aussi collée. Les jeux que l'on met dans le positif sont les mêmes que ceux du grand orgue, avec cette différence, qu'ils sont de plus menue taille s'ils sonnent l'unisson des premiers; ou des dessus s'ils sont plus courts. *Voyez* JEUX.

SOMMIER *de grand orgue*, & en général tout *sommier* d'orgue est la partie de l'orgue sur laquelle les tuyaux sont rangés, & qui leur distribue le vent.

Un *sommier* est composé de plusieurs parties. Pour faire un *sommier*, il faut prendre du bois d'Hollande, ou de Vauge (le plus sec est le meilleur), le refendre & le corroyer, c'est-à-dire le blanchir avec le rabot. On le laisse ensuite trois semaines ou un mois dans quelque endroit; comme, par exemple, un grenier exposé aux variétés de la température de l'air, pour lui laisser faire son effet.

Après que le bois est parvenu à son état de repos, on le dresse bien de tous côtés, & on en fait un chassis, *AB*, *CD*, *fig.* 2. *Orgue*, dont les côtés *AC*, *BD*, s'appellent la *largeur* ou la *profondeur du chassis*, & les côtés *AB*, *CD* la *longueur du même chassis*; ces derniers côtés sont entaillés à leur partie intérieure, comme *H F*; les entailles aussi bien par les denticules *k* qui les séparent suivent le diapalon. *Voyez* DIAPASON. Après que les deux longs côtés du chassis, qui est assemblé à queue d'hironde, ou à tenons & mortaises, sont entaillés, on fait des barres *GH*, *FE*, aussi longues que la largeur du chassis, & d'un équarrissage égal à celui de l'entaille qu'elles doivent remplir exactement pour faire tenir ces barres dans leurs entailles; on les colle & on les cloue avec des clous d'épingles; les barres & les intervalles qu'elles laissent entr'elles, qui s'appellent *gravures*, doivent suivre le diapason; les entailles, comme on a dit, ont la même largeur que les barres qui doivent les remplir exactement, & les denticules la même largeur que les gravures auxquelles elles correspondent.

Après que le chassis & les barres sont assemblés, on dresse le dessus & le dessous, & on applique sur le dessus une table *abcd fig.* 3. *Orgue*. Cette table est aussi faite de bois d'Hollande, que l'on colle & l'on cloue sur le chassis & les barres. Lorsque la table est collée & séchée, on retourne le *sommier*, ensorte que les gravures soient en-dessus, & l'on verse dedans un plein chaudron de colle, pour enduire & fermer tous les joints & pores des bois; on réitere jusqu'à trois fois la même opération, observant que pour le premier enduit la colle soit très-claire, pour le second un peu plus forte, pour le troisieme assez épaisse.

Lorsque les enduits de colle-forte sont séchés, on ajuste des morceaux de bois *x x*, *fig.* 2. épais seulement d'une ligne & demie ou deux entre les barres *HG*, *EF*, du *sommier*: ces morceaux de bois qui sont à l'affleurement des barres, doivent être éloignés de la barre de devant du chassis d'une distance *Hx*, *Fx*, *Bx*, moins grande de quatre lignes que les soupapes n'ont de longueur.

Après que ces morceaux de bois sont collés, on colle des bandes de vélin (*voyez* VÉLIN) sur la partie du chassis *ABxx*, *fig.* 2. *Orgue*. Ces bandes de vélin couvrent la barre antérieure *AB*, les parties *Hx*, *Fx*, *Bx*, des traverses *HG*, *FE*, & les épaulemens *xx*, qui bornent le plan des soupapes. Lorsque les bandes de vélin sont collées & séchées, on colle de la peau de mouton sur toute l'étendue *xx DC*; ce qui acheve avec le parchemin des soupapes de couvrir tout le dessous du *sommier*. Pour faire étendre la peau & rechauffer la colle, on se sert d'un linge trempé dans de l'eau bouillante, que l'on exprime avant de l'appliquer sur la peau; ce qui donne le moyen de la pouvoir étendre à son gré, *voyez* la *fig.* 4. *NLMK*.

Pour faire les soupapes, on prend du bois d'Hollande très-sec, on le dresse & on le dégauchit de tous côtés; les soupapes doivent avoir de longueur quatre lignes de plus que l'ouverture *kx*, *fig.* 2. & aussi quatre lignes de plus de largeur que la gravure

ſur laquelle elle doit être appliquée; on abat enſuite les faces latérales en talud ou en glacis, enſorte que les deux longues faces latérales *DC*, *fig*. 8. & ſon oppoſée ne ſoient éloignées que d'une ligne ou une ligne & demie du trait de ſcie *ao* de la ſoupape; on donne à la face *EoD* une inclinaiſon ſemblable, & à ſon oppoſé qui eſt la queue, celle de quarante-cinq *d*; enſuite on met des anneaux de fil-de-fer ſur la partie de devant. Ces anneaux doivent être placés à l'extrémité antérieure *o* du trait de ſcie *oa*, voyez *f*, *fig*. 9. & la ſoupape eſt achevée; on colle enſuite deſſous un morceau de peau de mouton *A*, *fig*, 8. par le côté glabre, enſorte que le côté du duvet ſoit tourné au-dehors; ce morceau de peau doit être d'un pouce ou un & demi plus long que la ſoupape, & excéder de cette quantité du côté de la queue; ces morceaux de peau que l'on colle ſur les pieces *xx* de la *fig*. 2. ſervent de charniere aux ſoupapes, ſur la queue ou face poſtérieure deſquelles on colle un morceau de la même peau, qui couvre cette face & la charniere *CB*, *fig*. 8. Ce morceau empêche que la ſoupape ne ſe décolle de la peau qui couvre toute la face inférieure. Avant d'appliquer les ſoupapes ſur les places qui leur conviennent, on perce & découpe avec un couteau le vélin qui ferme les gravures en ces endroits, ainſi qu'on peut voir aux ouvertures *aaaa* & de la *fig*. 4. Après que les ſoupapes ſont ainſi collées, comme on peut voir en *bb*, on met à chacun de leur côté une pointe de laiton ou de fil-de-fer *ccc* vers la partie antérieure: ces pointes ſervent à guider la ſoupape dans ſes mouvemens, enſorte qu'elle retombe toujours ſur l'ouverture *a* de la gravure.

Lorſque les ſoupapes ſont faites & montées ſur le *ſommier*, on fait la boîte *FE*, *fig*. 4. 6. 7. 9. 10. appellée *laie*, qui les enferme, laquelle n'a que trois côtés: le côté *F*, *fig*. 6. & 9. eſt une planche de bois de chaîne de trois ou quatre pouces de large, & auſſi long que le *ſommier*. Cette barre eſt appliquée & collée ſur les pieces *x*, ſur une partie deſquelles les peaux des ſoupapes ſont auſſi collées. Le côté *F*, oppoſé à cette barre, s'appelle *devant de laie*: il eſt compoſé de deux planches entailiées à mi-bois dans tout leur circuit. Cette entaille du drageoir eſt faite avec un guillaume, auſſi bien que celui du chaſſis qui reçoit ces deux devants de laie, *voyez* la *fig*. 6. qui eſt le profil, & les *fig*. 7. & 10. les devants de la laie ſont revêtues de peau collée par ſon côté glabre ſur toute la ſurface qui regarde l'intérieur de la laie pour la fermer exactement; chaque piece du devant a deux anneaux *GG*, *fig*. 7. 10. 14. qui ſervent à la pouvoir retirer, quand on veut rétablir quelque ſoupape. Les devans de la laie ſont retenus dans leur cadre par des tourniquets de fer *pp*, *fig*. 7. le deſſous de la laie, qui eſt le côté oppoſé aux ſoupapes, eſt aſſemblé à rainure & languettes, avec le fond *E* de la laie, & à tenons & à mortaiſes, avec les trois morceaux de bois *EFE*, qui forment avec le *ſommier* les deux cadres entaillés en drageoir dans tout leur partour, qui reçoivent les deux devants de la laie. A la partie intérieure du deſſous de la laie eſt collée une barre de bois *m*, *fig* 6. auſſi longue que l'intérieur de la laie: cette barre eſt traverſée par des traits de ſcie *mm*, *fig*. 7. paralleles & directement placés vis-à-vis ceux des ſoupapes qui doivent les regarder; ces traits de ſcie, tant ceux des ſoupapes que de la barre de bois *m*, qu'on appelle *guide*, ſervent à loger un reſſort *fge*, *fig*. 6. & 9. Ces reſſorts qui ſont de laiton le plus élaſtique que l'on puiſſe trouver, ont la forme d'un U d'Hollande majuſcule: les deux extrémités de ces reſſorts font le crochet vers la partie extérieure; ces crochets entrent dans des trous *fe* percés, l'un dans le trait de ſcie de la ſoupape, & l'autre vis-à-vis dans le trait de ſcie du guide. Ces reſſorts auxquels le guide ſert de point d'appui ſervent à renvoyer la ſoupape vers le *ſommier*, & à l'y tenir appliquée; entre le guide *m* & le devant de la laie, il doit y avoir des trous *de*; ces trous ſervent à paſſer les bourſettes *de*, qui communiquent aux ſoupapes par le moyen des *S*, *ef*, qui tiennent par une de leurs extrémités aux anneaux *f* des ſoupapes, & par l'autre aux anneaux ſupérieurs *e* des bourſettes. *Voyez* Boursette. Les ſoupapes ſont tirées par les touches du clavier par le moyen des targettes qui vont des bourſettes à l'abrégé, & de celles qui vont de l'abrégé aux touches du clavier. *Voyez* Abrégé. Un des bouts de la laie eſt bouché, & l'autre bout a une ouverture quarrée *ED*, *fig*. 14. entaillé en drageoir, comme les cadres qui reçoivent les devants de la laie: cette ouverture ſert à recevoir le porte-vent qui vient des ſoufflets. *Voyez* Soufflets & Porte-vent de bois.

Le deſſus de la table du *ſommier* eſt garni d'autant de tringles *HH*, *fig* 7. & une de plus qu'il doit y avoir de jeux ſur le *ſommier*. Ces tringles qui ſont de feuillet ſont collées & clouées ſur la table, & doivent croiſer les gravures; on les appelle *regiſtres dormans*, à cauſe des regiſtres qui ſont placées entr'eux. *Voyez* Registres dormans. Les regiſtres, ainſi nommés de *regere*, *rego*, gouverner, parce qu'en effet ils gourvernent le vent qui anime l'orgue, ſont des regles *MN*, *fig*. 10. & 11. de bois de feuillet très-ſec: ces regles doivent occuper toute la largeur que laiſſent entr'eux les regiſtres dormans, entre deux deſquels elles doivent couler facilement; on colle ſous le regiſtre de la peau de mouton par le côté glabre: le duvet doit être tourné du côté de la table du *ſommier*, ſur laquelle le regiſtre doit poſer. Les facteurs de Flandre ordinairement ne mettent point de peau ſous les regiſtres, mais ils dreſſent ſi bien la table du *ſommier* & le regiſtre, que l'air ne ſauroit trouver entre deux aucun paſſage; cependant la méthode de les garnir de peau eſt préférable, car pour peu que le bois travaille ou gauchiſſe, le vent s'introduit d'une gravure dans une autre, ce qui produit un cornement inſupportable.

Après que les regiſtres ſont placés ſur le *ſommier* entre les tringles *HH*, appellés *regiſtres dormans*, on les égaliſe à la hauteur de ces tringles, & on met des épaulemens: les épaulemens *NO*, *MO* ſont des morceaux de bois auſſi larges que le regiſtre que l'on colle ſur ſes extrémités, qui doivent excéder la longueur du *ſommier* d'un demi-pié de chaque côté: les épaulemens doivent laiſſer entr'eux une longueur *oo*, *fig*. 11. égale à toute la longueur *AB* du *ſommier*, & à la moitié de la diſtance qui ſe trouve entre le milieu d'une gravure & le milieu de celle qui eſt à côté. Par-deſſus les regiſtres & leurs guides, les regiſtres dormans, on met une table *abcd*, *fig*. 9. & 10. de bois d'Hollande ou de Vauge, qu'on appelle *chape*; les chapes qui ſont épaiſſes au-moins d'un pouce, ſervent à recevoir les tuyaux par leurs piés qui entrent dans des cavités hémiſphériques. *Voyez* Pié *de tuyau d'orgue*. Pour trouver ſur la chape, qui doit être arrêtée ſur le *ſommier* par les quatre coins avec des chevilles, les places des tuyaux, il faut tracer des lignes *ux*, *fig*. 10. ces lignes doivent répondre ſur le milieu des gravures & des lignes *zy*, qui doivent répondre ſur le milieu des regiſtres. Pour tracer les premieres, il faut, avant d'avoir collé la table du *ſommier* ſur les barres, avoir tracé ſur les longs côtés du chaſſis les points *ſt*, qui répondent à la gravure, diviſer enſuite l'eſpace *ſt* en deux parties égales au point *r*, mener avec l'équerre des menuiſiers la ligne droite *ru* perpendiculaire au plan de la chape, faire la même opération à l'autre extrémité *x*, & à toutes les gravures, tirer enſuite les lignes *ux*, *ux*, qui répondront ſur le milieu des gravures. Pour tracer les autres lignes *zy*, il faut prolonger ſur les côtés de la chape les têtes des regiſtres dormans, & diviſer l'eſpace qu'elles laiſſeront entr'elles en deux parties égales, mener par les points de diviſion les lignes *zy*, *zy*, qui répondront directement ſur le milieu des regiſtres: les interſections des lignes *ux*, *zy*, ſont les endroits où il faut percer avec un vilbrequin les trous, leſquels ſe rencontreront perpendiculairement ſur les gravures dans leſquelles ils doivent déboucher: la chape, le regiſtre & la table du *ſommier* doivent tous trois être percés. Il faut obſerver qu'un des épaulemens doit porter contre la table du *ſommier*, l'autre épaulement qui eſt celui où la baſcule du mouvement prend, *voyez* Mouvement, doit en être éloigné de l'autre côté de la moitié de l'intervalle *uu* ou *xx*, que nous avons dit être l'excès de la longueur *oo* du regiſtre, *fig*. 11. ſur celle de la table du *ſommier*. Après avoir percé les trous, on les agrandit, & on les brûle avec des fers chauds pour les approprier; les trous des baſſes qui doivent avoir une certaine grandeur, ſe font quarrés par-deſſous les chapes, & on les équarrit juſqu'à la moitié de l'épaiſſeur de la chape; dans l'autre moitié de la chape, on les arrondit pour recevoir le pié des tuyaux. Ceux des regiſtres & de la table ſont quarrés dans toute l'épaiſſeur de ces pieces; on fait ces trous des baſſes avec un ciſeau de menuiſier, c'eſt même à cauſe qu'on les fait avec un ciſeau qu'ils ſont quarrés; leur figure au reſte eſt aſſez indifférente; on

les

les fait avec un ciseau, à cause de l'inconvénient qu'il y auroit de les brûler avec un fer chaud assez gros pour les creuser, la chaleur considérable d'un gros morceau de fer étant capable de faire éclater le bois. Un regiftre est ouvert lorsque ses trous répondent vis-à-vis ceux de la table du *sommier* & ceux de la chape, ce qui établit la communication de ces derniers à la gravure. *Voyez DD*, *fig.* 12. *Orgue*. Il est fermé lorsque le regiftre est enfoncé, ensorte que les intervalles de ses trous *abcdef*, *fig.* 11. répondent entre les trous correspondans de la table & de la chape. *Voyez ee*, *fig.* 12; ce qui empêche la communication du vent de la gravure aux trous de la chape. Quant à l'arrangement des jeux, il faut savoir qu'un jeu est posé sur un seul regiftre, selon la largeur du *sommier*: le premier jeu que l'on pose est sur le devant du *sommier*, qui est le côté de la laie marqué I, *fig.* 9. on met la montre de 16 piés ensuite sur le regiftre marqué II, le bourdon de 16 ou 8 piés bouché sonnant le 16. Pour entendre ce que c'est qu'un 16 piés, un 8 piés bouché sonnant le 16, *voyez l'article* JEUX, & leurs articles particuliers, ensuite le grand cornet, & selon l'ordre de la table suivante.

Arrangément des jeux sur le sommier.

N°. des regiftres, fig. 9.	Noms des jeux.
I.	Montre de 16 piés.
II.	Bourdon 16 ou 8 piés bouché.
III.	Grand cornet.
IV.	Bourdon de 8 ou 4 piés bouché.
V.	Huit piés ouverts ou huit piés en résonance.
VI.	Prestant.
VII.	Flûte.
VIII.	Double tierce.
IX.	Nazard.
X.	Doublette.
XI.	Quarte de nazard.
XII.	Tierce.
XIII.	Double trompette.
XIV.	Trompette.
XV.	Cromorne.
XVI.	Clairon.
XVII.	Voix humaine.

Le premier regiftre O est celui du côté de la laie.

Pour éviter la confusion parmi tant de jeux, on fait le *sommier* du grand orgue en deux parties, & on place les basses aux côtés extérieurs de chaque partie vers les bascules des mouvemens, ensorte que les plus grands tuyaux sont vers les côtés de l'orgue, & les petits au-dessus dans le milieu où l'on fait un pont sur lequel on pose les *sommiers* de cornet & de la trompette du récit, & quelquefois aussi les chapes de la *fourniture* & de la *cimballe*, lorsqu'on ne les met pas sur le *sommier*. *Voyez l'article* de ces jeux.

Pour faire tenir tous ces jeux debout sur les chapes des *sommiers* dans les trous desquels ils ne font que poser, on met des faux *sommiers abcd*, *fig.* 14, qui sont des planches de feuillet d'Hollande que l'on perce avec les tarieres pointues des charrons d'autant de trous *ee* qu'il y en a à la chape du *sommier*: ces trous qui doivent être assez grands pour que le tuyau *HK* puisse y entrer, doivent avoir leur centre perpendiculairement au-dessus de celui des trous de la chape, vis-à-vis desquels ils se rencontrent. Pour trouver la place du centre de ces trous, on trace sur le faux *sommier* les mêmes lignes *uxzy* qu'on a tracées sur la chape; & aux interfections de ces lignes on perce des trous avec un vilebrequin que l'on accroît avec un autre dont la meche est plus grosse, & avec les tarieres pointues, jusqu'à ce que les tuyaux puissent y entrer; après on place le faux *sommier* sur le *sommier* à environ un demi-pié de distance; on le fait tenir par quatre piliers fixés aux quatre coins avec des vis; on place ensuite les piés des tuyaux dans les trous du faux *sommier*, & on les fait entrer dans les trous des chapes, comme les tuyaux *HK*. On doit remarquer que la bouche des tuyaux doit toujours être en-dessus du faux *sommier*, & que par conséquent il faut que les piés des tuyaux soient quelques pouces plus longs que la distance de la chappe *ABCD* aux faux *sommier abcd*.

Il suit de cette construction qu'après que la laie est remplie du vent des soufflets, si l'organiste abaisse une touche du clavier (qui par le moyen de sa targette fera tourner un rouleau de l'abrégé lequel par le moyen d'une autre targette tirera une soupape, & la fera ouvrir, que l'air condensé contenu dans la laie entrera dans la gravure dont la soupape est ouverte, & passera de-là par le trou de la table & du regiftre qui sera ouvert dans le trou correspondant de la chappe, d'où il entrera dans le tuyau par le trou de son pié: ce qui le fera parler. *Voyez* l'explication de la maniere dont le vent fait parler les tuyaux, à *l'article* BOURDON DE SEIZE & au *mot* JEUX.

Le *sommier* du positif differe peu de celui du grand orgue; toute la différence est que la laie *EF*, *fig.* 12, est en-dessus du côté de la table, & que les soupapes s'ouvrent en foulant en-dessous par le moyen des petits bâtons *on*, qui portent sur le haut des bascules du positif. *Voyez* BASCULE DU POSITIF & POSITIF.

SOMMIER, (*Maréchal.*) on appelle ainsi un cheval de somme.

SOMMIER, *terme de Parcheminier*, c'est une peau de veau, qui couvre la herse, ou métier des parcheminiers, & qui soutient la peau qu'on travaille, dans le tems qu'on la rature.

Contre-sommier, est une peau de parchemin en cosse, qu'on pose entre le *sommier* & la peau qu'on rature, afin que le fer trouve plus de facilité à mordre. *Voyez* PARCHEMIN.

SOMMIER, *terme de Tonnelier*, c'est ainsi qu'on nomme les cerceaux doubles, qui se placent aux deux extrémités d'une futaille, & immédiatement sur le jable, afin de lui donner plus de force.

SOMMIERE, s. f. (*Manuf. de lainage.*) sorte d'étoffe toute de laine, tant en chaîne qu'en trame croisée, chaude, & mollette, qui n'est autre chose qu'une espece de serge un peu lâche, tirée à poil, tantôt d'un seul côté, & tantôt des deux côtés, dont on se sert à faire des doublures pour l'hiver. (*D. J.*)

SOMMIERES, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire *Sumerium*; petite ville de France, dans le Languedoc, sur la Vidourle, à deux lieues de Nimes. Les calvinistes en avoient fait une forte place; c'est encore aujourd'hui un gouvernement particulier dans le Languedoc. *Long.* 21. 43. *latit.* 43. 55. (*D. J.*)

SOMMISTE, s. m. (*Chancel. rom.*) c'est le principal ministre de la chambre romaine, pour l'expédition des bulles; il en fait faire les minutes, les fait recevoir, & plomber. (*D. J.*)

SOMMITÉ, s. f. (*Gram.*) extrémité supérieure d'un objet. Il se dit particulierement de la pointe des plantes. *Voyez* SOMMET, & du haut des collines. La *sommité* de cette colline.

SOMMONA-KODOM, s. m. (*Hist. mod. superstition.*) c'est un personnage fameux, qui est l'objet de la vénération, & même du culte des Siamois, des habitans de Laos, & du Pégu. Suivant les talapoins, ou prêtres siamois, le nom propre de cet homme est *Kodom*, & *sommona* signifie le *solitaire* ou le *religieux des bois*, parce que ce législateur, devenu l'idole des Siamois, étoit un *sarmane* ou *sammane*, de la côte de Malabar ou de Coromandel, qui leur apporta la religion qu'ils suivent aujourd'hui, & qui est prêchée par les talapoins ses disciples. On croit que cet homme, ou ce dieu, est le même que *Poutisat* ou *Budda*, nom qu'on lui donne en différentes parties de l'Inde: on présume aussi que c'est lui qui est adoré par une secte de Chinois qui l'appellent *Shaka*, ou *She kia*. Quoi qu'il en soit de ces opinions, les prêtres siamois font une histoire non moins merveilleuse que ridicule, de leur législateur; il disent qu'il est né d'une fleur, sortie du nombril d'un enfant qui mordoit le gros doigt de son pié, & qui luimême n'étoit que la feuille d'un arbre nageant à la surface des eaux. Malgré cela, les Siamois *ne laissent* pas de donner à *Sommona kodom*, un pere qui étoit roi de Tanka, ou de Ceylan, & une mere appellée *Maha* ou *Maya*, ou suivant d'autres, *Man-ya*. Ce nom a attiré l'attention des missionnaires chrétiens qui ont été à Siam; il a fait croire aux Siamois que Jesus-Christ étoit un frere de *Sommona kodom*, qu'ils appellent le méchant *Thevetat*, qui, selon ces aveugles idolâtres, est tourmenté en enfer, par un supplice qui a du rapport avec celui de la croix.

Sommona-kodom mourut, suivant les annales de Siam, 544 ans avant l'ere chrétienne; les talapoins, dont le but principal est de tirer de l'argent du peuple,

ple, qu'ils séduisent, assurent que non-content d'avoir donné tout son bien aux pauvres, n'ayant plus rien, il s'arracha les yeux, & tua sa femme & ses enfans, pour les donner à manger aux talapoins. Ces charités si inouies dégagerent le saint homme de tous les liens de la vie: alors il se livra au jeûne, à la priere, & aux autres exercices qui menent à la perfection; il ne tarda point à recevoir la recompense de ses bonnes œuvres; il obtint une force de corps extraordinaire, le don de faire des miracles, la faculté de se rendre aussi grand & aussi petit qu'il vouloit, celle de disparoître ou de s'anéantir, & d'en substituer un autre à sa place; il savoit tout, connoissoit le passé & l'avenir; il se transportoit avec une promptitude merveilleuse, d'un lieu dans un autre, pour y prêcher ses dogmes. Suivant les mêmes traditions, ce prétendu prophete eut deux disciples, qui partagent avec lui la vénération & le culte des Siamois; l'un deux pria un jour son maitre d'éteindre le feu de l'enfer, mais il ne voulut en rien faire, disant que les hommes deviendroient trop méchans, si on leur ôtoit la crainte de ce châtiment. Malgré sa sainteté, *Sommona-kodom* eut un jour le malheur de tuer un homme; en punition de ce crime, il mourut d'une colique, qui lui vint pour avoir mangé de la viande de porc; avant de mourir, il ordonna qu'on lui érigeât des temples & des autels, après quoi il alla jouir du *nireupan*, c'est-à-dire, de l'état d'anéantissement dans lequel la théologie siamoise fait consister la félicité suprème; là, il ne peut faire ni bien ni mal; cela n'empêche point qu'on ne lui adresse des vœux. Les Siamois attendent la venue d'un second *Sommona-kodom*, prédit par le premier; ils le nomment *Pra-narotte*; il sera si charitable, qu'il donnera ses deux fils à manger aux talapoins; action qui mettra le comble à ses vertus. *Voyez* la Loubere, *hist. & descript. de Siam*.

SOMNAMBULE, & SOMNAMBULISME, s. m. (*Médecine*.) ce nom formé de deux mots latins, *somnus*, sommeil, & *ambulo*, je me promene, signifie littéralement l'action de se *promener* pendant le *sommeil*; mais on a étendu plus loin la signification de ce mot, dans l'usage ordinaire, & l'on a donné le nom générique de *somnambulisme*, à une espece de maladie, d'affection, ou incommodité singuliere, qui consiste en ce que les personnes qui en sont atteintes, plongées dans un profond *sommeil*, se promenent, parlent, écrivent, & font différentes actions, comme si elles étoient bien éveillées, quelquefois même avec plus d'intelligence & d'exactitude; c'est cette faculté & cette habitude d'agir endormi comme éveillé, qui est le caractere distinctif du *somnambulisme*; les variétés naissent de la diversité d'actions, & sont en conséquence aussi multipliées que les actions dont les hommes sont capables, & les moyens qu'ils peuvent prendre pour les faire; elles n'ont d'autres bornes que celles du possible, & encore ce qui paroît impossible à l'homme éveillé, ne l'est point quelquefois pour le *somnambule*, son imagination échauffée dirige seule & facilite ses mouvemens.

On voit souvent des *somnambules* qui racontent en dormant tout ce qui leur est arrivé pendant la journée; quelques-uns répondent aux questions qu'on leur fait, & tiennent des discours très-suivis; il y a des gens qui ont la malhonnèteté de profiter de l'état où ils se trouvent, pour leur arracher, malgré eux, des secrets qu'il leur importe extrêmement de cacher; d'autres se levent, composent, écrivent ou se promenent, courent les rues, les maisons; il y en a qui nagent & qui font des actions très-périlleuses par elles-mêmes, comme de marcher sur le bord d'un toît sans peur, & par-là sans danger; ils ne risquent que de s'éveiller, & si cela leur arrive, ou par hasard, ou par le secours funeste de quelque personne imprudente, ils manquent rarement de se tuer. Quelques *somnambules* ont les yeux ouverts, mais il ne paroît pas qu'ils s'en servent; la plûpart n'ont en se réveillant aucune idée de ce qu'ils ont fait étant endormis, mais ils se rappellent d'un sommeil à l'autre, les actions des nuits précédentes; il semble qu'ils aient deux mémoires, l'une pour la veille, & l'autre pour le sommeil. Lorsqu'on suit quelque tems un *somnambule*, on voit que son sommeil, si semblable à la veille, offre un tissu surprenant de singularités: il ne manque pas d'observations étonnantes dans ce genre; mais combien peu sont faites exactement, & racontées avec fidélité? ces histoires sont presque toujours exagérées par celui qui en a été le témoin; on veut s'accommoder au goût du public, qui aime le merveilleux, & qui le croit facilement; & à mesure qu'elles passent de main en main, elles se chargent encore de nouvelles circonstances, le vrai se trouve obscurci par les fables auxquelles il est mêlé, & devient incroyable; il importe donc de choisir des faits bien constatés, par la vue & le témoignage d'un observateur éclairé. Laissant donc à part tous les contes imaginaires, ou peu prouvés, qu'on fait sur les *somnambules*, je vais rapporter quelques traits singuliers, qui pourront servir à faire connoître la nature de cette affection, dont la vérité ne sauroit être suspecte; je les tiens d'un prélat illustre (M. l'archevêque de Bordeaux), aussi distingué par ses vertus, que par la variété & la justesse de ses connoissances; son nom seul fait une autorité respectable, qu'on ne sauroit recuser.

Il m'a raconté qu'étant au séminaire, il avoit connu un jeune ecclésiastique *somnambule*: curieux de connoître la nature de cette maladie, il alloit tous les soirs dans sa chambre, dès qu'il étoit endormi; il vit entre autres choses, que cet ecclésiastique se levoit, prenoit du papier, composoit, & écrivoit des sermons; lorsqu'il avoit fini une page, il la relisoit tout-haut d'un bout à l'autre (si l'on peut appeller relire, cette action faite sans le secours des yeux); si quelque chose alors lui déplaisoit, il le retranchoit, & écrivoit par-dessus, les corrections, avec beaucoup de justesse. J'ai vu le commencement d'un des sermons qu'il avoit écrit en dormant, il m'a paru assez bien fait, & correctement écrit: mais il y avoit une correction qui étoit surprenante; ayant mis dans un endroit *ce divin enfant*, il crut en *la relisant*, devoir substituer le mot *adorable* à *divin*; pour cela il effaça ce dernier mot, & plaça exactement le premier par-dessus; après cela il vit que le *ce*, bien placé devant *divin*, ne pouvoit aller avec *adorable*, il ajouta donc fort adroitement un *t* à côté des lettres précédentes, de façon qu'on lisoit *cet adorable enfant*. La même personne, témoin occulaire de ces faits, pour s'assurer si le *somnambule* ne faisoit alors aucun usage de ses yeux, mit un carton sous son menton, de façon à lui dérober la vue du papier qui étoit sur la table; mais il continua à écrire sans s'en appercevoir; voulant ensuite connoître à quoi il jugeoit de la présence des objets qui étoient sous ses yeux, il lui ota le papier sur lequel il écrivoit, & en substitua plusieurs autres à différentes reprises, mais il s'en apperçut toujours, parce qu'ils étoient d'une inégale grandeur: car quand on trouva un papier parfaitement semblable, il le prit pour le sien, & écrivit les corrections aux endroits correspondans à celui qu'on lui avoit ôté; c'est par ce stratagème ingénieux, qu'on est venu à bout de ramasser quelques-uns de ses écrits nocturnes. M. l'archevêque de Bordeaux a eu la bonté de me les communiquer; ce que j'ai vu de plus étonnant, c'est de la musique faite assez exactement; une canne lui servoit de regle, il traçoit, avec elle, à distance égale, les cinq lignes nécessaires, mettoit à leur place, la clé, les bémols, les diésis, ensuite marquoit les notes qu'il faisoit d'abord toutes blanches, & quand il avoit fini, il rendoit noires celles qui devoient l'être. Les paroles etoient écrites au-dessous. Il lui arriva une fois de les écrire en trop gros caracteres, de façon qu'elles n'étoient pas placées directement sous leur note correspondante; il ne tarda pas à s'appercevoir de son erreur, & pour la réparer, il effaça ce qu'il venoit de faire, en passant la main par-dessus, & refit plus bas cette ligne de musique, avec toute la précision possible.

Autre singularité dans un autre genre, qui n'est pas moins remarquable; il s'imagina, une nuit au milieu de l'hiver, se promener au bord d'une riviere, & d'y voir tomber un enfant qui se noyoit; la rigueur du froid ne l'empêcha point de l'aller secourir, il se jetta tout de suite sur son lit, dans la posture d'un homme qui nage, il en imita tous les mouvemens, & après s'être fatigué quelque tems à cet exercice, il sent au coin de son lit un paquet de la couverture, croit que c'est l'enfant, le prend avec une main, se sert de l'autre pour revenir en nageant, au bord de la prétendue riviere; il y pose son paquet, & sort en frissonnant & claquant des dents, comme si en effet il sortoit d'une riviere glacée; il dit aux assistans qu'il gêle & va mourir de froid, que tout son sang est glacé; il demande un verre d'eau-de-vie pour se rechauffer, n'en ayant pas, on lui donne de l'eau

l'eau qui se trouvoit dans la chambre, il en goûte, reconnoit la tromperie, & demande encore plus vivement de l'eau-de-vie, exposant la grandeur du péril qu'il couroit; on lui apporte un verre de liqueur, il le prend avec plaisir, & dit en ressentir beaucoup de soulagement; cependant il ne s'éveille point, se couche, & continue de dormir plus tranquillement. Ce même *somnambule* a fourni un très-grand nombre de traits forts singuliers; ceux que je viens de rapporter, peuvent suffire au but que nous nous sommes proposé. J'ajouterai seulement que lorsqu'on vouloit lui faire changer de matiere, lui faire quitter des sujets tristes & désagréables, on n'avoit qu'à lui passer une plume sur les levres, dans l'instant il tomboit sur des questions tout-à-fait différentes.

Quoiqu'il soit très-facile de reconnoître le *somnambulisme* par les faits incontestables que nous avons détaillés, il n'est pas aisé d'en découvrir la cause & le méchanisme; l'étymologie de cette maladie est un écueil funeste à tous ces faiseurs d'hypothèses, à tous ces demi-savans qui ne croient rien que ce qu'ils peuvent expliquer, & qui ne sauroient imaginer que la nature ait des mysteres impénétrables à leur sagacité, d'autant plus à plaindre que leur vue courte & mal assurée, ne peut s'étendre jusqu'aux bornes très-voisines de leur horison; on peut leur demander:

1°. Comment il se peut faire qu'un homme enseveli dans un profond sommeil, entende, marche, écrive, voie, jouisse en un mot de l'exercice de ses sens, & exécute avec justesse, divers mouvemens: pour faciliter la solution de ce problème, nous ajouterons que le *somnambule* ne voit alors que les objets dont il a besoin, que ceux qui sont présens à son imagination. Celui dont il a été question, lorsqu'il composoit ses sermons, voyoit fort bien son papier, son encre, sa plume, savoit distinguer si elle marquoit ou non; il ne prenoit jamais le poudrier pour l'encrier, & du reste il ne se doutoit pas même qu'il eût quelqu'un dans sa chambre, ne voyoit & n'entendoit personne, à moins qu'il ne les interrogeât; il lui arrivoit quelquefois de demander des dragées à ceux qu'il croyoit à côté de lui, & il les trouvoit fort bonnes quand on lui en donnoit; & si dans un autre tems on lui en eût mis dans la bouche, sans que son imagination fût montée de ce côté-là, il n'y trouvoit aucun goût, & les rejettoit.

2°. Comment l'on peut éprouver des sensations sans que les sens y ayent part; voir, par exemple, sans le secours des yeux: le *somnambule* dont nous avons fait l'histoire, paroissoit évidemment voir les objets qui avoient rapport à son idée, lorsqu'il traçoit des notes de musique; il savoit exactement celles qui devoient être blanches ou noires, & sans jamais se méprendre il noircissoit les unes & conservoit les autres; & lorsqu'il étoit obligé de revenir au haut de la page, si les lignes du bas n'étoient pas seches, il faisoit un détour pour ne pas les effacer en passant la main dessus; si elles étoient assez seches, il négligeoit cette précaution inutile. Il est bien vrai que si on lui substituoit un papier tout-à-fait semblable, il le prenoit pour le sien; mais pour juger de la ressemblance, il n'avoit pas besoin de passer la main tout-autour. Peut-être ne voyoit-il que le papier, sans distinguer les caracteres. Il y a lieu de présumer que les autres sens dont il se servoit n'étoient pas plus dispos que les yeux, & que quelqu'autre cause suppléoit leur inaction; on auroit pû s'en assurer en lui bouchant les oreilles, en le piquant, en lui donnant du tabac, &c.

3°. Comment il arrivoit qu'en dormant il se rappelloit le souvenir de ce qui lui étoit arrivé étant éveillé, qu'il sût aussi ce qu'il avoit fait pendant les autres sommeils, & qu'il n'en conservât aucun souvenir en s'éveillant; il témoignoit quelquefois pendant le sommeil sa surprise de ce qu'on l'accusoit d'être *somnambule*, de travailler, d'écrire, de parler pendant la nuit; il ne concevoit pas comment on pouvoit lui faire de pareils reproches, à lui qui dormoit profondément toute la nuit, & qu'on avoit beaucoup de peine à réveiller; cette double mémoire est un phénomene bien merveilleux.

4°. Comment il est possible que sans l'action d'aucune cause extérieure on soit affecté aussi gravement que si on eût été exposé à ses impressions? notre *somnambule*, sans être sorti de son lit, éprouva tous les symptomes qu'occasionne l'eau glacée, précisément parce qu'il a cru avoir été plongé dans cette eau quelque tems. Nous pourrions demander encore l'explication d'un grand nombre d'autres phénomenes que les *somnambules* nous fournissent, mais nous n'en retirerions pas plus de lumieres. Il faut convenir de bonne foi qu'il y a bien des choses dont on ne sait pas la raison, & qu'on chercheroit inutilement. La nature a ses mysteres, gardons-nous de vouloir les pénetrer, sur-tout lorsqu'il ne doit résulter aucune utilité de ces recherches, à-moins de ne vouloir s'exposer gratuitement à débiter des erreurs & des absurdités.

Je vais plus loin: non-seulement on ne sauroit expliquer les faits que nous avons rapportés; mais ces phénomenes en rendent d'autres qu'on croyoit avoir compris inexplicables, & jettent du doute & de l'obscurité sur des questions qui passent pour décidées; par exemple:

On croit communément que le sommeil consiste dans un relâchement général qui suspend l'usage des sens & tous les mouvemens volontaires; cependant le *somnambule* ne se sert-il pas de quelques sens, ne meut il pas différentes parties du corps avec motif & connoissance de cause? & le sommeil n'est cependant pas moins profond.

2°. S'il ne se sert pas de ses sens pour obtenir les sensations, comme il est incontestable que cela arrive quelquefois, on peut donc conclure avec raison que les objets même corporels peuvent, sans passer par les sens, parvenir à l'entendement. Voilà donc une exception du fameux axiome, *nihil est in intellectu quod prius non fuerit in sensu*. Il ne faut pas confondre ce qui se passe ici avec ce qui arrive en songe. Un homme qui rêve, de même que celui qui est dans le délire, voit comme présens des objets qui ne le sont pas; il y a un vice d'apperception, & quelquefois de raisonnement; mais ici les objets sont présens à l'imagination, comme s'ils étoient transmis par les sens, ce sont les mêmes que le *somnambule* verroit s'il r'ouvroit les yeux & en reprenoit l'usage. Ils sont existans devant lui de la même maniere qu'il se les représente; l'apperception qu'il en auroit par l'entremise des sens ne seroit pas différente.

3°. Les plus grandes preuves que le philosophe donne de l'existence des corps sont fondées sur les impressions qu'ils font sur nous; ces preuves perdent nécessairement beaucoup de leur force, si nous ressentons les mêmes effets sans que ces corps agissent réellement; c'est précisément le cas du *somnambule*, qui gele & frissonne sans avoir été exposé à l'action de l'eau glacée, & simplement pour se l'être vivement imaginé: il paroît par-là que les impressions idéales sont quelquefois autant d'effet sur le corps que celles qui sont réelles, & qu'il n'y a aucun signe assuré pour les distinguer.

4°. Sans nous arrêter plus long tems sur ces considérations, qui pourroient être plus étendues & généralisées, tirons une derniere conséquence peu flatteuse pour l'esprit humain, mais malheureusement très-conforme à la vérité; savoir, que la découverte de nouveaux phénomenes ne fait souvent qu'obscurcir ou détruire nos connoissances, renverser nos systèmes, & jetter des doutes sur des choses qui nous paroissoient évidentes: peut-être viendra-t-on à bout d'oter tout air de paradoxe à cette assertion; que c'est le comble de la science que de *savoir* avec Socrate *qu'on ne sait rien*.

Pour ce qui regarde la Médecine, il nous suffit d'être fondés à croire que tous ces phénomenes dénotent dans le *somnambule* une grande vivacité d'imagination, ou, ce qui est le même, une tension excessive des fibres du cerveau, & une extrème sensibilité. Les causes qui disposent à cette maladie sont peu connues; les médecins ne se sont jamais occupés à les rechercher; ils se sont contentés d'écouter comme le peuple, les histoires merveilleuses qu'on fait sur cette matiere. En examinant les personnes qui y sont les plus sujettes, on voit que ce font celles qui s'appliquent beaucoup à l'étude, qui y passent les nuits, ou qui s'échauffent la tète par d'autres occupations.

La santé des *somnambules* ne paroît du tout point altérée, leurs fonctions s'exécutent avec la même aisance, & leur état ne mériteroit pas le nom de maladie, s'il n'étoit à craindre qu'il n'empirât, que la tension des fibres du cerveau n'augmentât & ne dégénérât enfin en relâchement. La manie paroît devoir être le terme du *somnambulisme*, peut-être n'en est-elle que le premier degré & n'en differe pas essentiellement.

Il paroît donc important de dissiper cette maladie avant qu'elle se soit enracinée par le tems, & qu'elle soit

soit devenue plus forte & plus opiniâtre; mais les moyens d'y parvenir ne sont pas connus, ils ne paroissent pas même faciles à trouver; c'est dans la médecine rationnelle qu'il faut les chercher: les observations pratiques manquent tout-à-fait; l'analogie nous porte à croire que ceux qui sont propres à la manie pourroient réussir dans le *somnambulisme*. *Voyez* MANIE. C'est encore une très-foible ressource; car personne n'ignore combien peu les remedes les plus variés ont de prise sur cette terrible maladie. En tirant les indications des causes éloignées du *somnambulisme*, & de l'état du cerveau & des nerfs, il paroît que la méthode de traitement la plus sûre doit être de dissiper ces malades, de les faire voyager, de les distraire des occupations trop sérieuses, de leur en présenter qui soient agréables, & qui n'attachent pas trop: on pourroit seconder ces effets par les bains froids, remedes excellens & trop rarement employés, pour calmer la mobilité du systême nerveux. Quant aux *somnambules* qui se levent, & qui courent de côté & d'autre, & qui risquent par-là de tomber dans des précipices, de se jetter par la fenêtre, comme il arriva à un qui imaginant avoir dans sa chambre Descartes, Aristote & quelques autres philosophes, crut tout-à-coup les voir sortir par la fenêtre, & se disposoit à les accompagner, s'il n'avoit été retenu: il faut les attacher dans leur lit, fermer exactement les portes, griller les fenêtres, & s'ils se levent, les éveiller à coups de fouet. Ce remede réussit à bien des personnes. Un *somnambule* fut aussi guéri par un remede que je me garderai bien de conseiller, ce fut en se jettant d'une fenêtre fort élevée: il se rompit le bras, & depuis ne ressentit aucune atteinte de cette maladie. (*m*)

SOMNIALES DII, (*Mytholog.*) c'étoient les dieux qui présidoient au sommeil, & qui rendoient leurs oracles par les songes. Les savans n'ignorent pas qu'il y avoit des dieux particuliers qui présidoient aux songes, & qu'il y avoit des ministres préposés pour leur culte. M. Spon rapporte une inscription qu'il avoit copiée à Florence dans le palais de Strozzi où il est parlé du culte d'Hercule, comme d'un dieu qui présidoit aux songes. Cette inscription porte: *cultores Herculis somnialis*; on trouve diverses statues du même dieu avec ces mots, *deo somniali*.

Il est peut-être difficile de déterminer par quelle raison les anciens croyoient qu'Hercule présidoit aux songes: il n'en est pas moins certain qu'ils le croyoient & qu'on envoyoit les malades dormir dans ses temples, pour y avoir en songe quelque agréable présage du rétablissement de leur santé. (*D. J.*)

SOMNIFERES, adj. (*Mat. méd.*) épithete que l'on donne aux remedes qui procurent le sommeil; tels sont la cinoglosse, la jusquiame, la belladone, toutes les especes de pavot. Cependant il y a des alimens qui provoquent le sommeil; tels sont le lait, les alimens glutineux, le suc ou le jus exprimé des viandes des jeunes animaux, les liqueurs fermentées, & enfin tous les esprits ardens: de-là vient que l'ivresse est une espece de sommeil.

SOMO, *ou* SKIMMI, *ou* FANNA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) qui signifie la *fleur par excellence;* c'est un arbre sauvage du Japon, il a des feuilles de laurier, & des fleurs comme celles de la narcisse. Son écorce est aromatique. Il est de la grandeur d'un de nos cerisiers, d'un bois roux, dur & fragile. Ses feuilles sont disposées en rond, autour de petites branches, & ses fleurs sont situées à leur bout. Les bonzes de la Chine & du Japon mettent devant les idoles & sur les tombeaux des feuilles de cet arbre en bouquets.

SOMPAYE, s. f. (*Monn. étrang.*) c'est la plus petite monnoie d'argent qui se fabrique à Siam. Elle vaut quatre à cinq sols monnoie de France, à prendre l'once d'argent sur le pié de six livres.

SOMPI, s. m. (*Poids.*) petit poids dont les habitans de Madagascar se servent pour peser l'or & l'argent. Le *sompi* ne pese qu'une dragme ou gros, poids de Paris; c'est néanmoins le plus fort de tous ceux dont ces insulaires ont l'usage, ne sachant ce que c'est que l'once, le marc, ou la livre, & n'ayant rien qui leur en tienne lieu, ou qui y réponde. Tout, hors l'or & l'argent, se négocie par échange & par estimation. Les diminutions du *sompi* sont le vari ou demi-gros: le sacare ou scrupule, le nanqui ou demi-scrupule, & le nanque qui vaut six grains. Le grain chez eux n'a point de nom. *Savary*. (*D. J.*)

SOMPTUAIRES, LOIS, (*Jurispr.*) ce sont des lois faites pour restraindre le luxe dans les habits, les équipages, la table, *&c.* *Voy. Loi*.

La plûpart des nations ont eu dans différens tems leurs lois *somptuaires:* & il y en a qui sont encore en vigueur, comme chez les Vénitiens, les François; *&c.* Mais on remarque qu'il n'y a point de lois plus mal observées que les *lois somptuaires*.

Les *lois somptuaires* de Zaleucus, cet ancien législateur des Locriens, sont fameuses. Elles ordonnoient qu'une femme ne se feroit point accompagner dans les rues de plus d'un domestique, à-moins qu'elle ne fût ivre; qu'elle ne pourroit point sortir de la ville pendant la nuit, à-moins que ce ne fût pour commettre la fornication; qu'elle ne porteroit point d'or, ni de broderie sur ses habits, à-moins qu'elle ne se proposât d'être courtisane publique: que les hommes ne porteroient point de franges ni de galons, excepté quand ils iroient dans de mauvais lieux, *&c.*

Les Anglois ont eu aussi leurs lois *somptuaires*, mais elles ont toutes été revoquées par le statut premier de Jacques I. ou sont tombées en désuétude.

Sous le regne de Charles IV. Cambden dit qu'on avoit porté si loin le luxe dans les chaussures, qu'on fut obligé de défendre aux hommes de porter des souliers de plus de six pouces de largeur du côté des doigts; les autres habillemens étoient si courts, qu'il fut ordonné par le statut 25 d'Edouard IV. que toutes personnes d'une condition inférieure à celle des lords, porteroient des robes ou habits de telle longueur qu'elles pussent, quand la personne est debout, lui couvrir les fesses.

Chez les Romains il y avoit quantité de lois *somptuaires*. La loi *Orchia* limitoit le nombre des convives dans les fêtes, sans limiter la dépense. La loi *Fannia*, qui fut faite 32 ans après, ordonnoit que dans une fête ordinaire on ne pourroit pas dépenser plus de 10 *as*, & plus de 100 *as* dans les fêtes solemnelles, comme les saturnales, *&c.* & Gellius nous apprend que 10 as étoient le prix d'un mouton, & 100 celui d'un bœuf.

La loi *Didia* qui fut faite 18 ans après, ordonna que les premieres lois *somptuaires* seroient exécutées non-seulement à Rome, mais même par toute l'Italie: & qu'en cas de transgression, non-seulement le maître de la fête, mais aussi les convives seroient sujets à l'amende. *Voyez l'article* LOI.

SOMPTUOSITÉ, s. f. (*Gramm.*) magnificence qu'on se procure par de grandes dépenses. Il n'est question chez les anciens que de la *somptuosité* de Lucullus.

SOMTOU *ou* SOMTOC, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Chinois nomment les vice-rois des provinces. C'est une des plus éminentes dignités de l'empire. Ils ont deux provinces sous leurs ordres, qui ont outre cela des gouverneurs nommés *fu-yen*.

SON, CAP DE, (*Géog. mod.*) cap dans la Méditerranée, sur la côte de l'île de Corse, environ cinq milles à l'ouest de l'entrée du port de *San-Bonifacio;* c'est une longue pointe avancée en mer vers le sud-ouest. (*D. J.*)

SON, s. m. (*Phys.*) est une perception de l'ame qui lui est communiquée par le secours de l'oreille: ou bien c'est un mouvement de vibration dans l'air, qui est porté jusqu'à l'organe de l'ouie. *Voyez* OUIE.

Pour éclaircir la cause du *son*, nous observerons, 1°. que pour produire le *son*, il faut nécessairement du mouvement dans le corps sonore.

2°. Que ce mouvement existe d'abord dans les parties déliées & insensibles & des corps sonores, & qu'il y est excité par leur choc & leur collision mutuelle, ce qui produit ce tremblement qui est si facile à remarquer dans les corps qui rendent un *son* clair, comme les cloches, les cordes des instrumens de musique, *&c.*

3°. Que ce mouvement se communique à l'air, ou produit un mouvement semblable dans l'air ou dans autant de ses parties qu'il y en a de capables de le recevoir & de le perpétuer; d'autant plus que le mouvement des corps qui sont à quelque distance, ne peut point affecter nos sens sans la médiation d'autres corps qui reçoivent ces mouvemens du corps sonore, & les communiquent immédiatement à l'organe.

Enfin que ce mouvement doit être communiqué aux parties qui sont les instrumens propres & immédiats de l'ouie.

De plus, ce mouvement d'un corps sonore qui est la cause immédiate du *son*, doit être attribué à deux cau-

causes différentes; ou au choc de ce corps & d'un autre corps dur, comme dans les tambours, les cloches, les cordes d'instrumens, ou bien au battement & au frottement du corps sonore & de l'air l'un contre l'autre immédiatement, comme dans les instrumens à vent, les flutes, les trompettes, *&c.*

Mais dans l'un & dans l'autre cas, & le mouvement qui est la suite de cette action mutuelle, & la cause immédiate du mouvement sonore, que l'air porte jusqu'à l'oreille, est un *mouvement* presque *insensible*, qui se fait remarquer dans les parties déliées & insensibles du corps par un tremblement & des ondulations.

Pour expliquer ce méchanisme, on suppose que tous les corps sensibles sont composés d'un nombre de parties petites & insensibles, ou corpuscules parfaitement durs & incapables d'être comprimés. *Voyez* CORPUSCULE.

Ces parties en composent d'autres un peu plus grandes, mais encore insensibles; & celles-ci different entre elles, selon les différentes figures & l'union des parties qui les composent. Celle-ci constituent encore d'autres masses plus grandes & beaucoup plus distinguées des premieres: & des différentes combinaisons de ces dernieres, sont composés ces corps grossiers qui sont visibles & palpables, *&c.*

Les premieres & les plus petites parties, comme nous l'avons observé, sont absolument dures; les autres sont compressibles & unies de telle sorte, qu'étant comprimées par une impulsion extérieure, elles ont une force élastique ou restitutive, au moyen de laquelle elles se rétablissent d'elles-mêmes dans leur premier état. *Voyez* ELASTICITÉ.

Lors donc qu'un corps en choque un autre, les petites particules par leur force élastique se meuvent avec une grande vitesse, avec une sorte de tremblement & d'ondulations, comme on l'observe facilement dans les cordes des instrumens de musique, & c'est ce mouvement sonore qui est porté jusqu'à l'oreille; mais il faut observer que c'est le mouvement insensible de ces particules, qu'on suppose être la cause immédiate du *son;* & même parmi celles-là, il n'y a que celles qui sont proches de la surface, qui communiquent avec l'air; le mouvement du tout ou des parties plus grandes, n'y servent qu'autant qu'il le communique aux autres.

Pour faire l'application de cette théorie, frappez une cloche avec quelque corps dur, vous appercevrez aisément un trémoussement sensible sur la surface qui se répand de lui-même sur le tout, & qui est d'autant plus sensible, que le choc est plus fort. Si on y touche dans quelqu'autre endroit, le tremblement & le *son* cesse aussi-tôt; ce tremblement vient sans doute du mouvement des particules insensibles qui changent de situation, & qui sont en si grande quantité & si serrées les unes contre les autres, que nous ne pouvons pas appercevoir leurs mouvemens séparément & distinctement, mais seulement une espece de tremblement ou d'ondulation.

Le corps sonore ayant fait son impression sur l'air contigu, cette impression est continuée de particule en particule, suivant les lois de la pneumatique. *Voy.* ONDE & ONDULATION.

Les *sons* varient à-proportion des moyens qui concourent à leur production; les différences principales résultent de la figure & de la nature du corps sonore; de la force, du choc, de la vîtesse, *&c.* des vibrations qui se suivent; de l'état & constitution du milieu; de la disposition, distance, *&c.* de l'organe; des obstacles qui se rencontrent entre l'organe, le corps sonore & les corps adjacens. Les différences les plus remarquables des *sons*, naissent des différens degrés & combinaisons des conditions dont nous venons de parler; on les distingue en fort & foible en grave & aigu, long & court.

La vîtesse du *son* ne differe pas beaucoup, soit qu'il aille suivant ou contre la direction du vent. A la vérité le vent transporte une certaine quantité d'air d'un lieu à un autre, & le *son* est accéléré tandis que ses vagues se meuvent dans cette partie d'air, lorsque leur direction est la même que celle du vent. Mais comme le *son* se meut avec beaucoup plus de vîtesse que le vent, l'accélération qu'il en reçoit est peu considérable. En effet, la vîtesse du vent le plus violent que nous connoissions, est à la vîtesse du *son* comme 1 est à 33: & tout l'effet que nous appercevons que le vent peut produire, est d'augmenter ou de diminuer la longueur des ondulations; de sorte qu'au moyen du vent, le *son* puisse être entendu d'une plus grande distance qu'il ne le seroit autrement.

Que l'air soit le milieu ordinaire du *son*, c'est ce qui résulte de plusieurs expériences qui ont été faites, soit dans un air condensé, soit dans l'air raréfié. Dans un récipient qui n'est point vuide d'air, une petite sonnette se fait entendre à quelque distance; mais quand on en a pompé l'air, à-peine l'entend-on tout auprès: si l'air est condensé, le *son* sera plus fort à-proportion de la condensation ou de la quantité d'air pressé. Nous en avons plusieurs exemples dans les expériences de M. Hauksbée.

Mais l'air n'est pas seul capable des impressions du *son*, l'eau l'est aussi, comme on le remarque en sonnant une sonnette dans l'eau; on en distingue pleinement le *son*: à la vérité il n'est pas si fort & plus bas d'une quarte, au jugement des bons musiciens. Mersene dit qu'un *son* produit dans l'eau paroît de même, que s'il étoit produit dans l'air & entendu dans l'eau. M. l'abbé Nollet a fait sur les *sons* entendus dans l'eau, plusieurs expériences curieuses. *Mém. academ.* 1741.

Le célebre M. Newton a donné à la fin du *second livre de ses Principes*, une théorie très-ingénieuse & très-savante des vibrations de l'air, & par conséquent de la vîtesse du *son*. Sa théorie est trop compliquée & trop géométrique pour être rendue ici; nous nous contenterons de dire qu'il trouve la vîtesse du *son* par son calcul, à-peu-près la même que l'expérience la donne. Cet endroit des Principes de M. Newton, est peut-être le plus difficile & le plus obscur de tout l'ouvrage. M. Jean Bernoully le fils, dans son *Discours sur la propagation de la lumiere*, qui a remporté le prix de l'académie des Sciences en 1736, dit qu'il n'oseroit se flater d'entendre cet endroit des Principes. Aussi nous donne-t-il dans la même piece, une méthode plus facile & plus aisée à suivre que celle de M. Newton, & par le moyen de laquelle il arrive à la même formule qu'a donnée ce grand géometre.

Un auteur qui a écrit depuis sur cette matiere, prétend qu'on peut faire contre la théorie de MM. Newton & Bernoully, une objection considérable; savoir, que ces deux auteurs supposent que le *son* se transmet par des fibres longitudinales vibrantes, qui se forment successivement, & qui sont toujours égales entr'elles; or cette hypothèse n'est point démontrée, & ne paroît point même appuyée sur des preuves solides. Le même auteur prétend que dans cette hypothèse, M. Bernoully auroit dû trouver la vîtesse du *son*, double de ce qu'il l'a trouvée, & de ce qu'elle est réellement. M. Euler dans la *Dissertation sur le feu*, qui a partagé le prix de l'académie en 1738, a donné aussi une formule pour la vîtesse du *son*; elle est différente de celle de M. Newton, & l'auteur n'indique point le chemin qui l'y a conduit.

Voici en général de quelle maniere se font les expériences pour mesurer la vîtesse du *son*. On fait par la mesure actuelle, la distance d'un lieu *A*, à un autre *B*. Un spectateur placé en *B*, voit la lumiere d'un canon qu'on tire au lieu *A*, & comme le mouvement de la lumiere est presque instantané à de si petites distances, le spectateur *B* compte combien il s'écoule de secondes depuis le moment où il voit la lumiere du canon, jusqu'à ce qu'il en entende le bruit. Divisant ensuite l'espace qui est entre les lieux *A* & *B*, par le nombre de secondes trouvé, il a le nombre de toises que le *son* parcourt en une seconde.

Le *son* se transmet en ligne droite; mais il se transmet aussi en tout sens, & suivant toutes sortes de directions à la fois, quoiqu'avec moins de vîtesse. Cela vient de ce que le *son* se transmet par un fluide, & que les pressions dans un fluide, se propagent en tout sens; la lumiere au contraire, ne se propage jamais qu'en ligne droite: c'est ce qui donne lieu de croire qu'elle n'est point causée par la pression d'un fluide. Sur la réflexion du *son*, *voyez* ECHO & CABINET SECRET. (*O*)

La vîtesse du *son* est différente, suivant les différens auteurs qui la déterminent. Il parcourt l'espace de 968 piés en une minute suivant M. Isaac Newton: 1300 suivant M. Robert: 1200 suivant M. Boyle: 1338 suivant le docteur Walker: 1474 suivant Mersenne: 1142 suivant M. Flamsteed & le docteur Halley: 1148 suivant l'académie de Florence, & 1172 piés suivant les anciennes expériences de l'académie des Sciences de Paris. M. Derham prétend que la cause de cette variété vient en partie de ce qu'il n'y avoit

avoit pas une distance suffisante, entre le corps sonore & le lieu de l'observation, & en partie de ce que l'on n'avoit pas eu égard aux vents.

M. Derham propose quelques-unes des plus considérables questions relatives aux lois du *son*, & répond à chacun avec exactitude, par les expériences qu'il a faites lui-même sur cette matiere.

SON, *en Musique*; quand l'agitation communiquée à l'air par un corps violemment frappé parvient jusqu'à notre oreille, elle y produit une sensation qu'on appelle *bruit*. Mais il y a une espece de bruit permanent & appréciable qu'on appelle *son*.

La nature du *son* est l'objet des recherches du physicien; le musicien l'examine seulement par ses modifications, & c'est selon cette derniere idée que nous l'envisageons dans cet article.

Il y a trois choses à considerer dans le *son*: 1, le degré d'élevation entre le grave & l'aigu: 2, celui de véhémence entre le fort & le foible: 3, & la qualité du timbre qui est encore susceptible de comparaison du sourd à l'éclatant, ou de l'aigu au doux.

Je suppose d'abord que le véhicule du *son* n'est autre chose que l'air même. Premierement, parce que l'air est le seul corps intermédiaire de l'existence duquel on soit parfaitement assuré, entre le corps sonore & l'organe auditif, qu'il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité, & que l'air suffit pour expliquer la formation du *son*; & de plus, parce que l'expérience nous apprend qu'un corps sonore ne rend pas de *son* dans un lieu exactement privé d'air. Si l'on veut absolument imaginer un autre fluide, on peut aisément lui appliquer tout ce que nous avons à dire de l'air dans cet article.

La permanence du *son* ne peut naître que de la durée de l'agitation de l'air. Tant que cette agitation dure, l'air vient sans cesse frapper l'organe de l'ouie, & prolonge ainsi la perception du *son*: mais il n'y a point de maniere plus simple de concevoir cette durée, qu'en supposant dans l'air des vibrations qui se succédent, & qui renouvellent ainsi à chaque instant la sensation du *son*. De plus, cette agitation de l'air, de quelque espéce qu'elle soit, ne peut être produite que par une émotion semblable dans les parties du corps sonore. Or c'est un fait certain que les parties du corps sonore éprouvent de telles vibrations. Si l'on touche le corps d'un violoncelle dans le tems qu'on en tire du *son*, on le sent frémir sous la main, & l'on voit bien sensiblement durer les vibrations de la corde jusqu'à ce que le *son* s'éteigne. Il en est de même d'une cloche qu'on fait sonner en la frappant du batant; on la sent, on la voit même frémir, & l'on voit sautiller les grains de sable qu'on jette sur sa surface. Si la corde se détend ou que la cloche se fende, plus de frémissement, plus de *son*. Si donc cette cloche ni cette corde ne peuvent communiquer à l'air que les mouvemens qu'elles éprouvent ellesmêmes, on ne sauroit douter que le *son* étant produit par les vibrations du corps sonore, il ne soit propagé par des vibrations semblables, que le même instrument communique à l'air. Tout cela supposé, examinons ce qui constitue le rapport des *sons* du grave à l'aigu.

Théon de Smyrne témoigne que Lasus, de même que le pythagoricien Hypase de Métapont, pour calculer au juste les rapports des consonances, s'étoient servi de deux vases semblables & resonnans à l'unisson; que laissant vuide l'un des deux, & remplissant l'autre jusqu'au quart, la percussion de l'un & de l'autre avoit fait entendre la consonance de la quarte; que remplissant ensuite le second jusqu'au tiers, jusqu'à la moitié, la percussion des deux avoit produit la consonance de la quinte, puis celle de l'octave.

Pythagore, au rapport de Nicomaque & de Censorin, s'y étoit pris d'une autre maniere pour calculer les mêmes rapports. Il suspendit, disent-ils, différens poids aux mêmes cordes, & détermina les rapports des *sons* sur ceux qu'il trouva entre les poids tendans; mais les calculs de Pythagore sont trop justes pour avoir été faits de cette maniere, puisque chacun fait aujourd'hui sur les expériences de Vincent Galilée, que les *sons* sont entr'eux, non comme les poids tendans, mais en raison sous-double de ces mêmes poids.

Enfin on inventa le monocorde, appellé par les anciens *canon harmonicus*, parce qu'il donnoit la régle de toutes les divisions harmoniques. Il faut en expliquer le principe.

Deux cordes de même métal, de grosseur égale, & également tendues, forment un unisson parfait, si elles sont aussi égales en longueur: si les longueurs sont inégales, la plus courte donnera un *son* plus aigu. Il est certain aussi qu'elle fera plus de vibrations dans un tems donné; d'où l'on conclud que la différence des *sons* du grave à l'aigu, ne procede que de celle du nombre des vibrations faites dans un même espace de tems, par les cordes ou instrumens sonores qui les font entendre; & comme il est impossible d'estimer d'une autre maniere les rapports de ces mêmes *sons*, on les exprime par ceux des vibrations qui les produisent.

On sait encore, par des expériences non moins certaines, que les vibrations des cordes, toutes choses d'ailleurs égales, sont toujours réciproques aux longueurs. Ainsi, une corde double d'une autre, ne fera dans le même tems que la moitié du nombre de vibrations de celle-ci, & le rapport des *sons* qu'elles rendront s'appelle *octave*. Si les cordes sont comme 3 & 2, les vibrations seront comme 2 & 3, & le rapport des *sons* s'appellera *quinte*, &c. *Voyez* au *mot* INTERVALLES.

On voit par-là, qu'il est aisé avec des chevalets mobiles, de former sur une seule corde des divisions qui donnent des *sons* dans tous les rapports possibles entre eux, & avec la corde entiere; c'est le monocorde, dont je viens de parler. *Voyez son article*.

On peut rendre des *sons* graves ou aigus par d'autres moyens. Deux cordes de longueur égales ne forment pas toujours l'unisson; car si l'une est plus grosse ou moins tendue que l'autre, elle fera moins de vibrations en tems égaux & conséquemment le *son* en sera plus grave. *Voyez* CORDES.

C'est sur ces deux régles combinées que sont fondés, la construction des instrumens à corde tels que le clavessin, & le jeu des violons & basses, qui, par un perpétuel & différent accourcissement des cordes sous les doigts, produit cette prodigieuse diversité de *sons* qu'on admire dans ces instrumens. Il faut raisonner de même pour les instrumens à vent. Les plus longs forment des *sons* plus graves si le vent est égal. Les trous, comme dans les flûtes & haubois, servent à les raccourcir pour faire des *sons* plus aigus. En donnant plus de vent on les fait octavier, & les *sons* deviennent plus aigus encore. *Voyez les mots* ORGUE, FLUTE, OCTAVIER, *&c.*

Si l'on racle une des grosses cordes d'une viole ou d'un violoncelle: ce qui se doit faire plutôt avec douceur qu'avec force, & un peu plus près du chevalet qu'à l'ordinaire; en prêtant une attention suffisante, une oreille exercée entendra distinctement, outre le *son* de la corde entiere, au-moins celui de son octave, de l'octave de sa quinte, & la double octave de sa tierce: on verra même frémir, & on entendra résonner toutes les cordes montées à l'unisson de ces *sons*-là. Ces *sons* accessoires accompagnent toujours un *son* principal quelconque: mais quand ce *son* est aigu, ils y sont moins sensibles. On appelle ces *sons* les *harmoniques du son principal*; c'est par eux que M. Rameau prétend que tout *son* est appréciable, & c'est en eux qu'il a cherché le principe physique de toute l'harmonie. *Voyez* HARMONIE.

Une difficulté qui resteroit à expliquer est de savoir comment deux ou plusieurs *sons* peuvent être entendus à la fois. Lorsqu'on entend, par exemple, les deux *sons* de la quinte, dont l'un fait deux vibrations, pendant que l'autre en fait trois; on ne conçoit pas comment la même masse d'air peut fournir dans un même tems ces différens nombres de vibrations, & bien moins encore, quand il se trouve plus de deux *sons* ensemble. Mengoli & les autres se tirent d'affaire par des comparaisons. Il en est, disent-ils, comme de deux pierres qu'on jette à-la-fois dans l'eau à quelque distance, & dont les différens cercles qu'elles produisent se croisent sans se détruire. M. de Mairan donne une explication plus philosophique. L'air, selon lui, est divisé en particules de diverses grandeurs, dont chacune est capable d'un ton particulier, & n'est susceptible d'aucun autre. De sorte qu'à chaque *son* qui se forme, les particules qui y sont analogues s'ébranlent seules, elles & leurs harmoniques, tandis que toutes les autres restent tranquilles jusqu'à ce qu'elles soient émues à leur tour par les *sons* qui leur correspondent. Ce systême paroit très-ingénieux; mais l'imagination a quelque peine à se prêter à l'infinité de particules d'air différentes en grandeur & en mobilité, qui devroient être répandues dans chaque point de l'espace, pour être toujours prêtes au besoin à rendre en tout lieu l'infinité de tous les sons possibles. Quand elles sont une fois arri-

arrivées au tympan de l'oreille, on conçoit encore moins comment, en les frappant plusieurs ensemble, elles peuvent y produire un ébranlement capable d'envoyer au cerveau la sensation de chacune d'elles en particulier. Il semble qu'on éloigne la difficulté plutôt qu'on ne la surmonte. Mengoli prétendoit aller au-devant de cette derniere objection, en disant que les masses d'air, chargées, pour ainsi dire, de différens *sons*, ne frappent le tympan que successivement, alternativement, & chacune à son tour; sans trop songer à quoi cependant il occuperoit celles qui sont obligées d'attendre que les premieres aient achevé leur office.

La force du *son* dépend de celle des vibrations du corps sonore; plus ces vibrations sont grandes, plus le *son* est vigoureux & s'entend de loin.

Quand la corde est assez tendue & qu'on ne force pas trop la voix où l'instrument, les vibrations restent toujours isochrones, & par conséquent le ton demeure le même, soit qu'on renfle ou qu'on adoucisse le *son*: mais en raclant trop fort la corde, en soufflant ou en criant trop on peut faire perdre aux vibrations l'isochronisme nécessaire pour l'identité du ton; & c'est peut-être la raison pourquoi, dans la musique françoise, où c'est un grand mérite de bien crier; on est plus sujet à chanter faux que dans l'italienne, où la voix se modere plus sagement.

La vitesse du *son*, qui sembleroit devoir dépendre de sa force, n'en dépend point. Cette vitesse est toujours égale & constante, si elle n'est précipitée ou retardée par ces altérations de l'air: c'est-à-dire que le *son* fort ou foible, fera toujours la même quantité de chemin, & qu'il parcourra toujours dans deux secondes le double de l'espace qu'il aura parcouru dans une. Au rapport de Halley & de Flamstead, le *son* parcourt en Angleterre 1070 piés de France en une seconde. Le pere Mersene & Gassendi ont assuré que le vent, favorable ou contraire, n'accéléroit ni ne retardoit le *son*; depuis les expériences que Derham & l'académie des sciences ont faites sur ce sujet, cela passe pour une erreur.

Sans ralentir sa marche, le *son* s'affoiblit en s'étendant, & cet affoiblissement, si la propagation est libre, qu'elle ne soit gênée par aucun obstacle, ni dérangée par le vent, suit ordinairement la raison des quarrés des distances.

Quant à la différence qui se trouve encore entre les *sons* par la qualité du timbre, il est évident qu'elle ne tient ni au degré de gravité, ni même à celui de force. Un haut bois aura beau se mettre exactement à l'unisson d'une flûte, il aura beau radoucir le *son* au même degré, le *son* de la flûte aura toujours je ne sai quoi de doux & de moëlleux, celui du hautbois je ne sai quoi de sec & d'aigre, qui empêchera qu'on ne puisse jamais les confondre. Que dirons-nous des differens timbres des voix de même force & de même portée? chacun est juge de la variété prodigieuse qui s'y trouve. Cependant, personne que je sache n'a encore examiné cette partie, qui peut-être, aussi-bien que les autres, se trouvera avoir ses difficultés: car la qualité de timbre ne peut dépendre, ni du nombre de vibrations qui font le degré du grave à l'aigu, ni de la grandeur ou de la force de ces mêmes vibrations qui fait le degré du fort au foible. Il faudra donc trouver dans les corps sonores une troisieme modification différente de ces deux, pour expliquer cette derniere propriété; ce qui ne me paroît pas une chose trop aisée; il faut recourir aux *principes d'acoustique* de M. Diderot, si l'on veut approfondir cette matiere.

Les trois qualités principales dont je viens de parler, entrent toutes, quoiqu'en différentes proportions, dans l'objet de la musique, qui est en général le *son* modifié.

En effet, le compositeur ne considere pas seulement si les *sons* qu'il emploie doivent être hauts ou bas, graves ou aigus, mais s'ils doivent être forts ou foibles, aigres ou doux; & il les distribue à différens instrumens, en récits ou en chœurs, aux extrémités ou dans le médium des voix, avec des doux ou des forts, selon les convenances de tout cela. Mais il est certain que c'est uniquement dans la comparaison des *sons* de l'aigu au grave que consiste toute la science harmonique. De sorte que, comme le nombre des *sons* est infini, on pourroit dire en ce sens que cette même science est infinie dans son objet.

On ne conçoit point de bornes nécessaires à l'étendue des *sons* du grave à l'aigu; & quelque petit que puisse être l'intervalle qui est entre deux *sons*, on le concevra toujours divisible par un troisieme *son*. Mais la nature & l'art ont également concouru à limiter cette infinité prétendue par rapport à la pratique de la musique. D'abord, il est certain qu'on trouve bientôt dans les instrumens les bornes des *sons*, tant au grave qu'à l'aigu; alongez ou racourcissez à un certain point une corde sonore, elle ne rendra plus de *son*: on ne peut pas non plus augmenter ou diminuer à discrétion la capacité d'une flûte ni sa longueur; il y a des limites au-delà desquelles elle ne résonne plus, L'inspiration a aussi ses lois; trop foible, la flûte ne rend point de *son*; trop forte à un certain point, elle ne fait plus, de même que la corde trop courte, qu'un cri perçant qu'il n'est pas possible d'apprécier. Enfin, c'est une chose incontestable par l'expérience, que tous les *sons* sensibles sont renfermés dans des limites au-delà desquelles, ou trop graves ou trop aigus, ils ne sont plus apperçus, ou deviennent inappréciables. M. Euler a même, en quelque façon, fixé ces limites; &, selon ses expériences & son calcul rapportés par M. Diderot, tous les *sons* sensibles sont compris entre les nombres 30 & 7552; c'est-à-dire que, selon ce savant auteur, le *son* le plus grave appréciable à notre oreille, fait trente vibrations par seconde, & le plus aigu 7552 vibrations dans le même tems; intervalle qui renferme près de huit octaves.

D'un autre côté, on voit par la génération harmonique des *sons*, que parmi tous les *sons* possibles il n'y en a qu'un très-petit nombre qui puissent être admis dans un bon systême de musique; car tous ceux qui ne forment pas des consonances avec les *sons* fondamentaux, ou qui ne naissent pas médiatement ou immédiatement des différences de ces consonances, doivent être proscrits du systême; voilà pourquoi quelque parfait que puisse être aujourd'hui notre systême de musique, il est pourtant borné à 12 *sons* seulement dans l'étendue d'une octave, desquels douze toutes les autres octaves ne contiennent que des répliques. Que si l'on veut compter toutes répliques pour autant de *sons* différens, en les multipliant par le nombre d'octaves auquel est bornée l'étendue des *sons* sensibles, on trouvera 96 en tout pour le plus grand nombre de *sons* praticables dans notre musique sur un même *son* fondamental.

On ne pourroit pas évaluer avec la même précision le nombre de *sons* praticables dans l'ancienne musique: car les Grecs formoient, pour ainsi dire, autant de systêmes de musique qu'ils avoient de manieres différentes d'accorder leurs tétracordes. Il paroît par la lecture de leurs traités de musique, que le nombre de ces manieres étoit grand, & peut-être indéterminé. Or chaque accord particulier changeoit les *sons* de la moitié du systême, c'est-à-dire, des deux cordes *mobiles* de chaque tétracorde. Ainsi l'on voit bien ce qu'ils avoient de *sons* dans une seule maniere d'accord, c'est-à-dire, seize seulement; mais on ne peut pas calculer au juste combien ce nombre devoit se multiplier dans tous les changemens de mode, & dans toutes les modifications de chaque genre, qui introduisoient de nouveaux *sons*.

Par rapport à leurs tétracordes, les Grecs distinguoient les *sons* en deux classes générales; savoir, les *sons* stables & permanens, dont l'accord ne changeoit jamais, & qui étoient au nombre de huit; & les *sons* mobiles, dont l'accord changeoit avec le genre & avec l'espece du genre: ceux ci étoient aussi au nombre de huit, & même de neuf & de dix, parce qu'il y en avoit qui se confondoient quelquefois avec quelques-uns des précédens, quelquefois s'en séparoient; ces *sons* mobiles étoient les deux moyens de chacun des cinq tétracordes. Les huit *sons* immuables étoient les deux extrêmes de chaque tétracorde, & la corde proslambanomene. *Voyez tous ces mots*.

Ils divisoient de rechef les *sons* stables en deux especes, dont l'une s'appelloit *soni apieni*, & contenoit trois *sons*; savoir, la proslambanomene, la nete synnéménon, & la nete hyperboleon. L'autre espece s'appelloit *soni baripieni*, & contenoit cinq *sons*, l'hypate hypaton, l'hypate meson, la mese, la paramese, & la nite drezeugnumenon. *Voyez ces mots*.

Les *sons* mobiles se subdivisoient pareillement en *soni mesopieni*, qui étoient cinq en nombre; savoir, le second & montant de chaque tétracorde, & en cinq autres *sons* appellés *soni oxipieni*, qui étoient le troi-

sieme en montant de chaque tétracorde. *Voyez* TÉTRACORDE, SYSTÈME, GENRE, *&c.*

A l'égard des douze *sons* du système moderne, l'accord n'en change jamais, & ils sont tous immobiles. Brossard prétend qu'ils sont tous mobiles, fondé sur ce qu'ils peuvent être altérés par dièse ou par bémol; mais autre chose est de substituer un *son* à un autre, & autre chose d'en changer l'accord. (*S.*)

SONS HARMONIQUES, *ou* SONS FLUTÉS, sont une qualité singuliere de *sons* qu'on tire de certains instrumens à corde, tels que le violon & le violoncelle, par un mouvement particulier de l'archet, & en appuyant très-peu le doigt sur certaines divisions de la corde. Ces *sons* sont fort différens, pour le degré & pour le timbre, de ce qu'ils seroient si l'on appuyoit tout-à-fait le doigt. Ainsi ils donneront la quinte quand ils devroient donner la tierce, la tierce quand *ils* devroient donner la quarte, *&c.* & pour le timbre, ils sont beaucoup plus doux que ceux qu'on tire à plein de la même corde, en la faisant porter sur la touche; c'est pourquoi on les a appellés *sons flûtés*. Il faut pour en bien juger, avoir entendu M. Mondonville tirer sur son violon, ou le sieur Bertaud sur son violoncelle, une suite de ces beaux *sons*. En glissant même le doigt légerement de l'aigu au grave, depuis le milieu d'une corde qu'on touche en même tems de l'archet, on entend distinctement une succession de ces mêmes *sons* du grave à l'aigu, qui étonne fort ceux qui n'en connoissent pas la théorie.

Le principe sur lequel est fondée la regle des *sons harmoniques*, est qu'une corde étant divisée en deux parties commensurables entre elles, & par conséquent avec la corde entiere, si l'obstacle qu'on mettra au point de division, n'empêche qu'imparfaitement la communication des vibrations d'une partie à l'autre; toutes les fois qu'on fera sonner la corde dans cet état, elle rendra non le *son* de la corde entiere, mais celui de la plus petite partie si elle mesure l'autre, ou si elle ne la mesure pas, le *son* de la plus grande aliquote commune à ces deux parties. Qu'on divise donc une corde 6 en deux parties 4 & 2, le *son harmonique* résonnera par la longueur de la petite partie 2 qui est aliquote de la grande partie 4; mais si la corde 5 est divisée selon 2 & 3, comme la petite partie ne mesure pas la grande, le *son harmonique* ne résonnera que selon la moitié 1 de la petite partie; laquelle moitié est la plus grande commune mesure des deux parties 3 & 2, & de toute la corde 5.

Au moyen de cette loi qui a été trouvée sur les expériences faites par M. Sauveur à l'académie des Sciences, & avant lui par Wallis, tout le merveilleux disparoît; avec un calcul très-simple, on assigne pour chaque degré le *son harmonique* qui lui répond: & quant au doigt glissé le long de la corde, on n'y voit plus qu'une suite de *sons harmoniques*, qui se succedent rapidement dans l'ordre qu'ils doivent avoir selon celui des divisions sur lesquelles on passe successivement le doigt.

Voici une table de ces *sons* qui peut en faciliter la recherche à ceux qui desirent de les pratiquer. Cette table indique les *sons* que rendroient les divisions de l'instrument touchées à plein, & les *sons* flûtés qu'on peut tirer de ces mêmes divisions touchées harmoniquement.

Table des sons harmoniques. La corde entiere à vuide, donne l'unisson.

La tierce mineure, donne la dix-neuvieme ou la double octave de la quinte.

La tierce majeure, donne la dix-septieme ou la double octave de la tierce majeure.

La quarte, donne la double octave.

La quinte, donne la douzieme, ou l'octave de la même quinte.

La sixte mineure, donne la triple octave.

La sixte majeure, donne la dix-septieme majeure, ou la double octave de la tierce.

L'octave, donne l'octave.

Après la premiere octave, c'est-à-dire, depuis le milieu de la corde jusque vers le chevalet, où l'on retrouve les mêmes *sons-harmoniques* répétés dans le même ordre sur les mêmes divisions 1, c'est-à-dire, la dix-neuvieme sur la dixieme mineure; la dix-septieme sur la dixieme majeure, *&c.*

Nous n'avons fait dans cette table aucune mention des *sons harmoniques* relatifs à la seconde & à la septieme; premierement, parce que les divisions qui les donnent, n'ayant entre elles que des aliquotes fort petites, les *sons* en deviendroient trop aigus pour être agréables à l'oreille, & trop difficiles à tirer par un coup d'archet convenable: & de plus, parce qu'il faudroit entrer dans des soûdivisions trop étendues, qui ne peuvent s'admettre dans la pratique: car le *son harmonique* du ton majeur seroit la vingt-troisieme, ou la troisieme octave de la seconde, & l'harmonique du ton mineur seroit la vingt-quatrieme ou la troisieme octave de la tierce majeure. Mais quelle est l'oreille assez fine & la main assez juste, pour pouvoir distinguer & toucher à sa volonté un ton majeur ou un ton mineur? (*S*)

SON, (*Commerce.*) on sait que c'est la peau des grains moulus séparée de la farine par le moyen du blutoir, du sas, ou du tamis. Les Amidonniers se servent du *son* de froment pour faire leur amidon, qui n'est autre chose que la fécule qui reste au fond des tonneaux où ils ont mis le *son* tremper avec de l'eau. Les Teinturiers mettent le *son* au nombre des drogues non colorantes, parce que de lui-même il ne peut donner aucune couleur; c'est avec le *son* qu'ils font les eaux sûres, dont ils se servent dans la préparation de leurs teintures. (*D. J.*)

SON, (*Littérature.*) les anciens se frottoient de *son* dans leurs cérémonies lustrales; ils en usoient aussi dans leurs cérémonies magiques, principalement quand ils vouloient inspirer de l'amour. Nous lisons dans le prophete Baruch, *c. vj. vers.* 42. que les femmes de Chaldée assises dans les rues y brûloient du *son* à ce dessein. Il est vrai qu'il y a dans la vulgate, *succendentes ossa olivarum*, brûlant des noyaux d'olive. L'auteur de la vulgate lisoit probablement ici, καὶ πυρῆνας, expression qui en effet signifie (*Athén. l. II.*) *noyaux d'olive brûlés*; mais il est certain qu'il y a dans le texte τὰ πίτυρα, mot qui signifie du *son*. Théocrite dans sa Pharmaceutique, nous fournit encore un exemple de cet usage; l'enchanteresse Siméthe, après avoir essayé de plusieurs charmes pour enflammer le cœur de son amant; je vais maintenant brûler du *son*, θῦσα πίτυρα; & elle ajoute vers la fin de l'Idylle, qu'elle a appris ce secret d'un assyrien. (*D. J.*)

SONATE, s. f. *en Musique*, est une piece de musique purement instrumentale, composée de quatre ou cinq morceaux de caracteres différens. La *sonate* est à-peu-près par rapport aux instrumens, ce qu'est la cantate par rapport aux voix.

La *sonate* est faite ordinairement pour un seul instrument qui récite accompagné d'une basse continue; & dans une telle composition, on s'attache à tout ce qu'il y a de plus favorable pour faire briller l'instrument pour lequel on travaille; soit par la beauté des chants, soit par le choix des sons qui conviennent le mieux à cette espece d'instrument, soit par la hardiesse de l'exécution. Il y a aussi des *sonates* en trio; mais quand elles passent ce nombre de parties, elles prennent le nom de *concerto*. Voyez *ce mot*.

Il y a plusieurs différentes sortes de *sonates*; les Italiens les réduisent à deux especes principales; l'une qu'ils appellent *sonate da camera*, *sonates* de chambre, laquelle est ordinairement composée de divers morceaux faits pour la danse; tels à-peu-près que ces recueils qu'on appelle en France des *suites*; l'autre espece est appellée *sonate da chiesa*, *sonates* d'église, dans la composition desquelles il doit entrer plus de gravité, & des chants plus convenables à la dignité du lieu. De quelque espece que soient les *sonates*, elles commencent communément par un adagio, & après avoir passé par deux ou trois mouvemens différens, finissent par un allegro.

Aujourd'hui que les instrumens font la partie la plus essentielle de la musique, les *sonates* sont extrèmement à la mode, de même que toutes les especes de symphonies; le chant des voix n'en est guere que l'accessoire. Nous sommes redevables de ce mauvais goût à ceux qui voulant introduire le tour de la musique italienne dans une langue qui ne sauroit le comporter, nous ont obligé de chercher à faire avec les instrumens ce qu'il nous étoit impossible de faire avec nos voix. J'ose prédire qu'une mode si peu naturelle ne durera pas; la Musique est un art d'imitation; mais cette imitation est d'une autre nature que celle de la Poésie & de la Peinture; & pour la sentir il faut la présence ou du-moins l'image de l'objet imité; c'est par les paroles que cet objet nous est présenté; & c'est par les sons touchans de la voix humaine, jointe aux paroles, que ce même objet porte jusque dans les cœurs le sentiment qu'il doit y produire. Qui ne sent combien la musique instrumen-

mentale est éloignée de cette ame & de cette énergie? Toutes les folies du violon de Mondonville m'attendriront-elles jamais comme deux sons de la voix de Mlle le Maure? Pour savoir ce que veulent dire tous ces fatras de *sonates* dont nous sommes accablés, il faudroit faire comme ce peintre grossier qui étoit obligé d'écrire au-dessous de ses figures, *c'est un homme, c'est un arbre, c'est un bœuf*. Je n'oublierai jamais le mot du célebre M. de Fontenelle, qui se trouvant à un concert, excédé de cette symphonie éternelle, s'écria tout haut dans un transport d'impatience, *sonate, que me veux-tu?* (*S*).

SONCHUS, s. m. (*Botan.*) on nomme communément en françois ce genre de plante *laiteron*, & en anglois *the sow-thistle*. Tournefort en distingue douze especes, & le genre a été caractérisé au *mot* LAITERON. (*D. J.*)

SONCINO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans le Crémonois, sur la droite de l'Oglio, à sept lieues au sud-ouest de Crémone. *Long.* 27. 20. *latit.* 45. 23. (*D. J.*)

SOND, (*Géographie.*) est un nom qu'on donne par distinction aux fameux détroit par où la mer Germanique communique à la mer Baltique.

Il est situé entre l'île de Zélande & la côte de Slhonen; il a environ 16 lieues de long & 5 de large, excepté auprès du fort de Cronimberg, où il n'en a qu'une; de sorte que les vaisseaux ne peuvent passer que sous le canon de ce fort.

Cela a donné lieu aux Danois de mettre un impôt sur tous les vaisseaux, & on prétend que c'est un des plus beaux revenus de la couronne de Danemarck: & depuis, ils empêchent les pilotes de passer par le petit ou le grand Belt, qui sont deux autres passages de la mer Baltique, quoiqu'un peu moins commodes que le *Sond*.

Toutes les Nations qui trafiquent dans cette partie du nord, sont sujettes à ce droit; cependant les Suédois en étoient exempts par le traité de 1644: mais ce privilege leur a été ôté par le traité de 1720, qui les a remis au niveau de leurs voisins.

Par le traité de Spire, fait entre les Danois & Charles-Quint; le droit de passage fut fixé à deux nobles à la rose pour un vaisseau de deux cens tonneaux; cependant en 1640 cet impôt fut augmenté jusqu'à 500 rixdales.

La connivence de Jacques I, roi d'Angleterre, qui épousa une princesse de Danemarck, & les guerres que les Hollandois ont été contraints de faire pour leur liberté, ont donné lieu à une exaction si considérable; depuis bien des années ce droit a été remis sur un pié plus modéré.

Cromwel avoit résolu d'enlever ce passage aux Danois, & il y auroit réussi sans doute, s'il n'étoit pas mort, auparavant que la flotte qu'il y envoya pour cet effet fût arrivée.

L'origine & le progrès de cet impôt (qui d'une petite contribution volontaire que les Marchands payoient pour entretenir des fanaux dans certains endroits de la côte, & dont le roi de Danemarck n'étoit que le trésorier & le dépositaire, devint à la longue un pesant fardeau pour le commerce, aussi-bien qu'une espece de reconnoissance servile de sa souveraineté sur ces mers) est rapportée dans l'*histoire de Danemarck, ch. iij. p.* 11. *& seq.*

SONDARI, s. m. (*Botan. exot.*) nom qu'on donne chez les Malabares, à l'arbrisseau de leur pays que les Botanistes appellent *frutex indicus, baccifer, floribus umbellatis, fructu tetra-cocco*. (*D. J.*)

SONDBACH, (*Géog. mod.*) communément *Sandbith*, gros bourg à marché d'Angleterre, dans Cheshire, sur une hauteur. (*D. J.*)

SONDE, DÉTROIT DE LA, (*Géog. mod.*) détroit célebre de la mer des Indes, entre les îles de Sumatra & de Java, sous les 5 & 6 degrés de *latitude* méridionale. (*D. J.*)

SONDE, ÎLES DE LA, (*Géog. mod.*) îles de la mer des Indes, situées autour de l'équateur, & au couchant des Moluques. Elles s'étendent depuis le 8 *deg. de latit. sept.* jusqu'au 8 *de lat. mérid.* & depuis le 138. *deg. de long.* jusqu'au 158. Les principales de ces îles sont Sumatra, Java & Bornéo; leurs peuples tiennent beaucoup du naturel, de la façon de vivre, & du langage de ceux de la terre-ferme de Malaca, ce qui fait conjecturer qu'elles ont été peuplées par les Malayes. Les Hollandois font le principal commerce de ces îles. (*D. J.*)

SONDE, s. f. (*Machine hydraul.*) la sonde dont on se sert pour sonder un terrein dans l'eau, est tantôt une perche de bois qu'on divise en piés, au bout de laquelle on scelle un poids de plomb convenable si le courant de l'eau le demande; tantôt c'est un boulet de canon attaché au bout d'une corde, divisée pareillement par piés; par ce moyen on leve le profil de la riviere.

Pour *sonder* au-dessous de l'eau le gravier ou le sable qu'on y trouve, & examiner où commence le terrein solide, on emploie une autre espece de *sonde*.

Cette *sonde* est de fer, elle a en tête pour couronnement un gros anneaux, au-travers duquel on passe le bras d'une tariere pour la tourner. Elle a au-dessus une tête pour pouvoir la battre & la faire entrer jusqu'à un fond de consistance qu'on a trouvé au-dessous du gravier; & en la tournant à plusieurs reprises, elle emporte dans ses barbelures quelques échantillons du terrein de consistance qu'elle a rencontré, par où l'on juge de la nature de ce terrein.

Il y a des *sondes* pour la construction des ponts, qui sont encore faites d'une autre maniere.

Elles ont une petite poche au bout en forme de coquille de limaçon, laquelle ne prend pas du sable en la tournant d'une certaine façon, mais prend du terrein au-dessous du sable où on la pousse, en la tournant d'un autre sens: ces sortes de *sondes* pour être plus sûres, doivent être toutes d'une piece.

Quand le gravier est trop gros, & qu'il s'y rencontre de gros cailloux, que les *sondes* ordinaires ne peuvent écarter, pour lors on se sert d'un gros pieu de chêne arrondi, de 5 ou 6 pouces de diametre, suivant la profondeur du terrein & la rapidité de l'eau; on arme ce pieu d'une lardoire au bout pour pouvoir écarter les cailloux, & d'une frète ou chapeton à la tête pour pouvoir résister aux coups de la masse avec laquelle on enfonce la *sonde*. (*D. J.*)

SONDE DE TERRE, *instrument très-vanté pour pénétrer profondément dans les entrailles de la terre, connoître la nature des lits qui la composent, & trouver des eaux*. Le détail des opérations faites pour forer la fontaine du fort de Saint-François, commencées le 8 Mai, & achevées le 2 Août 1751, nous informeront & du méchanisme de cette *sonde*, de son usage & de son utilité.

L'emplacement de la fontaine étant déterminé, on fit une excavation de 12 piés de diametre par le haut réduite à 8 piés par le bas, & de 4 piés de profondeur. On s'apperçut que la nature du terrein annonçoit un sable bouillant qui devient très-liquide aussitôt qu'il est découvert. Il se rencontre ordinairement dans toute la Flandres à 5, 6 ou 7 piés de profondeur. On fit promptement au centre de ce déblai une ouverture de 18 pouces en quarré, & d'environ 2 piés de profondeur; on y fit entrer le premier coffre. Ces coffres sont formés par un assemblage de quatre planches de bois d'orme de 16 à 18 pouces de largeur, (*Voy. les fig.*) de 2 à 3 pouces d'épaisseur, & de 8, 9 ou 10 pouces de longueur au plus. Ces quatre planches doivent laisser entr'elles un vuide de 12 pouces en quarré, & être posées de façon que la largeur de l'une recouvre alternativement l'épaisseur de l'autre. Par cet arrangement, l'effort que la terre, le sable, & les cailloux font en-dedans du coffre, & qui tend à les écarter, trouve une résistance qu'il ne peut surmonter qu'en faisant plier tous les clous qui les assemblent; on se contente dans le pays de clouer deux planches larges sur deux étroites. On a vû souvent résulter de grands inconvéniens de cette méthode; celle qu'on a suivie doit paroître préférable; on arrange d'abord trois planches, comme il a été dit ci-dessus. Puis on les cloue l'une sur l'autre de 8 en 8 pouces avec des clous barbés de 6 pouces de longueur; on pose ensuite à la moitié de leur longueur, & en-dedans un quarré de fer de 12 à 14 lignes de largeur, sur 4 lignes d'épaisseur; on en place deux autres à 1 pié ou environ des extrémités; on les fait perdre dans l'épaisseur des planches; on fait trois rainures dans l'épaisseur de la quatrieme, pour recevoir ces quarrés, & on la cloue sur les trois autres. Ensuite on pose trois quarrés de fer en-dehors: celui du milieu est de deux pieces qu'on rejoint par des charnieres & des clavettes, on en met un second à l'une des extrémités, & le troisieme à 6 pouces de l'autre. Ces 6 pouces sont destinés à porter le sabot qui doit être de quatre pieces bien trempées par leur tranchant, & bien recuites; il faut avoir attention que le talon de ce sabot porte précisément contre le milieu de l'épaisseur des planches; le coffre est préparé en-dedans de son autre

tre extrémité en forme d'emboîtement pour recevoir celui qui le suivra, qui doit être travaillé, ainsi que les autres qu'on emploie avec les mêmes sujettions que le premier, à cela près qu'au lieu du sabot, ils sont diminués quarrément sur 6 pouces de longueur pour entrer dans l'emboîtement de ceux sur lesquels ils sont posés. On ne peut apporter trop de soins à la construction de ces coffres; on ne doit pas s'en rapporter aux ouvriers, il faut que quelqu'un d'intelligent examine si les planches sont de même largeur, de même épaisseur; si ces épaisseurs sont d'équerre sur les largeurs; si elles ne sont ni ventelées, ni roulées, ou si elles n'ont point quelqu'autre défaut; enfin, si leur assemblage forme un vuide quarré. Après ces précautions, le coffre étant achevé, on trace sur deux de ses côtés des lignes de milieu, dont on fera connoître l'utilité. Il n'est pas possible dans un mémoire de l'espece de celui-ci de suivre le travail, sans expliquer la façon & l'usage des instrumens qu'on met en œuvre; on prie le lecteur de trouver bon qu'on continue comme on a commencé.

On a laissé le premier coffre enfoncé de 2 piés; on lui met ce qu'on appelle communément un *bonnet*, (*voyez les fig.*) c'est une piece de bois travaillée de façon qu'elle porte sur le haut du coffre & sur le bas de l'emboîtement; il faut que la partie qui recouvre le haut du coffre soit d'équerre sur celle qui entre dedans, & que tous ses points portent, s'il est possible, sur tous ceux de l'assemblage. Ce bonnet doit excéder le coffre d'un pié & demi à 2 piés, pour porter le c[illegible] de la hie ou du mouton qu'on fait ensuite agir à petits coups, afin de donner à deux charpentiers, qui dans le cas présent étoient appliqués avec des plombs aux lignes de milieu dont on a parlé, la facilité de redresser le coffre & de le faire descendre, suivant une direction perpendiculaire. Il descendit de trois piés, après quoi il refusa d'entrer; on mit la grande tariere en œuvre, on retira 4 piés d'un sable bouillant de la même espece que le premier qu'on avoit découvert; le fond devint fort dur; on se servit d'une petite tariere; on la fit entrer de 2 piés & demi; on retira du sable couleur d'ardoise qui étoit fort serré en sortant du coffre; mais qui s'ouvroit & se réduisoit en eau aussi-tôt qu'il étoit à l'air.

Les tarieres dont on vient de parler, sont des especes de lanternes de tole forte; la grande a environ 8 pouces de diametre, & la petite 4 pouces: elles sont couvertes par le haut, afin que l'eau qui est dans les coffres, & qui paroît aussi-tôt que le sable bouillant, ne fasse pas retomber par son poids, lorsqu'on les retire, ce dont elles sont chargées: après les avoir fait passer dans une manivelle, on les monte sur des barreaux de seize lignes de grosseur, au moyen d'une espece de charniere traversée par deux boulons quarrés portant une tête à une de leurs extrémités & une vis à l'autre sur laquelle on monte des écroux qu'il faut serrer avec prudence, pour ne pas forcer la vis que la filiere a déja tourmentée: les deux ecroux ne doivent pas être placés du même côté de la charniere, afin de donner la facilité à deux hommes de les monter & démonter ensemble; ils ont pour cela chacun un tourne-vis qui doit avoir assez de force d'un côté pour chasser les boulons dans les trous des charnieres, lorsqu'ils font résistance; l'autre est diminué sur sa longueur, & sert à faire rencontrer les trous des charnieres, en le passant dedans. On descend ensuite l'instrument; le barreau coule au-travers de la manivelle qui est appuyée sur le coffre, & lorsqu'il est au fond, on releve cette manivelle à une hauteur convenable pour la tourner aisément: on y assure le barreau avec un coin qu'on chasse fortement dans sa mortaise dans laquelle ce barreau ne doit présenter que trois à quatre lignes, & avoir une entaille particuliere pour le reste de sa grosseur. Il porte à son extrémité un étrier qui tient au crochet du cable de l'engin; ce crochet doit tourner très-librement dans sa chape, afin de ne pas faire tordre le cable; on couvre le coffre de deux planches épaisses qui s'y emboîtent fortement, & qui laissent entr'elles une ouverture ronde pour y passer le barreau, & le contraindre par-là à se maintenir dans une direction constante.

Après la petite tariere, on se servit de la grande, & on perfectionna ce que la premiere avoit commencé, on retira du sable de la même espece que le précédent; on remit le bonnet sur le coffre, & on le fit descendre de 18 pouces en dix volées de hie; on le vuida, on présenta un second coffre; on lui mit le bonnet & on laissa descendre légérement la hie, pour l'assurer dans son enboîtement; on lui en donna ensuite deux volées de trente coups chacune; après quoi on joignoit les deux coffres par huit molles bandes qui sont des pieces de fer plat d'environ 16 *lig.* de largeur, de 3 à 4 *lig.* d'épaisseur & de 2 piés & demi à 3 piés de longueur. On en cloue deux sur chaque côté des coffres près des angles, moitié de leur longueur sur l'un & moitié sur l'autre; il ne faut point arrêter ces molles-bandes, qu'on ne soit sûr que les quarrés qui se trouvent à la rencontre des coffres sont bien affermis, & que les planches ne peuvent plus prendre de rebroussement sous le coup de la hie, sans quoi le moindre affaissement feroit sauter toutes les têtes des clous qui tiennent les molles-bandes; c'est ce qu'on a cherché à prévenir, en faisant donner soixante coups de hie avant de les clouer.

On battit vigoureusement le second coffre: les Charpentiers ayant toujours leurs plombs à la main, il descendit de 2 piés en vingt volées de vingt coups chacune. On employa un troisieme coffre, & on établit un échaufaudage pour se mettre à hauteur de pouvoir manœuvrer aisément dedans; on y descendit la petite tariere, & on la porta jusqu'à 3 piés au-dessous du sabot du premier coffre, on la retira; on mit la grande en œuvre, on fit agir la hie; & enfin on recommença alternativement ces manœuvres jusqu'à vingt-un piés de profondeur, où les instrumens ne trouverent plus de prise; on y conduisit les coffres, qui comme eux, refuserent d'aller plus bas; on employa une langue de serpent, on la fit entrer d'un pié, & on reconnut qu'elle étoit dans un banc de cailloux: l'eau monta considérablement dans les coffres, & s'y mit de niveau avec celle d'un puits qui en étoit à 5 toises; on eut la curiosité d'examiner le rapport de la hauteur des eaux du fossé du fort avec celles-ci, on les trouva de niveau: jusque-là, on n'étoit sûr de rien, le hasard pouvant y avoir part; deux jours après, on baissa celles du fossé de 2 piés; celles du puits & des coffres baisserent, & tout se remit de niveau; on peut conclure avec bien de la vraissemblance que l'eau du puits dont la garnison faisoit usage, étoit la même que celle des fossés: cette eau étoit extrèmement crue, dure, pesante; parce que passant au-travers de gros cailloux qui laissent beaucoup d'espace entr'eux, elle ne pouvoit acquérir d'autres qualités, qualités qui occasionnoient beaucoup de maladies.

Après avoir reconnu avec la langue de serpent la nature du fonds, on employa un instrument qu'on nomme dans le pays une *tulipe*, qui ne fit aucun effet; on en fit faire un nouveau dont on tira un très-bon parti. Il porte par le bas une langue de serpent suivie d'une espece de vis sans fin dont les filets sont très-forts & bien trempés; cette vis est surmontée d'un assemblage de barreaux forgés triangulairement, espacés l'un de l'autre, & posés obliquement; en sorte qu'extérieurement ils présentent un de leurs angles; le tout forme un cône renversé dont la base a huit pouces de diametre; les parties qui la composent sont soudées sur un barreau de seize lignes de grosseur qui porte lui-même la langue de serpent par le bas. On le mit en œuvre; après quelques tours de manivelle, on sentit qu'il brisoit les cailloux; mais i[l]s lui résisterent bientôt au point d'arrêter six hommes. Il faut prendre garde en pareil cas que les ouvriers ne s'opiniâtrent point à surmonter l'obstacle, ils romproient les charnieres ou les barreaux. Il ne provient que de la position de quelques gros cailloux qui se présentent en même tems à l'instrument par leur point de plus grande résistance: il faut dans cette occasion faire bander le cable, relever les barreaux de cinq à six pouces par un mouvement très-lent, & faire faire en même tems trois ou quatre tours à la manivelle en sens contraire; on la tourne ensuite à l'ordinaire, en faisant lâcher le cable insensiblement; les cailloux prennent entr'eux un arrangement différent, & on parvient à les briser. Cette manœuvre paroît aisée; elle est cependant assez difficile à faire exécuter avec précision: on continua à tourner la manivelle, on ne trouva plus la même difficulté; mais l'instrument n'avança que très-lentement; on parvint cependant à le faire entrer de toute sa longueur, on le retira en faisant détourner la manivelle pour le dégager & lui donner plus de facilité à remonter, on trouva l'es-

l'espace que les petits barreaux forment entr'eux, rempli de morceaux de cailloux, qui faisoient juger que dans leur entier ils devoient avoir quatre, cinq & six pouces de grosseur. On chassa le coffre: il entra de six pouces en vingt vollées de trente coups; on redescendit l'instrument, & on le mena à un pié plus bas qu'il n'avoit été; on le retira rempli comme la premiere fois; on battit le coffre, il descendit de quatre pouces; l'outil n'ayant que huit pouces de son chemin que le sabot tâchoit d'achever; on sentit qu'à mesure qu'on descendoit, les cailloux étoient plus serrés les uns contre les autres; on fit un second instrument sur le modele à-peu-près du premier. On l'employa, & on le fit descendre aussi bas qu'il fut possible; on le retira rapportant avec lui des morceaux de cailloux proportionnés à sa capacité; on retourna au grand instrument, on le couronna d'un cylindre de tôle de douze pouces de hauteur & d'un diametre un peu moindre que le sien. On travailla jusqu'à ce qu'on crût que le haut de ce cylindre étoit recouvert par les graviers de six à huit pouces, on le retira plein de cailloux entiers, de morceaux & de beaucoup de petits éclats. On continua les mêmes manoeuvres pendant treize jours, & on perça enfin ce banc qui avoit onze piés d'épaisseur. On eut grande attention à bien vuider le coffre avant d'entamer le terrain au-dessous qu'on avoit reconnu avec la langue de serpent être du sable bouillant. On fit ici une faute sur la parole des gens du pays qui assuroient que ce sable se soutenoit fort bien; malgré le peu de disposition qu'on avoit à les croire, on se laissa séduire, quoique d'un autre côté il y eût grande apparence que le sable dont on avoit vu l'échantillon, étoit du véritable sable bouillant, il parut très-ferme dans le commencement; on se servit alternativement de la grande & de la petite tariere, on descendit à huit piés au-dessous des coffres; on les battit, ils entrerent assez aisément de près de deux piés; & comme ils commençoient à refuser, on ne les pressa pas. On employa la petite tariere qui s'arrêta au pié des coffres, quoiqu'avant elle la grande tariere fût descendue beaucoup plus bas; on sentit des cailloux, & on jugea que le chemin qu'on avoit fait jusques-là étoit rempli; le sable des côtés extérieurs du coffre s'étoit détaché, & avoit coulé, les cailloux qui étoient immédiatement au-dessus l'avoient suivi, & avoient comblé l'ouverture que les tarieres avoient faite. On se mit en devoir de les retirer; mais il en retomboit à mesure qu'on en tiroit; on ne pouvoit pas les briser, comme on avoit fait auparavant; parce que, lorsqu'ils étoient pressés par les instrumens, ils se logeoient dans le sable & se déroboient à leurs efforts; enfin, on en diminua le nombre, & ils cesserent de retomber. Lorsqu'on eut fait descendre le coffre de quatre piés, apparemment que le sabot ayant retrouvé un peu de ferme, leur avoit fermé le passage, les mouvemens du coffre en avoient cependant encore fait descendre. On mit tous les instrumens en oeuvre; la grande tarriere faisoit un assez bon effet; elle les enveloppoit dans le sable dont elle se chargeoit; on ne put cependant pas si bien s'en défaire, qu'on n'en trouvât encore à plus de cent piés de profondeur. Il étoit aisé d'éviter ces inconvéniens; il falloit, lorsque le coffre fut arrivé sur le sable, le frapper avec vigueur, le faire descendre de deux piés ou deux piés & demi; retirer deux piés de sable du dedans; recommencer à le frapper de même; le vuider & continuer. Il est vrai que l'ouvrage est long, parce que les coffres n'entrent pas aisément; mais on travaille en sûreté, & on n'a pas le desagrément d'être persécuté par les cailloux, & de voir dans un moment combler l'ouvrage de quatre jours.

La premiere couche qu'on rencontra, étoit d'un sable bouillant gris, tirant sur le verd, de 11 piés d'épaisseur: la seconde, d'un sable bouillant gris d'ardoise, dans lequel l'on étoit entré de 8 piés, lorsque les coffres refuserent absolument de descendre; on les battit toute une journée sans qu'ils fissent le moindre mouvement: on travailla pendant trois jours avec la petite & la grande tariere, on essaya de les faire descendre, mais ce fut inutilement: on alla en avant avec les instrumens; on se trouva en cinq jours à 10 piés au-dessous du sabot des coffres: ces 10 piés furent tout-à-coup remplis, & le sable remonta de 9 piés dans les coffres. Si malheureusement les instrumens avoient été à fond pendant ce mouvement, il auroit été très-difficile de les retirer. On fut obligé en pareil cas, à Aire, il y a quarante ans, d'abandonner 80 piés de barreaux: on reprit les tarieres, & on fut près de huit jours à se remettre au point où on étoit; on jugea par la longueur de ce travail, que le sable couloit le long des coffres, & qu'il remplaçoit celui qu'on tiroit: on sonda avec la langue de serpent, qui rencontra la terre glaise à 3 piés au-dessous des 10 piés où on étoit, par conséquent à 13 piés des coffres; ce fut une bonne découverte, on reprit courage, & on fit avancer la grande tarriere, qu'on retiroit souvent par précaution; on sentit dans un moment, qu'elle pesoit plus qu'à l'ordinaire, on la remonta très-promptement, non sans difficulté, parce qu'elle étoit déja recouverte du sable qui avoit fait un mouvement & qui s'étoit reporté jusques dans les coffres: on se trouva fort heureux dans cette circonstance, de leur avoir donné 12 pouces de creux; ils n'en ont ordinairement que 8 dans le pays, parce qu'on n'y trouve communément que 12 à 13 piés de ce sable bouillant & il en avoit 33 ici: on avoit bien réfléchi sur la façon de remédier aux inconvéniens, mais on ne vouloit la mettre en usage qu'à la derniere extrémité; comme on vit cependant qu'on perdoit beaucoup de tems, & qu'il étoit inutile de porter la curiosité plus loin sur la nature de ce terrein, on tâcha de retirer le sable jusqu'à 3 piés près de la terre-glaise, & on introduisit sur le champ de nouveaux coffres dans les premiers, ils avoient 8 pouces & $\frac{1}{2}$ de vuide, un pouce & $\frac{1}{4}$ d'épaisseur, & 18 piés de long. Cette grande dimension n'est ici d'aucune conséquence: ces coffres n'ayant que peu d'effort à soutenir; ils étoient d'ailleurs maintenus dans les grands, qu'ils passerent de 3 piés sans violence & à la main: on leur mit un bonnet, on les battit, ils descendirent jusqu'au point où on avoit porté les instrumens, & ils refuserent: ces coffres n'ont point d'emboîtement, on les joint simplement par des molles-bandes: on descend le premier, en passant, à 18 pouces de son extrémité, un boulon de fer, au milieu duquel on porte le crochet du cable; on le présente dans le grand coffre, & on l'y laisse couler jusqu'à ce que le boulon porte sur ses côtés: on dégage le crochet, on en prend un second par son boulon, on le présente sur celui-ci; on le joint, comme il a été dit, par des molles-bandes, on les souleve ensemble pour dégager le premier boulon, & on les laisse descendre jusqu'au second, ainsi de suite.

Les tarieres ramenerent bien le sable qui étoit jusque sur la glaise, mais elles ne purent l'entamer, parce qu'elle se colloit à leurs meches, qui dans le moment ne mordoient plus. On fit un nouvel instrument, qu'on connoitra mieux par la figure que par l'explication qu'on pourroit en donner: on l'employa, mais comme on sentit que le sable recommençoit à couler, on le retira: on descendit la grande tariere, on trouva que non-seulement il avoit comblé ce que le premier instrument avoit fait, mais qu'il étoit remonté de 5 piés dans les petits coffres: on soupçonna que tous ces mouvemens occasionnoient un affaissement, qui devoit se communiquer jusqu'aux terres qui entouroient le haut des coffres: on leva les madriers qui couvroient le fond du premier déblai, ils n'étoient plus soutenus que par leurs extrémités: on trouva effectivement le terrein baissé de cinq piés le long des coffres, formant un cone renversé de 8 piés de diametre. Jusque-là on ne s'en étoit pas apperçu, parce que dès le commencement de l'ouvrage, le haut du déblai avoit été couvert, pour la facilité des manoeuvres; on construit enfin toute la fluidité du sable bouillant, on répara avec la grande tariere, le mal qu'il avoit fait, & on chassa les coffres jusqu'à un pié & demi dans la glaise. On suppute qu'on avoit été obligé de retirer plus de 90 piés cubes de sable, au-delà du volume dont les coffres occupoient la place: on reprit le nouvel instrument, & on ne fut pas trompé dans l'espérance où l'on étoit, qu'on ne rencontreroit plus les difficultés que l'on avoit eû à surmonter: on perça un lit de 10 piés, d'une terre-glaise couleur d'ardoise, mêlée d'un peu de sable; on entra ensuite dans une terre séche, dure, & plus claire en couleur que la précédente; on la prend dans le pays pour du tuf, ce n'est cependant qu'une glaise; celle-ci avoit 14 piés d'épaisseur: on étoit arrêté de tems-en-tems par de gros cailloux, mais enfin l'instrument les forçoit à se ranger de côté dans les terres, & lorsqu'il les avoit passé, s'ils retom-

tomboient, ils étoient obligés de remonter avec lui, parce qu'il remplissoit exactement, au moyen de la terre dont il se chargeoit, le tuyau, pour ainsi dire, qu'il avoit fait: on retira de cette façon, de près de 80 piés de profondeur, des cailloux qui pesoient jusqu'à cinq livres: ils n'étoient pas tous noirs en dedans, comme les premiers. On entra ensuite dans un lit de 18 piés de glaise noire, mêlée d'un peu de sable d'une odeur désagréable: on en fit sécher quelques petites parties, on les brûla, elles rendirent une flamme violette, & une très-forte odeur de soufre: on passa de-là dans un lit de 11 piés d'épaisseur, d'une terre fort grasse, mêlée de beaucoup de veines & de petits morceaux d'une espece de craie blanche, qui tenoit de la nature de la marne à laquelle on croyoit toucher; mais on trouva encore un lit de 12 piés, d'une glaise bleue fort grasse, sans aucune des marques qu'avoit la précédente: à 10 piés de là on sentit dans une glaise noire de la résistance sous l'instrument, & quelque chose qui s'écrasoit: on le retira, & on en trouva le bout plein d'une terre blanche, & de petits graviers qui ordinairement ne sont pas de marques équivoques: on sonda avec la langue de serpent, & on connut qu'on avoit rencontré la véritable marne.

Comme on ne fera plus d'usage des gros barreaux dont on s'est servi jusqu'à présent, on s'arrêtera un moment pour expliquer la façon de les descendre & de les remonter, lorsqu'il y en a, comme ici, une quantité d'employée. Tous ces barreaux doivent être percés à 2 ou 3 piés de leurs extrémités; si on ne veut les remonter & les descendre qu'un à un, la manœuvre est facile, mais elle est longue; pour les descendre & les remonter deux à deux, en les supposant premierement tous descendus, il faut les enlever au moyen du treuil, jusqu'au trou qui est au-dessus de la premiere charniere, dans lequel on fait passer un boulon de fer qui porte un étrier: ce boulon s'appuie sur la manivelle qui est posée sur le coffre: on dégage, en secouant le cable, le crochet de l'étrier qui est à l'extrémité du barreau, on reprend celui-ci, on leve tout jusqu'au trou qui est au-dessous de la seconde charniere, on y passe un boulon avec son étrier, & on démonte les deux barreaux ensemble. On fait à peu-près la même manœuvre pour les descendre: on descend le premier seul, & on le remonte de même, pour avoir la facilité de nettoyer les instrumens qu'il porte, on l'arrête au trou qui est au-dessous de son extrémité supérieure: on passe le crochet du cable dans un étrier qu'on place au trou qui est au-dessus de la charniere qui joint deux autres barreaux, on les enleve, & on les monte sur ce premier: on leve les trois barreaux ensemble, pour avoir la facilité de dégager l'étrier qui porte sur la manivelle, on les laisse couler jusqu'à celui qui est au-dessus; alors un homme, monté sur une petite échelle, en passe un nouveau dans le trou qui est au-dessous de l'extrémité des barreaux: il y met le crochet du cable: on dégage celui qui est sur la manivelle sur laquelle on fait descendre celui-ci: on prend deux autres barreaux, comme il a été dit, on les monte avec les vis & les écrous sur la partie qui sort du coffre, & on continue. Si les barreaux sont plus longs que le poinçon de l'engin, on les fait passer dans un cercle de fer qui est à l'extrémité de l'étourneau; on peut de cette façon les descendre & les remonter 3 à 3, on gagne par-là beaucoup de tems. Si les deux barreaux ensemble, avec la partie de celui qui sort du coffre, sont plus courts que le poinçon, on les accroche par leur extrémité, on les descend & on les remonte aisément 2 à 2. Il faut avoir grand soin, chaque fois qu'on démonte les barreaux, de faire passer un petit balet avec de l'eau, dans les trous des charnieres, de laver les vis & les écrous, parce qu'il s'y introduit du sable qui en ruine bientôt les filets.

On s'est arrêté à la marne; il fut question de mettre les buises en œuvre; ces buises sont des pieces de bois de chêne de 6 ou 7 pouces d'équarrissage, percées d'un bout à l'autre sur 3 pouces de diametre: on ne leur donne que 9 à 10 piés de longueur, afin d'éviter de les percer à la rencontre, comme parlent les ouvriers, c'est-à-dire, percer la moitié de la longueur par un bout, & l'aller rencontrer par l'autre: ce qui ne manque pas de former un angle qui, quoique fort obtus, ne laisse pas que d'occasionner à l'eau un frottement qu'il est à propos d'éviter le plus qu'il est possible: ces buises étant percées, on en abat les angles, & pour les éprouver, on ferme exactement une de leurs extrémités, on les emplit d'eau par l'autre, jusqu'aux trois quarts, on la presse fortement avec un refouloir, on examine de près si l'eau ne pénetre pas en dehors, on les retourne, & on fait la même manœuvre pour le quart qui n'a pas été éprouvé: on est sûr par cette précaution, autant qu'on peut l'être, qu'elles sont sans défaut: après ces précautions, on fait entrer, à un pié de l'extrémité de la premiere qu'on doit descendre, deux fortes vis en bois, qui ne pénetrent qu'à trois quarts de pouce, on y accroche un grand étrier qui tient au cable, on l'enleve, & on le laisse descendre jusqu'à ce que ces vis portent sur deux tasseaux qui s'appuient sur les coffres, & dont l'épaisseur ne doit point empêcher qu'on ne dégage l'étrier: on prend une seconde buise, qui est garnie de ses vis, on la présente sur la premiere, elle porte un emboitement & un cercle de fer dans son épaisseur, dont elle retient la moitié de la largeur, & l'autre moitié entre, au moyen de quelques coups de maillet, dans celle de la premiere buise: on a garni les jointures en-dedans, avec de la filasse goudronnée, on les garnit de même en dehors, sur 5 à 6 pouces de hauteur, on les couvre d'une lame de plomb, clouée de très-près, on y attache des molles-bandes, on leve tout, pour démonter les premieres vis & les laisser descendre jusqu'aux secondes: quoique ces vis ne pénetrent point dans l'intérieur des buises, il faut avoir la précaution de boucher les trous qu'elles ont faits, avec un bouchon de liege goudronné, qu'on y fait entrer avec force. La premiere buise doit être délardée, & garnie d'un sabot de fer: on en ajusta, l'une sur l'autre, de la façon qu'il a été dit, jusqu'à ce qu'on sentit que le sabot portoit sur la marne, dans laquelle on les fit descendre de 2 piés à petits coups de hie, afin de ne pas déranger les molles-bandes ni les jointures. On raccourcit les buises à la hauteur des coffres, & on y introduisit une petite tariere, montée sur des barreaux d'un pouce de grosseur; elle descendit jusque sur la marne qui étoit entrée dans les buises: on sentit qu'elle rencontroit de la résistance, on la retira avec quelque peu de gravier blanc & transparent, on se servit d'un petit instrument, qui lui ôta toute difficulté: on la redescendit, on la fit entrer d'un pié: on la retira pleine de gravier, & d'une marne grasse, blanche, & collante: on vuida la buise, & on alla avec le même instrument jusqu'à deux piés au-dessous du sabot, on sentit du ferme qu'il ne put entamer, on reprit le petit instrument, qui entra fort aisément: les barreaux dont on se servit, n'avoient qu'un pouce de grosseur: on ne pouvoit pas, de peur de les affoiblir, y faire des trous pour y passer des étriers, comme à ceux qui avoient 16 lignes: au-lieu de cela, on les arrêtoit avec le coin dans la manivelle, soit en les descendant, soit en les remontant: cette manivelle portoit sur deux tasseaux qui tenoient au coffre, & qui l'élevoient assez haut pour que le coin qu'on y frappoit, ne touchât point aux buises; on faisoit sortir ce coin, lorsqu'on vouloit mettre les barreaux en liberté, soit pour les descendre ou les remonter: on les prenoit d'ailleurs à telle hauteur qu'on vouloit, avec un instrument qui étoit attaché au cable de l'engin que les ouvriers nomment *le diable*.

On retira le petit instrument qui avoit percé un lit de gravier de 5 à 6 pouces; on redescendit la petite tariere, qui revint toujours remplie de marne, jusqu'à 5 piés de profondeur, où il se trouva un autre lit de gravier. Le petit instrument lui fraya de nouveau son chemin, & on continua à la faire entrer. Elle descendit de 4 piés: on finit la journée. Un ouvrier couvrit la buise avec le bonnet. Le lendemain, à la pointe du jour, il alla le lever, il sortit un bouillon d'eau qui étonna. Elle parut se mettre de niveau avec l'orifice de la buise; elle conservoit cependant un mouvement qu'on ne put appercevoir qu'en mettant un petit morceau de papier sur la superficie. On descendit la petite tariere qui fut arrêtée à 20 piés près de la profondeur où l'on avoit été auparavant. On reprit le petit instrument qui perça une espece de tampon de plus d'un pié d'épaisseur de terre, de bois, de cloux & de tout ce que l'eau du fond avoit eu la force de chasser. Jusque-là on en fut d'autant plus surpris, que la petite tariere & le petit instrument n'avoient rien ramené de pareil. Peut-être ces matieres s'étoient-elles rangées de

de côté, & que l'eau qui commençoit à s'élever les avoit forcées à remonter avec elle, & n'avoit cependant pas eu la force de les conduire plus haut. Il ne faut pas s'étonner si l'instrument tient quelquefois très-fortement dans les buises: il forme avec la marne qui s'y colle extérieurement, & celle dont il se charge par-dessus en remontant, une espece de piston. On se sert, pour le soulager, d'un tourne-à-gauche, avec lequel on tourne & détourne les barreaux; la marne qui l'enduit extérieurement se délaie: l'eau de dessous se communique à celle de dessus, & la difficulté cesse.

L'obstacle étant levé, l'eau commença à couler avec assez de force; on continua à se servir alternativement de la tariere & du petit instrument jusqu'à 25 piés de profondeur. On rencontra encore dans cette marche des lits de gravier, & on s'apperçut que l'eau augmentoit sensiblement à mesure qu'on les perçoit. On mesura la quantité qu'il en sortoit par le haut des buises qu'on trouva être d'un pouce & $\frac{3}{7}$ ou 20 pintes de Paris par minute. On voulut mal-à-propos en tirer un plus gros volume; on redescendit le petit instrument: on ne lui eut pas fait faire quatre tours, que les barreaux se rompirent à 74 piés de profondeur, & en abandonnerent 81 piés dans le fond. La consternation des anciens serviteurs du roi & des ouvriers fut dans ce moment très-grande; on chercha à les rassurer: on fit faire un instrument extrèmement simple: on le descendit avec les 74 piés de barreaux qu'on avoit retirés: on le joignit à ceux qui étoient dans le fond; il les saisit avec tant de force, & l'instrument qui étoit engagé dans la marne tenoit si fort, que deux hommes appliqués au treuil de l'engin en rompirent le cable sans qu'il quittât prise: on envoya chercher une chevre à l'arsenal; dès le premier coup de levier l'eau devint blanche: on jugea que l'instrument avoit fait un mouvement dans le fond; au deuxieme coup de levier, les barreaux monterent de 4 pouces; & au troisieme tout fut dégagé. On reprit le cable de l'engin, & on retira les barreaux cassés au grand contentement des spectateurs. On ne jugea pas à propos de s'exposer une seconde fois à un accident de cette nature, d'autant moins que la quantité d'eau dont on étoit sûr suffisoit pour le fort S. François. Elle est augmentée, & donne aujourd'hui premier Décembre 35 pintes par minute mesure de Paris.

Sonde *de mer*, ou Plomb de sonde, (*Marine.*) c'est une corde chargée d'un gros plomb, autour duquel il y a un creux rempli de suif, que l'on fait descendre dans la mer, tant pour reconnoître la couleur & la qualité du fond, qui s'attache au suif, que pour savoir la profondeur du parage où l'on est. Ce dernier article est susceptible de beaucoup de difficultés quand cette profondeur est considérable.

On dit être à la *sonde*, lorsqu'on est en un lieu où l'on peut trouver le fond de la mer avec la *sonde*; aller à la *sonde*, lorsqu'on navige dans des mers ou sur des côtes dangereuses & inconnues, ce qui oblige d'y aller la *sonde* à la main; venir jusqu'à la *sonde*, quand on quitte le rivage de la mer, & qu'on vient jusqu'à un endroit où l'on trouve fond avec la *sonde*; & enfin on dit que les *sondes* sont marquées, & cela veut dire que les brasses ou piés d'eau sont marqués sur les cartes, près des côtes.

Sonde, (*terme de Mineur.*) le mineur se sert d'une *sonde* à tariere pour agrandir le trou, lorsqu'il veut crever les galeries par quelque bombe, ou gargouge chargée; c'est ce qu'il exécute en enfonçant la bombe dans les trous, & en maçonnant ensuite l'ouverture de même qu'aux fourneaux. (*D. J.*)

Sonde, est un *instrument de Chirurgie* dont on se sert pour examiner & sonder l'état des blessures, ulceres & autres cavités.

Il y a des *sondes* de différentes figures suivant leurs différens usages. La *sonde* pour les plaies & les ulceres, est une verge de fer, d'acier ou d'argent très-polie, longue tout au plus de cinq pouces & demi, mousse & boutonnée par des extrémités, afin qu'elle ne blesse pas les parties dans lesquelles on l'introduit. La plus menue s'appelle stilet, *stilus*. Elle est de la grosseur d'une aiguille à tricoter; une de ses extrémités se termine en poire ou en olive, l'autre est un peu mousse. Sa matiere est ordinairement d'argent. On a coutume de la faire recuire pour la plier facilement, & lui donner une figure convenable aux sinuosités ou détours des plaies & des ulceres. *Voyez fig.* 5. *Pl. I.* Les autres *sondes* sont plus ou moins grosses, suivant le besoin. Quelques-unes sont percées par un bout, comme les aiguilles, pour passer les setons: quelques stilets le sont aussi. L'usage des *sondes* est pour faire connoître la profondeur, l'étendue, le trajet des plaies & des ulceres, leur pénétration jusqu'aux os, les parties qui ont été offensées, les sinuosités des fistules, les clapiers qui s'y rencontrent, les fractures qu'il peut y avoir, les corps étrangers qui y sont engagés, la carie des os, &c.

Dans les plaies d'armes à feu, la *sonde* doit être terminée par un bouton olivaire, gros comme l'extrémité du petit doigt, afin de ne point suivre ou faire de fausses routes dans les déchiremens qui accompagnent ces sortes de plaies.

Il y a des *sondes* cannelées, c'est-à-dire creusées en gouttiere dans toute leur longueur, arrondies du côté opposé. La cannelure doit être très-unie, & un peu plus large dans son commencement. La pointe doit être fermée, de façon que l'extrémité d'un bistouri ne puisse pas passer l'obstacle qu'oppose l'arête qui est à l'extrémité de la *sonde*. Le manche est une espece de trefle ou de cœur applati, ou une piece plate fendue, pour faire une fourchette propre à maintenir le filet de la langue quand on le veut couper aux enfans. Les *sondes* cannelées servent de conducteur aux instrumens tranchans pour aggrandir les plaies & les ulceres sinueux ou fistuleux. *Voyez la figure* 4 & 5. *Pl. II. La figure* 4. *sert de tire-balle.*

La *sonde* aîlée ou gardienne des intestins dans les hernies avec étranglement, est très-commode pour servir à la dilatation de l'anneau de l'oblique externe, ou du ligament de l'arcade crurale, qui produisent cet étranglement. C'est une *sonde* cannelée comme la précédente, que M. Petit a faite couder aux deux tiers de sa longueur; sous le coude est soudée une plaque en forme de cœur, large d'un pouce, longue de deux. Les deux côtés de cette plaque représentent les aîles de la *sonde*. Quand on a introduit cet instrument qui sert de conducteur au bistouri, la plaque dont la pointe doit être enfoncée jusque dans l'ouverture, couvre les intestins & les garantit du tranchant du bistouri. *Voyez la figure* 14. *Pl. III.*

Les *sondes* pour la vessie sont particulierement appellées *algalies*, *voyez* Algalie.

La *sonde* pour l'opération de la taille, *voyez* Catheter.

La *sonde* de poitrine est la même dont on se sert pour sonder la vessie des femmes, *voyez* Algalie. L'usage de cette *sonde* à la poitrine, est d'évacuer le sang & les autres matieres liquides épanchées dans cette cavité, d'y faire des injections, &c. Voyez *la fig.* 1. *Pl. X.*

Il y a encore une espece de *sonde* qui sert à découvrir la carie des dents: elle est crochue, faite d'acier, longue d'environ trois pouces & demi; son milieu qui est ordinairement taillé à pans sert de manche; les deux extrémités sont rondes, & vont en diminuant se terminer en une pointe un peu mousse; chacune d'elles est légerement recourbée à contre sens. C'est avec l'une de ces pointes qu'on examine la carie & sa profondeur. *Voyez la figure* 7. *Planche XXV.* (*Y*)

Sonde, (*Comm.*) instrument qui sert à sonder & à connoître la qualité ou la connoissance de quelque chose.

Les commis des barrages des villes où l'on paye quelques droits, & ceux des bureaux d'entrées & sorties du royaume ont différentes *sondes* pour reconnoître si dans les marchandises qui passent à leurs bureaux, & dont on leur paye les droits, il n'y en auroit pas quelqu'autre plus précieuse, ou de contrebande.

Les *sondes* des commis pour les entrées du vin sont en forme d'une longue broche de fer, emmanchée dans du bois, qu'ils fourrent dans les chariots chargés de paille ou de foin, & autres choses semblables, dans lesquelles on pourroit cacher un tonneau ou baril.

Les autres *sondes* sont à proportion semblables, mais convenables à la qualité des matieres qu'on veut sonder. *Dict. de Comm. & de Trévoux.*

Sonde, s. f. (*terme de Chaircutier.*) ils nomment de la sorte une longue aiguille d'argent, dont ils se servent pour sonder les jambons, langues de bœufs, & autres viandes crues ou cuites, qu'il leur est permis de vendre & débiter. (*D. J.*)

Sonde, s. f. (*terme d'Eventailliste.*) c'est une longue aiguille de laiton qui leur sert à ouvrir les papiers, pour y placer les fleches de la monture d'un éventail. (*D. J.*)

SON-

SONDER, v. act. (*Gramm.*) c'est se servir de la sonde. *Voyez les articles* SONDE.

SONDRIO, (*Géog. mod.*) en allemand *Sonders*, gros bourg de la Valteline, sur la rive droite de l'Adda, au-pié du mont Masegrio, & le chef-lieu d'un gouvernement auquel il donne son nom. C'étoit autrefois une ville fermée de murailles, avec un château, mais les murs & le château furent abbattus en 1335. (*D. J.*)

SONGE, s. m. (*Métaph. & Physiol.*) le *songe* est un état bisarre en apparence, où l'ame a des idées sans y avoir de connoissance réfléchie, éprouve des sensations sans que les objets externes paroissent faire aucune impression sur elle; imagine des objets, se transporte dans des lieux, s'entretient avec des personnes qu'elle n'a jamais vues, & n'exerce aucun empire sur tous ces fantomes qui paroissent ou disparoissent, l'affectent d'une maniere agréable ou incommode, sans qu'elle influe en quoi que ce soit. Pour expliquer la nature des *songes*, il faut avant toutes choses tirer de l'expérience un certain nombre de principes distincts; c'est là l'unique fil d'Ariane qui puisse nous guider dans ce labyrinthe: de toutes les parties qui composent notre machine, il n'y a que les nerfs qui soient le siege du sentiment, tant qu'ils conservent leur tension, & cet extrait précieux, cette liqueur subtile qui se forme dans le laboratoire du cerveau, coule sans interruption depuis l'origine des nerfs jusqu'à leur extrémité. Il ne sauroit se faire aucune impression d'une certaine force sur notre corps, dont la surface est tapissée de nerfs, que cette impression ne passe avec une rapidité inconcevable de l'extrémité extérieure à l'extrémité intérieure, & ne produise aussi-tôt l'idée d'une sensation. J'ai dit qu'il falloit une impression d'une certaine force, car il y a en effet une infinité de matieres subtiles & déliées répandues autour de nous, qui ne nous affectent point; parce que pénétrant librement les pores de nos parties nerveuses, elles ne les ébranlent point, l'air lui-même n'est apperçu que quand il est agité par le vent. Tel étant l'état de notre corps, il n'est pas difficile de comprendre comment pendant la veille nous avons l'idée des corps lumineux, sonores, sapides, odoriférans & tactiles: les émanations de ces corps ou leurs parties même heurtant nos nerfs, les ébranlent à la surface de ces corps; & comme lorsqu'on pince une corde tendue dans quelqu'endroit que ce soit, toute la corde trémousse, de même le nerf est ébranlé d'un bout à l'autre, & l'ébranlement de l'extrémité intérieure est fidellement suivi & accompagné, tant cela se fait promptement, de la sensation qui y répond. Mais lorsque fermant aux objets sensibles toutes les avenues de notre ame, nous nous plongeons entre les bras du sommeil, d'où naissent ces nouvelles décorations qui s'offrent à nous, & quelquefois avec une vivacité qui met nos passions dans un état peu différent de celui de la veille? Comment puis-je voir & entendre, & en général sentir, sans faire usage des organes du sentiment, démêlant soigneusement diverses choses qu'on a coutume de confondre? Comment les organes du sentiment font-ils la cause des sensations? est-ce en qualité de principe immédiat? est-ce par l'œil ou par l'oreille que l'on voit & entend immédiatement. Point du tout, l'œil & l'oreille sont affectés; mais l'ame n'est avertie que quand l'impression parvient à l'extrémité intérieure du nerf optique ou du nerf auditif: & si quelque obstacle arrête en chemin cette impression, de maniere qu'il ne se fasse aucun ébranlement dans le cerveau, l'impression est perdue pour l'ame. Ainsi, & c'est ce qu'il faut bien remarquer comme un des principes fondamentaux de l'explication des *songes*, il suffit que l'extrémité intérieure soit ébranlée pour que l'ame ait des représentations. On connoit de plus aisément que cette extrémité intérieure est la plus facile à ébranler, parce que les ramifications dans lesquelles elle se termine sont d'une extrême ténuité, & qu'elles sont placé à la source même de ce fluide spiritueux, qui les arrose & les pénetre, y court, y serpente, & doit avoir une toute autre activité, que lorsqu'il a fait le long chemin qui le conduit à la surface du corps; c'est de-là que naissent tous les actes d'imagination pendant la veille, & personne n'ignore que dans les personnes d'un certain tempérament, dans celles qui sont livrées à de telles méditations, ou qui sont agitées par de violentes passions, les actes d'imagination sont équivalens aux sensations & empêchent même leur effet, quoiqu'elles nous affectent d'une maniere assez vive. Ce sont là les *songes* des hommes éveillés, qui ont une parfaite analogie avec ceux des hommes endormis, étant les uns & les autres dépendans de cette suite d'ébranlemens intérieurs qui se passent à l'extrémité des nerfs qui aboutissent dans le cerveau. Toute la différence qu'il y a, c'est que pendant la veille nous pouvons arrêter cette suite, en rompre l'enchaînure, en changer la direction, & lui faire succéder l'état des sensations, au-lieu que les *songes* sont indépendans de notre volonté, & que nous ne pouvons ni continuer les illusions agréables, ni mettre en fuite les fantômes hideux. L'imagination de la veille est une république policée, où la voix du magistrat remet tout en ordre; l'imagination des *songes* est la même république dans l'état d'anarchie, encore les passions font-elles de fréquens attentats contre l'autorité du législateur pendant le tems même où ses droits sont en vigueur. Il y a une loi d'imagination que l'expérience démontre d'une maniere incontestable, c'est que l'imagination lie les objets de la même maniere que les sens nous les représentent, & qu'ayant cause à les rappeller, elle se fait conformément à cette liaison; cela est si commun, qu'il seroit superflu de s'y attendre. Nous voyons aujourd'hui pour la premiere fois un étranger à un spectacle dans une telle place, à côté de telles personnes: si ce soir votre imagination rappelle l'idée de cet étranger, soit d'elle-même, ou parce que nous lui demandons compte, elle fera en même tems les frais de représenter en même tems le lieu du spectacle, la place que l'étranger occupoit, les personnes que nous avons remarquées autour de lui; & s'il nous arrive de les voir ailleurs, au bout d'un an, de dix ans ou davantage, suivant la force de notre mémoire, en le voyant, toute cette escorte, si j'ose ainsi dire, se joint à son idée. Telle étant donc la maniere dont toutes les idées se tiennent dans notre cerveau, il n'est pas surprenant qu'il se forme tant de combinaisons bisarres; mais il est essentiel d'y faire attention, car cela nous explique la bisarrerie, l'extravagante apparence des *songes*, & ce ne sont pas seulement deux objets qui se lient ainsi, c'en sont dix, c'en sont mille, c'est l'immense assemblage de toutes nos idées, dont il n'y en a aucune qui n'ait été reçue avec quelqu'autre, celle-ci avec une troisieme, & ainsi de suite. En parlant d'une idée quelconque, vous pouvez arriver successivement à toutes les autres par des routes qui ne sont point tracées au hasard, comme elles le paroissent, mais qui sont déterminées par la maniere & les circonstances de l'entrée de cette idée dans notre ame; notre cerveau est, si vous le voulez, un bois coupé de mille allées, vous vous trouverez dans une telle allée, c'est-à-dire vous êtes occupé d'une telle sensation; si vous vous y livrez, comme on le fait, ou volontairement pendant la veille, ou nécessairement dans les *songes* de cette allée, vous entrerez dans une seconde, dans une troisieme, suivant qu'elles sont percées, & votre route quelqu'irréguliere qu'elle paroisse dépend de la place d'où vous êtes parti & de l'arrangement du bois, de sorte qu'à toute autre place ou dans un bois différemment percé vous aurez fait un autre chemin, c'est-à-dire un autre *songe*. Ces principes supposés, employons-les à la solution du problème des *songes*. Les *songes* nous occupent pendant le sommeil; & lorsqu'il s'en présente quelqu'un à nous, nous sortons de l'espece de léthargie complette où nous avoient jettés ces sommeils profonds, pour appercevoir une suite d'idées plus ou moins claires, selon que le *songe* est plus ou moins vif, selon le langage ordinaire; nous ne songeons que lorsque ces idées parviennent à notre connoissance, & font impression sur notre mémoire, & nous pouvons dire, nous avons eu tel *songe*, ou du-moins que nous avons songé en général; mais, à proprement parler, nous songeons toujours, c'est-à-dire que dès que le sommeil s'est emparé de la machine, l'ame a sans interruption une suite de représentations & de perceptions; mais elles sont quelquefois si confuses, si foibles, qu'il n'en reste pas la moindre trace, & c'est ce qu'on appelle *le profond sommeil*, qu'on auroit tort de regarder comme une privation totale de toute perception, une inaction complette de l'ame.

Depuis que l'ame a *été créée & jointe* à un corps, ou même à un corpuscule organisé, elle n'a cessé de faire les fonctions essentielles à une ame, c'est-à-dire d'avoir une suite non-interrompue d'idées qui lui re-

pré-

présentent l'univers, mais d'une *façon* convenable à l'état de ses organes; aussi tout le tems qui a précédé à notre développement ici-bas, c'est-à-dire notre naissance, peut être regardé comme un *songe* continuel qui ne nous a laissé aucun souvenir de notre préexistence, à cause de l'extrème foiblesse dont un germe, un fœtus sont susceptibles. S'il y a donc des vuides apparens, &, si j'ose dire, des especes de lacunes dans la suite de nos idées, il n'y a pourtant aucune interruption. Certains nombres de mots sont visibles & lisibles, tandis que d'autres sont effacés & indéchiffrables; cela étant, songer ne sera autre chose que s'appercevoir de ses *songes*, & il est uniquement question d'indiquer des causes qui fortifient les empreintes des idées, & les rendre d'une clarté qui mette l'ame en état de juger de leur existence, de leur liaison, & d'en conserver même le souvenir. Or ce sont des causes purement physiques & machinales; c'est l'état du corps qui décide seul de la perception des *songes*; les circonstances ordinaires qui les accompagnent concourent toutes à nous en convaincre. Quelles sont ces personnes qui dorment d'un profond sommeil, & qui n'ont point ou presque point songé? Ce sont les personnes d'une constitution vigoureuse, qui jouissent actuellement d'une bonne santé, ou celles qu'un travail considérable a comme accablées. Deux raisons opposées provoquent le sommeil complet & destitué de *songes*; dans ces deux cas, l'abondance des esprits animaux fait une sorte de tumulte dans le cerveau, qui empêche que l'ordre nécessaire pour lier les circonstances d'un *songe* ne se forme; la disette d'esprits animaux fait que ces *extrémités intérieures des nerfs*, dont l'ébranlement produit des actes d'imagination, ne sont pas remuées, ou du-moins pas assez pour que nous en soyons avertis; que faut-il donc pour être songeur? Un état ni foible, ni *vigoureux*; une médiocrité de vigueur rend l'ébranlement des filets nerveux *plus* facile; la médiocrité d'esprits animaux fait que leur cours est plus régulier, qu'ils peuvent fournir une suite d'impressions plus faciles à distinguer. Une circonstance qui prouve manifestement que cette médiocrité que j'ai supposée est la disposition requise pour les *songes*, c'est l'heure à laquelle ils sont plus fréquens; cette heure est le matin. *Mais*, direz-vous, c'est le tems où nous sommes le plus frais, le plus vigoureux, & où la transpiration des esprits animaux étant faite, ils sont les plus abondans; cette observation, loin de nuire à mon hypothese, s'y ajuste parfaitement. Quand les personnes d'une constitution mitoyenne, (car il n'y a guere que celles-là qui rêvent) se mettent au lit, elles sont à-peu-près épuisées, & les premieres heures du sommeil sont celles de la réparation, laquelle ne va jamais jusqu'à l'abondance: s'arrêtant donc à la médiocrité, dès que cette médiocrité existe, c'est-à-dire vers le matin, les *songes* naissent ensuite, & durent en augmentant toujours de clarté jusqu'au réveil. Au reste, je raisonne sur les choses comme elles arrivent ordinairement, & je ne nie pas qu'on ne puisse avoir un *songe* vif à l'entrée ou au milieu de la nuit, sans en avoir le matin; mais ces cas particuliers dépendent toujours de certains états particuliers qui ne font aucune exception aux regles générales que je pose; je conviens encore que d'autres causes peuvent concourir à l'origine des *songes*, & qu'outre cet état de médiocrité que nous supposons exister vers le matin, toute la machine du corps a encore au même tems d'autres principes d'action très-propres à aider les *songes*; j'en remarque deux principaux, un intérieur & un extérieur. Le premier, ou le principe intérieur, c'est que les nerfs & les muscles, après avoir été relâchés à l'entrée du sommeil, commencent à s'étendre & à se gonfler par le retour des fluides spiritueux que le repos de la nuit a réparés, toute la machine reprend des dispositions à l'ébranlement; mais les causes externes n'étant pas encore assez fortes pour vaincre les barrieres qui se trouvent aux portes des sens, il ne se fait que les mouvemens internes propres à exciter des actes d'imagination, c'est-à-dire des *songes*. L'autre principe, ou le principe extérieur qui dispose à s'éveiller à demi, & par conséquent à songer, c'est l'irritation des chairs qui, au bout de quelques heures qu'on aura été couché sur le dos, sur le côté, ou dans toute autre attitude, commence à se faire *sentir*. J'avoue donc l'existence des choses capricieuses que je viens d'indiquer; mais je regarde toujours cette disposition moyenne entre l'abondance & la disette d'esprits, comme la cause principale des *songes*; & pour mettre le comble à la demonstration, voyez des exemples *qui viennent* à-propos. Une personne en foiblesse ne trouve, quand elle revient à elle-même, aucune trace de son état précédent; c'est le profond sommeil de disette. Un homme yvre-mort ronfle plusieurs heures, & se réveille sans avoir eu aucun *songe*; c'est le profond sommeil d'abondance; donc on ne songe que dans l'état qui tient le milieu. Voyons à-présent naître un *songe*, & assistons en quelque sorte à sa naissance.

Je me couche, je m'endors profondément, toutes les sensations sont éteintes, tous les organes sont comme inaccessibles; ce n'est pas là le tems des *songes*, il faut que quelques heures s'écoulent, afin que la machine ait pris les principes d'ébranlement & d'action que nous avons indiqués ci-dessus; le *tems* étant venu, songe-t-on aussi-tôt, & ne faut-il point de cause plus immédiate pour la production du *songe*, que cette disposition générale du corps? Il semble d'abord qu'on ne puisse ici répondre sans témérité, & que le fil de l'expérience nous abandonne; car, dira-t-on, puisque personne ne sauroit seulement remarquer quand, & comment il s'endort, comment pourroit-on saisir ce qui préside à *l'origine* d'un *songe* qui commence pendant notre sommeil?

Au *secours* de l'expérience, joignons-y celui du raisonnement: voici donc comment nous raisonnons. Un acte quelconque d'imagination est toujours lié avec une sensation qui le précede, & sans laquelle il n'existeroit pas; car pourquoi un tel acte se seroit-il développé plutôt qu'un autre, s'il n'avoit pas été déterminé par une sensation? Je tombe dans une douce rêverie, c'est le point-de-vue d'une riante campagne, c'est le gazouillement des oiseaux, c'est le murmure des fontaines qui ont produit cet état, qui ne l'auroit pas assurément été par des *objets* effrayans, ou par des cris tumultueux; on *convient sans peine* de ce que *j'avance par rapport à la veille*, *mais* on ne s'en apperçoit pas aussi *distinctement à l'égard* des *songes*, quoique la chose ne *soit* ni *moins* certaine, ni *moins nécessaire*; car si les *songes* ne sont pas des chaînes d'actes d'*imagination*, & que les chaînes doivent, pour ainsi dire, être toutes accrochées à un point fixe d'où elles dépendent, c'est-à-dire à une sensation, j'en conclus que tout *songe* commence *par* une sensation & se continue par une suite d'actes d'imagination, toutes les impressions sensibles qui étoient sans effet à l'entrée de la nuit deviennent efficaces, sinon pour réveiller, au-moins pour ébranler, & le premier ébranlement qui a une force déterminée est le principe d'un *songe*. Le *songe* a toujours son analogie avec la nature de cet ébranlement; est-ce, par exemple, un rayon de lumiere qui s'insinuant entre *nos* paupieres a affecté l'œil, notre *songe* suivant sera *relatif* à des *objets visibles*, lumineux? *est-ce* un son qui a *frappé nos oreilles*? Si c'est un son doux, mélodieux, une sérénade placée sous *nos fenêtres*, nous rêverons en conformité, & les charmes de l'harmonie auront part à notre *songe*; est-ce au contraire un son perçant & lugubre? les voleurs, le carnage, & d'autres scènes tragiques s'offriront à nous; ainsi la nature de la sensation, mere du *songe*, en déterminera l'espece; & quoique cette sensation soit d'une foiblesse qui ne *permette* point à l'ame de l'appercevoir comme dans la *veille*, son efficacité physique n'en est pas moins réelle; tel ébranlement extérieur répond à tel ébranlement intérieur, non à un autre, & cet *ébranlement intérieur* une fois donné, *détermine* la suite de tous les autres.

Ce n'est pas, au reste, que tout cela ne soit modifié par l'état actuel de l'*ame*, par ses idées familieres, par ses actions, les *impressions* les plus *récentes* qu'elle a reçues étant les plus aisées à se *renouveller*: de-là vient la conformité fréquente que les *songes* ont avec ce qui s'est passé le jour précédent, mais toutes les modifications n'empêchent pas que le *songe* ne parte toujours d'une sensation, & que l'espece de cette sensation ne détermine celle du *songe*.

Par sensation je n'entends pas les seules impressions qui viennent des objets du *dehors*; il se passe outre cela mille choses dans notre propre corps, qui sont aussi dans la classe des *sensations*, & qui par conséquent produisent le même effet. Je me suis couché avec la faim & la soif, le sommeil a été plus fort, il est vrai, mais les inquiétudes de la faim & de la soif luttent contre lui; & si elles ne le détruisent pas,

elles

elles produisent du moins des *songes*, où il sera question d'alimens solides & liquides, & où nous croirons satisfaire à des besoins qui renaîtront à notre reveil; une simple particule d'air qui se promenera dans notre corps produira diverses sortes d'ébranlemens qui serviront de principes & de modification à nos *songes*: combien de fois une fluxion, une colique, ou telle autre affection incommode ne naissent-elles pas pendant notre sommeil, jusqu'à ce que leur force le dissipe enfin? Leur naissance & leur progrès sont presque toujours accompagnés d'états de l'ame ou de *songe* qui y répondent.

Le degré de clarté auquel parviennent les actes d'imagination, qui constituent les *songes*, nous en procure la connoissance; il y a un degré déterminé auquel ils commencent à être perceptibles, comme dans les objets de la vue & de l'ouïe, il y a un terme fixe d'où nous commençons à voir & à entendre; ce degré existant une fois, nous commençons à songer, c'est-à-dire à appercevoir nos *songes*; & à mesure que de nouveaux degrés de clarté surviennent, les *songes* sont plus marqués; & comme ces degrés peuvent hausser & baisser plusieurs fois pendant le cours d'un même *songe*, de-là viennent ces inégalités, ces especes d'obscurité qui éclipsent presque une partie d'un *songe*, tandis que les autres conservent leur netteté; ces nuances varient à l'infini. Les *songes* peuvent être détruits de deux manieres, ou lorsque nous rentrons dans l'état du profond sommeil, ou par notre reveil: le reveil c'est le retour des sensations; dès que les sensations claires & perceptibles renaissent, les *songes* sont obligés de prendre la fuite: ainsi toute notre vie est partagée entre deux états essentiellement différens l'un de l'autre, dont l'un est la vérité & la réalité, tandis que l'autre n'est que mensonge & illusion; cependant si la durée des *songes* égaloit celle de la nuit, & qu'ils fussent toujours d'une clarté sensible, on pourroit être en doute laquelle de ces deux sensations est la plus essentielle à notre bonheur, & mettre en question qui seroit le plus heureux, ou le sultan plongé tous le jours dans les délices de son serrail, & tourmenté la nuit par des rèves affreux, ou le plus misérable de ses esclaves qui, accablé de travail & de coups pendant la journée, passeroit des nuits ravissantes en *songes*. A la rigueur, le beau titre de réel ne convient guere mieux aux plaisirs dont tant de gens s'occupent pendant leurs veilles, qu'à ceux que les *songes* peuvent procurer.

Cependant l'état de la veille se distingue de celui du sommeil, parce que dans le premier, rien n'arrive sans cause ou raison suffisante.

Les événemens sont liés entre eux d'une maniere naturelle & intelligible, au lieu que dans les *songes*, tout est décousu, sans ordre, sans vérité: pendant la veille un homme ne se trouvera pas tout-d'un-coup dans une chambre, s'il n'est venu par quelqu'un des chemins qui y conduisent: je ne serai pas transporté de Londres à Paris, si je ne fais le voyage; des personnes absentes ou même mortes ne s'offriront point à l'improviste à ma vue; tandis que tout cela, & même des choses étranges, contraires à toutes les lois de l'ordre & de la nature, se produisent dans les *songes*: c'est donc là le *criterium* que nous avons pour distinguer ces deux états; & de la certitude même de ce *criterium* vient un double embarras, où l'on semble quelquefois se trouver d'un côté pendant la veille, s'il se présente à nous quelque chose d'extraordinaire, & qui, au premier coup d'œil, soit inconcevable; on se demande à soi-même, est-ce que je rêve? On se tâte, pour s'assurer qu'on est bien éveillé; de l'autre, quand un *songe* est bien net, bien lié, & qu'il n'a rassemblé que des choses bien possibles, de la nature de celles qu'on éprouve étant bien éveillé: on est quelquefois en suspens, quand le *songe* est fini, sur la réalité; on auroit du penchant à croire que les choses se sont effectivement passées ainsi; c'est le sort de notre ame, tant qu'elle est embarassée des organes du corps, de ne pouvoir pas démêler exactement la suite de ses opérations: mais comme le développement de nos organes nous a fait passer d'un *songe* perpétuel & souverainement confus, à un état miparti de *songes* & de vérités, il faut espérer que notre mort nous élevera à un état où la suite de nos idées continuellement claire & perceptible ne sera plus entrecoupée d'aucun sommeil, ni même d'aucun *songe*: ces réflexions sont tirées d'un *essai sur les songes*, par M. Formey.

Songe vénérien, (*Médec.*) maladie que Cœlius Aurélianus appelle en grec ὀνειρογόνος. Hippocrate dit aussi ὀνειρώσσειν, avoir des *songes vénériens*. Ce n'est point une maladie, dit Cœlius Aurelianus, ni le symptome d'une maladie, mais l'effet des impressions de l'imagination, qui agissent durant le sommeil. Cet état vient ou de beaucoup de tempérament, de l'usage des plaisirs de l'amour, ou au contraire d'une continence outrée. Il demande différens traitemens selon ses causes. Chez les uns il faut rétourner l'imagination des plaisir de l'amour, & la fixer sur d'autres objets. Les anciens faisoient coucher les personnes sujettes à l'oneirogonie dans un lit dur, lui prescrivoient des remedes rafraîchissans; des alimens incrassans, des boissons froides & astringentes, le bain froid, & lui appliquoient sur la région des lombes des éponges trempées dans de l'oxicrat. Quelques-uns ordonnoient au malade de se coucher avec la vessie pleine, afin qu'étant de tems-en-tems éveillé, il perdît les impressions des plaisirs de l'amour qui agissent dans le sommeil; mais cette méthode seroit plus nuisible qu'utile, parce qu'une trop longue rétention d'urine peut devenir la cause d'une maladie, pire que celle qu'il s'agit de guérir. (*D. J.*)

Songe, (*Critique sacrée.*) il est parlé dans l'Ecriture de *songes* naturels & surnaturels; mais Moïse défend également de consulter ceux qui se méloient d'expliquer les *songes* naturels, *Lévit. xix.* 26. & les surnaturels, *Deuter. xiij.* 1. C'étoit à Dieu & aux prophetes que devoient s'adresser ceux qui faisoient des *songes* pour en recevoir l'interprétation: Le grand prêtre revêtu de l'éphod, avoit aussi ce beau privilege.

On lit plusieurs exemples de *songes* surnaturels dans l'Ecriture; le commencement de l'évangile de saint Matthieu en fournit seul deux exemples: l'ange du Seigneur qui apparut à Joseph en *songe*, & l'avis donné aux mages en *songe*, de ne pas retourner vers Hérode.

Les Orientaux faisoient beaucoup d'attention aux *songes*; & ils avoient des philosophes qui se vantoient de les expliquer; c'étoit un art nommé des Grecs *onéirocritique*. Ces philosophes d'Orient ne prétendoient point deviner la signification des *songes* par quelque inspiration, comme on le voit dans l'histoire de Daniel, Nabuchodonosor pressant les mages des Chaldéens de lui dire le *songe* qu'il avoit eu, & qu'il feignoit avoir oublié, ils lui répondirent qu'il n'y a que les dieux qui le savent, & qu'aucun homme ne pourroit le dire; parce que les dieux ne se communiquent pas aux hommes, Daniel, *ij.* 11. Les mages ne prétendoient donc point être inspirés. Leur science n'étoit qu'un art qu'ils étudioient, & par lequel ils se persuadoient pouvoir expliquer les *songes*. Mais Daniel expliqua le *songe* de Nabuchodonosor par inspiration; ce qui fit dire au prince, que l'esprit des saints dieux étoit en lui.

Il ne faut pourtant pas déguiser au sujet du *songe* de Nabuchodonosor, qu'il y a une contradiction apparente dans le *ch. iv. v.* 7. *&* 8. *& le ch. ij. v.* 5. *&* 12. du livre qui porte le nom de *Daniel*. On rapporte au *ch. iv.* l'édit de Nabuchodonosor, par lequel il défend de blasphémer le Dieu des juifs. Il y fait le récit de ce qui s'étoit passé à l'occasion du *songe* qu'il avoit eu. Il déclare qu'ayant récité ce *songe* aux philosophes ou mages de Chaldée, aucun d'eux n'avoit pu le lui expliquer, & que l'ayant ensuite récité à Daniel, ce prophete lui en avoit donné l'explication.

Le fait est rapporté bien différemment dans le second chapitre. Ici Nabuchodonosor ne voulut jamais déclarer aux mages le *songe* qu'il avoit eu. Il prétendit qu'ils le devinassent, parce qu'il ne pouvoit s'assurer sans cela que leur explication fût vraie. Ils eurent beau protester que leur science ne s'étendoit pas si loin; il ordonna qu'on les fît mourir comme des imposteurs. Daniel vint ensuite, à qui le roi ne dit point le *songe* en question; au contraire il lui parla en ces termes: *me pourriez-vous déclarer le songe que j'ai eu, & son interprétation?* Dan. *ij.* 25. Là-dessus Daniel lui fait le récit du *songe* & l'explique.

Un savant critique moderne trouve la contradiction de ces deux récits si palpable, & leur conciliation si difficile, qu'il pense qu'on doit couper le nœud, & reconnoitre que les six premiers chapitres de Daniel ne sont pas de lui; que ce sont des additions faites par des juifs postérieurs à son ouvrage, & que ce n'est qu'au chapitre sept que commence le livre de ce prophete. (*D. J.*)

Son

Songes, (*Mythol.*) enfans du ſommeil, ſelon les poëtes. Les *ſonges*, dit Ovide, qui imitent toutes ſortes de figures, & qui ſont en auſſi grand nombre que les épis dans les plaines, les feuilles dans les forêts, & les grains de ſable ſur le rivage de la mer, demeurent nonchalamment étendus autour du lit de leur ſouverain, & en défendent les approches. Entre cette *multitude infinie* de *ſonges*, il y en a trois principaux qui n'habitent que les palais des rois & des grands, Morphée, Phobetor & Phantaſe.

Pénélope ayant raconté un *ſonge* qu'elle avoit eu par lequel le prochain retour d'Ulyſſe & la mort de ſes pourſuivans lui étoient promis, ajoute ces paroles: „ J'ai ouï dire, que les *ſonges* ſont difficiles à entendre, qu'on a de la peine à percer leur obſcurité, „ & que l'événement ne répond pas toujours à ce „ qu'ils ſembloient promettre, car on dit qu'il y a „ deux portes pour les *ſonges*, l'une eſt de corne & „ l'autre d'ivoire; ceux qui viennent par la porte „ d'ivoire, ce ſont les *ſonges* trompeurs qui font entendre des choſes qui n'arrivent jamais; mais les „ *ſonges* qui ne trompent point, & qui ſont véritables, viennent par la porte de corne. Hélas, je „ n'oſe me flatter que le mien ſoit venu par cette derniere porte „!

Horace & Virgile ont copié tour-à-tour cette idée d'Homere, & leurs commentateurs moraliſtes ont expliqué la porte de corne tranſparente, par l'air, & la porte d'ivoire, opaque, par la terre. Selon eux, les *ſonges* qui viennent de la terre, ou les vapeurs terreſtres, ſont les *ſonges* faux; & ceux qui viennent de l'air ou du ciel, ſont les *ſonges* vrais.

Lucien nous a donné une deſcription toute poétique d'une île des *ſonges* dont le *Sommeil* eſt le roi, & la Nuit la divinité. Il y avoit des dieux qui rendoient leurs oracles en *ſonges*, comme Hercule, Amphiaraüs, Sérapis, Faunus. Les magiſtrats de Sparte couchoient dans le temple de Paſiphaë, pour être inſtruits en *ſonges*, de ce qui concernoit le bien public. Enfin on cherchoit à deviner l'avenir par les *ſonges*, & cet art s'appelloit *onéirocritique*. Voyez *ce mot*. (*D. J.*)

Songe, (*Poëſie.*) fiction que l'on a employée dans tous les genres de poëſie, épique, lyrique, élégiaque, dramatique: dans quelques-uns, c'eſt une deſcription d'un *ſonge* que le poëte feint qu'il a, ou qu'il a eu; dans le genre dramatique, cette fiction ſe fait en deux manieres; quelquefois paroît ſur la ſcene un acteur qui feint un profond ſommeil, pendant lequel il lui vient un *ſonge* qui l'agite, & qui le porte à parler tout haut; d'autres fois l'acteur raconte le *ſonge* qu'il a eu pendant ſon ſommeil. Ainſi dans la Mariane de Triſtan, Hérode ouvre la ſcene, en s'éveillant bruſquement, & dans la ſuite il rapporte ce *ſonge* qu'il a fait. Mais la plus belle deſcription d'un *ſonge* qu'on ait donnée ſur le théâtre, eſt celle de Racine dans Athalie; épargnons au lecteur la peine d'aller la chercher. C'eſt Athalie qui parle *ſcene v. acte II.*

> Un ſonge (*me devrois-je inquieter d'un* ſonge?)
> *Entretient dans mon cœur un chagrin qui le ronge.*
> *Je l'évite partout, partout il me pourſuit.*
> *C'étoit pendant l'horreur d'une profonde nuit.*
> *Ma mere Jézabe*[illegible]*ant moi s'eſt montrée,*
> *Comme au jour* [illegible]*rt pompeuſement parée.*
> *Ses malheurs* [illegible]*t abattu ſa fierté.*
> *Même elle* [illegible]*t emprunté,*
> *Dont elle eut ſo*[illegible]*rer ſon viſage,*
> *Pour réparer des* [illegible] *le outrage.*
> *Tremble, m'a-t-elle* [illegible]*igne de moi.*
> *Le cruel Dieu des juifs* [illegible]*orte auſſi ſur toi.*
> *Je te plains de tomber dans ſes mains redoutables,*
> *Ma fille... En achevant ces mots épouvantables,*
> *Son ombre vers mon lit a paru ſe baiſſer.*
> *Et moi, je lui tendois mes mains pour l'embraſſer,*
> *Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange*
> *D'os & de chair meurtris, & traînés dans la fange,*
> *Des lambeaux pleins de ſang, & des membres affreux,*
> *Que des chiens dévorans ſe diſputoient entr'eux*, &c.
>
> (*D. J.*)

Songes, *fête des*, (*Hiſt. mod.*) les ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale appellent *fête des ſonges* ou du *renverſement de cervelle*, une eſpece de bacchanale qui ſe célebre parmi eux vers la fin de l'hiver, & qui dure ordinairement 15 jours. Pendant ce tems, il eſt permis à chacun de faire toutes les folies que la fantaiſie lui ſuggere. Chaque ſauvage barbouillé ou déguiſé de la maniere la plus biſarre, [illegible] nes en cabanes, renverſe & briſe tout [illegible] ſonne puiſſe s'y oppoſer; il deman[illegible] qu'il rencontre l'explication de ſon der[illegible] ceux qui devinent juſte, ſont obligés [illegible] choſe à laquelle on a rêvé. La fête finie, on rend tout ce qu'on a reçu, & l'on ſe met à réparer les deſordres qu'une joie licentieuſe a cauſés. Comme l'ivreſſe eſt ſouvent de la partie, il arrive quelquefois des tumultes & des cataſtrophes funeſtes dans ces ſortes d'orgies, où la raiſon n'eſt jamais écoutée.

SONGER, v. act. (*Métaphyſ.*) *ſonger*, c'eſt avoir des idées dans l'eſprit, pendant que les ſens extérieurs ſont fermés, enſorte qu'ils ne reçoivent point l'impreſſion des objets extérieurs avec cette vivacité qui leur eſt ordinaire; c'eſt, dis-je, avoir des idées, ſans qu'elles nous ſoient ſuggérées par aucun objet de dehors, ou par aucune occaſion connue, & ſans être choiſies ni déterminées en aucune maniere par l'entendement; quant à ce que nous nommons *extaſe*, je laiſſe juger à d'autres ſi ce n'eſt point ſonger les yeux ouverts.

L'eſprit s'attache quelquefois à conſidérer certains objets avec une ſi grande application, qu'il en examine les faces de tous côtés, en remarque les rapports & les circonſtances, & en obſerve chaque partie avec une telle contention qu'il écarte toute autre penſée, & ne prend aucune connoiſſance des impreſſions ordinaires qui ſe font alors ſur les ſens, & qui dans d'autres tems lui auroient communiqué des perceptions extrèmement ſenſibles. Dans certaines occaſions, l'homme obſerve la ſuite des idées qui ſe ſuccedent dans ſon entendement, ſans s'attacher particulierement à aucune; & dans d'autres rencontres, il les laiſſe paſſer, ſans preſque jetter la vue deſſus, comme autant de vaines ombres qui ne font aucune impreſſion ſur lui.

Dans l'état où l'ame ſe trouve aliénée des ſens, c'eſt-à-dire, dans le ſommeil, elle conſerve ſouvent une maniere de penſer foible & ſans liaiſon que nous nommons *ſonger*; & enfin un profond ſommeil ferme entierement la ſcene, & met fin à toutes ſortes d'apparences. Voilà des réflexions ſupérieures ſur ce mode de penſer, elles ſont de Locke. (*D. J.*)

SONGO, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau qui ſe trouve en Afrique, & ſurtout dans les royaumes de Congo & d'Abyſſinie. Il eſt très-friand de miel ſauvage qu'il fait découvrir aux voyageurs par le cri qu'il fait, lorſqu'il en a rencontré. Cette raiſon eſt cauſe qu'on ne leur fait point de mal, & l'on riſqueroit de leur déplaire, ſi on les tuoit.

Songo ou Sonho, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, dans la baſſe Ethiopie, au royaume de Congo, & dépendante de ce roi. Elle eſt ſituée le long du fleuve Zaïre, & s'étend juſqu'au bord méridional de la riviere de Lelunde. Ce pays abonde en éléphans, en ſinges, en chats de mer & en palmiers. Les habitans ſont payens. (*D. J.*)

SONGSON, (*Géog. mod.*) île de l'Océan oriental, la douzieme des îles Mariannes, à vingt lieues d'Agrigan, & à cinq de Maug ou Tunas. On lui donne ſix lieues de tour. Il y a dans cette île un volcan. *Latit. ſeptentrionale* 20. 15. (*D. J.*)

SONNA, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Mahométans donnent à un recueil de traditions contenant les faits & les paroles remarquables de Mahomet leur prophete. Quoique ce recueil ſoit rempli de rêveries les plus abſurdes & les plus deſtituées de vraiſſemblance, ils l'ont en très-grande vénération, & c'eſt après le koran ou l'alkoran, le livre qui a le plus d'autorité chez les ſectateurs de la religion mahométane. La *ſonna* eſt, pour ainſi dire, un ſupplément à cet ouvrage; elle contient, outre les traditions dont on a parlé, les réglemens & les déciſions des premiers califes ou ſucceſſeurs de Mahomet: ce qui conſtitue un corps de Théologie dont il n'eſt point permis de s'écarter. L'attachement des Mahométans pour cet ouvrage leur a fait donner le nom de *Sonnites* ou *Traditionites*. Quelques-uns des faits merveilleux qui y ſont rapportés, ſont même atteſtés & confirmés par l'alcoran, & deviennent par-là des articles de foi. Tels ſont les miracles de Mahomet, ſon voyage au ciel, & d'autres évenemens merveilleux dont le prophete fait atteſter la vérité par la voix de Dieu-même. Les *Sonnites* regardent l'alcoran comme coéternel à Dieu. Ils ont encore des opinions

nions relatives à la politique par lesquelles ils different de ceux qu'ils appellent *Shutes* ou *sectaires schismatiques*; ces derniers regardent les califes ou successeurs de Mahomet qui ont précédé Ali, gendre de ce prophete, comme des usurpateurs; ils prétendent que c'est à Ali que l'autorité pontificale & souveraine étoit dévolue de droit après la mort de Mahomet. Les Persans sont shutes, & les Turcs, ainsi que les Arabes, sont *sonnites*: ces deux sectes s'anathématisent réciproquement, & ont l'une pour l'autre toute la haine dont les opinions religieuses peuvent rendre les hommes susceptibles. Les *Sonnites* assurent qu'au jour du jugement dernier leurs adversaires seront montés sur les épaules des Juifs qui les conduiront au grand trot en enfer. Les *Sonnites* se divisent en quatre sectes principales qui sont toutes regardées comme orthodoxes par tous les Musulmans qui ne sont point shutes. *Voyez* SHUTES.

SONNAILLEE, s. f. (*Gram.*) cloche de cuivre battu mince qu'on pend au cou des mulets.

SONNAILLE, s. m. (*Maréchal.*) on appelle ainsi un cheval qui porte une clochette pendue au cou, & qui marche devant les autres.

SONNANT, adj. (*Gramm.*) qui rend du son. Un vers *sonnant*; une tête *sonnante*. Au figuré, une proposition mal *sonnante*. Ce qui *sonne* mal à l'oreille d'un théologien scholastique, *sonne* quelquefois très-bien à l'oreille de la raison.

SONNEBERG, *ou* SUANEBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la nouvelle Marche du Brandebourg, sur la rive gauche de la Warte.

SONNEBOURG, (*Géog. mod.*) petite contrée d'Allemagne dans le Tirol, & de la dépendance de la maison d'Autriche, avec titre de comté.

SONNER, v. n. (*Gramm.*) rendre du son. J'entends *sonner* une cloche, du cor. *Sonnez*, menétriers; il se dit alors de tout instrument. Cette période *sonne* bien à l'oreille; cette proposition *sonne* mal. Il fait *sonner* bien haut une petite chose. *Voyez les articles* SON.

SONNER LE QUART, (*Marine.*) c'est *sonner* une cloche en branle afin d'avertir la partie de l'équipage qui est couchée, de se lever pour venir faire le quart.

SONNER POUR LA POMPE, (*Marine.*) c'est donner un coup de cloche pour avertir les gens du quart de pomper.

SONNER *une monnoie*, (*Monnoie.*) c'est l'éprouver par le son. Les trois manieres d'éprouver les monnoies dans le commerce, sont de les *sonner*, de les toucher, c'est-à-dire d'en faire l'épreuve par la pierre-de-touche, & de les cisailler. Il n'y a guere que cette derniere qui soit sûre. On dit que les Indiens connoissent le titre de l'or & de l'argent en les maniant, ou en les mettant entre les dents; mais en ce cas-là on les tromperoit souvent. (*D. J.*)

SONNERIE, s. f. (*Gramm.*) l'assemblage ou le bruit de plusieurs cloches. On dit, la *sonnerie* de cette paroisse est très-considérable & très-belle. Il y a dans les églises la grande & la petite *sonnerie* qui ont chacune leur taxe.

SONNERIE, (*Horlog.*) nom que les horlogers donnent à la partie d'une horloge qui sert à faire sonner les heures, la demie ou les quarts.

On ne sait point dans quel tems on a inventé les *sonneries*; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elles ont été employées dans les plus anciennes horloges à roues: on pourroit même croire qu'elles furent imaginées avant. Car si l'on fait attention à ce qui a été rapporté dans l'*article* HORLOGE, au sujet de celle qui fut envoyée à Charlemagne, on verra qu'elle avoit une espece de *sonnerie*, puisqu'il y avoit des boules d'airain, qui à chaque heure frappoient régulierement sur un petit tambour de même métal, un nombre de coups égal à l'heure marquée par l'horloge.

Comme toutes les *sonneries* sont construites à-peu-près sur les mêmes principes, nous allons expliquer celle d'une pendule à ressort à quinze jours, d'autant plus que cette *sonnerie* est des plus usitées, & que lorsqu'on en aura une fois bien compris l'effet, il sera facile d'entendre celui de toutes les autres.

Sonnerie d'une pendule à ressort sonnant l'heure & la demie. *Q, P, O, M, N, L, voyez les fig. & les Pl. de l'Horlogerie*, représente le rouage d'une *sonnerie* vue de face. *Q* est le barrillet denté à sa circonférence. Le nombre de ses dents est 84. Il engrene dans le pignon *P* de la seconde roue, de 14; celle-ci a 72, & engrene dans le pignon de la troisieme roue, ou roue de chevilles qui est de 8; cette roue a 10 chevilles & 60 dents; elle mene le pignon de la roue d'étoquiau, qui est de 6, & celle-ci la roue *N*, qui a aussi un étoquiau; enfin cette derniere engrene dans le pignon du volant *L*. Le nombre de ces derniers pignons est ordinairement de 6, mais celui de leur roue est assez indéterminé; il doit être cependant tel que les dents de ses roues ne soient pas trop menues, & que le volant ait une vitesse convenable pour pouvoir ralentir celle du rouage. Quant à la seconde roue, à la roue de chevilles & à celle d'étoquiau, leur nombre est déterminé. Il faut que celle-ci fasse un tour par coup de marteau; que la roue de chevilles fasse 9 tours pour un de la seconde roue, celle-ci portant le chaperon. Ainsi on voit que la seconde roue ayant 72 dents, le pignon de la roue de chevilles est de 8, & que cette derniere roue étant de 60, le pignon de la roue d'étoquiau est de 6.

On voit dans une autre *fig.* le profil de cette *sonnerie*. *p f* est la détente, qui est mieux exprimée ailleurs; la partie *F* entre dans les entailles du chaperon, dont nous parlerons plus bas, & la partie *p* sert à arrêter la *sonnerie* en s'opposant au mouvement de la cheville *m* de la roue d'étoquiau.

La partie *E*, qu'on ne peut voir distinctement dans le profil, est exprimée dans une *figure suiv.* où l'on voit cette pendule du côté du cadran qui est ôté. Cette partie s'appuie sur le détentillon *D, c, b*, qui a une partie *H* représentée plus bas, & qui est marquée *b* dans le profil. Il sert par sa partie *c b*, à faire détendre la *sonnerie*, & par l'autre *b* à faire que cette *sonnerie* parte à l'heure précise. Le marteau *AY* est mobile vers ses deux extrémités, il a une espece de palette en *Y* qui s'avance vers la cage, & qui est menée par les chevilles de la roue *oo* pour le faire sonner. On va voir comment toutes ces parties agissent; 1°. pour faire sonner la pendule, & 2°. pour qu'elle le fasse d'une maniere précise.

Supposant que le ressort qui est dans le barillet tende à le faire tourner de *Q* en *W*, il est clair que si le rouage étoit libre, il tourneroit; & que la roue *O* tournant de *o* en *p*, ses chevilles leveroient le marteau, & le feroient frapper sur le timbre. Mais supposant que l'étoquiau *m* au profil vienne frapper sur la partie *p* de la détente, le rouage ne pourra plus tourner. Or si l'on dégage cette étoquiau en écartant la détente, il est clair que le rouage devenant libre, la pendule sonnera: voici donc comment cela s'exécute. Le détentillon par sa branche, s'avance devant la roue des minutes *B*. Cette roue a deux chevilles opposées l'une à l'autre, & situées de façon que lorsque l'aiguille des minutes est sur 25 ou 55 minutes, elles commencent à le lever. Imaginant donc cette aiguille dans l'une ou l'autre de ces positions, il est clair que levant le détentillon, celui-ci levera en même tems la partie *E* de la détente, & par conséquent dégagera la partie *p* de la cheville *m*, au profil, & qu'ainsi le rouage étant libre, la pendule sonneroit: mais dans le même instant la partie *h* du détentillon arrêtant la cheville *k* fixée sur la roue *n*, le rouage est encore arrêté de nouveau; ainsi la pendule ne peut sonner, que lorsqu'en conséquence du mouvement de la roue des minutes, le détentillon n'étant plus soutenu par la cheville de cette roue, il tombe, & dégage la cheville *o*: alors le rouage peut tourner, & la pendule sonner.

Maintenant voici comment elle est déterminée à sonner un nombre des coups toujours égal à l'heure marquée par les aiguilles.

Nous avons dit plus haut que la détente a une partie *F* qui entre dans les entailles du chaperon, dont on voit le plan dans une autre *fig.* Ce chaperon entre quarrément sur l'arbre de la seconde roue prolongé au-delà de la platine de derriere. Son diametre est tel que la partie *f* au profil de la détente reposant sur sa circonférence, son autre partie *p* est trop éloignée de l'étoquiau de la roue *m* pour qu'il puisse le rencontrer; les entailles au contraire sont assez profondes pour que la partie *f* y reposant, la partie *p* rencontre l'étoquiau de la roue *m*; de façon que dans ce dernier cas, la pendule ne peut sonner qu'un coup, parce que, comme nous l'avons dit, la roue d'étoquiau faisant un tour par coup de marteau; lorsqu'on dégage pendant un instant sa cheville de la partie *p*, si cette roue peut achever son tour, la pendule sonnera, mais un coup seulement. Il est facile de conclurre de tout ceci, que tant que la détente repose sur

la circonférence du chaperon, la pendule sonnera; mais que lorsqu'elle repose dans les entailles, elle ne pourra sonner qu'un coup, & seulement lorsque la partie *p* de la détente aura été dégagée de la cheville de la roue d'étoquiau.

La roue *o o* ayant dix chevilles, un de ses tours équivaut à 10 coups de marteau. De plus cette roue, comme nous l'avons dit, faisant neuf tours pour un de la seconde roue, il s'ensuit que ses chevilles leveront le marteau 90 fois pour un tour de cette roue, & par conséquent pour un du chaperon, puisqu'il est porté sur son axe. Donc si l'on suppose que la détente porte toujours sur la circonférence du chaperon, la pendule dans un de ses tours sonnera 90 coups, pendant chacun desquels le chaperon fera la $\frac{1}{90}$ partie de son tour. Mais si l'on y fait attention, on verra que 90 est égal à 12, plus à la somme des nombres 1, 2, 3, 4, *&c.* jusqu'à 12 inclusivement. On pourra donc partager la circonférence du chaperon en 12 parties; comme on le voit dans une des *fig.* qui contiendront chacune $\frac{1}{90}\frac{2}{90}\frac{3}{90}$, *&c.* jusqu'à $\frac{12}{90}$ inclusivement, & de plus laisser entre chacune de ces parties un intervalle égal encore à $\frac{1}{90}$, & tant que la détente reposera sur ces parties, comme 10, 11, 12, *&c.* la pendule sonnera 10, 11, 12 coups. Or 90 est encore égal au nombre de coups qu'une pendule doit sonner dans 12 heures, puisque ce nombre est composé de 12 demies, & de la somme 78 des heures 1, 2, 3, 4, jusqu'à 12 inclusivement. Donc le chaperon faisant un tour en 12 heures, il fera sonner à la pendule le nombre des coups requis. Ainsi supposant que la détente repose dans une des entailles, comme 10 par exemple, & que l'aiguille des minutes soit sur le midi, la *sonnerie*, comme nous l'avons expliqué, partira, & la pendule sonnera 11 coups ou 11 heures; après quoi la détente reposera au fond de l'entaille 11; & à la demie, la *sonnerie* partant encore, elle ne sonnera qu'un coup, comme nous l'avons déja dit. Imaginant encore que la détente réponde à la partie 3 du chaperon, que l'aiguille des heures soit sur 4 heures, celle des minutes sur midi, la pendule sonnera 4 heures; & si elle continue de marcher à la demie, elle sonnera un coup, & à 5 heures elle en sonnera 5, ainsi de suite.

Nous avons dit que le chaperon est divisé en 12 parties; mais la partie destinée pour une heure, au-lieu d'être comme les autres, est confondue dans la fente qui est entre 1 & 12; parce que comme il ne faut qu'un coup pour une heure, elle est dans le cas d'une demie. Les entailles du chaperon, *voyez les fig.* sont un peu plus grandes qu'$\frac{1}{90}$ de sa circonférence, parce qu'elles doivent contenir en outre la partie *F* de la détente; mais cela revient au même, celle-ci portant sur la circonférence du chaperon pendant un plus longtems, qui répond à son épaisseur. Pour que l'heure sonne plus facilement, le côté de l'entaille, du sens duquel le chaperon tourne, comme *A*, *voyez les fig.* est limé en biseau, afin d'elever la détente plus facilement; & que dès que le premier coup de l'heure a frappé la détente posant sur la circonférence du chaperon, la pendule continue le reste des coups requis.

On conçoit facil[illegible] ces effets d'une *sonnerie* peuvent s'exé[illegible] moyens très-variés; mais ceux que no[illegible]écrire, étant des plus simples, les horl[illegible] employoient point d'autres: de façon qu'on peut être sur que dans toute *sonnerie* il y a toujours une force motrice pour faire frapper le marteau, un chaperon ou un équivalent pour en déterminer les coups, & deux détentes dont l'effet est à-peu-près le même que celui dont nous venons de parler, & qui servent à déterminer l'instant précis où la pendule doit sonner. Le volant & le pignon servent à ralentir la vitesse du rouage, pour que l'intervalle entre les coups de marteau soit distinct. C'est par cette raison que dans toutes sortes de *sonneries* & dans les répétitions, le rouage doit être toujours composé d'un certain nombre de roues, afin que le volant puisse avoir une vitesse suffisante pour produire cet effet.

Quant au calcul des nombres d'une *sonnerie*, la théorie en est très-facile. Les seules conditions sont 1°. que la roue des chevilles fasse un nombre de tours par rapport au chaperon, tel que, lorsque la pendule ou l'horloge sonne l'heure & la demie avec un nombre de chevilles quelconque, elle fasse donner 90 coups de marteau par tour de chaperon, & que lorsqu'elle ne sonne que les heures, elle n'en fass[illegible] donner que 78; ce qui est clair par ce que nou[illegible] dit plus haut: 2°. il faut que la roue d'étoqu[illegible] un tour par coup de marteau. Lorsque cette [illegible] deux especes de demi-anneaux ou cerceau[illegible] sur son plan, elle n'en fait qu'un demi. En[illegible] peron devant faire deux tours par jour, il faut toujours que le nombre de ses tours soit double de celui des jours que va la pendule ou l'horloge sans être remontée; & par-là le nombre de ses tours par rapport à ceux du barillet ou de la grande roue de *sonnerie*, sont encore déterminés. Nous allons rendre cela sensible par un exemple. On a vu que le barillet de cette *sonnerie* a 84 dents, & qu'il engrene dans le pignon de 14 de la seconde roue; par conséquent le chaperon, qui est porté sur l'arbre de cette roue, fera 6 tours pour un du barillet: mais comme cette pendule va 18 jours, le chaperon doit faire 36 tours dans cet intervalle de tems; par conséquent le barillet 6, puisqu'un des siens en vaut 6 du chaperon. On voit donc comment les tours du chaperon déterminent ceux du barillet ou de la grande roue. *Voyez* HORLOGE, PENDULE A RESSORT, CALCUL, NOMBRE, *&c.*

La *sonnerie* que nous venons d'expliquer, est celle que l'on emploie en général dans les pendules; mais comme on vient de voir que toutes les *sonneries* sont construites à-peu-près de même, celle des montres à *sonneries* sont dans le même cas, & n'en different que par le volume; & comme elles sont aujourd'hui presque hors d'usage, il est inutile de s'y étendre, d'autant plus que quiconque aura bien compris la méchanique de la *sonnerie* des pendules, concevra facilement celle des montres.

SONNET, (*Poésie.*) petit poëme de quatorze vers, qui demande tant de qualités, qu'à peine, entre mille, on peut en trouver deux ou trois qu'on puisse louer. Despréaux dit que le dieu des vers

Lui-même en mesura le nombre & la cadence,
Défendit qu'un vers foible y pût jamais entrer,
Ni qu'un mot déja mis osât s'y remontrer.

Voilà pour la forme naturelle du *sonnet*.

Il y a outre cela la forme artificielle, qui consiste dans l'arrangement & la qualité des rimes: le même Despréaux l'a exprimée heureusement: Apollon

Voulut qu'en deux quatrains de mesure pareille,
La rime avec deux sons frappât huit fois l'oreille;
Et qu'ensuite six vers artistement rangés
Fussent en deux tercets par le sens partagés.

Le tercet commence par deux rimes semblables, & l'arrangement des quatre derniers vers est arbitraire.

Ce poëme est d'une très-grande beauté. On y veut une chaîne d'idées nobles, exprimées sans affectation, sans contrainte, & des rimes amenées de bonne grace.

Boileau ne composa que deux *sonnets* dans le cours de sa vie. L'un commence:

Parmi les doux transports d'une amitié fidele, &c.

Il le fit très-jeune, & ne le désavouoit que par le scrupule trop délicat d'une certaine tendresse qui y est marquée, & qui ne convenoit pas, disoit-il, à un oncle pour sa niece. Son autre *sonnet* mérite d'être ici transcrit à la place de celui de Despreaux, que tout le monde sait par cœur à cause de sa beauté.

Nourri dès le berceau près de la jeune Orante,
Et non moins par le cœur que par le sang lié,
A ses jeux innocens enfant associé,
Je goûtois les douceurs d'une amitié charmante.

Quand un faux Esculape à cervelle ignorante,
A la fin d'un long mal vainement pallié,
Rompant de ses beaux jours le fil trop délié,
Pour jamais me ravit mon aimable parente.

O qu'un si rude coup me fit verser de pleurs!
Bientôt ma plume en main signalant mes douleurs,
Je demandai raison d'un acte si perfide.

Oui, j'en fis dès quinze ans ma plainte à l'univers;
Et l'ardeur de venger ce barbare homicide,
Fut le premier démon qui m'inspira des vers.

No-

Notre poëte satyrique n'a rien écrit de plus gracieux: *A ses jeux innocens enfant associé: Rompant de ses beaux jours le fil trop délié: Fut le premier démon qui m'inspira des vers*. Boileau a bien prouvé par ce morceau qu'on peut parler en poésie de l'amitié enfantine aussi bien que de l'amour, & que tout s'annoblit dans le langage des dieux. (*D. J.*)

SONNET *en blanc*, (*Poésie.*) on appelle un *sonnet en blanc*, celui où il n'y a que les rimes, & dont les vers sont à remplir. *Voyez* BOUTS-RIMÉS. (*D. J.*)

SONNETTE, s. f. (*Gram.*) petite cloche dont on se sert dans les temples, pour avertir le peuple qu'on leve Dieu; dans les maisons pour appeller les valets; dans les rues pour faire allumer les lanternes ou balayer, &c.

SONNETTE, (*Hydraul.*) est une machine soutenue de deux arc-boutans & d'un rancher, composée de deux montans ou coulisses à plomb, avec des poulies pour monter le mouton par un cordage que l'on tire; on le laisse ensuite tomber sur la tête des pieux pour les enfoncer. (*K*)

SONNETTIER, s. m. (*Corps de jurande.*) ouvrier qui est réuni au corps des Fondeurs, & qui fait des grelots & de petites sonnettes pour les mulets. (*D. J.*)

SONNEUR, s. m. (*Langue franç.*) celui qui sonne les cloches pour avertir le peuple de ce qui se doit faire ou de ce qui se passe; on a appellé autrefois *sonneurs*, ceux qui servoient la messe. Le seizieme canon du concile de Cologne tenu en 1310, ordonne que les *sonneurs* seront lettrés, pour pouvoir répondre au prêtre, & qu'ils serviront en surplis; mais il n'y avoit pas besoin d'être lettré pour pouvoir répondre au prêtre, & moins encore pour servir en surplis. Ainsi je crois que par *être lettré* dans ce tems-là, on entendoit *savoir lire*. (*D. J.*)

SONNEUR, (*Architect.*) ouvrier qui tire les cordages des sonnettes; il y en a ordinairement seize pour chaque sonnette, dont on se sert pour enfoncer des pieux dans la terre. (*D. J.*)

SONNOIS LE, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans la province du Maine; il a douze lieues de longueur, depuis Balon jusqu'à Seez, & autant de largeur, depuis Alençon jusqu'au Perche. Mamers est son chef-lieu. (*D. J.*)

SONOBA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne Bétique; Strabon, *l. III. p.* 143. est le seul des anciens qui parle de cette ville. (*D. J.*)

SO-NO-KI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece de vigne du Japon, qui croît dans les bois, de la hauteur d'un pié. Ses feuilles ressemblent à celles du petit buis; ses fleurs sont à quatre pétales, garnies d'un calice, & de couleur pourpre; son fruit est rouge, de la grosseur du poivre, d'un goût doux & fade, contenant trois pepins un peu amers.

SONORE, adj. (*Gram.*) qui rend beaucoup de son; on distingue les corps en bruyans, sourds & *sonores*.

SONQUAS LES, (*Géog. mod.*) peuples vagabonds d'Afrique, vers la partie méridionale: c'est une sorte de cafres qui habitent les montagnes, où ils vivent de racines & de chasse; ce sont des voleurs de profession, qui enlevent tout le bétail qu'ils peuvent attraper. Leurs cabanes sont de branches de bois, entrelacées & couvertes de jonc; ils ne se donnent pas la peine de les défaire, quand ils vont chercher de nouveaux pâturages. Il leur est plus commode d'en bâtir de nouvelles dans les lieux où ils se rendent; parce qu'au cas qu'il leur prenne fantaisie de retourner dans leurs premiers gîtes, ils trouvent leurs cabanes toutes prêtes. Les habits d'hommes sont de peaux de busles ou d'ânes sauvages cousues ensemble; les femmes portent un parasol de plumes d'autruche autour de la tête. (*D. J.*)

SONRIER GRAND, (*Dign. d'abbaye.*) nom qu'on donne dans l'abbaye de Remiremont au receveur général & administrateur des droits seigneuriaux. Le grand prevôt, le chancelier, & le grand *sonrier*, doivent chacun deux écus sols, le premier jour de l'an à la doyenne de l'abbaye de Remiremont; il y a aussi une des chanoinesses de cette abbaye qui a le titre de *sonriere*. (*D. J.*)

SONSOROL *îles*, (*Géogr. mod.*) petites îles de l'Océan indien, comprises au nombre de celles de Palos. Le P. Duberon jésuite, en découvrit deux en 1710. Il rapporte dans les lettres édifiantes, *t. II. p.* 77. que les habitans sont bien-faits & robustes; ils vont tout nuds, & ont les cheveux crépus. (*D. J.*)

SONTIATES, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Aquitaine. *Voyez* SOTIATES.

SONZÉS, s. m. (*Hist. nat.*) espece de choux ou de légume de l'île de Madagascar; ses feuilles sont rondes & d'une grandeur extraordinaire; elles ont le goût des choux; mais la racine a celui des culs d'artichaux.

SOOR, *ou* SOORA, *ou* SOER, (*Géog. mod.*) petite ville de Danemark, dans l'île de Sélande, entre Magel & Ringstadt, près d'un lac qui abonde en poisson. C'étoit autrefois une riche abbaye, qui est à présent un célebre collége. *Long.* 29. 27. *latit.* 55. 28. (*D. J.*)

SOPHENE, (*Géog. anc.*) contrée de la grande Arménie; Strabon, *l. XI. p.* 527. la met au nord de la Mésopotamie & de la Commagene, entre les monts *Masius* & *Antilaurus*. Selon Ptolomée, *l. V. c. xiij.* la *Sophene* s'étendoit à l'orient de l'Euphrate, entre la Basilissene au nord, l'Acilisene à l'orient, & l'Anzitene au midi. Procope, *ædif. l. III. c. iij.* en décrivant les diverses fortifications que l'empereur Justinien fit bâtir dans cette contrée, la nomme *Sophanene*; elle est appellée *Tzophanase* & *Tzophane*, dans les authentiques: mais de même que dans le code, on entend par ces deux mots deux contrées différentes. (*D. J.*)

SOPHI, *ou* SOFI, s. m. (*Hist. mod.*) c'est un titre ou une qualité qu'on donne au roi de Perse, qui signifie *prudent*, *sage*, ou *philosophe*.

Quelques-uns prétendent que ce titre doit son origine à un jeune berger de ce nom, qui parvint à la couronne de Perse en 1370. D'autres le font venir des *sophoi*, sages, anciennement appellés *magi*. Vossius donne à ce mot une autre étymologie; il observe que *sophi*, en arabe signifie *laine*: & il ajoute que les Turcs l'appliquoient par dérision aux rois de Perse, même depuis le tems d'Ismaël; parce que suivant leur religion, ils ne doivent se couvrir la tête que d'un morceau d'étoffe de laine ordinairement rouge: c'est de-là qu'on appelle aussi les Perses *kezelbaschs*, c'est-à-dire *têtes rouges*. Mais Bochart assure que *sophi* dans le langage persan d'où il est tiré, signifie une personne qui suit sa religion dans toute sa pureté, & qui préfere le service de Dieu à toute autre chose; & il le fait venir d'un ordre religieux qui porte ce nom. *Voyez* SOPHIS.

Les *sophis* font gloire de leur illustre extraction, & ce n'est pas sans raison, puisque cette famille ne le cede à aucune autre dans tout l'orient: ils sont descendus en droite ligne de Houssein, second fils d'Ali, cousin de Mahomet, & de Fathime, fille de Mahomet; mais on prétend qu'elle a été éteinte dans la derniere révolution de Perse. Il n'y a point de prince dans le monde dont l'autorité soit plus absolue que celle des *sophis* de Perse; leur pouvoir n'est jamais borné par aucune loi, même par celles qu'il pourroit établir; car il les suspend, les change, & les casse, comme il le juge à propos.

SOPHIA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Dodonée, Lobel, Gerard, & quelques autres anciens botanistes à l'espece de sisymbrium annuelle à feuilles d'absynthe, *sisymbrium annuum, absynthii minoris folio*, de Tournefort. *Voyez* SISYMBRIUM. (*D. J.*)

SOPHIANA, (*Géogr. mod.*) ville de Perse, dans l'Adir-Beitzan, à huit journées au nord-ouest de Tauris, dans un vallon marécageux, couvert de quantité d'arbres qui empêchent presque de voir cette ville avant qu'on soit dedans. Quelques-uns la prennent pour l'ancienne Sophie de Médie. (*D. J.*)

SOPHIE, SAINTE, (*Architect.*) c'étoit anciennement l'église patriarchale de Constantinople, bâtie par Constantin, qui la nomma *Sophie*, parce qu'il la dédia à la Sagesse éternelle. Un tremblement de terre ayant endommagé, & en partie ruiné ce superbe temple, Justinien le rebâtit. Evagrius, *liv. IV. ch. xxx.* & Procope se sont attachés à le décrire.

Il faut descendre de quelque côté qu'on entre. Son portique a sept entrées. Il y en a cinq de face qui sont ordinairement fermées; la largeur de ce portique est de 32 piés, & de-là on entre dans sainte *Sophie* par neuf grandes ouvertures; celle du milieu a 15 piés de haut, & les portes sont de cuivre rouge. Quatre pilastres larges de 47 piés, soutiennent le dôme qui en a 86 de diametre, & qui cependant est tellement écrasé, qu'il n'a de hauteur que la concavité d'un demi-globe parfait.

Les galeries qui regnent tout-au-tour ont 53 piés de large, & sont appuyées de soixante-quatre colonnes. Celles de l'intérieur sont de marbre serpentin

& de porphyre, hautes de 18 piés; & les colonnes de dessous sont de marbre blanc, pareil à celui dont les murailles sont revêtues. Dans les galeries, il y a cinquante-deux colonnes de même ordre, & de matiere semblable à celles qui sont au bas. Au-dessous des portes du temple, il y a quatre petites colonnes de jaspe. Parmi les marbres dont sont pavées les galeries, on voit une pierre semblable au porphyre, que les Turcs ont en grande vénération.

Mais comme ils sont ennemis des Arts, ils ont détruit ou laissé périr la plus grande partie de cet ancien temple & ses décorations. Autrefois toutes les voûtes du temple étoient peintes en mosaïque, elles sont aujourd'hui barbouillées de blanc. Lorsque *Ste. Sophie* appartenoit aux chrétiens orientaux, les femmes se plaçoient dans les galeries, dont l'entrée étoit interdite aux hommes. Il y avoit aussi un autel qui ne subsiste plus; mais on trouve à la place la niche où l'on met l'alcoran. Cette niche est tournée vers le Zébla, c'est-à-dire à l'orient, qui est le point du ciel vers lequel les Mahométans doivent se tourner dans leurs prieres. Le pavé de cette mosquée est de marbre, couvert de riches tapis de Turquie. On a pratiqué dans un coin de mur, une tribune destinée pour le grand-seigneur, qui s'y rend par un escalier dérobé. Il y a devant le portail des réduits de marbre en façon d'oratoires, couverts d'un petit dôme, qui servent de sépulture aux jeunes princes ottomans.

Au-delà du portique qui est devant cette mosquée, & dans lequel les femmes mahométanes viennent quelquefois faire leurs prieres, il y a plusieurs portes, dont une seule reste ouverte pour l'entrée. On y voit en-dehors quatre minarets ou petites tours à plusieurs étages, avec des balcons en saillie: les muezims y montent quatre à cinq fois le jour à certaines heures, pour appeller les turcs au naama, c'est-à-dire à l'oraison, car les Mahométans ne se servent point de cloches. Ceux qui voudront de plus grands détails, les trouveront dans du Loir. (*D. J.*)

SOPHIS *ou* SOPHÉES, s. m. (*Hist. mod.*) espece d'ordre de religieux mahométans en Perse, qui répond à celui qu'on appelle *dervis*, chez les Turcs & les Arabes; & *fakirs*, chez les Indiens. *Voyez* DERVIS & FAKIRS.

Quelques-uns prétendent qu'on les nomme *sophis*, à cause d'une espece d'étoffe qu'ils portent qu'on appelle *souf*, parce qu'elle se fabrique dans la ville de *Souf*, en Syrie; d'autres, parce qu'ils ne portent par humilité à leur turban, qu'une étoffe de laine qu'on nomme en arabe, *sophi*; d'autres enfin veulent que ce soit du mot arabe *sophie*, qui signifie *pur & simple*, parce qu'ils professent la pure religion de Mahomet, qui est selon eux celle de la secte d'Aly.

Le plus éminent de ces *sophis* est toujours décoré du titre de *scheik*, c'est-à-dire *révérend*. Scheik *sophi* qui jetta les premiers fondemens de la grandeur de la maison royale de Perse, éteinte par les dernieres révolutions, fut le fondateur ou plutôt le restaurateur de cet ordre. Ismael qui conquit la Perse, étoit lui-même *sophi*, & se faisoit gloire de l'être. Il choisit tous ses gardes parmi les membres de cet ordre, & voulut que tous les grands seigneurs de sa cour fussent *sophis*. Le r[illegible] Perse & les seigneurs continuent à y entrer[illegible] soit à présent tombé dans un grand mépri[illegible]*bis* du commun sont employés ordin[illegible]tés d'huissiers ou de domestiques de[illegible]me d'exécuteurs de la justice; & les [illegible]rte ne vouloient pas leur permettre d[illegible] leur présence. Ce mépris dans lequel [illegible], a été cause que les rois de Perse ont quit[illegible] pour prendre celui de *scheik*, qui signifie *ro*[illegible] *empereur*. Mais M. de la Croix s'est trompé, en prétendant qu'ils n'avoient jamais porté le nom de *sophi*.

SOPHISME, s. m. (*Logique.*) le *sophisme* est le singe du syllogisme. Pour être séduisant & captieux, il faut nécessairement qu'il en affecte la figure & la mine. On peut dire de lui en général, que ce qu'il a de vicieux consiste dans une contravention à quelqu'une des regles générales ou particulieres de quelqu'une des quatre figures, d'où résultent toutes les sortes des syllogismes.

La logique du Port-Royal les réduit à sept ou huit, ne s'arrêtant pas à remarquer ceux qui sont trop grossiers pour surprendre les personnes un peu attentives.

Le premier, consiste à prouver autre chose que ce qui est en question. Ce *sophisme* est appellé par Aristote *ignoratio elenchi*, c'est-à-dire l'ignorance de ce qu'on doit prouver contre son adversaire; c'est un vice très-ordinaire dans les contestations des hommes. On dispute avec chaleur, & souvent on ne s'entend pas l'un l'autre. La passion ou la mauvaise foi fait qu'on attribue à son adversaire c[illegible] éloigné de son sentiment, pour le combat[illegible] ave[illegible] d'avantage, ou qu'on lui impute les [illegible] qu'on s'imagine pouvoir tirer de sa doc[illegible] qu'il les désavoue & qu'il les nie.

Le second suppose pour vrai ce qui e[illegible] en question; c'est ce qu'Aristote appelle *pétition* de principe. On peut rapporter à ce *sophisme* tous les raisonnemens où l'on prouve une chose inconnue, par une qui est autant ou plus inconnue, ou une chose incertaine, par une autre qui est autant ou plus incertaine.

La troisieme prend pour cause ce qui n'est point cause. Ce *sophisme* s'appelle *non causa pro causa*, il est très-ordinaire parmi les hommes, & on y tombe en plusieurs manieres: c'est ainsi que les Philosophes ont attribué mille effets à la crainte du vuide, qu'on a prouvé démonstrativement en ce tems & par des expériences ingénieuses, n'avoir pour cause que la pesanteur de l'air. On tombe dans le même *sophisme*, quand on se sert de causes éloignées & qui ne prouvent rien, pour prouver des choses ou assez claires d'elles-mêmes, ou fausses, ou du-moins douteuses. L'autre cause qui fait tomber les hommes dans ce *sophisme*, est la sotte vanité qui nous fait avoir honte de reconnoître notre ignorance; car c'est de-là qu'il arrive que nous aimons mieux nous forger des causes imaginaires des choses dont on nous demande raison, que d'avouer que nous n'en savons pas la cause; & la maniere dont nous nous échappons de cette confession de notre ignorance est assez plaisante. Quand nous voyons un effet dont la cause est inconnue, nous nous imaginons l'avoir découverte, lorsque nous avons joint à cet effet un mot général de *vertu* ou de *faculté*, qui ne forme dans notre esprit aucune autre idée, sinon que cet effet a quelque cause; ce que nous savions bien, avant d'avoir trouvé ce mot. Ceux qui ne font point profession de science, & à qui l'ignorance n'est pas honteuse, avouent franchement qu'ils connoissent ces effets, mais qu'ils n'en savent pas la cause; au lieu que les savans qui rougiroient d'en dire autant, s'en tirent d'une autre maniere, & prétendent qu'ils ont découvert la vraie cause de ces effets, qui est, par exemple, qu'il y a dans les arteres une vertu pulsifique, dans l'aimant une vertu magnétique, dans le sené une vertu purgative, & dans le pavot une vertu soporifique. Voilà qui est fort commodément résolu; & il n'y a point de Chinois qui n'eût pû avec autant de facilité, se tirer de l'admiration où on étoit des horloges en ce pays-là, lorsqu'on leur en apporta d'Europe; car il n'auroit eu qu'à dire, qu'il connoissoit parfaitement la raison de ce que les autres trouvoient si merveilleux, & que ce n'étoit autre chose, sinon qu'il y avoit dans cette machine une vertu indicatrice qui marquoit les heures sur le cadran, & une vertu sonorifique qui les faisoit sonner: il se seroit rendu par-là aussi savant dans la connoissance des horloges, que le sont ces Philosophes dans la connoissance du battement des arteres, & des propriétés de l'aimant, du sené & du pavot.

Il y a encore d'autres mots qui servent à rendre les hommes savans à peu de frais, comme de sympathie, d'antipathie, de qualités occultes. Ce qui les rend ridiculement savans, c'est qu'ils s'imaginent l'être effectivement, pour avoir trouvé un mot auquel ils attachent une certaine qualité imaginaire, que ni eux ni personne n'a jamais conçue.

Le quatrieme consiste dans un dénombrement imparfait. C'est le défaut le plus ordinaire des personnes habiles que de faire des dénombremens imparfaits, & de ne considérer pas assez toutes les manieres dont une chose peut être ou peut arriver; d'où ils concluent témérairement, ou qu'elle n'est pas, parce qu'elle n'est pas d'une certaine maniere, quoiqu'elle puisse être d'une autre: ou qu'elle est de telle & telle façon, quoiqu'elle puisse être encore d'une autre maniere qu'ils n'ont pas considérée.

Le cinquieme fait juger d'une chose par ce qui ne lui convient que par accident. Ce *sophisme* est appellé *fallacia accidentis*. Il consiste à tirer une conclusion absolue, simple & sans restriction de ce qui n'est vrai que par accident: c'est ce que font tant

de

de gens qui déclament contre l'antimoine, parce qu'étant mal appliqué, il produit de mauvais effets; & d'autres qui attribuent à l'éloquence tous les mauvais effets qu'elle produit, quand on en abuse; ou à la Medécine les fautes de quelques ignorans.

On tombe aussi souvent dans ce mauvais raisonnement, quand on prend les simples occasions pour les véritables causes; comme qui accuseroit la religion chrétienne d'avoir été la cause du massacre d'une infinité de personnes, qui ont mieux aimé souffrir la mort que de renoncer Jesus-Christ; au lieu que ce n'est ni à la religion chrétienne, ni à la constance des martyrs qu'on doit attribuer ces meurtres, mais à la seule injustice & à la seule cruauté des payens.

On voit aussi un exemple considérable de ce *sophisme* dans le raisonnement ridicule des Epicuriens, qui concluoient que les dieux devoient avoir une forme humaine, parce que dans toutes les choses humaines, il n'y avoit que l'homme qui fût doué de la raison. „ Les dieux, disoient-ils, sont très-heureux: „ nul ne peut être heureux sans la vertu: il n'y a „ point de vertu sans la raison, & la raison ne se „ trouve nulle part ailleurs qu'en ce qui a la forme „ humaine: il faut donc avouer que les dieux sont „ en forme humaine. „ Voilà qui n'est pas bien conclu. En vérité ce que M. de Fontenelle a dit des anciens, savoir qu'ils ne sont pas sujets, sur quelque matiere que ce soit à raisonner dans la derniere perfection, n'est point exagéré. „ Souvent, dit cet „ auteur ingénieux, de foibles convenances, de peti- „ tes similitudes, des jeux d'esprit peu solides, des „ discours vagues & confus passent chez eux pour „ des preuves; aussi rien ne leur coute à prouver; „ mais ce qu'un ancien démontroit en se jouant, „ donneroit à l'heure qu'il est, bien de la peine à „ un pauvre moderne; car de quelle rigueur n'est- „ on pas sur les raisonnemens? On veut qu'ils soient „ intelligibles, on veut qu'ils soient justes, on veut „ qu'ils concluent. On aura la malignité de démê- „ ler la moindre équivoque ou d'idées ou de mots; „ on aura la dureté de condamner la chose du mon- „ de la plus ingénieuse, si elle ne va pas au fait. „ Avant M. Descartes on raisonnoit plus commo- „ dément; les siecles passés sont bien heureux de „ n'avoir pas eu cet homme-là. „

Le sixieme passe du sens divisé au sens composé, ou du sens composé au sens divisé; l'un de ces *sophismes* s'appelle *fallacia compositionis*, & l'autre *fallacia divisionis*. J. C. dit dans l'Evangile, en parlant de ses miracles: *les aveugles voient, les boiteux marchent droit, les sourds entendent*. Il est évident que cela ne peut être vrai, qu'en prenant ces choses séparément, c'est-à-dire dans le sens divisé. Car les aveugles ne voyoient pas demeurant aveugles, & les sourds n'entendoient pas demeurant sourds. C'est aussi dans le même sens qu'il est dit dans les Ecritures, que *Dieu justifie les impies*; car cela ne veut pas dire qu'il tient pour justes ceux qui sont encore impies, mais bien qu'il rend justes, par sa grace, ceux qui étoient impies.

Il y a au contraire, des propositions qui ne sont vraies qu'en un sens opposé à celui-là, qui est le sens divisé. Comme quand S. Paul dit: que *les médisans, les fornicateurs, les avares n'entreront point dans le royaume des cieux*, car cela ne veut pas dire que nul de ceux qui auront eu ces vices ne seront sauvés, mais seulement que ceux qui y demeureront attachés ne le seront pas.

Le septieme passe de ce qui est vrai à quelque égard, à ce qui est vrai simplement; c'est ce qu'on appelle dans l'école, *a dicto secundum quid, ad dictum simpliciter*. En voici des exemples. Les Epicuriens prouvoient encore que les dieux devoient avoir la forme humaine, parce qu'il n'y en a point de plus belle que celle-là, & que tout ce qui est beau doit être en dieu. C'étoit fort mal raisonner; car la forme humaine n'est point absolument une beauté, mais seulement au regard des corps; & ainsi n'étant une perfection qu'à quelque égard & non simplement, il ne s'ensuit point qu'elle *doive être en* dieu, parce que toutes les perfections sont en dieu.

Nous voyons aussi dans Cicéron, au *III. livre de la nature des dieux*, un argument ridicule de Cotta contre l'existence de Dieu, qui a le même défaut. „ Comment, dit-il, pouvons-nous concevoir Dieu, „ ne lui pouvant attribuer aucune vertu? Car, di- „ rons-nous qu'il a de la prudence, mais la pruden- „ ce consistant dans le choix des biens & des maux, „ quel besoin peut avoir Dieu de ce choix, n'étant „ capable d'aucun mal? Dirons-nous qu'il a de l'in- „ telligence & de la raison, mais la raison & l'intelli- „ gence nous servent à nous, à découvrir ce qui nous „ est inconnu par ce qui nous est connu; or il ne „ peut y avoir rien d'inconnu à Dieu? La justice ne „ peut aussi être en Dieu, puisqu'elle ne regarde que „ la société des hommes; ni la tempérance, parce „ qu'il n'a point de voluptés à modérer; ni la force, „ parce qu'il n'est susceptible ni de douleur ni de „ travail, & qu'il n'est exposé à aucun péril. Com- „ ment donc pourroit être Dieu, ce qui n'auroit ni „ intelligence ni vertu „? Ce qu'il y a de merveilleux dans ce beau raisonnement, c'est que Cotta ne conclud qu'il n'y a point de vertu en Dieu, que parce que l'imperfection qui se trouve dans la vertu humaine n'est pas en Dieu. De sorte que ce lui est une preuve que Dieu n'a point d'intelligence, parce que rien ne lui est caché; c'est-à-dire qu'il ne voit rien, parce qu'il voit tout, qu'il ne peut rien, parce qu'il peut tout; qu'il ne jouit d'aucun bien, parce qu'il possede tous les biens.

Le huitieme enfin, se réduit à abuser de l'ambiguité des mots; ce qui se peut faire en diverses manieres. On peut rapporter à cette espece de *sophisme*, tous les syllogismes qui sont vicieux, parce qu'il s'y trouve quatre termes, soit parce que le moyen terme y est pris deux fois particulierement; ou parce qu'il est susceptibe de divers sens dans les deux prémisses; ou enfin parce que les termes de la conclusion ne sont pas pris de la même maniere dans les prémisses que dans la conclusion. Car nous ne restraignons pas le mot d'*ambiguité*, aux seuls mots qui sont grossierement équivoques, ce qui ne trompe presque jamais; mais nous comprenons par-là tout ce qui peut faire changer du sens à un mot, par une altération imperceptible d'idées, parce que diverses choses étant signifiées par le même son, on les prend pour la même chose.

Ainsi quand vous entendrez le *sophisme* suivant:

Les apôtres étoient douze,
Judas étoit apôtre;
Donc Judas étoit douze.

le sophiste aura beau dire que l'argument est en forme; pour le confondre, sans nulle discussion ni embarras, démêlez simplement l'équivoque du mot les *apôtres*. Ce mot les *apôtres* signifie dans le syllogisme en question, les apôtres en tant que pris tous ensemble & faisant le nombre de douze. Or dans cette signification, comment dire dans la mineure, or *Judas étoit apôtre*? Judas étoit-il apôtre en tant que les apôtres sont pris tous ensemble au nombre de douze?

Citons encore pour exemple ce *sophisme* burlesque.

Le manger salé fait boire beaucoup;
Or boire beaucoup fait passer la soif:
Donc le manger salé fait passer la soif.

Ce *sophisme* porte un masque de syllogisme; mais il sera bientôt démasqué par une simple attention: c'est que le moyen terme, qui paroît le même dans la premiere & dans la seconde proposition, change imperceptiblement à la faveur d'un petit mot qui est de plus dans l'une, & qui est de moins dans l'autre. Or un petit mot ne fait pas ici une petite différence. Une diphtongue altérée causa autrefois de furieux ravages dans l'Eglise; & une particule changée, n'en fait pas de moindres dans la Logique pour conserver au moyen terme, le même sens dans les deux propositions. Il falloit énoncer dans la mineure, or *faire boire beaucoup fait passer la soif*. Au lieu de cela, on supprime ici dans la mineure, le verbe *faire* devant le mot *boire*, ce qui change le sens, puisque *faire boire* & *boire*, ne sont pas la même chose.

On pourroit appeller simplement le *sophisme*, une *équivoque*; & pour en découvrir le vice ou le nœud, il ne faudroit que découvrir l'équivoque.

SOPHISTE, s. m. (*Gram. & Hist. anc. ecclés.*) qui fait des sophismes, c'est-à-dire qui se sert d'argumens subtils, dans le dessein de tromper ceux qu'on veut persuader ou convaincre. *Voyez* SOPHISME & GYMNOSOPHISTE. Ce mot est formé du grec σοφὸς, *sage*, ou plutôt de σοφιστὴς, *imposteur*, *trompeur*.

Le terme *sophiste*, qui maintenant est un reproche, étoit

étoit autrefois un titre honorable, & emportoit avec ſoi une idée bien innocente. S. Auguſtin obſerve qu'il ſignifioit un *rhéteur* ou *profeſſeur d'éloquence*, comme étoient Lucien, Athænée, Libanius, *&c.*

Suidas, & après lui Olar Celſius, dans une diſſertation expreſſe ſur les *ſophiſtes* grecs, nous déclare que ce mot s'appliquoit indifféremment à tous ceux qui excelloient dans quelque art, ou ſcience, ſoit théologiens, juriſconſultes, phyſiciens, poëtes, orateurs ou muſiciens. Mais il ſemble que c'eſt donner à ce mot un ſens trop étendu. Il eſt poſſible qu'un rhéteur, ait fait des vers, *&c.* mais que ce ſoit en vertu de ſon talent poétique qu'on l'ait nommé *ſophiſte*, c'eſt ce que nous ne voyons point de raiſon de croire. Quoi qu'il en ſoit, Solon eſt le premier qui paroît avoir porté ce nom, qui lui fut donné par Iſocrate; enſuite on le donna aſſez rarement, mais ſeulement aux philoſophes & aux orateurs.

Le titre de *ſophiſte* fut en grande réputation chez les Latins dans le douzieme ſiecle, & dans le tems de S. Bernard. Mais il commença à s'introduire chez les Grecs dès le tems de Platon, par le moyen de Protagoras & de Gorgias, qui en firent un métier infâme en vendant l'éloquence pour de l'argent. C'eſt de-là que Séneque appelle les *ſophiſtes*, des *charlatans* & des *empyriques*.

Cicéron dit que le titre de *ſophiſte* ſe donnoit a ceux qui profeſſoient la Philoſophie avec trop d'oſtentation, dans la vûe d'en faire un commerce, en courant de place en place pour vendre en détail leur ſcience trompeuſe. Un *ſophiſte* étoit donc alors comme à-préſent, un rhéteur ou logicien, qui fait ſon occupation de décevoir & embarraſſer le peuple par des diſtinctions frivoles, de vains raiſonnemens & des diſcours captieux.

Rien n'a plus contribué à accroître le nombre des *ſophiſtes*, que les diſputes des écoles de philoſophie. On y enſeigne à embarraſſer & obſcurcir la vérité par des termes barbares & inintelligibles, tels que antiprédicamens; grands & petits logicaux, quiddités *&c.*

On donna le titre de *ſophiſte* à Rabanus Maurus, pour lui faire honneur. Jean Hinton, moderne auteur ſcholiaſtique anglois, a fait les efforts pour ſe procurer le titre magnifique de *ſophiſte*.

SOPHISTIQUER, v. act. (*Gram. & Com.*) ſignifie mélanger, altérer des drogues & des marchandiſes, en y en mêlant d'autres de différente ou de moindre qualité. Il ſe dit particulierement des remedes & des drogues qu'on ſoupçonne n'être pas toujours ſans mélange. *Dict. de Com.*

SOPHISTIQUERIE, ſ. f. (*Com.*) mélange de drogues de mauvaiſe qualité que l'on veut faire paſſer avec des bonnes. *Id. ibid. pag.* 159.

SOPHONIE, livre de, (*Critiq. ſacr.*) le livre ſacré de *ſophonie*, ne contient que trois chapitres. Son ſtyle eſt aſſez ſemblable à celui de Jérémie, dont il ſemble n'être que l'abréviateur. C'eſt le neuvieme des douze petits prophetes; mais nous ne ſavons rien de ſa vie, que ce qu'il nous apprend lui-même de ſa naiſſance, *ch. j. v.* 1. ſavoir, qu'il étoit fils de Chuſi, de la tribu de Siméon. Il vivoit du tems de Joſias, qui commen[illegible] ſon regne l'an du monde 3363, & il y a beauc[illegible] d'[illegible]arence qu'il prophétiſoit avant que ce prince [illegible] réformé les deſordres de ſes ſujets. [illegible]vement leur idolâtrie, menace Jér[illegible]olere du Seigneur, & finit néanmo[illegible] conſolantes ſur le retour de la ca[illegible]

SOPHOZA, ſ. [illegible]tan.) nom donné par Linnæus, au genr[illegible] appellé par Dillénius, dans ſon *Hort. elth.* [illegible]12. *ervi ſpecies*; en voici les caracteres: le calice [illegible] la fleur eſt en forme de cloche, compoſé d'une ſeule feuille, diviſée en cinq ſegmens obtus à l'extrémité: la fleur eſt légumineuſe à cinq pétales, dont le ſupérieur eſt droit & oblong, devenant plus large au ſommet, & ſe courbant dans les bords; les aîles ſont au nombre de deux, auſſi longues que la fleur ſupérieure des fleurs: les étamines ſont dix filets diſtincts, pointus, & de la même longueur que la fleur, mais cachés: les bonnetes des étamines ſont petites, le germe du piſtil eſt oblong & cylindrique: le ſtigma eſt obtus, le fruit eſt une gouſſe très-longue & très-déliée, contenant une ſeule loge marquée de tubérosité, où ſont contenues des graines arrondies, & nombreuſes. Linn. *gen. pl. p.* 177. (*D. J.*)

SOPHRONISTES, ſ. m. (*Ant. grecq.*) σωφρονισταί; on nommoit ainſi chez les Athéniens, dix magiſtrats chargés de veiller aux bonnes mœurs de la jeuneſſe, & l'endroit où l'on enfermoit les jeunes gens indociles, pour les corriger, s'appelloit σωφρονιστήριον. [illegible] *Archæol. græc. l. I. ch. xxv. t. I. p.* 84. [illegible] 120. (*D. J.*)

SOPORANT, SOPORIFIQUE, *ou* SOPORIFERE, (*Medecine*) eſt une médecine qui a la vertu de procurer le ſommeil. *Voyez* Sommeil. Tel eſt l'opium, le laudanum, *&c. Voyez* Opium, Laudanum, *&c.*

Ce mot vient du latin *ſopor*, ſommeil. Les Grecs au lieu de ce mot, ſe ſervent du mot *hypnotic*. *Voyez* Hypnotic.

Soporifiques, maladies *ſoporifiques*, endormantes, aſſoupiſſantes, ſont le coma ou cataphora, la léthargie, & le carus, leſquelles ſemblent différer les unes des autres par le plus & le moins, plutôt que par leur eſſence. Elles s'accordent en ce qu'elles ſont toutes accompagnées de ſtupeur. *Voyez* Coma, Carus, Léthargie, *&c.*

SOPHIANÆ, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe Pannonie, marquée dans l'itinéraire d'Antonin, ſur la route de Sirmium à Carnuntum. Le nom moderne eſt *Zeeblack*, ſelon Simler, & *Soppan*, ſelon Lazius. (*D. J.*)

SOPITHES, région des, (*Géog. anc.*) *Sopithis regio*, la région des Sopithes, *Sopithis regio*, eſt une contrée de l'Inde, Strabon, *l. XV. p.* 699, qui l'appelle auſſi *Cathea*, dit que quelques-uns la placent entre les fleuves Hydaſpes & Aceſines; Diodore de Sicile diſtingue la terre des Cathéens, du royaume des *Sopithes*.

Quoi qu'il en ſoit, Strabon remarque qu'on racontoit des choſes merveilleuſes de la beauté de ce pays, & des qualités de ſes chevaux, & de ſes chiens. Onéſicrite, dit-il, rapporte que parmi ces peuples, on choiſiſſoit le plus bel homme pour le mettre ſur le trône, & que deux mois après qu'un enfant étoit né, on examinoit publiquement s'il étoit bien conformé, & s'il étoit digne de vivre, ou non. C'étoit auſſi une coutume particuliere aux Cathéens, que les mariages dépendiſſent du choix de l'amant & de la maîtreſſe, ſans que le conſentement des parens fût requis. Dans ce même pays, il y avoit une race de chiens admirables; Alexandre en reçut des *Sopithes*, cent cinquante en préſent. Ces ſortes de chiens ne lâchoient jamais priſe. Quinte-Curce, *l. IX. c.* 1, raconte quelques autres particularités de ce peuple ſingulier. (*D. J.*)

SOPOLO, (*Géog. mod.*) ville à demi ruinée des états du Turc, dans l'Albanie, au canton appellé le *Canina*, à environ douze lieues de Butrinto, vers le nord, & à quelque diſtance de la bouche du golfe de Veniſe. Les uns la prennent pour l'ancienne *Hecatonpedum*, d'autres pour *Olpæ*, & d'autres pour *Ceſtria*. (*D. J.*)

SOPRON, (*Géog. mod.*) comté de la baſſe Hongrie. Il eſt borné au nord par les terres de l'Autriche; à l'orient, par les comtés de Miſom & de Javarin; au midi, par celui de Sarwar; au couchant, par l'Autriche.

Le comté prend ſon nom de ſa capitale, qu'on appelle *Edembourg*; elle eſt ſituée ſur une petite riviere, à l'occident du lac de Ferto. *Longitude* 36. 37. *latitude* 47. 55. (*D. J.*)

SOR, eſt la même choſe que *ſaurage*. *Voyez* Saurage.

Sor, (*Géog. mod.*) nom de deux petites rivieres de France; l'une eſt dans le Languedoc, au Lauragais; elle paſſe à Sorèze, & ſe jette dans l'Agout; l'autre dans l'Alſace, a ſa ſource au mont de Volge, & ſe perd dans le Rhin, à Offentorff. (*D. J.*)

SORA, (*Géog. anc.*) nom commun à pluſieurs villes. 1°. C'eſt une ville de l'Aſie mineure dans la Paphlagonie. 2°. Ville de l'Arabie déſerte, aux confins de la Méſopotamie. 3°. Ville de l'Inde en deçà du Gange ſelon Ptolomée, *liv. VII. chap. j.* ſes interpretes croient que c'eſt à préſent Biſnagar. 4°. Ville de la Phénicie. 5°. Ville d'Italie, dans la Campanie, ſelon Strabon, & dans le Latium, ſelon Ptolomée. Tite-Live en fait une colonie romaine. Elle fut ſaccagée par l'empereur Fréderic II. ſous le pontificat du Grégoire, IX. On ne ſait par qui elle a été rétablie, mais c'eſt actuellement un évêché qui releve du ſaint ſiege.

C'eſt dans l'ancienne *Sora*, ville de la Campanie, que naquit Quintus-Valérius-Soranus. Il floriſſoit au cin-

cinquieme fiecle de Rome, & paffoit pour le plus favant homme qui eût paru entre les auteurs latins, *litteratiffimum togatorum omnium*, dit Cicéron, *l. III. de Oratore*. Il obferva dans fes ouvrages une méthode que Pline a pris foin d'imiter; c'eft qu'il y joignit des fommaires qui faifoient que chaque lecteur pouvoit choifir ce qui lui convenoit, fans avoir la peine de lire le tout. Deux vers qui nous reftent de Soranus, femblent témoigner qu'il penfoit que Dieu eft la caufe immanente de toutes chofes; opinion qui ne differe point du fpinofifme. Voici ces deux vers.

Jupiter omnipotens, rerumque, deumque rex,
Progenitor, genitrixque deum, deus unus, & omnis. (D. J.)

Sora, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans la terre de Labour, au royaume de Naples, près de la riviere de Carigliano, à vingt lieues au fud-eft de Rome. Elle a titre de duché, & un évêque qui ne releve que du faint fiege. Elle a été bâtie fur les ruines de l'ancienne *Sora*, qui fut faccagée & brûlée par l'empereur Frédéric II. fous le pontificat de Grégoire IX. *Long.* 31. 15. *lat.* 41. 46.

Baronius (César), favant cardinal, naquit à *Sora*, en 1538, & mourut à Rome, bibliothécaire du Vatican, en 1605, à 68 ans.

Il a donné les annales eccléfiaftiques en latin, ouvrage qui contient en 12 tomes *in-fol.* l'hiftoire eccléfiaftique, depuis Jefus-Chrift, jufqu'à l'an 1198. Baronius entreprit cet ouvrage à l'âge de 30 ans, pour réfuter les centuriateurs de Magdebourg. C'étoit une grande entreprife, & au-deffus des forces de l'auteur, d'autant plus que fon manque de connoiffance de la langue greque, devoit le détourner de ce travail. En s'y dévouant, il auroit dû fe contenter de rapporter les faits de l'hiftoire eccléfiaftique, fans entrer dans des controverfes de parti, & dans les intérêts de la cour de Rome; enfin fon ftyle n'eft ni pur, ni le moins du monde agréable.

Le favant P. Pagi, de l'ordre de S. François, a fait une critique des annales de Baronius en 4 *vol. in-fol.* dont le premier parut en 1697, & les trois derniers en 1705. D'autres favans, Cafaubon, le cardinal Norris, Richard de Montaigu, Blondel, & M. de Tillemont, ont publié leurs remarques critiques fur les annales de Baronius. Un libraire de Lucques en a donné une nouvelle édition, avec les corrections de ces favans au bas des pages. Le meilleur, fans doute, feroit de compofer une nouvelle hiftoire de l'Eglife, exacte, complette, & exempte des défauts & des milliers de fautes qui fe trouvent dans celle du cardinal napolitain.

Peu s'en fallut qu'il ne fuccédât à Clément VIII. mais le cardinal de Véronne s'expliqua fi fortement pour lui donner l'exclufion, qu'il fit changer les fuffrages: *Monfeigneur illuftriffime, dit-il au cardinal* Spinelli, qui foutenoit Baronius, „ ce fujet n'eft point „ propre à foutenir le fardeau du pontificat; il n'eft „ ni théologien, ni canonifte, ni verfé dans les fcien- „ ces; c'eft un écrivain piquant, & rapfodifte: tant „ s'en faut qu'il fût bon à gouverner l'églife univer- „ felle, que je doute fort qu'il fçût gouverner une „ eglife particuliere „. Enfin l'Efpagne lui donna l'exclufion pour la papauté, à caufe de fon livre de la *Monarchie de Sicile*, & la douleur qu'il en eut abrégea le cours de fa vie. (*D. J.*)

Sora, f. m. (*Hift. nat. Botan. exot.*) nom donné par le peuple de Guinée, à une efpece de buiffon dont les feuilles font de la grandeur & de la figure de celles du féné; les habitans du pays les font bouillir dans l'eau, & en prennent la colature, contre toutes fortes de douleurs d'entrailles. *Tranfact. Philof. n.* 231. (*D. J.*)

SORABES les, (*Géog. anc.*) *Sorabi*, peuples de la Germanie, compris au nombre des Venedes, & enfuite comptés parmi les Slaves. Dans le moyen âge, ils habitoient fur le bord de la Sala, & s'étendoient jufqu'à l'Elbe. Il eft fouvent parlé des *Sorabes*, dans les annales de Charlemagne; on y voit l'année 782. que ce prince apprit que les *Sorabes* slaves, qui habitoient entre l'Elbe & la Sala, avoient fait des courfes fur les terres des Thuringiens & des Saxons, qui étoient leurs voifins. Sous l'année 806, il eft dit que l'empereur envoya fon fils Charles à la tête d'une armée, dans la terre des Slaves, appellés *Sorabes*, qui habitoient fur le bord de l'Elbe; & Eginhart, dans la vie de Charlemagne, dit que la riviere Sala féparoit les Thuringiens d'avec les *Sorabes*.

SORACTES, (*Géog. anc.*) montagne d'Italie, dans l'Etrurie, aux confins des Falifques, & dans le voifinage du Tibere. Servius fait entendre qu'elle n'étoit pas éloignée de la voie flaminienne. Horace parle de cette montagne, au premier livre de fes odes. *Ode* 9.

Vides ut alta ftet nive candidum
Soracte.

Au pié de cette montagne, il y avoit fur une éminence, une ville, ou du moins une fortereffe de même nom; & c'eft ce que Virgile entend par ce vers de fon Æneïde, *l. VII. v.* 699.

Hi Soractis *habent arces, flaviniaque arva.*

La montagne de *Soracte* étoit confacrée à Apollon, *ibid. l. v.* 785.

Sancti cuftos Soractis *Apollo.*

Silius Italicus, *liv. VIII. v.* 493. dit la même chofe.

Qui facrum Phœbo Soracte *frequentant.*

Au bras du mont *Soracte*, fur les bords du Tibre, s'élevoit un temple confacré à la déeffe Féronie; ce temple, & le culte de la déeffe, avoient été de tout tems communs aux Sabins & aux latins; les uns y alloient offrir leurs vœux: les autres y étoient attirés par la foire célebre qui s'y tenoit. Quelques Romains s'y étant rendus, furent infultés par les Sabins, qui les dépouillerent de leur argent, & les retinrent en captivité; ce qui fit naître une guerre entre les deux peuples, dans la quatre-vingt douzieme année de Rome.

Le nom moderne, felon Léandre, eft *monte di S. Silveftro*, & par corruption, *monte S. Trefto*. Cette montagne a été ainfi appellée à caufe du pape Silveftre, qui s'y retira durant la perfécution exercée contre les chrétiens; au fommet de cette montagne, qui eft d'un accès très-difficile, eft un bourg de même nom, & tout proche il y a un monaftere qu'on dit avoir été bâti en l'honneur de S. Silveftre, par Carloman, frere de Pepin, & chef des François, avant qu'il fe fût retiré au monaftere du mont Caffin. Il y en a qui difent que le temple & le petit bois confacré à Apollon, étoient dans l'endroit où l'on voit aujourd'hui le monaftere.

Le mont *Soracte* étoit à vingt-fix milles de Rome, entre le Tibre & la voie Flaminienne; c'eft-là que les Hirpes, c'eft-à-dire certaines familles du pays, marchoient impunément fur des charbons ardens, après s'être frottés d'un certain onguent la plante des piés, au rapport de Varron & de Pline. (*D. J.*)

SORADÉEN, vers, (*Poéfie anc.*) on nommoit *vers foradéens* du tems de Quintilien, des vers licencieux, faits pour gâter le cœur & l'efprit. On les appelloit ainfi, du nom de leur auteur *Sorades*, poëte d'Alexandrie, qui s'étoit diftingué en ce genre. Ses *vers foradéens* étoient compofés ou d'iambes, ou de trochées, ou de dactyles, ou d'anapeftes. (*D. J.*)

SORAIRE, adj. (*Soirie.*) il fe dit de deux fils envergés qui fe trouvent enfemble fur la même verge ou cannes, parce que l'intermédiaire qui les féparoit s'eft caffé.

SORAME, la, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique, dans la Terre-ferme, à douze lieues de celle de Surinam. Les Indiens qui habitent fur fes bords, font caraïbes. (*D. J.*)

SORANUS, (*Mytholog.*) furnom que les Sabins donnoient au dieu de la mort. Le mot *Sora* en leur langue fignifioit *cercueil*.

SORATOF ou SARATOF, (*Géog. moderne.*) ville de l'empire Ruffien, dans le royaume d'Aftracan, fur un bras du Volga, au penchant d'une montagne, avec un fauxbourg qui s'étend le long de la riviere. Les maifons de cette ville, & même la plûpart des églifes, font de bois. *Longitude* 67. 15. *latit.* 52. 12.

SORAW, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la haute Saxe, fur les confins de la Siléfie, capitale du marquifat de Luface, près du Bober, à 2 lieues au nord-eft de Sagan, & à 7 fud de Croffen. *Long.* 32. 55. *latit.* 51. 37.

Neander (Michel,) un des plus célebres littérateurs allemands du xvj. fiecle, naquit à *Soraw* en 1525, & mou-

& mourut à Isfeld l'an 1595, âgé de 70 ans. Entre ses principaux ouvrages qu'il a publiés, je nomme 1°. les *erotemata linguæ græcæ*, *Basileæ* 1553 & 1565 *in-8°*. La préface qu'il a mise à la tête de la seconde édition, est une dissertation sur les bibliotheques anciennes, où il parle des livres qui sont perdus, & sur les bibliotheques de son tems mieux fournies en manuscrits grecs. 2°. *Linguæ hebrææ erotemata*, *Basil.* 1556, *in-8°*. & plusieurs autres fois. La préface de cet ouvrage traite, comme la précédente, de la langue hébraïque en général, des ouvrages & des savans les plus célebres dans les langues orientales. 3°. *Opus aureum & scholasticum*, *Lipsiæ* 1575, *in-8°*. Ce recueil contient le poëme de Coluthus de Lycoplis sur l'enlevement d'Hélene, celui de Thryphiodore d'Egypte, sur la ruine de Troie, & trois livres de Quintus Calaber, ou Cointe le Calabrois, sur le même sujet. 4°. *Chronicon & historia Ecclesiæ*, *Lipsiæ* 1590, *in-8°*. 5°. *Orbis terræ partium simplex enumeratio*. *Lipsiæ* 1582, 1586, 1589 & 1597, *in-8°*. Cet ouvrage assez curieux dans le tems où il parut, ne l'est plus pour nous.

Fabricius, Morhoff, Baillet, & finalement le P. Niceron, ont beaucoup parlé de ce littérateur. Il ne faut pas le confondre, comme ont fait quelques bibliothécaires, avec le *Neander* (Michel), physicien & médecin, né à Souchimesthal, en 1529, & mort en 1581. Ce dernier a donné entr'autres ouvrages une *synopsis mensurarum & ponderum*, à Basle, 1556, *in-4°*.

SORBET, s. m. (*Confit. & boisson des Turcs.*) celui que les Turcs boivent ordinairement n'est qu'une infusion de raisins secs, dans laquelle ils jettent une poignée de neige: cette boisson ne vaut pas la tisane de l'hôtel-Dieu de Paris.

Tournefort raconte dans ses voyages, qu'étant dans l'île de Crete sur le mont Ida, il s'avisa de faire du *sorbet* pour rétablir ses forces épuisées des fatigues qu'il avoit essuyées en grimpant cette montagne. „ Nous remplîmes, dit-il, nos tasses d'une belle nei„ ge crystallisée à gros grains, & la disposâmes par „ couche avec du sucre, sur lequel on versoit ensuite „ d'excellent vin, tout cela le fondoit promptement „ en secouant les tasses „. Ce *sorbet* est sans contredit meilleur que celui des turcs ordinaires; car ceux qui sont riches & rafinés font leur *sorbet* avec du suc de limon & de citrons confits au sucre, qu'on délaie dans de l'eau glacée; ainsi le *sorbet* des turcs riches est une composition seche faite de citron, de sucre, d'ambre, *&c.* Ils appellent aussi du même nom le breuvage que l'on fait de cette composition battue avec de l'eau; mais les pauvres gens ne boivent guere de cette espece de *sorbet*. (*D. J.*)

SORBIER, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *sorbus*, genre de plante qui differe de ceux du poirier & de l'alisier par la disposition des feuilles; elles naissent par paires dans le *sorbier* comme celles du frêne. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* Plante.

Sorbier, *voyez* Cornier.

On distingue communément deux especes de ce genre de plante, le *sorbier* cultivé, & le *sorbier* sauvage. Le *sorbier* ou cornier cultivé ordinaire, est le *sorbus sativa*, *I. R. H.* 633, en anglois *the common service-tree*; il a [illegible] racine longue, dure, grosse, ligneuse. Elle [illegible] un arbre grand & branchu, dont le tronc [illegible] couvert d'une écorce rude, ou un peu [illegible] son bois est fort dûr, compact, roug[illegible]

Ses feuilles son[illegible] ées plusieurs ensemble sur une cô[illegible] frêne, dentelées en leurs bords, [illegible] verdâtres endessus, blanchâtres en-de[illegible] goût acerbe & styptique.

Ses fleurs sont petites, blan[illegible]es, jointes plusieurs ensemble en forme de grappes, portées sur de longs pédicules, qui sortent d'entre les feuilles; chacune d'elles est composée de cinq feuilles disposées en rose. Après que ces fleurs sont tombées, le calice devient un fruit de la forme & de la grosseur d'une petite poire, dur, charnu, de couleur verdâtre, ou pâle d'un côté, & rougeâtre de l'autre, rempli d'une chair jaunâtre, d'un goût très-acerbe; ce fruit s'appelle en latin *sorbum*, en françois *sorbe* ou *corne*. Il ne murit point ordinairement sur l'arbre; on le cueille en automne, & on le met sur de la paille, où il devient mou, doux, bon, & assez agréable à manger; il renferme dans un follicule membraneux, quelques semences ou pepins applatis.

Cet arbre vient naturellement dans certaines contrées; il aime les montagnes froides, & un terrein pierreux; on le cultive aussi dans les vergers & les vignobles, quoiqu'il croisse très-lentement; il fleurit en Avril & Mai, & son fruit n'est mûr qu'en Novembre.

Le *sorbier* ou cornier sauvage, *sorbus sylvestris*, *C. B. P.* 415. Raii, *hist.* 1457. *sorbus aucuparia*, *I. R. H.* 634, en anglois *the wild-service*, est un arbre de grandeur médiocre; son tronc est droit, branchu, couvert d'une écorce brune, rougeâtre, sous laquelle il s'en trouve une autre qui est jaune, d'une odeur puante, & d'un goût amer. Ses feuilles sont plus pointues que celles du *sorbier* cultivé, fermes, lisses, sans poil, & varient beaucoup suivant les lieux.

Ses fleurs sont petites, blanches, odorantes, attachées plusieurs ensemble, en maniere d'ombelle; il leur succede des fruits semblables aux baies de l'olivier, d'un jaune mêlé de vermillon, d'un goût acerbe & désagréable, mais dont les merles & les grives sont fort friands, d'où vient que les oiseleurs s'en servent comme d'appât pour prendre ces oiseaux au filet ou autrement. (*D. J.*)

Sorbier *ou* Cornier. (*Diete & Mat. méd.*) le fruit de cet arbre est du nombre de ceux dont les hommes se nourrissent, & qui possedent en même tems des vertus véritablement médicamenteuses. La *sorbe* ou corne a, comme aliment & comme remede, la plus parfaite analogie avec la cornouille & avec la nefle. *Voyez* Cornouille, Nefle, & ce qui est dit de l'usage des cornes à l'*article* Cormier, *hist. nat.* (*b*)

SORBONNE, s. f. (*Hist. mod.*) college de théologie, fameux dans l'université de Paris, & qui tire son nom de Robert de Sorbon son fondateur. Celui-ci, qui étoit confesseur & aumonier du roi S. Louis, ayant formé, 1256, le dessein d'établir un college en faveur de 16 pauvres étudians en théologie, 4 de chaque nation de l'université, le roi donna à ce college plusieurs maisons qui étoient de son domaine dans la rue Coupe-gueule, vis-à-vis le palais des Thermes, & au moyen de quelques échanges de rentes, Robert de Sorbon fit bâtir dans cet emplacement ce college pour 16 écoliers & un proviseur, c'est-à-dire, un principal ou supérieur. On les appelloit *les pauvres de Sorbonne*, & leur maison *la pauvre* Sorbonne, *pauper Sorbonna*. Mais par la suite elle s'enrichit, & de college destiné à loger des étudians, elle devint une société particuliere dans la faculté de théologie de Paris, & une retraite pour un certain nombre de docteurs & de bacheliers de cette maison. Cependant elle s'étoit toujours maintenue dans son ancienne simplicité, jusqu'au tems que le cardinal de Richelieu la fit rebâtir avec une magnificence, qui seule seroit capable d'immortaliser son nom: ce qu'on y admire le plus c'est l'église dans laquelle est le mausolée de ce cardinal. Trois grands corps de logis comprennent, outre la bibliotheque, la salle des actes, la salle à manger, les cuisines, *&c.* trente-six appartemens pour les docteurs & bacheliers de la maison, & ces appartemens sont donnés à l'ancienneté. Pour être admis dans cette maison, dès qu'on a été reçu bachelier en théologie, il faut professer un cours de philosophie dans quelque college de l'université, cependant on postule, ou, comme on dit, on supplie pour être aggrégé à la maison & société, & l'on soutient un acte que l'on appelle *Robertine*, du nom du fondateur, ce que les bacheliers font ordinairement avant que d'entrer en licence. De ceux qui sont de la maison, on en distingue de deux sortes; les uns sont de la *société*, & ont droit de demeurer en *Sorbonne*, & de donner leur suffrage dans les assemblées de la maison, les autres sont de l'*hospitalité*, c'est-à-dire, aggrégés à la maison sans être de la société. On les appelle ordinairement *docteurs licenciés* ou bacheliers de la maison & société de *Sorbonne*. Mais leur véritable titre, & celui qu'ils prennent dans les actes de la faculté, est de docteurs licentiés & bacheliers de la faculté de théologie de Paris, de la maison & société de *Sorbonne*; ce qu'on exprime en latin par *doctor*, *licentiatus*, ou *baccalaureus theologus sacræ facultatis Parisiensis*, *socius Sorbonicus*. On donne aussi communément aux autres docteurs de la faculté le titre de *docteur de Sorbonne*, & bien des gens en prennent occasion de penser que la maison de *Sorbonne* a quelque supériorité dans la faculté de théologie de Paris. Cette maison respectable par les hommes célebres qu'elle a produits, par les savans qui la composent, & par ceux qu'elle forme encore tous les

les jours, n'est après tout qu'une société particuliere, comme plusieurs autres, & surtout celle de Navarre, qui composent le corps de la faculté de théologie avec une autorité & des fonctions parfaitement égales dans les assemblées, & les autres actes de faculté. Il est vrai encore que les assemblées soit ordinaires, soit extraordinaires de la faculté se tiennent dans la grande salle de *Sorbonne*; mais cet usage ne tire point à conséquence, parce qu'elle s'assembloit autrefois aux mathurins, & qu'elle peut encore s'assembler dans telle maison de son corps qu'elle juge à-propos.

Il y a proche de la *Sorbonne* des écoles extérieures, où six professeurs, dont quatre sont entretenus par le roi, & deux ont été fondés par des particuliers, font des leçons reglées de théologie. Ces chaires sont toujours remplies par des sujets de la maison de *Sorbonne*, laquelle nomme aussi à plusieurs autres places, comme à celle de grand-maître du college Mazarin, dont les chaires de philosophie, ainsi que celles du college du Plessis, sont toujours données à des membres de la maison & société de *Sorbonne*. Le premier supérieur de la maison se nomme *proviseur*; & dans l'intérieur, l'autorité, c'est-à-dire, le maintien des réglemens & du bon ordre, appartient au chef des docteurs, qu'on nomme *sénieur de Sorbonne*, & au chef des bacheliers en licence, qu'on appelle *prieur de Sorbonne*. *Voyez* PRIEUR & SENIEUR.

Pour ce qui concerne la bibliotheque de cette maison. *Voyez le mot* BIBLIOTHEQUE.

SORCELLERIE, s. f. (*Magie.*) opération magique, honteuse ou ridicule, attribuée stupidement par la superstition, à l'invocation & au pouvoir des démons.

On n'entendit jamais parler de sortileges & de maléfices que dans les pays & les tems d'ignorance. C'est pour cela que la *sorcellerie* régnoit si fort parmi nous dans le xiij. & xiv. siecles. Les enfans de Philippe le bel, dit M. de Voltaire, firent alors entre eux une association par écrit, & se promirent un secours mutuel contre ceux qui voudroient les faire périr par le secours de la *sorcellerie*. On brûla par arrêt du parlement une sorciere qui avoit fabriqué avec le diable un acte en faveur de Robert d'Artois. La maladie de Charles VI. fut attribuée à un sortilege, & on fit venir un magicien pour le guérir.

On vit à Londres la duchesse de Glocester accusée d'avoir attenté à la vie d'Henri VI. par des sortileges. Une malheureuse devineresse, & un prêtre imbécille ou scélerat qui se disoit sorcier, furent brûlés vifs pour cette prétendue conspiration. La duchesse fut heureuse de n'être condamnée qu'à faire une amande honorable en chemise, & à une prison perpétuelle. L'esprit de lumiere & de philosophie, qui a établi depuis son empire dans cette île florissante, en étoit alors bien éloigné.

La démence des sortileges fit des nouveaux progrès en France sous Catherine de Médicis; c'étoit un des fruits de sa patrie transplantés dans ce royaume. On a cette fameuse médaille où cette reine est représentée toute nue entre les constellations d'*Aries* & *Taurus*, le nom d'Ebullé Asmodée sur sa tête, ayant un dard dans une main, un cœur dans l'autre, & dans l'exergue le nom d'Oxiel. On fit subir la question à Côme Ruggieri florentin, accusé d'avoir attenté par des sortileges à la vie de Charles IX. En 1606 quantité de sorciers furent condamnés dans le ressort du parlement de Bordeaux. Le fameux curé Gaufredi brûlé à Aix en 1611, avoit avoué qu'il étoit sorcier, & les juges l'avoient cru.

Enfin ce ne fut qu'à la raison naissante vers la fin du dernier siecle, qu'on dut la déclaration de Louis XIV. qui défendit en 1672, à tous les tribunaux de son royaume d'admettre les simples accusations de *sorcellerie*; & si depuis il y a eu de tems-en-tems quelques accusations de maléfices, les juges n'ont condamné les accusés que comme des prophanateurs, ou quand il est arrivé que ces gens-là avoient employé le poison.

On demandoit à la Peyrere, auteur des préadamites, mais qui d'ailleurs a composé une bonne histoire de Groenlande, pourquoi l'on parloit tant de sorciers dans le nord qu'on supplicioit; c'est, disoit-il, parce que le bien de tous ces prétendus sorciers que l'on fait mourir, est en partie confisqué au profit des juges.

Personne n'ignore l'histoire de l'esclave affranchi de l'ancienne Rome, qu'on accusoit d'être sorcier, & qui par cette raison fut appellé en justice pour y être condamné par le peuple romain. La fertilité d'un petit champ que son maître lui avoit laissé, & qu'il cultivoit avec soin, avoit attiré sur lui l'envie de ses voisins. Sûr de son innocence, sans être allarmé de la citation de l'édile Curule qui l'avoit ajourné à l'assemblée du peuple, il s'y présenta accompagné de sa fille; c'étoit une grosse paysanne bien nourrie & bien vêtue, *bene curatam & vestitam*: il conduisit à l'assemblée ses bœufs gros & gras, une charrue bien équipée & bien entretenue, & tous ses instrumens de labour en fort bon état. Alors se tournant vers ses juges: Romains, dit-il, voilà mes sortileges, *veneficia mea, quirites, hæc sunt*. Les suffrages ne furent point partagés; il fut absous d'une commune voix, & fut vengé de ses ennemis par les éloges qu'il reçut. (*D. J.*)

SORCIERS & SORCIERES, (*Hist. anc. & mod.*) hommes & femmes qu'on prétend s'être livrés au démon, & avoir fait un pacte avec lui pour opérer par son secours des prodiges & des maléfices.

Les payens ont reconnu qu'il y avoit des magiciens ou enchanteurs malfaisans, qui par leur commerce avec les mauvais génies ne se proposoient que de nuire aux hommes, & les Grecs les appelloient *goëtiques*. Ils donnoient à l'enchanteur le nom d'ἐπαοιδὸς, au devin celui de μάντις. Par φαρμακεὺς ils désignoient celui qui se servoit de poisons, & par γόης, celui qui trompoit les yeux par des prestiges. Les Latins leur ont aussi donné différens noms, comme ceux d'empoisonneurs, *venenarii* & *venefici*, parce qu'en effet ils savoient préparer les poisons, & en faisoient usage: Thessaliens & Chaldéens, *Thessali & Chaldæi*, du nom des pays d'où sortoient ces magiciens: généthliaques & mathématiciens, *genethliaci & mathematici*, parce qu'ils tiroient des horoscopes, & employoient le calcul pour prédire l'avenir: devins, augures, aruspices, &c. *arioli, augures, aruspices*, &c. des différens genres de divination auxquels ils s'adonnoient. Ils appelloient les magiciennes lamies, *lamiæ* du nom d'une nymphe cruelle & forcenée, qu'on feignoit dévorer tous les enfans: *sagæ*, terme qui dans l'origine signifioit une personne prévoyante, mais qui devint ensuite odieux, & affecté aux femmes qui faisoient profession de prédire l'avenir: *striges*, qui veut dire proprement des oiseaux nocturnes & de mauvais augure, nom qu'on appliquoit par métaphore aux magiciennes, qui, disoit-on, ne faisoient leurs enchantemens que pendant la nuit. On les trouve encore appellées dans les auteurs de la bonne latinité *veratrices, veraculæ, simulatrices, fictrices*. Dans les loix des Lombards elles sont nommées *mascæ*, à cause de leur figure hideuse & semblable à des masques, dit Delrio. Enfin on trouve dans Hincmar, & depuis fréquemment dans les auteurs qui ont traité de la magie, les mots *sortiarii* & *sortiariæ*, que nous avons rendus par ceux de *sorciers* & de *sorcieres*.

Les anciens ne paroissent pas avoir révoqué en doute l'existence des *sorciers*, ni regardé leurs maléfices comme de simples prestiges. Si l'on ne consultoit que les poëtes, on admettroit sans examen cette multitude d'enchantemens opérés par les Circés, les Médées, & autres semblables prodiges par lesquels ils ont prétendu répandre du merveilleux dans leurs ouvrages. Mais il paroit difficile de recuser le témoignage de plusieurs historiens d'ailleurs véridiques, de Tacite, de Suétone, d'Ammien Marcellin, qu'on n'accusera pas d'avoir adopté aveuglément, & faute de bon sens, ce qu'ils racontent des opérations magiques. D'ailleurs pourquoi tant de lois séveres de la part du sénat & des empereurs contre les magiciens, si ce n'eussent été que des imposteurs & des charlatans propres tout au plus à duper la multitude, mais incapables de causer aucun mal réel & physique?

Si des fausses religions nous passons à la véritable, nous trouverons qu'elle établit solidement l'existence des *sorciers* ou magiciens, soit par des faits incontestables, soit par les regles de conduite qu'elle prescrit à ses sectateurs. Les magiciens de Pharaon opérerent des prodiges qu'on n'attribuera jamais aux seules forces de la nature, & qui n'étoient pas que plus l'effet de la divinité, puisqu'ils avoient pour but d'en combattre les miracles. Je n'ignore pas non ces prodiges sont réduits par quelques modernes au rang des prestiges; mais outre que ce n'est pas le sentiment le plus suivi, conçoit-on bien clairement

qu'il soit du ressort de la nature de fasciner les yeux de tout un peuple, de le tromper longtems par de simples apparences, de lui faire croire que des spectres d'air ou de fumée sont des animaux & des reptiles qui se meuvent? Si ce n'eussent été que des tours de charlatan, qui eût empêché Moïse si instruit de la science des Egyptiens, d'en découvrir l'artifice à Pharaon, à sa cour, à son peuple, & en les détrompant ainsi, de confirmer ses propres miracles? Pourquoi eût-il été obligé de recourir à de plus grandes merveilles que celles qu'il avoit opérées jusque-là, & que les magiciens ne purent enfin imiter? Prestiges pour prestiges, la production des moucherons phantastiques ne leur eût pas dû couter davantage que celle des serpens ou de grenouilles imaginaires. Dans le livre de Job, satan demande à Dieu que ce saint homme soit frappé dans tous ses biens, & Dieu les lui livre, en lui défendant seulement d'attenter à sa vie; ses troupeaux sont enlevés, ses enfans ensevelis sous les ruines d'une maison; lui-même enfin se trouve couvert d'ulceres depuis la plante des piés jusqu'au sommet de la tête. L'histoire de l'évocation de l'ombre de Samuel faite par la pythonisse, & rapportée au *xxviij. chap. du second livre des Rois*, ce que l'Ecriture dit ailleurs des faux prophetes d'Achab & de l'oracle, de Beelzebuth à Accaron: tous ces traits réunis prouvent qu'il y avoit des magiciens & des *sorciers*, c'est-à-dire des hommes qui avoient commerce avec les démons.

On n'infere pas moins clairement la même vérité des ordres réitérés que Dieu donne contre les magiciens & contre ceux qui les consultent: Vous ferez mourir, dit-il, ceux qui font des maléfices; *maleficos non patieris vivere. Exod. xxij. v.* 18. Même arrêt de mort contre ceux qui consultoient les magiciens & les devins: *anima quæ declinaverit ad magos & ariolos & fornicata fuerit cum illis ... interficiam illam de medio populi mei. Levitic. xx. v.* 6. Qu'il n'y ait personne parmi vous, dit-il encore à son peuple, qui fasse des maléfices, qui soit enchanteur, ou qui consulte ceux qui ont des pythons ou esprits, & les devins, ou qui interroge les morts sur des choses cachées: *nec inveniatur in te maleficus, nec incantator, nec qui pythones consulat, nec divinos, aut quærat à mortuis veritatem, Deuteron. xviij. v* 10: précautions & sévérités qui eussent été injustes & ridicules contre de simples charlatans, & qui supposent nécessairement un commerce réel entre certains hommes & les démons.

La loi nouvelle n'est pas moins précise sur ce point que l'ancienne; tant d'énergumenes guéris par J. C. & ses apôtres, Simon & Elymas tous deux magiciens, la pythie dont il est parlé dans les actes des apôtres, enfin tant de faits relatifs à la magie attestés par les peres, ou attestés par les écrivains ecclésiastiques les plus respectables, les décisions des conciles, les ordonnances de nos rois, & entr'autres de Charles VIII. en 1490, de Charles IX. en 1560, & de Louis XIV. en 1682. Les Jurisconsultes & les Théologiens s'accordent aussi à admettre l'existence des *sorciers*; & sans citer sur ce point nos théologiens, nous nous contenterons de remarquer que les hommes les plus célebres que l'Angleterre ait produits depuis un siecle, c'est-à-dire, Mrs. Barrow, Tillotson, Stilling[illegible], Prideaux, Clarke, Loke, Vossius, [illegible]rtout remarque que ceux qui ne sauro[illegible] que les esprits entretiennent aucun c[illegible]vec les hommes, ou n'ont lu les saintes Ecri[illegible] que fort négligemment, ou, quoiqu'ils se distinguen[illegible] en méprisent l'autorité. „ *Non possunt in animum inducere ulla esse in spiritibus* „ *commercia cum homine ... sed deprehendi eos vel ad*„ *modùm negligenter legisse sacras litteras, vel utcum*„ *que dissimularent, Scripturarum auctoritatem parvi* „ *facere*. Voss. *epistol. ad.*

En effet dans cette matiere tout dépend de ce point décisif; dès qu'on admet les faits énoncés dans les Ecritures, on admet aussi d'autres faits semblables qui arrivent de tems en tems: faits extraordinaires, surnaturels, mais dont le surnaturel est accompagné de caracteres qui dénotent que Dieu n'est pas l'auteur, & qu'ils arrivent par l'intervention du démon. Mais comme après une pareille autorité il seroit insensé de ne pas croire que quelquefois les démons entretiennent avec les hommes de ces commerces qu'on nomme *magie*; il seroit imprudent de se livrer à une imagination vive & tout-à-la-fois foible, qui ne voit par-tout que maléfices, que lutins, que phantômes & que *sorciers*. Ajouter foi trop légérement à tout ce qu'on raconte en ce genre, & rejetter absolument tout ce qu'on en dit, sont deux extrèmes également dangereux. Examiner & peser les faits, avant que d'y accorder sa confiance, c'est le milieu qu'indique la raison.

Nous ajouterons même avec le P. Malebranche, qu'on ne sauroit être trop en garde contre les rêveries des démonographes, qui sous prétexte de prouver ce qui a rapport à leur but, adoptent & entassent sans examen tout ce qu'ils ont vû, lû, ou entendu.

„ Je ne doute point, continue le même auteur, „ qu'il ne puisse y avoir des *sorciers*, des charmes, „ des sortileges, &c. & que le démon n'exerce quelquefois sa malice sur les hommes, par la permission „ de Dieu. C'est faire trop d'honneur au diable, que „ de rapporter serieusement des histoires, comme des „ marques de sa puissance, ainsi que font quelques „ nouveaux démonographes, puisque ces histoires le „ rendent redoutable aux esprits foibles. Il faut mépriser les démons, comme on méprise les bourreaux, car c'est devant Dieu seul qu'il faut trembler .... quand on méprise ses lois & son évangile.

„ Il s'ensuit de-là, (& c'est toujours la doctrine du „ P. Malebranche), que les vrais *sorciers* sont aussi „ rares, que les *sorciers* par imagination sont communs. Dans les lieux où l'on brûle les *sorciers*, on „ ne voit autre chose, parce que dans les lieux où „ on les condamne au feu, on croit véritablement „ qu'ils le sont, & cette croyance se fortifie par les „ discours qu'on en tient. Que l'on cesse de les punir, & qu'on les traite comme des fous, & l'on „ verra qu'avec le tems ils ne seront plus *sorciers*, „ parce que ceux qui ne le sont que par imagination, „ qui sont certainement le plus grand nombre, deviendront comme les autres hommes.

„ Il est sans doute que les vrais *sorciers* méritent la „ mort, & que ceux même qui ne le sont que par „ imagination, ne doivent pas être regardés comme „ innocens, puisque pour l'ordinaire, ces derniers „ ne sont tels, que parce qu'ils sont dans la disposition du cœur d'aller au sabbat, & qu'ils se sont „ frottés de quelque drogue pour venir à bout de leur „ malheureux dessein. Mais en punissant indifféremment tous ces criminels, la persuasion commune se „ fortifie; les *sorciers* par imagination se multiplient, „ & ainsi une infinité de gens se perdent & se damnent. C'est donc avec raison que plusieurs parlemens ne punissent point les *sorciers* „; (il faut ajouter précisément comme *sorciers*, mais comme empoisonneurs, & convaincus de maléfices, ou chargés d'autres crimes, par exemple, de faire périr des bestiaux par des secrets naturels.) Il s'en trouve beaucoup moins dans les terres de leur ressort, & l'envie, la haine, & la malice des méchans ne peuvent „ se servir de ce prétexte pour accabler les innocens. „ *Recherch. de la vérité, liv. III. chap. vj.*

Il est en effet étonnant qu'on trouve dans certains démonographes une crédulité si aveugle sur le grand nombre des *sorciers*, après qu'eux-mêmes ont rapporté des faits qui devroient leur inspirer plus de reserve. Tel est celui que rapporte en latin Delrio, d'après Monstrelet; mais que nous transcrirons dans le vieux style de cet auteur, & qui servira à confirmer ce que dit le P. Malebranche, que l'accusation de sorcellerie est souvent un prétexte pour accabler les innocens.

„ En cette année (1459), dit Monstrelet, en la „ ville d'Arras ou pays d'Artois, advint un terrible „ cas & pitoyable, que l'en nommoit vaudoisie, ne „ sai pourquoi: mais l'on disoit que c'étoient aucunes gens, hommes & femmes, qui de nuit se transportoient par vertu du diable, des places où ils „ étoient, & soudainement se trouvoient en aucuns „ lieux arriere de gens, ès bois, ou ès déserts, là où „ ils se trouvoient en très-grand nombre hommes & „ femmes, & trouvoient illec un diable en forme „ d'homme, duquel ils ne veïent jamais le visage; & „ ce diable leur lisoit ou disoit ses commandemens & „ ordonnances, & comment & par quelle maniere ils „ le devoient avrer & servir, puis faisoit par chacun „ d'eux baiser son derriere, & puis il bailloit à chacun un peu d'argent, & finalement leur administroit „ vins & viandes en grand largesse, dont ils se repaissoient; & puis tout-à-coup chacun prenoit sa chacune, & en ce point s'estaindoit la lumiere, & connoissoient l'un l'autre charnellement, & ce fait tout „ soudainement se retrouvoit chacun en sa place dont „ ils

,, ils *étoient* partis premierement. Pour cette folie furent prins & emprisonnés, plusieurs notables gens de ladite ville d'Arras, & autres moindres gens, femmes folieuses & autres, & furent tellement gehinés, & si terriblement tourmentés, que les uns confesserent le cas leur être tout ainsi advenu, comme dit est; & outre plus confesserent avoir veu & cogneu en leur assemblée plusieurs gens notables, prélats, seigneurs & autres gouverneurs de bailliages & de villes: voire tels, selon commune renommée, que les examinateurs & les juges leur nommoient & mettoient en bouche: si que par force de peines & de tormens ils les accusoient & disoient que voirement ils les y avoient veus; & les aucuns ainsi nommés, étoient tantôt après prins & emprisonnés & mis à torture, & tant & si très-longuement, & par tant de fois que confesser le leur convenoit; & furent ceux-ci qui étoient des moindres gens, exécutés & brûlés inhumainement. Aucuns autres plus riches & plus puissans se racheterent par force d'argent, pour éviter les peines & les hontes que l'on leur faisoit; & de tels y eut des plus grans, qui furent preschés & séduits par les examinateurs, qui leur donnoient à entendre, & leur promettoient s'ils confessoient le cas, qu'ils ne perdroient ne corps ne biens. Tels y eût qui souffrirent en merveilleux patience & constance, les peines & les tormens, mais ne voulurent rien confesser à leur préjudice, trop bien donnerent argent largement aux juges, & à ceux qui les pouvoient relever de leurs peines. Autres y eut qui se absenterent & vuiderent du pays, & prouverent leur innocence, si qu'ils en demourerent paisibles, & ne fait ni à faire ce que plusieurs gens de bien cogneurent assez, que cette maniere d'accusation, fut une chose controuvée par aucunes mauvaises personnes pour grever & déstruire, ou deshonorer, ou par ardeur de convoitise, aucunes notables personnes, que ceux hayoient de vieille haine, & que malicieusement *ils feirent prendre meschantes* gens tous premierement, auxquels ils faisoient par force de peines & de tormens, nommer aucuns notables gens tels que l'en leur mettoit à la bouche, lesquels ainsi accusez étoient prins & tormentez, comme dit est. Qui fût pour veoir au jugement de toutes gens de bien, une chose moult perverse & inhumaine, au grand deshonneur de ceux qui en furent notez, & au très-grand péril des ames de ceux qui par tels moyens vouloient deshonnorer gens de bien,,. Monstrelet, 3e *vol. des chroniques, fol.* 84. *édit. de Paris* 1572. *in-fol.*

On renouvella ces procédures dans la même ville & avec les mêmes iniquités, au bout d'environ 30 ans; mais le parlement de Paris rendit justice aux parties, par l'absolution des accusés, & par la condamnation des juges.

Malgré des exemples si frappans, on étoit encore fort crédule en France sur l'article des *sorciers* dans le siecle suivant.

En 1571, un *sorcier* nommé *Trois-Echelle*, fut exécuté en greve, pour avoir eu commerce avec les mauvais démons, & accusa douze cens personnes du même crime, dit Mézerai, qui trouve ce nombre de douze cens bien fort; car, ajoute-t-il, un auteur le rapporte ainsi, ,, je ne sai s'il le faut croire, car ceux qui se sont une fois rempli l'imagination, de ces creuses & noires fantaisies, croyent que tout est plein de diables & de *sorciers*. ,, L'auteur que Mézerai ne nomme point, mais qu'il désigne pour un démonographe, c'est Bodin. Or Bodin dans sa démonomanie, *l. IV. chap. j.* dit que ,, Trois-Echelles se voyant convaincu de plusieurs actes impossibles à la puissance humaine, & ne pouvant donner raison apparente de ce qu'il faisoit, confessa que tout cela se faisoit à l'aide de satan, & supplia le roi (Charles IX.) lui pardonner, & qu'il en défereroit une infinité. Le roi lui donna grace, à charge de revéler ses compagnons & ses complices, ce qu'il fit, & en nomma un grand nombre par nom & surnom qu'il connoissoit, & pour vérifier son dire, quant à ceux qu'il avoit vus aux sabbats, il disoit qu'ils étoient marqués comme de la patte ou piste d'un lievre qui étoit insensible, ensorte que les *sorciers* ne sentent point les pointures quand on les perce jusqu'aux os, au lieu de la marque. Il ajoute encore, que Trois Echelles dit au roi Charles IX. qu'il y avoit plus de trois cens mille *sorciers* en France ,,, nombre beaucoup plus prodigieux que celui qui étonnoit *Mézerai. Il y a apparence que* Trois-Echelles étoit réellement *sorcier*, & que la plûpart de ceux qu'il accusa, ou ne l'étoient que par imagination, ou ne l'étoient point du tout. Quoi qu'il en soit, Trois-Echelles profita mal de la grace que lui avoit accordée le roi, & retomba dans ses premiers crimes, puisqu'il fut supplicié. Quant aux autres, continue Bodin, ,, la poursuite & délation fut supprimée, soit par faveur ou concussion, ou pour couvrir la honte de quelques-uns qui étoient, peut-être, de la partie, & qu'on n'eût jamais pensé, soit pour le nombre qui se trouva, & le délateur échappa ,,; mais ce ne fut pas, comme on voit, pour long-tems. Bodin, dit M. Bayle, de qui nous empruntons ceci, veut faire passer pour un grand désordre cette conduite, qui au fonds étoit fort louable, car la suppression des procédures fondées sur la délation d'un pareil scélérat, fait voir qu'il y avoit encore de bons restes de justice dans le royaume. Elles eussent ramené les maux qui furent commis dans Arras au quinzieme siecle. Bayle, *réponse aux questions d'un provinc. chap. LV.* 603 *de l'édit. de* 1737. *in-fol.*

Sous le successeur de Charles IX, on n'étoit pas moins en garde contre l'excessive crédulité sur ce point, comme il paroît par ce récit de Pigray, chirurgien d'Henri III. & témoin oculaire du fait qu'il rapporte. La cour de parlement de Paris s'étant, ,, dit-il, réfugiée à Tours en 1589, nomma MM. le Roi, Falaiseau, Renard, médecins du roi, & moi, pour voir & visiter quatorze, tant hommes que femmes, qui étoient appellantes de la mort, pour être accusées de sorcellerie: la visitation fut faite par nous en la présence de deux conseillers de ladite cour. Nous vîmes les rapports qui avoit été faits, sur lesquels avoit été fondé leur jugement par le premier juge: je ne sai pas la capacité ni la fidélité de ceux qui avoient rapporté, mais nous ne trouvâmes rien de ce qu'ils disoient, entre autres choses qu'il y avoit certaines places sur eux du tout insensibles: nous les visitames fort diligemment, sans rien oublier de tout ce qui y est requis, les faisant dépouiller tous nuds: ils furent piqués en plusieurs endroits, mais ils avoient le sentiment fort aigu. Nous les interrogeâmes sur plusieurs points, comme on fait les mélancoliques; nous n'y reconnumes que de pauvres gens stupides, les uns qui ne se soucioient de mourir, les autres qui le desiroient: notre avis fut de leur bailler plutôt de l'ellebore pour les purger, qu'autre remede pour les punir. La cour les renvoya suivant notre rapport ,,. Pigray, *chirur. liv. VII, chap. x. p.* 445.

Cependant ces accusations fréquentes de sorcellerie, jointes à la créance qu'on donnoit à l'astrologie judiciaire & autres semblables superstitions sous le regne des derniers Valois, avoient tellement enraciné le préjugé, qu'il existe un grand nombre de vrais *sorciers*, que dans le siecle suivant on trouve encore des traces assez fortes de cette opinion. En 1609, Filesac docteur de sorbonne, se plaignoit que l'impunité des *sorciers* en multiplioit le nombre à l'infini. Il ne les compte plus par cent mille, ni par trois cens mille, mais par millions: voici ses paroles. ,, *Lepide Plautus in truculento, act. I. sc. j.*

Nam nunc lenonum & scortorum plus est fere
Quam olim muscarum & cum caletur maxime.

Etiam magos, maleficos, sagas, hoc tempore in orbe christiano, longe numero superante omnes fornices & prostibula, & officiosos istos qui homines inter se convenas facere solent, nemo negabit, nisi elleborosus existat, & nos quidem tantam colluviem miramur & perhorescimus. De idololat. magic. fol. 71.

La maréchale d'Ancre fut accusée de sortilege, & l'on produisit en preuve contre elle, de s'être servie d'images de cire qu'elle conservoit dans des cercueils, d'avoir fait venir des *sorciers* prétendus religieux, dits ambrosiens, de Nanci en Lorraine, pour l'aider dans l'oblation d'un coq qu'elle faisoit pendant la nuit dans l'église des Augustins & dans celle de S. Sulpice, & enfin d'avoir eu chez elle trois livres de caracteres, avec un autre petit caractere & une boëte, où étoient cinq rondeaux de velours, desquels caracteres, elle & son mari usoient pour dominer sur les volontés des grands. ,, On se souviendra avec étonnement, ,, dit M. de Voltaire, dans son essai sur le siecle de

„ Louis XIV. jusqu'à la derniere postérité, que la „ maréchale d'Ancre fut brûlée en place de greve „ comme *sorciere*, & que le conseiller Courtin, inter- „ rogeant cette femme infortunée, lui demanda de „ quel sortilege elle s'étoit servie pour gouverner „ l'esprit de Marie de Médicis: la maréchale lui ré- „ pondit: *je me suis servie du pouvoir qu'ont les ames* „ *fortes sur les esprits foibles*, & qu'enfin cette réponse „ ne servit qu'à précipiter l'arrêt de sa mort „.

Il en fut de même dans l'affaire de ce fameux curé de Loudun, Urbain Grandier, condamné au feu comme magicien, par une commission du conseil. Ce prêtre étoit sans doute répréhensible & pour ses mœurs & pour ses écrits; mais l'histoire de son procès, & celle des diables de Loudun, ne prouvent en lui aucun des traits, pour lesquels on le déclara duement atteint & convaincu du crime de magie, maléfice & possession, & pour réparation desquels on le condamna à être brûlé vif avec les pactes & caracteres magiques qu'on l'accusoit d'avoir employé.

En 1680, la Vigoureuse & la Voisin, deux femmes intriguantes qui se donnoient pour devineresses, & qui réellement étoient empoisonneuses, furent convaincues de crimes énormes & brûlées vives. Un grand nombre de personnes de la premiere distinction furent impliquées dans leur affaire; elles nommerent comme complices ou participantes de leurs opérations magiques la duchesse de Bouillon, la comtesse de Soissons & le duc de Luxembourg, sans doute, afin de tâcher d'obtenir grace à la faveur de protections si puissantes. La premiere brava ses juges dans son interrogatoire, & ne fut pas mise en prison, mais on l'obligea de s'absenter pendant quelque tems. La comtesse de Soissons décretée de prise de corps, passa en Flandres. Pour le duc de Luxembourg, accusé de commerce avec les magiciennes & les démons, il fut envoyé à la bastille, mais élargi bientôt après, & renvoyé absous. Le vulgaire attribuoit à la magie son habileté, dans l'art de la guerre.

Si les personnes dont nous venons de parler eussent pratiqué l'art de *sorciers*, elles auroient fait une exception, à ce que dit le jurisconsulte Ayrault, qu'il n'y a plus maintenant que des stupides, des paysans & des rustres qui soient *sorciers*. On a raison en effet de s'étonner, que des hommes qu'on suppose avoir commerce avec les démons & leur commander, ne soient pas mieux partagés du côté des lumieres de l'esprit, & des biens de la fortune, & que le pouvoir qu'ils ont de nuire, ne s'étend jamais jusqu'à leurs accusateurs & à leurs juges. Car on ne donne aucune raison satisfaisante de la cessation de ce pouvoir, dès qu'ils sont entre les mains de la justice. Delrio rapporte pourtant quelques exemples de *sorcieres* qui ont fait du mal aux juges qui le condamnoient, & aux bourreaux qui les exécutoient; mais ces faits sont de la nature de beaucoup d'autres qu'il adopte, & son seul témoignage n'est pas une autorité suffisante pour en persuader la certitude ou la vérité à ses lecteurs.

SORCIERE, s. f. (*Conchyliol.*) nom que les Bretons donnent à une espece de *sabot*, qui est petite & plate. *Voyez* SABOT.

L'animal qui habite ce coquillage est très-petit, & à spirales appl[illegible]; cet animal est ombiliqué, & tire sur la coule[illegible] avec des taches brunes. Sa chair est reç[illegible]un foncé; sa bouche est brune, ses [illegible]ies, ses cornes sont de la mê[illegible] dans leur largeur par une ligne [illegible] d épaisses, & d'une pointe fort ca[illegible]

Trois particularités [illegible]t dans ce testacé; la premiere consiste dans une p[illegible]e languette charnue, ferme, & qui paroît sortir du fond de la poche. La seconde est une base charnue sur laquelle il rampe. Son opercule fait la troisieme différence; il est mince & brillant.

On fait de fort belles fleurs à l'abbaye de la Joie (à 2 lieues du port de Lorient) avec du burgau & des *sorcieres*. (*D. J.*)

SORCIERES *de Thessalie*, (*Mytholog.*) la fable leur donnoit le pouvoir d'attirer par des enchantemens la lune sur la terre. Elles empruntoient leurs charmes des plantes venimeuses que leur pays fournissoit en abondance, depuis que Cerbere passant par la Thessalie lorsqu'Hercule l'emmenoit enchaîné au roi de Micènes, avoit vomi son venin sur toutes les herbes. Cette fable étoit fondée sur les plantes vénéneuses ou sur la beauté des femmes de Thessalie. (*D. J.*)

SORDIDITÉ, s. f. (*Morale.*) substantif énergique dont notre langue devroit s'enrichir, & qui exprimeroit très-bien une avarice basse & honteuse: „ sois économe, mais ne sois point *sordide*, [illegible] „ que pour te reposer le soir, que tu dois, [illegible] „ sensé, profiter du matin de tes jours, *th*[illegible] „ *ne inspir'd*„. (*D. J.*)

SORESSA, LAGO DELLA, (*Géog. mod.*) [illegible]lie, dans la campagne de Rome. Il s'étend [illegible] marais Pomptins, entre le fleuve Sisto & la plage romaine. Il a vers le nord un émissoire, par lequel il se décharge dans le lac Crapolaccio, lequel se perd lui-même dans la mer. (*D. J.*)

SORET, (*Géog. mod.*) petite province des Indes, dans les états du Mogol. Elle touche vers le levant au royaume de Guzarate, & vers le ponant à la mer. Elle est peuplée, & sa ville capitale s'appelle *Jangar*. (*D. J.*)

SORGHO, (*Mat. méd. & diet.*) *voyez* MIL, *gros*, & *l'article* FARINE & FARINEUX.

SORGUE, (*Géog. mod.*) ville de France en Provence, dans le comtat Venaissin, près du confluent où la *Sorgue*, la Nesque & la Louvèse se jettent dans le Rhône, à près de deux lieues d'Avignon. *Long.* 22. 30. *latit.* 43. 55. (*D. J.*)

SORGUE, *la*, (*Géogr. mod.*) riviere de France dans la Provence, au comtat Venaissin. Elle prend sa source à la célebre fontaine de Vaucluse, à une lieue de Gordes. Elle se sépare en trois branches, dont l'une se rend dans la Nesque, la seconde se joint à la Louvèse, & la troisieme se jette dans le Rhône au-dessous d'Avignon. (*D. J.*)

SORGUGE, s. f. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Turcs nomment une aigrette faite de plumes, & ornée de pierreries que l'on porte au turban. Le sultan seul a le droit d'en porter trois. Les grands pachas ou gouverneurs d'Egypte, de Babylone & de Damas en portent une seule du côté gauche; les officiers d'un moindre rang portent aussi une aigrette, mais elle est toute simple.

SORI *ou* MONTI-SORI, (*Géog. mod.*) montagnes de la Sicile dans le val Demona. Ce sont les montagnes que les anciens ont appellées *Heræi montes* ou *Junonii montes*. (*D. J.*)

SORIA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne dans la vieille Castille, près de la source du Duero, bâtie en partie des ruines de l'ancienne Numance. *Longit.* 15. 33. *latit.* 41. 47. (*D. J.*)

SORIE-SEGOVIANE, (*Commerce de laine.*) laine d'agnelins qui vient de Ségovie, ville d'Espagne. Il y en a de lavée & de non-lavée. Il vient aussi des *sories* de Moline, de Castille, d'Albarasin & de Navarre. (*D. J.*)

SORISSAGE, s. m. (*Commerce de hareng.*) façon que l'on donne au hareng, en le fumant à un feu de bois ou de charbon dans les lieux qu'on appelle *roussables*. *Trévoux*. (*D. J.*)

SORISTAN *ou* SOURIE, (*Géog. mod.*) province de la Turquie asiatique sur le bord de la Méditerranée, entre la Caramanie, l'Arménie, le Diarbeck & l'Arabie. Elle comprend la *Sourie*-propre, la Phénicie & la Palestine. La capitale de la *Sourie*-propre est aujourd'hui Alep.

Le *Soristan* est un pays fertile, & qui le seroit bien davantage s'il étoit en d'autres mains que celles des Turcs, qui ne connoissent ni le travail, ni l'agriculture; car cette région est riche en pâturages & en bétail; elle est arrosée de l'Euphrate, de l'Oronte & autres rivieres, & elle est fournie de bons ports de mer. La langue des Souriens d'aujourd'hui est l'arabesque ou la moresque, qui est la même; les habitans des villes marchandes situées sur les ports, y parlent aussi un jargon italien, sans liaison ni syntaxe. (*D. J.*)

SORITE, s. m. (*Logique.*) un argument des plus captieux & des plus embarrassans est celui que les Latins nomment *sorites*, du grec *soros*, qui v[illegible] un *monceau*. Cet argument est composé de p[illegible] propositions, peu différentes les unes des au[illegible] tellement enchaînées, qu'après avoir débuté [illegible] vérité sensible & incontestable, on passe, co[illegible] proche en proche, à une conclusion évide[illegible] fausse.

Pour éviter la surprise, il faut sur-tout p[illegible] garde que tout ce qui se dit de l'attribut se di[illegible] du sujet. Qu'il n'y ait point d'ambiguité ni da[illegible]es termes, ni dans les propositions. Qu'on n[illegible]ere point de propositions négatives parmi des af[illegible]mati-

ves. Que la propoſition qui précede immédiatement la concluſion ne ſoit point négative, à-moins que la cônclufion ne le ſoit auſſi. Que la liaiſon & la gradation, qui doit être entre les propoſitions, ſoit juſte. Enfin qu'il n'y ait dans le *ſorite* aucune propoſition particuliere, ſi ce n'eſt peut-être la premiere. Telles ſont en abregé les judicieuſes regles que Faccĕolati a détaillées dans un diſcours ſur les argumens inſolubles; on peut le conſulter. (*D. J.*)

SORLINGUES, LES, (*Géog. mod.*) îles ſituées ſur la côte de la grande Bretagne, à 8 lieues à l'oueſt de la pointe la plus avancée de la province de Cornouaille, qui eſt le cap de *Lands-End*, où elles ſont rangées en rond. On en compte plus de cent; mais dans ce nombre, il y en a dix plus grandes que les autres. Elles ſont la plûpart couvertes d'herbes, & fournies de bons pâturages; cependant on y voit force rochers & écueils, ainſi que de lapins, de grues & d'oiſeaux aquatiques. La plus grande de toutes eſt celle de Ste Marie qui a 8 milles de circuit, avec un havre large & commode. La reine Eliſabeth y fit conſtruire un fort où l'on tient garniſon. L'île de Silly eſt la ſeconde en grandeur, & a été apparemment autrefois plus conſidérable, puiſqu'elle a donné le nom de *Sillinæ* à toutes les autres.

Cambden en comparant ce que les anciens nous ont appris de la poſition & de l'hiſtoire des îles Caſſitérides, avec la connoiſſance exacte qu'il avoit des *Sorlingues*, a découvert le premier & prouvé invinciblement l'identité cachée ſous ces noms différens.

Il réſulte donc que les îles *Sorlingues* ſont les *Sillinæ* ou *Caſſiterides* des anciens, nom qui leur fut donné à cauſe de leur richeſſe en mines d'étain, qui ont été connues des Phéniciens, des Tartéſiens, des Carthaginois, des Romains & des Marſeillois.

Les empereurs romains avoient coutume d'y envoyer des perſonnes coupables de quelques crimes pour travailler aux mines, c'étoit une maniere de ſupplice uſitée dans ce tems-là, comme aujourd'hui d'envoyer aux galeres.

Les anciens habitans de ces îles portoient des habits noirs & longs, qui deſcendoient juſqu'à terre. Ils ſe nourriſſoient de leur bétail, & vivoient à la maniere des Nomades, n'ayant aucune demeure fixe. Leur commerce conſiſtoit à troquer du plomb, de l'étain & des peaux contre de la vaiſſelle de terre, du ſel, & quelques petits ouvrages de bronze qu'on leur donnoit en échange: ils ne ſe ſoucioient point d'argent, & même ils ne s'appliquoient pas beaucoup au travail des mines. A moitié chemin de ces îles, au cap le plus avancé de la province de Cornouaille, la marée découvre quand elle eſt baſſe une île, ou plûtôt un rocher, nommé autrefois *Liſſia*, aujourd'hui *Letowrow* & *the Gulphe*, c'eſt-à-dire le *gouffre*. (*D. J.*)

SORNE, ſ. f. *terme de Forge*, ce mot ſignifie les *ſcories*, les *écumes*, les *craſſes* qui ſortent du fer en le forgeant. *Scorie* eſt le terme générique dont les Métallurgiſtes ſe ſervent. Le *machefer* eſt le nom que les Serruriers & les Maréchaux donnent aux *ſcories* de fer; mais dans les groſſes forges, on les appelle *ſornes*. (*D. J.*)

SORNUM, (*Géog. anc.*) ville de la Dace, ſelon Ptolomée, *l. III. c. viij.* Lazius dit que le nom moderne eſt *Sewrny*, que d'autres écrivent *Severin* ou *Zeverin*, ville de la haute Hongrie, ſur le Danube. (*D. J.*)

SORO, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Subur*, riviere de Portugal dans l'Eſtramadoure; accrue de diverſes autres rivieres, elle ſépare l'Eſtramadoure de l'Alentéjo, & tombe dans le Tage entre Benavente & Salva-Terra. (*D. J.*)

SOROCK, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la Moldavie ſur le Nieſter ou Turla, avec un château pour défenſe. Les Polonois en ſont les maîtres. (*D. J.*)

SOROGA, (*Géog. anc.*) ville de la haute Pannonie, & une de celles qui étoient éloignées du Danube, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xv.* Lazius croit que c'eſt aujourd'hui *Sagrabia*. (*D. J.*)

SORON, (*Géog. anc.*) bois du Péloponnèſe dans l'Arcadie, entre le Ladon & le Pſophis. Quand vous avez paſſé le Ladon, dit Pauſanias, *l. III. c. xxiij.* vous prenez par les villages des Argéathes, des Lycoates, des Scotines, & vous arrivez au bois de *Soron*, où il y a un chemin qui vous mene à Pſophis. Ce bois commence toutes les autres forêts de l'Arcadie, nourrit des ſangliers, des ours & des tortues, dont on peut faire des lyres auſſi belles que celles qui ſe font des tortues des Indes. Vers la fin du bois de *Soron*, on voyoit les ruines d'un ancien village, que l'on nommoit *Paus*. (*D. J.*)

SORORES, (*Géog. anc.*) Strabon, *liv. XVI. pag.* 749. dit qu'on donnoit ce nom à ces quatre villes, Antioche près de Daphné, Seleucie dans la Piérie, Apamée & Laodicée, à cauſe de leur amitié & de leur concorde. (*D. J.*)

SORP, (*Géog. mod.*) fontaine de France en Provence, au diocèſe de Riez, & dans le territoire de Baudun. Cette fontaine eſt ſi conſidérable, que dans ſa ſource même, on la diviſe en dix canaux, qui ſont moudre dix moulins différens. (*D. J.*)

SORRAT, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *maltha*; poiſſon du genre des chiens de mer. Il a les dents larges comme celles de la lamie, & le muſeau court. Il reſſemble au milandre par le nombre & la poſition des nageoires, par la queue & par les parties intérieures; mais il n'a pas de taie devant les yeux. La chair du *ſorrat* eſt molle & laxative. Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons, premiere partie; liv. XIII. Voyez* MILANDRE, POISSON.

SORRENTO, (*Géog. mod.*) en latin *Surrentum*; ville d'Italie, au royaume de Naples dans la terre de labour, à l'extrémité du golfe de Naples, & à 4 lieues à l'oueſt d'Amalfi. *Long.* 31. 50. *lat.* 40. 38.

Cette ville eſt décorée d'un archevêché; mais elle tire ſa principale gloire d'être la patrie du Taſſe, *Taſſo Torquato*.

A ce que j'ai déja dit de ce beau génie, en parlant du poëme épique, je vais joindre ici d'autres particularités.

L'amour de la poéſie entraîna tellement le Taſſe, malgré les conſeils de ſon pere, qu'il publia à l'âge de 17 ans ſon poëme de Rénaud, *Il Rinaldo*, qui parut à Véniſe en 1562, *in-4°.* Il avoit lu le *Roland furieux* de l'Arioſte, & s'étoit ſenti piqué d'une grande émulation pour ce poëte, par qui ſa réputation fut ſi long tems balancée, & qui lui eſt encore préféré par un grand nombre de beaux eſprits d'Italie. Comme l'Arioſte avoit adreſſé ſon poëme à un cardinal d'Eſt, le Taſſe voulut à l'envi ſe choiſir un patron du même nom & de la même qualité; en un mot, débuter par un nom célebre, & par les éloges d'une maiſon capable de ſoutenir ſa muſe naiſſante. Mais pour adoucir le chagrin que cette réſolution donneroit à ſon pere, il tâcha de ſe le rendre favorable par deux ſtrophes qui finiſſent ſon poëme, dans leſquelles, parlant à ſon ouvrage, il lui ordonne d'aller ſe ſoumettre à ſa cenſure, en des termes auſſi fins & auſſi délicats, que pleins de reſpect, de reconnoiſſance & de tendreſſe. Ce poëme lui acquit l'eſtime des ſavans & des académies d'Italie. Les louanges qu'on lui adreſſa de toutes parts, l'ambition d'être mis au-deſſus de ſes concurrens, & ſon goût invincible pour la poéſie, lui firent abandonner la juriſprudence, malgré la médiocrité de ſa fortune, & tous les efforts de ce même pere pour l'arracher à un penchant naturel, qui ne produit d'ordinaire qu'une magnifique fumée.

A l'âge de 27 ans il ſuivit en France le cardinal d'Eſt, & fut reçu du roi Charles IX. diſent les hiſtoriens d'Italie, avec une bienveuillance ſinguliere. On n'en peut pas donner, ajoutent-ils, une preuve plus forte que ce qui ſe paſſa à l'occaſion d'un homme de lettres qui avoit été condamné à mort. C'étoit un poëte de quelque réputation; il étoit malheureuſement tombé dans un crime énorme. Le Taſſe, tant en faveur des muſes, que par compaſſion, réſolut d'aller demander ſa grace au roi. Il ſe rendit au Louvre; mais il apprit en arrivant que le roi venoit d'ordonner que la ſentence fût exécutée en peu de jours, & qu'il avoit déclaré là-deſſus ſa volonté. Cette déclaration d'un prince qui ne revenoit guere de ſes réſolutions, n'étonna point le Taſſe. Il ſe préſenta au roi avec un viſage ouvert: „ Sire, lui dit-il, je viens „ ſupplier votre majeſté, de laiſſer périr par les lois „ un malheureux, qui a fait voir par ſa chute ſcanda- „ leuſe, que la fragilité humaine met à bout tous „ les enſeignemens de la philoſophie „. Le roi frappé de cette réflexion du Taſſe, & de cette maniere de demander grace, lui accorda la vie du criminel. C'eſt dommage que les hiſtoriens françois n'ayent point confirmé cette anecdote italienne.

Le Taſſe de retour à Ferrare en 1573, donna l'*Aminte*, qui fut repréſentée avec un grand ſuccès. Cette paſtorale eſt l'original du Berger fidele & de la Phi-

Philis de Sciros. On fut enchanté de la nouveauté du ſpectacle, & de ce mélange de bergers, de héros & de divinités qu'on n'avoit pas vu encore enſemble ſur le théâtre. Il parut aux yeux des ſpectateurs comme un tableau brillant, ou l'imagination & la main d'un grand peintre expoſoient en même tems dans un beau payſage la grandeur héroïque, & la douceur de la vie champêtre. L'auteur s'étoit dépeint lui-même dans ce poëme, ſous la perſonne de *Tircis*, & s'y montroit dans cet état tranquille où l'avoit mis la protection du duc de Ferrare, & dans cet heureux loiſir qu'il conſacroit aux muſes. On y voyoit le portrait du duc & de ſa cour touché d'une maniere auſſi fine que ſpirituelle: tout cela étoit rehauſſé par l'odieuſe peinture de Mopſe, ſous le nom duquel le Taſſe déſigne un de ſes envieux. On prétend encore qu'il y a décrit l'amour dont il bruloit en ſecret pour la princeſſe Léonore ſœur du duc, paſſion qu'il a toujours cachée avec beaucoup de ſoin.

Quoi qu'il en ſoit, cette paſtorale eſt d'une grande beauté. L'auteur y a ſcrupuleuſement obſervé les regles preſcrites par Ariſtote ſur l'unité du lieu, & ſur celle des caracteres. Enfin il a ſu ſoutenir l'intérêt de ſa piece en ménageant dans ſon ſujet des ſituations intéreſſantes. On peut cependant lui reprocher quelquefois de la ſéchereſſe, & ſur-tout ce nombre de récits conſécutifs, qui ne donnant rien à la repréſentation, laiſſent ſans occupation un des principaux ſens, par l'organe duquel les hommes ſont plus facilement touchés. Le pere Bouhours condamne avec raiſon la *Silvie* du Taſſe, qui en ſe mirant dans une fontaine, & en ſe mettant des fleurs, leur dit qu'elle ne les porte pas pour ſe parer, mais pour leur faire honte. Cette penſée n'eſt point naturelle à une bergere. Les fleurs ſont les ajuſtemens qu'elle emprunte de la nature, elle s'en met lorſqu'elle veut être plus propre & plus parée qu'à l'ordinaire, & elle eſt bien éloignée de ſonger qu'elle puiſſe leur faire honte.

L'*Aminte* fut imprimée pour la premiere fois en 1581, avec les *Rimes* du Taſſe, à Veniſe, par Alde le jeune, *in-8°*. & dans les autres recueils des œuvres de l'auteur, qui parurent auſſi à Veniſe les années ſuivantes en 1582 & 1583. Depuis il s'en eſt fait pluſieurs éditions ſéparément. Ménage en donna une à Paris en 1655, *in 4°*. avec des remarques, ſur leſquelles l'académie *della Cruſca* fit des obſervations que le traducteur a inſérées à la page 74. de ſes meſcolanze, imprimées à Paris en 1678, *in-8°*. Il y a auſſi une édition de l'Aminte fort jolie, faite à Amſterdam en 1678. On en a des traductions en pluſieurs langues, & même en latin. En 1734 & 1735 il y en a eu deux en françois, la premiere de M. Pecquet, & la ſeconde de M. l'Eſcalopier. Il a paru auſſi une traduction angloiſe de l'Aminte à Londres en 1628, *in-4°*. Jean de Xauregui en a publié une verſion eſpagnole à Séville en 1618, *in-4°*. On en a donné une traduction hollandoiſe à Amſterdam en 1715, *in-8°*.

Le Taſſe acheva en 1574, à l'âge de 30 ans, la *Jéruſalem délivrée*. La premiere édition complette de ce beau poëme épique parut à Ferrare l'an 1581, chez Vittorio Baldini *in 4°*. Il s'eſt fait quantité de traductions de la J[illegible] délivrée dans toutes les langues. Scipion [illegible] en a traduit les deux premiers livres [illegible] ſous ce titre. *Solimeidos libri du*[illegible] Torquati Taſſi *italicis expreſſi*, Veniſe [illegible] a deux traductions eſpagnoles, l'u[illegible] imprimée à Madrid en 1587, *in*-[illegible]oine Sarmento de Mendoſa, qui paru[illegible]e ville en 1649, *in-8°*. Fairfax a tradui[illegible] en anglois avec beaucoup d'élégance & de [illegible]rel, & tout-à-la-fois avec une exactitude ſcrupuleuſe. Chaque ligne de l'original eſt rendue par une ligne correſpondante dans la traduction; c'eſt dommage qu'il ait ſervilement imité l'italien dans ſes ſtances, dont la prolixe uniformité déplaît dans un long ouvrage. M. Hill en a donné une nouvelle traduction imprimée à Londres en 1713. Gabriel Faſagno en a fait une verſion en langue napolitaine, imprimée à Naples en 1720, *in-fol.* Le poëme & la verſion napolitaine ſont ſur deux colonnes.

Les François ſe ſont auſſi empreſſés à donner des traductions de ce poëme; la premiere & la plus mauvaiſe de toutes, eſt celle de Vigenere, qui parut à Paris en 1595, *in-4°*. & 1598, *in-8°*. Les endroits qu'il a mis en vers, déplaiſent encore plus que ſa proſe. Depuis Vigenere, on a vu pluſieurs autres traductions en vers alexandrins de la Jéruſalem, mais aucune de ces traductions n'a réuſſi. Enfin en 1724 M. Mirabaud publia une traduction en proſe de la Jéruſalem délivrée, & il en donna une nouvelle édition beaucoup meilleure en 1735.

On n'ignore point les jugemens qu'un grand [illegible]bre de ſavans de tous les pays ont porté de [illegible]lebre poëme, ſoit en ſa faveur, ſoit à ſon dé[illegible]ge, & je ne crois pas devoir m'y arrêter ici. [illegible]tique de M. Deſpréaux a non-ſeulement ré[illegible] les Italiens, mais preſque tous les François. Il eſt [illegible] cependant que Deſpréaux eſtimoit le Taſſe, & qu'il en connoiſſoit le mérite; autrement comment auroit-il pu dire de cet illuſtre poëte?

Il n'eût point de ſon livre illuſtré l'Italie,
Si ſon ſage héros toujours en oraiſon,
N'eût fait que mettre enfin ſatan à la raiſon;
Et ſi Renaud, Aegand, Tancrede & ſa maîtreſſe,
N'euſſent de ſon ſujet égayé la triſteſſe,

M. l'Abbé d'Olivet, dans ſon hiſtoire de l'académie françoiſe, aſſure avoir entendu tenir à M. Deſpréaux le diſcours ſuivant, peu de tems avant ſa mort, à une perſonne qui lui demanda s'il n'avoit point changé d'avis ſur le Taſſe: „ J'en ai ſi peu changé, dit-il, que le reliſant dernierement, je fus très-fâché de ne *m'être* pas expliqué un peu au long dans quelqu'une de mes réflexions ſur Longin. J'aurois commencé par avouer que le Taſſe a été un génie ſublime, étendu, heureuſement né à la poéſie & à la grande poéſie; mais enſuite venant à l'uſage qu'il a fait de ſes talens, j'aurois montré que le bon ſens n'eſt pas toujours ce qui domine chez lui; que dans la plûpart de ſes narrations, il s'attache bien moins au néceſſaire, qu'à l'agréable; que ſes deſcriptions ſont trop chargées d'ornemens ſuperflus; que dans la *peinture des plus fortes paſſions*, & *au milieu du trouble qu'elles venoient d'exciter, ſouvent il dégénere en traits d'eſprit qui font tout-à-coup ceſſer le pathétique*; qu'il eſt plein d'*images trop fleuries*, de *tours affectés*, de *pointes* & de *penſées frivoles*, qui loin de pouvoir convenir à ſa Jéruſalem, pourroient à-peine trouver place dans ſon Aminte. Or, conclut M. Deſpréaux, tout cela oppoſé à la ſageſſe, à la gravité, à la majeſté de Virgile, qu'eſt-ce autre choſe que du clinquant oppoſé à de l'or „? Cependant il eſt toujours certain, malgré les réflexions de Deſpréaux, que la Jéruſalem du Taſſe eſt admirable par la conduite, l'intérêt, la variété, les graces & cette nobleſſe qui releve le ſublime.

Sa tragédie de Torriſmond, *il Torriſmondo*, parut à Vérone en 1587, *in-8°*. Mais le Taſſe lui-même n'étoit pas content de cette piece, & ſe plaignoit de ſes amis qui la lui avoient arrachée des mains, & l'avoient publiée avant qu'il eût pû la mettre dans la perfection où il la ſouhaitoit. Dalibray, poëte du dernier ſiecle, en a fait une traduction libre en vers françois, au-devant de laquelle il a mis un diſcours où l'on trouve de bonnes réflexions ſur le génie de la tragédie, ſur celui du Taſſe, & ſur la tragédie de Torriſmond en particulier. Cette traduction de Dalibray, quoique peſante & proſaïque, fut jouée deux fois, & imprimée à Paris en 1636, *in 4°*.

Le Taſſe laſſé des critiques qu'on faiſoit de ſa Jéruſalem délivrée, ſe propoſa de faire un nouvel ouvrage, ſous le titre de la Jéruſalem conquiſe, *la Geruſalemme conquiſtata, libri XXIV*. Ce poëme parut à Rome en 1593, *in-4°*. mais il n'a point été reçu avec le même applaudiſſement que le premier, où l'auteur s'étoit abandonné à ſon génie, au-lieu que dans la Jéruſalem conquiſe il s'eſt propoſé de s'accommoder en quelque maniere au goût & aux idées de ſes critiques.

Toutes les œuvres de ce beau génie ont été imprimées enſemble avec ſa vie par Jean-Baptiſte Manſo ſon ami, à Florence en 1524, en *ſix vol. in-fol.* Les deux premiers tomes contiennent ſes poé[illegible]ruſalem délivrée, la Jéruſalem conquiſe, le [illegible] le poëme ſur la création, Torriſmond, l'An[illegible] autres poëſies ſont diviſées en trois claſſes [illegible] galantes. 2. Poéſies héroïques. 3. Poéſi[illegible] morales. Elles ſont ſuivies de quelques p[illegible] faites du Taſſe, & de quelques-unes de cell[illegible] paſſent ſous ſon nom. Les ouvrages en proſe [illegible] tomes III. & IV. Ils conſiſtent en vingt-cinq [illegible] ſur différens ſujets, & environ quarante diſcours ou autres pieces ſur diverſes matieres d'érudition, principale-

palement sur l'art poétique, sur le poëme épique; tout cela est suivi de la défense de la Jérusalem délivrée. Le tome V. est divisé en deux parties; dans la premiere se trouvent les lettres familieres & poétiques du Tasse; dans la seconde sept pieces de l'académie della Crusca, & d'autres beaux-esprits d'Italie, concernant les disputes sur les poésies de l'auteur & celles de l'Arioste. Le VI. tome contient dix-huit pieces, dialogues ou discours sur le même sujet, c'est-à-dire pour ou contre le Tasse. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SORRETERIE, s. f. (*Comm.*) lieu où l'on fait sorrer les sardines.

Presque toutes les sardines de Douarnenez, dans le ressort de l'amirauté de Quimper en Bretagne, se pressent; on ne les saloit pas autrefois en baril, comme on fait à-présent, on les sorroit de la même maniere dont on boucane encore aujourd'hui les harengs-sors en Picardie & en Normandie. Il s'en faisoit un grand commerce le long des côtes d'Espagne & Italie: depuis qu'on s'est mis à les saler en barils, ce premier commerce est tombé de maniere qu'on ne sorre plus guere de sardines; à-présent les sardines salées se mangent pour la plûpart crues par les Basques & les garçons des vignobles où l'on les fait passer.

Les lieux où l'on fait sorreter les sardines sont établis à-peu-près de la même maniere que les roussables où l'on fait fumer en Normandie les harengs-sors. On sale à terre les sardines en tas ou en grenier; on les arrange de tête en queue, en forme de demi-ovale; on seme entre chaque lit du sel, comme on fait aux sardines que l'on prépare pour être pressées; on les laisse ainsi en tas pendant deux ou trois jours au plus. Quand on veut que cet apprêt soit doux & moins âcre, on sale les sardines avec de vieux sel reposé d'une année, parce que le poisson apprêté de sel neuf ou nouveau, est bien moins délicat après qu'il est resté suffisamment au sel, on passe dans de petites brochettes de bois les sardines de la même maniere que celles qu'on met en presse; on les lave de même dans l'eau de mer, & ensuite dans l'eau douce; après quoi on les pend dans la *sorreterie*, comme on fait les harengs; on les laisse égoutter pendant 24 heures avant d'y faire le feu, qui dure ordinairement 7 à 8 jours si le tems est sec, sinon pendant 10 jours & plus s'il est humide.

Le feu qu'on fait pour sorreter les sardines, est fait avec du bois de chêne & des copeaux de tonnelier ou de menuisier, que l'on recouvre ensuite de cendres des landes brûlées; pour lui faire rendre plus de fumée, on met le feu le long des pentes des brochettes.

Le lieu qui sert à cette préparation est une salle ou espece de cellier sans étage au-dessus, avec une cheminée dont l'embouchure occupe toute la largeur de la piece, le long de laquelle sont pendues les sardines.

On ne commence guere à sorreter à Douarnenez, que vers la fin de la pêche, parce qu'alors ce sont les plus grosses sardines qui viennent à la côte, qu'elles rangent toujours pour passer l'embouchure du canal, vers la fin de Décembre ou au plus tard vers la fin de Janvier. *Voyez la fig.* 1. *Pl. XIII. de pêche.*

SORT, (*Jurisprud.*) On entend par ce terme, le hasard produit dans les partages; après avoir formé les lots, ils se distribuent ou par choix ou par convention, ou enfin on les tire au *sort*. Dans ce dernier cas, on fait autant de petits billets qu'il y a de *lots*, & l'on écrit sur l'un *premier lot*, & sur l'autre *second lot*, & ainsi des autres. On mêle ensuite ces billets après les avoir pliés ou roulés, & on les fait tirer l'un après l'autre, un pour chaque héritier, suivant l'ordre de progéniture; & selon le billet qui échet, on écrit dans le partage que *le premier lot est advenu à un tel, le second à un tel*. *Voy.* LOTS & PARTAGE. (*A*)

SORT, (*Critiq. sacr.*) maniere de décider les choses par le hasard. Cet usage est très-convenable dans plusieurs occasions, sur-tout dans celles où il n'y a aucune raison de préférence. Alors l'auteur des *Proverbes* a raison de dire que le *sort* termine toute dispute. Son usage étoit fréquent chez les Hébreux, comme cela paroît dans plusieurs endroits de l'Ecriture. La terre promise fut partagée au *sort*. Les Levites reçurent leur lot par le même moyen. Dans le jour de l'expiation, on jettoit le *sort* sur les deux boucs, pour savoir lequel des deux seroit immolé. David distribua par le *sort* les rangs aux vingt-quatre bandes de prêtres qui devoient servir dans les temples. Quand il fut question de remplir la place de Judas dans l'apostolat, le *sort* tomba sur saint Matthias. Enfin la robe de Jésus-Christ fut jettée au *sort*.

Mais la maniere de tirer le *sort* chez les Juifs, n'est pas marquée fort distinctement dans l'Ecriture; & nous n'en voyons qu'une sorte exprimée dans Salomon. On jettoit les *sorts* (apparemment des billets) dans le pan d'une robe, d'où, après les avoir bien mêlés, on les tiroit pour la décision.

Le mot *sort* désigne encore dans l'Ecriture l'effet du *sort*, le *partage*. La méchante femme doit être le partage des pécheurs, *sors peccatorum*, *Ecclés. xxv.* 26. c'est-à-dire, que le pécheur mérite de souffrir la mauvaise humeur d'une méchante femme plutôt que l'homme vertueux; mais malheureusement le *sort* ne le décide pas toujours ainsi. (*D. J.*)

SORTS, (*Théologie payenne*) *sortes*. Le *sort* est l'effet du hasard, & comme la décision ou l'oracle de la fortune; mais les *sorts* sont les instrumens dont on se sert pour savoir quelle est cette décision.

Les *sorts* étoient le plus souvent des espece de dés, sur lesquels étoient gravés quelques caracteres ou quelques mots dont on alloit chercher l'explication dans des tables faites exprès. Les usages étoient différens sur les *sorts*. Dans quelques temples on les jettoit soi-même; dans d'autres on les faisoit sortir d'une urne, d'où est venue cette maniere de parler si ordinaire aux Grecs, *le* sort *est tombé*.

Ce jeu de dés étoit toujours précédé de sacrifices & de beaucoup de cérémonies; apparemment les prêtres savoient manier les dés; mais s'ils ne vouloient pas prendre cette peine, ils n'avoient qu'à les laisser aller; ils étoient toujours maîtres de l'explication.

Les Lacédémoniens allerent un jour consulter les *sorts* de Dodone, sur quelque guerre qu'ils entreprenoient; car outre les chênes parlans, & les colombes & les bassins & l'oracle, il y avoit encore des *sorts* à Dodone. Après toutes les cérémonies faites, sur le point qu'on alloit jetter les *sorts* avec beaucoup de respect & de vénération, voilà un singe du roi des Molosses, qui étant entré dans le temple, renverse les *sorts* & l'urne. La prêtresse effrayée dit aux Lacédémoniens qu'ils ne devoient pas songer à vaincre, mais seulement à se sauver; & tous les écrivains assurent que jamais Lacédémone ne reçut un présage plus funeste.

Les plus célebres entre les *sorts* étoient à Préneste & à Antium, deux petites villes d'Italie. A Préneste étoit la fortune, & à Antium les fortunes. *Voy.* SORTS DE PRÉNESTE.

Les fortunes d'Antium avoient cela de remarquable, que c'étoient des statues qui se remuoient d'elles-mêmes, selon le témoignage de Macrobe, *l. I. c. xxiij.* & dont les mouvemens différens, ou servoient de réponse, ou marquoient si l'on pouvoit consulter les *sorts*.

Un passage de Ciceron, au *liv. II de la divination*, où il dit que l'on consultoit les *sorts* de Préneste par le consentement de la fortune, peut faire croire que cette fortune savoit aussi remuer la tête, ou donner quelqu'autre signe de ses volontés.

Nous trouvons encore quelques statues qui avoient cette même propriété. Diodore de Sicile & Quint-Curce disent que Jupiter-Ammon étoit porté par quatre-vingt prêtres dans une espece de gondole d'or, d'où pendoient des coupes d'argent; qu'il étoit suivi d'un grand nombre de femmes & de filles qui chantoient des hymnes en langue du pays, & que ce dieu porté par ses prêtres, les conduisoit en leur marquant par quelques mouvemens où il vouloit aller.

Le dieu d'Héliopolis de Syrie, selon Macrobe, en faisoit autant, toute la différence étoit qu'il vouloit être porté par les gens les plus qualifiés de la province, qui eussent long-tems auparavant vécu en continence, & qui se fussent fait raser la tête.

Lucien, dans le *traité de la déesse de Syrie*, dit qu'il a vu un Apollon encore plus miraculeux; car étant porté sur les épaules de ses prêtres, il s'avisa de les laisser là, & de se promener par les airs, & cela aux yeux d'un homme tel que Lucien, ce qui est considérable.

Dans l'Orient les *sorts* étoient des fleches, & aujourd'hui encore les Turcs & les Arabes s'en servent de la même maniere. Ezéchiel dit que Nabuchodonosor mêla ses fleches contre Ammon & Jérusalem, & que la fleche sortit contre Jérusalem. C'étoit-là une bel-

belle maniere de résoudre auquel de ces deux peuples il seroit la guerre.

Dans la Grece & dans l'Italie on tiroit souvent les *sorts* de quelque poëte célebre, comme Homere ou Eurypide; ce qui se présentoit à l'ouverture du livre, étoit l'arrêt du ciel. L'histoire en fournit mille exemples. *Voyez* SORTS d'*Homere*.

On voit même que quelques 200 ans après la mort de Virgile, on faisoit déja assez de cas de ses vers pour les croire prophétiques, & pour les mettre en la place des *sorts* qui avoient été à Préneste; car Alexandre Severe encore particulier, & dans le tems que l'empereur Héliogabale ne lui vouloit pas de bien, reçut pour réponse dans le temple de Préneste cet endroit de Virgile dont le sens est: „ Si tu peux surmonter les destins contraires, tu seras Marcellus. *Voyez* SORTS de *Virgile*.

Les *sorts* passerent jusque dans le christianisme; on les prit dans les livres sacrés, au-lieu que les payens les prenoient dans leurs poëtes. S. Augustin, dans l'*épitre cxix*. à Januarius, paroît ne desapprouver cet usage que sur ce qui regarde les affaires du siecle. Grégoire de Tours nous apprend lui-même quelle étoit sa pratique, il passoit plusieurs jours dans le jeûne & dans la priere; ensuite il alloit au tombeau de saint Martin, où il ouvroit tel livre de l'Ecriture qu'il vouloit, & il prenoit pour la réponse de Dieu le premier passage qui s'offroit à ses yeux. Si ce passage ne faisoit rien au sujet, il ouvroit un autre livre de l'Ecriture.

D'autres prenoient pour *sort* divin la premiere chose qu'ils entendoient chanter en entrant dans l'église. *Voyez* SORTS *des Saints*.

Mais qui croiroit qu'Héraclius délibérant en quel lieu il feroit passer l'hyver à son armée, se détermina par cette espece de *sort*? Il fit purifier son armée pendant trois jours; ensuite il ouvrit le livre des évangiles, & trouva que son quartier d'hyver lui étoit marqué dans l'Albanie. Etoit-ce là une affaire dont on pût espérer de trouver la décision dans l'Ecriture?

L'Eglise est enfin venue à-bout d'exterminer cette superstition; mais il lui a fallu du tems. Du moment que l'erreur est en possession des esprits, c'est une merveille, si elle ne s'y maintient toujours. (*D. J.*)

SORTS *d'Homere*, (*Divinat. du paganisme.*) *sortes Homericæ*; espece de divination. Elle consistoit à ouvrir au hasard les écrits d'Homere, & à tirer à la premiere inscription de la page qui se présentoit à la vûe, un augure ou pronostic, de ce qui devoit arriver à soi-même & aux autres, ou des regles de conduite convenables aux circonstances dans lesquelles on se trouvoit. Les Grecs donnoient à ce genre de divination le nom de στοιχειομαντεία, ῥαψωδομαντεία, ῥαψωδομαντική.

L'antiquité payenne semble avoir regardé ceux qui avoient le talent supérieur de la poésie, comme des hommes inspirés; ils se donnoient pour tels; ils assuroient qu'ils parloient le langage des dieux, & les peuples les ont cru sur leur parole. L'Iliade & l'Odyssée sont remplis d'un si grand nombre de traits de religion & de morale; ils contiennent dans leur étendue une si prodigieuse variété d'événemens, de sentences & de maximes appliquables à toutes les circonstances de la vie, qu'il n'est pas étonnant que ceux qui par hasard ou de dessein formé, jettoient les yeux sur ces poëmes, ayent cru y trouver quelquefois des prédictions ou des conseils: il aura suffi que le succès ait justifié de tems en tems la curiosité des personnes, qui dans des situations embarrassantes ont eu recours à cet expédient, pour qu'on se soit insensiblement accoutumé à regarder les écrits de ce poëte, comme un oracle *toujours* prêt à rendre des réponses à quiconque voudroit l'interroger. On ne peut s'imaginer à quel point les hommes portent la crédulité, lorsqu'ils sont agités par la crainte, ou par l'espérance.

Ce n'étoit point-là un de ces préjugés qui ne regnent que sur le vulgaire; de grands personnages de l'antiquité, ceux principalement qui aspiroient à gouverner les autres, n'ont pas été exempts de cette chimere. Mais ce ne fut point par cette idée superstitieuse que Socrate dans sa prison, entendant réciter ces vers qu'Homere met dans la bouche d'Achille; j'arriverai le troisieme jour à la fertile Phthie,

Ἤματί κεν τριτάτῳ Φθίην ἐρίβωλον ἱκοίμην.

se mit à dire qu'il n'avoit donc plus que trois jours à vivre; il badinoit sur l'équivoque du mot φθίην, qui signifie le pays de Phthie, & la *corruption* ou la *mort*; cependant ce badinage qu'il fit en présence d'Eschine, ne fut point oublié, parce qu'il mourut trois jours après.

Valere-Maxime raconte que Brutus eut le [illegible] présage du sort qui l'attendoit à la bataille de [illegible]. Le hasard lui ayant offert cet endroit de [illegible] Patrocle se plaint que „ le cruel destin & le [illegible] de Latone lui ont ôté la vie.

Ἀλλά με μοῖρ', καὶ Λητοῦς ἔκτανεν υἱός.

L'application que cet illustre romain s'en fit à lui-même, fut justifiée par l'événement.

Si l'on en croit Lampride, l'empereur Macrin curieux d'apprendre dans le même poëte, si son regne seroit long & heureux, tomba sur ces vers qu'on peut rendre ainsi. „ Vieillard, vous êtes furieusement serré „ par de jeunes guerriers; votre force est anéantie, „ & vous êtes menacé d'une triste vieillesse:

Ὦ γέρον, ἦ μάλα δή σε νέοι τείρουσι μαχηταί,
Σὴ δὲ βίη λέλυται, χαλεπὸν δέ σε γῆρας ἰζει.

Comme cet empereur étoit déja avancé en âge, lorsqu'il parvint à la souveraine puissance qu'il ne régna que quatorze mois, & que Héliogabale n'étoit âgé que d'un pareil nombre d'années, lorsqu'il lui ôta la vie avec l'empire; on trouva dans ces paroles une prédiction de la mort tragique de Macrin.

Au reste, Homere ne fut pas le seul dont les vers eussent le privilege d'être regardés comme renfermant des oracles; les Grecs firent quelquefois le même honneur à ceux d'Eurypide; il paroît par un endroit d'Hérodote, qu'on croyoit que les poésies de Musée contenoient aussi des présages. Cet historien raconte qu'Onomacrite qui faisoit profession d'interpréter ou de développer ces sortes de prédictions, fut banni d'Athènes par Hipparque, fils de Pisistrate, pour avoir altéré les écrits de ce poëte & y avoir inséré un vers qui portoit, que les îles adjacentes à celles de Lemnos, seroient submergées.

Enfin, Virgile eut la gloire de succéder aux poëtes grecs, & de partager avec eux l'art de prédire les événemens. *Voy.* SORTS DE VIRGILE. (*D. J.*)

SORTS DE PRÊNESTE, (*Divinat. des Rom.*) les plus célebres de toute l'Italie; c'est une curiosité raisonnable de chercher à savoir en quoi consistoit cet oracle, & comme il se rendoit.

Ciceron, *liv. II.* de la divination, *sect.* 41. nous apprend que les archives de Préneste portoient, qu'un homme des plus considérables de la ville, nommé Numerius-Suffucius, fut averti par plusieurs songes réitérés & menaçans, d'aller entr'ouvrir un rocher dans un certain lieu; qu'il y alla, brisa ce rocher, & qu'il en sortit plusieurs *sorts*; c'étoit de petits morceaux de bois de rouvre bien taillés & bien polis, sur lesquels étoient écrits des prédictions en caracteres antiques; on mit ces petits morceaux de bois dans un coffre d'olivier. Pour les consulter, on ouvroit ce coffre, on faisoit mêler ensemble tous ces *sorts*, par un enfant, il en tiroit un, & c'étoit la réponse que l'oracle donnoit aux consultans. Ce coffre continue Cicéron, est aujourd'hui religieusement gardé, à cause de Jupiter enfant, qui y est représenté avec Junon, tous deux dans le sein de la fortune qui leur donne la mamelle, & toutes les bonnes meres y ont une grande dévotion.

Plutarque prétend qu'on tiroit plusieurs petits morceaux de bois du coffre, & que les caracteres gravés sur chacun étant rassemblés composoient la prophétie; mais outre que Ciceron dit le contraire, il paroît clairement par un passage de Tite-Live, que chacun de ces *sorts* contenoit toute la prophétie; voici les propres termes de l'Historien, au commencement du liv. XXII. *Faleriis cœlum fendi visum velut magno hiatu quaque patuerit ingens lumen effulsisse, sortes sua sponte attenuatas, unamque exc*[illegible] *scriptam, Mars telum suum concutit.* „ On [illegible] Falerés le ciel se fendre & s'entrouvrir, & un gran[illegible] „ de lumiere remplir ce grand vuide. Les *sorts* diminuerent & s'appetisserent d'eux-mêmes, [illegible] „ tomba un où étoient écrites ces paroles, *M*[illegible] „ *pare ses armes*.

Les prêtres se servirent habilement de ces *so*[illegible] pour se procurer du profit & du crédit. *Tota res e*[illegible]

ta fallaciis, aut ad quæstum, aut ad superstitionem, dit Ciceron.

Mais que signifient ces mêmes *sorts* dont parle Tite-Live, qui diminuerent & s'appetisserent d'eux-mêmes, *sortes sua sponte attenuatas*? Peut-être que ces *sorts* étoient doubles, je veux dire, qu'il y en avoit de grands & de petits, tous semblables, & que les prêtres faisoient tirer les uns ou les autres, selon qu'ils vouloient effrayer ou encourager les consultans. Il est certain qu'en matiere de prodiges, on prenoit à bonne augure les choses qui paroissoient plus grandes que de coutume: & au contraire, on tenoit à mauvais présage les choses qui paroissoient plus petites qu'elles ne sont naturellement, comme Saumaise l'a prouvé dans ses commentaires sur Solin. Il suit de-là que les *sorts* appetissés, *sortes extenuatæ*, pronostiquoient par eux-mêmes un événement sinistre; mais j'aime à voir ce que les Philosophes pensoient des *sorts* en général, & ce que devinrent ceux de Préneste en particulier; Ciceron m'en éclaircit lui-même.

Qu'est-ce à votre avis, que les *sorts*, disoit-il à un stoïcien. C'est à-peu-près comme de jouer au nombre, en haussant & en fermant les doigts, ou de jouer aux osselets & aux dez; en quoi le hasard, & peut-être une mauvaise subtilité, peuvent avoir quelque part, mais où la sagesse & la raison n'en ont aucune. Les *sorts* sont donc pleins de tromperie, & c'est une invention, ou de la superstition, ou de l'avidité du gain. La divination par les *sorts* est désormais entierement décriée. La beauté & l'antiquité du temple de Préneste a véritablement conservé le nom des *sorts* de Preneste, mais parmi le peuple uniquement; car y a-t-il quelque magistrat, quelqu'homme un peu considérable qui y ait le moindre recours? Par-tout ailleurs on n'en parle plus, & c'est ce qui faisoit dire à Carnéade, qu'il n'avoit jamais vû la fortune plus fortunée qu'à Préneste.

Cependant, il s'en fallut peu qu'ils ne revinssent en crédit du tems de Tibere. Suétone nous apprend, que cet empereur ayant formé le projet de ruiner tous les oracles voisins de Rome, ceux d'Antium, de Cœrès, de Tibur & de Préneste, en fut détourné par la majesté de ces derniers, car s'étant fait remettre le coffre bien fermé & bien cacheté, les *sorts* ne s'y trouverent point, mais ce coffre ne fut pas plutôt reporté dans le temple de Préneste, que les *sorts* s'y trouverent comme de coutume.

Il n'est pas difficile de reconnoître ici l'adresse des prêtres, qui voulurent relever le crédit de leur ancien oracle; mais son tems étoit passé, personne ne se rendit sur les lieux pour y avoir recours; & ce qu'il y a de bien singulier, les *sorts* de Virgile n'ayant pour eux aucun apparat de religion, emporterent la balance, & succéderent à ceux de Préneste. *Voyez* SORTS DE VIRGILE. (*D. J.*)

SORTS DE VIRGILE, (*Divinat. du Paganis.*) *sortes Virgilianæ*, divination qui consistoit à ouvrir les œuvres de Virgile, & à en tirer, à l'inspection de la page que le hasard offroit, des présages des événemens futurs.

Le tems ayant insensiblement donné de l'autorité aux poésies de Virgile, les Latins s'accoutumerent de même à les consulter dans les occasions où il leur étoit important de connoître la volonté du ciel. L'histoire des empereurs Romains, sur-tout depuis Trajan, en fournit plusieurs exemples. Le premier dont nous ayons connoissance est celui d'Adrien: inquiet de savoir quels étoient les dispositions de Trajan à son égard, & s'il le désigneroit pour son successeur à l'empire, il prit l'Enéide de Virgile, l'ouvrit au hasard, & y lut ces vers du VI. livre.

Quis procul ille autem ramis insignis olivæ
Sacra ferens! nosco crines incanaque menta
Regis Romani; primus qui legibus urbem
Fundabit, curibus parvis & paupere terra
Missus in imperium magnum.....

Comme on ne se rend pas difficile sur les choses qui flattent les desirs, quelques legeres convenances qu'Adrien trouva dans ces vers avec son caractere, ses inclinations, le goût qu'il avoit pour la philosophie & pour les cérémonies religieuses, le rassurerent; & si l'on ajoute foi à Spartien, le fortifierent dans l'espérance qu'il avoit de parvenir à l'empire.

Lampride rapporte qu'Alexandre Severe qui devoit pour lors être très-jeune, puisqu'il n'avoit que treize ans lorsqu'il fut nommé empereur, s'appliquant avec ardeur à l'étude de la Philosophie & de la Musique; Mammée sa mere lui conseilla de faire plutôt son occupation des Arts & des Sciences nécessaires à ceux qui sont destinés à gouverner les hommes, & qu'Alexandre se conforma d'autant plus volontiers à cet avis, qu'ayant consulté Virgile sur le *sort* qui lui étoit réservé, il crut y trouver un présage assuré de son élévation à l'empire dans ces fameux vers:

Excudent alii spirantia mollius æra,
Credo equidem, &c.
Tu regere imperio populos, Romane, memento;
Hæ tibi erunt artes.

Claude le Gothique voulant savoir quelle seroit la durée de son regne, consulta Virgile à l'ouverture du livre, & lut ce vers.

Tertia dum latio regnantem viderit æstas.

alors il tira la conclusion, qu'il n'avoit au plus que trois ans à vivre; l'auteur qui nous a conservé ce fait, assure que Claude ne survécut en effet que deux ans à cette espece de prédiction; & que celles qu'il crut de même avoir trouvées dans Virgile sur ce qui devoit arriver à son frere & à sa postérité, eurent aussi leur accomplissement.

On rencontre dans les auteurs plusieurs exemples de cette espece; Bullengerus en a recueilli une partie dans le traité qu'il a composé sur ce sujet; mais ceux que l'on vient de rapporter suffisent pour montrer jusqu'où peut aller la superstition humaine. (*D. J.*)

SORTS DES SAINTS, (*Divinat. des Chrétiens.*) *sortes sanctorum*, espece de divination qui vers le troisieme siecle s'est introduite chez les Chrétiens à l'imitation de celles qu'on nommoit parmi les payens, *sortes homericæ*, *sortes virgilianæ*.

Elle consistoit à ouvrir au hasard les livres sacrés, dans l'espérance d'y trouver quelques lumieres sur le parti qu'ils avoient à suivre dans telles & telles circonstances; d'y apprendre, si le succès des événemens qui les intéressoient, seroit heureux ou malheureux, & ce qu'ils devoient craindre ou espérer du caractere, de la conduite, & du gouvernement des personnes auxquelles ils étoient soumis.

L'usage avoit établi deux manieres de consulter la volonté de Dieu par cette voie: la premiere étoit, comme on vient de le dire, d'ouvrir au hasard quelques livres de l'Ecriture-sainte, après avoir imploré auparavant le secours du ciel par des jeûnes, des prieres, & d'autres pratiques religieuses. Dans la seconde qui étoit beaucoup plus simple, on se contentoit de regarder comme un conseil sur ce qu'on avoit à faire, ou comme un présage du bon ou du mauvais succès de l'entreprise qu'on méditoit, les premieres paroles du livre de l'Ecriture, qu'on chantoit dans le moment où celui qui se proposoit d'interroger le ciel par cette maniere, entroit dans une église.

Saint Augustin dans son épître à Januarius, ne paroît condamner cette pratique qu'au sujet des affaires mondaines; cependant il aime encore mieux qu'on en fasse usage pour les choses de ce siecle, que de consulter les démons.

S. Grégoire évêque de Tours, nous a fait connoître d'une maniere assez particuliere les cérémonies religieuses, avec lesquelles on consultoit les *sorts des saints*. Les exemples qu'il en donne, & le lien propre, justifient que cette pratique étoit fort commune de son tems, & qu'il ne la desapprouvoit pas.

On en jugera par ce qu'il raconte de lui-même en ces termes: „ Leudaste comte de Tours, qui cherchoit à me perdre dans l'esprit de la reine Frédegonde, étant venu à Tours avec de mauvais desseins contre moi; frappé du danger qui me menaçoit, je me retirai fort triste dans mon oratoire; j'y pris les pseaumes de David, pour voir si à leur ouverture, je n'y trouverois rien d'où je pusse tirer quelque consolation, & j'en eus une très-grande de ce verset, que le hasard me présenta: *Il les fit marcher avec espérance & sans crainte, pendant que la mer enveloppoit leurs ennemis.* En effet, ajoute-t-il, Leudaste n'osa rien entreprendre contre ma personne; car ce comte étant parti de Tours le même jour, & la barque sur laquelle il étoit monté ayant fait naufrage, il auroit été noyé s'il n'avoit pas su nager „.

Ce qu'il rapporte de *Meroüée fils de Chilpéric*, mérite de trouver place ici, parce qu'on y voit quelles étoient les pratiques de religion auxquelles on avoit recours pour se rendre le ciel favorable, avant que de consulter les *sorts des saints*, & pour mieux s'assurer de la vérité de la réponse qu'on y cherchoit.

„ Méroüée, dit Grégoire de Tours, étant disgra-
„ cié de Chilpéric son pere, se réfugia dans la basili-
„ que de saint Martin; & ne se fiant point à une py-
„ thonisse, qui lui avoit prédit que le roi mourroit
„ cette même année & qu'il lui succéderoit, il mit
„ séparément sur le tombeau du saint, les livres des
„ pseaumes, des rois, & des évangiles; il veilla toute
„ la nuit auprès du tombeau, & pria saint Martin de
„ lui faire connoître ce qui devoit lui arriver, & s'il
„ régneroit ou non. Ce prince passa les trois jours
„ suivans dans le jeûne, les veilles, & les prieres;
„ puis s'étant approché du tombeau, il ouvrit d'a-
„ bord le livre des rois; & le premier verset portoit
„ ces mots: *Comme vous avez abandonné le Seigneur*
„ *votre Dieu, pour courir après des dieux étrangers,*
„ *& que vous n'avez pas fait ce qui étoit agréable à ses*
„ *yeux, il vous a livré entre les mains de vos ennemis.*
„ Les passages qui s'offrirent à lui dans le livre des
„ pseaumes, & dans celui des évangiles (passages
„ qu'il seroit inutile de rapporter), ne lui annonçant
„ de même rien que de funeste, il resta long-tems
„ aux piés du tombeau fondant en larmes, & se re-
„ tira en Austrasie, où il périt malheureusement,
„ trois ans après par les artifices de la reine Frédé-
„ gonde, sa belle-mere „.

Dans cet exemple, on voit que c'est Méroüée qui sans recourir au ministere des clercs de saint Martin de Tours, pose lui-même les livres saints, & les ouvre. Dans celui que l'on va citer toujours d'après le même auteur, on fait intervenir les clercs de l'église, qui joignent leurs prieres à celles du suppliant; voici comme le même auteur expose ce fait,

„ Chramne s'étant révolté contre Clotaire I. & se
„ trouvant à Dijon, les clercs de l'église se mirent
„ en prieres pour demander à Dieu, si le jeune prin-
„ ce réussiroit dans ses desseins, & s'il parviendroit
„ un jour à la couronne. Ils consulterent, comme
„ dans le fait précédent, trois différens livres de l'E-
„ criture-sainte, avec cette différence, qu'à la place
„ du livre des rois & des pseaumes, ils joignirent
„ ceux du prophete Isaïe, & les épîtres de saint Paul,
„ au livre des Evangiles. A l'ouverture d'Isaïe, ils
„ lurent ces mots: *J'arracherai la haie de ma vigne,*
„ *& elle sera exposée au pillage; parce qu'au lieu de*
„ *porter de bons raisins, elle en a produit de mauvais.*
„ Les passages des épîtres de saint Paul, & ceux de
„ l'évangile qui se présentoient ensuite, ne parurent
„ pas moins menaçans, & furent regardés comme
„ une prédiction de la mort tragique de ce prince
„ infortuné „.

Non-seulement on employoit les *sorts des saints* pour se déterminer dans les occasions ordinaires de la vie, mais même dans les élections des évêques, lorsqu'il y avoit partage. La vie de saint Aignan fait foi, que c'est de cette maniere qu'il fut nommé évêque d'Orléans. Saint Euverte qui occupoit le siége de cette ville sur la fin du iv. siecle, se trouvant accablé de vieillesse, & voulant le désigner pour son successeur, le clergé & le peuple s'opposerent vivement à ce choix. Saint Euverte prit la parole, & leur dit: „ Si vous voulez un évêque agréable à Dieu, „ sachez que vous devez mettre Aignan à ma place „. Mais pour leur faire connoître clairement que telle étoit la volonté du Seigneur, après que ce prélat eut indiqué, selon la coutume, un jeûne de trois jours, il fit mettre d'un côté sur l'autel des billets (*brevia*), & de l'autre, les pseaumes, les épîtres de saint Paul, & les évangiles. Ce que l'historien qu'on vient de citer, appelle ici *brevia*, étoient comme je l'ai traduit, des billets sur chacun desquels on écrivoit le nom d'un des candidats.

Saint Euverte fit ensuite amener un enfant qui n'avoit point encore l'usage de la parole, & lui commanda de prendre au hasard un de ces billets; l'enfant ayant obéi, il tira celui qui portoit le nom de saint Aignan, & se mit à lire à haute voix: *Aignan est le pontife que Dieu vous a choisi.* Mais saint Euverte, continue l'historien, pour satisfaire tout le monde, voulut encore interroger les livres saints; le premier verset qui se présenta dans les pseaumes, fut: *Heureux celui que vous avez choisi, il demeurera dans votre temple.* On trouva dans saint Paul ces mots: *Personne ne peut mettre un autre fondement que celui qui a été posé*; & enfin dans l'évangile ces paroles: *C'est sur cette pierre que je bâtirai mon église.* Ces témoignages parurent si décisifs en faveur de saint Aignan, qu'ils réunirent pour lui tous les suffrages, & qu'il fut placé aux acclamations de tout le peuple sur le siége d'Orléans.

Les Grecs aussi-bien que les Latins, consultoient les *sorts des saints* dans les conjonctures critiques; Cedrenus rapporte, comme nous l'avons dit en parlant des *sorts* en général, que l'empereur Héraclius après avoir eu de grands avantages sur Cosroez roi des Perses, se trouvant incertain sur le lieu où il prendroit ses quartiers d'hiver, purifia son armée pendant trois jours; ce sont les termes de l'historien; qu'ensuite il ouvrit les évangiles, & qu'il trouva qu'ils lui ordonnoient d'aller hiverner en Albanie.

Depuis le huitieme siecle, les exemples de cette pratique deviennent un peu plus rares; cependant il est certain que cet usage subsista jusque dans le quatorzieme siecle, avec cette seule différence, qu'on ne se préparoit plus à cette consultation par des jeûnes & des prieres, & qu'on n'y joignoit plus cet appareil religieux, que jusqu'alors on avoit cru nécessaire pour engager le ciel à manifester ainsi ses volontés.

L'église tant grecque que latine, *conserva* sans cesse quelques traces de cet usage. La coutume étoit encore dans le xv. & xvj. siecle quand un évêque étoit élu, que dans la cérémonie de son sacre, immédiatement après qu'on lui avoit mis sur la tête le livre des évangiles, on l'ouvroit au hasard, & le premier verset qui se présentoit, étoit regardé comme un pronostic de ce qu'on avoit à espérer ou à craindre de son caractere, de ses mœurs, de sa conduite, & du bonheur ou du malheur qui lui étoit réservé durant le cours de son épiscopat; les exemples en sont fréquens dans l'histoire ecclésiastique.

Si l'on en croit un de ses écrivains qui a fait la vie des évêques de Liége, la mort funeste d'Albert évêque de cette ville, lui fut annoncée par ces paroles, que l'archevêque qui le sacroit trouva à l'ouverture du livre des évangiles: *Il envoya un de ses gardes avec ordre de lui apporter la tête de Jean; & ce garde étant entré dans la prison lui coupa la tête.* L'historien ajoute, que ce prélat en fut si frappé, qu'il adressa la parole au nouvel évêque, & lui dit en le regardant avec des yeux baignés de larmes: *Mon fils, en vous donnant au service de Dieu, conduisez-vous avec crainte & avec justice, & préparez votre ame à la tentation; car vous serez un jour martyr.* Il fut en effet assassiné par des émissaires de l'empereur Henri VI. & l'Eglise l'honore comme martyr.

On ajoutoit tant de foi à ces sortes de pronostics; ils formoient un préjugé si favorable ou si desavantageux aux évêques, qu'on les alléguoit dans les occasions les plus importantes, & même dans celles où il étoit question de prononcer sur la canonicité de leur élection.

La même chose se pratiquoit à l'installation des abbés, & même à la réception des chanoines; cette coutume subsiste encore aujourd'hui dans la cathédrale de Boulogne, dont le diocèse aussi-bien que ceux d'Ypres & de Saint-Omer, a été formé des débris de cette ancienne église, après que la ville de Terouanne eut été détruite par Charles-Quint. Toute la différence qui s'y trouve présentement, c'est qu'à Boulogne, le nouveau chanoine tire les *sorts* dans le livre des pseaumes, & non dans celui des évangiles. Feu M. de Langle évêque de Boulogne, peu d'années avant sa mort qui arriva en 1722, rendit une ordonnance qui tendoit à abroger cet usage; il craignoit avec raison qu'il n'eût quelque chose de superstitieux. Il avoit d'ailleurs remarqué, qu'il arrivoit quelquefois que le verset du pseaume que le hasard offroit au nouveau chanoine, contenoit des imprécations, des reproches, ou des traits odieux, qui devenoient pour lui une espece de note de ridicule, ou même d'infamie. Mais le chapitre qui se prétend exempt de la jurisdiction épiscopale, n'eut point égard à cette ordonnance; & comme suivant la coutume, on inséroit dans les lettres de prise de possession de chaque chanoine le verset du pseaume qui lui étoit tombé à sa réception, le chapitre résolut seulement, qu'à l'avenir on ajouteroit à ces lettres, qu'on ne faisoit en cela que suivre l'ancienne coutume de l'église de Térouanne.

Quan-

Quant à la seconde maniere de consulter les *sorts des saints*, elle étoit comme on l'a dit, beaucoup plus simple, & également connue dans les deux églises grecque & latine. Cette maniere consistoit à regarder comme un bon ou un mauvais augure, ou comme une déclaration de la volonté du ciel, les premieres paroles de la sainte Ecriture qu'on chantoit à l'église dans le moment qu'on y entroit à cette intention: les exemples en sont très-nombreux.

Saint Cyprien étoit si persuadé que Dieu manifestoit quelquefois ses volontés par cette voie, qu'il y avoit souvent recours; c'étoit pour ce pere de l'Eglise un heureux présage lorsqu'il trouvoit que les premieres paroles qu'il entendoit en mettant le pié dans l'église, avoient quelque relation avec les choses qui l'occupoient.

Il faut cependant convenir que dans le tems où cet usage de consulter les *sorts* à venir par l'Ecriture, étoit le plus en vogue, & souvent même accompagné d'un grave appareil d'actes de religion; on trouve différens conciles qui condamnent en particulier les *sorts des saints*, & en général toute divination faite par l'inspection des livres sacrés. Le concile de Vannes, par exemple, tenu sous Léon I. dans le v. siecle; le concile d'Agde assemblé l'an 506; les conciles d'Orléans & d'Auxerre, l'un de l'an 511, & l'autre de l'an 595, proscrivent les *sorts des saints*; & l'on trouve un capitulaire de Charlemagne publié en l'an 789, qui contient aussi la même défense. Mais les termes dans lesquels ces défenses sont conçues, donnent lieu de croire, que la superstition avoit mêlé une infinité de pratiques magiques dans les *sorts des saints*, & qu'il ne faut peut-être pas confondre la maniere de les consulter condamnée par ces canons, avec celle qui étoit souvent employée dans les premiers siecles de l'Eglise par des personnes éminentes en piété.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que quelques théologiens conviennent en général qu'on ne peut pas excuser les *sorts des saints* de superstition; que c'étoit tenter Dieu que de l'interroger ainsi; que les Ecritures ne contiennent rien dont on puisse conclure, que Dieu ait pris là-dessus aucun engagement avec les hommes, & que cette coutume bien loin d'être autorisée par aucune loi ecclésiastique, a été abrogée dans les tems éclairés; cependant ces mêmes théologiens oubliant ensuite la solidité des principes qu'ils venoient d'établir, se sont persuadés que dans certaines occasions, plusieurs de ceux qui ont consulté les *sorts des saints*, y ont été portés par une secrete inspiration du ciel. (*D. J.*)

SORTA CAP, (*Géog. mod.*) cap de la Méditerranée, sur la côte de Tripoli, en Barbarie, au fond du golphe de Sidra. On prend ce cap pour l'*Hippi promontorium* des anciens. (*D. J.*)

SORTE, s. f. (*Gram.*) nom collectif, qui rassemble sous son acception un certain nombre des choses distinguées par quelque caractere d'un plus grand nombre qui forme le genre. Plante est le genre; mais il y a bien des *sortes* de plantes. Etoffe est le genre; mais il y a bien des *sortes* d'étoffes, d'animaux, de poissons, de serpens; il y a toutes *sortes* d'esprits & de caracteres. Il y a dans quelques hommes une *sorte* d'instinct; il y en a qui ont une *sorte* de science. Cet homme nous en contera de toutes les *sortes*. Il y a de toutes *sortes* de marchandise. Il n'y a *sorte* d'attentions qu'il n'ait prises, le hasard les a toutes trompées.

SORTE, s. f. (*Joaillerie.*) on se sert de ce terme dans le commerce des pierreries, en parlant des émeraudes qui ne se vendent qu'au marc; ce qui en marque les différentes grosseurs qui vont en diminuant, depuis la premiere *sorte* jusqu'à la troisieme; on dit aussi premiere, seconde & troisieme *couleur*. (*D. J.*)

SORTIE, s. f. (*Gram.*) l'action de *sortir*, ou passage d'un lieu qu'on regardoit comme la premiere demeure dans un autre. J'en suis à ma premiere *sortie*. Ce mot a quelquefois rapport au tems, à la *sortie* de l'hiver, à la fin d'une occupation, à la *sortie* de ce livre. Aux issues d'une maison, j'ai deux *sorties*, & cela m'est fort commode, je m'échappe & je rentre quand il me plaît & sans qu'on le sache; aux voies qu'on ouvre aux eaux, à l'air, à un fluide dont le séjour incommoderoit; j'ai pratiqué une *sortie* à ces vapeurs.

SORTIE, (*Fortification.*) terme dont on se sert dans l'*art militaire* pour exprimer l'action par laquelle les assiégés *sortent* de leurs villes ou de leurs forteresses, afin de chasser les assiégeans, d'enclouer leur canon, d'empêcher leurs approches, & de détruire leurs ouvrages, &c. On dit, faire une *sortie*, repousser une *sortie*, &c. On est coupé dans une *sortie*, lorsque l'ennemi se place entre ceux qui sont *sortis* de leur ville. *Chambers*.

Ceux qui se tiennent toujours dans leur place sans faire des *sorties*, sont, dit le *chevalier de la Ville*, semblables à ceux qui ne se soucient point du feu qui est dans la maison du voisin, & qui ne se meuvent pour l'éteindre, que lorsqu'il a pris à la leur. En effet, les assiégeans avançant toujours leurs travaux vers la place, il est de la derniere importance de travailler de bonne heure à en arrêter le progrès; c'est à quoi les *sorties* sont excellentes lorsqu'elles sont bien disposées & bien conduites; car autrement elles avanceroient plutôt la prise de la place qu'elles ne la retarderoient. Quelque avantageuses que soient les *sorties*, on ne peut pas en faire indifféremment dans toutes sortes de places; il faut pour en entreprendre que la garnison soit nombreuse. Une garnison foible & qui seroit amplement fournie de toutes les munitions nécessaires pour se défendre & pour subsister long-tems dans la ville, devroit être fort circonspecte dans les *sorties*. Mais une garnison nombreuse & qui n'est pas d'ailleurs fournie pour long-tems de vivre & d'autres munitions, doit fatiguer l'ennemi autant qu'il lui est possible, par de très-fréquentes *sorties*: c'est aussi le parti que l'on doit prendre dans une ville dont les fortifications sont mauvaises; on ne doit pas se laisser renfermer, pour être obligé de se rendre, pour ainsi dire, sans résistance. Il faut fatiguer l'ennemi continuellement, le tenir éloigné de la place le plus long-tems qu'il est possible, & n'omettre aucune chicane pour lui disputer l'approche du glacis & la prise du chemin couvert. C'est ainsi que M. le marquis d'Uxelles, depuis maréchal de France, en usa dans la défense de Mayence en 1689. Il défendit cette ville, assez grande & très-mal fortifiée, pendant plus de deux mois, par le secours d'une garnison excellente, & il fut obligé de capituler faute de poudre & de munitions, étant encore maître de son chemin couvert, & même, pour ainsi dire, de tous ses glacis, puisque l'ennemi n'y avoit qu'un logement sur le haut; encore, dit M. de Feuquieres, M. le Marquis d'Uxelles le laissa-t-il faire pour avoir prétexte de capituler, & que l'ennemi ne pût pas soupçonner qu'il se rendoit faute de poudre. A Keiservert en 1702, la place fort mauvaise par elle-même, ne fut encore défendue que par de nombreuses *sorties*, qui firent payer sa prise chere à l'ennemi. Dans des cas semblables, on ne doit point se négliger pour les *sorties*; pour qu'elles réussissent, il faut qu'elles soient faites avec art & intelligence; c'est, dit M. le maréchal de Vauban, dans ces sortes d'actions que la vigueur, la diligence & la bonne conduite doivent paroître dans tout leur éclat & dans toute leur étendue.

Lorsque l'ennemi est encore loin de la place, les *sorties* sont très-périlleuses, parce que l'ennemi peut avec sa cavalerie, leur couper la retraite dans la ville; mais lorsqu'il a établi sa seconde parallele & qu'il pousse les boyaux de la tranchée en avant pour parvenir à la troisieme au pié du glacis, c'est alors qu'on peut sortir sur lui; on le peut même, si l'on prend bien les précautions, lorsqu'il travaille à sa seconde parallele, & qu'elle n'est point encore achevée entierement; mais où elles doivent être les plus fréquentes, c'est lorsque l'assiégeant est parvenu à la troisieme parallele & qu'il veut s'établir sur le glacis. On ne craint plus alors d'être coupé, & on peut le surprendre d'autant plus aisément, qu'on peut tomber sur lui d'abord & le culbuter sans lui donner le tems de se reconnoître.

Les *sorties* peuvent être ou grandes ou petites; les grandes doivent être au moins de 5 ou 600 hommes, ou proportionnées à la garde de la tranchée, & les plus petites seulement de 10, 15, ou 20 hommes.

L'objet des grandes *sorties* doit être de détruire & de raser une grande partie des travaux de l'assiégeant, afin de le mettre dans la nécessité de les recommencer, d'enclouer le canon des batteries, de reprendre quelque poste que l'on aura abondonné, & enfin de nuire à l'ennemi en retardant ses travaux, pour reculer par-là la prise de la place.

Pour les petites *sorties*, elles ne se font que pour donner de l'inquiétude aux têtes de la tranchée, pour effrayer les travailleurs, & pour les obliger de se retirer.

tirer. Comme il faut toujours quelque tems pour les rappeller & les remettre dans l'obligation de continuer leur travail, il y a un tems de perdu, qui retarde toujours l'avancement & le progrès des travaux.

Le tems le plus propre pour les grandes *sorties*, est deux heures avant le jour; le soldat est alors fatigué du travail de la nuit & accablé de sommeil, il doit par cette raison être plus aisé à surprendre & à combattre. Lorsqu'il a fait de grandes pluies pendant la nuit, & que le soldat ne peut faire usage de son feu, c'est encore une circonstance bien favorable; il ne faut rien négliger pour le surprendre: car ce n'est, pour ainsi dire, que par la surprise que l'on peut tirer quelque avantage d'une *sortie*.

Pour les petites *sorties*, dont l'objet est de donnèr simplement de l'inquiétude aux assiégeans, sans pouvoir leur faire grand mal, voici comme elles se font. On choisit, pour les faire, des soldats hardis & valeureux, au nombre, comme nous l'avons dit, de 10, 15 ou 20, qui doivent s'approcher doucement de la tête des travaux des assiégeans, & se jetter ensuite promptement dessus, en criant, *tue*, *tue*, & jettant quelques grenades; ensuite de quoi ils doivent se retirer bien vîte dans la place; l'alarme qu'ils donnent ainsi est suffisante pour faire fuir les travailleurs, qui ne demandent pas mieux que d'avoir un prétexte spécieux pour s'enfuir, sans, dit M. Goulon, qu'il soit possible de les en empêcher, & de les rassembler toute la nuit, ce qui la fait perdre aux assiégeans. Si, dit le même auteur, les assiégeans s'accoutument à ces petites *sorties*, & qu'ils ne s'en ébranlent plus, les assiégés s'en appercevant, feront suivres ces petites *sorties* d'une bonne, laquelle n'étant point attendue, renversera sans difficulté les travailleurs & ceux qui les couvrent: après quoi elle se retirera sans s'opiniâtrer au combat, pour ne pas avoir toute la tranchée sur les bras. (*Q*)

SORTIE, (*Hydr.*) c'est l'ouverture circulaire ou l'orifice d'un ajoutage par où l'eau s'élance en l'air & forme un jet d'eau. *Voyez* ORIFICE. (*K*)

SORTIE, s. f. (*Commerce.*) c'est le passage d'un lieu à un autre. Il n'y a guere de souverains qui n'ait établi des droits sur les marchandises qui entrent dans leurs états ou qui en sortent; mais les souverains qui ont le moins établi de ces droits en général, sont les plus éclairés. Il ne faut aucun de ces droits dans un même royaume, qui est sous la domination du même souverain. (*D. J.*)

SORTILEGE, s. m. (*Magie.*) *Voyez* SORCELLERIE.

SORTILEGE, (*Jurisp.*) on entend par ce terme un maléfice qui se fait par l'opération du diable.

Le *sortilege* est compris dans ce que l'on appelle en général *magie*; mais il a particulierement pour objet de nuire aux hommes, soit en leur personne, soit en leurs bestiaux, plantes & fruits de la terre.

Il n'appartient qu'aux Théologiens de traiter une matiere si délicate; c'est pourquoi nous nous contenterons de parler des peines que les lois ont prononcées contre ce crime.

La loi divine condamne à mort ceux qui en sont convaincus, *Lévit. xx. Deutéron. xviij.*

Le droit canonique prononce l'excommunication & les autres censures contre ceux qui usent de *sortilege*.

Les lois mêmes du paganisme les ont condamnés comme ennemis du bien public & du repos de la société. La loi des xij. tables y est précise; & si les Romains permirent depuis l'usage des augures, ce ne fut que pour savoir le sort des armes & des batailles; encore reconnut-on le danger de cet usage qui favorisoit les assemblées secretes où se formoient les conspirations contre l'état & la vie des concitoyens: tellement que ces assemblées furent défendues par un édit de Tibere.

Les empereurs chrétiens se hâterent d'arrêter le cours de ces superstitions criminelles, ainsi qu'on le voit au code *de maleficis* & *mathematicis*: la peine du *sortilege* étoit tantôt d'être exposé aux bêtes, tantôt celle d'être brûlé vif; ou d'être crucifié, quelquefois d'être mis dans un vase plein de pointes, ou d'être décapité, la moindre peine étoit la déportation.

La seule peine que nous ayons retenue est celle du feu vif. Elle ne doit pourtant pas être ordonnée dans tous les cas. On distingue s'il ne s'agit que d'un *sortilege* simple sans autres circonstances aggravantes & qui part ordinairement d'un cerveau dérangé, ou s'il y a eu maléfice qui ait causé la mort à quelqu'un ou des pertes considérables; c'est principalement pour ces maléfices qu'on ordonne la peine du feu.

Les prétendus devins, faiseurs de prognostics & diseurs de bonne fortune, dont parlent les ordonnances d'Orléans & de Blois, doivent seulement être punis de peines corporelles & exemplaires. L'édit d'Août 1682 ajoute cependant la peine de mort, lorsqu'à la superstition se joint l'impiété & le sacrilege.

Voyez le traité de la police de la Mare, le traité de la magie, &c. imprimé en 1737, l'histoire critique des pratiques superstitieuses par le P. le Brun, & les *institutes au droit criminel* de M. de Vouglans. (*A*)

SORTILEGUE, s. m. (*Antiq. rom.*) c'étoit un emploi sacré que celui de *sortilegue*, c'est-à-dire de celui qui avoit la fonction de jetter les sorts; elle étoit exercée par des hommes & par des femmes, au choix du pontife. On les appelloit *sortiarii* & *sortiariæ*, d'où sont venus sans doute les noms de *sorciers* & *sorcieres*. Mais ceux qui jettoient les sorts n'avoient pas le pouvoir de les tirer; on se servoit pour cela du ministere d'un jeune enfant. Dans les inscriptions recueillies par Gruter; on en trouve une d'un nommé C. Stiminius Heracla, qui se qualifie de *sortilegue* de Vénus Erycine. (*D. J.*)

SORTINO, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile dans le val de Noto, au bord de la riviere de Sortino, & un peu au-dessus de l'endroit où cette riviere se jette dans le Fium-grande. (*D. J.*)

SORTIR, v. n. (*Gram.*) passer d'un lieu qu'on regarde comme son sejour, dans un autre. Le maitre de la maison est *sorti*; il a eu ordre de *sortir* du royaume; il est *sorti* d'un mauvais pas; cet endroit *sort* trop; cette figure *sort* trop; il est *sorti* d'exercice; il *sortit* de la place à la tête d'une petite troupe; ne *sortez* point de votre sujet; la petite vérole commence à *sortir* à cet enfant; il est *sorti* de bonne heure; vous *sortez* de cadence, de mesure; il est *sorti* de grands hommes de Port-Royal, &c.

SORTIR, (*Jurispr.*) signifie avoir, tenir ou produire; comme quand on dit qu'un jugement *sortira* effet, c'est-à-dire aura son exécution.

Dans les contrats de mariage, où l'on fait des stipulations de propres, après avoir fixé la mise en communauté, on dit que le surplus *sortira* nature de propres, c'est-à-dire tiendra nature de propres. *Voyez* PROPRE. (*A*)

SORTIR LE BOUTE-FEU A LA MAIN, (*Marine.*) cela signifie qu'un port est assez bon pour en faire sortir un vaisseau tout prêt à tenir la mer, ou prêt à combattre; tel est, par exemple, le port de Brest.

SORTIR DU FORT, *terme de Chasse*, il se dit d'une bête qui débûche de son fort, ou du lieu où elle a passé le jour.

SORVIODUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la Grande Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de *Calleva* à *Viraconium*, en prenant par *Maridonum*. Elle étoit entre *Brige* & *Vindogladia*, à 9 milles du premier de ces lieux, & à 12 milles du second. Quelques manuscrits lisent *Sorbiodunum* pour *Sorviodunum*; le nom moderne est *Old-Salisbury*, selon Cambden. En effet, la ville de Salisbury d'aujourd'hui a été bâtie des ruines de l'ancienne *Sorbiodunum*, qui étoit située un peu au-dessus sur une hauteur aride & stérile, où il y avoit un château fortifié, dont l'enceinte avoit cinq cens pas de tour. (*D. J.*)

SORY, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre de couleur grise, chargée de vitriol.

SOS, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans le bas Armagnac. Elle a donné la naissance à [illegible] *Silhon* (Jean), conseiller d'état ordinaire & [illegible] des premiers membres de l'académie Françoi[illegible] s'appliqua à l'étude de la religion & de la politi[illegible] & fut employé dans des négociations importan[illegible] sous le ministere du cardinal de Richelieu. Il mo[illegible] en 1667, après avoir mis au jour plusieurs livres [illegible] entr'autres celui qui a pour titre, *le Ministre d'é*[illegible] C'est un bon écrivain, mais dont le style est [illegible] diffus. Il a très-bien prouvé la fausseté de la pu[illegible] ce indirecte, que les Ultramontains s'avisent d'[illegible] buer au pape sur le temporel des princes. ([illegible])

SOSIBES, LES, (*Géogr. anc.*) peuples des [illegible]

rons de la Sarmatie asiatique. Ils furent du nombre de ceux qui conspirerent contre l'empire romain sous Marc Antonin le philosophe. (*D. J.*)

SOSICURÆ, (*Géog. anc.*) peuple de l'Inde, endeçà du Gange, & selon Ptolomée, *l. VII. c. j.* dans le golfe Colchique. Castald dit que le nom moderne est *Jacamcuri*. (*D. J.*)

SOSIPOLIS, s. m. (*Mythol. grecq.*) dieu des Eléens. Pausanias raconte que les Arcadiens ayant fait une grande irruption en Elide, les Eléens s'avancerent contre eux pour éviter la prise de leur capitale. Comme ils étoient sur le point de livrer bataille, une femme se présenta aux chefs de l'armée, portant entre ses bras un enfant à la mamelle, & leur dit, qu'elle avoit été avertie en songe que cet enfant combattroit pour eux. Les généraux éléens crurent que l'avis n'étoit pas à négliger; ils mirent cet enfant à la tête de l'armée, & l'exposerent tout nud; au moment du combat cet enfant se transforma tout-à-coup en serpent, & les Arcadiens furent si effrayés de ce prodige, qu'ils se sauverent; les Eléens les poursuivirent, en firent un grand carnage, & remporterent une victoire signalée.

Comme par cette avanture la ville d'Elis fut sauvée, les Eléens donnerent le nom de *Sosipolis* à ce merveilleux enfant, bâtirent un temple à sa gloire, & instituerent une prêtresse particuliere pour présider à son culte. Le temple étoit double: la partie antérieure étoit consacrée à Lucine, qui selon l'opinion des Eléens, avoit singulierement présidé à la naissance de *Sosipolis*. Tout le monde jouissoit d'une entrée libre dans cette partie du temple; mais dans le sanctuaire du dieu, personne n'y entroit que la prêtresse qui même, pour exercer son ministere, se couvroit la tête d'un voile blanc.

Les filles & les femmes restoient dans le temple de Lucine, chantoient des hymnes & brûloient des parfums en l'honneur du dieu d'Elide. On représentoit ce dieu sous la forme d'un enfant avec un habit de plusieurs couleurs, & semé d'étoiles, tenant d'une main une corne d'abondance.

On peut croire que les chefs des Eléens pour effrayer leurs ennemis, & donner du courage à leurs troupes, s'aviserent du stratagême d'exposer un enfant à la tête du camp, & de substituer ensuite avec adresse, un serpent à la place. Enfin on fit intervenir la religion pour soutenir une ruse qui avoit si bien réussi. Voilà le premier tome de la Pucelle d'Orléans.

Jupiter est aussi quelquefois nommé *Sosipolis*, c'est-à-dire *sauveur de la ville*. (*D. J.*)

SOSPELLO, (*Géog. mod.*) petite ville des états du roi de Sardaigne, dans le comté de Nice, entre Nice & Cony. Elle fut prise en 1692 par les François, qui la rendirent au duc de Savoie par la paix de 1696.

Raynaud (Théophile), l'un des fameux jésuites du xvij. siecle, naquit à *Sospello*, passa presque toute sa vie en France, & mourut à Lyon en 1663, à 79 ans, selon M. Gallois.

Le P. Raynaud étoit extrêmement laborieux, comme le prouve le nombre de livres qu'il a composés. Il en publia quelques-uns qui furent à son grand regret, flétris par l'inquisition; mais il déchargea sa colere sur les Jacobins, par un ouvrage où il ramassa une infinité de choses tirées de leurs écrits, qui n'avoient pas été censurées, quoiqu'elles le méritassent. On ne sauroit nier qu'il n'eût l'esprit satyrique, l'imagination vive & une mémoire prodigieuse. Son style est obscur, à cause qu'il affecte de se servir de termes difficiles à entendre, & de mots tirés du grec.

Il maltraita les Jansénistes qui ne l'ont pas épargné à leur tour; mais les Carmes l'ont beaucoup loué, & ils lui rendirent les honneurs funebres dans tous les couvens de leur ordre. Ce fut à cause de l'ouvrage qu'il avoit fait sur le scapulaire. Guy Patin étoit aussi de ses bons amis, & trouvoit beaucoup de doctrine dans tous ses ouvrages; ce n'est pas un petit éloge, car l'édition qu'on en a faite à Lyon en 1665, comprend 20 volumes *in-fol.* & ce qui est fort étrange, le libraire ne s'y est pas ruiné.

Au reste, le P. Raynaud a si souvent déguisé son nom à la tête de ses livres, que M. Baillet n'a pas eu le bonheur de pouvoir toujours découvrir cette supercherie. Hurtado moine espagnol, a jetté bien des railleries, non-seulement sur les divers noms que prenoit le P. Raynaud, mais aussi sur les titres que ce pere donnoit à ses ouvrages. Il faut pourtant convenir que ses titres étoient quelquefois ingénieux. Qui ne voudroit lire, par exemple, un ouvrage intitulé, *les spiritualités hétéroclites*, & les *anomalies de la piété*. C'est le titre du quinzieme & du seizieme volume des œuvres de ce jésuite. Voilà donc, dira-t-on, des hétéroclites dans la religion, aussi bien que dans la grammaire; y voilà des anomalies, aussi bien que dans la lune: on ne peut se dispenser d'acheter un ouvrage qui nous apprend des choses si singulieres. (*D. J.*)

SOSPITA, (*Mythol.*) c'est-à-dire *salutaire*; surnom de Junon, parce qu'elle veilloit à la salubrité de l'air, dont l'intempérie cause les maladies. Cette déesse, qui est souvent prise pour l'air même, avoit trois temples à Rome sous le nom de *Juno sospita*, & les consuls, avant que d'entrer en charge, alloient lui offrir un sacrifice. (*D. J.*)

SOSSINATI, (*Géog. anc.*) peuples de l'île de Sardaigne. Strabon, *lib. V. pag.* 225. les compte au nombre des peuples montagnards qui habitoient dans des cavernes, & qui bien qu'ils eussent des terres propres à porter du blé, les négligeoient, aimant mieux piller les terres des autres, tantôt dans l'île, tantôt dans le continent opposé, sur-tout les terres des Pisans. (*D. J.*)

SOSSIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sicile, Ptolomée, *l. III. c. iv.* le marque sur la côte méridionale, entre la ville Pintia & l'embouchure du fleuve Isburus. Le nom moderne est *Calia Bellota* selon Fazel, & *Pulici* selon Léander. (*D. J.*)

SOT, FAT, IMPERTINENT, (*Gram.*) ce sont là de ces mots dans toutes les langues qu'il est impossible de définir, parce qu'ils renferment une collection d'idées qui varient suivant les mœurs dans chaque pays & dans chaque siecle, & qu'ils s'étendent encore sur les tons, les gestes & les manieres.

Il me paroît en général, que l'épithete de *fat*, de *sot* & d'*impertinent*, prise dans un sens aggravant, n'indiquent pas seulement un défaut, mais porte avec soi l'idée d'un vice de caractere & d'éducation. Il me semble aussi que la seconde épithete attaque plus l'esprit, & les deux autres les manieres; c'est en vain qu'on fait des leçons à un *sot*, la nature lui a refusé les moyens d'en profiter. Les discours les plus raisonnables sont perdus auprès d'un *fat*; mais le tems & l'âge lui montrent quelquefois l'extravagance de la fatuité. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on peut venir à bout de corriger un *impertinent*.

Le *sot* est celui qui n'a pas même ce qu'il faut d'esprit pour être un fat. Un *fat* est celui que les *sots* croient un homme d'esprit. L'*impertinent* est une espece de *fat* enté sur la grossiereté.

Un *sot* ne se tire jamais du ridicule, c'est son caractere. Un *impertinent* s'y jette tête baissée, sans aucune pudeur. Un *fat* donne aux autres des ridicules, qu'il mérite encore davantage.

Le *sot* est embarrassé de sa personne. Le *fat* est rempli de l'amour de la science, avec une sorte de hauteur pour les autres. L'*impertinent* passe à l'effronterie.

Le *sot*, au-lieu de se borner à n'être rien, veut être quelque chose; au-lieu d'écouter, il veut parler, & pour-lors il ne sait & ne dit que des bêtises. Un *fat* parle beaucoup, & d'un certain ton qui lui est particulier; il ne sait rien de ce qu'il importe de savoir dans la vie, s'écoute & s'admire. Il ajoute à la sottise la vanité & le dédain. L'*impertinent* est un fat, qui peche en même tems contre la politesse & la bienséance. Ses propos sont sans égard, sans considération & sans respect. Il confond l'honnête liberté avec une familiarité excessive; il parle & agit avec une hardiesse insolente, c'est un *fat* ou un *sot* outré, sans délicatesse. Le *sot* ennuie; le *fat* révolte; l'*impertinent* rebute, aigrit & irrite.

Addisson & la Bruyere ont donné d'excellens coups de crayon sur chacun de ces trois défauts. Théophraste les a décrits en passant dans ses portraits ingénieux des vices des Athéniens. Séneque les caractérise aussi dans ses tableaux des mœurs romaines; mais il a peint merveilleusement le *fat* parfait, dans la personne d'un des *aimables* de Rome, qui ayant été transporté par ses esclaves du bain dans sa chaise à-porteurs, se donne la peine de leur demander en arrivant, s'il est assis, comme si c'étoit une chose au-dessous de lui de le savoir. Citons ce trait dans la langue orientale, il a bien plus de sel: *Audio quemdam ex istis delicatis* (*si modo deliciæ vocandæ sunt vitam & consuetudinem dediscere*), *cum ex balneo inter*

inter manus elatus, & in sella positus esset, dixisse interrogando, jam sedeo? *Nimis humilis & contempti hominis esse videtur, scire quid faciat*. Senec. de *brevitate vitæ, chap. xij*. (*D. J.*)

SOTAVENTO *ou* SOTOVENTO, (*Géog. mod.*) on appelle ainsi la partie méridionale des îles Antilles. Les Espagnols leur donnent ce nom, à cause qu'elles sont effectivement sous le vent, à l'égard de celles de Barlovento. Les principales de ces îles sont la Trinité, la Marguerite, la Tortuga, la Rocca, Bon-Aire, Curacao, Oruba. (*D. J.*)

SOTER, SOTERIA, (*Littérature.*) c'est-à-dire, *conservateur, conservatrice:* on trouve que ces noms étoient souvent donnés aux divinités, lorsqu'on croyoit leur être redevable de sa conservation. On les donnoit particulierement à Jupiter, à Diane, à Proserpine. Il y avoit chez les Grecs des fêtes appellées *sotéries*, qui se célébroient en action de graces, quand on étoit délivré de quelques périls. (*D. J.*)

SOTÉRIES, s. f. pl. *soteria*, (*Antiq. rom.*) fêtes qu'on célébroit en action de graces pour la délivrance de quelque grand péril public. Sous le regne des empereurs, on ne manquoit pas de faire ces sortes de solemnités, lorsque le prince relevoit de maladie. (*D. J.*)

SOTHERTON *ou* SUTTERTON, (*Géog. mod.*) village d'Angleterre, dans Lincoln-shire & dans la partie septentrionale du Holland. Ce village mérite d'être remarqué, parce qu'il étoit autrefois sur le bord de la mer, & qu'aujourd'hui il en est à plus de deux milles. Ainsi l'Océan s'est retiré de ce côté-là, à mesure qu'il s'est avancé vers un autre. (*D. J.*)

SOTIATES, (*Géogr. anc.*) peuples de la Gaule, marqués dans l'Aquitaine par César. M. l'abbé de Longuerue observe que le nom de ces peuples est corrompu en celui de *Soutiates* dans plusieurs éditions des commentaires de César; mais de quelque maniere qu'on écrive ce mot, on n'en connoît pas mieux le peuple dont il s'agit, comme le prouve assez la variété des opinions de nos savans.

M. de Marca, *hist. de Béarn, l. I. c. ix.* pense que le peuple *Sotiates* répond au diocèse d'Aire. M. de Valois veut que ce soit le quartier aux environs de Soz qui est de l'ancien diocèse d'Eause, aujourd'hui compris dans celui d'Aux. M. Samson, dans ses remarques sur la carte de l'ancienne Gaule, estime que les *Sotiates* sont les habitans du diocèse de Lectoure, d'autant mieux que la ville est forte d'assiette & de travail, comme dit César; & parce que ce pays se présente le premier du côté de Toulouse, par où il semble que Crassus entra dans l'Aquitaine. Enfin M. Lancelot, *hist. de l'acad. des Inscript. tome V. p. 291.* croit que les *Sociates* sont plutôt les habitans du pays de Foix, parce que cette ville est frontiere de Languedoc, qu'on y entre en venant de Toulouse sans avoir de riviere considérable à passer; que le pays est montueux, & a quelques mines de cuivre, circonstance que César dit du pays des *Sotiates*.

La conjecture de M. de Marca n'est autorisée que sur une charte faite par quelque moine moderne fort ignorant. L'opinion de M. de Valois n'est fondée que sur la conformité du nom de *Soz* avec *Sotiates*, qui toute seule est la plus foible raison du monde. Les idées de MM. Samson & Lancelot ne sont étayées d'aucune autorité ancienne ou moderne. En un mot, comme les anciens après César n'ont fait aucune mention des peuples *Sotiates*; que lui-même n'en parle qu'en passant & légerement, il est impossible aujourd'hui de deviner la position des peuples *Sotiates*, ainsi que de plusieurs autres nommés dans les commentaires de ce grand capitaine, d'autant mieux que ces peuples ont sans doute été confondus avec d'autres peuples par Auguste, dans le tems qu'il fit faire la nouvelle division de l'Aquitaine. (*D. J.*)

SOTIE, s. f. (*Hist. du théat. franc.*) nom donné à des farces qu'on représentoit autrefois en public, & qui étoient un tissu de bouffonnerie pour faire rire le peuple. Elles suivirent de près les mysteres de la passion. L'on ne doit pas les confondre avec les sotéries, qui étoient des pieces de vers plus anciennes faites en l'honneur des saints. (*D. J.*)

SOTTISE, s. f. (*Gram.*) c'est l'action ou le propos d'un sot. *Voyez* Sot.

SOTTISIER, s. m. (*Gram.*) recueil de pieces ordurieres.

SOTTOSRINS, s. m. *terme de Galere*, pieces de bois qui croisent les courbâtons, & qui servent à les lier & à les affermir.

SOU, (*Monnoie.*) voyez Sol.

Sou, s. m. (*Marine.*) c'est la terre qui est au fond de l'eau.

Sou, s. f. (*Economie rustique.*) c'est l'étable [illegible] pourceaux.

SOVA *ou* SOVI, (*Hist. mod.*) c'est le nom [illegible] donne en Afrique dans les royaumes de Co[illegible] d'Angola à des especes de gouverneurs [illegible] rois, qui sont soumis aux rois du pays ou [illegible] Portugais, & qui tyrannisent les habitans qui sont sous [illegible] ordres de la maniere la plus cruelle; ils jugent [illegible] procès & des différends, & ne manquent pas de r[illegible]dre à leur profit ceux à qui ils donnent tort.

SOUACHEM, (*Géog. mod.*) petite île du golfe Arabique, qui sépare, pour ainsi dire, l'Egypte de l'Ethiopie. Il y a dans cette île un bacha turc. (*D. J.*)

SOUADOU, (*Géog. mod.*) nom qu'on donne à un amas d'îles de l'Océan indien, situées partie sous le deuxieme, partie sous le troisieme degré de latitude méridionale, au midi des îles d'Adoumatis, & au nord des îles d'Addou en général qui en sont assez proche. (*D. J.*)

SOUBA *ou* SUBA, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme dans l'Indostan des especes de vicerois ou de gouverneurs généraux, qui ont sous leurs ordres des gouverneurs particuliers, que l'on nomme *nababs*; ils sont nommés par le grand-mogol.

SOUBARDIERS, s. m. pl. *terme de Carrier*, principaux étais qui soutiennent la machine avec laquelle on tire des pierrieres les masses de pierre à faire de l'ardoise. (*D. J.*)

SOUBASSEMENT, s. m. (*Archit.*) large retraite ou espece de piédestal continu, qui sert à porter un édifice. Les architectes le nomment *stéréobate* & *socle continu*, quand il n'y a ni base, ni corniche. (*D. J.*)

Soubassement, *terme de Tapissier;* bande d'étoffe, de soie, de drap, de serge, qui est attachée le long de chaque pan de lit.

SOUBERME, s. f. (*Marine.*) c'est un torrent, c'est-à-dire, un amas d'eaux provenues des pluies ou de la fonte des neiges, qui grossit les rivieres.

SOUBISE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Saintonge, sur la Charente, à 2 lieues au nord de Brouage, & à 5 de la Rochelle. Elle a donné le nom à une branche de l'illustre maison de Rohan; c'est une principauté de vingt mille livres de rente. Elle comprend sept grosses paroisses, qui forment un petit pays. *Longitude* 16. 34 *latitude* 45. 49. (*D. J.*)

SUBRESAUT, s. m. (*Manege.*) saut imprévu & à contretems que le cheval fait pour se dérober de dessous le cavalier qui le monte.

SOUBRETTE, s. f. (*Gram.*) c'étoit autrefois une femme attachée au service d'une autre. Il n'y a plus de *soubrette* dans nos maisons; mais elles sont restées au théâtre, où elles sont communément, méchantes, bavardes, sans décence, sans sentiment, sans mœurs, & sans vertu; car il n'y a rien dans la société qui ressemble à ce personnage.

SOUBREVESTE, s. f. (*Habit. milit.*) la *soubreveste* fait partie de l'habillement des mousquetaires. Ce fut en 1688 que le roi ordonna les *soubrevestes*, qui sont comme des juste-au-corps sans manches. Elles sont bleues & galonnées comme les casaques. Elles ont une croix devant & une derriere, qui sont de velours blanc bordées de galon d'argent; les fleurs-de-lis aux angles de la croix sont de même. Le devant & le derriere des *soubrevestes*, s'accrochent aux côtés par des agraffes. Non-seulement les mousquetaires, mais encore les sous-brigadiers, les brigadiers & les maréchaux-des-logis, portent la *soubreveste*. Il n'y a que les officiers supérieurs qui ne la portent point. Le roi fournit la casaque & la *soubreveste*, & on rend l'une & l'autre quand on quitte la compagnie. (*D. J.*)

SOUCHE, s. f. (*Grammaire & Jurisprudence.*) pris dans le sens littéral signifie le *tronc d'un arbre;* on emploie ce terme dans un sens figuré en matiere de généalogies & de propres pour désigner celui qui est l'auteur commun de plusieurs personnes: on le compare à la *souche* ou tronc d'un arbre, dont ces autres personnes sont les branches; on appelle donc *souche* ou tige commune celui du quel sont issus d'autres personnes.

Les immeubles qui n'ont pas encore été transmis par succession, ne forment que des acquêts quand ils ont fait *souche*, c'est-à-dire, qu'ils ont passé du pere ou

ou fils, ou d'un collatéral à un autre par voie de succession: ont dit qu'ils ont fait *souche*, parce que le défunt est regardé comme la *souche* d'où procede l'héritage qui devient propre. *Voyez* PROPRE & COUTUME SOUCHERE.

Succéder par *souches in stirpes*, c'est lorsque plusieurs personnes viennent par représentation d'un défunt & ne prennent tous ensemble que ce qu'il auroit pris, au lieu que ceux qui succédent par tête, prennent chacun *jure suo* leur portion virile. *Voyez* REPRÉSENTATION, SUCCESSION, PARTAGE. (*A*)

SOUCHE *de cheminée*, (*Archit.*) c'est un tuyau composé de plusieurs tuyaux de cheminée, qui paroît au-dessus d'un comble; il ne doit être élevé que de trois piés plus haut que le faîte. Les tuyaux d'une *souche de cheminée* sont ou adossés au-devant les uns des autres, comme on les faisoit anciennement, ou rangés sur une même ligne, & joints par leur épaisseur, comme on le pratique quand ils sont dévoyés.

Les *souches de cheminée* se font ordinairement de plâtre pur, pigeonné à la main, & on les enduit des deux côtés de plâtre au panier. Dans les bâtimens considérables, on les construit de pierre ou de brique de quatre pouces, avec mortier fin & crampons de fer.

Souche feinte; souche qu'on éleve sur un toit, pour répondre à la hauteur, à la figure, à la situation des autres, & leur faire symmetrie.

Souche ronde; tuyau de cheminée de figure cylindrique en maniere de colomne creuse, qui sort hors du comble, ainsi qu'il y en a au palais à Paris. Ces sortes de *souches* ne se partagent point par des languettes pour plusieurs tuyaux; mais elles sont accouplées ou grappées comme celles par exemple du chateau de l'Escurial, à sept lieues de Madrid, en Espagne. *Daviler*. (*D. J.*)

SOUCHE, (*Hydr.*) est le tuyau qui s'éleve au milieu d'un bassin & d'où sort le jet; on le soude à plomb sur la conduite & du même diametre, & il est terminé par un ajutage de cuivre soudé, & qui se déviſſe pour nettoyer les ordures qui empêchent l'effet de l'eau. (*K*)

SOUCHE, (*Comm. en détail.*) les détailleurs nomment ainsi la plus longue de deux pieces de bois qui composent ce que les marchans appellent une *taille* sur laquelle ils marquent avec des hoches les marchandises qu'ils donnent à crédit. (*D. J.*)

SOUCHE, (*Exploitat. des bois.*) c'est la partie de l'arbre qui est à fleur de terre & qui tient aux racines. On l'appelle aussi *sepée*; mais ce dernier terme ne se dit guere que des arbres, du tronc desquels il sort diverses tiges.

SOUCHERE, (*Jurisprudence.*) se dit d'une coutume, où pour succéder aux propres, & pour être admis au retrait lignager, il faut être descendu de celui qui a mis l'héritage dans la famille. *Voyez* COUTUME SOUCHERE, & *les mots* COTÉ, SIGNE, PROPRE, RETRAIT LIGNAGER, SOUCHE. (*A*)

SOUCHET, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) *cyperus*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle est composée de plusieurs étamines, & elle forme une sorte de tête écailleuse. Le pistil sort des aîles des écailles, & devient dans la suite une semence triangulaire. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les tiges sont aussi triangulaires. Tournefort. *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Il y a deux especes de *souchet* en usage dans les boutiques, le long, & le rond du levant.

Le *souchet* long, *cyperus longus*, est une racine longue, menue, noueuse, genouillée, tortueuse, difficile à rompre noirâtre en-dehors, blanchâtre endedans; d'un goût suave un peu âcre, aromatique, d'une odeur agréable qui approche de celle du nard. Il croît en Provence & en Languedoc, & c'est de-là qu'on nous l'apporte. On choisit celui qui est bien conservé, qui n'est pas carié, & qui est odorant.

C'est la racine d'une plante qui s'appelle *cyperus odoratus, radice longa*, C. B. P. cette racine est oblongue, genouillée, garnie de plusieurs nœuds articulés les uns avec les autres, & de plusieurs fibres capillaires, d'un rouge noirâtre, succulent, & souvent de petites racines en forme d'olives, comme dans la racine de filipendule; de cette racine sortent des feuilles graminées, semblable à celles du poireau, mais cependant plus longues & plus étroites: la tige est d'une coudée, droite, sans nœuds, lisse, striée, triangulaire, & pleine d'une moëlle blanche; elle porte à son sommet des feuilles plus petites, disposées en maniere d'étoile, & placées au-dessous des épis de fleurs, qu'elles surpassent en longueur. Ces bouquets sont amples, épars, & comme flottans sur le sommet de la tige: ils sont composés d'épis ou de têtes écailleuses, garnies de fleurs à étamines sans pétales: des aisselles des écailles naissent les pistils, qui se changent ensuite en grains triangulaires, durs revêtus d'une écorce noire. Cette plante croît abondamment dans la Provence, & dans quelques endroits des environs de Paris.

Le *souchet* rond du Levant, *cyperus rotundus orientalis*, est une racine arrondie, de la grandeur & de la figure d'une olive, raboteuse, striée, roussâtre ou rougeâtre, & quelquefois noire en-dehors, & blanche en-dedans, plusieurs racines sont attachées à la même tête, & y pendent comme par des filets. Elle a le même goût, & la même odeur que la racine du *souchet long*. La plante s'appelle *cyperus rotundus orientalis major*. C. B. P. Elle pousse beaucoup de racines arrondies, cannelées, de la grosseur d'une olive ou environ, liées ensemble par une fibre intermédiaire. Elle a les feuilles, les fleurs, & les graines semblables à la précédente. Elle vient en abondance dans l'Egypte le long du Nil, & dans les marais.

On connoit encore une troisieme espece de *souchet* qui s'appelle *cyperus americanus*, dans le P. du Tertre, *radix sanctæ Helenæ, galangæ species*, J. B. *scirpus americanus, caule geniculato, cavo, I. R. H.* cette espece passe pour avoir les mêmes vertus que les précédentes.

Dioscoride & Pline ont parlé du *souchet*, sans en distinguer les especes. Leurs racines sont propres à diviser les humeurs, à exciter les regles, & à fortifier l'estomac affoibli par le relâchement des fibres. Hippocrate en prescrivoit l'usage dans les ulceres de la matrice. Les racines sont moins odorantes fraîches que séches; mais elles sont aussi moins actives, étant chargées d'une plus grande quantité de phlegmes inutiles. Falloppe prétend que la graine de *souchet long* enivre comme l'yeble, lorsqu'on en mange avec le riz, avec lequel elle se trouve souvent mêlée dans les rivieres d'Italie. Je ne sai si cette remarque est certaine, mais elle est assez vraissemblable; car les parfumeurs macerent les racines de *souchet* dans le vinaigre, les séchent ensuite, & les pulvérisent pour en faire des parfums. (*D. J.*)

SOUCHET *des Indes*, (*Botan.*) *Voyez* SAFRAN des Indes. (*D. J.*)

SOUCHET-SULTAN, (*Botan.*) espece de *souchet*, nommé par Tournefort, *cyperus rotundus esculentus, angustifolius I. R. H.* Il pousse des feuilles arundinacées, longues, étroites, semblables à celles des autres *souchets*: ses tiges sont hautes d'environ deux piés, triangulaires, portant en leurs sommets des fleurs à plusieurs étamines ramassées en tête jaunâtre, entre des feuilles à écailles, disposées en maniere d'étoile: quand ces fleurs sont passées, il vient sous chaque feuillet, une graine triangulaire, ou relevée de trois coins; ses racines sont des fibres menues, auxquelles sont attachés des tubercules charnus, gros comme les plus petites noisettes, ronds, ornés d'une espece de petite couronne, comme les nefles, couverts d'une écorce ridée un peu rude, jaunâtre ou rousse, ayant la chair blanche & ferme, d'un goût doux. Cette plante croît aux pays chauds, en Provence, en Italie, en Sicile, &c. où sa racine est d'usage en médecine. (*D. J.*)

SOUCHET, *terme de Carriers*, ils nomment ainsi une assez mauvaise pierre, qui se trouve quelquefois entre les bancs qui composent une carriere, particulierement sur le dernier banc; le plus souvent le *souchet* n'est qu'une espece de terre & de gravois. (*D. J.*)

SOUCHETAGE, f. m. (*Eaux & forêts.*) descente que font les officiers des eaux & forêts, après la coupe des bois, pour visiter & compter le nombre & la qualité des souches, ou arbres abbatus. Il se dit aussi du compte & de la marque des bois de futaie, qu'on a permission d'abattre dans une vente: cette derniere visite se fait avant l'exploitation des bois. *Traité des eaux & forêts*. (*D. J.*)

SOUCHETEUR, f. m. (*Gram.*) expert que chacun nomme de son côté, pour assister au souchetage & à la visite des souches.

SOUCHEVER, v. n. *terme de Carrier*, c'est proprement couper le souchet, c'est-à-dire, la pierre ou moilon qui se trouve dans les carrieres, au-dessous

fous du dernier banc de pierre. Il fe dit néanmoins plus communément de tout l'ouvrage que les garçons carriers font dans le fond de la carriere, fous chaque banc ou lit de pierre, pour les féparer les uns des autres; c'eft l'ouvrage le plus difficile & le plus périlleux de tous, qui ne fe fait que fous-œuvre, dans une pofture très-contrainte, le carrier étant ordinairement couché de fon long fur de la paille, pour pouvoir détacher & couper la pierre avec le marteau en croiffant, qu'en terme du métier on appelle une *effe*. (*D. J.*)

SOUCHEVEUR, f. m. *terme de Carrier*, ouvrier qui travaille dans les carrieres à ôter le fouchet. (*D. J.*)

SOUCI, CALTHA, f. m. (*Hift. nat. Bot.*) genre de plante à fleur radiée, dont le difque eft compofé de plufieurs fleurons, & la couronne de demi-fleurons; ces fleurons, & ces demi fleurons, font portés fur des embryons, & foutenus par un calice. Les embryons deviennent dans la fuite des capfules, le plus fouvent courbées & bordées, qui renferment chacune une femence ordinairement oblongue. Tournefort *inft. rei herb. Voyez* PLANTE.

SOUCI, (*Mat. méd.*) *fouci* des jardins, & *fouci* de vigne, ou *fouci* fauvage. On donne les mêmes vertus aux deux efpeces de *fouci*; quelques-uns préférent le fauvage comme étant plus fort; ils font apéritifs & réfolutifs, ils levent les obftructions du foie, de la rate, & de la matrice; ils guériffent la jauniffe, excitent les regles, & facilitent l'accouchement: on prefcrit le fuc de toute la plante, depuis une once jufqu'à quatre; l'infufion des fleurs & des feuilles pilées dans le vin blanc, depuis trois onces jufqu'à fix; l'extrait, depuis un gros jufqu'à deux; la conferve des fleurs, depuis deux gros jufqu'à une once; on recommande les fleurs & les feuilles mangées cuites ou crues, & leur décoction en boiffon ordinaire, pour guérir les écrouelles; la décoction des fleurs de *fouci* dans du lait & de la biere, eft très-en ufage en Angleterre, dans la petite vérole, felon J. Rai. On fe préferve de la pefte, au rapport du même auteur, en mangeant des fleurs de *fouci* avec l'huile & le vinaigre, & en fe rinfant la bouche le matin à jeun avec le vinaigre de *fouci*, & en avalant enfuite une ou deux cuillerées. *Extrait de la mat. med.* de Geoffroi.

SOUCI *de marais*, (*Botan.*) nom vulgaire du genre de plante que Tournefort appelle *populago*. *Voy.* POPULAGO. (*D. J.*)

SOUCI *ou* SOUCIE, *Voyez* ROITELET HUPÉ.

SOUCI D'EAU, *populago*; genre de plante à fleur en rofe, compofée de plufieurs pétales difpofés en rond; le piftil fort du milieu de cette fleur, & devient dans la fuite un fruit membraneux, dans lequel font réunies, en maniere de tête, plufieurs gaines qui font ordinairement recourbées en en-bas, & qui contiennent des femences le plus fouvent oblongues. Tournefort, *inft. rei herb. Voyez* PLANTE.

SOUCI, f. m. (*Morale.*) facheufe follicitude & inquiétude d'efprit; *curæ*, difent les Latins.

L'idée des *foucis* qui voltigent dans les appartemens des grands, *curæ laqueata circum tecta volantes*, pour parler avec Horace; cette idée, dis-je, eft très-ingénieufe, & ne fe trouve que trop vraie. Tandis qu'un particulier qui fait reprimer le foulevement de fes paffions, coule doucement fes jours dans une honnête médiocrité, un feigneur riche & puiffant a d'ordinaire le cœur flétri par les *foucis* les plus amers. Lucrèce dit:

Metus curæque fequaces
Nec metuunt fonitus armorum feraque tela.

„ Les *foucis* & les craintes ne refpectent ni le bruit „ des armes, ni la fureur des traits „. Il s'en faut de beaucoup, c'eft-là que les *foucis* fe plaifent; ils s'établiffent fur-tout dans le cœur des puiffances & des têtes couronnées, malgré l'éclat de l'or & de la pourpre qui les environne. (*D. J.*)

SOUCI DE HANNETON, *en terme de Boutonnier*, c'eft une efpece de meche en foie plate, & non torfe, devidée fur une bobine; on la noue à une certaine diftance, de deux nœuds près l'un de l'autre, puis de deux autres à la même diftance, ainfi tout le long, jufqu'à ce qu'on en ait affez; enfuite on coupe la foie au milieu de la diftance des nœuds; cette diftance partagée forme de petits bouquets brillans, à proportion de la beauté de la foie: le *fouci* entre dans les graines d'épinars, & autres ajuftemens d'hommes & de femmes.

SOUCIE, f. m. (*Ornithol.*) en latin *trochilus*, efpece de moineau ou pafféreau; on le nomme *foucie*, à caufe que fes fourcils font compofés de plumes noires, élevées fur chaque côté des temples au-deffus des yeux, au-milieu defquels il a une efpece de crête de plufieurs plumes jaunes, fur le fommet de la tête. Cet oifeau fréquente les haies & les jardins, où il fe met volontiers fur les choux pour attraper des infectes; il a le bec un peu crochu quand il eft jeune; le deffus de fa gorge, de l'eftomac, & du ventre, font jaunâtres; fa queue & fes ailes font cendrées, mais le deffus de fon dos tire fur le brun. Quand il eft vieux, il a le bec rond, longuet, pointu, & très-noir; fes jambes font d'un brun qui tire fur le noir, les plumes du dos font de couleur d'ocre; le deffus du ventre & de la gorge font blancs, fes yeux font noirs & ombrés de plumes cendrées; il eft fauvage, & ne vit pas en cage. (*D. J.*)

SOUCIS, *ou* SOUTIS, f. m. pl. (*foirie des Indes*) ce font des mouffelines de foie rayées, de diverfes couleurs, qui viennent des Indes. On les appelle *mouffelines*, quoiqu'il n'y entre aucun coton dans leur fabrique; ce qui leur a fait donner ce nom, c'eft une efpece de bourre légere qui paroît fur la fuperficie de la toile, comme fur les mouffelines; mais ce font de vraies toiles de foie. Il n'y a que les Indiens qui aient la maniere de travailler ainfi ces fortes d'étoffes. *Dict. de comm.* (*D. J.*)

SOUCIER, v. act. & n. il ne fe dit guere qu'avec le pronom perfonnel: c'eft prendre du fouci. *Voyez* SOUCI. De quoi vous *fouciez-vous* dans ce monde? Je méprife à préfent tout ce qui me plut autrefois, je ne me *foucie* plus de cet amas de raretés que j'avois achetées à grand prix.

SOUCIEUX, adj. qui prend aifément du fouci. Il a toujours un air *foucieux* qui afflige.

SOUDAIN, adj. (*Grammaire.*) terme relatif à la promptitude de l'action; rien de plus *foudain* que le mouvement de la lumiere: on dit auffi, une irruption *foudaine*, une mort *foudaine*, une maladie *foudaine*, une révolte *foudaine*, &c.

SOUCOUPE, f. f. *terme d'Orfèvre & de Fayencier*, ouvrage d'orfèvre, de fayencier, ou de potier d'étain, qui forme la figure d'un vafe, compofé d'un pié, & d'un deffus, qui eft une forte d'affiette large, avec de petits rebords, fervant à pofer un verre ou une taffe. (*D. J.*)

SOUDAN, f. m. (*Hift. mod.*) ou comme on le trouve dans nos vieux auteurs *foldan*, & en latin *foldanus*; étoit le nom qu'on donnoit autrefois aux lieutenans généraux des califes dans leurs provinces & dans leurs armées; mais la puiffance des califes étant déchue peu-à-peu par diverfes révolutions, & fur-tout par la trop grande étendue de pays foumis à leur domination; ces lieutenans généraux s'érigerent en fouverains. Saladin, général des troupes de Noradin roi de Damas, prit ce titre, & fut le premier *foudan* d'Egypte. Les empereurs turcs détruifirent toutes les petites dinafties que les *foudans* avoient fondées dans l'Afie mineure comme celles de Cogni, de Caramanie, &c. & foumirent auffi celle d'Egypte en 1516. Pour l'étymologie du mot *foudan*, *voyez* SULTAN.

SOUDAN, *ou* SOLDAN, f. m. (*Hift. mod.*) eft le nom d'un officier de la cour de Rome, qu'on appelle autrement *juge de la tour de nove*, ou *maréchal de Rome à la cour de favelles*; c'eft une efpece de prevôt qui a la garde des prifons, & qui connoît de plufieurs affaires criminelles, fur-tout de celles où les courtifanes font impliquées. Pendant la vacance du fiege, on lui confie quelquefois la garde du conclave avec des foldats fous fes ordres. Ducange, *gloffar. latinit.*

SOUDE, *ou* SEL DE SOUDE, (*Chimie & Médec.*) on appelle *foude* le fel lixiviel, ou les cendres de plufieurs plantes qui contiennent du fel marin, & qui croiffent pour la plûpart fur les côtes maritimes des pays chauds, quoique on en trouve quelques-unes au milieu des terres, comme le kali geniculatum que Henkel a cueilli en Saxe. Les botaniftes n'ont éclairé jufqu'à préfent qu'imparfaitement cette partie, & nous trouvons fi peu d'ordre & de clarté dans les noms & les defcriptions qu'ils donnent des plantes dont on a coutume de tirer la *foude*, que nous n'ofons en préfenter un tableau complet; on les a prefque toutes confondues fous le nom de *kali*, tandis que plufieurs font de différens genres. M. de Juffieu, *mémoires de l'académie* 1717, nomme *kali* d'Efpagne annuel c...

c...

ché sur terre, *à feuilles courtes*, & de sedum, celui dont on retire principalement à Alicant *soude* dite de *barille*. On prépare la *soude* dans plusieurs autres contrées. Les marchands distinguent ces différentes *soudes* par le nom que la plante dont on les tire a dans chaque endroit. Ainsi ils appellent la *soude* préparée à Cherbourg, *soude de varech*; ainsi ils divisent celle d'Alicant en *soude* de barille & *soude* de bourdine. C'est du *kali geniculatum* de Caspard Bauhin, du *kali majus cochleato semine*, & du *salsola sativa* du même auteur, qu'on retire les *soudes* communes. Pour y parvenir, voici la méthode qu'on suit dans tous les pays où le travail s'exécute en grand, en Egypte, près d'Alexandrie, à Carthagene, à Alicant, à Cherbourg, & en d'autres endroits.

On cueille cette plante qui a crû sans art, ou qu'on a semée pour la multiplier; on la coupe lorsqu'elle est dans sa plus grande force, on la fait sécher au soleil comme le foin; on la met en gerbes, après en avoir ramassé le fruit, si on souhaite; on la brûle ensuite sur des grils de fer, d'où les cendres tombent dans une fosse, ou par un procédé plus suivi, dans un grand creux; on jette d'abord une botte de kali séchée & enflammée, qui réduit successivement en cendres toutes celles dont on la couvre peu-à-peu. Le feu éteint naturellement, on tire du creux les cendres qui contiennent une très-grande quantité de sel alkali fixe marin (*voyez* Sel), auquel on a donné les noms de *soude*, *soude en pierre*, *salicore*, *salicote*, *la marie*, *alun catin*, dont Pline dit que la découverte est dûe à des marchands qui jettés par la tempête à l'embouchure du fleuve Bélus en Syrie, firent cuire leurs alimens avec le kali, dont la cendre unie au sable sur lequel elle tomboit, forma du verre par la fusion de l'un & de l'autre.

On préférera la *soude* des pays chauds à celle des pays froids; la *soude* de barille est la plus estimée de toutes. On la choisira seche, sonnante, d'un gris bleuâtre, garnie de petits trous, n'ayant aucune odeur de marécage; on rejettera celle qui a une croûte verdâtre, qui est noirâtre, puante, ou qui contient des pierres. Pour être sûr de son choix dans l'achat de la *soude*, il faut la dissoudre dans l'eau, la filtrer, comparer le poids que l'eau a acquis avec celui de la *soude*, ou-bien faire évaporer jusqu'à siccité; elle sera d'autant meilleure, qu'elle contiendra une plus grande quantité de sel alkali auquel elle doit toute sa vertu.

Le sel de la *soude* est un vrai sel lixiviel alkalin marin, c'est lui qui sert de base au sel commun; mais cet alkali est mêlé de sel de Glauber, de tartre vitriolé, & d'une assez grande quantité de sel marin que le feu n'a pu décomposer. Ce sel marin constitue le sel essentiel du kali de la plûpart des plantes maritimes, & de toutes celles qui fournissent la *soude*; ce qu'il est aisé de démontrer par la décoction, l'expression, la filtration & l'évaporation du suc de ces plantes. *Voyez* le supplément au *Flora saturnisans* de Henkel, *voyez* Sel essentiel. Ce sel neutre est détruit par l'incinération, le feu dégage l'acide marin de sa base alkaline; cet acide se dissipe, & l'alkali reste mêlé avec la terre, & une portion des sels qui n'ont pu être décomposés, *voyez* Sel lixiviel. La putréfaction est un autre moyen de décomposer le sel marin; le kali donne en se pourrissant une odeur extrémement fétide, semblable à celle des excrémens humains, ou des parties animales putréfiées: elle est dûe à un alkali volatil qu'on peut ramasser sous forme concrete par la distillation. *Voyez* Henkel à l'endroit cité. C'est ici évidemment une transmutation de l'alkali fixe en volatil.

M. Henkel ayant versé les différens acides minéraux sur un sel grossier qui s'étoit précipité de la lessive & sur la *soude*, trouva après une forte effervescence, & après avoir laissé reposer la dissolution, une poudre semblable au bleu de Prusse, en très-petite quantité, *voyez* le supplément au *Flora saturnisans* déja cité. M. Geoffroy répéta les expériences de M. Henkel, obtint à peu-près les mêmes produits, & observa que la fécule bleue qui varioit beaucoup, dépendoit principalement de la quantité de charbon contenu dans la *soude*. *Voyez son mémoire parmi ceux de l'académie*, 1725. Il attribua cette couleur bleue à la portion ferrugineuse du charbon, développée par le savon tartareux formé de soufre, ou de l'huile concentrée du même charbon unie avec le sel alkali qui est ici abondant.

La *soude* est d'un très-grand usage pour blanchir le linge dans les pays où on ne brûle que du bois flotté, comme à Paris, dont les cendres ne contiennent point d'alkali fixe; les blanchisseuses ne pouvant faire usage de ces cendres pour leurs lessives, emploient la *soude* à leur place; elle sert aussi à dégraisser les étoffes: mais sa plus grande consommation est dans les fabriques de savon noir, gris ou blanc, & dans les verreries. *Voyez* Savon, Verre, Email & Fritte. Pour ces derniers usages on ne devroit l'employer que lorsqu'elle est purifiée par la lessive de sa partie terreuse surabondante. Le sel marin qu'elle contient lui est nécessaire pour que le savon prenne de la consistence.

Nous ne trouvons pas qu'on se soit servi de la *soude* pure ou lessive dans la Médecine, mais les vertus apéritives & fondantes des savons communs de Marseille, d'Alicant, de Venise, sont connues de tout le monde; ils les doivent presque toutes au sel alkali de la *soude*: nous pouvons donc les attribuer à ce dernier. On pourroit en faire des pierres à cauteres, moins actives que celles qu'on prépare communément avec les cendres clavelées.

Soude blanche, (*Minéralogie & Chimie.*) Lemery donne ce nom au *natrum* des anciens. *Voyez* Natrum.

Soude, *kali*, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du milieu de cette fleur, & devient dans la suite un fruit presque rond & membraneux, qui renferme un fruit d'une forme singuliere; car il est contourné comme un limaçon, & le plus souvent enveloppé par les pétales de la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* Plante.

Soude de barille, (*Commerce*) *soude* d'Alicant, ainsi nommée de l'herbe de *barille* qui se seme, se cultive, se recueille & se brûle aux environs de cette ville d'Espagne. On la tire rarement toute pure d'Espagne, les Espagnols la mêlant souvent avec la *soude* de bourdine, qui est une autre herbe qui ressemble à la *barille*. C'est la véritable *soude de barille* qu'il faut employer pour la fabrication des glaces à miroirs, la bourdine n'y étant pas propre; elle s'envoie en masse dans de grands cabats de jonc. (*D. J.*)

SOUDÉE, *ou* SOULDÉE, s. f. (*Jurisprud.*) terme usité anciennement pour dire *la valeur d'un sou*, comme on peut voir dans les statuts donnés par S. Louis aux Boulangers, dans lesquels sont détaillés les jours de fêtes auxquels il ne leur est pas permis de cuire du pain; la contravention à ce réglement étoit punie par une amende de six deniers, & la confiscation de deux *soudées* de pain pour chaque fournée, c'est-à-dire autant de pain qu'il s'en donnoit alors pour la valeur de deux sous. *Voyez le traité de la Police, tome I. liv. II. tit. 8. ch. v.* (*A*)

SOUDER, v. act. (*Gramm.*) c'est joindre ensemble deux morceaux de métal séparés, par le moyen d'une composition d'une fusibilité moyenne entre l'un & l'autre, quelquefois par le seul moyen du feu, &c. *Voyez les articles suivans.*

Souder, *terme d'Arquebusier*, les Arquebusiers *soudent* les tenons sous les canons de fusil en les y assujettissant avec du fil de fer, & en faisant fondre du cuivre avec du borax en poudre, de la même façon que les Serruriers. Les Arquebusiers *soudent* aussi avec de l'argent & du cuivre mêlés ensemble. Ils ont aussi plusieurs autres pieces dans leurs ouvrages qu'ils sont obligés de *souder*, comme les guidons, &c.

Souder, v. act. Soudure, s. f. (*Hydr.*) est la maniere de joindre ensemble deux pieces de plomb, par le moyen d'un mélange chaud de plomb & d'étain, appellé *soudure*, en sorte que ces deux pieces ne fassent qu'un corps.

On *soude* deux tables de plomb avec de la *soudure* faite de deux tiers de plomb & d'un tiers d'étain.

Le cuivre se *soude* avec de l'étain & du cuivre, & quelquefois de l'argent.

L'argent se *soude* avec le cuivre mêlé avec de l'argent; cette *soudure* s'appelle *huit*. (*K*)

Souder, *en terme de Bijoutier*, est l'action de réunir différentes parties désunies pour n'en faire qu'un tout par le moyen de la soudure. *Voyez* Soudure.

Pour *souder*, on arrête ensemble les pieces que l'on veut joindre, soit avec du fil de fer, soit avec des crampons; on met des paillons de soudure le long des assemblages; on humecte le tout, & on garnit de borax tous les endroits où il y a des paillons de soudure; il est même prudent, lorsqu'une piece a déja éprouvé quelques soudures, de garnir legerement de borax

par les endroits précédemment ſoudés; cela empêche la ſoudure ancienne de ſe brûler au feu. Lorſque la piece eſt ainſi diſpoſée, on l'expoſe à un feu léger pour faire ſécher le borax; on veille pendant ce tems-là à ce que les paillons de ſoudure ne s'écartent pas des places où on les a poſés, ce qui arrive quelquefois par le bouillonnement qu'excite l'humidité mêlée au borax. Si la piece eſt petite, on la porte tout-de-ſuite au feu de la lampe, où d'un coup de flamme dirigé par le chalumeau de cuivre, on échauffe la totalité de la piece, & on la *ſoude* du même coup. Lorſque la piece eſt groſſe, après l'avoir fait ſécher, on l'environne & on la couvre de charbon allumé; on l'échauffe alors en ſoufflant à l'entour avec un ſoufflet à main; lorſque la piece eſt d'un rouge ſuffiſant, on découvre les endroits qui doivent être *ſoudés* en ôtant les charbons de deſſus ces places; on porte le tout au feu de la lampe, où d'abord on acheve de l'échauffer tout-à-fait en l'enveloppant de toute la flamme du chalumeau; & lorſqu'on apperçoit que la ſoudure eſt prête à ſe fondre, on retrécit la flamme, & on la porte plus directement ſur les parties à réunir: lorſque l'on a vu couler toutes les ſoudures, alors on dégarnit la piece promptement de tout le feu de charbon qui l'environne; on la laiſſe refroidir, on la délie, & on la met dérocher dans l'eau ſeconde, *voyez* Eau seconde & Derocher. Il y a une obſervation à faire, c'eſt qu'il arrive quelquefois que les crampons ou fils de fer ſe *ſoudent* avec l'or par la violence du feu, & qu'il eſt aiſé d'éviter cet inconvenient en mêlant tant ſoit peu de ſel de verre avec le borax.

Souder, *terme de Chaînetier*, les Chaînetiers *ſoudent* pluſieurs de leurs ouvrages avec de la ſoudure dont les deux tiers ſont d'argent & l'autre tiers de cuivre; quelquefois la ſoudure eſt moitié l'un, moitié l'autre, ſelon les ouvrages.

Souder, *fers à*, dont ſe ſervent les *Facteurs d'orgues* pour *ſouder* toutes les pieces de plomb ou d'étain dont les tuyaux ſont compoſés, ſont des fers *ABC*, (*fig.* 28. *Pl. orgue.*) dont la partie *BA* a la forme d'un coin, dont le tranchant eſt arrondi. La partie *BC*, qui eſt la queue ou le manche, ſert à les pouvoir tenir, au moyen des poignées *DE* qui ſont de bois, & ſont chacune une moitié de cylindre convexo-concave, c'eſt-à-dire, creuſe par dedans pour recevoir le manche de fer, & convexe par dehors pour s'ajuſter dans la main. *Voyez* Poignées. Lorſque les fers ſont neufs, on les lime avec une lime douce, & on les frotte avec du ſel ammoniac, ce qu'on appelle les *étamer*, parce que ſans cette préparation ils ne prendroient pas la ſoudure qui eſt ſur la tuile.

Pour ſe ſervir de ces fers, après les avoir fait chauffer non juſqu'à ce qu'ils ſoient rouges, on les frotte ſur la tuile où il y a de la ſoudure, que la chaleur du fer fait fondre, & qui s'attache au fer lorſqu'elle eſt fort dure, comme l'encre à écrire dans une plume. On la porte en cet état ſur la partie que l'on veut *ſouder*, où on l'applique en paſſant & repaſſant le fer chaud autant de fois qu'il en eſt beſoin pour la faire prendre. *Voyez l'article* Soudure.

Souder, *fers à*, eſt un inſtrument dont les *Plombiers* ſe ſervent pour *ſouder* les ouvrages de leur métier. C'eſt un fer de forme cylindrique, dont la queue auſſi de fer, ſort du milieu de la baſe du cylindre, eſt emboîtée dans deux morceaux de bois appellés *mouflettes*, qui lui ſervent de manche, & par le moyen deſquelles l'ouvrier retire le fer du feu, & s'en ſert ſans être incommodé de la chaleur. Il y a encore des *fers à ſouder* qui ſont d'une forme triangulaire & plus petits: ceux-là ne ſont propres qu'aux ſeuls Plombiers. *Voyez les Pl. & fig. du Plombier.*

Souder *les pots d'étain*, c'eſt unir, par le moyen d'un fer à *ſouder*, le haut & le bas d'un pot pour en former un ſeul corps. Pour cela, on prend une bande de feutre du chapeau, qui forme la circonférence du pot en dedans; cette bande eſt plus ou moins large & longue, ſuivant la grandeur & la groſſeur des pieces. On joint les deux pieces l'une ſur l'autre; on les attache par deux gouttes avec le fer chaud: puis on conduit ce fer ſur ce qu'on appelle la *ſoudure* qui eſt un cordon qui vient en moule à une piece, ſoit du haut & du bas, & dans lequel il y a un degré pour introduire juſtement l'autre piece, & qui fournit en même tems la matiere ſuffiſante pour faire la ſoudure, on fait marcher le fer en tournant la piece ſur ſes genoux; on appuye le fer aſſez fort, afin qu'elle ſoit bien tréfondue; enſuite on retire ſon feutre avec un petit crochet.

Il faut avoir ſoin de paſſer légerement du ſuif autour de la ſoudure avant de *ſouder*.

Souder *à la ſoudure légere en étain*, c'eſt faire tenir une anſe, ou charniere, ou autre morceau à une piece d'étain, ſoit de poterie ou menuiſerie, ſans la jetter ſur la piece. *Voyez* Jetter sur piece.

Pour cela on attache, avec une goutte d'étain l'anſe ou autre morceau qu'on a jetté à part ſur la piece où on le veut unir, puis on met du charbon allumé ſur une plaque de fer échancrée, qui echauffant l'anſe & la piece où elle eſt poſée, fait fondre la ſoudure légere qu'on y met adroitement, & *ſoude* la piece proprement: après quoi on retire le feu.

La ſoudure légere eſt compoſée de trois parties, une d'étain fin, une d'étain de glace & une plomb. Cette ſoudure ſe coule par petites branches ſur une rape à étain; elle eſt fort tendre à fondre, c'eſt qui fait qu'elle fond ſur une piece chaude, ſans que la piece fonde.

On *ſoude* auſſi, *à la ſoudure légere*, des pieces ſortant du moule, encore aſſez chaudes pour fondre la ſoudure, principalement des chandeliers d'étain, pour éviter de les *ſouder* au fer: c'eſt une diligence. *Voyez* Souder.

Souder, *en terme de Potier* c'eſt l'action d'appliquer une partie au corps d'une piece, comme corne, pié, manche, *&c. Voyez ces mots.*

Souder, (*Rubanier.*) maniere de joindre une nouvelle piece au bout d'une autre qui finit; cette maniere eſt uniquement affectée au galon, & voici ce que l'on entend par-là; lorſqu'on eſt bornée à faire un aulnage juſte, comme ſuppoſé de 20 ou 30 aulnes, & qu'une des pieces de chaîne vient à finir avant ce complément, il faut donc en ſubſtituer une autre à ſa place, ce qui ſe fait ainſi; la piece qui finit & au bout de laquelle on a ajouté la corde à encorder pour l'alonger étant parvenue auprès des liſſettes, une autre de même contenance eſt placée ſur les potenceaux; & au moyen de l'encroix, chaque brin de cette piece nouvelle eſt paſſé à la place de celui auquel il doit ſuccéder dans les mêmes mailles des liſſes où paſſoient ceux qui finiſſent, ce brin à paſſer prend celui qu'il va remplacer par un demi-tour qu'on lui fait faire, & paſſe ainſi dans la liſſe, de même tous les autres, ce qui après eſt paſſé de même dans le peigne, devant lequel le tout étant, eſt arrêté ſur l'enſouple de devant par une autre corde à encorder; on travaille ainſi avec cette double chaîne, la longueur de quatre doigts, juſqu'à ce que l'on juge que la nouvelle piece ne puiſſe s'échapper par derriere; ce qui étant fait, le bout de la piece finie, détaché de la corde à encorder qui le tenoit tendu derriere les liſſes, eſt dépaſſé en le tirant pardevant le peigne, & pour lors la nouvelle chaîne ſe trouve ſeule en état d'aller. Il faut obſerver que pendant ce travail de quatre doigts, que l'ouvrage doit être extraordinairement frappé par le battant à coups redoublés, pour empêcher, autant qu'il eſt poſſible, l'extrême épaiſſeur qu'auroit cet endroit fait ainſi avec deux chaînes; il s'agit à-préſent de couper ces portions de chaînes inutiles, ce qui ſe fait en les coupant avec des ciſeaux le plus près que l'on peut, les tirant même de l'ouvrage avec force pour les faire ſortir davantage; cela achevé en travaillant le galon, ces bouts vont ſe loger dans le corps de l'ouvrage & ne paroiſſent plus: cet endroit n'a d'autre difformité que d'être un peu plus épais que le reſte.

Souder, *en terme de Raffineur*, s'entend de l'action d'éprouver ſi les formes ſont caſſées ou non en les frappant pluſieurs fois avec le manche du cacheur. *Voyez* Cacheur.

Souder un compte, (*Commerce.*) c'eſt la même choſe que ſolder un compte. *V.* Compte & Solder.

SOUDOIR, ſ. m. (*Cirerie.*) ſorte d'outil ou d'inſtrument de fer, dont les Ciriers ſe ſervent pour ſouder enſemble les bras des flambeaux de poing. Il eſt long d'environ deux piés, fait en fer de pique un peu arrondie; il a un manche de bois pour le tenir. (*D. J.*)

SOUDRAS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom ſous lequel on déſigne dans les Indes orientales une tribu d'Indiens idolâtres, parmi laquelle ſont tous les ouvriers, les laboureurs & les artiſans. Dans quelques endroits on les nomme *Veys*. Cette tribu ſe ſoudiviſe en pluſieurs ordres ou caſtes, qui ſe mépriſent les unes les autres, ſuivant les fonctions auxquelles elles ſe

se livrent. Chaque caste a ses usages particuliers; il y en a qui se permettent de manger les animaux; & d'autres, de même que ceux des tribus plus distinguées, ne mangent rien de ce qui a eu vie.

SOUDURE *ou* SOUDER, (*Chimie, Métallurgie, Orfèvrerie, arts méchaniques*, &c.) c'est une opération, par laquelle on joint ensemble deux ou plusieurs métaux, à l'aide d'un fondant métallique, que le feu puisse faire entrer en fusion plus facilement que les métaux que l'on veut joindre ou coller les uns aux autres. Le fondant dont on sert pour cette opération, se nomme *soudure*; elle varie. 1°. en raison des métaux que l'on veut *souder*, 2°. par la maniere dont il faut l'appliquer.

En effet, les métaux ont des propriétés particulieres, & ils exigent pour se mettre en fusion des degrés de feu différens. Or lorsqu'on veut *souder* deux morceaux d'un même métal ou de métaux différens, il faut que chacun de ces morceaux aient un commencement de fusion par les bords, c'est-à-dire, dans l'endroit par où l'on veut les faire tenir ensemble, sans que le reste des morceaux entre en fusion; pour produire cet effet, on fait une composition, dans laquelle on fait ordinairement entrer une portion du métal que l'on veut *souder*, auquel on joint une quantité plus ou moins grande de quelqu'autre substance métallique qui en facilite la fusion. En général on peut réduire l'art de *souder* aux principes suivans. 1°. Il faut que la *soudure* entre plus aisément en fusion, que le métal ou que les métaux qu'on veut *souder*. 2°. Il faut que la *soudure* ait, autant que faire se peut, la même couleur que le métal à *souder*. 3°. Il faut que la *soudure* ait la même ductilité & la même solidité que le métal qu'on veut *souder*, sans quoi la *soudure* ne seroit point de durée, & ne pourroit être polie, travaillée & cizelée. 4°. Les métaux alliés, entrent plus aisément en fusion que les métaux purs. Il faut encore observer que les métaux étant différemment alliés, exigent des *soudures* différentes. On va indiquer dans cet article, celles qui conviennent à chaque métal, & à leurs différens alliages; nous allons commencer par l'or.

Si l'or que l'on voudra *souder* est très-pur, on n'aura qu'à prendre une partie d'or pur, par exemple, 16 grains, on y joindra $\frac{1}{8}$ d'argent pur, par exemple, 2 grains; on mettra le tout dans un creuset bien net, où l'on fera fondre le mélange, en observant de le remuer; on y ajoutera du borax de la grosseur de deux pois; lorsque tout sera parfaitement fondu, on le vuidera dans une lingotiere, on battra cet alliage pour le réduire en une lame très-mince, on le fera bouillir dans de l'eau, dans laquelle on aura fait dissoudre de l'alun; après quoi, cet alliage sera propre à *souder* des morceaux d'or fin.

Si les morceaux d'or fin que l'on veut souder étoient très-délicats, on pourroit faire entrer dans la *soudure*, un peu plus d'argent, & en mettre le quart, ou même la moitié de la quantité d'or qu'on y emploie. Lorsque les morceaux à *souder* sont fort petits, on n'aura pas besoin de creuset pour fondre la *soudure*, on n'aura qu'à former un creux dans un charbon, & l'on y fera fondre la *soudure* ou le mélange, avec un chalumeau, la flamme d'une lampe ou d'une bougie. C'est la méthode des metteurs en œuvre.

Lorsque les pieces que l'on veut *souder* sont d'un or déja allié, voici la composition que les Orfevres emploient pour la *soudure*. On prend deux parties d'or fin, par exemple, deux gros; on y joint une partie ou un gros d'argent fin, & autant de cuivre, c'est-à-dire, un gros; on fait fondre le tout de la maniere susdite, & l'on obtient une composition propre à *souder* l'or allié, soit avec de l'argent, soit avec du cuivre, soit avec l'un & l'autre de ces métaux; on observera seulement de faire ensorte que la composition de la *soudure* ait une couleur conforme aux pieces que l'on veut *souder*. Ce qui se fera en mettant dans la *soudure* de l'argent ou du cuivre, proportionnellement à l'alliage de l'or à *souder*. Ainsi c'est sur la nature de l'alliage qu'il faut se régler, & pour la quantité d'or, & pour celle des deux autres métaux que l'on fera entrer dans la *soudure*, c'est-à-dire, on prendra plus d'or, si l'or à *souder* est pur; & l'on prendra plus d'argent & de cuivre, si l'or à *souder* est plus allié avec l'un ou l'autre de ces métaux, ou avec tout les deux à la fois. Ainsi, si l'or étoit d'un très-bas aloi, on pourroit faire la *soudure*, en prenant 10 grains d'or fin, & 20 grains d'argent ou de cuivre, que l'on fera fondre, que l'on réduira en lames, & que l'on fera bouillir. C'est à chaque ouvrier à consulter la nature de l'or qu'il doit *souder*, & à faire sa *soudure* en conséquence.

Cela posé, tous les métaux, à l'exception du fer, entrent plus aisément en fusion que l'or, mais on ne peut point s'en servir pour cela, parce que les *soudures* n'auroient ni la couleur ni la ductilité de l'or. En se servant de l'argent, de l'étain & du plomb, on auroit une *soudure* blanche; en se servant du cuivre, on auroit une *soudure* rouge. D'ailleurs l'étain rend l'or cassant, & la *soudure* ne tiendroit point, inconvénient qu'auroit pareillement le plomb. Le laiton ou cuivre jaune approcheroit assez de la couleur de l'or, & il se fondroit plus promptement que lui; mais comme le laiton contient du zinc, il est plus aigre que l'or, & il lui communiqueroit même cette mauvaise qualité. Ainsi le parti le plus sûr, est de prendre pour la *soudure*, une portion d'un or qui soit du même alloi que celui qu'on veut *souder*, & d'y joindre pour la fusibilité $\frac{1}{8}$, ou tout au plus $\frac{1}{4}$ d'argent ou de cuivre, ou de tous deux à la fois.

Quand la *soudure* pour l'or aura été ainsi préparée; voici les précautions qu'il faudra prendre pour *souder*. On commencera par donner quelques coups de lime ou l'on passera le grattoir sur les endroits par où l'on voudra *souder* les pieces, ce qui s'appelle *aviver*, ce qui se fait pour enlever de dessus l'or les saletés & l'espece de rouille superficielle qui s'y forme à cause du cuivre avec lequel il est allié; on les joindra fortement les unes aux autres en les liant avec un fil-de-fer; on humectera les endroits que l'on veut *souder*, avec de l'eau que l'on y appliquera avec un pinceau, on mettra par-dessus la *soudure* que l'on aura réduite en lame mince, & coupée en très-petits morceaux; on les saupoudrera avec du borax tout calciné, réduit en poudre & mêlé avec du fiel de verre, bien pur & bien pulvérisé, de maniere que la *soudure* & les endroits que l'on veut faire prendre en soient parfaitement couverts. Lorsque le tout aura été ainsi préparé, on mettra les pieces dans un feu de charbon bien allumé, de maniere qu'elles en soient entourées; on soufflera légerement avec un soufflet ou avec la bouche, jusqu'à ce qu'on voye que la *soudure* soit bien fondue, ce que l'on reconnoîtra lorsqu'elle paroîtra unie & luisante comme un miroir; alors on écartera les charbons qui sont par-dessus & tout-au-tour, après quoi on prend avec des pinces les pieces *soudées*, & on les jette dans de l'eau pour les refroidir.

Il faut que le borax que l'on employera dans cette opération ait été calciné, sans cela il arriveroit des inconvéniens, vû que ce sel bouillonne dans le feu, lorsqu'il n'a point été calciné, ce qui pourroit causer du dérangement dans la position des lames minces ou des petits morceaux de *soudure*. Cette calcination se fera dans un creuset que l'on n'emplira de borax que jusqu'à moitié; lorsqu'il aura suffisamment bouillonné, on retirera le creuset que l'on laissera refroidir, & le borax sera facile à réduire en une poudre blanche que l'on conservera pour l'usage. Si on donnoit un trop grand feu au creuset, le borax se changeroit en verre, & alors on en perdroit une portion qui resteroit attachée aux parois du creuset.

Lorsque les pieces d'or que l'on veut *souder* sont petites, on ne peut point les mettre dans un feu de charbon; alors on se sert d'une lampe garnie d'une meche, dont avec un chalumeau on souffle la flamme sur les petites pieces que l'on veut joindre ensemble, & que l'on a placées dans un creux pratiqué dans un charbon de bois & propre à recevoir ce qu'on veut *souder*; lorsqu'on a mis les pieces dans ce creux, on les couvre d'un autre petit charbon, après quoi, avec le chalumeau, on soufle la flamme de la lampe, de maniere qu'elle forme un dard qui aille donner sur les pieces à *souder*, & sur-tout sur l'endroit que l'on veut faire prendre; on continue à souffler jusqu'à ce qu'on voye que la *soudure* soit bien fondue, alors on cesse de souffler, & on laisse refroidir la piece d'elle-même, ou bien on la jette dans l'eau.

Lorsque des pieces d'or passent par le feu, elles perdent leur éclat & leur couleur, sur-tout quand l'or est d'un bas titre, alors il faut chercher à leur rendre leur éclat & leur couleur; pour cet effet on se sert d'une liqueur qui n'est autre chose que de l'eau

l'eau seconde, ou bien de l'eau simple, dans laquelle on a fait dissoudre de l'alun à volonté; on fait rougir les pieces d'or qui ont été *soudées*, & on les éteint dans cette dissolution d'alun, que l'on fait bouillir pendant quelques minutes sur du feu; au bout de ce tems on retire les pieces, & on les frotte avec de la pierre ponce en poudre, après quoi, on les lave de nouveau.

Il arrive aussi que par la *soudure* dans laquelle on emploie le borax, l'or prend une couleur plus pâle; mais on pourra lui rendre sa couleur naturelle, au moyen de la liqueur naturelle suivante. On prend parties égales de nitre purifié, d'alun & de sel marin; on mêlera ces sels, & on les réduira en poudre; on trempera la piece d'or qui aura été *soudée* dans de l'eau, ou dans de la bierre, après quoi on la roulera dans le mélange susdit, afin qu'elle en soit entierement couverte; alors on la mettra sur des charbons allumés, jusqu'à ce que la poudre environnante commence à bouillonner; à ce signe on retirera promptement la piece, & on la trempera dans de l'eau ou dans de la bierre; on enlevera la poudre qui y sera restée attachée avec une brosse, ou en la frottant doucement avec un morceau d'étoffe, & un peu de pierre-ponce, après quoi on pourra lui donner quelques coups de brunissoir. Par ce moyen la piece aura repris la couleur d'or qu'elle doit avoir. Telle est la maniere de *souder* l'or.

Soudure de l'argent. Pour *souder* de l'argent, on observera les mêmes regles que nous avons indiquées pour l'or; les grands ouvrages pourront pareillement se *souder* dans un feu de charbon, & les petits à la lampe & à l'aide d'un chalumeau. Quant à la *soudure* que l'on y emploie, les Orfevres en distinguent de deux especes; l'une s'appelle *soudure forte*, & l'autre *soudure tendre*.

La premiere s'appelle *forte*, parce qu'elle est difficile à fondre, & qu'elle souffre le marteau tout comme les pieces mêmes qui ont été *soudées*. L'autre *soudure* est plus aisée à fondre, mais plus cassante.

Quoique l'argent varie pour l'alliage ou pour le titre, ainsi que l'or; quand il s'agit de le *souder*, on consulte plutôt la grandeur & l'épaisseur des pieces que leur titre; ainsi lorsque les pieces sont grandes, on emploie la *soudure* forte, & lorsqu'elles sont petites & minces, on se sert de la *soudure* tendre.

La meilleure *soudure* forte se fait en mêlant parties égales de laiton ou de cuivre jaune & d'argent; on fait fondre ces deux métaux dans un creuset bien net, & on remue la matiere fondue avec une verge de fer; on y joint pendant la fusion un peu de borax, auquel on ajoute aussi quelquefois un peu de fiel de verre. Lorsque le tout est bien fondu, on vuide le creuset dans une lingotiere où on laisse la matiere se refroidir, après quoi on la réduit en lames très-minces que l'on lave dans la liqueur à blanchir l'argent, que nous décrirons par la suite. On coupe les lames en petits morceaux; mais il faut observer de faire rougir ces lames au feu, lorsqu'on les a durcies en les frappant au marteau, ce que l'on connoît lorsqu'elles se gersent par les bords, ou lorsqu'elles commencent à se fendre.

Quelques orfévres donnent la préférence à une *soudure* faite avec quatre parties d'argent & trois parties de cuivre jaune. Cette *soudure* est plus aisée à fondre que la précédente, mais elle ne souffre point si bien le marteau. Cependant on peut l'employer avec succès dans les ouvrages de moyenne grandeur.

D'autres prennent deux parties d'argent fin & une partie d'oripeau ou de laiton en feuilles minces, que l'on ne met dans le creuset que lorsque l'argent est entré en fusion, circonstance qui est pourtant indifférente. Il faut seulement observer de ne point laisser cette *soudure* trop long-tems en fusion, parce qu'elle deviendroit aigre & cassante, & trop difficile à fondre. Cette *soudure* est encore plus fusible que la précédente.

Les livres sont remplis de recettes pour faire des *soudures* pour l'argent; quelques-uns disent qu'il faut y faire entrer de l'arsenic, & même du mercure; mais il est aisé de sentir que ces substances doivent rendre la *soudure* aigre & cassante, & donner une mauvaise qualité aux pieces *soudées*.

A l'égard de la *soudure* tendre de l'argent, voici celle que l'on regarde comme la meilleure. On prend une partie d'argent très-fin & autant de cuivre jaune; on les fait fondre ensemble, après quoi on met de zinc la huitieme partie de ce qu'on a mis d'argent; on continue encore à faire fondre le mélange, on remue le tout, & l'on y joint un peu de borax, & aussi-tôt après on vuide la composition dans une lingotiere.

On peut encore faire cette *soudure* en prenant une partie d'argent fin, douze parties de cuivre jaune & quatre parties de zinc. On commence par faire fondre l'argent & le cuivre jaune, après quoi on y joint le zinc après l'avoir chauffé; on remue le tout, l'on y met ensuite une partie de borax, & peu après on vuide le creuset.

Quelques-uns joignent une petite portion d'étain à l'argent & au cuivre jaune; mais il faut observer que l'étain rend la *soudure* aigre & cassante. On peut aussi se servir de l'étain fin, pour souder les petits ouvrages en argent; mais lorsqu'on est dans le cas de refondre ces ouvrages d'argent, l'étain nuit à l'argent, & l'on est obligé de l'en séparer avec soin, sans quoi il rendroit toute la masse très-aigre.

Comme l'argent que l'on emploie dans la vaisselle ou pour d'autres usages est ordinairement allié avec du cuivre, les ouvrages d'argenterie qui ont été soudés, deviennent noirs par cette opération, & perdent leur éclat; on remédie à cet inconvénient en faisant la composition suivante, dans laquelle on fait blanchir les pieces. On prend parties égales de tartre crud & de sel marin, que l'on réduit parfaitement en poudre; on met ce mélange dans un vaisseau de terre neuf & vernissé, ou bien, si l'on a un grand nombre de pieces à blanchir, on prend un grand chaudron de cuivre jaune. On verse de l'eau sur le mélange de tartre & de sel, ce qui fera une dissolution qu'on rendra forte à volonté. On place le chaudron sur un feu de charbon, on fera rougir au feu la piece qu'on voudra blanchir, en prenant garde de ne point la laisser fondre; plus la piece sera mince, plus il faudra y avoir attention. Lorsque la piece aura rougi, on la jettera dans la liqueur dont elle doit être entierement couverte; on la fera bouillir doucement pendant une demi-heure ou même plus, en observant de la remuer avec une baguette ou une cuillere de cuivre jaune; mais il faudra bien se garder de ne point se servir pour cela d'un instrument de fer qui feroit des taches sur l'argent. De tems en tems on sortira une piece de l'eau pour voir si elle est devenue blanche; lorsqu'elle sera au point de blancheur que l'on desire, on ôtera le chaudron de dessus le feu, & l'on trempera les pieces dans de l'eau bien nette; on les frottera avec du sable fin ou avec une brosse, & on les remettra dans de nouvelle eau; on les essuyera bien proprement avec un linge, ou bien on les fera sécher au-dessus d'un brasier de charbon. S'il se trouvoit quelque piece qui ne fût point parfaitement blanche, on la remettroit de nouveau dans la même liqueur, ce que l'on est quelquefois obligé de réitérer plusieurs fois.

Il y a encore une autre liqueur dont les Orfévres & les Jouailliers se servent pour blanchir les ouvrages d'argenterie; elle consiste à faire bouillir les pieces pendant environ un demi-quart d'heure dans une dissolution d'alun, après quoi on les nettoie de la maniere qui vient d'être décrite. Quelques-uns conseillent de mettre les pieces d'argent à tremper pendant vingt-quatre heures dans de l'eau seconde, mais cette méthode ne blanchit point parfaitement l'argent. On réussira encore en frottant les pieces d'argenterie avec de l'eau de savon, sans avoir besoin de les y faire bouillir. Quelques orfévres nettoient leurs pieces, soit avec de la pierre à plâtre réduite en poudre, soit avec des os de seche, soit avec de la craie & du vinaigre, *&c.*

Soudure du cuivre. On emploie différentes compositions pour la *soudure* du cuivre; les unes s'appellent *soudures fortes*, les autres *soudures tendres*. Voici une maniere de faire la *soudure* forte, qui se pratique par les ouvriers *en cuivre*. On prend seize parties de cuivre jaune & une partie de zinc. On commence par faire fondre le cuivre jaune dans un creuset; & lorsqu'il est bien fondu, on y joint le zinc que l'on aura préalablement fait chauffer, afin qu'il ne pétille point, comme il feroit, si on le mettoit tout-d'un-coup dans le creuset; on remue le mélange, & l'on recouvre promptement le creuset; lorsqu'on l'a laissé entrer parfaitement en fusion pendant deux minutes, on vuide le creuset sur un ballet de bouleau placé au-dessus d'une cuve pleine d'eau; par ce moyen le mé-

mélange fondu se réduira en une grenaille, qui est la *soudure* desirée; on la lavera & on la conservera pour l'usage. Cette *soudure* est très-bonne pour souder les grosses pieces, elle souffre très-bien le marteau; mais comme elle est assez difficile à fondre, quelques-uns préferent de ne prendre que huit parties de cuivre jaune contre une partie de zinc; cette *soudure* est très-fusible, & cependant très-malléable. Un mélange de trois parties de cuivre rouge & d'une partie de zinc fait encore une très-bonne *soudure*. D'autres ne font que simplement couper des lames de cuivre jaune en petits morceaux, qu'ils appliquent sur l'endroit qu'ils veulent *souder*, en y joignant du borax.

La *soudure* tendre pour le cuivre n'est autre chose qu'un mélange de deux parties d'étain, & d'une partie de plomb que l'on fait fondre ensemble; après quoi on en forme un lingot dont on se sert au besoin.

Lorsqu'on veut faire des ouvrages propres en cuivre, sans avoir égard à la dépense, on peut se servir des *soudures* qui ont été décrites pour l'argent, & même de celles pour l'or.

Quand on veut *souder* des pieces de cuivre, on commence par donner quelques coups de lime sur les jointures ou sur les endroits que l'on veut joindre, ou bien on y donne quelques coups de grattoir; on échauffe les pieces dans un feu de charbon; on met ensuite un peu de colophone sur les endroits qu'on veut faire prendre, puis on y met quelques morceaux de la *soudure* tendre, composée d'étain & de plomb; lorsque cette *soudure* est fondue, on enleve ou l'on essuie le superflu de la *soudure*, tandis qu'elle est encore fluide, avec de l'étoupe ou de la filasse.

On se sert encore d'une autre méthode pour *souder* les ouvrages en cuivre. Les ouvriers ont des outils particuliers, appellés *fers à souder*, qui sont de fer ou de cuivre que l'on fait rougir, sans cependant que la chaleur aille jusqu'à les blanchir. Quand le fer *à souder* est d'un rouge de cerise, on lui présente un lingot de la *soudure* tendre qui venant ainsi à se fondre, tombe goutte à goutte sur l'endroit qu'on veut *souder*, sur lequel on a d'abord répandu un peu de colophone; après cela on repasse avec le fer à souder tout chaud sur l'endroit que l'on veut faire prendre, par-là on égalise la *soudure*; on enleve ensuite le superflu avec une lime ou un grattoir.

Comme les pieces de cuivre qui ont été *soudées* perdent leur couleur & se noircissent, on la leur rend en les trempant dans une liqueur qui est de l'urine, dans laquelle on a mis des cendres de bois neuf. On fait bouillir ce mélange; & après avoir fait rougir au feu les ouvrages, on les éteint dans la liqueur; ou bien, on les éteint dans une simple dissolution de sel marin: cette opération s'appelle *décaper*.

Soudure du laiton ou cuivre jaune. On emploie aussi une *soudure* forte & une *soudure* tendre pour le laiton ou cuivre jaune. La *soudure* forte est la même que pour le cuivre rouge, c'est-à-dire de seize parties de laiton contre une partie de zinc, que l'on fait fondre & que l'on met en grenaille de la même maniere. Cette *soudure* est encore fort bonne en ne mettant que huit parties de laiton contre une partie de zinc. Si on veut que la *soudure* soit encore plus aisée à fondre, on ne prend que six parties de laiton. On prend aussi quelquefois trois parties de cuivre rouge que l'on fait fondre avec une partie de zinc: cette *soudure* est dure & solide. D'autres prennent deux parties de cuivre rouge contre une partie de zinc. On peut ainsi varier les proportions du zinc & du cuivre: ce qui donne des *soudures* plus ou moins jaunes, en raison du plus ou du moins du zinc qu'on y a fait entrer, ce qui les rend aussi plus fusibles & plus tendres. La *soudure* tendre du cuivre jaune se fait ordinairement avec six parties de laiton, & une partie de zinc & une partie d'étain. On commence d'abord par faire fondre le cuivre jaune ou laiton; lorsqu'il est fondu, on y joint l'étain, & aussi-tôt après on y met le zinc, après avoir eu la précaution de le chauffer; on remue le tout, & on le met en grenaille, on le lave & on le conserve pour s'en servir au besoin.

Dans les petits ouvrages qui ne demandent pas beaucoup de solidité, on se sert d'une *soudure* faite avec de l'étain & du plomb, pour les ouvrages en cuivre jaune. Elle est composée ordinairement de trois parties d'étain fin, & d'une partie de plomb. Pour appliquer cette *soudure*, il faut toujours donner quelques coups de lime ou de grattoir aux endroits que l'on veut *souder*, & y répandre un peu de colophone; après quoi on y fait tomber la *soudure* avec le fer à *souder* rougi, dont on se sert ensuite pour égaliser les jointures *soudées*.

On peut se servir pour le tombac & pour les autres compositions métalliques qui ont le cuivre jaune pour base, des mêmes *soudures* que pour le laiton ou le cuivre jaune.

Soudure pour le fer. Tous les métaux sont plus fusibles que le fer; ainsi on peut se servir d'eux pour *souder* ce métal. On emploie communément à cet usage le cuivre rouge & le cuivre jaune pour les grands ouvrages. On peut encore se servir de toutes les *soudures* fortes du cuivre jaune. Dans les ouvrages de fer qui exigent de la propreté, on peut *souder* avec l'or, si les ouvrages méritent cette dépense.

Lorsqu'on veut *souder* de grandes pieces de fer avec le cuivre, on commence par limer les jointures par où l'on veut joindre les pieces; ensuite on coupe de petites lames de cuivre que l'on applique sur les jointures, où on les assujettit au moyen d'un fil; on met par-dessus un enduit de glaise ou de terre grasse qui environne la *soudure* de tous côtés. Quelques-uns mettent un peu de verre pilé ou de sablon fin sur le cuivre qui doit servir à *souder*, avant que de l'entourer de terre grasse. D'autres mêlent avec cette terre toutes sortes de matieres propres à faciliter la fusion; après quoi on fait sécher doucement la terre grasse en la présentant de loin au feu. Alors on place les pieces qu'on veut *souder* dans la forge, en observant sur-tout que le vent du soufflet aille donner directement sur la partie qui doit être *soudée*, afin d'échauffer fortement cette partie. Lorsqu'on s'apperçoit que les pieces sont rougies jusqu'à blancheur, & que la terre grasse s'est vitrifiée, on les retire du feu; si c'est du fer tendre, on les trempe dans l'eau; si c'est de l'acier, on le laisse refroidir de lui-même. Pour-lors on ôte la glaise vitrifiée, & on polit avec les outils convenables l'endroit qui a été *soudé*. Le procédé est le même, si, au-lieu de cuivre rouge, la *soudure* a été faite avec du laiton ou cuivre jaune, ou avec les *soudures* fortes qui ont été indiquées pour le laiton.

Comme les ouvrages d'acier perdent une partie de leur dureté toutes les fois qu'elles passent par le feu, on est obligé de les tremper de nouveau après les avoir *soudées*, afin de leur rendre la dureté qu'elles avoient perdue. *Voyez* TREMPE DE L'ACIER.

La *soudure* des ferblantiers n'est autre chose qu'un mélange de parties égales d'étain & de plomb. Pour *souder* les jointures, ils ne font que les mouiller avec un peu d'eau, ils y répandent un peu de colophone en poudre, ils prennent leur fer à *souder* qui est tout chaud, ils l'essuient, & par son moyen font tomber quelques gouttes de *soudure* sur les jointures, & y repassent avec le fer à *souder*. Pour faire pénétrer la *soudure* jusqu'à ce qu'ils n'apperçoivent aucun intervalle vuide, ils enlevent le superflu de la colophone & de la *soudure*, en frottant avec un morceau d'étoffe de laine. Cette *soudure* convient à tous les ouvrages qui sont étamés.

Soudure de l'étain. Pour *souder* l'étain, on se sert d'un étain mêlé de plomb à parties égales; d'autres mettent un peu plus d'étain que de plomb; ils prennent, par exemple, $3\frac{1}{4}$ livres d'étain contre 2 livres de plomb: c'est ce que les Potiers-d'étain appellent *soudure forte*. La *soudure tendre* est celle dont ils se servent pour les petits ouvrages. Pour la faire, on joint du bismuth à l'étain & au plomb dans des proportions différentes. Les uns prennent 3 onces de bismuth contre 2 onces de plomb, & 4 onces d'étain fin; les autres mettent 4 onces de bismuth sur 2 onces de plomb, & 4 onces d'étain; d'autres font leur *soudure* avec une partie de bismuth, une partie de plomb & deux parties d'étain fin; d'autres enfin y mettent six parties d'étain, une partie de plomb & un quart de bismuth. On fond ensemble ces trois substances, & l'on en forme des lingots.

Ceux qui font des boutons d'étain ont une *soudure* dont ils font grand mystere, ils y mettent une livre de bismuth, un quarteron de plomb, & trois quarterons d'étain. D'autres font cette *soudure* avec une partie d'étain, une partie de bismuth, & un peu plus de la moitié de plomb. D'autres enfin prennent six parties de bismuth, six parties d'étain fin, & trois parties de plomb.

Il y a différentes manieres d'appliquer ces *soudures*

res sur les ouvrages en étain. 1°. La premiere consiste à former avec de la glaise une espece de rigole, qui fait que la *soudure* fondue coule dans les jointures que l'on veut faire prendre, sans pouvoir se répandre. 2°. Il y a une seconde maniere de faire la même *soudure*; quant à celle de l'appliquer, c'est la même qu'on a décrite pour la *soudure* du fer-blanc. 3°. Pour les ouvrages qui demandent de la propreté, on se sert du chalumeau & de la lampe comme pour les *soudures* de l'or & de l'argent.

Soudure du plomb. On se sert de différentes *soudures* pour le plomb; la plus ordinaire est faite avec du plomb & de l'étain, auxquels on joint quelquefois du bismuth. La *soudure* des faiseurs-d'orgues est composée de quatre parties de bismuth, seize parties d'étain, & huit parties de plomb. D'autres la font avec trois parties de bismuth, quatorze parties d'étain, & onze parties de plomb. Cette *soudure* pour les tuyaux d'orgues doit varier à proportion des différens alliages dont on se sert pour faire les différens tuyaux. Tantôt on prend parties égales de plomb & d'étain, tantôt deux parties de plomb contre une partie d'étain, tantôt deux parties d'étain contre une de plomb; on y joint aussi quelquefois de l'antimoine.

On peut encore employer pour le plomb les *soudures* propres aux Ferblantiers & aux Potiers-d'étain.

Non-seulement on *soude* ensemble des pieces d'un même métal, mais encore dans l'Orfévrerie & la Bijouterie on est souvent obligé de *souder* des pieces de différens métaux. Pour *souder* l'or avec l'argent, l'or avec le cuivre, l'or avec le fer, on peut se servir des mêmes *soudures* que pour l'or fin & l'or allié.

Pour *souder* l'argent avec le cuivre rouge, le cuivre jaune, le fer, on pourra se servir des *soudures* indiquées pour l'argent.

Pour *souder* le cuivre rouge avec le cuivre jaune & avec le fer, on pourra employer les *soudures* indiquées pour le laiton ou cuivre jaune; elles peuvent aussi servir à *souder* le cuivre jaune avec le fer & l'acier, cependant beaucoup d'artisans se servent pour cela de la même *soudure* que pour l'étain.

Toutes les méthodes indiquées dans cet article important pour les arts & métiers, sont extraites d'un ouvrage allemand de M. Klein, qui a pour titre, *Description détaillée de la* soudure *des métaux*, publié à Berlin en 1760, & qui est l'ouvrage le plus complet qui ait encore été publié sur cette matiere intéressante. (—)

SOUDURE, *en terme de Bijoutier*, c'est une composition d'or bas, d'argent & de cuivre fort, aisée à fondre. Il y a de la *soudure* au tiers, au quatre, au cinq, au six, au sept, au huit, au neuf & au dix, qui est la plus forte qu'on emploie. Pour faire la *soudure* au quatre, par exemple, on prend trois parties d'or & une d'aloi que l'on fait fondre ensemble, & que l'on forge de l'épaisseur d'une piece de six liards; & on la coupe par paillons plus ou moins gros. On marque chaque morceau de *soudure* du numéro de son titre, & on renferme les paillons coupés dans des boîtes aussi numérotées de leurs titres, afin d'éviter l'inconvénient d'employer une *soudure* pour une autre. *Voyez* ALOI.

SOUDURE, *en terme de Diamantaire*, est une composition d'étain & de plomb fondus ensemble: un tiers du premier, & deux tiers de l'autre. Monter en *soudure*, *Voyez Mettre en soudure*.

Mettre en SOUDURE, *en terme de Diamantaires*, c'est monter le diamant dans la coquille sur un mélange d'étain & de plomb, qu'on appelle *soudure*. Ce mélange prend la forme d'un cone qui remplit par sa base la coquille & au fond duquel est le diamant que l'on veut tailler.

SOUDURE, *terme de Ferblantiers*. La *soudure* des ferblantiers est d'étain. Ils s'en servent pour joindre ensemble deux ou plusieurs pieces de fer-blanc. Ils commencent par mettre sur la raie ou les pieces qu'ils veulent souder, de la poix-résine écrasée; ensuite ils enlevent avec le fer à souder un petit morceau de *soudure*, & le posent sur la poix-résine: la chaleur du fer fait fondre la *soudure*, la poix-résine, & les fait incorporer avec les pieces de fer-blanc & les assujettir ensemble.

SOUDURE, *terme d'Horlogers*. Les Horlogers en emploient de plusieurs especes. La *soudure* d'étain qui est la même que celle des ferblantiers, le zinc & la *soudure* d'argent ou *soudure* au tiers: elle se fait en mettant les deux tiers d'argent & un tiers de cuivre.

Les mouleurs de boîtes ont des *soudures* de différens numéros, comme de la *soudure* au 3, au 4, au 5, ce qui signifie que sur 3 ou 4 ou 5 parties de *sou*[illegible] il y en a une d'alliage d'un métal inférieur; ai[illegible] *soudure* d'or au 4 est un mélange de 3 part[illegible] au titre avec une d'argent ou de rosette, [illegible] l'on emploie de l'or rouge ou de l'or blanc. [illegible] ploie la *soudure* la plus forte sur les ouvrages d[illegible] haut titre.

SOUDURE, dont les *Facteurs d'orgues* se servent, [illegible] un mélange de deux parties d'étain & d'une de plo[illegible], que l'on fond ensemble dans une cuillier de fer, & que l'on coule en plusieurs bandes larges d'un pouce, & épaisses seulement de deux lignes ou environ. On met la *soudure* en bandes plates, afin que les fers à souder avec lesquels on la prend sur la tuile, puissent la fondre plus aisément. Ainsi si on veut faire trois livres de *soudure*, il faut deux livres d'étain & une livre de plomb: elle sert à joindre deux ou plusieurs pieces & à n'en faire qu'une. Avant que d'employer la *soudure*, il faut blanchir les rives de ce que l'on veut souder, laisser sécher le blanc, ensuite gratter le blanc & la surface du tuyau avec la pointe à gratter décrite à son *article*. Cette pointe doit être bien afilée sur la pierre à l'huile, afin de ne point faire éclater le blanc qui doit border les deux côtés de la *soudure*, & qui l'empêche de s'étendre au-delà de ce qui est nécessaire. Une bonne *soudure* doit avoir une ligne, une ligne & demie ou au plus deux lignes de large, selon l'épaisseur & la grandeur des pieces que l'on soude, & être bordée de chaque côté par une bande de blanc de 4 ou 5 lignes de large plus ou moins. Le blanc qui sert à empêcher la *soudure* de couler & de s'étendre au-delà de l'endroit où on veut qu'elle soit, sert aussi à empêcher les tuyaux de fondre à l'approche du fer chaud avec lequel on pose & on fait couler la *soudure* dans l'espace que l'on a gratté de part & d'autre de la fente qui sépare les deux pieces que l'on veut joindre. On doit avoir gratté en biseau, c'est-à-dire, ensorte que la pointe ait pénétré plus avant vers la rive ou arrête, où elle doit avoir atteint toute l'épaisseur, que vers le blanc où elle ne doit qu'effleurer la superficie.

La gratture doit être bien unie, sans ressauts ni bosses, afin que la *soudure* vienne de même; pour cela il faut gratter légerement: on la graisse ensuite avec du suif de chandelle, & on applique la *soudure* avec les fers à souder que l'on traîne tout-du-long des endroits qu'il faut souder, *voyez* FER A SOUDER, qui doivent être étamés & chargés de *soudure* autant qu'il est besoin.

Lorsqu'une *soudure* est bien faite, elle doit former dans toute sa longueur une petite convexité très-unie & par-tout de même largeur, laquelle dépend de l'égalité avec laquelle on a gratté le tuyau.

SOUDURE, (*Plomberie*,) mélange fait de deux livres de plomb avec une livre d'étain, qui sert à joindre les tables de plomb ou de cuivre. On la nomme *soudure au tiers*.

Soudure en losange ou *en épi*. Grosse *soudure* avec bavures en maniere d'arrête de poisson. On la nomme *soudure plate*, quand elle est plus étroite, & qu'elle n'a d'autre saillie que son arrête. *Daviler*. (*D. J.*)

SOUDURE, (*Maçonn.*) On entend par *soudure*, du platre serré dont on raccorde deux enduits qui n'ont pu être faits en même tems sur un mur ou sur un lambris. (*D. J.*)

SOUDURE, (*Droit romain*.) La *soudure* fait dans le droit romain un objet de question qui a partagé tous les jurisconsultes; parce que comme ils ont cru qu'on ne pouvoit pas séparer les métaux, par exemple, l'or du cuivre, ou que la *soudure* produisoit un vrai mélange des deux matieres soudées ensemble; ils ont établi, que des deux choses jointes ensemble, la moindre étoit acquise au maître de la plus grande.

Quelques-uns d'eux ont distingué deux sortes de *soudure*, l'une qui se fait avec une matiere de même genre que les deux corps soudés ensemble; l'autre qui se fait avec une matiere de différente nature. Ils appellent la premiere *ferruminatio*, & l'autre *plumbatura*. Suivant l'idée de ces jurisconsultes, la premiere sorte de *soudure* confond les deux corps soud[illegible] ensemble, de maniere que le tout demeure par droi[illegible] cessoire au propriétaire de la plus grosse, ou de [illegible] considérable partie, quand même elle viendroi[illegible] te à être séparée de la moindre; comme si u[illegible] soudé à une statue d'or, se détachoit. Que si [illegible] parties étoient égales, en sorte que l'une ne p[illegible] regardée comme une accessoire de l'autre; a[illegible] sent

ſent-ils, aucun des deux propriétaires ne pourroit s'approprier le tout, & chacun demeureroit maître de ſa portion.

D'un autre côté, quand deux pieces d'argent, par exemple, ſont ſoudées avec du plomb, ou que l'on ſoude enſemble deux pieces de different métal, ce qu'on appelloit *plumbatura*; ces mêmes juriſconſultes vouloient qu'en ce cas, il n'y eût point de mélange, & qu'ainſi les deux corps ſoudés demeurent chacun à leur maître, ſoit que l'un ſe trouve plus ou moins conſidérable que l'autre.

Mais on ne voit aucun fondement ſolide de cette différence; car deux pieces d'argent ſoudées enſemble avec de l'argent, demeurent auſſi diſtinctes l'une de l'autre, que ſi elles étoient ſoudées avec du plomb, ou ſi une piece de fer étoit ſoudée avec une piece d'argent.

Après tout, il ne faut pas s'étonner que les déciſions des juriſconſultes romains ſoient ſi peu nettes ſur cette matiere. En effet, ce n'eſt point par des idées phyſiques ou métaphyſiques, ni même par la deſtination, l'uſage, ou le prix des choſes mêlées enſemble, qu'on doit décider les queſtions ſur l'acceſſoire; mais c'eſt par de tout autres principes que nous établirons ailleurs plus convenablement qu'au chetif *mot* SOUDURE. (*D. J.*)

SOUDOYER, v. act. (*Gram.*) c'eſt payer la ſolde d'un homme, d'une troupe. Nous *ſoudoyons* des armées immenſes.

SOUETTE, *voyez* CHOUETTE.

SOUFFLAGE, ſ. m. (*Marine.*) renforcement de planches qu'on donne à quelque vaiſſeau.

SOUFFLAGE, (*Marine.*) c'eſt un *ſoufflage* ſur les membres du vaiſſeau & non ſur les bordages.

SOUFFLAGE, *four du*, (*Manufacture des glaces.*) on appelle dans les manufactures des glaces à miroir le *four du ſoufflage*, celui où ſe fond & ſe prépare le verre pour faire les glaces ſoufflées. Le four des glaces de grand volume, ſe nomme *four à couler*. *Savary.* (*D. J.*)

SOUFFLE, ſ. m. (*Gram.*) il eſt quelquefois ſynonyme à *haleine* & à *reſpiration*; c'eſt l'air chaſſé du poumon. Les bons principes que les maîtres s'efforcent à graver dans l'eſprit des enfans, reſſemblent à des caracteres tracés ſur le ſable, que le moindre *ſouffle* de l'air efface.

SOUFFLE, ſe dit *dans l'Artillerie*, de la compreſſion de l'air formée par le mouvement du boulet lorſqu'il ſort du canon. Ce *ſouffle* eſt ſi violent, qu'il détruit en peu de tems les embraſures des batteries. (*Q*)

SOUFFLER, v. act. & neut. c'eſt agiter avec l'haleine; *ſoufflez* ſur ce duvet, & vous le ferez voler dans l'air; *ſouffler* une chandelle, c'eſt l'éteindre; *ſouffler* en chimie, c'eſt s'occuper de la recherche de la pierre philoſophale; *ſouffler* un mauvais diſcours, c'eſt l'inſinuer; on *ſouffle* aux grands tout ce que l'on veut; *ſouffler* au théâtre, c'eſt ſecourir la mémoire de l'acteur; *ſouffler* un emploi à quelqu'un, c'eſt le lui enlever; *ſouffler* au jeu de dames, c'eſt ôter de deſſus le damier la dame avec laquelle l'adverſaire auroit dû en prendre une ou pluſieurs des vôtres. *Voyez les articles ſuivans.*

SOUFFLER, (*Marine.*) c'eſt donner un ſecond bordage à un vaiſſeau, en le revêtiſſant de planches fortifiées par des nouvelles précéintes, ſoit pour le garantir de l'artillerie des ennemis, ou pour lui faire bien porter la voile, & l'empêcher de ſe rouler, ou de ſe tourmenter trop à la mer. Pour comprendre la raiſon de ceci, il faut lire l'*article* CONSTRUCTION.

SOUFFLER L'ÉMAIL, *terme d'Emailleur*; c'eſt en former, en le ſoufflant avec un petit tube de verre, cet émail creux qu'on appelle du *jais*. *Voyez* ÉMAIL.

SOUFFLER, (*Maréchal.*) ſe dit d'un cheval pouſſif. *Laiſſer ſouffler ſon cheval*, c'eſt l'arrêter pour lui laiſſer reprendre haleine. *Voyez* HALEINE. *Souffler au poil*, ſe dit de la matiere qui n'a pas eu d'écoulement dans certains maux de pié, & qui reflue & ſe fait jour au pâturon où à la couronne.

SOUFFLET, ſ. m. (*Art méchanique.*) eſt un inſtrument dont le méchaniſme conſiſte à pomper l'air & à le pouſſer contre le feu ou toute autre choſe, par le moyen d'une ame ou ſoupape de cuir, qui eſt attachée au bois de deſſous, & tenue lâche & aiſée, de façon qu'elle s'en éloigne quand on leve celui de deſſus, & revient s'y appliquer dès que par une légere preſſion on rapproche les deux bois l'un de l'autre; par-là l'air ne pouvant reſſortir par où il eſt entré, s'échappe néceſſairement par un trou pratiqué exprès au bout du *ſoufflet*. Le *ſoufflet* eſt compoſé de deux ais, au bord deſquels eſt clouée une peau, d'une douelle placée à l'une des extrémités des ais, & d'une ſoupape attachée en-dedans à l'ouverture de l'ais du deſſous; il eſt évident qu'en écartant les ais, l'air eſt attiré en-dedans du *ſoufflet* par l'ouverture de l'ais de deſſous; qu'en les rapprochant, la ſoupape s'abaiſſe, & que l'air eſt chaſſé par la douelle. Voilà en général à quoi ſe réduit toute conſtruction de *ſoufflet*, quelle qu'elle ſoit.

SOUFFLET, *outil d'Arquebuſier*; ce *ſoufflet* eſt comme celui des ſerruriers, ſuſpendu de même, & a le même mouvement; il ſert aux Arquebuſiers pour ſouffler & allumer le feu à la forge.

SOUFFLET QUARRÉ, *en terme de Boiſſelier*; c'eſt un *ſoufflet* qui ne differe du *ſoufflet* ordinaire que par de petites feuilles de bois de fourreau qu'on y colle intérieurement à la place des verges.

SOUFFLET QUARRÉ A DOUBLE VENT, *en Boiſſelerie*; on appelle ainſi des *ſoufflets* qui pompent le double d'air des autres, par le moyen d'une planche qu'on y met de plus, & d'un reſſort qui s'y ajoute.

SOUFFLET, *outil de Ferblantier*; ce *ſoufflet* eſt beaucoup plus petit que les *ſoufflets* d'orgue, & eſt exactement fait comme eux. Il ſert aux ferblantiers à allumer le feu avec lequel ils font chaufer leurs fers à ſouder. *Voyez les Pl. du Ferblantier.*

SOUFFLET, (*Forge.*) *Voyez l'article* GROSSES FORGES, où le *ſoufflet* de ces uſines eſt décrit.

SOUFFLETS DE L'ORGUE, répréſentés *Pl. d'orgue*, *fig.* 23. ſont de grands corps qui, en ſe dilatant, ſe rempliſſent d'air, qu'ils chaſſent par les porte-vents dans la laie du ſommier lorſqu'ils ſe contractent. C'eſt cet air ainſi pouſſé avec viteſſe, & qui eſt condenſé, qu'on appelle *vent*, ſans lequel l'orgue eſt un corps ſans ame.

Les *ſoufflets*, dont un ſeul, quelque grand qu'on le faſſe, ne ſauroit ſuffire, ſont compoſés de deux tables de bois de chêne de 6, 7 ou 8 piés de long, ſur 3 ou 4 de large, plus ou moins, ſelon la grandeur des *ſoufflets* & celle de l'orgue. Ces tables ſont faites de bois d'Hollande de deux pouces d'épaiſſeur, qu'on aſſemble à rainures & languettes, ou avec des clés, & que l'on dreſſe bien des deux côtés & ſur champ. La table inférieure, *fig.* 24. eſt percée de deux ou de trois trous: le trou *Q*, qui a 1 pié de long, 6 pouces de large reçoit la partie ſupérieure du goſier *OR*, *fig.* 23. par lequel l'air contenu dans la capacité du *ſoufflet* paſſe dans le porte-vent. Ce trou doit être à environ 2 pouces du bout de la table, & dans le milieu de ſa largeur; enſorte que le grand côté du trou ſoit parallele au petit côté de la table, comme on voit dans la *fig.* 24. L'autre trou, ou bien deux autres, ſi on a fait deux ouvertures, eſt vers l'autre bout de la table, dont il eſt éloigné de 8 pouces ou environ. Ce trou a 1 pié en quarré; c'eſt où on ajuſte les deux ſoupapes *SP*, qui chacune ferment un trou. Lorſque l'on a fait deux ouvertures à l'extrémité des tables, qui eſt le côté du goſier; & à la partie intérieure du *ſoufflet*, on met des barres *DC*, chaque barre a autant d'épaiſſeur que la moitié de toutes les écliſſes qui trouvent place dans la largeur *DD*, dont les deux barres *DC* éloignent les tables; à l'autre extrémité des tables ſont d'autres barres de bois paralleles aux premieres, mais collées & clouées de l'autre côté, enſorte que ces dernieres ſont extérieures; la barre extérieure de la table de deſſous eſt à l'extrémité de cette table; mais les barres *LL*, *NN* de la table de deſſus, & qui ſont au nombre de deux, ſont, la premiere, à environ 4 pouces du bout de la table, & la ſeconde *NN*, à 8 ou 10 pouces de la premiere, entre leſquelles on met la pierre *M* qui comprime le *ſoufflet* par ſon poids, & contraint l'ais d'en ſortir: après que ces tables ſont faites, on fait les plis du *ſoufflet*. Les pieces *EE* qui compoſent les plis des côtés du *ſoufflet* s'appellent *écliſſes*, & les pieces *T*, *fig.* 24. qui compoſent les plis de la tête du *ſoufflet* s'appellent *têtieres*. Toutes ces pieces, tant les écliſſes que les têtieres, ſont faites de bois d'Hollande réfendu de l'épaiſſeur d'un quart de pouce: la largeur des têtieres eſt d'un pouce ou $1\frac{1}{4}$ pouce par pié de la longueur du *ſoufflet*; enſorte que ſi le *ſoufflet* a 8 piés de long, les têtieres doivent avoir 8 pouces de large, qui eſt 1 pouce par pié de la longueur du *ſoufflet*, ou 10 pouces, qui font 1 pouce $\frac{1}{4}$ par pié de la même longueur. Les écliſ-

écliſſes ont par le côté de la tête du *ſoufflet* la même largeur que les têtieres, & par le bas une largeur *De, fe*, égale à l'épaiſſeur des barres *DC*. Ces barres ſont percées de trois trous 1, 2, 3, pratiqués obliquement, enſorte qu'ils répondent à la tête extérieure; & au milieu des faces intérieures des barres on paſſe des cordes d'un calibre convenable dans ces trous, & on les arrête avec des chevilles enduites de colle, que l'on enfonce à coups de marteau, & que l'on arraſe enſuite aux faces intérieures des barres, qui ſont le côté par où les chevilles doivent être enfoncées. On fait entrer les bouts de corde qui ſortent des trous par le côté de la tête des barres dans les trous correſpondans de la barre de l'autre table; ils doivent entrer par le côté de la tête, & ſortir par la face intérieure, c'eſt-à-dire, par la face qui regarde le dedans du *ſoufflet*, & être chevillés & collés comme par l'autre bout. Ces cordes ainſi paſſées d'une barre dans l'autre, ſervent de charniere aux barres.

Après que les écliſſes & les têtieres ſont taillées, & que les rives extérieures ſont arrondies, on couvre le côté qui doit regarder l'intérieur du *ſoufflet*, auſſi-bien que le côté intérieur des tables, de parchemin bien collé, afin que l'air condenſé dont le *ſoufflet* eſt rempli, ne s'échappe pas au-travers des pores dont les planches ſont fort remplies. Quelques facteurs pour ſatisfaire à la même indication, ſe contentent d'enduire pluſieurs fois de colle l'intérieur du *ſoufflet*, comme on fait l'intérieur du ſommier. *Voyez* SOMMIER.

Lorſque le parchemin eſt ſec, on aſſemble les écliſſes les unes avec les autres avec des bandes de peau de mouton parées. Ces bandes qui ſervent auſſi à aſſembler de même les têtieres, ſont collées ſur la partie convexe du pli, en ſorte que les bandes de peau des plis ſaillans ſont collées à l'extérieur du *ſoufflet* & les bandes des plis rentrans regardent l'intérieur. On met enſuite les écliſſes & les têtieres en preſſe, & on les laiſſe ſécher. Les têtieres doivent toujours être en nombre pairement pair, c'eſt-à-dire que la moitié de ce nombre doit être en nombre pair; en ſorte, par exemple, qu'on ne pourroit pas faire un *ſoufflet* qui auroit 10 têtieres; mais on le peut faire avec 8 ou 12, ou tout autre nombre dont la moitié eſt un nombre pair. Les écliſſes ſont de chaque côté du *ſoufflet* en même nombre que les têtieres, en ſorte qu'elles ſont dans un *ſoufflet* en nombre double de ces dernieres. Ainſi ſi un *ſoufflet* a 8 têtieres, il aura 16 écliſſes, 8 de chaque côté. Le haut des écliſſes & les têtieres doivent être coupées à onglet, un peu moindres que 45°. en ſorte que les ouvertures *AE*, *FB*, *fig.* 24. aient de large du côté de *E* & de *F*, environ la huitieme partie de la largeur *AE*, *FB*. Le *ſoufflet* a 8 écliſſes de chaque côté, & environ la douzieme partie des mêmes longueurs, ſi le *ſoufflet* en a douze. On aſſemble enſuite les écliſſes & les têtieres avec les tables, avec des bandes de peau parées, collées moitié ſur les écliſſes ou têtieres & les tables. Lorſque les bandes de peau ſont ſéchées, on coud avec du gros fil de Bretagne, les têtieres & les écliſſes par la peau des bandes, qui doit excéder les angles ſaillans *tux*, d'environ un pouce de chaque côté; on ouvre enſuite le *ſoufflet*, en ſorte que les tables faſſent enſemble un angle de 30 ou 35 degrés, ou que la diſtance *AA*, *fig.* 23. ſoit de $3\frac{1}{2}$ piés ou 4 piés, pour un *ſoufflet* de 8 piés.

Avant que d'aſſembler les écliſſes avec les tables, on les étend ſur un établi le côté de dehors en-deſſus, & on colle ſur leur extrémité étroite une piece de peau triangulaire *ab DD*, *fig.* 23. qui prend toutes les écliſſes; cette piece de peau s'appelle *rabat*, *voyez* RABAT. La partie *D* de cette piece de peau qui excede les écliſſes d'environ 4 pouces, vient s'appliquer ſur les faces extérieures des barres *DC* où elle eſt collée; on aſſemble de même les écliſſes de l'autre côté du *ſoufflet*. Après que les têtieres & les écliſſes ſont aſſemblées avec les tables, & que les queues des rabats ſont collées ſur les barres *Dc*, *Dc*, qui forment l'épaiſſeur du *ſoufflet*, on colle une bande de peau ſur toute la face *DccD*, cette peau parée dans tout ſon pourtour, eſt recouverte à ſes deux bouts par les rabats *abD*. Par-deſſus cette piece on en met une autre plus longue & plus large, parée de même dans tout ſon contour, laquelle recouvre par ſes extrémités, les rabats & les tables par ſes longs côtés, d'environ 2 pouces. Toutes ces pieces de peau ſont collées & parées par le côté du duvet, en ſorte que le côté glabre eſt en-dehors. Pour faire étendre la peau & rechauffer la colle, on ſe ſert d'un linge trempé dans de l'eau chaude & enſuite exprimé, que l'on applique ſur la peau; on ne ſe ſert du linge mouillé que lorſque le côté glabre de la peau eſt en-dehors; car lorſque c'eſt le duvet, & qu'on veut le menager comme celui de la peau dont les ſoupapes & les devans de l'axe ſont doublés, on ſe ſert d'un morceau de bois bien dreſſé, que l'on fait chauffer devant le feu comme un fer à repaſſer le linge, & on l'applique enſuite ſur la peau dont la colle eſt rechauffée par ce moyen.

Pour achever le *ſoufflet*, qui ſe trouve fini quant à la partie inférieure *cD*, qui eſt le côté du goſier, il faut coller ſur les vuides *AE*, *FB*, que les écliſſes & les têtieres laiſſent entre elles, des pieces de peau *xvz*, qui s'appellent les premieres *demi-aiſnes*, les ſecondes *aiſnes*, & les troiſiemes *ronds*. On commence par coller les ronds *z*, ſur les angles ſaillans *tux* des plis; on colle enſuite les demi-aiſnes *x*, qui ſont des pieces de peau triangulaires, moitié ſur une écliſſe, & l'autre moitié ſur la têtiere voiſine, en ſorte que les eſpaces *AE*, *FB*, ſe trouvent fermés par ce moyen. Après que les pieces ſont ſéchées, on colle par-deſſus les aiſnes *y*, qui ſont des pieces lozanges, compoſées de deux demi-aiſnes, unies par leur petit côté; en ſorte que ſi on coupoit l'aiſne en deux par une ligne 34, qui eſt la petite diagonale du lozange, on auroit deux triangles qui ſeroient chacun ſemblables aux demi-aiſnes, mais ſeulement plus grands. On colle les pieces, en ſorte qu'une moitié 234, couvre une des demi-aiſnes déja collées, & l'autre moitié 143, la demi-aiſne qui eſt vis-à-vis. Pour faire entrer ces pieces de peau dans les encoignures des plis, on ſe ſert d'un couteau de bois non tranchant, avec lequel on range la peau dans les endroits où les doigts ne peuvent atteindre, & on rechauffe la colle avec un linge trempé dans l'eau chaude, autant de fois qu'il eſt néceſſaire.

Avant de coller les aiſnes & les demi-aiſnes, on a l'attention d'ouvrir le *ſoufflet* autant qu'il le doit être, & d'écarter également les plis. Pour exécuter la premiere de ces deux choſes, on dreſſe le *ſoufflet* debout ſur la face *DccD*, que l'on poſe ſur une planche qui eſt par terre, en ſorte que les deux tables ſoient inclinées à l'horiſon, l'une d'un côté, & l'autre de l'autre de la moitié de l'ouverture du *ſoufflet*; on l'arrête dans cet état avec des cordes ou des barres de bois. Pour la ſeconde, qui eſt que les plis ouvrent également, on doit avoir collé du ruban de fil ſur l'intérieur des plis. Ces rubans ne les laiſſent s'ouvrir que de la quantité que l'on veut. Cela fait aux *ſoufflets* que l'on laiſſe ſécher dans le même état où ils ont été collés, c'eſt-à-dire tout ouverts, on ajuſte un chaſſis ſur l'ouverture *SP*. Ce chaſſis *EF* 45, qui a environ un pouce d'épais, a un drageoir fait avec un guillaume dans tout ſon circuit intérieur. Ce dragon reçoit les ſoupapes *SP*; les ſoupapes ſont faites avec du feuillet d'Hollande, & ſont doublées de peau collée par le côté glabre. Cette peau qui doit excéder la ſoupape d'un côté pour lui ſervir de queue, eſt priſe entre une barre *G* du chaſſis, & une piece *G* qui la recouvre. Par-deſſus cette piece *G* on en met une autre 6, qui empêche le renverſement des ſoupapes qui ne peuvent ouvrir qu'autant que cette piece le permet. Le chaſſis qui eſt doublé de peau collée par le côté glabre, auſſi-bien que l'endroit de la table où il poſe qui eſt garni de peau, en ſorte que les deux duvets ſe rencontrent, eſt attachée ſur la table en-dedans du *ſoufflet* par les quatre vis *EF* 45, qui traverſent la table, & qui ſont retenues par-deſſous avec des écrous. Lorſqu'on dilate le *ſoufflet*, on ſuſpend l'action de la colonne d'air qui preſſe au-deſſus des ſoupapes *SP*, ce qui donne lieu à celle de la colonne qui preſſe par-deſſous les mêmes ſoupapes, d'exercer tout l'effort dont elle eſt capable contre elles. Mais comme les ſoupapes n'oppoſent à cet effort qu'une très-petite réſiſtance, la colonne d'air qui preſſe en-deſſous force cet obſtacle, ouvre les ſoupapes & s'introduit dans la capacité du *ſoufflet* qu'elle remplit à l'inſtant. Auſſitôt que le *ſoufflet* eſt rempli, les ſoupapes retombent par leur propre poids [illegible] cauſe qui les tenoit levées ceſſant, qui eſt le cou[rant] d'air rapide qui a rempli le *ſoufflet*. Le *ſoufflet* [étant] ainſi rempli, ſi on comprime la table ſupérie[ure] l'air qu'il contient ſera contraint d'en ſortir par [l'ou]verture *O* où eſt ajuſté le *goſier*.

Le goſier repréſenté, *fig.* 25. eſt une portion de tuyau *cdefgh* des mêmes dimenſions que l'ouverture *O*, dans laquelle il doit entrer juſqu'au rebord *dig, por*. On fait ce rebord en diminuant la partie du goſier qui entre dans le *ſoufflet*. Cette partie eſt coupée obliquement comme on voit en *Ci*. Sur ce talud qui doit regarder les têtieres par-dedans le *ſoufflet*, on ajuſte un chaſſis *lmno*; ce chaſſis qui eſt doublé de peau du côté qu'il s'applique au goſier, porte une ſoupape *x*, qui s'ouvre de dehors en dedans du goſier. Cette ſoupape (qui comme toutes les autres eſt doublée de peau collée par le côté glabre, en ſorte que le duvet eſt en-dehors), laiſſe paſſer l'air contenu dans le *ſoufflet* lorſqu'on le comprime, & ne le laiſſe point rentrer. La partie inférieure du goſier à un drageoir *ekf*, qui entre dans un autre drageoir *oo*, qui eſt à la face ſupérieure du porte-vent *MN*. *fig.* 23. avec lequel il doit convenir. Lorſque le *ſoufflet* eſt mis en place, on colle de la peau de mouton parée ſur tous les joints, tant ceux du goſier avec la table inférieure du *ſoufflet*, que ceux du même goſier avec le porte-vent, & on fait la baſcule *FIK*, *fig.* 23. par le moyen de laquelle on ouvre le *ſoufflet*.

Cette baſcule eſt une forte piece de bois de chêne, d'un demi-pié ou environ de large, ſur 2 ou 3 pouces d'épaiſſeur, que l'on arrondit dans les deux tiers de ſa longueur; à l'extrémité *F* de cette baſcule, on fait une fourchette pour recevoir la palette du crochet *FE*, qui y eſt retenue par une cheville qui la traverſe. Le crochet prend dans un anſe *E*, attachée à la table ſupérieure du *ſoufflet*, & la baſcule a pour point d'appui une forte piece de bois *GG*, ſcellée dans les murailles. On fixe ſur des chevalets cette piece de bois à des entailles *H*, faites en dos d'âne, qui ſervent de point d'appui à la baſcule qui eſt traverſée en cet endroit par une groſſe cheville de fer *M*, autour de laquelle elle peut ſe mouvoir librement. A l'extrémité *K* de la baſcule eſt une corde *KL*, qui a pluſieurs nœuds: cette corde doit être aſſez longue pour que le ſouffleur puiſſe par ſon moyen abaiſſer l'extrémité de la baſcule qui, dans les grands *ſoufflets*, ſe trouve trop élevée pour y atteindre avec la main. On charge les *ſoufflets* avec une pierre *MR*, qui peſe environ 60 livres pour un *ſoufflet* de 8 piés; & il en faut au moins quatre pour un grand orgue de 16 piés. *Voyez* le *mot* ORGUE. Le ſouffleur doit obſerver de ne relever qu'un *ſoufflet* à la fois, en ſorte que lorſque l'un aſpire, les autres puiſſent toujours fournir au ſommier le vent néceſſaire, & de ne point lâcher ſubitement le *ſoufflet* ſur l'air qu'il contient; car cela donne une ſecouſſe aux tuyaux, dont les moins attentifs s'apperçoivent, & qui eſt très-déſagréable.

SOUFFLET, *terme de Sellier*, eſpece de voiture, ou de chaiſe roulante fort légere, poſée ſur deux roues; un *ſoufflet* n'a de place que pour une ou deux perſonnes; le deſſus & le dedans ſont de cuir, ou de toile cirée; ils ſe levent & ſe plient comme un *ſoufflet* pendant le beau tems, & s'étendent de toute part pour garantir de la pluie. (*D. J.*)

SOUFFLET, ſ. m. (*Critiq. ſacr.*) coup de la main porté au viſage: *donner un ſoufflet*, en grec ῥαπίζειν; ſi quelqu'un, dit Jeſus-Chriſt, vous frappe ſur la joue droite, preſentez-lui auſſi l'autre; ἀλλ' ὅστις σε ῥαπίσει ἐπὶ τὴν δεξιὰν, &c. *Matt. V. v.* 39. Il eſt conſtant que ce diſcours ne doit pas être pris à la rigueur de la lettre, & que cela ſignifie, il vaut encore mieux que vous ſoufriez un ſecond *ſoufflet*, que de vous venger du premier: la preuve en eſt évidente par l'exemple de Jeſus-Chriſt lui-même: car un officier du grand prêtre lui ayant donné un *ſoufflet*, notre Seigneur, bien loin de préſenter l'autre joue, lui dit: *ſi j'ai mal parlé, faites le voir; mais ſi je n'ai rien dit que de bien, pourquoi me frappez-vous?* Le Seigneur ſe plaint de l'injure qu'il vient de recevoir, avec une grande modération, & prouve qu'il ne l'a pas méritée; l'exemple de Jeſus-Chriſt eſt donc le commentaire du précepte qu'il donne à ſes apôtres, car c'eſt à eux ſeuls qu'il parle, & la plûpart de ſes préceptes ne ſe rapportent qu'à eux & à leur miniſtere. (*D. J.*)

SOUFFLEUR, ſ. m. (*Gram.*) celui qui ſouffle. *Voyez* les *articles* SOUFFLER, & *ſuiv.*

SOUFFLEUR, *Voyez* MULAR.

SOUFFLEUR, ſ. m. (*Belles-lettres.*) homme de théâtre, qui eſt ordinairement placé dans une des couliſſes, & à portée des acteurs, pour ſuivre fort attentivement, ſur le papier, ce que les acteurs ont à dire, & le leur ſuggérer ſi la mémoire vient à leur manquer.

SOUFFLEUR, ſ. m. (*Alchimie*) chercheur de pierre philoſophale. *Voyez* PHILOSOPHIE HERMÉTIQUE, PIERRE PHILOSOPHALE.

SOUFFLEUR, (*Maréchal.*) on appelle ainſi certains chevaux, qui ſans être pouſſifs, ſoufflent prodigieuſement, ſur-tout dans les chaleurs; ce qui ne peut venir que d'un défaut de conformation à l'entrée du conduit de la reſpiration, ou de quelque excroiſſance de chair à l'entrée extérieure des naſeaux.

SOUFFLURE, ſe dit dans la *fonderie*, de certaines concavités ou bouteilles qui ſe forment dans l'épaiſſeur du métal; quand il a été fondu trop chaud. Il ſe trouve quelquefois des *ſoufflûres* en dehors des boulets, c'eſt un défaut, & ils n'ont pas alors leur poids. *Voyez* BOULET & CANON. (*Q*)

SOUFFRANCE, ſ. f. (*Gramm.*) peine de corps ou d'eſprit; la mort nous delivre de toutes nos *ſouffrances*; les amans ne parlent que de leurs *ſouffrances*.

SOUFFRANCE, (*Juriſprud.*) eſt une ſurſéance, ou délai, que le ſeigneur accorde à ſon vaſſal, pour lui faire la foi & hommage, en conſidération de quelque empêchement légitime; le motif de ce délai eſt que régulierement la foi & hommage doit être faite par le vaſſal en perſonne.

Elle n'a pas lieu pour le payement des droits utiles, ni pour la preſtation de l'aveu & dénombrement.

La *ſouffrance* eſt néceſſaire ou volontaire; néceſſaire quand l'empêchement du vaſſal eſt tel que le ſeigneur ne peut lui refuſer le délai; comme en cas de minorité, maladie, ou autre empêchement légitime; elle eſt volontaire, lorſque le ſeigneur l'accorde librement, & pour faire plaiſir à ſon vaſſal.

La *ſouffrance*, même néceſſaire, n'a point lieu de plein droit, elle doit être demandée au ſeigneur dominant, par le tuteur en perſonne, ſi le vaſſal eſt mineur, ou ſi le vaſſal eſt majeur, par une fondé de procuration ſpéciale.

Le tems pour demander la *ſouffrance* eſt de quarante jours, depuis l'ouverture du fief; ces quarante jours ſont francs, de maniere qu'on ne compte pas celui de l'ouverture du fief, ni le quarantieme jour.

Faute de demander la *ſouffrance* dans les quarante jours, le ſeigneur peut faire ſaiſir le fief, & faire les fruits ſiens, ſauf le recours des mineurs contre leur tuteur; mais ſi les mineurs n'avoient pas de tuteur, la ſaiſie n'emporteroit pas perte de fruits contre eux, juſqu'à ce qu'ils fuſſent en âge de faire la foi.

Le tuteur, en demandant *ſouffrance* pour ſes mineurs, doit à peine de nullité déclarer leurs noms & leur âge, afin que le ſeigneur ſache quand chacun d'eux ſera en état de faire la foi.

Si le tuteur, en demandant la *ſouffrance*, ne payoit pas les droits, le ſeigneur pourroit la lui refuſer, & ſaiſir.

La *ſouffrance* peut s'accorder en juſtice, ou devant notaire, & même par un écrit ſous ſeing privé: quand il s'agit d'un fief mouvant du roi, on obtient des lettres de *ſouffrance* en la petite chancellerie.

Il n'eſt pas beſoin d'obtenir nouvelle *ſouffrance*, pour une portion du même fief, qui échet enſuite au mineur.

Il eſt de maxime que *ſouffrance* vaut foi tant qu'elle dure, c'eſt-à-dire que pendant ce délai, le ſeigneur ne peut ſaiſir, faute de foi & hommage.

Dès que la *ſouffrance* eſt finie, à l'égard d'un des mineurs, il doit aller à la foi, quand même les autres n'auroient pas l'âge. *Voyez* les commentateurs ſur *l'article* 41. *de la coutume de Paris*; les auteurs qui ont traité des fiefs; & les *mots* FOI HOMMAGE, AVEU: DÉNOMBREMENT, DROITS SEIGNEURIAUX. (*A*)

SOUFFRANCE ſ. f. *terme de compte*, ce mot ſe dit des articles de la dépenſe d'un compte qui n'étant pas aſſez juſtifiés pour être alloués, ni aſſez peu pour être rayés, reſtent comme en ſuſpens pendant un tems, afin que pendant ce délai, le comptable puiſſe chercher & rapporter des quittances, ou autres pieces pour ſa décharge. Les articles en *ſouffrance*, ſe rayent après le délai fini, s'ils ne ſont pas juſtifiés, ou s'allouent s'ils le ſont. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

SOUFFRIR, SUPPORTER, (*Synonim.*) *ſouffrir* ſe dit d'une maniere abſolue: on *ſouffre* le mal dont on ne ſe venge point. *Supporter* regarde proprement les défauts perſonnels: on *ſupporte* la mauvaiſe humeur de ſes proches.

L'humilité chrétienne fait *ſouffrir* les mépris, ſans reſſentiment. L'uſage du monde fait *ſupporter* dans la ſociété, une infinité de choſes qui déplaiſent. On *ſouffre* avec patience, on *ſupporte* avec douceur.

Quand *souffrir* signifie *permettre*, il veut après soi un *que*, avec le subjonctif; ainsi Larrey a fait une faute en disant dans l'épitaphe d'Edouard VI.

Urne où ses cendres reposent,

Souffrez-nous de graver *ces vers sur son tombeau*.

Il falloit dire, *souffrez que nous gravions*. *Supporter* signifie quelquefois *protéger* & *soutenir*: les financiers sont *supportés* à la cour, à cause de leur fortune; quelques escadrons ne peuvent pas *supporter* le choc de toute une armée. (*D. J.*)

SOUFRE *pierre de*, (*Hist. nat.*) on trouve en Franche-Comté des cailloux qui sont d'une forme arrondie irréguliere, & lorsqu'on vient à les briser, on trouve que ces cailloux formoient une espece de croute, qui sert d'envelopne à du soufre natif.

SOUFRE, s. m. (*Hist. nat. Minéralogie & Chimie.*) *sulphur*; c'est une substance solide, mais friable, d'un jaune clair lorsqu'il est pur, très-inflammable, & qui en se brûlant répand une flamme bleuâtre accompagnée d'une odeur pénétrante & suffocante. Il se fond très-aisément lorsque le feu ne lui est point immédiatement appliqué, & pour lors il ne s'enflamme point.

La nature nous présente le *soufre* de deux manieres: ou il est pur & sous la forme qui lui est propre, ou il est combiné avec d'autres substances du regne minéral, qui par leur union avec lui le rendent méconnoissable; c'est ainsi qu'il est dans les mines où il est combiné avec les métaux.

Le *soufre* pur que l'on nomme aussi *soufre fossile*, *soufre natif*, ou *soufre vierge*, se trouve abondamment dans quelques endroits de la terre; ce n'est que dans le voisinage des volcans & des endroits sujets aux embrasemens souterreins que ce *soufre* se rencontre; & par-tout où on le voit, on doit supposer qu'il a été produit & sublimé par les feux de la terre; ils l'ont dégagé des substances avec lesquelles il étoit combiné; ils l'ont sublimé comme auroit pû faire un fourneau, & ils l'ont porté à la surface de la terre.

M. Rouelle, dans ses savantes leçons de chimie, enseigne la façon dont le *soufre* se forme par le feu des volcans; ses idées sont fondées sur la nature du *soufre*, qui n'est autre chose que de l'acide vitriolique combiné avec le phlogistique ou la matiere inflammable. Suivant ce savant chimiste, ce sont les bitumes qui servent d'aliment aux feux souterreins; par leur embrasement ces bitumes se décomposent, & l'acide vitriolique, si abondant dans le sein de la terre, s'unit au phlogistique des matieres grasses qui brulent, & produit du *soufre*; d'où M. Rouelle conclut que le *soufre* pur n'est qu'une production secondaire de la nature; puisque sans les embrasemens souterreins, on n'en trouveroit jamais sous la forme qui lui est propre; tout celui qui est dans la terre est dans un état de combinaison, comme toutes les mines; & la terre renferme les parties dont il peut être produit.

Les environs des volcans sont donc toujours remplis de *soufre*; il est aisé de sentir qu'il n'est point communément fort pur, comme on peut en juger par sa couleur; ainsi le parti le plus sûr, tant pour les opérations de la Chimie que pour les usages médicinaux, est de ne se servir de ce *soufre*, qu'après l'avoir purifié; alors on est certain qu'il est parfaitement dégagé des matieres métalliques & arsénicales, avec lesquelles les feux souterreins peuvent l'avoir combiné; on sent aussi que ce *soufre* est souvent mélangé avec des terres, des pierres, *&c.* Les échantillons de ce que l'on nomme *soufre natif*, sont plus ou moins purs, suivant les circonstances; celui que l'on nomme *soufre de Quito*, & *soufre de la Guade loupe*, est d'un jaune clair & transparent; il vient des parties de l'Amérique qui éprouvent le plus de ravages de la part des volcans; on en rencontre aussi de plus ou moins pur aux environs des monts Ætna, Vésuve, Hecla, *&c.* Certaines eaux thermales, telles que celles d'Aix-la-Chapelle, & de plusieurs autres endroits, déposent une assez grande quantité de *soufre*.

Le *soufre* entre dans la combinaison d'un très-grand nombre de mines; il s'y trouve dans des proportions différentes, & fait prendre aux métaux des formes & des couleurs qu'ils n'auroient point sans cela. *Voy. les articles* MINÉRALISATION *&* MINE. Mais la mine la plus ordinaire & la plus abondante du *soufre*, est la pyrite, d'où l'on est obligé de les tirer par art; on nomme *pyrites sulfureuses*, celles dont on se sert pour cet usage; cependant le *soufre* est une substance qui entre toujours nécessairement dans la combinaison de toute pyrite. *Voyez l'article* PYRITE.

Il y a plusieurs méthodes pour tirer le *soufre* des pyrites; quelquefois on l'obtient accidentellement par le grillage de certaines mines qui sont fort chargées de cette substance; ces mines sont sur-tout les pyrites cuivreuses, dont on ne peut obtenir le cuivre, avant que le *soufre* en ait été séparé. Pour cet effet on forme à l'air libre, des tas de pyrites qui ont environ 20 piés en quarré, & 9 piés de haut, on arrange ces tas sur un lit de buches & de fagots; on laisse une ouverture à ce tas qui serve de vent, ou comme le cendrier sert à un fourneau; on enduit les parois extérieurs du tas, qui forment comme des especes de murs, avec de la pyrite en poudre & en petites particules que l'on mouille. Alors on met le feu au bois, & on le laisse bruler doucement pendant 9 ou 10 semaines. On forme à la partie supérieure des tas ou de ces massifs de pyrites, des trous ou des creux, qui forment comme des bassins dans lesquels le *soufre* fondu par l'action du feu va se rendre, & d'où on le puise avec des cuilleres de fer; mais ce *soufre* ainsi recueilli n'est point parfaitement pur; il a besoin d'être fondu de nouveau dans des chaudieres de fer; alors les parties pierreuses & terreuses qui s'y trouvent mêlées tombent au fond de la chaudiere, & le *soufre* pur nage à leur surface. Telle est la maniere dont on tire le *soufre* au Hartz: pour s'en faire une idée, on n'aura qu'à jetter les yeux sur celle des Planches de Minéralogie, qui représentent le travail du *soufre*.

La même Planche représente encore une autre maniere d'obtenir du *soufre*, qui se pratique dans quelques endroits d'Allemagne. Elle consiste à faire griller les pyrites ou la mine de cuivre sous un angard couvert d'un *toît* qui va en pente, ce *toît* oblige la fumée qui part du tas que l'on grille, à passer pardessus une auge remplie d'eau froide; par ce moyen cette fumée, qui n'est composée que de *soufre*, se condense & tombe dans l'auge d'où on le retire lorsqu'il s'en est suffisamment amassé.

En Suede, dans les mines de Néricie, on obtient le *soufre* par la distillation; on a pour cela un fourneau qui a la forme d'un quarré long; dans les murs latéraux on laisse deux rangées de dix ou douze ouvertures, pour y placer deux rangées de retortes de fer très-grandes; on ne les remplit de pyrites que jusqu'au tiers, parce que l'action du feu les fait gonfler considérablement; une portion du *soufre* suinte au-travers du fer des retortes; ce *soufre* est très-pur, & on le débite pour de la fleur de *soufre*; quand au reste du *soufre* qui fait la plus grande partie, il est reçu dans des récipiens remplis d'eau, qui ont été lutés avec des retortes. Cette distillation se renouvelle toutes les vingt-quatre heures; on enleve le *soufre* qui s'est rendu dans les récipiens; on ôte des tortes le résidu qui y est resté, & l'on y remet de nouvelles pyrites. Le *soufre* qui a été ainsi obtenu, est porté dans une chaudiere de fer, enchâssée dans un massif de maçonnerie, sous laquelle on fait un feu doux; par-là le *soufre* se fond de nouveau, & dépose les substances étrangeres avec lesquelles il étoit encore mêlé. Lorsque les pyrites ont été dégagées du *soufre* qu'elles contenoient, on les jette en un tas, à l'air libre; après qu'elles ont été exposées aux injures de l'air, ces tas sont sujets à s'enflammer d'eux-mêmes, après quoi le *soufre* en est totalement dégagé; mais on a soin de prevenir cet inconvénient; on lave ces pyrites calcinées, & l'on en tire du vitriol, qu'elles ne donneroient point si on les avoit laissé s'embraser. *Voyez* VITRIOL.

Le *soufre* avant que d'avoir été purifié se nomme *soufre brut* ou *soufre caballin*; après qu'il a été dégagé des parties étrangeres, on le prend avec des cuilleres de fer tandis qu'il est encore liquide, & on le verse dans des moules qui lui donnent la forme de bâtons arrondis, c'est ce qu'on appelle *soufre en canon*.

Presque tout le *soufre* qui se débite dans le commerce vient des pays où il y a des volcans & des embrasemens de la terre, parce qu'alors la nature épargne la peine & les frais pour l'obtenir; il n'y a que les pays où la main d'œuvre & le bois sont à très-grand marché, tels que la Suéde & certains cantons d'Allemagne, où l'on puisse songer à le tirer des pyrites, ou des mines de cuivre pauvres de la maniere qui a été décrite. Aux environs du mont Vésuve & dans

dans d'autres endroits d'Italie où il se trouve du *soufre*, on met les terres qui sont imprégnées de cette substance dans des pots de terre de la forme d'un pain de sucre ou d'un cône fermé par la base, & qui ont une ouverture par le sommet; on arrange ces pots dans un grand fourneau destiné à cet usage, en observant de les coucher horisontalement, on donne un feu modéré qui suffise pour faire fondre le *soufre*, qui découle par l'orifice qui est à la pointe des pots, & qui est reçu dans des autres pots dans lesquels on a mis de l'eau froide où le *soufre* se fige.

Après toutes ces purifications le *soufre* n'est point encore parfaitement pur; souvent il renferme encore des substances qui pourroient en rendre l'usage dangereux; pour le dégager parfaitement on est obligé de le sublimer à l'aide du feu: cette sublimation se fait ou en grand ou en petit. En Angleterre, cette opération se fait sur plusieurs quintaux de *soufre* à-la-fois; on se sert pour cela d'un fourneau particulier. On a une grande chaudiere de fer qui est prise dans la maçonnerie, & qui peut contenir deux ou trois quintaux de *soufre* concassé grossierement; on ne remplit cette chaudiere que jusqu'aux trois quarts. Au-dessus de cette chaudiere est une espece de chambre quarrée, qui est garnie intérieurement de carreaux de terre ou de fayence vernissés. A quelques pouces au-dessus de la chaudiere est une ouverture ou porte par où le *soufre* qui le sublime entre dans la chambre quarrée, au fond de laquelle est un trou qui ferme à coulisse, par lequel on peut voir si la sublimation se fait convenablement. Pendant l'opération il faut que toutes les ouvertures soient bouchées, afin d'empêcher l'air d'y entrer.

Le *soufre* se purifie en petit par la sublimation de la maniere suivante. On met le *soufre* dans une cucurbite de terre, au-dessus de laquelle on adapte cinq ou six aludels, dont le dernier se bouche avec un couvercle; le premier des aludels est joint avec la cucurbite, & on les lutte ensemble avec de la terre grasse, afin de retenir la chaleur, & on ne laisse ouverts que les regiltres du fourneau sur lequel la cucurbite est placée, afin de donner de l'air. Après quoi on donne un feu un peu au-dessus du degré nécessaire pour tenir le *soufre* en fusion; par ce moyen le *soufre* s'éleve & s'attache aux parois des aludels sous la forme d'une poudre d'un jaune clair, extrèmement fine: c'est ce qu'on appelle *fleurs de soufre*. Alors il est pur, & dans un état de division qui le rend propre aux usages médicinaux, & à passer dans l'économie animale. Il est bon d'observer que les droguistes falsifient quelquefois les fleurs de *soufre* avec du *soufre* ordinaire pulvérisé; par ce moyen ils les alongent, & s'épargnent les peines & les frais de la sublimation.

M. Rouelle regarde le *soufre* comme un véritable sel neutre, ou comme un acide à qui le phlogistique a fait prendre une forme solide & concrete. En effet ce savant chimiste remarque que le *soufre* fondu en se refroidissant se crystallise à la maniere des sels neutres. La crystallisation commence vers les parois du vaisseau dans lequel le *soufre* a été fondu, & à la surface par où il a le contact de l'air où le refroidissement commence, & où il se forme une croûte; si on creve cette croûte avant que le *soufre* ait eu le tems de se refroidir entierement, & si l'on vuide le *soufre* qui est encore en fusion au centre, on verra que la croûte sera remplie de petits crystaux en colonnes ou en stries.

Quoique le *soufre* soit une substance très-inflammable, il ne laisse pas de brûler très-lentement. Stahl a remarqué qu'en prenant deux gros de *soufre* pulvérisé, au milieu duquel on place un fil qui sert de meche, & auquel on met le feu avec précaution, de crainte que la flamme ne s'étende sur la surface du *soufre*, ces deux gros ne perdront dans une heure de tems que 15 ou 16 grains de leur poids.

C'est une vérité reconnue de tous les chimistes, que l'acide vitriolique & l'acide du *soufre* sont les mêmes; cependant l'acide sulphureux volatil dont nous venons de parler, n'est point la même chose que l'acide vitriolique; & le célebre Stahl a observé que l'acide sulphureux volatil, en se dégageant du *soufre*, entraine avec lui une portion du phlogistique; de plus il a remarqué qu'il attiroit fortement l'humidité de l'air, & que cette humidité entroit comme partie essentielle dans l'acide sulphureux volatil. Pour que le phlogistique reste uni à cet acide, il faut que le *soufre* soit brûlé lentement; sans cela à un feu trop violent cette portion du phlogistique se dégageroit, & l'acide que l'on obtiendroit, seroit un simple acide vitriolique non volatil. On trouvera vers la fin de cet article la meilleure maniere d'obtenir l'acide sulphureux volatil, en parlant des préparations pharmaceutiques du *soufre*.

On fera voir dans la suite de cet article, que le *soufre* se dissout dans toutes sortes d'huiles, & dans l'alkali fixe. Quelques auteurs ont prétendu que l'on pouvoit disposer le *soufre* à la fixité, en le mettant en digestion dans l'acide vitriolique, & en faisant l'abstraction, & réiterant à plusieurs réprises ces opérations; mais les acides n'ont aucune action sur le *soufre*, il n'est pas plus vrai que l'acide nitreux, ou l'acide du sel-marin rende le *soufre* transparent, lorsqu'on l'y fait bouillir pendant six heures.

On peut produire artificiellement du *soufre*; pour cet effet on n'a qu'à prendre parties égales de tartre vitriolé, & d'alkali fixe bien pur, on les pulvérise avec un peu de charbon; on met ce mélange dans un creuset, que l'on couvre bien exactement, & on donne un feu très-vif; par ce moyen, le mélange entre en fusion & produit un véritable foie de *soufre*; pour en séparer le *soufre*, on n'aura qu'à faire dissoudre ce foie de *soufre* dans de l'eau, & y verser quelques gouttes d'acide, qui fera tomber le *soufre* en poudre, sous la forme & la couleur qui lui est propre. Ce *soufre* s'est produit dans l'opération par la combinaison qui se fait de l'acide vitriolique contenu dans le tartre vitriolé avec le phlogistique du charbon. Le célebre Stahl, a trouvé que dans la composition du *soufre*, l'acide vitriolique faisoit environ $\frac{15}{16}$ du poid total, & même un peu plus, & que le phlogistique y faisoit un peu moins que $\frac{1}{16}$.

Le *soufre* a la propriété de s'unir avec tous les métaux & les demi-métaux, à l'exception de l'or, sur lequel il n'agit que lorsqu'il est combiné avec le sel alkali fixe. Comme l'acide vitriolique se trouve abondamment répandu dans le regne minéral, ainsi que le phlogistique, il n'est point surprenant que l'on rencontre le *soufre* dans un si grand nombre de mines.

Le *soufre* en poudre, mêlé avec de la limaille de fer, & humecté, produit une chaleur très-forte, & le mélange finit par s'allumer. Le *soufre* trituré avec du mercure, se change en une poudre noire, connue sous le nom d'*éthiops minéral*. Si on sublime ce mélange, on obtient du cinnabre. *Voyez* CINNABRE. Combiné avec le régule d'antimoine, il forme ce qu'on appelle l'*antimoine cru*. *Voyez* RÉGULE D'ANTIMOINE. Le *soufre* combiné avec l'arsenic, fait la substance appellée *orpin* ou *orpiment voyez cet article*.

Le *soufre*, comme nous l'avons déja fait remarquer, n'est point soluble dans l'eau, ainsi c'est une erreur de croire qu'il puisse lui communiquer aucune qualité. Quelques personnes ont cru, sans raison, qu'il étoit propre à rafraîchir l'eau.

On prépare diversement le *soufre* pour des usages pharmacéutiques: on trouve dans les boutiques, premierement les *fleurs de soufre* dont il a été déja parlé. 2°. le *soufre lavé*, & la *crême de soufre*. Le *soufre* lavé se prépare ainsi: prenez du *soufre* commun entier, deux livres; faites-les fondre à un feu doux, dans un vaisseau de terre; versez dessus trois livres d'eau bouillante; faites bouillir le mélange pendant un quart-d'heure, laissez-le reposer un instant, & decantez; versez une pareille quantité d'eau bouillante sur le résidu, faites bouillir encore, & decantez; repetez cette manœuvre quatorze fois; mettez votre *soufre* ainsi lavé, dans un vaisseau de terre bien couvert, que vous tiendrez deux heures dans un four, pour que votre *soufre* coule comme de l'huile; laissez refroidir le vaisseau, cassez-le, retirez votre *soufre* & le reduisez en poudre: c'est le *soufre lavé*. Si vous pulvérisez ultérieurement de *soufre* sur le porphire avec une eau distillée aromatique, vous aurez la *crême de soufre*. 3°. Le *lait* & le *magistere de soufre*, ne sont autre chose que le précipité du foie de *soufre*, soit spontané, soit obtenu par l'acide du vinaigre. Ce n'est par conséquent, comme on voit, que du *soufre* très-divisé par la pulvérisation philosophique. On voit encore que le *soufre lavé*, la *crême de soufre*, le *lait* ou le *magistere de soufre*, & les *fleurs de soufre*, ne sont qu'une même chose, savoir du *soufre* entier très-divisé, mais très-vraissemblablement le lait ou magistere de *soufre* plus que ses autres préparations, d'ailleurs très-analogues. On prépare d'ailleurs un lait de *soufre* d'une

d'une espece particuliere, & qui differe essentiellement de tous ces remedes purement sulphureux. Celui-ci est un précipité du même hépar de *soufre* par l'alun: il se fait dans ce cas une double précipitation, savoir celle du *soufre*, & celle de la terre de l'alun; ce précipité est immense eu égard à la quantité de réactifs d'où on le retire.

L'union du *soufre* à différentes huiles, soit essentielles, soit par expression, fournit divers *baumes de soufre*, ou *rubis de soufre*; ils se préparent en faisant dissoudre des fleurs de *soufre* dans une huile quelconque, de l'une ou de l'autre espece; les huiles par expression en dissolvent une très-grande quantité, & l'on peut faire commodément cette opération dans un vaisseau de terre, & avec le secours d'un feu tel qu'il n'échauffe l'huile que jusqu'au point de faire fondre le *soufre*, ce qui arrive à un degré bien inférieur à celui qui seroit nécessaire pour faire bouillir cette huile; les huiles essentielles au-contraire ne dissolvent que peu de *soufre*. Boërhaave a trouvé que l'huile de térébenthine, *v. g.* n'en pouvoit dissoudre qu'un $\frac{1}{16}$ de son poids. On doit traiter le *soufre* avec les huiles essentielles, dans un matras à long cou, qui ne soit rempli qu'à demi, & qu'il faut laisser ouvert, parce qu'il faut faire bouillir le mélange, effectuer la dissolution, & qu'il faut prévenir l'explosion énorme dont est susceptible ce mélange, selon l'observation rapportée par Hoffman, *phys. chim. l. III. obs.* 15. or cette explosion ne peut avoir cependant lieu, que lorsqu'on traite imprudemment ces matieres dans des vaisseaux bien fermés & trop pleins, qui venant à éclater par la simple expansion vaporeuse, repandent jusque dans le foyer du fourneau, cette matiere très-inflammable: car il est à-peu-près évident que ce n'est qu'en s'enflammant rapidement, & par conséquent lorsqu'il est déja hors des vaisseaux, que le baume de *soufre* dont nous parlons, peut produire les effets rapportés dans cette opération d'Hoffman. Au reste, les divers baumes de *soufre* sont dénommés par l'espece d'huile qu'on emploie à leur préparation; ainsi le dernier, dont nous venons de parler, est le *baume de soufre térébenthiné*; il y a un baume de *soufre anisé*, il pourroit y en avoir un *amandé*, ou *amigdalé*, *&c.*

On trouve encore au nombre des remedes officinaux, un *sirop de soufre*, & des *tablettes de soufre*; ce *sirop de soufre* n'est autre chose que le foie de *soufre* préparé avec l'alkali, délayé dans trois ou quatre parties d'eau, qu'on mêle ensuite avec suffisante quantité de *soufre*, pour en faire un sirop.

Les *tablettes de soufre* se préparent ainsi: prenez fleur de *soufre*, demi-once; sucre blanc, quatre onces; cuisez votre sucre avec de l'eau commune (car l'eau rose demandée dans la pharmacopée de Paris, d'après la routine commune, est très-inutile.) en consistance d'électuaire solide; alors mêlez vos fleurs de *soufre*, faites de tablettes selon l'art.

Tous les remedes dont nous venons de parler, sont destinés uniquement à l'usage intérieur, excepté les baumes de *soufre*, qui sont aussi recommandés pour l'usage extérieur; c'est presque uniquement aux maladies chroniques de la poitrine, comme asthme, phthisie, toux inveterées, que ces remedes sont destinés; mais ils sont fort peu usités, & vraissemblablement ils sont abandonnés avec raison. Boërhaave, qui a traité assez au long de la plûpart, dans sa *chimie*, les condamne presque sans restriction; il dit qu'ils irritent, échauffent, déssechent, qu'ils nuisent aux poumons, à l'estomac, aux autres visceres, qu'ils diminuent l'appétit, & augmentent la soif & les sueurs, & il ajoute qu'il ne se décide point ainsi légerement, mais qu'il a examiné la chose très-exactement, *quæ non temere effundo, sed explorata loquor meditatus*.

Les baumes de *soufre* sont d'ailleurs recommandés pour l'usage extérieur, comme de puissans resolutifs discussifs, déssechans, contraires à la gangrene, & principalement comme spécifique contre la gale; mais il est principalement sous la forme d'onguent quand on l'emploie contre cette derniere maladie; on a coutume même de le mêler dans ce cas, avec quelques autres médicamens. Voici l'onguent pour la gale, de la pharmacopée de Paris; remede dont le *soufre* fait l'ingrédient principal, la vraie base du remede.

Prenez sain-doux lavé, six onces; racine de patience sauvage, cuite jusqu'à consistence de pulpe, & passée par un tamis, & fleur de *soufre*, de chacun une once & demie; d'onguent populeum battu avec du suc d'aulnée, demi-once: battez le tout exactement dans un mortier, & faites-en un onguent pour être employé sur le champ. Quant à l'emploi de cet onguent, *voyez* GALE.

Foie de soufre: celui dont il sera ici seulement question, est préparé comme nous l'avons déja dit, avec l'alkali fixe de nitre; cette matiere se présente sous la forme d'une substance concrete d'un rouge foncé, elle tombe facilement en déliquium; elle est très-soluble dans l'esprit-de-vin, quoique les deux principes dont elle est composée, ne soient solubles ni l'un ni l'autre dans ce menstrue. Boërhaave s'exprime peu exactement, lorsqu'il appelle la dissolution du foie de *soufre*, dans l'esprit-de-vin, *sulphuris dissolutio in alcohole vini*. Le foie de *soufre* dissout toutes les substances métalliques, & même l'or, avec beaucoup de facilité, quoique l'alkali fixe du *soufre* pris séparément, ne dissolve point l'or. Stahl croit que c'est avec ce menstrue, que Moïse ouvrit & disposa à une prompte pulvérisation, le veau d'or, duquel il est dit dans le *xxxiij. chap. de l'exode, v.* 20. que Moïse le prit... *tulit vitulum quem fecerant, & combussit igne contrivitque donec in pulverem redegit, postea sparsit in superficiem aquarum, & potavit filios Israel*. Ce chimiste a fait un traité exprès, sous le titre de *vitulus aureus igne combustus*, &c. dans lequel, au sujet de ce fait rapporté dans l'Ecriture, ou plutôt à cette occasion, il examine très-doctement, mais peut-être trop longuement, toutes les manieres connues de diviser l'or. Le foie de *soufre* est précipité par tous les acides; il répand pendant cette opération, une odeur détestable, & semblable à celle des œufs pourris: les chimistes se servent quelquefois de ce signe, pour reconnoître l'acide vitriolique, dans quelques substances terreuses ou salines, dans lesquelles ils le soupçonnent; ils traitent ces substances avec le phlogistique, de la maniere que nous avons rapportée plus haut, en traitant de la composition artificielle du *soufre*; ils versent ensuite sur ce mélange ainsi traité, un peu d'acide de vinaigre; s'ils produisent par-là cette mauvaise odeur, ils en concluent la présence d'un foie de *soufre*, & par conséquent celle du *soufre* qui suppose nécessairement le concours d'un acide vitriolique, qui est le principe recherché; cette épreuve qui est usitée, sur-tout dans les travaux sur les eaux minérales, n'est point démonstrative.

La théorie commune, sur la maniere d'être du principe sulphureux dans les eaux minérales soufrées, enseigne que ce principe y est contenu sous la forme de foie de *soufre*: cette théorie est fausse.

Acides du soufre: l'acide que fournit le *soufre* consumé par une flamme violente, est du pur acide vitriolique. *Voyez* VITRIOLIQUE *acide*. Le meilleur appareil que les chimistes aient trouvé jusqu'à présent, pour retirer cet acide, c'est de placer sur un feu vif de charbon, une petite écuelle pleine de *soufre*, qui s'enflamme bientôt, & deflagre vivement, & de tenir suspendue sur cette écuelle une large cloche de verre, peu elevée au-dessus du sol qui porte le *soufre* brulant; cette cloche perfectionnée par les chimistes modernes, porte en-dedans, & à sa partie inférieure, c'est-à-dire à son ouverture, une gouttiere qui s'ouvre en-dehors par un bec; les vapeurs du *soufre* brulant étant condensées dans l'intérieur de cette cloche, coulent en petits filets presque insensibles dans la gouttiere, s'y ramassent, & sont versés au-dehors, par le bec, dans un vaisseau convenable qui y est adapté. Cette opération réussit mieux lorsqu'on la fait dans un air humide. Je ne sais quel chimiste moderne a imaginé de disposer autour de cet appareil, un éolipyle, de maniere qu'il soufflât continuellement dans l'intérieur de la cloche une vapeur aqueuse; de quelque maniere qu'on s'y prenne, du moins dans le procedé connu jusqu'à présent, on obtient très-peu d'acide vitriolique du *soufre*; cet acide est connu dans l'art sous le nom d'*esprit de soufre* par la cloche, *spiritus sulphuris per campanam*, & sous celui d'*huile de soufre*, si on a concentré cet esprit par la rectification. Ces opérations s'exécutent à peine dans les laboratoires des chimistes instruits; du moins dans la vue d'avoir un acide particulier, soit comme instrument chimique, soit comme médicament; & ce n'est point assurément une fraude réelle que de substituer l'esprit de vitriol à l'esprit de *soufre*, demandé encore quelquefois dans les ordonnances des médecins.

L'ei-

L'esprit sulphureux volatil est encore plus difficile à retenir que l'acide dont nous venons de parler; c'est encore un présent que Sthla a fait à la chimie, que l'acide sulphureux ramassé en abondance, & possédé en un volume considérable dans des vaisseaux. Il a proposé deux moyens pour se procurer cette richesse chimique, dans une dissertation exprès, intitulée, *spiritus vitrioli volatilis in copiâ parandi fundamentum & experimentum*, laquelle se trouve aussi dans son opuscule. L'un de ces deux moyens est de distiller à dessein, du vitriol, dans une cornue fêlée, ce qui produit, comme on voit, un acide sulphureux, volatil, artificiel, c'est-à-dire, fourni par un *soufre* artificiel, composé dans la cornue par l'union de l'acide du vitriol au phlogistique introduit par la fêlure. Le second moyen consiste à faire bruler paisiblement du *soufre* sous une espece de cloche de terre tronquée, & ouverte par son sommet, qui porte une file verticale d'aludes (*voyez* les Planches de chimie), dans lesquelles est apposé un aimant de cet acide: savoir, des linges trempés dans une forte lessive d'alkali fixe, lequel se change par l'absorption de cet acide, en un sel neutre d'une espece particuliere, & dont tous les acides minéraux chassent l'acide sulphureux volatil; si on lessive les linges chargés de ce sel neutre, dans suffisante quantité d'eau, qu'on évapore cette lessive, & qu'on distille par l'intermede de l'acide vitriolique, le sel qu'on en retire, dans un alembic muni d'un récipient convenable, toutes les jointures étant exactement lutées, on obtient l'acide sulphureux volatil en assez grande quantité.

La nature de cet acide est fort peu connue: Stahl croit qu'il est spécifié par le phlogistique, qu'il contient en une assez foible proportion, différente de celle qui constitue, suivant lui, l'acide nitreux; mais cette prétention n'est point du tout prouvée.

Il est démontré contre Hoffman & les copistes, que l'acide sulphureux volatil n'est point l'acide propre, & encore moins l'esprit élastique des eaux minérales, dans le premier mémoire sur les eaux de Selters. *Mémoire présenté à l'académ. roy. des Sciences, vol. II.*

L'acide sulphureux volatil a la propriété de détruire & de décomposer les couleurs; c'est pour cette raison que l'on expose les laines & les soies à la vapeur du *soufre* afin de les blanchir; cette vapeur s'attache si fortement à ces sortes d'étoffes, que l'on ne peut plus leur faire prendre de couleur à-moins de les bouillir dans de l'eau de savon, ou dans une dissolution de sel alkali fixe. Mais il faut prendre garde de laisser ces étoffes trop-long tems exposées à la vapeur du *soufre*, parce qu'elle pourroit les endommager & les rendre cassantes.

Personne n'ignore que le *soufre* est une des substances qui entrent dans la composition de la poudre à canon & des feux d'artifice. *Voyez* Poudre.

L'acide sulphureux volatil a la propriété d'arrêter la fermentation; c'est pour cette raison que l'on *soufre* les tonneaux dans lesquels on veut mettre certains vins, cela les empêche de fermenter & de tourner à la graisse.

On a déja fait remarquer que le *soufre* se trouvoit dans presque toutes les mines des métaux dans des proportions différentes; alors il leur fait changer de forme & de couleur, il noircit tous les métaux, & les rend aigres & cassans, excepté l'argent qu'il rend si ductile, qu'on peut le plier & le tailler avec un couteau: c'est ce qu'on peut voir dans la mine d'argent vitreuse, qui n'est que de l'argent combiné avec le *soufre*; on peut imiter cette mine par l'art. Le *soufre* n'agit point sur l'or ni sur le zinc quand ils sont bien purs; mais il agit très-fortement sur le fer, le cuivre, le plomb, l'étain. C'est par ces propriétés que le *soufre* joue un très-grand rôle dans les travaux de la métallurgie; on cherche à le dégager par le grillage; & dans cette opération, lorsque son acide est mis en action par le feu, il sert à détruire les métaux qui nuiroient à ceux que l'on veut obtenir, parce qu'il y en a auxquels il s'unit préférablement à d'autres; c'est ainsi que dans le grillage de la mine de cuivre il sert à détruire le fer qui accompagne souvent cette mine. Dans le traitement de la mine de plomb, le *soufre* sert aussi à dissoudre les autres substances minérales qui y sont jointes, & facilite la formation de la matte.

Les anciens chimistes & les naturalistes ont donné très-improprement le nom de *soufre* à plusieurs substances qui ne sont rien moins que le *soufre minéral* dont nous parlons. Ils ont donné ce nom à toutes les substances huileuses & grasses des trois regnes de la nature, aux bitumes, & à toutes les matieres propres à s'enflammer.

Les alchimistes ont désigné le phlogistique sous le nom de *soufre des métaux*; ils en distinguent deux especes, l'une qu'ils appellent *soufre volatil*, & l'autre *soufre fixe*. Cette distinction étoit fondée sur ce que certains métaux perdent très-aisément leur phlogistique, comme le fer & le cuivre, & sont calcinés & réduits en chaux, tandis que d'autres ne le perdent que très-difficilement, comme l'or & l'argent. D'autres par *soufre volatil* ont voulu désigner le *soufre* qui se dégage des mines par une calcination légere; & par *soufre fixe* ils ont entendu le phlogistique des métaux. Il est aisé de sentir combien cette dénomination est impropre, vu que le phlogistique est un principe élémentaire des métaux, qui, comme Beccher l'a fait voir le premier, les met dans l'état métallique; au-lieu que le vrai *soufre* est un corps grossier, fort éloigné de la simplicité d'un principe. Cette erreur des anciens chimistes a été mise dans tout son jour, & refutée par le célebre Stahl. Ce restaurateur de la saine Chimie a fait voir, dans son *traité du soufre* & dans ses autres ouvrages, qu'il falloit bannir ces façons de parler impropres & obscures.

Nous ne pouvons passer ici sous silence une erreur qui a été quelquefois accréditée par des personnes très-habiles d'ailleurs; il s'agit de prétendues *pluies de soufre*, que l'on nous dit être tombées en de certains cantons, où l'on nous assure avoir vu la terre couverte d'une poudre jaune. M. Henckel & d'autres savans ont apprécié ce phénomene à sa juste valeur, en disant que cette poudre n'est autre chose que la poussiere des étamines de quelques plantes, ou que celle qui se trouve dans les pommes des pins, que le vent a répandue dans l'air & que la pluie a ensuite rabattue. Plusieurs personnes, fondées apparemment sur ces prétendues pluies de *soufre*, ont aussi imaginé qu'il y avoit un vrai soufre répandu dans l'air, & que c'étoit lui qui produisoit les éclairs & le tonnerre; à en croire la plûpart des physiciens non chimistes, peu s'en faut que notre atmosphere ne soit un arsenal dans lequel on trouve des magasins de poudre-à-canon toute formée. En effet, ils voient dans l'air du nitre tout formé, ils y voient du *soufre*, il ne leur manquera plus que du charbon pour avoir tout ce qu'il faut pour leur artillerie systématique. S'ils empruntoient les lumieres de la chimie qui seule peut guider dans les connoissances naturelles, ils s'épargneroient un grand nombre de conjectures hazardées qui n'ont d'autre fondement que des chimeres que l'expérience détruit. (—)

SOUFRIERE, s. f. (*Hist. nat. Minéralogie.*) c'est ainsi qu'on nomme, dans l'île de la Guadeloupe, une montagne fort élevée, qui a la forme d'un cône tronqué, & qui s'éleve au-dessus de toutes les autres montagnes de cette île. Elle est à environ trois lieues des côtes de la mer, & occupe le milieu de la partie méridionale de l'île. Cette montagne a été autrefois un volcan; & suivant la description qui en a été donnée par différens voyageurs, & en dernier lieu par M. Peyssonel médecin, il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne soit encore embrasée dans son intérieur. Le nom de *soufriere* lui vient de la grande quantité de soufre que l'on y trouve; il se sublime naturellement par la chaleur souterreine, & se trouve en si grande abondance, que cet endroit paroît inépuisable.

Le chemin qui conduit au sommet de cette montagne est très-difficile; on rencontre par-tout des débris de volcans, comme des pierres calcinées, de la pierre-ponce, des sources d'eaux chaudes, de l'alun, &c. Le terrein ressemble à du colcothar, ou au résidu de la distillation du vitriol, étant rouge comme de l'ochre. Lorsqu'on est parvenu à une certaine hauteur on trouve un espace qui peut avoir environ 25 toises de diametre; l'on n'y voit que du soufre, des cendres & des terres calcinées; le terrein de cet endroit est rempli de fentes profondes, d'où il sort de la fumée; l'on entend qu'il se fait un bouillonnement au-dessous, & il en sort du soufre qui se sublime & s'attache aux parois de ces fentes & des cavités qui s'y sont formées. On éprouve en cet endroit une odeur de soufre qui ôte la respiration, & l'on voit l'acide sulfureux que la chaleur dégage, se condenser en gouttes, & ruisseler comme de l'eau claire. Le terrein est peu solide, & l'on peut y enfoncer des bâtons avec facilité; & si l'on ne marchoit avec précaution, on courroit risque de

s'y abyſmer. Cet endroit paroît être le ſoupirail par où les éruptions de ce volcan ſe ſont faites autrefois. On dit que dans un tremblement de terre, cette montagne ſe fendit en deux, & vomit un grand nombre de matieres embraſées, & que depuis ce tems on n'a plus éprouvé de tremblement de terre dans l'île. Cette fente a plus de mille piés de profondeur, & plus de 20 piés de largeur. Du côté du nord de cette fente, dans la plaine, eſt un petit étang dont les eaux ſont fortement imprégnées d'alun. On trouve auſſi près de cette fente une grotte très-étendue, & qui préſente des phénomenes très-dignes d'être remarqués. A l'entrée de cette caverne on éprouve une chaleur modérée; en montant plus haut par deſſus des débris de pierres, on entre dans une ſeconde grotte où l'on ſent que la chaleur augmente, & en montant encore plus haut on parvient à un endroit qui forme une troiſieme grotte; la chaleur y eſt ſi conſidérable, que, ſuivant le rapport de M. Peyſſonel, l'on peut à-peine y reſpirer, les flambeaux ont beaucoup de peine à brûler, & l'on eſt bien-tôt trempé de ſueur. Au côté gauche de cet endroit la grotte ſemble continuer; M. Peyſſonel voulant aller plus avant vers ce côté, fut très-ſurpris d'y trouver de la fraîcheur, de voir que les flambeaux y brûloient très-bien; en deſcendant encore plus, il trouva qu'il y faiſoit un froid exceſſif; revenu de cet endroit, il repaſſa par la partie chaude de la grotte où il avoit été auparavant, & y éprouva la même difficulté de reſpirer & la même chaleur que la premiere fois.

On trouve différentes eſpeces de ſoufre dans la *ſoufriere* de la Guadeloupe, il y en a qui reſſemble parfaitement à des fleurs de ſoufre; d'autre ſe trouve en maſſes compactes, & eſt d'un beau jaune d'or; enfin l'on en rencontre des morceaux qui ſont d'un jaune tranſparent comme du ſuccin, au point d'y être trompé. *Voyez les tranſactions philoſophiques, tom. XLIX*, voyez *l'article* SOLFATARA. (—)

SOUFROIR, ſ. m. (*ouvrage de Potier.*) c'eſt une petite étuve bien plafonnée en ciment & bien cloſe, pour y blanchir la laine où la ſoie par la vapeur du ſoufre allumé dans une terrine. (*D. J.*)

SOUFI, SECTE DES, (*Religion perſane.*) ſecte ancienne chez les Perſans. On en fixe l'origine vers l'an 200 de l'égire. Sheic-Abouſaid, philoſophe auſtere, en fut le fondateur; c'eſt une ſecte toute myſtique, & qui ne parle que de révelations, d'unions ſpirituelles avec Dieu, & d'entier détachement des choſes de la terre. Ils entendent ſpirituellement tout l'alcoran, & ſpiritualiſent tous les préceptes qui regardent l'extérieur de la religion, excepté pour les jeûnes qu'ils ſont avec la plus grande auſtérité. Leur foi & leur doctrine ont été recueillies dans un livre qu'ils ont en vénération, & qu'ils nomment *galchendras*, c'eſt-à-dire *le parterre des myſteres*. Il eſt vraiſſemblable que leur théologie myſtique a paſſé d'orient en occident par la voie de l'Afrique, & qu'elle s'eſt ainſi communiquée d'abord à l'Eſpagne, enſuite par l'Eſpagne en Italie, en France & ailleurs. (*D. J.*)

SOUHAIT, DESIR, ſ. m. (*Synonym.*) l'un & l'autre déſignent une inquiétude qu'on éprouve pour une choſe abſente, éloignée, à laquelle on attache une idée de plaiſir. Les *ſouhaits* ſe nourriſſent d'imagination; ils doivent être bornés. Les *deſirs* viennent des paſſions; ils doivent être modérés. On ſe repaît de *ſouhaits*; on s'abandonne à ſes *deſirs*. Les pareſſeux s'occupent à faire des *ſouhaits* chimériques; les courtiſans ſe tourmentent par des *deſirs* ambitieux. Les *ſouhaits* me ſemblent plus vagues, & les *deſirs* plus ardens. Quelqu'un diſoit qu'il connoiſſoit plus les *ſouhaits* que les *deſirs*, diſtinction délicate, parce que les *ſouhaits* doivent être l'ouvrage de la raiſon, & que les *deſirs* ſont preſque toujours une inquiétude aveugle qui naît du temperament.

M. de Saci a dit, mes deſirs *ſoupirent* vers vous; c'eſt mal parler: les *deſirs* ne ſoupirent point, ce ſont eux qui ſont ſoupirer.

SOUI, *ou* SOI, ſ. m. (*Cuiſin.*) c'eſt une eſpece de ſauce que les Japonnois préparent, & qui eſt très-recherchée par les peuples de l'Aſie, & par les Hollandois qui en apportent de ce pays; c'eſt une eſpece d'extrait ou de ſuc qui ſe tire de toute ſorte de viandes, & ſur-tout des perdrix & du jambon. On y joint du ſuc de champignons, beaucoup de ſel, de poivre, de gingembre, & d'autres épiceries qui lui donnent un goût très-fort, & qui contribuent à empêcher que cette liqueur ne ſe corrompe. Elle ſe garde pendant un grand nombre d'années dans des bouteilles bien bouchées, & une petite quantité de cette liqueur mêlée avec les ſucs ordinaires, les releve, & leur donne un goût très-agréable. Les Chinois font auſſi du *ſouï*, mais on regarde celui du Japon comme ſupérieur; ce qui vient, dit-on, de ce que les viandes ſont beaucoup plus ſucculentes au Japon qu'à la Chine.

SOUILLAC *ou* SOULIAC, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le Quercy, à 3 lieues de Sarlat, ſur la Boreſe, près de la Dordogne, avec une abbaye d'hommes de l'ordre de ſaint Benoît. Toutes les maiſons de cette place ne ſont que de bois, & le bas de la ville ne ſert que d'écuries ou d'étables. *Long.* 18. 57. *lat.* 45. 4. (*D. J.*)

SOUILLARD, ſ. m. (*Charpent.*) piece de bois aſſemblée ſur des pieux, & que l'on poſe au-devant des glacis, qui ſont entre les piles des ponts de pierre. On en met auſſi aux ponts de bois. On appelle encore *ſouillard* un petit chaſſis, que pluſieurs font ſceller dans les écuries pour contretenir les piliers. (*D. J.*)

SOUILLE, ſ. f. (*Vénerie*) lieux bourbeux où ſe veautre le ſanglier. Le *ſouil* eſt ſouvent une marque qui fait reconnoître ſa taille. *Fouilloux*.

SOUILLER, TACHER, (*Gramm. Synoni.*) ces deux mots deſignent la même choſe, & forment un même ſens; mais *tacher* ne s'emploie qu'au propre, & *ſouiller* ne ſe dit guere qu'au figuré; ainſi l'on dit *tacher* ſes hardes, *ſouiller* ſa conſcience, ſe *tacher* de graiſſe, ſe *ſouiller* de crimes. *Souiller* eſt très-beau en poéſie.

> *Lorſque, le déshonneur* ſouille *l'obéïſſance,*
> *Les rois doivent douter de leur toute-puiſſance:*
> *Qui la hazarde alors, n'en ſait pas bien uſer,*
> *Et qui veut tout pouvoir, ne doit pas tout oſer.*
>
> Corneille, *dans D. Sanche d'Aragon.*

(*D. J.*)

SOUILLURE, ſ. f. (*Gram. Critiq ſacrée.*) impureté extérieure: ſelon la loi de Moïſe, on contractoit pluſieurs ſortes de *ſouillures* légales; les unes étoient volontaires, comme l'attouchement d'un homme mort; d'une femme qu'on ſavoit avoir le cours de ſes regles; d'un animal impur, & autres choſes ſouillées; d'autres *ſouillures* étoient involontaires, comme d'être attaqué de quelque maladie, telle que la lepre, de ſe trouver ſans y penſer dans la chambre d'un homme qui tomboit mort, ou de toucher, par mégarde quelque choſe d'impur. Ces diverſes impuretés excluoient des choſes ſaintes, & de tout acte de religion, celui qui en étoit ſouillé, juſqu'à ce qu'il ſe fût purifié, ou qu'il fût guéri; mais les choſes ſouillées de leur nature, comme les charognes, ou déclarées telles par l'inſtitution de la loi, comme certains animaux, ne pouvoient jamais devenir pures; les maiſons, les habits, les uſtenciles de ménage, ſe purifioient par des lavages, des leſſives, le ſoufre ou le feu, après quoi l'on pouvoit s'en ſervir. *Voyez* PURIFICATION. (*D. J.*)

SOUILLURE, *terme de Teinturier*, ce mot s'emploie dans les teintures qui ſe font par des mélanges lorſqu'on mêle enſemble différentes eſpeces.

SOUIRFA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante de l'île de Madagaſcar, dont la feuille eſt déchiquetée; elle eſt d'un goût aigrelet, & paſſe pour un remede excellent contre la fievre, lorſqu'on l'applique ſur la région du foie & du cœur.

SOULAGER, v. act. (*Gram.*) diminuer ſa peine, ſon travail, ou ſa fatigue, ſoit en la partageant, ſoit en l'adouciſſant. On dit, cet homme ſuccombe ſous le poids dont il eſt trop chargé; il faut le *ſoulager*. On *ſoulage* un vaiſſeau, un plancher, un malade, les affligés. La douleur ſe *ſoulage* par la plainte.

SOULE, PAYS DE, (*Géog. mod.*) pays de France, au gouvernement militaire de Guyenne & de Gaſcogne, dans les Pyrénées, & enclavé entre le Béarn & la baſſe Navarre. Le pays de *Soule* eſt habité par les Baſques, & les Pyrénées le ſéparent du val de Roncal en Navarre.

Pline fait mention de certains peuples vers les Pyrénées, qu'il nomme *Sibillates*: il eſt fort probable que ces Sibillates ſont ceux de *Soule*, parce que nous voyons dans Frédegaire, que le véritable nom de ce pays étoit *Subola*; corrompu depuis en *Sola*; il étoit des anciennes dépendances des Tarbelliens, & il a toujours été au diocèſe d'Acqs, capitale des Tarbel-

belliens, *jusqu'au* milieu du xj. siecle, que l'évêque d'Oleron s'empara de la jurisdiction spirituelle.

Après la prise du roi Jean, & le traité de Brétigny, les Anglois se rendirent maîtres de *Soule*; ensuite sous Charles VII. après la prise d'Acqs, & des autres villes de Gascogne, la *Soule*, avec sa capitale Mauléon, se rendit aux François. On lui a conservé de grands privileges; c'est un pays d'état, pauvre à la vérité, mais tous ceux qui y ont des fiefs, ont droit d'assister à la tenue des états. La *Soule* est située le long du Gave-Suzon, & comprend environ 60 paroisses. (*D. J.*)

SOULE, *la*, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Subola*, *Sulla*, *Sola*; petite riviere de France, dans la Normandie, au diocèse de Coutances. Elle naît auprès de Montabor, & après un cours d'environ sept lieues, elle se joint à la Sienne, au pont de la Roque.

SOULEVER, *se* SOULEVER, (*Langue françoise.*) ce verbe se dit rarement au propre, excepté des sujets vis-à-vis de leur prince; le peuple *se souleva*; toutes les provinces *se sont soulevées*, en parlant d'une émotion populaire générale. Les Guises firent *soulever* plusieurs villes contre Henri III. mais on ne diroit pas que la grande-Bretagne *s'est soulevée* contre la France en lui déclarant la guerre.

Ce passage, *consurget gens in gentem*, *regnum in regnum*, est donc mal traduit, par; „ on verra se „ *soulever* peuple contre peuple, royaume contre „ royaume „.

Soulever se dit encore au figuré de tout ce qui révolte l'humanité, ou qui cause du scandale & de l'indignation sans qu'il s'agisse de souverains ni de sujets, par exemple; l'apologiste moderne du massacre de Saint Barthélemi a *soulevé* tout le monde contre lui. (*D. J.*)

SOULIE, s. f. (*Marine.*) c'est le lieu où le vaisseau a posé, lorsque la mer étoit basse, & qu'il a touché sur de la vase.

SOULIER, s. m. (*Chaussure.*) chaussure de cuir, ou de quelque étoffe qui couvre le pié depuis ce qu'on appelle la *cheville*. Le *soulier* est composé d'une ou de plusieurs semelles; d'un talon de cuir ou de bois, de l'empeigne, des quartiers, & des oreilles. (*D. J.*)

SOULIER *des anciens*, (*Littérat.*) il paroît qu'en général chez les anciens, la matiere la plus ordinaire des *souliers* étoit le cuir apprêté. Martial se moquoit d'un homme qui portoit une calotte de maroquin assez profonde. Celui-là, disoit-il, vous a plaisamment raillé, qui a parlé de votre calotte comme de la chaussure de votre tête.

Hædina tibi pelle contegenti
Nuda tempora verticemque calvæ,
Festive tibi, *Phœbe*, *dixit ille*,
Qui dixit caput esse calceatum.

On se servit aussi d'écorces d'arbres, ou du moins de leurs membranes, comme par exemple de celles de la plante appellée papyrus: *calceos præterea ex papyro textili subligavit*.

Les bergeres espagnoles, au rapport de Pline, fournissent la mode de *souliers* de jonc & de genêt. On mit en œuvre pour les couvrir la laine, le lin, la soie, & l'or. Si nous en croyons quelques auteurs, non-seulement les *souliers* se trouverent chargés de feuilles d'or, mais il y en avoit même dont les semelles étoient d'or massif: espece de luxe qui paroît presque incroyable: *socculum auratum*, *imo aureum*.

Plaute dans sa comédie des Bacchides, fait dire à un valet à qui son maître demande si un certain Théotime est riche: vous me demandez si un homme est riche, lorsqu'il porte des semelles d'or à ses *souliers*: *etiam rogas qui soccis habeat auro suppactum solum*.

Le luxe n'en demeura point là; la vanité de la parure des *souliers* alla si loin, que non-seulement le dessus du *soulier* étoit garni de pierreries, mais tout le *soulier* même, ainsi qu'on le voit clairement par ce passage: *gemmas non tantum crepidarum obstragulis*, *sed & totis socculis addunt*.

A l'égard de la forme des *souliers*, elle a été différente suivant le génie & les mœurs des nations. Nous ne trouvons rien dans l'Ecriture-sainte qui puisse nous donner une notion de celle des *souliers* des Hébreux, & les rabbins expliquent si différemment les termes qui concernent les *souliers* des juifs, que l'on ne sait véritablement à quoi s'en tenir.

Le *soulier* romain quant à la hauteur, ne se terminoit pas comme le nôtre; il s'élevoit jusqu'à mi-jambe, en prenant juste toutes les parties. Il étoit ouvert par-devant depuis le cou-de-pié, & se fermoit avec une espece de ruban ou de lacet. Pour être bien chaussé, il falloit que le *soulier* fût extrémement serré, *tensum calceum*. Un soin particulier des gens du siecle, dit S. Jerôme, est d'avoir un *soulier* propre & bien tendu: *si pes in laxâ pelle non natet*. On sait que Paul Emile ayant répudié sa femme, qui étoit en considération pour sa vertu, & par-là s'étant exposé aux reproches de ses amis, se contenta de leur répondre en leur montrant le pié: vous voyez, dit-il, ce *soulier*, il est bien fait & me chausse juste, vous ne savez point où il me blesse.

Si ce n'étoit pas une preuve sensible de l'irrégularité de la conduite de sa femme, c'étoit au-moins une marque certaine que tout le pié étoit couvert du *soulier*. La forme, au volume près, en étoit égale pour les femmes comme pour les hommes. Que votre pié, dit Ovide, à une femme qu'il aime, ne nage point dans un *soulier* trop large.

Ne vagus in laxâ pes tibi pelle natet.

La pointe du *soulier* étoit recourbée; c'est de-là que Cicéron, dans son traité de la nature des dieux, a pris l'idée de la chaussure de Junon: *calceolis repandis*.

Il y avoit une sorte de *souliers* appellés *perones* que les simples magistrats pouvoient porter, & dont il est parlé dans Festus. Juvenal nous en a donné la description dans sa quatorzieme satyre. C'étoient de gros *souliers* faits exprès pour résister aux boues, aux neiges, & dont les paysans se servoient en travaillant à la terre. Ce sont, sans doute, les mêmes dont Ulpien entend parler dans la loi. 3. §. *ff. de offic. præf. virgil. calceatum*, dit-il, *debere præfectum vigilum coerrare*. Les gardes préposés à veiller pendant la nuit aux incendies, avoient besoin de pareils *souliers*, pour résister aux pluies, aux neiges, & autres injures du tems.

Avant de parler de la couleur & des ornemens que les anciens mettoient à leurs *souliers*, il est à-propos de faire mention d'une autre sorte de *souliers* qui étoit en usage chez eux, & que les Romains appelloient *soleæ*, & qui revient assez à notre sandale, elle consistoit dans une simple piece de bois ou de cuir que l'on plaçoit sous le pié, & que l'on attachoit par des bandelettes de toile ou d'étoffe, passées & repassées sur le pié, & entre les doigts du pié, & autour de la jambe: ils nous reste plusieurs exemples dans les anciens monumens de peinture & de sculpture, que les curieux ont conservés. C'est par rapport à ces liens que Virgile & Ovide ont appellé les sandales *vincula*. Ce dernier a dit dans ses métamorphoses.

Vincula duo pedibus demunt.

Et Virgile, dans le huitieme livre de l'Enéide.

Et tyrrena pedum circumdat vincula plantis.

On appelloit encore cette chaussure *crepida* & *crepidula*, à cause du bruit que l'on faisoit en marchant.

Cette sandale étoit plus particulierement la chaussure des femmes. Cicéron reprochant à Verrès sa mollesse & ses manieres efféminées, l'accuse d'avoir paru en public, en qualité de *préteur*, avec des sandales, un manteau de pourpre, & une tunique descendant jusqu'aux talons: *stetit soleatus prætor populi romani*, *cum pallio purpureo*, *tunicaque talari*. Ce n'est pas que les hommes ne se servissent quelquefois de la sandale, particulierement lorsqu'ils alloient à quelque festin. Quant aux *souliers* dont les soldats se servoient à la guerre, on les appelloit *caligæ militum*. Comme cette chaussure leur étoit particuliere, on les nommoit souvent *caligati*, au lieu de *milites*; ainsi Seneque, *de benf. cap. xvj.* en parlant de Marius, dit: *à caligine ad consulatum pervenit*.

Il y avoit encore deux autres chaussures en usage, mais dont on ne se servoit que sur le théatre; c'étoient le *brodequin* & le *cothurne*. *Voyez* chacun de ces mots à leur article.

Quelques-uns croient que les *souliers* des hommes étoient noirs, sur le fondement de ce vers d'Horace:

Nigris medium impedit crus pellibus.

Ils le croient encore sur ces vers de la septieme saty-

satyre de Juvenal, où parlant d'un certain Quintilien, il dit qu'il étoit beau, bien fait de sa personne, vaillant, sage & très-noble; car le croissant qu'il portoit sur ses *souliers* de peau noire, en étoit une preuve.

Felix, & sapiens, & nobilis, & generosus,
Appositam nigræ lunam subtexit alutæ.

Le terme *aluta* signifie une peau déliée sur laquelle on pouvoit peindre le croissant, ou la lune en son entier, comme il est dit dans les vers de Juvenal qu'on vient de lire, auxquels il faut ajouter cet endroit de l'*épigramme* 29 du *II. liv.* de Martial.

Non extrema sedet limata lingula planta,
Cœcina non læsum cingit aluta pedem.

On rapporte plusieurs raisons de l'usage de faire peindre une lune ou un croissant sur les *souliers* des sénateurs, & des personnes d'une ancienne famille. C'est une des questions que Plutarque propose sur les usages des Romains, *quest.* 86. On a depuis imaginé plusieurs autres raisons de cet usage qu'il seroit inutile de rapporter. On ne sait pas même si l'on peignoit la lune dans son plein, ou si ce n'étoit que son croissant, ni en quel endroit du *soulier* elle étoit placée.

Il est encore difficile de découvrir la forme & l'usage des *souliers* que les Romains appelloient *mullei*. Festus veut qu'on les ait ainsi nommés, de l'ancien mot *mullare*, qui signifioit *unir* différentes parties d'une étoffe ou de quelqu'autre matiere, par une couture fine & délicate, ce qui convient à la broderie des *souliers*. M. Danet prétend que les *souliers* des fils des sénateurs, avoient aussi une lune, mais différente qui leur avoit donné le titre de *mullei calcei*. Mais il paroît que ces mots de Tertullien dans son traité *de pallio*, nous donnent une idée plus claire du *soulier* appellé *mulleus*: *Impuro*, dit-il, *cruri purum aut mulleolum induit calceum*.

Les *souliers* qui étoient simples & sans ornement, étoient appellés *puri*; & ceux qui étoient ornés par une lune, ou par quelque broderie, étoient distingués par l'épithete de *mullei*.

Les *souliers* des femmes étoient blancs pour l'ordinaire. Les *souliers* des sénateurs étoient de peau noire, & quelquefois blanche, mais les magistrats curules les portoient de couleur rouge.

Pendant un tems, une honnête femme chez les Romains n'osoit porter du rouge aux *souliers*: cette couleur étoit affectée aux courtisannes. Cette mode ne dura guere, soit que le caprice la reglât, soit que dans quelques femmes, la vertu ait été assez hardie pour s'affranchir de la tyrannie d'un usage qui contraignoit le goût. Celles qui se piquoient le plus de régularité, porterent impunément des *souliers* rouges, long-tems même avant le regne d'Aurelien qui leur en permit l'usage, & l'ôta en même tems aux hommes, *calceos mulleos, rubros viris omnibus tulit, mulieribus reliquit*. L'ordonnance de ce prince fut d'autant plus gracieuse pour les dames; que lui & ses successeurs se réserverent cette couleur, à l'exemple des anciens rois d'Italie, au rapport de Dion. Elle régna dans le bas Empire, & passa des empereurs d'Occident à la personne des papes qui acheverent d'effacer les traces de sa premiere destination.

Les empereurs chargerent leurs *souliers* de plusieurs ornemens. Ils y firent broder la figure d'une aigle enrichie de perles & de diamans, *aquilis ex lapillis & margaritis*. Il y a lieu de croire que cette décoration passa jusqu'aux *souliers* des dames, ou du-moins jusqu'à ceux des impératrices.

La chaleur de saint Chrysostome contre les *souliers* brodés, dont la mode subsistoit de son tems, me rappelle celle du frere Thomas contre les coëffures hautes dont j'ai parlé au mot *hennin*. S. Chrysostome ne s'échauffa guere moins sur cette niaiserie, qu'il auroit fait si l'on avoit élevé des idoles sur les autels des chrétiens. On voit aujourd'hui des femmes qui ont beaucoup de raison & de piété, porter des *souliers* avec ces ornemens, que ce pere de l'Eglise regardoit comme une invention du diable. Saint Pierre ne desapprouvoit pas les ornemens de ce genre, puisque les saintes femmes qu'il cite pour exemple, en portoient elle-mêmes; mais il veut qu'on donne une autre attention aux ornemens qui font le vrai mérite.

La mollesse & la galanterie varierent la chaussure; & la mode inventa une sorte de *soulier* grec qu'on appelloit *sicyonien*. Il étoit plus léger & plus délicat que les autres. „ Si vous me donniez, dit Cicéron, au *premier livre de l'orateur*, des *souliers* „ sicyoniens, je ne m'en servirois certainement point; „ c'est une chaussure trop efféminée; j'en aimerois „ peut-être la commodité, mais, à cause de l'indécence, je ne m'en permettrois jamais l'usage.

On employa le liege pour hausser le *soulier*, & élever la taille, suivant la coutume des Perses, chez qui la petite taille n'étoit pas en honneur; l'usage de cette chaussure étoit commun sur la scene & dans les représentations où l'on recherchoit de la majesté. Les coquettes s'en servoient dans les bals, les actrices sur le théatre, sur-tout dans le comique, & s'il est permis de rapprocher des choses infiniment opposées, les prêtres s'en servoient dans les sacrifices.

On ôtoit ses *souliers* en se mettant à table. On sait le bon mot de Dorion, poëte musicien. Ayant perdu à un festin le *soulier* qu'il portoit à un pié malade. „ Je „ ne ferai d'autre imprécation contre le filou, dit-il, „ sinon qu'en me dérobant mon *soulier*, il ait pu trou- „ ver chaussure convenable à son pié.

Les esclaves ne portoient point de *souliers*, mais marchoient nuds piés; & on les appelloit pour cela *cretati* ou *gypsati*, des *piès poudreux*. Il y avoit même des personnes libres qui alloient aussi nuds piés; & Tacite remarque que Phocion, Caton d'Utique, & plusieurs autres marchoient quelquefois sans *souliers*; mais ces exemples sont rares, & généralement parlant, toutes les personnes qui étoient de condition libre, marchoient toujours chaussées, si ce n'étoit dans quelque solemnité extraordinaire de religion, ou quelque calamité publique; car nous apprenons de l'histoire que, quand on lavoit la grand'mere des dieux, on alloit piés nuds en procession, & que les dames romaines se déchaussoient dans les sacrifices de Vesta.

Tertullien rapporte que les pontifes des payens ordonnerent souvent des processions nuds piés dans un tems de sécheresse: *Cum stupet cœlum & aret annus, nudi-pedalia denunciantur*. A la mort de Jules César, plusieurs chevaliers romains ramasserent les cendres, revêtus de tuniques blanches & piés nuds, pour marquer tout-ensemble leur respect & leur tristesse. Lycurgue & la jeunesse lacédémonienne alloient toujours piés nuds.

Les magiciennes dans leurs mysteres magiques, avoient un pié chaussé & l'autre nud, c'est Ovide & Virgile qui le disent: *Unum exuta pedem vinclis, IV. Æneid.* Horace parlant de Canidie, assure qu'elle marchoit piés nuds, pour mieux réussir dans ses enchantemens.

Si le lecteur veut réunir à cet *article* celui de CHAUSSURE, & parcourir en même tems le *traité* de Balduinus, *de calceo antiquo*, il n'aura presque rien à désirer sur cette matiere. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOULIER *de Notre-Dame*. (*Botan.*) en anglois, *the ladiez-slipper*. Tournefort distingue trois especes de ce genre de plante. L'espece commune, *calceolus vulgaris*, jette une tige d'environ un pié, garnie de quelques feuilles larges, veineuses, ressemblantes à celles du plantain, & rangées alternativement. Elle porte une fleur ordinairement unique, à sommet, composée de six petales inégaux, quatre opposés en croix, & deux placés au milieu. Ces derniers représentent en quelque maniere un *soulier* ou sabot, de couleur jaune, ferrugineuse ou purpurine-noirâtre. Le fruit qui succede, a la figure d'une lanterne à trois côtés. Il contient des semences semblables à de la sciure de bois; cette plante croît sur les montagnes & dans les forêts. (*D. J.*)

SOULIER, (*Marine*.) piece de bois concave, dans laquelle on met le bout de la patte de l'ancre, pour empêcher qu'elle ne s'accroche sur la pointe, quand on la laisse tomber: on n'en fait presque point usage en France.

SOULIERS, (*Géog. mod.*) bourg de France en Provence, viguerie d'Hières, & diocèse de Toulon. Ce bourg est la patrie d'Antoine *Arena*, poëte du xvj. siecle, qui se rendit alors célebre par ses vers macaroniques, & en particulier par sa description de la guerre de Charles-Quint dans son pays, dont il avoit été témoin. Il mourut en 1544.

Ce n'est point à *Souliers* en Provence, mais au château de Souliers dans la province de la Marche qu'est né François Tristan, surnommé l'*hermite* poëte

reçu

Je dis ensuite que c'est un droit déféré à une ou à plusieurs personnes, parce qu'une république est aussi bien souveraine qu'une monarchie.

J'ajoute enfin, pour se procurer sous cette protection un véritable bonheur, *&c.* pour faire connoitre que la fin de la *souveraineté* est la félicité des peuples.

On demande quelle est la source prochaine de la *souveraineté*, & quels en sont les caracteres? Il est certain que l'autorité souveraine, ainsi que le titre sur lequel ce pouvoir est établi, & qui en fait le droit, résulte immédiatement des conventions mêmes qui forment la société civile, & qui donnent naissance au gouvernement. Comme la *souveraineté* réside originairement dans le peuple, & dans chaque particulier par rapport à soi-même, il résulte que c'est le transport & la réunion des droits de tous les particuliers dans la personne du souverain, qui le constitue tel, & qui produit véritablement la *souveraineté*; personne ne sauroit douter, par exemple, que lorsque les Romains choisirent Romulus & Numa pour leurs rois, ils ne leur conférassent par cet acte même la *souveraineté* sur eux qu'ils n'avoient pas auparavant, & à laquelle ils n'avoient certainement d'autre droit que celui que leur donnoit l'élection de ce peuple.

Le premier caractere essentiel de la *souveraineté*, & celui d'où découlent tous les autres, c'est que c'est un pouvoir souverain & indépendant, c'est-à-dire une puissance qui juge en dernier ressort de tout ce qui est susceptible de la direction humaine, & qui peut intéresser le salut & l'avantage de la société; mais quand nous disons que la puissance civile est par sa nature souveraine & indépendante, nous entendons seulement que cette puissance une fois constituée, à une puissance telle que ce qu'elle établit dans l'étendue de son district, ne sauroit être légitimement troublé par un autre pouvoir.

En effet, il est absolument nécessaire que dans tout gouvernement, il y ait une telle puissance suprème, la nature même de la chose le veut ainsi, & il ne sauroit subsister sans cela; car puisqu'on ne peut pas multiplier les puissances à l'infini, il faut nécessairement s'arrêter à quelque degré d'autorité supérieur à tout autre; & quelle que soit la forme du gouvernement monarchique, aristocratique, démocratique, ou mixte, il faut toujours qu'on soit soumis à une décision souveraine, puisqu'il implique contradiction de dire qu'il y ait quelqu'un au-dessus de celui ou ceux qui tiennent le plus haut rang dans un même ordre d'êtres.

Un second caractere qui est une suite du premier, c'est que le souverain comme tel, n'est tenu de rendre compte à personne *ici-bas de sa conduite:* quand je dis que le souverain n'est pas comptable, j'entends aussi *long tems qu'il est* véritablement souverain; car la *souveraineté* n'existe que pour le bien public, & il n'est pas permis au souverain de l'employer d'une maniere directement opposée à sa destination, puisqu'il est constant que tout souverain, ou tout corps de *souveraineté* est soumis aux lois naturelles & divines.

Les limitations du pouvoir souverain ne donnent aucune atteinte à la *souveraineté*; car un prince ou un sénat à qui on a déféré la *souveraineté*, en peut exercer tous les actes, aussi-bien que dans une *souveraineté* absolue: toute la différence qui s'y trouve, c'est qu'ici le roi prononce seul en dernier ressort, suivant son propre jugement, & que dans une monarchie limitée, il y a une sénat qui conjointement avec le roi, connoît de certaines affaires, & que son consentement est une condition nécessaire sans laquelle le roi ne sauroit rien décider.

Il nous reste à dire un mot des parties de la *souveraineté*, ou des différens droits essentiels qu'elle renferme. L'on peut considérer la *souveraineté* comme un assemblage de divers droits & de plusieurs pouvoirs distincts, mais conférés pour une même fin, c'est-à-dire pour le bien de la société, & qui sont tous essentiellement nécessaires pour cette même fin; ce sont ces différens droits, ces différens pouvoirs que l'on appelle *les parties essentielles de la souveraineté*. Pour les connoître, il ne faut que faire attention à leur fin.

La *souveraineté* a pour but la conservation, la tranquillité & le bonheur de l'état, tant au-dedans qu'au-dehors; il faut donc qu'elle renferme en elle-même tout ce qui lui est essentiellement nécessaire pour procurer cette double fin.

La premiere partie de la *souveraineté*, & qui est comme le fondement de toutes les autres, c'est le pouvoir législatif en vertu duquel le souverain établit en dernier ressort des regles générales & perpétuelles que l'on nomme *lois*; par-là chacun est instruit de ce qu'il doit faire ou ne pas faire pour maintenir le bon ordre, de ce qu'il conserve de sa liberté naturelle, & comment il doit user de ses droits pour ne pas troubler le repos public.

La seconde partie essentielle de la *souveraineté* est le pouvoir coactif, c'est-à-dire le droit d'établir des peines contre ceux qui troublent la société par leurs désordres, & le pouvoir de les infliger actuellement; sans cela l'établissement de la société civile & des lois seroit tout-à-fait inutile, & on ne sauroit se promettre de vivre en sûreté. Mais afin que la crainte des peines puisse produire une impression assez forte sur les esprits, il faut que le droit de punir s'étende jusqu'à pouvoir faire souffrir le plus grand de tous les maux naturels, je veux dire la mort; autrement la crainte de la peine ne seroit pas toujours capable de balancer la force de la passion; en un mot, il faut qu'on ait manifestement plus d'intérêt à observer la loi qu'à la violer: ainsi ce droit du glaive est sans contredit le plus grand pouvoir qu'un homme puisse exercer sur une autre homme.

La Troisieme partie essentielle de la *souveraineté* est de pouvoir maintenir la paix dans un état, en décidant les différends des citoyens; comme aussi de faire grace aux coupables lorsque quelque raison d'utilité publique le demande; & c'est là ce qu'on appelle *le pouvoir judiciaire*.

4°. La *souveraineté* renferme encore tout ce qui concerne la religion par rapport à son influence sur l'avantage & la tranquillité de la société.

C'est en cinquieme lieu une partie essentielle de la *souveraineté* le pouvoir mettre l'état en sûreté à l'égard du dehors, & pour cet effet d'avoir le droit d'armer les sujets, lever des troupes, contracter des engagemens publics, faire la paix, des traités, des alliances avec les états étrangers, & d'obliger tous les sujets à les observer.

Enfin, c'est une partie de la *souveraineté* d'avoir le droit de battre monnoie; de lever les subsides absolument nécessaires en tems de paix & en tems de guerre, pour assurer le repos à l'état, & pour pourvoir aux nécessités publiques. Telles sont les parties essentielles de la *souveraineté*.

Quant aux différentes manieres d'acquérir la *souveraineté*, je me contenterai de dire que le seul fondement légitime de cette acquisition est le consentement, ou la volonté du peuple; cependant il n'arrive que trop souvent qu'on acquiert la *souveraineté* par la violence, & qu'un peuple est contraint par la force des armes de se soumettre à la domination du vainqueur; cette acquisition violente de la *souveraineté* se nomme *conquête*, *usurpation*. Voyez *les mots* CONQUÊTE & USURPATION.

Puisque la guerre ou la conquête est un moyen d'acquérir la *souveraineté*, il résulte que c'est aussi un moyen de la perdre. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SOUVERAINETÉ ABSOLUE, (*Gouvernem.*) *voyez* MONARCHIE ABSOLUE.

SOUVERAINETÉ LIMITÉE, (*Gouvernem.*) *voyez* MONARCHIE LIMITÉE.

SOUVIGNY, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Silviniacus*, petite ville de France dans le Bourbonnois, sur le ruisseau de Quesne, près de l'Allier, à 2 lieues de Moulins, & à 3 de Bourbon l'Archambaud. Elle doit être ancienne, car Charlemagne y fit ses premieres armes dans la guerre de Pepin son pere, contre le duc de Guienne. Les sires de Bourbon, dont est venue la branche aujourd'hui régnante, y avoient leur sépulture. Le monastere du prieur de cette ville vaut environ dix mille livres de rente. *Long.* 20. 52. *latit.* 36. 31. (*D. J.*)

SOWAAS, (*Métallurg.*) les Japonois donnent ce nom à une composition métallique qui n'est autre chose qu'un alliage d'or & de cuivre, & qui travaillée, a une couleur aussi belle que l'or pur.

SOYE, *voyez* SOIE.

SOYETEUR, s. m. (*Soierie.*) ouvrier qui travaille en étoffes de soie. Il n'y a guere qu'à Lille, capitale de la Flandre françoise, où on leur donne ce nom; ailleurs on les appelle *manufacturiers*, *fabriquans* ou *ouvriers en soie*. Savary.

SOYEUX, adj. qui imite la qualité de la soie; le castor est *soyeux*: qui est bien fourni de soie; ce taffetas est très-*soyeux*.

SOZ, (*Géog. mod.*) Bourg d'Efpagne, aux frontieres de la Navarre; c'eft un bourg remarquable par la naiffance de Ferdinand V, furnommé le *Catholique*. Il époufa Ifabelle de Caftille, & réunit en faveur de ce mariage, les états de Caftille à ceux d'Aragon en 1479. C'eft fous fon regne que Colomb découvrit le nouveau monde, & foumit à la Caftille, tant de riches provinces. Ferdinand remporta à Toro une grande victoire en 1476 fur Alphonfe V. roi de Portugal, conquit le royaume de Grenade, & chaffa les Maures d'Efpagne en 1492. Bientôt après, il fe rendit maître d'Oran en Afrique, s'empara du royaume de Naples, ufurpa celui de Navarre en 1512, & mourut en 1516 au village de Madrigales, d'un breuvage que Germain de Foix, fa feconde femme, lui avoit fait prendre, pour le rendre capable d'avoir des enfans. Voilà fa vie; la politique de ce prince n'eft pas moins connue; il parloit fans ceffe de religion & de bonne foi, & viola toujours l'une & l'autre. Il trompa indignement le roi d'Angleterre fon gendre, après avoir fucceffivement trompé fon parent, le roi de Navarre, & le roi Louis XII, & les Vénitiens, & les papes. On l'appelloit en Efpagne, *le catholique;* en Italie, *le prudent;* en France & en Angleterre, *le perfide;* & c'étoit-là le feul titre qu'il méritoit. (*D. J.*)

SOZUSÆ, (*Géog. anc.*) Etienne le géographe connoît trois villes de ce nom, l'une dans la Phénicie; l'autre dans la Pifidie, & la troifieme dans l'Ethiopie. S. Epiphane en met encore une dans la Pentapole, & il en fait un fiége épifcopal, dont il nomme l'évêque Héliodore. (*D. J.*)

S P

SPA, (*Géog. mod.*) bourg du pays de Liége, fur les confins du duché de Limbourg, à environ cinq milles de la ville de Liége. Ce bourg eft toujours renommé par fes eaux minérales; elles étoient déja célebres du tems de Pline, & vous trouverez la belle & fimple defcription qu'il en fait dans fon *Hift. nat. liv. XXXI. ch. ij.* au *mot* TVNGRORVM FONS. (*D. J.*)

SPACIEUX, adj. (*Gramm.*) qui occupe un grand efpace, un jardin *fpacieux*; une maifon *fpacieufe*. Au figuré, vous avez entrepris cet ouvrage, le champ eft *fpacieux*.

SPADA *ou* SPATA, (*Géogr. mod.*) cap de l'île de Candie, à 8 lieues au couchant de la Canée; c'eft le *fpacum promontorium* des anciens, felon Coronelli. (*D. J.*)

SPADASSIN, f. m. (*Gram. Efcrim.*) homme fanguinaire & fou, qui fe fait un jeu de fa vie & de celle des autres qu'il expofe avec une imprudence qui ne fe conçoit pas, en leur faifant mettre l'épée à la main pour un oui ou non.

SPADILLE, f. m. *au jeu de Quadrille*, c'eft l'as de pique qui eft le premier à-tout & la premiere carte de quelque couleur que foit la triomphe: *fpadille* a le privilege de forcer les autres matadors quand il a été joué la premiere carte, & que ceux qui les ont n'ont pas d'autre a-tout à fournir. Il en eft de même du bafte à l'égard de la manille, le matador fupérieur forçant toujours l'inférieur. *Voyez* MATADORS.

SPADILLE FORCÉ, eft une maniere de jouer à l'hombre, affez divertiffante quand on joue pour le plaifir, parce qu'il y a toujours des bêtes au jeu, & qu'on gagne fouvent codille quand on y penfe le moins; mais quand le jeu eft intéreffé ce n'eft plus la même chofe, parce que le jeu de l'hombre qui eft tout fpirituel par lui-même, dégénere prefque en jeu de hafard, & que la conduite ne fert de rien à un joueur qui fe voit fouvent *fpadille* fort mal accompagné; il fe joue en tout comme le véritable jeu de l'hombre dont nous avons parlé plus haut, chacun parle à fon rang, & fi perfonne ne joue, celui qui a *fpadille* eft obligé de jouer quelque foible que foit fon jeu.

Celui qui a *fpadille* en main peut paffer, pour voir fi quelqu'un des joueurs ne le tirera pas d'embarras.

Quand perfonne n'accufe *fpadille*, on voit dans le talon s'il n'y eft pas, celui qui l'a fait la bête, & le coup ne fe joue pas.

SPADON, *voyez* ESPADON.

SPAGIRIQUE, adj. (*Gram.*) du grec σπάω, *extraire;* c'eft une épithete par laquelle on défigne la Médecine chimique. *Spagirique* s'oppofe à *galenique*.

SPAHI-AGASI, f. m. *terme de relation*; aga ou commandant des fpahis. Le *fpahi-agafi* & les cazialques vont chez le grand-feigneur avec beaucoup de cérémonies, toutes les fois que fe tient le divan. *Duloir*. (*D. J.*)

SPAHILAR-AGA, f. m. (*Hift. mod.*) colonel-général de la cavalerie turque ou des fpahis; c'eft un des grands officiers du fultan. Il a la même autorité fur les fpahis, que l'aga des janiffaires fur ce corps d'infanterie, elle étoit même autrefois fi grande, qu'elle étoit redoutable au grand-feigneur; mais le vifir Cuprogli l'a beaucoup diminuée, en abaiffant le corps des fpahis qui avoient détrôné l'empereur Ofman. Guer. *Mœurs des Turcs. tom. II.*

SPAHIS, f. m. (*Hift. mod.*) chez les Turcs font les foldats qui compofent la cavalerie de leurs armées.

On les nommoit autrefois *felictarlis*, c'eft-à-dire hommes d'épée, mais ayant plié lâchement dans une occafion, Mahomet III. les caffa & leur fubftitua un noveau corps qu'il nomma *fpahis*, c'eft-à-dire fimples cavaliers, & leur donna un étendard rouge. On les tire ordinairement d'entre les baltagis & les ichoglans du tréfor & de la fauconnerie, & d'entre les Turcs naturels d'Afie.

Les *fpahis* fe fervent de l'arc & de la lance plus commodément que des armes à feu. Quelques-uns portent à la main un *girit* efpece de dard de 2 piés de long, qu'ils lancent avec autant de force que d'adreffe, mais leur arme la plus redoutable eft le cimeterre; quelques-uns portent auffi pour armes défenfives des cottes de mailles, des cuiraffes & des cafques, mais le plus grand nombre n'a que l'habillement ordinaire des Turcs & le turban.

Autrefois les *fpahis* d'Afie ne paroiffoient jamais à l'armée, que fuivis de trente ou quarante hommes chacun, fans compter leurs chevaux de main, tentes & bagages: aujourd'hui ils y vont fur le pié de fimples foldats. Leur corps n'eft pourtant jamais qu'une multitude confufe qui n'eft diftribuée ni en régimens, ni en compagnies; *ils* marchent par pelotons, combattent fans beaucoup d'ordre, s'abfentent du camp & quittent le fervice fans congé. Ils ont cependant quelques capitaines qu'on nomme *agas*, qui ont cent-cinquante afpres de paye par jour; celle des *fpahis* eft depuis 12 afpres jufqu'à 30; mais ceux qui ne fe trouvent pas à la paye du mois de Novembre, font rayés de deffus les regiftres du grand-feigneur. Cette cavalerie paffoit anciennement pour la meilleure de l'Europe, mais depuis qu'on a permis aux domeftiques des bachas d'y entrer, elle eft devenue molle, vile & libertine: leur général en chef fe nomme *fpahilar-aga*. Guer. *Mœurs des Turcs, tom. II.*

SPALATRO *ou* SPALATO, (*Géog. mod.*) ville de l'état de Venife, capitale de la Dalmatie vénitienne, fur le golfe de Venife, à 3 milles de Salone, à 12 de Trau, & environ à 400 de Venife. Elle eft affez peuplée, parce que c'eft une échelle des caravanes de Turquie qui y déchargent leurs marchandifes pour Venife. D'ailleurs, fon port eft grand & a un bon fonds. *Long.* 34. 10. *latit.* 43. 62.

Dans les monumens de quatre cens ans, cette ville eft appellée *Spaletum*, *Spalatum*; & de cette maniere *Spalato* fembleroit plus conforme à l'origine que *Spalatro*, quoique ce dernier *mot* foit le plus en ufage. Ce mot peut lui être venu de *palatium*, parce que ce lieu n'étoit anciennement qu'un palais de l'empereur Dioclétien né à Salone, & l'on en voit encore les reftes. Le dome de *Spalatro* étoit un petit temple au milieu de ce palais. Depuis que ce temple a été changé en églife, on l'a percé pour y faire un chœur, & on y a fait quelques jours. Les murailles du palais de Dioclétien qui embraffent les deux tiers de la ville, offrent encore trois portes d'une belle architecture, & dont les pierres fous l'arc font entées en mortaife les unes fous les autres.

Spalato paffa en 1124 fous la domination des Vénitiens qui ont agrandi fes murailles, & les ont fortifiées. Elle a eu le titre d'archevêché vers l'an 650; & fon archevêque fe dit primat de la Dalmatie, quoiqu'il foit fujet lui-même à la primatie de Venife. Il a douze fuffragans, & prefque tous dans un trifte état par le voifinage du Turc.

Le fameux (Marco-Antonio de) *Dominis* devint archevêque de cette ville; c'étoit un phyficien de quelque mérite, & un homme plein de vûes pour la pacification des troubles de religion. Il chercha une retraite en Angleterre fous le regne de Jacques premier; & ce fut un grand fujet de triomphe à la nation,

tion, qui enlevoit un prosélyte de ce rang aux catholiques romains; mais le prélat de Dalmatie, quoique fort accueilli, & élevé à quelques honneurs, ne les trouva pas capables de satisfaire son ambition; il prit le mauvais parti de retourner en Italie, à la sollicitation de l'ambassadeur d'Espagne, qui lui fit espérer un chapeau de cardinal. Etant arrivé à Rome, il y fit une abjuration publique de la religion protestante; cependant n'obtint aucune dignité, & même quelque tems après il fut arrêté sur quelques soupçons de ses vrais sentimens, & il fut enfermé dans le château saint Ange, où il finit sa vie en 1625, âgé de 64 ans.

Pendant son séjour en Angleterre, il fit imprimer *l'histoire du concile de Trente* de Fra Paolo. Il publia dans le même pays un grand ouvrage, intitulé, *de republica ecclesiastica*, *Londini* 1617 & 1622, en deux volumes *in-fol.* & l'on en a donné depuis un troisieme volume en Allemagne en 1658. La Sorbonne a censuré plusieurs propositions du premier tome de cet ouvrage; & Richer a fait sur cette censure quelques notes, dans lesquelles il n'est pas du sentiment de ses confreres.

Dominis est connu des Physiciens par un petit traité *de radiis visûs & lucis*, imprimé à Venise en 1611 *in*-4°. dans lequel il explique les couleurs de l'arc-en-ciel, par deux réfractions de la lumiere solaire & une réflexion entre-deux. Kepler avoit déja eu la même pensée. Descartes a suivi en partie l'explication de *Dominis*; mais la véritable exposition de ce phénomene étoit réservée à Newton par le moyen de sa doctrine des couleurs, qui est la seule véritable. (*D. J.*)

SPALDYNG, (*Géog. mod.*) ou SPALDING, petite ville à marché d'Angleterre, dans l'Incolnshire, au quartier du Holland, vers l'embouchure du Welland. Elle est toute renfermée de rivieres, de coupures & de marais. (*D. J.*)

SPALETHRA, (*Géog. anc.*) ville qu'Etienne le géographe place dans la Thessalie. C'est la *Spalathra* que Pline, *liv. IV. ch. ix.* met dans la Magnésie. Le *perypte* de Scylax fait de *Spalathra* une ville maritime de la Magnésie. (*D. J.*)

SPALMADORI, (*Géog. mod.*) petite île de l'Archipel, près de l'île de Scio, vis-à-vis de Porto-Delphino. Ce fut aux environs de *Spalmadori*, que les Turcs défirent l'armée navale des Vénitiens en 1695. (*D. J.*)

SPANDAW, (*Géog. mod.*) ou PANDOW, ville d'Allemagne, dans la moyenne marche-de-Brandebourg, sur le Havel, près de son embouchure dans la Sprée, à trois lieues au nord-ouest de Berlin. Avant que d'entrer dans *Spandaw*, on passe sur la chaussée d'un étang, au milieu duquel est une citadelle très-forte, qui renferme un arsenal des mieux fournis d'Allemagne, avec une grosse garnison à cause de l'importance de cette place. La ville est éloignée de la citadelle d'une mousquetade: elle est fortifiée de remparts de terre, & de murailles de brique. Plusieurs françois protestans s'y sont réfugiés, comme dans un sûr asyle. *Longitude* 31. 20. *latitude* 52. 34. (*D. J.*)

SPANGENBERG, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le bas landgraviat de Hesse, au quartier appellé *Ampt-Spangenberg*, dont elle est le chef-lieu. Sa situation est à environ 4 milles germaniques au sud-est de Cassel, sur une petite riviere qui se jette dans la Fulde. *Longitude*, 27. 13. *latit.* 51. 17. (*D. J.*)

SPANHEIM, (*Géog. mod.*) ou SPONHEIM, comté d'Allemagne, dans le bas palatinat. Il est borné au nord par l'électorat de Mayence, au midi par les duchés de Lorraine & de Deux-Ponts, à l'orient par l'électorat du Palatinat, & au couchant par l'électorat de Treves. L'électeur palatin possede la plus grande partie de ce comté. (*D. J.*)

SPARADRAP, f. m. *terme de Chirurgie & de Pharmacie*, sorte de toile enduite d'emplâtre de chaque côté. Elle se fait en trempant de la toile demi-usée dans une composition emplastrique, fondue & un peu refroidie. On la polit en la raclant avec une longue spatule. Il y a autant de sortes de *sparadrap* qu'il y a d'emplâtres dans lesquels on trempe cette toile. On l'appelle communément *toile à Gautier*, probablement du nom de son inventeur. Elle sert à couvrir le pois qu'on met dans le trou d'un cautere, & peut être employée alternativement plusieurs fois, d'un côté & d'un autre. On préfere dans ce cas, une feuille fraîche de lierre. Le *sparadrap* sert à former des bougies pour le canal de l'urethre, & des sondes ou tentes emplastriques pour les sinus, *&c.* (Y)

SPARAGON, f. m. (*Com.*) sorte de basse laine qui se fabrique en Angleterre.

SPARAILLON, f. m. (*Hist. nat. Ichthiol.*) SPARGOIL, SPARLE, *spargus*, *sparus*, poisson de mer si ressemblant à la dorade, que les pêcheurs mêmes s'y trompent au premier coup d'œil; il en differe cependant, en ce qu'il a le corps plus rond, moins épais, plus applati & moins long: il a rarement plus d'un empan de longueur. L'ouverture de la bouche est moins grande, & la tête plus applatie, que dans la dorade, mais le bec a plus de longueur. On reconnoît très-aisément ce poisson par une tache noire qu'il a sur la queue. Les *sparaillons* restent sur les rivages de la mer: ils se reunissent plusieurs ensemble pendant les froids: leur chair est tendre, mais moins ferme que celle de la dorade. Rondelet, *hist. nat. des poiss. par. I. liv. V. ch. iij. Voyez* POISSON.

SPARGANIUM, f. m. (*Botan.*) genre de plante nommée vulgairement en françois *ruban d'eau*, & dont voici les caracteres. Ses fleurs sont mâles, polypétales, herbacées, garnies d'un grand nombre d'étamines, & fortement attachées à la tige en forme de globes. Ses ovaires sont situés sur la même tige, au-dessous des fleurs mâles dont nous venons de parler. Ce sont de petits tubes recourbés, semblables à des siliques, & qui deviennent en murissant osseux, monocapsulaires ou bi-capsulaires; ils contiennent un noyau farineux. Ses ovaires sont aussi en globes semblables à des nœuds. Tournefort en compte trois especes, qui ne méritent aucune description particuliere. (*D. J.*)

SPARGELLE, f. f. (*Botan.*) *Voyez* SPERGULA. (*D. J.*)

SPARGOIL, *Voyez* SPARAILLON.

SPARLE *Voyez* SPARAILLON.

SPARTARIUS CAMPUS, (*Géogr. anc.*) campagne dans Strabon, *lib. pag.* 160. Il la met en Espagne, & dit que le chemin de Sagunte & de Sétabis à Cordoue, s'élognoit un peu de la mer, & passoit par cette campagne: Strabon entend parler de la campagne qui étoit aux environs de Carthagene-la-neuve, & où on trouvoit cette espece de jonc appellé *spartum*, qui avoit donné à la ville le nom de *Spartaria*, & à la campagne celui de *Spartarius campus*. C'étoit une espece de jonc blanc & sec, qui croissoit sans eau. Il étoit d'un usage presque universel; il se filoit & on en faisoit des cordes pour les chariots, des cables pour les vaisseaux, des nattes pour servir de lits, des nasses pour la pêche, des souliers & des habits pour les pauvres gens, & enfin il servoit à brûler: on le transportoit de toutes parts, & surtout en Italie. Cette espece de jonc se trouve encore à-présent dans la même campagne, aux environs de Carthagène. (*D. J.*)

SPARTE, ou LACÉDEMONE, (*Géogr. anc.*) ville du Péloponnèse dans la Laconie.

J'ai promis au mot *Lacédémone*, de la décrire; & comment pourrois-je l'oublier? Son nom seul rappelle de plus grandes choses, & sur tout de plus grandes vertus, que celui de toutes les autres villes de la Grece ensemble. Sa gloire a fait tant de bruit dans le monde, & dans les annales de l'Histoire, qu'on ne se lasse point d'en parler. Les auteurs ont coutume de donner le nom de *Spartiates* aux habitans de la ville, & celui de *Lacédémoniens* aux habitans de la campagne. Hérodote, Xénophon & Diodore, ont presque toujours observé cet usage.

Cette ville a été bâtie par Lacédémon, qui regnoit avec Eurotas en Laconie, la 67 année de l'ere attique, & la 1539 année avant J. C. Il la nomma *Sparte*, du nom de sa femme; & c'est le seul nom dont Homere fasse usage pour désigner la capitale de la Laconie.

Plus ancienne que Rome de 983 ans; plus que Carthage de 867 ans; plus que Syracuse de 995 ans; plus qu'Alexandrie de 1405 années; plus que Lyon de 1693 années; & plus que Marseille de 1136, car Eusebe prétend que cette derniere ville a été bâtie 1736 ans avant la naissance de J. C.

La forme de *Sparte* étoit ronde, & son terrein inégal & coupé par des collines, selon la description de Polybe. Cet historien lui donne 48 stades de circuit, c'est-à-dire un peu plus de deux lieues de France; circuit bien différent de celui d'Athènes, qui approchoit de 100 stades. C'est là-dessus que Thucydide fait une si belle remarque sur la fortune de ces deux villes, qui ont autrefois partagé toute la Grece pour leurs intérêts. „ Imaginons-nous, dit-il, que la ville „ de

„ de *Sparte* soit rasée, & qu'il en reste seulement les „ temples & le plan de ses édifices; en cet état, la „ postérité ne pourroit jamais se figurer que sa puissance & sa gloire fussent montées au point où elles „ sont. Si nous supposons, au contraire, que la ville „ d'Athènes ne soit plus qu'une esplanade, son aspect „ nous devroit toujours persuader que sa puissance „ aura été deux fois plus grande qu'elle n'est „.

Dans les premiers tems, *Sparte* n'eut point de murailles, & quoiqu'ouverte, Agélasiüs la défendit contre Epaminondas, après la bataille de Leuctres: elle demeura telle 6 ou 700 ans, selon la plupart des historiens; ce fut du tems de Pyrrhus que le tyran Nabis éleva des murs à cette ville. Philopoëmen les fit abattre, & Appius Claudius les rétablit bientôt après.

Hérodote dit que du tems de Xerxès, la ville de *Sparte* pouvoit fournir huit mille hommes capables de porter les armes; mais ce nombre augmenta bien dans la suite, & rien ne prouve mieux la multitude des habitans de la république de Lacédémone, que les colonies qui en sont sorties. Elle peupla Byzance, quatre ou cinq villes d'Asie, une dans l'Afrique, cinq ou six dans la Grece, trois ou quatre provinces d'Italie, une ville en Portugal, & une autre en Espagne auprès de Cordoue. Cependant le nombre de ses habitans n'a roulé que sur la fécondité de leurs mariages. *Sparte* ne souffrit point que des familles étrangeres vinssent s'établir dans son enceinte, & jamais ville n'a été plus jalouse de son droit de bourgeoisie.

Elle fut toujours distinguée par les Romains, tant qu'ils en furent les maîtres; enfin elle tomba sous la domination des Turcs, l'an de J. C. 1460, 7 ans après la prise de Constantinople, 5 ans après celle d'Athènes, & 3210 ans après sa fondation. On la nomme aujourd'hui *Misistra*, dont il est bon de voir l'*article*. Je passe maintenant à ce qu'elle étoit du tems de Pausanias. Voici la description qu'il en fait, dont j'elleguerai peu de chose.

En descendant de Thornax, dit-il, on trouvoit devant soi la ville de *Sparte*, qui étoit appellée ainsi de sa fondation; mais qui dans la suite prit le nom de *Lacédémone*, parce que c'étoit le nom du pays. Il y avoit dans cette ville beaucoup de choses dignes de curiosité. En premier lieu, la place publique où se tenoit le sénat des vieillards, qui étoient au nombre de 28; le sénat de ceux qui sont les conservateurs des lois; le sénat des éphores, & le sénat de ces magistrats qu'ils appelloient *bidiéens*. Le sénat des vieillards étoit le souverain tribunal des Lacédémoniens, & celui qui régloit toutes les affaires de l'état. Les autres sénateurs étoient à-proprement parler, des archontes; les éphores étoient au nombre de cinq, & les bidiéens de même. Ceux-ci étoient commis pour veiller sur les jeunes gens, & pour présider à leurs exercices, soit dans le lieu qu'ils nommoient le *platanisée*, soit par-tout ailleurs. Ceux-là étoient chargés de soins plus importans, & chaque année ils en nommoient un d'entr'eux qui présidoit aux autres, & dont le nom servoit à marquer l'année, de la même maniere qu'à Athènes les neuf élisoient un d'entr'eux, qui avoit le nom d'*archonte* par excellence.

Le plus bel édifice qu'il y eût dans la place, étoit le portique des Perses, ainsi nommé parce qu'il avoit été bâti des dépouilles remportées sur les Perses. Dans la suite on l'avoit beaucoup agrandi & orné. Tous les chefs de l'armée des Barbares, & entr'autres Mardonius, fils de Gobryas, avoient là chacun leurs statues de marbre blanc, & ces statues étoient sur autant de colonnes: on y voyoit aussi la statue d'Arthémise, fille de Lygdamis & d'Halicarnasse. On dit que cette reine de son propre mouvement, joignit ses forces à celles de Xerxès pour faire la guerre aux Grecs, & que dans le combat naval qui fut donné auprès de Salamine, elle fit des prodiges de valeur.

Après le portique des Perses, ce qu'il y avoit de plus beau à voir dans cette place, étoit deux temples, dont l'un étoit consacré à Jules-César, & l'autre à Auguste son fils. On remarquoit sur l'autel de ce dernier une figure d'Agias, gravée sur du cuivre: c'est cet Agias qui prédit à Lysander qu'il se rendroit maître de toute la flotte d'Athènes à Aigospotamos, à la réserve de dix galeres, qui en effet le sauverent en Chypre.

Dans la place de *Sparte* on voyoit encore trois statues, une d'Apollon pythien, l'autre de Diane, & la troisieme de Latone. L'endroit où étoient ces statues, étoit une enceinte qu'ils appelloient du nom de *chœur*, parce que dans ces jeux publics auxquels les jeunes gens s'exerçoient, & qui se célébroient avec beaucoup de solemnité, toute la jeunesse alloit là, & y formoit des chœurs de musique en l'honneur d'Apollon.

Près de-là étoient plusieurs temples, l'un consacré à la Terre, l'autre à Jupiter agoréus, un autre à Minerve agoréa, & un quatrieme à Neptune surnommé *asphalius*. Apollon & Junon avoient aussi chacun le leur: on voyoit aussi une grande statue qui représentoit le peuple de *Sparte*; & un peu plus bas le temple des Parques. Tout joignant ce temple étoit le tombeau d'Oreste: auprès de sa sépulture on remarquoit le portrait du roi Polydore, fils d'Alcamène. Les Lacédémoniens ont tellement distingué ce roi entre tous les autres, que les actes publics ont été long-tems scellés de son sceau.

Au même lieu il y avoit un Mercure qui portoit un petit Bacchus, & ce Mercure étoit surnommé *agoreus*. Il y avoit aussi dans le même endroit des rangées d'anciennes statues, qui représentoient les éphores de ces tems-là. Parmi ces statues on voyoit le tombeau d'Epiménide, & celui d'Aphareus, fils de Périérès. Du côté droit étoient les Parques; on voyoit les salles où les Lacédémoniens prenoient ces repas publics qu'ils nommoient *phidities*, & là étoit aussi Jupiter hospitalier & Minerve hospitaliere.

En sortant de la place, & passant par la rue des Barrieres, on trouvoit une maison qu'ils appelloient *le Boonete*. Au-dessus du sénat des bidiéens il y avoit un temple de Minerve, où l'on dit qu'Ulysse consacra une statue à la déesse, sous le nom de *Minerve celeuthea*, comme un monument de la victoire qu'il avoit remportée sur les amans de Pénélope; & il fit bâtir sous le même nom, trois temples en trois différens endroits. Au bout de la rue des Barrieres, on trouvoit une sépulture de héros, entr'autres celle d'Iops, qu'on croit avoir vécu environ le tems de Lelex & de Mylès, celle encore d'Amphiaraüs, fils d'Oiclès.

Près de-là étoit le temple de Neptune surnommé *ténarien*, & assez près on voyoit une statue de Minerve. Du même côté on trouvoit la place Hellénie, ainsi appellée parce que dans le tems que Xerxès passa en Europe, toutes les villes greques qui prirent les armes contre lui, envoyerent leurs députés à *Sparte*, & ces députés s'aboucherent là pour aviser aux moyens de résister à une puissance si formidable. D'autres disoient que cette dénomination étoit encore plus ancienne, & qu'elle venoit de ce que *tous les princes de la Grece ayant pour l'amour de Ménélas, entrepris le siege de Troye, ils s'assemblerent en ce lieu pour délibérer sur cette expédition, & sur les moyens de tirer une vengeance de Pâris qui avoit enlevé Hélene*.

Près de cette place, on montroit le tombeau de Talthybius; mais ceux d'Egion en Achaïe avoient aussi dans le marché de leur ville un tombeau, qu'ils assuroient être celui de Talthybius. Dans le même quartier, on voyoit un autel dédié à Apollon Acritas, ainsi appellé, parce que cet autel étoit bâti sur une hauteur. On trouvoit dans le même endroit un temple de la Terre, qu'ils nommoient *Gasepton*, & un peu au-dessus un autre temple d'Apollon, surnommé *Maléatis*: passé la rue des Barrieres contre les murs de la ville, on trouvoit une chapelle dédiée à Dictynne, & ensuite les tombeaux de ces rois, qui ont été appellé *Eurypontides*.

Auprès de la place Hellénienne, il y avoit le temple d'Arsinoé, qui étoit fille de Leucippe, & belle-sœur de Castor & Pollux. Du côté des remparts, on voyoit un temple de Diane, & un peu plus loin la sépulture de ces devins qui vinrent d'Elis, & qu'on appelloit *Jamides*. Miron & Alphée avoient aussi-là leurs temples. C'étoit deux grands capitaines, qui, après Léonidas, signalerent le plus leur courage au combat des Thermopyles. A quelques pas de-là, on voyoit le temple de Jupiter Tropeus. Mais de tous les temples qui étoient à *Sparte*, le plus révéré étoit celui de la mere des dieux. On voyoit auprès le monument héroïque d'Hyppolite, fils de Thésée, & celui d'Aulon Arcadien, fils de Tlésimene, frere de Parthenopée.

La grande place de *Sparte* avoit encore une autre issue, & de ce côté-là on trouvoit un édifice où les habitans venoient prendre le frais. On disoit que ce bâti-

bâtiment étoit un ouvrage de Théodore de Samos, qui le premier trouva l'art de fondre le fer & d'en faire des statues. C'est à la voûte de cet édifice que les Lacédémoniens avoient suspendu la lyre de Timothée de Milet, après l'avoir puni de ce qu'aux sept cordes de l'ancienne lyre, il en avoit ajouté quatre autres.

A quelques pas du temple d'Apollon, étoient trois autels dédiés à Jupiter Ambulius, à Minerve Ambulia, & aux Dioscures, qui avoient aussi le surnom d'*Ambulii*. Vis-à-vis étoit une éminence appellée *Colona*, où il y avoit un temple de Bacchus Colonate: ce temple tenoit presque à un bois qu'ils avoient consacré à ce héros, qui eut l'honneur de conduire Bacchus à *Sparte*. Du temple de Bacchus à celui de Jupiter Evanemus, il n'y avoit pas loin, & de ce dernier on voyoit le monument héroïque de Pleuron, dont les enfans de Tyndare descendoient par leur mere.

Près de là étoit une colline où Junon Argiva avoit un temple, qui avoit été consacré, dit-on, par Eurydice, fille de Lacédémon, & femme d'Acrisius, & qui étoit fils d'Abas: car pour le temple de Junon Hyperchiria, il avoit été bâti par le conseil de l'oracle, dans le tems que le fleuve Eurotas inondoit toute la campagne. On voyoit dans ce temple une statue de bois d'un goût fort ancien, & qui représentoit, à ce qu'ils disoient, Vénus-Junon. Toutes les femmes qui avoient des filles à marier, faisoient des sacrifices à cette déesse.

Au sortir de la place, vers le couchant, étoit le théâtre bâti de marbre blanc. Vis-à-vis du théâtre étoit le tombeau du roi Pausanias, qui commandoit les Lacédémoniens au combat de Platée. La sépulture de Léonidas étoit tout auprès. Tous les ans on faisoit les oraisons funebres de ces grands capitaines sur leurs tombeaux, & ces oraisons étoient suivies de jeux funéraires, où il n'y avoit que les Lacédémoniens qui fussent reçus à disputer le prix. Léonidas étoit véritablement inhumé dans ce lieu-là; car ses os avoient été rapportés des Thermopyles par Pausanias quarante ans après sa mort. On voyoit aussi-là une colonne, sur laquelle étoient gravés les noms de ces grands hommes, qui soutinrent l'effort des Perses aux Thermopyles, & non-seulement leurs noms, mais ceux de leurs peres. Il y avoit un quartier dans la ville qu'on nommoit le *Théomélide*, où étoient les tombeaux des rois, dits Agides. Le lesché étoit tout contre. C'étoit le lieu où les Crotanes s'assembloient, & les Crotanes étoient la cohorte des Pitanates.

On trouvoit ensuite le temple d'Esculape, qu'ils nommoient l'*Enapadon*, & un peu plus loin le tombeau de Ténarus, d'où un promontoire fort connu avoit pris sa dénomination. Dans le même quartier on voyoit le temple de Neptune Hyppocurius, & celui de Diane Eginea. En retournant vers le lesché, on trouvoit sur son chemin le temple de Diane Issoria, autrement dite *Liminéa*. Près de ces tombeaux des Agides, on voyoit une colonne, sur laquelle on avoit gravé les victoires qu'un lacédémonien, nommé *Anchionis*, avoit remportées, au nombre de sept, tant à Olympie qu'ailleurs. On voyoit aussi le temple de Thétis dans ce quartier-là. Pour le culte de Cérès Cthonia, qui étoit établi à *Sparte*, les habitans croyoient l'avoir reçu d'Orphée; mais il y a plus d'apparence qu'ils l'avoient pris des habitans d'Hermione, chez qui cette déesse étoit honorée sous le même nom. On voyoit aussi à *Sparte* un temple de Sérapis, & un temple de Jupiter Olympien.

Il y avoit un lieu qu'ils appelloient *Dromos*, où ils exerçoient leurs jeunes gens à la course. Si l'on y entroit du côté qui regardoit la sépulture des Agides, on voyoit à main gauche le tombeau d'Euméidès, qui étoit un des fils d'Hippocoon, & à quelques pas de-là une vieille statue d'Hercule. C'étoit à ce dieu, & en ce lieu-là, que sacrifioient les jeunes gens qui sortoient de l'adolescence pour entrer dans la classe des hommes. Le Dromos avoit deux gymnases ou lieux d'exercices, dont l'un avoit été consacré à cet usage par Euryclide de *Sparte*. Au dehors & près de la statue d'Hercule, on montroit une maison qui étoit autrefois la maison de Ménélas. Plus loin on trouvoit les temples des Dioscures, des Graces, de Lucine, d'Apollon Carnéus & de Diane Hégémaque. A droite du Dromos, on voyoit le temple d'Agnitas: c'étoit un surnom qui avoit été donné à Esculape, à cause du bois dont la statue avoit été faite.

Quand on avoit passé le temple d'Esculape, on voyoit un trophée que Pollux, à ce qu'on dit, avoit érigé lui-même après la victoire qu'il avoit remportée sur Lyncée. Les Dioscures avoient leurs statues à l'entrée du Dromos, comme des divinités qui président à la barriere. En avançant plus loin, on voyoit le monument héroïque d'Alcon; à quelques pas de là étoit le temple de Neptune, surnommé *Domatilès*. Plus loin étoit un endroit, qu'ils nommoient le *Platanisté*, à cause de la grande quantité de grands platanes dont il étoit rempli. *Voyez* PLATANISTE.

Vers ce bois de platanes, on voyoit aussi le monument héroïque de Cynisca, fille du roi Archidame. Derriere un portique qui étoit-là, on trouvoit encore d'autres monumens héroïques, comme ceux d'Alcime & d'Enarephore; un peu plus loin ceux de Dorcée & de Sébrus. Dorcée avoit donné son nom à une fontaine qui étoit dans le voisinage, & Sébrus le sien à une rue de ce quartier-là. A droite du monument de Sébrus, on remarquoit le tombeau d'Alcman. Là se trouvoit aussi le temple d'Helene & le temple d'Hercule; le premier plus près de la sépulture d'Alcman; le second contre les murs de la ville. Dans ce dernier il y avoit une statue d'Hercule armé; on dit qu'Hercule étoit représenté ainsi, à cause de son combat avec Hippocoon & avec ses enfans.

En sortant du Dromos, du côté de l'orient, on trouvoit un temple dedié à Minerve Axiopœnas, ou vengeresse. Minerve avoit encore dans cette rue un temple, qu'on trouvoit à gauche au sortir du Dromos. On rencontroit ensuite le temple d'Hipposthène, homme célebre pour avoir été plusieurs fois vainqueur à la lutte; & vis-à-vis de ce temple, il y avoit une statue fort ancienne, qui représentoit Mars enchaîné, sur le même fondement qu'on voyoit à Athènes une Victoire sans aîles: car les Lacédémoniens s'étoient imaginés que Mars étant enchaîné, demeureroit toujours avec eux, comme les Atheniens avoient cru que la Victoire n'ayant point d'aîles, elle ne pourroit s'envoler ailleurs ni les quitter. C'étoit la raison qui avoit porté ces deux peuples à représenter ainsi ces divinités. Il y avoit encore à *Sparte* un autre lesché, qu'ils nommoient le *Pœcile*.

On voyoit tout près les monumens héroïques de Cadmus, fils d'Agenor, d'Oéolicus, fils de Théras; & d'Egée, fils d'Oéolicus. On croyoit que c'étoit Mésis, Léas & Europas, fils d'Hyrée & petit-fils d'Egée, qui avoient fait elever ces monumens. Ils avoient même ajouté celui d'Amphiloque, parce que Tisamène, leur ancêtre, étoit né de Démonasse, sœur d'Amphiloque. Les Lacédémoniens étoient les seuls grecs qui révéroient Junon sous le nom de la déesse *Egophage*, & qui lui immoloient une chevre. Si on reprenoit le chemin du théâtre, on voyoit un temple de Neptune Généthlius, & deux monumens héroïques, l'un de Cléodée, fils d'Hyllus, l'autre d'Oébalus; Esculape avoit plusieurs temples dans *Sparte*; mais le plus célebre de tous étoit celui qui étoit auprès de Boonete, & à la gauche duquel on voyoit le monument héroïque de Teleclus.

Plus avant on découvroit une petite colline, au haut de laquelle il y avoit un vieux temple de Vénus, & dans ce temple une statue qui représentoit la déesse armée. Ce temple étoit singulier; mais à proprement parler, c'étoient deux temples l'un sur l'autre; celui de dessus étoit dédié à Morpho: ce nom *Morpho* étoit un surnom de Vénus. La déesse y étoit voilée, & elle avoit des chaînes aux piés. Les habitans de *Sparte* disoient que c'étoit Tyndare qui lui avoit mis ces chaînes, pour donner à entendre combien la fidélité des femmes envers leurs maris devoit être inviolable: d'autres disoient que c'étoit pour se venger de Vénus, à qui il imputoit l'incontinence & les adulteres de ses propres filles.

Le temple le plus proche qui se présentoit ensuite, étoit celui d'Hilaire & de Phœbé. Un œuf enveloppé de bandelettes étoit suspendu à la voûte du temple, & le peuple croyoit que c'étoit l'œuf dont accoucha Léda. Des femmes de *Sparte* filoient tous les ans une tunique pour la statue d'Apollon qui étoit à Amycle, & le lieu où elles filoient, s'appelloit par excellence *la Tunique*. On voyoit auprès une maison qu'avoient habitée autrefois les fils de Tyndare, & qu'avoit achetée depuis un particulier de *Sparte* nommé *Phormion*. Un jour, à ce qu'on rapporte, les Dioscures étoient arrivés chez lui, se disant des étrangers qui venoient de Cyrène; ils lui avoient demandé l'hospitalité, & l'avoient prié de leur donner une certaine chambre

dans ſa maiſon: c'étoit celle où ils s'etoient plu davantage lorſqu'ils étoient parmi les hommes. Phormion leur dit que toute ſa maiſon étoit à leur ſervice, à la reſerve pourtant de cette chambre, qui étoit occupée par une jeune fille qu'il avoit. Les Dioſcures prirent l'appartement qu'on leur donna; mais le lendemain la jeune fille & les femmes qui la ſervoient, tout diſparut, & on ne trouva dans ſa chambre que deux ſtatues des Dioſcures, une table, & ſur cette table du benjoin; voilà ce que racontoient les habitans de *Sparte*.

En allant vers la porte de la ville, on trouvoit ſur ſon chemin le monument héroïque de Chilon, qui avoit été autrefois en grande réputation de ſageſſe, & celui d'un héros athénien, qui étoit un des principaux de cette colonie, que Doricus, fils d'Anaxandride, avoit débarqué en Sicile.

Les Lacédémoniens avoient auſſi bâti un temple à Lycurge leur législateur, comme à un dieu; derriere ſon temple on voyoit le tombeau de ſon fils Eucoſmus, auprès d'un autel qui étoit dédié à Lathria & à Anaxandra, qui étoient deux ſœurs jumelles, qui avoient épouſé les deux fils d'Ariſtodème, qui étoient auſſi jumeaux. Vis-à-vis du temple de Lycurgue, étoit la ſépulture de Théopompe, fils de Nicandre, & celle de cet Eurybiade, qui commandoit la flotte des Lacédémoniens au combat d'Artémiſium, & à celui de Salamine contre les Perſes.

On trouvoit enſuite le monument héroïque d'Aſtrabacus. On paſſoit de-là dans une rue qu'ils nommoient *Limnée*, où il y avoit un temple dédié à Diane Orthia. Du temple de Diane, il n'y avoit pas loin à celui de Lucine. Les Lacédémoniens diſoient que c'étoit l'oracle de Delphes qui leur avoit conſeillé d'honorer Lucine comme une déeſſe.

Dans la ville il n'y avoit point de citadelle bâtie ſur une hauteur comme la Cadmée à Thèbes, ou Lariſſa à Argos; mais il y avoit pluſieurs collines dans l'enceinte de leur ville, & la plus haute de ces collines tenoit lieu de citadelle. Minerve y avoit ſon temple, ſous les noms de *Minerve Polinchos* & *Chalciæcos*, comme qui diroit de *Minerve gardienne de la ville*. Tyndare avoit commencé cet édifice; après lui ſes enfans entreprirent de l'achever, & d'y employer le prix des dépouilles qu'ils avoient remportées ſur les Aphidnéens; mais l'entrepriſe étant encore reſtée imparfaite, les Lacédémoniens, long-tems après, conſtruiſirent un nouveau temple, qui étoit tout d'airain comme la ſtatue de la déeſſe. L'artiſte dont ils s'étoient ſervi ſe nommoit *Gitiadas*. Au dedans du temple, la plûpart des travaux d'Hercule étoient gravés ſur l'airain. Là étoient auſſi gravés les exploits des Tyndarides, & ſur-tout l'enlevement des filles de Leucippe. On voyoit enſuite d'un côté Vulcain, qui dégageoit ſa mere de ſes chaînes, & d'un autre côté Perſée prêt à partir pour aller combattre Méduſe en Lybie. Des nymphes lui mettoient un caſque ſur la tête, & des talonieres aux piés, afin qu'il pût voler en cas de beſoin. On n'avoit pas oublié tout ce qui avoit rapport à la naiſſance de Minerve; & ce qui effaçoit le reſte, c'étoient un Neptune & une Amphitrite, qui étoient d'une beauté merveilleuſe. On trouvoit enſuite une chapelle de Minerve Ergané.

Aux environs du temple il y avoit deux portiques, l'un au midi, l'autre au couchant; vers le premier étoit une chapelle de Jupiter, ſurnommé *Coſmètes*, & devant cette chapelle, le tombeau de Tyndare. Sur le ſecond portique on voyoit deux aigles éployées, qui portoient chacun une victoire; c'étoit un préſent de Lyſander, & en même-tems un monument des deux victoires qu'il avoit remportées, l'une près d'Ephèſe, ſur Antiochus, le lieutenant d'Alcibiade, qui commandoit les galeres d'Athènes; l'autre encore ſur la flote athénienne, qu'il avoit défaite entierement à Aigoſpotamos. A l'aîle gauche du temple d'airain, il y avoit une chapelle conſacrée aux muſes, parce que les Lacédémoniens marchoient à l'ennemi, non au ſon de la trompette, mais au ſon des flutes & de la lyre.

Derriere le temple, étoit la chapelle de Vénus Aréa; l'on y voyoit des ſtatues de bois auſſi anciennes qu'il y en eût dans toute la Grece; à l'aîle droite, on voyoit un Jupiter en bronze, qui étoit de toutes les ſtatues de bronze, la plus ancienne; ce n'étoit point un ouvrage d'une ſeule & même fabrique; il avoit été fait ſucceſſivement, & par pieces; enſuite ces pieces avoient été ſi bien enchaſſées, ſi bien jointes enſemble avec des clous, qu'elles faiſoient un tout fort ſolide. A l'égard de cette ſtatue de Jupiter, les Lacédémoniens ſoutenoient que c'étoit Léarque, de Rhégium, qui l'avoit faite; ſelon quelques uns, c'étoit un éleve de Dipœne & de Scyllis; & ſelon d'autres, de Dédale même.

De ce côté-là, étoit un endroit appellé *Sceno*, où l'on trouvoit le portrait d'une femme; les Lacédémoniens diſoient que c'étoit Euryléonis, qui s'étoit rendue célebre pour avoir conduit un char à deux chevaux dans la carriere, & remporté le prix aux jeux olympiques. A l'autel même du temple de Minerve, il y avoit deux ſtatues de ce Pauſanias, qui commandoit l'armée de Lacédémone au combat de Platée; on diſoit que ce même Pauſanias, ſe voyant atteint & convaincu de trahiſon, avoit été le ſeul qui ſe fut refugié à l'autel de Minerve Chalciæcos, & qui n'y eût pas trouvé ſa ſûreté; la raiſon qu'on en rapportoit, c'eſt que Pauſanias ayant quelque tems auparavant commis un meurtre, il n'avoit jamais pu s'en faire purifier. Dans le tems que ce prince commandoit l'armée navale des Lacédémoniens & de leurs alliés, ſur l'Héleſpont, il devint amoureux d'une jeune Byſantine: ceux qui avoient ordre de l'introduire dans ſa chambre, y étant entrés ſur le commencement de la nuit, le trouverent déja endormi; Cléonice, c'étoit le nom de la jeune perſonne, en approchant de ſon lit, renverſa par mégarde une lampe qui étoit allumée: à ce bruit, Pauſanias ſe reveille en ſurſaut; & comme il étoit dans des agitations continuelles, à cauſe du deſſein qu'il avoit formé de trahir ſa patrie, ſe croyant découvert, il ſe leve, prend ſon cimeterre, en frappe ſa maîtreſſe, & la jette morte à ſes piés. C'eſt-là le meurtre dont il n'avoit jamais pû ſe purifier, quelques ſupplications, quelque expédient qu'il eût employé. Envain s'étoit-il adreſſé à Jupiter Phyxius: envain étoit-il allé à Phigalée, en Arcadie, pour implorer le ſecours de ces gens qui ſçavoient évoquer les ames des morts: tout cela lui avoit été inutile, & il avoit payé enfin à Dieu, & à Cléonice, la peine de ſon crime. Les Lacédémoniens, par ordre exprès de l'oracle de Delphes, avoient depuis érigé deux ſtatues en bronze à ce prince, & avoient rendu une eſpece de culte au genie Epidote, dans la penſée que ce génie appaiſeroit la déeſſe.

Après ces ſtatues, on en voyoit une autre de Vénus, ſurnommée *Ambologera*, c'eſt-à-dire Vénus qui éloigne la vieilleſſe; celle-ci avoit été auſſi érigée par l'avis de l'oracle; enſuite étoient les ſtatues du Sommeil & de la Mort, qui ſont freres, au rapport d'Homère, dans l'Iliade. Si de-là on paſſoit dans la rue Alpia, on trouvoit le temple de Minerve, dite *Ophthalmitis*, comme qui diroit Minerve qui conſerve les yeux: on diſoit que c'étoit Licurgue même, qui avoit conſacré ce temple ſous ce titre à Minerve, en mémoire de ce que dans une émeute, ayant eu un œil crevé par Alcandre, à qui ſes lois ne plaiſoient pas, il avoit été ſauvé, en ce lieu-là, par le peuple, ſans le ſecours duquel il auroit peut-être perdu l'autre œil, & la vie même.

Plus loin étoit le temple d'Ammon, car il paroît que les Lacédémoniens étoient, de tous les Grecs, ceux qui recouroient le plus volontiers à l'oracle de la Lybie: on dit même que Lyſander, aſſiégeant la ville d'Aphytis, près de Pallène, eut durant la nuit une apparition du dieu Ammon, qui lui conſeilla, comme une choſe également avantageuſe, à lui & à Lacédémone, de laiſſer les aſſiégés en paix; conſeil auquel il déféra ſi bien, qu'il leva le ſiege, & qu'il porta enſuite les Lacédémoniens à honorer Ammon, encore plus qu'ils ne faiſoient; ce qui eſt de certain, c'eſt que les Aphitéens reveroient ce dieu comme les Lybiens mêmes.

Si quelqu'un trouve un peu longue cette deſcription de *Sparte*, par Pauſanias, je prie ce quelqu'un de ſe rappeller qu'il n'y a pas juſqu'aux portes & aux clés des anciens Spartiates, que l'hiſtoire n'ait décrites. Comment vous imagineriez-vous qu'étoient faites leurs portes, dit joliment M. de la Guilletiere? croiriez-vous que les étoiles en euſſent formé les traits? vous les trouverez cependant dans la conſtellation de Caſſiopée. Après que vous aurez démêlé, dans un jour ſerein, l'étoile méridionale qui eſt à la tête, & la ſeptentrionale qui eſt à la chaiſe, remarquez bien les deux autres qui ſont ſituées entre celles-là; toutes les quatre vous traceront la peinture d'une porte des Lacédémoniens, coupée par le milieu, & qui s'ouvre des deux côtés. C'eſt Théon qui nous l'apprend dans ſes commentaires ſur Aratus; ceux qui ne peuvent s'élever juſqu'au ciel, trouve-

veront *dans les figures* de Bayerus, celles des portes des Spartiates.

Pour leurs clés, il faut bien en reconnoître la célébrité malgré nous. Ménandre, Suidas, & Plaute, en conviennent de bonne foi. Je sais qu'Aristophane dit qu'elles avoient trois dents, qu'elles étoient dangereuses & propres à crocheter; mais les traits odieux d'un satyrique, qui ne cherche qu'à faire bassement sa cour au peuple d'Athènes, dont il avoit tous les vices, sont peu propres à nous séduire. Ce poëte, plein d'imaginations où régnoient la méchanceté de son naturel, ne pouvoit attaquer les Spartiates sur leur courage & sur leurs vertus; il ne lui restoit que leurs clés à ridiculiser. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

Après avoir conservé la ville des Spartiates au milieu de ses ruines, transmettons à la postérité la mémoire de ses lois, le plus bel éloge qu'on puisse faire de son législateur.

On ne considere ordinairement Lycurgue que comme le fondateur d'un état purement militaire, & le peuple de *Sparte*, que comme un peuple qui ne savoit qu'obéir, souffrir, & mourir. Peut-être faudroit-il voir dans Lycurgue celui de tous les philosophes qui a le mieux connu la nature humaine, celui, sur-tout, qui a le mieux vu jusqu'à quel point les lois, l'éducation, la société, pouvoient changer l'homme, & comment on pouvoit le rendre heureux en lui donnant des habitudes qui semblent opposées à son instinct & à sa nature.

Il faudroit voir dans Lycurgue, l'esprit le plus profond & le plus conséquent qui ait peut-être jamais été, & qui a formé le systême de législation le mieux combiné, le mieux lié qu'on ait connu jusqu'à présent.

Quelques-unes de ses lois ont été généralement censurées, mais si on les avoit considerées dans leur rapport avec le systême général, on ne les auroit qu'admirées; lorsqu'on saisit bien son plan, on ne voit aucune de ses lois qui n'entre nécessairement dans ce plan, & qui ne contribue à la perfection de l'ordre qu'il vouloit établir.

Il avoit à réformer un peuple séditieux, féroce, & foible; il falloit mettre ce peuple en état de résister aux entreprises de plusieurs villes qui menaçoient sa liberté; il falloit donc lui inspirer l'obéissance & les vertus guerrieres, il falloit faire un peuple de héros dociles.

Il commença d'abord par changer la forme du gouvernement; il établit un sénat qui fût le dépositaire de l'autorité des lois, & de la liberté. Les rois de Lacédémone n'eurent plus que des honneurs sans pouvoir; le peuple fut soumis aux lois: on ne vit plus de dissensions domestiques, & cette tranquillité ne fut pas seulement l'effet de la nouvelle forme du gouvernement.

Lycurgue sut persuader aux riches de renoncer à leurs richesses: il partagea la Laconie en portions égales: il proscrivit l'or & l'argent, & leur substitua une monnoie de fer dont on ne pouvoit ni transporter, ni garder une somme considérable.

Il institua ses repas publics, où tout le monde étoit obligé de se rendre, & où régnoit la plus grande sobriété.

Il régla de même la maniere de se loger, de se meubler, de se vêtir, avec une uniformité & une simplicité qui ne permettoient aucune sorte de luxe. On cessa d'aimer à *Sparte*, des richesses dont on ne pouvoit faire aucun usage: on s'attacha moins à ses propres biens qu'à l'état, dont tout inspiroit l'amour; l'esprit de proprieté s'éteignit au point qu'on se servoit indifféremment des esclaves, des chevaux, des chiens de son voisin, ou des siens propres: on n'osoit refuser sa femme à un citoyen vertueux.

Dès la plus tendre enfance, on accoutumoit le corps aux exercices, à la fatigue, & même à la douleur.

On a beaucoup reproché à Lycurgue d'avoir condamné à mort les enfans qui naissoient foibles & mal constitués: cette loi, dit-on, est injuste & barbare; elle le seroit sans doute, dans une législation où les richesses, les talens, les agrémens de l'esprit, pourroient rendre heureux, ou utiles, des hommes d'une santé délicate; mais à *Sparte*, où l'homme foible ne pouvoit être que méprisé & malheureux, il étoit humain de prévenir ses peines en lui ôtant la vie.

On fait encore à Lycurgue un reproche de cruauté, à l'occasion des fêtes de Diane: on fouettoit les enfans devant l'autel de la déesse, & le moindre cri qui leur seroit échappé, leur auroit attiré un long supplice: Lycurgue, dans ces fêtes, accoutumoit les enfans à la douleur, il leur en ôtoit la crainte qui affoiblit plus le courage, que la crainte de la mort.

Il ordonna que dès l'âge de cinq ans, les enfans apprissent à danser la pyrrique; les danseurs y étoient armés; ils faisoient en cadence, & au son de la flute, tous les mouvemens militaires qui, sans le secours de la mesure, ne peuvent s'exécuter avec précision; on n'a qu'à lire dans Xénophon, ce qu'il dit de la tactique & des évolutions des Spartiates, & on jugera que sans l'habitude, & un exercice continuel, on ne pouvoit y exceller.

Après la pyrrique, la danse la plus en usage étoit la gymnopœdie; cette danse n'étoit qu'une image de la lutte & du pancrace, & par les mouvemens violens qu'elle exigeoit des danseurs, elle contribuoit encore à assouplir & à fortifier le corps.

Les Lacédémoniens étoient obligés de s'exercer beaucoup à la course, & souvent ils en remportoient le prix aux jeux olympiques.

Presque tous les momens de la jeunesse étoient employés à ces exercices, & l'âge mûr n'en étoit pas dispensé. Lycurgue, fort différent de tant de médiocres législateurs, avoit combiné les effets, l'action, la réaction réciproque du physique & du moral de l'homme, & il voulut former des corps capables de soutenir les mœurs fortes qu'il vouloit donner; c'étoit à l'éducation à inspirer & à conserver ces mœurs, elle fut ôtée aux peres, & confiée à l'état; un magistrat présidoit à l'éducation générale, & il avoit sous lui des hommes connus par leur sagesse & par leur vertu.

On apprenoit les lois aux enfans; on leur inspiroit le respect de ces lois, l'obéissance aux magistrats, le mépris de la douleur & de la vie, l'amour de la gloire & l'horreur de la honte; le respect pour les vieillards étoit sur-tout inspiré aux enfans, qui, parvenus à l'âge viril, leur donnoient encore des témoignages de la plus profonde vénération. A *Sparte*, l'éducation étoit continuée jusque dans un âge avancé: l'enfant & l'homme y étoient toujours les disciples de l'état.

Cette continuité d'obéissance, cette suite de privation, de travaux & d'austérités donnent d'abord l'idée d'une vie triste & dure, & présentent l'image d'un peuple malheureux.

Voyons comment des lois si extraordinaires, des mœurs si fortes ont fait des Lacédémoniens, selon Platon, Plutarque & Xénophon, le peuple le plus heureux de la terre.

On ne voyoit point à *Sparte* la misere à côté de l'opulence, & par conséquent on y voyoit moins que par-tout ailleurs l'envie, les rivalités, la mollesse, mille passions qui affligent l'homme, & cette cupidité qui oppose l'intérêt personnel au bien public, & le citoyen au citoyen.

La jurisprudence n'y étoit point chargée d'une multitude de lois; ce sont les superfluités & le luxe, ce sont les divisions, les inquiétudes & les jalousies qu' entraîne l'inégalité des biens, qui multiplient & les procès & les lois qui les décident.

Il y avoit à *Sparte* peu de jalousie, & beaucoup d'émulation de la vertu. Les sénateurs y étoient élus par le peuple, qui désignoit, pour remplir une place vacante, l'*homme le plus vertueux de la ville*.

Ces repas si sobres, ces exercices violens étoient assaisonnés de mille plaisirs; on y portoit une passion vive & toujours satisfaite, celle de la vertu. Chaque citoyen étoit un enthousiaste de l'ordre & du bien, & il les voyoit toujours; il alloit aux assemblées jouir des vertus de ses concitoyens, & recevoir les témoignages de leur estime.

Nul législateur, pour exciter les hommes à la vertu, n'a fait autant d'usage que Lycurgue du penchant que la nature donne aux deux sexes l'un pour l'autre.

Ce n'étoit pas seulement pour que les femmes devenues robustes donnassent à l'état des enfans bien constitués, que Lycurgue ordonna qu'elles feroient les mêmes exercices que les hommes; il savoit qu'un sexe se plaît par-tout où il est sûr de trouver l'autre. Quel attrait pour faire aimer la lutte & les exercices aux jeunes spartiates, que ces jeunes filles qui devoient ou combattre avec eux, ou les regarder combattre! qu'un tel spectacle avoit encore de charmes aux yeux des vieillards qui présidoient aux exercices, & qui

& qui devoient y imposer la chasteté dans les momens où la loi dispensoit de la pudeur!

Ces jeunes filles élevées dans des familles vertueuses & nourries des maximes de *Sparte*, récompensoient ou punissoient par leurs éloges ou par leurs censures; il falloit en être estimé pour les obtenir en mariage, & mille difficultés irritoient les desirs des époux; ils ne devoient voir leurs épouses qu'en secret, ils pouvoient jouir & jamais se rassasier.

La religion d'accord avec les lois de Lycurgue, inspiroit le plaisir & la vertu; on y adoroit Vénus, mais Vénus armée. Le culte religieux étoit simple; & dans des temples nuds & fréquentés, on offroit peu de chose aux dieux, pour être en état de leur offrir toujours.

Après Vénus, Castor & Pollux étoient les deux divinités les plus honorées; ils avoient excellé dans les exercices cultivés à *Sparte*; ils étoient des modeles d'un courage héroïque, & d'une amitié généreuse.

Les Lacédémoniens mêloient à leurs exercices des chants & des fêtes. Ces fêtes étoient instituées pour leur rappeller le souvenir de leurs victoires, & ils chantoient les louanges de la divinité & des héros.

On lisoit Homere, qui inspire l'enthousiasme de la gloire; Lycurgue en donna la meilleure édition qu'on eût encore vue.

Le poëte Terpandre fut appellé de Lesbos, & on lui demanda des chants qui adoucissent les hommes. On n'alloit point au combat sans chanter les vers de Tirtée.

Les Lacédémoniens avoient élevé un temple aux Graces, il n'en honoroient que deux; elles étoient pour eux les déesses à qui les hommes devoient la bienfaisance, l'égalité de l'humeur, les vertus sociales; elles n'étoient pas les compagnes de Vénus & des muses frivoles.

Lycurgue avoit fait placer la statue du Ris dans le temple des Graces, la gaieté régnoit dans les assemblées des Lacédémoniens, leur plaisanterie étoit vive; & chez ce peuple vertueux, elle étoit utile, parce que le ridicule ne pouvoit y tomber que sur ce qui étoit contraire à l'ordre; au-lieu que dans nos mœurs corrompues la vertu étant hors d'usage, elle est souvent l'objet du ridicule.

Il n'y avoit à *Sparte* aucune loi constitutive ou civile, aucun usage qui ne tendît à augmenter les passions pour la patrie, pour la gloire, pour la vertu, & à rendre les citoyens heureux par ces nobles passions.

Les femmes accouchoient sur un bouclier. Les rois étoient de la postérité d'Hercule: il n'y avoit de mausolées que pour les hommes qui étoient morts dans les combats.

On lisoit dans les lieux publics l'éloge des grands hommes, & le récit de leurs belles actions. Il n'y a jamais eu de peuple dont on ait recueilli autant de ces mots qui sont les saillies des grandes ames, & dont les monumens attestent plus la vertu. Quelle inscription que celle du tombeau des trois cens hommes qui se dévouerent aux Termopiles! *Passant, vas dire à Sparte que nous sommes morts ici pour obéir à ses saintes lois.*

Si l'éducation & l'obéissance s'étendoient jusque dans l'âge avancé, il y avoit des plaisirs pour la vieillesse; les vieillards étoient juges des combats, juges de l'esprit & des belles actions; le respect qu'on avoit pour eux, les engageoit à être vertueux jusqu'au dernier moment de la vie, & ce respect étoit une douce consolation dans l'âge des infirmités. Nul rang, nulle dignité ne dispensoit un citoyen de cette considération pour les vieillards qui est leur seule jouissance. Des étrangers proposoient à un général lacédémonien de le faire voyager en litiere. *Que les dieux me préservent, répondit-il, de m'enfermer dans une voiture, où je ne pourrois me lever si je rencontrois un vieillard.*

La législation de Lycurgue si propre à faire un peuple de philosophes & de héros, ne devoit point inspirer d'ambition. Avec sa monnoie de fer, *Sparte* ne pouvoit porter la guerre dans des pays éloignés; & Lycurgue avoit défendu que son peuple eût une marine, quoiqu'il fût entouré de la mer. *Sparte* étoit constituée pour rester libre, & non pour devenir conquérante; elle devoit faire respecter ses mœurs, & en jouir; elle fut long-tems l'arbitre de la Grece, on lui demandoit de ses citoyens pour commander les armées; Xantippe, Gilippe, Brasidas en sont des exemples fameux.

Les Lacédémoniens devoient être un peuple fier & dédaigneux; quelle idée ne devoient-ils pas avoir d'eux-mêmes lorsqu'ils se comparoient au reste de la Grece. Mais ce peuple fier ne devoit pas être féroce, il cultivoit trop les vertus sociales, & il avoit beaucoup de cette indulgence, qui est plus l'effet du dédain que de la bonté. Des Clazmeniens ayant insulté les magistrats de *Sparte*, ceux-ci ne les punirent que par une plaisanterie: ses éphores firent afficher, *qu'il étoit permis aux Clazoméniens de faire des sottises.*

Le gouvernement & les mœurs de *Sparte* se sont corrompus, parce que toute espece de gouvernement ne peut avoir qu'un tems, & doit nécessairement se détruire par des circonstances que les législateurs n'ont pu prévoir; ce fut l'ambition & la puissance d'Athènes qui forcerent *Lacédémone* de se corrompre, en l'obligeant d'introduire chez elle l'or & l'argent, & d'envoyer au loin ses citoyens dans des pays, dont ils revenoient couverts de gloire & chargés de vices étrangers.

Il ne reste plus de *Lacédémone* que quelques ruines; & il ne faut pas, comme le *Dictionnaire de Trévoux*, en faire une ville épiscopale, suffragante de l'archevêché de Corinthe.

SPARTE-GENET, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *genista-spartium*, genre de plante qui ne differe du *spartium* & du genet que par ses pointes. *Voyez* GENET & SPARTIUM. Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

SPARTIVENTO, LE CAP, (*Géog. mod.*) cap d'Italie, au royaume de Naples, à l'extrémité de la Calabre ultérieure. Magin dit que c'est *Herculis promontorium* des anciens. (*D. J.*)

SPARTIUM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur papilionacée. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite une silique courte, arrondie, & un peu gonflée, & renferme une semence dont la forme ressemble le plus souvent à celle d'un rein. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort en distingue quatre especes, dont la principale est le *spartium monospermon, flore luteo, semine reni simili, I. R. H.* 645. Cette espece d'arbrisseau pousse une tige à la hauteur de deux ou trois piés, se divisant en plusieurs rameaux qui jettent de petites verges semblables à celles du jonc. Ses fleurs sont légumineuses, petites, jaunes, d'une odeur de jonquille, attachées à des pédicules qui sortent des côtés des petites verges. A cette fleur succede une capsule fort courte, qui ne contient qu'une seule semence dure, noire, & faite en petit rein. L'espece de *spartium* que nous venons de décrire, se nomme communément en françois *genêt-jonquille*. (*D. J.*)

SPARTON, s. m. (*Marine.*) c'est un cordage de genêt d'Espagne, d'Afrique & de Murcie, dont l'usage est fort bon, soit qu'il aille dans l'eau salée ou dans l'eau douce.

SPASME, s. m. (*Médec. Patholog.*) ce mot est pris assez ordinairement, sur-tout par les auteurs grecs & latins, comme synonyme à *convulsion*, & dans ce sens il est employé pour désigner la contraction non-naturelle de quelque partie. Quelques médecins françois ont évité de confondre ces deux mots, appellant *spasme* la disposition des parties à la *convulsion*, & *convulsion* le complément de cette disposition, ou ce qui revient au même, un *spasme* plus fort & plus sensible: il me semble qu'on pourroit en distinguant ces deux états, établir la distinction sur des fondemens moins équivoques, & pour cela je remarque que deux sortes de parties peuvent être le sujet ou le siege du *spasme*, ou de la convulsion: les unes ont un mouvement considérable, mais soumis à l'empire de la volonté; tels sont les muscles destinés à exécuter les mouvemens animaux: les autres ont une action plus cachée, un mouvement moins remarquable, mais indépendant de l'arbitre de la volonté; de ce nombre sont tous les organes qui servent aux fonctions vitales & naturelles. Le *spasme* ou la convulsion ne sauroient s'évaluer de la même façon dans l'un & l'autre cas: on juge que les muscles soumis à la volonté sont dans une contraction contre nature, lorsque cette contraction n'est point volontaire, c'est ce que j'appelle proprement *convulsion*. Cette mesure seroit fautive à l'égard des parties qui se contractent naturellement sans la participation de la volonté; on ne doit donc décider leur contraction non-naturelle que lorsqu'elle sera portée à un trop haut point, que le mouvement tonique sera augmenté de façon à entraîner une lésion sensible dans l'exercice des fonctions. Cette seconde espece me paroît devoir retenir le nom plus approprié de *spasme*; la différence que

je

je viens d'établir dans la nomenclature ſe trouve encore fondée ſur la façon ordinaire de s'exprimer; ainſi on dit: *Un homme eſt tombé dans les convulſions, il avoit le bras en convulſion*, &c. lorſqu'il s'agit de ces contractions contre nature extérieures involontaires, & l'on dit au contraire: *Le* ſpaſme *des inteſtins, de la veſſie, des extrémités artérielles des différens organes*, &c. lorſqu'on veut exprimer l'augmentation de ton de ces parties intérieures. En partant de ces principes, je crois qu'on peut dire qu'une convulſion ſuppoſe un *ſpaſme* violent; & dans ce cas, il ſera vrai que le *ſpaſme* eſt une diſpoſition prochaine à la convulſion. Cette aſſertion eſt fondée ſur ce que tous les ſymptomes apparens ont pour cauſe un dérangement intérieur que nous croyons analogue.

Quel eſt donc ce dérangement intérieur, & quelle en eſt la cauſe? Champ vaſte ouvert aux théoriciens, ſujet fertile en diſcuſſions, en erreurs & en abſurdités. Les partiſans de la théorie ordinaire confondant toujours *ſpaſme* & convulſion, les ont regardés comme des accidens très-graves, qu'ils ont fait dépendre d'un vice plus ou moins conſidérable dans le cerveau; les uns ont cru que ce vice conſiſtoit dans un engorgement irrégulier des canaux nerveux; d'autres l'ont attribué à un fluide nerveux, épais & grumelé, qui paſſoit avec peine & inégalement dans les nerfs, & excitoit par-là cette irrégularité dans les mouvemens. La plûpart ont penſé que la cauſe du mal étoit dans les vaiſſeaux ſanguins du cerveau, & que leur diſpoſition vicieuſe conſiſtoit en des eſpeces de petits anévriſmes extrèmement multipliés, qui rendoient la circulation du ſang déja épais & ſec, plus difficile, & en troubloient en même tems l'uniformité. Tous enfin ont recours à des cauſes particulieres, preſque toutes vagues, chimériques, ou peu prouvées pour l'explication d'un fait plus général qu'on ne le penſe communément.

Et c'eſt précitément de tous les défauts qu'on pourroit, par le plus léger examen, découvrir dans ces théories, celui qui eſt le plus remarquable, & qu'il eſt le plus important d'approfondir; rien n'eſt plus nuiſible aux progrès d'une ſcience, que de trop généraliſer certains principes, & d'en trop *particulariſer* d'autres. La circulation du ſang, ſimple phénomene de Phyſiologie, dont la découverte auroit dû, *ce ſemble*, répandre un nouveau jour ſur la Médecine *théorique*, n'a fait qu'éblouir les eſprits, obſcurcir & embrouiller les matieres, parce que tout auſſi-tôt on l'a regardée comme un principe général, & qu'on en a fait un agent univerſel. Erreur dont les conſéquences ont toujours été de plus en plus éloignées du ſanctuaire de la vérité ou de l'obſervation; donnant dans l'écueil oppoſé, on n'a conſidéré le *ſpaſme* que ſous l'aſpect effrayant d'un ſymptome dangereux, tandis qu'avec une idée plus juſte de l'économie animale on n'y auroit vu qu'un principe plus ou moins général, qui, vrai Protée, changeoit de forme à chaque inſtant, & produiſoit dans différentes parties & dans différentes circonſtances des effets très-différens. C'eſt par la lecture de quelques ouvrages modernes, *ſpecimen novi medicinæ conſpectus*, idée de l'homme phyſique & moral, *&c.* & des différens écrits de M. de Bordeu, que partant d'une connoiſſance exacte de l'économie animale; *voyez ce mot*; on pourra ſentir de quelle importance il eſt d'analyſer plus profondément qu'on ne l'a fait juſqu'ici le *ſpaſme*, & d'en examiner de beaucoup plus près la nature, le méchaniſme, la marche, les eſpeces & les variations.

A meſure que les ſujets ſont plus intéreſſans, on doit chercher davantage à trouver de grands points de vûe pour les mieux appercevoir, pour les conſidérer en grand, & les ſuivre dans toutes leurs applications; mais il faut bien prendre garde aux fondemens ſur leſquels on établit de grands principes. Il eſt inconteſtable qu'en Médecine de pareils fondemens ne peuvent être aſſis que ſur l'obſervation; & comme les différentes théories qui ſe ſont ſuccédées juſqu'à préſent n'ont été reçues que ſur la foi d'un pareil appui, & qu'il eſt probable que leurs auteurs étoient perſuadés de les avoir ainſi fondés, il en réſulte néceſſairement qu'il en eſt de l'obſervation, comme Montagne le diſoit de la raiſon, que c'eſt un *pot à deux anſes, une regle de plomb & de cire alongeable, ployable & accommodable, à tous ſens & à toutes meſures*. Il y a donc une maniere de ſaiſir l'obſervation pour en tirer les lumieres qu'elle doit fournir; il faut donc un point de vûe propre à ſaiſir le fonds de l'obſervation, avant que de pouvoir ſe flatter d'en tirer aſſez de parti pour former une théorie également ſolide & profonde.

Infantum corpus læditur in quantum convellitur; c'eſt un grand & important axiome que le célebre auteur des ouvrages cités plus haut, établit pour fondement de la théorie des maladies, il découle naturellement des principes juſtes & fecondes qu'il a expoſés ſur l'économie animale; il eſt d'ailleurs appuyé ſur des obſervations multipliées, & ſur-tout ſur le genre d'obſervation le plus lumineux & le moins équivoque; c'eſt celui dont on eſt ſoi-même l'objet: voilà donc le *ſpaſme* propoſé comme cauſe générale de maladie, ſuivons l'auteur dans les différens pas qu'il a faits pour venir à cette conſéquence, & examinons ſans prévention les preuves ſur leſquelles il en étaye la vérité. Jettons d'abord un coup d'œil ſur l'homme ſain, & ſans remonter aux premiers élémens peu connus dont il eſt compoſé, fixons plus particulierement nos regards ſur le tableau animé que préſentent le jeu continuel des différentes parties & les fonctions diverſifiées qui en réſultent.

Qu'eſt-ce que l'homme? ou pour éviter toute équivoque, que la méchanceté & la mauvaiſe foi ſont ſi promptes à faire valoir; qu'eſt-ce que la machine humaine? Elle paroît à la premiere vûe, un compoſé harmonique de différens reſſorts qui mûs chacun en particulier, concourent tous au mouvement général; une propriété générale particulierement reſtreinte aux compoſés organiques, connue ſous les noms d'*irritabilité* ou *ſenſibilité*, ſe répand dans tous les reſſorts, les anime, les vivifie & excite leurs mouvemens; mais modifiée dans chaque organe, elle ne diverſifie à l'infini l'action & les mouvemens; par elle les différens reſſorts ſe bandent les uns contre les autres, ſe réſiſtent, ſe preſſent, agiſſent & influent mutuellement les uns ſur les autres; cette commixture réciproque entretient les mouvemens, *nulle action ſans réaction*. De cet antagoniſme continuel d'actions, réſulte la vie & la ſanté; mais les reſſorts perdroient bientôt & leur force, & leur jeu, les mouvemens languiroient, la machine ſe détruiroit, ſi l'Etre ſuprème qui l'a conſtruite n'avoit veillé à ſa conſervation, en préſentant des moyens pour ranimer les reſſorts fatigués, & pour ainſi dire débandés, pour rappeller les mouvemens & remonter en un mot toute la machine; c'eſt-là l'uſage des ſix choſes connues dans le langage de l'école ſous le nom des *ſix choſes non-naturelles*, & qui ſont abſolument néceſſaires à la vie: l'examen réfléchi des effets qui réſultent de l'action de ces cauſes ſur le corps & de quelques phénomenes peu approfondis, l'analogie qu'il doit y avoir néceſſairement entre la machine humaine & les autres que la main des hommes a ſu fabriquer, & pluſieurs autres raiſons de convenance, ont fait penſer qu'il devoit y avoir dans le corps un premier & principal reſſort, dont le mouvement ou le repos entraîne l'exercice ou l'inaction de tous les autres, *voyez* ÉCONOMIE ANIMALE; obſervation ſi frappante, qu'il eſt inconcevable comment elle a pû échapper à l'eſprit de comparaiſon & aux recherches des Méchaniciens modernes. Parmi les différentes parties, celles dont le département eſt le plus étendu, ſont ſans contredit, la tête & le ventre, l'influence de leurs fonctions eſt la plus générale; ces deux puiſſances réagiſſent mutuellement l'une ſur l'autre, & par cette contranitence d'action, lorſqu'elle eſt modérée, ſe conſervent dans une tenſion néceſſaire à l'exercice de leurs fonctions reſpectives; mais leurs efforts ſe réuniſſent ſur le diaphragme, cet organe le premier mû dans l'enfant qui vient de naître, doit être regardé comme le grand mobile de tous les autres reſſorts, comme la roue maîtreſſe de la machine humaine, comme le point où les dérangemens de cette machine viennent ſe concentrer, où ils commencent & d'où ils ſe répandent enſuite dans les parties analogues.

Partons de ce point de vûe lumineux, pour promener avec plus de fruit nos regards attentifs ſur l'innombrable cohorte de maladies qui ſe préſente à nos yeux; tâchons de pénétrer dans l'intérieur de la machine pour y appercevoir les dérangemens les plus cachés: ſuppoſons parmi cette multitude des reſſorts qui ſe réſiſtent mutuellement & qui par cette contranitence réciproque, entretiennent leurs mouvemens & concourent par-là à l'harmonie générale; ſuppoſons, dis-je, un de ces reſſorts altéré, affoibli, par l'abus de ce qui ſert à l'entretenir, deſtitué de la force néceſſaire pour réagir efficacement contre le

le reſſort ſympathique; auſſi-tôt cette égalité d'action & de réaction qui conſtitue une eſpece de *ſpaſme* naturel eſt troublée; ce dernier reſſort augmente la ſphere de ſes mouvemens, les fibres qui le compoſent ſont irritées, tendues, reſſerrées, & dans un orgaſme qui conſtitue proprement l'état *ſpaſmodique* contre-nature. Mais remontons à la ſource du dérangement d'un organe particulier, nous la trouverons dans le diaphragme, qui par le tiſſu cellulaire, par des bandes aponévrotiques & par les nerfs, communique comme par autant de rayons aux différentes parties; l'action de cet organe important eſt entretenue dans l'uniformité qui forme l'état ſain par l'effort réciproque & toujours contre-balancé de la tête & de l'épigaſtre; ſi l'une de ces deux puiſſances vient à agir avec plus ou moins de force, dès-lors l'équilibre eſt rompu, le diaphragme eſt affecté, ſon action ceſſe d'être uniforme, une ou pluſieurs de ſes parties ſont dérangées, & par une ſuite de ſon influence générale ſur tous les viſceres, le dérangement, l'affection, la maladie plus ou moins conſidérable ſe propage & ſe manifeſte dans les organes qui répondent aux parties du diaphragme altérées, par un *ſpaſme* plus ou moins ſenſible, plus ou moins facilement réductible à l'état naturel.

Les deux pivots ſur leſquels roule le jeu du diaphragme & en conſéquence tous les mouvemens de la machine, & où prennent naiſſance les cauſes ordinaires de maladie, ſont comme nous l'avons déja remarqué, la tête & le bas-ventre; toute la force du bas-ventre dépend de l'action tonique des inteſtins & de l'eſtomac, & de leur effort contre le diaphragme; les alimens qu'on prend en attirent par le méchaniſme de la digeſtion, l'influx plus conſidérable de toutes les parties ſur la maſſe inteſtinale, en augmente le jeu, & remonte pour ainſi dire ce reſſort qu'une trop longue abſtinence laiſſoit débandé, ſans force & ſans action; il agit donc alors plus fortement ſur le diaphragme; le dérangement qui en réſulte très-ſenſible chez certaines perſonnes leur occaſionne pendant la digeſtion une eſpece de fievre; ſi la quantité des alimens eſt trop grande, ou ſi par quelque vice de digeſtion ils ſéjournent trop long-tems dans l'eſtomac, l'égalité d'action & de réaction de la tête avec cet organe eſt ſenſiblement troublée, & ce trouble ſe peint tout auſſi-tôt par l'affection du diaphragme & des parties correſpondantes. Les mêmes effets ſuivront ſi les humeurs abondent en quantité à l'eſtomac & aux inteſtins, ſi leurs couloirs ſont engorgés, ſi des mauvais ſucs s'accumulent dans leur cavité, *&c* appliquons le même raiſonnement à la tête, & nous verrons l'équilibre diſparoître par l'augmentation des fonctions auxquelles la maſſe cérébrale eſt deſtinée; ces fonctions ſont connues ſous le nom générique de *paſſions* ou *affections* de l'ame, elles ſe réduiſent au ſentiment intérieur qui s'excite par l'impreſſion de quelque objet ſur les ſens, & à la durée du ſentiment produit par ces impreſſions; ce ſont ces deux cauſes dans la rigueur, réductibles à une ſeule, qui entretiennent le reſſort de la tête; & ſon augmentation contre nature eſt une ſuite de leur trop d'activité; ainſi les paſſions modérées ne concourent pas moins au bonheur phyſique, c'eſt-à-dire à la ſanté, qu'au bonheur moral: le corps ſeroit bien moins actif, les ſommeils ſeroient bien plus longs, les ſens ſeroient dans un engourdiſſement continuel, ſi nous n'éprouvions pas cette ſuite conſtante de ſenſations, de craintes, de réflexions, d'eſpérance; ſi nous étions moins occupés de notre exiſtence & des moyens de l'entretenir, & ſi à meſure que le ſoin de la vie animale nous occupe moins, nous ne cherchions à donner de l'exercice à la tête par l'étude, par l'accompliſſement de nouveaux devoirs, par des recherches curieuſes, par l'envie de ſe diſtinguer dans la ſociété, par l'ambition, l'amour, *&c.* ce ſont-là tout autant de cauſes qui renouvellent le reſſort de la tête, & qui entretiennent ſon antagoniſme modéré avec celui du bas-ventre; mais ſi ces cauſes deviennent plus actives; ſi une crainte exceſſive, ou une joie trop-vive nous ſaiſit; ſi l'eſprit ou le ſentiment eſt trop occupé d'un ſeul objet, il ſe fatigue & s'incommode, le reſſort de la tête augmentant & ſurpaſſant celui du bas-ventre, devient cauſe de maladie. Théorie importante qui nous manquoit, qui nous donne un juſte coup-d'œil pour exciter & modérer nos paſſions d'une maniere convenable.

De cette double obſervation naît une diviſion générale de la pathologie en maladies dûes au reſſort augmenté de la tête, & en celles qui ſont produites par l'augmentation du reſſort du bas-ventre: cette diviſion va paroître plus importante *&* plus féconde en ſe rapprochant du langage ordinaire des médecins; pour cela qu'on faſſe attention que le dérangement du reſſort du bas-ventre reconnoît pour cauſe, des mauvaiſes digeſtions, des amas d'humeurs viciées, *&c.* dans l'eſtomac & les inteſtins; & d'un autre côté que le reſſort de la tête eſt altéré par des ſenſations trop vives, par des paſſions violentes, par des méditations profondes, des veilles exceſſives, des études forcées, & l'on s'appercevra que la diviſion précédente ſe reduit à la diſtinction connue, mais mal approfondie, des maladies en humorales & nerveuſes: double perſpective qui ſe préſente dans un lointain très-éclairé au médecin obſervateur.

Les maladies purement nerveuſes dépendantes d'une léſion particuliere de ſentiment, doivent être appellées plus ſtrictement *ſpaſmodiques*; l'état de *ſpaſme* eſt l'état premier & dominant, le ſeul qu'il ſoit alors néceſſaire d'attaquer & de détruire; mais il arrive ſouvent qu'à la longue la maſſe inteſtinale, dérangée par l'affection conſtante du diaphragme, donne lieu à de mauvaiſes digeſtions, & entraîne bientôt après un vice humoral; ou au contraire dans des ſujets ſenſibles très-impreſſionables, qui ont le genre nerveux très-mobile, l'affection humorale étant eſſentielle & protopathique, occaſionne par la même raiſon des ſymptomes nerveux; le genre mixte de maladies qui réſulte de cette complication de quelque façon qu'elle ait lieu, eſt le plus ordinaire; lorſque la maladie eſt humorale ou mixte, la cauſe morbifique irrite, ſtimule les forces organiques, augmente leurs mouvemens, & les dirige à un effort critique, ou, ce qui eſt le même, excite la fievre, pendant le premier tems de la fievre, qu'on appelle *tems de crudité* ou *d'irritation*; l'état *ſpaſmodique* des organes affectés, & même de toute la machine, eſt peint manifeſtement ſur le pouls, qui, pendant tout ce tems, eſt tendu, ſerré, précipité, convulſif: lorſque par la réuſſite des efforts fébrils le *ſpaſme* commence à ſe diſſiper, les ſymptomes diminuent, le tems de la coction arrive, le pouls eſt moins tendu, il commence à ſe développer; la ſolution du *ſpaſme* annonce, détermine, & prépare l'évacuation critique qui terminera la maladie; à meſure qu'elle a lieu, les accidens diſparoiſſent, la peau eſt couverte d'une douce moiteur, l'harmonie ſe rétablit dans la machine, le *ſpaſme* ſe diſſipe, le pouls devient plus mol, plus égal, plus rapprochant en un mot de l'état naturel: ſi, au contraire, quelqu'obſtacle vient s'oppoſer à l'accompliſſement de la criſe, tout auſſi-tôt les efforts redoublent, la conſtriction des vaiſſeaux augmente, leur *ſpaſme* devient plus ſenſible, le pouls reprend un caractere d'irritation; dans les maladies nerveuſes où il ne ſe fait point de criſe, le pouls conſerve pendant tout le cours de la maladie ſon état convulſif, image naturel de ce qui ſe paſſe à l'intérieur.

Nous ne pouſſons pas plus loin ces détails, renvoyant le lecteur curieux aux ouvrages mêmes dont nous les avons tirés; les principes plus rapprochés des faits y paroîtront plus ſolidement établis, & plus féconds; les conſéquences mieux enchainées & plus naturellement déduites, les vûes plus vaſtes, les idées plus juſtes & plus lumineuſes; mais pour juger ſainement de la bonté de cette doctrine, il ne faut pas chercher à la plier aux minutieuſes recherches anatomiques; ce n'eſt point à la toiſe des théories ordinaires qu'il faut la meſurer; on tâcheroit envain de la ſoumettre aux lois peu connues & mal évaluées de la circulation du ſang; meſures fautives & ſur la valeur deſquelles tous ceux qui les admettent ne ſont pas d'accord; c'eſt dans l'obſervation répétée, & ſurtout dans l'étude de ſoi-même, qu'il faut chercher des raiſons pour la détruire ou la confirmer; appliquons-lui avec l'auteur ce que Stahl diſoit avec raiſon de toutes ces diſcuſſions frivoles, qui ne ſont qu'embrouiller les faits, avec leſquels elles ſont ſi rarement d'accord: *muſſitant hic ſubtilitates nudæ, eo nil faciunt ſpeculationes anatomicorum à viis & mentibus petitæ, ſed motus naturæ hic conſiderari debet.* Qu'on faſſe attention d'ailleurs que ces principes pathologiques, très-conformes aux lois bien fixées de l'économie animale, aux dogmes les plus ſacrés, établis par les anciens, & reconnus par les modernes, à la doctrine des criſes, aux nouvelles découvertes, enfin à la plus exacte obſervation, fourniſſent encore l'explication naturelle de pluſieurs phénomenes dont les théo-

théoriſtes *modernes* avoient inutilement cherché les raiſons; les métaſtaſes entr'autres, les douleurs vagues qu'on ſent courir en différens endroits du corps, les maladies qui changent à chaque inſtant de places, & pluſieurs autres faits analogues, écueils où ſe venoient briſer la ſagacité & l'imagination de ces auteurs, ſe déduiſent ſi naturellement de ce ſyſtème, qu'ils en paroiſſent la confirmation.

Quelle que ſoit la fécondité des principes que nous venons d'expoſer, quelle que ſoit la multiplicité & la force des preuves qui étaient la doctrine dont ils ſont les fondemens; une raiſon plus victorieuſe encore combat en leur faveur; un avantage infiniment plus précieux aux jeux du praticien éclairé s'y rencontre; c'eſt que cette théorie loin de gêner, d'aſſervir l'obſervateur, de lui faſciner pour ainſi dire les yeux, & de diriger ſa main, ne fait au-contraire que lui ſervir de point de vue fixe pour diſcerner plus exactement les faits; bien éloignée en cela des théories ordinaires qui tyranniſent le praticien, & l'aſſerviſſent au joug ſouvent funeſte du raiſonnement. Pour faire ſentir cette différence & le prix de cet avantage, je propoſe l'épreuve déciſive de la pratique: qu'un malade ſe préſente avec une fievre aſſez conſidérable, difficulté de reſpirer, point de côté aſſez vif, crachement de ſang, *&c.* le médecin imbu des théories ordinaires, s'avance avec d'autant plus de courage qu'il a moins de lumiere, & au premier aſpect de ces ſymptomes, ce deſpote abſolu dit: „ je „ prouve par mes raiſonnemens que ces phénomenes ſont des ſignes aſſurés d'une inflammation de la „ plevre ou du poumon; je tiens pour maxime in- „ conteſtable que les ſaignées ſont le remede unique „ & par excellence de toute inflammation; on ne „ ſauroit trop en faire, & le moindre retardement „ eſt un grand mal „. En conſéquence, il ordonne qu'on faſſe coup-ſur-coup pluſieurs ſaignées, ſecours *jamais curatif, quelquefois ſoulageant, & ſouvent inutile ou pernicieux; il fait couler à grands flots le ſang de l'infortuné malade, qui atteint d'une affection humorale, meurt bientôt après victime de ce théoriſte inconſidéré; que le même malade* tombe entre les mains d'un médecin qui aura adopté la théorie que nous venons d'expoſer; moins prompt à ſe décider, s'il eſt conſéquent à ſes principes, il examinera attentivement, & les ſymptomes qui paroiſſent, & les cauſes qui ont précédé, attribuant tous ces ſymptomes au pervertiſſement de l'action du diaphragme, à un *ſpaſme* plus ou moins étendu, il ſe rappellera en même tems que ce dérangement intérieur peut être l'effet de deux vices très-différens, ou produit par l'augmentation du reſſort de la maſſe inteſtinale qu'auront occaſionnée la préſence & l'accumulation de mauvais ſucs *dans les premieres voies*, ou tout-à-fait indépendant de cette cauſe; conſidérant *la maladie ſous ce double aſpect, il vient à bout de décider par un examen plus réfléchi des ſymptomes propres, à quelle cauſe elle doit être attribuée*: c'eſt là que s'arrête le théoricien; le praticien obſervateur muni de ces connoiſſances, appelle à ſon ſecours les obſervations antérieures pour claſſer la maladie, & déterminer par quel genre de remedes il doit attaquer la cauſe qui ſe préſente, comment il doit employer ces remedes, les varier, & dans quel tems il doit les adminiſtrer. Suivons-le dans le traitement de cette maladie pour indiquer combien cette théorie s'applique heureuſement à la pratique: ſuppoſons que cette prétendue fluxion de poitrine ſoit du nombre de celles qui ne dépendent que du mauvais état de l'eſtomac & des inteſtins; après une ou deux ſaignées & l'émétique que la violence des accidens peut exiger, il tournera toutes ſes vues du côté du bas-ventre, il ſollicitera par des purgatifs legers la ſolution du *ſpaſme* de ce côté, & préparera par-là une criſe prompte & ſalutaire. Attentif à ſuivre tous les mouvemens de la nature, ſi le *ſpaſme* critique paroît ſe diriger vers quelqu'autre couloir; inſtruit par divers ſignes, & ſurtout par le pouls de cette détermination, il ſecondera la nature en pouſſant les humeurs vers les couloirs indiqués; ainſi, jamais aſſervi par la théorie à telle ou telle pratique, il n'en ſera que plus éclairé pour mieux ſaiſir & ſuivre l'obſervation; d'où il réſulte évidemment que quand même les fondemens de ce ſyſtème ſeroient auſſi foibles qu'ils ſont ſolides, il n'en ſeroit pas moins infiniment préférable à tous ceux que nous connoiſſons. (*m*)

SPASMODIQUES *ou* CONVULSIVES, *maladies*, (*Médecine*.) en partant des principes que nous avons expoſés à l'article précédent SPASME, toutes les maladies mériteroient cette qualification, parce que toutes dépendent d'un ſpaſme plus ou moins général; mais nous avons remarqué qu'il y en avoit où cet état n'étoit que ſecondaire produit par un vice humoral, & que dans d'autres le ſpaſme étoit eſſentiel; ce ſont celles que nous avons plus particulierement appellées *ſpaſmodiques*, & auxquelles on a ſouvent donné le nom de *maladies nerveuſes*. *Voyez ce mot.* Dans celles-ci le *ſpaſme* beaucoup plus conſidérable, ſe manifeſte pour l'ordinaire par des ſymptomes extérieurs plus appropriés; tels ſont les convulſions, les friſſons, les tremblemens, les hoquets, les nauſées, les douleurs vagues, les défaillances fréquentes, les laſſitudes, les vents, *&c.* Tous ces ſymptomes varient, ſuivant l'eſpece de maladie qu'ils accompagnent, & ſe réuniſſent en plus ou moins grand nombre; on connoît que ces maladies ſont purement *ſpaſmodiques* ou nerveuſes, par l'abſence des ſignes qui caractériſent les affections humorales, & le genre mixte qui réſulte de la combinaiſon de ces deux eſpeces eſt marqué par le mélange de leurs phénomenes.

Les maladies qui ſont en général reconnues pour *ſpaſmodiques* ſont l'épilepſie, l'hypocondriacité, l'hyſtéricité, les attaques de convulſion, l'aſthme convulſif, les palpitations de cœur, le hoquet, l'opiſtotone & l'emproſtotone, l'incube, les mouvemens convulſifs, le priapiſme, le téneſme, quelques eſpeces de colique, & ſurtout la colique vulgairement appellée *de plomb* ou *des peintres*, le ris ſardonique, l'éclampſie ou épilepſie des enfans, l'*hieranoſos*, le *chorea ſancti viti*, le *beriberri*, maladie indienne, la toux, l'éternument, le baillement; & pluſieurs auteurs y rangent auſſi les affections arthritiques, la migraine, les fievres intermittentes, généralement toutes les maladies périodiques; on pourroit augmenter encore cette liſte par l'énumération des maladies des différentes parties qui peuvent être *ſpaſmodiques*; il n'eſt pas poſſible de déterminer parmi ces maladies celles qui ſont ſtrictement *ſpaſmodiques*, d'avec celles qui ſont mixtes, parce que les mêmes maladies peuvent varier dans différens ſujets au point de mériter d'être rangées tantôt dans une claſſe & tantôt dans une autre.

Il n'eſt pas poſſible, par la même raiſon, de donner un pronoſtic général qui puiſſe convenir à toutes ces maladies, parce que les unes ſont très-dangereuſes, comme l'épilepſie, les attaques de convulſion, *&c.* les autres n'entraînent à leur ſuite aucune eſpece de danger, comme la plûpart des fievres intermittentes; nous renvoyons le lecteur aux articles particuliers de chaque maladie que nous n'avons fait que nommer; nous n'entrons pas non plus dans aucun détail ſur le traitement qui convient à chaque maladie, il doit varier non-ſeulement ſelon les maladies, mais ſelon les différentes cauſes auxquelles elles doivent être attribuées; il faut attaquer le vice humoral dans celles où le ſpaſme apparent en eſt le produit, dans les autres il faut avoir recours aux nervins, roborans, toniques, anti-ſpaſmodiques: de ce nombre ſont les préparations d'opium, les odeurs fétides, le ſel ſédatif, les amers & ſurtout le quinquina; les calmans anodins, narcotiques ne doivent être employés que pour calmer la violence des accidens; les ſtomachiques amers, les martiaux ſont très-efficaces pour détruire la cauſe de la maladie, pour donner le ton aux vaiſſeaux, fortifier les nerfs, & les rendre moins mobiles; mais dans leur adminiſtration, il faut bien prendre garde qu'il n'y ait aucun vice humoral, ils ſeroient alors funeſtes en arrêtant des mouvemens *ſpaſmodiſques* ſouvent ſalutaires; les plaiſirs, la diſſipation, les promenades en voiture ou à cheval, ou même à pié, les ſpectacles, les concerts aident très-efficacement à leurs effets ſans qu'il en réſulte le moindre inconvenient.

SPASMODIQUES, *mouvemens*, & SPASME, *Séméiot.*) outre les maladies dont les *ſpaſmes*, convulſions, ou *mouvemens ſpaſmodiques* ſont les ſymptomes eſſentiels & caractériſtiques, il y en a où ces ſymptomes ne ſont que des accidens plus ou moins graves, qui en varient, & pour l'ordinaire augmentent le danger. Sans entrer dans aucune diſcuſſion théorique, nous allons extraire des ouvrages du grand Hippocrate, & de quelques autres médecins obſervateurs, les faits & les axiomes au ſujet des ſignes qu'on peut tirer du *ſpaſme* & des *mouvemens ſpaſmodiques*, ou *convulſifs*. Le *ſpaſme* doit être ici regardé comme exactement ſynonyme à *convulſion*: nous nous ſervirons indifféremment de l'un & l'autre mot.

Les *convulſions* qui ſurviennent à l'effet d'un émétique, à une ſuperpurgation, à la paſſion iliaque, à un flux immodéré des regles, ou des hémorrhoïdes, à une hémorragie conſidérable, à une bleſſure, à des veilles exceſſives, à un délire continuel, *&c.* ſont, ſuivant les obſervations d'Hippocrate, de Waldſchmid, de Baglivi, *&c.* preſque toujours mortelles.

Dans les fievres aiguës avec beaucoup d'ardeur, les diſtenſions *ſpaſmodiques* ſont d'un mauvais augure. *Hippoc. aphor.* 13. *lib. VII.* Il en eſt de même des *ſpaſmes* qu'accompagnent les douleurs vives dans les entrailles, *aphor. 66. lib. IV.* les *mouvemens convulſifs* des mains ou des piés ſurvenus dans le cours d'une fievre aiguë, indiquent de la malignité, *coac. prænot. cap. j. n. n°.* 44. ils annoncent une mort prochaine au phrénétique qui en eſt attaqué, *ibid. cap. ij. n°.* 16. Les *mouvemens ſpaſmodiques* ſont, ſuivant l'obſervation de Riviere, moins dangereux au commencement d'une maladie, que lorſqu'elle eſt parvenue à l'état fixe; moins dangereux auſſi dans les enfans que dans les adultes, & dans les femmes que dans les hommes. Hippocrate a remarqué qu'elles y étoient beaucoup plus ſujettes.

Il y a moins à craindre de la fievre qui ſurvient aux *convulſions*, que des *convulſions* qui ſurviennent à la fievre, *Hippoc. aphor.* 26. *lib. II.* il arrive même ſouvent que la fievre diſſipe toutes les affections *ſpaſmodiques*, *aphor.* 57. *lib. IV.* cependant lorſque les *convulſions* arrivent dans le cours de la fievre, & qu'elles diſparoiſſent le même jour, elles font ceſſer la fievre le même jour ou le lendemain, ou le ſur-lendemain; mais ſi elles durent plus d'un jour, elles deviennent un mauvais ſigne, *coac. prænot. lj. n°.* 230. Les mouvemens convulſifs ſont les avant-coureurs de pluſieurs maladies; & Sydenham a remarqué que les petites véroles qui en étoient précédées dans les enfans, étoient ordinairement bénignes & diſcretes; les tenſions *ſpaſmodiques* du dos ſont, ſuivant Waldſchimid, familieres aux malades attaqués de la petite vérole, de la rougeole, & des fievres pétéchiales.

Les interruptions de voix *convulſives* qui s'obſervent dans quelques fievres, annoncent la folie, & un danger preſſant, *Hippocr. coac. prænot. cap. jx. n°.* 4. la diſtorſion *ſpaſmodique* du nez, des ſourcils, des yeux, ou des levres, eſt un ſigne mortel dans les malades déja affoiblis, *id. ibid. cap. j. n°.* 74. le teſticule droit refroidi, & dans un état convulſif, fournit le même préſage, *aphor.* 2. *lib. VIII.*

On doit s'attendre qu'il ſurviendra des *convulſions* ou *mouvemens ſpaſmodiques* 1°. lorſque dans un ulcere ſitué aux parties poſtérieures du corps, les humeurs viennent à diſparoître, *aphor.* 65. *lib. V.* 2°. Après des veilles opiniâtres, *aphor.* 18. *lib. VII.* 3°. Lorſque dans le courant d'une maladie les yeux s'obſcurciront avec défaillance, *coac. prænot. ij. n°.* 135. 4°. Lorſque les délires ſont violens & variés, ou joints avec une affection ſoporeuſe, ſur-tout ſi un friſſon occupe alors le cou & le dos ou même tout le corps, dans ces circonſtances les urines que le malade rend contiennent beaucoup de pellicules, ou ſont *membraneuſes*, ὑμενώδεις. 5°. Dans les maladies longues, s'il paroît ſans raiſon apparente quelque tumeur contre nature dans le bas-ventre, *coac. prænot. cap. ij. n°.* 8-11. 6°. Lorſque dans les fievres l'haleine eſt deſagréable, *aphor.* 68. *lib. IV.* 7°. Lorſqu'un ivrogne devient tout-à-coup muet, il meurt bien-tôt après dans les *convulſions*, à-moins que la fievre ne ſoit excitée, ou qu'il ne recouvre la parole au moment que l'accès d'ivrognerie eſt diſſipé, ou que le vin eſt cuvé, *aphor.* 5. *lib. V.* 8°. A la ſuite des douleurs de tête aiguës, & des peſanteurs avec engourdiſſement, *coac. prænot. jv. n°.* 12. 9°. Les femmes qui ſont attaquées de ſuffocation de matrice ſont très-ſujettes aux *convulſions*. Dorcas en fournit un exemple, *coac. prænot. cap. xxjv. n°.* 44. Elles ſont plus rares & plus dangereuſes dans les hommes qui ont paſſé l'âge de ſept ans, *cap. xjv. n°.* 11. 10°. Les *convulſions* ſont annoncées chez certains malades inquiets, tremblans, par des petits abſcès aux oreilles, auxquels ſe joint une mauvaiſe diſpoſition des premieres, *voyez n°.* 7.

Les malades attaqués de *mouvemens ſpaſmodiques* dont les yeux ont beaucoup d'éclat, ſont hors d'eux-mêmes, & riſquent d'être long-tems malades, *cap. xiv. n.* 5. la taciturnité pendant les *convulſions*, eſt d'un mauvais augure, ſi elle dure long tems; ſi elle ſe diſſipe bien-tôt, elle indique la paralyſie de la langue, du bras ou du côté droit, *n°.* 13. Ceux qui ſont attaqués de *mouvemens convulſifs* meurent en quatre jours, s'ils paſſent ce tems ils reviennent en ſanté, *aphor.* 5. *lib. VI.* La fievre aiguë qui ſurvient aux *ſpaſmes* les fait ceſſer; ſi elle exiſtoit auparavant, ſon redoublement produit cet effet; le ſommeil, le cours de ventre & une excrétion abondante d'urine vitrée parviennent au même but; mais les *convulſions* ſoudaines ſont terminées par la fievre & le devoiement, *coac. prænot. cap xjv. n°.* 12. Quelquefois les douches d'eau froide font diſparoître les *ſpaſmes*, ſur-tout dans des jeunes gens robuſtes, & jouiſſant d'ailleurs d'une bonne ſanté, *aphor.* 21 *&* 25. *lib. V.* Plus ſouvent la chaleur ramollit la peau, calme les douleurs & adoucit les *convulſions*, *ibid. aphor.* 22. Galien a prouvé par l'heureuſe expérience qu'il a faite ſur lui-même, que rien n'eſt ſi efficace dans pareil cas que de répandre ſur la partie attaquée de *mouvemens ſpaſmodiques*, de l'huile douce bien chaude. Dans les femmes l'éruption des regles reſout ſur le champ les *ſpaſmes*; il arrive quelquefois que ces *mouvemens ſpaſmodiques* leur ſont d'un grand ſecours, lorſqu'étant enceintes, elles ſont incommodées de douleurs de tête gravatives, avec un penchant inſurmontable au ſommeil, *coac. prænot. cap. xxjv. n°.* 21. *&* 24.

Le friſſon, le vomiſſement, le hoquet, l'éternument, *&c.* étant des eſpeces de *mouvemens ſpaſmodiques*, fourniſſent auſſi différens ſignes qu'on doit trouver détaillés à leurs *articles particuliers*; nous n'ajouterons qu'un mot par rapport à l'éternument, pour ſuppléer ce qui manque à cet article. L'éternument ſurvenant au hoquet, le fait céder tout-de-ſuite *Hipp. aphor.* 13. *liv. VI.* Il eſt très-avantageux aux femmes attaquées de vapeurs, & à celles qui ne peuvent accoucher, *aphor.* 35. *lib. V.* & ſi propre à chaſſer l'arriere-faix, qu'Hippocrate conſeille, dans ces circonſtances, de donner un ſternutatoire, *ibid. aphor.* 49. L'éternument eſt mauvais dans toutes les affections de la poitrine, ſoit qu'il les accompagne ou qu'il les précede; du reſte il n'eſt point défavorable dans les autres maladies. *coac. prænot cap. xvj. n°.* 24. Riviere rapporte, d'après Foreſtus, une obſervation ſinguliere ſur l'éternument, il aſſure que ſi un homme malade eternue une ſeule fois, il ſuccombera ſûrement à la violence de ſa maladie, & en rechappera s'il éternue deux fois; le contraire arrive à la femme, un éternument lui annonce ou prépare une convaleſcence prochaine, & ſa mort eſt aſſurée après deux éternumens. Le fait aſſurément mérite bien d'être vérifié plus d'une fois, en attendant, *fides ſit penes auctorem*. (*m*)

SPATARA, (*Géog. mod.*) petite île de Laconie, fameuſe autrefois ſous le nom d'*Ile de Cranaë*, où la belle Hélene accorda ſes premieres faveurs à Paris. Sur le rivage de la terre ferme qui eſt vis-à-vis; cet heureux amant fit bâtir après ſa conquête, un temple à Vénus, pour marquer les tranſports de ſa joie & de ſa reconnoiſſance. Il donna à cette Vénus le ſurnom de *Migonitis*, & nomma le territoire *Migonion*, du mot qui ſignifioit l'amoureux myſtere qui s'y étoit paſſé. Ménélas, le malheureux époux de cette princeſſe, dix-huit ans après qu'on la lui eut enlevée, vint viſiter ce temple, dont le voiſinage avoit été le témoin de ſon malheur & de l'infidélité de ſa femme. Il n'oſa point ruiner cet édifice ſacré; mais il fit mettre aux deux côtés de la ſtatue de Vénus les tableaux de deux autres déeſſes, celle de Thétis & celles de Praxidice, la déeſſe des châtimens, pour montrer qu'il ne laiſſeroit jamais ſon affront impuni; cependant il n'eut pas l'avantage de ſe voir vengé d'Hélene. Cette belle veuve lui ſurvéquit; il eſt vrai qu'on prétend que dans ſon dernier refuge à Rhodes, Polixo eut la barbarie de la faire pendre à un arbre, loin de lui accorder le droit d'aſyle qu'elle lui devoit comme malheureuſe & comme parente. (*D. J.*)

SPATH, SPAAT, *ou* SPAR, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) *ſpatum, marmor metallicum*, le mot *ſpath* a été introduit par les minéralogiſtes allemands & a été adopté par les François. Les Anglois diſent *ſparr*. On déſigne ſous ce nom une pierre calcaire aſſez peſante, compoſée de lames ou de feuillets qui ne peuvent ſe plier, & qui ſont tantôt plus tantôt moins ſenſibles à l'œil; elle ſe diſſout avec efferveſcence dans les acides; elle ſe briſe & pétille dans le feu, ſes lames y perdent leur liaiſon, & enfin elle s'y change en une vraie chaux; en un mot, le *ſpath* a toutes les propriétés des pierres calcaires. *Voyez l'article* CALCAIRES.

Wal-

Wallerius compte neuf eſpeces de *ſpaths;* ſavoir, 1°. le *ſpath* opaque & rhomboïdal, c'eſt-à-dire qui ſe caſſe toujours en rhomboïdes; il eſt peſant, compacte & de différentes couleurs.

2°. Le *ſpath* feuilleté ou en lames, *ſpathum lamelloſum;* il eſt très-tendre, il pétille & ſe briſe dans le feu, cependant il finit par entrer en fuſion. L'arrangement des lames dont ce *ſpath* eſt compoſé lui fait prendre ſouvent des figures très-ſingulieres, & qui varient à l'infini.

3°. Le *ſpath* en particules fixes & placées ſans ordre ni régularité, de façon qu'il n'eſt point aiſé de diſtinguer la figure des lames ou des cubes dont il eſt compoſé; il y en a de différentes couleurs.

4°. Le *ſpath* tendre & tranſparent, il eſt en rhomboïdes, ſes couleurs ſont variées, il y en a quelquefois qui eſt veiné.

5°. Le *ſpath* en rhomboïdes, clairs & tranſparens qui doublent les objets que l'on regarde au-travers; ce *ſpath* eſt blanc & tranſparent comme du cryſtal de roche, c'eſt ce qu'on appelle *cryſtal d'Iſlande*.

6°. Le *ſpath* en cryſtaux; ils different du cryſtal de roche en ce que leurs colonnes ſont ordinairement tronquées ou tranchées par le ſommet. Ces cryſtaux de *ſpath* varient conſidérablement pour le nombre de leurs côtés; il y en a de cubiques, d'exagones, d'octogones, de neuf côtés, de quatorze côtés; les uns ſont priſmatiques ou à colonnes, d'autres ſont par maſſes cryſtalliſées qui préſentent toutes ſortes de figures ſingulieres. Il varient auſſi pour les couleurs; il y en a de blancs, de jaunes, de rouges, de violets, de verdâtres, *&c.* c'eſt proprement à ces cryſtaux *ſpathiques* que l'on doit donner le nom de *fleurs*. Ils ont tous la propriété de devenir phoſphoriques lorſqu'on les frotte les uns contre les autres, ou lorſqu'on les chauffe légérement ſans les faire rougir.

7°. Le *ſpath* fétide, appellé *lapis ſuillus*, qui eſt ou ſphérique, ou rayonné, ou priſmatique. Cette pierre répand une odeur deſagréable lorſqu'on la frotte; mais ſon odeur étant une choſe purement accidentelle, ne mérite pas qu'on en faſſe une eſpece particuliere.

8°. Le *ſpath* compacte & ſolide, que l'on nomme *ſpath vitreux* parce qu'il reſſemble aſſez à une maſſe de verre. Il eſt plus ou moins tranſparent, ſa couleur eſt ou blanche, ou griſe, ou verdâtre, ou violette. Il n'affecte point de figure déterminée, mais il ſe briſe en morceaux irréguliers, comme le quartz avec qui il a beaucoup de reſſemblance au premier coup d'œil; il ne fait point effervescence avec les acides non plus que lui; mais ce qui le diſtingue du quartz, c'eſt qu'il ne fait point feu lorſqu'on le frappe avec de l'acier; échauffé il devient phoſphorique ou lumineux lorſqu'on le frotte dans un endroit obſcur. D'ailleurs il eſt rare qu'il ſoit d'un tiſſu aſſez compacte pour qu'un œil exercé n'y apperçoive en quelque endroit une diſpoſition à ſe mettre en lames, ou quelques ſurfaces unies. C'eſt ce *ſpath* que l'on nomme *ſpath fuſible;* nous parlerons de ſes propriétés dans la ſuite de cet article, & des expériences qui ont été faites avec lui.

9°. Wallerius enfin ajoute à ces différentes eſpeces de *ſpaths* celui qu'il nomme *ſpath dur* ou *ſpathum pyrimachum*, parce qu'il donne des étincelles lorſqu'on le frappe avec de l'acier. M. Pott ſoupçonne que cela vient de ce que ce *ſpath* eſt intimement combiné avec des parties de quartz; en effet, il eſt conſtant que de faire feu eſt une propriété étrangere au *ſpath*. Quoi qu'il en ſoit, M. Wallerius dit que ce *ſpath* ſe partage en morceaux cubiques rectangulaires, dont les ſurfaces ſont très-unies. *Voyez la minéralogie de* Wallerius.

On voit par ce qui précede que le *ſpath* eſt un vrai protée; il ſe montre ſous une infinité de formes différentes, par les arrangemens divers que prennent les lames ou feuillets dont cette pierre eſt toujours compoſée, & qui ordinairement caractériſent le *ſpath*. C'eſt de l'arrangement & de la liaiſon plus ou moins forte de ces lames que dépend le plus ou le moins de dureté & de ſolidité de cette pierre. Le *ſpath* accompagne un très-grand nombre de mines; plus il eſt tendre, plus il donne d'eſpérance que l'on trouvera de métaux précieux, parce qu'alors il eſt plus propre à donner entrée aux exhalaiſons minérales qui forment les mines. *Voyez l'article* MINE & MATRICE.

Les propriétés que nous avons aſſignées aux différentes eſpeces de *ſpath*, ſuffiſent pour le mettre en état de le diſtinguer du quartz. En effet, cette derniere pierre ne ſe change point en chaux par la calcination; elle ne fait point d'effervescence avec les acides; elle ne devient point phoſphorique après avoir été chauffée; elle ne montre point de feuillets ni de diſpoſition à ſe partager ſuivant des plans ou ſurfaces unies, tandis que ces ſignes conviennent en tout ou en partie aux *ſpaths*. Joignez à cela que le quartz eſt beaucoup plus dur; il eſt d'un tiſſu compacte comme celui du verre; il donne toujours des étincelles lorſqu'on le frappe avec de l'acier. *Voyez* QUARTZ.

On a déja fait remarquer qu'il y avoit une eſpece de *ſpath* que les Allemands ont nommé *fluſſ-ſpath* ou *ſpath fuſible*. Ce nom lui a été donné, ſoit parce qu'on s'en ſert comme d'un fondant dans les fonderies, ſoit parce qu'il entre en fuſion avec une facilité ſinguliere pour peu qu'on y joigne de ſel alkali.

M. Pott croit que ce *ſpath* fuſible eſt redevable de ſa fuſibilité & de ſa dureté, à une portion de terre de caillou (*terra ſilicea*) qui s'y trouve combinée avec la terre *ſpathique* ou calcaire. On a lieu de ſoupçonner outre cela quelqu'autre ſubſtance dans le *ſpath* fuſible. En effet, la peſanteur extraordinaire de cette pierre donne lieu de croire qu'elle contient quelque ſubſtance métallique. Quelques auteurs ont cru que c'étoit de l'arſénic; mais M. Pott aſſure qu'ayant fondu quelquefois du *ſpath fuſible* avec du marbre blanc, a obtenu quelques grains de plomb; mais il convient que cette expérience ne lui a point toujours réuſſi; ce qui vient, ſelon lui, de ce que l'action trop violente du feu a pu diſſiper la partie métallique durant la fuſion.

M. de Juſti, très-habile chimiſte allemand, conteſte la vérité de cette expérience de M. Pott; il paroît que ce n'eſt point ſans raiſon, vu que le marbre blanc ne contient point de matiere propre à produire la réduction d'un métal. D'un autre côté, M. de Juſti aſſure n'avoir jamais pu tirer le moindre atôme d'une ſubſtance métallique du *ſpath*, quelque fondant ou quelque matiere qu'il ait employé pour en faire la réduction. De plus, il dit n'avoir jamais pu parvenir à faire entrer en fuſion un mélange de *ſpath* & de marbre, quelque degré de feu qu'il ait donné, & quelque variété qu'il ait miſe dans les proportions. M. Pott n'a pas manqué de répliquer à M. de Juſti, & dans ſes réponſes il perſiſte toujours à maintenir la vérité de ſes expériences, & il en rapporte encore de nouvelles, par leſquelles il perſiſte à maintenir la fuſibilité du *ſpath* avec le marbre; expérience que M. de Juſti n'a jamais pu effectuer: ſur quoi ce dernier ſoupçonne ſon adverſaire de s'être trompé ſur la qualité de la pierre qu'il travailloit, & l'accuſe de ne pas connoître le *ſpath* peſant. En effet, à la vue de réſultats ſi différents, on a lieu de croire que ces deux chymiſtes ont opéré ſur des matieres tout-à-fait différentes. Selon M. de Juſti, le *ſpath* qu'il appelle *peſant*, ſe diſtingue de toutes les eſpeces de *ſpaths* par ſon poids extraordinaire, qui ſurpaſſe non-ſeulement celui de toutes les autres pierres, mais encore qui eſt plus grand que celui de pluſieurs mines métalliques, & qui égale preſque celui de l'hématite, qui eſt une mine de fer très-peſante. M. de Juſti préſume du poids de ce *ſpath*, qu'il doit néceſſairement contenir une portion conſidérable de quelque ſubſtance métallique; il ſe fonde encore ſur les effets que ce *ſpath peſant* produit dans les diſſolvans. Les diſſolvans agiſſent très-promptement ſur les différens *ſpaths*, ſur-tout lorſqu'ils ſont réduits en poudre, & les diſſolvent entierement; au lieu que l'eau-forte n'agit point, ſelon lui, ſur le *ſpath peſant*, à moins que d'être bouillante, & même alors il dit que l'on voit clairement que ce diſſolvant n'attaque pas la totalité de cette pierre, mais ſeulement quelques-unes de ſes parties. L'eau régale ne paroît point non plus avoir d'abord aucune action ſur ce *ſpath;* mais lorſqu'elle commence à bouillir, elle attaque vivement la totalité de la pierre; mais elle lâche bientôt les parties qu'elle avoit diſſoutes, ce qui, ſelon lui, annonce la préſence d'une ſubſtance métallique ſur laquelle l'eau-forte a de la priſe, tandis que l'eau régale ne peut la diſſoudre.

M. de Juſti a pouſſé plus loin ſes expériences ſur le *ſpath* qu'il nomme *peſant*. Il en prit un quintal poids d'eſſai, qu'il mêla avec trois quintaux de ſable blanc parfaitement pur, & dans lequel la calcination n'avoit développé aucune couleur; il y joignit un quintal & demi de potaſſe bien purifiée, & un quintal de borax calciné. Il fit fondre ce mélange pendant deux heu-

heures au feu le plus violent: par-là il obtint un verre d'un beau jaune d'or foncé tirant ſur le rouge. Il devient plus foncé encore quand on ne fait entrer dans le mélange que deux quintaux de ſable contre un quintal de *ſpath peſant*. Voulant rendre la couleur de ce verre plus claire, M. de Juſti fit le mélange d'une autre maniere; il prit un quintal poids d'eſſai de *ſpath peſant*, qu'il joignit avec ſix quintaux de ſable, trois quintaux de potaſſe, & un quintal & demi de borax. Il fit fondre ce nouveau mélange pendant deux heures, & obtint un verre de très-beau jaune d'or tirant toujours ſur le rouge. Il aſſure avoir fait ces expériences avec le même ſuccès ſur des *ſpaths peſans* venus de différens endroits.

D'un autre côté, M. Pott, par ſes expériences, a eu des produits très-différens. Il prit deux onces de ſon *ſpath*, ſix gros de nitre & autant de borax, ce qui lui donna un verre verdâtre; pareillement trois parties de *ſpath* avec une partie de ſel alkali fixe bien pur, lui ont donné une eſpece de ſcorie qui reſſembloit à une agate d'un gris noirâtre. Enfin une partie de *ſpath* avec trois parties d'alkali fixe pur ont produit une maſſe noire.

Des produits ſi différens doivent faire conjecturer qu'il n'eſt guere poſſible que ces deux auteurs habiles aient travaillé ſur la même ſubſtance. Pour convenir de leurs faits, il faudroit que ces deux chimiſtes ſe fuſſent communiqué une portion de la pierre que chacun d'eux appelloit l'un *ſpath fuſible* &, l'autre *ſpath peſant*, & que ſéparément ils euſſent traité la même ſubſtance de la même maniere. Il peut ſe faire que leurs *ſpaths*, quoique très-conformes les uns aux autres à l'extérieur, renfermaſſent des mélanges, des combinaiſons & même des métaux très-différens.

Le *ſpath* qu'on nomme *fuſible* n'entre point en fuſion tout ſeul & ſans addition; il ne fait alors que ſe pelotonner, ſans entrer en fuſion dans les vaiſſeaux fermés. Quant aux *ſpaths* cryſtalliſés & colorés, que l'on nomme *fluors*, ils perdent leurs couleurs, & deviennent tendres & friables. Mais le *ſpath* fuſible a la propriété de communiquer une fuſibilité étonnante aux pierres & aux terres les moins fuſibles par elles-mêmes; c'eſt, ſelon M. Pott, cette propriété qui fait que l'on a trouvé très-avantageux de traiter les mines qui ont le *ſpath* fuſible pour matrice, vu que ces mines portent leur fondant avec elles. *Voyez la continuation de la lithogéognoſie de* M. Pott, *page* 126-137. Cependant M. de Juſti croit que le *ſpath* n'agit point comme fondant dans le traitement des mines, mais comme précipitant, en ſe chargeant de la portion de ſoufre que ces mines contiennent.

La différence que l'on remarque entre le *ſpath* calcaire & le *ſpath* fuſible dont on vient de parler, paroît dûe à la partie métallique, c'eſt-à-dire, au plomb qui eſt, ſuivant les apparences, contenu dans ce dernier, d'autant plus que le plomb eſt toujours un très-puiſſant fondant, comme le prouvent tous les travaux de la métallurgie. Il y a une mine de plomb que l'on nomme *ſpathique*, qui reſſemble parfaitement à du *ſpath* par ſon tiſſu feuilleté, & qui eſt une vraie mine de plomb. *Voyez l'article* Plomb. Il y a auſſi une mine de fer *ſpathique*, qui contient une très-grande quantité de métal, ce qui n'empêche point qu'elle ne reſſemble parfaitement à du *ſpath*. Telle eſt la mine de fer blanche d'Alvare en Dauphiné. *Voyez l'article* Fer. Tout cela prouve que le coup-d'œil extérieur ne peut ſuffire pour nous faire connoître la nature des pierres, qui ne ſont preſque jamais homogenes & pures, lors même qu'elles le paroiſſent.

On peut donner le nom de *ſpath calcaire* à toute pierre calcaire qui paroît compoſée d'un aſſemblage de lames ou de feuillets luiſans; ainſi les ſtalactites, les congélations, *&c.* ſont du *ſpath*. Les particules luiſantes que l'on remarque dans le marbre de Paros ſont auſſi ſpathiques; mais elles ſont enveloppées d'un gluten qui leur donne la dureté du marbre. *Voy.* Paros, *marbre de*. En général il paroît que le *ſpath* eſt la pierre calcaire la plus pure, & que les feuillets ou lames dont il eſt compoſé eſt la figure propre à cette pierre, lorſqu'elle eſt dans ſa plus grande pureté.

On a cru devoir s'étendre ſur cet article, vu que le *ſpath*, par la variété de ſes figures, de ſes couleurs & de ſes propriétés, eſt une pierre d'achoppement pour tous ceux qui commencent à s'appliquer à l'étude de la minéralogie. On ſe flatte qu'au moyen de ce qui a été dit ici, on pourra ſe faire une juſte idée du *ſpath*; qu'on le diſtinguera des pierres gypſeuſes & des pierres talqueuſes qui ſont feuilletées comme il l'eſt ordinairement, & ſur-tout qu'on ne le confondra point avec le quartz; inconvénient dans lequel ſont tombés preſque par-tout les auteurs anglois, qui donnent indiſtinctement le nom de *ſpath* à toutes les cryſtalliſations qui accompagnent les mines. D'un autre côté, l'on ne ſera point ſurpris des grandes variétés de cette pierre, quand on conſiderera que dans ſa formation elle a pu ſe combiner avec des ſucs lapidifiques d'une nature différente de la ſienne, ce qui en a pu faire un corps dont les propriétés ont été altérées. Tout *ſpath* pur eſt une pierre calcaire & en a les propriétés. *Voyez* Pierre. (—)

SPATHA, (*Lexic. médic.*) σπάθη; ce terme eſt ſingulierement équivoque; il ſignifie quelquefois une côte, ſouvent une ſpatule dont ſe ſervent les Apoticaires; dans Celſe, *l. VII. c. x.* une eſpece de biſtouri; d'autres fois, une ſorte d'épée tranchante; enfin, il déſigne l'enveloppe extérieure du fruit du palmier. (*D. J.*)

SPATHALIUM, (*Littérat.*) σπαθάλιον, eſpece de bracelet rouge que les dames romaines portoient ſur le poignet, tel à-peu-près que ſeroit un bracelet fait de grains de corail; mais le même mot dans Martial, déſigne une branche de palmier avec ſon fruit.

SPATULE, ſ. f. eſt un inſtrument dont les *Chirurgiens* & les *Apoticaires* ſe ſervent, qui eſt plat par un bout & rond par l'autre, & qui ſert à étendre les onguens.

Ce mot vient du latin *ſpatha*, du grec σπαθίον, qui a la même ſignification.

Les Chirurgiens ont de petites *ſpatules* d'acier; les Apoticaires ont auſſi de grandes *ſpatules* de bois, pour remuer leurs drogues quand ils les délayent, les mélangent, & les font bouillir.

La *ſpatule* des Chirurgiens eſt longue de cinq pouces deux ou quatre lignes; on la diviſe en deux parties, dont une qui eſt véritablement la *ſpatule*, ſe nomme la *palette*, & l'autre ſon *manche*. La palette va du manche en augmentant juſqu'à ſa fin; elle a deux pouces de long ſur une ligne & demie d'épaiſſeur; un des côtés eſt exactement plane, & l'autre va doucement en arrondiſſant.

Le manche eſt une tige irrégulierement cylindrique; il va un peu en diminuant juſqu'à ſon extrémité, où il ſe termine différemment ſuivant la volonté des chirurgiens.

Les uns y font ajouter de petites rainures tranſverſales après l'avoir un peu applatie & recourbée; ce qui conſtruit un élévatoire: d'autres y font ajouter une ſonde boutonnée ou cannelée.

Le manche doit avoir trois pouces deux ou quatre lignes de long; la matiere des *ſpatules* eſt de fer ou d'argent. Les premieres ſont plus fortes & conviennent à la conſtruction d'un élévatoire; les autres ſont plus propres & ne ſe rouillent pas.

La palette des *ſpatules* ſert à étendre les onguens tenaces & les emplâtres ſur le linge, le cuir, ou le taffetas, & à charger les plumaceaux, tentes & bourdonnets, des médicamens convenables, comme baumes, digeſtifs, & onguens aſſez mols; & comme cette palette a un côté plat, & l'autre d'une rondeur évalée, ces mêmes médicamens ſont étendus & chargés en plus ou moindre quantité: on ſe ſert de la rondeur pour charger les plumaceaux un peu gras, & du côté plat pour les charger plus maigres. *Voy. la figure* 2. *Planche I* (*Y*)

Spatule, *en terme de Blanchiſſerie;* c'eſt un morceau de bois rond juſqu'à une de ſes extrémités qui eſt plate; on s'en ſert pour remuer la matiere dans la chaudiere. *Voyez les Planch.* Il y a encore une *ſpatule* de fer beaucoup plus petite, avec laquelle on grate les bords de la chaudiere. *Voyez auprès de la premiere chaudiere, Planches de la Blanchiſſerie des cires*.

Spatule, *en terme de Cirier*; c'eſt un inſtrument de bois aſſez long & taillé en forme de lame de couteau, on s'en ſert pour faire tomber dans la poële les croutes qui ſe forment autour, & même ſur la cuilliere. *Voyez* Cuilliere.

Spatule, *en terme de Doreur*, ſe dit d'un outil à manche dont le fer eſt large & arrondi par l'extrémité tranchante; elle ſert à reparer dans les moulures. *Voyez les figures & les Planches du Doreur*.

Spatule, *terme de Peintre*, inſtrument de bois plat par un bout & rond par l'autre, dont ſe ſervent les Peintres pour délayer & pour broyer leurs couleurs; on donne aux *ſpatules* la figure qu'on veut. (*D. J.*)

SPATULE, les *Pâtissiers* appellent ainsi une petite cuilliere plate dont ils se servent pour battre leurs [illegible] *les fig. & Planch.*

[illegible], *en terme de Raffineur*, n'est autre chose qu'une [illegible]ge de fer applatie & ronde dans son contour; sa douille & son manche composent cinq à six piés de hauteur. On s'en sert pour gratter l'empli & les greniers, & ramasser le sucre qui y est tombé, tant en emplissant qu'en mouvant. *Voyez* EMPLI, EMPLIR, & MOUVER. *Voyez aussi les Pl.*

SPATULE D'EMPLI, est un morceau de fer applati par un bout, terminé à l'autre par un bouton qui ne lui sert que d'ornement, au-dessous duquel est un petit crochet pour l'arrêter aux bords du rafraîchissoir; elle sert à gratter le rafraîchissoir après l'empli. *Voyez* EMPLI & RAFRAÎCHISSOIR. *Voyez les figures & les Pl.*

SPATULE PETITE, *en terme de Raffineur*, ne differe de la grande que par sa petitesse & son usage, qui est de gratter le grain qui se forme dans les pots. *Voyez* POTS & GRAIN. *Voyez encore les Pl.*

SPAUTA, (*Géog. anc.*) lac de la Médie Atropatie. Ce lac produit un sel, auquel Strabon, *liv. II. p.* 524. attribue des qualités qu'il n'a pas à-présent. Pierre Gilles, dans une lettre dont Ortelius a eu communication, appelle ce lac *Spota*, & le décrit de la sorte: Nous trouvâmes ce lac si salé, que son rivage étoit couvert d'une glace continuelle de sel l'espace de quatre stades. J'eus la curiosité, ajoute-t-il, de faire l'épreuve de ce que Strabon avoit dit de ce sel. Je me promenai dans le lac l'espace de deux cens pas en avançant vers le milieu, & l'eau me venoit à-peine au milieu du corps. Je voyois le lac couvert d'une croûte de sel continuelle sans pouvoir découvrir la terre d'aucun côté. On prétend qu'il faut six jours pour faire le tour de ce lac. (*D. J.*)

SPEAN, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Ecosse; elle sort du lac de Laggan, & va se jetter dans le lac *Aber*.

SPECIA, s. f. (*Commerce*) terme dont quelques marchands, négocians & banquiers, se servent assez souvent dans leurs écritures pour signifier ce qu'on nomme ordinairement *solde*, *soute*, ou *soude* d'un compte. *Dictionnaire de Commerce & de Trév. Voyez* SOLDE, SOUDE, & COMPTE.

SPÉCIAL, adj. (*Gram. & Jurispr.*) se dit de ce qui se réfere singulierement à un certain objet. Ce terme est ordinairement opposé à *général*; une procuration est générale ou *spéciale*; celle qui est générale, est pour faire toutes les affaires du constituant; la procuration *spéciale* n'est que pour une certaine affaire; on dit de même une autorisation *spéciale*, une clause *spéciale*. (*A*)

SPÉCIES, *dans la Médecine*, sont proprement les ingrédiens simples dans les boutiques des Droguistes & des Apoticaires, dont ils font les médecines composées. Cependant les auteurs de Pharmacie donnent communément ce nom à certaines poudres aromatiques ou cathartiques; parce que probablement on les tenoit autrefois prêtes & préparées d'avance, pour faire des electuaires, des tablettes, des pillules, &c. comme l'on en a encore présentement.

SPÉCIEUX, adj. (*Gram.*) qui a une apparence séduisante & trompeuse; vos raisons sont *spécieuses*; vous avez trouvé un prétexte *spécieux*; vous avez rendu votre projet bien *spécieux*. Cet homme a couvert sa noirceur à mon égard d'un voile bien *spécieux*; il a commencé, avant que de m'accuser, d'avouer une partie des obligations qu'il m'avoit, puis il a laissé entrevoir qu'il avoit les raisons les plus fortes de se plaindre de moi. Plus il connoissoit la fausseté de toute sa conduite, plus il a mis d'art à lui donner une honnêteté *spécieuse*; j'avois lu au fond de son ame vile & corrompue; il s'en étoit apperçu, il ne pouvoit plus me souffrir.

SPÉCIEUSE, (*Alg.*) Arithmétique *spécieuse*, est cette espece d'Arithmétique qui enseigne à calculer les quantités exprimées par les lettres de l'alphabet, que les premiers algébristes appelloient *species*, *especes*, apparemment parce que ces lettres servent à exprimer généralement toutes les quantités, & en marquent ainsi l'espece générale, pour ainsi dire. On appelle cette arithmétique *spécieuse*, pour la distinguer de celle où les quantités sont exprimées par des nombres, qu'on appelle *Arithmétique numérique*. *Voyez* ARITHMÉTIQUE.

L'Arithmétique *spécieuse*, est ce que nous appellons communément *Algébre*. *Voyez* ALGÈBRE. (*O*)

SPÉCIFICATION, s. f. (*Gram. & Jurisp.*) est ce qui désigne l'espece d'une chose, ce qui sert à expliquer que l'on a eu en vûe singulierement telle & telle chose; comme quand on legue tous ses meubles & effets mobiliers, & que l'on explique que l'argent comptant sera compris dans ce legs: c'est une *spécification* que l'on fait par rapport à l'argent. *V. ci devant* SPÉCIAL. (*A*)

SPÉCIFIQUE, PESANTEUR, *en Hydrostatique*, signifie cette gravité ou pesanteur particuliere à chaque espece de corps naturel, & par laquelle on le distingue de tous les autres. *Voyez* PESANTEUR, POIDS & GRAVITÉ.

On dit qu'un corps est spécifiquement plus pesant qu'un autre, lorsque sous le même volume il a un poids plus grand qu'un autre corps, & on dit que cet autre est spécifiquement plus léger que le premier. Ainsi, si de deux spheres égales, chacune d'un pié de diametre, l'une est de plomb & l'autre de bois; comme on trouve que celle de plomb est plus pesante que celle de bois, on dit qu'elle est spécifiquement plus pesante; & que celle qui est de bois, est spécifiquement plus légere.

Quelques uns appellent cette espece de pesanteur, *relative*, par opposition à la pesanteur absolue, qui est la même dans les petites parties de chaque corps, égales en masses, ce qui les fait descendre également vîte dans le vuide.

Lois de la pesanteur & de la légéreté spécifique des corps. 1°. Quand deux corps sont égaux en volume, leurs pesanteurs *spécifiques* sont l'une à l'autre comme leurs masses. Ainsi on dit qu'un corps est d'une pesanteur *spécifique* double d'un autre, lorsqu'il a deux fois la masse sous le même volume.

Donc les pesanteurs *spécifiques* des corps égaux, sont comme leur densité. *Voyez* DENSITÉ.

2°. Les pesanteurs *spécifiques* des corps qui sont du même poids, sont en raison réciproque de leurs volumes. Ainsi les densités de deux corps du même poids, sont en raison réciproque de leurs volumes.

3°. Les pesanteurs *spécifiques* de deux corps sont en raison composée de la raison directe de leurs masses, & de la raison réciproque de leurs volumes.

4°. Un corps spécifiquement plus pesant qu'un fluide, perd dans ce fluide une portion de sa pesanteur, égale à celle d'un pareil volume de fluide.

Car supposons qu'un pouce cubique de plomb soit plongé dans l'eau, un pouce cubique d'eau sera par ce moyen chassé du lieu qu'il occupoit; mais le poids de cette eau étoit soutenu par la résistance de l'eau qui l'environnoit. Il faut donc qu'une partie du poids du cube de plomb soit soutenue par l'eau environnante, & que cette partie soit égale au poids de l'eau qui a été repoussée; par conséquent la pesanteur du corps plongé doit être diminuée d'autant. *Voyez* FLUIDE.

Ainsi, 1°. puisqu'un fluide spécifiquement plus pesant, a plus de poids sous le même volume, qu'un autre plus léger; le même corps perdra davantage de son poids dans un fluide spécifiquement plus pesant que dans un plus léger; & par conséquent il pesera plus dans un fluide plus léger que dans un autre plus pesant.

2°. Des corps égaux homogenes, par exemple, deux balles égales de plomb, qui pesent également dans l'air, perdront leur équilibre si on les plonge dans deux fluides différens.

3°. Puisque les *pesanteurs spécifiques* sont comme les masses sous le même volume, la *pesanteur spécifique* du fluide sera à la *pesanteur spécifique* du corps plongé, comme la partie du poids que perd le corps solide, est à tout le poids du corps.

4°. Deux solides de volume égal, perdent autant de poids l'un que l'autre dans le même fluide; mais le poids de celui qui est spécifiquement plus pesant, est plus grand que celui du corps spécifiquement plus léger: donc le corps spécifiquement plus léger, perd plus de son poids à-proportion que celui qui est spécifiquement plus pesant.

5°. Puisque les volumes des corps de poids égal, sont réciproquement comme leurs *pesanteurs spécifiques*, un corps spécifiquement plus léger perd davantage de son poids dans le même fluide, qu'un autre corps de même poids & d'une plus grande *pesanteur spécifique*, ou d'un moindre volume. C'est pourquoi s'ils sont en équilibre dans un fluide, ils ne le seront pas de même dans un autre; mais celui qui est spécifiquement plus pesant l'emportera, d'autant plus que le fluide sera plus dense. *Trou-*

Trouver la pesanteur spécifique *d'un fluide*. Suspendez un globe de plomb à un des côtés d'une balance, & attachez à l'autre côté un poids qui soit en équilibre avec l'autre en plein air; plongez successivement le globe dans les différens fluides dont les *pesanteurs spécifiques* sont inconnues, & observez combien il pèse dans chacun. Ces différentes pesanteurs étant soustraites chacune à-part du premier poids, ce qui reste est la quantité de poids qui se perd dans chaque fluide. D'où on connoît la *pesanteur spécifique* de chacun de ces fluides.

Donc, puisque les densités sont comme les *pesanteurs spécifiques*, on trouve en même tems la raison des densités des fluides.

Ce problème est d'un fort grand usage; car on trouve par ce moyen le degré de pureté ou de bonté des fluides; connoissance dont l'utilité s'étend non seulement à la philosophie naturelle, mais encore aux usages de la vie & à la pratique de la médecine.

On remarque que les *pesanteurs spécifiques* des mêmes fluides varient dans les différentes saisons de l'année. M. Eisenschmid, dans son livre intitulé, *disquisitio nova de ponderibus, &c.* rapporte quantité d'expériences sur ce sujet, dont nous ne citerons ici que les principales.

Table des pesanteurs specifiques *de différens fluides*.

un pouce cubique, à Paris en été. en hiver.

Pese	onc.	dr.	g.	onc.	dr.	g.
de Mercure	7	1	66.	7	2	14.
Huile de vitriol		7	59.		7	71.
Esprit de vitriol		5	33.		5	38.
Esprit de nitre		6	24.		6	44.
Esprit de sel		5	49.		5	55.
Eau forte		6	23.		6	35.
Vin aigre		5	15.		5	21.
Vinaigre distillé		5	11.		5	15.
Vin de Bourgogne		4	67.		4	75.
Esprit-de-vin		4	32.		4	42.
Biere pâle		5	1.		5	9.
Biere foncée		5	2.		5	7.
Lait de vache		5	20.		5	25.
Lait de chevre		5	24.		5	28.
Urine		5	14.		5	19.
Esprit d'urine		5	45.		5	53.
Huile de tartre		7	27.		7	43.
Huile d'olive		4	53.	est gelée en hiver.		
Huile de térébenthine		4	39.		4	46.
Eau de mer		6	12.		6	18.
Eau de riviere		5	10.		5	13.
Eau de fontaine		5	11.		5	14.
Eau distillée		5	8.		5	11.

6°. Pour déterminer en quelle raison la *pesanteur spécifique* d'un fluide, est à la *pesanteur spécifique* d'un solide qui est spécifiquement plus pesant que le fluide;

Pesez la masse du solide dans le fluide, & remarquez quel est précisément son poids dans le fluide & dans l'air: la gravité *spécifique* du fluide sera à celle du solide, comme la partie de la pesanteur que perd le solide, est à son poids dans l'air.

7°. Les *pesanteurs spécifiques* des corps également pesans, sont réciproquement comme les quantités de pesanteurs qu'ils perdent dans le même fluide.

Par ce moyen on trouve la raison des *pesanteurs spécifiques* des solides, en pesant dans le même fluide, des portions de ces solides qui soient également pesantes dans l'air, & en remarquant quelle est la pesanteur que chacun perd.

Plusieurs auteurs ont déterminé les *pesanteurs spécifiques* de différens solides. Ghétaldus a examiné particulierement les *pesanteurs spécifiques* des corps métalliques; & c'est de lui qu'Oughtred les a empruntées. On trouve dans les *Transactions philosophiques*, des tables fort amples des *pesanteurs spécifiques*, faites par différens auteurs.

Voici celles de quelques-uns des corps les plus ordinaires, qui ont été publiées par le P. Mersenne, & depuis par différens auteurs.

Table des pesanteurs spécifiques *de différens solides*.
Un poids de cent livres d'or est égal en volume à

$71\frac{1}{2}$	de mercure.	21	de marbre.
$60\frac{1}{2}$	de plomb.	14	de pierre.
$54\frac{1}{2}$	d'argent.	$12\frac{1}{2}$	de soufre.
$47\frac{1}{3}$	de cuivre.	5	de cire.
45	d'airain.	$5\frac{1}{3}$	d'eau.
42	de fer.		
39	d'étain.		
$38\frac{1}{2}$	d'étain fin.		
26	d'aimant.		

Voyez à l'article BALANCE HYDROSTATIQUE une table plus étendue.

8°. Un corps spécifiquement plus pesant qu'un fluide, y descend avec une pesanteur égale à l'excès de son poids sur celui d'un pareil volume de ce fluide.

Donc 1°. la force qui peut soutenir dans un fluide un corps spécifiquement plus pesant, est égale à l'excès de la pesanteur absolue de ce corps, sur celle d'un pareil volume de fluide. Par exemple, 47 liv. $\frac{1}{3}$ de cuivre, perdent cinq liv. & un tiers de leur poids dans l'eau; donc une puissance de 42 liv. suffit pour les y soutenir.

2°. Puisque l'excès de poids d'un solide sur le poids d'un fluide, est moindre que l'excès du même sur le poids d'un fluide plus léger, ce solide descendra avec moins de vîtesse dans un fluide plus pesant que dans un autre plus léger.

9°. Un corps spécifiquement plus léger qu'un fluide, enfonce dans ce fluide jusqu'à ce que le poids d'une quantité de ce fluide, égale en masse à la partie qui est plongée, soit égal au poids du corps entier.

Donc 1°. puisque les *pesanteurs spécifiques* des corps qui ont le même poids, sont réciproquement comme leurs volumes, & que des volumes de même poids dans différens fluides, sont comme les parties du même solide qui y sont plongées; les *pesanteurs spécifiques* des fluides sont réciproquement comme les parties du même corps qui y sont plongées.

2°. Un solide donc enfonce plus avant dans un fluide plus léger que dans un plus pesant, & d'autant plus profondément que le rapport de la *pesanteur spécifique* du solide à celle du fluide est plus grand.

3°. Si un corps est de la même *pesanteur spécifique* qu'un fluide, tout le corps y enfoncera; & il s'arrêtera dans quelque endroit du fluide qu'on le place.

4°. Si un corps spécifiquement plus léger qu'un fluide, y est entierement plongé, il sera forcé par les colonnes collatérales du fluide de remonter avec une force égale à l'excès de pesanteur d'un pareil volume du fluide sur la pesanteur du solide.

5°. Donc un corps spécifiquement plus léger qu'un fluide, & placé dans le fond d'un vase que ce fluide remplit, sera soulevé & remontera.

10°. La *pesanteur spécifique* d'un solide est à la *pesanteur spécifique* d'un fluide plus léger, où il est plongé, comme la masse de la partie qui y est plongée est à toute la masse entiere.

11°. Les *pesanteurs spécifiques* des solides égaux, sont comme leurs parties plongées dans le même fluide.

12°. La pesanteur & la masse d'un corps, & la pesanteur d'un fluide spécifiquement plus pesant étant données, trouver la force requise pour tenir le solide plongé entierement dans le fluide.

Comme cette force est égale à l'excès de pesanteur d'un pareil volume de fluide, sur celle du solide, au moyen de la masse donnée du solide & du poids d'un pié cubique du fluide, trouvez par la regle de trois, le poids d'un volume de fluide égal à celui du corps. Otez-en le poids du solide; le reste est la force demandée. Par exemple, supposez que l'on demande la force nécessaire pour soutenir dans l'eau un solide de 8 piés cubes de volume, & de 100 liv. de pesanteur; puisqu'un pié cubique d'eau pese 70 liv. le poids de 8 piés cubes d'eau est 560, ôtez-en 100 liv. qui est la pesanteur du solide, les 460 liv. restantes sont la for-

force nécessaire pour tenir le solide dans l'eau & l'empêcher de remonter.

D'où il suit que puisqu'un corps monte dans un solide spécifiquement plus pesant, avec une force égale à celle qui pourroit l'empêcher de monter, on peut pareillement par le présent problème, trouver la force avec laquelle un corps spécifiquement plus léger monte, ou tend à monter, dans un fluide plus pesant.

13°. La pesanteur d'un corps qui doit être construit d'une matiere spécifiquement plus pesante, & celle d'un fluide spécifiquement plus léger, étant données, déterminer la cavité que le corps doit avoir pour nager sur le fluide.

La pesanteur d'un pié cubique de fluide étant donnée, on trouve par la regle de trois, le volume de la portion du fluide égale en poids au corps. Si donc on fait la cavité du corps telle que le volume soit un peu plus grand que ce volume trouvé, le corps aura moins de pesanteur sous le même volume, que le fluide, & par conséquent sera spécifiquement plus léger, & ainsi nagera sur le fluide. Par exemple, supposez qu'on propose de faire une boule de fer du poids de 30 liv. de telle sorte qu'elle puisse nager sur l'eau. Puisque le poids d'un pié cubique d'eau est 70 liv. une masse d'eau égale en poids à 30 liv. contiendra les $\frac{3}{7}$ d'un pié cube, & on trouvera facilement le diametre d'une sphere qui ait $\frac{3}{7}$ de piés cubes de solidité. On fera ensuite la boule de fer de maniere qu'elle soit creuse en-dedans, & que son diametre soit plus grand que le diametre trouvé; cette boule surnagera.

Ces différens théoremes qu'on a annoncés, peuvent non-seulement se démontrer par les principes de méchanique, mais encore être confirmés par l'expérience. *Voyez le cours de physique expérimentale* de *M. Cottes, traduit de l'anglois par M. le Monnier, docteur en médecine de la faculté de Paris*, & de l'académie royale des Sciences de Paris, 1742. *Voyez* aussi *l'article* FLUIDE. *Wolf* & *Chambers*. (*E*)

SPÉCIFIQUE, (*Médec.*) nous entendons par *spécifiques*, les médicamens dont la vertu est telle qu'ils sont plus efficaces contre certaines maladies déterminées, que contre d'autres; ensorte que leurs vertus réunies, remplissent plusieurs indications curatives de la même maladie. La rhubarbe, par exemple, mérite la préférence sur les autres médicamens laxatifs dans la diarrhée, en ce que non-seulement elle évacue, mais tempere par son amertume balsamique les sucs caustiques, & qu'en cessant d'opérer comme purgatif, elle fortifie le ton des intestins trop affoibli, à cause des particules légerement astringentes qu'elle contient.

On donne à d'autres médicamens le nom de *spécifiques*, parce qu'une longue expérience a fait connoître la vertu qu'ils ont de produire des effets favorables dans certaines maladies; c'est ce qui a fait donner au quinquina le nom de *spécifique*, pour arrêter les accès des fievres intermittentes; à l'opium, pour calmer les douleurs; aux mercuriels, pour guérir les maladies vénériennes.

Enfin, il y a des remedes que les médecins appellent *spécifiques*, pour désigner seulement qu'ils sont plus amis que d'autres des parties qu'attaque la maladie, & qu'ils leur font principalement ressentir leur opération; c'est ainsi que les nerfs & les parties nerveuses se trouvent très-bien des remedes empreints d'une huile subtile, aromatique, de bonne odeur; & qu'ils se trouvent mal des remedes irritans. Dans la putridité, l'estomac est rejoui par les acides qui se trouvent contraires aux maladies des bronches des poumons. Les cantharides ne font point d'impression sur l'estomac, mais elles picotent les canaux urinaires des reins, les ureteres, la vessie, & leur causent des contractions spasmodiques.

Après avoir indiqué les divers sens qu'on peut donner aux remedes nommés *spécifiques* en médecine, nous allons indiquer en peu de mots, ceux qui conviennent davantage pour la guérison de différentes maladies les plus communes.

Le quinquina n'a point perdu la réputation qu'il s'est acquise dès le commencement, d'être le *spécifique* des fievres intermittentes, ou du moins d'en reprimer les accès: le fait est certain, quoique la maniere soit inconnue. On loue encore avec raison, dans les mêmes fievres, les fleurs de camomille ordinaire, parce que leur amertume & leur huile ont une vertu antispasmodique, & une autre tonique légerement astringente.

La teinture de rhubarbe & de gentiane, préparée avec une lessive de celle de tartre, & l'esprit urineux du sel ammoniac, a dans plusieurs especes de fievres quartes, une espece de vertu *spécifique;* mais quand cette fievre ne cede pas à ce remede, il paroît qu'on peut recourir avantageusement au mercure doux, ou diaphorétique, bien préparé.

Le nitre dépuré avec un peu de camphre, les adoucissans, les doux anodins, les émulsions, & les diaphorétiques fixes, ont une espece de vertu particuliere dans toutes les inflammations qui sont accompagnées de fievre, & qui communément attaquent les parties nerveuses, comme sont les membranes du cerveau, les tuniques de l'estomac, la plevre, les bronches des poumons.

Lorsque les humeurs ont une disposition maligne, c'est-à-dire une disposition à la putréfaction, le camphre marié avec le nitre, mérite des éloges, soit que les maladies soient aiguës ou chroniques. On doit regarder le vinaigre, ou simple, ou chargé de la teinture des racines cordiales, comme le meilleur des alexiteres, dans la peste même. Le suc de limons, de citrons, le sirop de limon aromatisé avec l'huile de cedre, résistent puissamment en qualité d'acides, à la dissolution corruptible des humeurs.

Les douleurs causées par un resserrement spasmodique, sont utilement mitigées par la liqueur anodine minérale d'Hoffman; les vents dont la raréfaction cause une extension douloureuse des membranes de l'estomac & des intestins, se dissipent avantageusement, toutes les fois qu'il n'y a point d'inflammation, par l'écorce d'orange jointe aux fleurs de camomille, & par d'autres remedes semblables, qui ont une huile subtile, vaporeuse, réunie à un principe aromatique, qui fortifient & adoucissent.

Les goutteux sont soulagés par l'usage abondant & continué d'une décoction de racine d'armoise, de scorzonere, de squine, de réglisse, & de polypode; le rob de sureau, pris intérieurement à la dose d'une once, dans un liquide convenable, est une espece de *spécifique* pour exciter la transpiration.

Les accidens hystériques & hypocondriaques, qui proviennent de la contraction spasmodique du système des nerfs, ne connoissent point de meilleur remede que l'exercice du corps, les gommes balsamiques, comme l'assa fœtida, le sagapenum, l'opopanax, le castoreum, l'extrait de rhubarbe, la myrrhe & le safran, pris souvent à dose modérée, parce que ces remedes dissolvent les liqueurs tenaces, & fortifient le ton des parties nerveuses.

Lorsque le tissu vésiculaire des poumons est engorgé dans l'asthme par une pituite épaisse, la gomme ammoniaque, le baume du Pérou, l'opopanax, réduits en pilules, ou en essence, avec la teinture de tartre, sont les remedes les plus *spécifiques*, c'est-à-dire les plus appropriés à cette maladie.

Quand les mêmes poumons commencent à être attaqués de phthisie, c'est sur-tout dans le lait d'anesse, ou seul, ou coupé avec les eaux de Selter, qu'il faut chercher le remede *spécifique* à ce mal, en y joignant l'exercice modéré à cheval, avec le régime convenable d'ailleurs, pour prévenir la putridité des humeurs.

L'hydropisie dépendant d'une infinité de causes particulieres, n'a point de remedes *spécifiques;* mais comme l'écoulement des urines est quelquefois un des moyens destinés à évacuer les eaux des hydropiques, on peut conseiller la poudre des cantharides, mêlée avec le sel de tartre, quelques grains de nitre dépuré, & de camphre, si les humeurs ont disposition à prendre le cours des urines pour s'évacuer; il faut ensuite fortifier le corps par des bandages.

La disposition des reins à former du gravier, demande un long & fréquent usage de l'infusion des sommités de mille feuilles, ainsi que l'écorce des racines d'acacia, infusée dans l'eau.

La dissenterie, maladie contagieuse qui fait quelquefois de grands ravages, est ordinairement heureusement guérie par la racine de l'Amérique, connue sous le nom d'*ipecacuanha*, qui passe dans ce mal pour un *spécifique*.

On prescrit, entre les remedes qui peuvent émousser l'acrimonie, les *diaphorétiques doux*, les tempérans, & l'infusion légere de rhubarbe; enfin on emploie

ploie avec ſuccès, l'écorce de caſcarille, pour raffermir les fibres relâchées des inteſtins, & calmer les mouvemens déſordonnés.

Les vers, qui préſentent quelquefois la ſcène de pluſieurs accidens, ſont heureuſement attaqués & chaſſés du corps par l'extrait de rhubarbe, & ſur-tout par le diagrède, & le mercure doux: on peut, dans les enfans, faire précéder l'uſage de ces remedes, par quelques cuillerées d'huile d'olive, ou d'amande douce, leſquels comme tous les huileux, cauſent la mort des vers, ſur-tout ſi les enfans ſont à jeun.

Dans les maladies vénériennes, le bois de l'écorce de gayac, mais ſur-tout le mercure, paſſent depuis long-tems pour être les meilleurs *ſpécifiques* connus. Le gayac empreint l'eau dans laquelle on le fait bouillir, d'un ſel ſubtil reſineux, qui accélere la circulation de la maſſe du ſang & des humeurs; ce qui tend à diſſoudre les ſucs tenaces, & à lever les obſtructions.

On attaque avec ſuccès les maladies cutanées, telles que l'herpès, la gale, & autres exulcérations de la peau, par le ſoufre diaphorétique d'antimoine, & en général par les antimoniaux.

La ſtagnation des humeurs & du ſang, qui procede d'une contuſion des parties extérieures, outre les remedes externes, admet intérieurement l'uſage de l'infuſion, ou de la décoction du damozanium, & autres plantes de ce genre, qui poſſedent des vertus inciſives, réſolutives, & diſcuſſives.

Voilà, dans pluſieurs maladies, les remedes choiſis que l'expérience a fait connoître pour les plus utiles, & dont la plûpart ſont honorés du titre de *ſpécifiques*; cependant les vertus de tous ces médicamens, même des plus vantés, ne ſont jamais que relatives, bornées & limitées à certaines diſpoſitions & circonſtances; ils demandent tous d'être reglés par une méthode convenable, & par les lumieres d'un ſage médecin qui connoiſſe les cauſes de la maladie, le régime, le genre de vie qu'il faut ſuivre pendant l'uſage de ces remedes, la maniere de les combiner, & combien de tems il faut les continuer.

Nous n'avons donc garde d'imaginer qu'il y ait des remedes qui produiſent toujours un effet ſalutaire dans tous les ſujets: nous n'entendons par *ſpécifiques*, comme nous l'avons déja dit, que les remedes connus, qui ont généralement une faculté particuliere, ou ſpéciale, dans certaines maladies préférablement à d'autres.

A plus forte raiſon ſommes-nous convaincus qu'il n'y a ni panacées, ni ſecrets, ni *ſpécifiques* univerſels. Ceux qui prétendent d'en poſſeder, ne ſont que des fourbes & des charlatans: ſi l'on croit ces gens-là, dit la Bruyere, le remede qu'ils ont eſt un bien de famille qui s'eſt amélioré dans leurs mains; de *ſpécifique* qu'il étoit contre un ſeul mal, il les guérit tous par les expériences qu'ils en ont faites; forcez un peu votre mémoire, ajoute-t-il, nommez une maladie, la premiere qui vous viendra dans l'eſprit, l'épilepſie, dites-vous, ils la guériſſent. Ils ne reſſuſcitent perſonne, à la vérité, ils ne rendent pas la vie aux hommes, mais ils les conduiſent néceſſairement à la décrépitude, & ce n'eſt que par haſard que leurs peres & leurs ayeuls, qui avoient leurs *ſpécifiques* & leurs ſecrets, ſont morts fort jeunes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SPECILLUM, *ou* SPECULUM, eſt un inſtrument de chirurgie, qui ſert à ſonder & écarter les plaies, &c. c'eſt la même choſe que *ſonde*. *Voyez* SONDE. (*Y*)

SPECTABILES, (*Littérature*) titre d'honneur qu'on donnoit aux nobles du ſecond rang ſous les empereurs romains; mais c'étoit un titre inconnu du tems de la république. Il y avoit deux autres qualifications dans le diſcours, accordées à la nobleſſe, dont la principale étoit celle de *illuſtres*, & la moindre celle de *clariſſimi*. (*D. J.*)

SPECTACLES, (*Invent. anc. & mod.*) repréſentations publiques imaginées pour amuſer, pour plaire, pour toucher, pour émouvoir, pour tenir l'ame occupée, agitée, & quelquefois déchirée. Tous les *ſpectacles* inventés par les hommes, offrent aux yeux du corps ou de l'eſprit, des choſes réelles ou feintes; & voici comme M. le Batteux, dont j'emprunte tant de choſes, enviſage ce genre de plaiſir.

L'homme, dit-il, eſt né ſpectateur; l'appareil de tout l'univers que le Créateur ſemble étaler pour être vu & admiré, nous le dit aſſez clairement. Auſſi de tous nos ſens, n'y en a-t-il point de plus vif, ni qui nous enrichiſſe d'idées, plus que celui de la vue; mais plus ce ſens eſt actif, plus il a beſoin de changer d'objets: auſſitôt qu'il a tranſmis à l'eſprit l'image de ceux qui l'ont frappé, ſon activité le porte à en chercher de nouveaux, & s'il en trouve, il ne manque point de les ſaiſir avidement. C'eſt de-là que ſont venus les *ſpectacles* établis chez preſque toutes les nations. Il en faut aux hommes de quelque eſpece que ce ſoit: & s'il eſt vrai que la nature dans ſes effets, la ſociété dans ſes événemens, ne leur en fourniſſent de piquans que de loin à loin, ils auront grande obligation à quiconque aura le talent d'en créer pour eux, ne fût-ce que des phantômes & des reſſemblances, ſans nulle réalité.

Les grimaces, les preſtiges d'un charlatan monté ſur des tréteaux, quelque animal peu connu, ou inſtruit à quelque manege extraordinaire, attirent tout un peuple, l'attachent, le retiennent comme malgré lui; & cela dans tout pays. La nature étant la même par-tout, & dans tous les hommes, ſavans & ignorans, grands & petits, peuple & non peuple, il n'étoit pas poſſible qu'avec le tems les *ſpectacles* de l'art n'euſſent pas lieu dans la ſociété humaine; mais de quelle eſpece devoient-ils être, pour faire la plus grande impreſſion de plaiſir?

On peut préſenter les effets de la nature, une riviere débordée, des rochers eſcarpés, des plaines, des forêts, des villes, des combats d'animaux; mais ces objets qui ont peu de rapport avec notre être, qui ne nous menacent d'aucun mal, ni ne nous promettent aucun bien, ſont de pures curioſités: ils ne frappent que la premiere fois, & parce qu'ils ſont nouveaux: s'ils plaiſent une ſeconde fois, ce n'eſt que par l'art heureuſement executé.

Il faut donc nous donner quelque objet plus intéreſſant, qui nous touche de plus près; quel ſera cet objet? nous-mêmes. Qu'on nous faſſe voir dans d'autres hommes, ce que nous ſommes, c'eſt de quoi nous intéreſſer, nous attacher, nous remuer vivement.

L'homme étant compoſé d'un corps & d'une ame, il y a deux ſortes de *ſpectacles* qui peuvent l'intéreſſer. Les nations qui ont cultivé le corps plus que l'eſprit, ont donné la préférence aux *ſpectacles* où la force du corps & la ſoupleſſe des membres ſe *montroient*. Celles qui ont cultivé l'eſprit *plus que le* corps, ont préféré les *ſpectacles* où on voit les reſſources du génie & les reſſorts des paſſions. Il y en a qui ont cultivé l'un & l'autre *également*, & les *ſpectacles* des deux eſpeces, ont été *également* en honneur chez eux.

Mais il y a cette différence entre ces deux ſortes de *ſpectacles*, que dans ceux qui ont rapport au corps, il peut y avoir réalité, c'eſt-à-dire que les choſes peuvent s'y paſſer ſans feintes & tout de bon, comme dans les *ſpectacles* des gladiateurs, où il s'agiſſoit pour eux de la vie. Il peut ſe faire auſſi que ce ne ſoit qu'une imitation de la réalité, comme dans ces batailles navales où les Romains flatteurs repréſentoient la victoire d'Actium. Ainſi dans ces ſortes de *ſpectacles*, l'action peut-être ou réelle, ou ſeulement imitée.

Dans les *ſpectacles* où l'ame fait ſes preuves, il n'eſt pas poſſible qu'il y ait autre choſe qu'imitation, parce que le deſſein ſeul d'être vû contredit la réalité des paſſions: un homme qui ne ſe met en colere, que pour paroître fâché, n'a que l'image de la colere; ainſi toute paſſion, dès qu'elle n'eſt que pour le *ſpectacle*, eſt néceſſairement paſſion imitée, feinte, contrefaite: & comme les opérations de l'eſprit ſont intimement liées avec celles du cœur, en pareil cas, elles ſont de même que celles du cœur, feintes, & artificielles.

D'où il ſuit deux choſes: la premiere que les *ſpectacles* où on voit la force du corps & la ſoupleſſe, ne demandent preſque point d'art, puiſque le jeu en eſt franc, ſérieux, & réel; & qu'au contraire ceux où l'on voit l'action de l'ame, demandent un art infini, puiſque tout y eſt menſonge, & qu'on veut le faire paſſer pour vérité.

La ſeconde conſéquence eſt que les *ſpectacles* du corps doivent faire une impreſſion plus vive, plus forte; les ſecouſſes qu'ils donnent à l'ame, doivent la rendre ferme, dure, quelquefois cruelle. Les *ſpectacles* de l'ame au-contraire, font une impreſſion plus douce, propre à humaniſer, à attendrir le cœur plutôt qu'à l'endurcir. Un homme égorgé dans l'arene, ac-

accoutume le ſpectateur à voir le ſang avec plaiſir. Hippolyte déchiré derriere la ſcene, l'accoutume à pleurer ſur le ſort des malheureux. Le premier *ſpectacle* convient à un peuple guerrier, c'eſt-à-dire deſtructeur; l'autre eſt vraiment un art de la paix, puiſqu'il lie entr'eux les citoyens par la compaſſion & l'humanité.

Les derniers *ſpectacles* ſont ſans doute les plus dignes de nous, quoique les autres ſoient une paſſion qui remue l'ame & la tient occupée. Tels étoient chez les anciens le *ſpectacle* des gladiateurs, les jeux olympiques, circenſes & funebres; & chez les modernes, les combats à outrance, & les joûtes à fer émoulu qui ont ceſſé. La plûpart des peuples polis ne goûtent plus que les *ſpectacles* menſongers qui ont rapport à l'ame, les opéras, les comédies, les tragédies, les pantomimes. Mais une choſe certaine, c'eſt que dans toute eſpece de *ſpectacles*, on veut être ému, touché, agité ou par le plaiſir de l'épanouiſſement du cœur, ou par ſon déchirement, eſpece de plaiſir; quand les acteurs nous laiſſent immobiles, on a regret à la tranquillité qu'on emporte, & on eſt indigné de ce qu'ils n'ont pas pu troubler notre repos.

C'eſt le même attrait d'émotion qui fait aimer les inquiétudes & les alarmes que cauſent les périls où l'on voit d'autres hommes expoſés, ſans avoir part à leurs dangers. Il eſt touchant, dit Lucrece, *de nat. rer. lib. II.* de conſidérer du rivage un vaiſſeau luttant contre les vagues qui le veulent engloutir, comme de regarder une bataille d'une hauteur d'où l'on voit en ſûreté la mêlée.

Suave mari magno turbantibus æquora ventis
E terra alterius magnum ſpectare laborem;
Suave etiam belli certamina magna tueri
Per campos inſtructa tuâ ſine parte pericli.

Perſonne n'ignore la dépenſe exceſſive des Grecs & des Romains en fait de *ſpectacles*, & ſur-tout de ceux qui tendoient à exciter l'attrait de l'émotion. La repréſentation de trois tragédies de Sophocle couta plus aux Athéniens que la guerre du Péloponnèſe. On ſait les dépenſes immenſes des Romains pour élever des théatres, des amphithéatres & des cirques, même dans les villes des provinces. Quelques-uns de ces bâtimens qui ſubſiſtent encore dans leur entier, ſont les monumens les plus précieux de l'architecture antique. On admire même les ruines de ceux qui ſont tombés. L'hiſtoire romaine eſt encore remplie de faits qui prouvent la paſſion démeſurée du peuple pour les *ſpectacles*, & que les princes & les particuliers faiſoient des frais immenſes pour la contenter. Je ne parlerai cependant ici que du payement des acteurs. Æſopus, célebre comédien tragique & le contemporain de Cicéron, laiſſa en mourant à ce fils, dont Horace & Pline font mention comme d'un fameux diſſipateur, une ſucceſſion de cinq millions qu'il avoit amaſſés à jouer la comédie. Le comédien Roſcius, l'ami de Cicéron, avoit par an plus de cent mille francs de gages. Il faut même qu'on eût augmenté les appointemens depuis l'état que Pline en avoit vu dreſſé, puiſque Macrobe dit que ce comédien touchoit des deniers publics près de neuf cens francs par jour, & que cette ſomme étoit pour lui ſeul; il n'en partageoit rien avec ſa troupe.

Voilà comment la république romaine payoit les gens de théatre. L'hiſtoire dit que Jules Céſar donna vingt mille écus à Laberius, pour engager ce poëte à jouer lui-même dans une piece qu'il avoit compoſée. Nous trouverions bien d'autres profuſions ſous les autres empereurs. Enfin Marc-Aurele, qui ſouvent eſt déſigné par la dénomination d'Antonin le philoſophe, ordonna que les acteurs qui joueroient dans les *ſpectacles* que certains magiſtrats étoient tenus de donner au peuple, ne pourroient point exiger plus de cinq pieces d'or par repréſentation, & que celui qui en faiſoit les frais ne pourroit pas leur donner plus du double. Ces pieces d'or étoient à-peu-près de la valeur de nos louis, de trente au marc, & qui ont cours pour vingt-quatre francs. Tite-Live finit ſa diſſertation ſur l'origine & le progrès des repréſentations théatrales à Rome, par dire qu'un divertiſſement, dont les commencemens avoient été peu de choſe, étoit dégénéré en des *ſpectacles* ſi ſomptueux, que les royaumes les plus riches auroient eu peine à en ſoutenir la dépenſe.

Quant aux beaux arts qui préparent les lieux de la ſcene des *ſpectacles*, c'étoit une choſe magnifique chez les Romains. L'architecture, après avoir formé ces lieux, les embelliſſoit par le ſecours de la peinture & de la ſculpture. Comme les dieux habitent dans l'olympe, les rois dans des palais, le citoyen dans ſa maiſon, & que le berger eſt aſſis à l'ombre des bois, c'eſt aux arts qu'il appartient de repréſenter toutes ces choſes avec goût dans les endroits deſtinés aux *ſpectacles*. Ovide ne pouvoit rendre le palais du ſoleil trop brillant, ni Milton le jardin d'Eden trop délicieux: mais ſi cette magnificence eſt au-deſſus des forces des rois il faut avouer d'un autre côté que nos décorations ſont fort meſquines, & que nos lieux de *ſpectacles*, dont les entrées reſſemblent à celles des priſons, offrent une perſpective des plus ignobles. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SPECTATEUR, eſt une perſonne qui aſſiſte à un ſpectacle, *Voyez* SPECTACLE.

Chez les Romains, ſpectateurs, *ſpectatores*, ſignifioient plus particulierement une ſorte de *gladiateurs* qui avoient obtenu leur congé, & qui étoient ſouvent gagés pour aſſiſter comme *ſpectateurs* aux combats de gladiateurs, *&c.* dont on régaloit le peuple. *Voyez* GLADIATEUR.

SPECTRE, ſ. m. *Métaphyſique.*) on appelle *ſpectres* certaines ſubſtances ſpirituelles qui ſe font voir ou entendre aux hommes. Quelques-uns ont cru que c'étoient des ames des défunts qui reviennent & ſe montrent ſur la terre. C'étoit le ſentiment des Platoniciens, comme on le peut voir dans le Phédon de Platon, dans Porphyre, *&c.* En général l'opinion touchant l'exiſtence des *ſpectres* étoit aſſez commune dans le paganiſme. On avoit même établi des fêtes & des ſolemnités pour les ames des morts, afin qu'elles ne s'aviſaſſent pas d'effrayer les hommes par leurs apparitions. Les cabaliſtes & les rabbins parmi les Juifs n'étoient pas moins pour les *ſpectres*. Il faut dire la même choſe des Turcs, & même de preſque toutes les ſectes de la religion chrétienne. Les preuves que les partiſans de cette opinion en donnent, ſont des exemples ou profanes ou tirés de l'Ecriture-ſainte. Baronius raconte un fait, dont il croit que perſonne ne peut douter: c'eſt la fameuſe apparition de Marſilius Ficinus à ſon ami Michaël Mercato. Ces deux amis étoient convenus que celui qui mourroit le premier, reviendroit pour inſtruire l'autre de la vérité des choſes de l'autre vie. Quelque tems après, Mercato étant occupé à méditer ſur quelque choſe, entendit tout-d'un-coup une voix qui l'appelloit: c'étoit ſon ami Ficinus qu'il vit monté ſur un cheval blanc, mais qui diſparut dans le moment que l'autre l'appella par ſon nom.

La ſeconde opinion ſur l'eſſence des *ſpectres* eſt celle de ceux qui croient que ce ne ſont point les ames qui reviennent, mais une troiſieme partie dont l'homme eſt compoſé. C'eſt-là l'opinion de Théophraſte, Paracelſe, & tous ceux qui croient que l'homme eſt compoſé de trois parties; ſavoir de l'ame, du corps & de l'eſprit. Selon lui, chacune de ſes parties s'en retourne après la mort à l'endroit d'où elle étoit ſortie. L'ame qui vient de Dieu, s'en retourne à Dieu. Le corps qui eſt compoſé de deux élémens inférieurs, la terre & l'eau, s'en retourne à la terre, & la troiſieme partie, qui eſt l'eſprit, étant tirée des deux élémens ſupérieurs l'air & le feu, s'en retourne dans l'air, où avec le tems elle eſt diſſoute comme le corps; & c'eſt cet eſprit, & non pas l'ame, qui ſe mêle des apparitions. Théophraſte ajoute qu'il ſe fait voir ordinairement dans les lieux & auprès des choſes qui avoient le plus frappé la perſonne qu'il animoit; parce qu'il lui en étoit reſté des impreſſions extrèmement fortes.

La troiſieme opinion eſt celle qui attribue les apparitions aux eſprits élémentaires. Paracelſe & quelques-uns de ſes ſectateurs croient que chaque élément eſt rempli d'un certain nombre d'eſprits; que les aſtres ſont la demeure des ſalamandres, l'air celle des ſylphes, l'eau celle des nymphes, & la terre celle des pigmées.

La quatrieme opinion regarde comme des *ſpectres* les exhalaiſons des corps qui pourriſſent. Les partiſans de cette hypotheſe croient que ces exhalaiſons rendues plus épaiſſes par l'air de la nuit, peuvent repréſenter la figure d'un homme mort. C'eſt la philoſophie de Cardan & d'autres: elle n'eſt pas nouvelle. On en trouve des traces dans les anciens, & ſur-tout dans la troade de Séneque.

Enfin la cinquieme opinion donne pour cauſe des *ſpec-*

spectres des opérations diaboliques. Ceux-ci supposent la vérité des apparitions comme un fait historique, dont on ne peut point douter; mais il croient que c'est l'ouvrage du démon qui se formant un corps de l'air, s'en sert pour ses différens desseins. Ils soutiennent que c'est la maniere la plus convenable, & la moins embarrassante pour expliquer les apparitions.

Nonobstant le grand nombre de ceux qui croient les *spectres* & qui cherchent à expliquer leur possibilité, il y a eu de tout tems des philosophes qui ont osé nier leur existence. On en peut faire trois classes. On peut mettre dans la premiere ceux qui n'admettent aucune différence entre le corps & l'esprit, comme Spinosa, qui soutenant qu'il n'y a qu'une seule substance, ne peut point admettre des *spectres*. On peut mettre dans la seconde classe ceux qui paroissent croire l'existence du diable, mais qui lui ôtent tout pouvoir sur la terre. La troisieme classe comprend ceux qui admettent le pouvoir du diable sur la terre, mais qui nient qu'il puisse prendre un corps.

SPECTRES, *les*, s. m. pl. (*Conchyliolog.*) en latin *concha spectrorum*, en anglois *the spectre-shell*; les auteurs appellent ainsi une volute singuliere de la classe de celles qui ont le sommet élevé. *Voyez* VOLUTES.

Ce nom lui vient de figures bisarres & frappantes dont elle est chargée. Ces figures sont rougeâtres sur un fond blanc, ce qui les fait paroître plus effrayantes. Elles forment deux grandes & larges fascies qui environnent toute la volute depuis le sommet jusqu'au bas, & entre ces fascies regnent des cordons assez réguliers de taches & de différens points. Cette coquille est rare, & se vend ordinairement fort cher. (*D. J.*)

SPECTRE COLORÉ, (*Optique.*) est le nom que l'on donne à l'image oblongue & colorée du soleil, formée par le prisme dans une chambre obscure. *Voyez* COULEUR & PRISME.

SPÉCULAIRE, PIERRE, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes à une pierre gypseuse ou pierre à plâtre, qui est composée de feuillets brillans comme ceux du talc; on l'appelle aussi *miroir des ânes*. Elle est ou blanche, ou jaunâtre, ou de couleur d'iris. Il s'en trouve beaucoup à Montmartre.

SPECULARIA, (*Antiq. rom.*) on nommoit ainsi l'espece de vitrage faite du pierres spéculaires, & qu'on employoit aux fenêtres avant que le verre fût d'usage. (*D. J.*)

SPÉCULATIF, adj. (*Phil.*) on appelle ainsi les connoissances qui se bornent à la spéculation des vérités, & qui n'ont point la pratique pour objet. *Voy.* PRATIQUE.

SPÉCULATION, s. f. (*Gram.*) examen profond & réfléchi de la nature & des qualités d'une chose. Ce mot s'oppose à *pratique*. La *spéculation* recherche ce que c'est que l'objet; la pratique agit. Ainsi l'on peut dire que la philosophie, la vertu, la religion, la morale, ne sont pas des sciences de pure *spéculation*. Celui qui n'en a que la *spéculation*, n'est que le fantôme d'un philosophe, d'un homme vertueux, religieux, moraliste. La physique a ses *spéculations*, qu'il faut mettre à l'épreuve de l'expérience; que seroit-ce que les mathématiques sans les problèmes d'utilité, auxquelles on arrive par la démonstration de ses propositions spéculatives? Les théorèmes sont la partie de *spéculation*. Les problèmes sont la partie de pratique.

SPÉCULATION, *terme de marchand d'étoffes*, sorte d'étoffe non-croisée qui se fabrique pour l'ordinaire à Paris, dont la chaîne est de soie cuite ou teinte, & la trame de fil blanc de Cologne, ou de fil de coton blanc. Sa largeur est communément de demi-aune, moins un seize, mesure de Paris. Il s'en fait de moirée & de non moirée de différentes couleurs. *Savary*. (*D. J.*)

SPECULUM, *terme de Chirurgie*, nom qu'on a donné à différens instrumens qui dilatent des cavités. Ce mot est latin, & signifie *miroir*. On s'en est servi pour les instrumens qui font voir ce qui se trouve contre nature dans les cavités qu'ils tiennent ouvertes.

Speculum ani, est un instrument dont on se sert pour écarter le fondement, examiner le mal, tirer des os, & enlever toute matiere qui peut s'y être fixée. *Voy.* DILATATOIRE.

Speculum matricis, est un instrument dont on se sert pour examiner & panser les endroits qui se trouvent viciés dans les parties secretes des femmes. Il a la même forme que le *speculum ani*. *Voyez* DILATATOIRE.

Speculum oris, est un instrument qui sert à examiner les maux de bouche. Il y en a de deux sortes. L'un sert à contenir la langue afin de voir plus aisément le fond de la bouche. *Voyez* GLOSSOCATOCHE. L'autre est un instrument qui sert à ouvrir & dilater la bouche par force, afin de faire prendre au malade du bouillon ou des remedes liquides.

Cet instrument est composé de deux colonnes cylindriques, hautes pour le moins de trois pouces, paralleles entr'elles, distantes l'une de l'autre d'un pouce & demi, posées sur un piédestal, dont la base est percée perpendiculairement en écrou. Au haut des colonnes sont situées horisontalement deux plaques d'acier de figure pyramidale tronquée, c'est-à-dire qu' elles sont plus larges du côté des colonnes que vers leur pointe. L'inférieure est mobile, la supérieure est fixe. Elles ont extérieurement quatre entaillures formées par autant de biseaux pour les empêcher de glisser quand elles sont entre les dents. La plaque inférieure a trois trous. Ceux des côtes servent à loger les colonnes sur lesquelles elle glisse; celui du milieu reçoit la soie d'une vis à double pas, qui passe par l'écrou du piédestal, & dont l'extrémité inférieure est terminée en tresle pour la tourner. Quand on tourne cette vis, dont le sommet est un chaperon ou tête demi-sphérique, au-dessus de la plaque mobile; cette plaque s'éloigne plus ou moins de celle qui est fixe, en se baissant ou se haussant comme on veut, & fait par conséquent ouvrir la bouche autant qu'il est nécessaire. *Voyez la fig.* 11. *Plan. XXVI.* On trouve dans le traité d'instrumens de M. de Garengeot, une description beaucoup plus ample de cet instrument.

M. Levret a fait graver, dans son traité des *polypes*, un *speculum oris* de son invention. Pour opérer aisément dans le fond de la bouche, soit par la ligature des polypes du nez qui s'étendent derriere le voile du palais, soit pour amputer les amygdales extraordinairement tuméfiées, il faut se rendre maître du mouvement de la mâchoire inférieure & de la langue. Les divers *speculum oris* ne remplissent que fort imparfaitement ces intentions; ils gênent beaucoup l'opérateur, & dans quelques cas ils empêchent absolument l'opération. Le nouveau *speculum* gravé *Pl. XXXIV. fig.* 5. n'a pas ces inconvéniens. On monte à vis le coin de bois, sur la branche du côté opposé à celui où l'on doit opérer. Ce coin est entre les dents molaires. La plaque contient la langue. On avoit cru mal-à-propos que la surface polie de la plaque refléchiroit dans le fonds de la gorge les rayons de lumiere d'une bougie: mais c'est une fausse spéculation, puisque l'haleine ternit cette plaque.

Speculum oculi, ou *miroir de l'œil*, instrument qui tient l'œil ouvert & assujetti de maniere à permettre au chirurgien d'y faire les opérations convenables. M. Petit a imaginé le *speculum* annulaire. Celui qui est représenté *Pl.* 23. *fig.* 6. sert pour les injections dans le point lacrimal inférieur, & on voit, *fig.* 7. celui qui convient pour assujettir la peau de la réunion des deux paupieres, & la bander afin de faire l'opération de la fistule lacrimale.

Il y a un autre instrument propre pour l'opération de la cataracte. C'est une espece de coulisse plate & à jour, composée de deux jumelles exactement quarrées, qui ont environ trois pouces de longueur & de rectitude, sur une ligne de large. Elles se recourbent ensuite, & se jettent en-dessous de la longueur de six à sept lignes, pour s'approcher & ne former plus qu'un corps, dont l'extrémité est attachée à la corne d'un demi-cercle, dont la corde horisontalement située peut avoir un pouce de longueur.

Ces jumelles sont éloignées l'une de l'autre, de maniere qu'elles laissent un vuide ou une fente qui a une ligne de diametre: elles se tiennent à la même distance par de petites bandes traversieres, deux en dessus & deux en dessous qui forment une canule à jour, observant que la bande qui est à sept lignes du coude soit large, & ait dans son milieu un trou gravé en écrou, pour les usages que l'on rapportera.

Ces jumelles sont soudées par leur partie postérieure sur une plaque alongée & artistement figurée, de quatorze lignes de long, & qui sert de manche à l'instrument.

La seconde piece de cet instrument est mobile; c'est une verge aussi quarrée, de trois pouces de long sur une

une ligne de diametre: elle est de même que les jumelles, coudée à la partie antérieure, & se jette en-dessous, pour former une petite tige de six à sept lignes de long, qui, de même que la précédente, est attachée à la corne d'un demi-cercle aussi horisontalement situé, de sorte que les deux demi-cercles se touchent par leurs bouts, forment un anneau ovale d'un pouce de longueur & de huit lignes de large.

L'anneau ovale que nous venons d'examiner a deux bords, l'un inférieur, ou qui regarde le dessous de l'instrument, & l'autre supérieur, qui regarde le dessus. Le premier devant être appliqué immédiatement sur les paupieres, doit présenter une ouverture plus spacieuse, afin de s'accommoder à la figure globuleuse de l'œil.

La situation de la seconde piece du *speculum oculi*, est d'occuper le vuide ou la fente qui se trouve entre les jumelles & entre les bandes traversieres qui sont en-dessus & en-dessous, de maniere qu'elle glisse là-dedans comme une coulisse; mouvement qui s'exécute en poussant un petit bouton, qui est soudé ou monté à vis sur la partie postérieure du corps.

Enfin la derniere piece de cet instrument est une petite vis, qui s'engageant dans l'écrou qui est pratiqué sur la bande large des jumelles, tient l'anneau fermé dans l'ouverture qu'on lui a donnée.

Pour se servir de cet instrument, on pose la circonférence antérieure de l'anneau sur le bord des paupieres, & en poussant l'anneau, on les écarte de maniere à voir le globe de l'œil fixé & arrêté. *Voy. la fig. 9 Pl. XXIII.*

On se sert de cet instrument pour l'opération de la cataracte, & pour l'extirpation de quelques excroissances, &c. La nouvelle méthode d'opérer par l'extraction du crystallin, rend ces ingénieuses inventions inutiles.

Pour l'extraction des corps étrangers nichés dans l'angle que la membrane interne des paupieres fait avec le globe de l'œil, il n'y a point de meilleur *speculum* qu'une bandelette, dont l'extrémité garnie d'un emplâtre agglutinatif, s'applique sur la paupiere pour l'écarter du globe. (*Y*)

SPEI FANUM, (*Géog. anc.*) ou *Spei templum*, temple d'Italie. Denys d'Halicarnasse, *liv. IX. ch. xxx.* le met à huit stades de la ville de Rome. Tite-Live, *liv. XXIV. chap. xlvij.* en parlant de l'incendie & du rétablissement du temple de l'Espérance, dit qu'il étoit au-dehors de la porte Carmentale. (*D. J.*)

SPEISS, (*Métallurgie.*) dans les atteliers où l'on traite la mine de cobalt pour faire le verre bleu qu'on appelle *smalte* ou *saffre*, on donne le nom de *speiss* à une matiere qui se dépose au fond des creusets où l'on a fait vitrifier le cobalt avec la *fritte* du verre. Lorsque la mine de cobalt se trouve jointe avec de la mine de plomb, en faisant fondre cette mine, le *speiss* vient nager à la surface du plomb qui est plus pesant que lui. Cette matiere, qui est du cobalt pur & dans l'état de chaux, est, suivant M. Gellert, en état de colorer trente ou quarante fois son poids de fritte ou de verre, au lieu que la mine de cobalt grillée de la maniere ordinaire, à proportion du cobalt qu'elle contient, ne peut en colorer que de huit à quinze fois son poids. *Voyez l'article* SAFFRE, où l'on trouvera les différentes opinions des chimistes modernes sur la nature du cobalt & du *speiss*. (—)

SPELARITE, (*Mythol.*) surnom d'Apollon, de Mercure & d'Hercule, dont les statues se plaçoient souvent dans des cavernes.

SPELLO, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie, dans l'Ombrie, au duché de Spolete, à cinq milles de Foligno, sur une colline de l'Appennin. C'est l'ancienne ville que Pline nomme *Hispellium*, & Strabon *Hyspellum*. Ce bourg fut saccagé en 1529 par les troupes de l'empereur, & le pape Paul III. fit ensuite abattre ses murailles, qu'on n'a pas relevées depuis; cependant les ruines d'un ancien théâtre, & quelques autres monumens, marquent que c'étoit une ville florissante; ce qui le prouve encore, c'est que le tombeau de Properce a été trouvé en 1722 dans ce bourg d'Ombrie, qui est à six milles de Bevania, lieu de sa naissance, sous les ruines d'une maison qu'on appelle aujourd'hui la *maison du poëte*. Properce mourut à l'âge de 41 ans, l'an de Rome 739, & 15 ans avant J. C. (*D. J.*)

SPELUNCÆ, (*Géog. anc.*) 1°. lieu d'Italie, au territoire de Frondi; ce lieu, selon Suétone, étoit un prétoire, & les Jurisconsultes donnent quelquefois le nom de *prétoire*, à une maison de campagne bâtie avec quelque magnificence. 2°. *Speluncæ*, dans l'itinéraire d'Antonin, étoit un lieu d'Italie, à dix-huit milles de Brindes. (*D. J.*)

SPERARE, v. act. (*Lang. lat.*) on trouve chez les anciens le verbe *sperare*, pour signifier *prévoir;* c'est ainsi que dans Virgile, *Æneid. liv. IV. v.* 419. Didon dit à sa sœur:

Hunc ego si potui tantum sperare *dolorem*.

„ Si j'avois pû prévoir, imaginer, me préparer à „ un coup si terrible. Les Anglois disent aussi *to hope* pour *to believe*, c'est-à-dire *espérer* pour *croire*. (*D. J.*)

SPERCHEA, (*Géog. anc.*) promontoire de la Macédoine; Ptolomée, *liv. III. ch. xiij.* le marque sur la côte de la Phthide, dans le golfe Pélasgique entre *Echinus* & *Thebæ Phthiodes*. Le nom moderne est *Comen*, selon Niger; & *Phthelia*, selon Sophien. Il y avoit sur ce promontoire une ville de même nom. (*D. J.*)

SPERCHIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Macédoine; Ptolomée, *liv. III. c. xiij.* le marque sur la côte de Phthiotide, dans le golfe Pélasgique, entre *Echinus* & *Phthiotidis*. Homere parle de ce fleuve, & dit que Pélée lui voua la chevelure d'Achille son fils, s'il revenoit heureusement dans sa patrie après la guerre de Troie. (*D. J.*)

SPERGULA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) espece de morgeline, nommée par Tournefort, *alsine major*; c'est une petite plante qui pousse plusieurs tiges, nouées à la hauteur d'environ un demi-pié; ses feuilles sont petites, étroites, jaunâtres, disposées en rayons autour de chaque nœud des branches; ses fleurs naissent au sommet des tiges; elles sont composées de plusieurs petits pétales blancs, disposés en rose, soutenus par un calice à cinq feuilles. Ses graines sont petites, rondes, noires, plus menues que celles de la rave; cette plante croît dans les champs & dans les pâturages; les Anglois la nomment *spurry*, & la sement deux fois dans un été; la premiere semaille est au mois de Mai; la seconde se fait après la moisson du seigle. Sa récolte est d'une utilité admirable pour les bestiaux pendant l'hiver; les vaches qui s'en nourrissent donnent de meilleur lait & de meilleur beurre qu'en prenant tout autre pâturage; la volaille en fait aussi ses délices. (*D. J.*)

SPERMACOCE, (*Hist. nat. Botan.*) genre distinct de plante dans le système de Linnæus; le calice est une enveloppe très-petite, divisée par quatre découpures à l'extrémité; il est placé sur le germe, & subsiste. La fleur est composée d'une seule feuille qui forme un tuyau divisé à l'extrémité en quatre segmens obtus, & un peu panchées en arriere; les étamines sont quatre filets pointus plus courts que la fleur; leurs bossettes sont simples; le germe du pistil est arrondi, applati, & situé sous le réceptacle; le stile est fendu au sommet; les stigma sont obtus; le fruit est composé de deux capsules oblongues jointes ensemble, convexes d'un côté, applaties de l'autre, & finissant en deux cornes; les graines sont uniques, de forme rondelettes. Linn. *gen de plant. pag.* 25. (*D. J.*)

SPERMATIQUE, *en Anatomie*, est ce qui a rapport à la semence ou sperme. *Voyez* SEMINAL.

Les anciens divisoient en général les parties du corps animal en *spermatiques* & sanguines. Les parties *spermatiques* sont celles qui par leur couleur, &c. ont quelque ressemblance avec la semence, & qu'on supposoit en être formées; tels sont les nerfs, les membranes, les os, &c. les parties sanguines qu'on supposoit être formées du sang après la conception.

Mais les modernes prétendent avec bien plus de fondement, que toutes les parties sont *spermatiques* en ce sens, & qu'elles sont formées de l'œuf de la femelle ou de la semence du mâle. *Voyez* GÉNÉRATION.

M. Andry parle de vers *spermatiques* qui se trouvent dans le corps humain. *Voyez* VERS.

Vaisseaux *spermatiques* appellés aussi *vasa preparantia*, sont de certains vaisseaux qui sont destinés à porter le sang aux testicules, &c. pour y être séparé & préparé en semence; & à transporter ensuite le sang qui reste après la sécrétion. *Voyez* SEMENCE, TESTICULE, &c.

Les vaisseaux *spermatiques* sont deux arteres & autant de veines.

Les arteres *spermatiques* viennent de la partie antérieu-

térieure du tronc de l'aorte, au-dessous des émulgentes. *Voyez les Planches & les fig. d'Anat. & leur explication.*

Leur structure est bien singuliere, en ce que contraires à la forme des autres arteres qui sont très-grosses à leur sortie du tronc, elles sont très-petites dans leur origine & deviennent plus grosses à mesure qu'elles s'avancent vers les testicules. Par ce moyen le sang est comprimé quand il commence à sortir de l'aorte pour aller dans ces parties, ce qui le dispose aux différens changemens, *&c.* qu'il doit essuyer. Dans les quadrupedes, ces arteres sont tortillées & contournées comme une vis, ce qui répond au même but.

Cowper observe, que la raison pour laquelle la nature a suivi une autre méthode dans les hommes, est que dans ce cas, il auroit fallu que les muscles de l'abdomen eussent été plus larges qu'ils ne sont, au moyen dequoi les intestins auroient pû tomber souvent dans le scrotum: inconvénient auquel les quadrupedes ne sont point exposés, à cause de la situation horisontale de leur corps.

Les arteres *spermatiques* rencontrent dans leur route les veines *spermatiques* & elles entrent ensemble dans le tissu cellulaire du péritoine, où s'insinuant, dans la membrane vaginale, & y étant enveloppées ensemble, elles vont passer à trois ou quatre travers de doigts des testicules, où elles se divisent en deux branches inégales, dont la plus grosse va aux testicules & s'y partage, *voyez* Testicule, & la plus courte va se rendre dans le parastate ou épididyme. *Voyez* Parastate.

Les veines *spermatiques* prennent le même cours que les arteres; si ce n'est qu'un peu au-dessus des testicules elles se divisent en plusieurs branches, qui en s'unissant forment un plexus qu'on appelle *corps variqueux pampiniforme* ou *pyramidal*. Le sang que les veines *spermatiques* rapportent, est rapporté du côté droit à la veine cave, & du côté gauche aux veines émulgentes. *Voyez encore les Pl. & les figur. anat. avec leur expli.*

Ces vaisseaux sont sujets comme les autres, à des jeux de la nature. Verheyen a vû deux arteres *spermatiques* d'un côté, dont l'une sortoit de l'artere émulgente. Kerckringius dit avoir trouvé quatre arteres *spermatiques*, dont les deux gauches naissoient de l'émulgente, & une des deux droites, procédoit de l'aorte. Mais Ambroise Paré prétend avoir vû dans un sujet, sept veines émulgentes & autant d'arteres; il ne faut pas beaucoup compter sur une observation unique; mais il est assez commun de trouver la veine *spermatique* double de chaque côté. Marchettis dit même en avoir vû trois, qui nées du tronc de la veine cave, se réunissoient en une seule avant que d'entrer dans le testicule.

Les Anatomistes curieux ne doivent pas manquer de lire dans les mémoires de Médecine d'Edimbourg, *tom. V.* un savant morceau de M. Martin, dans lequel il combat les anastomoses des veines & des arteres *spermatiques*, adoptées par M. Boerhaave.

SPERMATOCELE, s. f. *en Chirurgie*, tumeur des testicules & des vaisseaux déférens, causée par le séjour & l'épaississement de la matiere spermatique. *Voyez* Semence, Testicule; ce terme est composé de deux mots grecs, σπέρμα, ατος. *semen*, semence, & de κήλη. *tumeur*.

La rétention de la matiere prolifique donne lieu à un gonflement très-douloureux qui se dissipe par les saignées, la diete rafraichissante, & les cataplasmes anodins. Si cette maladie n'est pas calmée promptement par ces moyens, elle dégénere en sarcocele. *Voyez* Sarcocele. (*Y*)

SPERMATOLOGIE, s. f. *dans l'économie animale*, la partie qui traite de la semence: ce *mot* est composé du grec σπέρμα. *semence*, & λόγος. *traité*.

Nous avons un livre de Schurig sous le titre de *spermatologia*, imprimé à Francfort. *in-4°.* 1720.

SPERME, s. m. (*Gram.*) liqueur séminale des animaux. *Voyez* Spermatique.

Sperme de baleine, *sperma ceti*, *en Pharmacie*, est une substance blanchâtre & fade, préparée avec une huile qu'on trouve dans la tête d'un poisson cetacé, que quelques-uns appellent *baleine mâle*, d'autres *cachalot*, & les Latins *orca*, & qui est différente de la baleine ordinaire, & en ce qu'elle a des dents, au lieu des os de baleine, & une bosse sur le dos. *Voyez* Baleine.

Les anciens ignoroient entierement la nature de cette préparation: de sorte que Schroder semble douter si on doit la regarder comme une substance animale ou minérale.

On lui a donné le nom de *sperme* de baleine, *sperma ceti*, sans doute pour en augmenter la valeur, en donnant une idée de sa rareté. L'huile dont on le tire se trouve dans un grand réservoir de quatre ou cinq piés de profondeur, & de dix ou douze piés de longueur, qui remplit toute la cavité de la tête, & qui semble tenir lieu du cerveau & du cervelet.

La maniere de le préparer est un secret connu de bien peu de personnes. Voici comme on dit que cette préparation se fait. Quand on a tiré l'huile ou cerveau de la tête de l'animal, on le fait fondre sur un feu modéré, & on le jette dans des moules tels que ceux dans lesquels on forme les pains de sucre. Quand il est refroidi & séché, on le retire des moules, & on le fait encore fondre, & on continue de la sorte jusqu'à ce qu'il soit bien purifié & devenu blanc. Ensuite on le hache avec un instrument fait exprès, & on le reduit en miettes, dans l'état où on le trouve chez les droguistes. On doit le choisir bien blanc, net & transparent, d'une odeur douce, que quelques-uns s'imaginent tenir de celle de la violette. On le falsifie avec la cire; mais il est facile de découvrir la tromperie, soit par l'odeur de la cire, ou par la foiblesse de la couleur. On vend aussi une composition d'huile tirée de la queue de la baleine au lieu de celle du cerveau: mais cette derniere espece jaunit aussi-tôt qu'elle prend l'air. En général, il n'y a point de marchandise qui ait plus besoin d'être tenue couverte que le *sperme de baleine*.

Le *sperme de baleine* est d'une grande utilité pour la médecine. Le docteur Quincy dit que c'est un excellent remede pour l'asthme, *&c.* On s'en sert aussi pour les contusions, les blessures intérieures, & après l'accouchement. Mais il est certain que la plus grande vertu, & celle qui lui a donné tant de vogue, est la propriété qu'il a d'adoucir la peau, & de dissoudre les tumeurs de la poitrine. C'est pourquoi nos dames s'en servent dans leurs pâtes, *&c.*

On fait depuis peu des bougies avec le *sperme de baleine*; on les adoucit avec un vernis léger; elles ne sont point rayées ni cicatrisées; elles l'emportent sur les plus belles bougies de cire pour la couleur & le poli; & quand elles ne sont pas falsifiées, elles ne tachent point la soie, les étoffes ni la toile la plus fine.

SPERONELLE *ou* ÉPERONDE CHEVALIER, (*Jardinage.*) *symphytum*, se nomme encore *consoude royale*; fleur qui est double & varie dans ses couleurs; elle est tantôt blanche-bleue, tantôt incarnate & d'autres couleurs. Ses brins sont déliés, revêtus de petites feuilles longues, étroites & jointes ensemble. Elle demande un grand air, une terre ordinaire, & un arrosement fréquent. Elle se seme au printems comme les autres.

SPET, BROCHET DE MER, HAUTIN, HAUTAIN, OUTIN, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) *sphyræna*, poisson de mer qui ressemble au brochet par la forme du corps, & dont il y a deux especes: la premiere a le corps alongé & menu & le bec pointu; la mâchoire inférieure est plus longue que la supérieure & terminée en pointe; elles joignent si exactement l'une contre l'autre, que l'on ne distingue pas la bouche, quoique l'ouverture en soit grande; les dents sont fort pointues & courbées en arriere, le dedans de la bouche a une couleur jaune: il y a au milieu de la mâchoire du dessous une dent qui est plus longue que les autres, & qui entre dans un trou de la mâchoire de dessous. Les yeux sont grands, & il y a deux trous entre eux & l'extrémité de la mâchoire. Ce poisson n'a qu'un rang d'écailles qui s'étend depuis la tête jusqu'à la queue, à-peu-près sur le milieu du corps; le ventre a une couleur blanche, & l'extrémité du bec est noire. Il y a deux nageoires auprès des ouies, deux plus petites à la partie antérieure du ventre, une au-dessous de l'anus, & deux au dos; la premiere des nageoires du dos a cinq aiguillons, & la seconde n'en a point. La chair de ce poisson est seche, blanche, dure, & de bon goût.

Le *spet* de la seconde espece ressemble beaucoup au premier par la forme du corps, mais il en differe principalement en ce qu'il n'a ni dents ni écailles: le bec est aussi plus court, & il n'a jamais plus d'un empam de longueur; sa chair est blanche, mais moins dure: la queue s'élargit à l'extrémité; les os & la chair sont presque transparens. Rondelet, *hist. nat. des poissons*, pre-

premiere partie, liv. VIII. chap. j. & ij. Voy. Poisson.

SPEY, la, *ou* SPAEA, (*Géog. mod.*) grande riviere d'Ecosse, la plus grosse de ce royaume après le Tay, & la plus rapide de toutes. Sa source est au pié d'une montagne, sur les confins des provinces de Lochabir & de Badenoch. Elle reçoit dans son cours qui est de soixante milles, plusieurs autres rivieres, & se jette avec rapidité dans l'Océan, au-dessous de Bagie, maison du duc de Gordon. Tout l'avantage que procure cette riviere à ceux qui habitent sur ses bords, est la pêche des saumons qui s'y rencontrent en quantité. Les pêcheurs se mettent de nuit sur l'eau dans des canots d'osier entourés de cuir. Il suivent les saumons à la trace, les dardent avec des bâtons pointus, & les prennent à la main. Dans le jour, ils les attendent sur le bord de l'eau. (*D. J.*)

SPEZZE, golfe de la, (*Géog. mod.*) golfe d'Italie dans l'état de Gènes, entre la bouche de Magra au levant, & Porto-Venere au couchant.

Spezze, (*Géog. mod.*) *Specie*, *Specia*; petite ville d'Italie, dans l'état de Gènes, sur le golfe du même nom, à quatre milles de Porto-Venere, & à sept de Sarzane, dans un terroir agréable & fertile. *Long.* 27. 30. *latit.* 44. 6. (*D. J.*)

SPHACELE, s. m. *en Chirurgie*, est une corruption ou mortification totale de quelque partie, causée par l'interception du sang & des esprits. *Voyez* Mortification.

Ce *mot* est grec, σφάκελος, formé peut-être de σφάττω, *je fais mourir*. On l'appelle aussi quelquefois *necrosis*, & quelquefois *sideration*. *Voyez* Necrosis & Sideration.

Le *sphacele* est différent de la gangrene, en ce que celle-ci n'est qu'une mortification commencée, &, pour ainsi dire, le commencement du *sphacele*, qui est une mortification parfaite & achevée. *Voy.* Gangrene.

On distingue le *sphacele* par la noirceur ou la lividité de la partie affectée, par sa mollesse, son insensibilité, & son odeur de cadavre.

Les autres causes du *sphacele* sont des ligatures trop serrées, des froids excessifs, les grandes inflammations, la morsure des chiens enragés, &c.

Un pié sphaceleux, suivant Aquapendente, doit être coupé dans la partie mortifiée un peu au-dessous du vif. Quand le pié est coupé, la chair morte qui reste doit être consumée en y appliquant un cautere actuel, répété à plusieurs reprises, jusqu'à ce que le malade sente la chaleur du feu. *Voyez* Amputation & Gangrene. (*Y*)

SPHACTERIE, (*Géog. anc.*) *Sphacteria*, île du Péloponnèse, sur la côte de la Messenie, vis-à-vis de la ville de Pylos. On la nommoit aussi *Sphagia*: Pline, *l. IV. c. xij.* comprend trois îles sous le nom de *Sphagiæ*; mais deux de ces îles ne sont proprement que des écueils. La troisieme, qui étoit la plus grande, s'appelloit *Sphagia* & *Sphacteria*, comme le disent positivement Strabon, *l. VIII. p.* 359, & Etienne le géographe. Le nom de *Sphacteria* paroît néanmoins le plus usité, & c'est ainsi qu'elle est appellée par Thucydide, *l. IV. p.* 256. & par Diodore de Sicile, *l. XIII. c. xxiv.*

Pausanias, *l. IV. c. xxxvj.* après avoir dit que l'île de *Sphactérie*, est vis-à-vis du port de Pylos, ajoute: il est assez ordinaire que des lieux obscurs & inconnus par eux-mêmes deviennent tout-à-coup célébres, pour avoir servi de théâtre aux jeux de la fortune, ou à quelque événement considérable: c'est ce qui est arrivé à l'île de *Sphactérie*. La défaite des Lacédémoniens la tira de cette obscurité où elle étoit: & du tems de Pausanias on y voyoit encore dans la citadelle une statue de la Victoire que les Athéniens y avoient laissée, pour monument de l'avantage qu'ils avoient remporté sur Lacédémone.

Pausanias, *l. I. c. xij.* déclare dans un autre endroit, que ce qui s'étoit passé dans l'île de *Sphactérie*, où les Athéniens, commandés par Démosthene, avoient eu quelque avantage, étoit plutôt une ruse de guerre, & s'il faut ainsi dire, un larcin qu'une victoire. (*D. J.*)

SPHÆCULÆ, (*Littérature.*) nom qu'on donnoit chez les Romains à des especes de marrons de bois, *tesseræ ligneæ* sur lesquels les empereurs désignoient les présens qu'ils faisoient à certaines personnes de l'un & de l'autre sexe, qui se trouvoient avec eux au théâtre ou au cirque. (*D. J.*)

SPHEOO-ÉPINEUSE, *en Anatomie*, nom de l'artere maxillaire interne, appellée aussi *épineuse*. *Voyez* Maxillaire.

SPHENOIDAL, LE, adj. *en Anatomie*, ce qui appartient à l'os sphénoïde.

L'apophyse *sphénoïdale* est une éminence de l'os de la pommette qui est articulée avec l'os sphénoïde. *Voyez* Pommette & Sphénoide.

La fente *sphénoïdale* ou fente orbitaire supérieure est celle qui se remarque entre les grandes & les petites ailes de l'os sphénoïde.

Le sinus *sphénoïdaux* sont situés dans le corps de l'os sphénoïde; ils sont divisés par une cloison verticale.

SPHÉNOIDE, os, (*Anatomie.*) os du crâne, autrement dit l'os *basilaire* ou *cuneiforme*; il est situé au milieu de la base du crâne, & a une figure approchante de celle d'une chauve souris, dont les ailes sont étendues. On distingue à cet os un corps & deux branches communément appellées les *apophyses plates du sphénoïde*.

On y considere aussi deux faces, une externe, & l'autre interne. On remarque dans la face externe cinq apophyses, deux trous, deux sinus & six échancrures. Des apophyses il y en a deux que l'on nomme *ptérygoïdes*, à chacune desquelles on distingue deux ailes, une externe, & l'autre interne: dans la partie inférieure de l'aile interne se remarque un bec osseux, autour duquel passe le tendon d'un muscle. La troisieme & quatrieme apophyses sont dites *épineuses*, & la cinquieme, qui est placée entre les deux ptérygoïdes, est appellée *la crête du sphénoïde*; les trous sont nommés *ptérygoïdiens*. Les sinus appellés *sphénoïdaux* s'ouvrent dans le nez. Des échancrures, il y en a deux inférieures, deux postérieures, & deux antérieures; celles-ci aident à former les fentes sphéno-maxillaires, & les trous nommés *sphéno-palatins*. Les inférieures se trouvent entre les ailes des apophyses ptérygoïdes, pour recevoir une portion des os du palais.

Cet os fait, outre cela, partie de huit fosses; savoir, des deux nasales, des deux ptérygoïdiennes, des deux orbitaires, & des deux zygomatiques.

On considere dans la face interne du *sphénoïde* quatre apophyses nommées *clinoïdes*, deux fentes appellées *sphénoïdales*; huit trous, quatre de chaque côté; savoir, l'optique, le maxillaire supérieur, le maxillaire inférieur, & le trou pour l'artere de la dure-mere; une fosse nommée *pituitaire* ou *selle à cheval*, aux côtés de laquelle se trouvent deux échancrures. Cet os fait partie des deux fosses temporales.

L'os *sphénoïde* est joint avec tous les os du crâne, & outre cela avec ceux de la pommette, & les os maxillaires, ceux du palais, & le vomer.

Les jeux de la nature se rencontrent dans les sinus de cet os, comme dans d'autres os du crâne. D'abord quelquefois la lame osseuse qui partage ces sinus, ne se trouve pas directement au milieu, & par-là rend un des sinus plus grand que l'autre. Quelquefois encore il n'y a qu'un grand sinus au milieu de l'os, avec une seule ouverture.

Riolan assure qu'il a examiné un grand nombre de crânes, dans lesquels il n'a point trouvé de sinus sphénoïdaux, sur quoi il dit 1°. qu'on ne les trouve pas dans les enfans; 2°. dans ceux qui ne croissent plus; 3°. dans ceux qui ont le crâne fort épais; 4°. enfin dans ceux chez qui les sinus sourciliers manquent; mais les autres anatomistes ne conviennent point de la vérité générale de ces quatre observations, ou pour mieux dire, elles se sont trouvées le plus communément fausses. (*D. J.*)

SPHÉNO-PALATIN, *en Anatomie*, nom d'un muscle qu'on nomme aussi *sphéno-staphylin*, & d'un trou formé par l'os du palais, & par l'os sphénoïde. *Voyez* Sphéno-staphylin.

SPHÉNO-PHARINGIEN, *en Anatomie*, est une paire de muscles qu'on nomme aussi *spheno-salpingo-pharingien*, &c. *Voyez* Sphéno salpingo pharingien.

SPHÉNO-PTÉRIGO-PALATIN de Cowper, ou le staphylin, *en Anatomie*. *Voyez* Staphylin.

SPHÉNO-SALPINGO-PHARINGIEN, *en Anatomie*; nom des muscles qui s'attachent en partie à l'os sphénoïde, directement au-dessus de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde, & en partie à la portion voisine & cartilagineuse de la trompe d'Eustache, & se termine à la ligne blanche du pharinx. *Winslow*. *Voyez* Pharinx.

SPHENO-SALPINGO-STAPHYLIN, *ou* PERI-STAPHYLIN EXTERNE, *en Anatomie*; c'eſt un muſcle qui naît large & tendineux du bord poſtérieur des os du palais, & répand un grand nombre de fibres ſur la cloiſon du palais; puis devenu par la réunion de ſes fibres, un petit tendon délié, il ſe réflechit vers le petit crochet de l'aîle interne de l'apophyſe ptérigoïde, & s'inſere charnu dans toutes les parties membraneuſes, charnues & cartilagineuſes de la trompe d'Euſtache, & un peu à l'os ſphénoïde.

SPHENO-STAPHYLIN, *en Anatomie*, nom d'un paire de muſcles de la luette, appellés auſſi *ſalpingo-ſtaphylins*. *Voyez* SALPINGO-STAPHYLIN.

SPHERE, ſ. f. *en Géom.* eſt un corps ſolide contenu ſous une ſeule ſurface, & qui a dans le milieu un point qu'on appelle *centre*, d'où toutes les lignes tirées à la ſurface, ſont égales. *Voyez* SOLIDE, *&c.*

On peut ſuppoſer que la *ſphere* eſt engendrée par la révolution d'un demi-cercle *ABC* (*Pl. de Géométr. fig.* 34.), autour de ſon diametre *AC*, qu'on appelle auſſi l'*axe de la ſphere*; & les points *A* & *C* qui ſont les extrémités de l'axe, ſont nommés les *poles de la ſphere*.

Propriétés de la ſphere. 1°. Une *ſphere* eſt égale à une pyramide dont la baſe eſt égale à la ſurface de la *ſphere*, & la hauteur au rayon de la *ſphere*.

2°. Une *ſphere* eſt à un cylindre circonſcrit autour d'elle, comme 2 eſt à 3. *Voyez* CYLINDRE.

3°. Le cube du diametre d'une *ſphere* eſt au ſolide que contient la *ſphere*, à-peu-près comme 300 à 157. On peut donc par-là meſurer à-peu-près la ſolidité d'une *ſphere*.

4°. La ſurface d'une *ſphere* eſt quadruple de l'aire d'un cercle décrit avec le rayon de la *ſphere*.

Le diametre d'une *ſphere* étant donné, trouver ſa ſurface & ſa ſolidité. 1°. Trouvez la circonférence du cercle décrit par le rayon de la *ſphere*. *Voyez* CIRCONFÉRENCE.

Multipliez ce que vous avez trouvé par le diametre, le produit ſera la ſurface de la *ſphere*. Multipliez la ſurface par la ſixieme partie du diametre, le produit ſera la ſolidité de la *ſphere*.

Ainſi, en ſuppoſant que le diametre de la *ſphere* eſt 56, la circonférence ſera 175, qui multipliée par le diametre, produira 9800 qui eſt la ſurface de la *ſphere*; cette ſurface multipliée par la ſixieme partie du diametre, donnera 919057, qui eſt la ſolidité: ou bien opérez comme il ſuit:

Trouvez le cube du diametre 175616: enſuite cherchez une quatrieme proportionnelle à ces nombres 300, 157, 175616, cette quatrieme proportionnelle ſera 919057. *Voyez* PROPORTIONNEL: c'eſt la ſolidité de la *ſphere* qu'on cherchoit.

Pour ce qui regarde les ſegmens & les ſecteurs des *ſpheres*, *voyez* SEGMENT & SECTEUR.

Projection de la ſphere. *Voyez* PROJECTION.

Sphere d'activité d'un corps eſt un eſpace déterminé & étendu tout-autour de lui, au-delà duquel les émanations qui ſortent du corps, n'ont plus d'action ſenſible. *Voyez* ATMOSPHERE.

Ainſi nous diſons que la vertu de l'aimant a de certaines bornes au-delà deſquelles cette pierre ne peut point attirer une aiguille; mais par tout où l'aiguille eſt placée, pourvu qu'elle puiſſe être miſe en mouvement par l'aimant, on dit qu'elle eſt dans la *ſphere* d'activité de l'aimant. *Voyez* AIMANT.

SPHERE, *en Aſtronomie*, eſt cet orbe ou étendue concave qui entoure notre globe, & auquel les corps céleſtes, le ſoleil, les étoiles, les planetes & les cometes ſemblent être attachées. *Voyez* CIEL.

On l'appelle auſſi la *ſphere* du monde, & elle eſt l'objet de l'Aſtronomie ſphérique. *Voyez* ASTRONOMIE & SPHÉRIQUE.

Cette *ſphere* eſt extrémement grande, puiſqu'elle renferme les étoiles fixes; ce qui la fait quelquefois nommer la *ſphere* des étoiles fixes. Le diametre de l'orbite de la terre eſt ſi petit, quand on le compare au diametre de la *ſphere* du monde, que le centre de la *ſphere* ne ſouffre point de changement ſenſible, quoique l'obſervateur le place ſucceſſivement dans les différens points de l'orbite: mais en tout tems & à tous les points de la ſurface de la terre, les habitans ont les mêmes apparences de la *ſphere*; c'eſt-à-dire, que les étoiles fixes paroiſſent occuper le même point dans la ſurface de la *ſphere*, *voyez* PARALLAXE. Notre maniere de juger de la ſituation des aſtres eſt de concevoir des lignes droites tirées de l'œil ou du centre de la terre, à-travers le centre de l'aſtre, & qui continuent encore juſqu'à ce qu'elles coupent cette *ſphere*; les points où les lignes ſe terminent, ſont les lieux apparens de ces aſtres. *Voyez* LIEU & PARALLAXE.

Pour déterminer mieux les lieux que les corps occupent dans la *ſphere*, on a imaginé différens cercles ſur la ſurface, & qu'on appelle par cette raiſon *cercles de la ſphere*. *Voyez* CERCLE.

Il y en a quelques-uns qu'on appelle *grands cercles*, comme l'écliptique, le méridien, l'équateur, *&c*, les autres *petits cercles*, comme les tropiques, les paralleles, *&c. Voyez* chacun de ces cercles ſous ſon nom particulier, EQUATEUR, HORISON, ECLIPTIQUE, *&c.*

SPHERE, *en Géographie*, *&c.* ſignifie une certaine diſpoſition de cercles ſur la ſurface de la terre, dont la plûpart gardent toujours entre eux la même ſituation, mais ſont différemment diſpoſés par rapport aux différens points de la ſurface de notre globe.

Les cercles qu'on concevoit originairement ſur la ſurface de la *ſphere* du monde, ont été pour la plus grande partie, transférés par analogie à la ſurface de la terre; où on les conçoit tracés directement ſous ceux de la *ſphere* & dans les mêmes plans, de maniere que ſi les plans des cercles de la terre étoient continués juſqu'à la *ſphere*, ils co-incideroient avec les cercles reſpectifs qui y ſont placés: c'eſt ainſi que nous avons ſur la terre un horiſon, un méridien, un équateur, *&c. Voyez* HORISON, *&c.*

Comme l'équateur qui eſt dans le ciel diviſe la *ſphere* en deux parties égales, l'une ſeptentrionale l'autre méridionale; de-même auſſi l'équateur qui eſt ſur la ſurface de la terre, la diviſe en deux parties égales. *Voyez* EQUATEUR.

Et comme les méridiens qui ſont dans la *ſphere*, paſſent par les poles du monde, il en eſt de même de ceux qui ſont ſur la terre. *Voyez* MÉRIDIEN.

Toute la *ſphere*, ou le globe terreſtre pouvant amener tour-à-tour tous ſes points ſous le méridien; & le méridien pouvant hauſſer ou baiſſer l'axe du monde en gliſſant dans les entailles de l'horiſon: cela ſert à déterminer les aſpects du ciel à l'égard de tous les peuples de la terre, à meſurer les diſtances des lieux, à connoître la durée des nuits & des jours pour tel lieu, le moment du lever & du coucher du Soleil, l'heure qu'il eſt en tel endroit, quand il eſt midi dans un autre; en un mot, à réſoudre toutes les queſtions qui regardent la diſpoſition des lieux, tant entr'eux ſur le globe, qu'à l'égard du Soleil & de tout le ciel. *Voyez* GLOBE.

Donc, ſuivant la différente poſition de quelques-uns de ces cercles par rapport aux autres, il arrive que nous avons la *ſphere* droite parallele ou oblique.

La *ſphere* droite eſt celle dans laquelle l'équateur coupe l'horiſon du lieu à angles droits.

Dans cette ſituation, l'équateur & tous les cercles paralleles à l'horiſon, doivent couper directement l'horiſon, ſans s'incliner d'un côté plus que de l'autre. Réciproquement l'horiſon coupe l'équateur, & tous les cercles paralleles à l'équateur en deux portions égales. Telle eſt la *ſphere* droite, & voici ſes effets. On a le jour en général tant que le ſoleil eſt ſous l'horiſon. Or tous les cercles que le ſoleil décrit d'un tropique à l'autre ſont coupés en deux portions égales par cet horiſon, puiſqu'ils tombent directement deſſus. Les jours y ſont donc égaux aux nuits, & durant toute l'année il y a douze heures de jour & autant de nuit. Le ſoleil y deſcendant directement ſous l'horiſon, s'en éloigne plus vîte que s'il s'y plongeoit obliquement; ainſi le crépuſcule eſt plus court.

La *ſphere* parallele eſt celle dans laquelle l'équateur eſt parallele à l'horiſon ſenſible, & dans le plan de l'horiſon rationnel.

Elle eſt telle pour ceux auxquels le pole ſert de zénith. Si ce coin du monde eſt habitable, on doit y avoir l'horiſon dans l'équateur, puiſque le pole & le zénith y étant la même choſe, à 90 degrés de-là, on trouve également l'horiſon & l'équateur qui ſe confondent, ou deviennent paralleles l'un à l'autre; ce qui fait donner à cette diſpoſition du monde le nom de *ſphere parallele*. En voici les ſuites. Le ſoleil eſt ſix mois en-deçà de l'équateur vers le pole arctique, & ſix mois au-delà. Si l'équateur eſt l'horiſon des peuples qui peuvent être ſous le pole, ils devroient voir le ſoleil tourner ſix mois de ſuite autour d'eux, s'élever peu-à-peu durant trois mois juſqu'à la hauteur de

23$\frac{1}{2}$ degrés, & pendant trois autres mois s'abaisser par des cercles disposés en forme de ligne spirale, jusqu'à ce qu'en décrivant un parallele qui commence à se détacher de l'équateur, il abandonne aussi leur horison.

La *sphere oblique* est celle dans laquelle l'équateur coupe l'horison obliquement.

Dans cette position l'horison & l'équateur se coupent obliquement, faisant un angle aigu d'un côté, & obtus de l'autre; de sorte que les révolutions diurnes de la *sphere* se font à angles obliques à l'horison. L'un des poles du monde est toujours élevé au-dessus de l'horison, & toujours visible; mais l'autre est perpétuellement au-dessous & invisible, & la hauteur de l'un est toujours égale à l'abaissement de l'autre. Le zénith est hors de l'équateur, entre lui & le pole. Il en est de même du nadir.

Sphere armillaire ou *artificielle* est un instrument astronomique qui représente les différens cercles de la *sphere* dans leur ordre naturel, & qui sert à donner une idée de l'usage & de la position de chacun d'eux, & à résoudre différens problèmes qui y ont rapport.

On l'appelle ainsi parce qu'elle est composée d'un nombre de bandes, ou anneaux de cuivre ou d'autre matiere, appellés par les Latins *armilla*, à-cause de la ressemblance qu'ils ont avec des bracelets ou anneaux.

On la distingue d'avec le globe en ce que quoique le globe ait tous les cercles de la *sphere* tracés sur sa surface, il n'est cependant pas coupé en bandes ou anneaux pour représenter les cercles purement & simplement; mais il offre aussi les espaces intermédiaires qui se trouvent entre les cercles. *Voyez* GLOBE.

Tout ce que nous voyons dans le ciel marche pour nous, comme étant vu dans une *sphere* concave. Un globe convexe, & qu'on ne voit que par dehors, n'étant pas naturellement propre à nous peindre cette concavité, on s'avisa de construire une *sphere* évuidée, & où l'on pût voir intérieurement tous les points qu'on a intérêt de connoître, en ne la composant que de ces points mis bout-à-bout, & en supprimant les autres.

Il y a des *spheres armillaires* de deux sortes, suivant l'endroit où la terre y est placée; c'est pourquoi on les distingue en *sphere* de Ptolomée & *sphere* de Copernic: dans la premiere la terre occupe le centre, & dans la derniere elle est sur la circonférence d'un cercle, suivant la place que cette planete remplit dans le système solaire. *Voyez* SYSTÈME.

La *sphere* de Ptolomée est celle dont on se sert communément, & qui est représentée, *Pl. astronomique*, *fig.* 21.

Au milieu sur l'axe de la *sphere*, il y a une boule *T*, qui représente la terre, *&c.* Tous les problemes qui ont rapport aux phénomenes du soleil & de la terre peuvent se résoudre au moyen de cette *sphere*, à-peu-près comme on le feroit par le moyen du globe céleste. *Voyez* ces problemes sous l'*article* GLOBE.

La *sphere* de Copernic differe à plusieurs égards de celle de Ptolomée. Le soleil y occupe le centre, & au-tour de cet astre sont placées à différentes distances les planetes, au nombre desquelles est la terre. Cet instrument est de si peu d'usage, qu'on nous excusera facilement si nous nous dispensons d'en donner la description détaillée. *Chambers*.

SPHERE, s. f. (*Archit.*) c'est un corps parfaitement rond, qu'on nomme aussi *globe* ou *boule*; il sert d'ornement sur la rampe d'un escalier.

SPHERE, s. f. (*Miroiterie.*) ou *boule*; instrument dont se servent les miroitiers-lunetiers, pour travailler les verres concaves qui sont propres aux opérations d'Optique, ou autres ouvrages de miroiterie. (*D. J.*)

SPHÉRICITÉ, s. f. est la qualité qui constitue la figure sphérique, ou ce qui fait que quelque corps est rond ou sphérique. *Voyez* SPHERE.

La *sphéricité* des cailloux, des fruits, des graines, *&c.* & des gouttes d'eau, de vif-argent, *&c.* & des bulles d'air dans l'eau, *&c.* vient, suivant Hooke, du peu de convenance de leurs parties avec celles du fluide environnant; ce fluide, selon lui, les empêche de se mêler & les contraint de prendre une forme ronde en les pressant également de toutes parts. *Voy.* GOUTTE.

Les Newtoniens expliquent cette *sphéricité* par leur grand principe de l'attraction, suivant lequel les parties de la même goutte fluide, *&c.* se rangent naturellement le plus proche du centre de cette goutte qu'il est possible, ce qui occasionne nécessairement une figure ronde. *Voyez* ATTRACTION & COHÉSION. *Chambers*. (*O*)

SPHÉRIE, (*Géog. anc.*) *Sphæria*; île du Péloponnèse, sur la côte de l'Argolide, sous la domination de Trœsène. Cette île, dit Pausanias, *liv. II. c. xxxij.* est si près du continent, que l'on y peut passer à pié. Elle s'appelloit originairement l'*île Sphérie*; mais dans la suite on lui donna le nom d'*île Sacrée*. Sphérus, qui, selon les Trœzéniens, fut l'écuyer de Pélops, étoit inhumé dans cette île. Ethra, fille de Pithée, femme d'Egée & mere de Thésée, fut avertie en songe par Minerve, d'aller rendre à Sphérus les devoirs que l'on rend aux morts. Etant venue dans l'île à ce dessein, il arriva qu'elle eut commerce avec Neptune. Ethra, après cette aventure, consacra un temple à Minerve surnommée *apaturie*, ou la *trompeuse*, & voulut que cette île, qui se nommoit *Sphérie*, s'appellât l'*île sacrée*. Elle institua même l'usage que toutes les filles du pays, en se mariant, consacreroient leur ceinture à Minerve apaturie; c'étoit-là peut-être une méchanceté de cette princesse. (*D. J.*)

SPHÉRIQUE, adj. (*Géom. & Astronomie.*) se dit en général de tout ce qui a rapport à la sphere, ou qui lui appartient. Un angle *sphérique* est l'inclinaison mutuelle de deux plans qui coupent une sphere. *Voyez* PLAN & ANGLE.

Ainsi l'inclinaison des deux plans *CAF* & *CEF*, *Pl. de Trigonométrie*, *fig.* 21. forme l'angle *sphérique ACE*. *Voyez* SPHERE.

La mesure d'un angle *sphérique ACE* est un arc de grand cercle *AE*, décrit du sommet *C*, comme pole, & compris entre les côtés *CA* & *CE*.

D'où il s'ensuit que puisque l'inclinaison du plan *CEF* au plan *CAF* est par-tout la même, les angles qui sont aux intersections opposées *C* & *F* sont égaux.

Si un cercle de la sphere *AEBF* coupe un autre cercle *CEDF*, *fig.* 19. les angles adjacens *AEC* & *AED* sont égaux à deux droits; & les angles opposés *AEC* & *DEB* sont égaux entr'eux. Ainsi tous les angles *sphériques* comme *AEC*, *AED*, *DEB*, *BEC*, *&c.* faits autour du même point *E*, sont égaux pris ensemble à quatre angles droits.

Un triangle *sphérique* est un triangle compris entre trois arcs de grands cercles d'une sphere qui se coupent l'un l'autre. *Voyez* TRIANGLE.

Propriétés des triangles sphériques. 1°. Si dans deux triangles *sphériques*, *Pl. de Trigonomét. fig.* 10. & 11. *ABC* & *abc*, l'angle $A = a$, $BA = ba$, & $CA = ca$; les angles *Bb*, & les côtés qui renferment les angles, seront respectivement égaux; & par conséquent les triangles entiers seront égaux; c'est-à-dire $BC = bc$, $B = b$, & $C = c$.

De plus, si dans deux triangles *sphériques* $A = a$, $C = c$, & $AC = ac$, alors $B = b$, $AB = ab$, & $bc = BC$. Enfin si dans deux triangles *sphériques* $AB = ab$, $AC = ac$, & $BC = bc$; donc *A* sera égal $= a$, $B = b$ & $C = c$: les démonstrations de ces propriétés sont les mêmes que celles des propriétés semblables qui se rencontrent dans les triangles plans; car les propositions sur l'égalité des triangles rectilignes s'étendent à tous les autres, *&c.* pourvu que leurs côtés soient semblables. *Voy.* TRIANGLE *sphérique isocele*.

2°. Dans un triangle *ABC*, *fig.* 11. les angles à la base *B* & *C* sont égaux; & si dans un triangle *sphérique* les angles *B* & *C* à la base *B C* sont égaux, le triangle est isoscele.

3°. Dans tout triangle *sphérique* chaque côté est moindre qu'un demi-cercle; deux côtés quelconques pris ensemble sont plus grands que le troisieme; tous les trois côtés pris ensemble sont moindres que la circonférence d'un grand cercle, le plus grand côté est toujours opposé au plus grand angle, & le moindre côté au moindre angle.

4°. Si dans un triangle *sphérique BAC*, *fig.* 13. deux côtés *AB* & *BC* pris ensemble sont égaux à un demi-cercle, la base *AC* étant continuée en *D*, l'angle externe *BCD* sera égal à l'angle interne opposé *BAC*.

Si deux côtés pris ensemble sont moindres ou plus grands qu'un demi-cercle, l'angle externe *BCD* sera moindre ou plus grand que l'angle interne opposé *A*, & la converse de toutes ces propositions est vraie; savoir, si l'angle *BCD* est égal ou plus grand, ou moindre que *A*, les côtés *AB* & *BC* sont égaux

gaux, ou plus grands, ou moindres, qu'un demi-cercle.

5°. Si dans un triangle *sphérique* ABC, *fig*. 12. deux côtés AB & BC sont égaux à un demi-cercle, les angles à la base A & C sont égaux à deux angles droits; si les côtés sont plus grands qu'un demi-cercle, les angles sont plus grands que deux droits; & si les côtés sont moindres, les angles sont moindres, & réciproquement.

6°. Dans tout triangle *sphérique* chaque angle est moindre que deux droits; & les trois ensemble sont moindres que six angles droits, & plus grands que deux.

7°. Si dans un triangle *sphérique* BAC, les côtés AB & BC sont des quarts de cercle, les angles à la base B & C seront des angles droits; si l'angle A compris entre les côtés AB & AC est un angle droit, BC sera un quart de cercle; si A est un angle obtus, BC sera plus grand qu'un quart de cercle; & s'il est aigu, BC sera moindre, & réciproquement.

8°. Si dans un triangle *sphérique* rectangle, le côté BC, *fig*. 14. adjacent à l'angle droit B, est un quart de cercle, l'angle A sera un angle droit; si BE est plus grand qu'un quart de cercle, l'angle A sera obtus; & si BD est moindre qu'un quart de cercle, l'angle A sera aigu, & réciproquement.

9°. Si dans un triangle *sphérique* rectangle chaque côté est plus grand ou plus petit qu'un quart de cercle, l'hypothénuse sera moindre qu'un quart de cercle, & réciproquement.

10°. Si dans un triangle *sphérique* ABC, *fig*. 15. rectangle seulement en B, un côté CB est plus grand qu'un quart de cercle, & l'autre côté AB moindre, l'hypothénuse AB sera plus grande qu'un quart de cercle, & réciproquement.

11°. Si dans un triangle *sphérique* obliquangle ABC *fig*. 16. les deux angles à la base A & B, sont obtus ou aigus, la perpendiculaire CD qu'on laissera tomber du troisieme angle C sur le côté opposé AB, tombera dans le triangle; si l'un d'eux A est obtus, & l'autre B aigu, la perpendiculaire tombera hors du triangle.

12°. Si dans un triangle *sphérique* ABC tous les angles A, B, & C sont aigus, les côtés sont chacun moindres qu'un quart de cercle. Ainsi, si dans un triangle *sphérique* obliquangle un côté est plus grand qu'un quart de cercle, il y a un angle obtus, savoir celui qui est opposé à ce côté.

13°. Si dans un triangle *sphérique* ACB, deux angles A & B sont obtus, & le troisieme C aigu, les côtés AC & CB opposés aux côtés obtus sont plus grands qu'un quart de cercle; ainsi si les deux côtés sont moindres qu'un quart de cercle, les deux angles sont aigus.

14°. Si dans un triangle *sphérique* tous les côtés sont plus grands qu'un quart de cercle, ou-bien s'il y en a deux plus grands, & un qui soit égal à un quart de cercle, tous les angles sont obtus.

15°. Si dans un triangle *sphérique* obliquangle deux côtés sont moindres qu'un quart de cercle, & le troisieme plus grand, l'angle opposé au plus grand sera obtus & les autres aigus. *Wolf & Chambers*.

Sur la résolution des triangles *sphériques*, *voyez* TRIANGLE.

Les propriétés des triangles *sphériques* sont démontrées avec beaucoup d'élégance & de simplicité dans un petit traité qui est imprimé à la fin de l'*introductio ad veram Astronomiam*, de M. Keill. M. Déparcieux, de l'académie royale des Sciences de Paris & de celle de Berlin, a donné au public en 1741, un traité de *Trigonométrie sphérique*, *in*-4°. imprimé à Paris chez Guérin; l'auteur démontre dans cet ouvrage les propriétés des triangles *sphériques*, en regardant leurs angles comme les angles formés par les plans qui se coupent au centre de la sphere, & les côtés des triangles *sphériques* comme les angles que forment entr'elles les lignes tirées du centre de la sphere aux extrémités du triangle; c'est-à-dire qu'il substitue aux triangles *sphériques* des pyramides qui ont leur sommet au centre de la sphere. L'académie royale des Sciences ayant fait examiner cet ouvrage par des commissaires qu'elle nomma à cet effet, a jugé que quoique l'idée de M. Déparcieux ne soit pas absolument nouvelle, & qu'elle l'ait obligé de charger quelques-unes de ses démonstrations d'un assez grand détail, elle lui avoit donné moyen d'en éclaircir & d'en simplifier un plus grand nombre d'autres, & que cet ouvrage ne pouvoit manquer d'être fort utile. (*O*)

L'astronomie *sphérique* est la partie de l'Astronomie qui considere l'univers dans l'état où l'œil l'apperçoit. *Voyez* ASTRONOMIE.

L'astronomie *sphérique* comprend tous les phénomenes & les apparences des cieux & des corps célestes, telles que nous les appercevons, sans en chercher les raisons & la theorie. En quoi elle est distinguée d'avec l'astronomie théorique, qui considere la structure réelle de l'univers, & les causes de ses phénomenes.

Dans l'astronomie *sphérique* on conçoit le monde comme une surface *sphérique* concave, au centre de laquelle est la terre, autour de laquelle le monde visible tourne avec les étoiles & les planetes, qui sont regardées comme attachées à sa circonférence; & c'est sur cette supposition qu'on détermine tous les autres phénomenes.

L'astronomie théorique nous apprend par les lois de l'optique, *&c*. à corriger ces apparences, & à réduire le tout à un systême plus exact.

Compas sphérique, *voyez* COMPAS.

Géométrie *sphérique* est la doctrine de la sphere & particulierement des cercles qui sont décrits sur sa surface, avec la méthode de les tracer sur un plan, & d'en mesurer les arcs & les angles quand on les a tracés.

La Trigonométrie *sphérique* est l'art de résoudre les triangles *sphériques*, c'est-à-dire, trois choses étant données dans un triangle *sphérique*, trouver tout le reste: par exemple, deux côtés & un angle étant donnés, trouver les deux autres angles, & le troisieme côté. *Voyez* TRIANGLE & TRIGONOMÉTRIE. *Chambers*.

SPHÉRIQUES, (*Géom*.) c'est proprement la doctrine des propriétés de la sphere, considérée comme un corps géométrique, & particulierement des différens cercles qui sont décrits sur sa surface. *V*. SPHERE.

C'est sur cette matiere que le mathématicien Théodose a écrit les livres qui nous restent encore de lui, & qu'on appelle les *sphériques* de Théodose.

Voici les principales propositions, ou les principaux théoremes des *sphériques*.

1°. Si on coupe une sphere de quelque maniere que ce soit, le plan de sa section sera un cercle dont le centre est dans un diametre de la sphere.

D'où il suit, 1°. que le diametre HI (*Planche de Trigonom. fig*. 17.) d'un cercle qui passe par le centre C, est égal au diametre AB du cercle générateur de la sphere, & le diametre d'un cercle, comme FE, qui ne passe pas par le centre, est égal à quelque corde du cercle générateur.

2°. Que comme le diametre est la plus grande de toutes les cordes, un cercle qui passe par le centre est un grand cercle de la sphere, & tous les autres sont plus petits.

3°. Que tous les grands cercles de la sphere sont égaux les uns aux autres.

4°. Que si un grand cercle de la sphere passe par quelque point donné de la sphere, comme A, il doit passer aussi par le point diamétralement opposé, comme B.

5° Que si deux grands cercles se coupent mutuellement l'un l'autre, la ligne de section est un diametre de la sphere; & que par conséquent deux grands cercles se coupent l'un l'autre dans des points diamétralement opposés.

6°. Qu'un grand cercle de la sphere la divise en deux parties, ou hémispheres égaux.

2°. Tous les grands cercles de la sphere se coupent l'un l'autre en deux parties égales & réciproquement tous les cercles qui se coupent en deux parties égales, sont de grands cercles de la sphere.

3°. Un arc d'un grand cercle de la sphere compris entre un autre arc, HIL (*fig*. 18.) & ses poles A & B, est un quart de cercle.

Celui qui est compris entre un moindre cercle DEF, & un de ses poles A, est plus grand qu'un quart de cercle; & celui qui est compris entre le même, & l'autre pole B, est plus petit qu'un quart de cercle.

4°. Si un grand cercle d'une sphere passe par les poles d'un autre, cet autre passe par les poles de celui-ci; & si un grand cercle passe par les poles d'un autre, ils se coupent l'un l'autre à angles droits, & réciproquement.

5°. Si un grand cercle $AFBD$ passe par les poles A & B d'un plus petit cercle DEF, il le divise en parties égales, & le coupe à angles droits. 6°.

6°. Si deux grands cercles $AEBF$, & $CEDF$, (*fig.* 19.) se coupent l'un l'autre aux poles E & F, d'un autre grand cercle $ACBD$, cet autre passera par les poles H & b, I & i des cercles $AEBF$, & $CEDF$.

7°. Si deux grands cercles $AEBF$, & $CEDF$, en coupent chacun un autre mutuellement, l'angle d'obliquité AEF sera égal à la distance des poles HI.

8°. Tous cercles de la sphere, comme GE, & LK, (*fig.* 20.) également distans de son centre C, sont égaux: & plus ils sont éloignés du centre, plus ils sont petits; ainsi, comme de toutes les cordes paralleles il n'y en a que deux qui soient également éloignées du centre, de tous les cercles paralleles au même grand cercle, il n'y en a que deux qui soient égaux.

9°. Si les arcs EH & KH, GI & IL, compris entre un grand cercle IHM, & les cercles plus petits GNE, & LOK sont égaux, les cercles sont égaux.

10°. Si les arcs EH & GI, du même grand cercle $AIBH$, compris entre deux cercles GNE, & IMH, sont égaux, les cercles sont paralleles.

11°. Un arc d'un cercle parallele IG, (*fig.* 21) est semblable à un arc d'un grand cercle AE, si chacun d'eux est compris entre les mêmes grands cercles CAF, & CEF.

Ainsi, les arcs AE & IG, ont la même raison à leur circonférence; & par conséquent contiennent le même nombre de degrés; & l'arc IG, est plus petit que l'arc AE.

12°. L'arc d'un grand cercle est la ligne la plus courte qu'on puisse tirer d'un point de la surface d'une sphere à un autre point de la même surface.

De-là il s'ensuit que la vraie distance de deux lieux sur la surface de la terre, est un arc d'un grand cercle compris entre ces lieux. *Voyez* NAVIGATION & CARTE. *Wolf & Chambers.* (*E*)

SPHÉRISTERE, s. m. (*Gymnastiq.*) *sphæristerium*, lieu consacré à tous les exercices dans lesquels on employoit la balle.

Quoiqu'entre les divers exercices où l'on se servoit de balles, il y en eût plusieurs qu'on ne pouvoit pratiquer qu'en plein air & dans les endroits les plus spacieux des gymnases, tels qu'étoient les xystes, *xysta*, ou les grandes allées découvertes; on ne laissoit pas chez les Grecs de construire dans ces gymnases quelques pieces convenables à certaines especes de sphéristiques.

Les Romains qui avoient imité les Grecs dans la construction de la plûpart de leurs bâtimens, & entre autres dans celle de leurs gymnases ou palestres, & de leurs thermes, y plaçoient aussi de ces *sphéristeres*, qui n'étoient pas tellement affectés à ces édifices publics, qu'il ne s'en trouvât souvent dans les maisons des particuliers tant à la ville qu'à la campagne. L'empereur Vespasien, par exemple, en avoit un dans son palais; & c'étoit-là, qu'au rapport de Suétone, il se faisoit frotter la gorge & les autres parties du corps un certain nombre de fois. Alexandre Severe s'exerçoit aussi très-souvent dans son *sphéristere*, suivant le témoignage de Lampridius.

Pline le jeune, dans les descriptions qu'il nous a laissées de ses deux maisons de campagne du Laurentin & de celle de Toscane, place dans l'une & dans l'autre un *sphæristerium*. Il dit en parlant du Laurentin, *cohæret calida piscina mirifice ex qua natantes mare adspiciunt; nec procul* sphæristerium, *quod calidissimo soli, inclinato jam die, occurrit*, c'est-à-dire, il y a une grande baignoire d'eau chaude si avantageusement située, que ceux qui s'y baignent voyent la mer; & non loin de-là est un jeu de paume exposé à la plus grande chaleur du soleil vers la fin du jour. Et en parlant de sa maison de Toscane, il s'exprime ainsi: *apodyterio superpositum est* sphæristerium *quod plura genera exercitationis, pluresque circulos capit;* une espece de jeu de paume propre à divers exercices, occupe le dessus du lieu qui sert de garde-robe; & ce jeu de paume est accompagné de plusieurs réduits & détours particuliers.

Comme Vitruve, dans la description qu'il donne des gymnases ou palestres, tels qu'on les voyoit en Grece de son tems (car ils n'étoient pas fort communs en Italie) ne dit pas un mot du *sphæristerium*, en faisant le dénombrement des différentes pieces de la palestre; il y a apparence que le *coryceum* dont il parle, est le véritable *sphæristerium* des palestres, c'est-à-dire, un lieu destiné à la plûpart des exercices où l'on se servoit d'une balle, & qui faisoient partie de la *sphéristique*. *Voy.* SPHÉRISTIQUE & SPHÆRISTICI. (*D. J.*)

SPHÆRISTICI, (*Gymnastiq*) maîtres qui enseignoient la sphéristique. *Voy.* SPHÉRISTIQUE, & SPHÉRISTERE. (*D. J.*)

SPHÉRISTIQUE, (*Gymnastique.*) chez les anciens la *sphéristique* comprenoit tous les exercices où l'on se sert d'une balle: elle faisoit une partie considérable de l'orchestique. On a fait honneur de son invention à Pithus, à Nausicaa, aux Sicyoniens, aux Lacédémoniens, & aux Lydiens. Il paroît que dès le tems d'Homere cet exercice étoit fort en usage, puisque ce poëte en fait un amusement de ses héros. Il étoit fort simple de son tems, mais il fit de grands progrès dans les siecles suivans chez les Grecs. Ces peuples s'appliquant à le perfectionner, y introduisirent mille variétés qui contribuoient à le rendre plus divertissant, & d'un plus grand commerce. Ils ne se contenterent pas d'amettre la *sphéristique* dans leurs gymnases où ils eurent soin de faire construire des lieux particuliers, destinés à recevoir tous ceux qui vouloient s'instruire dans cet exercice, ou donner des preuves de l'habilité qu'ils y avoient acquise: ils proposerent encore des prix pour ceux qui se distingueroient en ce genre dans les jeux publics; ainsi qu'on peut le conjecturer de quelques médailles grecques rapportées par Mercurial, & sur lesquelles on voit trois athletes nuds s'exerçant à la balle au-devant d'une espece de table qui soutient deux vases, de l'un desquels sortent trois palmes avec cette inscription au-dessous, ΠΥΘΙΑ ΑΚΤΙΑ. Les Athéniens, entre autres donnerent un témoignage signalé de l'estime qu'ils faisoient de la *sphéristique*, en accordant le droit de bourgeoisie, & en érigeant des statues à un certain aristonique Carystien, joueur de paume d'Alexandre le grand, & qui excelloit dans cet exercice.

Les balles à jouer se nommoient en grec σφαῖραι, *spheres, globes*, & en latin elles s'appelloient *pilæ*. La matiere de ces balles étoit de plusieurs pieces de peau souple & courroyée, ou d'autre étoffe, cousues ensemble en maniere de sac que l'on remplissoit tantôt de plume ou de laine, tantôt de farine, de graine de figuier, ou de sable. Ces diverses matieres plus ou moins pressées & condensées, composoient des balles plus ou moins dures. Les molles étoient d'un usage d'autant plus fréquent, qu'elles étoient moins capables de blesser & de fatiguer les joueurs, qui les poussoient ordinairement avec le poing, ou la paume de la main. On donnoit à ces balles différentes grosseurs; il y en avoit de petites, de moyennes, & de très-grosses; les unes soient plus pesantes, les autres plus legeres; & ces différences dans la pesanteur & dans le volume de ces balles, ainsi que dans la maniere de les pousser, établissoient diverses sortes de *sphéristiques*. Il ne paroit pas que les anciens ayent employé de balles de bois, ni qu'ils ayent connu l'usage que nous en faisons aujourd'hui pour jouer à la boule & au mail; mais ils ont connu les balles de verre, ce que nous observons en passant.

A l'égard des instrumens qui servoient à pousser les balles, outre le poing & la paume de la main, on employoit les piés dans certains jeux; quelquefois on se garnissoit les poings de courroies qui faisoient plusieurs tours, & qui formoient une espece de gantelet ou de brassard, sur-tout lorsqu'il étoit question de pousser des balles d'une grosseur ou d'une dureté extraordinaire. On trouve une preuve convaincante de cette coutume sur le revers d'une médaille de l'empereur Gordien III. rapportée par Mercurial, où l'on voit trois athletes nuds ceints d'une espece d'écharpe, lesquelles soutiennent de leur main gauche une balle ou un balon, qui paroît une fois plus gros que leur tête; & qu'ils semblent se mettre en devoir de frapper du poing de leur main droite armée d'une espece de gantelet. Ces sortes de gantelets ou de brassards, tenoient lieu aux anciens de raquettes & de battoirs, qui, selon toute apparence, leur ont été absolument inconnus.

Les exercices de la *sphéristique*, qui étoient en grand nombre chez les Grecs, peuvent se rapporter à quatre principales especes, dont les différences se tiroient de la grosseur & du poids des balles que l'on y employoit. Il y avoit donc l'exercice de la petite balle, de celui de la grosse, celui du balon & celui du corycus.

De ces quatre especes de *sphéristiques*, celui de la peti-

petite balle étoit chez les Grecs le plus en usage, & celui qui avoit le plus mérité l'approbation des Médecins. Antyllus dont Oribase nous a conservé des fragmens considérables, & qui est l'auteur dont nous pouvons tirer plus d'éclaircissemens sur cette matiere, reconnoît trois différences dans cet exercice de la petite balle, non-seulement par rapport à la diverse grosseur des balles dont on jouoit; mais aussi par rapport à la diverse maniere de s'en servir. Dans la premiere, où l'on employoit les plus petites balles, les joueurs se tenoient assez près les uns des autres. Ils avoient le corps ferme & droit, & sans branler de leur place, ils s'envoyoient réciproquement les balles de main en main avec beaucoup de vîtesse & de dextérité. Dans la seconde espece, où l'on jouoit avec des balles un peu plus grosses, les joueurs, quoiqu'assez voisins les uns des autres, déployoient davantage les mouvemens de leurs bras, qui se croisoient & se rencontroient souvent; & ils s'élançoient çà & là pour attraper les balles, selon qu'elles bondissoient ou bricoloient différemment. Dans la troisieme espece, où l'on se servoit de balles encore plus grosses, on jouoit à une distance considérable, & les joueurs se partageoient en deux bandes, dont l'une se tenoit ferme en son poste, & envoyoit avec force & coup sur coup les balles de l'autre côté, où l'on se donnoit tous les mouvemens nécessaires pour les recevoir & les renvoyer.

On doit rapporter à l'exercice de la petite balle, dont on vient de décrire les trois especes alléguées par Antyllus, trois autres sortes de jeux appellés ἀπόῤῥαξις, οὐρανία & ἁρπαστόν.

Le jeu nommé *aporrhaxis*, d'ἀποῤῥήγνυμι, *abrumpo*, *frango*, & dont Pollux nous a conservé la description, consistoit à jetter obliquement une balle contre terre, lui donnoit occasion de rebondir une seconde fois vers l'autre côté d'où elle étoit renvoyée de la même maniere & ainsi de suite, jusqu'à ce quelqu'un des joueurs manquât son coup, & l'on avoit soin de compter les divers bonds de la balle.

Dans le jeu appellé *ourania*, l'un des joueurs se courbant en arriere, jettoit en l'air une balle qu'un autre tâchoit d'attraper en sautant avant qu'elle retombât à terre, & avant que lui-même se trouvât sur ses piés: ce qui demandoit une grande justesse de la part de celui qui recevoit cette balle, & qui devoit pour sauter prendre précisément l'instant que la balle qui retomboit pût être à la portée de sa main.

L'*harpaston* a son nom dérivé d'ἁρπάζω, *rapio*, parce qu'on s'y arrachoit la balle les uns aux autres. Pour y jouer, on se divisoit en deux troupes, qui s'éloignoient également d'une ligne nommée σκῦρος, que l'on traçoit au milieu du terrein, & sur laquelle on posoit une balle. On tiroit derriere chaque troupe une autre ligne, qui marquoit de part & d'autre les limites du jeu. Ensuite les joueurs de chaque côté couroient vers la ligne du milieu, & chacun tâchoit de se saisir de la balle, & de la jetter au-delà de l'une des deux lignes qui marquoient le but, pendant que ceux du parti contraire faisoient tous leurs efforts pour défendre leur terrein, & pour envoyer la balle vers l'autre ligne. Cela causoit une espece de combat fort échauffé entre les joueurs qui s'arrachoient la balle, qui la chassoient du pié & de la main, en faisant diverses feintes, qui se poussoient les uns les autres, se donnoient des coups de poing, & se renversoient par terre. Enfin le gain de la partie étoit pour la troupe qui avoit envoyé la balle au-delà de cette ligne qui bornoit le terrein des antagonistes. On voit par-là que cet exercice tenoit en quelque façon de la course, du saut, de la lutte & du pancrace.

L'exercice de la grosse balle étoit différent des précédens, non seulement à raison du volume des balles que l'on y employoit, mais aussi par rapport à la situation des bras; car dans les trois principales especes de petite *sphéristique*, dont on vient de parler, les joueurs tenoient toujours leurs mains plus basses que leurs épaules; au-lieu que dans celle-ci, ces mêmes joueurs élevoient leurs mains au-dessus de leur tête, se dressant même sur la pointe du pié, & faisant divers sauts pour attraper les balles qui leur passoient par-dessus la tête. Cet exercice, comme l'on voit, devoit être d'un fort grand mouvement, & d'autant plus pénible, qu'outre qu'on y mettoit en œuvre toute la force des bras pour pousser des balles d'une grosseur considérable à une grande distance, les courses, les sauts, & les violentes contorsions que l'on s'y donnoit, contribuoient encore à en augmenter la fatigue.

La troisieme espece de *sphéristique* connue des Grecs, étoit l'exercice du ballon, appellé σφαῖρα κενή; dont nous savons peu de circonstances, si ce n'est que ces ballons étoient vraissemblablement faits comme les nôtres, qu'on leur donnoit une grosseur énorme, & que le jeu en étoit difficile & fatiguant.

L'exercice du *corycus*, qui étoit la quatrieme espece de *sphéristique* greque, la seule dont Hippocrate ait parlé, & qu'il appelle κωρυκομαχία, qui est la même chose que le κωρυκοβολία, du médecin Arétée, consistoit à suspendre au plancher d'une salle, par le moyen d'une corde, une espece de sac que l'on remplissoit de farine ou de graine de figuier pour les gens foibles, & de sable pour les robustes, & qui descendoit jusqu'à la hauteur de la ceinture de ceux qui s'éxerçoient. Ceux ci pressant ce sac à deux mains, le portoient aussi loin que la corde pouvoit s'étendre, après quoi lâchant ce sac ils le suivoient, & lorsqu'il revenoit vers eux, ils se reculoient pour céder à la violence du choc; ensuite le reprenant à deux mains, ils le poussoient en avant de toutes leurs forces, & tâchoient malgré l'impétuosité qui le ramenoit, de l'arrêter, soit en opposant les mains, soit en présentant la poitrine leurs mains étendues derriere le dos; en sorte que pour peu qu'ils négligeassent de se tenir fermes, l'effort du sac qui revenoit leur faisoit quelquefois lâcher le pié, & les contraignoit de reculer.

Il résultoit, selon les Médecins, de ces différentes especes de *sphéristiques*, divers avantages pour la santé. Ils croyoient que l'exercice de la grosse & de la petite balle étoit très-propre à fortifier les bras, aussibien que les muscles du dos & de la poitrine, à débarrasser la tête, à rendre l'épine du dos plus souple par les fréquentes inflexions, à affermir les jambes & les cuisses. Ils n'estimoient pas que le jeu de ballon fût d'une grande utilité, à cause de sa difficulté & des mouvemens violens qu'il exigeoit; mais en général ils croyoient tous ces exercices contraires à ceux qui étoient sujets aux vertiges, parce que les fréquens tournoiemens de la tête & des yeux, nécessaires dans la *sphéristique*, ne pouvoient manquer d'irriter cette indisposition. Pour ce qui concerne l'exercice du *corycus*, ou de la balle suspendue, ils le jugeoient très-convenable à la diminution du trop d'embonpoint, & à l'affermissement de tous les muscles du corps; se persuadant aussi que les secousses réitérées que la poitrine & le ventre recevoient du choc de cette balle, n'étoient pas inutiles pour maintenir la bonne constitution des visceres qui y sont renfermés. Arétée en conseilloit l'usage aux lépreux; mais on le défendoit à ceux qui avoient la poitrine délicate.

Après avoir parcouru les especes de *sphéristiques* en usage chez les Grecs, examinons présentement ce que les Romains ont emprunté d'eux par rapport à cet éxercice, & ce qu'ils y ont ajouté de nouveau. On ne trouve dans l'antiquité romaine que quatre sortes de *sphéristiques*; savoir le ballon, appellé *follis*; la balle, surnommée *trigonalis*; la balle villageoise, *pila paganica*, & l'*harpastum*. Cœlius Aurélianus les désigne toutes par l'expression générale de *sphæra italica*, *paume italienne*. Le poëte Martial les a toutes comprises dans ces vers,

> *Non pila, non follis, non te paganica thermis*
> *Præparat, aut nudi stipitis ictus hebes:*
> *Vara nec injecto ceromate brachia tendis,*
> *Non harpasta vagus pulverulenta rapis.*

Le ballon étoit de deux especes, de la grande & de la petite. On poussoit les grands ballons avec le bras garni comme nous l'avons dit en parlant de celui des Grecs. La petite espece qui étoit le plus en usage, se poussoit avec le poing, d'où elle recevoit le nom de *follis pugillaris* ou *pugilatorius*. La légéreté de ce ballon le mettoit le plus à la portée des personnes les moins robustes, tels que sont les enfans, les vieillards & les convalescens.

La paume appellée *trigonalis*, se jouoit avec une petite balle nommée *trigon*, non pas de sa figure qui étoit ronde & nullement triangulaire, mais du nombre des joueurs qui étoient ordinairement trois disposés en triangle, & qui se renvoyoient la balle, tantôt de la main droite, tantôt de la gauche, & celui qui manquoit à la recevoir, la laissoit tomber, perdoit la partie. Il y a trois expressions latines qui ont rapport à ce jeu, & qui méritent d'être remarquées. On appelloit *raptim ludere*, lorsque les joueurs faisoient

soient en sorte de prendre la balle au premier bond. *Datatim ludere* se disoit d'un joueur qui envoyoit la balle à un autre, & qui accompagnoit ce mouvement de diverses feintes pour tromper les joueurs. Enfin, *expulsim ludere* s'appliquoit à l'action des joueurs qui se repoussoient les uns les autres pour attraper la balle, & la renvoyer.

La paume de village, appellée *pila paganica;* n'étoit pas tellement abandonnée aux paysans, qu'elle ne fût aussi reçue dans les gymnases & dans les thermes, comme il est facile de s'en convaincre par les vers de Martial ci-dessus rapportés. Les balles qu'on employoit dans cette sorte de paume étoient faites d'une peau remplie de plume bien foulée & bien entassée, ce qui donnoit une dureté considérable à ces balles. Elles surpassoient en grosseur les balles trigones & les ballons romains. La dureté de ces balles jointe à leur volume en rendoit le jeu plus difficile & plus fatiguant.

La derniere espece de *sphéristique* en usage chez les Romains & nommée *harpastum*, n'étoit en rien différente de l'harpaston des Grecs, de qui les Romains l'avoient empruntée; ainsi, sans répeter ce qui a été dit, on remarquera seulement que l'on s'exerçoit à ce jeu sur un terrein sablé, que la balle qui y servoit étoit de la petite espece, & que l'on y employoit plutôt les mains que les piés, comme il paroît par cette épigramme de Martial sur des *harpastes:*

Hæc rapit antæi velox in pulvere Draucus,
Grandia qui vano colla labore facit.

Et par ces vers du même poëte:

Sive harpasta manu pulverulenta rapis
Non harpasta vagus pulverulenta rapis.

L'antiquité grecque & romaine ne nous fournit rien de plus touchant sur les différentes especes de sphéristiques; mais on en découvre une tout-à-fait singuliere qui est le jeu de balles de verre dans une ancienne inscription trouvée à Rome en 1591, sous le pontificat d'Innocent XI. & que l'on voit encore aujourd'hui attachée aux murs du vatican: elle est le seul monument dont nous ayons connoissance, qui fasse mention du jeu de la balle de verre inconnu jusqu'au tems d'un *Ursus Togatus* mentionné dans l'inscription, lequel s'en dit l'inventeur. Il est difficile de deviner précisement en quoi consistoit ce jeu; & il faut nécéssairement, au défaut d'autorités sur ce point, hasarder quelques conjectures. M. Burette, dans une dissertation sur la *sphéristique* des anciens, qu'il a mise dans le recueil des mémoires de l'académie des Inscriptions, & dont nous avons tiré cet article, a de la peine à se persuader que les balles de verre qu'on employoit fussent solides: car, dit-il, si l'on veut leur attribuer une grosseur proportionnée à celle de nos balles ordinaires, elles eussent été d'une pesanteur incommode & dangereuse pour les joueurs; si au contraire on les suppose très-petites, elles eussent donné trop peu de prise aux mains, & eussent échappé aux yeux. Il y auroit donc lieu de croire que ces balles étoient autant de petits ballons de verre que les joueurs s'envoyoient les uns aux autres, & l'adresse dans ce jeu consistoit sans doute à faire en sorte que ces ballons fussent toujours soutenus en l'air par les diverses impulsions qu'ils recevoient des joueurs qui les frappoient de la paume de la main, & à empêcher qu'ils ne heurtassent contre les murs, ou qu'ils ne tombassent par terre, auquel cas ils ne manquoient guere de se briser. Ce qui acheve de déterminer à cette opinion est un passage de Pline le naturaliste, qui emploie l'expression de *pila vitrea* dans une occasion où ce ne peut être qu'une boule de verre creuse: *Cum, addita aqua*, vitreæ pilæ, *sole adverso, in tantum excandescant, ut vestes exurant.* „ Les *boules de verre* pleines d'eau, & exposées aux rayons du soleil, s'échauffent jusqu'au point de brûler les habits „. Voilà du-moins ce qu'on a pensé de plus vraissemblable par rapport à cette derniere espece de *sphéristique*, si peu connue d'ailleurs, & qui mériteroit certainement d'être plus particulierement éclaircie. (*D. J.*)

SPHÉROIDE, s. m. *en Géométrie*, est le nom qu'Archimede a donné à un solide qui approche de la figure d'une sphere, quoi qu'il ne soit pas exactement rond, mais oblong, parce qu'il a un diametre plus grand que l'autre, & qu'il est engendré par la révolution d'une demi-ellipse sur son axe. Ce mot vient de σφαῖρα, *sphere*, & εἶδος, *figure*.

Quand il est engendré par la révolution d'une demi-ellipse sur son plus grand axe, on l'appelle *sphéroïde oblong* ou *alongé;* & quand il est engendré par la révolution d'une ellipse sur son petit axe, on l'appelle *sphéroïde applati*.

Pour ce qui regarde les dimensions solides d'un *sphéroïde* alongé, il est les deux tiers de son cylindre circonscrit.

Un *sphéroïde* alongé est à une sphere décrite sur son grand axe, comme le quarré du petit axe est au quarré du grand; & un *sphéroïde* applati est à une sphere décrite sur le petit axe, comme le quarré du grand axe est au quarré du petit.

On appelle aujourd'hui assez généralement *sphéroïde* tout solide engendré par la révolution d'une courbe ovale autour de son axe, soit que cette courbe ovale soit une ellipse ou non. (*O*)

SPHÉROMACHIE, s. f. (*Antiq. greq.*) σφαιρομαχία, espece particuliere de jeu de paume, dont les balles étoient de plomb, & se nommoient σφαῖραι. Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xxj. t. I. p.* 448. *Voyez* SPHÉRISTIQUE. (*D. J.*)

SPHETTUS, (*Géog. anc.*) municipe de la tribu Acamantide, selon Etienne le géographe. Pausanias, *l. II. c. xxx.* en fait une bourgade de l'Attique; ce qui revient au même, & dit qu'elle fut fondée par *Sphettus*, fils de Troezen. Phavorinus lit *Sphittos* pour *Sphettus*. Il est souvent fait mention de cette bourgade dans les orateurs & autres écrivains grecs. Le vinaigre y étoit très-piquant, & les personnes fort satyriques, comme nous l'apprennent Aristophane & Athénée. M. Spon, dans la liste des bourgs de l'Attique, rapporte une inscription qu'il avoit vûe à Constantinople chez M. de Nointel, ambassadeur, qui l'avoit apportée d'Athènes. On y lisoit ces mots:

ΔΗΜΗΤΙΟΣ
ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ
ΣΦΗΤΤΙΟΣ.

Dans une autre inscription qui se voyoit sur la base d'une statue à Eleusine, on lit aussi le mot ΣΦΗΤΤΙΟΣ vers la fin de l'inscription. (*D. J.*)

SPHINCTER, *en Anatomie*, est un terme dont on se sert pour signifier une espece de muscles circulaires, ou muscles en forme d'anneaux, qui servent à former & retrécir différens orifices du corps, & à empêcher l'excrétion de ce qui y est contenu. *Voy.* MUSCLE.

Ce mot est formé du grec σφιγκτὴρ, *strictor* ou *constricteur*, quelque chose qui bouche & tient une chose bien close; ces muscles ont un effet à-peu-près semblable à ceux des cordons d'une bourse.

Le *sphincter* des levres, *voyez* ORBICULAIRE.

Le *sphincter* du vagin est un muscle constricteur, qui sert à empêcher le reflux du sang du clitoris, &c. pendant le coït. *Voyez* VAGIN, CLITORIS.

SPHINCTER DE L'ANUS, (*Anatomie.*) c'est un muscle large, épais, charnu, qui borde l'anus tout autour: sa figure & la tissure de ses fibres en-dehors immédiatement sous la peau forme une espece d'ovale. Il tient par-devant à l'accélérateur de l'urine, & par derriere à l'os coccyx. A mesure qu'il avance plus loin sur le corps de l'intestin droit, ses fibres deviennent circulaires, & ont à-peu-près deux doigts de large. Il est beaucoup plus large dans les hommes que dans les animaux; & cela, parce que l'homme ayant le corps dressé perpendiculairement, il faut beaucoup plus de force à ce muscle pour retenir les excrémens, fonction pour laquelle il est fait. (*D. J.*)

SPHINCTER DE LA VESSIE, (*Anatomie.*) Fallope observe que les Anatomistes de son siecle n'ont pas bien décrit la situation de ce muscle, en le plaçant au-dessous des prostates; car si cela étoit, dit-il, la semence dans le coït ne pourroit pas être éjaculée sans urine; observation que les auteurs modernes n'ont point faite, ou par inadvertance, ou parce qu'ils ont été trompés par une partie des *levatores ani*, qui restoient sur les prostates, & que Riolan appelle *sphincter externus*.

Le *sphincter de la vessie* est situé à la partie supérieure du cou de la vessie, immédiatement au-dessus des glandes prostates, où, dit Fallope, nous ne devons pas nous attendre à trouver un muscle entier, & une substance distincte de celle du canal, sembla-

ble

ble à celle de l'anus; mais ſeulement la partie la plus charnue du cou de la veſſie compoſée de pluſieurs fibres tranſverſales, dont la contraction empêche la ſortie involontaire de l'urine. Pour découvrir ces fibres tranſverſales, l'auteur conſeille de plonger la veſſie dans de l'eau bouillante, en commençant par ôter les fibres droites qui ſont en-dehors, au moyen de quoi les tranſverſales paroîtront.

Les principales connexions de la veſſie dans l'homme ſont avec l'inteſtin *rectum* & les véſicules ſéminaires, & dans la femme avec le vagin, & outre cela dans l'un & l'autre ſexe avec les os pubis, non-ſeulement par pluſieurs fibres ligamenteuſes, mais encore par quelques petits trouſſeaux de fibres charnues qui en viennent & qui ſe portant obliquement au cou de la veſſie, l'embraſſent par leur entrecroiſement en ſe confondant avec les fibres tranſverſes de ſa tunique charnue; c'eſt l'entrecroiſement de ces fibres charnues ſur le cou de la veſſie que M. Winſlow ſoupçonne être ſon véritable *ſphincter*, lequel ſe trouve fortifié par quelques fibres du *ſphincter* de l'anus.

L'urine qui eſt déchargée dans la veſſie n'en ſort que dans certains tems, à cauſe du *ſphincter* qui embraſſe ſon côté, & qui, comme un reſſort bandé, ferme l'ouverture qui y répond; elle y ſéjourne juſqu'à ce que par les impreſſions vives qu'elle fait ſur les parois de la veſſie elle ait donné lieu à la contraction des fibres charnues de ſon corps; cette contraction jointe à celle du diaphragme & des muſcles de l'abdomen qui agiſſent en même tems, ſe trouvant pour-lors plus forte que celle du *ſphincter*, l'oblige à céder, & donne à l'urine la liberté de s'échapper. (*D. J.*)

SPHINX, ſ. m. & f. (*Mytholog.*) monſtre fabuleux, auquel les anciens donnoient ordinairement un viſage de femme, avec un corps de lion couché.

Le *ſphinx*, celebre dans la fable, eſt celui de Thèbes qu'Héſiode fait naître d'Echidne & de Typhon. Junon irritée contre les Thébains, envoya ce monſtre dans le territoire de Thèbes pour le déſoler.

On repréſente le *ſphinx* de Thèbes avec la tête & le ſein d'une jeune fille, les griffes d'un lion, le corps d'un chien, la queue d'un dragon, & des aîles. Elle exerçoit ſes ravages ſur le mont Phycée, d'où ſe jettant ſur les paſſans, elle leur propoſoit des énigmes difficiles, & mettoit en pieces ceux qui ne pouvoient les déchiffrer. Œdipe qui fut aſſez heureux pour expliquer l'énigme qu'elle lui propoſa, a fait lui-même la peinture ſuivante de cette cruelle *ſphinx*.

> *Né parmi les rochers aux piés du Cythéron,*
> *Ce monſtre à voix humaine, aigle, femme & lion,*
> *De la nature entiere exécrable aſſemblage,*
> *Vomiſſoit contre nous l'artifice & la rage.*

Enfin cette *ſphinx* barbare, outrée de dépit de ſe voir devinée, ſe caſſa la tête contre un rocher.

Il y en a, dit Pauſanias, qui prétendent que la *Sphinx* étoit une fille naturelle de Laïus, & que, comme ſon pere l'aimoit fort, il lui avoit donné connoiſſance de l'oracle que Cadmus avoit apporté de Delphes. Après la mort de Laïus, ſes enfans s'entre-diſputerent le royaume; car outre ſes fils légitimes, il en avoit laiſſé pluſieurs de diverſes concubines; mais le royaume, ſuivant l'oracle de *Delphes*, ne devoit appartenir qu'à un des enfans de Jocaſte. Tous s'en rapporterent à *Sphinx*, qui, pour éprouver celui de les freres qui avoit le ſecret de Laïus, leur faiſoit à tous des queſtions captieuſes: & ceux qui n'avoient point connoiſſance de l'oracle, elle les condamnoit à mort, comme n'étant pas habiles à ſuccéder. Œdipe inſtruit de l'oracle par un ſonge, s'étant préſenté à *Sphinx*, fut déclaré ſucceſſeur de Laïus.

D'autres ont dit que *Sphinx*, fille de Laïus, peu contente de n'avoir aucune part au gouvernement, s'étoit miſe à la tête d'un troupe de bandits, qui commettoient mille deſordres aux environs de Thèbes; ce qui la fit regarder comme un monſtre. On lui donnoit pour mere Echidne, pour pere Typhon; c'étoient toujours les peres & meres de ce qu'il y avoit de plus monſtrueux. Les griffes de lion marquoient ſa *cruauté*; ſon corps de chien, les *deſordres* dont une fille de ce caractere eſt capable; ſes aîles déſignoient l'*agilité*, avec laquelle elle ſe tranſportoit d'un lieu à un autre, pour éviter les pourſuites des Thébains; ſes énigmes ſignifioient les *embuches* qu'elle dreſſoit aux paſſans, les attirant dans les rochers & dans les broſſailles du mont Phycée où elle habitoit, & dont il leur étoit impoſſible de ſe dégager, faute d'en ſavoir les iſſues qu'elle connoiſſoit parfaitement. Œdipe la força dans ſes retranchemens, & la fit mourir. *Sphinx* vient de σφίγγω, *embarraſſer*.

Rien de plus commun que la figure de *ſphinx* avec des aîles ou ſans aîles, dans les monumens égyptiens. Plutarque dit qu'on mettoit des *ſphinx* dans leurs temples, pour marquer que la religion égyptienne étoit toute énigmatique. Les oracles que les Egyptiens faiſoient rendre à leur célebre *ſphinx*, étoient une frauduleuſe invention de leurs prêtres, qui ayant creuſé ſous terre un canal aboutiſſant au ventre & à la tête de cette prétendue divinité, entroient aiſément dans ſon corps, d'où ils faiſoient entendre d'une voix ſépulcrale des paroles ſuperſtitieuſes en réponſe aux voyageurs qui venoient conſulter l'oracle.

Pline dit que la tête du *ſphinx*, dont nous parlons, avoit quarante-trois piés de longueur, douze de circuit, & qu'il en avoit cent ſoixante-douze du ſommet de la tête juſqu'au ventre. On lit dans les *obſervations curieuſes*, qu'à trois cens pas de la grande pyramide & preſque vis-à-vis du vieux Caire, proche le rivage [redacted] on voit encore la tête de ce fameux *ſphinx*, & que le reſte du corps eſt enterré ſous le ſable; mais ce récit eſt un nouveau conte à ajouter aux autres. (*D. J.*)

SPHINX, (*Sculpt.*) ouvrage de ſculpture imitant les *ſphinx* de la fable; on les repréſente d'ordinaire avec la tête & le ſein d'une fille, & le corps d'un lion; tel eſt le *ſphinx* de l'eſcalier qui porte ce nom à Fontainebleau; tels ſont les deux *ſphinx* de marbre blanc, devant le parterre de la dauphine à Verſailles. On en voit pluſieurs autres ſemblables qui ornent des rampes de terraſſe dans les jardins; mais il n'y a point de *ſphinx* modernes, qui égalent les anciens en goût & en travail exquis.

C'eſt dommage que le *ſphinx* de bronze qui a été déterré à Rome, ne ſoit trouvé dans un ſi grand déſordre, qu'on a eu beaucoup de peine à le reſtaurer. On ne peut nier qu'il n'ait été grec. L'aſſemblage des morceaux met les connoiſſeurs en état de juger combien les Grecs avoient altéré la premiere forme de ces animaux. Il eſt vrai qu'ils n'y attachoient pas les mêmes idées, & qu'ils étoient éloignés de l'allégorie des ſignes céleſtes, qui avoient donné naiſſance à cet objet fantaſtique. Le *ſphinx* n'étoit en quelque façon connu dans la Grece que par l'hiſtoire d'Œdipe; on le voit même ſur quelques pierres gravées, lorſqu'il propoſe à ce prince une énigme qui ne mérite guere d'être ſi célebrée. Le *ſphinx* eſt encore traité de la même façon ſur le revers des médailles des Antiochus, & ſur un poids de plomb trouvé dans l'île de Chio. Ces différens emplois du même objet méritent d'être préſentés; ils ſont capables de piquer la curioſité, & font naître l'envie de chercher pourquoi les Grecs ont adopté le *ſphinx*; pourquoi ils ne l'ont point repréſenté accroupi; enfin, pourquoi ils lui ont donné des aîles, de l'arrondiſſement deſquelles il y a lieu d'être ſurpris? Toutes ces réflexions ſont de M. de Caylus. (*D. J.*)

SPHONDILIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante que les Anglois nomment *cow parſnep*, & les François *berce*, mot ſous lequel vous en trouverez les caracteres.

Tournefort diſtingue huit eſpeces de ce genre de plante, dont il nous ſuffira de décrire la plus commune. *Sphondilium vulgare hirſutum*, *I. R. H.* 320.

Sa tige s'éleve à la hauteur d'une coudée & plus, nouée, velue, cannelée & creuſe en-dedans. Ses feuilles ſont larges, laciniées couvertes deſſus & deſſous d'un duvet aſſez doux, & d'un goût douçâtre. Ses fleurs naiſſent ſur des ombelles, compoſées chacune de cinq pétales diſpoſées en fleurs de lis, de couleur ordinairement blanche, & quelquefois purpurine. Quand cette fleur eſt tombée, le calice qui la ſoutenoit devient un fruit, compoſé de deux grandes graines ovales, applaties, d'une odeur déſagréable, & d'une ſaveur un peu âcre; ſa racine eſt empreinte d'un ſuc jaunâtre, accompagné d'âcreté. Cette plante croît dans les champs & fleurit au mois de Mai ou de Juin. Ses feuilles paſſent pour é[illegible] & ſa graine eſt recommandée comme anti[illegible] par le d. Willis.

Il ne paroît pas que le *ſphondilium* des [illegible]

ſoit celui de Dioſcoride, ni de Pline; car les vertus qu'ils lui attribuent paroiſſent entierement étrangeres à notre plante. (*D. J.*)

SPHRAGIDIUM, (*Géog. anc.*) Pauſanias, *liv. IX. ch. iij.* donne ce nom à un antre de la Béotie, dans le mont Cithéron; c'étoit l'antre des nymphes Cithéronides, qui a ce qu'on diſoit avoient eu le don de prophétie. Du nom de ce lieu, ces nymphes étoient auſſi appellées *Sphragitides*, comme dit Plutarque dans la vie d'Ariſtide. (*D. J.*)

SPHRAGITIDES, NYMPHES, (*Littérat.*) nymphes du mont Cithéron qui avoient eu le nom de *ſphragitides*, de l'antre appellé *ſphragidion*. Peut-être que ce nom venoit du reſpect & du ſilence que l'on gardoit ſur ce qui ſe paſſoit dans cet antre, de peur de bleſſer ces nymphes & d'encourir leur indignation; car σφραγὶς, ſignifie un *cachet*, d'où vient le proverbe σφραγῖδα γλώττης ἐπικεῖσθαι, *ſignatum habere*, avoir un cachet ſur la bouche, pour dire *ne point parler*, ou garder un profond ſilence. (*D. J.*)

SPIAUTER, (*Hiſt. nat. Minéralog.*) nom donné par quelques auteurs au zinc. *Voyez l'article* ZINC.

SPIAGGIA ROMANA, LA, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire la *plage romaine*. Les Italiens appellent de ce nom une partie de la Méditerranée, le long de la côte de l'Egliſe. (*D. J.*)

SPICA, *terme de Chirurgie*, nom qu'on donna à une eſpece de bandage, parce qu'il repréſente par ſes tours de bande en doloires, les rangs d'un épi de blé.

Le *ſpica* eſt différent, ſuivant les parties auxquelles on l'applique. On en fait un pour la luxation de l'humerus & pour la fracture de l'acromion & celle du bout externe de la clavicule, *voyez* HUMERUS, ACROMION, CLAVICULE; on fait auſſi un *ſpica* pour le bubonocele & pour la luxation de l'os de la cuiſſe.

Pour faire le *ſpica* qui convient à la luxation de l'humerus, on prend une bande de trois doigts de largeur, ſur ſix aunes de longueur, & roulée à un chef. On poſe l'extrémité de la bande ſous l'aiſſelle oppoſée; on tire un jet de bande de derriere en devant, en croiſant obliquement les deux épaules; on paſſe ſur la tête de l'os luxé, ſous l'aiſſelle, & on vient croiſer ſur le deltoïde: on deſcend ſur la partie antérieure de la poitrine obliquement; on conduit la bande ſous l'aiſſelle oppoſée, où l'on aſſujettit l'extrémité de la bande. On revient par derriere le dos ſur le premier jet de bande, pour paſſer autour de la tête de l'humerus, en formant un doloire avec la premiere circonvolution de la bande: on fait trois ou quatre doloires, & enſuite un circulaire autour de la partie ſupérieure moyenne du bras. Ce circulaire laiſſe un eſpace en Δ ou triangle équilatéral avec le premier croiſé de la bande, ce que les auteurs appellent *gerani*. On remonte enſuite par un rampant, & on conduit le globe de la bande ſous l'aiſſelle oppoſée pour terminer par des circulaires autour du corps; on arrête la bande avec des épingles à l'endroit où elle finit.

Avant l'application de ce bandage, on a ſoin de garnir le lieu malade & le deſſous de l'aiſſelle avec des compreſſes.

Le *ſpica* pour la clavicule ſe fait de même, à l'exception que les croiſés de la bande ſe font ſur la clavicule.

Pour faire le *ſpica* de l'aine, on poſe le bout de la bande ſur l'épine de l'os ilion du côté de la maladie; on deſcend obliquement ſur l'aine entre les parties naturelles; on entoure la cuiſſe poſtérieurement; on revient croiſer antérieurement ſur l'aine, on conduit la bande ſur l'os-pubis, au-deſſus de l'os des iles du côté oppoſé; on entoure le corps au-deſſus des feſſes, & on revient ſur le bout de la bande pour continuer en faiſant des doloires, quatre ou cinq circonvolutions comme la précédente: on finit par des circulaires autour du corps.

Le *ſpica* de la cuiſſe ſe fait de même, à l'exception que les croiſés qui forment les épis ſe font ſur la partie extérieure & ſupérieure de la cuiſſe. *Voy.* BANDE & BANDAGE. (*Y*)

SPICNARD, (*Botan.*) *Voyez* NARD. (*D. J.*)

SPICCATO, STACCATO, ad. mots italiens conſacrés à la muſique, & qui indiquent des ſons ſecs, piqués, & bien détachés. *Voyez* PIQUÉ, DÉTACHÉ. (*S*)

SPIEGELBERG, (*Géog. mod.*) petit pays d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, entre le comté de Shaumbourg & la Baſſe-Saxe. Il appartient au Prince de Naſſau-Dietz. Il n'a que ſix lieues de longueur, quatre de largeur, & un bourg qui prend ſon nom. (*D. J.*)

SPIETZ, (*Géogr. mod.*) petite ville de Suiſſe, dans le canton de Berne, ſur le bord du lac de Thoun. (*D. J.*)

SPIGA, (*Géog. mod.*) ou *Chizico*, petite ville de la Turquie aſiatique, dans l'Anatolie, ſur la côte de la mer de Marmora, à huit milles de l'île de ce nom au midi. Elle a un port près du cap de Spigola. Il eſt fort douteux que ce ſoit la célebre Cyſique des anciens. (*D. J.*)

SPIGA LA, (*Géogr. mod.*) petite riviere de la Turquie aſiatique, en Anatolie. Elle a ſa ſource au mont Ida, & ſe décharge dans la mer de Marmora, à onze lieues de Spiga, vers le couchant. On ne doute pas que ce ne ſoit l'Æſapus de Strabon, ou l'Æſepus de Pline & de Ptolomée. (*D. J.*)

SPIGELIUS LOBE DE, Spigelius de Bruxelles, diſciple de Caſſerius & d'Aquapendente, profeſſa l'anatomie & la chirurgie dans l'univerſité de Padoue; il nous a laiſſé un corps d'anatomie. Le petit lobe du Foie porte ſon nom. Nous avons de lui un livre intitulé *Spigelii opera omnia. Venet.* 1627. *fol. Amſtelæd.* 1644. *fol.*

SPIGURNEL, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) étoit anciennement celui qui avoit la charge des *eſpigurnantia*, ou de ſceller les actes du roi. Spelman & du Freſne rapportent ce mot ſans y ajouter aucune interprétation. Mais il ſemble qu'il eſt pris du ſaxon *ſparrau*, qui ſignifie *ſerrer*, *ſceller* ou *aſſurer*. Voyez *Kennet's gloſ. in paroch. antiquit.*

SPILEMBERGO, (*Géog mod.*) & SPILEMBERG par les Allemans; ville de l'état de Veniſe dans le Frioul, ſur le Tajamento, à 10 milles d'Udine, vers les frontieres du Boulonnois. Lazius croit que c'eſt la *Bibium* d'Antonin, mais Smiler prétend que *Bibium* eſt *Biligratz*. *Long.* 30. 46. *lat.* 46 11. (*D. J.*)

SPINA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie au voiſinage de Ravenne, près de l'embouchure la plus méridionale du Pô. C'étoit une colonie greque & qui avoit été floriſſante, mais qui du tems de Strabon, *liv. V.* ſe trouvoit réduite à un ſimple village. Cet ancien géographe ajoute, qu'on montroit à Delphes le tréſor des Spinites. Cette circonſtance eſt confirmée par Pline, *liv. III. ch. xvj.* qui marque en même tems la ſituation de cette ville, en diſant que l'embouchure du Pô, nommée *Eridanum oſtium*, étoit appellée par quelques-uns *Spineticum oſtium*, de la ville de *Spina*, qui avoit été bâtie auprès & apparemment à la gauche; car Butrium ſe trouvoit à la droite, entre cette embouchure & Ravenne. (*D. J.*)

SPINÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route d'*Iſca* à *Calleva*, entre *Duracornovium* & *Callava*, à 15 milles de chacune de ces places. On croit que le bourg de Newbury s'eſt élevé des ruines de cette ville, qui n'eſt plus aujourd'hui qu'un petit village appellé *Speme*, à un mille de Newbury. (*D. J.*)

SPINA-LONGA, (*Géog. mod.*) fortereſſe de l'île de Candie, ſur un rocher eſcarpé, près de la côte ſeptentrionale de l'île & du golfe auquel elle donne ſon nom. Cette fortereſſe ſituée à 55 milles de Candie, au levant en tirant vers Sétia, étoit autrefois une ville épiſcopale, & elle a un port. (*D. J.*)

SPINARZA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne dans l'Albanie, ſur la riviere de même nom, près de ſon embouchure. *Long.* 37. 10. *lat.* 41.

SPINA VENTOSA, ſ. m. *maladie de Chirurgie*, qui conſiſte dans une carie interne des os, principalement vers les jointures où elle a coutume de commencer ſans douleurs; enſuite la face interne du corps de l'os & la moëlle même ſe corrompent. La carie pénetre peu-à-peu juſqu'à la ſurface externe; les os deviennent mous ou vermoulus, & ſe caſſent quelquefois, ne pouvant réſiſter à l'effort des muſcles dans les mouvemens violens & ſubits auxquels ils ſont expoſés; ou bien ils ſe gonflent, & il y ſurvient une exoſtoſe. Quand l'os eſt carié, le férioſte ſe détache & ſe corrompt auſſi ſans qu'il paroiſſe aucune tumeur au-dehors. Pendant que l'humeur qui cauſe cette maladie, ronge le férioſte, il s'y excite à cauſe de ſa ſenſibilité, une douleur vive & piquante, comme ſi l'on étoit percé par une épine, d'où vient le nom de ce cruel mal, c'eſt-à-dire du mot latin *ſpina*, *épine*. Lorſque le férioſte eſt conſumé, la douleur ceſſe, l'humeur s'épanche dans les chairs & forme une tumeur

meur lâche, molle, indolente, sans changement de couleur à la peau; & parce que cette tumeur semble remplie d'une humeur venteuse ou flatueuse, qu'elle imite l'édème, & que *ventosité* chez les Arabes signifie *tumeur œdémateuse*, on a ajouté au mot de *spina*, celui de *ventosa* ou *ventositas spinæ*. Cette espece d'abscès étant ouvert par lui-même ou par l'opération, il en sort un pus séreux, & il en résulte un ulcere sineux ou fistuleux, qui ne se peut guérir que la carie ne soit enlevée par le fer ou par le feu. Il s'y joint ordinairement une fievre lente, & le malade meurt souvent en consomption.

La cause de cette maladie est souvent un virus vénérien dégénéré, ou un virus scorbutique ou écrouelleux.

Avicenne a parlé du *spina ventosa*, *lib. IV. fenit. 4. tract. 4. c. ix.* Pandolfin en a fait un traité entier, auquel Mercklin a ajouté des notes. M. A. Sévérius en a écrit aussi un traité, sous le nom de *pædarthrocace*, terme composé de trois mots grecs, παῖς, παιδὸς, *puer*, enfant, jeune personne, ἄρθρον, *articulus*, articulation, & κάκη, *malum*, mal, à cause que ce mal attaque principalement les enfans & les jeunes gens, & rarement ceux de 25 ou 30 ans, à moins qu'ils n'en aient été incommodés auparavant sans être guéris, & parce qu'il commence presque toujours par les jointures.

Le prognostic est fort douteux, on a souvent vu cette maladie se reproduire ailleurs, après l'avoir détruite dans une partie.

Dans le commencement, lorsqu'il n'y a point encore ulcération à l'os, on peut tâcher de guérir cette maladie après les remedes généraux, par un régime convenable. L'usage de la décoction des bois sudorifiques, l'application extérieure des cataplasmes résolutifs & aromatiques, les onctions mercurielles, & autres remedes suivant la sagacité du guérisseur. Si ces secours loin de diminuer les accidens semblent augmenter les douleurs, c'est un signe qu'il se fait abscès dans l'os; on ne peut l'ouvrir trop promptement, pour éviter les progrès de la carie que le pus occasionne dans l'intérieur. M. Petit rapporte dans son *Traité des maladies des os*, à l'*article de la carie*, avoir donné issue par l'opération du trépan, à un abscès dans la cavité du tibia. Un homme avoit été traité méthodiquement de la vérole, traitement qui fit disparoître une tumeur à la partie moyenne du tibia. Les douleurs ne cesserent pas entierement; elles augmenterent quinze jours après être sorti de chez M. Petit. Le malade avoit de la fievre; sa jambe étoit devenue rouge, & même douloureuse à l'extérieur. On délibera dans une consultation qu'il falloit ouvrir l'endroit où il y avoit eu tumeur, pour donner issue à quelque matiere qu'on soupçonnoit être infiltrée dans le périoste, & causer ces accidens. L'incision ne procura aucun soulagement; on se détermina deux jours après à l'application du trépan qui procura une évacuation considérable d'un pus très-fétide. La moëlle étoit toute fondue, & le canal paroissant presque vuide. M. Petit appliqua trois autres couronnes de trépan, & coupa les ponts qui restoient des uns aux autres. Le cautere actuel fut appliqué plusieurs fois pour détruire la carie, & le malade guérit. Il y a plusieurs observations de cette nature, & on réussit presque toujours lorsque l'opération n'a pas été trop différée. Ce *spina ventosa* est une exostose suppurée. *Voyez* Exostose.

Il n'est pas toujours possible de détruire ces exostoses & ces caries. Lorsque par leur situation elles ne sont pas accessibles, il faut en venir au remede extérieur, qui est l'amputation du membre. J'ai eu occasion d'ouvrir une tumeur qui sembloit aquoslatueuse, à la partie interne & inférieure de la cuisse d'un jeune homme de 20 ans. Cette tumeur qui étoit sans changement de couleur à la peau, avoit été précédée par des douleurs assez vives dans l'os du fémur, ce qui caractérisoit un *spinosa ventosa*. Après avoir donné issue par une incision, à une grande quantité de matiere assez fétide, je portai mon doigt dans le foyer de cet abscès, il passa par-dessus le muscle vaste interne, à la partie postérieure du *fémur*, où je sentis un trou à l'os qui pénétroit dans la cavité. Il fallut nécessairement faire l'amputation de la cuisse, n'étant pas possible de travailler à la destruction de la carie dans un lieu où l'os est recouvert d'une aussi grande quantité de muscles & de vaisseaux considérables. (*Y*)

SPINAL, LE, adj. *en Anatomie*, se dit des parties qui ont quelque relation avec l'épine. *Voyez* Épine.

Les arteres *spinales* sont principalement les deux produites par l'artere vertébrale. *Voy.* Vertébrale.

L'artere spinale antérieure est produite par la réunion des deux rameaux des arteres vertébrales sur l'apophyse basilaire de l'os occipital. *Voyez* Os occipital.

L'artere *spinale* postérieure est produite par la réunion de deux rameaux produits par les arteres vertébrales à leur entrée dans le crâne. *Voyez* Crane.

Ces deux arteres descendent le long de la partie antérieure & de la partie postérieure de la moëlle alongée & communique avec des rameaux des intercostales & des lombaires. *Voyez* Intercostal, Lombaire, *&c.*

SPINELLE, adj. (*Gram. Joaillerie.*) on dit rubis *spinelle* (Voyez *l'article* Rubis), lorsqu'il est de couleur de vinaigre ou de pelure d'oignon. Quoiqu'il ait la dureté de rubis balai, il n'en a pas le prix.

SPINEUSES, s. m. (*Mythol.*) dieu qui présidoit au défrichement des ronces & des épines.

SPINHUYS, s. m. (*Hist. mod. Econom. politique*) ce mot est hollandois, & signifie *maison où l'on file*; on donne ce nom en Hollande à des maisons de force établies dans presque toutes les villes, dans lesquelles on renferme les femmes de mauvaise vie, qui ont attiré l'attention de la police; on les y occupe à filer & à différens autres travaux convenables à leur sexe; on ne leur épargne point les corrections, lorsqu'elles manquent à remplir la tâche qui leur est imposée. Ces sortes de maisons sont ordinairement sous la direction de deux échevins, qui nomment un inspecteur & une inspectrice, qui leur rendent compte.

SPINOSA, philosophie de, (*Hist. de la Phil.*) Benoît *Spinosa*, juif de naissance, & puis déserteur du judaïsme, & enfin athée, étoit d'Amsterdam. Il a été un athée de système, & d'une méthode toute nouvelle, quoique le fond de sa doctrine lui fut commun avec plusieurs autres philosophes anciens & modernes, européens & orientaux. Il est le premier qui ait reduit en système l'atheisme, & qui en ait fait un corps de doctrine lié & tissu, selon la methode des géométres; mais d'ailleurs son sentiment n'est pas nouveau. Il y a long-tems que l'on a cru que tout l'univers n'est qu'une substance, & que Dieu & le monde ne sont qu'un seul être. Il n'est pas sûr que Straton, philosophe péripatéticien, ait eu la même opinion, parce qu'on ne sait pas s'il enseignoit que l'univers ou la nature fût un être simple & une substance unique. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne reconnoissoit d'autre dieu que la nature. Comme il se moquoit des atomes & du vuide d'Epicure, on pourroit s'imaginer qu'il n'admettoit point de distinction entre les parties de l'univers; mais cette conséquence n'est point nécessaire. On peut seulement conclure que son opinion s'approche infiniment plus du spinosisme que le système des atomes. On a même lieu de croire qu'il n'enseignoit pas, comme faisoient les atomistes, que le monde fût un ouvrage nouveau, & produit par le hazard; mais qu'il enseignoit, comme font les spinosistes, que la nature l'a produit nécessairement & de toute éternité.

Le dogme de l'ame du monde, qui a été si commun parmi les anciens, & qui faisoit la partie principale du système des stoïciens, est, dans le fond, celui de *Spinosa*; cela paroîtroit plus clairement, si des autres géometres l'avoient expliqué. Mais comme les écrits où il en est fait mention, tiennent plus de la méthode des rhétoriciens, que de la méthode dogmatique; & qu'au contraire *Spinosa* s'est attaché à la précision, sans se servir du langage figuré, qui nous dérobe si souvent les idées justes d'un corps de doctrine: de là vient que nous trouvons plusieurs différences capitales entre son système & celui de l'ame du monde. Ceux qui voudroient soutenir que le spinosisme est mieux lié, devroient aussi soutenir qu'il ne contient pas tant d'orthodoxie; car les stoïciens n'ôtoient pas à Dieu la providence: ils réunissoient en lui la connoissance de toutes choses; au lieu que *Spinosa* ne lui attribue que des connoissances séparées & très-bornées. Lisez ces paroles de Seneque: „ *Eundem quem nos, jovem intelligunt custodem, rectoremque universi, animum ac spiritum, mundani hujus operis dominum & artificem, cui nomen omne convenit. Vis illum fatum vocare? Non erra*[illegible] *est ex quo suspensa sunt omnia causa ca*[illegible] *Vis illum providentiam dicere? Recte dicis.* [illegible] *cujus consilio huic mundo providetur. Vis il*[illegible]

„ ti[illegible]

„ *turam vocare? Non peccabis. Est enim ex quo na-* „ *ta sunt omnia, cujus spiritu vivimus. Vis illum vo-* „ *care mundum? Non falleris. Ipse est enim totum* „ *quod vides, totus suis partibus inditur, & se su-* „ *stinens vi sua. Quæst. natur. lib. XI. capit. xlv.* Et ailleurs il parle ainsi : „ *Quid est autem, cur non* „ *existimes in eo divini aliquid existere. Quis Dei par* „ *est? Totum hoc quo continemur, & unum est &* „ *Deus, & socii ejus sumus & membra. Epist. 92.* Lisez ainsi le discours de Caton, dans le *IV. liv.* de la Pharsale, & sur-tout considérez-y ces trois vers.

Est-ne Dei sedes nisi terra & pontus & aer,
Et cælum & virtus? Superos quid quærimus ultra?
Jupiter est quodcumque vides, quocumque moveris.

Pour revenir à *Spinosa*, tout le monde convient qu'il avoit des mœurs, sobre, modéré, pacifique, désintéressé, même généreux; son cœur n'étoit taché d'aucun de ces vices qui déshonorent. Cela est étrange; mais au fond il ne faut pas plus s'en étonner, que de voir des gens qui vivent très-mal, quoiqu'ils aient une pleine persuasion de l'Evangile; ce que l'attrait du plaisir ne fit point dans *Spinosa*; la bonté & l'équité naturelles le firent. De son obscure retraite sortit d'abord l'ouvrage qu'il intitula, *traité théologico-politique*, parce qu'il y envisage la religion en elle-même, & par rapport à son exercice, eu égard au gouvernement civil. Comme la certitude de la révélation est le fondement de la foi, les premiers efforts de *Spinosa* sont contre les prophetes. Il tente tout pour affoiblir l'idée que nous avons d'eux, & que nous puisons dans leurs prophéties. Il borne à la science des mœurs tout le mérite des prophetes. Il ne veut pas qu'ils aient bien connu la nature & les perfections de l'Etre souverain. Si nous l'en croyons, *ils n'en savoient pas plus*, & peut-être qu'ils n'en savoient pas *tant* que nous.

Moïse, par exemple, imaginoit un Dieu jaloux, complaisant & vindicatif, ce qui s'accorde mal avec l'idée que nous devons avoir de la divinité. A l'égard des miracles, dont le récit est si fréquent dans les Ecritures, il a trouvé qu'ils n'étoient pas véritables. Les prodiges, selon lui, sont impossibles; ils dérangeroient l'ordre de la nature, & ce dérangement est contradictoire. Enfin pour nous affranchir tout-d'un-coup & pour nous mettre à l'aise, il détruit par un chapitre seul toute l'autorité des anciennes Ecritures. Elles ne sont pas des auteurs dont elles portent les noms, ainsi le pentateuque ne sera plus de Moïse, mais une compilation de vieux mémoires mal dirigés par Esdras. Les autres livres sacrés n'auront pas une origine plus respectable.

Spinosa avoit étonné & scandalisé l'Europe par une théologie qui n'avoit de fondement que l'autorité de sa parole. Il ne s'égara pas à demi. Son premier ouvrage n'étoit que l'essai de ses forces. Il alla bien plus loin dans un second. Cet autre écrit est sa morale, où donnant carriere à ses méditations philosophiques, il plongea son lecteur dans le sein de l'athéisme. C'est principalement à ce monstre de hardiesse, qu'il doit le grand nom qu'il s'est fait parmi les *incrédules* de nos jours. Il n'est pas vrai que ses *sectateurs soient en* grand nombre. Très-peu de personnes sont soupçonnées d'adherer à sa doctrine, & *parmi* ceux que l'on en soupçonne, il y en a peu *qui* l'aient étudié, & entre ceux-ci il en a peu qui l'aient comprise, & qui soient capables d'en tracer le vrai plan, & de développer le fil de ses principes. Les plus sinceres avouent que *Spinosa* est incompréhensible, que sa philosophie sur-tout est pour eux une énigme perpétuelle, & qu'enfin s'ils se rangent de *son* parti, c'est qu'il nie avec intrépidité ce qu'eux-mêmes avoient un penchant secret à ne pas croire.

Pour peu qu'on enfonce *dans* ces noires ténébres où il *s'est* enveloppé, on y découvre une suite d'abymes où ce téméraire raisonneur s'est précipité presque dès le premier pas, des propositions évidemment fausses, & les autres contestables, des principes arbitraires substitués aux principes naturels & aux vérités sensibles, un abus des termes la plûpart pris à contre-sens, un amas d'équivoques trompeuses, une nuée de contradictions palpables.

De tous ceux qui ont réfuté le spinosisme, il n'y a personne qui l'ait dévelopé aussi nettement, ni combattu avec autant d'avantage que l'a fait M. Bayle. C'est pourquoi je me fais un devoir de transcrire ici un précis de raisonnemens par lesquels il a ruiné de fond-en-comble ce système monstrueux. Mais avant d'en faire sentir le ridicule, il est bon de l'exposer. *Spinosa* soutient 1°. qu'une substance ne peut produire une autre substance; 2°. que rien ne peut être créé de rien, parce que ce seroit une contradiction manifeste que Dieu travaillât sur le néant, qu'il tirât l'être du non-être, la lumiere des ténébres, la vie de la mort; 3°. qu'il n'y a qu'une seule substance, parce qu'on ne peut appeller *substance* que ce qui est éternel, indépendant de toute cause supérieure, que ce qui existe par soi-même & nécessairement. Or toutes ces qualités ne conviennent qu'à Dieu, donc il n'y a d'autre substance dans l'univers que Dieu seul.

Spinosa ajoute que cette substance unique, qui n'est ni divisée, ni divisible, est douée d'une infinité d'attributs, & entr'autres de l'étendue & de la pensée. Tous les corps qui se trouvent dans l'univers sont des modifications de cette substance en tant qu'étendue, & que les ames des hommes sont des modifications de cette substance en tant que pensée. Le tout cependant reste immobile, & ne perd rien de son essence pour quelques changemens legers, rapides, momentanés. C'est ainsi qu'un homme ne cesse point d'être ce qu'il est en effet, soit qu'il veille, soit qu'il dorme, soit qu'il se repose nonchalamment, soit qu'il agisse avec vigueur. Ecoutons ce que Bayle oppose à cette doctrine.

1°. Il est impossible que l'univers soit une substance unique; car tout ce qui est étendu a nécessairement des parties, & tout ce qui a des parties est composé: & comme les parties de l'étendue ne subsistent point l'une dans l'autre, il faut nécessairement ou que l'étendue en général ne soit pas une substance, ou que chaque partie de l'étendue soit une substance particuliere & distincte de toutes les autres. Or selon *Spinosa*, l'étendue en général est l'attribut d'une substance: d'un autre côté, il avoue avec les autres philosophes, que l'attribut d'une substance ne differe point réellement de cette substance; d'où il faut conclure que chaque partie de l'étendue est une substance particuliere: ce qui ruine les fondemens de tout le systême de cet auteur. Pour excuser cette absurdité, *Spinosa* ne sauroit dire que l'étendue en général est distincte de la substance de Dieu, car s'il le disoit, il enseigneroit que cette substance est en elle-même non-étendue; elle n'eût donc jamais pû acquérir les trois dimensions, qu'en les créant, puisqu'il est visible que l'étendue ne peut sortir ou émaner d'un sujet non étendu, que par voie de création: or *Spinosa* ne croyoit point que de rien on pût faire rien. Il est encore visible qu'une substance non étendue de sa nature, ne peut jamais devenir le sujet des trois dimensions; car comment seroit-il possible de les placer sur ce point mathématique? elles subsisteroient donc sans un sujet, elles seroient donc une substance; de sorte que si cet auteur admettoit une distinction réelle entre la substance de Dieu, & l'étendue en général, il seroit obligé de dire que Dieu seroit composé de deux substances distinctes l'une de l'autre, savoir de son être non-étendu, & de l'étendue: le voilà donc obligé à reconnoître que l'étendue & Dieu ne sont que la même chose; & comme d'ailleurs, dans ses principes, il n'y a qu'une substance dans l'univers, il faut qu'il enseigne que l'étendue est un être simple, & aussi exempt de composition que les points mathématiques; mais n'est-ce pas se moquer du monde que de soutenir cela? est-il plus évident que le nombre millénaire est composé de mille unités; qu'il est évident qu'un corps de cent pouces est composé de cent parties réellement distinctes l'une de l'autre, qui ont chacune l'étendue d'un pouce?

Pour se débarrasser d'une difficulté si pressante, *Spinosa* répond que l'étendue n'est pas composée de parties, mais de modifications. Mais a-t-il bien pû se promettre quelqu'avantage de ce changement de mot? qu'il évite tant qu'il voudra le nom de partie, qu'il substitue tant qu'il voudra celui de *modalité* ou *modification*, que fait cela à l'affaire? les idées que l'on attache au mot *partie*, s'effaceront-elles? ne les appliquera-t-on pas au mot *modification*? les signes & les caracteres de différence sont-ils moins réels, ou moins évidens, quand on divise la matiere en modifications, que quand on la divise en parties? visions

que tout cela: l'idée de la matiere demeure toujours celle d'un être composé, celle d'un amas de plusieurs substances. Voici de quoi bien prouver cela.

Les modalités sont des êtres qui ne peuvent exister sans la substance qu'elles modifient, il faut donc que la substance se trouve par-tout où il y a des modalités, il faut même qu'elle se multiplie à proportion que les modifications incompatibles entre elles se multiplient. Il est évident, nul spinosiste ne le peut nier, que la figure quarrée, & la figure circulaire, sont incompatibles dans le même morceau de cire; il faut donc nécessairement que la substance modifiée par la figure quarrée ne soit pas la même substance que celle qui est modifiée par la figure ronde: autrement la figure quarrée & la figure ronde se trouveroient en même tems dans un seul & même sujet: or cela est impossible.

2°. S'il est absurde de faire Dieu étendu, parce que c'est lui ôter sa simplicité, & le composer d'un nombre infini de parties, que dirons-nous, quand nous songerons que c'est le reduire à la condition de la nature la plus vile, en le faisant matériel, la matiere étant le théâtre de toutes les corruptions & de tous les changemens? Les spinosistes soutiennent pourtant qu'elle ne souffre nulle division, mais ils soutiennent cela par la plus frivole, & par la plus froide chicanerie qui puisse se voir. Afin que la matiere fût divisée, disent-ils, il faudroit que l'une de ses portions fût séparée des autres par des espaces vuides: ce qui n'arrive jamais; mais c'est très-mal définir la division. Nous sommes aussi réellement séparés de nos amis, lorsque l'intervalle qui nous sépare est occupé par d'autres hommes rangés de file, que s'il étoit plein de terre. On renverse donc & les idées & le langage, quand on nous soutient que la matiere reduite en cendres & en fumée, ne souffre point de séparation?

3°. Nous allons voir des absurdités encore plus monstrueuses, en considérant le dieu de *Spinosa*, comme le sujet de toutes les modifications de la pensée: c'est déja une grande difficulté que de concilier l'étendue & la pensée dans une seule substance; & il ne s'agit point ici d'un alliage comme celui des métaux, ou comme celui de l'eau & du vin; cela ne demande que la *juxta-position*: mais l'alliage de la pensée & de l'étendue doit être une *identité*. Je suis sûr que si *Spinosa* avoit trouvé un tel embarras dans une autre secte, il l'auroit jugée indigne de son attention; mais il ne s'en est pas fait une affaire dans sa propre cause: tant il est vrai que ceux qui censurent le plus dédaigneusement les pensées des autres, sont fort indulgens envers eux-mêmes. Il se moquoit sans doute du mystère de la Trinité, & il admiroit qu'une infinité de gens osassent parler d'une nature formée de trois hypostases, lui, qui à proprement parler, donne à la nature divine autant de personnes qu'il y a de gens sur la terre; il regardoit comme des fous ceux qui admettent la transubstantiation, disent qu'un homme peut être tout-à-la-fois en plusieurs lieux, vivre à Paris, être mort à Rome, *&c.* lui qui soutient que la substance étendue, unique, & indivisible, est tout-à-la-fois par-tout, ici froide, ailleurs chaude, ici triste, ailleurs gaie, *&c.*

S'il y a quelque chose de certain & d'incontestable dans les connoissances humaines, c'est cette proposition-ci: *on ne peut affirmer véritablement d'un même sujet, aux mêmes égards, & en même tems, deux termes qui sont opposés; par exemple, on ne peut pas dire sans mentir, Pierre se porte bien, Pierre est fort malade.* Les spinosistes ruinent cette idée, & la justifient de telle sorte, qu'on ne sait plus où ils pourront prendre le caractere de la vérité: car si de telles propositions étoient fausses, il n'y en a point qu'on pût garantir pour vraies. Montrons que cet axiome est très-faux dans leur systême, & posons d'abord pour maxime incontestable que tous les titres que l'on donne à ce sujet, pour signifier ou tout ce qu'il fait, ou tout ce qu'il souffre, conviennent proprement & physiquement à la substance, & non pas à ses accidens. Quand nous disons le fer est dur, le fer est pesant, il s'enfonce dans l'eau; nous ne prétendons point dire que sa dureté est dure, que sa pesanteur est pesante, *&c.* ce langage seroit très-impertinent; nous voulons dire que la substance étendue qui le compose, résiste, qu'elle pese, qu'elle descend sous l'eau. De même quand nous disons qu'un homme nie, affirme, se fâche, caresse, loue, *&c.* nous faisons tomber tous ces attributs sur la substance même de son ame, & non pas sur ses pensées, entant qu'elles sont des accidens ou des modifications. S'il étoit donc vrai, comme le prétend *Spinosa*, que les hommes fussent des modalités de Dieu, on parleroit faussement quand on diroit, Pierre nie ceci, il veut ceci, il veut cela, il affirme une telle chose; car réellement, selon ce systême, c'est Dieu qui nie, qui veut, qui affirme, & par conséquent toutes les dénominations qui résultent de toutes les pensées des hommes, tombent proprement & physiquement sur la substance de Dieu: d'où il s'ensuit que Dieu hait & aime, nie & affirme les mêmes choses, en même tems, & selon toutes les conditions requises, pour faire que la regle que nous avons rapportée touchant les termes opposés, soit fausse: car on ne sauroit nier que selon toutes ces conditions prises en toute rigueur, certains hommes n'aiment & n'affirment, ce que d'autres hommes haïssent & nient. Passons plus avant: les termes contradictoires vouloir, & ne vouloir pas, conviennent, selon toutes ces conditions, en même tems, à différens hommes; il faut donc que dans le systême de *Spinosa*, ils conviennent à cette substance unique & indivisible qu'on nomme Dieu. C'est donc Dieu qui forme en même tems l'acte de vouloir, & qui ne le forme pas à l'égard d'un même objet. On vérifie donc de lui deux termes contradictoires, ce qui est le renversement des premiers principes de la métaphysique: un cercle quarré n'est pas plus une contradiction, qu'une substance qui aime & hait en même tems le même objet: voilà ce que c'est que la fausse délicatesse. Notre homme ne pouvoit souffrir les moindres obscurités, ni du péripatétisme, ni du judaïsme, ni du christianisme, & il embrassoit de tout son cœur une hypothèse qui allie ensemble deux termes aussi opposés que la figure quarrée & la circulaire, & qui fait qu'une infinité d'attributs discordans & incompatibles, & toute la variété & l'antipathie des pensées du genre humain se certifient tout-à-la-fois, d'une seule & même substance très-simple & indivisible. On dit ordinairement, *quot capita, tot sensus;* mais selon *Spinosa*, tous les sentimens de tous les hommes sont dans une seule tête. Rapporter simplement de telles choses, c'est les réfuter.

4°. Mais si c'est physiquement parlant, une absurdité prodigieuse, qu'un sujet simple & unique soit modifié en même-tems par les pensées de tous les hommes; c'est une abomination exécrable quand on considere ceci du côté de la morale.

Quoi donc! l'être infini, l'être nécessaire, souverainement parfait, ne sera point ferme, *constant*, & immuable? que dis-je, immuable? *il ne sera pas un moment le même; ses pensées se succéderont les unes aux autres, sans fin & sans cesse; la même bigarrure de passions & de sentimens ne se verra pas deux fois: cela est dur à digérer. Voici bien pis: cette mobilité continuelle gardera beaucoup d'uniformités en ce sens, que toujours pour une bonne pensée, l'être infini en aura de mille sortes, d'extravagantes, d'impures, d'abominables; il produira en lui-même* toutes les folies, toutes les rêveries, toutes les saletés, toutes les iniquités du genre humain; il en sera non-seulement la cause efficiente, mais aussi le sujet passif; il se joindra avec elles par l'union la plus intime que l'on puisse concevoir: car c'est une union pénétrable, ou plutôt c'est une vraie identité, puisque le mode n'est point distinct réellement de la substance modifiée. Plusieurs grands philosophes ne pouvant comprendre qu'il soit compatible avec l'être souverainement bon, de souffrir que l'homme soit si méchant & si malheureux, ont supposé deux principes, l'un bon, & l'autre mauvais: & voici un philosophe qui trouve bon que Dieu soit bien lui-même & l'agent & le patient de tous les crimes, & de toutes les miseres de l'homme. Que les hommes se haïssent les uns les autres, qu'ils s'entr'assassinent au coin d'un bois, qu'ils s'assemblent en corps d'armée pour s'entretuer, que les vainqueurs mangent quelquefois les vaincus: cela se comprend, parce qu'ils sont distincts les uns des autres; mais que les hommes, n'étant que la modification du même être, n'y ayant par conséquent que Dieu qui agisse, & le même Dieu en nombre, qui se modifie en turc, se modifiant en hongrois, il y ait des guerres & des batailles; c'est ce qui surpasse tous les monstres & tous les déreglemens chimériques des plus folles têtes qu'on ait jamais enfermées dans les petites maisons. Ainsi dans le systême de *Spinosa*, tous ceux qui disent, *les Allemands ont tué dix mille Turcs*, p[arlent mal]

mal & fauſſement, à moins qu'ils n'entendent, *Dieu modifié en Allemand, a tué Dieu modifié en dix mille Turcs*; & ainſi toutes les phraſes par leſquelles on exprime ce que font les hommes les uns contre les autres, n'ont point d'autre ſens véritable que celui-ci, *Dieu ſe hait lui-même, il ſe demande des graces à lui-même, & ſe les refuſe, il ſe perſécute, il ſe tue, il ſe mange, il ſe calomnie, il s'envoie ſur l'échafaut.* Cela ſeroit moins inconcevable, ſi *Spinoſa* s'étoit repréſenté Dieu comme un aſſemblage de pluſieurs parties diſtinctes; mais il l'a réduit à la plus parfaite ſimplicité, à l'unité de ſubſtance, à l'indiviſibilité. Il debite donc les plus infâmes & les plus furieuſes extravagances, & infiniment plus ridicules que celles des poëtes touchant les dieux du paganiſme.

5°. Encore deux objections. Il y a eu des philoſophes aſſez impies pour nier qu'il y eût un Dieu, mais ils n'ont point pouſſé leur extravagance juſqu'à dire, que s'il exiſtoit, il ne ſeroit point une nature parfaitement heureuſe. Les plus grands Sceptiques de l'antiquité ont dit que tous les hommes ont une idée de Dieu, ſelon laquelle il eſt une nature vivante, heureuſe, incorruptible, parfaite dans la félicité, & nullement ſuſceptible de maux. C'étoit ſans doute une extravagance qui tenoit de la folie, que de ne pas réunir dans ſa nature divine l'immortalité & le bonheur. Plutarque réfute très-bien cette abſurdité des Stoïques: mais quelque folle que fût cette rêverie des Stoïciens, elle n'ôtoit point aux dieux leur bonheur pendant la vie. Les Spinoſiſtes ſont peut-être les ſeuls qui aient réduit la divinité à la miſere. Or, quelle miſere? Quelquefois ſi grande, qu'il ſe jette dans le deſeſpoir, & qu'il s'anéantiroit s'il le pouvoit; il y tâche, il s'ôte tout ce qu'il peut s'ôter; il ſe pend, il ſe précipite ne pouvant plus ſupporter la triſteſſe affreuſe qui *le dévore*. Ce ne ſont point *ici des déclamations*, c'eſt un langage exact & *philoſophique; car ſi l'homme n'eſt qu'une modification, il ne fait rien: ce ſeroit une phraſe impertinente*, bouſonne, burleſque que de dire, *la joie eſt gaie, la triſteſſe eſt triſte*. C'eſt une ſemblable phraſe dans le ſyſtème de *Spinoſa* que d'affirmer, *l'homme penſe, l'homme s'afflige, l'homme ſe pend*, &c. Toutes ces propoſitions doivent être dites de la ſubſtance dont l'homme n'eſt que le mode. Comment a-t-on pu s'imaginer qu'une nature indépendante qui exiſte par elle-même & qui poſſede des perfections infinies, ſoit ſujette à tous les malheurs du genre humain? Si quelqu'autre nature la contraignoit à ſe donner du chagrin, à ſentir de la douleur, on ne trouveroit pas ſi étrange qu'elle employât ſon activité à ſe rendre malheureuſe; on diroit, il faut bien qu'elle obéiſſe à une force majeure: c'eſt apparemment pour éviter un plus grand mal, qu'elle ſe donne la gravelle, la colique, la fievre chaude, la rage. Mais elle eſt ſeule dans l'univers, rien ne lui commande, rien ne l'exhorte, rien ne la prie. C'eſt ſa propre nature, dit *Spinoſa*, qui la porte à ſe donner elle-même en certaines circonſtances un grand chagrin, & une douleur très-vive. Mais, lui répondrai-je, ne trouvez-vous pas quelque choſe de monſtrueux & d'inconcevable dans une telle fatalité?

Les raiſons très-fortes qui combattent la doctrine que nos ames ſont une portion de Dieu, ont encore plus de ſolidité contre *Spinoſa*. On objecte à Pythagoras dans un ouvrage de Cicéron, qu'il réſulte de cette doctrine trois fauſſetés évidentes; 1°. que la nature divine ſeroit déchirée en pieces; 2°. qu'elle ſeroit malheureuſe autant de fois que les hommes; 3°. que l'eſprit humain n'ignoreroit aucune choſe, puiſqu'il ſeroit Dieu.

6°. Je voudrois ſavoir à qui il en veut, quand il rejette certaines doctrines, & qu'il en propoſe d'autres. Veut-il apprendre des vérités? Veut-il réfuter des erreurs? Mais eſt-il en droit de dire qu'il y a des erreurs? Les penſées des philoſophes ordinaires, celles des Juifs, celles des chrétiens ne ſont-elles pas des modes de l'être infini, auſſi-bien que celles de ſon éthique? Ne ſont elles pas des réalités auſſi néceſſaires à la perfection de l'univers que toutes les ſpéculations? N'émanent-elles pas de la cauſe néceſſaire? Comment donc oſe-t-il prétendre qu'il y a là quelque choſe à rectifier? En ſecond lieu, ne prétend-il pas que la nature dont elles ſont les modalités, agit néceſſairement, qu'elle va toujours ſon grand chemin, qu'elle ne peut ni ſe détourner, ni s'arrêter, ni qu'étant unique dans l'univers, aucune cauſe extérieure ne l'arrêtera jamais, ni le redreſſera? Il n'y a donc rien de plus inutile que les leçons de ce philoſophe? C'eſt bien à lui qui n'eſt qu'une modification de ſubſtance à preſcrire à l'Etre infini, ce qu'il faut faire. Cet être l'entendra-t-il? Et s'il l'entendoit, pourroit-il en profiter? N'agit-il pas toujours ſelon toute l'étendue de ſes forces, ſans ſavoir ni où il va, ni ce qu'il fait? Un homme, comme *Spinoſa*, ſe tiendroit en repos, s'il raiſonnoit bien. S'il eſt poſſible qu'un tel dogme s'établiſſe, diroit-il, la néceſſité de la nature l'établira ſans mon ouvrage; s'il n'eſt pas poſſible, tous mes écrits n'y feront rien.

Le ſyſtème de *Spinoſa* choque ſi viſiblement la raiſon, que ſes plus grands admirateurs reconnoiſſent que s'il avoit enſeigné les dogmes dont on l'accuſe, il ſeroit digne d'exécration; mais ils prétendent qu'on ne l'a pas entendu. Leurs apologies, loin de le diſculper, font voir clairement que les adverſaires de *Spinoſa* l'ont tellement confondu & abyſmé, qu'il ne leur reſte d'autre moyen de leur répliquer que celui dont les Janſéniſtes ſe ſont ſervis contre les Jéſuites, qui eſt de dire que ſon ſentiment n'eſt pas tel qu'on le ſuppoſe: voilà à quoi ſe réduiſent ſes apologiſtes. Afin donc qu'on voie que perſonne ne ſauroit diſputer à ſes adverſaires l'honneur du triomphe, il ſuffit de conſidérer qu'il a enſeigné effectivement ce qu'on lui impute, & qu'il s'eſt contredit groſſierement & n'a ſu ce qu'il vouloit. On lui fait un crime d'avoir dit que tous les êtres particuliers ſont des modifications de Dieu. Il eſt manifeſte que c'eſt ſa doctrine, puiſque ſa propoſition 14ᵉ eſt celle-ci, *præter Deum nulla dari neque concipi poteſt ſubſtantia*, & qu'il aſſûre dans la 15ᵉ, *quidquid eſt, in Deo eſt, & nihil ſine Deo neque eſſe neque concipi poteſt*. Ce qu'il prouve par la raiſon que tout eſt mode ou ſubſtance, & que les modes ne peuvent exiſter ni être conçus ſans la ſubſtance. Quand donc un apologiſte de *Spinoſa* parle de cette maniere, s'il étoit vrai que *Spinoſa* eût enſeigné que tous les êtres particuliers ſont des modes de la ſubſtance divine, la victoire de ſes adverſaires ſeroit complette, & je ne voudrois pas la leur conteſter, je ne leur conteſte que le fait, je ne crois pas que la doctrine qu'ils ont réfutée ſoit dans ſon livre. Quand, dis-je, un apologiſte parle de la ſorte, que lui manque-t-il? qu'un aveu formel de la défaite de ſon héros; car evidemment le dogme en queſtion eſt dans la morale de *Spinoſa*.

Il ne faut pas oublier que cet impie n'a point méconnu les dépendances inévitables de ſon ſyſtème, car il s'eſt moqué de l'apparition des eſprits, & il n'y a point de philoſophie qui ait moins droit de la nier: il doit reconnoître que tout penſe dans la nature, & que l'homme n'eſt point la plus éclairée & la plus intelligente modification de l'univers: il doit donc admettre des démons. Quand on ſuppoſe qu'un eſprit ſouverainement parfait a tiré les créatures du ſein du néant, ſans y être déterminé par ſa nature, mais par un choix libre de ſon bon plaiſir, on peut nier qu'il y ait des anges. Si vous demandez pourquoi un tel créateur n'a point produit d'autres eſprits que l'ame de l'homme, on vous répondra, tel a été ſon bon plaiſir, *ſtat pro ratione voluntas*: vous ne pourrez oppoſer rien de raiſonnable à cette réponſe, à-moins que vous ne prouviez le fait, c'eſt-à-dire qu'il y a des anges. Mais quand on ſuppoſe que le Créateur n'a point agi librement, & qu'il a épuiſé ſans choix ni regle toute l'étendue de ſa puiſſance, & que d'ailleurs la penſée eſt l'un de ſes attributs, on eſt ridicule ſi l'on ſoutient qu'il n'y a pas des démons. On doit croire que la penſée du Créateur s'eſt modifiée non-ſeulement dans le corps des hommes, mais auſſi par tout l'univers, & qu'outre les animaux que nous connoiſſons, il y en a une infinité que nous ne connoiſſons pas, & qui nous ſurpaſſent en lumieres & en malice, autant que nous ſurpaſſons, à cet égard, les chiens & les bœufs. Car ce ſeroit la choſe du monde la moins raiſonnable que d'aller s'imaginer que l'eſprit de l'homme eſt la modification la plus parfaite qu'un Etre infini, agiſſant ſelon toute l'étendue de ſes forces, a pu produire. Nous ne concevons nulle liaiſon naturelle entre l'entendement & le cerveau, c'eſt pourquoi nous devons croire qu'une créature ſans cerveau eſt auſſi capable de penſer, qu'une créature organiſée comme nous le ſommes. Qu'eſt-ce donc qui a pu porter *Spinoſa* à nier ce que l'on dit des eſprits? Pourquoi a-t-il cru qu'il n'y a rien dans le monde qui ſoit capable d'exciter dans notre machine la vue d'un ſpectre, de faire du bruit dans une chambre, & de cauſer tous les phénomenes magiques dont les livres font mention? Eſt-ce qu'il a cru que,

pour produire ces effets, il faudroit avoir un corps aussi massif que celui de l'homme, & qu'en ce cas-là les démons ne pourroient pas subsister en l'air, ni entrer dans nos maisons, ni se dérober à nos yeux? Mais cette pensée seroit ridicule: la masse de chair dont nous sommes composés, est moins une aide qu'un obstacle à l'esprit & à la force: j'entends la force médiate, ou la faculté d'appliquer les instrumens les plus propres à la production des grands effets. C'est de cette faculté que naissent les actions les plus surprenantes de l'homme; mille & mille exemples le font voir. Un ingénieur, petit comme un nain, maigre, pâle, fait plus de choses que n'en feroient deux mille sauvages plus forts que Milon. Une machine animée plus petite dix mille fois qu'une fourmi, pourroit être plus capable de produire de grands effets qu'un éléphant: elle pourroit découvrir les parties insensibles des animaux & des plantes, & s'aller placer sur le siege des premiers ressorts de notre cerveau, & y ouvrir des valvules, dont l'effet seroit que nous vissions des fantômes & entendissions du bruit. Si les Médecins connoissoient les premieres fibres & les premieres combinaisons des parties dans les végétaux, dans les minéraux, dans les animaux, ils connoîtroient aussi les instrumens propres à les déranger, & ils pourroient appliquer ces instrumens comme il seroit nécessaire pour produire de nouveaux arrangemens qui convertiroient les bonnes viandes en poison, & les poisons en bonnes viandes. De tels médecins seroient sans comparaison plus habiles qu'Hippocrate; & s'ils étoient assez petits pour entrer dans le cerveau & dans les visceres, ils guériroient qui ils voudroient, & ils causeroient aussi quand ils voudroient les plus étranges maladies qui se puissent voir. Tout se *réduit* à cette question; est-il possible qu'une modification invisible ait plus de lumieres que l'homme & plus de méchanceté? S *Spinosa* prend la négative, il ignore les conséquences de son hypothèse, & se conduit témérairement & sans principes.

S'il eût raisonné conséquemment, il n'eût pas aussi traité de chimérique la peur des enfers. Qu'on croie tant qu'on voudra que cet univers n'est point l'ouvrage de Dieu, & qu'il n'est point dirigé par une nature simple, spirituelle & distincte de tous les corps, il faut pour le moins que l'on avoue qu'il y a certaines choses qui ont de l'intelligence & des volontés, & qui sont jalouses de leur pouvoir, qui exercent leur autorité sur les autres, qui leur commandent ceci ou cela, qui les châtient, qui les maltraitent, qui se vengent sévérement. La terre n'est-elle pas pleine de ces sortes de choses? Chaque homme ne le sait-il pas par expérience? De s'imaginer que tous les êtres de cette nature se soient trouvés précisément sur la terre, qui n'est qu'un point en comparaison de ce monde, c'est assurément une pensée tout-à-fait déraisonnable. La raison, l'esprit, l'ambition, la haine, seroient plutôt sur la terre que partout ailleurs. Pourquoi cela? En pourroit-on donner une cause bonne ou mauvaise? Je ne le crois pas. Nos yeux nous portent à être persuadés que ces espaces immenses, que nous appellons le *ciel*, où il se fait des mouvemens si rapides & si actifs, sont aussi capables que la terre de former des hommes, & aussi dignes que la terre d'être partagés en plusieurs dominations. Nous ne savons pas ce qui s'y passe; mais si nous ne consultons que la raison; il nous faudra croire qu'il est très-probable, ou du-moins possible, qu'il s'y trouve des êtres puissans qui étendent leur empire, aussi-bien que leur lumiere sur notre monde. Nous sommes peut-être une portion de leur seigneurie: ils font des lois, ils nous les révelent par les lumieres de la conscience, & ils se fâchent violemment contre ceux qui les transgressent. Il suffit que cela soit possible pour jetter dans l'inquiétude les athées, & il n'y a qu'un bon moyen de ne rien craindre, c'est de croire la mortalité de l'ame. On échapperoit par-là à la colere de ces esprits, mais autrement ils pourroient être plus redoutables que Dieu lui-même. En mourant on pourroit tomber sous le pouvoir de quelque maitre farouche, c'est en vain qu'ils espéreroient d'en être quittes pour quelques années de tourment. Une nature bornée peut n'avoir aucune sorte de perfection morale, ne suivre que son caprice & sa passion dans les peines qu'elle inflige. Elle peut bien ressembler à nos Phalaris & à nos Nérons, gens capables de laisser leur ennemi dans un cachot éternellement, s'ils avoient pû posséder une autorité éternelle. Espérera-t-on que les êtres malfaisans ne dureront pas toujours? Mais combien y a-t-il d'athées qui prétendent que le soleil n'a jamais eu de commencement, & qu'il n'aura point de fin?

Pour appliquer tout ceci à un spinosiste, souvenons-nous qu'il est obligé par son principe à reconnoître l'immortalité de l'ame, car il se regarde comme la modalité d'un être essentiellement pensant; souvenons-nous qu'il ne peut nier qu'il n'y ait des *modalités* qui se fâchent contre les autres, qui les mettent à la gêne, à la question, qui font durer leurs tourmens autant qu'elles peuvent, qui les envoient aux galeres pour toute leur vie, & qui feroient durer ce supplice éternellement si la mort n'y mettoit ordre de part & d'autre. Tibere & Caligule, monstres affamés de carnages, en font des exemples illustres. Souvenons-nous qu'un spinosiste se rend ridicule, s'il n'avoue que tout l'univers est rempli de modalités ambitieuses, chagrines, jalouses, cruelles. Souvenons-nous enfin que l'essence des modalités humaines ne consiste pas à porter de grosses pieces de chair. Socrate étoit Socrate le jour de sa conception ou peu après; tout ce qu'il avoit en ce tems-là peut subsister en son entier après qu'une maladie mortelle a fait cesser la circulation du sang & le mouvement du cœur dans la matiere dont il s'étoit agrandi: il est donc après sa mort *la même* modalité qu'il étoit pendant sa vie, à ne considérer que l'essentiel de sa personne; il n'échappa donc point par la mort à la *justice*, ou au caprice de ses persécuteurs invisibles. Ils peuvent le *suivre* partout où il ira, & le maltraiter sous les formes visibles qu'il pourra acquérir.

M. Bayle appliqué sans cesse à faire voir l'inexactitude des idées des partisans de *Spinosa*, prétend que toutes leurs disputes sur les miracles n'est qu'un misérable jeu de mots, & qu'ils ignorent les conséquences de leur système, s'ils en nient la possibilité. Pour faire voir, dit-il, leur *mauvaise foi* & leurs illusions sur cette matiere, il suffit de dire que quand *ils* rejettent la possibilité des miracles, ils alleguent cette raison, c'est que *Dieu & la nature sont le même être: de sorte que si Dieu faisoit quelque chose* contre les lois de la nature, il feroit quelque chose contre lui-même ce qui est impossible, Parlez nettement & sans équivoque, dites que les lois de la nature n'ayant pas été faites par un législateur libre, & qui connût ce qu'il faisoit, mais étant l'action d'une cause aveugle & nécessaire, rien ne peut arriver qui soit contraire à ces lois. Vous alléguerez alors contre les miracles votre propre these: ce sera la pétition du principe, mais au-moins vous parlerez rondement. *Tirons-les* de cette généralité, demandons-leur ce *qu'ils pensent* des miracles rapportés dans l'*Ecriture*. *Ils* en *nieront* absolument tout ce qu'ils *n'en pourront pas* attribuer à quelque tour de souplesse. *Laissons-leur* passer le front d'airain *qu'il faut avoir pour s'inscrire en faux* contre des *faits de cette nature, attaquons-les par* leurs principes. *Ne dites-vous pas que la puissance* de la *nature est infinie? & la seroit-elle s'il n'y avoit* rien *dans l'univers* qui pût *redonner* la *vie* à un homme *mort?* la seroit-elle s'il n'y avoit qu'un seul moyen de *former* des hommes, celui de la *génération* ordinaire? Ne dites pas que la connoissance de la nature est infinie. Vous niez cet entendement divin, où, selon nous, la connoissance de tous les êtres possibles est réunie; mais en dispersant la connoissance, vous ne niez point son infinité. Vous devez donc dire que la nature connoît toutes choses, à-peu-près comme nous disons que l'homme entend toutes les langues. Un seul homme ne les entend pas toutes, mais les uns entendent celle-ci & les autres celle-là. Pouvez-vous nier que l'univers ne contienne rien qui connoisse la construction de notre corps? Si cela étoit, vous tomberiez en contradiction, vous ne reconnoîtriez plus que la connoissance de Dieu fût partagée en une infinité de manieres: l'artifice de nos organes ne lui seroit point connu. Avouez donc, *si vous voulez* raisonner *conséquemment*, qu'il a quelque modification qui le connoît; avouez qu'il est *très-possible* à la nature de ressusciter un mort, & que *votre* maître confondoit lui-même ses idées, ignoroit les suites de son principe lorsqu'il *disoit*, que s'il eût pû se suader la résurrection du Lazare, *il* auroit *brisé* en ces tout son système, *il* auroit embrassé *sans* répug ce la foi ordinaire des Chrétiens. Cela suffit pour p ver à ces gens-là qu'ils démentent leurs hypoth lorsqu'ils nient la possibilité des miracles, je v dire, afin d'ôter toute equivoque, la possibilité événemens racontés dans l'Ecriture.

Plusieurs personnes ont prétendu que M. Bayle

vo

voit nullement compris la doctrine de *Spinoſa*, ce qui doit paroître bien étrange d'un eſprit auſſi ſubtil & auſſi pénétrant, M. Bayle a prouvé, mais aux dépens de ce ſyſtème, qu'il l'avoit parfaitement compris. Il lui a porté de nouveaux coups que n'ont pu parer les *ſpinoſiſtes*. Voici comme il raiſonne. J'attribue à *Spinoſa* d'avoir enſeigné, 1°. qu'il n'y a qu'une ſubſtance dans l'univers; 2°. que cette ſubſtance eſt Dieu; 3°. que tous les êtres particuliers, le ſoleil, la lune, les plantes, les bêtes, les hommes, leurs mouvemens, leurs idées, leurs imaginations, leurs deſirs, ſont des modifications de Dieu. Je demande préſentement aux ſpinoſiſtes, votre maître a-t-il enſeigné cela, ou ne l'a-t-il pas enſeigné? S'il l'a enſeigné, on ne peut point dire que mes objections aient le défaut qu'on nomme *ignoratio elenchi*, ignorance de l'état de la queſtion. Car elles ſuppoſent que telle a été ſa doctrine, & ne l'attaquent que ſur ce pié-là. Je ſuis donc hors d'affaire, & l'on ſe trompe toutes les fois que l'on débite que j'ai refuté ce que je n'ai pas compris. Si vous dites que *Spinoſa* n'a point enſeigné les trois doctrines ci-deſſus articulées, je vous demande, pourquoi donc s'exprimoit-il comme ceux qui auroient eu la plus forte paſſion de perſuader au lecteur qu'ils enſeignoient ces trois choſes? Eſt-il beau & louable de ſe ſervir du ſtyle commun, ſans attacher aux paroles les mêmes idées que les autres hommes, & ſans avertir du ſens nouveau auquel on les prend? Mais pour diſcuter un peu ceci, cherchons où peut être la mépriſe. Ce n'eſt pas à l'égard du mot *ſubſtance* que je me ſerois abuſé, car je n'ai point combattu le ſentiment de *Spinoſa* ſur ce point-là, je lui ai laiſſé paſſer ce qu'il ſuppoſe que pour mériter le nom de ſubſtance il faut être indépendant de toute cauſe, ou exiſter par ſoi-même éternellemet, néceſſairement. Je ne penſe pas que j'aie pû m'abuſer en lui imputant de dire, qu'il n'y a que Dieu qui ait la nature de ſubſtance. S'il y avoit donc de l'abus dans mes objections, il conſiſteroit uniquement en ce que j'aurois entendu par *modalités*, *modifications*, *modes*, ce que *Spinoſa* n'a point voulu ſignifier par ces mots-là; mais encore un coup, ſi je m'y étois abuſé, ce ſeroit ſa faute. J'ai pris ces termes comme on les a toujours entendus. La doctrine générale des philoſophes eſt que l'idée d'être contient ſous ſoi immédiatement deux eſpeces, la ſubſtance & l'accident, & que la ſubſtance ſubſiſte par elle-même, *ens per ſe ſubſiſtens*, & que l'accident ſubſiſte dans un autre, *ens in alio*. Or ſubſiſter par ſoi, dans leurs idées, c'eſt ne dépendre que de quelque ſujet d'inhéſion; & comme cela convient, ſelon eux, à la matiere, aux anges, à l'ame de l'homme, ils admettent deux ſortes de ſubſtances, l'une incréée, l'autre créée, & ils ſubdiviſent en deux eſpeces la ſubſtance créée; l'une de ces deux eſpeces eſt la matiere, l'autre eſt notre ame. Pour ce qui regarde l'accident, il dépend ſi eſſentiellement de ſon ſujet d'inhéſion, qu'il ne ſauroit ſubſiſter ſans lui; c'eſt ſon caractere ſpécifique. Deſcartes l'a toujours ainſi entendu. Or puiſque *Spinoſa* avoit été grand cartéſien, la raiſon veut que l'on croie qu'il a donné à ces termes-là le même ſens que Deſcartes. Si cela eſt, il n'entend par modification de ſubſtance qu'une façon d'être qui a la même relation à la ſubſtance, par la figure, le mouvement, le repos, la ſituation à la matiere, *&c.* que la douleur, l'affirmation, l'amour, *&c.* à l'ame de l'homme: car voilà ce que les cartéſiens appellent *modes*. Mais en ſuppoſant une fois que la ſubſtance eſt ce qui exiſte de ſoi, indépendamment de toute cauſe efficiente, il n'a pas dû dire que la matiere, ni que les hommes fuſſent des ſubſtances; & puiſque, ſelon la doctrine commune, il ne diviſoit l'être qu'en deux eſpeces, ſavoir en ſubſtance & en modification de ſubſtance, il a dû dire que la matiere, & que l'ame des hommes n'étoient que des modifications de ſubſtance, qu'il n'y a qu'une ſeule ſubſtance dans l'univers, & que cette ſubſtance eſt Dieu. Il ne ſera plus queſtion que de ſavoir s'il ſubdiviſe en deux eſpeces la modification de ſubſtance. En cas qu'il ſe ſerve de cette ſubdiviſion, & qu'il veuille que l'une de ces deux eſpeces ſoient ce que les cartéſiens & les autres philoſophes chrétiens nomment *ſubſtance créée*, & que l'autre eſpece ſoit ce qu'ils nomment *accident* ou *mode*, il n'y aura plus qu'une diſpute de mot entre lui & eux, & il ſera très-aiſé de ramener à l'orthodoxie tout ſon ſyſtème, & de faire évanouir toute ſa ſecte; car on ne veut être ſpinoſiſte qu'à cauſe qu'on croit qu'il a renverſé de fond en comble le ſyſtème des Chrétiens & l'exiſtence d'un Dieu immatériel & gouvernant toutes choſes avec une ſouveraine liberté. D'où nous pouvons conclure en paſſant, que les ſpinoſiſtes & leurs adverſaires s'accordent parfaitement bien dans le ſens du mot *modification de ſubſtance*. Ils croient les uns les autres que *Spinoſa* ne s'en eſt ſervi que pour déſigner un être qui a la même nature que ce que les Cartéſiens appellent *mode*, & qu'il n'a jamais entendu par ce mot-là un être qui eût les propriétés ou la nature de ce que nous appellons *ſubſtance créée*.

Si l'on veut toucher la queſtion au vif, voici comme on doit raiſonner avec un ſpinoſiſte. Le vrai & le propre caractere de la modification convient-il à la matiere par rapport à Dieu, ou ne lui convient-il point? Avant de me répondre, attendez que je vous explique par des exemples ce que c'eſt que le caractere propre de la modification. C'eſt d'être dans un ſujet de la maniere que le mouvement eſt dans le corps & la penſée dans l'ame de l'homme. Il ne ſuffit pas pour être une modification de la ſubſtance divine, de ſubſiſter dans l'immenſité de Dieu, d'en être pénétré, entouré de toutes parts, d'exiſter par la vertu de Dieu, de ne pouvoir exiſter ni ſans lui, ni hors de lui. Il faut de plus que la ſubſtance divine ſoit le ſujet d'inhérence d'une choſe, tout comme ſelon l'opinion commune l'ame humaine eſt le ſujet d'inhérence du ſentiment & de la douleur, & le corps le ſujet d'inhérence du mouvement, du repos & de la figure. Répondez préſentement; & ſi vous dites que, ſelon *Spinoſa*, la ſubſtance de Dieu n'eſt pas de cette maniere le ſujet d'inhérence de cette étendue, ni du mouvement, ni des penſées humaines; je vous avouerai que vous en faites un philoſophe orthodoxe qui n'a nullement mérité qu'on lui fît les objections qu'on lui a faites, & qui méritoit ſeulement qu'on lui reprochât de s'être fort tourmenté pour embarraſſer une doctrine que tout le monde ſavoit, & pour forger un nouveau ſyſtème, qui n'étoit bâti que ſur l'équivoque d'un mot. Si vous dites qu'il a prétendu que la ſubſtance divine eſt le ſujet d'inhérence de la matiere & de toutes les diverſités de l'étendue & de la penſée, au même ſens que, ſelon Deſcartes, l'étendue eſt le ſujet d'inhérence du mouvement, l'ame de l'homme eſt le ſujet d'inhérence des ſenſations & des paſſions; j'ai tout ce que je demande, c'eſt ainſi que j'ai entendu *Spinoſa*, c'eſt là-deſſus que toutes mes objections ſont fondées.

Le précis de tout ceci eſt une queſtion de fait touchant le vrai ſens du mot *modification* dans le ſyſtème de *Spinoſa*. Le faut-il prendre pour la même choſe qu'une ſubſtance créée, ou le faut-il prendre au ſens qu'il a dans le ſyſtème de M. Deſcartes? Je crois que le bon parti eſt le dernier, car dans l'autre ſens *Spinoſa* auroit reconnu des créatures diſtinctes de la ſubſtance divine, qui euſſent été faites ou de rien ou d'une matiere diſtincte de Dieu. Or il ſeroit facile de prouver par un grand nombre de paſſages de ſes livres, qui n'admet ni l'une, ni l'autre de ces deux choſes. L'étendue, ſelon lui, eſt un attribut de Dieu. Il s'enſuit de-là que Dieu eſſentiellement, éternellement, néceſſairement eſt une ſubſtance étendue, & que l'étendue lui eſt auſſi propre que l'exiſtence; d'où il réſulte que les diverſités particulieres de l'étendue, qui ſont le ſoleil, la terre, les arbres, les corps des bêtes, les corps des hommes ſont en Dieu, comme les philoſophes de l'école ſuppoſent qu'elles ſont dans la matiere premiere. Or ſi ces philoſophes ſuppoſoient que la matiere premiere eſt une ſubſtance ſimple & parfaitement unique, ils concluroient que le ſoleil & la terre ſont réellement la même ſubſtance. Il faut donc que *Spinoſa* conclue la même choſe. S'il ne diſoit pas que le ſoleil eſt compoſé de l'étendue de Dieu, il faudroit qu'il avouât que l'étendue du ſoleil a été faite de rien; mais il nie la création: il eſt donc obligé de dire que la ſubſtance de Dieu eſt la cauſe matérielle du ſoleil, ce qui compoſe le ſoleil, *ſubjectum ex quo*; & par conſéquent que le ſoleil n'eſt pas diſtingué de Dieu, que c'eſt Dieu lui-même, & Dieu tout entier, puiſque, ſelon lui, Dieu n'eſt point un être compoſé de parties. Suppoſons pour un moment qu'une maſſe d'or ait la force de ſe convertir en aſſiettes, en plats, en chandeliers, en écuelles, *&c.* elle ne ſera point diſtincte de ces aſſiettes & de ces plats: & ſi l'on ajoute qu'elle eſt une maſſe ſimple & non-compoſée de parties, il ſera certain qu'elle eſt toute dans chaque aſſiette & dans chaque chandelier; car ſi elle n'y étoit point toute, elle ſe ſeroit par-

tagée

tagée en diverſes pieces; elle ſeroit donc compoſée de parties, ce qui eſt contre la ſuppoſition. Alors ces propoſitions réciproques ou convertibles ſeroient véritables, *le chandelier eſt la maſſe d'or, la maſſe d'or eſt le chandelier*. Voilà l'image du Dieu de *Spinoſa*, il a la force de ſe changer ou de ſe modifier en terre, en lune, en mer, en arbre, *&c.* & il eſt abſolument un, & ſans nulle compoſition de parties. Il eſt donc vrai qu'on peut aſſurer que la terre eſt Dieu, que la lune eſt Dieu, que la terre eſt Dieu tout entier, que la lune l'eſt auſſi, que Dieu eſt la terre, que Dieu tout entier eſt la lune.

On ne peut trouver que ces trois manieres, ſelon leſquelles les modifications de *Spinoſa* ſoient en Dieu; mais aucune de ces manieres n'eſt ce que les autres philoſophes diſent de la ſubſtance créée. Elle eſt en Dieu, diſent-ils, comme dans ſa cauſe efficiente, & par conſéquent elle eſt diſtincte de Dieu réellement & totalement. Mais, ſelon *Spinoſa*, les créatures ſont en Dieu, ou comme l'effet dans la cauſe matérielle, ou comme l'accident dans ſon ſujet d'inhéſion, ou comme la forme du chandelier dans l'étain dont on le compoſe. Le ſoleil, la lune, les arbres en tant que ce ſont des choſes à trois dimenſions, ſont en Dieu comme dans la cauſe matérielle dont leur étendue eſt compoſée: il y a donc identité entre Dieu & le ſoleil, *&c.* Les mêmes arbres en tant qu'ils ont une forme qui les diſtingue des pierres, ſont en Dieu, comme la forme du chandelier eſt dans l'étain. Etre chandelier n'eſt qu'une maniere d'être de l'étain. Le mouvement des corps & des penſées des hommes ſont en Dieu, comme les accidens des péripatéticiens ſont dans ſa ſubſtance créée. Ce ſont des entités inhérentes à leur ſujet, & qui n'en ſont point compoſées, & qui n'en ſont point partie.

Un apologiſte de *Spinoſa* ſoutient que ce philoſophe n'attribue point à Dieu l'étendue corporelle, mais ſeulement une étendue intelligible, & qui n'eſt point imaginable. Mais ſi l'étendue des corps que nous voyons & que nous imaginons n'eſt point l'étendue de Dieu, d'où eſt-elle venue, comment a-t-elle été faite? Si elle a été produite de rien, *Spinoſa* eſt orthodoxe, ſon ſyſtème devient nul. Si elle a été produite de l'étendue intelligible de Dieu, c'eſt encore une vraie création, car l'étendue intelligible n'étant qu'une idée, & n'ayant point réellement les trois dimenſions, ne peut point fournir l'étoffe ou la matiere de l'étendue formellement exiſtante hors de l'entendement. Outre que l'on diſtingue deux eſpeces d'étendue, l'une intelligible, qui appartient à Dieu, l'autre imaginable, qui appartient aux corps, il faudra auſſi admettre deux ſujets de ces étendues, diſtincts l'un de l'autre, & alors l'unité de ſubſtance eſt renverſée, tout l'édifice de *Spinoſa* va par terre.

M. Bayle, comme on peut le voir par tout ce que nous avons dit, s'eſt principalement attaché à la ſuppoſition que l'étendue n'eſt pas un être compoſé, mais une ſubſtance unique en nombre. La raiſon qu'il en donne, c'eſt que les ſpinoſiſtes témoignent que ce n'eſt pas là en quoi conſiſtent les difficultés. Ils croient qu'on les embarraſſe beaucoup plus, lorſqu'on leur demande comment la penſée & l'étendue ſe peuvent unir dans une même ſubſtance. Il y a quelque biſarrerie là-dedans. Car s'il eſt certain par les notions de notre eſprit que l'étendue & la penſée n'ont aucune affinité l'une avec l'autre, il eſt encore plus évident que l'étendue eſt compoſée de parties réellement diſtinctes l'une de l'autre, & néanmoins ils comprennent mieux la premiere difficulté que la ſeconde, & ils traitent celle-ci de bagatelle en comparaiſon de l'autre. M. Bayle les ayant ſi bien battus par l'endroit de leur ſyſtème, qu'ils penſoient n'avoir pas beſoin d'être ſecouru, comment repouſſeront-ils les attaques aux endroits foibles? Ce qui doit ſurprendre, c'eſt que *Spinoſa* reſpectant ſi peu la raiſon & l'évidence, ait eu des partiſans & des ſectateurs de ſon ſyſtème. C'eſt ſa méthode ſpécieuſe qui les a trompés, & non pas, comme il arrive quelquefois, un éclat de principes ſéduiſans. Ils ont cru que celui qui employoit la géométrie, qui procédoit par axiomes, par définitions, par théorèmes & par lemmes, ſuivoit trop bien la marche de la vérité, pour ne trouver que l'erreur au lieu d'elle. Ils ont jugé du fond ſur les apparences, déciſion précipitée qu'inſpire notre pareſſe. Ils n'ont pas vu que ces axiomes n'étoient que des propoſitions très-vagues, très-incertaines, que ces définitions étoient inexactes, biſarres & défectueuſes, que leur chef alloit enfin au milieu des paralogiſmes où ſa préſomption & ſes fantaiſies le conduiſoient.

Le premier point d'égarement, qui eſt la ſource de l'erreur, ſe trouve dans la définition que *Spinoſa* donne de la ſubſtance. *J'entends par la ſubſtance*, dit-il, *ce qui eſt en ſoi & eſt conçu par ſoi-même, c'eſt-à-dire, ce dont la conception n'a pas beſoin de la conception d'une autre choſe dont elle doive être formée*. Cette définition eſt captieuſe, car elle peut recevoir un ſens vrai & faux: ou *Spinoſa* définit la ſubſtance par rapport aux accidens, ou par rapport à l'exiſtence; or de quelque maniere qu'il la définiſſe, ſa définition eſt fauſſe, ou du moins lui devient inutile. Car 1°. s'il définit la ſubſtance par rapport aux accidens, on pourra conclure de cette définition que la ſubſtance eſt un être qui ſubſiſte par lui-même indépendamment d'un ſujet d'inhéſion. Or *Spinoſa* ne peut faire ſervir une telle définition à démontrer qu'il n'y a dans le monde qu'une ſeule & unique ſubſtance. Il eſt évident que les arbres, les pierres, les anges, les hommes exiſtent indépendamment d'un ſujet d'inhérence. 2°. Si *Spinoſa* définit la ſubſtance par rapport à l'exiſtence, la définition eſt encore fauſſe. Cette définition bien entendue, ſignifie que la ſubſtance eſt une choſe, dont l'idée ne dépend point d'une autre idée, & qui ne ſuppoſe rien qui l'ait formée, mais renferme une exiſtence néceſſaire; or cette définition eſt fauſſe, car ou *Spinoſa* veut dire par ce langage myſtérieux, que l'idée même de la ſubſtance, autrement l'eſſence & la définition de la ſubſtance, eſt indépendante de toute cauſe, ou bien que la ſubſtance exiſtante ſubſiſte tellement par elle-même qu'elle ne peut dépendre d'aucune cauſe. Le premier ſens eſt trop ridicule, & d'ailleurs trop inutile à *Spinoſa*, pour croire qu'il l'ait eu dans l'eſprit; car ce ſens ſe reduiroit à dire, que la définition de la ſubſtance ne peut produire une autre définition de ſubſtance, ce qui eſt abſurde & impertinent. Quelque peu conſéquent que ſoit *Spinoſa*, je ne croirai jamais qu'il emploie une telle définition de la ſubſtance, pour prouver qu'une ſubſtance n'en peut produire une autre, comme ſi cela étoit impoſſible; ſous prétexte qu'une définition de ſubſtance ne peut produire une autre définition de ſubſtance. Il faut donc que *Spinoſa*, par ſa définition entortillée de la ſubſtance, ait voulu dire que la ſubſtance exiſte tellement par elle-même, qu'elle ne peut dépendre d'aucune cauſe. Or c'eſt cette définition que tous les philoſophes attaquent. Ils vous diront bien que la définition de la ſubſtance eſt ſimple & indiviſible, ſur-tout ſi on la conſidere par oppoſition au néant; mais ils vous nieront qu'il n'y ait qu'une ſubſtance. Autre choſe eſt de dire qu'il n'y a qu'une ſeule définition de ſubſtance, & autre choſe, qu'il n'y a qu'une ſubſtance.

En mettant à-part les idées de métaphyſique, & ces noms *d'eſſence, d'exiſtence, de ſubſtance*, qui n'ont aucune diſtinction réelle entre elles, mais ſeulement dans les diverſes conceptions de l'entendement; il faudra, pour parler plus intelligiblement & plus humainement, dire, que puiſqu'il y a deux ſortes d'exiſtences, l'une néceſſaire, & l'autre contingente, il y a auſſi de toute néceſſité deux ſortes de ſubſtances, l'une qui exiſte néceſſairement, & qui eſt Dieu, & l'autre qui n'a qu'une exiſtence empruntée de ce premier être, & de laquelle elle ne jouit que par ſa vertu, qui ſont les créatures. La définition de *Spinoſa* ne vaut donc rien du tout; elle confond ce qui doit être néceſſairement diſtingué, l'eſſence, qu'il nomme *ſubſtance*, avec l'exiſtence. La définition qu'il apporte pour prouver qu'une ſubſtance n'en peut produire une autre, eſt auſſi ridicule que ce raiſonnement qu'on feroit pour prouver qu'un homme eſt un cercle: Par homme, j'entends une figure ronde; or le cercle eſt une figure ronde, donc l'homme eſt un cercle. Car voici comme raiſonne *Spinoſa*: il me plaît d'entendre par ſubſtance ce qui n'a point de cauſe; or ce qui eſt produit par un autre a une cauſe, donc une ſubſtance ne peut être produite par une autre ſubſtance.

La définition qu'il donne du fini & de l'infini n'e[illegible] pas plus heureuſe. Une choſe eſt finie, ſelon lu[illegible] quand elle peut être terminée par une choſe de [illegible] même nature. Ainſi un corps eſt dit *fini*, parce [illegible] nous en concevons un plus grand que lui; ainſ[illegible] penſée eſt terminée par une autre penſée. Ma[illegible] corps n'eſt point terminé par la penſée, ainſi q[illegible] penſée ne l'eſt point par le corps. On peut ſup[illegible]

deux sujets *différens*, dont l'un ait une connoissance infinie d'un objet, & l'autre n'en ait qu'une connoissance finie. La connoissance infinie du premier ne donne point l'exclusion à la connoissance finie du second. De ce qu'un être connoît toutes les propriétés & tous les rapports d'une chose, ce n'est pas une raison, pour qu'un autre n'en puisse du-moins saisir quelques rapports & quelques propriétés. Mais, dira *Spinosa*, les degrés de connoissance qui se trouvent dans l'être fini, n'étant point ajoutés à cette connoissance que nous supposons infinie, elle ne peut pas l'être. Pour répondre à cette objection, qui n'est qu'une pure équivoque, je demande, si les degrés de la connoissance finie ne se trouvent pas dans la connoissance infinie, on ne sauroit le nier. Ce ne feroit pas à la vérité les mêmes degrés numériques, mais ce seront les mêmes spécifiquement, c'est-à-dire, qu'ils seront semblables. Or il n'en faut pas davantage pour la connoissance infinie. Quant aux degrés infinis dont elle est composée on ajouteroit encore tous les degrés qui se trouvent épars & désunis dans toutes les connoissances finies, elle n'en deviendroit pas plus parfaite ni plus étendue. Si j'avois précisément le même fonds de connoissances que vous sur quelqu'objet, en deviendrois-je plus habile & mes lumieres plus étendues, parce qu'on ajouteroit vos connoissances numériques à celles que je possede de déja? Vos connoissances étant absolument semblables aux miennes, cette répétition de la même science ne me rendroit pas plus savant. Donc une connoissance infinie n'exige point les degrés finis des autres connoissances; donc une chose n'est pas précisément finie, parce qu'il existe d'autres êtres de la même nature.

Ses raisonnemens sur l'infini ne sont pas plus justes. Il appelle *infini*, ce dont on ne peut rien nier, & ce qui renferme en lui formellement toutes les réalités possibles. Si on lui passe cette définition, il est clair qu'il lui sera aisé de prouver qu'il n'y a dans le monde qu'une substance unique, & que cette substance est Dieu, & que toutes les choses sont les modes de cette substance. Mais comme il n'a pas prouvé cette définition, tout ce qu'il bâtit dessus, n'a qu'un fondement ruineux. Pour que Dieu soit infini, il n'est pas nécessaire qu'il renferme en lui toutes les réalités possibles qui sont finies & bornées, mais seulement les réalités & perfections possibles qui sont immenses & infinies; ou, si l'on veut, pour parler le langage ordinaire de l'école, qu'il renferme éminemment toutes les réalités & les perfections possibles; c'est-à-dire, que toutes les perfections & réalités qui se rencontrent dans les individus de chaque être que Dieu peut former, se trouvent en lui dans un degré éminent & souverain: d'où il ne s'ensuit pas que la substance de Dieu renferme la substance des individus sortis de ses mains.

Les axiomes de *Spinosa* ne sont pas moins faux & captieux que ses définitions: choisissons ces deux qui sont les principaux: *La connoissance de l'effet dépend de la connoissance de la cause, & la renferme nécessairement*: *Des choses qui n'ont rien de commun entre elles, ne peuvent servir à se faire connoître mutuellement*. On sent tout-d'un-coup le captieux de ces deux axiomes; & pour commencer par le premier, voici comme je raisonne. On peut considérer l'effet de deux manieres, en tant qu'il est formellement un effet, ou matériellement, c'est-à-dire, tout simplement, en tant qu'il est en lui-même. Il est vrai que l'effet considéré formellement comme effet, ne peut être connu séparément de la cause, selon cet axiome des écoles, *correlata sunt simul cognitione*. Mais si vous prenez l'effet en lui-même, il peut être connu par lui-même. L'axiome de *Spinosa* est donc captieux, en ce qu'il ne distingue pas entre les différentes manieres dont on peut envisager l'effet. D'ailleurs, quand *Spinosa* dit que la connoissance de l'effet dépend de la connoissance de la cause & qu'elle la renferme, veut-il dire que la connoissance de l'effet entraîne nécessairement une connoissance parfaite de la cause? Mais en ce sens, l'axiome est très-faux, puisque l'effet ne contient pas toutes les perfections de la cause, qu'il peut avoir une nature très-différente de la sienne: savoir si la cause agit par sa seule volonté; car tel sera l'effet qu'il plaira à la volonté de le produire. Mais si *Spinosa* prétend seulement que l'idée de l'effet est relative à l'idée de la cause, l'axiome de *Spinosa* est vrai alors, mais inutile au but qu'il se propose; car, en partant de ce principe, il ne trouvera jamais qu'une substance n'en puisse produire une autre dont la nature & les attributs seront différens. Je dis plus: de ce que l'idée de l'effet est relative à l'idée de la cause, il s'ensuit dans les principes de *Spinosa*, qu'une substance douée d'attributs différens peut être la cause d'une autre substance. Car *Spinosa* reconnoît que deux choses dont l'une est cause de l'autre, servent mutuellement à se faire connoître: or, si l'idée de l'effet est relative à l'idée de la cause, il est évident que deux substances de différent attribut pourront se faire connoître réciproquement, pourvu que l'une soit la cause de l'autre, non pas qu'elles aient une même nature & les mêmes attributs, puisqu'on les suppose differens; mais par le rapport qu'il y a de la cause à l'effet. Pour l'autre axiome, il n'est pas moins faux que le précédent: car, quand *Spinosa* dit, que les choses qui n'ont rien de commun entre elles, ne peuvent servir à se faire connoître réciproquement; par le mot de *commun*, il entend une même nature spécifique. Or l'axiome pris en ce sens, est très-faux; puisque, soit les attributs géneriques, soit la relation de la cause à l'effet, peuvent les faire connoître les uns par les autres.

Examinons maintenant les principales propositions qui forment le système de *Spinosa*. Il dit dans sa seconde, que *deux substances ayant des attributs différens, n'ont rien de commun entr'elles*. Dans la démonstration de cette proposition, il n'allegue d'autre preuve que la définition qu'il a donnée de la substance, laquelle étant fausse, on n'en peut rien légitimement conclure, & par conséquent cette proposition est nulle. Mais afin d'en faire mieux comprendre le faux, il n'y a qu'à considérer l'existence & l'essence d'une chose pour découvrir ce sophisme. Car, puisque *Spinosa* convient qu'il y a deux sortes d'existence, l'une nécessaire & l'autre qui ne l'est pas; il s'ensuit que deux substances, qui auront différens attributs, comme l'étendue & la pensée, conviendront entr'elles dans une existence de même espece, c'est-à-dire, qu'elles seront semblables en ce que l'une & l'autre n'existeront pas nécessairement, mais seulement par la vertu d'une cause qui les aura produites. Deux essences ou deux substances parfaitement semblables dans leurs propriétés essentielles, seront différentes, en ce que l'existence de l'une aura précédé celle de l'autre, ou en ce que l'une n'est pas l'autre. Quand Pierre seroit semblable à Jean en toutes choses, ils sont différens, en ce que Pierre n'est pas Jean, & que Jean n'est pas Pierre. Si *Spinosa* dit quelque chose de concevable, cela ne peut avoir de fondement & de vraissemblance; que par rapport à des idées métaphysiques qui ne mettent rien de réel dans la nature. Tantôt *Spinosa* confond l'espece avec l'individu, & tantôt l'individu avec l'espece.

Mais, dira-t-on, *Spinosa* parle de la substance précisément, & considérée en elle-même. Suivons donc *Spinosa*. Je rapporte la définition de la substance à l'existence; & je dis, si cette substance n'existe pas, ce n'est qu'une idée, une définition qui ne met rien dans l'être des choses; si elle existe, alors l'esprit & le corps conviennent en substance & en existence. Mais, selon *Spinosa*, qui dit une substance, dit une chose qui existe nécessairement. Je réponds que cela n'est pas vrai, & que l'existence n'est pas plus renfermée dans la définition de la substance en général que dans la définition de l'homme. Enfin, on dit, & c'est ici le dernier retranchement, que la substance est un être qui subsiste par lui-même. Voici donc où est l'équivoque; car puisque le système de *Spinosa* n'est fondé uniquement que sur cette définition, avant qu'il puisse argumenter & tirer des conséquences de cette définition, il faut préalablement convenir avec moi du sens de la définition. Or, quand je définis la substance un être qui subsiste par lui-même, ce n'est pas pour dire qu'il existe nécessairement, je n'en ai pas la pensée; c'est uniquement pour la distinguer des accidens qui ne peuvent exister que dans la substance & par la vertu de la substance. On voit donc que tout ce système de *Spinosa*, cette fastueuse démonstration n'est fondée que sur une équivoque frivole & facile à dissiper.

La troisieme proposition de *Spinosa* est que *dans les choses qui n'ont rien de commun entr'elles, l'une ne peut être la cause de l'autre*. Cette proposition, à l'expliquer précisément, est aussi fausse; ou dans le seul sens véritable qu'elle peut avoir, on n'en peut rien conclure. Elle est fausse dans toutes les causes morales & occasionnelles. Le son du nom de Dieu n'a rien

rien du commun avec l'idée du créateur qu'il produit dans mon eſprit. Un malheur arrivé à mon ami n'a rien de commun avec la triſteſſe que j'en reçois. Elle eſt fauſſe encore cette propoſition, lorſque la cauſe eſt beaucoup plus excellente que l'effet qu'elle produit. Quand je remue mon bras par l'acte de ma volonté, le mouvement n'a rien de commun de ſa nature avec l'acte de ma volonté, ils ſont très-différens. Je ne ſuis pas un triangle; cependant je m'en forme une idée, & j'examine les propriétés d'un triangle. *Spinoſa* a cru qu'il n'y avoit point de ſubſtance ſpirituelle, tout eſt corps ſelon lui. Combien de fois cependant *Spinoſa* a-t-il été contraint de ſe repréſenter une ſubſtance ſpirituelle, afin de s'efforcer d'en détruire l'exiſtence? Il y a donc des cauſes qui produiſent des effets, avec leſquels elles n'ont rien de commun, parce qu'elles ne les produiſent pas par une émanation de leur eſſence, ni dans toute l'étendue de leurs forces.

La quatrieme propoſition de *Spinoſa* ne nous arrêtera pas beaucoup: *Deux ou pluſieurs choſes diſtinctes ſont diſtinguées entr'elles, ou par la diverſité des attributs des ſubſtances, ou par la diverſité de leurs accidens qu'il appelle* des affections. *Spinoſa* confond ici la diverſité avec la diſtinction. La diverſité vient à la vérité de la diverſité ſpécifique des attributs & des affections. Ainſi il y a diverſité d'eſſence, quand l'une eſt conçue & définie autrement que l'autre; ce qui fait l'eſpece, comme on parle dans l'école. Ainſi un cheval n'eſt pas un homme, un cercle n'eſt pas un triangle; car on définit toutes ces choſes diverſement, mais la diſtinction vient de la diſtinction numérique des attributs. Le triangle *A*, par exemple, n'eſt pas le triangle *B*. Titius n'eſt pas Mævius, Davus n'eſt pas Œdipe. Cette propoſition ainſi expliquée, la ſuivante n'aura pas plus de difficultés.

C'eſt la cinquieme conçue en ces termes: *il ne peut y avoir dans l'univers deux ou pluſieurs ſubſtances de même nature ou de même attribut*. Si *Spinoſa* ne parle que de l'eſſence des choſes ou de leur définition, il ne dit rien; car ce qu'il dit, ne ſignifie autre choſe, ſinon qu'il ne peut y avoir dans l'univers deux eſſences différentes, qui aient une même eſſence: qui en doute? Mais ſi *Spinoſa* entend qu'il ne peut y avoir une eſſence qui ſe trouve en pluſieurs ſujets ſinguliers, de même que l'eſſence de triangle ſe trouve dans le triangle *A* & dans le triangle *B*; ou comme l'idée de l'eſſence de la ſubſtance ſe peut trouver dans l'être qui penſe & dans l'être étendu, il dit une choſe manifeſtement fauſſe, & qu'il n'entreprend pas même de prouver.

Nous voici enfin arrivés à la ſixieme propoſition que *Spinoſa* a abordée par les détours & les chemins couverts que nous avons vûs. *Une ſubſtance*, dit-il, *ne peut-être produite par une autre ſubſtance*. Comment le démontre-t-il? Par la propoſition précédente, par la ſeconde & par la troiſieme; mais puiſque nous les avons réfutées, celle-ci tombe & ſe détruit ſans autre examen. On comprend aiſément que *Spinoſa* ayant mal défini la ſubſtance, cette propoſition qui en eſt la concluſion, doit être néceſſairement fauſſe. Car au fond, la ſubſtance de *Spinoſa* ne ſignifie autre choſe, que la définition de la ſubſtance ou l'idée de ſon eſſence. Or, il eſt certain qu'une définition n'en produit pas une autre. Mais comme tous ces degrés métaphyſiques de l'être ne ſubſiſtent & ne ſont diſtingués que par l'entendement, & que dans la nature ils n'ont d'être réel & effectif qu'en vertu de l'exiſtence; il faut parler de la ſubſtance, comme exiſtante, quand on veut conſidérer la réalité de ſes effets. Or dans un tel rocher, être exiſtant, être ſubſtance, être pierre, c'eſt la même choſe; il faut donc en parler comme d'une ſubſtance exiſtante, quand on le conſidere comme étant actuellement dans l'être des choſes, & par conſéquent comme ſubſtance exiſtante, pour exiſter néceſſairement & par elle-même ou par la vertu d'autrui; il s'enſuit qu'une ſubſtance peut être produite par une autre ſubſtance; car qui dit une ſubſtance qui exiſte par la vertu d'autrui, dit une ſubſtance qui a été produite, & qui a reçu ſon être d'une autre ſubſtance.

Après toutes ces équivoques & tous ces ſophiſmes, *Spinoſa* croyant avoir conduit ſon lecteur où il ſouhaitoit, leve le maſque dans la ſeptieme propoſition. *Il appartient*, dit-il, *à la ſubſtance d'exiſter*. Comment le prouve-t-il? Par la propoſition précédente qui eſt fauſſe. Je voudrois bien ſavoir, pourquoi *Spinoſa* n'a pas agi plus franchement & plus ſincérement; car ſi l'eſſence de la ſubſtance emporte néceſſairement l'exiſtence, comme il le dit ici, pourquoi ne s'en eſt-il pas expliqué clairement dans la définition qu'il a donnée de la ſubſtance, au lieu de ſe cacher ſous l'équivoque fâcheuſe de *ſubſiſter par ſoi-même*, ce qui n'eſt véritable que par rapport aux accidens & point du-tout à l'exiſtence? *Spinoſa* a beau faire, il ne détruira pas les idées les plus claires & les plus naturelles.

La ſubſtance ne dit autre choſe qu'un être qui exiſte, ſans être un accident attaché à un ſujet. Or, on ſait naturellement que tout ce qui exiſte ſans être accident, n'exiſte pas néanmoins néceſſairement, donc l'idée & l'eſſence de la même ſubſtance n'emportent pas néceſſairement l'exiſtence avec elles.

On n'entrera pas plus avant dans l'examen des propoſitions de *Spinoſa*, parce que les fondemens étant détruits, il ſeroit inutile de s'appliquer davantage à renverſer le bâtiment; cependant comme cette matiere eſt difficile à comprendre, nous la retoucherons encore d'une autre maniere; & quand ce ne ſeroit que des répétitions, elles ne ſeront pas néanmoins inutiles.

Le principe ſur lequel s'appuie *Spinoſa*, eſt de lui-même obſcur & incompréhenſible. Quel eſt-il ce principe ou fondement de ſon ſyſtème? C'eſt qu'il n'y a dans le monde qu'une ſeule ſubſtance. Certainement la propoſition eſt obſcure & d'une obſcurité ſinguliere, & nouvelle: car les hommes ont toujours été perſuadés, qu'un corps humain & un muid d'eau ne ſont pas la même ſubſtance, qu'un eſprit & un autre eſprit ne ſont pas la même ſubſtance, que Dieu & moi, & les autres différentes parties de l'univers ne ſont pas la même ſubſtance. Le principe étant nouveau, ſurprenant, contre tous les principes reçus; & par conſéquent fort obſcur, il faut donc l'éclaircir & le prouver. C'eſt ce qu'on ne peut faire qu'avec le ſecours des preuves, qui ſoient plus claires que la choſe même à prouver: la preuve n'étant qu'un plus grand jour, pour mettre en évidence ce qu'il s'agit de faire connoître & de perſuader. Or quelle eſt, ſelon *Spinoſa*, la preuve de cette propoſition générale, *il n'y a & il ne peut y avoir qu'une ſeule ſubſtance*? La voici: *c'eſt qu'une ſubſtance n'en ſauroit produire une autre*. Mais cette preuve n'enferme-t-elle pas toute l'obſcurité & toute la difficulté du principe? N'eſt-elle pas également contraire au ſentiment reçu dans le genre humain, qui eſt perſuadé qu'une ſubſtance corporelle, telle qu'un arbre, produit une autre ſubſtance, telle qu'une pomme, & que la pomme produite par un arbre, dont elle eſt actuellement ſéparée, n'eſt pas actuellement la même ſubſtance que cet arbre? La ſeconde propoſition qu'on apporte en preuve du principe, eſt donc auſſi obſcure pour le moins que le principe, elle ne l'éclaircit donc pas, elle ne prouve donc pas. Il eſt ainſi de chacune des autres preuves de *Spinoſa*: au lieu d'être un éclairciſſement, c'eſt une nouvelle obſcurité. Par exemple, comment s'y prend-il pour prouver qu'une ſubſtance ne ſauroit en produire une autre? C'eſt, dit-il, *parce qu'elles ne peuvent ſe concevoir l'une par l'autre*. Quel nouvel abîme d'obſcurité? Car enfin, n'ai-je pas encore plus de peine à démeler, ſi deux ſubſtances peuvent ſe concevoir l'une par l'autre, qu'à juger ſi une ſubſtance en peut produire une autre? Avancer dans chacune des preuves de l'auteur, c'eſt faire autant de démarches d'une obſcurité à l'autre. Par exemple, *il ne peut y avoir deux ſubſtances de même attribut, & qui aient quelque choſe de commun entr'elles*. Cela eſt-il plus clair, ou s'entend-il mieux que la premiere propoſition qui étoit à prouver; ſavoir, *qu'il n'y a dans le monde qu'une ſeule ſubſtance*.

Or, puiſque le ſens commun ſe révolte à chacune de ces propoſitions, auſſi-bien qu'à la premiere, dont elles ſont les prétendues preuves; au lieu de s'arrêter à raiſonner ſur chacune de ces preuves, où ſe perd le ſens commun, on ſeroit en droit [...] dire à *Spinoſa*, votre principe eſt contre le ſens co[...]mun; d'un principe où le ſens commun ſe perd [...] n'en peut rien ſortir où le ſens commun ſe ret[...]ve. Ainſi de s'amuſer à vous ſuivre, c'eſt ma[...]tement s'expoſer à s'égarer avec vous, hors [...] route du ſens commun. Pour refuter *Spinoſa* [...] faut, ce me ſemble, que l'arrêter au premie[...] ſans prendre la peine de ſuivre cet auteur d[...] tas de conſéquences qu'il tire ſelon ſa méth[...]

tendue géométrique, il ne faut que ſubſtituer au principe obſcur dont il a fait la baſe de ſon ſyſtème, celui-ci, *il y a pluſieurs ſubſtances*, principe qui dans ſon genre eſt clair au ſuprème degré. Et en effet, quelle propoſition plus claire, plus frappante, plus intime à l'intelligence & à la conſcience de l'homme? Je ne veux point ici d'autre juge que le ſentiment naturel le plus droit, & que l'impreſſion la plus juſte du ſens commun répandu dans le genre humain. Il eſt donc naturel de répondre ſimplement à la premiere propoſition qui leur ſert de principe: vous avancez une extravagance qui révolte le ſens commun, & que vous n'entendez pas vous-même. Si vous vous obſtinez à ſoutenir que vous comprenez une choſe incompréhenſible; vous m'autoriſez à juger que votre eſprit eſt au comble de l'extravagance, & que je perdrois mon tems à raiſonner contre vous & avec vous. C'eſt ainſi qu'en niant abſolument la premiere propoſition de ſes principes, ou en éclairciſſant les termes obſcurs dont il s'enveloppe, on renverſe l'édifice & le ſyſtème par ſes fondemens. En effet, les principes des ſectateurs de *Spinoſa*, ne réſultent que des ténebres où ils prennent plaiſir à s'égarer, pour y engager avec eux ceux qui veulent bien être la dupe de leur obſcurité, ou qui n'ont pas aſſez d'intelligence pour appercevoir qu'ils n'entendent pas eux-mêmes ce qu'ils diſent.

Voici encore quelques raiſons dont on peut ſe ſervir pour renverſer ce ſyſtème. Le mouvement n'étant pas eſſentiel à la matiere, la matiere n'ayant pû ſe le donner à elle-même, il s'enſuit qu'il y a quelque autre ſubſtance que la *matiere*, & que cette ſubſtance n'eſt pas un corps, car cette même difficulté retourneroit à l'infini. *Spinoſa* ne croit pas qu'il y ait d'abſurdité à remonter ainſi de cauſe en cauſe *à l'infini; c'eſt ſe précipiter dans l'abime pour ne pas vouloir ſe rendre, ni abandonner ſon ſyſtème.*

J'avoue que notre eſprit ne comprend pas l'infini, mais il comprend clairement qu'un tel mouvement, un tel effet, un tel homme doit avoir ſa premiere cauſe; car ſi on ne pouvoit remonter à la premiere cauſe, on ne pourroit en deſcendant, rencontrer jamais le dernier effet, ce qui eſt manifeſtement faux, puiſque le mouvement qui ſe fait à l'inſtant que je parle, eſt de néceſſité le dernier. Cependant on conçoit ſans peine, que remonter de l'effet à la cauſe, ou deſcendre de la cauſe à l'effet, ſont des choſes unies de la même maniere qu'une montagne avec ſa vallée; deſorte que comme on trouve le dernier effet, on doit auſſi rencontrer la premiere cauſe. Qu'on ne diſe pas qu'on peut commencer une ligne au point où je ſuis, & la tirer juſqu'à l'infini, de même qu'on peut commencer un nombre & l'augmenter juſqu'à l'infini; de telle ſorte qu'il y ait un premier nombre, un premier point, ſans qu'on puiſſe trouver le dernier. Ce ſeroit un ſophiſme facile à reconnoître, car il n'eſt pas queſtion d'une ligne qu'on puiſſe tirer, ni d'un nombre qu'on puiſſe augmenter, mais il s'agit d'une ligne formée & d'un nombre achevé. Et comme toute ligne qu'on acheve après l'avoir commencée; tout nombre qu'on ceſſe d'augmenter, eſt néceſſairement fini, ainſi de même, le mouvement, l'effet qu'il produit à l'inſtant étant fini, il faut que le nombre des cauſes qui concourent à cet effet le ſoit auſſi.

On peut éclaircir encore ce que nous diſons par un exemple aſſez ſenſible. Les Philoſophes croyent que la matiere eſt diviſible à l'infini. Cependant, quand on parle d'une diviſion actuelle & réelle des parties du corps, elle eſt toujours néceſſairement finie. Il en de même des cauſes & des effets de la nature. Quand elle en pourroit produire d'autres, & encore d'autres à l'infini, les cauſes néanmoins & les effets qui exiſtent actuellement à cet inſtant, doivent être finis en nombre; & il eſt ridicule de croire qu'il faille remonter à l'infini pour trouver la premiere cauſe du mouvement. De plus, quand on parle du mouvement de la matiere, on ne s'arrête pas à une partie de la matiere, pour pouvoir donner lieu à Spinoſa d'échapper, en diſant que cette partie de la matiere a reçu ſon mouvement d'une autre partie, & celle-là d'une autre, & ainſi de même juſqu'à l'infini; mais on parle de toute la matiere quelle qu'elle ſoit, finie & infinie, il n'importe. On dit que le mouvement n'étant pas de l'eſſence de la matiere, il faut néceſſairement qu'elle l'ait reçu d'ailleurs. Elle ne peut l'avoir reçu du néant; car le néant ne peut agir. Il y a donc une autre cauſe qui a imprimé le mouvement à la matiere, qui ne peut être ni matiere ni corps. C'eſt ce que nous appellons *eſprit*.

On démontre encore par l'hiſtoire du monde, que l'univers n'a pas été formé par une longue ſucceſſion de tems, comme il faudroit néceſſairement le croire & le dire, ſi une cauſe toute-puiſſante & intelligente n'avoit pas préſidé dans la création, afin de l'achever & de le mettre en ſa perfection. Car s'il s'étoit formé par le ſeul mouvement de la matiere, pourquoi ſeroit-elle ſi épuiſée dans ſes commencemens, qu'elle ne puiſſe plus, & n'ait pu depuis pluſieurs ſiecles former des aſtres nouveaux? pourquoi ne produiroit-elle pas tous les jours des animaux & des hommes par d'autres voies que par celles de la génération, ſi elle en a produit autrefois? ce qui eſt pourtant inconnu dans toutes les hiſtoires. Il faut donc croire qu'une cauſe intelligente & toute-puiſſante a formé dès le commencement cet univers en cet état de perfection où nous le voyons aujourd'hui. On fait voir auſſi qu'il y a du deſſein dans la cauſe qui a produit l'univers. Spinoſa n'auroit pu néanmoins attribuer une vûe & une fin à ſa matiere informe. Il ne lui en donne qu'entant qu'elle eſt modifiée de telle ou telle maniere, c'eſt-à-dire que parce qu'il y a des hommes & des animaux. Or c'eſt pourtant la derniere des abſurdités de croire & de dire que l'œil n'a pas été fait pour voir, ni l'oreille pour entendre. Il faut dans ce malheureux ſyſtème réformer le langage humain le plus raiſonnable & le mieux établi, afin de ne pas admettre de connoiſſance & d'intelligence dans le premier auteur du monde & des créatures.

Il n'eſt pas moins abſurde de croire que ſi les premiers hommes ſont ſortis de la terre, ils ayent reçu partout la même figure de corps & les mêmes traits, ſans que l'un ait eu une partie plus que l'autre, ou dans une autre ſituation. Mais c'eſt parler conformément à la raiſon & à l'expérience, de dire que le genre humain ſoit ſorti d'un même moule, & qu'il a été fait d'un même ſang. Tous ces argumens doivent convaincre la raiſon qu'il y a dans l'univers un autre agent que la matiere qui le régit, & en diſpoſe comme il lui plaît. C'eſt pourtant ce que Spinoſa a entrepris de détruire. Je finis par dire que pluſieurs perſonnes ont aſſuré que ſa doctrine conſidérée même indépendamment des intérêts de la religion, a paru fort mépriſable aux plus grands mathématiciens. On le croira plus facilement, ſi l'on ſe ſouvient de ces deux choſes; l'une, qu'il n'y a point de gens qui doivent être plus perſuadés de la multiplicité des ſubſtances, que ceux qui s'appliquent à la conſidération de l'étendue; l'autre, que la plûpart de ces ſçavans admettent du vuide. Or il n'y a rien de plus oppoſé à l'hypothèſe de Spinoſa, que de ſoutenir que tous les corps ne ſe touchent point, & jamais deux ſyſtèmes n'ont été plus oppoſés que le ſien & celui des Atomiſtes. Il eſt d'accord avec Epicure en ce qui regarde la rejection de la Providence; mais dans tout le reſte leurs ſyſtèmes ſont comme l'eau & le feu.

SPINOSISTE, ſ. m. (*Gram.*) ſectateur de la philoſophie de Spinoſa. Il ne faut pas confondre les *Spinoſiſtes* anciens avec les *Spinoſiſtes* modernes. Le principe général de ceux-ci, c'eſt que la matiere eſt ſenſible, ce qu'ils démontrent par le développement de l'œuf, corps inerte, qui par le ſeul inſtrument de la chaleur graduée paſſe à l'état d'être ſentant & vivant, & par l'accroiſſement de tout animal qui dans ſon principe n'eſt qu'un point, & qui par l'aſſimilation nutritive des plantes, en un mot, de toutes les ſubſtances qui ſervent à la nutrition, devient un grand corps ſentant & vivant dans un grand eſpace. De-là ils concluent qu'il n'y a que de la matiere, & qu'elle ſuffit pour tout expliquer; du reſte ils ſuivent l'ancien ſpinoſiſme dans toutes ſes conſéquences.

SPINTHER, ſ. m. (*Littérat.*) ce mot ſe trouve dans Plaute; c'eſt une eſpece de bracelet que les dames romaines, dans les premiers ſiecles de la république, portoient au haut du bras gauche. (*D. J.*)

SPINUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. des anc.*) corps foſſile d'une qualité bien remarquable, s'il eſt vrai ce qu'en dit Théophraſte & d'autres naturaliſtes, qu'on coupoit le *ſpinus* en pieces, & qu'après l'avoir mis en tas à l'expoſition du ſoleil, il prenoit feu, s'allumoit, & bruloit encore mieux quand on l'humectoit avec de l'eau. (*D. J.*)

SPINY LAC, (*Géog. mod.*) lac d'Ecoſſe, dans la province de Murray. Il eſt couvert de cygnes, & bordé de deux châteaux, l'un à l'occident & l'autre au midi. (*D. J.*)

SPIRALE, s. f. (*Géom.*) est en général une ligne courbe, qui va toujours en s'éloignant de son centre, & en faisant autour de ce centre plusieurs révolutions.

On appelle plus proprement & plus particulierement *spirale* en Géométrie, une ligne courbe dont Archimede est l'inventeur, & qu'on nomme pour cette raison *spirale d'Archimede*.

En voici la génération. On suppose le rayon d'un cercle divisé en autant de parties que sa circonférence, par exemple en 360. Le rayon se meut sur la circonférence, & la parcourt toute entiere. Pendant ce même tems, un point qui part du centre du cercle, se meut sur le rayon, & le parcourt tout entier; de sorte que les parties qu'il parcourt à chaque instant sur le rayon, sont proportionnelles à celles que le rayon parcourt dans le même instant sur la circonférence, c'est-à-dire que tandis que le rayon parcourt, par exemple, un degré de la circonférence, le point qui se meut sur le rayon, en parcourt la 360e partie. Il est évident que le mouvement de ce point est composé, & si l'on suppose qu'il laisse une trace, c'est la courbe qu'Archimede a nommée *spirale*, dont le centre est le même que celui du cercle, & dont les ordonnées ou rayons sont les différentes longueurs du rayon du cercle, prises depuis le centre, & à l'extrémité desquelles le point mobile s'est trouvé à chaque instant: par conséquent les ordonnées de cette courbe concourent toutes en un point, & elles sont entre elles comme les parties de la circonférence du cercle correspondantes qui ont été parcourues par le rayon, & qu'on peut appeller *arcs de révolution*. *Voy.* la *fig.* 39. *de géom.* la courbe *C M m m* est une *spirale*. Lorsque le rayon *C A*, *fig.* 39. *géom.* a fait une révolution, & que le point mobile parti de *C*, est arrivé en *A*, on peut supposer que ce point continue à se mouvoir, & le rayon à tourner, ce qui produira une continuation de la *spirale*, & on voit que cette courbe peut être continuée par ce moyen, aussi loin qu'on voudra. *Voyez fig.* 40.

Archimede, inventeur de la *spirale*, en l'examinant, en trouva les tangentes, ou ce qui revient au même les sous-tangentes, & ensuite les espaces. Il démontra qu'à la fin de la premiere révolution, la sous-tangente de la *spirale* est égale à la circonférence du cercle circonscrit, qui est alors le même que celui sur lequel on a pris les arcs de la révolution: qu'à la fin de la seconde révolution, la sous-tangente est double de la circonférence du cercle circonscrit, triple à la fin de la troisieme révolution, & toujours ainsi de suite. Quant aux espaces, qui sont toujours compris entre le rayon qui termine une révolution, & l'arc *spiral* qui s'y termine aussi, pris depuis le centre, Archimede a prouvé que l'espace *spiral* de la premiere révolution, est à l'espace de son cercle circonscrit, comme 1 à 3; que l'espace de la seconde révolution est au cercle circonscrit, comme 7 à 12; celui de la troisieme, comme 19 à 27, *&c.* Ce sont là les deux plus considérables découvertes du traité d'Archimede. Nous avons ses propres démonstrations: elles sont si longues & si difficiles, que comme on le peut voir par un passage latin, rapporté dans la préface des infinimens petits de M. de l'Hôpital, Bouillaud avoue qu'il ne les a jamais bien entendues, & que Viette, par cette même raison, les a injustement soupçonnées de paralogisme; mais par le secours des nouvelles méthodes, les démonstrations de ces propriétés de la *spirale*, ont été fort simplifiées & étendues à d'autres propriétés plus générales. En effet, l'esprit de la géométrie moderne est d'élever toujours les vérités, soit anciennes, soit nouvelles, à la plus grande universalité qu'il se puisse. Dans la *spirale* d'Archimede, les ordonnées ou rayons sont comme les arcs de révolution: on a rendu la génération de cette courbe plus universelle, en supposant que les rayons y fussent, comme telle puissance qu'on voudroit de ces arcs, c'est-à-dire, comme leurs quarrés, leurs cubes, *&c.* ou même leurs racines quarrées, cubiques, *&c.* car les géometres savent que les racines sont des puissances mises en fractions. Ceux qui souhaitent un plus grand détail sur l'universalité de cette hypothèse, le trouveront dans l'histoire de l'académie royale des Sciences, an. 1704, *p.* 57, *& suiv.*

Spirale logarithmique, ou *logistique*, voyez LOGARITHMIQUE. (*O*)

SPIRAL, *ressort*, (*Horlogerie*) c'est une lame d'acier ployée en ligne spirale, susceptible de contraction & de dilatation, élastique, que les horlogers emploient de deux manieres différentes, l'une pour servir de force motrice, & l'autre de force réglante.

Les ressorts tirent toute leur énergie de l'élasticité de la matiere; cette propriété qui est généralement connue, & même palpable dans presque tous les corps, nous laisse néanmoins encore dans une profonde ignorance sur la cause qui la produit; ce ne sera donc que par les effets, & sur-tout par l'usage que les horlogers en font pour en tirer la force motrice, & la force réglante, que je me propose de la traiter dans cet article: par cette raison, je supprimerai l'énumération qu'il y auroit à faire des différentes matieres susceptibles d'élasticité, & je me bornerai à parler seulement de celles de l'acier trempé, que les horlogers emploient avec tant d'avantage.

L'on sait en général que la force élastique peut être prise pour une puissance active qui réagit proportionnellement aux efforts qui la compriment, ou qui la pressent; ainsi de quelque figure que soit un corps parfaitement élastique, il la reprendra toujours, dès que la compression cessera: par exemple, lorsqu'on ploie une lame d'épée, elle se redresse avec d'autant plus de vîtesse, qu'elle a exigé plus de force pour être ployée, c'est donc par cette réaction que les ressorts peuvent tenir lieu de poids, ou de force motrice, pour animer & faire marcher les montres & les pendules, & par cette raison on les nomme *ressorts moteurs*.

Comme ressorts moteurs, ils peuvent être susceptibles de différentes figures plus ou moins avantageuses pour l'intensité de cette force; d'où il suit qu'on pourroit faire cette question: la matiere & sa quantité étant donnée, trouver la figure qui donnera la plus grande puissance élastique; mais outre que la solution en est très-difficile, & qu'elle tient à un grand nombre d'expériences qu'il y auroit à faire, dignes d'occuper même les plus habiles physiciens, je dois, quant à présent, me borner à rendre compte de ce qu'on fait, plutôt que de ce qu'il y auroit à faire.

De l'exécution & application des ressorts, en qualité de force motrice. Pour faire les ressorts de montres, l'on prend de l'acier en barre, que l'on fait dégrossir aux grandes forges, pour ensuite le tirer rond à la filiere, plus ou moins gros, suivant les ressorts qu'on a à faire; ou bien l'on prend de l'acier rond d'Angleterre, & c'est le meilleur, l'on coupe ce fil par bout de 20 à 30 pouces; après l'avoir fait recuire, on le forge pour l'applatir & le réduire à l'épaisseur d'un quart de ligne, on le dresse sur le plat, & l'on supplée ainsi à la lime, aux inégalités que le marteau a pu laisser; cela s'apperçoit à la différence de courbure que prend le ressort, en le faisant ployer de place en place dans toute sa longueur. On le lime aussi d'égale largeur, en le faisant passer dans toute sa longueur, dans un calibre. Plusieurs de ces ressorts ainsi préparés, on les entortille chacun de fil-d'archal sur toute leur longueur, en laissant un demi-pouce d'intervalle; l'on prend un de ces ressorts, on en forme un cercle qui peut avoir 7 à 8 pouces de diametre, l'on en ploie ainsi une douzaine de même largeur, concentriquement les uns dans les autres, ce qui forme une trempe cylindrique, épaisse de la largeur des ressorts, & large de toutes les épaisseurs réunies, & il reste encore un vuide dans le milieu, & tous les jours que laissent les fils-d'archal; ces jours sont utiles, parce que l'huile ou le liquide dans lequel on les plonge pour les tremper, saisit aisément toutes les surfaces des ressorts: l'on prend ce paquet de douze ressorts, pour le placer dans un cercle de fer fait en forme de roue de champ, qui a une croisée au centre de laquelle est un pivot qui tient à l'extrémité d'une verge de fer, & qui laisse mobile le cercle, pour être tourné dans le fourneau au moyen d'une autre baguette, dont on se sert pour faire tourner ce cercle par sa circonférence; l'on voit aisément que cette méchanique n'est là que pour la facilité de donner une égale chaleur dans toutes les parties de la circonférence.

L'on porte le tout dans un fourneau de reverbere où le charbon doit être bien allumé; & lorsque les ressorts ont acquis le degré de chaleur que l'expérience seule peut apprendre, ce qui revient à-peu près d'un rouge couleur de charbons allumés: alors on retire le tout des fourneaux, & l'on fait tomber subitement le paquet de ressorts dans une suffisante quantité d'huile de navette, & l'on repete cette ex-

périence autant de fois qu'on a de douzaine de reſſorts à tremper.

Retirez de l'huile ces reſſorts, coupez de place en place les fils-d'archal, pour les ſéparer les uns des autres, les blanchir avec du grai, les bleuir ſur un fer chaud, les redreſſer à coup de marteau, les limer de nouveau pour les égaler ſur la largeur comme ſur l'épaiſſeur, avec cette différence qu'il faut que la lame aille en diminuant d'épaiſſeur inſenſiblement ſur le bout qui doit faire les tours intérieurs du reſſort.

Cette derniere opération exige toute l'attention, pour qu'ils prennent des courbures régulieres & ſemblables, de place en place; & lorſqu'on les paſſe entre les doigts, en ployant légerement la lame, il ne faut plus ſentir aucune différence, aucune dureté, en un mot, une flexibilité égale dans toute la largeur, comme ſi l'on paſſoit un ſimple ruban entre ſes doigts; mais l'expérience & la délicateſſe du tact ſont bien plus propres à faire ſentir cette épreuve, que tout ce que l'on pourroit dire.

Après avoir fait aux reſſorts ce qu'on pouvoit de mieux avec la *lime*, il faut enſuite, pour les égaler parfaitement, les paſſer & repaſſer pluſieurs fois entre deux morceaux de bois dur, de quatre à cinq pouces en quarré, bien dreſſé, & qui tout raſſemblé par une charniere & le morceau de deſſus, porte un bras de levier d'un pié avec lequel l'on preſſe: l'on eſt deux pour paſſer le reſſort dans cette *machine;* l'un le tient par un bout de la tenaille & le tire, pendant que l'autre preſſe avec le bras de levier; l'on place entre ces machines, de l'émeri rude dans le commencement, & doux ſur la fin, & on le polit.

C'eſt par cette derniere opération que l'on parvient à donner au reſſort cette uniforme flexibilité qui lui eſt ſi eſſentielle, après quoi on le bleuit une ſeconde fois le plus également qu'il eſt poſſible, par une chaleur douce. L'on recuit également les deux *extrémités* pour y *faire* une *ouverture qui* s'appelle *œil;* l'on *ploye avec une pince ronde le* bout *qui* doit faire le *tour intérieur* autour de l'arbre, & l'on procede à lui *donner* ſa *figure* *ſpirale* en le ployant autour d'un arbre au moyen d'un crochet qui entre dans l'œil du reſſort, tournant l'arbre d'une main, & de l'autre appuyant du pouce ſur le premier tour, l'on fait paſſer ainſi la longueur du reſſort; ce reſſort ainſi ployé ſpiralement tend par ſa réaction à ſe redreſſer; c'eſt pourquoi il faut lâcher par degrés. D'où il ſuit, que la réaction eſt moindre que l'action, & qu'elle perd d'autant plus cette qualité, que les reſſorts ſont plus comprimés & qu'ils reſtent plus long-tems dans cet état. Si la matiere des reſſorts étoit parfaitement élaſtique, bien loin de reſter ployés en ligne *ſpirale*, ils reviendroient droit au *même* point dont ils ſeroient partis; & au *contraire, ſi la* matiere étoit parfaitement ſans élaſticité, le reſſort reſteroit comme on l'auroit *ployé* & ne vaudroit rien; d'où il ſuit que *les meilleurs reſſorts* ſont ceux qui rendent le plus de réaction, ou qui perdent le moins de leur élaſticité. Or l'acier trempé étant de toutes les matieres celle qui a le plus cette propriété; c'eſt donc avec raiſon que les Horlogers la préferent. L'on augmente prodigieuſement l'élaſticité de l'acier par la trempe qu'on lui donne; mais on eſt obligé de la lui diminuer pour qu'il ne caſſe pas lorſqu'on le met au travail; & l'on a raiſon de dire que les meilleurs reſſorts ſont ſujets à caſſer, parce que ce ſont ceux à qui on a conſervé le plus d'élaſticité; mais lorſqu'on diminue trop cette qualité élaſtique par le revenir ou recuit qu'on donne aux reſſorts après la trempe, ils ne caſſent pas, il eſt vrai; mais ils perdent trop ſenſiblement leur élaſticité, & conſéquemment leur force; il y a donc par-tout des extrèmes qu'il faut éviter. C'eſt un point qu'il faudroit pouvoir ſaiſir; mais qui eſt *infiniment* difficile, pour ne pas dire impoſſible. L'on préfere donc dans cette alternative qu'un reſſort ſoit plus près du caſſer par trop d'élaſticité, que de ſe rendre en manquant. Enfin, pour réſumer ce que l'expérience & le raiſonnement m'ont donné ſur les différens reſſorts que j'ai éprouvés, j'ai trouvé, toutes choſes égales d'ailleurs, qu'une lame de reſſort étoit d'autant plus élaſtique, & conſervoit d'autant plus long-tems cette qualité, que la lame étoit plus mince, plus large, plus longue; en ſorte que cette lame étant ployée en *ſpirale* autour de l'arbre dans ſon barillet, ſon rayon fût égal à la largeur ou hauteur des reſſorts, & réciproquement; c'eſt pourquoi les reſſorts *de montre* plate ſe rendent ou ſe caſſent plus fréquemment que les autres. Le reſſort placé dans le barillet porte un crochet qui accroche le bout extérieur du reſſort, & l'arbre accroche le bout intérieur. Dans cet état, ſi l'on vient à tourner l'arbre, le barillet étant fixé, le reſſort s'enveloppera immédiatement ſur le corps de l'arbre, ainſi de tous les tours ſucceſſivement; dans cet état le reſſort ſera bandé, ſi l'on lui oppoſe un rouage à faire tourner par le moyen des dents qu'on aura pratiquées à la circonférence du barillet; ce qui engrénera dans le premier pignon; le reſſort en ſe détendant fera tourner le rouage avec une vîteſſe qui diminuera comme la détente du reſſort.

Mais ſi au lieu d'oppoſer au barillet des rayons égaux comme ſont les aîles de pignons ſur leſquelles il agit, on lui adapte une chaînette qui communique & s'entortille ſur une figure conique taillée en *ſpirale*, dont les rayons diminuent préciſément comme la force du reſſort augmente, c'eſt ce qui formera la fuſée. *Voyez* FUSÉE. Alors la fuſée portant la roue du barillet communiquera au premier pignon une égale vîteſſe pour tous les tours, & par conſéquent la force motrice ſera uniforme ſur tout le rouage.

De l'exécution du reſſort ſpiral *& de ſon application en qualité de force réglante*. Le *reſſort ſpiral* d'une montre ordinaire eſt une lame d'acier très-déliée qui peut avoir trois ou quatre pouces de longueur, & d'un neuvieme à un douzieme de ligne de largeur, ſur un trente à quarante-huitieme d'épaiſſeur ployée en ligne *ſpirale* de quatre à trois tours au-moins; ces tours doivent avoir des intervalles plus ou moins grands, ſuivant la force du *ſpiral* & la grandeur du balancier; la lame doit diminuer d'épaiſſeur imperceptiblement du dehors au-dedans, en ſorte que lorſqu'on ſuſpend un petit poids par le bout intérieur, & qu'on le leve en tenant avec une pincette l'autre extrémité extérieure, il prenne la figure d'un cône renverſé; c'eſt à cette épreuve qu'on juge ſi le reſſort ſe déploye bien, & s'il garde les intervalles proportionnés au diametre du *ſpiral;* il faut auſſi que les tours de lame ſoient exactement paralleles entre eux & dans le même plan.

Pour faire ces petits reſſorts, l'on prend de l'acier d'Angleterre qui n'eſt point trempé, mais qui eſt paſſé au laminoir; ce qui lui donne aſſez de corps pour avoir de l'élaſticité. Pluſieurs horlogers s'en ſervent & ſont eux-mêmes leurs *reſſorts ſpiraux;* ils redreſſent, réforment même ceux qui ſont faits, mais il n'y a guere que les habiles artiſtes capables de les bien faire; Genève eſt la ſeule ville que je connoiſſe où il y ait des gens qui ne s'occupent qu'à faire de ces reſſorts, & qui les font d'autant mieux, que la routine & la délicateſſe du tact l'emportent de beaucoup ſur la théorie: ils ne ſe ſervent point de fil d'Angleterre; ils prennent une lame d'acier trempé, & revenue comme une lame de reſſort moteur qu'ils affoibliſſent à la lime juſqu'à une certaine épaiſſeur; après quoi ils les coupent par petites bandes. Les redreſſer, limer ſur la largeur & l'épaiſſeur, les adoucir & les ployer en ligne *ſpirale*, ſont toutes opérations trop longues à détailler, & qui ſeroient encore inſuffiſantes pour donner une idée de leur délicateſſe; il n'y a guere que l'expérience qui puiſſe la faire ſentir.

Je ne déciderai pas leſquels des deux *ſpiraux* ſont les meilleurs d'être d'acier trempé, ou non trempé; ce qu'il y a de certain, c'eſt que j'ai vu de bons effets par les uns & les autres; je ne penſe pas qu'il ſoit connu de perſonne, autrement que par conjectures, auxquelles on doit donner la préférence; les raiſons qu'on donne de part ou d'autre, me paroiſſant trop foibles pour être rapportées.

De l'application du reſſort ſpiral *au balancier*. Sur l'axe du balancier eſt ménagée une petite aſſiette pour recevoir & faire tenir à frottement une virole qui eſt percée par une ligne qui ſeroit tangente, dans l'épaiſſeur de la circonférence: ce trou eſt pour recevoir l'extrémité intérieure du *ſpiral*; & au moyen d'une goupille qu'on y fait entrer avec, ce *ſpiral* ſe fixe & s'arrête ſur la virole; elle eſt coupée pour faire un peu reſſort en entrant ſur l'aſſiette du balancier; ce qui donne la facilité de tourner la virole qui tient alors par une preſſion élaſtique; le balancier étant placé ſur la platine, la cheville de renverſement eſt en repos ſur le centre d'échappement. *Voyez* RENVERSEMENT. A l'extrémité extérieure du *ſpiral*, ſe trouve ſur la platine un piton percé pour la recevoir avec une goupille qui la ſerre & la fixe

xe. Par ce moyen le balancier ne peut point tourner d'un côté ni d'un autre, ſans tendre le *reſſort ſpiral*. Le balancier ainſi placé, la roue de rencontre agit par une de ces dents ſur la palette ſi c'eſt une verge, & ſur les tranches du cylindre, ſi c'en eſt un; alors elle tend le *reſſort ſpiral* en décrivant l'arc de levée; mais le balancier ne parcourt point ſon arc de levée ſans gagner de la force pour continuer ſon arc commencé, qui devient par cette raiſon cinq ou ſix fois plus grand, *voyez* RECUL, REPOS, ARC DE SUPPLÉMENT, & ARC DE LEVÉE, où le *reſſort ſpiral* fait un ſi grand rôle en s'oppoſant aux vibrations du balancier, & en les accélérant. (*Voyez* RÉGULATEUR ÉLASTIQUE.) Sous le balancier eſt placé une méchanique qu'on nomme la *couliſſerie*; elle conſiſte en une roue dentée qui engrene dans le rateau qui eſt une portion de cercle trois ou quatre fois plus grand que la roue; ce rateau eſt denté en dehors & placé concentriquement au balancier, au-dedans duquel eſt réſervé une portion de rayon ſous lequel eſt placé deux goupilles entre leſquelles ſe place le grand trou du *reſſort ſpiral*; en ſorte que lorſqu'on tourne la roue qui porte une aiguille de roſette, ce rateau ſe meut, & les deux chevilles en fourchettes ſuivent le tour du *ſpiral*, & par conſéquent le raccourciſſent ou l'alongent, parce qu'il eſt cenſé prendre naiſſance à cette fourchette. Il faut donc faire abſtraction de la partie excédante qui va de la fourchette au piton où l'extrémité eſt fixée, parce que cette partie ne doit avoir aucun mouvement par les vibrations du balancier; c'eſt pour cela qu'on place les chevilles très proches l'une de l'autre, pour ne laiſſer que la liberté au *ſpiral* de gliſſer dedans; puiſque par cette méchanique l'on raccourcit ou alonge le *reſſort ſpiral*, il devient donc plus fort ou plus foible, il retarde ou accelere la vîteſſe du balancier; c'eſt donc véritablement une force réglante; j'ai trouvé par l'expérience que les petits *reſſorts ſpiraux*, relativement au balancier, toutes choſes égales d'ailleurs, étoient ceux qui permettoient les plus grands momens au balancier ſans arrêter au doigt. Pour bien placer un *ſpiral*, il faut qu'il ne bride en aucun ſens, qu'il laiſſe le balancier libre d'opérer les vibrations dans toutes leurs étendues; ce qui ſe voit aiſément. En regardant marcher la montre l'on voit s'il tourne bien droit, ſi les tours de lames jouent dans leurs véritables proportions, &c.

Les *reſſorts ſpiraux* ne perdent point de leur élaſticité par le mouvement des vibrations; ils ſe contractent & ſe dilatent par des efforts parfaitement égaux; j'ai fait à ce ſujet quelques expériences qui ſervent à le prouver. Avec la machine pour le frottement des pivots, le balancier étant arrêté par le *ſpiral*, je donnois juſqu'à trois tours de tenſion, ce qui comprimoit le *ſpiral* autour de la virole; je l'abandonnois alors, & le *ſpiral* non-ſeulement ſe détendoit des trois tours; il faiſoit encore trois tours à-peu-près dans le ſens contraire, ce qui rendoit le *ſpiral* preſque en ligne droite; il faiſoit donc ſix tours par ces premieres vibrations qui alloient en diminuant d'étendue juſqu'à ce qu'elles s'arrêtaſſent.

J'ai répété cette expérience pluſieurs fois; je n'ai vu aucune altération dans l'élaſticité du *ſpiral*; donc à plus forte raiſon, ne la perdra-t-il pas dans les montres où les plus grandes tenſions ne vont jamais à un tour. (*Article de M. Romilly, Horlog.*)

SPIR, VAL DE, (*Géog. mod.*) en latin *Vallis Aſperia*; vallée de France dans le Rouſſillon, arroſée par le Tec, en latin *Tedis*, & environnée des Pyrénées de tous côtés, excepté du côté de l'orient. Le val de *Spir* étoit autrefois un comté qui a appartenu aux comtes de Cerdagne; ce n'eſt aujourd'hui qu'une ſous-viguerie de Perpignan. Le principal lieu de cette vallée eſt Prats de Moillo, que Louis XIV. a fait fortifier, & qui l'avoit déja été anciennement en 1232. (*D. J.*)

SPIRACULA ou *CHARONEÆ SCROBES*, (*Géo. anc.*) Pline, *l. II. c. xciij.* appelle ainſi des lieux ou des cavernes qui exhaloient des vapeurs empeſtées, capables de donner la mort ſeulement aux oiſeaux, comme une caverne du mont Soracte, au voiſinage de Rome; ou capables de la donner à toutes ſortes d'animaux, à l'exception de l'homme, comme on trouvoit quelques-unes de ces cavernes en différens endroits; ou qui quelquefois la donnoient même aux hommes, comme les cavernes des territoires de Sinueſſa & de Pouzzol. Il eſt parlé dans Séneque, *natur. quæſt. liv. VI. c. xxviij.* des cavernes d'Italie, dont les exhalaiſons étoient fatales aux oiſeaux, & dangereuſes pour les autres animaux, & même pour les hommes.

Près de Naples, on voit une caverne, dont on a parlé dans ce dictionnaire appellée par les Italiens *Grotta del cane*, c'eſt-à-dire, *la Grotte du chien*, parce que ſi on y jette un chien, il perd ſur le champ tout mouvement & tout ſentiment, juſqu'à ce qu'on le plonge dans une eau voiſine qui lui fait reprendre les eſprits, & lui rend, pour ainſi dire, la vie: d'un autre côté, cette vapeur ne nuit point aux hommes. Enfin la caverne du territoire de Pouzzol, dont Pline fait mention, ſe trouve encore aujourd'hui à la gauche du lac d'Agnani, appellé vulgairement *lago Agnano* (*D. J.*)

SPIRARE AMORES, (*Littérature.*) *reſpirer les amours*; dans le ſtyle des Grecs & les Latins n'eſt pas ce que nous entendons, en diſant *reſpirer l'amour*. Ces deux façons de parler ſont entierement différentes, & ſignifioient des choſes fort oppoſées. *Spirare amores*, & en grec, πνεῖν ἔρωτας, *reſpirer les amours*, c'eſt-à-dire, les faire ſortir de ſes yeux, de ſa bouche, &c. ne dire pas une parole, ne pouſſer pas un ſoupir, ne donner pas un coup-d'œil qui ne faſſe naître l'amour, & n'allume cette paſſion. Notre langue n'a point de terme qui puiſſe bien exprimer cela. Horace diſoit à Lycé:

Quo fugit Venus? Heu! quove color decens?
Quo motus? Quid habes illius, illius,
Quæ ſpirabat amores,
Quæ me ſurpuerat mihi.

„ Hélas! qu'eſt devenu cette fleur de jeuneſſe, ce gra-„ cieux coloris, ces manieres enjouées & engageantes „ qui animoient toutes vos démarches? Que vous reſ-„ te-t-il de cette Lycé, de cette charmante Lycé, „ qui faiſoit naître tant d'amours & qui m'avoit en-„ levé à moi-même„? La traduction qu'on vient de lire eſt paſſable; cependant faire naître tant d'amours, ne rend point la force & la beauté du latin, *ſpirare amores*. (*D. J.*)

SPIRATION, ſ. f. terme uſité parmi les *Théologiens*, lorſqu'ils traitent du myſtere de la *Ste Trinité*, & de la maniere dont le S. Eſprit procede du *Pere* & du *Fils*.

Ils diſtinguent deux ſortes de *ſpirations*, l'une active & l'autre paſſive. La *ſpiration* active eſt l'action ou la notion, par laquelle le Pere & le Fils de toute éternité produiſent le S. Eſprit. La *ſpiration* paſſive eſt la notion ou le caractere, par lequel le S. Eſprit eſt déſigné comme procédant du Pere & du Fils.

Les Scholaſtiques diſent que la *ſpiration* active n'eſt pas diſtinguée réellement de la paternité & de la filiation, parce qu'elle n'a point d'oppoſition relative ni avec l'une, ni avec l'autre. Mais ils ajoutent qu'elle en eſt diſtinguée formellement, parce qu'elle ne préſente pas les mêmes idées que la paternité & la filiation, qu'on la définit tout différemment, & que ce n'eſt pas par elle, mais par la paternité & la filiation que le Pere & le Fils ſont conſtitués en qualité de perſonnes. *Voyez* PERSONNE, PATERNITÉ, FILIATION, NOTION, TRINITÉ, &c.

SPIRE, ſ. f. *dans l'ancienne Architecture*, eſt quelquefois employé pour la baſe d'une colonne, & quelquefois pour aſtragale. *Voyez* BASE, ASTRAGALE.

Ce mot vient du latin *ſpæræ*, les *replis* d'un ſerpent qui ſont ſemblables à cela, quand ils ſont couchés par terre, ou bien du grec σπεῖρα, le *roulement* d'un cable. *Voyez* BASE.

SPIRE, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans le bas Palatinat, capitale de l'évêché de même nom, ſur le bord du Rhin, à 2 lieues de Philisbourg, à 5 de Heidelberg, à 16 ou environ de Strasbourg, preſqu'au milieu entre ces deux places, & à 112 de Paris. *Long.* 26. 7. *lat.* 49. 17.

Elle étoit anciennement habitée par les Nemetes, & ce fut pour cette raiſon qu'on l'appella *Noviomagus Nemetum*, *civitas Nemetum*. Elle prit avant le viij. ſiecle le nom de *Spire*, d'une petite riviere qui la baigne. Roger, qui en étoit évêque, la fit entourer de murailles dans le xj. ſiecle. L'empereur Henri IV. la mit au nombre des villes libres. Henri V. Frédéric II. & Venceslas lui accorderent ſucceſſivement de grands privileges. Charles-Quint y fixa la chambre impériale en 1530.

Cette ville étoit riche, grande, heureuſe, libre, & bien

& bien bâtie, lorsque les troupes françoises en 1689, la réduisirent en cendres, conformément aux ordres de Louis XIV. elle fut consumée toute entiere dans l'intervalle de quelques heures, & elle n'a jamais pu se rétablir depuis dans un état un peu favorable. L'église cathédrale qui appartenoit aux catholiques, & qui passoit pour un chef-d'œuvre de sculpture, décorée de grandes tours pyramidales aux quatre coins, ne fut pas plus épargnée que les temples des calvinistes. Ainsi le nom françois fut également abhorré dans ce terrible désastre par les sectateurs de l'une & de l'autre religion.

Becher (Jean-Joachim), un des grands chimistes de l'Europe, naquit à *Spire* en 1645, & mourut en 1682 à l'âge de 37 ans. Privé des biens de la fortune, il employoit la nuit à étudier, & le jour à enseigner, pour pouvoir subsister & faire vivre sa pauvre mere. Malheureux à Mayence, à Munich & à Wirtzbourg par la jalousie de ses ennemis, il fut errant pendant plusieurs années sans pouvoir trouver en Allemagne un domicile assuré. Il passa donc en Angleterre, & mourut à Londres. Sa *physica subterranea* est un ouvrage profond, ainsi que son *trifolium Hollandicum*, *seu de machinis necessariis ad opera serici aquarum molendinorum, & artis fusoriæ metallorum*. Il prétendit, dans son livre intitulé *caracter pro notitia linguarum universali*, fournir une langue universelle par le moyen de laquelle toutes les nations s'entendroient aisément; c'est du moins le systême d'un homme de génie. Dans un de ses livres écrit en allemand, sous le titre de la *folie sage*, & de la *folle sagesse*, il rapporte plusieurs inventions fort utiles. (*D. J.*)

SPIRE, *évêché de*, (*Géog. mod.*) évêché d'Allemagne dans le bas Palatinat, entre les bailliages de Neustat, de Geamersheim, de Bretten & de Heidelberg; le Rhein le divise en deux parties. On ne sauroit marquer précisément le tems de la fondation de cet évêché. On sait seulement qu'il est déja fait mention d'evêques des Nemetes dans le quatrieme siecle. Les empereurs Othon affranchirent l'évêque de *Spire* de la jurisdiction des comtes; Henri II. Conrad II. Henri III. lui firent des donations considérables. L'étendue de cet évêché n'est pas grande; elle consiste en des plaines fertiles, situées avantageusement à cause de la commodité du Rhein. Son domaine est composé de cinq ou six bailliages. Les bourgs les plus remarquables sont Weibstad & Bruchsal, sur la petite riviere de Saltz, qui est le lieu de la résidence ordinaire de l'évêque. Le chapitre de *Spire* est composé de neuf chanoines capitulaires, & de douze domiciliés. L'évêque n'a aucune jurisdiction dans la ville de *Spire*; elle est libre & impériale. *Voyez*-en l'*article*. (*D. J.*)

SPIREA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *spiræa*; genre de plante à fleur en rose composée de plusieurs pétales disposées en rond. Le pistil sort du calice & devient dans la suite un fruit composé de plusieurs siliques qui renferment une semence oblongue. Tournefort, *I. R. H. voyez* PLANTE.

La principale des especes de *spiræa* est à feuilles de saule; c'est un arbrisseau qui croît à la hauteur d'environ trois piés, poussant plusieurs rameaux grêles couverts d'une écorce rouge, portant beaucoup de feuilles longues & étroites comme celles du saule, dentelées en leurs bords, vertes en-dessus, rougeâtres en-dessous; d'un goût astringent, tirant sur l'amer. Ses fleurs sont petites, disposées aux sommités des branches en maniere de grappes ou d'épis longs presque comme le doigt, & assez gros. Chacune de ces fleurs est composée de cinq pétales incarnats disposés en rose, & soutenus par un calice découpé en étoile. Après qu'elles sont passées, il paroît un fruit composé de plusieurs gaînes disposées en maniere de tête; on trouve dans chacune de ces gaînes des semences menues, applaties, jaunâtres. On cultive cet arbrisseau dans les jardins, aux lieux sombres & ombrageux. (*D. J.*)

SPIRÉO, (*Géog. mod.*) cap de la Morée, dans la Zacanie sur la côte du golfe d'Engia, au midi de l'île de ce nom, & au sud-ouest de celle de Dorussa.

SPIRES, (*Conchyl.*) contours, circonvolutions de la vis d'une coquille, ou que la coquille forme autour de son fût.

SPIRIQUES, LIGNES, (*Géom.*) especes de courbes inventées par Perséus, & qu'il ne faut pas confondre avec les spirales. M. Montucla a trouvé dans Proculus ce que c'étoit que *lignes spiriques*. Ce commentateur les décrit assez clairement. Il nous apprend que c'étoient des courbes qui se formoient en coupant le solide fait par la circonvolution d'un cercle autour d'une corde, ou d'une tangente, ou d'une ligne extérieure. De-là naissoit un corps en forme d'anneau ouvert ou fermé, ou en forme de bourlet; ce corps étant coupé par un plan, donnoit, suivant les circonstances, des courbes d'une forme fort singuliere, tantôt alongées en forme d'ellipse, tantôt applaties & rentrantes dans leur milieu, tantôt se coupant en forme de nœud ou de lacet. Perséus considéra ces courbes, & crut avoir fait une découverte si intéressante, qu'il sacrifia à son bon génie. Montucla, *hist. des Mathém. tom. I.* (*D. J.*)

SPIRITUALITÉ, s. f. (*Gramm.*) on dit la *spiritualité* de l'ame, pour désigner cette qualité qui nous est inconnue, & qui la distingue essentiellement de la matiere. *Voyez l'article* AME.

Le même mot se prend aussi pour une dévotion honnête, recherchée, qui s'occupe de la méditation de ce qu'il y a de plus subtil & de plus délié dans la religion.

SPIRITUEL, adj. (*Gramm.*) qui est esprit, qui est d'une nature essentiellement différente de la matiere; en ce sens il s'oppose à *matériel*. L'être *spirituel*; l'être matériel. Il se prend aussi pour désigner la qualité de l'homme que nous appellons l'*esprit*. C'est un homme très-*spirituel*; cette pensée est très-*spirituelle*. On le dit des personnes qui s'occupent de la contemplation des choses divines. Les religieux ont des peres *spirituels* & des peres temporels. La vie *spirituelle* a des douceurs. *Spirituel* s'oppose à *temporel* & à *civil* dans ces phrases: le glaive *spirituel*; la puissance *spirituelle*. S'il est si difficile de poser des bornes entre la puissance temporelle & la puissance *spirituelle*, c'est que chacune cherche à étendre ses prérogatives. L'alliance *spirituelle* est celle que l'on contracte avec Dieu par des vœux religieux. La communion *spirituelle* est la part que les assistans prennent à la communion du prêtre. Il y a des incestes *spirituels*. Les Valentiniens s'appelloient *spirituels*, & ils donnoient aux Catholiques le nom de *psychiques*. Ceux d'entre les freres mineurs qui dans le xjv. siecle s'attacherent à toute l'austérité de la regle de S. François, se distinguerent des autres par l'épithete de *spirituels*.

SPIRITUEUX, adj. (*Gram.*) qui est plein de ce que les chimistes appellent *esprits*. *Voyez* ESPRIT. *Chimie*. La distillation extrait des corps ce qu'ils ont de plus *spiritueux*. Les bons vins sont très-*spiritueux*.

SPIRITU-SANCTO, (*Géog. mod.*) capitainie de l'Amérique méridionale au Brésil, sur la côte orientale, à 10 degrés de *latitude* méridionale. Elle est bornée au nord par la capitainie de Porto-Séguro, au midi par celle de Rio-Janeiro, & à l'orient par la mer. Ses limites ne sont point fixées du côté de l'occident. Ce gouvernement passe pour le plus fertile de ceux du Brésil, & le mieux fourni de toutes les choses nécessaires à la vie. L'on y fait commerce de coton & de bois de Brésil. Il n'y a dans ce gouvernement, qui appartient aux Portugais, qu'une seule ville de même nom. (*D. J.*)

SPIRITU-SANCTO, *la ville de*, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale au Brésil, capitale du gouvernement de ce même nom, sur le bord de la mer, avec un port. Elle n'a ni remparts, ni murailles; elle est située sur le bord de la mer avec un port, qui est une petite baie, ouverte vers l'orient, & parsemée de petites îles.

SPIROLE, s. f. *terme d'Artillerie*, vieux mot; Rabelais dit *l. I. c. xxvj.* bombards, faulcons; *spiroles*, & autres pieces. La *spirole* étoit une maniere de petite coulevrine, ainsi appellée de *spira*, tortillement en ligne spirale; & l'on a donné ce nom à la *spirole*, soit à cause de la tortuosité du chemin que faisoit son boulet; soit pour distinguer cette piece d'artillerie de plusieurs autres, que le sifflement de leurs boulets semblable à celui des serpens, avoit déja fait nommer *basilics*, & *coulevrines*. (*D. J.*)

SPITALL, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la haute Carinthie, aux frontieres de l'évêché de Saltzbourg, sur la Liser, près son embouchure dans la Drave.

SPITHAME, s. f. (*Mesure anc.*) nom équivoque qu'on avoit donné chez les Grecs à deux mesures différentes, dont l'une, assez rare faisoit seulement la moitié de l'autre, & n'étoit que la quatrieme partie de la coudée, composée de six doigts grecs, qui reveno-

venoient à quatre doigts romains. La grande *spithame* étoit la moitié de la coudée greque, & les trois quarts du pié, d'où vient qu'on y comptoit douze doigts, comme on en comptoit six à la petite. C'est du moins là l'opinion de M. de la Barre que nous ne prétendons pas garantir, mais on peut le consulter dans les *mém. des Inscript. tom. XIX.* (*D. J.*)

SPITHEAD, (*Géogr. mod.*) rade d'Angleterre, dans le Hant-Shire, au nord-est, entre la ville de Portsmouth & l'île de Wight. C'est le rendez-vous de la flotte royale, soit qu'elle aille à l'ouest, ou qu'elle revienne à l'est.

SPITZBERG, LE, (*Géog. mod.*) pays de la terre Arctique, dans l'Océan septentrional, ainsi nommé à cause de la quantité de ses montagnes aiguës. Les Anglois l'appellent *Niew-land*. Il est fort avancé au-dessus de la Norwege, vers le nord, à la hauteur de 80 degrés de *latitude*, entre la nouvelle Zemble à l'orient, & le Groenland à l'occident, à près de trois cens lieues de chacune de ces contrées. Il fut découvert en 1596, & ainsi nommé par Guillaume Barents & Jean Cornelis, hollandois, qui cherchoient un chemin pour aller à la Chine, par la mer Glaciale.

On a reconnu que le *Spitzberg* est divisé en deux parties: celle qui est au couchant est une grand île, qui s'étend du septentrion au midi l'espace de près de deux cens mille pas; & celle qui est au levant, est une autre île plus petite, nommée *la nouvelle Frise*.

Il n'y a ni villes, ni villages connus dans ce pays à cause du grand froid qu'il y fait, mais seulement quelques ports, comme la baie de Hoorn, la baie des Anglois, la baie des Basques, le golfe de Way, & quelques autres ports fréquentés par les Anglois, les Hollandois, les Hambourgeois, pour la pêche de la baleine, qui y est meilleure qu'en aucun autre pays du pole arctique; mais les glaces dont toutes les côtes du *Spitzberg* sont couvertes, en rendent la navigation très-dangereuse. (*D. J.*)

SPLANCHNOLOGIE, s. f. *en Anatomie*, traité ou explication des visceres, où est représenté l'objet de cette partie de l'anatomie. *Voyez* VISCERE.

Ce mot est formé du grec σπλάγχνον, *viscere, intestin*, λόγος, *discours*.

La sarcologie est divisée en trois parties; savoir, la *splanchnologie*, la myologie & l'angeiologie. *Voy.* SARCOLOGIE. La *splanchnologie* est celle qui traite des parties internes, & particulierement des visceres.

SPLENDEUR, s. f. (*Gram.*) éclat. La *splendeur* des astres. Il se prend au figuré; la *splendeur* de son nom, de sa maison, des dignités. La *splendeur* de l'ancienne Rome.

SPLENDIDE, adj. (*Gram.*) somptueux. Un repas *splendide*, une table *splendide*.

SPLÉNETIQUE, adj. (*Médecine.*) il se dit de celui qui est attaqué d'opilations & d'obstructions dans la rate. *Voyez* RATE.

Dans les *splénetiques*, la rate est gonflée plus qu'à l'ordinaire, ou durcie, de façon qu'on y apperçoit une tumeur skirrheuse.

On connoît les personnes *splénetiques* par leur teint livide & plombé. Leur caractere est d'être portées à rire; & c'est un expédient dont on suppose que la nature se sert pour évacuer l'humeur trop abondante dont la rate est surchargée; c'est pourquoi les anciens disoient que l'organe du rire résidoit dans la rate; c'est aussi à cause de cela que quand quelqu'un rit bien, on dit qu'il décharge sa rate. *Voyez* RIRE.

SPLÉNETIQUE, se dit aussi des remedes indiqués dans les obstructions de la rate; tels sont les eaux minérales ferrugineuses, savonneuses, & autres de pareille nature. *Voyez* OBSTRUCTION, & RATE.

SPLÉNIQUE, adj. *en Anatomie*, se dit des parties qui ont quelque relation avec la rate. *Voy.* RATE.

L'artere *splénique*, *arteria splenica*, est un tronc de la céliaque gauche qui sert à porter le sang de cette artere à la rate, pour y être séparé, préparé, &c. son cours est bien tortueux, & après qu'elle est arrivée à la surface de la rate, elle se répand dans toute sa substance en petites branches, qui semblent aboutir aux petites cellules.

La veine *splénique*, *vena splenica*, se forme au-dehors, des différentes petites veines de la rate qui s'unissent en quittant sa surface. Elle porte le sang qui reste après la sécrétion qui s'est faite dans la rate, à la branche gauche de la veine-porte, pour être de-là portée au foie, où il doit être préparé davantage, & converti en bile. *Voyez* FOIE & BILE.

La veine & l'artere *splénique* communiquent visiblement l'une à l'autre; car aussi-tôt qu'on a versé de l'eau dans l'une, elle se vuide aussi-tôt par l'autre. *Voyez* RATE.

SPLÉNIQUE; ce terme, outre sa signification anatomique, exprime la vertu des médicamens qui conviennent aux maux de la rate. *Voyez au mot* RATE, les opérations & remedes proposés en faveur des ratileux. (*Y*)

SPLÉNIUS, *en Anatomie*, est une paire de muscles, qu'on appelle aussi *triangulaire* à cause de leur forme.

Ils viennent des cinq apophyses épineuses supérieures des vertebres du dos, & de la derniere du col, & du ligament cervical, & montant obliquement s'attache aux apophyses transverses des deux ou trois vertebres superieures du col, & s'inserent à la partie postérieure de l'apophyse mastoïde, & à la partie voisine de la ligne transverse de l'occipital, sont appellés *splénius*, parce qu'ils ressemblent à la rate d'un bœuf. On les appelle encore *mastoïdiens postérieurs*.

SPLUGERBERG, MONTAGNE DE, (*Géog. mod.*) montagnes des Grisons, de la haute ligue, dans la communauté de Schams. Cette montagne a 2 lieues de montée jusqu'au sommet, & environ 3 lieues de descente du côté de l'Italie. Il y a un hôtellerie sur la cime, & une grande plaine qui produit de la bonne herbe, qu'on fauche en été. (*D. J.*)

SPODIUM, s. m. (*Minéralogie.*) est une espece de chaux ou de cendre de métaux, qu'on regarde comme un cardiaque, & à laquelle quelques-uns accordent les mêmes vertus qu'au corail. *Voyez* CORAIL.

Le *spodium* des anciens grecs étoit une espece de récrément grisâtre qu'on trouve en forme de cendres dans la terre des fourneaux où on a fondu de l'airain; ils l'appelloient σποδιον, qui signifie à la lettre *cendres*.

Spodium est une poudre de métaux, qui ressemble beaucoup, par son origine & son usage, à la tutie & au pompholix à l'exception qu'il est plus pesant. *Voy.* TUTIE & POMPHOLIX.

Les *spodium* des médecins arabes, comme Avicenne & autres, étoit composé des racines de buissons & de roseaux brûlés.

Quelques modernes font aussi une sorte de *spodium* d'ivoire brûlée & calcinée. On le contrefait souvent avec des os de bœuf ou de chien brûlés; mais il n'est pas si bon.

L'antispodium que les anciens ont substitué à leur *spodium* étoit fait de feuilles de mirthes, de noix de galle, & autres drogues calcinées.

SPOLETE, DUCHÉ DE, (*Géog. mod.*) duché d'Italie, dans l'état de l'Eglise. Il est borné au nord par la marche d'Ancone & le duché d'Urbin; au midi par la Sabine & le patrimoine de S. Pierre; à l'orient l'Abruzze ultérieure; & à l'occident par l'Orviétano & le Pérusin. Son terroir, quoique marécageux est extrêmement fertile. Les rivieres qui l'arrosent sont le Tibre, la Néra & le Topino. Ses principaux lieux sont Spoleto, capitale, Trevi, Foligni, Bevagna, Otricoli, Riéti, Spello, &c.

Cette province, qu'on appelle indifféremment *Ombrie* ou *duché de Spolete*, commença à être connue sous ce dernier nom en 572, que Longin, exarque de Ravenne, y établit des ducs, sous l'autorité des empereurs d'Orient. C'est Charlemagne qui vers l'an 780, fit présent à l'Eglise du *duché de Spolete* & de ses dépendances, qui peuvent avoir 47 milles du nord au sud, & 65 milles de l'est à l'ouest. (*D. J.*)

SPOLETIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie chez les Villumbres, selon Ptolomée, *l. III. c. j.* Velléius Paterculus, *l. I. c. xiv.* & Tite-Live, *epist.* 20 en font une colonie romaine; & Florus la compte au nombre des municipes les plus célebres d'Italie. Ses habitans sont appellés *Spoletini* dans Pline, *l. III. c. xiv.* & *populus spoletinus* dans Cicéron, *pro Balbo*, *c. xxj.* On lit dans une ancienne inscription, rapportée par Grutter, *p.* 476. *n°.* 7. *ordo spoletinorum*, génitif formé de *spoletium*, selon Cellarius, & non de *spoletum*, comme écrivent par erreur quelques modernes, qui ont voulu former le nom latin de cette ville sur celui qu'elle porte aujourd'hui; car c'est de la ville *Spolete* dont il est question. Symmaque, *l. III. epist.* 12. donne à *Spolete* le nom de *bonne ville*, & lui attribue la gloire d'être la mere des meilleurs citoyens. (*D. J.*)

SPOLETO, (*Géog. mod.*) les François écrivent *Spolete*, en latin *Spoletum*, ou *Spoletium*, dont le territoire s'appelloit *Ager spoletinus*. Spo-

Spoleto eſt une ville d'Italie, dans l'état de l'Egliſe, capitale du duché de même nom, à 10 lieues au ſud-eſt de Pérouſe, & à 20 au nord de Rome; elle eſt bâtie en partie ſur une colline, & en partie dans la plaine, dont la communication ſe fait par le moyen d'un pont ſoutenu de ving-quatre gros pilaſtres, que l'on a rangés avec beaucoup d'art.

Son château paſſe pour un des plus forts de l'Italie; ſon évêché ne releve que du ſaint ſiege; la cathédrale eſt un aſſez beau bâtiment; le territoire de cette ville produit beaucoup de bons fruits, d'huile, d'amande, du blé, & des vins; il étoient autrefois fameux, car Martial en parle, & les préfere aux vins de Salerne même. *Long.* 30. 26. *latit.* 42. 44.

Tous les anciens ont parlé de *Spolete*, capitale des Villumbres; Tite-Live en particulier fait l'éloge de cette ville, dont Annibal tenta vainement le ſiege, après ſa défaite par les Romains, auprès du lac de Perugia. Théodoric, roi des Goths, y fit bâtir un palais que les Goths détruiſirent après ſa mort, ainſi que le théâtre. Fréderic Barberouſſe ſaccagea cette ville, parce qu'elle ſoutenoit le parti du pape Alexandre III. Les Péruſins la ſurprirent & la brûlerent en 1424; mais elle s'eſt rétablie de tous ſes malheurs. On y voit encore quelques fragmens antiques, de foibles reſtes d'un amphithéâtre, & quelques marbres détachés; mais ſon aqueduc eſt un ouvrage digne de la curioſité des voyageurs.

Cet aqueduc, fondé ſur le roc, s'éleve à 105 toiſes, c'eſt-à-dire à 630 piés, pour joindre enſemble deux montagnes voiſines; cet ouvrage, que la tradition du pays attribue à Théodoric, eſt peut-être le morceau d'architecture gothique le plus hardi & le plus haut que l'on connoiſſe dans le monde; il ſubſiſte preſque dans ſon entier, & continue depuis tant de ſiecles à porter de l'eau dans la ville; il ſert auſſi de pont pour y paſſer. (*D. J.*)

SPOLIARIUM, ſ. m. (*Antiq. rom.*) c'étoit chez les Romains la chambre des bains, deſtinée à s'habiller & ſe déshabiller avant & après le bain. Ce mot déſignoit encore l'endroit de Rome où l'on traînoit, & où l'on dépouilloit les corps des gladiateurs qui avoient été tués en combattant. (*D. J.*)

SPOLIATION, ſ. f. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt l'action de dépouiller quelqu'un de quelque choſe, comme de ſes papiers, de ſon argent, de ſes meubles, & autres effets. La *ſpoliation* d'une hoirie eſt lorſqu'on enleve d'une ſucceſſion le tout ou partie des effets qui la compoſoient, ce qui eſt appellé en droit, *crimen expilatæ hæreditatis*. *Voyez* DIVERTISSEMENT, ENLEVEMENT, RECELÉ, VOL. (*A*)

SPONDAIQUE, adj. (*Littérat.*) ſorte de vers hexametre dans la poéſie greque & latine, ainſi nommé parce qu'au lieu d'une dactyle au cinquieme pié, il a un ſpondée, ce qui eſt une exception à la regle générale de la conſtruction du vers hexametre. Tels ſont ceux-ci:

Nec brachia longo,
Margine terrarum porrexerat amphitrite. Ovid.
Supremamque auram, ponens caput, expiravit. Vida.

Ces ſortes de vers ſont fort expreſſifs par leur cadence, mais il n'eſt permis qu'aux grands poëtes de les employer. Homere en eſt plein. Perſonne n'a peut-être remarqué, dans ce poëte, qu'il eſt rare de lire vingt vers de l'Iliade, ſans en rencontrer un ou deux *ſpondaïques*.

SPONDAULA, ſ. m. σπονδαύλης, dans l'antiquité étoit un joueur de flûte, ou d'autre inſtrument à vent de cette eſpece, qui, pendant qu'on offroit les ſacrifices, jouoit à l'oreille du prêtre quelque air convenable, pour l'empêcher de rien écouter qui pût le diſtraire ou diminuer ſon attention. *Voyez* SACRIFICE. Ce mot eſt forme du grec σπονδὴ, *libation*, & αὐλὸς, *flûte*. (*S*)

SPONDÉE, ſ. m. (*Littérat.*) dans la proſodie greque & latine, c'eſt une meſure de vers ou pié compoſé de deux ſyllabes longues, comme *vertunt*, *divos*, *campos*. *Voyez* PIÉ QUANTITÉ.

Le *ſpondée* eſt une meſure grave & lente, à la différence du dactile, qui eſt rapide & léger; tous les vers hexametres grecs & latins, finiſſent ordinairement par un *ſpondée*. *Voyez* VERS & MESURE.

SPONDIAS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom donné par Linnæus au genre de plante que le P. Plumier appelle *moubin*, en voici le caractere.

Le calice de la fleur eſt permanent, il eſt d'une ſeule feuille diviſée dans les bords en cinq quartiers: la fleur eſt compoſée de cinq pétales ovoïdes & déployées; les étamines ſont neuf filets, de la longueur du calice, & du nombre deſquels il y en a cinq placés circulairement; les boſſetes des étamines ſont ſimples, le germe du piſtil eſt ovale, le ſtile eſt très-petit, & ſe termine par trois ſtigma obtus, le fruit eſt une baie ovale, renfermée dans chaque cellule, & quelquefois cette baie contient quatre noyaux. Plumier, *gen.* 22. Linn. *gen. plant. p.* 175. (*D. J.*)

SPONDIASME, ſ. m. (*Muſique anc.*) c'eſt, dit Ariſtide-Quintilien, une ſorte d'intervalle qui, avec deux autres nommées ἔκλυσις & ἐκβολὴ, *exolutio & ejectio*, étoient mis en œuvre par les anciens, pour caractériſer différentes harmonies, ou différens modes. Selon lui, l'ἔκλυσις étoit un relâchement qui baiſſoit la corde, ou le ſon de la quantité de trois dièſes, ou de trois quarts de ton: le *ſpondiaſme* les hauſſoit de la même quantité, & l'ἐκβολὴ de cinq dièſes. Le vieux Bacchius définit de même l'ἔκλυσις & l'ἐκβολὴ; mais il ne dit pas un mot du *ſpondiaſme*, non plus que Méibom. Malgré leur ſilence, on doit préſumer que le *ſpondiaſme*, ainſi que les deux autres intervalles, n'avoit lieu que dans le genre enharmonique. (*D. J.*)

SPONDIUS, (*Mythol.*) Apollon avoit un autel dans le temple d'Hercule, à Thèbes, ſous le nom de *ſpondius*, c'eſt-à-dire Apollon qui préſide aux traités. Cet autel étoit fait de la cendre des victimes; là ſe pratiquoit une eſpece de divination tirée de tout ce que l'on a pû apprendre, ſoit par la renommée, ſoit autrement. (*D. J.*)

SPONDYLE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Conchyliog.*) nom générique que l'on a donné à différentes eſpeces de coquilles. *Voyez* COQUILLE.

SPONDYLE, *ou* PIÉ-D'ANE, ſ. m. (*Conchyliol.*) en latin, par les naturaliſtes modernes, *ſpondylus*; eſpece d'huître ainſi nommée; elle n'a d'autre différence de l'huître ordinaire, que dans ſa charniere, laquelle conſiſte en deux boutons arrondis, qui renferment le ligament, diſpoſé de façon que les boutons de la valve ſupérieure ſont reçus dans les cicatrices de l'inférieure, & que pareillement les boutons de cette derniere ſe logent dans les trous de la ſupérieure. Le ligament de nature coriace ſe trouve entre les boutons, & ſert à la charniere des deux valves.

On connoît des *ſpondyles* unis, & d'autres raboteux ſans pointes; il y en a qui ſont couverts de lames blanches, & armés dans leur pourtour de pointes couleur de roſe; d'autres ſont diſtingués par des lames jaunâtres, & par un mamelon en partie rouge & en partie blanc; cette derniere eſpece de *ſpondyle* eſt appellé *gaidaron* par Rondelet, en latin *gaiderona*. (*D. J.*)

SPONDYLE, (*Conchyl.*) c'eſt le cal nerveux de la chair de l'huître. (*D. J.*)

SPONDYLE, σπόνδυλος, eſt un terme dont on ſe ſervoit anciennement, pour exprimer une vertebre de l'épine du dos. *Voyez* VERTEBRE, &c.

SPONDYLOLITE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs aux vertebres de poiſſons qui ſe trouvent dans le ſein de la terre en pluſieurs endroits, comme en Tyrol, à Dix, &c.

SPONDYLUS, ſ. m. (*Antiq. grec.*) σπόνδυλος, eſpece de maron de cuivre dont on ſe ſervoit pour donner ſon ſuffrage au barreau ou ailleurs, avant qu'on eut mis les feves en uſage. Potter, *Archæol. grec. tom. I. p.* 119. (*D. J.*)

SPONGIEUX, SE, adj. *en Anatomie*, nom qu'on donne à pluſieurs parties du corps, à cauſe de leur contexture qui eſt poreuſe & caverneuſe comme celle d'une éponge; comme les corps ſpongieux du penis, qu'on nomme auſſi corps caverneux & nerveux. *Voy.* CORPS CAVERNEUX.

Les os *ſpongieux* du nés, qu'on appelle auſſi *os turbinés*, & *os cribriformes*. *Voyez* CRIBRIFORME & ÉPONGE.

SPONGIOLITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) pierre ſemblable à des champignons, qui ſe trouve dans le voiſinage de Bologne en Italie. *Voyez* FUNGITE.

SPONGITE, ſ. f. (*hiſt. nat. Bot.*) nom ſous lequel quelques naturaliſtes ont voulu déſigner des pierres légeres & ſpongieuſes, qui ne ſont que des incruſtations formées dans l'eau ſur des végétaux, ou des corps marins; cette pierre eſt de la nature du tuf & des incruſtations. *Voyez ces deux articles*.

SPONSUS, SPONSA, (*Littérat.*) Ces deux mots ne ſe prennent pas ſeulement dans les auteurs, pour des

des personnes fiancées, promises en mariage ; *sponsus* se prend aussi dans le même sens que *maritus* & *vir*, comme on le voit dans Horace, *Ode II. l. III. vers.* 31. 33. & 42. On a donc censuré mal-à-propos Santeuil le victorin d'avoir mis *sponsus* pour *mari*, & *sponsa* pour *femme*.

Sponsus se prend aussi pour une *caution*, *Sponsum* au neutre, aussi-bien que *auditum*, est un de ces noms substantifs verbaux qu'il a plus à nos grammairiens d'appeller *supins*, & qui se prend pour *sponsor*, un *répondant*, une *caution*. Séneque a dit au *IV. liv.* des Bienfaits, *ch. xxxix.* sponsum *descendam, quia promisi*. (*D. J.*)

SPONTANÉE, adj. se dit, *en Grammaire*, de tout ce qui s'exécute de soi-même; & *en Médecine*, on appelle évacuation *spontanée*, celle qui se fait sans qu'on ait rien pris pour cet effet; fatigue *spontanée*, une lassitude qui n'a été causée par aucune fatigue précédente: hémorrhagie *spontanée* celle qui arrive sans avoir été excitée: sueur *spontanée* celle qui arrive par le seul mouvement de la nature.

Selles spontanées, ou qui se font sans l'aide ou de lavemens ou de suppositoires.

SPONTANÉITÉ, s. f. (*Gram.*) la qualité qui constitue le spontanée. *Voyez* SPONTANÉE. Si l'on attache au mot *spontanéité* d'autre idée que l'italien met dans cette phrase, *il mondo va da se*, c'est une chimere.

SPONTON *ou* ESPONTON, s. m. (*Art milit.*) c'est une demi-pique dont se servent les officiers, qui a sept à huit piés de longueur. (*Q*)

SPORADES, s. f. pl. *en Astronomie*, est un nom que les anciens donnoient aux étoiles qui ne faisoient partie d'aucune constellation. *Voyez* ÉTOILE.

Ce sont celles que les modernes appellent ordinairement *étoiles informes*. *Voyez* CONSTELLATION.

Plusieurs des *sporades* des anciens ont depuis formé de nouvelles constellations: par exemple, de celles qui sont entre le lion & la grande ourse, Hévelius a formé une constellation appellée le *petit lion*. Il en a formé une autre de celles qui sont sous la queue de la grande ourse; on la nomme *canis venaticus*, &c. *Chambers*. (*O*)

SPORADES, *îles*, (*Géog. mod.*) îles de l'Archipel, ainsi nommées, parce qu'elles sont dispersées, & non rassemblées en un tas comme les cyclades. Il y a une partie de ces îles dans la mer de Crete, d'autres dans la mer Carpathienne, & les plus considérables dans la mer Icarienne. (*D. J.*)

SPORADIQUE, MALADIE, (*Médec.*) *morbus sporadicus*. Les maladies *sporadiques* sont celles qui attaquent diverses personnes; dans différens tems ou en différens lieux; au-lieu que les maladies épidémiques sont particulieres à certains tems ou saisons, & les endimiques à certains lieux. Ce mot est dérivé du grec σπείρω *semer*. Ainsi *maladie sporadique* veut dire une *maladie semée*, *dispersée* çà & là. (*D. J.*)

SPORCO, s. m. (*Com.*) terme usité parmi les négocians des provinces de France pour signifier une marchandise dans laquelle il n'y a point de tare. *Voyez* TARE. *Dictionnaire de Commerce*.

SPORI, (*Géog. anc.*) Les anciens appelloient les Antes & les Sclavons du même nom grec *spori*, qui signifie *dispersés*; parce que, dit Procope, leurs cabanes occupoient une grande étendue de pays: & du tems de cet historien, ces peuples barbares couvroient en effet une grande partie d'un des bords du Danube. (*D. J.*)

SPORTULA, s. f. (*Littérat. & Hist. anc.*) Ce mot est sans contredit le diminutif de *sporta*, mais il seroit difficile d'en marquer la véritable étymologie. Quoi qu'il en soit, *sporta* & *sportula* ont signifié originairement dans la langue latine, une *corbeille* ou *panier* fait de joncs, de roseaux, de branches d'osier tissues & entrelacées.

On l'a étendu ensuite à signifier les vases ou mesures propres à contenir les pains, les viandes, & les autres mets que l'on distribuoit en certaines occasions: & lorsque l'usage se fut introduit chez les grands de Rome, de faire distribuer à leurs cliens, & à ceux qui leur faisoient la cour, de certaines portions pour leur nourriture; ces portions que l'on mettoit dans des corbeilles, furent appellées, par métonymie, *sportulæ*. Ensuite on l'employa pour signifier une sorte de *repas public*, différent de ceux qu'on appelloit *cœnæ rectæ* qui étoient des repas servis par ordre, où l'on n'admettoit que des gens choisis. Tels étoient les repas que donnoit Auguste, au rapport de Suétone: *Convivabatur & assidue nec unquam nisi recta*. Casaubon explique ce mot *recta*, par ἐντελῆ δεῖπνα, & lui oppose le repas appellé *sportula*, δεῖπνον ἀπὸ σπυρίδος, où l'on invitoit tout le peuple indistinctement, & où chacun recevoit sa portion dans une corbeille.

Les distributions que les particuliers répandoient sur leurs cliens, se faisoient tantôt en argent, tantôt en viandes, quelquefois même de ces deux manieres, & s'appelloient également du nom de *sportulæ*. Ces présens étoient souvent de petites médailles d'argent qui servoient de monnoie; mais les empereurs ou autres personnes de qualité donnoient des médailles d'or. Aussi Trebellius Pollio, parlant des petits présens que l'empereur Galien fit à son consulat, dit qu'il donna une *sportule* à chaque sénateur, & à chaque dame romaine quatre médailles d'or: *Senatui* sportulam *sedens erogavit. Matronas ad consulatum suum rogavit, iis denique manum sibi osculantibus quaternos aureos sui nominis dedit*.

C'étoit aussi la coutume que ceux qui entroient dans le consulat, envoyassent à leurs amis de ces présens: Sportulam *consulatus mei & amicitiæ nostræ, & honori tuo debeo, hanc in solido misi*, dit Symmachus. Le mot de *sportula*, qui signifie une *petite corbeille*, fut donné à ces présens, parce qu'on les envoyoit dans une corbeille. Les vers suivans de Coripus; *l. IV.* sur le consulat de l'empereur Justin, nous le confirment.

> *Dona calendarum, quorum est ea cura parabant*
> *Officia, & turmis implent felicibus aulam,*
> *Convectant rutilum* sportis *capacibus aurum*.

C'est pourquoi les gloses grecques qui expliquent le mot de *sportula*, disent que ce sont des présens qu'on envoyoit dans des corbeilles.

Outre ces *sportules*, les consuls donnoient de petites tablettes de poche d'argent ou d'ivoire dans lesquelles étoient leurs noms; & c'est ce qu'on appelloit les *fastes*. Sidonius, *l. VIII. c. vj.* parlant du consulat d'Asterius, nomme les *sportules* & les fastes qui furent distribués.

Enfin, le mot *sportula* s'est appliqué généralement à toutes sortes de présens, de gratifications & de distributions, de quelque nature qu'elles fussent. (*D. J.*)

SPRÉE, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne. Elle prend sa source dans la partie septentrionale de la Bohème, traverse la Lusace; &, grossie dans son cours de plusieurs *rivieres*, entre dans la moyenne marche de Brandebourg, arrose Berlin & Spandaw, où elle se joint au Havel, & y perd son nom. (*D. J.*)

SPREHENBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Lusace. Elle est située sur une colline, dont le bord est arrosé par la riviere de Sprée, d'où lui vient son nom. (*D. J.*)

SPROTTA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, en Silésie, dans la principauté de Glogaw. Elle prend sa source au pays de Lignitz, forme dans celui de Glogaw un lac, d'où elle sort pour se perdre dans le Bober à Sprottaw. (*D. J.*)

SPROTTAW, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Silésie, au duché de Glogaw, au confluent du Bober & du Sprotta, à deux milles au-dessus de la ville de Sagan. *Long.* 32. 9. *lat.* 51. 33. (*D. J.*)

SPUMA LUNÆ, (*Hist. nat. Lythol.*) nom sous lequel plusieurs naturalistes ont désigné la *pierre spéculaire*. *Voyez* SPÉCULAIRE.

SPUMA LUNÆ, (*Hist. nat.*) Quelques auteurs se sont servi de ce nom pour désigner le *talc*. *Voy.* TALC.

SPUMA LUPI, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes à une mine de fer arsenicale, qui est noire, luisante, & en petits crystaux qui donnent une poudre rouge quand on les écrase. Elle ressemble aux crystaux d'étain, & se trouve souvent dans les mines de ce métal qu'il faut en séparer soigneusement avant que de les faire fondre, parce qu'elles rendroient l'étain d'une mauvaise qualité. Cette substance est si dure qu'elle fait feu contre l'acier. Il y en a de cubique, de striée, composée de particules polyhédres & demi-transparentes. Les Allemands nomment cette substance minérale *wolfram* ou *écume de loup*; elle n'est point propre à être exploitée dans les forges. *Voyez* la *minéralogie* de Wallerius.

SPU-

SPUMEUX, adj. (*Gram.*) mauvais mot technique qui n'emporte aucune idée de plus qu'*écumeux*.

SPUMOSITÉ, s. f. celui-ci peut-être reçu, car il désigne la propriété de se mettre en écume, pour laquelle nous n'avons que ce *mot*.

SPURN-HEAD, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire, le cap d'éperon, cap avancé d'Angleterre, sur la côte d'Yorck-Shire, au quartier d'En-Riding. Sur ce cap il y a un village nommé *Kellensey*. C'est ce village ou *Spurn-Head*, qu'on doit prendre pour être ce que Ptolomée, *l. II. c. iij.* nomme *Ocelli promontorium*, Ὀκέλλου ἄκρα. (*D. J.*)

SPUTATION, s. f. (*Médec.*) c'est l'action de cracher. Il y a des maladies où l'on est fatigué d'une *sputation* fréquente.

S Q

SQUALUS, s. m. (*Hist. nat. Ichthyol.*) espece de chien de mer que les naturalistes nomment *galeus glaucus, dentibus granulosis, foraminibus circa oculos*. C'est un poisson dont la peau est très-rude. On en trouve qui ont plus de 20 piés de longueur, sur 8 à 9 de circonférence dans la partie la plus grosse du corps, & qui pesent au-delà de trente quintaux. L'organe le plus singulier de ces sortes de poissons consiste en un filtre placé entre la pointe du museau & du cerveau, de la consistance & de la couleur du corps vitré, & l'humeur transude par quantité de petits trous de la peau. Presque tous les poissons sont enduits d'une espece d'huile ou de graisse, qui sert à les défendre des impressions nuisibles que l'eau pourroit faire sur leur peau & sur leur écailles; cette huile est apparemment un produit de leur transpiration; mais le *squalus* est encore doué à sa partie antérieure, destinée à fendre l'eau, d'un magasin abondant de cette matiere huileuse, qui lui sert sans doute à lubrifier cette partie, & peut-être à bien d'autres usages qui nous sont inconnus. (*D. J.*)

SQUAMMEUX, ÉCAILLEUX, adj. *en Anatomie*, c'est une épithete des sutures fausses ou bâtardes du crâne; parce qu'elles sont composées d'écailles semblables à celles des poissons, ou comme des tuiles qui avancent les unes sur les autres. *Voyez* SUTURE.

Les sutures *squammeuses* sont aussi appellées *temporales*, parce qu'elles sont formées par les os des tempes. *Voyez* TEMPORAL.

SQUELETE, s. m. (*Anatomie.*) on entend par un *squelete* tous les os d'un animal dépouillé des tégumens, des muscles, des vaisseaux, des glandes & des visceres, & rangés dans leur situation naturelle. On peut étendre l'acception de ce terme à toute préparation seche; mais le gros des anatomistes l'a restraint à la préparation des os.

Il y a deux sortes de *squeletes*, le *squelete* naturel, dans lequel les os tiennent ensemble par leurs ligamens; le *squelete* artificiel, où ils sont attachés avec du fil-d'archal, ou quelqu'autre substance qui ne faisoit point partie de l'animal à qui les os appartiennent.

On prepare de la premiere maniere les petits sujets, & ceux dont les os ne sont pas entierement ossifiés, parce que si toutes leurs parties étoient séparées, leur petitesse & leur peu de solidité ne permettroient pas au plus habile artiste de les réunir, au lieu que les os des adultes sont proprement & commodément nettoyés lorsqu'ils sont séparés, & il n'est pas difficile de les replacer ensuite, & de les fixer dans leur état naturel.

On suit quelquefois les deux méthodes dans la préparation d'un même *squelete*; on laisse les petits os unis par leurs ligamens naturels, & l'on sépare les gros, on les nettoie, & on les attache ensuite avec du fil-d'archal, ou quelqu'autre matiere semblable.

Une remarque singuliere, c'est que quand les os du *squelete* sont réduits dans leur situation naturelle, il n'y en a presque pas un seul qui soit placé perpendiculairement sur un autre, quoique la machine entiere qu'ils composent, soit construite de maniere, que quand elle est droite, la ligne perpendiculaire, tirée de leur centre de gravité commun, passe par le milieu de leur base commune. C'est par ce moyen que nous nous tenons fermes sur nos jambes, comme si l'axe de tous les os étoit une ligne droite perpendiculaire à l'horison. Cette propriété facilite en même tems les différens mouvemens que nous avons à faire.

Il est vrai que toutes les fois que les os destinés à supporter quelque partie de notre corps, s'écartent de leur direction naturelle, la force requise dans les muscles, pour balancer la pesanteur de cette partie, devient plus grande qu'elle ne seroit sans cela. Et il n'y a aucun endroit de notre corps où le nombre & la force des muscles, ne puisse suffire à cet effet.

Tant que nous demeurons dans la même posture, il y a un nombre considérable de muscles qui sont dans un état de contraction, ce qui doit à la longue produire une sensation desagréable; la raison & l'expérience sont d'accord en ceci. Voilà ce que nous appellons être las de la même posture, inconvénient que nous n'éprouverions point droits, si tous les os étoient perpendiculaires les uns aux autres. Mais ce défaut, si c'en est un, est bien compensé, par la facilité, la promptitude, & la force avec laquelle nous exécutons une infinité de mouvemens.

Les os des femmes sont plus petits, relativement à leur grandeur, que ceux des hommes, parce que la force de leurs muscles n'est pas assez grande, ni le poids qui leur est appliqué perpendiculairement assez grave pour les empêcher de s'étendre.

Les enfoncemens, les rebords, les aspérités, & les autres inégalités causées par les muscles, sont encore moins sensibles en elles qu'en nous, parce que leurs muscles étant moins forts, moins épais & moins exercés, font des impressions moins considérables sur leurs os.

Elles ont plus fréquemment l'os du front divisé par la continuation de la suture sagittale, ce qui provient des causes générales de la différence de leurs os d'avec les nôtres; ainsi qu'on s'en appercevra, en considérant la structure de leur épine interne & moyenne.

Leurs clavicules sont moins recourbées, parce que leurs bras ont été moins violemment tendus en-devant; car l'ajustement de nos européennes, surtout de celles qui ont de la naissance, est contraire à ce mouvement.

Leur sternum est plus élevé par de longs cartilages inférieurs, afin que la poitrine s'étende en proportion de ce qu'elle est retrécie, par la compression du diaphragme qui se fait dans la grossesse.

Elles manquent assez souvent d'un os, ou ont un trou dans le milieu du sternum, qui sert de passage aux vaisseaux des mamelles; ce qu'il faut peut-être attribuer à leur constitution lâche, dans laquelle l'ossification ne se fait pas aussi promptement que dans les sujets en qui l'action des solides a de la vigueur, & la circulation des fluides de la vitesse; car un trou beaucoup plus petit suffisoit à cet effet; les branches des vaisseaux internes des mamelles destinées aux parties extérieures de la poitrine passent entre les cartilages des côtés, avant qu'elles passent au sternum.

Le cartilage xiphoïde est plus souvent fourchu dans les femmes que dans les hommes; ce qui provient de la même cause que nous venons d'apporter dans l'article précédent, savoir la lenteur de l'ossification.

Les cartilages supérieurs des côtes qui ont à supporter les mamelles, s'ossifient plus promptement.

Le poids des mamelles leur rend les cartilages moyens plus plats & plus larges.

Les cartilages inférieurs sont plus longs, & leur rendent la poitrine plus large.

Elles ont l'os sacrum plus tourné en arriere; ce qui contribue à la grandeur du bassin.

Les femmes foibles qui ont mis au monde plusieurs enfans dans leur jeunesse, ont quelquefois les vertebres du dos courbées en-dedans, & leur sternum enfoncé, ou deviennent, comme Cheselden l'observe, voutées, & ont la poitrine enfoncée, à cause du poids & de la pression de l'utérus, & de l'action violente des muscles épigastriques.

Le coccyx est plus mobile & plus reculé en-arriere, pour fortifier la sortie de l'enfant.

Les os des iles sont plus creux, se portent plus en-dehors, & sont par conséquent fort écartés l'un de l'autre, pour donner plus de capacité à la partie inférieure du bas-ventre, & procurer plus de place à la matrice durant la grossesse.

L'arcade ou partie supérieure de l'os pubis, est beaucoup plus ample dans les femmes qui ont eu des enfans, que dans les autres, étant dilatée par l'action du muscle droit du bas ventre.

Le cartilage qui joint les deux os du pubis, eſt extrémement épais, ce qui donne beaucoup plus de capacité au baſſin.

Les ſurfaces conjointes des os pubis, des os innominés & de l'os ſacrum, ont peu d'étendue, afin de procurer avec l'os ſacrum qui eſt fort étroit, un paſſage plus libre à l'enfant dans l'accouchement.

La groſſe tubéroſité de l'os iſchion eſt plus plate dans les femmes que dans les hommes, à cauſe de la preſſion continuelle qu'il ſouffre, par la vie ſédentaire que les premieres menent.

La grande capacité du baſſin dans les femmes eſt cauſe que les articulations des os des cuiſſes ſont plus éloignées que dans les hommes; ce qui laiſſe, comme Albinus l'obſerve très-bien, un plus grand eſpace à la matrice pendant la groſſeſſe. Cet éloignement des cuiſſes eſt peut-être une des cauſes qui fait que les femmes panchent plus d'un côté que de l'autre en marchant que les hommes, pour empêcher le centre de gravité de leur corps, de trop ſe jetter ſur l'articulation de la cuiſſe qui poſe à terre, tandis que l'autre eſt levée; ce qui les expoſeroit à tomber. Tous ces faits prouvent que la deſtination des femmes eſt d'avoir des enfans & de les nourrir. (*D. J.*)

SQUILLACI, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, près du golfe de même nom, ſur le torrent de Favelone, à 12 lieues de Coſenza, à 14 de Girace, avec titre de principauté, ſous la métropole de Rhegio. *Long.* 34. 32 *latit.* 38. 52.

Quoique la fondation de cette ville, qu'on rapporte à Ulyſſe, ſoit fabuleuſe, on ſait néanmoins que la Calabre a été autrefois habitée par des grecs, & que même on appelloit ce pays-là, & tout ce qui eſt à l'extrémité de l'Italie, *la grande Grece*. Strabon veut que *Squillaci* fût une colonie des Athéniens, dont elle avoit conſervé la politeſſe & les inclinations.

Quoi qu'il en ſoit, cette ville ſe glorifie d'avoir donné la naiſſance à Caſſiodore (Magnus Aurelius) ſecrétaire d'état de Théodoric, roi des Goths, & l'un des plus grands miniſtres de ſon ſiecle dans l'art de gouverner. Il fut conſul en 514, & eut beaucoup de crédit ſous Athalaric & ſous Vitiges. Il trouva le tems de compoſer divers ouvrages, dont la meilleure édition eſt celle du P. Garet, à Rouen, en 1679, *in-fol.* Il ſe retira du monde ſur ſes vieux jours, & mourut dans le monaſtere qu'il fit bâtir à *Squillaci*, à l'âge d'environ quatre-vingt-treize ans, vers l'an 562 de J. C.

Nous lui devons une peinture riante de la ſituation de *Squillaci* ſur la mer Adriatique, qu'on appelle aujourd'hui *mer de Sicile* de ce côté-là, & qui fait en cet endroit un golfe, qu'on nomme aujourd'hui *golfe de Squillaci*. „ Cette ville, dit-il, s'éloigne du rivage „ en s'élevant doucement, environnée d'un côté de „ fertiles campagnes, & de l'autre baignée de la mer; „ l'aurore du ſoleil eſt pour elle, & jamais nuage ni „ brouillard ne lui en dérobent la lumiere; l'air en „ eſt pur, & les ſaiſons y ſont toujours tempérées. „ Son territoire offre des campagnes couvertes d'oliviers, des aires pleines de riches moiſſons, & „ des vignes qui promettent une abondante vendange „.

Cette deſcription, qui a quelque choſe d'étudié, marque du moins l'inclination naturelle que cet homme illuſtre avoit conſervée pour ſa patrie. Il en donna de bonnes preuves par les travaux qu'il entreprit pour l'utilité de cette ville, lorſqu'il étoit gouverneur de l'Abruzze & de la Lucanie, qu'on comprend aujourd'hui ſous le nom de *Calabre*. Il fit creuſer de vaſtes réſervoirs dans la concavité d'un rocher, pour y attirer des poiſſons de toute eſpece, & c'eſt dans ce même lieu qu'il bâtit depuis ſon monaſtere.

„ La ſituation de ce monaſtere, écrivit-il à ſes „ moines, nous invite à preparer toutes ſortes de „ ſoulagemens pour les étrangers, & pour les pauvres du pays. Vous avez des jardins arroſés de „ pluſieurs canaux, & le voiſinage du fleuve Pellene, qui eſt fort poiſſonneux, & qui a cela de commode, que vous ne devez pas craindre d'inondation de l'abondance de ſes eaux, quoiqu'il en ait „ aſſez pour n'être pas à mépriſer. On le trouve „ à-propos lorſqu'on en a beſoin, & dès qu'il a rendu le ſervice qu'on en attendoit, on le voit ſe retirer. Il eſt, pour ainſi dire, dévoué à tous les miniſteres de votre maiſon, prêt à rafraîchir vos prairies, à arroſer vos jardins, & à faire tourner vos „ moulins. Vous avez auſſi la mer au bas du monaſtere, & vous pouvez y pêcher commodément. „ Vous avez encore de grands réſervoirs où le poiſſon ſe rend de lui-même. Je les ai fait creuſer „ dans la concavité de la montagne, de ſorte que le „ poiſſon qu'on y met, ayant la liberté de s'y-promener, de s'y nourrir & de ſe cacher dans le creux „ des rochers, comme auparavant, ne ſent point „ qu'il eſt captif, *&c.* „ Pline le jeune n'a pas jetté plus de fleurs que Caſſiodore dans les peintures agréables de ſes maiſons de plaiſance. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

SQUILLACI, *golfe de* (*Géog. mod.*) on appelle *golfe de Squillaci* une partie de la mer Ionienne, ſur la côte de la Calabre ultérieure, entre le cap de Rizzuto, & celui de Stilo, qui le ſépare du golfe de Girace. (*D. J.*)

SQUILLE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) CHEVRETTE, SOLICOQUE, CREVETTE, *ſquilla;* cruſtacée dont il y a pluſieurs eſpeces qui different principalement par la grandeur & par les couleurs. Les *ſquilles* de mer ſont beaucoup plus grandes que celles d'eau douce; celles-ci ont le corps couvert d'une ſoie très-mince, jaune ou blanchâtre, & tranſparente. Elles naiſſent dans les ruiſſeaux dont les eaux ſont claires, & elles ſe retirent ſous les racines des roſeaux & des glayeux, ou ſous les pierres. Les *ſquilles* de mer ont la chair tendre, délicate & de bon goût, *Dict. univ. des drogues ſimples* par M. Lemery. *Voyez* CRUSTACÉE.

SQUILLE, (*Botan.*) *voyez* SCILLE.

SQUILLE AQUATIQUE, (*Inſectolog.*) M. Derham dit que les *ſquilles aquatiques* étant du nombre des inſectes les plus rapaces, elles ont auſſi des organes proportionnés à leur état, en particulier la grande *ſquille aquatique* recourbée a quelque choſe de hideux dans la poſture qu'elle tient dans l'eau, dans ſon aſpect, ſur-tout dans la ſtructure de ſa bouche, qui paroît armée de longs crochets aigus, avec leſquels elle ſaiſit goulement & hardiment tout ce qu'elle rencontre, même juſqu'aux doigts des hommes. Lorſqu'elle tient ſa proie, elle la ſerre ſi fortement avec ſes pinces, qu'elle ne lâche point priſe, après même qu'on l'a tirée de l'eau, & lorſqu'on la roule dans la main. Quand ces inſectes ont attrapé quelque choſe de ſucculent pour leur nourriture, ou quelqu'autre petit inſecte, ils percent avec leurs pinces creuſes leur proie; & à-travers les creux de ces pinces, ils en ſucent tout le ſuc ou le ſang. (*D. J.*)

SQUILONE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) c'eſt le nom que les Portugais ont donné à un poiſſon d'eau douce, qui a huit ou neuf pouces de longueur; il eſt fort gras & d'un gout exquis. Il eſt remarquable par une eſpece de duvet qui lui vient autour de la bouche. Il ſe trouve abondament dans le royaume de Congo en Afrique.

SQUINE, ſ. f. (*Hiſt. des drog. exot.*) racine exotique nommée *chinna*, *ceu cinna*, par Ceſalph. *chinæa radix*, par Cordus, hiſt. *china* & *ſchima* par Tabern. C'eſt une racine qui tire ſon nom du pays de la Chine d'où elle a d'abord été portée dans les Indes orientales. Elle eſt bien différente par ſa nature & par ſes vertus de l'écorce appellée *china china*, qui vient du Pérou, & que nous nommons en françois *quinquina*. On trouve chez les droguiſtes deux eſpeces de *ſquine*, l'une orientale, & l'autre occidentale.

La *ſquine* orientale, *china orientalis off.* eſt une groſſe racine ſans odeur, noueuſe, genouillée, peſante, ligneuſe, à tubercules inégaux, extérieurement d'un blanc rougeâtre, & intérieurement d'un blanc tirant ſur le rouge; quelquefois elle eſt un peu réſineuſe. Elle a dans ſa fraîcheur un goût un peu âcre & pâteux; mais lorſqu'elle eſt ſeche ſon goût eſt terreux & légerement aſtringent.

La meilleure eſt celle qui eſt récente, compacte, ſolide, peſante, qui n'eſt point cariée ni rongée par les teignes; on veut qu'elle ſoit preſque inſipide, pleine cependant d'une eſpece d'humeur graſſe & onctueuſe; ce que l'on connoît aſſez évidemment en la mâchant, mais encore plus lorſqu'on la fait bouillir. On rejette celle qui eſt trop vieille, qui n'a point de ſuc, qui eſt ſpongieuſe, légere & cariée.

La plante eſt appellée *ſmilax aſpera chinenſis, lampatam dicta*, par Herman, *ſmilax minus ſpinoſa, fructu rubicundo, radice virtuoſa*, par Kæmpfer. Sa racine eſt groſſe, dure, noueuſe, inégale, un peu fibreuſe, longue, rouſſe ou noirâtre en dehors, blan-

châ

châtre en dedans, d'un goût foible & presque insipide. *Voilà* ce que les médecins appellent *racine de squine*, également célebre par ses effets.

Elle s'éleve d'une ou de deux coudées lorsqu'elle n'est pas soutenue, mais étant appuyée sur les buissons voisins, elle monte plus haut. Ses sarmens sont ligneux, de la grosseur d'une paille d'orge, d'un rouge brun près de la terre, & noueux de deux pouces en deux pouces; les parties comprises entre les nœuds sont alternativement courbées & un peu réfléchies, & chaque nœud a quelquefois deux petites épines crochues & opposées sur le même côté. De chaque nœud sort une feuille portée sur une queue creusée en gouttiere, membraneuse, repliée, d'où naissent deux mains ou vrilles, une de chaque côté, semblables à celles de la vigne, par lesquelles elle s'attache fortement à tout ce qui est autour.

De l'aisselle des queues de chaque feuille poussent des bouquets de fleurs ou des bourgeons; quelquefois les vrilles sont à l'extrémité de la queue & touchent à la feuille qui est en forme de cœur, de trois pouces de diametre, & qui se termine en une pointe courte & obtuse.

Cette feuille est mince, membraneuse, luisante, noirâtre des deux côtés, & fort ondée vers la pointe; le bord est entier, & quelquefois inégal; elle a cinq nervures branchues qui dès leur origine vont les unes directement, & les autres en forme d'arc, se réunir à la pointe.

Les fleurs de cette plante sont petites, portées sur un pédicule grêle, délié, de la longueur d'un pouce, de couleur rougeâtre ou jaunâtre; elles sont au nombre de dix, plus ou moins disposées en ombelles sans calice, d'un jaune tirant sur le verd, à six feuilles disposées en étoile autour d'un embryon qui approche par sa figure de la semence de coriandre, & est entouré par six étamines ou filets transparens garnis d'un sommet jaunâtre. Cet embryon qui occupe le centre, porte un petit stile surmonté d'une tête de couleur bleuâtre.

Lorsque la fleur est passée, l'embryon en grossissant devient un fruit qui a la *figure*, la grosseur, la couleur & l'éclat de la cerise, plus spongieux que charnu; sa pulpe est peu considérable, seche, farineuse, de couleur de chair, d'un goût acerbe, & semblable à celui des nefles. Dans l'intérieur de ce fruit sont renfermées quatre, cinq ou six semences de la grandeur d'une petite lentille, de la figure d'un croissant, rassemblées en rond comme les grains de mauve; étant seches, elles ont une couleur de châtaigne tirant sur le noir; elles sont blanches en-dedans, très-dures, & d'une substance de corne. Cette plante croît en abondance dans le royaume de la Chine parmi les cailloux, les épines & dans les lieux incultes.

La *squine* a été selon toute apparence, inconnue aux anciens *médecins. Les nouveaux* auteurs l'ont fort recommandée & pendant long-tems pour guérir les maux *vénériens. Des* marchands chinois lui ont donné de l'autorité pour la premiere fois vers l'an 1535, par leurs assurances que cette racine guérissoit la goutte, les maladies vénériennes & plusieurs autres, sans qu'on fût obligé d'observer le régime exact que l'on suivoit alors, en usant du gayac; ils ajoutoient encore qu'il ne falloit pas tant de tems, & que la *squine* ne causoit pas tant de dégoût. Les Espagnols la vanterent par toutes ces raisons à l'empereur Charles-quint, comme le rapporte Davila & Vésale; conséquemment ce prince en fit usage de son propre mouvement sans consulter les médecins; mais ce fut sans succès puisqu'il n'observoit point de régime, & qu'il n'en continua pas l'usage, ce qui l'obligea de reprendre son gayac: cependant tout le monde le pressa de publier la maniere d'employer la *squine*, & tous ceux qui suivirent son exemple furent également trompés; cette licence téméraire eut sa mode; on en revint à la diete du gayac avec la *squine*, car tous les auteurs de médecine conviennent encore que ce remede bien administré, est un excellent antidote contre les maladies vénériennes.

Ce remede atténue les humeurs épaisses, les tempere, les résout, & les dissipe ensuite par les sueurs & par les urines; cependant la *squine*, la salsepareille & le gayac sont bien inférieurs au mercure pour la guérison des maladies qu'on contracte par le commerce avec une personne gâtée.

Je n'ajoute qu'un mot sur la *squine* d'occident. Elle est nommée *china occidentalis*; c'est une racine oblongue, grosse, noueuse, tubéreuse, qui ne differe de la *squine* d'orient que par la couleur qui est plus rousse ou noirâtre en dehors, & plus rougeâtre en dedans. La plante est appellée *smilax aspera fructu nigro, radice nodosa, magna, farinacea*, china *dicta*, Sloane *catal. plant. jam.* On apporte cette *squine* de la nouvelle Espagne, du Pérou, du Brésil & d'autres pays de l'Amérique. Elle a les mêmes vertus que la *squine* d'orient, quoiqu'on la regarde comme lui étant inférieure. (*D. J.*)

SQUINE BATARDE, (*Botan.*) *senecio asiaticus, jacobæo folio, radice lignosa*, china *officinarum dicta nobis*, Commel Boerh. *Ind. A.* 117. *Senecio madrapatensis, rapi-folio, floribus maximis, cujus radix a nonnullis* china *dicitur*, Petiv. Mus. 680. *Hort. elth.* 345. Cette plante croît au Malabar, & y est nommée *perin-chakka*; il en est parlé fort au long dans les *Trans. philos.* n°. 274. p. 943. (*D. J.*)

SQUINQUE, *voyez* SCINE.

SQUIRRHE, s. m. (*Chirurgie.*) *voyez* SKIRRHE.

S S

SSI, *ou* GUS, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est un oranger sauvage du Japon, dont le fruit est de fort mauvais goût. Ses branches sont inégales & tortueuses, garnies d'épines longues, fortes & piquantes. Son bois n'est pas dur. L'écorce qui est grasse & d'un verd brillant se sépare sans peine. Chacune des feuilles est composée de trois petites feuilles qui se réunissent au centre sur un pédicule mince, long d'un demi-pouce, garni d'un bord de chaque côté. Ces petites feuilles sont ovales, longues d'un pouce, d'un verd foncé par-dessus & plus clair au revers, celles du milieu un peu plus longues que les autres. Les fleurs ressemblent à celles du néflier, & croissent près des épines ou jointes aux feuilles une à une, ou deux à deux sans pédicules. Elles ont cinq pétales d'un demi-pouce de long; elles sont blanches, garnies d'un calice, & presque sans odeur. Le pistil est court, environné de plusieurs étamines courtes & pointues. Le fruit ressemble à l'orange par sa figure, & n'en differe intérieurement que par l'odeur désagréable, & le mauvais goût de sa poulpe qui est visqueuse. On fait sécher l'écorce de ce fruit pour en faire avec d'autres drogues un remede célebre au Japon, qui se nomme *ki-kolum*.

SSI *ou* KOTSPINAS, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est un arbre du Japon, qui est une espece de neflier; la feuille est grande sa fleur très blanche, l'odeur très-agréable, & la forme en tuyau, partagé en six levres, longues, étroites, & qui s'ouvrent de la grandeur d'une rose. Son fruit est exagone & de figure conique; il a la poulpe jaune, d'un goût desagréable, & remplie d'une infinité de petites semences, semblables à celles du sésame. Cette poulpe sert aux teintures en jaune. Un autre arbre de même nom, a la feuille plus petite, & la fleur blanche & double. Son bouton, lorsqu'il n'est point ouvert, présente la figure d'une belle coquille de limaçon de figure oblongue.

SSIO, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre du Japon, qui est une espece de laurier qui donne du camphre, surtout par ses racines. Il est de l'épaisseur & de la hauteur de nos tilleuls. On en tire le camphre dans la province de Saxuma, & dans les îles de Gotto, où il croît uniquement, par la décoction des racines & du bois coupés en petits morceaux; mais quoiqu'on le sublime ensuite, il est plus de quatre-vingt fois meilleur marché que celui de Borneo, qui se tire des arbres par de simples incisions entre l'écorce & le bois. L'arbre japonnois a peu de branches; son écorce est dure & d'un gris obscur, mais celle des jeunes branches est gluante & s'enleve aisément. La moëlle en est dure & ligneuse; le bois est naturellement blanc; mais en se séchant, il prend une petite teinture de rouge. Quoique peu compacte, il a des fibres assez dures qui le rendent propre à faire des ouvrages de menuiserie, comme cabinets, boîtes, &c. mais à mesure que sa résine s'évapore, il devient raboteux. Les plus beaux cabinets du Japon sont faits de la racine de cet arbre, & de celle du fatsno-ki. Les veines & les nuances de l'une & de l'autre ont beaucoup d'agrément.

Les feuilles du camphier japonois tiennent à des pédicules assez longs, qui rougissent un peu après avoir été verds d'abord. Elles sont toujours seules, sans ordre, membraneuses, de forme tirant sur l'ovale, pointues à l'extrémité, ondées sur les bords, sans être den-

dentelées, avec beaucoup de fibres d'une couleur plus pâle. Le dessus est d'un verd foncé, mais luisant; le dessous a la couleur de l'herbe & la douceur de la soie. Le nerf qui est prominant des deux côtés, est d'un verd blanchâtre, & jette ses rameaux en arc le long de la feuille. De ces rameaux, il en sort d'autres plus déliés. L'extrémité des fibres forme assez souvent de petits poreaux qui sont particuliers à cet arbre. Lorsqu'il est dans toute sa grandeur, il commence à pousser de petites fleurs, aux mois de Mai & de Juin. Elles naissent aux extrémités des petites branches sous les pédicules des feuilles; & leurs propres pédicules sont d'un tiers plus courts que ceux des feuilles, forts, menus, divisés en petites branches, dont chacune porte une fleur blanche hexapétale avec neuf étamines; trois au milieu, & les six autres disposées en rond autour des premieres. A mesure que le calice augmente, la graine mûrit; & dans sa maturité, elle est de la grosseur d'un poids, luisante, & d'un pourpre foncé. Sa figure est ronde, alongée comme une poire, avec une petite enveloppe de couleur tirant sur le pourpre, d'un goût de camphre girofle. Elle renferme un noyau, de la grosseur d'un grain de poivre, dont l'écorce est d'un noir luisant, & qui se sépare en deux; il est de nature huileuse, & d'un goût fade. *Voyez* Kempfer, *histoire du Japon*.

SSIBU-KAKI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est un figuier du Japon, qui donne un fruit qui ne se mange point, mais qu'on enterre dans un pot, pour le faire pourrir & fondre, & dans le suc qu'on passe soigneusement, on trempe le papier, dont on fait des habits, pour le garantir de la pourriture. On s'en sert aussi pour teindre les toiles d'ortie & de chanvre.

S T

ST, est un terme indéclinable, dont on se sert ordinairement quand on recommande le silence.

Les Romains écrivoient ces deux lettres sur les portes des chambres où ils mangeoient, comme s'ils avoient voulu dire, *sed tace* ou *silentium tene*.

Porphire, remarque que les anciens se faisoient un point de religion de ne pas dire un seul mot en sortant ou en entrant par les portes.

STABIE, (*Géog. anc.*) *Stabiæ*, ville d'Italie, dans la Campanie. Elle ne subsistoit plus du tems de Pline, *liv. III. c. v.* qui nous apprend qu'elle avoit été détruite, sous le consulat de Cn. Pompée, & de L. Caton, par Sylla, le dernier d'Avril, & qu'elle étoit réduite à un simple village.

Pline le jeune, *l. VII. epist. xvj.* après avoir rapporté que son oncle, curieux d'examiner l'embrasement du mont Vesuve, dit à son pilote de tourner du côté de Pomponianus, ajoute que Pomponianus étoit à *Stabie*, dans un endroit séparé par un petit golfe, que forme insensiblement la mer sur ses rivages qui se courbent. Ovide parle de *Stabiæ* au quinzieme livre de ses Métamorphoses, *v.* 711.

Herculeamque urbem, Stabiasque.

On voit dans Galien, *liv. V. Méth. medec.* & dans Symmaque, *liv. VI. epist.* 17. que le lait des vaches de *Stabiæ* étoit en usage dans la Medecine. Charles Patin confirme ce fait par une médaille curieuse de l'empereur Géta, sur le revers de laquelle est une vache, qui désigne l'excellence du lait que produisoient les pâturages de *Stabie*. Columelle, *l. X. v.* 139. fait l'éloge des eaux & des fontaines de *Stabie*.

Fontibus & Stabiæ *celebres*, *& vesvia rura*.

La table de Peutinger place *Stabiæ* entre *Pompeii* & *Surrentum*. C'est aujourd'hui *Castel a mare di* Stabia, ou simplement *Castel a mare*. (*D. J.*)

STABILITÉ, s. f. (*Gramm.*) qualité de ce qui est fixe, immobile. On dit la *stabilité* de la terre; la *stabilité* d'une convention, du caractere, de l'esprit, des vues, des vertus, *&c.*

STABLAT, s. m. (*Lang. franç.*) c'est une habitation que font les habitans des pays des hautes montagnes dans des étables, où ils s'enferment en hiver pendant la chûte des neiges. (*D. J.*)

STACHIR, (*Géog. anc.*) fleuve de la Lybie intérieure. Ptolomée, *l. IV. c. vj.* dit que ce fleuve sort du mont *Rysadius*, & qu'après de cette montagne, il forme un marais *Clonia*. Marmol prétend que ce fleuve est le *Senega*. (*D. J.*)

STACHYS, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale labiée, dont la levre supérieure est un peu concave & droite, la levre inférieure est divisée en trois parties; dont les deux extérieures sont beaucoup plus petites que celle du milieu. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles sont velues & blanches. Tourn. *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort établit six especes de ce genre de plante, dont nous décrivons la principale, la grande d'Allemagne, *stachys major germanica*, *I. R. H.* 186.

Sa racine est dure, fibrée, jaunâtre, & vivace. Elle pousse une ou plusieurs tiges à la hauteur d'environ 2 piés, grosses, quarrées, nouées, velues, blanches, veloutées, moëlleuses en-dedans. Ses feuilles sont opposées l'une à l'autre à chaque nœud de sa tige, semblables à celles du marrhube blanc, mais beaucoup plus longues, plus blanches; cotonnées, dentelées en leurs bords, d'une odeur assez agréable, d'un goût astringent sans aucune âcreté.

Ses fleurs sont verticillées & disposées en maniere d'épis entre les feuilles, au sommet de la tige, velues en-dehors, glabres en-dedans, ordinairement purpurines, quelquefois blanches, approchantes de celles du lamium; chacune de ces fleurs est en gueule, ou en tuyau découpé par le haut en deux levres; la supérieure est creusée en cueilleron, relevée & échancrée: l'inférieure est divisée en trois parties, dont celles des côtés sont beaucoup plus petites que celles du milieu.

Après que la fleur est tombée, il lui succéde quatre semences presque rondes, noirâtres, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Toute la plante rend une odeur forte; elle croît aux lieux montagneux, rudes, incultes, & fleurit en été. Son nom lui vient de ces fleurs rangées en épis, car στάχυς en grec veut dire *épi*. (*D. J.*)

STACKI, LAC, (*Géog. mod.*) lac d'Ecosse dans la province de Strah-Navern. (*D. J.*)

STACTÉ, s. m. (*Hist. nat. des drog.*) c'est ainsi que les anciens nommoient la plus précieuse sorte de myrrhe liquide, qui découloit des arbres sans incision. Ce n'étoit point le storax de nos boutiques, comme quelques modernes l'ont imaginé, car le storax est même fort différent de notre myrrhe en larmes. C'est une myrrhe liquide, naturelle, d'un grand usage dans les choses de luxe. On la mêloit dans des vins de liqueur, qu'on appelloit *vina myrrhata*, & qu'on estimoit singulierement. De-là vient que dans Plaute une vieille dit:

Tu mihi stacte, cinnamomum. Tu rosa,
Tu crocum & cassia es!

Les anciens composoient encore avec le *stacté* des parfums odoriférans, des pommades pour les cheveux & des baumes de grand prix. Plusieurs commentateurs de l'Ecriture prétendent que c'est de ce baume de myrrhe que les mages porterent à Bethléem au Sauveur du monde, avec de l'or & de l'encens.

Nos parfumeurs appellent à leur tour *stacte* quelques morceaux choisis de myrrhe, qu'ils font dissoudre dans de l'huile, & y mettent de l'odeur; car nous ne connoissons plus le *stacte* des anciens; nous ne connoissons uniquement que la myrrhe seche en larmes. *Voyez* MYRRHE, & MYRRHÉ, *vin*. (*D. J.*)

STADE, s. m. (*Mesure itinéraire des anciens.*) mesure de longueur des Grecs; leur *stade*, selon Pline, étoit de 125 piés romains, & chacun de ces piés romains étoit de 12 pouces: il falloit 5 piés romains pour faire un pas géométrique; ainsi 625 piés romains faisoient 125 pas géométriques, par conséquent il falloit 8 *stades* pour faire un mille romain; donc les 800 *stades* faisoient 100 milles romains.

Pour réduire maintenant 800 *stades* romains à nos lieues de France, les lieues communes de France sont de deux mille 400 pas géométriques; donc 800 *stades* faisoient 41 de nos lieues de France & $\frac{2}{3}$ de lieue.

Je sais bien que M. de la Barre a établi un systême tout

tout différent de celui-ci ; il donne aux Grecs deux *ſtades*, un grand & un petit. Le grand *ſtade*, selon lui, étoit de 133 pas romains, deux tiers, & il y en avoit ſept & demi au mille; le petit *ſtade* étoit de 80 pas ou de 400 piés romains. On peut lire dans les *Mémoires de l'académie des Inſcriptions, tome XIX.* les raiſons ſur leſquelles il appuie ſon hypothèſe; mais quoiqu'elle ſoit accompagnée de ſavantes recherches, je ne crois pas devoir abandonner l'opinion commune. (*D. J.*)

STADE D'OLYMPIE, (*Antiq. greq.*) le *ſtade d'Olympie* étoit un eſpace de 600 pas qu'on avoit renfermé de murs près de la ville d'Elis & du fleuve Alphée, & qu'on avoit orné de tout ce qu'on avoit cru propre à l'embellir; mais comme on avoit été contraint de s'aſſujettir au terrein qui étoit inégal, ce *ſtade* étoit fort irrégulier, ainſi qu'on peut le voir par le deſſein qu'en a tracé ſur la deſcription de Pauſanias, M. le chevalier Folard, & que M. l'abbé Gédoyn a fait graver pour l'inſérer dans la traduction de cet auteur grec.

Ce *ſtade* étoit compoſé de deux parties: la premiere, dont la figure reſſembloit aſſez à la proue d'un vaiſſeau, étoit nommée *barriere*. C'étoit-là qu'étoient les écuries & les remiſes où ſe tenoient les chevaux & les chariots, & où ils s'apparioient. La ſeconde étoit nommée la *lice*, & c'étoit dans l'eſpace qu'elle contenoit que ſe faiſoient les courſes, ſoit à cheval, ſoit avec les chariots. Au bout de la lice étoit la borne, autour de laquelle il falloit tourner, & comme celui qui en approchoit le plus, formoit un cercle plus court, il étoit toutes choſes égales, plutôt revenu au lieu d'où il étoit parti. C'étoit-là principalement que conſiſtoit l'adreſſe de ceux qui conduiſoient les chars, & où au même tems ils couroient le plus grand danger. Car indépendamment de ce qu'ils pouvoient s'y rencontrer avec une autre char; ſi on venoit à toucher cette borne, l'eſſieu ſe briſoit en mille pieces, ou recevoit du-moins quelque échec qui faiſoit perdre tout l'avantage. Voilà ce qu'Horace exprime par ces mots, *metaque fervidis evitata rotis*.

Au-delà de cette borne étoit encore une autre occaſion de danger. C'étoit la figure du génie Taraſcippas, qui étoit faite de maniere à effrayer les chevaux. On ne ſait ſi on l'avoit miſe là exprès pour augmenter le danger de la courſe, ou ſi par reſpect pour ce génie on l'y avoit laiſſée, ſuppoſé qu'elle y fût avant la conſtruction du *ſtade*; mais il eſt toujours vrai que c'étoit un endroit fort dangereux.

Des deux côtés de cette lice dans toute ſa longueur étoient les places des ſpectateurs. Les principales étoient pour les juges & pour les perſonnes en conſidération; le peuple qui y accouroit en foule ſe mettoit où il pouvoit: car rien n'eſt égal à la curioſité qu'on avoit pour ces ſortes d'exercices.

J'ai dit que de la barriere les chars entroient dans la lice, & je dois ajouter que la ſéparation de ces deux lieux étoit fermée avec une corde qui ſe baiſſoit par une eſpece de méchanique, que décrit Pauſanias: & c'étoit le ſignal qui avertiſſoit d'entrer dans la lice. *Banier*. (*D. J.*)

STADEN, (*Géogr. mod.*) en latin *Statio*, ville d'Allemagne dans le cercle de la baſſe-Saxe, au duché de Brème, ſur la riviere de Schwinge, près de l'Elbe, à 15 lieues au nord-eſt de Brème. Cette ville a été conſidérable du tems des Romains, qui y tenoient des troupes pour défendre les paſſages de l'Elbe. Après avoir ſubi la domination des archevêques de Brème, elle devint ville anſéatique & floriſſante; mais elle déchut beaucoup, lorſque les Anglois eurent tranſporté à Hambourg le commerce de leurs draps. Le feu la conſuma preſque entierement en 1659. Les ducs de Brunſwick-Lunebourg la prirent en 1676. Elle appartient aujourd'hui à l'électeur d'Hanovre. *Longit.* 26. 54. *lat.* 53. 42. (*D. J.*)

STADHOUDER, *voyez* STATHOUDER.

STADIA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans le Coménolitari, ſur le bord occidental du golfe Theſſalonique, au midi de l'embouchure de la Platamona. C'eſt le *Dium* en Macédoine de Strabon. (*D. J.*)

STADIASMOS, ſ. m. (*Littérat. greq.*) σταδιασμὸς ſignifie la *meſure par ſtades*. Ce mot, quoique bon & ancien, ne ſe trouve pourtant dans aucun de nos dictionnaires grecs. Perſonne n'ignore que les anciens Grecs étoient accoutumés à meſurer les diſtances des lieues par ſtades; ils appelloient cela σταδίζειν, d'où vient σταδιασμός. (*D. J.*)

STADIDROME, ſ. m. (*Gymnaſt.*) nom que l'on donnoit à ceux qui dans l'exercice de la courſe ne couroient que l'eſpace d'un ſtade, à la différence de ceux qui en couroient deux, & que l'on nommoit *dolcodromes*, & de ceux qui retournoient après avoir couru les deux ſtades, & qu'on nommoit *dianlodromes*, enfin de ceux qui couroient armés & qui s'appelloient *oplitodromes*. (*D. J.*)

STADISIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Ethiopie ſous l'Egypte, près de la grande cataracte du Nil; c'eſt la *Taſitia* de Ptolomée. (*D. J.*)

STADIUM, ſ. m. (*Jeux de la Grece.*) στάδιον, carriere pour les courſes publiques dans l'ancienne Grece. Cette carriere étoit environnée de pluſieurs rangs de degrés élevés ſur une enceinte faite en portion d'ovale, dont chaque côté étoit de 600 piés athéniens, ce qui déterminoit le *ſtade* ſimple qui étoit de 125 pas géométriques; le *ſtade* doublé, c'eſt-à-dire parcouru deux fois, formoit 250 pas; l'hippodrome de Némée étoit d'une grande étendue, car il devoit avoir 750 pas, étant deux fois plus long que le double *ſtade*.

Mais le plus beau *ſtade* de la Grece étoit le *ſtadion panathenaicon* d'Athènes, dont les débris frappoient encore tellement les curieux voyageurs dans le dernier ſiecle, qu'ils ne pouvoient s'empêcher d'en dire ce que Pauſanias avoit dit de l'ouvrage entier: on ne le ſauroit voir ſans l'admirer. Sa figure étoit une portion d'ovale, coupée ſelon ſa largeur; & il ſemble que la nature ſe fût jouée pour fermer à plaiſir une colline qui regne pareillement en portion d'ovale, comme pour borner le terrein de cette carriere. Les rangs des degrés étoient tous de marbre blanc. L'empereur Adrien donna un jour aux Athéniens dans ce *ſtade* le ſpectacle d'une chaſſe de mille bêtes ſauvages. (*D. J.*)

STADSBERG *ou* STADBERG, (*Géog. mod.*) bourgade d'Allemagne dans le cercle de Weſtphalie, aux confins du comté de Waldeck, ſur la riviere de Dimel. On nommoit autrefois cette bourgade *Ereſberg* & *Mersberg*, & c'étoit là que les anciens Saxons avoient bâti un temple à leur dieu Irminſul. (*D. J.*)

STAFARDE, (*Geog. mod.*) bourgade des états de Savoie, au marquiſat de Saluces, entre Cavours & Pignérol ſur le Po. Elle eſt connue par ſon abbaye d'hommes de l'ordre de citeaux, & par la victoire que le maréchal de Catinat y remporta en 1690 ſur le duc de Savoie. *Longit.* 25. 4. *latit.* 44. 35. (*D. J.*)

STAFFORA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie dans le Milanez. Elle arroſe le Paveſan, & après avoir paſſé à Voghera, elle ſe perd dans le Po. (*D. J.*)

STAFFORD, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, capitale du comté de même nom, ſur la Saw, dans une agréable campagne; elle eſt bien bâtie, a deux paroiſſes, une école publique, & un château pour ſa défenſe. *Long.* ſuivant Harris, 15. 30. *latit.* 52. 54. (*D. J.*)

STAFFORD-SHIRE, (*Géog. mod.*) province méditerranée d'Angleterre, dans le diocèſe de Lichfield & Conventry. Elle eſt bornée au nord-oueſt par le comté de Cheſter; à l'occident par celui de Shrewsbury; au midi par ceux de Worceſter & de Warwick; & à l'eſt & au nord-eſt par celui de Darby. Elle s'étend du nord au ſud l'eſpace de quarantequatre milles; elle en a vingt-ſept de large, & cent quarante de circuit: on y compte cinq hundreds ou quartiers; & cent trente égliſes paroiſſiales. Il y a quatre villes qui ont droit de députer au parlement; ſavoir *Stafford*, la capitale; Lichfield, Newcaſtle, Taenworth, & quinze bourgs à marché.

Les principales rivieres de cette province, ſont la Trent, la Tame, la Dove, la Blithe, & la Saw. La partie ſeptentrionale du comté de *Stafford* eſt montueuſe, froide, & aſſez ſtérile; mais la partie méridionale eſt fertile. Outre les pâturages & les grains, on y trouve des carrieres de charbon de terre, d'albâtre, & de pierres de moulin. Nous avons un excellent ouvrage ſur ſon hiſtoire naturelle; Plot (Robert) *the natural hiſtory of Stafford-Shire*, Oxoniæ, 1686. *in-fol.*

Les anciens habitans de ce pays ont été les Carnariens, qui poſſédoient outre cela les terres compriſes dans les comtés de Shrewsbury, de Worceſter, & de Cheſter: après eux ce comté fut le partage des Saxons Merciens.

Il a produit depuis la renaissance des Lettres des savans distingués, entre lesquels on peut nommer Alleyn (Thomas), Lightfoot (Jean), Wollaston (Guillaume), & Sheldon (Gilbert), qui méritent tous quatre nos éloges.

Alleyn naquit en 1542, & mourut en 1632; sa science dans les Mathématiques l'exposa de même que le Moine Bâcon, aux jugemens desavantageux du peuple, qui le regardoient comme un sorcier, tandis que les hommes éclairés le respectoient comme un beau génie. Henri Savile, Cambden, Robert Cotton, Spelman, Selden, *&c.* ont chanté ses louanges. Ce dernier l'appelle *academiæ Oxonensis decus, omnis eruditionis genere ornatissimum*. Henri, comte de Northumberland, & Robert comte de Leicester, favori de la reine Elisabeth, l'aimerent singulierement. Il n'épargna ni ses soins, ni son crédit, ni sa bourse, pour rassembler des manuscrits dans toutes les Sciences, & pour favoriser leurs progrès. Mais ses propres ouvrages, ses recueils, & ses observations sur l'Astronomie, les Mathématiques, & la nouvelle philosophie, sont tombées dans des mains inconnues.

Lightfoot naquit en 1602, & mourut en 1675 à 74 ans; c'étoit un homme prodigieusement habile dans les antiquités judaïques; ses ouvrages précédés de sa vie, ont été rassemblés & imprimés à Londres, en 1684. On fit une nouvelle édition de ce recueil à Rotterdam, en 1686, *en 2 vol. in-fol.* La troisieme édition parut à Utrecht en 1699, par les soins de Jean Leveden; il y a ajouté un nouveau volume contenant les ouvrages posthumes latins de l'auteur, qui n'avoient point encore vu le jour, & que M. Jean Strype lui avoit envoyé d'Angleterre. Le troisieme volume contient 22 traités, dont la plûpart sont courts, & quelques-uns imparfaits.

Enfin, M. Strype a publié à Londres en 1700, *in-8°.* de nouvelles œuvres posthumes de Lightfoot; il avoit eu dessein d'insérer dans cette collection, une chronique de ce qui s'est passé dans le monde au sujet des Juifs, sous les empereurs Ottomans, sur la fin du xj. siecle. Cet ouvrage qui dépeint les malheurs & la destruction des Juifs dans ce tems-là, avoit été composé par un certain sacrificateur nommé *Joseph*, qui vivoit sous le regne d'Henri VIII. La traduction de l'hébreu en anglois étoit de Lightfoot, & de sa propre main.

On voit par la lecture des œuvres de ce savant, qu'il avoit quelques sentimens particuliers: par exemple, il croyoit, 1°. que les Juifs étoient entierement rejettés de Dieu. 2°. Il pensoit que les clés du royaume des cieux n'avoient été données qu'à saint Pierre. 3°. Que le pouvoir de *lier* & de *délier*, accordé à cet apôtre, regardoit la doctrine, & non la discipline. 4°. Dans son interprétation de ces paroles de Dieu à Caïn: *si tu fais mal, le péché est à la porte*; il prétend que par le *péché*, il ne faut pas entendre la *punition*, mais l'oblation pour le péché, pour en faire l'expiation.

Wollaston naquit en 1659, & fit d'excellentes études; mais comme il étoit pauvre, il prit l'emploi du second maître d'école dans la province à 70 livres sterlings par an. Peu de tems après, la mort d'un de ses parens, arrivée en 1688, le mit en possession d'un bien très-considérable. Un changement aussi imprévu qu'avantageux, auroit été capable de tourner la tête à bien des gens; mais la même fermeté d'ame qui avoit soutenu Wollaston dans la mauvaise fortune, lui fit supporter la bonne avec modération; sa philosophie lui apprit à se posséder également dans les deux états opposés.

Il se fixa à Londres, épousa une femme de mérite, & cependant continua toujours de passer sa vie dans la retraite & dans l'étude. Il avoit des amis, du loisir, & des livres, dont il sut profiter. Il cultiva presque toutes les sciences, & travailla sur-tout à perfectionner sa raison, en s'affranchissant des préjugés, en observant l'étendue & l'influence des axiomes, la nature & la force des conséquences; enfin, en suivant la bonne méthode dans la recherche de la vérité. Il mourut en 1724, de la même maniere qu'il avoit vécu en philosophe chrétien.

La reine d'Angleterre fit placer son buste dans une grotte de son jardin de Richemont avec ceux de Newton, de Locke, de Samuel Clarck, *&c.*

Mais son fameux ouvrage, ébauche de la religion naturelle, *the religion of nature delineated*, qu'il mit au jour l'année de sa mort, a fait sa principale gloire. Le débit prodigieux qu'a eu cet ouvrage en Angleterre, dont il s'est vendu plus de dix mille exemplaires en peu d'années, prouve assez son mérite. Il est peu d'ouvrages finis qu'on puisse opposer à celui qu'il a donné sous le modeste titre d'*ébauche*. Le dessein exécuté de main de maître, a non-seulement toutes les proportions, mais aussi toutes les graces de l'expression, du tour, de la solidité, du savoir, & de la nouveauté.

La traduction françoise de ce beau livre a paru à la Haye en 1726, *in-4°.* L'auteur a eu l'art de débrouiller le cahos des notes qui regne dans l'édition angloise; mais il seroit à souhaiter que la traduction fût moins défectueuse pour le style, & sur-tout pour le sens; car il fait souvent dire à M. Wollaston ce qu'il ne dit point, & quelquefois le contraire de ce qu'il dit.

Sheldon (Gilbert) archevêque de Cantorbéri, naquit dans la province de *Stafford*, en 1598, & mourut à Lambeth en 1677, âgé de 80 ans. C'étoit un homme adroit au maniment des affaires, généreux, charitable, d'une conversation pleine d'agrément, peut-être même à l'excès, honnête homme, sans avoir beaucoup de religion, dont il ne parloit d'ordinaire que comme d'un mystere d'état, & d'une affaire de pure politique mondaine très-sagement établie. Il a employé 37 mille livres sterling en œuvres de piété. Il a élevé le magnifique théatre d'Oxford qui porte son nom, & y a employé 14470 liv. 11. s. 11. d. Enfin, il légua à l'université deux mille livres sterling, dont la rente est destinée à l'entretien du théâtre. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

STAGE, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est une résidence actuelle & exacte que chaque nouveau chanoine doit faire dans son église pendant six mois ou un an, selon les statuts du chapitre, lorsqu'il a pris possession, pour pouvoir jouir des honneurs & des revenus de sa prébende.

Le tems du *stage* dépend des statuts du chapitre; il y a même quelques chapitres où les nouveaux chanoines ne sont point assujettis au *stage*, dans les chapitres où il a lieu, les conseillers de cour souveraine en sont dispensés. *Voyez* Brillon, *au mot* STAGE, & les *mots* CANONICAT, CHANOINE, CHAPITRE, RÉSIDENCE. (*A*)

STAGIER, s. m. *terme d'église*, chanoine qui fait son stage, c'est-à-dire, qui assiste régulierement aux offices de son église pendant le tems fixé par les statuts du chapitre, afin de pouvoir jouir des honneurs & des revenus attachés à la prébende dont il a pris possession. (*D. J.*)

STAGIRE, *Géog. anc.* (*Stagirus*, par Thucydide, & par Hérodote, *Stagira*, *gén. orum*, par Pline, & par Etienne le géographe, ville de la Macédoine, au voisinage du mont Athos, sur le golfe Strymonique, entre Amphipolis, & *Acanthus*. Thucydide, *l. IV. p. 351.* dit que *Stagirus* étoit une colonie des Andriens, & que conjointement avec la ville d'*Acanthus*, elle abandonna le parti des Athéniens. Cette ville est appellée dans un endroit *Libanova* par Sophien, & dans un autre passage, il la nomme *Orthagoria*; Nicetor lui donne le nom de *Macra*.

Stagire n'étoit qu'une petite ville, mais elle s'est immortalisée par la naissance d'Aristote, & le plus illustre des éleves de Platon, le chef & le fondateur de la philosophie péripatéticienne. Il vit le jour à *Stagire*, la premiere année de la 99e olympiade, l'an 384 avant Jésus-Christ; il étoit fils de Nicomaque fameux médecin, petit-fils de Macaon, fils d'Esculape même. On voit qu'il descendoit de bonne race dans la connoissance de la nature; aussi s'est-il illustré dans cette partie.

A l'âge de seize ans il vint à Athènes, & y étudia sous Platon tant qu'il vécut: après *sa mort*, Aristote se rendit en Asie auprès d'Hermias, qui étoit roi d'Atarnès ville de Mysie, & il épousa la niece de ce prince. Il demeura trois ans avec lui, au bout desquels Hermias étant tombé dans un piége que lui tendit le général d'Ocus roi de Perse, fut arrêté, & envoyé à la cour de Perse, où on le fit mourir.

Aristote accablé de ce malheur, passa à Mytylene, & de-là en Macédoine, où sa réputation l'avoit devancé. Philippe se proposant de le mettre auprès d'Alexandre, lui manda qu'il remercioit moins les dieux de lui avoir donné un fils, que de l'avoir fait naître du tems d'Aristote; il accepta la place de précepteur du jeune prince, & demeura huit ans auprès.

près de lui. Ensuite Alexandre alla conquérir la Perse; mais Aristote dévoué aux Muses, choisit pour son séjour la ville d'Athènes, & y enseigna dans le Lycée avec une gloire unique la Philosophie pendant douze ans.

Sa haute réputation excita l'envie; on l'accusa, suivant la coutume, d'avoir des sentimens contraires à la religion; & cette accusation fut si violente, que craignant le sort de Socrate, il se sauva à Chalcis, ville d'Eubée, où il mourut deux ans, après, l'an 3 de la 114e olympiade, âgé de 63 ans.

Diogene Laërce parmi les anciens, & Stanley parmi les modernes, vous donneront sa vie; elle est digne de votre curiosité. Je ne dirai rien ici du nombre & du mérite des ouvrages de ce grand homme; on n'a pas oublié d'en faire mention en plusieurs endroits de l'Encyclopédie. (*D. J.*)

STAGNARA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne dans la Romanie, près de la côte de la mer Noire, entre Siropoli & les bouches du détroit de Constantinople.

STAGNARA LAC, (*Géog. mod.*) lac de Turquie en Europe, dans la Romanie, près de la ville ou bourgade de Develto. (*D. J.*)

STAGNATION, s. f. (*Gramm. & Méd.*) ralentissement ou perte totale du mouvement progressif. Les humeurs sont en *stagnation*.

STAGNO, (*Géog. mod.*) petite ville de la Dalmatie, dans la presqu'île de Sabioncello, sur le golfe de Venise, où elle a un petit port, qui est à 30 milles au nord-ouest de Raguse, dont son évêque est suffragant. *Long.* 35. 38. *lat.* 42. 53.

STAINFORD-BRIDGE, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans Yorck-Shire, au quartier oriental de cette province, & sur le Derwent. C'est-là que Harold roi d'Angleterre défit en 1066 le roi de Norwege; & c'est-là que neuf jours après ce même prince livra la bataille à Guillaume le conquérant, & perdit la couronne & la vie. (*D. J.*)

STAINTHORPE, (*Géog. mod.*) gros bourg d'Angleterre, dans la province de Durham, à quatre ou cinq milles de Bernard-Castle, au nord-est.

STAJOLUS, s. m. (*Littérat.*) nom qu'on donnoit chez les Romains à une mesure de longueur qu'on employoit pour arpenter le terrein; cette mesure étoit égale à cinq palmes & trois quarts de palme. (*D. J.*)

STALACTITE, s. f. (*Hist. nat*) *stalactites, stalagmites, lapis stillatitius*; c'est ainsi que les naturalistes nomment des concrétions pierreuses qui se forment peu-à-peu à la partie supérieure d'un grand nombre de grottes & de cavernes, & qui y sont suspendues de la même maniere que les glaçons s'attachent en hiver aux toits des maisons. Ces concrétions ou *stalactites* sont toujours calcaires, & doivent être regardées comme un vrai spath. *Voyez* SPATH. Elles prennent suivant les circonstances, des formes différentes, cependant communément elles sont coniques, & elles sont diversement colorées, suivant les différentes substances qui y sont jointes.

Il est évident que les *stalactites* doivent leur formation à des eaux, qui après avoir détrempé & dissous des terres ou des pierres, se filtrent au-travers des roches & de leurs fentes, forment des gouttes dont la partie terreuse se dégage peu-à-peu par l'évaporation & le contact de l'air, & s'augmentent à proportion de l'abondance du fluide qui charrie la matiere dont elles sont composées. *Voyez* PIERRES.

Les *stalactites* sont de toutes les substances minérales les plus propres à nous donner une idée de la formation des pierres. Elles nous prouvent d'une façon sensible que l'eau est leur véhicule, & qu'elles se forment journellement. Souvent les eaux contiennent en si grande abondance des matieres dissoutes ou détrempées, qu'elles parviennent à la fin à remplir entierement des cavités très-considérables, & à boucher à la longue des endroits où auparavant on pouvoit passer librement; c'est ce qui arrive dans les grottes d'Arcy & dans beaucoup d'autres qui changent perpétuellement de face par les concrétions & les *stalactites* qui s'y forment journellement. Lorsqu'à force de s'amasser, ces *stalactites* ont rempli une grotte ou un espace vuide, elles forment à la fin une masse solide, qui prend de la consistance & ne fait plus qu'une roche ou pierre, dans laquelle cependant on voit souvent des couches & des veines qui sont les endroits où les *stalactites* se sont réunies &, pour ainsi dire, collées les unes aux autres; c'est ainsi que l'on peut conjecturer que se sont formés les albâtres d'Orient, qui ne sont autre chose que des *stalactites* calcaires de la nature du marbre.

Les *stalactites* sont plus ou moins transparentes ou opaques en raison de la pureté de la terre que les eaux ont déposée, & suivant que la dissolution s'est faite plus ou moins parfaitement. En effet nous voyons des *stalactites* presque transparentes, tandis que d'autres sont opaques & remplies de matieres étrangeres & colorantes.

En considérant attentivement presque toutes les *stalactites*, on apperçoit qu'elles sont formées d'un assemblage de petites lames ou de feuillets plus ou moins sensibles, telles que celles des spaths: ces feuillets forment des especes de stries ou d'aiguilles qui vont aboutir à un centre commun, qui est quelquefois creux ou fistuleux. D'autres *stalactites* sont entierement solides. A l'extérieur leur figure est ordinairement conique; cependant quelquefois elle présente des formes bizarres, dont la singularité est encore augmentée par l'imagination des curieux, qui trouvent ou croient souvent trouver à ces pierres des ressemblances qu'elles n'ont que très-imparfaitement. Il y en a pourtant qui représentent assez bien des choux-fleurs, des fruits confits, des arbustes, *&c.*

La couleur des *stalactites* est ou blanche, ou brune, ou rougeâtre; leur surface est ou lisse, ou inégale, & raboteuse. (—)

STALAGMITE, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre appellée *stalactite;* cependant quelques personnes ont restreint ce nom à une espece de concrétion opaque composée de plusieurs couches concentriques, & formant un amas de mamelons.

STALIMENE, ILE, *ou* STALIMINI, (*Géog. mod.*) & quelquefois par les Turcs *Limio*; c'est l'ancienne Lemnos; île de l'Archipel, placée dans les cartes marines à quatre lieues d'Allemagne, à l'ouest de l'île de Ténédos, à sept au sud-ouest des îles d'Imbros & de Samandrachi, huit à l'ouest-quart-au-sud du détroit des Dardanelles, & environ à dix au sud-est du mont Athos.

Cette île fut appellée *Lemnos* de sa situation qui ressemble à un lac ou à un étang, que les Grecs appellent λίμνη. On la nomma *Hypsipylée* d'une des filles du roi Thoas, qui avoit autrefois régné sur ces insulaires. Elle étoit consacrée à Vulcain, & en conséquence on la surnomma *Vulcania*. Homere nous dit que Vulcain la chérissoit par-dessus tous les pays du monde, & c'est pour cela que ce dieu est appellé dans Virgile le *pere Lemnien*.

On donne à cette île cent milles d'Italie, ou vingt-cinq lieues d'Allemagne de circuit. Elle est plus étendue en longueur d'orient à l'occident, qu'en largeur du nord au midi. Elle avoit anciennement deux villes, dont la capitale étoit appellée *Hephæstia*, la *ville de Vulcain*, & l'autre *Myrina*. On ne sait laquelle de ces deux villes est à-présent celle de *Stalimene*, & même quelques auteurs veulent que c'est le village Cochino qui est près de la mer. Quoi qu'il en soit, les Pélasgiens ont autrefois habité une des deux villes de cette île, où ils se retirerent après avoir été chassés de l'Attique par les Athéniens.

L'île de *Stalimene* n'est pas haute, mais fort inégale, & diversifiée par des côteaux & des vallons. Ses plus hautes montagnes sont situées du côté de la Macédoine. Celle qui est nommée *Mosychle* par Hesichius, vomit à son sommet des feux & des flammes, dont les poëtes n'ont pas oublié de parler; de-là vient la fiction poétique des forges que Vulcain avoit dans cette île, comme en Sicile, travaillant tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre à forger les foudres de Jupiter & les armes des grands hommes. De-là vient que cette île fut appellée *Æthalie*, c'est-à-dire *brûlante*; aussi Séneque lui donne toujours l'éphitete d'*ardente*.

On y compte plus de 70 villages, habités presque tous par des grecs laborieux; cependant cette île n'a point de rivieres, mais seulement quelques fontaines & ruisseaux. Elle a un beau port poissonneux, nommé *Porto S. Antoni*. Elle est dépourvue de bois, en sorte que ses habitans se servent à la place de tiges d'asphodele & d'autres plantes. On y recueille par la culture de bons vins, du blé, du chanvre, du lin, des feves, des pois & plusieurs autres sortes de légumes. Diverses sortes d'animaux domestiques & sauvages n'y manquent point, non plus que de serpens de plusieurs especes.

Mais c'est la terre lemnienne qui a fait la principale gloire de cette île chez les anciens, & qui la fait encore aujourd'hui parmi les Turcs. Galien vint exprès sur les lieux pour connoître ce bol médicinal dont on chantoit les vertus; & de nos jours le grand-seigneur pour honorer les ministres des têtes couronnées qui sont à la Porte, leur donne de cette terre sigillée en présent, comme un excellent remede pour la guérison des plaies & les morsures de vipere. Philoctete, fils d'Apollon, qui avoit accompagné les Grecs à la guerre de Troie, ayant été blessé au pié par une fleche empoisonnée, fut laissé dans l'île de Lemnos pour y être guéri de sa plaie par le moyen de la terre lemnienne; cependant les corroyeurs de *Stalimene* ne font pas un si grand cas de cette terre que les anciens & le grand-seigneur, car ils l'emploient pour tanner leurs cuirs.

Le mont Athos, que les Grecs nomment *Agios oros*, c'est-à-dire la *montagne sainte*, couvre l'île *Stalimene* de son ombre lorsque le soleil approche de son coucher; & c'est ce que Belon a eu occasion de voir au solstice d'été. On dit qu'il y avoit anciennement dans cette île la statue d'un bœuf faite de pierre blanche, & que le mont Athos l'obscurcissoit de son ombre; d'où vient le proverbe, *le mont Athos couvre le côté du bœuf de Lemnos*; & l'on appliquoit ce proverbe à ceux qui tâchoient d'obscurcir la gloire des autres par leurs calomnies.

Pline fait mention d'un labyrinthe célebre qui étoit dans cette île, & qui passoit pour être plus magnifique que ceux de Crète & d'Egypte; mais il n'est pas resté la moindre trace de ce superbe édifice, ni même de l'endroit où il avoit été bâti.

L'île de *Stalimene*, après avoir été successivement envahie par les Turcs & les Vénitiens, est enfin demeurée entre les mains des premiers, qui s'en rendirent maîtres en 1657, après un siege de deux mois, & ils l'ont toujours possédée depuis. (*D. J.*)

Stalimene, (*Géog. mod.*) ville capitale de l'île de même nom sur un côteau proche de la mer, avec un bon port, & un château où les Turcs tiennent garnison, sous l'autorité d'un gouverneur qui y fait son séjour. Les maisons de cette petite ville sont bâties le long d'une colline qui est toute plantée de vignes. Quelques-uns prétendent que *Stalimene* est l'ancienne Myrina que Ptolomée semble placer près de la mer, au-lieu qu'il met Hephystia, autrefois capitale de l'île, au milieu des terres. *Long.* 43. 4. *lat.* 40. 5. (*D. J.*)

STALIOCANUS portus, (*Géog. anc.*) port de la Gaule lyonnoise; Ptolomée, *l. II. c. viij.* le marque sur la côte de la mer Britannique, entre le promontoire Gobæum & l'embouchure du fleuve Titus. C'est aujourd'hui Roscou, selon d'Argentré. (*D. J.*)

STALLE, s. m. & f. (*terme d'église.*) c'est un siege de bois qui se hausse & se baisse au moyen de deux fiches; quand il est baissé il forme un siege assez bas; étant levé, il présente un étui attaché sur le siege même comme la moitié d'un cul-de-lampe, un peu plus ample que la paume de la main. A proprement parler, on n'est ni assis ni debout sur une *stalle*, mais seulement un peu appuyé par-derriere, les coudes portant par-devant sur une espece de paumelle qui avance, & qui est soutenue par une double console.

Il y a deux rangs de *stalles* ou formes dans les églises, l'un haut & l'autre bas. Les hautes *stalles* sont pour les prêtres & religieux profès, les basses sont pour les clercs & les novices.

L'appui attaché sur le siege en forme de cul-de-lampe porte le nom de *patience*, & dans quelques ordres religieux on lui donne encore celui de *miséricorde*, parce que l'ancien usage étoit de chanter debout l'office divin; ce n'est que par indulgence que l'on a permis au clergé de s'y appuyer. (*D. J.*)

STALLEN, (*Géog. mod.*) en italien *Bevio*; communauté du pays des Grisons dans la ligue, de la maison de Dieu, où elle a le sixieme rang, & est composée de deux jurisdictions.

STAMATE, s. f. pl. (*Comm.*) espece d'étoffe dont il est fait mention dans un tarif de Hollande; c'est tout ce qu'on en sait.

STAMEN, SUBTEMEN, (*Littérature.*) il faut bien distinguer la signification de ces deux mots qui dans les auteurs latins désignent deux sortes de fils dans le métier des Tisserans. Le premier, *stamen*, forme ce que l'on appelle la *chaîne* qui passe entre les dents du peigne, & tient à des rouleaux par les extrémités. *Subtemen* ou *trama* est la trame, c'est-à-dire, le fil que la navette conduit entre les fils de la chaine pour les lier ensemble & leur donner de la consistance. On dit la *trame* dans le sens propre & la *trame* dans le sens figuré. *Telam texere*, signifie ourdir une toile; *retexere*, la désourdir. Par la même raison, *scribere*, étoit passer une obligation, & *rescribere*, bisser, rayer cette obligation.

Subtemen se prend encore dans les auteurs au figuré. C'est ainsi qu'Horace, en parlant des parques qui ont fixé le terme des jours d'Achille dans les plaines du Scamandre, emploie *subtemen* figurément pour *filum*; car les parques ne faisoient que filer. Dans Catule elles se servoient elles-mêmes du mot *subtemen* dans ce sens-là:

Currite ducentes subtemina, *currite fusi*.

(*D. J.*)

STAMENA, s. f. (*Marine.*) c'est la même chose que *genoux*, *voyez* Genoux.

STAMETTE, s. f. (*Comm. & Manuf.*) étoffe de laine qui se fabrique en différens endroits des Provinces-Unies.

STAMPALIE, *ou* STAMPALÉE, (*Géogr. mod.*) comme les Italiens, les Turcs & les Grecs la nomment; île de l'Archipel, à sept lieues au couchant de l'île de Stanchio ou Longo, & à quatre lieues est-nord-est de celle de Namphia. Porcachi lui donne, comme Pline, 87 milles d'Italie de circuit; mais d'autres auteurs ne lui en donnent que 60. Son terroir est fertile, & sa pêche abondante. Strabon, Ptolomée & Pline appellent cette île *Astypalée*, & elle reçut ce nom d'Astypalée la mere d'Ancée, qu'elle eut de Neptune. Lorsque les Cariens étoient en possession de cette île, elle étoit appellée *Pyrrha*, ensuite on la nomma *Pilea*, & quelque tems après elle reçut un nom grec, qui signifioit la *table des dieux*, soit parce qu'elle étoit toute embellie de fleurs, soit à cause du nom d'une de ses montagnes. Ses anciens habitans révéroient Achille comme un dieu, & avoient bâti un petit temple en son honneur sur la pointe septentrionale de leur île. (*D. J.*)

STAMPE, s. f. (*Com. des negres.*) instrument dans l'on se sert pour marquer les negres dans l'île de Saint Domingue, afin de les pouvoir reconnoître. La *stampe* est faite ordinairement d'une lame d'argent très-mince tournée de maniere qu'elle forme les chiffres de chaque propriétaire de negres. Elle est attachée à un petit manche de bois afin de la tenir lorsqu'on veut l'appliquer après l'avoir fait raisonnablement chauffer. Nous avons dit ailleurs ce qu'on doit penser de cette odieuse pratique. (*D. J.*)

STANCE, s. f. (*Poésie*) on nomme *stance*, un nombre arrêté de vers comprenant un sens parfait, & mêlé d'une maniere particuliere qui s'observe dans toute la piece.

Une loi essentielle, c'est de ne point enjamber d'une *stance* à l'autre. Il est nécessaire de régler ses vers; ensorte que passant d'une *stance* à l'autre, on ne rencontre pas deux vers masculins, ou deux vers féminins consécutifs qui riment ensemble; savoir, le dernier de la *stance* qu'on a lue & le premier de celle qu'on va lire.

Il y a des *stances régulieres* & des *stances irrégulieres*: on appelle *stance irréguliere* des *stances* de suite, qui ne sont pas assujetties à des régles déterminées. Le poëte emploie indifféremment toutes sortes de *stances*. Le mélange des rimes y est purement arbitraire, pourvu toutefois de ne mettre jamais plus de deux rimes masculines ou féminines de suite.

Les *stances* sont de 4, 6, 8, 10, 12 & 14 vers. On fait aussi des *stances* de 5, de 7, de 9 & de 10, vers. Les *stances* de 4 vers sont un quatrin; 5 vers sont un quintil; 6, un sixain; 8, un huitain; 10, un dixain.

Il n'y a que les *stances* composées de sept, de neuf, de douze, de treize & de quatorze vers, qui n'ont pas un nom particulier. Il en faut dire un mot. Les *stances* de douze, se composent comme le dixain, ou *stance* de dix vers, à laquelle on ajoute deux vers, qui sont pour l'ordinaire de même rime que ceux qui les précédent. Les *stances* de quatorze vers, sont des *stances* de dix vers, à la fin desquels on ajoute quatre vers, qu'on peut faire rimer avec ceux qui précédent. Ces sortes de *stances*, encore plus celles de treize & de seize vers sont très-rares. Les *stances* de sept vers, se composent d'un quatrain & d'un tercet, ou au-

autrement d'un tercet & d'un quatrain; dans la premiere maniere; il doit ſe trouver un repos après le quatrieme vers; & dans la ſeconde maniere, ce repos doit être après le troiſieme vers. Les *ſtances* de neuf vers, ne ſe compoſent que d'une façon c'eſt-à-dire, que l'on fait un quatrain, ſuivi d'un quintil; ainſi le repos dans cette *ſtance*, eſt placé après le quatrieme vers. Exemple:

Je ne prends point pour vertu
Les noirs accès de triſteſſe
D'un loup-garou revêtu
Des habits de la ſageſſe;
Plus légere que le vent,
Elle fuit d'un faux ſavant
La ſombre mélancholie,
Et ſe ſauve bien ſouvent
Dans les bras de la folie.

Les *ſtances* n'ont été introduites dans la poéſie françoiſe, que ſous le regne de Henri III. en 1580. Lingendes, dont les poéſies ont beaucoup de douceur & de facilité, eſt le premier de nos poëtes qui ait fait des *ſtances*. Les irréſolutions, les douces rêveries s'accommodent aſſez à leur cadence inégale. Cependant leur matiere peut être enjouée, & on arrange de telle façon les vers, que dans les ſujets galants, chaque *ſtances* ſe termine par un maſculin, & dans les triſtes par un féminin: les rimes maſculines étant moins languiſſantes que les féminines.

Stance vient de l'italien *ſtanza*, qui ſignifie *demeure*, parce qu'à la fin de chaque *ſtance*, il faut qu'il y ait un ſens complet & un repos. Ce que le couplet eſt dans les chanſons, la ſtrophe dans les odes, les *ſtances* le ſont dans les matieres graves & ſpirituelles. (*D. J.*)

STANCHIO *ou* STANCON *ou* LANGO, (*Géog. mod.*) comme diſent les Grecs & les Italiens; île de l'Archipel ſur la côte de l'Aſie mineure, à 7 lieues au levant de Stampalie, entre les îles de Niſarée & de Calamine, & à 3 lieues du cap de la Terre-ferme, qui eſt appellé *Calono*.

Les cartes marines lui donnent l'île de Rhodes au ſud-eſt, l'île de Calamine à l'occident, celle de Scarpanto du côté du midi, & l'Aſie mineure au nord. Sa longueur eſt de 40 milles d'Italie d'orient en occident. Son terroir eſt fertile ſur-tout en excellens vignobles, mais l'air y eſt mal-ſain, ce qui fait qu'elle eſt preſque deſerte.

La capitale qui porte le même nom de *Lango* ou *Stanchio*, eſt ſituée dans la partie occidentale, au fond d'un grand golfe d'une étroite embouchure, & au pié d'une montagne qui aboutit en plaine. Les vaiſſeaux pourroient ſe venir mettre à l'ancre dans ce golfe ſur ſix à ſept braſſes d'eau, mais le port voiſin eſt meilleur pour l'ancrage. On trouve encore en quelques endroits de la ville, des reſtes de colomnes & de ſtatues, qui font juger par la matiere & par l'ouvrage de la premiere ſplendeur de cette place. Auſſi perſonne n'ignore que l'île de *Stanchio* eſt l'ancienne Cos, immortelle pour avoir été la patrie d'Hippocrate. (*D. J.*)

STANDAERT-BUITEN, (*Géog. mod.*) ſeigneurie des Pays-bas, dans le marquiſat de Berg-op-zom, ſur la rive de la Merck, vis-à-vis le havre d'Oudenboſch. *Standaert-Buiten* eſt le ſiege d'un bureau de l'amirauté de Rotterdam. Il y a une égliſe proteſtante, & une chapelle pour les catholiques.

STANDIA, (*Géog. mod.*) île ſur la côte ſeptentrionale de l'île de Candie, à environ 6 milles d'Italie, au nord-eſt de la ville de Candie, & à pareille diſtance, du cap Freſchia.

Cette île n'eſt, à proprement parler qu'un rocher, ou une grande & longue montagne, qui défend par ſa hauteur les vaiſſeaux du vent & de la tempête. C'eſt-là que les Vénitiens, dans la guerre de Candie contre les Turcs, ſe portoient avec leur flotte, pour pouvoir porter du ſecours à la ville de Candie. Ils ne retirerent aucun autre avantage de l'île *Standia*, qui eſt deſerte & ſtérile. Sa petite baie, nommée *Conca*, eſt aſſez ſûre. Son meilleur port, qui eſt le plus oriental, ſe nomme *Porto-della-Madonna*. Les anciens ont connu cette île; Ptolomée & Strabon la nomment *Dia*, & Pline en parle ſous le nom de *Cia*. (*D. J.*)

STANES, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Middleſex, ſur le bord de la Tamiſe.

STANFORD, (*Géogr. mod.*) nom commun à deux villes d'Angleterre. La premiere eſt dans la province de Lincoln, avec titre de comté, ſur le Wéland, à 75 milles au nord-oueſt de Londres, vers les confins de la province de Leiceſter. Elle eſt fermée de murailles, bien peuplée, & jouiſſant de pluſieurs privileges. Elle a ſix ou ſept égliſes paroiſſiales, & deux beaux hôpitaux. *Longitude* 15. 43. *latitude* 52. 45.

La ſeconde ville d'Angleterre qui porte le nom de *Stanford*, eſt dans Nottingham-Shire, ſur le bord de la Stoure, & vers les frontieres de la province de Leiceſter. On a trouvé dans cette ville quelques monumens d'antiquité, & particulierement des médailles. *Long.* 16. 15. *lat.* 53. 4. (*D. J.*)

STANGUE, ſ. f. *terme de Blaſon*; c'eſt la tige droite d'une ancre, qui eſt traverſée en ſa partie ſupérieure, vers l'anneau d'une piece de bois qu'on appelle *la trabe*.

STANTÉ, adj. (*Peint.*) terme dont on ſe ſert quelquefois en peinture, au lieu de *peiné*: un tableau *ſtanté*, eſt donc un ouvrage où l'on découvre la peine, la gêne, le travail qu'il a coûté à l'artiſte. Ce défaut de facilité ne laiſſe jouir qu'imparfaitement du plaiſir que les beautés d'un morceau de peinture peuvent d'ailleurs offrir au ſpectateur. C'eſt ſur-tout dans les arts d'agrément, que le talent doit s'annoncer ſous un dehors libre & aiſé. Il faut qu'un tableau ſoit fini, mais ſans qu'on juge qu'il ait beaucoup fatigué le peintre, en un mot, ſans paroitre *ſtanté*. (*D. J.*)

STANTZ, (*Géog. mod.*) gros bourg de Suiſſe, au canton d'Underwald, à une lieue au-deſſus du lac des quatre cantons. Ce bourg étoit autrefois la capitale de tout le canton; il ne l'eſt plus que de la vallée inférieure, depuis le partage de religion, mais il eſt toujours conſidérable. (*D. J.*)

STAPHISAIGRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) cette plante eſt l'eſpece de delphinium nommée *delphinium plantani* folio, *ſtaphiſagria dictum*, *I. R. H.* 428. Sa racine eſt longue, ligneuſe, annuelle: elle pouſſe une tige à la hauteur d'environ deux piés, droite, ronde, rameuſe; ſes feuilles ſont grandes, larges, découpées profondément en pluſieurs parties, vertes, velues, reſſemblantes à celles du platane ou de la vigne, attachées à des queues longues. Ses fleurs naiſſent au ſommet de la tige & des rameaux, & dans les aiſſelles des feuilles; elles ſont compoſées chacune de cinq pétales inégales, diſpoſées en rond, & d'un bleu foncé; la feuille ſupérieure s'alonge poſtérieurement, & reçoit dans ſon éperon l'éperon d'une autre feuille. Quand la fleur eſt paſſée, il lui ſuccéde un fruit compoſé de trois ou quatre cornes ou gaînes verdâtres, qui s'ouvrent en-dedans, ſelon leur longueur, & qui renferment pluſieurs ſemences groſſes comme de petits pois, de figure triangulaire, ridées, jointes étroitement enſemble, noirâtres en-dehors, blanchâtres ou jaunâtres en-dedans, d'un goût âcre, brûlant, amer, fort déſagréable.

Cette plante croît aux lieux ſombres dans les pays chauds, comme en Italie, en Provence & en Languedoc; d'où la graine nous eſt apportée ſeche; elle fleurit en été, & ſa ſemence mûrit en automne; on s'en ſert extérieurement pour tuer les poux, & quelquefois pour conſumer les chairs des ulceres. (*D. J.*)

STAPHYLIN, *en Anatomie*, nom d'un muſcle de la luette qui vient de la pointe commune du rebord poſtérieur des os du palais, & vient en ſe portant le long de la partie moyenne de la cloiſon du palais, environner la luette.

STAPHYLODENDRON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante qui ſe caractériſe ainſi; ſon calice eſt d'une ſeule piece, découpée en cinq quartiers. Sa fleur eſt pentapétale, droite, en cloche, à cinq étamines au milieu. L'ovaire au fond du calice eſt garni de deux tuyaux, & devient un fruit membraneux, diviſé en deux loges, dont les ſemences ſont à coques ligneuſes.

Les Botaniſtes comptent quatre eſpeces de ce genre de plante, dont la plus commune eſt le *ſtaphylodendron* de Tournefort, *I. R. H.* 616. *piſtacia ſilveſtris*, C. B. P. 401. *Nux veſicaria* Park. *Theat.* 1417.

C'eſt un arbriſſeau dont le bois eſt rempli de moëlle blanche; ſes feuilles reſſemblent à celles du ſureau, elles ſont ſeulement plus petites, & dentelées en leurs bords; ſes fleurs ſont attachées par grappes à des pédicules longs & menus; chacune d'elles eſt formée de cinq pétales blancs, diſpoſés en rond, & ſoutenus ſur un calice d'une ſeule piece, découpé en cinq parties: lorſque cette fleur eſt tombée, il

paroît en sa place un fruit membraneux ou une espece de vessie verdâtre, divisée en deux loges, dans lesquelles se trouvent quelques semences couvertes d'une écorce ligneuse, rougeâtre, facile à casser; leur substance est verdâtre, d'un goût fade & doucereux. Cet arbrisseau croît dans les bois, dans les haies & dans les buissons des pays chauds. Son nom est composé de σταφυλὴ, *raisins*, & δένδρον, *arbre*, comme qui diroit *arbre de raisin*, parce que son fruit est disposé en grappes; il peut fournir de l'huile par expression. (*D. J.*)

STAPHYLOME *ou* CHUTE DE L'UVÉE, s. m. (*Chirurg.*) maladie de l'œil, formée par la membrane uvée qui passe au-travers de la cornée ouverte, par une plaie ou un ulcere, *voyez* UVÉE & CORNÉE. Ce mot vient du grec σταφυλὴ, *uvée*, grain de raisin, à raison de la couleur noire de la membrane qui fait saillie.

Le *staphylome* differe, suivant le volume de la tumeur: lorsqu'elle est considérable, elle occasionne beaucoup de difformité à l'œil, & de douleur au malade, par l'imitation que cause la rencontre des cils & le mouvement des paupieres. Cette espece de tumeur détruit entierement la vûe; on ne peut guérir les malades, qu'en liant la tumeur si la base est étroite, ou en l'ouvrant si la base est large; dans l'un & l'autre cas l'œil se vuide dès l'instant par l'incision, ou après la chûte de la ligature, & le malade perd l'organe affecté. Si l'ouverture ou l'ulcere de la cornée est petite, la tumeur de l'uvée est appellée *myocephalon*, tête de mouche par rapport à la ressemblance à la tête de cet insecte. J'en ai guéri plusieurs de cette nature, en faisant souffler sur la tumeur deux ou trois fois par jour un collyre sec, avec la tuthie & le sucre candi en poudre. S'il y a inflammation à la conjonctive, on a égard à cet accident. *Voyez* OPHTHALMIE.

Le *staphylome* est une espece d'hernie de l'uvée; on pourroit essayer de le guérir, pourvû qu'il ne soit point d'un volume trop considérable, en le comprimant légerement par des compresses & un bandage appliqués sur la paupiere à l'endroit qui répond à la tumeur, ou comme le propose M. de la Faye dans ses remarques sur les opérations de Dionis, par une petite lame de corne fort mince & concave, qui étant mise entre l'œil & la paupiere, entoureroit exactement & immédiatement le globe de l'œil. Ce moyen, dit cet auteur, pourroit faire rentrer peu-à-peu la partie de l'uvée qui forme le *staphylome*. (*Y*)

STARACHINO, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourg de la Turquie européenne, dans la Macédoine: à 4 lieues de Vostanza, proche de la rive gauche du Vardari. Quelques-uns prétendent que c'est l'ancienne Strobi qui devint colonie romaine. (*D. J.*)

STARAIA-RUSSA *ou* STARO-RUSSA, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Russien, dans le duché de Novogorod, sur le lac Ilmen, à l'endroit où la riviere Lovat se jette dans ce lac. (*D. J.*)

STARGARD, (*Géog. mod.*) il y a trois petites villes de ce nom en Allemagne. La premiere est la capitale de la Poméranie ultérieure, sur la riviere d'Ihne, à 5 lieues au levant de Stetin; elle appartient aujourd'hui au roi de Prusse, & est fort dépeuplée. La seconde *Stargard*, est une ville du royaume de Prusse, sur la riviere de Fers, à sept grandes lieues de Dantzic. La troisieme est au duché de Mecklenbourg, vers les confins de l'Uckermark, au midi de la petite ville de Brandebourg. (*D. J.*)

STARIE, s. f. *terme de commerce de mer*, usité particuliérement dans le levant.

Les Hollandois nomment *staries* le tems que ceux qui commandent les escortes que l'amirauté de Hollande accorde aux convois qui vont au levant, restent à Smyrne, au-delà de celui qui leur est permis par leur commission.

Au retour des convois, les commandans des escortes sont tenus de remettre un journal de leur voyage entre les mains du procureur-général de l'amirauté; s'il n'approuve pas les *staries* faites extraordinairement, il en rejette la dépense sur le compte des commandans. *Voyez* AMIRAUTÉ. *Dict. de Commerce*.

STARO, s. m. (*Comm.*) mesure d'Italie, seche & liquide. Comme mesure de liquides, elle est à Florence de trois barils, & le baril de vingt fiasques. On se sert aussi du *staro* dans la Calabre & dans la Pouille. Dans ces deux provinces du royaume de Naples, il faut dix *stari* pour la salme, trente-deux pignatoli pour le *staro*. C'est aussi le boisseau dont on se sert en plusieurs villes d'Italie pour mesurer les grains, particulierement à Venise, à Livourne, & à Luques. Le *staro* ou *stara* de Livourne pese ordinairement 54 livres: 112 *stari* sept huitiemes font le last d'Amsterdam. Les grains se mesurent aussi à Luques au *staro*, dont les 119 font un last d'Amsterdam: le *staro* de Venise pese 128 livres gros poids; chaque *staro* contient quatre quartés; 35 *stari* un cinquieme, ou 140 quartes quatre cinquiemes font le last d'Amsterdam. *Savary*. (*D. J.*)

STAROSTE, s. m. (*Hist. mod.*) en Pologne on donne ce nom à des gouverneurs de villes & de châteaux; ils sont nommés par le roi pour veiller sur ses revenus, & pour rendre la justice en son nom; on appelle *starostie* le district de leur jurisdiction: cependant il y a des *starostes* qui n'ont point de jurisdiction, alors ils ne doivent être regardés que comme des châtelains.

STAROSTIE, s. f. (*Hist. de Pologne.*) on appelle *starostie* en Pologne, des terres que les rois de Pologne distribuent comme bon leur semble, pourvû que ce soit à des Polonois. Autrefois elles faisoient le domaine de ces princes, & c'est pour cela qu'on les nomme *biens royaux*. Sigismond-Auguste céda volontairement ce domaine aux gentilshommes, pour leur aider à soutenir leurs dépenses militaires. Il se reserva seulement, pour lui & pour ses successeurs, le droit de nommer à ces seigneuries, & que le trésor de la république jouiroit du revenu pendant la vacance, jusqu'à la nomination d'un *staroste*, comme les rois de France ont droit de jouir des évêchés & autres bénéfices de leur nomination par économat. Outre cela il chargea les *starosties* d'un impôt appellé *quarta* (kwarta), parce qu'il est la quatrieme partie du revenu de la terre, ce qui fait avec ce qu'on leve sur les biens d'église, le fonds pour l'entretien des arsenaux, de l'artillerie, & de la cavalerie polonoise.

Il y a deux sortes de *starosties*, les unes simples, les autres à jurisdiction. Ces dernieres sont un tribunal appellé *grode*, avec un juge, & un tabellionage, où s'enregistrent tous les actes passés dans le ressort de la *starostie*, les protestations, les contrats, & autres; comme elles ont aussi le privilege de pouvoir juger à mort, les femmes ne possedent jamais de ces sortes de *starosties*, ni aucun jeune homme avant sa majorité. (*D. J.*)

STASE, s. f. (*Gram. & Méd.*) repos des humeurs dans quelques parties du corps, où elles ne devroient point s'arrêter. La stagnation suppose encore un peu de mouvement, il n'y en a plus dans la *stase*.

STATA MATER, (*Mythol.*) la *mere Stata*, divinité qu'on honoroit à Rome dans le marché public, en allumant de grands feux en son honneur; c'étoit la divinité protectrice de Rome qu'on vénéroit ainsi. (*D. J.*)

STATANUM VINUM, (*Littérature.*) Strabon, *liv. V. pag.* 243. vante une sorte de vin ainsi nommé du lieu où on le recueilloit. Ce lieu devoit être dans le Latium ou dans la Campanie. Pline, *l. XIV. c. vj.* qui connoit ce vin, dit qu'il croissoit au voisinage de Falerne, & peut-être aux environs des marais Statines, qui pouvoient lui donner leur nom. Athénée, *l. I. c. xxj.* fait aussi mention de ce vin. (*D. J.*)

STATEN-EYLAND, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire *Iles des Etats*, parce qu'elles ont été découvertes par les sujets des Etats-généraux. Ce sont trois îles de la mer Glaciale, éloignées les unes des autres, mais qui appartiennent à-présent à la Russie: la difficulté est de les rendre habitables. (*D. J.*)

STATER, (*Mon. des Hébreux.*) στατὴρ, piece de monnoie qui valoit un sicle, ou quatre drachmes. Les receveurs du temple ayant demandé à saint Pierre, si leur maître ne payoit pas le *didrachme* (j'ai vû plusieurs anciennes éditions du Nouveau-Testament en françois où il y a les *dix drachmes*, les traducteurs ayant ignoré que *didrachme* étoit deux drachmes, & non dix.) Jesus-Christ voulant satisfaire à cet impôt, envoya Pierre pêcher dans le lac de Tibériade, & l'apôtre y prit à la ligne un poisson qui avoit dans son gosier un *stater*. Cette piece de monnoie servit à acquitter ce que Jesus-Christ & saint Pierre devoient pour le temple, savoir un *didrachme* ou un demi-sicle chacun par année. *Matt. xvij.* 24. 27. (*D. J.*)

STATERA, (*Littérature.*) la différence étoit grande

grande entre *ſtatera*, *ſtrutina*, & *libra*, chez les Romains. *Libra* étoit une balance composée comme les nôtres, de deux baſſins, d'un fléau, d'une languette, & chaſſe. *Trutina* étoit proprement la languette de la balance qui marque l'égalité du poids; & *ſtatera* étoit ce qu'eſt parmi nous la romaine: mais au-lieu du crochet qui porte le fardeau, il y avoit un baſſin. (*D. J.*)

STATÈRE, ſ. f. (*Antiq. rom.*) *ſtatera*, balance romaine: voici la deſcription qu'en donne Vitruve, *liv. X. c. viij.* l'anſe qui eſt comme le centre du fléau, étant attachée comme elle eſt, proche de l'extrémité à laquelle le baſſin eſt pendu, plus le poids qui coule le long de l'autre extrémité du fléau, eſt pouſſé en avant ſur les points qui y ſont marqués, plus il aura la force d'égaler une grande peſanteur, ſelon que le poids étant éloigné du centre, aura mis le fléau en équilibre; ainſi le poids qui étoit trop foible lorſqu'il étoit trop près du centre, peut acquérir en un moment une grande force, & élever en-haut ſans beaucoup de peine un très-lourd fardeau. Dans cette ancienne balance il y avoit un baſſin au-lieu de crochet qu'on met maintenant au pezon, pour porter le fardeau. *Voyez* BALANCE ROMAINE. (*D. J.*)

STATÈRE, ſ. m. (*Monnoie anc. de Grece.*) monnoie d'or ou d'argent que l'on fabrique en Grece. Les *ſtateres* d'or de Cyzique étoient en particulier fort eſtimés, à cauſe de la beauté de la fabrique; le type étoit d'un côté une tête de femme, & de l'autre une tête de lion: ils étoient du poids de deux drachmes, & valoient vingt-huit drachmes d'argent d'Athènes. Le *ſtatère* d'or d'Athènes valoit vingt drachmes, dans le rapport de l'or à l'argent, qui étoient dans ce tems-là chez les Grecs de dix à un, c'eſt-à-dire qu'une drachme d'or valoit dix drachmes d'argent. Le *ſtatère* d'or de Cyzique valant vingt-huit drachmes d'Athènes; la drachme de Cyzique devoit peſer une drachme attique, & deux cinquiemes ou huit oboles & deux cinquiemes d'Athènes.

Ainſi le *ſtatère* de Cyzique, en l'évaluant par vingt-huit drachmes d'Athènes, vaudroit de la monnoie qui a cours en France, environ vingt & une livres; mais le rapport de l'or à l'argent étant actuellement en France environ de quatorze à un, le *ſtatère* d'or de Cyzique vaudroit environ vingt-neuf livres de notre monnoie.

A l'égard du *ſtatère* d'argent, il peſoit ordinairement quatre drachmes, ce qui revient à-peu-près à trois livres de notre monnoie. (*D. J.*)

STATEUR, (*Mythol.*) ſurnom de Jupiter. Romulus voyant ſes ſoldats plier dans un combat contre les Samnites, pria Jupiter de rendre le courage aux Romains, & de les arrêter dans leur fuite. Sa priere fut exaucée, & en mémoire de cet événement, Romulus bâtit un temple à Jupiter au pié du mont Palatin, ſous le titre de *Stator*, le dieu qui arrête. La ſtatue qu'on lui conſacra repréſentoit Jupiter debout tenant la pique de la main droite, & le foudre de la gauche. Ciceron met dans la bouche d'un de ſes interlocuteurs, que le conſul Flaminius marchant contre Annibal, tomba tout d'un-coup, lui & ſon cheval, devant la ſtatue de Jupiter *Stator*, ſans qu'il en parût aucune cauſe. Cet accident fut pris par ſes troupes pour un mauvais augure, ou plutôt pour un avis que le dieu lui donnoit de s'arrêter & de ne pas aller combattre; mais le conſul mépriſa l'avis, ou l'augure, & fut battu à la journée de Traſimènes. (*D. J.*)

STATHMOS, ſ. m. (*Littérat.*) σταθμὸς, c'étoit une maiſon royale ou publique qu'il y avoit ſur les routes en Aſie, ſelon le rapport d'Hérodote, dans laquelle on pouvoit s'arrêter, autant qu'on le deſiroit, & y prendre le repos dont on avoit beſoin. On ſait qu'encore aujourd'hui les voyageurs trouvent par tout dans le Levant des maiſons appellées *caravanſerai*, qui ſervent au même uſage. (*D. J.*)

STATHOUDER *ou* STADHOUDER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme, dans la république des Provinces Unies des Pays-bas, un prince à qui les états donnent le commandement des troupes, & une grande part dans toutes les affaires du gouvernement. Ce titre répond à celui de *lieutenant-général de l'état*; il ne confere point les droits de la ſouveraineté, qui réſide toujours dans l'aſſemblée des états-généraux, mais il jouit de prérogatives qui lui donnent la plus grande influence dans la république.

Dans le tems de la naiſſance de la république des Provinces-Unies, elle avoit beſoin d'un chef habile & propre à ſoutenir ſa liberté chancellante contre les efforts de Philippe II. & de toute la monarchie eſpagnole. On jetta les yeux ſur Guillaume I. de Naſſau-Dillembourg, prince d'Orange, qui poſſédoit de grands biens dans les pays qui venoient de ſe ſouſtraire au deſpotiſme du roi d'Eſpagne, & qui d'ailleurs étoit déja gouverneur des provinces de Hollande, de Zélande & d'Utrecht. Ce prince par ſon amour pour la liberté, & par ſes talens, parut le plus propre à affermir l'état qui venoit de ſe former; dans cette vûe les provinces de Hollande & de Zélande lui conferent, en 1576, la dignité de *ſtadhouder* ou de *lieutenant-général de l'état*; l'exemple de ces provinces ne tarda point à être ſuivi par celles de Gueldre, d'Utrecht, & d'Overyſſel. On attacha à cette dignité le commandement des armées, tant par terre que par mer, avec le titre de capitaine-général & d'amiral; le *ſtathouder* eut le droit de diſpoſer de tous les emplois militaires, celui de nommer les magiſtrats, ſur la nomination des villes, qui lui étoient préſentées, enfin celui de faire grace aux criminels. Outre cela il aſſiſtoit aux aſſemblées des états, dans leſquelles on ne prenoit aucune réſolution que de ſon conſentement. Il préſidoit dans chaque province à toutes les cours de juſtice; il étoit chargé de l'exécution des decrets de la république; il étoit l'arbitre des différends qui ſurvenoient entre les villes & les provinces de la république. Tous les officiers étoient obligés de lui prêter ſerment de fidélité, après l'avoir prêté aux états des provinces & au conſeil d'état.

Guillaume I. ayant été aſſaſſiné en 1584, les mêmes provinces, en reconnoiſſance des ſervices éminens de ce prince, conférerent la dignité de *ſtadhouder* au prince Maurice ſon fils, avec la même autorité & les mêmes prérogatives. Fréderic Henri, frere du prince Maurice, lui ſuccéda en 1625; après avoir fait reſpecter ſa république, il mourut en 1647, & Guillaume II. ſon fils prit poſſeſſion du ſtadhouderat, dont on lui avoit accordé la ſurvivance du tems même de ſon pere. Il en jouit juſqu'à ſa mort arrivée en 1650. Comme les vues ambitieuſes de ce prince avoient donné de l'ombrage aux provinces de la république, elles prirent des meſures pour renfermer l'autorité du *ſtathouder* dans des bornes plus étroites, & même la province de Hollande forma le deſſein d'exclure ſon fils Guillaume III. depuis roi d'Angleterre, de toutes les charges poſſédées par ſes ancêtres. Cependant en 1672, la Hollande étonnée des progrès de Louis XIV. nonobſtant les efforts de la faction républicaine, déclara le prince Guillaume *ſtadhouder* & capitaine-général des forces de la république, avec le même pouvoir dont avoient joui ſes prédéceſſeurs. Cet exemple fut ſuivi de quatre autres provinces. En conſidération de ſes ſervices, les états de Hollande déclarerent, en 1674, la charge de *ſtathouder* héréditaire, & accorderent qu'elle paſſeroit aux héritiers mâles de Guillaume III. De cette maniere il fut *ſtadhouder* de cinq provinces, & il conſerva cette dignité, même après être monté ſur le trône d'Angleterre. Ce prince exerçoit en Hollande un pouvoir ſi abſolu, qu'on diſoit de lui, qu'il étoit *roi de Hollande & ſtathouder d'Angleterre*. Il mourut ſans enfans en 1702, & déclara pour ſon légataire univerſel le jeune prince de Naſſau-Dietz, ſon parent, deſcendu de Guillaume-Louis de Naſſau-Dietz, couſin de Guillaume I. fondateur de la république, qui étoit déja *ſtadhouder* héréditaire des provinces de Friſe & de Groningue; ce prince eut le malheur de ſe noyer en 1711, en paſſant un bras de mer appellé le *Moerdyck*. Il n'avoit point été *ſtadhouder* de toute la république, mais ſimplement des deux provinces ſuſdites. Son fils poſthume, Guillaume-Charles-Henri Friſon, prince de Naſſau-Dietz, ſuccéda à ſon pere dans ſes biens & dans le ſtadhouderat des provinces de Friſe & de Groningue; en 1722 la province de Gueldre le nomma auſſi ſon *ſtadhouder*, mais les quatre autres provinces, dans leſquelles le parti républicain dominoit, ne voulurent jamais lui accorder cette dignité. Enfin en 1747, ces provinces forcées par le peuple, & d'ailleurs effrayées des victoires de la France, déclarerent ce prince *ſtathouder*, lui accorderent une autorité plus grande qu'à aucun de ſes prédéceſſeurs, déclarerent le ſtadhouderat héréditaire dans ſa famille, & y appellerent même les femmes au défaut des mâles. Ce prince

a joui de la dignité de *stadhouder* jusqu'à sa mort; après lui elle est passée au prince Guillaume son fils, né en 1746, qui la possede aujourd'hui.

On donne aussi dans les Pays-Bas le nom de *stathouders* à des officiers municipaux, qui font dans de certains districts les fonctions des subdélégués des intendans de province en France. (—)

STATICE, *statice*, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante dont les fleurs sont réunies en une sorte de tête presque sphérique, & soutenues par un calice commun. Cette tête est formée par plusieurs fleurs, qui ont la forme d'un œillet, & qui sont composées de plusieurs pétales; ces pétales sortent d'un calice particulier à chaque fleur, & fait en forme d'entonnoir. Le pistil sort aussi du calice, & devient dans la suite une semence oblongue & enveloppée par le calice ou par une capsule. Tournefort, *inst. rei herb. Voy.* PLANTE.

Entre les neuf especes de ce genre de plante, nous décrirons la premiere de Tournefort, *statice vulgaris major*, *I. R. H.* 340. on l'appelle en anglois *the sea july flower*. Sa racine est longue, assez grosse, ronde, ligneuse, rougeâtre, vivace, divisée en plusieurs têtes. Elle pousse un grand nombre de feuilles longues & étroites comme celles du gramen, de couleur de verd-de-mer. Il releve d'entre ces feuilles, plusieurs tiges à la hauteur d'environ un pié, droites, sans nœuds, creuses, presque toutes nues; elles portent à leur sommet un bouquet sphérique de petites fleurs à cinq pétales, blanches, pourpurines, disposées en œillet, dans un calice formé en entonnoir; ce bouquet de fleurs est encore soutenu par un calice général écailleux. Lorsque les fleurs sont tombées, il succede à chacune d'elles une semence oblongue, pointue par les deux bouts, enfermée dans une capsule qui a servi de calice à la fleur.

Cette plante croît aux lieux montagneux, un peu humides; elle fleurit en été, & comme ses fleurs ne s'ouvrent pas toutes ensemble, mais les unes après les autres, elle reste fleurie jusqu'au milieu de l'automne. On l'estime vulnéraire, astringente, & convenable pour arrêter le sang dans la dissenterie, & les regles trop abondantes. (*D. J.*)

STATION, s. f. (*Gram.*) lieu où l'on s'arrête.

STATION, *en Géométrie*, &c. est un lieu qu'on choisit pour faire une observation, prendre un angle ou autre chose semblable.

On ne peut mesurer une hauteur ou une distance inaccessible, qu'on ne fasse deux *stations* dans deux endroits, dont la distance est connue. Quand on fait des cartes géométriques de provinces, &c. on fixe les *stations* sur plusieurs éminences du pays, & delà on prend les angles aux différentes villes, villages, &c.

Dans l'arpentage, on mesure la distance qu'il y a d'une *station* à une autre; & on prend l'angle que l'endroit où on se trouve forme avec la *station* suivante. *Voyez* ARPENTAGE. (*E*)

STATION, *en Astronomie*, est la position ou l'apparence d'une planete au même point du zodiaque plusieurs jours de suite. *Voyez* PLANETE.

Comme la terre, d'où nous appercevons le mouvement des planetes, est placée hors du centre de leurs orbites, les planetes, vues de la terre, ont un cours irrégulier; quelquefois on les voit aller en avant, c'est-à-dire, d'occident en orient, c'est ce qu'on appelle *être directes*; quelquefois on les voit aller en arriere, c'est-à-dire, d'orient en occident, c'est ce qu'on appelle *être rétrogrades*. *Voyez* DIRECT & RETROGRADE.

De plus, entre ces deux états, il y en a un autre intermédiaire, dans lequel les planetes ne paroissent aller ni en avant, ni en arriere, mais rester à la même place dans leur orbite; c'est ce qu'on appelle leur *station*; c'est ce qui arrive quand les lignes suivant lesquelles on voit une planete de dessus la terre, placée en deux différens endroits de son orbite, sont paralleles entr'elles; car alors, les deux lieux où on voit la planete dans le ciel sont sensiblement le même à cause de la petitesse du rayon de l'orbe terrestre en comparaison de la distance des étoiles.

Soit un cercle BDG (*fig.* 63. *astronomiq.*), dans lequel la terre est supposée se mouvoir, de B en D. Si pendant ce tems la planete A décrit l'arc CA, qui soit tel que BA, DC soient paralleles, elle paroîtra répondre sensiblement au même point du ciel, & par conséquent stationnaire.

Dans le *second volume de l'académie de Petersbourg*, *p.* 82. M. Mayer donne une méthode pour déterminer les lieux de la terre d'où une planete vue dans un point donné de son orbite doit paroître stationnaire; & M. Halley a donné une méthode pour trouver le tems d'une *station*. *Voyez* les *institutions astronomiques* de M. le Monnier, *p.* 589. (*O*)

STATION, (*Hydraul.*) se dit dans un nivellement de l'endroit où se pose le niveau, de sorte qu'un coup de niveau est compris entre deux *stations*. C'est ainsi qu'on connoît la pente d'une montagne. (*K*)

STATION, *dans l'histoire de l'Eg[illegible]*, est un terme qui s'applique aux jeûnes des qu[illegible] sixieme jours de la semaine, c'est-à-dire, [illegible] & le vendredi, que beaucoup de pers[illegible] les anciens observoient très-scrupuleu[illegible] jusqu'à trois heures après-midi. *Voyez* FÊTE.

S. Pierre d'Alexandrie, dans son épitre canonique, *can.* 15. observe qu'il étoit ordonné conformément à l'ancienne tradition, de jeûner toutes les semaines pendant ces deux jours; le mercredi, en mémoire du conseil que les juifs tirerent pour mettre à mort notre Sauveur, & le vendredi à cause de sa passion. On a encore quelqu'égard à cette tradition dans l'Eglise d'Angleterre. *Voyez* ABSTINENCE.

Station se dit aussi, dans l'Eglise romaine, d'une église où on peut aller gagner des indulgences dans de certains jours. *Voyez* INDULGENCE.

Ce fut saint Grégoire qui fixa les *stations* à Rome, c'est-à-dire, les églises dans lesquelles on devoit faire l'office tous les jours du carême, & les fêtes solemnelles. Ces *stations* sont marquées dans son sacramentaire, telles qu'on les voit dans le missel romain; elles sont appropriées principalement aux églises patriarchales & titulaires. Mais quoique ces *stations* soient réglées, l'archidiacre ne manque point à chaque *station*, d'annoncer au peuple la *station* suivante.

Station est aussi une cérémonie de l'Eglise romaine, dans laquelle les prêtres ou chanoines vont en procession hors du cœur pour chanter une antienne devant le crucifix, ou devant l'image de la Vierge. On attribue cette cérémonie à saint Cyrille.

STATIONS, (*Hist. ecclésiast.*) ce terme ne désignoit chez les Hébreux que le rang de ceux qui assistoient aux sacrifices; & chez les Romains, le lieu où les avocats se tenoient pour répondre aux consultations; mais dans l'Église primitive, ce terme fut usité pour signifier un jour que les chrétiens passoient en prieres, & dans lequel ils jeûnoient jusqu'à l'heure de none. Suivant l'usage récent de l'Église romaine, le mot *station* dénote les chapelles où le clergé & le peuple vont en procession, & s'arrêtent pour y célébrer une partie de l'office divin. Enfin dans les derniers tems, les papes & les évêques ayant indiqué des églises particulieres où l'on est obligé d'aller prier pour gagner le jubilé, l'usage a donné à ces églises le nom de *station*. Cet usage semble venir des anciens Romains, qui, dans les fêtes extraordinaires de réjouissances ou de deuil, avoient ordonné des *stations* du peuple dans les principaux temples des dieux. (*D. J.*)

STATIONAIRE, adj. *en Astronomie*, se dit d'une planete qui paroît rester immobile au même point du zodiaque. *Voyez* STATION.

Quoique les planetes aient quelquefois un mouvement progressif, & quelquefois un mouvement retrograde; il peut y avoir quelque point dans lequel elles paroissent *stationnaires*. Une planete paroîtra *stationnaire*, lorsque la ligne qui joint la terre & le centre de la planete, est dirigée au même point du firmament, c'est-à-dire quand cette ligne est pendant quelque tems parallele à elle-même.

Saturne paroît *stationnaire* à la distance de 90 degrés du soleil, Jupiter à la distance de 52, & Mars à une distance beaucoup plus grande.

Saturne est *stationnaire* huit jours, Jupiter quatre, Mars deux, Vénus un & demi, & Mercure un demi, cependant les tems de ces différentes stations ne sont pas toujours égaux, parce que les orbites de ces planetes ne sont pas des cercles qui aient le soleil pour centre; mais des ellipses dont le soleil occupe le foyer, & dans lesquelles les planetes ne se meuvent pas uniformément. *Chambers.* (*O*)

STATIONNAIRE, (*Milice romaine.*) ce nom s'est donné dans le bas Empire romain à des soldats ou des officiers que l'on mettoit en certains postes, d'où ils avertissoient les gouverneurs & les magistrats de ce qui se passoit. (*D. J.*)

STATIONNAIRE, *fievre*, (*Médecin.*) épithete qu'on donne à certaines fievres continues, qui dépendent d'une disposition particuliere des saisons & des alimens, & qui regnent plus constamment & plus généralement que les autres pendant une ou plusieurs années. Elles sont opposées aux fievres intercurrentes. Sydenham a parfaitement traité des unes & des autres; il faut le lire & le relire. On les appelle stationnaires, *à stando*, rester, demeurer. (*D. J.*)

STATIONNAIRE, (*Hist. ecclésiast.*) épithete qu'on a donné dans l'Eglise au diacre qui étoit de semaine, pour chanter l'évangile aux messes que le pape ou l'évêque du diocèse venoit dire dans différentes stations. (*D. J.*)

STATIQUE, s. f. *Ordre encyclop. entend. raison, Philos. ou science. science de la nature, Mathematiq. Mathém. mixtes, Méchaniq. Statique.*) est une partie de la méchanique, qui a pour objet les lois de l'équilibre des corps ou des puissances qui agissent les unes sur les autres.

La méchanique en général a pour objet les lois de l'équilibre & du mouvement des corps, mais on donne plus parfaitement le nom de *méchanique* à la partie qui traite du mouvement. A celui de *statique* à la partie qui traite de l'équilibre; ce nom vient du latin *stare*, s'arrêter être en repos, parce que l'effet de l'équilibre est de produire le repos, quoiqu'il y ait dans le corps en équilibre une tendance au mouvement.

La *statique* se divise en deux parties, l'une qui conserve le nom de *statique*, a pour objet les lois de l'équilibre des solides. C'est dans cette partie qu'on traite ses différentes machines simples ou composées, comme la poulie, le levier, le plan incliné, *&c.* l'autre partie, qu'on appelle *hydrostatique*, a pour objet les lois de l'équilibre des fluides.

L'ouvrage le plus étendu que nous ayons sur la *statique*, est la *nouvelle méchanique* de M. Varignon, imprimée à Paris en 1725, en deux volumes *in*-4°. Dès l'année 1687 l'auteur avoit donné un ouvrage sur ce même sujet avec le titre de *projet d'une nouvelle méchanique*.

Dans ce premier ouvrage, qui a paru la même année que les *principes* de Newton, M. Varignon donne une méthode générale pour déterminer l'équilibre sur toutes les machines, & cette méthode est peu différente de celle que M. Newton donne dans le premier livre de son ouvrage. Elle consiste à réduire par le principe de la composition des forces, toutes les puissances qui agissent sur une machine à une seule puissance, dont la direction doit passer par quelque point d'appui fixe & immobile lorsqu'il y a équilibre. Ainsi dans la poulie, par exemple, il faut que la direction de la puissance qui résulte des deux puissances appliquées à la poulie, passe par le centre fixe de la poulie: de même dans le levier, il faut que la puissance qui résulte des deux puissances appliquées aux extrémités du levier, ait une direction qui passe par le point d'appui. L'auteur a étendu ce principe dans sa *nouvelle méchanique*, qui n'a été imprimée qu'après sa mort, & il y a joint la maniere de déterminer par le même moyen les lois de l'équilibre des fluides. (*O*)

STATIQUE, *colonne*, (*Archit.*) espece de pilier rond ou à pans, posé sur un socle, à hauteur d'appui, au milieu d'un marché: on pend à une potence de fer, une balance ou romaine, pour peser publiquement, & à poids étalonnés par la police, les vivres & denrées que le peuple achete, comme on le pratique en quelques villes du Languedoc. Le mot *statique* vient de *statera*, balance. (*D. J.*)

STATIQUES, *statici*, (*Médec.*) sont une espece d'épileptiques, ou de personnes attaquées d'épilepsie. *Voyez* EPILEPSIE.

Les *statiques* different des cateleptiques en ce que ces derniers n'ont aucun sentiment des objets extérieurs, & ne se ressouviennent point de ce qui s'est passé dans le tems du paroxisme; au lieu que les *statiques* sont occupés pendant tout ce tems d'idées fortes & vives, dont il se ressouviennent assez bien après que l'accès est passé. *Voyez* CATALEPTIQUE & EPILEPSIE.

STATO DELLI PRESIDII, LO, (*Géog. mod.*) c'est ainsi qu'on appelle un petit canton d'Italie, dans la Toscane, sur la côte de la mer, & qui est la partie méridionale de l'état de Sienne. Cet état comprend le mont Argentaro, les places d'Orbitello, de Talamone, de Porto-Hercole, & de Porto-San-Stéfano, avec leurs petits territoires. (*D. J.*)

STATONES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans la Toscane, selon Pline, *l. III. c. v.* Strabon, *l. V. p.* 226, nomme leur ville *Statonia*, & la place dans les terres. Du tems de Vitruve, *l. II. c. ij. de Lapidicin.* le territoire de cette ville étoit une préfecture, *præfectura Statoniensis*; & on s'accorde à dire que c'est aujourd'hui le duché de Castro. Les vins de ce quartier, *vina Statoniensia*, sont vantés par Pline, *l. XIV. c. vj.* Séneque, dans ses questions naturelles, *l. III. c. xxv.* fait mention d'un lac de ce territoire: il le nomme *lacus Statoniensis*, & il y met une île flotante. C'est présentement le lac de *Mezzano*. (*D. J.*)

STATUAIRE, s. m. (*Sculpt.*) sculpteur qui fait des statues, mais le *statuaire* désigne l'art de faire des statues. *Voyez* SCULPTEUR, SCULPTURE, STATUE & STATUES *des Grecs & des Romains*. (*D. J.*)

Quant à l'art *statuaire* pour la fonte, *voyez* BRONZE. (*D. J.*)

STATUAIRE, *colonne*, (*Archit.*) colonne qui porte une statue, comme la colonne que le Pape Paul V. a fait élever sur un piédestal devant l'église de Sainte Marie-Majeure à Rome, & qui porte une statue de la sainte Vierge de bronze doré. Cette colonne qui a été tirée des ruines du temple de la paix, & dont le fût d'un seul bloc de marbre blanc, a 5 piés 8 pouces de diametre sur 49 & demi de hauteur, est d'ordre corinthien & cannelé.

On peut aussi appeller *colonnes statuaires*, les caryatides, persiques, termes, & autres figures humaines qui font l'office des colonnes, comme celles du gros pavillon du Louvre, que Vitruve nomme *telomones & atlantes*. Daviler. (*D. J.*)

STATUE, s. f. (*Sculpt. & Archit. Décorat.*) figure de plein relief taillée ou fondue, qui imite dans la représentation tous les êtres de la nature. Mais ordinairement *statue* représente un dieu, un homme, une femme; & l'on a coutume d'embellir de *statues* les palais ou les places publiques. On distingue différentes especes de *statues*, dont nous ne donnerons ici que de courtes définitions, renvoyant les détails au *mot* STATUES *des Grecs & des Romains*.

Statue allégorique. *Statue* qui représente quelque symbole, comme les parties de la terre, les saisons, les âges, les élémens, les tempéramens, les heures du jour. Telles sont les *statues* modernes de marbre du parc de Versailles.

Statue colossale. *Statue* qui excede le double ou le triple du naturel, ou *statue* d'une hauteur déméfurée.

Statue curule. On appelle ainsi les *statues* qui sont dans des chariots de course tirés par deux, quatre ou six chevaux, comme il y en avoit aux cirques, hyppodromes, *&c.* ou dans les chars, comme on en voit à des arcs de triomphe sur quelques médailles antiques.

Statue équestre. *Statue* qui représente un homme à cheval, comme celle de Marc-Aurele à Rome, d'Henri IV. de Louis XIII. de Louis XIV. à Paris, *&c.*

Statue de fonte. *Statue* de plusieurs morceaux séparés & remontés sur une armature de fer, ou *statue* formée de grands morceaux fondus d'un jet. Telle est la *statue* équestre érigée dans la place de Vendôme, & qu'on peut regarder comme un chef-d'œuvre de fonderie. *Voyez* les détails de cet art au *mot* BRONZE.

Statue grecque. C'est une *statue* nue & antique. Les Grecs se servoient de ces *statues* pour représenter leurs divinités, les athletes des jeux olympiques & les héros; celles-ci étoient appellées *statues d'Achille*, parce qu'il y en avoit quantité qui représentoient Achille dans la plûpart des villes de Grece.

Statue hydraulique. C'est toute figure qui sert d'ornement à quelque fontaine & grotte, ou qui fait l'office de jeu ou de robinet par quelqu'une de ses parties, ou par un attribut qu'elle tient. C'est aussi tout animal qui sert au même usage, comme les grouppes des deux bassins quarrés du haut parterre de Versailles.

Statue iconique, est toute *statue* qui a la taille & la ressemblance de la personne qu'elle représente.

Statue pedestre. *Statue* qui est en pié ou debout. Il y a à Paris deux *statues* de cette espece qui ont été élevées à la gloire de Louis XIV. l'une dans la place des Victoires, faite par Desjardins, l'autre dans l'hôtel-de-ville par Coisevox.

Statue persique. Figure d'homme en pierre ou en terme, qui fait l'office de colonnes dans les bâtimens. On appelle *statue caryatidne* celle d'une femme qui sert au même usage.

Statue romaine, eſt une *ſtatue* couverte de quelque habillement.

Statue ſacrée. On appelle ainſi une figure qui repréſente Jeſus-Chriſt, la Vierge, ou quelque ſaint, dont on décore les autels, l'extérieur ou l'intérieur des égliſes. (*D. J.*)

STATUES *des Grecs & des Romains*, (*Antiq. greq. & rom.*) quoique les Grecs & les Romains ayent eu des termes différens pour préſenter à l'eſprit l'idée que nous mettons au mot de *ſtatues*, ils n'en ont affecté ſpécialement aucun pour diſtinguer les *ſtatues* des dieux & des demi-dieux, & celles des hommes, des animaux & des choſes inanimées. Les Grecs ont employé en général les termes εἰκόνες, ἀνδριάντες, ἀγάλματα, ἐπιστήματα, βρέτη, ξοάνα, comme les Romains ceux de *ſtatuæ*, *imagines*, *ſimulachra*, *ſculptilia*.

Comme l'explication de ces divers ſynonymes ſeroit fort ennuyeuſe, il vaut mieux remarquer que tous les peuples du monde ont conſacré de bonne heure les *ſtatues* à la religion. Les Egyptiens montrerent l'exemple: ces peuples, dit Diodore de Sicile, *liv. I.* frappés d'admiration en obſervant le mouvement régulier du ſoleil & de la lune, les regarderent comme les premieres divinités auxquelles ils ſe croyoient redevables de toute la douceur de leur vie. Ils bâtirent des temples à leur honneur, poſerent à l'entrée de ces édifices ſacrés des figures de ſphinx, & dans l'intérieur des *ſtatues* de lions, à cauſe de l'entrée du ſoleil dans le ſigne du lion, au tems des débordemens du Nil, principe de la fertilité de leurs terres dans toute l'étendue de ſon inondation. Oſiris leur avoit enſeigné l'agriculture, ils l'honorerent, après ſa mort, ſous la figure d'une geniſſe.

La promptitude des Iſraélites à élever le ſerpent d'airain, montre que cette nation avoit appris en Egypte l'art de la ſtatuaire. Cet art paſſa promptement chez les Grecs & chez les Romains, qui chargerent leurs temples de ſuperbes *ſtatues*, depuis celle de Cybelle juſqu'à celle d'Iſis, après qu'ils eurent adopté le polythéiſme.

Il ſeroit peut-être à ſouhaiter que les payens n'euſſent jamais ſongé à faire entrer les *ſtatues* & les images dans leur culte religieux, du-moins le Chriſtianiſme épuré pouvoit s'en paſſer. Le peuple n'eſt pas capable de s'élever au-deſſus des ſens; mettant toujours l'acceſſoire à la place du principal, il cherche à s'acquitter aiſément: ici la ſuperſtition le ſubjugue, & là la dépravation l'entraîne dans des excès criminels.

Elien, *Hiſt. var. liv. IX. c. xxxjx.* rapporte qu'un jeune athénien devint amoureux de la *ſtatue* de la Bonne-Fortune qui étoit dans le Prytanée. Les vœux fréquens qu'il lui préſentoit l'échaufferent à un tel point, qu'après avoir trouvé des raiſons pour excuſer dans ſon eſprit la folie de ſa paſſion, il vint à l'aſſemblée des prytanes, & leur offrit une groſſe ſomme pour l'acquiſition de la *ſtatue*: on la refuſa; il orna la *ſtatue* avec toute la magnificence qui pouvoit être permiſe à un particulier, lui fit un ſacrifice, & ſe donna la mort. Pline, *l. XXXVI. c. jv.* Valere-Maxime, *VIII. xj.* Athenée, *l. VIII.* Plutarque, *in Gryllo;* Clément d'Alexandrie, *admonit. ad Gentiles*; Arnobe, *lib. adverſus Gentiles*, ſont remplis d'exemples de ces foibleſſes humaines pour les *ſtatues* de Vénus qu'on voyoit à Gnide & dans l'île de Chypre.

Quoi qu'il en ſoit, après les dieux, l'honneur des *ſtatues* fut communiqué aux demi-dieux & aux héros que leur valeur élevoit au-deſſus des autres, & qui par des ſervices éclatans s'étoient rendus vénérables à leur ſiecle.

Quelques-uns ont reçu ces honneurs pendant leur vie, & d'autres les ayant refuſées, les ont mérités après leur mort par un motif de reconnoiſſance encore moins équivoque. Tel fut Scipion, à qui Rome ne rendit cet éclatant témoignage de ſon eſtime que quand il ne fut plus en état de s'y oppoſer lui-même. Etant cenſeur, il avoit fait abattre toutes les *ſtatues* que les particuliers s'étoient érigées dans la place publique, à-moins qu'ils n'euſſent été autoriſés à le faire par un decret du ſénat; & Caton aima mieux que l'on demandât pourquoi on ne lui en avoit point élevé, que ſi on pouvoit demander à quel titre on lui avoit fait cet honneur-là.

Suétone dit qu'Auguſte déclara par un édit que les *ſtatues* qu'il avoit fait élever en l'honneur des grands hommes de toutes les nations, ne l'avoient été que pour leur ſervir d'exemple, de même qu'aux princes ſes ſucceſſeurs, & afin que les citoyens en déſiraſſent de ſemblables. Mais on ſait aſſez que la plûpart de ſes ſucceſſeurs en furent plus redevables à la crainte de leurs ſujets qu'à leur propre mérite; auſſi ſentant bien qu'ils n'avoient rien de ſemblable à eſpérer après leur mort, ils ſe hâtoient de ſe faire rendre par force ou par complaiſance un honneur qui n'étoit dû qu'à la vertu.

Les *ſtatues*, comme les temples, faiſoient une partie conſidérable des apothéoſes dont il eſt ſouvent parlé dans les auteurs de l'hiſtoire d'Auguſte; on y trouve un grand détail des cérémonies ſuperſtitieuſes qui ſe pratiquoient en ces occaſions, & de tout ce que la flatterie y ajouta pour plaire davantage aux vivans dans des honneurs ſi légerement décernés aux défunts. Les Romains étoient ſi ſcrupuleux dans ces dédicaces de temples ou de *ſtatues*, qu'ils les auroient recommencées s'ils s'étoient apperçus qu'un ſeul mot ou même une ſeule ſyllabe y eût été obmiſe; & Pline obſerve que le pontife Métellus, qui étoit begue, ſe prépara pendant ſix mois à prononcer le nom de la déeſſe Ops-opifera, à laquelle on devoit dédier une *ſtatue*.

Les légiſlateurs ont été honorés de *ſtatues* dans preſque tous les états; & quelques hommes illuſtres ont partagé avec eux cet honneur; mais d'autres ſe défiant de la reconnoiſſance & de l'eſtime publique, n'attendirent pas qu'on le leur accordât, ils éleverent à eux-mêmes des *ſtatues* à leurs frais; & c'eſt peut-être à cette liberté que l'on doit les reglemens qui défendirent d'en ériger ſans l'aveu des cenſeurs. Mais ces ordonnances ne s'étendoient pas ſur les *ſtatues* que les perſonnes de quelque conſidération faiſoient poſer pour l'ornement de leurs maiſons de campagne, où quelquefois à côté des leurs, ils en élevoient pour des eſclaves dont les ſervices leur avoient été agréables, ce qui n'étoit pas permis à la ville, du-moins pour les eſclaves.

Valere-Maxime dit qu'une *ſtatue* de Sémiramis la repréſentoit au même état où elle ſe trouvoit lorſqu'on vint dire que les habitans de Babylone s'étoient révoltés; elle étoit à ſa toilette, n'ayant qu'un côté de ſes cheveux relevés; & s'étant préſentée en cet état à ſon peuple, il rentra auſſi-tôt dans le devoir.

Cornélius Népos, dans la vie de Chabrias, rapporte que les Athéniens qui honoroient d'une *ſtatue* les athletes victorieux à quelque jeu que ce fût de la Grece, le firent repréſenter appuyé ſur un genou, couvert de ſon bouclier, la lance en arrêt, parce que Chabrias avoit ordonné à ſes ſoldats de ſe mettre dans cette attitude pour recevoir l'attaque des ſoldats d'Agéſilaüs, qui furent défaits. Ces mêmes Athéniens éleverent à Béroſe, qui a vécu du tems d'Alexandre, & non au tems de *Moïſe*, ainſi que l'établit Euſebe, une *ſtatue* dont la langue étoit dorée, & qui fut poſée dans le lieu des exercices publics par eſtime pour ſes écrits, & pour ſes obſervations aſtronomiques.

Pline dit que Lucius Minucius Augurinus, qui s'oppoſa aux deſſeins ambitieux de Mélius, & qui de l'état de ſénateur où il en étoit né, paſſa à celui de plébéien pour pouvoir être tribun du peuple, ayant rétabli l'abondance à Rome, fut honoré d'une *ſtatue* à la porte Trégemina; & Patin cite la médaille qui repréſente comme il étoit dans cette *ſtatue*, tenant en ſa main deux épis, ſymbole de l'abondance.

Les femmes même qui avoient rendu quelque ſervice à la république, furent aſſociées à la prérogative d'avoir des *ſtatues*. On ordonna une *ſtatue* équeſtre à Clélia, échapée des mains de Porſenna qui la gardoit en ôtage. La veſtale Suffétia eut par un decret du ſénat, la permiſſion de choiſir le lieu qui lui plairoit pour poſer la *ſtatue* qui lui fut décernée en reconnoiſſance de quelques terres dont elle fit préſent à la ville de Rome; & Denys d'Halicarnaſſe en allegue quelques autres exemples.

Quand le ſénat ordonnoit une *ſtatue*, il chargeoit les entrepreneurs des ouvrages publics de prendre au tréſor de l'état de quoi fournir à la depenſe qui convenoit. Il y avoit un terme fixé pour l'exécution de cet ordre, & des officiers prépoſés pour y tenir la main.

En accordant la permiſſion ou le droit d'élever des *ſtatues*, le ſénat en déterminoit le lieu, avec un terrein de cinq piés d'étendue autour de la baſe, afin que la famille de ceux à qui il avoit fait cette faveur eût plus de commodité pour aſſiſter aux ſpectacles qui ſe donnoient dans les places publiques, avant qu'on eût bâti les amphithéâtres & les cirques. La conceſſion

sion du lieu étoit proportionnée à la dignité de celui que l'on vouloit honorer, & à l'action qui lui procuroit l'avantage d'avoir une *statue* par autorité publique.

Quelques-unes étoient placées dans les temples ou dans les cirques, où le sénat s'assembloit, d'autres dans la place de la tribune aux harangues, dans les lieux les plus éminens de la ville, dans les carrefours, dans les bains publics, sous les portiques destinés à la promenade, à l'entrée des aqueducs, sur les ponts; & avec le tems il s'en trouva un si grand nombre, que c'étoit un peuple de pierres ou de marbre: partout, dit Cicéron, on les honoroit en brûlant de l'encens devant ces représentations; on y portoit des offrandes, on y allumoit des cierges; & comme on en posoit selon les occurrences, à l'occasion de quelque action singuliere, dans des lieux moins fréquentés, il y avoit des officiers chargés du soin de les faire garder: ces officiers sont appellés dans le droit romain, *comites*, *curatores* statuarum, & *tutelarii*.

Les lieux destinés à la représentation des comédies & des tragédies, étoient accordés pour élever des *statues* à ces fameux acteurs qui faisoient les délices du peuple; les auteurs des belles pieces de théâtre n'y avoient pas moins de droit, mais le plus souvent on les plaçoit dans les bibliotheques, surtout depuis que Pollion en eût ouvert de publiques.

On ordonnoit quelquefois des *statues* pour faire passer à la postérité la punition de quelque trahison ou de quelque crime contre l'état; on les posoit couchées par-terre & sans base, pour les tenir à la portée des insultes dont parle Juvénal.

Solin remarque, que Dédale fut le premier qui imagina de donner aux *statues* l'attitude naturelle d'une personne qui marche; avant lui elles avoient les piés joints, & on les appelloit chez les Romains *compernes*.

Les *statues assises* étoient communément employées pour représenter les dieux & les déesses, comme un symbole du repos dont ils jouissoient. On représentoit de même les premiers magistrats pour exprimer la situation tranquille de leur ame, dans l'examen & la discussion des affaires.

Quant à la matiere dont elles étoient composées, il y a apparence que l'argille comme la plus maniable, & la plus susceptible de formes arbitraires, y fut d'abord employée. Après lui avoir donné la figure qui convenoit au dessein, l'ouvrier la laissoit durcir au soleil, ou la faisoit sécher au feu, pour la mettre en état de résister plus long-tems aux injures de l'air; peut-être même que l'incrustation de quelque matiere plus dure pour la préserver d'altération, conduisit ceux qui inventerent l'art de fondre les métaux, à se servir de l'argille pour la composition des moules.

Le bois fut ensuite mis en œuvre comme plus traitable que la pierre ou les métaux; les Romains n'eurent pendant long-tems dans leurs temples que des dieux de bois grossiérement taillés, même après que les Sculpteurs eurent assujetti la pierre & le marbre. Les *statues* des dieux se faisoient souvent par préférence d'un certain bois, plutôt que d'un autre. Priape fut d'abord de bois de figuier pour le jardinier qui imploroit son assistance, contre ceux qui voloient ses fruits; le vigneron voulut que son Bacchus fût de bois de vigne; & l'on employoit celui d'olivier pour les *statues* de Minerve: Mercure, en sa qualité de dieu des Sciences, ne se tailloit pas tout de bois, sur-tout pour être joint à Minerve par les hermathènes, & à Hercule par les hermeracles.

Hérodote rapporte que les Epidauriens réduits à la derniere misere par la stérilité de leurs terres, envoyerent consulter l'oracle de Delphes, qui leur répondit, que le remede à leurs maux étoit attaché à l'érection de deux *statues* à l'honneur des déesses Damia & Auxesia, en les faisant tailler d'olivier franc. Comme le seul territoire d'Athenes nourrissoit de ces sortes d'arbres, ils envoyerent en demander; on leur en promit, sous la condition que tous les ans à certains jours les Epidauriens députeroient quelques-uns de leurs citoyens, pour faire à Athènes des sacrifices à Minerve & à Erechthée. Après quelques années, cette servitude déplut aux Epidauriens, qui voulurent s'en affranchir, & on leur déclara la guerre. Il paroît en examinant le nom de ces deux divinités peu connues, que ce n'étoit qu'un avertissement de l'oracle, pour engager les Epidauriens à donner plus de soin qu'ils n'en donnoient à la culture de leurs terres.

Pausanias fait mention de quelques *statues* de bois qui avoient le visage, les mains & les piés de marbre; d'autres de bois doré & peint, avec le visage, les piés & les mains incrustés d'ivoire. Le même historien dit que Théodore de Samos fut le premier qui découvrit l'art de fondre le fer, & que Tisagoras fut le premier qui en fit usage pour fondre plusieurs *statues*; mais ce métal est trop poreux, & parlà trop susceptible de la rouille pour avoir été longtems mis en œuvre, sur-tout pour être exposé en plein air ou dans des lieux humides. Le cuivre qui devint bronze par son alliage avec l'étain ou le plomb de douze jusqu'à vingt-cinq livres par cent, a une consistance bien plus fusible, & se trouve moins sujet à l'altération.

L'or & l'argent ont encore été employés pour les *statues*, il ne faut qu'ouvrir Pausanias pour en trouver de fréquens exemples: mais Valere-Maxime observe que ni à Rome, ni en aucun endroit de l'Italie, on n'avoit vû de *statues* d'or, avant que Glabrion en exposât une équestre pour Marcus-Acilius Glabrion son pere, dans le temple de la piété, après la défaite d'Antiochus le grand aux Thermopyles. Les magistrats d'Athènes, lors de leur installation, faisoient serment qu'ils seroient exacts observateurs des lois, & qu'ils ne recevroient aucuns présens pour l'administration de la justice, sous peine de faire élever à leurs dépens une *statue* d'or d'un certain poids; l'ivoire entroit encore dans la fabrique des *statues*.

J'ignore s'il y avoit des *statues magiques* faites avec de la cire pour être plus susceptibles des maléfices, mais il est certain que le bois de buis comme le plus compact, étoit employé dans les secrets de la magie. Photius, dans l'extrait des XXII. livres des histoires d'Olympiodore, fait mention d'une *statue* élevée à Reggio, qui avoit la vertu d'arrêter les feux du mont Etna, & qui empêchoit les Barbares de venir désoler les côtes.

Pline & beaucoup d'historiens ont parlé de la *statue* artificielle de Memnon, qui retentissoit tous les matins au lever du soleil, & dont les débris, à ce que disent quelques auteurs, rendoient au lever du soleil un son semblable à celui des cordes d'un instrument lorsqu'elles viennent à se casser.

Néalcès de Cyzique rapporte, qu'après la mort de Méton, les habitans d'Agragas s'étant revoltés, Empédocle appaisa la sédition, conseilla à ses citoyens de prendre le gouvernement républicain, & qu'ayant fait de grandes libéralités au peuple, & doté les filles, qui faute de bien ne trouvoient pas à se marier, il avoit couvert de pourpre la *statue* qu'on avoit fait dresser à son honneur, & y avoit fait rapporter une cuirasse dorée & d'autres ornemens, qui furent pillés par les Romains.

Voilà la premiere *statue* grecque qui irrita leur cupidité, mais dès qu'ils furent vainqueurs & maîtres de la terre, ils embellirent leur ville des plus fameuses *statues* répandues dans le monde. Métrodore de Scepsis dit que les Volociniens furent attaqués par les Romains, sans autre motif que celui de s'emparer de deux mille *statues* qui servoient à l'ornement de leur ville. Mummius en enleva un grand nombre de l'Achaïe, Lucullus du Pont, Antoine d'Ephèse; Néron fit enlever toutes celles qui étoient à Olympie; le seul Caton se contenta de transporter de Cypre à Rome la *statue* de Zénon par considération pour le mérite de ce philosophe.

Il étoit ordinaire à Rome de mettre des *statues* jusques sur les tombeaux. Festus Pompeius raconte qu'on trouvoit près de la porte romaine un lieu appellé *Statuæ Cinciæ*, à cause du grand nombre de *statues* qui y étoient sur les sépultures de la famille Cincia; mais les lois Athéniennes défendoient même de poser des *statues* de Mercure au-dessus des colonnes sépulchrales; & Démétrius de Phalere à qui l'on avoit élevé plus de trois cens *statues*, réduisit la hauteur des colonnes ou des pyramides sépulchrales à trois coudées.

Lucien dans le dialogue intitulé *Philopseudes*, ou *le Crédule*, fait mention d'une *statue* qui avoit la vertu de guérir la fievre, & dont les genoux étoient chargés des marques de la reconnoissance de ceux qui en avoient obtenu quelque soulagement; & il rapporte tout de suite la punition d'un malheureux qui avoit volé le petit trésor de cette *statue*. Mais le même auteur se moque des *statues* qu'on prétendoit qui suoient, qui se remuoient, & qui rendoient des oracles. Cependant les Romains portoient un tel respect, une telle vénération aux *statues* de leurs princes, que la

loi

loi défendoit à un maître de maltraiter ſon eſclave qui s'étoit réfugié auprès de la *ſtatue* d'un empereur; & du tems de Tibere, c'étoit une eſpece de crime, que d'avoir ſeulement changé de robe devant une *ſtatue*. L'empereur Claude fit ôter celle d'Auguſte de la place publique, où l'on exécutoit les coupables condamnés, pour ne la point profaner par un pareil ſpectacle.

Pauſanias obſerve auſſi que les Grecs regardoient comme une affaire capitale de voler une *ſtatue*, ou de l'ôter de ſa place. Il nous a conſervé là-deſſus l'hiſtoire de Théagene, fils de Thémoſthène, prêtre d'Hercule à Thaſos. Dans ſon enfance il étoit d'une ſi grande force, qu'à l'âge de neuf ans, revenant du lieu où il alloit faire ſes exercices, il enleva, dit-on, une *ſtatue* d'airain; il fût arrêté, & on ne fit grace à ſon âge, qu'à condition qu'il la replaceroit; ce qu'il exécuta dans le moment. Il remporta juſqu'à 1400 prix en différens jeux de la Grece, ſi nous en croyons le texte grec du même Pauſanias; car le traducteur qui les a réduits à 400, ne s'y eſt déterminé que par le motif d'une plus grande vraiſſemblance. Un de ſes concurrens qui l'avoit trop ſouvent rencontré dans ſon chemin pendant qu'il vivoit, avoit paſſé de la jalouſie à une haine ſi forte contre lui, qu'il alloit toutes les nuits charger de coups de fouet la *ſtatue* de ce vainqueur; & cette *ſtatue* étant tombée ſur celui qui la traitoit ſi indignement, l'écraſa. Ses enfans demanderent en juſtice vengeance de la mort de leur pere, fondés ſur la loi de Dracon qui condamnoit à l'exil, les choſes même inanimées, qui avoient occaſionné la mort d'un homme; les Thaſiens ordonnerent que la *ſtatue* ſeroit précipitée dans la mer; mais ils en furent punis par la ſtérilité de leurs terres. Ils envoyerent à Delphes; l'oracle leur conſeilla de rappeller les exilés, on oublia la *ſtatue* de Théagene, & la ſtérilité continua: nouvelle députation; l'oracle rappella le ſouvenir de l'injure faite à Théagene: des plongeurs tirerent la *ſtatue* de la mer; on la rétablit avec honneur. Elle fut depuis en très-grande vénération; & on imploroit ſon ſecours en différentes maladies.

On profanoit les *ſtatues* en les renverſant par terre, en les couvrant de boue, en arrachant ou biffant les inſcriptions, comme Pline le fait connoître dans le panégyrique de Trajan; Suétone exprime avec bien de la force ce ſentiment du ſénat lui-même à la mort de Domitien; voici ſes termes: *Contra ſenatus adeo lætatus eſt, ut repleta certatim curia non temperaret, quin mortuum contumelioſiſſimo atque acerbiſſimo acclamationum genere laceraret, ſcalas etiam afferri, clypeoſque, & imagines ejus coram detrahi, & ibidem ſolo affigi juberet, noviſſime eradendos ubique titulos, & abolendam omnem memoriam decerneret.*

Ces obſervations générales ſur les *ſtatues*, ſuffiront à la plûpart des lecteurs; mais les curieux deſireront encore des détails particuliers qui leur facilitent l'intelligence de Pline, de Pauſanias, & des autres écrivains de la Grece & de Rome: tâchons de les ſervir en quelque choſe.

La liberté de faire des *ſtatues*, multiplia les temples & les divinités: nous ne connoiſſons les dieux par le viſage, dit Cicéron, que parce qu'il a plu aux Peintres & aux Sculpteurs de nous les repréſenter ainſi: *deos ea facie novimus qua Pictores & Sculptores voluerunt*. Auſſi Ariſtophane appelle les Sculpteurs θεοποιοὶ, *faiſeurs de dieux*, & Julius Pollux, *la ſtatuaire*, θεοποιητικὴ, *la fabrication des dieux*.

La matiere de cet art ſtatuaire, *artis ſtatuariæ*, comme Pline l'appelle, fut le métal de toutes eſpeces; car quoique le cuivre & le bronze en fuſſent la matiere la plus commune, cependant, les Egyptiens, & d'autres peuples, y employerent le fer, l'or, & l'argent. La premiere *ſtatue* de bronze qu'on vit à Rome, fut celle de la déeſſe Cérès; on la fit des deniers provenans de la vente des meubles de Caſſius, qui fut tué par ſon propre pere, parce qu'il aſpiroit à la royauté. Il eſt vrai que la *ſtatue* d'Hercule dédiée par Evandre, & celle de Janus conſacrée par Numa, étoient plus anciennes & de même métal; mais la fonte en venoit de dehors, *nec dubium in Hetruria factitatas*, dit Pline, *l. XXXIV. c. vij.*

Les premieres *ſtatues* d'argent qu'on vit à Rome étoient d'Aſie; je parle de celles de Pharnace & de Mithridate, rois de Pont, que Pompée fit porter dans ſon triomphe; il eſt vrai que bientôt après on commença d'en fondre à Rome, & dans les provinces de l'empire. Les premieres furent à l'honneur d'Auguſte, & on en fit un grand nombre. Dans la ſuite, on fondit deux *ſtatues* d'argent en l'honneur de Commode, dont l'une peſoit quinze cens livres, & dont l'autre étoit accompagnée d'un taureau & d'une vache d'or, à cauſe que ce prince affectoit le titre de fondateur de Rome, & qu'il s'aviſa d'appeller cette ville *coloniam commodianam*. Domitien, au rapport de Suétone, ordonna qu'on ne [illegible] *ſtatue* à ſa reſſemblance pour mettre au [illegible], ſi elle n'étoit d'or ou d'argent, & d'un c[illegible], par lui déſigné: *ſtatuas ſibi in capitolio* [illegible] *aureas & argenteas poni permiſit, ac ponderis* [illegible]. Il me ſemble par les vers ſuivans de Stace, que le poids des *ſtatues* d'or fixé par Domitien, étoit de cent livres.

> *Da capitolinis æternum* [illegible]
> *Quo niteant ſacri centeno pondere* [illegible]
> *Cæſaris.*

Toutefois les empereurs romains ne furent pas les premiers du monde qui eurent des *ſtatues* d'or à leurs images; car Georgias Léontin, qui vivoit longtems avant eux, & qui n'étoit qu'un ſimple particulier, ſe fit repréſenter en une *ſtatue* ſolide de pur or, qu'il dédia au temple d'Apollon à Delphes, vers la 70e olympiade: tant étoient grandes les richeſſes que procuroit alors le talent de la parole. C'eſt Pline, *l. XXXIII. c. iv.* qui nous apprend cette particularité: *hominum primus & auream ſtatuam & ſolidam Georgias Leontinus Delphis in templo ſibi poſuit, lxx. circiter olympiadæ, tantus erat docendæ artis oratoriæ quæſtus.*

Les *ſtatues* ne différoient pas ſeulement par la matiere; elles différoient encore par la forme & par la grandeur. Pour ce qui regarde la forme, il faut d'abord obſerver que les unes étoient nues, & les autres vétues; chez les Grecs, toutes les *ſtatues* étoient nues, à l'exception de celles de Lucine qu'on couvroit juſqu'aux piés; chez les Romains, elles étoient couvertes d'un habit conforme au rang, & au ſexe. Pline le dit en ces termes: *Græca res eſt nihil velare, at contra romana & militaria, thoracas addere.*

Les Grecs faiſoient leurs *ſtatues* toutes nues, afin de mieux repréſenter la nature, & de mettre dans leurs ouvrages la reſpiration & la vie. Auſſi faut-il convenir qu'on apperçoit dans les *ſtatues* grecques une légereté & une fineſſe dans les draperies, à-travers deſquelles le nud ſe découvre, une élégance, une délicateſſe dans les contours, une correction de deſſein, une majeſté dans les attitudes; qualités auxquelles les ſculpteurs romains ne purent jamais atteindre. Virgile le ſavoit bien, quand il attribue la ſcience de bien gouverner à ſa nation, & qu'il ne peut refuſer aux Grecs l'excellence de la fonte & de la ſculpture: c'eſt d'eux qu'il dit, *Enéid. liv. VI. v. 848.*

> *Excudent alii ſpirantia mollius æra*
> *Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus,*
> *Orabunt cauſas melius, cœlique meatus*
> *Deſcribent radio, & ſurgentia ſidera dicent.*
> *Tu regere imperio populos, Romane, memento,*
> *Parcere ſubjectis, & debellare ſuperbos.*

„ D'autres peuples plus induſtrieux feront reſpirer l'airain, & ſauront animer le marbre; ils auront des orateurs plus éloquens, & des aſtronomes plus habiles, qui liront dans les cieux, & meſureront le cours des étoiles. Pour toi, romain, ſonge à ſubjuguer & à régir les nations; c'eſt à toi de faire la guerre & la paix, de pardonner aux peuples ſoumis, & de dompter ceux qui te réſiſtent: tels ſont les arts qui te ſont réſervés „.

Les Romains diſtinguoient leurs *ſtatues* par les habillemens. Ils appelloient *ſtatuæ paludatæ* celles des empereurs qui étoient revêtus du *paludamentum*, long manteau de guerre; telles étoient les *ſtatues* de Jules-Céſar placées au capitole, & gravées en taille-douce dans le *recueil des ſtatues*, publié à Rome en 1584 par Laurentius Vaccarius. Les *ſtatues thoracatæ*, étoient celles des capitaines & des chevaliers avec leur cotte-d'armes. *Loricatæ*, étoient celles des ſoldats avec leur cuiraſſe. Mais, dit Pline, *Cæſar quidem dictator loricatam ſibi dicari in foro ſuo paſſus eſt*. Les trabiées, *trabeatæ*, étoient celles des ſénateurs & des augures. *Togatæ*, celles des magiſtrats en robes longues; *tunicatæ* celles du peuple avec une ſimple tunique; enfin, *ſtolatæ ſtatuæ*, étoient celles des

des femmes habillées de leurs ſtoles ou longues robes.

Mais on peut diviſer commodément les *ſtatues* antiques en pédeſtres, équeſtres, & curules, c'eſt-à-dire, à pié, à cheval, & en char. Entrons dans quelques détails ſur cette diviſion, parce qu'elle fournit quantité de faits curieux.

Les *ſtatues équeſtres* ſont de l'invention des Grecs qui les appelloient *celetas*, du mot κέλης, *cheval de monture*; & c'eſt par de telles *ſtatues* qu'on repreſentoit en marbre ou en bronze les vainqueurs aux quatre grands jeux de la Grece; enſuite on les figura ſur des chars tirés à deux, à quatre, ou à ſix chevaux de front, qu'on appelloit *bigæ*, *quadrigæ*, & *ſejuges*; c'eſt ainſi qu'en parle Pline, *l. XXXIV. c. v. Equeſtres utique* ſtatuæ *romanam celebrationem habent, orto ſine dubio a Græcis exemplo. ſed illi celetas tantum dicabant in ſacris victores; poſtea vero & qui bigis & quadrigis viciſſent, unde & noſtris currus in his, qui triumphabant verum hoc & in his, non niſi a divo Auguſto ſejuges.*

Les *ſtatues pédeſtres* occupoient trois endroits remarquables à Rome. 1°. On les mettoit dans des niches pratiquées dans les entre-colomnes des bâtimens, ou bien ſur les chapiteaux deſdites colonnes. C'eſt ainſi que M. Scaurus étala publiquement trois mille *ſtatues* de bronze dans ſon théâtre; & c'eſt ainſi qu' Auguſte décora deux galeries de ſon *forum*. Dans l'une, il plaça tous les rois latins, depuis Enée portant ſon pere ſur ſes épaules, juſqu'à Amulius; dans l'autre étoient les rois de Rome, depuis Romulus juſqu'à Tarquin-le-ſuperbe, conjointement avec les généraux qui avoient reculé les frontieres de l'empire, tous revêtus de leurs habits triomphaux; ce ſont à ces deux rangs de *ſtatues* qu'Ovide fait alluſion, quand il dit, *tract. lib. V.*

Hinc videt Æneam oneratum pondere charo,
Et tot Juleæ nobilitatis avos:
Hinc videt illiadem humero ducis arma ferentem;
Claraque diſpoſitis acta ſubeſſe viris.

Par ce dernier vers, Ovide nous fait entendre qu'il y avoit ſous chaque *ſtatue* une inſcription en l'honneur de celui qu'elle repréſentoit. Auguſte qui ſe trouvoit du nombre, avoit la ſienne qui nommoit toutes les provinces qu'il avoit réunies à l'empire, comme Velleïus Paterculus le rapporte, *l. XI. c. xxxix. Quarum provinciarum titulis forum ejus prænitet*; ce ſont ces inſcriptions que les Hiſtoriens appelloient *acta, tituli, indices*. Il y en avoit de ſemblables toutes dorées dans le *forum* de Trajan & l'empereur Antonin en augmenta le nombre qu'il plaça dans le *forum* ulpien: *Quibus nobilibus viris, bello germanico defunctis* ſtatuas *in foro ulpio collocavit*, dit Aulu-Gelle, *l. XIII. c. xxiij.*

2°. On poſoit auſſi les *ſtatues pédeſtres* ſur des pilaſtres, que l'on élevoit au milieu & aux deux côtés des frontiſpices d'une pleine architecture. Ces endroits étoient par leur élévation, les vraies places d'honneur des *ſtatues pédeſtres*. C'étoit auſſi en pareils lieux qui ſe trouvoit dans le *forum* d'Auguſte la belle *ſtatue* de Minerve, toute d'ivoire. Pauſanias ajoute, qu'à l'exemple d'Auguſte, ſes ſucceſſeurs rechercherent dans tous les coins du monde les plus belles *ſtatues pédeſtres*, pour en orner leurs ouvrages publics & embellir la ville de Rome: *Et ipſum, & reliquos principes, pleraque ornamentorum talia undique avexiſſe, & ad opera ſua ornanda traduxiſſe.*

Le troiſieme lieu deſtiné à porter les *ſtatues pédeſtres*, étoit les colonnes ſolitaires, c'eſt-à-dire, non appliquées au bâtiment. Ces *ſtatues* ſur colonnes ſe dreſſoient pour l'ordinaire à l'honneur de ceux qui avoient rendu des ſervices ſignalés à la république, par leurs exploits, leur ſavoir, ou leurs vertus. Caius Mævius fut le premier que le ſénat honora de ce genre de récompenſe, après ſa victoire contre les Latins, & celle qu'il gagna ſur mer contre les Antiates. On mit de-même la *ſtatue* de Trajan ſur la colonne de cet empereur plantée au milieu du *forum* magnifique dont il embellit Rome. On plaça de-même la *ſtatue* d'Antonin-le-débonnaire ſur ſa colonne plantée au champ de Mars, haute de 161 piés, & percée d'un bout à l'autre d'un eſcalier de 207 marches qui tiroient le jour de cinquante petites ouvertures.

On voyoit, tant à Rome que dans les campagnes, pluſieurs autres *ſtatues pédeſtres* de particuliers, placées ſur des colonnes ſolitaires. C'eſt aſſez de citer ici celle de Caius Duellius qui vainquit ſur mer les Carthaginois; & celle que le ſénat & le peuple romain décernerent à P. Minutius au-delà de la porte dite *Trejemina*. Voyez les *Ornamenti di fabriche antichi e moderni di Roma*, di Bartolomeo Roſſi fiorentino.

Les *ſtatues pédeſtres* furent connues dans Rome avant les équeſtres. Cependant les deux premieres équeſtres qu'on y vit, étoient aſſez anciennes; puiſque l'une fut élevée en l'honneur de Clélie qui s'échappa des mains de Porſenna, & paſſa le Tibre à la nage ſur un bon cheval; & l'autre étoit à la gloire d'Horatius ſurnommé *le borgne*: c'eſt Pline qui nous l'apprend. *Pedeſtres*, dit-il, *ſine dubio Romæ fuere in auctoritate longo tempore. Equeſtrium tamen origo perquam vetus eſt, cum fœminis etiam honore communicato; Cleliæ enim* ſtatua *eſt equeſtris. Hanc primam & Horatii coclitis publice dicatam crediderim.*

Les marchés de Rome & les places publiques étoient décorées des plus belles *ſtatues équeſtres*. Jules Céſar ordonna de mettre celle qui le repréſentoit dans le *forum* de ſon nom. Le cheval & la *ſtatue* avoient été taillés par Lyſippe pour Alexandre-le-grand. Céſar fit ôter la tête d'Alexandre de deſſus la *ſtatue*, & y ſubſtitua la ſienne. Stace, *l. I. Syll.* nous apprend cet échange:

Cædat equus, Latiæ qui contra templa Diones
Cæſarei ſtat ſede fori, quem tradere es auſus
Pellæo, Lyſippe duci: mox Cæſaris ora
Aurata cervice tulit.

C'eſt ici le moment de remarquer que les anciens faiſoient ſouvent des *ſtatues*, dont la tête ſe détachoit du reſte du corps, quoique l'une & l'autre fuſſent d'une même matiere; & pour faire promptement une nouvelle *ſtatue*, ils ſe contentoient d'en changer la tête. Ainſi nous liſons dans Suétone, qu'au-lieu de briſer les *ſtatues* des empereurs, dont la mémoire étoit odieuſe, on en ôtoit les têtes, à la place deſquelles l'on mettoit celles des empereurs chéris ou conſidérés. De-là vient ſans doute en partie qu'on a trouvé dans la ſuite des tems, quantité de têtes antiques ſans corps.

Les *ſtatues équeſtres* de Pollux, de Domitien, de Trajan, de Marc-Aurele, d'Antonin-le-pieux revêtu d'un long manteau qui lui pend de l'épaule gauche ſur la croupe du cheval, ont une grande célébrité dans l'hiſtoire. Elle vante auſſi celles qu'Alexandre Severe fit mettre dans le *forum tranſitorium* de Nerva. Lampride en parle en ces termes: Statuas *coloſſos, vel pedeſtres nudas, vel equeſtres, divis imperatoribus dicatas, in foro divi Nervæ quod* tranſitorium *dicitur, locavit, omnibus cum titulis & columnis æreis quæ geſtorum ordinem continerent.*

Les *ſtatues curules*, ſoit de marbre ou de bronze, avoient pour lieu propre de leur emplacement, les arcs de triomphe. Comme on élevoit de tels arcs en l'honneur de ceux à qui le triomphe étoit décerné après leurs victoires, & que les triomphateurs, en entrant dans Rome, paſſoient par-deſſous ces arcs ſur des chars attelés de pluſieurs chevaux de front, l'on mettoit leurs *ſtatues curules* au deſſus deſdits arcs pour en conſerver la mémoire. Ainſi l'arc de triomphe érigé en l'honneur d'Auguſte ſur le pont du Tibre, étoit orné de ſa *ſtatue* de bronze portée ſur un char attelé de quatre chevaux. Ce même empereur ayant fait élever un arc de triomphe à ſon pere Octave, l'enrichit d'un quadrige, ſur lequel étoient les repréſentations d'Apollon & de Diane. Le tout, char, chevaux, figures, étoit d'une ſeule piece de marbre, ouvrage de Lyſias dont Pline, *l. XXXVI. ch. v.* vante extrémement l'excellence. Enfin, l'on eſtimoit beaucoup l'arc de triomphe que le ſénat & le peuple romain firent ériger en l'honneur de Trajan, dans la ville d'Ancône, & qui étoit orné de la *ſtatue* de ce prince poſée ſur un char tiré par quatre chevaux. Eichertius dans ſes *délices d'Italie*, *l. II.* en parle en ces termes: *In ejus medio noſcitur arcus ille ſublimis, quadrigis & trophæis in faſtigio onuſtus A. S. P. Q. R. in ejus beneficii memoriam, Trajano ibidem erectus, & adhuc temporis extans.*

C'eſt encore une belle choſe à conſidérer que la différence de grandeur des *ſtatues*, car quelle qu'en fût la matiere, de métal, de marbre ou d'ivoire, il y en avoit en tout genre, de grandes, de moyennes

& de petites. On appella grandes *ſtatues* celles qui ſurpaſſoient la grandeur naturelle des perſonnes pour leſquelles elles étoient faites; on nomma *moyennes* ou *athlétiques* celles qui étoient conformes à leur grandeur, & *petites* celles qui étoient au-deſſous. Ce n'eſt pas tout, les grandes ſe diviſoient en trois ordres; quand elles n'excédoient la hauteur naturelle que d'une moitié, on les nommoit *auguſtes*, & elles ſervoient à repréſenter les empereurs, les rois & les grands capitaines de Rome. Celles qui avoient deux fois leur grandeur s'appelloient *héroïques*, & on les conſacroit aux demi-dieux & aux héros. Enfin lorſqu'elles s'étendoient juſqu'à trois hauteurs ou plus, elles prenoient le nom de *coloſſales*, & étoient deſtinées pour les dieux.

Quoique les premieres ſortes de *ſtatues*, c'eſt-à-dire les *auguſtes* & les *héroïques*, ſerviſſent communément à repréſenter en marbre ou en fonte les empereurs, les rois & les généraux romains, cependant on en étendit l'uſage à quelques gens de lettres. L. Actius célebre entre les poëtes de ſon tems, montra l'exemple en ſe faiſant faire une *ſtatue* de bronze beaucoup plus grande que ſa taille, & qu'il mit dans le temple des muſes hors la porte Capene. *Notatum ab auctoribus*, dit Pline, *L. Actium Poetam in camænarum æde maxima forma* ſtatuam *ſibi poſuiſſe, quum brevis admodum fuiſſet*. Mais il eſt étonnant que les hommes ayent oſé ſe faire ériger des *ſtatues* ſemblables à celles que la religion avoit ſpécialement conſacrées pour les dieux, je veux dire des *ſtatues* coloſſales; cependant on vit des rois & des empereurs, Séſoſtris, Attila, Eumenes, Néron, Domitien, Commode, *&c.* qui s'attribuerent tous le même honneur.

Tous les hiſtoriens, & Pline en particulier, ſe ſont fort étendus ſur la deſcription des *ſtatues* coloſſales de marbre ou de bronze, qui faiſoient l'admiration publique. *Audaciæ, moles* ſtatuarum *excogitatas, quas coloſſos vocant, vidimus turribus pares*, dit l'hiſtorien naturaliſte de Rome. Telle étoit la *ſtatue* de Jupiter olympien, chef-d'œuvre de Phidias; ſa hauteur étoit ſi prodigieuſe, ajoute Pauſanias, que ce dieu qui étoit aſſis, n'auroit pû ſe lever ſans percer la voûte du temple. Telle étoit la Minerve d'Athènes haute de 36 coudées, & tel le Jupiter du capitole que Sp. Carvilius fit élever de la fonte des dépouilles des Samnites. Tel étoit encore un autre Jupiter au champ de Mars que l'empereur Claude y fit poſer. Tel un Hercule, que Fabius Verrucanus tira de Tarente; tel le eſt enfin la *ſtatue* coloſſale d'Apollon par Lyſippe, dont la hauteur étoit de 40 coudées. Je paſſe ſous ſilence le coloſſe de Rhodes dédié au ſoleil.

Pline, *l. XXXIV. c. vij.* ajoute que la Gaule avoit dans une ville d'Auvergne une *ſtatue* de Mercure qui ſurpaſſoit tout ce qu'on connoiſſoit de *ſtatues coloſſales*, ayant 400 piés de hauteur. C'étoit l'ouvrage de Zénodore, qui y avoit employé dix ans de travail & des ſommes immenſes. Voici ſes paroles: *Verum omnem amplitudinem* ſtatuarum *ejus generis vicit ætate noſtrâ Zendorus Mercurio facto in civitate Gallia Avernis per annos decem, pedum cccc. immani pretio*. Néron, frappé de la renommée de cette *ſtatue*, attira Zénodore à Rome, & l'engagea de faire à ſa reſſemblance une *ſtatue* coloſſale de 100 piés de haut, ſelon Pline, ou de 120, ſelon Suétone, *cap. xxxj. veſtibulum fuit in quo coloſſus cxx. ſtabat ejus effigie*. Il eſt vrai qu'après la mort de ce prince on ôta le nom de *Néron* à cette *ſtatue coloſſale*, & on la dédia au ſoleil, ainſi que d'autres.

Le lecteur jugera ſans doute qu'il n'étoit pas poſſible de travailler à un ſeul attelier les *ſtatues coloſſales* qu'on vient de décrire; or l'artiſte, pour pouvoir les exécuter, diſtribuoit la beſogne à un grand nombre d'ouvriers choiſis, & leur traçoit les proportions, enſorte que quand ils rendoient les parties dont ils avoient été chargés ſéparément, elles ſe rapportoient avec tant de juſteſſe, qu'en les rejoignant elles compoſoient un tout parfaitement aſſorti, & qui ſembloit être du même bloc & de la même main. Pauſanias nous a donné ſur ce ſujet des détails de l'art de la fonte qui méritent attention. Le Jupiter de bronze, dit-il, la plus ancienne des *ſtatues* de ce métal, n'étoit point l'ouvrage d'une ſeule & même fabrique. Il a été fait dans le même tems par parties; enſuite les pieces ont été ſi bien enchaſſées & ſi bien jointes enſemble avec des clous, qu'elles font un tout fort ſolide. Nous avons vu renouveller de nos jours le même procédé par un artiſte médiocre, qui a exécuté de la même maniere à Dreſde une *ſtatue* équeſtre plus grande que nature.

Les Grecs mettoient ſur la baſe de leurs *ſtatues* le nom de celui qu'elles repréſentoient ou qui en avoit fait la dépenſe; ils pouvoient effacer ce même n[illegible] & en ſubſtituer un autre, c'eſt ce qu'ils firent ſo[illegible] par flatterie, quand ils furent ſoumis aux R[illegible] quelquefois ils changeoient en même tems [illegible] en retouchoient les traits. Plutarque dit [illegible] de ce ſtratagème, & mirent le nom [illegible] deux *ſtatues coloſſales* d'Attalus & d'Eum[illegible]

Conſidérez en paſſant les progrès de l'ar[illegible] ſtatua[illegible]e, depuis les premieres *ſtatues* taillées pour les dieux, juſqu'à la coloſſale que Néron ſe fit faire par Zénodore. La premiere idole de la Diane d'Epheſe étoit un tronc d'orme, ou, ſelon Pline, une ſouche de vigne. Pauſanias parle d'un Mercure de bois groſſier, qui étoit dans le temple de Minerve Poliade. Avant que Rome triomphât de l'Aſie, les *ſtatues* des dieux conſacrées dans les bocages n'étoient que de terre cuite. Cicéron, *l. I. de la divination*, dit que la *ſtatue* de Summanus placée ſur le faite du temple de Jupiter étoit pareillement de terre. Les Romains ne penſoient pas alors qu'ils ſeroient un jour tellement épris de l'amour des *ſtatues*, qu'ils publieroient une loi qui condamneroit à l'amende les ſtatuaires chargés de faire des *ſtatues*, ſi dans leurs ouvrages ils péchoient en quelque choſe contre la regle de leur art & contre l'attente de ceux qui les employeroient.

Les *ſtatues* de grandeur naturelle furent nommées athlétiques ou iconiques, *ſtatuæ athleticæ, ſtatuæ iconicæ*, parce qu'elles imitoient mieux que les grandes & les petites la reſſemblance de ceux pour leſquels elles étoient faites.

Les peuples de la Grece, pour perpétuer le ſouvenir des victoires remportées par les athletes, employerent tout l'art des Sculpteurs, afin de tranſmettre aux ſiecles à venir la figure & les traits de ces mêmes hommes qu'ils regardoient avec tant d'eſtime & d'admiration: on leur érigeoit ces *ſtatues* dans le lieu même où ils avoient été couronnés, & quelquefois dans celui de leur naiſſance, & c'étoit ordinairement la patrie du vainqueur qui ſatisfaiſoit les frais de ces monumens. Les premiers athletes pour qui on décora Olympie de ces ſortes de *ſtatues* (ce qui arriva dans la lix. & la lxj. olympiade, ſelon Pauſanias), furent Praxidomes vainqueur au pugilat, & Rhexibius vainqueur au pancrace. La *ſtatue* du premier étoit de bois de cyprès; & celle du ſecond, de bois de figuier. Le bronze dans la ſuite devint la matiere la plus ordinaire de ces *ſtatues*.

On ne les faiſoit pas néanmoins toujours de grandeur naturelle, mais on accordoit cet honneur à ceux qui avoient vaincu aux quatre grands jeux de la Grece. Ces *ſtatues* chez les Romains repréſentoient les athletes nuds, ſur-tout depuis le tems qu'ils avoient ceſſé de ſe couvrir d'une eſpece d'écharpe ou de ceinture; mais comme les athletes romains ne l'avoient point quittée, ils la conſervoient dans leurs *ſtatues*. On élevoit de ces monumens non-ſeulement aux athletes, mais encore aux chevaux, à la vîteſſe deſquels ils étoient redevables de la couronne agoniſtique; & Pauſanias témoigne que cela ſe fit pour une cavale, entr'autres, nommée *Aura*, qui avoit, ſans conducteur, procuré la victoire à ſon maître, après l'avoir jetté par terre. On peut lire dans le même auteur un dénombrement exact de toutes les *ſtatues* d'athletes qui ſe voyoient de ſon tems à Olympie. Les Hellanodiques prenoient grand ſoin que ces *ſtatues* ne fuſſent pas plus grandes que le naturel; & en cas de contravention, ils faiſoient renverſer la *ſtatue* par terre. C'étoit ſans doute de crainte que le peuple, qui n'étoit que trop porté à rendre les honneurs divins aux athletes, ne s'aviſât, en voyant leurs *ſtatues* d'une taille plus qu'humaine, de les mettre au rang des demi-dieux.

Les *ſtatues* plus petites que nature étoient ſoudiviſées en quatre eſpeces, auxquelles on donna des noms tirés de leur différente hauteur, & celles de la grandeur de trois piés ſe nommoient *tripédaneæ*. Telles étoient les *ſtatues* que le ſénat & le peuple ordonnoient pour leurs ambaſſadeurs qui avoient péri de mort violente dans leur légation; c'eſt ce que Pline, *l. LIV. c. vj.* nous apprend: *à romano populo tribui ſolere injuria cæſis tripedaneas* ſtatuas *in foro*. On cite pour exemple la *ſtatue* de Tullius Cœlius, qui fut tué par les Fidénates, & celles de P. Junius & de T. Carumanus que la reine des Illyriens fit mettre à mort. Quand les *ſtatues* n'étoient que de la grandeur d'une cou-

coudée, on les appelloit *cubitales*. Lorsqu'elles étoient hautes d'une palme, c'est-à-dire de quatre doigts, elles étoient appellées *palmares*. Enfin quand elles étoient encore moins hautes, on les nommoit *sigilla*. On faisoit quantité de ces *sigilla* en or, en argent, en ivoire, & on les estimoit beaucoup, soit pour leur travail, soit à cause qu'on pouvoit les transporter commodément, & même les avoir sur soi par dévotion pour les dieux, par reconnoissance pour des princes, par admiration pour de grands hommes, ou par attachement pour des amis qu'ils représentoit.

Voilà l'histoire des *statues* dont le nombre étoit incroyable chez les Grecs & les Romains. Il suffit de lire Pausanias pour s'en convaincre. Sans parler de l'Attique & d'Athènes qui fourmilloient de ce genre d'ouvrages, la seule ville de Milet en Ionie en rassembla une si grande quantité, que lorsqu'Alexandre s'en rendit maître, il ne put s'empêcher de demander où étoient les bras de ces grands hommes, quand les Perses les subjuguerent. On sait que Mummius remplit Rome des *statues* de la seule Achaïe: *devictâ Achaïâ*, statuis *implevit urbem*. Plutarque rapporte que Paul Emile employa trois jours à la pompe de son triomphe de Macédoine, & que le premier put à peine suffire à faire passer en revue les tableaux & les *statues* d'excessive grandeur prises sur les ennemis, & portées sur deux cens cinquante chariots.

D'un autre côté, la multitude des *statues* qui se faisoient perpétuellement dans Rome étoit si grande, que l'an 596 de la fondation de cette ville les censeurs P. Cornelius Scipio & M. Popilius se crurent obligés de faire ôter des marchés publics les *statues* de particuliers & de magistrats ordinaires, qui les remplissoient, attendu qu'il en restoit encore assez pour les embellir, en laissant seulement celles de ceux qui en avoient obtenu le privilege par des decrets du peuple & du sénat.

Entre les statues que les censeurs réformerent, je ne dois pas oublier celle de Cornélie, mere des Gracches, ni celles d'Annibal, qui prouvoient du-moins la noble façon de penser des Romains. Je crois que Pline se dégrade, quand il lui échappe de dire à l'occasion de ces dernieres, *& adeo discrimen omne sublatum, ut Annibalis etiam* statuæ *tribus locis visebantur in urbe cujus intra muros solus hostium emisit hastam*.

Cependant la sévérité des censeurs que nous venons de nommer, ne put éteindre une passion si dominante, & qui s'accrut encore sur la fin de la république, ainsi que sous le regne d'Auguste & de ses successeurs. L'empereur Claude fit des lois inutiles pour la modérer. Cassiodore qui fut consul 463 ans après la mort de ce prince, nous apprend que le nombre des *statues pédestres* qui se trouvoient dans Rome de son tems, égaloit à-peu-près le nombre des habitans de cette grande ville, & les figures équestres excédoient celui des chevaux. En un mot, les *statues* de prix étoient si nombreuses, qu'il fallut créer des officiers pour garder nuit & jour ce peuple de *statues*, & ces troupeaux de chevaux, si je puis parler ainsi, dispersés dans toutes les rues, palais & places publiques de la ville. Cet amas prodigieux de *statues* demandoit autant d'habileté pour en empêcher le pillage qu'on avoit mis d'art à les faire, & de soin à les fixer en place: *nam quidem populus copiosissimus*, statuarum, *greges etiam abundantissimi equorum, tali sunt cautela servandi, quali & cura videntur affixi*.

Mais entre tant de *statues* publiques de Rome, il s'en trouva une seule à la garde de laquelle on imagina de pourvoir d'une façon bien singuliere. Peut-être pensez-vous que c'étoit une *statue* d'or massif, qui se trouvoit posée devant la maison d'un riche affranchi, d'un traitant ou d'un munitionnaire de vivres? Point du tout. Eh bien, la *statue* en bronze ou en marbre de quelque divinité tutélaire des Romains? Non. La *statue* d'un demi-dieu, de l'Hercule de Tarente, de Castor, de Pollux? Nullement. La *statue* de quelque héros du sang des empereurs, de Marcellus, de Germanicus? En aucune façon. C'étoit la figure d'un chien qui se léchoit une plaie; mais cette figure étoit si vraie, si naturelle, d'une exécution si parfaite, qu'on décida qu'elle méritoit d'être mise sous un cautionnement nouveau dans la chapelle de Minerve, au temple de Jupiter capitolin. Cependant comme on ne trouva personne assez riche pour cautionner la valeur de ce chien, les gardiens du temple furent obligés d'en répondre au péril de leur vie. Ce n'est point un fait que j'imagine ou que je brode, j'ai pour garant l'autorité & le témoignage de Pline, dont voici les propres paroles, *l. XXXIV. c. vij. canis eximium miraculum, & indiscreta veri similitudo, non eo solum intelligitur, quod ibi dicata fuerat, verum, & nova satisdatione, nam summa nulla par videbatur, capite tutelari cavere prætio, instituti publici fuit*.

Il faut terminer ce discours qui, quoiqu'un peu long pour cet ouvrage, n'est qu'un précis fort abrégé des recueils que j'ai faits sur les *statues* de la Grece & de Rome. Aussi me suis-je moins proposé de tout dire que de piquer & d'étendre la curiosité. Il est bon de joindre à la lecture de Pausanias & de Pline la dissertation de Frigelius, *de statuis illustrium romanorum*, dont le petit livre de François Lemée n'est qu'un extrait. Le traité des *statues* de Calistrate, traduit par Vigenere à la fin des images des deux Philostrates, avec les notes du traducteur, est plein d'érudition; mais les ouvrages des savans d'Italie méritent encore plus d'être étudiés.

Enfin nous n'avons ici considéré que l'historique; l'art statuaire, qui renferme d'autres détails intéressans liés de près à cet article, a été discuté avec recherches au *mot* Sculpture *ancienne & moderne*; & les artistes célebres ont été soigneusement dénommés avec des observations sur l'art même aux *mots* Sculpteurs *anciens*, & Sculpteurs *modernes*. On a même pris soin de décrire les belles *statues* antiques qui nous sont parvenues. *Voyez* Bas relief, Gladiateur, Hercule, Laocoon, Rotateur, Vénus *de Médicis*, & *autres*. (*Le chevalier* de Jaucourt.)

Statue, (*Critique sacrée*.) image taillée pour être adorée; Moïse les défend totalement aux Hébreux, *Deuter. xvj.* 22. Il est parlé dans l'Ecriture de la *statue d'or* que Nabochodonosor fit dresser dans la plaine de Dura; elle avoit soixante coudées de haut, & six de large; il est apparent qu'il l'avoit érigée en l'honneur de Bel. Mais le changement de la femme de Loth en *statue* de sel, *Genes. xix.* 26. a plus excité l'attention des commentateurs de l'Ecriture que la *statue* de Nabuchodonosor. Quelques critiques pensent que le corps de la femme de Loth s'étant incrusté de nitre de la mer-Morte, Moïse a pu appeller *statue de sel* un corps ainsi pétrifié. D'autres savans prétendent avec plus de vraissemblance, que le texte de l'Ecriture doit s'entendre figurément d'un état d'immobilité, dans lequel cette femme curieuse demeura; & que ces mots *changée en statue de sel*, signifient *comme en statue de sel*, comparaison ordinaire à des habitans d'un pays qui abondoit en masses de sel nitreux. (*D. J.*)

STATUER, v. act. (*Gram.*) c'est arrêter par un statut, après examen, délibération. *Voyez* Statut.

STATURE, s. f. (*Gram.*) est la grandeur & la hauteur d'un homme. Ce mot vient du latin *statura*, qui est formé de *stare*, être debout.

La *stature* ou taille d'un homme est admirablement bien proportionnée aux circonstances de son existence. Le docteur Grew observe que si l'homme eût été nain, il eût difficilement pu être une créature raisonnable: car pour cet effet, ou il auroit eu une grosse tête, & son corps & son sang n'auroient pas pu fournir assez d'esprits à son cerveau; ou s'il eût la tête petite & proportionnée, il n'auroit pas eu de cervelle suffisamment pour remplir ses fonctions. De plus, si l'homme eût été géant, il n'eût pas pu si commodément trouver des nourritures, parce que la quantité des bêtes propres à la nouriture de l'homme n'auroit pas été suffisante; ou si les bêtes avoient été plus grosses à proportion, on n'auroit jamais pu trouver assez de pâturages pour les nourrir. &c. *Voyez* Nain, Géant.

Cependant c'est le sentiment commun, même depuis le tems d'Homere, que dans les siecles les plus reculés les hommes surpassoient de beaucoup les modernes en grandeur; & nous voyons à la vérité que les histoires, tant sacrée que prophane, font mention d'hommes dont la taille étoit surprenante; aussi ces histoires en parlent-elles comme de Géans.

M. Derham observe, qu'il est très-probable que la taille des hommes étoit au commencement du monde telle qu'elle est à présent; comme on peut l'estimer par les tombeaux, momies, &c. qui subsistent encore. Le plus ancien tombeau qui existe est celui de Cheops dans la premiere pyramide d'Egypte, qui suivant l'observation de M. Gréaves, ne surpasse de gue-

gueres la grandeur de nos cercueils ordinaires. Sa cavité, dit-il, n'a que *6. 488* piés de long, & 2. 218 piés de large, & 2. 160 de profondeur: de ces dimensions & de celles de différens corps embaumés qu'il a apportés d'Egypte, cet auteur exact conclud que la nature ne décroît point, & que les hommes de notre tems sont de la même taille que ceux qui vivoient il y a trois mille ans.

M. Hakewell nous fournit d'autres exemples plus modernes à joindre à ces observations: les tombeaux qui sont à Pise, & qui ont quelques mille ans d'antiquité, ne sont pas plus longs que les nôtres. On peut dire la même chose de celui d'Athelstan qui est dans l'église de Malmsbury, de celui de Sheba, dans saint Paul, qui sont de l'année 693, *&c.*

Les anciennes armures, écus, vases, *&c.* qu'on a déterrés de nos jours, fournissent la même preuve: par exemple, le casque d'airain qu'on a déterré à Metaurum, est propre pour servir à un homme de notre tems; cependant on pretend que c'est un de ceux qui ont été laissés lors de la défaite d'Asdrubal. Joignez à tout cela qu'Auguste avoit 5 piés 9 pouces de haut, qui étoit la taille de la reine Elisabeth; avec cette différence seulement, qu'en évaluant le pié romain avec le nôtre, la reine avoit deux pouces de plus que cet empereur.

STATUT, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est un terme générique qui comprend toutes sortes de lois & de réglemens.

Chaque disposition d'une loi est un *statut*, qui permet, ordonne ou défend quelque chose.

Il y a des *statuts* généraux, il y en a de particuliers; les premiers sont des lois générales qui obligent tous les sujets: les *statuts* particuliers sont des réglemens faits pour une seule ville, pour une seule église ou communauté, soit laïque, soit ecclésiastique, séculiere ou réguliere: chaque corps d'arts & métiers a ses *statuts*: les ordres réguliers, hospitaliers & militaires en ont aussi.

Un des points les plus difficiles à bien démêler dans la jurisprudence, c'est de déterminer la nature & le pouvoir des *statuts*, c'est-à-dire, en quel cas la loi doit recevoir son application.

En général les coutumes sont réelles, *clauduntur territorio*; cependant on est souvent embarrassé à déterminer quel *statut* ou coutume on doit suivre pour la décision d'une contestation. Souvent le *statut* du domicile se trouve en concurrence avec les différens *statuts* de la situation des biens, avec celui du lieu où l'acte a été passé, du lieu où l'exécution s'en fait; & pour connoître le pouvoir de chaque *statut*, & celui d'entr'eux qui doit prévaloir, il faut d'abord distinguer deux sortes de *statuts*, les uns personnels, les autres réels.

Les *statuts* personnels sont ceux qui ont principalement pour objet la personne, & qui ne traitent des biens qu'accessoirement; tels sont ceux qui regardent la naissance, la légitimité, la liberté, les droits de cité, la majorité, la capacité ou incapacité de s'obliger, de tester, d'ester en jugement, *&c.*

Les *statuts* réels sont ceux qui ont pour objet principal les biens, & qui ne parlent de la personne que relativement aux biens; tels sont ceux qui concernent les dispositions que l'on peut faire de ses biens, soit entre-vifs ou par testament.

Quelques auteurs distinguent une troisieme espece de *statuts*, qu'ils appellent *mixtes*; savoir, ceux qui concernent tout-à-la fois la personne & les biens; mais de cette maniere la plûpart des *statuts* seroient mixtes, n'y ayant aucune loi qui ne soit faite pour les personnes, & aussi presque toujours par rapport aux biens. A dire vrai, il n'y a point de *statuts* mixtes, ou du moins qui soient autant personnels que réels; car il n'y a point de *statuts* qui n'ait un objet principal; cet objet est réel ou personnel, & détermine la qualité du *statut*.

Le *statut* du domicile regle l'état de la personne, & la capacité ou incapacité personnelle; il regle aussi les actions personnelles, les meubles & effets mobiliers, en quelque lieu qu'ils se trouvent situés de fait.

Le pouvoir de ce *statut* du domicile s'étend partout pour ce qui est de son ressort; ainsi, celui qui est majeur, selon la loi de son domicile, est majeur partout.

Le *statut* de la situation des biens, en regle la qualité & la disposition.

Quand le *statut* du domicile & celui de la situation sont en contradiction l'un avec l'autre, s'il s'agit de l'état & capacité de la personne, c'est le *statut* du domicile qui doit prevaloir; s'il s'agit de la disposition des biens, c'est la loi de leur situation qu'il faut suivre.

Si plusieurs *statuts* réels se trouvent en concurrence, chacun a son effet pour les biens qu'il régit.

En matiere d'actes, c'est le *statut* du lieu où on les passe qui en regle la forme.

Mais il y a certaines formalités qui servent à habiliter la personne, telles que l'autorisation du mari à l'égard de la femme; celles-là se reglent par le *statut* du domicile, comme touchant la capacité personnelle; d'autres sont de la substance de la disposition même, telles que la tradition & l'acceptation dans les donations; & celles-ci se reglent par le *statut* du lieu où sont les biens dont on dispense.

Enfin dans l'ordre judiciaire on distingue deux sortes de *statuts*, ceux qui concernent l'instruction, & ceux qui touchent la décision: pour les premiers, *litis ordinatoria*, on suit la loi du lieu où l'on plaide; pour les autres, *litis decisoria*, on suit la loi qui régit les personnes ou leurs biens, selon que l'un ou l'autre est l'objet principal de la contestation.

Quelques *statuts* sont seulement négatifs, d'autres prohibitifs, d'autres prohibitifs-négatifs.

Le *statut* simplement négatif, est celui qui déclare qu'une chose n'a pas lieu, mais qui ne défend pas de déroger à sa disposition, comme quand une coutume dit que la communauté de biens n'a pas lieu entre conjoints, & qu'elle ne défend pas de l'établir.

Le *statut* prohibitif est celui qui défend de faire quelque chose, comme la coutume de Normandie, *art.* 33. qui porte que quelqu'accord ou convenance qui ait été faite par contrat de mariage, & en faveur d'icelui, les femmes ne peuvent avoir plus grande part aux conquêts faits par le mari, que ce qui leur appartient par la coutume, à laquelle les contractans ne peuvent déroger.

Le *statut* est prohibitif-négatif lorsqu'il déclare qu'une chose n'a pas lieu, & qu'il défend de déroger à sa disposition: on confond souvent le *statut* prohibitif avec le prohibitif négatif.

Quand le *statut* prononce quelque peine contre les contrevenans, on l'appelle *statut pénal*. *Voyez* LOI PENALE & PEINE.

Sur la matiere des *statuts*, on peut voir Bartole, Balde, Paul de Castre, Christineus, Everard, Tiraqueau, Dumoulin, D'argentré, Burgundus, Rodemburgius, Voet, les *mémoires* de Roland, les *questions sur les démissions* de M. Boulenois, & ses *dissertations sur les questions qui naissent de la contrariété des lois & coutumes*. (*A*)

STATUT DE SANG, (*Hist. d'Angleterre.*) c'est ainsi qu'on nomma en Angleterre le reglement qu'Henri VIII. fit en 1539 au sujet de la religion. Il décerna la peine de feu ou de gibet contre ceux; 1°. qui nieroient la transubstantiation; 2°. qui soutiendroient la nécessité de la communion sous les deux especes; 3°. qu'il étoit permis aux prêtres de se marier; 4°. qu'on peut rompre le vœu de chasteté; 5°. que les messes privées sont inutiles; 6°. que la confession auriculaire n'est pas nécessaire pour le salut. Gardiner, évêque de Winchester, étoit le véritable auteur de ces lois. Il avoit fait entendre au prince, que c'étoit le seul moyen d'empêcher qu'il ne se formât une ligue contre lui; que ce qu'il avoit aboli n'étoit pas essentiel à la religion; & qu'enfin personne ne le regarderoit comme hérétique, pendant qu'il maintiendroit ces six articles. On rechercha ceux qui les condamnoient, mais on on en découvrit un si grand nombre, que le roi se vit obligé de changer la peine de mort, en celle de la confiscation des biens contre ceux-là seulement qui seroient coupables de violation du quatrieme *statut*. Enfin, en 1547 sous Edouard VI. la loi des six articles fut révoquée pour toujours; ce fut-là l'aurore des jours plus heureux qui reparurent sous le regne d'Elisabeth. (*D. J.*)

STATUTS, (*Commerce.*) ce sont des reglemens faits par autorité publique, & confirmés par des lettres-patentes du souverain pour servir à la conduite, gouvernement & discipline des corps de Marchands & des communautés des Arts & Métiers.

Les *statuts* en géneral sont aussi anciens que l'union des particuliers en certains corps & communautés, parce qu'il est impossible d'entretenir la paix entre plusieurs personnes de condition égale, si elles ne conviennent de certaines lois communes, suivant lesquel-

quelles elles s'engagent de vivre & de ſe conduire par rapport à l'intérêt commun; mais comme il eſt du bon ordre & de la ſûreté des états, qu'il ne s'y tienne point d'aſſemblée ſans l'aveu du prince, les princes eux-mêmes ou leurs miniſtres, ou officiers, ont trouvé bon de veiller à l'établiſſement ou à la manutention de ces *ſtatuts*.

C'eſt ce qui eſt arrivé en France ſur la fin du douzieme ſiecle; car quoiqu'il y ait des communautés qui produiſent des *ſtatuts* qui leur ont été donnés, à ce qu'elles prétendent, dès le commencement du onzieme ſiecle, on doute pourtant de leur authenticité.

Le premier réglement général qui ait été fait au ſujet des *ſtatuts* des corps & communautés, eſt celui des états-généraux, tenus à Orléans au mois de Décembre 1560. l'article 98, ordonnant que tous les *ſtatuts* deſdits corps & communautés ſeroient revûs & corrigés, réduits en meilleure forme, mis en langage plus intelligible, & de nouveau confirmés & autoriſés par lettres-patentes du roi.

L'exécutoire de cet article donna lieu à quantité de lettres-patentes de confirmation, expédiées ſous Charles IX. Les guerres de religion qui ſuivirent ſuſpendirent la continuation de cette police.

Louis XIV. donna au mois de Mars 1673 un édit pour le renouvellement général des *ſtatuts* de tous les corps & communautés, & il fut même reglé au conſeil un rôle des ſommes qu'il leur en devoit coûter. Il paroît par ce rôle, qu'alors ces communautés n'étoient dans Paris qu'au nombre de quatrevingt-quatre; mais par celui du mois d'Avril 1691, portant exécution du premier, elles ſe trouvent monter à cent vingt-quatre, y en ayant eu pluſieurs nouvelles, érigées par lettres-patentes depuis l'édit de 1673.

Depuis que les rois ont trouvé à-propos de donner leurs lettres de confirmation des *ſtatuts* & réglemens des communautés, elles ſont obligées de demander cette confirmation au commencement de chaque regne; mais pluſieurs de nos rois ont bien voulu ne pas uſer de leurs droits à cet égard. *Dict. de Commerce*.

STAVELLO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, entre le pays de l'évêque de Liége, & les duchés de Limbourg & de Luxembourg, ſur la riviere d'Ambleve, à une lieue au-deſſus de Malmédie, & à 4 de Limbourg. Elle a une ancienne abbaye de l'ordre de S. Benoît, fondée dans le ſeptieme ſiecle; ſon abbé eſt prince de l'Empire, & ſouverain de la ville. *Long.* 23. 34. *lat.* 50. 25. (*D. J.*)

STAVEREN, (*Géog. mod.*) ville des Provinces-Unies, dans la Friſe, au Weſtergo, ſur le Zuyderzée, à ſix lieues d'Enckhuyſen, & à 9 de Vollenhove.

Staveren étoit autrefois une ville puiſſante, riche, extrèmement peuplée, & l'un des célebres ports de mer de toutes les côtes ſeptentrionales. Les anciens rois de Friſe y faiſoient leur ſéjour ordinaire; & les annales diſent que Richolde, premier roi du pays, fit bâtir vers l'an 400, entre *Staveren* & Médemblic, un ſuperbe temple, dont l'enceinte ſervoit d'aſyle aux criminels & aux bannis. De plus, *Staveren* fut compriſe dans l'alliance des villes Anſéatiques.

De fréquentes inondations de la mer, ont extrèmement diminué ſa grandeur & ſon luſtre; cependant c'eſt encore une bonne ville, peuplée, & commerçante, ſon port eſt à l'embouchure d'une petite riviere qu'on retient par un canal qui coule dans le pays. Il y a outre cela un grand mole qui s'avance dans la mer, & qui eſt ſoutenu par des pilotis pour empêcher que les ſablons ne bouchent l'entrée de ce port. Enfin, elle a pour ſa défenſe de fortes murailles & de bons baſtions, qui ſont environnés de marais. *Long.* 22. 54. *lat.* 52. 57. (*D. J.*)

STAUROLATRE, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) adorateur de la croix; hérétiques qu'on appelloit auſſi en arménien *chaziazariens*, qui ſignifie la même choſe, ils rendoient à la croix le même culte qu'à Dieu.

STAUROLITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre en croix *lapis crucifer*. *Voyez* PIERRE EN CROIX.

STAUROPHYLAX, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) σταυροφύλαξ, officier de l'égliſe de Conſtantinople, chargé de garder la croix trouvée par l'impératrice Helene; ce mot eſt compoſé de σταυρὸς, *une croix*; & φυλάσσω, *je garde*; les eccléſiaſtiques chargés de porter la croix en proceſſion ſe nommoient σταυροφόροι, *ſtaurophori*, ſtaurophores. (*D. J.*)

STAWANGER, *ou* STAVANGER, (*Géog. mod.*) ville de Norwege, dans le gouvernement de Bergen, capitale de la contrée de même nom, ſur le Buckenfiord, à 30 lieues au midi de Bergen, avec un évêché ſuffragant de Drontheim. *Long.* 22. 43. *lat.* 58. 44. (*D. J.*)

STAXIS, *Lexicog. médic.*) στάξις, de στάζω, *diſtiller*; c'eſt une diſtillation de ſang goutte-à-goutte par les narines. Telle eſt l'acception générale de στάξις dans Hippocrate.

L'effuſion de ſang par le nez goutte-à-goutte eſt regardée comme dangereuſe dans la doctrine des criſes, en ce qu'elle indique le manque de force & la foibleſſe de la nature. Hippocrate dit qu'elle eſt de mauvais augure lorſqu'elle arrive l'onzieme jour. Galien ajoute que toutes les diſtillations légeres par le nez ſont funeſtes dans les pleuréſies & dans les phrénéſies; au contraire les évacuations abondantes & libres de ſang par le nez paſſent chez tous les médecins anciens & modernes pour être des criſes ſalutaires, & pour déſigner la terminaiſon heureuſe de la maladie. (*D. J.*)

STÉATITE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une terre douce au toucher comme du ſavon, qui eſt de la nature de la terre cimolée. *Voyez* CIMOLÉE. D'autres ont donné le nom de *ſtéatite* à la pierre de lard. *Voyez* LARD *pierre de*.

STÉATOCELE, ſ. f. *en Chirurgie*, eſt une tumeur du ſcrotum, qui eſt compoſée d'une ſubſtance graſſe qui s'y eſt amaſſée, & qui reſſemble à du ſuif. *Voyez* STEATOME. (*Y*)

STÉATOME, ſ. m. (*Médec.*) στεατῶμα, de στέαρ, *ſuif*; eſpece de tumeur enkiſtée, & qui eſt formée dans les parties molles par une matiere ſemblable à du ſuif.

Les *ſtéatomes* viennent de la graiſſe qui ne pouvant pas ſortir des cellules adipeuſes, forme des tumeurs, & y dégenere en une eſpece de ſuif; on trouve dans ces tumeurs une membrane qui s'épaiſſit, & qui peut être ſéparée de toutes les parties voiſines. On ne ſauroit douter que cette membrane, ou ce ſac, n'ait été dans ſon origine une cellule adipeuſe. La méthode curative de cet accident eſt la même que celle de l'athérome & du meliceris. (*D. J.*)

STEC, ſ. m. *au jeu du romeſtecq*, eſt une marque que l'on efface pour celui qui fait la derniere levée. *Voyez* ROMESTECQ.

STECKBOREN, *ou* STECKBUREN, *ou* STECKBORU, (*Géog. mod.*) petite ville de Suiſſe dans le Thourgaw, au bord du lac de Conſtance, à deux lieues au-deſſus de l'endroit où ce lac ſe dégorge dans le Rhein. (*D. J.*)

STEEN, ſ. m. (*poids.*) le mot *ſteen* ou *ſtein*, ſignifie *pierre*: c'eſt une ſorte de poids plus ou moins fort, ſuivant les lieux où il eſt en uſage. A Anvers la pierre eſt de huit livres, qui en font ſept de Paris & d'Amſterdam. A Hambourg la pierre eſt de dix livres; à Dantzick & à Revel il y a la petite & la groſſe pierre pour peſer les marchandiſes plus ou moins fines. Leur *ſtein* de vingt-quatre livres fait à Paris vingt-une livres cinq onces cinq gros. A Konisberg la pierre eſt de quarante livres, qui en font trente-deux de Paris. (*D. J.*)

STEENBERGUE, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas au Brabant hollandois, dans la partie ſeptentrionale du marquiſat de Berg-op-zoom. Cette ville eſt très-bien fortifiée, & elle fait avec les poldeers des environs une ſeigneurie qui appartient à la maiſon de Naſſau-Orange; mais les Etats généraux en ſont ſouverains, & y levent les mêmes impôts que dans les autres pays de la généralité. La régence eſt compoſée d'un droſſard, d'un bourguemeſtre & de ſix échevins, avec un ſecrétaire. *Long.* 21. 52. *lat.* 51. 36. (*D. J.*)

STEENKERCK, *ou* STEINCKERCK, (*Géog. mod.*) les François écrivent *Stinquerque* en eſtropiant l'ortographe de ce mot; village des Pays-bas dans le Hainaut, à deux lieues & demie de Halle, & à une d'Enghien, ſur les confins du Brabant. Ce village eſt célebre par le fameux combat du 3 Août 1692, le plus ſanglant de toute la guerre de ce tems-là. M. le maréchal de Luxembourg ne ſut que l'armée ennemie s'approchoit, que quand la brigade de Bourbonnois venoit d'être entamée. Il eut le bonheur de réparer cette ſurpriſe, en forçant, après deux attaques inutiles, le prince d'Orange à repaſſer les défilés par leſquels il étoit venu. (*D. J.*)

STEENWICK, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas,

Bas, dans la province d'Over-Issel, vers les confins de la Frise, sur la riviere d'Aa. Ses fortifications sont bonnes & régulieres. Elle étoit autrefois sous l'évêché de Deventer. Le Prince Maurice de Nassau la prit sur les Espagnols en 1592, & elle est restée depuis sous la domination des Etats généraux. *Long.* 23. 38. *lat.* 52 49.

Cette petite ville est la patrie d'*Oléarius* (Adam), qui s'est acquis de la réputation par la relation du voyage qu'il fit en Perse, en Moscovie & en Tartarie, en qualité de secrétaire de l'ambassade du duc de Holstein. M. de Wicquefort a traduit en françois cette relation, & l'a faite imprimer à Paris en 1656, en *deux vol. in-4°.* Le même ouvrage a été réimprimé en 1726, en *deux vol. in fol.* avec beaucoup de cartes & de figures copiées sur celles de l'édition allemande, dessinées par Oléarius lui-même. Oléarius de retour dans sa patrie, donna un abrégé des chroniques de Holstein, imprimé à Schleswick en 1663.

Paludanus (Bernard) autrement nommé *Vanden-Brock*, étoit compatriote d'Oléarius, & a publié entr'autres ouvrages de savantes remarques sur les voyages de Linschoten. (*D. J.*)

STEGANOGRAPHIE, s. m. (*Littérat.*) est l'art de l'écriture secrette, ou d'écrire en chifres, de maniere que l'écriture ne puisse être lue que par le correspondant. *Voyez* CHIFRE.

Æneas le tacticien inventa il y a plus de 2000 ans, au rapport de Polybe, vingt façons différentes d'écrire de maniere que personne n'y pouvoit rien comprendre s'il n'étoit dans le secret.

Mais à-présent il est bien difficile de rien écrire de cette maniere qui ne puisse être déchiffré, & dont on ne trouve le secret. Le docteur Wallis, cet excellent mathématicien, a beaucoup contribué à l'art de déchiffrer. *Voyez* DÉCHIFFRER.

La *stéganographie*, qui est assurément un art fort innocent, n'a pas laissé que de passer dans des siecles peu éclairés, pour une invention diabolique. Tritheme, abbé de Spanheim, ayant entrepris de le faire revivre, & composé à ce dessein plusieurs ouvrages, un mathématicien, sans doute ignorant, nommé *Boville*, ne comprenant rien à certains noms extraordinaires que Tritheme n'avoit employés que pour marquer sa méthode, publia que l'ouvrage étoit plein de mysteres diaboliques. Possevin l'a copié; & prévenu de ces imputations, l'électeur palatin Frédéric II. fit brûler l'original de la *stéganographie* de Tritheme qu'il avoit dans sa bibliotheque. Cependant lorsqu'on a été revenu de ces préjugés, divers auteurs ont donné des traités de *stéganographie*, tels que le Caramuel, Gaspar Schot, jésuite allemand, Wolfang Ernest Eidel, autre savant allemand, & entr'autres un duc de Lunébourg, qui fit imprimer en 1624 un traité sur cette matiere, intitulé *cryptographia*, c'est-à-dire *écriture cachée*; c'est aussi ce que signifie *stéganographie*, qui est un mot formé du grec στεγανὸς, *caché*, & de γραφὴ, *écriture*. On trouve plusieurs exemples & manieres de *stéganograpoie* dans les *récréations mathématiques* d'Ozanam.

STEGE, *ou* STEKE, (*Géog. mod.*) petite ville de Danemarck, sur la côte septentrionale de l'île de Mone, dont elle est la capitale, avec un château où l'on tient garnison.

STEGEBORG, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede dans l'Ostrogothie, sur le côte de la mer Baltique, à trois lieues à l'orient de Suderkoping, avec un petit port commode. (*D. J.*)

STEGNOSE, s. f. (*Médec.*) est une obstruction de toute transpiration animale, sur-tout de celle qui se fait par les pores. *Voyez* TRANSPIRATION.

Il signifie aussi *constipation*, *condensation*. Ce mot a rapport aux stegnotiques qui sont destinés à boucher, fermer, ou resserrer.

STEGNOTIQUE, adj. *en Médecine*, remede propre à fermer ou à boucher l'orifice des vaisseaux ou émunctoires quand ils sont relâchés, étendus, déchirés, *&c.* *Voyez* STYPTIQUE & ASTRINGENT.

Ce mot est formé du grec στέγω, *impedio*, *constipo*, j'empêche, je resserre.

Telles sont les feuilles de grenadiers, les roses rouges, les feuilles de plantin, les racines de tormentille, *&c.* Les *stegnotiques* sont propres pour les hémorrhoïdes & autres flux de sang. *Voyez* ASTRINGENS, STYPTIQUES.

STEIN, (*Géog. mod.*) ville de Suisse, dans le canton de Zurich, sur la rive droite du Rhein, à l'endroit où ce fleuve sort du lac de Constance. Cette ville jouit d'une entiere liberté, & se gouverne par ses propres magistrats, sous la protection de Zurich, depuis l'an 1484. *Long.* 26. 44. *lat.* 47. 50. (*D. J.*)

STEIN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la basse Autriche, sur le Danube, à 10 milles au-dessus de Vienne, & à 20 au-dessous de Lentz.

STEINAW, (*Géog. mod.*) nom de deux petites villes d'Allemagne en Silésie; l'une est dans la principauté d'Oppelen, sur la petite riviere de Stein; l'autre dans la principauté de Wolaw sur le bord de l'Oder. (*D. J.*)

STEINBACH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allegne, dans le marquisat de Bade, à quelques lieues au sud-ouest de la ville de Bade.

STEINFURT, *autrement* STENFORD, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, sur le Wecht, à six lieues de la ville de Munster vers le couchant méridional. Ce bourg donne son nom à un comté qui a eu autrefois des seigneurs particuliers. (*D. J.*)

STEINHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans l'archevêché de Mayence, sur la gauche du Mein, près de Selingstad. *Long.* 26. 3. *lat.* 50. 4.

Reineccius (Reinier,) l'un des savans hommes d'Allemagne du xvj. siecle dans la connoissance de l'histoire, naquit à *Steinheim*, & y finit ses jours en 1595. On a de lui un grand nombre d'ouvrages latins sur les différens peuples de l'antiquité, & en particulier sur les Juifs, les Grecs, les Romains, les familles des rois de Macédoine, celles des Arsacides, des Séleucides, des Lagides, des rois d'Arménie & de Pergame, des rois de Messénie, des rois de Médie & de Bactriane, des rois d'Athenes & de Mycene, *&c.* On fait un cas particulier de son *historia Julia*. Son traité de la méthode de lire & d'étudier l'histoire, *methodus legendi historias*, est encore estimé. (*D. J.*)

STEKAIMEN, s. m. (*Comm.*) mesure de liquides. *Voyez* STEKAN.

STEKAN *ou* STECKAN, s. m. (*Comm.*) mesure de Hollande pour les liquides, & particulierement pour les huiles. Les bottes ou pipes d'huile contiennent depuis 20 jusqu'à 25 *stekans*. A Amsterdam on nomme cette mesure *stekaimen*. Le stekaimen contient 16 mingles ou mingalles, à raison de deux pintes de Paris le mingle, ainsi il est de 32 pintes. La barique de Bourdeaux rend 12 *stekans* & demi. Le tonneau de Bayonne, Tursun, & Chalosse, 240 *stekans*, & le poinçon de Nantes 12. *Diction. de comm. & de Trév.*

STELAGE, s. m. (*Droit de seigneur.*) droit qui se perçoit sur les grains en quelques endroits de France. C'est un droit de seigneur qu'on nomme ailleurs *minage allage*, & *mesurage*. Il consiste ordinairement en une écuellée de grains par chaque sac qui se vend dans une halle ou marché. Il y a des lieux où le *stélage* se leve aussi sur le sel, comme dans la principauté de Bouillon. (*D. J.*)

STELE, s. m. (*Antiq. grec.*) στήλη, nom qu'on donnoit chez les Grecs à un pilier auquel on exposoit un criminel à la vue du public, & sous lequel on l'enterroit ensuite pour raison de son crime: les coupables ainsi exposés étoient appellés *stelitæ*. Potter, *Archæol. grec. l. I. c. xxv. tom. I. p.* 130. (*D. J.*)

STELES, s. f. pl. (*Archit.*) les Grecs nommoient ainsi les pierres quarrées dans leur base, qui conservoient une même grosseur dans toute leur longueur, d'où sont venus les colonnes attiques, & ils appelloient *styles* les pierres qui étant rondes dans leur base, finissoient en pointes par le haut, d'où sont venus les colonnes diminuées, & les obélisques.

STELECHITES, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à l'ostéocolle. *Voyez cet article.* Aldrovande a donné le nom de *stelechite* aux entrochites.

STELLA TERRÆ, (*Hist. nat.*) quelques auteurs ont donné ce nom au talc. *Voy. l'art.* TALC.

STELLA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, au royaume de Navarre; capitale d'une mérindade, avec un château pour sa défense. Elle est située sur le chemin de Biscaye à Pampelune, dans une plaine agréable, au bord de la riviere Ega. (*D. J.*)

STELLA, (*Géog. mod.*) montagne de Portugal, près de Coïmbre; c'est une chaîne de montagnes qui tourne de Coïmbre à l'orient, entre les rivieres de Mondego & de Zezere. Anciennement elle étoit appellée *Hermenus* ou *Herminius*, & elle est diffé-

rente

renté d'une autre montagne *Herminius*, qui eſt dans la province d'Alentéjo à l'orient, juſques dans le voiſinage de Corilhana. (*D. J.*)

STELLA, *la*, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, dans l'état de Veniſe, au Frioul. Elle prend ſa ſource près de Coloredo, & ſe jette par deux embouchures dans le lac de Veniſe: c'eſt le *telamentum minus* des anciens, ſelon Léander. (*D. J.*)

STELLARIS LAPIS, (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre que nous appellons *aſtroïte*. Voyez *cet article*.

STELLATE, PLAINE DE, (*Géog. anc.*) *Stellatis ager* ou *campus*, plaine ou campagne d'Italie, dans la Campanie. Tite-Live, *l. IX. c. xliv.* parle des incurſions que les Samnites firent dans cette campagne. Il en donne en quelque ſorte la ſituation lorſqu'il dit, *liv. XXII. chap. xiij.* qu'Annibal s'étant détourné de ſon chemin, & ayant traverſé les territoires d'Aliſa, de Calatia, & de Cales, deſcendit dans la *plaine de Stellate*, qu'il trouva renfermée de montagnes & de fleuves.

Ciceron parle de cette plaine dans ſa premiere harangue, *ch. j. de lege agraria*, & dans ſa ſeconde harangue, *ch. xxxj.* il dit que la *plaine de Stellate* fut unie au territoire de la Campanie, & que dans la diſtribution qui en fut faite, on adjugea douze arpens à chaque homme.

Selon Suétone, *in Cæſare ch. xx.* la campagne de *Stellate* avoit été autrefois conſacrée, ou peut-être ſeulement conſervée par les anciens Romains, & fut diviſée conjointement avec la Campanie à environ vingt mille citoyens romains, qui avoient trois enfans ou davantage. (*D. J.*)

STELLATINE, TRIBU, (*Antiq. rom.*) la *tribu Stellatine* étoit une des quatre qui furent établies ensemble, l'an de Rome 337, & dont voici les noms: *Stellatine*, *Sabatine*, *Tormentine*, & *Arnienſis* ou *Narnienſis*: ſelon M. Boivin, le véritable nom de cette derniere eſt *Anienſis*; j'y conſens, l'objet qu'il importe de connoître, c'eſt l'eſprit du gouvernement de Rome, dans l'établiſſement des tribus. Les cenſeurs, tous les cinq ans, diſtribuoient le peuple dans ſes diverſes tribus, de maniere que les tribuns & les ambitieux ne puſſent pas ſe rendre maitres des ſuffrages, & que le peuple même ne pût pas abuſer de ſon pouvoir. (*D. J.*)

STELLINGUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. ſaxone.*) c'eſt le nom que ſe donnerent les Saxons, à qui Lothaire, fils de Louis-le-Débonnaire, accorda la permiſſion de profeſſer le paganiſme, que Charlemagne avoit obligé leurs peres d'abandonner. Lothaire ſe trouvant enveloppé de grandes affaires à cauſe des guerres qu'il avoit contre ſes freres, Louis & Charles-le-Chauve, requit les Saxons ſes ſujets de le ſecourir de troupes & d'argent, & pour les y diſpoſer il leur accorda la liberté de ſuivre telle religion qu'ils voudroient. Alors la plûpart des Saxons retournerent à leur ancien paganiſme, & ſe nommerent *Stellingues*, en conſéquence de la permiſſion de Lothaire. *Stelling* en ancien ſaxon, ſignifie *réglement*, *ſyſtème*, *hypothèſe*, *arrangement*; telle eſt l'origine du nom biſarre qu'ils prirent, de *Stellingues*, comme qui diroit gens attachés à un ſiſtème, ou à un réglement de religion. (*D. J.*

STELLIONAT, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un nom générique ſous lequel les lois romaines ont compris toutes les eſpeces de fraude & de tromperies qui peuvent ſe commettre dans les conventions, & auxquelles la loi n'avoit pas donné de déſignation particuliere.

Le *ſtellionat* eſt mis par les lois au nombre des crimes, & a été ainſi nommé d'un certain léſard appellé *ſtellio*, remarquable par ſon extrème fineſſe & par la variété de ſes couleurs, parce que ceux qui commettent ce crime emploient toutes ſortes de détours & de ſubtilités pour cacher leur fraude.

Entre les différentes manieres de commettre ce crime, on en remarque ſix des plus uſitées dont les lois romaines font mention.

La premiere eſt lorſque quelqu'un vend ou engage la même choſe à deux perſonnes en même tems.

La ſeconde eſt du débiteur qui engage ou donne en payement à ſes créanciers une choſe qu'il ſait ne lui pas appartenir.

La troiſieme eſt le cas de celui qui ſouſtrait ou altere des effets qui étoient obligés à d'autres.

La quatrieme eſt lorſque quelqu'un collude avec un autre au préjudice d'un tiers.

La cinquieme eſt du marchand qui donne une marchandiſe pour une autre, ou qui en ſubſtitue une de moindre qualité à celle qu'il a déja vendue ou échangée.

La ſixieme enfin eſt lorſque quelqu'un fait ſciemment une fauſſe declaration dans un acte.

Ainſi, ſuivant le droit romain, le *ſtellionat* ne ſe commettoit pas ſeulement dans les conventions, mais encore par le ſeul fait & ſans qu'il fût beſoin d'une déclaration expreſſe.

Mais parmi nous on ne répute ſtellionataire que celui qui fait une déclaration frauduleuſe dans un contrat, ſoit en vendant comme ſien un héritage qui ne lui appartient pas ou qui eſt ſubſtitué, ſoit en déclarant comme franc & quitte de toutes charges, un fonds qui ſe trouve déja hypothequé à d'autres; ce crime peut conſéquemment ſe commettre, non ſeulement dans les ventes & obligations, mais auſſi dans les conſtitutions de rente.

Chez les Romains ce crime étoit puni d'une peine extraordinaire. Quand le *ſtellionat* étoit joint au parjure on condamnoit le coupable aux mines, ſi c'étoit un homme de vile naiſſance, & à la rélégation ou interdiction de ſon emploi, ſi c'étoit une perſonne conſtituée en dignité.

Parmi nous il eſt rare que ce crime ſoit pourſuivi extraordinairement; à moins qu'il ne ſoit accompagné de circonſtances de fraude extrèmement graves, les peines ne ſe prononcent que par la voie civile.

Les plus ordinaires ſont, 1°. que le ſtellionataire peut être contraint au rembourſement du prix de la vente, ou au rachat de ſa vente, *ordonnance de* 1629. 2°. Il peut y être contraint par corps, même les ſeptuagénaires, qui dans les autres cas ne ſont pas ſujets à cette contrainte pour dettes purement civiles, *ordonnance de* 1667. 3°. On ne reçoit point le ſtellionataire au bénéfice de ceſſion.

Les femmes étoient auſſi autrefois ſujettes aux mêmes peines, lorſqu'en s'obligeant avec leurs maris elles déclaroient leurs biens francs & quittes, quoiqu'ils ne le fuſſent pas: mais l'édit du mois de Juillet 1680, a affranchi dans ce cas les femmes de l'empriſonnement & les a ſeulement aſſujetties au payement ſolidaire des dettes auxquelles elles ſont obligées avec leurs maris, par ſaiſie & vente de leurs biens.

Il y a néanmoins trois cas où les femmes ſont contraignables par corps pour *ſtellionat*; le premier eſt lorſqu'il procede de leur fait ſeulement, *ordonnance de* 1667. Le ſecond lorſqu'elles ſont marchandes publiques, & qu'elles font un commerce ſéparé de celui de leurs maris, *Paris article* 335. Le troiſieme eſt lorſqu'elles ſont ſéparées de biens d'avec leurs maris, ou que par leurs contrats de mariage elles ſe ſont réſervé l'adminiſtration de leurs biens.

Au reſte, notre uſage s'accorde avec le droit romain en ce que la peine de ce crime ceſſe, 1°. lorſqu'avant conteſtation en cauſe le ſtellionataire offre de dédommager celui qui ſe plaint (ce qui n'a pas lieu néanmoins dans le cas du vol ou rapine.) 2°. Lorſque celui qui ſe plaint eſt lui-même complice de la fraude, ne pouvant en ce cas dire qu'on l'a trompé.

Voyez au Digeſte le titre *ſtellionatus* & celui *ad leg. cornel. de falſis*; & au code, *de crimine ſtellionat.* Brod. ſur Louet, *let. S. n.* 18. Dufart, *l. XXXII. ch.* 165. *Greg. Toloſanus*; les *Inſtitutes* de M. de Vouglans; l'ordonnance de 1667. *titre* 34. & les *mots* DÉCLARATION, FAUX, PARJURE, CONTRAT DE CONSTITUTION, REMBOURSEMENT, RENTE, VENTE. (*A*)

STELLIONATAIRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui qui a commis un ſtellionat. *Voyez ci-devant* STELLIONAT. (*A*)

STELLITE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à des pierres qui ont une reſſemblance parfaite avec des étoiles de mer. Il s'en trouve de cette eſpece ſur le mont Liban. On en rencontre auſſi en pluſieurs endroits d'Europe.

STENAY, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Sathanacum*, ville de France, capitale du pays de Bar, ſur la Meuſe, à 3 lieues de Montmédi, & à 7 de Verdun. Le duc Charles ceda à perpétuité à Louis XIII. & à ſes ſucceſſeurs la ville de *Stenay*, par le traité de l'an 1619, confirmé par le traité des Pyrénées, l'an 1659, & par celui de Vincennes, l'an 1661. Ses fortifications furent raſées par ordre de Louis XIV. mais elles ont été relevées depuis. *Long.* 22. 51. *lat.* 52. 30. (*D. J.*)

STENDAL *ou* STENDEL, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la vieille Marche de Brandebourg; sur la petite riviere d'Ucht, environ à cinq milles au nord-ouest de Tangermund, & à 4 sud-est d'Arneberg. Les guerres d'Allemagne l'ont presqu'entierement ruinée. *Long.* 29. 47. *lat.* 52. 28. (*D. J.*)

STENFORD *ou* BORCH-STENFORDE, (*Géog. mod.*) & quelquefois *Steinfurt*, petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, capitale d'un comté de même nom, sur le Wecht, à 6 lieues au nord-ouest de Munster, avec une académie. *Long.* 25. 41. *lat.* 52. 24.

STÉNIADE, (*Mythol.*) Minerve étoit surnommée *Sténiade*, c'est-à-dire *robuste*, pour désigner l'air mâle & vigoureux qu'on donnoit à cette déesse.

STENOMARGA, s. f. (*Hist. nat. Lithol.*) nom par lequel quelques naturalistes ont voulu désigner une marne, qui est compacte à-peu-près comme une pierre. D'autres entendent par-là la marne ou craie légere & fine que l'on nomme *agaric minéral* ou *lait de lune*, &c.

STENON, PAROTIDE DE, RELEVEUR DE. *Stenon*, s'est attaché à la recherche des glandes & des conduits lymphatiques. Il a découvert le premier les principaux conduits salivaires supérieurs. Il nous a laissé encore différens autres ouvrages. Le conduit de la parotide & les releveurs des côtes portent son nom. *Voyez* PAROTIDE & RELEVEUR.

STENTATO, (*Musique italienne.*) ce terme de la musique italienne, avertit de chanter d'une maniere qui exprime la douleur, & en poussant avec force, & comme avec peine, les sons de la voix ou de l'instrument. *Brossard.* (*D. J.*)

STENYCLERUS, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèse dans la Messénie, selon Hérodote & Strabon, mais ce dernier écrit *Stenyclaros*. Il ajoute que Cresphonte, après s'être rendu maître de la Messénie, la divisa en 5 parties, & choisit pour sa demeure la ville de *Stenyclaros*, située au milieu du pays.

Stenyclerus étoit encore le nom d'une plaine du Péloponnèse, dans la Messénie, sur le chemin d'Ithome à Mégalopolis d'Arcadie. Quand vous avez passé, dit Pausanias, *l. IV. c. xxxiij.* les rivieres de Leucasie & d'Amphise, vous entrez dans la plaine de *Sténycleré*, ainsi dite du nom d'un héros des Messéniens. Vis-à-vis étoit autrefois Oechalie: mais du tems de Pausanias c'étoit un bois de cyprès, nommé le bois *Carnasius*. (*D. J.*)

STEP, (*Géog. mod.*) plaine de l'empire russien, aux environs d'Astracan, à l'orient du Volga. Cette vaste plaine, mais inculte & sans habitans, produit une grande quantité de sel entassé comme des couches de cristal d'espace en espace.

STEPHANE, (*Géog. anc.*) c'est un des noms que Pline, *l. V. c. xxxj.* donne à l'île de Samos, ainsi que le nom de la ville de Prénefte, dans le Latium. Le même auteur, *l. IV. c. viij.* donne encore ce nom à une montagne de la Thessalie, dans la Phthiotide. Enfin, c'est le nom d'une ville de la Phocide, & d'une ville de l'Asie mineure dans la Paphlagonie, sur la côte du Pont-Euxin. (*D. J.*)

STÉPHANEPHORE, s. m. (*Antiquité asiatique.*) στεφανηφόρος; on nommoit dans l'antiquité *stéphanephores*, certains prêtres ou pontifes particuliers, d'un ordre distingué, qui portoient une couronne de laurier, & quelquefois une couronne d'or, dans les cérémonies publiques. Ce sacerdoce étoit établi dans plusieurs villes d'Asie, à Smyrne, à Sardes, à Magnésie du Méandre, à Tarse, & ailleurs. On voit par les monumens que cette dignité étoit annuelle & éponyme dans quelques villes. Les *stéphanephores* anciennement consacrés au ministere des dieux, s'attacherent ensuite au culte même des empereurs. Nous lisons dans une inscription que Tibere Claude de Sardes, avoit été *stéphanephore*, CTPATHΓOΥ. ΔIC. KAI. CTEΦANHΦOPOΥ; mais nous ignorons s'il étoit pontife des dieux ou des empereurs.

On nommoit aussi *stéphanephore* le prêtre qui étoit à la tête des femmes dans la célébration des thesmophories. Mais on nommoit par excellence *stéphanophore* le premier pontife de Pallas, comme celui d'Hercule portoit le nom de *Dadouquie*. Potter, *Archæol. grec. tom. I. p.* 206. (*D. J.*)

STÉPHANITES, s. m. (*Antiq. greq.*) στεφανῖται; les Grecs nommoient *stéphanites* tous les jeux & les exercices dont le prix consistoit dans une simple guirlande. Potter. *Archæol. greq. tom. I. p.* 451.

STEPNEY, (*Géogr. mod.*) village d'Angleterre, dans la province de Middlesex, à l'orient de Londres. C'est un village agréable, brillant, plus peuplé que beaucoup de places qu'on nomme *villes* en France. Il y a trois paroisses à *Stepney*, une épiscopale, une presbytérienne, & une de Quakers. (*D. J.*)

STERCORAIRE, CHAIRE, (*Hist. des papes.*) c'est ainsi qu'on nommoit à Rome, au rapport de M. Lenfant, une chaire qui étoit autrefois devant le portique de la basilique, sur laquelle on faisoit asseoir le pape le jour de sa consécration. Le chœur de musique lui chantoit alors ces paroles du *pseaume* 113. selon l'hébreu, & le 112. selon la Vulgate, *v.* 6. & *suiv.* „ Il tire de la poussiere celui qui est dans l'indigence „ & il éleve le pauvre de son avilissement pour le „ placer avec les princes de son peuple „: c'étoit pour insinuer au pape, dit le *cardinal Raspon*, la vertu de l'humilité, qui doit être la compagne de sa grandeur. Cet usage fut aboli par Léon X. qui n'étoit pas né pour ces sortes de minuties. (*D. J.*)

STERCORANITES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) nom que quelques écrivains ont donné à ceux qui pensoient que les symboles eucharistiques étoient sujets à la digestion & à toutes les suites de même que les autres nourritures corporelles.

Ce mot est dérivé du latin *stercus*, excrément.

On ne convient pas généralement de l'existence de cette erreur. Le président Manguin l'attribue à Amalaire, auteur du neuvieme siecle; & le cardinal Humbert, dans sa réponse à Nicetas Pectoratus, l'appelle nettement *stercoraniste*, parce que celui-ci prétendoit que la perception de l'hostie rompoit le jeûne. Enfin Alger attribue la même erreur aux Grecs.

Mais ces accusations ne paroissent pas fondées, car 1°. Amalaire propose à la vérité la question, si les especes eucharistiques se consument comme les alimens ordinaires, mais il ne la décide pas. Nicetas prétend aussi que l'Eucharistie rompt le jeûne, soit qu'il reste dans les especes quelque vertu nutritive, soit parce qu'après avoir reçu l'Eucharistie, on peut prendre d'autres alimens; mais il ne paroît pas avoir admis la conséquence que lui impute le cardinal Humbert. Il ne paroît pas non plus que les autres grecs soient tombés dans cette erreur, S. Jean Damascene les en disculpe.

Mais soit que le stercoranisme ait existé ou non, les protestans n'en peuvent tirer aucun avantage contre la présence réelle, que cette erreur suppose plutôt qu'elle ne l'ébranle. *Voyez* M. Wuitass, *traité de l'Euchar. premiere partie, quest. ij. art.* 1. *sect.* 1. *p.* 416. & *suiv.*

STERCULIUS, (*Mythol.*) surnom donné à Saturne, parce qu'il fut le premier qui apprit aux hommes à fumer les terres pour les rendre fertiles. (*D. J.*)

STEREA, (*Géog. anc.*) municipe de l'Attique, dans la tribu Pandionide, selon Lucien.

STÉRÉOBATE, (*Archit.*) *voyez* SOUBASSEMENT. (*D. J.*)

STÉRÉOGRAPHIE, s. f. est l'art de dessiner la forme ou la figure des solides sur un plan. *Voyez* SOLIDE.

Ce mot est formé du grec στερεὸς, *solide*, & γράφω, *je décris*. La *stéréographie* est une branche de la Perspective, ou plutôt c'est la perspective même des corps solides; c'est pourquoi on en peut voir les regles aux *mots* PERSPECTIVE, & SCÉNOGRAPHIE. *V. aussi* STÉRÉOGRAPHIQUE, & PROJECTION. (*O*)

STÉRÉOGRAPHIQUE, adj. (*Perspect.*) projection *stéréographique* de la sphere, est celle dans laquelle on suppose que l'œil est placé sur la surface de la sphere. *Voyez* PROJECTION.

La projection *stéréographique* est la projection des cercles de la sphere, sur le plan de quelque grand cercle, l'œil étant placé au pole de ce cercle. Cette projection a deux avantages; 1°. les projections de tous les cercles de la sphere, y sont des cercles, ou des lignes droites, ce qui rend ces projections faciles à tracer. 2°. Les degrés des cercles de la sphere, qui sont égaux, sont à la vérité inégaux dans la projection, mais ils ne sont pas à beaucoup près si inégaux que dans la projection orthographique; c'est ce qui fait qu'on se sert par préférence de cette projection pour les mapemondes, ou cartes qui représentent le globe terrestre en entier.

Voici la méthode & la pratique de cette projection, dans tous les cas principaux, c'est-à-dire sur les plans du méridien, de l'équateur, & de l'horison.

Pro-

Projection ſtéréographique ſur le plan du méridien; ſoit *ZQNE Pl. de perſpect. fig.* 22.) le méridien; *Z* & *N* les poles, comme auſſi le zénith & le nadir; *EQ* l'équinoctial ou l'équateur; *ZN* le colure des équinoxes, & le premier cercle vertical; *Z* 15 *N*, *Z* 30 *N*, *Z* 45 *N*, *&c.* ſont les cercles horaires ou méridiens. Pour décrire ces cercles, trouvez d'abord les points 15, 30, 45, 60, *&c.* dans l'équinoctial, pour cela il ne faudra que trouver les tangentes des moitiés des angles de 15 degrés, de 30, de 45, *&c.* dans le grand cercle *ZENQ*, & les porter depuis *Y*, juſqu'aux points 15, 30, 45, *&c.* ou bien, ce qui abrégera encore l'opération, on diviſera le grand demi-cercle *ENQ* en 180 degrés, en commençant au point *N*, 90 de chaque côté; enſuite par le point *Z*, & par les points de 15, de 30, de 45 degrés, *&c.* on tirera des lignes droites qui couperont la ligne *Y* 2, aux points 15, 30, 45, *&c.* Ces points étant trouvés, il ne s'agira plus que de décrire par ces points, & par les points *Z* & *N*, des arcs de cercle *Z* 15 *N*, *Z* 30 *N*, *Z* 45 *N*, *&c.* qui repréſenteront les méridiens; ce qu'on exécutera facilement par les méthodes connues de géométrie, pour tracer un cercle par trois points donnés. Si on ne veut pas ſe ſervir de ces méthodes pour décrire ces cercles on pourra en employer d'autres qui ſeront encore plus ſimples: par exemple, pour tracer le méridien *Z* 15 *N*, on tirera du point *Z* au point 15, une ligne droite, & ſur cette ligne droite, on élevera au point *Z* une perpendiculaire qui ira couper la ligne *YE*, prolongée en quelque point; la diſtance entre ce point de rencontre & le point 15, ſera le diametre du cercle *Z* 15 *N*, dont on trouvera par conſéquent le centre, en diviſant cette diſtance en deux parties égales. On peut auſſi avoir les centres d'une autre maniere: par exemple, pour avoir le centre du cercle *Z* 45 *N*, on tirera par le point *Y* & par le point de 45 degrés du quart de cercle *NQ*, une ligne droite ou diametre, qu'on prolongera juſqu'au quart de cercle *ZE*; enſuite par le point *Z*, & par les points d'interſections de ce diametre, avec les deux quarts de cercle *NQ*, *ZE*, on tirera deux lignes droites qui iront couper la ligne *QYE*, prolongée, s'il eſt néceſſaire, en deux points, & la diſtance de ces points donnera le diametre: de-là, il eſt facile de conclure, par les principes de la Géométrie, que le diametre du cercle *Z* 45 *N*, eſt égal à la moitié de la ſomme de la tangente de la moitié de 45 degrés, & de la tangente du complément de cette moitié au quart de cercle; que la diſtance du point *Y* au centre du cercle *Z* 45 *N*, eſt égale à la tangente du complément de 45 degrés, c'eſt-à-dire à la cotangente de 45 degrés, & que la diſtance du point 45 à ce même centre, eſt égale à *la ſécante du complément* de 45 degrés, *c'eſt-à-dire à la coſécante* de 45 degrés, & ainſi des autres; ce qui fournit encore de nouvelles méthodes pour déterminer les centres des projections des différens méridiens; car pour déterminer par exemple le méridien *Z* 45 *N*, il n'y a qu'à prendre depuis le point 45 vers *E*, une ligne égale à la coſecante de 45 degrés, ou à la demi ſomme des tangentes de la moitié de 45 degrés, & du complément de cette moitié; ou bien on prendra depuis le point *Y* vers *E*, une ligne égale à la cotangente de 45 degrés.

Dans cette même projection les arcs de cercle ♋, ♋, & *rs*, *rs*, ſont les tropiques ſeptentrional & méridional, qui ſe projetteront auſſi par des arcs de cercle. Pour tracer ces cercles, par exemple ♋, ♋, on prendra d'abord ſur le demi-cercle *F* 22, les arcs *E* ♋, *Q* ♋ de 23 degrés & demi, enſuite par le point *E*, & par le point ♋ qui en eſt le plus éloigné, on tirera une ligne droite qui coupera la ligne *ZN* en un point, & par ce point, & les deux points ♋, on décrira un arc de cercle qui repréſentera le tropique du cancer. On peut auſſi s'y prendre de la maniere ſuivante pour décrire le tropique ♋ *o* ♋; on portera de *y* vers *o* une ligne *yo*, égale à la tangente de la moitié de 23 degrés 30′, & du point *o* vers le point *Z*, on portera une ligne égale à la coſécante de 23° 30′, en prenant pour ſinus total le rayon du tropique. On pourra décrire par une méthode ſemblable tous les autres cercles paralelles à l'équateur.

Dans cette projection ♋, *rs* eſt l'écliptique; elle eſt repréſentée par une ligne droite & on la diviſera en degrés, comme on a diviſé la projection *E* 2 de l'équateur; on nommera ces degrés par les ſignes du zodiaque, en comptant 30°. pour chaque ſigne.

Projection ſtéréographique ſur le plan de l'équinoctial ou équateur: ſoit *SC* (*fig.* 23.) le méridien & le colure des ſolſtices; *EN* le coulure équinoctial, & le cercle horaire de 6 heures; *P* le pole ſeptentrional; ♋, ♋, le tropique ſeptentrional; *E* ♋ *N* la moitié ſeptentrionale de l'écliptique. Pour en trouver le centre, on diviſera d'abord la ligne *PC* en 90 degrés, comme on a diviſé dans la *fig.* 22. la ligne *YQ*; on prendra enſuite la portion *P* ♋, de 66 degrés & demi, & on portera depuis ♋ vers *S*, une ligne égale à la ſécante de 23 degrés & demi, enſuite d'un rayon égal à cette ſécante, on décrira un cercle qui paſſe par le point ♋; ou bien on portera depuis le point *P*, vers *S*, une ligne égale à la tangente de 23 degrés & demi, & de l'extrémité de cette ligne, comme centre, on décrira un arc de cercle qui paſſe par les points *N*, *E*. Le pole *a* de l'écliptique eſt à l'interſection du cercle polaire & du méridien, parce que c'eſt le lieu par où doivent paſſer tous les cercles de longitude; & *EZN* ſera l'horiſon du lieu, par exemple de Paris. Pour la décrire, prenez depuis *P* juſqu'à *Z* la tangente de la demi-latitude; alors la tangente de la colatitude, priſe depuis *P* juſqu'à *O*, ou ſa ſécante depuis *Z* juſqu'à *O*, donne le centre du cercle qui doit repréſenter l'horiſon, & ſon pole qui repréſente le zénith, ſera éloigné du pole *P* d'une quantité égale à la tangente de la demi colatitude.

Tracer tous les autres cercles dans cette projection: 1°. pour les cercles de longitude qui doivent tous paſſer par *a*, & par les différens degrés de l'écliptique; prenez la tangente de 66 degrés 30 minutes, depuis *a* vers *x* ſur le méridien, ce qui donnera un point par lequel une perpendiculaire étant tirée au méridien, elle contiendra les centres de tous les cercles de longitude, & les diſtances de ces centres au rayon *PC*, ſeront les tangentes des degrés de leurs diſtances au méridien *SPC*. 2°. On décrit tous les paralleles de déclinaiſon, en prenant les tangentes de leurs demi diſtances au pole *P*, & décrivant du point *P* & de ces demi diſtances, comme rayons, des cercles concentriques. 3°. Tous les cercles azimuthaux ou verticaux doivent paſſer par le zénith *b*: puis donc que le zénith de *Paris* eſt éloigné de *P* de 41°. 30′. prenez-en la coſécante, (ou la ſécante de 48 degrés 50 minutes) depuis *b* vers *C*, & cela donnera le point *X*, qui eſt le centre de l'azimuth oriental & occidental, c'eſt-à-dire *EbN*. 4° Les cercles de hauteur, ou almicantarats, ſont des cercles plus petits, dont les poles ne ſont point dans le plan de la projection; ainſi le cercle *Oe* eſt un cercle de hauteur, élevé de 50 degrés en-deſſus de l'horiſon. 5°. Tous les cercles horaires ſont des lignes droites, tirées du centre *P* à l'extrémité du grand cercle *SNXE*.

Projection ſtéréographique ſur le plan de l'horiſon. D'abord décrivez un cercle qui repréſente l'horiſon; partagez-le en quatre parties par deux diametres: *Z* (*fig.* 24.) ſera le zénith du lieu; 12 *z* 12 ſera le méridien; 6 *z* 6 ſera le premier vertical ou azimuth d'orient & d'occident; faites *ZP* égal à la tangente de la moitié de 41°. 10; *P* ſera le pole du monde: faites *zÆ* = à la tangente de la moitié de 45°. 30′. & vous aurez le cercle équinoctial 6 *æ* 6.

Dans cette projection, les almicantarats ſont tous paralleles au cercle de projection, & les azimuthaux ſont tous des lignes droites qui paſſent par *Z*, centre du cercle de projection. Les paralleles de déclinaiſon ſont tous de petits cercles paralleles au cercle équinoctial; & on trouve leurs interſections avec le méridien, en prenant la tangente de leurs demi-diſtances du zénith, vers le midi ou vers le nord, ou des deux côtés depuis *Z*: leurs centres ſe trouvent en coupant en deux la diſtance qui eſt entre ces deux points: car le milieu ſera le centre du parallele.

Pour ce qui regarde les cercles horaires, faites *Zc* = à la tangente de 48°. 50′; ou *Pc* = à la ſécante de 48°. 50′. tirez par le point *C* une perpendiculaire au méridien 12 *ZC* prolongé; enſuite ſi vous prenez *ZC* pour rayon, & que ſur la ligne *CT* vous portiez les tangentes de 15°. 30°. 45°. *&c.* d'un & d'autre côté, vous aurez les centres de chacun des cercles horaires, 7 & 5, 8, 4, *&c.*

Remarquez que dans toute projection *ſtéréographique*, tous les diametres ſont diviſés en degrés, par les tangentes des demi-angles correſpondans; ainſi dans la *fig.* 22. on a diviſé *YQ* en degrés, aux points 15, 10, 45, *&c.* en portant depuis *Y* les tangentes des moitiés de 15. degr. de 30 degr. de 45 degr. *&c.* & c'eſt-là le fondement de la projection des cercles horaires de la ſphere, ſur un plan donné. *Voy.* GNOMONIQUE. *&c.*

Comme dans la projection *stéréographique* tous les cercles se projettent par des lignes droites, ou par d'autres cercles, on se sert beaucoup de cette sorte de projection. Il faut toujours imaginer dans ces sortes de projections, que l'œil est éloigné du plan, d'une quantité égale au rayon du grand cercle de la projection, & que la moitié de la sphere projettée est au-dessous du papier, en sorte que son centre se confonde avec le centre du grand cercle de projection. Au reste, cette espece de projection, malgré tous ses avantages, a un inconvénient, c'est que l'on ne peut pas s'y servir d'une même échelle pour trouver les distances des lieux: car par exemple, dans la *fig.* 22. les points 15, 30, 45, *&c.* sont inégalement éloignés les uns des autres sur la projection; cependant les points de la sphere dont ces lieux sont la projection, sont tous à 15 degrés les uns des autres. Il en est de même de tous les autres points de la projection: car leurs distances se projettent par des arcs de différens cercles, & dans lesquels les degrés sont représentés par des divisions inégales. Ainsi dans une mappemonde qui n'est pas à l'horison de Paris, il faut bien se garder de se servir d'une échelle pour trouver la distance de Paris aux différentes villes de l'Europe; on ne peut se servir d'une échelle pour mesurer ces distances, que dans les mappemondes dont Paris occupe le centre, c'est-à-dire dans celles dont la projection est sur l'horison de Paris; encore faudra-t-il se servir d'une échelle dont les divisions soient inégales, comme le sont celles de la ligne *VQ*, *fig.* 22. & cette échelle ne pourra donner que les distances de Paris à toutes les autres villes, & non pas la distance de ces autres villes entre elles. (*O*)

STÉRÉOMÉTRIE, s. f. (*Géom.*) est une partie de la Géométrie, qui enseigne la maniere de mesurer les corps solides, c'est-à-dire, de trouver la solidité ou le contenu des corps; comme des globes, des cylindres, des cubes, des vases, des vaisseaux, *&c. Voy.* SOLIDE & SOLIDITÉ.

Ce *mot* est formé du grec στερεὸς *solide*, & μέτρον *mesure*. *Voyez*-en la méthode sous les *articles* des différens corps, comme GLOBE, CYLINDRE, SPHERE, *&c. Voyez* aussi JAUGE. *Chambers*. *E*)

STEREONTIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, selon Ptolomée, *l. II. ch. xj.* Quelques savans veulent que ce soit aujourd'hui Cassel. (*D. J.*)

STÉRÉOTOMIE, s. f. (*Géom.*) est la même chose que *coupe des pierres*. *Voyez* COUPE DES PIERRES.

STÉRILITÉ, s. f. (*Malad.*) maladie appartenante au sexe. Elle dépend de plusieurs causes que l'on peut réduire au vice des solides, à celui des fluides & à un vice combiné de ces deux premiers.

La plupart des femmes conçoivent, & portent leur fruit jusqu'au neuvieme mois; mais beaucoup d'entr'elles ne peuvent concevoir, c'est ce que l'on nomme *stérilité*. C'est une maladie qui afflige les familles leur faisant perdre l'espoir d'avoir des héritiers.

Le vice des solides consiste dans la conformation irréguliere des parties de la génération, dans l'affaissement & l'étroitesse du vagin, dans l'obstruction & le dessechement des ovaires, dans le relâchement & la foiblesse de la matrice, du vagin, des trompes & des autres parties. Souvent il se trouve que le vagin n'est pas ouvert, souvent les parois sont obliterés, & l'art ne peut remédier à leur coalition.

D'autres fois les éminences qui sont contenues entre les ailes telles que les clitoris, les nymphes, sont si prodigieuses, qu'elles ne permettent pas l'introduction du membre viril dans le grand conduit de l'utérus. On a vu des femmes en qui cette structure bisarre a donné lieu à de grands desordres, en leur facilitant un commerce illicite avec des personnes du même sexe.

Le vice des fluides consiste ou dans l'excès des fluides ou dans la petite quantité de ces fluides. C'est ainsi que les regles immodérées, les pertes continuelles, les fleurs blanches continuelles, en épuisant les humeurs, relâchent & humectent si fort les parois de l'utérus, que la liqueur séminale & l'embryon venu de l'ovaire ne peuvent y rester ni y être retenu: de-là vient que les femmes sujettes à ces incommodités, ou ne conçoivent point, ou si elles sont assez heureuses pour concevoir, elles sont sujettes à de fréquens avortemens. Ces sortes de femmes étant toujours mouillées, les parties solides des organes n'ont point assez de ressort pour échauffer les principes de l'embryon, la sérosité qui les inonde & leur humidité étouffent les principes actifs de la semence qui auroient pu sans cette fâcheuse circonstance se développer, & porter dans l'œuf cet esprit vivifiant nécessaire pour former ou développer l'embryon.

La sanie ou plutôt les écoulemens purulens des fleurs blanches lymphatiques, d'une gonorrhée virulente, produisent les mêmes effets, & disposent l'utérus aux ulcérations & à l'hydropisie. D'ailleurs tous ces vices des humeurs ci-dessus énoncés empêchent l'utérus de se fermer, & de garder le précieux dépôt dont ses parois ont été arrosés.

Souvent les vices des solides se combinent avec ceux des fluides. C'est à cette cause que l'on peut rapporter la suppression des regles, les pâles couleurs, ou la chlorose, qui sont toutes des causes & des signes de *stérilité*.

Or cette suppression dépend également du vice des solides comme de celui des fluides: la roideur, la sécheresse, l'aridité de l'utérus, la trop grande tension de ses fibres, sont des causes fréquentes de la diminution, de la suppression des regles; comme aussi le sang trop épais, trop acre, trop abondant produit encore les mêmes effets. C'est l'ordinaire que les filles en qui la menstruation est pénible, ne conçoivent que difficilement; & que celles en qui les regles coulent librement & régulierement, sont plus heureuses dans la conception, dans la gestation comme dans l'accouchement. C'est ainsi que l'illustre Fernel procura à la France un dauphin, conseillant au roi d'approcher de la reine pendant l'éruption facile des regles: ce sont aussi là les vues des grands praticiens de nos jours.

Mais outre ces causes, la chaleur de l'utérus est quelquefois si grande, qu'elle détruit & suffoque tous les principes les plus actifs de la liqueur séminale: d'ailleurs cela arrivera encore plus sûrement, si cette liqueur se trouve trop froide, respectivement à l'état présent de l'utérus, si les embrassemens d'un époux sont froids, languissans; ou si l'épouse ne sympathise & ne correspond que froidement aux embrassemens de son époux, soit par la constitution *froide* & *inactive* de son tempérament, soit par le peu d'inclination ou d'amitié qu'elle se sent pour lui.

Enfin l'expérience fournit d'autres causes qui confirment ces premieres: nous voyons tous les jours des femmes qui conçoivent avec un second mari, & qui en ont des enfans, tandis qu'elles n'avoient pu en avoir du premier. Nous voyons de même des maris avoir des enfans en secondes noces, qui n'ont pu en avoir du premier lit. Ces cas ne sont point rares; ils tendent à prouver le rapport qui doit être entre les humeurs des deux époux, de-même qu'entre les organes destinés à l'ouvrage de la génération.

Voilà les causes de la *stérilité* qui peuvent avoir lieu du côté de la femme: il en est d'autres qui attaquent les hommes, dont la froideur, la langueur dans les embrassemens vient des mêmes causes du vice des solides, de leur mutilation, ou du peu d'activité des humeurs séminales. La cause la plus commune est le libertinage, l'habitude des plaisirs qui a épuisé les secours de la santé & les marques de la virilité. Car la vraie cause prochaine de la conception est l'immission de la liqueur séminale vivifiante dans l'utérus pour y développer les rudimens de l'embryon contenu dans l'ovaire.

Traitemens. Si l'on nous demande les remedes nécessaires pour détruire ces causes, & donner à tant de familles cette douce consolation qui serre & affermit les nœuds des alliances, qui entretient la concorde & l'union dans la société conjugale; nous répondrons que la plupart des causes énoncées ci-dessus sont sans remedes, & que l'on voit rarement les médecins réussir dans l'administration des remedes pour une telle fin.

La difficulté vient de l'embarras où l'on est de connoître les vices réels que l'on doit combattre. On voit bien les vices des solides dans l'un & l'autre sexe, qui dépendent de la conformation extrinseque; mais on ne voit pas de même ceux qui dépendent du vice interne des fibres, de la sécheresse, de la roideur; ou des fluides, soit qu'ils pèchent par excès, soit qu'ils soient en trop petite quantité. L'excès des liquides, & leur médiocrité peuvent provenir de causes également capables de produire l'un & l'autre: d'ailleurs les différences des tempéramens & des affec-

fections mettent encore un obſtacle invincible à la connoiſſance de la cauſe & du remede.

Nous allons cependant donner quelques points de vue généraux.

Dans la tenſion & la ſéchereſſe trop grandes, on doit relâcher par les remedes émolliens, humectans & adouciſſans, par un régime délayant, tempérant & rafraîchiſſant: cette indication générale a lieu dans les deux ſexes.

Les eaux légerement acidules, les limonades aigrelettes, les cordiaux acides & doux, les viandes de jeunes animaux, leurs bouillons, ſont donc ici ſpécialement indiqués: les émulſions, les bains d'eau froide ou légerement tiéde, les frictions douces ſur les parties avec les huiles, les infuſions ou décoctions émollientes, les demi-bains, les embrocations ſont très-bien indiqués dans ce cas.

Dans la ſoupleſſe, l'humidité & le relâchement des parties, on doit employer les remedes aſtringens & toniques: tels ſont les injections, les peſſaires, les bains; les demi-bains, les fomentations, & autres remedes compoſés ou préparés de médicamens aſtringens, fortifians & toniques. *Voyez* Astringens & Toniques.

Les fomentations avec les infuſions de plantes aromatiques, telles que l'armoiſe, la matricaire, la millefeuille, la tanneſie, la ſauge, la cataire, les mentes, les marrubes, les abſynthes, & autres de même vertu, ſont fort recommandées.

Les opiats faits de plantes aphrodiſiaques, de leur ſuc, des gommes aromatiques, les teintures de myrrhe, d'aloës, de caſtoréum, les différens élixirs, la teinture d'ambre, de muſc, employés en fomentation, en injection: ces ſubſtances même employées en linimens, ont quelquefois réuſſi; on doit commencer par leur uſage intérieur.

Les emménagogues ſont les remedes indiqués dans le cas de ſuppreſſion de regles; mais il faut, avant toute choſe, bien conſidérer les cauſes, ſans quoi on ne feroit qu'irriter le mal. En général, ces remedes doivent être donnés long-tems & par intervalle. *Voyez* Emménagogues.

STERLING, ſ. m. (*Monn. de compte d'Angl.*) nom de la monnoie idéale & de compte d'Angleterre; quelques-uns croyent que ce mot vient de la ville *Sterling* en Ecoſſe, où ils prétendent qu'on battoit anciennement de la monnoie très-pure, avec fort peu d'alliage. D'autres diſent avec bien plus d'apparence, que ce nom dérive du mot ſaxon *ſtére*, qui ſignifie *regle*; ainſi, ſelon ce ſentiment, une monnoie *ſterling*, n'eſt autre choſe qu'une monnoie faite ſelon la regle preſcrite.

Enfin, Camden eſtime que le mot *ſterling* eſt moderne, & qu'il a été vraiſſemblablement pris de certains ouvriers flamands, qui ſous le regne de Jean-Santerre, furent attirés dans la grande-Bretagne pour y rafiner l'argent; à quoi ils réuſſiſſoient bien mieux que les Anglois. Comme on appelloit communément les gens de ce pays-là *Eſterlings*, à cauſe de leur ſituation à l'eſt de l'Angleterre, il eſt arrivé que la monnoie qu'ils firent, fut nommée *eſterling*, & par abréviation *ſterling*, c'eſt-à-dire, faite par les *Eſterlings* ou Flamands, & par conſéquent plus pure que celle qu'on avoit battue juſqu'alors.

Quoi qu'il en ſoit, les négocians anglois tiennent leurs comptes par livres *ſterling*, shillings, & farthings, en mettant la livre idéale *ſterling* pour vingt shillings, le shilling pour douze ſols, & le ſol pour quatre farthings. (*D. J.*)

Sterling, (*Géog. mod.*) province d'Ecoſſe, dans la ſeconde preſqu'île de ce royaume, au midi du Tay. Cette province eſt bornée à l'orient par l'Avon, qui la ſépare de la Lothiane, & par le Forth, qui la ſépare de la Fiſe. Au nord elle a la province de Menteith; à l'occident, celle de Lénox, & au midi celle de Cluydesdale. Elle s'étend en longueur du nord-oueſt au ſud-eſt, l'eſpace de vingt milles, & ſa largeur n'eſt que de douze milles. Mais ſi cette province eſt petite, elle eſt l'une des plus fertiles de l'Ecoſſe; on y compte environ vingt paroiſſes, les rivieres qui l'arroſent ſont le Carron, le Kelwin, le Coutyr, le Bannok, & le Forth.

En paſſant de la Lothiane dans cette province, on voit les reſtes de la muraille des Romains, qui s'étendoit à-travers les provinces de *Sterling* & de Lénox, juſqu'à Kilpatrick, ſur la Cluyd, dans un eſpace de trente à trente-cinq milles. Les vallées de la province de *Sterling* ſont entrecoupées de prairies; les montagnes du midi & de l'oueſt, entretiennent de gros troupeaux de bêtes à cornes; les habitans brûlent du bois, du charbon de pierre, ou une eſpece de tourbe, ſuivant les lieux. (*D. J.*)

Sterling, (*Géog. mod.*) ville de l'Ecoſſe méridionale, capitale de la province de même nom, ſur la pente d'un rocher, dont le Forth mouille le pié, & qu'on paſſe ſur un pont de pierre, à 12 lieues au nord-oueſt d'Edimbourg. Elle a été la demeure de pluſieurs rois d'Ecoſſe. On y voit un beau & fort château. *Long.* 13. 55. *lat.* 56. 5.

Les anciens appelloient cette ville *Binobara*; mais Ptolomée l'appelle *Vindovara*. C'étoit une des bornes de l'empire romain dans la Grande-Bretagne, comme il paroît par une inſcription qu'on trouve vers le pont au bas du château, & qui marque qu'une des aîles de l'armée romaine faiſoit garde dans cette place. Du tems de la religion catholique, il y avoit près de cette ville une abbaye magnifique qui portoit le nom de *Cambuskenneth*.

A deux milles au nord de *Sterling*, eſt une terre nommée *Arthrey* ou *Airthrey*, dans laquelle on trouve une mine de cuivre au côté méridional d'une montagne. La matiere qu'on tire de la mine eſt couverte d'une croute métallique, & le reſte eſt bigarré de couleurs vives, de verd, de violet, & de bleu. Un quintal de cette matiere rend trente livres de cuivre; une fontaine ſort de la même montagne; & comme elle paſſe à-travers une terre minérale, elle en prend une légere teinture, & on la croit bonne pour guérir quelques maux externes.

Quoiqu'il en ſoit, la ville de *Sterling* eſt la patrie de Marie Lambrun, femme qui mérite d'occuper ſa place dans l'hiſtoire du xvj. ſiecle. Elle avoit épouſé un françois nommé *Lambrun*, qui lui donna le nom ſous lequel elle eſt connue; tous les deux entrerent fort jeunes au ſervice de Marie Stuart qu'ils adoroient. L'époux de mademoiſelle Lambrun fut ſi touché de la fin tragique de cette princeſſe, qu'il en mourut de douleur au bout de quelques mois, & ſa femme déſeſpérée réſolut auſſi-tôt de venger l'un & l'autre par un terrible crime. Elle s'habille en homme, prend le nom d'*Antoine Sparch*, & ſe rend à Londres, portant ſur elle deux piſtolets chargés, l'un pour tuer la reine Eliſabeth, & l'autre pour ſe tuer tout de ſuite, afin d'éviter l'échafaut.

En perçant la foule avec vivacité pour s'approcher de la reine qui ſe promenoit dans ſes jardins, elle laiſſe tomber un de ſes piſtolets; les gardes accourent, la ſaiſiſſent, & ne ſongent qu'à la traîner en priſon, mais Eliſabeth voulant ſur le champ l'interroger elle-même, lui demanda ſon nom, ſa patrie, & ſa qualité.

Mademoiſelle Lambrun répondit d'un ton ferme: „ Madame, je ſuis écoſſoiſe & femme, quoique je „ porte cet habit: je m'appelle *Marguerite Lambrun*. J'ai vécu pluſieurs années auprès de la reine Marie, que vous avez injuſtement fait périr; & „ par ſa mort, vous avez été cauſe de celle de mon „ mari, qui n'a pu ſurvivre au trépas d'une reine „ innocente, à laquelle il étoit dévoué. De mon côté, aimant l'un & l'autre avec paſſion, j'avois réſolu au péril de ma vie, de venger leur mort par „ la vôtre. Tous les efforts que j'ai faits pour abandonner ce deſſein, n'ont abouti qu'à m'apprendre qu'il n'y a rien qui ſoit capable d'empêcher „ une femme irritée de ſe venger, lorſqu'un double amour enflamme ſa haine & ſon reſſentiment „.

Quoique la reine Eliſabeth eût grand ſujet d'être émue d'un tel diſcours, elle ne laiſſa pas de l'écouter de ſens froid, & de repartir tranquillement: „ Vous avez donc cru faire votre devoir, & rendre à l'amour que vous avez pour votre maîtreſſe & pour votre mari, ce qu'il exigeoit; mais quel „ penſez-vous que doit être maintenant mon devoir „ à votre égard „?

Cette femme répondit à la reine avec grandeur: „ Je dirai franchement à votre majeſté mon avis, „ pourvu qu'il lui plaiſe de me dire premierement, „ ſi elle me fait cette queſtion en qualité de reine, „ ou en qualité de juge „. Eliſabeth lui declara que c'étoit en qualité de reine. „ Votre majeſté doit m'accorder grace „, repartit Marguerite Lambrun.

„ Mais quelle aſſurance me donnerez-vous, répliqua la reine, que vous n'en abuſerez pas, & que „ vous n'entreprendrez pas une ſeconde fois un attentat ſemblable? „ A quoi la Lambrun repartit „ encore: „ Madame, la grace que l'on veut accor-

„ der avec tant de précaution, n'est plus, selon mon „ idée, une véritable grace: ainsi votre majesté peut „ agir contre moi comme juge „.

Alors la reine s'étant retournée vers quelques membres de son conseil qui étoient présens, leur dit: „ Il y a trente ans que je regne; mais je ne me „ souviens pas d'avoir trouvé personne qui m'ait ja„ mais fait une pareille leçon. Allez (continua-t„ elle, en s'adressant à mademoiselle Lambrun), je „ vous accorde la grace pure, entiere, & sans au„ cune condition „.

Marie Lambrun se prosterna aux genoux de la reine, en la priant d'avoir la générosité de la faire conduire sûrement hors des royaumes de la grande-Bretagne jusqu'aux côtes de France. Elisabeth le lui accorda volontiers; & l'on regarda cette requête de Marie Lambrun, comme un trait singulier de prudence & de sagesse. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

STERNBERG, (*Géog. mod.*) contrée d'Allemagne, dans la nouvelle marche de Brandebourg, aux confins de la Pologne & de la Silésie; c'est un pays montagneux, coupé de quelques petites rivieres. *Sternberg* sa capitale, lui donne son nom; cette petite ville est située aux confins de la Silésie, entre Custrin, Schwerin, Francfort sur l'Oder, & autres lieux. (*D. J.*)

STERNOMANTIS, s. f. (*Antiquit. grecq.*) στερνόμαντις; c'étoit un des noms de la prêtresse de l'oracle de Delphes, plus connu encore sous celui de Pithie; mais le même nom de στερνόμαντις étoit généralement donné à tous ceux qui agités par quelque démon, prophétisoient, ou rendoient des oracles. (*D. J.*)

STERNO-CLYTHO-MASTOIDIEN, *ou* STERNO-MASTOIDIEN, *ou* MASTOIDIEN ANTÉRIEUR, *en Anatomie*, nom de deux muscles dont chacun vient de la partie supérieure & antérieure du sternum de la clavicule, vers l'extrémité sternale, & se termine à l'apophyse mastoïde.

STERNO-COSTAUX, *ou le triangulaire du sternum*, (*Anatomie.*) nom de quelques muscles qui s'attachent aux côtes & au sternum. *Voyez* CÔTES & STERNUM.

Ces muscles viennent de chaque côté de la partie inférieure & interne du sternum, & s'inserent à la seconde, troisieme, quatrieme, cinquieme, sixieme, & septieme des vraies côtes.

STERNO-HYOIDIEN, *en Anatomie*, est une paire de muscles qui viennent de la partie la plus supérieure & interne du sternum, de la portion voisine de la clavicule & de la partie adjacente à la premiere côte; ils sont larges & situés le long de la trachée-artere, des glandes thyroïdes, & du cartilage scutiforme; ils se terminent à la base de l'os hyoïde.

STERNO-MASTOIDIEN, *en Anatomie*, nom d'un paire de muscles appellés aussi *sterno-clyto-mastoïdien*. *Voyez* STERNO-CLITO-MASTOIDIEN.

STERNO-THYROIDE, *en Anatomie*, est une paire de muscles du larynx qui s'inserent dans la partie supérieure & interne du sternum, tout-autour du rebord inférieur de sa cavité articulaire, & se termine à la tubérosité oblique du cartilage thyroïde.

STERNO-THYRO-PHARINGIEN, *en Anatomie*; nom d'une paire de muscles du pharynx, qui sont formés par un paquet de fibres qui prend ses attaches à la partie interne & supérieure du sternum, s'unit intimement avec le sterno-thyroïdien jusque vers les attaches, au cartilage thyroïde, & vient s'unir ensuite avec le tyro-pharingien. *Voyez* STERNO-TYROIDIEN & TYRO-PHARINGIEN.

STERNUM, s. m. *en Anatomie*, nom d'un os situé tout le long de la partie antérieure & moyenne de la poitrine.

Cet os est composé de trois pieces dans les adultes, une supérieure qui a la figure d'un exagone irrégulier, une moyenne de figure d'un quarré oblong, & une inférieure la moins considérable de toutes; elle est cartilagineuse, & se nomme *cartilage xiphoïde*. *Voy.* XIPHOIDE.

Mais dans les enfans il est composé de plusieurs pieces suivant les différens âges, c'est-à-dire de 5, de 6, 7 & quelquefois de 8 pieces.

Deux pieces principales du *sternum* sont unies ensemble par diarthrose obscure, de façon qu'en les décrivant comme n'étant qu'une seule piece, leur face antérieure externe est inégalement convexe, la postérieure interne est légerement concave; le bord supérieur qui a sur le milieu une grande échancrure, que les anciens ont nommée *fourchette*, & sur les parties latérales deux cavités pour y recevoir les clavicules; le bord intérieur a cinq petits enfoncemens, un mitoyen, & deux à chaque partie latérale, qui sont quelquefois confondus ensemble; on voit sur les bords latéraux quatre petites cavités comme divisées en deux, & vers la partie supérieure une petite portion du cartilage de la premiere vraie côte. *Voyez* CÔTE.

L'os du *sternum* souffre [illegible] sa nature dans divers sujets, je n'entends [illegible] le nombre des os qui le composent comme [illegible] quelques anatomistes, en les considérant [illegible] sujets de différens âges, mais pour la figure, [illegible], la situation de cet os: par exemple, on [illegible] quelquefois la pointe extrèmement tournée [illegible] ou [illegible], & alors ce jeu de la nature doit avoir nui à la santé, produit des difficultés de respirer & de se courber, ou des maladies internes incurables. On trouve aussi quelquefois à la partie inférieure du *sternum* un trou qui est plus ou moins grand.

Un auteur allemand assure dans les *selecta medica Francofurtentia*, avoir observé un pareil trou, & que ce trou donnoit passage aux arteres & aux veines mammaires; M. Hunauld dit qu'il n'a trouvé ce trou qu'une seule fois; qu'il n'y passoit rien, & qu'il étoit rempli par une sorte de substance cartilagineuse. Voici, peut-être, continue-t-il, ce qui donne occasion à la formation de ce trou. Le *sternum*, dans les premiers tems, est tout cartilagineux, & l'ossification y commence en différens endroits; le nombre de ces ossifications est incertain, elles se réunissent plus ou moins tard pour former trois pieces qui ensuite se soudent pour n'en faire qu'une. Si donc lorsque toutes ces différentes ossifications commencent à se réunir, il y a un endroit où l'ossification se trouve arrêtée; cet endroit restera rempli de la substance cartilagineuse qui en se détachant, lorsqu'on fait le squelette, laissera appercevoir un trou dans l'os du *sternum*; peut-être encore que les trois pieces d'ossification qui se rencontrent par leurs bords, peuvent, en prenant de l'accroissement & de la solidité, avant que d'être unies, laisser un vuide entr'elles. Comme on ne dit point avoir vu un pareil trou à la partie supérieure du *sternum*, c'est vraissemblablement parce que la partie supérieure de cet os n'est ordinairement qu'une seule piece dès les premiers tems, & qu'elle ne s'ossifie point en différens endroits, au-lieu que la multitude différente d'ossifications se fait à la partie inférieure, où le trou dont il s'agit se rencontre toujours. (*D. J.*)

STERNUM, *fracture du*, (*maladie de Chirurgie.*) solution de continuité de l'os *sternum* à l'occasion de quelque coup ou chute. Le *sternum*, comme les os du crâne, est susceptible de fracture & d'enfoncement. On reconnoît la fracture à l'inégalité des pieces osseuses, & quelquefois à la crépitation qu'on entend en comprimant alternativement les pieces séparées. L'enfoncement se connoît par la dépression; la douleur, la difficulté de respirer, la toux, & quelquefois le crachement de sang sont les symptomes de la fracture & de l'enfoncement. Le crachement est plutôt l'effet de la commotion que de la fracture. Ambroise Paré rapporte qu'il a été envoyé en 1563 par le feu roi de Navarre pour panser un gentilhomme de la chambre, blessé devant Melun d'un coup de mousquet au milieu du *sternum*, sur sa cuirasse: il tomba par terre comme mort, jettant grande quantité de sang par la bouche, & il en cracha de suite pendant l'espace de trois mois. Le *sternum* étoit enfoncé. Pour en faire la réduction on fit coucher le blessé sur le dos, ayant un carreau entre les épaules, & les os furent rétablis dans leur état naturel par la pression latérale des côtes. On appliqua des compresses trempées dans une liqueur vulnéraire spiritueuse, & un bandage qui ne doit pas être trop serré, afin de ne pas gêner la respiration. Les saignées sont dans cette fracture d'un grand secours pour calmer les accidens & pour les prévenir.

Le *sternum* est un os spongieux sujet à être altéré par la carie. On peut tenter sur cet os les opérations convenables pour enlever la carie; tel que le *trépan*. Il y a sur la possibilité de la réussite de cette destruction des parties viciées, deux observations très-importantes, l'une dans Galien, & l'autre dans Harvey, au traité *de generatione animalium*, où l'on voit que le *sternum* a été détruit en partie, & que les malades ont survécu. Dans l'un & dans l'autre cas on tou-

touchoit le cœur, & l'on sentoit ses mouvemens dans le vuide qu'avoit laissé la déperdition de substance du *sternum*. (*Y*)

STERNUTATION, s. f. (*Physiol.*) en grec πταρμὸς, en latin *sternutatio*, *voyez* ÉTERNUMENT, qui est le terme le plus en usage; nous n'ajouterons ici que peu de remarques sur ce curieux phénomène de notre organisation.

Tout le monde sait que c'est un mouvement convulsif, au moyen duquel l'air étant poussé violemment par toutes les cavités des narines, balaie & emporte avec bruit la mucosité qu'il trouve sur son passage.

Pour entendre cet effet, il faut se rappeller 1°. qu'il y a un rameau de nerf de la cinquieme paire qui se rend à la membrane pituitaire du nez. 2°. Quand ce nerf vient à être irrité, l'intercostal, le vague, & par conséquent les nerfs des muscles qui servent à la respiration, doivent sentir cette irritation, & forcer les muscles à entrer en contraction. 3°. Comme les nerfs du nez sont fort sensibles, ils produisent de grands mouvemens dans les nerfs qui vont aux muscles inspirateurs; c'est ce qui fait que le thorax se dilate tout-à-coup extraordinairement. 4°. Cette dilatation subite pourroit être suivie d'un resserrement lent, si les muscles qui servent à l'expiration n'avoient pas des nerfs qui fussent irrités, de même que ceux des muscles inspirateurs: comme ces muscles inspirateurs sont plus forts que les muscles expirateurs, leur action a d'abord prévalu, mais durant le tems qu'ils agissent, la résistance augmente; & les nerfs des muscles expirateurs étant toujours irrités, y causent une contraction qui l'emporte enfin sur les muscles inspirateurs. 5°. La violence avec laquelle les muscles expirateurs se contractent, comprime extraordinairement les poumons, en sorte que l'air est obligé de sortir avec force. 6°. Par la communication des nerfs, *les muscles qui concourent à élever la racine de la langue, entrent en contraction*: par ce moyen l'air ne pouvant sortir par la bouche, est jetté impétueusement dans la cavité des narines, & si l'humeur muqueuse de la membrane pituitaire est ramassée dans ses reservoirs, les secousses de l'air l'enlevent & la balaient. 7°. Les muscles qui poussent l'air des poumons dans la trachée-artere, sont principalement le triangulaire & le diaphragme.

Ainsi l'éternument se fait lorsque l'air d'une grande inspiration est long-tems retenu dans le poumon, & en sort ensuite avec force par le nez, au moyen d'un mouvement expirateur convulsif de tous les muscles abdominaux, des intercostaux & du diaphragma. Quand on inspire beaucoup d'air, les muscles postérieurs de la tête & du cou étendent la tête & le corps en arriere, & à leur tour les antérieurs la plient fortement en devant dans l'expiration. Il arrive avant l'éternument une espece de petit chatouillement doux dans les narines, & quelquefois dans les parties avec lesquelles les nerfs olfactifs correspondent. Lorsqu'on éprouve cette sensation, toutes les actions du corps sont suspendues, & l'on reste un instant dans l'attente de ce qui va se passer. L'instant suivant, les muscles qui servent à l'expiration se se retirent avec une force que rien ne peut arrêter; & les poumons subitement resserrés, chassent l'air qu'ils contiennent avec un bruit semblable à celui d'une liqueur qu'on jette dans le feu. Ainsi dans l'instant que se fait cette forte expiration, le sang ne sauroit passer dans les poumons; par la même raison, le sang veineux qui revient de la tête, ne sauroit se décharger librement dans le ventricule droit du cœur; ce qui fait que non-seulement les vaisseaux du cerveau sont distendus, mais aussi que l'impétuosité du sang artériel est augmenté par la violence de cette commotion. Or le concours de ces deux causes produit une sorte de distension momentanée dans toute la masse du cerveau. Il est clair que c'est-là ce qui se passe dans l'éternument; car s'il est réitéré, tous les sens & le mouvement musculaire manquant à la fois, le visage s'enfle, il sort des larmes des yeux, le nez coule; & si l'éternument est répété bien des fois, toutes les actions du cerveau en sont prodigieusement troublées.

Il est vraissemblable que c'est à la commune origine des nerfs que commence cette puissante irritation qui met en branle presque tous les nerfs de la poitrine, du dos, de la tête, & les enveloppe tous dans les mêmes mouvemens, comme on voit que la piquure d'un nerf, d'un tendon quel qu'il soit, produit un spasme universel. On peut juger de toute l'étendue de cette contraction musculaire, puisqu'il en résulte un ébranlement général de toute la machine au moment qu'on y songe le moins, & par la plus petite cause, l'émanation de quelque corps odoriférant qu'on inspire.

On éternue même en regardant le soleil, parce qu'il entre dans le nez une branche à peine visible du nerf ophtalmique avec le nerf olfactif, & qui étant ébranlée par une vive lumiere, excite dans le nerf des organes de la respiration les mouvemens convulsifs de l'éternument. C'est par la même raison qu'on pleure quand on a reçu de fortes odeurs.

L'irritation de la membrane pituitaire se fait, ou extérieurement par la vapeur d'esprit-de-vin, de fortes odeurs, comme par celle de la marjolaine, des roses, du tabac; portées aux narines par des poudres qui volant en l'air, sont reçues par l'inspiration; par des médicamens âcres, comme l'ellébore, l'euphorbe & autres sternutatoires qui picotent la membrane du nez; ou intérieurement par l'acrimonie de la lymphe qui humecte naturellement la membrane des narines, comme dans le coriza.

Les matieres qui sont rejettées en éternuant viennent, 1°. du nez, de la gorge, parce que la membrane pituitaire y exude continuellement de la lymphe; 2°. de la trachée-artere & des bronches des poumons. Mais il ne faut pas croire que tout ce qui irrite les narines, soit les seules causes de la *sternutation*; car il y a des gens qui savent éternuer plusieurs fois de suite au gré de leur volonté.

L'éternument peut s'arrêter, en pressant l'angle interne de l'œil. Comprime-t-on le nerf récurrent qui *vient de* l'ophtalmique de la cinquieme paire, & qui paroît principalement s'anastomoser avec les nerfs de la premiere paire? c'est l'opinion de Willis.

La *sternutation* differe de la toux, parce qu'elle se fait avec moins de force, & que l'air qu'on n'inspire & qu'on n'expire qu'une seule fois dans l'éternument affecte de passer par les narines.

L'émonction ou l'action par laquelle on se mouche, est une espece d'éternument doux & volontaire.

Les éternumens, quand ils ne sont pas naturels, peuvent être de bons ou de mauvais signes en Médecine, suivant leur violence, leurs causes, & les maladies dans lesquelles ils arrivent. Ils sont quelquefois, comme dans le mouvement, augmenté de la circulation du sang, l'avant-coureur d'une hemorrhagie salutaire, ou d'une métastase favorable dans le hoquet; mais dans les maladies épidémiques, dans la rougeole, la petite-vérole, les fievres continues, où la métastase s'est jettée sur les narines, les *sternutations* n'apportent aucun soulagement; elles empirent le mal, lorsqu'elles viennent du consentement des parties, comme dans l'hysterisme; l'épilepsie, l'esquinancie, les maladies des yeux & des poumons. Dans les maladies des narines, telles que leur inflammation, leur ulcération, un polype, un cancer, l'ozæne, il en résulte des *sternutations* qui augmentent le mal, par la commotion qu'elles causent. En pareil cas, il faut adoucir les narines, en injectant, en attirant, en portant dans le nez, des baumes, des linimens opposés à la nature de la maladie.

Les humeurs âcres, catharreuses, qui agacent les nerfs olfactoires provoquent des éternumens fréquens, qui cesseront en attaquant la cause, & en adoucissant les symptomes par des drogues onctueuses, ou par la fumée de parfums secs, dirigés dans les narines, si les humeurs âcres sont extrèmement tenues.

Enfin, l'on conçoit aisément que les *sternutations* sont capables de procurer plusieurs autres effets salutaires ou nuisibles. Par exemple, 1°. on pourra les exciter artificiellement dans les maladies apoplectiques & soporeuses. On pourra de même s'en servir avec succès pour aider l'accouchement, pour faciliter la sortie de l'arriere-faix; c'est pourquoi Hippocrate qui savoit si bien tirer parti des observations, ordonne dans ces cas de faire éternuer la femme en couche, la bouche & les narines fermées. 2°. Par la même raison, de telles *sternutations* produisant une violente secousse dans tout le corps pourroient exciter l'avortement, l'hernie, les regles, & rompre même des vaisseaux dans le nez ou dans la poitrine. 3°. Non-seulement les *sternutations* violentes & continuées, fatiguent & accablent prodigieusement; mais elles peuvent même devenir mortelles. Les praticiens

en citent des exemples aiſés à comprendre, puiſque les *ſternutations* ne ſont autre choſe que de violentes convulſions. Elles produiſent quelquefois dans l'hyſtériſme une cœcité momentanée, qui ſe diſſipe avec les antiſpaſmodiques, parce qu'elle vient de la ſympathie des nerfs; car il eſt naturel de conjecturer que la premiere cauſe de cet accident, vient de la commune diſtribution des nerfs de la cinquieme paire au nez & à l'œil.

Le remede dans les *ſternutations* violentes & répétées eſt de porter dans les narines, du lait, des huiles, des infuſions de graine de lin, de pſyllium; en un mot tout liquide, onctueux, viſqueux, mucilagineux, adouciſſant, balſamique, & d'y joindre du laudanum liquide. C'eſt ainſi qu'on arrêtera les *ſternutations* cauſées par le muguet, la bétoine, la marjolaine, la lavande, la racine de pyrethre, l'euphorbe, l'ellébore; enfin, tout ce qu'il y a de plus âcre dans la claſſe des végétaux.

Cependant il arrive très-rarement pour notre conſolation, des malheurs cauſés par les éternumens; l'expérience nous apprend ſans ceſſe, qu'ils ſont plus ſalutaires que nuiſibles, plus propres à éloigner une maladie qu'à y conduire. Semblable à la toux qui détache pour notre bien la lymphe viſqueuſe des poumons, ils emportent la mucoſité ſuperflue de la membrane pituitaire, & procurent par ce moyen plus de fineſſe dans l'odorat. Ils excitent en même-tems un mouvement plus vif dans la circulation du ſang, augmentent celui des humeurs & des eſprits, & raniment preſque tous les ſens à la fois. La nature a donc été ſage de nous faire des organes délicats, que l'impreſſion de l'air, de la lumiere & des odeurs, ébranlent preſque toujours à notre avantage. (*D. J.*)

STERNUTATOIRE, adj. (*Thérapeutique*.) eſpece d'errhins, c'eſt-à-dire de remedes deſtinés à être introduits dans le nez, *voyez* ERRHINS, dont la vertu ſpéciale conſiſte à pouvoir produire l'éternument. *Voyez* ÉTERNUMENT.

Les *ſternutatoires* ſont encore connus dans les auteurs grecs & latins, ſous le nom de *ptarmica*, du mot grec πταίρω, *j'éternue*. Les effets & les uſages des *ſternutatoires* ſont expoſés à *l'article* ÉTERNUMENT, & la maniere de les appliquer *à l'article* ERRHIN, *voyez* cet *article*. Les précautions à obſerver dans leur adminiſtration & les conſidérations qui contrindiquent leur uſage, ont été renvoyés à celui-ci. Tous les praticiens conviennent que ce genre de ſecours ne convient point aux pléthoriques ſanguins, qui en général ſupportent mal toute ſorte de ſecouſſes violentes.

Il eſt obſervé que dans les vertiges qui précédent ou qui annoncent les apoplexies ſanguines, l'uſage indiſcret des *ſternutatoires* hâte ſouvent l'attaque, & même la détermine.

Quoique les errhins dont l'effet ſe borne à provoquer puiſſamment l'évacuation naſale, ſoient utiles dans les ophthalmies en général, & même dans celles qui ont un caractere véritablement inflammatoire; l'uſage des *ſternutatoires* eſt manifeſtement nuiſible dans ce dernier cas. Ceux qui ſont ſujets à des hémorrhagies, & ſur-tout à des hæmophtiſies, & ceux qui ſont menacés de phthiſie ne doivent point être expoſés à l'action des *ſternutatoires*.

Juncker déſapprouve formellement leur uſage contre l'épilepſie, & il aſſûre même que cet uſage n'eſt pas trop ſûr dans les léthargies ou les défaillances; enfin, il eſt très-connu qu'on doit préſerver autant qu'il eſt poſſible de l'éternument, & par conſéquent qu'il ne faut pas faire éternuer à deſſein les ſujets qui ont des hernies, des chûtes de matrice, & les femmes groſſes. Quant à ce dernier chef, il eſt ſans doute très-évident par l'obſervation même de l'utilité de l'éternument pour chaſſer l'arriere-faix. *Voy.* ÉTERNUMENT.

Tous les corps capables d'irriter puiſſamment la membrane pituitaire provoquent l'éternument, lorſqu'ils ſont appliqués ſur cet organe; & ce ſont les mêmes qui étant portés dans l'eſtomac & dans les inteſtins, ſont capables d'irriter ces derniers organes vraiſſemblablement de la même maniere, & qui excitent en conſéquence le vomiſſement ou la purgation; & enfin qui impriment ſur les organes du goût, la ſenſation appellée *vive*, *piquante*, *âcre*, & qui déterminent auſſi abondamment l'écoulement de la ſalive; ainſi tous les émétiques & les purgatifs forts ſont en même tems *ſternutatoires* & ſalivans.

Il eſt cependant un certain nombre de remedes, tirés pour la plûpart de la famille des végétaux dont la vertu *ſternutatoire* paroît avoir quelque choſe de ſpécifique, ou du moins dont la qualité émétique ou purgative n'eſt point conſtatée: telles ſont la pirethre, le poivre noir, le gingembre, la ſemence de nielle, celle de moutarde, de roquette, *&c.* la bétoine, la marjolaine, le *marum*, l'origan & le plus grand nombre de plantes aromatiques de la claſſe radiée de Tournefort, les fleurs de muguet, le *ptarmica* ou herbe à éternuer, *&c.* mais les *ſternutatoires* les plus puiſſans ſont tirés de la claſſe des émétiques & des purgatifs forts: tels ſont le vitriol blanc, l'euphorbe, les ellébores, la racine de cabaret, l'iris, le concombre ſauvage, le tabac, *&c. Voyez tous ces articles particuliers*.

On trouve dans preſque tous les diſpenſaires des poudres *ſternutatoires* compoſées; voici celles de la pharmacopée de Paris.

Prenez feuilles ſeches de marjolaine, de bétoine & fleurs ſeches de muguet, de chacun un gros; de feuilles ſeches de cabaret demi-gros; faites une poudre ſelon l'art. (*b*)

STERTZINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le Tirol, au pié du mont Brenner, ſur le torrent d'Eiſack, à 5 lieues au nord-oueſt de Brixen. Quelques-uns croient que c'eſt le *Vipiternum* d'Antonin. *Long.* 29. 51. *lat.* 46. 23. (*D. J.*)

STETIN *ou* STETTIN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans le cercle de la haute Saxe, capitale de la Poméranie pruſſienne, & d'un duché de même nom, ſur la gauche de l'Oder, à 35 lieues au nord de Francfort, & à 56 au ſud-eſt de Lubeck.

Stetin & ſon territoire furent anciennement habités par les *Sidini*, & enſuite par les Vendes. En 1121, Boleſlas, duc de Pologne, entreprit d'y établir le Chriſtianiſme par la force, mais il réuſſit beaucoup mieux en remettant aux habitans le tribut qu'il leur avoit impoſé; cependant la religion chrétienne ne triompha dans cette ville qu'au bout d'un ſiecle, & alors elle fut gouvernée par les mêmes lois que Magdebourg. La paix de Weſtphalie donna *Stetin* aux Suédois. En 1710, elle fut obligée de recevoir des troupes de Pruſſe, de Saxe & de l'Holſtein; & quelque tems après, le roi de Pruſſe en fut mis en poſſeſſion. Ce prince y a établi en 1720 la regence de la Poméranie, & une chambre de guerre & de domaine, mais en même tems il a confirmé aux habitans leurs divers privileges qui ſont conſidérables. *Long.* ſuivant Street, 31. 56′. 15″. *lat.* 53. 36.

Kirſtenius (George) eſt le ſeul homme de lettres de ma connoiſſance qui ſoit né à *Stetin*. Il cultiva la poéſie latine & la médecine. Il a publié dans cette derniere ſcience des diſquiſitions philologiques, & deux excellentes diſſertations, *de ſymptomatibus viſûs & auditus, olfactus & tactus*, ſur les ſymptomes de la vûe & de l'ouie, de l'odorat & du tact. Chriſtine, reine de Suede, l'honora de ſon eſtime & de ſes bontés. Il mourut en 1660, à 47 ans. Le P. Nicéron l'a mis au rang des hommes illuſtres. Il l'étoit pourtant beaucoup moins que *Kirſtenius* (Michel), autre médecin du xvij. ſiecle, né à Bérone, petite ville de Moravie; ce dernier étoit un homme verſé en pluſieurs ſciences. Il y a eu quelques autres ſavans du nom de *Kirſtenius*, & que les Bibliographes n'ont pas toujours bien diſtingués les uns des autres. (*D. J.*)

STEVENSWERT, (*Géog. mod.*) île des Pays-bas, dans le quartier & à 3 lieues de Ruremonde, ſur les frontieres de l'évêché de Liege. Cette île eſt formée par la Meuſe, & défendue par une fortereſſe qui fut cédée en 1705 aux états généraux par l'empereur, en vertu du traité de Barriere. (*D. J.*)

STEUNOS, (*Géog. anc.*) grotte ou antre de l'Aſie mineure, dans la Phrygie, au quartier de ces Phrygiens qui habitoient ſur les bords du fleuve Peucella, & qui étoient originaires d'Aſanie. Pauſanias, *l. X. c. xxxij.* dit: „ C'eſt un antre qui, par ſa figure „ ronde & par ſon exhauſſement, plaît fort à la vûe „. Ils en ont fait un temple de la mere des dieux, où la déeſſe a ſa ſtatue. (*D. J.*)

STEWART, GREAT, (*Hiſt. d'Angleterre.*) c'eſt-à-dire *grand-ſénéchal*, lequel ſeul pouvoit prononcer l'arrêt de mort contre un pair accuſé de haute trahiſon. Cette charge étoit autrefois perpétuelle, & la premiere du royaume; mais l'excès du pouvoir qui lui étoit attribué l'a fait abolir en Angleterre, comme on a aboli en France celle de connétable; avec cette différence toutefois, que la charge de *grand-*

ſtewart eſt rétablie par *interim* pour le couronnement du roi & lorſqu'il s'agit de la vie d'un pair. Le roi George I. donna cette commiſſion au lord Cowper en 1716, par rapport aux auteurs de la rebellion d'Ecoſſe, dont le comte de Nithiſdale étoit du nombre; mais ſon épouſe lui ſauva la vie la veille de l'exécution, en gagnant le principal officier de la garde de la tour de Londres; & faiſant ſauver ſon mari ſous ſes habits, elle reſta priſonniere avec les ſiens. Toute la grande Bretagne applaudit à l'action héroïque de cette dame, & vint lui témoigner ſon eſtime. Quelqu'outré qu'on fût dans le miniſtere de la tendreſſe ingénieuſe de la comteſſe de Nithiſdale, on ne crut pas devoir prendre d'autre parti que de la mettre en liberté. C'eſt ordinairement le lord chancelier que le roi charge de la commiſſion de préſider aux procès des pairs accuſés de haute trahiſon. Ce fut auſſi le chancelier qui préſida en 1746 au jugement des quatre pairs d'Ecoſſe, les comtes de Kilmarnock & de Cromarty, & les lords Balmérine & Lovat. (*D. J.*)

STEYR *ou* STEYBR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la haute Autriche, ſituée ſur une colline, au quartier de Traun, au confluent du *Steyr* & de l'Ens, à 3 lieues au-deſſus du bourg de Traun. Quelques-uns prennent *Steyr* pour l'ancienne *Aſturis*. *Long.* 32. 34. *lat.* 48. (*D. J.*)

STHÉNIENS, JEUX, (*Antiq. greq.*) l'antiquité nous apprend peu de choſe touchant les *jeux ſthéniens*. Ils furent inſtitués, ſelon Plutarque, par les Argiens en l'honneur de l'égyptien Danaüs, neuvieme roi d'Argos, puis rétablis en l'honneur de Jupiter, ſurnommé le *fort*, le *puiſſant*, d'où ils prirent le nom de *ſthéniens*. Héſychius fait une courte mention de ces jeux. Meurſius, dans ſa *græcia feriata*, n'allegue ſur ce point que le ſeul paſſage d'Héſychius, ſans rien dire de celui de Plutarque, ni de celui de Pauſanias que je vais rapporter, ne connoiſſant rien de plus en ce genre.

Ce dernier hiſtorien témoigne que de ſon tems on voyoit encore ſur le chemin qui conduiſoit de Trézene à Hermione, une roche ou une pierre, nommée originairement *l'autel de Jupiter ſthénien*, qu'on appelloit *la roche de Théſée*, depuis que ce prince tout jeune la remua, pour tirer de deſſous la chauſſure & l'épée qui devoient le faire connoître à Egée ſon pere, & que celui-ci dans ce deſſein y avoit cachées.

Au reſte il ne faut point confondre ces jeux ou cette fête d'Argos avec une autre fête que les femmes athéniennes célébroient ſous le nom de στήνια, & dans laquelle ces femmes ſe brocardoient & ſe diſoient mille injures. Il eſt parlé des *ſthénies* d'Athènes dans Héſychius & dans Suidas. (*D. J.*)

STIBADIUM, ſ. m. (*Littérature.*) ce mot emprunté des Grecs par les Romains, ſignifioit un *lit de table* fait de joncs; ces ſortes de lits étoient fort commodes pour manger, à cauſe de leur légereté & de leur fraîcheur. Ils ſuccéderent à ceux qu'on nommoit *triclinia*; il y en avoit de toutes grandeurs, à ſix, à huit & à neuf places, ſuivant le nombre des convives qui ſe trouvoient au repas. (*D. J.*)

STIBIÉ, adj. on donne cette épithete au tartre; on dit *tartre ſtibié*: ce mot vient du latin *ſtibium*, antimoine. *Voyez l'article* ANTIMOINE.

STICHOMANTIE, ſ. f. (*Littérature*) mot compoſé de στίχοι, *vers*, & μαντεία, *divination*, c'eſt donc l'art de deviner par le moyen des vers; après avoir écrit ſur de petits billets des vers, on jettoit ces billets dans une urne, & celui qu'on tiroit le premier, étoit pris pour la réponſe de ce qu'on vouloit ſavoir. Les vers des Sibylles ſervirent long-tems à cet uſage. Quelquefois on ſe contentoit d'ouvrir un livre de poéſie, ſur-tout d'Homere & de Virgile, & le premier vers qui ſe préſentoit aux yeux tenoit lieu d'oracle. Lampride rapporte dans la vie d'Alexandre Sévere que l'élévation de ce prince avoit été marquée par ce vers de Virgile, qui s'offroit à l'ouverture du livre.

Tu regere imperio populos, romane, memento.

„ Romain, ta deſtinée eſt de gouverner les peuples „ ſous ton empire „. *Voyez* SORTS *d'Homere & de Virgile*. (*D. J.*)

STIGLIANO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Baſilicate, près la riviere de Salandrella, à 20 milles de la côte du golfe de Tarente. Elle a titre de *principauté*. Ses bains ſont aſſez renommés, on les appelle, je ne ſai pourquoi, les *bains de Bracciano*. (*D. J.*)

STIGMA, ſ. m. (*Botan.*) le *ſtigma* dans les piſtils eſt une pointe mouſſe, qui forme ſur l'embryon une pellicule membraneuſe, tranſparente. (*D. J.*)

STIGMATE, *voyez* FLEUR.

STIGMATES, organes extérieurs de la reſpiration de pluſieurs inſectes, & principalement des chenilles. C'eſt M. Malpighi qui a reconnu le premier cette organiſation. Les chenilles ont ſur chacun des douze anneaux du corps, à l'exception du ſecond, du troiſieme & du dernier, deux taches ovales, une de chaque côté, placées plus près du ventre que du dos: ces taches ſont imprimées en creux dans la peau, & bordées par un petit cordon le plus ſouvent noir. Ces taches ſont jaunes dans certaines chenilles, & dans d'autres elles ont une couleur blanche. La petite ouverture, qui eſt au milieu de chacune de ces taches, communique à un poumon particulier, de ſorte que les chenilles ont neuf poumons de chaque côté, ou plutôt neuf paquets de trachées qui compoſent le poumon, & qui s'étendent chacun tout le long du corps.

M. Malpighi a découvert que ces organes ſervoient à la reſpiration des chenilles, en les couvrant d'huile ou d'une matiere graiſſeuſe quelconque, alors l'inſecte tombe en convulſions ſur le champ. Mais ſi on ne met de l'huile que ſur un certain nombre de *ſtigmates*, les parties voiſines de celles qui ſont huilées deviennent paralytiques par la privation d'air, & ſouvent l'inſecte meurt quelque tems après. On tient cependant ſous l'eau un ver à ſoie pendant des heures entieres, ſans le faire mourir; il reprend ſes forces & ſa vigueur en le remettant à l'air & en l'expoſant au ſoleil. M. de Reaumur croit que c'eſt parce que l'eau ne peut pas pénétrer dans les *ſtigmates*, comme l'huile, & que l'air qui ſe trouve renfermé dans le creux de chaque *ſtigmate* empêche que l'inſecte ne ſoit ſuffoqué. M. Malpighi croyoit que l'air entroit & ſortoit par les *ſtigmates*; mais M. de Reaumur a découvert depuis par des expériences réitérées en plongeant une chenille dans l'eau, que l'air avoit ſon iſſue par de très-petites ouvertures répandues ſur tout le corps, qui communiquent à de petits canaux, & que ces canaux ont communication avec les trachées dont il a été fait mention. *Mém. pour ſervir à l'hiſt. des inſectes, par* M. de Reaumur, *tome I. n°.* 3. *Voyez* INSECTE.

STIGMATES, (*Hiſt. anc.*) ſignes ou caracteres dont on marquoit ordinairement les eſclaves qui avoient été fugitifs. La marque la plus commune étoit la lettre, F, qu'on leur imprimoit au front avec un fer chaud. On ſe contentoit quelquefois de leur mettre un collier ou un bracelet, ſur lequel on gravoit le nom du maître. Quelques-uns ont cru qu'on imprimoit auſſi des caracteres ſur les mains, les bras ou les épaules des nouveaux ſoldats chez les Romains; mais cet uſage n'a pas été général, & l'on n'en trouve pas des témoignages aſſez précis chez les anciens, pour affirmer que cette coutume fût conſtamment établie dans les troupes romaines.

STIGMATES, (*Théolog.*) marques ou inciſions que les payens ſe faiſoient ſur la chair en l'honneur de quelque fauſſe divinité.

Ces *ſtigmates* s'imprimoient ou par un fer chaud, ou par une aiguille avec laquelle on faiſoit pluſieurs piqures, que l'on rempliſſoit enſuite d'une poudre noire, violette, ou d'une autre couleur, qui s'incorporoit avec la chair, & demeuroit imprimée pendant toute la vie. La plûpart des femmes arabes ont les bras & les joues chargés de ces ſortes de *ſtigmates*: Lucien dans ſon livre de la déeſſe de Syrie, dit que tous les ſyriens portoient de ces caracteres imprimés les uns ſur les mains, & les autres ſur le col. Moïſe, Lévitiq. *x. xix. verſ.* 28. défend aux Iſraélites de ſe faire aucune figure, ni aucune *ſtigmate* ſur le corps. L'hébreu porte, *vous ne vous ferez aucune écriture de pointe*, c'eſt-à-dire, aucune *ſtigmate* imprimée avec des pointes.

Ptolomée Philopator ordonna qu'on imprimât une feuille de lierre, qui eſt un arbre conſacré à Bacchus ſur les juifs qui avoient quitté leur religion pour embraſſer celle des payens. S. Jean, dans l'Apocalypſe, fait alluſion à cette coutume, quand il dit, *c. xiij. verſ.* 16. & 17. que la bête a imprimé ſon caractere dans la main droite, & ſur le front de ceux qui ſont à elle; qu'elle ne permet de vendre ou d'acheter qu'à ceux qui portent le caractere de la bête ou ſon nom,

& S.

& S. Paul, dans son épitre aux Galates, dit qu'il porte les *stigmates* de J. C. sur son corps en parlant des coups de fouet qu'il a reçus pour la prédication de l'évangile.

Philon le juif, *de monarch. l. I.* dit qu'il y a des hommes qui pour s'attacher au culte des idoles d'une maniere plus solemnelle & plus déclarée, se font sur la chair avec des fers chauds, des caracteres qui prouvent leur engagement & leur servitude. Procope, *in Isai. xliv.* remarque l'ancien usage des chrétiens, qui se failoient sur le poignet & sur les bras des *stigmates*, qui représentoient la croix ou le monogramme de J. C. usage qui subsiste encore aujourd'hui parmi les chrétiens d'Orient, & parmi ceux qui ont fait le voyage de Jérusalem. Prudence, *hymn. x.* décrit en ces termes la maniere dont les payens se faisoient des *stigmates* en l'honneur de leurs dieux.

Quid cum sacrandus accipit sphragitidas?
Acus minutas ingerunt fornacibus,
His membra pergunt urere: utque igniverint
Quamcumque partem corporis fervens nota
Stigmavit, hanc sic consecratam prædicant.

Calmet, *dictionn. de la Bibl.*

STIGMATES, (*Théolog.*) terme que les Franciscains ont introduit pour exprimer les marques ou empreintes des plaies de notre Seigneur, qu'il imprima lui-même sur le corps de S. François d'Assise.

Voici ce qu'en dit M. l'abbé Fleury, dans son histoire ecclésiastique, *tom. XVI. l. LXXIX. n°.* 5. d'après Vading & S. Bonaventure. „ En 1224, saint „ François se retira sur le mont Alverne pour y passer son carême de saint Michel, c'est-à-dire, les „ quarante jours qu'il avoit coutume de jeûner, depuis l'assomption de Notre Dame, jusqu'à la fin „ de Septembre... Un matin, vers la fête de l'exaltation de la sainte Croix, qui est le 14 Septembre, comme il prioit au côté de la montagne, il „ vit un séraphin, ayant six aîles ardentes & lumineuses, qui descendoit du haut du ciel d'un vol „ très-rapide. Quand il fut proche, saint François „ vit entre ses aîles la figure d'un homme, ayant les „ mains & les piés étendus & attachés à une croix. „ Deux aîles s'élevoient au-dessus de sa tête, deux „ étoient étendues pour voler, & deux couvroient „ tout son corps.... La vision disparoissant, le saint „ apperçut à ses mains & à ses piés les marques „ des clous comme il les avoit vus à l'image du crucifix. Ses mains & ses piés paroissoient percés de „ clous, dans le milieu, les têtes des clous se voyoient au-dedans des mains & au-dessus des piés, „ & les pointes repliées de l'autre côté, & enfoncées dans la chair. A son côté droit paroissoit une „ cicatrice rouge, comme si elle venoit d'un coup „ de lance, & souvent elle jettoit du sang, dont sa „ tunique & ses fémoraux étoient arrosés. „

L'impression de ces *stigmates* fut confirmée par plusieurs miracles que rapporte le même auteur, qui continue ainsi: „ Quelque soin que prît François de „ cacher ses *stigmates*, il ne put empêcher que l'on „ ne vît ceux des mains & des piés, quoique depuis „ ce tems-là il marchât chaussé, & tînt presque toujours ses mains couvertes. Les *stigmates* furent „ vus par plusieurs de ses confreres, qui bien que „ très dignes de foi par leur sainteté, l'assurerent „ depuis par serment, pour ôter tout prétexte d'en „ douter. Quelques cardinaux les virent par la familiarité qu'ils avoient avec le saint homme; ils ont „ relevé les *stimagtes*, dit saint Bonaventure, dans „ les proses, les hymnes & les antiennes qu'ils ont „ composées en son honneur, & ont rendu témoignage à cette vérité de vive voix, & par écrit. Enfin „ le pape Alexandre IV. prêchant au peuple, en „ présence de plusieurs freres & de moi-même (ce „ sont les propres paroles de saint Bonaventure), assura que pendant la vie du saint il avoit vu ces sacrés *stigmates* de ses propres yeux. Il ajoute qu'à „ la mort de saint François plus de cinquante freres „ les virent, & la pieuse vierge Claire avec ses sœurs, „ & une multitude innombrable de séculiers, dont „ plusieurs les baiserent & les toucherent de leurs „ mains pour plus grande certitude.

„ Quant à la plaie du côté, il la cacha si bien, „ que de son vivant personne ne put la voir qu'à la „ dérobée, mais après sa mort elle parut évidemment comme les autres „.

On a institué en mémoire de ce miracle une fête appellée la *fête des stigmates de saint François*, avec une messe & un office particulier, mais qui n'est obligatoire que pour les Franciscains. Il [illegible] même occasion une archi-confrérie [illegible] 1594, par François Pizi, chirurgien d[illegible] Rome.

STIGMITES, s. f. (*Hist.* [illegible]) nom [illegible] par quelques naturalistes [illegible] remplies de taches ou de petits poi[illegible]

STIGNITES, s. f. (*Hist. nat. Lithol.*) nom d[illegible] par Pline à un porph[illegible] avec des taches [illegible]res, c'est le même qu'[illegible] *psaronium* [illegible] *eilon*.

STIL DE GRAIN, (*Pe.*[illegible]) [illegible] avec une espece de craie ou ma[illegible], qu'on teint par une décoction de graine [illegible] Avignon dans l'eau, jointe à de l'alun ordinaire. [illegible] ce mé[illegible] on forme cette pâte seche [illegible] tortillée qui s'appelle *stil de grain*; c'est en Hollande qu'on le fabrique; il faut le choisir tendre, friable, d'un beau jaune doré. On l'emploie pour peindre en huile & en miniature.

Le *stil de grain* se compose ordinairement avec du blanc de Troie & de la graine d'Avignon; mais l'espece en est mauvaise, & il change. Il vaut mieux le faire avec du blanc de plomb ou de céruse; broyer ce blanc bien fin, en le détrempant sur le porphyre, d'où il faut le lever avec une spatule de bois, & le laisser sécher à l'ombre: ensuite prenez de la graine d'Avignon; mettez-la en poudre dans un mortier de bois, & faites-la bouillir avec de l'eau dans un pot de terre plombé, jusqu'à ce qu'elle soit consommée environ un tiers ou plus: passez cette décoction dans un linge, & jettez-y la grosseur de deux ou trois noisettes d'alun pour l'empêcher de changer de couleur; quand il sera fondu, détrempez le blanc de cette décoction, & le reduisez en forme de bouillie assez épaisse, que vous pétrirez bien entre les mains, & vous en formerez des trochisques, que vous ferez sécher dans une chambre bien aérée; quand le tout sera sec, vous le détremperez de même jusqu'à trois ou quatre fois avec ladite décoction, selon que vous voudrez que le *stil de grain* soit clair ou brun; & vous le laisserez bien sécher à chaque fois. Remarquez qu'il est bon que ce suc soit chaud, quand on en détrempe la pâte, & qu'il faut en faire d'autres, lorsque le premier est gâté.

Cette couleur jaune que donne le *stil de grain* est fort susceptible par le mélange des qualités des autres couleurs. Quand on mêle le *stil de grain* avec du brun rouge, on en fait une couleur des plus terrestres; mais si on la joint avec du blanc ou du bleu, on en tire une couleur des plus fuyantes. (*D. J.*)

STILAGE *ou* STELAGE, s. f. (*Comm.*) droit qui se perçoit sur les grains en quelques endroits de France. C'est un droit seigneurial, qu'on nomme ailleurs *minage*, *hallage* & *mesurage*. Il consiste ordinairement en une écuellée de grain par chaque sac qui se vend dans une halle ou marché.

Il y a des lieux où le *stelage* se leve aussi sur le sel, comme dans la souveraineté de Bouillon. *Diction. de Commerce*.

STILE, *en Botanique*, est la partie qui est élevée au milieu d'une fleur, & qui pose par la partie inférieure sur le rudiment du fruit ou de la graine.

C'est ce qu'on appelle plus ordinairement *pistil*. Cependant Bradley les distingue: il l'appelle *stile*, quand il n'est que joint ou contigu à la graine ou au fruit; & *pistil*, lorsqu'il contient au-dedans de lui la semence ou le fruit, comme l'ovaire contient les œufs. *Voy.* PISTIL.

STILE, (*Critiq. sacrée*) instrument de fer, d'acier, ou d'autre matiere, pointu d'un côté pour former les lettres sur une tablette enduite de cire, & applatie de l'autre pour les effacer. *Voyez* TABLETTE DE CIRE.

Cet usage des anciens est très-bien décrit dans ce passage du 4 des Rois, *xxj.* 13. *j'effacerai Jérusalem comme on efface l'écriture des tablettes, & je passerai mon stile dessus plusieurs fois*. Dieu vouloit faire entendre par cette métaphore, qu'il ne laisseroit pas la moindre trace de la vie criminelle qu'on y menoit, mais qu'il la détruiroit, comme on efface l'écriture sur une tablette de cire, en tournant le *stile* & le passant par-dessus. Jérémie, *ch. xvij.* 1. dit que le crime de la tribu de Juda est écrit avec un *stile* de fer & une pointe de diamant, & qu'il est gravé sur leur cœur comme sur des tablettes. Mais ces mots d'Isaïe, *viij.* 5. *scribe stilo hominis*, écrivez en *stile* d'homme, signifient une maniere d'écrire simple, naturelle, intelligible,

gible, opposée au *stile* figuré & énigmatique des propheres. (*D. J.*)

STILE, *stilus*, f. m. *en Chirurgie*, est un long instrument d'acier qui va en diminuant par un bout, & se termine en pointe, de maniere qu'il a la forme d'un cone; & qui sert à étendre & découvrir une partie, ou à l'insinuer dedans.

On a coutume de faire rougir au feu le stile pour l'insinuer dans les canules *cannulæ*, & le retirer aussitôt; & on l'y met & l'en retire successivement aussi souvent qu'il est nécessaire; pour cet effet, il est bon d'avoir deux stiles pour les introduire alternativement. *Voyez* CANNULA.

STILE, *en Gnomonique*, signifie le *gnomon* ou *aiguille* d'un cadran, qu'on dresse sur un plan pour jetter l'ombre. *Voyez* GNOMON.

STILET, f. m. (*Gram.*) est une sorte de poignard petit & dangereux qu'on peut fort bien cacher dans sa main, & dont les lâches sur-tout se servent pour assassiner en trahison. *Voyez* POIGNARD.

La lame en est ordinairement triangulaire & si menue, que la plaie qu'elle fait, est presque imperceptible. Le *stilet* est séverement défendu dans tous les états bien policés.

STILET, *instrument de Chirurgie*, qu'on introduit dans les plaies & ulceres. *Voyez* SONDE. Anel a imaginé des petits *stilets* d'or extrèmement déliés, à-peu-près comme des soies de porc, & néanmoins boutonnes par leur extrémité, pour sonder les points lacrimaux, & desobstruer le conduit nazal. *Voyez fig.* 11. *Pl. XXIII.* *Voyez* FISTULE LACRIMALE. (*Y*)

STILLICIDIUM, f. m. (*Architect. rom.*) on sait que ce mot signifie d'ordinaire la chûte de l'eau goutte-à-goutte; mais dans Vitruve il désigne la pente du toit qui est favorable à l'écoulement des eaux; il appelle au figuré les toits des cabanes des premiers hommes *stillicidia*. Pline entend aussi par *stillicidia*, l'épaisseur du feuillage des arbres quand elle est capable de mettre à couvert de la pluie. (*D. J.*)

STILLYARD, f. m. (*anc. compag. de Comm.*) on nommoit autrefois en Angleterre, *la compagnie de styllyard*, une compagnie de commerce établie en 1215 par Henri III. en faveur des villes libres d'Allemagne. Cette compagnie étoit maitresse de presque toutes les manufactures angloises, particulierement des draperies. Les préjudices que ces privileges apportoient à la nation, la firent casser sous Edouard IV. Elle subsista néanmoins encore quelque tems en faveur des grandes avances qu'elle fit à ce prince; mais enfin elle fut entierement supprimée en 1552, sous le regne d'Edouard VI. (*D. J.*)

STILO, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, sur le Cacino, à six milles de la côte de la mer Ionienne.

C'est dans ce bourg qu'est né Campanella (Thomas), *fameux philosophe italien*, qui fit grand bruit par ses écrits, & dont la vie fut long-tems des plus malheureuses. Il entra dans l'ordre de saint Dominique, & un vieux professeur de ce même ordre conçut une haine implacable contre Campanella, parce qu'il se montra plus habile que lui dans une dispute publique.

En passant par Bologne on lui enleva ses manuscrits & on les déféra au tribunal de l'inquisition. Quelques paroles qui lui étoient échappées sur la dureté du gouvernement d'Espagne & sur des projets de révolte, le firent arrêter par le vice-roi de Naples; on lui fit souffrir la question, & on le retint 27 ans en prison. Enfin Urbain VIII. qui le connoissoit par ses écrits, obtint sa liberté en 1626 du roi d'Espagne, Philippe IV. Le même pape le prit à Rome au nombre de ses domestiques, & le combla de biens; mais tant de faveur ralluma la jalousie des ennemis de Campanella; il s'en apperçut & se sauva secrettement de Rome en 1634, dans le carrosse de M. de Noailles, ambassadeur de France. Arrivé à Paris, il fut accueilli gracieusement de Louis XIII. & du cardinal de Richelieu, qui lui procura une pension de deux mille livres. Il passa le reste de sa vie dans la maison des jacobins de la rue saint Honoré, & y est mort en 1639, à 71 ans.

Il a publié un grand nombre de livres sur la Théologie, la Philosophie, la Morale, la Physique, la Politique, la Rhétorique, la Médecine, & l'Astrologie. Il seroit superflu d'indiquer les titres & les éditions d'ouvrages, dont on ne fait aucun cas aujourd'hui. Nous n'avons plus besoin de l'apologie de Galilée, ni de préservatif contre l'autorité d'Aristote. On méprise souverainement l'Astrologie judiciaire. Enfin, on ne craint plus la monarchie universelle du roi d'Espagne. Les idées de Campanella pour fonder une republique, qu'il nomme allégoriquement la *cité du Soleil*, ne valent pas, à beaucoup près, l'Uthopie de Thomas Morus. Ajoutez que c'est un écrivain plein d'imaginations folles, & dont le style est rebutant.

Son *Atheismus triumphatus*, est de tous ses ouvrages celui qui a fait le plus de bruit, quoique ce soit perdre son tems aujourd'hui que de prendre la peine de le lire. On prétend qu'en faisant semblant de combattre les athées dans cet ouvrage, il a cherché à les favoriser, en leur prêtant des argumens auxquels ils n'ont jamais pensé, & en y répondant très-foiblement; d'où vient qu'on a dit qu'il auroit dû intituler son ouvrage, *Atheismus triomphans*, & peut-être l'eût-il fait s'il l'eût osé.

Ern. Sal. Cyprianus a donné fort au long, en latin, la vie de Campanella; c'est dans le goût des savans de son pays, mais ils s'en corrigeront bientôt. (*D. J.*)

STIMULANT, adj. se dit *en Médecine*, d'une espece de douleur, il signifie alors une douleur poignante ou pongitive. Ce terme vient du latin *stimulus*, aiguillon, parce que la douleur est comme un aiguillon qui réveille & ranime les mouvemens de la machine en produisant une irritation ou un chatouillement désagréable.

STIMULANS, *remedes âcres*, *irritans*, dont l'énergie est très-considérable. Ces remedes sont en général tous les amers, tous les sels volatils & fixes, les sels neutres ou androgyns, les sels volatils huileux, les baumes, les teintures âcres, telles que celle de soufre, de scories, de foie & de régule d'antimoine.

Tous ces remedes sont indiqués dans tous les cas où l'atonie de nos fibres est trop grande, & où la viscosité de nos humeurs obstrue nos vaisseaux au point d'empêcher leur oscillation. On peut conclure de-là que tous les remedes atténuans sont autant de *stimulans*, parce qu'en divisant les humeurs & en redonnant du ressort aux fibres, ils rétablissent l'équilibre entre les solides & les fluides.

STINCHAR *ou* STINSIAR, (*Géog. mod.*) riviere d'Ecosse, dans la province de Carrik. Elle sort d'un petit lac de cette province, & se perd dans la mer. (*D. J.*)

STINKERKE, f. f. (*Modes*) mouchoir de cou, d'usage dans le dernier siecle; on le bordoit de dentelle, de frange de soie, de filets d'or ou d'argent; voici l'origine de ce nom. Une bataille, suivie de la victoire, se donna en 1692, près d'un village du Hainaut, nommé *Steinkerke*: il plut à nos dames d'illustrer ce nom, en le faisant passer du village à une espece de mouchoir de cou de leur invention, & qui prit beaucoup de faveur, parce que plusieurs dames, qui crurent devoir cacher leur gorge, y trouverent un double avantage. (*D. J.*)

STIPENDIAIRE, f. m. (*Gram.*) qui est aux gages ou à la solde d'un autre.

STIPENDIÉ, adj. (*Gram.*) payé, soudoyé par quelqu'un.

STIP-VISCH, f. m. (*Ichthiolog.*) nom donné par les Hollandois à un poisson des Indes orientales, qui est de la classe de ceux de l'Europe, qui ont deux nageoires de derriere, dont l'antérieure est armée de piquans. La peau du *stip-visch* est tachetée, & sa chair est très-délicate: on le prend communément avec l'hameçon. (*D. J.*)

STIPULATION, f. f. *stipulatio*, (*Gram. & Jurisprudence.*) est une forme particuliere, par laquelle on fait promettre à celui qui s'oblige de donner ou faire quelque chose.

Les jurisconsultes tirent l'étymologie de ce mot du latin *stipulum*, qui est la même chose que *firmum*: de *stipulum* on a fait *stipulation*, parce que c'est la *stipulation* qui affermit les conventions, & leur donne de la force.

D'autres font venir *stipulation* de *stips*, qui signifie une *piece de monnoie*, parce que les *stipulations* ne se faisoient guere qu'à propos de quelques sommes pécuniaires.

Isidore fait dériver ce mot de *stipula*, qui signifie un *brin de paille*, parce que, selon lui, les anciens, quand ils se faisoient quelque promesse, tenoient chacun par un bout un brin de paille qu'ils rompoient en deux parties, afin qu'en les rapprochant cela servît de preuve de leurs promesses.

Mais cet auteur est le seul qui fasse mention de cette

cérémonie, & il n'est pas certain que les *stipulations* n'eussent lieu que dans les promesses pécuniaires, comme Festus & Varron le prétendent; il est plus probable que *stipulatio* est venu de *stipulum*.

La *stipulation* étoit alors un assemblage de termes consacrés. Pour former cette maniere d'obligation, on l'appelloit souvent *interrogatio*, parce que le stipulant, c'est-à-dire celui au profit de qui l'on s'obligeoit, interrogeoit l'autre: *Mævi, spondes ne dare decem*; & *Mævius*, qui étoit le promettant, répondoit *spondeo?* ou bien, s'il s'agissoit de faire quelque chose, l'un disoit, *facies ne?* &c. l'autre répondoit, *faciam, fide jubes, fide jubeo*, & ainsi des autres conventions.

Ces *stipulations* étoient de plusieurs sortes, les unes conventionnelles, d'autres judicielles, d'autres prétoriennes, d'autres communes; mais ces distinctions ne sont plus d'aucune utilité parmi nous; ceux qui voudront s'en instruire plus à fond, peuvent consulter Gregorius Tolosanus, *liv. XXIV. chap. j.*

Dans toutes ces *stipulations*, il falloit interroger & répondre soi-même: c'est de-là qu'on trouve dans les lois cette maxime, *alteri nemo stipulari potest*.

Mais ces formules captieuses furent supprimées par l'empereur Léon; & dans notre usage, on n'entend autre chose par le terme de *stipulation*, que les *clauses* & *conditions* que l'on exige de celui qui s'oblige envers un autre; & comme on peut aujourd'hui s'obliger pour autrui, à plus forte raison peut-on stipuler quelque chose au profit d'autrui. *Voyez au digeste le tit. I. liv. XLV. le liv. VIII. du code, tit. XXXVIII.* & aux *instit. liv. III. tit. VI.* & les *mots* ACCORD, CONTRAT, CONVENTION, CLAUSE, OBLIGATION, PACTE. (*A*)

STIPULER, (*Scienc. étymol.*) on sait que *stipuler*, en latin *stipulari*, signifie *contracter*; ce mot vient de *stipula*, qui veut dire une *paille*, parce qu'anciennement les premieres *stipulations* furent faites entre les bergers pour des terres, & qu'alors celui qui *stipuloit*, qui contractoit, tenoit en sa main une paille, *stipulam*, qui représentoit le fonds de terre qu'il vouloit prendre ou engager. (*D. J.*)

STIPULES, s. f. pl. (*Botan.*) ce sont deux petites feuilles pointues, qui se trouvent à la naissance de plusieurs especes de plantes. (*D. J.*)

STIQUE, s. m. (*Critique sacrée & profane.*) en grec στίχος, ce mot qu'il importe d'expliquer, veut dire la même chose que le mot latin *versus*. L'un & l'autre de ces deux termes dans leur origine signifioit simplement une *ligne* ou une *rangée*, car *versus* vient de *vertere*, qui signifie *tourner*; & quand l'écrivain est au bout de sa ligne, il faut qu'il retourne, & le lecteur tout de même. *Voyez* Menagii *observ. in Diog. Laertii, l. IV. n°.* 24. S. Jérôme dit aussi dans sa préface à sa version latine de Daniel, que Méthodius, Eusebe & Apollinaire avoient répondu aux objections de Porphyre contre l'Ecriture, *multis versuum millibus*, c'est-à-dire dans des ouvrages qui contenoient plusieurs milliers de lignes; car ces auteurs ont tous écrit en prose. Cornélius Nepos, dans *Epaminondas, l. XVI vj.* dit: *Uno hoc volumine vitas excellentium virorum concludere constituimus, quorum separatim multis millibus* versuum *complures scriptores ante nos explicarunt*. Joseph, à la fin de ses *antiquités*, dit que son ouvrage contenoit vingt livres & soixante mille vers ou *stiques*. *Voyez* VERSET, *Critiq. sacrée*. (*D. J.*)

STIRI, (*Géog. mod.*) montagne de la Turquie européenne, dans la Livadie, avec un village qui lui a communiqué son nom, & qui est l'ancienne *Stiris*. On voit sur cette montagne le monastere d'un hermite de ce desert, qu'on nomme le couvent de S. Luc *Stirite*, & qui est l'un des plus beaux de toute la Grece; il est composé de plus de cent caloyers, qui s'occupent dans leurs cellules & dans les campagnes à divers ouvrages nécessaires; leur église est belle & bâtie à la greque. *Voyez* ce qu'en dit Whéler dans son *voyage de Dalmatie*. (*D. J.*)

STIRIE, *en allemand* STEYER, (*Géog. mod.*) province d'Allemagne, & l'un des états héréditaires de la maison d'Autriche, au cercle de ce nom. Elle a pour bornes l'archiduché d'Autriche au nord, la Hongrie à l'orient, la Carniole au midi, la Carinthie & l'archevêché de Saltzbourg à l'occident. Elle étoit anciennement comprise partie dans la Pannonie & partie dans la Norique. Elle fut sous la domination des ducs de Baviere jusqu'en 1030, que l'empereur Conrad II. l'érigea en marquisat; Frédéric I. érigea ce marquisat en duché, & par la donation qu'il en fit à Léopold, duc d'Autriche, son beau-pere, du consentement des états du pays, la *Stirie* passa dans la maison d'Autriche. Cette province a 32 lieues de long sur 20 de large. C'est un pays fort montagneux, arrosé de la Drave, du Muer, & d'autres rivieres, [illegible] & stérile dans sa plus grande partie, [illegible] en mines de fer. On le divise en haute [illegible] *rie*. Gratz en est la capitale. (*D. J.*)

STIRIS, (*Géog. anc.*) ville de la Grece dans [illegible] Phocide. Pausanias, *l. X. c.* [illegible] dit: „ On [illegible] „ pas seulement de Chéronée [illegible] la Phocide par le „ chemin qui mene à Delphes, [illegible] par celui qui tra- „ versant Panopée, passe [illegible] Daulis, & abou- „ tit au chemin qui [illegible] a encore un [illegible] „ tre fort rude, par leq[illegible]tant presque [illegible] „ jours, on arrive enfin à [illegible], autre ville de [illegible] „ Phocide. Ce chemin peut avoir six-vingt stades de „ longueur „.

Les *Stirites* se vantoient d'être athéniens d'origine. Ils disoient qu'ayant suivi la fortune de Péteüs, fils d'Orneus, chassé d'Athènes par Egée, ils vinrent s'établir dans un coin de la Phocide, où ils bâtirent une ville qu'ils nommerent *Stiris*, parce qu'ils étoient la plûpart de la bourgade *Stirium* ou *Steirea*, qui faisoit partie de la tribu Pandionide. Ils habitoient sur la cime d'un roc fort élevé, & par cette raison ils manquoient souvent d'eau, particulierement en été: car ils n'avoient que des puits, dont l'eau n'étoit pas même fort bonne: aussi ne s'en servoient-ils qu'à se laver & à abreuver leurs chevaux. Ils étoient obligés de descendre quatre stades pour aller chercher de l'eau d'une fontaine creusée dans le roc.

On voyoit à *Stiris* un temple de Cérès, surnommé *Stiritis*: ce temple étoit bâti de briques crues; mais la déesse étoit du plus beau marbre, & tenoit un flambeau de chaque main. Près de cette statue, il y en avoit une autre fort ancienne, couronnée de bandelettes, & ces peuples rendoient à Cérès tous les honneurs imaginables.

De *Stiris* à *Ambryssum*, on comptoit environ 60 stades, & l'on y alloit par une plaine qui étoit entre deux montagnes. Le chemin étoit bordé de vignes à droite & à gauche, & tout le pays étoit un vignoble; mais entre les ceps de vigne, on élevoit une espece de chêne-verd.

Stiris, selon M. Spon, *voyage de Grece, tome II.* subsiste encore aujourd'hui, & conserve son ancien nom: car on l'appelle *Stiri*; mais ce n'est plus qu'un village. (*D. J.*)

STIRITIS, (*Mythol.*) Cérès avoit un temple à Stiris, ville de Phocide, sous le nom de *Cérès Stiritis*, dans lequel on lui rendoit, dit Pausanias, tous les honneurs imaginables. Ce temple étoit bâti de briques; mais la déesse étoit de plus beau marbre, & tenoit un flambeau de chaque main. (*D. J.*)

STIRONE, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie dans le Parmesan. Elle a sa source dans les montagnes, & après s'être grossie de la Vezola & de la Parola, elle se jette dans le Tarro. (*D. J.*)

STIVA, LE MONT, (*Géog. mod.*) montagne de la Turquie européenne, dans la Livadie. C'est le Cyrhis des anciens, selon M. Spon. Les Grecs l'ont appellé *Stiva*, d'un village de ce nom qui est au-dessus. (*D. J.*)

STOÆ, (*Antiq. athén.*) στοαί, c'est ainsi que les Athéniens nommoient leurs portiques plantés d'arbres pour la promenade, de sieges pour se reposer, & de cabinets de feuillage pour se retirer ou pour converser. Potter, *archæol. græc. l. I. c. viij. t. I. p.* 38. Voyez *aussi le mot* PORTIQUE. (*D. J.*)

STOBI, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine dans la Pélagonie. Il y a apparence qu'elle prit ses accroissemens & son lustre après la destruction de *Pélagonia*, métropole de la province: car personne, depuis Tite-Live, ne fait mention de cette derniere ville, au-lieu que *Stobi* est fort connue. Pline, *l. IV. c. x.* en fait une colonie romaine. Il en est parlé dans le digeste, *leg. ult. de censib.* & on a des médailles de Vespasien & de Trajan, où elle a le titre de *municipe*, MUNICIP. STOBEUS, *ou* MUNICIP. STOBENSIUM. Ptolomée, *l. III c. xiij.* connoît aussi cette ville qu'il donne aux Pélagoniens. Il y en a qui veulent que le nom moderne soit *Starachino*. (*D. J.*)

STOC, s. m. (*Forges.*) base sur laquelle est appuyée l'enclume de grosses forges. *Voyez l'article* GROSSES FORGES.

STOCFISH, s. m. (*Commerce de poisson.*) poisson de

de mer ſalé & deſſéché, couleur de gris cendré, ayant néanmoins le ventre un peu blanc; ſa longueur ordinaire eſt d'un pié ou deux. La morue ſeche ou parée, que l'on appelle autrement *merlu* ou *merluche*, eſt une eſpece de *ſtockfish*. *Savary*. (*D. J.*)

STOCKHEIM, (*Géog. mod.*) nom de deux petites villes d'Allemagne. La premiere eſt dans l'évêché de Liege, ſur la Meuſe, à 5 lieues au-deſſous de Maſtricht. La ſeconde, autrement nommée *Stockak*, eſt dans la Suabe, au landgraviat de Nellenbourg, ſur une petite riviere de ce nom, à deux lieues du lac, & à ſix au nord de la ville de Conſtance. *Long.* de cette derniere, 26. 32. *latit.* 47. 56. (*D. J.*)

STOCKHOLM, (*Géog. mod.*) ville de Suede, dans l'Upland, la capitale du royaume, & la réſidence des rois, à 75 lieues de Copenhague, à 260 de Vienne, & à environ [illegible]10 de Paris.

Cette ville eſt bâtie à l'embouchure du lac Méler dans la mer Baltique; tout y eſt ſur pilotis, dans pluſieurs îles voiſines les unes des autres; il n'y a que deux fauxbourgs qui ſoient en terre ferme.

Stockholm eſt grande, fort peuplée, & fait un commerce conſidérable. La plûpart de ſes maiſons ſont actuellement bâties en brique, au-lieu que précédemment elles étoient preſque toutes de bois. On y remarque entr'autres beaux édifices le palais du chancelier, celui de la nobleſſe, & le château, qui eſt un bâtiment ſpacieux, où non-ſeulement la cour loge, mais où s'aſſemble auſſi la plûpart des cours ſupérieures du royaume: Ce château eſt ſitué de façon que d'un côté il a vue ſur le port, & de l'autre ſur la ville où il fait face à une grande place décorée des plus belles maiſons. Le palais de la nobleſſe eſt le lieu où elle tient ſes ſéances.

Stockholm n'oubliera jamais la fête funeſte de ce même palais, dans laquelle Chriſtiern rétabli roi, & ſon primat Troll, firent égorger en 1520 le ſénat entier, & tant d'honnêtes citoyens. Le tyran devenu par-tout exécrable, fut enfin dépoſé, & finit ſes jours en priſon; Troll mourut les armes à la main; dignes l'un & l'autre d'une fin plus tragique!

On diviſe ordinairement *Stockholm* en quatre parties; ſavoir, Sud-Malm, & Nor-Malm, qui ſont les deux fauxbourgs, au milieu deſquels la ville eſt ſituée, & dans une île. La quatrieme partie eſt Garceland, & le tout compoſe une des grandes villes de l'Europe.

L'île dans laquelle la plus grande partie de *Stockholm* ſe trouve enfermée, eſt environnée de deux bras de riviere, qui ſortent impétueuſement du lac Meler, & ſur chacun de ces bras, il y a un pont de bois; enſuite il ſe forme encore quelques autres îles qui n'en ſont ſéparées que par un peu d'eau. D'un côté on a la vûe ſur le lac, & de l'autre ſur la mer, laquelle forme un golfe qui s'étend à-travers pluſieurs rochers, enſorte qu'on le prendroit pour un autre lac. L'eau en eſt ſi peu ſalée, qu'on en pourroit boire devant *Stockholm*, à cauſe de la quantité d'eau douce qui y tombe du lac Meler.

On rapporte la fondation de la ville à Birger, qui fut gouverneur de Suede après la mort du roi Erric, ſurnommé le *Begue*, & on prétend qu'elle reçut le nom de *Stockholm* d'une grande quantité de poutres qu'on y apporta des lieux circonvoiſins *ſtok* ſignifie en ſuédois une *poutre*, & *holm* une *île*, & même un *lieu déſert*. Quoiqu'il en ſoit, outre la force de ſa ſituation, elle eſt encore défendue par une citadelle toute bordée de canons.

Preſque tout le commerce de Suede ſe fait à *Stockholm*; il conſiſte en fer, fil-de-fer, cuivre, poix, réſine, mâts, & ſapins, d'où on les tranſporte ailleurs. La plûpart des marchandiſes & denrées qu'on reçoit des pays étrangers viennent dans ce port, dont le havre eſt capable de contenir un millier de navires; il y a encore un quai qui a un quart de lieue de long, où peuvent aborder les plus grands vaiſſeaux; mais ſon incommodité conſiſte en ce qu'il eſt à dix milles de la mer, & que ſon entrée eſt dangereuſe à cauſe des bancs de ſable.

On compte dans cette ville neuf égliſes bâties de brique, & couvertes de cuivre, indépendamment de celles des fauxbourgs. La nobleſſe & les grands du royaume réſident à *Stockholm*, où l'on a établi, en 1735, une académie des Sciences & de Belles-Lettres.

Le gouvernement de la ville eſt entre les mains du ſtadtholder, qui eſt auſſi conſeiller du conſeil privé. Après lui ſont les bourg-meſtres, au nombre de quatre, l'un pour la juſtice, l'autre pour le commerce, le troiſieme pour la police, & le quatrieme pour l'inſpection ſur tous les bâtimens publics & particuliers. Les tributs qui s'impoſent ſur les habitans pour le maintien du gouvernement de la ville, les bâtimens publics, la paie d'une garde de trois cens hommes, &c. les tributs, dis-je, que les bourgeois doivent payer pour cette dépenſe, ſeroient regardés comme un peſant fardeau, même dans les pays les plus opulens; auſſi tâche-t-on de dédommager les citoyens ſur leſquels tombent ces charges, par les privileges qu'on leur accorde, ſoit pour les douanes, ſoit pour le commerce du pays qui paſſe néceſſairement par leurs mains. *Long.* de *Stockholm*, ſuivant Harris, 35. 1. 15. *lat.* 58. 50. *Long.* ſuivant Caſſini, 36. 56. 30. *lat.* 59. 20.

La célebre reine Chriſtine naquit à *Stockholm*, en 1626. de Guſtave Adolphe, roi de Suede, & de Marie-Eléonore de Brandebourg. Elle avoit beaucoup de ſagacité dans l'eſprit, l'air mâle, les traits grands, la taille un peu irréguliere. Elle étoit affable, généreuſe, & s'illuſtra par ſon amour pour les ſciences, & ſon affection pour les gens de lettres. Elle ſuccéda aux états de ſon pere en 1633, & abdiqua la couronne en 1654, en faveur de Charles Guſtave, duc des Deux-Ponts, de la branche de Baviere palatine, ſon couſin germain, fils de la ſœur du grand Guſtave.

Peu de tems après cette abdication, Chriſtine vint en France, & les ſages admirerent en elle une jeune reine qui, à 27 ans, avoit renoncé à la ſouveraineté dont elle étoit digne, pour vivre libre & tranquille. Si l'on veut connoître le génie unique de cette reine, on n'a qu'à lire ſes lettres, comme M. de Voltaire l'a remarqué.

Elle dit dans celle qu'elle écrivit à Chanut, autrefois ambaſſadeur de France auprès d'elle: „ j'ai poſſédé ſans faſte, je quitte avec facilité. Après cela „ ne craignez pas pour moi, mon bien n'eſt pas au „ pouvoir de la fortune „. Elle écrivit au prince de Condé. „ Je me tiens autant honorée par votre eſtime que par la couronne que j'ai portée. Si, après „ l'avoir quittée, vous m'en jugez moins digne, j'avouerai que le repos que j'ai tant ſouhaité, me „ coute cher; mais je ne me repentirai point pour- „ tant de l'avoir acheté au prix d'une couronne, & „ je ne noircirai jamais par un lâche repentir une „ action, qui m'a ſemblé ſi belle; s'il arrive que vous „ condamniez cette action, je vous dirai pour toute „ excuſe, que je n'aurois pas quitté les biens que la „ fortune m'a donnés, ſi je les euſſe cru néceſſaires „ à ma félicité, & que j'aurois prétendu à l'empire „ du monde, ſi j'euſſe été auſſi aſſurée d'y réuſſir que „ le ſeroit le grand Condé.

Telle étoit l'ame de cette perſonne ſi ſinguliere; tel étoit ſon ſtyle dans notre langue qu'elle avoit parlé rarement. Elle ſavoit huit langues; elle avoit été diſciple & amie de Deſcartes qui mourut à *Stockholm* dans ſon palais, après n'avoir pu obtenir ſeulement une penſion en France, où ſes ouvrages furent même proſcrits pour les ſeules bonnes choſes qui y fuſſent. Elle avoit attiré en Suede tous ceux qui pouvoient l'éclairer. Le chagrin de n'en trouver aucun parmi ſes ſujets, l'avoit dégoûtée de régner ſur un peuple qui n'étoit que ſoldat. Elle crut qu'il valoit mieux vivre avec des hommes qui penſent, que de commander à des hommes ſans lettres ou ſans génie. Elle avoit cultivé tous les arts dans un climat où ils étoient alors inconnus. Son deſſein étoit d'aller ſe retirer au milieu d'eux en Italie. Elle ne vint en France que pour y paſſer, parce que ces arts ne commençoient qu'à y naître.

Son goût la fixoit à Rome. Dans cette vûe elle avoit quitté la religion luthérienne pour la catholique; indifférente pour l'une & pour l'autre, elle ne fit point ſcrupule de ſe conformer en apparence aux ſentimens du peuple chez lequel elle vouloit paſſer ſa vie. Elle avoit quitté ſon royaume, en 1654, & fait publiquement à Inſpruck la cérémonie de ſon abjuration. Elle plut aſſez peu à la Cour de France, parce qu'il ne s'y trouva pas une femme dont le génie pût atteindre au ſien. Le roi la vit, & lui fit de grands honneurs, mais il lui parla à peine.

La plûpart des femmes & des courtiſans n'obſerverent autre choſe dans cette reine philoſophe, ſinon qu'elle n'étoit pas coëffée à la françoiſe, & qu'elle danſoit mal. Les ſages ne condamnerent en elle que le meurtre de *Monaſdelchi* ſon écuyer, qu'elle fit aſſaſ-

affiner à Fontainebleau dans un second voyage. De quelque faute qu'il fût coupable envers elle, ayant renoncé à la royauté, elle devoit demander justice, & non se la faire. Ce n'étoit pas une reine qui punissoit un sujet, c'étoit une femme qui terminoit une galanterie par un meurtre; c'étoit un italien qui en faisoit assassiner un autre par l'ordre d'une suédoise, dans un palais d'un roi de France. Nul ne doit être mis à mort que par les lois. Christine en Suede n'auroit eû le droit de faire assassiner personne; & certes ce qui eût été un crime à *Stockholm*, n'étoit pas permis à Fontainebleau.

Cette honte & cette cruauté ternissent prodigieusement la philosophie de Christine qui lui avoit fait quitter un trone. Elle eût été punie en Angleterre; mais la France ferma les yeux à cet attentat contre l'autorité du roi, contre le droit des nations, & contre l'humanité.

Christine se rendit à Rome, où elle mourut en 1689, à l'âge de 63 ans. *Essai sur l'hist. universelle.* (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT.*)

STOECHADES, ILES, (*Géog. anc.*) îles de la mer Méditerranée, sur la côte de la Gaule narbonnoise, au voisinage de la ville de Marseille. Pline entre les anciens, est celui qui paroît les avoir le mieux connues. Il en donne non-seulement le nombre & le nom général; il en marque encore les noms particuliers & la situation. Les Marseillois, dit-il, donnerent des noms particuliers à ces trois îles *Stoechades*, selon leur situation, c'est-à-dire, à l'égard de Marseille. La premiere, ou la plus proche de la ville, fut nommée d'un nom grec *Prote*, ce qui veut dire *premiere*: la seconde fut nommée *Mese*, c'est-à-dire, celle du milieu, ou *mediana*, comme on l'appella après l'abolition de la langue greque dans ce pays-là: la troisieme fut nommée *Hypæa*, inférieure, c'est-à-dire, celle qui est au-dessous des deux autres, & la plus éloignée de Marseille.

A cette description il n'est pas difficile de reconnoître les trois îles, que l'on trouve dans la mer voisine de la ville d'Hieres, & qui prennent aujourd'hui leur nom de cette ville, quoique chacune des trois ait aussi le sien en particulier. La premiere île s'appelle vulgairement *Porqueyroles* ou *Porqueroles*, à cause qu'il y vient beaucoup de sangliers, qui y passent à la nage de la terre ferme, pour manger le gland des chênes verds qui s'y trouvent en abondance. La seconde île a le nom de *Portecroz*, du nom du port, où il y a un petit fort. La troisieme se nomme l'île du *Titan* ou du *Levant*, à cause qu'elle est à l'orient des deux autres; & l'on voit par les anciens registres de Provence, que cette troisieme île s'appelloit autrefois *Cabaros*.

Ces îles furent premierement habitées par les Marseillois, qui les nommerent *Stoecades*, peut-être à cause de la plante stoechas qui y abonde. Les trois écueils ou rochers voisins de Marseille, nommés *If*, *Ratonneau* & *Pomègue*, ne sont point, comme quelques-uns l'ont imaginé, les *Stoechades* des anciens, parce que ces rochers sont stériles, & ne produisent ni la plante stoechas, ni presqu'aucune autre. Les trois îles d'Hieres sont aussi nommées les *îles d'or*, par corruption du mot latin *Arab*, qui est l'ancien nom de la ville d'Hieres; ainsi le nom d'*insulæ Arearum*, est celui des îles d'Hieres ou des *Stoechades* de l'antiquité. (*D. J.*)

STŒCHAS, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante, à fleur monopétale, labiée, dont la levre supérieure est relevée & fendue en deux parties, & l'inférieure en trois, de façon qu'au premier aspect cette fleur paroît divisée en cinq parties. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les fleurs sont disposées par rangs sur des têtes écailleuses, du haut desquelles il sort quelques petites feuilles. Tournefort, *inst. rei herbar. Voyez* PLANTE.

La premiere des cinq especes de *stœchas* de Tournefort sera celle que nous décrirons; c'est la stæchas *purpurea*, *arabica vulgo dicta*, *inst. rei herb.* 201. J. B. 3. 277. C. B. P. 216. Raii *hist.* stœchas *brevioribus ligulis*, Clus. *hist.* 344. C'est un sous-arbrisseau, haut d'une ou de deux coudées: ses tiges sont ligneuses, quadrangulaires: ses feuilles naissent deux à chaque nœud, de la figure de celles de la lavande, longues de plus d'un pouce, larges de deux lignes, blanchâtres, âcres, odorantes & aromatiques. L'extrémité de la tige est terminée par une petite tête longue d'un pouce, épaisse, formée de plusieurs petites feuilles arrondies, pointues, bl[illegible] & fort serrées. D'entre ces feuilles sortent [illegible] faces, des fleurs d'une seule piece, en gueule, de couleur de pourpre foncé: la levre supérieure est droite, & divisée en deux: l'inférieure partagée en trois; mais cependant elles sont tellement découpées toutes les deux, que cette fleur paroît du premier coup-d'œil partagée en cinq quartiers. Le calice est d'une seule piece, ovale, court, légerement dentelé, permanent, & posé sur une écaille. Le pistil qui est attaché à la partie postérieure de la fleur, en maniere de clou, est environné de quatre embryons qui se changent en autant de graines arrondies, & renfermées dans le fond du calice: la petite tête est couronnée de quelques petites feuilles d'un pourpre violet.

Cette plante aime les lieux chauds & secs, aussi croît-elle abondamment en Languedoc, en Provence & sur-tout aux îles d'Hieres appellées par les anciens *îles stéchades*. Ses sommités fleuries, ou petites têtes desséchées, sont nommées στοιχὰς par Dioscoride, στοιχὰς par Galien, & dans les ordonnances des médecins *stœchas*, *stœchas arabica* ou *flores stœchados*.

Ces sommités fleuries, ou ses petites têtes sont oblongues, écailleuses, purpurines, d'un goût un peu âcre, amer, & d'une odeur pénétrante, qui n'est pas desagréable. Ceux qui les cueillent, & qui sont un peu éclairés, conservent leur couleur & leur odeur, en les faisant secher enveloppées dans du papier gris, & on les met ensuite dans une boîte.

On multiplie les *stœchas* de graines qu'on seme au printems dans une terre seche & legere. Quand elles se sont élevées à la hauteur de trois pouces, on les transplante ailleurs à six pouces de distance; on les arrose, on les abrie, jusqu'à ce qu'elles aient pris racine; on les nettoie de mauvaises herbes; on les couvre pendant l'hiver, & l'année suivante on les met ailleurs à demeure; on doit choisir celles qui sont nouvelles, odorantes, & en même tems un peu ameres. On retire l'huile essentielle de ces têtes fleuries de la même maniere que des sommités de la lavande; elle a les mêmes vertus, mais on en fait peu d'usage en médecine.

On a dans les boutiques une autre plante nommée *stœchas citrin*, stœchas *citrina angustifolia*, C. B. P. 264. mais elle n'a ni la figure, ni les vertus du vrai *stœchas*, c'est une espece d'*elychrisum*. (*D. J.*)

STŒCHAS ou STŒCHAS ARABIQUE, (*Mat. méd.*) cette plante croît abondamment en Provence & en Languedoc; c'est des îles d'Hieres & des environs de Montpellier qu'on la tire, principalement pour l'usage de la Médecine.

C'est la plante entiere fleurie & sechée, ou ses épis fleuris & sechés qu'on emploie; elle est de la classe des labiées de Tournefort. Elle est très-aromatique; on en retire par conséquent par la distillation, une eau distillée bien parfumée & très-analogue en vertus à celles que fournissent la plupart des autres plantes usuelles de la même classe; telles que la lavande, la sauge, le thim, *&c.* on en retire aussi par la distillation une bonne quantité d'huile essentielle qui est peu d'usage en Medecine, & qui a les mêmes vertus que l'huile essentielle de lavande, *&c.*

Le *stœchas* est mis au rang des remedes céphaliques & antispasmodiques; on l'emploie quelquefois en infusion dans la paralysie, les tremblemens des membres, le vertige & toutes les maladies appellées *nerveuses* & spasmodiques; mais le *stœchas* est beaucoup moins usité & moins efficace dans tous ces cas, que beaucoup d'autres plantes de sa classe, & notamment que la sauge qui paroît lui devoir être toujours préférée. *Voyez* SAUGE.

Les autres vertus attribuées à cette plante, comme d'exciter les regles & les urines, & même de purger doucement la pituite & la bile noire, ne sont pas assez réelles, ou ne lui appartiennent point à un degré assez considérable pour l'avoir rendue usuelle à ces titres. Ainsi, quoique cette plante ne soit pas sans vertus, mais seulement parce que l'on ne manque point de remedes absolument analogues & plus efficaces, on n'en fait que rarement usage dans les prescriptions magistrales: elle entre cependant dans plu-

plusieurs compositions officinales, parce que dans ces compositions on entasse tout. On trouve dans les pharmacopées un sirop simple, & un sirop composé de *stœchas*. Le premier n'est point usité, & n'est presque bon à rien, si on le prépare selon la méthode commune, en faisant long-tems bouillir avec le sucre une infusion ou une décoction de cette plante.

Le sirop composé auquel le *stœchas* donne son nom, contient toutes les particules de plusieurs substances végétales très aromatiques, & doit être regardé comme une préparation bien entendue, & comme un bon remede très-propre à être mêlé dans les juleps, les décoctions, les infusions, les potions fortifiantes, cordiales, stomachiques, céphaliques, diaphorétiques, hystériques & emménagogues. Ce sirop est absolument analogue à un autre sirop composé, très-connu dans les boutiques sous le nom de *sirop d'armoise*, si même le sirop de *stœchas* ne vaut mieux que ce dernier. En voici la description d'après la pharmacopée de Paris.

Sirop de stœchas composé. Prenez épis secs de *stœchas* trois onces; sommités fleuries & seches de thim, de calament, d'origan, de chacun une once & demie; de sauge, de bétoine, de romarin, de chacun demi-once; semences de rue, de pivoine mâle, de fenouil, de chacun trois gros; canelle, gingembre, roseau aromatique, de chacun deux gros: que toutes ces drogues hachées & pilées macerent pendant deux jours dans un alembic d'étain ou de verre, avec huit livres d'eau tiede; alors retirez par la distillation au bain-marie huit onces de liqueur aromatique, dont vous ferez un sirop en y faisant fondre au bain-marie le double de son poids, c'est-à-dire une livre de beau sucre. D'autre part; prenez le marc de la distillation avec la liqueur *résidue*; passez & exprimez fortement; ajoutez quatre livres de sucre à la colature; clarifiez & cuisez en consistence de sirop, auquel, lorsqu'il sera à demi refroidi, vous mêlerez le précédent. (*b*)

STÆNIENS, s. m. pl. (*Hist. ancienne.*) peuples de l'ancienne Gaule, qui du tems des Romains habitoient au pié des Alpes maritimes.

STOER LE, ou LE STOR, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans la basse-Saxe, au duché de Holstein. Elle se forme de divers petits ruisseaux, aux confins de l'Holsace & de la Stormarie, baigne la ville de Krempe, & va se jetter dans l'Elbe, un peu au-dessous de Gluckstad. (*D. J.*)

STOICIEN, STOIQUE, (*Synonym.*) *stoïcien* signifie ordinairement un homme qui suit la philosophie de Zénon; & *stoïque*, un homme ferme qui ne s'émeut de rien, qui est insensible à tout, quoiqu'il ne soit point instruit de la philosophie du portique. *Stoïcien* va proprement à l'esprit & à la doctrine; *stoïque* au caractere & à la conduite. Suivant cette distinction, il faudroit dire, les *Stoïciens* sont de ce sentiment; & d'une personne que les fâcheux événemens ne peuvent ébranler, c'est un vrai *stoïque*, une ame *stoïque*.

Enfin, *stoïcien* ne se dit guere que dans le propre, quand il s'agit effectivement de Zénon & de ses disciples; la philosophie *stoïcienne*, la secte *stoïcienne*. *Stoïque* se dit au contraire presque toujours au figuré; voilà une action *stoïque*, cependant l'on peut dire, voilà l'action d'un *stoïcien*, il a reçu cette triste nouvelle en *stoïcien*; il a fini ses jours en *stoïcien*, en grand homme. (*D. J.*)

STOICISME, ou SECTE STOÏCIENNE, ou ZÉNONISME, (*Hist. de la Philosophie.*) le *stoïcisme* sortit de l'école cynique; Zénon qui avoit étudié la Morale sous Cratès, en fut le fondateur. Aussi disoit-on que d'un stoïcien à un cynique, il n'y avoit que l'habit de différence. Cependant Zénon rendit sa philosophie plus étendue & plus intéressante que celle de Diogène; il ne s'en tint pas à traiter des devoirs de la vie; il composa un systême de philosophie universelle d'après les maîtres qu'il avoit entendus, & il donna aux exercices de l'école une face nouvelle.

Zénon naquit à Cittium, ville maritime de l'île de Chypre; Cittium avoit été bâti par une colonie phénicienne; ce qui lui attira quelquefois le reproche qu'il n'étoit qu'un étranger ignoble. Mnésius son pere faisoit le commerce; l'éducation de son fils n'en fut pas plus négligée; les affaires du bon-homme l'appelloient souvent à Athènes, & il n'en revenoit point sans rapporter au jeune Zénon quelques livres de Socrate. A l'âge de trente à trente deux ans, il vint lui-même dans la ville fameuse pour y vendre de la pourpre, & pour entendre les hommes dont il avoit lu les ouvrages. Tout en débarquant, il demanda où ils demeuroient; on lui montra Cratès qui passoit, & on lui conseilla de le suivre. Zénon suivit Cratès & devint son disciple. Il ne pouvoit assez admirer l'élévation que son maître montroit dans sa conduite & dans ses discours; mais il ne se faisoit point au mépris de la décence qu'on affectoit dans son école; il se livra tout entier à la méditation, & bientôt il parut de lui un ouvrage intitulé *de la République*, qu'il avoit écrit, disoit-on, assez plaisamment, sous la queue du chien. Les Cyniques ne s'occupoient que de la Morale, ils ne faisoient aucun cas des autres sciences. Zénon ne les approuvoit pas en ce point; entraîné par le desir d'étendre ses connoissances, il quitta Cratès, qui ne digéra pas sans peine cette désertion. Il fréquenta les autres écoles; il écouta Stilpon pendant dix ans; il cultiva Zénocrate; il vit Diodore Cronus; il interrogea Polémon: enrichi des dépouilles de ces hommes, il ouvrit boutique, il s'établit sous le portique; cet endroit étoit particulierement décoré des tableaux de Polygnote & des plus grands maîtres, on l'appelloit le *stoa*, d'où la secte de Zénon prit le nom de *stoïcienne*; il ne manqua pas d'auditeurs, sa morale étoit sévere; mais il savoit tempérer par le charme de l'éloquence l'austérité de ses leçons; ce fut ainsi qu'il arrêta une jeunesse libertine que ses préceptes nuds & secs auroient effarouchée; on l'admira; on s'attacha à lui; on le chérit; sa réputation s'étendit, & il obtint la bienveillance même des rois. Antigonus Gonatès de Macédoine, qui n'avoit pas dédaigné de le visiter sous le portique, l'appella dans ses états; Zénon n'y alla point, mais lui envoya Persée son disciple; il n'obtint pas seulement des Athéniens le nom de grand philosophe, mais encore celui d'excellent citoyen; ils déposerent chez lui les clés des châteaux de leur ville, & l'honorerent de son vivant d'une statue d'airain; il étoit d'une foible santé, mais il étoit sobre; il vivoit communément de pain, d'eau, de figues, & de miel; sa physionomie étoit dure, mais son accueil prévenant; il avoit conservé l'ironie de Diogène, mais tempérée. Sa vie fut un peu troublée par l'envie; elle souleva contre lui Arcésilaüs & Carnéades, fondateurs de l'académie moyenne & nouvelle; Epicure même n'en fut pas tout-à-fait exempt; il souffrit avec quelque peine qu'on donnât particulierement aux stoïciens le nom de *sages*. Cet homme qui avoit reçu dans ses jardins les graces & la volupté, dont le principe favori étoit de tromper par les plaisirs les peines de la vie, & qui s'étoit fait une maniere de philosopher douce & molle, traitoit le *stoïcisme* d'hypocrisie. Zénon de son côté ne ménagea pas la doctrine de son adversaire, & le peignit comme un précepteur de corruption; s'il est vrai que Zénon prétendit qu'il étoit aussi honnête, *naturam matris fricare, quam dolentem aliam corporis partem fricando juvare*; & que dans un besoin pressant, un jeune garçon étoit aussi commode qu'une jeune fille; Epicure avoit beau jeu pour lui répondre. Mais il n'est pas à croire qu'un philosophe dont la continence avoit passé en proverbe, enseignât des sentimens aussi monstrueux. Il est plus vraissemblable que la haine tiroit ces conséquences odieuses d'un principe reçu dans l'école de Zénon, & très-vrai, c'est qu'il n'y a rien de honteux dans les choses naturelles. Le livre de la république ne fut pas le seul qu'il publia; il écrivit un commentaire sur Hésiode, où il renversa toutes les notions reçues de théologie, & où Jupiter, Junon, Vesta, & le reste des dieux, étoient réduits à des mots vuides de sens. Zénon jouit d'une longue vie; âgé de quatre-vingt dix-huit ans, il n'avoit plus qu'un moment à attendre pour mourir naturellement; il n'en eut pas la patience; s'étant laissé tomber au sortir du portique, il crut que la nature l'appelloit: me voilà, lui dit-il, en touchant la terre du doigt qu'il s'étoit cassé dans sa chûte, je suis prêt; & de retour dans sa maison, il se laissa mourir de faim. Antigone le regretta, & les Athéniens lui éleverent un tombeau dans la Céramique.

Sa doctrine étoit un choix de ce qu'il a puisé dans les écoles des académiciens, des Erétriarques ou Eristiques, & des cyniques. Fondateur de secte, il falloit ou inventer des choses, ou déguiser les anciennes sous de nouveaux noms; le plus facile étoit le premier. Zénon disoit de la dialectique de Diodore, que cet homme avoit imaginé des balances très-justes, mais qu'il ne pesoit jamais que de la paille. Les stoï-

ſtoïciens diſoient qu'il falloit s'oppoſer à la nature; les cyniques, qu'il falloit ſe mettre au-deſſus, & vivre ſelon la vertu, & non ſelon la loi; mais il eſt inutile de s'étendre ici davantage ſur le parallele du *ſtoïciſme*, avec les ſyſtèmes qui l'ont précédé; il réſultera de l'extrait des principes de cette philoſophie, & nous ne tarderons pas à les expoſer.

On reproche aux ſtoïciens le ſophiſme. Eſt-ce pour cela, leur dit Séneque, que nous nous ſommes coupé la barbe? on leur reproche d'avoir porté dans la ſociété les ronces de l'école; on prétend qu'ils ont méconnu les forces de la nature, que leur morale eſt impraticable, & qu'ils ont inſpiré l'enthouſiaſme au-lieu de la ſageſſe. Cela ſe peut; mais quel enthouſiaſme que celui qui nous immole à la vertu, & qui peut contenir notre ame dans une aſſiette ſi tranquille & ſi ferme, que les douleurs les plus aiguës ne nous arracheront pas un ſoupir, une larme! Que la nature entiere conſpire contre un ſtoïcien, que lui fera-t-elle? qu'eſt-ce qui abattra, qu'eſt-ce qui corrompra celui pour qui le bien eſt tout, & la vie n'eſt rien? Les philoſophes ordinaires ſont de chair comme les autres hommes; le ſtoïcien eſt un homme de fer, on peut le briſer, mais *non* le faire plaindre. Que pourront les tyrans ſur celui ſur qui Jupiter ne peut rien? il n'y a que la raiſon qui lui commande; l'expérience, la réflexion, l'étude, ſuffiſent pour former un ſage; un ſtoïcien eſt un ouvrage ſingulier de la nature; il y a donc eu peu de vrais ſtoïciens, & il n'y a donc eu dans aucune école autant d'hypocrites que dans celle-ci; le *ſtoïciſme* eſt une affaire de tempérament, & Zénon imagina, comme ont fait la plûpart des légiſlateurs, pour tous les hommes, une regle qui ne convenoit guere qu'à lui; elle eſt trop forte pour les foibles, la morale chrétienne eſt un zénoniſme mitigé, & conſéquemment d'un uſage plus général; cependant le nombre de ceux qui s'y conforment à la rigueur n'eſt pas grand.

Principes généraux de la philoſophie ſtoïcienne. La ſageſſe eſt la ſcience des choſes humaines & des choſes divines; & la philoſophie, ou l'étude de la ſageſſe, eſt la pratique de l'art qui nous y conduit.

Cet art eſt un, c'eſt l'art par excellence; celui d'être vertueux.

Il y a trois ſortes de vertus; la naturelle, la morale, & la diſcurſive; leurs objets ſont le monde, la vie de l'homme, & la raiſon.

Il y a auſſi trois ſortes de philoſophies; la naturelle, la morale, & la rationelle, où l'on obſerve la nature, où l'on s'occupe des mœurs, où l'on perfectionne ſon entendement. Ces exercices influent néceſſairement les uns ſur les autres.

Logique des ſtoïciens. La logique a deux branches, la rhétorique & la dialectique.

La rhétorique eſt l'art de bien dire des choſes qui demandent un diſcours orné & étendu.

La dialectique eſt l'art de diſcuter les choſes, où la briéveté des demandes & des reponſes ſuffit.

Zénon comparoit la dialectique & l'art oratoire, à la main ouverte & au poing fermé.

La rhétorique eſt ou délibérative, ou judiciaire, ou démonſtrative; ſes parties ſont l'invention, l'élocution, la diſpoſition, & la prononciation; celles du diſcours, l'exorde, la narration, la réfutation, & l'épilogue.

Les académiciens récens excluoient la rhétorique de la philoſophie.

La dialectique eſt l'art de s'en tenir à la perception des choſes connues, de maniere à n'en pouvoir être écarté; ſes qualités ſont la circonſpection & la fermeté.

Son objet s'étend aux choſes & aux mots qui les déſignent; elle traite des conceptions & des ſenſations; les conceptions & les ſenſations ſont la baſe de l'expreſſion.

Les ſens ont un bien commun; c'eſt l'imagination.

L'ame conſent aux choſes conçues, d'après le témoignage des ſens: ce que l'on conçoit ſe conçoit par ſoi-même; la compréhenſion ſuit l'approbation de la choſe conçue, & la ſcience, l'imperturbabilité de l'approbation.

La qualité par laquelle nous diſcernons les choſes les unes des autres, s'appelle *jugement*.

Il y a deux manieres de diſcerner le bon & le mauvais, le vrai & le faux.

Nous jugeons que la choſe eſt ou n'eſt pas, par ſenſation, par expérience, ou par raiſonnement.

La logique ſuppoſe l'homme qui ju[illegible] une régle de jugement.

Cette regle ſuppoſe ou la ſenſ[illegible]'imagination.

L'imagination eſt la facul[illegible]er les images des choſes qui ſont.

La ſenſation naît de l'acti[illegible] extérieurs, & elle ſuppoſe une commun[illegible] de [illegible]e aux organes.

Ce qu'on a vu, ce qu'on a conçu re[illegible]s l'ame, comme l'impreſſion dans la vue, avec le[illegible]ouleurs, ſes figures, ſes éminences, & ſes creux.

La compréhenſion formée d'après le rapport des ſens, eſt vraie & fidelle; la nature n'a point donné d'autre fondement à la ſcience; il n'y a point de clarté, d'évidence plus grande.

Toute appréhenſion vient originairement des ſens; car il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans la ſenſation.

Entre les choſes compriſes, il y en a de plus ou de moins ſenſibles: les incorporelles ſont les moins ſenſibles.

Il y en a de rationelles & d'irrationelles, de naturelles & d'artificielles, telles que les mots.

De probables & d'improbables, de vraies & de fauſſes, de comprehenſibles & d'incompréhenſibles; il faut pour les premieres qu'elles naiſſent d'une choſe qui ſoit, qu'elles y ſoient conformes, & qu'elles n'impliquent aucune contradiction.

Il faut diſtinguer l'imagination du fantôme, & le fantôme du fantaſtique qui n'a point de modele dans la nature.

Le vrai eſt ce qui eſt, & ce qui ne peut venir d'ailleurs que d'où il eſt venu.

La compréhenſion, ou la connoiſſance ferme, ou la ſcience, c'eſt la même choſe.

Ce que l'eſprit comprend, il le comprend ou par aſſimilation, ou par compoſition, ou par analogie.

L'homme reçoit la ſenſation, & il juge; l'homme ſage reflêchit avant que de juger.

Il n'y a point de notions innées; l'homme vient au monde comme une table raſe ſur laquelle les objets de la nature ſe gravent avec le tems.

Il y a des notions naturelles qui ſe forment en nous ſans art; il y en a qui s'acquierent par induſtrie & par étude; je laiſſe aux premieres le nom de *notions*, j'appelle celles-ci *anticipations*.

Le ſenti eſt dans l'animal, il devient le conçu dans l'homme.

Les notions communes le ſont à tous; il eſt impoſſible qu'une notion ſoit oppoſée à une notion.

Il y a la ſcience, & l'opinion, & l'ignorance; ſi l'on n'a pas éprouvé la ſenſation, on eſt ignorant; s'il reſte de l'incertitude après cette épreuve, on eſt incertain, ſi l'on eſt imperturbable, on ſait.

Il y a trois choſes liées, le mot, la choſe, l'image de la choſe.

La définition eſt un diſcours qui analyſé, devient la réponſe exacte à la queſtion, qu'eſt-ce que la choſe? elle ne doit rien renfermer qui ne lui convienne; elle doit indiquer le caractère propre qui la diſtingue.

Il y a deux ſortes de définitions; les unes des choſes qui ſont, les autres des choſes que nous concevons.

Il y a des définitions partielles, il y en a de totales.

La diſtribution d'un genre dans ſes eſpeces les plus prochaines, s'appelle *diviſion*.

Un genre s'étend à pluſieurs eſpeces; un genre ſuprème n'en a point au-deſſus de lui; une eſpece infime n'en a point au-deſſous d'elle.

La connoiſſance complette ſe forme de la choſe du mot.

Il y a quatre genres; la ſubſtance, la qualité, l'abſolu, le rapport.

Les énonciations qui comprennent ſous un point commun des choſes diverſes, s'appellent *catégories*; il y a des catégories dans l'entendement, ainſi que dans l'expreſſion.

L'énonciation eſt ou parfaite, ou imparfaite & défectueuſe; parfaite, ſi elle comprend tout ce qui eſt de la choſe.

Une énonciation eſt ou affirmative ou négative, ou vraie ou fauſſe.

Une énonciation affirmative ou négative, parfaite, eſt un axiome.

Il y a quatre catégories; la directe, l'oblique, la neutre, & l'active ou paſſive.

Un axiome est ou simple ou composé; simple, si la proposition qui l'énonce est simple; composé, si la proposition qui l'énonce est composée.

Il y a des axiomes probables; il y en a de rationels, il y en a de paradoxals.

Le lemme, le proslemme & l'épiphore, sont les trois parties de l'argument.

L'argument est concluant ou non; syllogistique ou non.

Les syllogismes sont ou liés, ou conjoints, ou disjoints.

Il y a des modes, selon lesquels les syllogismes concluans sont disposés.

Ces modes sont simples ou composés.

Les argumens syllogistiques qui ne concluent pas, ont aussi leurs modes. Dans ces argumens, la conclusion ne suit pas du lieu des premisses.

Il y a des sophismes de différens genres; tels, par exemple que le sorite, le menteur, l'inexplicable, le paresseux, le dominant, le voile, l'électre, le cornu, le crocodile; le réciproque, le déficient, le moissonneur, le chauve, l'occulte. *&c.*

Il y a deux méthodes, la vulgaire & la philosophique.

On voit en effet, que tout cette logique n'a rien de bien merveilleux. Nous l'avons dépouillée des termes barbares dont Zénon l'avoit revêtue. Nous aurions laissé à Zénon ses mots, que les choses n'en auroient pas été plus nouvelles.

Physiologie des stoïciens. Le cahos étoit avant tout. Le cahos est un état confus & tenebreux des choses, c'est sous cet état que se présenta d'abord la matiere, qui étoit la somme de toutes les choses revêtues de leurs qualités, le reservoir des germes & des causes, l'essence, la Nature, s'il est permis de s'exprimer ainsi, grosse de son principe.

Ce que nous appellons le *monde* & la *nature* c'est de cahos débrouillé, & les choses ténébreuses & confuses prenant l'ordre & formant l'aspect que nous leur voyons.

Le monde ou la nature est ce tout, dont les êtres sont les parties. Ce tout est un; les êtres sont ses membres ou parties.

Il faut y distinguer des principes différens des élémens.

De ces principes, l'un est efficient; l'autre est passif. L'efficient est la raison des choses qui est dans la matiere, ou Dieu. Le passif est la matiere même.

Ils sont l'un & l'autre d'une nature corporelle. Tout ce qui agit ou souffre, est corporel. Tout ce qui est, est donc corps.

La cause efficiénte ou Dieu, est un air très-pur & très-limpide, un feu artificiel, placé à la circonférence des cieux la plus éloignée, séjour de tout ce qui est divin.

Le principe passif ou la matiere, est la nature considérée sans qualité, mérite, chose prête à tout, n'étant rien, & cessant d'être ce qu'elle devient, se reposant, si rien ne la meut.

Le principe actif est opposé au principe passif. Ce feu artificiel est propre à former de la matiere, avec une adresse suprème & selon les raisons qu'il a en lui-même, les semences des choses. Voilà sa fécondité. Sa subtilité permet qu'on l'appelle *incorporel*, *immatériel*.

Quoiqu'il soit corps, en conséquence de son opposition avec la matiere, on peut dire qu'il est esprit.

Il est la cause rationnelle, incorruptible, sempiternelle, premiere, originelle, d'où chaque substance a les qualités qui lui sont propres.

Cette cause est bonne. Elle est parfaite. Il n'y a point de qualités louables qu'elle n'ait.

Elle est prévoyante; elle régit le tout & ses parties; elle fait que le tout persévere dans sa nature.

On lui donne différens noms. C'est le monde dont elle est en effet la portion principale, la nature, le destin, jupiter, Dieu.

Elle n'est point hors du monde; elle y est comprise avec la matiere; elle constitue tout ce qui est, ce que nous voyons & ce que nous ne voyons pas; elle habite dans la matiere & dans tous les êtres; elle la pénétre & l'agite, selon que l'exige la raison universelle des choses; c'est l'ame du monde.

Puisqu'elle pénétre toutes les portions de la matiere, elle y est intimement présente, elle connoît tout, elle y opere tout.

C'est en agitant la matiere & en lui imprimant les qualités qui étoient en elle qu'elle a formé le monde. C'est l'origine des choses. Les choses sont d'elle. C'est par sa présence à chacune qu'elle les conserve; c'est en ce sens que nous disons qu'elle est Dieu, & que Dieu est le pere des choses, leur ordinateur & leur conservateur.

Dieu n'a point produit le monde par une détermination libre de sa volonté; il en étoit une partie; il y étoit compris. Mais il a rompu l'écorce de la matiere qui l'enveloppoit; il s'est agité & il a opéré par une force intrinséque, selon que la nécessité de sa nature & de la matiere le permettoit.

Il y a donc dans l'univers une loi immuable & éternelle, un ordre combiné de causes & d'effets, enchaînés d'un lien si nécessaire, que tout ce qui a été, est & sera, n'a pû être autrement; & c'est-là le destin.

Tout est soumis au destin, & il n'y a rien dans l'univers qui n'en subisse la loi, sans en exempter Dieu; puisque Dieu suit cet ordre inexplicable & sacré des choses; cette chaîne qui lie nécessairement.

Dieu, ou sa grande cause rationelle n'a pourtant rien qui la contraigne: car hors d'elle & du tout, il n'y a que le vuide infini; c'est la nature seule qui la nécessite; elle agit conformément à cette nature, & tout suit conformément à son action; il ne faut pas avoir d'autre idée de la liberté de Dieu, ni de celle de l'homme; Dieu n'en est ni moins libre, ni moins puissant, il est lui-même ce qui le nécessite.

Ce sont les parties ou les écoulemens de cet esprit universel du monde, distribués par-tout, & animant tout ce qu'il y a d'animé dans la nature, qui donnent naissance aux demons dont tout est rempli.

Chaque homme a son Génie & sa Junon qui dirige ses actions, qui inspire ses discours, & qui mérite le plus grand respect; chaque particule du monde a son démon qui lui est présent & l'assiste; c'est là ce qu'on a désigné sous les noms de *Jupiter*, de *Junon*, de *Vulcain*, de *Cérès*. Ce ne sont que certaines portions de l'ame universelle, résidentes dans l'air, dans l'eau, dans la terre, dans le feu, *&c.*

Puisque les dieux ne sont que dès écoulemens de l'ame universelle, distribuées à chaque particule de la nature, il s'ensuit que dans la déflagration générale qui finira le monde, les dieux retourneront à un Jupiter confus, & à leurs anciens élémens.

Quoique Dieu soit présent à tout, agite tout, veille à tout, en est l'ame, & dirige les choses selon la condition de chacune, & la nature qui lui est propre; quoiqu'il soit bon, & qu'il veuille le bien, il ne peut faire que tout ce qui est bien arrive, ni que tout ce qui arrive soit bien; ce n'est pas l'art qui se repose, mais c'est la matiere qui est indocile à l'art. Dieu ne peut être que ce qu'il est, & il ne peut changer la matiere.

Quoiqu'il y ait un lien principal & universel des choses, qui les enchaîne, nos ames ne sont cependant sujettes au destin, qu'autant & que selon qu'il convient à leur nature; toute force extérieure a beau conspirer contre elles, si leur bonté est originelle & premiere, elle persévérera; s'il en est autrement, si elles sont nées ignorantes, grossieres, féroces; s'il ne survient rien qui les améliore, les instruise, & les fortifie; par cette seule condition, sans aucune influence du destin, d'un mouvement volontaire & propre, elles se porteront au vice & à l'erreur.

Il n'est pas difficile de conclure de ces principes, que les stoïciens étoient matérialistes, fatalistes, & à proprement parler athées.

Nous venons d'exposer leur doctrine sur le principe efficient; voici maintenant ce qu'ils pensoient de la cause passive.

La matiere premiere ou la nature est la premiere des choses, l'essence & la base de leurs qualités.

La matiere générale & premiere est éternelle; tout ce qu'il en a été est, elle n'augmente ni ne diminue, tout est elle; on l'appelle *essence*, considérée dans l'universalité des êtres; *matiere*, considérée dans chacun.

La matiere dans chaque être, est susceptible d'accroissement & de diminution; elle n'y reste pas la même, elle se mêle, elle se sépare, ses parties s'échappent dans la séparation, s'unissent dans le mélange; après la déflagration générale, la matiere se retrouvera une, & la même dans Jupiter.

Elle n'est pas stable, elle varie sans cesse, tout est emporté comme un torrent, tout passe, rien de ce que nous voyons ne reste le même; mais rien ne change l'essence de la matiere, il n'en périt rien, & de ce qui

qui s'évanouit à nos yeux; tout retourne à la source premiere des choses, pour en émaner derechef; les choses cessent; mais ne s'anéantissent pas.

La matiere n'est pas infinie; le monde a ses limites.

Il n'y a rien à quoi elle ne puisse être reduite, rien qu'elle ne puisse souffrir, qui n'en puisse être fait; ce qui seroit impossible si elle étoit immuable: elle est divisible à l'infini; or ce qui est divisible ne peut être infini; elle est contenue.

C'est par la matiere, par les choses qui sont de la matiere, & par la raison générale qui est présente à tout, qui en est le germe, qui le pénetre, que le monde est, que l'univers est, que Dieu est; on entend quelquefois le ciel par ce mot, *Dieu*.

Le monde existe séparé du vuide qui l'environne, comme un œuf, la terre est au centre; il y a cette différence entre le monde & l'univers, que l'univers est infini; il comprend les choses qui sont, & le vuide qui les comprend; le monde est fini, le monde est compris dans le vuide qui n'entre pas dans l'acception de ce mot.

Au commencement il n'y avoit que Dieu & la matiere; Dieu, essence des choses, nature ignée, être prolifique, dont une portion combinée avec la matiere, a produit l'air, puis l'eau; il est au monde comme le germe à la plante; il a proposé le germe du monde dans l'eau, pour en faciliter le développement; une partie de lui-même a condensé la terre, une autre s'est exhalée: de-là le feu.

Le monde est un grand animal, qui a sens, esprit, & raison; il y a, ainsi que dans l'homme, corps & ame dans ce grand animal; l'ame y est présente à toutes les parties du corps.

Il y a dans le monde, outre de la matiere nue de toute qualité, quatre élémens, le feu, l'air, l'eau, & la terre; le feu est chaud, l'air froid, la terre seche, & l'eau moite; le feu tend en haut, c'est son séjour; cet élément, ou sa portion connue sous le nom d'*æther*, a été le rudiment des astres & de leurs spheres; l'air est au-dessous du feu; l'eau coule sous l'air & sur la terre; la terre est la base du tout, elle est au centre.

Entre les élémens deux sont légers, le feu & l'air; deux pesans, l'eau & la terre; ils tendent au centre qui n'est ni pesant ni léger.

Il y a une conversion réciproque des élémens entre eux; tout ce qui cesse de l'un, passe dans un autre; l'air dégénere en feu, le feu en air; l'air en eau, l'eau en air; la terre en eau, l'eau en terre; mais aucun élément n'est sans aucun des autres: tous sont en chacun.

Le feu est le premier des élémens, il a son séjour vers le ciel, & le ciel est, comme nous l'avons dit, la limite derniere du monde, où ce qui est divin a sa place.

Il y a deux feux; l'artificiel qui sert à nos usages, le naturel qui sert aux opérations de la nature; il augmente & conserve les choses, les plantes, les animaux; c'est la chaleur universelle sans laquelle tout périt.

Ce feu très-haut, répandu en tout, enveloppe derniere du monde, est l'æther, est aussi le Dieu tout-puissant.

Le soleil est un feu très-pur, il est plus grand que la terre, c'est un orbe rond comme le monde; c'est un feu; car il en a tous les effets; il est plus grand que la terre, puisqu'il l'éclaire & le ciel en même tems.

Le soleil est donc à juste titre, le premier des dieux.

C'est une portion très-pure de l'æther, de Dieu ou du feu, qui a constitué les astres; ils sont ardens, ils sont brillans, ils sont animés, ils sentent, ils conçoivent, ils ne sont composés que de feu, ils n'ont rien d'étranger au feu; mais il n'y a point de feu qui n'ait besoin d'aliment; ce sont les vapeurs des eaux, de la mer, & de la terre, qui nourrissent le feu des astres.

Puisque les astres sont des portions du feu naturel & divin, qu'ils sentent & qu'ils conçoivent, pourquoi n'annonceroient-ils pas l'avenir? ce ne sont pas des êtres où l'on puisse lire les choses particulieres & individuelles, mais bien la suite générale des destinées; elle y est écrite en caracteres très-évidens.

On appelle du nom d'*astres* le soleil & la lune; il y a cette différence entre un astre & une étoile, que l'étoile est un astre, mais que l'astre n'est pas une étoile.

Voici l'ordre des astres errans; saturne, jupiter, mars, mercure, vénus, le soleil, la lune; la principale entre les cinq premieres, c'est vénus, l'astre le plus voisin du soleil.

La lune occupe le lieu le plus bas de l'æther [illegible] un astre intelligent, sage, d'une nature ig[illegible] non sans quelque mélange de terrestre.

La sphere de l'air est & commenc[illegible] lune, elle est moyenne entre l[illegible] figure est ronde, c'est Juno[illegible]

La région de l'air se d[illegible]enne, & basse; la région haute [illegible]s-chaude; la proximité des feux [illegible] très-rare & très-tenue; sa région bass[illegible] de la terre, est dense & ténébreuse; c'est [illegible]ptacle des exhalaisons; la région moyenne p[illegible]s temperée que celle qui la domine, & que celle qu'elle presse, est seche à sa partie supérieure, humide à sa partie inférieure.

Le vent est un courant d'air.

La pluie, un changement de nue en eau; ce changement a lieu toutes les fois que la chaleur ne peut diviser les vapeurs que le soleil a élevés de la terre & des mers.

La terre, la portion du monde la plus dense, sert de base au tout, comme les os dans les animaux; elle est couverte d'eaux qui se tiennent du niveau à sa surface; elle est au centre; elle est une, ronde, finie, ainsi que l'exige la nature de tout centre; l'eau a la même figure qu'elle, parce que son centre est le même que celui de la terre.

La mer parcourt l'intérieur de la terre, par des routes secrettes; elle sort de ses bassins, elle disparoît, elle se condense, elle se filtre, elle se purifie, elle perd son amertume, & offre, après avoir fait beaucoup de chemin, une eau pure aux animaux & aux hommes.

La terre est immobile.

Il n'y a qu'un seul monde.

Il est éternel, c'est Dieu & la nature; ce tout n'a point commencé, & ne finira point; son aspect passera.

Comme l'année a un hyver & un été, le monde aura une inondation & une déflagration; l'inondation couvrira toute la surface de la terre, & tout périra.

Après cette premiere révolution par l'eau, le monde sera embrasé par le feu, répandu dans toutes ses parties, il consumera l'humidité, & s'assimilera les êtres; ils prendront peu-à-peu sa nature, alors tout se résoudra en Jupiter, & le premier cahos renaitra.

Ce cahos se débrouillera comme le premier, l'univers se reformera comme il est, & l'espece humaine sera reproduite.

Le tems est à la derniere place entre les êtres.

Anthropologie des Stoïciens. L'homme est une image du monde, le monde est en lui, il a une ame & un corps comme le grand tout.

Les principes de l'espece humaine étoient dans l'univers naissant; les premiers hommes sont nés par l'entremise du feu divin, ou par la providence de Dieu.

Dans l'acte de la génération, le germe de l'homme s'unit à la portion humide de l'ame.

La liqueur spermatique ne produit que le corps, elle contient en petit tous les corps humains qui se succéderont.

L'ame ne se forme point dans la matrice, elle vient du dehors, elle s'unit au corps avant qu'il ait vie.

Si vous remontez à la premiere origine de l'ame, vous la ferez descendre du feu primitif dont elle est une étincelle; elle n'a rien de pesant ni de terrestre; elle est de la même nature que la substance qui forme les astres, & qui les fait briller.

L'ame de l'homme est une particule de Dieu, une petite portion de l'ame universelle qui en a été, pour ainsi dire, détachée: car l'ame du monde est la source féconde de toutes les ames.

Il est difficile d'expliquer la nature; elle est ignée, ardente, intelligente, & raisonnable.

Il y a des ames mortelles, & il y en a d'immortelles.

Après la déflagration générale, & le renouvellement des choses, les ames retourneront dans les corps qu'elles ont animés avant cet événement.

L'ame est un corps, car elle est, & elle agit; mais ce corps est d'une ténuité & d'une subtilité extrèmes.

On

On y diſtingue huit facultés; les cinq ſens, la faculté d'engendrer, celle de parler une partie principale.

Après la mort, elle remonte aux cieux; elle habite les aſtres, elle converſe avec les dieux, elle contemple, & cet état durera juſqu'à ce que le monde conſumé, elle & tous les dieux ſe confondent, & ne forment plus qu'un ſeul être, Jupiter.

L'ame du ſage, après la diſſolution du corps, s'occupe du cours du ſoleil, de la lune, & des autres aſtres, & vérifie les connoiſſances qu'elle a acquiſes ſur la terre.

Principes de la philoſophie morale des Stoïciens. Dans la vie, c'eſt ſur tout la fin qu'il faut regarder; la fin eſt l'être par qui tout ſe fait, pour qui tout eſt, à qui tout ſe rapporte.

La fin peut ſe conſidérer ſous trois aſpects, l'objet, les moyens, & le terme.

La fin de l'homme doit être de conformer ſa conduite aux lois de la nature.

La nature n'eſt autre choſe que la raiſon univerſelle qui ordonne tout; conformer ſa conduite à celle de la nature, c'eſt ſe voir comme une partie du grand tout, & conſpirer à ſon harmonie.

Dieu eſt la portion principale de la nature; l'ame de l'homme eſt une particule de Dieu; la loi de la nature, ou de Dieu, c'eſt la regle générale par qui tout eſt coordonné, mu, & vivifié; vivre conformément à la nature, imiter la divinité, ſuivre l'ordre général, c'eſt la même choſe ſous des expreſſions différentes.

La nature eſt tout ce qu'il y a de bon & beau.

La vertu a ces deux qualités comme la nature.

Le bonheur en eſt une ſuite.

Bien vivre, aimer le beau, pratiquer le bien, & être heureux, c'eſt une même choſe.

La vertu a ſon germe dans l'ame humaine, c'eſt une conſéquence de ſon origine; particule émanée de la divinité, elle tend d'elle-même à l'imitation du principe de ſon émanation; ce principe la meut, la pouſſe & l'inſpire.

Cette particule *détachée* de la grande ame, & ſpécifiée par ſon union à tel ou tel corps, eſt le démon de cet homme, ce démon le porte au beau, au bon, & à la félicité.

La ſouveraine félicité conſiſte à l'écouter: alors on choiſit ce qui convient à la nature générale ou à Dieu, & l'on rejette ce qui contredit ſon harmonie & ſa loi.

Chaque homme ayant ſon démon, il porte en lui le principe de ſon bonheur, Dieu lui eſt préſent. C'eſt un pontife ſacré qui préſide à ſon autel.

Dieu lui eſt préſent; c'eſt Dieu-même attaché à un corps de figure humaine.

La nature du bonheur de l'homme eſt la même que la nature du bonheur de Dieu. C'eſt la vertu.

La vertu eſt *le grand inſtrument de la félicité.*

Le bonheur ſouverain n'eſt pas dans les choſes du corps, mais dans celles de l'ame.

Il n'y a de bien que ce qui eſt honnête. L'honnête n'eſt relatif qu'à l'ame. Rien de ce qui eſt hors de l'homme ne peut donc ajouter ſolidement à ſon bonheur.

Le corps, les jouiſſances, la gloire, les dignités ſont des choſes hors de nous & de notre puiſſance; elles ne peuvent donc que nuire à notre bonheur, ſi nous nous y attachons.

Le dernier degré de la ſageſſe conſiſte à bien diſtinguer le bon du mauvais.

Entre les choſes, il y en a qui ſont bonnes; il y en a qui ſont mauvaiſes, & d'autres qu'on peut regarder comme indifférentes.

Une choſe eſt bonne relativement à la nature d'un être: une créature raiſonnable ne peut être heureuſe que par les objets analogues à la raiſon.

Ce qui eſt utile & honnête eſt bon. La bonté ne ſe conçoit point ſéparée de l'utilité & de l'honnêteté.

L'utile conſiſte à ſe conformer à la fin du tout dont on eſt partie; à ſuivre la loi du principe qui commande.

La vertu eſt le vrai bien; la choſe vraiment utile. C'eſt-là que la nature parfaite nous invite.

Ce n'eſt point par des comparaiſons de la vertu avec d'autres objets, par des diſcours, par des jugemens que nous découvrons que la vertu eſt le bien. Nous le ſentons. C'eſt un effet énergique de ſa propre nature qui ſe développe en nous, malgré nous.

La ſérénité, le plaiſir & la joie ſont les acceſſoires du bien.

Tout ce qui eſt oppoſé au bien eſt mal. Le mal eſt un écart de la raiſon générale du tout.

Les acceſſoires du mal ſont les chagrins, la douleur, le trouble.

La vertu & ſes acceſſoires conſtituent la félicité.

Il y a des biens préſens; il y en a de futurs. Des biens conſtans, des biens intermittens, de durables & de paſſagers; des biens d'objets, de moyens, de fin, d'utilité, d'intérieurs, d'extérieurs, d'abſolus, de relatifs, *&c.*

Le beau c'eſt la perfection du bien.

Tous les biens ſont égaux. Il faut les deſirer tous. Il n'en faut négliger aucun.

Il y a entre le bien ou l'honnête; entre le mal ou le honteux, des choſes intermédiaires qui ne peuvent ni contribuer au bonheur, ni y nuire. On peut ou les négliger, ou les rechercher ſans conſéquence.

Le ſage eſt ſévere; il fuit les diſtractions; il a l'eſprit ſain; il ne ſouffre pas; c'eſt un homme dieu; c'eſt le ſeul vrai pontife; il eſt prophete; il n'opine point; c'eſt le Cynique par excellence; il eſt libre; il eſt roi; il peut gouverner un peuple; il n'erre pas; il eſt innocent; il n'a pitié de rien; il n'eſt pas indulgent, il n'eſt point fait pour habiter un deſert; c'eſt un véritable ami; il fait bien tout ce qu'il fait; il n'eſt point ennemi de la volupté; la vie lui eſt indifférente; il eſt grand en tout; c'eſt un économe intelligent; il a la nobleſſe réelle; perſonne n'entend mieux la médecine; on ne le trompe jamais; il ne trompe point; c'eſt lui qui fait jouir de ſa femme, de ſes enfans, de la vie; il ne calomnie pas; on ne ſauroit l'exiler, *&c.*

Les *Stoïciens* à ces caracteres en ajoutoient une infinité d'autres qui ſembloient en être les contradictoires. Après les avoir regardés comme les meilleurs des hommes, on les eût pris pour les plus méchans. C'etoit une ſuite de leur apathie, de leur imitation ſtricte de la divinité, & des acceptions particulieres des mots qu'ils employoient. La définition du ſtoïcien étoit toute ſemblable à celle que Vanini donnoit de Dieu.

L'ame, ſemblable à un globe parfaitement rond, eſt uniforme; elle n'eſt *capable ni de compreſſion,* ni d'expanſion.

Elle eſt libre; *elle fait ce qu'elle veut; elle a ſa propre énergie. Rien d'extérieur ne la touche, ni ne peut la contraindre.*

Si on la conſidere relativement au tout, elle eſt ſujette au deſtin; elle ne peut agir autrement qu'elle agit; elle fait le lien univerſel & ſacré qui unit l'univers & ſes parties.

Dieu eſt ſoumis au deſtin, pourquoi l'ame humaine, qui n'en eſt qu'une particule, en ſeroit-elle affranchie?

Auſſi-tôt que l'image du bien l'a frappé, elle le deſire.

Le principe qui ſe développe le premier dans un être animé, eſt celui de ſa propre conſervation.

S'il atteint ce qui eſt conforme à la nature, ſon bonheur commence.

Les deſirs ſuivent la connoiſſance ou l'opinion des choſes.

C'eſt de la connoiſſance de l'ordre univerſel, que dépend celle du vrai bien.

Si l'on préſente à l'homme un bien convenable à ſa nature, & qu'il s'y porte avec modération, *il* eſt ſage & non paſſionné; s'il en jouit paiſiblement, il eſt ſerein & content; s'il ne craint point de le perdre, il eſt tranquille, *&c.*

S'il ſe trompe ſur la nature de l'objet; s'il le pourſuit avec trop d'ardeur; s'il en craint la privation; s'il en jouit avec tranſport; s'il ſe trompe ſur ſa valeur; s'il en eſt ſéduit; s'il s'y attache; s'il aime la vie, il eſt pervers.

Les deſirs fondés ſur l'opinion, ſont des ſources de trouble. L'intempérance eſt une des ſources les plus fécondes du trouble.

Le vice s'introduit par l'ignorance des choſes qui font la vertu.

Il y a des vertus de théorie. Il y en a de pratique. Il y en a de *premieres.* Il y en a de ſecondaires.

La prudence qui nous inſtruit de nos devoirs; la tempérance qui regle nos appétits; le courage qui nous apprend à ſupporter; la juſtice qui nous apprend à diſtribuer, ſont des vertus du premier ordre.

Il y a entre les vertus un lien qui les enchaîne, ce-

lui à qui il en manque une, n'en a point. Celui qui en possede bien une, les a toutes.

La vertu ne se montre pas seulement dans les discours; mais on la voit aussi dans les actions.

Le milieu entre le vice & la vertu n'est rien.

On forme un homme à la vertu. Il y a des méchans qu'on peut rendre bons.

On est vertueux pour la vertu-même. Elle n'est fondée ni dans la crainte, ni dans l'espérance.

Les actions sont ou des devoirs, ou de la générosité; ou des procédés indifférens.

La raison ne commande ni ne défend les procédés indifférens; la nature ou la loi prisent les devoirs. La générosité immole l'intérêt personnel.

Il y a des devoirs relatifs à soi-même; de relatifs au prochain, & de relatifs à Dieu.

Il importe de rendre à Dieu un culte raisonnable.

Celui-là a une juste opinion des dieux qui croit leur existence, leur bonté, leur providence.

Il faut les adorer avant tout, y penser, les invoquer, les reconnoître, s'y soumettre, leur abandonner sa vie, les louer même dans le malheur, *&c.*

L'apathie est le but de tout ce que l'homme se doit à lui-même. Celui qui y est arrivé est sage.

Le sage saura quand il lui convient de mourir; il lui sera indifférent de recevoir la mort ou de se la donner. Il n'attendra point à l'extrémité pour user de ce remede. Il lui suffira de croire que le sort a changé.

Il cherchera l'obscurité.

Le soir il se rappellera sa journée. Il examinera ses actions. Il reviendra sur ses discours. Il s'avouera ses fautes. Il se proposera de faire mieux.

Son étude particuliere sera celle de lui-même.

Il méprisera la vie & ses amusemens; il ne redoutera ni la douleur, ni la misere, ni la mort.

Il aimera ses semblables. Il aimera même ses ennemis.

Il ne fera l'injure à personne. Il étendra sa bienveillance sur tous.

Il vivra dans le monde, comme s'il n'y avoit rien de propre.

Le témoignage de sa conscience sera le premier qu'il recherchera.

Toutes les fautes lui seront égales.

Soumis à tout événement, il regardera la commisération & la plûpart des vertus de cet ordre, comme une sorte d'opposition à la volonté de Dieu.

Il jugera de même du repentir.

Il n'aura point ces vues de petite bienfaisance, étroite, qui distingue un homme d'un autre. Il imitera la nature. Tous les hommes seront égaux à ses yeux.

S'il tend la *main* à celui qui fait naufrage, s'il console celui qui pleure, s'il reçoit celui qui manque d'asyle; s'il *donne* la vie à celui qui périt; s'il présente du pain à celui qui a faim, il ne sera point ému. Il gardera sa sérénité. Il ne permettra point au spectacle de la misere, d'altérer sa tranquillité. Il reconnoitra en tout la volonté de Dieu & le malheur des autres; & dans son impuissance à les secourir, il sera content de tout, parce qu'il saura que rien ne peut être mal.

Des disciples & des successeurs de Zénon. Zénon eut pour disciple Philonide, Calippe, Posidonius, Zenode, Scion & Cléanthe.

Persée, Ariston, Herille, Denis, Spherus & Athénadore se sont fait un nom dans sa secte.

Nous allons parcourir rapidement ce qu'il peut y avoir de remarquable dans leurs vies & dans leurs opinions.

Persée étoit fils de Démétrius de Cettium. Il fut, disent les uns, l'ami de Zénon; d'autres, un de ces esclaves qu'Antigone envoya dans son école, pour en copier les leçons. Il vivoit aux environs de la cxxx. olympiade. Il étoit avancé en âge, lorsqu'il alla à la cour d'Antigone Gonatas. Son crédit auprès de ce prince fut tel, que la garde de l'Acro-Corinthe lui fut confiée. On sait que la sûreté de Corinthe & de tout le Péloponnèse dépendoit de cette citadelle. Le philosophe répondit mal à l'axiome stoïque, qui disoit qu'il n'y avoit que le sage qui sache commander. Aratus de Sycione se présenta subitement devant l'Acro-Corinthe, & le surprit. Il empêcha Antigone de tenir à Menedeme d'Erétrie la parole qu'il lui avoit donnée, de remettre les Erétriens en république; il regardoit les dieux comme les premiers inventeurs des choses utiles chez les peuples qui leur avoient élevé des autels. Il eut pour disciples Hermagoras d'Amphipolis.

Ariston de Chio étoit fils de Miltiade. Il étoit éloquent, & il n'en plaisoit pas davantage à Zénon qui affectoit un discours bref. Ariston qui aimoit le plaisir, étoit d'ailleurs peu fait pour cette école sévere. Il profita d'une maladie de son maître pour le quitter. Il suivit Polémon, auquel il ne demeura pas long-tems attaché. Il eut l'ambition d'être chef de secte, & il s'établit dans le Cynosarge, où il assembla quelques auditeurs, qu'on appella de son nom *les Aristoniens*: mais bientôt son école fut méprisée & déserte. Ariston attaqua avec chaleur Arcesilaüs, & la maniere de philosopher académique & sceptique. Il innova plusieurs choses dans le *Stoïcisme*: il prétendoit que l'étude de la nature étoit au-dessus de l'esprit humain; que la Logique ne signifioit rien, & que la Morale étoit la seule science qui nous importât; qu'il n'y avoit pas autant de vertus différentes qu'on en comptoit communément, mais qu'il ne falloit pas, comme Zénon, les réduire à une seule; qu'il y avoit entr'elles un lien commun; que les dieux étoient sans intelligence & sans vie, & qu'il étoit impossible d'en déterminer la forme. Il mourut d'un coup de soleil qu'il reçut sur sa tête qui étoit chauve. Il eut pour disciple Eratosthene de Cyrene. *Celui-ci* fut grammairien, poëte & philosophe. *Il se distingua* aussi parmi les Mathématiciens. La variété de ses connoissances lui mérita le nom de *philologue*, qu'il porta le premier, & les Ptolomée, Philopator & Epiphane lui confierent le soin de la bibliotheque d'Alexandrie.

Persée ne fut pas le seul qui abandonna la secte de Zénon. On fait le même reproche à Denis d'Héraclée. On dit de celui-ci qu'il regarda la volupté comme la fin des actions humaines, & qu'il passa dans l'école *cyrénaïque & épicurienne*.

Herelle de Carthage n'eut pas une jeunesse fort innocente. *Lorsqu'il se présenta pour disciple a Zénon*, celui-ci exigea pour preuve de son changement de mœurs, qu'il se coupât les cheveux qu'il avoit fort beaux. Herelle se rasa la tête, & fut reçu dans l'école stoïque. Il regarda la science & la vertu comme les véritables fins de l'homme, ajoutant qu'elles dépendoient quelquefois des circonstances, & que semblables à l'airain dont on fondoit la statue d'Alexandre ou de Socrate, il en falloit changer selon les occasions; qu'elles n'étoient pas les mêmes pour tous les hommes; que le sage avoit les sciences qui *n'étoient* pas celles du fou, *&c.*

Sphærus le borysthénite, le second disciple de Zénon, enseigna la Philosophie à Lacédémone, & forma Cléomene. *Il passe de Sparte à Alexandrie: il modifia le principe des Stoïciens, que le sage n'opinoit jamais. Il disoit à Ptolomée qu'il n'étoit roi, que parce qu'il en avoit les qualités, sans lesquelles il cesseroit de l'etre.* Il écrivit plusieurs traités que nous n'avons pas.

Cléanthès, né à Asse en Lycie, succéda à Zénon sous le Stoa. Il avoit été d'abord athlete. Son extrème pauvreté lui fit apparemment goûter une philosophie qui prêchoit le mépris des richesses. Il s'attacha d'abord à Cratès, qu'il quitta pour Zénon. Le jour il étudioit; la nuit il se louoit, pour tirer de l'eau dans les jardins. Les Aréopagites, touchés de sa misere & de sa vertu, lui décernerent dix mines sur le trésor public: Zénon n'étoit pas d'avis qu'il les acceptât. Un jour qu'il conduisoit des jeunes gens au spectacle, le vent lui enleva son manteau, & le laissa tout nud. La fortune & la nature l'avoient traité presqu'avec la même ingratitude. Il avoit l'esprit lent: on l'appelloit *l'âne de Zénon*, & il disoit qu'on avoit raison, car il portoit seul toute la charge de ce philosophe. Antigone l'enrichit; mais ce fut sans conséquence pour sa vertu. Cléanthès persista dans la pratique austere du *Stoïcisme*. La secte ne perdit rien sous lui de son éclat; le portique fut plus fréquenté que jamais: il prêchoit d'exemple la continence, la sobriété, la patience & le mépris des injures: il estimoit les anciens philosophes de ce qu'ils avoient négligé les mots, pour s'attacher aux choses; & c'étoit la raison qu'il donnoit de ce que beaucoup moindres en nombre que de son tems, il y avoit cependant parmi eux beaucoup plus d'hommes sages. Il mourut âgé de 80 ans: il fut attaqué d'un ulcere à la bouche, pour lequel les Médecins lui ordonnerent l'abstinence des alimens; il passa deux jours sans manger; ce régime lui réussit,

ſit, *mais on ne* put le déterminer à reprendre les alimens. *Il* étoit, diſoit-il, trop près du terme pour revenir ſur ſes pas. On lui éleva, tard à la vérité, une très-belle ſtatue.

Mais perſonne ne s'eſt fait plus de réputation parmi les Stoïciens que Chriſippe de Tarſe. Il écouta Zénon & Cléanthès: il abandonna leur doctrine en pluſieurs points. C'étoit un homme d'un eſprit prompt & ſubtil. On le loue d'avoir pu compoſer juſqu'à cinq cens vers en un jour: mais parmi ces vers, y en avoit-il beaucoup qu'on pût louer? L'eſtime qu'il faiſoit de lui-même n'étoit pas médiocre. Interrogé par quelqu'un qui avoit un enfant, ſur l'homme à qui il en falloit confier l'inſtruction: à moi, lui répondit-il; car ſi je connoiſſois un précepteur qui valût mieux, je le prendrois pour moi. Il avoit de la hauteur dans le caractere; il mépriſa les honneurs. Il ne dédia point aux rois ſes ouvrages, comme c'étoit la coutume de ſon tems. Son eſprit ardent & porté à la contradiction lui fit des ennemis. Il éleva Carnéade, qui ne profita que trop bien de l'art malheureux de jetter des doutes. Chriſippe en devint lui-même la victime. Il parla librement des dieux: il expliquoit la fable des amours de Jupiter & de Junon d'une maniere auſſi peu décente que religieuſe. S'il eſt vrai qu'il approuvât l'inceſte & qu'il conſeillât d'uſer de la chair humaine en alimens, ſa morale ne fut pas ſans tache. Il laiſſa un nombre prodigieux d'ouvrages. Il mourut âgé de 83 ans: on lui éleva une ſtatue dans le Céramique.

Zénon de Tarſe, à qui Chriſippe tranſmit le portique, fit beaucoup de diſciples & peu d'ouvrages.

Diogene le babylonien eut pour maîtres Chriſippe & Zénon. Il accompagna Critolaüs & Carnéade à Rome. Un jour qu'il parloit de la colere, un jeune étourdi lui cracha au viſage, & la tranquillité du philoſophe ne démentit pas ſon diſcours. Il mourut âgé *de 98 ans*.

Antipater de Tarſe avoit été diſciple de Diogene, & il lui ſuccéda. Ce fut un des antagoniſtes les plus redoutables de Carnéade.

Panetius de Rhodes laiſſa les armes auxquelles il étoit appellé par ſa naiſſance, pour ſuivre ſon goût & ſe livrer à la Philoſophie. Il fut eſtimé de Cicéron, qui l'introduiſit dans la familiarité de Scipion & de Lœlius. Panetius fut plus attaché à la pratique du *Stoïciſme* qu'à ſes dogmes. Il eſtimoit les philoſophes qui avoient précédé, mais ſur-tout Platon, qu'il appelloit leur *Homere*. Il vécut long-tems à Rome, mais il mourut à Athènes. Il eut pour diſciples des hommes du premier mérite, Mneſarque, Poſidonius, Lelius, Scipion, Fannius, Hécaton, Apollonius, Polybe. Il rejettoit la divination de Zénon: écrivit des offices; il s'occupa de l'hiſtoire des ſectes. Il ne nous reſte aucun de ſes ouvrages.

Poſidonius d'Apamée exerça à Rhodes les fonctions de magiſtrat & de philoſophe; & au ſortir de l'école, il s'aſſeyoit ſur le tribunal des lois, ſans qu'on l'y trouvât déplacé. Pompée le viſita. Poſidonius étoit alors tourmenté de la goutte. La douleur ne l'empêcha point d'entretenir le général romain. Il traita en ſa préſence la queſtion du bon & de l'honnête. Il écrivit différens ouvrages. On lui attribue l'invention d'une ſphere artificielle, qui imitoit les mouvemens du ſyſtème planétaire: il mourut fort âgé. Cicéron en parle comme d'un homme qu'il avoit entendu.

Jaſon, neveu de Poſidonius, profeſſa le *Stoïciſme* à Rhodes, après la mort de ſon oncle.

Voyez à l'article de la PHILOSOPHIE DES ROMAINS l'hiſtoire des progrès de la ſecte dans cette ville ſous la république & ſous les empereurs.

Des femmes eurent auſſi le courage d'embraſſer le *Stoïciſme*, & de ſe diſtinguer dans cette école par la pratique de ſes vertus auſteres.

La ſecte *ſtoïcienne* fut le dernier rameau de la ſecte de Socrate.

Des reſtaurateurs de la Philoſophie ſtoïcienne parmi les modernes. Les principaux d'entr'eux ont été Juſte-Lipſe, Scioppius, Heinſius & Gataker.

Juſte-Lipſe naquit dans le courant de 1447. Il fit ſes premieres études à Bruxelles, d'où il alla perdre deux ans ailleurs. Il étudia la Scholaſtique chez les jéſuites; le goût de l'éloquence & des queſtions grammaticales l'entraînerent d'abord; mais Tacite & Séneque ne tarderent pas à le détacher de Donat & de Cicéron. Il fut tenté de ſe faire jéſuite; mais ſes parens qui n'approuvoient pas ce deſſein, l'envoyerent à Louvain où ſa vocation ſe perdit. Là il ſe livra tout entier à la Littérature ancienne & à la Juriſprudence. Il ſe lia ſous Corneille Valere, leur maître commun, à Delrio, Giſelin, Lermet, Shott, & d'autres qui ſe ſont illuſtrés par leurs connoiſſances. Il écrivit de bonne heure. Il n'avoit que dix-neuf ans, lorſqu'il publia ſes livres *de variis lectionibus*: il les dédia au cardinal Pernot de Granville, qui l'aima & le protégea. A Rome, il ſe plongea dans l'étude des antiquités: il y connut Manuce, Mercuriales & Muret. De retour de l'Italie en Flandres, il s'abandonna au plaiſir, & il ne parut pas ſe reſſouvenir beaucoup de ſon Epictete: mais cet écart de jeuneſſe, bien pardonnable à un homme qui étoit reſté ſi jeune ſans pere, ſans mere, ſans parens, ſans tuteurs, ne dura pas. Il revint à l'étude & à la vertu. Il voyagea en France & en Allemagne, en Saxe, en Bohème, ſatisfaiſant par-tout ſa paſſion pour les ſciences & pour les ſavans. Il s'arrêta quelque tems en Allemagne, où le mauvais état de ſa fortune, qui avoit diſparu au milieu des ravages de la guerre allumée dans ſon pays, le détermina à abjurer le Catholiciſme, pour obtenir une chaire de profeſſeur chez des Luthériens. Au fond, indifférent en fait de religion, il n'étoit ni catholique, ni luthérien. Il ſe maria à Cologne. Il s'éloigna de cette ville pour aller chercher un aſyle où il pût vivre dans le repos & la ſolitude; mais il fut obligé de préférer la ſécurité à ces avantages & de ſe réfugier à Louvain, où il prit le bonnet de docteur en droit. Cet état lui promettoit de l'aiſance: mais la guerre ſembloit le ſuivre par-tout; elle le contraignit d'aller ailleurs enſeigner parmi les Proteſtans la Juriſprudence & la Politique. Ce fut là qu'il prétendit qu'il ne falloit dans un état qu'une religion, & qu'il falloit pendre, brûler, maſſacrer ceux qui refuſoient de ſe conformer au culte public: quelle morale à débiter parmi des hommes qui venoient d'expoſer leurs femmes, leurs enfans, leur pays, leurs fortunes, leur vie, pour s'aſſûrer la liberté de la conſcience, & dont la terre fumoit encore du ſang que l'intolérance eſpagnole avoit répandu! On écrivit avec chaleur contre Juſte-Lipſe. Il devint odieux: il médita de ſe retirer de la Hollande. Sa femme ſuperſtitieuſe le preſſoit de changer de religion; les jéſuites l'*inveſtiſſoient*: il auguroit mal du ſuccès de la guerre des Provinces-Unies. Il ſimula une maladie: il alla à Spa; il paſſa quelques années à Liege, & de-là il vint à Cologne, où il rentra dans le ſein du Catholiciſme. Cette inconſtance ne nuiſit pas autant à ſa conſidération qu'à ſa tranquillité. Les jéſuites, amis auſſi chauds qu'ennemis dangereux, le préconiſerent. Il fut appellé par des villes, par des provinces, par des ſouverains. L'ambition n'étoit certainement pas ſon défaut: il ſe refuſa aux propoſitions les plus avantageuſes & les plus honorables. Il mourut à Louvain en 1606, âgé de 58 ans. Il avoit beaucoup ſouffert, & beaucoup travaillé; ſon érudition étoit profonde: il n'étoit preſqu'aucune ſcience dans laquelle il ne fût verſé; il avoit des lettres, de la critique & de la philoſophie. Les langues anciennes & modernes lui étoient familieres. Il avoit étudié la Juriſprudence & les Antiquités. Il étoit grand moraliſte; il s'étoit fait un ſtyle particulier, ſententieux, bref, concis & ſerré. Il avoit reçu de la nature de la vivacité, de la chaleur, de la ſagacité, de la juſteſſe même, de l'imagination, de l'opiniâtreté & de la mémoire. Il avoit embraſſé le *Stoïciſme*; il déteſtoit la philoſophie des écoles. Il ne dépendit pas de lui qu'elle ne s'améliorât. Il écrivit de la politique & de la morale; & quoiqu'il ait laiſſé un aſſez grand nombre d'ouvrages, qu'ils ayent preſque tous été compoſés dans les embarras d'une vie tumultueuſe, il n'y en a pas un qu'on liſe ſans quelque fruit: ſa phyſiologie *ſtoïcienne*, ſon traité de la conſtance, ſes politiques, ſes obſervations ſur Tacite ne ſont pas les moins eſtimés: il eut des mœurs, de la douceur, de l'humanité, aſſez peu de religion. Il y a dans ſa vie plus d'imprudence que de méchanceté: ſes apoſtaſies continuelles ſont les ſuites naturelles de ſes principes.

Gaſpar Scioppius, dont on a dit tant de bien & de mal, marcha ſur les pas de Juſte-Lipſe. Il publia des élémens de la philoſophie *ſtoïcienne*; ce n'eſt guere qu'un abrégé de ce qu'on ſavoit avant lui.

Daniel Heinſius a fait le contraire de Scioppius. Celui-ci a délayé dans une oraiſon *de philoſophia ſtoïca* ce que Scioppius avoit reſſerré.

Gataker s'eſt montré fort ſupérieur à l'un & à l'autre dans ſon commentaire ſur l'ouvrage de l'empereur Antonin. On y retrouve par-tout un homme profond

fond dans la connoissance des orateurs, des poëtes & des philosophes anciens: mais il a ses préjugés. Il voit souvent Jesus-Christ, S. Paul, les évangélistes, les peres sous le portique, & il ne tient pas à lui qu'on ne les prenne pour des disciples de Zénon. Dacier n'étoit pas éloigné des idées de Gataker.

STOIDIS, (*Géog. anc.*) île de l'Asie, vers la côte de la Carmanie, & au voisinage de l'Inde. Pline, *l. VI. ch. xxv.* nous apprend qu'on pêchoit des perles sur les côtes de cette île. C'est en vain que Saumaise soutient que Pline, au lieu de *Stoidis*, avoit écrit *Tyndis;* tous les manuscrits de Pline s'opposent à la correction de Saumaise. (*D. J.*)

STOLBERG, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, chef-lieu d'un petit comté de même nom. Ce comté confine avec la principauté d'Anhalt, le comté de Mansfeld & de Hohenstein, & le comté de Swartsbourg. Les comtes de cette maison possedent encore le comté de Wernigérode.

C'est dans le comté de *Stolberg* que naquit en 1546 *Rhodoman* (Laurent) connu dans la littérature par plusieurs ouvrages. Il étoit poëte, & très-versé dans la langue greque; il a fort bien reussi dans la traduction latine de Diodore de Sicile. Scaliger lui fit obtenir la chaire de professeur en histoire dans l'académie de Wirtemberg, où il mourut en 1606, âgé de soixante ans.

Schneidewin (Jean) savant jurisconsulte, né à *Stolberg* en 1519, & mort en 1568, étoit le quinzieme des enfans de son pere qui ne l'en aima que plus tendrement. Ce fils devint un habile homme, & fut employé par l'électeur de Saxe dans des négociations importantes. Son *commentarius ad instituta* est un ouvrage estimé. (*D. J.*)

STOLE, s. f. (*Antiq. rom.*) *stola*, robe traînante à l'usage des dames de qualité, & sur laquelle elles jettoient dans les jours de cérémonie, un petit manteau.

Cette robe des dames romaines se mettoit par-dessus la tunique, & avoit quelque ressemblance aux habits de cour de nos tems modernes. Si votre maîtresse, dit un poëte, s'habille de quelque robe ample & longue, écriez-vous de toute votre force, que sous cet équipage, elle va mettre le feu partout; mais en même-tems priez-la d'une voix timide, qu'elle ne s'expose point aux rigueurs de l'hiver.

La queue de cette robe étoit traînante, & le bas garni d'un tissu très-large, d'or ou de pourpre, *lata fascia*. Le corps de la robe étoit rayé de différentes couleurs; elle reçut insensiblement un grand nombre de plis, s'augmenta de volume, fit tomber la toge, ou du moins n'en laissa l'usage qu'aux hommes & aux courtisannes.

Le nom de *stole* peu altéré a passé dans l'église, & est devenu une partie de l'habillement du prêtre, quand il est devant l'autel. Mais l'étole est bien différent de la *stole* des Romains, car c'est proprement les extrémités de la longue robe que portoit le grand prêtre des Juifs; & si l'on veut remonter à l'origine de la *stole* du grand prêtre juif, on la trouvera dans la Genèse, où l'on verra que Pharaon voulant établir Joseph, intendant de l'Egypte; il le fit revêtir d'une robe de fin lin, appellée *stola bissina*. On trouvera encore que les robes qui furent distribuées aux freres de Joseph sont nommées *stoles*, ainsi que la robe neuve dont se para Judith pour tromper Holopherne. (*D. J.*)

STOLHOFFEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Suabe, dans le marquisat de Bade, proche la rive droite du Rhin, à 6 lieues au nord-est de Strasbourg. Les Allamands y furent forcés dans leurs lignes par les François en 1707. *Long.* 25. 24. *lat.* 48. 30. (*D. J.*)

STOLPEN, PIERRE DE, (*Hist. nat. Litholog.*) en allemand *stolpenstein;* c'est le nom qu'on donne à une pierre de touche ou à une espece de *basaltes* qui se trouve en Misnie; elle est semblable à du marbre noir ou gris par la couleur, mais sa forme est très-singuliere; elle se trouve en cristaux ou en colonnes prismatiques, qui sont ou pentagones ou hexagones, ou eptagones, ou octogones; quelquefois même il y a de ces colonnes qui ont la figure d'une solive équarrie. Les surfaces de ces prismes sont unies & lisses, comme si elles avoient été polies. Ces colonnes prismatiques sont placées perpendiculairement les unes à côté des autres comme des tuyaux d'orgue; elles s'élevent d'environ 16 ou 17 piés au-dessus du sommet d'une montagne; & ces prismes ou colonnes servent de fondement au château de *Stolpen*, qui est bâti précisément au-dessus.

M. Pott qui a examiné cette pierre, dit qu'elle est d'une très-grande dureté; elle ne fait point effervescence avec les acides, & l'action du feu ne la convertit point en chaux. Ce savant chimiste conjecture, que c'est une terre argilleuse comme celle de l'ardoise combinée avec une terre ferrugineuse qui fait la base de cette pierre; sans aucune addition un feu très violent peut la changer en une scorie noire si dure, qu'elle donne des étincelles lorsqu'on la frappe avec un briquet, quoique dans son état naturel elle ne fasse point feu. Cette pierre est de différentes nuances, elle est ou noirâtre ou d'un gris de fer ou d'un gris de cendre; en frottant un métal dessus elle en prend la couleur, & plus elle est noire, plus elle est propre à servir de pierre de touche. *Voyez* la *Lithogéognosie de* M. Pott, *voyez* aussi *l'article* TOUCHE (*pierre de*).

STOLPEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, au cercle de la haute Saxe, dans la Poméranie ultérieure, sur la riviere de même nom, à 30 lieues au nord-ouest de Dantzick; elle dépend du roi de Prusse. *Long.* 34. 48. *lat.* 54. 42. (*D. J.*)

STOLPEN, LA, (*Géog. mod.*) ou la *Stolpe;* riviere d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, au duché de Vandalie; elle se forme de divers ruisseaux, & se perd dans la mer Baltique. (*D. J.*)

STOLPMUND, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, au duché de Vandalie, vers l'embouchure de la Stolpe, qui lui donne son nom. (*D. J.*)

STOMACHIQUE, adj. *en Anatomie*, ce qui appartient à l'estomac. *Voyez* ESTOMAC.

STOMACHIQUE, adj. (*Thérapeutique*,) ou remede approprié aux maladies particulieres de l'estomac; car l'estomac étant sujet comme tous les autres organes, aux maladies universelles ou communes, telles que l'inflammation, les divers genres de tumeurs, &c. à des maladies propres ou particulieres; savoir, celles qui ont rapport à sa constitution, & à ses fonctions propres; & les maladies communes se traitant toujours par les remedes généraux ou communs; restent seulement les maladies particulieres auxquelles puissent convenir les remedes appropriés.

Les maladies propres de l'estomac sont pour la plûpart des affections légeres qui ne peuvent qu'être mises au rang des incommodités, quoiqu'elles soient souvent très-opiniâtres & très-importunes; ce sont des vices dans les digestions, & des vices qui pour rester dans l'ordre des maladies propres de l'estomac, doivent ne dépendre d'aucune cause manifeste, & notamment exclure toutes les conformations contre nature, tous les vices organiques ou des solides, & ces maladies sont outre les digestions pénibles & les digestions fongueuses; sont, dis-je, les douleurs ou coliques d'estomac, & les vomissemens habituels.

Ce n'est absolument qu'aux maladies particulieres de l'estomac ainsi circonscrites, que les remedes *stomachiques* sont vraiment consacrés. On les emploie toujours dans la vûe de rétablir le ton naturel, la sensibilité naturelle, l'activité naturelle, de réveiller le jeu, de remédier à la paresse, à l'inertie, au relâchement de cet organe, ou bien au contraire d'émousser sa trop grande sensibilité, de diminuer sa tension contre-nature, de modérer sa trop grande activité, &c. de suppléer le trop peu d'énergie des sucs digestifs, ou leur trop peu d'abondance, de leur rendre leurs *seves;* de corriger leur acidité, leur âcreté, leur *bilessence*, de les adoucir, de les épaissir; ou au contraire, de les rendre plus fluides, &c. toutes indications déduites, comme on voit, de vices fort occultes & dirigés à des opérations pour le moins aussi peu comprises, du-moins fort peu évidentes, annoncées tout-au-plus par quelques effets, mais d'une maniere très-éloignée.

Quoique les vices des digestions soient assez généralement divisés en deux especes, très-opposées qu'on exprime communément par le relâchement contre nature, & par la trop grande tension; & qu'on peut se représenter en effet par ces deux états opposés; & qu'ainsi les *stomachiques* dussent être partagés aussi en deux classes; celles des toniques & celles des relâchans; cependant comme il a été observé dans l'*article* DIGESTION, *page* 830. *& sequ.* que rien

rien n'est si bisarre que les affections propres de l'estomac, & rien de si équivoque que les signes d'après lesquels on prétend communément déduire le caractere des deux classes générales de ces affections, rien aussi de moins constant en Médecine, que les regles de détails sur l'administration des divers *stomachiques*, aussi comme il est observé dans l'endroit que nous venons de citer. L'unique maniere d'employer utilement les divers *stomachiques* dans les cas où ces remedes sont indiqués en général, c'est l'empyrisme ou le tatonnement: ce dogme général est confirmé entr'autres observations par celle-ci; savoir, qu'il n'est pas rare de voir des maladies de l'estomac causées par des amas d'acide, ou pour le moins accompagnées de ce symptome, guéries par l'usage du lait, ce qui dément formellement les deux dogmes les plus reçus de la doctrine courante sur ce point; car les acides de l'estomac sont regardés comme un des indices les plus clairs de son relâchement, de sa foiblesse; & le lait tient le premier rang parmi les remedes relâchans.

Au reste, soit que par un préjugé très-ancien & très-répandu, les remedes fortifians, échauffans, toniques, soient généralement regardés comme amis de l'estomac, & comme capables de remédier à tous ces dérangemens, les *stomachiques* proprement dits sont tous pris dans la classe des remedes fortifians, échauffans, toniques, ou même tous les remedes fortifians échauffans toniques sont en même tems regardés comme *stomachiques*; & en effet tous les remedes de cet ordre sont propres à guérir plusieurs maladies de l'estomac.

Mais une observation plus éclairée a appris aussi qu'un grand nombre de ces incommodités étoient très-efficacement combattues par les remedes rafraîchissans & par les remedes relâchans, c'est-à-dire, qu'en cherchant par le tatonnement des remedes pour chaque cas particulier, il falloit se retourner du côté des rafraîchissans & des relâchans, aussi-bien que du côté des toniques; & en sorte qu'on pourra laisser, si l'on veut, pour obéir à l'usage, le titre de *stomachiques* aux remedes toniques, mais en observant que ce ne sont pas les seuls qui soient propres aux affections de l'estomac, ou bien distinguer les *stomachiques* en *stomachiques* toniques, & en *stomachiques* rafraîchissans & relâchans. Au reste, quoique les absorbans remédient quelquefois très-directement aux affections de l'estomac, nous ne les comptons point parmi les *stomachiques*, parce qu'il est évident qu'ils n'operent point du tout sur l'organe même, sur l'estomac, tandis que l'action des autres paroît évidemment se porter uniquement sur les solides.

Les *stomachiques* tant rafraîchissans & relâchans que toniques, n'étant, comme nous l'avons insinué déja, que ces remedes généraux considérés quant à un de leurs effets particuliers, nous ne saurions indiquer ici ces remedes & en exposer la nature, sans répéter absolument & inutilement ce qui en est dit aux articles *rafraîchissans*, *relâchans*, & *toniques*. *Voyez ces articles*.

STONE, s. m. (*Poids d'Angleterre*.) poids dont les bouchers anglois se servent pour peser la viande qu'ils débitent. Le *stone* est de huit livres d'avoir du poids, c'est-à-dire, de la livre la plus pesante des deux, dont on se sert en Angleterre: cette livre est de seize onces. (*D. J.*)

STONEHENGE, (*Antiquité*.) c'est ainsi que les Anglois nomment un monument singulier qui se voit dans les plaines de Salisbury, à environ deux lieues de cette ville. Ce monument est composé de quatre rangées de pierres brutes d'une grandeur énorme, placées circulairement. Quelques-unes de ces pierres ont vingt piés de hauteur sur sept de largeur, & en soutiennent d'autres placées horisontalement; ce qui forme comme des linteaux de porte; l'on présume que toutes les autres pierres étoient anciennement liées les unes aux autres, & ne formoient qu'un seul édifice.

La grandeur de ces pierres & la difficulté qu'il y eût eu à les transporter à cause de l'énormité de leur poids, a fait croire qu'elles étoient composées, & que les anciens avoient le secret d'un ciment au moyen duquel avec du sable ou de petites pierres, ils venoient à bout de faire des masses très-considérables. Mais cette raison ne paroît point décisive, vu que les Egyptiens avoient trouvé le moyen de faire venir de très-loin des masses de pierres bien plus considérables qu'aucune de celles dont ce monument anglois est composé; d'ailleurs en examinant le grain de ces pierres, tout le monde demeure convaincu qu'elles sont naturelles.

Les antiquaires anglois sont partagés sur les usages auxquels cet édifice a pu servir. Quelques-uns croient que c'étoit un temple des druides ou prêtres des anciens Bretons; d'autres croient que c'étoit un temple des Romains dédié à *Cœlus* ou au ciel, parce qu'il étoit découvert; d'autres croient que c'étoit un monument élevé en l'honneur de Hengist fameux héros danois, qui conquit l'Angleterre; d'autres enfin croient que c'étoit un monument élevé par *Aurelius Ambrosius*, fondés sur ce que le nom latin de ce lieu est encore *mons Ambrosii*.

M. Mallet, dans son *Introduction à l'histoire de Danemark*, nous apprend que les anciens peuples du nord élevoient sur des collines, soit naturelles soit artificielles, des autels qui n'étoient composés que de rochers dressés sur la pointe, & qui servoient de base à de grandes pierres plates qui formoient les tables. Quelques-uns de ces autels étoient entourés d'un double rang de pierres énormes, qui environnoient aussi la colline même sur laquelle ces autels étoient placés. On voit encore une semblable enceinte dans l'île de Sélande, où ces pierres ont dû être apportées de fort loin, & par un travail énorme; sur quoi M. Mallet remarque que *de tout tems la superstition a imaginé qu'on ne pouvoit honorer la divinité qu'en faisant pour elle des especes de tours de force*. Le même auteur observe encore que dans les lieux où les peuples du nord faisoient l'élection de leurs rois, on formoit une enceinte composée de douze rochers placés sur la pointe & perpendiculairement, au milieu desquels il s'en élevoit un plus grand que les autres, sur lequel on mettoit un siége pour le roi; les autres pierres servoient de barriere entre le peuple & lui. On trouve trois de ces monumens grossiers; l'un près de Lund en Scanie, l'autre à Leyre en Sélande, & le troisieme près de Vibord en Jutlande. Il y a lieu de croire que le *stonehenge* des Anglois servoit à quelques usages semblables, qui étoient communs aux Bretons & aux anciens Danois, ou que ces derniers avoient rapporté en Angleterre, lorsqu'ils en firent la conquête.

STONG, (*Géog. mod.*) riviere de Suede, dans la province d'Ostrogothie, qu'elle sépare en deux parties: elle se rend dans le lac de Roxen, près de Linkoping. (*D. J.*)

STONI, (*Géog. anc.*) peuples des Alpes, Strabon, *l. IV. p.* 204. les joint avec les *Lepontini* & les *Tridentini*; & Tite-Live, *épitom. l. LXII.* dit que le consul Q. Marcius les subjugua. Ils sont nommés *Stœni*, & mis au nombre des Liguriens, dans l'inscription des triomphes du capitole, rapportée par Gruter, *p.* 298. *de liguribus Stœnis*. Ils tiroient sans doute leur origine des Liguriens, où ils avoient une origine commune avec eux. Les *Stoni* étoient aussi apparemment compris sous le nom général des *Euganei*, dont la capitale est appellée *Stonos* par Pline, *l. III. c. xx.* Etienne le géographe connoît une ville nommée *Stonos*, & la donne aux Liguriens. On ne sait point précisément le lieu où habitoient les *Stoni*; Cluvier les place par conjecture au voisinage du fleuve *Clusius*, au nord du lac Edrinus. (*D. J.*)

STONY-STRATFORD, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans Buckinghamshire, sur le bord de l'Ouse. C'est un grand & beau bourg, où se tient un des meilleurs marchés de la province; son nom lui vient de trois choses: la premiere, de ce que toutes les maisons y sont de pierre de taille; la seconde, parce qu'il est sur l'ancienne voie militaire, autrement sur un chemin battu, pavé autrefois par les Romains, qu'on nomme aujourd'hui *Watling-Street*, & dont on voit encore quelques restes hors du bourg; la troisieme, parce qu'il est situé près d'un gué de l'Ouse.

Cependant, comme la riviere n'est plus guere guéable dans cet endroit, on y a construit un pont. De l'autre côté de la riviere, il y avoit anciennement une place appellée *Lactorodum*, qui tiroit son nom de son gué pierreux; car en langue gauloise, *lech* signifie une pierre, & *rhyd*, un gué; mais la place n'est plus, & il n'y reste qu'un village, nommé *Passham*, pour marquer que c'étoit un lieu de passage. *Stony-Statford* est toujours un lieu de grand abord, parce qu'il est sur la route de Londres, au nord d'Angleterre. (*D. J.*)

STOOR-JUNKARE, (*Idolâtrie des Lapons*.) dieu

dieu des Lapons idolâtres; ils croyent que tous les animaux, & en particulier les bêtes sauvages, comme les ours, les loups, les renards, les cerfs, & les rennes, sont sous son empire; c'est pourquoi ils lui sacrifient de tems à autre un renne mâle. Chaque famille a son *stoor-junkare*, & lui rend un culte sur quelque rocher, ou près de quelque caverne, ou sur le bord d'un lac. La figure de ce dieu est une espece de pierre brute, qui semble avoir une tête; & c'est à cette pierre que se borne la religion de ce peuple imbécille. (*D. J.*)

STOPFORD, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, en Chester-Shire, au quartier septentrional, près de l'endroit où la Tamer se jette dans la Mersey.

STOPHIES, (*Antiq. greq.*) fêtes que l'on célébroit à Erétrie en l'honneur de Diane. Héfichius qui en parle ne nous apprend point leur origine. (*D. J.*)

STOQUER, *en terme de Rafinerie*, c'est l'action de conduire les feux de maniere à rendre la chaleur égale par-tout, en transportant le charbon d'une place où il est moins nécessaire dans un autre où il l'est plus; & de donner de l'air aux grilles en faisant tomber les cendres au-dessous, & en ces grilles l'une de l'autre. *Voyez* GRILLES.

STOQUEUR, s. m. *en terme de Rafinerie*, est une verge de fer applatie sur les extrémités en forme d'une spatule, environ de trois doigts de large. Il a quatre piés de long avec sa douille, qui reçoit un manche de même longueur. On s'en sert à gouverner les fourneaux, & à donner de l'air aux grilles. *Voyez* STOQUER *Voyez aussi les Pl.*

STORA *ou* STURA (*Géog. mod.*) ville ruinée; elle étoit située sur le détroit de Négrepont, au fond d'un petit golfe, entre Potiri au sud-est, & Caristo au nord-ouest. Mahomet II. brûla cette ville, qui ne s'est pas rétablie depuis. (*D. J.*)

STORAX, STYRAX, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopetale, en forme d'entonnoir, & profondement découpée. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit arrondi & charnu, qui renferme ordinairement un ou deux noyaux, dans lesquels on trouve une amande. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

STORAX, (*Hist. des drog. exot.*) on distingue à présent dans la matiere médicale, conformément à la doctrine des Arabes, deux sortes de *storax*; savoir, le liquide, & le solide ou le sec, au lieu que les Grecs n'en connoissoient qu'un qui est le sec; du moins il ne paroît pas qu'ils aient connu le liquide; or comme ces deux sortes de *storax* sont entierement différens, & qu'ils tirent leur origine de différens arbres, nous en formerons deux articles séparés, outre que c'est la bonne méthode à suivre dans un dictionnaire; ainsi *voyez* STORAX LIQUIDE & STORAX SOLIDE. (*D. J.*)

STORAX LIQUIDE, (*Hist. des drog. exot.*) suc nommé par les auteurs latins *styrax liquida*, & par les arabes *miha*. C'est un suc résineux dont on trouve deux especes dans les boutiques d'apoticaire, le pur & le grossier.

Le *storax liquide* pur est un suc résineux, d'une substance tenace & mielleuse, semblable à la térébenthine, à demi-transparent, brun, ou d'un brun rougeâtre, ou d'un gris brun, d'une odeur forte, & qui approche un peu du *storax* solide, mais presque désagréable, à cause de son goût un peu âcre, aromatique & huileux. On estime celui qui est gluant, jaune, transparent & très-odorant.

Le *storax liquide*, moins pur ou grossier, est un suc résineux semblable à de la lie, brun ou grisâtre, opaque, gras, peu odorant. Il paroît être la lie du précédent, & l'on ne doit même l'employer dans les remedes externes, qu'après l'avoir passé & purifié de la crasse qu'il contient.

Le commun des apoticaires donnent au *storax liquide*, d'après quelques arabes, & mal-à-propos, le nom de *stacté*, parce que le stacté des Grecs est la colature de la myrrhe, comme on le peut voir dans Dioscoride. On trouve rarement le *storax liquide*, pur & véritable; car outre qu'il est ordinairement sali par la sciure ou par la poussiere de bois; il arrive encore que l'on substitue trop souvent d'autres sucs résineux factices à sa place.

Les auteurs sont bien éloignés d'être d'accord sur l'origine du *storax liquide*; autant de savans, autant d'avis. Les uns pensent que c'est la colature de la myrrhe, à cause du nom de *stacté* que certains écrivains arabes lui donnent; mais outre la différence du goût & de l'odeur qui se trouve entre la myrrhe & le *storax*, il est clair que ce sont des choses entierement différentes, parce que la myrrhe qui tient le milieu entre la gomme & les résines, se dissout en partie facilement dans toutes sortes de liqueurs aqueuses, & que le *storax liquide* ne se dissout que dans des liqueurs huileuses & grasses, ainsi que les résines.

D'autres écrivains croient que le *storax liquide* est fait du *storax* calamite dissous dans de l'huile ou du vin, mêlé avec de la térébenthine de Venise: cette décoction, disent-ils, étant refroidie, le *storax liquide* va au fond, & on enleve la substance huileuse qui surnage.

Quelques naturalistes imaginent que c'est une huile exprimée des noix de l'arbre, d'où découle le *storax* calamite; mais d'autres adoptant en partie cette idée prétendent que le *storax liquide* se fait plutôt par la décoction des tendres rameaux, & des bourgeons du *storax*, ou du liquidambar.

D'autres enfin se persuadent que le *storax* calamite & le *storax liquide* sont le même suc, & qu'ils ne différent que par la consistence. Dale soutient en particulier, que tout ce que l'on vend chez les apoticaires de Londres pour du *storax liquide*, est un suc tout-à-fait factice.

Cependant Jacques Petiver célebre apoticaire anglois, de la société royale, & savant naturaliste, rapporte dans les Transactions philosophiques, n°. 313. que le *storax liquide* nommé par les Turcs & les Arabes *cotteo mija*, est le suc d'un arbre qui s'appelle *rosamallos*, lequel croît à Cobras, île dans la mer Rouge, éloignée de trois journées de la ville de Suez. On enleve, dit-il, l'écorce de cet arbre tous les ans, on la pile, & on la fait bouillir dans l'eau de la mer, jusqu'à la consistance de glu: ensuite on recueille la substance résineuse qui surnage. Mais comme elle contient encore beaucoup de crasse ou d'écorce en poudre, on la fond de nouveau dans l'eau de la mer, & on la passe. On renferme séparément dans des petits tonneaux cette résine ainsi purifiée, & cette espece de résidu épais qui reste après la purification, & on les transporte à Moca, célebre foire d'Arabie. Voilà les deux especes de *storax* que l'on trouve dans les boutiques. Il nous manque la description de l'arbre dont on tire le *storax liquide*; mais on n'a pas été muet sur les vertus de son suc résineux, qui tout calculé, ne valent pas celles des autres baumes. Celui qui est pur est très-bon pour arrêter le progrès de la putréfaction des plaies; il est la base de l'onguent de styrax. Enfin les peuples de l'Orient font beaucoup d'usage de cette drogue. Le tonneau qui contient environ 400 livres, se vend dans le pays depuis 200 l. de notre monnoie jusqu'à 400 liv. selon que le *storax* est plus ou moins pur. (*D. J.*)

STORAX SOLIDE, (*Hist. des drog. exot.*) résine appellée *storac* ou *lebni* par Avicenne, στύραξ par Dioscoride, & *storax solidus* par les médecins modernes. Nous en allons parler d'après M. Geoffroy. C'est une substance résineuse, seche, dont les anciens Grecs ont distingué deux especes, & qui sont encore connues de nos jours; savoir, le *storax calamite* ou en larmes, & le *storax* ordinaire, ou en masse.

Le *storax* calamite, στύραξ καλαμίτης, Græcor. *styrax calamita*, off. est une substance résineuse brillante, solide, un peu grasse, qui s'amollit sous les dents; elle est composée de grumeaux ou de miettes blanchâtres & roussâtres, d'un goût résineux, un peu âcre, agréable, d'une odeur pénétrante, surtout lorsqu'on le jette au feu; il s'allume lorsqu'on l'aproche de la flamme, & forme une lueur très-claire. On l'apportoit autrefois de Pamphilie dans des roseaux, selon le témoignage de Galien; c'est ce qui fait qu'on l'a nommé *calamite*: il étoit très-estimé.

Le *storax* commun ou en masses, autrement dit la résine du storax, *storax vulgaris, seu in glebas compactus, off.* est une substance en masse, résineuse, d'un jaune brun ou rougeâtre, brillante, grasse, un peu gluante, & qui jette comme une liqueur mielleuse, parsemée de quelques miettes blanchâtres: elle a le même goût & la même odeur que le *storax* calamite.

Ces deux especes de résine ne different pas l'une de l'autre; la premiere espece est la larme du *storax*, qui découle goutte-à-goutte des petites fentes, ou des incisions de cet arbre, & qui a été séchée aussi-tôt, & re-

& recueillie promptement. La ſeconde eſpece eſt un, ſuc *qui* coule plus abondamment des plus grandes inciſions, & qui ne s'épaiſſit qu'après beaucoup de tems; de ſorte que le contact de l'air chaud la rend rouſſe ou noire avant qu'elle ſeche.

On choiſit les larmes du *ſtorax*, ou les morceaux qui ſont purs, brillans, odorans, ſans être mêlés d'aucune ſciure de bois, ou d'autre ſaleté. On nous apporte le *ſtorax* de la Syrie, & des autres pays des Indes orientales par la Hollande, ou par Marſeille. Enfin on vend chez les droguiſtes une certaine ſciure de bois, que l'on appelle *ſarrilles du ſtorax;* elle eſt inutile pour la médecine, & on doit la rejetter.

Quelques auteurs arabes, & ſur-tout Sérapion, confondent le *ſtorax* liquide, qu'ils appellent *miha*, dont nous avons déja parlé, avec le *ſtorax* ſolide, ou le *ſtorax* des Grecs; cependant Avicenne les a diſtingués en parlant du *ſtorax* liquide, ſous le nom de *miha;* & du *ſtorax* ſec, ou des Grecs, tantôt ſous le nom d'*aſtorac*, tantôt ſous celui de *lebni*.

P. Eginette, Nicolas Myrepſe, & quelques Grecs, font mention d'un certain *ſtorax ſtacté*, que pluſieurs perſonnes regardent comme une réſine particuliere & bien différente du *ſtorax*; d'autres au-contraire, croient que ce n'eſt autre choſe que la réſine liquide du *ſtorax*, que l'on a ramaſſée & recueillie avant qu'elle fût ſeche; Dioſcoride en a fait mention; peut-être auſſi que les Grecs ont donné ce nom au *ſtorax* liquide, ou au *miha* des Arabes. Il eſt difficile de décider ce problème, qui eſt d'ailleurs de peu de conſéquence.

L'arbre d'où découle le *ſtorax*, s'appelle *ſtyrax folio mali cotonei*; dans C. B. P. 452. & dans les I. R. H. 598. Il eſt de la grandeur d'un olivier, & ſe trouve dans les forêts de la Provence, autour de la chartreuſe de Monrieu à Baugencier, à Soliers, & entre la *Sainte-Baume* & Toulon.

Il reſſemble au coignaſſier par ſon tronc, ſon écorce, & ſes feuilles, leſquelles naiſſent alternativement, ſont arrondies, & terminées en pointe; elles ſont longues d'un pouce & demi, & un peu moins larges, vertes & luiſantes en-deſſus, blanches & velues en-deſſous.

Ses fleurs viennent ſur les nouvelles branches, quatre, cinq, ou ſix enſemble; elles ſont blanches, odorantes, ſemblables aux fleurs de l'oranger, mais d'une ſeule piece, formant un tuyau court par le bas, & découpé en maniere d'étoile par le haut, en cinq ou ſix quartiers, d'un demi-pouce de longueur.

Leur calice eſt creux, en forme de petite cloche, long de deux lignes; leur piſtil eſt arrondi, attaché à la partie poſtérieure de la fleur, en maniere de clou, & devient un fruit de la groſſeur & de la figure d'une noiſette; ce fruit eſt blanchâtre, charnu, douçâtre dans le commencement, enſuite un peu amer; il contient un ou deux noyaux très-durs, liſſes, luiſans, d'un rouge brun, renfermant une amande blanche, graſſe, huileuſe, d'une odeur qui approche beaucoup de celle de la réſine de *ſtorax*, & d'un goût âcre & déſagréable.

Ces arbres ne donnent que très-peu, ou point du tout de réſine, en Provence: mais on en retire beaucoup de ceux qui viennent dans les pays plus chauds. Auſſi le *ſtorax* dont on ſe ſert dans les boutiques, eſt tiré des arbres qui naiſſent en Syrie & en Cilicie.

Il eſt un peu plus pénétrant que le benjoin, parce qu'il contient plus d'huile très-ſubtile; cependant il eſt moins déterſif, parce qu'il contient moins de ſel eſſentiel; ainſi le benjoin lui eſt préférable pour diſſiper l'engorgement des poumons dans l'aſthme humoral, & la toux opiniâtre qui vient de la même cauſe; *mais le* *ſtorax* peut récréer les eſprits, par ſa douce odeur, & calmer le mouvement déréglé des nerfs: *on l'emploie interieurement dans l'enrouement, à cauſe de ſes parties huileuſes: on le donne depuis demi-drachme juſqu'à deux drachmes: on l'applique ſur les parties qui tendent, faute de chaleur, à devenir paralytiques: on l'emploie fréquemment avec le benjoin, pour faire des parfums & des fumigations:* on prépare avec le *ſtorax*, une huile odorante très-ſuave, en le macérant *dans* ſuffiſante quantité d'eau commune, pendant trois jours; *on diſtille* d'abord l'eau, & enſuite il vient une huile jaune; cette huile eſt recommandée dans les ulceres internes de la poitrine, à la doſe d'une douzaine de gouttes. On fait une teinture de *ſtorax* par le moyen de l'eſprit-de-vin, de la même maniere que la teinture de benjoin, & qui a des propriétés ſemblables. On pourroit auſſi faire des fleurs de *ſtorax*, comme on en fait de benjoin. Le *ſtorax* ſolide entre dans la thériaque, le mithridat, le diaſcordium, pluſieurs onguens, emplâtres & paſtilles. (*D. J.*)

STORE, ſ. m. *terme de Sellier*, &c. c'eſt une ſorte de rideau que l'on met aux portieres des voitures ou des croiſées des appartemens; il ſe roule de lui-même ſur une tringle miſe en mouvement par un reſſort; quand on veut s'en ſervir, pour ſe garantir du ſoleil, on le tire, & on l'aſſujettit à une agraffe qui eſt au-bas de la portiere, ou de la croiſée; il ſe releve de lui-même dès qu'on l'ôte de l'agraffe. Les *ſtores*, quoique d'une grande commodité, & d'une petite dépenſe, ſont d'une invention toute nouvelle; on ſe ſervoit auparavant de rideaux qui n'ont point les mêmes avantages. (*D. J.*)

STOREA, (*Littérat.*) nom que donnoient les Romains à une eſpece de petit panier *tiſſu* de nattes, de paille ou de jonc; c'étoit dans ces ſortes de paniers qu'ils cueilloient les fleurs & les fruits de leurs jardins. (*D. J.*)

STORMARIE, (*Géog. mod.*) pays d'Allemagne, au duché de Holſtein. Il eſt borné au nord par le Holſtein propre; à l'orient par la Wagrie, & le duché de Saxe-Lawenbourg; au midi & à l'occident, par l'Elbe, qui le ſépare des duchés de Lunebourg & Brême. On peut auſſi dire que ce pays eſt renfermé entre cinq rivieres, l'Elbe, le Stoër, la Trave, la Bille, & le Schonbeck; il a titre de principauté; ſa longueur eſt de dix milles germaniques, & ſa largeur de ſept à huit milles. La ville de Hambourg en eſt regardée comme la capitale. Quelques auteurs ont écrit que la *Stormarie* avoit eu anciennement des ſeigneurs particuliers; mais il eſt certain que depuis pluſieurs ſiecles, elle n'en a point eu d'autres que les ducs de Holſtein. (*D. J.*)

STOURE LA, (*Géog. mod.*) il y a quatre rivieres de ce nom en Angleterre, & qu'il faut bien diſtinguer.

La premiere qui eſt la principale, & qu'on nomme en anglois *Stower*, ſort de l'extrémité orientale du comté de Suffolk, paſſe entre cette province & celle d'Eſſex, & va ſe jetter dans l'Océan par une large embouchure, près de Harwich.

La ſeconde, qu'on nomme *la petite Stoure*, en anglois *Stort*, ſépare la province d'Eſſex, du comté de Hartford, & ſe perd dans le Ley.

La troiſieme ſort du comté de Wilt, traverſe la forêt de Gillingham, & coule au ſud juſqu'à Stourminſter, où on la paſſe ſur un pont de pierre; enſuite elle tourne au ſud-eſt, & ſe perd dans la baie de Pool.

La quatrieme, en latin *Soarus*, prend ſa ſource dans la province de Leiceſter, coule au nord, entre enſuite dans le comté de Nottingham, où après avoir baigné Stanford, elle va ſe perdre dans la Trent. (*D. J.*)

STOW-MARKET, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province de Suffolk, avec droit de marché, ſur l'Oſwel; c'eſt une ville riche par ſes manufactures d'étoffes. (*D. J.*)

STOW-OU-THE-WOULD, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans Glocefter-shire, aux confins du comté de Warwick, entre les rivieres d'Evenlode, & de Windrush. Ce bourg, bâti ſur une éminence, & expoſé à la fureur des vents, eſt remarquable par ſa ſituation ſur l'ancienne voie romaine, pavée de groſſes pierres, & connue ſous le nom vulgaire de *Foſſe-way*. (*D. J.*)

STOVER LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, au comté de Kent; elle y prend ſa ſource, & coulant au nord, ſe partage en deux bras pour entrer dans la mer; elle forme de cette maniere une île célebre, nommée *Thanet*. *Voyez* THANET. (*D. J.*)

STOZKOW, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne en Siléſie, ſur la Viſtule, entre Uſtronie & Rudzica; elle a ſes ſeigneurs particuliers. (*D. J.*)

STRABISME, ſ. m. *terme de Chirurgie*, mauvaiſe conformation des yeux, qui conſiſte dans une direction dépravée du globe de l'œil, qui rend louche, qui fait regarder de-travers, ſoit en-haut, ſoit en-bas, ſoit ſur les côtés. L'on convient aſſez généralement que cette indiſpoſition dépend de la contraction de quelques muſcles de l'œil, & du relâchement de leurs antagoniſtes, & que les muſcles contractés tirent le globe de leur côté, pendant que les muſcles relâchés cedent à leur action. On donne pour preuve de ce ſentiment, que les enfans ſont ſujets à de-

venir louches, par la faute de ceux qui les placent dans leurs berceaux, de maniere qu'ils ne voyent la lumiere, ou certains objets remarquables, qu'obliquement; les muscles habitués à cette contraction, s'y affermissent & tournent toujours les yeux de ce côté-là. Pour y remédier, on change la situation des enfans, on met du côté opposé les objets qui les attachoient; on leur met des mouches de taffetas gommé, pour leur faire tourner l'œil de ce côté. Paul d'Ægine a inventé un masque qui couvre les yeux, & où il n'y a que deux petits trous correspondans au centre de la vue, pour recevoir directement les rayons lumineux: c'est ce que les modernes ont nommé *bésicles*. M. de Buffon a parlé du *strabisme*, dans les mémoires de l'académie royale des Sciences, & a conseillé d'obliger les enfans de se regarder souvent dans un miroir, afin de se redresser la vue. Antoine Maître-Jean, fameux chirurgien & oculiste, prétend que le *strabisme* ne dépend pas de l'action des muscles, mais d'une mauvaise conformation de la cornée transparente, plus tournée d'un côté que de l'autre; que c'est un vice naturel, irréparable, & que tous les moyens proposés pour rendre la vue droite à ceux qui l'avoient de travers, ont été sans effets. Cette matiere offre encore un champ à des observations très-utiles. (*Y*)

STRACCIA-CAPPA, (*Géog. mod.*) petit lac d'Italie, dans l'état de l'Eglise, au patrimoine de saint Pierre, entre le lac de Bracciano & celui de Bacano, environ à deux milles de chacun de ces lacs. C'est le *Papirius*, ou *Papirianus lacus* des anciens.

STRACTION, s. f. *terme d'Imprimerie*, il se dit particulierement lorsqu'on ôte avec une pointe quelques lettres d'une forme déja imprimée, pour en remettre d'autres à la place, qui aient été lessivées, afin de les imprimer en rubrique, & que l'encre noire ne gâte point la rouge. En général *straction*, qu'il faudroit dire *extraction*, signifie tirer un caractere ou un quadrat, pour les remplacer par d'autres. (*D. J.*)

STRAFFORD, (*Géog. mod.*) *Voyez* STRATFORD.

STRAGENICK, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne en Pologne à un officier général qui commande l'avant-garde de l'armée de la république.

STRAGONA, (*Géog. mod.*) ville de la Germanie, selon Ptolomée, *liv. II. chap. xj.* Quelques savans croyent que c'est aujourd'hui Posnanie ou Posen, ville de Pologne. Il est du moins certain que Posen est fort ancienne.

STRALEN, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas, dans le haut quartier de Gueldre, entre Gueldre & Venlo. Les François s'en saisirent en 1672, & en ruinerent les fortifications. *Long.* 25. 50. *latit.* 51. 26. (*D. J.*)

STRALSUNDE, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, sur la côte de la mer Baltique, vis-à-vis l'île de Rugen. Elle fut bâtie par les Danois l'an 1211, devint ensuite libre, impériale, & anséatique; c'est aujourd'hui une des fortes villes d'Allemagne, & la plus considérable du cercle de la haute-Saxe. Elle jouit du privilege de battre monnoie, de nommer le gouverneur de l'île de Rugen, & de ne rien fournir lorsque l'Empire est en guerre. *Long.* 31. 10. *lat.* 54. 20. (*D. J.*)

STRAMONIUM, s. m. (*Botanique*) Tournefort établit douze especes de ce genre de plante, & nomme pour la premiere celle qui est à fleurs blanches & à fruit rond épineux. *I. R. H.* 118. *datura pericarpiis erectis ovatis*, Hort. clif. 55. en anglois, *the round thorny fructed apple*, & vulgairement en françois, *pomme épineuse*: sa racine est grosse, blanche, fibreuse, ligneuse, annuelle. Elle pousse une tige à la hauteur de trois piés, quelquefois même à la hauteur d'un homme, grosse comme le pouce, ronde, creuse, divisée en plusieurs branches tant soit peu velues: ses feuilles sont larges, anguleuses, pointues, ressemblantes à celles du solanum, mais beaucoup plus grandes, placées alternativement, sinuées sur leurs bords, attachées à des longues queues, molles, grasses, d'un verd foncé, d'une puanteur exécrable & assoupissante.

Sa fleur est une grande cloche blanche, soutenue par un calice oblong, découpé dans le haut en cinq dentelures, ayant dans le milieu cinq étamines, à sommets jaunes, applatis.

Lorsque cette fleur est passée, il lui succede un fruit comme une noix commune, encore vêtue de sa premiere écorce, presque rond, garni tout-au-tour de pointes courtes, grosses, peu piquantes; ce fruit dans sa maturité s'ouvre en quatre parties égales, séparées par des cloisons membraneuses, où sont attachées plusieurs semences noires, un peu applaties, semblables à un petit rein, d'un goût désagréable.

On cultive cette plante dans les jardins; on la trouve quelquefois à la campagne dans des terreins gras; elle fleurit en été, & ses graines mûrissent en automne. Toute cette plante est narcotique & stupéfiante; on ne doit jamais l'employer intérieurement, pas même en lavement, à cause de ses mauvais effets, dont on a plusieurs observations. Le meilleur remede peut-être contre cette espece de poison, feroit d'employer la boisson du vinaigre, & d'autres acides; on conseille communément le vomissement, la thériaque, & les sels volatils. (*D. J.*)

STRAMULIPA ou STRAMUZUPA, (*Géog. mod.*) province de la Grece, aujourd'hui soumise aux Turcs. Elle a pour bornes au midi le pays d'Athènes, au nord de la province d'Janna, à l'orient le détroit de Négrepont, & à l'occident la Livadie propre.

Cette contrée est l'ancienne Béotie, dont l'air passoit pour être épais, & les habitans pour des gens grossiers. C'est cependant sous cet atmosphere *épais*, qui donna lieu à tant de proverbes, qu'étoient nés *Pindare* & *Plutarque*, l'un le poëte le plus sublime, l'autre un des esprits des plus sensés & des plus déliés qui ayent jamais paru; mais il ne faut pas croire que les habitans modernes de *Stramulipa* tirent vanité de ces deux beaux génies: loin de savoir qu'ils sont nés dans leur pays, ils n'en ont jamais entendu parler. (*D. J.*)

STRAND-FRISEN, (*Géog. mod.*) en latin *Frisia cimbrica*; c'étoit anciennement une grande contrée de la Chersonnèse cimbrique. Elle est maintenant renfermée dans le duché de Slesvic, en Jutland. (*D. J.*)

STRANGFORD, *Géogr. mod.*) havre ou port d'Irlande, dans la province d'Ulster, au comté de Down. Ce havre est long de cinq à six milles, mais son entrée est traversée d'une barre de rochers, les uns cachés, les autres découverts, & qui tous sont fort dangereux. Vers le milieu de la longueur de ce havre, est un bourg qui lui donne son nom. (*D. J.*)

STRANGURIE, s. f. *en Médecine*, est une maladie qui occasionne une émission d'urine fréquente & involontaire, mais en très-petite quantité, & pour ainsi dire, goutte-à-goutte, accompagnée de douleurs violentes. *Voyez* URINE. Ce mot est formé du grec στραγξ, *gutta*, goutte, & οὖρον, *urine*.

La difficulté d'urine vient de la trop grande acrimonie de l'urine, qui picotant les parties nerveuses de la vessie, occasionne une envie d'uriner perpetuelle.

La bierre nouvelle, & autres liqueurs qui n'ont pas bien fermenté, causent ordinairement cette maladie. La grande acreté de l'urine dans la *strangurie*, produit quelquefois un ulcere dans la vessie. Quelques auteurs confondent la *strangurie* que les Latins appellent *urinæ stillicidium* avec l'*urinæ incontinentia*. La différence consiste en ce que dans la premiere l'urine sort avec douleur, & dans la derniere sans douleur. La premiere vient de l'âcreté de l'urine, & la derniere d'un relâchement ou paralysie du sphincter de la vessie qui ne peut plus tenir le col de la vessie fermé. *Voyez* URINE.

La *strangurie* demande les remedes délayans, adoucissans, les diurétiques froids, &c. tels sont l'infusion de racine de guimauve, les fleurs de mauve, de bouillon-blanc, les émulsions avec les semences froides, celle de pavôt & de graine de lin, les eaux de pariétaire, de mélilot, de camomille; l'eau de poulet & de veau émulsionnée, l'eau de gruau, la semouille, & autres alimens de cette nature, sont les principaux remedes qui conviennent dans cette maladie.

Les lavemens émolliens, les demi-bains, les fomentations émollientes, les cataplasmes adoucissans appliqués sur le bas-ventre sont très-efficaces ici.

STRANTAWER ou STRANTAVER, (*Géog. mod.*) petite ville d'Ecosse, dans la province de Galloway, au fond du golfe de Ran, au sud-ouest d'Edimbourg. *Long.* 12. 50. *lat.* 52 18. (*D. J.*)

STRAPASSER, STRAPASSONNER, (*Peinture.*) se dit d'un dessein ou d'un tableau, où le peu de beauté qui s'y trouve, paroît plutôt l'effet d'une boutade, si l'on peut ainsi parler, que de la réflexion, dont presque toutes les parties sont forcées

ou

ou estropiées, & où regne enfin la confusion, le desordre & la négligence, au point que les choses ne sont, comme on dit, ni faites, ni à faire, quoiqu'elles soient cependant de façon à laisser voir que le peintre n'est pas sans talent. On ne se sert cependant guere que du terme *strapasser*.

STRAPONTIN, s. m. *terme de Sellier*, petit siege qu'on met sur le devant d'un carrosse coupé, pour suppléer au défaut d'un second fond; ce siege peut se lever & se baisser. (*D. J.*)

STRASBOURG, (*Géog. mod.*) ville de France, capitale de l'Alsace, sur la riviere d'Ill, proche le Rhein, à 20 lieues au nord de Basle, à 28 est de Nancy, à 36 sud-est de Luxembourg, à 44 sud-est de Mayence, à 145 ouest de Vienne, & à 102 au levant de Paris. *Long.* suivant Cassini, 25. 21. 30. *lat.* 48. 35. 30.

Cette ville est une des plus considérables du royaume par sa situation, & par l'importance des fortifications que Louis XIV. y fit faire après s'en être rendu le maître en 1681. Comme la riviere d'Ill passe au-travers de *Strasbourg*, avant que de se jetter dans le Rhein, il y a six ponts pour la communication des différens quartiers de la ville. Deux de ces ponts sont de pierre, & les quatre autres ne sont que de bois.

Ses principaux édifices sont bâtis de pierre rouge, dure & solide, qu'on tire des carrieres qui sont du côté de Saverne, ou le long du Rhein. On compte parmi les édifices publics, l'hôtel-de-ville, celui de l'intendant, l'évêché, la comédie, l'arsenal, l'hôpital des bourgeois, & celui des soldats.

Les habitans montent à environ vingt-huit mille ames. La ville a six paroisses & six couvents, trois d'hommes & trois de filles. L'église cathédrale, dédiée à Notre Dame, est belle & ancienne; sa tour commencée en 1229, n'a été finie qu'en 1449; c'est une pyramide de 574 piés de haut, & on y monte par un escalier qui a 635 marches. L'horloge qui est dans l'église est d'un grand travail, aussi composé qu'inutile.

L'évêché de Strasbourg, fondé vraissemblablement dans le vij. siecle, est le plus riche de France, & l'étoit encore davantage autrefois; cependant il vaut encore à présent environ deux cens quatre-vingt mille livres, & a deux grands bailliages qui en dépendent. L'évêque est suffragant de Mayence, & prince de l'Empire: quand ce siege devient vacant, ce sont les douze chanoines capitulaires qui élisent leur évêque, & c'est toujours conformément aux desirs du roi.

Le chapitre de la cathédrale de *Strasbourg* est un des plus nobles qu'il y ait dans l'Eglise. Ce chapitre est composé de 12 chanoines capitulaires, & de 12 chanoines domiciliers. Les capitulaires ont entrée & voix délibérative au chapitre: le revenu de leurs canonicats est d'environ six mille livres année commune. Les chanoines domiciliers n'entrent point au chapitre, mais ils parviennent par ancienneté aux places de capitulaires, à mesure qu'elles deviennent vacantes. Les chanoines capitulaires ne peuvent être admis qu'après avoir pris le soudiaconat. Leur premiere dignité est celle de grand-prevôt; c'est le saint siége qui y nomme, suivant le concordat germanique passé entre le pape Nicolas V. & l'empereur Fréderic III. l'an 1447.

L'évêque de *Strasbourg* a son official, & le chapitre a le sien. Les revenus de la fabrique de la cathedrale peuvent monter à quarante mille livres par an, & sont distingués des revenus de l'évêque, & de ceux du chapitre. L'administration en appartient aux magistrats, qui les emploient aux réparations & à l'entretien de l'église.

L'université de *Strasbourg* a obtenu ses premiers privileges l'an 1566 de l'empereur Maximilien II. Elle est composée des quatre facultés, & régie par des professeurs luthériens.

Strasbourg est un gouvernement de place du gouvernement militaire d'Alsace, avec état major. Le roi a dans cette ville une forte garnison, dont les soldats sont logés dans des cazernes bâties aux frais des habitans.

Le premier auteur qui ait parlé de *Strasbourg* est Ptolomée, qui en étoit fort mal informé. Il la place dans le canton ou province des Vangions; mais elle appartient certainement aux Tribocques. Les Vangions & les Tribocques n'étoient pas même limitrophes, puisque les Németes devoient être situés entre ces deux peuples. Je ne dirai pas pour cela qu'*Argentoratum* ait commencé en ce tems-là seulement; comme c'étoit une ville déja fameuse dans le second siecle, où elle eut pour garnison une légion entiere, il ne faut pas douter qu'elle ne doive répeter son origine de tems plus reculés. Cependant comme le nom d'*Argentoratum* paroît romain, je ne voudrois pas placer cette origine au-delà des tems de la conquête des Gaules par César. Il y a même apparence qu'elle étoit un des cinquante châteaux ou forteresses que Drusus, beau-fils d'Auguste avoit bâties le long du Rhein, pour la défense du pays contre les Germains, & que c'est de-là qu'elle a tiré son origine. L'empereur Julien, dans sa lettre aux Athéniens, nomme cette ville Ἀργέντορα en quoi il a été suivi par l'historien Zosime.

Le nom de *Strasbourg* ne se trouve point avant le vj. siecle; Grégoire de Tours est le premier qui en parle, l'appellant *Strateburgum*. Les fréquentes irruptions des Allemands dans les Gaules, au troisieme & quatrieme siecles, & des autres barbares, dans le cinquieme siecle, désolerent & ruinerent tellement cette ville, qu'elle perdit beaucoup de son lustre. Elle fut même plus maltraitée que les autres situées sur le Rhein, ce qui est cause que Worms, Spire, Mayence, peuvent encore montrer plus de restes d'antiquités romaines que *Strasbourg*.

Cependant cette ville se releva insensiblement, & acquit de la puissance. Elle se soumit avec peine à l'empereur Othon, ayant tenu avec son évêque Ruthard le parti du duc Giselbert, opposé à celui des empereurs. Les ducs d'Allemagne n'en étoient point souverains, quoiqu'ils commandassent dans la province; & les évêques même malgré leur crédit, n'en étoient pas seigneurs temporels, ou maîtres absolus.

L'empereur Lothaire le Saxon, ayant été couronné à Liege par le pape Innocent II. l'an 1121, prit spécialement cette ville sous sa protection. Son exemple fut suivi par Maximilien I. qui lui donna le privilege de battre monnoie d'or. L'empereur Sigismond lui accorda le droit de tenir une foire franche. Enfin Maximilien II. Rudolphe II. son fils, & l'empereur Sigismond l'honorerent encore de nouvelles faveurs.

Voici quelques hommes de lettres, dont elle est la patrie.

Eisenschmid (Jean-Gaspard) y naquit en 1656, & mourut en 1712. Il s'est fait connoître par un livre sur la figure de la terre elliptico-sphéroïde, & par un traité sur les poids, les mesures, & les monnoies anciennes.

Micyllus (Jacques), poëte & littérateur, s'acquit de la réputation par des commentaires sur Homere, une vie d'Euripide, & des poésies latines. Il mourut en 1555, âgé de 55 ans. Son véritable nom étoit *Molser*; mais il représenta si bien au college le personnage de Micyllus, que Lucien introduit dans son dialogue intitulé le *songe*, qu'on s'accoutuma à lui donner le nom de *Micyllus*, qu'il porta toujours depuis.

Obrecht (Ulric) fut d'abord attaché aux intérêts de la maison d'Autriche, & publia quelques ouvrages pour les soutenir; mais après la prise de *Strasbourg* par Louis XIV. il changea de sentiment, & se fit catholique, ce qui lui valut la charge de préteur royal de sa patrie. Il mourut en 1701 à l'âge de 55 ans. Il a fait plusieurs ouvrages de politique, tant en latin qu'en françois, & quelques-uns de littérature; mais les uns & les autres sont tombés dans l'oubli.

Scheffer (Jean), né à *Strasbourg* en 1621, fut appellé tout jeune en Suede par la reine Christine, qui le fit professeur à Upsal, où il mourut en 1679. Il s'est distingué par d'excellens ouvrages; tels sont 1°. *Upsalia antiqua*; 2°. *Suecia litterata*. 3°. *de militia navali veterum*. 4°. *de torquibus antiquorum*. 5°. *de natura philosophiæ pythagoricæ*; 6°. *Laponiæ descriptio*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

STRASBOURG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'Uckermarck, aux confins de la Poméranie, sur le bord d'un petit lac, environ à trois lieues au nord de l'Uckerlée.

STRASITES, s. m. (*Hist. nat. Lithologie.*) nom d'une pierre inconnue dont parlent quelques auteurs qui lui attribuent la vertu d'exciter à l'amour, & de faciliter la digestion; on ne nous en donne aucune description.

STRASTNITS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Moravie, au cercle d'Olmitz, remarqua-

quable par ses eaux minérales, bien plus que pour avoir donné la naissance à Nicolas *Drabicius*, fameux enthousiaste du xvij. siecle, qui par ses visions & ses prophéties, fit beaucoup de peine à la maison d'Autriche. Ses révélations extravagantes furent imprimées sous le titre de *lux in tenebris*; mais la cour de Vienne ayant su qu'il en étoit l'auteur, chercha les moyens de le punir; en sorte qu'il fut obligé pour éviter sa perte, de se sauver en Turquie où il mourut. Je ne crois pas que Ragotski ait ajouté la moindre foi aux prophéties de Drabicius; mais il a pu croire que c'étoit une puissante machine pour amener de grandes révolutions sur la scene, que d'y préparer les peuples par des visions publiées avec enthousiasme. (*D. J.*)

STRATA, *dans l'Histoire naturelle*, sont plusieurs lits ou couches de différentes matieres dont le corps de la terre est composé. *Voyez* TERRE.

Les *strata* comprennent toutes les couches de terres, minéraux, métaux, pierres, *&c.* qui sont sous la derniere couverture ou lit qu'on appelle *terre*. *Voyez* FOSSILE, MINÉRAL, MÉTAL, *&c.*

C'est sans doute dans le tems de la création, que ces différens lits ont été arrangés; à-moins qu'on ne suppose avec quelques grands naturalistes, comme Stenon, le docteur Woodward, *&c.* que le globe de la terre a été dissous par les eaux du déluge. *Voyez* DÉLUGE.

En quelque tems que ce soit, dit M. Derham, que le globe terrestre ait été dans l'état du cahos, & que les particules terrestres se soient affaissées, ces différens lits ont été arrangés alors dans cet ordre commode dans lequel nous les voyons; & ils l'ont été, à ce qu'on dit, suivant les lois de la pesanteur, c'est-à-dire, de maniere que les plus bas sont toujours plus pesans que ceux qui sont au-dessus.

Mais le docteur Leigh, parlant des mines de charbon, dans son histoire naturelle de Lancastre, nie que les *strata* soient placés suivant les regles de la pesanteur; & il observe que dans ce pays-là les couches sont arrangées ainsi; d'abord un lit de marne, ensuite trois lits de pierre, ensuite un lit de mine de fer, ensuite un de charbon, ensuite quelques autres lits, ensuite un autre lit de charbon, *&c.*

Cela détermina M. Derham à faire une recherche plus exacte sur cette matiere: en effet, en 1712 il fit fouiller la terre en différens endroits, mettant à part les différens lits, & ensuite il détermina bien exactement leur pesanteur spécifique. Le résultat fut qu'en un endroit les lits étoient par degrés spécifiquement de plus pesans en plus pesans, à mesure qu'ils alloient en avant; mais dans un autre endroit, il ne put pas appercevoir de différence dans les pesanteurs spécifiques.

En ayant donné avis à la société royale, M. Hauksbée qui en est l'opérateur, reçut ordre d'examiner les lits d'une mine de charbon, qui étoit creusée à la profondeur de 30 lits. Il a donné dans les Transactions philosophiques une table de l'épaisseur & de la pesanteur spécifique de chacun de ces lits: & la conséquence qui en résulte, est qu'il paroît évidemment que les différens lits ne sont point rangés par ordre de pesanteur, mais purement au hasard comme ils se sont trouvés mêlés. *Voyez* VEINES, CHARBON.

STRATA, (*Géog. anc.*) contrée de la Syrie; ce pays, dit Procope *Persicor*, *l. II. cap. j.* est proche de la ville de Palmyre; & il est tellement brûlé du soleil qu'il ne produit ni blé, ni arbres. (*D. J.*)

STRATAGEME, s. m. (*Art milit.*) ruse de guerre, ou artifice pour surprendre & tromper l'ennemi. Ce mot vient du grec στρατηγῶ, *je commande une armée*; les anciens employoient beaucoup les *stratagèmes*; mais les modernes font la guerre plus ouvertement; Polyen & Frontin ont fait une collection des anciens *stratagèmes* de guerre. *Voyez* RUSES MILITAIRES. *Chambers*.

STRATARYHMÉTRIE, s. f. (*Tactiq. milit.*) c'est l'art de ranger en bataille un bataillon sur une figure géométrique donnée, & de trouver le nombre d'hommes que contient ce bataillon, soit qu'on les voie de près, ou qu'on les voie de loin. (*D. J.*)

STRATARITHMOMÉTRIE, *en guerre*, est l'art de tirer le plan d'une armée entiere, ou de partie d'une armée sous quelque figure géométrique, & d'exprimer le nombre des soldats qu'elle contient, sur la figure, de même qu'il est sur le terrein, ou proche les uns des autres, ou à quelque distance donnée. *Harris*.

Ce mot est formé du grec στρατὸς, *arm*[illegible] *nombre*, & μέτρον, *mesure*. *Chambers*. C[illegible] point d'usage, au-moins en France. (*Q*)

STRATEGE, s. m. (*Antiq. grecq.* & [illegible]) στρατηγὸς; c'est dans Démosthène le nom [illegible] d'armée chez les Athéniens. Tous les ans [illegible] de l'année, les Athéniens en élisoient dix [illegible] commander leurs armées; & cette élection le [illegible] dans le pnyce, en même tems que celle des n[illegible]

Le mot de στρατηγὸς vint insensiblement [illegible] tout chef, tout supérieur; il arriva même q[illegible] ce nom à des hommes qui exerçoient des [illegible] rement civiles ou sacrées. On trouve dan[illegible] des apôtres, *ch. xvj. v.* 20. ce mot em[illegible] signifier les magistrats d'une ville, καὶ προσ[illegible] τοῖς στρατηγοῖς, c'est-à-dire, *& les amenant* [illegible] *magistrats*.

Remarquez aussi que le mot στρατὸς, d'où est dérivé στρατηγὸς, ne signifie pas toujours une *armée*, & qu'il désigne quelquefois plusieurs gens assemblés, & des spectateurs, comme dans l'Electre de Sophocle, *vers* 750.

Enfin, dans les siecles suivans, lorsqu'on voulut désigner un général d'armée, on ne se servoit plus du mot στρατηγὸς, seul, dont la signification étoit devenue trop vague; mais on le vit contraint d'ajouter ἐπὶ τῶν ὅπλων, pour la déterminer & la restreindre. Cette pratique parut d'autant plus nécessaire, qu'au généralat de l'armée, on joignit plusieurs autres charges qui n'étoient nullement militaires, telles qu'étoient l'édilité & l'intendance des grains.

On voit par ce détail que le mot στρατηγὸς a reçu deux significations, l'une militaire, & l'autre civile; c'est dans cette derniere signification, qu'il est employé sur les médailles des villes grecques, pour désigner un magistrat dont la charge répondoit à celle de préteur. Le nom de cette magistrature passa de la Grece en Ionie, où il se communiqua à plusieurs villes d'Asie; les unes, dit Vaillant, ont eu des archontes pour magistrats, & les autres des *strateges*. L'expression de ce savant antiquaire ne paroît pas exacte dans la généralité, suivant la remarque de M. l'abbé du Belley; parce que quelques villes ont eu l'une & l'autre magistrature, l'archontat & le *stratégat*. M. Spanheim cite pour exemples, les villes d'Apollonis en Lydie, & celle de Milet. Il leur faut ajouter la ville des Sardes, comme il paroît par un médaillon de Caracalla, & par une medaille d'Otacilia. Le *stratégat* étoit annuel, & comme il y avoit dans une ville plusieurs archontes, il y avoit aussi plusieurs *strateges*, ou préteurs. (*D. J.*)

STRATÉGIEN, *mois*, (*Calendrier*) le mois *stratégien* étoit le neuvieme des Bithyniens; il répondoit, selon quelques chronologistes, au mois de Mai du calendrier julien & grégorien. (*D. J.*)

STRATEGUES, *terme de Marine ancienne*, c'étoient des officiers chargés de nommer les triérargues. *Voyez* TRIÉRARGUES.

STRATELATE, s. m. (*Empire grec.*) nom d'un officier de guerre du tems de l'empire grec. Zozime & Jormandès en parlent, & il paroît que c'étoit le commandant des troupes d'un canton dans une province. (*D. J.*)

STRATFORD *ou* STRETFORD, (*Géog. mod.*) bourg à marché, d'Angleterre, dans Warwick-shire, sur l'Avon, qu'on y passe sur un fort beau pont de pierre de taille de quatorze arches, construit aux dépens de Hugues Clopton, maire de Londres, qui voulut laisser à sa patrie ce monument de son affection. Il n'y a pas long-tems qu'on montroit encore dans ce bourg, la maison où *Shakespeare* (Guillaume) étoit mort en 1616; on la regardoit même comme une curiosité du pays, dont les habitans regrettoient la destruction; tant ils sont jaloux de la gloire de la naissance de ce génie sublime, le plus grand qu'on connoisse dans la poésie dramatique.

Il vit le jour à *Stratford* en 1564, son pere qui étoit un gros marchand de laine, ayant dix enfans, dont Shakespeare étoit l'aîné, ne put lui donner d'autre éducation, que de le mettre pendant quelque tems dans une école publique, pour qu'il suivît ensuite son commerce. Il le maria à l'âge de *dix-sept* ans avec la fille d'un riche paysan, qui faisoit valoir son bien dans le voisinage de *Stratford*. Shakespeare jeune, & abandonné à lui-même, vit des libertins, vint à Londres, & fit connoissance avec des comédiens. Il entra dans la troupe, & s'y distingua par son génie tourné naturellement au théâtre, sinon comme grand

acteur,

acteur, du-moins comme excellent auteur. Ce seroit un plaisir pour un homme curieux des anecdotes du théâtre anglois, de savoir quelle a été la premiere piece de cet auteur; mais c'est ce qu'on ignore. On ne sait pas non plus le tems précis qu'il quitta le théâtre pour vivre tranquillement; on sait seulement que ce ne fut qu'après l'année 1610.

Plusieurs de ses pieces furent représentées devant la reine Elisabeth, qui ne manqua pas de donner au poëte des marques de sa faveur. C'est évidemment cette princesse qu'il a eu en vûe dans son *songe d'été*, quand il dit: „ une belle vestale couronnée dans l'occident „; & tout cet endroit est un compliment joliment amené, & adroitement appliqué à la reine. L'admirable caractere de Falstaffe dans la piece de Henri IV. lui plût si fort, qu'elle dit à Shakespeare de le faire paroître amoureux dans une autre piece; & ce fut-là ce qui produisit les *commeres de Windsor*, piece qui prouve que la reine fut bien obéie.

Mais Shakespeare reçut des marques extraordinaires d'affection du comte de Southampton, fameux dans l'histoire de ce tems-là, par son amitié pour le comte d'Essex. Ce seigneur lui fit à une seule fois un présent de mille livres sterling, pour l'aider dans une acquisition qu'il souhaitoit de se procurer. Il passa les dernieres années de sa vie dans l'aisance & dans le commerce de ses amis. Son esprit & son bon caractere lui valurent la recherche & l'amitié de la noblesse, & des gentilshommes du voisinage.

M. Rowe dit qu'on raconte encore dans la comté, une histoire assez plaisante sur ce sujet. Il étoit particulierement lié avec un vieux gentilhomme nommé *Combe*, très-connu par ses richesses & par son caractere usurier. Un jour qu'ils étoient en compagnie d'amis, M. Combe dit en riant à Shakespeare, qu'il s'imaginoit qu'il avoit dessein de faire son épitaphe, en cas qu'il vînt à mourir, & que comme il ne sauroit point ce qu'on diroit de lui quand il seroit mort, il le prioit de la faire tout de suite: sur ce discours, Shakespeare fit quatre vers, dont voici le sens: „ Cy gît, dix pour cent; il y a cent contre „ dix, que son ame soit sauvée: si donc quelqu'un „ demande qui repose dans cette tombe: Ho! ho! „ répond le diable, c'est mon Jean de Combe.

Ce M. Combe est vraissemblablement le même, dont Dugdale dit dans ses *Antiquités de Warwick-shire*, qu'il a un monument dans le chœur de l'église de *Stratford*, avec l'épitaphe suivante: „ Ici est en„ terré le corps de Jean Combe, écuyer, mort le „ 10 Juillet 1614. Il a légué diverses charités an„ nuelles à la paroisse de *Stratford*, & cent liv. ster„ ling pour les prêter à quinze pauvres marchands, „ de trois en trois ans, en changeant les parties cha„ que troisieme année, à quinze shellings par an, „ dont le gain sera distribué aux pauvres du lieu „. Cette donation a tout l'air de venir d'un usurier riche & raffiné.

Shakespeare mourut lui-même deux ans après dans la cinquante-troisieme année de son âge, & laissa très-peu d'écrits; mais ceux qu'il publia pendant sa vie ont immortalisé sa gloire. Ses ouvrages dramatiques parurent pour la premiere fois tous ensemble, à Londres en 1623, *in-fol.* & depuis MM. Rowe, Pope & Théobald en ont publié de nouvelles éditions. J'ignore si celle que M. Warburton avoit projettée, a eu lieu. Il devoit y donner dans un discours préliminaire, outre le caractere de Shakespeare & de ses écrits, les regles qu'il a observées pour corriger son auteur, avec un ample glossaire, non de termes d'art, ni de vieux mots, mais des termes auxquels le poëte a donné un sens particulier de sa propre autorité, & qui faute d'être entendus, répandent une grande obscurité dans ses pieces. Voyons maintenant ce qu'on pense du génie de Shakespeare, de son esprit, de son style, de son imagination, & de ce qui peut excuser ses défauts. Qu'on ne s'étonne pas si nous entrons dans ces détails, puisqu'il s'agit du premier auteur dramatique d'entre les modernes.

A l'égard de son génie, tout le monde convient qu'il l'avoit très-beau, & qu'il devoit principalement à lui-même ce qu'il étoit. On peut comparer Shakespeare, selon Adisson, à la pierre enchâssée dans l'anneau de Pyrrhus, qui représentoit la figure d'Apollon avec les neuf muses dans ses veines, que la nature y avoit tracées elle-même, sans aucun secours de l'art. Shakespeare est de tous les auteurs, le plus original, & qui ne doit rien à l'imitation des anciens; il n'eut ni modeles, ni rivaux, les deux sources de l'émulation, les deux principaux aiguillons du génie. Il est un exemple bien remarquable de ces sortes de grands génies, qui par la force de leurs talens naturels, ont produit au milieu de l'irrégularité, des ouvrages qui faisoient les délices de leurs contemporains, & qui font l'admiration de la postérité.

Le génie de Shakespeare se trouvoit allié avec la finesse d'esprit, & l'adresse à menager les traits frappans. M. le Blanc rapporte un endroit fin de la tragédie de César. Décius, parlant du dictateur, dit: „ Il se plaît à entendre dire, qu'on surprend les lions „ avec des filets, & les hommes avec des flatteries, „ *&c.* mais quand je lui dis, qu'il y hait les flat„ teurs, il m'approuve, & ne s'apperçoit pas que „ c'est en cela que je le flatte le plus „. Dans sa tragédie de Macbeth, il représente avec beaucoup d'adresse l'impression naturelle de la vertu; on voit un scélérat effrayé sur ce qu'il remarque la modération du prince qu'il va assassiner. „ Il gouvernoit, dit-il „ en parlant de ce prince, avec tant de douceur & „ d'humanité „; d'où il conclud que toutes les puissances divines & humaines se joindroient ensemble pour venger la mort d'un roi si débonnaire. Mais il ne se peut rien de plus intéressant que le monologue de Hamlet, prince de Danemarck, dans le troisieme acte de la tragedie de ce nom: on sait comme M. de Voltaire a rendu ce morceau. C'est Hamlet qui parle.

Demeure, il faut choisir, & passer à l'instant
De la vie à la mort, ou de l'être au néant.
Dieux cruels, s'il en est, éclairez mon courage!
Faut il vieillir courbé sous la main qui m'outrage,
Supporter ou finir mon malheur & mon sort?
Qui suis-je? qui m'arrête? & qu'est ce que la mort?
C'est la fin de nos maux; c'est mon unique asyle;
Après de longs transports, c'est un sommeil tranquile;
On s'endort, & tout meurt; mais un affreux réveil
Doit succéder peut-être aux douceurs du sommeil!
On nous menace; on dit que cette courte vie,
De tourmens éternels est aussi-tôt suivie.
O mort! moment fatal! affreuse éternité!
Tout cœur à ton seul nom se glace épouvanté.
Eh, qui pourroit sans toi supporter cette vie;
De nos prêtres menteurs bénir l'hypocrisie;
D'une indigne maîtresse encenser les erreurs;
Ramper sous un ministre, adorer ses hauteurs,
Et montrer les langueurs de son ame abattue
A des amis ingrats qui détournent la vue?
La mort seroit trop douce en ces extrémités,
Mais le scrupule parle & nous crie, arrêtez;
Il défend à nos mains cet heureux homicide,
Et d'un héros guerrier fait un chrétien timide.

Par rapport au style, il est certain que ses expressions sont quelquefois sublimes. Dans les tableaux de l'Albane, les amours de la suite de Vénus ne sont pas représentés avec plus de grace, que Shakespeare n'en donne à ceux qui font le cortege de Cléopatre, dans la description de la pompe avec laquelle cette reine se présente à Antoine sur les bords du Cydneis; mais à des portraits où l'on trouve toute la noblesse & l'élévation de Raphaël, succedent quelquefois de misérables tableaux dignes des peintres de taverne, qui ont copié Téniers.

Son imagination étoit vive, forte, riche & hardie. Il anime les fantômes qu'il fait paroître; il communique toutes les impressions des idées qui l'affectent, & les spectateurs ont de la peine à se défendre de la terreur qu'inspirent les scenes des spectres de ce poëte. Il y a quelque chose de si bisarre, & en même tems de si grave dans les discours de ses fantômes, de ses fées, de ses sorciers, & de ses autres personnages chimériques, qu'on imagine que s'il y avoit de tels êtres au monde, ils parleroient & agiroient de la maniere dont il les a représentés.

L'obscurité des oracles de Shakespeare n'est souvent obscurité que pour ceux qui n'ont pas eu l'avantage d'en découvrir les beautés. Par exemple, dans le *songe d'été*, *acte II.* le roi des fées dit à son confident: „ Tu te souviens du jour qu'assis sur le haut „ d'un promontoire, j'écoutois les chants d'une si„ rene portée sur le dos d'un dauphin; elle remplit

„ ſoit les airs d'accens ſi doux & ſi mélodieux, que „ la mer en fureur ſe calma aux charmes de ſa voix, „ & que certaines étoiles ſe précipiterent follement „ de leurs ſpheres, pour prêter l'oreille aux ſons „ harmonieux qu'elle faiſoit retentir „.

Le but de l'auteur dans cette allégorie a été de faire l'éloge & la ſatyre de Marie, reine d'Ecoſſe, en couvrant néanmoins les deux vues qu'il avoit. D'abord la maniere dont il place le lieu de la ſcene, montre que c'eſt dans le voiſinage de l'île de la grande Bretagne; car il repréſente celui qui parle, attentif à la voix de la *ſirene*, dans le même tems qu'il voyoit l'attentat de l'amour contre la *veſtale* (la reine Eliſabeth).

La *ſirene ſur le dos du dauphin* déſigne clairement le mariage de la reine Marie avec le *dauphin de France*. Le poëte la repréſente ſous l'image d'une *ſirene* par deux raiſons; & parce qu'elle étoit reine d'une partie de l'île, & à cauſe de ſes dangereux attraits. *Rempliſſoit l'air d'accens ſi doux & ſi mélodieux*; voilà qui fait alluſion à ſon eſprit & à ſes connoiſſances, qui la rendirent la femme la plus accomplie de ſon tems.

Les hiſtoriens françois rapportent que pendant qu'elle étoit à la cour de France & dauphine encore, elle prononça une harangue latine dans la grande-ſalle du Louvre avec tant de grace & d'éloquence, que toute l'aſſemblée en fut ravie d'admiration.

Que la mer en fureur ſe calma aux charmes de ſa voix; par-là l'auteur entend l'Ecoſſe, qui fut longtems contre elle. Ce trait eſt d'autant plus juſte, que l'opinion commune eſt que les ſirenes chantent durant la tempête.

Certaines étoiles ſe précipiterent follement de leurs ſpheres, pour prêter l'oreille aux ſons harmonieux qu'elle faiſoit retentir. C'eſt ce qui fait alluſion en général aux divers mariages qu'on lui propoſa; mais cela regarde plus particulierement la fameuſe négociation du duc de Norfolk avec elle; négociation qui lui ayant été ſi fatale, auſſi-bien qu'au comte de Northumberland & à pluſieurs autres illuſtres familles, on pouvoit dire avec aſſez d'exactitude, que *certaines étoiles ſe précipiterent follement de leurs ſpheres*.

Shakeſpeare poſſede à un degré éminent l'art de remuer les paſſions, ſans qu'on apperçoive qu'il travaille à les faire naître, mais le cœur ſe ſerre & les larmes coulent au moment qu'il le faut. Il a encore l'art d'exciter les paſſions oppoſées, & de faire rire quand il le veut; il connoît les reſſorts de notre tendreſſe & ceux de nos foibles le plus frivoles, les reſſorts de nos ſentimens les plus vifs, comme ceux de nos ſenſations les plus vaines.

Il eſt ridicule de lui reprocher ſon manque de littérature, puiſqu'il eſt certain qu'il montre dans ſes pieces beaucoup de connoiſſances, & qu'il nous importe fort peu de ſavoir dans quelle langue il les a acquiſes. On voit qu'il avoit une bonne teinture de l'hiſtoire ancienne & moderne, de la Mythologie, & de ce qui conſtitue l'érudition poétique. Non-ſeulement l'eſprit, mais les mœurs des Romains ſe trouvent peintes dans *Coriolan* & dans *Jules Céſar*, ſuivant les divers tems où ils ont vécu. Ses deſcriptions ſont exactes, & ſes métaphores en général aſſez juſtes. Il connoiſſoit les dramatiques grecs & latins, & l'on ſait qu'il a emprunté de Plaute l'intrigue d'une de ſes pieces. Il ne ſe montre pas quelquefois moins habile dans la critique qu'il fait des défauts de ſtyle ou de compoſition des autres auteurs. En voici deux exemples.

Dans la piece intitulée, *Tout ce qui finit bien, eſt bien*, acte V. ſcene II. *Parolles* repréſente ſes malheurs au *payſan* par une métaphore ſale & groſſiere; voyant que le *payſan* ſe bouchoit le nez, *Parolles* dit: *Il n'eſt pas néceſſaire que vous vous bouchiez le nez*: je parle par métaphore. Le *payſan* répond: *Si votre métaphore ſent mauvais ... je me boucherai le nez pour les métaphores de qui que ce ſoit*.

Dans Timon, *acte V. ſcene III.* le poëte flattant *Timon* par ſes invectives contre l'ingratitude de ſes amis, dit d'un ton ronflant: *Je ſuis tranſporté de fureur, & je ne puis couvrir cette monſtrueuſe ingratitude d'aucune façon*. Timon répond: *Laiſſez la nue, on ne la verra que mieux*. La plaiſanterie de cette réponſe eſt excellente: elle renferme non-ſeulement un ſouverain mépris du flatteur en particulier, mais cette utile leçon en général, que les choſes ſe voient de la maniere la plus claire, quand on les exprime ſimplement.

En admirant Shakeſpeare, nous ne devo[illegible] mer les yeux ſur ſes défauts; s'il étonne pa[illegible] de ſon génie, il révolte quelquefois par ſo[illegible] trivial, ſes pointes & ſes mauvaiſes plaiſante[illegible] ſcène ridicule ſe trouve à la ſuite d'une ſce[illegible] ble: cependant M. Pope croit qu'on peut e[illegible] maniere excuſer de pareils défauts dans ce [illegible] en donner des raiſons, ſans quoi il eſt diffic[illegible] cevoir qu'un ſi grand génie y ſoit tombé de [illegible] cœur. Il écrivit d'abord pour le peuple ſans [illegible] ſans avis, & ſans aucune vue de réputation; [illegible] que ſes ouvrages eurent mérité les applau[illegible] de la cour & de la ville, il perfectionna ſes [illegible] tions, & reſpecta davantage ſon auditoire.

Il faut encore obſerver que dans la plûpar[illegible] tions de cet auteur il s'y eſt gliſſé des erreurs ſ[illegible] bre, dont l'ignorance a été la ſource. On a mis très-injuſtement ſur le compte du poëte quantité de fautes, qui ne viennent que des additions arbitraires, des retranchemens, des tranſpoſitions de vers, & même des ſcenes, de la maniere dont les perſonnages ont été confondus & les diſcours de l'un attribués à l'autre; en un mot, de l'altération d'un nombre infini de paſſages, par la bêtiſe & les mauvaiſes corrections qu'ont faites les premiers éditeurs de ce poëte.

Pope conclud que malgré tous les défauts que la plus ſévere critique peut trouver dans Shakeſpeare, & malgré toute l'irrégularilité de ſes pieces, on doit conſidérer ſes ouvrages comparés avec d'autres plus polis & plus réguliers, comme un ancien bâtiment majeſtueux d'architecture gothique, comparé avec un édifice moderne d'une architecture réguliere. Ce dernier eſt plus élégant & plus brillant, mais le premier a quelque choſe de plus fort & de plus grand. Il faut avouer qu'il y a dans l'un aſſez de matériaux pour fournir à pluſieurs de l'autre eſpece. Il y regne plus de variété, & les appartemens ſont bien plus vaſtes, quoiqu'on y arrive ſouvent par des paſſages obſcurs, bizarrement ménagés, & deſagréables. Tout ce qu'il y a de défectueux n'empêche pas que tout le corps n'inſpire du reſpect, quoique pluſieurs des parties ſoient de mauvais goût, mal diſpoſées, & ne répondent pas à ſa grandeur.

Comme je goûte beaucoup le jugement plein de délicateſſe & de vérité que M. Hume porte de Shakeſpeare, je le joins ici pour clôture. Si dans Shakeſpeare, dit-il, on conſidere un homme né dans un ſiecle groſſier, qui a reçu l'éducation la plus baſſe, ſans inſtruction du côté du monde ni des livres, il doit être regardé comme un prodige; s'il eſt repréſenté comme un poëte qui doit plaire au ſpectateurs rafinés & intelligens, il faut rabattre quelque choſe de cet éloge. Dans ſes compoſitions, on regrette que des ſcenes remplies de chaleur & de paſſion ſoient ſouvent défigurées par un mélange d'irrégularités inſupportables, & quelquefois même d'abſurdités, peut-être auſſi ces difformités ſervent-elles à donner plus d'admiration pour les beautés qu'elles environnent.

Expreſſions, deſcriptions nerveuſes & pittoreſques, il les offre en abondance; mais en vain chercheroit-on chez lui la pureté ou la ſimplicité du langage. Quoique ſon ignorance totale de l'art & de la conduite du théatre ſoit révoltante, comme ce défaut affecte plus dans la repréſentation que dans la lecture, on l'excuſe plus facilement que ce manque de goût, qui prévaut dans toutes ſes productions, parce qu'il eſt réparé par des beautés ſaillantes & des traits lumineux.

En un mot, Shakeſpeare avoit un génie élevé & fertile, & d'une grande richeſſe pour les deux genres du théatre; mais il doit être cité pour exemple du danger qu'il y aura toujours à ſe repoſer uniquement ſur ces avantages, pour atteindre à l'excellence dans les beaux-arts; peut-être doit-il reſter quelque ſoupçon, qu'on releve trop la grandeur de ſon génie, à-peu-près comme le défaut de proportion & la mauvaiſe taille donnent quelquefois aux corps une apparence plus giganteſque. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

STRATH-ERNE, (*Géog. mod.*) province de l'Ecoſſe méridionale. Cette province a pour bornes au nord, celle d'Athol; au midi, celle de Menteith; à l'orient, les provinces de Trife & de Perth; & au couchant, celle de Braid-Albain. *Elle* tire ſon nom de la riviere d'Erne, qui la traverſe dans ſa longueur, car dans l'ancienne langue du pays, *Strath* ſignifie une vallée ſituée le long d'une riviere. Les comtes de

de la maison de Drummond ont été long-tems gouverneurs héréditaires des provinces de Menteith & de *Strath-Erne*, avec titre de sénéchal. (*D. J.*)

STRATH-NAVERN, (*Géog. mod.*) province de l'Ecosse septentrionale, réunie à celle de Sutherland qui la borne au midi, comme celle de Cathuen à l'orient. Sa longueur est de trente-quatre milles, & sa plus grande largeur de douze; c'est un pays entierement montueux, & dont les montagnes sont hautes & couvertes de neige; les forêts sont peuplées de bêtes sauvages, de cerfs, de daims, de chevreuils, & même de tant de loups, que les habitans sont obligés d'aller chaque année, en corps de commune, à la chasse de ces derniers animaux. Les rivieres les plus considérables de cette province, sont le Navern, le Torrisdail, l'Urredell, le Durenish, & le Hallowdail; les rivieres, les lacs, & les côtes de la mer, fournissent quantité de poissons à cette province; les habitans sont forts, robustes, laborieux, accoutumés à supporter toutes sortes de fatigues, le froid & le chaud, la soif & la faim: ce sont de bonnes gens, francs, sinceres, vertueux; ils se servent de la langue ancienne du pays, qui est un dialecte de l'irlandoise; ils n'ont ni villes, ni bourgs, mais des hameaux pour habitation. (*D. J.*)

STRATH-YLA, (*Géog. mod.*) petit pays d'Ecosse, dans la province de Banf. Il est arrosé par la riviere Yla, est fertile en pâturages, & abonde en carrieres de pierre de chaux. (*D. J.*)

STRATIES, STRATIÆ, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèse dans l'Arcadie. Quelques-uns ont cru, dit Pausanias, *l. VIII. c. xxv.* que *Straties*, Enispe, & Ripe, dont Homere fait mention, *Iliad. XIII. v.* 606. étoient des îles du Ladon; mais c'est une chimere; cette riviere n'est pas assez large pour avoir des îles comme on en voit sur le Danube & sur le Pô. (*D. J.*)

STRATIFICATION, s. f. (*Gram.*) en chimie, disposition de différentes matieres par lits. Il y a plusieurs opérations de chimie, au succès desquelles cette manœuvre est essentielle.

STRATIFIER, v. act. mettre par lits.

STRATIOTES s. m. (*Hist. nat. Bot.*) nom d'un genre distincte de plante, suivant le système de Linnæus, & dont voici les caracteres. Le calice est composé d'un membrane à deux feuilles, comprimées, obtuses, conniventes, & carennées de chaque côté. Outre cette écorce membraneuse, la fleur a son enveloppe particuliere, qui est formée d'une seule feuille, divisée en trois segmens; elle est droite & tombe; la fleur est composée de trois pétales, droits, déployés, faits en cœur, & d'une grandeur double de celle du calice; les étamines sont au nombre de vingt filets, de la longueur de l'enveloppe de la fleur, & insérées dans le réceptacle; les bossettes des étamines sont simples; le germe du pistil est porté sous le réceptacle du calice particulier de la fleur; il y a six styles fendues en deux parties, & qui sont de la longueur des étamines; les stigma sont simples; le fruit est une baye ovale, contenant six loges; les graines sont nombreuses, oblongues, crochues, & comme ailées; ce genre de plante ne contient qu'une seule espece. *Linnæi, gen. plan. p.* 253. (*D. J.*)

STRATIOTES, (*Botan. exot.*) plante qui croit en Egypte, dans le tems des inondations du Nil. Prosper Alpin, dit qu'elle ressemble à l'aizoon, avec cette seule différence que ses feuilles sont plus larges; nous ne savons pas cependant si c'est le *stratiotes* de Dioscoride. Celui des modernes nage sur la surface de l'eau, comme la *lenticula palustris*; il n'a point d'odeur, & est astringent au goût; c'est la *lenticula aquatica palustris, ægyptiaca, foliis sedo majore latioribus*, de C. B. P. 362. (*D. J.*)

STRATONICIE, (*Géog. anc.*) 1°. *Stratonicia*, selon Strabon, Polybe, Tite-Live, & Etienne le géographe; & *Stratonica* ou *Stratonice*, selon Ptolomée, *l. V. c. ij.* ville de l'Asie mineure, dans la Carie & dans les terres, au voisinage d'Abanda & d'Alinda, à-peu-près entre ces deux villes. Strabon, *l. XIV. p.* 66. en fait une colonie de Macédoniens; mais de quels Macédoniens? apparemment de Syriens-Macédoniens, ou Séleucides; car cette ville avoit pris son nom de Stratonice, femme d'Antiochus Soter.

Tite-Live, *l. XXXIII. c. xxx.* nous apprend que *Stratonicie* fut donnée aux Rhodiens; elle fut réparée par l'empereur Hadrien, selon Etienne le géographe, qui ajoute qu'on l'appelle à cause de cela, *Hadrianopolis*; mais l'ancien nom prévalut, même dans les notices épiscopales, & dans celles des provinces. On a une médaille de Geta, avec ce mot, Στρατονικεων; *Stratonicorum* ou *Stratonicensium*.

Auprès de la ville de *Stratonicie*, de Carie, il y avoit un temple dédié à Jupiter Chrysaoréen. Ce temple étoit commun aux Cariens, & c'est où se tenoit l'assemblée générale du pays, dans laquelle les *Stratoniciens* étoient admis, non qu'ils fussent cariens d'origine, mais parce qu'ils possédoient des villages de la Carie; il y avoit aussi dans le territoire de *Stratonicie*, un fameux temple d'Hécate.

2°. *Stratonicie*, ville de l'Asie mineure, près du mont Taurus. Strabon, *l. XIV. p.* 660. l'appelle *Stratonicia ad Taurum*, pour la distinguer de *Stratonicie de Carie*; mais on ignore la province & le lieu où elle étoit située. (*D. J.*)

STRATONIS INSULA, (*Géog. anc.*) île du golfe Arabique, selon Strabon, *l. XVI. p.* 670. & Pline, *l. VI. p.* 29. Elle étoit vers l'embouchure de ce golfe, & dans le golfe même. (*D. J.*)

STRATOPEDARCHA, (*Hist. des Emp. grecs.*) chef de la garde tzaconienne ou lacédémonienne, que les successeurs de Constantin entretenoient auprès de leur personne. Cette garde étoit armée de hallebardes, & revêtue de corselets qui avoient des figures de lions; elle portoit une capote de drap & sur la tête un capuchon; leurs *pilaticia* étoient à ce qu'on croit des masses d'armes, ou des banderoles attachées au bout d'un javelot. (*D. J.*)

STRATOR, (*Antiq. rom.*) ce mot désigne quelquefois un officier de l'armée, chargé de veiller aux chemins, pour que rien n'arrêtât la marche des troupes; en conséquence, il faisoit raccommoder les ponts, applanir les hauteurs, couper les bois incommodes, & disposer toutes choses pour le passage des rivieres.

Quelquefois *strator* ne désigne que l'officier chargé de prendre soin des chevaux que les provinces fournissoient pour l'usage public.

Enfin *strator* signifioit dans les derniers tems, l'écuyer qui tenoit la bride du cheval de l'empereur, & l'aidoit à monter dessus; c'étoit le même homme que les Grecs nommoient *anaboleus*. (*D. J.*)

STRATOS, (*Géog. anc.*) 1°. ville de Grece dans l'Acarnacie, sur le fleuve Achéloüs. Thucydide, *liv. II. p.* 154. dit que *Stratos* est une très-grande ville de l'Acarnanie, & plus bas, en décrivant le cours du fleuve Achéloüs, il ajoute que dans la haute Acarnanie, ce fleuve arrosoit la ville de *Stratos*. Tite-Live nous apprend que cette ville étoit très-forte; il la met dans l'Etolie, parce qu'elle étoit aux confins de cette contrée, qui étoit séparée de l'Acarnanie par le fleuve Achéloüs: d'ailleurs les bornes de ces deux contrées ne furent pas toujours les mêmes; la puissance des Etoliens s'étant accrue, ils étendirent leurs frontieres aux dépens de leurs voisins. Strabon, *l. X.* donne la situation de *Stratum*, & sa distance de la mer: car il dit que pour arriver à cette ville, il falloit naviger deux cens stades & plus sur le fleuve Achéloüs.

2°. Fleuve de l'Hircanie; c'étoit un de ceux qui prenoient leur source au mont Caucase; selon Pline, *l. VI. c. xvj.* ce fleuve que Ptolomée, *l. VI. c. ix.* nomme *Straton*, venoit de la Médie, couloit par le pays des Anarins, & se jettoit dans la mer Caspienne. (*D. J.*)

STRAUBING, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, au cercle de Baviere, sur le Danube, capitale d'un petit territoire, auquel elle donne son nom, à huit lieues au-dessous de Ratisbonne; les Autrichiens raserent ses fortifications en 1743. *Long.* 29. 40. *lat.* 48. 51.

Naogeorgus (Thomas), naquit en 1511 à *Straubing*, & mourut vers l'an 1578. Il entendoit assez bien le grec, & traduisit de cette langue en latin divers traités de Plutarque, Dion, Chrysostome, & les lettres de Synésius. Il fit aussi des poëmes en vers, qui ne plaisent ni aux Catholiques romains, ni aux protestans qui ont un peu de goût. Tel est celui qui a pour titre, *Bellum papisticum*. Il le publia en 1553, & le dédia à Philippe landgrave de Hesse. Il composa des tragédies dans le même esprit, entre autres son *Pammachius*, & son *Mercator*, le Marchand converti, car cette derniere a été traduite en françois, & imprimée en 1591; le nom allemand de Naogeorgus, étoit Kirchmaier. (*D. J.*)

STRAVICO *ou* STRAVICHO, (*Géogr. mod.*) peti-

petite ville de la Turquie européenne, dans la Romanie, aux confins de la Bulgarie, ſur le bord de la mer Noire, au fond d'un golfe de même nom, entre Meſembria & Siſopoli. (*D. J.*)

STREL, LA, (*Géog. mod.*) & par les Allemands *Iſtrig*, riviere de Hongrie, dans la partie ſeptentrionale de la Tranſilvanie, qu'elle arroſe pour ſe perdre enſuite dans la riviere de Muros, vers les confins de la Haute-Hongrie; c'eſt la *Sargetia* des anciens. (*D. J.*)

STRELEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Siléſie, dans la principauté de Brieg, ſur la riviere d'Olaw. (*D. J.*)

STRÉLITS, (*Hiſt. de Ruſſie.*) milice de Ruſſie, caſſée & abolie par le czar Pierre I. au ſujet d'une grande rébellion qu'elle excita dans ſon empire. La milice des *Strélits*, comme celle des Janiſſaires, diſpoſa quelquefois du trône de Ruſſie, & troubla l'état preſque toujours autant qu'elle le ſoutint. Ces *Strélits* compoſoient le nombre de quarante mille hommes. Ceux qui étoient diſperſés dans les provinces, ſubſiſtoient de brigandages; ceux de Moſcou vivoient en bourgeois, ne ſervoient point, & pouſſoient à l'excès l'inſolence. Enfin après pluſieurs révoltes ces *Strélits* marcherent vers Moſcou pendant que le czar étoit à Vienne en 1698; ils formerent le deſſein de mettre Sophie ſur le trône, & de fermer le retour à un czar, qui oſa violer les uſages, en oſant s'inſtruire chez les étrangers. Pierre inſtruit de cette révolte, part ſecrettement de Vienne, arrive à Moſcou, & exerce ſur la milice des *Strélits* un châtiment terrible; les priſons étoient pleines de ces malheureux. Il en fit périr deux mille dans les ſupplices, & leurs corps reſterent deux jours expoſés ſur les grands chemins. Cette ſévérité étoit ſans exemple; ce prince, eut été ſage de condamner ſes chefs à la mort, & de faire travailler les autres aux ouvrages publics, car ce furent autant d'hommes perdus pour lui & pour l'état; & la vie des hommes doit être comptée pour beaucoup, ſur-tout dans un pais preſque déſert, & où par conſéquent la population demande tous les ſoins d'un législateur. Le czar au contraire ne montra dans cette occaſion que de la fureur, par la multitude des ſupplices; il caſſa le corps des *Strélits*, & abolit leur nom; ce qu'il pouvoit faire en les diſperſant dans ſes vaſtes états, & en les occupant à défricher les terres. *Hiſt. de l'empire de Ruſſie* par M. de Voltaire. (*D. J.*)

STRELITZ, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Siléſie, dans la principauté d'Oppelen, à 4 lieues environ de la ville d'Oppelen, entre les rivieres de Malpenam & de Kladinitz. (*D. J.*)

STRENGENBACH *ou* STRENGBACH, LE, (*Géog. mod.*) riviere de France, dans la haute Alſace. Elle prend ſa ſource près de Sainte-Marie aux Mines, & ſe perd dans le Fecht. (*D. J.*)

STRENGNES, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede, dans la Sudermanie, ſur la rive méridionale du lac Maler, & à 15 lieues au ſud-oueſt d'Upſal. Le roi Charles IX. eſt inhumé dans la cathédrale. *Long.* 35. 14. *lat.* 59. 28.

Peringskiold (*Jean*), ſavant antiquaire ſuédois, naquit à *Strengnes* en 1618, & mourut en 1720, âgé de 102 ans; c'étoit le patriarche des hommes de lettres. Il a mis au jour de beaux & grands ouvrages pendant le cours de cette longue vie. On lui doit entre autres celui qui eſt intitulé, *Hiſtoria regum ſeptentrionalium*, & qui forme 14. vol. *in-fol.* *Voyez* le pere Nicéron, *Mém. des hommes illuſtres*, *t. I. p.* 66. *& ſuiv.* (*D. J.*)

STRÉNIE, ſ. f. (*Mythol.*) nom d'une déeſſe des Romains. C'étoit elle qui préſidoit aux étrennes, c'eſt-à-dire aux préſens qu'on ſe faiſoit le premier jour de l'année. Elle avoit un temple à Rome dans la quatrieme région de la ville. Nonnus Marcellus dit qu'elle fut ainſi appellée de *ſtrénites*, valeur, parce que Tortius qui inſtitua la coutume de donner des étrennes, les établit comme des préſens deſtinés aux vaillans hommes. (*D. J.*)

STRETTO, (*Muſiq. ital.*) ce terme italien s'emploie quelquefois pour marquer qu'il faut rendre les tems de la meſure ſerrés & courts, & par conſéquent fort vîtes. *Broſſard.* (*D. J.*)

STRIATURA, (*Architecture des Rom.*) ce mot ſe prend dans Vitruve pour les concavités des colonnes cannelées; il déſigne auſſi dans cet auteur l'eſpace plat ou le liſtel, qui eſt entre chaque cannelure. (*D. J.*)

STRIBORD, TRIBORD, DEXTRIBORD, EXTRIBORD, *ou* TIENBORD, ſ. m. (*Mar*[illegible]) c'eſt le côté gauche du vaiſſeau quand on va d[illegible] la [illegible] à la proue.

STRICT, adj. (*Gramm.*) exact, rigo[illegible] dit d'un terme, qu'il faut le prendre da[illegible] *ſtrict*.

STRIDON, (*Géog. anc.*) ville ſituée a[illegible] de la Dalmatie, au nord de la ſource du [illegible] aſſez près de la Save, à la droite; elle éto[illegible] ſéquent dans l'Illyrie: ſon nom moderne e[illegible] ſelon Biondo. Les Goths ruinerent cette [illegible] ſaint Jérôme nous apprend lui-même que [illegible] patrie. Il y naquit vers l'an 340 de Jeſus[illegible], & mourut l'an 420, âgé d'environ 80 ans. J'ai aſſez parlé de ce grand docteur, au *mot* PERES DE L'ÉGLISE. (*D. J.*)

STRIES, ſ. f. (*Conchyl.*) rayures ou gravures en relief, qui ſe voyent ſur la robbe d'une coquille; elles ſont différentes des rides qui forment des ondes irrégulieres, & des cannelures qui ſont plus grandes & plus égales. (*D. J.*)

STRIES, *dans l'ancienne Architecture*, ſont les filets, rayons ou intervalles qui ſéparent les canelures des colonnes. *Voyez* STRIGES & CANNELURES.

STRIGA, (*Littérature.*) ce mot ſignifioit chez les Romains un eſpace de terrain vuide dans les champs, deſtiné à la promenade des chevaux; cet eſpace étoit long de cent vingt piés, & large de ſoixante. Mais le mot de *ſtriga* ſignifie au propre un grande raie entre deux ſillons, & dans l'arpentage, il ſignifioit une grande meſure de longueur. (*D. J.*)

STRIGA *ou* STRIEGA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Siléſie, dans la principauté de Schweidnitz, ſur le bord de la riviere de Pols[illegible].

STRIGE, ſ. f. *dans l'Ancienne Arc*[illegible]*ure;* c'eſt ce qu'on appelle *cannelure* dans l'architecture moderne. Voyez CANNELURE.

On les appelle ainſi, parce qu'on ſuppoſe qu'originairement on les faiſoit à l'imitation des plis des robes de femme, qu'on appelloit en latin *ſtrigæ*. Les filets ou eſpaces qui ſont entre ces plis s'appelloient *ſtriæ*. *Voyez* STRIÆ.

STRIGILE, ſ. m. (*Gymnaſt.*) *ſtrigile*, inſtrument de fer, de cuivre, d'argent, d'ivoire, de corne, *&c.* avec lequel les anciens ſe décraſſoient le corps.

On diſtinguoit dans le *ſtrigile* deux parties, le manche & la languette. Le manche, *capulus*, formoit ordinairement un parallélépipede rectangle, creux & oblong, dans le vuide duquel on pouvoit par les côtés engager la main dont on empoignoit de l'inſtrument. La languette, *lingua*, étoit courbée en demi-cercle, creuſée en façon de gouttiere, & arrondie dans ſon extrémité la plus éloignée du manche, ce qui faiſoit une eſpece de canal pour l'écoulement de l'eau de la ſueur, de l'huile & des autres impuretés qui ſe ſéparoient de la peau par le mouvement de cette ſorte d'étrille. Le couteau de chaleur dont on ſe ſert pour les chevaux a quelque rapport avec le *ſtrigile* des Romains.

Ce *ſtrigile* étoit chez eux d'un très-grand uſage, non-ſeulement dans les bains pour frotter ceux qui ſe baignoient, mais auſſi dans les gymnaſes pour nétoyer la peau des athletes de l'eſpece d'enduit que formoit le mélange d'huile, de ſueur, de ſable, de boue & de pouſſiere, dont ils étoient couverts.

Preſque tout le monde avoit de *ſtrigiles* dans ſa maiſon, & ceux à qui ils appartenoient, faiſoient graver leur nom ſur le manche, ainſi qu'il paroît par quelques-uns de ces inſtrumens qu'on a trouvés dans les ruines des thermes de Trajan. (*D. J.*)

STRIGMENTUM, (*Gymnaſtique.*) ce mot latin ſignifie dans Pline la *craſſe* & les *ordures* qu'on enlevoit de deſſus le corps dans les bains, & dans les lieux des exercices publics. *Strigmentum* déſigne auſſi dans le même auteur, la *craſſe* qu'on ôtoit de deſſus les murs, ou les ſtatues qui appartenoient au public.

Il y avoit donc trois ſortes de *ſtrigmenta*, les unes qui provenoient des bains, étoient compoſées de ſueur, d'huile & de craſſe du corps. D'autres venoient de l'arene, & contenoient les mêmes choſes, avec addition de la pouſſiere, qui avoit été répandue ſur le corps, après qu'on avoit été frotté d'huile. Les troiſiemes étoient détachées des murs & des ſtatues du gymnaſe. Ces dernieres contenoient auſſi de l'huile, avec des particules de la ſubſtance particuliere à laquelle elles étoient attachées, & dont par conſéquent elles empruntoient quelque propriété. Si, par exemple, elles étoient détachées des ſtatues de cuivre,

vre, c'étoit un mélange d'huile, de poussiere & de verd-de-gris. (*D. J.*)

STRIGONIE ou OSTROGON, (*Géog. mod.*) & par les Allemands GRAN. *Voyez ce mot*. Cette ville est la capitale du comté de Strigonie, dans la basse Hongrie. Elle a des bains naturels dont la chaleur est modérée, & elle est la patrie de saint Etienne, premier roi chrétien de Hongrie, mort à Bude en 1038.

STRIGONIE, *comté de*, (*Géog. mod.*) il est coupé en deux parts par le Danube. Il a les comtés de Comore & de Bars au nord, celui de Novigrad au levant, celui de Piliez au midi, & celui de Javarin au couchant. Ses principaux lieux sont *Strigonie* à la droite du Danube, & Pilsen à la gauche. (*D. J.*)

STRIKE, s. m. (*Com.*) est une mesure qui contient quatre boisseaux, & dont les deux font un quarter, ou huit boisseaux. *Voyez* BOISSEAU & QUARTER.

Le *strike* de lin, est la quantité de lin qu'on peut prendre en une poignée. *Diction. de Chambers.*

STRIPERTZ ou STRIPMALM, s. m. (*Hist. nat. Minéralogie.*) les minéralogistes suédois désignent sous ce nom une mine de plomb, dans laquelle ce métal se trouve combiné avec de l'argent & de l'antimoine minéralisés par le soufre. Elle a la couleur de la mine de plomb, ou galène ordinaire; elle est composée de stripes ou d'aiguilles plus ou moins fines. On trouve cette mine dans la mine de Sahla en Suede; elle est difficile à traiter, parce que ces substances se nuisent les unes aux autres.

STRIURE, s. f. (*Architecture.*) il se dit de la cannelure des colonnes, & de cet intervalle creux qui regne du haut en bas du fût de la colonne, pour la faire paroître plus grosse & plus agréable.

STRIX, s. m. (*Littérat.*) espece d'oiseau de nuit dont parlent les anciens; nous ne le connoissons point; eux-mêmes n'en savoient pas plus que nous du tems de Pline. Il est certain qu'il ne paroissoit que la nuit, & on le nommoit *strix* à cause de son cri. Ovide le dit dans le sixieme livre des fastes.

Est illis strigibus *nomen, sed nominis hujus*
Causa quod horrenda stridere nocte solent.

Nos auteurs traduisent *strix* par *chouette*. Les poëtes font entrer les œufs & les entrailles de cet oiseau dans toutes les compositions que faisoient les magiciennes. Médée le dit dans Séneque:

Miscetque & obscænas aves
Mæstique cor bubonis & raucæ strigis
Exsecta vivæ viscera.

„ Elle y mêle les chairs des plus funestes oiseaux, le „ cœur d'un crapaud, & les entrailles qu'elle a ar„ rachées à une chouette vivante „. Horace, *Ode V. liv. V.* dit que Canidie, la tête échevelée & entortillée de viperes, fit préparer sur le feu magique, une composition où elle mêla ensemble des racines de cyprès & de figuier sauvage déterrées dans un cimetiere, des plumes & des œufs de chouette, *nocturnæ strigis*, trempées dans le sang d'un crapaud, des herbes de Thessalie & d'Ibérie, pays fertiles en poisons, & des os arrachés de la gueule d'une chienne à jeun.

Ces détails de sorcellerie plaisoient apparemment aux anciens; car nous voyons que leurs poëtes s'étendent volontiers sur cette matiere. Il faut pourtant avouer qu'Horace l'a fait avec modération; mais il n'en est pas de même de Lucain, l'Erecto de son sixieme livre est réellement fort dégoûtante. Nous voulons que de pareilles images soient présentées rapidement, & en peu de mots. Mais les œufs & les entrailles de l'oiseau *strix* entroient si nécessairement dans les compositions magiques, que les anciens nommoient *striges* toutes les sorcieres. (*D. J.*)

STROBULUS, s. m. (*Littérat.*) nom que donnoient les Romains à une espece de bonnet que portoient les barbares, & qui s'élevoit comme une pomme de pin par plusieurs circonvolutions en spirale; le bonnet des Romains au-contraire, s'élevoit en pointe toute droite.

STROEKS, s. m. pl. (*vaisseaux moscovites.*) petits vaisseaux plats dont on se sert sur le Volga pour le négoce d'Astracan & de la mer Caspienne. Les *stoeks* contiennent environ trois cens balots de soie qui font quinze lests. Ils vont à voile & à rames; & ont pour cela seize rames, un seul mât, & une seule voile. Le gouvernail est une longue perche, plate par l'endroit qui est dans l'eau. Le patron le guide par le moyen d'une corde attachée entre deux aîles qui le tiennent en état; ils peuvent porter contre les marchandises, 25 matelots & 60 passagers. *Diction. de Commerce.* (*D. J.*)

STROMA, (*Géog. mod.*) île d'Ecosse, à 2 milles au nord de la pointe de Catneff, & l'une des îles qui sont au midi de celles de Mainland. Cette île qui est assez fertile, n'est point comptée entre les Orcades, parce qu'elle est trop près du continent de l'Ecosse. (*D. J.*)

STROMATES, s. m. pl. (*Littérat.*) ce terme est grec, & signifie *mélanges*; il a servi de titre à plusieurs ouvrages. Plutarque & Origène l'ont employé; mais S. Clément d'Alexandrie a particulierement illustré ce terme. Ses *stromates* sont un mélange de ses propres pensées, & de celles des meilleurs auteurs qu'il avoit lûs. On y voit de l'histoire, de la littérature, de la critique, du sacré & du profane; enfin, ce mélange différent lui fit donner le nom de *stromates*. (*D. J.*)

STROMBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'évêché de Munster, chef-lieu d'un burgraviat, à 3 lieues de Lipstadt. *Long.* 25. 57. *lat.* 51. 43. (*D. J.*)

STROMBITE, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques naturalistes à des coquilles fossiles, que l'on nomme plus communément *turbinites*.

STROMBOL, LE, (*Géog. mod.*) montagne de l'île de Candie, à 2 lieues au couchant de la ville de Candie. Il sort de cette montagne une grosse source, dont les eaux sont salées. (*D. J.*)

STROMBOLI, (*Géog. mod.*) île de la mer de Sicile, au nord de cette derniere île, à laquelle elle semble appartenir, & à 30 milles de Lipari, au levant d'été. On lui donne 12 milles de circuit; mais elle est sans habitans, car ce n'est proprement qu'une montagne ronde qui brûle toujours, & qu'on découvre de loin. Les anciens l'ont appellée *Strongylos*. *Voyez* STRONGYLE, *Géog. anc.* (*D. J.*)

STROMONA, LA, (*Géog. mod.*) autrement Radini, Ischar, Marmara, Veratasar; car tous ces noms indiquent le *Strymon* des anciens, riviere de la Turquie en Europe. Elle prend sa source dans les montagnes de la Bulgarie, traverse la province d'Iamboli, arrose ensuite Marmara & Tricala; enfin, elle vient se perdre dans le golfe de Contessa & les ruines d'Emboli, ou Chrysopolis. (*D. J.*)

STRONGOLI, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, sur une haute montagne, à 9 milles au nord-est de Santa-Severina, dont son évêché est suffragant. *Long.* 32. 25. *lat.* 40. 41.

STRONGILE, (*Géog. anc.*) île sur la côte septentrionale de la Sicile, & l'une des îles Eoliennes, aujourd'hui *Stromboli*. Strabon dit qu'elle fut appellée Στρογγύλη, *Strongyle*, à cause de sa figure ronde. Silius-Italicus, *liv.* 14. *v.* 260. écrit *Strongylos*; l'itinéraire d'Antonin, place cette île à 320 stades de Messine. (*D. J.*)

STRONGYLUS, (*Géog. anc.*) montagne d'Asie, dans la Carmanie; c'est une des branches du mont Taurus, & le nom moderne est *Techisanda*, selon Castald. (*D. J.*)

STRONS ou STRONZA, (*Géog. mod.*) île de la mer d'Ecosse, & l'une des Orcades, au levant de l'île de Sanda, à 4 milles de celle de Heth. On lui donne 6 milles de longueur, & 3 de largeur. Son terroir est fertile, & très-peuplé. (*D. J.*)

STROPHADES, ÎLES, (*Géog. anc.*) îles de la mer Ionienne, sur la côte du Péloponnèse. Strabon, *liv. viij.* les met vis-à-vis & à l'occident de la ville Cyparissia, presque à 400 stades du continent, & cette situation leur avoit fait donner le nom de *Cyparissiorum insulæ*. Elles étoient au nombre de deux. Virgile, *Æneid. l. III. v.* 209. fait mention de ces îles, qu'il dit habitées par la cruelle Celœno & par les Harpyes:

Servatum ex undis Strophadum me littora primum
Accipiunt. Strophades *grajo stant nomine dictæ*
Insulæ Ionio in magno, quas dira Celœno
Harpyæque colunt.

Etienne le géographe dit aussi que les *îles Strophades* sont au nombre de deux. Quelques-uns, selon Pli-

Pline, *l. IV. c. xij.* les appelloient *Plotæ*; & Apollonius donne à entendre qu'elles furent d'abord appellées *Plotæ*, & que dans la suite on les nomma *Strophadæ*, parce qu'elles flottoient & nageoient, pour ainsi dire, au milieu des flots, selon Apollonius, *l. II. v.* 296.

> Στροφάδας δὲ μετακλείουσ', ἄνθρωποι
> Νήσους τοῖο ἕκατι πάρος πλωτὰς καλέοντες.
> Strophadas *cognominarunt homines*
> *Insulas hujus causa, prius plotas nominantes.*

Les anciens feignoient que ces îles étoient le refuge des harpyes, dont le visage étoit de femme, & le corps de vautour. Les Grecs & les Italiens les appellent *Strofadi* ou *Strivali*. Ce sont deux petites îles fort basses, dont la plus grande n'a que 3 à 4 milles de circuit: mais dans un petit espace, elle ne laisse pas de porter une grande quantité de fruits excellens. Les sources y sont si abondantes, qu'on ne sauroit presque planter un bâton en terre, qu'il n'y sorte de l'eau. On dit que dans les fontaines de cette île, il se trouve souvent des feuilles de platane, quoiqu'il n'en croisse point là, mais seulement dans la Morée, qui en est éloignée d'environ 30 milles. C'est ce qui fait croire assez vraissemblablement, que ces sources viennent de ce pays-là par des canaux souterrains, que la nature a formés sous les abîmes de la mer.

Les habitans des *Iles Strophades* ne se marient jamais, car il n'y en a point d'autres que des caloyers ou moines grecs, jusqu'au nombre de soixante ou quatre vingt. Leur couvent est bâti en maniere de forteresse avec une terrasse au-dessus, garnie de bons canons, & une sarrasinesque à leur porte, par la crainte qu'ils ont des corsaires. On dit néanmoins que les Turcs & les corsaires de Barbarie respectent ces bons vieillards, & qu'ils n'abordent leur île que pour y prendre de l'eau. (*D. J.*)

STROPHE, s. f. *dans la Poësie grec. & latine*, est une stance ou un certain nombre de vers qui renferment un sens complet, & qui est suivi d'une autre de la même mesure & du même nombre de vers dans la même disposition qu'on appelloit *antistrophe*, *Voy.* ANTISTROPHE.

La *strophe* est dans des odes, ce que le couplet est dans les chansons & la stance dans les poëmes épiques. *Voyez* COUPLET & STANCE.

Ce mot vient du grec στροφὴ qui est formé de στρέφω, *je tourne*, à cause qu'après qu'une *strophe* est finie, la même mesure revient encore; ou plutôt, comme ce terme se rapporte principalement à la musique & à la danse, parce que le chœur & les danseurs, qui, chez les anciens, marchoient en cadence autour de l'autel, pendant qu'on chantoit les odes ou hymnes, en l'honneur des dieux, tournoient à gauche durant qu'on chantoit la *strophe*, & à droite lorsqu'on chantoit l'antistrophe. *Voyez* ANTISTROPHE.

Dans notre poësie lyrique, une *strophe* ne sauroit être moindre que de quatre vers, ni en contenir plus de dix; & la premiere *strophe* sert toujours de regle aux autres *strophes* de la même ode pour le nombre, soit pour la mesure des vers & pour l'arrangement des rimes.

STROPHIUM, s. m. (*Antiq. rom.*) στρόφιον; sorte de ceinture, ou bandelette large, dont les jeunes filles se serroient le sein, pour ne point paroître en avoir trop; de-là vient que *stropha*, dans Martial, signifie une *ruse*, une *finesse*; l'ouvrier qui faisoit les bandelettes pour serrer le sein des jeunes filles, se nommoit *strophiarius*; le mot *strophium* désigne aussi des guirlandes de fleurs attachées ensemble sur la tête en guise de bandelettes. (*D. J.*)

STROPPUS, s. m. (*Littérat.*) ce mot, dans Festus, désigne ou la couronne, ou le bonnet que les prêtres mettoient sur leurs têtes, dans les sacrifices & autres cérémonies religieuses. (*D. J.*)

STROUD, (*Géog. mod.*) gros bourg à marché d'Angleterre, en Glocester-shire, sur la riviere de *Stroud*, entre Glocester & Bristol, à sept milles de la premiere, & vingt-neuf milles de la seconde. On voit dans ce bourg plusieurs moulins à foulon, & l'on y teint des draps en écarlate, les eaux de la riviere étant favorables à cette teinture. (*D. J.*)

STROUD *le*, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, dans Glocester-shire; elle sort des monts Gotteswold, traverse la province de Glocester dans sa longueur, & se jette dans la Saverne. (*D. J.*)

STRUFERTARII, (*Antiq. rom.*) Festus nommoit ainsi les freres Arvaux, qui étoient employés à purifier les arbres foudroyés; ils faisoient pour cette cérémonie un sacrifice avec de la pâte cuite sous les cendres. Voici les termes trouvés à Rome sur une table de bronze antique.

LIII. ID. DEC.
FRATRES. ARVALES.
IN LUCO. DEÆ. DIÆ.
VIA. CAMPANA. APUD. L.
CONVENER. PER. C. PORC. PRISCUM. MAG.
ET. IBI. IMMOLAV.
QUOD AB ICTU. FULMINIS.
ARBORES LUCI SACRI D. D.
ATTACTÆ ARDUERINT
EARUMQUE ADOLEFACTARUM
ET. IN. EO. LUCO SACRO. ALIÆ
SINT REPOSITÆ.

Le dixieme jour de Décembre, les freres Arvaux s'assemblerent au bosquet de Junon, sur le grand chemin de la Campanie, à cinq milles de Rome, par l'ordonnance de C. Porcius Priscus, doyen du chapitre, & là ils sacrifierent pour raison de quelques arbres du sacré bosquet dédié à la déesse, qui avoient été frappés de la foudre. (*D. J.*)

STRUMETA ou *STRUMITA* (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade de la Turquie asiatique, en Anatolie, sur une montagne, dans la province de Mentezili, près de l'embouchure de la riviere de Mari, dans la mer de Caramanie. C'est à ce qu'on croit l'ancienne Myra, ville de Lycie, où S. Paul s'embarqua pour aller à Rome, sur un vaisseau d'Alexandrie. Le texte latin des actes 27. 5. porte *Lystram*, au lieu de *Myram* qui est dans le grec; c'est une faute, parce que Lystre étoit dans la Lycaonie, & ce n'étoit point une ville maritime. (*D. J.*)

STRUMUS, (*Botan. anc.*) nom donné par quelques anciens naturalistes romains au *cucubalus*, morgeline baccifere. Cette plante fut ainsi appellée pour les vertus discussives qu'on lui attribuoit dans les tumeurs scrophuleuses. (*D. J.*)

STRUND-JACER, s. m. (*Hist. nat.*) c'est le nom que les navigateurs hollandois donnent à *un oiseau* qui se trouve sur les côtes de Spitzberg; *ce mot* signifie *chasse-merde*; il lui a été donné parce qu'il suit fidellement l'oiseau nommé *kuytegef*, afin de se nourrir de sa fiente; il a le bec noir, crochu & épais; il n'a aux pattes que trois ongles liés par une peau noire, ses jambes sont courtes, & sa queue forme un éventail; il a les yeux noirs ainsi que le dessus de la tête, un cercle jaunâtre autour du cou, les ailes & le dos de couleur brune, & le ventre blanc.

STRUTHIUM, s. m. (*Hist. nat. Bot. anc.*) nom donné par les Grecs à la plante que les Latins appelloient *lanaria herba*, à cause de son usage dans les manufactures de laine. Dioscoride, en parlant du *struthium*, se contente de dire que c'étoit une espece de chardon, ou de plante épineuse, dont la racine étoit large, longue, de la grosseur de deux ou trois doigts, & qui poussoit des feuilles armées de petits piquans. Quoique ce détail ne nous fasse point connoître la plante dont il parle, il suffit néanmoins pour nous prouver que ce n'étoit point celle que les Romains appelloient *antirrhinum*, & que nous nommons en françois *muffle de veau*. Il seroit trop long d'indiquer toutes les conjectures des modernes, pour découvrir cette plante dans les écrits des Arabes; il paroît seulement qu'ils n'ont pas rencontré, en imaginant que le *struthium* des Grecs étoit le *candisi* de Sérapion & autres. (*D. J.*)

STRUTOPHAGES, (*Géog. anc.*) peuple de l'Ethiopie, sous l'Egypte, Strabon, *l. XVI. p.* 772. qui place ce peuple au voisinage des *Elephantophagi*, dit qu'il n'étoit pas bien nombreux. Selon Diodore de Sicile, *l. III. c. xxviij.* les *Strutophagi* habitoient au midi des *Eléphantophagi*. Agatharchide fait aussi mention de ces peuples & des guerres qu'ils avoient avec les Ethiopiens, surnommés *Simi*. Ptolomée, *l. IV. c. viij.* marque les *Strutophagi* à l'occident des Péchiniens. Le nom de *Strutophages* leur avoit été donné, à cause qu'ils ne s'occupoient qu'à la chasse des autruches, dont ils faisoient leur nourriture ordinaire; ils se servoient de leurs peaux pour s'habiller, & pour en faire des couvertures. (*D. J.*)

STRYCHNODENDROS, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) nom que Ray donne à l'espece de *solanum* nommé par

par Tournefort *solanum fruticosum bacciferum*. Cette plante s'éleve en arbrisseau haut de quatre ou cinq piés; son tronc pousse des rameaux verts, garnis de feuilles oblongues, plus étroites que celles du solanum ordinaire; sa fleur est une rosette blanche, découpée en cinq pointes; il lui succede un fruit rond, mol, rouge, semblable à celui de coqueret, plein de suc, & renfermant quelques semences applaties, d'un goût fade. Cette plante est cultivée dans les jardins. (*D. J.*)

STRYME, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, selon Hérodote, *l. VII.* & Etienne le géographe. Suidas fait de *Stryme* ou *Stryma*, une colonie des Thasiens, & une place de commerce. S'il est vrai que c'étoit encore une île, comme il le dit, il falloit que cette île fût bien voisine du continent, à moins qu'il n'entende une île du lac d'Ismaride, qui séparoit *Stryme* de Maronée. On croit que les habitans de cette derniere ville avoient acquis quelque droit sur *Stryme*, en qualité de protecteurs ou de bienfaiteurs; ce qui donna lieu à de fréquentes contestations entr'eux, & les Thasiens fondateurs de *Stryma*. (*D. J.*)

STRYMON, (*Géog. anc.*) fleuve qui servoit autrefois de borne entre la Macédoine & la Thrace, selon le périple de Scylax. Pline, *l. IV. c. x.* remarque la même chose, & ajoute que ce fleuve prend sa source au mont Hæmus. Le *Strymon*, selon Etienne le Géographe, mouilloit la ville d'Amphipolis, & donnoit le nom de *Strymonii*, aux peuples qui habitoient ses bords. Il avoit son embouchure sur la côte du golfe, qui de-là avoit pris le nom de *Strymonicus sinus*.

Le nom moderne est *Stromona*, que d'autres appellent *Marmara*, *Radini*, *Ischar*. Il y avoit nombre de grues sur les bords de ce fleuve; elles y venoient à la fin du printems, & en partoient à la fin de l'automne, pour se rendre sur les rivages du Nil; mais le *Strymon* est célebre dans l'histoire, parce que ce fut sur ses bords qu'une poignée d'athéniens triompha des Medes, au-travers des plus longues fatigues & des plus grands dangers. (*D. J.*)

STRIMONICUS SINUS, (*Géog. anc.*) golfe de la mer Egée, sur la côte de la Macédoine & de la Thrace, à l'occident du golfe Persique: on le nomme présentement *golfe de Contese*.

STUBN, *ou* STUBEN, *ou* STUBN BAD, (*Géog. mod.*) petite ville de la haute Hongrie, aux confins du comté de Zoll, à trois milles de Neu-Zoll, & à deux de Cremnitz; elle est remarquable par ses bains chauds, & par les mines d'argent & de cuivre qu'on trouve dans des montagnes de son voisinage, du côté de l'orient. *Long.* 27. 31. *lat.* 48. 37. (*D. J.*)

STUC *ou* MARBRE FACTICE, (*Art méchan.*) le *stuc* ou *le marbre factice* est une composition dont le plâtre fait toute la base. La dureté qu'on fait lui donner; les différentes couleurs que l'on y mêle, & le poli dont il est susceptible, le rendent propre à représenter presque au naturel les marbres les plus précieux.

La dureté que le plâtre peut acquérir, étant la qualité la plus essentielle à cet art, c'est aussi la premiere à laquelle les ouvriers doivent s'appliquer. Elle dépend absolument du degré de calcination que l'on doit donner au plâtre; & comme la pierre qui le produit, est susceptible de quelques petites différences dans sa qualité intrinséque, suivant les différens pays où elle se rencontre, il faut tâtonner & étudier le degré de calcination qu'il faut lui donner, pour que le plâtre qui en viendra, prenne le plus grand degré de dureté qu'il est possible. On ne peut donner ici de notions sur cette méthode qu'en ce qui regarde le plâtre de Paris; ce sera l'affaire des ouvriers d'essayer de calciner plus ou moins les pierres gypseuses des autres pays, afin de trouver le plus grand degré de dureté où l'on puisse porter le plâtre qu'elles produiront.

On casse les pierres à plâtre de Paris avec des marteaux, en morceaux à-peu-près gros comme un petit œuf, ou comme une grosse noix. On enfourne ces morceaux dans un four que l'on a fait chauffer, comme si on vouloit y cuire du pain; on bouche l'ouverture du four. Quelque tems après on débouche le four pour en tirer un ou deux des petits morceaux de plâtre que l'on casse avec un marteau. Si l'on s'apperçoit que la calcination a pénetré jusqu'au centre du petit morceau, de façon cependant qu'on y remarque encore quelques points brillans; c'est une marque que la calcination est à son point de perfection, & alors on retire du four promptement tout le plâtre par le moyen d'un rable. Si dans la cassure on remarquoit beaucoup de brillans, ou qu'on n'en remarquât point du tout, ce seroit une preuve dans le premier cas, que la pierre ne seroit point assez calcinée; & dans le second cas, qu'elle le seroit trop.

Quoique le plâtre devienne très-dur, lorsqu'il est calciné à son point, la surface se trouve cependant remplie d'une infinité de pores, & les grains sont trop faciles à en détacher pour qu'il puisse prendre le poli comme le marbre. C'est pour remédier à cet inconvénient, que l'on prend le parti de détremper le plâtre avec de l'eau dans laquelle on a fait dissoudre de la colle, qui remplissant les pores, & attachant les grains les uns aux autres, permet que, pour ainsi dire, on puisse user & emporter la moitié de chaque grain, ce qui forme le poli.

Cette colle est ordinairement de la colle de Flandre; il y en a qui y mêlent de la colle de poisson, & même de la gomme arabique. C'est avec cette eau chaude & collée que l'on détrempe le plâtre; mais comme le peu de solidité du plâtre, sur-tout lorsqu'il n'est point appuyé, demande qu'on donne une certaine épaisseur aux ouvrages, pour diminuer la dépense, on fait le corps de l'ouvrage ou le noyau avec du plâtre ordinaire, & on le couvre avec la composition de plâtre dont on vient de parler, en lui donnant une ligne & demie ou deux lignes d'épaisser.

Lorsque l'ouvrage est suffisamment sec, on travaille à le polir, à-peu-près de la même façon que le véritable marbre. On employe ordinairement une espece de pierre qui est assez difficile à trouver. C'est une espece de *cos* ou pierre à aiguiser, qui a des grains plus fins que ceux du grès, & qui ne se détachent pas si facilement de la pierre, la pierre de ponce peut aussi y servir. On frotte l'ouvrage avec la pierre d'une main; & on tient de l'autre une éponge imbibée de l'eau, avec laquelle on nettoye continuellement l'endroit que l'on vient de frotter, afin d'ôter par le lavage à chaque instant ce qui a été emporté de la surface de l'ouvrage; pour cet effet, il faut laver l'éponge de tems en tems, la tenir toujours remplie d'eau fraîche. On frotte ensuite avec un tampon de linge, de l'eau, de la craie ou du tripoli. On substitue à cela du charbon de saule, broyé & passé tres-fin, ou même des morceaux de charbons entiers, pour mieux pénétrer le fond des moulures, en employant toujours l'eau avec l'éponge qui en est imbibée. On finit par frotter l'ouvrage avec un morceau de chapeau imbibée d'huile & de tripoli en poudre très-fine, & enfin avec le morceau de chapeau imbibé d'huile seule.

Lorsqu'on veut un fond de couleur, il suffit de délayer la couleur dans l'eau de colle, avant de s'en servir à delayer le plâtre.

Il semble qu'on pourroit ajuster les pieres à polir dont on vient de parler, à des morceaux de bois faits en façon de varloppes ou d'autres outils de menuisier; les surfaces de l'ouvrage en seroient mieux dressées, & les moulures plus exactes; mais il faut se souvenir de laver toujours à mesure que l'on frotte.

Lorsqu'on veut imiter un marbre quelconque, on détrempe avec l'eau collée chaude, dans différens petits pots, les couleurs qui se rencontrent dans ce marbre; on délaye avec chacune de ces couleurs un peu de plâtre; on fait une galette à-peu-près grande comme la main, de chaque couleur; on met toutes ces galettes alternativement l'une sur l'autre, en mettant celles dont la couleur est dominante, en plus grand nombre ou plus épaisses. On tourne sur le côté ces galettes qui étoient arrangées sur le plat; on les coupe par tranches dans cette situation, & on les étend ensuite promptement sur le noyau de l'ouvrage où on les applatit. C'est par ce moyen que l'on vient à bout de représenter le dessein bisare des différentes couleurs dont les marbres sont pénétrés. Si l'on veut imiter les marbres qu'on appelle *des breches*, on met dans la composition de ces galettes, lorsqu'on les étend sur le noyau, des morceaux de différentes grosseurs de plâtre délayé avec la couleur de la breche; & ces morceaux venant à être applatis, représentent très-bien la breche. Il faut remarquer que dans toutes ces opérations l'eau collée doit être un peu chaude, sans quoi le plâtre prendroit trop vite, & ne donneroit pas le tems de manœuvrer.

Si c'eſt ſur un fond de couleur que l'on veut repréſenter des objets, comme des forêts, des payſages, des rochers, ou même des vaſes, des fruits & des fleurs, il faut les deſſiner ſur le papier, piquer enſuite les contours des figures du deſſein, les appliquer ſur le fond, après qu'il aura été preſque achevé de polir, & les poncer avec une poudre d'une couleur différente du fond, c'eſt-à-dire du noir ſi le fond eſt blanc; & du blanc ſi le fond eſt noir. On arrête enſuite tous les contours marqués par le poncif, *voyez* Poncif, en les enfonçant profondément avec la pointe d'une alene dont ſe ſervent les Cordonniers; après quoi, avec pluſieurs alenes dont on aura rompu la pointe pour, en les aiguiſant ſur une meule, en former de petits ciſeaux, on enlevera proprement toute la partie du fond qui ſe trouve contenue dans les contours du deſſein qui eſt tracé; ce qui formera ſur le fond des cavités à-peu-près d'une demi-ligne de profondeur.

Lorſque tout ce qui eſt contenu dans l'intérieur des contours du deſſein, ſera ainſi champlevé, on aura pluſieurs petits pots ou godets, dans leſquels on tiendra ſur du ſable ou de la cendre chaude de l'eau collée, dans laquelle on aura délayé différentes couleurs; on mettra un peu de plâtre dans la paume de la main, que l'on colorera plus ou moins, en y mêlant plus ou moins de cette eau colorée; on remuera bien le tout ſur la paume de la main avec un couteau à couleur dont les Peintres ſe ſervent, juſqu'à ce que l'on s'apperçoive qu'il commence à prendre un peu de conſiſtance; alors on en prendra avec le couteau la quantité que l'on jugera à propos, que l'on placera dans un côté de l'intérieur du creux de la figure que l'on veut repréſenter, en preſſant avec le couteau & uniſſant par-deſſus la partie du plâtre coloré que l'on vient de mettre, qui touche les contours de la figure.

On détrempera enſuite promptement dans la main un autre plâtre coloré, mais d'une nuance plus claire, qu'on placera dans le même creux, à côté de celui qu'on vient de mettre; on aura quatre ou cinq aiguilles enfoncées parallelement par la tête au bout d'un petit bâton comme les dents d'un peigne, avec leſquelles on mêlera un peu la derniere couleur avec celle qu'on a poſée la premiere, afin que l'on n'apperçoive pas le paſſage d'une nuance à l'autre, & que la dégradation en ſoit obſervée. On continuera à poſer ainſi des nuances plus claires du côté de la lumiere, juſqu'à ce que le creux de la figure que l'on veut repréſenter, ſoit exactement rempli. Après on applatira légérement le tout avec le couteau, & on laiſſera ſécher.

Si on s'apperçoit, après avoir poli, que les nuances ne ſont pas bien obſervées dans quelque endroit, on pourra avec une pointe faire des hachures dans cet endroit, & faire entrer dedans un plâtre coloré plus en brun & fort liquide: il faut que ces hachures ſoient aſſez profondes pour ne pouvoir être tout-à-fait emportées par le poli qu'on ſera obligé de donner ſur tout l'ouvrage. On ſe ſert de cette derniere manœuvre pour découper les feuilles des arbres & celles des plantes, *&c.*

En général les figures indéterminées, comme les ruines, les rochers, les cavernes, *&c.* réuſſiſſent toujours beaucoup mieux dans cette façon de peindre, que les figures qui demandent de l'exactitude dans les nuances, & de la correction de deſſein.

On polit les peintures de la même façon que l'on a dit pour les fonds; & ſi l'on s'apperçoit, en poliſſant, qu'il ſe ſoit formé quelques petits trous, on les remplit avec du plâtre délayé très-clair avec de l'eau collée & de la même couleur. Il eſt même d'uſage, avant d'employer l'huile pour le poli, de paſſer une teinte générale de plâtre coloré, & d'eau collée très-claire ſur toute la ſurface, pour boucher tous ces petits trous.

Il faut choiſir pour toutes ces opérations, le meilleur plâtre & le plus fin; celui qui eſt tranſparent, paroît devoir mériter la préférence.

Pour les couleurs, toutes celles que l'on emploie dans la peinture à freſque, y ſont propres. *Voyez* Peinture a fresque.

Comme il doit paroître ſingulier que dans cette façon de peindre on ait preſcrit de ſe ſervir de la paume de la main pour palette, en voici la raiſon. Lorſqu'on détrempe le plâtre avec l'eau de colle colorée, on eſt obligé de mettre une certaine quantité d'eau qui s'écouleroit ſi on la mettoit ſur une palette; au lieu que l'on forme un creux dans la main qui la contient, & qu'en étendant les doigts à meſure que le plâtre vient à ſe prendre; cette ſinguliere palette, qui étoit creuſe d'abord, devient plate quand il le faut. On pourroit ajouter à cela que la chale[illegible] main empêche le plâtre de ſe prendre trop [illegible]

STUCATEUR, ſ. m. (*Archit. & S*[illegible]) [illegible] ouvrier ou un artiſte qui travaille en ſtuc[illegible]

STUCIA, (*Géog. anc.*) fleuve de l[illegible]tagne: Ptolomée, *l. II. c. iij.* marqu[illegible]chure ſur la côte occidentale, entre *Ca*[illegible] *montorium*, & l'embouchure du fleuve [illegible] manuſcrit de la bibliotheque palatine lit [illegible] lieu de *Stucia*. Le nom moderne eſt *Selon*[illegible]leneuve: mais Camden, à qui je m'en rapporte da[illegible]tage en pareille matiere, dit que ce fleuve s'appelle préſentement *Iſtuyth*. (*D. J.*)

STUDIEUX, adj. (*Gram.*) qui aime l'étude. Un enfant *ſtudieux*; un homme *ſtudieux*.

STUDIOLO, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi qu'on nomme à Rome un aſſemblage ou aſſortiment de différentes eſpeces de marbres, tant antiques que modernes. Ils ſont taillés en morceaux minces & quarrés, polis par un côté. On vend ces ſortes d'aſſortimens aux curieux plus ou moins cher, à proportion qu'ils ſont complets, cela eſt d'autant plus utile, que les Italiens donnent aux marbres, tant anciens que modernes, des noms aſſez bizarres & difficiles à arranger dans la mémoire. Il faut ſeulement prendre garde que quelquefois on mêle à ces collections, des marbres factices, que les Romains ſavent très-bien imiter.

STULINGEN, (*Géog. mod.*) petite contrée d'Allemagne, avec le titre de *landgraviat*, dans le comté de Furſtenberg, ſur les confins du landgraviat de Nellembourg, & du canton de Schaffhouſe. (*D. J.*)

STULPINI, (*Géog. anc.*) peuple de la Liburnie. Pline, *l. III. cap. xxi.* compte ces peuples au nombre de quatorze cités qui compoſoient la nation. Le P. Hardouin lit *Stlupini*, parce que Ptolomée, *liv. II. c. xvij.* appelle leur ville Στλοῦπι, *Stlupi*.

STUPEUR, ſ. m. engourdiſſement cauſé par quelque bandage qui arrête le mouvement du ſang & des fluides nerveux, ou par un affoibliſſement dans les nerfs, comme dans une paralyſie, *&c. Voyez* Paralysie.

STUPEFACTIF, adj. (*Gram.*) qui engourdit; il ſe dit des remedes qui donnent de la ſtupeur aux parties malades, & leur ôtent la ſenſibilité.

STUPEFACTION, ſ. f. (*Gram.*) engourdiſſement d'une partie qui la rend incapable de mouvement & de ſentiment. Il ſe dit auſſi au figuré de l'effet d'un grand étonnement. De-là *ſtupefier*, *ſtupefiant*, *ſtupefait*, *ſtupeur*.

STUPIDITÉ, DÉMENCE, ſ. f. (*Médec.*) c'eſt une maladie que la plûpart des gens regardent comme incurable, quoique les médecins les plus fameux aſſurent qu'on peut la guérir parfaitement, ou du moins en partie, au moyen de remedes convenables.

Cette maladie provient de la mauvaiſe conformation du cerveau, ou du mauvais état des eſprits animaux, ou de ces deux cauſes enſemble.

Les cauſes générales de la *ſtupidité* ſont la langueur des eſprits animaux, l'obſtruction des nerfs, leur humidité ou relâchement, la compreſſion de leur origine; c'eſt pour cela que l'engorgement de ſang dans le cerveau, les concrétions polypeuſes, l'hydrocephale, l'apoplexie, la paralyſie ſont ſuivis de la *ſtupidité*.

Les cauſes plus éloignées ſont la molleſſe des fibres, leur laxité trop grande, leur défaut de reſſort, & enfin l'épaiſſiſſement des humeurs, l'aquoſité & l'humidité, la froideur du ſang & des ſucs qui ſervent aux fonctions animales.

De-là vient que les gens qui habitent les montagnes, les lieux marécageux & aqueux, ceux qui ſont endurcis au travail, qui tranſpirent plus des extrémités que de la tête, ſont fort ſujets à la *ſtupidité*.

De-là vient auſſi que ceux qui ont reçu une éducation honnête, qui ont été inſtruits dans les belles-lettres, accoutumés à la réflexion, ſont moins ſujets à la *ſtupidité* que les gens ruſtiques, en qui l'habitude de la réflexion ne s'étant pas formée, l'incapacité de la réflexion actuelle & du jugement paroît plus ſenſible. D'ailleurs le travail déterminant les eſprits dans les muſcles, les détourne des fibres du cerveau, qui étant moins vibratiles & moins actives, deviennent calleuſes & inſenſibles aux trémouſſemens que ces mêmes fibres produiſent dans ceux qui ne ſont pas affectés de même.

Les

Les remedes indiqués dans la démence sont tous ceux qui peuvent reveiller les esprits, rétablir le ton des fibres, & rendre au cerveau ses oscillations; mais ces moyens ont peu d'effet dans la démence innée, & dans la démence accidentelle produite par l'apoplexie, la léthargie & la paralysie. *Voyez ces maladies.*

STURA, LA, (*Géogr. mod.*) ou la *Sture*, nom commun à trois rivieres d'Italie.

1°. *Stura*, riviere du Piémont. Elle prend sa source dans la partie orientale de la vallée de Barcelonette, coule dans le val de *Sture*, arrose la ville de Coni, celle de Fossano, & se rend dans le Tanaro, au-dessous de la ville Cherasco.

2°. *Stura*, riviere de la province de Turin. Elle a sa source aux confins du Val de Morienne, dans la montagne de Groscaval, & se jette dans le Pô, au-dessous de la ville de Turin.

3°. *Stura*, riviere du haut Montferrat. Elle naît près de Verrue, au-sud-est, & vient se perdre dans le Pô, à quelques lieues au-dessus de Casal. (*D. J.*)

STURII, (*Géog. anc.*) peuples de la basse Germanie. Pline, *l. IV. c. xv.* les compte au nombre des peuples qui habitoient les îles *Helium* & *Flevum-Ostium*, entre les embouchures du Rhin. On croit que ces peuples demeuroient dans le territoire de Staveren.

STURIUM, (*Géog. anc.*) île de la mer Méditerranée sur la côte de la Gaule de Narbonnoise selon Pline, *l. III. c. v.* C'étoit une des petites Stœcades, aujourd'hui Ribaudon. (*D. J.*)

STURMINSTER, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Dorset, sur la riviere de Stoure, qu'on y passe sur un pont de pierre, au-dessus de Blanford.

STUTGARD, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, au cercle de Suabe, capitale du duché de Wirtemberg, dans une plaine proche le Necker, à 6 lieues de Tubinge, à 12 à l'est de Bade; c'est la résidence des ducs qui y ont leur palais. Elle a trois fauxbourgs, trois temples & cinq portes. *Long.* 26. 42. *lat.* 48. 39.

Borrhaus (Martin) naquit dans cette ville en 1499. Il voulut établir en Allemagne l'anabatisme, & n'ayant pas réussi, il revint à sa premiere religion, enseigna la rhétorique & la théologie, mit au jour des commentaires sur plusieurs livres du vieux Testament, fut nommé professeur à Basle, & y mourut de la peste l'an 1564.

Jæger (Jean-Wolfgang), théologien luthérien, naquit à *Stutgard* en 1647, & mourut chancelier de Tubinge en 1720 à 73 ans. Il a mis au jour en latin un grand nombre d'ouvrages théologiques, qu'on ne recherche plus aujourd'hui. Ses observations sur Grotius & Pufendorf ne montrent pas un homme versé dans le droit de la guerre & de la paix. (*D. J.*)

STUYVER, s. m. (*Commerce.*) monnoie qui a cours dans les Provinces-unies des Pays-bas, & dans quelques parties de la basse Allemagne. Elle vaut environ deux sols argent de France, vingt *stuyvers* font un florin d'Hollande.

STYGIENNES, EAUX, (*Chimie & Alchimie.*) quelques alchimistes ont ainsi nommé les acides ou dissolvans qu'ils employoient dans les opérations. *Voyez* DISSOLVANT & MENSTRUE.

STYLE, *Gramm. Rhétoriq. Eloq. Bel. let.*) maniere d'exprimer ses pensées de vive voix, ou par écrit: les mots étant choisis & arrangés selon les lois de l'harmonie & du nombre, relativement à l'élévation ou à la simplicité du sujet qu'on traite, il en résulte ce qu'on appelle *style*.

Ce mot signifioit autrefois *l'aiguille* dont on se servoit pour écrire sur les tablettes enduites de cire. Cette aiguille étoit pointue par un bout, & applatie par l'autre pour effacer quand on le vouloit: c'est ce qui a fait dire à Horace, *sæpe stylum vertas*, effacez souvent. Il se prend aujourd'hui pour la maniere, le ton, la couleur qui regne sensiblement dans un ouvrage ou dans quelqu'une de ses parties.

Il y a trois sortes de *styles*, le simple, le moyen & le sublime, ou plutôt le *style* élevé.

Le *style* simple s'emploie dans les entretiens familiers, dans les lettres, dans les fables. Il doit être pur, clair, sans ornement apparent. Nous en développerons les caracteres ci-après.

Le *style sublime* est celui qui fait regner la noblesse, la dignité, la majesté dans un ouvrage. Toutes les pensées y sont nobles & élevées: toutes les expressions graves, sonores, harmonieuses, &c.

Le *style* sublime & ce qu'on appelle le *sublime*, ne sont pas la même chose. Celui-ci est tout ce qui enleve notre ame, qui la saisit, qui la trouble tout-à-coup: c'est un éclat d'un moment. Le *style sublime* peut se soutenir long-tems: c'est un ton élevé, une marche noble & majestueuse.

J'ai vu l'impie adoré sur la terre:
Pareil au cedre, il portoit dans les cieux
Son front audacieux:
Il sembloit à son gré gouverner le tonnerre,
Fouloit aux piés ses ennemis vaincus:
Je n'ai fait que passer, il n'étoit déja plus.

Les cinq premiers vers sont du *style sublime*, sans être sublimes, & le dernier est sublime sans être du *style sublime*.

Le *style médiocre* tient le milieu entre les deux; il a toute la netteté du *style* simple, & reçoit tous les ornemens & tout le coloris de l'élocution.

Ces trois sortes de *styles* se trouvent souvent dans un même ouvrage, parce que la matiere s'élevant & s'abaissant, le *style* qui est comme porté sur la matiere, doit s'élever aussi & s'abaisser avec elle. Et comme dans les matieres tout se tient, se lie par des nœuds secrets, il faut aussi que tout se tienne & se lie dans les *styles*. Par conséquent il faut y ménager les passages, les liaisons, affoiblir ou fortifier insensiblement les teintes, à-moins que la matiere ne se brisant tout-d'un-coup & devenant comme escarpée, le *style* ne soit obligé de changer aussi brusquement. Par exemple, lorsque Crassus plaidant contre un certain Brutus qui deshonoroit son nom & sa famille, vit passer la pompe funebre d'une de ses parentes qu'on portoit au bucher, il arrêta le corps, & adressant la parole à Brutus, il lui fit les plus terribles reproches: „ Que voulez-vous que Julie annonce à votre pere, à tous vos ayeux, dont vous „ voyez porter les images? Que dira-t-elle à ce „ Brutus qui nous a délivré de la domination des „ rois, &c? Il ne s'agissoit pas alors de nuances ni de liaisons fines. La matiere emportoit le *style*, & c'est toujours à lui de la suivre.

Comme on écrit en vers ou en prose, il faut d'abord marquer quelle est la différence de ces deux genres de *style*. La prose toujours timide, n'ose se permettre les inversions qui font le sel du *style poétique*. Tandis que la prose met le régissant avant le régime, la poésie ne manque pas de faire le contraire. Si l'actif est plus ordinaire dans la prose, la poésie le dédaigne, & adopte le passif. Elle entasse les épithetes, dont la prose ne se pare qu'avec retenue: elle n'appelle point les hommes par leurs noms, c'est le fils de Pélée, le berger de Sicile, le cigne de Dircée. L'année est chez elle le grand cercle, qui s'acheve par la révolution des mois. Elle donne un corps à tout ce qui est spirituel & la vie à tout ce qui ne l'a point. Enfin le chemin dans lequel elle marche est couvert d'une poussiere d'or ou jonché des plus belles fleurs *Voyez* POÉTIQUE *style*.

Ce n'est pas tout, chaque genre de poésie a son ton & ses couleurs. Par exemple, les qualités principales qui conviennent au *style épique* sont la force, l'élégance, l'harmonie & le coloris.

Le *style dramatique* a pour regle générale de devoir être toujours conforme à l'état de celui qui parle. Un roi, un simple particulier, un commerçant, un laboureur, ne doivent point parler du même ton: mais ce n'est pas assez; ces mêmes hommes sont dans la joie ou dans la douleur, dans l'espérance ou dans la crainte: cet état actuel doit donner encore une seconde conformation à leur *style*, laquelle sera fondée sur la premiere, comme cet état actuel est fondé sur l'habituel; & c'est ce qu'on appelle *la condition de la personne*. *Voyez* TRAGÉDIE.

Pour ce qui regarde la comédie, c'est assez de dire que son *style* doit être simple, clair, familier, cependant jamais bas ni rampant. Je sais bien que la comédie doit élever quelquefois son ton, mais dans ses plus grandes hardiesses elle ne s'oublie point; elle est toujours ce qu'elle doit être. Si elle alloit jusqu'au tragique, elle seroit hors de ses limites: son *style* demande encore d'être assaisonné de pensées fines, délicates, & d'expressions plus vives qu'éclatantes.

Le *style lyrique* s'éleve comme un trait de flamme, & tient par sa chaleur au sentiment & au goût: il est tout rempli de l'enthousiasme que lui inspire l'objet présent à sa lyre; ses images sont sublimes, & ses

ſes ſentimens pleins de feu. De-là les termes riches, forts, hardis, les ſons harmonieux, les figures brillantes, hiperboliques, & les tours ſinguliers de ce genre de poéſie. *Voyez* ODE, POÉSIE LYRIQUE, & POETE LYRIQUE.

Le *ſtyle bucolique* doit être ſans apprêt, ſans faſte, doux, ſimple, naïf & gracieux dans ſes deſcriptions. *Voyez* PASTORALE, *poéſie*.

Le *ſtyle de l'apologue* doit être ſimple, familier, riant, gracieux, naturel & naïf. La ſimplicité de ce *ſtyle* conſiſte à dire en peu de mots & avec les termes ordinaires tout ce qu'on veut dire. Il y a cependant des fables où la Fontaine prend l'eſſor; mais cela ne lui arrive que quand les perſonnages ont de la grandeur & de la nobleſſe. D'ailleurs cette élévation ne détruit point la ſimplicité qui s'accorde, on ne peut mieux, avec la dignité. Le familier de l'apologue eſt un choix de ce qu'il y a de plus fin & de plus délicat dans le langage des converſations; le riant eſt caractériſé par ſon oppoſition au ſérieux, & le gracieux par ſon oppoſition au deſagréable: *ſa majeſté fourrée, une Hélene au beau plumage*, ſont du *ſtyle* riant. Le *ſtyle* gracieux peint les choſes agréables avec tout l'agrément qu'elles peuvent recevoir. *Les lapins s'égayoient, & de thim parfumoient leurs banquets*. Le naturel eſt oppoſé en général au recherché, au forcé. Le naïf l'eſt au réfléchi, & ſemble n'appartenir qu'au ſentiment, comme la fable de la laitiere.

Paſſons au *ſtyle* de la proſe: il peut être périodique ou coupé dans tout genre d'ouvrage.

Le *ſtyle périodique* eſt celui où les propoſitions ou les phraſes ſont liées les unes aux autres, ſoit par le ſens même, ſoit par des conjonctions.

Le *ſtyle coupé* eſt celui dont toutes les parties ſont indépendantes & ſans liaiſon réciproque. Un exemple ſuffira pour les deux eſpeces.

„ Si M. de Turenne n'avoit ſû que combattre & „ vaincre, s'il ne s'étoit élevé au-deſſus des vertus „ humaines, ſi ſa valeur & ſa prudence n'avoient „ été animées d'un eſprit de foi & de charité, je le „ mettrois au rang des Fabius & des Scipions „. Voilà une période qui a quatre membres, dont le ſens eſt ſuſpendu. Si M. de Turenne n'avoit ſû que combattre & vaincre, *&c.* ce ſens n'eſt pas achevé, parce que la conjonction *ſi* promet au-moins un ſecond membre; ainſi le *ſtyle* eſt la périodique. Le veut-on coupé, il ſuffit d'ôter la conjonction: M. de Turenne a ſu autre choſe que combattre & vaincre, il s'eſt élevé au-deſſus des vertus humaines; ſa valeur & ſa prudence étoient animées d'un eſprit de foi & de charité; il eſt bien au-deſſus des Fabius, des Scipions. Ou ſi l'on veut un autre exemple: „ Il paſſe „ le Rhin, il obſerve les mouvemens des ennemis; „ il releve le courage des alliés, *&c.* „.

Le *ſtyle périodique* a deux avantages ſur le *ſtyle coupé*: le premier, qu'il eſt plus harmonieux; le ſecond, qu'il tient l'eſprit en ſuſpens. La période commencée, l'eſprit de l'auditeur s'engage, & eſt obligé de ſuivre l'orateur juſqu'au point, ſans quoi il perdroit le fruit de l'attention qu'il a donnée aux premiers mots. Cette ſuſpenſion eſt très-agréable à l'auditeur, elle le tient toujours éveillé & en haleine.

Le *ſtyle coupé* a plus de vivacité & plus d'éclat: on les emploie tous deux tour-à-tour, ſuivant que la matiere l'exige. Mais cela ne ſuffit pas à-beaucoup-près pour la perfection du *ſtyle*: il faut donc obſerver avant toutes choſes que la même remarque que nous avons faite au ſujet de la poéſie, s'applique également à la proſe, je veux dire que chaque genre d'ouvrage proſaïque demande le *ſtyle* qui lui eſt propre. Le *ſtyle* oratoire, le *ſtyle* hiſtorique & le *ſtyle* épiſtolaire ont chacun leurs regles, leur ton, & leurs lois particulieres.

Le *ſtyle oratoire* requiert un arrangement choiſi des penſées & des expreſſions conformes au ſujet qu'on doit traiter. Cet arrangement des mots & des penſées comprend toutes les eſpeces de figures de rhétorique, & toutes les combinaiſons qui peuvent produire l'harmonie & les nombres. *Voyez* ORATEUR, ORATEURS *grecs & romains*, ELOCUTION, ELOQUENCE, HARMONIE, MÉLODIE, NOMBRE, *&c.*

Le caractere principal du *ſtyle hiſtorique*, eſt la clarté. Les images brillantes figurent avec éclat dans l'hiſtoire: elle peint les faits; c'eſt le combat des Horaces & des Curiaces; c'eſt la peſte de Rome, l'arrivée d'Agrippine avec les cendres de Germanicus, ou Germanicus lui-même au lit de la mort. Elle peint les traits du corps, le caractere d'eſprit, les mœurs. C'eſt Caton, Catilina, Piſon; la ſimplicité ſied bien au *ſtyle* de l'hiſtoire; c'eſt en ce point que Céſar s'eſt montré le premier homme de ſon ſiecle. Il n'eſt point friſé, dit Cicéron, ni paré, ni ajuſté, mais il eſt plus beau que s'il l'étoit. Une des principales qualités du *ſtyle hiſtorique*, c'eſt d'être rapid enfin il doit être proportionné au ſujet. Une hiſtoi générale ne s'écrit pas du même ton qu'une hiſtoi particuliere; c'eſt preſque un diſcours ſoutenu; e eſt plus périodique & plus nombreuſe.

Le *ſtyle épiſtolaire* doit ſe conformer à la natu des lettres qu'on écrit. On peut diſtinguer deux ſo tes de lettres; les unes philoſophiques, où l'on traite d'une maniere libre quelque ſujet littéraire; les autres familieres, qui ſont une eſpece de converſation entre les abſens; le *ſtyle* de celle-ci doit reſſembler à celui d'un entretien, tel qu'on l'auroit avec la perſonne même ſi elle étoit préſente. Dans les lettres philoſophiques, il convient de s'élever quelquefois avec la matiere, ſuivant les circonſtances. On écrit d'un *ſtyle* ſimple aux perſonnes les plus qualifiées au-deſſus de nous; on écrit à ſes amis d'un *ſtyle* familier. Tout ce qui eſt familier eſt ſimple; mais tout ce qui eſt ſimple n'eſt pas familier. Le caractere de ſimplicité ſe trouve ſur-tout dans les lettres de madame de Maintenon: rien de ſi aiſé, de ſi doux, de ſi naturel.

Le *ſtyle épiſtolaire* n'eſt point aſſujetti aux lois du diſcours oratoire: ſa marche eſt ſans contrainte: c'eſt le trop de nombres qui fait le défaut des lettres de Balzac. Il eſt une ſorte de négligence qui plaît, de même qu'il y a des femmes à qui il ſied bien de n'être point parées. Telle eſt l'élocution ſimple, agréable & touchante *ſans chercher à le paroître*; elle dédaigne la friſure, les perles, les diamans, le blanc, le rouge, & tout ce qui s'appelle fard & ornement étranger. *La propreté ſeule, jointe aux graces naturelles, lui ſuffit pour ſe rendre agréable.*

Le *ſtyle épiſtolaire* admet toutes les figures de mots & de penſées, mais il les admet à ſa maniere. Il y a des métaphores pour tous les états; les ſuſpenſions, les interrogations ſont ici permiſes; parce que ces tours ſont les expreſſions même de la nature.

Mais ſoit que vous écriviez une lettre, une hiſtoire, une oraiſon, ou tout autre ouvrage, n'oubliez jamais d'être clair. La clarté de l'arrangement des paroles & des penſées, eſt la premiere qualité du *ſtyle*. On marche avec plaiſir dans un beau jour, tous les objets ſe préſentent agréablement; mais lorſque le ciel s'obſcurcit, il communique ſa noirceur à tout ce qu'on trouve ſur la route, & n'a rien qui dédommage de la fatigue du voyage.

A la clarté de votre *ſtyle*, joignez s'il ſe peut la nobleſſe & d'éclat; c'eſt par-là que l'admiration commence à naître dans notre eſprit. Ce fut par-là que Cicéron plaidant pour Cornélius, excita ces emportemens de joie & ces battemens de mains, dont le barreau retentit pour-lors; mais l'état dont je parle doit ſe ſoutenir; un éclair qui nous éblouit paſſe légerement devant les yeux, & nous laiſſe dans la tranquillité où nous étions auparavant; un faux brillant nous ſurprend d'abord & nous agite; mais bientôt après nous rentrons dans le calme, & nous avons honte d'avoir pris du clinquant pour de l'or.

Quoique la beauté du *ſtyle* dépende des ornemens dont on ſe ſert pour l'embellir, il faut les ménager avec adreſſe; car un *ſtyle* trop orné devient inſipide; il faut placer la parure de même qu'on place les perles & les diamans ſur une robe que l'on veut enrichir avec goût.

Tâchez ſur-tout d'avoir un *ſtyle* qui revête la couleur du ſentiment, cette couleur conſiſte dans certains tours de phraſe, de certaines figures qui rendent vos expreſſions touchantes. Si l'extérieur eſt triſte, le *ſtyle* doit y répondre. Il doit toujours être conforme à la ſituation de celui qui parle.

Enfin il eſt une autre qualité du *ſtyle* qui enchante tout le monde, c'eſt la naïveté. Le *ſtyle naïf* ne prend que ce qui eſt né du ſujet & des circonſtances: le travail n'y paroît pas plus que s'il n'y en avoit point; c'eſt le *dicendi genus ſimplex, ſincerum, nativum* des Latins. La naïveté du *ſtyle* conſiſte dans le choix de certaines expreſſions ſimples qui paroiſſent nées d'elles-mêmes plutôt que choiſies; dans des conſtructions faites comme par haſard, dans certains tours rajeunis, & qui conſervent encore un air de vieille mode. Il eſt donné à peu de gens d'avoir en par-

partage la *naïveté du ſtyle;* elle demande un goût naturel perfectionné par la lecture de nos vieux auteurs françois, d'un Amyot, par exemple, dont la *naïveté du ſtyle* eſt charmante.

Il paroît aſſez par tous ces détails, que les plus grands défauts du *ſtyle* ſont d'être obſcur, bas, empoulé, froid, ou toujours uniforme.

Un *ſtyle* qui eſt *obſcur* & qui n'a point de clarté, eſt le plus grand vice de l'élocution, ſoit que l'obſcurité vienne d'un mauvais arrangement de paroles, d'une conſtruction louche & équivoque, ou d'une trop grande briéveté. Il faut, dit Quintilien, non-ſeulement qu'on puiſſe nous entendre, mais qu'on ne puiſſe pas ne pas nous entendre; la lumiere dans un écrit doit être comme celle du ſoleil dans l'univers, laquelle ne demande point d'attention pour être vue, il ne faut qu'ouvrir les yeux.

La *baſſeſſe du ſtyle*, conſiſte principalement dans une diction vulgaire, groſſiere, ſeche, qui rebute & dégoûte le lecteur.

Le *ſtyle empoulé*, n'eſt qu'une élévation vicieuſe, il reſſemble à la bouffiſſure des malades. Pour en connoître le ridicule, on peut lire le ſecond chapitre de Longin, qui compare Clitarque, qui n'avoit que du vent dans ſes écrits, à un homme qui ouvre une grande bouche pour ſouffler dans une petite flute. Ceux qui ont l'imagination vive tombent aiſément dans l'enflure du *ſtyle*, enſorte qu'au-lieu de tonner, comme ils le croient, ils ne font que niaiſer comme des enfans.

Le *ſtyle froid* vient tantôt de la ſtérilité, tantôt de l'intempérance des idées. Celui-là parle froidement, qui n'échauffe point notre ame, & qui ne fait point l'élever par la vigueur de ſes idées & de ſes expreſſions.

Le *ſtyle* trop *uniforme* nous aſſoupit & nous endort.

> *Voulez-vous du public mériter les amours,*
> *Sans ceſſe en écrivant variez vos diſcours;*
> *Un ſtyle trop égal & toujours uniforme*
> *En vain brille à nos yeux, il faut qu'il nous endorme.*
> *On lit peu ces auteurs nés pour nous ennuyer,*
> *Qui toujours ſur un ton ſemblent pſalmodier.*

La variété néceſſaire en tout, l'eſt dans le diſcours plus qu'ailleurs. Il faut ſe défier de la monotonie du *ſtyle*, & ſavoir paſſer du grave au doux, du plaiſant au ſévere.

Enfin, ſi quelqu'un me demandoit la maniere de ſe former le *ſtyle*, je lui répondrois en deux mots, avec l'auteur des principes de littérature, qu'il faut premierement lire beaucoup & les meilleurs écrivains: ſecondement, écrire ſoi-même & prendre un cenſeur judicieux; troiſiemement, imiter d'excellens modeles, & tâcher de leur reſſembler.

Je voudrois encore que l'imitateur étudiât les hommes; qu'il prît d'après nature des expreſſions qui ſoient non-ſeulement vraies, comme dans un portrait qui reſſemble, mais vivantes & animées comme le modele même du portrait. Les Grecs avoient l'un & l'autre en partage, le génie pour les choſes, & le talent de l'expreſſion. Il n'y a jamais eu de peuple qui ait travaillé avec plus de goût & de *ſtyle*; ils burinoient plutôt qu'ils ne peignoient, dit Denis d'Halycarnaſſe. On ſait les efforts prodigieux que fit Démoſthène, pour forger ces foudres, que Philippe redoutoit plus que toutes les flottes de la république d'Athènes. Platon à quatre-vingt ans poliſſoit encore ſes dialogues. On trouva après ſa mort, des corrections qu'il avoit faites à cet âge ſur ſes tablettes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

STYLE, *harmonie du*. *Voyez* ORATOIRE, HARMONIE, ÉLOQUENCE. (*D. J.*)

STYLE, (*Logiq.*) le *ſtyle* des Logiciens & des Philoſophes ne doit avoir d'autre but que d'expliquer exactement nos penſées aux autres; c'eſt pourquoi il convient d'établir quelques regles particulieres à ce genre de *ſtyle*; telles ſont les ſuivantes.

1°. De ne s'écarter jamais des ſignifications reçues des termes.

2°. Que les mêmes termes ſoient toujours pris dans le même ſens.

3°. De fixer la ſignification des mots qui ont un ſens vague & indéterminé.

4°. De déſigner les objets eſſentiellement différens par des noms différens.

5°. Le logicien ou le philoſophe doit toujours uſer des expreſſions les plus propres, & ne point employer plus de mots que ceux qui lui ſont préciſément néceſſaires pour établir la vérité de la propoſition qu'il avance. *Voyez* à ce ſujet Wolf. *Diſc. prélimin. de la Logique, c. v.* (*D. J.*)

STYLE ORIENTAL, (*Proſe & Poéſie.*) le *ſtyle oriental* a cet avantage, qu'il éleve l'ame, qu'il ſoutient l'attention, & qu'il fait lire avec une ſorte de plaiſir, des choſes qui pour le fond ne ſont pas toujours nouvelles. (*D. J.*)

STYLE, *Poéſie du*, (*Poéſie.*) la *poéſie du ſtyle*, comme M. le Batteux l'a remarqué, comprend les penſées, les mots, les tours, & l'harmonie. Toutes ces parties ſe trouvent dans la proſe même; mais comme dans les arts, tels que la Poéſie, il s'agit non-ſeulement de rendre la nature, & de la rendre avec tous ſes agrémens & ſes charmes poſſibles; la Poéſie, pour arriver à ſa fin, a été en droit d'y ajouter un degré de perfection, qui les élevât en quelque ſorte au-deſſus de leur condition naturelle.

C'eſt pour cette raiſon que les penſées les mots, les tours, ont dans la Poéſie une hardieſſe, une liberté, une richeſſe, qui paroîtroit exceſſive dans le langage ordinaire. Ce ſont des comparaiſons toutes nues, des métaphores éclatantes, des répétitions vives, des apoſtrophes ſingulieres. C'eſt l'Aurore, fille du matin, qui ouvre les portes de l'orient avec ſes doigts de roſes; c'eſt un fleuve appuyé ſur ſon urne penchante, qui dort au bruit flatteur de ſon onde naiſſante; ce ſont les jeunes zéphirs qui folâtrent dans les prairies émaillées, ou les nayades qui ſe jouent dans leurs palais de cryſtal; ce n'eſt point un repas, c'eſt une fête.

La *poéſie du ſtyle* conſiſte encore à prêter des ſentimens intéreſſans à tout ce qu'on fait parler, comme à exprimer par des figures, & à préſenter ſous des images capables de nous émouvoir, ce qui ne nous toucheroit pas, s'il étoit dit ſimplement en *ſtyle* proſaïque.

Mais chaque genre de poëme a quelque choſe de particulier dans la *poéſie de ſon ſtyle*; la plûpart des images dont il convient que le *ſtyle* de la tragédie ſoit nourri, pour ainſi dire, ſont trop graves pour le *ſtyle* de la comédie; du-moins le poëme comique ne doit-il en faire qu'un uſage très-ſobre. Il ne doit les employer que comme Chrémès, lorſque ce perſonnage entre pour un moment dans une paſſion tragique. Nous avons déjà dit dans quelques articles, que les églogues empruntoient leurs peintures & leurs images des objets qui parent la campagne, & des événemens de la vie ruſtique. La *poéſie du ſtyle* de la ſatyre doit être nourrie des images les plus propres à exciter notre bile. L'ode monte dans les cieux, pour emprunter ſes images & ſes comparaiſons du tonnerre, des aſtres, & des dieux mêmes: mais ce ſont des choſes dont l'expérience a déjà inſtruit tous ceux qui aiment la Poéſie.

Il faut donc que nous croyons voir, pour ainſi dire, en écoutant des vers: *ut pictura poeſis*, dit Horace. Cléopatre s'attireroit moins d'attention, ſi le poëte lui faiſoit dire en *ſtyle* proſaïque aux miniſtres odieux de ſon frere: ayez peur, méchans; Céſar qui eſt juſte, va venir la force à la main; il arrive avec des troupes. Sa penſée a bien un autre éclat; elle paroît bien plus relevée, lorſqu'elle eſt revêtue de figures poétiques, & lorſqu'elle met entre les mains de Céſar, l'inſtrument de la vengeance de Jupiter. Ce vers

> *Tremblez, méchans, tremblez: voici venir la foudre.*

me préſente Céſar armé du tonnerre, & les meurtriers de Pompée foudroyés. Dire ſimplement qu'il n'y a pas un grand mérite à ſe faire aimer d'un homme qui devient amoureux facilement; mais qu'il eſt beau de ſe faire aimer par un homme qui ne témoigna jamais de diſpoſition à l'amour; ce ſeroit dire une vérité commune, & qui ne s'attireroit pas beaucoup d'attention. Quand Racine met dans la bouche d'Aricie cette vérité, revêtue des beautés que lui prete la *poéſie de ſon ſtyle*, elle nous charme. Nous ſommes ſéduits par les images dont le poëte ſe ſert pour l'exprimer; & la penſée de triviale qu'elle ſeroit, énoncée en *ſtyle* proſaïque, devient dans ſes vers un diſcours éloquent qui nous frappe, & que nous retenons:

Pour

Pour moi, je ſuis plus fiere, & fais la gloire aiſée
D'arracher un hommage à mille autres offert,
Et d'entrer dans un cœur de toutes parts ouvert.
Mais de faire fléchir un courage inflexible,
De porter la douleur dans une ame inſenſible,
D'enchaîner un captif de ſes fers étonné,
Contre un joug qui lui plaît vainement mutiné,
Voilà ce qui me plaît, voilà ce qui m'irrite.

Phedre, *acte II.*

Ces vers tracent cinq tableaux dans l'imagination. Un homme qui nous diroit ſimplement; je mourrai dans le même château où je ſuis né, ne toucheroit pas beaucoup. Mourir eſt la deſtinée de tous les hommes; & finir dans le ſein de ſes pénates, c'eſt la deſtinée des plus heureux. L'abbé de Chaulieu nous préſente cependant cette penſée ſous des images qui la rendent capable de toucher infiniment:

Fontenay, lieu délicieux,
Où je vis d'abord la lumiere,
Bien-tôt au bout de ma carriere
Chez toi je joindrai mes ayeux.
Muſes qui dans ce lieu champêtre
Avec ſoin me fîtes nourrir,
Beaux arbres qui m'avez vu naître,
Bien-tôt vous me verrez mourir.

Ces apoſtrophes me font voir le poëte en converſation avec les divinités & avec les arbres de ce lieu. Je m'imagine qu'ils ſont attendris par la nouvelle qu'il leur annonce; & le ſentiment qu'il leur prête, fait naître dans mon cœur un ſentiment approchant du leur.

La *poéſie du ſtyle* fait la plus grande différence qui ſoit entre les vers & la proſe. Bien des métaphores qui paſſeroient pour des figures trop hardies dans le *ſtyle* oratoire le plus élevé, ſont reçues en poéſie; les images & les figures doivent être encore plus fréquentes dans la plûpart des genres de la Poéſie, que dans les diſcours oratoires; la Rhétorique qui veut perſuader notre raiſon, doit toujours conſerver un air de modération & de ſincérité. Il n'en eſt pas de même de la Poéſie qui ſonge à nous émouvoir préférablement à toutes choſes, & qui tombera d'accord, ſi l'on veut, qu'elle eſt ſouvent de mauvaiſe foi. Suivant Horace, on peut être poëte en un diſcours en proſe, & l'on n'eſt ſouvent que proſateur dans un diſcours écrit en vers. Quintilien explique ſi bien la nature & l'uſage des images & des figures dans les derniers chapitres de ſon huitieme livre, & dans les premiers chapitres du livre ſuivant, qu'il ne laiſſe rien à faire, que d'admirer ſa pénétration & ſon grand ſens.

Cette partie de la Poéſie la plus importante, eſt en même tems la plus difficile: c'eſt pour inventer des images qui peignent bien ce que le poëte veut dire; c'eſt pour trouver les expreſſions propres à leur donner l'être, qu'il a beſoin d'un feu divin, & non pas pour rimer. Un poëte médiocre peut, à force de conſultations & de travail, faire un plan régulier, & donner des mœurs décentes à ſes perſonnages; mais il n'y a qu'un homme doué du génie de l'art, qui puiſſe ſoutenir ſes vers par des fictions continuelles, & par des images renaiſſantes à chaque période. Un homme ſans génie, tombe bien-tôt dans la froideur qui naît des figures qui manquent de juſteſſe, & qui ne peignent point nettement leur objet; ou dans le ridicule qui naît des figures, leſquelles ne ſont point convenables au ſujet. Telles ſont, par exemple, les figures que met en œuvre le carme auteur du poëme de la Magdelaine, qui forment ſouvent des images groteſques, où le poëte ne devoit nous offrir que des images ſérieuſes. Le conſeil d'un ami peut bien nous faire ſupprimer quelques figures impropres ou mal imaginées; mais il ne peut nous inſpirer le génie néceſſaire pour inventer celles dont il conviendroit de ſe ſervir, & qui font la *poéſie du ſtyle*; le ſecours d'autrui ne ſauroit faire un poëte; il peut tout au plus lui aider à ſe former.

Un peu de réflexion ſur la deſtinée des poëmes françois publiés depuis cent ans, achevera de nous perſuader, que le plus grand mérite d'un poëme, vient de la convenance & de la continuité des images & des peintures que ſes vers nous préſentent. Le caractere de la *poéſie du ſtyle* a toujours décidé du bon ou du mauvais ſuccès des poëmes, même de ceux qui par leur étendue, ſemblent dépendre le plus de l'économie du plan, de la diſtribution, de l'action, & de la décence des mœurs.

Nous avons deux tragédies du grand Corneille, dont la conduite & la plûpart des caracteres ſont très-defectueux, le cid & la mort de Pompée. On pourroit même diſputer à cette derniere piece le titre de *tragédie*; cependant le public enchanté par la *poéſie du ſtyle* de ces ouvrages, ne ſe laſſe point de les admirer; & il les place fort au-deſſus de pluſieurs autres, dont les mœurs ſont meilleures, & dont le plan eſt régulier. Tous les raiſonnemens des critiques ne le perſuaderont jamais, qu'il ait tort de prendre pour des ouvrages excellens deux tragédies, qui depuis un ſiecle, ſont toujours pleurer les ſpectateurs.

Nos voiſins les Italiens ont auſſi deux poëmes épiques en leur langue la Jéruſalem délivrée du Taſſe, & le Roland furieux de l'Arioſte, qui, comme l'Iliade & l'Eneïde, ſont devenus des livres de la bibliotheque du genre humain. On vante le poëme du Taſſe pour la décence des mœurs, pour la dignité des caracteres, pour l'économie du plan; en un mot pour ſa régularité. Je ne dirai rien des mœurs, des caracteres de la décence & du plan du poëme de l'Arioſte. Homere fut un géometre auprès de lui; & l'on ſait le beau nom que le cardinal d'Eſt donna au ramas informe d'hiſtoires mal tiſſues enſemble qui compoſent le Roland furieux. L'unité d'action y eſt ſi mal obſervée, qu'on a été obligé dans les éditions poſtérieures d'indiquer, par une note miſe à côté de l'endroit où le poëte interrompt une hiſtoire, l'endroit du poëme où il la recommence, afin que le lecteur puiſſe ſuivre le fil de cette hiſtoire. On a rendu en cela un grand ſervice au public; car on ne lit pas deux fois l'Arioſte de ſuite, & en paſſant du premier chant au ſecond, & de celui-là aux autres ſucceſſivement, mais bien en ſuivant indépendamment de l'ordre des livres, les différentes hiſtoires qu'il a plutôt incorporées qu'unies enſemble. Cependant les Italiens, généralement parlant, placent l'Arioſte fort audeſſus du Taſſe. L'académie de la Cruſca, après avoir examiné le procès dans les formes, a fait une déciſion autentique qui adjuge à l'Arioſte le premier rang entre les poëtes épiques italiens. Le plus zélé défenſeur du Taſſe, Camillo Pelegrini, confeſſe qu'il attaque l'opinion générale, & que tout le monde a décidé pour l'Arioſte, ſéduit par la poéſie de ſon *ſtyle*. Elle l'emporte véritablement ſur la poéſie de la Jéruſalem délivrée, dont les figures ne ſont pas ſouvent convenables, à l'endroit où le poëte les met en œuvre. Il y a ſouvent encore plus de brillant & d'éclat dans ſes figures que de vérité. *Je veux dire qu'elles ſurprennent & qu'elles éblouiſſent l'imagination, mais qu'elles n'y peignent pas diſtinctement des images propres à nous émouvoir.*

Il réſulte de tout ce détail, que le meilleur poëme eſt celui dont la lecture nous touche davantage; & que c'eſt celui qui nous ſéduit au point de nous cacher la plus grande partie de ſes fautes, & de nous faire oublier volontiers celles mêmes que nous avons vues, & qui nous ont choqués. Or c'eſt à-proportion des charmes de la *poéſie du ſtyle* qu'un poëme nous intéreſſe. Du Bos, *réflexions ſur la poéſie*. (*D. J.*)

STYLE, (*Peint.*) le *ſtyle* appartient en peinture à la compoſition & à l'excution; il y a des peintres qui travaillent dans un *ſtyle* héroïque, & d'autres dans un *ſtyle* champêtre. Pour ce qui concerne l'exécution, un tableau peut-être d'un *ſtyle* ferme, ou d'un *ſtyle* poli. Le *ſtyle* ferme eſt une touche hardie, qui donne de la force & de l'action à l'ouvrage, tels ſont les tableaux de Michel Ange. Le *ſtyle* poli finit & termine toutes choſes: c'eſt à quoi ſe ſont le plus attachés les peintres hollandois. Le *ſtyle* ferme eſt quelquefois trop dur, & le *ſtyle* poli trop compoſé, trop travaillé, mais leur union fait les délices des amateurs. (*D. J.*)

STYLE, *en Muſique*, eſt la maniere de compoſer, d'exécuter & d'enſeigner. Cela varie beaucoup ſelon les pays, le caractere des peuples & le génie des auteurs; ſelon les matieres, les lieux, les tems, les ſujets & les expreſſions, *&c.*

On dit le *ſtyle* de Handel, de Rameau, de Lully, de Deſtouches, *&c.* le *ſtyle* des Italiens, des François, des Eſpagnols, *&c.*

Le *ſtyle* des muſiques gaies & enjouées eſt bien différent du *ſtyle* des muſiques graves ou ſérieuſes. Le *ſtyle* des muſiques d'égliſe n'eſt pas le même que celui des muſiques pour le théâtre ou pour la chambre. Le *ſtyle* des compoſitions italiennes eſt piquant, fleuri, expreſſif: celui des compoſitions françoiſes eſt naturel, coulant, tendre, *&c.*

De-là viennent les diverſes épithetes qui diſtinguent ces différens *ſtyles*; on dit *ſtyle* ancien & moderne; *ſtyle* italien, françois, allemand, *&c.* *ſtyle* eccléſiaſtique, drammatique, de la chambre, *&c.* *ſtyle* gai, enjoué, fleuri; *ſtyle* piquant, pathétique, expreſſif; *ſtyle* grave, ſérieux, majeſtueux; *ſtyle* naturel, coulant, tendre, affectueux; *ſtyle* grand, ſublime, galant; *ſtyle* familier, populaire, bas, rampant.

Style drammatique ou récitatif, c'eſt un *ſtyle* propre pour les paſſions. *Voyez* RÉCITATIF.

Style eccléſiaſtique, c'eſt un *ſtyle* plein de majeſté, grave & ſérieux, & capable d'inſpirer la piété.

Style de motet, c'eſt un *ſtyle* varié, fleuri, & ſuſceptible de tous les ornemens de l'art; propre par conſéquent à remuer les paſſions, mais ſur-tout à exciter l'admiration, l'étonnement, la douleur, *&c.* *Voy.* MOTET.

Style de madrigal; c'eſt un *ſtyle* affecté à la tendreſſe, à l'amour, à la compaſſion & aux autres paſſions douces. *Voyez* MADRIGAL.

Style hyporchematique, c'eſt le *ſtyle* qui convient au plaiſir, à la joie, à la danſe, *&c.* & plein par conſéquent de mouvemens prompts, vifs, gais & bien marqués.

Style ſymphonique; c'eſt le *ſtyle* des inſtrumens. Comme chaque inſtrument a ſa deſtination particuliere, il y a auſſi ſon *ſtyle*. Le *ſtyle* des violons, par exemple, eſt ordinairement gai; celui des flûtes eſt triſte, languiſſant, *&c.* celui des trompettes, animé, gai, martial, *&c.*

Style méliſmatique, c'eſt un *ſtyle* naturel, & ſur lequel on chante preſque ſans avoir appris; il eſt propre pour les ariettes, les vilanelles, les vaudevilles, *&c.*

Style de phantaiſie, ou phantaiſie, *ſtylo phantaſtico*; c'eſt un *ſtyle* d'inſtrument ou une maniere de compoſer & d'exécuter, libre de toute contrainte, *&c.*

Style de danſe, *ſtylo choraïco*; il ſe diviſe en autant de branches différentes qu'il y a de différens caracteres de danſe. Il y a donc le *ſtyle* des ſarabandes, des menuets, des paſſepiés, des gavottes, des rigaudons, des bourées, des gaillardes, des courantes, *&c.* *Voyez ces mots.*

Les anciens avoient auſſi leurs *ſtyles* différens dont nous avons parlé aux *mots*, MODES, MÉLOPÉE, *&c.* (*S*)

STYLE, (*Littérat.*) *ſtylus*, c'étoit, comme je viens de dire, un poinçon, ou une groſſe aiguille, avec la pointe de laquelle les anciens écrivoient ſur des tablettes enduites de cire. *Voyez* TABLETTE *en cire*.

Quintilien conſeille pour apprendre aux enfans à écrire, de faire graver toutes les lettres ſur une planche, afin que la trace des caracteres dirigeât le *ſtyle*, & que la main trouvant une égale réſiſtance aux extrémités, ne ſortît point de ſon modele; par cette méthode l'enfant, à force d'imiter des caracteres fixes, ne pouvoit manquer de rendre promptement ſa main ſûre, ſans aucun beſoin de maître pour la conduire; car, ajoute notre judicieux critique, c'eſt une choſe fort importante de ſavoir écrire bien, & vîte; & c'eſt ce que les perſonnes de condition négligent un peu trop. Si Quintilien vivoit parmi nous, il auroit dit *négligent au point*, qu'on reconnoît un homme de qualité à ſon écriture illiſible, & aux fautes d'ortographe. (*D. J.*)

STYLE, *en Chronologie*, (*Hiſt. mod.*) ſignifie une maniere particuliere de ſupputer le tems par rapport au retranchement de dix jours du calendrier dans la réformation qui en fut faite ſous Grégoire XIII.

Le *ſtyle* eſt ancien ou nouveau.

Le vieux *ſtyle* eſt la maniere de compter ſelon le calendrier Julien, qu'on ſuit en Angleterre & dans quelques autres états proteſtans, qui ont refuſé d'admettre la réformation. *Voyez* JULIEN.

Le nouveau *ſtyle* eſt la maniere de compter ſuivant le calendrier Grégorien, qui eſt ſuivi par les catholiques & par d'autres, en conſéquence de la réformation. *Voyez* GRÉGORIEN.

Ainſi il y a une différence de dix jours entre le vieux *ſtyle* & le nouveau; le dernier avance beaucoup devant le premier, de façon que quand les catholiques, par exemple, comptent le 21 de Mai, nous ne comptons que le 11.

Cette différence de dix jours eſt accrue d'un jour en 1707, & eſt maintenant de 11 jours; par la raiſon que cette année n'étoit pas biſſextile dans le vieux *ſtyle*, & qu'elle l'étoit dans le nouveau; de ſorte que le dixieme de l'un répondoit au vingt-unieme de l'autre.

Cependant il y a différens endroits, même parmi les proteſtans, où on a commencé à admettre le nouveau *ſtyle*; & il eſt aſſez vraiſſemblable qu'avec le tems le vieux *ſtyle* ſera tout-à-fait abandonné. A la diette de Ratisbonne, en 1700, il a été réſolu par le corps des proteſtans de l'empire, qu'on retrancheroit onze jours du vieux *ſtyle* pour l'ajuſter à l'avenir au nouveau: le même réglement a été fait depuis en Suede & en Danemark; l'Angleterre eſt preſque le ſeul état qui retienne le vieux *ſtyle*. *Voyez* CALENDRIER.

STYLE DE CHASSE, *voyez* CHASSE.

STYLE, (*Juriſprud.*) en terme de pratique ſignifie la maniere dont on a coutume de rédiger les actes; les notaires ont leur *ſtyle*, c'eſt-à-dire un certain ordre de diſcours; de certaines expreſſions qui leur ſont propres. Il y a des clauſes de *ſtyle*, c'eſt-à-dire qui ſe trouvent ordinairement dans tous les actes de même eſpece; quelques-unes de ces clauſes ne ſont que de pur *ſtyle* ſans rien ajouter aux conventions, comme le promettant, obligeant, renonçant des notaires qui ſeroient ſous-entendus, quand même on ne les auroit pas exprimés.

Le *ſtyle* judiciaire eſt la forme que l'on ſuit pour l'inſtruction & pour les jugemens dans les tribunaux; autrefois chaque tribunal avoit ſon *ſtyle* particulier; l'ordonnance de *1667* a eu pour objet de rendre partout la procédure uniforme; on avoit même deſſein de faire des formules imprimées pour toutes ſortes d'actes, afin de rendre par-tout le *ſtyle* uniforme; mais les difficultés que l'on trouva dans l'exécution de ce projet le firent abandonner, & l'on ſe contenta de vendre le papier qui étoit deſtiné à contenir ces formules, que l'on timbre en tête d'une fleur-de-lis; telle fut l'origine du papier & du parchemin timbré, dont l'uſage commença en France en 1673.

Malgré les précautions que les ordonnances ont priſes pour rendre par-tout le *ſtyle* uniforme, il ſubſiſte encore bien des différences dans le *ſtyle* de la plûpart des Tribunaux.

Nous avons pluſieurs *ſtyles* anciens & nouveaux, qui ſont des inſtructions ſur la maniere de procéder dans chaque tribunal; tels ſont l'ancien *ſtyle* du parlement qui eſt dans les œuvres de Dumoulin, les *ſtyles* civil, criminel & du conſeil, de Gauret; le *ſtyle* de Gaſtier; le *ſtyle* du châtelet, *&c.* *Voy.* FORME, FORMULES, ORDRE JUDICIAIRE, PAPIER TIMBRÉ, PROCÉDURE. (*A*)

STYLE *mercantile*, (*Commerce.*) c'eſt celui qu'emploient les marchands & les négocians dans les affaires de leur négoce, & dont ils ſe ſervent dans leurs écritures pour eux-mêmes, pour leurs aſſociés, leurs correſpondans & leurs commiſſionnaires; il n'eſt pas étrange que le commerce ait ſon *ſtyle*, comme toutes les autres ſciences, & il ſeroit honteux de ne le pas ſavoir, quand on a la ſageſſe d'embraſſer cette utile profeſſion. (*D. J.*)

STYLITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) eſt le nom qu'on donnoit à une ſorte de ſolitaires qui paſſoient le tems de leur vie ſur le ſommet d'une colonne pour mieux ſe livrer à la méditation. *Voyez* HERMITE, ANACHORETE.

Les auteurs eccléſiaſtiques citent beaucoup de ſolitaires qui menoient ce genre de vie, & l'on en trouve dès le ſecond ſiecle. Le plus célebre d'entre eux eſt S. Simon *Stylite* qui vivoit dans le cinquiéme ſiecle, & qui demeuroit ſur une colonne élevée de 36 coudées, où il paſſa ſa vie dans les exercices d'une continuelle pénitence.

Le haut de ces colonnes ou la plate-forme qu'occupoient ces ſolitaires; n'avoit, dit-on, que 3 piés de diametre; & étoit entourée d'une eſpece de baluſtrade ou de rebord qui leur venoit juſqu'à la ceinture; mais il n'y avoit point au bas de quoi ſe coucher, & ils y habitoient en plein air. On dit que les fakirs ou moines des Indes imitent encore aujourd'hui ce genre de vie extraordinaire. *Voyez* FAKIR.

STYLO-HYOIDIEN, *en Anatomie*, eſt une paire de muſcles qui viennent de la partie inférieure de l'apophyſe ſtyloïde, & s'inſerent à la baſe de l'os

hyoide

hyoïde proche la grande corne, où il ſe partage très-ſouvent en deux portions entre leſquelles paſſent le tendon du digaſtrique. *Voyez* DIGASTRIQUE.

STYLO-GLOSSE, *en Anatomie*, eſt une paire de muſcles qui s'attachent le long de l'apophyſe ſtyloïde d'où deſcendant obliquement en avant, ils s'inſerent à la racine de la langue. Ces muſcles viennent quelquefois de l'angle de la mâchoire inférieure, ou ſont fortifiés par un trouſſeau de fibres qui viennent de cet angle.

STYLOIDE, *en Anatomie*, eſt une apophyſe de l'os des tempes ainſi nommée, parce qu'elle reſſemble à un ſtile ou ſtilet. *Voyez nos Pl. d'Anatom. & leur explication. Voyez auſſi les articles* GRAPHOIDE & OS PETRÉ.

STYLO-KERATO-HYIOIDIEN, *en Anatomie*; c'eſt le nom d'une paire de muſcles, qui ne s'obſervent pas toujours & qui prennent leur attache de la partie moyenne de l'apophyſe ſtyloïde, & vont s'inſérer à la petite corne de l'os hyoïde.

STYLO-MASTOIDIEN, *en Anatomie*, trou ſitué entre les apophyſes ſtyloïde & maſtoïde de l'os des tempes. *Voyez* TEMPORAUX.

STYLOMETRIE, ſ. f. *en Architecture*, eſt l'art de diſtribuer & meſurer une colonne dans toutes ſes parties pour en obſerver les juſtes proportions, du grec στῦλος, *colonne*, & μέτρον, *meſure*.

STYLO-PHARINGIEN, *en Anatomie*, eſt une paire de muſcles qui viennent de l'apophyſe ſtyloïde & qui en deſcendant obliquement ſe diſperſent dans les parties poſtérieures du pharinx & dans la face interne du cartilage thiroïde, où quelques fibres s'attachent.

STYLOBATE, ſ. m. (*Architect.*) *Voyez* PIÉDESTAL.

STYMMATA, (*Pharmac. anc.*) στύμματα; ce mot dérive de στύφω, *reſſerrer*, ou *épaiſſir*; en latin, *ſpiſſamenta*, corps épaiſſis. Les anciens appelloient ainſi leurs onguens les plus ſolides; ils donnoient le même nom aux ingrédiens dont ils ſe ſervoient pour procurer à ces onguens de la conſiſtance & de la ſolidité; ces derniers épaiſſiſſans étoient quelques ſimples odoriférans, comme le coſtus, le nard, la marjolaine, l'amome, la menthe, & autres, capables de reſſerrer, de donner aux onguens une odeur agréable, & de les préſerver de la corruption. Dioſcoride dit que les *ſtymmata*, ou épaiſſiſſans de l'huile roſat, ſont le lentiſque, le jonc, & l'aſphalate. Les *ſtymmata* different des *hedyſmata*, en ce que ces derniers ſont liquides. (*D. J.*)

STYMPHALE, (*Géog. anc.*) *Stymphalus*, ville du Péloponnèſe, dans l'Arcadie, aux confins de l'Argolide, ſur le bord d'un lac de même nom. Homere & Héſiche écrivent Στύμφηλος, *Stymphelus*. Il ſemble qu'il y avoit auſſi une montagne nommée *Stymphalus*; cependant Strabon, *l. VIII.* la paſſe ſous ſilence, lorſqu'il décrit les montagnes de l'Arcadie; mais Ptolomée, *l. III. c. xvj.* compte *Stymphalus* au nombre des montagnes du Péloponnèſe, & une ville du même nom parmi celles de l'Arcadie.

Le lac étoit au pié d'une montagne, ſelon Pline, & ſur le bord du lac étoit la ville *Stympalus*; dans le ſcholiaſte d'Apollonius, *ad lib. II. v.* 1055. la ville eſt appellée *Stymphalus*, & le lac *Stymphalis*. Ovide, *l. II. faſt. v.* 27. en parlant du lac, dit *Stymphalides undæ*. Polybe, *l. II. c.* 55. appelle la contrée *Stymphalia*, & les habitans *Stymphalii*. Strabon compte *Stymphalie* parmi les villes détruites; le fleuve qui ſortoit du lac portoit auſſi le nom de *Stymphalus*, juſqu'à l'endroit où il ſe cachoit ſous terre; mais lorſqu'il reparoiſſoit dans l'Argie, il prenoit celui d'*Eraſinus*. Pauſanias, *l. VIII. c. xxij.* décrit ainſi la ville, le lac, & le fleuve *Stymphalus*.

Le mont Géronte étoit comme une barriere entre les Phénéates, & ceux de *Stymphale*. Ces derniers n'étoient plus cenſés du corps arcadique, depuis qu'ils s'en étoient volontairement ſéparés, pour ne plus dépendre que des états d'Argos.

Cependant Homere témoigne qu'ils étoient originairement Arcadiens, & on ſait d'ailleurs que *Stymphale* leur fondateur, étoit petit fils d'Arcas; ce n'eſt pas qu'Arcas eût été le fondateur de *Stymphale*, qui ſubſiſtoit du tems de Pauſanias; mais il en avoit bâti une autre qui ne ſubſiſtoit plus. Ces peuples prétendoient que Téménus avoit habité l'ancienne *Stymphale*, qu'il y avoit élevé Junon, & qu'il lui avoit bâti enſuite trois temples ſous divers noms, ſuivant les trois états où il l'avoit vue; l'un à Junon enfant, l'autre à Junon femme de Jupiter, & le troiſieme à Junon veuve, après qu'elle eut fait divorce avec Jupiter, & qu'elle ſe fut retirée à *Stymphale*. Voilà ce qu'ils diſoient; mais cela n'a rien de commun avec la nouvelle *Stymphale* dont il s'agit ici.

Aux environs de cette ville, il y avoit une fontaine, dont l'empereur Hadrien avoit fait venir l'eau juſque dans Corinthe. Cette fontaine formoit à *Stymphale*, durant l'hiver, une eſpece de petit lac, d'où le fleuve *Stymphale* ſe groſſiſſoit; l'été ce lac étoit ordinairement à ſec, & pour lors c'étoit la fontaine qui fourniſſoit de l'eau à ce fleuve, lequel, à quelque diſtance de là, ſe précipitoit ſous terre, & alloit reparoître dans les terres des Argiens, non plus ſous le nom de *Stymphale*, mais ſous le nom d'*Eraſinus*. On diſoit que ſur les bords du *Stymphale* il y avoit autrefois des oiſeaux carnaſſiers qui vivoient de la chair humaine, & qu'Hercule les tua tous à coups de fleches. Piſandre de Camire dit qu'il ne fit que les chaſſer par le bruit des tymbales.

Les déſerts d'Arabie, qui engendrent tant de ſortes de bêtes, continue Pauſanias, avoient auſſi des oiſeaux nommés *ſtymphalides*, qui ne ſont gueres moins à craindre pour les hommes, que les lions & les léopards; car lorſqu'ils étoient pourſuivis par les chaſſeurs, ils fondoient tout-à-coup ſur eux, les perçoient de leurs becs, & les tuoient. Le fer & l'airain étoient de foible réſiſtance; mais il y avoit dans le pays une écorce d'arbre fort épaiſſe, dont on ſe faiſoit des habits; le bec de ces animaux rebrouſſoit contre, & s'embarraſſoit de la même maniere que les petits oiſeaux ſe prennent à la glu. Les ſtymphalides étoient de la grandeur des grues, & reſſembloient aux cigognes, avec cette différence, qu'ils avoient le bec beaucoup plus fort, & qu'ils ne l'avoient pas recourbé.

Je ne puis décider, dit Pauſanias, s'il y a eu autrefois en Arcadie des oiſeaux de même nom que ceux qui ſe voient aujourd'hui dans l'Arabie, quoique d'une forme différente; mais ſuppoſé, ajoute le même Pauſanias, que l'eſpece des ſtymphalides ſoit unique, & qu'elle ait toujours exiſté comme celle des éperviers, des aigles, & des autres oiſeaux; je me perſuade que les ſtymphalides ſont des oiſeaux d'Arabie, dont quelques-uns auront volé vers les rives du *Stymphale*, & que dans la ſuite la gloire d'Hercule & le nom des Grecs, beaucoup plus célebre que celui des Barbares, aura fait appeller ces oiſeaux *ſtymphalides* dans l'Arabie même, au lieu qu'auparavant ils avoient un autre nom.

Il y avoit à *Stymphale* un vieux temple de Diane, ſurnommé auſſi *ſtymphalie*. La ſtatue de la déeſſe étoit de bois, & dorée pour la plus grande partie; la voûte du temple étoit ornée de figures d'oiſeaux ſtymphalides. Sur le derriere du temple on voyoit des ſtatues de marbre blanc, qui repréſentoient de jeunes filles avec des cuiſſes & des jambes d'oiſeaux. On diſoit que les habitans de *Stymphale* avoient éprouvé la colere du ciel d'une maniere terrible: la fête de Diane étoit négligée, on n'y obſervoit plus les cérémonies preſcrites par la coutume: un jour l'arcade qu'on avoit faite pour l'écoulement des eaux du *Stymphale*, ſe trouva tout à-coup engorgée au point que l'eau venant à refluer, inonda toute la campagne l'eſpace de plus de quatre cens ſtades; un chaſſeur qui couroit après une biche, ſe laiſſant emporter à l'envie d'avoir ſa proie, ſe jetta à la nage dans ce lac, & ne ceſſa de pourſuivre l'animal, juſqu'à ce que tombés tous deux dans le même gouffre, ils diſparurent & ſe noyerent; les eaux ſe retirerent à l'inſtant, & en moins d'un jour la terre parut ſéche. Depuis cet événement, la fête de Diane ſe célébra avec plus de pompe & de dévotion.

Voilà le récit de Pauſanias. La ville de *Stymphale* ſe nomme aujourd'hui *Viciſſe*, d'autres diſent *Vulſi*. M. Fourmont y paſſant en 1719, ne vit point dans le environs de ce lieu, & n'entendit rien dire aux habitans, des oiſeaux ſtymphalides ſi célebres chez les poëtes, & dans Pauſanias; mais M. Fourmont découvrit au voiſinage de *Stymphale*, les ruines du tombeau de Térence, ſur lequel il avoit fait eſpérer un mémoire particulier, qui n'a point vu le jour. (*D. J.*)

STYMPHALIE, (*Mythol.*) *Voyez* STYMPHALE.

STYMPHALIDES OISEAUX, (*Mythol.*) ce ſont des oiſeaux monſtrueux qui, ſelon la fable, voloient ſur le *Stymphale*, lac d'Arcadie. Les aîles, la tête & le bec de ces oiſeaux, étoient de fer, & leurs

ſerres

ſerres extrémement crochues: ils lançoient des dards de fer contre ceux qui les attaquoient: le dieu Mars les avoit lui-même dreſſés au combat; ils étoient en ſi grand nombre, & d'une groſſeur ſi extraordinaire, que lorſqu'ils voloient, leurs aîles ôtoient la clarté du ſoleil. Hercule ayant reçu de Minerve une eſpece de tymbale d'airain, propre à épouvanter ces oiſeaux, s'en ſervit pour les attirer hors du bois où ils ſe retiroient, & il les extermina tous à coups de fléches.

On croit qu'il s'agit ici de quelques troupes de brigands qui ravageoient la campagne, & détruiſoient les paſſans, aux environs du lac Stymphale. Hercule trouva peut-être le moyen de les faire ſortir de leur retraite, & les fit périr avec le ſecours de ſes compagnons. (*D. J.*)

STYPTIQUE, adj. (*Phyſiolog. chirurg.*) ce mot vient de στύφω, *reſſerer*. Les *ſtyptiques* ſont des remedes propres à arrêter les hémorrhagies. Quand une hémorrhagie conſidérable eſt arrêtée par des abſorbans ou des *ſtyptiques*, la cauſe de la ſuppreſſion eſt toujours un grumeau de ſang, contenu par la compreſſion, de maniere que l'orifice du vaiſſeau en eſt bouché; ce grumeau a deux parties, dont l'une eſt en-dedans, l'autre en-dehors du vaiſſeau; celle qui eſt en-dehors eſt formée par la derniere goutte de ſang, qui en ſe coagulant, s'eſt incorporée avec la charpie, la mouſſe, & les poudres dont on s'eſt ſervi pour arrêter le ſang; ces deux parties ne forment ſouvent qu'un grumeau tout d'une piece, qui, en-dehors du vaiſſeau, forme comme un couvercle, & en-dedans comme un bouchon: elles contribuent toutes deux à arrêter le ſang au moyen de la ſolidité qu'elles acquiérent par la coagulation, par leur adhérence en-dedans, & avec les parties internes des vaiſſeaux, & en-dehors, avec ſon orifice externe.

Lorſqu'on uſe de ſtyptiques & d'eſcarotiques, le grumeau ſe forme plus vîte que quand on n'emploie que des abſorbans, ou de ſimples aſtringens. Dans le premier cas le grumeau occupe un plus grand eſpace dans la cavité du vaiſſeau, & le bouchon entre plus profondément; le couvercle, ou la portion externe du grumeau eſt auſſi plus épaiſſe, parce qu'en même tems que les *ſtyptiques* & les eſcarotiques coagulent le ſang, ils brulent auſſi une portion du vaiſſeau & de la chair adjacente, qui, s'incorporant avec le ſang coagulé, forment avec lui un couvercle plus épais & plus large. Ces réflexions ſont de M. Petit.

De tous les *ſtyptiques*, le plus ordinaire, & peut-être le meilleur, c'eſt l'alcohol, ou l'eſprit-de-vin pur; il arrête preſque ſur le champ les hémorrhagies, prévient la putréfaction, & forme une eſcarre ſolide quoique mince: de-là vient qu'il eſt la baſe de tous les ſecrets les plus vantés, pour arrêter les hémorrhagies; mais ce n'eſt point un *ſtyptique* univerſel, qui convienne dans tous les cas: il en eſt de même du *ſtyptique* de Colbatch, du *ſtyptique* balſamique du docteur Eaton, du *ſtyptique* royal, & du *ſtyptique* nommé *boule médicinale*, compoſé de limaille d'acier, d'une égale quantité de tartre, porphiriſés avec de la meilleure eau-de-vie de France. (*D. J.*)

STYRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eubée, au voiſinage de la ville Caryſtus, ſelon Strabon, *l. X.* Pauſanias, *l. IV. c. xxxiv.* dit que les habitans de *Styra* étoient Dryopes d'origine. (*D. J.*)

STYRAX, (*Mat. méd.*) *voyez* STORAX.

STYX, ſ. m. (*Mytholog.*) étoit fille de l'Océan & mere de l'Hydre de Lerne, ſelon les poëtes, qui la changerent enſuite en fleuve d'enfer. Le *Styx*, dit Virgile, ſe repliant neuf fois ſur lui-même, tient les morts pour toujours empriſonnés. Le ſerment par les eaux du *Styx* faiſoit trembler les dieux même; Jupiter, avec toute ſa puiſſance, n'oſoit y contrevenir. Quand les dieux, dit Héſiode, oſoient jurer par le *Styx* ils devoient avoir une main ſur la terre & l'autre ſur la mer.

Le *Styx* étoit une fontaine de l'Arcadie ſeptentrionale, près des monts Cylléniens, qui dégoûtoit d'un rocher extrèmement élevé, & dont l'eau tomboit dans le fleuve Crathis. M. Fourmont, en voyageant dans la Grece en 1730, trouva la ville de Phénéus, après avoir paſſé le *Styx*: il appelle ainſi un torrent qui, deſcendant du Tricara, coule dans trois gros villages, & forme enfin cet étang dont les poëtes ont tant parlé.

La deſcription qu'ils en font, dit *M. Fourmont*, n'a rien de plus ſurprenant, que ce qu'il préſente aux yeux de ceux qui le conſiderent. L'eau claire du fleuve s'y métamorphoſe en quelque choſe de très-hydeux. Des couleurs fort déplaiſantes à la vue s'y mêlent les unes aux autres; une mouſſe épaiſſe d'un verd d'airain tacheté de noir ſe promene deſſus au gré des vents, & les bouillons qui s'y forment ne reſſemblent qu'au bitume & au gaudron; le poiſſon ne peut vivre dans ce lac, les vapeurs qui s'en exhalent brûlent tous les arbres d'alentour, & les animaux fuyent ſes bords.

Après ce détail qu'on lit dans l'*hiſt. des Inſc. IV. iv.* il ne faut plus s'étonner de ce que les poëtes grecs & Pauſanias lui-même ont dit du *Styx*. (*D. J.*)

STYX, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèſe, dans l'Arcadie, au territoire de Nonacris. Il ſortoit du lac Phénée. Pauſanias nous a donné la deſcription de ce fleuve, & rapporte les endroits d'Homere & d'Héſiode, où il en eſt parlé.

Près des ruines de Nonacris, dit Pauſanias, *l. VIII. c. xvij. & xviij.* une partie de la montagne Chélydorée s'éleve prodigieuſement, & de ſon ſommet dégoûte ſans ceſſe une eau, que les Grecs nomment *l'eau du Styx*.

Héſiode, dans ſa Théogonie (car quelques-uns lui attribuent cet ouvrage), fait *Styx* fille de l'Océan & femme de Pallas, l'on prétend que Linus dit quelque choſe de ſemblable dans ſes poéſies. Pour moi, dit Pauſanias, j'ai lu avec ſoin ces ouvrages, & je les tiens tous les deux ſuppoſés. Mais Epiménide de Crete dit auſſi que *Styx* fut fille de l'Océan, & il ajoute que mariée à Piras (on ne ſait pas trop qui étoit Piras), elle enfanta l'hydre. Pour Homere, c'eſt de tous les anciens poëtes celui qui a le plus ſouvent employé le nom de *Styx* dans ſes vers, témoin cet endroit où il exprime ainſi le ſerment que fait Junon.

J'en atteſte le ciel, la terre & les enfers,
J'en atteſte de Styx *l'eau qui tombe ſans ceſſe.*

Il ſemble qu'en homme qui avoit vu les lieux, le poëte ait voulu decrire l'eau qui dégoûte continuellement de ce rocher. Dans un autre endroit, en faiſant le dénombrement de ceux qui avoient ſuivi Guneus, il parle du fleuve Titaréſius, & en parle comme d'un fleuve qui étoit formé des eaux du *Styx*. Enfin quand il nous repréſente Minerve ſe plaignant à Jupiter, & lui reprochant qu'il a oublié que c'eſt par elle & par ſon ſecours qu'Hercule étoit ſi heureuſement ſorti des travaux qui lui avoient été impoſés par Euryſthée, il fait de *Styx* un fleuve qu'il place dans les enfers.

L'eau qui dégoûtoit de ce rocher près de Nonacris, après s'être fait une route à-travers une groſſe roche fort haute, tomboit dans le fleuve Crathis. Cette eau étoit mortelle aux hommes & à tout animal, & les chevres mouroient lorſqu'elles en avoient bû, mais on fut du tems à s'en appercevoir.

Une autre qualité fort ſurprenante de cette eau, c'eſt qu'aucun vaſe, ſoit de verre, ſoit de cryſtal, ſoit de terre cuite, ſoit même de marbre, ne pouvoit la contenir ſans ſe caſſer. Elle diſſolvoit ceux qui étoient de corne ou d'os, elle diſſolvoit le fer, le cuivre, le plomb, l'étain, l'ambre, l'argent & même l'or, quoiqu'au rapport de Sapho, la rouille ne l'altere jamais, ce qui eſt auſſi confirmé par l'expérience. Cette même eau du *Styx* n'agiſſoit point ſur la corne du pié des chevaux. Un vaſe de cette matiere étoit le ſeul où l'on en pût garder, & qui réſiſtât à ſon impreſſion. J'ignore, dit Pauſanias, ſi Alexandre, fils de Philippe, fut empoiſonné avec cette eau, mais je ſais ſeulement qu'on l'a dit.

Pauſanias auroit dû tenir le même langage de toutes les prétendues diſſolutions qu'il vient de raconter, mais il faut pourtant convenir que le *Styx* inſpire de l'horreur. C'eſt d'abord un gros torrent qui deſcendant du Tricara, paſſe dans trois gros villages de Wlaqs, & forme enfin un étang fort vilain. La deſcription que les poëtes en font, n'a rien d'auſſi ſurprenant que ce qu'il préſente aux yeux de ceux qui le conſiderent. L'eau claire du fleuve, dit M. Fourmont, qui étoit ſur les lieux en 1730, s'y métamorphoſe en ce qu'il y a de plus hideux, toutes les couleurs les plus déplaiſantes à la vue s'y mêlant les unes aux autres; une mouſſe épaiſſe d'un verd d'airain tacheté de noir ſe promene deſſus au gré des vents, & les bouillons qui s'y forment ne reſſemblent qu'au bitume & au goudron. Le poiſſon ne peut vi-

vre dans ce lac; les vapeurs qui s'en exhalent, brûlent tous les arbres d'alentour, & les animaux fuyent ses bords.

2°. *Styx*, marais de la Thessalie. Pline dit que le fleuve Titaréfius y prenoit sa source, ce qui est en quelque sorte confirmé par Homere, qui appelle ce fleuve *Titaréfius*.

3°. *Styx*, fontaine de la Macédoine, selon Quinte-Curce, qui pourroit bien par-là entendre le marais *Styx*, que Pline met dans la Thessalie, ou bien le fleuve *Styx* dans l'Arcadie. (*D. J.*)

S U

SUABE, (*Géogr. mod.*) prononcez *Souabe*, en allemand *Schwaben*, & en latin *Suevia*; grande province d'Allemagne, & un des six cercles de l'empire. Elle est bornée au nord par la Franconie, & le cercle électoral du Rhin, au midi par la Suisse, au levant par la Baviere, & au couchant par le Rhin qui la sépare de l'Alsace; c'est un pays fertile en blé, en vin & en pâturages. Ses principales rivieres sont le Necker, le Leck & le Danube.

Ce pays a été ainsi nommé des Sueves, peuples de la Germanie septentrionale qui faisoient partie des Wendiles, & qui s'étant avancés vers le Mein sous les derniers empereurs romains, s'établirent dans une partie du pays qui *étoit* habité par les Germains, & qu'ils étendirent depuis jusqu'aux Alpes. Ils furent d'abord gouvernés par des rois qui n'étoient proprement que leurs chefs; tels furent Alaric & Adalgeric.

Ce pays fut ensuite du partage de Thierry, fils aîné de Clovis, & il demeura sous l'obéissance des rois francs de la premiere race. Charlemagne y établit pour gouverneurs des officiers de sa maison, & leurs successeurs, profitant de la foiblesse des rois, en usurperent la souveraineté.

Les empereurs donnerent la *Suabe* à différens princes. Rodolphe I. en investit Rodolphe son fils aîné en 1283; mais Jean, fils unique de Rodolphe, ayant assassiné l'empereur Albert I. son oncle, fut privé de ce duché; & depuis ce tems-là, les archiducs d'Autriche ont pris seulement la qualité de princes de *Suabe*.

Quelque grande que soit la *Suabe*, qu'on divise en *Suabe* autrichienne & *Suabe* impériale, le cercle auquel elle donne son nom, a encore une plus grande étendue. Ce cercle renferme le duché de Wurtemberg, le margraviat de Bade, la principauté de Hohen-Zollern, la principauté d'Œttingen, la principauté de Mindelheim, l'évêché d'Augsbourg, l'évêché de Constance, l'évêché de Coire, enfin divers comtés de l'empire, grand nombre d'abbayes immédiates d'hommes & de femmes, & les villes libres situées en *Suabe*.

L'évêque de Constance & le duc de Wurtemberg sont les directeurs de ce cercle, dont le contingent est de 343 cavaliers & de 2640 florins par mois. (*D. J.*)

SUADA *ou* SUADELA, s. f. (*Mythologie.*) c'étoit la déesse insinuante de la persuasion & de l'éloquence, que les Grecs appelloient *Peitho*. Plutarque la met au nombre de celles qui présidoient au mariage. On la faisoit compagne de Vénus. Horace, par cette raison, les joint quelque part ensemble, *decorant Suadela Venusque*, dit-il dans une de ses épîtres: „ J'aimerois cependant mieux prendre la chose en général, & dire que *Suadela* rend éloquent, & que Vénus rend aimable „. (*D. J.*)

SUAGE, s. m. *terme de Marine*, ce mot se dit du coût des suifs & graisses, dont de tems en tems on enduit les vaisseaux pour les faire couler sur l'eau avec plus de facilité. Dans la mer du levant, particulierement à Marseille, on l'appelle *sperme*, d'où est venu *espalmer* ou *esparmer*, c'est-à-dire *enduire* un vaisseau de sperme; le *suage* des vaisseaux marchands se met au nombre des menues avaries. (*D. J.*)

SUAGE, s. m. (*Outil à l'usage de plusieurs ouvriers.*) celui des Chaudronniers est un tas à plusieurs crans, dans lequel on resserre & on unit parfaitement le cuivre [illegible] les bords qu'on met dans une piece. *Voy. les Planches du Chaudronnier*.

SUAGER, v. act. (*Chaudronnerie.*) c'est tellement approcher le cuivre sur le bord de fer d'un chaudron, *&c.* par le moyen du *suage*, qu'il soit parfaitement uni par-tout, & qu'il n'y ait aucune espace entre le cuivre & le cordon de fer. *Voyez* SUAGE, & *les Planches du Chaudronnier, avec leur explication*.

SUAIRE, s. m. (*Gram. & Critiq. sacrée.*) en grec σουδάριον, en latin *sudarium*, mouchoir, linge pour essuyer la sueur du visage, d'où est venu son nom. On lit dans les actes des apôtres, *xix.* 12. qu'on portoit sur les malades des mouchoirs de S. Paul, σουδάρια, & leurs maladies cessoient. Le mot *suaire* désigne encore une espece de voile, dont on couvroit la tête & le visage des morts, Jean *xj.* 44. Mais ce mot est particulierement consacré à désigner le *voile* que le Sauveur avoit sur la tête dans le tombeau, Jean *xx.* 7. Plusieurs églises se disputent l'honneur d'avoir ce *suaire*, ce qui doit au-moins faire soupçonner qu'aucune ne le possede. On le montre à Turin, à Toulouse, à Besançon, à Sarlat, à Compiegne, sans parler des villes d'Espagne & d'Italie, où on le montre aussi. Celui de Turin a été confirmé pour le véritable par quatre bulles du saint siege, avec des indulgences en sa faveur; mais celui de Toulouse est autorisé par quatorze bulles des papes, à commencer par celle de Clément III. en 1190, c'est-à-dire sur la fin d'un des plus grands siecles d'ignorance & de barbarie. (*D. J.*)

SUANE, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale. Elle s'étend jusqu'à la riviere du grand Kakera, & comprend toutes les campagnes du nord du fleuve des Amazones. Elle a dans son sein une montagne qui produit de l'or; cette montagne est à 317 degrés de *longitude*, & à 2 degrés de *latitude australe*. (*D. J.*)

SUANES, LES, *ou* LES SOUANES, (*Géog. mod.*) peuples d'Asie. Ils habitent les montagnes du Caucase, où ils vivent indépendans entre les Tartares Circasses, & les peuples d'Imereti & de Carduel; ils vont travailler par troupes pendant l'été dans la Géorgie, & regagnent leurs montagnes au commencement de l'hiver.

SUANETES, (*Géog. anc.*) peuples que Pline, *l. III. c. xx.* met parmi ceux des Alpes, qui furent subjugués par Auguste. Le P. Hardouin soupçonne que les *Suanetes* sont les mêmes que les *Sarunetes*: ce sentiment est d'autant plus probable, que les *Suanetes* de Pline sont les *Suanitæ* de Ptolomée, *l. II. c. xij.* qui les place dans la Rhétie. (*D. J.*)

SUANI, (*Géog. anc.*) peuples de la Colchide, selon Pline, *l. VI. c. iv.* & Cedrene. Agathias, *l. IV.* en fait une nation hibérique, au-delà du Caucase. Ils sont comptés parmi les Laziques *dans les authentiques*. Ce sont les *Souani* de *Ptolomée, l. V. c. ix.* & les *Soanes* de Strabon, *l. II. p.* 498. & d'Etienne le géographe. Il y a apparence que c'est un reste de ces peuples que *l'on connoît encore* aujord'hui dans les montagnes du Caucase, & qu'on nomme *Suanes*. Voyez *ce mot*. (*D. J.*)

SUANT, adj. (*Gram.*) qui est en sueur. *Voyez les articles* SUER & SUEUR.

SUANTEWITH, s. m. (*Mythologie.*) nom d'une divinité adorée par les habitans de l'île de Rugen, dans la mer Baltique, & à qui ils consacroient le tiers du butin qu'ils faisoient sur leurs ennemis, parce qu'ils croyoient que c'étoit ce dieu qui les assistoit dans les combats. Quelques auteurs ont nié l'existence de cette divinité, & ont prétendu que le *Suantewith* des Rugiens étoit Saint Wit martyr; mais il y a lieu de croire que cette opinion n'est point fondée, & que ce n'est qu'une certaine conformité dans les noms qui y a pu donner lieu. *Voy.* Keysler, *voyage*.

SUAQUEN, *ou* SUAQUIN, (*Géog. mod.*) île d'Afrique, sur la côte occidentale de la mer Rouge, à peu d'éloignement de Babelmandel. Elle a environ 15 lieues de tour, qui renferment une petite ville de son nom. Son port est un des meilleurs de la mer Rouge: & il étoit fort commerçant avant que Moka lui eût enlevé son trafic. Les habitans de cette île sont turcs & arabes. *Longit.* 55. 16. *latit.* 18. 45. (*D. J.*)

SUAR, (*Géog. mod.*) petite contrée de l'Asie mineure, dans la petite Arménie. Son ancien nom est Méliterne, qui s'appelloit ainsi de sa capitale. *Suar* abonde en arbres fruitiers, & produit aussi de l'huile & du vin.

SUARDONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie, que Tacite comprend parmi les Sueves, & qui, selon la conjecture de Peucer, sont les mêmes que les Pharodeni de Ptolomée, *l. II. c. xj.* ils habitoient vraissemblablement une partie du duché de Stettin, & du territoire de la ville de Bardt. (*D. J.*)

SUASA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Ethiopie sous l'Egypte, selon Pline, *l. VI. c. xxix.* 2°. ville d'Italie, dans l'Umbrie, qui étoit un municipe, selon une inscription rapportée par Gruter, *p.* 469. *n°.* 5. On prétend que les ruines de cette ville, se trouvent dans le duché d'Urbin, sur la riviere de Césano, dans un lieu appellé *Sasa*, environ à huit milles de Fossombrone. (*D. J.*)

SUASSA, s. m. (*Chimie Métall.*) c'est ainsi que l'on nomme dans ses Indes orientales un alliage métallique dont on fait des bagues & des bijoux de toute espece. On dit qu'il entre de l'or, du cuivre & du fer dans cette composition, qui est d'une couleur plus vive que l'or pur. Quelques personnes ont cru que cet alliage étoit l'*electrum* des anciens.

SUAVE, adj. SUAVITÉ, s. f. (*Langue françoise.*) ces deux mots ne se disent plus qu'en matiere de dévotion, d'odeurs & de peinture. Moliere a dit ingénieusement :

> *J'aurai toujours pour vous, ô* suave *merveille,*
> *Une dévotion à nulle autre pareille.* Tartuffe.
> *Ces mots dans tous mes sens, font couler à longs traits*
> *Une* suavité *qu'on ne goûta jamais.*
>
> Le même.

Mais ce mot est surtout d'usage dans les écrits de spiritualité. „ Cet encens, dit M. Fléchier, que vous „ avez vu fumer sur vos autels, & monter vers le „ ciel en odeur de *suavité*, est le symbole de vos „ prieres „. Cette expression est prise de l'Ecriture, comme il paroît par la Genese, *viij.* 21. Exod. *xxix.* 41. Lévit. *ij. vers.* 9. 12. *&c.* où l'on lit odeur de *suavité* pour odeur *suave*, parce que les Hébreux mettent souvent les abstraits pour les concrets. Nous disons la *suavité* des parfums; & en fait de peinture, un tableau plein de *suavité*: tels sont les tableaux de l'Albane & du Correge. (*D. J.*)

SUAVE, (*Peinture.*) couleur *suave*, se dit d'un tableau où la couleur a une certaine sérénité & une douceur qui affecte agréablement la vue sans la frapper trop vivement.

SUAVIARI, OSCULARI, (*Littérature.*) ces deux mots sont à-peu-près synonymes, & signifient *baiser tendrement*. Atticus en faisant à Cicéron les complimens d'Attica, lui dit dans un endroit, *osculatur te Attica mea*; & dans un autre, *tibi suavium dat Attica*. Cicéron en réponse dit : *Atticam nostram cupio absentem suaviari*. Il se sert du terme *suaviari*, parce qu'il s'agit d'un enfant. Ce terme auroit été un peu fort, si la fille d'Atticus avoit eu quelques années de plus. Dans une autre lettre en parlant d'elle, il dit, *ad osculum Atticæ*; au lieu qu'en parlant de Tullia sa fille, qui étoit une femme faite, il dit *ad complexum*. Epist. I. lib. XII. *Atque utinam continuo ad* complexum *meæ Tulliæ, ad osculum Atticæ possim currere*.

SUBALTERNE, adj. & subst. (*Gouvernement.*) ce mot depuis quelque tems s'emploie pour désigner dans tous les états & dans toutes les professions, quelqu'un qui est subordonné aux ordres d'un supérieur. Partout les *subalternes* sont chargés de la besogne qui demande le moins de génie & le moins de talens. Ainsi se trompent les ministres d'état qui se persuadent qu'avec du zele, des notions générales, & le secours des *subalternes*, ils parviendront aisément à remplir l'objet de leur ministere. Le secours des *subalternes*, quelque grand qu'il soit, ne produit ni la réunion des vues, ni l'harmonie d'opération, qui fait la force d'une administration active, habile & éclairée. Ce secours même peut devenir dangereux, dès que les *subalternes* le sentent absolument nécessaire à leurs maîtres. La réalité du pouvoir ne tarde pas à passer dans leurs mains. Ils inspirent eux-mêmes les ordres dont on leur commet l'exécution, & le chef se trouve par amour propre obligé de les justifier, & de les soutenir. (*D. J.*)

SUB ASCIA DEDICAVIT, (*Littérat.*) on est fort embarrassé d'expliquer cette sorte d'inscription qu'on trouve quelquefois sur les tombeaux.

La loi des douze tables, qui ne fut point observée par les Romains dans le tems de leurs richesses, disoit, *rogum ascia ne polito*, que le bois du boucher ne soit point poli avec l'outil nommé *ascia*; mais cette loi ne fournit aucune lumiere pour entendre l'inscription *sub ascia dedicavit*. M. Chorier a eu là-dessus une idée fort ingénieuse dans sa description des antiquités de Vienne en Dauphiné. Σκιὰ, dit-il, signifie *ombre* en grec, d'où s'est fait le mot ἄσκια, & en latin *ascia*, qui veut dire *un lieu sans ombre*; conséquemment *sub abscia dedicare*, signifieroit *consacrer* un tombeau à découvert, ou dans un lieu sans ombre. (*D. J.*)

SUB-AUGUSTA, (*Géog. anc.*) ville de la Campanie, entre Rome & Tusculum. Elle devint évêché vers l'an 490, & a été détruite. On nomme aujourd'hui la place où elle étoit située, *Torre-Pignatura*. (*D. J.*)

SUBBIACO *ou* SUBIACO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans la campagne de Rome. Elle est bâtie sur une colline, près du Teverone, vers les frontieres du royaume de Naples, à 10 milles de Palestrine, à 18 de Segni & d'Anagni, & à 35 de Rome: c'est l'ancienne *Sublaqueum*, bâti peut-être des ruines de la maison de plaisance de Néron. *Long.* 30. 32. *latit.* 41. 35. (*D. J.*)

SUBDÉLÉGATION, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est lorsque celui qui est délégué pour faire quelque chose, délegue lui-même quelqu'un pour le faire en tout ou en partie à sa décharge.

On entend aussi par *subdélégation*, la fonction de subdélégué, le tems pendant lequel il l'a exercée, quelquefois enfin l'étendue de son département. *V.* DÉLÉGUÉ, COMMISSAIRE DÉPARTI, INTENDANT, SUBDÉLÉGUÉ. (*A*)

SUBDÉLÉGUÉ, (*Gram. & Jurisp.*) est en général celui que le délégué a commis pour faire à sa place quelqu'une de ses fonctions.

On entend ordinairement par *subdélégué*, une personne que l'intendant ou commissaire départi dans une province commet dans chaque ville ou bourg de son département, pour y exécuter les ordres & mandemens qu'il lui adresse, pour y faire exécuter les ordres du roi, veiller à tout ce qui intéresse son service & qui est de la compétence de l'intendant, & lui en rendre compte. *Voyez* COMMISSAIRE DÉPARTI DANS LES PROVINCES, DÉLÉGUÉ, INTENDANT, SUBDÉLÉGATION. (*A*)

SUBDIVISER, verbe actif, SUBDIVISION, s. f. (*Gram.*) c'est l'action de diviser les parties d'un tout qu'on a déja divisé. Les biens de cet homme étoient considérables, mais on en a fait tant de *subdivisions*, que chaque portion en est devenue bien petite. L'action de *subdiviser* s'appelle *subdivision*: l'effet de cette action retient le même nom.

SUBER MONTANUM, (*Hist. nat.*) *Voyez l'article* LIEGE FOSSILE.

SUBEYT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Maroc, dans la province de Duquela, sur l'Omnirabi. Ses habitans commercent en cire, en miel, que les abeilles font dans les creux d'arbres du pays. (*D. J.*)

SUBGRUNDÆ, s. f. (*Archit. rom.*) nous disons aussi *subgronde* ou *seneronde*; c'est la partie de la couverture d'une maison, qui avance en-dehors pour jetter les eaux pluviales au-delà du mur, & empêcher qu'elles ne l'alterent. Comme les anciens croyoient que les ames des enfans qui mouroient avant que d'avoir atteint quarante jours, étoient changés en dieux lares au-dessous de la *subgronde*; ils appellent *subgrundarium*, le tombeau où ils enterroient ces petits enfans. (*D. J.*)

SUBHASTATION, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est une vente d'un ou plusieurs héritages d'un débiteur, qui se fait au banc de cour de la justice des lieux où les héritages sont situés, après qu'ils ont été publiés & criés trois jours consécutifs audit banc de cour, & la troisieme & derniere de ces criées.

Ces ventes ont été ainsi appellées parce qu'elles tirent leur origine des ventes judicielles usitées chez les Romains qui se faisoient *sub hasta*; on plantoit une pique au lieu où la vente se faisoit à l'encan, pour marque de l'autorité, car cette vente ne se faisoit qu'en vertu d'une ordonnance du préteur.

Les *subhastations* sont usitées dans quelques provinces, comme Bresse, Bugey, Gex, & Valromey; elles ont été confirmées dans cet usage par des lettres-patentes de Novembre 1602, & par des déclarations des 3 Juillet & 6 Décembre 1702.

L'objet de ces *subhastations* est le même que celui de la vente par decret, mais elles ne purgent pas les hypotheques. *Voyez* Revel & Collet sur les *Statuts de Bresse*, & le *Traité de la vente des immeubles par decret*, de M. d'Hericourt. *Voyez* CRIÉES, [illegible], SAISIE-RÉELLE. (*A*)

SUBI, (*Géog. anc.*) fleuve d'Espagne. Pline, *l. III. c. iij.* le met dans la Cossetanie. Le nom moderne est *Besos*, selon Clusius, & *Beles*, selon Moralès: c'est aujourd'hui, dit le pere Hardouin, la riviere qui passe à Tarragone: ce seroit donc le Francoli. (*D. J.*)

SUBJECTION, s. f. *figure de Rhétorique*, par laquelle l'orateur s'interroge & se répond à lui-même, ou répond lui-même à l'interrogation qu'il fait à son adversaire, comme dans cet endroit de Cicéron dans la harangue *pro domo sua*.

Tu meam domum religiosam facere potuisti, & qua mente? qua invaseras: qua manu? qua disturbaras: qua voce? qua incendi jusseras: qua lege? quam non scripseras.

On l'appelle *subjection*, parce qu'elle fournit la réponse immédiatement après l'interrogation, *quia quæstioni statim responsum subjicit*.

SUBIGUE, (*Mythol.*) *subigus*, dieu des Athéniens, c'étoit celui qui la premiere nuit des noces soumettoit la jeune épouse à son époux.

SUBINTRANTE, FIEVRE, (*Médec.*) on appelle *fievres subintrantes*, les fievres intermittentes dans lesquelles l'accès commence avant que le précédent soit fini, ce qui rend de telles fievres continues, & requiert la même méthode curative. (*D. J.*)

SUBJONCTIF, VE, (*Gram*) proposition *subjonctive*, mode *subjonctif*; c'est sur-tout dans ce dernier sens que ce terme est propre au langage grammatical, pour y désigner un mode personnel oblique, le seul qu'il y ait en latin, en allemand, en françois, en italien, en espagnol, & apparemment en bien d'autres idiomes.

Le *subjonctif* est un mode personnel, parce qu'il admet toutes les inflexions personnelles & numériques au moyen desquelles le verbe peut se mettre en concordance avec le sujet déterminé auquel on l'applique: & c'est un mode oblique, parce qu'il ne constitue qu'une proposition incidente, nécessairement subordonnée à la principale.

Quand je dis que le *subjonctif* ne constitue qu'une proposition incidente, je ne veux pas dire qu'il soit le seul mode qui puisse avoir cette propriété; l'indicatif & le suppositif sont fréquemment dans le même cas; par exemple, *achetez le livre que j'ai lû*; *vous tenez le livre que je lirois le plus volontiers*: je veux marquer par-là que le *subjonctif* ne peut jamais constituer une proposition principale; ce qui le distingue essentiellement des autres modes personnels, qui peuvent être l'ame de la proposition principale, comme, *j'ai lû le livre que vous avez acheté*; *je lirois volontiers le livre que vous tenez*. De cette remarque il suit deux conséquences importantes.

I. La premiere, c'est qu'on ne doit point regarder comme appartenant au *subjonctif*, un tems du verbe qui peut constituer, directement & par soi-même, une proposition principale.

C'est donc une erreur évidente que de regarder comme futur du *subjonctif*, ce tems que je nomme *prétérit postérieur*, comme *amavero*, j'aurai aimé; *exivero*, je serai sorti; *precatus ero* ou *fuero*, j'aurai prié *laudatus ero* ou *fuero*, j'aurai été loué: c'est pourtant la décision commune de presque tous ceux qui se sont avisés de composer pour les commençans des livres élémentaires de grammaire; & l'auteur même de la *Méthode latine* de P. R. a suivi aveuglément la multitude des grammatistes, qui avoient répeté sans examen ce que Priscien avoit dit le premier sans réflexion, *lib. VIII. de cognat. temp.*

Suivons au contraire le fil des conséquences qui sortent de la véritable notion du *subjonctif*. Ce tems peut constituer une proposition principale, comme quand on dit en françois, *j'aurai fini demain cette lettre*: il la constitue dans ce vers d'Horace, *II. sat. ij.* 54. 55.

> . . . . . *Frustra vitium vitaveris illud*
> *Si te alio pravum detorseris.*

Car c'est comme si nous disions, *vainement aurez-vous évité ce défaut, si mal-à-propos vous tombez dans un autre*; & tout le monde sent bien que l'on pourroit réduire cette phrase périodique à deux propositions détachées & également principales, *vous aurez vainement évité ce défaut* (voilà le premiere) *car vous tomberez mal-à-propos dans un autre* (voilà la seconde); or la premiere dans ce cas se diroit toujours de même en latin, *frustra vitium vitaveris illud*, & la seconde seroit, *nam te alio parvum detorquebis*.

Concluons donc que le prétendu futur du *subjonctif* n'appartient point à ce mode, puisque toute proposition dont le verbe est au *subjonctif* est nécessairement incidente, & que ce tems peut être au contraire le verbe d'une proposition principale. Cette conséquence peut encore se prouver par une autre observation déjà remarquée au *mot* FUTUR, la voici. Selon les regles établies par les méthodistes dont il s'agit, la conjonction dubitative *an* étant placée entre deux verbes, le second doit être mis au *subjonctif*. A partir de-là, quand j'aurai à mettre en latin cette phrase françoise, *je ne sais si je louerai*, je dirai que le *si* dubitatif doit s'exprimer par *an*, qu'il est placé entre deux verbes, & que le second *je louerai* doit être au *subjonctif*; or *je louerai* est en françois le futur de l'indicatif (je parle le langage de ceux que je réfute afin qu'ils m'entendent); donc je mettrai en latin *laudavero*, qui est le futur du *subjonctif*, & je dirai, *nescio an laudavero*. . . . Gardez-vous bien, me diront-ils, vous ne parleriez pas latin: il faut dire, *nescio an laudaturus sim*, en vertu de telle & telle exception; & quand le verbe est au futur de l'indicatif en françois, on ne peut jamais le rendre en latin par le futur du *subjonctif*; quoique la regle générale exige ce mode: il faut se servir. . . . . . Eh! messieurs, convenez plutôt de bonne foi qu'on ne doit pas dire ici *laudavero*, parce qu'en effet *laudavero* n'est pas au *subjonctif*, & que l'on ne doit dire *laudaturus sim*, que parce que c'est là le véritable futur de ce mode. *Voyez* TEMS.

Ajoutons à ces considérations une remarque de fait: c'est qu'il est impossible de trouver dans tous les auteurs latins un seul exemple, où la premiere personne du singulier de ce tems soit employée avec la conjonction *ut*; & que ce seroit pourtant la seule qui pût prouver en ce cas que le tems est du *subjonctif*, parce que les cinq autres personnes étant semblables à celles du prétérit du même mode, on peut toujours les rapporter au prétérit qui est incontestablement du *subjonctif*. Périzonius lui-même, qui regarde le tems dont il s'agit, comme futur du *subjonctif*, est forcé d'avouer le fait, & il ne répond à la conséquence qui s'en tire, qu'en la rejettant positivement & en recourant à l'ellipse pour amener *ut* devant ce tems. Sanct. *Minerv.* I. 13. *not.* 6. Mais enfin, il faut convenir que c'est abuser de l'ellipse: elle ne doit avoir lieu que dans les cas où d'autres exemples analogues nous autorisent à la suppléer, ou bien lorsqu'on ne peut sans y recourir, expliquer la constitution grammaticale de la phrase; c'est ainsi qu'en parle Sanctius même, (*Minerv.* iv. 2.) avoué en cela par Périzonius son disciple: *Ego illa tantum supplenda præcipio, quæ veneranda illa supplevit antiquitas, aut ea sine quibus grammatica ratio constare non potest.* Or, 1°. il est avoué qu'on ne trouve dans les anciens aucun exemple où la premiere personne singuliere du prétendu futur du *subjonctif* soit employée avec *ut*; 2°. en considérant comme principale la proposition où entre ce tems, on en explique très-bien la constitution grammaticale sans recourir à l'ellipse, ainsi qu'on l'a vû plus haut: c'est donc un subterfuge sans fondement, que de vouloir expliquer ce tems par une ellipse, plutôt que d'avouer qu'il n'appartient pas au *subjonctif*.

Il y a encore deux autres tems des verbes françois, italiens, espagnols, allemands, *&c.* que la plûpart des grammairiens regardent comme appartenans au mode *subjonctif*, & qui n'en sont pas; comme *je lirois*, *j'aurois lû*; *je sortirois*, *je serois sorti*. L'abbé Regnier les appelle premier & second futur du *subjonctif*; la Touche les appelle *imparfait* & *plus-que-parfait* conditionels, & c'est le systême commun des rudimentaires. Mais ces deux tems s'employent directement & par eux-mêmes dans des propositions principales: de même que l'on dit, *je le ferai*, *si je puis*, on dit, *je le* FEROIS, *si je pouvois*; *je l'*AUROIS FAIT, *si j'avois pû*: or il est évident que dans trois phrases si semblables, les verbes qui y ont des fonctions analogues sont employés dans le même sens; par conséquent, *je ferois* & *j'aurois fait* sont à un mode direct aussi-bien que *je ferai*; les uns ne sont pas plus que l'autre à un mot oblique; tous trois constituent la proposition principale; aucun des trois n'est au *subjonctif*.

II. La seconde conséquence à déduire de la notion du *subjonctif*, c'est qu'on ne doit regarder comme primitive & principale, aucune proposition dont le ver-

verbe eſt au *ſubjonctif;* elle eſt néceſſairement ſubordonnée à une autre, dans laquelle elle eſt incidente, *ſous* laquelle elle eſt compriſe, & à laquelle elle eſt *jointe* par un mot conjonctif, *ſubjungitur*.

C'eſt cette propriété qui eſt le fondement de la dénomination de ce mode: *ſubjunctivus modus*, c'eſt-à-dire *modus* JUVANS, *ad* JUVANDAM *propoſitionem* SUB *alia propoſitione:* enſorte que les grammairiens qui ont jugé à propos de donner à ce mode le nom de *conjonctif*, n'ont abandonné l'uſage le plus général, que pour n'avoir pas bien compris la force du mot ou la nature de la choſe; *conjungere* ne peut ſe dire que des choſes ſemblables, *ſubjungere* regarde les choſes ſubordonnées à d'autres.

1°. Il n'eſt donc pas vrai qu'il y ait une premiere perſonne du pluriel dans les impératifs latins, comme le diſent tous les rudimens de ma connoiſſance, à l'exception de celui de P. R. *amemus*, *doceamus*, *legamus*, *audiamus;* c'eſt la premiere perſonne du tems que l'on appelle le *préſent* du *ſubjonctif;* & ſi l'on trouve de tels mots employés ſeuls dans la phraſe & avec un ſens direct en apparence, ce n'eſt point immédiatement dans la forme de ces mots qu'il en faut chercher la raiſon grammaticale: il en eſt de cette premiere perſonne du pluriel comme de toutes les autres du même tems, on ne peut les conſtruire grammaticalement qu'au moyen du ſupplément de quelque ellipſe. Quelle eſt donc la conſtruction analytique de ces phraſes de Cicéron? *Nos autem tenebras* COGITEMUS *tantas quantæ quondam*, &c. (*de nat. deor.* ij. 38.) &, VIDEAMUS *quanta ſint quæ a philoſophia remedia morbis animorum adhibeantur*. *Tuſc.* iv. 27. La voici telle qu'on doit la ſuppoſer dans tous les cas pareils, *res* ESTO *ita ut* COGITEMUS, &c. *res* ESTO *ita ut* VIDEAMUS, &c. comme les verbes *cogitemus* & *videamus* ſont au *ſubjonctif*, je ſupplée la conjonction *ut* qui doit amener ce mode; cette conjonction exige un antécédent qui ſoit modifié par la propoſition incidente ou *ſubjonctive*, c'eſt l'adverbe *ita*, qui ne peut être que le complément modificatif du verbe principal *eſto;* je ſupplée *eſto* à l'impératif, à cauſe du ſens impératif de la phraſe, & le ſujet de ce verbe eſt le nom général *res*.

Ce ſeroit le même ſupplément, ſi le verbe étoit à la troiſieme perſonne dans la phraſe prétendue directe. VENDAT *ædes vir bonus propter aliqua vitia quæ ipſe novit, cæteri ignorent peſtilentes* SINT, & HABEANTUR *ſalubres* IGNORETUR *in omnibus cubiculis apparere ſerpentes: male materiatæ, ruinoſæ: ſed hoc, præter dominum, nemo* SCIAT. *Off.* iij. 13. Il faut mettre par-tout le même ſupplément, *res eſto ita ut*.

2°. Ceux de nos grammairiens françois qui établiſſent une troiſieme perſonne ſinguliere, & une troiſieme perſonne plurielle dans nos impératifs, ſont encore dans la même erreur. Qu'ils y prennent garde, la ſeconde du ſingulier & les deux premieres du pluriel ont une forme bien differente des prétendues troiſiemes perſonnes; *fais*, *faiſons*, *faites*; *lis*, *liſons*, *liſez*; *écoute*, *écoutons*, *écoutez*, &c. ce ſont communément des perſonnes de l'indicatif dont on ſupprime les pronoms perſonnels; & cette ſuppreſſion même eſt la forme qui conſtitue l'impératif, *voyez* IMPÉRATIF. Mais c'eſt tout autre choſe à la prétendue troiſieme perſonne; *qu'il* ou *qu'elle faſſe*, *qu'il* ou *qu'elle liſe*, *qu'il* ou *qu'elle écoute*, au ſingulier; *qu'ils* ou *qu'elles faſſent*, *qu'ils* ou *qu'elles liſent*, *qu'ils* ou *qu'elles écoutent*, au pluriel; il y a ici des pronoms perſonnels, une conjonction *que*, en un mot, ces deux troiſiemes perſonnes prétendues impératives, ſont toujours les mêmes, dit M. Reſtaut, *ch.* vj. *art.* 3. que celles du préſent du *ſubjonctif*.

Or, je le demande, eſt-il croyable qu'aucune vûe d'analogie ait pu donner des formations ſi differentes aux perſonnes d'un même tems, je ne dis pas par rapport à quelques verbes exceptés, comme chacun ſent que cela peut être, mais dans le ſyſtème entier de la conjugaiſon françoiſe? Ce ne ſeroit plus analogie, puiſque des idées ſemblables auroient des ſignes différens, & que des idées différentes y auroient des ſignes ſemblables; ce ſeroit anomalie & confuſion.

Je dis donc que les prétendues troiſiemes perſonnes de l'impératif ſont en effet du *ſubjonctif*, comme il eſt évident par la forme conſtante qu'elles ont, & par la conjonction qui les accompagne toujours: j'ajoute que dans toutes les occaſions où elles paroiſſent employées directement, comme il convient en effet au mode impératif, il y a néceſſairement une ellipſe, ſans le ſupplément de laquelle il n'eſt pas poſſible de rendre de la phraſe une bonne raiſon grammaticale. *Qu'il médite beaucoup avant que d'écrire*, c'eſt-à-dire *il faut*, *il eſt néceſſaire*, *il eſt convenable*, *je lui conſeille*, &c. *qu'il médite beaucoup avant que d'écrire:* *Qu'elles ayent tout préparé quand nous arriverons*; c'eſt-à-dire, par exemple, *je deſire* ou *je veux qu'elles ayent tout préparé*.

Mais, dira-t-on, ces ſupplémens ſont diſparoître le ſens impératif que la forme uſuelle montre nettement; donc ils ne rendent pas une juſte raiſon de la phraſe. Il me ſemble au contraire, que c'eſt marquer bien nettement le ſens impératif, que de dire *je veux*, *je deſire*, *je conſeille* (*Voyez* IMPÉRATIF): & ſi l'on dit, *il faut*, *il eſt néceſſaire*, *il eſt convenable*; qu'eſt-ce à dire, ſinon *la loi ordonne*, *la raiſon rend néceſſaire* ou *impoſe la néceſſité*, *la bienſéance* ou *la convenance exige?* Et tout cela n'eſt-il pas impératif?

C'eſt donc la forme de la phraſe, c'eſt le tour elliptique qui avertit alors du ſens impératif; & il n'eſt point attaché à la forme particuliere du verbe comme dans les autres perſonnes: mais la forme de la phraſe ne doit entrer pour rien dans le ſyſtème de la conjugaiſon, où elle n'eſt nullement ſenſible. Que je diſe à un étranger que ces mots *qu'il faſſe* ſont de la conjugaiſon du verbe *faire*, il m'en croira: mais que je lui diſe que c'eſt la troiſieme perſonne de l'impératif, & que la ſeconde eſt *fais*, je le dis hardiment, il ne m'en croira pas, s'il raiſonne juſte & conſéquemment. S'il connoît les principes généraux de la grammaire, & qu'il ſache que notre *que* eſt une conjonction, je ne doute pas qu'il n'aille juſqu'à voir que ces mots *qu'il faſſe* ſont du *ſubjonctif*, parce qu'il n'y a que des formes *ſubjonctives* qui exigent indiſpenſablement des conjonctions.

3°. Par-tout où l'on trouve le *ſubjonctif*, il y a, ou il faut ſuppléer une conjonction, qui puiſſe attacher ce mode à une phraſe principale. Ainſi dans ces vers d'Horace, *II. Ep. j.* 1.

> *Cum tot* SUSTINEAS *& tanta negotia ſolus;*
> *Res italas armis* TUTERIS, *moribus* ORNES,
> *Legibus* EMENDES: *in publica commoda* PECCEM,
> *Si longo ſermone* MORER *tua tempora, Cæſar:*

Il faut néceſſairement ſuppléer *ut* avant chacun de ces *ſubjonctifs*, & tout ce qui ſera néceſſaire pour amener cet *ut*; par exemple: *Cum* res eſt ita ut *tot* SUSTINEAS *& tanta negotia ſolus*; ut *res italas armis* TUTERIS, ut res italas *moribus* ORNES, ut res italas *legibus* EMENDES: res erit ita ut *in publica commoda* PECCEM, ſi res erit ita ut *longo ſermone morer tua tempora*, *Cæſar*.

Ferreus ESSEM, *ſi te non* AMAREM: (Cic. *Ep.* xv. 21.) c'eſt-à-dire, res ita jam dudum fuit ut *ferreus* ESSEM, *ſi* unquam res fuit ita ut *te non* AMAREM.

Pace tua DIXERIM: c'eſt-à-dire, ita concede ut *pace tua* DIXERIM.

Nonnulli etiam Cæſari nuntiabant, quum caſtra moveri aut ſigna ferri JUSSISSET, *non fore dicto audientes milites:* (Cæſ. I. *Gall.*) c'eſt-à-dire, *quum* res futura erat ita ut *caſtra moveri aut ſigna ferri* JUSSISSET.

La néceſſité d'interpréter ainſi le *ſubjonctif*, eſt non-ſeulement une ſuite de la nature connue de ce mode, c'eſt encore une choſe en quelque ſorte avouée par nos grammairiens, qui ont grand ſoin de mettre la conjonction *que* avant toutes les perſonnes des tems du *ſubjonctif*, parce qu'il eſt conſtant que cette conjonction eſt eſſentielle à la ſyntaxe de ce mode; *que j'aime*, *que j'aimaſſe*, *que j'aye aimé*, &c. Les Rudimentaires eux-mêmes ne traduiſent pas autrement le *ſubjonctif* latin dans les paradigmes des conjugaiſons: *amem*, que j'aime; *amarem*, que j'aimaſſe; *amaverim*, que j'aye aimé, *&c.*

On trouve dans les auteurs latins pluſieurs phraſes où le *ſubjonctif* & l'indicatif paroiſſent réunis par la conjonction copulative, qui ne doit exprimer qu'une liaiſon d'unité fondée ſur la ſimilitude. (*Voyez* MOT, *art. ij. n°.* 3.) Les Grammairiens en ont conclu que c'étoit une énallage en vertu de laquelle le *ſubjonctif* eſt mis pour l'indicatif. Mais en vérité, c'eſt connoître bien peu juſqu'à quel point eſt raiſonnable & conſéquent ce génie ſupérieur qui dirige ſecretement toutes les langues, que de croire qu'il puiſſe ſuggérer des locutions ſi contraires à ſes principes fondamentaux, & conſéquemment ſi nuiſibles à la clarté de l'é-

non-

nonciation, qui est le premier & le plus essentiel objet de la parole.

L'énallage est une chimere inventée par les Grammatistes qui n'ont pas su analyser les phrases usuelles. (*Voyez* ENALLAGE.) Chaque tems, chaque mode, chaque nombre, *&c.* est toujours employé conformément à sa destination; jamais une conjonction copulative ne lie des phrases dissemblables, comme il n'arrive jamais qu'*amare* signifie *haïr*, que *ignis* signifie *eau*, &c. l'un n'est ni plus possible, ni plus raisonnable que l'autre.

Que falloit-il donc conclure des phrases où la conjonction copulative semble réunir l'indicatif & le *subjonctif*? Par exemple, quand on lit dans Plaute: *eloquere quid tibi* EST, *& quid nostram* VELIS *operam*; & ailleurs: *nunc dicam cujus jussu* VENIO, *& quamobrem* VENERIM, &c.? Voici, si je ne me trompe, comment il falloit raisonner; la conjonction copulative *&* doit lier des phrases semblables; or la premiere phrase *quid tibi* EST d'une part, ou *cujus jussu* VENIO de l'autre, est directe, & le verbe en est à l'indicatif; donc la seconde phrase de part & d'autre doit également être directe & avoir son verbe à l'indicatif: je trouve cependant le *subjonctif*? C'est qu'il constitue une phrase subordonnée à la phrase directe qui doit suivre la conjonction, dont l'ellipse a supprimé le verbe indicatif, mais dont la suppression est indiquée par le *subjonctif* même qui est exprimé. Ainsi je dois expliquer ces passages en suppléant l'ellipse: *eloquere quid tibi* EST, *& ad quid* res est ita ut *nostram* VELIS *operam*; & l'autre, *nunc dicam cujus jussu* VENIO, *& quamobrem* factum EST ita ut VENERIM.

Mais ne m'objectera-t-on point que c'est innover dans la langue latine, que d'y imaginer des supplémens de cette espece? Ces *res est* ou *erat*, ou *futura est*, ou *futura erat ita ut*, *factum est ita ut*, &c. placés par-tout avant le *subjonctif*, semblent être „ des „ expressions qui ne sont point marquées au coin public, des expressions de mauvais aloi, qui doivent „ être rejettées comme barbares „. Ainsi s'exprime un grammairien moderne dans une sortie fort vive contre Sanctius. Je ne me donne pas pour l'apologiste de ce grammairien philosophe: je conviens au contraire qu'avec des vues générales très-bonnes en soi, il s'est souvent mépris dans les applications particulieres, & moi-même j'ai osé quelquefois le censurer: mais je pense qu'il est excessif au-moins de dire que certaines expressions qu'il a prises pour supplément d'ellipse, „ ne sont les productions que de l'ignorance „. On ne doit parler ainsi de quelqu'un en particulier, qu'autant que l'on seroit sûr d'être infaillible. Je laisse cette digression & je viens à l'objection.

Je répons, 1°. que ces supplémens ne sont pas tout-à-fait inconnus dans la langue latine, & qu'on en trouvera des exemples, & la preuve de ce que je soutiens ici sur la nature du *subjonctif*, dans les excellentes notes de Perizonius sur Sanctius même. *Miner. I. xiij.*

Je répons, 2°. qu'on ne donne point ces supplémens comme des locutions usitées dans la langue, mais comme des développemens analytiques, des phrases usuelles; non comme des modeles qu'il faille imiter, mais comme des raisons grammaticales des modeles qu'il faut entendre pour les imiter à propos.

Je répons, 3°. que dès que la raison grammaticale & analytique exige un supplément d'ellipse, on est suffisamment autorisé à le donner, quand même on n'en auroit aucun modele dans la construction usuelle de la langue. Personne apparemment ne s'est encore avisé de dire en françois, *je souhaite ardemment que le ciel* FASSE *en sorte que nous ayons bien-tôt la paix*: c'est pourtant le développement analytique le plus naturel & le plus raisonnable de cette phrase françoise, FASSE *le ciel que nous ayons bien-tôt la paix!* C'est une regle générale dans la langue françoise, & qui peut-être n'a pas encore été observée, que quand un verbe est suivi de son sujet, il y a ellipse du verbe principal auquel est subordonné celui qui est dans une construction inverse. On en peut voir des exemples, (*article* RELATIF, *à la fin*), dans lesquels le verbe est à l'indicatif; & l'on a vu (*article* INTERROGATIF), que c'est un des moyens qui nous servent à marquer l'interrogation, sans charger la phrase de mots superflus qui la rendroient lâche. Il en est de même pour le sens optatif de la phrase en question; & l'ellipse y est indiquée non-seulement par l'inversion du sujet, mais encore par la forme *subjonctive* du verbe, laquelle suppose toujours un autre verbe à l'indicatif, qui ne peut être ici que le verbe *je souhaite*; l'adverbe *ardemment* que j'y ajoute, me semble nécessaire pour rendre l'énergie du tour françois; & *en sorte* est l'antécédent nécessaire de la conjonction *que*, qui doit lier la proposition *subjonctive* à la principale.

Pour ce qui concerne les tems du *subjonctif*, il en sera parlé ailleurs. *Voyez* TEMS.

Remarquons, en finissant, que le *subjonctif*, est un mode mixte, & par conséquent non nécessaire dans la conjugaison; c'est pour cela que la langue hébraïque ne l'a point admis; & il est évident que M. Lavery se trompe dans sa grammaire angloise dédiée à madame du Boccage, lorsqu'il veut faire trouver un *subjonctif* dans les verbes anglois: il ne faut pour s'en convaincre, que comparer les tems du prétendu *subjonctif* avec ceux de l'indicatif, & l'on y verra l'identité la plus exacte; ce sera la même chose en comparant le prétendu second *subjonctif* avec le prétendu potentiel; ils sont également identiques, & j'ajoute que ni l'un ni l'autre ne doit pas plus être compté dans la conjugaison angloise qu'on ne doit compter dans la nôtre; *je puis dîner*, *je pouvois dîner*, &c. *je veux dîner*, *je voulois dîner*, &c. *j'aime à dîner*, *j'aimois à dîner*, &c. ou telle autre phrase où entreroit l'infinitif *dîner*. Il me semble difficile de bien exposer les regles d'aucune grammaire particuliere, quand on ne connoit pas à fond les principes de la Grammaire générale. (*E. R. M. B.*)

SUBIR, v. act. (*Gram.*) être exposé de gré ou de force; *subir* une loi dure; *subir* un châtiment; *subir* la rigueur du sort.

SUBIT, adj. (*Gram.*) qui s'exécute tout-à-coup; il y a des coups *subits*, des échecs *subits*, des bonheurs *subits*, des fortunes, des élévations *subites*. C'est alors qu'on considere les hommes élevés si subitement, & qu'on se demande comment cela s'est fait, sans pouvoir se répondre. On se rappelle seulement un endroit où Lucien introduit Jupiter fatigué des clameurs qui s'élevoient de la terre, mettant la tête à sa trape, & disant de la grêle en Scythie, un volcan dans les Gaules, la peste ici, la famine là; refermant sa trape, achevant de s'enyvrer, s'endormant entre les bras de Ganimede ou de Junon, & appellant cela gouverner le monde.

SUBJUGAL, adj. *terme de plein chant*, un ton *subjugal*, ou subordonné, tels que sont tous les tons plagaux. *Voyez* PLAGAL.

SUBJUGUER, v. act. vaincre, dompter soumettre, courber sous le joug; c'est un homme *subjugué* par sa femme; les conquérans se plaisent à *subjuguer* les hommes; ce qu'ils n'exécutent pas sans en égorger un grand nombre. Philippe divisa les républiques de la Grece, pour les *subjuguer* plus facilement. Il a, je ne sais quel ascendant sur moi; il me *subjugue* malgré que j'en aie; la grace *subjugue* la passion dans l'homme religieux; l'âge, la raison, l'expérience, le dégoût dans le philosophe.

SUBLAPSAIRE, *ou* POST-LAPSAIRE, *ou* INFRA-LAPSAIRE, s. m. (*Hist. ecclésiastique.*) qualification usitée parmi les calvinistes, pour désigner ceux d'entre leurs théologiens qui pensent que Dieu ne reprouve certains hommes, & ne les destine aux supplices éternels qu'en conséquence de la prévision de la chute d'Adam. Ce sentiment est erroné, selon les catholiques, en ce que les *sublapsaires* veulent que le péché originel, quoique remis par le baptême, soit la cause primitive & radicale de la damnation des hommes, & les porte nécessairement au mal. *Voyez calvin. Instit. lib. II. c. v. n°.* 1.

SUBLAQUEUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium. Pline, *l. III. c. xiij.* dit que l'Anio passe au-travers de trois lacs fort agréables, qui avoient donné le nom à la ville de *Sublaqueum*. Tacite, *Annal. l. XIV. p.* 227. aussi *Sublaqueum* la maison de plaisance que Néron avoit fait bâtir dans ce quartier-là, & à laquelle il avoit donné le nom de la ville, car la ville étoit au bord d'un des lacs, & la maison de plaisance sur une élevation. Hermolaüs voudroit lire *Sublacum*, au lieu de *Sublaqueum*, parce que la maison de plaisance de Néron est appellée *Sublacensis villa*, dans Frontain, *de aquæduct. p.* 247. *Sublaqueum* n'étoit pas beaucoup au-dessous de la source de l'Anio. Paul Diacre le met à quarante milles de Rome. Le nom de ce lieu est aujourd'hui corrompu en celui de *Subiaco*. (*D. J.*)

SUBLAVIO, onis, (*Géog. anc.*) ville du Noricque de la Rhétie, suivant l'itinéraire d'Antonin; mais Clavier croit qu'il faut lire *Sub-savione*, au lieu de *Sublavione*, & sa correction paroît juste. Quoi qu'il en soit, cette ville n'est plus aujourd'hui qu'un méchant bourg nommé *Siben* ou *Süben*, dans le comté de Tirol. (*D. J.*)

SUBLIMATION, s. f. (*Chimie.*) espece de distillation dont le caractere spécial est de ne fournir que des produits sous forme seche.

La forme, ou plutôt la consistance de ces produits est de deux especes, ou elle est ramassée en une seule masse solide, qu'on appelle quelquefois *pain* ou *gateau*, tels que les gateaux de sel ammoniac, les masses denses & liées de sublimé corrosif, *&c.* Les produits de la *sublimation* qui prennent cette consistence, retiennent spécialement le nom de *sublimé*. La seconde espece se présente sous la forme d'une couche rare & sans liaison. Ce produit est connu dans l'art sous le nom de *fleurs*; c'est ainsi qu'on dit *fleurs de soufre*, *fleurs de mars*, *fleurs de benjoin*, *&c.* Les vaisseaux sublimatoires les plus usités sont l'alambic à chapiteau borgne, les aludels, les matras, les bouteilles de verre mince, appellées dans les boutiques *phioles à médecine*, le pot de terre à double couvercle pour les fleurs d'antimoine en particulier, la cucurbite de terre basse surmontée d'un cone de papier pour celle de benjoin, *&c.* tous ces vaisseaux & appareil sont représentés dans les planches de chimie (*voyez ces Planches*).

La théorie de la sublimation & les lois manuelles de cette opération doivent se déduire absolument de la théorie & des lois manuelles de la distillation en général. *Voyez* Distillation. La seule manœuvre particuliere dont l'artiste puisse être averti, c'est le moyen de donner de l'air ou de ménager une issue aux vapeurs qui se raréfient dans l'intérieur de l'appareil fragile du matras ou des phioles, & de tenir le col de ces vaisseaux ouverts pendant les premiers tems de l'opération, en rompant ou abattant le sublimé, ou les fleurs qui l'obstruent au moyen d'une baguette ou d'un fil-de-fer, *&c.* (*b*)

SUB-LUPATIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Pouille. L'itinéraire d'Antonin la marque entre *Silvianum* & *Canales*, à 21 milles du premier de ces lieux, & à 13 milles du second. Cette ville selon Holsten, étoit où est aujourd'hui la ville épiscopale d'Altamura. (*D. J.*)

SUBLIME, adj. (*Math. Transc.*) géométrie *sublime* ou transcendante, est le nom qu'on donne particulierement à la géométrie infinitésimale, ou des infiniment petits. *Voyez* Géométrie, Transcendant, Différentiel, *&c.* (*O*)

Sublime, *en Anatomie*, nom de deux muscles fléchisseurs des doigts, l'un de la main, & l'autre au pié, par opposition avec un autre caché par chacun d'eux, qu'on appelle *profond*. *Voyez* Perforé.

Sublime, (*Art. orat. Poésie, Rhétor.*) qu'est-ce que le sublime? l'a-t-on défini, dit la Bruyere? Despréaux en a du-moins donné la description.

Le *sublime*, dit-il, est une certaine force de discours propre à élever & à ravir l'ame, & qui provient ou de la grandeur de la pensée & de la noblesse du sentiment, ou de la magnificence des paroles, ou du tour harmonieux, vif & animé de l'expression, c'est-à-dire, d'une de ces choses regardées séparément, ou ce qui fait le parfait *sublime* de ces trois choses jointes ensemble.

Le *sublime*, selon M. Sylvain (dans un traité sur cette matiere), est un discours d'un tour extraordinaire, vif & animé, qui par les plus nobles images, & par les plus grands sentimens, éleve l'ame, la ravit, & lui donne une haute idée d'elle-même.

Le *sublime* en général, dirai-je en deux mots, est tout ce qui nous éleve au-dessus de ce que nous étions, & qui nous fait sentir en même tems cette élevation.

Le *sublime* peint la vérité, mais en un sujet noble: il la peint toute entiere dans sa cause & dans son effet: il est l'expression ou l'image la plus digne de cette vérité. C'est un extraordinaire merveilleux dans le discours, qui frappe, ravit, transporte l'ame, & lui donne une haute opinion d'elle-même.

Il y a deux sortes de *sublime* dont nous entretiendrons le lecteur, le *sublime* des images, & le *sublime* des sentimens. Ce n'est pas que les sentimens ne présentent aussi en un sens de nobles images, puisqu'ils ne sont *sublimes* que parce qu'ils exposent aux yeux l'ame & le cœur: mais comme le *sublime* des images peint seulement un objet sans mouvement, & que l'autre *sublime* marque un mouvement du cœur, il a fallu distinguer ces deux especes par ce qui domine en chacune. Parlons d'abord du *sublime* des images, Homere & Virgile en sont remplis.

Le premier en parlant de Neptune, dit

Neptune ainsi marchant dans les vastes campagnes,
Fait trembler sous ses piés & forêts & montagnes.

C'est-là une belle image, mais le poëte est bien plus admirable, quand il ajoute

L'enfer s'émeut au bruit de Neptune en furie:
Pluton sort de son trône, il pâlit, il s'écrie;
Il a peur que ce dieu dans cet affreux séjour,
D'un coup de son trident ne fasse entrer le jour,
Et par le centre ouvert de la terre ébranlée,
Ne fasse voir du Styx la rive désolée,
Ne découvre aux vivans cet empire odieux
Abhorré des mortels, & craint même des dieux.

Quels coups de pinceau! la terre ébranlée d'un coup de trident; les rayons du jour prêts à entrer dans son centre; la rive du Styx tremblante & désolée; l'empire des morts abhorré des mortels! voilà du *sublime*, & il seroit bien étonnant qu'à la vue d'un pareil spectacle nous ne fussions transportés hors de nous-mêmes.

Homere toujours grand dans ses images, nous offre un autre tableau magnifique.

Thétis dans l'Iliade va prier Jupiter de venger son fils qui avoit été outragé par Agamemnon; touché des plaintes de la déesse, Jupiter lui répond: „ Ne „ vous inquiétez point, belle Thétis, je comblerai „ votre fils de gloire; & pour vous en assurer, je „ vais faire un signe de tête, & ce signe est le gage „ le plus certain de la foi de mes promesses „. Il dit, du mouvement de sa tête immortelle l'Olympe est ébranlé „. Voilà sans doute un beau trait de *sublime*, & bien propre à exciter notre admiration; car tout ce qui passe notre pouvoir la reveille; remarquez encore qu'à cette admiration il se joint toujours de l'étonnement, espece de sentiment qui est pour nous d'un grand prix.

N'est-ce pas encore le *sublime* des images, quand le même poëte peint la Discorde ayant

La tête dans les cieux, & les piés sur la terre.

Il en faut dire autant de l'idée qu'il donne de la vîtesse avec laquelle les dieux se rendent d'un lieu dans un autre.

Autant qu'un homme assis au rivage des mers,
Voit d'un roc élevé d'espace dans les airs,
Autant des immortels les couriers intrépides
En franchissent d'un saut.

Quelle idée nous donne-t-il encore du bruit qu'un dieu fait en combattant?

Le ciel en retentit, & l'olympe en trembla.

Virgile va nous fournir un trait de *sublime* semblable à ceux d'Homere; le voici: les divinités étant assemblées dans l'olympe, le souverain arbitre de l'univers parle: tous les dieux se taisent, la terre tremble, un profond silence regne au haut des airs, les vents retiennent leur haleine, la mer calme ses flots.

— Eo dicente Deum domus alta silescit;
Et tremefacta solo tellus, silet arduus æther:
Tum zéphyri posuere, premit placida æquora pontus.

Les peintures que Racine a faite de la grandeur de Dieu, sont *sublimes*. En voici deux exemples:

J'ai vû l'impie adoré sur la terre,
Pareil au cèdre il cachoit dans les cieux
Son front audacieux.
Il sembloit à son gré gouverner le tonnerre,
Fouloit aux piés ses ennemis vaincus,
Je n'ai fait que passer, il n'étoit déja plus.

Esther, sc. [illegible] V. Racine.

Les

Les quatre autres vers suivans, ne sont guere moins *sublimes*.

> *L'Eternel est son nom, le monde est son ouvrage,*
> *Il entend les soupirs de l'humble qu'on outrage,*
> *Juge tous les mortels avec d'égales lois,*
> *Et du haut de son trône interroge les Rois.*

Un raisonnement, quelque beau qu'il soit, ne fait point le *sublime*, mais il peut y ajouter quelque chose. On connoît le serment admirable de Démosthene; il avoit conseillé au peuple d'Athenes de faire la guerre à Philippe de Macédoine, & quelque tems après il se donna une bataille où les Athéniens furent défaits: on fit la paix, & dans la suite l'orateur Eschine reprocha en justice à Démosthene ses conseils, & sa conduite dans cette guerre, dont le mauvais succès avoit été si funeste à son pays. Ce grand homme, malgré sa disgrace, bien loin de se justifier de ce reproche, comme d'un crime, s'en justifie devant les Athéniens même, sur l'exemple de leurs ancêtres qui avoient combattu pour la liberté de la Grece, dans les occasions les plus périlleuses; & il s'écrie avec une hardiesse héroïque: *non, Messieurs, vous n'avez point failli, j'en jure*, &c.

Ce trait, qui est extrémement *sublime*, renferme un raisonnement invincible; mais ce n'est pas ce raisonnement qui en fait la *sublimité*, c'est cette foule de grands objets, la gloire des Athéniens, leur amour pour la liberté, la valeur de leurs ancêtres, que l'orateur traite comme des dieux, & la magnanimité de Démosthene, aussi élevée que toutes ces choses ensemble; enfin ce qui en augmente la beauté, c'est qu'on y trouve en petit toutes les perfections du discours rassemblées, la noblesse des mouvemens, beaucoup de délicatesse, de grandes images, de grands sentimens, des figures hardies & naturelles; une force de raisonnement: & ce qui est plus admirable encore, le cœur de Démosthene élevé au-dessus des méchans succès par une vertu égale à celle de ces grands hommes par lesquels il jure. Il n'y avoit que lui au monde qui pût oser, en présence des Athéniens, justifier par les combats même où ils avoient été victorieux, le dessein d'une guerre où ils avoient été defaits. Parlons à présent du *sublime des sentimens*.

Les sentimens sont *sublimes* quand fondés sur une vraie vertu, ils paroissent être presque au-dessus de la condition humaine, & qu'ils font voir, comme l'a dit Séneque, dans la foiblesse de l'humanité, la constance d'un Dieu; l'univers tomberoit sur la tête du juste, son ame seroit tranquille dans le tems même de sa chute. L'idée de cette tranquillité, comparée avec le fracas du monde entier qui se brise, est une image *sublime*, & la tranquillité du juste est un sentiment *sublime*. Cette espece de *sublime* ne se trouve point dans l'ode, parce qu'il tient ordinairement à quelque action, & que dans l'ode il n'y a point d'action. C'est dans le poëme épique & dans le dramatique qu'il regne principalement. Corneille en est rempli.

Dans la Scene IV. du I. act. de Médée, cette princesse parlant à sa confidente, l'assure qu'elle saura bien venir à bout de ses ennemis, qu'elle compte même incessamment s'en venger; Nérine sa confidente lui dit:

> *Perdez l'aveugle espoir dont vous êtes séduite,*
> *Pour voir en quel état le sort vous a réduite.*
> *Votre pays vous hait, votre époux est sans foi;*
> *Contre tant d'ennemis que vous reste-t-il?*

A quoi répond Médée, *Moi;*

> *Moi, dis-je, & c'est assez.*

Que Médée eût répondu: *mon art & mon courage;* cela seroit très-noble & touchant au grand; qu'elle dise simplement, *moi:* voilà du grand; mais ce n'est point encore du *sublime*. Ce monosillabe annonceroit de la maniere la plus vive & la plus rapide, jusqu'où va la grandeur du courage de Medée; mais cette Médée est une méchante femme, dont on a pris soin de me faire connoître tous les crimes, & les moyens dont elle s'est servi pour les commettre. Je ne suis donc point étonné de son audace; je la vois grande, & je m'attendois qu'elle le devoit être; mais quand elle répete: *moi, dis-je, & c'est assez;* ce n'est plus une réponse vive & rapide, fruit d'une passion aveugle & turbulente; c'est une réponse vive, & pourtant de sang-froid; c'est la réflexion, c'est le raisonnement d'une passion éclairée & tranquille dans sa violence: *moi*, je ne vois encore que Médée: *moi, dis-je*, je ne vois plus que son courage & la jouissance de son art; ce qu'il a d'odieux a disparu; je commence à devenir elle-même, je réfléchis avec elle, & je conclus avec elle; *& c'est assez:* voilà le *sublime;* c'est particulierement ce *c'est assez*, qui rend *sublime* toute la réponse. Je ne doute point un instant que Médée seule ne doive être supérieure à tous ses ennemis; elle en triomphe actuellement dans ma pensée, & malgré moi, sans m'en appercevoir même, je partage avec elle le plaisir d'une vengeance assurée. C'est ce que le *moi* tout seul n'eût peut-être pas fait. Je sais que M. Despréaux, suivi par plusieurs critiques, semble faire consister le *sublime* de la réponse de Médée, dans le seul monosillabe *moi*; mais j'ose être d'un avis contraire.

Vous trouverez un autre trait du *sublime des sentimens* dans la VI. scene du III. act. des Horaces. Une femme qui avoit assisté au combat des trois Horaces contre les trois Curiaces, mais qui n'en avoit point vu la fin, vient annoncer au vieux Horace pere, que deux de ses fils avoient été tués, & que le troisieme se voyant hors d'état de résister contre trois, avoit pris la fuite; le pere alors se montre outré de la lâcheté de son fils, sur quoi sa sœur qui étoit là présente, dit à son pere:

> *Que vouliez-vous qu'il fit contre trois?*

Il répond vivement:

> *Qu'il mourût.*

Dans ces deux exemples, Médée & Horace sont tous deux agités de passion, & il est impossible qu'ils expriment ce qu'ils sentent, d'une façon plus pathétique. Le *moi* qu'emploie Médée, & à qui elle donne une nouvelle force, non-seulement en le répétant, mais en ajoutant ces deux mots, *& c'est assez*, peint au-delà de tout, la hauteur & la puissance de cette enchanteresse. Le sentiment qu'exprime Horace le pere, a la même sorte de beauté; quand par bonheur un mot, un seul mot peint énergiquement un sentiment, nous sommes ravis, parce qu'alors le sentiment a été peint avec la même vitesse qu'il a été éprouvé; & cela est si rare, qu'il faut nécessairement qu'on en soit surpris, en même tems qu'on en est charmé.

Ne doutons point encore que l'orgueil ne prête de la beauté aux deux traits de Corneille. Lorsque des gens animés se parlent, nous nous mettons machinalement à leur place: ainsi quand Nérine dit à Médée, contre tant d'ennemis, que vous reste-t-il? nous sommes extasiés d'entendre ce *moi* superbe, & repété superbement. L'orgueil de Médée éleve le nôtre, nous luttons nous-mêmes, sans nous en appercevoir, contre le sort, & lui faisons face comme Médée. Le *qu'il mourût* du vieil Horace, nous enleve: car comme nous craignons extrêmement la mort, il est certain qu'en nous mettant à la place d'Horace, & nous trouvant pour un moment animés de la même grandeur que lui, nous ne saurions nous empêcher de nous énorgueillir tacitement d'un courage que nous n'avions pas le bonheur de connoître encore. Avouons donc que les impressions que fait sur nous le *sublime* dont nous venons de parler, nous les devons en partie à notre orgueil, qui souvent est fort sot & fort ridicule.

Une épaisse obscurité avoit couvert tout-à-coup l'armée des Grecs, ensorte qu'il ne leur étoit pas possible de combattre; Ajax qui mouroit d'envie de donner bataille, ne sachant plus quelle résolution prendre, s'écrie alors, en s'adressant à Jupiter:

> *Grand dieu, rends-nous le jour, & combats contre nous.*

C'est ici assûrément le triomphe de l'orgueil dans un trait de *sublime*; car en goûtant une rodomontade si gasconne, on est charmé de voir le maître des dieux défié par un simple mortel. Nés tous avec un fond de religion, il arrive que notre fond d'impiété se reveille chez nous avec une sorte de plaisir; la raison vient ensuite condamner un pareil plaisir, mais selon sa coutume, elle vient trop tard.

Corneille me fournit encore un nouveau trait de *sublime des sentimens*, que je ne puis passer sous silence.

Su-

Suréna, *général* des armées d'Orode, roi des Parthes, avoit rendu des ſervices ſi eſſentiels à ſon maître, s'étoit acquis une ſi grande réputation, que ce prince, pour s'aſſurer de ſa fidélité, reſoud de le prendre pour gendre. Suréna qui aimoit ailleurs, refuſe la fille du roi, & ſur ce refus le roi le fait aſſaſſiner. On vient auſſitôt en apprendre la nouvelle à la ſœur & à la maitreſſe de Suréna, qui étoient enſemble, & alors la ſœur de Suréna éclatant en imprécation contre le tyran, dit:

Que fais-tu du tonnerre,
Ciel, ſi tu daignes voir ce qu'on fait ſur la terre?
Et pour qui gardes-tu tes carreaux embraſés,
Si de pareils tyrans n'en ſont point écraſés?

Enſuite s'adreſſant à la maîtreſſe de Suréna, qui ne paroiſſoit pas extrémement émue, elle lui dit:

Et vous, madame, & vous dont l'amour inutile,
Dont l'intrépide orgueil paroît encore tranquille,
Vous qui brûlant pour lui ſans vous déterminer,
Ne l'avez tant aimé que pour l'aſſaſſiner;
Allez d'un tel amour, allez voir tout l'ouvrage,
En recueillir le fruit, en goûter l'avantage.
Quoi! vous cauſez ſa mort, & n'avez point de pleurs?

A quoi répond Euridice, c'eſt-à-dire la maîtreſſe de Suréna.

Non, je ne pleure point, madame, mais je meurs!

Et cette malheureuſe princeſſe tombe auſſi-tôt entre les bras de ſes femmes qui l'emportent mourante. Voilà ſans doute un *ſublime* merveilleux de ſentimens, & dans l'action d'Euridice, & dans ſa réponſe. Finir ſes jours en apprenant qu'on perd ce qu'on aime! être ſaiſi au point de n'avoir pas la force d'en gémir, & dire tranquillement qu'on meurt, ce ſont des traits qui nous illuſtrent bien quand nous oſons nous en croire capables!

Je puis à préſent me livrer à des obſervations particulieres ſur le *ſublime*; je crois d'abord qu'il faut diſtinguer, comme a fait M. le Batteux, entre le *ſublime* du ſentiment, & la vivacité du ſentiment: voici ſes preuves. Le ſentiment peut être d'une extrême vivacité ſans être *ſublime*; la colere qui va juſqu'à la fureur, eſt dans le plus haut degré de vivacité, & cependant elle n'eſt pas *ſublime*. Une grande ame eſt plutôt celle qui voit ce qui affecte les ames ordinaires, & qui le ſent ſans en être trop émue, que celle qui ſuit aiſément l'impreſſion des objets. Régulus s'en retourne paiſiblement à Carthage, pour y ſouffrir les plus cruels ſupplices, qu'il ſait qu'on lui apprête: ce ſentiment eſt *ſublime*, ſans être vif. Le poëte Horace ſe repréſente la tranquillité de Régulus, dans l'affreuſe ſituation où il eſt: ce ſpectacle le frappe, l'emporte, il fait une ode magnifique, ſon ſentiment eſt vif, mais il n'eſt point *ſublime*.

Le *ſublime des ſentimens* eſt ordinairement tranquille. Une raiſon affermie ſur elle-même les guide dans tous leurs mouvemens. L'ame *ſublime* n'eſt altérée ni des triomphes de Tibere, ni des diſgraces de Varus. Aria ſe donne tranquillement un coup de poignard, pour donner à ſon mari l'exemple d'une mort héroïque: elle retire le poignard, & le lui préſente, en diſant ce mot *ſublime*, Pætus, cela ne fait point de mal; *Pæte, non dolet*.

On repréſentoit à Horace fils, allant combattre contre les Curiaces, que peut-être il faudroit le pleurer, il répond:

Quoi! vous me pleureriez mourant pour ma patrie?

La reine Henriette d'Angleterre, dans un vaiſſeau, au milieu d'un orage furieux, raſſûroit ceux qui l'accompagnoient, en leur diſant d'un air tranquille, *que les reines ne ſe noyoient pas*.

Curiace allant combattre pour Rome, diſoit à Camille ſa maîtreſſe, qui, pour le retenir, faiſoit valoir ſon amour:

Avant que d'être à vous, je ſuis à mon pays.

Auguſte ayant découvert la conjuration que Cinna avoit formée contre ſa vie, & l'ayant convaincu, lui dit:

Soyons amis, Cinna, c'eſt moi qui t'en convie.

Voilà des ſentimens *ſublimes*: la reine étoit au-deſſus de la crainte, Curiace au-deſſus de l'amour, Auguſte au-deſſus de la vengeance, & tous trois ils étoient au-deſſus des paſſions & des vertus communes. Il en eſt de même de pluſieurs autres traits de ſentimens *ſublimes*.

Ma ſeconde remarque roulera ſur la différence qu'il faut mettre entre le ſtyle *ſublime* & le *ſublime*; & cette remarque ſera fort courte, parce qu'on convient généralement que le ſtyle *ſublime* conſiſte dans une ſuite d'idées nobles exprimées noblement, & que le *ſublime* eſt un trait extraordinaire, merveilleux, qui enleve, ravit, tranſporte. Le ſtyle *ſublime* veut toutes les figures de l'éloquence, le *ſublime* ſe peut trouver dans un ſeul mot. Une choſe peut être décrite dans le ſtyle *ſublime*, & n'être pourtant pas *ſublime*, c'eſt-à-dire n'avoir rien qui éleve nos ames: ce ſont de grands objets & des ſentimens extraordinaires qui caractériſent le *ſublime*. La deſcription d'un pays peut être faite en ſtyle *ſublime*; mais Neptune calmant d'un mot les flots irrités, Jupiter faiſant trembler les dieux d'un clin d'œil, ce n'eſt qu'à de pareilles images qu'il appartient d'étonner & d'élever l'imagination.

Longin confond quelquefois le *ſublime* avec la grande éloquence, dont le fond conſiſte dans l'heureuſe audace des penſées, & dans la véhémence & l'enthouſiaſme de la paſſion. Cicéron m'en fournit un bel exemple dans ſon plaidoyer pour Milon, c'eſt-à-dire dans le chef-d'œuvre de l'art oratoire. Se propoſant d'avilir Clodius, il attribue ſa mort à la colere des dieux qui ont enfin vengé leurs temples & leur autels profanés par les crimes de cet impie; mais voyez de quelle maniere *ſublime* il s'y prend, c'eſt en employant les plus grandes figures de rhétorique, c'eſt en apoſtrophant & les autels & les dieux.

„ Je vous atteſte, dit-il, & vous implore, ſaintes „ collines d'Albe que Clodius a profanées; bois reſ„ pectables qu'il a abattus; ſacrés autels, lieu de „ notre union, & auſſi anciens que Rome même; „ ſur les ruines deſquels cet impie avoit élevé ces „ maſſes énormes de bâtimens! Votre religion vio„ lée, votre culte aboli, vos myſteres pollués, vos „ dieux outragés ont enfin fait éclater leur pouvoir „ & leur vengeance. Et vous, divin Jupiter latial, „ dont il avoit ſouillé les lacs & les bois par tant „ de crimes & d'impuretés, du ſommet de votre „ ſainte montagne vous avez enfin ouvert les yeux „ ſur ce ſcélérat pour le punir. C'eſt à vous & ſous „ vos yeux, c'eſt à vous qu'une lente, mais juſte „ vengeance a immolé cette victime dont le ſang „ vous étoit dû„! Voilà de ce *ſublime* dont parle Longin, ou, ſi l'on veut, voilà un exemple brillant de la plus belle éloquence; mais ce n'eſt pas ce que nous avons appellé ſpécialement le *ſublime*; en le contemplant ce *ſublime*, nous ſommes tranſportés d'étonnement: *tum olympi concuſſum, inæquales procellas, fremitum maris, & trementes ripas, ac rapta in terras præcipiti turbine fulmina, tremimus*.

Enfin le *ſublime* differe du *grand*, & l'on ne doit pas les confondre. L'expreſſion d'une grandeur extraordinaire fait le *ſublime*, & l'expreſſion d'une grandeur ordinaire fait le *grand*. Il eſt bien vrai que la grandeur ordinaire du diſcours donne beaucoup de plaiſir, mais le *ſublime* ne plaît pas ſimplement, il ravit. Ce qui fait le *grand* dans le diſcours, a pluſieurs degrés, mais ce qui fait le *ſublime*, n'en a qu'un. M. le Febvre a marqué la diſtinction du *grand* & du *ſublime* dans un diſcours plein d'eſprit écrit en latin, il dit: *Magnitudo abſque ſublimitate, ſublimitas ſine magnitudine nunquam erit: illa quidem mater eſt, & pulchra, & nobilis, & generoſa, ſed matre pulchra, filia pulchrior*.

Quant au *ſublime* des ſentimens, une comparaiſon peut illuſtrer mon idée. Un roi qui, par une magnificence bien entendue & ſans faſte, fait un noble uſage de ſes richeſſes, montre de la grandeur dans cette conduite. S'il étend cette magnificence ſur les perſonnes de mérite, cela eſt encore plus grand. S'il choiſit de répandre ſes libéralités ſur les gens de mérite malheureux, c'eſt un nouveau degré de grandeur & de vertu. Mais s'il porte la générosité juſqu'à ſe dépouiller quelquefois ſans imprudence, juſqu'à ne ſe réſerver que l'eſpérance comme Alexandre, ou

jusqu'à regarder comme perdus tous les jours qu'il a passés sans faire du bien; voilà des mouvemens *sublimes* qui me ravissent & me transportent, & qui sont les seuls dont l'expression puisse faire dans le discours le *sublime des sentimens*.

Cependant comme la différence du *grand* & du *sublime* est une matiere également agréable & importante à traiter, nous croyons devoir la rendre encore plus sensible par des exemples. Commençons par en citer qui ayent rapport au *sublime des images*, pour venir ensuite à ceux qui regardent le *sublime des sentimens*.

Longin cite pour *sublimes* ces vers d'Eurypide, où le soleil parle ainsi à Phaëton.

Prens garde qu'une ardeur trop funeste à ta vie,
Ne t'emporte au-dessus de l'aride Libie.
Là, jamais d'aucune eau le sillon arrosé,
Ne rafraîchit mon char dans sa course embrasé.

Aussi-tôt devant toi s'offriront sept étoiles;
Dresse par-là ta course, & suis le droit chemin.
De ses chevaux ailés, il bat les flancs agiles.
Les coursiers du soleil à sa voix sont dociles,
Ils vont. Le char s'éloigne, & plus prompt qu' un éclair,
Pénetre en un moment les vastes champs de l'air.
Le pere cependant plein d'un trouble funeste,
Le voit rouler de loin sur la plaine céleste,
Lui montre encore sa route, & du plus haut des cieux
Le suit autant qu'il peut de la voix & des yeux.
Va par-là, lui dit-il, reviens, détourne, arrête.

Ces vers sont pleins d'images, mais ils n'ont point ce tour extraordinaire qui fait le *sublime*: c'est un beau récit qui nous intéresse pour le Soleil & pour Phaëton; on entre vivement dans l'inquiétude d'un pere qui craint pour la vie de son fils, mais l'ame n'est point transportée d'admiration. Voulez-vous du vrai *sublime*, j'en trouve dans le passage du *Ps. cxiij*. „ La mer vit la puissance de l'Eternel, & elle s'enfuit. Il jette ses regards, & les nations sont dissipées „.

Donnons maintenant des exemples de sentimens *grands* & élevés, je les puise toujours dans Corneille.

Auguste délibere avec Cinna & avec Maxime, s'il doit quitter l'empire ou le garder. Cinna lui conseille ce dernier parti; & après avoir dit à ce prince que de se défaire de sa puissance, ce seroit condamner toutes les actions de sa vie; il ajoute:

On ne renonce point aux grandeurs légitimes,
On garde sans remors ce qu'on acquiert sans crimes,
Et plus le bien qu'on quitte est noble, grand, exquis,
Plus qui l'ose quitter, le juge mal acquis.
N'imprimez pas, seigneur, cette honteuse marque
A ces rares vertus qui vous ont fait monarque.
Vous l'êtes justement; & c'est sans attentat
Que vous avez changé la forme de l'état;
Rome est dessous vos lois par le droit de la guerre,
Qui sous les lois de Rome a mis toute la terre.
Vos armes l'ont conquise; & tous les conquérans,
Pour être usurpateurs, ne sont pas des tyrans.
Quand ils ont sous leurs lois asservi des provinces,
Gouvernant justement, ils s'en sont justes princes.
C'est ce que fit César; il vous faut aujourd'hui
Condamner sa mémoire [illegible] comme lui.
Si le pouvoir supr[illegible] par Auguste,
César fut un t[illegible] fut juste;
Et vous de[illegible] de tout le sang
Dont vou[illegible] monter à son rang.
N'e[illegible] les tristes destinées:
Un[illegible] eille sur vos années.
On a [illegible] attenté sans effet,
Et qui l[illegible] re, au même instant l'a fait.

D'un autre côté, Maxime qui est d'un avis contraire, parle ainsi à Auguste:

Rome est à vous, seigneur, l'empire est votre bien.
Chacun en liberté peut disposer du sien.
Il le peut, à son choix, garder ou s'en défaire;
Vous seul ne pourriez pas ce que peut le vulgaire,
Et seriez devenu, pour avoir tout dompté,
Esclave des grandeurs où vous êtes monté.
Possédez-les, seigneur, sans qu'elles vous po[illegible]
Loin de vous captiver, souffrez qu'elle[illegible]
Et faites hautement connoître en[illegible]
Que tout ce qu'elles ont est au d[illegible] vo[illegible]
Votre Rome autrefois vous donna [illegible]nce,
Vous lui voulez donner votre toute p[illegible];
Et Cinna vous impute à crime capita[illegible]
La libéralité vers le pays natal!
Il appelle remors l'amour de la patrie!
Par la haute vertu, la gloire est donc flétrie,
Et ce n'est qu'un objet digne de nos mépris,
Si de ses pleins effets l'infamie est le prix!
Je veux bien avouer qu'une action si belle
Donne à Rome bien plus que vous ne tenez d'elle.
Mais commet-on un crime indigne de pardon,
Quand la reconnoissance est au-dessus du don?
Suivez, suivez, seigneur, le ciel qui vous inspire.
Votre gloire redouble à mépriser l'empire,
Et vous serez fameux chez la postérité,
Moins pour l'avoir acquis, que pour l'avoir quitté.
Le bonheur peut conduire à la grandeur suprème.
Mais pour y renoncer, il faut la vertu même,
Et peu de généreux vont jusqu'à dédaigner,
Après un sceptre acquis, la douceur de regner.

On ne peut nier que ces deux discours ne soient remplis de noblesse, de *grandeur* & d'éloquence, mais il n'y a point de *sublime*. Les sentimens nobles qu'ils étalent ne sont que des réflexions de l'esprit, & non pas des mouvemens actuels du cœur, qui transportent l'ame avec l'émotion héroïque du *sublime*.

Cependant pour rendre encore plus sensible la différence du *grand* & du *sublime*, j'alléguerai deux exemples, où l'un & l'autre se trouvent ensemble dans le même discours. La même tragédie de Cinna me fournira le premier exemple, & celle de Sertorius le second.

Dans la tragédie de Cinna, Maxime, qui vouloit fuir le danger, ayant témoigné de l'amour à Emilie, qu'il tâche d'engager à fuir avec lui; elle lui parle ainsi:

Quoi, tu m'oses aimer, & tu n'oses mourir!
Tu prétends un peu trop, mais quoi que tu prétendes,
Rends-toi digne du moins de ce que tu demandes.
Cesse de fuir en lâche un glorieux trépas,
Ou de m'offrir un cœur que tu fais voir si bas.
Fais que je porte envie à ta vertu parfaite,
Ne te pouvant aimer, fais que je te regrette.
Montre d'un vrai romain la derniere vigueur,
Et mérite mes pleurs au défaut de mon cœur.

Le premier vers est *sublime*, & les autres, quoique pleins de *grandeur*, ne sont pourtant pas du genre *sublime*.

Dans la tragédie de Sertorius, la reine Viriate parle à Sertorius qui refusoit de l'épouser, parce qu'il s'en croyoit indigne par sa naissance, & qui cependant la vouloit donner à Perpenna; & sur ce qu'il disoit qu'il ne vouloit que le nom de *créature* de la reine, elle lui répond:

Si vous prenez ce titre, agissez moins en maître,
Ou m'apprenez du-moins, seigneur, par quelle loi
Vous n'osez m'accepter, & disposez de moi?
Accordez le respect que mon trône vous donne,
Avec cet attentat sur ma propre personne;
Voir toute mon estime, & n'en pas mieux user,
C'en est un qu'aucun art ne sauroit déguiser.

Tout cela est beau, tout cela est noble; mais quand elle vient à dire immédiatement après:

Puisque vous le voulez, soyez ma créature;
Et me laissant en reine ordonner de vos vœux,
Portez-les jusqu'à moi, parce que je le veux.

Ces trois derniers vers sont si *sublimes*, & élevent l'ame si haut, que les autres vers tout *grands* qu'ils sont, paroissent perdre de leur beauté; de sorte qu'on peut dire que le *grand* disparoît à la vûe du *sublime*, comme les astres disparoissent à la vue du soleil.

Cette différence du *grand* & du *sublime*, me semble certaine; elle est dans la nature, & nous la sentons. De donner des marques & des regles pour faire cette distinction, c'est ce que je n'entreprendrai

pas,

pas, parce que c'eſt une choſe de ſentiment; ceux qui l'ont juſte & délicat, feront cette différence. Diſons ſeulement que tout diſcours qui éleve l'ame éclairée avec admiration au-deſſus de ſes idées ordinaires de grandeur, & qui lui donne une plus haute opinion d'elle-même, eſt *ſublime*. Tout diſcours qui n'a ni ces qualités ni ces effets, n'eſt pas *ſublime*, quoiqu'il ait d'ailleurs une grande nobleſſe.

Enfin, nous déclarons que quand on trouveroit *ſublimes* quelques-uns des paſſages qui nous paroiſſent ſeulement *grands*, cela ne feroit rien contre le principe; & un exemple par nous mal appliqué, ne peut détruire une différence réelle & reconnue.

Comme les perſonnes qui ont en partage quelque goût, ſont extrèmement touchées des beautés du *ſublime*, on demande s'il y a un art du *ſublime*, c'eſt-à-dire ſi l'art peut ſervir à acquérir le *ſublime*.

Je réponds avec M. Silvain, que ſi on entend par le mot d'*art* un amas d'obſervations ſur les opérations de l'eſprit & de la nature, ou ſur les moyens d'exciter à la production de ces beaux traits les perſonnes qui ſont nées au grand, il y a un art du *ſublime*. Mais ſi on entend par *art*, un amas de préceptes propres à faire acquérir le *ſublime*, je ne crois pas qu'il y en ait aucun. Le *ſublime* doit tout à la nature; il n'eſt pas moins l'image de la grandeur du cœur ou de l'eſprit de l'orateur, que de l'objet dont il parle; & par conſéquent il faut, pour y parvenir, être né avec un eſprit élevé, avec une ame grande & noble, & joindre une extrème juſteſſe à une extrème vivacité. Ce ſont-là, comme on voit, des dons du Ciel, que toute l'adreſſe humaine ne ſçauroit procurer.

D'ailleurs le *ſublime* conſiſte non-ſeulement dans les grandeurs extraordinaires d'un objet, mais encore dans l'impreſſion que cet objet a faite ſur l'orateur, c'eſt-à-dire dans les mouvemens qu'il a excités en lui, & qui ſont imprimés dans le tour de ſon expreſſion. Comment peut-on apprendre à avoir ou à produire des mouvemens, puiſqu'ils naiſſent d'eux-mêmes en nous à la vue des objets, ſouvent malgré nous, & quelquefois ſans que nous nous en appercevions? ne faut-il pas avoir pour cela un cœur & un naturel ſenſibles? & dépend-t-il d'un homme d'être touché quand il lui plaît, & de l'être préciſément autant & en la maniere que la grandeur des choſes le demande?

Dans le *ſublime des images*, peut-on ſe donner ou donner aux autres cette intelligence vive & lumineuſe, qui vous fait découvrir dans les plus grands objets de la nature une hauteur extraordinaire & inconnue au commun des hommes? D'un autre côté, eſt-il au pouvoir d'un homme de faire naître en ſoi des ſentimens héroïques? Et ne faut-il pas qu'ils partent naturellement du cœur & d'un mouvement que la magnanimité ſeule peut inſpirer? Concluons que le ſeul art du *ſublime* eſt d'être né pour le *ſublime*.

Nous nous ſommes étendus ſur cette matiere, parce qu'elle annoblit le cœur, & qu'elle éleve l'ame au plus haut point de grandeur dont elle ſoit capable, & parce qu'enfin c'eſt le plus beau ſujet de l'éloquence & de la poéſie. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SUBLIMÉ CORROSIF, *ou* MERCURE SUBLIMÉ CORROSIF. *Voyez* MERCURE, *Chimie*, & MERCURE, *Mat. médic.*

SUBLINGUAL, LE, adj. *en Anatomie*, ſe dit des parties qui ſont ſituées ſous la langue. *Voy.* LANGUE.

Les glandes *ſublinguales* ſont au nombre de deux, placées de chaque côté ſous la langue; elles verſent dans la bouche la ſalive qu'elles ſéparent. M. Morgagni a décrit le premier les conduits particuliers de ces glandes: ils ſont ſitués entre la langue & les gencives, & s'ouvrent à peu de diſtance du frein. Rivinus les découvrit le premier dans les veaux en 1679, Bartholin les découvrit enſuite dans le lion en 1682; c'eſt pour cela que ce conduit ſe nomme le conduit de Rivin ou de Bartholin.

L'artere *ſublinguale* eſt une branche de la carotide externe: elle ſe diſtribue aux muſcles hyoïdiens & gloſſiens, aux glandes *ſublinguales*, & ſe plonge dans la langue, & s'anaſtomoſe aux environs de la pointe de la langue avec celle du côté oppoſé. *Voyez* CAROTIDE, LANGUE, &c. on l'appelle auſſi *artere ranine*. *Voyez* RANINE.

SUBLUNAIRE, adj. (*Phyſ.*) ſe dit de toutes les choſes qui ſont ſur la terre ou dans ſon atmoſphere, au-deſſous de la lune: ainſi on dit les *corps ſublunaires*, pour marquer tous les corps qui ſont ici bas, tous les météores, &c. (O)

SUBMERGER, v. act. (*Gram.*) inonder, couvrir d'eau, noyer. Ce bâtiment a été *ſubmergé*; les rivieres ſe ſont débordées, & toutes les terres voiſines de leurs bords ont été *ſubmergées*.

SUBMERSION PAR LE SABLE, ſ. f. (*Phyſique générale.*) les côtes de Suffolk ſont expoſées à être ſubmergées par le ſable. Leur voiſinage eſt rempli de monticules entierement ſablonneux, & ſeulement couverts d'une fine herbe par-deſſus. Les vents violens qui ſurviennent, renverſent cette herbe, & portent en forme de pluie le ſable caché deſſous, dans toutes les plaines voiſines, où il s'accumule & forme de nouveaux lits. Rien n'arrête le progrès de l'inondation, enſorte qu'elle gagne ſans ceſſe du terrein. Dans quelques endroits même, la ſituation du ſol favoriſe le déluge de ſable, & lui permet de couvrir des centaines d'arpens. Il deſcend des collines avec la plus grande rapidité, paſſe à-travers les haies, s'éleve au-deſſus des côteaux, & quand il gagne un village dans ſon cours, il enſévelit en paſſant les chaumieres & les cabannes qui ne ſont pas bâties à plus grands frais qu'elles ne valent. Il remplit les caves des maiſons, & abat quelquefois par ſa peſanteur, les murs qu'il trouve ſur ſa route. Mais il faut lire les détails curieux que M. Wright a donnés de ce déluge ſec, dans les *Tranſact. philoſ.* n°. 37.

La portion du pays de Suffolk expoſée à cette étrange *ſubmerſion*, eſt non-ſeulement ſablonneuſe par elle-même, mais ſituée eſt-nord-eſt d'une partie d'un vaſte terrein plat, expoſé à des vents impétueux, qui emportent tout le ſable qu'ils trouvent ſur leur paſſage, & qui continuent d'agir avec leurs forces entieres, en parcourant ſans être briſés ni interrompus, une grande étendue de terres.

On n'a point encore trouvé de meilleur ſecret pour garantir les habitations précieuſes de cette *ſubmerſion*, que de les environner de haies de genêts épineux, qu'on plante ſerrés par gradation les uns au-deſſus des autres. Ceux qui ont eu le courage de faire ces ſortes de plantations, ont eu le bonheur d'arrêter & de détourner le progrès du ravage, après avoir vû auparavant dans ces mêmes terres le ſable élevé juſqu'à la hauteur de vingt piés.

Près de Thetford, ville de la province de Norfolk, pluſieurs villages ont été entiérement détruits depuis plus de cent ans par les déluges de ſable de Suffolk, & une branche de la riviere de l'Ouſe, appellée depuis la *riviere de Thetford*, en a été tellement bouchée, qu'il n'y a plus que de petits bâtimens qui puiſſent y paſſer, au-lieu qu'auparavant les grands vaiſſeaux y navigeoient. Il eſt vrai que ce déluge de ſable en ſe jettant dans la riviere, a préſervé une partie de la province de Norfolk de la *ſubmerſion* ſablonneuſe, qui n'eût pas manqué d'y ruiner une grande quantité de ſon terrein plat, ſi fertile en blé.

Aux environs de Saint-Paul de Léon en baſſe Bretagne, il y a ſur le bord de la mer un canton, qui avant l'an 1666 étoit habité, & ne l'eſt plus, à cauſe d'un ſable qui le couvre juſqu'à une hauteur de plus de vingt piés, & qui d'année en année gagne du terrein. A compter de l'époque marquée, il a gagné plus de ſix lieues, & il n'eſt plus qu'à une demi-lieue de Saint-Paul; de ſorte que, ſelon toutes les apparences, il faudra abandonner la ville. Dans le pays ſubmergé on voit encore quelques pointes de clochers & de cheminées qui ſortent de cette mer de ſable: les habitans des villages enterrés ont eu du moins le loiſir de quitter leurs maiſons pour aller mandier.

C'eſt le vent d'eſt ou de nord-eſt qui avance cette calamité; il éleve ce ſable qui eſt très-fin, & le porte en ſi grande quantité & avec tant de viteſſe, que M. Deslandes, à qui on doit cette obſervation, dit qu'en ſe promenant en ce pays-là pendant que le vent charrioit, il étoit obligé de ſecouer de tems-en-tems ſon chapeau & ſon habit, parce qu'il les ſentoit appeſantis. De plus, quand le vent eſt violent, il jette ce ſable par-deſſus un petit bras de mer, juſque dans Roſcoſe, petit port aſſez fréquenté par les vaiſſeaux étrangers: le ſable s'éleve dans les rues de cette bourgade juſqu'à deux piés, & on l'enleve par charretées.

Ce déſaſtre eſt nouveau, parce que la plage qui fournit ce ſable, n'en avoit pas encore une aſſez grande quantité pour s'élever au-deſſus de la ſurface de

de la mer, ou peut-être parce que la mer n'a abandonné cet endroit, & ne l'a laissé découvert que depuis un certain tems. Elle a eu quelque mouvement sur cette côte; elle vient présentement dans le reflux une demi-lieue au-delà de certains rochers qu'elle ne passoit pas autrefois. Ce malheureux canton inondé d'une façon si singuliere, ainsi que les déluges de sable de la province de Suffolk, dont nous avons parlé au commencement de cet article, ne justifient que trop ce que les anciens & les modernes rapportent des tempêtes excitées en Afrique, qui ont fait périr par des déluges de sable, des villes, & même des armées. *Histoire de l'académie des Sciences*, 1722. (*D. J.*)

SUBORDINATION, s. f. (*Gramm.*) est un terme relatif qui exprime les degrés d'infériorité entre une chose & une autre.

Il y a dans l'Eglise différens degrés de *subordination*, comme des diacres aux prêtres, des prêtres aux évêques, & des évêques au pape, à cause de sa primauté d'honneur & de jurisdiction. *Voyez* PRIMAUTÉ. L'assemblage de tous ces ordres se nomme *hiérarchie*. *Voyez* HIÉRARCHIE.

SUBORDINATION, *la*, c'est, *dans l'état militaire*, l'obéissance & la soumission que doit l'officier inférieur au supérieur pour toutes les choses qui concernent ses fonctions ou son emploi. C'est dans la *subordination*, renfermée dans ses justes bornes, que consiste principalement la discipline militaire, si importante dans les armées. *Voyez* DISCIPLINE MILITAIRE & OFFICIERS. (*Q*)

SUBORNATION, (*Grammaire & Jurisprud.*) est l'action de corrompre quelqu'un, soit par flatterie & caresses, soit par promesses ou par menaces; ce crime est mis dans la classe des différentes especes de faux.

Il y a deux sortes de *subornation*.

L'une est celle par laquelle on entraîne une personne dans la débauche.

L'autre est celle par laquelle on engage une personne à faire ou dire quelque chose contre la justice ou la vérité, comme lorsque l'on corrompt un juge ou autre officier public, pour lui faire faire quelque acte faux ou injuste.

La loi Cornelia de *falsis*, prononçoit la peine de faux contre ceux qui subornent les juges, & contre les juges qui se laissent suborner: parmi nous ces peines dépendent de l'arbitrage du juge & des circonstances.

Le terme de *subornation* est principalement usité pour exprimer la corruption des témoins que l'on engage à certifier ou déposer quelque chose contre la vérité.

La preuve de ce crime est difficile à acquérir, parce que l'on ne fait pas ordinairement de convention par écrit pour corrompre quelqu'un: c'est pourquoi deux témoins qui accusent un tiers de les avoir voulu suborner, suffisent pour faire décreter l'accusé, même pour le faire condamner à la question, on peut même le condamner quand il n'avoueroit rien, si les deux dépositions sont uniformes & sur un même fait.

La peine de la *subornation* chez les Romains, tant pour le suborneur que pour les témoins subornés étoit la peine ordinaire du faux, *ff. ad leg. Corn. de fals.*

Les ordonnances de France, notamment celle de 1531, prononcent la peine de mort contre ceux qui subornent les témoins, & contre les temoins qui se laissent suborner.

Le subornement des témoins [illegible] si c'est pour faire périr un innocent mérite une [illegible] plus rigoureuse que les autres telle que le [illegible] de la roue.

Suivant le droit canon le suborneur [illegible] excommunié, & celui qui se laisse suborner [illegible] capable de porter témoignage, & [illegible]. *Voyez* le *Traité des crimes* [illegible] M. de V[illegible]. (*A*)

SUBREDAURA[illegible]) on donne ce nom à la daura[illegible] tout son accroissement. *Voyez* D[illegible]

SUBREPTI[illegible] adj. (*Gram. & Jurisprud.*) est ce qui tend à [illegible] connoissance de quelque fait ou de quelque pi[illegible] l'on a intérêt de dissimuler.

Des lett[illegible]cellerie sont *subreptices*, lorsque l'on a dé[illegible] quelque fait essentiel qui eût empêché d'accorder [illegible]es lettres.

Elles sont au contraire obreptices lorsqu'on y a avancé quelque fait contraire à la vérité, pour obtenir plus facilement ce que l'on demande. *Voyez* FAUX, LETTRES DE CHANCELLERIE, OBREPTI[illegible], OBREPTION. (*A*)

SUBREPTION, (*Gram. & Jurisprud.*) [illegible] qu'on supprime artificieusement quelque fa[illegible] obtenir du prince ou de la justice quelque ch[illegible] que l'on demande. *Voyez* OBREPTICE, OBREPTI[illegible] & SUBREPTICE. (*A*)

SUBROGATEUR, s. m. (*Gramm. & Jurisprud.*) est l'ancien créancier qui en subroge un nouveau en son lieu & place, aux droits qu'il avoit contre son débiteur. *Voyez ci-après* SUBROGATION. (*A*)

SUBROGATION, s. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) est lorsqu'une personne succede & entre au lieu & place d'un autre pour exercer ses droits, ou lorsqu'une chose prend la place d'une autre, & est réputée de même nature & qualité, & sujette aux mêmes charges.

Quand il s'agit d'universalité de biens & de droits universels, la *subrogation* se fait indistinctement, soit des personnes l'une à l'autre, soit des choses, & la *subrogation* a toujours lieu de plein droit; elle est naturelle & conforme au droit commun.

Telle est la *subrogation* qui s'opere de l'héritier au lieu & place du défunt.

Telle est aussi la *subrogation* qui a lieu en fait d'universalité de biens, lorsque l'héritier grevé de fidéicommis a vendu quelque bien de succession, & en a employé le prix à l'acquisition d'autres héritages.

En fait de droits particuliers, il y a aussi *subrogation* de personnes; mais la *subrogation* n'a lieu que dans les cas exprimés par la loi ou par la convention.

Un acquêt donné en contrechange d'un propre, devient propre par *subrogation*. *Voyez* PROPRE & COUTUME DE SUBROGATION.

Mais le terme de *subrogation* est plus usité pour exprimer la maniere dont un créancier prend la place d'un autre, & succede à ses privileges & hypotheques.

Cette *subrogation* s'opere de deux manieres; l'une en vertu de la loi, l'autre en vertu d'une stipulation expresse. La premiere est appellée *légale*, & a lieu de plein droit; l'autre est appellée *conventionnelle*.

La *subrogation*, soit légale ou conventionnelle, a lieu en plusieurs cas différens.

Le premier est celui de la cession, transport ou délégation au profit d'un autre. *Voyez* CESSION, DÉLÉGATION, MANDEMENT, TRANSPORT.

Le second est lorsqu'un créancier hypothéquaire rembourse un créancier antérieur à lui, ou même des créanciers postérieurs, pour empêcher qu'il ne consomment en frais les biens de leur débiteur commun. Il est subrogé de plein droit à leurs hypotheques, sans qu'il ait besoin de stipuler aucune *subrogation*; mais un créancier chirographaire n'a pas le même droit.

Le troisieme cas est celui du tiers acquereur qui paie les dettes du vendeur, au moyen de quoi il est subrogé aux hypothèques des créanciers qui la payent; mais cette *subrogation* n'a son effet que sur l'immeuble acquis, & non sur les autres biens du vendeur.

Le quatrieme cas est lorsque l'héritier bénéficiaire ou le curateur aux biens vacans, payent les dettes de la succession, ils sont subrogés de plein droit aux créanciers qu'ils ont payé.

Le cinquieme cas est celui des co-obligés, cautions, & co-héritiers, qui sont contraints de payer pour autrui, soit par le moyen de l'action personnelle, soit par le moyen de l'action hypothéquaire. Ils ne sont pas à la vérité subrogés de plein droit; mais ils peuvent obliger les créanciers qu'ils payent de consentir la *subrogation*, ou, à leur refus, se faire subroger par justice: la loi leur permet même de refuser leur paiement jusqu'à ce que la *subrogation* ait été accordée, & leur donner pour cela une exception appellée *exceptio cedendarum actionum*.

Le réglement du parlement de Paris de 1690 porte que pour succéder & être subrogé aux actions, droits, hypothèques & privileges d'un ancien créancier sur les biens de tous ceux qui sont obligés à la dette, ou de leurs cautions, & pour avoir droit de les exercer ainsi, & en la maniere que les créanciers l'auroient pu faire, il suffit que les deniers du nouveau créancier soient fournis à l'un des débiteurs avec stipulation faite par acte passé devant notaire, qui précede le paiement, ou qu'il soit de même date, que le débiteur emploiera les deniers au paiement de l'ancien créancier, que celui qui les prête sera subrogé aux droits du créancier,

cier, & que dans la quittance ou dans l'acte qui en tiendra lieu, lesquels seront aussi passés pardevant notaires, il soit fait mention que le remboursement a été fait des deniers fournis à cet effet par le nouveau créancier, sans qu'il soit besoin que la *subrogation* soit consentie par l'ancien créancier, ni par les autres débiteurs & cautions, ou qu'elle soit ordonnée en justice.

Le réglement du parlement de Rouen de 1666, *art.* 132. porte que l'obligation du plege (ou caution) est éteinte quand la dette est payée par le principal obligé, lequel néanmoins peut subroger celui qui a baillé les deniers pour acquitter les dettes à l'hypotheque d'icelle, sur ses biens seulement, & non sur ceux du plege. *Voyez* au code le tit. *de his qui in prior. credit. locum succedunt*, l'édit du mois de Mai 1609; le traité de la *subrogation* de Renusson avec les notes, & les *mots* CAUTION, CRÉANCIER, COOBLIGÉ, DÉBITEUR, HYPOTHÈQUE, PRIVILEGE, TRANSPORT. (*A*)

SUBROGÉ, adj. & subst. (*Gramm. & Jurisprud.*) est celui qui est au lieu & place d'une autre personne, ou qui est en ses droits.

Un conseiller est subrogé à un autre lorsqu'on le nomme rapporteur d'un procès en son lieu & place. *Voyez* SUBROGATUR.

Un créancier est *subrogé* à un autre, lorsque celui-ci lui cede ses droits & actions. *Voyez* SUBROGATION. (*A*)

SUBROGÉ TUTEUR, est celui qui est nommé pour assister à l'inventaire & y servir de légitime contradicteur, lorsque c'est celui des pere & mere qui est survivant, qui est tuteur de ses enfans mineurs.

On nomme en ce cas un *subrogé tuteur*, à cause que les mineurs ont des intérêts à discuter avec leur tuteur ou tutrice.

La fonction du *subrogé tuteur* ne consiste qu'à assister à l'inventaire. *Voyez* CURATELLE, CURATEUR, INVENTAIRE, MINEUR, TUTELLE, TUTEUR. (*A*)

SUBSEQUENT, adj. (*Gram.*) qui suit, qui vient après; les années *subséquentes* n'ont pas été également malheureuses; l'événement *subséquent* a un peu consolé des autres; le jour *subséquent*; les fêtes *subséquentes*; les chapitres *subséquens*.

SUBSIDE, *terme de Droit*, se dit en général de toutes les taxes & impositions que les sujets payent au roi ou à ceux qui gouvernent, pour subvenir aux besoins de l'état.

Les Anglois définissent le *subside* une taxe ou tribut accordé au roi par autorité du parlement, dans les besoins pressans de l'état, & qui se leve sur les sujets à-proportion de leurs richesses ou du revenu annuel de leurs terres, biens, *&c. Voyez* TAXE, *&c.*

Tel est l'impôt sur les terres ou taxe royale, comme on l'appelle, qui monte ordinairement à deux, trois ou quatre schellings par livre pour le revenu des terres, & à deux schellings & huit sols pour les biens personnels, quand celui des terres est de quatre schellings. *Voyez* AIDES. *&c.*

Les anciens rois saxons n'avoient point de *subsides* qui se levassent réglément; mais au-lieu de cela, il y avoit différentes coutumes par lesquelles on levoit des deniers ou des corvées sur le peuple pour réparer les villes, châteaux, ponts, pour les expéditions militaires, *&c.* qu'ils appelloient *burgote*, *brigbote*, *herefare*, *heregled*, &c.

Mais depuis que leurs terres furent envahies par les Danois, le roi Ethelred convint en 1007, de payer à ceux-ci tous les ans 10000 liv. pour racheter la paix: cette somme fut depuis portée à 36000 l. & enfin jusqu'à 48000 liv. & on l'appella *danegeld*, & on la leva sur les terres; chaque *hide* ou charrue étoit taxée au douzieme, excepté celles de l'Eglise. *Voyez* DANEGELD.

De-là ce tribut fut appellé *bidage*, nom qui par la suite devint commun à toutes les taxes & subsides qu'on imposoit sur les terres; comme celles qu'on imposoit sur les bestiaux, furent appellées *hornegeld*.

Mais les Normans les appelloient quelquefois toutes les deux *taxes*, du mot grec τάξις; & quelquefois *taillage*, qui vient de leur propre langage, & quelquefois, suivant les usages d'au-delà de la mer, *subsidia* & *auxilia*. Voyez AUXILIUM.

Depuis la conquête, il paroît que ces *subsides* ont été accordés encore sur un autre pié qu'ils ne sont à présent: comme chaque neuvieme agneau, chaque neuvieme brébis, *&c.* quelquefois la taxe étoit le dixieme, & quelquefois le quinzieme. *Voyez* QUINZIEME, *&c.*

En France le roi seul, de sa propre autorité, impose des *subsides* sur le peuple à sa discrétion. Ce que Grotius dit que ceux qui payent des *subsides* aux autres souverains pour les engager à les défendre contre des ennemis puissans, reconnoissent en agissant ainsi leur propre foiblesse, & que cette reconnoissance fait tort à leur dignité; ne doit s'entendre que de ces états qui sont trop foibles pour se défendre eux-mêmes, & qui, par rapport à cela, se rendent en quelque façon tributaires; & non pas de ceux qui subsistant par leurs propres forces, donnent des *subsides* à leurs voisins, qui sont plus foibles, pour les empêcher d'être accablés par les autres.

Tels sont, par exemple, les rois de France & d'Angleterre par rapport aux rois de Suede & autres princes, à qui ils accordent des *subsides* dans les traités qu'ils font avec eux.

Dans le rôle des taxes & impositions d'Angleterre, il y a plusieurs sortes de *subsides*: l'ancien *subside*, le supplément à l'ancien *subside*, le nouveau *subside*, le tiers du *subside*, & les deux tiers du *subside*. *Voyez* IMPÔTS, DROITS, *&c.*

Un homme de mérite a rassemblé sous un même point de vue l'apologie d'un des meilleurs auteurs politiques de nos jours, & la critique de quelques-uns de nos articles de finance. Son ouvrage, publié par lui-même, pouvoit certainement lui faire plus d'honneur, & nous causer plus de peine (s'il étoit si pénible de reconnoître ses erreurs), que n'en peuvent jamais attendre de leurs injurieuses & pauvres productions une infinité d'hommes obscurs, qui depuis 20 ans jusqu'à ce jour, depuis le plat Ch... jusqu'à l'hypocrite abbé de S... se sont indignement déchaînés contre nous.

Celui qui a écrit les observations suivantes, homme d'un caractere bien différent, nous les a envoyées à nous-même, pour en faire l'usage qui nous conviendroit, & nous les imprimons.

M. de Voltaire s'est tout nouvellement chargé de nous venger des autres. Il a dit dans une de ses lettres, à-propos de la brochure de cet abbé de S.. Quel est celui qui s'est occupé à vuider les fosses d'un palais où il n'est jamais entré?... Tel misérable petit architecte, qui n'est pas en état de tailler un chapiteau, ose critiquer le portail de S. Pierre de Rome. *Nous voudrions bien que ces comparaisons flatteuses, plus méritées de notre part, nous honorassent autant qu'elles doivent humilier nos ennemis.*

Notre siecle a produit plusieurs livres dangereux, & un grand nombre d'inutiles, comme le crient les déclamateurs: mais ce qu'ils ne disent point, c'est qu'il sort journellement des presses, des ouvrages précieux à la raison, dont ils étendent l'empire, à la saine philosophie qu'ils répandent, à la nature à laquelle ils nous rappellent, & à l'humanité dont ils réclament les droits.

Si le gouvernement profitoit des vues présentées par quelques gens de lettres, le regne présent seroit mis par la postérité beaucoup au-dessus des regnes précédens, parce que les mœurs seroient plus séveres, les ames plus honnêtes, le système de la bienfaisance mieux suivi, & les peuples conséquemment plus heureux.

Parmi les auteurs qui ont consacré leurs travaux à l'utilité publique, on doit citer avec reconnoissance M. de M...... Un rédacteur intelligent, semblable à celui qui a publié un des projets de l'abbé de S. Pierre, qui sauroit distinguer les maximes saines, lier les vérités, placer les réflexions, écarter les paradoxes, supprimer des digressions vuides, des déclamations choquantes, & des ironies trop ameres, formeroit un excellent volume de tous ceux qui sont sortis de la plume de l'*ami des hommes*. Les *doutes* qui lui ont été adressés sur la *théorie de l'impôt*, n'ont point été conçus par une tête bien forte. On voit aisément l'esprit qui les a dictés, ce qui ne prévient pas en leur faveur; car cet esprit n'est point celui de la candeur & du patriotisme. Ce n'est pas d'ailleurs avec quelques figures de rhétorique, qu'on peut triompher des écarts d'un génie bouillant, & vaincre les élans d'un cœur que le spectacle de la misere a déchiré.

M. de M...... doit savoir gré à l'anonyme qui a consolidé ses maximes en s'efforçant de les détruire.

Tel est l'effet des objections foibles; elles font présumer qu'un livre est hors de toute atteinte, parce qu'il a été mal attaqué, & que le vulgaire se persuade que le bouclier qui résiste est bon, tandis que c'est

seu-

feulement le trait lancé qui manque de vigueur. Mais ce dont M. de M...... ne peut remercier fon adverfaire, c'eft de cette politeffe cruelle qui ne tend, en lui accordant des talens, qu'à *le défigner* comme un homme dangereux. N'eft-il donc plus poffible de critiquer fans rendre odieux? C'eft une méthode bien noire & bien ufitée que celle qu'on emploie contre prefque tous les auteurs. On calomnie leurs principes, en leur attribuant des conféquences auffi détournées que funeftes; & on parvient à intéreffer la religion ou le miniftere, dans des difcuffions qui leur font étrangeres. Le délire d'un bon citoyen n'en fera jamais de méchans, furtout lorfqu'il ne s'exercera que fur des matieres qui ne font qu'à la portée du petit nombre, la multitude feule pouvant devenir féditieufe ou fanatique.

Au refte, il importeroit peu de relever les erreurs renfermées dans un *in*-12. obfcur, qui aura le fort des écrits polémiques, fi elles n'étoient foutenues & garanties par d'autres erreurs qui fe font gliffées dans un ouvrage immortel (*a*). Elles y font, il eft vrai, réparées par la promeffe que les éditeurs de l'Encyclopédie ont faite (*b*) d'inférer, fous une autre lettre, le correctif néceffaire aux mots *ferme*, (finance), & *financier*; mais les efpérances qu'on avoit de la continuation d'un dictionnaire qui auroit honoré la nation, font malheureufement aujourd'hui très-foibles (*c*). On ne fe flatte plus guere de lire les articles *Régie* & *Régiffeur*, qui euffent fans doute offert une réfutation complette de ceux qui contiennent des réflexions mal digérées, des affertions légeres & une critique peu judicieufe de plufieurs paffages de l'*efprit des lois*. Il faut donc tâcher de les détruire dans un morceau particulier, & d'empêcher que l'étranger ne fe méprenne fur les idées qu'ont les François du crédit & de la finance.

Un coup-d'œil rapidement jetté fur les *doutes propofés à l'auteur de la théorie de l'impôt*, conduira naturellement à l'examen des mots *ferme* & *financier*, où l'on retrouve les mêmes principes de la citation entiere defquels l'anonyme s'eft fervi contre l'ouvrage de M. de M....

Je tombe (*p.* 38.) fur une obfervation fauffe & perfide: fauffe, parce qu'elle donne à une phrafe un fens dont elle n'eft point fufceptible: perfide, parce qu'elle dénonce une expreffion innocente fous un rapport odieux. M. de M..... a dit: *lorfque les peuples reçoivent un chef, fait par élection, foit par droit héréditaire*, fur quoi l'on obferve avec affectation, que *recevoir ne peut s'entendre que de ce qu'on a droit de refufer: or*, ajoute-t-on, *dans un royaume héréditaire, le choix ne dépend pas du peuple*. M. de M.... avoit-il laiffé la moindre équivoque? En écrivant *droit héréditaire*, n'établiffoit-il pas que le peuple ne pouvoit, ni refufer, ni choifir, puifque fon fouverain l'étoit *de droit*?

M. de M.... a témoigné (*p.* 158. & 161.) fes allarmes *fur l'abus qu'on pouvoit faire de la fouveraineté*; on lui en fait un crime grave (*p.* 140. *des doutes*). Eh quoi! cette appréhenfion contredit-elle la confiance qu'il a dans la bonté paternelle du fouverain? Quand on voit la flatterie empreffée à empoifonner le cœur des rois; quand on réfléchit fur la facilité & fur le penchant qu'ont tous les hommes à être injuftes, dès qu'ils ne font point arrêtés par le frein de la loi; quand on médite fur les fuites de *cet abus* fatal aux mœurs qu'il corrompt, à la liberté qu'il enleve & à l'humanité qu'il dégrade, [illegible] citoyen peut-il trop multiplier les avis, les [illegible] images & tous les refforts de cette [illegible] qui maîtrife l'ame?

„ J'employe, a-t-on dit dans la *théorie de l'impôt*, „ (*p.* 187.) cinq mille livres que rapporte [illegible] terre, „ au loyer d'une maifon; fi [illegible] encore fon „ droit fur cette loc[illegible] d'un fac deux mou„ tures „. Sûreme[illegible] n'eft point folide, mais la repl[illegible]tage: car foutenir, (*p.* 64. [illegible]t le propriétaire de la maifon [illegible] qui paye l'impofition, c'eft [illegible] que c'eft le marchand, & non l'acheteur [illegible], qui eft chargé des droits d'entrée, [illegible] dis que les loyers, comme les marchandifes [illegible] en raifon des impôts qu'ils fupportent: il falloit fe borner à prouver que la poffeffion qui donne un revenu, eft très-diftincte de l'emploi qu'on peut faire de ce même revenu; que la propriété d'un fonds eft indépendante d'une location; & qu'ainfi les droits impofés tombent fur deux objets réellement différens, quoique réunis [illegible] même main.

L'anonyme veut démontrer à M. de M.... (*p.* 70.) que le premier objet du contrôle des actes, eft d'en conftater la date & d'en affurer l'authenticité, *& que le droit qu'on a joint à la formalité, n'en change point la véritable deftination*. L'anonyme s'eft trompé: la quotité exorbitante du droit contredit abfolument le but du légiflateur, puifqu'il eft de fait que les particuliers aiment mieux encourir les peines de nullité & la privation d'hypotheque, en rédigeant leurs conventions fous fignature privée, que d'acquitter les droits immenfes auxquels font affujettis les contrats publics. Eft-on quelquefois contraint d'en paffer? on ne balance pas alors à s'expofer aux dangers d'un procès, en fupprimant des claufes dont l'énonciation rendroit la formalité trop difpendieufe; ou en les embrouillant pour tâcher d'en fouftraire la connoiffance aux yeux avides du traitant. C'eft ainfi que la condition du fujet eft devenue pire qu'elle n'étoit avant l'établiffement du contrôle: fi la fûreté étoit alors moins grande à certains égards, elle l'étoit plus à d'autres; & certainement elle étoit plus générale: la mauvaife foi altéroit moins d'actes que la crainte des droits n'en annulle aujourd'hui que les riches feuls peuvent s'y foumettre. Je dis la même chofe de l'*infinuation* & du *centieme denier*; en applaudiffant à l'inftitution, je demande que la loi foit certaine, pour que la perception ne foit pas arbitraire; qu'elle foit claire, pour que celui qui paye fache pourquoi il paye; que le droit foit léger, pour que fa modicité permette de jouir de l'avantage qu'il procure; qu'il foit volontaire, pour que le peuple conçoive que c'eft en fa faveur, & non pas en faveur d'un fermier, qu'il fe leve & qu'il eft établi. Le *centieme denier*, par exemple, dit l'auteur, *eft repréfentatif de lods & ventes*; je le prie de me dire pourquoi on en exige, lors même que les mutations ne donnent pas ouverture aux droits feigneuriaux? Plufieurs queftions de ce genre convaincroient que le légal des édits n'eft qu'un prétexte, & que le burfal en eft le motif.

Que veut-on dire par cette fentence énigmatique: *l'oifiveté a fon utilité; ce qu'elle confomme eft fon tribut?* (*p.* 166.) Ignore-t-on que quand quelqu'un ne fait rien, un autre meurt de faim dans l'empire? qu'il ne peut y avoir dans un corps politique parfaitement fain, un membre qui reçoive fans donner? que le tribut n'en fauroit être paffif? Voilà cependant ce que l'auteur *des doutes* appelle une vérité qu'*il faudroit méditer pour en découvrir d'autres*; elles feroient probablement du même genre: on apprendroit, par exemple, que l'*oifif eft maître de fon loifir* (*p.* 168.), ce qui ne laiffe pas que de compofer un bon fonds pour affeoir un impôt.

On accufe auffi M. de M. de s'interdire les reffources *du crédit* (*p.* 170), & on raifonne à perte de vue d'après cette fuppofition qui eft très-gratuite. L'*ami des hommes* exclut le crédit, qui ne confifte qu'en expédiens, qui ne vient que des pertes que le roi fait avec certaines compagnies; qui excede le degré fondé fur le revenu général de la nation; qui détruit les arts, l'induftrie, le commerce, après avoir anéanti la population & l'agriculture; qui ayant deffféché le germe de la profpérité d'un état, les deshonore & l'expofe à une révolution funefte; mais il eft le partifan de ce crédit, qui naît de la confiance & d'une adminiftration éclairée (*théorie de l'impôt*, *p.* 160.), qui eft conféquent à ce principe: *faites peu d'engagemens, & acquittez-les exactement*. En effet, la faculté d'emprunter, qui porte fur l'opinion conçue de l'affurance du payement, conftitue l'effence du crédit folide; elle n'entraîne ni la création de nouveaux impôts, ni l'extenfion des anciens; & voilà celle qu'adopte un miniftre intelligent.

M. de M... a parlé de la ceffion des reftes du bail des fermes générales (*p.* 405, 406, &c. *de la théorie de l'impôt*); il en follicite une févere liquidation. Son

(*a*) [illegible]die.
(*b*) V[illegible]ervation qui fuit dans l'Encyclopédie l'article *ferme* ([illegible]nance).

(*c*) L'auteur ne parloit pas fans beaucoup de vraiffemblance. Les jéfuites exiftoient encore lorfqu'il écrivoit.

Son critique répond à ses plaintes sur ce sujet, en s'alertant sur l'abus qu'il y avoit de les comprendre dans des affaires particulieres, comme on faisoit autrefois, au lieu de les réunir à la nouvelle adjudication, comme on fait depuis quelque tems. De ce que l'abus étoit très-grand dans la forme passée, s'ensuit-il que la présente n'en ait aucun? Et si elle en a, n'est-on pas autorisé à s'en plaindre (*d*)? N'est-il pas de l'injustice la plus criante de laisser subsister ces recherches interminables, contre lesquelles le citoyen ne peut jamais assurer sa tranquillité, & d'exiger des arrérages de vingt années, lorsqu'on restreint à deux les répétitions que les parties qui ont trop payé sont en droit de demander?

„ Ce mot de *liberté*, que chacun interprete ou „ confirme, admet ou rejette, fait aujourd'hui la ba„ se la plus générale des projets, des écrits & des „ conversations; on en a même fait une sorte de cri „ de guerre, un signal de combat; il nous est venu „ d'Angleterre, & peut-être n'est-ce pas-là un des „ moindres torts que nous aient fait nos voisins „. Cet étonnant langage, qu'un esclave avili sous un despote de l'Orient auroit de la peine à prononcer, se trouve à la *page 186 des doutes*. N'est-on pas indigné de tant d'humiliation? Un roi, le pere de ses peuples, peut-il être plus noblement loué, que lorsque la liberté *fait la base des écrits, des projets & des conversations*? C'est l'éloge le plus pur & le plus attendrissant qu'on puisse faire d'un souverain, que de s'entretenir devant lui du plus grand des biens. On ne le prononce pas sous un tyran, ce mot sacré; il ne vient point de l'*Angleterre*, la nature l'a gravé dans tous les cœurs; il est le *cri* du plus mâle des sentimens. On ne comprend point comment on a pu se permettre, à ce sujet, une sortie contre des livres anglois, qu'on feroit très-bien d'étudier avant d'en hasarder dans sa propre langue.

Par une suite des grandes vûes de l'anonyme, il ne s'en fie pas à l'intérêt pour éclairer les hommes sur l'espece de culture & de commerce qu'ils doivent choisir; il veut qu'on décide à Paris, si ce sont des oliviers qui conviennent à la Provence & des manufactures de soie à la ville de Lyon.

En voilà assez, & peut-être trop, pour indiquer la maniere du contradicteur de M. de M... Il est tems d'abandonner une critique qui ne respire ni la chaleur de la bienfaisance, ni le courage de la justice, pour s'attacher à effacer ce que l'*Encyclopédie* offre de pernicieux sous les deux articles *ferme*, (finance) & *financier*.

Observations sur les articles, ferme, finance, & financier *de ce Dictionnaire*. „ *Ferme du roi*, finance. „ Il ne s'agit dans cet article que des droits du roi „ que l'on est dans l'usage d'affermer; & sur ce su„ jet on a souvent demandé laquelle des deux métho„ des est préférable, d'affermer les revenus publics „ ou de les mettre en régie?

Premier principe de M. de Montesquieu. „ La régie „ est l'administration d'un bon pere de famille, qui „ leve lui-même avec économie & avec ordre, ses „ revenus.

*Observations de M. P****. Tout se réduit à savoir, si dans la *régie* il en coûte moins au peuple que dans la *ferme*; & si le peuple payant autant d'une façon que de l'autre, le prince reçoit autant des *régisseurs* que des *fermiers*. Car s'il arrive dans l'un ou dans l'autre cas (quoique par un inconvénient différent) que le peuple soit surchargé, poursuivi, tourmenté, sans que le souverain reçoive plus dans une hypothèse que dans l'autre; si le *régisseur* fait perdre par sa négligence, ce que l'on prétend que le *fermier* gagne par exaction, la *ferme* & la *régie* ne seront-elles pas également propres à produire l'avantage de l'état, dès que l'on voudra & que l'on saura bien les gouverner? Peut-être néanmoins pourroit-on penser avec quelque fondement, que dans le cas d'une bonne administration, il seroit plus facile encore d'arrêter la vivacité du *fermier*, que de hâter la lenteur de ceux qui *régissent*, c'est-à-dire qui prennent soin des intérêts d'autrui.

Quant à l'ordre & à l'économie, ne peut-on pas avec raison imaginer qu'ils sont bien moins observés dans les *régies* que dans les *fermes*; puisqu'ils sont confiés; savoir, l'ordre à des gens qui n'ont aucun intérêt de le garder dans la perception, l'économie à ceux qui n'ont aucune raison personnelle d'épargner les frais du recouvrement? C'est une vérité dont l'expérience a fourni plus d'une fois la démonstration.

Réponses. Si de la solution de cette premiere question dépendoit celle de la thèse générale, le principe de M. de *Montesquieu* auroit bientôt force de loi. Le régime le plus sage ne peut imprimer la perfection à aucun établissement, il ne peut que diminuer à un certain point, le nombre & la grandeur des abus. Laissons donc à la *régie* & à la *ferme* ceux dont elles sont susceptibles, & nous serons convaincus que le peuple paye plus dans la seconde que dans la premiere. La négligence ne *poursuit* ni ne *surcharge*; elle est lente, elle oublie; mais elle ne *tourmente* pas. Si elle fait perdre, c'est au souverain, qui dans une bonne administration doit compter sur ces pertes légeres en elles-mêmes, utiles à plusieurs citoyens, par-là faciles à réparer; puisqu'elles laissent des moyens dont le gouvernement peut se ressaisir dans des tems orageux. Cette méthode ne peut donc avec son abus, nuire à l'état. Il n'en est pas ainsi de l'*exaction*; le petit nombre qui l'exerce est le seul qui en profite: un peuple est écrasé, & le prince ne s'enrichit point. Le royaume sera épuisé, sans que le trésor-royal soit rempli: les gains extraordinaires attaqueront les ressources dans leur principe, & les enfans n'auront dans les plus pressans besoin de leur pere, que des vœux stériles à lui offrir. Ceux qui connoîtront les hommes & les gouvernemens, avoueront que dans une monarchie, l'ardeur de l'intérêt particulier est bien plus impossible à réprimer, qu'il n'est difficile d'exciter le zele & de s'assurer de l'exactitude *de ceux qui prennent soin des intérêts d'autrui*. Accordons cependant, que l'un n'est pas plus aisé que l'autre, & il n'en sera pas moins évident que la paresse de la *régie* est préférable à la cupidité de la *ferme*.

Tout homme aime l'ordre & l'observe, tant que son intérêt ne s'y oppose point. C'est parce que le *régisseur* n'en a aucun à la perception, qu'elle sera juste: mais le *fermier*, dont les richesses augmentent en raison de l'étendue des droits, interprétera, éludera & forcera sans cesse la loi; seul il multipliera les frais, parce qu'ils déterminent le recouvrement qui est le mobile de sa fortune, & qui est, comme nous l'avons supposé indifférent au *régisseur*.

Second Principe de M. de Montesquieu. „ Par la „ *régie*, le prince est le maître de presser ou de re„ tarder la levée des tributs, ou suivant ses besoins, „ ou suivant ceux de son peuple.

Observations. Il l'est également quand ses revenus sont affermés, lorsque par l'amélioration de certaines parties de la recette & par la diminution de la dépense, il se met en état de se relâcher du prix du bail convenu, ou d'accorder des indemnités: les sacrifices qu'il fait alors en faveur de l'agriculture, du commerce & de l'industrie *se retrouvent dans un produit plus considérable des droits d'une autre espece*. Mais ces louables opérations ne sont, ni particulieres à la *régie*, ni étrangeres à la *ferme*; elles dépendent dans l'un & dans l'autre cas d'une administration, qui mette à portée de soulager le peuple & d'encourager la nation, &c.

Réponses. Il ne s'agit pas ici de sçavoir par quels moyens on parvient à la rémise d'une partie des tributs: il est encore moins nécessaire d'établir qu'en accordant d'un côté, il faut reprendre d'un autre. Mais j'examine si le souverain, quand il peut & qu'il veut retarder la levée de l'impôt, est plus en état de le faire dans la *régie*, que dans la *ferme*; je me décide pour l'affirmative. En effet, s'il juge à-propos d'accorder des modérations en affermant, il faut qu'il revienne sur un arrangement consommé, qu'il change des dispositions arrêtées, qu'il renonce à la destination deja faite de revenus fixes, & qu'enfin, il intervertisse l'ordre qu'il avoit établi: ce qui exige ainsi des operations contraires à celles qui ont été faites, découle naturellement d'une *régie* qu'on presse ou qu'on retient conformement aux circonstances.

Troisieme principe de M. de Montesquieu. „ Par la „ ré-

(*d*) Un ministre auquel un étranger demanderoit pourquoi il n'y a pas au-moins dans la capitale une salle ou l'on puisse représenter convenablement les chef-d'œuvres du théatre françois, répondroit-il en disant qu'autrefois une populace d'importuns se mêloit à un sénat romain, qu'Athalie avoit un panier, & que ces grossieretés ridicules sont abolies?

„ *régie*, le prince épargne à l'état les profits immenses des *fermiers* qui l'appauvrissent d'une infinité „ de manieres.

Observations. Ce que la *ferme* absorbe en profits, la *régie* le perd en frais; ensorte que ce que l'état dans le dernier cas gagne d'un côté, il le perd de l'autre. Qui ne voit un objet que sous un seul aspect, n'a pas tout vû, n'a pas bien vû: il faut l'envisager sous toutes les faces. On verra que le *fermier* n'exigera trop, que parce qu'il ne sera pas surveillé; que le *régisseur* ne fera des frais immenses, que parce qu'il ne sera point arrêté. Mais l'un ne peut-il pas être excité, ne peut-on pas contenir l'autre? C'est aux hommes d'état à juger des obstacles & des facilités, des inconvéniens & des avantages qui peuvent se trouver dans l'une & dans l'autre de ces opérations: mais on ne voit pas les raisons de se décider en faveur de la *régie* aussi promptement, aussi positivement, que le fait l'auteur de l'*Esprit des lois*.

Réponses. C'est sûrement ne pas tout voir, ne pas bien voir, que d'assurer que la *régie* perd en frais, ce que la *ferme* absorbe en profits. Il a été démontré plus haut que le *régisseur* fait peu de frais, parce qu'il n'a aucun intérêt au produit que rendent ces frais: à lumieres égales, son administration sera donc plus douce & moins chere que celle du *fermier*. Que sera-ce si l'on veut comparer ce que coûtent à l'état les profits de celui-ci, avec le montant des appointemens de l'autre? Si c'est aux hommes d'état qu'il appartient de décider sur cet objet, personne n'en contestera, je crois, le droit à M. de *Montesquieu*. Dans cette occasion il ne falloit que calculer; il le fit, & il prononça.

Quatrieme principe de M. de Montesquieu. „ Par „ la *régie*, le prince épargne au peuple un spectacle „ de fortunes subites qui l'afflige.

Observations. C'est moins le spectacle de la fortune de quelques particuliers qu'il faut épargner au peuple, que l'appauvrissement des provinces entieres. Ce sont moins aussi les fortunes subites qui frappent le peuple, qui l'étonnent & qui l'affligent, que les moyens d'y parvenir & les abus que l'on en fait. Le gouvernement peut en purifier les moyens, & l'on est puni des abus par le ridicule auquel ils exposent, souvent même par une chûte qui tient moins du malheur que de l'humiliation. Ce ne sont point là des raisons de louer ou de blâmer, de rejetter ou d'admettre la *régie* ou la *ferme*. Une intelligence, une industrie active, mais louable & renfermée dans les bornes de la justice & de l'humanité, peut donner au *fermier* des produits honnêtes, quoique considérables. La négligence & le défaut d'économie rendent le *régisseur* d'autant plus coupable de l'affoiblissement de la recette & de l'augmentation de la dépense, que l'on ne peut alors remplir le vuide de l'une, & pourvoir à l'excédent de l'autre, qu'en chargeant le peuple de nouvelles impositions; au-lieu que l'enrichissement des *fermiers* laisse au moins la ressource de mettre à contribution leur opulence & leur crédit.

Réponses. Les fortunes excessives de quelques particuliers n'attristent pas par elles-mêmes, ce sont les images qu'elles présentent avec elles, la disette du peuple & la dépopulation des provinces, les fondemens sur lesquels elles sont élevées, les matériaux dont elles sont construites, les moyens qui les conservent & les augmentent; voilà ce qui porte le désespoir dans le cœur des sujets. „ La [illegible] matiere des „ troubles, dit *Bacon*, est dans la misere publique & „ dans le mécontentement universel „. [illegible] émigrations, les terres en friche, le [illegible] desséché; telles sont les conséque[illegible] ces [illegible]s. Elles doivent donc inspirer l'[illegible] le ridicule [illegible]t-il alors pour punir des abus [illegible] riches sont-ils susceptibles d'[illegible] ce monde leur inflige au loin [illegible] ne leur dénonce? Ce maux [illegible] dans la *ferme*. M. de *Montesqu*[illegible] le même point de vûe que l[illegible] qui nous [illegible]. „ Les fortunes „ immens[illegible] des gens d'affaires (édit de „ 1716 [illegible] de leur luxe & de leur faste, qui semble „ in[illegible] de nos autres sujets, sont par „ [illegible] leurs malversations, & il n'est „ [illegible] dissipent avec profusion, ce „ [illegible] avec injustice: les richesses qu'ils „ [illegible] les dépouilles de nos provinces, la „ f[illegible] nos peuples & le patrimoine de l'état, „ *&c.* [illegible] auteur de l'*Esprit des lois* ne s'est pas, à beaucoup près, exprimé avec tant de sévérité, mais ses maximes étoient celles de l'édit. A l'égard de cette ressource qui consiste à mettre les riches [illegible] contribution, il semble qu'elle n'ait été empl[illegible] qu'ici, que pour donner lieu à des gains p[illegible] & pour faire passer dans les mains de [illegible] les débris de la véxation. Pour le cré[illegible] qui ignore à quelles conditions onér[illegible]t procuré?

Cinquieme principe de M. de Montesquieu. „ [illegible] ar la „ régie l'argent levé passe par peu de mains, il va „ directement au prince, & par conséquent revient „ plus promptement au peuple „.

Observations. L'auteur de l'*Esprit des lois* appuie tout ce qu'il dit sur la supposition que le *régisseur* qui n'est que trop communément avare de peines & prodigue de frais, gagne & produit à l'état autant que le *fermier*, qu'un intérêt personnel & des engagemens considérables excitent sans cesse à suivre de près la perception; mais cette présomption est-elle bien fondée? est-elle bien conforme à la connoissance que l'on a du cœur & de l'esprit humain? est-il bien vrai d'ailleurs que les grandes fortunes des *fermiers* interceptent la circulation? tout ne prouve-t-il pas le contraire?

Réponse. M. de *Montesquieu* ne suppose pas (ce qui seroit absurde relativement à son axiome), que le *régisseur* retire du peuple autant d'argent que le *fermier*: il dit simplement, ce qui est très-vrai, qu'il en remet davantage au trésor royal. Son idée, pour être entendue, n'avoit pas besoin de cet éclaircissement. Ce seul moyen paroît d'abord bien efficace pour moins intercepter la circulation: il n'est pas douteux qu'elle est bien plus vive quand le prince a l'argent qu'il est forcé de répandre promptement jusqu'aux extrémités de son royaume, que lorsque des *fermiers* l'enfouissent dans leurs coffres, ou le prodiguent dans la capitale.

Sixieme principe de M. de Montesquieu. „ Par la *ré-* „ *gie* le prince épargne au peuple une infinité de mau- „ vaises lois, qu'exige de lui l'avarice toujours im- „ portune des *fermiers*, qui montre un avantage pré- „ sent pour des reglemens funestes pour l'avenir.

Observations. On ne connoît en *finances*, comme en d'autres matieres, que deux sortes de lois; les lois faites, & les lois à faire: il faut être exact à faire exécuter les unes, il faut être reservé pour accorder les autres. Ces principes sont incontestables, mais conviennent-ils à la *régie* plus qu'à la *ferme*? le *fermier* va, dit-on, trop loin sur les lois à *faire*; mais le *régisseur* ne se relâche-t-il pas *trop sur les* lois qui sont faites? on craint que l'ennemi ne s'introduise par la breche, & l'on ne s'apperçoit pas que l'on a laissé la porte ouverte.

Réponses. Il a déja été prouvé que l'inéxactitude à faire observer les lois anciennes ne peut, dans aucun cas, être aussi funeste que l'avarice, qui chaque jour en obtient de nouvelles. Le *fermier* abuse également des unes & des autres: il interprete cruellement celles qui sont faites, il en propose sans cesse d'analogues à son avidité, de façon qu'il corrompt tout, le passé & le présent.

Septieme principe de M. de Montesquieu. „ Comme „ celui qui a l'argent est toujours le maître de l'au- „ tre, le *traitant* se rend despotique sur le prince „ même; il n'est pas législateur, mais il le force à „ donner des lois „.

Observations. Le prince a tout l'argent qu'il doit avoir, quand il fait un bail raisonnable & bien entendu. Il laissera sans doute aux *fermiers* qui se chargent d'une somme considérable, fixe, indépendante des événemens par rapport au roi, un profit proportionné aux fruits qu'ils doivent équitablement attendre & recueillir de leurs frais, de leurs avances, de leurs risques & de leurs travaux.

Le prétendu despotisme du *fermier* n'a point de réalité: la dénomination du *traitant* manque de justesse, on s'est fait illusion sur l'espece de *crédit* dont il jouit effectivement, il a celui des ressources, & le gouvernement sait en profiter; il ne fera jamais despotique quand il sera question de faire des lois, mais il reconnoîtra toujours un maître, quand il s'agira de venir au secours de la nation, avec la fortune même qu'il aura acquise légitimement.

Réponses. Peut-on parler des *risques* que court le *fermier*, & des *travaux* qu'il essuie? Ne le voit-on pas au moindre danger solliciter une indemnité? est-ce là se charger des événemens? Pour son travail, il le remet à des commis, & son opulence est d'au-

tant plus ſcandaleuſe, qu'elle eſt le prix de l'oiſiveté: ſes avances, au moyen de l'intérêt qu'elles lui valent, ſont plutôt une charge ruineuſe, qu'une reſſource réelle pour l'état.

Je ne vois pas pourquoi la dénomination de *traitant* manque de juſteſſe; elle convient à des gens *qui traitent avec le roi pour ſes revenus*. Ce nom n'a pas par lui-même une acception odieuſe; il ne la reçoit que par l'abus que ceux qui le portent font de leurs traités.

Une compagnie qui ne prête qu'à un fort intérêt, qui ne donne d'une main que pour qu'on lui laiſſe la liberté de ſaiſir de l'autre des droits plus onéreux, qui répete que les moyens qu'elle fournit, dépendent du ſuccès de ſes engagemens, & que ce ſuccès tient à tel ou tel réglement, doit forcer le prince à lui accorder toutes les lois qu'elle deſire. Elle eſt donc bien loin de la générosité patriotique qu'on s'efforce de lui attribuer; elle eſt donc deſpotique: les expédiens qu'elle fournit, ſont donc funeſtes à ceux qui les reçoivent, & n'ont d'utilité que celle que trouve un homme obéré, dans la bourſe d'un uſurier.

Huitieme principe de M. de Monteſquieu. „ Dans „ la république les revenus de l'état ſont preſque toujours en *régie*; l'établiſſement contraire fut un „ grand vice du gouvernement de Rome. Dans les „ états deſpotiques où la *régie* eſt établie, les peuples ſont infiniment plus heureux; témoins la Perſe & la Chine. Les plus malheureux ſont ceux où „ le prince donne à *ferme* ſes ports de mer & ſes „ villes de commerce. L'hiſtoire des monarchies eſt „ pleine de maux faits par les *traitans*.

Obſervations. Ce ſeroit un examen fort long, très-difficile, & peut-être aſſez inutile à faire dans l'eſpece préſente, que de diſcuter & d'approfondir la queſtion de ſavoir ce qui convient mieux, de la *ferme* ou de la *régie* relativement aux différentes ſortes de gouvernement. Il eſt certain qu'en tout tems, en tous lieux, & chez toutes les nations, il faudra dans l'établiſſement des impoſitions, ſe tenir extrèmement en reſerve ſur les nouveautés, & qu'il faudra veiller dans la perception, à ce que tout rentre exactement dans le tréſor public, ou, ſi l'on veut, dans celui du ſouverain.

Reſte à ſavoir quel eſt le moyen le plus convenable, de la *ferme* ou de la *régie*, de procurer le plus ſûrement & le plus doucement le plus d'argent. C'eſt ſur quoi l'on pourroit ajouter bien des réflexions à celles qu'on vient de faire; & c'eſt auſſi ſur quoi les ſentimens peuvent être partagés ſans bleſſer en aucune façon la gloire ou les intérêts de l'état; mais ce qu'on ne peut faire ſans les compromettre, ce ſeroit d'imaginer que l'on pût tirer d'une *régie* tous les avantages apparens qu'elle préſente, ſans la ſuivre, & la ſurveiller avec la plus grande attention: & certainement le même degré d'attention mis en uſage pour les *fermes*, auroit la même utilité préſente, ſans compter pour certaines conjonctures, la reſſource toujours prête que l'on trouve, & ſouvent à peu de frais, dans l'opulence & le crédit des citoyens enrichis.

Réponſes. Il me ſemble qu'on ne pouvoit mieux s'y prendre pour débarraſſer cette queſtion des difficultés qui à force d'être généraliſées, deviendroient inſolubles, que de raſſembler des faits & d'en tirer des conſéquences. L'expérience eſt un guide ſûr, les inductions qui en naiſſent ne trompent point; il n'étoit point inutile d'y avoir recours: cette méthode étoit néceſſaire pour jetter un jour ſatisfaiſant ſur une matiere obſcure. Pour détruire l'opinion de M. de M... il falloit lui oppoſer des réſultas hiſtoriques, contraires à ceux qu'il préſente, nous montrer les revenus publics affermés dans quelque état que ce fût, & ce même état redoutable au-dehors, floriſſant au-dedans, & ne cherchant d'autre gloire que la félicité du peuple: il falloit, en combattant un grand homme, uſer du ſcepticiſme décent, qui doit être le partage de ceux qui ne penſent pas comme lui: il falloit, dans un examen qui tient au bien de ſa patrie, procéder avec l'impartialité d'un citoyen: il falloit que la prévention ſe tût: il falloit enfin ſentir que peu de mots placés ſur un objet, par un génie vigoureux, étoient le fruit d'une méditation profonde; qu'ils ne pouvoient être attaqués qu'avec un eſprit patriotique, & non pas avec un eſprit de *finance*; qu'un critique devoit uſer d'une extrême circonſpection ſur la nature des preuves, & d'une bonne *foi* décidée dans le choix des raiſonnemens.

Les défauts que l'on remarque dans la compoſition de cet article, reparoiſſent au mot *financier*, où l'on pourſuit encore le reſpectable auteur de l'*Eſprit des lois*.

„ *Financier*, homme qui manie les finances, c'eſt-„ à-dire les deniers du roi, qui eſt dans les fermes „ de ſa majeſté, *quæſtorius ærari collector*.

Principe de M. de Monteſquieu. „ Il y a un lot pour „ chaque profeſſion; le lot de ceux qui levent les „ tributs eſt la richeſſe; & les recompenſes de ces „ richeſſes, ſont les richeſſes mêmes. La gloire & „ l'honneur ſont pour cette nobleſſe qui ne connoît, „ qui ne voit, qui ne ſent de vrai bien, que l'honneur „ & la gloire. Le reſpect & la conſidération ſont „ pour ces miniſtres & ces magiſtrats qui, ne trouvant que le travail après le travail, veillent nuit & „ jour pour le bonheur de l'empire.

*Obſervations de M. P****. Mais comment un philoſophe, un légiſlateur, un ſage, a-t-il pu ſuppoſer dans le royaume une profeſſion qui ne gagnât, qui ne méritât que de l'argent, & qui fût exclue par état de toute autre ſorte de récompenſe? *&c. &c. &c.* Un *financier* ne ſera ſans doute ni récompenſé, ni reſpecté, ni conſideré comme un *Turenne*, un *Colbert*, un *Seguier*... Les ſervices qu'il rend, les ſacrifices qu'il fait, les vertus qu'il montre, ne ſont ni de la même nature, ni du même prix; mais peut-on, mais doit-on décemment, équitablement, raiſonnablement en conclure qu'ils n'ont aucune ſorte de valeur & de réalité? & lorſqu'un homme de *finance*, tel qu'on vient de le peindre, & que l'on conçoit qu'il doit être, vient juſtifier l'idée que l'on en donne, ſa capacité ne rend-elle pas à l'état des ſervices eſſentiels? ſon déſintéreſſement ne fait-il pas des ſacrifices? & ſa vertu ne donne-t-elle pas des exemples à ſuivre, à ceux-même qui veulent le dégrader?

Il eſt certain (& l'on doit en convenir en ami de la vérité), il eſt certain que l'on a vu dans cette profeſſion des gens dont l'eſprit, dont les mœurs, dont la conduite ont mérité qu'on répandît ſur eux à pleine-mains, le ſel du ſarcaſme & de la plaiſanterie; & ce qui devoit les toucher encore plus, l'amertume des reproches les mieux fondés. Mais ce corps eſt-il le ſeul qui préſente des membres à retrancher? & refuſera-t-on à la nobleſſe, au miniſtere, à la magiſtrature, les éloges, les récompenſes, & les diſtinctions qu'ils méritent, parce qu'on a vu quelquefois en défaut dans le militaire le courage; dans le miniſtere les grandes vues; dans la magiſtrature le ſavoir & l'intégrité? On reclameroit avec raiſon contre cette injuſtice. La *finance* n'a-t-elle pas autant à ſe plaindre de l'*Eſprit des lois*? & ne doit-elle pas le faire avec d'autant plus de force, que l'auteur ayant plus de mérite & de célébrité, eſt auſſi plus dangereux pour les opinions qu'il veut accréditer. Le moindre reproche que l'on puiſſe faire en cette occaſion à cet écrivain, dont la mémoire ſera toujours chere à la nation, c'eſt d'avoir donné pour aſſertion générale, une obſervation perſonnelle & particuliere à quelques *financiers*, & qui n'empêche pas que le plus grand nombre ne deſire, ne recherche, ne mérite, & n'obtienne la ſorte de récompenſe & de gloire, de reſpect & de conſidération qui lui eſt propre.

Réponſe. Quel autre lot une ame libre & vraie pouvoit-elle aſſigner à une profeſſion qui ne travaille que pour amaſſer de l'argent, qui n'a d'autre émulation que celle de groſſir ſa fortune, & qui tourne toute ſon induſtrie du côté des richeſſes? Si les ſervices qu'elle rend ſont la levée des tributs; s'il eſt démontré qu'elle ne fait de *ſacrifices* que ceux dont elle obtient un retour uſuraire; ſi les *vertus* qu'elle montre conſiſtent à exécuter fidellement ſes traités, qui peut ſans aveuglement lui décerner d'autre récompenſe que la *richeſſe*? Cette récompenſe eſt proportionnée à la nature de ſes ſoins, elle n'a aucun titre pour en exiger d'autres; lui en aſſigner de différentes, ce ſeroit confondre les principes, malheureuſement ils ne ſont que trop confondus dans le fait: car les cœurs nobles ſont rares, & les vils flatteurs ſont communs; ils ſont venus à bout de faire évanouir les diſtinctions. La *capacité* du *financier* ne s'exerce que pour ſa propre utilité: ſon *déſintéreſſement* eſt un être de raiſon: & ſa *vertu*, ſi elle donne des exemples à ſuivre, eſt celle du particulier, & non pas celle de ſon état.

M. de *Monteſquieu* étoit trop integre & trop inſtruit, pour avoir rejetté les exceptions; il les admettoit telles qu'elles ſont, c'eſt-à-dire dans le ſens contraire

traire à celui que son contradicteur indique: son principe, loin d'en être affoibli, en recevoit une nouvelle force: il y comprenoit, dans l'exception, non des gens dépravés, ineptes & méprisables, mais des hommes éclairés, justes, & bienfaisans; ce qui est conforme à l'opinion générale, & à celle que les éditeurs de l'*Encyclopédie* ont établie dans la note qu'ils ont mise à la fin de cet article. La différence des autres corps à celui des *financiers* est sensible, dans les premiers, quelques membres isolés manquent à leur devoir & sont flétris; dans l'autre c'est le petit nombre seul qui mérite l'estime; & cela, parce que là l'esprit général est celui de l'honneur, & qu'ici l'esprit général est celui de la vexation. Il y a plus; dans l'espece présente, la nature même de la chose résiste à une meilleure constitution. M. P *** en peignant le *financier* tel qu'il devoit être selon ses principes, s'est attaché à une chimere, qu'aucun effort de la part du ministere ne pourroit réaliser: la grande fortune est le fléau de la vertu, & ne la souffre point avec elle „? Comment seriez-vous homme de bien, vous „ qui n'ayant pas eu de bien de votre pere, possédez „ de si grands trésors „? Cette question d'un romain à *Sylla*, ne peut dans l'application souffrir de replique. Quel est l'homme qui ait la tête assez froide & le cœur assez pur, pour conjurer la séduction des richesses? Elles énervent le courage, avilissent l'ame, concentrent dans l'individu l'affection qu'il auroit étendue sur ses semblables. Le cœur endurci, les mœurs sont bien-tôt corrompues; le vice infecte également l'extrème misere, comme l'extrème opulence: le pauvre a par-tout sur le riche l'inestimable avantage de ne pouvoir faire le mal avec la même facilité.

Considérations sur la finance. Qu'il soit permis de terminer l'examen que nous venons de faire, par quelques réflexions qui y sont analogues. Elles seront peu nombreuses, parce qu'il est difficile de présenter des idées neuves sur une matiere agitée depuis quelque tems par tant d'écrivains, & qu'il est rebutant de ne prendre la plume, que pour transcrire des volumes qui ont jusqu'ici causé plus d'ennui que de réforme.

I. Ce n'est point une médiocre preuve & une petite utilité de cet esprit philosophique qui doit son progrès à la persécution, que la quantité d'ouvrages sur l'Agriculture, le Commerce, & la Finance; mémoires, journaux, feuilles hebdomadaires, gazettes, livres de toute espece; on feroit aujourd'hui un recueil immense de tout ce qui s'imprime sur l'administration politique. Plusieurs moralistes se sont élevés contre le françois que l'amour de la nouveauté & la manie de l'imitation jettent tout d'un côté, & qui n'a pas un goût qui ne se tourne en passion. Mais ils ne comprennent pas que pour qu'il y ait assez dans de certains genres, il faut qu'il y ait *trop*; qu'il n'y a presque pas de mauvais écrit qui ne renferme quelque vue saine, quelque répétition qui ne grave un objet important dans la mémoire, & quelque paradoxe qui ne force à réfléchir. Les faiseurs de systèmes ont engagé les vrais observateurs à tenter des expériences: enfin, il est heureux qu'on discoure sur les choses utiles, parce qu'à force d'en dire, on s'excite à en faire.

II. N'y a-t-il pas dans l'abbé de *Saint-Pierre* & dans M. de *M*. . . . ces deux grands rêveurs, des idées excellentes? J'ai déjà dit ce que je pensois du dernier: mais, ce que je n'ai point remarqué, c'est que son intention bien reconnue étant d'encourager l'Agriculture, il n'en charge pas moins son produit de tout le fardeau des impositions: sa taxe porte sur les besoins réels qu'il veut favoriser, & l'exemption sur les besoins d'opinion qu'il veut proscrire (*e*). Ce qu'il y a encore de plus singulier, c'est que son adversaire qui devoit faire valoir uniquement une contradiction si frappante, l'a négligée. De [illegible] exposition qu'il en eût faite, dérivoient des conséquences si opposées aux principes de l'*ami des hommes*, que la *théorie de l'impôt* étoit ruinée. Il est vrai que cela n'auroit pas fait un livre; mais une note qui détruit une erreur, vaut bien trois cens pages de déclamation.

III. Un peuple ne doit s'attendre à aucun soulagement, quand ses intérêts sont dirigés par une ame paresseuse & timide, qui redoute les travaux qu'exige toute réforme, & qui s'effraye des dangers qu'elle présente. Il faut renoncer aux changemens, si on a résolu de n'admettre que ceux qui ne sont susceptibles d'aucun abus: il est simplement question de considérer si l'abus qu'on fait naître est passager, particulier, & foible; & si celui qu'on supprime est permanent, général, & considérable: alors il n'y a point à balancer: *un mal léger & momentané pour un bien solide & durable*. Tel devroit être la maxime d'un ministre éclairé, laborieux, & hardi.

IV. On a demandé si dans une monarchie il pouvoit exister un bon ministre (*f*), c'est-à-dire un homme, qui ayant les moyens de faire le plus grand bien de l'état, en auroit aussi la volonté. Ceux qui ont proposé cette question, sont convenus qu'on découvriroit peut-être un génie rare, éclairé par l'étude, formé par la méditation, mûri par les voyages, & qui auroit rassemblé, discuté, & combiné une assez grande quantité de faits politiques, pour avoir acquis dans la vigueur de l'âge une expérience consommée. Mais ils ont nié qu'un tel sujet voulût porter ses connoissances & ses talens dans l'administration. Dans un royaume, ont-ils dit, la prospérité de l'état n'est jamais liée à la fortune du particulier: celle-ci ne peut même se faire très-souvent qu'aux dépens de l'autre; le ministre réformateur n'obtiendra rien pour lui, ni pour les siens; car il sera traversé par une cour sur laquelle porteront les premiers efforts de son économie, & il ne plaira point à un maitre qu'il ne servira qu'au préjudice de ses favoris (*g*). Il y a plus; les innovations qu'il entreprendra, ne devant produire qu'un avantage éloigné, il sera d'abord détesté du peuple: il faudra qu'il sacrifie sa réputation actuelle, la seule dont il puisse jouir, à la justice de la postérité, qui ne s'élevera que sur son tombeau. Enfin, il ne tiendra qu'à lui de pressentir que la rage de la multitude profanera ses cendres (*h*). Quel homme après ces considérations aura assez d'intrépidité pour immoler au bien public tout ce qu'il a de plus cher, & tout ce qui doit lui être le plus sacré? Je ne sais que répondre à des objections de cette nature; tout ce que je sais, c'est qu'il faudroit avoir la folie de la vertu pour braver des peines si ameres (*i*). Mais je suis persuadé, qu'un roi qui ne laisseroit à son ministre d'autre ressource pour augmenter sa fortune & satisfaire son ambition, que de travailler au bonheur de ses sujets, qui le soutiendroit contre ses ennemis, qui le consoleroit par une confiance entiere, de la haine aveugle; je suis, dis-je, persuadé qu'un tel prince auroit un ministre qui ressembleroit beaucoup à un ministre patriote (*k*).

V. Il est des tems malheureux où l'homme le plus sage est forcé de recourir à des expédiens qu'il condamne, pour subvenir à des dépenses urgentes & inévitables. Mais si cet homme connoissoit mieux qu'aucun autre la finance de son pays & celle des deux états qui font sur cette partie la destinée des

deux

(*e*) Nous ne pouvons nous dispenser de remarquer ici que nous ne sommes point du tout de l'avis de l'auteur de ces considérations. S'il y eut jamais un besoin d'opinion, c'est la dentelle, par exemple: cependant qu'il calcule le prix énorme du chanvre manufacturé de cette maniere, le tems & le nombre des mains employées, & il verra combien ce besoin d'opinion rend à la terre.

(*f*) On conçoit que l'on satisfait mal à la question, en citant d'*Amboise*, *Richelieu* ou *Mazarin*; on peut faire de grandes choses, sans être un *bon ministre*. Celui qui auroit vendu le royaume pour acheter la tiare, celui qui sacrifioit tout à son orgueil & à sa vengeance, celui qui faisoit servir son pouvoir à son insatiable avarice, ne méritent point le titre de *bon ministre*.

(*g*) Si le bon, l'adorable Henri IV. s'aigrissoit souvent contre le vertueux *Sully*, quel souverain pourra se promettre d'être plus inaccessible que lui *aux calomnies travaillées de mains de courtisan*.

(*h*) On sait jusqu'où la fureur du peuple poussa l'atrocité après la mort de *Colbert*, qu'on ne nomme aujourd'hui que pour en faire l'éloge.

(*i*) Je ne trouve dans l'histoire de France que *Sully* qui ait constamment voulu le bien; mais il étoit parvenu dans ces tems orageux qui forment les ames vigoureuses & sublimes: il avoit partagé les malheurs de son maitre, il étoit son ami, & il travailloit sous les yeux & pour la gloire de cet ami.

(*k*) Si le maître ne s'étoit point trompé dans son objet, c'est-à-dire s'il n'eût pas pris pour la gloire ce qui n'en étoit que le fantôme, *Colbert* auroit préféré l'utilité à la splendeur.

deux mondes par leur banque, leur commerce, & leur crédit; il faudroit bien se garder de céder à des cris stupides & à l'orage du moment, en le privant d'une place qu'il peut remplir dignement, qui dans le fait est la plus importante du royaume, & qui, quand elle est mal occupée, enleve à la guerre sa gloire, à la marine son utilité, & toute considération aux affaires étrangeres.

VI. C'est sans doute une opération imparfaite, que celle par laquelle voulant convertir en espece l'argent ouvragé, on n'en remet cependant qu'une partie à celui qui apporte la matiere: car quel est le but de cette opération? De faciliter les emprunts, de donner une plus grande activité au commerce, effets qui suivent l'augmentation de l'argent monnoyé. Or si on ne satisfait qu'à une partie de la remise, quelque promesse que l'on fasse de l'entier payement, on inspire la méfiance, on engage le particulier à la soustraction de son argenterie, & l'on manque le résultat qu'on s'étoit proposé.

VII. C'est encore une bien mauvaise opération, que la suspension du payement de tous les papiers sur lesquels porte le seul crédit dont jouisse une nation, parce que son commerce, qui tient à une solvabilité prompte & sûre, en est interrompu pour le présent, & diminué pour l'avenir. Le négociant est long-tems arrêté par la crainte d'un événement qui nuit à ses expéditions, & qui met sa fortune à découvert. J'ajoute au sujet de cet expédient & du précédent, qu'ils prouvent qu'on est réduit aux dernieres ressources, & qu'ils peuvent ainsi dans un tems de guerre, rendre l'ennemi plus fier, & les conditions de la paix plus dures.

VIII. Mais si ces fautes sont excusées par les circonstances, si le travailleur qui les a commises a été forcé par des raisons antérieures à sa gestion; si en chargeant le luxe conformément à ses principes, & l'agriculture *malgré ses maximes*, il conçoit que c'est le seul *moyen d'éviter à la nation la honte & le de*sastre d'une banqueroute, qui, en tombant sur un grand *nombre* de citoyens, la discréditeroit entierement chez l'étranger, on sera bien de ne rien reprocher à un tel ministre, & de s'abandonner aux soins de son intelligence. Continuant, puisque le sujet le comporte, le portrait que j'ai commencé plus haut, (*article* 5.) je dirai: si ce ministre joint à l'économie sévere, qui est la source de toute justice, le ressort de toute entreprise heureuse, & l'ame du régime vigoureux, les connoissances les plus vastes; s'il sait comment on doit encourager l'Agriculture, sans altérer la concurrence; s'il sait comment le laboureur pourra trouver l'aisance dans son travail, & ne la trouver que là; s'il peut consulter dans la répartition de l'impôt, la fortune générale & la fortune particuliere; si après avoir forcé la population par l'abondance, il doit porter ses vues sur le commerce intérieur & extérieur, en favoriser la branche avantageuse, gêner l'inutile, supprimer la plus dangereuse; s'il doit garnir les manufactures sans dépeupler la campagne; si dans les échanges, les traités, les retours, il fait pencher la balance du côté de sa nation; si débarrassant l'exportation de toutes ses entraves, il tire parti de l'importation & de la réexportation; s'il place utilement ses colonies; s'il les entretient avec soin, & qu'il ne les applique qu'à la culture la plus fructueuse à la métropole; s'il découvre lequel est le plus sage, de détruire la compagnie des Indes, ou de lui donner une meilleure direction; s'il ne paye que des gens qui rendent plus qu'ils ne coûtent; s'il a, sur toutes les parties de l'administration, des notions claires & précises; s'il possede ce tact fin & prompt, qui distingue la liberté de la licence, qui apperçoit où confine l'usage & où commence l'abus; s'il ne se méprend pas sur les cas qui sollicitent des gratifications, & sur ceux qui exigent des prohibitions; certainement ce ministre assurera le bonheur du gouvernement auquel il présidera.

IX. Un auteur célebre (*l*), qui voit presque toujours si philosophiquement, dit que ceux qui attribuerent dans les tems malheureux de Louis XIV, l'affoiblissement des sources de l'abondance aux profusions que ce roi fit en tous genres, *ne savent pas que les dépenses qui encouragent l'industrie, enrichissent l'état*. Comment cet écrivain ignore-t-il que la richesse que procure à l'état la dépense de son souverain, ne tombe d'abord que sur un petit nombre, & sur ce petit nombre déja opulent, qui n'a point de relation immédiate avec les denrées de premiere nécessité? Comment n'a-t-il pas vu que la circulation toujours lente ne vivifie le général de la nation des produits de la dépense royale, que long-tems après qu'elle est faite? L'argent reste même souvent enfoui dans les coffres de quelques particuliers. Or, dans des guerres ruineuses où le secours est indispensable, comment le demander à ceux qui n'ont pas une seule partie des profusions du monarque? Comment retirer d'une bourse ce qui n'y est point entré? Comment reprendre en un jour ce qui n'a été acquis qu'à force de peines & de tems, & ce qui a été détourné par différens emplois? D'ailleurs, il faut que l'argent reste bien des années à la disposition du peuple, pour que la population, l'agriculture & le commerce en rapportent l'intérêt. Enfin, il n'est que trop bien démontré par les faits, qui sont les seules conséquences qui puissent, quand il est question de gouvernement, appuyer un principe, que lorsqu'une sage économie ne préside pas au fisc, l'état est oberé, que les sujets sont foulés, qu'on est contraint de renoncer aux opérations fermes, pour s'attacher à des expédiens funestes, qu'on ne peut réformer aucun abus, qu'on est enfin l'esclave & la victime de ceux qui ont l'argent, & qu'on réussit aussi mal à se relever pendant la paix, qu'à se défendre pendant la guerre. Les regnes de Charles V., de Henri IV. de Louis XIV. lui-même dans ses plus beaux momens, opposés aux exemples qu'il n'est que trop aisé d'accumuler, prouvent ce que j'avance.

X. M. de V. dit encore (*m*) que „ le roi de France eut en 1756 tout l'argent dont il avoit besoin „ pour se venger des déprédations de l'Angleterre, „ par une des promptes ressources, qu'on ne peut „ connoître que dans un royaume aussi opulent que „ la France: vingt places nouvelles de *fermiers gé*„ *néraux*, & quelques emprunts suffirent pour sou„ tenir les premieres années de la guerre, tandis „ que la grande-Bretagne s'épuisoit en taxes exor„ bitantes „. M. de V. se trompe ici dans tous les points. D'abord, ces vingt places de fermiers généraux ne produisirent aucun avantage, même passager, & elles causerent un mal à la circulation: leur création fut la suite de la suppression des *sousfermes*, dont la continuation auroit rendu sûrement autant, & peut-être plus que les nouvelles places: le ministre qui fit en 1756 le bail des *fermes*, livra à vingt personnes les profits qui se partageoient entre cinq cens particuliers. Voilà le résultat de son opération, directement contraire à cette maxime qui établit, que dans une monarchie, *les fortunes divisées valent mieux que les fortunes réunies*.

Secondement, quelques empruntes ne suffirent pas, puisqu'il y eut un nouveau vingtieme en 1756, un doublement de capitation en 1760, précédé d'un troisieme vingtime imposé en 1759. Ne sont-ce pas-là des *taxes exorbitantes*, & ne faut-il pas convenir que la guerre a été aussi ruineuse à la France qu'à l'Angleterre?

XI. Quand j'ai discuté l'utilité de la *régie* & celle de la *ferme*, je n'ai point entendu qu'on fût actuellement maitre de préférer l'un ou l'autre parti; j'ai projetté pour l'avenir: lorsque le trésor royal est épuisé & que les choses sont venues au point, que le crédit qui n'est plus dans le corps desseché de l'état, ne repose encore que foiblement sur une compagnie opulente; alors la *ferme* est forcée, parce qu'il faut des avances, qu'il n'y a lieu ni à la réforme ni à ces dispositions des revenus, qui supposent les dettes liquidées & des fonds réservés.

XII. On le voit clairement, que l'état n'a point de crédit, & que l'on redoute les propositions, les banques & les arrangemens qui viendroient de lui. Dans les contrats de prêt, à quelque titre que ce puisse être, le débiteur s'oblige à ne jamais rembourser *en papiers* ou *effets royaux*. De telles conventions sont la preuve d'un très-grand mal. *Emery* disoit que *la foi n'étoit que pour les marchands, & que ceux qui l'alleguoient dans les affaires du roi, méritoient d'être punis*. Ce discours du surintendant des finan-

(*l*) Essai sur l'histoire générale, *vol. VII. p.* 190.

(*m*) Essai sur l'histoire générale, *vol. VIII. p.* 275.

finances étoit d'une férocité ſtupide. Les étrangers reçoivent l'alarme d'une nation qui n'a aucune confiance dans ſon gouvernement: ainſi, en ſe diſcréditant au-dedans, on ſe ruina au-dehors.

XIII. On a voulu dans ce ſiecle encourager l'agriculture, & on a eu raiſon; elle eſt la richeſſe de premiere néceſſité, & la ſource de toutes celles de convention: mais on s'eſt trompé ſur les moyens; les ſociétés, les mémoires, les ordres des intendans, tout cela, ou contrarie l'objet, ou n'y tend qu'imparfaitement. Il eſt queſtion de ramener & d'attacher les hommes à la terre; ceux qui la travaillent, en leur faiſant trouver leur aiſance dans leur peine; & ceux qui la poſſedent, ou qui ſont en état d'acquérir, de défricher, d'améliorer, en leur préſentant dans leur poſſeſſion un revenu auſſi avantageux & plus ſûr que celui qu'ils pourroient chercher ailleurs. On y parviendra en baiſſant l'intérêt de l'argent, & en augmentant le produit des terres. Tant qu'une ſomme rendra 6 pour %, & que l'immeuble n'en fournira que 2, on voit bien qu'on fera valoir ſon argent ſur la place. Mais ſi le taux de l'argent eſt réduit à 3 pour %, & que les terres, au moyen d'une exportation des grains non-ſeulement permiſe mais encouragée, & d'une décharge d'une partie des taxes qui abſorbent près du tiers du revenu, donnent autant, ou à-peu-près autant; alors les inquiétudes & les banqueroutes qui ſuivent le travail de l'argent, le feront rejetter. On déſirera une richeſſe plus douce & plus ſolide; elle excitera le courage & l'attention du cultivateur, comme le zele & les obſervations du propriétaire. Je ne parle point ici de la ſupériorité qu'une réduction réfléchie de l'intérêt donneroit à une nation ſur les autres par les facilités & l'accroiſſement qu'elle communiqueroit à toutes les branches du commerce.

XIV. Tous les moyens de favoriſer la population & l'agriculture, dit un philoſophe anglois (*M. Hume*) ſont violens ou inutiles, excepté celui qui prend ſa force dans l'intérêt même du propriétaire des fonds.

XV. Le meilleur réglement qu'un ſouverain pourroit faire pour augmenter le commerce, ſeroit l'aſſurance d'un prêt ſans intérêt de ſommes conſidérables, à des négocians pour exécuter ou étendre des entrepriſes auxquelles leurs fortunes ne ſuffiroient pas. Tel eſt le moyen avec lequel Henri VII. quoiqu'avare, jetta les fondemens de la puiſſance de l'Angleterre: mais pour opérer ainſi, il faut avoir des fonds. Le grand principe de l'économie ſe démontre donc à l'homme d'état toutes les fois qu'il veut déraciner l'abus & commencer les établiſſemens fructueux.

XVI. Si une compagnie établie chez une nation, exporte ſon argent, pour acquérir dans des climats éloignés des marchandiſes qu'elle revient vendre à cette ſeule nation, elle eſt certainement nuiſible. Si dans un autre royaume, une compagnie de la même eſpece répete les achats que fait l'autre; mais que n'en limitant point la vente à ſes concitoyens, elle l'étende de aſſez pour remettre dans l'état, par ſon gain, la quantité d'eſpeces qu'elle lui enleve pour l'emplette, cette compagnie eſt nulle. Mais, ſi dans une république qui poſſede les épiceries de l'Inde, une compagnie, au-lieu de ſortir l'argent de ſa patrie, lui en rapporte de toutes les parties du monde où elle trafique avec ſes propres richeſſes; cette compagnie eſt utile, & on peut ajouter qu'elle eſt le tréſor du gouvernement ſous lequel elle travaille.

XVII. Je parts, pour fixer la poſition de l'Angleterre, du calcul de M. *Davenant*. Je conviens qu'elle a parmi les puiſſances le plus grand profit de la navigation, & que ſon revenu peut monter à *onze cens trente millions*: Si on leve un ſeptieme de ce produit, il rendra à peu près . . . . 162,000,000.

Profit de la douane 11,600,000

Total. . . . . 173,600,000.

Déduire pour les frais de régie . . 5,500,000

Reſte net. 168,100,000

Examinons maintenant la dépenſe: l'état, ſuivant les Anglois, doit trois miliards quatre cens cinquante millions; l'intérêt à 3 pour %, monte à 103,500,000

Les papiers publics reconnoiſſent une dette cachée de 460,000,000. L'intérêt . . . . 13, [illegible]

Liſte civile, c'eſt-à-dire, dépenſe ordinaire de l'état . . . . [illegible]

Entretien des troupes . . . . [illegible]

Marine . . . . [illegible], 000

Total de la dépenſe . . . . [illegible], 550,000

Donc, en tems de paix, la dépenſe excede la recette de plus de *douze millions quatre cens cinquante mille livres*; puiſque j'ai compris dans la recette le profit de la douane, qui n'a lieu qu'en tems de guerre, & que l'intérêt qui ſe paye à 4 pour %, n'a été porté qu'à 3. Donc, ce royaume, loin de pouvoir éteindre les capitaux augmentera ſes emprunts pour ſuffire aux intérêts; donc il ſera forcé à une banqueroute générale, s'il ne tire de ſon ſein un revenu bien plus conſidérable par des moyens extraordinaires.

Si l'on compare à cette ſituation celle de la France, on verra qu'ayant un revenu de *trois milliards deux cens millions*, le tréſor royal en reçoit un ſeptieme qui eſt . . . . 457 millions.

Sur quoi déduiſant les frais de régie, qui, proportion gardée à ceux de l'Angleterre, ſont exceſſifs, puiſqu'ils montent au moins à 57

Reſte net . . . . 400 millions.

Les beſoins en tems de paix 300

Les intérêts de quatre milliards, à 3 pour % 120

Ainſi la dépenſe excede la recette de vingt millions; & ce gouvernement n'a ni banqueroute à craindre, ni reſſources violentes à mettre en œuvre.

Un meilleur ſyſtème d'économie ſuffiroit ſeul pour apurer en moins de quinze ans la dette nationale. Concluons encore, qu'aucune des deux nations ne peut continuer la guerre ſans marcher à ſa ruine, ſurtout ſi ſon argent paſſe à des mains étrangeres; comme il arrivera quelquefois à la France, & toujours à l'Angleterre, quand elle combattra ſur terre (*n*).

XVIII. Jacques premier, dont l'ardeur pour le deſpotiſme fut ſi funeſte à ſon fils & à ſa poſtérité, agitoit ſans ceſſe des queſtions relatives à la puiſſance abſolue. Il demandoit un jour à deux évêques qui dinoient avec lui, *ſi un roi pouvoit, ſans autre loi que ſa volonté, s'emparer de tout le bien de ſes ſujets*. L'un dit qu'il n'y avoit aucun doute, & que ſa majeſté pouvoit diſpoſer de tout ce que poſſédoit ſon peuple: l'autre voulut éluder la queſtion; mais preſſé d'y ſatisfaire, il répondit: „ Je crois que votre majeſté peut „ prendre le bien de mon confrere qui le lui offre. C'eſt ainſi que la nation voudroit qu'en uſât ſon maître à l'égard de ces gens qui, partant du même principe que l'un des deux évêques avoit la baſſeſſe d'admettre, imaginent ſans ceſſe de nouveaux impôts, & oſent en preſſer l'établiſſement: leurs mémoires deviendroient fort rares, ſi on commençoit par s'emparer de leurs biens, avant de charger les peuples des taxes qu'ils ont inventées.

XIX. On pourroit juger aſſez ſurement de la bonne ou mauvaiſe adminiſtration d'un état, par le plus ou le moins de perfection qu'on y auroit donnée aux taxes ſur les conſommations du luxe. Je ne définis point ici le luxe, que je prends dans l'acception la plus générale. Le ſyſtème du chevalier *Deker* ſur cet objet, peut fournir à un miniſtre de très-heureuſes parties. On a indiqué un projet pour remplacer à Paris la capitation & le dixieme d'induſtrie, impôts onéreux & arbitraires, par une taxe ſur les domeſtiques & ſur les fenêtres: mais on n'a pas ſuffiſamment développé cette idée. Pour les domeſtiques, il faudroit accroître l'impoſition en raiſon de leur nombre, de leur néceſſité & de leur deſtination. A l'égard des fenêtres, on devroit auſſi obſerver des proportions entre celles du devant, du premier, de la rue, du quartier; ſe régler ſur la quantité & peut être ſur la forme.

(*n*) Quand les calculs énoncés dans cet article ne ſeroient pas juſtes, pourvu qu'ils ne s'éloignaſſent pas du vrai, de façon à préſenter des inductions oppoſées, les raiſonnemens que l'on fait conſerveroient toujours la même force.

me. *Mais comme on ne mettroit point de taxe, ou qu'il n'y en auroit qu'une très-légere pour les domestiques que la charge du maître rendroit d'une nécessité absolue, on exempteroit aussi les artisans qui ne tirent le jour que par un seul endroit. Voilà une petite branche du luxe imposée sans inconvénient, & même avec avantage, surtout la premiere qui renverroit à la culture des terres & dans les manufactures cette armée d'hommes forts ou adroits, qui surcharge insolemment les villes. Eh combien d'autres articles sur lesquels on pourroit détourner des impôts qui écrasent les fonds!*

XX. On a bientôt fait en divisant & subdivisant tout en genres, en classes & en especes: le vrai philosophe rejette ces divisions puériles: un faiseur de systèmes politiques qui voudra renouveller l'idée que d'assez bons esprits ont eue (séduits par la simplicité & l'unité des moyens), de réduire tous les impôts à un seul, divisera une nation en vingt classes; il supposera qu'il y a deux millions de contribuables; il assurera que c'est bien assez de taxer cent mille personnes à un écu, que ce n'est pas trop d'en taxer cent mille autres à 750 liv. il ne verra pas qu'il impose plus de la moitié de la nation à plus de 400 liv. Ce plan sera saisi avec une espece d'enthousiasme par ceux qui ne sont point instruits de ce qui peut former la finance d'un état: quelques écrivains voudront corriger les vices de la premiere exposition du projet; ils tâcheront, en conservant le fonds, de le revêtir d'une forme réguliere: tous présenteront un total qui s'élevant à une somme excessive, leur fera penser qu'ils ont fait développer une découverte de génie: aucun de ces réformateurs ne se sera apperçu qu'il ne suit ni états ni facultés, ni ressources; qu'il ne distingue ni consommation, ni utilité absolue, ni besoin d'opinion; & qu'enfin une telle opération ne peut être admise dans une monarchie où il y a du luxe, de l'industrie, du commerce, une banque & une diversité de production, de revenus, d'occupations, de moyens & d'intérêts généraux & particuliers dont le détail seroit immense. Il est risible de considérer tant de gens qui ont la vue foible & mauvaise, qui n'ont ni ordre, ni justesse; qui sont incapables de sentir qu'un principe, quoique simple, a des résultats compliqués, & qu'un ensemble régulier est formé d'une multitude de parties sagement combinées; il est, dis-je, risible de les voir s'échauffer, prendre la plume, se croire inspirés, parce qu'ils ne peuvent se croire instruits, & s'ériger en legislateurs.

Ces considérations, continue l'auteur, n'étoient point destinées à voir le jour; mais les circonstances ont paru trop convenables à sa publication, pour qu'il se refusât de mêler sa foible voix à celle que plusieurs bons citoyens font entendre sur les objets relatifs à la prospérité de l'état. *On ne trouvera ici de prétention que celle de saisir le vrai: ce qui a paru tel est énoncé sans la déclamation qui lui nuit*, & avec le respect dû à l'administration publique qui ne l'altere pas. Le style de la discussion n'a point comporté la véhémence avec laquelle on s'exprime sur les matieres de finance dans un discours couronné par l'académie françoise; & la délicatesse de l'écrivain ne lui a pas même permis d'employer des traits aussi vigoureux, que ceux qui sont répandus dans l'éloge éloquent de M. de *Sully*.

SUBSIDIAIRE, adj. & subst. (*Gram. & Jurispr.*) est ce qui n'a lieu que comme un dernier recours, une derniere ressource.

L'hypotheque *subsidiaire* est celle que l'on accorde en certain cas sur des biens, qui naturellement ne devoient pas y être sujets, & au défaut de recours sur d'autres biens, telle que celle de la femme pour sa dot pour les biens substitués. *Voyez* HYPOTHEQUE & SUBSTITUTION.

Les conclusions *subsidiaires* sont celles que l'on prend pour le cas où l'on n'obtient pas l'adjudication des premieres conclusions.

Les moyens *subsidiaires*, sont ceux que l'on fait valoir dans le cas où ceux que l'on a proposés les premiers ne réussiroient pas. (*A*)

SUBSIDIAIREMENT, adj. (*Gram. & Jurisprud.*) est ce qui est demandé ou employé au défaut d'une autre chose. *Voyez ci-devant* SUBSIDIAIRE. (*A*)

SUBSISTANCE, SUBSTANCE, (*Synonyme*.) le premier de ces mots veut dire proprement ce qui sert à nourrir, à entretenir, à faire subsister, de quelque part qu'on le reçoive. Le second signifie tout le bien qu'on a pour subsister étroitement, ce qui est absolument nécessaire pour pouvoir se nourrir, & pour pouvoir vivre.

Les ordres mendians trouvent aisément leur *subsistance*; mais combien de pauvres honteux qui consument en douleur leur *substance* & leurs jours? combien de partisans qui s'engraissent de la pure *substance* du peuple, & qui mangent en un jour la *subsistance* de cent familles? C'est la Bruyere qui le disoit déja des partisans du dernier siecle. (*D. J.*)

SUBSISTANCE, (*Art. milit.*) il y a deux sortes de *subsistances*: les unes se trouvent dans le pays, comme les fourrages; & souvent les grains pour les distributions. Les autres se tirent de loin, comme le pain, le vin, la viande, & les menues fournitures de l'armée. Le bois & la paille sont des commodités indispensables. Nous parlerons de toutes ces différentes *substances*, dont un général a soin que son armée soit pourvue, parce que leur défaut a de dangereuses conséquences. Commençons par les fourrages.

Ils sont de la derniere nécessité dans une armée, & un général a l'attention de se camper de telle sorte que l'ennemi ne puisse les lui enlever, ni les lui rendre difficiles. Il est de sa prudence & de son intérêt de n'en pas laisser manquer à ses troupes. Il doit en empêcher le dégât, surtout s'il séjourne dans son camp un tems considérable. La consommation des fourrages verds est beaucoup plus grande que celle des secs, mais aussi la quantité en est beaucoup plus grande sur la terre, parce que l'ennemi ne la peut diminuer; au lieu qu'il peut détourner les secs, les emporter, les mettre dans les places, & même les consumer par le feu.

La paille est utile en plusieurs occasions; dans le commencement de la campagne, elle sert pour coucher les hommes: après la récolte on se baraque avec de la paille, on en fait des écuries pour les chevaux, parce que dans cette saison les jours deviennent pluvieux, & les nuits plus froides. A la fin de la campagne, quand les fourrages sont éloignés des camps, où l'on est obligé de séjourner long-tems, ou quand les mauvais chemins les rendent plus difficiles à être portés en trousse au camp, la paille hachée pour les chevaux, & mêlée avec un peu de grain est excellente. Il seroit même à souhaiter qu'on leur donnât cette nourriture pendant la campagne, il en périroit moins, ils seroient dans un meilleur état, & résistéroient plus long-tems, à la fatigue.

Il faut du bois dans les armées, tant pour chauffer les hommes, quand les chaleurs sont passées, & pour cuire, que pour les essuyer après les pluies. On doit tenir la main à ce qu'on ne dissipe pas le bois des charpentes & des édifices, empêcher qu'on ne les brûle pour le chauffage: & obliger l'officier & le soldat de prendre le bois dont ils ont besoin, dans les bois qui sont sur pié. Une armée s'en trouve mieux dans la suite de la guerre. Par ce moyen, les habitans reviennent après le départ de l'armée, ne cessent pas la culture de leurs terres, & l'on les trouve fertiles l'année suivante, si on y reporte la guerre.

Un général, autant qu'il est possible, campe auprès des rivieres & des ruisseaux pour empêcher que la maladie ne se mette dans son armée; car les eaux coulantes sont les meilleures & les plus saines. Lorsqu'on se trouve près des ruisseaux, on empêche qu'on en interrompe le cours, & l'on prend garde qu'on n'y jette rien qui gâte ou corrompe l'eau. Pour les eaux d'une riviere, on ne peut les détourner que par des travaux immenses. On en rend les abreuvoirs aisés. On ne fait des puits que lorsque les eaux courantes se trouvent trop éloignées du camp, parce que les eaux n'en sont pas saines, & qu'elles se troublent par la quantité qu'on en puise.

Il y a différentes especes de légumes pour les *subsistances*; les unes sont semées ou plantées; les autres sont produites par la terre sans beaucoup de culture. Celles qui sont plantées ou semées sont les pois, féves & racines: celles que la terre produit avec peu de culture, sont des especes d'herbes ou racines, qui sont recherchées par le soldat, & employées à lui faire de la soupe. Tous ces différens légumes fournissent une grande *subsistance* au soldat; mais il faut qu'il les aille chercher avec ordre, à la suite des fourrages, & avec des officiers commandés, afin d'empêcher qu'il ne s'écarte, & qu'il ne sorte des enceintes du fourrage. Quand les légumes se peuvent prendre en dedans des gardes de cavalerie, ou des gardes fixes d'infanterie, on y conduit les soldats, qui sont toujours accompagnés d'officiers ou de sergens.

Les pays qui sont propres à la pâture, sont d'un grand

grand soulagement à la cavalerie; & un général peut rester beaucoup plus long-tems dans son camp. Quand la cavalerie est remplie d'une quantité de jeunes chevaux, on met, si le service le permet, cette cavalerie sur des ruisseaux, & dans des prairies voisines du lieu où l'on veut assembler l'armée, mais à couvert des insultes de l'ennemi. On y met tous les chevaux à l'herbe plus ou moins long-tems, afin de leur faire perdre la mauvaise nourriture qu'ils peuvent avoir pris pendant l'hiver. C'est le moyen de les rafraîchir, & de les disposer à la nourriture du verd, avant que de les fatiguer. Cette pâture conserve beaucoup les chevaux pendant la campagne.

Il y a une autre espece de pâture qu'on donne aux chevaux, quand on est en corps d'armée; elle sert à les rafraîchir de la nourriture des grains, qui les échauffe trop, & épargne les fourrages. On prend ces pâtures le long des ruisseaux proche de l'armée, & même dans les plaines fouragées, où il revient de petites herbes; c'est toujours avec des gardes générales de tout le camp, & particulieres de chaque corps, qu'on couvre ces pâtures, afin que les petits partis des ennemis, & même le gros, ne puissent pas venir enlever les chevaux lorsqu'ils paissent.

Le pain est une *subsistance* indispensable dans une armée. La fourniture s'en fait au parc des vivres; & elle est faite d'avance au-moins pour quatre jours, lorsqu'on le peut avec commodité. Car souvent l'éloignement des lieux, d'où l'on tire le pain, où la marche d'une armée d'un pays à l'autre force le général à en faire distribuer pour six jours, & même pour huit, lorsqu'il prévoit qu'on en pourra consommer une partie dans le camp, & qu'on est obligé d'envoyer les caissons en avant pour rejoindre l'armée dans un nouveau camp. Mais on ne fait jamais cette distribution sans une nécessité indispensable, à cause que les soldats vendent leur pain. On le cuit dans les villes les plus proches, parce que les fours y sont en plus grande quantité. Il se cuit aussi à l'armée où on construit des fours, surtout lorsque les convois sont trop difficiles; parce qu'une charrette porte en farine le triple de ce qu'un caisson porte en pain.

On fournit aussi quelquefois du biscuit au lieu de pain frais. L'usage en est très-utile, & surtout dans les longues marches au-travers d'un pays ennemi. La ration à 24 onces, selon quelques-uns, n'est pas assez forte au commencement de la campagne. La terre n'a encore produit aucuns légumes; & les deux premiers mois la ration devroit peser deux livres. Le soldat en soutiendroit mieux la fatigue; & l'expérience apprend que les jeunes soldats meurent souvent d'inanition.

C'est à l'intendant de l'armée à avoir une attention particuliere sur le détail, la distribution, & la quantité de la viande. Il s'y passe une infinité de friponeries, dont le malheur tombe toujours sur le soldat, qui par-là se trouve privé d'une *subsistance* nécessaire. On donne pour ration de viande aux soldats une demi-livre. Outre les viandes que les entrepreneurs fournissent dans les armées, il y a encore une grande quantité de boucheries particulieres. On veille à la sureté des marchands de l'armée, & de plus à leur garde, soit dans les marches, soit pour la pâture de leur bestiaux.

On pourvoit aussi à la sûreté des marchands de vin, d'eau-de-vie, de bierre, & d'autres *subsistances*, à cause de la quantité des menus besoins dont ils soulagent les troupes. On les oblige à se joindre aux convois, afin que leur enlevement par les partis ennemis n'apporte pas la cherté dans l'armée. (*D. J.*)

SUBSISTANCE DES PIECES se dit *dans l'Artillerie* d'une certaine somme que le roi paye pour chaque piece de canon & de mortier, que l'on met en batterie dans les sieges. Il y a un prix fixé pour mettre chaque piece en batterie, & un autre pour sa *subsistance* chaque jour.

Le roi paye ordinairement 300 livres pour chaque piece de canon mise en batterie. Au siege de Philisbourg en 1734, il y eut 84 pieces de canon de 24 en batterie, 97 de 16, 2 de 12, & 4 de 8. Il a été payé 300 livres pour chaque piece de 24 & de 16, à l'exception de 14 mises en batterie dans l'ouvrage à corne, qui ont été payées 400 liv. & 20 liv. pour la *subsistance* pendant vingt-quatre heures de chacune de ces pieces. Il a été payé pour chaque piece de douze & de huit mises en batterie 200 liv. & 16 liv. pour leur *subsistance* aussi pendant vingt-quatre heures.

Après que les frais nécessaires pour les batteries sont acquittés, le grand-maitre fait une répartition du revenant-bon, aux officiers & aux ouvriers qui ont servi aux batteries. *Voyez* les *mémoires* de S. Remi. (*Q*)

SUBSTANCE, (*Philos. Log. Métaph.*) c'est l'assemblage de plusieurs qualités, dont les unes subsistent toujours entr'elles, & les autres peuvent se séparer pour faire place à de nouvelles. Sous ce point de vûe, rien n'est si simple que l'idée de la *substance* dont on a tant disputé, & dont on disputera encore, sans pouvoir rien dire de plus clair sur sa nature.

L'on veut donner un nom à cet assemblage de qualités; pour cela l'on néglige celles qui varient d'un moment à l'autre; l'on ne porte son attention que sur les plus durables. Elles deviennent pour le commun des hommes essentielles à l'être, ou plutôt à l'assemblage désigné sous le nom général de *substance*, & l'on les appelle elles-mêmes souvent mal-à-propos les *substances*, & mieux les *attributs essentiels*, tandis que les autres qualités qui varient, qui peuvent être ou n'être pas dans cet assemblage, ne sont regardées que comme des manieres d'être que l'on appelle *modes*. Voyez *l'article* MODES. Mais les Philosophes, ou ceux qui cherchent à donner un sens plus resserré aux mots, ayant remarqué que parmi ces qualités durables de la *substance* il y en a de si essentielles, qu'elles ne se séparent jamais, & qu'elles sont même si inhérentes que l'on ne peut en concevoir la séparation, sans comprendre que l'être en seroit non-seulement changé, mais entierement détruit; ils ont réservé le nom de *substance*, à désigner l'*assemblage* de ces qualités premieres, essentiellement inséparables; & quant aux autres qui sont durables, mais qui cependant peuvent être retranchées sans que les premieres soient anéanties, ils les ont nommées *substances modifiées*. Un exemple qui indiqueroit toute la gradation des qualités d'une *substance*, serviroit aussi à expliquer ce que l'on peut dire de plus simple sur ce sujet. Jettons les yeux sur un fleuve; nous verrons une vaste étendue d'eau qui résiste, mais foiblement, au toucher, qui est pesante, liquide, transparente, sans couleur, sans goût, sans odeur, & en mouvement. Si tout-à-coup ce corps venoit à perdre sa transparence, & à se colorer d'un gris sale, ou d'un gris noir; pour un si léger changement, nous ne lui donnerions pas un nouveau nom, nous dirions seulement que le fleuve se trouble, qu'il charie; lors même qu'il acquéreroit quelque goût, quelque odeur, ce seroit toujours un fleuve. Mais s'il venoit à perdre son mouvement, à rester pour toujours en repos, ce changement nous paroitroit plus considérable, parce qu'alors ce fleuve deviendroit semblable à ces amas d'eau, que l'on nomme *lacs* ou *étangs*; ce ne seroit plus un fleuve, mais seulement de l'eau, un lac. Si ensuite la rigueur du froid agissoit, nous ne savons trop comment, sur cet amas d'eau, & lui faisoit perdre sa liquidité, il perdroit aussi son nom d'*eau* & deviendroit *glace*. L'été suivant, exposée aux ardeurs du soleil, cette eau quitteroit, pour ainsi dire, sa pesanteur, elle s'éleveroit dans l'air en vapeur; on ne la nommeroit plus *eau*, mais *vapeur*, *brouillard*, *nuage*. Cependant dans tous ces changemens elle a conservé son *étendue*, cette résistance que les Physiciens appellent *impénétrabilité*; aussi a-t-elle toujours été corps. Mais si elle venoit à perdre cette étendue, cette impénétrabilité, que lui resteroit-il? Rien du tout; car nous ne concevons ni la pesanteur, ni la fluidité, ni le mouvement sans étendue impénétrable. Aussi cette destruction de l'étendue & de l'impénétrabilité n'arrive point; ces qualités sont tout autrement durables que les autres, il n'est aucune force dans la nature qui puisse les produire ou les détruire, c'est pourquoi leur assemblage prend le nom propre de la *substance*. Le corps, c'est-à-dire l'étendue impénétrable est une *substance*; mais la vapeur, la glace, l'eau, le fleuve sont ici des *substances modifiées*.

Remarquons dans cet exemple que la gradation des qualités d'une *substance*; qui fait que nous les regardons comme plus ou moins essentielles, est toute fondée sur leur dépendance mutuelle. Ici un fleuve c'est de l'eau courante; le cours de l'eau ne peut se concevoir que l'eau elle-même n'existe, l'eau est donc comme la *substance* du fleuve dont le mouvement est le mode. L'eau est un corps liquide, pesant. La liquidité, la pesanteur ne peuvent exister sans l'étendue impénétrable. C'est pourquoi le corps est ré-

regardé comme faiſant la *ſubſtance* qui, modifiée par la peſanteur, par la liquidité, s'appelle *eau*. Nous ne voyons aucune qualité plus eſſentielle dont dépendent l'étendue & l'impénétrabilité, ce ſont donc elles qui font la *ſubſtance* connue ſous le nom de *corps*.

La raiſon s'arrête-là, parce qu'elle ne peut aller plus loin, en ne conſultant que des idées claires. Mais l'imagination fait bien plus de chemin; & voici comme elle raiſonne chez la plûpart des hommes. Voyant, dans l'exemple dont nous nous ſervons, de l'eau tantôt froide, tantôt chaude; jugeant d'ailleurs que l'eau refroidie eſt la même que l'eau qui étoit chaude peu auparavant, elle regarde l'eau comme un être diſtinct de ces deux qualités, le *froid* & le *chaud*, comme un ſujet qui ſe revêt ou ſe dépouille alternativement de l'une ou de l'autre de ces qualités, qui, pour ainſi dire, ſont des modes appliquées ou miſes en uſage ſur un habit. Découvrant enſuite dans l'eau d'autres qualités, comme le mouvement, la tranſparence, la fluidité, dont les unes peuvent être ſéparées ſans que l'eau ceſſe d'être eau, & dont les autres ne ſe trouvent pas dans tous les corps, l'imagination met toutes ces qualités dans le rang des modes ou des accidens, dont le ſujet eſt revêtu juſqu'aux plus eſſentielles, telles que l'étendue, l'impénétrabilité; enſuite elle cherche un ſujet qui ſoit comme le ſoutien, le nœud de cet aſſemblage, & ce ſujet eſt bientôt nommé *ſubſtance*. Puis on vient à l'examiner plus près, & l'on trouve qu'on ne ſauroit lui attribuer en propre aucune qualité, puiſque l'on a écarté de ſon idée toutes celles dont l'on s'imaginoit qu'il étoit ſimplement revêtu: car, dit-on, le ſujet de l'eau n'eſt pas lui-même l'étendue, mais il eſt doué d'étendue; il n'eſt pas la fluidité, mais il poſſede cette qualité. Ne croyez pas que ce ſoit la peſanteur ou la tranſparence, mais dites *qu'il a de la peſanteur & de la tranſparence*; ainſi plus on étudie ce prétendu ſujet, moins on peut le concevoir, parce qu'en effet il n'eſt pas poſſible, après avoir dépouillé une choſe de toutes ſes qualités, de vouloir qu'il lui reſte encore quelque choſe. Ce ſujet devient donc d'autant plus obſcur, qu'on le regarde d'un œil plus attentif, de ſorte que l'on eſt forcé de conclure que les *ſubſtances* nous ſont entierement inconnues, & que nous n'en connoiſſons que les modes. M. Locke, ce grand méthaphyſicien, eſt allé juſque-là, & fondé ſur ce que les vraies cauſes des qualités ſenſibles nous étoient cachées, il en a conclu que les eſſences réelles des êtres ou les *ſubſtances* nous étoient entierement inconnues. Il eſt vrai que nous ne connoiſſons pas toujours la liaiſon qui eſt entre ces qualités dont nous avons formé un aſſemblage, que nous ne pouvons pas ſavoir ſi cette liaiſon eſt néceſſaire ou caſuelle, parce que nous ne pouvons pénétrer juſqu'à la ſource d'où ces qualités dérivent, que jugeant par nos ſens des êtres extérieurs, & ces ſens ne nous montrant que la relation que ces êtres ont avec nous, ou les impreſſions qu'ils peuvent faire ſur nous en agiſſant ſur nos organes, il ne nous eſt pas facile de juger ni de connoître les qualités originales ou ſubſtantielles, qui donnent l'être aux qualités ſenſibles. Nous éprouvons que le feu eſt chaud; mais qu'y a-t-il dans le feu qui ne ſe trouve pas dans la glace? & en vertu de quoi cet élément fait-il ſur nos organes cette impreſſion d'où naît la ſenſation de la chaleur? C'eſt ce qu'on ignore, & que les Phyſiciens ne ſavent guere mieux que les autres. En ce ſens, on a raiſon de dire que les eſſences réelles ou les *ſubſtances* nous ſont inconnues, que les idées que nous en avons fondées ſur des qualités ſenſibles ne ſont pas des images vraies, ni des reſſemblences exactes des qualités primitives qui conſtituent la *ſubſtance*, qu'elles ſont défectueuſes & très-diverſes chez la plûpart des hommes, comme étant l'ouvrage de leur eſprit. Cependant l'on ne peut pas dire abſolument qu'elles ſoient de pur caprice, puiſque ces qualités, à l'aſſemblage deſquelles nous avons donné un nom & *formé ainſi une ſubſtance*, exiſtent réellement enſemble & dans une union intime, ſi elles n'ont rien de contradictoire, ou qu'elles ne s'excluent pas mutuellement; & que n'y ayant que les qualités ſenſibles qui nous trompent, nous connoîtrons du-moins l'eſſence des *ſubſtances* dans l'idée deſquelles il n'entre aucune de ces idées ſenſibles, telles que l'ame & le corps pris en général & par abſtraction; qu'ainſi leur eſſence que nous ſavons conſiſter dans la réunion des qualités primitives, & non ſenſibles, nous ſera fidellement repréſentée par ſon idée, c'eſt-à-dire qu'elle nous ſera connue tout comme celle des êtres qui ſont purement de notre façon.

Nous pouvons dire que nous connoiſſons l'eſſence de l'ame, parce que nous avons une idée juſte de ſes facultés, l'entendement, l'imagination, la mémoire, la ſenſation, la volonté, la liberté; voilà ce que c'eſt que l'ame & ſon eſſence. Nous croyons qu'il ne faut pas y chercher d'autre myſtere, ni imaginer un ſujet inconnu qui ne ſe préſente jamais à nous, & que nous voudrions ſuppoſer être le ſoutien de ces propriétés qui ſe font connoître. Qu'eſt-ce en effet que l'entendement? ſinon l'ame elle-même entant qu'elle conçoit diſtinctement; & la volonté de l'ame, n'eſt-ce pas l'ame elle-même conſidérée entant qu'elle veut? Donc celui qui ſait ce que c'eſt que l'entendement, la volonté, connoît l'eſſence de l'ame. De même celui qui connoît l'étendue, la ſolidité & la force en général, connoît l'eſſence du corps. Comment ſe perſuader que le corps ſoit un être différent de ſes propriétés, auquel l'étendue, la force, la ſolidité ſoient comme appliquées, qui le couvrent, de maniere qu'elles nous cachent le ſujet? N'eſt-il pas plus naturel, plus certain que l'étendue du corps n'eſt autre choſe que le corps conſidéré par abſtraction entant qu'étendu, & ſans faire attention à la ſolidité, à la force? Et peut-on ſe figurer un être étendu, ſolide, & capable d'agir, ſans concevoir que c'eſt un corps? De ces deux *ſubſtances* qu'il nous ſoit permis de nous élever à la *ſubſtance* infinie, premiere cauſe de toutes les *ſubſtances* créées, ou de tous les êtres. Comment pouvons-nous la connoître que par ſes attributs? Qu'eſt-ce que Dieu que l'Etre néceſſaire, ayant en lui ſa propre exiſtence, éternel, immuable, infiniment parfait? Cet Etre conſidéré ſous toutes ces qualités, cet aſſemblage de perfections eſt la *ſubſtance* à laquelle nous donnons le nom de *Dieu*, & dont l'eſſence ne peut être connue, ni l'idée apperçue, qu'autant que nous avons celle de ſes attributs ou de ſes perfections.

Mettons cependant une réſerve à ce que nous avons dit, que l'eſſence des *ſubſtances* nous étoit connue. Ce n'eſt pas à dire que nous connoiſſions à fond des êtres, tels que l'ame & le corps; car nous pouvons bien connoître les qualités eſſentielles, & ignorer en même tems les attributs qui en découlent, tout comme nous pouvons très-bien entendre un principe, ſans qu'il ſuive de-là que nous en découvrions toutes les conſéquences. Le défaut de pénétration, d'attention, de réflexion, ne permet pas que nous enviſagions un objet par toutes les faces qu'il peut avoir, ni que nous le comparions à tous ceux avec leſquels il a des rapports: ainſi de ce que nous connoiſſons en général l'eſſence de l'ame & du corps, on ne doit pas en conclure que nous connoiſſons l'eſſence de toutes les ames & de tous les corps en particulier. Ce qui fait la différence, ce qui diſtingue l'une de l'autre, c'eſt peut-être quelque choſe de ſi fin & de ſi délicat, qu'il peut nous échapper facilement. Les eſſences des corps particuliers ſont hors de la portée de nos ſens, & nous ne les diſtinguons guere que par des qualités ſenſibles; dès-lors l'illuſion s'en mêle: nous perdons de vue l'eſſence réelle, & nous ſommes forcés à nous en tenir à l'eſſence nominale, qui n'eſt que l'aſſemblage des qualités ſenſibles auquel nous avons donné un nom. *Voyez* le *ch. vj. du III. liv.* de l'*Eſſai ſur l'entendement humain* de M. Locke, *& pluſieurs autres §§. de cet excellent ouvrage*.

Je ne ſais ſi le peu que nous avons dit des *ſubſtances* en général, n'eſt pas ce qu'il y a de plus ſimple & de plus vrai ſur un ſujet que l'on couvre de ténebres à force de vouloir l'analyſer. Cela même ne ſuffiroit-il pas pour faire ſentir la fauſſeté de la définition que l'on a donnée des *ſubſtances*, comme *étant ce qui eſt en ſoi, & conçu par ſoi-même*, ou dont *l'idée n'a pas beſoin pour être formée de l'idée d'autre choſe?* En connoît-on mieux les *ſubſtances*? Apperçoit-on ici l'union de l'idée d'être avec celle d'indépendance de toute autre choſe? Eſt-on fondé à ajouter à l'eſſence de la *ſubſtance* ce qui n'eſt point renfermé dans ſon idée, ſavoir l'exiſtence en ſoi & indépendante de ſes attributs? Ce qui indique aſſez que ceux qui veulent bâtir un ſyſtème ſur ce principe, & iſoler la *ſubſtance* de ſes qualités, n'ont d'autre but que de confondre tout ſous l'idée d'une ſeule *ſubſtance* néceſſaire, qui nous eſt & nous ſera toujours inconnue, tant qu'on voudra la conſidérer comme un ſimple ſujet exiſtant ſans ſes qua-

qualités, & indépendamment de ſes déterminations, que l'on ne peut en ſéparer ni les confondre entr'elles ſans abſurdité. *Voyez* ſur le ſyſtème de Spinoſa une ample réfutation dans un fort bon ouvrage, qui a paru nouvellement ſous le titre d'*Examen du Fataliſme*.

SUBSTANCES ANIMALES, (*Chimie*.) je renfermerai ſous cette dénomination générale, toutes les diverſes parties des animaux que la Chimie a ſoumiſes juſqu'à préſent à l'analyſe; & principalement leurs parties ſolides ou organiſées, telles que les chairs (*Voyez* CHAIR, *Anatomie*.) les tendons, cartilages, os, cornes, ongles; les écailles proprement dites; les poils, les plumes, la ſoie, *&c.* & il ſera d'autant plus convenable de traiter de toutes ces *ſubſtances* dans un ſeul article, que les Chimiſtes n'en ont retiré juſqu'à préſent que les mêmes principes, & par conſéquent qu'elles ne ſont proprement qu'un *même & unique* ſujet chimique. Cette identité de nature ſoit réelle, ſoit relative à l'état préſent des connoiſſances chimiques, eſt principalement obſervée ſur les animaux les plus parfaits, les quadrupedes, les oiſeaux, les poiſſons, les reptiles. Quelques inſectes ont une compoſition différente, mais plutôt entrevue juſqu'à préſent que convenablement établie excepté cependant ſur un petit nombre d'eſpeces, & nommément ſur la *fourmi*, à laquelle nous avons accordé auſſi un article particulier. *Voyez* FOURMI, *Chimie*.

Certaines parties fluides des animaux ont encore la plus grande analogie chimique avec leurs parties ſolides, c'eſt-à-dire que l'analyſe vulgaire les réſout auſſi dans les mêmes principes, à-peu-près. Il eſt même aſſez bien connu que l'humeur que j'appelle proprement *animale, fondamentale, conſtituante*, ſavoir la mucoſité animale; & que l'humeur en laquelle celle-ci dégenere immédiatement, ſavoir la lymphe, que ces humeurs, dis-je, ſont au fond une même *ſubſtance* avec les parties ſolides ou organiques des animaux. Et cette vérité eſt non-ſeulement prouvée par l'identité des produits de leur analyſe reſpective, mais encore par l'obſervation phyſiologique du changement ſucceſſif de la mucoſité, ou de la lymphe en diverſes parties ſolides ou organiſées; ce changement eſt ſurtout ſingulierement remarquable dans la production de la ſoie, qui eſt ſenſiblement dans le ver ſous la forme d'une maſſe uniforme de vraie mucoſité, qui a la conſiſtance d'une gelée *tendre* & légere, ſe réſolvant très-aiſément en liqueur, *&c.* & qui eſt immédiatement & ſoudainement changée en filets très-ſolides, en paſſant par certaine filiere diſpoſée dans la tête du ver. Ainſi analyſer de la ſoie, analyſer un cartilage, un os, un muſcle, c'eſt proprement, & quant au fond, analyſer de la mucoſité, ou de la lymphe animale. Quelques-unes de ces *ſubſtances* ſolides ne different réellement de leur matiere primordiale, que par une différente proportion, ou plutôt par une ſurabondance de terre comme nous l'obſerverons dans la ſuite de cet article.

Il s'agit donc ici de la lymphe & des parties ſolides qui en ſont formées. Quant à cette humeur générale, ou plutôt cet aſſemblage, cet océan (comme les Phyſiologiſtes l'appellent) de diverſes humeurs animales, connu ſous le nom de ſang, cette *ſubſtance* animale mérite d'être conſidérée à part, par cette circonſtance même d'être un mêlange très-compoſé, non-ſeulement chargé de la véritable matiere animale, c'eſt-à-dire, de la lymphe, & d'une partie qui lui paroît propre & qui le ſpécifie, ſavoir la partie rouge; mais encore de diverſes matieres excrémenticielles, ou étrangeres à la matiere animale proprement dite, ſavoir divers ſels, une eau ſuperflue, ou la partie de la boiſſon *ſurabondante* à la *réparation* ou à la *nutrition*, les diverſes humeurs excrémenticielles, bile, urine, ſalive, *&c.* ou du moins leurs matériaux, *&c.* Auſſi trouvera-t-on dans ce Dictionnaire un *article* particulier SANG, (*Chimie*.) *Voyez cet article*.

On trouvera auſſi un *article* particulier GRAISSE, (*Chimie*.) & un *article* LAIT, (*Chimie*.)

Les divers excrémens des animaux, ſoit ſolides, ſoit fluides, ſoit généraux, communs, ou du moins très ordinaires, comme la matiere fécale, la bile, la ſalive, l'urine ſoit particuliers à quelques animaux comme *caſtoreum* civette, muſc, *&c.* ayant chacun une compoſition particuliere, il en eſt traité dans des *articles* particuliers. *Voyez* BILE, FÉCALE MATIERE, SALIVE, URINE, *&c.* CIVETTE, MUSC.

Les Chimiſtes n'ont point découvert encore la conſtitution chimique ſpéciale de la ſemence des animaux; ils ne connoiſſent dans cette liqueur que les qualités communes de la lymphe.

Les produits pierreux de pluſieurs animaux, tels que les coquilles, les taies *cruſta*, les coquilles d'œuf, les perles, les pierres ou calculs, les béſoards, *&c.* doivent être rangés abſolument dans la claſſe des pierres, & dans le genre des pierres calcaires. *Voyez* PIERRE & CHAUX: (*Chimie*.) Ces *ſubſtances* ne different des pierres calcaires vulgaires, qu'en ce que les premieres contiennent une plus grande portion de cette colle, *gluten*, ſi bien obſervée par M. Pott dans ſa lithogéognoſie; & en ce que le *gluten* de ces concrétions pierreuſes animales, eſt plus ſenſiblement la mucoſité animale: les os même, & leurs différentes eſpeces, comme les cornes, l'ivoire, les dents, *&c.* ne different chimiquement (c'eſt-à-dire ſans avoir égard à l'organiſation) de ces concrétions pierreuſes que du plus au moins. Lorſqu'on a enlevé aux os par la décoction, ou qu'on a détruit dans les os par la calcination la matiere muqueuſe qu'ils contiennent abondamment, ils ne ſont plus qu'une pierre calcaire, ou de la chaux. Cette matiere muqueuſe, dont ils ſont naturellement remplis, ne maſque même pas tellement leur charpente terreuſe, que cette terre ne puiſſe être enlevée par l'application des acides aux os même récens & inaltérés. C'eſt à cauſe de l'enlevement d'une partie de cette terre, que les os ont été ramollis par l'application des acides foibles, que les Anatomiſtes ont ſouvent pratiquée en travaillant à découvrir la ſtructure des os; opération dont ils n'ont pas ſoupçonné la théorie, qui véritablement n'étoit pas de leur objet. Cette terre oſſeuſe eſt ſurabondante à la mixtion muqueuſe, ou plutôt lui eſt étrangere, & eſt dépoſée par une vraie ſécrétion très-analogue à celle qui fournit l'enduit ou la coque aux œufs, les coquilles, les tayes des cruſtacées, *&c.* L'identité chimique de ces matieres établit principalement cette analogie, qui mérite au moins que les Phyſiologiſtes ajoutent à la doctrine des ſécrétions un chapitre ou un problème *de ſecretione terræ oſſeæ*. On trouvera quelques notions ultérieures ſur tout ceci dans quelques *articles* particuliers. *Voyez* PIERRE *ou* CALCUL HUMAIN, *voy.* PERLE, *voyez* MERE DE PERLE, *voyez* HUITRE, *&c.*

La pierre ou calcul biliaire doit être diſtinguée des matieres pierreuſes dont nous venons de faire mention *Voyez* PIERRE *ou* CALCUL HUMAIN.

Une *ſubſtance* animale, telle que nous l'avons ſpécifiée, diſtinguée, circonſcrite, étant ſoumiſe à l'analyſe ancienne, c'eſt-à-dire, diſtillée ſans intermede, fournit conſtamment, premierement, au plus leger degré de chaleur, & au bain-marie pour le plus ſûr, (*voyez* FEU, *Chimie*) une eau ou un phlegme inſipide & proprement inodore (*voyez* ODORANT, PRINCIPE,) c'eſt-à-dire, non aromatique; mais chargé pourtant d'un *gas*, d'une émanation ſubtile, qui fait reconnoître, *redolet*, la matiere qui la fournit, & qui a un certain caractere du regne auquel cette matiere appartient. Cette premiere eau eſt, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, la partie la plus ſurabondante de l'eau naturellement ſurabondante dans le regne végétal & dans le regne animal, ſelon la doctrine de Becher. 2°. Au feu tant ſoit peu ſupérieur à la chaleur de l'eau bouillante, un phlegme un peu rouſſâtre, un peu trouble & fétide, c'eſt-à-dire, déja un peu huileux & un peu chargé d'alkali volatil, quoique ſi foiblement, que ce ſel ne s'y manifeſte point encore par ſes effets ordinaires; 3°. de l'huile ſenſible & diſtincte, d'abord jaunâtre & aſſez claire, & qui s'épaiſſit & devient de plus en plus brune dans les progrès de la diſtillation, de l'alkali volatil réſout, ou eſprit volatil, & de l'air; 4°. de l'huile de plus en plus denſe & noire, une liqueur trouble, aqueuſe-huileuſe; chargée d'alkali volatil & d'acide, de l'alkali volatil concret & de l'air. 5°. La derniere violence du feu préſente ſouvent quelques traces de phoſphore, un produit lumineux incoercible, ou plutôt *irramaſſable* par ſa *paucité*, du moins pluſieurs chimiſtes aſſurent la réalité de ce produit, dont d'autres nient l'exiſtence: le ſentiment des premiers eſt le plus probable. 6°. Enfin le produit fixe, ou le réſidu de cette diſtillation eſt un charbon qui étant calciné, donne une cendre qui eſt une terre calcaire, & de laquelle, ſelon l'opinion la plus reçue, on ne retire point de ſel par la lixiviation.

Cet acide, que nous venons de compter parmi les

les produits de la distillation des *substances* animales, a été contesté, nié par la plus grande partie des chimistes. Ils disoient que l'alkali volatil étoit le produit propre & exclusif de l'analyse des *substances* animales, comme l'acide étoit le produit propre & spécial de l'analyse des végétaux. Ce dogme étoit une double erreur. *Voyez*, quant à la derniere assertion, l'*article* VÉGÉTAL, (*Chimie.*) & quant à la premiere, savoir à l'exclusion de l'acide obtenu par la violence du feu des *substances* animales distillées sans intermede, les *expériences* d'Homberg, *Mém. de l'ac. roy. des Scienc.* 1712. & celles de M. Pott, *Miscel. Berolin. tom. VI.* en prouvent incontestablement l'existence. La coexistence d'un acide & d'un alkali dans une même liqueur, sans que ces deux sels y contractent l'union chimique, a été expliquée très-naturellement par l'état huileux de l'un & de l'autre sel, & par l'état semblable de la liqueur, dans laquelle ils sont dissous ou *résous*. Or que ces deux principes y existent ensemble, & tous les deux libres, nuds, ou si l'on veut très-superficiellement unis, cela est prouvé, non pas par le changement de quelques couleurs végétales alléguées par Homberg & par Lemery le fils, mais assez bien par l'effervescence que cette liqueur subit également par l'effusion d'un acide pur & par celle d'un alkali pur; & enfin très-bien par l'expérience de M. Pott, qui est en même tems le fait majeur & fondamental sur lequel porte son assertion de l'acide animal, *assertio acidi animalis*, ce sont ses termes. Voici cette expérience: prenez la liqueur saline élevée dans la distillation à la violence du feu d'une *substance* animale: séparez-en exactement l'huile: rectifiez cette liqueur saline jusqu'à ce qu'il ne vous en reste qu'une petite portion: rectifiez de nouveau cette petite portion, selon le procédé d'Homberg, avec le résidu de la premiere distillation calciné, vous obtiendrez de l'acide, *mais en petite quantité. L'auteur ne dit pas à quels signes il le reconnoît dans cette premiere voie de recherche; mais il le cherche encore dans cette petite portion de résidu de la premiere rectification, par la voie de la précipitation: il verse sur cette liqueur de l'alkali, ou de la chaux vive; aussi-tôt on* sent naître, dit M. Pott, une odeur d'alkali volatil, que ne donnoit point auparavant cette liqueur; preuve sensible de la présence d'un acide, qui s'est uni à l'alkali fixe ou à la chaux vive, & a laissé échapper un alkali volatil auquel il étoit joint. La vérité de cette induction est ultérieurement démontrée, en ce que si on a employé de l'alkali fixe, il se change en sel neutre, capable de crystalliser, *&c.*

On pourroit sans doute chicaner M. Pott sur tout ceci; car enfin cette derniere expérience, qui est la seule qui soit énoncée clairement & positivement, ne démontre que du sel ammoniac dans les produits de l'analyse vulgaire des *substances animales*, ce qui n'est pas ce semble le point contesté. Vainement répondroit-on que le sel ammoniac contenant de l'acide, c'est donner de l'acide, que de donner du sel ammoniac. Ce seroit raisonner d'après une logique très-mauvaise en soi, mais éminemment vicieuse lorsqu'on l'appliqueroit en particulier aux objets chimiques: & pour s'en tenir au cas particulier dont il s'agit, il est si clair que ce n'est pas d'un pareil acide, de celui d'un sel ammoniac dont il s'agit, que le problème de l'acide animal a toujours été agité entre des gens qui admettoient dans les animaux des sels neutres, au-moins du sel marin, & qu'une objection faite long-tems avant le travail de M. Pott, au célebre anatomiste Vieussens, qui avoit retiré de l'acide du sang, c'est qu'il n'avoit obtenu que celui du sel marin contenu naturellement dans cette *substance*. Toute huile contient de l'acide, j'en suis convaincu avec M. Pott, je crois même, d'après des expériences particulieres, qu'elle est essentiellement composée d'acide comme de soufre. *Voyez* HUILE. Les *substances animales* donnent de l'huile, & je fais retirer de l'acide de toute huile comme du soufre: si après avoir retiré ce produit d'une huile animale j'en déduisois l'assertion de l'acide animal, je crois mal conclure, ou du-moins m'exprimer très-inexactement; en un mot je crois qu'on pourroit me rappeller cette regle générale de logique en méthode chimique, que ce sont les principes immédiats de la composition d'un corps tel, qui sont propres, qui appartiennent à ce corps, & non pas les principes éloignés ou les principes de ses principes. Une *substance animale* reconnoît-elle l'huile pour un de ses principes? question utile à la connoissance chimique de cette *substance*; cette huile employée à la composition de cette *substance* est-elle formée d'acide, & cet acide peut-il par les tortures du feu, se manifester dans une analyse vicieuse & presque inutile d'ailleurs en soi en général? question oiseuse, inutile à la découverte de la nature de cette *substance*; vue vaine, pouvant induire à erreur, jettant les plus habiles dans des recherches inutiles, entortillées, dans des paralogismes, des sophismes, *&c.*

Mais M. Pott paroissant s'être borné à démontrer l'existence simple, absolue, générale de l'acide dans les animaux; on ne peut disconvenir qu'il n'y ait réussi. Quant à la conclusion que ce célebre chimiste déduit de son travail, lorsqu'il dit, §. XX. *que la santé consiste dans l'équilibre de cet acide avec le flegme, la terre, & le phlogistique de nos humeurs*, par où il prétend formellement que cet acide est un principe immediat de la mixtion animale: nous ne saurions embrasser ce sentiment, qui évidemment accorde trop à l'analyse par la violence du feu, que les chimistes modernes ont appris à mieux évaluer. *Voyez* PRINCIPES. L'analyse menstruelle démontre que cet acide n'est point un des principes immédiats de la composition des *substances animales*: mais l'effet du feu, & des diverses réactions qui surviennent dans les distillations à la violence du feu, est trop connu des vrais chimistes pour qu'on fasse, à l'acide de M. Pott, le reproche vague d'être un nouveau produit, ou une créature du feu, dont M. Pott l'a défendu plus sérieusement, ce me semble, qu'une telle objection ne le méritoit; mais c'est de l'un des vrais principes de la *substance animale analysée* (je puis démontrer que c'est de l'huile), que cet acide est retiré; & voilà de quel reproche il falloit l'exempter, qui eût été & est encore véritablement fort difficile.

Les Chimistes n'ont encore rien publié sur les *substances animales* ou sur la *substance animale* dont il s'agit dans cet article, d'après son examen exécuté par l'analyse menstruelle (*voyez* MENSTRUELLE, *analyse*,) par conséquent ils n'ont sur cette matiere que des notions analogiques, des inductions, des pressentimens.

Les notions positives & exactes sur cette *substance* peuvent seules donner la connoissance fondamentale, premiere, vraiment élémentaire, intime, de la formation, de l'accroissement, de la réparation, des altérations spontanées, en un mot de la nature & de toutes les affections purement matérielles, & peut-être même de l'être formel des affections organiques des animaux. (*b*)

SUBSTANTIAIRES, s. m. pl. (*Hist. ecclésiastique.*) secte de Luthériennes, qui prétendoient qu'Adam avoit perdu par sa chûte tous les avantages de sa nature.

SUBSTANTIF, adj. (*Gram.*) ce terme est usité dans le langage grammatical comme adjectif distinctif d'une sorte de nom & d'une sorte de verbe.

I. *Nom substantif.* Tous les Grammairiens, excepté M. l'abbé Girard, divisent les noms en deux especes, les *substantifs* & les adjectifs. „ Le nom *substantif*, „ dit l'abbé Regnier (*in*-12. *p.* 165. *in*-4°. *p.* 175.), „ est celui qui signifie quelque substance, quelque „ être, quelque chose que ce soit. „ Le nom adjectif „ est celui qui ne signifie point une chose, mais qui „ marque seulement quelle elle est „. Les notions de ces deux especes, données par les autres grammairiens, rentrent à-peu-près dans celles-ci. Qu'est-ce donc que les noms en général? Oh! ils ne sont point embarrassés de vous le dire: puisque la définition générale doit admettre la division dont il s'agit, il est évident que les noms sont des mots qui servent à nommer ou à qualifier les êtres.

Mais qu'il me soit permis de faire là-dessus quelques observations. La réponse que l'on vient de faire est-elle une définition? n'est-ce pas encore la même division dont il s'agit? Assurément, la Logique exige qu'une bonne définition puisse servir de fondement à toutes les divisions de la chose définie, parce qu'elle doit développer l'idée d'une nature susceptible de toutes les distinctions qui la présentent ensuite sous divers aspects; mais loin d'exiger que la définition générale renferme les divisions, elle le défend au contraire; parce que la notion générale de la chose fait essentiellement abstraction des idées spécifiques qui la divisent ensuite. Ainsi un géometre seroit ridicule, si pour définir une figure plane rectiligne, il disoit que c'est une surface plane, bornée par tous

trois lignes droites & trois angles, ou par quatre lignes droites & quatre angles, ou par, *&c.* il doit dire simplement que c'est une surface plane, bornée par des lignes droites, & qui a autant d'angles que de côtés. Cette notion est générale, parce qu'elle fait abstraction de tout nombre déterminé de côtés & d'angles, & qu'elle peut admettre ensuite toutes les déterminations qui caractériseront les especes: les triangles, quand on supposera trois côtés & trois angles; les quadrilateres, quand on en supposera quatre, *&c.*

Veut-on néanmoins que ce soit définir le nom, que de dire que ce sont des mots qui servent à nommer ou à qualifier les êtres? Ceux qui servent à nommer les êtres sont donc les *substantifs*: or je le demande, quelle lumiere peut sortir d'une pareille définition? Les noms *substantifs* sont ceux qui servent à nommer les êtres, c'est dire, ce me semble, que les noms *substantifs* sont ceux qui sont des noms: définition admirable! Que peut-elle nous apprendre, si elle ne nous conduit à conclure, que les noms adjectifs sont ceux qui ne sont pas des noms? C'est en effet ce que j'entreprends de prouver ici.

J'ai déjà apprécié ailleurs (*voyez* GENRE), les raisons alléguées par l'abbé Fromant, *Suppl. aux ch. ij. iij. & iv. de la II. part. de la Gram gén.* en faveur de la vieille distinction des noms en *substantifs* & adjectifs; & je dois ajouter ici, que dans une lettre qu'il écrivit à mon collegue & à moi le 12 Novembre 1759, il eut le courage de nous dire du bien de cette critique. „ La critique, dit-il, que vous avez „ faite au *mot* GENRE, d'un endroit de mon sup„ plément, est philosophique & judicieuse „. Cette louange si flatteuse n'est corrigée ensuite ni par *si* ni par *mais*; elle est dictée par la candeur, & elle est d'autant plus digne d'éloges, qu'elle est un exemple malheureusement trop rare dans la république des lettres. Je reprends donc le raisonnement, que je n'ai pour ainsi-dire qu'indiqué au *mot* GENRE, pour en montrer ici le développement & les conséquences.

La nécessité de distinguer entre les *substantifs* & les adjectifs pour établir les regles qui concernent l'usage des genres, est la seule raison que j'aye employée directement, & même sans trop l'approfondir: je l'ai examinée plus particulierement en parlant du *mot*, *article I.* & les usages de toutes les langues, à l'égard des nombres & des cas, n'ont fait que fortifier & étendre le même principe. L'analyse la plus rigoureuse m'a conduit invariablement à partager les mots déclinables en deux classes générales; la premiere pour les noms & les pronoms, & la seconde pour les adjectifs & les verbes: les mots de la premiere classe ont pour nature commune, de présenter à l'esprit des êtres déterminés; ceux de la seconde classe, de ne présenter à l'esprit que des êtres indéterminés. Les adjectifs sont donc aussi éloignés que les verbes de ne faire avec les noms qu'une seule & même espece.

Ce qui a pu induire là-dessus en erreur les Grammairiens, c'est que les adjectifs reçoivent, dans presque toutes les langues, les mêmes variations que les noms, des terminaisons pour les genres, pour les nombres, & des cas même pour les idiomes qui le comportent: la déclinaison est la même pour les uns & pour les autres par-tout où on les décline, en grec, en latin, en allemand, *&c.* Ajoutez à cela la concordance de l'adjectif avec le nom, & de plus l'unité de l'objet désigné dans la phrase par l'union des deux mots: que de raisons d'errer pour ceux qui n'approfondissent pas assez, & pour ceux qui se croient grammairiens parce qu'ils en ont appris la partie positive & les faits, quoiqu'ils n'en aient jamais pénétré les principes!

Les noms, que l'on appelle communément *substantifs*, & que je n'appelle que *noms*, sont des mots qui présentent à l'esprit des êtres déterminés par l'idée précise de leur nature: & les adjectifs sont des mots qui présentent à l'esprit des êtres indéterminés, désignés seulement par une idée précise qui peut s'adapter à plusieurs natures. *Voyez* MOT, *article* I. & NOM. C'est parce que l'idée individuelle de l'adjectif peut être commune à plusieurs natures, & que le sujet en est indéterminé, que l'adjectif reçoit presque partout les mêmes accidens que les noms & d'après les mêmes regles, afin que la concordance des accidens puisse servir à constater le sujet particulier auquel on applique l'adjectif, & à la nature duquel on adapte l'idée particuliere qui en constitue la signification propre. Mais la maniere même dont se regle par-tout la concordance, loin de faire croire que le nom & l'adjectif sont une même sorte de mots, prouve au contraire qu'ils sont nécessairement d'especes différentes, puisqu'il n'y a que les terminaisons de l'adjectif qui soient assujetties à la concordance, & que celles des noms se décident d'après les vûes différentes de l'esprit & les besoins de l'énonciation.

Je crois donc avoir eu raison de réserver la qualification de *substantifs* pour les seuls noms qui désignent des êtres qui ont, ou qui peuvent avoir une existence propre & indépendante de tout sujet, ce que les Philosophes appellent des *substances*: tels sont les noms *être*, *substance*, *esprit*, *corps*, *animal*, *homme*, *Ciceron*, *plante*, *arbre*, *pommier*, *pomme*, *armoire*, &c. La branche de noms opposés à ceux-ci, est celle des abstractifs. *Voyez* NOM.

II. *Verbe substantif.* Le verbe est un mot qui présente à l'esprit un être indéterminé, désigné seulement par l'idée précise de l'existence sous un attribut. *Voyez* VERBE. Un verbe qui énonce l'existence sous un attribut quelconque & indéterminé, qui doit être ensuite exprimé à part, est celui que les Grammairiens appellent *verbe substantif*: c'est en françois le verbe *être*, quand on l'emploie comme dans cette phrase, *Dieu est juste*, où il n'exprime que l'existence intellectuelle, sans aucune détermination d'attribut, puisque l'on diroit de même *Dieu est sage*, *Dieu est tout-puissant*, *Dieu est attentif à nos besoins*, &c. *Voy.* VERBE.

La distinction des noms en *substantifs* & adjectifs, me semble avoir été la seule cause qui ait occasionné une distinction de même nom entre les verbes; & cette dénomination n'est pas mieux fondée d'un côté que de l'autre. Je crois qu'il y auroit plus de justesse & de vérité à appeller *abstrait*, le verbe que l'on nomme *substantif*, parce qu'en effet il fait abstraction de toute maniere d'être déterminée; & alors ceux que l'on nomme *adjectifs* devroient s'appeller *concrets*, parce qu'ils expriment tout-à-la-fois l'*existence* & la modification déterminée qui constitue l'attribut, comme *aimer*, *partir*, &c

SUBSTANTIVEMENT, adv. c'est-à-dire *à la maniere des substantifs*. On dit en Grammaire qu'un adjectif est pris *substantivement*, pour dire qu'il est employé dans la phrase à la maniere des substantifs, ou plutôt à la maniere des noms: „ Ce qui ne peut arriver, dit M. du Marsais (*Trop. part. III. art. j.*), „ que parce qu'il y a alors quelque autre nom sous„ entendu qui est dans l'esprit, par exemple, *le* „ *VRAI persuade*, c'est-à-dire *ce qui est vrai*, *l'être* „ *vrai*, ou *la vérité*; *le TOUT-PUISSANT vengera les* „ *FOIBLES qu'on opprime*, c'est-à dire, *Dieu qui est* „ *tout puissant vengera les hommes foibles* „.

Si, quand un adjectif est employé seul dans une phrase, on le rapporte à quelque nom sousentendu qu'on a dans l'esprit, il est évident qu'alors il est employé, comme tous les autres adjectifs, qu'il exprime un être déterminé accidentellement par l'application actuelle à ce nom sousentendu, en un mot qu'il n'est pas pris *substantivement*, pour parler encore le langage ordinaire. Ainsi quand on dit, *Dieu vengera les FOIBLES*, l'adjectif *foibles* demeure un pur & véritable adjectif; & il n'est au pluriel & au masculin, que par concordance avec le nom sousentendu *les hommes*, que l'on a dans l'esprit.

Il y a cependant des cas où les adjectifs deviennent véritablement noms: c'est lorsque l'on s'en sert comme des mots propres à marquer d'une maniere déterminée la nature des êtres dont on veut parler, & que l'on n'envisage que relativement à cette *idée*, en quoi consiste effectivement la notion des noms.

Que je dise, par exemple, *ce discours est VRAI*, *une VRAIE définition est le germe de toutes les connoissances possibles sur l'objet défini*; l'adjectif *vrai* demeure adjectif, parce qu'il énonce une idée que l'on n'envisage dans ces exemples que comme devant faire partie de la nature totale de ce qu'on y appelle *discours* & *définition*, & qu'il demeure applicable à toute autre chose selon l'occurence, à une *nouvelle*, à un *récit*, à un *système*, *&c.* Aussi *vrai*, dans le premier exemple, s'accorde-t-il en genre & en nombre avec le nom *discours*; & *vraie*, dans le second exemple, avec le nom *définition*, en vertu du principe d'identité. *Voyez* CONCORDANCE, IDENTITÉ.

Mais quand on dit, *le VRAI persuade*, le mot *vrai* est

eft alors un véritable nom, parce qu'il sert à préfenter à l'efprit un être déterminé par l'idée de fa nature; la véritable nature à laquelle peut convenir l'attribut énoncé par le verbe *perfuade*, c'eft celle du *vrai*: & il n'eft pas plus raifonnable d'expliquer le mot *vrai* de cette phrafe, par *ce qui eft vrai*, *l'être vrai*, *la vérité*, que d'expliquer le mot *homme* de celle-ci, l'HOMME *eft fociable*, par *ce qui eft homme*, *l'être homme*, *l'humanité*; à moins qu'on ne veuille en venir à reconnoître d'autre nom proprement dit que le mot *être*, ce qui feroit, je penfe, une autre abfurdité.

Dans la langue latine qui admet trois genres, on peut ftatuer, d'après ce qui vient d'être dit, qu'un adjectif au genre mafculin ou au genre féminin, eft toujours adjectif, quoiqu'il n'y ait pas de nom exprimé dans la phrafe.

Tu vivendo, bonos; fcribendo, fequare peritos.

Il faut ici foufentendre *homines*, avec lequel s'accordent également les deux adjectifs *bonos* & *peritos*.

Mais un adjectif neutre qui n'a, ni dans la phrafe où il fe trouve, ni dans les précédentes, aucun corrélatif, eft à coup sûr un véritable nom dans cette phrafe; & il n'eft pas plus néceffaire d'y foufentendre le nom *negotium*, que de foufentendre en françois *être*, quand on dit, *le vrai perfuade*. Si l'ufage a préféré dans ces occafions le genre neutre; c'eft, 1°. qu'il falloit bien choifir un genre; & 2°. que l'efpece d'êtres que l'on défigne alors n'eft jamais animée, ni par conféquent fujette à la diftinction des fexes.

Remarquez que l'adjectif devenu nom, n'eft point ce que j'ai appellé ailleurs un *nom abftractif*, *voyez* NOM. C'eft un véritable nom fubftantif, dans le fens que j'ai donné à ce mot; & c'eft la différence qu'il y a entre le *vrai* & la *vérité*; la même qu'il y a entre l'*homme* & l'*humanité*. D'où il fuit que l'adverbe *fubftantivement* peut refter dans le langage grammatical, pourvû qu'il y foit pris en rigueur. (*E. R. M. B.*)

SUBSTANTION, SUSTANTION, SOSTANTION, (*Géog. mod.*) ancienne petite ville ou bourgade de la Gaule narbonnoife: elle ne fubfifte plus. Catel affure que de fon tems, on voyoit encore fes ruines à mille pas du grand chemin qui va de Montpellier à Nifmes, & à pareille diftance de Montpellier, près des villages de Caftelnau & de Clapiers. Cette ville a eu long-tems fes propres comtes, qui ne relevoient d'aucun autre feigneur. (*D. J.*)

SUBSTITUT, f. m. (*Gram. Jurifpr.*) eft un officier établi pour en remplacer un autre en cas d'abfence, maladie ou autre empêchement.

On confondoit anciennement le titre de *fubftitut*, avec celui de lieutenant, & on donnoit l'un ou l'autre indifféremment à tous ceux qui remplaçoient quelque officier public, foit juge ou autre officier de juftice.

L'ordonnance du 23 Mars 1302 porte, *art.* 22. que les fénéchaux, baillifs, viguiers, vicomtes, juges & autres officiers de juftice exerceront leurs offices en perfonne, & qu'ils ne pourront commettre en leur place des *fubftituts* ou des lieutenans, qu'en cas de néceffité, comme en cas de maladie, ou qu'ils aillent au confeil; que dans ces fortes de cas ils prendront pour *fubftituts* des perfonnes du pays, fages & éclairées qui ne feront pas avocats, ou furchargées d'affaires, ni liées avec un trop grand nombre d'amis; qu'ils feront refponfables felon droit & raifon du fait de leurs *fubftituts*, & que ceux-ci prêteront ferment de bien faire leur devoir.

Préfentement on ne donne le titre de *fubftitut* qu'aux officiers établis pour aider le procureur-général, ou le procureur du roi dans leurs fonctions. Les procureurs au parlement ont auffi des *fubftituts*. (*A*)

SUBSTITUTS DU PROCUREUR-GÉNÉRAL DU ROI: anciennement il n'en avoit point d'ordinaire, & en commettoit feulement dans les occafions où cela étoit néceffaire. On trouve dans les regiftres du parlement fous la date du 14 Novembre 1390, que M. Sureau, procureur-général, ayant démandé la permiffion de s'abfenter, la cour en le lui permettant, lui ordonna de laiffer un *fubftitut* pour l'expédition des affaires.

La fonction de ces *fubftituts* ne duroit pas plus que la caufe pour laquelle ils avoient été commis.

Dans la fuite le procureur-général commit plufieurs *fubftituts* pour l'aider dans fes fonctions, & ceux-ci devinrent ordinaires. En effet, lorfque le parlement fut transferé à Poitiers, M. Angevin, procureur-général, eut l'attention de deftituer ceux de fes *fubftituts* qui ne purent le fuivre. La portion du parlement qui étoit retenue à Paris par les Anglois, commit M. le Tue, avocat général, pendant l'abfence de M. Angevin, pour exercer l'office de ladite *procure*.

Lorfque la place de procureur-général venoit à vaquer par le décès de celui qui en étoit pourvu, la cour confirmoit les *fubftituts* qu'il s'étoit choifis, & les commettoit pour en remplir les fonctions pendant la vacance.

Les chofes demeurerent en cet état jufqu'au mois de Mai 1586, que les *fubftituts* du procureur général furent créés en titre d'office dans toutes les cours fouveraines, comme ils font encore préfentement.

Au parlement de Paris ils font au nombre de 18. Ils ont réuni à leur corps la charge d'avocat-général aux requêtes du palais, qu'ils exercent par celui d'entre eux qui eft commis à cet effet.

Il y en a auffi dans la plûpart des autres cours, mais le nombre n'en eft pas par-tout égal.

Toutes leurs fonctions font renfermées dans deux objets; l'un, de foulager le procureur-général dans fes fonctions, comme de lui faire au parquet le rapport des inftances, dans lefquelles il doit donner fes conclufions; l'autre, de le remplacer dans le cas où il ne peut vaquer par lui-même à l'expedition des affaires dont il eft chargé.

Le procureur-général qualifie auffi de fes *fubftituts* les procureurs du roi des fieges du reffort de la cour; on en trouve un exemple dès 1344, dans l'ordonnance de Philippe de Valois, du mois de Juillet de la dite année, & en cas d'empêchement de leur part, il commet des *fubftituts* pour les remplacer, lorfqu'ils n'en ont point, mais dans leur fiege & dans tous autres actes, les procureurs du roi doivent être qualifiés de ce titre de procureur du roi, & non de celui de *fubftituts* du procureur-général. (*A*)

Subftituts du procureur du roi, anciennement les procureurs du roi n'avoient pas la faculté de fe nommer des *fubftituts* pour exercer leurs fonctions, même en leur abfence ou autre empêchement, cela n'appartenoit qu'au procureur-général. *L'art.* 158 de l'ordonnance de Blois, défendit aux procureurs du roi, de commettre aucuns *fubftituts* en leur place, quand les avocats du roi feroient préfens.

L'Edit du mois de Mai 1586, avoit créé en titre d'office, non-feulement des *fubftituts* des procureurs-généraux des cours; mais auffi de tous les procureurs du roi dans les fieges inférieurs, pour toutes les fonctions des procureurs du roi en leur abfence, négligence ou empêchemens; & pour affifter & être adjoints aux juges en tous actes de juftice, où on avoit coutume de prendre un adjoint.

Mais ces offices n'ayant point été établis dans plufieurs des fieges inférieurs, & la plus grande partie de ceux qui avoient été levés, étant depuis reftés vacans aux parties cafuelles, Louis XIV. par une autre Edit du mois d'Avril 1696, créa de nouveau en titres d'office dans chaque bureau, des tréforiers de France, fieges, préfidiaux, bailliages, fénéchauffées, tables de marbre & fieges des eaux & forêts, maréchauffées, amirautés, prevôtés, vigueries, châtellenies, vicomtés, élections, greniers à fel & autres juftices royales ordinaires & extraordinaires, tel nombre de fes *fubftituts* des avocats & procureurs du roi qui feroit reglé, outre ceux d'ancienne création, qui étoient pour lors remplis & exercés, pour en l'abfence des avocats du roi, porter la parole en l'audience, & en l'abfence du procureur du roi, donner des conclufions par écrit en toutes affaires fujettes à communication, & faire toutes les fonctions des avocats & procureurs du roi en leur abfence, négligence ou légitime empêchement, enfemble pour jouir des autres prérogatives qui leur font accordées par les édits & réglemens. (*A*)

Subftituts des procureurs au parlement: avant que les procureurs fuffent en titre d'office, on entendoit par *fubftitut* d'un procureur, celui que le fondé de procuration fubftituoit en fon lieu & place.

Mais depuis long-tems les réglemens ont obligé les procureurs de nommer chacun pour leurs *fubftituts* deux de leurs confreres. L'arrêt du 23 Juillet 1664, en

en prescrivant l'observation des anciens arrêts & réglemens, ordonna que suivant iceux, tous procureurs reçus en la cour, qui n'ont pas nommé des *substituts*, seront tenus dans trois jours de mettre au greffe des présentations, les actes contenant nomination de chacun deux *substituts*, pour les représenter & recevoir les significations au palais en cas d'absence ou de maladie, à peine contre les contrevenans de 24 liv. parisis d'amende, & d'être rayé de la matricule, leur fait défenses de signer pour autres procureurs que leurs *substituts*, à peine de faux & de pareille amende. *Voy. le recueil des réglemens concernant les fonctions des procureurs*, *p.* 91. (*A*)

SUBSTITUER, v. act. (*Gram.*) remplacer une chose par une autre: vous effacez ce morceau, mais qu'y *substituez*-vous? qui *substituez*-vous à la place de cet homme? *substituez* l'amitié à l'amour, & vous y gagnerez.

SUBSTITUTION, s. f. *en Algebre*, consiste à mettre à la place d'une quantité qui est dans une équation, quelqu'autre quantité qui lui est égale, quoique exprimée d'une maniere différente. Supposons par exemple, que l'on ait ces deux équations $ax = yy$ & $x = b + c$; l'on aura par *substitution*, $ab + ac = yy$; en mettant dans la premiere équation, en la place de x sa valeur $b + c$. *Voyez* ÉQUATION. (*E*)

SUBSTITUTION, (*Jurisprud.*) est l'institution d'un second, troisieme, ou autre héritier, pour recueillir au défaut d'un autre héritier, ou après lui.

Cette définition annonce que le nom de *substitution* est commun à deux sortes de dispositions.

L'une est celle par laquelle un testateur ayant institué un héritier, & craignant qu'il ne puisse ou ne veuille l'être, en nomme un autre pour recueillir l'hoirie au défaut du premier; c'est ce que l'on appelle *substitution vulgaire*.

L'autre sorte de disposition & *substitution* est celle qui fait passer les biens à un second héritier, après le premier qui les a recueillis: cette espece de *substitution*, qu'on appelle *fidei-commissaire*, est plus connue en droit sous le nom de *fidei-commis* simplement.

Néanmoins dans notre usage on se sert également du terme de *substitution*, pour désigner les *fidei-commis*, & les *substitutions vulgaires*: on les distingue seulement l'un de l'autre, en appellant les fidei-commis, *substitutions fidei-commissaires*.

Les regles de la *substitution* vulgaire, sont expliquées ci-après, à *l'article* SUBSTITUTION VULGAIRE. Celle-ci est beaucoup plus simple que l'autre.

Les lois romaines contiennent une infinité de dispositions, au sujet des *substitutions* fidei-commissaires, & la jurisprudence des différens parlemens, qui n'étoit pas uniforme sur cette matiere, a été fixée par l'ordonnance du mois d'Août 1741. Comme cette loi ne laisse pas d'être fort étendue, nous ne ferons ici l'analyse que de ses principales dispositions.

Toutes personnes capables de disposer de leurs biens, peuvent faire des *substitutions* fidei-commissaires, dans les pays où elles sont en usage.

Les biens immeubles de leur nature, peuvent être chargés de *substitution*, encore qu'ils fussent réputés meubles à certains égards, par la loi de la situation.

Les offices peuvent aussi être chargés de *substitution*, ainsi que les rentes constituées, soit que la loi qui les régit, le repute meubles ou immeubles.

Les effets mobiliers sont censés compris dans la *substitution*, lorsqu'elle est apposée à une disposition universelle, ou faite par forme de quotité, à moins qu'il n'en ait été autrement ordonné; dans le premier cas il en faut faire emploi; mais ils ne peuvent être chargés d'une *substitution* particuliere, que l'auteur de la *substitution* n'ait expressément ordonné qu'il en sera fait emploi.

Mais les bestiaux & ustensiles servant à faire valoir les terres, sont toujours censés compris dans la *substitution* des terres, sans qu'on soit tenu de vendre ces effets, ni d'en faire emploi; il suffit de les faire estimer; afin que l'on en rende d'une égale valeur lors de la restitution du fidei-commis.

Les meubles meublans d'un château ou maison, peuvent aussi être compris dans la *substitution*, même avec clause de les conserver en nature; mais on ne peut substituer avec cette clause aucuns autres effets mobiliers, que les meubles dont il vient d'être parlé, & les bestiaux & ustenciles dont on a parlé dans l'article précédent.

Les *substitutions* apposées aux donations entrevifs, n'ont d'effet pour les effets mobiliers, qu'en cas qu'on en ait annexé à la minute de la donation, un état signé des parties, contenant une estimation, le tout à peine de nullité de la *substitution* pour les meubles. *Voyez* aussi l'*article* XV. de l'ordonnance des donations.

Le donataire de meubles avec *substitution*, doit en faire emploi.

Les *substitutions* faites par contrat de mariage, ou par donation entre vifs, étant acceptées, ne peuvent plus être révoquées ni augmentées, diminuées ou changées, même du consentement du donataire, & s'il renonce à la donation, la *substitution* sera ouverte au profit des appellés.

Il en est de même par rapport aux institutions & *substitutions* contractuelles qui sont également irrévocables, soit entre nobles ou roturiers.

Les biens donnés par contrat de mariage, ou par donation entre-vifs, sans charge de *substitution*, ne peuvent en être chargés par une disposition postérieure, encore que ce fût une donation du pere à ses enfans, que la *substitution* comprît expressément les biens donnés, & qu'elle fût faite en faveur des enfans ou descendans du donateur ou du donataire.

Lorsque la donation ou l'institution contractuelle a été faite à la charge de remettre les biens donnés à celui que le donateur ou le donataire voudra choisir, celui qui sera élu ne pourra, sous prétexte de l'élection faite en sa faveur, être chargé d'aucune *substitution*.

Quand le contrat de mariage, ou la donation, contiendroit une reserve par le donateur, de charger dans la suite de *substitution*, les biens par lui donnés; cette reserve est de nul effet depuis l'ordonnance.

Il faut pourtant excepter le cas où le donateur feroit une nouvelle libéralité avec charge de *substitution*, auquel cas le donataire acceptant la nouvelle libéralité, ne pourroit plus diviser les deux dispositions, ni renoncer à la seconde, pour s'en tenir à la premiere.

Les enfans qui ne sont pas expressément appellés à la *substitution*, mais seulement mis dans la condition, sans être chargés, de restituer à d'autres, ne sont en aucun cas regardés comme étant dans la disposition, encore, qu'ils soient dans la condition en qualité de mâles, que la condition soit redoublée, que les grevés soient obligés de porter les nom & armes de l'auteur de la *substitution*, & qu'il ait défendu de distraire la quarte trébellianique, ou qu'il se trouve des conjectures tirées d'autres circonstances, telles que la noblesse & la coutume de la famille, ou la qualité & la valeur des biens substitués, ou autres présomptions auxquelles on n'a aucun égard.

Les appellés à une *substitution*, dont le droit n'a pas été ouvert avant leur décès, n'en transmettent point l'espérance à leurs enfans ou descendans, encore que la *substitution* soit faite en ligne directe par des ascendans, & qu'il y ait d'autres substitués appellés à la même *substitution* après ceux qui seront décédés, & leurs enfans ou descendans.

La représentation n'a point lieu dans les *substitutions*, soit en directe ou en collatérale, & soit que les appellés le soient collectivement, ou désignés en particulier, suivant l'ordre de leur parenté avec l'auteur de la *substitution*, à moins qu'il n'ait expressément ordonné que la représentation auroit lieu, ou que la *substitution* seroit déférée suivant l'ordre des successions légitimes.

Dans les *substitutions* où les filles sont appellées à défaut de mâles, elles viennent dans l'ordre reglé par la *substitution*, & si cet ordre n'y est pas reglé, les plus proches du dernier possesseur des biens, les recueillent, à quelque degré de parenté qu'elles soient de l'auteur de la *substitution*, & encore qu'il y eût d'autres filles qui en fussent plus proches, ou d'une branche aînée.

Dans les *substitutions* faites au cas que le grevé décede sans enfans, ce cas sera censé arrivé, lorsque au jour du décès du grevé il n'y aura aucuns enfans légitimes & capables des effets civils, sans qu'on ait égard à l'existence des enfans naturels, même légitimés, si ce n'est par mariage subséquent, ni à l'existence des enfans morts civilement pour quelque cause que ce soit.

La *substitution* est ouverte par la mort civile du grevé.

La condition de se marier sera censée avoir manqué; & celle de ne se point marier (dans le cas où elle

elle peut être valable), sera censée accomplie, lorsque la personne à qui la condition étoit imposée, aura fait profession religieuse.

Dans tout testament autre que le militaire, la caducité de l'institution emporte celle de la *substitution* fidei-commissaire, si ce n'est qu'il y ait clause codicillaire.

La renonciation de l'héritier légataire ou donataire grevé, ne peut nuire au substitué, lequel en ce cas, prend la place du grevé; de même si le premier substitué renonce, le second prend sa place.

Celui qui est appellé à une *substitution* fidei-commissaire, peut y renoncer lorsqu'elle est ouverte à son profit, ou même auparavant; mais en ce dernier cas, la renonciation doit, à peine de nullité, être faite en minute devant notaires, avec le grevé, ou avec le substitué appellé après celui qui renonce.

L'exhérédation prononcée par les peres ou meres, ne prive point les enfans deshérités, des biens qu'ils doivent recueillir en vertu de *substitutions* faites par leur ascendans ou autres, à moins que l'auteur de la *substitution* ne l'eût ainsi ordonné, ou qu'ils ne fussent incapables de toute succession aux termes de la loi.

Toutes *substitutions*, par quelque acte qu'elles soient faites, & en quelques termes qu'elles soient conçues, ne s'étendent qu'à deux degrés, outre l'institution, & ce conformément à l'ordonnance d'Orléans; celles qui sont antérieures à cette ordonnance, s'étendent jusqu'à quatre degrés, suivant l'ordonnance de Moulins.

Dans les provinces où les *substitutions* avoient été étendues par l'usage jusqu'à quatre degrés, outre l'institution, la restriction à deux degrés n'a lieu que depuis la publication de la nouvelle ordonnance des *substitutions*.

Il y a cependant encore quelques provinces où les *substitutions* n'ont point été restraintes à un certain nombre de degrés, & à l'usage desquelles il n'a pas encore été dérogé.

Les degrés de *substitutions* se comptant par têtes & non par souches ou générations, chaque personne qui recueille l'effet de la *substitution*, est comptée pour un degré.

Le substitué n'est point saisi de plein droit, & ne gagne les fruits que du jour de la délivrance consentie à son profit, ou du jour de la demande.

La restitution anticipée du fidei-commis, ne peut nuire aux créanciers du grevé, ni à ceux qui auroient acquis de lui.

En cas d'insuffisance des biens libres, les femmes ont une hypotheque subsidiaire sur les biens substituées, tant pour le fond ou capital de la dot, que pour les fruits ou intérêts.

On observe la même chose en faveur de la femme & des enfans, tant pour le douaire que pour l'augment de dot, ou autre gain de noces, qui en tient lieu; & si le douaire ou autre gain est préfix, cette hypotheque n'a lieu que jusqu'à concurrence du coutumier ou légal.

La femme n'a point d'hypotheque subsidiaire sur les biens substitués, pour le préciput, les bagues & joyaux, autres libéralités semblables, ni pour son deuil.

Elle n'en a point non plus pour le remploi de ses propres biens dotaux qui ont été aliénés de son consentement, ni pour les dettes auxquelles elle s'est obligée volontairement.

La femme ne peut exercer son hypotheque subsidiaire contre les enfans d'un mariage antérieur au sien, lorsque ce sont eux qui recueillent la *substitution*.

Les dispositions concernant l'hypotheque subsidiaire ont lieu, soit que la *substitution* ait été faite par un collatéral, ou même par un étranger, pourvu que ce soit en faveur des enfans du grevé, ou en faveur d'un autre, en cas que le grevé décede sans enfans.

Les adjudications par decret ne purgent point les *substitutions* publiées & enregistrées, encore que le substitué eût un droit ouvert avant le decret, & même avant la saisie réelle, & qu'il n'eût point formé d'opposition, si ce n'est que le decret fût pour dette de l'auteur de la *substitution*, ou autres dettes antérieures.

Après le décès de celui qui a fait une *substitution* universelle ou particuliere, il doit être procédé dans les formes ordinaires à l'inventaire des biens de la succession, à la requête de l'héritier institué & légitime, ou du légataire universel, & ce dans le tems de l'ordonnance; & s'il ne le fait pas, celui qui doit recueillir les biens substitués est tenu dans un mois après d'y faire proceder; & faute de ce l'inventaire sera fait à la requête du procureur du roi.

Il doit être fait par un notaire royal, en présence du premier substitué, s'il est majeur, ou de son tuteur ou curateur, s'il est mineur & interdit, ou du syndic ou administrateur, si la *substitution* est au profit d'une église, hôpital ou communauté.

On doit procéder à la vente des meubles par affiches & encheres.

L'emploi des deniers doit être fait d'abord au payement des dettes, & le surplus en fonds de terre, maisons, rentes foncieres ou constituées.

Toutes *substitutions* fidéi-commissaires faites entre-vifs, ou à cause de mort, doivent être publiées en jugement l'audience tenant, & enregistrées au greffe du siege où la publication en est faite, & ce à la diligence du grevé de *substitution*.

La publication & l'enregistrement des *substitutions* doivent être faits au siege royal ressortissant nuement au parlement ou conseil supérieur dans l'étendue ou le ressort duquel l'auteur de la *substitution* avoit son domicile au jour de l'acte qui la contient, ou au jour de son décès, si c'est par une disposition à cause de mort, & aussi dans les sieges de la même qualité où ses biens substitués seront situés.

Si ce sont des rentes sur le roi, sur les villes, états ou sur le clergé, ou bien des offices, la publication & l'enregistrement se font dans les sieges de la même qualité, tant du lieu où les rentes se payent, ou dans lequel se fait l'exercice de ces offices, que du lieu du domicile de l'auteur de la *substitution*.

Les actes d'emploi doivent aussi être publics & registrés au siege royal du lieu où sont les biens.

La publication & l'enregistrement doivent être faits dans 6 mois à compter de l'acte, s'il est entrevifs, & du jour du décès, si c'est une disposition à cause de mort.

La *substitution* étant deument publiée & registrée, a effet même contre les créanciers & tiers-acquéreurs du jour de sa date, ou du jour du décès, si la *substitution* est faite par acte à cause de mort.

On peut cependant faire publier & enregistrer les *substitutions* après les 6 mois; mais en ce cas elles n'ont effet contre les créanciers & tiers-acquéreurs, que du jour de l'enregistrement.

Le défaut de publication & d'enregistrement ne peut être suppléé par aucun autre acte, ni aucune circonstance, & peut être opposé à toutes sortes de personnes, même aux mineurs, églises, communautés; & sauf le recours de ceux-ci contre leurs tuteurs, & autres administrateurs.

Les donataires, héritiers, légataires de celui qui a fait la *substitution*, ni les donataires, héritiers & légataires de ceux-ci, ne peuvent opposer aux substitués le défaut de publication & d'enregistrement de la *substitution*.

Le grevé, ou celui qui prend sa place, ne peut se mettre en possession des biens, qu'en vertu d'une ordonnance du juge royal.

Toutes contestations concernant les *substitutions* fidéi-commissaires, doivent être portées au siege royal, ressortissant nuement au parlement ou conseil supérieur. *Voyez* au *digeste* & aux *institutes* les titres *de vulg. & pupill. substitut.* & au code les titres *de impub. & aliis substit.* & *institut. & substit.* & *Voyez* aussi les *traités des substitutions*, par Balde, Fusarius, Pérégrinus, Champy, Vulson, Ricard, & *le mot* FIDÉI COMMIS. (*A*)

SUBSTITUTION ABRÉGÉE, est de deux sortes, l'une qu'on appelle *bréviloque* ou *réciproque*, l'autre qu'on appelle *compendieuse*. *Voyez ci-après* SUBSTITUTION BRÉVILOQUE, SUBSTITUTION COMPENDIEUSE.

SUBSTITUTION BRÉVILOQUE, dans quelques provinces, comme au parlement de Toulouse, cette dénomination est synonyme de *substitution réciproque*; on l'appelle *bréviloque*, parce que le testateur ou testeur en disant qu'il substitue deux personnes réciproquement l'une à l'autre, simplifie & abrege sa disposition, en évitant de faire deux *substitutions* ensuite l'une de l'autre. *Voyez* Maynard, *l. V. c. xxvij. & 41.* & le *mot* SUBSTITUTION RÉCIPROQUE.

SUBSTITUTION CADUQUE, est celle qui ne peut avoir lieu, soit par le prédécès de l'appellé à la *substitu-*

ſtitution, ſoit par quelqu'autre événement prévû par le teſtateur, & dans le cas duquel il n'a pas voulu que la *ſubſtitution* eût lieu.

SUBSTITUTION COMMUNE, eſt la même choſe que la vulgaire. *Voyez ci-après* SUBSTITUTION VULGAIRE.

SUBSTITUTION COMPENDIEUSE, eſt celle par laquelle un pere ayant inſtitué ſon fils, lui ſubſtitue une autre perſonne, ſans s'expliquer davantage. Elle eſt ainſi appellée, comme qui diroit *abrégée*, parce qu'en peu de paroles elle comprend toutes les eſpeces de *ſubſtitutions* de ſorte qu'elle eſt valable, ſoit que le fils décede avant le pere, ſoit qu'il décede après avoir recueilli ſa ſucceſſion, mais en âge de pupillarité, ſoit enfin qu'il décede en âge de puberté, après avoir recueilli la ſucceſſion du pere: au premier cas la *ſubſtitution* ſera vulgaire, & le ſubſtitué n'aura que les biens du pere, & les aura ſans aucune diminution. Au ſecond cas, elle ſera pupillaire, & le ſubſtitué aura les biens du pere & du fils. Au troiſieme, elle ſera fidéicommiſſaire, & le ſubſtitué n'aura les biens du pere, qu'en déduiſant les quartes falcidie & trébellianique. *Voyez* Argout, en ſon *inſtit. tom. I. l. II. c. xiv.*

SUBSTITUTION CONDITIONNELLE, eſt celle qui n'eſt faite que ſous condition, & en cas que tel événement arrive ou n'arrive pas; par exemple, ſi la *ſubſtitution* eſt faite, en cas que l'héritier ne ſe marie pas, ou s'il n'a point d'enfant ou d'enfans mâles, *&c.* l'événement du cas prévu par le teſtateur, rend la *ſubſtitution* caduque.

SUBSTITUTION CONTRACTUELLE, eſt celle qui eſt faite par contrat entre-vifs, à la différence des autres *ſubſtitutions* qui ſont faites par teſtament ou codicille: la *ſubſtitution* directe ne peut pourtant, en général, ſe faire que par teſtament; mais comme les contrats de mariage ſont ſuſceptibles de toutes ſortes de clauſes; on y peut auſſi faire toutes ſortes de *ſubſtitutions*, ſoit directes ou fidéi-commiſſaires. *Voyez* le *traité de convention de ſuccéder*, par Boucheul, *c. ij.* & le *mot* INSTITUTION CONTRACTUELLE.

SUBSTITUTION CONVENTIONNELLE, eſt la même choſe que *ſubſtitution contractuelle*. Voyez *ci-devant* SUBSTITUTION CONTRACTUELLE.

SUBSTITUTION DIRECTE, eſt ainſi appellée, parce qu'elle ſe faiſoit en termes ſemblables à ceux de l'inſtitution qualifiés en droit de termes directs, *verbis directis*, ſelon la formule des lois *hæres eſto*. Elle fait paſſer les biens droits & actions immédiatement, & comme des mains du teſtateur en celles du ſubſtitué, ſans que le premier héritier ait recueilli. On en compte de trois ſortes, la vulgaire ou commune, la pupillaire, & l'exemplaire, ou quaſi pupillaire: elle eſt oppoſée à la *ſubſtitution* fidéi-commiſſaire, qui ne tranſmet les biens au ſubſtitué que par l'entremiſe & les mains de l'héritier inſtitué. *Voyez* SUBSTITUTION COMMUNE, VULGAIRE, EXEMPLAIRE, PUPILLAIRE, FIDÉI-COMMISSAIRE.

SUBSTITUTION DOUBLE *ou* RÉCIPROQUE. *Voyez ci-après* SUBSTITUTION RÉCIPROQUE.

SUBSTITUTION ÉTEINTE eſt celle qui a fini en la perſonne du dernier grevé de la *ſubſtitution*, ou par l'événement de la condition ſous laquelle elle étoit faite. *Voyez* SUBSTITUTION OUVERTE.

SUBSTITUTION EXEMPLAIRE *ou* JUSTINIENE, *ou quaſi* PUPILLAIRE, eſt celle qui ſe fait par les pere & mere à leur enfant, qui eſt en fureur ou démence, au cas qu'il ne revienne point en ſon bon ſens.

On l'appelle *juſtiniene*, parce qu'elle a été introduite par Juſtinien en la loi *humanitatis*, *cod. de impuberum & aliis ſubſtitut.*

On lui donne auſſi le nom de *quaſi pupillaire*, parce qu'elle a été introduite à l'*inſtar* de la *ſubſtitution* pupillaire.

Comme elle eſt fondée ſur un motif d'humanité, la mere peut auſſi-bien que le pere faire une telle *ſubſtitution*.

Elle comprend tous les biens qui peuvent advenir à l'enfant, tant qu'il eſt en démence.

Lorſque l'enfant qui eſt furieux ou en démence a des enfans ou des freres & ſœurs, le pere doit les lui ſubſtituer ou du-moins l'un d'entr'eux, & non pas un étranger.

Cette *ſubſtitution* n'a lieu, qu'en pays de Droit écrit.

SUBSTITUTION FIDEI-COMMISSAIRE, autrement *fidei-commis*, eſt celle qui ne tranſmet les biens, au ſubſtitué, que par l'entremiſe & les mains de l'héritier inſtitué, pour ne les recueillir que ſucceſſivement & après lui, à la différence de la *ſubſtitution* vulgaire qui eſt faite pour avoir lieu au profit du ſubſtitué, au cas que l'inſtitué ne veuille ou ne puiſſe pas recueillir l'effet de l'inſtitution. *Voyez* FIDEI-COMMIS & SUBSTITUTION VULGAIRE.

SUBSTITUTION FINIE, eſt lorſque la *ſubſtitution*, ceſſe d'avoir lieu, & que les biens ſubſtitués ſont libres en la perſonne de celui qui a droit de les poſſéder. *Voyez* SUBSTITUTION ÉTEINTE & SUBSTITUTION OUVERTE.

SUBSTITUTION GRADUELLE, eſt celle où les héritiers préſomptifs ſont appellés à titre de *ſubſtitution* de degré en degré, c'eſt-à-dire ſuivant l'ordre naturel de ſuccéder. *Voyez* SUBSTITUTION LINÉALE & SUBSTITUTION MASCULINE.

SUBSTITUTION GRADUELLE, RETARDÉE. *Voyez ci-après* SUBSTITUTION RETARDÉE.

SUBSTITUTION INDIRECTE *ou* OBLIQUE, eſt la même choſe que *ſubſtitution fidei-commiſſaire*. *Voyez ci-devant* SUBSTITUTION FIDEI-COMMISSAIRE.

SUBSTITUTION JUSTINIENE, eſt la même choſe que la *ſubſtitution exemplaire*, que le pere peut faire à ſes enfans étant en démence, elle fut auſſi ſurnommée *juſtiniene*, parce qu'elle fut introduite par l'empereur Juſtinien par la loi *humanitatis* au code *de impub. & aliis ſubſtitut.*

SUBSTITUTION LINÉALE, eſt celle qui eſt faite ſuivant l'ordre des lignes, c'eſt-à-dire ſans intervertir l'ordre de ſuccéder dans chaque ligne, & où les parens d'une autre ligne ne ſont appellés, qu'au défaut de celle qui a le droit le plus prochain.

SUBSTITUTION LITTÉRALE & FORMELLE, eſt celle qui eſt expreſſément ordonnée par le teſtateur ou le donateur. *Voyez* SUBSTITUTION EXPRESSE.

SUBSTITUTION MASCULINE, eſt celle qui eſt faite en faveur des mâles ſeulement, où dans laquelle les mâles ſont toujours appellés par préférence aux femelles.

SUBSTITUTION OBLIQUE *ou* INDIRECTE, eſt la même choſe que *ſubſtitution fidei-commiſſaire*. *Voyez ci-devant* FIDEI-COMMISSAIRE.

SUBSTITUTION OFFICIEUSE, eſt celle qui eſt faite pour aſſurer des alimens au grevé, & le fonds du bien à ſes enfans, & empêcher par ce moyen que les biens ne ſoient la proie des créanciers du grevé; on l'appelle plus communément *exhérédation officieuſe*. *Voyez* EXHÉRÉDATION.

SUBSTITUTION OUVERTE, eſt lorſque l'appellé eſt ſaiſi du droit de recueillir la *ſubſtitution*, ſoit par le décès du grevé, ſoit par l'échéance de la condition. *Voyez* SUBSTITUTION ÉTEINTE.

SUBSTITUTION PARTICULIERE, eſt celle qui ne comprend qu'un ou pluſieurs corps certains des biens du teſtateur ou donateur, & non l'univerſalité de ſes biens, ni une certaine portion ou quotité, comme la moitié, le tiers, le quart, *&c.* *Voyez* SUBSTITUTION & TRÉBELLIANIQUE.

SUBSTITUTION PERPÉTUELLE, eſt celle qui eſt faite pour avoir lieu à perpétuité & à l'infini, autant que la *ſubſtitution* peut s'étendre. En France, les *ſubſtitutions* ſont réduites à deux degrés, non compris l'inſtitution, on appelle néanmoins *perpétuelles*, celles qui ſont faites à l'infini pour avoir lieu juſqu'à ce que le nombre de degrés fixé par les ordonnances, ſoit rempli. *Voyez* SUBSTITUTION FIDEI-COMMISSAIRE & SUBSTITUTION GRADUELLE.

SUBSTITUTION PRÉCAIRE *ou* FIDEI-COMMISSAIRE, eſt celle qui ſe fait; non en termes impératifs comme la *ſubſtitution* directe, mais en termes de priere, & par laquelle les biens ne ſe transferent pas directement en la perſonne du ſubſtitué, mais paſſent ordinairement en la perſonne du premier inſtitué, à la charge de les rendre au ſubſtitué; c'eſt pourquoi elle eſt déſignée plus ſouvent en droit par le terme *reſtitution* & de *fidei-commis*, que par celui de *ſubſtitution*.

Juſtinien, par ſa conſtitution au code *communia de legat. & fideic.* a ſupprimé la différence des paroles dont on uſoit dans la *ſubſtitution* directe & dans la précaire, de maniere qu'il eſt indifférent préſentement que le teſtateur exprime ſa volonté en termes directs & impératifs, ou en termes obliques, précaires & fidei-commiſſaires.

Mais la différence qui étoit entre la *ſubſtitution* directe & la précaire ou fidei-commiſſaire, ſubſiſte toujours quant au fond, en ce que dans la *ſubſtitution* directe le ſubſtitué prend les biens directement du teſtateur, au lieu que dans la *ſubſtitution précaire* ou *fidei-commiſſaire*, il les prend des mains du grevé.

'Mais comme on n'eſt plus obligé de ſe ſervir de termes *précaires* pour ces ſortes de *ſubſtitutions*, on les appelle plus communément *ſubſtitutions fideicommiſſaires*: il y a cependant encore des pays où l'on ſe ſert quelquefois du terme de *ſubſtitution précaire* pour déſigner la *ſubſtitution fidei-commiſſaire*, comme à Bordeaux. *Voyez* les *conſultations* de Cujas, 15, 19 & 22. Lapeirere, *lett. S. l'abregé de la Juriſpr. rom.* de Colombet, & *les mots* FIDEI-COMMIS & SUBSTITUTION FIDEI-COMMISSAIRE.

SUBSTITUTION PRESUMÉE, *voyez* SUBSTITUTION TACITE.

SUBSTITUTION PUPILLAIRE, eſt celle que le teſtateur fait pour ſon enfant impubere, au cas que cet enfant décede avant d'être parvenu à l'âge où l'on peut teſter; c'eſt une extenſion de la puiſſance paternelle; c'eſt pourquoi elle n'a lieu qu'en pays de Droit écrit & ne peut être faite que par le pere ayant ſon enfant en ſa puiſſance; il ne peut étendre cette *ſubſtitution* au-delà de la puberté. Il peut ſubſtituer ainſi à l'un de ſes enfans, ſans le faire à l'égard des autres.

Cette *ſubſtitution* eſt expreſſe ou tacite, expreſſe lorſqu'elle eſt écrite; la tacite a lieu en vertu de la loi, lorſque le pere a fait une *ſubſtitution* vulgaire à ſon fils; on préſume qu'il a auſſi eu intention de lui ſubſtituer le même héritier, au cas que cet enfant décede avant l'âge de puberté. *Voyez* au *digeſte* le tit. *de vulg. & pupill. ſubſtit.*

SUBSTITUTION *quaſi* PUPILLAIRE, eſt la même que la *ſubſtitution exemplaire;* c'eſt celle qui ſe fait à un majeur, furieux & imbécille. *Voyez ci-devant* SUBSTITUTION EXEMPLAIRE.

SUBSTITUTION RECIPROQUE, eſt celle par laquelle deux perſonnes ſont appellées l'une au défaut de l'autre, comme ſi le teſtateur dit: „ J'inſtitue Jean & „ Jacques; & au défaut de chacun d'eux, ſes enfans; „ & au défaut de l'un & de ſes enfans, ce ſera l'autre, ou à ſon défaut les ſiens. *Voyez* SUBSTITUTION BREVILOQUE.

SUBSTITUTION RETARDÉE *ou* GRADUELLE RETARDÉE, eſt celle où pour prolonger indirectement le fidei-commis d'un degré, on nomme pour héritier le petit-fils, ne laiſſant au pere qu'un ſimple uſufruit. *Voyez* les *traités* de M. Davot, *ſur le Droit françois, tom. X pag.* 574.

SUBSTITUTION SIMPLE, eſt une *ſubſtitution* fideicommiſſaire où le fidei-commis ne doit opérer qu'une fois, à la différence de la *ſubſtitution* graduelle où il opere ſucceſſivement au profit de pluſieurs perſonnes l'une après l'autre. *Voyez* SUBSTITUTION GRADUELLE.

SUBSTITUTION TACITE, eſt celle qui, quoique n'étant point écrite, s'enſuit néanmoins de la diſpoſition, ſoit par une préſomption légale & de droit, ſoit par une préſomption tirée des termes du teſtament ou de la donation; il y a des cas où l'on admet une *ſubſtitution* vulgaire, tacite, & quelquefois auſſi une pupillaire tacite.

SUBSTITUTION UNIVERSELLE, eſt celle qui comprend tous les biens du teſtateur ou donateur, ou même ſeulement une portion ou quotité, ne fût-ce qu'un douzieme, un vingtieme, & la quarte trebellianique ne ſe prend que ſur la *ſubſtitution* fidei-commiſſaire univerſelle.

SUBSTITUTION VULGAIRE *ou* COMMUNE, eſt celle par laquelle le teſtateur ou donateur inſtitue un ſecond héritier au défaut du premier, pour empêcher que la premiere inſtitution ne ſoit caduque. Cette ſeconde inſtitution ſe fait pour avoir lieu ſeulement dans le cas où le premier inſtitué ne ſera pas héritier, ſoit qu'il ne veuille pas l'être, ou qu'il ne le puiſſe; ce qui renferme le cas du prédécès, & toute autre capacité & le refus.

On peut ſubſtituer de même un troiſieme héritier au défaut du ſecond, & même pluſieurs autres.

Quand le premier inſtitué ſe porte héritier, la *ſubſtitution vulgaire* devient caduque, & ainſi du troiſieme ou quatrieme héritier, quand le précédent accepte.

On peut ſubſtituer de même à un légataire.

Cette ſorte de *ſubſtitution* a lieu principalement dans le pays de droit écrit & autres, où les inſtitutions d'héritier ſont néceſſaires pour la validité du teſtament; mais dans les pays coutumiers où les inſtitutions d'héritier ne valent que comme des legs univerſels, les *ſubſtitutions vulgaires* ne ſe pratiquent que pour ſubroger le ſubſtitué au-lieu de l'inſtitué, au cas que celui-ci ne veuille ou ne puiſſe recueillir l'inſtitution ou legs fait à ſon profit. *Voyez* au *dig.* le *tit. de vulg. & pupill. ſubſtit.* (*A*)

SUBTERFUGE, ſ. m. (*Gram.*) moyen injuſte & détourné dont on uſe pour échapper à la pénétration, à la juſtice, à la correction.

SUBTIL, adj. *en Phyſique*, ſignifie un corps extrèmement petit, fin & délicat; tels que ſont les eſprits animaux, les émanations des corps odorans, &c. *Voyez* ESPRIT, ECOULEMENS, EMANATIONS, &c.

Une portion de matiere n'eſt plus *ſubtile* qu'une autre, qu'en ce qu'elle ſe diviſe en parties plus petites; ces parties s'inſinuent plus aiſément dans les pores des autres corps. *Voyez* PARTICULE, &c.

Les Carteſiens prennent pour leur premier élément une matiere ſubtile. *Voyez* CARTÉSIANISME, ÉLÉMENT & MATIERE SUBTILE.

Ils la ſuppoſent ſi exceſſivement fine, qu'elle pénetre les plus petits pores du verre & des autres corps ſolides; & ils prétendent expliquer par ſon moyen la plûpart des phénomenes de la nature, *Voy.* VUIDE, PLEIN, &c. *Chambers.* (*O*)

SUBTIL, MAL SUBTIL, (*Fauconnerie.*) maladie qui arrive aux oiſeaux de proie, & dans laquelle ils ſont affamés, quoiqu'on leur donne toujours à manger.

SUBTILES, (*Hiſt. nat.*) oiſeaux de la nouvelle Eſpagne, qui ſont des eſpeces de corneilles; ils ſont de la groſſeur d'un pigeon; leur plumage eſt noirâtre, mais leur bec & le bout de leurs aîles ſont jaunâtres; leurs nids ſont ſuſpendus à l'extrémité des branches des plus grands arbres, auxquelles on croiroit qu'ils ne ſont point attachés, ils n'y tiennent que par des fils ou brins d'une herbe fort longue, dont le nid lui-même eſt formé & eſt très-artiſtement entrelacé: à l'un des côtés du nid eſt une ouverture, qui ſert d'entrée à l'oiſeau. On voit quelquefois juſqu'à trente de ces nids ſur un même arbre.

SUBTILITÉ, ſ. f. (*Gram.*) qualité qui fait appeller une choſe ſubtile. *Voyez* SUBTIL. Il ſe prend au ſimple & au figuré. On dit la *ſubtilité* de la matiere, la *ſubtilité* de l'eau, de l'air, du feu, de la pouſſiere; la *ſubtilité* de l'eſprit; la *ſubtilité* du raiſonnement. Il ſe prend plutôt en mauvaiſe part qu'en bonne. Dans les hommes, on ſe méfie de la *ſubtilité*; dans les choſes, il s'oppoſe à la *ſolidité*, & il ſe joint à preſque toutes ſes acceptions une idée de petiteſſe.

SUBUCULA, ſ. f. (*Littérat. rom.*) c'étoit chez les Grecs l'habit de deſſous, *induſium*, ὑποδύτης. Depuis que les Romains prirent une ſeconde tunique, on appella celle de deſſus *tunica ſuperaria*, ἐπενδύτης, & celle de deſſous *tunica ſubucula;* celle-ci étoit de lin, & répondoit à nos chemiſes d'aujourd'hui; une chemiſe de lin uſée ſe nommoit *ſubucula trita*. (*D. J.*)

SUBVENIR, v. n. (*Gram.*) ſecourir, ſoulager. J'étois dans la détreſſe, il ne dédaigna pas de connoître ma miſere & d'y *ſubvenir*. Ma grande-mere reſta veuve à trente-trois ans, & elle avoit eu vingt-deux enfans, huit dans les quatre premieres couches; il lui en reſtoit dix-neuf vivans autour de ſa table. Je ne ſais comment elle parvint à les élever & à *ſubvenir* à tous leurs beſoins, avec le peu de fortune qu'elle avoit. De tant d'enfans, aucun n'eſt parvenu au-delà de ſoixante & quinze ans: je n'en ai jamais vu que trois; je ſuis encore jeune, & au moment où j'écris, il n'en reſte pas un. Avec quelle vîteſſe les hommes paſſent! Comment la nature *ſubvient*-elle à une diminution ſi rapide de l'eſpece?

SUBVENTION, ſ. f. (*Finance.*) tout impôt ſurajouté, pour fournir à de nouveaux beſoins de l'état.

SUBUR, (*Géog. anc.*) 1°. fleuve de la Mauritanie tingitane. Ptolomée, *l. IV. c. j.* marque l'embouchure de ce fleuve ſur la côte de l'Océan atlantique, entre l'embouchure du fleuve Lixus & le golfe Emporicus. Pline, *l. V. c. j.* fait auſſi mention de ce fleuve, dont le nom moderne eſt *Subu*, ſelon quelques-uns, & *Sus* ou *Cebit* ſelon d'autres.

Il ſort du mont Ciligo ou Salego, au royaume de Fez, dans la province de Cuz, & ſe précipite ſi rapidement, qu'il entraîne avec ſoi des pierres qui peſent un quintal. Il y a ſur cette riviere un pont de cent cinquante toiſes de long.

Après qu'elle a traverſé beaucoup de montagnes & de vallées, elle arroſe une plaine à deux milles de la ville de Fez. Elle fait la même choſe dans la province d'Aſgar, & ſe jette dans la mer auprès de la ville de Maroc. Ce n'eſt toutefois qu'après s'être groſ-

fie

fie de l'eau de plusieurs rivieres, comme de Guarea, de Sador, qui descendent des monts Gomere & Errif; de celle de Fez, qui est le Fut de Pline, & le Pheut ou Theut de Ptolomée, & de celle d'Ynavan & de Bath dont la province d'Agafcar est baignée.

2°. *Subur*, ville de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, *l. II. c. vj.* la donne aux Cosetani, & la place sur la côte entre Barcinon & Tarracon. Cette ville est connue de Pomponius Mela, *l. II. c. vj.* qui la compte au nombre des petites villes, situées aux environs de Tarracone. Pline, *l. III. c. iij.* ne fait que la nommer. Les habitans de *Subur* sont appellés *Suburitani* dans une inscription trouvée auprès de Tarragone, & rapportée par Gruter, *p.* 414.

L. Furio L. F.
Faventino.
Suburitani.

(*D. J.*) Public.

SUBURA, (*Topog. de l'anc. Rome.*) quartier de Rome qui étoit entre le mont Esquilin, le mont Viminal & le mont Quirinal. C'étoit le quartier ordinaire des courtisanes, & le rendez-vous des jeunes débauchés. Quand je n'eûs plus, dit Perse, autour de moi que des gens complaisans, & que j'eus pris la robe blanche, c'est-à-dire la robe virile, je promenois mes yeux avec pleine licence dans le quartier *Subura*.

Cum blandi comites, totâque *impune* Subura
Permisit sparsisse oculos, *jam candidus umbo*.

Dans Horace, *ode v. l. V.* Canide invoque les divinités de la nuit, pour ameuter les chiens du quartier de *Subura* contre Varus, qui y alloit voir tous les soirs des filles de joie; qu'ils décelent, ajoute-t-elle, sa perfidie, & qu'ils le rendent la fable de toute la ville.

Senem quod omnes videant adulterum,
Latrent Suburanæ *canes*.

(*D. J.*)

SUBURBANUM ou SUBURBANA, (*Littérat.*) en sous-entendant *domus* ou *villa*, signifioit chez les Romains une *maison de campagne* aux portes de Rome. Comme les sénateurs, & sur-tout ceux qui avoient beaucoup de part au gouvernement, ne pouvoient être long-tems absens de Rome; outre ces maisons de campagne si magnifiques qu'ils avoient dans les endroits de l'Italie les plus délicieux, ils en avoient encore d'autres moins considérables dans les dehors de Rome, qu'ils appelloient leurs *jardins*. Les vignes des grands seigneurs italiens ont prix la place de ces *suburbana*. (*D. J.*)

SUBURBICAIRES, adj. (*Gram. & Jurisprud.*) les provinces qui appartenoient au vicariat de Rome furent appellées *suburbicaires*, *quasi sub urbe positæ*, ainsi que le démontre le P. Simond; & par une suite on appella aussi *églises suburbicaires* celles qui étoient renfermées dans le vicariat de Rome. Cependant Saumise & quelques autres auteurs resserrent les provinces & les églises *suburbicaires* dans les bornes beaucoup plus étroites; ils prétendent que l'on ne doit donner ce nom qu'aux provinces qui étoient aux environs de Rome, dans la distance de cent milles; d'autres ont donné dans un autre excès, & se sont efforcés de prouver que, par le terme de *provinces suburbicaires*, on entendoit toutes les provinces soumises à l'empire romain, ou du-moins celles qui étoient comprises sous ce qu'on appelle *occident*. Telle est l'opinion de Schelstrat & de Léon Allatius; Mais M. Dupin, partisan de l'opinion du P. Sirmond, a démontré l'erreur des deux autres opinions, & a prouvé solidement que le titre de *suburbicaire* étoit donné aux provinces & églises comprises dans le vicariat de Rome. (*A*)

SUC, on donne le nom de *suc* à tous les fluides ou humeurs du corps animal, ou du-moins à la plus grande partie. *Voyez* FLUIDE, HUMEUR & CORPS.

Le *suc nerveux* est une liqueur qui, suivant quelques médecins, se trouve dans les nerfs, d'où elle a tiré son nom.

Glisson, Wharton & Willis sont les premiers qui ayent parlé du *suc* nerveux. Ils croient qu'il sert de véhicule aux esprits animaux, dont il empêche la trop grande dissipation, & que les parties du corps en sont nourries. Mais la plûpart des médecins modernes nient l'existence de *suc*. *Voyez* NERF, ESPRIT, &c.

Suc pancréatique, est une liqueur qui sépare dans les glandes du pancréas. *Voyez* PANCRÉAS & PANCRÉATIQUE.

Suc gastrique, est une humeur ainsi nommée à cause qu'elle se sépare dans l'estomac ou ventricule, elle sert à la digestion.

Suc nourricier, est la matiere & l'étoffe de nos parties, il est différent, selon la qualité, la sécheresse des fibres & des humeurs. Dans les goutteux, il est goutteux; dans les écrouelleux, il est écrouelleux; dans les vérolés, il est vérolique; dans les scorbutiques, il est scorbutique; dans les galeux & dartreux, il est empreint d'un virus analogue à ces maladies: cela posé.

C'est la dépravation des *sucs* qui produit la cacochimie, la consomption & toutes les maladies lentes; il n'y a pas de remede dans aucun des vices qui en proviennent sans changer auparavant la qualité vicieuse du *suc* nourricier. Et comme celle-ci est occasionnée par l'acrimonie de la lymphe, le vice des digestions de l'hématose & des sécrétions, il faut, avant toutes choses, penser à remédier à toutes ces causes, ainsi la cure thérapeutique de la dépravation du *suc* nourricier consiste à changer les fonctions naturelles, animales & vitales, s'il est possible.

SUC, *en Pharmacie*, est une préparation faite avec les végétaux.

Le *suc* est une liqueur qu'on tire des végétaux par incision ou par expression; on en tire aussi des animaux, mais on leur donne d'autres noms.

Le *suc* qui se tire par incision est meilleur que celui qu'on retire par expression, parce que la presse fait couler beaucoup de parties terrestres avec la liqueur.

Pour avoir cette espece de *sucs*, on fait des taillades à la plante ou à sa racine; il sort peu-à-peu par ces ouvertures une humeur qu'on fait évaporer au soleil, ou à une chaleur très-lente; c'est de cette maniere qu'on prépare l'aloës succotrin & le sang-dragon.

Les *sucs* se tirent par expression en pilant la plante, ses feuilles ou sa racine dans un mortier; & l'exprimant fortement, il en sort un liqueur qu'on peut faire épaissir par la chaleur du soleil, ou par le feu; c'est ainsi que l'on prépare l'aloës caballin, le méconium, que nous appellons *opium*, l'*acacia*, l'*hypociste*, l'*elaterium*.

On tire davantage de *suc* de la plante, si, avant que de l'exprimer, on la laisse en digestion pendant quelques heures.

Plusieurs plantes sont naturellement si peu succulentes, qu'on doit les arroser de quelque liqueur appropriée lorsqu'on veut en tirer le *suc*: telles sont la petite centaurée, la verge d'or, l'armoise, l'euphraise & plusieurs racines.

Lorsqu'on veut garder les *sucs* en liqueur, on les dépure, soit en les faisant bouillir, soit en les coulant, soit en les laissant reposer un jour ou deux au soleil, & en les séparant ensuite de leur sédiment, on en remplira des bouteilles, on y ajoutera de l'huile d'amandes douces à la hauteur de deux doigts, cela empêche l'action de l'air qui y occasionneroit la fermentation & la corruption.

SUCS ARSÉNICAUX, (*Chimie.*) les *sucs arsénicaux*, ou substances arsenicales, forment trois classes, qui sont *l'orpiment*, le *réalgar*, & *l'arsenic* proprement dit. *Voyez ces trois mots*.

Ces sortes de substances ont beaucoup d'affinité avec le soufre, aussi bien qu'avec les métaux. Elles conviennent avec le soufre, en ce qu'elles se dissolvent dans les huiles, qu'elles brûlent, s'enflamment, & que pendant ce tems, elles répandent une odeur de soufre plus forte, & souvent nuisible; de plus, elles s'élevent entierement par la chaleur du feu en une légere fumée, ou comme les Chimistes l'appellent, en une fleur volatile, sans qu'il reste rien ou très-peu de matiere métallique. Elles participent des métaux, & sur-tout du mercure, puisqu'elles en ont l'éclat, ou qu'elles le reçoivent facilement; qu'elles laissent souvent après l'évaporation un peu de métal, & que leurs exhalaisons blanchissent le cuivre, comme le font celles du mercure. (*D. J.*)

SUCS BITUMINEUX, (*Chimie.*) Les Chimistes appellent *sucs bitumineux*, des corps minéraux inflammables, qui se dissolvent, & se mêlent dans l'huile ou divi-

divise les *sucs bitumineux*, en bitumes proprement dits, qui sont liquides ou concrets, en soufre & en arsenic. *Voyez* Bitume, Soufre, Arsenic & Sucs arsénicaux. (*D. J.*)

SUCAYCADA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Tunis, sur une haute montagne, qui s'étend jusqu'à la mer, à l'endroit du golphe de Numidie, & à douze lieues de Constantine, du côté du nord. On prétend que c'est la Tacacie de Ptolomée, à laquelle il donne 29 *degrés* de *longitude*, & 32. 30. de *latitude*. (*D. J.*)

SUCCADANA, (*Géogr. mod.*) petite ville des Indes orientales, dans la partie occidentale de l'île de Bornéo, à l'embouchure de la riviere de Lavi, avec un port, que M. de Lisle nomme *Porto Dato*. (*D. J.*)

SUCCASSES, (*Géogr. anc.*) peuples de la Gaule Aquitanique. C'est Pline, *l. IV. c.* 19. qui en parle. M. de Valois, *p.* 524. croit trouver des traces du nom de ce peuple dans *Secus*, ou *Saucats*, bourg situé entre la Garonne & l'Eyre, à trois lieues de Bourdeaux. (*D. J.*)

SUCCEDANÉE, ad. *en Pharmacie*, est un remede qu'on substitue à un autre qui avoit été prescrit d'abord, lorsqu'on ne peut pas se procurer les drogues nécessaires pour la composition de cet autre. *Voyez* Substitut. Ce mot est formé du latin *succedo*, succéder, venir après.

Substitut & *succedaneum* emportent la même idée, à moins qu'on n'aime mieux, avec quelque auteurs, employer le mot *substitut*, pour un simple qu'on met à la place d'un autre de pareille vertu; & *succedanée* pour un remede composé dont on se sert au lieu d'un autre.

SUCCÉDER, v. n. (*Gram.*) c'est se suivre; les jours se succedent, mais ils ne se ressemblent pas. C'est remplir la place qu'un autre a laissée vacante; qui est-ce qui *succédera* à ce vieil abbé? C'est regner tour-à-tour; les passions se *succedent* tour-à-tour les unes aux autres, & forment le zodiaque de notre vie. C'est hériter; un fils *succede* à toute la richesse de son pere. C'est avoir un bon ou mauvais succès; cette entreprise vous *succédera* bien ou mal. *Voyez* Succès eur.

SUCCENTEUR, s. m. (*Hist. ecclés.*) synonyme à *sous-chantre*.

SUCCENTURIÉ, adj. (*Anat.*) deux muscles du bas-ventre, appellés maintenant *pyramidaux*. *Voyez* Pyramidaux.

SUCCÈS, s. m. (*Gram.*) fin ou issue bonne ou mauvaise d'une affaire. Le *succès* d'une entreprise ne dépend pas toujours de la prudence. Cette vertu nous console seulement, lorsqu'il ne répond pas à notre attente. Quel que soit le *succès* d'une chose, il vient de Dieu. Il n'arrive jamais, que ce qui doit arriver. Si le *succès* étoit autre, il faudroit que l'ordre universel changeât. Lorsque l'Etre tout-puissant gratifie une créature d'un bon *succès*, il fait un miracle aussi grand que quand il créa l'univers. Il faut la même puissance pour changer l'enchaînement universel des causes, que pour l'instituer. Si Dieu écoutoit nos souhaits & qu'il nous accordât des *succès* tels que nous les desirons, il feroit marcher l'univers à notre fantaisie, & souvent il nous châtieroit séverement. Qui est ce qui sait, si le *succès* qu'il demande, est celui qui convient vraiment au bon sens? Reconnoissons donc la vanité & l'indiscrétion de nos vœux, & soumettons nous aux événemens.

SUCCESSEUR, s. m. (*Gram. & Jurisp.*) est celui qui remplace quelqu'un; c'est un terme générique qui comprend différentes sortes de personnes qui succedent à des titres & à des objets différens.

Un héritier est un *successeur* à titre universel, mais tout *successeur* n'est pas héritier.

On peut être *successeur* d'un défunt ou d'une personne vivante.

Les légataires universels & particuliers sont de *successeurs* à un défunt, l'un à titre universel, l'autre à titre particulier; mais ils ne sont pas héritiers.

Un donataire entrevifs, est un *successeur* à l'égard de son donataire, quant aux biens donnés.

Celui qui est pourvu d'un bénéfice, au lieu & place d'un autre, est le *successeur* du précedent titulaire, quant au bénéfice.

L'acquereur d'un office est le *successeur* de son prédécesseur: dans les offices de procureur & de notaire, celui qui a acheté l'office & la pratique, s'appelle *successeur à l'office & pratique*. *Voyez* Bénéfice, Héritier, Legs, Office, Pratique, Succession. (*A*)

SUCCESSIF, adj. (*Gram. & Jurispr.*) est ce qui est relatif à une succession, comme titre *successif*, droit *successif*. *Voyez* Succession. (*A*)

SUCCESSION *en Philosophie*, est une idée qui nous vient en réflechissant sur cette suite d'idées enchaînées constamment les unes aux autres dans notre esprit, lorsque nous veillons.

La distance qu'il y a entre les parties de cette *succession*, est ce que nous appellons *durée*. Quand cette *succession* d'idées cesse, nous n'avons pas de perception du tems, ni de sa durée: mais le moment auquel nous nous endormons, & celui auquel nous nous réveillons, semblent joints ensemble.

Ceux qui pensent que nous acquérons l'idée de la *succession*, en observant le mouvement par le moyen des sens, tombent dans le sentiment de M. Look & par-delà, quand ils considerent que le mouvement ne produit pas l'idée de *succession*, autrement qu'en produisant une suite continue d'idées qu'on peut distinguer les unes des autres.

Un homme qui considere un corps en mouvement, ne perçoit point le mouvement, à-moins que le mouvement ne produise une suite constante d'idées successives.

Mais en quelque lieu qu'un homme soit placé, quoique tout soit en repos autour de lui, pourvu qu'il pense, il aura l'idée de la succession. *Voyez* Tems.

Succession, s. f. (*en Astronomie*.) la *succession* des signes, est l'ordre dans lequel ils se suivent, & suivant lequel le soleil y entre successivement. On appelle aussi cette *succession*, ordre des signes, & en latin *consequentia*, *Voyez* Signe. Cet ordre est exprimé dans les deux vers techniques qui suivent.

Sunt aries, taurus, gemini, cancer, leo, virgo,
Libraque, scorpius, arcitenens, caper, amphora,
pisces.

Quand une planete est directe, on dit qu'elle va suivant l'ordre & la *succession* des signes, ou *in consequentia*, c'est-à-dire, d'*aries* en *taurus*, &c. Quand elle est retrograde, on dit qu'elle va contre l'ordre & la *succession* des signes, ou *in antecedentia*, c'est-à-dire, de *gemini* en *taurus*, ensuite en *aries*; &c. *Voyez* Directe, Rétrogradé, *&c.* *Chambers*, (*O*)

Succession, (*Jurisprud.*) en général, est la maniere dont quelqu'un entre en la place d'un autre, ou recueille ses biens & ses droits avec leurs charges.

On succede à une personne vivante ou décédée dans un office, dans un bénéfice.

On peut aussi succéder aux biens, droits & charges d'une personne vivante, soit par donation, vente, échange, transport, subrogation ou autrement.

Mais l'on entend plus ordinairement par le terme de *succession*, la maniere dont les biens, droits & charges d'un défunt sont transmis à ses héritiers ou légataires.

On entend aussi par *succession* ou *hérédité*, la masse des biens, droits & charges qu'une personne laisse après sa mort.

Les *successions* aux biens & droits d'un défunt sont légitimes ou testamentaires; on appelle légitimes, ou *ab intestat*, celles qui dérivent de la loi seule; & testamentaires, celles qui sont fondées sur le testament du défunt.

On appelle *héritier*, celui qui recueille une *succession* en vertu de la loi, ou qui est institué héritier par testament. On appelle *légataire*, celui qui recueille une *succession* en tout ou en partie par testament; mais à titre de legs, & non à titre d'institution d'héritier.

Toute personne est habile à recueillir une *succession*, à laquelle elle est appellée par la loi, ou par la disposition de l'homme, à-moins qu'il n'y ait dans l'héritier quelque cause d'incapacité d'hériter.

La *succession* ne comprend pas toujours tous les biens dont jouissoit le défunt, mais seulement ceux qu'il a pu transmettre à ses héritiers.

Il se trouve quelquefois dans une *succession* plus de dettes & charges que de biens.

Une *succession* peut même être sans biens, soit qu'ils se trouvent absorbés par les dettes, soit que le défunt n'en ait laissé aucuns; c'est à l'héritier à voir s'il lui convient d'accepter la *succession*, & s'il espere y trouver quelque bénéfice présent ou avenir.

Les charges des *successions* sont de trois sortes; la pre-

premiere, de celles qui sont dûes indépendamment de la volonté du défunt, comme ses dettes passives, la restitution d'un bien dont il n'avoit que l'usufruit; la seconde, de celle qu'il peut avoir imposée sur ses biens, comme les legs; & la troisieme, de celles qui peuvent survenir après sa mort, telles que les frais funéraires.

La *succesſion* non encore acceptée, représente le défunt.

Les héritiers présomptifs ont trois mois pour faire inventaire des biens de la *succesſion*, & encore quarante jours pour délibérer s'ils accepteront la *succesſion*.

Cette acceptation est expresse ou tacite.

Elle est expresse, lorsque l'on prend la qualité d'héritier; & tacite, lorsque l'on fait acte d'héritier, c'est-à-dire, que l'on s'immisce dans la jouissance des biens de la *succeſſion*.

L'héritier qui craint que la *succeſſion* ne lui soit plus onéreuse que profitable, a deux moyens de s'en garantir; l'un, est de renoncer à la *succeſſion*; l'autre, de l'accepter par bénéfice d'inventaire.

L'addition pure & simple d'herédité, oblige indéfiniment aux dettes; l'addition en acceptation par bénéfice d'inventaire, n'oblige aux dettes, que jusqu'à concurrence de l'émolument.

Les dettes se divisent entre les héritiers, à proportion de la part que chacun prend dans les biens.

Les biens d'une *succeſſion* ne s'estiment point, que déduction faite des dettes.

Le partage des biens de la *succeſſion*, se fait par souches ou par tête; par souches, lorsqu'il y a lieu à la représentation; par tête, lorsqu'il n'y a point d'héritier dans le cas de la représentation.

Il y a trois ordres différens pour les *succeſſions* légitimes ou *ab inteſtat*, celui des enfans & autres descendans; celui des ascendans, & celui des collatéraux.

Le premier ordre de *succeſſion*, est donc celui des enfans & petits enfans, lesquels succedent au défunt, par préférence à tous autres héritiers.

Les enfans succedent par portions égales.

Les petits enfans viennent par représentation avec les enfans du premier degré; & aussi entre eux, quoiqu'il n'y ait point d'enfans au premier degré.

Suivant le droit romain, les pere & mere, & à leur défaut les autres ascendans, succedent à leurs enfans & petits enfans décédés sans postérité.

Les ascendans les plus proches excluent les plus éloignés; ils succedent entre eux par souches, & non par têtes.

Les freres germains & les sœurs germaines, succedent avec les ascendans des neveux du défunt, ils peuvent aussi concourir avec eux.

Au défaut des ascendans, les collatéraux les plus proches succedent au défunt.

En pays coutumier, à défaut de descendans du défunt, les ascendans succedent aux meubles & acquêts, & aux choses par eux données; mais les collatéraux sont préférés aux ascendans pour les propres de leur ligne.

Dans les pays de droit écrit, & dans les coutumes de double lieu, les freres germains excluent les autres.

Les enfans des freres germains concourent avec leurs oncles, ils excluent les freres consanguins, & les freres utérins.

Les freres consanguins & les freres utérins concourent ensemble.

Les enfans des freres & sœurs viennent par représentation avec leurs oncles & tantes.

Les autres collatéraux viennent selon leur proximité de degré.

L'égalité qui doit être observée entre certains héritiers, selon qu'elle est prescrite plus ou moins étroitement par les lois & les coutumes, oblige les héritiers à rapporter à la succession ce qu'ils ont reçu; ce qui se fait en remettant effectivement les biens à la masse, ou en précomptant sur leur part héréditaire, ce qu'ils ont reçu. *Voyez* RAPPORT.

La matiere des *succeſſions* est particulierement traitée dans le digeste, depuis le commencement du *XVIII. livre*, jusqu'à la fin du *XXXVIII.* Elle comprend tout le *VI. livre* du code, excepté les huit premiers titres; & dans les institutes, elle commence au *tit.* 10. *du l. II.* & finit avec le *tit.* 13. *du III. l.*

Voyez aussi le *III. & IV. liv. des Sentences* de Paulus, & les *Traités* de Graſſus, Barry, le Brun.

Sur ce qui concerne en particulier les *succeſſions* testamentaires, on peut voir les mots DONATION A CAUSE DE MORT; HÉRITIER INSTITUÉ, LEGS, TESTAMENT, CODICILE, FIDEI-COMMIS, SUBSTITUTION.

SUCCESSION ABANDONNÉE *ou* VACANTE, est celle qui n'est reclamée par aucun héritier ni par aucune autre personne qui prétende y avoir droit au défaut des héritiers. On dit plus ordinairement *succeſſion vacante*. *Voyez ci-après* SUCCESSION VACANTE.

SUCCESSION ABINTESTAT, ainsi nommée par abbreviation du latin *ab inteſtato*, comme qui diroit *quæ ab inteſtato defertur*, est celle qui est déférée par la loi lors que le défunt est mort *inteſtat*, c'est-à-dire sans avoir disposé des biens par testament ou autre disposition à cause de mort. *Voyez ci-devant le mot* SUCCESSION.

SUCCESSION DES AFFRANCHIS, étoit celle qui étoit déférée au patron, à l'effet de recueillir les biens de celui qui avoit été autrefois son esclave, & qu'il avoit affranchi.

Les regles que l'on observoit pour cette *succeſſion* sont expliquées aux Institutes, *lib. III. tit.* 8. *Voyez* AFFRANCHI & ESCLAVE.

SUCCESSION DES ACQUÊTS, est celle qui comprend les biens acquets; elle comprend aussi ordinairement les meubles, mais cela dépend de la disposition des coutumes. *Voyez* ACQUETS, SUCCESSION MOBILIAIRE, PROPRES, SUCCESSION DES PROPRES.

SUCCESSION DES AGNATS, *agnatorum*, étoit celle qui étoit déférée par la loi aux parens paternels *agnati*, au défaut des héritiers siens; & à l'exclusion des *cognati* ou parens du côté maternels.

Mais peu-à-peu l'on admit aussi les cognats, & Justinien ayant enfin supprimé la différence que l'on faisoit entre les *agnats* & les cognats, voulut qu'ils fussent tous admis également selon la proximité de leur parenté avec le défunt. *Voyez* la *loi des xij tables*; la *nov.* 18 *ch. iij*; la *nov.* 11[illegible]. *ch. iv.* les *Inſtit. lib. III. tit.* 2, & SUCCESSION DES COGNATS.

SUCCESSION ANCIENNE, veut dire l'ancien patrimoine des biens propres. La coutume de Normandie se sert de ce terme en ce sens, art. 240. On en trouve plusieurs autres exemples dans les coutumes, *Voyez* ACQUETS, HÉRITAGE, PATRIMOINE, NAISSANT, PROPRES.

SUCCESSION ANOMALE *ou* IRRÉGULIERE, est celle qui est déférée à quelq'un contre le cours ordinaire des *succeſſions*, telles sont les successions des seigneurs par droit de deshérence bâtardise; la *succeſſion* du fisc par droit de confiscation.

SUCCESSION ANTICIPÉE est celle dont on commence à jouir d'avance; c'est ainsi que l'on qualifie quelquefois les donations qui sont faites aux enfans par leurs pere & mere en avancement d'hoirie. *Voyez* AVANCEMENT D'HOIRIE, DONATION, HOIR, HÉRÉDITÉ, SUCCESSION.

SUCCESSION APPREHENDÉE, du latin *apprehendere* qui signifie *prendere* est celle dont on a déja pris possession.

SUCCESSION ASCENDANTE, est l'ordre suivant lequel les ascendans succedent à leurs enfans, & autres descendans qui meurent sans postérité. *Voyez* SUCCESSION DESCENDANTE, SUCCESSION DIRECTE, SUCCESSION EN LIGNE DIRECTE.

SUCCESSION BENEFICIAIRE *ou* PAR BÉNÉFICE D'INVENTAIRE, est celle que l'héritier n'accepte que sous le bénéfice d'inventaire, c'est-à-dire sous condition de n'être point tenu des dettes au-delà du contenu en l'inventaire. *Voyez* BÉNÉFICE D'INVENTAIRE, DETTES, HÉRITIER, INVENTAIRE.

SUCCESSION EN CAUX, est celle qui est reglée par la coutume locale du bailliage de Caux, pour les biens regis par ladite coutume. *Voyez la coutume de Normandie à la fin*.

SUCCESSION DES COGNATS, étoit celle des parens du côté maternel appellés *cognati*, lesquels anciennement ne succédoient point en vertu de la loi avec les agnats ou parens paternels mais seulement à leur défaut, & en vertu de l'Edit du préteur; mais depuis la distinction des agnats & des cognats fut supprimée. *Voyez* SUCCESSION DES AGNATS.

SUCCESSION COLLATERALE, est celle qui passe du défunt à un héritier collatéral, c'est-à-dire qui n'est ni de ses ascendans ni de ses descendans, & qui n'est son parent que *à latere*. *Voyez* COLLATÉRAL, & *ci-devant* le *mot* SUCCESSION.

SUCCESSION CONTRACTUELLE, est celle dont l'ordre est reglé non par la loi, mais par un contrat ou donation entrevifs, telles sont les institutions & sub-

substitutions contractuelles. *Voyez le traité des conventions de succéder* par Boucheul; DONATION, INSTITUTION CONTRACTUELLE & SUBSTITUTION CONTRACTUELLE.

SUCCESSION COUTUMIERE, est celle qui est déférée, non selon la disposition de droit, mais reglée par la disposition de quelque coutume. *Voy.* Berault *sur la coût. de Normandie, tom. I. p.* 510. *col.* 2.

SUCCESSION DESCENDANTE, est celle qui est déférée en descendant aux enfans ou petits-enfans du défunt, selon la proximité de leur dégré. *Voyez* SUCCESSION ASCENDANTE & SUCCESSION DIRECTE.

SUCCESSION DÉFÉRÉE, c'est-à-dire que la loi donne à quelqu'un. *Voyez* SUCCESSION DÉVOLUE.

SUCCESSION DES PROPRES, est celle qui comprend les propres ou biens anciens & patrimoniaux du défunt; on la distingue de la succession des meubles & acquets, parce que celle-ci appartient au plus proche parent, au-lieu que la succession des propres paternels & maternels appartient à l'héritier qui en est le plus proche du côté où les propres sont échus au défunt. *Voyez* HÉRITIER, LIGNE, PROPRES.

SUCCESSION DÉVOLUE *ou* DÉFERÉE; ces termes sont souvent synonymes, si ce n'est que par le terme *dévolue* on entend plus particulierement celle qui d'un héritier a passé à un autre. *Voyez* HÉRITIER, RENONCIATION, SUCCESSION, SUCCESSION DÉFERÉE.

SUCCESSION DIRECTE *ou* EN LIGNE DIRECTE, est celle qui passe en droite ligne du défunt à son héritier, comme du pere au fils ou petit-fils, ou autre descendant, ou du fils ou petit-fils, au pere ou ayeul, ou autre ascendant. *Voyez* SUCCESSION ASCENDANTE & DESCENDANTE, SUCCESSION COLLATÉRALE.

SUCCESSION DIRECTE ASCENDANTE, est celle qui passe en droite ligne des descendans aux ascendans.

SUCCESSION DIRECTE DESCENDANTE, est celle qui passe en droite ligne des ascendans aux descendans. *Voyez* SUCCESSION DIRECTE & COLLATÉRALE.

SUCCESSION DROITE *pour* DIRECTE est l'ancienne coutume de Normandie. *Voyez* TERRIEN & SUCCESSION DIRECTE.

SUCCESSION DU FISC, est lorsque le fisc succede au défaut d'héritier par droit de deshérence ou par droit de confiscation. *Voyez* DESHÉRENCE, CONFISCATION, FISC.

SUCCESSION ÉCHUE, est celle qui est tombée ou dévolue à quelqu'un: une succession échue est différente d'une succession future, en ce que l'héritier a un droit acquis à la premiere, au lieu qu'il n'a qu'une espérance casuelle aux successions futures.

SUCCESSION EN DROITE LIGNE, est la même chose que *succession en ligne directe*.

On entend aussi quelquefois par-là ce qui est échu par *succession* immédiate à quelqu'un, quoiqu'en ligne collatérale, ou même par legs fait à un étranger; c'est une expression impropre en ce sens. *Voyez* SUCCESSION DIRECTE.

SUCCESSION EN PROPRE; la coutume de Normandie se sert de ce terme pour exprimer la *succession* aux biens propres & ancien patrimoine, tant en directe que collatérale. *Voyez l'article* 233 & *suivant*.

SUCCESSION FÉODALE, est celle par laquelle un fief est échu à l'héritier. On entend aussi souvent par-là, l'ordre que les coutumes ont établi pour succéder aux fiefs.

SUCCESSION FIDÉICOMMISSAIRE, est celle que l'héritier ne recueille que par forme de fidéicommis, c'est-à-dire, à la charge de la rendre à un autre héritier, soit de son vivant ou après sa mort, suivant les conditions apposées au fidéicommis. *Voyez ci devant* FIDÉICOMMIS, HÉRITIER, SUBSTITUTION, SUBSTITUTION FIDÉCOMMISSAIRE, & *ci-après* SUCCESSION FIDUCIAIRE.

SUCCESSION FIDUCIAIRE, est la même chose que *succession fidéicommissaire*, c'est celle que l'héritier est chargé de rendre à un autre. *Voyez* FIDÉICOMMIS & SUBSTITUTION, SUCCESSION FIDÉICOMMISSAIRE.

SUCCESSION FUTURE, est celle qui n'est pas encore échue, mais que l'on peut espérer de recueillir un jour à venir.

L'héritier présomptif ne peut pas en général disposer des *successions futures*, parce que *viventis non est hereditas*; il y a néanmoins des cas où l'on peut renoncer à une *succession future*. *Voyez* RENONCIATION A SUCCESSION FUTURE.

SUCCESSION JACENTE, du latin *jacere*, est la même chose que *succession abandonnée* ou *vacante*.

SUCCESSION IMMOBILIAIRE, est celle qui comprend les immeubles du défunt, tels que les maisons, terres, rentes, offices & droits réels; on distingue quelquefois la *succession immobiliaire* de la *succession mobiliaire*, parce que dans certaines coutumes, l'héritier des meubles & celui des immeubles ne sont pas toujours le même: en quelques lieux la *succession* mobiliaire doit acquitter l'immobiliaire des dettes.

SUCCESSION INDIVISE, est celle qui n'est point encore partagée entre les héritiers & autres qui peuvent y avoir droit, tels que la veuve du défunt, les donataires & légataires. *Voyez* PARTAGE & SUCCESSION.

SUCCESSION IRRÉGULIERE. *Voyez* SUCCESSION ANOMALE.

SUCCESSION LÉGITIME, est celle qui est dévolue à quelqu'un par le seul bénéfice de la loi, sans aucune disposition de l'homme; on en distinguoit de deux sortes, celle des héritiers siens, & celle des agnats: depuis tous les enfans & petits-enfans furent mis au rang des héritiers siens, & les cognats furent mis au rang des agnats.

La nouvelle 118 introduisit trois ordres de *successions légitimes*; le premier est celui des descendans; le deuxieme est celui des ascendans; & le troisieme est celui des collatéraux.

La *succession* des enfans à leur mere, & celle de la mere aux enfans, étoit aussi une *succession légitime* déja introduite par les sénatus consulte Tertyllien & Orphitien. *Voyez* SUCCESSION AB INTESTAT HÉRITIER-SIEN, SIEN, SUITE, COGNATS, AGNATS, MERE, SUCCESSION DES MERES & aux *institutes* le *titre de hæredit. quæ ab intestato deferuntur*.

SUCCESSION LUCTUEUSE, *luctuosa*, est celle qui défere aux pere, mere, & à leur défaut, aux autres ascendans en remontant, les biens de leurs enfans & petits-enfans décédés sans postérité. Cette sorte de *succession* est appellée *luctueuse*, parce qu'elle est contre l'ordre de nature, suivant lequel les enfans doivent succéder aux pere & mere, & non les pere & mere à leurs enfans. *Voyez* aux *institutes* de Justinien, *lib. III. tit. iv.*

SUCCESSIOM MAIN-MORTABLE, est celle d'une personne de main-morte qui est déférée au seigneur de la main-morte. *Voyez ci-devant* MAIN-MORTABLE, MAIN-MORTE.

SUCCESSION MATERNELLE, est celle qui provient à l'héritier, soit de la mere directement, soit du côté maternel. *Voyez* SUCCESSION PATERNELLE.

SUCCESSION DES MERES, est celle par laquelle les enfans viennent à la *succession* de leur mere, décédée, & réciproquement la mere vient à la *succession* de ses enfans décédés sans posterité.

Par l'ancien droit romain, la conjonction féminine étoit si peu considérée, que les enfans ne succédoient point à leur mere ni la mere à ses enfans. Le sénatus-consulte Orphitien appelle les enfans à la *succession de la mere*, & le Tertyllien à la *succession* de leurs enfans.

L'édit de Charles IX. donné à Saint-Maur au mois de Mai 1567, appellé communément l'*édit des meres*, regle que les meres seroient réduites à l'usufruit des biens paternels avec la propriété des meubles & acquêts qui n'en faisoient pas partie; mais cet édit a été révoqué par un autre édit du mois d'Août 1729, qui a ordonné que les *successions des meres* à leurs enfans seroient reglées suivant les lois romaines, comme elles l'étoient avant l'édit de Saint-Maur.

Voyez aux *institutes les titres de S. C. Orphitiano & Tertylliano & ci-devant* au *mot* EDIT, l'article *Edit des meres*.

SUCCESSION DES MEUBLES ET ACQUÊTS, est celle qui comprend le mobilier du défunt & les immeubles par lui acquis.

Les coutumes reglent diversement la *succession des meubles & acquêts* & ses charges: l'usage le plus général est que cette *succession* appartient au plus proche parent sans distinction de côté ni ligne, à la différence de la *succession* des propres, laquelle est déférée suivant l'ordre de proximité dans la ligne de laquelle vient le propre. *Voyez* ACQUETS, MEUBLES, MOBILIER, PROPRES, QUINT, SUCCESSION MOBILIAIRE.

SUCCESSION MISÉRABLE, *successio miserabilis*, étoit chez les Romains une maniere d'acquérir en propriété des biens à titre universel; elle avoit lieu lors-

lorsqu'un homme libre se vendoit lui-même, tous biens étoient acquis à celui qui avoit acheté sa personne.

De même aussi lorsqu'une femme libre qui avoit commerce avec un esclave ne s'en abstenoit point après trois sommations, tous ses biens étoient acquis au maître de l'esclave.

Mais ces sortes de *successions* furent abolies, l'une par l'empereur Justinien, l'autre par l'empereur Léon, surnommé le *sage*. *Voyez* aux *institutes*, *liv. III. tit. iij.*

SUCCESSION MOBILIAIRE, est celle qui comprend le mobilier du défunt; on comprend cependant quelquefois aussi sous ce terme la *succession* des acquêts, parce qu'elle suit communément le même sort que celle des meubles; mais il faut consulter là-dessus chaque coutume, cette matiere étant reglée diversement. *Voyez* ACQUÊTS, MEUBLES, MOBILIER, HÉRITIER DES MEUBLES, PROPRES, SUCCESSION DES MEUBLES & ACQUÊTS.

SUCCESSION NOBLE, est celle qui se partage noblement entre les héritiers; la qualité de la *succession* dépend en quelques coutumes de celle des biens: les *successions nobles* sont celles des fiefs & franc-aleux nobles, lesquels se partagent toujours noblement, même entre roturiers. Tel est l'usage à Paris, & dans le plus grand nombre des coutumes: dans celles d'Anjou & Maine, la qualité des *successions* dépend de celle des personnes & non des biens: cependant la *succession* d'un noble dévolue à des héritiers roturiers, se partage noblement pour la premiere fois; il en est de même des biens hommagés qui sont tombés en tierce-foi, ils se partagent noblement entre roturiers. *Voy.* FIEF, FOI (*tierce*) NOBLE, PARTAGE, & les *coutumes d'Anjou & Maine*, *titre des partages*, & Dupineau *sur Anjou*.

SUCCESSION OBÉRÉE, est celle qui est chargée de dettes & autres charges. *Voyez* CHARGES DETTES, LEGS.

SUCCESSION OUVERTE, est celle qui est échue à quelqu'un par le décès de celui *de cujus bonis*: on dit figurément la *succession* est *ouverte*, comme si l'entrée en étoit ouverte par le décès du défunt. *Voyez* SUCCESSION ÉCHUE.

SUCCESSION PATERNELLE, est celle qui est échue à l'héritier par le décès de son pere, ou autre ascendant du côté paternel; on l'appelle ainsi pour la distinguer de ce qui est échu du côté maternel. *Voy. ci devant* SUCCESSION MATERNELLE.

SUCCESSION PRÉTORIENNE, étoit celle qui étoit déférée, non par la loi, mais en vertu de l'édit du préteur, dans les cas où l'on n'étoit pas appellé par la loi; telle étoit la *succession* des cognats, avant que Justinien les eût assimilés en tout aux agnats. *Voyez ci devant* SUCCESSION DES AGNATS & SUCCESSION DES COGNATS.

SUCCESSION PAR REPRÉSENTATION, est lorsque l'héritier ne vient pas à la *succession* de son chef, mais comme représentant son pere ou sa mere prédécédés, qui auroient été en parité de degré pour succéder avec les co-héritiers du représentant. *Voyez* REPRÉSENTATION.

SUCCESSION REPUDIÉE, est celle à laquelle un héritier a renoncé. *Voyez* HÉRITIER, RENONCIATION, SUCCESSION.

SUCCESSION ROTURIERE, est celle qui n'est composée que de biens tenus en roture, ou qui se partagent roturierement entre les héritiers, soit nobles ou roturiers. *Voyez ci-devant* SUCCESSION NOBLE.

SUCCESSION PAR SOUCHES, *in stirpes*, est celle où plusieurs personnes sorties d'une même souche ou tronc viennent entre elles pour une même portion par représentation de leur pere, mere, ayeul ou ayeule qui étoit en même degré que les autres héritiers. *Voyez ci-devant* REPRÉSENTATION, & *ci-après* SUCCESSION PAR TÊTES.

SUCCESSION PAR TÊTES, *in capita*, est opposée à celle qui se fait par souches, *in stirpes*; les héritiers qui succedent par têtes sont ceux qui viennent de leur chef à la *succession*, & non par représentation d'une personne décédée; on dit qu'ils succedent par têtes, parce qu'ils sont comptés chacun pour une tête dans la *succession*, au-lieu que ceux qui viennent par représentation ne sont comptés tous ensemble que pour une tête. *Voy ci-devant* REPRESENTATION & SUCCESSION PAR SOUCHES.

SUCCESSION PAR TIGES, est la même chose que *succession* par souches. *Voyez ci devant* REPRESENTATION & SUCCESSION PAR SOUCHES.

SUCCESSION PAR VENTE SOLEMNELLE, étoit un moyen d'acquérir usité chez les Romains, par lequel tous les biens d'un débiteur caché, & qui ne se défendoit pas, ou qui étoit condamné & ne satisfaisoit pas au bout de trente jours, étoient vendus de l'autorité du préteur, & acquis à l'acheteur à condition de satisfaire aux créanciers.

Mais depuis que tous les jugemens furent rendus extraordinaires, on supprima ces sortes de ventes, & il fut permis aux créanciers de posséder les biens de leurs débiteurs, & de les faire vendre de l'autorité du magistrat. *Voyez aux Instit. liv. III. le tit.* 13. & le *mot* CREANCIER, DEBITEUR, DETTE, GAGE, HYPOTEQUE.

SUCCESSION TESTAMENTAIRE, est celle qui est déférée, non par la loi ou la coutume, mais en vertu d'un testament ou codicille, ou autre disposition à cause de mort, à la différence de la *succession ab intestat*, qui est déférée par la loi. *Voyez* SUCCESSION AB INTESTAT.

SUCCESSION VACANTE, est celle qui n'est reclamée par aucun héritier, ni par aucune autre personne, au défaut des héritiers.

Lorsque l'on a quelque action à diriger contre une *succession vacante*, on fait créer un curateur à cette *succession*, lequel représente l'héritier, mais sans être tenu personnellement des dettes & charges de la *succession*, il est seulement obligé de rendre compte de ce qu'il peut avoir touché. *Voyez* CURATEUR A LA SUCCESSION VACANTE.

SUCCESSION UNDE VIR ET UXOR, ainsi appellée parce qu'elle a lieu en vertu de l'édit, *unde vir & uxor*, est une *succession* particuliere, introduite originairement par le droit romain, & observée présentement par tout le royaume, en vertu de laquelle le survivant des conjoints par mariage succede au prédécédé à l'exclusion du fisc.

Pour que cette *succession* ait lieu, il faut que le prédécédé n'ait laissé ni descendans, ni ascendans, ni collatéraux capables de lui succéder.

Cette *succession* a lieu, non-seulement en cas de deshérence, mais aussi quand le prédécédé est bâtard ou aubain, même naturalisé, s'il ne laisse aucun héritier.

Cet usage est fondé sur ce que le fisc succede toujours le dernier, *fiscus post omnes*, il ne succede point tant qu'il y a quelque autre personne qui a quelque titre pour lui être préféré. *Voyez* au digeste le *titre*, *unde vir & uxor*; Bacquet, *de l'aubaine*; Colombet, Henrys, Bretonnier. (*A*)

SUCCESSION A LA COURONNE, (*Droit politiq.*) l'ordre de *succession* dans un état, est fondé sur le bien de l'état, qui demande nécessairement que cet ordre soit fixé. La loi qui regle la *succession* des particuliers est une loi civile, qui a pour objet l'intérêt des particuliers; celle qui regle la *succession* dans une monarchie, appartient au droit politique, qui a pour objet l'avantage & la conservation de l'état.

Il suit de-là, que lorsque la loi politique a établi dans un état un ordre de *succession*, & que cet ordre vient à finir, il est absurde de reclamer la *succession* en vertu de la loi civile de quelque peuple que ce soit.

Il suit encore de-là, que lorsque la loi politique a fait renoncer quelque famille à la *succession*, il est absurde de vouloir employer les restitutions tirées de la loi civile.

Il est ridicule de vouloir décider des droits des royaumes, des nations, & de l'univers, par les mêmes maximes sur lesquelles on décide entre particuliers d'un droit de gouttiere, pour me servir de l'expression de Cicéron.

Quand la loi politique qui a établi dans l'état un certain ordre de *succession*, devient destructive du corps politique pour lequel elle a été faite, il ne faut pas douter qu'une autre loi politique ne puisse changer cet ordre; & bien loin que cette même loi soit opposée à la premiere, elle y sera dans le fond entierement conforme, puisqu'elles dépendent toutes deux de ce principe, „ le salut du peuple est la „ suprème loi.

Si un grand état a pour héritier le successeur d'un grand état, le premier peut fort bien l'exclure par une nouvelle loi politique, parce qu'il est utile à tous les deux états que l'ordre de la *succession* soit changé. Ainsi la loi de Russie faite au commencement du regne d'Elisabeth, exclut-elle prudemment tout héritier qui posséderoit toute autre monarchie: ainsi la

loi

loi de Portugal rejette-t-elle un étranger qui ſeroit appellé à la couronne par le droit du ſang.

Les lois politiques décident encore dans les monarchies purement électives, dans le quel cas la raiſon veut que la couronne ſoit déférée aux enfans, ou à d'autres. *Eſprit des lois* (*D. J.*)

SUCCIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minér. & Chimie.*) en latin *ſuccinum, ambra citrina, karabe chryſelectrum, ſmatternium, &c.* c'eſt une ſubſtance réſineuſe, dure mais caſſante, qui s'enflamme en répandant une odeur agréable; elle eſt d'un jaune plus ou moins foncé; il y en a d'opaque & de tranſparente: on la trouve en maſſes plus ou moins groſſes.

Cette ſubſtance eſt la même que celle qu'on appelle *ambre jaune*; elle a été décrite dans le premier volume de ce Dictionnaire ſous ce nom; cependant on a cru devoir ſuppléer ici à ce qui peut manquer à cet article, afin de préſenter aux lecteurs quelques obſervations ſur cette ſubſtance, qui paroît avoir été méconnue de la plupart des naturaliſtes.

Le *ſuccin* ſe trouve par couches ſuivies en pluſieurs endroits de la terre, & ſur-tout dans le royaume de Pruſſe, ſur les bords de la mer Baltique. Aux endroits où il ſe rencontre on voit d'abord à la ſurface de la terre une couche de ſable, il vient enſuite une couche de glaiſe qui couvre une couche de bois réſineux, preſque entierement pourri & réduit en terre, mais qui a encore la propriété de s'enflammer. Au-deſſous de ce bois ſe trouve une couche de terre alumineuſe & vitriolique; enfin on rencontre une nouvelle couche de ſable, dans laquelle le *ſuccin* eſt répandu par maſſes détachées, & en morceaux plus ou moins gros. M. Hellwing, qui a eu occaſion d'obſerver par lui-même la ſituation de cette ſubſtance dans le ſein de la terre, remarque dans ſon ouvrage qui a pour titre *Litographia angerburgica*, que l'on trouve toujours du bois bitumineux, de la terre bitumineuſe noire, & du gravier, dans le voiſinage du *ſuccin*, & que l'on y rencontre auſſi du vitriol & du ſoufre; d'où il conclud, avec beaucoup de raiſon, que c'eſt un bois foſſile & bitumineux qui doit être regardé comme la ſource d'où eſt venu le *ſuccin*, qui ſe tire du ſein de la terre, & que l'on nomme *ſuccin foſſile*, pour le diſtinguer de celui qui ſe tire de la mer; cependant cette condition eſt mal fondée, vû que le *ſuccin* qui ſe pêche avec des filets dans la mer, & que pour cette raiſon l'on nomme *ſuccinum hauſtile*, eſt préciſément de la même nature que celui qui ſe tire de la terre. En effet, il ne ſe trouve dans la mer que parce que ſes eaux pouſſées par les vents ont été frapper avec violence les côtes, ont miné le terrein, & en ont arraché des maſſes de *ſuccin* qu'elles ont entraînées plus loin dans la mer. Ce qui prouve cette vérité, c'eſt qu'on ne trouve le *ſuccin* en grande abondance dans la mer qu'à la ſuite des fortes tempêtes, & ſur-tout de celles qui ont porté les flots avec violence contre les côtes qui contiennent des couches de cette ſubſtance; ainſi c'eſt une erreur de croire que le *ſuccin* ait été produit dans le lit de la mer, ſes eaux ne font que la détacher, & ſouvent on en trouve des morceaux qu'elles ont rejetté ſur les bords.

En 1731, on découvrit une mine de *ſuccin* en Saxe, dans le voiſinage du Pretſch. Le terrein où l'on fit cette découverte eſt aſſez uni, quoique l'on y rencontre quelques buttes ou inégalités; il eſt compoſé d'un ſable rougeâtre, mêlé de cailloux & de gallets. Le ſable rougeâtre peut avoir environ deux toiſes d'épaiſſeur, & couvre une couche de terre noire, qui eſt elle-même compoſée de deux bancs; le premier eſt un limon mêlé de ſable & de parties talqueuſes; en la portant ſur la langue, on lui trouve un goût de vitriol, & en jettant ſur le feu il en part une fumée épaiſſe, & une odeur de bitume. Le ſecond banc eſt une glaiſe griſe, dans laquelle on trouve des morceaux de bois & des racines; elle eſt auſſi vitriolique, mais moins que le banc précédent. Le *ſuccin* ſe trouvoit à la partie ſupérieure du banc noir, qui renfermoit auſſi une ſubſtance ſemblable à du jais, & à qui, pour cette raiſon, on donnoit mal-à-propos le nom de *ſuccin noir*, dont elle differe conſidérablement; ce banc contenoit auſſi différentes eſpeces de bois bitumineux. Au-deſſous de ces deux bancs étoit une glaiſe verdâtre qui ne contenoit rien de particulier.

Suivant le rapport de pluſieurs auteurs, le terrein qui renferme ce *ſuccin* de Saxe a ſouvent brûlé, & s'eſt embraſé, ſoit de lui-même, ſoit par différens accidens; on aſſure que pendant les grandes chaleurs de l'été, on s'apperçoit en ce lieu d'une odeur très-agréable.

Tout ce qui vient d'être rapporté prouve que le *ſuccin* eſt une vraie réſine, qui tire ſon origine du regne végétal, & qui vient des arbres réſineux, qui par quelque inondation, ou quelque révolution du globe, ont été enſevelis dans le ſein de la terre; origine qui lui eſt commune avec le charbon de terre, le jais, & tous les bitumes. La différence que l'analyſe chimique fait trouver entre le *ſuccin* & les réſines ordinaires, ne paroît venir que du ſéjour qu'il a fait dans le ſein de la terre, où les exhalaiſons minérales ſulfureuſes & vitrioliques peuvent lui avoir donné des qualités que n'a point une réſine purement végétale, & qui n'a point été enfouie en terre pendant pluſieurs ſiecles. C'eſt à ces mêmes vapeurs que le *ſuccin* paroît être redevable de ſa dureté; car on ne peut douter que cette ſubſtance réſineuſe n'ait été molle & fluide dans ſon origine, comme toutes les réſines que nous connoiſſons; ce qui prouve cette vérité, c'eſt que les morceaux de *ſuccin* que l'on trouve dans le ſable, ſont remplis de petits trous qui y ont été formés par les grains de gravier, lorſque cette matiere étoit encore molle; ces petits trous, ou ces inégalités ne ſe trouvent point ſur les morceaux de *ſuccin* que l'on tire de la mer, parce qu'ils ont été roulés, & pour ainſi dire, polis par le mouvement des eaux. Ce qui démontre encore plus la fluidité primitive du *ſuccin*, ce ſont les inſectes, les mouches, les araignées, *&c.* qui s'y trouvent renfermés, comme embaumés: nous voyons tous les jours que la même choſe arrive aux inſectes qui s'attachent aux arbres d'où il découle de la gomme ou de la réſine.

Concluons de tous ces faits que le *ſuccin* eſt une véritable réſine, qui a découlé des bois réſineux & bitumineux qui ſe trouvent dans la couche qui eſt au-deſſus; cette réſine s'eſt filtrée au-travers de la couche alumineuſe ou vitriolique d'où ſa partie la plus pure a paſſé dans la couche de ſable, où l'on trouve actuellement le *ſuccin*; qui par la ſuite des tems, ſoit par une évaporation lente, ſoit par le concours des exhalaiſons de la terre, a acquis une conſiſtence dure qu'il n'avoit point originairement.

On demandera peut-être quel eſt l'arbre qui a produit cette réſine? Il y a tout lieu de croire que cet arbre eſt étranger à ce climat où l'on trouve aujourd'hui le *ſuccin*. Ce ſera peut-être dans les Indes ou dans quelque pays lointain qu'il faudra chercher une réſine végétale analogue. Cela ne paroîtra point abſurde, pour peu que l'on faſſe attention que les bois & les plantes, dont on trouve les empreintes dans les pierres feuilletées qui accompagnent nos mines de charbon de terre, ſont entierement étrangeres à nos climats; c'eſt une obſervation que M. de Juſſieu a faite dans les mines de charbon de terre de S. Chaumont en Lyonnois, où il a trouvé le fruit de l'arbre triſte, qui croît actuellement dans le Malabar. D'ailleurs pluſieurs naturaliſtes qui ne ſe bornent point à obſerver les choſes ſuperficiellement, ont remarqué que les inſectes qui ſont renfermés dans le *ſuccin*, different de ceux de nos climats, & ont leurs analogues vivans dans des pays éloignés. Ainſi pour rendre raiſon des événemens qui ont enterré les arbres d'où eſt provenu le *ſuccin*, il faut recourir aux révolutions générales du globe qui ont bouleverſé ſa ſurface, & changé la poſition de ſes parties. *Voyez les articles* FOSSILES, TERRE (*révolutions de la*), *&c.* Ces inſectes ſont des mouches, des vermiſſeaux, des papillons, des chenilles, *&c.* Quelques auteurs ont été juſqu'à dire qu'il y avoit des morceaux de *ſuccin* où l'on trouvoit des grenouilles, des viperes, des lézards, mais il paroît conſtant que c'eſt l'art qui les a produits; en effet, quelques perſonnes ont eu le ſecret de fondre le *ſuccin* ſans lui ôter ſa tranſparence, qui même devient par-là plus grande.

On a encore des morceaux de *ſuccin* qui renferment du bois, des feuilles d'arbres, de la mouſſe, *&c.* On ſent aiſément que pluſieurs de ces morceaux peuvent être factices, & que ceux qui ont le ſecret de ramollir le *ſuccin*, peuvent auſſi y introduire tout ce qui leur plaît.

On prétend que Stenon & Kerckring ont eu le ſecret de réunir enſemble pluſieurs petits morceaux de *ſuccin* pour en faire un gros. Glauber faiſoit pour cet effet diſſoudre le *ſuccin* dans de l'eſprit-de-vin, que l'on enleve enſuite par la diſtillation, mais la maſſe

qui

qui reſte eſt molle. On aſſure qu'en faiſant bouillir le *ſuccin* dans de l'huile de raves, il ſe durcit & perd ſa couleur, ce qui peut venir de l'alkali volatil contenu dans cette huile.

Quelques artiſtes ont auſſi le ſecret d'introduire dans le *ſuccin* toutes les couleurs qui leur plaiſent, & de contrefaire par-là les pierres précieuſes.

Dans le royaume de Pruſſe la pêche du *ſuccin* appartient au roi ſeul, qui l'afferme à des particuliers. On trouve encore du *ſuccin* dans pluſieurs autres parties de l'Europe: en 1738 on en a découvert une couche abondante en Ukraine à peu de diſtance de Kiow; il étoit, ainſi que celui de Pruſſe, dans du ſable. On en a trouvé en France, près de Soiſſons, dans les fouilles qui ont été faites pour le canal de Picardie. On en a auſſi trouvé en Sicile, & dans quelques endroits de l'Aſie mineure.

Le *ſuccin* varie pour la couleur; il y en a d'un jaune de citron, d'un jaune d'or, d'orangé, de rouge, de blanc, de bleuâtre. Quelques auteurs font mention d'un *ſuccin* noir; mais il paroît qu'ils ont voulu déſigner par-là du jais.

Le *ſuccin* faiſoit autrefois une branche de commerce aſſez conſidérable; c'étoit un objet de luxe; aujourd'hui le prix en eſt beaucoup diminué, cependant les morceaux les plus gros, ne laiſſent pas de ſe vendre aſſez cher.

La compoſition du *ſuccin* n'a pas moins occupé les chimiſtes que ſon origine. Les amateurs de l'hiſtoire naturelle, Pott, Neuman, M. Bourdelin, ſont ceux qui paroiſſent l'avoir examiné avec le plus de ſuccès. Nous allons rapporter leurs travaux tels qu'ils ſe trouvent décrits dans une diſſertation de M. Stockar de Neuforn, imprimé à Leyde en 1760, ſous le titre de *ſpecimen chemico medicum inaugurale de ſuccino in genere, & ſpeciatim de ſuccino foſſili Wisbolzenſi*, dans laquelle cet auteur a ajouté pluſieurs expériences neuves, & apprécié de la maniere la plus lumineuſe celles des ſavans chimiſtes que nous venons de nommer.

L'eau ne produit aucun changement dans le *ſuccin*. Lorſqu'on l'expoſe long-temps à ſon action, elle contracte à la vérité une légere odeur, & ſe charge d'un peu de matiere mucilagineuſe, & de quelque veſtige de ſel marin; mais on doit attribuer plutôt ces produits aux ordures qui adherent à ſa ſurface, qu'à la décompoſition de ſa ſubſtance.

Si l'on verſe de l'eſprit-de-vin rectifié ſur du *ſuccin* réduit en poudre très-ſubtile, & qu'on les laiſſe digerer enſemble, on obtient une teinture rouge, qu'on peut préparer plus promptement; ſi, comme Boërhaave le preſcrit, on empâte le *ſuccin* reduit en poudre avec un alkali réſout, qu'on deſſeche la maſſe, qu'on la laiſſe tomber en déliquium pour la deſſecher de nouveau, ce qu'on répete trois ou quatre fois; ou, comme le preſcrit M. Neuenhan, dans les *mélanges d'obſervations*, publiés à Léipſic en 1755, qu'on broie le *ſuccin* avec de la potaſſe & du ſucre, & qu'on le mette à digerer enſuite dans l'eſprit de-vin; mais quoique l'on faſſe, il n'y a jamais qu'une très-petite portion du *ſuccin* qui ſe diſſout, le réſidu eſt mollaſſe, & on a beau y remettre de nouvel eſprit-de-vin, on n'obtient plus rien.

Si l'on verſe de l'eau ſur ces teintures de *ſuccin*, elles deviennent laiteuſes, & le *ſuccin* s'en ſépare ſous la forme d'une poudre blanche, ſi atténuée, qu'elle paſſe par le filtre avec l'eſprit-de-vin; mais elle ſe précipite bientôt au fond. La teinture de *ſuccin* a un goût très-agréable, & l'odeur du *ſuccin*; on ſent en même tems qu'il s'en dégage une poudre qui adhere à la langue, & qui paroît être entierement inſipide.

Si l'on diſtille cette teinture de *ſuccin*, on a un eſprit-de-vin qui conſerve le goût & l'odeur du *ſuccin*; mais duquel l'eau ne dégage plus rien: il reſte au fond du vaiſſeau un peu d'une matiere d'un rouge foncé, molle & tenace. Cet eſprit-de-vin ainſi chargé de l'eſprit recteur du *ſuccin* pourroit être d'une grande utilité pour la medecine: il eſt plus que vraiſ-ſemblable qu'il a toutes les vertus qu'on a reconnues dans la teinture du *ſuccin*, puiſque le *ſuccin* doit néceſſairement s'en dégager dans l'eſtomac, où il ne trouve plus aucun menſtrue capable de le diſſoudre; du-moins on pourroit ſe flatter d'augmenter la vertu de la teinture du *ſuccin*, ſi on employoit pour la faire de l'eſprit-de-vin qu'on auroit retiré de deſſus le *ſuccin*.

Les ſels, ſoit acides, ſoit alkalis, n'agiſſent point ſur le *ſuccin*, il faut en excepter le ſeul acide vitriolique qui le diſſout entier & en aſſez peu de tems: cette diſſolution eſt claire & limpide, mais ſi aiſée à déranger, que les acides, les alkalis, l'eſprit-de-vin, l'huile de térébenthine, l'eau, *&c.* la décompoſent; il s'en dégage une poudre griſe très-fine, qui n'a plus l'odeur agréable du *ſuccin*, mais plutôt celle de la poix.

Le ſucre diſſous dans l'eau, ni le plomb fondu, n'operent aucun changement dans ce bitume; il ſe ramollit un peu dans la cire & dans le ſoufre fondus; mais il reprend ſa premiere dureté; ſi-tôt qu'il eſt réfroidi, il change ſeulement de couleur.

Hoffmann ayant renfermé du *ſuccin* avec le double de ſon poids d'huile d'amandes dans la machine de Papin, le trouva réduit au bout d'une heure en une maſſe gélatineuſe, tranſparente, au-deſſus de laquelle nâgeoit un peu d'huile. M. Stockar dit avoir mis du *ſuccin* de différentes couleurs dans des vaiſſeaux de verre cylindriques, & avoir verſé par-deſſus des huiles de raves, de pavot, d'amandes, d'olives, de noix, de laurier par décoction, de romarin, de caſſe, puis de *ſuccin*, du baume de copahu & de térébenthine; il boucha bien les vaiſſeaux & les mit en digeſtion au bain de ſable; au bout de huit jours il trouva que le *ſuccin* qu'il avoit mis dans le baume de copahu & de térébenthine s'étoit diſſout en une liqueur d'un rouge foncé, laquelle étant réfroidie, forma une maſſe ſolide, fragile, de la même couleur. La diſſolution faite dans l'huile de raves, étoit d'un beau jaune; l'huile de pavot en donna une d'un rouge jaunâtre; l'huile d'olive d'un beau rouge; celle de noix étoit d'un rouge plus foncé; il s'étoit dépoſé au fond une matiere mucilagineuſe blanche; la diſſolution dans l'huile de laurier étoit d'un rouge pourpre; elle avoit cela de ſingulier, que quoique cette huile ait ordinairement la conſiſtence d'un beurre, la diſſolution qu'elle avoit faite du *ſuccin* reſta liquide. La diſſolution dans l'huile de lin étoit de couleur d'or; celle dans l'huile d'amandes étoit d'un beau jaune; l'huile de *ſuccin* ne l'attaqua pas non plus que celles de romarin & de cajeput. M. Stockard conjecture que cela vient de ce que ces huiles s'évaporent; On peut accelerer ces diſſolutions, en les faiſant dans des vaiſſeaux fermés.

Nous ajouterons à ces obſervations de M. *Stockard*, qu'on peut les faire en un quart-d'heure, en faiſant fondre le *ſuccin* réduit en poudre groſſiere dans de la térébenthine qu'on tient à cet effet ſur le feu, & en y verſant de l'huile de lin cuite toute bouillante. C'eſt ainſi que M. Rouelle prépare le vernis dont il ſe ſert pour faire ſon lut gras.

Toutes ces diſſolutions ſe mêlent parfaitement avec l'huile de térébenthine, & on peut faire par ce moyen de très-beau vernis; tel eſt celui qu'on emploie pour les tabatieres qui ſe fabriquent aux invalides. Elles ne ſe mêlent pas de même avec l'eſprit-de-vin; mais elles ſe diſſolvent entierement auſſi-bien que les vernis qu'on en prépare dans l'huile de vitriol qui leur donne une couleur rouge foncée, les autres acides ne ſauroient les attaquer.

Le ſuccin détonne avec le nitre, & lorſqu'on en a employé une quantité ſuffiſante, c'eſt-à-dire dans la proportion de trois à quatre; on ne retrouve qu'un alkali pur; au lieu que lorſqu'on ſuit la proportion indiquée par M. Bourdelin, de deux à quatre; on retrouve encore du nitre entier qui n'a pas été décompoſé; calciné avec l'alun, il fait le pyrophore de Homberg. Ce pyrophore eſt jaune en-dedans comme endehors; pour le bien faire, il faut commencer par deſſécher l'alun, enſuite on le mêle avec le *ſuccin* ſans les calciner ſéparément, comme on fait quand on emploie la farine, & on les calcine enſemble juſqu'à ce qu'il ne s'en exhale plus de vapeur; le reſte du procédé ſe fait à l'ordinaire.

Si l'on expoſe le *ſuccin* dans une cornue à l'action du feu, on obtient à un degré de chaleur aſſez léger du phlegme qui vient d'abord ſans couleur, & qui peu-à-peu en prend une laiteuſe, il paſſe en même-tems quelques veſtiges d'une huile très-limpide qui eſt d'abord mêlée au phlegme; mais il s'en ſépare par le repos en hauſſant le feu, la retorte & le récipient ſe rempliſſent de vapeurs blanches très-épaiſſes, on voit couler une huile pure, & il s'attache au col de la retorte quelques aiguilles ſalines qui augmentent peu-à-peu au point de boucher preſqu'entierement ce col. Lorſque tout ce ſel eſt paſſé, le *ſuccin* ſe fond, il vient en même tems une huile qui ſe

colo-

colore & s'épaissit de plus en plus, au point que sur la fin elle adhere au col de la retorte comme de la poix fondue. Lorsque tout est passé, il reste dans la cornue un charbon très-spongieux qui fait à peine un douzieme du *succin* employé. Quant à la proportion des autres produits, elle varie selon que le *succin* est plus ou moins pur; cependant on peut l'évaluer à-peu-près à un huitieme de phlegme, trois quarts d'huile, un vingt-quatrieme de sel & un douzieme de terre.

Passons maintenant à l'examen de ces différens produits. Le premier phlegme qui passe est une eau pure, celui qui le suit est chargé d'un peu d'huile qui s'en sépare par le repos, & d'une petite quantité de sel qui se manifeste avec le sirop de violette qu'il rougit, & avec les alkalis avec lesquels il fait effervescence; on y trouve encore un esprit recteur que l'esprit-de-vin peut lui enlever; cet esprit recteur n'est pas le même que celui que le succin entier donne à l'esprit-de-vin; puisqu'il n'a pas la même odeur, & que si on le rectifie, il devient puant. En distillant de l'esprit-de-vin sur ce phlegme de *succin*, on remarque un phénomene que nous ne devons pas passer sous-silence; l'huile qui est contenue dans ce phlegme monte avec l'esprit-de-vin, mais elle s'en sépare sur le champ, & tombe au fond du récipient.

Après le phlegme, vient comme nous l'avons dit, le sel concret. Les premiers chimistes qui l'ont connu, tels que Maurice Hoffmann & Glaser l'ont mis au rang des alkalis volatils déterminés par sa volatilité; mais il y a long-tems que Barchusen & Boulduc ont démontré qu'il est acide. Les chimistes sont peu d'accord sur la nature de cet acide; Neumann, Sendelius, Fréderic Hoffmann, *&c.* l'ont rangé parmi les sels vitrioliques. M. Bourdelin veut qu'il soit de la nature du sel marin; le lecteur jugera par l'exposé que nous allons faire de ses propriétés, si ces prétentions sont fondées; mais il faut auparavant que nous indiquions le moyen de l'avoir le plus pur qu'il est possible.

On a proposé différentes méthodes pour purifier ce sel, mais sans entrer dans des détails inutiles, nous dirons que la voie la plus sûre de l'avoir le moins chargé d'huile qu'il est possible, c'est de le détacher du col de la retorte avec de l'eau bouillante, avant que l'huile épaisse ait commencé à passer; car lorsqu'il en est une fois sali, il est très-difficile de l'en dépouiller; on fera ensuite évaporer cette eau, & on la mettra crystalliser; s'il n'est pas assez pur, on le dissoudra de nouveau & on le fera crystalliser une seconde fois. Ce sel ainsi purifié, crystallisé en prismes triangulaires dont les pointes sont tronquées, il est d'un goût manifestement acide & un peu astringent.

Il se dissout très-difficilement dans l'eau froide, puisqu'il en faut vingt-quatre parties pour dissoudre une partie de ce sel, au lieu qu'il ne faut que deux parties d'eau bouillante; mais à mesure que cette eau se refroidit la plus grande partie du sel se dépose, il en reste néanmoins en dissolution plus que l'eau froide n'en auroit pû dissoudre.

L'esprit-de-vin ne le dissout, que lorsqu'il est aidé de la chaleur.

Exposé à un degré de chaleur un peu supérieur à celui de l'eau bouillante, il se liquefie & s'envole sous la forme d'une vapeur blanche, épaisse, qui incommode les poumons.

Il fait effervescence avec les alkalis, soit fixes, soit volatils, avec les terres absorbantes & calcaires, & les dissout: il rougit le sirop de violette, soit qu'on l'emploie en forme concrete, soit qu'on prenne sa dissolution ou même le phlegme de *succin*. Il ne fait point effervescence & il n'en exhale aucune vapeur lorsqu'on verse dessus de l'huile de vitriol. Quelque chose qu'on fasse, il n'est pas possible de l'avoir sous forme fluide comme les autres acides.

Si on sature une dissolution de sel de *succin* avec un alkali fixe bien pur; qu'après avoir filtré la liqueur, on l'évapore à un léger degré de chaleur, on obtient des crystaux transparens qui ont la même figure que ceux du sel de *succin*. Ce nouveau sel a une saveur qui lui est particuliere, il se dissout aisément dans l'eau froide, en quoi il differe essentiellement du tartre vitriolé. Il décrépite lorsqu'on le jette sur les charbons ardens; il y reste fixe & sans se décomposer; les acides versés sur ce sel neutre n'y produisent aucun changement; il ne change point l'eau forte en eau régale, il ne précipite pas l'argent dissous dans l'eau-forte, il précipite à la vérité le vinaigre de saturne en une chaux blanche, mais il n'est pas possible de convertir cette chaux blanche en plomb corné.

Cette même dissolution de sel de succin saturée d'alkali volatil forme un sel ammoniacal, qu'on purifie en le sublimant dans des vaisseaux fermés. Ce sel est parfaitement neutre, il a un goût amer, & imprime un léger sentiment de froid sur la langue; si on l'expose dans une cuillere d'argent sur des charbons allumés, il se liquefie & s'envole sous la forme d'une vapeur blanche.

Le sel de *succin* jetté sur du nitre en fusion détonne plus ou moins vivement, selon qu'il est plus ou moins chargé d'huile, il se dissipe avec l'acide du nitre, & il ne reste qu'un alkali fixe pur.

Si on le calcine avec parties égales d'alkali fixe bien pur & bien dépouillé de tout tartre vitriolé, il ne forme point un *hepar sulphuris* comme il auroit dû faire, s'il eût été de nature vitriolique, & il ne reste qu'un alkali fixe pur.

Le sel de succin distillé avec les acides du vinaigre, du sel, du nitre, du vitriol, se sublime sous sa premiere forme; ces acides ne lui enlevent que son huile étrangere. Il faut un certain degré de chaleur pour que ces acides puissent le dissoudre, il n'y a que l'acide vitriolique qui le dissout à froid. De quelque maniere qu'on l'unisse à l'acide nitreux, il ne lui donne pas la propriété de dissoudre l'or, preuve évidente qu'il n'est pas de la nature de l'acide du sel marin.

Dissous avec parties égales de ce sel & distillé, il passe pur & dépouillé de son huile.

Si l'on mêle exactement ensemble parties égales de ce sel de *succin* & de fleurs de sel ammoniac & qu'on les distille, on obtient d'abord un peu d'une liqueur acide de couleur jaune, qui a toutes les propriétés de l'esprit de sel. Si l'on pousse le feu, ce qui reste de sel au fond de la cornue se sublime, de façon cependant qu'ils restent séparés & distincts; le sel de *succin* occupant la partie supérieure du col de la retorte, & le sel ammoniac l'inférieure; au sel de *succin* est unie la petite portion d'alkali volatil qui a perdu son acide du sel marin; il reste au fond du vaisseau un peu de charbon noir. M. Stockar à qui nous devons cette expérience dit, qu'en ajoutant toujours de nouveau sel de *succin* aux mêmes fleurs de sel ammoniac, il étoit parvenu à les décomposer presqu'entierement.

La craie se dissout très-aisément dans la solution de sel de *succin*, & lorsqu'on a attrapé le point de saturation, ce sel perd son goût acide pour en prendre un amer. Si l'on filtre la dissolution & qu'on l'évapore, elle crystallise beaucoup plutôt que le sel du *succin* pur. Les crystaux qu'on obtient, conservent leur figure tant qu'ils sont sous l'eau: mais dès qu'on les a desséchés, ils tombent en poussiere & prennent une couleur grise. Ce sel ne s'humecte point à l'air, & n'est soluble que dans l'eau chaude. Les acides n'en font exhaler aucune vapeur. Les alkalis fixes & volatils & l'acide vitriolique dégagent la craie de ce composé, les autres acides n'y operent aucun changement. Le sel de *succin* ne précipite la craie que lorsqu'elle est unie à l'acide végétal; il n'a aucune action sur les dissolutions de cette terre dans les acides minéraux.

Le sel de *succin*, combiné de cette façon avec la craie, perd toute sa volatilité. L'acide du vinaigre le plus concentré distillé sur ce sel, ne peut pas en dégager le sel de *succin*. Le vinaigre passe pur, & la combinaison de sel de *succin* & de craie reste au fond de la cornue. La même chose arrive lorsqu'on distille ce sel avec l'acide du sel marin. Il n'en est pas de même, si au lieu de l'acide du sel on emploie une solution de sel armoniac: car alors le sel de *succin* quitte la craie pour s'unir à l'alkali volatil, & l'acide du sel marin s'unit à la craie.

Si l'on traite de la même maniere ce sel cretacée de *succin* avec l'acide nitreux, on obtient d'abord cet acide pur; mais lorsqu'il s'est concentré jusqu'à un certain point, il détonne avec la partie huileuse du sel de *succin*, & brise tout l'appareil.

Si l'on distille l'acide vitriolique sur ce même sel, il le décompose, l'acide vitriolique s'unit à la craie, & le sel de *succin* passe pur.

Le sel de *succin* dissous dans l'eau, dissout le cuivre, le fer, l'étain & le zinc; il attaque plus difficilement le plomb & le bismuth; il ne touche pas à l'argent, au mercure, à la platine ni au régule d'antimoine. Ces dissolutions présentent quelques phénomenes particuliers: par exemple, l'acide vitriolique dégage le cuivre uni à ce sel, & n'en dégage

pas le fer; l'étain se précipite de lui-même au fond de la dissolution, & il n'en reste rien dans la liqueur. Le plomb ne paroît que rongé à la surface, sans que la liqueur qui le surnage en paroisse rien contenir. L'alkali volatil versé sur la dissolution du zinc lui donne une petite couleur rouge. Alors l'alkali fixe ne peut plus la précipiter; au lieu qu'il la précipite sous la forme d'une poudre blanche, lorsqu'on le verse le premier.

Nous avons déja dit que le sel de *succin* ne dégageoit point l'argent ni le mercure dissous dans l'eau-forte; il ne dégage pas non plus le plomb de l'eau-forte ni de l'esprit de sel; mais il le dégage de l'acide du vinaigre, la poudre qu'on obtient par ce moyen, ne peut pas se changer en plomb corné.

Ces expériences sont plus que suffisantes pour démontrer que le sel de *succin* n'est pas un sel vitriolique, comme l'ont prétendu Neumann, Sendelius, *&c.* puisqu'il ne forme pas de soufre avec la poudre de charbon, ni un acide de la nature de l'acide du sel marin, puisqu'il ne convertit pas l'eau forte en eau régale, qu'il ne dégage pas l'argent ni le mercure dissous dans cette même eau forte, & qu'il ne fait pas de plomb corné. Est-on plus fondé à le regarder comme une espece de sel végétal? M. Pott seroit assez de ce sentiment, ce seroit aussi le nôtre; car quant à ce que M. Stockard objecte qu'il ne fait pas de tartre tartarisé avec l'alkali fixe, & qu'il chasse l'acide du vinaigre, de la craie & du plomb auxquels il étoit uni, on pourroit lui répondre, que ce sel n'étant pas un acide pur, puisqu'il a une forme concrete, peut avoir quelques qualités particulieres qu'il doit aux matieres hétérogènes qui lui sont unies; cela est si vrai que la crème de tartre & le vinaigre, quoiqu'ils soient un même acide végétal, forment des sels neutres différens avec l'alkali fixe & les terres absorbantes, & que l'acide du vinaigre & même le suc de citron, décomposent les différentes combinaisons de la crème de tartre avec les alkalis, les terres, & même les substances métalliques. D'ailleurs on trouve dans le regne végétal un sel concret acide qui paroît avoir la plus grande analogie avec le sel de *succin*, je veux parler des fleurs de benjoin.

Les Chimistes paroissent s'être bien moins occupés de developper la nature de l'huile de *succin* que celle de son sel: à-peine trouve-t-on quelques expériences sur cette substance; on a cependant travaillé à l'avoir aussi pure qu'il est possible, ce qu'on a obtenu par des rectifications répétées. Ces rectifications se font, ou sans addition, ou en y ajoutant différens intermedes: de ces intermedes il n'y a que l'eau, l'esprit de vin ou l'acide du sel marin qu'on puisse employer avec sureté: les autres, ou décomposent l'huile de *succin*, ou en retiennent une grande partie.

Cette huile ainsi rectifiée est très-limpide, d'une odeur forte; elle est insoluble dans l'esprit auquel on l'unit cependant par le moyen de différens intermedes, tels que le savon, le blanc de baleine, *&c.* & c'est le procédé que l'on suit ordinairement pour faire l'eau de luce. Elle se dissout aisément dans l'huile de vitriol, l'esprit de térébenthine, les huiles & les baumes des végétaux. Il n'a pas été possible à M. Stockard de l'unir à l'alkali fixe, quoiqu'il les ait tenus en digestion pendant très-long-tems.

Le résidu qu'on trouve dans la cornue est plus ou moins abondant, selon que le *succin* qu'on a employé est plus ou moins pur. C'est une terre unie au phlogistique: celui-ci y tient si fort, que la calcination la plus long-tems continuée ne sauroit l'en dégager, & qu'il détonne encore avec le nitre. On trouve dans cette terre quelques vestiges de fer que l'aiman en sépare, & quelquefois un peu de sel marin, surtout lorsqu'on a employé du *succin* puisé dans la mer.

Il nous reste à parler de l'emploi que l'on fait en médecine de cette substance & de ses différens produits, comme sa teinture, son huile & son sel essentiel. On fait entrer le *succin* préparé, c'est-à-dire réduit en poudre très-subtile dans les différentes compositions antispasmodiques & nervines; on l'emploie même seul pour arrêter les gonorrhées & les hémorrhagies. Sa teinture, par sa vertu antispasmodique & nervine, convient dans les maladies hipocondriaques & hystériques, & quelquefois dans les maladies convulsives, surtout dans les personnes d'un tempérament lâche & humide.

Le sel de *succin* bien purifié est rangé parmi les remedes céphaliques, déterfifs, balsamiques, antiseptiques & antispasmodiques. Il agit par la voie des urines; & joint à petite dose aux diaphorétiques & aux purgatifs, il en augmente la vertu; combiné avec l'esprit volatil de corne de cerf, il forme un sel qu'on conserve en liqueur sous le nom de *liqueur de corne de cerf succinée*, qu'on emploie avec le plus grand succès à la suite des remedes apéritifs pour redonner aux parties le ton qu'elles ont perdu.

L'huile de *succin* est âcre, balsamique, vulneraire, diaphorétique, emménagogue & antispasmodique; on l'emploie avec succès dans les vieux ulceres & dans les maladies de convulsions.

Usage médicinaux du succin. L'huile de *succin* blanche, & celle qu'on retire de l'huile noire par la rectification, sont regardées comme spécifiques contre les affections spasmodiques, & principalement contre la passion hystérique. Elles sont très-recommandées encore contre les maladies du systeme nerveux & du cerveau, telles que la paralysie, l'apoplexie, *&c.* On l'ordonne communément par gouttes, & la dose la plus haute n'excede guere sept à huit gouttes. Il n'y a point d'inconvéniens à augmenter considérablement cette dose, à donner cette huile à un demi-gros, & même à un gros & davantage si on l'unit à un jaune-d'œuf ou à du sucre en poudre. *Voyez oleo-saccharum*. Outre l'usage intérieur dont nous venons de parler, on l'emploie encore extérieurement contre les mêmes maladies, on en frotte les tempes, le dessous du nez, la nuque, l'épine du dos, dans les maladies nerveuses & convulsives, dans l'apoplexie, la paralysie, *&c.*

Dans les paroxismes des vapeurs hystériques, on en applique sous les narines, on en fait flairer un flacon, & on en fait encore un usage fort singulier & vraissemblablement fort inutile, qui est d'en frotter le pubis & la vulve, & même d'introduire dans le vagin des pessaires qui en soient imbibés.

L'esprit & le sel de *succin*, sont comptés parmi les apéritifs diurétiques les plus efficaces: on croit que la matiere huileuse dont ce sel est empreint, le rend très-propre à déterger & à consolider les ulceres de la vessie & de l'uretre. Cet esprit & ce sel sont encore recommandés contre les maladies des obstructions & en particulier contre la jaunisse: on le vante aussi pour le traitement du scorbut; la dose commune de l'esprit est d'environ demi-gros jusqu'à un gros, dans une liqueur appropriée. Or en supposant l'esprit de *succin* comme une liqueur saline à peu-près saturée, la dose de sel concret correspondante à un gros de liqueur, sera d'environ cinq grains: car une partie de sel de *succin* demande environ quatorze parties d'eau pour être dissoute; d'où l'on peut conclure que cette dose vulgaire d'esprit de *succin*, pourroit être très-considérablement augmentée: car certainement le sel de *succin* ne sauroit être regardé comme un remede actif. Au reste le sel & l'esprit de *succin* sont des drogues fort peu employées.

L'usage pharmaceutique le plus ordinaire de l'esprit de *succin*, c'est d'être employé à la préparation de la liqueur de corne de cerf succinée, qui se fait en mêlant jusqu'au point de saturation de l'esprit de *succin* & de l'esprit volatil de corne de cerf, ce qui constitue une liqueur saline ou lessive d'un sel ammoniacal fort gras, & que plusieurs auteurs recommandent singulierement comme un excellent remede, dans les maladies convulsives, principalement dans l'asthme, & dans les maladies d'obstructions, dans lesquelles il paroît en effet que ce remede doit très-bien faire, & qu'il devroit par conséquent être plus usité parmi nous dans ces cas.

Le *succin* en substance ou en poudre est aussi employé à titre de remede; mais il paroît peu propre à passer dans les secondes voies & à opérer un effet réel. La teinture qu'on en tire par l'esprit-de-vin, a un peu plus d'efficacité: d'abord parce que l'esprit-de-vin lui-même, qu'on y emploie, a une vertu médicamenteuse reconnue contre les maladies auxquelles on emploie cette teinture, & qui sont les mêmes pour lesquelles on recommande l'huile de *succin*; secondement, par l'état de dissolution, ou au moins de très-grande division, dans lequel le *succin* contenu dans cette teinture peut parvenir à l'orifice des vaisseaux lactés, quand même cette teinture seroit précipitée par les liqueurs digestives: au reste cette teinture de *succin* est très-peu chargée; l'esprit-de-vin ne dissout le *succin* qu'avec peine, qu'en petite quantité, & peut-être que fort incompletement. M. Baron

ron dit dans ſes notes ſur Lemeri, que l'huile aromatique du *ſuccin*, eſt la ſeule partie de ce bitume dont l'eſprit-de-vin puiſſe ſe charger. Si cette propoſition au-lieu d'être purement gratuite, étoit tant-ſoit-peu prouvée, il faudroit dire poſitivement que l'eſprit-de-vin ne diſſout le *ſuccin* qu'incompletement, au-lieu de dire que cela eſt *peut-être* ainſi.

Quoi qu'il en ſoit, pour faire une bonnne teinture de *ſuccin*, une teinture bien chargée, vraiment empreinte de la vertu médicamenteuſe du *ſuccin*, il faut avoir recours à l'intermede de l'alkali fixe, qui eſt capable non ſeulement de diſpoſer le *ſuccin* à être plus facilement attaqué par l'eſprit-de-vin, mais même qui peut contracter avec ce bitume, une eſpece d'union ſous forme de ſavon, qui le rend très-propre à ſe diſtribuer parfaitement dans le ſyſtème vaſculeux; à ſe mêler à la maſſe des humeurs: l'alkali fixe opere l'un & l'autre effet dans la teinture de *ſuccin* d'Hoffman, dont voici la deſcription.

Teinture de ſuccin d'Hoffman; eſſentia ſuccini praſtantiſsima, décrite dans les obſervations phyſico-chimiques de cet auteur, *liv. I. obſ.* 17. Prenez du ſel de tartre & du *ſuccin* choiſi & réduit en poudre très-fine, parties égales; faites-les digerer dans un vaiſſeau convenable, avec ſuffiſante quantité d'eſprit-de-vin, pour s'élever de quatre doigts au-deſſus de la matiere; diſtillez enſuite en un alambic de verre, vous obtiendrez un eſprit bien empreint de l'huile ſubtile & aromatique de *ſuccin*, qui ſera par-là bien plus propre que l'eſprit-de-vin ordinaire, à préparer la teinture ſuivante.

Prenez du *ſuccin* tranſparent en poudre, broyez-le ſur le porphyre, en verſant deſſus peu-à-peu une ſuffiſante quantité d'huile de tartre par défaillance, pour le réduire en conſiſtance de bouillie, que vous ſécherez doucement: alors mettez ce mélange dans un vaiſſeau convenable, verſez deſſus ſuffiſante quantité d'eſprit-de-vin, bouchez convenablement le vaiſſeau, & digerez à une chaleur douce: on obtient par ce moyen une liqueur très-recommandable par ſon efficacité, ſon goût, & ſon odeur. Il eſt remarquable, dit Hoffman, que lorſqu'on la verſe dans de l'eau, elle n'eſt point précipitée comme les diſſolutions ordinaires des ſubſtances huileuſes & réſineuſes dans l'eſprit-de-vin, ce qui ne prouve pas ſeulement que le *ſuccin* eſt parfaitement diviſé & atténué dans cette teinture, ſelon l'explication de M. Baron, note ſur la *chimie de Lemeri*, chap. *teinture de karabé*, (car la diviſion même radicale, celle que ſuppoſe la diſſolution chimique, n'empêche point les huiles & les réſines d'être précipitées du ſein de l'eſprit-de-vin, par l'eau: car le *ſuccin* le plus diviſé & le plus atténué, n'eſt point ſoluble dans l'eau); mais ce qui prouve que l'alkali fixe a contracté une union réelle avec le *ſuccin*, ou quelque principe huileux du *ſuccin*, & a formé par-là un ſavon qui eſt ſoluble par l'eau, auſſi-bien que par l'eſprit-de-vin. Cette idée eſt non-ſeulement établie par le phénomène même, mais encore par une expérience du même Hoffman, rapportée dans le même ouvrage, *liv. II. obſ.* 23. ſavoir que le *ſuccin* ſe diſſout preſque tout entier dans une diſſolution alkaline.

Hoffman recommande ſon eſſence de *ſuccin*, priſe à la doſe de quelques gouttes avec du ſucre, du ſirop d'œillet, ou du ſirop de limon, le matin, pour fortifier l'eſtomac, la tête, & le ſyſtème nerveux, avalant par-deſſus quelques taſſes de caffé ou de chocolat, à la maniere allemande. L'auteur dit qu'on peut le prendre encore pendant le repas, dans un vin de liqueur: il ajoute que c'eſt encore un bon remede pour faire couler les regles, pour arrêter les fleurs, & pour guérir les affections rhumatiſmales.

Sirop de karabé. On trouve ſous ce nom, dans la plûpart des diſpenſaires modernes, un ſirop narcotique, dans la compoſition duquel entre le *ſuccin*, ou quelques-uns de ces principes à titre de correctifs de l'opium; ce qui eſt, pour l'obſerver en paſſant, une vue aſſez vaine, tant abſolument, ou en ſoi, qu'en particulier: c'eſt-à-dire, en ſe promettant cet effet du *ſuccin*, ou de ces principes. Voici ce ſirop, d'après la pharmacopée de Paris: prenez opium pur, coupé par morceaux, deux ſcrupules; faites-le fondre dans un vaiſſeau de terre, ſur un feu moderé, dans douze onces d'eau commune; paſſez la ſolution avec forte expreſſion; clarifiez & cuiſez en conſiſtence de ſirop épais, avec une livre de ſucre blanc; lorſque le ſirop ſera refroidi, mêlez-y exactement deux ſcrupules d'eſprit de *ſuccin*, gardez ce ſirop dans un vaiſſeau exactement fermé: la doſe de ce ſirop, correſpondant à un grain d'opium, eſt d'environ demi once: le *ſuccin* entier, ſon huile & ſon ſel, entrent dans un grand nombre de compoſitions officinales, tant externes qu'internes; le *ſuccin* entier, par exemple, dans la poudre antiſpaſmodique de la pharmacopée de Paris, dans le baume de Fioraventi; l'huile & le ſel dans la thériaque céleſte; l'huile ſeule dans les pilules hyſtériques, l'eſſence antiphyſtérique, le baume hyſtérique, le baume acouſtique, &c.

L'eau de luce n'eſt autre choſe que de l'huile eſſentielle de *ſuccin*, mêlée avec de l'eſprit volatil de ſel ammoniac. Pour faire ce mélange, on triture avec grand ſoin dans un mortier, de l'huile eſſentielle de *ſuccin*, avec du blanc de baleine (*ſperma ceti*). On met ce mélange en digeſtion avec de l'eſprit-de-vin, qui par-là ſe charge de l'huile de *ſuccin*: on verſe quelques gouttes de cet eſprit-de-vin dans de l'eſprit volatil de ſel ammoniac tiré par la chaux, ce qui lui donne une couleur laiteuſe ou blanchâtre. C'eſt ce mélange qui eſt connu ſous le nom d'*eau-de-luce*, qui eſt un remede ſouverain contre la morſure des ſerpens & des viperes, lorſqu'on en prend à pluſieurs repriſes dix gouttes dans un verre d'eau, ce qui produit une tranſpiration très-abondante. Il y a lieu de croire que ce remede auroit un effet très-heureux, ſi on l'employoit contre la rage. *Article de M. Roux, docteur en Médecine.*

SUCCINCT, adj. (*Gram.*) il ſe dit d'un diſcours compris en peu de paroles, & quelquefois de l'homme qui a parlé ſuccinctement. Soyez *ſuccinct*; les éloges ne peuvent être trop *ſuccincts*, ſi on ne veut ni bleſſer la modeſtie, ni manquer à la vérité. Si l'éloge n'eſt pas mérité, celui à qui on l'adreſſe doit ſouffrir; il doit ſouffrir encore s'il le mérite. Tâchons donc d'être *ſuccinct*, afin de faire ſouffrir le moins de tems qu'il eſt poſſible: on dit auſſi un repas *ſuccinct*.

SUCCION, ſ. f. (*Phyſ.*) eſt l'action de ſucer ou attirer un fluide, comme l'air, l'eau, &c. par la bouche & les poumons. On ſuce l'air par la bouche, par le moyen des muſcles du thorax & de l'abdomen, qui étendent la capacité des poumons & de l'abdomen. Ainſi l'air qui y eſt renfermé, eſt raréfié & ceſſe d'être en équilibre avec l'air extérieur qui, par conſéquent preſſé par l'atmoſphere, eſt pouſſé dans la bouche & les narines. *Voyez* RESPIRATION.

On ſuce l'air avec un tuyau de même qu'avec la bouche ſeule; c'eſt la même choſe que ſi la bouche étoit alongée de la longueur du tuyau.

La *ſuccion* des liqueurs plus peſantes que l'air ſe fait de la même maniere, par exemple, quand on ſe couche par terre pour boire à une ſource, &c. on applique les levres préciſément ſur la ſurface de l'eau, & on les place de façon à empêcher l'air de s'y inſinuer: enſuite on élargit la cavité de l'abdomen, &c. & l'air qui preſſe ſur la ſurface de l'eau hors de la circonférence de la bouche, étant plus peſant que celui qui preſſe la ſurface de l'eau occupée par la circonférence de la bouche, l'eau eſt obligée de monter, par le même principe qui la fait monter dans une pompe. *Voyez* AIR & POMPE.

Quand on ſuce une liqueur peſante comme l'eau, à-travers un tube, plus le tube eſt long, plus on a de peine à ſucer; & la groſſeur & le diametre du tube augmentent encore la difficulté: la raiſon de cela eſt fondée ſur les principes d'Hydroſtatique.

En effet, ſi on veut ſucer une liqueur, par exemple, avec un tuyau d'un pié de long, il faut que l'air extérieur ait aſſez de force pour porter par ſa preſſion la liqueur à la bouche, & par conſéquent pour ſoutenir cette liqueur à la hauteur d'un pié; & plus le tube eſt gros, plus la quantité de la liqueur que l'air doit ſoutenir eſt grande: c'eſt pourquoi plus le tube eſt long & gros, plus il faut que la preſſion de l'air extérieur ſurpaſſe celle de l'air qui eſt dilaté dans les poumons, & comme la preſſion de l'air extérieur eſt toujours la même à-très-peu près, il faut donc que l'air des poumons ait d'autant moins de force que le tube eſt plus long & plus gros, c'eſt-à-dire que l'inſpiration ou la dilatation de l'air, doit être d'autant plus grande, & par conſéquent la *ſuccion* plus difficile.

De ce que nous venons de dire il paroît évidemment que ce que nous appellons *ſuccion*, ne ſe fait pas par quelque faculté active qui réſide dans la bouche, le poumon, &c. mais par la ſeule impulſion & par la preſſion de l'atmoſphere.

SUCCION, l'action de sucer. Il y a dans les troupes du roi des soldats qu'on appelle *superstitieusement* pour la cure des plaies, & principalement celles qui sont faites par instrument piquant, & qui pénetrent dans la cavité de la poitrine ou du bas-ventre. Ces hommes n'ont aucune idée de la Chirurgie; ils le signifient eux-mêmes: ils *pansent du secret*, c'est leur expression. Ce secret consiste à sucer les plaies, à y faire couler ensuite quelque peu d'huile & de vin, en marmotant quelques paroles & disposant les compresses en forme de croix. On trouve des personnes assez dépourvues de sens pour se mettre entre les mains de ces ignorans & imposteurs, & qui se laissent tellement prévenir par leurs promesses, qu'elles refusent tout secours de la part de la Chirurgie.

On sent assez que les plaies du bas-ventre avec lésion des intestins, les plaies de tête qui exigent le trépan, les plaies des gros vaisseaux dans les extrémités, & tant d'autres qui exigent une grande expérience & beaucoup de soins intelligens de la part du chirurgien, soit par leurs causes, soit par leurs complications, ne sont pas susceptibles d'une guérison par un moyen aussi simple que l'est la *succion*.

La méthode de sucer pourroit cependant être bonne dans quelques cas. Un coup d'épée dans une partie charnue, où il n'y a aucun vaisseau considérable d'intéressé, occasionne un épanchement de sang dans tout le trajet du coup: on procureroit une prompte guérison en suçant une pareille plaie, parce qu'on la debarrasseroit du sang dont la présence devient une cause de douleur, d'inflammation & d'abscès dans les interstices des muscles, accidens qui mettent quelquefois dans la nécessité de faire des incisions douloureuses.

Les plaies de poitrine avec épanchement de sang sur le diaphragme, peuvent être guéries très-promptement par la *succion*, pourvû qu'elle soit faite à-tems, c'est-à-dire avant la coagulation du sang épanché.

M. Anel, docteur en chirurgie & chirurgien de madame royale de Savoie, bisaïeule de Louis XV. persuadé de l'utilité de la *succion* des plaies, dans les circonstances que nous venons d'exposer, a donné un moyen de le faire sans se servir de la bouche. Il y a effectivement du danger à sucer la plaie d'un blessé qui se trouveroit atteint de quelque maladie contagieuse, comme la vérole, le scorbut, *&c.* & les blessés qui seroient d'une bonne constitution ne risqueroient pas moins de la part d'un suceur qui auroit quelque mauvaise disposition.

L'invention de M. Anel consiste dans l'usage de la seringue ordinaire, à laquelle il a adapté des tuyaux d'une figure particuliere. *Voyez Pl. XXXI. fig.* 4. *&* 5.

Pour se servir de cette seringue, il faut dégorger l'entrée de la plaie des caillots de sang, si elle en étoit bouchée. Si c'est par exemple, une plaie pénétrante dans la poitrine, on introduit une sonde jusque dans la cavité. Cette sonde cannelée, *fig.* 1. *Pl. X.* sera armée d'un fil; on étend ce fil à droite & à gauche pour qu'il se trouve engagé & pressé par l'orifice du tuyau qui doit être appliqué sur la circonférence de la plaie, en maniere de ventouse: par ce moyen la sonde est assujettie.

On ajuste la seringue à ce tuyau, on en tire le piston, & l'on pompe ainsi tout le sang qui est épanché. On doit injetter ensuite dans la plaie un peu de baume tiede; & couvrir l'orifice externe de la plaie pendant un quart d'heure, avec une compresse trempée dans l'eau vulnéraire. Alors on suce la plaie pour la seconde fois, afin d'ôter le baume superflu, qui restant dans la plaie & écartant les parois, empêcheroit la réunion; & afin d'évacuer l'épanchement des humeurs qui auroit pu se faire depuis l'injection du baume. On applique une compresse & un bandage contentif, & on ne néglige point les autres secours qui peuvent favoriser la guérison, lesquels se tirent du régime, & de l'administration des remedes convenables. (*Y*)

SUCCISE, s. f. (*Botan.*) espece de scabieuse, nommée par Tournefort *scabiosa folio integro*. Elle pousse des feuilles oblongues, pointues, entieres, sans découpures, excepté qu'elles sont un peu crenelées en leurs bords. Sa tige haute de deux piés & plus, porte des sommets des fleurs semblables à celles de la scabieuse, de couleur bleue, quelquefois purpurine ou blanche. Sa racine est grosse comme le petit doigt, court, & comme rongée tout-autour. Elle croît aux lieux incultes, & son goût est amer. (*D. J.*)

SUCCOMBER, v. n. manquer de la force qu'il faut. On *succombe* sous un fardeau; on *succombe* sous le poids du malheur; on *succombe* à la tentation; on *succombe* dans une affaire, dans une entreprise, dans une dispute, dans un combat, au travail, à la honte, à la prospérité.

SUCCOSA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise, Ptolomée *l. II. c. vj.* la donne aux Ilergetes, & la place dans les terres. Quelques-uns croient que c'est à présent Ainsa dans l'Arragon, & d'autres veulent que ce soit Suz-de-Surta, au même royaume. (*D. J.*)

SUCCUBAR, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie césariense. Pline, *l. V. c. ij.* lui donne le titre de *colonia Augusta*, & la place dans les terres. Les exemplaires imprimés lisent *Succubar*; mais tous les manuscrits portent *Succabar*. Dans une ancienne inscription rapportée par Goltz, qui appelle cette ville *Sugabarritanum municipium*, ajoute qu'elle étoit *Transcellensi monti accline*. C'est la ville Ζυχαββαρι de Ptolomée, *l. IV. c. ij.* & c'est sans doute la ville Sufazar de l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

SUCCUBE, s. m. (*Divination.*) terme dont se servent les démonographes, pour signifier un *démon* ou un *esprit* qui prend la figure d'une femme, & qui dans cet état, a commerce avec un homme. *Voyez* DÉMON.

Quelques auteurs employent indistinctement les mots *incube* & *succube*. Cependant on doit les distinguer: on ne doit se servir du mot *incube* que quand le démon prend la figure d'un homme, & qu'en cet état il a commerce avec une femme.

Delrio prouve sérieusement qu'un *succube* ne sauroit ni concevoir, ni engendrer, parce que, dit-il, les femelles contribuent beaucoup plus à la génération que les mâles; que la semence de ceux-ci ne forme pas tout-à-coup un corps organisé; & que le fœtus, pour être sustenté, demande dans la mere qui le porte une ame végétative, ce que les démons, ajoute-il, ne peuvent faire avec le corps fantastique qu'ils empruntent pour faire l'office de *succubes*. On peut voir le détail de ces raisons dans ses *disquisitions magiques*, *liv. II. quæst. xv. p.* 162.

SUCCUBO, (*Géogr. anc.*) ville d'Espagne. Pline, *l. III. c. j.* la met dans la Bastitanie, & dit qu'elle étoit une des villes de l'assemblée générale de Cordoue. Hirtius, *de Bel. Hispan.* la nomme *Umbis*, & la place dans le voisinage d'Attegua. Capitolin nous apprend que Annius Verus, bisayeul paternel de l'empereur Marc Antonin, *in M. Antonino*, étoit de *Succubo*, qu'il appelle *Succubitanum municipium*. Ambr. Moralès veut que cette ville soit présentement *Sierra de Ronda*. (*D. J.*)

SUCCUIR *ou* SUCHUR, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la grande Tartarie, au royaume de Tangut, capitale d'une contrée de même nom. Cette ville est peuplée, & plusieurs de ses maisons sont bâties de briques. Il croît aux environs de la rhubarbe qui est estimée, & dont les habitans font trafic. (*D. J.*)

SUCCULENT, adj. (*Gram.*) qui est rempli de suc. On dit des viandes *succulentes*; un mets *succulent*.

SUCCURSALE, adj. (*Gram.*) église bâtie pour servir de secours à une paroisse trop étendue pour le service des ecclésiastiques, & les besoins des paroissiens.

SUCCURSALE, s. f. (*Gram.*) ne se dit que de l'église d'une paroisse qui sert de secours à une autre trop étendue. Ainsi S. Joseph est *succursale* de S. Eustache.

SUCEMENT, SUCER, (*Gram.*) termes qui désignent l'action d'attirer à soi, par le moyen de la bouche, des levres & de l'haleine. On les dit aussi des plantes; & au figuré, des opinions que nous avons reçues de bonne heure, *sucées* avec le lait.

SUCEMENT *des plaies*, ou SUCCION *des plaies*, (*Médec.*) la réputation où étoient autrefois les psylles pour guérir la morsure des serpens par la *succion*, fit que quand les personnes d'un autre pays avoient été mordues d'un serpent, on employoit par préférence un psylle lorsqu'il s'en trouvoit quelqu'un sur le lieu pour sucer la plaie, & en épuiser le venin.

C'est ce qu'on pratiqua néanmoins sans succès par rapport à Cléopatre, qui, au rapport de quelques historiens & poëtes, Velléius, Paterculus, Florus, Properce, Horace, *&c.* dont je ne garantis point le témoignage, s'étoit fait piquer par des aspics, pour ne point paroître au triomphe d'Auguste.

Celse remarque judicieusement que quiconque auroit eu la hardiesse d'un psylle pour tenter la même épreuve, auroit également réussi, & que même toute personne peut sans danger sucer une plaie produite par la morsure d'un serpent, pourvû que cette personne-là n'ait point d'ulcere ou d'excoriation dans la bouche. Cette remarque de Celse est confirmée par un grand nombre d'expériences que l'on a faites dans le siecle passé sur le venin des viperes, qui n'est nuisible qu'autant qu'il se mêle immédiatement avec la masse du sang.

Les femmes & les meres des Germains suçoient les blessures de leur maris & de leurs enfans, & tâchoient ainsi de les guérir. Cette méthode de panser les blessures est assez naturelle, & son origine se perd dans l'antiquité la plus reculée. Homere en fait mention au quatrieme livre de l'Iliade. (*D. J.*)

SUCET, *voyez* REMORE.

SUCHE, (*Géog. anc.*) ville de l'Ethiopie. Pline, *l. VI. c. xxix.* la place au voisinage du golfe d'Adulique. Elle tiroit apparemment son nom de *Suchus*, son fondateur. Strabon, *l. XVI. p.* 770. parle d'un château bâti par Suchus, & la place dans les terres. Le P. Hardouin veut que ce château & la ville *Suche* soient la même chose, & il ajoute que le nom & la situation conviennent également à la ville *Suaquem* d'aujourd'hui. (*D. J.*)

SUCHET, (*Géog. mod.*) montagne de la Suisse. Elle fait partie de la joux au-dessus d'Orbe, & est fort élevée. (*D. J.*)

SUCHUEN, (*Géog. mod.*) province de la Chine. Elle ne cede ni pour la grandeur, ni pour l'abondance à aucune autre de l'empire. Le fleuve Kiang la coupe en deux parties. La province de Huquang la borne à l'orient, le royaume de Tibet à l'occident, la province de Xensi au nord, & celle de Junnan au midi. Elle produit beaucoup de fer, d'étain & de plomb. Cette province est la sixieme en rang. On y compte huit métropoles, six grandes cités, quatre villes militaires, une cité militaire, & plusieurs forteresses qui en dépendent. Ching-Tu est la capitale de la province. (*D. J.*)

SUCHUTCH, (*Médecine.*) maladie à laquelle sont sujets les habitans de Kamtschatka. C'est une espece de gale, qui forme comme une ceinture autour de la partie du corps qui est au-dessous des côtes. On prétend que tout homme dans ce pays a cette maladie une fois en sa vie, comme parmi nous la petite-vérole: elle est mortelle lorsque la gale n'entre pas en suppuration, & ne tombe pas ensuite d'elle-même.

SUCHZOW, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la partie de la Valachie soumise à la Porte, sur la riviere de Strech, avec un château, où les Turcs tiennent garnison. (*D. J.*)

SUCK, (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande, dans la province de Connaught. Elle sépare le comté de Roscommon du comté de Galloway, & se jette dans le Shanon. (*D. J.*)

SUÇOIR, (*Conchyliol.*) c'est dans un coquillage une partie concave qui a la faculté de se resserrer pour s'attacher au corps environnant, & pour pomper l'eau dans laquelle il nage. (*D. J.*)

SUCRE, s. m. (*Hist. nat. Art.*) personne n'ignore que le *sucre* est une substance solide, blanche, douce, agréable au goût, fort en usage dans les offices, les cuisines, & même en pharmacie pour la confection des sirops & la préparation de plusieurs remedes, se dissolvant parfaitement dans l'eau, à laquelle il donne une saveur gracieuse, sans lui communiquer ni couleur ni odeur.

Quoiqu'il soit assez difficile de prescrire le tems auquel le *sucre* a commencé de paroître sous une forme concrete, il est cependant certain que les anciens l'ont connu, puisqu'au rapport de Théophraste, de Pline & autres, ils faisoient usage du *suc* de certains roseaux, qui vraissemblablement étoient des cannes à *sucre*, & dont Lucien entend parler lorsqu'il dit: *quique bibunt tenera dulces ab arundine succos*. Mais nous ne voyons point que l'antiquité ait possédé l'art de cuire ce *suc*, de le condenser & de le réduire en une masse solide & blanche, comme nous faisons aujourd'hui; c'est ce dont il sera question dans cet *article*, après avoir parlé des cannes à *sucre* & de leur culture, des machines, des ustensiles & des ingrédiens nécessaires à la préparation de cette production exotique, qui fait un des principaux objets du commerce maritime.

Des cannes à sucre. La canne à *sucre*, ou canne de *sucre*, selon l'usage du pays, differe de certains roseaux creux, qu'on nomme *cannes d'Espagne*, en ce qu'elle est massive; ses nœuds sont plus rapprochés les uns des autres, son écorce est moins ligneuse, plus mince & sert d'enveloppe à une multitude de longues fibres parallelement disposées, formant une espece de tissu célulaire, rempli d'un *suc* doux agréable, un peu gluant, & ressemblant à du syrop délayé de beaucoup d'eau.

Le corps de la canne est divisé par nœuds, dont les intervalles croissent à proportion qu'ils s'éloignent du pié de la souche: c'est de ces nœuds que sortent les feuilles qui sechent & tombent à mesure que la plante acquiert de l'accroissement, ensorte qu'il n'en reste qu'un bouquet vers le sommet; elles sont longues, étroites, dentelées imperceptiblement sur les bords, partagées d'une seule nervure, & ressemblant à de grandes lames d'espadon: lorsque la plante fleurit, il sort du milieu de ses feuilles un jet ou fleche très-droite, longue de 30 à 35 pouces, grosse à-peu-près comme l'extrémité du petit doigt, garnie à son sommet d'un grand panache parsemé de petites houpes très-déliées, renfermant la semence.

Les cannes plantées dans une bonne terre croissent ordinairement de six à huit piés de hauteur, portant environ douze à quinze lignes de diametre; elles acquierent une belle couleur jaune en mûrissant, & le *suc* qu'elles renferment est savoureux. Celles que produisent les terreins bas & marécageux s'élevent jusqu'à douze & quinze piés, même plus; elles sont presqu'aussi grosses que le bras; mais leur *suc*, quoiqu'abondant, est fort aqueux & peu sucré; les terreins arides au contraire donnent de très-petites cannes, dont le *suc* est peu abondant, trop rapproché, & comme à demi-cuit par l'ardeur du soleil.

Culture des cannes. Quoique la fleche ou fleur dont on a parlé renferme entre ses houpes une multitude de semences, on ne s'en sert point pour multiplier l'espece, l'expérience ayant appris qu'il est plus à-propos de planter les cannes de bouture: cette méthode est plus prompte & plus certaine, c'est pourquoi on coupe le sommet des cannes par morceaux de quinze à dix-huit pouces de longueur, on les couche obliquement deux à deux dans chacune des fosses destinées à les recevoir; on jette de la terre par-dessus, sans en couvrir les extremités; & si la saison est favorable, ce plan commence à pousser au bout de sept à huit jours: la quantité de broussailles qui levent en même tems, oblige de sarcler les cannes à cinq ou six reprises, jusqu'à ce qu'elles aient acquis assez de force pour étouffer les mauvaises herbes; les cannes étant parvenues à une certaine grandeur, sont quelquefois attaquées par un grand nombre de petits insectes, que les habitans appellent *puchons* ou *pucons*; les fourmis ne leur causent pas moins de dommages, & les rats en font un grand dégât.

Dans un bon terrein bien préparé & soigneusement entretenu, le plan subsiste douze & quinze ans, même plus, sans qu'il soit besoin de le renouveller.

L'âge auquel on doit couper les cannes n'est point fixe, le tems de leur maturité étant souvent retardé par les variétés de la saison; on doit observer de ne jamais faire la récolte lorsqu'elles sont en fleurs, puisqu'elles ne peuvent pousser leurs jets ou fleches qu'aux dépens de leur propre substance; l'usage indique qu'il faut prévenir ce tems d'environ un mois, ou bien attendre autant qu'il soit passé.

Description des moulins à écraser les cannes. On en construit ordinairement de trois sortes, savoir, à eau, à vent, & à bœufs ou à chevaux. *Voyez les figures*.

Leur principal méchanisme consiste en trois gros rouleaux de bois de pareil diametre, rangés perpendiculairement sur une même ligne à côté l'un de l'autre, & couverts chacun d'un tambour ou cylindre de métal très-solide, *C.* Ces rouleaux, ou rôles, ainsi qu'on les nomme dans les pays, sont percés, suivant leur axe, d'un grand trou quarré, dans lequel est enchâssé avec force un gros pivot de fer, dont la partie inférieure est garnie d'un cul-d'œuf bien acéré portant sur une crapaudine, & l'extrémité supérieure étant de forme cylindrique, tourne librement dans un collet de métal. A quelques pouces au-dessous des tambours ou cylindres, sont placés des hérissons *G*, dont les dents engrenent les unes dans les autres. Il est facile de voir, par la disposition des trois rôles couronnés de hérissons, que celui du milieu étant mis en mouvement, doit faire agir

agir à ſens contraire ceux qui ſont à ſes côtés; c'eſt pourquoi la partie ſupérieure de ce principal rôle doit être conſidérablement prolongée dans les moulins à vent & dans ceux qui ſont mûs par des chevaux; mais dans les moulins à eau cette partie n'eſt élevée que de quelques piés: c'eſt ce qu'on appelle le *grand arbre* auquel la puiſſance eſt attachée. *Voy.* la lettre *D*, *figure* du moulin à eau, & *H* dans celle du moulin à bœufs.

Sous les rôles eſt une forte table *B*, conſtruite pour l'ordinaire d'un ſeul bloc, dont le deſſus un peu creuſé en forme de cuvette eſt garni de plomb, ayant une gouttiere prolongée au beſoin, par où le *ſuc* des cannes écraſées entre les tambours ſe rend dans la ſucrerie; toutes ces pieces ſont bien aſſujetties & renfermées dans un chaſſis de charpente *A*, très-ſolidement conſtruit: dans les moulins à eau, à peu de diſtance au-deſſus du caſſis, eſt une roue horiſontale *F*, qui pour axe a le grand arbre; les dents de cette roue étant diſpoſées perpendiculairement, engrenent entre les fuſeaux d'une lanterne *G*, miſe en action par la grande roue à pots *I*, verticalement diſpoſée, & ſur laquelle tombe l'eau de la conduite *X*.

On ſait qu'au lieu de roue à pots, les moulins à vent agiſſent par le moyen de grandes ailes. Quant aux moulins à beſtiaux, leur méchaniſme eſt ſi ſimple, que l'inſpection ſeule de la *figure* ſuffit pour le concevoir.

Sucrerie, *édifice*, *purgerie*, *étuve*; Voyez *ces articles à leurs lettres*.

Caſes à bagaſſes. A quelque diſtance du moulin & de la ſucrerie, on conſtruit de grands hangards couverts de feuilles de cannes ou de roſeaux, ſervant à mettre à l'abri de la pluie les bagaſſes ou morceaux de canne écraſés au moulin, dont on ſe ſert pour chauffer les fourneaux de la ſucrerie.

Les uſtenſiles de ſucrerie, ſont des chaudieres, dont on a parlé dans l'*article* SUCRERIE; un canot à veſou, eſpece de grande auge de bois d'une ſeule piece, deſtinée à recevoir le veſou ou ſuc des cannes provenant du moulin.

Des rafraîchiſſoires de cuivre rouge; ce ſont de grandes baſſines à fond plat, ayant deux anſes pour les tranſporter.

Des becs-de-corbin, ſorte de grands chaudrons à deux anſes, ayant un large bec en forme de gouttiere. *Voyez* BEC-DE-CORBIN.

Chaque garniture de chaudiere conſiſte en un balai de feuilles de latanier, une grande cuillere de cuivre rouge en forme de caſſerole profonde, & une large écumoire de cuivre jaune. Ces deux inſtrumens ſont emmanchés d'un bâton de cinq piés de longueur: leur uſage eſt évident.

Pour paſſer le veſou & le ſirop, on ſe ſert de blanchets; ce ſont des morceaux de drap de laine blanche, ſoutenus par une grande caiſſe de bois percée de pluſieurs trous de tarriere, & dont le fond fait en forme de grille eſt ſupporté par deux bâtons diſpoſés en bras de civiere; ces bâtons ſe poſent en travers ſur les bords du glacis lorſqu'on veut paſſer le veſou ou le ſirop d'une chaudiere dans une autre.

On doit encore avoir pluſieurs petites bailles ou baquets ſervant à recevoir les écumes.

Un cuvier élevé ſur des piés & percé par le fond, ſervant à faire la leſſive propre à la purification du *ſucre*.

Un vaſe à préparer l'eau de chaux pour le même uſage.

Des poinçons propres à percer le *ſucre* dans les formes.

De grands couteaux de bois longs de trois piés, eſpece d'eſpatules, que les Raffineurs appellent *pagayes*.

Les inſtrumens néceſſaires pour le travail qui ſe fait dans la purgerie, ſont des tilles, eſpeces de petites herminettes à manche court, des truelles rondes, des broſſes ſemblables à de gros pinceaux à barbouiller, des ſerpes, un bloc de raffineur, ſorte de grande ſellette à trois piés, & une bonne proviſion d'une terre préparée ſemblable à celle dont on fait des pipes à Rouen.

Il eſt indiſpenſable d'avoir un nombre ſuffiſant de formes garnies de leurs pots; ces formes ſont de grands vaſes de terre cuite de figure conique, ouverts entierement par leur baſe, & percés d'un trou à la pointe; leur grandeur differe beaucoup, les unes ayant trois piés & plus de hauteur & environ quinze pouces de diametre à la baſe; d'autres n'ont que dix-huit pouces ſur un diametre proportionné. Il s'en trouve de moyennes entre ces deux grandeurs; mais autant qu'il eſt poſſible, il eſt bon d'avoir un aſſortiment pareil: chaque forme doit être accompagnée d'un pot proportionné. *Voyez la figure*.

Parmi les ingrédiens dont on ſe ſert pour la fabrique du *ſucre*, on employe des cendres de bois dur, de la chaux, de l'alun, & quelques autres drogues dont on ne parlera pas, l'ignorance & le charlataniſme en ayant introduit l'uſage.

Préparation de la leſſive ſervant à purifier le ſucre. Après avoir bouché légérement le trou du cuvier, on en garnit le fond avec des herbes & des racines coupées, fort eſtimées des Raffineurs; ſur ce premier lit, on établit une couche de cendre épaiſſe de quatre doigts, ſur laquelle on met une pareille épaiſſeur de chaux vive: le tout ſe recouvre avec des herbes, & l'on continue cet ordre juſqu'à ce que le cuvier ſoit totalement rempli; alors on y verſe de l'eau bouillante, qui après s'être impregnée des ſels de la cendre & de la terre abſorbante de la chaux, s'écoule par le trou du cuvier dans un vaſe deſtiné à la recevoir; cette eau doit être recohobée pluſieurs fois, afin de la bien charger de ſels; comme il y a quelques remarques importantes à faire ſur ſa compoſition, on croit devoir les renvoyer à la fin de cet *article*, pour ne pas interrompre l'ordre qu'on s'eſt propoſé.

Procédé concernant la fabrique des ſucres. Le veſou provenant des cannes écraſées au moulin, peut être bien ou mal conditionné, ſuivant la bonne ou mauvaiſe combinaiſon de ſes principes conſtituans; la nature du terrein où on a planté les cannes, leur degré de maturité, & la ſaiſon dans laquelle on a fait la récolte occaſionnent des différences notables qu'il eſt eſſentiel de bien obſerver ſi l'on veut réuſſir.

C'eſt à l'inſpection du veſou, lorſqu'on l'a fait paſſer du canot dans la grande chaudiere, que le raffineur décide du plus ou du moins d'ingrédiens qui doivent être employés, & dont la pratique ſeule indique les doſes convenables. Si les principes ſalins, aqueux, terreux & huileux ſont liés dans une juſte proportion, le veſou ſe trouve parfait, & peut être travaillé facilement; mais ſi au contraire les principes huileux & aqueux ſont mal combinés avec les deux autres, l'acide ſe trouvant trop développé, le veſou alors doit être verd & gras; c'eſt pourquoi il exige dans la chaudiere environ une pinte de cendre & autant de chaux en poudre très-fine bien délayée dans une ſuffiſante quantité du même veſou.

Les vieilles cannes & celles qui ont ſouffert une grande ſéchereſſe, donnent un ſuc noirâtre, épais, & comme à demi-cuit par la chaleur du ſoleil; ce ſuc contient peu de principes aqueux, & l'acide n'y eſt plus ſenſible, s'étant, pour ainſi dire, neutraliſé dans une portion du principe huileux qui s'y rencontre alors par ſurabondance.

La conſtitution de ce veſou oblige quelquefois d'y mêler de l'eau claire, & l'on jette dans la chaudiere une pinte de cendre, une chopine de chaux & un peu d'antimoine en poudre mêlé dans la leſſive; la néceſſité d'employer cette derniere drogue n'eſt pas bien démontrée: au ſurplus on n'en met qu'une quantité ſi médiocre, qu'elle ne peut pas faire de mal, & on ne ſert que dans la fabrication du *ſucre* qu'on veut laiſſer brut ſans le blanchir enſuite. *Voy.* la remarque *à la fin de l'article*.

Ces précautions étant priſes & le veſou chauffant dans la chaudiere, il faut avant qu'il bouille en enlever exactement toutes les écumes, juſqu'à ce qu'il n'en paroiſſe plus à la ſurface; on le laiſſe enſuite bouillir pendant une heure, après quoi on le vuide avec des cuillieres dans la ſeconde chaudiere nommée *la propre*, ayant ſoin de le paſſer au travers d'un blanchet ſoutenu de ſa caiſſe percée; la grande chaudiere ſe remplit de nouveau veſou, & l'on continue le travail ſans interruption.

Le veſou qui a paſſé dans *la propre* commençant à bouillir, on y jette un peu de la leſſive dont on a parlé, on écume avec ſoin, & l'on continue l'ébullition juſqu'à ce que la grande chaudiere ſoit en état d'être tranſvaſée, alors en faiſant uſage des cuilleres & du blanchet, le veſou de la propre doit être paſſé dans le flambeau, ou troiſieme chaudiere, pour acquérir un nouveau degré de purification par la violence du feu & d'un peu de leſſive qu'on y met à

plu-

pluſieurs repriſes, écumant toujours à chaque fois.

Du flambeau le veſou étant paſſé dans la quatrieme chaudiere perd ſon nom & ſe convertit en ſirop par la force de l'ébullition, on continue de le purifier avec un peu de leſſive, & on ſe ſert d'une écumoire dont les trous ſont étroits.

La batterie ou cinquieme chaudiere étant remplie de ce ſirop, & très-violemment échauffée, on y met encore un peu de leſſive; les bouillons montent conſidérablement, & le ſirop pourroit s'épancher par deſſus les bords, ſi l'on n'avoit ſoin d'y jetter de tems en tems quelques petits morceaux de beurre ou d'autres matieres graſſes en l'élevant avec l'écumoire pour lui donner de l'air. Cette manœuvre répétée fait baiſſer les bouillons & donne le tems d'écumer, ce qu'il faut faire avec tout le ſoin poſſible.

Le ſirop approchant du degré de cuiſſon qu'il doit avoir, & le raffineur ſe rappellant les phénomenes qu'il a obſervés dans la grande chaudiere, on verſe dans la batterie, s'il en eſt beſoin, une pinte d'eau de chaux dans laquelle on a fait diſſoudre une once d'alun, quelquefois même pour mieux dégraiſſer le *ſucre*, on met dans la chaudiere un peu d'alun en poudre.

C'eſt à la figure & au mouvement des bouillons qu'on juge ſi le ſirop eſt ſuffiſamment cuit, & afin de mieux s'en aſſurer, on en met une goutte ſur le pouce; y joignant l'index ou le doigt du milieu, & les écartant l'un de l'autre, il ſe forme un filet, dont la rupture plus ou moins nette & prompte, montre le degré de cuiſſon; cela s'appelle *prendre la cuite*, laquelle étant à ſon juſte point, il faut avec une extrême diligence retirer le ſirop, crainte qu'il ne brûle; on le vuide dans le rafraîchiſſoire en le remuant avec la pagaye, après quoi on le laiſſe repoſer; au bout d'un quart d'heure ou environ, il ſe forme une croute à la ſurface, on la briſe pour la bien mêler dans le ſirop, & on laiſſe encore repoſer le tout ſur les habitations, ou l'on ſe contente de faire le *ſucre* brut, ſans avoir intention de le blanchir; il ſuffit, au moyen du bec-de-corbin, de tranſporter le ſirop du rafraîchiſſoire dans un grand canot de bois, où après l'avoir remué un peu, on le laiſſe refroidir au point d'y pouvoir tenir le doigt; alors le bec-de-corbin ſert à le verſer dans de grandes bariques ouvertes par le haut, percées d'un trou par le fond, & poſées debout ſur les ſoliveaux de la citerne; le trou de ces bariques doit être bouché d'une canne plantée debout, laquelle venant à ſe ſécher un peu par la chaleur du *ſucre* laiſſe un paſſage libre pour l'écoulement du ſirop qui n'étant pas condenſé fait divorce d'avec la maſſe du ſucre.

Le *ſucre* que l'on veut terrer & blanchir exige d'autres précautions; on met à chaque chaudiere un ouvrier pour la ſoigner, & l'on ne met point d'antimoine dans la leſſive; les formes dont a parlé ayant trempé dans de l'eau claire pendant 24 heures, & étant bien nettoyées, on en bouche le trou fort exactement avec un tampon d'étoupes, & on les diſpoſe dans la ſucrerie la pointe en bas. *Voyez la fig. M dans les Planches*. Le tout ainſi préparé, on prend dans le rafraîchiſſoire une quantité ſuffiſante de ſirop pour en remplir le bec-de-corbin, cette quantité ſe partage par portions à-peu-près égales dans toutes les formes, dont le nombre eſt fixé ſuivant la capacité de la batterie; on continue ainſi de charger & de vuider le bec-de-corbin juſqu'à ce que les formes ſoient totalement pleines de ſirop à la ſurface duquel ſe forme une croute qu'il faut rompre & bien mêler avec ce qui eſt liquide, ce que l'on fait en remuant avec la pagaye, & ratiſſant l'intérieur des formes pour empêcher le *ſucre* déja condenſé d'y adhérer; cette opération ſe fait deux fois ſeulement dans l'intervalle d'une demi-heure, enſuite on donne le tems au ſucre de s'affermir ſans y toucher nullement.

Après quinze ou ſeize heures on débouche les formes, & l'on enfonce dans le trou un poinçon de ſept à huit pouces de longueur, afin de percer la tête du pain de ſucre, & faciliter l'écoulement du ſirop ſuperflu; on met la pointe des formes ainſi débouchées dans des pots faits exprès, & on les arrange le long d'un des côtés de la ſucrerie où ces vaſes reſtent toute la ſemaine, tandis que l'on continue le travail des chaudieres nuit & jour.

Les ſirops qui s'égouttent naturellement dans les pots s'appellent *gros ſirops*, on les fait recuire pour en fabriquer du *ſucre* nommé *ſucre de ſirop*, dont la qualité eſt inférieure à celle du précédent. Ce *ſucre* de ſirop étant mis à égoutter, donne un ſirop amer ſervant à faire le taffia ou eau-de-vie de ſucre.

Travail du ſucre dans la purgerie ſuivant la capacité de l'étuve. On détermine le nombre de pains de *ſucre* qui peuvent être ſoumis au travail, on commence par les viſiter en les retirant l'un après l'autre de dedans les formes, & les remettant enſuite bien exactement chacun dans la ſienne; les défectueux ſe rangent à part pour les refondre, & toutes les formes dont on a choiſi les pains ſont portées dans la purgerie où on les place bien perpendiculairement la pointe en bas dans de nouveaux pots vuides, obſervant de les ranger des deux côtés du bâtiment avec beaucoup d'ordre & par diviſions de ſix formes de front ſur huit à dix de longueur, ſuivant la largeur du terrein, lequel par cet arrangement ſe trouve partagé d'un bout à l'autre par un chemin d'environ quatre à cinq pieds de large, & croiſé d'autant de petites ruelles qu'il ſe trouve de diviſions ou lits de formes; cette diſpoſition reſſemble aſſez à celle des lits de malades dans un hôpital.

Toutes les formes ainſi placées ſur leurs pots demandent une préperation avant de recevoir la terre qui les doit couvrir; il faut, ſelon le langage des raffineurs, en faire le fond, c'eſt-à-dire enlever une croute ſéche qui s'eſt formée ſur le ſucre, & au-deſſous de laquelle ſe trouve une autre croute plus graſſe ſéparée de la premiere par un vuide d'environ un pouce: la croute ſéche ſe met à part pour être refondue avec le gros ſirop, & la graſſe n'eſt propre qu'à faire du taffia; le vuide qu'elles occupoient dans les formes étant bien nettoyé avec des broſſes, on le remplit à un demi-pouce près du bord d'une ſuffiſante quantité de ſucre blanc rapé, un peu tapé & bien dreſſé de niveau au moyen d'une petite truelle de fer; le tout ſe couvre d'une couche de terre blanche bien nette & délayée en conſiſtence de mortier clair.

Après cette préparation il faut fermer les fenêtres pour empêcher l'air extérieur de deſſécher la terre; l'eau qu'elle contient ſe filtre inſenſiblement au-travers des molécules du ſucre; délaye le ſirop ſuperflu qui les coloroit, & le détermine par ſon poids à s'écouler dans les pots placés ſous les formes; c'eſt le ſirop fin qu'on fait recuire dans les chaudieres placées à cet effet à l'une des extrémités de la purgerie.

Il eſt néceſſaire de viſiter ſouvent les formes terrées, l'humidité de la terre pourroit agir inégalement, & former des gouttieres & des cavités dans l'intérieur du pain; le remede à cet inconvénient eſt de mettre un peu de ſable fin dans les petits creux qui commencent à paroître ſur la ſurface de la terre; ce ſable abſorbe l'humidité & l'empêche de ſe précipiter trop vîte dans cette partie.

Au bout de dix à douze jours la terre s'étant totalement deſſéchée d'elle-même, on doit l'enlever proprement, & en ſéparer avec un couteau le côté qui touchoit au ſucre, le reſte ſe mettant à part pour ſervir une autre fois.

La place que la terre rempliſſoit dans la forme étant bien broſſée & nettoyée, on creuſe un peu le deſſus du ſucre avec un poinçon pour l'égrainer d'environ un pouce dans toute la ſurface; on le dreſſe avec la truelle, & on le couvre d'une nouvelle couche de terre délayée, en pratiquant ce qui s'eſt obſervé précédemment. Cette ſeconde terre acheve de précipiter le reſte de la ſubſtance colorant dont la pointe du pain du ſucre pourroit être encore impregnée, & lorſqu'elle a produit ſon effet, on ouvre les fenêtres pour donner de l'air, on nettoye le deſſus des formes & on laiſſe repoſer le *ſucre* pendant huit à dix jours & plus, s'il en eſt beſoin, enſuite on loche les formes, c'eſt-à-dire qu'on les renverſe ſur le bloc pour en retirer le pain dont la pointe doit ſe trouver blanche & ſéche, autrement on la ſépare d'un coup de ſerpe, & on la met avec les croutes ſeches, & les gros inops qui doivent être recuits dans la ſucrerie.

Les pains tronqués & ceux qui par leur bonne conſtitution ſont reſtés dans leur entier, ſont portés à l'étuve qu'on a dû nettoyer & chauffer quelques jours auparavant. Il faut obſerver pendant les deux ou trois premiers jours de donner un feu modéré & par degré. On doit auſſi viſiter les pains de ſucre, & en ſéparer ſoigneuſement les morceaux qui paroiſ-

roiſſent s'en détacher: s'il en tomboit quelque parcelle ſur le coffre de fer qui ſert de fourneau, cela occaſionneroit un embraſement auquel il ne ſeroit pas facile de remédier. Le tout étant bien diſpoſé, on ferme la trape & la porte de l'étuve, on augmente le feu juſqu'à faire rougir le coffre, & au bout de huit ou dix jours d'une chaleur continuelle, le *ſucre* ſe trouve en état d'être retiré, alors on profite d'un beau jour pour le tranſporter ſous les engards ſitués auprès de la purgerie, & on le pile dans de grands canots de bois faits exprès: s'il ſe rencontre encore quelques pointes moins blanches que le corps des pains, on les pile à part, & cela s'appelle *ſucre de têtes*.

Le *ſucre* bien pilé & paſſé au-travers d'un crible, ſe met dans des barriques en le foulant à force de pilons; ces barriques étant remplies & foncées, peſent ordinairement huit, dix, juſqu'à douze quintaux. Les Portugais du Bréſil ſe ſervent de grandes caiſſes, qu'ils appellent *caſſa*, d'où le *ſucre*, ſoit brut, ſoit terré, a pris le nom de *caſſonade brune* ou *blanche*, dont les raffineurs d'Europe font le *ſucre* rafiné, qu'ils mettent en petits pains pour le vendre aux épiciers.

Sucre rafiné à la façon des iles. Pour le faire, on emploie les débris du *ſucre* terré, les têtes qui n'ont pas blanchi ſous la terre, les croutes ſéches, & quelquefois le *ſucre* brut même.

Ayant mis dans une des chaudieres de la purgerie, poids égal de *ſucre* & d'eau de chaux, on chauffe & l'on écume très-ſoigneuſement, juſqu'à ce qu'il ne paroiſſe plus d'écume à la ſuperficie de la liqueur, qu'il faut paſſer auſſitôt au-travers d'un blanchet, & continuer de la faire chauffer, y jettant à pluſieurs repriſes des blancs d'œufs délayés & battus avec des verges, dans de l'eau de chaux, & obſervant d'écumer à chaque fois le plus exactement qu'il eſt poſſible; lorſqu'il ne monte plus d'ordures, & que le ſirop paroît clair, on le paſſe une ſeconde fois au-travers d'un blanchet bien propre, & on acheve de le faire cuire dans la chaudiere voiſine, juſqu'à ce qu'il ait acquis la cuiſſon néceſſaire pour être retiré de deſſus le feu, & mis dans le rafraîchiſſoire; on le remue avec le couteau de bois, & après l'avoir ſaupoudré d'un peu de *ſucre* rafiné, on le laiſſe repoſer avant de le vuider dans les formes: du reſte on procede comme il a été dit, en parlant du *ſucre* terré, & quand il a été bien égoutté naturellement, & enſuite par le moyen de la terre imbibée d'eau, on le tranſporte à l'étuve.

Ceux qui font une grande quantité de *ſucre* raffiné ſe ſervent de ſang de bœuf, au lieu d'œufs; cette méthode eſt moins diſpendieuſe, mais le *ſucre* contracte ſouvent une très-mauvaiſe odeur.

Il eſt aiſé de donner au *ſucre* rafiné pluſieurs degrés de perfection, en le faiſant refondre & cuire dans de l'eau d'alun, & le purifiant toujours avec des blancs d'œufs: on le met enſuite dans de petites formes que l'on couvre de pluſieurs petits morceaux de draps imbibés d'eau claire, qui font l'office de la terre dont on a parlé; & lorſqu'il eſt bien égoutté, on l'expoſe au grand ſoleil, ſans le mettre à l'étuve, dont la chaleur pourroit le rouſſir. Ce *ſucre* ſe nomme *ſucre royal*, il acquiert beaucoup de blancheur & de peſanteur à l'égard de ſon volume; mais s'il gagne au coup d'œil, il perd conſidérablement de ſa douceur primitive.

Obſervations eſſentielles ſur les travaux précédens. Dans la compoſition de la leſſive dont on a parlé, on a pour objet de retirer une liqueur impregnée d'un ſel alkali, & d'une terre abſorbante, l'un & l'autre provenant des cendres & de la chaux miſes dans le cuvier entre des lits d'herbes auxquelles on attribue de grandes propriétés; l'eau bouillante qu'on verſe deſſus, diſſout très-bien ce ſel & cette terre, mais en même-tems elle ſe charge de la fécule & de la partie colorante des plantes & des racines, ſubſtances étrangeres, qui en colorant le veſou, lui communiquent une qualité nuiſible à la perfection du travail. Il faudroit donc les ſupprimer comme inutiles & préjudiciables.

L'extrême chaleur de l'eau bouillante entraîne encore avec elle une huile groſſiere contenue dans les cendres & dans les particules de charbon qui ont pu y reſter; cette huile colorée empyreumatique donne un mauvais goût, & ſe mêlant d'ailleurs aux parties ſalines, elle les empêche d'agir ſur l'acide & ſur l'huile ſurabondante du veſou.

Il paroît donc qu'il vaudroit mieux ſe ſervir d'eau froide, ſans employer les cendres chaudes ſortant du fourneau, comme cela ſe pratique aſſez ſouvent; après que l'eau froide aura été recohobée pluſieurs fois ſur les cendres, on pourra y mettre une ſuffiſante quantité de chaux à infuſer, après quoi il ſera bon de filtrer le tout, au-travers d'une chauſſe bien ſerrée.

Si la leſſive ainſi préparée ne paroît pas aſſez forte, on peut la concentrer en la faiſant évaporer ſur le feu, juſqu'à ce qu'une goutte étant miſe ſur la langue occaſionne une vive ſenſation; par ce moyen on aura une leſſive très-alkaline, fort claire, & qui ne communiquera rien d'étranger au veſou ni au ſirop.

La cendre qu'on met en ſubſtance dans la grande chaudiere, doit auſſi par ſon huile groſſiere, colorer & altérer le veſou; cette cendre n'agiſſant qu'en raiſon du ſel qu'elle contient, pourquoi ne pas employer ce ſel même dégagé des matieres hétérogenes nuiſibles à ſon action? il eſt très-facile de s'en procurer en quantité, au moyen d'une leſſive bien faite & évaporée juſqu'à ſiccité, ce ſel n'étant pas de nature à cryſtalliſer.

De la propriété qu'ont les alkalis fixes & les terres abſorbantes, de s'unir intimement aux acides, & de ſe lier aux matieres graſſes, il s'enſuit que le ſel dont nous parlons, étant mêlé à l'eau de chaux & mis en proportion convenable dans les chaudieres, doit s'emparer de l'acide du veſou; ce que fait auſſi la terre abſorbante contenue dans l'eau de chaux; ſi l'on ajoute une nouvelle doſe de ſel & de terre abſorbante, ces ſubſtances ne trouvant plus d'acide, agiront directement ſur l'huile ſurabondante du *ſucre*, & formeront un compoſé ſavonneux qui, par la chaleur venant à s'élever à la ſurface du veſou, en raſſemblera toutes les ordures groſſieres, que le raffineur pourra facilement emporter avec ſon écumoire.

Comme on ne peut penſer que perſonne ait jamais eu intention de donner au *ſucre* une qualité émétique ou diaphorétique, on ne voit pas quel autre effet peut produire l'antimoine employé dans la leſſive, heureuſement que la doſe ordinaire de cette ſubſtance eſt ſi petite, qu'elle ne peut pas faire de mal.

On obſervera en paſſant, que les alkalis fixes ont la faculté de ſe joindre au ſoufre de l'antimoine, avec lequel ils forment un compoſé connu ſous le nom d'*hépar*, qu'on ſait être le diſſolvant des ſubſtances métalliques, & par conſéquent de la partie réguline de l'antimoine; cela poſé, & la leſſive étant rapprochée, il peut en réſulter un kermès minéral, émétique ou diaphorétique à une certaine doſe; ce qui certainement doit être mieux placé dans les boutiques d'apoticaires, que dans les chaudieres à *ſucre*.

Si l'alun en poudre qu'on jette dans la batterie contribue à dégraiſſer le ſirop, il en reſte toujours un peu dans la maſſe, lorſque le *ſucre* prend corps: ainſi cette drogue en peut altérer la qualité, on ne doit donc l'employer qu'avec circonſpection.

La terre dont on ſe ſert pour blanchir le *ſucre*, doit être graſſe, blanche, ſans aucun mélange de pierre ou ſable, ne colorant point l'eau dans laquelle on la détrempe, & ne faiſant point d'effervescence avec les acides; c'eſt une ſorte d'argille ſemblable à celle dont on fait les pipes à Rouen.

On a dit plus haut que les pains de *ſucre* portés dans la purgerie, n'ont été terrés que deux fois ſeulement; une troiſieme opération ſeroit nuiſible, puiſque l'eau dont la terre eſt imbibée ne trouvant plus de ſirop avec qui elle pût ſe mêler, agiroit directement ſur le grain du *ſucre*, & en diſſoudroit une partie.

D'après le détail des opérations ci-deſſus, il eſt aiſé de connoître la nature du *ſucre*, qui n'eſt autre choſe que le ſel eſſentiel de la canne réduit en maſſe concrete par le moyen de la cuiſſon & de la cryſtalliſation: ce ſel, par un nouveau travail, peut être formé en beaux cryſtaux ſolides, tranſparens, & à facettes, c'eſt ce que les confiſeurs appellent *ſucre candi*, dont voici le procedé, ſuivant l'uſage de quelques particuliers des îles françoiſes de l'Amérique.

Ayant fait diſſoudre du *ſucre* blanc dans une ſuffiſante quantité d'eau de chaux très-foible, on verſe cette diſſolution dans une baſſine de cuivre rouge poſée ſur le feu, & la liqueur étant chaude, on y jette des blancs d'œufs battus, on clarifie, & l'on écume avec beaucoup de ſoin, enſuite de quoi on paſſe la liqueur au-travers d'une chauſſe très-propre, & l'on continue de la faire cuire; il eſt à propos de préparer

une

une forme dans laquelle on arrange plusieurs petits bâtons bien propres, les disposant les uns au-dessus des autres en différens sens: on bouche légerement le trou de la forme avec un peu de paille, & on la suspend dans l'étuve la pointe en-bas, ayant soin de mettre au-dessous un vase propre pour recevoir le sirop qui s'égoutte.

Lorsque le sirop qui est dans la bassine se trouve suffisamment cuit, on le laisse un peu refroidir, après quoi il faut le verser dans la forme, dont on couvre le dessus, & le *sucre* en se refroidissant, s'attache autour des petits bâtons par groupes de beaux crystaux solides, anguleux, & transparens comme du verre, on présume que c'est sur ce même principe, que les confiseurs travaillent.

La disposition qu'ont les cannes à *sucre* de se gâter en vingt-quatre heures, si on néglige de les employer lorsqu'elles ont été coupées, & l'extrême rapidité avec laquelle elles passent de la fermentation spiritueuse à la fermentation acide, sont des sujets d'observation que la longueur de cet article ne permet pas de détailler: on en parlera convenablement lorsqu'il sera traité des esprits ardens tirés du *sucre* par le moyen de la distillation. *Voyez* RHUM *ou* TAFFIA. *Article de M.* LE ROMAIN.

Raffinage du sucre dans nos raffineries. Voici à-peu-près comme je le conçois. Il y a dans le suc des cannes, comme dans plusieurs autres sucs de plantes, une partie qui crystallise, & une qui ne crystallise pas: (je dirai en passant, que cette partie du corps muqueux qui crystallise, pourroit bien être au corps muqueux en général, ce que sont aux résines les fleurs de benjoin & le camphre, & aux huiles essentielles, ce corps d'une nature singuliere, observé par Boyle, qui en trouble la transparence, lorsqu'elles sont gardées long-tems). Est-ce à l'huile surabondante, à l'acide, à la terre, qu'il faut attribuer la difficulté qu'a une partie du corps muqueux à crystalliser? Je n'en sais rien. Quoi qu'il en soit, le *sucre* que nous demandons pour nos usages, le *sucre* proprement dit, est cette partie du suc des plantes qui crystallise, mise à part & dégagée du mélange de la mélasse ou sirop qui ne crystallise pas: l'objet du travail des raffineries, est donc de séparer ces deux parties l'une de l'autre, & ce travail est tout entier renfermé dans deux points: 1°. faire crystalliser la plus grande quantité de *sucre* qu'il est possible: 2°. emporter le plus exactement qu'il est possible toute la mélasse. On atteint le premier point en faisant évaporer l'eau surabondante, par la cuite; & le second, en lavant le *sucre* déja crystallisé, avec de l'eau qui emporte toute la mélasse, parce que cette mélasse est incomparablement plus soluble que le *sucre* crystallisé. Il ne faut que suivre le détail de toutes les opérations du raffineur, pour voir qu'elles se réduisent toutes à remplir ces deux points de vue.

1°. Le suc après avoir été exprimé des cannes, est mis dans des chaudieres où il s'évapore au-delà du point de la crystallisation, c'est-à-dire que l'eau y reste en trop petite quantité, pour qu'il soit tenu en dissolution à froid, & qu'ainsi il se crystallise par le seul refroidissement, sans évaporation ultérieure; chaque petit crystal est ainsi isolé, sans liaison avec les autres crystaux, environné de toutes parts d'un sirop gluant, ensorte que le tout reste friable & gras au toucher. Tel est l'état du *sucre* brut ou moscouade.

2°. Comme les petits crystaux, dans la moscouade, sont très-peu liés les uns avec les autres, & que la quantité de la mélasse est très-considérable, si l'on entreprenoit de faire passer de l'eau à-travers la masse totale pour emporter la mélasse, la plus grande partie du *sucre* seroit aussi dissoute & emportée avec la mélasse. Une nouvelle cuite donne plus de corps & de masse aux crystaux, & diminue la proportion de la mélasse dans le tout: on redissout le *sucre*, & on le remet à évaporer dans des chaudieres; on se sert pour le dissoudre d'eau de chaux, & on clarifie avec le blanc d'œuf, ou avec le sang de bœuf. C'est un fait qu'après cette opération, la proportion du *sucre* & de la mélasse est changée; mais quelle en est la raison? l'eau de chaux fournit-elle à une portion de la mélasse la terre qui lui manquoit pour crystalliser? absorbe-t-elle une partie de la matiere grasse, surabondante, ou ne sert-elle qu'à absorber l'acide qui se développe par la chaleur du feu? je penserois volontiers que le *sucre* est tout formé dans le suc de la plante, & qu'il se convertit plutôt par la suite en mélasse, que la mélasse en *sucre*; la mélasse étant toujours soluble & fluide, dissout toujours un peu de *sucre* qui y est plongé, & lui communique un leger commencement de fermentation qui en décompose une partie; c'est je crois à cette cause qu'il faut attribuer le déchet ou coulage que souffre le *sucre* brut qu'on apporte des îles. Le *sucre* même est sujet à quelque déchet, si on le garde long-tems dans un lieu exposé à l'humidité; il s'y excite un léger mouvement de décomposition, il jaunit peu-à-peu, il devient gras, on est obligé de le raffiner de nouveau, & il s'y retrouve de la mélasse; je conjecture que la cuite, sans augmenter la quantité du *sucre* déja tout formé dans la plante, diminue la quantité de la mélasse & la décompose, précisément comme le mouvement de l'ébullition décompose en général le mucillage & les extraits, dont une partie se réduit toujours en terre à chaque fois qu'on les repasse au feu pour les clarifier; cette terre forme l'écume & s'enleve par la despumation au blanc d'œuf: car il n'est pas vrai, comme M. R. le dit, que le blanc d'œuf serve à enlever la matiere grasse ou mélasse; car, puisqu'elle est plus soluble que le *sucre* même, à plus forte raison doit-elle passer comme lui à travers le réseau que forme le blanc d'œuf coagulé; elle ne peut être enlevée que lorsqu'elle est décomposée & réduite en terre par la continuité des ébullitions; à l'égard de l'eau de chaux, je crois qu'elle ne sert gueres qu'à absorber l'acide qui se développe par l'action du feu, à l'empêcher de réagir sur l'huile, & de donner à la matiere un goût empyreumatique; peut-être aussi que cet acide, s'il restoit libre, pourroit agir sur le *sucre* même, & en décomposer une partie. J'attribue donc le changement de proportion entre le *sucre* & la mélasse, à ce que le mouvement de l'ébullition agit plus fortement sur la mélasse pour la décomposer, que sur le *sucre*: & je crois que les mêmes causes, la même perfection dans sa combinaison qui font crystalliser le *sucre*, & qui le rendent moins soluble, le font aussi résister davantage à sa décomposition: ce n'est pas que je voulusse décider absolument que l'eau de chaux ne contribue pas à faire crystalliser quelques portions de la mélasse, en leur fournissant de la terre; mais ce n'est-là qu'une conjecture vague, qui auroit besoin d'être prouvée, & qui est d'autant moins indiquée par les phénomènes, que la quantité absolue du *sucre* diminue plutôt que d'augmenter à chaque cuite.

3°. Nous avons vu tout ce que la cuite peut faire pour changer la proportion du *sucre* à la mélasse, & pour obtenir la plus grande quantité possible de *sucre* crystallisé. Il ne s'agit plus que de le faire crystalliser & d'en séparer la mélasse qui reste. On continue la cuite jusqu'à ce que le sirop soit au point d'avoir perdu toute son eau de dissolution, & ne conserve plus sa fluidité que par l'action de la chaleur. Si on évaporoit au-delà de ce point, la mélasse trop peu fluide deviendroit un obstacle à ce mouvement des parties du *sucre* qui doivent s'arranger en crystaux, & les deux substances resteroient confondues. Les Raffineurs reconnoissent ce point précis par la consistance du sirop qu'ils font filer entre leurs doigts; il est évident que c'est-là une connoissance qu'on ne peut manquer d'acquérir par le simple tâtonnement: c'est pourtant en ce point qu'ils font consister tout le secret de leur art; c'est la derniere chose qu'ils apprennent à leurs éleves, & pour apprendre ce beau secret, il faut donner quatre cens francs. Le sirop une fois réduit à cette consistance, il ne s'agit plus que de le faire refroidir pour y faire crystalliser le *sucre*; on le verse pour cet effet, dans des moules coniques renversés. Là le *sucre* crystallise, mais toujours au milieu de la mélasse. Dans cet état il forme une masse solide, mais criblée d'une quantité innombrable de pores dans lesquels la mélasse est retenue par la force du tuyau capillaire, augmentée par la viscosité qu'elle a acquise par la cuite du *sucre*, par l'évaporation de l'eau surabondante. Pour séparer cette mélasse, il faut lui rendre assez de fluidité pour qu'elle puisse s'écouler à-travers la masse du *sucre*, comme à-travers un filtre, & s'égoutter par le sommet du cone renversé, dans lequel le *sucre* s'est crystallisé. Ce sommet est percé à cet effet, & son ouverture est placée sur un vase destiné à recevoir la mélasse. L'eau versée sur la base du pain de *sucre* renversé, entraînera la mélasse en se filtrant entre les pores du *sucre*. Mais quoique le *sucre* soit beaucoup moins soluble que la mélasse, cependant si cette eau passoit en trop grande quantité, & trop rapidement entre tous ces crys-

cryſtaux, elle ne pourroit manquer d'en diſſoudre auſſi la plus grande partie, & de l'entraîner pêle-mêle avec la melaſſe. Pour ne donner à la melaſſe que la quantité préciſe d'eau néceſſaire pour la rendre plus fluide, & pour l'entraîner ſans attaquer le *ſucre*, au lieu de verſer de l'eau ſur la baſe du pain de *ſucre*, on y verſe de l'argile détrempée & délayée à conſiſtance de bouillie; cette bouillie contient beaucoup plus d'eau que l'argile n'en peut ſoutenir; elle la laiſſe donc échapper, mais en petite quantité, avec lenteur. La melaſſe ſupérieure humectée preſſe l'inférieure par ſon poids, celle-ci commence à s'égoutter, avant même que l'eau ſoit parvenue juſqu'à elle, de nouvelle eau s'échappe de l'argile, & continue à laver le filtre en entraînant le reſte de la melaſſe. A meſure que l'eau à perdu plus de ſa force par le chemin qu'elle a parcouru, & que l'argile en laiſſe moins échapper, la forme conique du vaſe la raſſemble en plus grande quantité, à-proportion de la melaſſe qui ſe trouve dans les tranches inférieures du cone renverſé. La melaſſe la moins fluide a paſſé dès le commencement, preſſée par la chûte de la melaſſe des tranches ſupérieures; celle-ci plus fluide s'écoule toute ſeule, & il n'en reſte qu'une très-petite quantité au ſommet du cone, où la force du tuyau capillaire la retient. Auſſi le ſommet du pain de *ſucre* eſt-il moins beau que le *ſucre* pris à deux ou trois doigts de diſtance. On voit par ce détail que la forme conique des pains de *ſucre* n'eſt rien moins qu'indifférente pour l'écoulement de la melaſſe. La bouillie d'argile a encore un autre uſage que de donner de l'eau à la melaſſe, c'eſt de former une croûte qui conſerve ſon humidité & empêche l'évaporation de l'eau qui traverſe le pain de *ſucre*. On ſent bien que la bouillie plus ou moins délayée, & formant une couche plus ou moins épaiſſe, détermine la quantité d'eau qui doit paſſer dans le pain de *ſucre*; & que le tâtonnement ſeul peut enſeigner le point précis qu'il faut obſerver là-deſſus, & qui doit varier ſuivant le degré de cuite du *ſucre*, la forme & la hauteur du moule, la nature de l'argile qu'on emploie, *&c.* malgré l'inégale ſolubilité du *ſucre* & de la melaſſe, l'eau entraîne un peu de *ſucre* avec la melaſſe, & il reſte auſſi dans le *ſucre* un peu de melaſſe. Auſſi recuit-on la melaſſe pour en retirer encore le *ſucre*, & le *ſucre* pour achever de le raffiner de plus en plus. Celui qui n'a été raffiné qu'une fois s'appelle *caſſonade* ou *ſucre terré*; on le repaſſe encore pluſieurs fois pour en faire le *ſucre* royal. On voit que la melaſſe joue préciſement le même rôle dans le raffinage du *ſucre*, que l'eau mere dans la purification du nitre. Je ne ſais pourquoi M. R. donne à cette melaſſe le nom de *matiere graſſe*, ni pourquoi il imagine que l'argile dégraiſſe le *ſucre*, par la propriété qu'elle a de s'unir aux huiles. L'argile n'eſt appliquée qu'extérieurement au *ſucre* déja cryſtalliſé, & ſi on en méloit avec le *ſucre* dans la cuite, il ſeroit très-difficile, vû l'extrème diviſion dont elle eſt ſuſceptible & la viſcoſité du ſirop, de l'en ſéparer.

SUCRE DES ARABES, (*Matiere médic. des Arabes.*) les Arabes ont fait mention de trois eſpeces de *ſucre*, qui ſont le *ſacchar arundineum*, c'eſt-à-dire le *ſucre* de roſeau ou de cannes; le *tabaxir* & le *ſacchar albuſſer* ou *albuſſar*.

On prétend que le *ſacchar arundineum* d'Avicenne, coule des cannes, & ſe trouve deſſus ſous la forme de ſel. Il ne peut être différent du *ſucre* des anciens, qui découloit de la canne à *ſucre;* on lui donnoit encore le nom de *tabarzed*, parce qu'on le trouvoit tout blanc.

2°. Le *tabaxir* du même Avicenne, ſemble n'être autre choſe que le *ſacchar mambu* des Indes, ou le *ſucre* naturel des anciens qui venoit du roſeau en arbre. Ce roſeau qui leur étoit également connu, eſt l'*arundo mambu*. Piſon Mant. Aromat. 185, *arundo arbor, in qua humor lacteus gignitur, qui tabaxir Avicennæ, & Arabicus dicitur*, C. B. P. 18. *Ili*, Hort. Malab. 1. 16.

Ses racines ſont genouillées & fibrées; il en ſort des tiges fort hautes, cylindriques, dont l'écorce eſt verte, & dont les nœuds ſont durs; ces racines ſont compoſées de filamens ligneux, blanchâtres & ſéparées aux nœuds par des cloiſons ligneuſes: de ces nœuds ſortent de nouvelles branches & des rejettons, creux en-dedans, garnis auſſi de nœuds, armés d'une, de deux ou d'un plus grand nombre d'épines, oblongues & roides; les tiges s'élevent à la hauteur de dix ou quinze piés, avant que de donner des rameaux.

Lorſqu'elles ſont tendres & nouvelles, elles ſont d'un verd-brun, preſque ſolides, remplies d'une moëlle légere, ſpongieuſe & liquide, que le peuple ſuce avec avidité, à cauſe de ſon goût agréable. Lorſqu'elles ſont vieilles, elles ſont d'un blanc jaunâtre, luiſantes, creuſes en-dedans, & enduites d'une eſpece de chaux: car la ſubſtance, la couleur, le goût & l'efficacité de la liqueur qu'elles contiennent ſe changent, & cette liqueur ſort peu-à-peu; elle ſe coagule ſouvent près des nœuds par l'ardeur du ſoleil, & acquiert la dureté de la pierre ponce; mais elle perd bientôt cette douceur, & devient d'un goût un peu aſtringent, ſemblable à celui de l'ivoire brûlé: c'eſt cette liqueur que les habitans du pays appellent *ſacchar-mambu*, & que Garcias & Acoſta nomment *tabaxir*. Ce ſuc eſt d'autant meilleur, qu'il eſt plus léger & plus blanc; mais il eſt d'autant plus mauvais, qu'il eſt plus inégal & de couleur cendrée.

Les feuilles ſortent des nœuds, portées ſur des queues très-courtes; elles ſont vertes, longues d'un empan, larges d'un doigt près de la queue, plus étroites vers la pointe, cannelées & rudes à leurs bords.

Les fleurs ſont dans des épics écailleux, ſemblables à celles du froment, plus petites cependant, poſées en grand nombre ſur les petits nœuds des tiges; elles ſont à étamines, & pendantes à des filamens très-menus.

On trouve quelques-uns de ces roſeaux ſi grands & ſi ſolides, que ſelon Piſon, on en fait des canaux en les coupant par le milieu, & on laiſſe deux nœuds à chaque extrémité.

Les Indiens eſtiment beaucoup les nouveaux rejettons, qui ſont fort ſucculens & de bon goût, parce qu'ils ſervent de baſe à la compoſition qu'ils nomment *achar*, & qui fait leurs délices.

Quoique ces roſeaux ſoient remplis dans le commencement d'une liqueur agréable, cependant on ne la trouve pas dans tous les roſeaux, ni dans toutes ſortes de terres; mais elle eſt plus ou moins abondante, ſelon la force du ſoleil & la nature du terroir. Or quoique le prix de ce *ſucre* varie ſelon la fertilité de l'année, cependant Piſon rapporte qu'on le vend toujours dans l'Arabie au poids de l'argent; ce qui en fait la chereté, c'eſt que les médecins des Indiens, des Arabes, des Maures, des Perſes & des Turcs, le regardent comme ſouverain dans les inflammations internes, les dyſſenteries bilieuſes, les ſtranguries & les gonorrhées.

Les anciens connoiſſoient cette eſpece de *ſucre*, qu'il ne faut pas confondre avec celui que les modernes tirent par art des cannes à *ſucre*. Les Perſes, les Arabes l'appellent encore *tabaxir*, mot que les nouveaux grecs & latins qui ont interpreté les Arabes, ont rendu par celui de *cendre* ou de *ſpode*. Mais il faut obſerver que le ſpode des Arabes eſt bien différent de celui des anciens grecs; car ceux-ci ont entendu par ce mot la cendre du cuivre, & les Arabes entendent par le même mot de ſpode, le *ſacchar mambu*, ou même le *ſucre commun*.

3°. Pour ce qui regarde le *ſacchar albuſſer* ou *alhaſſer* ou *alhuſſal* des Arabes; nous n'en pouvons parler que par conjectures, car tantôt ils lui ont donné le nom de *manne*, & tantôt celui de *ſucre*, ne ſachant eux-mêmes à quelle eſpece ils le devoient rapporter. Avicenne diſtingue le *zucchar alhuſſar* du *ſucre* que l'on tire des roſeaux.

Le zucchar alhuſſar eſt, dit-il, une manne qui tombe ſur l'alhuſſar, & il reſſemble aux grains de ſel: il a quelque ſalure & quelque amertume, & il eſt un peu déterſif & réſolutif. Il y en a de deux ſortes, l'un eſt blanc, & l'autre tire ſur le noir: il appelle le blanc *iamenum*, & le noir *agizium*; il eſt utile, ſelon lui, pour les poumons, l'hydropiſie anaſarque, en le mêlant avec du lait de chameau; il eſt encore bon pour le foie, les reins, & la veſſie; il n'excite pas la ſoif, comme les autres eſpeces de *ſucre*, parce que ſa douceur n'eſt pas grande.

Quoique Avicenne appelle ce ſucre, *manne qui tombe du ciel*, peut-être parce qu'il eſt formé en petits grains qui reſſemblent à de la manne, cependant il ne vient point-du-tout de la roſée, mais il découle d'une plante appellée *albuſſar*, de la même maniere que les pommes & la manne elle-même, comme Sérapion le reconnoît. L'alhuſſar, dit cet auteur, a des feuilles larges & il ſort du zucchar des yeux de ſes branches & de ſes feuilles; on le recueille comme quelque choſe de bon: il a de l'amertume,

tume. Cette plante porte des pommes, d'où découle une liqueur brûlante, ſtiptique, & très-propre pour faire des cauteres: le bois de l'alhaſſer eſt poli, gros, droit, & beau.

On ne trouve point à-préſent dans nos boutiques ce *ſucre* nommé *albuſſer*: cependant il n'eſt pas inconnu en Egypte ni dans l'Arabie, car c'eſt une larme qui découle d'une plante d'Egypte, nommée *beid-el-oſſar*, par P. Alp. de plant. ægyp. 86. *Apocynum erectum, incanum, latifolium ægyptiacum, floribus croceis*, Herman. Par. Bat. *Apocynum ægyptiacum, lacteſcens, ſiliqua aſclepiadis*, C. B. P. 304. *Beidelſar alpiei, ſive apocynum ſyriacum*. J. B. *II*. 136. Cette plante vient comme un arbriſſeau: elle a pluſieurs tiges droites qui ſortent de la racine, & s'élevent à la hauteur de deux coudées: ſes feuilles ſont larges, arrondies, épaiſſes, & blanches, d'où il découle une liqueur laiteuſe quand on les coupe. Ses fleurs ſont jaunes, ſafrannées: ſes fruits ſont pendans deux-à-deux, oblongs, de la groſſeur du poing, attachés chacun à un pédicule de la longueur d'un pouce, courbé, épais, dur & cylindrique. L'écorce extérieure eſt membraneuſe, verte: l'intérieure eſt jaune, & reſſemble à une peau mince paſſée en huile, elles ſont liées enſemble par des filets ſemblables aux poils de la pulmonaire.

Tout l'intérieur du fruit eſt rempli d'un duvet blanc, auſſi mou que de la ſoie, & des graines de la forme de celle de la citrouille, mais moins groſſes de moitié, plus applaties, brunes; la pulpe en eſt blanchâtre intérieurement & d'un goût amer. Les tiges & les feuilles ſont blanches, couvertes de duvet; enfin toute la plante paroît être ſaupoudrée d'une farine groſſiere. L'écorce des tiges & la côte des feuilles, ſont remplies de beaucoup de lait amer & âcre. Cette plante s'appelle communément en Egypte *oſſar*, & ſon fruit *beid-el-oſſar*, c'eſt-à-dire, *œuf d'oſſar*; Honorius Bellus n'a rien pû ſavoir ſur le *ſucre* que l'on dit qui ſe trouve ſur cette plante, ou qui en découle, n'ayant pas pû l'obſerver ſur les nouvelles plantes qu'il a cultivées: il a ſeulement remarqué que le lait qui découle de la feuille que l'on a arrachée, ſe fige avec le tems à la playe, & devient comme une certaine gomme blanche, ſemblable à la gomme adragant, ſans avoir cependant de la douceur.

Il eſt vraiſſemblable que cette larme, ou cette eſpece de *ſucre* découle d'elle-même ſeulement dans les pays chauds. Cette plante croît, ſelon P. Alpin, dans des lieux humides auprès d'Alexandrie, dans le bras du Nil, appellé *Nili-calig*, & au Caire près de Mathare, qui eſt preſque toujours humide & marécageux à cauſe du Nil qui y croupit long-tems.

On ſe ſert, dit P. Alpin, de ſes feuilles pilées ſoit crues, ſoit cuites dans l'eau, en forme d'emplâtre pour les tumeurs froides. On fait avec ſon duvet des lits ou des couſſins; on s'en ſert auſſi à la place d'amadou pour retenir le feu de la pierre à fuſil. Toute cette plante eſt remplie d'un lait très-chaud & brûlant, que pluſieurs ramaſſent dans quelques vaiſſeaux pour tanner le cuir & en faire tomber les poils; car ſi on le laiſſe quelque tems dans ce lait, tous les poils tombent. Ce lait étant deſſeché, produit des flux de ventre dyſſentériques qui ſont mortels. On l'emploie extérieurement pour diſſiper des dartres vives, & autres maladies de la peau. Le tems nous apprendra peut-être ſi la larme qui découle d'elle-même, & qu'on nomme *ſucre*, a la même acrimonie. (*D. J.*)

SUCRE ANTI-SCORBUTIQUE, (*Médecine.*) prenez une certaine quantité de ſuc de cochléaria, renfermez ce ſuc dans un vaiſſeau de verre bien fermé, juſqu'à ce que les feces ſoient précipitées; décantez la partie claire & la mettez dans un mortier de marbre avec une quantité ſuffiſante de *ſucre*, travaillez le tout enſemble & faites-le ſécher doucement; verſez de-rechef du ſuc ſur le même ſucre, travaillez le toute de-rechef & le faites ſécher; réiterez ſept fois la même opération, & gardez le dernier mélange pour l'uſage.

SUCRE CANDI, (*Hiſt. mod. des Drogues.*) κάνδι ou κάνδιον par Myreple, *ſaccharum candum officin.* eſt un *ſucre* dur, tranſparent, anguleux, d'où lui eſt venu ſon nom. Il y en a de deux ſortes, l'un eſt ſemblable au cryſtal, & s'appelle *cryſtalin*, qui ſe fait avec le ſucre rafiné ou terré; l'autre eſt roux & ne devient jamais clair, il ſe fait avec la moſcouade & la caſſonade. Les uns choiſiſſent celui qui eſt très-dur, ſec, cryſtalin & tranſparent; d'autres préferent celui qui eſt rouſſâtre, comme étant plus gras, & plus propre en qualité de remede.

Le *ſucre candi* ſe fait mieux avec du *ſucre* terré qu'avec du ſucre rafiné, parce que le premier a plus de douceur. On fait diſſoudre le ſuc qu'on y veut employer dans de l'eau de chaux foible, & après qu'on l'a clarifié, écumé & paſſé au drap, & qu'il eſt ſuffiſamment cuit, on en remplit de mauvaiſes formes qu'on a auparavant traverſées de petits bâtons pour retenir & arrêter le *ſucre* lorſqu'il ſe cryſtalliſe. Ces formes ſe ſuſpendent dans l'étuve déjà chaude, avec un pot au-deſſous pour recevoir le ſyrop qui en ſort par l'ouverture d'en-bas, qu'on bouche à demi pour qu'il filtre plus doucement. Quand les formes ſont pleines, on ferme l'étuve & on lui donne un feu très-vif: alors le ſucre s'attache aux bâtons dont les formes ſont traverſées, & y reſte en petits éclats de cryſtal: lorſque ce *ſucre* eſt tout-à-fait ſec, on caſſe les formes, & l'on en tire le *ſucre candi*.

On fait du *ſucre candi* rouge en jettant dans la baſſine où l'on cuit le *ſucre*, un peu du jus de pommes de raquettes; & ſi l'on veut lui donner du parfum, on jette quelques gouttes d'eſſence dans le *ſucre* en le mettant dans les formes.

Cette maniere de travailler le *ſucre candi* eſt du pere Labat. Celle qui ſuit eſt du ſieur Pomet dans ſon hiſtoire des drogues, qui ne parle que de celui qui ſe fait en France, & particuliérement par quelques épiciers-droguiſtes & confiſeurs de Paris. Ainſi on y trouvera quelque choſe de différent de la maniere de le faire, rapportée par le miſſionnaire aux Antilles.

Le *ſucre candi* blanc de France, dit Pomet, ſe fait avec du *ſucre* blanc & de la caſſonade de Bréſil fondus enſemble & cuits à la grande poële. Il ſe candit à l'étuve, où on le porte enfermé dans des poëles de cuivre traverſées de petits bâtons autour deſquelles s'attachent les cryſtaux, à meſure qu'ils ſe forment. Le feu de l'étuve doit être toujours égal pendant quinze jours, après leſquels on tire le *ſucre* des poëles pour l'égoutter & le ſécher.

Le *ſucre candi* rouge ou roux, comme on l'appelle à Paris, ſe fait comme le blanc, à la reſerve qu'on emploie des moſcouades brunes, qu'on cuit à la feuille ou à la plume, ce qui ſe fait dans des pots de terre.

Le *ſucre candi* cryſtalin, réduit en poudre fine, ſoufflé dans les yeux, diſſipe les tayes récentes de la cornée: il fait encore plus ſurement cet effet étant diſſout dans l'eau d'eufraiſe, de chélidoine ou de fenouil. On le jette ſur des charbons ardens & l'on en reſpire l'odeur & la fumée dans l'enchifrenement de la membrane pituitaire, mais ſon plus grand uſage n'eſt pas pour les maladies. Les Hollandois en conſomment beaucoup pour leurs boiſſons de thé & de caffé; ils le tiennent dans la bouche en buvant des liqueurs chaudes, & ils ſe perdent ainſi les dents. (*D. J.*)

On peut encore obtenir un vrai *ſucre* de pluſieurs arbres & plantes.

SUCRE D'ÉRABLE, (*Hiſt. nat.*) les Sauvages du Canada & des autres parties de l'Amérique ſeptentrionale, font une eſpece de *ſucre*, avec une liqueur qu'ils tirent d'une eſpece d'érable, que les Anglois nomment pour cette raiſon, *ſugar-maple*, c'eſt-à-dire, *érable de ſucre*, dont il a été parlé à l'*article* ÉRABLE. Cet arbre fournit aux habitans de ces climats rigoureux, un *ſucre* qui les dédommage en partie de ce que les cannes de *ſucre* ne croiſſent point chez eux. Ray l'appelle *acer montanum candidum*, les Iroquois lui donnent le nom d'*ozeketa*. Il y en a encore une eſpece d'érable que Gronovius & Linnæus ont déſigné par *acer folio palmato angulato, flore fere apetalo foſſili, fructu pedunculato corymboſo*. *Voy.* Gron. *flora virgin.* 41. & Lin. *hort. ups* 94. on en tire auſſi du *ſucre*. Les François le nomment *érable rouge*, *plaine* ou *plane*, & les Anglois *maple*. Le *ſucre* que fournit cet arbre, eſt d'une très-bonne qualité, & on le regarde comme fort ſain; mais c'eſt l'érable de *ſucre* qui en donne le plus abondamment. Il ſe plaît dans les parties les plus ſeptentrionales & les plus froides de l'Amérique, & devient plus rare, à meſure qu'on s'approche du midi. Alors on ne le rencontre que ſur de très-hautes montagnes & du côté qui eſt expoſé au nord; d'où l'on voit que cet arbre exige un pays très-froid.

Voici la maniere dont les Sauvages & les François

s'y prennent pour en tirer le *sucre*. Au printems, lorsque les neiges commencent à disparoître, ces arbres sont pleins de *suc*, alors on y fait des incisions, ou bien on les perce avec un foret; & l'on y fait des trous ovales, par ce moyen il en sort une liqueur très-abondante, qui découle ordinairement pendant l'espace de trois semaines; cependant cela dépend du tems qu'il fait, car la liqueur coule en plus grande abondance, lorsque la neige commence à fondre, & lorsque le tems est doux, & l'arbre cesse d'en fournir, lorsqu'il vient à geler & quand les chaleurs viennent. La liqueur qui découle est reçue dans un auget de bois, qui la conduit à un baquet; quand on en a amassé une quantité suffisante, on la met dans une chaudiere de fer ou de cuivre que l'on place sur le feu; on y fait évaporer la liqueur, jusqu'à ce qu'elle devienne épaisse pour ne pouvoir point être remuée facilement: alors on retire la chaudiere du feu & on remue le résidu, qui en refroidissant devient solide, concret, & semblable à du *sucre* brut, ou à de la melasse. L'on peut donner telle forme que l'on voudra à ce *sucre* en le versant dans des moules, après qu'il a été épaissi. On reconnoît que la liqueur est prête à se crystalliser ou à donner du *sucre*, lorsqu'on s'apperçoit qu'il cesse de se former de l'écume à sa surface, il y en a beaucoup au commencement de la cuisson, on a soin de l'enlever à mesure qu'elle se forme; on prend aussi du sirop épaissi avec une cuillere, & l'on observe si en se refroidissant, il se convertit en *sucre*. Alors on ôte la chaudiere de dessus le feu, & on la place sur des charbons; on remue sans cesse, afin que le *sucre* ne s'attache point à la chaudiere & ne soit point brûlé; en continuant ainsi, le sirop se change en une matiere semblable à de la farine; alors on le met dans un lieu frais, & l'on a du *sucre* qui ressemble à la melasse. Il est d'une couleur brune avant que d'être raffiné, & communément on lui donne la forme de petits pains plats de la grandeur de la main. Ceux qui font ce *sucre* avec plus de soin, le clarifient avec du blanc d'œuf pendant la cuisson, & alors ils ont un *sucre* parfaitement blanc.

On regarde le *sucre d'érable* comme beaucoup plus sain que le *sucre* ordinaire, & l'on en vante l'usage pour les rhûmes & pour les maladies de la poitrine. Mais d'un autre côté il ne se dissout point aussi aisément dans l'eau que le *sucre* des cannes, & il en faut une plus grande quantité pour sucrer. Il y a lieu de croire, que si on le préparoit avec plus de soin que ne font les Sauvages & les François du Canada, on pourroit tirer de ce *sucre d'érable* un plus grand parti qu'on ne fait, & on le perfectionneroit considérablement. La liqueur que fournit l'érable, mise dans un barril, & exposée au soleil d'été, fait un très-bon vinaigre.

Les Sauvages & les François du Canada mêlent quelquefois les *sucre d'érable* avec de la farine de froment ou de maïz, & en forment une pâte dont ils font une provision pour les grands voyages qu'ils entreprennent. Ils trouvent que ce mélange, qu'ils nomment *quitsera*, leur fournit un aliment très-nourrissant, dans un pays où l'on ne trouve point de provisions. Les habitans de ces pays mangent aussi ce *sucre* étendu sur leur pain, chacun en fait sa provision au printems pour toute l'année.

On fait aussi une espece de sirop avec la liqueur qui découle de l'érable, pour cet effet on ne la fait point bouillir aussi fortement que lorsqu'on veut la réduire en *sucre*. Ce sirop est très-doux, très-rafraîchissant & très-agréable au goût, lorsqu'on en mêle avec de l'eau; mais il est sujet à s'aigrir, & ne peut être transporté au loin. On s'en sert aussi pour faire différentes especes de confitures.

La liqueur telle qu'elle sort de l'arbre, est elle-même très-bonne à boire, & elle passe pour fort saine; celle qui découle des incisions faites à l'arbre au commencement du printems, est plus abondante & plus sucrée que celle qui vient lorsque la saison est plus avancée & plus chaude; on n'en obtient jamais une plus grande quantité qu'à la suite d'un hiver rude, & où il est tombé beaucoup de neige; & lorsque le printems est froid, & quand il reste encore de la neige sur la terre, & lorsque les nuits sont froides & accompagnées de gelée.

On a remarqué que durant les vents d'est, ces arbres cessent bien-tôt de donner de la liqueur. Ils en fournissent plus dans un tems serein, que lorsque le tems est couvert, & jamais on n'en obtient plus, que lorsqu'une nuit froide est suivie d'un jour clair & doux. Les érables d'une grandeur moyenne fournissent le plus de liqueur, ceux qui sont dans les endroits pierreux & montueux, donnent une liqueur plus sucrée que ceux de la plaine. Un bon arbre produit de 4 à 8 pintes de liqueur en un jour, & lorsque le printems est frais, un seul arbre fournira de 30 à 60 pintes de liqueur, dont 16 pintes donnent communément une livre de *sucre*. Un même arbre fournit de la liqueur pendant plusieurs années, mais il faudra pour cela faire les incisions, ou percer les trous toujours du même côté, & les faire de bas en haut, & non de haut en bas, sans quoi l'eau de la pluie en séjournant dans l'ouverture, feroit périr l'arbre.

Tous ces détails sont dûs à M. Pierre Kalm, de l'académie de Stockholm, qui a vu par lui-même le travail qui vient d'être décrit, & en a rendu compte à l'académie dont il étoit membre, dans une dissertation insérée dans le *t. XIII.* de ses *mémoires*, *année* 1751; il conclud de ces faits, que l'on pourroit avec succès tirer le même parti des érables qui croissent dans les parties septentrionales de l'Europe. M. Gautier correspondant de l'académie des Sciences de Paris, a pareillement rendu compte à l'académie, de la maniere dont se fait le *sucre d'érable*, dans un mémoire inséré dans le second volume des *mémoires présentés à l'académie, t. II.* que l'on a aussi consulté dans cet *article*.

M. Kalm observe que l'on obtient pareillement du *sucre* d'une espece de bouleau, que les Anglois nomment *sugar-birch*, ou *black-birch*, *betula fol. ovali, oblongo acumine serrato*. Gron. *flo. virgin.* 188. mais le *sucre* qu'on en tire est en si petite quantité, qu'il ne dédommage point de la peine.

On tire aussi du *sucre* d'un arbre d'Amérique, appellé par les François le *noyer amer*, & par les Anglois *hickory*; *nux juglans virginiana alba minor, fructu nucis moschatæ simili, cortice glabre, summo fastigio veluti in aculeum producto*. Pluknet. Phyt. La liqueur que donne cet arbre est très-sucrée, mais en très-petite quantité.

On obtient encore du *sucre* de la plante appellée *gleditsia*, par Gronovius & Linnæus, *hort. upsal* 298. Lawson dans son *histoire de la Caroline, p.* 97. dit qu'on en plante en Virginie dans beaucoup de jardins pour cet usage.

Le maïx ou blé de turquie fournit aussi une liqueur propre à faire du *sucre* lorsqu'il est verd; on trouve dans la tige un suc limpide, qui est très-doux; les Sauvages d'Amérique coupent le maïz pour en sucer le suc. On peut encore obtenir du *sucre* de *la ouatte*, (*asclepias, caule erecto simplici annuo. Lin. hort. Clifford.* 78.) On en tire aussi des fleurs *que l'on cueille* de grand matin lorsqu'elles sont pleines de rosée, on en exprime un suc qui épaissi par la cuisson, donne du *sucre*.

Le P. Charlevoix dans son *histoire de la nouvelle france*, nous dit qu'on tire du *sucre* d'une liqueur que fournit le frêne; M. Kalm dit n'en avoir rien entendu dire dans l'Amérique septentrionale, & croit que le P. Charlevoix aura pris pour du frêne l'érable qui a des feuilles de frêne *acer fraxini foliis*, qui croit abondamment dans cette partie d'Amérique & que les habitans nomment *frêne*. Quand on y fait des incisions, il en découle une grande quantité d'un suc très-doux. *Voyez* les *mémoires de l'académie de Suede, tome XIII. année* 1751.

M. Marggraf célebre chimiste de l'académie de Berlin, a trouvé que plusieurs racines communes en Europe, étoient propres à fournir un vrai *sucre*, semblable à celui qui se tire des cannes. Il en a obtenu, 1°. de la bette-blanche, *cicla officinarum*, C. B. 2°. du chervi, *sisarum, dodonai*. 3. de la bette-rave. Toutes ces racines lui ont fourni un suc abondant, dans lequel à l'aide du microscope, on pouvoit découvrir des molécules crystallisées, semblables à celles du *sucre* ordinaire. Pour s'assurer de la présence du *sucre*, il a mis ces racines divisées en digestion dans de l'esprit-de-vin bien rectifié qu'il mit au bain de sable; il poussa la chaleur jusqu'à faire bouillir; il filtra la liqueur encore toute chaude, & la mit dans un matras à fond plat, qu'il plaça dans un lieu tempéré; au bout de quelques semaines, il trouva qu'il s'étoit formé des crystaux au fond du vaisseau; il les fit dissoudre de nouveau, afin d'avoir ces crystaux plus purs. Cette méthode est très-propre pour essayer si une plante contient du *sucre*, mais elle seroit trop couteuse pour l'obtenir en grande quantité.

Il

Il sera donc beaucoup plus court de tirer le suc de ces racines par expression, de le clarifier avec du blanc d'œuf, & ensuite de l'évaporer sur le feu & de le faire crystalliser; en un mot, de suivre la même méthode que pour le *sucre* ordinaire. M. Marggraf a aussi tiré du *sucre* des panais, des raisins secs, de la fleur de l'aloës d'Amérique. *Voyez* les *mémoires de l'académie de Berlin, année* 1747.

En Thuringe, on tire des panais une espece de sirop dont les gens du pays se servent au lieu de *sucre*, ils en mangent même sur le pain. Il passe pour être un bon remede contre les rhumes de poitrine, la pulmonie, & contre les vers auxquels les enfans sont sujets. On commence par couper les panais en petits morceaux, on les fait bouillir dans un chaudron, jusqu'à devenir assez tendres pour s'écraser entre les doigts; & en les faisant cuire, on a soin de les remuer, afin qu'ils ne brûlent point. Après cela on les écrase & l'on exprime le suc dans un chaudron, on remet ce suc à bouillir avec de nouveaux panais, on exprime le tout de nouveau; ce qu'on réitere tant qu'on le juge à-propos. Enfin on fait évaporer le jus, en observant d'enlever l'écume qui s'y forme; on continue la cuisson pendant 14 ou 16 heures, ayant soin de remuer lorsque le sirop veut fuir. Enfin, l'on examine si la liqueur a l'épaisseur convenable. Si l'on continuoit la cuisson trop long-tems; la matiere deviendroit solide, & formeroit du *sucre*. *Voy.* le *magasin d'Hambourg, t. VIII.* (—)

Sucre perlé, (*Pharm.*) autrement *manus christi*, est du *sucre* rosat, sur chaque livre duquel on a fait entrer demi-once de perles préparées; on l'appelle *saccharum perlatum*.

Sucre a la Plume; (*Art du Confiseur.*) c'est le *sucre* qui a atteint le quatrieme degré de cuisson. On l'éprouve avec l'écumoire ou la spatule, comme le *sucre* à souffler; & toute la différence qui s'y rencontre, c'est que le *sucre à la plume* étant un peu plus poussé de chaleur, les bouteilles qui sortent de la spatule, en la secouant, sont plus grosses, & même dans la grande *plume*, ces bouteilles sont si grosses & en si grande quantité, qu'elles semblent liées les unes aux autres. Les Apoticaires font cuire le *sucre à la plume*, pour les tablettes de diacartami; & ce qui est plus agréable, les Confiseurs emploient le même *sucre* pour leurs massepains. (*D. J.*)

Sucre d'orge *en Epicerie*, n'est autre chose que de la cassonade fondue dans de l'eau clarifiée: on le colore avec du safran.

Sucre rosat, *parmi les Epiciers*, est un *sucre* blanc, clarifié & cuit dans de l'eau-rose.

Sucre rouge, (*Pharmac.*) Le *sucre rouge* ou *de Chypre*, *saccharum rubrum offic.* est roussâtre ou brun, un peu gras, & fait du marc qui reste après que l'on a purifié la cassonade; on ne l'emploie que pour les lavemens, ou plutôt on n'en fait guere usage. (*D. J.*)

Sucre royal; c'est *en terme de Confiseurs*, ce qu'il y a de plus dur & de plus fin en fait de *sucre*: on le clarifie en Hollande où l'on a l'art de le faire meilleur qu'ailleurs.

Sucre tapé, (*Sucrerie.*) On appelle du *sucre tapé* du *sucre* que les affronteurs vendent aux îles Antilles pour du *sucre* royal; quoique ce ne soit véritablement que du *sucre* terré, c'est-à-dire de la cassonade blanche préparée d'une certaine maniere. On l'appelle *sucre tapé*, parce qu'on le tape & qu'on le bat fortement, en le mettant dans les formes. (*D. J.*)

Sucre tors, (*Pharm.*) en latin *penidium saccharum*: on le prépare de la maniere suivante. On fait dissoudre telle quantité de *sucre* que l'on veut; on le clarifie avec un blanc d'œuf; on le coule, & on le fait épaissir peu-à-peu; quand il forme de grosses bulles, on le retire du feu jusqu'à ce qu'elles disparoissent; on le verse ensuite sur une planchette qu'on doit avoir frottée avec de l'huile d'amandes douces. Lorsqu'il est un peu réfroidi, on le prend avec un crochet & avec les mains saupoudrées d'amidon; enfin après lui avoir donné la forme convenable, on le garde pour l'usage. (*D. J.*)

SUCRERIE, s. f. (*Edifice.*) c'est un bâtiment solidement construit, faisant partie des établissemens où l'on fabrique le sucre. Il est toujours situé auprès du moulin; sa grandeur est plus ou moins considérable, suivant l'équipage, c'est-à-dire le nombre des chaudieres qu'on y veut placer: quelques-uns en contiennent jusqu'à sept, d'autres quatre seulement, mais les plus ordinaires sont de cinq. Ce nombre n'exige qu'un bâtiment de quarante à cinquante piés de long, sur une largeur de trente à trente-six piés, étendue suffisante pour placer les cinq chaudieres sur une même ligne le long du mur de pignon. *Voyez* leurs *noms* & l'ordre de leur position dans *nos Pl. d'Œcon. rustique*. Elles sont enchâssées fort exactement dans un corps de maçonnerie très-solide, sous lequel sont disposés les arceaux, le fourneau & le canal par où se communique la chaleur sous chacune des chaudieres. On peut en voir le plan & la coupe *dans les mêmes Pl.* Il est à remarquer que le corps de maçonnerie dont on vient de parler, surmontant considérablement le dessus des chaudieres, cet excédent doit être garni de carreaux de terre cuite, proprement joints & bien liés avec du ciment, formant des encaissemens quarrés, terminés insensiblement en rond à la partie inférieure qui joint exactement le bord de chaque chaudiere.

La surface de ce corps de maçonnerie se nomme le *glacis*: il doit avoir à-peu-près six à sept piés de largeur & environ six à sept pouces de pente insensible, à prendre du dessus de la plus petite chaudiere nommée la *batterie*, jusqu'audessus de la grande: cette précaution étant nécessaire pour éviter que le vaisseau, autrement la liqueur qui bout en s'élevant considérablement, ne s'épanche des grandes chaudieres dans les plus petites, dont le sirop ayant acquis une supériorité de cuisson, seroit gâté infailliblement. Le contraire ne peut causer aucun dommage. Au-devant du glacis on laisse un espace de dix piés pour la commodité des raffineurs. Le reste du bâtiment étant occupé en partie par un citerneau couvert d'un plancher volant, & en partie par les vaisseaux & ustensiles nécessaires au travail.

Sucrerie. (*Habitation.*) Les habitations où l'on fabrique le sucre, sont plus ou moins considérables, suivant les facultés des propriétaires: quelle que soit l'étendue du terrein d'une *sucrerie*, il doit être partagé en plantations de cannes, en savannes ou pâturages, en vivres & en bois. On divise ordinairement les champs de cannes par pieces de cent pas de large sur autant & même le double & le triple de longueur; ayant attention de séparer ces pieces par des chemins bien alignés, d'environ dix-huit piés de largeur pour la commodité des charrettes ou cabrouets qui servent à transporter les cannes au moulin, lorsqu'on travaille à faire la récolte: dans toute autre saison, ces espaces peuvent être semés & plantés de manioc précoce, de patates, de pois & d'autres plantations utiles à la subsistance des esclaves. Il faut autant qu'il est possible, que la maison du maître & ses dépendances soient placées sur une hauteur d'où l'on puisse aisément découvrir ce qui se passe dans l'habitation, dont un des principaux avantages est d'être arrosée d'une riviere ou d'un ruisseau assez fort pour faire agir un moulin, auprès duquel doivent être situées la *sucrerie*, les cases à bagasses, la purgerie, l'étuve & la vinaigrerie ou l'endroit destiné à faire l'eau-de-vie de sucre: cette disposition s'observe toujours, même dans les établissemens où, faute d'une suffisante quantité d'eau, on est obligé de faire usage de moulins à vent ou à bestiaux. Les cases à negres doivent être situées à la portée des opérations journalieres, & disposées par rues fort larges & tirées au cordeau. On laisse entre chaque case un espace d'environ vingt piés, afin de remédier facilement aux accidens du feu, & ce vuide est toujours rempli de calebassiers ou d'autres arbres utiles.

Pour exploiter une habitation d'une grandeur moyenne, c'est-à-dire de cent quarante ou cent cinquante quarrés, de cent pas de côté chacun, le pas étant de trois piés & demi à la Martinique, & de trois piés seulement à la Gadeloupe, il faut cent à cent vingt negres compris en trois classes: dans la premiere, sont les negres sucriers ou raffineurs. La seconde renferme les ouvriers de différens métiers, comme tonneliers, charpentiers, charrons, menuisiers, maçons, & quelquefois un forgeron très-nécessaire sur les grandes habitations.

Les esclaves de la troisieme classe sont les negres de jardin, ayant à leur tête un ou plusieurs commandeurs, suivant le nombre de troupes que l'on est obligé de disperser aux différens travaux; c'est aussi du nombre de ces esclaves que l'on tire les cabrouettiers, les négresses qui fournissent les cannes au moulin, les grandeurs de bestiaux, & ceux qui chauf-

chauffent les fourneaux de la *ſucrerie* & de l'étuve.

Quant aux domeſtiques de la maiſon, ce ſont ordinairement de jeunes eſclaves des deux ſexes, en qui l'on apperçoit des talens & de la figure: on les entretient proprement, & les commandans n'ont aucune inſpection ſur leur conduite, à-moins d'un ordre exprès du maître.

Il eſt peu d'habitations un peu conſidérables qui ne ſoient ſous la régie d'un économe blanc, lequel rend compte au maître des travaux qui ſe ſont faits dans le cours de la journée ou pendant la nuit.

Pour traiter les negres en cas de maladie ou d'accidens, il eſt bon d'avoir un chirurgien à gages, ſous les ordres duquel on met des négreſſes qui ont ſoin de l'infirmerie.

On a déja dit à l'*article* NEGRES *conſidérés comme eſclaves*, que cette eſpece d'hommes eſt extrémement vicieuſe, très-ruſée & d'un naturel pareſſeux. Les negres, pour s'exempter du travail, feignent des indiſpoſitions cachées, affectent des maux de tête, des coliques, &c. dont on ne peut vérifier la cauſe par aucun ſigne extérieur. Cette ruſe trop fréquente étant tolerée, pourroit cauſer beaucoup de deſordre, ſi les maîtres n'y remedioient par des châtimens qui d'ordinaire ſont trop rigoureux, inhumains, & même dangereux, car il peut ſe faire qu'un negre ſoit réellement incommodé. Le moyen le plus prudent & le plus conforme à l'humanité, eſt de faire enfermer le malade douteux dans une infirmerie bien cloſe, en le privant pendant vingt-quatre heures de toute nourriture, & ſur-tout de tabac à fumer dont les negres ne peuvent ſe paſſer; & comme ils abhorrent les remedes d'eau tiéde, il n'eſt pas hors de propos d'en faire donner trois ou quatre au prétendu malade, en lui laiſſant un pot de tiſanne dont il peut boire à volonté. Un pareil traitement ne doit pas ſatisfaire un homme en bonne ſanté, & devient un préparatif néceſſaire à celui qui réellement eſt malade: par ce moyen qui a été pratiqué pluſieurs fois avec ſuccés, on arrête le deſordre, & l'on ne commet point d'injuſtice. Les maîtres prudens, humains, & qui ſans baſſeſſe, entendent leurs *intérêts*, ne peuvent trop ménager leurs eſclaves; ils y ſont obligés par la loi & encore plus par les ſentimens de leur conſcience. *Liſez l'extrait du code noir*, dans l'*article* NEGRES *conſidérés comme eſclaves*.

Il eſt difficile de fixer au juſte le revenu annuel d'une *ſucrerie*. L'expoſition du terrein, l'inégalité des ſaiſons, les maladies des negres, pluſieurs accidens imprévus, & les variations du prix des ſucres occaſionnent des différences conſidérables. Ainſi on ne croit pas pouvoir certifier, qu'une habitation de cent cinquante quarrés en bon état, ayant un moulin à eau, cinq chaudieres montées dans la *ſucrerie*, & bien exploitée par cent vingt negres, doit produire année commune, quarante-cinq à cinquante mille livres. *Article de M.* LE ROMAIN.

SUCRIER, ſ. m. (*Sucrerie.*) les *ſucriers* ſont des ouvriers qui travaillent dans les ſucreries; il y a deux ſortes de principaux ouvriers dans les ſucreries des îles françoiſes de l'Amérique; les uns que l'on appelle ſimplement *ſucriers*, les autres que l'on nomme *raffineurs*: les *ſucriers* ſont ceux qui purifient le veſou ou ſuc de cannes, qui le cuiſent, & qui en font le ſucre brut: les raffineurs ſont ceux qui travaillent ſur le ſucre blanc, c'eſt-à-dire, qui le raffinent. On appelle auſſi *ſucriers*, ceux qui ſont le commerce du ſucre, & qui ont une ſucrerie. (*D. J.*)

SUCRIER, (*Orfévrerie.*) vaiſſeau d'argent, d'autre métal ou de fayance, compoſé d'un corps, d'un fond & d'un couvercle fait en forme de dôme, lequel eſt percé proprement de petits trous au-travers deſquels paſſe le ſucre quand on renverſe le *ſucrier*. Scarron reproche à ſa ſœur d'avoir fait apetiſſer les trous de ſon *ſucrier* par économie. (*D. J.*)

SUCRO, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Eſpagne tarragonnoiſe. Il eſt marqué dans le pays des *Conteſtani* par Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui place ſon embouchure entre le port *Illicitatus*, & l'embouchure du fleuve *Pallantia*. Strabon, *l. III. p.* 158. met à l'embouchure de ce fleuve une ville de même nom, que Ptolomée paſſe ſous ſilence; mais Pline, *l. III. c. iij.* nous en donne la raiſon, c'eſt que cette ville ne ſubſiſte plus. *Sucro fluvius*, dit-il, *& quondam oppidum*. Il ajoute que le *Sucro* faiſoit la borne de la Conteſtanie, qui commençoit à Carthage la neuve; & il s'accorde en cela avec Ptolomée.

Cette riviere, ſelon Strabon, ſortoit des montagnes qui s'étendent au nord de Malaca & de Carthage: on pouvoit la paſſer à gué, & elle étoit preſque parallele avec l'Iberus, dont elle étoit un peu plus éloignée que de Carthage. C'en eſt aſſez pour nous faire connoitre que cette riviere eſt préſentement le Xucar. Le *Sucro* donna le nom à la bataille qui fut livrée entre Pompée & Sertorius, & qui fut appellée *ſucronenſis pugna*. (*D. J.*)

SUCU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) eſpece de pommier fort commun à la province de Canton à la Chine. Son fruit eſt un peu plus gros que les renettes; il eſt preſque rond, & de couleur rougeâtre; on le ſeche comme nos figues, afin de le conſerver toute l'année.

SUD, (*Géog. mod.*) l'un des quatre points cardinaux. Il eſt diſtant de 90 des points eſt & oueſt, & de 180 du nord, auquel il eſt par conſéquent diamétralement oppoſé.

Sud-eſt; c'eſt la plage qui tient le milieu entre l'orient & le midi. Le vent qui ſouffle de ce côté porte auſſi ce nom, & ceux d'*eurauſter*, ou *notapépéliotes*.

Sud-eſt quart-à l'eſt; nom de la plage qui décline de 38°. 45′. de l'orient au midi. Le vent qui ſouffle de ce côté eſt ainſi appellé. On le nomme auſſi *meſeurus*.

Sud-eſt quart-au-ſud; c'eſt le nom de la plage qui décline de 33°. 45′. du midi à l'orient, & celui du vent qui ſouffle de cette partie du monde, & qu'on appelle auſſi *hypophœnix*.

Sud-oueſt; plage qui tient le milieu entre le midi & l'occident. Le vent qui ſouffle de ce côté, porte le même nom; en latin ceux d'*africus*, *notolybicus*, *notozephyrus*.

Sud-oueſt quart à l'oueſt; nom de la plage qui eſt à 33°. 45′. du midi à l'occident. C'eſt auſſi le nom du vent qui ſouffle de ce côté, qu'on nomme en latin *hypafricus*, *hipolibs*, *ſubveſperus*.

Sud oueſt quart-au ſud; plage qui décline de 33°. 45′. de l'occident au midi. Le vent qui ſouffle de ce côté porte le même nom, & en latin celui de *meſolibonotus*.

Sud-quart-au-ſud-eſt; nom de la plage qui eſt à 11°. 15′. du midi à l'orient, & du vent qui ſouffle de ce côté, connu auſſi ſous le nom de *meſophœnix*.

Sud-quart-au-ſud-oueſt; plage qui eſt à 11°. 15. du midi à l'occident. Outre ce nom, le vent qui ſouffle de ce côté eſt encore connu ſous celui d'*hypolibonotus* ou *alſanus*.

Sud-ſud-eſt; nom de la plage de 22°. 30′. du midi à l'orient, & du vent qui vient de cette partie du monde qu'on nomme auſſi *gangeticus*, *leuconotus*, *phœnicias*.

Sud ſud eſt; c'eſt la plage qui décline de 22°. 30′ du midi à l'occident. Le vent qui ſouffle de ce côté, porte le même nom, & en latin ceux de *auſtro-africus*, *libonotus*, *notolybicus*. (*D. J.*)

SUD, COMPAGNIE ANGLOISE DU, (*Com. & Hiſt. mod. d'Angl.*) bien des lecteurs ſeroient fâchés de ne pas trouver ici un précis de l'hiſtoire d'une compagnie qui a fait tant de bruit, ce qui peut-être dans ſon origine, fut moins un véritable établiſſement de commerce, qu'un ſyſtème de politique, pour trouver un ſecours prompt & ſuffiſant dans les preſſans beſoins de l'Angleterre épuiſée par ſes longues guerrer contre la France, & cependant animée du deſir de les ſoutenir glorieuſement par de nouveaux efforts, vu le ſuccès de ſes armes au commencement de ce ſiecle.

Quoi qu'il en ſoit, le parlement d'Angleterre tenu en 1710, ſous la reine Anne, ayant pris connoiſſance des dettes de la nation, tâcha d'y pourvoir. On trouva que ces dettes montoient en capital à 8 millions 47 mille 264 livres ſterl. environ 183 millions 84 mille 256 livres de France. On s'aviſa donc pour y remédier de former une compagnie qui auroit le commerce des mers du *ſud* par préférence, & à l'excluſion de tous autres, à condition qu'elle ſe chargeroit d'acquitter les dettes de la nation, moyennant que le parlement lui accordât les fonds ſuffiſans pour payer les intérêts aux particuliers juſqu'au rembourſement du capital, qui ſeroit produit par ledit commerce. Ceux à qui appartenoient ces dettes publiques pouvoient, à leur choix, être de cette compagnie préférablement aux autres, ou n'en être point.

L'ingénieux lord Harley, comte d'Oxford, fut l'auteur du projet, qui eſt une des belles choſes qu'on

ait fait en ce genre, & la reine le nomma premier gouverneur de cette compagnie. Par cet établissement, avec l'idée des deux loteries, la premiere de 15 cens mille livres sterl.; la seconde de deux millions sterl. qui furent remplies en moins de 8 jours, & par d'autres secours, les dettes furent presque payées; mais la nouvelle compagnie qui seroit peut-être tombée, n'ayant ni terrein, ni forteresses, trouva bien-tôt après les plus grandes ressources, en entrant en possession du traité de l'Assiente, c'est-à-dire de cette capitulation connue, par laquelle elle acquit du roi d'Espagne la permission de porter pendant 30 années 4800 negres par an dans l'Amérique espagnole, & d'envoyer chaque année aux foires du Mexique un vaisseau de 500 tonneaux.

Personne n'ignore les avantages & les suites de ce traité, non plus que le triomphe chimérique qu'eurent les actions du *sud* en 1720, leur prompte chute en 1722, les dettes de la compagnie, qui montoient alors à plus de 30 millions de livres sterl. (environ 670 millions de notre monnoie), l'infidélité des directeurs, la fuite des caissiers, & la punition de quelques-uns de ceux qui eurent part à tous ces désordres.

On peut juger à quel excès ces derniers avoient porté leurs friponneries, puisqu'on tira de la taxe à laquelle ils furent condamnés, 2 millions 400 mille livres sterling, plus de 40 millions de France. Enfin l'on sait les soins que prit alors le parlement pour rétablir le crédit de cette compagnie, & l'heureux succès de ces soins qui l'ont remise en 1724 dans sa premiere splendeur, & qui la soutiennent encore dans un état florissant, ses actions faisant une des grandes circulations de la bourse de Londres. Ces derniers événemens sont les plus considérables du regne de George I. & la grande-Bretagne n'en perdra jamais le souvenir.

En 1736 le fond de la compagnie du sud étoit de 17 millions sterl. & en 1750 le roi d'Espagne devoit lui payer en dédommagement 2 millions 300 mille livres de notre monnoie. Voilà donc une compagnie qui peut fournir une ample matiere de spéculation & d'étonnement à ceux qui considéreront toutes ses vicissitudes jusqu'à ce jour, & seulement dans l'espace de 40 ans. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

Compagnie angloise des Indes, (*Comm.*) de toutes les compagnies de l'Angleterre, & elle en a seule presque autant que les autres nations de l'Europe ensemble, la plus considérable est celle de l'Orient; mais il suffira d'en tracer ici l'histoire abrégée, & de renvoyer le lecteur aux livres qui en parlent en détail.

Cette compagnie mérite toujours de tenir le second rang, que M. Savary lui assignoit en 1723. parmi celles qui sont établies en Europe pour le commerce des grandes Indes.

Elles se forma sous les dernieres années du regne d'Elisabeth en 1599, & parvint au plus haut point de sa grandeur en 1662. sous Charles II. qui lui accorda d'amples privileges, par plusieurs chartres qu'elle paya sous main libéralement; elle perdit de sa splendeur depuis 1680, fut prête de culbuter en 1691, & finalement se rétablit en 1699 dans un état plus glorieux que jamais, par son union avec une nouvelle compagnie.

Alors on nomma des commissaires pour son établissement nouveau, & pour recevoir les souscriptions proposées à ce sujet de deux millions de livres sterlings (environ 46 millions de France) qui furent remplis en quatre jours. Il est même très-probable qu'on auroit eu le double, & peut-être le triple de cette somme, si on s'étoit moins hâté de fermer les livres, & qu'on eût donné le tems aux provinces & aux négocians étrangers de faire remettre leurs commissions à Londres. Ces fonds devinrent si considérables par cette incorporation, qu'en moins de deux ans, la compagnie avoit mis en mer jusqu'à 45 gros vaisseaux équipés pour son commerce.

Depuis ce tems-là, ses actions & son crédit ont toujours augmenté; je n'entends point parler ici de cette manie subite qui, en 1719 & en 1720, donna au cours de ces actions & à celles du sud, ce haut prix trop connu, qui a été si fatal à l'état & aux particuliers; désordre auquel le sage parlement de cette nation remédia bien-tôt après.

Cette compagnie a aujourd'hui outre Madras sur la côte de Coromandel, quatre principaux établissemens aux Indes; savoir, à Surate, au golfe de Bengale, en Perse, & à Sumatra, ce qui lui forme plusieurs comptoirs. Les trois quarts de la cargaison de ses vaisseaux sont en or & en argent, le reste en marchandises. Ses retours montent ordinairement par an à plus de vingt-six millions de notre monnoie, sans parler du bénéfice des navires de permission, & des pacotilles qu'elle accorde aux propriétaires des vaisseaux qu'elle frette, & aux officiers qui les montent; car sa méthode par rapport aux vaisseaux qu'elle emploie pour son commerce, est entierement différente de celle de la compagnie orientale de Hollande. Celle-ci a une très-grande quantité de vaisseaux, & sa marine cede peu à celle de la république même. La compagnie d'Angleterre n'a en propre que quelques petits vaisseaux dans les Indes, & tous ceux qu'elle y envoye de l'Europe; elle les frette à mesure de ses besoins, souvent de ses propres directeurs, & cependant ce n'est pas manque de fonds. Est-ce que l'intérêt particulier l'emporte sur l'intérêt public? Ou la compagnie trouve-t-elle tout calculé des avantages à louer à fret pour chaque voyage par une charte-partie conventionnelle, le nombre de vaisseaux dont elle a besoin?

On n'entrera point dans les autres détails de sa police, on ajoutera seulement, que le commerce de les actions se fait en écritures; ensorte que la sûreté & la bonne foi de ce commerce, consiste dans la fidélité des livres qui sont tenus par la compagnie. Pour en être membre, il faut être Anglois ou naturalisé Anglois, & payer 5 liv. sterl. en se faisant recevoir. Tous les magasins de la compagnie sont à Londres; elle a vingt-quatre directeurs. Elle créa en 1733 pour un million de livres sterling de nouvelles actions. En 1743, elle avança un million de livres sterl. au gouvernement, en reconnoissance du renouvellement de sa charte pour quatorze ans. Ses privileges sont très-étendus, & au point qu'elle peut faire la guerre dans les Indes sans en attendre les ordres de la cour. Finissons par une réflexion qui s'offre ici.

Il est assez singulier que la grande-Bretagne ayant une compagnie générale pour l'Asie, ait au contraire établi pour l'Amérique, dont elle possede une portion considérable, presque autant de compagnies particuliers qu'elle a de cantons. Je ne veux pas attaquer par-là la politique de l'état, je pense bien différemment; je crois qu'il en résulte un bénéfice beaucoup plus grand pour la nation, puisque d'habiles gens ont calculé, que ce qui est apporté en Angleterre par ses compagnies particulieres des Indes occidentales, après en avoir pris ce qu'il faut pour l'usage du royaume, monte annuellement à 500 mille liv. sterl. & que ce qui est apporté des colonies d'Amérique, & des parties septentrionales de ce continent, monte à 400 mille liv. sterl. par an, c'est-à-dire en un mot, à plus de 20 millions de notre monnoie chaque année. Voilà les fruits du commerce qui ne ressemblent point à ceux de la guerre. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SUDA, (*Géog. mod.*) petit golfe qui fait partie de la mer de Candie, sur la côte septentrionale de l'île, & du territoire de la Canée. Ce golfe ne mérite que le nom de *port*; mais c'est un port waste & commode, connu des Italiens sous le nom de *porto Suda*. (*D. J.*)

SUDAMINA, (*Médec. anc.*) sont des petites rougeurs semblables à des grains de millet, qui viennent sur la peau des jeunes gens, sur-tout de ceux qui sont d'un tempérament chaud & qui font beaucoup d'exercice. *Voyez* SUEUR.

Ces pustules sont une suite des impuretés, soit bilieuses, soit salines, soit visqueuses, qui attaquent & défigurent les glandes de la peau; elles sont fort incommodes dans l'été. Elles sortent avec la sueur; elles causent une grande demangeaison, & font grater beaucoup ceux à qui elles arrivent.

Les remedes sont les mêmes que ceux des dartres vives; les saignées, les purgatifs, les sudorifiques coupés avec les émulsions sont indiqués; l'acrimonie particuliere du sang & des humeurs peut faire varier ce traitement.

La répercussion en est fort dangereuse, de même que dans toutes les autres maladies cutanées.

SUDATOIRE, s. m. (*Hist. anc.*) est un nom que les anciens romains donnoient à leurs étuves ou chambres chaudes, qu'on appelloit aussi quelquefois *laconia*. *Voyez* BAIN & GYMNASIUM.

Les *sudatoires* étoient une sorte d'étuves ou hypocausta. *Voyez* HYPOCAUSTUM, &c.

SU-

SUDATSES, LES, *terme de relation*, nom des Tartares méridionaux, tributaires du grand cham de Tartarie, & voisins des Tartares Zagatai, & du royaume de Turkestan. (*D. J.*)

SUDAVIE, LA, (*Géog. mod.*) contrée du royaume de Prusse, dans le cercle de Natangen; elle est bornée au nord, par le cercle de Samland; au midi & au levant, par la Lithuanie; & au couchant, par la Bartonie. Lick est le seul lieu un peu considérable de ce pays, qui est non-seulement rempli de lacs & de marais, mais entierement dépeuplé. (*D. J.*)

SUDBURY, (*Géogr. mod.*) ville d'Angleterre, dans Suffolck-shire, aux confins de la province d'Essex, à 30 milles d'Ipswich, & sur la Stoure. C'est une ville riche, bien peuplée, & qui contient trois paroisses. Elle a droit de marché, depute au parlement, & fabrique beaucoup de draps. Ceux qui la nomment en latin *Colonia*, se trompent beaucoup. La *Colonia* d'Antonin est Colchester; du-moins, c'est l'opinion de Cambden, & celle qui paroît la plus vraissemblable, quoique M. Gale pense autrement. *Long.* de *Sudbury*, 18. 20. *lat.* 52. 15. (*D. J.*)

SUDERKOPING, (*Géog. mod.*) & dans quelques cartes géographiques *Soderkoëping*, ville de Suéde, dans l'Ostrogothie, au fond du bras de mer, à 7 milles de Nordkoping, & à quinze de la mer Baltique. Quoiqu'ouverte & sans murailles, elle est assez marchande. *Long.* 35. 45. *lat.* 58. 7. (*D. J.*)

SUDERMANIE, *ou* SUDERMANLAND, (*Géog. mod.*) province de Suede, dans la Suéonie, avec titre de duché; elle est bornée au nord par l'Uplande & par la Westmanie; au midi par la mer Baltique; au levant par la presque île de Toren, & au couchant par la Néricie. On donne à cette province 25 lieues suédoises de longueur, & 15 de largeur. Elle est des plus peuplées du royaume, contient dans son sein des mines de fer & de cuivre, & la terre y produit quantité de blé. Ses principales villes sont, Nikoping capitale, Strégnès, & Trosa. La *Sudermanie* a acquis de la célébrité, depuis que Charles son duc, fut nommé à la couronne de Suede, le 15 de Mai 1607, sous le nom de *Charles IX.* à la place de Sigismond roi de Pologne son neveu. (*D. J.*)

SUDERNUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, en Toscane, selon Ptolomée, *l. III. c. j.* qui la marque dans les terres; Léander dit que c'est à présent Maderno. (*D. J.*)

SUD-GOTHIE, (*Géog. mod.*) contrée du royaume de Suede, qui fait l'une des trois parties de la Gothie, en latin *Sud-Gothia*, ou *Gothia meridionalis*. Elle a l'Ostrogothie & la Westrogothie pour bornes au nord, & la mer aux autres endroits. On l'appelle quelquefois *Schonen* ou *Scanie*, qui est le nom de la plus considérable de ses provinces. Les autres sont le Bleking, & la Jallande: les Danois qui ont été long-tems maîtres de ce pays, le céderent aux Suédois par le traité de paix qui fut fait en 1658. (*D. J.*)

SUDORIFIQUE & SUEUR ARTIFICIELLE, (*Thérapeutique.*) les remedes qui excitent la sueur sont appellés *sudorifiques*, *sudorifera*, *hydrotica*. *Voyez* SUEUR & TRANSPIRATION.

Cette sueur qu'ils excitent est appellée *artificielle*, pour la distinguer de celle que la nature opere quelquefois d'elle-même dans le cours des maladies, & de la transpiration qui est encore une espece de sueur naturelle & propre à l'état de santé.

L'évacuation cutanée ou la sueur est de deux especes; savoir une insensible à laquelle appartient spécialement le nom de *transpiration* ou *perspiration*, (*voyez* TRANSPIRATION.) & une autre sensible, qui coule par grosses gouttes, & quelquefois même par petits ruisseaux, sur toute la surface du corps, & qui est appellée proprement *sueur*.

Les remedes qui excitent la transpiration insensible, ou plutôt les remedes capables d'exciter l'excrétion cutanée en général, considérés comme excitant la transpiration insensible, sont appellés *diaphorétiques* & *diapnoïques*; & les mêmes remedes considérés comme excitans la sueur proprement dite, sont appellés *sudorifiques* & *hydrotiques*.

Nous n'attachons point comme on voit les deux différentes vertus à des remedes différens: nous pensons au contraire que les mêmes remedes sont capables de ces deux effets, lesquels ne different que par le degré; en sorte qu'en variant la dose & quelques autres circonstances de l'administration, tout remede vraiment capable de procurer l'effet diaphorétique, est aussi capable de procurer l'effet *sudorifique*, & réciproquement.

Cela n'empêche point que la transpiration & la sueur proprement dite, ne soient communément des choses très-différentes: car la transpiration insensible n'est & ne peutêtre qu'une exhalaison purement aqueuse, ou du-moins presque entierement aqueuse; au lieu que la sueur est ordinairement chargée de matieres salines & de quelques autres substances qui ne sauroient s'exhaler avec la transpiration insensible, car ces matieres ne sont point volatiles, comme elles devroient l'être pour pouvoir être évacuées sous cette forme.

Il est connu, principalement par les observations de Sanctorius, & par celles des auteurs qui ont observé d'après sa méthode, que la transpiration insensible qui est une évacuation très-copieuse, a une influence majeure sur la conservation de la santé, & que les dérangemens qui surviennent dans cette évacuation, causent sur le champ un grand nombre d'incommodités, & sont à la longue la cause de beaucoup de maladies très-graves. Il est connu encore que l'évacuation critique la plus générale & la plus sûre, par laquelle les maladies aiguës sont terminées, c'est la sueur; & même, selon la doctrine des anciens, nulle fievre n'est parfaitement jugée sans sueur.

Enfin, l'utilité de cette évacuation dans un grand nombre de maladies cutanées, dans les douleurs de membres, & dans toutes les affections séreuses, chroniques, est généralement reconnue.

L'usage des *sudorifiques* se déduit aisément de ces trois observations.

On doit les employer où ils sont indiqués dans toutes les incommodités qui dépendent immédiatement d'une transpiration supprimée ou diminuée, telles que les rhumes, les enchifrenemens, les légeres fluxions sur les yeux ou sur les oreilles, sur le nez, &c. les légeres douleurs des membres, &c. lorsque ces incommodités surviennent après qu'on s'est exposé à l'humidité de l'air: dans les maladies aiguës qui se terminent éminemment par les sueurs, telles que les fievres proprement dites & les douleurs de côté, & en général, lorsque les signes de la sueur, & sur-tout le pouls, annoncent cette évacuation avec l'indication de l'aider. *Voyez* POULS. Enfin, dans les maladies chroniques, douloureuses, séreuses, & cutanées, telles que les maux de *tête* invétérés, les rhumatismes, l'anasarque, les dartres, la gale, la lepre, &c.

Les *sudorifiques* ont été mis encore au rang des remedes éprouvés des maladies vénériennes. *Voyez* VÉROLE.

Les remedes *sudorifiques* considérés très-généralement, ou les moyens d'exciter la sueur, different beaucoup entre eux.

1°. L'exercice du corps ou la fatigue, excitent cette évacuation; mais ce moyen ne sauroit être mis au rang des ressources thérapeutiques, ou tout au plus peut-on l'employer dans quelques maladies chroniques, comme douleurs rhumatismales, œdemes légers, &c. car en général les malades sont peu en état de faire de l'exercice. Les personnes attaquées de rhume léger en sont à peine capables; cette maniere d'exciter la sueur est beaucoup plus utile, comme secours diététique & préservatif. *Voyez* EXERCICE, *Médecine*.

2°. On excite la sueur en exposant le corps à une chaleur extérieure; soit celle d'un air échauffé, comme dans les étuves séches, les laconicons des anciens, *voyez* LACONICON; soit celle de différentes vapeurs aromatiques, sulphureuses, métalliques, &c. dans les fumigations, *voyez* FUMIGATION; soit celle d'une vapeur aqueuse, comme dans les étuves, eaux minérales, (*voyez sous l'article* MINERALES *eaux*), soit enfin, celle de l'eau qu'on verse en masse sur le corps, ce qui s'appelle *donner des douches*, voyez DOUCHE, *sous l'article* MINERALES *eaux*; soit en plongeant le corps dans une eau chaude, comme dans les bains d'eau thermale, *voyez l'article* MINERALES *eaux*; soit en couvrant le corps d'un sable très-chaud, du marc de raisin échauffé par la fermentation, ou du marc d'olive échauffé par l'eau bouillante, dont il a été imbibé depuis peu sur le pressoir, & qu'on en a exprimé tout récemment.

On peut rapporter à cette derniere classe de *sudorifi-*

rifique l'impoſition des couvertures que les Médecins ordonnent quelquefois pour faire ſuer les malades dans leurs lits, & les gros habits, les fourrures, *&c.* qu'ils preſcrivent à ceux dont ils veulent augmenter la tranſpiration; les camiſoles d'Angleterre que l'on porte immédiatement ſur la peau dans cette vue, *&c.* Tous ces moyens équivalent à l'application réelle d'une chaleur extérieure: car l'homme vivant communément dans un milieu beaucoup moins chaud que ſa chaleur naturelle (*Voyez* CHALEUR ANIMALE), & les couvertures empêchant la communication de ce milieu plus froid, & conſervant par-là autour du corps une chaleur égale à ſa chaleur propre; il eſt clair qu'elles entretiennent autour du corps une chaleur innaccoutumée & artificielle.

Enfin, un grand nombre de médicamens propres à être pris intérieurement, rempliſſent la derniere claſſe des *ſudorifiques*. Les végétaux fourniſſent un grand nombre d'eaux diſtillées aromatiques, d'huiles eſſentielles, de baumes, de réſine, d'eſprits alkalis volatils, ſoit ſpontanés, ſoit dus à la violence du feu de ſes eſprits ardens fermentés; & enfin, pluſieurs plantes uſitées en ſubſtances, & qui doivent évidemment leurs vertus aux principes que nous venons d'indiquer. Entre ces ſubſtances végétales, le gayac, l'eſquine, l'un & l'autre très-réſineux, le ſaſſafras très-aromatique & très-riche en huile eſſentielle, tiennent un rang diſtingué. L'azédouaire, l'angélique, la benoite, la ſauge, le chardon bénit, les fleurs de ſureau, *&c.* ſont auſſi au premier rang. *Voyez ces articles particuliers*.

Les chaux antimoniales abſolues, telles que l'antimoine diaphorétique, le bézoardique minéral, *&c.* qui ſont les *ſudorifiques* les plus renommés du regne minéral, n'ont à ce titre qu'une vertu fort douteuſe: la propriété *ſudorifique*, ou la vertu *ſudorifique* des fleurs de ſoufre & de l'eſprit ſulphureux volatil, ne ſont pas bien conſtatés non plus; quant aux terres abſorbantes, aux terres ſcellées qui ſont au rang des argilleuſes & aux pierres précieuſes que les Pharmacologiſtes comptent au rang des *ſudorifiques*, on peut prononcer hardiment que cette propriété qu'ils leur ont attribuée, eſt purement imaginaire. *Voyez l'article* TERREUX, & MATIERE MÉDICALE.

Le regne animal fournit les alkalis volatils ſous forme liquide, appellés communément *eſprits alkalis volatils*, tels que celui du ſel ammoniac, de la corne de cerf, de la ſoie, des viperes, du crane humain, qui ſont les plus efficaces de tous les *ſudorifiques*; ce regne fournit encore l'eſprit des fourmis, qui eſt un remede peu éprouvé; le ſang de bouquetin, plus uſité & plus efficace, les cloportes, les vers de terre, les écreviſſes, la chair de vipere & de ſerpent, & celle des tortues, toutes ſubſtances dont les vertus échauffantes, animantes, *ſudorifiques* ne ſont pas encore ſuffiſamment conſtatées. *Voyez les articles particuliers*.

On ne doit point avoir meilleure opinion des matieres terreuſes abſorbantes de ce regne que l'on trouve encore au rang des *ſudorifiques* (telles que les coquilles, la mere des perles, la corne de cerf calcinée, la mâchoire de brochet, les bézoards, *&c*), que des matieres terreuſes du regne minéral.

On trouve encore dans les boutiques pluſieurs compoſitions *ſudorifiques* tant ſous forme ſolide que ſous forme liquide; les eſprits ardens aromatiques, les elixirs, les teintures, les mixtures balſamiques aromatiques, dont l'excipient eſt toujours un eſprit ardent; les eſprits volatils aromatiques, huileux; la liqueur de corne de cerf ſuccinée; la thériaque, le mithridate, le diaſcordium, la confeſſion alkermes. *&c.*

Les médicamens *ſudorifiques* ſe donnent ordinairement ſous forme de tiſanne. *Voyez* TISANNE. C'eſt ſous cette forme que ſont certains remedes *ſudorifiques* de charlatans, tels que la tiſanne de kalac ou calat, qui eſt à-préſent oubliée, vraiſſemblablement parce qu'elle eſt connue, & celle de vinache, qui eſt un des deux cens ſecrets actuellement en vogue à Paris, *voyez* SECRET, (*Médecine*.) & qui n'eſt vraiſſemblablement qu'une imitation, ou peut-être une copie de la tiſane de kalac, qui raſſemble elle-même à toutes les tiſanes *ſudorifiques* compoſées, qu'on a dès long-tems employées au traitement des maladies vénériennes (*voyez* VÉROLE), & dont les ingrédiens ſont ce qu'on appelle les *bois par excellence*, c'eſt-à-dire, le *gayac*, le *ſaſſafras*, la *ſquine* & la *ſarſepareille*, auſquels on ajoute quelquefois l'iris de Florence, la régliſſe, dans laquelle on fait bouillir, aſſez inutilement, des chaux antimoniales, ou du mercure crud, & enfin à laquelle on ajoute quelquefois des purgatifs.

Les *ſudorifiques* élevent le pouls, augmentent la chaleur naturelle, ſont véritablement échauffans. *Voyez* ÉCHAUFFANT. Par conſéquent on doit être très-reſervé ſur l'uſage des *ſudorifiques* chez ceux qui ſont d'un tempérament vif, ardent, mobile, ſec, ou ſanguin, & très-plétorique, qui ſont ſujets à des hémorragies, qui ont la poitrine délicate ou quelque ſuppuration intérieure, & qui ſont dans la fievre hectique; quoiqu'il ne faille pas croire que des ſueurs abondantes & critiques ne puiſſent être utiles dans les cas ordinaires aux ſujets ainſi conſtitués, nous voulons dire ſeulement que les fautes dans l'adminiſtration de ce ſecours peuvent être plus dangereuſes pour eux que pour les autres.

Quant aux précautions pratiquées & aux contr'indications tirées de l'état de maladie, ces choſes découlent d'elles-mêmes de la loi générale, de n'employer ce remede que d'après l'indication propre & directe levée de la tendance de la nature vers cette évacuation; tendance eſtimée principalement par le pouls. Nous obſerverons ſeulement que ceux qui ſe gouvernent par cette bouſſole, ne trouvent pas toujours les *ſudorifiques* contr'indiqués par l'état de très-grande chaleur de fievre très-forte, d'inflammation, d'orgaſme; car non-ſeulement cet état peut ſe trouver avec la ſueur imminente, mais même la ſueur imminente eſt ordinairement précédée de cet état, & elle en eſt ſouvent la plus heureuſe ſolution: tandis que les Médecins qui ſe conduiſent ſous les indications artificielles redoutent cet état, méconnoiſſent l'événement qu'il préſage, éloignent cet événement par des ſaignées ou d'autres remedes à contre-tems, *&c.* (*b*)

SUDSUTETE, ſ. m. (*Critiq. ſac.*) ce mot eſt employé par ſaint Paul dans ſa I. épitre aux Corinthiens, *ch. j. v. 20.* ποῦ σοφός; ποῦ γραμματεύς; ποῦ συζητητὴς τοῦ αἰῶνος τούτου; c'eſt-à-dire, où eſt le ſage? où eſt le ſcribe? où eſt le rechercheur de ce ſiecle? συζητητὴς, *diſquiſitor*; de συν & ζητέω, *quæro*. Le rechercheur dont il s'agit ici, eſt le juif qui étudie la ſcience énigmatique des prophéties, & qui prétend en découvrir le ſens. Le paſſage de ſaint Paul s'explique par un paſſage analogue de l'Eccléſiaſtique, *c. xxxix. v. 1.* Le ſage, le ſcribe, le ſavant, recherchera la ſageſſe de tous les anciens, s'occupera de l'étude des prophéties & du ſens caché de leurs ſentences; car il paſſe ſa vie dans l'étude des paraboles énigmatiques. Les Juifs *ſyzètetes* ſe nommoient en hébreu *darſchan*, & leurs explications *midraſch*. (*D. J.*)

SUEDE, (*Géog. mod.*) un des royaumes des plus grands & des plus ſeptentrionaux de l'Europe. Les terres qu'il renferme, ſont compriſes à-peu-près entre le 30. & le 45. *degré de longitude*, & entre les 55. & 70 *degrés de latitude ſeptentrionale*. Il a ainſi dans ſa plus grande longueur plus de 350 lieues du ſeptentrion au midi, & plus de 140 d'orient en occident. Il eſt borné au nord par la Laponie norwégienne ou danoiſe, & par l'Océan ſeptentrional; au ſud par la mer Baltique & par le golphe de Finlande; à l'orient par la Moſcovie, & au couchant par la Norwege, le détroit du Sund & le Categat.

Ce royaume jouit d'un air ſain, qui eſt cependant ſi froid & ſi peu tempéré, qu'à l'hiver qui occupe les trois quarts de l'année, ſuccedent durant deux mois des chaleurs exceſſives. Il n'y a preſque point de milieu entre un froid très-violent & une chaleur étouffante; & par conſéquent il n'y a que peu ou point du tout de printems ni d'automne. Le ſoleil, dans ſa plus grande élevation, eſt dix-huit heures & demie ſur l'horiſon de Stockolm, & fait pendant quelques ſemaines un jour continuel; mais les jours d'hiver ſont bien courts à proportion, car le ſoleil n'y paroît que cinq heures & demie. La lumiere de la lune, la blancheur de la neige & la clarté du ciel dédommagent foiblement de l'abſence du ſoleil. On ſe précautionne contre l'âpreté du froid par le moyen des poëles qui ſont dans les maiſons, & par de bonnes fourures quand on eſt obligé de ſortir. Les pauvres même ſont obligés de ſe ſervir de peaux de mouton, & autres peaux ſemblables pour pouvoir réſiſter au froid du climat. La négligence en ce genre ſeroit fatale, car on ne ſauroit être mal-vêtu en *Suede*, ſans courir riſque de perdre le nez, les doigts des mains & des piés, & quelquefois même la vie.

L

La *Suede* ſe diviſe en *Suede* propre, Gothlande, Nortlande & Finlande. La *Suede* propre eſt ſituée entre les Nordelles au nord, l'Oſtrogothland au ſud, la mer à l'orient, & les gouvernemens de Bahus, d'Aggerhus & de Drontheim vers l'occident; elle renferme cinq provinces, ſavoir l'Uplande, la Sudermanie, la Weſtmanie, la Néricie & la Dalécarlie.

La *Suede* eſt un pays arroſé de rivieres & entrecoupé de grands lacs, qui, avec les montagnes & les forêts, occupent plus de la moitié du royaume. La terre y eſt ingrate en pluſieurs choſes utiles à la vie. On y voit des campagnes à perte de vue, couvertes de chênes & de ſapins d'une hauteur prodigieuſe. La chaſſe & la pêche produiſent de quoi nourrir cette vaſte contrée. On chaſſe les bêtes-fauves pour les manger; les loups, les renards, les chats ſauvages pour en avoir les peaux, qui ſervent à des fourrures. Il y a quantité d'aigles, de faucons & d'autres oiſeaux de proie qui nous ſont inconnus. Les renards & les écureuils y deviennent griſâtres, & les lievres blancs comme de la neige. Outre la mer, les lacs y fourmillent de poiſſons qu'on ne connoît point ailleurs. On y prend quantité de ſtréamlings, ſorte de poiſſon plus petit qu'un hareng; on le ſale, on l'encaque dans des barrils, & on le vend enſuite dans tout le pays. Le bétail de la *Suede* eſt en général petit, ainſi que dans les autres pays ſeptentrionaux. La laine que donnent les moutons eſt extrêmement groſſiere, & ne peut ſervir qu'aux habits des payſans. Les chevaux, quoique petits, ſont légers, vigoureux, forts, & excellens pour le traîneau, qui eſt l'unique voiture des habitans pendant la longue durée de l'hiver.

Les forêts produiſent du bois de charpente & à brûler tant qu'on veut; on en fait un grand débit, tant pour les bâtimens que pour les mâtures des vaiſſeaux. Les mines de cuivre & de fer font un objet de commerce conſidérable. Il y a telle mine de cuivre dont on tire annuellement la valeur d'un million. Outre le fer qui ſe conſume dans le pays, il s'en tranſporte tous les ans chez l'étranger pour d'aſſez groſſes ſommes; mais voilà toutes les reſſources de cette monarchie.

Son origine & ſon commencement nous ſont inconnus. Les révolutions qu'elle a eſſuyées ont été exactement décrites par Puffendorf, & agréablement par l'abbé de Vertot. La *Suede*, probablement épuiſée d'habitans par les anciennes émigrations dont l'Europe fut inondée, parut comme enſevelie dans la barbarie pendant les huit, neuf, dix & onzieme ſiecles. Le chriſtianiſme qui y fut prêché dès le neuvieme, n'y fit aucun progrès. Elle renonça au chriſtianiſme dans le ſiecle ſuivant, & dans le onzieme ſiecle, toutes les côtes de la mer Baltique étoient encore payennes.

Les premiers rois de cet état étoient abſolus. Les *Suénones*, dit Tacite, ſont tombés ſous la domination d'un ſeul; ce n'eſt plus une monarchie tempérée, c'eſt le pur deſpotiſme. Les *Suénones* ſont les Suédois; je n'ai pas beſoin d'en avertir, ni de remarquer que les choſes ont bien changé. Les Suédois, ce peuple de tous les Germains le ſeul eſclave du tems de Tacite, & l'un des plus barbares dans les ſiecles d'ignorance, ſont devenus de nos jours une nation du Nord des plus éclairées, & l'une des plus libres des peuples européens qui ont des rois. Outre que la monarchie y eſt mitigée, la nation ſuédoiſe eſt encore libre par ſa belle conſtitution, qui admet les payſans mêmes dans les états généraux.

La couronne de *Suede*, anciennement élective, n'eſt devenue ſucceſſive & héréditaire que ſous le regne de Guſtave I. Il fut réſolu dans une aſſemblée de la nobleſſe, tenue à Stockholm en 1680, & confirmée à la diete en 1682, que les filles ſuccéderoient à la couronne, ſi les mâles venoient a manquer dans la famille royale.

Les états du royaume avoient beaucoup plus d'autorité qu'ils n'en ont, depuis qu'on a changé la forme du gouvernement. Il conſiſte en quatre ordres, qui ſont la nobleſſe, le clergé, les Bourgeois, & les payſans. Ces quatre états compoſés d'un millier de gentilshommes, de cent eccléſiaſtiques, de cent cinquante bourgeois, & d'environ deux cens cinquante payſans, faiſoient les lois du royaume.

On convoque ordinairement les états de quatre en quatre ans; & quand ils s'aſſemblent à Stockholm, c'eſt dans la grande ſalle du château. La nobleſſe a pour chef le maréchal de la diete, qui eſt nommé par le roi: elle eſt partagée en trois claſſes; la premiere eſt celle des comtes & des barons, la ſeconde, celle des maiſons illuſtres par les charges de la couronne, ou par les emplois conſidérables, & la derniere eſt celle des ſimples nobles.

Cette diſtinction n'a été introduite que depuis que la couronne eſt héréditaire: car du tems de l'election, il n'y avoit que la vertu & le mérite qui miſſent de la différence entre les gentilshommes. L'archevêque d'Upſal eſt à la tête du clergé, en qualité de primat du royaume. Les bourgeois ont ordinairement à leur tête le bourguemeſtre de Stockholm, & les payſans choiſiſſent un préſident. Le roi congédie le plutôt qu'il peut l'aſſemblée des états, de peur qu'elle ne cenſure l'adminiſtration publique, & ne propoſe des réformations.

Le ſénat eſt le corps le plus conſidérable du royaume après les états généraux. Le corps des ſénateurs, aujourd'hui réduit à douze, étoit autrefois libre, juge des actions & de la vie du roi; il n'eſt plus aujourd'hui que le témoin de ſa conduite, & quoiqu'il entre en connoiſſance de toutes les affaires d'état, ſa fonction eſt de lui donner conſeil, ſans pouvoir lui rien preſcrire.

Le roi ſeul a le droit d'établir les impôts, de régler les étapes pour les ſoldats des provinces, de faire battre la monnoie, & de faire creuſer les mines de ſalpêtre, à-moins qu'elles ne ſoient dans les terres eccléſiaſtiques. Il nomme à toutes les charges du royaume, & à toutes les magiſtratures; il lui eſt permis, en cas de néceſſité, de lever le dixieme homme pour aller à la guerre; mais il prend en échange l'argent qui ſeroit employé à cette levée, & trouve, par ce moyen, le ſecret de ne pas dépeupler ſes états; ce qui fait que les armes de *Suede* ſont preſque toutes compoſées de ſoldats étrangers, & particulierement d'Allemands.

Outre les ſénateurs, il y a dans ce royaume, cinq grands officiers de la couronne, qui ſont régens nés du royaume pendant la minorité des rois. Ces cinq officiers ſont le droſſart, ou le grand juſticier, le connétable, l'amiral, le chancelier, & le grand tréſorier. Ils préſident chacun à une chambre, compoſée de quelques ſénateurs; quand leur charge vient à vacquer, le roi la donne à qui bon lui ſemble, & ordinairement au plus ancien ſénateur de la chambre.

Le grand juſticier préſide au ſuprême conſeil de juſtice, auquel on appelle de tous les autres; c'eſt lui qui a le privilege de mettre la couronne ſur la tête du roi dans la cérémonie de ſon couronnement.

Le connétable eſt le chef du conſeil de guerre, & prend ſoin de tout ce qui regarde les armées. Aux entrées des rois, il marche le premier devant eux tenant l'épée nue; & dans l'aſſemblée des états, il eſt aſſis devant le trône, à main droite.

Le pouvoir de l'amiral eſt fort conſidérable: il a le commandement des armées navales; il a le choix de tous les officiers de guerre & des finances qui ſervent dans la marine, & auxquels il donne des proviſions. La juſtice de l'amirauté lui appartient, & ſe rend en ſon nom; il a les amendes; les confiſcations, le droit de dixieme ſur toutes les priſes & conquêtes faites à la mer, le droit d'ancrage, l'inſpection ſur les arſenaux maritimes, & la diſtribution des congés à tous les vaiſſeaux qui partent des ports & havres du royaume. Il eſt préſident du conſeil de marine, qui connoît de toutes les entrepriſes de guerre, des abus & des malverſations commiſes par les officiers de marine; enfin il juge définitivement & en dernier reſſort toutes les affaires qui concernent l'amirauté.

Le chancelier eſt le chef de la police, en corrige les abus, & fait tous les réglemens néceſſaires pour le bien public; il eſt dépoſitaire des ſceaux de la couronne; il expédie toutes les affaires d'état, & expoſe les volontés du roi aux états-généraux; il préſide au conſeil de police, & c'eſt en ſes mains que le roi dépoſe la juſtice pour la faire rendre à ſes ſujets.

Le grand-tréſorier a l'adminiſtration des finances & des revenus du roi. Il fait rendre tous les comptes des fermes aux tréſoriers particuliers: c'eſt lui qui ſigne les ordonnances, & autres expéditions du tréſor, qui ordonne des fonds, & qui paie tous les officiers du royaume; il préſide à la chambre des comptes, qui expédie tous les arrêts portant impoſition ſur les peuples, & où l'on rapporte toutes les affaires qui regardent les finances.

Le

Le revenu des rois de *Suede* a été beaucoup augmenté depuis le changement de religion, par la possession des biens du clergé, & par la réunion au domaine de tous ceux qui en avoient été aliénés. Le roi tire encore son revenu de droits qu'il leve sur les mines du royaume, sur les amendes, & sur les marchandises.

La justice est administrée en *Suede* par quatre tribunaux souverains, qu'on nomme *parlemens*, qui connoissent des affaires civiles & criminelles en dernier ressort dans leur jurisdiction. Ces quatre parlemens sont, celui de Stockholm, celui de Jenkoping, celui d'Abo en Finlande, & celui de Wismar, qui a dans son département les états que le roi de *Suede* possede en Allemagne.

La religion luthérienne regne en *Suede*. L'Eglise de ce royaume est gouvernée par un archevêque & par dix évêques, qui ne sont embarrassés de l'administration d'aucune affaire particuliere, & qui ne sont jamais appellés au conseil que lorsque les états s'assemblent. Leurs revenus sont fort médiocres. Ils ont sous eux sept ou huit surintendans qui ont tous autorité d'évêques, mais qui n'en ont pas le nom; & sur chaque dix églises, il y a un prevôt ou diacre de la campagne. Il a quelqu'autorité sur les ecclésiastiques inférieurs qu'on compte par le nombre des églises, qui montent, tout-au-plus, à deux mille, tant dans le duché de Finlande, que dans la *Suede*. Les chapelains & les curés grossissent le corps des ecclésiastiques de près de quatre mille personnes. Ils sont tous fils de paysans, ou de simples bourgeois, & par conséquent ils se contentent du petit revenu qu'ils tirent de leurs charges. Lorsqu'il meurt un évêque, le clergé de chaque diocèse, propose trois personnes au roi, qui choisit l'une des trois pour remplir la prélature vacante. Tous les chapitres du royaume donnent aussi leurs suffrages pour l'élection d'un archevêque, mais la décision appartient au roi seul, qui de plus, a le patronage de toutes les églises, à la réserve de quelques-unes, dont la noblesse dispose.

On ne connoissoit point en *Suede*, en Danemarck, & dans le reste du nord, avant la fin du seizieme siecle, aucun de ces titres de comte, de marquis, de baron, si fréquens dans le reste de l'Europe. Ce fut le roi Eric, fils de Gustave Vasa, qui les introduisit dans son royaume, vers l'an 1561 pour se faire des créatures; mais ce fut une foible ressource, & ce prince laissa au monde un nouvel exemple des malheurs qui peuvent suivre le desir de se rendre despotique.

Le fils du restaurateur de la *Suede* fut accusé de plusieurs crimes pardevant les états assemblés, & déposé par une sentence unanime, comme Christiern II. l'avoit été en Danemarck; on le condamna à une prison perpétuelle, & on donna la couronne à son frere Jean III.

Les forces militaires du royaume de *Suede* consistent sur terre à près de cinquante régimens, qui font 60 mille hommes. Chaque régiment est ordinairement de 1200 hommes, y compris 96 officiers dans chacun; comme ces régimens sont toujours complets, on peut assembler en tous tems une armée de 20 mille hommes sur les frontieres de Danemarck & de Norwege. Outre les fonds ordinaires, on a affecté à chaque régiment vingt fermes surnuméraires, pour faire subsister les officiers qui ne sont plus en état de servir. On a aussi établi pour les soldats qui sont hors de service par leur âge, ou par leurs blessures, un hôpital général qui jouit d'un bon revenu, indépendamment duquel, chaque officier qui s'avance paie au profit de l'hôpital, une somme d'argent proportionnée au grade qu'il acquiert. Un colonel paie cent écus, & les autres officiers à proportion. Il y a à Stockholm un grand magasin d'armes toutes prêtes, & un autre au château de Jencoping, situé vers les frontieres de Danemarck.

Les Suédois sont grands, bien faits, d'une constitution vigoureuse, & capables de supporter toutes sortes de fatigues. La nature du climat & la bonne éducation leur procurent ces avantages. Leur génie les portant aux choses sérieuses, les fait réussir dans les études de ce genre. Depuis la réformation, les Lettres ont percé en *Suede*. Gustave Adolphe les protégea, & la reine Christine imita son exemple. Stockholm est aujourd'hui décorée d'une illustre académie des Sciences; & le premier botaniste de l'europe est un suédois. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SUEL, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne Bétique. Pline, *l. III. c. j.* la met sur la côte. Pomponius Mela, *l. II. c. vj.* nomme aussi cette ville. Ptolomée la marque sur la côte de la mer Ibérique; mais le manuscrit de la bibliotheque palatine lit *Suea*, au lieu de *Suel*.

Dans une inscription rapportée par Reinesius, *p.* 131. on lit ces mots, *municipio suelitano*; & comme cette inscription avoit été trouvée à Fuengirola, village à quatre lieues de Malaca, quelques-uns s'étoient imaginé que ce village étoit l'ancienne *Suel*. Le P. Hardouin n'est pas de ce sentiment; il soutient, mais sans en donner aucune raison, que l'inscription dont il s'agit est supposée & moderne, & ajoute que *Suel* est aujourd'hui le château de Molina, au royaume de Grenade, entre Marbella & Malaca.

Quoi qu'il en soit, voici l'inscription en entier, telle que la donne Bernard d'Aldrette dans ses origines de la langue castillane, *l. I. c. ij.*

Neptuno Aug. sacrum
L. Junius Puteolanus
VI. Vir. Augustalis
In Municipio suelitano.

(*D. J.*)

SVELTE, adj. (*Beaux Arts.*) ce terme tiré de l'Italien, *svelto*, & dont on fait usage en parlant du dessein, de la peinture, de la sculpture, & même de l'architecture, est l'opposé du gout lourd & écrasé; il donne l'idée d'un morceau exécuté avec grace, avec légereté, d'une maniere dégagée & un peu alongée. De-là vient que la figure *svelte* est une figure déliée & d'une taille légere & délicate.

SUELTERIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Suelteri*, peuples de la Gaule Narbonnoise, c'est Pline, *liv. III. c. iv.* qui en parle. Ils habitoient dans les dioceses de Fréjus, vers la riviere d'Argens, où sont aujourd'hui Brignole & Draguignan. C'est le sentiment d'Honoré Bouche, *l. VII. c. vij. p.* 183. qui est suivi par le P. Hardouin, & favorisé par la situation que la table de Peutinger donne aux *Selteri*, qui sont les mêmes que les *Suelteri*. (*D. J.*)

SUER, v. neut. (*Gram.*) c'est rendre de la sueur, *voyez l'article* SUEUR. Il se dit aussi métaphysiquement des murailles & de leur humidité. Les murs *suent*. *Voyez les articles suivans*.

SUER (*Jardinage.*) se dit des blés, des foins; c'est un reste d'humeur qui est en-dedans du blé & du foin, & qui n'ayant pas encore perdu sa chaleur, en sort & jette cette humeur en s'évaporant.

SUER, v. a. (*Fabrique de Tabac.*) pour faire *suer* les feuilles de tabac, on choisit un grenier sec où il y ait de l'air. Là au sortir de la pente, c'est-à-dire après qu'elles ont séché pendues à des cordes, on en fait un lit sur le plancher de la longueur qu'on veut, sur la largeur de deux longueurs de feuilles. La maniere de les y placer est pointe contre pointe ou tête contre tête, en couvrant le premier lit de nouvelles feuilles, jusqu'à ce que le monceau ait environ trois piés de hauteur. En cet état, les feuilles s'échauffent & suent naturellement; après un certain degré de chaleur, on défait le tas, & on retourne les feuilles qu'on arrange comme la premiere fois: lorsque le tems est convenable, la sueur s'acheve en quinze jours; si elle tarde, on couvre les feuilles de planches, & on les charge de quelques pierres. Labat *Voyag.* (*D. J.*)

SUERIE, s. f. (*Manuf. de tabac.*) c'est ainsi qu'on appelle en Amérique la case, la maison, le bâtiment où les plantes de tabac coupées sont apportées pour les faire ressuer & fermenter. On les étend dans la *suerie* les unes sur les autres, on les couvre de quelques méchantes toiles, ou nates avec des planches pardessus, & de pierres pour les tenir en sujétion; c'est ainsi qu'on les laisse trois ou quatre jours, pendant lesquelles elles fermentent, ou pour parler comme aux îles, elles ressuent, après quoi on les fait sécher. (*D. J.*)

SUESSA ARUNCA, (*Géog. anc.*) ou *Suessa* simplement, ville d'Italie dans la Campanie. On rapporte, dit Tite-Live, *l. VII. c. xv.* que les Arunces épouvantés abandonnerent leur ville, & se retirerent avec leurs femmes & leurs enfans à *Suessa*, qu'ils fortifierent. Cette ville fut nommée *Arunca* du nom de ces peuples, pour la distinguer de *Suessa* surnommée *Pometia*.

L'histoire ne nous apprend point que les Arunces aient

aient été forcés dans *Sueſſa Arunca*. Quant à leur ancienne capitale, elle fut détruite par les Fidicins. Dans l'année 440 de la fondation de Rome, le sénat envoya une colonie à *Sueſſa Arunca*. Du tems de Cicéron elle avoit le titre de Municipe. Il en fait cet éloge magnifique. *Lautiſſimum oppidum, nunc municipium honeſtiſſimorum quondam colonorum Sueſſam, fortiſſimorum militum ſanguine* (Antonius) *implevit*. Cicéron ne lui donna point en cet endroit de ſurnom, & Silius Italicus, *l. VIII. v.* 498 en uſe ainſi, *detritaque bellis Sueſſa*. La raiſon en eſt que *Sueſſa Pometia* avoit été détruite auparavant.

Sueſſa Arunca devint pour la ſeconde fois colonie romaine ſous Auguſte, ſelon une inſcription ancienne rapportée par Gruter *p.* 1096, où on lit *Ædilis colonia Julia felici claſſica Sueſſa*. Les habitans de cette ville ſont appellés *Sueſſani* dans une inſcription faite du tems de l'Empereur Adrien, & rapportée par Holſtenius p. 257. *Qui viam Sueſſanis Municipiis ſua pec. fecit*.

Lucilius (Caius) chevalier romain, & poëte latin, naquit à *Sueſſa* au pays des Arunces, vers le commencement du ſeptieme ſiecle de Rome, ſavoir l'an 605, & mourut à Naples vers l'année 660, âgé d'environ 55 ans. Il porta les armes ſous Scipion l'Africain à la guerre de Numance, & il eut beaucoup de part à l'amitié de ce fameux général, & à celle de Lelius; c'eſt Velleius Paterculus, *l. II. c. ix.* qui nous l'apprend. *Celebre*, dit-il, *& Lucilii nomen fuit, qui ſub P. Africano Numantino bello, eques militaverat*. Pompée du côté maternel étoit petit neveu de Lucilius, ainſi ce poëte étoit de bonne maiſon. Il commença trente livres de ſatyres où il cenſuroit nommément & d'une maniere piquante pluſieurs perſonnes qualifiées. Il ne fut pas l'inventeur de la ſatyre parmi les latins; mais il en fut comme le reſtaurateur, par le nouveau tour qu'il lui donna, en ſe réglant ſur le goût de l'ancienne comédie des Grecs; avec cette différence qu'il ſe ſervoit ordinairement de vers Pithiens, que les grammairiens appellent vers héxametres, au lieu que les poëtes comiques n'avoient employé que des vers ïambes ou coraïques. Il fit pluſieurs autres ouvrages, mais il ne nous reſte que des fragmens de ſes ſatyres; ils ont été recueillis ſoigneuſement par François Douza, & publiés à Leide avec des notes l'an 1597. Ils auroient cependant bon beſoin d'être encore mieux éclaircis par quelque ſavant critique, parce, qu'on en tireroit beaucoup de lumieres en ce genre. On apprendroit bien des choſes dans les autres œuvres de Lucilius qui ſe ſont perdues.

Les anciens ont été fort partagés ſur le mérite de ce poëte ſatyrique. On peut voir ce que dit Horace *ſat. I. l. II. ſat. IV. l. I. & ſat. X.* qu'il emploie toute entiere à repondre aux admirateurs de Lucilius, proteſtant en même tems qu'il ne prétend pas lui arracher la couronne qui lui eſt ſi juſtement due, Quintilien étoit extrêmement prévenu en faveur de Lucilius; mais tous les critiques ſe ſont déclarés pour le jugement d'Horace; cependant Lucilius a eu le bonheur de certaines femmes qui avec très-peu de beauté, n'ont pas laiſſé de cauſer de violentes paſſions. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que Cicéron ſe ſoit contredit dans ſes déciſions ſur le ſavoir de Lucilius. Il dit au premier livre de l'Orateur, c. 16: *ſed ut ſolebat C. Lucilius ſæpe dicere homo tibi ſubiratus, mihi propter eam ipſam cauſam minus quam volebat familiaris, ſed tamen & doctus & perurbanus, ſic ſentio neminem eſſe in oratorum numero habendum qui non ſit omnibus iis artibus quæ ſunt libero homine digna, perpolitus*. Il lui donne le même éloge de docte au ſecond livre du même ouvrage, & il le lui ôte au premier livre *de finibus*, c. 3.

Je n'ajoute plus qu'un mot ſur Lucilius, parce que j'ai déja parlé de lui à l'*article* SATYRE. Il ne ſouhaitoit ni des lecteurs ignorans, ni des lecteurs très-ſavans. Il eſt vrai que ces deux ſortes de lecteurs ſont quelquefois également redoutables; les uns ne voient pas aſſez, & les autres voient trop: les uns ne connoiſſent pas ce qu'on leur préſente de bon; & l'on ne ſauroit cacher aux autres ce que l'on a d'imparfait. Cicéron ne veut point de lecteurs ignorans, il demande les plus habiles, déclarant ne craindre perſonne; mais combien peu de gens peuvent tenir le même langage? (*D. J.*)

SUESSA-POMETIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Latium. Strabon, *l. V.* lui donne le titre de métropole des Volſques; & Denys d'Halicarnaſſe *l. VI. p.* 364 l'appelle la premiere, ou la principale ville de ce peuple.

Cette ville fiere de ſa puiſſance & de ſes richeſſes, s'étoit crû permis de porter le ravage chez ſes voiſins; les Latins s'en plaignirent; mais lorſqu'ils en demanderent la réparation, ils n'eurent point d'autre reponſe, ſinon qu'on étoit prêt à vuider le différend par les armes. Tarquin ſaiſit cette occaſion de faire marcher ſes troupes vers *Sueſſa*. L'armée des Sueſſans qui l'attendoit ſur la frontiere, fut vaincue & prit la fuite. Tarquin ne tarda pas d'aller faire le ſiege de leur capitale. Il environna la place d'une ample circonvallation qu'il munit d'un large foſſé, & pouſſa les attaques avec force. Les aſſiegés ſe défendirent courageuſement, mais ne recevant ni convois, ni ſecours, & ſe voyant épuiſés, ils préférerent de mourir ſur leurs remparts, & de conſerver leur liberté en périſſant. A la fin leur ville fut priſe d'aſſaut, tous ceux qui avoient porté les armes pour ſa défenſe, furent impitoyablement maſſacrés. Les femmes, les enfans, les vieillards & les eſclaves, dont le nombre étoit grand, devinrent la proie du ſoldat.

L'or & l'argent qu'on trouva dans cette ville opulente, furent ſeuls mis en réſerve, & portés dans un endroit marqué. On en conſacra la dixieme partie pour acheter le Temple de Jupiter Capitolin. Toute la ſomme montoit à 40 talens d'or.

Cette ville ſe rétablit; car l'année 258 de Rome, la grandeur de ſon enceinte, la multitude de ſes habitans, ſes richeſſes & ſon luxe la faiſoient encore paſſer pour la capitale des Volſques. Le conſul Servilius la prit d'aſſaut, & l'abandonna au pillage de ſes troupes.

Cette ville fut nommée *Pometia* pour la diſtinguer de *Sueſſa-Arunca*. Quelquefois elle ſe trouve appellée ſimplement *Sueſſa*, parce qu'elle étoit la plus puiſſante des deux; & quelquefois on la nomme ſeulement *Pometia*. Elle fut colonie romaine. Virgile *Æneid. l. VI. v.* 775. déſigne cette ville ſous le nom du peuple,

Pometios, *caſtrumque Jani, Bolamque, coramque*. (*D. J.*)

SUESSIONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule belgique. Céſar, *bel. gall. l. VIII c. vj.* les met ſous les *Rhemi*; *in fines Sueſſionum qui Rhemis erant attributi*. Les députés que les *Rhemi* envoyerent à Ceſar, appellent les *Sueſſiones* leurs freres & leurs parens, qui ſe ſervoient des mêmes lois, faiſoient avec eux un même état, & avoient les mêmes magiſtrats: *fratres, conſanguineoſque ſuos, qui eodem jure, iiſdem legibus utantur, unum imperium unumque magiſtratum cum ipſis habeant*.

Le nom de ces peuples eſt différemment écrit par les anciens. Les divers exemplaires de Céſar liſent quelquefois *Sueſſones* & quelquefois *Sueſſiones*. Cette derniere orthographe ſemble devoir être préférée, parce que le métafraſte grec lit conſtamment Σουεσσίωνες. Pline, *liv. IV. ch. xviij.* écrit auſſi *Sueſſiones*, de même que Tite-Live.

Les diverſes éditions de Strabon varient auſſi beaucoup; les unes portent Σουεσσῶνες, & d'autres Σουεσσίωνες ou Σουεσσίονες; Lucain, *l. I. v.* 413. dit *Sueſſones*.

Et Bituris, longiſque leves Sueſſones *in armis*.

Ptolomée a oublié apparemment la premiere lettre du nom de ces peuples, car il les appelle Οὐεσσόνες. L'itinéraire d'Antonin eſt pour *Sueſſones*, de ſorte que l'orthographe eſt abſolument douteuſe. Il eſt plus sûr que le peuple ainſi nommé habitoit le pays connu préſentement ſous le nom de *diocèſe de Soiſſons*. *Voyez* SOISSONS. (*D. J.*)

SUESSITAINS, LES, (*Géogr. anc.*) *Sueſſitani*, peuples de l'Eſpagne citérieure, ſelon Tite-Live, *l. XXXIV. c. xx.* M. de Marca, *Hiſpan. l. II. c. xxix.* ne doute point que les *Coſetani*, ou plutôt une partie de cette nation, ne ſoit le peuple auquel Tite-Live donne le nom de *Sueſſitani*. Ce peuple, dit-il, allié du peuple romain, joignit ſes troupes à l'armée romaine pour prendre *Vergium*, fortereſſe des *Lacetani*, qui voiſins de *Sueſſitani*, avoient ravagé leurs terres. Ce voiſinage avec les Lacétains, ne peut convenir à aucune autre nation qu'aux *Cocétani* & aux Ilergetes. Or ce ne peut point être ces derniers, puiſque Tite-Live fait mention d'eux dans le même chapitre que j'ai cité. Il ne reſte donc plus que les *Cocetani*, dont une partie du pays a été appellée *Sueſſétanie*, *Vergium* n'étoit pas la ſeule place des

des *Sueſſetani*; Tite-Live, *l. XXXIV. c. xxj.* leur donne une ville qui s'étendoit en longueur, mais qui n'étoit pas large; & ailleurs, *l. XXXXI. c. lxij.* il dit que A. Terentius prit d'aſſaut, dans le pays des *Sueſſetani*, une ville nommée *Corbio*. La queſtion ſeroit de ſavoir ſi cette ville de *Corbio* ne ſeroit point la même que la ville longue & peu large dont nous venons de parler. (*D. J.*)

SUESSULA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Campanie. La table de Peutinger la marque entre Capoue & Nola dans l'ordre qui ſuit.

Capua IX. Sueſſula *ex Nola*.

Ses habitans ſont appellés *Sueſſulani* par Tite-Live, *l. VIII. c. xiv.* & par Pline, *l. III. c. v.* Frontin nous apprend que Sylla y envoya une colonie: *Sueſſula oppidum muroductum: colonia, lege Sullana eſt deducta:* cette ville eſt nommée préſentement *Caſtel di Seſſola*. (*D. J.*)

SUETOLT, BUFOLT, *orbis*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon de mer, qui a derriere la tête, à l'endroit de la poitrine, un os fait en forme d'écuſſon, & le corps rond; la bouche eſt plus ſaillante & plus avancée que celle du flaſconſaro, auquel il reſſemble par la forme du corps; il a ſur tout le corps des os ov: l'es diſpoſés par rangées, & entre ces os il y a des aiguillons. Les yeux ſont petits & ronds; la bouche eſt garnie de dents plus petites que celles du flaſcopſaro. Le *ſuetolt* n'a que deux nageoires au-près des ouies, & une qui termine la queue; ſa chair n'eſt pas bonne à manger. Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons I. part. l. XV. c. ij. Voyez* FLASCOPSARO & POISSON.

SUETTE, ſ. f. *Voy. ci après* SUEUR ANGLOISE.

SUEVES, LES, (*Géogr. anc.*) *Suevi*, nom général que Tacite, *Germ. c. xxxiij. & xlv.* donne non-ſeulement aux peuples qui habitoient au-delà de l'Elbe, & même dans la Sarmatie, au-delà des limites de la Germanie, mais encore aux habitans de la Scandinavie; & de-là tous les vaſtes pays qu'occupoient ces nations nombreuſes furent appellés du nom général de *Suevia*.

Selon le rapport de Pline, *l. IV. c. xiv.* les *Sueves* étoient compris ſous les *Hermunduri*. Les peuples auxquels on donna le nom de *Sueves* ne ſe trouvent pas toujours dans la même région. Du tems de Céſar, *Bel. gall. l. I. c. xxxvij. & xliv. l. IV. c. j. & ij. l. VI. c. ix. x. & xxix.* les Cattes étoient réputés *Sueves*. Les *Narcomani*, les *Harudes*, & les *Seduſii*, furent compris enſuite ſous le même nom; du-moins ces peuples, lorſque Naraboduus les eut fait paſſer dans la Boëheme, ſont-ils comptés parmi les *Sueves*.

Strabon, *l. VII* dit: la nation des *Sueves* eſt très-grande, car elle s'étend depuis le Rhein juſqu'à l'Elbe, & une partie même des *Sueves* habite au-delà de l'Elbe; mais depuis le troiſieme ſiecle on voit le nom de *Sueves* ſe reſtraindre extrêmement, à meſure que les peuples particuliers, compris auparavant ſous ce nom général, ſe firent connoître par leurs victoires, comme les Goths, les Wandales, les *Longobardi*, & les *Burgundiones*.

On trouve que dans le cinquieme ſiecle, lorſque les *Sueves* paſſerent en Eſpagne, le nom de ces peuples étoit encore celui de diverſes nations. Depuis ce tems-là les *Sueves* ne paroiſſent plus avoir été qu'un peuple particulier, fixé dans le pays des anciens *Hermunduri*. Jornandus, *de reb. Get.* en donnant les bornes du pays des *Sueves* dit, qu'il a les *Bajoarii* à l'orient, les *Franci* à l'occident, les *Burgundiones* au-midi, & les *Thuringi* au ſeptentrion. Il ajoute que les *Alemanni* étoient joints aux *Sueves*, & qu'ils étoient maîtres des Alpes rhétiques.

Enfin les *Alemani* ayant abandonné entierement la Germanie, les *Sueves* ſe mirent peu-à-peu en poſſeſſion de leurs terres, s'étendirent juſqu'aux ſources du Danube, & juſqu'au lac de Conſtance, & donnerent à tout ce pays leur nom, qui s'y eſt conſervé juſqu'à préſent, quoiqu'un peu corrompu. Les Allemans l'appellent *Schwabenland*, & les François le nomment *Suabe*. (*D. J.*)

SUEUR, ſ. f. (*Phyſiolog.*) humeur plus ou moins tenue, ſéparée du ſang, ſelon la plûpart des phyſiciens, &, ſelon d'autres, par les vaiſſeaux artériels de Ruyſch.

Pluſieurs raiſons perſuadent que la *ſueur* eſt une liqueur abſolument artérielle; 1°. elle ſort par tout le corps, même où perſonne n'a vu des follicules ſubcutanés, comme à la paume de la main, à la plante des piés, &c. 2°. l'injection des arteres & leur comparaiſon avec le velouté de l'eſtomac & les inteſtins, démontrent qu'une humeur aqueuſe eſt pouſſée par un canal continu de tuyaux artériels cylindriques; 3°. quoiqu'un corps ſain ne ſue pas, la *ſueur* vient en excitant le mouvement du ſang artériel par quelque boiſſon chaude, ou par l'exercice. Et par conſéquent, ſi la filtration de la *ſueur* étoit glanduleuſe, les follicules devroient prodigieuſement ſe diſtendre dans un corps qui eſt pluſieurs jours ſans *ſueur*, & ſe vuider promptement dans la *ſueur*, comme ceux de la veſſie & de l'urethre, par exemple, qui deſſéchés en peu de tems par l'uſage des médicamens diurétiques, ceſſent de filtrer leur mucoſité naturelle 4°. Il paroît cependant vrai que les glandes cutanées, toutes les fois que la *ſueur* abonde trop à la peau, ne ſéparent pas leurs ſucs gras bien purs, mais mêlés d'eau, plus copieux, & joints à l'humeur artérielle; car la même détermination qui force les arteres cutanées à filtrer beaucoup de *ſueur*, agit de la même maniere dans les arteres qui ſéparent ſous la peau des matieres muqueuſes. De-là vient qu'on ſue davantage, & qu'on a une *ſueur* graſſe à la tête, aux aiſſelles, aux aines & au viſage; & c'eſt en ce ſens qu'on doit admettre une *ſueur* glanduleuſe.

Après tout, ſoit que la *ſueur* ſoit ſéparée du corps par les glandes miliaires, ou par les petits vaiſſeaux de Ruyſch, il eſt toujours conſtant qu'elle eſt différente, ſelon les variétés de l'air, du climat, du ſexe, de l'âge, du tempérament, du régime de vie, du tems de la coction, de la ſtructure des excrétoires, de l'état de la ſanté, ou de celui de la maladie.

La *ſueur* en général eſt aqueuſe, un peu gluante, & d'une couleur qui panche vers le jaune, comme le linge le marque. De plus, elle eſt ſalée, & donne à-peu-près par la diſtillation les mêmes principes chimiques que l'urine; s'ils ſont plus doux, c'eſt qu'elle n'a croupi dans aucun follicule. Si l'on joint à cela les *ſueurs* des pthyſiques, on ſera convaincu qu'elle eſt compoſée du *ſerum* diſſous par une circulation réitérée, & de beaucoup d'eau chargée de ſel humain. Ce n'eſt pas tout, il y a divers phénomenes ſur l'écoulement de la *ſueur* dont il importe de donner l'explication.

1°. Quand le chyle ne ſe change pas en ſang comme dans les phthiſiques, la maſſe des fluides qui circulent n'eſt preſque que de l'eau; ainſi il n'eſt pas ſurprenant qu'elle s'échappe par les pores, & que les malades ſoient toujours baignés de *ſueur*. Mais quand les vaiſſeaux ſe dilatent dans les chaleurs, quand le ſang eſt pouſſé avec violence, comme dans les exercices violens, la *ſueur* doit couler, puiſque les engorgemens qui ſurviennent alors, ferment les conduits de la tranſpiration. Cependant ſi le ſang eſt pouſſé trop violemment, les arteres compriment auſſi les tuyaux ſudoriferes; c'eſt pourquoi les cordiaux ſuppriment quelquefois la *ſueur*.

2°. Dans l'agonie & la ſyncope, le ſang s'arrête, de-là vient que la partie aqueuſe s'en exprime: les vaiſſeaux ſecrétoires qui ſont alors relâchés, ne réſiſtent pas à la force qui pouſſe le ſang.

3°. Dans la frayeur, il coule une *ſueur* froide. Les nerfs ſont agités par la puiſſance qui anime nos corps, & les diametres des vaiſſeaux capillaires ſe raccourciſſent: alors ces vaiſſeaux ne reçoivent plus tant de ſang; par conſéquent les mouvemens de la chaleur y ceſſent, cependant la liqueur aqueuſe qui étoit dans les organes ſecrétoires ſort par cette contraction; elle eſt froide, puiſqu'elle ſort d'un lieu où la chaleur a été interrompue, & elle ſe refroidit encore en tombant ſur une ſurface refroidie.

4°. Quand on entre d'un lieu chaud dans un lieu froid, on ſue d'abord; la fraîcheur rétrécit la peau, en exprime la liqueur que la chaleur avoit ramaſſée dans les couloirs: cette liqueur ſort en gouttes, au lieu que ſans cette compreſſion ſubite, elle ſeroit ſortie en vapeurs.

5°. Si l'on deſcend dans un lieu profond, comme dans des mines, la *ſueur* ſuccede; cela vient de ce que dans cet endroit profond l'air eſt plus peſant; la peau eſt donc plus comprimée, & par conſéquent l'eau ramaſſée dans les couloirs eſt exprimée.

6°. Si l'on relâche la peau, alors le ſang ne trouvera pas tant de réſiſtance dans les vaiſſeaux ſecrétoires; par conſéquent la *ſueur* ou l'humeur aqueuſe ſe ſéparera & ſortira par ces vaiſſeaux: on relâche les

les tuyaux de la peau par des vapeurs d'eau tiede & par des bains; on peut encore procurer le même relâchement par des remedes internes.

7°. Le sang & la lymphe sont des liqueurs trop épaisses; mais si on les divise, & si on les réduit par-là en une matiere assez fine pour entrer dans les tuyaux secrétoires, on procurera la *sueur*.

8°. Lorsque le sang se trouve arrêté dans quelque viscere, il doit nécessairement gonfler davantage les vaisseaux: la *sueur* pourra donc survenir dans les autres parties; par la même raison qu'elle paroît quand les muscles par leur contraction chassent le sang avec force de leurs vaisseaux dans d'autres.

9°. Si un corps a beaucoup de graisse, les vaisseaux seront comprimés, & par-là fort étrécis; ainsi au moindre exercice le sang coulera dans ces vaisseaux avec rapidité, la *sueur* surviendra donc aisément; d'ailleurs comme la graisse arrête la transpiration insensiblement, l'humeur aqueuse sera obligée de se déterminer par les gros tuyaux sudoriferes qui vont aboutir à la peau dès qu'il surviendra quelque mouvement. On peut ajouter une troisieme raison, savoir, que la graisse doit être regardée comme une couverture; il n'est donc pas surprenant qu'un corps gras sue facilement.

10°. Dans la fievre, les extrémités capillaires sont bouchées par une matiere visqueuse; le sang qui ne peut pas passer librement à cause de cet obstacle, dilate davantage les vaisseaux, y excite des battemens plus forts & plus fréquens; mais dès que par le mouvement cette matiere a été divisée, il survient nécessairement des *sueurs*, parce que les passages se débouchent.

11°. La *sueur* ne coule que par quelque cause violente. Lorsque tout est tranquille dans le corps humain, elle ne paroît pas. De plus, la transpiration insensible, qui est la source de notre santé, se trouve interrompue par la *sueur*, qui n'est pas assez abondante pour tenir lieu de cette évacuation: on doit donc regarder le corps en *sueur* comme dans un état de maladie.

12°. La matiere de la *sueur* doit être plus grossiere que celle de la transpiration, car elle est filtrée dans des tuyaux plus grossiers; comme ces tuyaux viennent des vaisseaux sanguins, le sang pourroit y passer s'ils se dilatent jusqu'à un certain point; c'est aussi cette communication des vaisseaux sanguins avec ceux de la *sueur*, qui fait que quelques alimens communiquent à la *sueur* leur odeur & leur couleur. Il est rapporté dans les journaux d'Allemagne que la rhubarbe avoit coloré la matiere de la *sueur* à M. Mentzel. Salmuth & Bennet citent des exemples de personnes dont l'odeur de l'ail se faisoit appercevoir dans leur *sueur*. Pyrard raconte que la *sueur* des negres d'Afrique est si fétide quand ils sont échauffés, qu'il n'est pas possible d'approcher d'eux. Voilà les principaux phénomenes de la *sueur*.

Il ne me reste plus qu'à dire un mot des desavantages de son abondance. Elle nuit toujours par son premier effet, & si quelquefois elle est utile, ce n'est que par accident. On sait que ce sont les mêmes vaisseaux qui transpirent & qui suent; s'ils se relâchent, ou que la circulation redouble, ce qui n'étoit qu'une vapeur d'eau forme des gouttes; de-là vient qu'on sue beaucoup dans toutes les dissolutions du sang, dans le scorbut, dans la phthisie, dans la défaillance & dans tous les maux chroniques. Il y a maladie, dit Hippocrate, où regne la *sueur*. Cette façon de penser est bien différente de celle de quelques médecins qui attaquent tant de maladies par la provocation artificielle des *sueurs*. Je ne parle point de ceux qui font usage des sudorifiques dans les maladies inflammatoires, & en particulier dans la petite vérole; cette pratique ne prendra jamais dans l'esprit des gens éclairés.

Cependant nous reconnoissons qu'il y a des *sueurs* vraiment critiques & salutaires; telles sont, par exemple, celles qui avec un signe de coction dans l'urine, prennent vers le septieme jour d'une maladie inflammatoire, & sont continuées sans jetter le malade dans la langueur. Hippocrate admet aussi de telles *sueurs* comme bonnes dans le causus ou fievre ardente, dans les fievres aiguës, dans les fievres rémittentes & dans la pleurésie; mais en général les *sueurs* ne produisent aucun avantage dans le commencement de ces mêmes maladies, & n'en diminuent point la cause, parce qu'elles dépouillent le sang de la sérosité qui lui est nécessaire pour en surmonter la violence. (*D. J.*)

SUEUR, (*Médec. séméiotiq.*) l'examen de la *sueur* n'est point ou ne doit point être un objet indifférent pour le praticien, sur-tout dans le traitement des maladies aiguës; les signes que lui fournit cette excrétion assez exactement vérifiés, peuvent lui aider à reconnoître quelques maladies, à en distinguer les différens états; ils repandent principalement des lumieres sur le prognostic, partie plus brillante & non moins avantageuse; non-seulement la *sueur* peut servir à annoncer un événement futur favorable ou pernicieux, mais souvent elle contribue à le produire; une *sueur* abondante survenue un des jours critiques, n'est pas un simple signe passif de la guérison prochaine, elle en est la cause la plus efficace. Des *sueurs* continuelles en même tems qu'elles annoncent une maladie dangereuse, augmentent beaucoup le danger par le desséchement & l'épuisement qu'elles occasionnent sûrement; c'est pourquoi les signes qu'on tire de la *sueur* sont toujours assez certains, le mal ou le bien qu'ils annoncent étant le plus souvent l'effet de cette excrétion diversement modifiée; c'est toujours dans les écrits d'Hippocrate qu'il faut puiser les observations, les faits sur lesquels ils sont établis, & les vérités ou les axiomes qui en résultent. Avant lui on auroit inutilement cherché ces signes, & on ne les trouvera dans aucun des auteurs qui l'ont suivi, copié ou commenté, exposés avec plus d'exactitude & de précision. Prosper Alpin, dont les ouvrages seront toujours précieux aux vrais observateurs, a cependant trop raisonné la partie séméiotique qu'il a tirée d'Hippocrate. C'est un défaut qu'il doit sans doute à Galien dans les volumineux écrits duquel il me paroît avoir étudié la doctrine du divin vieillard plutôt que dans les ouvrages-mêmes de cet illustre législateur de la Médecine; laissant donc à part les aitiologies assez peu satisfaisantes qu'il propose d'après Galien, ne prenons que les faits, & tâchons de les présenter d'une maniere & dans un ordre convenables.

On peut, dans les *sueurs*, considérer la quantité, la qualité, les parties par où elle se fait, le tems de la maladie auquel elle a lieu, & l'état du malade qui l'éprouve. La quantité de la *sueur* peut être trop grande ou trop petite; la qualité varie principalement par rapport à l'odeur & à la chaleur. Quelques auteurs ajoutent fort inutilement par rapport au goût; car qui est-ce qui goûte la *sueur* de ses malades, & quel signe lumineux a produit l'attention à cette qualité? Les parties par où se fait la *sueur* peuvent être plus ou moins étendues; de-là naît la division importante des *sueurs* en générales & particulieres. Le tems de la maladie les fait distinguer en critiques & symptomatiques. L'état du malade favorise la même distinction, & établit celle des *sueurs* bonnes, mauvaises & mortelles: ce sont là les principales sources d'où découlent tous les signes qui se tirent de la *sueur*. Dans l'exposition que nous allons en faire, nous prendrons la méthode suivante; détaillant d'abord les signes heureux & critiques; 2°. ceux qui font craindre quelque symptome fâcheux déterminé; 3°. ceux qui sont en général mauvais, ou mortels.

I. On doit en général regarder comme avantageuses les *sueurs* qui paroissent, après la coction, un des jours critiques, qui emportent entierement la fievre, & celles qui découlent de tout le corps, sont chaudes, forment de petites gouttes, & diminuent la violence des accidens. *Hippocr. pronost. lib. I. n°.* 18. Les jours auxquels les *sueurs* survenues sont bonnes, & même critiques, sont le 3, le 5, le 7, le 9, le 11, le 14, le 17, le 21, le 27, le 31, & le 34. *Aphor. 36. lib. IV.* Hippocrate n'a point fait à dessein mention du quatrieme jour, quoiqu'il passe ordinairement pour un des critiques, parce que, remarque Galien, les fievres très-aiguës ayant leur redoublement les jours impairs, la crise ne peut se faire que dans ce même tems; & Prosper Alpin ajoute qu'il n'a presque jamais observé ce jour-là des *sueurs* favorables. Les *sueurs* critiques sont ordinairement précédées de frissons; les fievres intermittentes en offrent des exemples très-fréquens, où l'on voit encore que la quantité des *sueurs* est proportionnée à la durée & à l'intensité du frisson; & quoiqu'elles soient inutiles *à critiquer* pour le fond de la maladie, pour la cause des accès, elles n'en sont pas moins critiques pour chaque accès particulier dont elles sont la terminaison ordinaire. Cette assertion se trouve aussi confirmée par les histoires de plusieurs malades qu'Hippocrate a rap-

a rapportées dans ſes *épidémies*, où il dit que les malades friſſonnoient, avoient enſuite la fievre très-aiguë, ardente, πῦρ, & ſuoient enfin très-abondamment: ainſi la femme qui demeuroit ſur le rivage, eut un leger friſſon le onzieme jour, qui fut ſuivi d'une fievre très-vive, la *ſueur* ſurvint, & la fievre ceſſa. Charion eut de même un petit friſſon, la fievre & des *ſueurs* entierement critiques. C'eſt avec raiſon que Galien aſſure que les *ſueurs* qui ſuccedent aux friſſons ſont très-heureuſes ſi elles paroiſſent avec des ſignes de coction. Il n'eſt pas moins avantageux que les *ſueurs* ſoient chaudes & univerſelles; tous les malades qui en ont été ſoulagés ou guéris, dont il eſt parlé dans les *épidémies*, les ont éprouvées telles; Cléomaſtide, Meton, Mélidie, Anaxion, la femme qui demeuroit ſur le rivage, le malade du jardin de Déalces, *&c.* Péricles eut ſur le midi une *ſueur* abondante & chaude, & qui découla de tout le corps, la fievre ceſſa & ne revint plus. Nicodeme éprouva la même choſe; la vierge de Lariſſe friſſonna, & bientôt après eut des *ſueurs* copieuſes, chaudes & univerſelles, & fut parfaitement guérie, *epidem. lib. III. ſect.* II. *ægrot.* 8. 10, 11 *&* 12. Les *ſueurs* venant peu à-peu ſont d'un grand ſecours dans les convulſions accompagnées d'extinction de voix durable, *coac. prænot.* n°. 13. *cap. xiv.* Les perſonnes grêles, maigres, qui crachent beaucoup, ſe trouvent très-bien de ſuer en dormant. Pluſieurs malades ſont auſſi ſoulagés par les *ſueurs*, *ibid.* n°. 12. *cap. x.* Les douleurs aux hypocondres avec extinction de voix dans le cours des maladies aiguës ſe terminent heureuſement par les *ſueurs*; & ſi cette criſe n'a pas lieu, ces douleurs ſont d'un mauvais caractere & très-dangereuſes, *prorrhet. lib. I. ſect.* II. n°. 57. Les malades qui ſont au commencement agités, ont des inſomnies, rendent par le nez du ſang goutte-à-goutte, qui ſoulagés le ſixieme jour, retombent pendant la nuit plus mal qu'auparavant, ont le lendemain des légeres *ſueurs*, & tombent enſuite dans l'aſſoupiſſement & le délire; ces malades, dis-je, ont à la fin une hémorragie du nez très-abondante, *ibid ſect.* 3. *n°.* 40. Les délires avec refroidiſſement occaſionnés par la crainte, ſont terminés par des fievres accompagnées de *ſueurs* & des ſommeils qui interceptent la voix, *coac. præn. cap. xxij. n°.* 8.

On a lieu d'attendre des *ſueurs* critiques ou avantageuſes dans les maladies aiguës, lorſque les ſignes généraux de coction ont paru, & qu'on obſerve ceux d'une criſe prochaine, lorſque la peau eſt lâche & molle & qu'elle devient moite; que la chaleur du corps eſt humide; que le viſage eſt très-rouge; que le friſſon ſurvient; que le ventre eſt reſſerré, les urines peu abondantes; que la ſaiſon eſt convenable, ce qui arrive ſur-tout lorſque l'été eſt humide & ſemblable au printems, *aphor. 6. lib. III.* Lorſqu'il y a eu des délires, & enfin ce qui eſt le ſigne le plus ſûr & le plus conſtant, lorſque le pouls devient mol & ondulant; ce caractere du pouls, avant-coureur de la *ſueur* critique, décrit par Galien, a été copié machinalement par tous les auteurs qui l'ont ſuivi, & aucun juſqu'à Solano n'a imaginé que les autres évacuations critiques devoient naturellement être précédées & annoncées par un pouls particulier. Ce médecin eſpagnol a fort bien vu que le dévoiement & l'hémorragie du nez avoient leur pouls propre; mais il n'a vu que cela. Cette partie a reçu beaucoup d'accroiſſement & de perfection par les obſervations neuves & intéreſſantes de M. Bordeu. *Voyez l'art.* POULS. Solano a dit que le pouls de la *ſueur*, qu'il appelle *inciduus*, étoit celui ,, dans lequel deux pulſations, ,, trois ou quatre tout-au-plus, s'élevent non-ſeulement au-deſſus des autres, mais auſſi par degrés ,, chacune au-deſſus de la précédente, la ſeconde au-deſſus de la premiere, & ainſi de ſuite juſqu'à la ,, quatrieme incluſivement; car Solano n'a jamais obſervé plus de quatre pulſations conſécutives de cette ,, ſorte ,,. Galien avoit déja remarqué cette élévation graduée des pulſations. M. Bordeu prétend que ce pouls ondulant n'eſt pas ſimple, & qu'il tient toujours un peu du pectoral, & que le vrai pouls de la *ſueur* eſt plein, ſouple, développé, fort; que quelques pulſations s'élevent au-deſſus les unes des autres, & vont en augmentant juſqu'à la derniere qui ſe fait diſtinguer par une dilatation, & une ſoupleſſe plus marquée que dans les autres pulſations. *Recherches ſur le pouls, chap. xvj.*

II. Les *ſueurs* n'annoncent pour l'ordinaire un ſymptome ou un accident déterminé que de concert avec quelques autres ſignes, & dans certains cas particuliers. Ainſi les *ſueurs* abondantes ſont rangées parmi les principaux ſignes d'une ſuppuration déja faite dans la poitrine, *prognoſt. lib. II. n°.* 59. & on obſerve dans ce cas que les *ſueurs* commencent à ſe faire par la poitrine, & qu'elles y ſont toujours en plus grande quantité; ce qui vérifie encore l'axiome, qui dit que le ſiege du mal eſt dans la partie par où ſe fait la *ſueur*, *aphor.* 38. *lib. IV.* ou les *ſueurs* copieuſes, chaudes ou froides continuelles ſont un ſigne que la maladie ſera longue & même dangereuſe, ou que le corps a trop d'humidité, & en ce cas elles indiquent les purgatifs émétiques, ſi le ſujet eſt robuſte; cathartique, s'il eſt d'une complexion délicate; & ſi ces cauſes n'ont point lieu, ces *ſueurs* dénotent que le malade mange trop, *aphor.* 42. 56. *lib. VII.* La fievre aiguë accompagnée de *ſueur* ſurvenue à un malade dont l'eſprit n'eſt pas tranquille, annoncent & déterminent la phrénéſie, *prorrhet. l. I. ſect.* I. *n°.* 17. les *ſueurs* qui paroiſſent avec des tremblemens convulſifs, indiquent leur retour, *ibid. ſect.* 3. *n°.* 13. des légeres *ſueurs*, ἱδρώτια, avec douleur de tête & conſtipation précedent & préſagent les convulſions, *ibid. n°.* 23. ramolliſſement de la langue, dégoût, *ſueurs* froides à la ſuite d'un dévoiement, ſont des ſignes de vomiſſemens de matieres noirâtres, *coac. prænot. c. vij. n°.* 4.

III. Les *ſueurs* qui fourniſſent un prognoſtic fâcheux, ou même qui donnent lieu de craindre la mort, ſont en général celles qui paroiſſent avant la coction, par conſéquent aucun des jours critiques qui n'apportent aucun ſoulagement, qui ſont en trop petite ou trop grande quantité, qui ne ſont que partielles, qui ſont froides & fétides, & qui enfin ſont accompagnées de ſignes pernicieux; la *ſueur* qui commence en même tems que la fievre dans les maladies aiguës eſt très-mauvaiſe, *coac. prænot. c. xxvj. n°.* 3. elle annonce une criſe imparfaite & très-laborieuſe, *epidem. lib. II. n°.* 2. Waldſmid aſſûre que les *ſueurs* abondantes qui viennent au commencement des petites-véroles, & qui ſont accompagnées de beaucoup de foibleſſe, ſont mortelles; les *ſueurs* qui n'ont aucun bon effet, ſont ſenſées inutiles, ſi elles n'ont d'ailleurs aucun mauvais caractere; mais elles deviennent dangereuſes, ſi elles ſont trop abondantes, ce qui peut arriver de deux façons, ou ſi dans peu de tems elles coulent en grande quantité, ou ſi elles perſiſtent trop long-tems & ſont continuelles.

Les *ſueurs* abondantes qui fatiguent ſont toujours mauvaiſes; ſi la fievre ne diminue pas, elle en devient plus longue, *aphor.* 56. *lib. IV.* lorſqu'elles ſont abondantes & chaudes, le danger eſt moins grand que lorſqu'elles ſont en même tems froides, *aphor.* 42. *ibid.* La plûpart de ceux qui tomberent malades pendant la conſtitution peſtilentielle décrite, *epidem. lib. III. ſect.* II. *n°.* 18. moururent ou traînerent long-tems, les friſſons étoient fréquens, la fievre aiguë & continuelle, & les *ſueurs* copieuſes preſque toujours froides paroiſſoient dans des tems peu convenables. Pythion eut le jour de ſa mort le dixieme de ſa maladie une extinction de voix, un froid vif, la fievre très-aiguë & des *ſueurs* abondantes, *ibid. ægr.* 3. Les *ſueurs* ſurvenues même les jours critiques, ſi elles ſont fortes, abondantes & rapides, ſont dangereuſes; il en eſt de même, ſi elles ſortent du front comme des gouttes; & ſi elles ſont froides & copieuſes, elles ne peuvent paroître ainſi ſans beaucoup d'effort & de violence, *aphor.* 4. *l. VIII.* Ceux qui, après le friſſon, ont des *ſueurs* abondantes, ſont très-dangereuſement malades, *coac. præn. c. j. n°.* 13. Les *ſueurs* aſſidues, continuelles ſont toujours ſymptomatiques & mauvaiſes, quand même elles ne ſeroient pas fort abondantes. Le phrénétique, dont parle Hippocrate dans ſes épidémies, *lib. III. ſect. ægre.* 4. vomiſſoit des matieres virulentes, avoit une fievre mêlée de friſſon & des *ſueurs* continuelles. Ce ſymptome eſt très-ordinaire, & mortel dans le troiſieme degré de phthiſie & dans les conſomptions: les *ſueurs* qui ceſſent trop-tôt, ou qui ſont trop légeres, les *déſudations*, ἱδρώτια, ne ſont pas moins dangereuſes que les précédentes. Gallien a fort judicieuſement remarqué que les *ſueurs* qui ont commencé à paroître & qui ceſſent enſuite tout-à-coup, ſont très-mauvaiſes, *comment. in prorrhet. lib. I.* Ceux qui ne *ſuent* que peu, & ſur-tout aux environs de la tête dans les maladies aiguës, & qui ſont inquiets, ſont dans un danger preſſant, ſur-tout ſi les urines ſont en même tems noires; il en eſt de

même, s'ils ne peuvent dormir & si la chaleur revient, *prorrhet. lib. I. sect. 11. n°. 18. & 33.* De légeres *sueurs* sont sur-tout pernicieuses, si elles se font avec refroidissement à la suite d'un saignement de nez, *ibid. sect. III. n°. 34.* Si elles succedent à des horripilations fréquentes qui passent & qui reviennent souvent, à des frissons qui accompagnent l'assoupissement, l'ardeur du visage & les douleurs de tête; si elles se rencontrent avec lassitude, obscurcissement de la vue, vieille toux, & sur-tout si ces malades sont promptement rechauffés, & lorsque ces *sueurs* légeres paroissent après un frisson suivi de refroidissement, avec douleur de tête & du col, & perte de voix, les malades meurent avec une gêne dans le gosier, qui empêche la libre sortie de l'air, *com. prænot. c. j. n°.* 12. 8. 7. 35. 36. 41. 42. 1. Le refroidissement ou le frisson qui succedent à ces légeres *sueurs*, les rendent presque toujours mortelles, sur-tout s'il y a de fréquentes alternatives de frissons & de *sueurs*, le ventre se relâche à la fin, & il se fait des suppurations, *ibid. n°.* 11. & 41. On peut voir combien fréquemment le frisson qui suit & intercepte les *sueurs*, annonce & précede la mort des malades, dans les histoires de la femme de Droméadus, *epidem. lib. I. n°. 34. p.* 11. de la fille d'Euryanocté, du jeune homme qui demeuroit au marché des menteurs, *ibid. lib. III. sect. I. ægr. 6. &* 8. de la femme de Théodore, de celle d'Euxenius & d'Aristocrate, *epidem. lib. VII. n°.* 45, *&c.* Autant les *sueurs* générales sont avantageuses, autant celles qui n'ont lieu que par quelque partie du corps, par le front, la tête, le col & les clavicules, la poitrine, *&c.* sont funestes & de mauvais augure, tous les malades dans lesquels Hippocrate a observé ces *sueurs* partielles sont morts, aussi les met-il au nombre des signes qui caractérisoient dès le commencement les fievres ardentes qui devoient avoir une terminaison peu favorable, *epidem. lib. I. passim.* Les *sueurs* froides sont les plus pernicieuses de toutes, sur-tout si elles ne sont pas générales, *prognost. l. I. n°.* 18. on les observe souvent dans les derniers tems des maladies, lorsque les malades sont prêts à rendre le dernier soupir; si elles se rencontrent avec une fievre légere, elles n'annoncent que de la durée; mais si la fievre est aiguë, elles dénotent une mort prochaine, *aphor. 37. lib. IV.* elles viennent quelquefois à la suite des déjections noires, *coac. præn. c. xxviij. n°.* 43. Philiscus eut le cinquieme jour des *sueurs* froides, & mourut le lendemain. Dans Silenus, après l'apparition de ce symptome, la mort fut plus lente, mais non pas moins certaine, *epidem. lib. I. n°.* 24. & 25. *ægr.* 1. & 2. Enfin quoique les *sueurs* n'ayent aucune mauvaise qualité, si elles paroissent en même tems que d'autres signes fâcheux, elles contribuent à confirmer le prognostic de mort, sur-tout si elles ne dissipent point ces accidens. Ainsi la femme d'Olympiade avoit la voix éteinte, l'orthopnée, mauvaise couleur, & *suoit* principalement des jambes & des piés, elle étoit déja à l'agonie & dans les bras de la mort, *ibid. lib. VII. n°.* 36. Erasinus dont la *sueur* étoit jointe à des convulsions, & qui avoit les extrémités froides & livides, mourut le cinquieme jour, *ibid. lib. III. sect. 3. ægr.* 8. d'où l'on peut conclure que, quoique les *sueurs* soient des signes assez certains par elles-mêmes, on risqueroit souvent de se tromper si l'on s'en tenoit à ce seul signe, & l'on voit la nécessité de combiner tous les signes pour pouvoir porter un prognostic à-peu-près certain, c'est-à-dire qui ait beaucoup de probabilité: toutes les parties de la *séméiotique* se prêtent un appui & une force réciproques; on ne peut, sous quelque prétexte que ce soit, s'exempter de les approfondir toutes avec soin, la moindre négligence sur ce point est impardonnable; elle peut tourner au déshonneur du médecin coupable, & qui pis est au détriment du malade innocent. (*m*)

SUEUR ANGLOISE, (*Médecine pratiq.*) maladie particuliere aux Anglois, dont la *sueur* est le symptome principal, & l'unique remede; elle est connue dans les différens auteurs sous les noms de *fievre sudatoire*, ἱδρωπυρετός, de *peste britannique*, d'*éphemere pestilentielle*, de *suette*, &c.

Cette maladie épidémique en Angleterre, n'y a pas été de tout tems; l'époque de son invasion dans ce pays, n'est pas bien déterminée: les écrivains qui la font remonter aux tems les plus reculés, ne la placent pas avant l'année 1480; tels sont Surius, Cambden, Caïus, & Childrel: d'autres prétendent que cette maladie n'a commencé à faire des ravages qu'au commencement du sixieme siecle; mais ces prétentions sont détruites par les témoignages positifs des premiers qui ne s'accordent cependant pas entr'eux sur l'année précise de son invasion. Le sentiment le plus commun, & qui paroît le plus sûr, c'est celui de Caïus, qui assure que la *sueur angloise* se répandit pour la prémiere fois, en 1483, dans l'armée d'Henri VII. roi d'Angleterre, dès qu'elle fut abordée au port de Milfort, dans la principauté de Galles, elle gagna ensuite Londres, où elle attaqua & tua un grand nombre de personnes, depuis le premier Septembre jusqu'à la fin du mois d'Octobre, alors les *sueurs* se calmerent, & l'on n'en ressentit aucune atteinte jusqu'à l'été de 1485; depuis elle reparut en 1506, & en 1518, & cette année elle fut si violente, qu'elle emportoit en trois heures les malades; aucun sexe, aucun âge, aucune condition, n'échappa à ses coups, plusieurs villes furent entierement dépeuplées: elle revint avec un peu moins de furie en 1528; cependant les malades qui en étoient attaqués succomboient en moins de six heures à la violence du mal; elle prit la plûpart de ses victimes parmi les gens de considération: Henri VIII. régnant alors, ne fut pas à l'abri de ses fureurs, il en fut frappé en 1529. ce fut alors qu'elle se répandit dans les contrées maritimes de la Hollande, de la Zélande, ensuite à Anvers; de-là, dans la Flandre & le Brabant, & immola dans tous ces pays, des milliers d'habitans; elle infecta aussi quelques provinces d'Allemagne, & interrompit à Marpurg le fameux colloque de Zuingle & de Luther, sur l'eucharistie. Enfin cette terrible maladie reparut en 1551, avec tant de violence, qu'il mourut dans un seul jour cent-vingt personnes à Westminster. Ses ravages furent encore plus affreux à Shrewsbury, séjour du célebre Caius, de qui nous tirons ces détails: ce canton fut presque entierement dépeuplé. Les Anglois effrayés avec raison du danger prochain qu'ils couroient, cherchoient leur salut dans la fuite, remede assuré dans les autres épidémies; mais ce fut inutilement, le mal les suivoit & les attaquoit particulierement dans les pays où ils se réfugioient; eux seuls étoient sujets à cette maladie, les autres nations n'en éprouvoient aucune atteinte, & suivant les observations bien constatées, aucun étranger voyageant ou établi dans leur pays, n'en fut attaqué. Ce fut cette année que l'épidémie épuisa ses fureurs; l'Angleterre en a été depuis ce tems exempte jusqu'à présent.

Les symptomes qui accompagnoient la *sueur angloise* étoient différens dans presque tous les sujets; elle s'annonçoit le plus ordinairement par une douleur dans quelque partie, dans le col, les épaules, les bras, les jambes, *&c.* ou par une espece de vapeur chaude qui parcouroit ces parties; peu après une chaleur brulante se répandoit dans l'intérieur, le malade étoit tourmenté par une soif inextinguible, par des inquiétudes, des langueurs d'estomac, des maux de cœur, quelquefois il survenoit des vomissemens; à ces accidens succédoient plus ou moins promptement des douleurs de tête, le délire, une langueur extrême, un penchant insurmontable au sommeil, le pouls devenoit vîte & véhément, & la respiration fréquente & laborieuse; ces symptomes étoient tout-à-coup suivis d'une *sueur* plus ou moins abondante, qui venant ensuite à cesser, jettoit les malades dans l'affaissement avant-coureur de la mort prochaine; dans les différentes constitutions épidémiques, & dans les différentes sujets, la rapidité avec laquelle tous ces phénomènes se succédoient, varioient extrémement; en 1518, les malades avoient essuyé tous ces accidens, & étoient morts en trois heures; en 1528, leur durée s'étendoit jusqu'à six heures; en général les malades n'étoient pas sans danger jusqu'à ce que les vingt-quatre heures fussent expirées; c'étoit-là le terme le plus ordinaire de la *sueur angloise*, qui l'avoit fait appeller *peste éphémere*. On a observé que lorsque les coups étoient moderés & portés, ce semble avec choix, ils ne tomboient que rarement sur les pauvres, les vieillards, les enfans, les atrabilaires, & les personnes d'une constitution foible & délicate: les crapuleux, les personnes sanguines, celles qui faisoient un grand usage du lait, étoient les premieres victimes de sa fureur.

Plusieurs objets s'offrent ici aux recherches des théoriciens, 1°. quelle est l'origine de cette maladie, la cause de son invasion en Angleterre; 2°. pourquoi est-elle si aiguë; 3°. pourquoi n'exerce-t-elle ses fureurs que sur le sang anglois, *&c.* Presque tous les auteurs qui en ont écrit, Herman comte de Nvénare,

Riqui-

Riquinus, Schiller, & Alexander Benedictus, s'accordent pieuſement à regarder cette maladie comme un des fleaux par leſquels un Dieu irrité exerce ſa vengeance ſur les criminels humains. La *ſueur angloiſe* a été principalement deſtinée à punir l'incrédulité, ſans doute plus familiere aux Anglois, ſuivant ces vers de Pherntophius,

. . . . . Cæleſtia numina nobis,
Nil ſunt quam nugæ, fabula, verba, jocus;
Inde fames nobis, peſtes, mars denique fontem
Hinc etiam inclemens ἱδρωπυρετος habet
Sævum, horrendum, atrox genus immedicabile morbi,
Noſtræ perfidiæ debitum, &c.

Et en partant de ces principes, on explique par la volonté de ce même Dieu, tous les autres phénomènes de cette maladie, & ſur-tout ſon *endémicité* en Angleterre; mais ces explications ne ſauroient ſatisfaire le philoſophe médecin, quoique infiniment perſuadé que Dieu eſt l'auteur & la premiere cauſe de tous les effets, parce qu'il ſait que pour les opérer, l'Etre ſouverain ſe ſert des moyens phyſiques dont les recherches lui ſont permiſes, & que les lui attribuer toujours, ou comme on dit, recourir ſans-ceſſe à la ſacriſtie, n'eſt qu'une reſſource de la pareſſe orgueilleuſe & de la ſuperſtitieuſe ignorance. Quelles ſont donc les cauſes phyſiques de la *ſueur angloiſe*? Schiller penſe que l'influence des aſtres, ſur-tout de ſaturne, de mars, & de mercure, n'y a pas peu contribué, *Voyez* INFLUENCE DES ASTRES. Il ajoute que le changement conſidérable des ſaiſons, le genre de vie, & la mauvaiſe qualité de l'air, doivent auſſi être accuſés; il tire une preuve de l'action de l'air, de l'obſervation faite ſur les oiſeaux qui étoient attaqués de cette peſte, & qu'on trouvoit en grand nombre morts ſur les arbres, avec des petits abſcès ſous les aiſſelles. Il n'eſt pas douteux que les mauvaiſes qualités de l'air ne ſoient la principale cauſe de toutes les maladies épidémiques, & par conſéquent de la *ſueur angloiſe*; mais ce qu'il n'eſt pas poſſible de déterminer, pourquoi cet air n'a-t-il été infecté qu'en 1483? pourquoi, & comment cette infection s'eſt-elle renouvellée de tems-en-tems? Les mauvaiſes raiſons qu'on en a données, laiſſent encore ces problèmes à décider. Pourquoi auſſi les étrangers en étoient-ils exempts en Angleterre, & pourquoi les Anglois fugitifs dans les autres pays, n'étoient-ils pas à l'abri de ſes coups? Y auroit-il dans le ſang des Anglois une diſpoſition ſans laquelle on peut impunément s'expoſer aux cauſes morbiques; porteroient-ils en naiſſant le germe de cette funeſte maladie, qui ne peut être développé que par la conſtitution analogue de l'air? cette diſpoſition ſeroit-elle un effet de leur façon de vivre, de l'uſage immodéré qu'ils font de la chair des animaux, & de l'état particulier de leur atmoſphere? voilà des queſtions qu'on auroit pu décider, ſi les auteurs qui ont écrit ſur cette maladie, euſſent été meilleurs phyſiciens & plus exacts obſervateurs. La crainte peut être regardée comme une des cauſes des ravages de la *ſueur angloiſe*; dans toutes les peſtes & les maladies épidémiques, elle joue un très-grand rôle; mais elle ne produit jamais l'épidémie, elle ne ſert qu'à en accélérer les progrès; pluſieurs auteurs ſe ſont manifeſtement trompés, en généraliſant cette cauſe. *Voyez* PESTE.

Dès que cette maladie ſe déclaroit, il étoit très-important de la reconnoître, elle parcouroit ſes tems avec une ſi grande rapidité, qu'il eût été dangereux de s'y méprendre; mais cette même rapidité en étoit un ſigne diſtinctif: d'ailleurs, lorſqu'une maladie eſt épidémique, il n'eſt pas à craindre qu'on la méconnoiſſe, quelque variés qu'en ſoient les accidens; il y a toujours un caractere commun qui frappe les moins éclairés, & que la crainte rend encore plus remarquable.

Le danger qui accompagnoit la *ſueur angloiſe*, n'a pas été ni auſſi preſſant, ni auſſi certain dans tous les différens tems où elle a paru; les années les plus meurtrieres ont été, comme nous avons vu, 1518, 1528, & 1551. La premiere année que cette maladie ſe fit connoitre, en 1483, l'incertitude des médecins, & les méthodes de traitement peu appropriées qu'ils ſuivirent, n'ajouterent pas peu à la violence des accidens; & en effet, comme l'ont remarqué Herman, Eraſme, & quelques autres, la *ſueur angloiſe* preſque ſûrement mortelle dès le commencement, ſe calma au point que perſonne n'en mouroit que par le défaut ou l'ignorance du médecin; ceux qui ſuccomboient étoient toujours morts avant vingt-quatre heures: aucun, dit Thomas Morus, n'a peri de cette maladie que le premier jour; Eraſme a obſervé que les mêmes perſonnes étoient ſouvent attaquées trois ou quatre fois de cette maladie, juſqu'à ce qu'enfin elles devenoient hydropiques, *epiſt.* 57. *lib. XXVI.* la *ſueur* qui paroiſſoit étoit, ſuivant toutes les obſervations, plutôt une criſe ſalutaire, qu'un ſymptome dangereux, ſa ceſſation ſeule étoit l'accident le plus à craindre, la cauſe & le ſigne d'une mort prochaine; ceux, dit Herman, dans qui on repercutoit la *ſueur*, mouroient en peu d'heures, & bientôt après leur cadavre détruit par la putréfaction, s'en alloit en lambeaux & exhaloit une odeur inſupportable.

La *ſueur* étant l'unique remede de cette maladie, il paroît évidemment que le médecin n'a autre choſe à faire qu'à ſeconder la nature, ou ſuppléer à ſon défaut ſi elle eſt trop foible; il ne faut négliger aucun ſecours pour faire *ſuer*, les frictions doivent d'abord être employées; ſi leur effet n'eſt pas aſſez conſidérable, il faut avoir recours aux ſudorifiques internes; la maniere de les adminiſtrer eſt aſſez indifférente, peu importe qu'on les donne en opiate, en potion, en tiſanne, *&c.* il faut bien ſe garder d'employer les préparations de pavot, qu'on eſt aſſez dans l'uſage de mêler aux potions ſudorifiques, pour en aſſurer & en augmenter l'effet; le ſommeil que ces remedes occaſionnent eſt mortel dans ces maladies, & loin de l'exciter, il faut le prévenir & l'empêcher, en ſecouant le malade, en lui parlant à haute voix; cette précaution eſt recommandée par tous les auteurs, ils s'accordent auſſi tous à défendre tout aliment ſolide ou liquide, à moins que la foibleſſe ne ſoit extrême, & que la ſyncope ne ſoit à craindre: alors on peut permettre un potage, ou un peu de poulet roti, & pendant tout le jour que dure, ou peut durer la maladie, il faut tenir le malade dans un lit bien chaud, bien couvert, ſans cependant l'affaiſſer ſous le poids des couvertures, avoir attention que l'air froid n'y pénetre pas; dans cet état on le laiſſe *ſuer* ſans le changer de linge; dès qu'il a ceſſé & que les ſymptomes ſont diſſipés, on le frotte avec des ſerviettes chaudes, on lui met du linge blanc, & on le tranſporte dans un autre lit: on peut alors lui donner un bouillon, & le laiſſer dormir pendant quelques heures, après quoi il n'eſt pas indifférent de lui provoquer de nouveau la *ſueur*, ſi elle ne revient pas naturellement; par ce moyen on previent des rechutes preſque toujours funeſtes. Riquinus raconte qu'un payſan attaqué de *la ſueur angloiſe*, mépriſant les regles ordinaires de traitement, s'aviſa de ſe jetter dans un four d'où l'on venoit de tirer les pains, il y *ſua* prodigieuſement, on l'en retira après quelque tems extrêmement foible, mais guéri; & ce qu'il y eut de plus ſingulier, c'eſt que, s'il en faut croire cet auteur, les pains qu'on cuiſit après dans ce four, prirent une qualité venimeuſe, & tous ceux qui en mangerent moururent enragés. Il paroît par-là qu'il n'y auroit pas de ſecours plus prompt & plus aſſuré dans la *ſueur angloiſe* que de mettre les malades dans une étuve, ſi l'on n'avoit pas à craindre le même inconvénient: cette crainte eſt fondée ſur une autre obſervation ſemblable, rapportée par Herman. Un médecin ayant des bubons peſtilentiels ſous l'aiſſelle gauche, va comme pour ſe laver au bain public, il fait allumer plus qu'à l'ordinaire le feu des poëles, & dans cette eſpece d'étuve, il ſe fait frotter avec force par deux domeſtiques, pour exciter plutôt & plus abondamment la *ſueur* qui ne tarda pas à couler de toutes parts; il remédie à la foibleſſe qu'il éprouvoit par quelques verres de vin ſpiritueux, & ſort ainſi du bain parfaitement guéri; mais ſa *ſueur* avoit tellement infecté le lieu du bain, que celui qui en avoit la direction, ſes domeſtiques, & tous ceux qui vinrent enſuite ſe baigner, y moururent auſſitôt; le gouvernement fut obligé de faire murer cet endroit, pour prévenir d'autres accidens auſſi funeſtes.

La fuite étant un expédient obſervé inutile pour ſe garantir de la *ſueur angloiſe*, les auteurs conſeillent d'allumer de grands feux avec des bois odoriférans, dans les rues & les maiſons, précaution conſeillée par Hippocrate dans la peſte, & couronnée par le ſuccès; de prendre des poudres & des infuſions aromatiques, alexipharmaques, *&c.* & lorſqu'on en a heureuſement réchappé, il faut bien ſe garder du froid qui ne manque pas d'occaſionner un cours de ventre preſ-

presque toujours mortel, comme le prouve la triste expérience de ceux qui étant guéris, s'y sont inconsidérément exposés. (*m*)

SUEUR, s. m. (*Corroyerie.*) ouvrier qui autrefois travailloit les cuirs au sortir de la main du tanneur. C'étoit celui qui les mettoit en suin ou en graisse, qu'on nomme alors *souin*; les *Sueurs*, comme on le voit dans les anciens statuts des Corroyeurs, faisoient une communauté particuliere, qui, aussi bien que celle des Baudroyeurs & des Cordonniers, a été réunie à la communauté des Dorroyeurs. *Savary*. (*D. J.*)

SUEVUS ou SUEBUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Germanie, selon Ptolomée, *l. II. c. x.* Spener, *notit. Germ. ant. l. II. c. ij.* veut que ce soit une des embouchures de l'Oder: savoir celle du milieu, appellée *Suine* ou *Sueve*; & qui approche plus du nom des Sueves qui ont anciennement habité dans ces quartiers. (*D. J.*)

SUEZ, (*Géog. mod.*) petite ville d'Egypte, sur la côte septentrionale de la mer Rouge, à vingt lieues au nord de Tor, avec un vieux château ruiné, & un petit port à trois journées du chemin du Caire.

Les anciens appelloient *Suez* la ville des héros, *Héréopolis*; peut-être ne s'acquit-elle un si beau nom qu'à cause de son commerce. Elle est cependant située dans un terrein fort stérile jusqu'à cinquante milles tout-autour; elle manque d'eau, & son port qui a peu de fond, n'est qu'une vraie rade dangereuse: les soudans d'Egypte, & après eux les Turcs, ne l'ont point réparé; & d'ailleurs dans le tems même qu'ils y travailloient pour s'opposer aux progrès que faisoient les Portugais, il falloit qu'alors même les chameaux portassent tous les matériaux, depuis le Caire jusqu'à *Suez*. (*D. J.*)

SUEZ, *le golphe de*, (*Géog. mod.*) anciennement *Heroopolites sinus*; c'est la partie la plus septentrionale de la mer Rouge, & l'endroit où vraissemblablement les Israëlites la passerent à pié sec; ce golphe n'est séparé de la mer Méditerranée que par un isthme d'environ cinquante milles, qui joint l'Asie à l'Afrique, & qu'on appelle l'*isthme de Suez*; nous en allons faire l'article. (*D. J.*)

SUEZ, *isthme de*, (*Géog. mod.*) isthme qui joint l'Asie à l'Afrique. Cet isthme peut avoir cinquante milles d'étendue, quoique Plutarque ne lui en donne que trente-sept, jusqu'à l'endroit où l'on s'embarque sur le Nil. Les rois d'Egypte considérant les grands avantages qui reviendroient à leur pays par la communication des mers, tenterent souvent de couper cet isthme, & de faire par ce moyen une île de toute l'Afrique. Sésostris, au rapport de Strabon, fut le premier qui forma ce dessein, & qui fit son possible pour l'exécuter. Darius, roi de Perse & d'Egypte, tenta la même entreprise, & conduisit son ouvrage jusqu'aux lacs Amers, nommés de la sorte à cause de l'amertume de leurs eaux. Le premier Ptolomée parmi les successeurs d'Alexandre, se proposa d'achever l'ouvrage, & l'abandonna cependant bientôt après. Les uns disent que ce fut par crainte d'inonder l'Egypte, qui est plus basse de trois coudées que la mer Rouge. D'autres assurent que ce fut de peur que la mer en entrant dans le Nil, ne gâtât par son amertume les eaux de ce fleuve, & que pour comble de maux tout son pays ne devînt stérile, d'abord que ses campagnes se trouveroient arrosées des eaux de la mer.

Quoi qu'il en soit, on se contenta de creuser un canal qui joignoit le Nil à la mer Rouge. Ce fut alors que les ports de cette mer commencerent à être fameux. La ville de Coptos devint l'entrepôt de toutes les marchandises qui passoient des Indes en Egypte. Depuis que l'on a laissé détruire le canal qui communiquoit le Nil avec la mer Rouge, on est obligé d'employer les chameaux pour transporter par terre les marchandises.

Cléopatre, après la perte de la bataille d'Actium, vint à Alexandrie, où se rendit Antoine, qui la trouva toute occupée d'un dessein fort extraordinaire. Pour éviter de tomber entre les mains d'Octave, présumant bien qu'il la poursuivroit, elle songeoit à faire transporter ses vaisseaux de la mer Méditerranée dans la mer Rouge par l'isthme qui a cinquante à soixante milles de largeur de Pharma à *Suez*. Elle projettoit ensuite de mettre ses trésors dans ses vaisseaux & dans les autres qu'elle avoit déja sur cette mer, pour aller chercher quelque retraite écartée; mais elle abandonna ce dessein, dans l'espoir peut-être de faire encore la conquête de ce nouveau [maî]tre du monde. (*D. J.*)

SUEZIC, (*Géog. mod.*) par les Orientaux *Suer*[...] province voisine de la Colchide, dont les peu[ples] nommés anciennement *Tzani* & *Lazi* habitoient [la] plus grande partie. (*D. J.*)

SUFFEGMAR, (*Géog. mod.*) riviere d'Afriq[ue] dans la Barbarie, au royaume d'Alger; elle prend sa source aux montagnes qui bornent le grand Atlas, & se jette dans la mer, au levant de Gigeri. C'est l'Ampsaga des anciens, ou l'Ampsagas de Ptolomée. (*D. J.*)

SUFFETES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) c'est ainsi que l'on nommoit chez les Carthaginois les deux principaux magistrats de la république qui étoient élus parmi les sénateurs les plus distingués par la naissance, par la richesse & par les talens. Leur autorité ne duroit que pendant une année, comme celle des consuls romains; mais il ne paroit pas que les *suffetes* fussent chargés du commandement des armées pendant leur magistrature; pour l'ordinaire leurs fonctions étoient purement civiles; cependant nous voyons qu'Annibal, Himilcon & Magon ont commandé les armées des Carthaginois dans le tems même qu'ils étoient revêtus de la dignité de *suffetes*; ils convoquoient le sénat auquel ils présidoient; ils y proposoient les matieres sur lesquelles on devoit délibérer; ils recueilloient les suffrages. Quelques auteurs croient qu'ils avoient le droit de vie & de mort, & d'infliger les punitions qu'ils jugeoient à-propos.

Aucune loi ne pouvoit passer dans le sénat sans leur concours; lorsqu'ils n'étoient point d'accord avec le sénat, le peuple décidoit. Chaque ville de la domination carthaginoise avoit des *suffetes*, à l'exemple de la capitale.

SUFFIBULUM, s. m. (*Littérat.*) ce mot, dans Festus, signifie le voile blanc que les vestales mettoient sur leurs têtes lors des sacrifices, & qui étoit attaché avec une agraffe. (*D. J.*)

SUFFISANT, SUFFISANCE, (*Lang. franç.*) lorsque *suffisant* est participe, il signifie seulement *qui suffit*, comme un ordinaire *suffisant*, des provisions *suffisantes*; mais lorsqu'il est adjectif, il désigne un présomptueux, „ rien de plus insupportable dans „ la vie que ces hommes *suffisans*, ces femmes *suf-* „ *fisantes*, qui décident de tout sans rien savoir. „ Ce mot ne se prend en bonne part que quand il est joint à un autre qui en détermine la signification. Il ne faudroit donner les premieres places de l'état qu'à des gens *suffisans*, & capables de remplir les grandes charges de la couronne.

L'on doit faire la même remarque du mot *suffisance*; il se dit du vrai mérite & du faux mérite. Les riches gâtés par la fortune montrent ordinairement une *suffisance* orgueilleuse; mais l'adversité jointe au génie produit la grande capacité & la *suffisance* modeste.

SUFFISANT, IMPORTANT, ARROGANT, (*Synonim.*) le *suffisant*, dit la Bruyere, est celui en qui la pratique de certains détails que l'on honore du nom d'affaires, se trouve jointe à une très-grande médiocrité d'esprit.

Un grain d'esprit & une once d'affaires plus qu'il n'en entre dans la composition du *suffisant*, font l'*important*; sotte & puérile confiance dans celui qui se croit tel!

Pendant qu'on ne fait que rire de l'*important*, il n'a pas un autre nom: dès qu'on s'en plaint, c'est l'*arrogant*. (*D. J.*)

SUFFISAMMENT, ASSEZ, (*Synon.*) ces deux mots, dit M. l'abbé Girard, regardent également la quantité; avec cette différence, qu'*assez* a plus de rapport à la quantité qu'on veut avoir, & que *suffisamment* en a plus à la quantité qu'on veut employer.

L'avare n'en a jamais *assez*; il accumule, & souhaite sans cesse. Le prodigue n'en a jamais *suffisamment*; il veut toujours dépenser plus qu'il n'a.

On dit, c'est *assez*, lorsqu'on n'en veut pas davantage; & l'on dit, en voilà *suffisamment*, lorsqu'on en a précisément ce qu'il faut, pour l'usage qu'on en veut faire.

A l'égard des doses & de tout ce qui se consume, *assez* paroit manquer plus de quantité que *suffisamment*; car il semble que quand il y en a *assez*, ce qui seroit de plus, y seroit de trop; mais que quand il y en a *suffisamment*, ce qui seroit de plus, n'y feroit que l'abondance, sans y être de trop. On dit aussi d'une petite portion & d'un revenu médiocre,

qu'on

qu'on en a *suffisamment*, mais on ne dit guere qu'on en a *assez*.

Il se trouve dans la signification d'*assez* plus de généralité; ce qui lui donnant un service plus étendu, en rend l'usage plus commun, au lieu que *suffisamment* renferme dans son idée un rapport à l'emploi des choses qui lui donnant un caractere plus particulier, en borne l'usage à un plus petit nombre d'occasions.

C'est *assez* d'une heure à table pour prendre *suffisamment* de nourriture; mais ce n'est pas *assez* pour ceux qui en font leurs délices.

L'économe sait en trouver *assez* où il y en a peu. Le dissipateur n'en peut avoir *suffisamment*, où il y en a même beaucoup. Girard, *synonym. françois*. (*D. J.*)

SUFFISANTE GRACE, (*Théol.*) la grace *suffisante*, selon les Catholiques, est celle qui donne à la volonté un pouvoir véritable, dégagé & propre à vaincre la concupiscence, pour faire le bien méritoire de la vie éternelle.

Il est de foi que la grace est nécessaire, & que sans la grace on ne peut faire aucun bien qui soit méritoire de la vie éternelle. On convient aussi que Dieu ne refuse point les secours nécessaires, & tout le monde sait que l'homme ne fait pas ce qu'il devroit faire, & qu'il fait au contraire ce qu'il ne devroit pas faire.

De ces principes qui sont généralement avoués par toutes les sectes, quoique divisées à d'autres égards, il s'ensuit qu'il y a quelques graces de Dieu auxquelles l'homme resiste; quelques-unes avec lesquelles l'homme n'agit point, quoiqu'il puisse véritablement agir; quelques-unes enfin malgré lesquelles l'homme fait le mal, quoiqu'il puisse faire le bien. C'est ce secours que l'on appelle *grace suffisante*, parce qu'elle suffit pour que nous puissions agir, quoique nous puissions l'avoir sans agir.

En effet il est d'expérience qu'il y a des graces que l'homme est privé par la résistance très-libre de sa volonté, de l'effet dont elles sont capables, eu égard aux circonstances où elles sont données, & que Dieu se propose de produire par leur moyen, dans le moment même qu'il les accorde. Tous les reproches que Dieu fait aux pécheurs dans l'Ecriture, d'avoir été sourds à sa voix, de n'avoir pas correspondu à ses saints desirs, d'avoir résisté aux inspirations célestes, établissent evidemment ce point de doctrine; autrement ces reproches seroient injustes & illusoires.

Mais les theologiens scholastiques sont partagés sur la nature de cette *grace suffisante*.

Les Thomistes appellent *grace suffisante* celle avec laquelle l'homme peut faire le bien, mais avec lequel il ne le fera jamais sans un nouveau secours qu'ils appellent *prémotion physique*. *Voyez* PRÉMOTION.

Les Augustiniens pensent de même; mais au lieu de la prémotion physique, ils n'exigent qu'une prémotion morale. La *grace suffisante*, selon eux, donne assez de force à la volonté pour faire le bien, mais celle-ci ne le fera jamais sans une délectation victorieuse par elle-même & absolument.

D'autres qu'on nomme aussi *Augustiniens*, accordent qu'avec la *grace suffisante* non-seulement on peut faire le bien, mais encore qu'on l'accomplit réellement dans certaines occasions faciles; mais pour les œuvres plus difficiles, ils exigent une grace efficace.

Suarès & les Congruistes appellent *grace suffisante* celle qui n'est pas proportionnée aux différentes circonstances du tems, du lieu, ou de la personne à qui elle est donnée, & qui par cette raison n'a jamais son effet, quoiqu'elle donne toujours un pouvoir véritable & prochain pour agir.

Enfin les Molinistes appellent *grace suffisante* celle qui telle que Dieu la donne, confere à l'homme un véritable pouvoir de faire le bien, & dont il peut user par la seule détermination de sa volonté, sans aucun autre secours ultérieur, ensorte que s'il y consent, elle devient efficace, s'il y resiste, elle n'en a pas moins été *suffisante*.

Luther & Calvin ont rejetté la *grace suffisante*, & Jansenius l'a aussi rejettée, en prétendant qu'il n'y a de véritable grace intérieure que celle à laquelle on ne résiste jamais.

Les théologiens catholiques prouvent que non-seulement Dieu ne refuse point la *grace suffisante*, mais encore qu'il la confere, l'offre ou la prépare aux justes, aux fideles, aux pécheurs, aux endurcis, aux infideles & aux enfans qui meurent sans baptême.

SUFFISANTE RAISON, (*Métaphysiq.*) *principe de la raison suffisante*. C'est celui duquel dépendent toutes les vérités contingentes. Il n'est ni moins primitif, ni moins universel que celui de *contradiction*. Tous les hommes le suivent naturellement; car il n'y a personne qui se détermine à une chose plutôt qu'à une autre sans une *raison suffisante*, qui lui fasse voir que cette chose est préférable à l'autre.

Quand on demande compte à quelqu'un de ses actions, on pousse les questions jusqu'à ce qu'on soit parvenu à découvrir une raison qui nous satisfasse, & nous sentons dans tous les cas que nous ne pouvons point forcer notre esprit à admettre quelque chose sans une *raison suffisante*, c'est-à-dire, sans une raison qui nous fasse comprendre pourquoi cette chose est ainsi plutôt que tout autrement.

Si on vouloit nier ce grand principe, on tomberoit dans d'étranges contradictions: car dès que l'on admet qu'il peut arriver quelque chose sans *raison suffisante*, on ne peut assurer d'aucune chose qu'elle est la même qu'elle étoit le moment d'auparavant, puisque cette chose pourroit se changer à tout moment dans une autre d'une autre espece; ainsi il n'y auroit pour nous des vérités que pour un instant.

J'assure, par exemple, que tout est encore dans ma chambre dans l'état où je l'ai laissé, parce que je suis assuré que personne n'y est entré depuis que j'en suis sorti; mais si le principe de la *raison suffisante* n'a pas lieu, ma certitude devient une chimere, puisque tout pourroit être bouleversé dans ma chambre sans qu'il y fût entré personne capable de le déranger.

Sans ce principe, il n'y auroit point des choses identiques; car deux choses sont identiques, lorsque l'on peut substituer l'une à la place de l'autre sans qu'il arrive aucun changement par rapport à la propriété qu'on considere. Ainsi, par exemple, si j'ai une boule de pierre & une boule de plomb, & que je puisse mettre l'une à la place de l'autre dans le bassin d'une balance, sans que la balance change de situation, je dis que le poids de ces boules est identique, qu'il est le même, & qu'elles sont identiques quant à leurs poids: cependant s'il pouvoit arriver quelque chose sans une *raison suffisante*, je ne pourrois prononcer que le poids de ces boules est identique dans le tems même que j'assure qu'il est identique, puisqu'il pourroit arriver sans aucune raison un changement dans l'une qui n'arriveroit pas dans l'autre, & par conséquent leur poids ne feroit point identique; ce qui est contre la définition.

Sans le principe de la *raison suffisante*, on ne pourroit plus dire que cet univers, où toutes les parties sont si bien liées entr'elles n'a pu être produit que par une sagesse suprème; car s'il peut y avoir des effets sans *raison suffisante*, tout cela a pu être produit par le hasard, c'est-à-dire, par rien. Ce qui arrive quelquefois en songe nous fournit l'idée d'un monde fabuleux, où tous les événemens arriveroient sans *raison suffisante*. Je rêve que je suis dans ma chambre occupé à écrire; tout d'un coup ma chaise se change en un cheval ailé, & je me trouve en un instant à cent lieues de l'endroit où j'étois, & avec des personnes qui sont mortes depuis long-tems. Tout cela ne peut arriver dans ce monde, puisqu'il n'y auroit point de *raison suffisante* de tous ces effets. C'est ce principe qui distingue le songe de la veille, & le monde réel du monde fabuleux que l'on nous dépeint dans les contes des fées.

Dans la Géométrie, où toutes les vérités sont nécessaires, on ne se sert que du principe de contradiction; mais lorsqu'il est possible qu'une chose se trouve en différens états, je ne puis assurer qu'elle se trouve dans un tel état plutôt que dans un autre, à moins que je n'allegue une raison de ce que j'affirme; ainsi, par exemple, je puis être assis, couché, debout, toutes ces déterminations de ma situation sont également possibles; mais quand je suis debout, il faut qu'il y ait une *raison suffisante* pourquoi je suis debout, & non pas assis ou couché.

Archimede passant de la géométrie à la méchanique, reconnut bien le besoin de la *raison suffisante*; car voulant démontrer qu'une balance à bras égaux, chargée de poids égaux restera en équilibre, il fit voir que dans cette égalité de bras & de poids, la balance devoit rester en repos, parce qu'il n'y auroit point de *raison suffisante* pourquoi l'un des bras descendroit plutôt que l'autre. M. de Leibnits, qui étoit très-attentif aux sources de nos raisonnemens, saisit ce principe,

cipe, le développa, & fut le premier qui l'énonça distinctement & qui l'introduisit dans les sciences.

Le principe de la *raison suffisante* est encore le fondement des regles & des coutumes, qui ne sont fondées que sur ce qu'on appelle *convenance*; car les mêmes hommes peuvent suivre des coutumes différentes, ils peuvent déterminer leurs actions en plusieurs manieres, & lorsqu'on choisit préférablement à d'autres, celles où il y a le plus de raison, l'action devient bonne & ne sauroit être blamée; mais on la nomme *déraisonnable*, dès qu'il y a des *raisons suffisantes* pour ne la point commettre; & c'est sur ces mêmes principes que l'on peut prononcer qu'une coutume est meilleure que l'autre, c'est-à-dire, quand elle a plus de raison de son côté.

Ce principe bannit de la philosophie tous les raisonnemens à la scholastique; car les Scholastiques admettoient bien qu'il ne se fait rien sans cause; mais ils alléguoient pour causes des natures plastiques, des ames végétatives, & d'autres mots vuides de sens; mais quand on a une fois établi qu'une cause n'est bonne qu'autant qu'elle satisfait au principe de *raison suffisante*, c'est-à-dire, qu'autant qu'elle contient quelque chose par où on puisse faire voir comment, & pourquoi un effet peut arriver; alors on ne peut plus se payer de ces grands mots qu'on mettoit à la place des idées.

Quand on explique, par exemple, pourquoi les plantes naissent, croissent & se conservent, & que l'on donne pour cause de ces effets une ame végétative qui se trouve dans toutes les plantes, on allegue bien une cause de ces effets, mais une cause qui n'est point recevable, parce qu'elle ne contient rien par où je puisse comprendre comment la végétation s'opere; car cette ame végétative étant posée, je n'entends point de-là pourquoi la plante que je considere a plutôt une telle structure que toute autre, ni comment cette ame peut former une machine telle que celle de cette plante.

Au reste, on peut faire une espece d'argument *ad hominem* contre le principe de la *raison suffisante*, en demandant à Messieurs Leibnits & Wolf comment ils peuvent l'accorder avec la contingence de l'univers. La contingence en effet suppose une différence d'équilibre. Or, quoi de plus opposé à cette indifférence que le principe de la *raison suffisante*? Il faut donc dire que le monde existe, non contingemment, mais en vertu d'une *raison suffisante*, & cet aveu pourroit mener jusqu'aux bords du spinosisme. Il est vrai que ces philosophes tâchent de se tirer d'affaire, en expliquant la contingence par une chose dont le contraire n'est point impossible. Mais il est toujours vrai que la *raison suffisante* ne laisse point la contingence en son entier. Plus un plan a de raisons qui sollicitent son existence, moins les autres deviennent possibles, c'est-à-dire, peuvent prétendre à l'existence.

Néanmoins le principe de la *raison suffisante* est d'un très-grand usage. La plûpart des faux raisonnemens n'ont d'autre source que l'oubli de cette maxime. C'est le seul fil qui puisse nous conduire dans ces labyrinthes d'erreur, que l'esprit humain s'est bâti pour avoir le plaisir de s'égarer. Il ne faut donc rien admettre de ce qui viole cette maxime fondamentale, qui sert de bride aux écarts sans nombre que fait l'imagination, dès qu'on ne l'assujettit pas aux regles d'un raisonnement sévere.

SUFFITIO, (*Littérat.*) espece de purification pratiquée par ceux qui avoient assisté à des funérailles; cette purification consistoit simplement à passer promptement sur du feu, & à une légere aspersion d'eau lustrale. (*D. J.*)

SUFFOCATION, s. f. (*Physiolog.*) perte de la respiration, soit en tout, soit en partie.

La *suffocation* procede de différentes causes; mais nous n'expliquerons ici que la *suffocation* qui résulte, 1°. de la submersion; 2°. de la privation d'air dans la machine du vuide; 3°. lorsqu'on monte sur des lieux fort élevés; 4°. quand on respire un air trop chaud, condensé, ou rempli de vapeurs nuisibles aux poumons. Les *suffocations* qui proviennent de maladies, dépendent de ces maladies qui sont fort variées.

Dans la submersion par l'eau, les noyés meurent comme ceux qui sont étranglés. Dans les uns & dans les autres, le passage de l'air est bouché. Ce n'est point l'eau qui suffoque en entrant dans les poumons, car l'ouverture, c'est-à-dire, la glotte, n'est qu'une fente très-petite: or l'eau qui couvre cette fente, ne permet point à l'air d'en sortir, par conséquent elle ne sauroit s'y insinuer; cependant lorsque les cadavres viennent à flotter, l'eau n'y trouve pas toujours les mêmes obstacles; car dans certaines situations, elle ne peut couvrir qu'une des extrémités de la glotte, tandis que l'autre répond à l'air; ainsi dans ces situations, qui ne sont pas rares dans un corps qui flotte, & qui ne garde jamais la même position, il est certain que l'eau pourra s'introduire dans les poumons, mais cela n'arrive que long-tems après la mort; c'est pourquoi on ne trouve pas toujours de l'eau dans les poumons ni dans l'estomac des gens noyés, mais seulement quelquefois.

L'espece de *suffocation* artificielle, celle des animaux qui meurent dans la machine du vuide, n'est pas embarrassante à concevoir; cependant pour la comprendre, il faut se rappeller que les rameaux des bronches sortent à angles aigus les uns des autres, & qu'étant élastiques, ils résistent quand on les écartera; or on ne sauroit gonfler les poumons sans écarter les branches des tuyaux bronchiques; mais les rameaux qui pesent les uns sur les autres, résistent à la force qui fait effort pour les éloigner. Ajoutez la contractibilité du tissu pulmonaire qui tend toujours à raccourcir toutes les fibres, contractibilité qui n'est pas même perdue dans les cadavres. Cela posé, mettez un animal dans la machine du vuide, pompez-en l'air, que doit-il arriver quand l'air sera moins dense? Il est certain qu'il ne pourra point soulever les bronches, par conséquent elles se rapprocheront; & d'un autre côté, l'air qui est dans le tissu intérieur des poumons se dilatera: il y aura donc une dilatation & une contraction dans les poumons des animaux qui seront dans la machine du vuide, lorsque l'air en aura été pompé.

Il est évident que le mouvement progressif du sang sera difficile dans ces poumons, car d'abord l'air n'aura pas assez de force pour élever les rameaux bronchiques; de plus les poumons seront tellement distendus par l'air du tissu intérieur, qu'il faudra de toute nécessité que les vaisseaux soient tiraillés, pressés, crevés; ainsi les animaux qui seront dans la machine du vuide, seront dans des angoisses extraordinaires, mettront en jeu le diaphragme & leurs muscles intercostaux; mais l'action même de ces muscles leur sera pernicieuse, car quand les côtes agrandiront l'espace que renferme le thorax, le poumon se gonflera davantage, & les vaisseaux seront plus écartés les uns des autres. Pour avoir une idée de ce qui arrive alors, qu'on se souvienne que les vésicules des poissons crevent souvent dans la machine du vuide, & que les grenouilles se boursoufflent; la même chose doit arriver aux poumons des animaux qui meurent dans le vuide.

Une troisieme espece de *suffocation*, est celle qu'on éprouve quand on monte sur des lieux élevés. Il faut regarder les lieux fort élevés comme des especes de machines du vuide, car l'air y est très-raréfié; ainsi il ne peut plus contrebalancer l'air qui est dans le tissu intérieur des poumons. Il faut regarder les poumons comme une vessie d'air qu'on porte sur le sommet des montagnes; or tout le monde sait que cette vessie se gonfle à-proportion qu'elle est dans un lieu plus élevé: il en est de même des poumons; ainsi les voilà exposés à un gonflement semblable à celui qui survient dans la machine du vuide. Ainsi on y remarquera les mêmes phénomènes, c'est-à-dire que les poumons pourront laisser échapper les fluides qu'ils renferment, & qu'ils causeront par la dilatation une oppression considérable. On ne sera plus surpris à-présent, de ce qui est rapporté par Acosta, lequel en passant par les montagnes du Pérou fut exposé à des accidens terribles; l'estomac se bouleversa; les vomissemens furent énormes dans leurs efforts, qui lui firent rendre jusqu'au sang; & il crut enfin qu'il alloit mourir. D'autres voyageurs ont observé que les corps sont alors comme des cribles, l'eau en découle de tous côtés, comme s'ils étoient dans une sueur des plus abondantes: la pression de l'air qui diminue à-proportion qu'il est éloigné de la terre, doit produire tous ces symptomes.

Une quatrieme espece de *suffocation* arrive lorsqu'un animal est renfermé dans un lieu resserré, qui n'a pas commerce avec l'air extérieur; c'est qu'alors l'air qu'on respire n'étant point renouvellé, se charge d'exhalaisons grossieres & pernicieuses à la respiration. Le fait suivant justifie cette explication, & prou-

prouve qu'on rétablit la respiration lésée, en impregnant l'air de nouveaux corpuscules qui l'améliorent.

Il est rapporté dans les écrits de Boyle, que Corneille Drebel fit un bateau pour aller sous l'eau; mais il avoit un inconvénient bien fâcheux pour ceux qui hasardoient d'entrer dans ce bateau, c'est qu'ils manquoient d'air frais: Drebel trouva le secret de remédier à ce defaut par une liqueur. Lorsque l'air étoit surchargé des exhalaisons qui sortoient de ceux qui étoient dans le bateau, & qu'il ne pouvoit plus servir à la respiration, on débouchoit une bouteille remplie de sa liqueur, & dans le moment il s'exhaloit de cette bouteille une grande quantité de corpuscules qui corrigeoient l'air, & le rendoient plus propre à la respiration durant quelque tems.

L'air chaud produit la *suffocation*, parce qu'un des principaux usages de l'air est de tempérer la chaleur du poumon. Enfin l'air chargé de vapeurs nuisibles, irrite par l'âcreté de ces vapeurs le tissu du poumon, & gêne par conséquent la respiration. Quant aux autres phénomènes qui rendent la respiration difficile, courte, forte & fréquente, *voyez* pour les entendre, l'*article* RESPIRATION. *Physiolog.* (*D. J.*)

SUFFOLK, (*Géog. mod.*) province maritime d'Angleterre, au diocèse de Norwich. Elle est bornée au nord par le duché de Norfolck, au midi par le comté d'Essex, au levant par le Norfolck encore, & au couchant par la province de Cambridge.

La province de *Suffolk* est d'une figure approchante d'une demi-lune. Elle a vingt-cinq milles dans sa plus grande largeur du nord au sud, quarante cinq de longueur de l'orient à l'occident, & cent quarante de circuit. Les anciens icéniens habitoient cette province, ainsi que celle de Norfolck & de Cambridge. Les Saxons firent de tout cela un royaume, auquel ils donnerent le nom d'*Est-Angle*.

On compte dans la province de *Suffolk* vingt-deux hundreds ou centaines; vingt-huit villes ou bourgs à marché; cinq cens soixante & quinze paroisses, & environ un million d'arpens de terre. Il s'y trouve sept villes ou bourgs à marché, qui ont droit de députer au parlement, savoir Ipswich capitale, S. Edmondbury, Dunwich, Orford, Alborough, Eye & Sudbury.

L'air de cette province est fort doux & fort sain. Son terroir est très-fertile, étant pour la plûpart & d'argile & de marne. Il produit le meilleur beurre d'Angleterre. Les manufactures de drap & de toile de cette province, contribuent encore à y entretenir l'abondance. Elle a le titre de comté, érigé par Jacques I. en faveur de Thomas Howard, second fils du duc de Norfolck.

Je n'épuiserai point ici la liste des hommes de lettres qu'a produit cette province; mais dans cette liste j'en choisirai quelques-uns qui ont fait du bruit par leurs écrits, & d'autres que leurs ouvrages ont rendu célebres.

Robert Grosse-tête, en latin *Capito*, l'un des plus grands théologiens, des plus illustres philosophes, & des plus savans hommes du xiij. siecle, tems d'ignorance & de barbarie, naquit de pauvres parens dans le comté de *Suffolk*. Il devint par sa science le premier docteur d'Oxford, puis archidiacre de Leicester, & enfin évêque de Lincoln, en 1235. Il remplit dignement les fonctions de l'épiscopat, employant tout son tems au bien de son troupeau, à l'avancement des lettres & à composer des ouvrages. Il défendit avec zele la jurisdiction des ordinaires, tantôt contre les moines, tantôt contre le pape Innocent IV. & mourut en 1253; mais ses écrits ont conservé son nom. Il en a fait de profanes & de sacrés. Son *Abregé de la sphere* a paru à Venise en 1504, & son *Commentaire sur les analytiques d'Aristote*, a été imprimé dans la même ville en 1537 & en 1552. On a publié à Londres en 1652, un ouvrage de ce prélat touchant les observations légales; & M. Brown a fait imprimer pareillement à Londres en 1690, quelques-unes de ses lettres dans le second volume du *Fasciculus rerum expectundarum*.

Alabaster (Guillaume) accompagna le comte d'Essex en qualité de son chapelain, à l'expédition de Cadix. Ebloui par la pompe des églises, il se fit catholique; cependant, bientôt après, ne trouvant point ce qu'il avoit espéré dans ce changement, il reprit sa premiere religion. Il entendoit fort bien la langue hébraïque, comme le prouve son *Lexicon hebraicum*; mais il se gâta l'esprit par l'étude de la cabale. Il étoit poëte, & fit une tragédie latine intitulée *Roxana*, dont la représentation dans un college de Cambridge, fut accompagnée d'un accident remarquable. Il y eut une dame à cette piece qui fut tellement épouvantée du dernier mot de la tragédie *sequar, sequar*, prononcé par l'acteur d'un air furieux, qu'elle en perdit l'esprit pour toute sa vie.

Bale (Jean), en latin *Balæus*, historien du xvj. siecle, quitta la religion romaine par les soins de mylord Wentworth, & peut-être aussi, dit Nicholson, par ceux de la belle Dorothée qu'il épousa. Le roi Edouard VI. le nomma évêque d'Ossory en Irlande; mais la reine Marie étant montée sur le thrône, il s'embarqua en 1553, pour passer la mer, & fut pris par des corsaires qui le vendirent. Ayant été racheté, il choisit Basle pour sa demeure. Cependant sous le regne d'Elisabeth il revint en Angleterre, où il mourut en 1565, âgé de 68 ans.

Il a publié plusieurs centuries latines des illustres écrivains de la Grande Bretagne: *Scriptorum illustrium Majoris Britanniæ*, &c. *Catalogus, continens* xiv. *centurias*. Basileæ, 1557 & 1559. Cet ouvrage a été proscrit d'une façon très-particuliere dans l'*Indice*, imprimé *in-fol.* à Madrid en 1667, & c'est avec justice; car l'auteur fait l'histoire de la religion catholique d'un style amer, caustique, plein d'invectives, & a inventé cent faussetés pour multiplier les ennemis de l'église romaine. Tous les habiles & honnêtes gens qui se sont attachés à l'étude de l'antiquité étant dans les mêmes vûes, quoique de religion différente, ont toujours respecté la vérité, & n'ont jamais accommodé leurs histoires à leurs opininions particulieres, comme Balæus & Pitseus. Si l'on compare les odieuses centuries de ces deux écrivains avec les excellens ouvrages de Leland & de Cambden, on s'appercevra bientôt de l'union intime qui se trouve entre le faux zele & l'ignorance, & entre l'érudition & la modération.

Boys (Jean), naquit en 1560 & mourut en 1643, âgé de 83 ans. Son premier dessein étoit d'apprendre la médecine, & dans cette vûe il acheta quantité de livres sur cet art; mais comme en les lisant, il s'imaginoit quelquefois être atteint des unes ou des autres maladies dont ses lectures lui présentoient la description, cette crainte l'allarma, & lui fit abandonner une si triste étude. Il se tourna donc vers d'autres études, & devint par son application continuelle, bon grammairien, habile grec & savant théologien. Il fut nommé par son mérite pour être un des traducteurs de la Bible, dont le roi Jacques I. ordonna la version en anglois, au commencement de son regne; & les livres apocryphes qui n'étoient pas les plus aisés à traduire, tomberent en partage à Boys. Il aida aussi de ses lumieres le chevalier Saville, pour l'exécution de sa belle édition des œuvres de S. Chrysostome.

Messieurs *Echard* (Jean & Laurent), tous deux de la province de *Suffolk*, & tous deux théologiens, ont publié des ouvrages; mais dans un genre différent. Le premier naquit en 1635, & mourut vers l'an 1696. Il abusa de son esprit par un écrit anonyme & satyrique intitulé: *Recherches des causes du mépris qu'on a pour le clergé de la Grande Bretagne, & pour la religion*. On lui répondit avec beaucoup de bon sens & de vérité, 1°. que dans un royaume où il y avoit huit ou neuf mille paroisses, & peut-être autant d'ecclésiastiques, il étoit mal de s'attacher à recueillir les fautes qui avoient pu échapper pendant soixante ans, & dans des tems d'anarchie, à quelques membres d'un corps si nombreux, & d'en faire un ouvrage peu propre à plaire aux honnêtes gens, & & seulement amusant pour de jeunes libertins. 2°. qu'il abusoit le lecteur, en attribuant à tout un corps les idées extravagantes de quelques fanatiques, sans caractere. 3°. qu'il avoit confondu malicieusement les tems d'ignorance & de licence avec ceux de lumiere & de vertu.

En effet, la bonne morale & la théologie pratique, semblent aujourd'hui, pour ainsi dire, particulieres au clergé de la Grande Bretagne. Les ouvrages d'érudition & de piété sortis depuis un siecle de la plume des ecclésiastiques de ce royaume, font l'admiration de toute l'Europe. Les choses étoient différentes avant le regne de la reine Elisabeth. Alors les universités mêmes étoient si dépourvues de clercs qui pussent prêcher d'une maniere édifiante, & la barbarie étoit si grande, qu'un sherif du comté d'Oxford, qui passoit pour un génie à cause de ses pointes, monta en chaire, & fit au défaut du prédicateur qui étoit mala-

malade, un sermon qu'on imprima, & dont voici le début.

„ Arrivant au mont de Ste Marie, sur le théatre „ graveleux où je suis à-présent, je vous apporte, „ mes freres, quelques biscuits qui sont cuits au „ four de la charité, & que je réservois pour les „ poulets de l'Eglise, les moineaux de l'esprit & les „ hirondelles du salut, *&c.* Fuller Church, *history of Britan. lib. IX. p.* 65. Cet exorde ridicule enchanta ses auditeurs.

Echard (Laurent), étoit dans les ordres. Il s'est fait connoître avantageusement dans ce siecle, par des traductions de Plaute & de Térence; par une *histoire ecclésiastique universelle*, & par l'*histoire d'Angleterre*, en trois vol. *in-fol.* Ce dernier ouvrage est louable pour le style & la méthode, ainsi que pour plusieurs choses qui sont agréables & nouvelles; mais il a mérité, à d'autres égards, la juste censure du docteur Edmund Calamy & de M. Jean Odlmixon. Laurent Échard est mort en 1730, dans sa voiture, en allant prendre les eaux de Scarborough.

Calamy (Benjamin), théologien non-conformiste, naquit en 1638 & mourut en 1685, à 47 ans. On a deux volumes de ses sermons, dont il s'est fait sept ou huit éditions depuis sa mort.

Wotton (Guillaume), un des illustres savans de notre siecle, naquit en 1666, & mourut en 1726 dans la 61e. année de son âge. Ses ouvrages montrent qu'il étoit profondément versé dans la connoissance des langues, & dans celle de la plupart des sciences. Son livre sur le savoir des anciens & des modernes, imprimé à Londres en 1694 *in*-8°. est plein de jugement & d'érudition. Il publia en 1701 *in*-8°. son *Histoire de Rome*, depuis la mort d'Antonin le Pieux, jusqu'à la mort de Sévere Alexandre; c'est une histoire estimée, parce que l'auteur a eu partout beaucoup d'égard à l'autorité des médailles, pour fixer l'époque des événemens les plus considérables du regne de chaque empereur. Ses discours sur les traditions & les usages des Scribes & des Pharisiens, parurent en 1718 en 2 vol. *in*-8°. Le but du docteur Wotton dans ce livre, est de donner aux jeunes étudians en théologie, une idée de la littérature judaïque, d'en faire connoître l'autorité & l'usage qu'on peut en tirer. Ceux qui ne sont pas en état de lire les grands ouvrages de Selden & de Lightfoot, en trouveront ici le précis.

Le même Wotton a traduit en latin, & publié les anciennes lois ecclésiastiques & civiles du pays de Galles, qu'il a illustrées de notes & d'un glossaire. Enfin il avoit conçu le dessein de publier l'Oraison dominicale en cent cinquante langues; projet plus curieux qu'utile, mais projet qu'il pouvoit mieux exécuter que personne, parce qu'il entendoit lui-même la plupart des langues de l'orient & de l'occident. (*Le Chevalier de* JAUCOURT.)

SUFFRAGANT, s. m. *suffraganeus*, (*Gram. & Jurisprud.*) signifie en général celui qui a droit de suffrage dans une assemblée.

On donne ce titre aux évêques, relativement à leur métropolitain, parce qu'étant appellés à son synode, ils y ont droit de suffrage; ou bien parce qu'ils ne peuvent être consacrés sans son suffrage ou consentement.

Chaque métropolitain a ses évêques *suffragans*; par exemple l'archevêque de Paris a pour *suffragans* les évêques de Chartres, de Meaux, d'Orléans & de Blois.

L'appel des sentences rendues par les officiaux des évêques *suffragans* se releve pardevant l'official du métropolitain. *Voyez* Ducange & les *mots* ARCHEVÊQUE, EVÊQUE, MÉTROPOLITAIN, SYNODE. (*A*)

SUFFRAGE, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) se prend en cette matiere pour la voix ou avis que l'on donne dans une assemblée où l'on délibere sur quelque chose; en toute délibération les *suffrages* doivent être libres dans les tribunaux; ces *suffrages* uniformes de deux proches parens, savoir du pere & du fils, de deux freres, de l'oncle & du neveu, du beau-pere & du gendre, & celui des deux beau-freres ne sont comptés que pour un; c'est le président de l'assemblée qui recueille les *suffrages*: les conseillers donnent leur *suffrage* de vive voix. Quand il s'agit d'une élection par scrutin, on donne quelquefois les *suffrages* par écrit.

Sur la maniere de compter les *suffrages* uniformes, *Voyez* l'édit du mois d'Août 1669, celui du mois de Janvier 1681, la déclaration du 25 Août 1708, & celle du 30 Septembre 1728. *Voyez* aussi les *mots* DÉLIBÉRATION, OPINION, PARTAGE D'OPINIONS, VOIX. (*A*)

SUFFRAGE, (*Antiq. Rom.*) *suffragium*, les Romains donnoient leurs *suffrages* ou dans l'élection des magistrats pour la réception des lois, ou dans les jugemens. Le peuple donna longtems son *suffrage* de vive voix dans les affaires de la république, & le *suffrage* de chacun étoit écrit par un greffier à la porte du clos fait en parc, & qui se nommoit *ovile*.

Cet usage dura jusqu'en l'an 615 de la fondation de Rome. Alors sous le consulat de Q. Calpurnius Piso, & de M. Popilius Lenas, Gabinius tribun du peuple fit passer la premiere loi des bulletins pour l'élection des magistrats, qui ordonnoit qu'à l'avenir le peuple ne donneroit plus son *suffrage* de vive voix, mais qu'il jetteroit un bulletin dans l'urne, où seroit écrit le nom de celui qu'il voudroit élire. On appella cette loi *lex tabellaria*, à cause qu'on nommoit les bulletins *tabellæ*.

Papirius Carbo, autre tribun du peuple, fit passer une autre loi nommée *Papiria* l'an 625, par laquelle il fut ordonné que le peuple donneroit son *suffrage* par bulletins dans l'homologation des lois: enfin Cassius tribun du peuple obligea les juges par une loi expresse de donner sa voix par bulletins dans leurs jugemens.

Toutes ces lois furent extrèmement agréables aux citoyens qui n'osoient auparavant donner librement leurs voix, de peur d'offenser les grands. *Grata est tabella quæ frontes aperit, hominum mentes legit, datque eam libertatem ut quid velint faciant*: & ces tablettes ou bulletins étoient de petits morceaux de bois ou d'autre matiere fort étroits, marqués de diverses lettres, selon les affaires dont on délibéroit. Par exemple, s'il s'agissoit d'élire un magistrat, l'on écrivoit les premieres lettres du nom des candidats, & on en donnoit autant à chacun, qu'il y avoit de compétiteurs pour la charge.

Dans les assemblées pour la réception de quelque loi, on en donnoit deux à chacun, dont l'une étoit marquée de ces deux lettres *U. R.* qui vouloit dire *uti rogat*; & l'autre seulement d'un *A.* qui vouloit dire, *antiquo*, je rejette la loi. Dans les jugemens on en donnoit trois, l'une marquée d'un *A.* qui signifioit *absolvo*, j'absous l'accusé; l'autre d'un *C. condemno*, je condamne l'accusé; & la troisieme de ces deux lettres *N. L. non liquet*, l'affaire n'est point suffisamment éclaircie.

Ces tablettes étoient données à l'entrée du pont du parc par des distributeurs nommés *diribitores*, & le bureau où ils les délivroient, *diribitorium*. Le peuple venoit ensuite devant le tribunal du consul, ou de celui qui présidoit à l'assemblée, qui *sitellam deferebat*, & il jettoit dans l'urne celle des tablettes qu'il vouloit, & alors la centurie ou la tribu prérogative qui avoit été tirée au sort la premiere pour donner son *suffrage*, étant passée, on comptoit les *suffrages*, & le crieur disoit tout haut *prærogativa renuntiat talem consulem*; s'il s'agissoit d'une loi, *prærogativa legem jubet*, ou *non accipit*. Le magistrat faisoit ensuite appeller les centuries de la premiere classe, celles de la cavalerie les premieres, & celles de l'infanterie ensuite. Mais lorsqu'un candidat n'avoit pas un nombre suffisant de *suffrages* pour obtenir une charge, le peuple pouvoit choisir qui bon lui sembloit, & cela s'appelloit en latin, *non conficere legitima* suffragia, *& non explere tribus*.

On ne sera peut-être pas faché de savoir encore quelle étoit la récompense de ceux qui poursuivoient les corrupteurs des *suffrages* pour arriver aux magistratures.

Il y en avoit de quatre sortes. La premiere, c'est que si les accusateurs avoient été eux-mêmes condamnés pour avoir eu des *suffrages* par subornation, ils étoient rétablis dans leurs droits, lorsqu'ils prouvoient suffisamment le délit de ceux qu'ils accusoient. Cic. *orat. pro Cluentio*. La seconde, c'est que l'accusateur ayant bien prouvé son accusation contre un magistrat désigné & élu, obtenoit lui-même la magistrature de l'accusé, si son âge & les loix lui permettoient d'y arriver. L'élection de Torquatus & de Cotta au consulat à la place de Sylla & d'Antonius qu'ils avoient poursuivis, en est une preuve, quoiqu'ils n'aient été désignés qu'aux comices qui se tinrent de nouveau après la condamnation de ces deux

derniers. La troisieme récompense étoit le droit qu'avoit l'accusateur de passer dans la tribu de l'accusé, si elle étoit plus illustre que la sienne. Cic. *pro Balbo*. La quatrieme, c'est qu'il y avoit une somme qui se tiroit de l'épargne pour récompenser un accusateur, lorsqu'il ne se trouvoit pas dans le cas de profiter d'aucun des trois avantages dont nous venons de parler. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

SUFFRAGE *à Lacédémone*, (*Hist. de Lacédém.*) le peuple à Lacédémone avoit une maniere toute particuliere de donner ses *suffrages*. Pour autoriser une proposition, il faisoit de grandes acclamations, & pour la rejetter il gardoit le silence; mais en même tems pour lever tous les doutes en fait d'acclamations ou de silence, la loi ordonnoit à ceux de l'assemblée qui étoient d'un avis, de se placer d'un côté, & à ceux de l'opinion contraire, de se ranger de l'autre: ainsi le plus grand nombre étant connu, décidoit la majorité des *suffrages* sans erreur, & sans équivoque. (*D. J.*)

SUFFRAGE SECRET, (*Hist. d'Athènes.*) c'étoit une des deux manieres d'opiner des Athéniens. Ce peuple opinoit de la main dans les affaires d'état; *voy.* ce que nous avons dit de cette pratique; & il opinoit par *suffrage secret*, ou par scrutin, dans les causes criminelles. Pour cet effet, on apportoit à chaque tribu deux urnes, l'une destinée pour condamner, & l'autre pour absoudre; la loi ne voulant point commettre ses ministres à la haine de ceux que le devoir ou la tendresse intéressoit en faveur de l'accusé, ordonna le *suffrage secret*, ou le scrutin, qui cachoit même aux juges l'avis de leurs confreres. Cet usage prévenoit encore les animosités dangereuses, qui souvent à cette occasion, passent des peres aux enfans, & se perpétuent dans les familles.

SUFFRUTEX, sous-arbrisseau, *en Botanique*, est un nom qu'on donne à la plus petite espece de plantes boiseuses, & qui durent toute l'année, qui ne jettent point de feuilles de leurs racines, & qui commencent à pousser des branches par le haut de leur tige. Tels sont la lavande, la ruë, la sauge, &c.

SUFFUMIGATION, *en medécine*, est la même chose que fumigation. *Voyez* FUMIGATION.

SUFFUSION, s. f. *terme de chirurgie*, maladie de l'œil, c'est la même chose que la cataracte. *Voyez* CATARACTE & EXTRACTION.

SUGULMESSE, (*Géog. mod.*) province d'Afrique. *Voyez* SEGELMESSE. (*D. J.*)

SUGGESTION, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est lorsque l'on insinue à quelqu'un de faire une chose, comme un testament, une donation.

La *suggestion* est un moyen de nullité contre les actes qui en sont infectés, & surtout pour les testamens faits en maladie, ou dans une extrême vieillesse, parce que les personnes âgées ou malades sont plus susceptibles de *suggestion* que d'autres.

Quelques coutumes exigeoient pour la validité des testamens que l'on y fit mention que le testateur l'avoit fait sans *suggestion* de personne; mais comme cette énonciation pouvoit-elle même être suggérée, la nouvelle ordonnance en a abrogé la nécessité. *Voy.* CAPITATION, TESTAMENT. (*A*)

SUGGESTUM ou SUGGESTUS, s. m. (*Littérat*) c'étoit un endroit du champ de Mars assez élevé, où tous les magistrats, suivant leur rang & leurs titres, se rendoient pour haranguer le peuple; car les particuliers n'avoient point ce droit, à-moins qu'ils n'en eussent obtenu la permission de quelque magistrat éminent. Les tribuns faisoient aussi monter dans cet endroit les personnes qu'ils dénonçoient au peuple comme coupables de quelque crime d'état. (*D. J.*)

SUGGRONDE, s. f. (*terme de Couvreur.*) les Couvreurs donnent le nom de *suggronde* aux saillies qu'ils font au bas des couvertures, pour rejetter les eaux pluviales loin du mur, & empêcher qu'elles ne l'endommagent. (*D. J.*)

SUGILLATION, s. f. (*Médec.*) on donne quelquefois le nom de *sugillation*, ou *lividité*, aux taches livides qui restent après la succion d'une partie vasculeuse; en voici l'explication.

Lorsque la pression de l'athmosphere sur la surface de quelque partie du corps que ce soit, vient à diminuer, ou à cesser tout-à-fait, soit par la succion ou par l'application des ventouses, le sang se porte aux parties qui sont le moins pressées par l'air, détend les vaisseaux, & entre dans les plus petits qui se trouvent dilatés, & qui naturellement ne contiennent point de sang rouge; il arrive même souvent qu'il s'y engorge si fort, qu'il produit des taches rouges, livides & noires; ces taches sont l'effet de cette *sugillation*. (*D. J.*)

SUI ou SSI-NO-KI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est un hêtre du Japon, qui a des feuilles de frêne, dont la fleur est hexapétale, & ramassée en épis. Son fruit est une noix renfermée dans une coque écailleuse, garnie de pointes & de la grosseur d'une aveline.

SUICIDE, s. m. (*Morale.*) le *suicide* est une action par laquelle un homme est lui-même la cause de sa mort. Comme cela peut arriver de deux manieres, l'une directe & l'autre indirecte; on distingue aussi dans la morale le *suicide* direct, d'avec le *suicide* indirect.

Ordinairement on entend par *suicide*, l'action d'un homme, qui de propos délibéré se prive de la vie d'une maniere violente. Pour ce qui regarde la moralité de cette action, il faut dire qu'elle est absolument contre la loi de la nature. On prouve cela de différentes façons. Nous ne rapporterons ici que les raisons principales.

1°. Il est sûr que l'instinct que nous sentons pour notre conservation, & qui est naturel à tous les hommes, & même à toutes les créatures, vient du créateur. On peut donc la regarder comme une loi naturelle gravée dans le cœur de l'homme par le créateur. Il renferme ses ordres par rapport à notre existence. Ainsi tous ceux qui agissent contre cet instinct qui leur est si naturel, agissent contre la volonté de leur créateur.

2. L'homme n'est point le maître de sa vie. Comme il ne se l'est point donnée, il ne peut pas la regarder comme un bien dont il peut disposer comme il lui plaît. Il tient la vie de son créateur; c'est un espece de dépôt qu'il lui a confié. Il n'appartient qu'à lui de retirer son dépôt quand il le trouvera à propos. Ainsi l'homme n'est point en droit d'en faire ce qu'il veut, & encore moins de le détruire entierement.

3°. Le but que le créateur a eu en créant un homme, est sûrement qu'il continue à exister & à vivre aussi long-tems qu'il plaira à Dieu: & comme cette fin seule n'est pas digne d'un Dieu si parfait, il faut ajouter qu'il veut que l'homme vive pour la gloire du créateur, & pour manifester ses perfections. Or ce but est frustré par le *suicide*. L'homme en se détruisant, enleve du monde un ouvrage qui étoit destiné à la manifestation des perfections divines.

4°. Nous ne sommes pas au monde uniquement pour nous-mêmes. Nous sommes dans une liaison étroite avec les autres hommes, avec notre patrie, avec nos proches, avec notre famille. Chacun exige de nous certains devoirs auxquels nous ne pouvons pas nous soustraire nous-mêmes. C'est donc violer les devoirs de la société que de la quitter avant le tems, & dans le moment où nous pourrions lui rendre les services que nous lui devons. On ne peut pas dire qu'un homme se puisse trouver dans un cas où il soit assuré qu'il n'est d'aucune utilité pour la société. Ce cas n'est point du tout possible. Dans la maladie la plus désespérée, un homme peut toujours être utile aux autres, ne fût-ce que par l'exemple de fermeté, de patience, &c. qu'il leur donne.

Enfin la premiere obligation où l'homme se trouve par rapport à soi-même, c'est de se conserver dans un état de félicité, & de se perfectionner de plus en plus. Ce devoir est conforme à l'envie que chacun a de se rendre heureux. En se privant de la vie on néglige donc ce qu'on se doit à soi-même; on interrompt le cours de son bonheur, on se prive des moyens de se perfectionner davantage dans ce monde. Il est vrai que ceux qui se tuent eux-mêmes regardent la mort comme un état plus heureux que la vie; mais c'est en quoi ils raisonnent mal; ils ne peuvent jamais avoir une entiere certitude; jamais ils ne pourront démontrer que leur vie est un plus grand malheur que la mort. Et c'est ici la clé pour répondre à diverses questions qu'on forme suivant les différens cas où un homme peut se trouver.

On demande 1°. si un soldat peut se tuer pour ne pas tomber entre les mains des ennemis, comme cela est souvent arrivé dans les siecles passés. A cette question on en peut joindre une autre qui revient au même, & à laquelle on doit faire la même réponse, savoir si un capitaine de vaisseau peut mettre le feu à son navire pour le faire sauter en l'air afin que l'ennemi ne s'en rende pas maître. Quelques-uns d'entre

tre les moralistes croient que le *suicide* est permis dans ces deux cas, parce que l'amour de la patrie est le principe de ces actions. C'est une façon de nuire à l'ennemi pour laquelle on doit supposer le consentement du souverain qui veut faire tort à son ennemi de quelque façon que ce soit. Ces raisons quoique spécieuses, ne sont cependant pas sans exception. D'abord il est sûr que dans un cas de cette importance il ne suffit pas de supposer le consentement du souverain. Pendant que le souverain n'a pas déclaré sa volonté expressément, il faut regarder le cas comme douteux: or dans un cas douteux, on ne doit point prendre le parti le plus violent, & qui choque tant d'autres devoirs qui sont clairs & sans contestation.

Cette question a donné occasion à une seconde, savoir s'il faut obéir à un prince qui vous ordonne de vous tuer. Voici ce qu'on répond ordinairement. Si l'homme qui reçoit cet ordre est un criminel qui mérite la mort, il doit obéir sans craindre de commettre un *suicide* punissable, parce qu'il ne fait en cela que ce que le bourreau devroit faire. La sentence de mort étant prononcée, ce n'est pas lui qui s'ôte la vie, c'est le juge auquel il obéit comme un instrument qui la lui ôte. Mais si cet homme est un innocent, il vaut mieux qu'il refuse d'exécuter cet ordre, parce qu'aucun souverain n'a droit sur la vie d'un innocent. On propose encore cette troisieme question, savoir si un malheureux condamné à une mort ignominieuse & douloureuse, peut s'y soustraire en se tuant lui-même. Tous les moralistes sont ici pour la négative. Un tel homme enfreint le droit que le magistrat a sur lui pour le punir, il frustre en même tems le but qu'on a d'inspirer par le chatiment de l'horreur pour des crimes semblables au sien.

Disons un mot du *suicide* indirect. On entend par-là toute action qui occasionne une mort prématurée, sans qu'on ait eu précisément l'intention de se la procurer. Cela se fait ou en se livrant aux emportemens des passions violentes, ou en mènant une vie déreglée, ou en se retranchant le nécessaire par une avarice honteuse, ou en s'exposant imprudemment à un danger évident. Les mêmes raisons qui défendent d'attenter à sa vie directement condamnent aussi le *suicide* indirect, comme il est aisé de le voir.

Pour ce qui regarde l'imputation du *suicide*, il faut remarquer qu'elle dépend de la situation d'esprit où un homme se trouve avant & au moment qu'il se tue; si un homme qui a le cerveau dérangé, ou qui est tombé dans une noire mélancolie, ou qui est en phrénésie, si un tel homme se tue, on ne peut pas regarder son action comme un crime, parce que dans un tel état on ne sait pas ce qu'on fait; mais s'il le fait de propos délibéré, l'action lui est imputée dans son éntier. Car quoiqu'on objecte qu'aucun homme jouissant de la raison ne peut se tuer, & qu'effectivement tous les meurtriers d'eux-mêmes puissent être regardés comme des fous dans le moment qu'ils s'ôtent la vie: il faut cependant prendre garde à leur vie précédente. C'est-là où se trouve ordinairement l'origine de leur désespoir. Peut-être qu'ils ne savent pas ce qu'ils font dans le moment qu'ils se tuent, tant leur esprit est troublé par leurs passions; mais c'est leur faute. S'ils avoient tâché de dompter leurs passions dès le commencement, ils auroient surement prévenu les malheurs de leur état présent, ainsi la derniere action étant une suite des actions précédentes, elle leur est imputée avec les autres.

Le *suicide* a toujours été un sujet de contestation parmi les anciens philosophes: les Stoïciens le permettoient à leurs sages. Les Platoniciens soutenoient que la vie est une station dans laquelle Dieu a placé l'homme, que par conséquent il ne lui est point permis de l'abandonner suivant sa fantaisie. Parmi les modernes, l'abbé de S. Cyran a soutenu qu'il y a quelques cas où on peut se tuer. Voici le titre de son livre. *Question royale où est montré en quelle extrémité, principalement en tems de paix, le sujet pourroit être obligé de conserver la vie du prince aux dépens de la sienne.*

Quoiqu'il ne soit point douteux que l'Eglise chrétienne ne condamne le *suicide*, il s'est trouvé des chrétiens qui ont voulu le justifier. De ce nombre est le docteur Donne, savant théologien anglois, qui, sans doute, pour consoler ses compatriotes, que la mélancolie détermine assez souvent à se donner la mort, entreprit de prouver que le *suicide* n'est point défendu dans l'Ecriture-Sainte, & ne fut point regardé comme un crime dans les premiers siecles de l'Eglise.

Son ouvrage écrit en anglois, a pour titre BIAΘANATOΣ: *a declaration of that paradoxe or thesis that self-homicide is not so naturally sin & that it may never be otherwise, &c. London* 1700. ce qui signifie *exposition d'un paradoxe ou système qui prouve que le* suicide *n'est pas toujours un péché naturel, Londres* 1700. Ce docteur Donne mourut doyen de S. Paul, diginité à laquelle il parvint après la publication de son ouvrage.

Il prétend prouver dans son livre, que le *suicide* n'est opposé, ni à la loi de la nature, ni à la raison, ni à la loi de Dieu révélée. Il montre que dans l'ancien Testament, des hommes agreables à Dieu se sont donné la mort à eux-mêmes; ce qu'il prouve par l'exemple de Samson, qui mourut écrasé sous les ruines d'un temple, qu'il fit tomber sur les Philistins & sur lui-même. Il s'appuie encore de l'exemple d'Eleazar, qui se fit écraser sous un éléphant en combattant pour sa patrie; action qui est louée par S. Ambroise. Tout le monde connoît chez les payens, les exemples de Codrus, Curtius, Decius, Lucrèce, Caton, *&c.*

Dans le nouveau Testament, il veut fortifier son système par l'exemple de Jesus-Christ, dont la mort fut volontaire. Il regarde un grand nombre de martyrs comme de vrais *suicides*, ainsi qu'une foule de solitaires & de pénitens qui se sont fait mourir peu-à-peu. S Clément exhorte les premiers chrétiens au martyre, en leur citant l'exemple des payéns qui se dévouoient pour leur patrie. Stromat, *lib. IV.* Tertullien condamnoit ceux qui fuyoient la persécution, *Voyez* Tertullian. *de fuga propos. II.* Du tems des persécutions, chaque chrétien pour arriver au ciel affrontoit généreusement la mort, & lorsqu'on supplicioit un martyr, les assistans s'écrioient, *je suis aussi chrétien.* Eusebe rapporte, qu'un martyr nommé Germanus, irritoit les bêtes pour sortir plus promptement de la vie. S. Ignace, évêque d'Antioche, dans sa lettre aux fideles de Rome, les prie de ne point solliciter sa grace, *voluntarius morior quia mihi utile est mori.*

Bodin rapporte d'après Tertullien, que dans une persécution qui s'éleva contre les chrétiens d'Afrique, l'ardeur pour le martyre fut si grande, que le proconsul lassé lui-même de supplices, fit demander par le crieur public, *s'il y avoit encore des Chrétiens qui demandassent à mourir.* Et comme on entendit une voix générale qui répondoit qu'*oui*, le proconsul leur dit de s'aller pendre & noyer eux-mêmes pour en épargner la peine aux juges. *Voyez* Bodin, *Demonst. lib. IV. cap. iij.* ce qui prouve que dans l'Eglise primitive les chrétiens étoient affamés du martyre, & se présentoient volontairement à la mort. Ce zele fut arrêté par la suite au concile de Laodicée, *canon* 33. & au premier de Carthage, *Canon* 2. dans lesquels l'Eglise distingua les vrais martyrs des faux; & il fut défendu de s'exposer volontairement à la mort; cependant l'histoire ecclésiastique nous fournit des exemples de saints & de saintes, honorés par l'église, qui se sont exposés à une mort indubitable; c'est ainsi que sainte Pélagie & sa mere se précipiterent par une fenêtre & se noyerent. *Voyez S. Augustin, de civit. Dei, lib. I. cap. xxvj.* sainte Apollonie courut se jetter dans le feu. Baronius dit sur la premiere, qu'il ne sait que dire de cette action, *quid ad hæc dicamus non habemus.* S. Ambroise dit aussi à son sujet, *que Dieu ne peut s'offenser de notre mort, lorsque nous la prenons comme un remede.* Voyez *Ambrois. de virginitate, lib. III.*

Le théologien anglois confirme encore son système par l'exemple de nos missionnaires, qui de plein gré s'exposent à une mort assurée, en allant precher l'Evangile à des nations qu'ils savent peu disposées à le recevoir; ce qui n'empêche point l'Eglise de les placer au rang des saints, & de les proposer comme des objets dignes de la vénération des fideles; tels sont S. François de Xavier & beaucoup d'autres que l'Eglise a canonisés.

Le docteur Donne confirme encore sa thèse par une constitution apostolique, rapportée au *lib. IV. cap. vij. & cap. ix.* qui dit formellement qu'un homme doit plutôt consentir à mourir de faim, que de recevoir de la nourriture de la main d'un excommunié. Athenagoras dit que plusieurs chrétiens de son tems se mutiloient & se faisoient eunuques. S. Jerôme nous apprend, que S. Marc l'évangeliste se coupa le pouce pour n'être point fait prêtre. Voyez *Prolegomena in Marcum.*

En-

Enfin, le même auteur met au nombre des *suicides* les pénitens, qui à force d'austérités, de macérations & de tourmens volontaires, nuisent à leur santé & accélerent leur mort; il prétend que l'on ne peut faire le procès aux *suicides*, sans le faire aux religieux & aux religieuses, qui se soumettent volontairement à une regle assez austere pour abréger leurs jours. Il rapporte la regle des Chartreux, qui leur défend de manger de la viande, quand même cela pourroit leur sauver la vie; c'est ainsi que M. Donne établit son systême, qui ne sera certainement point approuvé par les théologiens orthodoxes.

En 1732, Londres vit un exemple d'un *suicide* mémorable, rapporté par M. Smollet dans son histoire d'Angleterre. Le nommé Richard Smith & sa femme, mis en prison pour dettes, se pendirent l'un & l'autre après avoir tué leur enfant; on trouva dans leur chambre deux lettres adressées à un ami, pour lui recommander de prendre soin de leur chien & de leur chat; ils eurent l'attention de laisser de quoi payer le porteur de ces billets, dans lesquels ils expliquoient les motifs de leur conduite; ajoutant qu'ils ne croioient pas que Dieu pût trouver du plaisir à voir ses créatures malheureuses & sans ressources; qu'au reste, ils se résignoient à ce qu'il lui plairoit ordonner d'eux dans l'autre vie, se reposant entierement dans sa bonté. Alliage bien étrange de religion & de crime! (1)

SUICIDE, (*Jurisprud.*) chez les Romains, l'action de ceux qui s'ôtoient la vie par un simple dégout, à la suite de quelque perte ou autre événement fâcheux, étoit regardée comme un trait de philosophie & d'héroïsme; ils n'étoient sujets à aucune peine, & leurs héritiers leur succédoient.

Ceux qui se défaisoient ou qui avoient tenté de le faire par l'effet de quelque aliénation d'esprit, n'étoient point réputés coupables, ce qui a été adopté par le droit canon & aussi dans nos mœurs.

Si le *suicide* etoit commis à la suite d'un autre crime, soit par l'effet du remord, soit par la crainte des peines, & que le crime fût capital & de nature à mériter le dernier supplice ou la déportation, les biens du *suicide* étoient confisqués, ce qui n'avoit lieu néanmoins qu'en cas que le criminel eût été poursuivi en jugement ou qu'il eût été surpris en flagrant délit.

Lorsque le *suicide* n'avoit point été consommé, parce qu'on l'avoit empêché, celui qui l'avoit tenté étoit puni du dernier supplice, comme s'étant jugé lui-même, & aussi parce que l'on craignoit qu'il n'épargnât pas les autres; ces criminels étoient réputés infâmes pendant leur vie, & privés de la sépulture après leur mort.

Parmi nous, tous *suicides*, excepté ceux qui sont commis par l'effet d'une aliénation d'esprit bien caractérisée, sont punis rigoureusement.

Le coupable est privé de la sépulture, on en ordonne même l'exhumation au cas qu'il eût été inhumé; la justice ordonne que le cadavre sera traîné sur une claie, pendu par les piés, & ensuite conduit à la voirie.

Lorsque le cadavre ne se trouve point, on condamne la mémoire du défunt.

Enfin, l'on prononçoit autrefois la confiscation de biens; mais Mornac & l'annotateur de Loysel remarquent, que suivant la nouvelle jurisprudence, cette peine n'a plus lieu. *Voyez* au *digest.* le *tit. de his qui sibi mortem consciverunt*; le *trait. des crimes*, de M. de Vouglans, *tit. IV. ch. vij.* & le *mot* HOMICIDE. (*A*)

SUIE, s. f. (*Chimie.*) humidité pénétrante, noire, & grasse, qui, quand on brûle des végétaux, s'éleve en fumée & s'insinue dans les parois de la cheminée, & par sa matiere huileuse les peint d'une couleur très-noire. Cette matiere ainsi rassemblée, s'amasse sur la superficie des parois d'une cheminée en forme de floccons noirs, peu adhérens, & se détachant aisément.

La *suie* est proprement un charbon volatil, mais fort gras, & qui lorsqu'elle est séche, est une matiere très-inflammable. Elle est très-amere, comme les huiles brûlées; la quantité d'huile qu'elle contient est ce qui la rend grasse. Sa noirceur lui est donnée par cette même huile brûlée, comme cela arrive à tout charbon. Elle paroît fort simple; mais, cependant si on la résout en ses principes par la distillation, elle donne premierement une assez grande quantité d'eau, qui étant exactement séparée de toute autre chose, éteint la flamme & le feu.

La vapeur aqueuse qui s'éleve encore dans cette premiere distillation, éteint aussi tout-à-fait le feu; de sorte qu'à parler proprement, on ne peut guere l'appeller *esprit*. Si l'on augmente ensuite le feu, il sort de la *suie* une garnde quantité d'huile jaunâtre, inflammable, & qui est un aliment très-convenable au feu & à la flamme.

La partie la plus subtile de cette huile qu'on appelle *esprit*, est aussi inflammable: on en tire cependant un sel très-volatil, un autre qui l'est moins, & un troisieme qui est plus sec. Si l'on sépare exactement ces sels de l'huile & de l'esprit, dont je viens de parler, on n'y trouvera rien d'inflammable, le sel qui restera sera entierement incombustible.

En-

---

(1) Si on a vu dans les siecles passés le fanatisme atteindre à un si haut degré d'excès dans l'esprit des hommes, que la plûpart devenus les esclaves d'un monstre si redoutable, se livrerent à de si grands desordres, qu'ils s'attirerent non seulement les reproches des plus sages, mais qu'ils furent aussi l'abomination & l'horreur de la nature même; il n'a cependant jamais été regardé que comme un cruel tyran, qui foule à ses piés la verité & la justice, & comme un oppresseur impie de la droite raison. Nonobstant cela il n'y en a eu dans des tems plus proches de nous, qui ont prétendu déguiser ce monstre & nous le représenter sous les apparences du plus sage guide que puisse trouver l'homme dans l'adversité, & dans des cas les plus désespérants d'un mauvais sort, quand il a perdu tout espoir de se relever des disgraces où il est tombé. Entre les maximes les plus abominables du fanatisme, la monstrueuse doctrine du *suicide* trouve encore des partisans dans ceux qui prétendent la défendre comme doctrine qui provient, disent-ils, de la droite raison, quand l'homme se trouve dans des telles circonstances qu'il est devenu par le comble de ses malheurs, à charge à lui-même, & inutile ou inept à remplir les devoirs qui le lient à la societé & à Dieu. Voilà comme ils croyent que la maniere de penser & d'agir d'un désespéré est conforme à la nature & à la raison. C'est ainsi que triomphe & domine le fanatisme. Voilà de quelle maniere on renverse l'ordre de la nature & les préceptes les plus sacrés de l'être suprême, dont la volonté & les ordres sont que l'homme ne soit que le dépositaire & non le maître d'une vie, qu'il n'a jamais pu se donner de lui-même, mais qu'il a reçu d'une puissance étrangere, & qu'il doit par conséquent conserver pour qui la lui a donnée. *Quid enim*, s'ecrie S. Augustin. *tract. 29. in Sanct. Joann. tam tuum quam tu! & quid tam non tuum quam tu, si alicujus est quod es!* Si on ne peut donc révoquer en doute que l'homme ne soit à celui qui lui donna l'être; si l'être qu'il a, n'est pas à lui; si de plus c'est être un maître injuste & usurpateur du bien d'autrui, que d'avoir la hardiesse de détruire ou d'usurper le bien d'autrui, en quelque circonstance qu'il se trouve; on ne sauroit donc se mettre à couvert d'une criminelle usurpation, en détruisant une vie qui n'est pas à soi.

C'est donc avec raison & fondement que les auteurs de la Bibliothèque raisonnée censurerent le livre du fanatique Jean Robeck Suedois, comme plein de déclamations que l'auteur rapporta à un enthousiasme extrèmement pueril & ridicule; comme plein de fausses doctrines, de petitions de principes, d'assertions hazardées sans preuves, de raisonnemens sophistiques & illusoires sans aucun fondement plausible. C'est-là le jugement que porterent à juste titre ces savans journalistes, de cet ouvrage, où l'on a employé, au rapport de M. Formei, les plus forts argumens qui puissent justifier le *Suicide*. La 64. des lettres persanes de M. de Montesquieu où l'on voit la plus vive & la plus touchante Apologie du *Suicide*, merite la même critique. Jean Donne doyen de S. Paul en Angleterre ne se montra pas moins ridicule dans l'ouvrage qu'il fit aussi en faveur du *Suicide*. Ayant lui-même reconnu le peu de succès qu'il auroit dans l'esprit des gens éclairés & judicieux, il fit les plus vives instances sur la fin de ses jours, de ne point publier ce livre suivant le temoignage de Jean Funck dans la préface qu'il fit au livre de Robeck. Rien de plus fade & rebutant que les raisons sur lesquelles fonde son systême M. Donne, pour qui n'est pas atteint de fanatisme. Les exemples qu'il produit, ne sont pas d'une nature propre à pouvoir justifier en aucune maniere le *Suicide* dont il s'agit. Quel rapport ont les peines & la mort qu'ont souffert les Martyrs de J. C. pour la confession de la foi, ce qui est un bien fort au-dessus de la vie temporelle, à cet homicide volontaire que commet un désespéré, en se donnant la mort lui-même? Quel rapport ont au *Suicide* soit les abstinences des pénitens, reglées sur la prudence évangelique, qui ne sauroient surement pas abreger la vie; soit les dangers auxquels s'exposent les Missionnaires évangeliques pour gagner à J. Ch. des ames qu'il a rachetées de son propre sang? Si dans les premiers tems de l'Eglise il y a eu quelque Chrétien assez inconsidéré pour faire quelque démarche dangereuse, & qu'il ait imprudemment & sans nécessité hazardé sa propre vie, son procedé a toujours été blâmé, n'y ayant que l'ignorance qui pût l'excuser, ou l'intention qui le faisoit agir, qui pût le justifier. Ainsi ce n'est pas sur des actions de cette nature qu'on peut entreprendre de justifier un homicide volontaire commis contre sa propre personne. Aucune des circonstances, & aucune des fins qui accompagnent le *Suicide*, dont il est ici question, ne sauroient le rendre louable & juste, de la même maniere qu'elles justifient ou d'autres raisons qu'apportent les auteurs de l'écriture sainte, les resolutions que prirent Samson, Eleazar, & autres tant de l'ancien que du nouveau testament, qui exposerent leur propre vie.

Je ne m'étendrai pas plus au long pour refuter un fanatisme qui a été déja si vigoureusement combattu par des illustres auteurs, dont les ouvrages sont connus & entre les mains de tout le monde. (*W*)

Enfin la derniere chose qu'on trouvera par cette analyse, c'est du charbon. On voit à présent ce que c'est que la *suie*, & ce qu'elle renferme de veritablement combustible. Si on l'ôte de la cheminée lorsqu'elle est séche, & qu'on la mette ainsi récente sur le feu, elle brûle & elle s'enflamme presqu'aussi-bien que toute autre matiere combustible; c'est ce qu'on n'a que trop souvent occasion de remarquer: combien de fois ne voit-on pas, que si on laisse long-tems des cheminées sous lesquelles on fait ordinairement grand feu sans les nettoyer, la *suie* s'y amasse, le feu y prend, & la flamme sortant par le haut de la cheminée cause de fâcheux incendies. (*D. J.*)

Suie, (*Agriculture.*) on regarde en Angleterre la *suie* comme très-bonne pour l'engrais des terres, on croit sur-tout qu'elle est très-propre à faire périr les mauvaises herbes & les plantes aquatiques telles que les joncs & les roseaux dans les prairies basses; on assure que lorsqu'on veut les détruire, on ne fait que les enlever avec la bêche, & l'on répand de la *suie* par-dessus, ce qui les empêche de revenir.

Suie, (*Teinturerie.*) les Teinturiers se servent de *suie* pour faire une couleur fauve qui est assez belle, il est vrai qu'elle est d'une très-mauvaise odeur, mais en récompense elle conserve les draps & autres étoffes de laine, contre cette espece de vers qu'on appelle *teigne*, qui les percent & les rongent; elle est aussi plus propre que la racine de noyer pour faire les feuilles mortes & couleurs de poils de bœuf, sur-tout quand elle est employée dans un garançage où il y a du terra-mérita. Les teinturiers en soie, laine & fil, appellent, la *suie*, bidanet, *Dict. du com.* (*D. J.*)

Suie, (*Chim. Mat. médic* [illegible] médecins-chimistes ont dès long-tems traité la [illegible] a distillation à la violence du feu, pour en [illegible] remedes, savoir un alkali volatil & une [illegible] empireumatique, qui sont des produits de cett[illegible], & qui sont connus, dans les chimies mé[illegible] sous le nom de *sel volatil de suie* ou d'*esp*[illegible], selon que cet alkali volatil est sous form[illegible]e, ou sous liquide, & celle d'huile de *s*[illegible] ces produits n'ayant que les qualités très-g[illegible] des matieres de leur genre respectif, sont à peine employés aujourd'hui, ne méritent du-moins aucune préférence. *Voyez* Alkali volatil sous le *mot* Sel & Huile empireumttique à l'*article général* Huile. Les chimistes du même ordre, c'est-à-dire les chimistes médecins, entre lesquels Nicolas Lemeri mérite d'être distingué, font mention d'un sel fixe de *suie* qu'ils croient être un alkali fixe. S'il est tel en effet, M. Baron a raison de dire dans ses notes sur Lemeri, que les propriétés médicinales de ce sel lui sont communes avec l'alkali fixe ordinaire, qui se prépare à beaucoup moins de frais, & qui par cette raison mérite la préférence. Mais c'est vraissemblablement accorder trop de confiance à Lemeri que de l'en croire sans examen sur la nature de ce sel, dont la génération ne seroit point cependant difficile à découvrir; mais encore un coup, avant de s'occuper de cette recherche, il faut s'assurer si le sel fixe de la *suie* est un alkali.

Outre les produits dont nous venons de parler, savoir l'alkali volatil, l'huile empireumatique, & un sel fixe lexiviel, les chimistes qui, comme Boerhaave, ont examiné plus soigneusement les produits de la distillation de la *suie*, exécutée dans des vues philosophiques, comptent parmi ces produits un sel ammoniacal, & observent que tous les produits dont nous venons de parler, sont précédés d'une assez bonne quantité d'eau limpide.

Le sel ammoniac vulgaire, est un produit de la distillation à la violence du feu, de la *suie* de cheminée où l'on brûle de la boushe du vache. *Voyez* Sel ammoniac.

La *suie* provenue des matieres animales paroît devoir différer de celle que fournissent les matieres végétales. Peut-être que le sel ammoniac fourni par cette derniere *suie*, differe du sel ammoniac vulgaire; mais je ne sache point que les chimistes ayent cherché à s'assurer de cette différence, non plus que des autres principes distinctifs de l'une & de l'autre.

Au reste, ce point de vue est bien différent de celui qu'indique Boerhaave, lorsqu'il dit, à la fin de ses réflexions sur l'analyse de la *suie* végétale, que la *suie* qu'on ramasseroit dans les cheminées de cuisine seroit fort différente de celle-là, parce qu'elle seroit fournie non-seulement par les fumées des matieres qu'on emploiroit à entretenir le feu, mais encore par celles qui s'exhaleroient des viandes qu'on cuit; ce qui paroît à peine pouvoir altérer légerement la *suie*; car cuire des viandes, ce n'est pas les brûler, ou du-moins on ne brûle que très-accidentellement & très-rarement les viandes qu'on cuit dans les cuisines, & les vapeurs qui se détachent des viandes simplement cuites, ne sont presque qu'aqueuses, ou tout-au-plus chargées de la partie aromatique de quelques assaisonnemens qu'on employe à quelques-unes de ces cuites, & d'une légere émanation qui constitue l'odeur des viandes, toutes matieres peu propres à être retrouvées dans la *suie*. On peut observer encore que l'analyse de la *suie* que Boerhaave donne comme fournissant le complément des connoissances acquises déja sur les végétaux traités par le secours du feu dans les vaisseaux fermés, & qu'un chimiste françois qui l'a adoptée trouve décrite avec beaucoup d'exactitude & de précision; que cette analyse, dis-je, ne sauroit fournir la moindre connoissance sur l'objet auquel Boerhaave la destine; car cet auteur se promettant de découvrir par cette analyse les matieres que le feu ouvert chasse des corps actuellement brûlans en plein air, a très-mal choisi son sujet en prenant la *suie* ordinaire des cheminées, formée en partie, selon la propre observation, par des matieres qui se sont élevées en forme de fumée, n'est point-du-tout un produit propre de l'ignition à l'air libre, mais au contraire un produit propre aux substances échauffées dans les vaisseaux fermés. La fumée qui précede l'apparition de la flamme, dans la combustion à l'air libre, est une matiere absolument identique avec les premieres vapeurs salines & huileuses qui s'élevent d'une matiere végétale dans le commencement de la distillation analytique: ainsi la *suie ordinaire* contient pêle & mêle, des produits pareils à ceux que le feu chasse d'un vaisseau dans un autre, selon les termes de Boerhaave, & des produits propres à la combustion dans l'air libre, & par conséquent n'est point propre à démontrer les principes que le feu enleve d'une matiere végétale qui brûle & se consume à l'air libre.

L'analyse méthodique de la *suie* est donc encore une chose intentée; & pour l'exécuter de maniere à mériter véritablement cet éloge d'exactitude & de précision, il faudroit préparer à dessein une *suie* qui fût fournie par des matieres uniquement végétales, ou uniquement minérales, toujours enflammées, en ne les plaçant sous la cheminée destinée à recevoir cette *suie* qu'après qu'elles auroient cessé de fumer, & lorsqu'elles *flamberoient vertement*.

Un principe de la *suie*, qui est évidemment produit par les matieres combustibles actuellement enflammées, c'est la matiere colorante noire, qui n'est autre chose qu'un charbon très-subtil volatilisé, ou pour mieux dire, entraîné par le mouvement rapide de la flamme.

Le noir de fumée, qui est la *suie* des matieres résineuses qui brûlent avec flamme, ne differe de cette matiere colorante de la *suie* vulgaire, qu'en ce que la premiere est un charbon à-peu-près pur, & que dans la derniere ce charbon est mêlé à de l'eau & à des substances huileuses & salines. (*b*)

SUJET, s. m. (*Gouvernement civil.*) on nomme *sujets* tous les membres de l'état, par opposition au souverain, soit que l'autorité souveraine ait été déférée à un seul homme, comme dans une monarchie, ou à une multitude d'hommes réunis, comme dans une république: ainsi le premier magistrat de cette république même, est un *sujet* de l'état.

On devient membre ou *sujet* d'un état en deux manieres, ou par une convention expresse, ou par une convention tacite.

Si c'est par une convention expresse, la chose est sans difficulté; à l'égard du consentement tacite, il faut remarquer que les premiers fondateurs des états, & tous ceux qui dans la suite en sont devenus membres, sont censés avoir stipulé que leurs enfans & leurs descendans auroient, en venant au monde, le droit de jouir des avantages communs à tous les membres de l'état, pourvu néanmoins que ces descendans, parvenus à l'âge de raison, voulussent de leur côté se soumettre au gouvernement, & reconnoître l'autorité du souverain.

Je dis pourvu que les descendans reconnoissent l'autorité du souverain, car la stipulation des peres ne sauroit avoir par elle-même la force d'assujettir les

ses enfans malgré eux, à une autorité à laquelle ils ne voudroient pas se soumettre; ainsi l'autorité du souverain sur les enfans des membres de l'état, & réciproquement les droits que ces enfans ont à la protection du souverain, & aux avantages du gouvernement, sont établis sur un consentement réciproque.

Or de cela seul, que les enfans des citoyens parvenus à un âge de discrétion, veulent vivre dans le lieu de leur famille, ou dans leur patrie, ils sont par cela même censés se soumettre à la puissance qui gouverne l'état, & par conséquent ils doivent jouir, comme membres de l'état, des avantages qui en sont les suites; c'est pourquoi aussi les souverains une fois reconnus, n'ont pas besoin de faire prêter serment de fidélité aux enfans qui naissent depuis dans leurs états.

Les *sujets* d'un état sont quelquefois appellés *citoyens*; quelques-uns ne font aucune distinction entre ces deux termes, mais il est mieux de les distinguer. Celui de citoyen doit s'entendre de tous ceux qui ont part à tous les avantages, à tous les privileges de l'association, & qui sont proprement membres de l'état, ou par leur naissance, ou d'une autre maniere; tous les autres sont plutôt de simples habitans, ou des étrangers passagers que des citoyens; pour les serviteurs, le titre de citoyens ne leur convient qu'en tant qu'ils jouissent de certains droits, en qualité de membres de la famille d'un citoyen, proprement ainsi nommé, & en général, tout cela dépend des lois & des coutumes particulieres de chaque état.

Quant au devoir des *sujets*, nous nous contenterons de remarquer, qu'ils sont ou généraux ou particuliers, les uns & les autres découlent de leur état & de leur condition.

Tous les citoyens ont cela de commun, qu'ils sont soumis au même souverain, au même gouvernement, & qu'ils sont membres d'un même état; c'est de ces relations que dérivent les devoirs généraux; & comme ils occupent les uns & les autres différens emplois, différens postes dans l'état, qu'ils exercent aussi différentes professions, de-là naissent leurs devoirs particuliers. Il faut encore remarquer que les devoirs des *sujets* supposent & renferment les devoirs de l'homme considéré simplement comme tel, & comme membre de la société humaine en général.

Les devoirs généraux des *sujets* ont pour objet, ou les conducteurs de l'état, ou tout le corps du peuple & la patrie, ou les particuliers d'entre les concitoyens. A l'égard des conducteurs de l'état, tout *sujet* leur doit l'obéissance que demande leur caractere. Par rapport à la patrie, un bon citoyen se fait une loi de lui faire honneur par ses talens, sa probité, & son industrie: ces devoirs particuliers sont attachés aux différens emplois qu'il a dans la société.

Mais c'est un droit naturel à tous les peuples libres, que chaque *sujet* & citoyen a la liberté de se retirer ailleurs, s'il le juge convenable, pour s'y procurer la santé, les nécessités, & les commodités de la vie, qu'il ne trouve pas dans son pays natal.

Les Romains ne forçoient personne à demeurer dans leur état, & Cicéron appelle cette maxime, le fondement le plus ferme de la liberté, qui consiste à pouvoir retenir ou céder son droit sans y renoncer, comme on le juge à propos; voici ses propres termes. *O jura præclara atque divinitus jam inde à principio romani nominis a majoribus nostris comparata.... ne quis invitus civitate mutetur, neve in civitate maneat invitus; hæc sunt enim fundamenta firmissima nostræ libertatis, sui quemque juris & retinendi, & dimittendi esse dominum. Orat. pro L. Corn. Balbo.*

On cesse aussi d'être *sujet* ou citoyen d'un état, quand on est banni à perpétuité, en punition de quelque crime; car du moment que l'état ne veut plus reconnoître quelqu'un pour un de ses membres, & qu'il le chasse de ses terres, il le tient quitte des engagemens où il étoit en tant que citoyen: les Jurisconsultes appellent cette peine *mort civile*. Au reste, il est bien évident que l'état, ou le souverain, ne peut pas chasser un citoyen de ses terres quand il lui plaît, & sans qu'il l'ait mérité par aucun crime.

On peut enfin perdre la qualité de *sujet* d'un état, par l'effet d'une force supérieure de la part d'un ennemi, par laquelle on est obligé de se soumettre à sa domination: c'est encore là un cas de nécessité, fondé sur le droit que chacun a de pourvoir à sa conservation.

Je finis par répondre à la question la plus importante qu'on fasse sur les *sujets*, vis-à-vis des souverains. On demande donc si un *sujet* peut exécuter innocemment un ordre qu'il sait être injuste, & que son souverain lui prescrit formellement; ou s'il doit plutôt refuser constamment d'obéir, même au péril de perdre la vie.

Hobbes répond qu'il faut bien distinguer, si le souverain nous commande de faire, en notre propre nom, une action injuste qui soit réputée nôtre, ou bien s'il nous ordonne de l'exécuter en son nom & en qualité de simple instrument, & comme une action qu'il répute sienne. Au dernier cas, il prétend que l'on peut sans crainte exécuter l'action ordonnée par le souverain qui alors en doit être regardé comme l'unique auteur, & sur qui toute la faute en doit retomber. C'est ainsi, par exemple, que les soldats doivent toujours exécuter les ordres de leur prince, parce qu'ils agissent comme instrumens, & au nom de leur maître. Au contraire, il n'est jamais permis de faire en son propre nom une action injuste, directement opposée aux lumieres d'une conscience éclairée. C'est ainsi qu'un juge ne doit jamais, quelque ordre qu'il en ait du prince, condamner un innocent ni un témoin à déposer contre la vérité.

Mais, cette distinction ne leve point la difficulté; car de quelque maniere qu'un *sujet* agisse dans tous les cas illicites, soit en son nom, soit au nom du souverain, sa volonté concourt à l'action injuste & criminelle qu'il exécute. Conséquemment, ou il faut toujours lui imputer en partie l'une & l'autre action, ou l'on ne doit lui en imputer aucune. Il est donc vrai que dans tout ordre du souverain évidemment injuste, ou qui nous paroît tel, il faut montrer un noble courage, refuser de l'exécuter, & résister de toutes ses forces à l'injustice, parce qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, quel que soit leur rang sur la terre. En promettant au souverain une fidelle obéissance, on n'a jamais pu le faire que sous la condition tacite qu'il n'ordonneroit rien qui fût contraire aux lois de Dieu, soit naturelles, soit revélées. „ Je ne croyois pas, dit Antigone à Créon roi „ de Thebes, que les édits d'un homme mortel tel „ que vous, eussent tant de force, qu'ils dûssent „ l'emporter sur les lois des dieux mêmes, lois non „ écrites à la vérité, mais certaines & immuables; „ car elles ne sont pas d'hier ni d'aujourd'hui; on les „ trouve établies de tems immémorial; personne ne „ sait quand elles ont commencé; je ne devois donc „ pas par la crainte d'aucun homme, m'exposer, en „ les violant, à la punition des dieux. C'est un beau passage de Sophocle, *Tragédie d'Antigone*, *vers.* 463. (*D. J.*)

Sujet, s. m. (*Log. Gram.*) En *Logique*, le *sujet* d'un jugement, est l'être dont l'esprit apperçoit l'existence sous telle ou telle relation à quelque modification ou maniere d'être. En *Grammaire*, c'est la partie de la proposition qui exprime ce sujet logique. Le *sujet* peut être simple ou composé, incomplexe ou complexe; propriétés qui ont été développées ailleurs, & dont il n'est plus nécessaire de parler ici. *Voyez* Construction *& sur-tout* Proposition. (*B. E. R. M.*)

Sujet, (*Poésie.*) c'est ce que les anciens ont nommé dans le poëme drammatique la *fable*, & ce que nous nommons encore l'*histoire* ou le *roman*. C'est le fond principal de l'action d'une tragédie ou d'une comédie. Tous les *sujets* frappans dans l'histoire ou dans la fable, ne peuvent point toujours paroître heureusement sur la scene; en effet leur beauté dépend souvent de quelque circonstance que le théâtre ne peut souffrir. Le poëte peut retrancher ou ajouter à son *sujet*, parce qu'il n'est point d'une nécessité absolue, que la scene donne les choses comme elles ont été, mais seulement comme elles ont pu être.

On peut distinguer plusieurs sortes de *sujets*; les uns sont d'incidens, les autres de passions; il y a des *sujets* qui admettent tout-à-la-fois les incidens & les passions. Un *sujet* d'incidens, est lorsque d'acte en acte, & presque de scene en sene, il arrive quelque chose de nouveau dans l'action. Un *sujet* de passion, est quand d'un fond simple en apparence, le poëte a l'art de faire sortir des mouvemens rapides & extraordinaires, qui portent l'épouvante ou l'admiration dans l'ame des spectateurs.

Enfin les *sujets* mixtes sont ceux qui produisent en même tems la surprise des incidens & le trouble des pas-

paſſions. Il eſt hors de doute que les *ſujets* mixtes ſont les plus excellens & ceux qui ſe ſoutiennent le mieux. (*D. J.*)

SUJET, (*Peinture.*) On appelle *ſujets* en *Peinture*, tout ce que l'art du pinceau peut imiter. Ainſi pour tranſcrire ici les judicieuſes réflexions de M. l'abbé du Bos, nous dirons avec lui, que tout ce qui tombe ſous le ſens de la vue peut devenir un *ſujet* d'imitation. Quand les imitations que la peinture nous en préſente, ont le pouvoir de nous attacher; tout le monde dit que ce ſont là des *ſujets* heureux. La repréſentation pathétique du ſacrifice de la fille de Jephté, de la mort de Germanicus ſont, par exemple, des *ſujets* heureux. On néglige pour les contempler des *ſujets* groteſques; & même les payſages les plus rians & les plus gracieux. L'art de la peinture n'eſt jamais plus applaudi que lorſqu'elle réuſſit à nous affliger; & ſi je ne me trompe fort, généralement parlant, les hommes trouvent encore plus de plaiſir à pleurer qu'à rire au théâtre.

Il réſulte de cette réflexion, que dès que l'attrait principal du peintre eſt de nous émouvoir par des imitations capables de produire cet effet, il ne ſauroit trop choiſir les *ſujets* intéreſſans; car comment ſerons-nous attachés par la copie d'un original incapable de nous affecter?

Ce n'eſt pas aſſez que le *ſujet* nous intéreſſe, il faut encore que ce *ſujet* ſe comprenne diſtinctement & qu'il imite quelque vérité; le vrai ſeul eſt aimable. De plus, le peintre ne doit introduire ſur ſa toile que des perſonnages dont tout le monde, du-moins le monde devant lequel il doit produire ſes ouvrages, ait entendu parler. Il faut que ce monde les connoiſſe déja; car le peintre ne peut faire autre choſe que de les lui faire reconn[illegible].

Il eſt des *ſujets* généra[illegible]nus; il en eſt d'autres qui ne ſont bien c[illegible] dans certains pays: les *ſujets* les plus con[illegible]alement dans toute l'Europe, ſont tous le[illegible]és de l'Ecriture-ſainte. Voilà pourquoi R[illegible] le Pouſſin ont préféré ces *ſujets* aux a[illegible] principaux événemens de l'hiſtoire des Grecs [illegible]lle des Romains, ainſi que les aventures [illegible] des dieux qu'adoroient ces deux nations, [illegible]re des *ſujets* généralement connus.

Il n'en eſt pas ainſi de l'hiſtoire moderne, tant eccléſiaſtique que prophane. Chaque pays a ſes ſaints, ſes rois, & ſes grands perſonnages très-connus, & que tout le monde y reconnoit facilement, mais qui ne ſont pas reconnus de même en d'autres pays. Saint Pierre vêtu en évêque, & portant ſur la main la ville de Bologne, caractériſée par ſes principaux bâtimens & par ſes tours, n'eſt pas une figure connue en France généralement comme elle l'eſt en Lombardie. Saint Martin coupant ſon manteau, action dans laquelle les Peintres & les Sculpteurs le repréſentent ordinairement, n'eſt pas d'un autre côté une figure auſſi connue en Italie qu'elle l'eſt en France.

C'eſt à tort peut-être que les Peintres ſe plaignent de la diſette des *ſujets*, la nature eſt ſi variée, qu'elle fournit toujours des *ſujets* neufs à ceux qui ont du génie. Un homme né avec du génie, voit la nature que ſon art imite, avec d'autres yeux que les perſonnes qui n'ont pas de génie. Il découvre une différence infinie entre des objets, qui aux yeux des autres hommes paroiſſent les mêmes. Il fait ſi bien ſentir cette différence dans ſon imitation, que le *ſujet* le plus rebattu, devient un *ſujet* neuf ſous ſa plume ou ſon pinceau. Il eſt pour un grand peintre une infinité de joies & de douleurs différentes qu'il fait varier encore par les âges, par les tempéramens, par les caracteres des nations & des particuliers, & par mille autres moyens. Comme un tableau ne repréſente qu'un inſtant d'une action, un peintre né avec du génie, choiſit l'inſtant que les autres n'ont pas encore ſaiſi; ou s'il prend le même inſtant, il l'enrichit de circonſtances tirées de ſon imagination, qui font paroître l'action un *ſujet* neuf. Or c'eſt l'invention de ces circonſtances qui conſtitue le poëte en peinture.

Combien a-t-on fait de crucifimens depuis qu'il eſt des peintres? Cependant les artiſtes doués de génie, n'ont pas trouvé que ce *ſujet* fût épuiſé par mille tableaux déja faits. Ils ont ſu l'orner par des traits nouveaux de poéſie, & qui paroiſſent néanmoins tellement propres au *ſujet*, qu'on eſt ſurpris que le premier peintre qui a médité ſur la compoſition d'un crucifiment, ne ſe ſoit pas ſaiſi de ces idées. C'eſt ce qu'ont prouvé Rubens, le Pouſſin & Coypel par leurs tableaux ſur la crucifixion de Notre-Seigneur. En un mot, les peintres qui tiennent leur vocation du génie, trouveront toujours des *ſujets* neufs dans la nature; & pour parler figurément, leurs devanciers ont laiſſé plus de marbres dans les carrieres qu'ils n'en ont tiré pour le mettre en œuvre.

Ce n'eſt pas aſſez d'avoir trouvé des *ſujets* heureux, intéreſſans, & connus à imiter; les Peintres doivent obſerver en traitant les *ſujets* qu'ils ont choiſis, de n'y rien mettre contre la vraiſſemblance. Les hommes ne ſont guere touchés d'un événement qui leur paroît ſenſiblement impoſſible.

Enfin, il eſt encore des *ſujets* plus propres à chaque genre de peinture qu'à d'autres genres de peinture. Le ſacrifice d'Iphigénie, par exemple, ne convient qu'à un tableau où le peintre puiſſe donner à ſes figures une certaine grandeur. Un pareil *ſujet* ne veut pas être repréſenté avec de petites figures deſtinées à l'embelliſſement d'un payſage. Un *ſujet* groteſque ne veut pas être traité avec des figures auſſi grandes que le naturel. Des figures plus grandes que nature, ne ſeroient point propres à repréſenter ſur toile une Vénus. (*D. J.*)

SUJET, *en Muſique*, ſe dit du chant principal, ſur lequel roule toute la diſpoſition d'une piece ou d'un morceau de muſique, & dont toutes les autres parties ne ſont que l'accompagnement. Quelquefois le *ſujet* eſt à la baſſe, plus ſouvent dans les deſſus, rarement dans les parties moyennes. Dans les muſiques, qu'on appelle *duo*, *trio*, *quatuor*; *&c.* le *ſujet* eſt ordinairement diſtribué entre pluſieurs parties, ce qui le rend plus difficile à traiter.

Le *ſujet* eſt la partie la plus importante du deſſein. *Voyez* DESSEIN. Toutes les autres ne demandent que du raiſonnement & de l'art. Celle-ci ſeule dépend uniquement du génie, & c'eſt en elle que conſiſte l'invention. Les principaux *ſujets* en *muſique* produiſent des imitations, des fugues, des baſſes-contraintes, *&c. Voyez* ces *mots*.

Enfin, *ſujet* ſe dit encore du texte ou des paroles ſur leſquelles on compoſe de la muſique. (*S*)

SUIF, ſ. m. eſt une eſpece de graiſſe qu'on trouve dans les daims, les moutons, les bœufs, les porcs, *&c.* & qui étant fondue & clarifiée, fait ce qu'on appelle *ſuif* dont on fait des chandelles. *Voyez* GRAISSE & SUIF.

Ce *mot* eſt formé du latin *ſuedum*, *ſebum* ou *ſevum* qui ſignifie la même choſe, & qui vient à *ſue* à cauſe de la graiſſe de cet animal.

Les Anatomiſtes, *&c.* diſtinguent quatre ſortes de graiſſe dans le corps d'un animal: la premiere qui ſe lie, & qui après qu'on l'a fondue, ſe refroidit & acquiert beaucoup de conſiſtance, ſe nomme *ſuif*. On la trouve en grande quantité dans le bas-ventre & autour des reins.

Le P. Lecomte fait mention d'un arbre qui vient dans la Chine, & qui porte le *ſuif*. *Voyez* ARBRE A SUIF.

SUIF, (*Pharm. & Mat. médic.*) eſpece de graiſſe qui ne mérite une conſidération particuliere, quant à ſes uſages pharmaceutiques, qu'à cauſe de ſa conſiſtence ferme & caſſante juſqu'à un certain point, à laquelle on doit avoir égard lorſqu'on l'emploie dans des compoſitions pharmaceutiques, dont il modifie la conſiſtence générale par cette qualité. Le *ſuif* n'a d'ailleurs que les qualités médicinales communes des graiſſes. *Voyez* GRAISSE. *Chimie*, *&c.*

On diſtingue dans les boutiques le *ſuif* de bélier, celui de mouton, celui de bouc, celui de bœuf, & celui de cerf.

On demande dans la Pharmacopée de Paris le *ſuif* de bélier pour l'onguent de la mere, pour le mondificatif d'ochre & pour le ſparadrap; le *ſuif* de mouton, pour l'emplâtre appellé *citoëne*, & pour l'onguent de litharge; le *ſuif* du bouc, pour le baume d'arcæus & pour l'emplâtre de mélilot compoſé; le *ſuif* de bœuf, pour l'emplâtre de mélilot ſimple; & le *ſuif* de cerf, pour l'emplâtre de Nuremberg; mais il eſt très-ſûr (& c'eſt aſſûrément une infidélité très-pardonnable) que les Apoticaires emploient tous ces *ſuifs* fort indifféremment, à la réſerve ſeulement du *ſuif* de cerf, qu'ils ſe gardent bien d'employer, au-moins dans les contrées où cette drogue eſt rare & chere. Des quatre autres *ſuifs* moins magnifiques, celui de bouc eſt le plus beau & le plus ferme, mais ſes qualités méritent cependant fort peu de préférence dans l'uſage pharmaceutique. (*b*)

SUIF, *bois de*, (*Hist. nat.*) on trouve à la Chine un arbre qui fournit une substance parfaitement semblable à du *suif*. Le fruit de cet arbre est renfermé dans une enveloppe qui, lorsque le fruit est mûr, s'ouvre d'elle-même comme celle de nos châtaignes, il en sort deux ou trois fruits de la grosseur d'une noisette, dont la pulpe a les mêmes propriétés que le *suif*, & qui, fondue avec un peu d'huile ou de cire, devient propre à faire des chandelles, dont on fait usage dans tout l'empire de la Chine. Pour séparer cette espece de *suif* de son fruit, on le pulvérise, après quoi on le fait bouillir dans de l'eau, à la surface de laquelle il surnage une substance semblable à de l'huile, qui se condense lorsqu'elle est refroidie, & qui prend la même consistence que le *suif*. On mêle dix parties de cette substance avec trois parties d'huile de lin & avec un peu de cire, afin de lui donner de la solidité, & pour l'empêcher de s'attacher aux doigts. Les Chinois donnent la forme d'un segment de cône aux chandelles faites de cette substance, que l'on y colore quelquefois en y incorporant des couleurs avec des parfums, pour en rendre l'odeur plus agréable. Les meches que l'on y met sont de coton.

Le *bois de suif* a précisément l'odeur du *suif* ordinaire.

SUIF-NOIR, (*Marine*.) c'est un mélange de *suif* & de *noir*, dont les corsaires frottent le fond de leurs bâtimens, afin qu'il ne paroisse pas qu'on l'a suivé.

SUIF, *mettre les cuirs en* suif, *terme de Corroyeur & de Hongrieur*, qui signifie *imbiber* les cuirs avec du *suif* chaud par le moyen d'une espece de tampon de laine, appellé *gipon*.

SUIFFE, *voyez* VANDOISE.

SUILLATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie dans l'Umbrie, selon Pline, *l. III. c. xiv.* Ils habitoient à ce que croit Cluvier, *Ital. lib. II. pag.* 617, le quartier où est aujourd'hui *Sigello*, aux confins de la Marche d'Ancône. (*D. J.*)

SUILLUS LAPIS, (*Hist. nat.*) quelques naturalistes donnent ce nom à une pierre qui, suivant Wallerius, est un spath brun opaque, elle a l'odeur de la corne brûlée. Il s'en trouve en Suede, dans la Gothie orientale & occidentale. Mise dans le feu, elle pétille & décrépite comme le sel marin, devient blanche & se convertit en chaux. M. Hiærne en a tiré une huile semblable à celle qu'on obtient du charbon de terre ou pétrole, & il s'attacha un sel au col de la cornue; ce sel étoit en très-petite quantité, & avoit une odeur urineuse & le goût du sel ammoniac. *Voyez* Urban Hiærne, *tentamina chimica*. M. Wallerius dit que cette pierre se trouve communément dans le voisinage des mines d'alun. Il en distingue de prismatique, de striée ou rayonnée & de sphérique, avec des cercles qui vont du centre à la circonférence. *Voyez* la *Minéralogie* de Wallerius.

SUINT *ou* ŒSIPE, s. m. (*Lainage*.) espece de graisse ou axonge qui se trouve adhérente à la laine des moutons & brebis; les marchands épiciers-droguistes qui en font le négoce, la vendent sous le nom d'*œsipe*.

SUINTEMENT, SUINTER, (*Gram.*) termes relatifs au mouvement d'un fluide qui s'échappe presqu'insensiblement d'un corps. Dans la plûpart des cavernes, l'eau *suinte* d'entre les pierres; ce vaisseau *suinte*; cette plaie seroit guérie sans un léger *suintement* d'humeur, qu'il seroit dangereux d'arrêter.

SUIONS, LES *Suiones*, (*Géog. anc.*) peuples septentrionaux, dont parle Tacite, *Germ. c. xvj.* Après avoir décrit la côte de la mer Suévique, aujourd'hui la mer Baltique, il fait mention des Suions; *Suionum*, dit-il, *hinc civitates, ipso in Oceano*: par le mot *civitates*, il faut entendre des peuples: & quand il dit, *ipso in Oceano*, cela signifie *dans une île de l'Océan*, savoir la Scandie ou Scandinavie, que les anciens ont prise pour une île, quoique ce ne soit qu'une péninsule. C'est-là qu'habitoient les *Suions*, partagés en divers peuples ou cités. Dans un autre endroit, Tacite, *c. xlv.* donne les *Suions* pour voisins des Sitons: *Suionibus Sitonum gentes continuantur*. Enfin il dit ailleurs: „ Les *Suions* rendent honneur aux richesses, „ ce qui fait qu'ils vivent sous le gouvernement d'un „ seul „. Cela signifie bien, dit l'auteur de l'*Esprit des lois*, que le luxe est singulierement propre aux monarchies. (*D. J.*)

SUIPPE, LA, (*Géogr. moder.*) petite riviere de France en Champagne. Elle prend sa source aux confins de l'élection de Châlons & de l'Argonne, & se perd dans l'Aisne, entre Neuchâtel & Roucy. (*D. J.*)

SUISSE, on donne ce nom en Bourgogne à la salamandre terrestre. *Voyez* SALAMANDRE.

SUISSE, *la*, (*Géog. mod.*) pays d'Europe, séparé de ses voisins par des hautes montagnes. Ses bornes ne sont pas aujourd'hui les mêmes que dans le tems que ce pays étoit connu sous le nom d'*Helvétie*; la *Suisse* moderne est beaucoup plus grande.

L'étendue du pays occupé présentement par les *Suisses*, par les Grisons & par leurs autres alliés, est proprement entre les terres de l'Empire, de la France & de l'Italie. Il confine vers l'orient avec le Tirol; vers l'occident, avec la Franche-comté; vers le nord, avec le Sungtgaw, avec la Forêt-noire & avec une partie de la Suabe; & vers le midi, avec le duché de Savoie, la vallée d'Aoste, le duché de Milan, & les provinces de Bergame & de Bresce. Ce pays, en le prenant dans sa plus grande largeur, s'étend environ l'espace de deux degrés de latitude, savoir depuis le 45d. 45. jusqu'au-delà du 47. & demi, & il comprend environ quatre degrés de longitude, c'est-à-dire depuis le 24. jusqu'au 28. Sa longueur est conséquemment d'environ 90 lieues de France, & sa largeur de plus de 33.

De cette façon, aujourd'hui comme autrefois, la *Suisse* est bornée au midi par le lac de Geneve, par le Rhône & par les Alpes, qui la séparent des Valaisans & du pays des Grisons; mais à l'occident, elle ne se trouve bornée qu'en partie par le mont Jura, qui s'étend du sud-ouest au nord-est, depuis Geneve jusqu'au Botzberg, en latin *Vocetius*, comprenant au-delà du Jura le canton de Bâle, avec deux petits pays, qui autrefois étoient hors de la *Suisse*, & dont les habitans portoient le nom de *Rauraci*. A l'orient & au nord, elle est encore bornée aujourd'hui par le Rhin, à la réserve de la ville & du canton de Schaffouse, qui sont au-delà de ce fleuve & dans la Suabe.

La *Suisse* n'est pas seulement séparée de ses voisins, mais quelques cantons le sont l'un de l'autre par des suites de montagnes, qui leur servent également de limites & de fortifications naturelles. Elle est séparée particulierement de l'Italie par une si longue chaîne des Alpes, que l'on ne peut pas aller d'un pays à l'autre sans en traverser quelqu'une. Il n'y a que quatre de ces montagnes par lesquelles on puisse passer de la *Suisse* en Italie, ou du-moins n'y en a-t-il pas davantage où il y ait des chemins pratiqués communément par les voyageurs. L'une est le mont Cenis, par lequel on passe par la Savoie dans le Piémont; la seconde est le S. Bernard, entre le pays nommé le *bas-Valais* & la vallée d'Aoste; la troisieme est le Sampion, située entre le haut-Valais & la vallée d'Ossola, dans le Milanez; & la quatrieme est le S. Godard, qui conduit du canton d'Ury à Bellinzona, & aux autres bailliages *suisses* en Italie, qui faisoient autrefois partie de l'état de Milan. C'est dans cette étendue de pays montagneux, dit le comte d'Hamilton,

Que le plus riant des vallons,
Au lieu de fournir des melons,
Est un honnête précipice,
Fertile en ronces & chardons;
L'on y respire entre des monts,
Au sommet desquels la genisse,
Le bœuf, la chevre, & les moutons,
Ne grimpent que par exercice,
Si fatigués, qu'ils ne sont bons
Ni pour l'usage des maisons,
Ni pour offrir en sacrifice.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer que ces montagnes soient des rocs nuds, comme celles de Gènes. Elles portent la plûpart de bons pâturages tout l'été, pour des vastes troupeaux de bétail; & l'on trouve dans certains intervalles des plaines fertiles, & d'une assez grande étendue.

La subtilité de l'air qu'on respire dans la *Suisse* & les diverses rivieres qui prennent leur source prouvent que ce pays est extrèmement élevé. L'Adde, le Tésin, la Lintz, l'Aar, la Russ, l'Inn, le Rhône & le Rhin en tirent leur origine. On y peut ajouter le Danube, car quoiqu'à la rigueur il prenne naissance hors des limites de la *Suisse*, néanmoins c'est dans le voisinage de Schaffouse. La source de l'Ille est près de

de Bâle, & celle de l'Adige, quoique dans le comté de Tirol, eſt pourtant ſur les confins des Griſons.

Entre le nombre de lacs de la *Suiſſe*, ceux de Conſtance, de Geneve, de Neufchâtel, de Zurich & de Lucerne ſont très-conſidérables; les deux premiers ont près de 18 lieues de longueur, & quelquefois 2, 3 ou 4 de largeur; ils ſont également beaux & poiſſonneux.

Jules Céſar eſt le premier qui ait fait mention du peuple helvétique comme d'une nation. Il rapporte au commencement de ſes commentaires la guerre qu'il eut avec les Helvétiens. Pendant ſon gouvernement des Gaules, ils firent une irruption en Bourgogne, avec le deſſein de ſe tranſplanter dans un pays plus agréable & plus capable que le leur, de contenir le nombre infini de monde dont ils fourmilloient. Pour exécuter d'autant mieux ce projet, ils brûlerent douze villes qui leur appartenoient, & quatre cens villages, afin de s'ôter toute eſpérance de retour. Après cela, ils ſe mirent en marche avec leurs femmes & leurs enfans, faiſant en tout plus de trois cens ſoixante mille ames, dont près de cent mille étoient en état de porter les armes. Ils voulurent ſe jetter dans le gouvernement de Céſar par la Savoie; mais ne pouvant paſſer le Rhône à la vue de ſon armée qui étoit campée de l'autre côté de ce fleuve, ils changerent de route, & pénétrerent par la Franche-comté. Céſar les pourſuivit, & leur livra pluſieurs combats avec différens ſuccès, juſqu'à ce qu'à la fin il les vainquit dans une bataille rangée, les obligea de revenir chez eux, & réduiſit leur pays à l'obéiſſance des Romains, le joignant à la partie de ſon gouvernement, appellé la *Gaule celtique*.

Ils vécurent ſous la domination romaine juſqu'à ce que cet empire même fut déchiré par les inondations des nations ſeptentrionales [illegible] qu'il s'éleva de nouveaux royaumes de ſes ruines. [illegible] de ces royaumes fut celui de Bourgogne, dont la *Suiſſe* fit partie juſque vers la fin du xij. ſiecle. Il arriva pour-lors que ce royaume fut diviſé en [illegible] petites ſouverainetés, ſous les comtes de [illegible], de Maurienne, de Savoie, de Provence, ainſi que ſous les dauphins du Viennois & ſous les ducs de Zéringen.

Par ce démembrement, la *Suiſſe* ne ſe trouva plus réunie ſous un même chef. Quelques-unes de ſes villes furent faites villes impériales. L'empereur Frédéric Barberouſſe en donna d'autres avec leur territoire (pour les poſſéder en fief de l'empire, aux comtes de Habſpourg, deſquels la maiſon d'Autriche eſt deſcendue. D'autres villes ſuiſſes, du moins leur gouvernement héréditaire, fut accordé au duc de Zéringen. La race de ces ducs s'éteignit dans le xiij. ſiecle: ce qui fournit l'occaſion aux comtes de Habſpourg d'aggrandir leur pouvoir dans tout le pays. Mais ce qui mit la liberté de la *Suiſſe* le plus en danger, ce fut le ſchiſme qui partagea ſi fort l'empire dans le même ſiecle, lorſqu'Othon IV. & Frédéric II. étoient empereurs à la fois, & alternativement excommuniés par deux papes qui ſe ſuccéderent. Dans ce déſordre tout le gouvernement fut bouleverſé, & les villes de la *Suiſſe* en particulier ſentirent les triſtes effets de cette anarchie; car comme ce pays étoit rempli de nobles & d'eccléſiaſtiques puiſſans, chacun y exerça ſon empire, & tâcha de s'emparer tantôt d'une ville, tantôt d'une autre, ſous quelque prétexte que ce fût.

Cette oppreſſion engagea pluſieurs villes de la *Suiſſe* & de l'Allemagne d'entrer enſemble en confédération pour leur défenſe mutuelle; c'eſt par ce motif que Zurich, Ury & Schwitz conclurent une alliance étroite en 1251. Cependant cette union de villes ne ſe trouvant pas une barriere ſuffiſante contre la violence de pluſieurs ſeigneurs, la plûpart des villes libres de la *Suiſſe*, & entr'autres les trois cantons que je viens de nommer, ſe mirent ſous la protection de Rodolphe de Habſpourg, en ſe réſervant leurs droits & leurs franchiſes.

Rodolphe étant devenu empereur, la nobleſſe accuſa juridiquement les cantons de Schwitz, d'Ury & d'Underwald de s'être ſouſtraits à leur domination féodale, & d'avoir démoli leurs châteaux. Rodolphe qui avoit autrefois combattu avec danger ces petits tyrans, jugea en faveur des citoyens.

Albert d'Autriche, au lieu de ſuivre les traces de ſon pere, ſe conduiſit, dès qu'il fut ſur le trône, d'une maniere entierement oppoſée. Il tâcha d'étendre ſa puiſſance ſur des pays qui ne lui appartenoient pas, & perdit par ſa conduite violente, ce que ſon prédéceſſeur avoit acquis par la modération. Ce prince ayant une famille nombreuſe, forma le projet de ſoumettre toute la *Suiſſe* à la maiſon d'Autriche, afin de l'ériger en principauté pour un de ſes fils. Dans ce deſſein il nomma un certain Griſler bailli ou gouverneur d'Ury, & un nommé Landerberg, gouverneur de Schwitz & d'Underwald; c'étoient deux hommes dévoués à ſes volontés. Il leur preſcrivit de lui ſoumettre ces trois cantons, ou par la corruption, ou par la force.

Ces deux gouverneurs n'ayant rien pu gagner par leurs artifices, employerent toutes ſortes de violences, & exercerent tant d'horreurs & de traitemens barbares, que le peuple irrité n'obtenant aucune juſtice de l'empereur, & ne trouvant plus de ſalut que dans ſon courage, concerta les meſures propres à ſe délivrer de l'affreux eſclavage ſous lequel il gémiſſoit.

Il y avoit trois hommes de ces trois cantons dont chacun étoit le plus accrédité dans le ſien, & qui pour cette raiſon furent les objets principaux de la perſécution des gouverneurs; ils s'appelloient Arnold Melchtal, du canton d'Underwald; Werner Stauffacher, du canton de Schwitz; & Walter Furſt, de celui d'Ury. C'étoient de bons & d'honnêtes payſans; mais la difficulté de prononcer des noms ſi reſpectables, a nui peut-être à leur célébrité.

Ces trois hommes naturellement courageux, également maltraités des gouverneurs, & unis tous trois par une longue amitié que leurs malheurs communs avoient affermie, tinrent des aſſemblées ſecretes, pour délibérer ſur les moyens d'affranchir leur patrie, & pour attirer chacun dans leur parti, tous ceux de ſon canton, auxquels il pourroit ſe fier, & qu'il ſauroit avoir aſſez de cœur pour contribuer à exécuter les réſolutions qu'ils prendroient. Conformément à cette convention, ils engagerent chacun trois amis ſûrs dans leur complot, & ces douze chefs devinrent les conducteurs de l'entrepriſe. Ils confirmerent leur alliance par ſerment, & réſolurent de faire, le jour qu'ils fixerent, un ſoulevement général dans les trois cantons, de démolir les châteaux fortifiés, & de chaſſer du pays les deux gouverneurs avec leurs créatures.

Tous les hiſtoriens nous apprennent que cette conſpiration acquit une force irréſiſtible par un évenement imprévu. Griſler, gouverneur d'Ury, s'aviſa exercer un genre de barbarie également horrible & ridicule. Il fit planter ſur le marché d'Altorff, capitale du canton d'Ury, une perche avec ſon chapeau, ordonnant ſous peine de la vie, de ſaluer ce chapeau en ſe découvrant, & de plier le genou avec le même reſpect que ſi lui gouverneur eût été là en perſonne.

Un des conjurés, nommé Guillaume Tell, homme intrépide & incapable de baſſeſſe, ne ſalua point le chapeau, Griſler le condamna à être pendu, & par un raffinement de tyrannie, il ne lui donna ſa grace, qu'à condition que ce pere, qui paſſoit pour archer très-adroit, abattroit d'un coup de fleche, une pomme placée ſur la tête de ſon fils. Le pere tira, & fut aſſez heureux ou aſſez adroit pour abattre la pomme, ſans toucher la tête de ſon fils. Tout le peuple éclata de joie, & battit des mains d'une acclamation générale. Griſler appercevant une ſeconde fleche ſous l'habit de Tell, lui en demanda la raiſon, & lui promit de lui pardonner, quelque deſſein qu'il eût pu avoir. „ Elle t'étoit deſtinée, lui répondit Tell, ſi „ j'avois bleſſé mon fils. „ Cependant effrayé du danger qu'il avoit couru de tuer ce cher fils, il attendit le gouverneur dans un endroit où il devoit paſſer quelques jours après, & l'ayant apperçu, il le viſa, lui perça le cœur de cette même fleche, & le laiſſa mort ſur la place. Il informa ſur le champ ſes amis de ſon exploit, & ſe tint caché juſqu'au jour de l'exécution de leur projet.

Ce jour fixé au premier Janvier 1308, les meſures des confédérés ſe trouverent ſi bien priſes, que dans le même tems les garniſons des trois châteaux furent arrêtées & chaſſées ſans effuſion de ſang, les forteresſes raſées, & par une modération incroyable dans un peuple irrité, les gouverneurs furent conduits ſimplement ſur les frontieres & relachés, après en avoir pris le ſerment qu'ils ne retourneroient jamais dans le pays. Ainſi quatre hommes privés des biens de la fortune & des avantages que donne la naiſſance, mais épris de l'amour de leur patrie, & animés d'une juſte haine contre leurs tyrans, furent les immortels fonda-

dateurs de la liberté helvétique! Les noms de ces grands hommes devroient être gravés ſur une même médaille, avec ceux de Mons, des Doria & des Naſſau.

L'empereur Albert informé de ſon déſaſtre, réſolut d'en tirer vengeance; mais ſes projets s'évanouirent par ſa mort prématurée; il fut tué à Konigsfeld par ſon neveu Jean, auquel il détenoit, contre toute juſtice, le duché de Souabe.

Sept ans après cette avanture qui donna le tems aux habitans de Schwitz, d'Ury & d'Underwald de pourvoir à leur ſûreté, l'archiduc Léopold, héritier des états & des ſentimens de ſon pere Albert, aſſembla une armée de vingt mille hommes, dans le deſſein de ſaccager ces trois cantons rebelles, & de les mettre à feu & à ſang. Leurs citoyens ſe conduiſirent comme les Lacédémoniens aux Thermopyles. Ils attendirent, au nombre de cinq cens hommes, la plus grande partie de l'armée autrichienne au pas de Morgarten. Plus heureux que les Lacédémoniens, ils porterent le déſordre dans la cavalerie de l'archiduc, en faiſant tomber ſur elle une grêle affreuſe de pierres, & profitant de la confuſion, ils ſe jetterent avec tant de bravoure ſur leurs ennemis épouvantés, que leur défaite fut entiere.

Cette victoire ſignalée ayant été gagnée dans le canton de de Schwitz, les deux autres cantons donnerent ce nom à leur alliance, laquelle devenant plus générale, fait encore ſouvenir par ce ſeul nom, des ſuccès brillans qui leur acquirent la liberté.

En vain la maiſon d'Autriche tenta pendant trois ſiecles de ſubjuguer ces trois cantons; tous ſes efforts eurent ſi peu de réuſſite, qu'au lieu de ramener les trois cantons à ſon obéiſſance, ceux-ci détacherent au contraire d'autres pays & d'autres villes du joug de la maiſon d'Autriche. Lucerne entra la premiere dans la confédération en 1332. Zurich, Glaris & Zug ſuivirent l'exemple de Lucerne vingt ans après; Berne qui eſt en *Suiſſe* ce qu'Amſterdam eſt en Hollande, renforça l'alliance. En 1481 Fribourg & Soleure; en 1501 Basle & Schaffhouſe accrurent le nombre des cantons. En voilà douze. Le petit pays d'Appenzell, qui y fut aggrégé en 1513, fit le treizieme. Enfin les princes de la maiſon d'Autriche ſe virent forcés par le traité de Munſter de déclarer les *Suiſſes* un peuple indépendant. C'eſt une indépendance qu'ils ont acquiſe par plus de ſoixante combats, & que ſelon toute apparence, ils conſerveront long-tems.

Les perſonnes un peu inſtruites conviennent que le corps helvétique doit plutôt être appellé la *confédération* que la république des *Suiſſes*, parce que les treize cantons forment autant de républiques indépendantes. Ils ſe gouvernent par des principes tout differens. Chacun d'eux conſerve tous les attributs de la ſouveraineté, & traite à ſon gré avec les étrangers; leur diete générale n'eſt point en droit de faire des réglemens, ni d'impoſer des lois.

Il eſt vrai qu'il y a tant de liaiſon entre les treize cantons, que ſi l'un étoit attaqué, les douze autres ſeroient obligés de marcher à ſon ſecours; mais ce ſeroit par la relation que deux cantons peuvent avoir avec un troiſieme, & non par une alliance directe, que chacun des treize cantons a avec tous les autres.

Les *Suiſſes* ne voulant pas ſacrifier leur liberté à l'envie de s'agrandir, ne ſe mêlent jamais de conteſtations qui s'élevent entre les puiſſances étrangeres. Ils obſervent une exacte neutralité, ne ſe rendent jamais garans d'aucun engagement, & ne tirent d'autre avantage des guerres qui deſolent ſi ſouvent l'Europe, que de fournir indifféremment des hommes à leurs alliés, & aux princes qui recourent à eux. Ils croyent être aſſez puiſſans, s'ils conſervent leurs lois. Ils habitent un pays qui ne peut exciter l'ambition de leurs voiſins; & ſi j'oſe le dire, ils ſont aſſez forts pour ſe défendre contre la ligue de tous ces mêmes voiſins. Invincibles quand ils ſeront unis, & qu'il ne s'agira que de leur fermer l'entrée de leur patrie, la nature de leur gouvernement républicain ne leur permet pas de faire des progrès au-dehors. C'eſt un gouvernement pacifique, tandis que tout le peuple eſt guerrier. L'égalité, le partage naturel des hommes y ſubſiſte autant qu'il eſt poſſible. Les lois y ſont douces; un tel pays doit reſter libre!

Il ne faut pas croire cependant que la forme du gouvernement républicain ſoit la même dans tous les cantons. Il y en a ſept dont la république eſt ariſtocratique, avec quelque mélange de démocratie; & ſix ſont purement démocratiques. Les ſept ariſtocratiques ſont Zurich, Berne, Lucerne, Basle, Fribourg, Soleure, Schaffhouſe; les ſix démocratiques ſont Ury, Schwitz, Underwald, Zug, Glaris & Appenzell. Cette différence dans leur gouvernement ſemble être l'effet de l'état dans lequel chacune de ces républiques ſe trouva, avant qu'elles fuſſent érigées en cantons. Car comme les ſept premieres ne conſiſterent chacune que dans une ville, avec peu ou point de territoire, tout le gouvernement réſida naturellement dans le bourgeois, & ayant été une fois reſtraint à leur corps, il y continue toujours, nonobſtant les grandes acquiſitions de territoires qu'elles ont faites depuis. Au contraire, les ſix cantons démocratiques n'ayant point de villes ni de villages qui puſſent prétendre à quelque prééminence par deſſus les autres, le pays fut diviſé en communautés, & chaque communauté ayant un droit égal à la ſouveraineté, on ne put pas éviter de les y admettre également, & d'établir la pure démocratie.

On ſait que la *Suiſſe* priſe pour tout le corps helvétique, comprend la *Suiſſe* propre, les alliés des *Suiſſes*, & les ſujets des *Suiſſes*. La *Suiſſe* propre eſt partagée en ſeize ſouverainetés, ſavoir treize cantons, deux petits états ſouverains, qui ſont le comté de Neuf-Châtel & l'abbaye de S. Gall, une république qui eſt la ville de S. Gall. Les alliés des *Suiſſes* ſont les Griſons, les Vallaiſans & Genève. Les ſujets des *Suiſſes* ſont ceux qui ſont hors de la *Suiſſe*, ou ceux qui obéiſſent à pluſieurs cantons qui les poſſedent par indivis.

Il y a des cantons qui ſont catholiques, & d'autres proteſtans. Dans ceux de Glaris & d'Appenzell, les deux religions y regnent également ſans cauſer le moindre trouble.

Je me ſuis étendu ſur la *Suiſſe*, & je n'ai dit que deux mots des plus grands royaumes d'Aſie, d'Afrique & d'Amérique; c'eſt que tous ces royaumes ne mettent au monde que des eſclaves, & que la *Suiſſe* produit des hommes libres. Je ſais que la nature ſi libérale ailleurs, n'a rien fait pour cette contrée, mais les habitans y vivent heureux; les ſolides richeſſes qui conſiſtent dans la culture de la terre, y ſont recueillies par des mains ſages & laborieuſes. Les douceurs de la ſociété, & la ſaine philoſophie, ſans laquelle la ſociété n'a point de charmes durables, ont pénétré dans les parties de la *Suiſſe* où le climat eſt le plus tempéré, & ou regne l'abondance. Les ſectes de la religion y ſont tolérantes. Les arts & les ſciences y ont fait des progrès admirables. Enfin dans ces pays autrefois agreſtes, on eſt parvenu en pluſieurs endroits à joindre la politeſſe d'Athènes à la ſimplicité de Lacédémone. Que ces pays ſe gardent bien aujourd'hui d'adopter le luxe étranger, & de laiſſer dormir les lois ſomptuaires qui le prohibent!

Les curieux de l'hiſtoire des révolutions de la *Suiſſe* conſulteront les mémoires de M. Bochat, qui forment trois volumes in-4°. Geſner, Scheuchzer & Wagner ont donné l'hiſtoire naturelle de l'Helvétie. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SUISSES, *privileges des Suiſſes de France pour leur commerce*; ils peuvent introduire dans le royaume les toiles du cru & de la fabrique de leur pays ſans payer aucuns droits. Ce privilege eſt fondé ſur les traités que nous avons faits avec eux depuis le xv. ſiecle, ainſi que ſur pluſieurs arrêts & lettres-patentes qui ont encore expliqué & confirmé ce privilege. Le détail de tous ces titres paroît être ici ſuperflu, il ſuffira d'en donner les dates. *Voyez* les traités de 1463, 1475, 1512, 1663 & 1715. *Voyez* les lettres-patentes & les arrêts de 1551, 1571, 1594, 1602, 1658, 1693, 1692 & 1698.

Sous le nom de *Suiſſes*, il faut entendre ici non-ſeulement les peuples des Treize Cantons, mais encore les habitans des ville & abbaye de Saint-Gal, du Valais, de la ville de Mulhauſen, & enfin ceux des trois ligues griſes & de la comté de Neuchatel. Ils compoſent tous le louable corps helvétique, & jouiſſent tous en France des mêmes privileges ſans aucune diſtinction.

L'entrée des toiles étrangeres n'eſt permiſe dans le royaume que par les villes de Rouen & de Lyon, en prenant pour cette derniere des acquits à caution aux bureaux de Gax ou de Coulonge, ſuivant un arrêt du 22 Mars 1692. Mais, en faveur des *Suiſſes* ſeulement, le bureau de Saint-Jean-de Loſne eſt ouvert comme les deux autres, par un arrêt de 1698.

La poſition du territoire des *Suiſſes* & de celui de

leurs

leurs alliés, ne leur permet pas de faire entrer leurs toiles par Rouen; ainſi ce n'eſt qu'à Lyon qu'ils exercent leurs droits, après avoir rempli néanmoins certaines formalités.

Ils ſont obligés de faire inſcrire leurs noms & enregiſtrer leurs marques au bureau de la douane. Chaque particulier n'y eſt admis qu'après avoir conſtaté ſon origine devant le préſident en la juriſdiction de la douane, par des certificats authentiques des magiſtrats des lieux de ſa naiſſance. La vérité de ces certificats doit être atteſtée avec ſerment par deux négocians *ſuiſſes* déja inſcrits. Enſuite le procureur du roi & le directeur de la douane ſont entendus; & enfin lorſque rien ne s'y oppoſe, on expédie des lettres d'inſcription, dans leſquelles il eſt défendu au nouvel inſcrit de prêter ſon nom & ſa marque, à peine d'être déchu de ſon privilege.

Il n'y a que ceux des marchands *ſuiſſes* qui ont rempli ces formalités, qui puiſſent faire entrer leurs toiles à Lyon ſans payer des droits. On exige même que les balles de toiles portent l'empreinte de la marque inſcrite (qui par conſéquent a été envoyée à un correſpondant), & qu'elles ſoient accompagnées des certificats des lieux d'où elles viennent, portant que ces toiles ſont du cru & de la fabrique du pays des *Suiſſes*, conformément aux arrêts de 1692 & 1698.

Il ſemble que de la teneur de ces deux arrêts, les *Suiſſes* pourroient inférer que leurs baſins doivent être exempts de droits d'entrée comme leurs toiles. Mais il eſt conſtant que leurs baſins payent les droits ordinaires; peut-être eſt-ce parce que tout privilege eſt de droit étroit, & que les baſins ne ſont point nommés dans ces privileges, ou bien parce que le coton dont ces baſins ſont en partie compoſés, empêche que l'on ne puiſ[illegible] regarder comme marchandiſes du cru d[illegible] *Suiſſes*.

Par une conceſſion de Fr[illegible] en l'année 1515, qui eſt motivée *pour ſervices* [illegible] *& entr'autres prêt d'argent*, les marchands [illegible]s impériales avoient obtenu quinze jours d[illegible] au-delà des quinze jours ſuivant immédiatem[illegible] chaque foire, pendant leſquels, conformément aux édits de Charles VII. & de Louis XI. les marchandiſes ne payent à la ſortie de Lyon aucun des droits dûs dans les autres tems. Les *Suiſſes* qui n'avoient que dix jours de grace, en demanderent quinze comme les Allemands, ce qui leur fut accordé par Henri II. le 8 Mars 1551. Pour jouir de cette faveur, ils doivent ſe faire inſcrire à l'hôtel-de-ville comme ils le ſont à la douane pour l'affranchiſſement des droits d'entrée. La raiſon en eſt que ces droits de ſortie, qui ſont domaniaux, ont été aliénés à la ville de Lyon en 1630.

Voyez ſur tout cet objet les *différentes hiſtoires* des *Suiſſes*, ou au moins le *recueil de leurs privileges*, imprimé chez Saugrain en 1715; le *mémoire* de M. d'Herbigny, intendant de Lyon; dans l'*état de la France*, par le comte de Boulainvilliers; & le *recueil des tarifs*, imprimé à Rouen en 1758.

Il peut être important d'ajouter ici que les toiles de *Suiſſe*, que l'on envoie de France aux îles & colonies françoiſes, ſont aſſujetties, par l'*article* 14. du réglement du mois d'Avril 1717, concernant le commerce de nos colonies, aux différens droits dûs à la ſortie & dans l'intérieur du royaume d'une province à l'autre. *Voyez* PROVINCES *réputées étrangeres*.

L'*article* 3. du même reglement, a exempté de tous ces droits, dans le cas de l'envoi aux colonies, les marchandiſes & les denrées du cru & de la fabrique de France. Mais comme les toiles de *Suiſſe* une fois ſorties de leurs ballots, n'ont plus rien qui les caractériſe, il paroit qu'il ſeroit aiſé de les envoyer à-travers tout le royaume de Lyon à la Rochelle, pour paſſer à nos colonies comme toiles françoiſes.

Afin de prévenir tout abus à cet égard, on pourroit exiger que les toiles de *Suiſſe* reçuſſent dans leur pays, ou lors de l'ouverture des balles en France, une marque particuliere & diſtinctive. Cette idée s'eſt préſentée ſi naturellement, que j'ai cru devoir l'ajouter à cet *article* avant de le terminer. *Article de M.* BRISSON, *inſpecteur des manufactures, & académicien de Ville-Franche en Beaujollois.*

SUITE, ſ. f. (*Gramm.*) enchaînement, liaiſon, dépendance, qui détermine un ordre ſucceſſif entre pluſieurs choſes. On dit les *ſuites* d'une affaire; la *ſuite* de la débauche; la *ſuite* d'un raiſonnement; la *ſuite* d'un prince; c'eſt à la *ſuite* d'un affaire; une *ſuite* d'événemens fâcheux; une *ſuite* de ſottiſes; la *ſuite* de l'hiſtoire eccléſiaſtique; une *ſuite* de médailles de poëtes.

SUITE, *en Algebre*, eſt la même choſe que *ſerie*. *Voyez* SERIE.

SUITE, (*Juriſprud.*) ſignifie la continuation ou la pourſuite d'une choſe.

Suivre le barreau, c'eſt le fréquenter, y aſſiſter.

Etre à la *ſuite* de la cour ou du conſeil, c'eſt ſe tenir auprès à ſes ordres.

Faire *ſuite* d'une demande ou procédure, c'eſt continuer les pourſuites commencées.

Suites de bêtes, dans la coutume de Berry & autres coutumes; c'eſt proprement une revendication que fait celui qui a donné du bétail à cheptel, lorſqu'il eſt vendu à ſon inſçu par le preneur.

Suite ſe prend quelquefois pour le croît du bétail. On dit *croît & ſuite*; la coutume de Touraine, *article* 100, dit que ceux qui ont droit de ſaultrage & préage, avec faculté de mettre dans les prés dont ils jouiſſent des vaches & bêtes chevalines avec leur *ſuite*, n'y peuvent mettre que le croît & *ſuite* de l'année ſeulement, c'eſt-à-dire, les veaux & poulins de l'année.

Suite de dixme, ou *dixme de ſuite*. *Voyez* DIXME.

Suite par hypotheque, eſt lorſqu'en vertu de l'hypotheque on pourſuit le détenteur d'un bien qui eſt hypothéqué à une créance. On dit communément que les meubles n'ont pas de *ſuite* par hypotheque, c'eſt-à-dire, que quand ils ſont déplacés du lieu où on les avoit donnés en nantiſſement, on ne les peut pas ſaiſir entre les mains d'un tiers, ſi ce n'eſt en cas de banqueroute ou par droit de revendication. *Voyez l'article* 270 de la coutume de Paris.

Suite de perſonnes ſerves, c'eſt la revendication que peut faire un ſeigneur de ſes hommes ſerfs, lorſque ſans ſon conſentement ils vont demeurer hors de ſa ſeigneurie. *Voyez* les coutumes de Berry, Nivernois, Bourbonnois, Bourgogne, Comté.

Droit de ſuite du châtelet de Paris, eſt un droit particulier, en vertu duquel lorſqu'un commiſſaire du châtelet de Paris a oppoſé le ſcellé, il doit être par lui appoſé par droit de *ſuite* dans tous les lieux où il peut ſe trouver des effets du défunt, & l'inventaire doit être fait de même par les notaires du châtelet, ou par ceux des lieux auxquels les officiers du châtelet délivrent des commiſſions à cet effet.

Ce droit de *ſuite* n'a été établi par aucune loi préciſe; il paroît tirer ſon origine de ce qu'anciennement le ſcel du châtelet étoit unique & univerſel pour tout le royaume; on s'en ſervoit même, au défaut du grand, pour ſceller les actes de chancellerie.

Ce ſcel étant exécutoire dans toute l'étendue du royaume, il eſt naturel que les officiers du châtelet ayant commencé à inſtrumenter en vertu de ce ſceau, continuent de le mettre à exécution dans tous les lieux où il y a occaſion de le faire.

Ce droit de *ſuite* réſulte d'ailleurs de l'indiviſibilité de la matiere, & l'on argumente pour cela du titre du code *ubi de hæreditate agatur*, & des interprétations que les docteurs lui ont donné, tantôt en fixant la compétence du juge par le lieu où ſe trouvent les choſes héréditaires ou la plus grande partie, par le lieu du domicile du défunt, ce qui doit ſur-tout avoir lieu en France, où les meubles ſuivent le domicile du défunt pour la maniere d'y ſuccéder.

Quoi qu'il en ſoit des motifs qui ont pu faire introduire cet uſage, il eſt certain qu'il a été autoriſé par pluſieurs réglemens; il l'eſt implicitement par un édit du mois de Décembre 1477, qui donne pour motif d'une nouvelle création de commiſſaires-examinateurs, que le roi avoit recouvré par ſes conquêtes pluſieurs duchés, comtés, villes châteaux, ſeigneuries & poſſeſſions, ce qui donnoit, eſt-il dit, beaucoup plus d'étendue à la juriſdiction du châtelet, tant à cauſe des privileges de l'univerſité qu'autrement; motifs qui ſuppoſent que les commiſſaires peuvent appoſer le ſcellé dans tout le royaume par droit de *ſuite*.

Ce même droit a été autoriſé par divers arrêts.

On peut néanmoins voir ce que dit à ce ſujet l'auteur du *recueil des réglemens ſur les ſcellés & inventaires*, *liv. II. ch. ix.* lequel prétend que ce droit de *ſuite* n'eſt point particulier aux offices du châtelet, qu'il ne réſulte que de l'indiviſibilité du ſcellé & de l'inventaire; il prétend même que divers arrêts qu'il rapporte ont mis des bornes à ce privilege, mais il

eſt

eſt certain que les officiers du châtelet ont pour eux la poſſeſſion. *Voyez* le *traité de la police* par de la Mare, *tom. I. liv. I. tit.* 12. le *ſtyle du châtelet*.

Quelques auteurs officiers jouiſſent auſſi du droit de *ſuite* pour les ſcellés, comme Meſſieurs de la chambre des comptes ſur les biens des comptables, en quelque endroit du royaume que ces biens ſoient ſitués; mais c'eſt moins en vertu d'un privilege attaché à leur ſceau, qu'en conſéquence de leur juriſdiction, qui s'étend par-tout ſur les biens des perſonnes qui ſont leurs juſticiables. *Voyez* Attribution, Compétence, Privilege. (*A*)

Suite, (*Art numiſmat.*) les antiquaires appellent *ſuite*, l'arrangement qu'ils donnent à leurs médailles, de grand, moyen & petit bronze, comme nous l'avons expliqué au mot *médaille*. *Voy.* Médaille.

Mais la méthode la plus ordinaire eſt de former les *ſuites* par le côté de la médaille qu'on nomme la *tête*, & c'eſt de cette diſtribution dont nous allons entretenir ici les curieux.

Il y a dans les médailles parfaites deux côtés à conſiderer, qui contribuent à leur beauté & à leur rareté; le côté qu'on appelle la *tête*, & celui qu'on appelle le *revers*. Le côté de la tête détermine les *ſuites*, & fixe l'ordre & l'arrangement de chacune, ſoit qu'effectivement l'on y voie la tête d'un perſonnage, comme d'un dieu, d'un roi, d'un héros, d'un ſavant, d'un athlete, ſoit qu'il s'y rencontre autre choſe qui tienne lieu de la tête, & qu'on ne laiſſe pas cependant de nommer ainſi, comme une figure, un nom, ou quelque monument public, dont l'inſcription eſt miſe de l'autre côté.

De ces différentes têtes dont nous parlons, ſe forment cinq ordres différens de medailles, dont on peut compoſer des *ſuites* fort curieuſes. Dans le premier on met la *ſuite* des rois. Dans le ſecond celle des villes, ſoit greques, ſoit latines; ſoit avant, ſoit après la fondation de l'empire romain. Dans le troiſieme ſe rangent les familles romaines, dont les médailles ſe nomment auſſi *conſulaires*. Dans le quatrieme, les impériales, & toutes celles qui y ont rapport. Dans le cinquieme, les déités, ſoit qu'elles ſe trouvent ſur les médailles en ſimple buſte, ſoit qu'elles y ſoient tout de leur haut, & revêtues de leurs qualités, & de leurs ſymboles. On y voit les héros & les hommes illuſtres dont on a conſervé les médailles, comme Homere, Pythagore, & certains capitaines grecs & latins, *&c*.

Dans le premier ordre, qui eſt celui des rois, les *ſuites* peuvent être fort belles, & même très-nombreuſes, ſi l'on veut mêler les métaux, car il nous reſte beaucoup de médailles grecques de ce genre. M. Vaillant nous a donné les rois de Syrie, dont il a formé une hiſtoire pleine de ſavantes remarques. Le titre de ſon livre eſt *Seleucidarum imperium, ſive hiſtoria regum Syriæ ad fidem numiſmatum accommodata*, Paris, 1601, *in* 4°. Il a ramaſſé dans cet ouvrage la ſuite complette des rois de Syrie depuis Séleucus I. dit *Nicator*, juſqu'à Antiochus XIII. du nom appellé *Epiphanes*, Philopator, Callinicus, & connu par la qualité d'aſiatique, ou comagene; c'eſt-à-dire, que M. Vaillant a renfermé dans ſon hiſtoire numiſmatique le regne de 27 rois, qui fait l'eſpace de plus de 250 ans; puiſque Séleucus commença de regner environ l'an 312 avant J. C. & que le dernier Antiochus finit environ l'an 75. On trouve dans cet ouvrage une ſuite de 120 médailles, gravées & expliquées avec beaucoup de netteté.

Le même auteur nous a donné les rois d'Egypte, dont il a fait un recueil très-curieux, intitulé *hiſtoria Ptolemæorum Ægypti regum ad fidem numiſmatum accommodata*. *Amſt.* 1701, *in-fol.* Près de 20 ans après la mort de ce ſavant antiquaire, on a publié en deux volumes de ſa main, & achevé avant ſa mort, l'ouvrage qui regarde les médailles & l'hiſtoire des rois parthes, des rois du Pont, du Boſphore & de Bithynie. Le premier volume eſt intitulé, *Arſacidarum imperium ſive regum Parthorum hiſtoria ad finem numiſmatum accommodata*; & le ſecond: *Archæmenidarum imperium, ſive regnum Ponti, Boſphori & Bithyniæ hiſtoria, ad fidem numiſmatum accommodata*. Paris, 1425, *in*-4°. Il ſeroit à ſouhaiter que quelqu'un nous donnât de même l'hiſtoire des rois de Macédoine, de Thrace, de Cappadoce, de Paphlagonie, d'Arménie, de Numidie, par les médailles; nous avons celle des rois de l'Oſrhoeſne, & de la Bactriane, par M. Bayer.

Il ſe voit des rois goths, dont les médailles ont paſſé juſqu'à nous, ſoit en bronze, ſoit en argent. Quelques-unes ne ſont pas mépriſables. Telles ſont celles d'Athalaric, de Wiilgez, de Baduela, & de Thela. On en trouve même d'or, mais d'un or très-pâle & très-bas, où M. Patin dit qu'il n'y a que la quatrieme partie de fin. On ne peut point former de *ſuites* de pareilles médailles.

Dans le deuxieme ordre, qui eſt celui des villes, on trouve de quoi faire des *ſuites* conſidérables; des ſeules villes greques, l'on peut en ramaſſer plus de 250; j'entends à n'en prendre qu'une de chaque ville: car les différens revers conduiroient beaucoup plus loin.

Goltzius paroît y avoir travaillé avec beaucoup d'application, parce qu'il regardoit ces monumens non-ſeulement comme un embelliſſement, mais encore comme des preuves de ſon hiſtoire. Il en a compoſé un gros ouvrage où il y a beaucoup à apprendre; & où l'on trouve de quoi entendre les types différens de ces médailles, qu'il ſemble n'avoir pas voulu ſe donner la peine d'expliquer plus diſtinctement. Nous les avons depuis l'an 1618, gravées autrefois par Goltzius même, réparées & imprimées de nouveau par Jacques de Bie à Anvers, en plus de cent tables, & miſes à la tête de deux tomes de l'hiſtoire greque de ce même Goltzius. Le premier contient la grande Grece & la Sicile. Le ſecond comprend la Grece même; les îles de la Grece, & une partie de l'Aſie. Le plus grand chagrin des antiquaires, c'eſt qu'on a perdu la meilleure partie des médailles que Goltzius avoit ramaſſées, & que de 30 provinces dans leſquelles il avoit diviſé toute la *ſuite*, il n'en eſt reſté que les cinq moindres: la Colchide, la Cappadoce, la Galatie, le Pont, & la Bithynie.

M. de Boze poſſédoit un volume entier manuſcrit des médailles de Goltzius, toutes deſſinées fort exactement. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on les fît graver, parce qu'il y en a quantité de fort rares; le nombre va juſqu'à près de ſept mille toutes impériales, depuis Jules Céſar juſqu'à Juſtinien, outre celles que nous avons déja du même auteur, gravées dans l'hiſtoire qu'il nous a donnée des trois premiers Céſars, Jules, Auguſte & Tibere. Il eſt vrai, qu'on n'eſt point d'accord ſur la confiance qu'on doit donner à Goltzius. Chez pluſieurs antiquaires, ce célebre artiſte paſſe pour avoir rapporté quantité de médailles qui n'ont jamais exiſté: de ſorte que ſa deſtinée eſt comme celle de Pline entre les naturaliſtes, que tout le monde admire, & que perſonne ne veut croire; cependant l'on découvre tous les jours de ces médailles que l'on pretendoit avoir été faites à plaiſir par de fameux antiquaires, comme l'on découvre tous les jours de ces merveilles de la nature, qu'on regardoit comme d'agréables imaginations, que Pline avoit rapportées, ſur la foi de gens à qui il avoit trop déféré.

Les médailles des colonies pourroient faire chez les curieux qui aimeroient la géographie ancienne, une *ſuite* différente de celle-ci, fort nombreuſe, fort agréable, & fort aiſée, avec le ſecours que nous avons maintenant pour la former, & pour la bien entendre. Je parle de ces villes où les Romains envoyoient des citoyens, ſoit pour décharger Rome d'un trop grand nombre d'habitans, ſoit pour récompenſer les vieux ſoldats, en leur diſtribuant des terres & des établiſſemens. On donnoit auſſi le nom de *colonies* à des villes que les Romains bâtiſſoient de nouveau; & l'on accordoit le même titre à d'autres villes, dont les habitans obtenoient le droit de citoyens romains, ou le droit du pays latin, qu'on appelloit *jus civitatis*, ou *jus latii*. Ces villes conſervoient le nom de *colonie* ou de *municipe*, ſoit qu'elles fuſſent dans la Grece, ſoit qu'elles fuſſent ailleurs; car les Grecs regardoient ce mot κολωνία, comme un mot conſacré, qu'ils avoient adopté par reſpect.

Le nombre des médailles de colonies deviendroit encore bien plus grand pour en former des *ſuites*, ſi l'on y joignoit toutes les villes qui ont battu des médailles en leur nom, ſans conſidérer ſi elles ſont impériales ou nom; ſi elles ſont greques ou latines: mais pour perfectionner un cabinet en ce genre, il faudroit y placer comme tête, ce qui eſt revers dans les impériales, enſorte que la figure de l'empereur n'y ſeroit conſidérée que par accident. Nous avons indiqué au mot *médaille*, les beaux ouvrages qui ont été publiés ſur cette matiere; nous ajouterons ſeulement ici, que les têtes des médailles des villes, ne ſont ordinairement que le génie de la ville même, ou

ou de quelqu'autre déité qui y étoit honorée, comme il est aisé de le voir dans le recueil de Goltzius.

Les médailles consulaires font, dans le troisieme ordre, une *suite* très-nombreuse, comme nous le dirons ci-après. Cette *suite* néanmoins, a peu de choses curieuses, pour les légendes & pour les types; si ce n'est dans les médailles qui ont été frappées depuis la décadence de la republique; & qui devroient commencer naturellement la *suite* des impériales. Avant ce tems-là, ces sortes de médailles, représentent simplement la tête de Rome casquée, ou celle de quelque déité, & le revers est ordinairement une victoire traînée dans un char, à deux ou à quatre chevaux.

Il est vrai que vers le septieme siecle de Rome, les triumvirs monétaires se donnerent la liberté de mettre sur les médailles, les têtes des hommes illustres qu'ils comptoient parmi leurs ancêtres, & de les y représenter, soit sous leur figure propre, soit sous celle de la divinité tutélaire de leur famille. Cet usage eut lieu jusqu'à la décadence de la république, que l'on commença à graver sur les médailles les têtes de Jules-César, des conjurés qui le tuerent, des triumvirs qui envahirent la souveraine puissance, & de tous ceux qui eurent depuis part au gouvernement; jusqu'à ces malheureux tems, il n'étoit permis à personne de graver sa tête sur la monnoie, ce privilege étant régardé comme une suite de la royauté, dont le nom même fut toujours odieux aux Romains.

Il faut remarquer ici que Jules-César fut le premier dont on ait mis, de son vivant, la tête sur la monnoie. On trouve ensuite des médailles d'or & d'argent avec la tête de M. Brutus, dont quelques-unes ont au revers une espece de [illegible]nnet entre deux poignards; mais il n'y a poin[illegible]arence que ces médailles aient été frappée[illegible] où son parti n'étoit pas le plus fort[illegible] selon Dion, lorsque Brutus passa en [illegible]dre Cassius, après s'être rendu maît[illegible], & d'une partie de la Grece. [illegible]présent on ne connoît point de médai[illegible]ussi singuliere que celle qu'a fait grave[illegible] marquis Scipion Maffei, où l'on voit d'un côté la tête de Jules-César couronné de laurier, avec le bâton augural devant, & pour légende *Julius-Cæsar*; au revers, la tête de Brutus couronné, un poignard derriere, & ces mots: *M. Brutus*. Mais il faut avouer que cette médaille est suspecte par trop de raisons, pour ne pas croire que c'est une médaille de coin moderne.

Dans le *Thesaurus Morellianus*, on trouve deux cens six familles romaines, dont on a fait graver deux mille quatre cens quinze médailles, sans comprendre dans ce nombre ni les médailles qu'on n'a pu attribuer à aucune famille particuliere, & qui vont à cent trente-cinq, ni les médailles consulaires qui ne se trouvent que dans les fastes de Goltzius.

Il s'agit maintenant d'indiquer l'arrangement qu'on donne aux familles consulaires. Leur *suite* peut se faire en deux façons; l'une, selon la méthode d'Ursini, l'autre, selon celle de Goltzius.

Ursini a suivi l'ordre alphabétique des noms differens des familles qui se lisent sur les médailles, mettant ensemble toutes celles qui paroissent appartenir à la même maison. Cette maniere manque d'agrément, mais elle a la vérité, la réalité & la solidité.

Goltzius a fait la *suite* des familles par les fastes consulaires, rangeant sous chaque année les médailles des consuls. Cette deuxieme maniere est sans doute belle & savante, mais par malheur elle n'a que de l'apparence; & dans la vérité, l'exécution en est impossible. 1°. Parce que nous n'avons aucune médaille des premiers consuls, depuis l'an 244 jusqu'en l'an 485: ce qui a obligé Goltzius de mettre à leur place seulement les noms de ces magistrats, selon qu'ils se trouvent dans les fastes. 2°. Depuis l'an 485 jusqu'à l'empire d'Auguste, les médailles que Goltzius rapporte n'ont point été frappées ni par les consuls, ni pour les consuls dont elles portent le nom, mais seulement par les Monétaires qui étant de la même famille, ont voulu conserver leur nom ou celui de leurs ancêtres. C'est ce qu'il est nécessaire d'observer, pour corriger l'erreur des jeunes curieux, qui s'imaginent que les médailles consulaires sont ainsi nommées, parce qu'elles ont été frappées pour les consuls qui entroient toutes les années en charge; quoique dans le vrai, on ne leur ait donné ce nom que parce qu'elles ont été battu[es] du tems que la république étoit gouvernée par [le]s consuls.

Parlons à présent des médailles impériales q[ui] constituent notre quatrieme ordre, & où l'on tro[u]ve toutes les têtes nécessaires, pour faire la *su[ite]* complette des empereurs jusqu'à nos jours. On [es]time particulierement les antiques, & parmi les [an]tiques celles qui composent le haut-empire, que l'on renferme entre Jules-César & les trente tyrans. Il ne laisse pas d'y en avoir assez bien frappées & d'assez curieuses jusqu'à la famille de Constantin, où finit toute la belle curiosité. Occo, médecin allemand à Ausbourg, nous en a donné la premiere description dès l'année 1579. Son livre fut imprimé à Anvers, & le nombre des médailles qu'il ramassoit s'étant toujours grossi, il en fit une seconde édition à Ausbourg en 1601, qui est la bonne. Le comte Mezza-Barba en a donné une troisieme édition, augmentée de plusieurs milliers.

On fait un cinquieme ordre de *suites* de médailles; c'est celle des déités, parce que l'on commence à rechercher ces sortes de médailles avec soin, à cause du plaisir qu'il y a d'y voir les noms des divinités, les symboles, les temples, les autels & les pays où elles étoient honorées. On en peut former une belle *suite* de bronze par le moyen des villes greques, où l'on en trouve une très-grande quantité; mais la plus agréable est celle d'argent que fournissent les médailles des familles. Il y en a quantité dans le cabinet du roi, & l'on peut porter cette *suite* beaucoup plus loin que dans l'un & dans l'autre métal, si l'on veut emprunter les revers des impériales, où les déités sont représentées plus agréablement encore que sur les médailles des familles, tant parce qu'elles y ont tous les titres différens, que parce qu'elles y sont ordinairement représentées de toute leur grandeur; de sorte que l'on y distingue l'habillement, les armes, les symboles, & les villes où elles ont été plus particulierement honorées.

Le P. Jobert a imaginé une sixieme *suite* qui seroit composée de toutes les personnes illustres dont nous avons les médailles, comme des fondateurs des villes & des républiques. Bizas, Tomus, Nemausus, Taras, *&c.* Smyrna, Amastris, *&c.* des reines, Cléopatre, Zénobie, *&c.* des plus fameux législateurs, Lycurgue, Zaleucus, Pittacus; des grands hommes, comme Pythagore, Archimede, Euclide, Hippocrate, Chrysippe, Homere, & semblables personnages, recommandables par leur science ou par leur sagesse; très-assûrément on verroit avec plaisir une *suite* pareille, si, comme le remarque M. de la Bastie, on avoit lieu d'espérer de la porter à une certaine perfection.

Plusieurs antiquaires ont depuis long-tems essayé de nous donner des *suites* de têtes des hommes illustres de l'antiquité; mais la plûpart de ceux qui ont eu cette pensée, ont jugé qu'il étoit impossible d'en ramasser beaucoup, s'ils se contentoient de s'attacher aux têtes qui se trouvent sur les médailles; c'est pourquoi ils y ont ajouté celles qui se sont conservées par le moyen des statues & des bustes, en marbre ou en bronze, & même des pierres gravées. Je ne connois pas de recueil en ce genre plus ancien que celui qui fut publié à Rome par Achille Stace, savant portugais, sous ce titre: *Illustrium virorum, ut extant in urbe expressi vultus*, 1569, fol.

Cette collection fut considérablement augmentée par les soins de Fulvio Ursini, & réimprimée à Rome sous ce titre: *Imagines & elogia virorum illustrium, ex lapidibus & numismatibus, expressa cum annotationibus, ex bibliotheca Fulvii Ursini*, Rom. 1570. fol. Le cabinet d'Ursini ayant encore reçu de nouvelles augmentations, Théodore Gallæus, dans un voyage qu'il fit à Rome, dessina de nouveau les têtes des hommes illustres qu'il y remarqua; il y joignit les desseins de ce qu'il trouva dans les autres cabinets romains; & de retour en France, il les grava, & les publia avec ce titre: *Illustrium imagines ex antiquis marmoribus, numismatibus, & gemmis expressæ, quæ extant Romæ, major pars apud Fulvium Ursinum. Theodorus Gallæus delineabat Romæ ex archetypis, incidebat*, Antuerp. 1598, ex officinâ Plantin. *in*-4°. Il n'y avoit dans ce livre que 151 images; mais l'on y en ajouta 17 nouvelles, lorsqu'on imprima le commentaire de Jean Faber sur ces portraits: *Joannis Fabri Bambergensis medici romani, in imagines illustrium*

trium ex Fulvii Ursini bibliotheca Antuerpiæ à Theodoro Gallæo expressas commentarius, *Antuerp. ex off. Plant.* 1606. *in*-4°.

Enfin dans le siecle passé, il parut deux recueils encore plus amples de têtes d'hommes illustres: l'un en italien, l'autre en latin. Le premier est intitulé: *Iconografia, cioè disegni d'imagini di famosissimi monarchi, filosofi, poeti, ed oratori dell'antichità, cavati del* Angelo Canini, *de' frammenti de marmi antichi, e de gioje, medaglie d'argento, d'oro, e simili metalli*, Romæ 1669, *fol.* Le second a pour titre: *Veterum illustrium philosophorum, poëtarum, rhetorum imagines, ex vetustis nummis, gemmis, hermis, marmoribus, aliisque antiquis monumentis desumptæ, à Joan. Petro Bellorio expositionibus illustratæ*, Rom. 1685, *fol.*

Quoique dans tous ces recueils il il n'y ait pas plus de 200 têtes différentes, on a cependant été obligé d'y faire entrer également les médailles, les médaillons, les contorniates, les statues, les bustes & les pierres gravées. De plus, dans ces mêmes recueils, & principalement dans les trois premiers, il y a près de la moitié des têtes copiées d'après les médailles qui entrent plus naturellement dans d'autres *suites*, comme celles des rois d'Egypte, de Syrie, de Bithynie, du Pont, des familles romaines, & même des empereurs: il faut outre cela prendre gardoque quelques-unes de ces têtes ayant été trouvées sans inscription, ont été nommées au hasard, & que les inscriptions de plusieurs autres sont très-certainement fausses & modernes.

Si l'on veut donc se renfermer dans les bornes que le P. Jobert prescrit ici à une *suite* de têtes de personnes illustres représentées sur les médailles, on ne peut se flatter de la rendre bien nombreuse. Il ne seroit cependant pas bien inutile d'essayer jusqu'où l'on pourroit la pousser; mais il faudroit éviter de suivre l'exemple de M. Seguin, qui ayant destiné le second chapitre de son livre de *médailles choisies* à celles des hommes illustres, ne l'a presque rempli que des têtes de divinités & de rois. Haym en a fait aussi deux articles dans son *Tesoro Britanico, tome I. p.* 124-149. *& tome II. p.* 57-76.

Au reste, la maniere de ranger les cabinets depend de l'inclination de chaque particulier, & du nombre de médailles qu'il possede. Mais comme il n'y a que les grands princes qui puissent avoir des cabinets complets, c'est-à-dire enrichis de toutes les différentes *suites* dont nous avons parlé, il faut que les autres hommes se bornent à quelques-unes, en évitant de mêler les métaux & les grandeurs. Quelque grande que soit la tentation, on ne veut point gâter son cabinet, il est bon d'avoir le courage d'y résister.

Après tout, les savans ont aujourd'hui la facilité d'étudier les plus nombreuses *suites* dans les catalogues détaillés de médailles qui sont entre les mains de tout le monde. Ces ouvrages, en rendant publiques d'immenses collections, multiplient en quelque sorte les cabinets, les exposent à plus de regards, & mettent les Antiquaires en état de comparer ensemble un plus grand nombre de ces monumens, & de les éclaircir l'un par l'autre. La lecture de tous les catalogues est non-seulement utile par les objets qu'elle offre à la curiosité, mais elle a encore l'avantage d'indiquer ce qui manque aux plus riches cabinets. Enfin elle nous procure quelquefois la connoissance des médailles rares, que leurs possesseurs se déterminent à publier, soit par vanité, soit par un sentiment plus noble. C'est par ce dernier motif que se conduisit M. de Valois en publiant en 1746 les médailles curieuses de la *suite* qu'il avoit formée, & qu'il accompagna de remarques historiques. Toutes ces choses concourent à étendre la connoissance de l'art numismatique. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SUIVABLE, adj. (*Manufact. en laine.*) un fil *suivable* est un fil filé egal, & qui ne barre point l'étoffe.

SUIVANT, adj. & subst. (*Gram.*) celui qui suit, qui accompagne. Le jour *suivant*; un marchand *suivant* la cour; un *suivant* d'Apollon.

SUIVANTE, s. f. (*Littérat.*) c'est dans la comédie un rôle subalterne de femme. La *suivante* est attachée au service d'une autre femme; c'est la confidente de cette femme; c'est elle qui la conseille bien ou mal, qui la révolte contre ses parens, ou qui la soumet à leurs volontés; qui conduit son intrigue, qui parle à l'amant, qui ménage l'entrevûe, &c. en un mot, qui lui rend à-peu-près les mêmes services que l'amant reçoit de son valet, avec lequel la *suivante* est toujours en assez bonne intelligence. La *suivante* est communément rusée intéressée, fine, à-moins qu'il ne plaise au poëte d'en disposer autrement, & de placer de l'honnêteté, du courage, du bon esprit & de la vertu même dans ce rôle.

SUIVER, (*Marine.*) voyez ESPALMER.

SUIVRE, v. act. (*Gram.*) marcher sur les pas d'un autre. Les jeunes animaux *suivent* leur mere. *Suivez* ce chemin, c'est le plus sûr & le plus court: il faut le *suivre*, & voir ce qu'il devient. Quand il parut, tout son monde le *suivoit*; je l'ai *suivi* dans tous ses tours & retours. On *suit* une affaire, un bon exemple, un beau modele, le parti des armes, une femme, un ministre, un discours, un prédicateur, la bonne doctrine, son génie, &c.

SUIVRE *terme de Chasse*, le limier *suit* les voies d'une bête qui va d'assûrance; quand elle fuit, on dit qu'il la chasse.

SUIZE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France en Champagne. Elle a sa source dans l'élection de Langres, & vient se joindre à la Marne un peu au-dessus de Chaumont. (*D. J.*)

SUKOTYRO *ou* SUCOTARIO, s. m. (*Zoolog.*) nom que les Chinois donnent à un très-gros animal remarquable par ses cornes, & qui paroît être le taureau carnivore des anciens.

Cet animal est de la grandeur d'un grand bœuf; il a le museau approchant de celui d'un cochon; deux oreilles longues & rudes; une queue épaisse, & touffue. Ses yeux sont placés perpendiculairement dans la tête, d'une maniere tout-à-fait différente de ce qu'ils sont dans d'autres animaux. De chaque côté de la tête, tout proche des yeux, il sort une longue corne ou plutôt une dent, non pas tout-à-fait aussi épaisse que la dent d'un éléphant. Il paît l'herbe dans les endroits deserts & éloignés.

Nieuhof, dont nous tenons cette description & qui nous a donné la figure de cet animal, ajoute, sans en être peut-être trop instruit, qu'on le prend fort rarement. Nous ne connoissons en Europe de cette bête que sa paire de cornes, qui est d'une grandeur extraordinaire, & dont le chevalier Hans Sloane, qui en avoit dans son cabinet, a communiqué le détail suivant à MM. de l'académie des Sciences.

Ces cornes furent trouvées dans un magasin qu'avoit à Wapping M. Doyly, homme fort curieux, & dont une certaine étoffe d'été porte le nom. Il en fit présent au chevalier Hans. Elles étoient assez gâtées, & les vers les avoient rongées profondément dans leur surface en divers endroits; personne ne put instruire M. Doyly de quel pays elles étoient venues, ni en quel tems, & de quelle maniere elles avoient été mises dans ce magasin. Quoiqu'il en soit, on les a représentées dans les *Mémoires de l'académie de Sciences année* 1727.

Elles sont assez droites à une distance considérable de la base, & puis se courbant, elles vont insensiblement se terminer en pointe. Elles ne sont pas rondes, mais un peu plates & comprimées, avec des sillons larges & transversaux sur leur surface, ondées par-dessus. La grandeur des deux cornes n'est pas tout-à-fait la même; la plus longue a six piés six pouces & demi, mesure d'Angleterre; son diametre à la base est de sept pouces, & sa circonférence d'un pié & demi. Elle pesoit vingt-deux livres, & contenoit dans sa cavité un galon & une pinte d'eau. L'autre corne étoit un peu plus petite, pesoit par conséquent un peu moins, & ne contenoit pas tout-à-fait autant de liqueur.

Le capitaine d'un vaisseau des Indes ayant consideré ces cornes chez le chevalier Hans, l'assûra que c'étoit celle d'une grande espece de bœuf indien, qu'il avoit eu occasion de voir dans ses voyages. Plusieurs autres raisons ont aussi convaincu le chevalier Hans que cet animal est le bœuf ou le taureau qui se trouve dans l'Ethiopie & d'autres contrées au milieu de l'Afrique, & qui a été décrit par Agatharchide Cnidien, & par les autres anciens écrivains, quoique ce qui doit paroître étrange, peu d'auteurs modernes en ayent fait mention. Nous parlerons au long de cet animal au *mot* TAUREAU SAUVAGE.

C'est assez de dire ici que Burnier, dans sa *relation des états du grand-mogol, tome II. p.* 43. remarque que parmi plusieurs présens qui devoient être offerts par deux ambassadeurs de l'empereur d'Ethiopie à Aureng-Zeb, il se trouvoit une corne de bœuf prodigieuse remplie de civette; que l'ayant mesurée, il trou-

trouva que la baſe avoit demi-pié en diametre. Il ajoute que cette corne, quoiqu'elle fût apportée par les ambaſſadeurs à Delhi où le grand-mogol tenoit alors ſa cour, ne lui fut pourtant pas préſentée, parce que ſe trouvant courts d'argent, ils avoient vendu la civette en route.

Geſner, *Icon. anim. quadrup. Tiguri* 1560, *p.* 34. parle & donne la figure d'une corne fort grande, qu'il dit avoir vue ſuſpendue à une des colonnes de la cathédrale de Strasbourg, & qui paroît être de la même eſpece que les cornes en queſtion. Il ajoute que l'ayant meſurée le long de la circonférence extérieure, il trouva qu'elle avoit quatre verges romaines en longueur; & il penſe que ç'avoit été la corne d'un grand & vieux *urus*, taureau ſauvage, que vrai-ſemblablement on avoit ſuſpendu dans cet endroit à cauſe de ſa grandeur extraordinaire. Quant aux cornes de la collection du chevalier Hans Sloane, ce ſavant naturaliſte conjecture que du tems que les Anglois avoient un grand commerce à Ormus, elles y furent portées avec d'autres marchandiſes, & enſuite envoyées ou apportées en Angleterre par quelque perſonne curieuſe. (*D. J.*)

SULAC Isle; (*Géog. mod.*) on écrit auſſi *Xula* & *Xul*, île de la mer des Indes, & l'une des Moluques. Elle eſt entre l'île Célebes & la nouvelle Guinée, à cinquante lieues ſud-oueſt de l'île de Ternate, environ à 142. 35. de longitude, ſous le 2. d. de latitude méridionale. Ses habitans vont tous nuds. (*D. J.*)

SULÉVÈS, ſ. m. pl. (*Mytholog.*) divinités champêtres, qu'on trouve au nombre de trois ſur un ancien marbre: elles ſont aſſiſes tenans des fruits & des épis; on ne ſait point [illegible]ine de leur nom, & elles n'ont point d'autre[illegible]s qui les faſſe connoître. (*D. J.*)

SULLANUM civi[illegible] (*Antiq. Rom.*) c'eſt ainſi qu'Eutrope n[illegible]erre civile de Sylla, qui jointe à celle des [illegible] *Sociale Italicum*, dura dix ans, pendant [illegible]rirent plus de cent cinquante mille hom[illegible]e trois perſonnages conſulaires, ſept p[illegible]nte édiles, deux cent ſénateurs, ſans pa[illegible]ombre innombrable d'hommes de toutes l[illegible]rties d'Italie. (*D. J.*)

SULLONIACIS, (*Géog. mod.*) ou *Sulloniaca*, ou *Sullomaca*, ville de la Grande-Bretagne. Elle eſt marquée dans l'itinéraire d'Antonin, ſur la route du retranchement à *Portus-Rutupis*, entre *Verolamium* & *Londinium*, à neuf milles de la premiere de ces places, & à douze milles de la ſeconde. On s'accorde à dire que c'eſt préſentement Brockley-Hills, où l'on découvre aſſez ſouvent des médailles, des urnes ſépulcrales, & d'autres monumens d'antiquité. (*D. J.*)

SULLY; (*Géog. mod.*) ou *Sully ſur Loire*, petite ville de France dans le Gatinois ſur la Loire, à 8 lieues au-deſſus d'Orleans, avec titre de duché-pairie érigé en 1606 en faveur de la maiſon de Béthune. Il y a une collégiale dédiée à St. Ythier, & le duc de Sully nomme aux bénéfices du chapitre. *Long.* 20. 4. *latit.* 47. 48.

Sully, (Maurice de) célébre évêque de Paris, nâquit à *Sully* dans le xij. ſiecle, & prit le nom du lieu de ſa naiſſance. Sa famille étoit obſcure, mais ſa ſcience & ſa vertu lui procurerent l'évêché de Paris après la mort de Pierre Lombard. Il étoit magnifique, car non-ſeulement il jetta les fondemens de l'égliſe de Nôtre-Dame de Paris, mais il eſt encore le fondateur des abbayes de Herivaux & de Hermieres. Il mourut l'an 1196, & fut enterré dans l'abbaye de S. Victor, où l'on lit ſon épitaphe. (*D. J.*)

Sully *isle*, (*Géog. mod.*) petite ville d'Angleterre dans le Glomorghan-Shire, un peu au-deſſous de l'embouchure du Taf, vers une petite pointe de terre. Cette île eſt voiſine d'une autre appellée Barry, & toutes deux ne ſont ſéparées de la terre que par un petit détroit. (*D. J.*)

SULMO, (*Géog. anc.*) premiere ville d'Italie. C'eſt une de celles que Ptolomée, *l. III.* donne aux *Peligni*. Ceſar fait mention de cette ville au premier livre de la guerre civile, *c. xviij.* Il la connoît ſeulement ſous le nom de ſes habitans qu'il nomme *Salmonenſes*, & il ajoute qu'elle eſt à ſept milles de Corfinium. Silius Italicus *l. viij. v.* 510. donne à *Sulmo* l'épithéte de *gelidus*, à cauſe de ſa ſituation près des deux rivieres dont les eaux ſont très-froides.

Cette ville devint par la ſuite colonie Romaine; car on lit dans Frontin: *Sulmona ea lege eſt adſignata, & ager Eſerniæ:* or *Eſerniæ*, ſelon le même auteur ne fut colonie Romaine que ſous Neron. Cette ville ſubſiſte encore préſentement. On la nomme *Sulmona*.

C'eſt la patrie d'Ovide, comme il nous l'apprend lui-même. *Triſt. l. IV. Eleg.* 9.

Sulmo mihi patria, & gelidis uberrimus undis

Ovidius Naſon (Publius) chevalier romain, a été le poëte le plus galant de l'antiquité. Il ne ſe contenta pas de faire des conquêtes de galanterie, il apprit auſſi au public l'art d'aimer, & l'art de ſe faire aimer; c'eſt-à-dire qu'il réduiſit en ſyſtème une ſcience pernicieuſe, & qui n'a pour but que le deshonneur des familles. Auguſte le relégua fort loin, à Tomer dans la baſſe-Moëſie, pour des raiſons qui nous ſont inconnues, & que perſonne n'a pu deviner. Il mourut dans ſon triſte exil âgé de 60 ans, étant né l'an de Rome 711. Il paroît que la meilleure édition de ſes œuvres eſt celle de M. Burman. *Lugd. Batbv.* 1722. 4. *vol. in*-4°.

Le plus bel ouvrage de ce poëte, dont nous entretiendrons ici le lecteur, eſt celui des Métamorphoſes, & c'eſt auſſi de cet ouvrage que l'auteur eſpéroit principalement l'immortalité de ſon nom. Il prédit qu'il réſiſtera au fer & au feu, à la foudre & aux injures du tems. On ſait par cœur les neuf vers qui en font la concluſion:

Jamque opus exegi, quod nec Jovis ira, nec ignes,
Nec poterit ferrum, nec edax abolere vetuſtas;....
Ore legar populi, perque omnia ſæcula fama,
Si quid habent veri vatum præſagia, vivam.

Cette prédiction n'a point été démentie, & ne le ſera que quand le monde tombera dans la barbarie. Il faut croire que la traduction en proſe de l'abbé Banier, & ce qui vaut mieux, celle de Dryden & de Garth en vers ſubſiſteront encore long-tems; mais il faudroit être bien dupe pour s'imaginer qu'un certain poëme intitulé *de Vetula*, eſt un ouvrage d'Ovide; ce poëme a paru à Wolfembutel l'an 1662, & ſa premiere édition eſt de 1534; cet ouvrage barbare eſt vraiſſemblablement la production d'un chrétien du bas Empire.

Ovide avoit compoſé ſes métamorphoſes avant le tems de ſa diſgrace; ſe voyant condamné au banniſſement, il les jetta dans le feu, ſoit par dépit, ſoit parce qu'il n'y avoit pas encore mis la derniere main, comme il nous l'apprend lui-même. *Triſt. l. I. Eleg.* 7. *v.* 13. Quelques copies qu'on avoit déja tirées de ce bel ouvrage, ont été cauſe qu'il n'a point péri.

L'auteur ſouhaita qu'en cas qu'il mourût au pays des Gètes, ſes cendres fuſſent portées à Rome, & que l'on mît ſur ſon tombeau l'épitaphe qu'il ſe fit lui-même; en voici la fin, *Triſt. l. III. Eleg.* 3. *v.* 59.

Hic ego qui jaceo, tenerorum luſor amorum,
Ingenio perii, Naſo poeta, meo.
At tibi qui tranſis, ne ſit grave, quiſquis amaſti,
Dicere, Naſonis molliter oſſa cubent.

Il trouva non-ſeulement de l'humanité parmi les Gètes, mais auſſi beaucoup de bonté & de faveur; ils l'aimerent, l'honorerent ſingulierement, lui accorderent des exemptions, & lui témoignerent leur eſtime ſinguliere par des decrets publics en ſon honneur. Il eſt vrai que les deſcriptions que le poëte fit de leur pays, ne leur plurent pas, mais il les adoucit par des excuſes. Un italien délicat & maigre comme lui, ſouffroit réellement dans une région froide, & voiſine d'un peuple qui faiſoit continuellement des irruptions. Il écrivit pendant ſon exil une infinité de vers; comme il manquoit de converſation, & qu'il n'aimoit ni à boire ni à jouer, les muſes furent toute ſa reſſource.

Il faut mettre au nombre de ſes bonnes qualités, celle de n'avoir point été ſatyrique. Il étoit pourtant très-capable de faire des vers piquans, car dans ſon poëme contre Ibis, qu'il écrivit un peu après ſon exil, il n'y eut jamais de fiel plus amer que celui qu'il y verſa, ni des malédictions ou des anathèmes plus atroces. Bayle & M. de Chaufepiè ont fait un article fort curieux de cet aimable poëte. (*Le Chevalier* de *Jaucourt*.

SULMONA *ou* SULMONE, (*Géog. mod.*) anciennement *Sulmo* par les Romains, ville d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze-citérieure sur la Sora. Elle a dès le vj. fiecle un évêché qui releve aujourd'hui du faint Siege. *Longitud.* 31. 37. *latit.* 42. 6.

Ciofani, (Ercole) littérateur du xvj. fiecle, naquit à *Sulmone*. L'honneur d'être le compatriote d'Ovide, lui fit entreprendre de donner des obfervations fur les métamorphofes de ce poëte, & on lui en fait bon gré, car fes obfervations ne font pas feulement favantes, mais écrites d'un ftyle pur, élégant & fleuri. (*D. J.*)

SULPICE SAINT, (*Géog. mod.*) ou *S. Sulpice de Lézadois*, petite ville de France dans le haut-Languedoc, au diocèfe de Rieux, à deux lieues de Rieux, & à quatre de Touloufe. Cette petite place fuit le droit écrit, & fait partie de la commanderie de Reineville de l'ordre de Malthe. Il n'y a point de gabelle dans cette ville, elle eft très-pauvre, ne fait aucun commerce, & fa taille eft réelle; fon premier conful entre aux états de Languedoc & n'y a nul crédit. (*D. J.*)

SULTAN, f. m. (*Hift. mod.*) ce mot qui eft arabe, fignifie *empereur* ou *feigneur*; on croit qu'il vient de *felatat* qui fignifie *conquérant* ou *puiffant*. Le nom de *fultan* tout court, ou précédé de l'article *el* défigne alors l'empereur des Turcs; cependant le titre de *padifchah* eft réputé plus excellent; & les Turcs appellent le Sultan *Padifchahi Alem Penah*, c'eft-à-dire, *empereur*, *le refuge & le protecteur du monde*, ou bien on le nomme *Aliothman Padifchahi*, empereur des enfans d'Othman. *Voyez l'article* SCHAH. On donne auffi le titre de *fultan* au fils du kan de la Tartarie Crimée. Le mot *fultanum* eft chez les Turcs un titre de politeffe qui répond à celui de *monfieur* parmi nous.

Le *fultan* exerce fur fes fujets l'empire le plus defpotique. Selon la doctrine des Turcs, leur empereur a le privilege de mettre à mort impunément chaque jour, quatorze de fes fujets, fans encourir le reproche de tyrannie; parce que, felon eux, ce prince agit fouvent par des mouvemens fecrets, par des infpirations divines, qu'il ne leur eft point permis d'approfondir; ils exceptent cependant le parricide & le fratricide qu'ils regardent comme des crimes, même dans leurs *fultans*. Cela n'empêche point que les freres des empereurs n'aient été fouvent les premieres victimes qu'ils ont immolées à leur fûreté. Les *fultans* les plus humains les tiennent dans une prifon étroite dans l'intérieur même du palais impérial; on ne leur permet de s'occuper que de chofes puériles, & très-peu propres à leur former l'efprit, & à les rendre capables de gouverner. Malgré ce pouvoir fi abfolu des *fultans*, ils font fouvent eux-mêmes expofés à la fureur & à la licence d'un peuple furieux & d'une foldatefque effrénée qui les dépofe & les met à mort, fous les prétextes les plus frivoles.

Le lendemain de fon avénement au trône, le *fultan* va vifiter en grand cortege un couvent qui eft dans un des fauxbourgs de Conftantinople; là le fcheik ou fupérieur du monaftere, lui ceint une épée, & pour conclure la cérémonie, il lui dit: *allez, la victoire eft à vous; mais elle ne l'eft que de la part de Dieu*. Jamais l'empereur ne peut fe difpenfer de cette cérémonie qui lui tient lieu de couronnement.

On n'aborde le *fultan* qu'avec beaucoup de formalité; nul mortel n'eft admis à lui baifer la main; le grand vifir, lorfqu'il paroît en fa préfence, fléchit trois fois le genou droit; enfuite touchant la terre de fa main droite, il la porte à fa bouche & à fon front, cérémonie qu'il recommence en fe retirant.

Le *fultan* n'admet perfonne à fa table; nul homme n'ofe ouvrir la bouche fans ordre dans fon palais; il faut même y étouffer jufqu'aux envies de touffer ou d'éternuer; on ne fe parle que par figne; on marche fur la pointe des piés; on n'a point de chauffure, & le moindre bruit eft puni avec la derniere févérité.

Les réfolutions prifes par le *fultan* paffent pour irrévocables, quelqu'injuftes qu'elles foient; il ne peut jamais fe rétracter. Ses ordres font reçus comme s'ils venoient de Dieu même, & c'eft une impiété que d'y défobéir; quand il veut faire mourir un grand vifir, il lui fignifie fa fentence par écrit en ces termes: *tu as mérité la mort, & notre volonté eft qu'après avoir accompli l'abdeft* (c'eft-à-dire, l'ablution de la tête, des mains & des piés ordonnée par la loi), *& fait le namaz ou la priere felon la coutume, tu réfignes ta tête à ce meffager que nous t'envoyons à cet effet*. Le vifir obéit fans héfiter, fans quoi il feroit deshonoré & regardé comme un impie & un excommunié. Le *fultan* prend parmi fes titres celui de *zillulah* qui fignifie *image* ou *ombre de Dieu*: ce qui donne à fes ordres un caractere divin, qui entraîne une obéiffance aveugle.

Malgré tout ce pouvoir, le *fultan* ne peut point toucher, fans la néceffité la plus urgente, au tréfor public de l'état, ni en détourner les deniers à fon ufage particulier: ce qui occafionneroit infailliblement une révolte; ce prince n'a la difpofition que de fon tréfor particulier, dont le gardien s'appelle *hafnadar bachi*, & dans lequel du tems du prince Cantemir, il entroit tous les ans jufqu'à vingt-fept mille bourfes, chacune d'environ 1500 livres argent de France; c'eft dans ces tréfors qu'entrent toutes les richeffes des bachas & des vifirs que le *fultan* fait ordinairement mourir, après qu'ils fe font engraiffés de la fubftance des peuples dans leurs différentes places qu'ils ont occupées. La confifcation de leurs biens appartient de droit à leur maître.

Les *fultans* font dans l'ufage de marier leurs fœurs & leurs filles dès le berceau aux vifirs & aux bachas; par-là ils fe déchargent fur leurs maris du foin de leur éducation; en attendant qu'elles foient nubiles, ceux-ci ne peuvent point prendre d'autre femme avant que d'avoir confommé leur mariage avec la fultane; fouvent le mari eft mis à mort avant d'avoir rempli cette cérémonie; alors la femme qui lui étoit deftinée, eft mariée à un autre bacha. En moins d'un an la fœur d'Amurath IV. eut quatre maris, fans que le mariage eût été confommé par aucun d'eux; auffitôt que la cérémonie nuptiale tiroit à fa conclufion, le mari étoit accufé de quelque crime, on le mettoit à mort, & fes biens étoient adjugés à fa femme; mais on prétend qu'ils entroient dans les coffres de l'empereur.

Les *fultans* ont un grand nombre de concubines. Dans les tems du *Bairam* ou de la pâque des Mahometans, les bachas envoient à leur fouverain les filles les plus charmantes qu'ils peuvent trouver; parmi ces concubines il fe choifit des maîtreffes, & celles qui ont eu l'honneur de recevoir le *fultan* dans leurs bras & de lui plaire, fe nomment *fultanes hafekis*. Voyez *cet article*. Voyez *l'hiftoire ottomane* du prince Cantemir.

SULTAN-CHÉRIF, (*terme de relation.*) titre du prince qui gouverne la Mecque. Ce prince étoit d'abord foumis & tributaire du grand-feigneur; mais dans la divifion de l'empire mufulman, la race du prophete s'eft confervé la fouveraineté & la poffeffion de la Mecque & de Médine, fans être dans la dépendance de perfonne: c'eft alors qu'on a donné à ces princes le titre de *fultans-cherifs*, pour marquer leur prééminence. D'ailleurs tous les autres princes mahométans ont pour eux & pour les lieux qu'ils poffedent, une extrême vénération, leur envoyant fouvent des offrandes & des préfens confidérables. Enfin les *fultans-chérifs* ont ufurpé un grand pays fur les Abyffins, lefquels ne poffedent plus aujourd'hui de port en propriété fur la mer Rouge. (*D. J.*)

SULTANE, f. f. (*Hift. mod.*) maîtreffe ou concubine du grand-feigneur. Nous ne difons pas *fon époufe*, parce que la politique des empereurs turcs ne leur permet pas d'en prendre. *Sultane* favorite eft une des femmes du ferrail que le fultan a honoré de fes faveurs, & qu'on nomme *afeki fultana*. *Voyez* ASEKI.

Sultane regnante eft la premiere de toutes qui donne un enfant mâle au grand-feigneur. On l'appelle ordinairement *bujuk afeki*, c'eft-à-dire, la premiere ou la grande favorite.

Sultane validé eft la mere de l'empereur regnant, comme nous difons la *reine mere*.

Toutes ces *fultanes* font renfermées dans le ferrail fous la garde d'eunuques noirs & blancs, & n'en fortent jamais qu'avec le grand-feigneur, mais dans des voitures fi exactement fermées, qu'elles ne peuvent ni voir ni être vues.

Quand le grand-feigneur meurt, ou perd l'empire par quelque révolution, toutes ces *fultanes* font confinées dans le vieux ferrail.

Sultane eft auffi le nom que les Turcs donnent à leurs plus gros vaiffeaux de guerre.

SULTANE, *en terme de Confiseur*, ce sont des petits ouvrages d'assortiment & de symmétrie dont on se sert pour garnir quelque tourte ou autre chose.

SULTANIE *ou* SULTANIA, (*Géog. mod.*) ville de Perse, dans l'Irac-Azémi, sur les frontieres de l'Azerbijane, dans une plaine terminée par une montagne. Sultan Mahomet Chodabande fit bâtir *Sultanie* des ruines de l'ancienne ville de Tigranocerta, & en fit le siege de son empire; c'est de là qu'elle a pris le nom de *Sultanie*, qui veut dire *ville royale*. Elle devint très-considérable, & les prédécesseurs d'Ismaël sophi y firent souvent leur résidence; mais cette ville ayant été saccagée par Tamerlan, & par d'autres princes turcs & tartares, n'a conservé de son ancien lustre qu'une belle mosquée dans laquelle est le tombeau de Chodabande. On en peut voir la description dans l'histoire de Timor-Bec, *lib. III. c. xxj. Long.* de *Sultanie*, suivant Tavernier, 76. 15. *lat.* 39. 40. (*D. J.*)

SULTANIN, s. m. (*Monnoie.*) le *sultanin* est une monnoie d'or qui se fabrique au Caire, & qui a cours dans tous les états du turc; c'est la seule espece d'or qui se fasse au coin du grand-seigneur; on l'appelle aussi *schérifi* & *sequin*; il vaut à-peu-près le ducat d'or. On nomme aussi *sultanins* des especes d'or qui se frappent à Tunis; mais outre que ces *sultanins* sont d'un tiers plus forts que ceux d'Egypte, l'or en est à plus haut titre, & tout du plus fin qu'il puisse être, c'est-à-dire, au plus près de vingt-quatre karats. (*D. J.*)

SULTZ, (*Géogr. mod.*) petite ville ou plutôt bourg de France, dans la haute-Alsace, dépendant de l'évêché de Strasbourg. Il y a aussi un bourg appellé *Sultz*, en Allemagne, dans la Suabe, chef-lieu d'un comté de même nom, ce comté confine avec les cantons de Zurich, de Schaffhouse, le landgraviat de Stulingen, & la forêt-noire. (*D. J.*)

SULTZ, *comté de*, (*Géog. mod.*) comté d'Allemagne, en Suabe, ce comté confine avec les cantons de Zurich & de Schaffhouse, le landgraviat de Stulingen, & la forêt-noire. Le pays en est assez beau, & divisé en quatre bailliages. Son chef-lieu est un gros bourg de même nom. (*D. J.*)

SULTZBACH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la principauté de même nom, qui est située aux confins du haut palatinat, vers la Franconie. Cette seigneurie appartenoit à la branche de Neubourg. (*D. J.*)

SULTZBURG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le Brisgaw, dépendante des margraves de Bade-Dourlac, qui y ont bâti un château. Le terroir de ce lieu produit des vins rouges fort estimés en Allemagne. *Long.* 25. 14. *lat.* 47. 53. (*D. J.*)

SUMAC, *rhus*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposées en rond; le pistil sort du calice, & devient dans la suite une capsule arrondie, qui a presque la forme d'un rein, & qui renferme une semence de la même forme. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voy.* PLANTE.

SUMACH, *rhus*, petit arbre qui vient naturellement dans l'Europe méridionale, dans quelques contrées de l'Amérique septentrionale, & en Afrique; mais les *sumachs* d'Afrique sont toujours verds, de plus petite stature, & bien différens de ceux d'Europe & d'Amérique: ces derniers s'élevent à douze ou quinze piés: ils font rarement une tige droite, leur écorce est lisse sur les vieilles branches, & extrèmement velue sur les jeunes rameaux, ce qui, joint à la direction courbe & oblique de ces rameaux qui sont fort gros, leur donne de loin l'apparence d'un bois de cerf; c'est ce qui a occasionné de donner au *sumach* le nom de *bois de cerf*; leurs feuilles sont composées de plusieurs folioles longues, pointues, dentelées & rangées par paires sur un filet commun qui est terminé par une seule foliole. Ces arbrisseaux donnent en Juin & Juillet de grosses grappes de fleurs un peu jaunâtres, & de peu d'apparence; les graines qui s'étendent, sont de très-petites baies velues, & bien peu charnues, qui contiennent un noyau rond l'automne & le tems de leur maturité.

Les *sumachs* d'Europe & d'Amérique sont très-robustes, & leur accroissement est très-prompt: on les voit réussir par-tout, depuis le sol de pur argile, jusque dans les terreins les plus pierreux; ils s'accommodent de toutes les expositions, ils reprennent aisément à la transplantation, ils souffrent la taille dans toutes les saisons, & ils se multiplient plus que l'on ne veut: on n'est pas en usage de les semer, ce seroit un moyen trop long, & d'ailleurs les graines levent difficilement; mais leurs racines qui rampent près de la surface de la terre, & qui s'étendent au loin, poussent une grande quantité de rejettons: cependant à leur défaut, on peut se servir des seules racines, qui étant coupées de la longueur du doigt, & mises en terre au printems, reprennent très-aisément.

On peut tirer quelque parti des *sumachs* pour l'agrément; leur feuillage est fort apparent & d'une belle verdure, quelques especes mêmes donnent des grappes rouges qui sont d'un bel aspect dans l'automne & pendant tout l'hiver, & ces arbrisseaux sont très-propres soit à faire de la garniture dans les bosquets, soit à remplir promptement des places vuides, où quantité d'arbrisseaux ne pourroient réussir à cause de la défectuosité du terrein; mais ces arbrisseaux ne sont pas sans utilité: on se servoit anciennement de leurs graines pour assaisonner différens mets. Bellon rapporte que de son tems les Turcs les employoient à cet usage, qui n'a cessé vraissemblablement qu'à cause que cet assaisonnement noircissoit les dents. Il y a tout lieu de présumer cette propriété dans la graine du *sumach*, puisque la décoction de ses feuilles noircit les cheveux, & que le bois peut servir à faire de l'encre: on cultive ces arbrisseaux en Espagne & dans nos provinces méridionales, pour la préparation des cuirs, & on emploie à ce service toutes les parties du *sumach*, le bois, la feuille, & la graine. Ce petit arbre est au nombre des drogues colorantes qui sont communes aux teinturiers du grand & du petit teint; il sert à teindre en verd, & il entre dans l'apprêt des maroquins noirs, & de quelques autres peaux; c'est du Portugal qu'on tire la plus grande partie du *sumac* qui se consomme en France; on peut faire du vinaigre avec les grappes de cet arbrisseau; en faisant des incisions au tronc, il en découle un suc résineux qui pourroit avoir de l'utilité pour les arts: enfin on fait quelqu'usage des graines de *sumac* en médecine, par rapport à leur qualité astringente & rafraîchissante.

Il y a plusieurs especes de *sumacs*.

1°. *Le sumac à feuille d'orme*: c'est le seul qui vienne naturellement en Europe, & celui qui a le moins d'agrément: on doit appliquer particulierement à cette espece, ce qui a été dit ci-dessus.

2°. *Le sumac de Virginie*: c'est celui que l'on cultive le plus communément dans les jardins pour l'agrément de ses grappes rouges qui restent sur l'arbre pendant tout l'hiver; son bois est fort tendre, mais il est veiné d'une couleur verte de deux nuances assez belles.

3°. *Le sumac de Virginie velouté de rouge*: c'est une variété du précédent, il fait un plus grand arbre, son accroissement est plus prompt, les jeunes rameaux sont garnis de duvet d'un rouge fort vif, ses grappes de fleurs sont blanches, fort grandes, & éparses.

4°. *Le sumac d'Amérique à bois lisse*: c'est l'espece qui a la plus jolie apparence, par la verdure bleuâtre de son feuillage & de ses jeunes rameaux, qui sont sans aucun duvet; ses grappes sont éparses, & elles n'ont jamais de couleur apparente; cet arbre fait une tige plus droite que les autres.

5°. *Le sumac de Canada à feuilles longues, ou le vinaigrier*: cet arbrisseau s'éleve moins que les précédens; ses feuilles sont luisantes & d'une couleur de verd de mer, & ses grappes de fleurs d'un rouge vif de la plus belle apparence; il est vrai que ses branches viennent fort irrégulierement, & qu'il pousse un grand nombre de rejettons, ce qui déprime un peu l'agrément qu'il a d'ailleurs.

6°. *Le petit sumac de Virginie*: cet arbrisseau ne s'éleve guere qu'à quatre piés; sa fleur n'a rien de fort remarquable; toute sa beauté consiste dans la singularité de ses feuilles qui sont doublement empannées, c'est-à-dire que le filet qui soutient plusieurs paires de folioles est bordé d'un fanage qui se réunit avec les folioles; cet arbrisseau ne donne point de rejetton du pié, il faut le faire venir de graine.

7°. *Le sumac de Caroline à fruit écarlate*.

8°. *Le sumac de Caroline à fruit noir*: ces deux dernieres especes sont encore très-rares, & peu connues.

9°. *Le sumach copal, rhus obsoniorum*: cet arbre est originaire de la Caroline & de la Virginie, où il s'éleve à plus de vingt piés; ses feuilles sont ailées & composées de quatre, cinq, ou six paires de folioles, mais celle qui termine le filet commun n'a point de pe-

pedicule; il sort du tronc de cet arbre un suc épais qui a quelque ressemblance avec la gomme copal.

On connoît encore de cinq ou six sortes de *sumacs* qui sont originaires de l'Afrique: ce sont de petits arbrisseaux fort délicats, qui n'ont d'autre agrément que d'être toujours verds.

SUMAC, (*Mat. med.*) ordinaire ou commun, & *sumac de Virginie*. Les fruits de la premiere espece de *sumac* étoient employés dans la cuisine des anciens, à titre d'assaisonnement; aussi portent-ils chez plusieurs botanistes le titre du *sumac*, ou *rhus obsoniorum*, *rhus culinaria*, &c. les Turcs s'en servent encore aujourd'hui, au rapport de Bellon; mais il est absolument inusité à ce titre parmi nous.

Nous n'employons plus cet arbrisseau, & principalement celui de la seconde espece, le *sumac* de Virginie, qu'à titre de remede; ses feuilles & ses fruits sont comptés parmi les plus puissans astringens: on en emploie l'infusion & la décoction dans le cours de ventre & les hémorrhagies qu'il faut arrêter. Ces remedes sont encore mis au rang des bons anti-scorbutiques.

Le fruit de *sumac* entre dans le sirop myrtin & dans le vin astringent *pro tolu*, de la pharmacopée de Paris; les semences entrent dans l'onguent de la comtesse.

SUMAC, s. m. (*Teinture.*) drogue propre pour teindre en verd; cette drogue dont on se sert aussi dans l'apprêt des maroquins noirs & de quelques autres peaux, n'est autre chose que les feuilles & les jeunes branches de l'arbrisseau, pilées dans un mortier.

Quoique le *sumac* soit du nombre des drogues colorantes, qui sont communes aux teinturiers du grand & du petit teint, il est néanmoins défendu aux uns & aux autres d'en employer de vieux, c'est-à-dire qui a déja servi à passer les maroquins, ou autres peaux. Le meilleur *sumac* pour la teinture est celui qui est verdâtre & nouveau. C'est du port de Porto, en Portugal, que vient la plus grande partie du *sumac* qui se consomme en France. (*D. J.*)

SUMATIA, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèse dans l'Arcadie. Pausanias, *liv. VIII. c. xxxvj.* nous apprend que cette ville étoit ruinée de son tems, & qu'elle avoit été située au midi de Lycoa, autre ville ruinée. (*D. J.*)

SUMATRA, (*Géog. mod.*) grande île de l'Océan indien, à l'occident de la presqu'île du Malaca & de l'île de Bornéo, & séparée de celle de Java par le détroit de la Sonde.

Cette île s'étend depuis la pointe d'Achem qui est par les 5 deg. 30'. nord, jusqu'au détroit de la Sonde, par les 5 deg. 30'. sud, qui font onze degrés. Ainsi cette île auroit 300 lieues de longueur, & environ 70 de large.

Elle est arrosée d'un grand nombre de rivieres, grandes, moyennes & petites. Elle ne manque pas de mines d'étain, de fer & de cuivre. Elle est semée çà & là de montagnes très-hautes; mais l'air de ce pays est fort mal-sain, à cause de la ligne équinoxiale qui le coupe par le milieu, & des pluies qui y regnent une partie de l'année, & qui sont ensuite suivies de calmes qui surviennent après des tempêtes. Cependant les côtes de cette île offrent à la vûe des plaines couvertes d'orangers, de cocotiers & d'autres arbres fruitiers; des forêts toujours verdoyantes, des collines ornées de bocages, & des hameaux où brillent toutes les beautés champêtres.

Les terres produisent une quantité prodigieuse de riz, d'orge, de miel, de cire & sur-tout du poivre. Les lieux incultes & sauvages nourrissent des éléphans, des sangliers, des cerfs, des singes & des serpens. Les rivieres ne manquent pas de crocodiles qu'on nomme *caymans*. Les prairies nourrissent quantité de buffles, de bœufs & de chevaux.

L'île de *Sumatra* est divisée en plusieurs royaumes dont le plus puissant est celui d'Achem, qui occupe le côté septentrional de l'île. Le côté méridional dépend en partie du royaume de Bantam, & en partie du Mataram de Java.

On parle la langue malaye dans toute l'île, & la plupart des habitans ont embrassé le Mahométisme, à l'exemple des Maures. En général ils sont noirs, de la taille des Javanois, fiers, audacieux, perfides & sanguinaires. Ils craignent leurs rois qui sont absolus, & qui pour des fautes légeres, leur font couper inhumainement les piés & les mains.

Ils sont presque tout nus, depuis la ceinture en-haut. Les plus magnifiques ont une légere cebaie, qui est de toile de coton. Leurs édifices, pagodes & maisons, sont élevés sur des piliers de bois, & bâtis de légers matériaux, à la maniere des Maures.

Leurs vivres ordinaires sont du riz, du poisson, des noix de cocos, & des herbages. On trouve chez eux d'assez bons ouvriers pour la construction des navires, pour la fonte des vaisseaux de cuivre, & pour forger des couteaux, des poignards, des javelines.

Les Hollandois ont plusieurs forteresses dans cette île, où ils ont acquis une grande autorité par leur puissance & leur commerce. Ils se sont fait respecter des rois d'Achem, de Bantam & de Java. Ils enlevent tout le poivre du pays, qui est le plus estimé des Indes après celui de Cochin.

Selon Maffæi l'île de *Sumatra* est la Chersonnèse d'or des anciens; du-moins n'est-ce point la presqu'île de Malacca, car il n'y a point du tout d'or dans tout le pays autour de Malacca, & l'on trouva beaucoup d'or dans l'île de *Sumatra* lorsque les Portugais s'en emparerent. (*D. J.*)

SUMBI, (*Géog. mod.*) province d'Afrique au royaume d'Angola, dans l'Éthiopie occidentale. Elle est située par les 11 deg. de *latitude méridionale*. Plusieurs rivieres la traversent & l'arroseroient suffisamment pour la fertiliser, si elle étoit cultivée, & qu'on détruisît les bêtes sauvages qui la désolent. Ses habitans ont les mêmes coutumes & la même religion que les Chissames. (*D. J.*)

SUMES, (*Mytholog.*) les Carthaginois honoroient Mercure sous ce nom, qui signifioit en langue punique, le *messager des dieux*. (*D. J.*)

SUMMANALIE, s. m. (*Mytholog.*) gâteau de farine, fait en forme de roue. Les uns dérivent ce mot du dieu Summane auquel on les offroit; d'autres de *sumen*, ou de la mamelle de la truie dont ils avoient la forme.

SUMMANE, (*Mytholog.*) un des dieux des enfers: les Mythologues ne s'accordent point sur cette divinité. Ovide parlant des temples qu'on rebâtit en l'honneur de ce dieu, pendant la guerre contre Pyrrhus, témoigne qu'on ne savoit pas bien quel dieu c'étoit. Pline le naturaliste observe qu'on attribuoit à *Summanus*, les foudres & les tonnerres qui arrivoient pendant la nuit, au lieu que ceux qui se faisoient entendre de jour étoient censés venir de Jupiter.

Les anciens romains, au rapport de S. Augustin, avoient eu plus de vénération pour ce dieu infernal, que pour Jupiter même, jusqu'au tems qu'on bâtit le fameux temple du Capitole, qui attirant alors tous les vœux des Romains, fit oublier jusqu'au nom de *Summanus*. Cependant il avoit encore un temple à Rome du tems de Pline, auprès de celui de la Jeunesse, & une fête qu'on célébroit le 24 Juin. On lui immoloit deux moutons noirs, ornés de bandelettes noires.

Macrobe prétend avec beaucoup de vraissemblance, que *Summanus* n'est qu'un surnom de Pluton, que c'est l'abregé de *summus manium*, le chef & le souverain des manes, ou le prince des dieux de l'enfer.

Cicéron raconte que le dieu *Summanus* avoit une statue qui n'étoit que de terre, placée sur le faîte du temple de Jupiter. Cette statue ayant été frappée de la foudre, & la tête ne s'en étant trouvée nulle part, les aruspices consultés répondirent que le tonnerre l'avoit jettée dans le Tibre: elle y fut trouvée toute entiere, à l'endroit qu'ils avoient désigné. (*D. J.*)

SUMMASENTA, (*Hist. nat.*) c'est le nom que les Espagnols donnent à des vents d'est & de sud-est, qui se font quelquefois sentir nuit & jour pendant une semaine entiere; ils sont frais & secs, & regnent pendant les mois de Février, de Mars & d'Avril dans la baie de Campêche, dans un espace d'environ 120 lieues, ils soufflent sur-tout dans les basses marées: on dit qu'ils different également des vents de terre & des vents de mer.

SUMMASENTA, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique septentrionale. Elle a son embouchure sur la côte de la baie de Campêche. On la trouve à l'est du lac des Marées, lorsqu'on entre à Port-Royal. Elle est petite, mais néanmoins assez grande pour donner entrée aux pirogues. (*D. J.*)

SUMMUS LACUS ou *SUMMO LACO*, (*Géog. anc.*) comme décrit l'itinéraire d'Antonin; bourgade d'Italie dans le pays des Eugani. L'itinéraire d'Antonin

tonin la place sur la route *Brigantia* à Milan, en prenant par le lac Larius, & il la marque entre Murus & Comum, à vingt milles de la premiere de ces places, & à quinze milles de la seconde. Cette bourgade conserve encore aujourd'hui son ancien nom un peu corrompu, car on l'appelle *Sammoleco*. Mais si elle a été autrefois très-considérable, elle a perdu tout son ancien lustre, par la chûte d'une montagne voisine, qui l'a tellement ruinée qu'à peine en voit-on quelques vestiges à six milles de Chiavenne. Ce lieu avoit pris son nom de sa situation sur la rive de la partie septentrionale du lac Larius, à laquelle on donnoit anciennement le nom de *Lacus summus*, par opposition à la partie méridionale qu'on appelloit *Lacus inferior*. (*D. J.*)

SUMMUS PENINUS ou *SUMMUM PENINUM*, (*Géog. anc.*) lieu des Alpes pénines, marqué dans l'itinéraire d'Antonin sur la route de Milan à Mayence, en prenant par les Alpes pénines. Ce lieu se trouve entre *Augusta Prætoria* & *Octodurum*, à vingt-cinq milles de chacune de ces places. Il avoit été ainsi nommé à cause de sa situation sur le haut de la montagne, où l'on adoroit anciennement le dieu Pennius dont parle Tite-Live, *liv. XXI. ch. xxxviij*, & dont il est fait mention dans une ancienne inscription rapportée par Gudius, *page* 54. *n°. 6.*

Lucius Lucullus
Deo Pennio
Optimo,
Maximo,
Domum dedit.

Cette montagne s'appelle à-présent le *Grand S. Bernard*. (*D. J.*)

SUMMUS-PYRENÆUS, (*Géog. anc.*) lieu que l'itinéraire d'Antonin place sur une des routes de la Gaule en Espagne, savoir sur celle de Narbonne à Terragone. Ce lieu est marqué entre *ad Centuriones* & *Juneiria*, à seize milles du premier de ces lieux, & à quinze milles du second. Il avoit pris son nom de sa situation au sommet des Pyrénées, & aux confins de la Gaule & de l'Espagne. Ce lieu est appellée aujourd'hui *Port* par les François, & *Puerto* par les Espagnols; & il fait encore la séparation du Lampourdan avec le Roussillon. (*D. J.*)

SUMPTUM, s. m. (*Gram. Jurisprud.*) terme de chancellerie romaine, qui signifie une *copie collationnée*, que les maîtres du registre des suppliques délivrent d'une signature insérée dans leurs registres, au bas de laquelle ils mettent de leur main *sumptum ex registro supplicationum apostolicarum, collationatum per me n... ejusdem registri magistrum*. Voyez le *traité de l'usage & pratique de cour de Rome*, par Castel, *tome I. p. 39.* (*A*)

SUNA, (*Religion mahométane.*) nom du recueil des traditions qui concernent la religion mahométane; c'est leur thalmud; mais les exemplaires de ce thalmud sont fort différens les uns des autres, parce que la tradition est toujours différente, selon les divers pays. Aussi celles des Perses musulmans, des Arabes, des Africains, des habitans de la Mecque, sont opposées les unes aux autres. Cette opposition a produit les diverses sectes de la religion mahométane, & a introduit toutes les variations qui regnent dans les explications de l'alcoran. (*D. J.*)

SUNA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, l'une de celles où les Aborigènes avoient eu des établissemens, & qui subsistoient du tems de Denis d'Halicarnasse, *l. I. c. vj.* Cet ancien historien la met à 40 stades de Vesbola; il ajoute que c'étoit une belle ville remarquable principalement par un ancien temple de Mars. Sylburge croit que c'est la ville *Suana* de Ptolomée. (*D. J.*)

SUNCOPULLI, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom que l'on donne dans les Indes orientales à une pierre que l'on fait calciner, & que l'on donne ensuite dans la fievre.

SUND, détroit du, (*Géog. mod.*) célebre détroit d'Europe, dans les états de Danemarck; il est entre les côtes de Schonen & de Séeland; c'est la clé de la mer Baltique. Elseneur, place de Danemarck, défendue par la forteresse de Cronemburg, est sur le bord du *Sund*, & garde le passage de ce détroit. De l'autre côté, est le château d'Elsinbourg, dans la province de Shonen, qui appartient à la Suede. On donne à ce détroit 16 lieues de longueur, & 5 dans sa plus grande largeur; mais vis-à-vis la forteresse de Cronenburg, il n'a pas au-delà d'une lieue de large, de sorte que les gros vaisseaux n'y peuvent passer que sous le canon de la forteresse; c'est ce qui produit une somme considérable au roi de Danemarck, le péage qu'il leve sur les bâtimens qui passent par le détroit, rapporte à ce prince environ 30 mille liv. sterling par an. Ce tribut procede d'une ancienne convention des villes anséatiques, avec le Danemarck, pour l'entretien de quelques fanaux le long de la côte. Lorsque ces villes tomberent en décadence, cette convention devint un droit. On y voit passer année commune deux milles vaisseaux, parmi lesquels il y en a bien mille appartenant aux Hollandois. (*D. J.*)

SUNDERBOURG, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, dans l'île d'Assen, sur le petit détroit nommé *Sunderburger-Sund*, à 2 milles de Nordbourg, à 3 de Lensbourg, à six au nord de Sleswick, & à sept d'Haderleben, avec un château. *Long.* 27. 43. *lat.* 54. 52. (*D. J.*)

SUNDERHAUSEN *ou* SONDERSHAUSEN, *Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, sur le Wiper, avec un château. Elle appartient avec Arnstad, à la branche des comtes de Schwartzbourg-Sondershausen. (*D. J.*)

SUNDERLAND, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans la province de Durham, à l'embouchure de la Were. Ce bourg qui est considérable, a droit de marché, & il s'y fait entr'autres commerces, un riche trafic de charbon de terre. Il se trouve environné de la mer, & comme séparé de la terre, quand la marée est haute; de-là lui est venu le nom de *Sunderland*. (*D. J.*)

SUNDEWIT, (*Géog. mod.*) petit pays de Jutland, qu'on met dans la principauté de Lugsbourg; il appartient aux ducs de Sleswick & du Holstein Sonderbourg. A l'orient & au septentrion, il est borné par le détroit qui sépare l'île d'Alsen de la terre ferme; au midi, il a le golfe de Flensbourg; à l'occident, il a en partie le même golfe & le territoire de Lundhoffthatde. (*D. J.*)

SUNDI *ou* SUNDO, (*Géog. mod.*) province du royaume de Congo, dans l'Ethiopie occidentale, au midi de la riviere de Zaire. Cette province est arrosée d'un grand nombre de rivieres, & a dans ses montagnes plusieurs mines de fer, & de cuivre. La capitale qui lui donne son nom, est à six lieues de la grande cascade du Zaire. (*D. J.*)

SUNDIVA, (*Géog. mod.*) île d'Asie, dans les Indes, à 6 lieues de la terre ferme de Bengale. On lui donne 30 lieues de tour; son commerce consiste à faire une grande quantité de sel, dont tout le pays, de Bengale se fournit. Les Portugais s'emparerent de cette île en 1602, mais ils furent obligés de l'abandonner l'année suivante au roi d'Aracan, qui en est resté le maître. (*D. J.*)

SUNDSWALD, (*Géog. mod.*) ville de Suede, capitale de la Médelpadie, à l'embouchure d'une grande riviere, dans le golfe de Bothnie, avec un bon port. C'est une ville nouvellement bâtie qui prospere, & dont les habitans s'occupent en partie à la fabrique des armes. (*D. J.*)

SUNIADE, (*Mythol.*) Minerve avoit un temple au haut du promontoire de Sunium, qui étoit à l'entrée de l'Attique, & qu'on appelle aujourd'hui le *cap Colonne*, parce qu'il reste encore de ce temple de Minerve dix-neuf colonnes qui sont de bout; Minerve fut appellée de-là *Suniade*. (*D. J.*)

SUNIQUES, les, (*Géog. anc.*) *Sunici*, peuples de la Germanie, en-deçà du *Rhein*. La plûpart des géographes conviennent, que ces peuples dont le nom commence à n'être connu que depuis le tems d'Auguste, faisoient partie des *Suéves*, qui furent transférés au deçà du Rhein, & qu'ils habitoient entre les Ubiens & les Tungres. M. Spener, *notit. gem. l. VI. c. v.* se joint au sentiment commun, & dit que les *Sueves* dont les *Sunici* faisoient partie, étoient ceux auxquels on avoit donné le nom de *Catti*.

Aujourd'hui, quelques géographes prétendent trouver dans les noms de quelques lieux, habités autrefois par les *Sunici*, l'origine du nom de ce peuple; mais il seroit encore plus naturel de dire, que ce sont les *Sunici* qui ont donné leur nom à ces lieux. Quoi qu'il en soit, la demeure de ces peuples en deçà du Rhein est fixée par Tacite, qui dit que Civilis, après avoir fait alliance avec les habitans de Cologne, résolut de gagner les cités voisines, ou de réduire par les armes, celles qui s'opposeroient à son dessein:

que

que comme il s'étoit emparé du pays des *Sunici*, & avoit partagé toute leur jeunesse en diverses cohortes; Claudius Labéon s'étoit mis à la tête de quelques troupes qu'il avoit levées à la hâte chez les Béthasiens, les Tungres & les Nerviens, & avoit entrepris de lui résister, s'assurant sur l'avantage du poste, ayant commencé de s'emparer du pont de la Meuse.

On peut conjecturer de ce récit, & de la connoissance qu'on a de la demeure des autres peuples, que les *Sunici* habitoient entre les Ubiens & les Tungres; que la Meuse du côté de l'occident séparoit les Tungres & les Ménapiens des *Sunici*, comme du côté de l'orient, la Roër séparoit ces derniers des Ubiens & des Gugerni: ces mêmes Gugerni & les Ménapii bornoient au nord les *Sunici*. (*D. J.*)

SUNIUM, (*Géog. anc.*) 1°. promontoire de l'Attique; c'est celui où aboutissent les côtes orientales & méridionales de cette contrée. Strabon, Tite-Live, Ptolomée & divers autres auteurs anciens parlent de ce promontoire. Stace dit:

> *Linquitur eois longe speculabile proris*
> *Sunion*.

Ce promontoire est appellé par Vitruve, *liv. IV. ch. vij. Sunium Palladis*, sans doute, à cause du temple qu'on y avoit bâti à l'honneur de Pallas. Par la même raison, il est nommé *Palladis promontorium* dans Homere & dans Aristophane.

Pausanias, *l. I. ch. j* le décrit ainsi. Dans cette partie du continent de la Grece, qui regarde les Cyclades & la mer Egée, s'éleve à l'entrée de l'Attique, le promontoire *Sunium*. Au bas, est une rade, & au haut un temple dédié à Minerve Suniade. Il ajoute que quand on a passé le promontoire *Sunium*, on voit un peu plus loin la montagne de Laurium, où les Athéniens avoient autrefois des mines d'argent.

Le promontoire *Sunium* est nommé par les Grecs modernes, *capo Colonias;* & par les François, le *cap Colonne;* parce qu'on y voit plusieurs colonnes doriques sur pié, qui sont les restes du temple de Minerve. On y voit aussi des ruines d'édifices qui composoient le bourg de même nom que le promontoire dont nous parlerons dans l'article suivant.

Les colonnes du temple de Minerve sont blanches, selon M. de Wheler, voyage de Grece. *tom. II. p.* 261. & se voient de fort loin en mer. Ce temple, ajoute-t-il, est situé sur la coupe d'un haut rocher qui s'avance dans la mer. On voit neuf colonnes doriques au sud-ouest, & cinq vis-à-vis. Il reste deux pilastres à l'extrémité méridionale, étant partie du pronaos, où sont gravés plusieurs noms anciens & modernes. Il semble par les fondemens des murailles, que le temple étoit renfermé dans la forteresse, audessous de laquelle on voit d'autres fondemens de murailles, qui sont indubitablement ceux de la ville de *Sunium*. Il y a une petite baie à main droite, où étoit l'ancien port qui est aujourd'hui abandonné, aussi-bien que la petite île Patroclea, que la plûpart appellent *Guidronisa*.

2°. *Sunium*, bourg de l'Attique, selon Strabon, *liv. IX. pag.* 398. qui le met sur le promontoire de même nom; c'est apparemment le bourg *Sunium*, qui, au rapport d'Etienne le géographe, faisoit partie de la tribu Léontide. Il est bien vrai que dans le marbre qui contient la liste des bourgs de l'Attique, *Sunium* est mis sous la tribu Atalide: mais ce doit avoir été l'effet du changement arrivé dans les tribus de l'Attique, au moyen de leur nombre qui fut augmenté de dix à treize. *Sunium*, dit M. Spon, fut célebre pour son beau temple de Minerve Suniade, bâti de la maniere de celui de Minerve à Athenes, & d'ordre dorique. Neptune y étoit aussi adoré sous le titre de *Suniarator*, & on y faisoit pendant les fêtes panathénées des combats de galeres.

Ce bourg autrefois fort peuplé, & qu'on pourroit nommer *ville*, est aujourd'hui sans habitans; & l'on ne peut juger de sa grandeur que par ses ruines. Le monument le plus entier qui y reste, est le temple de Minerve Suniade, avec dix-sept colonnes entieres d'un ouvrage tout semblable à celui du temple Thésée à Athènes. On y voit sur un bas-relief de marbre de Paros, une femme assise avec un petit enfant, qui comme elle, leve les bras, & paroît regarder avec effroi un homme nud qui se précipite du haut d'un rocher. M. Fourmont dans son voyage de Grece en 1729, prit les dimensions de ce temple, leva le plan de ville & du port. (*D. J.*)

SUNNET, s. m. (*Hist. mod.*) les Mahometans distinguent deux especes de préceptes dans l'alcoran; ils appellent *sunnet*, ceux dont on peut être dispensé en de certaines occasions; de ce nombre sont la circoncision, les rites ecclésiastiques, &c. On ne peut cependant les omettre sans péché véniel; à-moins qu'il n'y eût nécessité. Quant aux préceptes qui sont d'une nécessité indispensable, ils les nomment *fars;* tel est le précepte appellé *salavat*, c'est-à-dire, la confession de foi mahométane, qu'on ne peut négliger sans mettre son salut en danger; tel est aussi le *zekkiat*, ou la nécessité de donner aux pauvres la cinquantieme partie de son bien.

SUNNING, (*Géog. mod.*) village d'Angleterre, dans Berchskire sur le bord de la Tamise, un peu au-dessous de Reading. Ce village dans les premiers siecles de l'Eglise, a été le siége de huit évêques, avant que cet honneur fut transféré à Sherborn, & ensuite à Salisbury. (*D. J.*)

SUNNIS *ou* SONNIS, (*Hist. mod.*) secte des mahométans turcs attachés à la sunna ou sonna, & opposés à celle des schiais, c'est-à-dire, des mahométans de Perse.

Les *Sunnis* soutiennent que Mahomet eut pour légitime successeur Abubekir, auquel succéda Omar, puis Osman, & ensuite Mortux-Ali, neveu & gendre de Mahomet. Ils ajoutent qu'Osman étoit secrétaire du prophete & homme d'un génie profond; que les trois autres étoient aussi fort éclairés, & d'ailleurs très-grands capitaines, & qu'ils ont plus étendu la loi par la force des armes que par celle des raisons. C'est pourquoi dans la secte des *Sunnis*, il n'est pas permis de disputer de la region, mais seulement de la maintenir le cimeterre à la main. Les Schiais ou Schiftes traitent les *Sunnis* d'hérétiques, qualification que ceux-ci ne ménagent pas davantage à l'égard des Schiftes. Tavern. *Voyage de Perse*.

SUNTGAW, *ou* SUNDGOW, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Sungowia*, ou *Sugitensis pagus*, pays d'Allemagne en Alsace. Il est borné au septentrion par la haute Alsace; à l'orient par le Rhin, & par le canton de Basle; au midi par la principauté de Porentru, & par la Franche-Comté; & à l'occident par les états du duc de Lorraine.

Ce pays est du territoire des anciens Rauraques, qui faisoient partie des Séquaniens. Ensuite le *Suntgaw* fit partie du royaume d'Austrasie, & puis du royaume de Bourgogne; d'où il passa entre les mains de l'empereur Conrard le salique. Le *Suntgaw* avoit alors pour capitale Mulhausen, qui étoit immédiatement soumise à l'empire; cependant le comte de Pfirt, appellé de nos jours par les François *comte de Frerrette*, en possédoit une bonne partie.

Les François se rendirent maîtres de ce pays dans le dernier siecle, & il fut cédé à la couronne de France en toute souveraineté par le traité de Munster, l'an 1648. Le *Suntgaw* comprend aujourd'hui les bailliages de Frerrette, Laufer, Altkirc, Tham, & Véfort; ses lieux principaux son Frerrette, Béfort, & Huningue. (*D. J.*)

SUOLA, (*Géog. mod.*) bourg de Grece, dans la Livadie, sur le golfe, de Lépante, au midi du mont Parnasse, & à six lieues des ruines de Delphes. C'est l'ancienne Antieyra, suivant les interpretes de Ptolomée. (*D. J.*)

SOUVÉTAURILIES, s. f. pl. (*Antiq. rom.*) *suovetaurilia*, où l'on immoloit un verrat, un bélier, & un taureau, comme le prouve le mot même *suovetaurilia*, qui est composé de *sus*, *ovis*, *taurus*; le mot *ove* est pris ici pour un bélier; car c'est le mâle de l'espece qui n'étoit point coupé, qu'on offroit dans cette cérémonie; d'où vient qu'on l'appelloit autrement *solitorilia*, c'est-à-dire, selon Sextus Pompeïus, *solida*, mot qui signifie que les animaux étoient entiers, & qu'ils n'avoient perdu aucune partie de leur corps.

Les sacrifices du bélier, du verrat, & du taureau, étoient les plus grands, & les plus considérables que l'on faisoit à Mars. Ce sacrifice se faisoit pour la lustration du peuple, après le dénombrement du censeur, pour l'expiation des champs, des fonds de terre, des armées, des villes, & de plusieurs autres choses, pour les sanctifier, ou les expier, ou les purifier, & attirer la protection des dieux par cet acte de religion.

Les *suovetaurilia* se distinguoient en grands & en pe-

petits: dans les petits, l'on immoloit de jeunes animaux, un jeune verrat, un agneau, un veau; dans les grands, on sacrifioit des animaux parfaits qui avoient tout leur taille, comme le verrat, le bélier, le taureau. Avant le sacrifice, on faisoit faire à ces animaux trois fois le tour de la chose qu'il s'agissoit de purifier. Que la victime qui doit être offerte, soit promenée trois fois autour des champs, dit Virgile. Le verrat étoit toujours immolé le premier, comme l'animal qui nuit le plus aux semences & aux moissons; & successivement le bélier & le taureau.

Les *souvétaurilies* étoient chez les Romains un sacrifice à Mars; mais chez les Grecs ce sacrifice s'offroit à d'autres dieux: dans Homere à Neptune, & dans Pausanias à Esculape. (*D. J.*)

SUPANNE, (*Marine.*) quelques marins entendent par ce mot, être en panne. *Voyez* PANNE.

SUPARA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, en-deçà du Gange, sur le golfe Barigazene, selon Ptolomée, *l. VII. c. j.* qui la donne aux Ariaces. (*D. J.*)

SUPER, v. n. (*Marine.*) on dit qu'une voie d'eau a *supé*, lorsqu'il y est entré quelque chose qui en a bouché l'ouverture.

SUPERÆQUANI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, placés dans la quatrieme région par Pline, *l. III. c. xij.* qui les met dans le pays des Peligni. La ville est nommée *Superequum* par Frontin, *p.* 170. & *colonia superæquana* par Balbus. Holsten dit que c'est aujourd'hui *Castel-Vecchio subequo*, près de la riviere de Pescara. (*D. J.*)

SUPERATION, s. f. (*Astron.*) différence du mouvement d'une planete comparée à une autre ou à elle-même en deux point différens de son orbite.

SUPERBE, adj. (*Gram.*) s'il se dit d'un homme, il est synonyme à *vain*, *fier*, *orgueilleux*; un vainqueur *superbe*: d'une chose, il en marque l'éclat, la grandeur, la magnificence; un ornement *superbe*, un *superbe* édifice, une entrée *superbe*, un vêtement *superbe*.

SUPERBE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *methonica*, genre de plante dont la fleur est en lis, composée de six feuilles rangées autour du même centre. Le pistil devient un fruit ovale, divisé dans sa longueur en trois loges qui renferment des semences assez rondes. Il faut ajouter aux caracteres de ce genre, la racine charnue taillée en éguiere, & les feuilles terminées par une main. Tournefort, *mém. de l'acad. roy. des Sc. an.* 1706. *Voyez* PLANTE.

SUPERBE, *en Anatomie*, nom de l'un des quatre muscles droits de l'œil, appellé aussi le *releveur*. *Voyez* ŒIL & DROIT.

SUPERCESSIONS, s. f. pl. (*Jurisprud.*) arrêts du conseil d'état qui déchargent les comptables.

SUPERFÉTATION, s. f. (*Physiologie.*) en grec ἐπικύησις, comme qui diroit *surconception*, lorsque la mere concevroit en divers tems divers fœtus d'inégale grosseur, & qui naîtroient les uns après les autres.

Quoique les secrets des mysteres de la génération soient couverts d'un voile impénétrable, cependant l'expérience & la théorie se réunissent à faire regarder la *superfétation* comme impossible ou du-moins si difficile à imaginer que les meilleurs physiciens en nient généralement l'existence. Il paroit, ainsi que l'a dit Hippocrate, qu'après la conception le cou de la matrice se resserre, & que son orifice se ferme de maniere à ne pouvoir plus laisser rien entrer. Ensuite la semence ne peut plus aller de la matrice aux ovaires par les trompes, dont l'embouchure dans le fond de la matrice est alors fermée par le placenta du fœtus naissant; ou, si l'on veut, un œuf fécondé ne peut plus entrer dans la matrice par une trompe ainsi bouchée; car dans ces premiers tems la matrice étant encore fort petite & fort étroite, le fond en est aisément occupé par le placenta, toujours d'autant plus grand à proportion que le fœtus est plus petit: enfin le fœtus accru, abaisse par son poids le fond de la matrice, qui ne répond plus à l'orifice interne, & par conséquent la semence entreroit vainement dans la matrice, elle ne peut plus prendre la route des trompes qui se sont trop abaissées avec le fond auquel elles sont attachées. *Mém. de l'acad. ann.* 1705. (*D. J.*)

SUPERFICIE, s. f. *en Géométrie*, est la même chose que surface: ainsi l'on dit la *superficie* d'un cercle, d'un triangle, pour dire la surface ou son aire. *Voyez* AIRE & SURFACE. (*E*)

SUPERFICIE, (*Jurisprud.*) on entend dans cette matiere par *superficie*, ce qui se construit, édifie, ou plante sur le sol, comme une maison ou un moulin, des arbres. La maxime en Droit est que, *superficies solo cedit*, c'est-à-dire que celui qui a le sol a le dessus, & que le bâtiment construit sur un fond appartient au propriétaire du fond, sauf à tenir compte à celui qui a bâti de ce dont le fond a été amélioré par la construction du bâtiment. *Voyez aux Institutes, l. II. tit.* 1. §. 30. & *suiv.* (*A*)

SUPERFICIE, (*Hydraul.*) on ne dit point *surface* en parlant de l'étendue d'eau d'un bassin, mais *superficie*, ainsi les eaux de *superficie* sont celles qui roulent & qui se perdent à mesure qu'elles viennent dans un bassin, ce qu'on appelle encore, *décharge de superficie*. (*K*)

SUPERFICIEL, adj. (*Gram.*) il se dit des choses & des personnes. Un homme *superficiel* est celui qui n'a effleuré des connoissances que la superficie, qui n'a rien appris à fond. Un ouvrage *superficiel* est celui qui a le défaut de l'homme *superficiel*. Plus il y a d'hommes *superficiels* dans une contrée, plus, tout étant égal d'ailleurs, il y aura d'hommes profonds, car il n'y a qu'un seul moyen de se distinguer des autres, c'est de savoir mieux qu'eux.

SUPERFIN, s. m. *terme de Manufacture*, ce mot se dit pour exprimer superlativement la finesse d'une étoffe. Ainsi un drap, un camelot, &c. *superfin*, est celui qui est le plus fin de tous ceux que l'on puisse fabriquer, ou qui a été manufacturé avec de la laine, de la soie, ou autre matiere extrêmement fine. (*D. J.*)

SUPERFIN, *terme de Tireur d'or*, c'est du fil d'or ou d'argent trait, tant fin que faux, qui après avoir passé par une infinité de pertuis ou trous de filiere, toujours en diminuant de grosseur, est enfin parvenu à n'être pas plus gros qu'un cheveu; soit que ce fil ait été battu, écaché ou mis en lame, ou qu'on l'ait ensuite filé sur la soie ou sur le fil de chanvre ou de lin, on ne laisse pas toujours de lui donner le nom de *superfin*, ensorte que l'on dit indifféremment de l'or & de l'argent trait *superfin*, de l'or ou de l'argent battu, écaché, ou en lame *superfin*, du fil d'or ou d'argent *superfin*. *Savary*. (*D. J.*)

SUPERFLU, adj. & subst. (*Gram.*) ce qui est de trop: un mot *superflu*, une démarche *superflue*.

Le *superflu*, c'est-à-dire tout ce qu'on possede au-delà des besoins de son état: on a dit que c'étoit le patrimoine des pauvres.

En musique, un intervalle est *superflu*, lorsqu'étant rapporté à la gamme d'*ut* en majeur, ou à la gamme de *re* en mineur, cet intervalle est plus grand qu'il ne l'est dans ces deux gammes.

De *superflu*, en morale, on a fait *superfluité*. C'est par la *superfluité* en tout genre, que les grands se piquent de mériter leur opulence: quelque riche qu'un homme puisse être, on lui pardonnera le dégoût de la *superfluité*, s'il fait accorder à la bienfaisance tout ce qu'il supprimera de son faste.

SUPERHUMÉRAL, (*Hist. sacrée.*) ce mot signifie ce qui se met sur les épaules; c'est le terme latin de la vulgate pour désigner l'éphod, ornement sacerdotal chez les Juifs. *Voyez* ÉPHOD. (*D. J.*)

SUPÉRIEUR, s. m. (*Gram.* & *Jurisprud.*) est celui qui est élevé au-dessus des autres, comme le *supérieur* d'une communauté. *Voyez* CONGRÉGATION, COMMUNAUTÉ, COUVENT, MONASTERE, ORDRE. Les cours *supérieures* sont les mêmes qu'on appelle *cours souveraines*. *Voyez* COUR, CONSEIL. Juge *supérieur*, est celui devant lequel se releve l'appel du juge inférieur. *Voyez* APPEL, JUGE, JURISDICTION, RESSORT. (*A*)

SUPÉRIEURS, *caracteres*, *terme d'Imprimeur*, on appelle *caracteres supérieurs*, de petites lettres qui se mettent au-dessus de la ligne courante, ce qui sert d'ordinaire aux abréviations, comme lorsqu'on marque *primo* avec un *p*, un point, & un petit ° au-dessus. (*D. J.*)

SUPÉRIEUR, *lac*, (*Géogr. mod.*) nom qu'on donne à un lac de l'Amérique septentrionale, dans le Canada. C'est un prodigieux lac qui reçoit le fleuve Saint-Laurent, & qui passe pour avoir trois cens lieues de tour, sur cinquante de longueur. (*D. J.*)

SUPÉRIORITÉ, s. f. (*Gram.*) avoir la *supériorité*, c'est exceller sur quelqu'un en quelque chose. Il a la *supériorité* sur moi presque en tout, mais je suis si jaloux de sa gloire, que jamais mon amour-propre n'est mortifié.

SU-

SUPERLATIF, ᴠᴇ. adjectif, qui aſſez ſouvent eſt pris ſubſtantivement, *terme de Grammaire*. Ce mot a pour racines la prépoſition *ſuper* (au deſſus de), & le ſupin *latum* (porter); de ſorte que *ſuperlatif* ſignifie littéralement, *qui ſert à porter au-deſſus de*. Cette étymologie du mot indique bien nettement ce que penſoient de la choſe les premiers nomenclateurs; le *ſuperlatif* étoit, ſelon eux, un degré réel de comparaiſon, & ce degré marquoit la plus grande ſupériorité: avoient-ils raiſon?

Le *ſuperlatif* latin, comme *ſanctiſſimus*, *maximus*, *facillimus*, *pulcherrimus*, peut bien être employé dans une phraſe comparative, mais il n'exprime pas plus la comparaiſon que la forme poſitive ne l'exprime elle-même. Sanctius en a donné juſqu'à quatorze preuves dans ſa *Minerve II. xj.* ſans rechercher à quoi l'on peut s'en tenir ſur la juſte valeur de toutes ces preuves, je me contenterai d'en indiquer deux ici.

La premiere, c'eſt que l'on trouve des exemples où l'adjectif eſt au poſitif, quoique la phraſe énonce une comparaiſon, comme quand Tite-Live dit (*lib. XXXVI.*), *inter cæteras pugna fuit inſignis*, & Virgile (*Æn. IV.*), *ſequimur te, ſancte deorum, quiſquis es*, de la même maniere que Pline (*lib. XIII*) dit, *inter omnes potentiſſimus odor*, & (*lib. IX.*) *velociſſimus omnium animalium . . . eſt delphinus*, en employant le *ſuperlatif* au lieu du poſitif. En effet, puiſqu'il faut convenir que la comparaiſon doit être marquée par quelque prépoſition, dans les phraſes où l'adjectif eſt au poſitif, & nullement par l'adjectif même, pourquoi ne donneroit-on pas la même fonction aux mêmes prépoſitions, dans des phraſes toutes ſemblables où l'adjectif eſt au *ſuperlatif*? La prépoſition *inter* marque également la comparaiſon, quand on dit, *inter cæteras pugna inſignis*, & *inter omnes potentiſſimus odor*: pareillement *ſancte deorum* veut dire ſans doute *ſancte* (*in numero* ou *ſupra cæteram turbam*) *deorum*; & *velociſſimus omnium animalium* ſignifie de même *velociſſimus* (*in numero* ou *ſupra cæteram turbam*) *omnium animalium*.

Perizonius croit (*Minerv. II. xj. not.* 2.), que cet argument ne prouve rien du tout, par la raiſon que les poſitifs ſe conſtruiſent auſſi de la même maniere que les comparatifs avec la prépoſition *præ*, qui exprime directement la comparaiſon; c'eſt ainſi, dit-il, que nous liſons dans Cicéron, *tu beatus præ nobis*; or de cette reſſemblance de conſtruction, Sanctius ne conclura pas que l'adjectif comparatif n'exprime pas une comparaiſon, & par conſéquent il n'eſt pas mieux fondé à le conclure à l'égard du *ſuperlatif*.

Je ne ſais ce que Sanctius auroit répondu à cette objection; mais pour moi, je prétends que l'on peut également dire du comparatif & du *ſuperlatif*, qu'ils n'expriment par eux-mêmes aucune comparaiſon, & cela pour les raiſons pareilles qui viennent d'être alléguées. S'il eſt auſſi impoſſible avec l'un qu'avec l'autre d'analyſer une phraſe comparative, ſans y introduire une prépoſition qui énonce la comparaiſon; il eſt également néceſſaire d'en conclure que ni l'un ni l'autre n'exprime cette comparaiſon. On en trouve pluſieurs phraſes effectivement comparatives, où la comparaiſon eſt explicitement énoncée par une prepoſition, ſous quelque forme que paroiſſe l'adjectif: 1°. ſous la forme poſitive: *o felix una ante alias priameia virgo!* (Virg.) *Præ ſe formoſis invidioſa dea eſt* (Propert.) *Parvam albam præ ea quæ conderetur fore* (Liv.) 2°. ſous la forme comparative: *Pigmalion ſcelere ante alios immanior omnes* (Virg.); *Præter cæteras altiorem . . . crucem ſtatui juſſit* (Suet.); *Præ cæteris feris mitior cerva* (Apul.): 3°. ſous la forme *ſuperlative*: *Ante alios pulcherrimus omnes Turnus* (Virg.); *Famoſiſſima ſuper cæteras cæna* (Suet.); *Inter omnes maximus* (Ovid.); *Ex omnibus doctiſſimus* (Val. Maximus.). Il eſt donc en effet raiſonnable de conclure que ni le poſitif, ni le comparatif, ni le *ſuperlatif* n'expriment par eux-mêmes la comparaiſon, & que, comme le dit Sanctius, (*II. xj.*) *vis comparationis non eſt in nomine, ſed in præpoſitione*.

Mais Perizonius ſe déclara contre cette concluſion de la maniere la plus forte: *ferre vix poſſum quod auctor cenſet, vim comparationis eſſe in præpoſitionibus, non in nominibus*. (*not.* 12 *in Minerv. IV. vj.*) A quoi ſerviroit donc, ajoute-t-il, la formation du comparatif, & que ſignifieroit *doctior*, s'il ne marque pas directement & par lui-même la comparaiſon? Voici ce que je réponds. Dans toute comparaiſon il faut diſtinguer l'acte de l'eſprit qui compare, & le rapport que cette comparaiſon lui fait appercevoir entre les êtres comparés: il y a en effet la même différence entre la comparaiſon & le rapport, qu'entre le téleſcope & les taches qu'il me montre ſur le diſque du ſoleil ou de la lune; la comparaiſon que je fais de deux êtres eſt à moi, c'eſt un acte propre de mon eſprit; le rapport que je découvre entre ces êtres par la comparaiſon que j'en fais, eſt dans ces êtres mêmes; il y étoit avant ma comparaiſon & indépendamment de cette comparaiſon, qui ſert à l'y découvrir & non à l'y établir; comme le téleſcope montre les taches de la lune, ſans les y mettre; cela poſé, je dis que la prépoſition *præ*, qui ſemble plus particulierement attachée à l'adjectif comparatif, exprime en effet l'acte de l'eſprit qui compare, en un mot, la comparaiſon; au lieu que l'adjectif que l'on nomme comparatif, exprime le rapport de ſupériorité de l'un des termes comparés ſur l'autre, & non la comparaiſon même, qui en eſt fort différente.

J'avoue néanmoins que tout rapport énoncé, & conſéquemment connu, ſuppoſe néceſſairement une comparaiſon déjà faite des deux termes. C'eſt pour cela 1°. que l'on a pu appeller *comparatifs* les adjectifs *doctior*, *pulchrior*, *major*, *pejor*, *minor*, &c. parce que s'ils n'expriment pas par eux-mêmes la comparaiſon, ils la ſuppoſent néceſſairement. C'eſt pour cela 2°. que l'uſage de la langue latine a pu autoriſer l'ellipſe de la prépoſition vraiment comparative *præ*, ſuffiſamment indiquée par le rapport énoncé dans l'adjectif comparatif. Mais ce que l'énergie ſupprime dans la phraſe uſuelle, la raiſon exige qu'on le rétabliſſe dans la conſtruction analytique qui doit tout exprimer. Ainſi *ocior ventis* (Hor.) ſignifie analytiquement *ocior præ ventis* (plus vite en comparaiſon des vents) ce que nous rendons par cette phraſe, *plus vite que les vents*. De même *ſi vicinus tuus meliorem equum habet quam tuus eſt* (Cic.), doit s'analyſer ainſi, *ſi vicinus tuus habet equum meliorem præ ea ratione ſecundum quam rationem tuus equus eſt bonus*. *Ego callidiorem hominem quam Parmenonem vidi neminem* (Ter.) c'eſt-à-dire, *ego vidi neminem hominem calliodiorem præ ea ratione ſecundum quam rationem vidi Parmenonem callidum*. *Similior ſum patri quam matri* (*Minerv. II. x.*) c'eſt-à-dire, *ſum ſimilior patri præ ea ratione ſecundum quam rationem ſum ſimilis matri*. *Major ſum quam cui poſſit fortuna nocere* (Ovid.) c'eſt-à-dire, *major ſum præ eâ ratione ſecundum quam rationem ille homo, cui homini res eſt ita ut fortuna poſſit nocere, eſt magnus*. *Major, quam pro re, lætitia* (Liv.), c'eſt-à-dire, *lætitia major, præ eâ ratione ſecundum quam rationem lætitia debuit eſſe magna pro re*. Cette néceſſité de ſuppléer eſt toujours la même, juſques dans les phraſes où le comparatif ſemble être employé d'une maniere abſolue, comme dans ce vers de Virgile (*Æn. I.*) *triſtior, & lachrymis oculos ſuffuſa nitentes*, c'eſt-à-dire, *triſtior præ habitu ſolito*.

Ceux qui ne ſe ſont jamais mis en peine d'approfondir les raiſons grammaticales du langage, les Grammairiens purement *imitatores*, ne manqueront pas de s'élever contre ces ſupplémens, qui leur paroîtront des locutions inſoutenables & non autoriſées par l'uſage. Quoique j'aie déjà répondu ailleurs aux ſcrupules de cette fauſſe & pitoyable délicateſſe, je tranſcrirai ici une réponſe de Périzonius, qui concerne directement l'eſpece de ſupplément dont il s'agit ici. (*Minerv. III. xiv. not.* 7) *horridiora ea ſunt ſæpe, fateor, ſed & idcirco, ſeu elegantiæ majoris gratia, omiſſa ſunt. Nam ſi uteremur integris ſemper & plenis locutionibus, quam maxime incomta & prorſus abſona foret latina oratio*. Et un peu plus bas: *vides quam aliena ab aurium voluptate & orationis concinnitate ſint hæc ſupplementa; ſed & idcirco etiam præciſa ſunt, ut dixi, retenta tantum illa vocula, in qua vis tranſitionis in comparando conſiſtit, ſed quæ vis non niſi per illa ſupplementa explicari, plane & ut oportet, poteſt*.

Je reviens au comparatif, puiſque j'ai cette occaſion d'en approfondir la nature, & que cela n'a point été fait en ſon lieu par M. Dumarſais. Si l'adjectif ou l'adverbe comparatif, par la raiſon qu'il énonce un rapport, ſuppoſe néceſſairement une comparaiſon des deux termes; on peut dire réciproquement que la prépoſition *præ*, qui eſt comparative en ſoi, ſuppoſe pareillement que l'adjectif ou l'adverbe énonce un rapport découvert par la comparaiſon; ce rapport eſt en latin celui de ſupériorité, comme le ſeul auquel l'uſage ait deſtiné une terminaiſon propre, & le

ſeul peut-être auquel il ait été fait attention dans toutes les langues. De-là viennent 1°. ces locutions fréquentes, où la comparaiſon eſt très-ſenſible, quoique l'adjectif ou l'adverbe, ſoit au poſitif, comme nous avons vu plus haut: *præ nobis beatus, præ ſe formoſis, parvam præ ea quæ conderetur*. De-là vient 2°. que les Hébreux ne connoiſſent que la forme poſitive des adjectifs & des adverbes, & qu'ils n'expriment leurs comparaiſons que comme on le voit dans ces exemples latins, ou par la prépoſition *men* ou *me* qui en eſt l'abrégé, & qui a la ſignification extractive de *ex* ou celle de *præ*, ou bien par la propoſition *al* qui veut dire *ſuper*; c'eſt ainſi qu'il faut entendre le ſens de ce paſſage (*pſ. cxvij.* 8. 9.) *bonum eſt confidere in domino quam confidere in homine; bonum eſt ſperare in domino quam ſperare in principibus*; le *quam* latin étant ramené à ſa valeur analytique, *præ ea ratione ſecundum quam rationem bonum eſt*, rend la valeur de la prepoſition hébraïque, & prouve qu'avec *bonum* il faut ſouſentendre *magis* que les Hébreux n'expriment point; c'eſt encore par un hébraïſme ſemblable qu'il eſt dit (*pſ. cxij.* 4.) *excelſus ſuper omnes gentes dominus*, pour *excelſior præ omnibus gentibus*. De-là vient 3°. que l'on trouve le *ſuperlatif* même employé dans des phraſes comparatives, dont la comparaiſon eſt énoncée par une prépoſition, ou déſignée par le régime néceſſaire de la prepoſition, ſi elle eſt ſouſentendue; *ante alios pulcherrimus, famoſiſſima ſuper cæteras, inter omnes maximus, ex omnibus doctiſſimus*, la prépoſition eſt exprimée; *quod minimum quidem eſt omnibus ſeminibus* (*Matth. xiij.* 32.) la prépoſition *præ* eſt indiquée ici par l'ablatif qui en eſt le régime néceſſaire.

Réſumons ce premier argument. On trouve des phraſes comparatives où l'adjectif eſt au poſitif; la comparaiſon n'y eſt donc pas exprimée par l'adjectif, c'eſt uniquement par la prépoſition: on trouve d'autres phraſes où la même prépoſition comparative eſt exprimée, ou clairement déſignée par ſon régime néceſſaire, quoique l'adjectif ſoit au comparatif ou au *ſuperlatif*; donc dans ces cas là même, l'adjectif n'a aucune ſignification comparative: j'ai déterminé plus haut en quoi conſiſte préciſément la ſignification du degré comparatif; pour celle du *ſuperlatif*, nous l'examinerons en particulier, quand j'aurai ajouté à ce que je viens de dire, la ſeconde preuve que j'ai promiſe d'après Sanctius, & qui tombe directement ſur ce degré.

C'eſt que l'on rencontre quantité de phraſes où ce degré eſt employé de maniere qu'il n'eſt pas poſſible d'y attacher la moindre idée de comparaiſon, ce qui ſeroit apparemment impoſſible, s'il étoit naturellement deſtiné au ſens comparatif. Quand Cicéron par exemple écrit à ſa femme Térence: *ego ſum miſerior quam tu quæ es miſerrima*; la propoſition eſt ſans contredit comparative, & l'adjectif *miſerior*, qui qualifie par un rapport de ſupériorité, ſuppoſe néceſſairement cette comparaiſon, mais ſans l'exprimer; rien ne l'exprime dans cette phraſe, elle n'y eſt qu'indiquée, & pour la rendre ſenſible il faut en venir à l'analyſe, *ego ſum miſerior* (*præ ea ratione ſecundum*) *quam* (*rationem*) *tu, quæ es miſerrima*, (*es miſera*): or il eſt évident que *miſerrima* n'eſt pas plus comparatif, où ſi l'on veut, pas plus relatif dans *quæ es miſerrima*, que *miſera* ne l'eſt lui même dans *tu es miſera*: au lieu du tour complexe que Cicéron a donné à cette propoſition, il auroit pu la décompoſer de cette maniere, où il ne reſte pas la moindre trace d'un ſens relatif: *equidem tu es miſerrima ſed ego ſum miſerior quam tu;* vous êtes malheureuſe, j'en conviens, & très-malheureuſe; cependant je le ſuis encore plus que vous.

Cette explication là même nous met ſur les voies du véritable ſens de la forme qu'on a nommée *ſuperlative*; c'eſt une ſimple extenſion du ſens primitif & fondamental enoncé par la forme poſitive, mais ſans aucune comparaiſon prochaine ou éloignée, directe ou indirecte; c'eſt une expreſſion plus énergique de la même idée; ou ſi quelque choſe eſt ajouté à l'idée primitive, c'eſt une addition réellement indéterminée, parce qu'elle ſe fait ſans comparaiſon: je dirois donc volontiers que l'adjectif, ou l'adverbe, eſt pris alors dans un ſens ampliatif, plutôt que dans un ſens *ſuperlatif*, parce que cette derniere dénomination, ſuppoſant, comme on l'a vu plus haut, une comparaiſon de termes qui n'a point lieu ici, ne peut qu'occaſionner bien des erreurs, & des diſcuſſions ſouvent auſſi nuiſibles aux progrès de la raiſon, que l'erreur même.

Que ce ſoit en effet ce ſens ampliatif qui caractériſe la forme particuliere dont il eſt ici queſtion, c'eſt une vérité atteſtée par bien des preuves de fait.

1°. La langue hébraïque & ſes dialectes n'ont point admis cette forme; mais elle y eſt remplacée par un idiotiſme qui préſente uniquement à l'eſprit cette addition ampliative & abſolue; c'eſt la répétition de l'adjectif même ou de l'adverbe. Cette ſorte d'hebraïſme ſe rencontre fréquemment dans la verſion vulgate de l'Ecriture, & il eſt utile d'en être prévenu pour en ſaiſir le ſens, *malum eſt, malum eſt, dicit omnis emptor*, (*Prov. xx.* 17.) c'eſt-à-dire, *peſſimum eſt*. Voyez AMEN & IDIOTISME. La répétition même du verbe eſt encore un tour énergique, que l'analyſe ne peut rendre que par ce qu'on nomme *ſuperlatif*: par exemple, *fiat!* ſignifie analytiquement *cupio hoc ut res fiat;* mais *fiat, fiat!* c'eſt *cupio vehementiſſime*, &c.

2°. L'idée de cette répétition pour déſigner le ſens ampliatif, & celle ſur-tout de la triple répétition, n'étoit pas inconnue aux Latins: le *tergeminis tollere honoribus* d'Horace, *I. od.* 1; ſon *robur & æs triplex*, *I. od.* 3; le *terveneficus* de Plaute, pour ſignifier *un grand empoiſonneur*; ſon *trifur*, voleur conſommé; ſon *triparens*, fort meſquin; le mot de Virgile, *I. æn.* 98. *o terque quaterque beati*, répeté par Tibulle, *o felicem illum terque quaterque diem*, & rendu encore par Horace ſous une autre forme, *felices ter & amplius;* tout cela, & mille autres exemples, démontre aſſez que l'uſage de cette langue attachoit un ſens véritablement ampliatif, ſur-tout à la triple répétition du mot.

3°. Voſſius, *de anal. II.* 20. nous fournit de la même vérité, une preuve d'une autre eſpece; quoiqu'il en tire une conſéquence aſſez différente; voici ſes propres termes: *non parum hanc ſententiam juvat;* (il parle de ſon opinion particuliere, & je l'applique à la mienne avec plus de juſteſſe, ſi je ne me trompe) *; quod* ſuperlativi, *in antiquis inſcriptionibus, poſitivi geminatione exprimi ſoleant: ita* BB *in iis notat bene bene*, hoc eſt *optime: item* BB, *bonis bonis*, hoc eſt *optimis; &* FF. PP. FF. *fortiſſimi, piiſſimi, feliciſſimi: item* LL. *libentiſſime;* MM. *meritiſſimo*, etiam *malus malus*, hoc eſt *peſſimus*. Voſſius cite Gruter pour garant de ce qu'il avance, & j'y renvoie avec lui.

4°. Cet uſage de répéter le mot pour en amplifier le ſens, n'étoit pas ignoré des Grecs, non qu'ils le répétaſſent en effet, mais ils en indiquoient la répétition: τρὶς μάκαρες Δαναοὶ καὶ τετράκις, (*Odyſſ.* 5.) *ter beati Danai & quater*, c'eſt-à-dire, *beatiſſimi Danai*: on peut obſerver que le ſurnom de Mercure Triſmégiſte, τρισμέγιστος, a par emphaſe une double ampliation, puiſqu'il ſignifie littéralement *ter maximus*.

5°. Les Italiens ont un *ſuperlatif* aſſez ſemblable à celui des Latins, de qui ils paroiſſent l'avoir emprunté; mais il n'a dans leur langue que le ſens ampliatif que nous rendons par *très: ſapiente*, ſage; *ſapientiſſimo* pour le maſculin, & *ſapientiſſima* pour le féminin, très-ſage. Jamais il n'a le ſens comparatif que nous exprimons par *plus* précédé d'un article. „ *Le plus*, dit Véněroni (*part. I. ch. ij.*) s'exprime „ par *il più;* exemples: le plus beau, *il più bello;* „ le plus grand, *il più grande*; la plus belle, *la più* „ *bella*; les plus beaux, *i più belli*; les plus belles, „ *le più belle* ". Et de même, le plus ſage, *il più ſapiente;* la plus ſage, *la più ſapiente;* les plus ſages, *i più ſapienti;* m. ou *le più ſapienti*, f. Il me ſemble que cette diſtinction prouve aſſez clairement que le *ſuperlatif* latin n'avoit, de même, que le ſens ampliatif, & nullement le comparatif.

Il eſt vrai, car il faut tout avouer, que les Allemands ont un *ſuperlatif* qui n'a au-contraire que le ſens comparatif, & nullement le ſens ampliatif: ils diſent au poſitif, *weiſs*, ſage; & au ſuperlatif ils diſent *weiſſeſt*, le plus ſage; s'ils veulent donner à l'adjectif le ſens ampliatif, ils emploient l'adverbe *ſehr*, qui répond à notre *très* ou *fort*, & ils diſent *ſehr weiſs*, très-ſage, fort ſage.

Cette différence des Italiens & des Allemands ne prouve rien autre choſe que la liberté de l'uſage dans les différens idiomes; mais l'une des deux manieres ne prouve pas moins que l'autre la différence réelle du ſens ampliatif, & du ſens *ſuperlatif* proprement dit, & par conſéquent l'abſurdité qu'il y auroit à prétendre que le même mot pût ſervir à exprimer l'un & l'autre, comme nos rudimentaires le penſent & le diſent du *ſuperlatif* latin. D'ailleurs la plus grande liaiſon de l'italien avec le latin, eſt une raiſon de plus

pour

pour croire que la maniere italienne est plus conforme que l'allemande à celle des Latins.

6°. Notre propre usage ne nous démontre-t-il pas la même vérité? Les premiers grammairiens françois voyant le *superlatif* latin dans des phrases comparatives, & dans des phrases absolues, & se trouvant forcés de le traduire dans les unes par *plus*, précédé d'un article, & dans les autres par *très* ou *fort*, &c. n'ont pas manqué d'établir dans notre langue deux *superlatifs*, parce que la grammaire latine, dont ils ne croyoient pas qu'il fallût s'écarter le moins du monde, leur montroit également le *superlatif* sous les deux formes: c'est à la vérité reconnoître bien positivement la différence & la distinction des deux sens; mais où les a conduits l'homonymie de leur dénomination? à distinguer un *superlatif* relatif, & un *superlatif* absolu: le relatif est celui qui suppose en effet une comparaison, & qui exprime un degré de supériorité universelle; c'est celui que les Allemands expriment par la terminaison *est*, & nous par *plus* précédé d'un article, comme *weissest*, le plus sage: l'absolu est celui qui ne suppose aucune comparaison, & qui exprime simplement une augmentation indéfinie dans la qualité qui individualise le mot; c'est celui que les Hébreux indiquent par la double ou triple répétition du mot, que les Italiens marquent par la terminaison *issimo* pour le masculin, & *issima* pour le féminin, & que nous rendons communément par la particule *très*, comme *sapientissimo*, masc. *sapientissima*, fem. très-sage. Rien de plus choquant à mon gré, que cette distinction: l'origine du mot *superlatif* indique nécessairement un rapport de supériorité; & par conséquent un *superlatif* absolu est une forme qui énonce sans rapport, un rapport de supériorité: c'est une antilogie insoutenable, mais cela doit se trouver souvent dans la bouche de ceux qui répetent en aveugles, ce qui a été dit avant eux, & qui veulent y coudre, sans réforme, les idées nouvelles que les progrès naturels de l'esprit humain font appercevoir.

Que conclure de tout ce qui précede? que le système des degrés n'a pas encore été suffisamment approfondi, & que l'abus des termes de la grammaire latine, adaptés sans examen aux grammaires des autres langues, a jetté sur cette matiere une obscurité qui peut souvent occasionner des erreurs & des difficultés: ceci est sensible sur le *sapientissimo* des Italiens, & le *weissest* des Allemands; le premier signifie *très-sage*, l'autre veut dire *le plus sage*, & cependant les grammairiens disent unanimement que tous deux sont au *superlatif*, ce qui est assigner à tous deux le même sens, & les donner pour d'exacts correspondans l'un de l'autre, quelque différence qu'ils ayent en effet.

Pour répandre la lumiere sur le système des degrés, il faut d'abord distinguer le sens graduel de la forme particuliere qui l'exprime, parce qu'on retrouve les mêmes sens dans toutes les langues, quoique les formes y soient fort différentes. D'après cette distinction, quand on aura constaté le système des différens sens graduels, il sera aisé de distinguer dans les divers idiomes les formes particulieres qui y correspondent, & de les caractériser par des dénonciations conversables sans tomber dans l'antilogie ni dans l'équivoque.

Or il me semble que l'on peut envisager dans la signification des mots qui en sont susceptibles, deux especes générales de sens graduels, que je nomme le sens *absolu* & le sens *comparatif*.

I. Un mot est pris dans un sens *absolu*, lorsque la qualité qui en constitue la signification individuelle, est considérée en soi & sans aucune comparaison avec quelque degré déterminé, soit de la même qualité, soit d'une autre: & il y a trois especes de sens *absolus*, savoir, le *positif*, l'*ampliatif* & le *diminutif*.

Le sens *positif* est celui même qui présente la signification primitive & fondamentale du mot, sans aucune autre idée accessoire de plus ni de moins: tel est le sens des adjectifs, *bon*, *savant*, *sage*, & des adverbes *bien*, *savamment*, *sagement*, quand on dit, par exemple, *un* BON *livre*, *un homme* SAVANT, *un enfant* SAGE, *un livre* BIEN *écrit*, *parler* SAVAMMENT, *conduisez vous* SAGEMENT.

Le sens *ampliatif* est fondé sur le sens positif, & il n'en differe que par l'idée accessoire d'une grande intensité dans la qualité qui en constitue la signification idividuelle: tel est le sens des mêmes adjectifs *bon*, *sage*, *savant*, & des mêmes adverbes, *bien*, *savamment*, *sagement*, quand on dit, par exemple, *un* TRES-BON *livre*, *un homme* FORT SAVANT, *un enfant* BIEN SAGE, *un livre* FORT BIEN *écrit*, *parler* BIEN SAVAMMENT, *conduisez-vous* TRES-SAGEMENT.

Le sens *diminutif* porte de même sur le sens positif, dont il ne differe que par l'idée accessoire d'un degré foible d'intensité dans la qualité qui en constitue la signification individuelle: tel est encore le sens des mêmes adjectifs, *bon*, *savant*, *sage*, & des mêmes adverbes *bien*, *savamment*, *sagement*, quand on dit, par exemple, *un livre* ASSEZ BON, *c'est un homme* PEU SAVANT, *un enfant* PASSABLEMENT SAGE, *un livre* ASSEZ BIEN *écrit*, *parler* PEU SAVEMMENT, *vous vous êtes conduit* ASSEZ SAGEMENT; car il est visible que dans toutes ces phrases on a l'intention réelle d'affoiblir l'idée que présenteroit le sens positif des adjectifs & des adverbes.

On sent bien qu'il ne faut pas prendre ici le mot de *diminutif* dans le même sens que lui donnent les Grammairiens en parlant des noms qu'ils appellent *substantifs*, tels que sont en latin *corculum* diminutif de *cor*, *Terentiola* diminutif de *Terentia*; & en italien *vecchino*, *vecchietto*, *vecchiettino*, diminutifs de *vecchio* (vieillard): ces diminutifs de noms ajoutent à l'idée de la nature exprimée par le nom, l'idée accessoire de petitesse prise plutôt comme un signe de mépris, ou au contraire de caresse, que dans le sens propre de diminution physique, si ce n'est une diminution physique de la substance même, comme *globulus* diminutif de *globus*.

Les mots pris dans le sens diminutif dont il s'agit ici, énoncent au contraire une diminution physique, dans la nature de la qualité qui en constitue la signification fondamentale, un degré réellement foible d'intensité: tels sont en espagnol *tristezico* (un peu triste) diminutif de *triste*, & en latin *tristiculus* ou *subtristis*, diminutif de *tristis*, *subobscene* diminutif d'*obscene*, &c.

II. Un mot est pris dans un sens *comparatif*, lorsqu'un degré quelconque de la qualité qui constitue la signification primitive & individuelle du mot, est en effet relatif par comparaison, à un autre degré déterminé, ou de la même qualité, ou d'une autre, soit que ces degrés comparés appartiennent au même sujet, soit qu'ils appartiennent à des sujets différens. Or il y a trois especes de sens comparatifs, selon que le rapport accessoire que l'on considere, est d'*égalité*, de *supériorité* ou d'*infériorité*.

Le sens comparatif d'*égalité* est celui qui ajoute au sens positif l'idée accessoire d'un rapport d'égalité entre les degrés actuellement comparés.

Le sens comparatif de *supériorité* est celui qui ajoute au sens positif l'idée accessoire d'un rapport de supériorité à l'égard du degré avec lequel on le compare.

Le sens comparatif d'*infériorité* est celui qui ajoute au sens positif l'idée accessoire d'un rapport d'infériorité à l'égard du degré avec lequel on le compare.

Ainsi, quand on dit, *Pierre est* AUSSI SAVANT, PLUS SAVANT, MOINS SAVANT *aujourd'hui qu'hier*, on compare deux degrés successifs de *savoir* considérés dans le même sujet: & l'adjectif *savant*, qui exprime le degré de savoir d'aujourd'hui, reçoit de l'adverbe *aussi* le sens comparatif d'égalité; de l'adverbe *plus*, le sens comparatif de supériorité; & de l'adverbe *moins*, le sens comparatif d'infériorité.

Quand on dit, *Pierre est* AUSSI SAVANT PLUS SAVANT, MOINS SAVANT *que sage*, on compare le degré de *savoir* qui se trouve dans Pierre, avec le degré de *sagesse* dont est pourvu le même sujet: & au moyen des mêmes adverbes *aussi*, *plus*, *moins*, l'adjectif *savant* reçoit les différens sens comparatifs d'égalité, de supériorité ou d'infériorité.

Si l'on dit, *Pierre est* AUSSI SAVANT *que Paul est sage*, ou bien, *Pierre est* PLUS SAVANT, MOINS SAVANT *que Paul n'est sage*, on compare le degré de savoir de Pierre avec le degré de *sagesse* de l'autre sujet Paul: & les divers rapports du *savoir* de l'un à la *sagesse* de l'autre, sont encore marqués par les mêmes adverbes ajoutés à l'adjectif *savant*.

On peut comparer différens degrés de la même qualité considérés dans des sujets, & différencier par les mêmes adverbes les rapports d'égalité, de supériorité ou d'infériorité. Ainsi, pour comparer un degré pris dans un sujet, avec un degré pris dans un autre sujet, on dira, *Pierre est* AUSSI SAVANT, PLUS SAVANT MOINS SAVANT *que Paul*, c'est énoncer en quelque sorte une égalité, une supériorité ou

ou une infériorité individuelle: mais pour comparer un degré pris dans un sujet avec chacun des degrés pris dans tous les sujets d'un certain ordre, on dira, *Pierre est* AUSSI SAVANT *qu'aucun jurisconsulte*, ou bien, *Pierre est* LE PLUS SAVANT, LE MOINS SAVANT *des jurisconsultes*; c'est énoncer une égalité, une supériorité ou une infériorité universelle, ce qu'il faut bien observer.

III. Voici le tableau abregé du systême des divers sens graduels dont un même mot est susceptible.

Systême figuré des sens graduels.

ABSOLUS.	COMPARATIFS
Positif, *sage*.	d'égalité, *aussi sage*,
Ampliatif, *très-sage*.	de superiorité, *plus sage*.
Diminutif, *un peu sage*.	d'infériorité, *moins sage*.

Sans m'arrêter aux dénominations reçues, j'ai songé à caractériser chacun de ces sens par un nom véritablement tiré de la nature de la chose; parce que je suis persuadé que la nomenclature exacte des choses est l'un des plus solides fondemens du véritable savoir, selon un mot de Coménius que j'ai déja cité ailleurs: *Totius eruditionis posuit fundamentum, qui nomenclaturam rerum naturæ & artis perdidicit.* Jan. Ling. *tit. I. period. iv.*

Or il est remarquable que le sens comparatif ne se présente pas sous la forme unique à laquelle on a coutume d'en donner le nom; & si quelqu'un de ces sens doit être appellé *superlatif*, c'est précisément celui que l'on nomme exclusivement *comparatif*, parce que c'est le seul qui énonce le rapport de supériorité, dont l'idée est nettement désignée par le mot de *superlatif*.

Sanctius trouvant à redire, comme je fais ici, à l'abus des dénominations introduites à cet égard par la foule des grammairiens, (*Minerv. II. xj.*) Perizonius observe (*Ibid. not. I.*) que quand il s'agit de l'usage des choses, il est inutile d'incidenter sur les noms qu'on leur a donnés; parce que ces noms dépendent de l'usage de la multitude qui est inconstante & aveugle; & que d'ailleurs il doit en être des noms des différens degrés comme de ceux des cas, des genres, & de tant d'autres par lesquels les Grammairiens se sont contentés de désigner ce qu'il y a de principal dans la chose, vû la difficulté d'inventer des noms qui en exprimassent toute la nature.

Mais je ne donnerai pour réponse à cet habile commentateur de la *Minerve*, que ce que j'ai déja remarqué ailleurs, *voyez* IMPERSONNEL, d'après *Bouhours & Vaugelas*, sur la nécessité de distinguer un bon & un mauvais usage dans le langage national, & ce que j'en ai inféré par rapport au langage didactique.

J'ajouterai ici pour ce qui concerne la prétendue difficulté d'inventer des noms qui expriment la nature entiere des choses, qu'elle n'a de réalité que pour ceux à qui la nature est inconnue; que d'ailleurs, quand on vient à l'approfondir davantage, la nomenclature doit être réformée d'après les nouvelles lumieres, sous peine de ne pas exprimer avec assez d'exactitude ce que l'on conçoit; & que pour le cas présent, j'ose me flatter d'avoir employé des dénominations assez justes pour ne laisser aucune incertitude sur la nature des sens graduels.

IV. Il ne reste donc plus qu'à reconnoître comment ils sont rendus dans les langues.

De toutes les manieres d'adapter les sens graduels aux mots qui en sont susceptibles, celle qui se présente la premiere aux yeux de la Philosophie, c'est la variation des terminaisons. Cependant, si l'on excepte le positif, qui est par-tout la forme primitive & fondamentale du mot, il n'y a aucun des autres qui soit énoncé par-tout par des terminaisons spéciales. Nous n'en avons aucune, si ce n'est pour le sens *ampliatif* d'un petit nombre de mots conservés au cérémonial, *sérénissime, éminentissime*, &c. *Voyez* Bouhours, *Rem. nouv. tome I. page* 312. & pour le sens comparatif de supériorité de quelques mots empruntés du latin sans égard à l'analogie de notre langue, comme *meilleur, pire, moindre, mieux, moins, pis*, au-lieu de *plus bon, plus mauvais, plus petit, plus bien, plus peu, plus mal*: mais ces exceptions mêmes en si petit nombre confirment l'universalité de notre analogie.

1°. Le sens *ampliatif* a une terminaison propre en grec, en latin, en italien & en espagnol; c'est celle que l'on nomme mal-à-propos le *superlatif*. Ainsi *très-sage* se dit en grec σοφώτατος, en latin *sapientissimus*, en italien *sapientissimo*, en espagnol *prudentissimo*; mots dérivés des positifs σοφὸς, *sapiens, sapiente prudente*, qui tous signifient *sage*. Dans les langues orientales anciennes, le sens *ampliatif* se marque par la répétition matérielle du positif; & ce tour qui est propre au génie de ces langues, a quelquefois été imité dans d'autres idiomes; j'ai quelquefois vu des enfans, sous l'impression de la simple nature, dire de quelqu'un, par exemple, qui fuyoit, qu'il étoit *loin loin*, d'un homme dont la taille les avoit frappés par sa grandeur ou par sa petitesse, qu'il étoit *grand grand*, ou *petit petit*, &c. notre *très*, qui nous sert à l'expression du même sens, est l'indication de la triple répétition; mais nous nous servons aussi d'autres adverbes, & c'est la maniere de la plûpart des langues qui n'ont point adopté de terminaisons *ampliatives*, & spécialement de l'allemand qui emploie sur-tout l'adverbe *sehr*, en latin *valdè*, en françois, *fort*.

2°. Le sens diminutif se marque presque par tout par une expression adverbiale qui se joint au mot modifié, comme *un peu obscur, un peu triste, un peu froid*. Il y a seulement quelques mots exceptés dans différens idiomes, lesquels reçoivent ce sens diminutif, ou par une particule composante, comme en latin *subobscurus, subtristis*; ou par un changement de terminaison, comme en latin *frigidiusculus*, ou *frigidulus, tristiculus*, & en espagnol *tristezico*.

3°. Je ne connois aucune langue où le comparatif d'égalité soit exprimé autrement que par une addition adverbiale; *aussi sage, aussi loin*: si ce n'est peut-être dans quelques mots exceptés par hasard, comme *tantus* qui veut dire en latin *tam magnus*.

4°. Le comparatif de supériorité a une terminaison propre en grec & en latin: de σοφὸς, *sage*, vient σοφώτερος, *plus sage*; de même les Latins de *sapiens* forment *sapientior*. Comme c'est dans ces deux langues le seul des trois sens comparatifs qui y ait reçu une terminaison propre, on donne à l'adjectif *pris* sous cette forme le simple nom de *comparatif*. Pourvu qu'on l'entende ainsi, il n'y a nul inconvénient; sur-tout si l'on se rappelle que ce *sens* comparatif énonce un rapport de supériorité, *quelquefois* individuelle & quelquefois universelle. La langue allemande, & peut-être *ses dialectes*, a deux terminaisons différentes pour ces deux sortes de supériorité: quand il s'agira de la supériorité individuelle, ce sera le *comparatif*; & quand il sera question de la supériorité universelle, ce sera véritablement le *superlatif*: *weiss* (sage); *weisser* (plus sage), comparatif; *weisset* (le plus sage,) c'est le *superlatif*. D'où il suit que ce seroit induire en erreur, que de dire que les Allemands ont, comme les Latins, trois degrés terminés; le *superlatif* allemand *weisset* n'est point du tout l'équivalent du σοφώτατος des Grecs, ni du *sapientissimus* des Latins, qui tous deux signifient *très-sage*; il ne répond qu'à notre *le plus sage*.

En italien, en espagnol & en françois, il n'y a aucune terminaison destinée ni pour le comparatif proprement dit, ni pour le *superlatif*: on se sert également dans les trois idiomes de l'adverbe qui exprime la supériorité, *più* en italien, *mas* en espagnol, *plus* en françois; *più sapiente*, ital. *mas prudente*, esp. *plus sage*, franç. Voilà le comparatif proprement dit.

Pour ce qui est du *superlatif*, nous ne le différencions du comparatif propre qu'en mettant l'article *le, la, les* ou son équivalent avant le comparatif; je dis son équivalent, non-seulement pour y comprendre les petits mots *du, au, des, aux*, qui sont contractés d'une préposition & de l'article, mais encore les mots que j'ai appellés *articles possessifs*, savoir *mon, ma, mes, notre, nos; ton, ta, tes, votre, vos; son, sa, ses, leur, leurs*; parce qu'ils renferment effectivement, dans leur signification, celle de l'article & celle d'une dépendance relative à quelqu'une des trois personnes, *voyez* POSSESSIF. Nous disons donc au comparatif, *plus grand, plus fidele, plus tendre, plus cruel*, & par exception, *meilleur moindre*, &c. & au *superlatif* nous disons avec l'article simple,

la

la plus grande de mes passions, *le plus fidele de vos sujets*, *le plus tendre de ses amis*, *les plus cruels de nos ennemis*, *le meilleur de tes domestiques*, *le moindre de leurs soucis*, ce qui est au même degré que si l'on mettoit l'article possessif avant le comparatif, & que l'on dit, *ma plus grande passion*, *votre plus fidele sujet*, *son plus tendre ami*, *nos plus cruels ennemis*, *ton meilleur domestique*, *leur moindre souci*.

Nous conservons au *superlatif* la même forme qu' au comparatif, parce qu'en effet l'un exprime comme l'autre un rapport de supériorité, mais le *superlatif* exige de plus l'article simple ou l'article possessif, & c'est par-là qu'est désignée la différence des deux sens: sur quoi est fondé cet usage?

Quand on dit, par exemple, *ma passion est plus grande que ma crainte*, on exprime tout; & le terme comparé *ma passion*, & le terme de comparaison, *ma crainte*; & le rapport de supériorité de l'un à l'égard de l'autre, *plus grande*; & la liaison des deux termes envisagés sous cet aspect, *que*: ainsi l'esprit voit clairement qu'il y a un rapport de supériorité individuelle.

Mais quand on dit, *la plus grande de mes passions*, l'analyse est différente: *la* annonce nécessairement un nom appellatif, c'est sa destination immuable, & les circonstances de la phrase n'en désignent pas d'autres que *passion*; ainsi il faut d'abord dire par supplément, *la* (passion) *plus grande*: la préposition *de*, qui suit, ne peut pas tomber sur *grande*, cela est évident; ni sur *plus grande*, nous ne parlons jamais ainsi; elle tombe donc sur un nom appellatif encore sous-entendu, & comme il s'agit ici d'une supériorité universelle, il me semble que le supplément le plus naturel est *la totalité*, & qu'il faut dire par supplément, (la totalité) *de mes passions*: mais ce supplément doit tenir par quelque lien particulier à l'ensemble de la phrase, & d'ailleurs *plus grande* n'étant plus qu'un simple comparatif exige un *que* & un terme individuel de comparaison; je ferois donc ainsi l'analyse entiere de la phrase, *la* (passion) *plus grande* que les autres (passions de la totalité) *de mes passions*; ce qui exprime bien clairement la supériorité universelle qui caractérise le *superlatif*.

Si l'on dit au contraire, *ma plus grande passion*, la suppression totale du terme de comparaison est le signe autorisé par l'usage pour désigner que c'est la totalité des autres objets de même nom, & que la phrase se réduit analytiquement à celle-ci, *ma passion plus grande* (que toutes mes autres passions).

Dans ces deux cas, l'article simple ou possessif, servant à individualiser l'objet qualifié par le comparatif, est le signe naturel qu'on doit le regarder comme extrait, à cet égard de la totalité des autres objets de même nature soumis à la même qualification,

5°. Le comparatif d'infériorité est exprimé par l'adverbe qui marque l'infériorité, du-moins dans toutes les langues dont j'ai connoissance: les Grecs disent, ἧττον σοφὸς; les Latins, *minus sapiens*; les Italiens, *meno sapiente*; les Espagnols, *menos prudente*; & nous, *moins sage*.

Comme *moins* est par lui-même comparatif, si nous avons besoin d'en exprimer le sens *superlatif*, nous le faisons comme il vient d'être dit, par l'addition de l'article simple ou possessif; *le moins instruit des enfans*, *votre moins belle robe*.

V. L'exposition que je viens de faire du systême des sens graduels seroit incomplette, si je ne fixois pas les especes de mots qui en sont susceptibles. Tout le monde conviendra sans doute que grand nombre d'adjectifs & d'adverbes sont dans ce cas: mais il paroîtra peut-être surprenant à quelques-uns, si j'avance qu'un grand nombre de verbes sont également susceptibles des sens graduels, & qu'il auroit pu arriver dans quelques idiomes, que l'usage les y eût caractérisés par des terminaisons propres; cependant la chose est évidente.

Les adjectifs & les adverbes qui peuvent recevoir les différens sens graduels, & conséquemment des terminaisons qui y soient adaptées, ne le peuvent, que parce que la qualité qui en constitue la signification individuelle, est en soi susceptible de plus & de moins: il est donc nécessaire que tout verbe, dont la signification individuelle présente à l'esprit l'idée d'une qualité susceptible des plus & de moins, soit également susceptible des sens graduels, & puisse recevoir de l'usage des terminaisons qui y soient relatives.

			Adjectif.	Adverbe.	Verbe.
SENS	ABSOLUS,	Positif.	*amoureux*.	*amoureusement*.	*aimer*.
		Ampliatif.	*très amoureux*.	*très-amoureusement*.	*aimer beaucoup*.
		Diminutif.	*un peu amoureux*.	*un peu amoureusement*.	*aimer un peu*.
	COMPARATIFS,	d'égalité.	*aussi amoureux*.	*aussi amoureusement*.	*aimer autant*.
		de supériorité.	*plus amoureux*.	*plus amoureusement*.	*aimer plus*.
		d'infériorité.	*moins amoureux*.	*moins amoureusement*.	*aimer moins*.

Quant à la possibilité des terminaisons qui caractériseroient dans les verbes ces différens sens; c'est un point qui est inséparable de la susceptibilité même des sens, puisque l'usage est d'ailleurs le maître absolu d'exprimer comme il lui plaît tout ce qui est de l'objet de la parole. Cela se justifie d'ailleurs par plusieurs usages particuliers des langues.

1°. La voix active & la voix passive des Latins donnent un exemple qui auroit pu être étendu davantage: si l'usage a pu établir sur un même radical des variations pour deux points de vue si différens, rien n'empêchoit qu'il n'en introduisît d'autres pour d'autres vues; & quoique l'on ne trouve point de terminaisons graduelles dans les verbes latins, on y rencontre au-moins quelques verbes composés qui, par-là, en ont le sens: *amare* (aimer), est le positif; *adamare* (aimer ardemment), c'est l'*ampliatif*: „ la pré- „ position *per*, dit l'auteur des *recherches sur la lan-* „ *gue latine* (*ch. xxv. p.* 328.) est dans tous les ver- „ bes, comme aussi dans les noms adjectifs & les „ adverbes, augmentative de ce que signifie le sim- „ ple; & dans le plus grand nombre des verbes, „ elle y équipolle à l'un de ces adverbes françois, „ *beaucoup*, *grandement*, *fortement*, *parfaitement* ou „ *en perfection*, *tout-à-fait*, *entierement* „; il est aisé de reconnoitre à ces traits le sens *ampliatif*: *malo* est en quelque sorte le comparatif de supériorité de *volo*, &c.

2°. Les terminaisons d'un même verbe hébraïque sont en bien plus grand nombre, puisqu'à s'en tenir à la doctrine de Masclef, laquelle est beaucoup plus restrainte que celle des autres hébraïsans, le même verbe radical reçoit jusqu'à cinq formes différentes, que l'on appelle des *conjugaisons*; mais que j'appellerois plus volontiers des *voix*: ainsi l'on dit (mesar) *tradidit*; (noumesar) *traditus est*; (hemesir) *tradere fecit*; (hemesar) *tradi fecit*; (hethmesar) *se tradidit*. Sur quoi il faut observer que je suis ici la méthode de Masclef pour la lecture des mots hébreux.

3°. La langue laponne, que nous ne soupçonnons peut-être pas de mériter la moindre attention de notre part, nous présente néanmoins l'exemple d'une dérivation bien plus riche encore par rapport aux verbes: on y trouve *laidet*, conduire; *laidelet*, continuer l'action de conduire; *laidetet*, faire conduire; *laidetallet*, se faire conduire; *laidegaetet*, commencer à conduire; *laidestet*, conduire un peu (c'est le sens diminutif); *laidanet*, être conduit de plein gré; *laidanovet*, être conduit malgré soi ou sans s'aider; *laidetalet*, empêcher de conduire. *Voyez* les notes sur le *ch. iij.* de la *description historique de sa Laponie suedoise*, traduit de l'allemand par M. de *Kéralio de Gourlay*.

Je terminerois ici cet article, si je ne me rappellois d'avoir vu dans les mémoires de Trévoux (Octobre 1759. *II. vol. p.* 2668.) une *lettre de M. l'abbé de Wailly aux auteurs de ces mémoires*, *sur quelques expressions de notre langue*, laquelle peut donner lieu à quelques observations utiles. Ce grammairien y examine trois expressions, dont les deux premieres ont déja été discutées par Vaugelas, *rem.* 514. & 85. & la troisieme par M. l'abbé Girard, *vrais princip. disc. xj. tom. II. p.* 218. Je ne parlerai point ici de la premiere ni de la troisieme, qui sont étrangeres à cet article, & je ne m'arrêterai qu'à la seconde qui y a rapport direct. Rien de mieux que les observations de M. de W. sur la *remarque* 85. de Vaugelas, & je souscris à tout ce qu'il en pense: je crois cependant qu'il

il auroit encore dû relever ici quelques fautes échappées à Vaugelas, ne fût-ce que pour en arrêter les ſuites, parce qu'on prend volontiers les grands hommes pour modeles.

Cet académicien énonce ainſi ſa regle: *Tout adjectif mis après le ſubſtantif avec ce mot* plus, *entre deux, veut toujours avoir ſon article, & cet article ſe met immédiatement devant* plus, *& toujours au nominatif, quoique l'article du ſubſtantif qui va devant ſoit en un autre cas, quelque cas que ce ſoit*. Il applique enſuite la regle à cet exemple: *c'eſt la coutume des peuples les plus barbares*.

Or indépendamment de la doctrine des cas, qui eſt inſoutenable dans notre langue (*voyez* CAS); il eſt notoirement faux que tout adjectif mis après ſon ſubſtantif, avec ce mot *plus* entre deux, veuille toujours avoir ſon article: en voici la preuve dans un exemple que M. de W. cite lui-même, ſans en faire la remarque; *je parle d'une matiere plus délicate que brillante:* il n'y a point là d'article avant *plus*, & il ne doit point y en avoir, quoique l'adjectif ſoit après ſon ſubſtantif.

Il ſemble que Vaugelas ait ſenti le vice de ſon énoncé, & qu'il ait voulu en prévenir l'impreſſion. „ Au reſte, dit-il plus bas, quand il eſt parlé de „ *plus* ici, c'eſt de celui qui n'eſt pas proprement „ comparatif, mais qui ſignifie *très*, comme aux exem„ ples que j'ai propoſés „. Mais comme l'obſerve très-bien M. Patru, „ ce *plus* eſt pourtant compa„ ratif dans les exemples rapportés par l'auteur; car „ en cette façon de parler (*c'eſt la coutume des peu„ ples les plus barbares*), on ſouſentend *de la ter„ re, du monde*, & autres ſemblables qui n'y ſont „ pas exprimées.... L'adverbe *très* ne peut conve„ nir avec ces manieres de parler „. J'ajouterai à cette excellente critique de M. Patru, qu'il me ſemble avoir aſſez prouvé que notre *plus* eſt toujours le ſigne d'un rapport de ſupériorité, & conſéquemment qu'il exprime toujours un ſens comparatif; au lieu que notre *très* ne marque qu'un ſens *ampliatif*, qui eſt eſſentiellement abſolu, d'où vient que ces deux mots ne peuvent jamais être ſynonymes: ce que Vaugelas enviſageoit donc, & qu'il n'a pas exprimé, c'eſt la diſtinction de la ſupériorité individuelle, & de la ſupériorité univerſelle, dont l'une eſt marquée par *plus* ſans article, & l'autre *plus*, précédé immédiatement d'un article ſimple ou d'un article poſſeſſif; ce qui fait la différence du *comparatif* propre & du *ſuperlatif*.

Outre ce mal-entendu, Vaugelas s'eſt encore apperçu lui même dans ſa regle d'un autre défaut qu'il a voulu corriger; c'eſt qu'elle eſt trop particuliere, & ne s'étend pas à tous les cas où la conſtruction dont il s'agit peut avoir lieu; c'eſt pourquoi il ajoute: „ Ce que j'ai dit de *plus*, s'entend auſſi de ces „ autres mots *moins, mieux, plus mal, moins mal* „. Mais cette addition-même eſt encore inſuffiſante, puiſque l'adjectif comparatif *meilleur* eſt encore dans le même cas, ainſi que tous les adverbes qui ſeront précédés de *plus* ou de *moins*, lorſqu'ils précédent eux-mêmes, & qu'ils modifient un adjectif mis après ſon ſubſtantif, pour parler le langage ordinaire: ex. *je parle du vin le meilleur que l'on puiſſe faire dans cette province, du ſyſtème le plus ingénieuſement imaginé, le moins heureuſement exécuté, le plutôt réprouvé*, &c.

Puiſque M. de W. avoit pris cette remarque de Vaugelas en conſidération, il devoit, ce me ſemble, relever tous les défauts de la regle propoſée par l'académicien, & des corrections même qu'il y avoit faites, & ramener le tout à une énonciation plus générale, plus claire, & plus préciſe. Voici comme je rectifiérois la regle, d'après les principes que j'ai poſés ſoit dans cet article, ſoit dans tout autre: *ſi un adjectif* ſuperlatif, *ou précédé d'un adverbe* ſuperlatif *qui le modifie, ne vient qu'après le nom auquel il ſe rapporte; quoique le nom ſoit accompagné de ſon article, il faut pourtant répéter l'article ſimple avant le nom qui exprime le rapport de ſupériorité; mais ſans répéter la prépoſition dont le nom peut être le complément grammatical*.

Vaugelas, non content d'établir une regle, cherche encore à en rendre raiſon; & celle qu'il donne, pourquoi on ne répete pas avant le *ſuperlatif* la propoſition qui peut être avant le nom, *c'eſt*, dit-il, *parce qu'on y ſouſentend ces deux mots*, qui ſont, *ou* qui furent, *ou* qui ſera, *ou quelqu'autre tems du verbe ſubſtantif avec* qui. Voici ſur cela la critique de M. de W.

„ Si l'on ne met point, dit-il, la prépoſition *de* „ ou *à* entre le *ſuperlatif* & le ſubſtantif, (il auroit dit la même choſe de toute autre prépoſition, s'il n'avoit été préoccupé, contre ſon intention même, de l'idée des cas dont Vaugelas fait mention); „ ce n'eſt pas, comme l'a cru Vaugelas, parce qu'on y ſouſentend ces mots *qui ſont, qui furent*, ou „ *qui ſera &c.* c'eſt parce que la prépoſition n'eſt „ point néceſſaire en ce cas entre l'adjectif & le „ ſubſtantif „. Mais ne puis-je pas demander à M. de W. pourquoi la prépoſition n'eſt point néceſſaire entre l'adjectif & le ſubſtantif; ou plutôt n'eſt-ce pas à cette queſtion-même que Vaugelas vouloit répondre? Quand on veut rendre raiſon d'un fait grammatical, c'eſt pour expliquer la cauſe d'une loi de grammaire; car ce ſont les faits qui y ſont la loi. La remarque de M. de W. ſignifie donc que *la prépoſition n'eſt point néceſſaire en ce cas, parce qu'elle n'y eſt point néceſſaire*. Or aſſurement il n'y a perſonne qui ne voie évidemment juſqu'à quel point eſt préférable l'explication de Vaugelas. La néceſſité de répéter l'article avant le mot comparatif, vient du choix que l'uſage de notre langue en a fait pour déſigner la ſupériorité univerſelle, au moyen de tous les ſupplémens dont l'article reveille l'idée, & que j'ai détaillés plus haut: ce beſoin de l'article ſuppoſe enſuite la répétition du nom qualifié, lequel ne peut être répété que comme partie d'une propoſition incidente, ſans quoi il y auroit pléonaſme; & cette propoſition incidente eſt amenée tout naturellement par *qui ſont, qui furent, qui ſera, &c.* donc ces mots doivent eſſentiellement être ſuppléés, & dès-lors la prépoſition qui précede leur antécédent n'eſt plus néceſſaire dans la propoſition incidente qui eſt indépendante dans ſa conſtruction, de toutes les parties de la principale.

„ Comme il eſt ici queſtion du *ſuperlatif*, dit en„ ſuite M. de W. permettez-moi d'obſerver que le „ célebre M. du Marſais pourroit bien s'être trom„ pé quand il a dit dans cette phraſe, *deorum anti„ quiſſimus habebatur cœlum*, c'eſt comme s'il y „ avoit *cœlum habebatur antiquiſſimus (e numero) „ deorum*. Il me ſemble que c'eſt *deus* qui eſt ſouſ„ entendu: *cœlum habebatur antiquiſſimus (deus) „ deorum*. En effet, comme je l'ai remarqué dans „ ma grammaire, quand nous diſons, *le Luxembourg „ n'eſt pas la moins belle des promenades de Paris;* „ c'eſt comme s'il y avoit, *le Luxembourg n'eſt pas „ la moins belle (promenade) des promenades de Pa„ ris*: & n'eſt ce pas a cauſe de ce ſubſtantif ſouſ„ entendu que le *ſuperlatif* relatif eſt ſuivi en fran„ çois de la prépoſition *de*, & en latin d'un géni„ tif „?

M. de W. pourroit bien s'être trompé lui-même en plus d'une maniere. 1°. Il s'eſt trompé en prenant occaſion de ſes remarques, ſur une regle qui concerne les *ſuperlatifs* françois pour critiquer un principe qui concerne la ſyntaxe des *ſuperlatifs* latins, & qui n'a aucune analogie avec la regle en queſtion: *non erat hic locus*. 2°. Il s'eſt trompé, je crois, dans ſa critique; & voici les raiſons que j'ai de l'avancer.

Il eſt vrai que dans la phraſe latine du P. Jouvenci, interpetée par M. du Marſais, *deus* eſt ſouſentendu; & cela eſt même indiqué par deux endroits du texte: l'adjectif *antiquiſſimus* ſuppoſe néceſſairement un nom maſculin au nominatif ſingulier; & d'autre part *deorum*, qui eſt ici le terme de la comparaiſon énoncée par l'enſemble de la phraſe, demontre que ce nom doit être *deus*, parce que dans toute comparaiſon, les termes comparés doivent être homogenes. Mais il ne s'enſuit point que ce ſoit à cauſe du nom ſouſentendu *deus*, que l'adjectif *antiquiſſimus* eſt ſuivi du génitif *deorum*: ou bien la propoſition n'eſt point comparative, & dans ce cas *cœlum habebatur antiquiſſimus deus deorum* (en regardant *deorum* comme complément de *deus*), ſignifie littéralement, *le ciel étoit reputé le très-ancien dieu des dieux*, c'eſt-à-dire, *le très ancien dieu* créateur & maître *des* autres *dieux*; de même que *deus deorum dominus locutus eſt* (*Pſ. xlix.* 1.) ſignifie *le ſeigneur dieu des dieux a parlé*. Car le génitif *deorum* appartenant au nom *deus*, ne peut lui appartenir que dans ce ſens, & alors il ne reſte rien pour énoncer le ſecond terme de la comparaiſon, puiſqu'il eſt prouvé qu'*antiquiſſimus* par lui-même n'a que le ſens *ampliatif*, & nullement le ſens *ſuperlatif* ou de comparaiſon.

Quand la phraſe où eſt employé un adjectif *ampliatif*,

tif, a le sens *superlatif*, la comparaison y est toujours rendue sensible par quelque autre mot que cet adjectif, & c'est communément par une préposition: *ante alios pulcherrimus omnes* (très-beau au dessus de tous les autres, c'est-à-dire *le plus beau de tous*; & afin qu'on ne pense pas que *ce plus beau de tous* n'est que *le moins laid*, l'auteur ne dit pas simplement, *ante alios pulcher*, mais *pulcherrimus*, très-beau, réellement beau); de même, *famosissima* SUPER *cæteras cœna*; INTER *omnes maximus*; EX *omnibus doctissimus*. Quelquefois aussi l'idée de la comparaison est simplement indiquée par le génitif qui est une partie du second terme de la comparaison; mais il n'en est pas moins nécessaire de retrouver, par l'analyse, la préposition qui seule exprime la comparaison: dans ce cas il faut suppléer aussi le complément de la préposition, qui est le nom sur lequel tombe le génitif exprimé.

Il résulte de-là qu'il faut suppléer l'une des prépositions usitées dans les exemples que l'on vient de voir, & lui donner pour complément immédiat un nom appellatif, dont le génitif exprimé dans le texte puisse être le complément déterminatif; & comme le sens présente toujours dans ce cas l'idée d'une supériorité universelle, le nom appellatif le plus naturel me semble être celui qui énoncera la totalité, comme *universa turba, numerus integer*, &c. de même que pour la phrase françoise j'ai prouvé qu'il falloit suppléer *la totalité* avant la préposition *de*.

Ainsi *deorum antiquissimus habebatur cœlum*, ne peut pas être mieux interpreté qu'en disant: *cœlum habebatur* (*deus*) *antiquissimus*, (*ante universam turbam*) *deorum*, ou (*super universam turbam*) *deorum*; ou (*inter universam turbam*) *deorum*; ou enfin (*ex integro numero*) *deorum*. Si M. du Marsais s'est trompé, ce n'est qu'en omettant *deus*, & l'adjectif *integro*, qui est nécessaire pour indiquer la supériorité universelle, ou le sens *superlatif*.

Il en est de même de la phrase françoise de M. de Wailly, *le Luxembourg n'est pas la moins belle des promenades de Paris*, selon l'analyse que j'ai indiquée plus haut, & qui se rapproche beaucoup de celle qu'exige le génie de la langue latine, elle se réduit à celle-ci: *le Luxembourg n'est pas la* (promenade) *moins belle* (que les autres promenades de la totalité) *des promenades de Paris*. Si ce grammairien trouvoit dans mes supplémens trop de prolixité ou trop peu d'harmonie, je le prierois de revoir plus haut ce que j'ai déja répondu à une pareille objection; & j'ajoute ici que cette prolixité analytique ne doit être condamnée, qu'autant que l'on détruiroit les principes raisonnés qui en sont le fondement, & que je crois établis solidement. (*E. R. M. B.*)

SUPERPATIENT, ad. (*Arithmet. & Géom.*) sorte de rapport. On dit que deux nombres ou deux lignes sont *superpatientes*, lorsqu'une des deux contient l'autre un certain nombre de fois avec un reste, & que ce reste est une de ses aliquotes.

SUPERPOSITION, s. f. (*Géom.*) maniere de démontrer qui consiste à appliquer une figure sur une autre. *Voyez* sur cela *article* GÉOMÉTRIE.

SUPERPURGATION, LA, s. f. (*Médec.*) est une purgation excessive & trop violente. *Voyez* PURGATION. Elle arrive à la suite d'un purgatif trop violent, ou donné à trop grande dose.

Un homme qui avoit pris intérieurement de la poudre de diacarthame, alla à la selle jusqu'à cent fois, & fut guéri de cette *superpurgation* par un bouillon de chapon, dans lequel on avoit mêlé une once de sucre rosat, cinq grains de laudanum & un jaune d'œuf. Au lieu de laudanum en emploie quelquefois la thériaque nouvelle de Venise, à la dose d'un gros & demi. *Burnet.*

SUPERSEDER, v. n. (*Gramm. & Jurisp.*) du latin *supersedere*; signifie en terme de pratique, surseoir la continuation de quelque acte ou procédure. *Voyez* SURSÉANCE. (*A*)

SUPERSTITIEUX, (*Philosophie.*) c'est celui qui se fait une idée plus ou moins effrayante de la divinité & du culte religieux.

La crainte continuelle qui agitoit ce malheureux sur la tête duquel étoit suspendue une pierre énorme, ne rendoit pas son état plus triste, que l'est quelquefois la situation du *superstitieux*. Le sommeil peut délivrer un esclave de la vûe importune d'un maître qu'il déteste, & lui faire oublier le poids de ses chaînes; mais le sommeil du *superstitieux* est communément agité par des visions effrayantes. Il craint l'Etre bienfaisant, & regarde comme tyrannique son empire paternel. Inconsolable dans l'adversité, il se juge digne des maux qu'il souffre, & ne fuit que de fausses démarches pour en adoucir le fardeau. Il ne croit jamais avoir rempli ses devoirs, parce qu'il n'en connoît ni l'étendue, ni les bornes. Il s'attache sur-tout aux formalités, qu'il regarde comme des choses essentielles. Telle est la source des minuties qui sont si cheres aux ames foibles & aux ignorans. Aussi voit-on que les personnes de peu de génie, celles qui ont été mal élevées, celles qui ont passé leur jeunesse dans le vice & le libertinage, deviennent naturellement *superstitieuses*. En général, il n'y a point d'absurdité si grossiere, ni de contradiction si palpable, que les grands, le petit peuple, les soldats, les vieilles femmes & la plupart des joueurs, ne se portent à croire sur les causes invisibles, la religion, la divination, les songes, & toutes les pratiques les plus vaines & les plus ridicules. (*D. J.*)

SUPERSTITION, (*Métaphys. & Philos.*) tout excès de la religion en général, suivant l'ancien mot du paganisme: il faut être pieux, & se bien garder de tomber dans la *superstition*.

Religentem esse oportet, religiosum nefas.
Aul. Gell. *l. IV. c. ix.*

En effet, la *superstition* est un culte de religion, faux, mal dirigé, plein de vaines terreurs, contraire à la raison & aux saines idées qu'on doit avoir de l'être suprème. Ou si vous l'aimez mieux, la *superstition* est cette espece d'enchantement ou de pouvoir magique, que la crainte exerce sur notre ame; fille malheureuse de l'imagination, elle emploie pour la frapper, les spectres, les songes & les visions; c'est elle, dit Bacon, qui a forgé ces idoles du vulgaire, les génies invisibles, les jours de bonheur ou de malheur, les traits invincibles de l'amour & de la haine. Elle accable l'esprit, principalement dans la maladie ou dans l'adversité; elle change la bonne discipline, & les coutumes vénérables en momeries & en cérémonies superficielles. Dès qu'elle a jetté de profondes racines dans quelque religion que ce soit, bonne ou mauvaise, elle est capable d'éteindre les lumieres naturelles, & de troubler les têtes les plus saines. Enfin, c'est le plus terrible fléau de l'humanité. L'athéisme même (c'est tout dire) ne détruit point cependant les sentimens naturels, ne porte aucune atteinte aux lois, ni aux mœurs du peuple; mais la *superstition* est un tyran despotique qui fait tout ceder à ses chimères. Ses préjugés sont supérieurs à tous les autres préjugés. Un athée est intéressé à la tranquillité publique, par l'amour de son propre repos; mais la *superstition* fanatique, née du trouble de l'imagination, renverse les empires. Voyez comme l'auteur de la Henriade peint les tristes effets de cette démence.

Lorsqu'un mortel atrabilaire,
Nourri de superstition
A par cette affreuse chimère,
Corrompu sa religion,
Son ame alors est endurcie,
Sa raison s'enfuit obscurcie,
Rien n'a plus sur lui de pouvoir,
Sa justice est folle & cruelle,
Il est dénaturé par zele,
Et sacrilége par devoir.

L'ignorance & la barbarie introduisent la *superstition*, l'hypocrisie l'entretient de vaines cérémonies, le faux zele la répand, & l'intérêt la perpétue.

La main du monarque ne sauroit trop enchaîner le monstre de *superstition*, & c'est de ce monstre, bien plus que de l'irreligion (toujours inexcusable) que le trône doit craindre pour son autorité, & la patrie pour son bonheur.

La *superstition* mise en action, constitue proprement le fanatisme, *voyez* FANATISME; c'est un des beaux & des bons articles de l'Encyclopédie. (*D. J.*)

SUPIN, s. m. *terme de Grammaire*. Le mot latin *supinus* signifie proprement *couché sur le dos*; c'est l'état d'une personne qui ne fait rien, qui ne se mêle de rien. Sur quel fondement a-t-on donné ce nom à certaines formes de verbes latins, comme *amatum*, *monitum*, *rectum*, *auditum*? &c? Sans entrer dans une discussion inutile des différentes opinions des grammairiens anciens & modernes sur cette question,

tion, je vais proposer la mienne, qui n'aura peut-être pas plus de solidité, mais qui me paroît du moins plus vraissemblable.

Les verbes appellés *neutres* par le commun des grammairiens, comme *sum*, *existo*, *fio*, *sto*, &c. Diomedes dit, au rapport de Vossius, (*Anal. III.* 2.) que le nom de *supins* leur fut donné par les anciens, *quod nempe velut otiosa resupinaque dormiant, nec actionem, nec passionem significantia*. Si les anciens ont adopté dans ce sens le terme de *supin*, comme pouvant devenir propre au langage grammatical; c'est assurément dans le même sens qu'il a été donné à la partie des verbes qui l'a retenue jusqu'à présent, & c'est avec beaucoup de justice qu'il en est aujourd'hui la dénomination exclusive. Qu'il me soit permis, pour le prouver, de faire ici une petite observation métaphysique.

Quand une puissance agit, il faut distinguer l'*action*, l'*acte* & la *passion*. L'*acte* est l'effet qui résulte de l'opération de la puissance, (*res acta*), mais considéré en soi, & sans aucun rapport à la puissance qui l'a produit, ni au sujet sur qui est tombée l'opération; c'est l'effet vû dans l'abstraction la plus complete. L'*action*, c'est l'opération même de la puissance; c'est le mouvement physique ou moral, qu'elle se donne pour produire l'effet, mais sans aucun rapport au sujet sur qui peut tomber l'opération. La *passion* enfin, c'est l'impression produite par l'*acte*, dans le sujet sur qui est tombée l'opération. Ainsi, l'*acte* tient en quelque maniere le milieu, entre l'*action* & la *passion*; il est l'effet immédiat de l'*action*, & la cause immédiate de la *passion*; il n'est ni l'*action*, ni la *passion*. Qui dit *action*, suppose une puissance qui opere; qui dit *passion*, suppose un sujet qui reçoit une impression; mais qui dit *acte*, fait abstraction, & de la puissance active & du sujet passif.

Or, voilà justement ce qui distingue le *supin* des verbes: *amare* (aimer) exprime l'action; *amari* (être aimé) exprime la passion; *amatum* (aimé) exprime l'acte.

De-là vient, 1°. que le *supin amatum* peut être mis à la place du prétérit de l'infinitif, & qu'il a essentiellement le sens prétérit, dès qu'on le met à la place de l'action. *Dictum est*, l'acte de dire est, & par conséquent l'action de dire a été, parce que l'action est nécessairement antérieure à l'acte, comme la cause à l'effet; ainsi *dictum est* a le même sens que *dicere fuit* ou *dixisse est* pourroient avoir, si l'usage les avoit autorisés.

De-là vient, 2°. que le pretérit du participe passif en françois, en italien, en espagnol & en allemand, ne differe du *supin*, qu'en ce que le participe est déclinable, & que le *supin* ne l'est pas: *supin* indéclinable; *loué*, fr. *lodato*, ital. *alabado*, esp. *gelobett*, all. Prétérit du participe passif, déclinable; *loué*, *ée*, fr. *lodato*, *ta*, ital. *alabado*, *da* esp. *gelober*, *te*, *tes*, all. & il y a encore à remarquer que le *supin* & le participe, dans la langue allemande, ont tous deux la particule prépositive *ge* qui est le signe de l'antériorité, & qui ne se trouve que dans ces deux parties du verbe *loben* (louer); ce qui confirme grandement mes observations précédentes.

De-là vient, 3°. que le *supin* n'exprimant ni action, ni passion, a pu servir en latin à produire des formes actives & passives, comme il a plû à l'usage, parce que la diversité des terminaisons sert à marquer celle des idées accessoires qui sont ajoutées à l'idée fondamentale de l'acte énoncé par le *supin*: ainsi le futur du participe actif, *amaturus*, *a*, *um*, & le prétérit du participe passif, *amatus*, *a*, *um*, sont également dérivés du *supin*.

Je ne m'étendrai pas davantage ici sur la nature du *supin*, ni sur la réalité de son existence dans notre langue & dans celles qui ont des procédés pareils à la nôtre, *voyez* Participe, *art. II.* Mais j'ajouterai seulement quelques remarques, qui sont des suites nécessaires de la nature même de la chose.

1° Le *supin* est véritablement verbe, & fait une partie essentielle de la conjugaison, puisqu'il conserve l'idée differencielle de la nature du verbe, celle de l'existence sous un attribut, qui est marquée dans le *supin* par le rapport d'antériorité qui le met dans la classe des prétérits. *Voyez* Verbe, Prétérit & Temps.

2°. Le *supin* est véritablement nom, puisqu'il peut être sujet d'un autre verbe, comme les noms ou complément objectif d'un verbe relatif, ou complément d'une préposition. *Itum est*, *itum erat*, *itum erit*; le *supin* est ici le sujet du verbe substantif, & conséquemment au nominatif; c'est la même chose dans cette phrase de Tite-Live, *vij.* 8. *Diu non perlitatum tenuerat dictatorem*, littéralement, *n'avoir pas fait pendant long-tems de sacrifices agréables aux dieux avoit retenu le dictateur*, car *perlitare* signifie *faire des sacrifices agréables aux dieux*, *des sacrifices heureux & de bon augure*; c'est-à-dire *ce qui avoit retenu le dictateur, c'est que depuis long-tems on n'avoit point fait de sacrifices favorables*. Dans Varron, *esse in arcadia scio spectatum suem*; le *supin* est complément objectif de *scio*, & littéralement *scio spectatum* veut dire, *je sais avoir vu*. Enfin, dans Salluste, *nec ego vos ultum injurias hortor*, le *supin* est complément de la préposition *ad*, sous-entendue ici, & communément exprimée après le verbe *hortor*.

3°. Le *supin*, à proprement parler, n'est ni de la voix active, ni de la voix passive, puisqu'il n'exprime ni l'action ni la passion, mais l'acte; cependant comme il se construit plus souvent comme la voix active, que comme la voix passive, parce qu'on le rapporte plus fréquemment au sujet objectif, qu'à la puissance qui produit l'acte; il convient plutôt de le mettre dans le paradigme de la conjugaison active. En effet, on le trouve souvent employé avec l'accusatif pour régime, & jamais la préposition *a* ou *ab* avec l'ablatif, ne lui sert de complément dans le sens passif; car *impetratum est a consuetudine* (Cic.) se dit comme on diroit à l'actif *impetravimus a consuetudine*.

4°. Le *supin* doit être placé dans l'infinitif, puisqu'il est communément employé pour le prétérit de l'infinitif: *dictum est*, pour *dixisse est*, équivalent de *dicere fuit*, on a dit.

5°. Quelques grammairiens ont prétendu que le *supin* en *u* n'est pas un *supin*, mais l'ablatif d'un nom verbal dérivé de *supin*, lequel est de la quatrieme déclinaison: je crois qu'ils se sont trompés. Les noms verbaux de la quatrieme déclinaison, different de ceux de la troisieme, en ce que ceux de la quatrieme expriment en effet l'acte, & ceux de la troisieme l'action; ainsi *visio*, c'est l'action de voir, *visus* en est l'acte; *pactio*, l'action de traiter; *pactus*, l'acte même ou le traité; *actio* & *actus*, d'où nous viennent *action* & *acte*. Or le *supin* ayant un nominatif & un accusatif, & surtout un accusatif qui est souvent régi par des prépositions, pourquoi n'auroit il pas un ablatif pour la même fin? On répond que l'ablatif devroit être en *o* à cause du nominatif en *um*, mais il est vraissemblable que l'usage a proscrit l'ablatif en *o*, pour empêcher qu'on ne le confondît avec celui du participe passif, & que ce qui a donné la préférence à l'ablatif en *u*, c'est qu'il présente toujours l'idée fondamentale du *supin*; l'idée simple de l'acte, soit qu'on le regarde comme appertenant au *supin*, soit qu'on le rapporte au nom verbal de la quatrieme déclinaison, quand il en existe; car tous les verbes n'ont pas produit ce nom verbal, & cependant plusieurs dans ce cas-là même ne laissent pas d'avoir le *supin* en *u*; ce qui confirme l'opinion que j'établis ici. (*E. R. M. B.*)

SUPINATEUR, *en Anatomie*, est le nom de deux muscles du bras, dont l'un est appellé *long supinateur* & l'autre *court supinateur*.

Le court *supinateur* vient de la partie externe & supérieure du cubitus & du condyle externe de l'humerus, & passant autour du radius va s'insérer à la partie supérieure & antérieure de cet os, au-dessous du tendons du biceps. Voyez *nos planches anatomiques & leur explication*.

Le long *supinateur* est situé à la partie interne de l'avant-bras un peu en dehors, il vient de trois ou quatre travers de doigts au-dessus du condyle externe de l'humerus, de-là s'avançant le long du radius, il se termine à la partie interne de l'apophyse stiloïde de cet os. *Voyez* Humerus & Radius.

SUPINATION, f. f. *en Anat.* est l'action des muscles supinateurs, ou le mouvement par lequel ces muscles font tourner en-haut la paume de la main. *Voyez* Supinateur.

SUPINO, (*Géog. mod.*) en latin *Sapinum* & *Sepinum*; ville d'Italie, au royaume de Naples, dans le comté de Molise, à la source de la Tamara. Elle est située entre Vénafre, à l'occident, & Luceria à l'orient, dans l'Apennin sur les confins de la terre de Labour, à 20 milles de Benevent: cette ville étoit un bourg des Samnites, appellé *Sepium*, par Ptolomée; & *Sepino*, par Léander Alberti. *Long.* 32. 39. *lat.* 40. 51. (*D. J.*)

SUP-

SUPPARUM, (*Littérat.*) robe de femme très-légere. Les dames l'attachoient avec une agraffe, & la laissoient tomber négligemment sur leurs épaules. Sidonius nous l'apprend, *Carm.* II. *v.* 323.

Perque humeros teretes, rutilantesque lacertos
Pendula gemmiferæ mordebant suppara *bullæ*.

Lucain en parle aussi sur le même ton, *livr. II. v.* 362.

Humerisque hærentia primis
Suppara *nudatos cingunt angusta lacertos*.

C'étoit la robe des jeunes demoiselles, si nous nous en rapportons à Festus, qui dit, supparum *puellarum vestimentum lineum*; voyez Ferrarius *de re vestiaria*. Je m'imagine que cette robe étoit fort à la mode, car elle pare plus d'une jolie fille dans les planches d'Herculanum. (*D. J.*)

SUPPILOTES, (*Hist. nat.*) oiseau du Mexique & des autres parties de la nouvelle Espagne; ils sont de la grosseur d'un courbeau. On en distingue deux especes, les uns ont une crête de chair sur la tête, les autres ont une hupe de plumes. Ces oiseaux ne vivent que de charognes & d'immondices; & par cette raison il est défendu de les tuer à la Veracruz, dans l'idée où l'on est qu'ils contribuent à purifier l'air.

SUPPLANTER, v. act. (*Gram.*) c'est par des voies adroites, secrettes, ou par la force ouverte, écarter quelqu'un de sa place & s'en emparer; conduite toujours deshonnête. Il ne faut *supplanter* personne. On *supplante* auprès d'un ministre, d'un protecteur, d'une femme.

SUPPLÉER, v. act. & neut. (*Lang. fran.*) ce verbe gouverne le datif & l'accusatif; mais *suppléer* avec le datif signifie d'ordinaire réparer une chose par une autre. Son mérite *supplée* au défaut de sa naissance; la valeur *supplée* au nombre. On ne diroit pas *supplée* le défaut de sa naissance, *supplée* le nombre. *Suppléer* avec l'accusatif veut dire proprement *fournir ce qui manque*, *remplir un vuide*. On *supplée* dans une inscription les lettres que le tems a mangées. (*D. J.*)

SUPPLÉMENT, s. m. *en Grammaire*; on appelle *supplément*, les mots que la construction analytique ajoute, pour la plénitude du sens, à ceux qui composent la phrase usuelle. Par exemple, dans cette phrase de Virgile, (*Eccl. xj.* 1.) *Quo te, Mæri, pedes?* il n'y a que quatre mots; mais l'analyse ne peut en développer le sens, qu'en en ajoutant plusieurs autres. 1°. *Pedes* au nominatif pluriel, exige un verbe pluriel dont il soit le sujet; & *te*, qui paroît ici sans relation en sera le régime objectif: d'autre part, *quo* qui exprime un complément circonstanciel du lieu de tendance, indique que ce verbe doit exprimer un mouvement qui puisse s'adapter à cette tendance vers un terme: le concours de toutes ces circonstances assigne exclusivement à l'analyse le verbe *ferunt*. 2°. *Quo* est un adverbe conjonctif, qui suppose un antécédent; & la suppression de cet antécédent indique aussi que la phrase est interrogative: ainsi l'analyse doit *suppléer*, & le verbe interrogatif & l'antécédent de *quo* qui servira de complément à ce verbe, (*voyez* INTERROGATIF, RELATIF): le verbe interrogatif est *dic*, auquel on peut ajouter *mihi*, ainsi que Virgile lui-même l'a dit au commencement de sa troisieme éclogue, *dic mihi, Damœta, cujum pecus*; le complément objectif de *dic* sera *eum locum*, exigé par le sens de *quo*; par conséquent le *supplément* total qui doit précéder *quo*, c'est *dic mihi eum locum*. La construction analytique pleine est donc: *Mæri* (dic mihi eum locum) *quo pedes* (ferunt) *te*; où l'on voit un *supplément* d'un seul mot *ferunt*, & un autre de quatre, *dic mihi eum locum*.

Quoique la pensée soit essentiellement une & indivisible; la parole ne peut en faire la peinture, qu'au moyen de la distinction des parties que l'analyse y envisage dans un ordre successif. Mais cette décomposition même oppose à l'activité de l'esprit qui pense, des embarras qui se renouvellent sans cesse, & donne à la curiosité agissante de ceux qui écoutent ou qui lisent un discours, des entraves sans fin. De-là la nécessité générale de ne mettre dans chaque phrase que les mots qui y sont les plus nécessaires, & de supprimer les autres, tant pour aider l'activité de l'esprit, que pour se rapprocher le plus qu'il est possible, de l'unité indivisible de la pensée, dont la parole fait la peinture.

Est brevitate opus, ut currat sententia, neu se Impediat verbis lassas onerantibus aures.

Ce que dit ici Horace, *I. Sat. x.* 9. 10. pour caractériser le style de la satyre, nous pouvons donc en faire un principe général de l'élocution; & ce principe est d'une nécessité si grande & si universellement sentie, qu'il a influé sur la syntaxe de toutes les langues: point de langues sans ellipses, & même sans de fréquentes ellipses.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer, que le choix & la maniere en soient abandonnés au caprice des particuliers, ni même que quelques exemples autorisés par l'usage d'une langue puissent y fonder une loi générale d'analogie: l'ellipse est elle-même une exception à un principe général, qui ne doit & qui ne peut être anéanti; & il le seroit par le fait, si l'exception devenoit générale. L'usage, par exemple, de la langue latine, permet de dire elliptiquement, *vivere Romæ, Lugduni* (vivre à Rome, à Lyon) au lieu de la phrase pleine, *vivere in urbe Romæ*, *in urbe Lugduni*; mais on feroit un solécisme, si on alloit dire par une fausse analogie, *vivere Athenarum*, pour *in urbe Athenarum* ou pour *Athenis* (vivre à Athènes) *ire Romæ, Lugduni*, pour *ire in urbem Romæ*, *in urbem Lugduni* ou pour *ire Romam*, *Lugdunum* (aller à Rome, à Lyon): c'est que *vivere Romæ*, *Lugduni*, est une phrase que l'usage n'autorise que pour les noms propres de villes qui sont singuliers & de l'une des deux premieres déclinaisons, quand ces villes sont le lieu de la scène, ou comme disent les rudimens, à la question *ubi*; dans d'autres circonstances, l'usage veut que l'on suive l'analogie générale, ou n'en permet que des écarts d'une autre espece.

Or, s'il est vrai, comme on ne peut pas en douter, qu'une ellipse usitée ne peut pas fonder une analogie générale; c'est une conséquence nécessaire aussi, que de l'analogie générale on ne peut pas conclure contre la réalité de l'ellipse particuliere. C'est pourtant ce que fait, dans sa préface, l'auteur d'un *rudiment* moderne. „ Il ne rencontre pas plus juste, dit-il, „ en parlant de Sanctius, quand il dit que cette phrase, *natus Romæ*, est l'abrégé de celle-ci, *natus in urbe Romæ*; puisqu'avec son principe on diroit également, *natus Athenarum*, qui seroit aussi l'abrégé „ de celle-ci, *natus in urbe Athenarum* „. Il est évident que cet auteur prend acte de l'analogie générale qui ne permet pas de dire à la faveur de l'ellipse, *natus Athenarum*, pour en conclure que quoiqu'on dise *natus Romæ*, ce n'est point une expression elliptique. Mais cette conséquence, comme on vient de le dire, n'est point légitime, parce qu'elle suppose qu'une exception une fois constatée, peut fonder une loi générale & destructive de l'analogie dont elle n'est qu'une exception.

S'il falloit admettre cette conséquence, qui empêcheroit qu'on ne dît à cet auteur qu'il est certain que *natus Romæ* est une phrase très-bonne & très-latine, & que par conséquent on peut dire par analogie, *natus Athenarum, natus Avenionis*? S'il donne à cette objection quelque réponse plausible, je l'adopte pour détruire l'objection qu'il fait lui-même à Sanctius; & je reviens à ce que j'ai d'abord avancé, que le choix & la maniere des ellipses ne sont point abondonnées au caprice des particuliers, parce que ce sont des transgressions d'une loi générale à laquelle il ne peut être dérogé que sous l'autorité incommunicable du législateur, de l'usage en un mot.

Quem penes arbitrium est, & jus, & norma loquendi.

Mais si la plénitude grammaticale est nécessaire à l'intégrité de l'expression & à l'intelligence de la pensée, l'usage lui même peut-il étendre ses droits jusqu'à compromettre la clarté de l'énonciation, en supprimant des mots nécessaires à la netteté, & même à la vérité de l'image que la parole doit tracer? Non sans doute, & l'autorité de ce législateur suprème de la parole, loin de pouvoir y établir des lois opposées à la communication claire des pensées des hommes, qui en est la fin, n'est au contraire sans bornes, que pour en perfectionner l'exercice. C'est porquoi, s'il autorise un tour elliptique pour donner à la phrase le mérite de la briéveté ou de l'énergie, il a soin d'y conserver quelque mot qui indique par

par quelque endroit la suppression & l'espece des mots supprimés.

Ici, c'est un cas qui est essentiellement destiné à caractériser ou le complément simple d'une préposition, ou le complement objectif d'un verbe, ou le complément déterminatif d'un nom appellatif; & quoique la préposition le verbe, ou le nom appellatif ne soient pas exprimés, ils sont indiqués par ce cas, & entierement déterminés par l'ensemble de la phrase: *quem Minerva omnes artes edocuit*, suppl. *ad omnes artes*; *ne sus Minervam*, suppl. *doceat*; *ad Minervæ*, suppl. *ædes*.

Là, c'est un mot conjonctif qui suppose un antécédent, lequel est suffisamment indiqué par la nature même du mot conjonctif & par les circonstances de la phrase; souvent cet antécédent, quand il est *suppléé*, se trouve lui-même dans l'un des cas que l'on vient de marquer, & il exige ou un nom appellatif, ou un verbe, ou une préposition: *quando venies?* suppl. *dic mihi illud tempus*, ou *quæro illud tempus*; *quo vadis?* suppl. *dic mihi* ou *quæro illum locum*, &c. *Voyez* RELATIF, INTERROGATIF.

Ailleurs une simple inversion qui déroge à la construction ordinaire, devient le signe usuel d'une ellipse dont le *supplément* est indiqué par le sens: *viendras-tu?* c'est-à-dire, *dis-moi si tu viendras*; *dussions-nous l'acheter*, c'est-à-dire, *quoique nous dussions l'acheter*; *que ne l'ai-je vu!* c'est-à-dire, *je suis fâché de ce que je ne l'ai pas vu*, &c.

Partout enfin ceux qui entendent la langue, reconnoissent à quelque marque infaillible ce qu'il peut y avoir de supprimé dans la construction analytique, & ce qu'il convient de *suppléer* pour en rétablir l'intégrité.

L'art de *suppléer* se réduit en général à deux points capitaux, que Sanctius exprime ainsi (*Minerv. IV. ij.*) *ego illa tantum* supplenda *præcipio, quæ veneranda illa* supplevit *antiquitas, aut ea sine quibus grammatica ratio constare non potest*. La premiere regle de ne *suppléer* que d'après les anciens, quand les anciens fournissent des phrases pleines qui ont ou le même sens, ou un sens analogue à celui dont il s'agit; cette premiere regle, dis-je, est fondée évidemment sur ce qu'il faut apprendre à parler une langue comme on la parle, & que cela ne peut se faire que par l'imitation de ceux qui sont reconnus pour l'avoir le mieux parlée.

Mais comme il y a quantité d'ellipses tellement autorisées dans toutes les circonstances, qu'il n'est pas possible d'en justifier les *supplémens* par des exemples où ils ne soient pas supprimés; il faut bien se contenter alors de ceux qui sont indiqués par la logique grammaticale, en se rapprochant d'ailleurs, le plus qu'il est possible, de l'analogie & des usages de la langue dont il est question: c'est le sens de la seconde regle, qui autorise à juste titre les *supplémens*, *sine quibus grammatica ratio constare non potest*.

On objecte que ces additions faites au texte par forme de *supplément*, ne servent qu'à en énerver le style par des paroles superflues & des circonlocutions inouies & fatigantes, *verbis lassas onerantibus aures*: ce qui est expressément défendu par Horace, & par le simple bon sens, qui est de toutes les langues: que d'ailleurs, si au défaut des exemples & de l'autorité, l'on se permet de faire dépendre l'art des *supplémens* des vues de la construction analytique, telle qu'on l'a montrée dans les différens articles de cet ouvrage qui ont pu en donner occasion; il arrivera souvent d'ajouter le barbarisme à la battologie: ce qui est détruire plutôt qu'approfondir l'esprit de la langue.

J'ai déja répondu ailleurs (*voyez* SUBJONCTIF, *à la fin.*), que le danger d'énerver le style par les *supplémens* est absolument chimérique, puisqu'on ne les donne pas comme des locutions usitées, mais au contraire comme des locutions évitées par les bons écrivains, lesquelles cependant doivent être envisagées comme des dévoleppemens analytiques de la phrase usuelle. Ce n'est en effet qu'au moyen de ces *supplémens*, que les propositions elliptiques sont intelligibles; non qu'il soit nécessaire de les exprimer quand on parle, parce qu'alors il n'y auroit plus d'ellipse ni de propriété dans le langage; mais il est indispensable de les reconnoître & de les assigner, quand on étudie une langue étrangere, parce qu'il est impossible d'en concevoir le sens entier & d'en saisir toute l'énergie, si l'on ne va jusqu'à en approfondir la raison grammaticale. Il est mieux, à la vérité, de puiser, quand on le peut, ces *supplémens* analytiques dans les meilleures sources, parce que c'est se perfectionner d'autant dans la pratique du bon usage; mais quand ce secours vient à manquer, il faut hardiment le remplacer comme on peut, quoiqu'il faille toujours suivre l'analogie générale: dans ce cas, plus les *supplémens* paroissent lâches, horribles, barbares, plus on voit la raison qui en a amené la suppression, malgré l'enchaînement des idées grammaticales, dont l'empreinte subsiste toujours, lors même qu'il est rompu par l'ellipse. Mais aussi plus on est convaincu de la réalité de l'ellipse, par la nature des relations dont les signes subsistent encore dans les mots que conserve la phrase usuelle, plus on doit avouer la nécessité du *supplément* pour approfondir le sens de la phrase elliptique, qui ne peut jamais être que le résultat de la liaison grammaticale de tous les mots qui concourent à exprimer. (*B. E. R. M.*)

SUPPLÉMENT *d'un arc*, en termes de Géométrie ou de Trigonométrie, est le nombre de degrés qui manquent à un arc pour faire le demi-cercle entier, ou 180 degrés, ainsi que *complément* est ce qui manque à un arc pour faire un quart de cercle. *Voyez* COMPLÉMENT.

Ainsi le *supplément* d'un arc ou angle de 30 degrés est 150 degrés, & son complément est 60 dégrés. (*E*)

SUPPLÉMENT, *en matiere de Littérature*, se dit d'une addition faite pour suppléer à ce qui manquoit à un livre. *Voyez* APPENDIX & PARERGON.

Frenshemius a composé divers *supplémens* pour rétablir les livres de plusieurs auteurs de l'antiquité, dont on avoit perdu des fragmens.

Les François se servent aussi du mot *supplément*, pour exprimer une espece de taxe, ou d'arriere-payement que l'on exige des propriétaires & possesseurs de terres & de charges, sous prétexte qu'elles ont été vendues d'abord au-dessous de leur juste valeur: c'est ce qu'on appelle *supplément de finances*.

SUPPLÉMENT, *arc de*, c'est l'arc parcouru par le régulateur, après l'arc de levée, dans quelque échappement que ce soit: ainsi le recul dans l'un & le repos dans l'autre, sont l'objet de l'arc de *supplément*. Cet arc varie d'étendue par le plus ou le moins de force motrice; mais il ne varie point, ou très-peu, dans le tems employé à le parcourir: au lieu que l'arc de levée, qui peut être appellé *arc constant*, ne varie point d'étendue par le plus ou le moins de la force motrice, mais bien dans le tems employé à le parcourir. *Voyez* ARC *de levée*.

SUPPLÉMENT, s. m. (*terme de Finances*.) ce mot se dit d'une taxe ou augmentation qu'on fait payer aux acquéreurs des domaines du roi qu'on croit aliénés au-dessous de leur juste valeur, ou à des officiers pourvus de charges dont le prix paroît trop médiocre; ce qui n'arrive guere dans le dernier cas, que pour des offices de nouvelle création. *Diction. de Finances*. (*D. J.*)

SUPPLIANT, s. m. (*Gram.*) en général celui qui supplie. *Voyez* SUPPLIER, SUPPLIQUE, & SUPPLICATION.

SUPPLIANT, (*Antiq. grec. & rom.*) c'étoit la coutume des *supplians* chez les Grecs & les Romains, lorsqu'ils desiroient de faire plus d'impression sur ceux dont ils vouloient obtenir quelque grace, de s'approcher du foyer consacré aux dieux Lares, sous la protection desquels étoient la maison & ceux qui l'habitoient. C'est ainsi qu'Homere nous représente Ulysse dans la maison d'Alcinoüs, dont il venoit implorer le secours; il alla s'asseoir au foyer près des cendres; mais Alcinoüs l'en retira, pour le faire asseoir sur un trône magnifique.

Thucydide dit la même chose de Thémistocle lorsqu'il vint chez Admete, où ne l'ayant point trouvé, il se jetta aux piés de la femme de ce prince, qui lui conseilla de prendre son fils entre ses bras, & d'attendre Admete aux piés du foyer. L'historien ajoute que c'étoit la maniere de supplier la plus efficace.

C'est encore dans le même état que Plutarque met Coriolan, lorsqu'il arriva chez le prince des Volsques; il entre, dit-il, dans la maison de Tullus; & aussi-tôt il s'approche du foyer, où il se tint dans un grand silence; car le silence & l'air affligé, étoient encore des marques affectées par les *supplians*, pour émouvoir la compassion. (*D. J.*)

SUPPLICATION, s. f. (*Gram.*) l'action de supplier. *Voyez* SUPPLIER & SUPPLIQUE.

SUPPLICATION, (*Antiqu. roma.*) les *supplications* chez

chez les Romains étoient ou publiques ou particulieres.

Les *supplications* publiques se faisoient ou dans les occasions pressantes, comme dans le tems de peste ou de quelque maladie populaire, ou, comme nous le dirons dans la suite, après quelque victoire inespérée, lorsque celui qui venoit d'être élu général, demandoit au sénat sa confirmation, & en même tems la *supplication*, pour se rendre les dieux favorables, & pour d'autres sujets encore.

Ces *supplications* étoient des jours solemnels, où il n'étoit pas permis de plaider pour quelque sujet que ce fût, & on les célebroit par des sacrifices, des prieres & des festins publics. Quelquefois le sénat bornoit à un jour la durée de cette fête; quelquefois on y en employoit plusieurs; & l'histoire nous apprend qu'il y en a eu qui ont duré jusqu'à cinquante jours.

Il y avoit une autre espece de *supplication* publique, qu'on nommoit le *lectisterne*. *Voyez* LECTISTERNE.

Les *supplications* particulieres n'étoient autre chose que les prieres que chacun faisoit aux dieux, ou pour obtenir la santé, une bonne récolte, *&c.* ou pour les remercier des biens qu'on en avoit reçus. Une seule formule des prieres des payens, suffira pour en donner quelque idée: je trouve celle-ci, qui a été conservée dans une inscription que Camilla Amata fait à la fievre pour son fils malade. *Divinæ febri, sanctæ febri, magnæ febri*. Camilla Amata, *pro filio male affecta*. „ P. Camilla Amata offre ses prieres pour „ son fils malade, à la divine fievre, à la sainte fie- „ vre, à la grande fievre „.

Les vœux peuvent encore être regardés comme des *supplications particulieres*. *Voyez* VOEUX.

Les *supplications* publiques qu'on faisoit dans les féries impératives des Romains, avoient beaucoup de rappport à nos processions, car il s'y trouvoit un nombre indéterminé, mais assez considérable d'enfans de l'un & de l'autre sexe, nés libres, ayant encore leurs peres & leurs meres, *patrimi & matrimi*, couronnés de fleurs & de verdure, ou tenant à la main droite une branche de laurier, qui marchoient à la tête, & chantoient des hymnes à deux chœurs.

Dianam teneræ dicite virgines,
Intonsum pueri dicite cynthium.

Ils étoient suivis des pontifes, après lesquels on voyoit les magistrats, les sénateurs, les chevaliers, les plébéiens, tous habillés de blanc, & avec les marques les plus éclatantes du rang que chacun tenoit dans la république: les dames mêmes, séparées des hommes, & avec leurs plus beaux atours, faisoient quelquefois le plus brillant ornement de ces fêtes. Il a eu des tems où il ne leur étoit permis de porter de l'or & des habits de diverses couleurs, que dans ces grandes solemnités: ces jours-là n'étoient point compris dans la loi Oppia.

On alloit dans cet ordre se présenter devant les dieux de la premiere classe, *diis majorum gentium*, qu'on trouvoit couchés sur des lits dressés exprès, & rehaussés de paquets ou gerbes de vervene, ou bien debout sur des estrades, d'où ils paroissoient respirer l'encens qu'on leur brûloit, & accepter les victimes qu'on leur immoloit. Toute cette cérémonie est exprimée dans Tite-Live par ces mots, *ire* supplicatum *ad omnia pulvinaria*.

Ces *supplications* s'ordonnoient pour deux raisons tout-à-fait opposées, pour le bien & pour le mal. Par exemple, un général d'armée qui avoit remporté une victoire signalée, ne manquoit pas d'envoyer au sénat des lettres ornées de feuilles de laurier, par lesquelles il lui rendoit compte du succès de ses armes, & lui demandoit qu'il voulût bien décerner en son nom des *supplications* en actions de grace aux dieux; & le decret du sénat étoit souvent une assurance du triomphe pour le vainqueur, *triumphi prærogativa*.

On ne doit pas s'étonner du grand nombre de jours que duroient ces fêtes, sur-tout vers la fin de la république. Le sénat en ordonna quinze au nom de Jules-César pour les victoires qu'il avoit remportées sur les Gaulois; & ce qui n'avoit encore été fait pour personne, il en ordonna cinquante en faveur de D. Brutus, qui avoit vaincu Marc-Antoine, dont l'ambition devenoit aussi pernicieuse à la république, que l'avoit été celle de Jules-César.

Cicéron en fit ordonner autant au nom de C. Octavien, d'Hirtius & de Pansa, comme il le dit dans la *philippique xiv.* mais environ vingt ans auparavant il avoit eu le plaisir de voir décerner des *supplications* en son nom, pour autant de jours qu'on en eût jamais accordé aux plus grands capitaines, & cela pour avoir étouffé la conjuration de Catilina, & remis le calme dans toute l'étendue de l'empire romain. L'orateur consul ne manqua pas de faire valoir cette distinction, en exhortant tout le peuple à célebrer ces fêtes avec toute la joie qu'on est capable de goûter, lorsqu'on connoît la grandeur du péril qu'on a couru, & le miracle par lequel on a été préservé.

L'autre occasion de faire des *supplications* n'étoit pas si fréquente; mais comme l'on est plus sensible au mal qu'au bien, quand il étoit question de parer les traits de la colere céleste, on redoubloit son zele, on n'épargnoit ni peine, ni dépense; les prieres, les vœux, les sacrifices, les spectacles mêmes, pour lesquels on s'imaginoit que les dieux ne devoient pas avoir moins de sensibilité que les hommes, tout étoit mis en usage. (*D. J.*)

SUPPLICE, s. m. (*Gouvernem.*) peine corporelle, plus ou moins douloureuse, plus ou moins atroce.

Un dictionnaire des divers *supplices*, pratiqués chez tous les peuples du monde, feroit frémir la nature; c'est un phénomene inexplicable que l'étendue de l'imagination des hommes en fait de barbarie & de cruauté.

Gouverner par la force des *supplices*, c'est vouloir faire faire aux *supplices* ce qui n'est pas en leur pouvoir, je veux dire, de donner des mœurs. Les *supplices* retranchent bien de la société un citoyen qui ayant perdu ses mœurs, viole les lois; mais si le monde, ou si la plus grande partie d'un état a perdu ses mœurs, les *supplices* les retablissent-ils? Ils arrêteront, je l'accorde, plusieurs conséquences du mal général, mais ils ne corrigeront pas ce mal.

La vue des Perses dans leurs sages établissemens, au rapport de Xénophon, étoit d'aller au-devant du mal, persuadés qu'il vaut bien mieux s'appliquer à prévenir les fautes qu'à les punir; & au lieu que dans les autres états on se contente d'établir des punitions contre les méchans, ils tâchoient de faire ensorte que parmi eux il n'y eût point de méchans. (*D. J.*)

SUPPLICE DE LA CENDRE, (*Littér. sacrée & profane.*) *supplice* particulier à la Perse, & dont on ne se servoit que pour de grands criminels; on les faisoit périr en les étouffant dans la cendre. Voici la description qu'en donne le *XI. liv.* des Macch. On remplissoit de cendres jusqu'à une certaine élévation, une grande tour. Du haut de cette tour on jettoit le criminel dans la cendre la tête la premiere, & ensuite avec une roue on remuoit cette cendre autour de lui, jusqu'à ce qu'elle l'étouffât. Vous trouverez dans Valere Maxime l'origine de ce *supplice*, *l. I. 9. 2. extern.* §. 6. C'est de ce *supplice* qu'Ochus plus connu sous le nom de Darius Nothus, fit périr Sogdien son frere qui s'étoit emparé du trône par des meurtres. Il traita de même Arsites son autre frere, par le conseil de sa femme Parysatis. On ne voit dans l'histoire que des crimes punis par d'autres crimes. (*D. J.*)

SUPPLICES DES HÉBREUX, on remarque plusieurs sortes des *supplices* usités chez les Hébreux & mentionnés dans l'Ecriture. On peut les réduire à ceux-ci 1°. le crucifiement ou le *supplice* de la croix dont nous avons parlé sous les *mots* CRUCIFIEMENT & CROIX, 2°. la suspension ou la corde, 3°. la lapidation, 4°. le feu, 5°. le tympanum ou le fouet, 6°. la prison, 7°. l'épée ou la décollation, 8°. la scie, 9°. précipiter les coupables du haut d'un rocher, 10°. les précipiter dans une tour remplie de cendres, 11°. les écraser sous des épines ou sous les piés des animaux, 12°. leur faire perdre les yeux, 13°. les étendre sur le chevalet, 14°. leur couper les cheveux pour marque d'infamie. On en trouve encore un grand nombre d'autres marqués dans le livre des Macchabées, comme celui de la poële ardente, d'arracher la peau avec les cheveux de la tête, de brûler les côtés & les entrailles avec des torches ardentes, de les déchirer avec des peignes de fer, d'étendre sur la roue, de couper les extrémités des piés & des mains, *&c.* mais comme ces derniers étoient moins usités, & plutôt suggérés par la barbarie que prescrits par les lois, nous nous attacherons principale-

palement à donner au lecteur une idée des premiers que nous avons indiqués d'après la dissertation que le P. Calmet a donnée sur cette matiere; avant que d'entrer dans le détail de chacun, il sera bon d'observer les formalités qui précédoient tous les *supplices*.

Les rabbins en racontent plusieurs qui accompagnoient & qui suivoient la décision des juges en matiere criminelle. Quand il étoit question de décider de la vie ou de la mort d'un homme, on y procédoit avec beaucoup de maturité. Lorsque les témoins avoient été ouis, on renvoyoit l'affaire au lendemain; les juges se retiroient chez eux, mangeoient peu, & ne buvoient point de vin; le lendemain ils se rassembloient deux à deux pour examiner de nouveau plus à loisir les circonstances du procès. Après cet examen on pouvoit encore réformer le jugement de maniere que celui qui avoit été pour la condamnation, pouvoit changer de sentiment & absoudre, au lieu que celui qui avoit absous, ne pouvoit varier ni condamner.

La sentence étant confirmée & prononcée, on conduisoit le criminel au *supplice*. Un homme placé à la porte de la cour tenoit un mouchoir à sa main; un peu plus loin étoit posté un cavalier ou un héraut à cheval. S'il se présentoit quelqu'un pour parler en faveur du condamné, la premiere sentinelle faisoit signe avec son mouchoir, & le cavalier couroit & faisoit ramener le coupable. Deux juges marchoient à ses côtés pour entendre s'il avoit lui-même quelque chose à dire pour sa justification. On pouvoit le ramener jusqu'à cinq fois pour entendre ceux qui vouloient parler pour sa défense. S'il n'y avoit rien qui arrêtât l'exécution, on crioit à haute voix: *un tel est abandonné pour un tel crime: tels & tels ont déposé contre lui: si quelqu'un a des preuves de son innocence, qu'il les produise.*

On donnoit aux suppliciés à boire du vin mêlé d'encens, de myrrhe ou d'autres drogues fortes capables d'engourdir les sens, & de leur faire perdre le sentiment de la douleur. Salomon conseille de donner du vin à ceux qui sont accablés de douleur, & nous voyons la pratique de cette œuvre d'humanité envers J. C. dans sa passion; on lui offrit du vin de myrrhe avant qu'il fût crucifié, & du vinaigre lorsqu'il étoit à la croix, *Matth. xxvij.* 34. 48. Ces choses étoient générales; & regardoient tous les *suppliciés*.

1°. La suspension ou la corde étoit en usage chez les Juifs; mais il n'est pas sûr qu'on y pendît les coupables vivans. Les Juifs disent qu'il n'y avoit que les blasphémateurs & les idolâtres qu'on pendoit ainsi; pour les autres, on leur ôtoit apparemment la vie d'une autre maniere, & l'on suspendoit ensuite leurs corps à un poteau ou une croix. Les exemples du pannetier de Pharaon dans la genèse; du roi d'Haï, dans Josué; de cinq autres rois Chananéens que ce général fit encore pendre; d'Aman & de plusieurs autres, prouvent que le *supplice* du gibet étoit connu des Juifs, & que quelquefois on pendoit les hommes vivans, mais que plus souvent on pendoit les cadavres des coupables après les avoir mis à mort.

2°. La lapidation consistoit, comme le nom le porte, à écraser un homme à coups de pierres, que tout le peuple ou la multitude des assistans lançoit contre lui. Cette exécution se faisoit ordinairement hors des villes, comme il paroit par les exemples du blasphémateur, du violateur du sabbat, d'Achan & de saint Etienne. Les Rabbins prétendent que parmi les Hébreux lapider n'étoit point la même chose que chez tous les autres peuples; selon eux, celui qui étoit condamné à ce *supplice*, étoit conduit sur une éminence de la hauteur de deux hommes; les deux témoins le précipitoient de-là sur des cailloux, & s'il n'étoit point mort de sa chûte, le peuple l'accabloit à coups de pierres. Mais cette idée est une vision des docteurs juifs, qui n'a pas le moindre fondement dans l'Ecriture.

3°. La peine du feu. Elle étoit en usage parmi les Hébreux, même avant la loi. Juda ayant appris que Thamar sa belle-fille étoit enceinte, voulut la faire brûler comme adultere. La loi de Moïse impose la peine du feu aux filles des prêtres qui tombent dans l'impureté. *Levit. xxj.* 9. Moïse veut qu'on brûle vif celui qui aura épousé la mere & la fille, & il condamne ces femmes au même genre de mort: ce qui suppose un feu appliqué à l'extérieur. Cependant les auteurs juifs prétendent qu'on ne brûloit point dans les flammes celui qui étoit condamné au feu; on l'enterroit, selon eux, jusqu'aux genoux dans du fumier, on lui enveloppoit la gorge d'un grand linge qui étoit tiré à deux, tant que le patient étoit obligé d'ouvrir la bouche, ou s'il faisoit résistance, on la lui tenoit ouverte de force par deux tenailles, puis on lui faisoit couler du plomb fondu qui consumoit ses entrailles. Il y a grande apparence que cette idée est de l'invention des rabbins.

4°. Le tympanum ou le fouet. Les critiques ont été fort partagés sur la signification du mot *tympanum*; quelques-uns ont cru qu'il vouloit dire *écorcher vif*, d'autres, *trancher la tête*, d'autres, *tourmenter sur le chevalet*. Dom Calmet croit, d'après le scholiaste d'Aristophane, qu'il signifie *la bastonade* ou *le supplice des verges*, dans lequel on faisoit étendre le criminel par terre, & on le frappoit à coups de bâtons, quelquefois jusqu'à lui ôter la vie. A l'égard du fouet, lorsqu'un homme y étoit condamné les exécuteurs de la justice le saisissoient, le dépouilloient depuis les épaules jusqu'à la ceinture, & déchiroient même sa tunique depuis le col jusqu'aux reins. Ils frappoient sur son dos avec un fouet de cuir de bœuf composé de quatre lanieres & assez long pour atteindre jusqu'à sa poitrine; il y en a même qui veulent qu'on ait frappé six coups sur le dos, puis trois coups sur la poitrine, à l'alternatif. Le patient étoit attaché fortement par les bras à une colonne assez basse, afin qu'il fût panché, & celui qui frappoit, étoit derriere lui monté sur une pierre. Pendant l'exécution les trois juges étoient présens, & l'un d'eux crioit: *si vous n'observez point les paroles de cette loi, Dieu vous frappera de plaies extraordinaires, vous & vos enfans.* Le second comptoit les coups, & le troisieme exhortoit le licteur à faire son devoir. Le nombre des coups n'étoit, selon quelques-uns, que de trente-neuf, ni plus ni moins; mais Skikard prétend qu'on le diminuoit pour les moindres fautes, & qu'on le réitéroit pour les grandes.

5°. La prison. C'étoit en général moins un *supplice* qu'une punition; mais quelquefois elle étoit regardée comme *supplice*. Ainsi les Philistins après avoir crevé les yeux à Samson, le garderent dans un cachot où il étoit obligé de tourner la meule. Les liens, les menotes, les entraves, les chaines qui accompagnoient pour l'ordinaire la prison, en aggravoient la peine. Mais les anciens hébreux avoient une espece de joug composée de deux pieces de bois longues & larges, dans lesquelles on faisoit une entaille pour passer le cou du criminel. Ils se servoient aussi de ceps ou d'entraves, qui étoient des bois ouverts de distance en distance dans lesquelles on faisoit passer les jambes des prisonniers à une plus ou moins grande distance, selon qu'on vouloit les tourmenter. Prudence a exprimé ce *supplice* dans ces deux vers de son hymne 4e.

Lignoque plantas inserit
Divaricatis cruribus.

Il en est aussi parlé dans le livre de Job, *c. xiij.* v. 27, & dans les *proverb. c. vij. v.* 22.

6°. Le *supplice* de l'épée ou la décollation. On en a plusieurs exemples dans l'Ecriture. Le pannetier de Pharaon eut la tête tranchée, & après cela son cadavre fut pendu à un poteau, *Genes. xl. v.* 19. Abimelech, fils de Gédeon, fit décapiter 70 fils de Gédeon ses freres sur une seule pierre, *Judic. ix. v.* 2. Ceux de Samarie firent couper les têtes aux 70 fils d'Achab, & les envoyerent à Jehu dans des paniers. S. Jean fut décapité dans sa prison par le commandement d'Hérode. *Matth. xij.*

7°. Le *supplice* de la scie. On n'en trouve d'exemple que dans la personne d'Isaïe qui fut, dit-on, scié par le milieu du corps depuis la tête jusqu'au cuisses par ordre de Manassé, & l'on ajoute que ce fut avec une scie de bois. Mais le P. Calmet remarque que S. Jérôme & les septante appellent quelquefois du nom de *scie* certains gros rouleaux de bois armés de pointes de fer qu'on faisoit passer sur les gerbes pour les battre & en tirer le grain, & que ce fut sous une semblable machine que le prophete Isaïe fut déchiré & mis en pieces. Que si l'on veut entendre le passage de S. Paul où il en est parlé, d'une scie proprement dite, il faut reconnoitre que c'étoit une *scie de fer à scier du bois*, *supplice* qui n'étoit pas inconnu aux anciens, qui est en usage à Siam, & qu'on prétend aussi usité parmi les Suisses.

8°. Pré-

8°. Précipiter les coupables du haut d'un rocher. On en a quelques exemples parmi les Hébreux. Amaſias, roi de Juda, fit ſauter à bas d'un rocher dix mille iduméens qu'il avoit pris à la guerre, *II. Paralip. xxv.* 12. Les juifs de Nazareth voulurent précipiter Jeſus-Chriſt du haut de leur montagne. S. Jacques le juſte fut jetté en bas de l'endroit le plus élevé du temple dans la vallée qui étoit au pié.

9°. Le précipiter dans une tour remplie de cendre ou de pouſſiere pour les étouffer. C'étoit un *ſupplice* plus en uſage chez les Perſes & les autres peuples voiſins des Hébreux, que chez les Hébreux mêmes, où l'on n'en cite aucun exemple particulier à la nation.

10°. Ecraſer ſous les épines, ſous des traineaux ou ſous les piés des éléphans ſont des *ſupplices* inconnus aux peuples d'occident, mais dont on trouve quelques exemples dans l'Ecriture. Il eſt dit dans les *Juges*, *c. viij. v.* 16. que Gédeon étant de retour de la pourſuite des Madianites, écraſa ſous les épines & les ronces du déſert les principaux de la ville de Socoth qui lui avoient inſulté. Il mit apparemment du gros bois ou de groſſes pierres ſur les épines qui couvroient ces malheureux, afin de les écraſer & de les faire mourir. C'eſt ainſi à-peu-près qu' en uſoient les Romains envers ceux qu'ils faiſoient mourir ſous la claie: *ſub crate necare*; on mettoit le patient ſous une claie qu'on chargeoit de groſſes pierres. David fit encore ſouffrir un *ſupplice* plus cruel aux Ammonites pris en guerre; car il les coupa avec des ſcies; il fit paſſer ſur eux des chariots armés de fer, les fit couper en pieces avec des couteaux, & les fit jetter dans les fourneaux où l'on cuit les briques, ainſi qu'il eſt rapporté dans le *II. liv. des Rois*, *c. xij. v.* 31. mais par les ſcies il faut entendre les rouleaux de bois armés de pointes de fer dont nous avons parlé ci-deſſus. Les chariots étoient des machines propres à briſer les gerbes, & à en faire ſortir le grain, il y en avoit de pluſieurs ſortes, mais tous étoient armés de pierre ou de fer. Enfin il les fit paſſer par des couteaux de fer & par un lieu où l'on cuit la brique, ſoit qu'on entende ces derniers mots d'un four à brique ou du lieu où l'on broie la terre des tuiliers où on écraſa ces malheureux; *ſupplices* horribles, mais tolérés parmi ces peuples qui ſe permettoient de mettre à mort tout ce qui étoit pris en guerre.

Lex nulla capto parcit, aut pœnam impedit.

Senec.

Ptolomée Philopator voulut faire écraſer les Juifs ſous les piés de ſes éléphans; on dit que c'étoit chez les Carthaginois la peine qu'on infligeoit quelquefois aux déſerteurs.

11°. Arracher les yeux & faire perdre la vue, c'étoit des *ſupplices* peu communs, & dont l'on n'a des exemples que dans la perſonne de Samſon & de Nabuchodonoſor.

12°. Le *ſupplice* du chevalet conſiſtoit à étendre violemment le coupable ſur une eſpece de banc avec des cordes & des poulies, & là on le tourmentoit de diverſes manieres. *Voyez* Chevalet.

13°. Couper les cheveux des coupables, paroit être un *ſupplice* plus ignominieux que douloureux; cependant on croit que l'on joignoit la douleur à la honte, qu'on ne ſe contentoit pas de couper & de raſer les cheveux, mais qu'on les arrachoit avec violence, comme on plume un oiſeau vivant: c'eſt la propre ſignification de l'hébreu & du grec qui ſe lit dans Néhémie, qui dit qu'il reprit les juifs qui avoient épouſé des femmes étrangeres, qu'il en battit quelques-uns & leur arracha les cheveux, *decalcavit eos*, en grec, ἐμαδάρωσα αὐτούς. Quelquefois on jettoit de la cendre chaude ſur la peau dont on avoit arraché le poil, afin de rendre la douleur plus aiguë & plus vive. C'eſt ainſi qu'on en uſoit à Athènes envers les adulteres, comme le remarque le ſcholiaſte d'Ariſtophane, & c'eſt encore ainſi qu'en uſent les ſauvages d'Amérique qui, lorſqu'ils brûlent leurs priſonniers, leur arrachent la peau de la tête, & leur répandent enſuite de la cendre chaude ſur le crâne ſanglant & dépouillé.

Ce *ſupplice* étoit commun en Perſe. Artaxerxès y apporta quelques changemens; il ordonna qu'au lieu d'arracher les cheveux à ceux de ſes ſatrapes ou généraux qui avoient commis quelque faute, on les obligeroit à quitter la tiare. L'empereur Domitien fit raſer les cheveux & la barbe au philoſophe Apollonius. En France on coupe les cheveux aux ſorciers. On a ſouvent fait ſouffrir cette peine aux martyrs de la religion chrétienne. Les Juifs, dans le livre impie qu'ils ont compoſé de la vie de Jeſus-Chriſt ſous le nom de *Toledos Jeſu*, diſent que leurs ancêtres lui firent couper les cheveux, & lui firent enſuite frotter la tête d'une liqueur qui empêcha les cheveux de croitre, & qui le rendit chauve pour toute ſa vie. Mais il y a bien d'autres calomnies & d'autres impertinences dans cet ouvrage. Calmet, *Dict. de la Bibl. tom. III. pag.* 599. *& ſuiv.* & *diſſert. ſur les ſupplices des Hébreux*.

SUPPLICIER, v. act. (*Gram.*) exécuter la ſentence de mort prononcée contre un criminel.

SUPPLIQUE, ſ. f. (*Gram. Juriſprud.*) eſt un acte qui contient quelque ſupplication ou réquiſition faite à un ſupérieur, comme la ſupplique que fait au pape celui qui requiert de lui la proviſion d'un bénéfice: cette ſupplique commence en ces termes: *beatiſſime pater ſupplicat humiliter ſanctitati veſtræ devotus illius orator N...*, *&c.* C'eſt au bas de cette *ſupplique* que le pape ou le préfet met la ſignature qui tient lieu de proviſion. *Voyez* Provision, Signature.

On appelle auſſi *ſupplique* la réquiſition qu'un gradué fait au recteur pour avoir ſa nomination, à l'effet d'obtenir un bénéfice en vertu des ſes grades. *Voyez* Gradués.

Enfin l'on appelle encore *ſupplique* la démarche que fait un candidat qui ſupplie dans quelque faculté, pour y ſubir un examen ou autre acte. *Voyez* Baccalauréat, Examen, Licence, These, Université. (*A*)

SUPPORT, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit en général de tout ce qui ſoutient quelqu'un ou quelque choſe: ôtez cette piece, & le reſte s'écroulera faute de *ſupport*. J'ai perdu mon *ſupport* en le perdant.

Supports, (*Hiſt. nat. Bot.*) les *ſupports* ſont certaines parties des plantes qui ſoutiennent & qui défendent les autres: on en compte de dix eſpeces.

1°. Le pédoncule qui ſoutient & porte la fleur & le fruit.

2°. La hampe, *ſcapus*, qui eſt uniquement deſtinée à porter la fructification; elle naît immédiatement de la racine & pas du tronc.

3°. Le périole qui ſoutient les feuilles, comme le pédoncule ſoutient la fructification.

4°. La vrille, *cirrhus*, qui eſt une eſpece de lien par lequel une plante s'attache à un autre corps.

5°. La feuille florale, *bractea*, qui eſt une eſpece de feuille ſinguliere; elle ſe trouve près de la fleur, & ne paroît qu'avec elle.

6°. La ſtipule qui forme le bourgeon & ſe trouve aux inſertions.

7°. L'aiguillon, qui eſt une pointe fragile; elle tient ſi peu à la plante, qu'on l'en détache aiſément ſans rien déchirer.

8°. L'épine qui eſt très-adhérente à la plante.

9°. La glande qui ſert à la ſécrétion des humeurs.

10°. L'écaille qui ſe trouve d'ordinaire dans les chatons à la bale du calice de quelques fleurs, ou ſous les fleurs. *Flor. Pariſ. prodrom. pag.* 5. *&* 6.

Support, *en Architecture*, un poteau ou une muraille de brique ajuſtée entre les deux bouts d'une piece de bois pour empêcher que tout ſon poids ne porte ſur les extrémités ſeulement. *Voyez* Porter.

Support, *outil d'Arquebuſier;* c'eſt un billot de bois rond, lourd & un peu épais, qui eſt ſurmonté par le milieu d'un petit pilier de bois de la groſſeur d'un pouce, & long de ſix, & eſt traverſé d'un petit morceau de bois plat en forme de croix, & ſert aux arquebuſiers pour ſoutenir le bout d'un canon de fuſil, quand l'autre bout eſt arrêté dans l'étau.

Support, *en terme de Boutonnier*, eſt une croix à trois bras. La branche tranſverſale au milieu eſt percée d'un demi-trou ſervant à appuyer l'ouvrage, celle du milieu eſt garnie de deux pointes, l'une plus haute à vis écrou, pour ſerrer le *ſupport* contre la poupée, & l'autre plus petit & plus bas, entrant dans la poupée pour l'y fixer: cet inſtrument ſert à creuſer les bourrelets de luſtre. *Voyez* Bourrelets de lustre.

Support, *dans la pratique de l'Imprimerie*; eſt une reglette de bois, plus ou moins forte que l'on colle à l'endroit de la friſquette qui porte ſur un vuide dans la forme, pour ſoutenir la preſſion de la platine

tine en cet endroit, & pour empêcher que le papier ne creve ou ne casse, ou que l'impression ne vienne trop noire aux endroits découverts où la lettre ne supporte pas assez. Mais comme ces sortes de *supports* laissent toujours sur le papier une empreinte desagréable, on est aujourd'hui dans l'usage d'élever les bois de garniture presque à la hauteur de la lettre, c'est-à-dire, à l'épaisseur d'un papier près: en suivant cette nouvelle méthode, on a la satisfaction de voir que les bois de garniture soutiennent mieux l'effort de la presse, ménagent même l'œil de la lettre, & empêchent jusqu'à la plus petite apparence de foulage.

SUPORT, *en terme de Piqueur en tabatiere*, c'est un morceau de bois quarré par un bout, & percé de plusieurs trous de distance en distance. A l'autre extrémité il est arrondi, & se termine en forme de vis. Ce support se plante dans une table, ou sur le coin d'un établi, & y est retenu par le moyen d'une virole au-dessus de l'établi, & d'un écrou à main par-dessous. Les trous qu'on voit sur la partie quarrée du *support* servent à recevoir le porte-aiguille ou le forêt qu'on tourne dans la piece en le faisant jouer avec la main.

SUPPORT, *chez les Tourneurs*, est une partie ministrante du tour sur laquelle ils posent leurs outils afin d'avoir plus de force. *Voyez* la description & les figures des différentes sortes de *supports*. *Voyez* au *mot* TOUR.

SUPPORT, *terme de Blason*, ce sont les figures peintes à côté de l'écu, qui semblent le supporter. Les *supports* de l'écu de France sont des anges. Il y en a qui ont des sauvages pour *supports*. Les princes de Monaco ont des moines augustins pour *supports*; les Ursins, des ours, par équivoque à leur nom. On ne doit dire *supports*, que lorsque l'on se sert des figures des animaux; & lorsque ce sont des anges ou des figures humaines, on doit les appeller *tenans*. (*D. J.*)

SUPPORTANT, *terme de Blason*, il se dit de la fasce, lorsqu'elle semble soutenir ou supporter quelqu'animal qui est peint au chef de l'écu, quoiqu'il ne porte que sur le champ, & qui met de la différence avec la chargée, qui se dit lorsqu'il y a des pieces qui posent effectivement sur elle; on le dit aussi des jumelles d'une bande d'un croissant. *Mênestrier*. (*D. J.*)

SUPPORTÉ, *terme de Blason*, ce mot se dit des plus hauts quartiers d'un écu divisé en plusieurs quartiers, qui semblent être *supportés* & soutenus par ceux d'en bas. On appelle aussi chef *supporté* ou soutenu, lorsqu'il est de deux émaux, & que l'émail de la partie supérieure en occupe les deux tiers. En ces cas, il est en effet *supporté* par l'autre émail qui est au-dessous. *Mênestrier*. (*D. J.*)

SUPPOSER, v. act. (*Gramm. & Jurisprud.*) signifie quelquefois admettre une chose pour un moment & par forme d'hypothèse: quelquefois *supposer* signifie mettre par fraude une chose au lieu d'une autre, comme *supposer* un nom, un testament, un enfant. *Voyez* SUPPOSITION. (*A*)

SUPPOSITIF, v. adj. (*Gram.*) le françois, l'italien, l'espagnol, l'allemand, ont admis dans leur conjugaison un mode particulier, qui est inconnu aux Hébreux, aux Grecs, & aux Latins: *je ferois*, *j'aurois fait*, *j'aurois eu fait*, *je devois faire*.

Ce mode est personnel, parce qu'il reçoit dans chacun de ses tems les inflexions & les terminaisons personnelles & numériques, qui servent à caractériser par la concordance, l'application actuelle du verbe, à tel sujet déterminé: *je ferois*, *tu ferois*, *il feroit*; *nous ferions*, *vous feriez*, *ils feroient*.

Ce mode est direct, parce qu'il peut constituer par lui-même la proposition principale, ou l'expression immédiate de la pensée: *je lirois volontiers cet ouvrage*.

Enfin, c'est un mode mixte, parce qu'il ajoûte à l'idée fondamentale du verbe, l'idée accidentelle d'hypothèse & de *supposition*: il n'énonce pas l'existence d'une maniere absolue, ce n'est que dépendamment d'une *supposition* particuliere: *je lirois volontiers cet ouvrage*, *si je l'avois*.

Parce que ce mode est direct, quelques-uns de nos grammairiens en ont regardé les tems comme appartenant au mode indicatif. M. Restaut en admet deux à la fin de l'indicatif; l'un qu'il appelle *conditionnel présent*, comme *je ferois*; & l'autre qu'il nomme *conditionnel passé*, comme *j'aurois fait*. Le P. Buffier les rapporte aussi à l'indicatif, & il les appelle [illegible] *certains*; mais il est évident que c'est confon[illegible] mode qui n'exprime *l'existence que d'une* [illegible] conditionnelle, avec un autre qui l'exprime d'u[illegible] niere absolue, ainsi que le premier de ces gramm[illegible] le reconnoît lui-même par la dénomination de [illegible] *tionnel*: ces deux modes, à la *vérité*, *conviennent* [illegible] ce qu'ils *sont directs*, mais ils different en ce qu[illegible] l'un est pur, & l'autre mixte; ce qui doit empêcher qu'on ne les confonde: c'est de même parce que l'indicatif & l'impératif sont également directs, que les grammairiens hébreux ont regardé l'impératif comme un simple tems de l'indicatif; mais c'est parce que l'indicatif est pur, & l'impératif mixte, que les autres grammairiens distinguent ces deux modes. La raison qu'ils ont eu à cet égard, est la même dans le cas présent; ils doivent donc en tirer la même conséquence: quelque frappante qu'elle soit, je ne sache pourtant aucun grammairien étranger qui l'ait appliqué aux conjugaisons des verbes de sa langue; & par rapport à la nôtre, il n'y a que M. l'abbé Girard qui l'ait sentie & réduite en pratique, sans même avoir déterminé à suivre ses traces, aucun des grammairiens qui ont écrit depuis l'édition de ses *vrais principes*; comme s'ils trouvoient plus honorable d'errer à la suite des anciens que l'on ne fait que copier, que d'adopter une vérité mise au jour par un moderne que l'on craint de reconnoître pour maître.

D'autres grammairiens ont rapporté au mode *subjonctif*, les tems de celui-ci: l'abbé Régnier appelle l'un *premier futur*, comme *je ferois*, & l'autre *second futur composé*, comme *j'aurois fait*. La Touche les place de même au subjonctif, qu'il appelle *conjonctif*; *je ferois*, selon lui, en est un second imparfait, ou l'imparfait conditionnel; *j'aurois fait*, en est le second plusque parfait, ou le plusque parfait conditionnel. C'est la méthode de la plûpart de nos rudimentaires latins, qui traduisent ce qu'ils appellent l'*imparfait* & le *plusque parfait* du subjonctif; *facerem*, que je fisse; ou je ferois; *fecissem*, que j'eusse fait, ou j'aurois fait. C'est une erreur évidente, que j'ai démontré au *mot* SUBJONCTIF, *n*. 1. & c'est confondre un mode direct avec un oblique.

Cette méprise vient, comme tant d'autres d'une application gauche de la grammaire latine à la langue françoise; dans les cas où nous disons *je ferois*, *j'aurois fait*, les latinistes ont vu que communément *ils* doivent dire *facerem*, *fecissem*; de même que quand ils ont à rendre nos expressions *je fisse*, *j'eusse fait*; & comme ils n'ont pas osé imaginer que nos langues modernes pussent avoir d'autres modes ou d'autres tems que la latine, ils n'ont pu en conclure autre chose, sinon que nous rendons de deux manieres l'imparfait & le plusque-parfait du subjonctif latin.

Mais examinons cette conséquence. Tout le monde conviendra sans doute, que *je ferois*, & *je fisse*, ne sont pas synonymes, puisque *je ferois* est direct & conditionnel, & que *je fisse* est oblique & absolu: or il n'est pas possible qu'un seul & unique mot d'une autre langue, réponde à deux significations si différentes entre elles dans la nôtre, à moins qu'on ne suppose cette langue absolument barbare & informe. Je sais bien qu'on objectera que les latins se servent des mêmes tems du subjonctif, & pour les phrases que nous regardons comme obliques ou subjonctives, & pour celles que nous regardons comme directes & conditionnelles; & je conviens moi-même de la vérité du fait; mais cela ne se fait qu'au moyen d'une ellipse, dont le supplément ramene toujours les tems dont il s'agit, à la signification du subjonctif: *illud si scissem*, *ad id litteras meas accommodassem*, Cic. c'est-à-dire analytiquement, *si fuerat ita ut scissem illud*, *res fuisset ita ut accommodassem ad id meas litteras*; si la chose avoit été de maniere que je l'eusse su, la chose étoit de maniere que j'y eusse adapté ma lettre. On voit même dans la traduction littérale, que je n'ai employé aucun des temps dont il s'agit ici, parce que le tour analitique m'en a épargné le besoin: les latins ont conservé l'empreinte de cette construction, en gardant le subjonctif *scissem accommodassem*; mais ils ont abregé par une ellipse, dont le supplément est suffisamment indiqué par ces subjonctifs mêmes, & par le *si*. Notre usage nous donne ici la même licence, & nous pouvons dire, *si je l'eusse su*, *j'y eusse adapté ma lettre*; mais c'est comme en latin, une véritable ellipse puisque *j'eusse su*, *j'eusse adapté* sont en effet du mode subjonctif, qui suppose une conjonction, & une proposition principale

pale dont le verbe doit être à un mode direct; & ceci prouve que M. Restaut se trompe encore, & n'a pas assez approfondi la différence des mots, quand il rend son prétendu conditionnel passé de l'indicatif par *j'aurois*, ou *j'eusse fait*; c'est confondre le direct & l'oblique.

C'est encore la même chose en latin, mais non pas en françois, lorsqu'il s'agit du tems simple, appellé communément *imparfait*. Quand Ovide dit, *si possem, sanior essem*; c'est au-lieu de dire analytiquement, *si* res erat ita ut *possem*, res est ita ut *essem sanior;* si la chose étoit de maniere que je puisse, la chose est de maniere que je fusse plus sage. Dans cette traduction littérale, je ne fais encore usage d'aucun tems conditionnel; j'en suis dispensé par le tour analytique que les latins n'ont fait qu'abréger comme dans le premier exemple; mais ce que notre usage a autorisé à l'égard de ce premier exemple, il ne l'autorise pas ici, & nous ne pouvons pas dire elliptiquement, *si je pusse, je fusse plus sage*: c'est l'interdiction de cette ellipse qui nous a mis dans le cas d'adopter ou l'ennuyeuse circonlocution du tour analytique, ou la formation d'un mode exprès; le goût de la briéveté a décidé notre choix, & nous disons par le mode *suppositif*, *je serois plus sage, si je pouvois;* la nécessité ayant établi ce tems du mode *suppositif*, l'analogie lui a accordé tous les autres dont il est susceptible; & quoique nous puissions rendre la premiere phrase latine par le *subjonctif*, au moyen de l'ellipse, nous pouvons le rendre encore par le *suppositif*, sans aucune ellipse, *si je l'avois su, j'y aurois adapté ma lettre*.

Il arrive souvent aux habitans de nos provinces voisines de l'Espagne, de joindre au *si* un tems de *suppositif*: c'est une imitation déplacée de la phrase espagnole qui autorise cet usage; mais la phrase françoise le rejette, & nous disons, *si j'étois, si j'avois été*, & non pas, *si je serois, si j'aurois été*, quoique les Espagnols disent *si estuviéra, si uviéra estado*.

J'ai mieux aimé donner à ce mode le nom de *suppositif*, avec M. l'abbé Girard, que celui de *conditionnel*; mais la raison de mon choix est fort différente de la sienne: c'est que la terminaison est semblable à celle des noms des autres modes, & qu'elle annonce la destination de la chose nommée, laquelle est spécifiée par le commencement du mot *suppositif*, qui sert à la supposition, l'hypothèse; comme *impératif*, qui sert au commandement; *subjonctif*, qui sert à la subordination des propositions dépendantes; *&c.* Tous les adjectifs françois terminés en *if* & *ive*, comme les latins en *ivus, iva, ivum*, ont le même sens qui est fondé sus l'origine de cette terminaison.

Pour ce qui regarde le détail des tems du *suppositif*, *Voyez* Tems (*B. E. R. M.*)

Supposition, s. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) est lorsque l'on met une chose au-lieu d'une autre, comme une *supposition* d'un nom pour un autre, ou d'un testament, ou autre acte, ou signature, qui n'est pas véritable.

La *supposition* de faits est lorsqu'on met en avant des faits inventés.

Supposition de personne est lorsqu'une personne s'annonce pour une autre, dont elle prend le nom pour abuser quelqu'un, ou commettre quelqu'autre fraude. Ce crime est puni selon les circonstances. *Voyez* Papon, *l. XXII. tit.* 9.

La *supposition de part*, ou d'enfant, est lorsqu'un homme ou une femme annoncent pour leur enfant quelqu'un qui ne l'est point. Ce crime est si grave qu'il est quelquefois puni de mort. *Voyez* au *digest.* les titres *ad leg. com. de fals. de inspicien. ventre.* & *de Ca.... edicto.* So... *tom. I. cant. II. ch. lxxxix.* Dard... *tom. II. l. VII. ch. xxxj.* (*A*)

Supposition *des anciens auteurs* (*Littérature.*) comme il importe encore d'anéantir l'hypothèse bisarre du pere Hardouin, qui a tenté d'établir la *supposition* de la plûpart des anciens auteurs, je vais rapporter ici cinq argumens décisifs, par lesquels M. des Vignoles a sappé pour toujours le système imaginaire du jésuite trop audacieux.

Le premier argument qu'il emploie, c'est que dans les anciens historiens, comme Thucydide, Diodore de Sicile, Tite-Live, & autres, que le pere Hardouin regarde comme supposés: on trouve plusieurs éclipses de soleil & de lune marquées, qui s'accordent avec les tables astronomiques, & dont les chronologues spécifient le jour dans l'année julienne proleptique, avec exactitude. Comment concevoir que des moines du xiij^e. siecle, fabricateurs de tous ces anciens ouvrages, selon le P. Hardouin, ayent eu des tables semblables à celles que le roi Alphonse fit faire depuis. M. des Vignoles répond en même tems à une objection tirée de Pline, & il prouve que ce que Pline dit, n'est nullement propre à invalider le témoignage des autres écrivains?

En second lieu, on demande au P. Hardouin, où des moines françois du xiij^e. siecle, auroient trouvé la suite des archontes athéniens, qui quadre parfaitement avec des inscriptions anciennes qu'ils n'avoient jamais vues, & avec toute l'histoire. Les fastes des consuls romains fournissent un argument de la même force; d'où ces faussaires ont-ils eu ces fastes, pour les insérer dans leur Tite-Live, dans leur Diodore, & dans leur Denys d'Halicarnasse, en sorte qu'ils s'accordent avec les fastes capitolins déterrés depuis peu? En quatrieme lieu, M. des Vignoles demande d'où ils ont sû les noms & la suite des mois athéniens, puisque l'on a disputé jusqu'au siecle passé, de leur suite, & que ce n'est qu'alors qu'il a paru par divers monumens, & par les inscriptions, que Joseph Scaliger l'avoit bien marqué? Il falloit que ces moines du treizieme siecle fussent bien habiles, pour savoir ce qui étoit inconnu aux plus savans hommes du seizieme & du dix septieme siecle. On peut tirer un nouvel argument des olympiades, qui se trouvent si bien placées dans les historiens grecs prétendus supposés: on voit du premier coup d'œil que ces cinq argumens sont sans replique; mais l'on en sentira encore mieux toute la force, si l'on se donne la peine de lire les *vindiciæ veterum scriptorum*, que M. Lacroze publia en 1708. contre l'étrange paradoxe, ou pour mieux dire la dangereuse hérésie du P. Hardouin; car c'en est une que de travailler à détruire les monumens antiques grecs & latins, qui font aujourd'hui la gloire de nos études, & le principal ornement de nos bibliotheques. (*D. J.*)

Supposition, s. f. ce mot a aujourd'hui deux sens *en Musique*. 1°. Lorsque plusieurs notes montent ou descendent diatoniquement dans une partie sur une même note d'une autre partie, alors ces notes diatoniques ne sauroient toutes faire harmonie, ni entrer à la fois dans le même accord, il y en a donc qui y sont comptées pour rien, & ce sont ces notes qu'on appelle *notes par supposition*.

La regle générale est, quand les notes sont égales, que toutes les notes qui sont sur le tems fort doivent porter harmonie, celles qui passent sur le tems foible, sont des notes de *supposition* qui ne sont mises que par goût pour former des degrés conjoints. Remarquez que par *tems fort* & *tems foible*, j'entens moins ici les principaux tems de la mesure, que les parties mêmes de chaque tems. Ainsi s'il y a deux notes égales dans un même tems, c'est la premiere qui porte harmonie, la seconde est de *supposition*; si le tems est composé de quatre notes égales, la premiere & la troisieme portent harmonie, la seconde & la quatrieme sont par *supposition*, *&c.*

Quelquefois on pervertit cet ordre, on passe la premiere note par *supposition*, & l'on fait porter la seconde; mais alors la valeur de cette seconde note est ordinairement augmentée par un point aux dépens de la premiere.

Tout ceci suppose toujours une marche diatonique par degrés conjoints; car quand les degrés sont disjoints, il n'y a point de *supposition*, & toutes les notes doivent entrer dans l'accord.

2°. On appelle *accords par supposition*, ceux où la basse continue ajoute ou suppose un nouveau son audessous même de la basse fondamentale; ce qui fait que de tels accords excedent toujours l'étendue de l'octave.

Les dissonnances des accords par *supposition* doivent toujours être préparées par des syncopes, & sauvées en descendant diatoniquement sur des sons d'un accord, sous laquelle la même basse supposée puisse tenir comme basse fondamentale, ou du moins comme une consonnance de l'accord. C'est ce qui fait que les accords par *supposition* bien examinés, peuvent tous passer pour de pures suspensions. *Voyez* Suspension.

Il y a trois sortes d'accords par *supposition*, tous sous des accords de la septieme; la premiere quand le son ajouté est une tierce au-dessous du son fondamental, tel est l'accord de neuvieme; si l'accord de neuvieme est formé par la médiante ajoutée au-dessous

ſous de l'accord ſenſible en mode mineur, alors l'accord prend le nom de *quinte ſuperflue*. La ſeconde eſpece, eſt quand le ſon ſuppoſé eſt une quinte au-deſſous du ſon fondamental, comme dans l'accord de quarte ou onzieme; ſi l'accord eſt ſenſible, & qu'on ſuppoſe la tonique, cet accord prend le nom de *ſeptieme ſuperflue*. Enfin la troiſieme eſpece d'accord par *ſuppoſition*, eſt celle où le ſon ſuppoſé eſt au-deſſous d'un accord de ſeptieme diminuée; ſi c'eſt une quinte au-deſſous, c'eſt-à-dire que le ſon ſuppoſé ſoit la médiante, l'accord s'appelle *accord de quarte & quinte ſuperflue*; & ſi c'eſt une ſeptieme au-deſſous, c'eſt-à-dire que le ſon ſuppoſé ſoit la tonique, l'accord prend le nom *de ſixte mineure & ſeptieme ſuperflue*. A l'égard des renverſemens de ces divers accords, on trouvera au *mot* ACCORD, tous ceux qui peuvent ſe tolérer. (*S*)

SUPPOSITOIRE, ſ. m. (*Pharmac.*) en latin *glans*, *balanus*, *βάλανος*, parce qu'on le faiſoit autrefois d'ordinaire en forme de gland; c'eſt un médicament plus ou moins ſolide, rond ou rond-oblong, en forme de petit globe, de petit cône ou de gland, qu'on introduit dans l'anus pour différens uſages.

La matiere & la préparation du *ſuppoſitoire* ſimple, ſont connues même du vulgaire. Il en emploie de différentes, & l'effet eſt néanmoins preſque toujours le même. Telles ſont un morceau de ſavon de Veniſe figuré en petit cône; un petit bout de bougie enduit de beurre; le miel cuit juſqu'à dureté; une racine de mauve, de guimauve, de bete, *&c.* dépouillée de ſon écorce, figurée convenablement, & enduite d'huile ou de beurre ſalé. Ces matieres vulgaires étant préparées comme il convient, & introduites dans le rectum, ſervent dans les enfans, & quelquefois dans les adultes, à provoquer les ſelles & à émouvoir plus ou moins.

Le *ſuppoſitoire* compoſé eſt ou ſtimulant, ou propre aux maladies particulieres de l'anus. La matiere du *ſuppoſitoire* ſtimulant eſt excipiente ou excipiende. L'excipiente eſt le miel cuit juſqu'à dureté; quelquefois le ſavon de Veniſe, ou le mucilage de la gomme tragacanthe. L'excipiende ſont toutes les eſpeces d'âcres ſtimulans, ſoit ſecs en poudre, ſoit épais & qui different les uns des autres par leurs degrés d'acrimonie; tels ſont le ſavon, le ſel commun, le nitre, le ſel ammoniac, l'alun, l'aloès, la myrrhe, les maſſes de pillules purgatives cochées, le ſuc d'abſynthe épaiſſi, le fiel de bœuf épaiſſi, le caſtoreum; enfin les purgatifs & les émétiques les plus âcres, comme la coloquinthe, le jalap, la ſcammonée, l'euphorbe, le ſafran des métaux.

Les *ſuppoſitoires* d'Hippocrate étoient compoſés de miel, de ſuc de mercuriale, de ſel de nitre & de poudre de coloquinte, qu'il faiſoit introduire dans le fondement en forme longuette comme le petit doigt, & moins encore, pour irriter le muſcle ſphincter & procurer l'évacuation des matieres.

Le *ſuppoſitoire* propre aux maladies particulieres du rectum, eſt compoſé d'une matiere qui varie ſelon la différence de la maladie. Elle eſt ſtimulante, déterſive, balſamique, conſolidante, aſſoupiſſante, émolliente, aſtringente, *&c.*

On prépare cette matiere de trois façons; ou 1°. on la réduit en maſſe dure, emplaſtique, & on l'introduit ainſi dans l'anus; on ſe ſert quelquefois ſeulement d'un morceau d'emplâtre officinal enduit d'une huile appropriée. 2°. On lui donne encore la conſiſtance d'onguent, qu'on étend ſur de la charpie; on en forme une petite tente, & on y attache un fil qu'on laiſſe pendre en-dehors pour ſervir à la retirer de l'anus. 3°. On en fait une eſpece de pâte renfermée dans un linge dont on forme un nouet qu'on introduit dans le fondement.

Le choix de tous les *ſuppoſitoires* eſt fixé par le différent but qu'on ſe propoſe, par la vertu connue de la matiere, par le prix qu'elle coûte & par la maladie.

La grandeur du *ſuppoſitoire* détermine la quantité de matiere dont il a beſoin, & qui va depuis une drachme juſqu'à ſix. De plus l'âge différent, l'ouverture plus ou moins grande du rectum malade, & l'action plus ou moins lente du *ſuppoſitoire*, convenablement à l'eſpece de maladie qu'on traite, détermine ſa forme & ſa groſſeur.

Les *ſuppoſitoires* qui ſont durs, doivent être toujours enduits d'huile douce, de beurre, de graiſſe, *&c.* avant de les introduire. Il eſt encore néceſſaire d'évacuer auparavant les excrémens contenus dans les inteſtins, à-moins qu'on n'emploie le *ſuppoſitoire* dans cette vûe.

Le *ſuppoſitoire* peut ſouvent remplacer les lavemens purgatifs; il peut être d'un grand ſecours dans les affections ſoporeuſes & apopléctiques. On emploie avantageuſement des *ſuppoſitoires* appropriés dans les maladies particulieres du rectum, des fiſtules, de petits ulceres, *&c.* Mais il faut ſe défier des *ſuppoſitoires* qui ſont âcres, & l'on ne doit point les ordonner aux perſonnes dont les fibres ſont délicates, ou qui ſont attaquées de fiſſures, d'ulceres, de douleurs au rectum; ni à celles qui ſont ſujettes au flux hémorrhoïdal, *&c.* On a vu des femmes enceintes accoucher avant le terme, pour avoir fait uſage de *ſuppoſitoires* trop ſtimulans.

Les *ſuppoſitoires* ſimples qu'on emploie pour relâcher le ventre, ſont compoſés communément d'une drachme de ſavon de Veniſe, d'une demi-drachme de ſel commun & d'une quantité ſuffiſante de miel épaiſſi par la coction; ce *ſuppoſitoire* eſt pour un adulte, & on a ſoin de l'enduire de quelque huile douce. La matiere médicale de Boerhaave, & M. Gaubius dans ſon *Art de dreſſer les formules de médecine*, ont pris la peine de donner quelques exemples de *ſuppoſitoires* compoſés. (*D. J.*)

SUPPRESSION, ſ. f. (*Gramm. & Juriſp.*) eſt l'anéantiſſement de quelque choſe.

La *ſuppreſſion* d'une charge eſt lorſqu'on en éteint le titre.

Suppreſſion d'une communauté ou confrérie, c'eſt lorſqu'on l'anéantit & qu'on lui défend de s'aſſembler.

Suppresſion d'une piece, eſt lorſqu'on la détourne pour en dérober la connoiſſance.

On entend auſſi par *ſuppresſion* d'un écrit, la condamnation qui eſt faite de quelque écrit ou de certains termes qui ſont dangereux pour le public, ou injurieux à quelque particulier.

Suppresſion d'un fait, c'eſt la réticence de ce fait. (*A*)

SUPPRESSION DE PART, eſt lorſqu'une fille ou femme cache la naiſſance de ſon enfant, ou le fait périr auſſitôt qu'il eſt né, ſoit en le ſuffoquant, ſoit en le jettant dans un puits, riviere, cloaque ou autre endroit, pour en dérober la connoiſſance au public.

La loi *penult. cod. ad leg. corr. de ſicariis*, qui eſt de l'empereur Valentinien, déclare ceux qui ſont convaincus d'avoir fait périr l'enfant, ſujets à la peine capitale.

Les ordonnances de nos rois prononcent auſſi la peine de mort contre les meres coupables de ce crime.

L'édit d'Henri II. du mois de Février 1566. veut même que toute femme qui aura célé ſa groſſeſſe, ſoit reputée avoir homicidé ſon enfant, & qu'elle ſoit punie de mort. Il eſt enjoint aux curés de publier cet édit au prône tous les trois mois. *Voyez* le *tr. des crimes*, par M. de Vouglans, *tit.* 17. *ch.* *v.* & les *mots* ACCOUCHEMENT, ENFANS, EXPOSITION, PART. (*A*)

SUPPRESSION DES ÉCOULEMENS, (*Médecine.*) les obſervations des terribles accidens qui ſurviennent à la *ſuppreſsion des écoulemens*, ſont en très-grand nombre, & aſſez généralement connues; tous les livres de Médecine en ſont remplis, & il eſt peu de perſonnes qui ne puſſent rapporter comme témoins oculaires des exemples effrayans dans ce genre.

Le danger qui accompagne cette *ſuppresſion*, peut varier ſuivant la nature des écoulemens, leur ancienneté, le tempérament & la conſtitution particuliere du ſujet; on peut diſtinguer en général trois ſortes d'*écoulemens*; eu égard à la gravité & la *ſubitanéité* des accidens qu'entraîne leur *ſuppreſſion*. Dans la premiere claſſe, la moins dangereuſe, je comprends ceux qu'on appelle communément *excrétions*, & qui ſont des fonctions propres & conſtamment attachées à l'état de ſanté, telles ſont les excrétions des urines, de la tranſpiration, des ſueurs, de la ſalive, des regles dans les femmes, & des hémorrhoïdes dans certains ſujets; leur *ſuppreſion* occaſionne plus ou moins promptement des maladies de différent caractere, ſuivant la nature de l'humeur ſéparée & l'importance des fonctions auxquelles elle ſert, & l'utilité ou la néceſſité de ſon excrétion. *Voyez tous ces différens articles*. La ſeconde claſſe renferme ces mêmes excrétions lorſqu'elles paroiſſent ou ſont augmentées dans le cours de quelque mala-

maladie, auxquelles on peut ajouter les hémorrhagies par le nez, les éruptions cutanées, les abcès, les dévoyemens & l'expectoration; & on peut les considérer sous deux points de vue différens, ou comme symptomatiques, ou comme critiques. Dans le premier cas, leur *suppresſion* n'eſt pas, à beaucoup près, auſſi grave; elle n'eſt cependant pas toujours exempte de danger; mais la *ſuppresſion* des excrétions critiques cauſe mille ravages, & ſouvent entraîne une mort prochaine. Elle peut être occaſionnée par les paſſions d'ame, & ſur-tout par la frayeur ſubite, par le froid, & ſur-tout par des remedes contraires, c'eſt-à-dire, des aſtringens trop forts donnés inconſidérément, ou des remedes qui procurent une excrétion oppoſée: enfin les écoulemens de la troiſieme eſpece, qui méritent par le danger preſſant attaché à leur *ſuppreſſion* une attention particuliere, ſont ceux que la nature établit ou entretient lorſqu'ils ſont formés par accident, pour guérir ou prévenir des maladies fâcheuſes, pour dépurer le ſang, *&c.* & que l'art, dans les mêmes vues, imite quelquefois; de ce nombre ſont les crevaſſes qui ſe font aux jambes des hydropiques, les ulceres familiers aux vieillards & aux perſonnes cacochymes, les vieux ulceres, les fiſtules anciennes, les larmoyemens devenus habituels, la teigne, la croute de lait, le fluement des oreilles dans les enfans, les crachats purulens, les cauteres, les ſetons, *&c.* Il eſt inconcevable avec quelle rapidité les ſymptomes les plus fâcheux, avant-coureurs d'une mort prochaine, ſuccedent à la *ſuppresſion* de la plûpart de ces *écoulemens*: outre le grand nombre de faits atteſtés par différens auteurs que je pourrois alléguer en preuve de cette vérité, & qu'on pourra trouver dans les recueils ordinaires d'obſervations, je n'en rapporterai qu'un ſeul qui s'eſt paſſé ſous mes yeux.

Un vieillard cacochyme avoit depuis quelques années un ulcere à la jambe, qu'il n'avoit jamais pu venir à-bout de faire fermer; après avoir conſulté différentes perſonnes qui, ſoit par prudence, ſoit par ignorance, avoient laiſſé ſon ulcere dans le même état; il s'adreſſa à moi, me priant de le débarraſſer d'un mal auſſi incommode & deſagréable. Je vis le danger qu'il y auroit à ſe rendre à ſes deſirs; cependant pour l'empêcher d'aller chercher ailleurs des ſecours d'autant plus dangereux qu'ils ſeroient plus efficaces, je lui promis de le guérir, & demandai pour cela beaucoup de tems; cependant je l'amuſai par des remedes indifférens, qui laiſſerent continuer l'*écoulement* avantageux de l'ulcere; enfin ennuyé & rebuté de ce peu de ſuccès, il a recours à un chirurgien, qui n'étant pas aſſez éclairé pour ſentir les conſéquences de ce qu'il faiſoit, n'oublia rien pour cicatriſer l'ulcere, & il n'y réuſſit que trop bien; mais à l'inſtant que la cicatrice fut parfaitement fermée, le malade tombe comme apoplectique, preſque ſans pouls & ſans connoiſſance, & avec beaucoup de difficulté de reſpirer; ayant été appellé, & arrivant au bout de quelques heures, je trouve le malade au râle, déja le froid de la mort occupoit les parties extérieures; je n'eus pas de peine à deviner la cauſe de ce terrible état, & pour m'en aſſurer, j'examine la jambe, que je trouvai bien cicatriſée; je fais à l'inſtant appliquer à l'endroit de l'ulcere un cautere actuel & un large véſicatoire derriere le dos, mais ce fut inutilement; le malade en parut ranimé pendant quelques momens, mais il retomba bientôt dans l'agonie, qui fut très-courte. Je fis ouvrir le cadavre, & je trouvai les poumons délabrés & remplis d'une grande quantité de pus; tous les autres viſceres me parurent à-peu-près dans l'état naturel.

La méthode la plus appropriée & la plus ſûre qu'on doit ſuivre dans le traitement des maladies occaſionnées par la *ſuppreſſion* de quelque *écoulement*, eſt de le rétablir lorſque cela eſt poſſible. Les ſecours qui peuvent remplir cette indication ſont différens ſuivant les eſpeces d'*écoulemens*; ils ſont expoſés à leurs *articles* particuliers. *Voy* URINE, SUEUR, TRANSPIRATION, REGLES, CRACHATS, DIARRHÉE, & DIURETIQUES, SUDORIFIQUES, EMMÉNAGOGUES, BÉCHIQUES, PURGATIFS, *&c.* Pour rappeller les écoulemens attachés aux éruptions cutanées, il faut faire reparoître ces éruptions par le moyen des bains un peu chauds, & ſur-tout en faiſant coucher le malade avec d'autres perſonnes attaquées de la même maladie. *Voyez* PEAU, *maladies de la*. Lorſque ces écoulemens viennent de quelque ulcere, d'une fiſtule, d'un cautere, *&c.* qu'on a fait inconſidérément cicatriſer, le ſeul moyen de s'oppoſer aux accidens ſurvenus, eſt de r'ouvrir ces ulceres par le fer ou les cauſtiques, ou même, quand le mal eſt preſſant, par le feu; & ſi l'on ne peut pas le faire dans l'endroit même de l'ulcere, il faut appliquer les cauteres dans d'autres parties du corps; on peut en ſoutenir & preſſer les effets par les véſicatoires; mais le ſuccès dépend ſur-tout de la promptitude avec laquelle on adminiſtre ces ſecours: le moindre retardement eſt ſouvent funeſte, & la perte de quelques heures eſt irréparable. (*m*)

SUPPRESSION, *feu de*, (*Chimie*) feu qu'on met deſſous & deſſus un vaiſſeau qui contient les ingrédiens ſur leſquels il s'agit d'opérer, enſorte que la matiere contenue dans le vaiſſeau reçoive une chaleur égale deſſus & deſſous. (*D. J.*)

SUPPRIMER, v. act. (*Gram.*) retrancher, anéantir, abolir, éteindre. On *ſupprime* un droit, une charge, une piece, une clauſe, une condition.

SUPPURATIF, ſ. m. & adj. *terme de Chirurgie concernant la matiere médicale externe*, médicament qui facilite & procure la formation du pus dans une partie. *Voyez* PUS. Pour bien connoître les propriétés & la maniere d'agir des remedes *ſuppuratifs*, il faut ſavoir préciſément en quoi conſiſte l'action de la nature qui produit le pus. *Voyez* SUPPURATION.

Nous répéterons ici ce que nous avons dit au *mot* SARCOTIQUE ſur la vertu des remedes: elle varie ſuivant les cas où on les applique, de ſorte que le même médicament, qui eſt *ſuppuratif* dans une circonſtance, procure la réſolution dans une autre, & *vice verſa*. Quand les humeurs qui forment l'engorgement ne ſont pas ſuppurables, & que les vaiſſeaux ont ou trop, ou trop peu d'action, pour convertir les humeurs en pus, les remedes qui ſont réputés les plus favorables à la ſuppuration, ſeroient appliqués vainement. La génération du pus ne peut donc être produite par aucun médicament qui ait ſpécifiquement la vertu ſuppurante; ainſi l'on doit admettre pour *ſuppuratif* tout remede qui eſt capable dans certains cas déterminés de favoriſer les ſymptomes néceſſaires dans ces mêmes cas pour la formation du pus.

Quand l'inflammation d'une partie eſt conſidérable, les remedes émolliens, humectans & anodyns calment l'erétiſme des vaiſſeaux, rendent leur oſcillation plus libre, & peuvent en conſéquence procurer la ſuppuration. Ainſi dans ce cas le cataplaſme de mie de pain & de lait avec le ſafran paroît ſouvent *ſuppuratif*, ainſi que le cataplaſme fait avec les pulpes émollientes. Quand on croit que la ſuppuration aura lieu, ce qu'on connoît aux ſignes qui annoncent qu'elle ſe fera, on ajoute des remedes gras & onctueux au cataplaſme émollient, tels que l'onguent d'althœa, de l'onguent de la mer, du baſilicum, ou onguent *ſuppuratif*, ou ſimplement de l'axonge ou graiſſe de porc.

Si la tumeur eſt circonſcrite, & qu'il faille pour obtenir la ſuppuration conſerver la chaleur de la partie, & même augmenter un peu l'action des vaiſſeaux, les compoſitions emplaſtiques, en bouchant les pores & ſtimulant les fibres, produiront l'effet requis. L'emplâtre diachylum gommé, ou l'onguent de la mer rempliront l'intention du chirurgien.

Quand il ne ſuffit pas de conſerver la chaleur de la partie, & qu'il eſt néceſſaire de l'augmenter, on a recours à des remedes plus actifs: le cataplaſme avec les oignons de lis & la thériaque, ou avec les farines réſolutives & le miel; les feuilles d'oſeille cuites ſous les cendres mêlées avec de la graiſſe de porc; le levain avec les fientes de pigeon, de chevre, de porc ou de bœuf; & tous les remedes réſineux & gommeux. Il y a donc des *ſuppuratifs* émolliens, des *ſuppuratifs* relâchans, des *ſuppuratifs* irritans; il y en a d'antiputrides, dans leſquels entrent des ſubſtances balſamiques: des eſpeces de différentes claſſes peuvent être employées ſucceſſivement, & combinées diverſement dans le traitement particulier d'une tumeur humorale qui ſe termine par ſuppuration. C'eſt au chirurgien à varier les remedes, ſuivant les indications qui ſe préſentent. On trouvera les meilleurs principes ſur cette matiere, dans le traité de la *ſuppuration purulente*, par M. Queſnay; & dans les mémoires qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de Chirurgie ſur les remedes *ſuppuratifs*, imprimés dans le ſecond tome du *recueil des prix*. (*Y*)

SUPPURATION, ſ. f. *terme de Chirurgie & de Médeci-*

decine, action de la nature qui convertit des humeurs en pus. *Voyez* Pus. Lorsque la matiere purulente coule par une solution de continuité, l'action qui forme ce pus se nomme plus particulierement *digestion*. La *suppuration* proprement dite, est la formation du pus dans une partie enflammée, qui fait de la tumeur inflammatoire un abscès. La production du peu dans les inflammations est un effet immédiat de l'action des arteres sur les humeurs mêmes qu'elles contiennent, & sur les graisses renfermées dans le tissu cellulaire enflammé. Car on remarque que ce ne sont ni les muscles, ni les tendons, ni les nerfs, ni les vaisseaux principaux qui suppurent, c'est toujours la membrane adipeuse qui est le siege de la matiere suppurée; les autres parties solides peuvent se pourrir, mais elles ne suppurent pas. *V.* Inflammation & Phlegmon.

L'attention du chirurgien dans le traitement d'une inflammation, consiste à s'opposer à la *suppuration*, s'il convient & s'il est possible de l'empêcher; & à la procurer ou à la favoriser, quand elle est avantageuse ou inévitable. La résolution est souvent la terminaison la plus convenable. *Voyez* Résolution & Résolutif. Mais quand il est nécessaire qu'une tumeur suppure, on ne peut compter que sur l'inflammation pour obtenir une *suppuration* louable; mais cette *suppuration* qui forme un abscès, n'est pas une terminaison naturelle de l'inflammation, puisqu'elle suppose en outre dans le tissu adipeux une solution de continuité accidentelle, dans laquelle l'humeur purulente s'extravase: les indications principales pour conduire une inflammation à *suppuration*, doivent donc être de procurer cette solution de continuité dans l'intérieur de la partie malade, & de faciliter la collection du pus. M. Quesnay, qui a traité à fond cette matiere intéressante dans un traité particulier, dont nous avons recommandé la lecture au *mot* Suppuratif, reconnoît quatre causes principales de la formation de l'abscès, ou de la dilacération du tissu cellulaire; 1°. l'inflammation portée à un point qui ferme les routes des cellules graisseuses entr'elles, & avec les veines qui resorbent les sucs qui s'épanchent naturellement dans ces cellules; 2°. l'action violente des vaisseaux, qui produit une humeur âcre & putrescente; 3°. la surabondance de l'humeur engorgée, qui rompt les parois qui la retiennent; 4°. les médicamens qui favorisent ces différentes causes.

On voit, par cet exposé, que pour produire du pus il y a quelquefois l'indication de calmer une inflammation excessive, qui suffoque les vaisseaux, & feroit tomber la partie en mortification; qu'il faut dans d'autres cas ranimer une inflammation foible & languissante; qu'ainsi il y a des suppuratifs émolliens & des suppuratifs stimulans.

La *suppuration* a un second état, qui est son accroissement: l'abscès est déja commencé, il faut en procurer la maturation. Les remedes suppuratifs sont alors maturatifs; mais le pus déja formé coopere plus que tout à la destruction du tissu cellulaire, & à l'ampliation du foyer de l'abscès: tous les sucs engorgés s'y déposent; les accidens de la fievre qui accompagnoient l'inflammation commencent à ce[illegible] sations locales qui étoient les agens de [illegible] du pus diminuent; & lorsque l'abscès est [illegible] on s'apperçoit par la mollesse de la tumeur & [illegible] fluctuation des liqueurs épanchées, il [illegible] curer une issue. *Voyez* Abscès, Incision. [illegible]

SUPPUTATION, s. f. (*Arith.*) c'est l'action d'estimer ou de compter en général différentes quantités, comme l'argent, le tems, les poids, les mesures, &c. *Voyez* Calcul.

SUPPUTER, v. act. (*Arithmét.*) action de compter, calculer, ou examiner par voie d'arithmétique, en additionnant, soustrayant, multipliant, ou divisant certaines sommes ou nombres. (*D. J.*)

SUPRAJONCTAIRES, s. m. (*Hist. mod.*) officiers de justice créés par Jacques II. roi d'Arragon, pour faire exécuter les sentences des juges; ils étoient, dit-on, en Espagne, ce que sont ici les prevôts des maréchaussées. On les appelloit auparavant *paciaires* & *vicaires*.

SUPRALAPSAIRES, (les) s. m. pl. *en termes de Théologie*, sont ceux qui soutiennent que Dieu, sans avoir aucun égard aux bonnes & aux mauvaises œuvres, a résolu par un decret éternel de sauver les uns & de damner les autres. *Voyez* Réprobation.

On les appelle aussi *Antelapsaires*, & ils sont opposés à ceux qu'on nomme *Sublapsaires* & *Infralapsaires*. Voyez Sublapsaires.

Suivant les *Supralapsaires*, l'objet de la prédestination, est l'homme en tant *qu'il peut être créé*, & qu'il peut tomber dans le péché; en suivant les *Infralapsaires*, c'est l'homme *créé* & tombé. *Voyez* Prédestination.

Il semble que les *Supralapsaires* dans un seul decret absolu, confondent deux decrets différens, savoir un decret conditionnel qui précede la prévision de l'obéissance ou de la désobéissance de l'homme à la grace de Dieu, & le decret absolu qui suit cette prévision. *Voyez* Prescience.

Les Prédéterminans admettent aussi un decret absolu antérieur à la prévision du péché originel, en quoi ils se conforment au sentiment des *Supralapsaires*; mais ils se distinguent de ces derniers, aussi-bien que des Jansénistes, en ce que leur decret absolu renferme des moyens suffisans que Dieu ne refuse à personne pour arriver au salut; de sorte que pour ce qui regarde l'article du pouvoir, rien n'empêche les hommes de se sauver. *Voyez* Grace.

SUPRÉMATIE, (*Gouvernement politique.*) l'Eglise reçue dans l'état sous Constantin, y avoit apporté son culte, qu'elle ne tenoit que de Dieu seul, mais qu'elle ne pouvoit exercer publiquement que par la permission de l'empereur; c'étoit lui qui assembloit les conciles; & quand la religion fut encore plus répandue, les souverains, chacun dans leurs états, exercerent dans les choses ecclésiastiques la même autorité que l'empereur. Ainsi le concile d'Orléans fut convoqué par l'autorité de Clovis; Carloman & Pepin son frere, n'étant que maires du palais, en convoquerent aussi. (1)

L'assemblée des conciles généraux intéressoit trop l'au-

(1) Si l'Eglise de Jesus-Christ n'est qu'une société de fideles qui composent un corps mystique, qui a pour chef visible le Pontife Romain un successeur légitime de S. Pierre; si ce corps est essentiellement institué pour professer la foi, que Jesus-Christ lui-même a révelée, & pour rendre à Dieu le culte qu'il a appris de son divin maître qui l'institua; aucune puissance créée, quelque grande & excellente qu'elle soit sur la terre, ne sauroit légitimement empêcher ce Corps où il se trouve, d'exercer ce culte & cette profession de foi. De-là vient que, quoique les Apôtres enseignassent de vive voix & par écrit qu'on doit toutes sortes d'obéissance & de respect aux Souverains temporels, ils ne laisserent cependant jamais, quelques efforts que fissent ceux-ci pour s'y opposer, d'exercer l'office de Pasteurs de l'Eglise, de prêcher la parole divine, de baptiser, d'administrer tous les sacrémens aux nouveaux convertis à J. Ch. & de rendre à Dieu le culte que la religion Chrétienne prescrit. Bien plus les chrétiens des premiers siecles offroient aux plus barbares tyrans leur vie & leurs richesses; mais ils ne laissoient point les offices de religion, qui se pratiquoient dans les assemblées, que les fideles avoient coutume de faire. Les évêques catholiques firent aussi plusieurs conciles synodaux sans le consentement des souverains temporels, dans les trois premiers siecles de l'Eglise, & ils y expliquerent des dogmes de foi, condamnerent des hérésiarques, déposerent des évêques indignes des chaires cathédrales qu'ils possedoient, & y établirent différens points de discipline, sans que personne ait jamais revoqué en doute l'autorité de ces synodes, quoique les princes séculiers n'y aient eu aucune part. Mais l'Empereur Constantin & autres souverains du monde s'étant convertis à J. Ch., le célebre auteur de cet article croit que sans leur consentement l'Eglise ne pouvoit pas exercer publiquement dans leurs états le culte qu'elle doit à Dieu. Mais d'où tire-t-il une pareille doctrine? Si l'empire admet dans son sein l'Eglise, il faut qu'il admette cette constitution essentielle, dont l'existence de l'Eglise même dépend tellement que s'il n'y a pas cette constitution, il n'y a plus par-là-même d'Eglise, & elle s'enfuit de ce lieu, quoqu'il pût y rester quelques fideles qui appartinssent au corps de cette Eglise qui subsisteroit ailleurs. Par tout donc où il se trouve assez de fideles avec un nombre suffisant de Pasteurs & de prêtres, qui puissent exercer du-moins entre eux les offices de religion, il n'y a point de puissance sur la terre qui puisse les en empêcher, quoique cela arrivât par un acte d'injustice & de violence. Pour ce qui regarde la convocation des conciles dans les états catholiques, qui a jamais douté que les Pasteurs de l'Eglise ne soient tenus d'avoir pour les Princes souverains, tous les égards, tous les menagemens, tout le respect & toute la vénération qui leur est due, en cas de quelque assemblée génerale dans quelque lieu de l'étendue de leurs domaines, & qu'ils ne doivent tâcher d'obtenir leur consentement leur protection & la force de leurs armes pour la défense d'un tel concile & pour la foi de ses décisions? On ne sauroit contester aux souverains le droit suprême qu'ils ont de vouloir être informé de tout ce qui se passe dans leurs états, & d'exiger qu'il ne s'y fasse rien sans leur consentement. Quel doit être ce droit des souverains par rapport à la convocation des conciles, on le dira dans la premiere note de l'article *Synode*. Je me contenterai de dire quant à present qu'il n'y a eu aucun concile convoqué par la puissance civile, sans le consentement de la puissance ecclésiastique, bien plus sans l'impulsion de cette même puissance de l'Eglise, qui avoit recours à la force des princes séculiers pour faire évanouir tout obstacle capable d'empêcher l'effet de ses vues. Les troubles qui s'éleverent dans l'orient à l'occasion de la Pâque & de l'Aria-

l'autorité des princes séculiers, pour qu'il n'y eût point entre eux par la suite des tems, de jalousie au sujet de la convocation. Il falloit, pour les accorder, un lien commun formé par la religion, qui tînt à tous, & qui ne dépendît de personne; c'est ce qui rendit enfin les papes, en qualité de peres communs des fideles, maîtres de cette convocation, mais avec le concours juste & nécessaire des souverains. Les légats étendirent beaucoup depuis les droits du saint siége à cet égard; Charles-le-Chauve autorisa leurs entreprises; & on se vit souvent assembler des conciles nationaux dans les royaumes où ils furent envoyés, sans en consulter les souverains. *Henault.* (*D. J.*)

SUPRÉMATIE, *dans la politique angloise*, signifie la supériorité ou la souveraineté du roi sur l'église aussi-bien que sur l'état d'Angleterre, dont il est établi le chef *Voyez* ROI.

La *suprématie* du roi fut établie, ou comme d'autres parlent, recouvrée par le roi Henri VIII. en 1534, après avoir rompu avec le pape. Depuis ce tems-là, elle a été confirmée par divers canons, aussi-bien que par les statuts synodaux de l'église anglicane; ce qui a donné lieu au formulaire d'un serment que l'on exige de tous ceux qui entrent dans les charges & emplois de l'église & de l'état, de ceux qui aspirent aux ordres sacrés, des membres de la chambre haute & de la chambre basse du parlement, *&c. Voyez* SERMENT.

Le droit de *suprématie* consiste principalement dans ces articles.

1°. Que l'archevêque de chaque province ne peut convoquer les évêques & le clergé, ni dresser des canons sans le consentement exprès du roi, comme il paroît par le statut de la vingt-cinquieme année du regne d'Henri VIII. c. *xix.* au lieu qu'auparavant les assemblées ecclésiastiques étoient convoquées, & que l'on y faisoit des lois pour le gouvernement de l'Eglise, sans aucune intervention de l'autorité royale. *Voyez* CONVOCATION.

2°. Aujourd'hui on peut appeller de l'archevêque à la chancellerie du roi; en conséquence de cet appel, on expédie une commission sous le grand sceau adressée à certaines personnes qui pour la moitié sont ordinairement des juges séculiers, & pour l'autre moitié des juges ecclésiastiques; ce que l'on appelle *la cour des délégués*, où se décident définitivement toutes les causes ecclésiastiques, quoique dans certains cas on permette de revenir de la sentence de cette cour par forme de révision. Avant ce statut d'Henri VIII. on ne pouvoit appeller de l'archevêque qu'au pape seul. *Voy.* DELEGUÉ, APPEL, *&c.*

3°. Le roi peut accorder des commissions à l'effet de visiter les lieux exempts de la jurisdiction des évêques ou des archevêques; & de-là les appels ressortissent à la chancellerie du roi: au lieu qu'avant le statut d'Henri VIII. il n'y avoit que le pape qui pût ordonner ces visites, & recevoir les appels interjettés de ces cours.

4°. Les personnes revêtues des ordres sacrés ne sont pas plus exemptes de l'autorité des lois temporelles, que les personnes séculieres. *Voyez* EXEMPTION, IMMUNITÉ. *&c.*

5°. Les évêques & le clergé ne prêtent aucun serment, & ne doivent aucune obéissance au pape; mais ils sont obligés de prêter au roi le serment de fidélité & de *suprématie*.

SURA, (*Hist. natur.*) espece de rat qui se trouve en Afrique, sur-tout dans le royaume de Congo; il travaille sous terre comme les taupes; sa chair est un manger excellent, & un festin manqueroit de délicatesse, si l'on n'y servoit de ces animaux; il y a cependant des negres qui par la superstition s'en privent comme d'une viande impure.

SURA, *ou* SURE, (*Relig. mahomét.*) mot arabe qui signifie proprement un *pas*; mais les collecteurs de l'alcoran désignent par ce mot, les différentes sections de cet ouvrage, qui sont au nombre de 114. Le pere Souciet dit *surate* au lieu de *sura*, parce qu'en arabe le *hé* final marqué de deux points, se prononce comme *te*. (*D. J.*)

SURA, (*Géog. anc.*) ville de Syrie, dans la Palmyrène: Ptolomée, *l. V. c. xv.* la marque sur le bord de l'Euphrate. Pline, *l. V. c. xxiv.* dans un endroit, nomme cette ville *Ura*, & plus bas, *l. V. c. xxvj.* il l'appelle *Sura*. Il ajoute qu'elle étoit bâtie dans l'endroit où l'Euphrate tournant vers l'orient, laissoit les deserts de Palmyrène. Ortélius, le pere Hardouin & Cellarius, conviennent que c'est cette ville qui est nommée *Flavia*, *Firma*, *Sura*, dans la notice des dignités de l'empire, *sect.* 24. Le pere Hardouin soutient que quand même on écriroit *Ura*, au lieu de *Sura*, la conjecture de Bochart, *part. I. l. II. c. vj.* qui voudroit en faire l'Ur des Chaldéens, ou de la Babylonie, n'en deviendroit pas plus probable, parce que la Babylone est trop éloignée de la Palmyrène. Dans une ancienne notice ecclésiastique, cette ville est appellée Σούρα.

Dans le second passage de Pline, qui vient d'être cité, on lit: *a Sura autem proxime est Philiscum*. Les anciens éditeurs de Pline, au lieu de *a Sura*, lisoient *Asura*, *Arura*, ou *Assur*. Mais cet endroit de Pline suffit pour juger qu'il faut lire *ab Ura*, ou *a Sura*. (*D. J.*)

SURA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule belgique, & l'un de ceux qui se jettent dans la Moselle; Ausone *in Mosella*, *v.* 354. le décrit ainsi:

> . . . *Pronæa Nemesæque adjuta meatu*
> Sura *tuas properat non degener ire sub undas*
> Sura *interceptus tibi gratificata fluentis*.

Ce fleuve s'appelle aujourd'hui *Saur*, & les François le nomment le *Sour*. La Pronæa & la Nemesa, qui, selon Ausone, grossissent ses eaux, sont aujourd'hui la Prum ou Pruym, & la Nyuns. (*D. J.*)

SURABONDANCE, s. f. (*Gram.*) abondance excessive & vicieuse: on dit *surabondance* de droit, *surabondance* de grains & de vin.

SURABONDANT, (*Chimie.*) lorsque, outre la proportion requise d'un certain principe pour la formation d'une substance déterminée, d'un tel mixte, d'un tel composé, *&c.* il existe dans un sujet chimique une quantité indéterminée de ce même principe; on dit de cette derniere quantité qu'elle est *surabondante* à ce mixte, à ce composé, *&c.* par exemple, tous les sels crystallisables contiennent une certaine quantité d'eau essentielle à leur crystallisation; si des crystaux d'un sel sont unis à une autre portion d'eau qui les résout en liqueur, *&c.* on dit de cette eau qu'elle est *surabondante* à la crystallisation; une certaine quantité de terre *surabondante* au corps muqueux, paroît constituer l'être spécifique du corps farineux. *Voyez* FARINE & FARINEUX, (*Chimie.*) Une certaine quantité d'acide marin & de mercure, constitue un composé connu dans l'art sous le nom de *mercure sublimé doux*; si on charge ce composé d'une plus grande proportion d'acide, ce qui arrive lorsqu'on convertit le mercure sublimé doux en un autre sel appellé *mercure sublimé corrosif*, cette derniere portion d'acide qui spécifie le sublimé corrosif, est dite *surabondante*.

Le sels neutres métalliques sont éminemment propres à se surcharger d'acide, ou à recevoir dans leur composition un acide *surabondant*: & les différentes proportions de ce principe *surabondant*, font considérablement varier leurs effets, les phénomenes qu'ils

l'Arianisme, étoient trop forts pour pouvoir y remédier sans la force de l'Empire; ainsi quoique le Pape S. Sylvestre expediât dans ce pays-là le grand évêque Osius; quoiqu'Alexandre évêque d'Alexandrie se donnât beaucoup de peine pour arrêter le cours de l'hérésie Arienne, le tout fut inutile: c'est pour cela que ce dernier implora le bras imperial de Constantin, suivant le témoignage de S. Epiphane *Heresi* 63. On peut croire que l'évêque Osius vicegerent de S. Sylvestre aura fait les mêmes instances à ce pieux Prince, & que cet Empereur se sera chargé du soin d'assembler un concile général, qui fut certainement tenu du consentement du Pape, quoique pour mieux engager les évêques l'Empereur écrivît lui même. C'est ainsi que le rapportent Ruffin liv. 1. de son histoire Ch. 1. Anastase Bibliothecaire, mais sur tout les Peres du sixieme concile général qui est le troisieme tenu à Constantinople lesquels dans leurs acclamations s'exprimoient de cette maniere au rapport de Labbé tom. 7. Concil. Colum. 1055. Ἄρειος διαιρέτης καὶ κατατομεὺς τῆς Τριάδος ἐξηγέρθη, καὶ παραυτίκα Κωνσταντῖνος ὁ ἀειαύγουστος, καὶ Σίλβεστρος ὁ ἀοίδιμος τὴν Νικαίᾳ μεγάλην τε καὶ περίβλεπτον συνέλεγον σύνοδον: c'est-à-dire Arius se soulevoit pour soutenir la division de la S. Trinité & sur le champ Constantin toujours auguste & le célebre Sylvestre rassemblerent dans Nicée ce grand concile si respectable. Nous expliquerons encore plus clairement à la dite Note de l'article *Synode*, ce que nous avons dit de ce concile à l'égard des autres aussi convoqués par les Princes. (*W*)

qu'ils présentent dans les différens procédés qu'on exécute sur ces substances ou avec ces substances. M. Rouelle a donné dans les *Mém. de l'acad. royale des Sciences*, *année* 1754. un excellent mémoire sur cette importante matiere. (*b*)

SURACHAT, (*Finances*.) on appelle *Surachat* la remise que des particuliers savent se procurer du bénéfice que fait le roi de la monnoie, ou de partie de ce bénéfice, sur une quantité de marcs qu'ils se chargent de faire venir de l'étranger. Traçons d'après l'auteur des *considérations sur les finances*, les idées saines qu'il faut revêtir sur une pareille opération.

Nul homme, dit-il, au fait des principes politiques de l'administration, ne doute qu'il ne soit avantageux de payer au commerce les matieres qu'il apporte suivant la valeur entiere, c'est-à-dire, de rendre poids pour poids, titre pour titre; car si le prince retient un bénéfice sur sa monnoie, il délivre en monnoie une moindre quantité de grains pesant de métal pur, pour une plus grande qui lui est apportée. Ainsi il est évident qu'une telle retenue, est une imposition sur le commerce avec les étrangers; or le commerce avec les étrangers est la seule voie de faire entrer l'argent dans le royaume: d'où il est aisé de conclure, que toute remise générale des droits du prince sur la fabrication de la monnoie, est un encouragement accordé à la culture & aux manufactures; puisque le négociant est en état, au moyen de cette remise, ou de payer mieux la marchandise qu'il exporte, ou de procurer à l'état une exportation plus abondante, en faisant meilleur marché aux étrangers; unique moyen de se procurer la préférence des ventes, & dès-lors du travail.

Cette police occasionne encore des entrepôts de matieres pour le compte des autres nations; or tout entrepôt est utile à celui qui entrepose. On se contente ici de poser ces principes évidens qui suffisent pour détruire les sophismes que peuvent suggérer, sur ce sujet, de petites vûes intéressées. Dans ces matieres, il n'est qu'un intérêt à considérer, c'est celui des hommes qui produisent, c'est-à-dire, du cultivateur, du manufacturier, de l'armateur; mais lorsque l'état n'est pas dans une situation qui lui permette de faire cette gratification entiere au commerce, il est dangereux qu'il l'accorde à des particuliers qui s'offrent de faire venir de grandes sommes dans le royaume. Prétexte ridicule aux yeux de ceux qui font quelque usage de leur esprit! Nous ne pouvons recevoir de l'argent que par la solde du commerce, lorsqu'il rend les étrangers nos débiteurs. Si nous en recevons d'eux qu'ils ne nous doivent pas, il est clair que nous devenons leurs débiteurs: ainsi ils auront plus de lettres de change sur nous, que nous n'en aurions sur eux: par conséquent le change sera contre nous, le commerce total du royaume recevra moins de valeur de ses denrées, qu'il ne devoit en recevoir, & sa dette à l'étranger lui coutera plus cher à acquitter.

Pour faire cesser cette perte, il n'y auroit qu'un seul moyen, c'est de solder cette dette, en envoyant des marchandises, ou en envoyant des especes.

Si l'étranger n'a pas besoin de nos marchandises, ou bien elles y resteront invendues ce qui ne le rendra pas notre débiteur; ou bien elles y seront vendues à perte, ce qui est toujours fâcheux. Si l'étranger a besoin de nos marchandises, il est clair qu'il les auroit également achetées, quand même nous n'aurions pas commencé par tirer son argent; il est également évident qu'ayant été payés avant que d'avoir livré, nous aurons payé l'intérêt de cet argent par le change; & dès-lors nos denrées ne nous auront pas rapporté ce qu'elles nous auroient valu, si nous ne nous étions pas rendus débiteurs de l'étranger par des *surachats* de matiere.

Si nous faisons sortir notre dette en nature pour faire cesser le désavantage du change, il est clair que l'entrée de cet argent n'aura été d'aucune utilité à l'état, & qu'elle aura troublé le cours du commerce général pour favoriser un particulier. Tel sera toujours l'effet de toute importation forcée de l'argent dans les monnoies! Concluons qu'il ne doit entrer que par les bénéfices du commerce avec les étrangers, & non par les emprunts du commerce à l'étranger.

Enfin dans le cas où l'étranger se trouveroit notre débiteur, il est clair que tout *surachat* est un privilege accordé à un particulier pour faire le commerce avec plus d'avantage que les autres, il renverse toute égalité, toute concurrence. Comme ce particulier pouvant, au moyen du bénéfice du *surachat*, payer les matieres plus cheres que les autres, on le rend maître du cours du change, & il peut positivement lever à son profit un impôt sur la totalité du commerce national, conséquemment sur la culture, les manufactures & la navigation. Voilà au juste le fruit de ces sortes d'opérations, où les proposans font leurs efforts pour ne faire envisager aux ministres qu'une grande introduction d'argent, & une grace particuliere qui ne coute rien au prince. On leur cache que le commerce *perd réellement tout ce qu'ils gagnent*, & bien au-delà. Hé peut-on dire sérieusement *qu'il n'en coute rien au prince* quand tous ses sujets perdent, & qu'un monopoleur s'enrichit! (*D. J.*)

SURAL, LE, adj. *en Anatomie*, se dit des parties relatives au gras de la jambe, appellée en latin *sura*. La veine *surale* est assez grosse, & se divise en deux branches, l'externe & l'interne; chacune de ces branches se subdivise encore en deux, & elle forme avec les branches de la poplitée tout le plexus veineux qu'on voit sur le pié.

SURALLER, v. n. (*terme de Chasse*.) ce mot se dit d'un chien qui passe sur les voies sans crier, & sans donner aucune marque que la bête y est passée. (*D. J.*)

SURANDOUILLER, s. m. (*Venerie*.) c'est un grand andouiller qui se rencontre à quelques têtes de cerf, & qui excede en longueur les autres de l'empaumure.

SURANNATION, LETTRES DE, s. f. (*Gram. Jurisprud.*) on entend par surannation le laps de plus d'une année qui s'est écoulé depuis l'obtention de certaines lettres de chancellerie. Les lettres de *surannation* sont celles que le roi accorde pour valider d'autres lettres qui sont surannées. Cet usage qui s'est conservé dans les chancelleries vient de ce qu'autrefois chez les Romains toutes les commissions étoient annales. *Voyez le style de la chancellerie* par Ducrot. (*A*)

SURANNÉ, adj. (*Jurisprud.*) terme de chancellerie dont on se sert pour désigner des lettres dont la date remonte à plus d'une année; on dit que ces lettres sont surannées, pour dire qu'elles sont audessus d'un an. Les lettres surannées ne peuvent plus servir, à moins que le roi n'accorde d'autres lettres pour les valider, qu'on appelle *lettres de surannation*. *Voyez le style de la chancellerie* par Ducrot. (*A*)

SURARBITRE, s. m. (*Jurisprud.*) est celui qui est choisi pour départager les arbitres; on peut prendre pour *surarbitres* tous ceux que l'on prend pour arbitres; mais ordinairement on observe de prendre pour *surarbitre* quelqu'un qui soit ou plus qualifié que les arbitres, ou au moins de rang, d'âge & de considération égale; on peut prendre un ou plusieurs *surarbitres*, on les choisit ordinairement en nombre impair, afin qu'il n'y ait point de partage. *Voyez* ARBITRAGE, ARBITRE, GREFFIER DES ARBITRAGES, SENTENCE ARBITRALE. (*A*)

SURAS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Arabes Mahométans nomment les chapitres dans lesquels l'Alcoran est partagé. Ce livre en contient 114 qui sont d'une longueur inégale.

SURATE ou SURATTA, (*Géog. mod.*) ville des Indes dans les états du Mogol au royaume de Guzurate, sur la riviere de Tapy, vers l'entrée du golfe de Cambaye, avec un château où le grand-Mogol tient toujours un gouverneur. Les dehors de la ville sont les plus beaux du monde; car outre les jardins où l'on cultive toutes sortes d'arbres fruitiers, la campagne entiere semble vouloir contribuer à tout ce qui peut réjouir la vûe.

Les maisons des gens aisés sont bâties en brique, les autres sont construites en bambous, & couvertes de feuilles de palmier. C'est la ville de toute l'Asie la plus commerçante, & l'abord des marchands de toutes les nations. Les Anglois & les Hollandois y ont des loges, des magasins & des commis. Les Anglois particulierement y ont établi le fort de tout leur commerce des Indes.

La ville est aussi peuplée d'Arabes, des Persans, d'Arméniens, de Turcs & de Juifs qui y demeurent, ou qui s'y rendent perpétuellement pour le commerce. Il consiste en étoffes d'or, de soie, de coton, en épiceries que les Hollandois y portent, en perles,

en

en diamans, rubis, saphyrs, & toutes autres pierres précieuses.

Toutes les monnoies étrangeres y sont converties en roupies d'or & d'argent, sur lesquelles on met la marque affectée à l'empereur regnant. La roupie d'or en vaut quatorze d'argent, & la roupie d'argent vaut environ vingt-sept sols d'Angleterre.

Le havre de *Surate* est à deux lieues de la ville, au village de Suali; c'est-là où les navires déchargent leurs marchandises, que l'on acheve de porter par terre à *Surate*. Cette rade a sept brasses d'eau dans la haute marée, & cinq dans la basse.

Les habitans de *Surate* sont ou Bénians, ou Bramans, ou Monguls. Ces derniers professent le mahométanisme, & sont les plus considérés, tant à cause de leur religion qu'ils ont commune avec le mogol, & avec les principaux seigneurs du pays, qu'à cause qu'ils portent volontiers les armes. Les Bénians au contraire s'appliquent au travail, au commerce, & ont une dévotion extraordinaire pour les choses religieuses.

Long. de *Surate* suivant Cassini, 89. 51'. 30". *latit.* 21. 10'. *Long.* suivant les P. P. Jésuites, 90. 21'. 30". *latit.* 21. 50'. *Latit.* sur les cartes angloises, 20. 56, & sur les cartes de M. d'Après de Manvillette, 21. 10; ce qui est conforme aux observations de Cassini. (*D. J.*)

SURBAISSEMENT, s. m. (*Archit.*) c'est le trait de tout arc bandé en portion circulaire ou elliptique, qui a moins de hauteur que la moitié de sa base, & qui est par conséquent au-dessous du plein ceintre. *Sur-haussement*, c'est le contraire. *Daviler*. (*D. J.*)

SURBAISSER, (*Coupe de pierres.*) c'est n'élever une courbure de ceintre *A B C fig.* 26, qu'au-dessous du demi-cercle *A B D*, c'est-à-dire faire un ceintre elliptique, dont le grand axe soit horisontal.

SURBANDE, s. f. (*terme d'Artillerie.*) bande de fer qui couvre le tourillon d'une piece ou d'un mortier quand ils sont sur leur affut; elle est ordinairement à charniere. (*D. J.*)

SURBAY, (*Géog. mod.*) baie sur la côte d'Angleterre, dans Yorck-Shire. *Surbay* veut dire *baie assurée*, nom qui lui vient de la bonté de sa rade, qui d'ailleurs peut contenir quantité de vaisseaux. Les anciens l'appelloient *Eulimenon*, mot qui signifie la même chose. Ptolomée la nomme *Eulimenon Gabrantonicorum*, du nom du peuple qui habitoit le pays d'alentour. (*D. J.*)

SURBOUT ARBRE, (*Charpent.*) on appelle *arbre sur-bout* une grosse piece de bois tournante sur un pivot qui reçoit divers assemblages de charpente pour des machines. (*D. J.*)

SURCASE, s. f. (*Jeux.*) On appelle *surcase* au trictrac une case remplie de plusieurs dames, ou les dames surnuméraires de cette même case. *Académie de jeux*. (*D. J.*)

SURCENS, s. m. (*Gram. & Jurispr.*) est un second cens qui est ajouté au premier: c'est pourquoi on l'appelle aussi *croît de cens* ou *augmentation de cens*.

Il differe du chef-cens ou premier cens, en ce que celui-ci est ordinairement très-modique, & imposé moins pour le profit que pour marque de la seigneurie, au lieu que le *surcens* est ordinairement plus considérable que le cens, & est établi pour tenir lieu du produit de l'héritage.

Le *surcens* est seigneurial ou simplement foncier.

Il est seigneurial, lorsqu'il est dû au seigneur censuel outre le cens; & dans ce cas même il n'a pas les privileges du cens, il n'emporte pas lods & ventes, il se purge par decret faute d'opposition.

Le *surcens* simple foncier est la rente non-seigneuriale imposée sur le fonds par le proprietaire depuis le bail à cens. *Voyez* RENTE FONCIERE, BAIL A RENTE, CENS, CENSIVE, FIEF. Brodeau, sur Paris, *titre des censives*. (*A*)

SURCHARGE, s. f. (*Gram. & Jurispr.*) est une charge ou redevance imposée outre & pardessus une autre sur un héritage. Le cens est la premiere charge sur un héritage censuel, le surcens ou la rente fonciere est une surcharge.

Mais on entend ordinairement par *surcharge* l'augmentation qui se trouve faite au cens ou à la rente seigneuriale, sans que l'on en voie la cause. Si l'on fait reconnoître deux sols de cens au lieu d'un ou bien qu'avec le cens ordinaire on fasse reconnoître d'autres prestations qui n'étoient point accoutumées, ce sont des surcharges.

Pour connoître s'il y a *surcharge*, il faut remonter au titre primitif ou à la plus ancienne connoissance. *Voyez* Loiseau, *du déguerpissement*, *liv. VI. ch. ij.* Henrys, Vedel, *sur M. de Catelan*. (*A*)

SURCHAUFFER, v. act. (*Ouvriers de forge.*) c'est brûler le fer en partie par le trop de feu qu'on lui a donné.

SURCHAUFFURE, s. f. c'est le défaut d'un fer surchauffé.

SURCOSTAUX *ou* RELEVEURS DE STENON, *en Anatomie*, noms des muscles qui s'attachent sur les côtes.

Ces muscles sont au nombre de trente-deux, seize de chaque côté, douze courts & quatre longs. Les courts viennent des apophyses transverses de la derniere vertebre du col & des onze supérieures du dos, & s'inserent obliquement à chaque côte entre la tubérosité & son angle. Les longs viennent de la 7e, 8e, 9e & 10 vertebre du dos, & se terminent à la 9e, 10e, 11e & 12e côte.

SURCOT, s. m. (*Lang. franç.*) vieux mot qui signifioit un *riche habillement* que les dames mettoient sur elles; ensuite il vint à désigner une sorte de vêtement que les chevaliers de l'étoile institués par le roi Jean, portoient sous leurs manteaux. La lettre de leur institution en parle en ces termes. „ Les chevaliers qui „ seront appellés chevaliers de Notre-Dame ou de „ la noble maison de l'étoile, porteront sous le man„ teau *surcot* blanc ou cote blanche.

Le *surcot* étoit un habit fort en usage du tems de S. Louis; les hommes & les femmes en portoient. Joinville raconte que, Robert de Sorbonne lui ayant reproché qu'il étoit plus richement vêtu que le roi, il lui répondit qu'il „ portoit encore l'habit que son „ pere & sa mere lui avoient donné; mais vous, con„ tinua-t-il, qui êtes fils de vilain & de vilaine, avez „ laissé l'habit de vos pere & mere, & vous êtes vêtu „ de plus fin camelin que le roi n'est; & lors je prins „ la peau de son *surcot* & de celui du roi, que je joi„ gnis près l'un de l'autre; & lui dis, or, regardez „ si j'ai dit vrai.

M. Ducange dit, en expliquant ce terme, que parmi les Danois le mot *serk* signifioit un habit de femme. Il pourroit être, ajoute-t-il, que les François ont emprunté ce *mot* des Normands qui vinrent si souvent ravager la France; mais il n'est pas moins probable que cet habillement fut ainsi nommé, parce qu'il se mettoit sur la cote des dames; ensuite on appliqua ce nom aux robes des hommes comme à celles des femmes. (*D. J.*)

SURCROIT, s. m. (*Gram.*) accroissement, augmentation excessive & vicieuse. Un *surcroît* de compagnie, un *surcroît* de fortune, de douleur, de misere.

SURDAONES, (*Géog. anc.*) peuples de l'Espagne tarragonoise. Pline, *l. III. c. iij.* les place sur le bord du fleuve Sicoris, aujourd'hui la *Segre*; & il leur donne pour capitale la ville d'Herda, à-présent *Lerida* qui étoit aussi la capitale des Hergetes. Ainsi les *Herdenses* ou les habitans de Ilerda faisoient partie des *Surdaones*. Les *Surdaones* étoient compris sous les Ilergetes, & Ilerda étoit la capitale de ces deux peuples. (*D. J.*)

SURDENT, s. m. (*terme de Maréchal.*) Les Maréchaux appellent *surdent* les dents mâchelieres du cheval, qui viennent à croître en-dehors ou en-dedans; en sorte que cet animal voulant manger du foin, les pointes des dents qui sont crues plus hautes que les autres, pincent le palais ou la langue du cheval, lui causent de la douleur, & l'empêchent de manger. *Soleisel*. (*D. J.*)

SURDITÉ, s. f. (*Malad.*) est l'état d'une personne qui est privée du sens de l'ouïe; ou c'est une maladie de l'oreille, qui empêche cet organe de recevoir les sons. *Voyez* OUIE & OREILLE.

La *surdité* vient en général ou d'une obstruction, ou compression du nerf auditif, ou de quelque amas de matiere dans la cavité interne de l'oreille, ou de ce que le conduit auditif est bouché par quelque excroissance dure; ou enfin de quelque gonflement des glandes, ou de quelque corps étranger qui ferme le conduit, &c.

Les sourds de naissance sont aussi muets, au-moins ordinairement; parce qu'ils ne sont pas capables d'apprendre à parler. Cependant comme les yeux aident les oreilles, au-moins en partie, ils peuvent, à la rigueur, entendre ce qu'on dit, en observant le mouvement de levres & de la bouche; ils peuvent même

même s'accoutumer à faire des mouvemens semblables, & par ce moyen apprendre à parler.

Ainsi le Dr. Wallis parle de deux jeunes gens qui étoient sourds de naissance, & qui ne laissoient pas d'entendre ce qu'on leur disoit, & d'y répondre pertinemment. Le chevalier Dibgy nous dit avoir vu un autre exemple de la même chose. Il n'y a pas longtems qu'il y avoit à Amsterdam un médecin suisse nommé *Jean Conrad Amman*, qui apprenoit avec succès à parler des enfans nés sourds: il avoit réduit cette pratique à des regles fixes, & à une espece d'art & de méthode qu'il a publié dans son *surdus loquens*, *Amst.* 1692. & dans son traité *de loquela*, *ibid.* 1700.

M. Waller, secrétaire de la S. R. de Londres, parle dans les Transactions philosophiques, *n°.* 353. d'un frere & d'une sœur, âgés d'environ 50 ans chacun, & nés dans la même ville que M. Waller, qui tous deux étoient entierement sourds: cependant l'un & l'autre savoient tout ce qu'on leur disoit, en examinant seulement le mouvement des levres; & ils y répondoient sur le champ.

Il paroît qu'ils avoient tous deux joui du sens de l'ouïe étant enfans, & qu'ils l'avoient perdu dans la suite; mais qu'ils avoient conservé une espece de langage qui, quoique barbare, étoit cependant intelligible.

L'évêque Burnet nous a rapporté encore un autre exemple de la même chose dans l'histoire de la fille de M. Goddy, ministre de S. Gervais, à Geneve. Cette fille devint sourde à l'âge de deux ans; depuis ce tems, elle n'entendoit plus que le grand bruit, mais rien de ce qu'on lui disoit; mais en observant le mouvement des levres de ceux qui lui parloient, elle apprit un certain nombre de mots, dont elle composa une espece de jargon, au moyen duquel elle pouvoit converser avec ceux qui étoient en état d'entendre son langage. Elle ne savoit rien de ce qu'on lui disoit, à-moins qu'elle ne vît le mouvement des levres de la personne qui lui parloit; de-sorte que pendant la nuit, on ne pouvoit lui parler sans lumiere. Mais ce qui doit paroître plus extraordinaire; c'est que cette fille avoit une sœur, avec laquelle elle conversoit plus aisément qu'avec personne; & pendant la nuit; il lui suffisoit de mettre la main sur la bouche de sa sœur, pour savoir ce qu'elle lui disoit, & pour pouvoir lui parler dans l'obscurité. Burn. *let. IV. p.* 248. C'est une chose digne de remarque, que les sourds, & en général ceux qui ont l'ouïe dure, entendent mieux, & avec plus de facilité, lorsqu'il se fait un grand bruit dans le tems même qu'on leur parle; ce qui doit être attribué sans doute à la grande tension du tympan dans ces occasions. Le sieur Willis parle d'une femme sourde, qui entendoit fort distinctement ce qu'on lui disoit, lorsqu'on battoit du tambour; de sorte que son mari pour pouvoir converser plus aisément avec elle, prit à son service un tymbalier. Le même auteur parle d'une autre personne, qui demeuroit proche d'un clocher, & qui entendoit fort bien trois ou quatre coups de cloches; mais rien de plus.

SURDITÉ, (*Médecine séméiotiq.*) les signes que l'on tire de la *surdité* qu'on observe dans les maladies aiguës varient suivant les circonstances où se trouve le malade, de façon que dans certains cas, ils annoncent une crise salutaire; d'autrefois ils font craindre ou la mort, ou quelqu'accident fâcheux; en général la *surdité* au commencement d'une maladie aiguë n'est point d'un mauvais augure, surtout si on n'apperçoit aucun autre mauvais signe; lorsqu'elle paroît sur la fin, & que les évacuations critiques ne la dissipent point, ou qu'elle leur succede, on a tout à craindre pour les jours du malade; & s'il se rencontre en même tems quelque signe funeste; elle en confirme & augmente le danger: c'est sur cette observation qu'Hypocrate a prononcé que la mort étoit prochaine, si la *surdité* étoit jointe à des douleurs de tête & de col, aux tremblemens des mains, à des urines épaisses, à des dejections noires par les selles, à la résolution de la langue, & à l'engourdissement de tout le corps, *coac. prænot. cap. v. n°.* 9. il porte le même prognostic sur la *surdité* qui arrive aux malades extrémement foibles; si lorsque les forces sont tout-à-fait épuisées, l'œil ne voit pas, & l'oreille n'entend pas; le malade n'a plus qu'un instant à vivre, *aphor.* 49. *lib. IV.* le même auteur, dans les différens ouvrages de qui nous puisons tous ces axiomes de séméiotique, détaille avec une justesse infinie les différens cas où la *surdité* est funeste, & ceux q[illegible] favorable; nous ne faisons que traduire ses p[illegible]roles, sans entrer dans aucune discussion th[illegible] sans les étendre dans un commentaire s[illegible] *surdité*, dit-il, qui survient aux fievres aiguës, accompagnées de beaucoup d'inquiétude & de t[illegible] est un mauvais signe, *prorrhet. lib. I. sect.* 1. *n°.* 5. elle annonce le plus souvent un délire furieux, *coac. prænot. cap. V. n°.* 8. elle est aussi d'un mauvais augure dans les maladies chroniques, & elle présage d'ordinaire des douleurs aux cuisses, *ibid. n.* 2. lorsque les évacuations critiques, loin de soulager le malade, donnent naissance à quelque phénomene qui n'existoit pas auparavant, & que sur ces entrefaites le malade devient *sourd*, sa vie est en danger, *prorrhet. ibid. text.* 35. de tous les malades dans qui Hippocrate a observé ce symptome, Horophon seul, suivant la remarque de Galien, en a échapé; il en est de même si la *surdité* ayant paru avant la crise, subsiste après qu'elle a eu lieu, Phisista mourut au cinquieme jour avec ce symptome. La *surdité*, avons-nous dit, est quelquefois signe de délire prochain: nous ajouterons ici, qu'on doit d'autant plus compter sur la vérité de ce signe, qu'il sera joint dans le cas de douleur de tête avec le vomissement de matieres porracées, rugineuses, & de veilles opiniâtres; alors, dit notre grand observateur, le malade ne tarde pas à extravaguer d'une maniere violente, *prorrhet. lib. & sect. I. n°.* 10. de même la *surdité* qui se rencontre avec des urines rougeâtres sans sédiment, qui n'ont que des nuages, annoncent surement un dérangement d'esprit, l'ictere survenant dans ces circonstances seroit pernicieux, & plus encore s'il étoit suivi d'imbécillité; *ibid. n°.* 31. & *coac. prænot. cap. v. n°.* 10.

Dans bien des cas la *surdité* fait espérer une hémorragie du nez, ou un dévoyement critiques; & si ces évacuations surviennent, la maladie se termine heureusement. *Aphor.* 60. *lib. IV.* On peut s'attendre à cette issue favorable, lorsque la coction est faite, & que les autres signes sont bons; le dévoyement sur-tout bilieux, & la surdité, se succedent & se dissipent mutuellement, *aphor.* 28. *lib. IV.* j'ai observé cette succession à plusieurs reprises chez un malade qui guérit très-bien. L'hémorragie est plus surement indiquée par la *surdité*, si en même tems la tête est lourde, les hypochondres tendus, & les yeux fatigués par la lumiere. *coac. prænot. cap. v. n°.* 7. si dans cet état l'hémorragie est petite, il y a quelqu'obstacle que le vomissement ou la diarrhée peuvent emporter avec succès, *ibid. n°.* 20. Si par ces différentes crises la *surdité* ne disparoît pas en entier, qu'elle ne soit que diminuée, c'est signe qu'elles ont été incomplettes; & il faut s'attendre qu'elles seront réitérées tant que la *surdité* subsistera; on voit un exemple frappant de cette remarque dans l'histoire qu'Hippocrate donne de la maladie d'une fille d'Abderos, *epidem. lib. III. text.* 78. au huitieme jour d'une fievre aiguë, la *surdité* survint avec dégoût, frisson sans délire & sans aucun changement dans les urines; elle dura ainsi jusqu'au quatorzieme jour; alors il y eut un peu de délire, la fievre s'appaisa; & le dix-septieme l'hémorragie du nez fut abondante, la *surdité* en fut diminuée; les jours suivans même symptome, *surdité*, dégoût & délire: le 20, la malade sentit une douleur aux piés; à l'instant ces symptomes disparurent, la malade saigna du nez quelque peu, eut une legere sueur, & fut tout-à-fait exempte de fievre. Le 24 la *surdité*, le délire & la fievre revinrent; la douleur des piés se maintint: le 27 il y eut des sueurs copieuses, & en même tems la *surdité* & la fievre cesserent pour toujours & la malade entra en convalescence. De tout ce que nous avons dit, nous pouvons conclure avec Waldsmid, que la *surdité* qui se fait par un effort critique, *criticè*, dans les maladies aiguës est un bon signe; & qu'au-contraire celle qui vient par intervalle, & qui est plutôt dûe à la violence du mal, qu'à l'opération critique de la nature, est un signe fâcheux.

SURDOS, *terme de Bourrelier*; c'est une longue bande de cuir qui regne le long de l'épine du dos des chevaux de carrosse, qui d'un bout sort de la bricole ou coussinet, & de l'autre est terminé par la croupiere: le *surdos* a d'espace en espace des bandes de cuir qui y sont attachées, & descendent latéralement jusqu'aux fourreaux qui envelopent les reculemens ou bandes de côtés: l'usage des *surdos* est de contribuer à l'ornement du harnois, & en même tems à soutenir au moyen des bandes latérales qui sont com-

comme des côtés, les reculemens ou bandes de côté. *Voyez les Pl. & figures du Bourrelier.*

SUREAU, f.m. (*Hist. nat. Bot.*) *sambucus*, genre de plante à fleur monopétale, en forme de roue, & profondement découpée; le milieu de cette fleur est percé par la pointe du calice, comme par un clou: le calice devient dans la suite une baie pleine de suc, qui renferme des semences oblongues. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort établit sous ce genre de plante 7 especes de *sureau*, & met à leur tête le *sureau* commun à fruit noir, *sambucus fructu in umbella nigro*, *I. R. H.* 606. en anglois, *the common elder Wilth black berries*.

C'est tantôt un arbre du moyenne hauteur qui répand ses rameaux au large; tantôt un arbrisseau dont les branches sont longues, rondes, remplies de beaucoup de moëlle blanche, ayant le bois peu épais, vertes d'abord, & puis grisâtres; son tronc est couvert d'une écorce rude, crevassée & cendrée; sur cette écorce extérieure il s'en trouve une seconde qui est verte, & d'usage en médecine; son bois est assez solide, jaunâtre, mais facile à couper; ses rameaux sont garnis de nœuds par intervalles; ses feuilles sont attachées cinq ou six le long d'une côte, comme celles du noyer; mais plus petites, dentelées en leurs bords, & d'une odeur forte.

Ses fleurs naissent aux sommités des branches en ombelles ou parasols, amples, larges, formées en bassinets ou rosettes en cinq quartiers, blanches, petites, fort odorantes avec cinq étamines à sommets arrondies. Après que les fleurs sont tombées, il leur succede des baies grosses comme celles du génévrier, rondes, vertes d'abord, noires dans leur maturité, pleines d'un suc rouge foncé; elles contiennent ordinairement dans une seule loge trois semences menues, convexes d'un côté, & de l'autre anguleuses. Ses baies s'appellent dans les boutiques, *grana actes*.

Cet arbre croît presque par tout, dans les haies, dans les fosses des villes, dans les vallées, aux lieux ombrageux & humides; il pousse de très-bonne heure, & fleurit en Mai & Juin: ses baies sont mûres en automne. Si on le cultive dans les jardins, il forme un arbre assez gros, élevé, & de longue vie. Il est rare en Italie, & dans les pays chauds, parce qu'il aime les terres grasses. (*D. J.*)

SUREAU, (*Mat. méd.*) ou grand *sureau*; l'usage du *sureau* est très-ancien dans la médecine; on y emploie son écorce moyenne, ses feuilles, ses fleurs & ses baies, qui sont connues dans la pharmacie sous le nom de *grana actes*. Les anciens ont employé la décoction des feuilles & des tendrons de *sureau*, aussi-bien que la décoction des racines dans le vin pour vuider les eaux des hydropiques par les selles & par les urines. Les fleurs fraîches sont aussi laxatives, mais l'écorce moyenne est celle des parties du *sureau*, qui est regardée comme possédant la vertu purgative au plus haut degré. Aussi n'est-ce que cette partie que les modernes emploient à titre de purgatifs. Ils en donnent la décoction, le suc ou l'extrait. Ces remedes sont véritablement hydragogues, & ils agissent assez communement par haut & par bas, font ordinairement assez bien dans les hydropisies, & agissent sans violence & sans accident.

La dose du suc est d'une once; celle de l'écorce, employée à l'infusion de demi-once; & celle de l'extrait depuis demi-gros jusqu'à un gros. Les remedes analogues tirés du petit *sureau* où yeble, sont beaucoup plus forts. *Voyez* YEBLE.

Les fleurs seches de *sureau* qu'on n'emploie gueres que dans cet état, passent pour diaphorétiques & pour carminatives. On les fait entrer quelquefois à ce dernier titre dans les lavemens. Ses fleurs sont un remede assez peu usité & assez foible. Leur principal usage est diététique. On en prépare par infusion pour l'usage de la table un vinaigre appellé communément *vinaigre surat*, qui est fort agréable, & qui vraissemblablement n'emprunte aucune autre qualité, soit bonne, soit mauvaise, de l'infusion de ces fleurs; quoique quelques pharmacologistes n'aient pas manqué de dire qu'il étoit moins contraire à l'estomac & plus sain que le vinaigre pur & commun; & que quelques personnes trouvent peut-être avec plus de fondement que ce vinaigre à une odeur nauséuse, & portant à la tête.

L'eau distillée des fleurs de *sureau* est regardée comme céphalique, cordiale, diaphorétique, *&c.* mais elle est si foible, chargée d'un parfum si leger, qu'on en peut guere compter sur un pareil remede.

On prépare avec le suc des baies de *sureau* & la farine de seigle des rotules ou trochisques qu'on fait cuire au four, & qui sont connus dans les pharmacies sous le nom de *trochisci granorum actes*, qui sont recommandés pour les dissenteries, à la dose de deux gros jusqu'à demi-once; c'est un remede peu usité & peu éprouvé.

On prépare aussi avec le même suc & une quantité convenable de sucre (demi-livre, par exemple, sur une livre de suc), un rob qui est plus usité que le remede précédent contre la même maladie. Ce rob est mis aussi au rang des bons diurétiques & des sudorifiques légers.

Les usages extérieurs du *saureau* sont les suivans: ses feuilles, qu'on a fait échauffer & ressuer sur le feu, étant appliquées sur les enflures, sur les plaies, sur les vieux ulceres, & sur les brûlures, sont regardées comme produisant de très-bons effets. Ces feuilles sont aussi un ingrédient très-efficace des vins aromatiques.

L'écorce moyenne pilée passe aussi pour un excellent remede contre la brûlure. On en compose encore contre ce mal plusieurs onguens, qui sont tous, sans en excepter celui de Mathiole, des remedes assez mal-entendus, ou au-moins à la vertu desquels l'écorce de *sureau* ne contribue en rien.

On prépare avec les fleurs de *sureau* une huile par infusion, qui est adoucissante comme huile d'olive, & peut-être un peu résolutive. On fait aussi imbiber ces fleurs dans de l'eau, dans du vin, ou dans l'eau distillée des mêmes fleurs, & on les applique sur les érésipeles, les dartres, *&c.* à titre de remedes anodins, adoucissans, légerement résolutifs. On peut assurer qu'il est au-moins assez innocent.

Les fleurs de *sureau* entrent dans l'eau vulnéraire & le baume tranquille; les feuilles dans l'onguent martiatum, & l'onguent pour la brûlure; les baies dans l'eau hystérique; l'écorce dans l'onguent pour la brûlure. (*b*)

SUR-ENCHERE, f. f. (*Gram.*) enchere faite sur une autre.

SUR-ÉPINEUX, *voyez* SUS ÉPINEUX.

SURÉROGATION, ŒUVRES DE, on appelle *ainsi en Théologie*, les bonnes œuvres faites au-delà de ce qui est prescrit par la loi, tel qu'est, par exemple, l'accomplissement des conseils évangéliques.

Les Catholiques soutiennent, & avec raison, que les œuvres de *surérogation* sont méritoires aux yeux de Dieu, puisqu'elles ne sont pas commandés à tout le monde, & qu'il y a du mérite à tendre à la perfection. Les protestans, au contraire, qui nient le mérite de toutes sortes de bonnes œuvres, rejettent conséquemment les œuvres de *surérogation*.

SURETÉ, f. f. (*Gram.*) précaution qu'on prend dans les affaires, & qui met à l'abri de la tromperie; prenez vos *suretés* avec cet homme. Quelle *sureté* me donnera-t-il? Y en a-t-il d'autres avec un honnête homme que sa parole? Ce mot se prend aussi pour le repos, la tranquillité, qui naissent de la confiance; la *sureté* des rues pendant la nuit, la *sureté* des auberges, la *sureté* de conscience. On dit d'un asyle que c'est un lieu de *sureté*; la *sureté* de la main, du pié.

SURFACE, f. f. *en Géométrie*, c'est une grandeur qui n'a que deux dimensions, longueur & largeur sans aucune épaisseur. *Veyez* DIMENSION *&* GÉOMÉTRIE.

Dans les corps, la *surface* est tout ce qui se présente à l'œil. On considere la *surface* comme la limite ou la partie extérieure d'un solide. Quand on parle simplement d'une *surface*, sans avoir égard au corps ou au solide auquel elle appartient, on l'appelle ordinairement *figure*. *Voyez* FIGURE.

Une *surface rectiligne* est celle qui est comprise entre des lignes droites.

La *curvi-ligne* est comprise entre des lignes courbes. *Voyez* COURBE.

Une *surface plane* est la même chose qu'un plan. *Voyez* PLAN.

L'*aire* d'une *surface* est l'étendue ou le contenu de cette *surface*. *Voyez* AIRE *&* MESURE; & sa *quadrature* consiste à déterminer cette aire. *Voyez* QUADRATURE.

Pour la mesure des *surfaces* des différentes especes de corps, comme les spheres, les cubes, les paralélipipedes, les pyramides, les prismes, les cônes, *&c. Voyez* SPHERE, CUBE, *&c.*

On

On trouve sur le compas de proportion la ligne des *surfaces*, que l'on appelle communément *ligne des plans*. *Voyez* COMPAS DE PROPORTION.

Nous ne finirons point cet article, sans faire remarquer que l'on s'expose à des paralogismes très-grossiers, en considérant les lignes comme étant composées d'un nombre infini de points égaux; les *surfaces* comme résultantes d'un nombre infini de lignes, & les solides comme engendrés par un nombre infini de surfaces, ainsi qu'on le fait dans la *Méthode des Indivisibles*. *Voyez* INDIVISIBLE. „ Ce point de vue est „ très-fameux, dit M. Stone dans l'édition de 1743 „ de son dictionnaire de Mathémat. au mot *superficies*, & peut conduire à une multitude d'absurdités „ lorsqu'on s'applique à rechercher les rapports des „ surfaces des corps, *&c.* Car si l'on conçoit une pyramide ou un cône comme deux solides, dont l'un „ soit composé d'un nombre infini de quarrés également distincts, & l'autre d'un nombre infini de „ cercles également distans, paralleles à leurs bases „ respectives, & croissant continuement comme „ les quarrés des nombres naturels, il s'ensuivra que „ les *surfaces* de deux pyramides, ou de deux cônes „ quelconques de même base & de même hauteur seront égales, ce que l'on sait être très-faux pour peu „ que l'on ait de teinture de Géométrie; & la raison „ pour laquelle on tire quelquefois une conclusion „ vraie de cette fausse idée, quand on cherche les rapports des *surfaces* planes ou solides, compris entre „ les mêmes paralleles, c'est que le nombre infini de „ parallélogrammes, dont une figure plane peut être „ composée, & de parallélipipedes infiniment petits „ qui constituent un solide, sont tous d'une même „ hauteur infiniment petite; ils sont donc entre eux „ comme leurs bases: c'est pourquoi l'on peut, en „ ce cas, prendre ces bases comme les parallélogrammes ou les parallélipipedes correspondans; & il „ n'en résultera aucune erreur „. Mais cela n'arrive que par accident, c'est-à-dire, qu'à cause de l'égalité des hauteurs. (*E*)

SURFAIRE, v. act. & n. (*terme de Commerce*.) c'est demander d'une marchandise beaucoup au-delà du prix qu'elle vaut, ou qu'on a resolu de la vendre. C'est toujours une mauvaise maxime à un marchand ou négociant de *surfaire* sa marchandise. Les négocians anglois, grands & petits, ne *surfont* presque jamais. (*D. J.*)

SURFAIX, f. m. (*Corderie*.) espece de tissu grossier, ou sangle non fendue par les deux bouts, composée de plusieurs fils de chanvre qui se fabrique par les cordiers, & qu'on met par-dessus les autres sangles du cheval pour rendre la selle plus assurée.

SURFEUILLE, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) c'est une petite membrane, qui couvre le bourgeon, & qui s'ouvrant peu-à-peu, n'y laisse entrer le vent, la pluie & le soleil que par degrés, & à proportion que la plante en a besoin. (*D. J.*)

SURFONCIERE, adj. (*Gram. & Jurisprud.*) rente très-fonciere, c'est celle qui est imposée sur l'héritage après la premiere rente fonciere. *Voyez* CENS, FONCIER, RENTE FONCIERE. (*A*)

SURGE, LAINE, (*Lainage*.) on appelle *laines surges*, les laines grasses ou en suin, qui se vendent sans être lavées ni dégraissées; il en vient beaucoup du Levant, & particulierement de Constantinople, de Smirne, d'Alep, d'Alexandrie, de Chypre, de Barbarie, de Tunis; on en tire aussi quantité d'Espagne. (*D. J.*)

SURGIR, v. n. (*Marine*.) vieux terme qui signifie *arriver*, ou prendre terre, & jetter l'ancre dans un port.

SURHAUSSER, v. a. (*Stéréotom.*) c'est élever le cintre au-dessus du demi-cercle, ou faire un ovale dont le grand axe soit à-plomb par le milieu de la clé.

SURI, f. m. (*terme de rélation*.) liqueur que les Indiens tirent du palmier cocotier, & qui enivre comme du vin; elle est agréable au goût dans la nouveauté, mais à la longue, elle devient forte, & propre à produire un esprit par la distillation. On en obtient encore un vinaigre & une espece de sucre que les habitans appellent *jagra*. Pour avoir du *suri*, on fait une incision au sommet de l'arbre, on éleve l'écorce en talus, & le *suri* qui distille se recueille dans des vaisseaux; celui du matin est déja acescent, & celui du troisieme jour est acide. Le vinaigre du *suri* se fait en mettant la liqueur fermenter pendant quinze jours. (*D. J.*)

SURIANE, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) *surian* [illegible] re de plante à fleur en rose, composée de p[illegible] pétales disposés en rond. Le pistil sort du c[illegible] devient dans la suite un fruit qui a plusieurs [illegible] les réunies en forme de tête, & qui renferme [illegible] mence le plus souvent ronde. Plumier, *nova* [illegible] *Americ. gen. Voyez* PLANTE.

SURJAULE, f. m. (*Marine*.) on désigne [illegible] mot un cable qui a fait un tour au-tour du [illegible] de l'ancre qui est mouillée.

SURICI, (*Géogr. mod.*) île de l'Archipel, près de la côte septentrionale de l'île de Negrepont. On prend cette île pour l'ancienne Cicynæthus ou Ocu-lis d'Etienne le géographe. (*D. J.*)

SURJET, f. m. (*terme de Tailleur*.) c'est une couture ronde & élevée qui se fait dans certains ouvrages du tailleur; & c'est ce qu'il appelle *surjetter*.

SURJETTER, v. act. (*Gramm. & Jurisprud.*) se dit en quelques lieux pour enchérir, offrir un plus haut prix. Ce terme est dérivé de *surjet*, qui dans quelques coutumes signifie *enchere* ou *augmentation de prix*. Voyez *le Glossaire de* M. de Lauriere au *mot* SURJET. (*A*)

SURIGA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie tingitane, sur l'Océan atlantique. Son nom moderne est *Abet* selon les uns, & *Goz-Porto*, selon les autres.

SURINA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale au pays des Amazones, à l'orient de celui de Cusignates, nation qui cultive les plaines situées sur le bord meridional du fleuve des Amazones. Les peuples qui habitent cette province sont les Surines & les Coripunes, nations les plus curieuses & les plus adroites de toute l'Amérique, en ouvrage de bois. (*D. J.*)

SURINAM ou SURINAME, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale dans la terre ferme, au pays appellé *Guiane*, ou *Goyanne*.

Cette riviere qui a son embouchure entre celles de Coupenam & de Soramine, est située dans la Guiane sur les côtes de l'Amérique méridionale, à six ou sept degrés de latitude septentrionale. Elle donne son nom à une vaste étendue de pays, où les Anglois s'étoient d'abord établis, & qu'ils céderent aux Hollandois en 1674.

Ce pays a plus de trente lieues d'étendue le long de la riviere. Les Hollandois y ont aujourd'hui une colonie très-florissante, défendue par deux forts, celui de Zélandia & celui de Sommelsdyk.

La colonie de *Surinam* est sujette à trois co-seigneurs qui sont la compagnie des *Indes occidentales*, la ville d'Amsterdam, & l'héritier du feu M. de Sommelsdyk; mais la souveraineté en appartient aux Etats-généraux.

Les principales productions du pays pour le commerce, sont du tabac, du bois de teinture, du café & du sucre. Il y croît présentement assez de riz, de cacao & de rocou. Le tabac est presque tout consommé par les habitans. Le bois de teinture a un assez bon débit; mais le café & le sucre sont des objets importans; le café a très-bien réussi, & le sucre vaut mieux que celui de l'île des Barbades; on en tire une liqueur distillée qu'on nomme *rum*, qui est plus forte que l'eau de-vie, & dont on fait un grand négoce dans les colonies angloises. Les orangers, limonniers, citronniers, les melons d'eau, & les raisins de vigne, croissent parfaitement bien dans cette colonie. Les rivieres y sont fertiles en poissons.

Les pluies regnent fréquemment dans ce pays depuis le mois de Novembre jusqu'au mois de Juillet, & dans ce tems-là le vent de nord-est tempere le climat; pendant le reste de l'année la chaleur y est excessive. Les jours & les nuits y sont presque toujours égaux, le soleil se levant & se couchant toujours à six heures, une demi-heure plutôt, ou plus tard.

Dans de certaines saisons de l'année, on prend sur le bord de la mer de très-grosses tortues. On cultive dans la terre ferme la cassave, le bonanoe & autres racines bonnes pour la nourriture. Les guaves & les pommes de pin y naissent naturellement. Les bêtes sauvages & les animaux venimeux infectent les bois de cette contrée. On y redoute extrêmement trois sortes de tigres, les uns noirs, les autres marquetés & les autres rouges. Les singes & les guenons fourmillent dans les forêts. On y trouve des serpens en grand nombre, de différentes sortes & grandeurs. Les mosquites y sont extrêmement incommodes, sur-tout dans les terres basses & vers la mer. Les

terres sablonneuses sont ravagées par les fourmis. Enfin, il n'y a point de pays au monde où il y ait une plus grande quantité de grenouilles & de crapaux.

La colonie de *Surinam* est gouvernée à Amsterdam par un college de directeurs, qui envoie ses ordres à la régence de *Surinam* pour l'observation de la police, & de tout ce qui est nécessaire au maintien de la colonie. Ce sont aussi les directeurs qui envoient un gouverneur à *Surinam*; mais il faut qu'il soit approuvé par les Etats-généraux, auxquels il doit prêter serment de fidélité, de même qu'aux directeurs.

Les troupes qu'on entretient pour la sûreté de la colonie consistent en quatre compagnies d'infanterie. Le gouverneur est colonel de ces quatre compagnies, & capitaine de la premiere. (*D. J.*)

SURINSTITUTION, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) signifie une institution faite sur une autre, comme si *A* est admis & institué dans un bénéfice sur un titre, & que *B* soit admis & institué sur la présentation d'un autre. *Voyez* INSTITUTION.

SURINTENDANT, s. m. (*Hist. mod.*) titre usité en France en divers tems & pour différentes charges dans lesquelles il marque la premiere supériorité.

Surintendant de la navigation & du commerce de France, fut le titre que prit le cardinal de Richelieu, à qui n'auroit pas convenu à cause de son état, celui d'amiral dont la charge avoit toujours été remplie par des militaires du premier ordre.

Surintendant des finances, officier qui avoit le maniment & la direction de toutes les finances ou revenus du roi. Ce titre fut supprimé en 1661, après la disgrace de M. Fouquet. Les fonctions & l'autorité du *surintendant* ont passé au contrôleur général des finances.

Surintendant des bâtimens de France, il y avoit autrefois des *surintendans* particuliers pour les principales maisons royales. Mais les *surintendans* des bâtimens royaux de Paris étant les plus considérables, ils ont eu ensuite le titre de *surintendant général des bâtimens*, auxquels on a joint le soin des arts & manufactures qui servent à la construction & à l'embellissement des maisons royales, comme l'architecture, la peinture, la sculpture, les tapisseries. M. Colbert qui eut le titre de *surintendant des bâtimens du roi*, y ajouta l'inspection sur tous les arts & manufactures du royaume. Après la mort de Mansart on substitua au nom de *surintendant* celui de *directeur général des bâtimens du roi*, c'est ce qu'on appelle en Angleterre *inspecteur des travaux*.

Surintendant général des postes & relais de France, est un ministre chargé de l'inspection des postes. Ce titre est encore subsistant.

Surintendant de la maison de la reine, premier officier de la maison de la reine qui en a la principale administration, pour régler les dépenses, payer les officiers, entendre & arrêter les comptes.

SURINTENDANT, (*Hist. ecclés.*) signifie aussi un *supérieur ecclésiastique* dans les différentes églises protestantes où l'épiscopat n'est point reçu, & particulierement parmi les luthériens d'Allemagne & les calvinistes de quelques autres pays.

Ce *surintendant* differe peu d'un évêque quant à l'autorité; elle est seulement un peu plus restreinte que celle de nos évêques diocésains. Il est le principal pasteur, & a l'inspection sur tous les pasteurs inférieurs de son district ou diocèse. *Voyez* EVÊQUE & DIOCÈSE.

Il y avoit autrefois en Allemagne des *surintendans* généraux en ce genre qui étoient au-dessus des *surintendans* ordinaires, comme sont les archevêques parmi les Catholiques; mais cette dignité ne subsiste plus. Il n'y a que le *surintendant* de Virtemberg qui prenne la qualité de *surintendant général*.

SURJON, (*Géog. mod.*) ville de Perse, célebre par les beaux tapis qu'on y faisoit dans le dernier siecle, & qu'on appelle communément *tapis de Turquie*. *Long.* 74. 40. *latit.* 30. 20. (*D. J.*)

SURIUM ou SURION, (*Géog. mod.*) ville de la Colchide. Ptolomée, *l. V. c. x.* la marque dans les terres. Pline, *l. VI. c. iv.* la plaça dans l'endroit où le phase commence à être navigable, & reçoit un fleuve aussi nommé *Surium*. (*D. J.*)

SURJURER, (*Jurisprud.*) ancien terme de droit. Autrefois quand un criminel tâchoit de s'excuser par son propre serment ou par celui d'un ou plusieurs témoins, & que néanmoins son crime étoit si notoire, qu'il étoit convaincu par le serment d'un plus grand nombre de témoins: cette maniere de le convaincre par une contre-information s'appelloit *surjurer*. *Voy.* PURGATION, SERMENT, &c.

SURLETOUT, *en termes de Blason*, se dit d'un écusson qui est sur le milieu d'une écartelure & des pieces qui brochent sur les autres.

Chissey en Génevois, parti d'or & de gueules au lion de sable *sur le tout*.

SURLO, s. m. (*Poids du Levant.*) il pese vingt-sept rottolis un quart, à raison de sept cens vingt dragmes le rottolis, c'est-à-dire, de quatre livres huit treiziemes, poids d'Amsterdam. *Savary*. (*D. J.*)

SURLONGE, s. f. (*Gram. & Boucherie.*) c'est la partie du bœuf qui reste après qu'on en a coupé l'épaule & la cuisse & où se tirent les aloyaux & le flanchet. C'est à la tête de la *surlonge* que se tire la piece parée.

SURMARCHER, v. n. (*Vénerie.*) il se dit de la bête chassée, lorsqu'elle revient sur ses erres, & passe au même lieu.

SURMECH, s. m. (*terme de relation.*) les Turcs appellent *surmech* une poudre d'antimoine crue, de laquelle ils se servent pour noircir les sourcils, usage des plus anciens qui soit dans le monde. Le meilleur *surmech* de l'orient se fait dans la ville d'Hamadan en Perse, & les plus austeres des derviches, ainsi que les femmes turques, s'en peignent les sourcils & les paupieres. (*D. J.*)

SURMENER UN CHEVAL, (*Maréchal.*) c'est la même chose que Outrer. *Voyez* OUTRER.

SUR-MESURE, s. f. (*Eaux & Forêts.*) dans le recollement des ventes qui se font par les officiers des eaux & forêts, on appelle *sur-mesure* ce qui se trouve entre les piés corniers de plus que ce qui est porté par le procès-verbal d'arpentage. Par l'ordonnance de 1669, quand il se trouve de la *sur-mesure*, le marchand adjudicataire doit la payer à proportion du prix principal & des charges de sa vente. *Dict. des Eaux & Forêts*. (*D. J.*)

SURMONTÉ, participe de *surmonter*. *Voyez* SURMONTER.

SURMONTÉ, (*terme de Blason.*) ce mot se dit lorsque l'émail de la partie inférieure du chef excede le reste du chef. *Surmonté* se dit aussi d'une piece de l'écu qui en a une autre au-dessus d'elle. Il porte de sable au chevron d'or *surmonté* d'un écusson, d'une fleur de lis, &c. Enfin *surmonté* se dit encore lorsqu'une fasce est accompagnée de quelques pieces qui sont mises au chef de l'écu; il porte d'argent à une fasce de gueules *surmontée* de trois roses de même. *Ménestrier*. (*D. J.*)

SURMONTER, v. act. (*Gramm.*) c'est vaincre, s'élever au-dessus, franchir; la riviere a *surmonté* le parapet: il se prend au figuré; il n'y a point d'obstacle qu'il ne surmonte, avec l'opiniatreté, la prudence & la force qu'il a; on *surmonte* ses passions, quand elles sont foibles.

SURMULET, *voyez* BARBARIN.

SURMULET, BARBARIN, MOIL, *mullus*, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) poisson de mer dont Rondelet a décrit trois especes; on a donné le nom de *barbarin* au *surmulet* de la premiere espece, parce qu'il a deux barbillons à la partie antérieure de la machoire; il devient long d'un pié. Le dos & la tête sont un peu voûtés; il y a sur les côtés du corps des traits de couleur d'or qui s'étendent depuis la tête jusqu'à la queue. La peau est d'un rouge pourpre; cette couleur paroît à-travers les écailles, parce qu'elles ont de la transparence; elles sont grandes, minces & découpées; elles se détachent aisément de la peau; les yeux sont rouges; la bouche est petite, & il n'y a point de dents. Le *surmulet* a deux nageoires rouges près des ouies, deux blanches à la partie antérieure du ventre, une au-dessus de l'anus, & deux sur le dos; la chair de ce poisson a un très-bon goût, mais elle est dure.

Le *surmulet* de la seconde espece est lisse & sans écailles; il a deux barbillons placés au-dessous des ouies; mais il n'en a point à l'extrémité de la machoire comme le précédent; les côtés du corps sont traversés par des lignes qui s'étendent depuis le dos jusqu'au ventre; le dos est rouge; le ventre & les côtés du corps ont une couleur blanche; la tête est grande & parsemée de taches qui ressemblent à des étoiles; il y a sur toute la longueur du dos depuis la tête jusqu'à la queue, deux rangées de petits os pointus; l'espace qui se trouve entre ces rangées est creux; les os qui recouvrent les ouies, sont terminés en arriere par un aiguillon.

On a donné en Languedoc le nom de *cavillonne* au *furmulet* de la troisieme espece; il n'a point de barbillons à l'extrémité de la machoire; le corps est court, rond & terminé en pointe par son extrémité postérieure à-peu-près comme une cheville; c'est pourquoi on lui a donné le nom de *cavillonne*; il est d'une belle couleur rouge; la tête, les ouies & les nageoires de ce poisson sont semblables à ces mêmes parties du *furmulet* de la seconde espece dont il differe principalement en ce qu'il a des écailles qui sont petites & découpées tout-au-tour; elles rendent la surface de ce poisson rude & raboteuse: ce qui lui a fait donner le nom de *mullus asperus*. Les nageoires des ouies sont en partie vertes, & en parties noires en-dedans, & blanches en-dehors. La chair de ce poisson est dure & seche. Rondelet, *hist. nat. des poissons, I. part. livre X. chap. iij. iv. & v. Voyez* Poisson.

SURNAGER, v. n. (*Gram.*) il se dit de tout corps qui plus léger en pareil volume que le fluide sur lequel il est placé, se soutient à sa surface. Le vin, l'esprit-de-vin, l'huile *furnagent* à l'eau: les scories *furnagent* au fer en fusion; il se dit aussi au figuré: je ne sais comment il a *furnagé*.

SURNATUREL, adj. (*Théol.*) signifie en général ce qui est au-dessus de la nature, ce qui surpasse les forces de la nature.

Les théologiens sont fort partagés pour fixer la véritable notion de ce terme: les uns définissent le *furnaturel*, tout ce qui surpasse les forces actives de la nature; d'autres disent que c'est ce qui surpasse les forces tant actives que passives de la nature; mais outre qu'on n'entend pas clairement ce que c'est que ces forces passives, il est certain que la création d'une ame ou d'un ange, surpasse les forces actives de la nature, & n'est pas cependant proprement un effet *furnaturel*.

D'autres disent que par *furnaturel* on doit entendre tout ce qui surpasse l'exigence & les forces tant physiques qu'intentionnelles des substances existentes & des modifications qui leur sont naturelles. Quelques-uns prétendent qu'un être ou un effet est *furnaturel*, dès qu'il se rapporte à Dieu comme auteur de la grace ou de la gloire; mais on sent assez combien ces définitions sont vagues & insuffisantes.

La plûpart des théologiens entendent par *furnaturel*, tout ce qui surpasse les forces & l'exigence de toute nature créée ou à créer, ce qui a un rapport spécial à Dieu, comme auteur de la grace ou de la gloire, & ce qui suppose une union avec Dieu; soit que cette union soit *réelle* & *physique*, comme l'union hypostatique, soit qu'elle soit *intentionnelle, immédiate* & *prochaine*, comme la vision béatifique; soit qu'elle soit intentionnelle, mais médiate & moins prochaine, comme la grace sanctifiante, les vertus infuses & théologiques, & les autres dons *furnaturels* qui sont comme autant de degrés pour arriver à la vision béatifique, ou qui ont rapport à l'union hypostatique. D'autres enfin entendent par *furnaturel*, ce qui est au-dessus de toutes les loix naturelles, ce qui surpasse le pouvoir de toutes les créatures existentes ou possibles, ou dans sa substance, ou dans la maniere dont il est produit.

On distingue deux especes de *furnaturel*, l'un par essence, & l'autre par participation: Dieu seul est *furnaturel* par essence; l'union hypostatique, la vision béatifique, la grace, la foi, l'espérance, la charité, &c. sont *furnaturelles* par participation, c'est-à-dire par le rapport immédiat ou médiat qu'elles ont avec Dieu considéré comme auteur de la grace & de la gloire. C'est en ce sens qu'on appelle *œuvres furnaturelles*, ou *dans l'ordre furnaturel*, toutes les actions que l'homme fait avec le secours de la grace, & qui peuvent être méritoires pour la vie éternelle, par opposition à celles qu'il produit par les seules forces de la nature & du libre arbitre.

Tout ce qui est *furnaturel* est proprement gratuit par rapport à l'homme, ses forces & sa nature ne l'exigent point. Tout ce qui est *furnaturel* n'est pas toujours miraculeux; par exemple, la justification par les sacremens est *furnaturelle*, cependant elle n'est pas miraculeuse, parce que la grace qu'elle n'est pas hors des voies ordinaires de la grace. Quelquefois un effet est en même tems miraculeux & *furnaturel*, telle fut la conversion de S. Paul; & quelquefois aussi un effet est miraculeux, sans être proprement *furnaturel*, par un rapport essentiel à Dieu, comme auteur de la gloire, telle que la guérison subite d'un malade, qui n'a pas toujours un rapport direct à Dieu, comme [illegible] la gloire, ni de la part de celui qui opere l[illegible] ni de la part de celui sur lequel il est opér[illegible] termes *miraculeux* & *furnaturel* ne sont p[illegible]ment synonymes: cependant dans l'usage o[illegible] les emploie indifféremment. Il est vrai qu[illegible]racle est *furnaturel* en ce qu'il surpasse le p[illegible] créatures, soit dans sa substance, soit dans [illegible]re dont il est produit; mais tout ce qui est *fur*[illegible]*rel*, n'est pas pour cela un miracle: on peut c[illegible]ter sur cette matiere, Cajetan, Suarès, Médin[illegible], [illegible]palda, le cardinal d'Aquirre, Tournely, & les théologiens modernes.

SURNEIGÉE, s. f. (*Venerie.*) ce sont les voyes des bêtes sur la neige.

SURNOM, s. m. signifie un nom ajouté au nom propre, ou au nom de baptême, pour désigner la personne de telle ou telle famille. *Voyez* Nom.

Cet usage fut introduit d'abord par les anciens Romains, qui prenoient des noms héréditaires, & ce fut à l'occasion de leur alliance avec les Sabins, dont le traité fut confirmé à condition que les Romains mettroient devant leur nom un nom sabin, & que les Sabins mettroient un nom romain avant leur nom propre.

Ces noms nouveaux devinrent des noms de familles, ou des *furnoms*, & les noms anciens continuerent d'être des noms personnels; les premiers s'appelloient *cognomina*, & *gentilitia nomina*; & les derniers s'appelloient *prænomina*. *Voyez* Prénom.

Quand les François & les Anglois commencerent à faire usage des premiers, on les appelloit *furnoms*, non pas que ce fussent les noms du pere, mais parce que, selon Cambden, on les ajoutoit aux noms personnels, ou plutôt parce que, selon Ducange, ce nom de famille se mettoit au commencement au-dessus du nom personnel, de cette maniere:

De bourbon
Louis.

Au lieu de *furnoms*, les Hébreux, pour conserver la mémoire de leurs tribus, ont coutume de prendre le nom de leur pere, en y ajoûtant le mot de *Ben*, fils: comme *Melchi ben Addi, Addi ben Cosam, &c.* de même les Grecs disoient, *Icare, fils de Dédale; Dédale, fils d'Eupalme, &c.* les anciens Saxons disoient *Conrald, fils de Céolwald; Céolwald, fils de Cut*; les anciens Normands disoient, *Jean, fitz Robert; Robert, fitz Ralph, &c.* Ce qui subsiste encore en Irlande, & en Moscovie, où les czars ont joint leurs noms à ceux de leurs peres: ainsi le czar Pierre se nommoit *Pierre Alexiowitz*, c'est-à-dire, *Pierre, fils d'Alexis*.

Scaliger ajoûte que les Arabes prennent le nom ou le *furnom* de leurs peres, sans se servir de leur nom personnel, comme *aven Pace, aven Zoar*; c'est-à-dire, *fils de Pace, fils de Zoar, &c.* Si Pace avoit un fils, & qu'à sa circoncision on l'eût appellé *Haly*, ce fils auroit pris le nom d'*aven Pace*, sans faire mention d'*Haly*; mais le fils de ce dernier, se seroit appellé *aven Haly*, quelqu'autre nom qu'il eût reçu à la circoncision, *&c.*

Les Romains, par succession de tems, multiplierent leurs *furnoms*; & outre le nom général de leur famille, ou *nomen gentilitium*, ils en adoptoient un autre particulier, pour distinguer la branche de la famille, ce qu'ils appelloient *cognomen*; & quelquefois un troisieme, par rapport à quelque action ou distinction personnelle, comme étoient le nom d'*Africanus*, pris par Scipion, & celui de *Torquatus*, pris par Manlius.

Ces trois différentes sortes de *furnoms* avoient aussi leurs noms différens: savoir *nomen, cognomen*, & *agnomen*; mais les deux derniers n'étoient point héréditaires, parce que dans le fond, ce n'étoient que des especes de sobriquets, sur-tout quand ces noms ne marquoient ni une bonne, ni une mauvaise qualité. Spanheim a traité avec beaucoup d'exactitude, ce qui regarde les noms & les *furnoms* des Romains, *de præst. & usu numism. diss.* 10. Voyez Agnomen.

Les Romains ont été imités en cela par les autres nations, qui outre l'ordre numéral de succession, qui étoit suffisant pour distinguer les princes, leur ont de plus donné divers *furnoms* pour les distinguer, tirés de quelque vertu ou action éclatante, ou même de quelque qualité corporelle: ainsi parmi nos rois, dans ceux-là seuls qui ont porté le nom

nom de *Philipe*, nous trouvons Philipe *auguste* ou *le conquérant*; Philipe *le hardi*, Philipe *le bel*, Philipe *le long*; & dans ceux du nom de *Louis*, Louis *d'outremer*, Louis *le débonnaire*, Louis *le gros*, Louis *le jeune*, Louis *le pere du peuple*, Louis *le juste*, Louis *le grand*, &c. Dans l'histoire d'Angleterre nous trouvons qu'Edgar fut surnommé *le paisible*, & Helred, *le paresseux*; Edmond, *côte de fer*; Harold, *patte de lievre*; Guillaume, *le bâtard*; Henri, *beauclerc*; Jean, *sans terre*; &c.

Mais les fils de ces princes n'adopterent point ces noms; Cambden & autres trouvent étrange que *Plantagenet* ait été le *surnom* de la famille royale d'Angleterre, jusqu'au roi Henri VII; & celui de *Tydur* ou *Tudor*, le nom des rois d'Angleterre depuis Henri VII, jusqu'à Jacques I; celui de *Stuard*, le nom des rois depuis Jacques I. jusqu'à George I. Celui de *Valois*, le *surnom* de la derniere race des rois de France; celui de *Bourbon*, le *surnom* de la famille regnante; celui d'*Oldembourg*, le *surnom* des rois de Danemark; & celui d'*Habsbourg*, le nom de famille des empereurs de la maison d'Autriche. *Voyez* PLANTAGENET.

Duchesne observe que les *surnoms* étoient inconnus en France avant l'année 987. lorsque les seigneurs commencerent à prendre les surnoms de leurs domaines. Cambden rapporte que l'on commença à les prendre en Angleterre, un peu avant la conquête qui se fit sous le roi Edouard le confesseur; mais il ajoûte que cette coutume ne fut pas établie parfaitement parmi le commun du peuple, avant le regne d'Edouard II. car jusqu'alors on ne prenoit que le nom de son pere; si, par exemple, le pere s'appelloit *Richard*, le fils prenoit le nom de *Richard son*, c'est-à-dire *fils de Richard*; mais depuis ce tems-là, l'usage des *surnoms* fut établi, à ce que disent quelques auteurs, par un acte de parlement.

Les plus anciens *surnoms* sont ceux que l'on trouve dans le grand *cadastre* ou terrier d'Angleterre, & dont la plûpart sont des noms de places, devant lesquelles on met la particule *de*, comme *Godefridus de Mannevilla*, *Walterus de Vernon*, *Robert de Oyly*, &c.

D'autres prenoient le nom de leurs peres, comme *Gulielmus filius Osberni*; d'autres le nom de leurs charges, comme *Eudo Dapifer*, *Gulielmus Camerarius*, *Gislebertus Cocus*, &c. mais les simples particuliers ne prenoient que leurs noms de baptême, sans y ajoûter aucun *surnom*.

En Suede personne ne prit de *surnom* avant l'année 1514. & le commun du peuple n'en prend point encore aujourd'hui, non plus que les Irlandois, Polonois, Bohémiens, *&c.*

Ceux du pays de Galles n'en prennent que depuis peu, encore ne sont ils formés que par la suppression de l'*a* dans le mot *ap*, dont ils ajoutent le *p* au nom de leur pere, comme au-lieu de dire *Evan ap Rice*, ils disent aujourd'hui *Evan Price*, &c.

Dutillet soutient qu'originairement tous les *surnoms* furent donnés par forme de sobriquets, & il ajoûte que tous ces *surnoms* sont significatifs & intelligibles pour ceux qui entendent les anciennes dialectes des différens pays.

La plûpart des *surnoms* anglois, & ceux des plus grandes familles, sont des noms de terres de Normandie, où ceux qui passerent en Angleterre avec Guillaume le conquerant, & qui porterent les premiers ces noms, avoient leurs domaines, tels sont les noms *Mortimer* ou *Mortemart*, *Warren* ou *Varennes*, *Albigny* ou *Aubigny*, *Piercy*, *d'Evreux*, *Tankerville*, *Neuil*, *Montfort*, &c. Il ajoûte qu'il n'y a pas un village en Normandie, qui n'ait donné le nom à quelque famille d'Angleterre; les autres *surnoms* dérivent des places d'Angleterre, comme *Aston*, *Sutton*, *Wotton*, &c.

Parmi les anciens Saxons, les particuliers prenoient le nom de baptême de leur pere ou de leur mere en y ajoûtant le mot *fitz*; plusieurs prenoient le *surnom* de leur métier, comme *Jean Maréchal*, *Paul Charpentier*, *Jacques Tailleur*, *François Tixerand*, &c. d'autres, celui de leur office, comme *Portier*, *Cuisinier*, *Sommelier*, *Berger*, *Charretier*, &c. d'autres, de leur complexion, comme *Fairfax*, c'est-à-dire *beaux-cheveux*, *blond* ou *jaune*; d'autres, le nom d'oiseaux, comme *Roitelet*, *Pinson*, &c. d'autres, les noms d'animaux, comme *Mouton*, *Lievre*, *Cerf*, &c. d'autres, les noms des vents; d'autres, les noms des saints, *&c.*

En France les noms de famille sont héréditaires, tant pour les roturiers que pour les nobles, ceux-ci seulement ajoûtent un nombre au nom de baptême qu'ils peuvent avoir commun avec leurs ancêtres, ainsi l'on dit dans les généalogies, *Jean de Rochechouart, deuxieme du nom*; *Charles de Rohan Guemené, troisieme du nom*; mais cette dénomination numérale n'appartient qu'aux ainés des maisons.

SURNOMMER, v. act. (*Gram.*) c'est ajoûter un nouveau nom à celui de famille, ou de seigneurie. *Voyez l'article* SURNOM.

SURNUMÉRAIRE, adj. & subst. (*Gram.*) qui est par-dessus le nombre fixe & déterminé. Il y a des convives *surnuméraires*; des officiers, des soldats *surnuméraires*; des juges *surnuméraires*.

SURNUMÉRAIRE, *en Anatomie*, sont des parties qui ne s'observent pas toujours, ni en même nombre, ni aux mêmes endroits; c'est dans ce sens que l'on dit les os *surnuméraires*, les muscles *surnuméraires*.

SURNUMÉRAIRE *ou* AJOUTÉE, s. f. *en Musique*, étoit le nom de la plus basse corde du systême des Grecs; ils l'appelloient en leur langue *proslambanomenos*. *Voyez ce mot*. (*S*)

SURON *ou* SERON, s. m. (*Comm.*) ballot couvert de peau de bœuf fraîche & sans apprêt, le poil en-dedans & cousu avec des filets & lanieres de la même peau.

Ces ballots viennent ordinairement de la nouvelle Espagne & de Bunos-Ayres dans l'Amérique méridionale. Les uns sont remplis d'herbe du Paraguai; les autres de cochenille ou autres marchandises. Ce mot est espagnol, mais francisé, *surone* en espagnol signifiant un *ballot*. *Diction. de comm. t. III.*

M. Chambers observe que le *suron* ou *seron* d'amandes pese deux cens livres, celui de semence d'anis depuis trois à quatre cens, & celui de savon de Castille depuis deux cens cinquante jusqu'à trois cens soixante-quinze. *Dict. de Chambers.*

SUR-OS, s. m. *chez les Maréchaux*, est une excroissance ou tumeur calleuse & insensible, qui vient au canon du cheval au-dessous du genou, en-dedans ou en-dehors.

Quand il y en a un autre de l'autre côté en-dehors, on l'appelle *sur os chevillé*, parce qu'il perce, pour ainsi dire, l'os; il est extrèmement dangereux: les uns l'appellent *sur-os double*, & d'autres *sur-os qui traverse*.

SURPARTICULIERE, SURPATIENTE, *&c.* (*Raison*) *Voyez* RAISON.

SURPASSER, v. act. & n. (*Gramm.*) avoir de l'avantage sur ses semblables & sur soi-même; il s'est *surpassé* dans cette occasion: ce chêne *surpasse* en hauteur tous les arbres de la forêt: cette femme *surpasse* en beauté tout ce que j'ai vu.

SURPAYER, v. act. (*Gramm. & Comm.*) payer une chose plus qu'elle ne devroit valoir, en donner au-delà de son véritable prix. *Diction. de com. & de Trévoux.*

SURPEAU, s. f. (*Anat.*) petite peau qui couvre la peau, & qui la suit par-tout. *Voyez* CUTICULE & EPIDERME.

SURPENTE, s. f. (*Marine.*) grosse corde de trente à quarante brasses, qui est amarrée au grand mât & à celui de misaine, à laquelle on attache le palan, pour embarquer & débarquer les canons, ou quelques grands fardeaux.

SURPLIS, s. m. *terme d'Eglise*, ornement ecclésiastique que les prêtres séculiers portent l'été pardessus leur soutane lorsqu'ils chantent l'office, ou qu'ils prêchent. Il est fait de toile & va jusqu'à mi-jambe, avec deux ailes de même étoffe qui pendent plus bas. M. Godeau & autres écrivent *surpelis*, & je crois que c'est la bonne ortographe, parce qu'il est assez vraissemblable que ce mot vient du latin *superpellicium*, & parce qu'on le mettoit autrefois sur l'aumusse qui couvroit la tête. (*D. J.*)

SURPLOMB, s. m. (*Archit.*) on dit qu'un mur est en *surplomb*, quand il deverse & qu'il n'est pas à-plomb. (*D. J.*)

SURPLOMBER, v. act. (*Stéréotomie.*) c'est faire pencher une ligne ou une surface à angle aigu avec l'horison; c'est précisement tout le contraire de *talud*. *Voyez* TALUD.

SURPLUÉES, *terme de Chasse*, ce sont les voies des bêtes après la pluie.

SURPLUS, s. m. (*Gramm. & Comm.*) ce qui est au-delà d'une certaine quantité, ou d'un certain prix. Les marchands font quelquefois des conventions pour la

la vente de leurs marchandiſes, dans leſquelles le *ſurplus*, c'eſt-à-dire ce qui excede le prix auquel ils ſe ſont fixés, eſt pour le commiſſionnaire qui les leur fait vendre. Souvent auſſi dans leurs reſtes, ou dans l'excédent de leurs aunages, ils donnent aux acheteurs le *ſurplus*, ce qui s'entend de ce qui eſt au-delà de la juſte meſure que l'acheteur a demandée, & c'eſt une petite gratification. *Diction. de com. & de Trévoux*.

SURPOINT, ſ. m. (*Corroyerie*.) on nomme ainſi la raclure que les Corroyeurs ont levée de deſſus les cuirs après qu'ils leur ont donné le ſuif. Les Maréchaux ſe ſervent du *ſurpoint* dans quelques maladies de chevaux. (*D. J.*)

SURPRENANT, adj. (*Gramm.*) qui étonne, qui cauſe de la ſurpriſe. La nouveauté, l'étrangeté & notre ignorance, voilà les fondemens de la ſurpriſe.

SURPRENDRE, TROMPER, LEURRER, DUPER, (*Synonym.*) faire donner dans le faux, eſt l'idée commune qui rend ces quatre mots. Mais *ſurprendre*, c'eſt y faire donner par adreſſe, en ſaiſiſſant la circonſtance de l'inattention à diſtinguer le vrai. *Tromper*, c'eſt y faire donner par déguiſement, en donnant au faux l'air & la figure du vrai. *Leurrer*, c'eſt y faire donner par les appas de l'eſpérance, en la faiſant briller comme quelque choſe de très-avantageux. *Duper*, c'eſt y faire donner par habileté en faiſant uſage de ſes connoiſſances aux dépens de ceux qui n'en ont pas, ou qui en ont moins.

Il ſemble que *ſurprendre* marque plus particuliérement quelque choſe qui induit l'eſprit en erreur; que *tromper* diſe nettement quelque choſe qui bleſſe la probité ou la fidélité; que *leurrer* exprime quelque choſe qui attaque directement l'attente ou le deſir; que *duper* ait proprement pour objet les choſes où il eſt queſtion d'intérêt & de profit.

Il eſt difficile que la religion du prince ne ſoit pas *ſurpriſe* par l'un ou l'autre des partis, lorſqu'il y en a pluſieurs dans ſes états. Il y a des gens à qui la vérité eſt odieuſe, il faut néceſſairement les *tromper* pour leur plaire. L'art des grands eſt de *leurrer* les petits par des promeſſes magnifiques; & l'art des petits eſt de *duper* les grands dans les choſes que ceux-ci commettent à leurs ſoins. Girard, *Synonymes françois*. (*D. J.*)

Surprendre *un cheval*, (*Maréchal*) c'eſt ſe ſervir des aides trop bruſquement: c'eſt auſſi approcher de lui lorſqu'il eſt à ſa place dans l'écurie, ſans lui parler auparavant, ce qui lui fait peur & le porte à ruer.

SURPRISE, ſ. f. (*Gramm.*) mouvement admiratif de l'ame, occaſionné par quelque phénomène étrange. Je ne ſais s'il y a beaucoup de diverſité dans la maniere dont nos organes ſont émus. Tout ſe réduit peut-être aux différens degrés d'intenſité & à la différence des objets; & depuis l'émotion la plus légere de plaiſir, celle qui altere à-peine les traits de notre viſage, qui n'émeut que l'extrémité de nos levres & y répand la fineſſe du ſouris, & qui n'ajoute qu'une nuance imperceptile d'éclat à celui de nos yeux, juſqu'aux agitations, aux tranſports de la terreur qui nous tient la bouche entr'ouverte, le front pâle, le viſage tranſi, les yeux hagards, les cheveux hériſſés, tous les membres convulſés & tremblans, ce n'eſt peut-être qu'un accroiſſement ſucceſſif d'une ſeule & même action dans les mêmes organes, accroiſſement qui a une infinité de termes dont nous ne repréſentons que quelques-uns par les expreſſions de la voix; ces termes dans le cas préſent, ſont *ſurpriſe*, *admiration*, *étonnement*, *alarme*, *frayeur*, *terreur*, &c.

Surprises, (*Art. milit.*) ce ſont à la guerre des évenemens ou plutôt des attaques imprévues auxquelles on ne s'attend point.

Il y a des *ſurpriſes* de différentes ſortes, comme celles des armées dans le camp ou dans les marches, celles des quartiers, des villes, &c.

On ſurprend une armée lorſqu'on tombe ſur elle dans ſon camp ou dans ſa marche, avant qu'elle ait pris aucune précaution pour ſe défendre; on ſurprend les quartiers & les villes, quand on s'y introduit ſecretement, ou qu'on cherche à les forcer par une attaque bruſque & imprévue.

Ce qui peut faire réuſſir les *ſurpriſes*, c'eſt le ſecret, & l'art de ſe conduire de maniere qu'on ne donne aucun ſoupçon à l'ennemi.

Si l'on conſidere toutes les regles & les préceptes que preſcrit la ſcience militaire pour ſe garantir des *ſurpriſes*, il paroîtra que rien ne doit être plus difficile que la réuſſite de ces ſortes d'entrepriſes [illegible] ſi l'on fait attention que les hommes [illegible] ſouvent ſur les devoirs les plus eſſen[illegible] état; que tous n'ont pas une aſſez gr[illegible] d'eſprit pour prévoir tout ce qui peut [illegible] prévenir; on verra bientôt que les *ſurp*[illegible]tes avec art & intelligence peuvent ré[illegible] des circonſtances, ſurtout vis-à-vis des généraux [illegible]nés ou préſomptueux.

Nous avons déja remarqué que les ruſes & les *ſurpriſes* doivent être la reſſource des foibles. *Voyez* Ruses militaires. C'eſt par-là qu'ils peuvent ſe ſoutenir devant les plus puiſſans, & leur faire perdre l'avantage de leur ſupériorité.

Comme cette partie de la guerre dépend abſolument de l'eſprit & du génie du général; qu'elle eſt le fruit de l'étude & de la réflexion, & que la routine n'apprend rien ſur ce ſujet; il arrive que les *ſurpriſes* ſont plus rares qu'elles ne l'étoient autrefois. Il faut que le général imagine lui-même les différens pieges qu'il veut tendre à ſon ennemi, & cela relativement aux connoiſſances qu'il a de ſon caractere, de ſa ſcience, du pays qu'il occupe, & de la maniere dont il fait obſerver le ſervice militaire. C'eſt à quoi Annibal donnoit la plus grande attention. Il changeoit ſa maniere de faire la guerre, ſuivant les généraux qui lui étoient oppoſés, & c'eſt par cette conduite que ce redoutable ennemi des Romains leur fit éprouver tant de défaites.

Si l'on ſe trouve oppoſé à un général qui ſe croit ſupérieur en tout à ſon ennemi, & qui ſe perſuade qu'on le craint, il faut pour le ſurprendre, l'entretenir dans cette idée, ſe retrancher avec ſoin lorſqu'il eſt à portée, affecter d'éviter avec grande attention toutes les occaſions de ſe commettre avec lui; & lors qu'on s'apperçoit *qu'il ſe conduit relativement à l'idée qu'il croit qu'on a de ſes forces & de ſes talens, qu'il commence à ſe relâcher ſur l'exactitude du ſervice, il n'eſt pas bien difficile de lui* tendre les piéges pour tomber ſur lui, & l'attaquer dans le *moment même qu'il* penſe qu'on n'a deſſein que de *l'éviter*.

Comme les ruſes & les moyens qu'il faut employer pour ſurprendre l'ennemi, doivent varier à l'infini, ſuivant les circonſtances qui peuvent y donner lieu; il eſt difficile d'entrer dans aucun détail raiſonné ſur ce ſujet. Nous obſerverons ſeulement que le ſecret de ſe garantir des *ſurpriſes* n'eſt pas impoſſible, & que la meilleure précaution qu'on puiſſe prendre à cet égard, conſiſte à avoir des eſpions ſûrs & fideles, à portée de pénétrer les ſecrets de l'ennemi, & d'être informés de tous les deſſeins. Mais il ne faut pas que la confiance que l'on a dans les eſpions faſſe négliger les autres moyens qui peuvent mettre à l'abri des *ſurpriſes*; parce qu'il peut arriver qu'un eſpion étant découvert, ſoit obligé de donner des faux avis, comme le prince d'Orange obligea celui de M. de Luxembourg, qui étoit dans ſon ſecrétariat, d'écrire à ce général, ce qui manqua de le faire battre à Steinkerque. C'eſt pourquoi indépendamment des avis que donnent les eſpions, il faut éclairer toutes les démarches du général ennemi par des partis commandés par des officiers habiles & intelligens, qui puiſſent rendre compte de tout ce qui entre & qui ſort de ſon camp.

M. le chevalier de Folard prétend, dans ſon commentaire ſur Polybe, que les événemens de la guerre ne ſont pas au-deſſus de la prévoyance d'un chef habile & expérimenté; & que quand ils ne ſeroient pas tous prévus, on peut au-moins les rendre vains & inutiles par une défiance: non, dit-il, de celles qui ſont aſſez ordinaires aux eſprits trop fins, qui la pouſſent trop loin, mais de celles qui ſe bornent aux précautions que la guerre nous enſeigne, qui ſont de la compétence de tout le monde, & qu'on peut apprendre avant même qu'on ait dormi à l'air d'un camp.

Tous les cas différens qui peuvent arriver à la guerre, quelques ſinguliers & extraordinaires qu'ils puiſſent être, ſont arrivés; & par conſéquent doivent nous être connus, autant par notre propre expérience, que par l'étude de l'hiſtoire qui nous les repréſente.

Tout ce qui arrive aujourd'hui eſt arrivé il y a un ſiecle ou deux; il y en a dix ſi l'on veut. Tous les ſtratagèmes de guerre qui ſe trouvent dans Frontin, dans Polyen, dans une infinité d'hiſtoriens anciens & modernes, ont été imités par mille généraux,

raux. Ceux de l'Ecriture-sainte, qui en contient un grand nombre de très-remarquables, ont trouvé des imitateurs. Tout est dit, tout est fait: c'est une circulation d'évènemens toujours semblables, sinon dans toutes les circonstances, du-moins dans le fond.

Les anciens convenoient qu'ils n'avoient pas besoin de recourir aux oracles pour prévoir les évènemens de la guerre, ou pour les faire naître. Un général profond dans la science des armes, & d'ailleurs instruit à fond des desseins primitifs de son ennemi, de la nature de ses forces, du pays où il s'engage pour venir à ses fins, de ce qu'il peut raisonnablement tirer de ses troupes & de sa tête, comme de son courage, peut aisément prévenir les desseins de son adversaire, & les reduire à l'absurde. Les grands capitaines ont tous été remplis de cet esprit prophétique. Qu'on suive M. de Turenne dans toutes ses actions, & l'on verra qu'aucun des anciens ni des modernes ne l'a surpassé sur cet article. Il prévoyoit tout; il faisoit usage de son esprit, de ses talens, de sa capacité; tout cela est très-grand & très-étendu. Il dépend de nous de faire usage du premier, de cultiver les autres, ou de les acquérir par l'étude, & de les perfectionner par l'expérience. *Comment. sur Polybe, tome III.*

Nous n'entrerons point ici dans le détail des *surprises* anciennes & modernes. Nous renvoyons pour ce sujet à l'ouvrage de M. le chevalier de Folard que nous venons de citer, où l'on trouve beaucoup de réflexions & d'observations sur cet important objet; aux *réflexions militaires* de M. le marquis de Santa-Crux, 2, 11; aux *mémoires* de M. le marquis de Feuquiere, 2, 111, *&c.* (*Q*)

SURPRISE, c'est encore, *parmi les Horlogers*, le nom d'une piece de la cadrature d'une montre ou pendule à répétition. Cette piece est représentée *dans nos Planches de l'Horlogerie*; & dans le développement elle est mince & platte, & porte d'un côté une cheville, que l'on ne voit pas dans la figure, parce qu'elle est par dessous. Cette cheville déborde du côté que l'on voit en *K*, & entre dans une fente 2, faite exprès dans le limaçon des quarts, même *figure*.

Cependant l'usage ordinaire est de ne la point faire déborder de ce côté-là, & de renverser cet ajustement; c'est à-dire, de fixer la cheville au limaçon des quarts par-dessous, & de faire la fente dans la surprise. Cette piece se pose à-plat contre ce limaçon, sur la face qui regarde la platine, de façon que la partie *R* se trouve sous la partie *Q*; elle est retenue dans cette situation au moyen d'une petite virolle 4, 4, qui entre sur le canon de la chaussée, & qui en la pressant contre le limaçon lui laisse cependant la facilité de pouvoir se mouvoir horisontalement. Voici comment elle fait son effet: ajustée sur le limaçon des quarts, ainsi que nous venons de le dire, & tournant avec lui la cheville, située en-dessous, elle fait sauter l'étoile, comme on l'a vu à l'article RÉPÉTITION. Or, la largeur de cette cheville étant telle que l'étoile en sautant, la face de la dent qui succede à celle qui vient d'échapper vienne frapper cette cheville par-derriere; ce coup produit un petit mouvement horisontal dans la surprise, au moyen de quoi elle déborde un peu le degré 2 du limaçon par la partie *R*; de sorte qu'alors, c'est comme si l'on avoit un limaçon dont ce degré formeroit une plus grande portion de la circonférence; cette piece est nécessaire, parce que si la cheville qu'elle porte étoit fixée au limaçon, elle feroit bien sauter l'étoile de même; mais comme il faut que dans l'instant que l'étoile a sauté, le degré *Q* soit située de façon, que si l'on fait répéter la pendule ou la montre, la queue de la main vienne s'appuyer dessus, afin que la répétition sonne l'heure juste sans quarts; il arriveroit souvent que ce degré se trouvant ou trop ou pas assez avancé, la répétition sonneroit tantôt l'heure, tandis qu'il ne seroit encore que les trois quarts, & tantôt l'heure & les trois quarts en sus, tandis qu'elle ne devroit sonner que l'heure, parce qu'il seroit fort difficile de faire cet ajustement assez parfait, pour que dans le même tems que l'étoile a sauté, & par-là que le degré du limaçon des heures a changé, il seroit fort difficile, dis-je, que le degré du limaçon des quarts fût assez bien déterminé, pour qu'il ne fit pas sonner à la pendule l'heure trop tôt, ou les trois quarts trop tard. *Voyez* RÉPÉTITION.

SURRENTINUM PROMONTORIUM, (*Géog. anc.*) promontoire d'Italie, sur la côte de la Campanie, Tacite, *annal l. IV.* dit que ce promontoire est séparé de l'île de Caprée, par un détroit de trois milles, de sorte qu'il est question du promontoire de Minerve, qui prit le nom de *Surrentinum*, à cause de la ville de *Surrentium* qui en étoit voisine. (*D. J.*)

SURRENTIUM PROMONTORIUM, *Géog. anc.*) promontoire de la Lybie intérieure, qui selon Pline, *l. V. c. j.* est la partie occidentale du mont Baru, laquelle s'avance par conséquent dans l'Océan atlantique. On croit que c'est aujourd'hui le Cap-Verd. (*D. J.*)

SURRENTUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Campanie, sur le bord de la mer. Pomponius Méla, *l. II. c. iv.* qui décrit cette côte en revenant de la Lucanie, pour aller dans le Latium, place *Surrentum* sur le golfe de Pouzzol, aujourd'hui le golfe de Naples, entre le promontoire de Minerve, & Herculaneum. Pline, *l. III. c. v.* au contraire, qui va du Latium dans la Lucanie, met *Surrentum* entre le Sarnus & le promontoire de Minerve. Ces deux auteurs s'accordent ainsi pour la position de cette ville, qui subsiste aujourd'hui dans le même endroit, & conserve son ancien nom, car on l'appelle à présent *Sorrento*.

C'étoit une colonie romaine, selon Frontin, *de coloniis*, qui l'appelle *Surrentinum oppidum*. Au voisinage sont les collines de Surrente, *colles Surrentini*, vignoble fameux, dont le vin le disputoit aux meilleurs de l'Italie, Ovide, *Métam. l. XV. v.* 710. en fait l'éloge:

> *Et* Surrentino *generosos palmite colles.*

Et Martial dit:

> Surrentina *bibis? nec murrhena picta nec aurum*
> *Sume, dabunt calices hæc tibi vina suos.*

Cette ville étoit évêché dès l'an 500. & on la voit archevêché tout-à-coup vers l'an 1059. (*D. J.*)

SURREY, (*Géog. mod.*) province d'Angleterre avec titre de comté. Elle est bornée au nord par la Tamise, au midi par la province de Sussex, au levant par celle de Kent & de Sussex encore, & au couchant par les comtés de Northampton & de Back-Shire.

Elle a trente quatre milles de longueur, vingt-deux de largeur, & cent douze milles de circuit. On compte dans cet espace treize hundreds ou quartiers, treize villes ou bourgs à marché, cent quarante paroisses, & plus de trente-quatre mille maisons; ce qui suffit pour faire comprendre combien cette province est peuplée.

Outre la Tamise, elle a deux rivieres qui l'arrosent dans toute sa largeur du sud au nord, savoir le Wey & le Mole; son terroir est sur-tout abondant en pâturage, où l'on nourrit le meilleur mouton du royaume; on y recueille aussi beaucoup de blé; mais les extrémités de ce comté sont beaucoup moins fertiles que le milieu; c'est ce qui fait qu'on le compare à une piece de drap grossier, avec une lisiere fine. Guilford en est la capitale: *voyez* de plus grands détails dans l'ouvrage intitulé: *the natural history, and antiquities of the county of Surrey*. London, *in-fol.*

Saunders (Nicolas), en latin *Sanderus*, théologien catholique, naquit dans le comté de *Surrey*, au commencement du seizieme siecle, devint professeur en droit canon à Oxford, & passa à Rome pour sa religion, peu de tems après qu'Elisabeth fut montée sur le trône, c'est-à-dire en 1560. Il suivit le cardinal Hosius au concile de Trente, en Pologne, & dans ses autres courses. Il fut lui-même envoyé en Espagne, en qualité de nonce, par Grégoire XIII. qui le fit ensuite passer en Irlande avec le même titre, & pour y encourager les catholiques de ce royaume dans la rébellion; mais leur défaite obligea Saunders de se cacher dans des forêts, où il fut long-tems errant, & où il mourut de misere en 1583. Ses deux principaux ouvrages sont: 1°. *De visibili monarchia Ecclesiæ, libri octo*. 2°. *De schismate anglicano, libri tres*. Ce dernier ouvrage a été traduit en françois, en Italien, & en anglois. L'évêque Gilbert Burnet l'a réfuté, moins pour la bonté de l'ouvrage, que pour l'importance du sujet. ,, Il est certain, dit le ,, P. Niceron, que ce livre est écrit avec trop de ,, passion, qu'on y trouve bien des faits suspects, ,, & qu'on y reconnoit sans peine, que son auteur ,, avoit plus de zèle contre la prétendue réformation, ,, que de discernement dans le choix des moyens ,, dont il s'est servi pour l'attaquer ,,.

Ham-

Hammond (Henri), né dans le comté de *Surrey*, en 1605, mit au jour en 1654, un petit ouvrage sur le schisme, dans lequel il défend l'église anglicane, contre les objections des catholiques romains. Hammond est un des savans théologiens d'Angleterre; il cultiva toutes les sciences, & particulierement les antiquités ecclésiastiques. Il mourut en 1660. dans la 55e année de son âge, après s'être acquis une haute réputation par plusieurs ouvrages qui ont été recueillis, & imprimés à Londres en 1684, en quatre volumes *in-fol.* Ses remarques sur le Nouveau Testament, parurent en 1659. *in-fol.* M. le Clerc traduisit cet ouvrage en latin, & le publia à Amsterdam en 1698; en 2 vol. *in-fol.* sous ce titre: *Novum Testamentum Domini nostri Jesu-Christi, ex editione vulgata, cum paraphrasi & adnotationibus Henrici Hammondi;* mais M. le Clerc y a joint ses corrections, & quantité d'excellentes choses.

Evelyn (Jean) naquit à Wotton en *Surrey*, l'an 1620, & employa sept années à voyager dans les pays les plus civilisés de l'Europe. En 1667. il obtint par son crédit auprès du lord Howard, depuis duc de Norfolck, que les marbres d'Arundel, qui étoient dans les jardins de l'hôtel d'Arundel, fussent remis à l'université d'Oxford, qui l'en remercia par des députés. Il procura la bibliotheque d'Arundel à la Société Royale, & lui fit présent en son particulier de très-belles tables des veines & des arteres, qu'il avoit apportées d'Italie. Non content de contribuer de tout son pouvoir à favoriser les efforts des autres, il perfectionna par ses travaux utiles, les connoissances de ses compatriotes. Il mourut en 1706, dans la 86e. année de son âge. Je citerai quelques-uns de ses ouvrages, dans le grand nombre de ceux qu'il a publiés.

Le principal est sa sculptura, ou l'histoire de la Chalcographie, & de l'art de graver en cuivre, avec un catalogue des plus célebres graveurs, & de leurs productions, Londres 1662. *in-8°.* il s'agit dans le premier chapitre de cet ouvrage (qui mériteroit d'être traduit), de la sculpture en général, de ses especes, des stiles, & autres instrumens qu'on y emploie. Le second chapitre traite de l'origine de la sculpture. Le troisieme roule sur ses progrès chez les Grecs & les Romains. Le quatrieme donne l'invention de la chalcographie, avec un catalogue des plus célebres maîtres. Le cinquieme concerne le dessein. Le sixieme expose une nouvelle maniere de graver, ou de demi-teinte, *mezzo-tinto*, communiquée par le prince Robert.

L'auteur, après avoir décrit deux instrumens employés dans le *mezzo-tinto*, le *hatcher*, & le stile, explique la façon de s'en servir; il finit en disant: cette nouvelle maniere de graver est due au hazard, & c'est un soldat allemand qui en a la gloire; ayant remarqué quelques ratissures sur le canon de son mousquet, il rafina là-dessus, jusqu'à ce qu'il eut trouvé le moyen de produire les effets qu'il désiroit, & qui surpassent en délicatesse tout ce qu'on a imaginé dans cet art, pour imiter ces traits admirables que les Italiens appellent *morbidezza*. Je suis le premier anglois, ajoute M. Evelyn, à qui on a fait l'honneur de communiquer ce secret, & son altesse qui a bien voulu se donner la peine de me diriger, m'a permis de le rendre public.

Il y a une seconde maniere de graver, en roulant sur une plaque un instrument pareil à celui dont nos notaires se servent pour diriger leur regle sur le parchemin; seulement le nombre des pointes est plus grand dans cet instrument; & lorsque par la fréquente friction sur la surface unie, la plaque est suffisamment couverte de taches, de maniere que le fond soit assez obscur, on emploie le style comme dans la demi-teinte.

Un autre ouvrage de M. Evelyn, est sa *Sylva*, ou discours sur les arbres de forêts, & sur la propagation du mairain dans les domaines de sa majesté, *&c.* Londres, 1664, 1669, & 1679, *in fol.*

Son *calendrier du jardinier*, a été imprimé sept ou huit fois avant l'année 1684.

L'origine & les progrès de la navigation & du commerce, contenant une histoire du négoce en général, de ses avantages, & de ses progrès, par M. Evelyn, parut à Londres en 1674. *in-8°.*

Son *discours philosophique sur la culture des terres*, pour perfectionner la végétation & la propagation des plantes, a été extrait dans les *transactions philos. n°. 119. p. 454.*

Son *Numismata*, ou *discours touchant le des anciens & modernes*, &c. a été imprim en 1697. *in-fol.*

M. Evelyn a aussi traduit plusieurs o entre autres le *parallele de l'architecture moderne* de Chambray. Les Anglois lui core la traduction du *parfait jardinier*, Quintinie. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SURSAUT, (*Gram.*) expression mé empruntée du mouvement d'un corps qui va en frapper un autre en tombant & par rebond, & en sens contraire: il semble que nous éprouvions quelque chose de semblable dans l'interruption subite du sommeil. Je ne sai ce que j'ai entendu, & je me suis reveillé en *sursaut*.

SUR-SCAPULAIRE, *en Anatomie*, nom d'une branche d'artere qui se distribue aux différentes parties qui environnent la partie supérieure de l'omoplate, qu'on appelle en latin *scapula;* elle vient de la souclaviere. Haller, *icon. anat. fas.* II.

SURSÉANCE, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est u délai qu'on accorde à ceux qui sont obligés de paye quelque dette, ou de faire quelque chose. Les lettres de répit & celles d'état qu'on accorde en chancellerie contiennent des clauses de *surséance*.

Les arrêts & sentences qui portent défenses d'exécuter les jugemens d'un juge inférieur portent *surséance* à toute poursuite. Ces *surséances* sont levées en connoissance de cause par le juge qui les a accordées. *Voyez* DÉFENSES & SURSIS. (*A*)

SURSÉE, (*Géog. mod.*) petite ville de Suisse, au canton de Lucerne, & à deux lieues au midi de Lucerne, à l'issue du lac que forme la Sur, près de l'endroit d'où elle sort. Cette petite ville est bien bâtie, & ornée de plusieurs fontaines. Elle a son avoyer, une police, un conseil, & point de bailli. *Long.* 25. 48. *lat.* 47. 3. (*D. J.*)

SURSEMÉ, se dit encore des porcs ladres qui ont des grains semés çà & là à la langue, ce qui annonce que le reste de leur chair en est remplie. Les porcs *sursemés* sont confiscables avec amende. Il y a des officiers, conseillers du roi, langueyeurs de cochons, qui veillent à ce qu'on ne tue point des porcs *sursemés*, & qu'on ne distribue point au peuple de cette chair mal-saine.

SURSEMER, v. act. (*Agricult.*) c'est semer derechef sur une terre déja ensemencée. On *surseme* soit d'une même graine, soit d'une autre. En plusieurs lieux on *surseme* de menus grains sur le froment.

SURSEOIR, v. act. (*Gram. & Comm.*) differer l'exécution d'une chose *Surseoir* le payement d'une dette, la poursuite d'une action contre un débiteur, c'est suspendre le droit qu'on a de se faire payer de son débiteur, ou de le poursuivre en justice. *Dict. de Comm. & de Trévoux.*

SURSIS, s. m. (*Jurisprud.*) on dit un jugement *sursis*, pour dire *suspendre*, *differer*. Quelquefois on dit *un sursis* simplement, pour *surséance*. *Voy.* SURSÉANCE. (*A*)

SUR-SOLIDE, adj. *en Arithmétique*, est la cinquieme puissance d'un nombre, ou la quatrieme multiplication d'un nombre considéré comme racine. *Voy.* PUISSANCE & RACINE.

Le nombre 2, par exemple, considéré comme une racine, & multiplié par lui-même, produit 4, qui est le quarré ou la seconde puissance de 2; & 4 multiplié par 2 donnent 8, la troisieme puissance, ou le cube de 2; ensuite 8 multiplié par 2 produit 16, la quatrieme puissance, ou le quarré quarré de 2; & 16 multiplié encore une fois par 2, produit 32, la cinquieme puissance, ou-bien le *sur-solide* de 2.

Un problème *sursolide* est celui qui ne peut être resolu que par des courbes plus élevées que les sections coniques. *Voyez* PROBLEME, EQUATION & CONSTRUCTION. *Chambers.* (*E*)

SURTAUX, s. m. (*Gram. & Finance.*) taux suspect, & qui excede les moyens de celui qu'on taxe, ou la proportion de ses moyens aux moyens des autres.

SUR-TAXER, v. act. (*Gram.*) c'est taxer trop haut.

SURTONDRE LA LAINE, (*Lainage.*) c'est couper avec des forces les extrémités les moins fines des toisons, avant que de les laver; ces extrémités s'appellent *meches: émecher* c'est ôter ces meches.

SURTOUT, (*terme de Charretier.*) espece de petite charrette à deux roues, fort légere, faite en forme de grande manne, & qui sert à porter du bagage. (*D. J.*)

SURTOUT, (*Orfévrerie.*) piece de vaisselle d'argent ou d'autre métal, que l'on sert garnie de fruit sur la table des gens riches. Il a quelquefois plusieurs bobêches dans lesquelles on met les bougies. Germain a fait des *surtouts* de la plus grande beauté pour la cizelure & le goût. (*D. J.*)

SURTOUT, *terme de Tailleur*, nom qu'on a donné à un *just au-corps* qu'on met en hiver par-dessus les autres habits. Ce mot n'a été mis en vogue qu'en 1684; on l'appelloit anciennement *suravit*, comme qui diroit *surhabit*. (*D. J.*)

SURVEILLANT, s. m. (*Gram.*) celui qui *surveille*. On prend des hommes sages pour *surveiller* à l'éducation des enfans.

SURVENANCE, s. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) avénement sur lequel on n'avoit aucune raison de compter. La donation est revocable par *survenance* d'enfans.

SURVENANT, s. m. celui qui *survient* inattendu. Il y a dans les grandes maisons toujours quelques couverts pour les *survenans*.

SURVENDRE, v. act. (*Gram. & Com.*) vendre une chose plus haut prix qu'elle ne vaut.

SURVENIR, v. act. & neut. (*Gramm.*) arriver inattendu. On le croyoit guéri, mais il est *survenu* un accident qui a ôté toute l'espérance qu'on avoit conçue. Il est *survenu* un vent qui a dissipé l'orage; il m'est *survenu* des affaires qui m'ont fait manquer au rendez-vous. Il *survient* dans le plaisir toujours quelqu'incident léger qui en altere la douceur.

SURVENTE, s. f. (*Commerce.*) excès du prix d'une marchandise, ce que le marchand exige au-delà de sa juste valeur. (*D. J.*)

SURVETIR, v. neut. (*Gram.*) c'est mettre un vêtement sur un autre. Le ministre prêche *survêtu* d'un surplis.

SURVIE, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est l'action de survivre plus long-tems qu'un autre.

La *survie* est une condition sousentendue dans les institutions d'héritier & de légataire.

Les donations de *survie* sont celles qui ne doivent avoir lieu au profit du donataire, qu'au cas qu'il survive au donateur. *Voyez* DONATION.

Les gains de *survie* sont les gains nuptiaux, qui dépendent de la même condition. *Voyez* GAINS NUPTIAUX. (*A*)

SURVIVANCE, s. f. (*Jurisprud.*) est le droit que le roi ou quelqu'autre seigneur accorde à quelqu'un de succéder à une charge, & de l'exercer lorsqu'elle deviendra vacante.

Loiseau, en son, *traité des offices*, *l. I. c. xij.* distingue quatre sortes de *survivance*.

La premiere qu'il appelle *simple*, est quand on résigne l'office pour en jouir par le résignataire au cas qu'il survive le résignant.

La seconde est la *survivance* reçue, où le résignataire est reçu & installé dès le moment de la résignation de maniere qu'après le décès du résignant il n'a pas besoin de nouvelle réception ni installation.

La troisieme est la *survivance* jouissante, c'est-à-dire celle avec laquelle on accorde dès-à-présent au survivancier l'exercice par concurrence avec le résignant.

La quatrieme, qu'on appelle *survivance en blanc*, est celle où le nom du *résignataire* est laissé en blanc, de maniere qu'on peut la remplir du nom de telle personne que l'on juge à propos ce qui empêche l'office de vaquer par mort.

De cette derniere espece ont été les *survivances* accordées par les édits de 1568, 1574, 1577 & 1586, qu'on appelle les *édits des survivances*, qui attribuoient cette *survivance* en finançant le tiers-denier de la valeur de l'office, même avec la clause de regrés dans les résignations faites au fils ou au gendre de l'officier, & encore avec la clause d'ingrès ou accès, savoir que si l'officier qui avoit financé, délaissoit un fils mineur, il succéderoit à l'office & y seroit reçu étant en âge, & cependant que l'office seroit exercé par commission.

Telle est aussi la *survivance* attribuée par l'édit du 12 Décembre 1604, appellé vulgairement *l'édit de Paulet*, du-moins à l'égard des officiers non sujets à suppression; & à l'égard des autres, quoique ce ne soit qu'une dispense des quarante jours, comme il faut résigner avant sa mort; cependant comme il suffit d'avoir passé procuration en blanc pour résigner ce que les officiers n'obmettent point, c'est en effet une *survivance* en blanc qui se renouvelle tous les ans.

Dans l'usage, on appelle *offices à survivance* ceux qui n'ont pas racheté la paulette, & qui payent une somme pour jouir de ce droit de *survivance*. *Voyez* ANNUEL, CHARGE, CONCURRENCE, EXERCICE, INSTALLATION, HÉRÉDITÉ, OFFICE, PAULETTE, RECEPTION. (*A*)

SURVIVANCIER, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est celui qui a obtenu la *survivance* d'un office ou autre place, pour l'exercer après le décès de celui qui en est actuellement pourvu. *Voyez ci-devant* SURVIVANCE. (*A*)

SURVIVANT, adj. & subst. (*Gram.*) celui qui survit à un autre. Les dons & testamens mutuels se font au profit du *survivant*.

SURVIVRE, v. act. & neut. c'est vivre plus qu'un autre. Le mari a *survécu* à sa femme. On est presque sûr de *survivre* à quelques-uns de ceux qu'on aime, & c'est une pensée affligeante pour les personnes qui ont l'ame délicate & sensible. Il y a des contrées où il est honteux à une femme de *survivre* à son mari; aucune où il soit honteux à un mari de *survivre* à sa femme. Voilà une des plus fortes preuves de notre injustice, de notre cruauté, de notre despotisme & de notre jalousie. On dit au figuré, il a *survécu* à sa fortune, à son esprit, à son honneur, à sa réputation. Il y a pour les auteurs de mode une espece de mort qu'ils sentent, & qui leur donne bien de l'humeur, c'est celle du genre dans lequel ils ont écrit. L'homme vain est bien fâché de *survivre* à l'auteur. Faisons donc, si nous pouvons, des ouvrages qui soient de tous les tems & de tous les pays.

SURUNGA, (*Géog. mod.*) une des quinze provinces de la grande contrée du sud-est de l'empire du Japon; elle a deux journées & demie de longueur, s'étendant de l'est à l'ouest, & est divisée en sept districts; cette province le distingue par la variété de ses villes, villages, collines, & plaines fertiles. (*D. J.*)

SURUNGA, (*Géog. mod.*) ville du Japon, capitale de la province de son nom, dans l'île de Niphon; elle est toute ouverte, & pleine de boutiques fournies d'étoffes à fleurs de toute espece. On bat de la monnoie dans cette ville, comme à Jédo & à Méaco; & l'on y fait en particulier des cobangs, qui sont des pieces d'or plates & en ovale, de la valeur d'environ cinq ducats. Le château qui lui sert de défense est un bâtiment quarré, fortifié par des fossés & de hautes murailles de pierres de taille. *Long.* 156. 35. *latit.* 34. 27. (*D. J.*)

SUR UN PIÉ, (*Rubannerie.*) passer *sur un pié*, se dit lorsque dans un patron, il n'y a que 12 marches écrites au lieu de 24 qui devroient y être, ce que l'on verroit dans une Planche où le patron seroit écrit sur un pié, & se comprendroit aisément par la comparaison de cette Planche avec une autre où le dessein seroit sur deux: expliquons ceci; une haute-lisse qui est toujours la premiere, c'est-à-dire, la plus près du porte-rame de devant venant à lever, leve avec elle, toutes les rames qu'elle porte suivant le passage du patron. La seconde levant à son tour, fait le même effet, excepté que toutes les rames qui laissoient sur la premiere, vont prendre sur celle-ci, & ainsi des autres alternativement. Ceci entendu, on voit que lorsqu'on dit *sur un pié*, on sous-entend que toute rame doit avoir son contraire, & que par conséquent un point noir, autrement appellé *pris*, doit avoir pour répétition un point blanc appellé *laissé*, ou pour mieux le faire entendre, un point désigne deux hautes-lisses; donc si un point fait un pris sur la premiere haute-lisse, il fera un laissé sur la seconde; au contraire, s'il fait un laissé sur cette premiere, il fera un pris sur la seconde; il est donc presque inutile d'écrire un patron sur deux piés; & ce n'est que pour satisfaire à la routine de certains anciens ouvriers, que l'on s'assujettit encore à cet usage. Des figures montreroient mieux encore ce dont il s'agit. Si on voyoit les rames des extrémités ou bords de l'ouvrage, qui a 80 rames de large; on ne verroit lever sur la premiere marche de ce patron que tous les points noirs de cette largeur de 80, & à l'autre marche le contraire. Ce qui est dit ici, doit servir de regle pour expliquer ce que l'on entend par deux piés.

SURVUIDER, v. act. (*Gram.*) ôter ce qu'il y a de trop dans un vaisseau, en un sac, pour le répandre dans un autre.

SUS,

SUS, (*Géog. anc.*) torrent de la Béotie; Pausanias, *l. IX. c. xxx.* après avoir dit que ce torrent tombe du mont Olympe, ajoute que les habitans de Larisse avoient une tradition qui concernoit ce torrent, & il la rapporte. (*D. J.*)

Sus, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, au royaume de Maroc; elle est bornée au nord par l'Atlas, au midi par la Numidie, au levant par le fleuve *Sus*, & au couchant par l'océan. Cette province contient la plus grande partie du royaume de Maroc, & renferme les villes de Messe, Tecéut, Garet, Tarudante, Tagoast, Aguer, & Garitguessen. Cette province est fort peuplée; & sa plus grande partie est un pays plat qui s'arrose avec les eaux du *Sus*, qu'on tire par des canaux & des rigoles; il y a beaucoup de blé, de troupeaux, de vergers, de légumes, & de palmiers. Les habitans sont Barbares, & ont plus d'adresse pour les armes que les autres barbares.

Sus LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, au royaume de Maroc; il y a quelque apparence que c'est l'*Una* de Ptolomée, qui la met au huitieme degré de longitude, sous le 28. 30. latitude. Elle tire sa source du grand Atlas, traverse les plaines de *Sus* auxquelles elle donne son nom, arrose les pays les plus fertiles de ces quartiers, & vient se perdre dans l'océan, près de Guertessen. (*D. J.*)

SUSA, (*Géog. anc*) nous disons *Suses* ou *Suzes* en françois. *Voyez* Suses.

Susa, ville de Perse, & la capitale de la Susiane; elle fut autrefois la résidence des rois de Perse, comme le remarque Pline, *l. VI. c. xxvij.* Il ajoute qu'elle fut bâtie par Darius fils d'Hystaspes: *vetus regia Persarum Susa à Dario Hystaspis filio condita.* Cela n'est pas juste, à-moins que Pline par le mot *condita*, n'entende un rétablissement, ou une nouvelle enceinte; car *Susa* est une très-ancienne ville, qui, selon Strabon, *l. XV. p.* 228. a été bâtie par Tahonus, pere de Memnon. Il lui donne un circuit de vingt-six stades, une figure oblongue, & une forteresse nommée *Memnoneum*. Hérodote dit que *Susa* est appellée *ville de Memnon*: Strabon compare les murs de cette ville avec ceux de Babylone. Je ne m'en rapporterai donc pas à Polyclete, qui vouloit que la ville de *Susa* n'eût point de murailles; cela n'est nullement croyable de la capitale d'un empire, ni d'une ville, où, selon Diodore de Sicile, *l. XVII. c. lxvj.* on gardoit des trésors immenses, que divers rois avoient amassé depuis plusieurs siecles, pour que leur postérité pût s'en servir dans un cas de nécessité.

L'Ecriture-sainte parle beaucoup de *Suses*, qu'elle nomme en hébreu *Susan*, mot qui signifie un *lis*; c'est dans cette ville qu'arriva l'histoire d'Esther. C'est sur le fleuve qui y couloit, que Daniel eut la vision du bélier à deux cornes, & du bouc qui n'en avoit qu'une; c'est aussi dans cette ville que Benjamin de Tudele & Abulfarage mettent le tombeau de ce prophete. Enfin, c'est à Susan que Néhémie obtint du roi Artaxerxès la permission de retourner en Judée, & de réparer les murs de Jérusalem. (*D. J.*)

SUSAIN, *ou* SUSIN, f. m. (*Marine.*) c'est un pont brisé, ou une partie du tillac, qui regne depuis la dunette jusqu'au grand mât.

SUSANNE, *terme de Pratique*, synonyme à *suranné*, & moins en usage. *Voyez* Suranné.

SUSBANDE, f. f. c'est *dans l'Artillerie*, une bande de fer qui couvre le tourillon d'un canon ou d'un mortier quand ils sont sur leur affut; elle est ordinairement à charniere. *Voyez* Affut. (*Q*)

SUSBEC, f. m. (*Fauconnerie.*) maladie d'oiseaux qui en fait mourir un grand nombre; c'est une pituite chaude & subtile qui leur distille du cerveau.

SUSCEPTIBLE, adj. *Gram.*) capable de recevoir; cette terre est *susceptible* d'amélioration; cet homme d'amendement; cet enfant d'éducation; ce sujet d'ornement; l'esprit du peuple de toutes sortes de mauvaises impressions. De *susceptible*, on a fait *susceptibilité*, *susception*.

SUSCES, f. f. (*Com.*) étoffes qui se fabriquent au Bengale; ce sont des especes de taffetas que les Anglois portent à Madras où ils sont de vente.

SUSCITER, v. act. (*Gram.*) produire, faire naître; Jesus-Christ disoit que de ces pierres qui étoient à ses piés, il en pouvoit *susciter* des enfans à Abraham; Dieu a *suscité* de tems en tems des prophetes, des martyrs, des docteurs, qui ont uni leurs voix à celle de l'univers pour annoncer aux hommes sa gloire, sa puissance, sa justice, son existence. *Susciter* lignée à son frere, c'est faire revivre son nom, en épousant sa veuve; on dit *susciter* une affaire fâcheuse, une querelle, un procès, des envieux; cet Ouvrâge nous a *suscité* bien des ennemis.

SUSCRIPTION, f. f. (*Gram.*) adresse qui est écrite sur le dos d'une lettre missive. *Voyez* Adresse & Lettre.

La *suscription* doit contenir le nom, les qualités, la profession, ou la demeure de celui à qui l'on écrit. Sous le mot de *demeure*, est compris le nom de la province, de la ville, du quartier, & même de la rue où celui à qui la lettre s'adresse fait actuellement son séjour; parce que des erreurs sur ces différens points dans les *suscriptions* ou adresses des lettres, sont quelquefois de la derniere conséquence. *Dictionnaires de Commerce & de Trévoux.*

SUSDAL, (*Géog. mod.*) province de l'empire russien, avec titre de duché. Elle est bornée au nord par le Volga, au midi par le duché de Moskou, au levant par celui de Wolodimer, & au couchant par ceux de Jéroslaw & de Rostow; c'est un pays en friche, & tout couvert de forêts remplies de bêtes fauves. La capitale & la seule ville de cette province, en a pris le nom; elle a titre d'archevêché, & est située dans la partie méridionale du pays, mais toutes ses maisons sont en bois, & ceux qui les habitent dans la pauvreté ou la servitude, tant l'empire russe est encore barbare. *Long* 59. 38. *latit.* 56. 14. (*D. J.*)

SUSE, province de, (*Géog. mod.*) province des états du roi de Sardaigne dans le Piémont, avec titre de marquisat, & de vallée ou val. Elle est bornée au nord par le val de Maurienne, au midi par le val de Carmagnole, à l'orient par la province de Turin, & au couchant par les Alpes. *Suse* est sa capitale; ses deux principales rivieres sont la Doria & le Cénis. Cette province autrefois très-étendue sous le nom de *Marche Ségusiane*, n'a guere aujourd'hui que vingt-quatre milles de longueur, sur huit milles de largeur. Sa partie septentrionale est inhabitable & impraticable, à cause des hautes montagnes qui la couvrent, qui sont partie du mont Génevre & des monts Cénis. On ne peut passer de la vallée de Prégel dans le val de *Suse*, que par trois endroits qui sont le col de Collet, le col de la Roussie, & le col de Fénestrelles. (*D. J.*)

Suse, (*Géog. mod.*) ville d'Italie dans le Piémont, capitale de la province à laquelle elle donne son nom. Elle est située sur les bords de la Doria, à 15 lieues au nord-ouest de Turin. Elle est environnée de montagnes & de collines fertiles en fruits & en vins. La plaine est arrosée par la Doria & par le Cénis, qui fournissent aux habitans des eaux saines, & à la terre une grande fécondité. Son gouverneur est en même tems gouverneur de la province; & la citadelle a son gouverneur particulier. *Long.* 24. 43. *lat.* 45. 7.

Cette ville est mise par les anciens au nombre des villes les plus illustres des Alpes. On l'appelloit *Segusio*, *Secusio*, *Secusia*, *Segusium*, & ses habitans *Segusini*. On y voit encore quelques restes des ouvrages des Romains, & entr'autres ceux d'un arc de triomphe élevé à l'honneur d'Auguste.

Ammian Marcellin nous apprend qu'on y voyoit le tombeau du roi Cottius, qui y avoit fait sa résidence. Elle étoit encore très-célebre lorsqu'elle devint la capitale du marquisat auquel elle donna son nom, & qui comprenoit une partie de la Lombardie & de la Ligurie. Mais si la ville de *Suse* est fameuse par son ancien lustre, elle ne l'est pas moins par les fureurs de la guerre auxquelles sa situation l'a toujours exposée.

Bellovèse, Brennus & les Carthaginois, prirent cette route pour passer en Italie, & commirent bien des hostilités dans le pays. Flavius Valens qui vint après eux, ruina cette ville & les bourgades voisines, après avoir mis à feu & à sang la vallée de Maurienne. Les Goths firent le même ravage lorsqu'ils passerent dans les Gaules, sous le regne de Théodoric. Les Wandales ne furent pas moins barbares; & l'armée de Constantin, victorieuse de Maxence, après avoir pillé & ruiné tous les environs, détruisit cette ville de fond en comble. Ce ne fut pas là la fin de ses malheurs: elle eut beaucoup à souffrir de la part des Lombards lorsqu'ils passerent dans la Gaule, sous la conduite d'Amon Zaban & de Rodanus. Les Sarrasins, qui vers l'an 900 traverserent le val de *Suse* pour pénétrer en Italie, porterent le fer & le feu dans ce val, & n'épargnerent pas la ville.

Mais

*Mais de toutes ces calamités, la plus déplorable peut-être, fut celle qu'elle ſouffrit de la part de l'empereur Barberouſſe, quand il paſſa d'Allemagne en Italie. *Suſe* fut abſolument réduite en cendres, & dans cet incendie périrent les archives & les anciens monumens qui prouvoient l'origine de cette ville. Enfin la diviſion de ſes habitans mit le comble à ſes malheurs. Il y a environ quatre cens ans qu'il s'y forma deux partis qui ſe firent une longue & cruelle guerre. Elle ſe trouva par-là tellement dépeuplée qu'elle n'eut plus aucune eſpérance de ſe rétablir, ce qui obligea de reſtraindre l'enceinte des murs au point où on les voit à-préſent. (*D. J.*)

Suse, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique en Barbarie, au royaume de Tunis ſur la côte, à 2 lieues de Carvan, & à 35 de Tunis. Elle a été autrefois conſidérable, & a ſoutenu de longs ſieges. Les Turcs en ſont aujourd'hui les maîtres. Son terroir ne rapporte que de l'orge, mais le pays a des huiles, des dattes & des figues. (*D. J.*)

SUS-ÉPINEUX, *en Anatomie*, nom d'un muſcle qui prend ſes attaches dans toute la foſſe ſus-épineuſe de l'omoplate, & ſe termine à la facette ſupérieure de la groſſe tubéroſité de l'humerus.

SUSERAIN *ou* SUZÉRAIN, ſ. m. (*Gram. & Juriſp.*) il faut porter cette affaire pardevant le juge *ſuſerain*; c'eſt-à-dire, le ſupérieur, le juge de reſſort. Les ſeigneurs *ſuſerains* ſont les ducs, comtes & autres grands ſeigneurs. Ils peuvent être juges de reſſort, & les appellations des juges des hauts juſticiers, ſe relevent devant le juge, ſeigneur *ſuſerain*, quand il a le droit de reſſort. Si le ſeigneur *ſuſerain* eſt un ancien pair de France, les appellations des ſentences rendues par ſes juges ſe relevent immédiatement au parlement; s'il n'eſt pas pair, elles ſe relevent devant les baillis ou ſénéchaux. Aujourd'hui on ne vérifie plus lettres de duché & pairie qu'à la charge du reſſort ordinaire. Loyſeau a obſervé que les mots de *ſuſerain* & de *ſuſeraineté* n'avoient été faits que pour déſigner cette portion de la puiſſance publique & de la ſouveraineté qui a été uſurpée par les particuliers, & que ces termes ſont auſſi étranges, que cette eſpece de ſeigneurie eſt abſurde. Du Tillet dit que le droit de reſſort eſt un droit de ſouveraineté; c'eſt pourquoi les modernes, pour ôter l'équivoque, appellent *ſuſeraineté*, le droit de reſſort que quelques grands ſeigneurs du royaume, ont conſervé: il faut avoir un titre pour cela. *Dict. de Trév.*

SUSES *ou* SUZES, (*Géog. mod.*) ville de Perſe capitale du Kuſiſtan, à 34 lieues au ſud-oueſt d'Iſpahan, ſur le Caron qui eſt le fleuve Eulée des anciens. Les Perſans appellent cette ville *Schouſch* & *Schouſchſter*. Ils tiennent par tradition qu'elle a été bâtie par Houdſcheuk, troiſieme roi de Perſe de la premiere race nommée des *Piſchdadiens*. Les tables arabiques placent cette ville dans le troiſieme climat. Elles lui donnent 84. 30. *de longit.* & 31. 30. *de lat. ſeptentrionale*.

Quant à l'ancienne *Suſes*, cette ſuperbe ville autrefois la réſidence des rois de Perſe en hiver, *voy. l'article* Susa. (*D. J.*)

SUSIANE, (*Géog. anc.*) les Grecs écrivent tantôt *Suſiana*, tantôt *Suris*; c'eſt une contrée de la Perſe; elle prenoit ſon nom de la ville de Suſes ſa capitale. Cette contrée avoit pour bornes l'Aſſyrie au ſeptentrion, à l'orient l'Elymaïde, dont elle étoit ſéparée par le fleuve Eulée, au midi le golfe Perſique, & le tigre au couchant. Ptolomée, *liv. VI. c. iij.* lui donne une plus grande étendue; car il y comprend l'Elymaïde, & il lui donne le fleuve Oroatis pour borne du côté de l'orient. Strabon diſtingue les Elyméens des Suſiens; & Pline dit poſitivement que le fleuve Eulée faiſoit la ſéparation entre la *Suſiane* & l'Elymaïde. Le nom moderne de la *Suſiane* eſt *Khus* ou le *Khuſiſtan*. (*D. J.*)

SUSIDÆ-PYLÆ, (*Géogr. anc.*) fameux détroit des montagnes, entre la Perſide propre & la Suſiane, & qui a pris quelquefois le nom de l'une de ces contrées, quelquefois de l'autre. Ce détroit, ou pas de montagnes, eſt appellé *Suſidæ Pilæ* par Quinte-Curſe, *l. V. c. iij.* & *Rupes Suſiades*, Σουσιάδαι Πέτραι, par Diodore de Sicile, *l. XVII. c. lxviij.* comme il ſe trouve au-delà du *Paſitigris*, il étoit dans la Perſe propre: ce qui fait qu'Arrien, *l. III. c. xviij.* le nomme Περσίδαι Πύλαι, *Pilæ Perſides*, & Strabon Περσικαὶ Πύλαι, *Portæ Perſicæ*. C'eſt ce que nous connoiſſons à-préſent ſous le nom de *Pas de-Suſe*. (*D. J.*)

SUSOR, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie, en Aſie, dans l'Anatolie, ſur la côte méridionale de la preſqu'île qui s'étend depuis Smyrne juſqu'à l'île de Scio. Quelques auteurs la prennent pour l'ancienne Téos, patrie d'Anacréon, & épiſcopale ſuffragante d'Ephèſe. (*D. J.*)

SUSPECT, adj. (*Gramm.*) ſur lequel on a de ſoupçons bien fondés: un auteur *ſuſpect*, une femme *ſuſpecte*, une opinion, une doctrine *ſuſpecte*, une conduite *ſuſpecte*, des mœurs *ſuſpectes*; qui eſt-ce qui n'eſt pas un peu *ſuſpect* en ce monde?

SUSPENDRE, v. act. (*Gram.*) c'eſt attacher quelque choſe en haut: on *ſuſpend* une cage, un luſtre, une cloche; la terre eſt *ſuſpendue* dans l'eſpace; au figuré, on dit *ſuſpendre* un jugement, *ſuſpendre* ſon jugement, demeurer *ſuſpendu* entre la crainte & l'eſpérance; *ſuſpendre* les progrès de la corruption, du luxe, de l'impiété; *ſuſpendre* de ſes fonctions un prêtre, un officier de juſtice, &c.

SUSPENS, adj. (*Juriſp.*) du latin *ſuſpenſus*, eſt celui qui a encouru la peine de la ſuſpenſe, c'eſt-à-dire, que l'on a ſuſpendu de quelques fonctions eccléſiaſtiques. *Voyez ci-après* Suspense. (*A*)

SUSPENSE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt une interdiction faite à un clerc de faire les fonctions de ſon ordre pendant un certain tems, à la différence de l'interdiction à perpétuité qui emporte la dépoſition.

La *ſuſpenſe* eſt une peine propre aux clercs; elle eſt plus ou moins grave, ſelon la qualité des fautes, & elle varie auſſi quelquefois ſelon les uſages des égliſes.

C'eſt ordinairement la premiere peine que prononce le juge d'égliſe.

Il peut l'ordonner ſur un ſimple interrogatoire de l'accuſé.

Le decret d'ajournement perſonnel emporte *ſuſpenſe* contre les clercs.

On diſtingue la *ſuſpenſe* en locale ou perſonnelle; elle eſt locale, quand l'eccléſiaſtique n'eſt interdit de ſes fonctions que dans un certain lieu, & perſonnelle, s'il l'eſt en tout lieu.

Elle peut être générale ou bornée à certaines fonctions, comme pour la prédication ſeulement, ou pour la confeſſion, ou pour la célébration de la meſſe.

Elle peut être indéfinie ou bornée à un tems plus ou moins long, auquel cas elle ceſſe de plein droit après l'expiration du terme.

Un clerc peut auſſi être interdit, non des fonctions de ſon ordre, mais de quelqu'autre droit, comme un chanoine que l'on prive pour un tems du droit de ſuffrage, ou de l'entrée au chœur, ou du revenu de ſon bénéfice.

Celui qui n'obſerve pas la *ſuſpenſe*, encourt l'irrégularité. *Voyez l'inſtitution au droit eccléſ.* de M. Fleury, & le *mot* Irrégularité. (*A*)

SUSPENSEUR muscle, (*Anat.*) ce muſcle du teſticule, autrement nommé *cremaſter*, vient non-ſeulement de la partie inférieure du muſcle oblique interne, mais encore de la corde tendineuſe, ou ligament de Fallope, qui eſt formée de l'union des muſcles obliques & tranſverſes dans leur partie inférieure.

Le muſcle *ſuſpenſeur* deſcend le long de la tunique vaginale; à meſure qu'il approche des teſticules, les fibres charnues qui le compoſent, s'écartent, & leur expanſion ſemble former une eſpece de membrane, que pluſieurs anatomiſtes ont nommé *erythroïde* ou *rougeâtre*, laquelle eſt étroitement unie à la vaginale.

Véſale a le premier décrit par lettres le muſcle *ſuſpenſeur* du teſticule & ſon origine, Caſſerius enſuite, & Cowper beaucoup mieux. (*D. J.*)

SUSPENSIF, adj. (*Juriſprud.*) eſt ce qui a l'effet de ſuſpendre l'exécution d'un jugement; en général l'appel n'eſt pas ſimplement dévolutif, il eſt auſſi *ſuſpenſif*, excepté dans les cas ou le jugement eſt exécutoire par proviſion. *Voyez* Appel, Exécution, Défenses, Jugement, Matière sommaire, Provision, Sentence provisoire. (*A*)

SUSPENSION, ſ. f. *en Méchanique*, le point de *ſuſpenſion* d'une balance eſt le point où la balance eſt arrêtée & ſuſpendue. Les points de *ſuſpenſion* des poids de la balance ſont les points où ſont attachés ces poids. Le point de *ſuſpenſion* d'une balance à bras égaux eſt le point de milieu de la balance. Il n'en eſt pas de même de la balance romaine, dont le point de *ſuſpenſion* eſt fort près d'une de ſes extrémités. *Voyez* Appui, Balance, Levier, Peson, Romaine. (*O*)

SUSPENSION, (*Belles-Lettres.*) figure de rhétorique par laquelle l'orateur commence son discours de maniere que l'auditeur n'en prévoit pas la conclusion, & que l'attente de quelque chose de grand excite son attention & pique sa curiosité. Telle est cette pensée de Brebeuf dans ses entretiens solitaires. Il s'adresse à Dieu:

Les ombres de la nuit à la clarté du jour,
Les transports de la rage aux douceurs de l'amour,
A l'étroite amitié la discorde & l'envie,
Le plus bruyant orage au calme le plus doux,
La douleur au plaisir, le trépas à la vie,
Sont bien moins opposés que le pécheur à vous.

Autre sorte de *suspension*:

Vel pater omnipotens adigat me fulmine ad umbras,
Pallentes umbras erebi, noctemque profundam,
Ante pudor quam te violo, aut tua jura resolvo.

Didon s'arrête à la fin du premier vers; elle fortifie son serment, elle s'effraye elle-même par des spectres, afin de s'encourager à tenir son serment.

Voici une même *suspension* dans des vers qui ne le cedent point en beauté à ceux de Virgile; c'est Clitemnestre qui s'adresse à Oreste qui avoit demandé en mourant que sa cendre fût déposée à côté de celle d'Agamemnon son pere; elle lui dit: *tu veux donc*

Que je descende au fond de ces grands monumens,
Où la nuit du trépas, cette nuit immobile,
De l'ombre de ton pere est l'éternel azile.

SUSPENSION, s. f. *en Musique*; on appelle ainsi tout accord sur la basse duquel on soutient un ou plusieurs sons de l'accord précédent, avant que de passer à ceux qui lui appartiennent; comme si la basse passant de la tonique à la dominante, je suspens encore quelques instans sur cette dominante l'accord de la tonique qui la précede, avant que de le résoudre sur le sien, c'est une *suspension*.

Il y a des *suspensions* qui se chiffrent & entrent dans l'harmonie; quand elles sont dissonantes, ce sont toujours des accords par *supposition*. *Voyez* SUPPOSITION. D'autres *suspensions* ne sont que de goût; mais de quelque nature qu'elles soient, on doit toujours les assujettir aux trois regles suivantes.

1°. La *suspension* doit se faire sur le frappé de la mesure, ou du moins sur un tems fort.

2°. Elle doit toujours se résoudre diatoniquement, soit en montant, soit en descendant, c'est-à-dire que chaque partie qui a suspendu, ne doit ensuite monter ou descendre que d'un degré, pour arriver à l'accord naturel de la note de basse qui a porté la *suspension*.

3°. Toute *suspension* chiffrée doit se sauver en descendant, excepté la seule note sensible qui se sauve en montant.

Avec ces précautions il n'y a point de *suspension* qui ne puisse se pratiquer avec succès; mais c'est au goût seul qu'il appartient de les distribuer à-propos. (*S*)

SUSPENSION, (*Jurisprud.*) signifie quelquefois cessation, interruption, comme quand on dit qu'il y a eu cessation de poursuites.

Quelquefois *suspension* signifie *interdiction*; c'est ainsi que les défenses que les cours font aux officiers inférieurs, portent ordinairement la clause *à peine de suspension de leurs charges*. *Voyez* INTERDICTION.

En matiere canonique on dit plutôt *suspense* que *suspension*. *Voyez* SUSPENSE. (*A*)

SUSPENSION D'ARMES, *en terme de Guerre*, est une treve de peu de jours dont les parties belligerantes conviennent pour avoir le tems d'inhumer leurs morts, d'attendre du secours ou les ordres de leurs souverains, &c. *Chambers*.

C'est aussi une treve ou un tems pendant lequel on convient de ne faire aucun acte d'hostilité de part & d'autre. *Voyez* ARMISTICE. (*Q*)

SUSPENSION, *terme d'Horlogerie*, se dit en général des pieces ou parties par lesquelles un régulateur est suspendu.

Suspension par des soies. La *suspension* la plus usitée du pendule, lorsqu'il est court & léger, comme celui des pendules à ressort, des réveils, &c. est une soie doublée & attachée au coq par ses deux extrémités; le haut de la verge du pendule qui dans ce cas est recourbé, s'accroche au milieu de la soie, & le mouvement est communiqué à ce pendule au moyen de la fourchette qui le prend aux environs du tiers de sa longueur. *Voyez* FOURCHETTE & PENDULE.

Suspension par des ressorts. Dans les pendules à grandes vibrations, au lieu de soie on se sert de deux ressorts très-affoiblis, qui passant au-travers du coq ont retenus par les parties de cuivre où ils sont rivés. Dans cette pratique, la fourchette a le même usage que dans la précédente. *Voyez* la *fig*.

Suspension par des couteaux. Une autre *suspension* qui est encore fort usitée dans les pendules, sur-tout en Angleterre, c'est celle qu'on appelle *suspension à couteaux*. Elle n'exige point de fourchette, le pendule y est suspendu à une tige, aux extrémités de laquelle on forme des angles d'environ 30 degrés, ou des couteaux, lesquels s'appuient dans des angles internes plus ouverts fixés sur chacune des platines, ou comme le pratique M. Graham sur des plans droits paralleles; les angles étant alors le centre de l'arc décrit, le frottement devient peu considérable; & l'on remédie au petit retard qui peut naître de la diminution d'élasticité des ressorts.

Suspension par des rouleaux. M. Sully, ingénieux artiste, employoit pour le régulateur de ses pendules & montres marines, une *suspension* que quelques horlogers ont aussi appliquée aux pendules ordinaires. Elle consistoit en deux grands rouleaux posés parallelement aux platines, & formant entr'eux un angle curviligne aussi grand qu'il se pouvoit. Le pivot de l'arbre qui portoit le pendule & qui en étoit le plus près venoit s'appuyer dans l'angle ci-dessus. Quand le pendule étoit en vibration, tout le frottement de la *suspension* étoit peu sensible; ce frottement se transportant sur les pivots des rouleaux, qui parcouroient un espace diminué, dans le rapport de leur grandeur à celle de leurs pivots. L'expérience a fait voir que cette *suspension*, quoiqu'inférieure aux précédentes dans les pendules, pouvoit devenir fort utile pour diminuer le frottement des pivots des balanciers.

SUSPENSOIRE, LIGAMENT, (*Anatom.*) un des quatre ligamens ainsi nommés du foie; c'est celui qui fait le partage de la surface convexe du foie en deux lobes. Ce ligament n'est que la continuation de ce repli du péritoine qui loge la veine ombilicale; il est attaché par sa partie inférieure tout le long de la surface convexe du foie, qui répond directement à sa scissure, & il distingue par-là le grand lobe d'avec le petit; il s'avance même pardevant jusqu'au commencement de la scissure, où il communique avec une capsule particuliere, en s'attachant dans tout ce trajet, non-seulement à l'appendice d'un os du sternum nommé *xiphoïde*, mais même aux portions du diaphragme qui lui répondent; il se termine enfin environ le milieu de la partie supérieure & postérieure du foie à son ligament nommé *coronaire*. Ce ligament moyen s'attache aussi obliquement le long de la partie supérieure & postérieure de la gaine du muscle droit. (*D. J.*)

SUSPENSOIRE, *terme de Chirurgie*, bandage qui sert à contenir l'appareil appliqué sur le scrotum. *Voyez* SCROTUM.

Le *suspensoire* est une espece de poche dont on ne peut déterminer la largeur: il faut qu'elle soit proportionnée au volume du *scrotum*; il se fait ordinairement avec une piece de linge ou de futaine de 8 pouces en quarré, pliée en deux parties égales. On la coupe par un côté, depuis le milieu jusqu'à la réunion des deux angles de cette extrémité, en observant de décrire une ligne courbe. On coud ensuite l'endroit coupé, ce qui donne une espece de poche. On fait un trou au milieu de la partie supérieure de cette poche pour passer la verge. On coud ensuite un bout de bande de trois quarts d'aune de long, garnie de quelques œillets à l'un des angles supérieurs; & un autre bout de bande d'un demi-pié, garni de même à l'autre côté. On place aux angles inférieurs deux autres bouts de bande de demi-aune pour faire passer sous les cuisses. Les chefs supérieurs s'attachent autour du corps comme une ceinture; & les inférieurs passent de devant en arriere; & après avoir croisé chaque cuisse au-dessous du moignon de la fesse, ils feront attachés aux côtés de la ceinture, un à droite, l'autre à gauche. *Voyez* la *fig*. 11. & 12. *Pl. XXVII*. le *suspensoire* est lui-même un excellent secours, & un moyen curatif du varicocele, *Voyez* VARICOCELE. (*Y*)

SUSPICION, f. f. (*Gram.*) foupçon, méfiance; il y a de véhémentes *fufpicions* qu'il a fait le libelle qu'on lui attribue. La moindre *fufpicion* de partialité dans une affaire, doit nous en écarter, par refpect pour nous-mêmes & pour les autres. C'eft le caractere de l'accufé qui affoiblit ou fortifie la *fufpicion*.

SUSSEX, (*Géog. mod.*) province maritime d'Angleterre, dans la partie méridionale de ce royaume, avec titre de comté. Cette province nommée anciennement *Suth-fex*, a retenu le nom des Saxons méridionaux, dont le royaume comprenoit ce comté avec la province de Surreq. Le *Suffex* s'étend en long du levant au couchant le long de l'Océan, qui le borne au midi & au fud-eft. Du côté du nord, il fait face au comté de Southampton; fa longueur eft de 64 milles, fa largeur de 20 milles, & fon circuit de 58 milles.

Il eft partagé en fix grands quartiers, que les habitans du pays appellent *rapes*; favoir, Haftings, Pevenfey, Lewes, Bramber, Arundel & Chichefter. Chaque quartier ou rape a une forêt, une riviere & un château, dont il a pris le nom. Ils font fubdivifés en cinquante-deux hundreds ou centaines, compofées de trois cens douze égiifes paroiffiales, dans lefquels fe trouvent dix-neuf villes ou bourgs à marché, entre lefquels il y en a neuf qui ont droit de députer au parlement; favoir, Chichefter, capitale de la province, Horsham, Midhurft, Lewes, New-Shoreham, Bramber, Steyning, Eft-Grinfted & Arundel.

Il y en faut joindre quatre autres, qui font des places maritimes & des ports fameux, & qui avec quatre autres places du comté de Kent, font une efpece de corps à part, & envoient enfemble feize députés au parlement, qu'on appelle par honneur les *barons des cinq ports*. Les quatre places du comté de *Suffex*, font Haftins, Winchelfey, la Rye & Séaford. Les quatre autres de la province de Kent, font Douvre, Romney, Sandwich & Hyeth.

Le terroir de cette province abonde en tout ce qui eft néceffaire à la vie. La mer fournit quantité de poiffon. Les Dunes rapportent du blé abondamment. Le milieu du pays eft tapiffé de champs, de prés & de riches pâturages. La partie la plus avancée au nord eft prefque toute couverte de bois, qui procurent l'avantage de pouvoir travailler le fer, dont on trouve des mines dans ce comté.

Enfin cette province eft féconde en hommes, qui ont rendu leurs noms célébres dans la poéfie, dans les mathématiques & dans les autres fciences. Je me hâte d'en citer quelques-uns de la lifte de M. Fuller, The *Worthies*, *in* Suffex.

Dorfet (Thomas Sackville, comte de) homme d'une naiffance illuftre, grand tréforier d'Angleterre, fous la reine Elifabeth, & pour dire quelque chofe de plus, beau génie, & excellent poëte. Il naquit dans le comté de *Suffex* en 1536, fit d'excellentes études à Oxford, à Cambridge & au temple.

Après fes études, il voyagea en France & en Italie où il fe perfectionna dans les langues, l'hiftoire & la politique. A fon retour en Angleterre, il prit poffeffion des grands biens que fon pere mort en 1566 lui avoit laiffé, dont il diffipa en peu de tems la meilleure partie par la fplendeur avec laquelle il vivoit, ou plutôt par fes magnifiques prodigalités. Il avoit à fon fervice les plus habiles muficiens de l'Europe, & donnoit fouvent des feftins à la reine & aux miniftres étrangers.

Diftingué par fa naiffance & par fes qualités, tant naturelles qu'acquifes, fa maifon fut toujours fur un pié honorable, & confifta pendant vingt ans en plus de deux cens vingt perfonnes, fans compter les ouvriers & autres gens à gage; en même tems il recevoit, par fa noble façon de penfer, un tiers de moins de relief que les autres feigneurs; charitable envers les pauvres dans les années de difette, il diftribuoit du blé gratuitement à plufieurs paroiffes du comté de *Suffex*, & en tiroit auffi de fes greniers qu'il faifoit vendre au marché fort au-deffous du prix courant.

Il fut créé baron de Buckhurft en 1567, & bientôt après envoyé en ambaffade vers Charles IX. roi de France, pour des affaires importantes qui regardoient les deux royaumes. En 1589, il fut fait chevalier de l'ordre de la Jarretiere; & en 1591, chancelier de l'univerfité d'Oxford.

En 1598, la reine Elifabeth voyant que fes exhortations & les confeils de l'âge avoient modéré le cours des profufions dont une certaine grandeur d'ame héréditaire à fa maifon avoit été la principale caufe, le nomma *grand tréforier d'Angleterre*. Alors cette princeffe en agit en maîtreffe judicieufe & indulgente, elle lui tendit la main pour qu'il pût réparer fa fortune, prouvant par-là qu'elle le regardoit comme un enfant qui avoit part à fes bonnes graces. Il mourut fubitement d'apoplexie étant au confeil le 19 d'Avril 1608, âgé de 62 ans. Le lord Sackville defcend de lui en ligne directe.

On a loué beaucoup l'éloquence du comte de Dorfet, mais encore davantage l'excellence de fa plume. On dit que fes fecrétaires ne faifoient pas grande chofe pour lui, lorfqu'il s'agiffoit de dreffer des pieces, parce qu'il étoit fort délicat pour le ftyle & le choix des expreffions. Il avoit une maniere peu ordinaire de depêcher fes affaires. Son fecrétaire de confiance, qui l'accompagnoit, prenoit par écrit les noms de ceux qui pourfuivoient quelque demande, & y joignoit la date du tems où ils s'adreffoient au grand tréforier pour la premiere fois, enforte que le nouveau-venu ne pouvoit paffer devant un autre plus ancien en date, à-moins que fon affaire particuliere ne pût fouffrir aucun délai, ou qu'il ne fût queftion d'affaires d'état preffantes.

Entre fes ouvrages poétiques, on doit mettre 1°. fon *Ferrex & Porrex*, fils de Gorboduc, roi de Bretagne, tragédie réimprimée à Londres en 1736, *in*-8°. 2°. le *miroir des magiftrats*, où l'on prouve par des exemples avec quelle féverité le vice eft puni. A la fuite de l'épître au lecteur vient l'*introduction* en vers de mylord Sackville. Cette *introduction* eft une defcente dans les enfers, à l'imitation du Dante. Comme c'eft un morceau très-rare & entierement inconnu en France, nous en rapporterons quelques traits qui feront connoître par le pinceau du lord Sackeville les élémens de la poéfie pittorefque en Angleterre, fous le regne d'Elifabeth. L'auteur commence par peindre la *Trifteffe*, dont la demeure tenoit toute l'enceinte du tartare.

„ Son corps femblable à une tige brûlée par l'ardeur du foleil étoit entierement flétri; fon vifage étoit défait & vieilli; elle ne trouvoit de confolation que dans les gémiffemens. Telle qu'une glace inondée de gouttes d'eau, ainfi fes joues ruiffeloient de larmes. Ses yeux gros de pleurs auroient excité la compaffion des cœurs les plus durs. Elle joignoit fouvent fes débiles mains, en jettant des cris douloureux qui fe perdoient dans les airs. Les plaintes qu'elle faifoit en conduifant l'auteur aux enfers étoient accompagnées de tant de fréquens foupirs, que jamais objet fi pitoyable ne s'eft offert à la vue des mortels.

„ A l'entrée de l'affreux féjour de Pluton étoit affis le fombre *Remords*, fe maudiffant lui-même, & ne ceffant de pouffer d'affreux fanglots. Il étoit dévoré de foucis rongeans, & fe confumoit en vain de peines & de regrets. Ses yeux inquiets rouloient de côté & d'autre, comme fi les furies le pourfuivoient de toutes parts. Son ame étoit perpétuellement défolée de l'accablant fouvenir des crimes odieux qu'il avoit commis. Il lançoit fes regards vers le ciel, & la terreur étoit gravée fur fon vifage. Il défiroit toujours la fin de fes tourmens, mais tous fes defirs étoient infructueux.

„ Auprès du *Remords* étoit la *Frayeur* haye, pâle & tremblante, & courant à l'avanture d'un pas chancelant, la parole embarraffée & le regard tout effaré. Ses cheveux hériffés faifoient relever fa coëffure. Epouvantée à la vue de fon ombre même, on s'appercevoit qu'elle craignoit mille dangers imaginaires.

„ La cruelle *Vengeance* grinçoit les dents de colere, méditant les moyens d'affouvir fa rage, & de faire périr fon ennemi avant que de prendre aucun repos.

„ La *Mifere* fe faifoit auffi remarquer par fon vifage décharné, par fon corps, fur lequel il n'y avoit que quelques lambeaux pendans, & par fes bras confumés jufqu'aux os. Elle tenoit un bâton à la main, & portoit la befaee fur l'épaule; c'étoit fa feule couverture dans les rigueurs de l'hiver. Elle fe nourriffoit de fruits fauvages, amers ou pourris. L'eau des ruiffeaux fangeux lui fervoit de boiffon, le creux de la main de coupe, & la terre froide de lit.

„ Le *Souci*, qu'on reconnoiffoit diftinctement par fes agitations, faifoit fur l'ame un autre genre de pitié. Il avoit les doigts noués & chargés de rides,

„ A peine l'aurore a-t-elle entr'ouvert nos yeux par „ les premiers rayons de la lumiere, qu'il est debout, „ ou plutôt ses paupieres desséchées ne se ferment „ jamais. La nuit a beau faire disparoître le jour & „ répandre ses voiles sombres, il prolonge sa tâche „ à la faveur d'une lumiere artificielle.

„ Il admiroit d'un œil inquiet le *Sommeil* immo- „ bile, étendu par terre, respirant profondément, „ également insensible aux disgraces de ceux que „ maltraite la fortune, & à la prospérité de ceux „ qu'elle éleve. C'est lui qui donne le repos au corps, „ le délassement au laboureur, la paix & la tranquillité „ à l'ame. Il est le compagnon de la nuit, & fait la „ meilleure partie de notre vie sur la terre. Quel- „ quefois il nous rappelle le passé par des songes, „ nous annonce les événemens prochains, & plus sou- „ vent encore ceux qui ne seront jamais.

„ A la porte de la *Mort* étoit son messager, vieil- „ lard décrépit, courbé sous le poids des années, „ & sans dents, & presque aveugle. Il marchoit sur „ trois piés, & se traînoit quelquefois sur quatre. „ A chaque pas qu'il faisoit, on entendoit le clique- „ tis de ses os desséchés. La tête chauve, le corps „ décharné, il heurtoit de son poing sec à la porte „ de la *Mort*, hâletant, toussant, & ne respirant „ qu'avec peine.

„ Aux côtés du vieillard étoit la pâle *Maladie* ac- „ cablée dans un lit, sans pouls, sans voix, sans goût, „ & rendant une haleine infecte, objet d'horreur à „ ceux qui la regardent.

„ Un spectacle non moins déplorable s'offroit „ près d'elle; c'étoit la *Famine* qui, jettant d'affreux „ regards, demandoit de la nourriture, comme étant „ prête à exprimer. Sa force est si grande, que les „ murailles même ne sauroient lui résister. Ses ongles „ crochus arrachent & déchirent tout ce qui se pré- „ sente; elle se dévore elle-même, rongeant sa car- „ casse hideuse, dont on peut compter les os, les „ nerfs & les veines. Tandis que le poëte avoit sur „ elle les yeux fixés & mouillés de larmes de sang à „ la vue d'un pareil objet, elle jette tout-d'un-coup „ un cri dont l'enfer même retentit. On vit à l'in- „ stant un dard enfoncé au milieu de sa poitrine, & „ ce dard venoit ouvrir un passage à la vie.

„ Enfin parut la *Mort* elle-même, divinité terri- „ ble qui, la faulx à la main, moissonne indistincte- „ ment tout ce qui respire sur la terre, sans que les „ prieres, les larmes, la beauté, le mérite, la gran- „ deur, la puissance, les royaumes, les empires, les „ forces réunies des mortels & des dieux puissent „ soustraire personne à son pouvoir irrésistible. Tout „ est contraint de subir ses lois inexorables „.

Kidder (Richard), savant évêque de Bath & Wells, naquit en 1649, & publia plusieurs ouvrages théologiques. Il fut tué dans son lit à Wells avec sa femme, par la chûte d'une rangée de cheminée que renversa sur sa maison la violente tempête du 26 Novembre 1703. On a fait plusieurs éditions de son livre intitulé, *les devoirs de la jeunesse*. Sa *démonstration du Messie* parut à Londres en 1684, 1699 & 1700, en trois volumes *in-8°*. Son *commentaire* sur les cinq livres de Moïse, avec une *dissertation* sur l'auteur du Pentateuque, a été imprimé à Londres en 1694, deux volumes *in-8°*.

May (Thomas), poëte & historien, naquit sous le regne de la reine Elisabeth, & mourut subitement dans une nuit de l'année 1652. Il a donné 1°. cinq pieces de théâtre. 2°. Un poëme sur le roi Edouard III. imprimé à Londres en 1635, *in-8°*. Ce poëme commence ainsi: „ Je chante les hauts faits „ du troisieme & du plus grand des Edouards, qui, „ par ses exploits, éleva tant de trophées dans la „ France vaincue, s'orna le premier de ses fleurs „ de lis, & porta ses armes victorieuses jusqu'au „ rivage occidental, où le Tage roulant sur un sa- „ ble d'or, se précipite dans l'Océan „. 3°. Une traduction en vers anglois, de la Pharsale de Lucain, imprimée à Londres en 1630, *in-8°*. 4°. L'histoire du parlement d'Angleterre de l'année 1640, Londres 1647, *in-fol.* Il dit dans la préface de cette histoire: *Quod plura de patriæ defensorum, quam de partis adversæ rebus gestis exposuerim, mirum non est, quoniam plus familiaritatis mihi cum ipsis, & major indagandi opportunitas fuit. Si pars adversa idem tali probitate ediderit, posteritas omnia gesta magno cum fructu, cognoscet.*

Otway (Thomas), fameux tragique anglois, naquit en 1651; il quitta l'université sans y avoir pris aucun degré, & vint à Londres, où il cultiva la poésie, & même monta quelquefois sur le théâtre, ce qui lui valut les bonnes graces du comte de Plimouth, un des fils naturels de Charles II. En 1677, il passa en Flandres en qualité de cornette dans les troupes angloises, mais il en revint en pauvre équipage, & se remit de nouveau à la poésie, & à écrire pour le théâtre. Il finit ses jours en 1685 à la fleur de son âge, n'ayant que 34 ans. Quoique royaliste ouvert, & dans la plus grande misere, il n'obtint jamais de Charles II. le moindre secours, & se vit réduit par un sort singulier, à mourir littéralement de faim.

M. Addison observe, qu'Otway a suivi la nature dans le style de la tragédie, & qu'il brille dans l'expression naturelle des passions, talent qui ne s'acquiert point par le travail ni par l'étude, mais avec lequel il faut être né; c'est en cela que consiste la plus grande beauté de l'art; il est vrai que quoique ce poëte ait admirablement réussi dans la partie tendre & touchante de ses tragédies, il y a quelque chose de trop familier dans les endroits qui auroient dû être soutenus par la dignité de l'expression. Ses deux meilleures pieces sont *Venise sauvée*, ou la conjuration découverte, & l'*Orpheline*, ou le malheureux mariage; c'est dommage que cet auteur ait fondé sa tragédie de *Venise sauvée* sur une intrigue si vicieuse, que les plus grands caracteres qu'on y trouve, sont ceux de rébelles & de traitres. Si le héros de cette piece eût fait paroître autant de belles qualités pour la défense de son pays, qu'il en montre pour sa ruine, les lecteurs n'auroient pu trop l'admirer, ni être trop touchés de son sort. Mais à le considerer tel que l'auteur nous le dépeint, tout ce qu'on en peut dire, c'est ce que Saluste dit de Catilina, que sa mort auroit été glorieuse, s'il eût péri pour le service de sa patrie: *si pro patria sic concidisset.*

Sa tragédie l'*Orpheline*, quoique toute fictive, peint la passion au naturel, & telle qu'elle a son siege dans le cœur. Mademoiselle Barry, fameuse actrice, avoit coutume de dire, qu'en jouant le rôle de *Monime* dans cette piece, elle ne prononçoit jamais sans verser des larmes, ces trois mots, *ha! pauvre Castalio!* qui par leur simplicité font un effet d'un pathétique sublime.

Pell (Jean), mathématicien du xvij. siecle, naquit en 1611. Il fut nommé professeur en mathématiques à Amsterdam, & en 1646 à Breda; en 1654 Cromwell alors protecteur, l'envoya pour résider auprès des cantons protestans. Il revint à Londres en 1658, prit la prêtrise, & fut nommé un des chapelains domestiques de l'archevêque de Cantorbery. Il mourut en 1685. Il a publié quelques livres de mathématiques, & entr'autres, 1. celui qui est intitulé, *de vera circuli mensura*; 2. table de dix mille nombres quarrés, savoir, de tous les nombres quarrés, entre 0 & cent millions, de leurs côtés & de leurs racines. Londres 1672, *in-fol.*

Sadler, (Jean) naquit en 1615, & mourut en 1674. Son ouvrage intitulé *les droits du royaume*, parut en 1646, *in-4°*. dans le tems que l'auteur étoit secrétaire de la ville de Londres. Cet ouvrage fut fort estimé dans ce tems-là, & ne l'a pas été moins depuis.

Olivier Cromwel faisoit grand cas de M. Sadlerd, & lui offrit par une lettre du 31 Décembre 1649 la place de premier juge de Mounster en Irlande, avec mille livres sterling d'appointemens; mais il s'excusa de l'accepter. Voici le précis de la lettre de Cromwell, qui peint son caractere, sa conduite, & son attention à nommer les meilleurs sujets à toutes les places du gouvernement, & à les nommer avec des graces irrésistibles. Il n'étoit pas possible qu'un homme de cette vigilance & de cette habileté ne vînt à triompher au-dedans & au-dehors. Lisons sa lettre à Sadler.

„ Vous proposer, monsieur, à l'improviste une „ charge importante, c'est peut-être s'exposer à „ vous prévenir de maniere à vous empêcher d'y „ penser du tout, ou à prendre le parti de la néga- „ tive, quand il s'agira de vous déterminer. Nous avons „ murement réfléchi à ce que nous vous offrons, „ comme vous vous en appercevrez par les raisons „ dont nous appuyons notre demande, & nous vous „ l'offrons de bon cœur, souhaitant que ce soit Dieu, „ & non pas vous qui nous réponde.

„ Que Dieu nous ait visiblement assisté dans les

„ grandes révolutions arrivées depuis peu parmi nous, c'eſt une choſe que tous les gens de bien ſentent, & dont ils lui rendent graces, perſuadés qu'il a de plus grandes vues encore: & que comme il a manifeſté par tout ce qui s'eſt paſſé, ſa ſévérite & ſa juſtice, il viendra auſſi un tems, où il ſera éclater ſa grace & ſa miſéricorde.

„ Quant à nous, dont il s'eſt ſervi comme d'inſtrument pour cet œuvre, ce qui cauſe notre joie, c'eſt que nous faiſons l'œuvre de notre maître; qu'il nous honore de ſa protection; & que nous vivons dans l'eſpérance qu'il ramenera la paix, & qu'il nous introduira dans le royaume glorieux & pacifique qu'il a promis.

„ Si cette eſpérance nous conſole, nous ne ſommes pas moins réjouis de voir que les affaires prennent un tour qui donne lieu de croire que l'éternel a deſſein de faire ſentir à cette pauvre île les effets de ſa miſéricorde. Nous ne pouvons donc nous diſpenſer de faire tout ce qui dépend de nous, (en qualité de foible inſtrument), pour répondre aux vues de Dieu, quand l'occaſion s'en préſente.

„ On avoit coutume d'avoir dans la province de Mounſter un premier juge, qui, conjointement avec quelques aſſeſſeurs, décidoit des affaires; c'eſt cet emploi que je vous prie d'accepter. Comme je crois que rien ne vous conviendra mieux que d'avoir des appointemens fixes, j'oſe vous promettre mille livres ſterling par an, payables tous les ſix mois. J'ignore juſqu'où vous regarderez cet emploi comme une vocation; ce dont je ſuis ſûr, c'eſt que je n'ai jamais rien fait avec plus de plaiſir, Informez-moi cependant le plutôt que vous pourrez de votre réſolution. Je me recommande à vos prieres, & ſuis votre affectionné ami & ſerviteur.

O. Cromwell.

Corke, le 31 *Décembre* 1649.

Selden (Jean) eſt regardé des étrangers pour un des ſavans hommes de l'Europe; mais ils ignorent *en général* la *gloire* qu'*il* s'eſt acquiſe dans ſon pays, en qualité de membre du parlement, & le rôle qu'il y a joué, ſans pour cela diſcontinuer la culture des lettres, & ſans que les traverſes qu'il eſſuya en défendant les droits de la nation, aient eu le pouvoir d'ébranler la force de ſon ame. Il avoit pris pour ſa deviſe ces mots grecs, [illegible], *la liberté ſur toutes choſes*.

Il naquit en 1584, étudia à Oxford, s'y diſtingua, & ſe fit bientôt une grande réputation par les écrits qu'il mit au jour, conſécutivement ſur divers ſujets. En 1621 le roi Jacques I. mécontent du parlement, fit arrêter Selden, avec quelques-uns des membres de la chambre des communes. En 1625, il fut élu député au premier parlement qui ſe tint ſous Charles I. & alors il ſe déclara nettement contre le duc de Buckingham. Il s'oppoſa encore fort vivement au parti de la cour en 1627 & 1628.

„ Je ne prens pas la parole, dit-il, dans les débats qu'il y eut touchant la liberté des ſujets; je ne prens pas la parole pour alléguer des raiſons ſur ce point, le plus important qu'on ait jamais agité. Cette liberté, qui eſt reconnue, je me flatte de tout le monde, auſſi bien que des juriſconſultes, a été violée, non ſans qu'on ſe ſoit plaint; mais je ne crois pas, que jamais on en ait légitimé la violation, ſinon en dernier lieu. Le privilege du *habeas corpus* a été réclamé; la cauſe a été rapportée par ordre du roi; ſignification s'eſt faite de la part du conſeil. On a plaidé, on a allégué ſept actes parlementaires: tout cela n'a ſervi de rien; l'autorité ſeule a agi, on a décidé, que quiconque eſt empriſonné par ordre du roi ou du conſeil, ne peut être élargi. J'ai toujours vu que dans les affaires graves, on a coutume d'alléguer publiquement les raiſons qu'on a d'agir: il s'agit ici d'une affaire où ſa majeſté & ſon conſeil ſont intéreſſés. Je deſire ſeulement que quelques-uns de conſeil nous inſtruiſent de ce qui peut fonder un pouvoir ſi étendu „.

L'an 1629 Selden ſe ſignala de nouveau contre la cour, lorſqu'on agita dans la chambre-baſſe de Votter, ſi la ſaiſie des effets des membres du parlement par les officiers de la douane, n'étoit pas une violation de leurs privileges? L'orateur refuſe de propoſer la queſtion, en conſéquence de la défenſe du roi. Selden lui dit: „ il eſt étonnant, M. l'orateur, que vous n'oſiez faire une propoſition lorſque la chambre vous l'ordonne. Ceux qui vous ſuccéderont, pourront ainſi déclarer dans tous les cas, qu'ils ont ordre du roi de ne point faire une propoſition; mais ſachez, monſieur, que ce n'eſt point là remplir votre charge; nous ſommes aſſemblés ici pour le bien public par ordre du roi, & ſous le grand ſceau; & c'eſt le roi lui-même, qui, ſéant ſur ſon trone, & en préſence des deux chambres, vous a nommé notre orateur „.

Le roi ayant diſſout le parlement, Selden fut arrêté, & empriſonné dans la priſon du banc du roi, où il courut riſque de la vie, à cauſe de la peſte qui regnoit dans le quartier. Il recouvra la liberté quelque tems après; & le parlement lui donna cinq mille livres ſterling pour le dédommager des pertes qu'il avoit faites dans cette occaſion.

En 1630, il fut encore empriſonné avec quelques ſeigneurs, ayant été accuſé d'avoir répandu un libelle intitulé *propoſitions pour le ſervice du roi, de brider l'impertinence des parlemens*. La naiſſance de Charles, prince de Galles, engagea le roi à ordonner qu'on mît Selden, & les autres priſonniers, en liberté.

En 1634, il ſurvint une querelle entre l'Angleterre & la Hollande, pour la pêche du hareng ſur les côtes de la grande-Bretagne; Grotius ayant publié en faveur des Hollandois ſon *mare liberum*, Selden lui répondit par ſon *mare clauſum, ſeu de dominio maris, libri duo*, Londres 1636, *in*-8°. Cet ouvrage le mit ſi bien avec la cour, qu'il ne tint qu'à lui de s'élever aux premiers emplois, mais il leur préfera le plaiſir de s'appliquer tout entier à l'étude. Le roi lui-même ayant réſolu d'ôter les ſceaux à M. Littleton, eut quelqu'envie de les donner à Selden; mais les lords Claredon & Falkland déclarerent à ſa majeſté, que Selden refuſeroit ce poſte. Il accepta ſeulement la garde des archives de la tour, que le parlement lui confia; & quelque tems après, il fut mis du nombre des douze commiſſaires établis pour l'adminiſtration de l'amirauté.

En 1654, ſa ſanté s'affoiblit au commencement de cette année, & il mourut le 16 Décembre ſuivant. Ses exécuteurs teſtamentaires ſe déſaiſirent généreuſement de ſa bibliotheque, pour en faire préſent à l'univerſité d'Oxfort. Le docteur Burnet dit que cette bibliotheque étoit eſtimée quelque mille livres ſterling, & qu'on la regardoit comme une des plus curieuſes de l'Europe.

Tous les ouvrages de Selden, ont été recueillis par le docteur David Wilkins, en trois volumes *in-folio*, à Londres en 1726. Les deux premiers volumes contiennent les ouvrages latins, & le troiſieme les anglois. L'éditeur a mis à la tête une vie fort étendue de Selden, & a ajouté à ſon édition quelques autres pieces du même auteur qui n'avoient pas encore paru, entre autres des lettres, des poéſies, *&c.*

Il eſt aſſez ſurprenant, que l'éditeur n'ait point inſéré dans ſa collection l'ouvrage intitulé, *recherches hiſtoriques & politiques* ſur les lois d'Angleterre, depuis les premiers tems juſqu'au regne de la reine Eliſabeth. Cet ouvrage eſt de Selden, & a été publié ſous ſon nom à Londres en 1739, *in-fol.* quatrieme édition. Le but principal eſt de prouver par des déductions hiſtoriques, que les rois d'Angleterre n'ont jamais été revêtus d'un pouvoir arbitraire. Ce livre fut imprimé pour la premiere fois *in* 4°. l'an 1649, peu de tems après la mort de Charles I.

Le ſavoir de Selden eſt connu de tout le monde. Le docteur Hicker obſerve néanmoins, qu'il ne poſſédoit pas à fond l'anglo-ſaxon. Son érudition étoit peu commune, toujours variée, & pleine d'obſervations utiles; mais il manque à ſes ouvrages la méthode & la clarté du ſtyle. Ses *analecta anglo britannica* ne font pas connoître, autant qu'on le deſireroit, la religion & le gouvernement des Saxons, ni les révolutions arrivées parmi eux.

Son fameux traité *de diis Siriis*, a trois grands défauts, qui lui ſont communs avec la plupart de ceux qui ont écrit ſur l'idolâtrie des peuple orientaux. 1°. Le peu de choix des citations; 2°. c'eſt que dans ce nombre, la plûpart de ceux qui ont écrit des dieux de l'Orient, confondent perpétuellement les dieux des Grecs avec ceux des peuples barbares; 3°. l'explication allégorique des fables, que Selden n'a pas toujours évitée.

Son *hiſtoire des dîmes* choqua extrêmement le clergé,

gé, & fut attaquée de toutes parts. Le but de cet ouvrage eſt de prouver que les dîmes ne ſont pas de droit divin, quoique l'auteur ne veuille pas en conteſter aux eccléſiaſtiques la poſſeſſion qui eſt fondée ſur les lois du pays.

Ses travaux ſur les *marbres d'Arundel*, lui ont fait beaucoup d'honneur, & nous ont valu les belles éditions de Prideaux, en *1676*, *in-fol.* & de Mattaire, en 1732.

Ses *titres d'honneur* ont été réimprimés trois ou quatre fois ſéparément. Nicholſon dit, que pour ce qui regarde la haute & petite nobleſſe d'Angleterre, elle doit avouer qu'il faut lire cet ouvrage pour acquérir une idée générale de tous les différens degrés de diſtinction, depuis celui d'empereur, juſqu'à celui de gentilhomme campagnard.

Son *mare clauſum* eſt extrèmement loué par les Anglois, qui ſoutiennent conſtamment que l'auteur a démontré contre Grotius par les anciens monumens hiſtoriques, l'empire des Anglois ſur les quatre mers, & que les François, les Flamands & les Hollandois n'ont aucun droit d'y pêcher ſans leur permiſſion; mais Grotius a pour lui le ſuffrage des étrangers. Quoi qu'il en ſoit, la nation angloiſe eſtima ſi fort l'ouvrage de Selden, que ce livre, par ordre exprès du roi & du conſeil, fut remis publiquement aux barons de l'Echiquier, pour être dépoſé dans les archives, comme une piece ineſtimable, parmi celles qui regardent les droits de la couronne.

Son *fleta, ſeu commentarius juris anglicani*, parut à Londres, *in-4°.* & c'eſt un monument de prix pour la nation. On en a donné une ſeconde édition en 1685, dans laquelle on auroit dû corriger les fautes que Selden lui-même avoit indiquées.

Le livre *de jure naturali, & gentium*, a reçu de grandes louanges de Puffendorf; mais meſſieurs le Clerc & Barbeyra, penſent différemment. Le premier lui reproche ſes principes rabbiniques, bâtis ſur une ſuppoſition incertaine de la tradition judaïque. Le ſecond ajoute que Selden ſe contente de citer les déciſions des rabbins, ſans ſe donner la peine d'examiner ſi elles ſont juſtes ou non. Il eſt certain que dans un ouvrage de cette nature, il falloit dériver les principes des pures lumieres de la raiſon, & non pas uniquement des préceptes donnés à Noé, dont le nombre eſt fort incertain, & qui ne ſont fondés que ſur une tradition douteuſe. Enfin, dans cet ouvrage de Selden il regne beaucoup de deſordre, & ſur tout l'obſcurité, qu'on remarque en général dans ſes écrits. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SUSTENTATION, ſ. f. (*Gram.*) aliment, nourriture en quantité ſuffiſante à l'entretien de la vie. Il faut manger pour la *ſuſtentation* du corps & des forces. On dit auſſi *ſuſtenter*; le pain *ſuſtente* beaucoup: ce prélat a *ſuſtenté* en grain, en riz, tous les pauvres de ſon diocèſe pendant les années paſſées. Au figuré, la lecture de l'Ecriture ſainte eſt plus propre qu'aucune autre à *ſuſtenter* l'ame. Je ne ſais ſi on ne dit pas mieux *ſubſtenter*, que *ſuſtenter*.

SUSTEREN, (*Géog. mod.*) petite ville, aujourd'hui bourg d'Allemagne dans le cercle de Veſtphalie, au duché de Juliers, à l'orient de Maſeyck, ſur le ruiſſeau de Zafel. (D. J.)

SUSUDATA, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xj.* Il y en a qui veulent que ce ſoit aujourd'hui *Wilnach*, dans la marche de Brandebourg. (*D. J.*)

SUTERA, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile dans le val de Mazzara entre Fiume de Platani & Fiume Salſo. C'eſt à-peu-près l'endroit où ſe trouve l'ancienne Petrina. (*D. J.*)

SUTHERLAND, (*Géogr. mod.*) province maritime d'Ecoſſe, au nord du comté de Roſs. Elle eſt bornée à l'orient par la mer d'Allemagne, au midi par le Taine, & la riviere d'Okell qui la ſéparent de la province de Roſs; à l'occident par la ſeigneurie d'Aſſint; au nord par la province de Strath-Navern, & au nord-eſt par celle de Caithneſs. Sa longueur eſt d'environ 40 mil. & ſa plus grande largeur de 20. Les plus remarquables des rivieres qui l'arroſent ſont le Shin, l'Uns, le Brora & l'Ully, qu'on appelle autrement *Helmſdail*. Cette province eſt toute montueuſe, & entrecoupée de trois grandes forêts remplies de bêtes ſauvages, & d'oiſeaux des bois de diverſes eſpeces. Le plus conſidérable des lacs du pays eſt le lac de Shin: il eſt comme tous les autres fécond en poiſſon. L'orge de cette province eſt le meilleur qui croiſſe dans les pays du nord. On tire du *Sutherland* de très-bon de fer des mines. Les anciens comtes de cette province étoient de la maiſon de Murray; aujourd'hui cette ſeigneurie eſt tombée dans la maiſon des Gordons, dont le chef de la branche aînée prend le titre de duc de *Gordon*. (*D. J.*)

SUTHWELL, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans le Nottingham-Shire ſur la Trent.

SUTRI, (*Géog. mod.*) en latin *Sutrium*; petite ville d'Italie dans l'état de l'Egliſe, au patrimoine de S. Pierre, ſur le Pozzuolo, à 10 lieues au nord-oueſt de Rome. Il s'y tint un concile en 1046. Elle fut érigée en évêché au cinquieme ſiecle par le pape S. Hilaire; mais ſon état miſérable a fait réunir cet évêché à celui de Népi. *Longit.* 30. 5. *latitu.* 42. 10. (*D. J.*)

SUTRIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans l'Etrurie. Cette ville étoit autrefois célebre & une ancienne colonie romaine, ſelon Tite-Live, *l. IX. c. xxxij.* La colonie y avoit été conduite ſept ans après que les Gaulois eurent pris la ville de Rome, comme nous l'apprend Velléius Paterculus, *l. I. c. xiv.* Auguſte l'augmenta, ce qui fait que dans une inſcription rapportée par Gruter, *pag.* 302. *n.* 1. elle eſt appellée *colonia Julia Sutrina*. Pline *l. III. c. v.* la connoît ſous le nom de *colonia Sutrina*, & nomme ſes habitans *Sutrini*. L'itinéraire d'Antonin qui la marque ſur la voie Claudienne, la met ſur la route de Luques à Rome, entre *Forum Caſſii* & *Baccana*, à onze milles du premier de ces lieux, & à douze milles du ſecond. Cette ville conſerve ſon ancien nom. On la nomme préſentement *Sutri*. (*D. J.*)

SUTURE, ſ. f. *en Anatomie*, eſt une connexion ou articulation particuliere de certains os dans le corps animal; ainſi nommée parce qu'elle reſſemble à une couture. *Voyez* ARTICULATION.

Il y a deux ſortes de *ſutures*, l'une appellée *vraie*, lorſque les os ſont dentelés comme une ſcie, & reçus mutuellement les uns dans les autres.

L'autre appellée *fauſſe* ou *écailleuſe*, lorſque les os avancent l'un ſur l'autre comme les écailles de poiſſon. *Voyez* ÉCAILLEUSE.

Les os du crâne ſont ordinairement joints enſemble par trois *ſutures* vraies; ſavoir la coronale, qui va d'une tempe à l'autre. *Voyez nos Planches Anat.* & *l'article* CORONAL. La *ſagittale* qui unit les os pariétaux. *Voyez l'article* SAGITTALE. Et la *lambdoïde*, ainſi nommée parce qu'elle reſſemble au lambda grec Λ. *Voyez* LAMBDOÏDE.

Outre ces trois *ſutures* il y en a une quatrieme, qui eſt fauſſe ou écailleuſe, & que l'on ſuppoſe fauſſement n'être pas dentelée. Elle joint les os des tempes à l'os ſphénoïde à l'occipital, &c. & on l'appelle auſſi *ſuture temporale*. Voyez *nos Planch. Anat.* & ÉCAILLEUSE.

Les Naturaliſtes diſent qu'en Perſe on trouve ſouvent des gens qui ont le crâne compoſé d'un ſeul os, ſans aucune *ſuture*, & ſans qu'on voye réſulter de-là aucun inconvénient. M. Fléchier, dans ſa *Vie du cardinal Ximenès*, rapporte auſſi la même choſe de ce cardinal. Il ſemble néanmoins que ce défaut de *ſutures* devroit avoir de fâcheuſes ſuites, comme de rendre la tranſpiration fort imparfaite, & de cauſer par-là des peſanteurs de têtes & des vertiges. *Voyez* CRANE.

La *ſuture ſphénoïdale*, eſt une *ſuture* ainſi appellée parce qu'elle environne l'os ſphénoïde qu'elle ſépare du coronal, de l'os des tempes & de l'occipital. *Voy.* SUTURE, CRANE, SPHÉNOÏDE, &c.

SUTURE DU CRANE, (*Phyſiolog.*) on nomme *ſuture* du crâne, l'articulation ou la jonction de ſes os enſemble. Selon le ſyſtème des anciens, toutes les *ſutures* du crâne ſe diviſent en *ſutures* vraies ou dentelées, & en *ſutures* fauſſes ou écailleuſes; nous allons parler phyſiologiquement des unes & des autres en général.

Veſale, & après lui des Anatomiſtes de grande réputation, comme Fallope, Spigel, &c. prétendent qu'en examinant la calotte du crâne humain, on ne remarque ſur ſa face concave, à l'endroit des *ſutures*, que des lignes plus ou moins régulieres, au lieu qu'à ſa face convexe les dentelures, comme tout le monde ſait, y ſont très-ſenſibles. On peut encore expoſer cette remarque d'une autre façon, en diſant que les dents qui uniſſent les os coronal, pariétaux & occipital entre eux, ne ſe trouvent qu'à la table interne & au diploé, & qu'il n'y a point de dentelure à la table interne de ces os.

M. Hunauld prévenu en faveur d'une obſervation qui

qui vient de si bonne part, & qu'il avoit lui-même vérifiée plusieurs fois, fut fort étonné d'y trouver par la suite des exceptions. Il voulut s'assurer en examinant quantité de crânes, si ces exceptions n'étoient point un jeu de la nature; & voici ce qu'il a découvert.

Les crânes qu'on étudie le plus, & dont on sépare les os pour la démonstration, sont assez souvent des crânes de sujets morts après avoir passé l'âge de la jeunesse. On ne trouve point pour l'ordinaire de dents à la table interne de ces crânes; & plus les sujets sont avancés en âge, & plus l'union des os en-dedans de la calotte du crâne, paroît en forme de lignes; ces lignes même s'effacent entierement dans la vieillesse. Au contraire dans le bas âge, il y a des dents à la table interne de la calotte du crâne, & les *sutures* paroissent à sa surface concave. Ces dents & ces *sutures* y sont d'autant plus apparentes que les sujets sont plus jeunes. Voilà une variété bien certaine, bien constante, & qui fait porter à faux l'observation de Vésale, & d'autres célebres anatomistes. C'est de cette variété dont M. Hunauld a tâché de développer les causes: & c'est ce qu'il a fait avec beaucoup d'esprit.

Une voûte, dit-il, a plus d'étendue à sa surface convexe qu'à sa surface concave, & plus une voûte est épaisse, & plus sa surface interne est petite par rapport à l'externe. Cette différence d'étendue fait que les pieces qui composent une voûte doivent être taillées obliquement, pour être appliquées les unes à côté des autres. Si l'on suppose que les pieces d'une voute fassent également effort pour s'augmenter suivant toutes leurs dimensions, la pression de ces pieces les unes contre les autres sera plus forte vers la surface concave, que vers la surface convexe. Ces idées simples appliquées à ce qui se passe dans l'augmentation du crâne, semblent fournir la raison de l'effacement des *sutures* internes du crâne à un certain âge.

Dans l'enfance, le coronal, les pariétaux, & l'occipital, commencent peu-à-peu à s'ajuster ensemble par le moyen des dents, & des échancrures qui se trouvent à leurs bords. Ces os sont alors très-minces, & les dents qui se trouvent gravées dans toute leur épaisseur, sont aussi longues à la table interne qu'à l'externe; ainsi les *sutures* coronale, sagitale, & lambdoïde, paroissent à la surface concave de la calote du crâne, de même qu'à la surface convexe; mais ensuite les choses changent: les os du crâne se pressent mutuellement les uns & les autres, à mesure que leur étendue augmente; comme en même-tems leur épaisseur devient plus considérable, il faut nécessairement que les dents aient moins de longueur à la table interne qu'à l'externe, & il faut que la pointe de ces mêmes dents soit taillée obliquement, car la calote du crâne ainsi qu'une voûte, a moins d'étendue à sa surface concave, qu'à sa surface convexe; ainsi les bords des os qui la composent, pour pouvoir s'appliquer à côté les uns des autres, doivent être taillés obliquement.

A mesure que l'épaisseur du crâne augmente, les dents deviennent de plus en plus moins longues à la table interne qu'à l'externe; cette inégalité de longueur fait que les échancrures, qui ne sont que les interstices des dents, ont aussi moins d'étendue à la surface concave du crâne, qu'à la surface convexe; par conséquent si l'on regarde le dedans de la calote du crâne, quand il commence à acquérir une certaine épaisseur, les *sutures* y doivent paroître moins considérables qu'à sa surface externe.

Voilà donc déja les dents moins longues, & les échancrures moins profondes à la table interne qu'à l'externe; mais il faut encore quelque chose de plus, car avec l'âge les échancrures se remplissent entierement à la table interne, & les dents y disparoissent entierement.

Lorsque les os de la calote du crâne commencent à se presser réciproquement, par l'augmentation de leur étendue, la partie de la pointe des dents, qui appartient à la table interne, pressée contre les échancrures de l'os opposé, trouve moins de résistance vers la substance spongieuse du diploë, que contre la table interne des échancrures où ces dents sont engagées; cette partie de la pointe des dents qui appartient à la table interne, se dirigera donc vers le diploë; le peu d'épaisseur de la table interne rend cette détermination facile; la table interne de la dent, en se portant ainsi vers le diploë, forme un talus, & perd le niveau du dedans du crâne; mais la table interne du fond de l'échancrure, en profite bientôt, en s'avançant sur le talus de la dent opposée, & elle s'y avance d'autant plus que les os faisant plus d'effort les uns contre les autres vers leur surface concave qu'ailleurs, y sont plus disposés à s'étendre vers les endroits où il se trouve une diminution de résistance.

Voilà donc en même tems deux nouvelles causes qui contribuent à effacer les *sutures* du dedans de la calote du crâne. 1°. Toute la pointe des dents qui se releve vers le diploë, cesse de paroître en dedans du crâne. 2°. La table interne qui s'avance du fond de chaque échancrure, diminue la longueur des dents du côté de leur racine, ainsi par ce double moyen, peu-à-peu & avec le tems, les dents se trouvent effacées au-dedans du crâne, il n'y paroit plus de figure, & l'union des os ne se fait appercevoir que par des lignes.

Les dents qui composent les *sutures*, ne sont pas toutes de la même longueur: les petites dents qui ne sont séparées que par de petites échancrures, disparoissent les premieres; plusieurs dents d'une longueur inégale, placées à côté les unes des autres, se confondent, & n'en font plus qu'une d'une largeur considérable, lorsque les interstices qui les séparent, sont remplis. Il se trouve encore des dents beaucoup plus longues que les autres: celles-ci disparoissent plus tard, ou ne disparoissent même jamais entierement. Toutes ces inégalités donnent à l'union des os en dedans du crâne, la figure de lignes irrégulieres.

Lors donc qu'il ne paroit point de dents à la surface concave du crâne, cela ne se fait pas, pour empêcher, comme on le dit ordinairement, que la dure-mere ne soit blessée dans les cas de fracture, ou d'enfoncement à l'endroit des *sutures*; mais c'est par une suite nécessaire de la conformation des os du crâne, & de sa figure.

C'en est assez pour ce qui concerne les *sutures* vraies ou dentelées: la différence qui se trouve entre elles, & les *sutures* fausses ou écailleuses, montre que leurs usages doivent être différens. Dans l'une, les os s'unissent par le moyen des avances & des enfoncemens qui sont à leurs bords: dans l'autre le bord d'un os est appliqué sur le bord d'un autre os, & pour s'ajuster ainsi, ils sont tous les deux taillés en bizeau. Presque tous les anatomistes ont ou proposé des raisons de cette différence, ou ont adopté quelques-unes des raisons qu'on avoit proposées avant eux; cependant en les examinant toutes, il paroît qu'on n'en a point encore trouvé de suffisantes, à l'exception de celle que propose M. Hunauld, dans les mêmes mémoires de l'acad. des Sciences, an. 1730. (*D. J.*)

SUTURE, *terme de Chirurgie*, couture que l'on fait aux plaies, pour en tenir les levres approchées, afin que le suc nourricier puisse les réunir. *Voyez* PLAIES.

Les *sutures* ne sont pas le seul moyen que la chirurgie emploie pour maintenir les bords d'une plaie dans le contact mutuel qui est nécessaire pour leur consolidation. *Voyez* RÉUNION, on a beaucoup abusé en chirurgie de l'opération de la *suture*, comme M. Pibrac l'a démontré dans une excellente dissertation, insérée au troisieme tome des mémoires de l'académie royale de Chirurgie.

Les scholastiques distinguent plusieurs especes de *sutures*, qui se réduisent à l'entrecoupée dont nous allons parler dans cet article; à l'enchevillée qui convient aux plaies pénétrantes du bas ventre, *voyez* GASTRORAPHIE; à l'entortillée qui sert aux plaies des levres, *voyez* BEC DE LIEVRE; & à la *suture* du pelletier, dont on prescrit l'usage pour les plaies des intestins. *Voyez* PLAIES DES INTESTINS. Les trois premieres ont été appellées *sutures incarnatives*, & elles se font à points séparés; la derniere se nomme *restrinctive*, parce qu'elle s'oppose à l'issue des matieres contenues dans le canal intestinal; cette *suture* se fait à points continus, en surjettant le fil, comme les pelletiers font en cousant les peaux.

Quoique la réunion soit l'indication générale que donne la cure des plaies, il y a des cas où il ne faut point mettre en usage les moyens de la procurer. Telles sont 1°. les plaies soupçonnées d'être venimeuses, parce qu'il est à propos de donner issue au venin, & de faire pénétrer les remedes dans l'intérieur des parties où il s'est insinué. 2°. Les plaies accompagnées de

de grands inflammations, ne permettent pas l'usage des *futures*, parce que les points d'aiguilles augmenteroient les accidens; mais on peut se servir des autres moyens unissans, s'ils peuvent avoir lieu. 3°. Les plaies contuses devant nécessairement suppurer, ne peuvent point être réunies, non plus que celles où il y a une déperdition de substance, qui empêche l'approximation des bords de la plaie. 4°. on ne réunit point les plaies qui pénétrent dans l'intérieur de la poitrine. *Voyez* PLAIES DE POITRINE. 5°. Les plaies où il y a des gros vaisseaux ouverts, n'indiquent point la réunion: car il faut faire des ligatures, & comprimer l'orifice des vaisseaux ouverts; ces cas, loin de permettre la réunion, exigent au contraire fort souvent qu'on fasse des incisions pour découvrir le vaisseau blessé. *Voyez* ANEVRISME FAUX.

Dionis, après plusieurs auteurs plus anciens, a cru que l'on ne devoit point réunir les plaies où les os sont découverts, à cause des exfoliations qu'il en faut attendre. Ce précepte ne doit pas être pris à la rigueur: on ne doit le suivre que quand les os découverts sont alterés: car s'ils sont simplement découverts, ou même divisés par un instrument tranchant, en approchant les parties nouvellement divisées, on les préservera de l'impression de l'air qui est nuisible aux os découverts; & les sucs nourriciers des parties divisées & rapprochées, fournira le baume le plus convenable pour leur réunion. On pourroit appuyer la pratique de réunir les plaies avec division des parties osseuses, sur un grand nombre de faits; nous avons entre autres une observation communiquée à l'académie royale de Chirurgie, par feu M. de la Peyronie, son président, qui est très-concluante sur ce point de l'art. Un homme reçut obliquement un coup d'instrument tranchant sur la partie extérieure & moyenne du bras; l'os en fut coupé net avec les muscles & les tégumens qui le couvroient, ensorte que ce bras ne tenoit qu'à une bande de peau de la largeur d'un pouce, sous laquelle étoit le cordon des vaisseaux. M. de la Peyronie tenta la réunion, bien persuadé qu'il seroit toujours assez à tems d'oter le membre, si le cas le requéroit: il mit les deux extrémités de l'os divisé en leur situation naturelle, fit plusieurs points de *future* pour la réunion des parties molles, & appliqua un bandage capable de contenir la fracture; ce bandage étoit fenétré vis-à-vis la plaie, pour la facilité des pansemens: on employa pour topique l'eau-de-vie, animée d'un peu de sel ammoniac, dont on fomenta aussi l'avant-bras & la main qui étoit froide, livide & sans sentiment: on parvint à rappeller la chaleur naturelle: on pansa la plaie; le huitieme jour, l'appareil en fut levé par la fenêtre du bandage; le quatorzieme jour, pour le second appareil, & la plaie parut disposée à la réunion. Le dix-huitiéme la cicatrice se trouva avancée, & la partie presque dans son état naturel, & le battement du pouls sensible: alors M. de la Peyronie substitua un bandage roulé au fénétré: on eut soin de lever l'appareil de dix en dix jours; après cinquante jours on l'ôta entierement, & au bout de deux mois de la blessure, le malade fut entierement guéri, à un peu d'engourdissement près dans la partie. On doit conclure de cette observation, qu'on doit tenter la réunion quelque grande que soit la plaie, & qu'il n'y a point d'inconvénient à l'essayer, pour peu que la conservation d'un membre soit vraissemblable; la nature ne demandant souvent qu'à être aidée, pour faire des prodiges.

Pour faire la *future* entrecoupée, il faut avoir préparé l'appareil convenable; il consiste en aiguilles, fils, plumaceux, compresses & bandes; les aiguilles doivent être plus ou moins grandes, selon la profondeur de la plaie. *Voyez* AIGUILLE. Les fils doivent par la réunion de plusieurs fils cirés, former un cordonnet plat: ce cordonnet sera proportionné à l'aiguille, comme l'aiguille à la plaie; il sera plus fort pour une plaie profonde que pour une superficielle.

Tout étant disposé, on lavera la plaie pour la débarrasser des ordures & autres corps étrangers qui peuvent y être, & en ôter les caillots de sang qui s'opposeroient à la réunion; le chirurgien doit alors considérer exactement la grandeur & la profondeur de la plaie: par l'étendue de la plaie, il décidera du nombre de points de *future* qu'il faudra pour la réunir; il seroit aussi mal-à-propos de les multiplier sans nécessité, que de n'en pas faire autant qu'il convient; dans les plaies qui n'ont qu'une direction, si un point suffit, il se fait ordinairement au milieu: s'il en faut deux, on les fait à égale distance entre eux, qu'il y en aura de chaque point à l'angle de la plaie dont il est le plus proche; *Pl. XXX. fig. 9.* s'il faut trois points, on commencera par celui du milieu, & les deux autres seront placés entre le premier & l'angle de la plaie, à droite & à gauche; ainsi du reste. *Voy. Pl. XXXI. fig. 1.* J'ai dit qu'ordinairement un seul point de *future* se plaçoit au milieu de la plaie; car si la plaie étoit plus profonde vers un de ses angles, ce seroit dans cet endroit qu'il conviendroit de faire la *future*.

Lorsque les plaies ont plusieurs directions, & qu'il y a un ou plusieurs lambeaux, on doit commencer la *future* par les angles des lambeaux, sans quoi on risqueroit de ne pas pouvoir réunir la plaie dans toutes ses parties. *Pl. XXX. fig.* 10 & 11.

La profondeur de la plaie servira à déterminer à quelle distance de ses levres chaque point doit être fait: le fil doit décrire une ligne courbe dans l'épaisseur des parties, & il faut que la milieu de cette courbe passe à une ligne du fond de la plaie; pour y réussir, il faut que l'égaille entre d'un côté, à une distance égale à la profondeur de la plaie, & qu'elle sorte de l'autre côté à pareille distance; si l'on prenoit moins de parties, le milieu du fil n'iroit point jusqu'à fond de la plaie: on parvient à en réunir la superficie; mais les bouches des vaisseaux qui ne sont point affrontés dans le fond, laissent échapper du sang & de la lymphe; il s'y forme une suppuration à laquelle il faut donner issue par une incision, lorsque la cicatrice est bien formée dans toute l'étendue de la superficie de la plaie; si l'aiguille pénetre à trop de distance, on risque d'embrasser les parties au-delà du fond de la plaie, ce qui en causant une douleur inutile, ne seroit pas sans danger.

Pour pratiquer la *future*, toutes ces mesures prises, on rapproche les levres de la plaie: on les fait tenir dans cette situation par un aide: on prend l'aiguille avec la main droite; le doigt index & celui du milieu seront sur la convexité de l'aiguille, & le pouce dans la concavité; la pointe sera tournée du côté de la poitrine de l'opérateur, & le cordonnet dont elle sera enfilée, sera jetté extérieurement sur la main. Le chirurgien appuiera légérement le petit doigt & l'annulaire de sa main droite sur la partie blessée, & portera la pointe de l'aiguille sur la peau, à la distance convenable: le pouce & le doigt indicateur de la main gauche, appuieront par leurs extrémités sur le côté opposé à l'endroit où l'on doit faire entrer la pointe de l'aiguille, & par ce moyen on percera tout-à-la-fois les deux levres de la plaie; lorsque la pointe de l'aiguille est suffisamment sortie entre les deux doigts de la main gauche, qui par leur compression en favorisoient le passage, on tire l'aiguille par sa pointe avec ces deux doigts de la main gauche, en observant qu'en même-tems qu'ils saisissent la pointe de l'aiguille pour la tirer, on porte deux doigts de la main droite pour soutenir lateralement les parties que l'aiguille traverse: on continue de faire les autres points sans couper les fils que l'on tient fort lâches pour qu'ils forment des anses assez grandes pour faire les nœuds: quand on a fait autant de points que l'étendue de la plaie l'a requise, on coupe les anses par le milieu, & on fait les nœuds à la partie supérieure, ou à la moins déclive de la plaie, afin qu'ils ne s'imbibent ni de sang ni de pus; le nœud que l'on fait doit d'abord être simple, & être assujetti par un demi-nœud en rosette, afin de pouvoir être desserré ou resserré au besoin: dans cette vue M. le Dran conseille de graisser la superficie du nœud avec quelque huile ou pommade, & de mettre par-dessus une petite compresse aussi graissée. Ces préceptes généraux souffrent quelques exceptions.

1°. Lorsque les plaies sont profondes, on ne prend point les deux levres d'un seul coup d'aiguille: on pénetre du dehors au-dedans, à un des côtés de la plaie, & après avoir retiré entierement l'aiguille, on acheve le point en perçant l'autre levre du dedans au-dehors.

2°. Dans les plaies à lambeaux le nœud ne doit pas toujours se faire à la partie supérieure, ou à la partie la moins déclive de la plaie, car si le lambeau est fait de bas en haut, la réunion exige que le nœud se fasse en-bas; & on doit déroger à toute regle qui est contraire à la fin qu'on se propose.

L'appareil consiste à mettre sur la plaie un plumaceau trempé dans quelque baume vulnéraire, qui ne soit

soit point trop dessicatif, de crainte qu'il ne s'oppose à la transudation purulente qui se fait toujours du plus ou du moins dans toutes les plaies: on pose une ou deux compresses mollettes sur la plaie; on entoure le membre avec une autre, & on maintient le tout par quelques tours de bande.

On prévient, ou on calme l'inflammation par la saignée & le régime; on fomente la plaie avec l'eau & l'eau-de-vie tiede, & on ne leve l'appareil qu'au bout de trois ou quatre jours, à moins qu'il n'y ait des accidens. S'il survient inflammation, on relâchera les points, jusqu'à ce qu'elle soit calmée; pour les resserrer ensuite: quand la réunion est faite, on ôte les fils en les coupant à la partie opposée au nœud: on les retire doucement & facilement: comme la cicatrice est nouvelle, il est bon de tenir quelques jours la partie en repos, & même d'appliquer quelques languettes d'emplâtres agglutinatifs pour la soutenir. Les plaies faites par les aiguilles, se guérissent aisément, il suffit d'y couler un peu d'eau vulnéraire ou d'eau-de-vie. (*Y*)

SUVARO CAPO, (*Géog. mod.*) cap d'Italie, dans le royaume de Naples, sur la côte de la Calabre ultérieure. Magin veut que ce soit l'ancien *Brettium Promontorium*. (*D. J.*)

SUVEREAU, *voyez* SAUREL.

SUWA, (*Culte & Mytholog.*) divinité très-révérée des Japonois, & qui préside à la chasse. On célebre plusieurs fêtes en son honneur. *Voyez* SINTOS.

SUWO, (*Géog. mod.*) une des huit provinces de la contrée montagneuse méridionale de l'empire du Japon. Elle est divisée en six districts, & a trois journées d'étendue de l'est à l'ouest. Son pays abonde principalement en plantes & en pâturages. Les côtes de la mer lui fournissent du poisson, des écrevisses, des coquillages, & des choses semblables, en aussi grande quantité que partout ailleurs. (*D. J.*)

SUZAN PORTE DE, (*Hist. des Juifs.*) c'est ainsi que fut appellée la porte orientale du temple de Jérusalem. Elle reçut ce nom, parce que l'édit en vertu duquel le temple fut achevé, avoit été donné par Darius, 515 ans avant Jesus-Christ, dans son palais de *Suzan* ou *Suze*, ainsi que disent les Grecs. Cette ville de Suze fut en conséquence représentée en sculpture au-dessus de la porte dont nous parlons, & l'ouvrage a subsisté jusqu'à la destruction du temple par les Romains. *Voyez* Lightfoot *de templo, cap. iij.*

SUZANNE SAINTE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Maine, à dix lieues du Mans, au bord de la petite riviere d'Hervé; c'étoit autrefois une place forte. *Long.* 17. 14. *lat.* 48. 9. (*D. J.*)

SUZANNE, (*Critiq. sacrée.*) l'histoire intéressante de *Suzanne* se trouve dans le *xiij. chap.* de Daniel; c'est dommage qu'il y ait lieu de douter de son authenticité; mais l'amour de la vérité doit l'emporter sur tout.

On sait qu'une partie du livre de Daniel, savoir depuis le 4 *v. du ij. chap.* jusqu'à la fin du *chap. vij.* a été écrit originairement en langue chaldaïque. Comme le prophete y parle des affaires de Babylone, il les écrivit en chaldéen, ou langue babylonienne; tout le reste en hébreu. La version greque de ce livre dont les églises greques se servoient, étoit celle de Théodotion. C'est seulement dans cette version greque & dans la vulgate, que se trouve l'histoire de *Suzanne*, *chap. iij.* & celle de l'idole Bel & du dragon, *ch. xiv.*

Ces deux histoires n'ont jamais été reçues dans le canon des saintes Ecritures par l'Eglise judaïque, comme l'observe S. Jérôme. Elles ne sont point écrites ni en hébreu, ni en chaldaïque; les hébraïsmes qu'on y remarque, prouvent tout au plus qu'elles ont été écrites en grec par un juif qui transportoit les manieres de parler de sa propre langue, dans celle dans laquelle il écrivoit, comme il arrive d'ordinaire dans ces occasions.

Une preuve démonstrative qu'elles ont été écrites originairement en grec par quelque juif helleniste, sans avoir été tirées d'une source plus éloignée, c'est que dans l'histoire de *Suzanne*, Daniel dans ses réponses aux vieillards fait allusion aux noms grecs des arbres sous lesquels ces calomniateurs de la chaste *Suzanne* disoient qu'elle avoit commis adultere: allusions qui ne peuvent avoir lieu dans les autres langues.

En effet, quand Daniel interroge séparément les deux anciens, l'un d'eux ayant dit qu'il avoit vu *Suzanne* commettre l'adultere ὑπὸ σχῖνον, c'est-à-dire sous un lentisque, Daniel lui répond par allusion à σχῖνος, l'ange de Dieu a reçu ordre, σχίσαι σε μέσον, c'est-à-dire, de te couper par le milieu; & l'autre ayant répondu qu'il l'avoit vue ὑπὸ πρῖνον, c'est-à-dire sous un chêne verd, Daniel faisant allusion au mot πρῖνον, lui répond: l'ange du seigneur est prêt avec l'épée, πρίσαι σε μέσον, c'est-à-dire, de te couper en deux.

Après ces réflexions, il est difficile de comprendre pourquoi l'église romaine a cru devoir attribuer à cette histoire de *Suzanne* la même autorité qu'au reste du livre de Daniel; car le concile des Trente le range également parmi les livres canoniques; mais les anciens n'ont rien fait de semblable. Africanus, Eusebe & Apollinaire rejettent ces pieces non-seulement comme non canoniques, mais encore comme fabuleuses. S. Jérôme n'appelle pas autrement l'histoire de Bel & du dragon; enfin ceux qui se sont contentés de les admettre comme des instructions pour les mœurs, les ont rejettées comme parties des écritures canoniques; en quoi ils ont été suivis par les églises protestantes qui les placent dans leurs bibles parmi les livres apocryphes, sans les reconnoître pour canoniques. (*D. J.*) (1)

SUZERAIN, *voyez* SUSERAIN.

(1) C'est une entréprise bien surprénante de la part de l'auteur de cet article, que de se persuader de pouvoir revoquer en doute une verité que les plus fameux Protestans ennemis de l'Eglise Catholique n'ont jamais pu détruire, ni lui donner la moindre atteinte, quelques efforts qu'ils aient fait pour la combattre, & malgré qu'ils aient apporté les plus fortes raisons que leur mauvais penchant qui les entraîne sans cesse à contredire les verités les plus éclatantes que l'Eglise Romaine professe, ait pu leur suggérer. Quelle force peut avoir dans l'esprit de quiconque aime la verité, la preuve que nous propose l'auteur de cet article? 1. que l'église Judaïque ne mit point dans son canon des saintes écritures ces deux histoires; en second lieu qu'elle a été écrite en grec par quelque juif helléniste, comme le font voir les allusions que fit Daniel dans ses réponses, aux noms grecs des arbres cités par les deux vieillards; enfin que quelques anciens Peres de l'Eglise regarderent ces histoires comme apocriphes, & S. Jérôme les qualifia de fabuleuses. Pour ne pas ennuyer le lecteur par des redites tant de fois réiterées à ce sujet par les controversistes catholiques, je pourrois dire en deux mots que ce sont des questions battues & rebattues; mais cependant pour ne pas omettre ce qui pourroit occasionner quelque doute dans les ames foibles, si on ne donnoit aucune réponse, disons ce qu'Origène répondoit à Jules Africain, quand il lui proposoit cette objection: on voyoit, dit-il, dans les anciens textes des juifs ces histoires: mais pour en ôter l'infamie aux juifs de leur nation, ils les mutilerent. En effet comment auroit pu imaginer Théodotion une pareille histoire, & l'insérer dans les Saints livres dont il fit la version de l'hébreu en grec, s'il ne l'avoit trouvée dans l'original de sa traduction? Comment auroit pu une telle histoire être reçue par tant d'églises dans un tems que des évêques recommandables tant par leur science que par leur piété veilloient avec la plus scrupuleuse attention à la doctrine révélée & aux écritures saintes? Les écrits de Théodotion sont de l'année 182 de J. Christ, suivant le calcul de Pagi, tems auquel l'église étoit si éclairée par ses Docteurs & Pasteurs, qu'il étoit impossible qu'elle se laissât séduire & induire en erreur par un seul écrivain. Cette histoire a été si bien regardée comme divine & authentique dans tout le monde, qu'il n'y a jamais eu aucun juif qui reprochât cette erreur à l'église. S. Ignace dans sa lettre aux Magnésiens, S. Athanase dans sa lettre à Sérapion, S. Ambroise *lib. 3. de Spiritu Sancto Cap. 7.* Tertullien *de Corona militis*; S. Cyprien *epist.* 40. S. Clément d'Alexandrie *lib 4. Strom.* S. Metodius dans son ouvrage de Daniel & de *Suzanne*, cité par George Sincelle, l'auteur de la Synopsis d'Après S. Athanase, S. Augustin *Serm.* 343. S. Fulgence. S. Basile, S. Epiphane, S. Jean Chrisostome & plusieurs autres peres tant de l'église greque que de la latine ou supposent cette histoire Canonique & divine, ou la prouvent. Ne ce sont ce pas là des témoins capables de prévaloir contre le jugement d'un seul auteur quel qu'il soit? Mais la preuve que l'auteur tire des deux noms grecs σχῖνος & πρῖνος qu'on voit dans le livre de Daniel & qu'il appelle démonstrative, est encore bien plus foible; car les controversistes repondent que l'interprete de ce saint livre s'est servi d'une très-bonne méthode pour interpreter, lorsque pour sauver l'allusion que fit le prophete en langue greque, il emploia ces noms d'arbres qui avoient en grec la même signification que celle que Daniel donna aux arbres que nommerent les deux vieillards. A l'égard du sentiment de S. Jérôme, lorsqu'il ne parla point en faveur de l'authenticité de cette histoire, il est aisé de le reconnoître dans sa seconde apologie contre Ruffin; il s'exprime ainsi lui même = *Quod autem refero quid adversum* Susannæ *historiam & hymnum trium puerorum & Belis Draconisque fabulas, quæ in volumine Hebraico non habentur, Hebræi soleant dicere: qui me criminatur stultum se Sycophantam probat; non enim quidquid ipse sentirem, sed quid illi contra nos dicere solent explicavi* = „ C'est à dire, qui m'accuse d'avoir raconté ce que les juifs ont coutume d'opposer „ contre l'histoire de *Suzanne*, contre l'hymne des trois jeunes „ gens.

SW

SWALE LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, dans la partie septentrionale de ce royaume. Elle naît de hautes montagnes des provinces de Westmorland, & se jette dans l'Youre. Cette riviere est célebre dans l'histoire ecclésiastique d'Angleterre, parce que S. Paulin, premier archevêque d'Yorck, y baptisa un prodigieux nombre d'anglois convertis au christianisme. (*D. J.*)

SWANSEY *ou* SWINSEY, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans le comté de Glamorgan, sur le chemin de Caërmarthen à Londres, à sept milles de Llogher, à l'embouchure de la riviere de Taw. Ce bourg a été nommé *Swansey* à cause des porcs marins qu'on voit quelquefois dans son voisinage. Son havre est fort bon & fort fréquenté. (*D. J.*)

SWARTA LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, en Bohème, au cercle de Chrudim, où elle prend sa source; elle entre dans la Moravie, mouille Brinn, & au-dessous de cette ville, elle se perd dans la Teya.

SWARTSTEN *ou* SWARTSKIŒL, s. m. (*Hist. nat. Minéral.*) ce mot qui est suédois, signifie *pierre noire*. C'est la même pierre que l'on trouvera décrite sous le *nom* de TRAPP. Elle se change en verre sans addition, & est très-propre à faire des bouteilles solides, & sur lesquelles les acides n'agissent point. *Voy.* TRAPP.

SWERIN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, capitale de la principauté de même nom, au cercle de la haute Saxe, sur le lac de *Swerin*, à 18 lieues au sud-est de Lubeck. Cette ville dans le onzieme siecle étoit un évêché qui fut converti en principauté séculiere par le traité d'Osnabruck, & cédée au duc de Mekelbourg en compensation de la ville de Wismar, qui devoit demeurer aux Suédois. *Long.* 28. 50. *lat.* 53. 42. (*D. J.*)

SWERSHAUSEN, (*Géogr. mod.*) bourgade d'Allemagne, dans le duché de Lunebourg, aux confins de l'évêché d'Hildesheim, entre les rivieres d'Awe & de Fuse. Ce lieu est remarquable par la sanglante bataille qui s'y donna le 7 Juillet 1553, entre Albert, margrave de Brandebourg, qui y fut défait, & Maurice, électeur de Saxe, qui acheta la victoire de plusieurs blessures dont il mourut peu de jours après.

SWIATZK, (*Géog. mod.*) & par Oléarius *Suiatzki*, ville de l'empire russien, au royaume de Cazan, sur une agréable colline, à la droite du Volga, vis-à-vis de Casan, avec un château bâti en pierre; car tous les autres bâtimens, même ses tours & ses remparts, sont en bois. (*D. J.*)

SWILLY LA, ou *la* SUILLIE, (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande, dans la province d'Ulster, au comté de Tirconnel. Elle prend sa source au cœur de ce comté, l'arrose, & se jette dans une grande baie à laquelle elle donne le nom de lac de *Swilly*, quoique l'eau de ce lac soit salée. (*D. J.*)

SWINAR, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la Bosnie, aux frontieres de la Hongrie & de l'Esclavonie, sur la Sade, à trois milles au midi de Posega, & assez près des ruines de la *Servitium* d'Antonin. *Long.* 35. 48. *latit.* 45. 32. (*D. J.*)

SWORDS, (*Géog. mod.*) ville, ou plutôt bourg à marché d'Irlande, dans la province de Leinster, au comté de Dublin, proche la mer. (*D. J.*)

SWYNBORG, (*Géog. mod.*) petite ville de Danemarck, dans l'île de Funen, vis-à-vis celle de Langeland, sur le bord du détroit qui sépare la Fionie de l'île de Tassing. C'est de cet endroit que Charles Gustave, au commencement de Février 1668, fit partir son armée, & la conduisit au milieu des glaces dans les îles de Langeland, de Falster & de Sélande. (*D. J.*)

SY

SYAGROS, (*Géog. anc.*) promontoire de l'Arabie heureuse, sur l'Océan indien, au pays des Ascytæ, selon Ptolomée, *l. VI. c. vij.* c'est présentement *capo Rizalgate*, selon Barri, le *cap Sfalcabat*, selon Ramusio, & le *cap Fartac*, selon d'autres. (*D. J.*)

SYALAGOGUE, (*Médecine.*) *voyez* SALIVANT.

SYALITA, s. f. (*Hist. nat. Botan. exot.*) espece de pommier du Malabar, *arbor pomifera, indica flore maximo, cui multæ innascuntur siliquæ*, *Hort. mal.* Il est haut de quarante à cinquante piés; sa fleur est très-belle & très odoriférante; elle fait place à un gros fruit approchant en figure, en goût, en odeur, & en chair, des pommes acides de nos climats. (*D. J.*)

SYBARIS, Σύβαρις, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Italie, dans la Lucanie, à deux cens stades de Crotone, entre deux rivieres; le *Sybaris* qui lui a donné son nom, & le Crathis. Le *Sybaris* maintenant appellé *Cochilé*, rendoit, si l'on en croit Pline, ceux qui buvoient de ses eaux, d'une complexion plus robuste, & d'un teint plus noir que les autres; elles faisoient même crêper leurs cheveux; elles rendoient aussi les bêtes ombrageuses; ce qui obligeoit les habitans voisins de cette riviere, d'abreuver leurs troupeaux ailleurs, parce qu'ils étoient saisis d'éternumens violens, s'ils usoient des eaux du *Sybaris*. Le Crathis, qui a gardé le nom de *Crathe*, rendoit ceux qui en buvoient plus blancs, & d'une complexion plus foible: apparemment que les Sybarites ne buvoient que des eaux du Crathis.

Solin prétend que *Sybaris* avoit été fondée par les Troézéniens, & par Sagare, fils d'Ajax le Locrien; Strabon veut au contraire qu'elle ait été fondée par les Achéens. Peut-être que cette ville avoit été seulement ornée ou agrandie par les Achéens; car souvent les anciens auteurs se servent du mot de *bâtir*, pour signifier *agrandir*, *rétablir*. Quoi qu'il en soit, cette ville avec le tems s'éleva à un tel point de grandeur, qu'elle commandoit à quatre nations voisines; qu'elle avoit l'empire sur vingt-cinq villes, & qu'elle occupoit cinquante stades de territoire, couvert de ses habitations. Diodore de Sicile, *l. XII.* dit que les Sybarites mirent sur pié une armée de trente mille hommes, dans la guerre qu'ils eurent contre les Crotoniates; ces derniers néanmoins resterent les vainqueurs, & ôterent aux premiers leur gloire & leurs richesses. Milon les repoussa jusque dans leur ville capitale, dont il forma le siége; il s'en rendit le maître & la détruisit.

Sybaris demeura ensevelie sous ses ruines pendant cinquante huit ans; ensuite sous l'archontat de Callimaque à Athènes, les anciens habitans dispersés, qui restoient après cette déroute, se joignirent à quelques thessaliens, avec le secours desquels ils entreprirent de rebâtir leur ville sur ses anciens débris, & de ses démolitions; mais les Crotoniates en prirent ombrage, & les en chasserent au bout de cinq ans. Ainsi fut détruite & sans retour, cette ville qui avoit été long-tems le scandale de l'univers par sa mollesse. *Voyez-en* pour preuve le mot SYBARITES.

Cependant peu de tems après, une nouvelle colonie grecque fonda sous la conduite de Lampon & de Xénocrite, à quelque distance de l'ancienne *Sybaris*, la ville de Thurium. *Voyez* THURIUM, n°. 1. c'est un article curieux.

2°. *Sybaris*, fleuve d'Italie dans la Lucanie.

3°. *Sybaris*. Ceux qui sont versés dans les antiquités de l'Italie, dit Pausanias, *l. VI. c. xix.* veulent que la ville de Lupia, qui est entre Brindes & Hydrunte, ait été appellée autrefois *Sybaris*. Cette ville, ajou-

„ gens, & contre l'histoire de Bel & du Dragon, lesquelles manquent dans le texte judaïque; il déclare pour un infame délateur & calomniateur, parce que mon intention n'étoit pas de dire mon sentiment, mais bien d'expliquer ce qu'ils disent ordinairement contre nous. „ Qu'on remarque enfin que si S. Jérôme s'est servi du mot *fable* par rapport à ces histoires, il n'a pas par là prétendu signifier une invention chimérique, mais un vrai recit agréable au lecteur & à portée du peuple. Que ç'ait été le sentiment de ce Saint Docteur, il est aisé de le voir dans Sixte de Siene & autres écrivains des lettres du même S. Pere, une desquelles fut adressée à Castrutce & l'autre à Marcella. C'est dans ce sens aussi que Minutius Fœlix *in Octavio s'est servi* du mot *fable*. Il traita de *fable* la vraie histoire d'une navigation qui avoit été réellement faite; & Clément d'Alexandrie dans Eusebe *lib. 3. hist. Cap.* 23 voulant raconter une veritable histoire de S. Jean dit = *audi fabulam, non fabulam*. Tout ce qu'on vient de dire & encore plus ce qu'on pourroit dire à ce sujet, prouve évidemment qu'on ne sauroit que mépriser tout ce que l'on allegue contre l'authenticité des histoires qu'on lit dans les livres de Daniel; qu'avec raison les peres du concile de Trente les mirent au nombre des saintes écritures; & que c'est sans fondement que les Protestans les rejettent. (*W*)

ajoute-t-il, a un port fait de main d'homme par ordre & sous l'empire d'Hadrien.

4°. *Sybaris*, fontaine du Péloponnèse dans l'Achaïe propre, près de la ville de Bura. Strabon, *l. VIII. p.* 386. dit qu'on prétendoit que cette fontaine avoit occasionné le nom du fleuve *Sybaris*, en Italie.

5°. *Sybaris*, ville de la Colchide, selon Diodore de Sicile, *l. IV.* qui en fait la résidence du roi du pays. Il ajoute que le temple de Mars où étoit gardée la toison d'or, ne se trouvoit qu'à soixante & dix stades de cette ville. (*D. J.*)

SYBARITES, (*Hist.*) peuples de Sybaris, ville de la Lucanie: les terribles échecs qu'ils éprouverent de la part des Crotoniates, ne changerent rien à leur luxe & à leur mollesse. Athénée & Plutarque vous en feront le détail que je supprime ici, persuadé qu'on aimera mieux y trouver le tableau des *Sybarites* modernes, par le peintre du temple de Gnide.

On ne voit point, dit-il, chez eux de différence entre les voluptés & les besoins; on bannit tous les arts qui pourroient troubler un sommeil tranquille; on donne des prix aux dépens du public, à ceux qui peuvent découvrir des voluptés nouvelles; les citoyens ne se souviennent que des bouffons qui les ont divertis, & ont perdu la mémoire des magistrats qui les ont gouvernés.

On y abuse de la fertilité du terroir, qui y produit une abondance éternelle; & les faveurs des dieux sur Sybaris, ne servent qu'à encourager le luxe & la mollesse.

Les hommes sont si efféminés, leur parure est si semblable à celles des femmes; ils composent si bien leur teint; ils se frisent avec tant d'art; ils emploient tant de tems à se corriger à leur miroir, qu'il semble qu'il n'y ait qu'un sexe dans toute la ville.

Les femmes se livrent, au lieu de se rendre; chaque jour voit finir les desirs & les espérances de chaque jour; on ne sait ce que c'est que d'aimer & d'être aimé; on n'est occupé que de ce qu'on appelle si faussement *jouir*.

Les faveurs n'y ont que leur réalité propre; & toutes ces circonstances qui les accompagnent si bien; tous ces riens qui sont d'un si grand prix, ces engagemens qui paroissent toujours plus grands; ces petites choses qui valent tant; tout ce qui prépare un heureux moment; tant de conquêtes au lieu d'une; tant de jouissances avant la derniere; tout cela est inconnu à Sybaris.

Encore si elles avoient la moindre modestie, cette foible image de la vertu pourroit plaire: mais non; les yeux sont accoutumés à tout voir, & les oreilles à tout entendre.

Bien-loin que la multiplicité des plaisirs donne aux *Sybarites* plus de délicatesse, ils ne peuvent plus distinguer un sentiment d'un sentiment.

Ils passent leur vie dans une joie purement extérieure; ils quittent un plaisir qui leur déplaît, pour un plaisir qui leur déplaira encore; tout ce qu'ils imaginent est un nouveau sujet de dégoût.

Leur ame incapable de sentir les plaisirs, semble n'avoir de délicatesse que pour les peines: un citoyen fut fatigué toute une nuit d'une rose qui s'étoit repliée dans son lit, plus doux encore que le sommeil.

La mollesse a tellement affoibli leurs corps, qu'ils ne sauroient remuer les moindres fardeaux; ils peuvent à peine se soutenir sur leurs piés; les voitures les plus douces les font évanouir; lorsqu'ils sont dans les festins, l'estomac leur manque à tous les instans.

Ils passent leur vie sur des siéges renversés, sur lesquels il sont obligés de se reposer tout le jour, sans s'être fatigués; ils sont brisés, quand ils vont languir ailleurs.

Incapables de porter le poids des armes, timides devant leurs concitoyens, lâches devant les étrangers, ils sont des esclaves tout prêts pour le premier maître. (*D. J.*)

SYBILLE, *voyez* SIBILLE.

SYBOTA, (*Géog. anc.*) port de l'Epire: Ptolomée, *l. III. c. xiv.* le marque sur la côte d'Almene, entre l'embouchure du fleuve Thiamis & la ville Torona. (*D. J.*)

SYCÆ, (*Géog. anc.*) nom d'une ville de la Cilicie, & d'une ville de la Thrace, selon Etienne le géographe. (*D. J.*)

SYCAMINORUM, OPPIDUM, (*Géog. anc.*) *Sycaminus* & *Sycaminon*, ville de Phénicie, au pié du mont-Carmel, du côté du midi, sur la mer Méditerranée, vis-à-vis de Ptolémaïde, qui n'en est éloignée que de la largeur de son port. C'est la position que lui donne dom Calmet. Il est certain que *Sycaminum* étoit une ville maritime & peu éloignée de Ptolémaïde, puisque, selon Josephe, *ant. l. XIII. c. xx.* Ptolomée Latur y fit sa descente avec son armée, lorsqu'il vint pour assiéger Ptolémaïde.

Eusebe, *in onomast. ad vocem*, ἐφά, dit que *Sycaminos* est une bourgade maritime, entre Césarée & Ptolémaïde, près du mont-Carmel, & que de son tems on la nommoit *Epha*, Ἐφά. Strabon qui l'appelle *Sycaminorum urbs*, la place entre Ptolémaïde & la tour de Straton: ce qui s'accorde avec la position que lui donne Eusebe.

Dans l'itineraire d'Antonin elle est aussi marquée entre Ptolémaïde & Césarée, à vingt-quatre milles de la premiere de ces villes, & à vingt milles de la seconde. (*D. J.*)

SYCAMINOS, (*Géog. anc.*) ou *Sycaminon*, ancienne ville de la Béotie, appellée aujourd'hui *Scamino*, ou *Sicamino*, à 5 lieues de Négrepont. 2°. *Sycaminos* est encore une ville que Philostrate met aux confins de l'Egypte & de l'Ethiopie. Pline & l'itinéraire d'Antonin appellent cette ville *Hiera Sicaminos*. (*D. J.*)

SYCOMANCIE, s. f. divination qui se faisoit avec des feuilles de figuier, sur lesquelles on écrivoit la question ou proposition sur laquelle on vouloit être éclairci pour l'avenir. *Voyez* BOTANOMANCIE.

Ce mot vient du grec σῦκον, *figuier* & μαντεία, *divination*.

SYCOMORE, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbre étranger nommé *sycomorus sive ficus ægyptia* par J. B. Parkinson, Rauwolf & Ray; *ficus folio mori fructum in calice ferens*. *C. B. P.* Son nom est formé de σῦκον, *figuier*, & μορέα *mûrier*, comme qui diroit *plante qui tient du figuier & du mûrier*; en effet c'est une espece de figuier qui tient beaucoup du mûrier par ses feuilles, & qui devient un grand arbre fort rameux; son bois est dur & robuste, noirâtre, jettant un suc laiteux quand on y fait des incisions; ses feuilles sont semblables à celles du mûrier, mais plus rudes & moins vertes; son fruit est une espece de figue qui croit attachée à son tronc; il en porte trois ou quatre fois l'année; ce fruit differe de la figue commune, premierement, en ce qu'il ne mûrit que rarement, à moins qu'on ne l'entame avec l'ongle, ou avec un couteau; secondement, en ce qu'il ne contient point de grains; troisiemement en ce que son goût est plus doux. On peut cultiver cet arbre dans les pays chauds; il a été apporté d'Egypte en Europe.

Pline, *l. XIII. ch. vij.* Théophraste, *l. IV. c. ij.* & Dioscoride, *l. I.* remarquent que ces figues ne mûrissent point qu'on ne les entame avec le couteau. Amos, *VII. v.* 14, avoit dit la même chose: je ne „ suis pas prophete, dit-il, je suis un simple pasteur „ qui me mêle d'égratigner les *sycomores*.

Le goût du fruit du *sycomore* est à-peu-près le même que celui des figues sauvages. On féconde cet arbre en faisant des fentes dans l'écorce; il découle continuellement du lait de ces fentes: ce qui fait qu'il s'y forme un petit rameau chargé quelquefois de six ou sept figues. Elles sont creuses, sans grains, & on y trouve une petite matiere jaune, qui est ordinairement une fourmiliere de vers. Ces figues sont douces, désagréables au goût, mais elles humectent & rafraîchissent.

Il croît beaucoup de *sycomores* en Egypte, surtout aux environs du Caire; quelques-uns sont si gros, qu'à peine trois hommes les pourroient embrasser. Il y en avoit aussi en Judée, puisque Zachée monta sur un *sycomore* pour voir passer Jesus-Christ, la petitesse de sa taille l'empêchant de le découvrir autrement dans la foule; le mot *schikamah* traduit par mûrier, *pseaume v.* 52, veut dire un *sycomore*.

L'arbre qu'on appelle à Paris fort improprement *sycomore*, n'est autre chose que le grand érable, *acer majus*; la beauté de son bois le fait rechercher par les Menuisiers & les Ebénistes. Le véritable *sycomore* ne vient point en France. (*D. J.*)

SYCOPHANTE, s. m. (*Littérat. greq.*) συκοφάντης, c'est-à-dire, *calomniateur*; mais ce mot dans sa premiere origine, & pris à la lettre, signifie un *délateur*, un *dénonciateur de ceux qui transportent des figues hors de l'Attique*, σῦκον, *figue*, & φαίνω, *j'indique*, je montre, je mets en lumiere. Les Athéniens étoient grands

grands mangeurs de figues, & les aimoient passionnément ils firent une loi pour défendre qu'on en transportât hors de l'Attique; cette loi fut une occasion aux gens du menu peuple de s'entr'accuser, & de se dénoncer les uns les autres; mais comme assez souvent ces sortes de dénonciations étoient de pures calomnies, on se servit du mot de *sycophante*, pour dire un *calomniateur*. (*D. J.*)

SYCOSE, s. f. (*Gram. Chirurgie.*) tumeur à l'anus qui ne differe du thyme que par sa grosseur, *voyez* THYME; en grec, σύκωσις; & en latin *matisca*. Celse en distingue de deux sortes: la dure & ronde, l'humide & inégale.

SYCOTA, (*Littérat.*) συκῶτα, de σῦκον, *figue*; c'étoit une espece de mets fait de caryca, dont la douceur, suivant Galien, étoit amie des visceres. (*D. J.*)

SYCOTE, (*Mythol.*) surnom donné à Bacchus à cause de la nymphe Syca, ou plutôt parce qu'il a le premier planté des figues appellées en grec συκῆ. (*D. J.*)

SYCURIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Thessalie, dans la Magnésie, & au pié du mont Ossa, selon Tite-Live, *l. XLII. c. liv.* (*D. J.*)

SYDERITES, s. f. (*Hist. nat.*) Henckel dit que les anciens naturalistes ont voulu désigner sous ce nom la pyrite à cause du fer qui y est contenu.

SYDEROPŒCILUS, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom d'une pierre dont il est parlé chez les anciens auteurs, qui ne nous en apprennent rien, sinon qu'elle se trouvoit en Arabie. Son nom semble annoncer qu'elle avoit des taches de couleur de fer; on croit que c'étoit un granite.

SYDEROPYRITES, (*Hist. nat.*) nom sous lequel quelques auteurs ont voulu désigner la pyrite martiale. *Voyez* PYRITE.

SYÉNÉ, (*Géog. anc.*) ville située sur la rive orientale du Nil dans la haute Egypte, au voisinage de l'Ethiopie. Le marbre nommé *syénites*, & que quelquels-uns appellent aussi *signites*, à cause qu'il est tacheté de points de différentes couleurs, se tiroit des montagnes voisines de cette ville. Comme il est très-dur, les Egyptiens s'en servoient pour éterniser la mémoire des grands hommes, dont ils marquoient les actions par des caracteres gravés sur des pyramides de ce marbre. Ils en ornoient leurs tombeaux; c'est celui que nous appellons *granit d'Egypte*.

Mais ce n'est pas par son marbre que *Syéné* intéresse les géographes, c'est par la fixation de sa latitude sur laquelle M. de la Nauze a fait des remarques très-curieuses insérées dans les *mém. de Littérat. t. XVI. in* 4°. En voici le précis.

Pline, *l. II. c. lxxiij.* assure que le jour du solstice à midi, les corps ne font point d'ombre à *Syéné*, & que pour preuve on y a fait creuser un puits qui dans ce tems-là est tout éclairé. Strabon a dit la même chose, & selon tous les modernes, cette observation démontre que *Syéné* est justement sous le tropique du cancer, à 23 *deg.* 30 *m. de latit. sept.* M. Delisle lui-même a embrassé ce sentiment dans les *mémoir. de l'acad. royale des Sciences, année* 1708, *p.* 370.

Ainsi presque tous les savans jusqu'à ce jour, ont établi la latitude de *Syéné* à environ vingt-trois dedegrés & demi, parce qu'ils se sont fondés sur la prétendue immobilité de l'écliptique: l'antiquité, disent-ils, a placé la ville de *Syéné* au tropique, & le tropique est environ à vingt-trois degrés & demi de l'équateur, donc la latitude de *Syéné* est d'environ vingt-trois degrés & demi; mais tout ce raisonnement porte à faux, à cause de la diminution qui se fait insensiblement de siecle en siecle dans l'obliquité de l'écliptique, diminution qui n'est plus contestée aujourd'hui, surtout depuis que M. Cassini en a donné les preuves dans ses élemens d'Astronomie, & qu'un autre savant académicien (M. l'abbé de la Caille) a trouvé l'obliquité de vingt-trois degrés vingt-huit minutes seize secondes l'année 1752, par des observations faites dans l'île de Bourbon, au voisinage du tropique.

L'obliquité avoit été beaucoup plus considérable dans le siecle d'Eratosthène & de Pythéas, vers l'an 235 avant Jesus-Christ. Eratosthène l'observa d'environ vingt-trois degrés cinquante-une minutes vingt secondes, selon le témoignage de Ptolomée; & Pythéas fit à Marseille une observation d'où résultoit l'obliquité de vingt-trois degrés quarante-neuf minutes vingt-une secondes vers le même tems. Ce sont deux minutes de différence pour les deux observations des deux mathématiciens contemporains; de sorte qu'en nous arrêtant à l'an 235 avant J. C. & en prenant le milieu des deux observations, nous aurons pour cette année-là l'obliquité de vingt-trois degrés cinquante minutes vingt secondes. A ce compte la diminution de l'obliquité depuis l'an 235 avant J. C. jusqu'à l'an 1752 de l'ere chrétienne, aura été de vingt-deux minutes quatre secondes en dix-neuf cens quatre-vingt-six ans: ce qui fait une minute en quatre-vingt-dix années, & l'on trouve en effet assez exactement cette proportion par l'évaluation moyenne des autres observations de l'obliquité faites dans les siecles intermédiaires.

Strabon fit le voyage de *Syéné* avec Cornélius Gallus, gouverneur de l'Egypte, vers l'an 28 avant J. C. L'obliquité de l'écliptique, selon l'hypothèse que nous avons proposée, étoit cette année-là de 23 degrés 48 minutes 2 secondes; le zénith de la ville étoit donc alors à 11 minutes 18 secondes en-deçà du centre du soleil solsticial, & à 4 minutes 31 secondes par de-là limbe septentrional: *Syéné*, par conséquent recevoit encore la lumiere verticale: aussi Strabon assuroit-il, que le premier canton de l'Egypte qu'on rencontroit, où le soleil ne fit point d'ombre, étoit le canton de *Syéné*.

Le soleil solsticial n'abandonna le zénith de la ville qu'environ l'an 380 de J. C. ainsi les écrivains antérieurs à cette année 380 & postérieurs à Strabon, ont eu les mêmes raisons que lui, de reconnoître pour leur tems la direction verticale des rayons solaires sur *Syéné*. Lucain vers l'an 60 de J. C. qu'il écrivoit sa pharsale, supposoit cette direction; Pline vers l'an 75, disoit qu'il n'y avoit point d'ombre à *Syéné* le jour du solstice à l'heure de midi. Plutarque vers l'an 90 disoit la même chose, dans un passage pris à contre-sens par Casaubon, comme si l'écrivain grec eût prétendu que de son tems, les gnomons de *Syéné* n'étoient déja plus sans ombre, pendant qu'il assure le contraire. Arrien vers l'an 130, parlant des différentes projections des ombres dans l'Inde, citoit en conformité les expériences de *Syéné*.

Ptolomée vers l'an 140 écrivoit dans le *même sens*, que le soleil passoit une fois l'an au zénith de *Syéné*, quand l'astre étoit au tropique. Aristide, contemporain de Ptolomée avoit été sur les lieux: il déclare qu'à Elephantine, ville séparée de *Syéné*, par le Nil, tout étoit sans ombre à midi, temples, hommes & obélisques. Pausanias vers le même tems disoit aussi, que ni les arbres, ni les animaux, ne jettoient aucune ombre à *Syéné*, quand le soleil entroit dans le signe du cancer. Servius & Ammien Marcellin, qui ont écrit l'un & l'autre vers l'an 380, quand le soleil cessoit de répondre même par son limbe au zénith de la ville, *ont tenu l'ancien langage sur la nullité des ombres dans Syéné*; & *les écrivains postérieurs, quoique le phénomene eut totalement cessé, n'ont pas laissé de le rapporter, comme un fait toujours subsistant, sans que personne se soit jamais avisé de le vérifier*. De-là l'erreur de ceux d'entre les géographes modernes, qui supposant *Syéné* toujours sous le tropique, & le tropique toujours à environ 23 degrés & demi de l'équateur, ont prétendu corriger la latitude donnée à *Syéné*, par Eratosthène, & rapprocher de l'équateur cette ville beaucoup plus qu'il ne falloit.

Il y avoit à *Syéné* un fameux puits, totalement éclairé par les rayons directs du soleil solsticial. Eratosthène & les compagnons de ses voyages avoient apparemment fait creuser ce puits: on ne peut guere se refuser à cette idée, quand on sait qu'Eratosthène choisit, selon Pline, le voisinage de l'Ethiopie pour le principal début de ses opérations géodésiques; & quand on voit d'un autre côté, par le témoignage du même Pline & par celui de Servius, que de savans mathématiciens voulurent laisser les puits de *Syéné* pour monument de leurs travaux & de leurs découvertes. Il ne faut donc point imaginer que ces anciens observateurs, ayant trouvé par hasard le puits totalement éclairés dans le tems du solstice, en ayent conclu la position de *Syéné* sous le tropique proprement dit, & que ce soit ce principe fautif qui ait rendu défectueuse leur mesure de la terre. Eratosthène certainement ne supposoit pas le puits sous le tropique, puisqu'il plaçoit, comme nous l'avons vû, le tropique à 23 degrés 51 minutes, & *Syéné* à 24 degrés de l'équateur.

D'ail-

D'ailleurs, ceux d'entre les anciens qui avoient quelque habilité, ne pouvoient pas penſer que tout ce qui étoit verticalement éclairé par les rayons ſolaires, fût dès-lors ſous le tropique proprement dit, & ſous le centre même du ſoleil; ils connoiſſoient, auſſi-bien que nous, la grandeur de l'eſpace où le ſoleil vertical abſorboit les ombres: ils l'évaluoient, ſelon Cléomede, à 300 ſtades, qui pris pour des ſtades de 8 au mille romain, comme ils étoient au tems de Cléomede, ſont 37 milles & demi romains. Or, comme les milles romains ſont de 75 au degré, les 300 ſtades donnent un demi degré; & ſi le diametre du ſoleil ſolſticial eſt un peu plus grand, la différence eſt ſi légere, que les 300 ſtades en nombre rond ſont parfaitement excuſés. Comment donc prétendre qu'il a ſuffi aux anciens obſervateurs de la meſure de la terre, de voir un puits totalement éclairé, pour en placer auſſi-tôt le zénith au tropique & prendre de-là leur meſure?

Après tous les caracteres topographiques & aſtronomiques qui nous reſtent dans les anciens écrivains ſur la poſition de *Syéné*, il ne ſeroit pas extrêmement difficile d'en découvrir l'emplacement dans la géographie moderne. Pluſieurs penſent que la poſition & la dénomination de *Syéné*, répondent au lieu nommé préſentement *Aſſuana* ou *Aſſouan*, dans la haute Egypte; mais le peu qu'ils diſent ſur ce rapport, mériteroit une plus ample vérification. Si donc des voyageurs bien inſtruits vouloient s'en aſſurer, ils n'auroient pas lieu vraiſſemblablement de ſe repentir de leur entrepriſe, à cauſe de la nature du ſol & de celle de l'air, qui partout ailleurs concourant à la deſtruction des anciens veſtiges des villes, ſemble en favoriſer la conſervation dans le pays dont nous parlons. Les changemens arrivés au terrein de l'Egypte, ne regardent pas tant les monumens de pierre & de marbre, que les atterriſſemens & les alluvions formés par le Nil. Des altérations de cette eſpece, ſurvenues dans un intervalle de ſept cens ans au voiſinage de *Syéné*, firent qu'Ariſtide n'y vit pas tout-à-fait ce qu'Hérodote y avoit vû. La différence des tems devoit donc empêcher l'orateur de Smyrne de critiquer comme il a fait, le pere de l'hiſtoire, & elle devroit à plus forte raiſon rendre plus circonſpects les voyageurs modernes, qui s'en iroient à la découverte de l'ancienne ville de *Syéné*.

Ce ne ſeroient pas les géographes ſeuls qui profiteroient d'un tel voyage de *Syéné*; les phyſiciens y découvriroient un noveau climat, dont les ſingularités ne ſauroient manquer d'enrichir l'hiſtoire naturelle; ceux qui ont le goût des antiquités retrouveroient dans les ruines d'une ville, autrefois floriſſante, ces reſtes d'architecture égyptienne, ces obéliſques, ces ornemens en tout genre qui étoient encore plus communs dans la haute que dans la baſſe Egypte; les ſavans particulierement, curieux de ſuivre les traces des Arts & des Sciences dans tous les pays & dans tous les ſiecles, pourroient dans un endroit qui fut une des principales ſtations d'Eratoſthène, vérifier l'exactitude de ſes recherches, & en apprécier le mérite. Enfin, les mathématiciens y feroient des obſervations au tropique, pour déterminer de plus en plus la figure de la terre; obſervations qui paroiſſent manquer à celles de l'équateur & du cercle polaire, qu'on a faites il y a trente ans avec beaucoup de gloire.

Maurus Terentianus qui floriſſoit ſous les derniers Antonins, avoit été gouverneur de *Syéné*; il eſt auteur d'un petit ouvrage curieux en vers latins, dans lequel il traite de la prononciation des lettres, de la meſure, & de la quantité des vers. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SYENITES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à un granite, parce qu'il ſe trouvoit en Egypte à Syéné.

SYEINUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) pierre d'un gris de cendre & peu dure, qui frottée d'huile & expoſée au feu, devenoit très-dure.

SYLLABAIRE, adj. pris ſubſtantivement, (*Gram.*) c'eſt ainſi que l'on nomme communément le petit livre qui renferme les premiers élémens de la lecture, en quelque langue que ce ſoit. Il en eſt des élémens de l'art de lire comme de tous les autres; les livres abécédaires ne ſont point rares, les bons ne ſont pas communs, & les meilleurs ne ſont pas ſans défauts: c'eſt que tout livre préparé pour l'inſtruction, & ſurtout pour celle des enfans, doit être conçu & rédigé par la Philoſophie; non par cette philoſophie ſourcilleuſe, qui mépriſe tout ce qui n'eſt pas ſurprenant, extraordinaire, ſublime, & qui ne croit digne de ſes regards que les objets éloignés d'elle & placés peut-être hors de la ſphere de ſa vûe; mais par cette philoſophie modeſte & rare, qui s'occupe ſimplement des choſes dont la connoiſſance eſt néceſſaire, qui les examine avec diſcrétion, qui les diſcute avec profondeur, qui s'y attache par eſtime, & qui les eſtime à-proportion de l'utilité dont elles peuvent être.

Il me ſemble entendre quelques-uns de ces orgueilleux philoſophes dont je viens de parler, reprendre avec dédain le ton élevé dont je me ſers ici pour annoncer un genre d'ouvrage qui, à leurs yeux, n'étoit peut-être pas même digne d'être indiqué dans l'Encyclopédie. J'avoue que la lecture eſt la moindre des parties néceſſaires à une éducation; mais au moins c'en eſt une, & l'on peut même dire qu'elle eſt fondamentale, puiſque c'eſt la clé de toutes les autres ſciences, & la premiere introduction à la Grammaire; *quæ niſi oratori futuro fundamenta fideliter jecerit, quidquid ſuperſtruxeris, corruet*. C'eſt Quintilien qui en parle ainſi. *Inſt. I. jv.* 1.

Lui-même, dès le premier chapitre de ſon excellent ouvrage, s'eſt occupé dans un aſſez grand détail de ce qui choque ici la fauſſe délicateſſe de nos graves philoſophes: & je ne veux leur répondre que par les propres paroles de ce ſage rhéteur, qui dès ſon tems avoit à prévenir de pareilles objections. *Quod ſi nemo reprehendit patrem qui hæc non négligenda in ſuo filio putet, cur improbetur, ſi quis ea quæ domi ſuæ recte faceret, in publicum promit? ... An Philippus Macedonum rex Alexandro filio ſuo prima litterarum elementa tradi ab Ariſtotele ſummo ejus ætatis philoſopho voluiſſet, aut ille ſuſcepiſſet hoc officium; ſi non ſtudiorum* INITIA A PERFECTISSIMO QUOQUE TRACTARI, *pertinere ad ſummam credidiſſet?* On le voit; ce n'eſt pas aux plus malhabiles que Quintilien abandonne le ſoin de montrer les premiers élémens, *initia*; il juge que l'homme le plus parfait n'eſt pas de trop pour cette premiere culture, *à perfectiſſimo quoque tractari*; & il en conclut qu'il ne doit pas avoir honte d'expoſer au commencement de ſon ouvrage ſes vûes ſur la maniere d'enſeigner ces choſes: *pudeatne me in ipſis ſtatim elementis etiam brevia diſcendi monſtrare compendia*. *Inſt. I. j.* 4.

Me voilà donc encore bien plus autoriſé que Quintilien même à propoſer ici mes vûes ſur la même matiere: elles deviennent une partie eſſentielle d'un ouvrage, qui ayant pour objet l'enchaînement de toutes les ſciences & de tous les arts, ne peut & ne doit en négliger aucune partie: j'y ſuis d'ailleurs encouragé par plus d'un exemple dont Quintilien ne pouvoit s'étayer; & le ſien même eſt le principal de tous.

Quelques-uns de nos *ſyllabaires* les mieux faits ſont de gros *in-douze*. Ce ſont des livres trop volumineux pour des enfans, qui aiment à changer ſouvent, & qui croient avancer d'autant; ſi c'eſt une illuſion, il eſt utile de la leur laiſſer, parce qu'elle ſert à les encourager. Ajoutez à cette premiere obſervation, que des livres ſi conſidérables ſont par-là-même beaucoup trop chers pour leur deſtination; la partie la moins aiſée des citoyens eſt la plus nombreuſe, & les enfans ont le tems de déchirer pluſieurs fois des livres un peu gros, avant que d'arriver à la fin.

Un *ſyllabaire* doit donc être d'un volume très-mince, tant pour n'être pas ſi long-tems néceſſaire aux enfans, dont il faut ménager & non pas émouſſer le goût, que pour être d'une acquiſition plus facile pour tous les ordres de citoyens. Il s'en faut beaucoup qu'ils puiſſent tous fournir à leurs enfans, ces ſecours ingénieux mais diſpendieux, que l'art a inventés pour apprendre à lire avec ſuccès, comme des fiches, des cartes, une boëte typographique, &c. Mais il y en a peu qui ne puiſſent faire l'acquiſition d'un petit livre élémentaire: & s'il eſt aſſez bien fait pour être utile aux pauvres citoyens, les riches mêmes feront peut-être bien de ne pas le dédaigner. Il n'eſt pas bien sûr que le méchaniſme de l'enſeignement par le bureau typographique, n'accoutume pas les jeunes eſprits à une eſpece de marche artificielle, qu'il n'eſt ni poſſible, ni avantageux de leur faire ſuivre partout.

Mais à quoi faut-il réduire un *ſyllabaire*, pour lui donner toute l'utilité dont il eſt ſuſceptible? A l'expoſition juſte & méthodique de tous les élémens des mots,

mots, & à quelque petit discours suivi qui sera la matiere préparée des premiers essais de lecture.

I. *Elémens des mots*. La premiere chose qu'il faut faire connoître aux enfans, ce sont les lettres, & les diverses combinaisons de lettres auxquelles l'usage a attaché la représentation des élémens simples de la voix. Je n'irai point grossir cet article d'un détail minutieux qui ne peut pas convenir ici, on trouvera (*articles* LETTRE, CONSONNE, VOYELLE, DIPHTONGUE), de quoi y suppléer.

Après les lettres doivent venir les diverses combinaisons des consonnes, & l'on feroit bien de partager ces combinaisons en sections, d'après ce qui est dit de leur sociabilité, *au mot* SYLLABE.

Les syllabes viendront ensuite: 1°. les syllabes physiques, où le son simple est précédé d'une consonne: 2°. celles où il est précédé de deux consonnes: 3°. celles où il est précédé de trois consonnes: 4°. les syllabes dont le son sensible est une diphtongue réelle & auriculaire, soit seule, soit précédée d'une, de deux ou de trois consonnes.

Je ne parle point des syllabes artificielles finales, où le son sensible est suivi d'une consonne, parce que je crois qu'il est plus utile & plus vrai de détacher cette consonne finale pour la prononcer à-part avec son schéva ou *e* muet presque insensible, comme je l'ai montré ailleurs, *Voyez* SYLLABE.

Je ne dis pas non plus qu'il faut nommer toutes les consonnes avec ce schéva ou *e* muet, conformément aux vûes de la grammaire générale, adoptées depuis par MM. Dumas & de Launay, & par les maîtres les plus sages. Cette épellation me paroît si vraie, si simple & si utile; & l'ancienne au contraire, si inconséquente, si embarrassée, & si opposée aux progrès des enfans, que je pense qu'il n'est plus nécessaire d'insister sur cela.

Mais je remarquerai, comme une chose importante, que pour ce qui concerne les syllabes dont j'ai indiqué le détail & les divisions, il n'en faut omettre aucune dans les tables que l'on en dressera: *syllabis nullum compendium est, perdiscendæ omnes*. C'est l'avis de Quintilien. (*Inst. I. j.* 5.) & il veut qu'on y arrête les enfans jusqu'à ce qu'on ait toute la certitude possible qu'ils ne sont plus embarrassés de la distinction d'aucune syllabe. Je suis persuadé qu'ils ne le seront jamais guere, s'ils nomment les consonnes par le schéva; parce qu'il est aisé de leur faire concevoir, qu'au lieu de schéva, il faut mettre le son qui suit la consonne.

II. *Essais de lecture*. Quand les enfans seront fermes sur leurs lettres & sur leurs syllabes, il faut leur faire lire quelque chose; mais cela doit être préparé. Je ne trouve rien de mieux imaginé que l'expédient que j'ai vu employé dans quelques *syllabaires*. Le discours qui doit servir de matiere aux premieres lectures, est imprimé à droite sur la page *recto*, sous la forme ordinaire; & vis-à-vis, à gauche sur le *verso*, le même discours est imprimé en pareils caracteres, mais avec une séparation & un tiret entre chacune des syllabes de chaque mot: Par exemple:

Dieu tou-ché de la ver-tu de Jo-se-ph, lui fit trou-ver-gra-ce de-vant le gou-verneur.

Dieu touché de la vertu de Joseph, lui fit trouver grace devant le gouverneur.

On commence à faire lire l'enfant au *verso*; cela est aisé pour lui, il y retrouve dans un autre ordre les mêmes syllabes qu'il a vues auparavant: on l'avertit qu'il faut lire de suite celles qui sont attachées par un tiret; que les consonnes finales qui sont séparées doivent se prononcer, comme dans *gou-ver-neur*; que celles qui ne sont pas séparées sont muettes, comme dans *trou-ver*, *de-vant*: il est bientôt au fait, & on peut, après deux essais, lui cacher le *verso*, & lui faire répéter la même lecture au *recto*.

Mais quelle matiere offrira-t-on à ses premiers essais? Il me semble que jusqu'ici on n'a apporté guere de discernement ou d'attention au choix que l'on en a fait. Dans quelques *syllabaires*, c'est l'*oraison dominicale*, la *salutation angélique*, *le symbole des apôtres*, la *confession*, les *commandement de Dieu & de l'Eglise*, & quelquefois les *pseaumes de la pénitence*; choses excellentes en soi, mais déplacées ici: 1°. parce qu'elles ne sont pas de nature à fixer agréablement l'attention des enfans, dont la curiosité n'y trouve aucune idée nouvelle nettement développée & tenant à leur expérience: 2°. parce qu'on a soin dans les familles chrétiennes d'apprendre de bonne heure aux enfans les mêmes choses qu'on leur met ici sous les yeux, ce qui les expose à rendre très-bien l'enchaînement des syllabes & la suite des mots, sans être plus intelligens dans l'art de lire, & à tromper ainsi l'espérance de leurs maîtres, qui en les faisant passer à un autre livre, les trouvent aussi embarrassés & aussi neufs que s'ils n'avoient encore rien vu de pareil.

D'autres *syllabaires* ne renferment que des choses inutiles, déplacées, ou au-dessus de la portée des enfans: j'ai vu dans l'un des principes de grammaire, & quels principes! dans un autre, les fables d'Esope réduites chacune à quatre vers françois, quelquefois difficiles à concevoir pour les lecteurs les plus raisonnables, tandis qu'on a bien de la peine à proportionner la prose la plus simple à la foible intelligence des enfans.

Il est constant qu'ils s'occuperont d'autant plus volontiers de leur lecture, qu'ils la trouveront plus à la portée de leur esprit, & qu'ils auront plus de facilité à l'entendre; que rien n'est moins éloigné de leur intelligence que les faits historiques, parce que ce sont des tableaux où ils se retrouvent eux-mêmes, & dont leur petite expérience les rend *déja juges compétens*; mais que cette matiere *même doit encore être rapprochée d'eux par la maniere dont on la leur présente*; que le *style doit en être concis clair*, *les phrases simples & peu recherchées*, *les périodes courtes & peu compliquées*.

L'histoire de Joseph la plus intéressante & la plus *instructive de toutes pour les enfans*, la plus favorable au *développement* des premiers germes de vertu *qui sont dans leurs cœurs*, & la plus propre *à mettre dans leurs ames* l'idée heureuse & la conviction utile des attentions perpétuelles de la providence sur les hommes, me semble mériter par tous ces titres, la préférence sur toute autre histoire pour paroître la premiere sous les yeux de l'enfance.

Je voudrois qu'elle fût partagée en plusieurs articles, & que chaque phrase fût en *alinea*. Ces *alinea* pris un-à-un, deux-à-deux, *&c.* selon la capacité de chaque enfant, fixeroient naturellement les premieres tâches; chaque article feroit l'objet d'une répétition totale. Après avoir fait lire à l'enfant un ou deux versets, on lui feroit relire assez pour l'affermir un peu, & on l'exhorteroit à les relire assez en son particulier pour les redire par cœur: ce moyen, en mettant de bonne heure en exercice sa mémoire & l'art de s'en servir, lui procureroit plus promptement l'habitude de lire, par la répétition fréquente de l'acte même. En allant ainsi de tâche en tâche, on ne manqueroit pas de lui faire reprendre la lecture de tout l'article, quand on seroit à la fin, & de lui faire répeter en entier par cœur, avant que d'entamer le suivant. Quand on seroit parvenu à la fin de toute l'histoire, il seroit bon de la reprendre, en faisant alors de chaque article une seule leçon, & enfin de tous les articles une seule répétition, ou du-moins deux répétitions partielles, qui deviendroient elles-mêmes la matiere d'une répétition totale, tant pour la lecture, que pour la récitation.

Qu'il me soit permis d'analyser ici cette histoire telle que je pense qu'il la faudroit. I. *La haine des enfans de Jacob contre leur frere Joseph; ils le vendent à des marchands qui vont en Egypte, & font croire à leur pere qu'une bête l'a dévoré*. II. *Joseph chez* Putiphar, *puis en prison; il est établi sur tous les autres prisonniers*. III. *Ses prédictions au grand échanson & au grand pannetier du roi*. IV. *Il explique les songes du roi*. V. *Années d'abondance & de stérilité; premier voyage des enfans de Jacob en Egypte*. VI. *Second voyage*. VII. *Joseph reconnu par ses freres*. VIII. *Etablissement de la maison de Jacob en Egypte*.

Après l'histoire de Joseph, *imprimée*, comme je l'ai dit, sous deux formes différentes mises en parallele; on pourroit ajouter quelqu'autre chose, seulement sous la forme ordinaire, afin d'accoutumer les enfans à lire sans trouver les syllabes décomposées. Mais il faut que cette *addition* tourne encore au profit des jeunes lecteurs, & soit relative à leurs be-

ſoins les plus preſſans. Les notions des ſons, des articulations, des voyelles conſtantes, des variables, ſoit orales, ſoit naſales; des conſonnes labiales, linguales, & gutturales, des dentales, des ſifflantes, des liquides, des mouillées, des naſales, des foibles & des fortes miſes en parallele; des ſyllabes phyſiques, artificielles, uſuelles: les noms & les uſages des accens, de la cédile, de l'apoſtrophe, du tiret: les noms des ponctuations, & la meſure des poſes qu'elles indiquent: voilà, ſi je ne me trompe, ce qui doit faire la matiere de cette addition. Ce ſont les principes immédiats de l'art de la lecture, qui ſeront plus intelligibles après les premiers eſſais, & qui contribueront à la perfection des ſuivans; pourvu que le ſtyle en ſoit auſſi aſſujetti aux petites lumieres de l'enfance, & qu'on les faſſe lire & apprendre aux jeunes éleves avec les mêmes précautions que l'hiſtoire de Joſeph.

Un *ſyllabaire*, bien exécuté dans ſon détail, eſt un ouvrage d'autant plus digne d'un citoyen vraiment philoſophe, que le public même qu'il ſerviroit lui en tiendroit moins de compte: parce qu'en effet *plus habet operis quam oſtentationis*. Quintil.

SYLLABE, ſ. f. M. Duclos, dans ſes remarques ſur le *ch. iij.* de la *I. partie* de la *grammaire générale*, diſtingue la *ſyllabe* phyſique de la *ſyllabe* uſuelle. „ Il faut obſerver, dit-il, que toutes les fois que „ pluſieurs conſonnes de ſuite ſe font ſentir dans un „ mot, il y a autant de *ſyllabes* réelles (ou phyſiques), qu'il y a des conſonnes qui ſe font entendre, quoiqu'il n'y ait point de voyelle écrite à la „ ſuite de chaque conſonne; la prononciation ſuppléant alors un *e* muet, la *ſyllabe* devient réelle „ pour l'oreille, au lieu que les *ſyllabes* d'uſage ne „ ſe comptent que par le nombre des voyelles qui „ ſe font entendre, & qui s'écrivent... Par exemple, le mot *armateur* eſt de trois *ſyllabes* d'uſage, „ & de cinq réelles, parce qu'il faut ſuppléer un *e* „ muet après chaque *r*; on entend néceſſairement „ *a-re-ma-teu-re* „.

M. Maillet de Boullay, ſecrétaire pour les belles-lettres de l'académie royale des belles-lettres, ſciences & arts de Rouen, dans le compte qu'il rendit à ſa compagnie, des remarques de M. Duclos & du ſupplément de M. l'abbé Fromant, dit, en annonçant le même chapître dont je viens de parler: „ Nous ne „ pouvons le mieux commencer, qu'en adoptant la „ définition de l'abbé Girard, cité par M. Fromant. „ Suivant cette définition, qui eſt excellente, & qui „ nous ſervira de point fixe, *la* SYLLABE *eſt un ſon* „ *ſimple ou compoſé, prononcé avec toutes ſes articulations, par une ſeule impulſion de voix.* Examinons ſur ce principe le ſyſteme adopté par M. „ Duclos. „

Qu'il me ſoit permis de faire obſerver à M. du Boullay, qu'il commence ſa critique par une vraie pétition de principe: adopter d'abord la définition de l'abbé Girard, pour examiner d'après elle le ſyſtème de M. Duclos, c'eſt s'étayer d'un préjugé pour en déduire des conſéquences qui n'en ſeront que la répetition ſous différentes formes. Ne feroit-on pas auſſi-bien fondé à adopter d'abord le ſyſtème de M. Duclos pour juger enſuite de la définition de l'abbé Girard; ou plutôt ne vaut-il pas mieux commencer par examiner la nature des *ſyllabes* en ſoi, & indépendamment de tout préjugé, pour apprécier enſuite le ſyſtème de l'un & la définition de l'autre.

Les élémens de la voix ſont de deux ſortes, les ſons & les articulations. Le ſon eſt une ſimple émiſſion de la voix, dont la forme conſtitutive dépend de celle du paſſage que lui prête la bouche. *Voyez* SON, *Gramm.* L'articulation eſt une exploſion que reçoit le ſon, par le mouvement ſubit & inſtantané de quelqu'une des parties mobiles de l'organe. *Voyez* H. Il eſt donc de l'eſſence de l'articulation, de précéder le ſon qu'elle modifie, parce que le ſon une fois échapé, n'eſt plus en la diſpoſition de celui qui parle, pour en recevoir quelque modification que ce puiſſe être: & l'articulation doit précéder immédiatement le ſon qu'elle modifie, parce qu'il n'eſt pas poſſible que l'expreſſion d'un ſon ſoit ſéparée du ſon, puiſque ce n'eſt au fond rien autre choſe que le ſon même ſortant avec tel degré de vîteſſe acquis par telle ou telle cauſe.

Cette double conſéquence, ſuite néceſſaire de la nature des élémens de la voix, me ſemble démontrer ſans réplique.

1°. Que toute articulation eſt réellement ſuivie d'un ſon qu'elle modifie, & auquel elle appartient en propre, ſans pouvoir appartenir à aucun ſon précédent; & par conſéquent que toute conſonne eſt ou ſuivie ou cenſée ſuivie d'une voyelle qu'elle modifie, ſans aucun rapport à la voyelle précedente: ainſi, les mots *or*, *dur*, qui paſſent pour n'être que d'une *ſyllabe*, ſont réellement de deux ſons, parce que les ſons *o* & *u* une fois échapés, ne peuvent plus être modifiés par l'articulation *r*, & qu'il faut ſuppoſer enſuite le moins ſenſible des ſons, que nous appellons *e* muet, comme s'il y avoit *o-re*, *du-re*.

2°. Que ſi l'on trouve de-ſuite deux ou trois articulations dans un même mot, il n'y a que la derniere qui puiſſe tomber ſur la voyelle ſuivante, parce qu'elle eſt la ſeule qui la précede immédiatement; & les autres ne peuvent être regardées en rigueur que comme des exploſions d'autant d'*e* muets inutiles à écrire parce qu'il eſt impoſſible de ne pas les exprimer, mais auſſi réels que toutes les voyelles écrites: ainſi, le mot françois *ſcribe*, qui paſſe dans l'uſage ordinaire pour un mot de deux *ſyllabes*, a réellement quatre ſons, parce que les deux premieres articulations *ſ* & *k* ſuppoſent chacune un *e* muet à leur ſuite, comme s'il y avoit *ſe-ke-ri-be*; il y a pareillement quatre ſons phyſiques dans le mot *ſphinx*, qui paſſe pour n'être que d'une *ſyllabe*, parce que la lettre finale *x* eſt double, qu'elle équivaut à *ſ*, *k*, & que chacune de ces articulations compoſantes ſuppoſe après elle l'*e* muet, comme s'il y avoit *ſe-phin-ke-ſe*.

Que ces *e* muets ne ſoient ſupprimés dans l'orthographe, que parce qu'il eſt impoſſible de ne pas les faire ſentir quoique non écrits, j'en trouve la preuve non-ſeulement dans la rapidité exceſſive avec laquelle on les prononce, mais encore dans des faits orthographiques, ſi je puis parler ainſi. 1°. Nous avons pluſieurs mots terminés en *ment*, dont la terminaiſon étoit autrefois précédée d'un *e* muet pur, lequel n'étoit ſenſible que par l'alongement de la voyelle dont il étoit lui-même précédé, comme *ralliement*, *éternuement*, *enrouement*, &c. aujourd'hui on ſupprime ces *e* muets dans l'orthographe, quoiqu'ils produiſent toujours l'alongement de la voyelle précédente, & l'on ſe contente, afin d'éviter l'équivoque, de marquer la voyelle longue d'un accent circonflexe, *rallîment*, *eternûment*, *enroûment*. 2°. Cela n'eſt pas ſeulement arrivé après les voyelles, on l'a fait encore entre deux conſonnes, & le mot que nous écrivons aujourd'hui *ſoupçon*, je le trouve écrit *ſouſpeçon* avec l'*e* muet, dans le *livre de la précellence du langage françois*, par H. Eſtiene, (*édit.* 1579.) Or il eſt évident que c'eſt la même choſe pour la prononciation, d'écrire *ſoupeçon* ou *ſoupçon*, pourvu que l'on paſſe ſur l'*e* muet écrit, avec autant de rapidité que ſur celui que l'organe met naturellement entre *p* & *ç*; quoiqu'il n'y ſoit point ecrit.

Cette rapidité, en quelque ſorte inappréciable de l'*e* muet ou *ſchéva*, qui ſuit toujours une conſonne qui n'a pas immédiatement après ſoi une autre voyelle, eſt preciſément ce qui a donné lieu de croire qu'en effet la conſonne appartenoit ou à la voyelle précédente, ou à la ſuivante, quoiqu'elle en ſoit ſéparée: c'eſt ainſi que le mot *âcre* ſe diviſe communément en deux parties, que l'on appelle auſſi *ſyllabes*, ſavoir *a cre*, & que l'on rapporte également les deux articulations *k* & *r* à l'*e* muet final: au contraire, quoique l'on coupe auſſi le mot *arme* en deux *ſyllabes*, qui ſont *ar-me*, on rapporte l'articulation *r* à la voyelle *a* qui précede, & l'articulation *m* à l'*e* muet qui ſuit: pareillement on regarde le mot *or* comme n'ayant qu'une *ſyllabe*, parce qu'on rapporte à la voyelle *o* l'articulation *r*, faute de voir dans l'écriture & d'entendre ſenſiblement dans la prononciation, une autre voyelle qui vienne après & que l'articulation puiſſe modifier.

Il eſt donc bien établi, par la nature même des élémens de la voix, combinée avec l'uſage ordinaire de la parole, qu'il eſt indiſpenſable de diſtinguer en effet les *ſyllabes* phyſiques des *ſyllabes* artificielles, & de prendre des unes & des autres les idées qu'en donne, ſous un autre nom, l'habile ſecretaire de l'académie françoiſe: par-là ſon ſyſtême ſe trouve juſtifié & ſolidement établi, indépendamment de toutes les définitions imaginables.

Celle de l'abbé Girard va même ſe trouver fauſſe d'après ce ſyſtême, loin de pouvoir ſervir à le combattre. *C'eſt*, dit-il, (vrais princip. *tom. I. diſc. I. pag.*

pag. 12.) *un ſon, ſimple ou compoſé, prononcé avec toutes ſes articulations, par une ſeule impulſion de voix*. Il ſuppoſe donc que le même ſon peut recevoir pluſieurs articulations, & il dit poſitivement, *pag.* 11, que la voyelle a quelquefois pluſieurs conſonnes attachées à ſon ſervice, & qu'elle peut les avoir *à ſa tête ou à ſa ſuite:* c'eſt préciſément ce qui eſt démontré faux à ceux qui examinent les choſes en rigueur; cela ne peut ſe dire que des *ſyllabes* uſuelles tout au plus, & encore ne paroît-il pas trop raiſonnable de partager comme on fait les *ſyllabes* d'un mot, lorſqu'il renferme deux conſonnes de ſuite entre deux voyelles. Dans le mot *armé*, par exemple, on attache *r* à la premiere *ſyllabe*, & *m* à la ſeconde, & l'on ne fait guere d'exception à cette regle, ſi ce n'eſt lorſque la ſeconde conſonne eſt l'une des deux liquides *l* ou *r*, comme dans *â-cre*, *ai gle*.

,, Pour moi, dit M. Harduin, ſecretaire perpétuel
,, de l'académie d'Arras, *rem. div. ſur la prononc.*
,, *pag.* 56. je ne vois pas que cette diſtinction ſoit
,, appuyée ſur une raiſon valable; & il me paroî-
,, troit beaucoup plus régulier que le mot *armé* s'é-
,, pellât *a-rmé*.... Il n'y a aucun partage ſenſible
,, dans la prononciation de *rmé*; & au contraire on
,, ne ſauroit prononcer *ar*, ſans qu'il y ait un par-
,, tage aſſez marqué: l'*e* féminin qu'on eſt obligé de
,, ſuppléer pour prononcer l'*r*, ſe fait bien moins
,, ſentir & dure bien moins dans *rmé* que dans *ar*.
,, En un mot, chaque ſon ſur lequel on s'arrête
,, d'une maniere un peu ſenſible, me paroît former
,, & terminer une *ſyllabe*; d'où je conclus qu'on
,, fait diſtinctement trois *ſyllabes* en épellant *ar-mé*,
,, au lieu qu'on n'en fait pas diſtinctement plus de
,, deux, en épellant *a-rmé*. Ce qui ſe pratique dans
,, le chant peut ſervir à éclaircir ma penſée. Sup-
,, poſons une tenue de pluſieurs meſures ſur la pre-
,, miere *ſyllabe* du mot *charme*; n'eſt-il pas certain
,, qu'elle ſe fixe uniquement ſur l'*a*, ſans toucher en
,, aucune maniere à l'*r*, quoique dans les paroles
,, miſes en muſique, il ſoit d'uſage d'écrire cette *r*
,, immédiatement après l'*a*, & qu'elle ſe trouve ainſi
,, ſéparée de l'*m* par un eſpace conſidérable? N'eſt-
,, il pas évident, nonobſtant cette ſéparation dans
,, l'écriture, que l'aſſemblage des lettres *rme* ſe
,, prononce entierement ſous la note qui ſuit la te-
,, nue?

,, Une choſe ſemble encore prouver que la pre-
,, miere conſonne eſt plus liée avec la conſonne ſui-
,, vante qu'avec la voyelle précédente, à laquelle,
,, par conſéquent, on ne devroit pas l'unir dans la
,, compoſition des *ſyllabes:* c'eſt que cette voyelle
,, & cette premiere conſonne n'ont l'une ſur l'autre
,, aucune influence directe, tandis que le voiſinage
,, des deux conſonnes altere quelquefois l'articula-
,, tion ordinaire de la premiere ou de la ſeconde.
,, Dans le mot *obtus*, quoiqu'on y prononce foible-
,, ment un *e* féminin après le *b*, il arrive que le *b*
,, contraint par la proximité du *t*, ſe change indiſ-
,, penſablement en *p*, & on prononce effectivement
,, *optus*... Ainſi l'antipathie même qu'il y a entre les
,, conſonnes *b*, *t*, [parce que l'une eſt foible & l'au-
,, tre forte], ſert à faire voir que dans *obtus* elles
,, ſont plus unies l'une à l'autre, que la premiere
,, ne l'eſt avec l'*o* qui la précede.

,, J'ajoute que la méthode commune me fournit
,, elle-même des armes qui favoriſent mon opinion.
,, Car, 1°. j'ai déja fait remarquer que, ſelon cette
,, méthode, on épelle *â-cre* & *E-glé*. on penſe donc
,, du moins qu'il y a des cas où deux conſonnes pla-
,, cées entre deux voyelles, la premiere a une liaiſon
,, plus étroite avec la ſeconde, qu'avec la voyelle
,, dont elle eſt précédée. 2°. La même méthode en-
,, ſeigne aſſurement que les lettres *ſt* appartiennent
,, à une même *ſyllabe* dans *ſtyle*, *ſtatue*: pourquoi
,, en ſeroit-il autrement dans *vaſte*, *poſte*, *myſtere*?
,, [On peut tirer la même conſéquence de *pſeaume*,
,, pour *rapſodie*; de *ſpécieux*, pour *aſpect*, *reſpect*,
,, &c. de *ſtrophe*, pour *aſtronomie*; de *Ptolomée*, pour
,, *aptitude optatif*, &c. C'eſt le ſyſtème même de P.
,, R. dont il va être parlé.] 3°. Voici quelque cho-
,, ſe de plus fort. Qu'on examine la maniere dont
,, s'épelle le mot *axe*, on conviendra que l'*x* tout
,, entier eſt de la ſeconde *ſyllabe*, quoiqu'il tienne lieu
,, des deux conſonnes *c*, *s*, & qu'il repréſente conſé-
,, quemment deux articulations. Or ſi ces deux arti-
,, culations ſont partie d'une même *ſyllabe* dans le
,, mot *axe*, qu'on pourroit écrire *ac ſe*, elles ne ſont
,, pas moins unies dans *accès*, qu'on pourroit écri-
,, re *acsès:* & dès qu'on avoue que l'*a* ſeul fait une
,, *ſyllabe* dans *accès*, ne doit-on pas reconnoître qu'il
,, en eſt de même dans *armé* & dans tous les cas ſem-
,, blables.,,

,, Dom Lancelot, dans ſa *méthode pour apprendre*
,, *la langue latine*, connue ſous le nom de *Port-Ro-*
,, *yal*, (*traité des lettres*, *ch. xiv.* §. *iij.*) établit, ſur
,, la compoſition des *ſyllabes*, un ſyſtème fort ſingu-
,, lier, qui, tout différent qu'il eſt du mien, peut
,, néanmoins contribuer à le faire valoir. *Les conſon-*
,, *nes*, dit-il, *qui ne ſe peuvent joindre enſemble au*
,, *commencement d'un mot, ne s'y joignent pas au mi-*
,, *lieu; mais les conſonnes qui ſe peuvent joindre en-*
,, *ſemble au commencement d'un mot ſe doivent auſſi*
,, *joindre au milieu*; & Ramus *prétend que de faire au-*
,, *trement, c'eſt commettre un barbariſme*. Il eſt bien
,, ſûr que ſi la jonction de telle & telle conſonne eſt
,, réellement impoſſible dans une poſition, elle ne
,, l'eſt pas moins dans une autre. M. D. Lancelot fait
,, dépendre la poſſibilité de cette jonction d'un ſeul
,, point de fait, qui eſt de ſavoir s'il en eſt des
,, exemples à la tête de quelques mots latins. Ainſi,
,, ſuivant cet auteur *paſtor* doit s'épeller *pa-ſtor*, par-
,, ce qu'il y a des mots latins qui commencent par
,, *ſt*; tels que *ſtare ſtimulus:* au contraire *arduus*
,, doit s'épeller *ar-duus*, parce qu'il n'y aucun mot
,, latin qui commence par *rd*. La regle ſeroit embar-
,, raſſante, puiſqu'on ne pourroit la pratiquer ſûre-
,, ment, à moins que de connoître & d'avoir pré-
,, ſens à l'eſprit tous les mots de la langue qu'on vou-
,, droit épeller. Mais d'ailleurs s'il n'y a point eu chez
,, les Latins de mot commençant par *rd*, eſt-ce donc
,, une preuve qu'il ne pût y en avoir? Un mot conſ-
,, truit de la ſorte ſeroit-il plus étrange que *bdellium*,
,, *Tmolus*, *Cteſiphon*, *Ptolomæus*? ,,

A ces excellentes remarques de M. Harduin, j'en ajouterai une, dont il me préſente lui-même le germe. C'eſt que pour établir la poſſibilité de joindre enſemble pluſieurs conſonnes dans une même *ſyllabe*, il ne ſuffiroit pas de conſulter les uſages particuliers d'une ſeule langue; il faudroit conſulter tous les uſages de toutes les langues anciennes & modernes; & cela même ſeroit encore inſuffiſant pour établir une concluſion univerſelle, qui ne peut jamais être fondée ſolidement que ſur les principes naturels. Or il n'y a que le méchaniſme de la parole qui puiſſe nous faire connoître d'une maniere ſûre les principes de ſociabilité ou d'incompatibilité des articulations, & c'eſt conſéquemment le ſeul moyen qui puiſſe les établir. Voici, je crois, ce qui en eſt.

1°. Les quatre conſonnes conſtantes *m*, *n*, *l*, *r*, peuvent précéder ou ſuivre toute conſonne variable, foible ou forte, *v*, *f*, *b*, *p*, *d*, *t*, *g*, *q*, *z*, *s*, *j*, *ch*.

2°. Ces quatre conſonnes conſtantes peuvent également s'aſſocier entre elles, *mn*, *nm*, *ml*, *lm*, *mr*, *rm*, *nl*, *ln*, *nr*, *rn*, *lr*, *rl*.

3°. Toutes les conſonnes variables foibles peuvent ſe joindre enſemble, & toutes les fortes ſont également ſociables entre elles.

Ces trois regles de la ſociabilité des conſonnes ſont fondées principalement ſur la compatibilité naturelle des mouvemens organiques, qui ont à ſe ſuccéder pour produire les articulations qu'elles repréſentent: mais il y a peut-être peu de ces combinaiſons que notre maniere de prononcer l'*e* muet écrit ne puiſſe ſervir à juſtifier. Par exemple, *dg* ſe fait entendre diſtinctement dans notre maniere de prononcer rapidement, *en cas de guerre*, comme s'il y avoit *en-ca-dguer-re*; nous marquons *jv.* dans *les cheveux*, que nous prononçons comme s'il y avoit *ſéjveu*, &c. c'eſt ici le cas où l'oreille doit diſſiper les préjugés qui peuvent entrer par les yeux, & éclairer l'eſprit ſur les véritables procédés de la nature.

4°. Les conſonnes variables foibles ſont incompatibles avec les fortes. Ceci doit s'entendre de la prononciation, & non pas de l'écriture qui devroit toujours être à la vérité, mais qui n'eſt pas toujours une image fidele de la prononciation. Ainſi nous écrivons véritablement *obtus*, où l'on voit de ſuite les conſonnes *b*, *t*, dont la premiere eſt foible & la ſeconde forte; mais, comme on l'a remarqué ci-deſſus, nous prononçons *optus*, en fortifiant la premiere à cauſe de la ſeconde. Cette pratique eſt commune à toutes les langues, parce que c'eſt une ſuite néceſſaire du méchaniſme de la parole.

Il paroît donc démontré que l'on ſe trompe en effet dans l'épellation ordinaire, lorſque de deux con-

ſon-

ſonnes placées entre deux voyelles on rapporte la premiere à la voyelle précédente, & la ſeconde à la voyelle ſuivante. Si, pour ſe conformer à la formation uſuelle des *ſyllabes*, on veut ne point imaginer de *ſchéva* entre les deux conſonnes, & regarder les deux articulations comme deux cauſes qui concourent à l'exploſion du même ſon; il faut les rapporter toutes deux à la voyelle ſuivante, par la raiſon qu'on a déja alléguée pour une ſeule articulation, qu'il n'eſt plus tems de modifier l'exploſion d'un ſon quand il eſt déja échappé.

Quant à ce qui concerne les conſonnes finales, qui ne ſont ſuivies dans l'écriture d'aucune voyelle, ni dans la prononciation d'aucun autre ſon que de celui de l'*e* muet preſque inſenſible, l'uſage de les rapporter à la voyelle précédente eſt abſolument en contradiction avec la nature des choſes, & il ſemble que les Chinois en ayent apperçu & évité de propos délibéré l'inconvénient; dans leur langue, tous les mots ſont *mono-ſyllabes*, ils commencent tous par une conſonne, jamais par une voyelle, & ne finiſſent jamais par une conſonne. Ils parlent d'après la nature, & l'art ne l'a ni enrichie, ni défigurée. Oſons les imiter, du-moins dans notre maniere d'épeller; & de même qu'il eſt prouvé qu'il faut épeller *charme* par *cha-rme*, *accès* par *a-ccès*, *circonſpection* par *ci-rcon-ſpe-cti-on*, ſéparons de même la conſonne finale de la voyelle antécédente, & prononçons à la ſuite le *ſchéva* preſque inſenſible pour rendre ſenſible la conſonne elle-même: ainſi *acteur* s'épellera *a-cteu-r*, *Jacob* ſera *Ja-co-b*, *cheval* ſera *che-va-l*, &c.

On ſent bien que cette maniere d'épeller doit avoir beaucoup plus de vérité que la maniere ordinaire, qu'elle eſt plus ſimple, & par conſéquent plus facile pour les enfans à qui on apprend à lire. Il n'y auroit à craindre pour eux que le danger de rendre trop ſenſible le ſchéva des conſonnes, qui ne ſont ſuivies d'aucune voyelle écrite; mais outre la précaution de ne pas imprimer le ſchéva propre à la conſonne finale, un maître intelligent ſaura bien les prévenir là-deſſus, & les amener à la prononciation ferme & uſuelle de chaque mot: ce ſera même une occaſion favorable de leur faire remarquer qu'il eſt d'uſage de regarder la conſonne finale comme faiſant *ſyllabe* avec la voyelle précédente, mais que ce n'eſt qu'une *ſyllabe* artificielle, & non une *ſyllabe* phyſique.

Qu'eſt-ce donc qu'une SYLLABE *phyſique*? C'eſt *un ſon ſenſible prononcé naturellement en un ſeul coup de voix*. Telles ſont les deux *ſyllabes* du mot *a-mi*: chacune d'elles eſt un ſon *a*, *i*: chacun de ces ſons eſt ſenſible, puiſque l'oreille les diſtingue ſans les confondre: chacun de ces ſons eſt prononcé naturellement, puiſque l'un eſt une ſimple émiſſion ſpontanée de la voix, & que l'autre eſt une émiſſion accélérée par une articulation qui le précede, comme la cauſe précede naturellement l'effet; enfin chacun de ces ſons eſt prononcé en un ſeul coup de voix, & c'eſt le principal caractere des *ſyllabes*.

Qu'eſt-ce qu'une SYLLABE *artificielle*? C'eſt *un ſon ſenſible prononcé artificiellement avec d'autres ſons inſenſibles en un ſeul coup de voix*. Telles ſont les deux *ſyllabes* du mot *trom-peur*: il y a dans chacune de ces *ſyllabes* un ſon ſenſible, *om* dans la premiere, *eu* dans la ſeconde, tous deux diſtingués par l'organe qui les prononce, & par celui qui les entend chacun de ces ſons eſt prononcé avec un ſchéva inſenſible; *om*, avec le ſchéva que ſuppoſe la premiere conſonne *t*, laquelle conſonne ne tombe pas immédiatement ſur *om*, comme la ſeconde conſonne *r*; *eu*, avec le ſchéva que ſuppoſe la conſonne finale *r*, laquelle ne peut naturellement modifier *eu* comme la conſonne *p* qui précede: chacun de ces ſons ſenſibles eſt prononcé artificiellement avec ſon ſchéva en un ſeul coup de voix; puiſque la prononciation naturelle donneroit à chaque ſchéva un coup de voix diſtinct, ſi l'art ne la précipitoit pour rendre le ſchéva inſenſible; d'où il réſulteroit que le mot *trompeur*, au-lieu des deux *ſyllabes* artificielles *trom-peur* auroit les quatre *ſyllabes* phyſiques *te-rom-peu-re*.

Il y a dans toutes les langues des mots qui ont des *ſyllabes* phyſiques & des *ſyllabes* artificielles: *ami* a deux *ſyllabes* phyſiques; *trompeur* a deux *ſyllabes* artificielles; *amour* a une *ſyllabe* phyſique & une artificielle. Ces deux ſortes de *ſyllabes* ſont donc également uſuelles; & c'eſt pour cela que j'ai cru ne devoir point, comme M. Duclos, oppoſer l'uſage à la nature, pour fixer la diſtinction des deux eſpeces que je viens de définir: il m'a ſemblé que l'oppoſition de la nature & de l'art étoit plus réelle & moins équivoque, & qu'une *ſyllabe* uſuelle pouvoit être ou phyſique ou artificielle; la *ſyllabe* uſuelle, c'eſt le genre, la phyſique & l'artificielle en ſont les eſpeces.

Qu'eſt-ce donc enfin qu'une SYLLABE *uſuelle*, ou ſimplement une *ſyllabe*? C'eſt, en ſupprimant des définitions précédentes les caracteres diſtinctifs des eſpeces, *un ſon ſenſible prononcé en un ſeul coup de voix*.

Il me ſemble que l'uſage univerſel de toutes les langues nous porte à ne reconnoître en effet pour *ſyllabes*, que les ſons ſenſibles prononcés en un ſeul coup de voix: la meilleure preuve que l'on puiſſe donner, que c'eſt ainſi que toutes les nations l'ont entendu, & que par conſéquent nous devons l'entendre; ce ſont les *ſyllabes* artificielles, où l'on a toujours reconnu l'utilité *ſyllabique*, nonobſtant la pluralité des ſons réels que l'oreille y apperçoit; *lieu*, *lien*, *leur*, voilà trois *ſyllabes* avouées telles dans tous les tems, quoique l'on entende les deux ſons *i*, *eu* dans la premiere, les deux ſons *i*, *en* dans la ſeconde, & dans la troiſieme le ſon *eu* avec le ſchéva que ſuppoſe la conſonne *r*; mais le ſon prépoſitif *i* dans les deux premieres, & le ſchéva dans la troiſieme ſont preſque inſenſibles malgré leur réalité, & le tout dans chacune ſe prononce en un ſeul coup de voix, d'où dépend l'unité *ſyllabique*.

Il n'eſt donc pas exact de dire, comme M. Duclos, (*loc. cit.*) que nous avons des vers qui ſont à-la-fois de douze *ſyllabes* d'uſage, & de vingt-cinq à trente *ſyllabes* phyſiques. Toute *ſyllabe* phyſique uſitée dans la langue en eſt auſſi une *ſyllabe* uſuelle, parce qu'elle eſt un ſon ſenſible prononcé en un ſeul coup de voix; par conſéquent on ne trouvera jamais dans nos vers plus de *ſyllabes* phyſiques que de *ſyllabes* uſuelles. Mais on peut y trouver plus de ſons phyſiques que de ſons ſenſibles, & de-là même plus de ſons que de *ſyllabes*; parce que les *ſyllabes* artificielles, dont le nombre eſt aſſez grand, renferment néceſſairement pluſieurs ſons phyſiques; mais un ſeul eſt ſenſible, & les autres ſont inſenſibles.

On diviſe communément les *ſyllabes* uſuelles, ou par rapport au ſon, ou par rapport à l'articulation.

Par rapport au ſon, les *ſyllabes* uſuelles ſont ou incomplexes ou complexes.

Une *ſyllabe* uſuelle *incomplexe* eſt un ſon unique, qui n'eſt pas le réſultat de pluſieurs ſons élémentaires, quoiqu'il y ait d'ailleurs quelque ſchéva ſuppoſé par quelque articulation: telles ſont les premieres *ſyllabes* des mots, *A-mi*, *TA-mis*, *OU-vrir*, *COU-vrir*, *EN-ter*, *PLAN-ter*.

Une *ſyllabe* uſuelle *complexe* eſt un ſon double, qui comprend deux ſons élémentaires prononcés diſtinctement & conſécutivement, mais en un ſeul coup de voix: telles ſont les premieres *ſyllabes* des mots *OI-ſon*, *CLOI-ſon*, *HUI-lier*, *TUI-lier*.

Par rapport à l'articulation, les *ſyllabes* uſuelles ſont ou ſimples ou compoſées.

Une *ſyllabe* uſuelle *ſimple* eſt un ſon unique ou double, qui n'eſt modifié par aucune articulation: telles ſont les premieres *ſyllabes* des mots *A-mi*, *OU-vrir*, *EN-ter*, *OI-ſon*, *HUI-lier*.

Une *ſyllabe* uſuelle *compoſée* eſt un ſon unique ou double, qui eſt modifié par une ou par pluſieurs articulations: telles ſont les premieres *ſyllabes* des mots *TA-mis*, *COU-vrir*, *PLAN-ter*, *CLOI-ſon*, *TUI-lier*.

Pour terminer cet article, il reſte à examiner l'origine du nom de *ſyllabe*. Il vient du verbe grec συλλαμβάνω, *comprehendo*; R. R. σὺν, *cum*; & λαμβάνω, *prehendo*, *capio*: de-là vient le nom συλλαβὴ, *ſyllabe*. Priſcien & les grammairiens latins qui l'ont ſuivi, ont tous pris ce mot dans le ſens actif: SYLLABA, dit Priſcien, *eſt comprehenſio litterarum*, comme s'il avoit dit, *id quod comprehendit litteras*. Mais 1°. cette pluralité de lettres n'eſt nullement eſſentielle à la nature des *ſyllabes*, puiſque le mot *a-mi* a réellement deux *ſyllabes* également néceſſaires à l'intégrité du mot, quoique la premiere ne ſoit que d'une lettre. 2°. Il eſt évidemment de la nature des *ſyllabes*, telle que je viens de l'expoſer, que le *comprehenſio* des Latins & le συλλαβὴ des Grecs doivent être pris dans le ſens paſſif, *id quod uno vocis impulſu comprehenditur*; ce qui eſt exactement conforme à la définition de toutes les eſpeces de *ſyllabes*, & apparemment

ment aux vues des premiers nomenclateurs. (*E. R. M. B.*)

Syllabe, (*Verſif. franç.*) comme le nombre des *ſyllabes* fait la meſure des vers françois, il ſeroit à ſouhaiter qu'il y eût des regles fixes & certaines pour déterminer le nombre des *ſyllabes* de chaque mot; car il y a des mots douteux à cet égard, & il y en a même qui ont plus de *ſyllabes* en vers qu'en proſe; les noms qui ſe terminent en *ieux*, en *iel*, en *ien*, en *ion*, en *ier*, &c. cauſent beaucoup d'embarras à ceux qui ſe piquent d'exactitude: *odieux*, *précieux*, ſont de trois *ſyllabes*, & cependant *cieux*, *lieux*, *dieux*, n'ont qu'une *ſyllabe*. De même, *fiel*, *miel*, *bien*, *mien*, ſont monoſyllabes, mais dans *lien*, *ancien*, *magicien*, *académicien*, *muſicien*, la terminaiſon en *ien* eſt de deux *ſyllabes*. Dans les mots *fier*, *altier*, *métier*, la rime en *ier* eſt d'une ſeule *ſyllabe*, & de deux dans *bouclier*, *ouvrier*, *meurtrier* & *fier* quand il eſt verbe. Toutes ces différences demandent une application particuliere pour ne s'y pas tromper, & ne pas faire un ſolléciſme de quantité. En général, il faut conſulter l'oreille, qui doit être le principal juge du nombre des *ſyllabes*, & pour lors la prononciation la plus douce & la plus naturelle doit être préférée. *Mourgues*. (*D. J.*)

Syllabe, ſ. f. *en Muſique*, συλλαϐὴ, eſt, au rapport de Nicomaque, le nom que donnent quelquefois les anciens à la conſonance de la quarte, qu'ils appelloient communément *diateſſaron*. *Voyez* Diatessaron.

SYLLABIQUE, adj. (*Gramm.*) qui concerne les ſyllabes, qui appartient aux ſyllabes, qui leur eſt propre. L'unité *ſyllabique*, c'eſt ce qui fait qu'une ſyllabe eſt une, ce qui dépend ſur-tout de l'unité du coup de voix. *Voyez* Syllabe. Le tems ou la valeur *ſyllabique*, c'eſt la proportion de la durée d'une ſyllabe relativement à celle des autres ſyllabes d'un même diſcours. *Voyez* Quantité. L'harmonie, le nombre ou le rythme n'eſt pas le réſultat de la ſimple combinaiſon des tems *ſyllabiques* des mots; c'eſt la proportion de cette combinaiſon avec la penſée même dont la phraſe eſt l'image.

SYLLABUB, ſ. m. (*Pharmacie.*) eſpece de boiſſon compoſée de vin blanc & de ſucre, à quoi l'on ajoute du lait nouveau. On en fait principalement uſage pendant les chaleurs de l'été.

Quelquefois on le fait de vin de canarie au-lieu de vin blanc, auquel cas on épargne le ſucre, & l'on y met à la place un peu de jus de citron & de noix de muſcade.

La meilleur façon eſt de mêler le vin avec tous les ingrédiens dès la veille, & de n'y joindre le lait ou la crême que le lendemain matin; La proportion eſt une pinte de vin ſur trois pintes de lait.

Mais pour faire du *ſyllabub* fouetté, on prend une chopine de vin blanc ou de vin du Rhin, & une pinte de crême avec trois blancs d'œuf; on aſſaiſonne le tout avec du ſucre, & on le fouette avec des brins de bouleau; on en ôte l'écume à meſure qu'elle ſe forme, on la met dans un vaiſſeau, & après qu'elle s'y eſt repoſée deux ou trois heures, elle eſt bonne à manger.

SYLLEPSE, ſ. f. (*Gram.*) σύλληψις, *comprehenſio*, c'eſt la même étymologie que celle du mot *ſyllabe*, *voyez* Syllabe; mais elle doit ſe prendre ici dans le ſens actif, au-lieu que dans *ſyllabe* elle a le ſens paſſif: σύλληψις, *comprehenſio duorum ſenſuum ſub una voce*; ou-bien *acceptio vocis unius duos ſimul ſenſus comprehendentis*. C'eſt tout-à-la fois la définition du nom & celle de la choſe.

La *ſyllepſe* eſt donc un trope au moyen duquel le même mot eſt pris en deux ſens différens dans la même phraſe, d'une part dans le ſens propre, & de l'autre dans un ſens figuré. Voici des exemples cités par M. du Marſais. *trop. part. II. art. xj. p.* 151.

„ Coridon dit que Galathée eſt pour lui plus douce que le thym du mont Hybla; *Galathæa thymo mihi dulcior Hyblæ*, Virg. *ecl. vij.* 37. le mot *doux* eſt au propre par rapport au thym, & il eſt au figuré par rapport à l'impreſſion que ce berger dit que Galathée fait ſur lui. Virgile fait dire enſuite à un autre berger; *ibi.* 41. *Ego Sardoïs videar tibi amarior herbis*, (quoique je te paroiſſe plus amer que les herbes de Sardaigne; &c.) Nos bergers diſent, *plus aigre qu'un citron verd*.

„ Pyrrhus, fils d'Achille, l'un des principaux chefs des Grecs, & qui eut le plus de part à l'embraſement de la ville de Troie, s'exprime en ces termes dans l'une des plus belles pieces de Racine: *Andromaq. act. I. ſc. jv.*

„ *Je ſouffre tous les maux que j'ai faits devant Troie;*
„ *Vaincu, chargé de fers, de regrets conſumé,*
„ *Brûlé de plus de feux que je n'en allumai.*

„ *brûlé* eſt au propre, par rapport aux feux que Pyrrhus alluma dans la ville de Troie; & il eſt au figuré, par rapport à la paſſion violente que Pyrrhus dit qu'il reſſentoit pour Andromaque...

„ Au reſte, cette figure joue trop ſur les mots pour ne pas demander bien de la circonſpection: il faut éviter les jeux de mots trop affectés & tirés de loin.

Cette obſervation de M. du Marſais eſt très-ſage; mais elle auroit pû devenir plus utile, s'il avoit aſſigné les cas où la *ſyllepſe* peut avoir lieu, & qu'il eût fixé l'analyſe des phraſes ſylleptiques. Il me ſemble que ce trope n'eſt d'uſage que dans les phraſes explicitement comparatives, de quelque nature que ſoit le rapport énoncé par la comparaiſon, ou d'égalité, ou de ſupériorité, ou d'infériorité: *brûlé d'autant de feux que j'en allumai*, ou *de plus de feux* ou *de moins de feux que je n'en allumai*. Dans ce cas, ce n'eſt pas le cas unique exprimé dans la phraſe, qui réunit ſur ſoi les deux ſens; il n'en a qu'un dans le premier terme de la comparaiſon, & il eſt cenſé répété avec le ſecond ſens dans l'expreſſion du ſecond terme. Ainſi le verſet 70 du *pſ.* 118. *Coagulatum eſt ſicut lac cor eorum*, eſt une pronomination comparative d'égalité, dans laquelle le mot *coagulatum*, qui ſe rapporte à *cor eorum*, eſt pris dans un ſens métaphorique; & le ſens propre qui ſe rapporte à *lac* eſt néceſſairement attaché à un autre mot pareil ſous-entendu; *cor eorum coagulatum eſt ſicut lac coagulatur*.

Il ſuit de-là que la *ſyllepſe* ne peut avoir lieu, que quand le ſens figuré que l'on aſſocie au ſens propre eſt autoriſé par l'uſage dans les occurrences où il n'y a pas de *ſyllepſe*. C'eſt ainſi que *feux* eſt de miſe dans l'exemple de Racine, parce qu'indépendamment de toute comparaiſon on peut dire par métaphore, *les feux de l'amour*. J'ajouterai que peut-être ſeroit-il plus ſage de reſtraindre la *ſyllepſe* aux ſeuls cas où le ſens figuré ne peut-être rendu par un mot propre.

M. du Marſais ſemble inſinuer, que le ſens figuré que la *ſyllepſe* réunit au ſens propre, eſt toujours une métaphore. Il me ſemble pourtant qu'il y a une vraie *ſyllepſe* dans la phraſe latine, *Nerone neronior ipſo*, & dans ce vers françois, *Plus Mars que le Mars de la Thrace*; puiſque *Nero* d'une part & *Mars* de l'autre ſont pris dans deux ſens différens: or le ſens figuré de ces mots n'eſt point une métaphore; c'eſt une antonomaſe; ce ſont des noms propres employés pour des noms appellatifs. Je dis que dans ces exemples il y a *ſyllepſe*, quoique le mot pris à double ſens ſoit exprimé deux fois: c'eſt que s'il n'eſt pas répété dans les exemples ordinaires, il eſt ſous-entendu, comme je l'ai remarqué plus haut, & que l'ellipſe n'eſt point néceſſaire à la conſtitution de la *ſyllepſe*.

Il y a auſſi une figure de conſtruction que les Grammairiens appellent *ſyllepſe* ou *ſynthèſe*. Mais comme il me ſemble dangereux pour la clarté de l'enſeignement, de donner à un même mot technique des ſens différens, je n'adopte, pour nommer la figure dont il s'agit, que le nom *ſynthèſe*, & c'eſt ſous ce nom que j'en parlerai. *Voyez* Synthese. *Grammaire*. (*E. R. M. B.*)

SYLLEPSIOLOGIE, ſ. f. *dans l'Economie animale*, c'eſt une partie qui traite de la *ſalive*.

Ce mot eſt compoſé du grec [illegible], *ſalive* & [illegible], *diſcours*.

SYLLOGISME, ſ. m. (*Logique.*) le *ſyllogiſme* eſt un raiſonnement énoncé ſuivant les regles de la logique. Pour le conſtruire, on compare deux idées dont on veut connoître le rapport ou la différence à une troiſieme idée qui ſe nomme *moyenne*. Quand deux idées peuvent être comparées enſemble pour en former immédiatement un jugement affirmatif ou négatif, il n'eſt pas beſoin de recourir au raiſonnement; mais comme cela ne ſe peut pas toujours, c'eſt alors qu'on recourt à l'idée moyenne, qui ſert de principe de comparaiſon. Si j'entreprends, par exemple, de prouver que la terre eſt ſphérique, il m'eſt impoſſible de comparer immédiatement l'idée de la figure ſphérique & celle de la terre; mais avec le ſecours d'une

une idée moyenne, ſavoir celle de l'ombre de la terre, qui ſe trouve être l'ombre d'un corps ſphérique, je ferai la comparaiſon dont il s'agit; & voici comment j'exprimerai mon argument: *tout corps eſt ſphérique, ſi ſon ombre tombant directement ſur un plan eſt circulaire, quelle que ſoit la ſituation de ce corps; or nous voyons dans les éclipſes de la lune que l'ombre de la terre a cette propriété: donc la terre eſt un corps ſphérique.*

Pour que la concluſion ſoit juſte, il faut 1°. que les prémiſſes qui conſtituent la matiere de l'argument, ſoient vraies: enſuite que la concluſion en ſoit bien déduite, c'eſt-à-dire, que la comparaiſon de l'idée moyenne avec les termes de la concluſion démontre leur relation: ce qui fait la forme de l'argument.

Quand une ſeule idée moyenne ſuffit pour conduire à la concluſion cherchée, ce raiſonnement eſt ſimple; quand il faut pluſieurs idées moyennes pour démontrer la relation qu'ont entr'elles deux idées qu'on veut comparer, le raiſonnement devient compoſé, & ſe forme de l'aſſemblage de pluſieurs raiſonnemens ſimples. Pour avoir une idée diſtincte des *ſyllogiſmes*, il faut connoître les parties qui les compoſent.

Dans chaque *ſyllogiſme* régulier il y a trois termes & trois propoſitions: trois termes, le grand ou l'attribut, le petit ou le ſujet, & le terme moyen: trois propoſitions, la majeure & la mineure, qui forment les deux prémiſſes, & la concluſion. L'attribut de la concluſion s'appelle le *grand terme*; & la propoſition dans laquelle ce terme eſt comparé avec l'idée moyenne, forme la majeure de l'argument. Le ſujet de la concluſion ſe nomme le *petit terme*; & on donne le nom de *mineure* de l'argument à la propoſition dans laquelle ce terme eſt joint avec l'idée moyenne.

Les regles qui ſervent à conſtruire un *ſyllogiſme*, ſont de deux ſortes: les unes générales qui concernent tous les *ſyllogiſmes*, & les autres particulieres, qui déterminent les figures & les modes. *Voyez* les figures & les modes où ces regles ſont expliquées. Nous nous bornerons à parler ici des regles générales: ces regles *ſont fondées ſur les axiomes qui ont été établis touchant les propoſitions* affirmatives & négatives.

Les propoſitions conſidérées par rapport à leur quantité & à leur qualité, ſe partagent en quatre claſſes, qu'on déſigne par les lettres *A*, *E*, *I*, *O*.

A marque une propoſition univerſelle affirmative.

E, une univerſelle négative.

I, une particuliere affirmative.

O, une particuliere négative.

Voici donc les axiomes qu'on peut regarder comme la baſe ſur laquelle ſont appuyées toutes les regles générales des *ſyllogiſmes*.

1°. Les propoſitions particulieres ſont enfermées dans les générales de même nature, *I* dans *A*, & *O* dans *E*. On pourroit dans la rigueur des termes, conteſter la vérité de cet axiome. On ne peut pas dire, par exemple, dans toute la préciſion philoſophique, que quelque homme eſt raiſonnable, que quelque cercle eſt rond, parce qu'en le diſant, on ſemble reſtraindre la rationalité à certains hommes, & l'exclure des autres, de même qu'on paroît reſtraindre la rondeur à quelques cercles ſeulement, avec l'excluſion des autres. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ce qui convient aux ſujets pris dans toute leur univerſalité, convient auſſi à tous les individus ou inférieurs de ces ſujets: ce qui ſuffit par rapport aux regles des *ſyllogiſmes*.

2°. L'univerſalité ou la particularité d'une propoſition dépend de l'univerſalité ou de la particularité du ſujet: donc le ſujet d'une propoſition univerſelle eſt univerſel, & le ſujet d'une propoſition particuliere eſt particulier.

3°. L'attribut eſt toujours particulier quand la propoſition eſt affirmative, parce que l'affirmation ne regarde jamais qu'une partie de l'attribut. En diſant, *tout homme vit*, je ne parle point de toute ſorte de vie.

4°. L'attribut d'une propoſition négative eſt toujours univerſel, à cauſe que ce ſujet eſt ſéparé de l'attribut pris dans toute l'étendue dont il eſt capable. *Un certain homme n'eſt point blanc*; il s'agit ici de toute ſorte de blancheur.

De là on déduit les conſéquences ſuivantes: toute propoſition univerſelle négative a ſes deux termes pris univerſellement, & cette propriété ne convient qu'à ces ſortes de propoſitions ſeules.

Toute propoſition particuliere affirmative a ſes deux termes pris particulierement, & il n'y a que ces ſortes de propoſitions qui aient cette propriété.

Toute propoſition univerſelle affirmative ou particuliere négative n'a qu'un terme univerſel.

Une propoſition affirmative qui a un terme univerſel, eſt univerſelle.

Une propoſition négative qui n'a qu'un terme univerſel, eſt particuliere.

De ces axiomes nous déduiſons des regles, par le ſecours deſquelles nous déterminons ſi la concluſion du *ſyllogiſme* eſt légitimement tirée des prémiſſes; & ces mêmes regles nous enſeignent ce qu'il faut obſerver dans la conſtruction du *ſyllogiſme*, les voici:

1°. Dans tout *ſyllogiſme* il y a trois termes, & il n'y en peut avoir que trois, chacun deſquels eſt employé deux fois, & pas davantage, de maniere que nous avons pourtant ſix termes en trois propoſitions.

2°. Le moyen terme doit être pris, au moins une fois, univerſellement; car s'il ſe prend particulierement dans la majeure & dans la mineure, il pourra arriver que dans ces deux propoſitions, ce qu'on prend pour le terme moyen, exprimera des idées différentes, & alors il n'y aura point d'idée moyenne. Ainſi dans cet argument, *quelque homme eſt ſaint: quelque homme eſt voleur: donc quelque voleur eſt ſaint*, le mot d'*homme* étant pris pour diverſes parties des hommes, ne peut unir *voleur* avec *ſaint*, parce que ce n'eſt pas le même homme qui eſt ſaint & qui eſt voleur. Pour déterminer donc ſi un argument eſt en forme, il faut examiner d'abord s'il n'a pas quatre termes, c'eſt-à-dire, ſi les termes majeur & mineur ont le même ſens dans les prémiſſes que dans la concluſion, & ſi c'eſt la même idée qu'on emploie dans chaque prémiſſe, comme idée moyenne.

3°. Les termes de la concluſion ne doivent pas y avoir plus d'étendue que dans les prémiſſes. La raiſon eſt qu'on ne peut rien conclure du particulier au général; car de ce que quelque homme eſt eſtimable, on n'en doit pas conclure que tous les hommes le ſoient.

De-là on déduit les conſéquences ſuivantes: 1°. il doit toujours y avoir dans les prémiſſes un terme univerſel de plus que dans la concluſion; car tout terme qui eſt général dans la concluſion, le doit être auſſi dans les prémiſſes; d'ailleurs le moyen terme doit être pris du moins une fois univerſellement; 2°. lorſque la concluſion eſt négative, il faut néceſſairement que le grand terme ſoit pris généralement dans la majeure; car comme il eſt l'attribut de la concluſion, & que tout attribut de concluſion négative eſt toujours univerſel, s'il n'avoit pas la même étendue dans la majeure, il s'enſuivroit qu'il ſeroit pris plus univerſellement dans la concluſion que dans les prémiſſes: ce qui eſt contraire à la troiſieme regle; 3°. la majeure d'un argument dont la concluſion eſt négative, ne peut jamais être une particuliere affirmative; car le ſujet & l'attribut d'une propoſition affirmative ſont tous deux pris particulierement, comme nous l'avons vu, & ainſi le grand terme n'y ſeroit pris que particulierement; 4°. le petit terme eſt toujours dans la concluſion, comme dans les prémiſſes; la raiſon en eſt bien claire; car quand le petit terme de la concluſion eſt univerſel dans la mineure, tout ce qui en eſt prouvé, ne doit pas plutôt être rapporté à une de ſes parties qu'à l'autre; d'où il s'enſuit qu'étant le ſujet de la concluſion auquel ſe rapporte l'affirmation ou la négation, il ſera auſſi univerſel dans la concluſion, & communiquera à celle-ci ſon univerſalité.

4°. On ne peut rien conclure de deux propoſitions négatives. Le moyen eſt ſéparé dans les prémiſſes, du grand & du petit terme: or de ce que deux choſes ſont ſéparées de la même choſe, il ne s'enſuit ni qu'elles ſoient, ni qu'elles ne ſoient pas la même choſe. De ce que les Eſpagnols ne ſont pas turcs, & de ce que les Turcs ne ſont pas chrétiens, il ne s'enſuit pas que les Eſpagnols ne ſoient pas chrétiens, non plus que les Chinois le ſoient, quoiqu'ils ne ſoient pas plus turcs que les Eſpagnols.

5°. On ne ſauroit déduire une concluſion négative de deux propoſitions affirmatives. Comment deux termes pourroient-ils être ſéparés, parce qu'ils ſont unis l'un & l'autre avec un même moyen?

6°. La concluſion ſuit toujours la plus foible partie. La partie la plus foible, dans la qualité eſt la négation, & dans la quantité, c'eſt la particularité; de ſorte que le ſens de cette regle eſt, que s'il y a une des deux propoſitions qui ſoit négative, la concluſion

On voit par-là, qu'il faut quatre propositions, afin que ces sortes de raisonnemens soient achevés, & qu'ils établissent quelque chose absolument. *Voyez* la *logique de Port-Royal*.

Il se présente ici naturellement une question, savoir, si les regles des *syllogismes*, qu'on explique avec tant d'appareil dans les écoles, sont aussi nécessaires qu'on le dit ordinairement pour découvrir la vérité. L'opinion de leur inutilité est la plus grande de toutes les héréfies dans l'école; hors d'elles point de salut. Quiconque erre dans les regles, est un grand homme; mais quiconque découvre la vérité d'une maniere simple par la connexion des idées claires & distinctes que nous fournit l'entendement, n'est qu'un ignorant. Cependant, si nous examinons avec un peu d'attention les actions de notre esprit, nous découvrirons que nous raisonnons mieux & plus clairement, lorsque nous observons seulement la connexion des preuves, sans réduire nos pensées à une regle ou forme de *syllogisme*. Nous serions bien malheureux, si cela étoit autrement; la raison seroit alors le partage de cinq ou six pédans, de qui elle ne fut jamais connue. Je ne crois pas qu'on s'amuse à chercher la vérité par le *syllogisme* dans le cabinet des princes, où les affaires qu'on y décide, sont d'assez grande conséquence pour qu'on doive y employer tous les moyens nécessaires pour raisonner & conclure le plus justement qu'il est possible: & si le *syllogisme* étoit le grand instrument de la raison, & le meilleur moyen pour mettre cette faculté en exercice, je ne doute pas que les princes n'eussent exigé que leurs conseillers d'état apprissent à former des *syllogismes* dans toutes les especes, leur royaume & leur personne même, dépendant des affaires dont on délibere dans leurs conseils. Je serois fort étonné qu'on voulût me prouver que le reverend pere professeur de philosophie du couvent des cordeliers, grand & subtil scotiste, fût aussi excellent ministre que le cardinal de Richelieu, ou Mazarin, qui, à coup sûr, ne formoient pas un *syllogisme* dans les régles aussi-bien que lui. Henri IV. a été un des plus grands princes qu'il y ait eu. Il avoit autant de prudence, de bon sens & de justesse d'esprit, qu'il avoit de valeur. Je ne pense pourtant pas qu'on le soupçonne jamais d'avoir sû de sa vie ce que c'étoit qu'un *syllogisme*. Nous voyons tous les jours une quantité de gens, dont les raisonnemens sont nets, justes & précis, & qui n'ont pas la moindre connoissance des regles de la logique.

M. Loke dit avoir connu un homme, qui, malgré l'ignorance profonde où il étoit de toutes les regles de *syllogisme*, appercevoit d'abord la foiblesse & les faux raisonnemens d'un long discours artificieux & plausible, auquel d'autres gens exercés à toutes les finesses de la logique se sont laissés attraper.

„ Ces subtilités, dit Seneque en parlant des argu-„ mens, ne servent point à éclaircir les difficultés, „ & ne peuvent fournir aucune véritable décision; „ l'esprit s'en sert comme d'un jouet qui l'amuse, „ mais qui ne lui est d'aucune utilité; & la bonne & „ véritable philosophie en reçoit un très-grand dom-„ mage. S'il est pardonnable de s'amuser quelquefois „ à de pareilles fadaises, c'est lorsqu'on a du tems à „ perdre; cependant elles sont toujours pernicieu-„ ses, car on se laisse aisément séduire à leur clin-„ quant & à leurs fausses ridicules subtilités „.

Si le *syllogisme* est nécessaire pour découvrir la vérité, la plus grande partie du monde en est privée. Pour une personne qui a quelque notion des formes syllogistiques, il y en a dix mille qui n'en ont aucune idée. La moitié des peuples de l'Asie & de l'Afrique n'ont jamais oui parler de logique. Il n'y avoit pas un seul homme dans l'Amérique, avant que nous l'eussions découverte, qui sût ce que c'étoit qu'un *syllogisme*; il se trouvoit pourtant dans ce continent des gens qui raisonnoient peut-être aussi subtilement que des Logiciens. Nous voyons tous les jours des paysans avoir dans les choses essentielles de la vie, sur lesquelles ils ont réfléchi, plus de bon sens & de justesse que des docteurs de Sorbonne. L'homme seroit bien malheureux, si sans le secours des regles d'Aristote, il ne pouvoit faire usage de sa raison, & que ce présent du ciel lui devînt un don inutile.

Dieu n'a pas été si peu libéral de ses faveurs envers les hommes, que se contentant d'en faire des créatures à deux jambes, il ait laissé à Aristote le soin de les rendre créatures raisonnables; je veux dire ce petit nombre, qu'il pourroit engager à examiner de telle maniere les fondemens du *syllogisme*, qu'ils vissent qu'entre plus de 60 manieres dont trois propositions peuvent être rangées, il n'y en a qu'environ quatorze où l'on puisse être assuré que la conclusion est juste, & sur quelle fondement la conclusion est certaine dans ce petit nombre de *syllogismes* & non dans d'autres. Dieu a eu beaucoup plus de bonté pour les hommes. Il leur a donné un esprit capable de raisonner, sans qu'ils aient besoin d'apprendre les formes des *syllogismes*. Ce n'est point, dis-je, par les regles du *syllogisme* que l'esprit humain apprend à raisonner. Il a une faculté naturelle d'appercevoir la convenance ou la disconvenance de ses idées; il peut les mettre en ordre sans toutes ces répétitions embarrassantes. Je ne dis point ceci pour rabaisser en aucune maniere Aristote, qu'on peut regarder comme un des plus grands hommes de l'antiquité, que peu ont égalé en étendue, en subtilité, en pénétration d'esprit, & qui, en cela même qu'il a inventé ce petit systême des formes de l'argumentation, par où l'on peut faire voir que la conclusion d'un *syllogisme* est juste & bien fondée, a rendu un grand service aux savans contre ceux qui n'avoient pas honte de nier tout. Il faut convenir que tous les bons raisonnemens peuvent être réduits à ces formes syllogistiques. Mais cependant je crois pouvoir dire que ces formes d'argumentation, ne sont ni le seul ni le meilleur moyen de raisonner; & il est visible qu'Aristote trouva lui-même que certaines formes étoient concluantes, & que d'autres ne l'étoient pas, non par le moyen des formes mêmes, mais par la voie originale de la connoissance, c'est-à-dire, par la convenance manifeste des idées. Dites à une dame que le vent est sud-ouest, & le tems couvert & tourné à la pluie; elle comprendra sans peine qu'il n'est pas sûr pour elle de sortir, par un tel jour, légerement-vêtue après avoir eu la fievre; elle voit fort nettement la liaison de toutes ces choses, *vent sud-ouest, nuages, pluie, humidité, prendre du froid, rechute, danger de mort*, sans les lier ensemble par une chaîne artificielle & embarrassante de divers *syllogismes*, qui ne servent qu'à retarder l'esprit, qui sans leur secours va plus vite d'une partie à l'autre.

Au reste, ce n'est pas seulement dans l'usage ordinaire de la société civile, que l'on se passe très-bien du burlesque étalage des *syllogismes*: c'est encore dans les écrits des savans & dans les matieres les plus dogmatiques. Les mathématiques mêmes & la géométrie en particulier, qui portent avec elles l'évidence de la démonstration, ne s'avisent point de rechercher le secours du *syllogisme*, leurs traités n'en sont ni moins solides, ni moins conformes aux regles de la plus exacte logique.

Ainsi à l'égard de la plus essentielle des vérités, je veux dire, l'existence de Dieu, tous les *syllogismes* du monde ne convaincront pas l'esprit plus efficacement, que cette suite uniforme & simple de propositions.

1°. L'univers a des parties; 2°. ces parties ont de la subordination; 3° cette subordination est établie & conservée par quelque principe d'ordre; 4°. le principe qui établit & qui conserve l'ordre dans toutes les parties de l'univers, est une intelligence supérieure à tout; 5°. cette intelligence supérieure est appellée *Dieu*.

Par cette simple suite ou liaison d'idées, l'esprit apperçoit toute la vérité qu'on pourroit découvrir, par le plus exact tissu de *syllogismes*; & même on ne pourra former de *syllogismes* sur ses articles, qu'en supposant cette suite d'idées que l'esprit aura déja apperçues. Car un *syllogisme* ne contribue en rien à montrer ou à fortifier la connexion de deux idées jointes immédiatement ensemble; il montre seulement par la connexion, qui a été déja découverte entr'elles, comment les extrèmes sont liés l'un à l'autre. Cette connexion d'idées ne se voit que par la faculté perceptive de l'esprit qui les découvre jointes ensemble dans une espece de *juxta-position*; & cela, lorsque les deux idées sont jointes ensemble dans une proposition, soit que cette proposition constitue ou non la majeure ou la mineure d'un *syllogisme*.

C'est dans cette vue que quelques-uns ont ingénieusement défini le *syllogisme*: *le secret de faire avouer dans la conclusion ce qu'on a déja avoué dans les prémisses*.

On

On voit plus aisément la connexion de ses idées lorsqu'on n'use point du *syllogisme*, qui ne sert qu'à ralentir la pénétration & la décision de l'entendement. Supposons que le mot *animal*, soit une idée moyenne, & qu'on l'emploie pour montrer la connexion qui se trouve entre *homme* & *vivant*, je demande si l'esprit ne voit pas cette liaison aussi promptement & aussi nettement, lorsque l'idée qui lie ces deux termes, est au milieu dans cet argument naturel,

homme.... animal.... vivant....

que dans cet autre plus embarrassé,

animal.... vivant.... homme.... animal?

Ce qui est la position qu'on donne à ces idées dans un *syllogisme*, pour faire voir la connexion qui est entre *homme* & *vivant*, par l'intervention du *mot* ANIMAL.

De tout ce que nous avons dit jusqu'ici, il en resulte que les regles des *syllogismes* ne sont pas, à beaucoup près, si nécessaires que se l'imagine le vulgaire des philosophes, pour découvrir la vérité. S'il falloit attendre à former un raisonnement, qu'on appliquât à observer les regles du *syllogisme*, quand seroit-ce fait? Il en seroit comme de ceux qui attendroient, pour danser un ballet, qu'ils eussent appris par les regles de la méchanique, la maniere dont il faut remuer la jambe: la vie entiere pourroit s'écouler, sans avoir fait le premier pas du ballet.

Connoître & agir, raisonner ou marcher, sont des puissances qui sont en nous sans que nous nous en mêlions. Ce sont des présens de Dieu. L'expérience, l'exercice & nos réflexions, plutôt que les regles, nous apprennent à raisonner vrai. Combien de gens dans l'étude de la logique, qui ont mis tout leur soin à connoître les secrets & la pratique du *syllogysme*, ne jugent pas plus sainement que d'autres hommes, des choses les plus ordinaires & les plus importantes de la vie! Il est donc un autre exercice plus nécessaire pour découvrir la vérité; & cet exercice est *l'attention à la liaison immédiate* qu'a une idée avec une autre idée, pour former une proposition juste & un jugement exact: c'est-là ce qu'on peut appeller l'essentiel & la derniere fin de la logique. Sans cette attention, l'exercice même du *syllogisme* pourroit éloigner de la vérité, dégénérant en sophisme; au lieu qu'avec cette attention seule, on peut se mettre à couvert de l'illusion des sophismes.

Au reste, dans tout ce que je viens de dire, je n'ai garde de blâmer ceux qui s'aident des regles syllogistiques pour découvrir la vérité. Il y a des yeux qui ont besoin de lunettes pour voir clairement & distinctement les objets; mais ceux qui s'en servent, ne doivent pas dire pour cela que personne ne peut bien voir sans lunettes. On aura raison de juger de ceux qui en usent ainsi, qu'ils veulent un peu trop rabaisser la nature en faveur d'un art auquel ils sont peut-être redevables. Lorsque la raison est ferme & accoutumée à s'exercer, elle voit plus promptement & plus nettement par sa propre pénétration, que lorsqu'elle est offusquée, retenue & contrainte par les formes syllogistiques. Mais si l'usage de cete espece de lunettes a si fort offusqué la vue d'un logicien, qu'il ne puisse voir sans leur secours, les conséquences ou les inconséquences d'un raisonnement, on auroit tort de le blâmer parce qu'il s'en sert. Chacun connoît mieux qu'aucun autre ce qui convient le mieux à sa vue; mais qu'il ne conclue pas de-là, que tous ceux qui n'emploient pas justement les mêmes secours qu'il trouve lui être nécessaires, sont dans les ténebres; quoiqu'à dire le vrai il paroisse assez plaisant, que la raison soit attachée à ces mots *barbara*, *celarent*, *darii*, *ferio*, &c. qui tiennent tant soit peu de la magie, & qui ne sont guere d'un plus grand secours à l'entendement, qu'ils sont doux à l'oreille. Il a été sans doute permis à M. de Gravesande, de vouloir apprendre aux hommes à parler & à penser d'une maniere juste & précise, par un certain arrangement de lettres de l'alphabet. Mais il seroit fort injuste à lui de trouver mauvais qu'on se moquât d'une méthode si extraordinaire. Je pense, dit un critique moderne, que ces préceptes figureroient fort bien dans le *Bourgeois Gentilhomme*; il me semble ouir M. Jourdain, *aee*, *aoo*, *oao*, *eio*, *eae*, *eao*. Que cela est beau! que cela est savant! La façon d'apprendre aux hommes à raisonner est bien sublime & bien élevée.

Montagne ne se contente pas de mépriser, ainsi que Loke, les regles de l'argumentation; il prétend que la logique ordinaire ne sert qu'à former des pédans crotés & enfumés. „ La plus expresse marque, „ dit-il, de la sagesse, c'est une jouissance constante; „ son état est comme des choses au-dessus de la lune „ toujours serein. Ces *bareco* & *baralipton* qui rendent leurs suppôts ainsi crottés & enfumés, ce n'est „ pas elle, ils ne la connoissent que par oui-dire, „ comme elle fait état de sereiner les tempêtes de „ l'ame & d'apprendre à rire la faim & les fievres, „ non par épicyles imaginaires, mais par raisons naturelles & probables „. Si Montagne avoit vu les *aa* & les *oo* du professeur hollandois, sans doute qu'il en eût dit ce qu'il a dit des *baroco* & des *baralipton*.

Enfin pour terminer ce que j'ai à dire sur le *syllogisme*, je dirai qu'il est principalement d'usage dans les écoles, où l'on n'a pas honte de nier la convenance manifeste des idées, ou bien hors des écoles à l'égard de ceux qui, à l'occasion & à l'exemple de ce que les doctes n'ont pas honte de faire, ont appris aussi à nier sans pudeur la connexion des idées qu'ils ne peuvent s'empêcher de voir eux-mêmes. Pour ceux qui cherchent sincérement la vérité, ils n'ont aucun besoin de ces formes syllogistiques, pour être forcés à reconnoître la conséquence, dont la vérité & la justesse paroissent bien mieux en mettant les idées dans un ordre simple & naturel. De-là vient que les hommes ne font jamais des *syllogismes* en eux-mêmes lorsqu'ils cherchent la vérité; parce qu'avant de pouvoir mettre leurs pensées en forme syllogistique, il faut qu'ils voient la connexion qui est entre l'idée moyenne & les deux autres idées auxquelles elle est appliquée, pour faire voir leur convenance; & lorsqu'ils voient une fois cela, ils voient si la conséquence est bonne ou mauvaise; & par conséquent le *syllogisme* vient trop tard pour l'établir.

On croit, à la vérité, qu'il est à-propos de connoître le secret du *syllogisme*, pour démêler en quoi consiste le vice des raisonnemens captieux, par lesquels on voudroit nous embarrasser & nous surprendre, & dont la fausseté se dérobe sous l'éclat brillant d'une figure de rhétorique, & d'une période harmonieuse qui remplit agréablement l'esprit. Mais on se trompe en cela. Si ces sortes de discours vagues & sans liaison, qui ne sont pleins que d'une vaine rhétorique, imposent quelquefois à des gens qui aiment la vérité, c'est que leur imagination étant frappée par quelques métaphores vives & brillantes, ils négligent d'examiner quelles sont les véritables idées d'où dépend la conséquence du discours, ou bien éblouis de l'éclat de ces figures, ils ont de la peine à découvrir ces idées. Mais pour leur faire voir la foiblesse de ces sortes de raisonnemens, il ne faut que les dépouiller d'un faux éclat, qui impose d'abord à l'esprit, des idées superflues, qui, mêlées & confondues avec celles d'où dépend la conséquence, semblent faire voir une connexion où il n'y en a point; après quoi il faut placer dans leur ordre naturel ces idées nues, d'où dépend la force de l'argumentation; & l'esprit venant à les considérer en elles-mêmes dans une telle position, voit bientôt, sans le secours d'aucun *syllogisme*, quelles connexions elles ont entr'elles. Les meilleurs ouvrages que nous avons, les plus étendus, les plus clairs, les plus profonds & les mieux raisonnés, ne sont point hérissés de *syllogismes*, ils ne sont qu'un tissu de propositions; tant il est vrai que l'art du *syllogisme* n'est pas le moyen le plus immédiat, le plus simple & le plus commode de découvrir & de démontrer la vérité. *Lisez* le *chap. xj* qui traite de la *raison*, *liv. IX.* de l'*essai sur l'entendement humain*, où l'inutilité du *syllogisme* est approfondie.

SYLT *ou* SYLOT, (*Géog. mod.*) petite île du royaume de Danemarck, sur la côte occidentale du duché de Slefwick, au nord de l'île Fora, dont elle est séparée par le *Rode-Tift*, ou canal rouge. *Sylt* n'a que 4 milles de longueur, dont la plus grande partie est couverte de collines de sable & de bruyeres. Ses habitans au nombre d'environ quinze cens, partagés en quatre paroisses, vivent de la pêche de la baleine, qu'ils vont faire du côté de l'Islande, de Groënlande & du Spitzberg. Ils parlent la langue des anciens Frisons, & conservent leur ancienne maniere de s'habiller, particulierement les femmes qui portent des robes qui ne tombent que jusqu'aux genoux. (*D. J.*)

SYLVE, *voyez* SYLVE.

SYLVE, s. f. (*Jeux rom.*) en latin *sylva*, divertissement & jeux publics des Romains, qui consistoient dans une espece de chasse. On construisoit une forêt artificiel-

ficielle dans le cirque avec de grands arbres que l'on faisoit apporter par les soldats & qu'on y replantoit; on y lâchoit quantité de bêtes que le peuple poursuivoit à la course, & qu'il falloit prendre vives; c'est pourquoi on n'y lâchoit point de bêtes féroces, comme on faisoit au pancarpe, qui étoit un autre spectacle à-peu-près semblable.

Plusieurs auteurs prétendent, que c'étoit le même divertissement, connu sous deux différens noms. Telle est l'opinion de Casaubon, de Cujas & de François Pithon; mais Saumaise dans ses notes sur Jules Capitolin, assure que ces deux spectacles étoient différens, & que les *Sylves* ne durerent que jusqu'à Constantin, après quoi l'histoire n'en parle plus, tandis qu'elle fait encore quelquefois mention du pancarpe.

Quoi qu'il en soit, au commencement on ne lâchoit que quelques petits animaux dans cette forêt postiche, mais l'empereur Héliogabale y fit mettre des bœufs, des chameaux & des cerfs. La plus fameuse *sylve* dont parle l'histoire, est celle qui fut donnée par l'empereur Gordien; il y avoit deux cens cerfs, trente chevaux farouches, cent chevres, dix élans, cent taureaux, trois cens autruches, trente ânes sauvages, cent cinquante sangliers, deux cens chevres sauvages & deux cens dains. (*D. J.*)

SYMÆTHUS, (*Géog. anc.*) un des principaux fleuves de Sicile, qui se jette dans la mer de Catane. *Voyez* SIMŒTHUS. (*D. J.*)

SYMARE, s. f. (*Habit des dames rom.*) en latin *syrma*, mante à longue queue trainante; les dames romaines l'attachoient avec une agraffe plus ou moins riche sur l'épaule.

Il faut savoir, que les dames par-dessus leur stole, portoient la mante ou la *symare* dont nous venons de parler. La queue extrêmement trainante de cette *symare*, se détachoit de tout le reste du corps, depuis les épaules, où elle étoit attachée avec une agraffe, le plus souvent garnie de pierreries, & se soutenoit à une longue distance par son propre poids: la partie supérieure portoit ordinairement sur l'épaule & sur le bras gauche, pour donner plus de liberté au bras droit, que les femmes portoient découvert comme les hommes; elle formoit par là en descendant, un grand nombre de plis qui donnoient de la dignité & de la grace à cet habillement.

Quelques-uns ont prétendu que la forme en étoit quarrée, *quadrum pallium*. Le fond étoit de pourpre, & les ornemens d'or. Isidore s'est plû à l'enrichir de pierreries: *affixis in ordinem gemmis distincta*. La mode de cette *symare* s'introduisit sur la scène, & les comédiennes balayoient les théâtres avec leur longue queue.

. . . . . . *Longo syrmate vertit humum.*

(*D. J.*)

SYMBACCHI, (*Antiq. d'Athenes.*) Συμβαχχοι; c'étoit le nom qu'on donnoit aux deux prêtres, chargés de purifier la ville d'Athènes dans la fête des targélies. (*D. J.*)

SYMBOLE, (*Gram.*) signe ou représentation d'une chose morale par les images ou propriétés des choses naturelles. *Voyez* SIGNE, FIGURE.

Ce mot est formé du grec *symbolon*, marque, signe, caractere, & du verbe *symballein*, conférer ou comparer. Dans ce sens-là, nous disons que le lion est le *symbole* du courage, le pélican celui de l'amour paternel. Les *symboles* étoient en grande estime parmi les anciens hébreux, & sur-tout parmi les Egyptiens, qui s'en servoient pour couvrir la plûpart de leurs mysteres de morale, & pour représenter non-seulement des choses morales pour des choses naturelles; mais aussi les naturelles par les morales. *Voy.* HYÉROGLIPHES.

Il y a différentes sortes de *symboles*, comme types, énigmes, paraboles, fables, allégories, emblèmes, hyérogliphes, que l'on trouvera sous leurs articles particuliers, type, énigme, *&c.* La plûpart des lettres chinoises ne sont que des *symboles* significatifs. *Voyez* LETTRE.

SYMBOLE, (*Théologie.*) dans les auteurs ecclésiastiques & dans les Théologiens, signifie quelquefois la matiere des sacremens, ce qu'il y a de sensible & d'exposé aux yeux. Ainsi dans le baptême, l'eau est le *symbole* de la purification intérieure. Dans l'Eucharistie, le pain & le vin sont les *symboles* du corps & du sang de Jesus-Christ, qui sont réellement présens dans ce sacrement. *Voyez* MATIERE, SACREMENT.

Symbole signifie parmi les Chrétiens, une formule de profession de foi. Nous en connoissons quatre adoptés par l'Eglise; savoir, le *symbole* des Apôtres, celui du concile de Nicée, celui de S. Athanase & celui du concile de Constantinople, de chacun desquels nous traiterons séparément.

Le *symbole* des Apôtres est une formule de profession de foi, qu'on croit qui nous vient des Apôtres, & qui a été rédigée par eux vers l'an 44 de l'ere vulgaire, avant qu'ils se séparassent pour aller prêcher l'évangile. C'est comme l'abrégé de la doctrine de Jesus-Christ & de l'Eglise chrétienne; c'étoit comme le signal & la marque à laquelle les Chrétiens se reconnoissoient entr'eux.

Rufin, *de symbol. pag.* 539. dit qu'il a appris par tradition, que les Apôtres étant prêts à se séparer, s'assemblerent, & conférant ensemble les pensées que chacun d'eux avoit sur les principaux articles de la foi, en composerent le *symbole* qui en est comme l'abrégé. S. Jerôme, *épist. lxj.* attribue aussi aux Apôtres le *symbole* que nous avons sous leur nom. S. Léon dit, qu'il comprend douze articles des douze Apôtres. Enfin, quelques-uns prétendent que chaque apôtre a fait son article, & désignent en particulier l'article que chacun a composé. On cite pour cette opinion un manuscrit grec de la bibliotheque de l'empereur, dans lequel le *symbole* se trouve ainsi divisé en douze articles, avec les noms des Apôtres que l'on prétend avoir composé chaque article. Le premier y est attribué à S. Pierre, & les autres successivement, à S. André, à S. Jacques le majeur, à S. Jean, *&c.* Cependant M. Dupin remarque, qu'il y a de fortes raisons pour prouver que ce sentiment n'est pas fondé, qu'on convient que le *symbole* est des Apôtres, pour le fonds & pour la doctrine, mais non pas pour l'expression. Car, s'il étoit vrai, que les Apôtres eussent fait un *symbole*, il eût été par-tout le même dans toutes les Eglises & dans tous les siecles, tous les auteurs l'auroient rapporté dans les mêmes termes; ce qui n'est pas, puisque non-seulement dans le deuxieme & dans le troisieme siecle de l'Eglise, mais encore dans le quatrieme, il y avoit plusieurs *symboles*, & que ces *symboles*, quoique les mêmes dans la doctrine, étoient différens pour les termes. Par exemple, le premier article de l'ancien *symbole* romain étoit: *Credo in Deum, patrem omnipotentem*; celui du *symbole* de l'église d'Orient, *credo in unum Deum, patrem omnipotentem, invisibilem & impassibilem*; celui d'Aquilée, *credo in unum Deum, patrem omnipotentem*; & l'ancien vulgaire porte, *credo in unum Deum, patrem omnipotentem, creatorem cœli & terræ.* S. Cyrille de Jerusalem rapporte un *symbole* particulier en usage dans l'église de Jérusalem. Enfin S. Augustin, S. Jerôme, S. Pierre Chrysologue, *&c.* remarquent des différences notables quant à l'expression, dans les différens *symboles* connus sous le nom de *symboles des Apôtres*.

On n'est pas non-plus d'accord, pourquoi on a donné le nom de *symbole* à cet abrégé des articles de la foi chrétienne; quelques-uns disent que c'est parce que le *symbole* est comme la marque caractéristique du chrétien, faisant allusion à l'ancienne coutume des Grecs chez qui l'on donnoit une marque de gage, συμβαλλω, pour se reconnoître entre personnes liées par l'hospitalité. D'autres prétendent que c'est à l'occasion d'une assemblée ou conférence des Apôtres, où chacun d'eux ayant déclaré ce qu'il pensoit sur la foi, on en composa les articles du *credo* ou *symbole*, de συμβαλλειν, *confero*. Mais ce que nous avons remarqué ci-dessus doit faire juger de la solidité de cette étymologie.

On prétend que S. Cyprien est le premier qui se soit servi du mot de *symbole*. M. Fleury observe, que jusqu'au tems de S. Grégoire le Grand, on n'avoit pas coutume de réciter le *symbole* à la messe de l'église de Rome, parce que cette église n'ayant été infectée d'aucune hérésie n'avoit pas besoin de faire profession de sa foi, *tom. VIII. liv. XXXVI. de l'hist. ecclésiast.*

Au reste, le *symbole* des Apôtres est consacré par le respect de toute l'antiquité. On le récitoit ordinairement avant le baptême, & en quelques endroits, on le prononçoit publiquement sur le jubé en présence de tout le peuple. Comme on l'avoit reçu des Apôtres sans écriture, on le conservoit de vive voix, & il étoit même défendu de l'écrire, comme le témoignent S. Augustin & S. Cyrille. Il paroît par ce qu'ils en rapportent qu'il étoit plus court que celui que nous récitons. S. Ambroise croit que l'église de Ro-

Rome l'a conservé long-tems tel qu'elle l'avoit reçu d'abord, sans y rien ajouter. Mais Suicer observe qu'on y a ajouté plusieurs mots en différentes occasions & à mesure qu'il s'élevoit de nouvelles hérésies.

Bingham dans ses *antiquités ecclésiastiques*, rapporte en entier le *symbole* qui étoit en usage dans l'église de Jérusalem, & qui est un peu plus étendu pour les termes que le *symbole* des Apôtres, quoiqu'il soit le même pour la substance. On n'en trouve que le commencement dans la liturgie de S. Jacques, mais S. Cyrille dans ses catechèses le rapporte dans toute sa teneur, & son autorité en ce point est d'autant moins suspecte, qu'il étoit lui-même évêque de Jérusalem. Au reste, ce *symbole* est plus ancien que celui de Nicée, puisqu'on n'y trouve point le mot de *consubstantiel* que les peres de Nicée avoient consacré. Il est aussi plus ancien que celui de Constantinople, puisque de l'aveu de tous les critiques, les catéchèses de S. Cyrille sont antérieurs de quelques années à ce dernier concile.

Le même auteur rapporte aussi un *symbole* qui étoit en usage dans l'église de Césarée de Palestine, il comprend principalement ce qui regarde les mysteres de la Trinité, de l'Incarnation & de la Rédemption, mais il n'y est fait mention ni de la descente aux enfers, ni de la résurrection des morts, ni de l'église, comme dans les autres *symboles*; parce qu'il n'y avoit encore eu nulle erreur ou dispute sur tous ces points.

Le *symbole* de l'église d'Aléxandrie étoit encore plus court que celui de Césarée, & cependant il exprimoit nettement les articles de la résurrection des morts & de l'église. On croit que c'est celui qu'Arius & Euzoïus présenterent à Constantin, comme s'il eût contenu la foi de Nicée, mais on n'y trouve pas le mot *consubstantiel*.

Cassien nous a conservé une partie du *symbole* qu'on récitoit dans l'église d'Antioche depuis le tems des Apôtres, & auquel on ajouta seulement le mot *ὁμοούσιον* depuis le concile de Nicée.

Le *symbole* de l'église Romaine, étoit le *symbole* même des Apôtres, & celui d'Aquilée n'en différoit que par quelques additions de termes, faites de tems en tems à mesure qu'il s'élevoit de nouvelles hérésies ou qu'on les avoit condamnées. Bingham, *orig. ecclésiast. tom. IV. liv. X. ch. iv.* §. 8. 9. 10. 11. 12. *& seq.*

Le *symbole* de Nicée fut publié l'an 325. par ordre du premier concile général de Nicée, tenu sous Constantin, contre l'hérésie des Ariens.

Le *symbole* attribué à S. Athanase est une confession de foi, fort nette & fort étendue que quelques-uns croient avoir été présentée par ce saint docteur, au pape & au concile de Rome, tenu en 340 pour justifier sa créance. Ils ajoutent qu'on mit cette piece dans les archives avec les actes des conciles, & que long-tems après ayant été retrouvée avec beaucoup d'autres qu'on croyoit perdues, par les révolutions qui avoient agité Rome, on l'inséra dans l'office divin à la fin des matines, comme la plus parfaite expression de la foi de l'Eglise catholique, contre l'hérésie des Ariens; mais tous les savans conviennent que ce *symbole* n'est point de S. Athanase.

Le *symbole* de Constantinople est conforme à celui de Nicée, mais on y ajouta par forme d'explication ce qu'on venoit de définir dans ce concile touchant le S. Esprit, dont Macédonius nioit la divinité. En 477. les peres du concile assemblé en Espagne contre les priscillianistes, ajouterent ces mots à l'article du S. Esprit dans le *symbole* de Constantinople *& du Fils*, pour marquer la foi de l'Eglise par ces paroles, *qui procede du Pere & du Fils*, conformément aux Ecritures; ce que les églises d'Espagne & de France ont retenu depuis. Dans le troisieme concile de Tolede, tenu en 589; on ordonna que dans toutes les églises d'Espagne, le peuple chanteroit pendant la messe le *symbole* de Constantinople. L'Eglise romaine retint néanmoins durant quelques siecles, l'usage du *symbole* des Apôtres dans la cérémonie de la messe; mais enfin, le pape Benoit VIII. ordonna en 1014, qu'on chanteroit dans toute l'église latine le *symbole* de Constantinople avec l'addition *qui ex Patre filioque procedit*, cet usage subsiste encore aujourd'hui dans toute l'Eglise latine. Dupin, *bibliot. des aute. ecclés.* Vols. *de trib. symbol.* Tenselius, *de symbol. Athanas.* Suicer, *thesaur. eccles. ex patrib. græc.* verb. *symbolum*. Calmet, *Dict. de la bibl. tom. III. lettre S au mot* symbole, *p.* 607.

SYMBOLE D'ATHANASE, (*Hist. ecclésiast.*) les savans conviennent généralement aujourd'hui que le *symbole* qui porte ce nom, n'est point de ce pere de l'Eglise. Le P. Quesnel avoit conjecturé que ce *symbole* étoit de Virgile de Tapse, évêque d'Afrique dans le sixieme siecle, qui a publié d'autres ouvrages sous le nom de S. Athanase, & qui se sert souvent des expressions employées dans ce *symbole*. Long-tems avant le P. Quesnel, M. Pithou avoit soupçonné que ce *symbole* n'étoit point de Virgile de Tapse, mais d'un théologien françois. Enfin Joseph Anthelmi a publié à Paris, en 1693, une savante dissertation latine sur le *symbole* d'Athanase: *Nova de* symbolo *Athanasiano disquisitio*, dans laquelle il a fait revivre la conjecture de M. Pithou.

Cette dissertation est divisée en quatre parties. Dans la premiere, il ajoute quelques preuves fort singulieres, à celles qui avoient été données jusqu'ici pour montrer que ce *symbole* n'est pas de S. Athanase, & ne peut même être de lui. Dans la seconde, il fait une exacte recherche du tems auquel ce *symbole* a été connu & publié depuis sous le nom de S. Athanase, & en remontant depuis le dixieme siecle dans lequel Vossius prétend que cette confession de foi a commencé à paroître, jusqu'aux précedens, il place l'époque de cette piece vers le milieu du cinquieme siecle. Dans la troisieme partie, il examine quel peut être le pays de l'auteur du *symbole*, & s'il étoit africain ou françois, & refute le systême du P. Quesnel, qui l'attribue à Virgile de Tapse. Les preuves qu'il porte contre lui sont: 1°. que les traités où l'on remarque des formules ou des expressions qui se trouvent dans ce *symbole*, ne sont point incontestablement de Virgile de Tapse, au sentiment même du P. Chifflet, qui les a donnés sous le nom de Virgile, & qui avoue néanmoins qu'ils ne peuvent passer que pour des ouvrages douteux. M. Anthelmi va plus loin; il allegue plusieurs raisons pour montrer qu'ils sont d'Idace, & répond aux argumens du P. Chifflet: 2°. que quand ces ouvrages seroient de Virgile de Tapse, la conformité de quelques expressions avec celles du *symbole* d'Athanase, n'est pas une conviction que ce *symbole* soit du même auteur puisqu'on en trouve de semblables dans S. Augustin, à qui personne ne s'est avisé d'attribuer ce *symbole*: 3°. on dit que Virgile ayant publié quelques-uns de ses traités sous le nom de S. Athanase, & sous celui de quelques autres peres pour leur donner plus d'autorité, il y a beaucoup d'apparence qu'il a composé le *symbole* dans la même vûe, & lui a fait porter le nom de S. Athanase. M. Anthelmi prétend que cela ne peut être, parce que ce *symbole* a paru d'abord avec le nom de son auteur, & non sous celui de S. Athanase. Dans la derniere partie, M. Anthelmi prétend avoir trouvé le françois auteur du *symbole*; c'est Vincent de Lérins.

Les conjectures sur lesquelles il se fonde, sont la conformité des expressions & des phrases de cet auteur avec le *symbole*, & un passage où il promet de retoucher plus au long les expressions qui regardent la confession des mysteres de la Trinité & de l'Incarnation. L'objection que l'on peut faire naturellement, est que Gennade ne parle point de ce *symbole* dans son livre des écrivains ecclésiastiques, où il parle de Vincent de Lérins, & de son traité contre les hérésies. M. Anthelmi ne s'embarrasse pas beaucoup de cet argument négatif; & pour l'affoiblir davantage, il dit que Gennade n'a point parlé de plusieurs auteurs, & qu'il a omis plusieurs ouvrages de ceux dont il parle, comme l'exposition du *symbole* d'Hylaire d'Arles, dont l'auteur de sa vie fait mention avec éloge. L'opinion d'Anthelmi ne me paroît pas plus solide que celles qu'il combat, & tout prouve qu'on ne connoît point l'auteur du *symbole* qui porte faussement le nom de S. Athanase. (*D. J.*)

SYMBOLE, (*Art. numismat.*) les Médaillistes appellent *symbole*, ou *type*, certaines marques, attributs, & figures, qui se voyent sur les médailles, pour caractériser certains hommes, ou certaines divinités; les parties du monde, les royaumes, les provinces, & les villes, ont aussi leurs différens *symboles* dans les médailles.

On sait que les *symboles* se trouvent sur l'une ou l'autre face des médailles, c'est-à-dire, sur la tête, ou sur le revers, & quelquefois sur les deux côtés. Nous reservons à parler au *mot* TÊTE, des ornemens & des *symboles* qu'on voit le plus ordinairement sur ce

ce côté de la médaille. Mais comme c'est particuliérement sur les revers, que sont placés les *symboles* ou types, sans la connoissance desquels les curieux ne peuvent tirer des médailles, ni le plaisir, ni l'instruction qu'ils s'en promettent, il faut en traiter ici avec un peu d'application, d'étendue, & de méthode.

Nous remarquerons d'abord qu'il y a des revers où les *symboles* sont attachés aux figures; d'autres où les figures mêmes servent de *symboles*; soit que ce soit des figures d'hommes ou d'animaux, ou de choses insensibles.

Des *symboles* attachés aux figures, les uns sont communs à plusieurs, qui ne se distinguent que par la légende: d'autres sont uniques, & tiennent lieu de légende, lorsqu'il ne s'y en rencontre point; car il ne faut point de légende pour deviner, par exemple, qu'une figure qui tient la foudre à la main, & un aigle à ses piés, est Jupiter; ou qu'une autre qui tient une harpe & une branche de laurier, est Apollon.

L'haste qui est un javelot sans fer, ou plutôt un ancien sceptre, convient à toutes les divinités, parce qu'il désigne la bonté des dieux, & la conduite de leur providence, également douce & efficace. Justin marque expressément que la coutume d'en donner à toutes les déités, vient de la superstition des anciens, qui dès le commencement du monde avoient adoré le sceptre comme les dieux mêmes; sans doute parce que les statues n'étoient point alors si communes qu'elles l'ont été depuis; car il ne faut pas s'imaginer qu'ils les adorassent comme de véritables déités.

La patere dont on se servoit pour les sacrifices, se met pareillement à la main de tous les dieux, soit du premier, soit du second ordre, pour faire connoître qu'on leur rendoit les honneurs divins, dont le sacrifice est le principal. La patere se voit aussi à la main des princes, pour marquer la puissance sacerdotale unie avec l'impériale, par la qualité de souverain pontife: c'est pourquoi il y a souvent un autel, sur lequel il semble que l'on verse la patere.

La corne d'abondance, se donne à toutes les divinités, aux génies, & aux héros, pour marquer les richesses, la félicité, & l'abondance de tous les biens, procurés par la bonté des uns, ou par les soins & la valeur des autres: quelquefois on en met deux, pour indiquer une abondance extraordinaire.

Le caducée, est encore un *symbole* commun, quoiqu'attribué à Mercure par préférence; il signifie la bonne conduite, la paix, & la félicité. Il est composé d'un bâton qui marque le pouvoir, de deux serpens qui désignent la prudence, & de deux aîles qui marquent la diligence; toutes qualités nécessaires pour réussir dans ses entreprises.

Les *symboles* que j'appelle *uniques*, sont sans nombre; il suffit de marquer ici les plus ordinaires.

Le thyrse, qui est un javelot entouré de lierre ou de pampre, est le *symbole* de Bacchus, & caractérise la fureur que le vin inspire.

La foudre dans la main d'une figure, & ou à côté ou au-dessous du buste, lorsque ce n'est pas la tête d'un empereur, marque la tête du Ve-Jove, c'est-à-dire, de Jupiter foudroyant & irrité; car il y a quelques empereurs qu'on a flatté jusqu'à leur mettre la foudre en main, comme à Jupiter.

Une branche de laurier à la main d'un empereur, fait voir ses victoires, ses conquêtes, & son triomphe, comme la branche d'olivier représente la paix qu'il a donnée ou conservée à l'état. Les autres plantes particulieres désignent les pays où elles naissent, comme la rose marque l'île de Rhodes, *&c.*

Deux mains jointes peignent la concorde des particuliers, ou les alliances, ou l'amitié.

L'enseigne militaire placée sur un autel, marque une nouvelle colonie, dont le bonheur doit dépendre de la protection des dieux; j'entens une colonie faite de vieux soldats; car c'est ce que l'enseigne veut dire; & quand il s'en trouve plusieurs, cela signifie que les soldats ont été tirés de différentes légions. Le nom s'y distingue assez souvent, comme *Leg. XXII.* dans Septime Severe, dans Gallien, *&c.*

Un gouvernail posé sur un globe accompagné de faisceaux, est le *symbole* de la souveraine puissance. Dans la médaille de Jules, où l'on y a joint le caducée, la corne d'abondance, & le bonnet pontifical, on a voulu marquer que César gouvernant la république, y faisoit fleurir la paix, la félicité, & la religion.

Le bouclier, signifie des vœux publics rendus aux dieux pour la conservation des princes, ou indique que le prince est l'assurance & la protection de ses sujets. Ces sortes de boucliers s'appelloient *clipei votivi:* on les pendoit aux autels, ou aux colonnes des temples. L'on en voit deux d'une figure extraordinaire sur une médaille d'Antonin Pie, avec ce mot *Ancilia:* c'est par allusion au bouclier fatal envoyé du ciel, une marque que ce bon prince étoit regardé comme le maître de la destinée de l'empire. On portoit ces boucliers aux jeux séculaires, & à certaines processions publiques, qui se faisoient dans les nécessités de l'état.

Des boîtes & des urnes mises sur une table, d'où il sort des palmes, ou des couronnes placées à côté avec le sympule, qui est un petit vase dont on faisoit les libations, désignent les jeux auxquels on joignoit ordinairement des sacrifices.

Un vaisseau en course, annonce la joie, la félicité, le bon succès, l'assurance. Quand on en voit plusieurs aux piés d'une figure tourelée, ils indiquent que c'est une ville maritime, où il y a un port & du commerce. Quand ils sont aux piés d'une victoire aîlée, ils marquent des combats de mer, où l'on a vaincu la flotte ennemie.

Une grappe de raisin, signifie abondance, la joie, & un pays fertile en bon vin.

Une ou deux harpes, marquent les villes où Apollon étoit adoré, comme chef des Muses.

Le boisseau d'où il sort des épis de blé & des pavots, est le *symbole* de l'abondance, & des grains qu'on a fait venir pour le soulagement du peuple, dans un tems de famine.

Les signes militaires qui se trouvent quelquefois jusqu'à quatre, font connoître ou les victoires remportées par les légions, ou le serment de fidélité qu'elles prêtent à l'empereur, ou les colonies qu'elles ont établies; quelquefois ce sont des drapeaux pris par les ennemis, & renvoyés & repris par force. L'aigle est l'enseigne principale de chaque légion; les autres signes militaires sont les enseignes des cohortes; le guidon est l'enseigne de la cavalerie.

Un bâton tourné par en-haut en forme de crosse, est la marque des augures; on l'appelle en latin *lituus*. Ils s'en servoient pour partager le ciel lorsqu'ils faisoient leurs observations. On y joint quelquefois des poulets à qui l'on donne à manger, ou des oiseaux en l'air, dont on observe le vol. Les augures croyoient par les uns & par les autres pouvoir deviner les choses à venir.

Un bonnet surmonté d'une pointe croisée sur le pié, avec deux pendans que les Romains nommoient *apex* & *filamina*, peint la dignité sacerdotale & pontificale, soit que ce bonnet se rencontre seul, soit qu'on le trouve joint aux instrumens dont on se servoit pour les sacrifices; ces instrumens étoient un vase, un plat-bassin, un aspersoir, une hache, avec la tête d'un animal, un couteau, un tranchoir & un sympule. La tête désigne la victime, la hache sert pour l'assommer, le bassin pour recevoir les entrailles, & les chairs qui devoient être offertes, le couteau pour les couper, le vase pour mettre l'eau lustrale, & l'aspersoir pour la répandre sur les assistans afin de les purifier, le sympule pour les libations, & comme l'essai des liqueurs qu'on répandoit sur la tête des victimes.

La chaise curule représente la magistrature, soit des édiles, soit du préteur, soit du consul; car tous avoient droit de s'asseoir dans une chaise d'ivoire en forme de pliant. Quand elle est traversée par une haste, c'est le *symbole* de Junon qui est en usage pour désigner la consécration des princesses.

Quelquefois le sénat décernoit une chaise d'or, qu'il faut savoir distinguer, aussi-bien que les statues de ce métal.

Un ornement de vaisseau recourbé, soit à la poupe que les Grecs nommoient ἀφλάστα, soit à la proue, en grec ἀκροστόλιον, marque les victoires navales, & les vaisseaux pris ou coulés à fond; quelquefois les villes maritimes comme Sidon, *&c.* On arrachoit ces ornemens aux vaisseaux ennemis qu'on avoit pris, & l'on en faisoit comme des trophées de la victoire.

Un char traîné, soit par des chevaux, soit par des lions, soit par des éléphans, veut dire ou le triomphe ou l'apothéose des princes. Quant au char couvert, traîné par des mules, il n'est usité que pour les princesses, dont il marque la consécration, &

l'hon-

l'honneur qu'on leur faisoit de porter leurs images aux jeux du cirque.

Une espece de porte de ville ou de tour, qui se trouve depuis Constantin, avec ces mots, *Providentia Augusti*, désigne des magasins établis pour le soulagement du peuple; ou, comme d'autres pensent, la ville de Constantinople, dont l'étoile qui paroît au-dessus de la tour est le *symbole*, aussi-bien que le croissant.

Un panier de fleurs & de fruits signifie la beauté & la fertilité du pays.

Une espece de cheval de frise fait avec des pieux enlacés, comme dans la médaille de Licinius, montre un camp fortifié & palissadé pour la sûreté des troupes.

Le trépié couvert ou non, couvert avec une corneille & un dauphin, est le *symbole* des quinze-virs députés pour garder les oracles des sibylles, & pour les consulter dans l'occasion. On les conservoit au pié de la statue d'Apollon palatin, à qui la corneille est consacrée, & à qui le dauphin servoit d'enseigne dans les cérémonies des quinze-virs.

Le zodiaque avec tous ses signes, le soleil & la lune au milieu; comme dans une médaille d'Alexandre Sévere, figure l'heureuse étoile des princes, & la conservation de tous les membres de l'état, que le prince soutient, comme le zodiaque fait les astres.

Passons aux *symboles* des médailles qui concernent principalement les déités.

L'ancre qui se voit sur plusieurs médailles des rois de Syrie, étoit un signe que tous les Séleucides porterent à la cuisse, depuis que Laodicée mere de Séleucus, s'imagina être grosse d'Apollon, & que ce dieu lui avoit donné un anneau sur lequel une ancre étoit gravée. Dans son sens naturel l'ancre marque les victoires navales.

Un bouquet d'épis est le *symbole* du soin que le prince s'étoit donné de faire venir du blé pour le peuple, ou simplement de la fertilité du pays, comme sur la medaille d'Alexandrie.

La colonne marque quelquefois l'assurance, quelquefois la fermeté d'esprit.

Le char attelé de deux, de quatre ou de six chevaux, ne marque pas toujours la victoire ou le triomphe. Il y a d'autres cérémonies où l'on se servoit de chars; l'on y portoit les images des dieux dans les supplications; on y mettoit les images des familles illustres aux funérailles, & de ceux dont on faisoit l'apothéose. Enfin, on y conduisoit les consuls qui entroient en charge, comme nous l'apprenons par les médailles de Maxence & de Constantin; l'une & l'autre porte, *Felix processus consulis Augusti nostri*.

Les étoiles dénotent quelquefois les enfans des princes regnans, quelquefois au contraire les enfans morts, & mis dans le ciel au rang des dieux.

La harpe est l'attribut d'Apollon. Quand elle est entre les mains d'un centaure, c'est Chiron, le maître d'Achille. On sait que Mercure en fut l'inventeur, & qu'il en fit présent à Apollon. Quand elle est jointe au laurier & au couteau, elle marque les jeux apollinaires.

Le masque est le *symbole* des jeux scéniques qu'on faisoit représenter pour divertir le peuple, & où les acteurs étoient ordinairement masqués. Il y en a dans la famille Hirtia.

Des branches de palme signifient les enfans des princes, selon Artémidore.

Un panier couvert avec du lierre à-l'entour, & une peau de faon, annoncent les mysteres de bacchanales; on le connoît par la statue de Bacchus qui se trouve souvent au-dessus. On sait que Sémelé, grosse de Bacchus, fut mise par Cadmus dans une corbeille, & jettée dans la riviere.

Une roue désigne les chemins publics raccommodés par ordre du prince, pour la commodité des charrois, comme *via Trajana*. Au pié de la Fortune, elle désigne l'inconstance: à ceux de Némésis, elle indique le supplice des méchans.

Une espece de siege sur lequel est assis Apollon dans le revers des médailles des rois de Syrie, qu'on prendroit pour une petite montagne percée de plusieurs petits trous, c'est le couvercle qu'on mettoit sur l'ouverture où les prêtres d'Apollon alloient recevoir les oracles, ou se remplir de la fureur sacrée qui les faisoit eux-mêmes répondre en gens inspirés à ceux qui les consultoient.

La toise marquée à chaque pié, signifie une nouvelle colonie dont on avoit toisé l'enceinte, & les champs qui lui étoient attribués. Cette toise se trouve quelquefois accompagnée d'un boisseau, qui désigne le blé qu'on avoit donné pour commencer à ensemencer les terres.

Les déités se reconnoissent presque toutes par des *symboles* particuliers, dont je ne marquerai que les principaux.

Jupiter par la foudre & par l'aigle; Neptune par le trident & le dauphin. Quelques-uns veulent que le trident marque la troisieme région que tient l'eau dans le monde après le feu & l'air.

Les dieux marins, Mélicerte, Palémon & Portumne, soit qu'ils ne fassent que la même déité sous trois noms différens, soit qu'on les ait regardés comme trois dieux, n'ont que le même *symbole*; car ils sont représentés par un enfant assis sur un dauphin, & ils désignent les jeux de l'Isthme, qui furent institués par Sisyphe en l'honneur du premier de ces dieux.

Junon se reconnoît par le paon qui devint son oiseau, après qu'elle en eut donné la forme à son fidele Argus.

Esculape, Hygée & Salus, par le serpent, qui est le premier inventeur de ce que la Médecine cherche inutilement, savoir le moyen de rajeunir.

Bacchus est couronné de pampres, marque de la joie que le vin inspire; le pot à la main, toujours prêt à boire, & à faire boire les autres; une panthere est à ses piés, parce que le vin rend furieux. Un tyrse est à la main de ce dieu, & son char est tiré par des tigres. Il est tantôt barbu, tantôt sans barbe, parce que les jeunes gens boivent par débauche, & les vieillards par necessité. Quelquefois nuds, d'autrefois habillé, parce que l'excès du vin ruine les buveurs, au-lieu que le vin pris modérement entretient la santé, & aide la chaleur naturelle.

Le Canope, dieu d'Egypte, est représenté par un pot de terre, d'où il sort une tête qui porte la fleur d'Isis. Ce pot plein d'eau, percé de tous côtés, mais dont les trous étoient bouchés avec de la cire, éteignit le feu des Perses qui consumoit toutes les autres déités. Ainsi furent confondus les prêtres de Mithra, qui se vantoient que leur dieu étoit le plus grand de tous les dieux.

Le dieu Lunus est distingué par le croissant, dont il a les épaules chargées; par le bonnet arménien qui lui couvre la tête, & par un coq qu'on met auprès de lui; Latone, mere de Diane, avoit fait du coq son oiseau favori, depuis qu'il lui avoit été d'un grand secours à ses couches.

Astarte, la déesse des Sidoniens, est placée sur un char à deux roues; c'est ainsi qu'on la menoit dans le pays, pour amasser de l'argent. Quoique l'on ne convienne ni de son nom, ni de sa figure, on croit avec assez peu d'apparence, que c'est l'Astaroth, dont il est parlé dans l'Ecriture. On la voit quelquefois sur un lion, tenant en main la foudre, principalement sur les médailles de Carthage.

Cybele porte la couronne de tours, parce que la terre porte les villes. Elle a des lions à ses piés, qui marquent ses amours furieuses pour Atys. Le crotale, espece de tambour de basque, est l'instrument dont ses prêtres se servoient, comme ceux d'Isis du sistre.

Iris a pour *symbole* une étoile, c'est la canicule: un sistre qui rappelle à l'imagination l'harmonie des cieux dans leur mouvement continuel; une fleur sur la tête, parce que les immortels ne vieillissent point.

Cerès se reconnoît par la couronne d'épis, par le char que traînent des serpens, & par les flambeaux allumés au mont Ethna, pour chercher Proserpine.

Proserpine a pour *symbole* une grenade, parce que Cerès ayant pressé Jupiter de lui faire rendre sa fille, il la lui promit, pourvu qu'elle n'eût encore rien mangé chez Pluton. Or il se trouva qu'elle avoit mangé quelques grains de grenade.

Diane s'annonce par le croissant, par l'arc, par le carquois, par l'habit de chasseuse, & par le char où des cerfs sont attelés.

Pour la Diane d'Ephèse, son type est très singulier; elle a une infinité de mamelles, parce qu'on la regarde comme la mere de toutes choses; elle est soutenue sur des appuis, ayant à ses piés, tantôt deux cerfs, tantôt deux bœufs, & sur la tête un panier de fruits. Tout cela est mystérieux, & se trouve expliqué dans le savant ouvrage de M. Menêtrier, intitulé, *Symbolica Dianæ Ephesiæ statua*, Rom. 1657, *in*-4°. Il y en a aussi une édition *in-fol.*

On donne ordinairement à Minerve le chat huant &

le ferpent, tous deux *fymboles* de la fageffe, l'un parce qu'il voit clair au milieu des ténèbres, l'autre parce qu'il fait garder adroitement fa tête, & expofer tout fon corps pour la couvrir. Il a l'adreffe de fe dépouiller de fa vieille peau pour en prendre une nouvelle; enfin, il fait fe précautionner contre les charmes de l'enchanteur en fe bouchant les oreilles.

Vénus fe connoît par la pomme que Paris lui adjugea, par fon fils Cupidon qui eft fouvent auprès d'elle, & par un gouvernail qu'on lui donne, pour montrer le pouvoir de l'amour; quelquefois par le bouclier & le cafque, pour peindre la force de cette paffion. Dion dit que Jules dans les affaires les plus importantes, fe fervoit d'un cachet où étoit gravé *Venus victrix*; & qu'à la bataille de Pharfale, il donna ce mot aux foldats, comme Pompée celui *d'Hercules invictus*.

La Vénus adorée à Paphos, n'avoit point d'autre figure qu'une pierre taillée en borne, telle qu'on la voit fur quelques médailles de cette ville, & fur celle d'Hadrien, frappée avec ces mots, παφιν εκρλιαιον.

Jupiter étoit auffi figuré par une groffe pierre ronde coupée par la moitié, tel qu'on le voit fur les médailles avec l'infcription ΖΕΥϹ ΚΑϹΙΟϹ. La tête eft de Trajan, & le revers porte ϹΕΛΕΥΚΕΩΝ πιεριας, où étoit adoré celui que Cicéron appelle *Jupiter lapis*.

Vefta eft repréfentée ordinairement affife, ou debout, tenant d'une main le palladium, & de l'autre une patere, ou la *capeduncula*. On trouve même dans le livre de M. Vaillant, une médaille de Julia Pia, où au-lieu d'une patere, Vefta tient une corne d'abondance. D'autres fois elle tient une hafte, ou droite, ou tranfverfale. On la voit affife au revers d'une médaille de Vitellius, tenant d'une main, la patere, & de l'autre un flambeau allumé; elle eft debout avec les mêmes *fymboles* fur une médaille de Salonine; l'une & l'autre fe trouvent dans le favant ouvrage de M. Spanheim, *de Veftâ & Prytanibus*, & on verra dans le même livre les différens types de cette déeffe, tant fur les médailles greques que fur les latines.

Mars eft figuré avec le cafque & la cuiraffe, tenant une pique ou hafte d'une main, & un trophée de l'autre.

La Paix fe fait connoître par la branche d'olivier, ou par un flambeau, avec lequel elle met le feu fur un monceau d'armes.

La Providence porte une baguette dont elle femble toucher un globe, pour marque qu'elle gouverne le monde; elle eft très-fouvent auffi repréfentée tenant un globe à la main droite, & de la gauche une longue hafte tranfverfale.

L'Abondance étale des épis; elle a à fes piés un boiffeau d'où fortent des épis, & un pavot, pour figurer l'attention du prince à entretenir l'abondance dans fes états. Quelquefois on y voit un vaiffeau qui montre qu'on a fait venir du blé des pays éloignés.

Le *Piété* eft ordinairement couverte d'un grand voile; quelquefois elle a les bras étendus en forme de fuppliante. On la voit auffi tenant en main un temple ou une boëte d'encens pour jetter fur un autel; à fes piés eft une cicogne. Tous ces *fymboles* fignifient que la piété paroît dans les prieres publiques & particulieres, & dans les devoirs que l'on rend à fes parens. On dit que les cicognes nourriffent les leurs, & qu'elles ont été nommées pour cela par les Hébreux & les Latins *aves piæ*.

La Liberté tient d'une main le bonnet, parce que les efclaves étoient toujours tête nue, & qu'en les affranchiffant, on leur mettoit un bonnet. De l'autre main elle porte une baguette nommée *vindicta*, dont le préteur touchoit auffi les efclaves, pour apprendre qu'il les tiroit de la fervitude & du pouvoir de leur maître.

La Libéralité tient à la main une tablette quarrée, emmanchée, piquée d'un certain nombre de points qui marquent ce que le prince donnoit de blé ou d'argent. Elle préfide à tous les congiaires.

La Clémence porte le plus fouvent une branche d'olivier qui caractérife la douceur; quelquefois une branche de laurier, parce qu'on s'en fervoit pour expier les criminels.

La Nobleffe porte une hafte, pour marquer qu'elle nous approche des dieux, & une petite image, parce qu'on confacroit celle de fes ancêtres, & que le nombre de ces images étoit la preuve de l'antiquité de la race.

La Pudicité eft couverte d'un grand voile, & a le doigt fur la bouche, pour régler les habits, les regards, & les paroles.

La Sécurité eft affife négligemment fur une chaife, la tête appuyée fur fa main, pour montrer qu'elle n'a rien à craindre.

La Fortune eft tantôt affife, & tantôt debout, tenant un gouvernail, parce que les payens croyoient que le hafard gouvernoit tout. On voit une roue à côté d'elle, pour annoncer fon inconftance; & dans fa main une corne d'abondance, parce qu'elle répand aveuglément tous les biens.

La Valeur, *virtus*, eft repréfentée fous la figure d'une femme cafquée, tennant d'une main la hafte; & de l'autre, le parazonium, type affez femblable à celui de Rome.

La Félicité eft peinte par une femme débout, vêtue de la ftole, tenant la caducée d'une main, & la corne d'abondance de l'autre.

L'Efpérance offre de la main droite une poignée d'herbes naiffantes, ou un bouquet de fleurs; & de la gauche releve fa robe par derriere.

La Fécondité eft repréfentée fur une médaille de Julia Domna, par une femme demi-nue, couchée à terre, appuyée le bras gauche fur une corbeille remplie de fruits; de la main droit elle touche un globe, autour duquel font quatre petits enfans.

La Joie, *hilaritas*, brille fous la figure d'une femme debout, qui tient de la main droite une palme, ou une branche d'arbre; & de la gauche, la corne d'abondance.

La Foi, *fides* ou *fides publica*, eft le plus fouvent figurée tendant la main à quelqu'un en figne d'affurance, fuivant ce paffage de Valere Maxime: *Venerabile fidei numen dexteram fuam, certiffimum falutis humanæ pignus, oftentat*. Cependant fur les médailles d'Hadrien, & de plufieurs autres empereurs, elle eft défignée par une femme debout qui tient de la main droite des épis; & de la gauche, un petit plat chargé de fruits.

On ne finiroit point fi l'on vouloit décrire tous les types de ces divinités fubalternes; on apprendra à les connoître par l'ufage même des médailles.

On trouve auffi fur les revers des médailles des figures fans bras & fans piés, que nous appellons *termes*; & fi nous en croyons Polibe, la fuperftition en eft venue des querelles que les peuples ont eues pour leurs limites, lefquelles étant appaifées, ils élevoient des ftatues aux dieux qu'ils croyoient avoir préfidé à leur accord. De-là vient le *Jupiter terminalis* des Crotoniates & des Sybarites.

L'Equité & la Monnoie portent également la balance; fouvent on met trois figures pour la Monnoie, qui ont chacune à leurs piés un fourneau, à caufe de l'or, de l'argent, & du cuivre, qui font les trois métaux fur lefquels on bat la monnoie. On y voit plus fouvent trois petits tas de monnoies.

Deux figures, au milieu defquelles eft ce mot, ΟΜΟΝΙΑ, marquent l'alliance que faifoient certaines villes les unes avec les autres, dont elles vouloient que leurs dieux fuffent les témoins & les garans.

Deux figures, qui ont à leurs piés une roue, & qui tiennent le doigt fur la bouche, font les déeffées vengereffes des crimes, dites *Nemefes*. La roue dénote la févérité; & le doigt fur la bouche apprend à ne pas fe plaindre de la juftice des dieux, comme fi leur colere épargnoit les coupables, pour ne tourmenter que les gens de bien: *Lento enim gradu ad fui vindictam divina procedit ira; fed tarditatem fupplici gravitate compenfat*, dit Valere Maxime.

Trois figures qui fe tiennent par la main, comme pour danfer, font les trois graces.

Trois figures qui fupportent un grand voile étendu en arc fur leur tête, marquent l'éternité, ou les trois différences du tems paffé, préfent & futur, qui font confondues dans un feul inftant, incompréhenfible à l'efprit humain. L'éternité eft encore marquée par une figure débout, qui tient dans une de fes mains la tête du foleil, & dans l'autre celle de la lune, parce que ce font les deux dieux que les Egyptiens croyoient éternels.

Trois autres figures armées de flambeaux, de poignards & de ferpens, font les furies, nommées autrement *euménides* & *érynnies*, qui portent la difcorde, le fer & le feu par-tout.

Quatre petites figures défignent les quatre *faifons* de l'année. La feule qui eft vêtue, marque l'*hiver*; l'au-

l'*automne* se distingue par un *lievre*, parce que c'est la saison de la chasse; le *printems* porte un panier de fleurs; l'*été* une faucille pour les moissons.

Une espece de grosse pierre en forme de montagne, traînée sur un char, représente le soleil, tel qu'Hélagabale l'adoroit, selon l'opinion de ceux qui croyoient que cet astre étoit une pierre enflammée. L'étoile qui paroît au-dessus, est l'étoile qui précede le soleil, & cette étoile nous sert à distinguer les médailles de ce prince d'avec celles de Caracalle, à ce que prétend le P. Jobert; sa remarque seroit juste, si toutes les médailles de Caracalle avoient une étoile; mais cette étoile ne s'y trouve pas toujours; & quand elle paroît, elle accompagne le plus souvent des types qui ayant un rapport marqué avec le sacerdoce d'Hélagabale applanissent toute difficulté.

Quant au soleil levant, il est représenté par une figure nue, couronnée de rayons, avec un fouet à la main, à cause de la rapidité de sa course.

Les figures couchées & appuyées sur une vase sont les fleuves; quelquefois cependant les rivieres paroissent comme des figures à mi-corps qui nagent dans l'eau.

M. Vaillant assûre que les fleuves ne sont représentés couchés, que quand ils en reçoivent d'autres qui les grossissent, & qu'alors le fleuve qui porte ses eaux dans un autre est représenté debout.

Mais cette remarque de M. Vaillant est détruite par plusieurs médailles; je me contenterai d'en citer deux. La premiere, qui est de Gordien Pie, a été frappée par les Sitténiens dans la Lydie: on y voit au revers deux figures couchées avec des joncs & des urnes; ce sont deux rivieres, dont l'une, qui est le Pactole ou l'Hyllus, se jette dans l'Hermus. Dans la seconde médaille, qui est d'Apamée, on voit le Méandre & le Marsyas, tous les deux couchés, quoique le Marsyas se jette dans le Méandre. Ces deux médailles sont citées par M. Spanheim dans une de ses lettres à Morel.

Les figures couchées dans des lits sont des exemples d'une cérémonie particuliere aux payens, nommée *lectisterne*. En effet, dans les grandes nécessités, comme pour faire cesser les maladies contagieuses, ils mettoient dans des lits magnifiques des idoles de certaines déités, comme Apollon, Diane, Latone, Cérès, la Fortune, Neptune, Hercule, Mercure. Tite-Live prétend que cette superstition, qu'Arnobe reproche aux payens, commença l'an 366 de Rome.

Il faut parler maintenant des *symboles* des provinces & des villes.

Les provinces ont pareillement des marques qui les font connoître, soit dans leur habillement, soit dans les *symboles* qui les environnent.

L'Afrique est coëffée d'une tête d'éléphant. Elle a auprès d'elle un scorpion, un serpent ou un lion, tous animaux qui naissent dans ce pays. On y voit quelquefois des montagnes, à cause de celles qui s'élevent jusque aux nues, dans la Mauritanie Tingitane.

L'Asie est designée par le serpent & par un gouvernail, pour montrer que c'est un pays où l'on ne pouvoit aller que par mer. Je ne sai si les deux serpens sur la médaille d'Auguste, *Asia subacta*, ne signifient pas plutôt que l'Asie divisée entre lui & M. Antoine revint en entier à Auguste, après la bataille d'Actium.

L'Europe n'a point de *symbole* particulier; car les médailles où l'on voit Europe enlevée par Jupiter transformé en taureau, sont les médailles de Sidon.

L'Orient est figuré par une tête jeune, couronnée de rayons; souvent le mot *Oriens* y est exprimé.

La Macédoine est vêtue en cocher, le fouet à la main, ou parce qu'elle fournissoit d'excellens chevaux, ou parce qu'elle honoroit particulierement le soleil. Les médailles de ce pays-là portent aussi la massue d'Hercule, dont les rois de Macédoine se vantoient de descendre.

La Mauritanie se marque par un cheval & par une houssine, à cause de la vîtesse de ses coursiers, à qui l'on ne donnoit jamais de l'éperon, comme on ne leur mettoit jamais de mors à la bouche.

L'Egypte se connoît par le sistre, par l'ibis & par le crocodile. Alexandrie prend un bouquet d'épics & un sep de vigne.

L'Achaïe se distingue par un lapin, dont elle nourrit grande quantité, ce qui l'a fait nommer par Catulle *Cuniculosa*. On la voit en habit de soldat, avec un petit bouclier, & deux javelots, à cause de la valeur de ses peuples. Elle tient des épics, à cause de sa fertilité.

La Gaule a une espece de javelot, que Virgile nomme *gæsum*. Elle est vêtue d'une saie, assez semblable au juste-au-corps qu'on y porte aujourd'hui. La saie étoit un habit militaire.

La Judée est en robe, & se connoît par le palmier qu'elle porte, ou contre lequel elle est appuyée; c'est parce qu'elle fait partie de la Phénicie, à qui proprement appartient le palmier, dont elle a pris le nom ΦΟΙΝΙΚΗ.

L'Arabie se marque par le chameau qui, dans ce pays-là, va plus vîte que le cheval, à ce que dit Aristote, par la canne parfumée & par l'arbre qui porte l'encens.

La Dace est représentée en habit de femme, portant un javelot avec une tête d'âne, type de sa valeur; les anciens ayant nommé cet animal *ζῶον ἀτλητον*, & en ayant fait en Orient la monture des princes: quelquefois c'est une tête de bœuf ou de cheval; qui sert de *symbole* à la Dace, à cause des trompettes paphlagoniennes dont le son approchoit fort du cri de ces animaux. Elle est aussi quelquefois assise sur une cotte d'armes, avec une palme & une enseigne, à cause de la bravoure de son peuple.

La Sicile est désignée par une tête au milieu de trois cuisses, qui sont ses trois promontoires. Elle a quelquefois une faucille & des épics, pour faire connoître sa fertilité.

La Pannonie est marquée par deux figures de femmes vêtues à cause de la froideur du climat; elle tient des enseignes militaires à la main, pour caractériser la vaillance de ses habitans.

L'Italie, comme reine du monde, est assise sur un globe, la couronne tourelée sur la tête, à cause de la quantité de villes qu'elle renferme, & qui marque son empire sur l'univers; la corne d'abondance qu'elle tient d'une main, désigne sa fertilité. Ce type de l'Italie se rencontre sur les médailles de Titus, d'Antonin-Pie, de Commode, *&c.* Dans Hadrien, l'Italie est représentée debout, s'appuyant de la main droite sur une haste sans fer, & tenant de la gauche une corne d'abondance. La légende est *Italia*.

La Germanie est taillée en grande femme, avec un javelot & un bouclier, plus long & plus étroit que ceux des Romains. Les Grisons & la ville d'Ausbourg ont pour *symbole* la pomme de pin, à cause de la quantité de pins qui se trouvent sur les Alpes voisines du pays, dit Ortélius.

L'Arménie porte le bonnet en coqueluche, avec l'arc & les fleches.

Le royaume des Parthes est représenté par une femme habillée à la mode du pays, avec l'arc & le carquois, à cause de l'habileté des Parthes à tirer des fleches, même en fuyant.

La Bithynie tient un cartouche pareil à celui qu'on met à la main de la Libéralité. Ce *symbole* pourroit bien être particulier aux médailles d'Adrien, *restitutori Bithyniæ*, & peindre les largesses que fit ce prince, pour rétablir les villes de ce pays que les tremblemens de terre avoient renversées, principalement Nicomédie & Nicée.

La Cappadoce porte la couronne tourelée, & un guidon de cavalerie, qui marque les troupes que les Romains en tiroient. Elle est aussi ordinairement accompagnée du mont Argée, soit qu'elle le tienne à la main, soit qu'on le voie placé à ses piés. On sait que les Cappadociens l'adoroient comme une déité.

La Mésopotamie figure entre deux fleuves, le Tygre & l'Euphrate, avec une espece de mitre sur la tête, dit Antoine Augustin; mais si la médaille de Trajan qu'il cite est celle sur laquelle nous lisons *Armenia & Mesopotamia in potestatem P. R. redactæ*, il y a grande apparence qu'il a pris l'un des deux fleuves, qui figure la Mésopotamie pour la province même.

La grande Bretagne, qui est une île, se reconnoît par le gouvernail sur lequel elle s'appuie, & par une proue de navire à ses piés, ainsi que par la forme du bouclier, & du javelot plus long que le romain.

Les villes particulieres ont eu aussi des *symboles*, sur lesquels je ne m'étends point, parce qu'ordinairement la legende les indique; outre qu'ayant à parler des animaux, je vais être forcé de faire mention de la plûpart de ces *symboles*.

L'abeille est l'emblême de la ville d'Ephese, parce que les muses, sous la figure d'abeilles, y conduisoient

ſoient la flotte des Athéniens, qui, ſelon l'oracle de Delphes, formerent en même tems treize colonies. Les médailles latines où l'on trouve des abeilles repréſentées, ont été frappées à Rome pendant le tems de la république, & elles entrent dans la ſuite des conſulaires. *Voyez* la *diſſertation* intitulée: *Jo. Petri Bellorii notæ in numiſmata, tum Epheſia, tum aliarum urbium, apibus inſignita*, Rom. 1658, *in* 4°.

L'aigle eſt le *ſymbole* naturel des légions, dont il étoit la principale enſeigne. Il ſignifie la *puiſſance ſouveraine*, parce que Jupiter s'en ſert pour porter ſon foudre. On le donne auſſi aux miniſtres des princes, dont on veut qu'il marque les bonnes qualités, parce qu'Œlien déclare que ces oiſeaux ne mangent point de chair, ne vont jamais à la proie, & ne vivent que de certaines herbes.

Le bœuf ou le taureau déſigne cent choſes différentes. Sur les médailles d'Egypte, c'eſt Apis; on s'en ſert auſſi pour marquer la conſécration d'Antinoüs, que les Egyptiens mirent au nombre de leurs dieux comme un ſecond Apis. Sur d'autres médailles, ils ſignifient la *force*, la *patience*, la *paix*, favorable au laboureur; enfin les ſacrifices où ces animaux ſervoient de victimes: alors ils ont les cornes chargées de rubans, & on les appelle *tauri vittati*, ou *infulati*, ou *mithrati*.

Quand ils ſont en poſture de frapper de la corne, ils annoncent la guerre ou ſimplement des combats de taureaux qu'on a donnés pour ſpectacle. Quand ils ſont ou paſſans ou accouplés, & conduits par un homme voilé, ils marquent les colonies dont on traçoit l'enceinte avec la charrue.

On ſait peut-être la cérémonie, qui ſe pratiquoit pour les villes qu'on vouloit bâtir. On atteloit, non pas une paire de bœufs, mais un bœuf & une vache, & on mettoit le bœuf en-dehors & la vache endedans. Le ſens de ce myſtere eſt que le bœuf marque les *hommes* qui doivent aller & venir pour les affaires, & la vache marque les *femmes* qui doivent garder le logis & prendre ſoin du domeſtique.

Le cancre décele les villes maritimes. C'eſt encore le *ſymbole* de la prudence, & il eſt conſacré à Minerve, déeſſe de la ſageſſe, à cauſe de l'induſtrie qu'il a de ſe défaire de ſon écaille, quand il en eſt incommodé. On le trouve joint à un papillon, à cauſe du bon mot d'Auguſte, *feſtina lente*.

Le capricorne, ou ſimple ou double, eſt le *ſymbole* de cet empereur. On croit que c'eſt le ſigne ſous lequel ce prince vint au monde, & qu'il marquoit l'horoſcope qui lui fut faite à Apollonie par Théogene, lorſqu'il lui prédit l'empire. Cette opinion cependant ſe trouve combattue par les ſavans, qui ſoutiennent qu'Auguſte n'eſt point né ſous le capricorne.

Le cerf fait connoître Epheſe & les autres villes où Diane étoit ſingulierement honorée.

Le chameau nous annonce l'Arabie.

Le cheval dans les médailles puniques eſt le *ſymbole* de Carthage, bâtie, ſelon l'oracle, dans le lieu où l'on apperçut une tête de cheval. Les chevaux paiſſans marquent la *paix* & la *liberté*, ou ſimplement un pays abondant en pâturages. Le cheval bondiſſant dénote l'Eſpagne fertile en excellens chevaux. Quelquefois il déſigne les victoires remportées dans les jeux publics, comme ſur les médailles du roi Hiéron. Quelquefois c'eſt le bucéphale d'Alexandre, ou ſimplement l'emblème des rois de Macédoine.

Le chien eſt l'image de la fidélité. On le donne à Mercure, à cauſe de ſa vigilance & de ſon induſtrie à découvrir ce qu'il quête. Diane a ſes levriers pour *ſymbole*. Quand le chien eſt auprès d'une coquille & qu'il a le muſeau barbouillé de rouge, il marque la ville de Tyr; car c'eſt-là que le chien d'Hercule, ayant mangé le *murex*, en revint le nez tout empourpré, & fit connoître cette belle couleur. On poſſede une médaille d'argent conſulaire de la famille *Mamilia*, ſur laquelle l'on voit d'un côté la tête de Mercure couverte du pétaſe, & le caducée derriere. De l'autre eſt un homme en habit de voyageur, qui s'appuie de la main gauche ſur un grand bâton, & qui tend la main droite ſur un chien qui ſemble le reconnoître & s'approcher pour le careſſer. Tout le monde reconnoît là l'aventure d'Uliſſe racontée dans l'Odyſſée d'*Homere*. La légende de ce côté de la médaille eſt C. MAMILLIMEA. Elle a été reſtituée par Trajan.

La cicogne qui nourrit ſon pere & ſa mere durant leur vieilleſſe, eſt le *ſymbole* de la piété. Elle ſe place ordinairement aux piés de cette déeſſe, ou à côté des enfans qui ont ſingulierement honoré leurs parens.

Le coq, eſt l'attribut de la vigilance. On le donne au dieu Lunus & à Mercure; quelquefois à Bacchus, parce qu'on le lui ſacrifioit pour la conſervation des vignes. Il dénote auſſi les combats & la victoire.

La corneille, eſt le *ſymbole* d'Apollon le dieu des devins. Quand elle eſt perchée, elle déſigne la foi conjugale.

Le crocodile, repréſente le Nil & l'Egypte qu'il arroſe, parce qu'il naît dans ce fleuve. Quelquefois il marque des ſpectacles, où l'on avoit donné le plaiſir au peuple de voir ces animaux extraordinaires.

Le dauphin, entortillé à un trident ou à une ancre, ſpécifie la liberté du commerce & l'empire de la mer. Quand il eſt joint à un trépié d'Apollon, il caractériſe le ſacerdoce des quinze-virs, qui pour annoncer leurs ſacrifices ſolemnels, portoient par toute la ville un dauphin au bout d'une perche, & qui regardoient ce poiſſon comme étant conſacré à Apollon, ainſi que la corneille parmi les oiſeaux.

L'éléphant figure l'éternité, parce qu'il eſt d'une très-longue vie. Plus ſouvent néanmoins, il marque les jeux publics, où l'on en expoſoit aux yeux du peuple.

Dans les médailles du Jules, du tems de la république, lorſqu'il n'étoit pas encore permis de mettre ſa tête ſur les monnoies, il fit graver à la place cet animal, dit le P. Jobert, parce qu'en langue punique, *cæſa* ſignifie un *éléphant*. Mais il n'eſt pas vraiſſemblable que Céſar ait employé cette frivole équivoque; de plus, l'hiſtoire nous apprend que le ſurnom de *Céſar* étoit dans la famille des Jules, dès le tems de la ſeconde guerre punique.

La harpie, eſt l'emblême de la valeur.

Le hibou, qui voit comme le chat dans les ténebres, eſt le *ſymbole* de la ſageſſe; il eſt conſacré à Minerve, & placé quelquefois ſur ſon caſque, quelquefois à ſes piés.

L'hipopotame, repréſente le Nil & l'Egypte que ce fleuve arroſe.

Le lievre & le lapin ſont le *ſymbole* de l'Eſpagne; on en voit auſſi ſur les médailles de Sicile. Ils caractériſent en général l'abondance, à cauſe de leur fécondité.

Le loup & la louve ſignifient, ou l'origine de la ville de Rome, fondée par les deux freres qu'on publioit avoir été allaités par une louve, ou ſimplement la domination romaine, à laquelle les peuples étoient ſoumis; peut-être déſignent-ils le pays où il ſe trouvoit quantité de loups, comme l'exprime la médaille de la ville de Mérida. Souvent on voit les deux freres, Rémus & Romulus, attachés aux têtes de la louve.

Le paon & l'aigle, peignent la conſécration des princeſſes, comme on peut le voir ſur des médailles de Plotine, de Marciana, de Matidie & de Sabine, rapportées par M. Vaillant. Comme on croyoit que ces oiſeaux favoris, l'un de Junon & l'autre de Jupiter, portoient les ames au ciel: on les voit quelquefois au-deſſus du bûcher.

Le pégaſe aîlé, eſt le *ſymbole* de Corinthe, où Minerve le donna à Bellerophon pour combattre la Chimere. Il ſe trouve auſſi ſur les médailles des villes d'Afrique, & ſur celles de Sicile, depuis que les Carthaginois s'en furent rendus les maîtres, parce qu'on tenoit que ce cheval miraculeux étoit né du ſang de Méduſe qui étoit africaine. Syracuſe en particulier, qui avoit une étroite alliance avec Corinthe, gravoit un pégaſe ſur ſes médailles.

Le phénix, qui renait à ce qu'on prétend de ſes cendres, ſignifie tantôt l'eſpérance d'un plus heureux tems, tantôt l'éternité même & la durée de l'empire. On le voit quelquefois ſeul perché ſur un globe; le plus ſouvent il eſt dans la main du prince.

Les pigeons ſont conſacrés à Vénus, & ſe trouvent quelquefois à ſon char & à celui de ſon fils; ils ſont ordinairement ſur ſes temples, & à côté de ſes autels.

Les poiſſons, marquent les villes maritimes; mais les thons, appellés *pélamides*, ſont le *ſymbole* particulier de Byzance, parce qu'on y en pêche quantité.

Le porc, ſur les médailles d'Antonin, ſignifie les commencemens de Rome, & le lieu où Lavinium fut bâti, ſelon l'oracle qui avoit ordonné qu'on le plaçât à l'endroit où la truie ſe feroit arrêtée, promettant qu'après autant d'années qu'elle auroit de petits cochons, on ſe trouveroit en état d'en bâtir une bien plus conſidérable.

Le

Le ſanglier, eſt le *ſymbole* des jeux ſéculaires qui ſe faiſoient en l'honneur de Diane à qui cet animal eſt conſacré. Quelquefois il déſigne de certaines chaſſes dont on donnoit le plaiſir au peuple.

Le ſerpent ſeul, eſt mis ordinairement pour Eſculape, ou pour Glycon le ſecond Eſculape; & quand il eſt ou à l'autel, ou dans la main d'une déeſſe, c'eſt toujours le *ſymbole* d'Higée ou de la Santé. Le double ſerpent, eſt la marque de l'Aſie. Quelquefois il ſignifie la guerre & la diſcorde, quand il eſt aux piés de la Paix. Quand il eſt aux piés de Minerve, à qui Plutarque dit qu'il étoit conſacré, il marque le ſoin qu'on doit prendre des filles, qu'il faudroit, s'il eſt poſſible, garder avec le dragon des Heſpérides. Quand il ſort d'une corbeille, ou qu'il accompagne Bacchus, il marque les orgies de ce dieu. Quand il eſt au-deſſus d'un trépié, il marque l'oracle de Delphes, qui ſe rendoit par un ſerpent.

La ſirene, dont l'image ſe trouve ſur les médailles de Cumes, eſt Parthenope qui y eſt enterrée.

Le ſphinx, repréſente la prudence, & ſe donne à Apollon & au Soleil, à qui rien n'eſt caché. On le mettoit à l'entrée des temples, pour marquer la ſainteté des myſteres. Sur les médailles d'Auguſte, il nous repréſente le cachet de ce prince, qui prétendoit montrer par-là que les ſecrets des princes doivent être impénétrables.

La tortue, eſt un *ſymbole* de Vénus; il apprend alors que les femmes mariées doivent ſe tenir à la maiſon.

La tourterelle, eſt l'image de la concorde entre la femme & le mari.

Certains animaux extraordinaires qui ſe rencontrent ſur les revers avec ce mot, *Munificentia Aug.* ou bien avec celui-ci, *Sæculares Aug.* ne ſignifient autre choſe, ſinon que les princes dont la médaille porte le nom, les ont fait venir des pays étrangers, afin de les donner en ſpectacle au peuple.

On a quelquefois pris le ſoin de ſpécifier ſur les médailles, l'ordre dans lequel on les avoit fait voir au peuple; c'eſt ce qu'expriment certains chiffres qui ſe trouvent ſur les médailles des Philippes, I. II. III. *&c.* ils veulent dire que cet animal parut le premier, le ſecond, *&c.*

Avec ces notions générales, il n'eſt perſonne qui ne puiſſe agréablement s'appliquer à déchiffrer ces médailles, en attendant que la lecture & l'uſage lui découvrent les myſteres cachés d'autes *ſymboles* ſinguliers, dont l'intelligence eſt reſervée aux gens conſommés dans l'art numiſmatique. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SYMBOLIQUE, COLONNE, (*Archit.*) colonne qui, par des attributs, déſigne ou une nation, comme une colonne d'ordre françois, ſemée de fleurs-de-lys, ainſi qu'il y en a au portail des *PP.* jéſuites à Rouen; ou quelque action mémorable, comme la colonne Corvine, contre laquelle étoit un corbeau, & qui fut élevée à Valerius Maximus ſurnommé *Corvinus*, en mémoire de la défaite d'un géant par le moyen d'un corbeau, ainſi que le rapporte M. Félibien dans ſes *Principes des arts*, *l. I. ch. iij.*

On comprend encore ſous le nom de colonnes *ſymboliques*, celles qui ſervent de ſymboles, comme on en voit une ſur la médaille de Néron, qui marque la ſtabilité de l'empire romain. *Dictionn. d'archit.*

SYMBOLON, *ou* SYMBOLORUM PORTUS, (*Géog. anc.*) port ſur les côtes méridionales de la Cherſonnèſe taurique. Arrien, *Péripl. p.* 20. le place entre la ville de Lampas, & celle de la Cherſonnèſe, à cinq cens vingt ſtades de la premiere de ces places, & à cent quatre vingt ſtades de la ſeconde. Dans un fragment d'un périple du Pont-Euxin, & du Palus Méotide, *p.* 6. ce port eſt appellé *Ebuli portus*, ou *Symbulon*, & placé à trois cens ſtades, ou quarante milles du promontoire Criû, & à quatre-vingt ſtades, ou vingt-quatre milles de la ville de Cherſonnèſe. Strabon, *l. VII. p.* 308. place auſſi le port *Symbolum* ſur la côte ſeptentrionale de la Cherſonnèſe taurique, après la ville de Cherſonnèſe; & Pline, *l. IV. c. xij.* lui donne la même ſituation; de ſorte qu'il doit y avoir faute dans Ptolomée, *l. III. c. vj.* qui met ce port ſur la côte occidentale & dans le golfe Carcinite, non-ſeulement avant la ville de Cherſonnèſe, mais encore avant le promontoire *Parthenium*. (*D. J.*)

SYMBOLUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Thrace, ainſi appellé par les Grecs, ſelon Dion Caſſius, *liv. XLVII.* parce que le mont *Symbolus*, dans cet endroit ſe joint à une autre montagne qui avance dans le milieu du pays. Ce lieu étoit entre les villes de *Néapolis* & de *Philippi*, dont la premiere étoit ſituée ſur le bord de la mer, du côté de l'île Thaſus, & la ſeconde dans les terres, au milieu d'une plaine, entre les monts Paugée & Symbolus. (*D. J.*)

SYME, (*Géog. anc.*) île d'Aſie, dans la mer Carpathienne, ſur la côte de la Doride, entre Gnide & Loryma, ſelon Strabon, *l. XIV.* & Ptolomée, *l. V. c. ij.*

Athénée raconte que Glaucus, le dieu marin, ayant enlevé Syme, fille de Jalemus & de Dotis, paſſa dans une île déſerte près de Carie, qu'il appella du nom de ſa femme. Diodore prétend néanmoins qu'elle prit ſon nom de la femme de Neptune: il ajoute que Niréus, ce grand & bel homme, qui amena du ſecours à Agamemnon pendant la guerre de Troie, fut roi de cette île, que poſſederent enſuite les Cariens qui ſe trouvoient les maîtres de la mer; mais ayant été contraints de l'abandonner par une ſéchereſſe qui y fit de grands ravages, l'île demeura déſerte, juſqu'au tems que la flotte des Lacédémoniens y vint aborder.

Homere fait mention de cette île dans ſon *Il. l. de l'Iliade*, où il dit que Niréus, roi de *Syme*, & le plus beau d'entre les Grecs après Achille, vint à la guerre de Troie, mais avec peu de monde. Ce fut devant la même île que les Athéniens furent battus par les Lacédémoniens, dans un combat naval où ils perdirent ſept vaiſſeaux; & alors les Lacédémoniens prirent terre à *Syme*, & y dreſſerent un trophée en mémoire de la victoire qu'ils venoient de remporter ſur leurs ennemis.

On ne peut pas douter que cette île n'ait été autrefois très-cultivée & très-fertile en grain; car on a des médailles anciennes qui le juſtifient; on voit ſur un des côtés de ces médailles, Cerès couronnée d'épics, & de l'autre côté encore une javelle d'épics.

Le nom moderne de *Syme*, eſt *Simio*. *Voyez-en l'article.* (*D. J.*)

SYMMACHIE, (*Mythol.*) ſurnom que les habitans de Mantinée donnerent à Vénus parce qu'elle avoit, diſoient ils, combattu pour les Romains, à la journée d'Actium. (*D. J.*)

SYMMETRIA, (*Antiq. rom.*) Pline dit que de ſon tems la langue latine n'avoit point de terme propre, pour exprimer le mot grec συμμετρία, quoique Cicéron ſe ſoit ſervi du verbe *commetiri*; d'où vient le *commenſus* dont Vitruve uſe, & qui contient toute la ſignification du mot grec: car *commenſus*, de même que *Symmetria*, ſignifient l'amas & le concours, ou rapport de pluſieurs meſures, qui dans diverſes parties ont entre elles une même proportion, qui eſt convenable à la parfaite compoſition du tout. Il eſt à remarquer que nous n'entendons à préſent par *ſymmétrie*, autre choſe que ce que les anciens entendoient par *ſymmetria*: car leur mot grec & latin ne ſignifioit que proportion, au-lieu que *ſymmétrie*, dans notre langue, déſigne un rapport de parité, ſoit de hauteur, de largeur, ou de longueur de parties, pour compoſer un beau tout; en un mot, en architecture, c'eſt une diſpoſition réguliere de toutes les parties d'un bâtiment. (*D. J.*)

SYMMETRIE, (*Architect.*) eſt le rapport, la proportion & la régularité des parties néceſſaires pour compoſer un beau tout. Ce mot eſt compoſé du grec *ſym*, avec, & *metron*, meſure.

La *ſymmétrie*, ſelon Vitruve, conſiſte dans le rapport & dans la conformité des parties d'un ouvrage à leur tout, & de la beauté de chaque partie, à celle de tout l'ouvrage, eu égard à une certaine meſure; de ſorte qu'il regne dans le bâtiment & dans tous ſes membres, une auſſi juſte proportion que celle qui ont les bras, les coudes, les mains, les doigts, & les autres membres du corps humain, les uns par rapport aux autres, & par rapport à tout le corps.

La *ſymmétrie* uniforme eſt celle où la même ordonnance regne dans tout le pourtour.

Et la *ſymmétrie* reſpective eſt celle où il n'y a que les côtés oppoſés qui ſoient pareils ou égaux les uns aux autres.

La *ſymmétrie* qui eſt le fondement de la beauté en architecture, en eſt la ruine dans la plûpart des autres beaux arts. Rien n'eſt plus inſipide qu'un diſcours oratoire ſymmétrique, bien arrangé, bien diſtribué, bien compaſſé; rien n'eſt plus inſipide dans un diſcours oratoire où le ſtile doit ſe conformer naturellement aux paſſions & aux images, que des phraſes bien arrondies, bien arrangées, bien cadencées,

bien

bien ſymmétriques; rien n'eſt plus inſipide dans un poëme où le génie & la verve doivent regner, & où je dois toujours voir le poëte la tête ceinte d'une couronne en déſordre, les yeux égarés dans le ciel, les bras agités comme un énergumene, emporté dans les airs ſur un cheval aîlé, ſans éperon qui le dirige, ſans mors qui l'arrête, que la méthode, l'équerre, le compas & la regle; rien n'eſt plus inſipide dans un ouvrage de peinture où l'artiſte n'a dû ſuivre dans la diſtribution de ſes perſonnages ſur la toile que la vérité de la nature, qu'un contraſte recherché, une balance rigoureuſe, une *ſymmétrie* incompatible avec les circonſtances de l'événement, la diverſité des intérêts, la variété des caracteres. Je conſeille à tous ces eſprits froids, analiſtes & méthodiques, de ſe mettre ſous le même joug avec le bœuf, & de tracer des ſillons qui plus ils ſeront droits & égaux, mieux ils ſeront. Rien de plus contraire aux grands effets, à la variété, à la ſurpriſe, que la *ſymmétrie*, qui par une ſeule partie donnée vous annonce toutes les autres, & ſemble vous diſpenſer de les regarder.

SYMÉTRIE *des plantations*. (*agricult. décor.*) *Voy.* PLANTATION.

J'ajoute avec M. J. J. Rouſſeau, que l'homme de goût, capable d'enviſager les choſes dans le grand, ne s'attache pas à la *ſymmétrie des plantations*, parce que cette *ſymmétrie* eſt ennemie de la nature & de la variété; toutes les allées de nos plantations ſe reſſemblent ſi fort, qu'on croit toujours être dans la même. Je permets qu'on élague le terrein pour s'y promener commodément; mais eſt-il néceſſaire que les deux côtés des allées ſoient toujours paralleles, & que la direction ſoit toujours en ligne droite? Le goût des points de vue, des lointains, vient du penchant qu'ont la plûpart des hommes à ne ſe plaire que là où ils ne ſont pas; avides de ce qui eſt loin d'eux, l'artiſte qui ne ſauroit les rendre aſſez contents de ce qui les entoure, leur perce toujours des perſpectives pour les amuſer; mais l'homme dont je parle, n'a pas beſoin de cette reſſource; & quand il eſt occupé du ſpectacle des beautés de la nature, il ne ſe ſoucie pas des gentilleſſes de l'art. Le crayon tomba des mains de le Nôtre, dans le parc de Saint-James, étonné, confondu, de voir réellement ce qui donne tout enſemble de la vie à la nature, & de l'intérêt à ſon ſpectateur. (*D. J.*)

SYMPATHIE, dans un ſens plus naturel & plus vrai, s'emploie pour exprimer l'aptitude qu'ont certains corps pour s'unir ou s'incorporer, en conſéquence d'une certaine reſſemblance, ou convenance dans leurs figures. Comme ***antipathie*** ſignifie une diſpoſition contraire, qui les empêche de ſe joindre; bien entendu qu'on n'attache à ces mots d'autres idées que celle de la propriété qu'ils expriment, ſans prétendre que cette propriété vienne de quelque être métaphyſique, ou qualité occulte réſidente dans ces corps.

Ainſi, le mercure qui s'unit à l'or, & à beaucoup d'autres métaux, roule deſſus le verre, la pierre, le bois, *&c.* & l'eau qui mouille le ſel, & qui le diſſout, coule ſur le ſuif ſans s'y attacher; de même que ſur une ſurface couverte de pouſſiere, & ſur les plumes des oiſeaux de riviere.

Deux gouttes d'eau ou de mercure ſe joindront immédiatement par le contact, & ne feront qu'une; mais ſi vous verſez ſur du mercure de l'huile de tartre, de l'eſprit-de-vin & de l'huile de térébenthine par-deſſus, & enfin qu'il y ait de l'air par-deſſus le tout; tous ces fluides reſteront dans le vaiſſeau ſans ſe mêler ou s'unir en aucune ſorte les uns avec les autres.

La différence de peſanteur ſpécifique de ces liqueurs paroît être la principale cauſe de ce phénomene. Car l'hydroſtatique nous apprend que ſi deux fluides d'inégale peſanteur ſont dans un vaſe, le plus léger ſe mettra toujours au-deſſus du plus peſant. Il faut cependant, pour que les fluides ne ſe mêlent pas, que la différence de peſanteur ſoit un peu conſidérable. Car le vin, par exemple, quoique plus léger que l'eau, ſe mêle avec elle, à-moins qu'on ne le verſe fort doucement, ou à-moins qu'on ne le verſe ſur quelque corps nageant ſur la ſurface de l'eau (tel par exemple, qu'une tranche de pain), & qui amortiſſe la force que le vin peut avoir reçu en tombant. (*O*)

SYMPATHIE, (*Phyſiolog.*) cette convenance d'affection & d'inclination; cette vive intelligence des cœurs, communiquée, répandue, ſentie avec une rapidité inexplicable; cette conformité de qualités naturelles, d'idées, d'humeurs & de tempéramens, par laquelle deux ames aſſorties ſe cherchent, s'aiment, s'attachent l'une à l'autre, ſe confondent enſemble, eſt ce qu'on nomme *ſympathie*. Quelle eſt rare & délicieuſe, ſur-tout quand elle eſt ſi forte, que pour me ſervir des termes d'un auteur anglois, il ne peut naître de troiſieme amour entre deux! mais ce n'eſt point de cette heureuſe liaiſon, dont je dois entretenir le lecteur. Il s'agit ici de cette communication qu'ont les parties du corps les unes avec les autres, qui les tient dans une dépendance, une poſition, une ſouffrance mutuelle, συμπάθεια, & qui tranſporte à l'une des douleurs, les maladies qui affligent l'autre. Il eſt vrai pourtant que cette communication produiſoit auſſi quelquefois par le même méchaniſme un tranſport, un enchaînement de ſenſations agréables.

La *ſympathie*, en phyſique anatomique, eſt donc l'harmonie, l'accord mutuel qui regne entre diverſes parties du corps humain par l'entremiſe des nerfs, merveilleuſement arrangés, & diſtribués pour cet effet.

La nature s'eſt propoſé trois choſes principales dans leur diſtribution; 1°. de donner du ſentiment aux organes des ſens.

2°. De donner du mouvement aux muſcles & aux fibres.

3°. De mettre les parties du corps dans une dépendance réciproque les unes des autres. L'œil, comme s'exprime un écrivain ſacré (c'eſt S. Paul), ne peut pas dire à la main, je n'ai que faire de toi, ni la tête aux piés, je n'ai que faire de vous: ainſi les nerfs ſont autant de renes dont l'ame ſe ſert pour tourner le corps de tous côtés; ce n'eſt qu'à eux que les parties doivent leurs mouvemens; les rameaux que leur envoient les mêmes troncs, ou ceux qui ſe communiquent, les tiennent dans une dépendance mutuelle, & portent à l'une les maux ou les plaiſirs, qui affligent l'autre.

Fauſſe hypothèſe ſur la ſympathie. Quelques auteurs ont attribué cette eſpece de commerce qui ſe trouve entre les parties, aux membranes qui leur ſont communes; mais il n'y eut jamais d'opinion moins fondée; l'expérience nous apprend que les membranes perdent le ſentiment de l'action, dès qu'elles n'ont plus de liaiſon avec les nerfs; ce n'eſt donc pas ſur elles qu'on doit rejetter les accidens qui s'étendent d'une partie à l'autre; ſouvent la partie qui partage la couleur d'une autre eſt fort éloignée, & ce qui ſe trouve dans l'entredeux, ne ſouffre point.

Comment pourroit-il ſe faire qu'une membrane qui tranſporte ces mouvemens irréguliers, ne fît aucun ravage dans le milieu? D'ailleurs, ceux qui ſoutiennent l'opinion dont nous parlons, s'imaginent que c'eſt par des oſcillations que les membranes ſe communiquent leurs mouvemens; mais qui pourra croire que des membranes preſſées fortement de tous côtés, attachées à chaque point de leur ſurface, flottantes dans une infinité d'endroits, lâches preſque partout, conduites par pluſieurs détours, ſoient capables de vibrations? Ce n'eſt donc qu'aux nerfs & aux vaiſſeaux qu'il faut rapporter la *ſympathie* qui ſe trouve entre les parties du corps. Entrons dans l'explication de ce méchaniſme.

Sympathie de la tête avec d'autres parties du corps expliquées. Dans diverſes maladies du cerveau, comme dans les contuſions, les yeux s'enflamment; le ſuc nerveux porté dans les nerfs qui vont à l'œil, donne beaucoup de force aux vaiſſeaux, & pouſſe le ſang dans les arteres lymphatiques; les nerfs de la troiſieme, quatrieme & ſixieme paires, mettent les muſcles en convulſion, & le regard devient féroce, ce qui pronoſtique le délire prochain.

Les douleurs de l'oreille ſont des plus aiguës; le grand nombre de rameaux de la ſeptieme paire, & ſa communication avec la huitieme, en donnent la raiſon; il ſurvient des puſtules à la langue, & quelquefois on ne peut plus parler quand le cerveau eſt abſcédé: d'abord les nerfs envoient beaucoup de ſuc dans les muſcles de la langue, y engorgent les vaiſſeaux, & forment par-là des puſtules; enfin par la violente compreſſion des nerfs, la langue devient paralytique.

Dans les bleſſures de tête, on vomit de la bile; en voici la raiſon; par l'action des nerfs qui vont à ce viſcere, les tuyaux ſont reſſerrés, comme le ſang n'a pas un grand mouvement, il s'accumule & filtre plus

de bile; mais l'action ne doit pas se terminer seulement au foie, elle peut s'étendre sur d'autres parties; aussi a-t-on remarqué que dans les blessures de tête, il se répandoit dans la cuisse un engourdissement; l'intercostal qui s'étend aux cuisses, explique ce phénomene.

Sympathie des yeux expliquée. Les parties de la tête qui sont hors du crâne, ont beaucoup d'empire sur les autres. 1°. Les yeux reçoivent des nerfs de la cinquieme paire; ainsi la dure-mere est agitée quand les yeux le sont; de-là vient que l'ophthalmie produit une douleur de tête avec des battemens: 2°. quand un œil est attaqué, l'autre l'est dans la suite, c'est peut-être parce que les deux branches de la troisieme paire sortent du même endroit: 3°. quand les humeurs d'un œil s'écoulent par quelque blessure, l'autre diminue; cet accident vient du vaisseau sympathique, lequel communique avec les deux yeux: 4° les yeux nous marquent les passions; parce que la cinquieme paire qui se répand dans l'œil, communique avec les nerfs des visceres: dès qu'il y a quelque grande agitation dans le cerveau, le suc nerveux qui est envoyé dans les nerfs des yeux, y imprime divers mouvemens. 5°. La diarrhée, selon Hippocrate, guérit l'ophtalmie; cela doit être ainsi, puisqu'alors les vaisseaux engorgés dans les yeux se desemplissent. 6°. Dans certaines maladies, les yeux se bouffissent, parce que le sang ne peut pas retourner par les veines, car quand on lie la jugulaire d'un chien, son œil se gonfle extraordinairement. 7°. Dans les grandes passions, il succede une inflammation de l'œil; cela vient de ce que les nerfs contractent les extrémités capillaires des arteres; alors le sang étant accumulé, & poussé avec plus de force, se jette dans les arteres lymphatiques de l'œil. 8°. Quand le corps est privé de nourriture, les yeux s'enfoncent, parce que ce qui forme leur masse, & la graisse qui les environne diminue. 9°. Comme il y a beaucoup de houpes nerveuses dans les paupieres, elles doivent être sensibles & quand elles seront fort irritées, il pourra survenir des convulsions dans tout le corps, à cause des communications de la cinquieme paire d'où elles tirent leur naissance.

Sympathie des narines expliquée. La dépendance mutuelle des narines & du diaphragme s'explique par le nerf intercostal, qui donne un rameau au diaphragme, & en reçoit un de chaque côté des nerfs diaphragmatiques. Baglivi s'est imaginé, que le nez avoit quelque liaison particuliere avec les intestins, parce que quand on fume, on est quelquefois purgé; mais c'est qu'alors, on a avalé de la fumée de tabac. Pour ce qui regarde le cerveau, il n'est pas surprenant que certaines matieres comme l'héllebore, puissent causer des convulsions; la communication de la cinquieme paire avec le nez explique ce phénomene: mais il y a une chose singuliere qui arrive très-souvent, c'est qu'on éternue en regardant fixement le soleil; cela vient de ce que la branche nasale de l'ophtalmique donne un rameau qui rentre dans le crâne, & en sort avec l'olfactif, pour s'aller répandre dans la membrane pituitaire.

Sympathie des oreilles expliquée. Nous avons vu la liaison du cerveau avec les oreilles; mais il reste à expliquer plusieurs phénomenes qui regardent d'autres parties.

1°. Wincler a dit qu'en faisant faire des mouvemens violens à un homme qui avoit une fluxion à l'oreille, il le délivra de cette incommodité; c'est que par des mouvemens violens il agita les nerfs, & rendit le cours aux liqueurs arrêtées.

2°. Fabrice de Hildan rapporte d'une femme, que les douleurs qu'elle sentoit à l'oreille s'étendoient jusqu'au bras; c'est que la portion dure communique avec la seconde & troisieme vertébrale, qui de leur côté, communiquent avec les nerfs brachiaux.

3°. Quelquefois les douleurs s'étendent à la cuisse; ce symptome ne peut résulter que de la communication des nerfs lombaires avec l'intercostal, le suc nerveux étant poussé par ce dernier nerf, retrécit les extrémités capillaires des vaisseaux, & par les engorgemens qu'il y forme, il y cause des douleurs.

4°. Dans les maux d'oreille, il arrive quelquefois une difficulté d'avaler; cet effet procede de ce que les nerfs de la cinquieme paire, qui vont à la langue, communiquent avec la portion dure.

5°. Selon l'observation de Baglivi, la surdité qui survient dans les maladies, arrête le cours-de-ventre: quand il arrive des dérangemens dans les nerfs de l'oreille, l'intercostal étant secoué, envoie plus de suc nerveux dans les plexus mésentériques, & retrécit les extrémités capillaires des arteres.

6°. Les douleurs d'oreilles naissent souvent dans les maladies aiguës, & sont un bon signe; c'est qu'alors la matiere qui cause la maladie, le dépose dans les glandes parotides; plusieurs médecins font appliquer un cautere actuel à ces glandes, & cela réussit fort bien. Au reste, ce dépôt arrive par la facilité que trouve la matiere à s'arrêter dans les cellules glanduleuses.

Sympathie des dents expliquée. Les dents n'ont pas moins de liaisons que l'oreille avec plusieurs parties du corps. 1°. Le mal aux dents cause une tumeur & une inflammation; nous le concevons en ce que les nerfs de la cinquieme paire qui vont aux dents, envoyent des rameaux aux joues, aux gencives, aux muscles du visage; ainsi, quand la douleur de dents est violente, les nerfs contractent les extrémités artérielles; les engorgemens qui arrivent alors, forment des inflammations, & font filtrer beaucoup de liqueur dans les interstices des fibres, soit des gencives, soit de la joue: en un mot, il arrive ici ce qu'on voit arriver quand on lie la jugulaire d'un chien, c'est-à-dire, que le voisinage se gonfle.

2°. La douleur des dents s'étend jusqu'aux oreilles, à cause de la communication de la portion dure avec la cinquieme paire.

3°. Les yeux souffrent du mal des dents; quelquefois il survient une tumeur sous l'œil, & la paupiere paroit palpiter: la branche qui se porte aux dents de la mâchoire supérieure, envoie un rameau dans le canal qui est sous l'orbite, va se répandre aux tégumens du visage, & à la levre supérieure; or ce nerf étant agité, le suc qui y coule contracte les extrémités artérielles sous l'œil, & y cause une tumeur par ce retrécissement. L'origine commune de cette branche & de l'olphtalmique de Willis, fait voir encore que l'œil doit pâtir du mal des dents.

4° Quand les dents sortent aux enfans, ils éprouvent des diarrhées, des fievres, des vomissemens. Comme les nerfs de la cinquieme paire sont fort agités, la huitieme qui communique avec elle dans la bouche, & avec l'intercostal, qui tire son origine de la cinquieme, contracte à diverses reprises les extrémités artérielles des intestins, il doit donc s'exprimer une liqueur qui se filtrera dans les intestins; si la contraction est telle que tout soit bouché, alors la fievre & des vomissemens succéderont.

5°. Il survient aux enfans des mouvemens épileptiques, l'agitation de la cinquieme, huitieme paire, & de l'intercostal, en donnent la raison; d'ailleurs le sang arrêté dans les visceres, agite de tous côtés les nerfs par diverses secousses qu'il reçoit du cœur; & de-là depend l'observation d'Hippocrate; savoir, que les convulsions ne surviennent pas aux enfans qui ont des diarrhées, car les vaisseaux se désemplissent.

6°. Les remedes qu'on met dans l'oreille, appaisent quelquefois le mal de dents; on le conçoit par la communication de la cinquieme paire avec la portion dure.

7°. Les véficatoires guérissent quelquefois l'odontalgie. C'est un principe constant que tout étant en équilibre dans le corps humain, l'effort se jette vers l'endroit où cet équilibre est interrompu; or par les véficatoires l'équilibre est interrompu dans un point, & alors l'effort se portant vers ce point-là, il est moindre aux environs des dents.

8°. Pour ce qui regarde la liaison du larynx & du pharynx, la paire vague y envoye des rameaux de dessous le corps olivaire, & le récurrent en donne à l'œsophage & à la trachée-artere.

Sympathie des poulmons expliquée. La poitrine nous offre plusieurs phénomenes curieux; mais il y a beaucoup de faits qu'on rapporte à la *sympathie*, qui dépendent d'une autre cause. 1°. Les poumons étant attaqués, les nerfs intercostaux doivent produire des inspirations fréquentes; car l'intercostal joint aux nerfs dorsaux, communique avec la huitieme paire.

2°. Les inflammations des poulmons font sentir de la douleur vers les clavicules & l'omoplate, parce que le nerf intercostal forme avec la seconde paire dorsale le nerf qui se porte au muscle souclavier.

3°. Les joues rougissent dans les phthisiques. Pour expliquer ce phénomene, il faut observer que le sang ne coulant pas librement dans les poumons, il se trouve arrêté dans la veine cave supérieure; les arteres doivent donc nécessairement se gonfler, & envoyer plus de sang au visage. Autre remarque, c'est que le ré-

réſeau eſt conſidérable aux joues; or les parties venant à ſe ſécher dans la phthiſie, & le réſeau du viſage étant plus gros aux joues, il arrive que le ſang s'y jette en plus grande quantité.

4°. Le cerveau ſouffre dans les maladies du poumon; cela peut réſulter de la communication de la huitieme paire avec la cinquieme, laquelle envoie des rameaux à la dure-mere; mais il faut ſurtout avoir égard au ſang qui ne peut pas deſcendre commodément du cerveau.

5°. *Baglivi* croit qu'il y a de la *ſympathie* entre la poitrine & les teſticules, parce que les maladies du poumon ſe jettent dans les bourſes; mais cet accident rare ne vient pas de leur liaiſon. Les matieres qui forment un abſcès dans le tiſſu pulmonaire, ſe peuvent tranſporter dans tout le corps, ſoit par la diſpoſition des parties, ſoit par quelque accident.

6°. En appliquant des véſicatoires aux jambes, on a ſoulagé quelquefois les pleurétiques. On a dit que dans l'endroit où agiſſent les véſicatoires, il ſe fait une dérivation, & que la matiere dépoſée dans les poumons ſe porte aux jambes; mais cette explication n'eſt qu'un jeu d'eſprit, & le fait même eſt douteux.

7°. Quand le diaphragme eſt enflammé, on tombe dans la phrénéſie, qui n'eſt quelquefois qu'une inflammation des méninges; cela vient de ce que le diaphragme n'ayant plus de mouvement libre, le ſang s'arrête dans les poumons, & par conſéquent dans le cerveau; d'ailleurs le nerf diaphragmatique communiquant avec l'intercoſtal, agite la cinquieme paire qui donne des rameaux à la dure-mere; ce même nerf ſe rendant au cerveau, peut encore y porter une agitation qui cauſera la phrénéſie.

Sympathie du ventricule expliquée. Les maux qui ſurviennent au ventricule, ſe répandent preſque de toutes parts. 1°. Les douleurs de tête, le délire, le vertige, la rougeur du viſage, les affections ſoporeuſes dépendent très-ſouvent de ce viſcere. Les nerfs du ventricule étant agités, ceux des reins, de la rate, du foie, des plexus méſentériques le ſont auſſi, & contractent les vaiſſeaux. La contraction des extrémités artérielles arrête le ſang dans toutes ces parties; c'eſt donc une néceſſité que les liqueurs ſe portent en plus grande quantité vers la tête, & y produiſent les effets dont nous venons de parler.

2°. Les nerfs qui vont au ventricule, fourniſſent des rameaux au larynx, au pharynx, aux muſcles de l'os hyoïde & à l'œſophage; ainſi le ventricule étant agité, les rameaux le ſeront, & envoyeront plus de ſuc nerveux dans ces endroits; auſſi l'excrétion de la ſalive précede le vomiſſement. Souvent les eſquinancies ſe guériſſent par les purgatifs; & la langue, ſelon Baillou, ſe ſent toujours de l'état du ventricule.

3°. Pour la poitrine, elle n'a pas moins de liaiſon avec le ventricule. On ſait que la huitieme paire qui donne des rameaux à la trachée-artere, va former les plexus pneumoniques, & ſe répand ſur l'œſophage. Il ne faut donc pas être ſurpris ſi le trouble qui arrive dans ce viſcere, excite des toux opiniâtres, & ſi les matieres qui relachent le ventricule, ſont ſi ſalutaires dans l'inflammation des poumons.

4°. Mais ſi les poumons ſont troublés par le ventricule, le cœur ne l'eſt pas moins. Les rameaux qui vont au plexus cardiaque, au cœur, aux oreillettes, doivent néceſſairement être agités, quand les nerfs du ventricule le ſont; car ils ſortent de la huitieme paire; alors l'eſprit nerveux ſe portera dans le cœur en ſi grande abondance, que ce muſcle demeurera long-tems en contraction; or cela ne ſauroit arriver qu'on ne tombe en ſyncope, & les praticiens en rapportent pluſieurs exemples.

Outre les liaiſons dont nous venons de parler, le ventricule en a encore d'autres avec l'abdomen. D'abord, le plexus ſemilunaire qui forme par ſes rameaux le plexus ſplénique, communique avec le plexus ſtomachique; ainſi quand la rate ſera remplie de ſang épais dans les hypocondriaques, ſes mouvemens irréguliers ſe communiqueront au ventricule, & en reſſerrant ſon pylore, ils donneront lieu à l'air de ſe raréfier, & de cauſer des gonflemens. Le foie ne ſouffrira pas moins des mouvemens irréguliers du ventricule; les fibres nerveuſes que la huitieme paire envoie au pylore, ſe joignent au plexus hépatique; ainſi quand elles ſeront agitées, la bile coulera ſur le champ.

Le plexus ſtomachique communique avec le plexus méſentérique: donc les douleurs de l'eſtomac peuvent paſſer dans les inteſtins; en outre le plexus rénal gauche communique avec le plexus ſtomachique; ainſi les reins s'enflammant, le vomiſſement pourra ſuccéder. Les vomiſſemens qui ſurviennent aux femmes groſſes, naiſſent de ce que le ſang qui ſortoit de l'utérus, n'ayant plus cette iſſue, il ſe jette en plus grande quantité dans l'artere cœliaque. Enfin comme les nerfs de la huitieme paire qui ſe terminent preſque au ventricule, communiquent avec les nerfs qui ſe répandent au-dehors, on ne ſera pas ſurpris ſi les maux qui arrivent à l'eſtomac, excitent des ſueurs, ou ſuppriment la tranſpiration; la grande contraction qu'éprouvent alors les vaiſſeaux, exprimera d'abord les liqueurs des couloirs, & finira par boucher les tuyaux ſecrétoires.

Sympathie des inteſtins expliquée. Les inteſtins reçoivent leurs nerfs des intercoſtaux; ces nerfs forment le plexus cardiaque & le ſplénique, qui communiquent avec les nerfs dorſaux, les nerfs de l'eſtomac & ceux de la veſſie; ainſi 1°. dans la paſſion iliaque il ſurviendra ſouvent des ſyncopes par l'agitation du plexus cardiaque; 2°. la reſpiration ſera difficile, parce que les nerfs coſtaux ſeront tirés par l'intercoſtal; 3°. on vomira à cauſe de la communication des plexus méſentériques avec le ſtomachique; 4°. il ſurviendra un grand écoulement de bile, & peut-être une inflammation au foie, parce que le plexus hépatique ſort du plexus ſemilunaire, qui jette des rameaux pour former les plexus de méſentere; 5°. l'urine s'arrêtera, parce que les plexus rénaux retréciront les extrémités capillaires des arteres rénales; 6°. les coliques pourront cauſer des maux de tête, puiſque le ſang étant arrêté dans les inteſtins, dans les reins & dans le foie, ſe porte à la tête en plus grande quantité. Les tiraillemens cauſés par les nerfs inférieurs, pourront auſſi produire des convulſions, & ces convulſions pourront cauſer la paralyſie.

Sympathie du foie expliquée. Le foie reçoit ſon plexus du nerf intercoſtal qui lui envoie trois rameaux, après qu'il en a donné un au diaphragme. Voyons ce que doit produire une telle origine. 1°. Dans les inflammations du foie, il arrive des hémorrhagies par la narine droite; cela vient de ce que le nerf intercoſtal droit qui fournit le plexus hépatique, communique avec les nerfs qui vont au nez, & y cauſe des engorgemens qui ſont ſuivis d'une hémorrhagie. 2°. Ceux qui ont le foie trop gros & enflammé, ſentent, ſelon Baillou, une douleur aux clavicules & aux omoplates; il faut remarquer qu'alors on ne reſpire qu'en élevant les côtes; on tient l'omoplate & la clavicule élevés, ce qui ne peut ſe faire quelque tems ſans douleurs. 3°. Il arrive des vomiſſemens, à cauſe que les fibres de la huitieme paire qui vont au pilore, ſe joignent au plexus hépatique. 4°. Hollier rapporte qu'il a vu deux ou trois fois à la cuiſſe des douleurs inſupportables qui ne cédoient à rien, & qu'il a trouvé du pus entre les muſcles. Dans ce cas, le foie avoit quelque vomique; car ce phénomene ne dépend pas des nerfs; peut-être que le pus de la jambe s'étoit dépoſé dans le foie, ou que du foie il étoit venû en circulant au-travers la ſubſtance celluleuſe juſqu'aux extrémités.

Sympathie de la rate expliquée. Nous avons déja dit quelque choſe de la rate. 1°. Ses incommodités ſe ſont ſentir quelquefois au côté droit; cela doit arriver par la communication du plexus ſémi-lunaire gauche avec le plexus hépatique; car c'eſt ce plexus ſemi-lunaire qui donne origine au plexus ſplénique. 2°. Quand il y a quelque obſtruction, on eſt ſujet au vomiſſement; cela vient de la communication du plexus ſemi-lunaire avec le plexus ſtomachique. 3°. Les hypocondriaques ont une difficulté de reſpirer; les rameaux de l'intercoſtal qui ſe joignent aux nerfs dorſaux, doivent cauſer ce ſymptome, & la branche intercoſtale qui va s'unir à la huitieme paire près des plexus pneumoniques, peut encore contribuer à cet effet, de même que l'union du plexus ſemi-lunaire avec le nerf gauche de la huitieme paire. 4°. Par la derniere communication dont nous venons de parler, les hypocondriaques ſentent du reſſerrement à la région de l'eſtomac; il faut y ajouter encore la grande quantité du ſang que reçoit le ventricule à cauſe de l'obſtruction de la rate. 5°. Comme le plexus cardiaque reçoit des branches de l'intercoſtal gauche, le cœur peut participer aux maux de la rate. 6°. On doit

doit ſentir un poids, ſurtout quand on a mangé; car le reſſerrement cauſé par les nerfs accumule le ſang dans les arteres, & la rate eſt comprimée par les alimens.

Sympathie des reins expliquée. Une partie qui cauſe bien des dérangemens dans la machine, c'eſt les reins. 1°. S'il y a quelque pierre, il ſurvient une difficulté de reſpirer; cela ſe conçoit par la communication de l'intercoſtal avec les nerfs coſtaux & avec la huitieme paire; d'ailleurs, afin que le diaphragme ne comprime pas le rein, on éleve les côtes, on ſe tient droit. De cette même cauſe naiſſent quelquefois des douleurs de côté ſemblables à celles de la pleuréſie.

2°. Liſter remarque qu'il ſurvient des palpitations, quand on a quelque pierre aux reins; cela peut arriver par les contractions fréquentes que cauſent dans le cœur les branches de l'intercoſtal qui forment le plexus cardiaque.

3°. Le pouls eſt petit du côté malade; car comme l'intercoſtal communique avec les nerfs brachiaux, ces nerfs qui ſont alors agités, contractent les arteres, & les empêchent d'obéir comme auparavant, aux mouvemens du cœur.

4°. Il ſurvient des coliques & des vomiſſemens; la communication des plexus méſentériques & du ſtomachique avec les plexus rénaux, produiſent ces accidens.

5°. Le teſticule ſe retire en haut, à cauſe des rameaux lombaires qui ſe jettent dans les vaiſſeaux ſpermatiques, & qui vont au muſcle crémaſter, lequel en ſe contractant, doit de néceſſité ſoulever le teſticule.

6°. On ſent un engourdiſſement à la cuiſſe, en conſéquence de la compreſſion du nerf intercoſtal près du rein.

7°. Il arrive une ſuppreſſion d'urine, parce que les nerfs irrités contractent les extrémités artérielles des reins.

8°. On éprouve une douleur aux lombes, parce que vers l'endroit où naiſſent les branches des plexus rénaux, il y a des filets qui vont ſe jetter aux lombes; d'ailleurs les plexus ſemi-lunaires, après avoir donné des plexus aux reins, donnent des branches aux lombes.

9°. Les douleurs d'un rein s'étendent à l'autre; ſouvent même elles ne ſe font pas ſentir dans le rein qui eſt affligé, mais dans l'autre. Comme les plexus ſemi-lunaires communiquent enſemble, lorſqu'un rein eſt malade, la contraction que les plexus porteront dans les arteres de l'autre rein, y pourront cauſer une ſuppreſſion; mais ſi les pierres cauſent une grande compreſſion dans un rein, il n'y aura plus de ſentiment; cependant les diſtenſions que cauſeront ces pierres, tirailleront les nerfs de l'autre rein, & y tranſporteront la douleur.

Sympathie de la veſſie expliquée. Nous finirons les mouvemens ſympathiques qui regardent les couloirs de l'urine, par le rapport de la veſſie avec quelques parties. 1°. Quand elle contient quelque pierre, on ſent de la douleur au gland; ce ſymptome réſulte de ce que les nerfs étant irrités par la pierre, contractent les vaiſſeaux tendres qui ſont au gland, & y cauſent quelque ſéparation dans les fibres. 2°. Quand on urine avec douleur, on ſent de petits mouvemens convulſifs preſque par-tout le corps; c'eſt que les nerfs intercoſtaux agitent les nerfs épineux, qui peuvent porter leur mouvement dans toutes les parties. 3°. La veſſie doit communiquer ſes mouvemens à l'abdomen, à cauſe qu'elle reçoit les nerfs du plexus méſentérique inférieur. 4°. A l'anus, aux proſtates, aux véſicules ſéminales; car les nerfs que reçoit la veſſie, viennent de la même origine, c'eſt-à-dire, du plexus méſentérique & de l'intercoſtal.

Sympathie de l'uterus expliquée. Si quelque partie a de la liaiſon avec les autres, c'eſt aſſurément la matrice. 1°. Dans la paſſion hyſtérique les femmes ſentent quelquefois un froid glaçant derriere la tête; les nerfs vertébraux qui communiquent avec l'intercoſtal, ſont tellement agités par ce dernier nerf, qu'ils envoient dans les tégumens de la tête une grande quantité de ſuc nerveux; de ſorte que les vaiſſeaux ſont entierement reſſerrés; & comme le ſang n'y peut pas couler, la diminution du mouvement fait ſentir le froid.

2°. Il ſurvient une grande douleur de tête, parce que le ſang arrêté dans les parties inférieures ſe porte en grande quantité vers les parties ſupérieures; c'eſt de-là que dépend encore le vertige dont l'origine

conſiſte dans le gonflement des arteres qui vont à l'œil; c'eſt encore à cette même cauſe, qu'il faut rapporter le tintement d'oreille; car les vaiſſeaux qui accompagnent le nerf acouſtique, agitent ce nerf par leurs battemens.

3°. La pâleur qui ſurvient dans cette maladie, peut s'expliquer par le gonflement des gros tuyaux qui compriment les petits & empêchent le ſang d'y couler.

4°. Les convulſions naiſſent du ſang arrêté, qui, par ſes ſecouſſes, agite par-tout le genre nerveux.

5°. Il ſurvient un grand reſſerrement au larynx & au pharynx; ce reſſerremment procede de la liaiſon du plexus glangliforme de l'intercoſtal, avec la branche de la huitieme paire qui ſe porte au larynx & au pharynx.

6°. La difficulté de reſpirer, réſulte de l'agitation que cauſe l'intercoſtal dans les plexus pneumoniques, par le rameau qui s'inſere à la huitieme paire. Le ſang étant arrêté dans les poumons, parce qu'il ne peut pas couler vers les parties inférieures, peut encore rendre la reſpiration pénible: ajoutez la communication du nerf diaphragmatique avec l'intercoſtal, & vous verrez que toutes ces cauſes ne ſeront que trop ſuffiſantes pour déranger la reſpiration.

7°. Le vomiſſement peut venir, 1°. du ſang qui ſe jette en trop grande quantité dans le ventricule; 2°. de l'agitation que les plexus méſentériques cauſent dans les rameaux que la huitieme paire envoie à l'œſophage; & 3°. de l'agitation des branches lombaires, qui vont aux muſcles de l'abdomen.

8°. La ſyncope procede de ce que les plexus cardiaques tiennent le cœur dans une longue contraction, par la grande quantité de ſuc nerveux qui y eſt envoyé.

9°. Le foie doit pareillement être attaqué, car le plexus hépatique eſt formé par l'intercoſtal: ainſi les vomiſſemens ſeront bilieux, comme le remarque Sydenham.

10°. Il ſe forme ſouvent une tumeur mobile dans le bas-ventre. Les plexus méſentériques qui naiſſent de l'intercoſtal, communiquent avec ce nerf; ils envoient auſſi des branches à la matrice, leſquelles contractent les inteſtins.

11°. On conçoit qu'il pourra ſurvenir des coliques affreuſes, ainſi que des douleurs de lombes, en conſéquence des branches de nerfs, que les plexus méſentériques & l'intercoſtal fourniſſent à ces parties.

12°. L'urine eſt claire comme de l'eau, parce que l'intercoſtal étant agité, les plexus rénaux le ſont auſſi; alors la grande quantité de ſuc nerveux pouſſé dans les extrémités artérielles des reins, y cauſe un reſſerrement qui ne permet pas aux parties groſſieres de s'échapper; l'eau ſeule a des parties aſſez ſubtiles pour paſſer par les couloirs.

Ce ſont-là les phénomenes que préſente ordinairement la paſſion hyſtérique, cette maladie ſi variée dans ſes jeux, qu'on peut la comparer au pouvoir qu'avoit Prothée de ſe changer en toutes ſortes de formes.

Paſſons aux phénomenes ſympathiques qui accompagnent la groſſeſſe. Le vomiſſement dépend plutôt des vaiſſeaux que des nerfs; car s'il dépendoit des nerfs, il ſeroit plus violent. Quand le fœtus croît, le ſang qui ne peut ſe décharger par la matrice, eſt obligé de ſe porter en plus grande quantité dans le ventricule, & y cauſe le vomiſſement. Les femmes enceintes ſentent de la douleur aux cuiſſes lorſqu'elles ſe mettent à genoux; cela vient de ce que le cordon que forment les vaiſſeaux & le nerf crural ſont extrèmement tendus dans cette ſituation. Il y en a qui tomberoient en foibleſſe, ſi elles reſtoient quelque tems à genoux; comme l'abdomen eſt alors fort preſſé, le diaphragme ne peut pas deſcendre, & par conſéquent la reſpiration ne peut ſe faire qu'avec peine. La veſſie, le rectum & la matrice reçoivent des nerfs des mêmes troncs; on ne ſera donc pas ſurpris que ces parties partagent réciproquement leurs maladies. Enfin dans l'amour, l'utérus partage auſſi les impreſſions des parties du corps qui en ſont les plus éloignées. L'on ſait les effets que produiſent dans cet organe de la génération, les baiſers des amans ſur les levres, par une ſuite de la communication des nerfs de la cinquieme paire. Cette cinquieme paire diſtribuant ſes ramifications aux deux levres, à l'œil, à la langue, & par l'inoculation d'un de ſes nerfs, au cœur, aux

viſce-

viſceres, à la matrice, toutes ces parties ſont agitées; & le léger contact de quelques mamelons veloutés d'un corps ſpongieux, couvert d'une pellicule très-fine, cauſe tout cet embrâſement.

Remarques. Je finis par un *fait* particulier rapporté dans l'*hiſt. de l'acad. des Scienc*. En 1734. M. Hunauld fit à l'académie la démonſtration d'un rameau de nerf aſſez conſidérable, qui partant du plexus gangliforme ſemilunaire de M. Vieuſſens, remonte du bas-ventre à la poitrine, & va ſe perdre à l'oreillette droite, & à la baſe du cœur, où il ſe diſtribue. Comme les nerfs qui portent le ſentiment dans la machine, ſont que des parties aſſez éloignées ſont en commerce de ſenſations, on comprendra par ce nouveau nerf, le commerce qui ſe rencontre quelquefois entre les viſceres du bas-ventre & le cœur.

Il faut pourtant avouer que ſi ces ſortes de communications ſervent à un commerce réciproque de mouvemens, il y une communication plus cachée & primitive, qu'il faut chercher dans l'origine des nerfs. Des faits inconteſtables nous la démontrent, & nous la rendent aſſez ſenſible pour que nous puiſſions la reconnoître. Cette communication eſt telle, qu'un nerf étant irrité, celui qui lui répond dans le cerveau entre en mouvement. Eſt-ce à une cauſe de cette eſpece que l'on pourroit rapporter le premier mouvement machinal, je veux dire, le mouvement du cœur?

Tels ſont les détails phyſiologiques de M. Senac ſur cette matiere. Willis y a mêlé ſans ceſſe ſes fauſſes hypothèſes, mais il nous manque toujours un ouvrage complet ſur un ſujet ſi curieux; cette beſogne ſavante exigeroit tout enſemble un ramas d'obſervations bien avérées touchant les mouvemens ſympathiques des diverſes parties du corps humain, beaucoup de génie, de lumieres & de connoiſſances de la Nevrologie. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

SYMPATHIE, (*Peint.*) les Peintres ſe ſervent de ce terme pour ſignifier l'union & comme l'amitié qui eſt entre certaines couleurs; le goût & la pratique apprennent aux artiſtes à connoître cette union. (*D. J.*)

SYMPATHIQUE, REMEDE, (*Médec.*) c'eſt ainſi qu'on nomma par excellence, ſur la fin du ſeizieme ſiecle, l'eau & la poudre de ſympathie du chevalier Digby. *Voyez* POUDRE de *ſympathie*.

L'ouvrage que cet anglois mit au jour pour juſtifier la poſſibilité naturelle des cures *ſympathiques*, & enſuite la fameuſe impoſture de Jacques Aymar par ſa baguette devinatoire, furent cauſe que dans le dernier ſiecle, quelques perſonnes renouvellerent le ſyſtème ridicule des ſympathies; mais ce n'eſt que dans la bouche des Poëtes, comme, par exemple, dans celle de l'auteur du *Paſtor fido*, *atto I. ſcena j.* qu'un pareil ſyſtème peut ſe faire écouter des amans.

> *Mira d'intorno, Silvio,*
> *Quanto il mondo ha di vago, e di gentile:*
> *Opra è d'amore: amante è il cielo, amante*
> *La terra, amante il mare*, &c.

(*D. J.*)

SYMPHONIA,* ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom donné par quelques botaniſtes à l'amaranthe de trois couleurs, que Tournefort appelle *amaranthus, folio variegato*. Cette amaranthe eſt fort cultivée par les Fleuriſtes à cauſe de ſa grande beauté; ils l'appellent *tricolor*. *Voyez* TRICOLOR. (*D. J.*)

SIMPHONIE, ſ. f. mot formé du grec *ſym*, avec, & *phonè*, voix, ſignifie dans la muſique ancienne, cette union de voix ou de ſons qui forme un concert. C'eſt un ſentiment reçu que les Grecs ne connoiſſoient pas l'harmonie, dans le ſens que nous donnons aujourd'hui à ce mot. Ainſi leur *ſymphonie* ne formoit pas des accords; mais elle réſultoit du concours de pluſieurs voix ou inſtrumens chantans & jouans la même partie. Cela ſe faiſoit de deux manieres: ou tout concertoit à l'uniſſon, & alors la *ſymphonie* s'appelloit plus particulierement *homophonie*, ὁμοφωνία; ou la moitié des parties étoit à l'octave, ou même à la double octave de l'autre, & cela ſe nommoit *antiphonie*, ἀντιφωνία. On trouve la preuve de tout cela dans les problèmes d'Ariſtote.

Aujourd'hui le mot de *ſymphonie* s'entend de toute muſique inſtrumentale, tant des pieces qui ne ſont deſtinées que pour les inſtrumens, comme les ſonates & concerts, que de celles où les inſtrumens ſe trouvent mêlés avec les voix, comme dans nos opéra & dans pluſieurs autres ſortes de muſiques. On diſtingue la muſique vocale en muſique ſans *ſymphonie*, qui n'a d'autres accompagnemens que la baſſe continue, & muſique avec *ſymphonie*, qui a au moins un deſſus d'inſtrumens, violons, flutes ou hautbois. On dit d'une piece qu'elle eſt grande *ſymphonie*, quand outre la baſſe & les deſſus, elle a encore deux autres parties inſtrumentales; ſavoir, taille & quinte de violon. La muſique de la chapelle du roi, celle de pluſieurs égliſes, & celle de nos opéra, ſont preſque toujours en grande *ſymphonie*.

A cet excellent *article*, je ne joindrai que quelques-unes des réflexions de M. l'abbé du Bos, après avoir indiqué le ſens du mot *ſymphonie* chez les anciens. Ils attachoient trois ſignifications principales à ce mot *ſymphonie*, συμφωνία, qui veut dire *conſonnance*.

1°. Ils déſignoient par-là les rapports entre certains ſons qui ſe ſuccédoient les uns aux autres dans ce qu'on appelle *mélodie, chant ſimple, modulation*; ainſi l'intervalle de la quarte, celui de la quinte, & celui de l'octave avec leur répétition, ſe nommoient *ſymphoniques*. Il n'en étoit pas de même des autres intervalles, quoique reçus dans le chant ſimple ou la mélodie, tels que le ton, la tierce, la ſixte, *&c.* Ils ne formoient point, ſelon les anciens, une véritable *ſymphonie*, mais ſeulement emmelie, c'eſt-à-dire, *concinnitas*, convenance. 2°. On entendoit par ce terme *ſymphonie*, le concert de pluſieurs voix, celui de pluſieurs inſtrumens, ainſi que le mélange de ceux-ci avec les voix, ſoit que les uns & les autres fuſſent à l'uniſſon, ſoit qu'ils fuſſent à la tierce ou à la double octave, ſoit qu'ils jouaſſent ou chantaſſent un ſujet, ſoutenu d'un ſimple bourdon. 3°. Enfin l'on employoit ce même mot, pour ſpécifier plus particulierement cette ſorte de concert de pluſieurs voix, ou de pluſieurs inſtrumens qui chantoient & jouoient à l'uniſſon ou à la tierce.

La muſique dit M. l'abbé du Bos, ne s'eſt pas contentée d'imiter dans ſes chants le langage inarticulé de l'homme & tous les ſons naturels dont il ſe ſert par inſtinct. Cet art a voulu encore faire des imitations de tous les bruits qui ſont les plus capables d'agir ſur nous lorſque nous les entendons dans la nature. La muſique ne ſe ſert que des inſtrumens pour imiter ces bruits dans leſquels il n'y a rien d'articulé, & nous appellons communément ces imitations des *ſymphonies*.

La vérité de l'imitation d'une *ſymphonie*, conſiſte dans la reſſemblance de cette *ſymphonie* avec le bruit qu'elle prétend imiter. Il y a une vérité dans une *ſymphonie*, compoſée pour imiter une tempête, lorſque le chant de la *ſymphonie*, ſon harmonie & ſon rithme nous font entendre un bruit pareil au fracas que les vents font dans l'air, & aux mugiſſemens des flots qui s'entrechoquent, ou qui ſe briſent contre les rochers.

Ainſi quoique ces *ſymphonies* ne nous faſſent entendre aucun ſon articulé, elles ne laiſſent pas de pouvoir jouer des rôles dans des pieces dramatiques, parce qu'elles contribuent à nous intéreſſer à l'action, en faiſant ſur nous une impreſſion approchant de celle que feroit le bruit même dont elles ſont une imitation, ſi nous entendions ce bruit dans les mêmes circonſtances que nous entendons la *ſymphonie* qui l'imite. Par exemple, l'imitation du bruit d'une tempête qui va ſubmerger un perſonnage à qui le poëte nous fait prendre actuellement un grand intérêt, nous affecte comme nous affecteroit le bruit d'un tempête prête à ſubmerger une perſonne pour laquelle nous nous intéreſſerions avec chaleur, ſi nous nous trouvions à portée d'entendre cette tempête véritable. Il ſeroit inutile d'ajouter ici que l'impreſſion de la *ſymphonie* ne ſauroit être auſſi ſérieuſe que l'impreſſion que la tempête véritable feroit ſur nous; car on ſait que l'impreſſion qu'une imitation fait ſur nous, eſt bien moins forte que l'impreſſion faite par la choſe imitée.

Il n'eſt donc pas ſurprenant que les *ſymphonies* nous touchent beaucoup, quoique, leurs ſons, comme le dit Longin, ne ſoient que de ſimples imitations d'un bruit inarticulé, &, s'il faut parler ainſi, des ſons qui n'ont que la moitié de leur être & une demi-vie.

Voilà pourquoi l'on s'eſt ſervi dans tous les pays & dans tous les tems du chant inarticulé des inſtrumens pour remuer le cœur des hommes, & pour mettre certains ſentimens en eux, principalement dans les oc-

ca-

casions où l'on ne sauroit leur inspirer ces sentimens en se servant du pouvoir de la parole. Les peuples civilisés ont toujours fait usage de la musique instrumentale dans leur culte religieux. Tous les peuples ont eu des instrumens propres à la guerre, & ils s'y sont servi de leur chant inarticulé, non-seulement pour faire entendre à ceux qui devoient obéir, les ordres de leurs commandans, mais encore pour animer le courage des combattans, & même quelquefois pour le retenir. On a touché ces instrumens différemment suivant l'effet qu'on vouloit qu'ils fissent, & on a cherché à rendre leur bruit convenable à l'usage auquel on le destinoit.

Peut-être aurions-nous étudié l'art de toucher les instrumens militaires autant que les anciens l'avoient étudié, si le fracas des armes à feu laissoit nos combattans en état d'entendre distinctement le son de ces instrumens. Mais quoique nous n'ayons pas travaillé beaucoup à perfectionner nos instrumens militaires, & quoique nous ayons si fort négligé l'art de les toucher qui donnoit tant de considération parmi les anciens, que nous regardons ceux qui exercent cet art aujourd'hui comme la partie la plus vile d'une armée, nous ne laissons pas de trouver les premiers principes de cet art dans nos camps; nos trompettes ne sonnent point la charge comme ils sonnent la retraite: nos tambours ne battent point la chamade du même mouvement dont ils battent la charge. (*D. J.*)

SYMPHONISTE, s. m. (*Gram.*) musicien qui compose ou exécute des symphonies, ou de la musique instrumentale.

SYMPHYSE, *en Anatomie*, est une sorte de connexion ou d'union des os. *Voyez* UNION.

Le mot est grec, συμφυσις, & signifie *une liaison* ou *connexion naturelle*.

La *symphyse* ou *union des os*, est de deux sortes, l'une avec moyen & l'autre sans moyen.

La *symphyse* sans moyen est celle où deux os assemblés sont maintenus dans cet état par eux-mêmes, sans le secours d'une troisieme chose, & elle a lieu dans les os articulés par suture. *Voyez* SUTURE.

Cette union se fait à-peu-près de la même maniere que celle d'une greffe avec un arbre. *Voyez* GREFFE.

La *symphyse* avec moyen est de trois sortes, qui sont la synevrose, la syssarcose & la synchondrose. *Voyez* chacune à leur *article* propre.

SYMPHYTUM, s. m. (*Botan.*) genre de plante, nommé en anglois *comfrey*, & en françois *consoude*, *voyez*-en sous ce *mot* les caracteres d'après Tournefort.

Dans le système de Linnæus, le calice de ce genre de plante est conique, pentagone, divisé en cinq segmens dans les bords, & subsistant après que la fleur est tombée. La fleur est composée d'une seule feuille, qui forme un court tuyau, un peu ventreux, & divisé à l'extrémité en cinq quartiers; l'ouverture de la fleur est à cinq rayons qui se réunissent en forme de cône; les étamines sont cinq filets pyramidaux placés alternativement avec les rayons; les bossettes des étamines sont droites, aiguës & couvertes; le pistil a quatre germes; le stile est de la même longueur de la fleur; le stigma est unique; le calice grossit, tient la place du fruit, & contient quatre semences bosselées, pointues, & dont les sommets se réunissent ensemble. Linnæi *gener. plantar. pag.* 38.

Tournefort compte dix especes de *symphytum*; la principale est celle qu'il nomme *symphytum seu consolida major*, *I. R. H.* 138. en françois, *la grande consoude*. Sa racine est divisée en plusieurs branches; elle est noire au-dehors, blanche au-dedans, & pleine d'un suc épais & tenace. Ses feuilles les plus basses sont assez larges, longues, étroites, pointues par le bout, velues & rudes. Ses tiges sont anguleuses, s'élevent à deux ou trois piés de haut, sont couvertes de petites feuilles, & portent à leur sommet des épis inclinés de fleurs blanches, qui s'ouvrent par degrés. Chaque fleur est creuse, en godet, divisée dans sa partie supérieure en cinq segmens obtus, & placée dans un calice fort velu, où l'on trouve quatre semences anguleuses, après que la fleur est tombée. Cette plante croît au bord des rivieres, & fleurit en Juin. Ses racines, ses fleurs & ses feuilles sont d'usage; son suc visqueux rend bonne cette plante dans toutes sortes de flux, & sur-tout dans l'exulcération des poumons. *Symphytum* vient de συμφύω, *j'agglutine*, parce que cette plante est pleine d'un suc glutineux propre à consolider les petits ulceres.

Les anciens ont donné le nom de *symphytum* à quelques plantes fort différentes; Dioscoride en particulier nomme tantôt *symphytum*, l'énule-campane, & tantôt il appelle ainsi la prêle, *equicetum*. (*D. J.*)

SYMPLÉGADES, (*Mythol.*) ce sont deux îles, ou plutôt deux écueils situés près du canal de la mer Noire, au détroit de Constantinople, & qui sont si près l'un de l'autre, qu'ils semblent se toucher ou s'entrechoquer, ce qui a donné lieu aux poëtes d'en faire deux monstres marins redoutables aux vaisseaux. (*D. J.*)

SYMPLÉGADES, *îles*, (*Géog. anc.*) les *Symplégades*, ou les *Cyanées*, sont deux petites îles, ou plutôt un amas de rochers d'une figure irréguliere, qui se trouvent à quatre ou cinq lieues de l'entrée du Pont-Euxin, & dont une partie est du côté de l'Asie, l'autre du côté de l'Europe, & assez près les uns des autres pour ne laisser qu'un passage difficile. Les flots de la mer qui viennent s'y briser avec beaucoup de fracas, font élever une espece de fumée qui obscurcit l'air. Comme, selon Strabon, il n'y a entre ces rochers que vingt stades de distance, & qu'à mesure qu'on en étoit proche ou loin, ils paroissoient se joindre ou se séparer, on croyoit en les voyant dans l'éloignement qu'ils se rejoignoient pour engloutir les vaisseaux qui y passoient; ce que Pline exprime ainsi: *Cianeæ ab aliis* Symplegades *appellatæ, traditæque fabulis inter se concurrisse, quoniam parvo discretæ intervallo, ex adverso intrantibus geminæ cernebantur, paulumque deflexa acie coeuntium speciem præbebant*. Et c'est en effet ce qui leur fit donner le nom de *Symplégades*, pour marquer que ces rochers s'entreheurtoient & s'entrechoquoient. (*D. J.*)

SYMPLOCE, s. f. (*Rhétorique.*) figure par laquelle un même mot est répété à dessein plusieurs fois, soit au commencement, soit à la fin d'un discours. Cicéron nous en fournit un bel exemple dans son oraison pour Rullus: *Quis legem tulit? Rullus. Quis majorem populi partem suffragiis privavit? Rullus. Quis comitiis præfuit? idem Rullus*. (*D. J.*)

SYMPOSIAQUE, s. m. (*Littérat.*) entretien ou conversation des philosophes dans un banquet.

Ce mot est formé du grec συμπόσιον, *banquet*.

Plutarque a fait neuf livres qu'il a intitulés *symposiaques* ou *questions symposiaques*, c'est-à-dire, *disputes*, ou *conversations de table*.

SYMPOSIARQUE, s. m. (*Antiq. greq.*) nom que les Grecs donnoient aux directeurs d'un repas. Cet emploi étoit quelquefois rempli par la personne qui donnoit le repas; quelquefois par celle qu'il nommoit lui-même; & d'autres fois sur tout dans les repas par écot, le sort en décidoit, ou les suffrages des convives. On le nommoit aussi *modimperator*, ou *basileur*, le *roi de la fête*, & c'étoit lui qui faisoit les lois tendantes à la bonne union & à la gaieté, veillant à ce qu'elles fussent bien observées; d'où vient qu'on l'appelloit par cette raison *ophthalmus*, l'*œil du festin*.

Tous les conviés étoient obligés de suivre ses ordres, sur quoi Cicéron raille un certain homme qui avoit toujours obéi aux lois du cabaret, & n'avoit jamais voulu se soumettre à celles du peuple romain: *Qui numquam populi romani legibus paruisset, is legibus quæ in populis ponebantur, obtemperabat*.

Les principaux magistrats se prêtoient de bonne grace à exécuter les lois établies par celui que le sort avoit nommé le législateur du repas. Plutarque rapporte qu'Agésilas, roi de Lacédémone, ayant été fait *symposiarque* dans un festin, l'échanson vint lui demander la quantité de vin que chaque convive boiroit, à quoi il répondit: „ Si vous avez abandon„ dance de vin, que chacun en boive à sa volonté, „ sinon faites en sorte que chacun en ait une por„ tion égale „. (*D. J.*)

SYMPTOMATIQUE, adj. *en Médecine*, est un terme souvent employé pour marquer la différence entre les causes primitives & les causes secondaires des maladies. Par exemple, une fievre causée par la douleur, se nomme *symptomatique*, parce qu'elle ne provient que de la douleur; c'est pourquoi on ne doit pas en pareil cas avoir recours aux remedes ordinaires que fievres, mais à ceux qui éloignent la douleur; car la douleur étant cessée, la fievre cessera aussi sans qu'on ait rien employé directement contre elle. *Voyez* FIEVRE.

Une fievre maligne est essentielle lorsqu'elle provient

vient d'une inflammation même du cerveau, ou des miasmes putrides répandus dans la masse du sang; mais elle est *symptomatique* si elle est occasionnée par une autre maladie, telle que l'inflammation de la poitrine, de l'estomac, ou la saburre nidoreuse des premieres voies.

C'est ainsi qu'une dyssenterie est distinguée en essentielle lorsqu'elle provient de l'inflammation même du canal intestinal comme primitive cause, & *symptomatique* lorsqu'elle vient à la suite d'une maladie premiere, & qui s'est déterminée sur le canal intestinal par metastase.

Cette distinction de *symptomatique* & *d'essentiel* a lieu au sujet des maladies aiguës & chroniques, & parmi les premieres dans celles qui se terminent par différentes crises; c'est ainsi que l'on distingue un dévoiement en *critique* & en *symptomatique:* le critique est salutaire, & soulage le malade, le *symptomatique* est fâcheux, & fatigue le malade.

SYMPTOME, s. m. *en Médecine*, se confond ordinairement avec le *signe*, & on le définit *un signe*, ou *un assemblage de signes* dans une maladie, lesquels indiquent sa nature & sa qualité, & font juger quel on sera l'événement. *Voyez* SIGNE.

Dans ce sens, le délire est regardé comme un *symptome* de la fievre. La douleur, les veilles, l'assoupissement, les convulsions, la suppression d'urine, la difficulté de respirer ou d'avaler, la toux, le dégoût, les nausées, la soif, les défaillances, les pamoisons, le dévoiement, la constipation, la sécheresse & la noirceur de la langue, sont les principaux *symptomes* des maladies aiguës, malignes, ou fâcheuses.

Boerahave donne une plus juste idée du *symptome*. Tout accident contre nature qui provient de la maladie comme de sa cause, en sorte néanmoins qu'on puisse la distinguer de la maladie elle-même & de sa cause immédiate, est proprement un *symptome* de cette maladie. *Voyez* MALADIE.

Si un *symptome* provient de la même façon de la cause de la maladie, on le nomme *symptome de la cause*. *Voyez* CAUSE.

S'il provient de quelque *symptome* antérieur, comme de sa cause, on le nomme *symptome d'un symptome*.

Tout ce qui survient dans une maladie par quelqu'autre cause que celles dont nous avons parlé, s'appelle plus proprement *epigenomenon*, comme qui diroit *superaccession*.

Il paroît de-là que les *symptomes* rapportés ci-dessus, sont de véritables maladies.

Ils sont différens quant à leur nombre, leur effet, *&c.* Cependant on peut, après les anciens, les rapporter assez convenablement à des défauts dans les fonctions, les excrétions & les retentions.

Sous le premier chef doivent être rangées toutes les diminutions, les abolitions, les augmentations & les dépravations des actions animales, particulierement par rapport à la faim, à la soif, au sommeil & à la veille, *&c.*

Sous le second chef doivent être rangées les nausées, les vomissemens, les lienteries, les affections cœliaques, les diarrhées, les dyssenteries, les passions iliaques, *&c.*

Sous le troisieme chef doit être rangée la jaunisse, la pierre, l'hydropisie, la fievre, l'ischurie, la strangurie, l'asthme, le rhume, *&c. Voyez* chacune de ces choses sous son *article* particulier, FAIM, NAUSÉE, LIENTERIE, DIARRHÉE, JAUNISSE, HYDROPISIE, PIERRE, FIEVRE, *&c.*

Les *symptomes critiques* sont ceux qui marquent & annoncent une crise salutaire; telle est l'éruption d'une parotide à la fin ou dans l'augmentation d'une fievre maligne; telle est une hémorrhagie par l'une des narines, dans le cas de pléthore, qui s'est jettée sur la plevre, ou sur le poumon.

Les *symptomes* en général demandent un traitement particulier, quoiqu'ils disparoissent avec la cause de la maladie; mais on doit commencer surtout par les abattre dans les maladies aiguës, ainsi la fievre dans toutes les inflammations avec la douleur, fait la premiere indication. *Voyez* MALADIE.

SYMPTOMES *protéiformes*, (*Médec.*) on nomme ainsi dans les fievres & autres maladies des symptomes irréguliers si peu attendus, & si violens, qu'ils mettent en danger la vie du malade, parce qu'ils dérobent au medecin le caractere de la maladie, & son état présent; ensorte qu'il ne peut la reconnoître, ni par le tempérament, ni par le pouls, ni par les urines, ni par aucune autre des voies accoutumées. Souvent il ne remarque qu'un grand frisson, un vomissement continuel, une violente diarrhée, une colique d'estomac, des spasmes, une douleur piquante de côté, ou d'autres accidens qui ne servent qu'à écarter son esprit de la vraie méthode curative. Il faut alors s'en tenir aux seuls remedes propres à calmer des *symptômes* les plus urgens, & ne rien entreprendre qui puisse détruire les forces de la nature, & arrêter les crises heureuses qu'elle peut opérer. (*D. J.*)

SYMPTOSE, s. f. (*Léxicogr. Médic.*) συμπτωσις; terme qui composé de σὺν & de πίπτω je tombe, désigne l'affaissement ou la contraction des vaisseaux, comme il arrive après des évacuations considérables. Ce mot se prend aussi quelquefois pour un affaissement du corps accablé de lassitude & de foiblesse; enfin ce mot signifie tout abattement particulier de quelque partie que ce soit du corps, des yeux, du visage, *&c.* (*D. J.*)

SYMPULE, s. m. (*Antiq.*) petit vase dont les pontifes romains se servoient dans les sacrifices pour faire des libations.

SYNAGOGUE DES *Juifs*, (*Critiq. sacrée.*) ce mot grec qui signifie en général toute *assemblée*, se prend en particulier pour le lieu destiné chez les Juifs au service divin, lequel consiste principalement dans la lecture de la loi & des prophetes.

Il est très-vraissemblable que le peuple juif n'avoit point de *synagogue* avant la captivité; ce fait paroît justifié, non-seulement par le profond silence de l'Ecriture, du vieux Testament, mais même par plusieurs passages qui prouvent évidemment qu'il falloit qu'il n'y en eût point alors: car la maxime des Juifs, que là où il n'y a pas de livres de la loi, il ne peut pas y avoir de *synagogue*; c'est une proposition que le bon sens dicte; en effet, comme le service essentiel de la *synagogue* consistoit à lire la loi au peuple, il en résulte que là où il n'y avoit point de livres de la loi, il ne pouvoit pas y avoir de *synagogue*.

Quantité de passages de l'Ecriture nous marquent combien le livre de la loi étoit rare dans toute la Judée avant la captivité. Quand Josaphat envoya des missionnaires dans tous les pays, pour instruire le peuple dans la loi de Dieu, II *Chron. xvij.* 9. ils porterent un exemplaire de la loi, précaution fort inutile, s'il y en eût eu dans les villes où ils alloient: & il y en eût eu, sans doute, s'il y eût eu des *synagogues*: il seroit aussi ridicule de supposer parmi les Juifs une *synagogue* sans un exemplaire de la loi, que parmi les Protestans une église paroissiale sans bible. Or cette particularité prouve qu'on manquoit alors en Judée d'exemplaires de la loi, & qu'il n'y avoit point de *Synagogue*; c'est donc vraisemblablement à la lecture qu'Esdras établit de la loi en public, après la captivité, que les Juifs ont été redevables de l'érection de leurs *synagogues*. Examinons présentement 1°. dans quel lieu on devoit ériger des *synagogues*; 2°. quel étoit le service qui s'y faisoit; 3°. dans quel tems; 4°. enfin quels ministres y officioient.

1°. Voici la regle qu'on observoit par rapport au lieu: par-tout où il y avoit dix *batelnim*, c'est-à-dire dix personnes d'un âge mûr, libres, qui pussent assister constamment au service, on devoit y établir une *synagogue*. Selon les rabbins il falloit dix personnes telles qu'on vient de dire, pour former une assemblée légitime: & là où ce nombre n'étoit pas complet, on ne pouvoit faire légitimement aucune partie du service de la *synagogue*. Mais par-tout où l'on pouvoit s'assurer du service de dix personnes en état d'assister aux assemblées avec les qualités requises; il falloit bâtir une *synagogue*. Cela ne se trouvoit que dans un endroit assez peuplé; & on ne vouloit pas en avoir ailleurs. Car je regarde cette regle comme une défense d'en établir où ces conditions ne se trouvoient pas; aussi bien qu'un ordre positif d'en bâtir où elles se trouvoient, & où le nombre des habitans étoit assez grand, pour compter qu'on auroit toujours sur semaine, aussi bien que le jour du sabbat, aux moins dix personnes qui auroient le tems d'assister au service, qui ne pouvoit pas se faire sans ce nombre complet d'assistans.

D'abord il n'y eut que fort peu de ces *synagogues*; mais dans la suite elles se multiplierent extrèmement, & devinrent aussi communes que le sont

par-

parmi nous nos églises paroissiales, auxquelles elles ressemblent beaucoup. Du tems même de notre Seigneur, il n'y avoit pas de ville de Judée, quelque petite qu'elle fût, qui n'eût pour le moins une *synagogue*. Les Juifs nous disent, qu'environ ce tems-là, la seule ville de Tibérias en Galilée en avoit douze, & celle de Jérusalem 480. Mais si l'on prenoit ce nombre à la lettre, il faudroit pour plusieurs de ces *synagogues*, avoir recours à l'expédient de quelques savans qui prétendent que ces dix résidens de *synagogues*, qu'on nomme *batelnim*, étoient des personnes gagées; sans cela, comment s'assurer pour tant de *synagogues*, d'un nombre suffisant de gens sur semaine, pour former toutes ces assemblées? Il y avoit au-moins deux de ces jours qui en demandoient une solemnelle, aussi bien que le sabbat. Lightfoot, pour lever la difficulté, croit que les *batelnims* étoient les anciens & les ministres qui officioient dans la *Synagogue*.

2°. Passons au service de la *synagogue*: il consistoit dans la priere, la lecture de l'Ecriture & la prédication. La priere des Juifs est contenue dans les formulaires de leur culte. D'abord ce culte étoit fort simple, mais à présent il est fort chargé & fort long. La partie la plus solemnelle de leurs prieres, est ce qu'ils appellent *Schémonehé-Eshre*, ou les dix-neuf prieres. Il est ordonné à toutes les personnes parvenues à l'âge de discrétion de les offrir à Dieu trois fois le jour, le matin, vers le midi & le soir. On les lit avec solemnité tous les jours d'assemblée; mais elles ne sont néanmoins que comme le fondement d'autres prieres.

La seconde partie du service de la *synagogue*, est la lecture du vieux Testament. Cette lecture est de trois sortes. 1°. Le *kiriath-shéma*; 2°. la loi; 3°. les prophetes.

Le *kiriath-shéma* ne consiste qu'en trois morceaux de l'Ecriture. Le premier est celui qui commence au *v.* 4. du *vj. chap.* du Deutéronome, & finit par le 9. Le second commence au *v.* 13. du *chap. xj.* du même livre, & finit par le 21. Et le troisieme est tiré du *xv. chap.* du livre des nombres, & commence au 37 *v.* jusqu'à la fin du chap. Comme en hébreu le premier mot du premier de ces passages est *shema*, qui signifie *coute*; ils donnent à ces trois passages le nom de *shema*; & à sa lecture celui de *kiriath-shema*, la lecture du *shema*. La lecture de ce *shema* est accompagnée de plusieurs prieres & actions de graces, devant & après; mais la lecture du *shéma* n'est pas aussi rigide que celle des prieres; il n'y a que les hommes libres qui y soient obligés le matin & le soir: les femmes & les serviteurs en sont dispensés; quant à la lecture de la loi & des prophetes, nous en parlerons tout-à-l'heure.

La troisieme partie du service de la *synagogue*, est l'explication de l'Ecriture, & la prédication. La premiere se faisoit en la lisant, & l'autre après la lecture de la loi & des prophetes. Il est clair que Jesus-Christ enseignoit les juifs de l'une & de l'autre de ces manieres, dans leurs *synagogues*. Quand il vint à Nazareth, Luc, *xvj.* 17. *&c.* la ville où il avoit son domicile, on lui fit lire comme membre de la *synagogue*, le *haphterah*, ou la section des prophetes, qui servoit de leçon pour ce jour-là; & quand il se fut levé, & qu'il l'eût lue, il se rassit & l'expliqua, comme cela se pratiquoit parmi les Juifs; car par respect pour la loi & les prophetes on ne les lisoit que debout; mais quand on les expliquoit, celui qui officioit étoit assis en qualité de maître. Mais dans les autres *synagogues* dont il n'étoit pas membre, quand il y alloit, ce qu'il faisoit toujours, Luc, *iv.* 16. le jour du sabat, en quelqu'endroit qu'il se trouvât, il enseignoit le peuple par sa prédication, après la lecture de la loi & des prophetes. C'est aussi ce qu'on voit pratiquer à S. Paul, *act. XIII. xv.* dans la *synagogue* d'Antioche, dans la Pisidie: car l'histoire des actes remarque expressément que la prédication se fit après la lecture de la loi & des prophetes.

III. Le tems des assemblées de la *synagogue*, pour le service divin, étoit trois jours par semaine, sans compter les jours de fêtes & de jeûne: & chacun de ces jours-là, on s'assembloit le matin, l'après midi, & le soir. Les trois jours de *synagogue* étoient le lundi, le jeudi, & sur-tout le samedi jour du sabbat.

On y faisoit la lecture de la loi, ou des cinq livres de Moïse, qu'on partageoit en autant de sections qu'il y a de semaines dans l'année.

IV. Pour ce qui est du ministere de la *synagogue*, il n'étoit pas borné à l'ordre sacerdotal. Cet ordre étoit consacré au service du temple, qui étoit d'une toute autre nature, & ne consistoit qu'en oblations, soit de sacrifices, soit d'autres choses. Il est vrai que pendant le sacrifice du matin & du soir, les lévites & les autres chantres, chantoient devant l'autel, des pseaumes de louange à Dieu; & que pour conclure la cérémonie, les prêtres bénissoient le peuple; ce qui ressemble un peu à ce qui se faisoit dans la *synagogue*; mais dans tout le reste, ces deux services n'avoient rien de commun: cependant pour conserver l'ordre, il y avoit dans chaque *synagogue* un certain nombre d'officiers ou de ministres fixes, qui étoient chargés des exercices religieux qui s'y devoient faire; on les y admettoit par une imposition des mains, solemnelle.

Les premiers étoient les anciens de la *synagogue*, qui y gouvernoient toutes les affaires, & régloient les exercices. Dans le nouveau Testament, il se sont appellés les principaux de la *synagogue*; il n'est marqué en aucun endroit quel étoit leur nombre; tout ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il y en avoit plus d'un dans une *synagogue*: car il en est parlé au pluriel dans quelques passages du n. Testament, où il ne s'agit que d'une; & à Corinthe où vraissemblablement il n'y avoit pas deux *synagogues*: on en voit deux à qui ce titre est donné, Crispe & Sosthènes.

Après ceux-ci, il y avoit le ministre de la *synagogue*. On ne sait pas bien même si ce n'étoit pas un de ceux dont on vient de parler; mais enfin, il y avoit une personne affectée au service de la *synagogue*, qui prononçoit les prieres au nom de toute l'assemblée; & par cette raison, comme il les représentoit tous, & étoit leur messager, pour ainsi dire, auprès de Dieu, on l'appelloit en hébreu, *scheliach zibbor*, l'ange, ou le messager de l'église. De-là vient que dans l'apocalypse, les évêques des sept églises d'Asie, sont appellés d'un nom pris de la *synagogue*, les anges de ces églises: car comme le *scheliach zibbor* de la *synagogue* des Juifs, étoit le premier ministre qui offroit à Dieu les prieres du peuple, l'évêque étoit aussi dans l'église de Christ, le premier ministre qui offroit à Dieu celles des chrétiens de son église.

Il est vrai que ce n'étoit pas toujours l'évêque qui faisoit cette fonction, parce que dans chaque église il y avoit des prêtres sous lui, qui la faisoient souvent au-lieu de lui. Mais dans la *synagogue*, ce n'étoit pas non plus toujours le *scheliach zibbor* qui officioit en personne: c'étoit bien son emploi, & ordinairement il le faisoit; mais il ne laissoit pas d'arriver assez souvent, qu'on le faisoit faire extraordinairement par quelqu'autre, pourvû que ce fût un sujet que l'âge, la bonne conduite, l'habileté, & la piété, en rendissent capables. Celui qu'on choisissoit ainsi, étoit pendant ce tems-là le *scheliach zibbor*, ou l'ange de l'assemblée: car comme un héraut, un messager envoyé de la part de Dieu à son peuple, est un ange de Dieu, puisque le terme d'ange en hébreu, signifie proprement un *messager*; tout de même un messager de la part du peuple auprès de Dieu, pouvoit fort-bien s'appeller l'*ange du peuple*. Ce n'est qu'en ce dernier sens qu'on donnoit le nom d'*ange* à ce ministre de la *synagogue*; mais il appartient aux ministres de l'église chrétienne, dans l'un & dans l'autre.

Après le *scheliach zibbor*, venoient les diacres, ou les ministres inférieurs de la *synagogue*, que l'on nommoit en hébreu *chazanim*, c'est-à-dire surintendans. C'étoient des ministres fixes, qui sous la direction des principaux de la *synagogue*, avoient le soin & l'intendance de tout ce qui s'y faisoit: c'étoient eux qui gardoient les livres sacrés de la loi & des prophetes, & du reste de l'Ecriture sainte; les livres de leur liturgie, & les autres meubles de la *synagogue*; & qui les donnoient quand il falloit s'en servir. Ils se tenoient auprès de celui qui lisoit les leçons de la loi ou des prophetes, & les corrigeoient, s'il leur arrivoit de se tromper; enfin c'étoit à eux qu'on rendoit le le livre quand la lecture étoit finie. Ainsi il est dit de notre Seigneur, quand il fut appellé à lire la leçon des prophetes dans la *synagogue* de Nazareth, dont il étoit membre, que quand il eut fini la lecture, il rendit le livre au ministre, c'est-à-dire au *chazan*, ou au diacre de la *synagogue*.

Autrefois il n'y avoit point de personne fixe éta-

blie pour lire les leçons dans la *ſynagogue*. Les principaux de la *ſynagogue* appelloient celui de l'aſſemblée qu'il leur plaiſoit, & qu'ils en connoiſſoient capable, lorſque le tems de les lire étoit venu; s'il y avoit des prêtres dans l'aſſemblée on appelloit d'abord un prêtre; enſuite un lévite, s'il y en avoit: au défaut de ceux-là, on prenoit quelque iſraëlite que ce fût; & cela alloit juſqu'au nombre de ſept. De-là vient qu'autrefois chaque ſection de la loi étoit partagée en ſept parties: c'étoit pour ces ſept lecteurs. Dans quelques bibles hébraïques, elles ſont encore marquées à la marge; la premiere par le mot *choën*, c'eſt à-dire le prêtre: la ſeconde par celui de *lévi*, le levite: la troiſieme par celui de *ſchelishi*, le troiſieme: & ainſi du reſte, par les noms hébreux qui marquent les nombres juſqu'à celui de ſept, pour montrer par-là ce que devoit lire le prêtre, le lévite, & chacun des cinq autres, dont le choix étoit indifférent, pourvû qu'ils fuſſent iſraélites & membres de l'aſſemblée, & qu'ils ſçuſſent lire l'hébreu, ſans diſtinction de tribu.

Le premier officier de la *ſynagogue*, après le *chazanim*, étoit l'interprete, dont l'office conſiſtoit à traduire en chaldéen les leçons qu'on liſoit au peuple en hébreu: comme cet emploi demandoit un homme bien verſé dans les deux langues, quand ils en trouvoient un aſſez habile, ils lui faiſoient une penſion, & le retenoient au ſervice de la *ſynagogue*, dont il devenoit alors miniſtre fixe.

Pour la bénédiction, s'il y avoit un prêtre dans l'aſſemblée, c'étoit lui qui la donnoit; mais s'il ne s'y en trouvoit point, c'étoit le *ſcheliach-zibbor*, qui avoit lu les prieres, qui le faiſoit par un formulaire qui lui étoit particulier.

Voilà ce qui nous a paru pouvoir être de quelque utilité à nos lecteurs, pour leur faciliter l'intelligence de l'Ecriture, en leur donnant une idée de l'ancien culte de la *ſynagogue*. Celui que les Juifs pratiquent aujourd'hui, s'en écarte en pluſieurs points. Les gens curieux de plus grands détails, pourront conſulter la *ſynagogue* de Buxtorf, & celle de M. Vitringa, écrites en latin, & ſur-tout Maimonides, particulierement dans les traités ſuivans, *Tephillah*, *Chagigah*, & *Kiriath-shema*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SYNAGOGUE, (*Critique ſacrée.*) lieu deſtiné chez les Juifs au ſervice divin, qui conſiſtoit dans la priere, la lecture de la loi & des prophetes, & leur explication. *act. XIII. xv. Voyez*-en les détails à SYNAGOGUE *des Juifs*.

Il ſuffira de remarquer ici que le mot grec συναγωγὴ, ne ſe prend pas ſeulement dans l'Ecriture pour l'aſſemblée religieuſe des Juifs; mais encore pour toute aſſemblée de juges & de magiſtrats, au ſujet des affaires civiles. Salomon dit par exemple: peu s'en eſt fallu que je n'aie été maltraité dans la *ſynagogue*; il ne s'agit point là d'une aſſemblée religieuſe. De même dans l'Eccléſiaſt. *j.* 32. que le Seigneur vous abbatte au milieu de la *ſynagogue; & ch. xxiij.* 34. rendez-vous aux volontés de la *ſynagogue:* c'eſt-à-dire ſoumettez-vous aux grands. Enfin ce mot marque une aſſemblée d'ennemis. David dit, *pſ. lxxxv.* 14. une aſſemblée (*ſynagoga*) de gens violens a cherché ma perte. (*D. J.*)

SYNALEPHE, ſ. f. (*Gram.*) dans la poéſie latine, lorſqu'un mot finiſſoit par une *m*, ou par une voyelle, & que le mot ſuivant commençoit par une voyelle, on retranchoit dans la prononciation la lettre finale du premier mot: c'eſt ce qu'on appelle *éliſion*. *Voyez* ELISION.

Les grammairiens latins reconnoiſſent deux ſortes d'éliſion; 1°. celle de la lettre finale *m*, qu'ils appellent *ecthliſſe*, du grec ἐκθλίβειν, *elidere*, briſer. 2°. Celle de la voyelle finale, qu'ils appellent *ſynalephe*, du grec συναλοιφὴ, *conctio*, mot compoſé de σὺν, *cum*, & de ἀλείφω, *ungo:* le mot de *ſynalephe* eſt donc ici dans un ſens métaphorique, pour indiquer que les deux voyelles qui ſe rencontrent, ſe mêlent enſemble comme les choſes graſſes; une couche de la derniere, fait diſparoître la premiere.

L'idée générale, & le ſeul terme d'*éliſion*, me ſemblent ſuffiſant ſur cette matiere; & ſoudiviſer un pareil objet, c'eſt s'expoſer à le rendre inintelligible: à force de diviſer certains corps, on les réduit en une poudre impalpable, que le vent emporte aiſément, & il n'en reſte rien. *Voyez* ſur l'éliſion les *artic.* ELISION, BAILLEMENT, HIATUS. (*E. R. M. B.*)

SYNALLAGMATIQUE, adj. (*Juriſpr.*) ſe dit de ce qui eſt obligatoire des deux côtés, à la différence de certains actes qui n'obligent qu'une perſonne envers une autre: ainſi le contrat de louage eſt un acte *ſynallagmatique*, parce qu'il oblige le bailleur à faire jouir le preneur, & celui-ci à payer le prix du louage, à la différence d'une promeſſe, ou billet, qui n'oblige que le débiteur envers le créancier. *Voyez* CONTRAT, ENGAGEMENT, OBLIGATION, PROMESSE. (*A*)

SYNANCHE, ſ. f. *en Médecine*, eſt une ſorte d'eſquinancie, qui attaque les muſcles internes du goſier ou pharynx. *Voyez* ANGINE & ESQUINANCIE. Le mot eſt formé du grec σὺν, *avec*, & ἄγχειν, *ſerrer*, *ſuffoquer*.

Lorſque les muſcles externes du pharynx ſont attaqués, la maladie s'appelle *paraſynanché*. *Voyez* PARASYNANCHÉ.

SYNAPHE, ſ. f. *dans la Muſique ancienne*, eſt, ſelon le vieux Bacchius, la réſonnance de diateſſaron ou quarte, qui ſe fait entre les cordes homologues de deux tétracordes conjoints. Ainſi il y a trois *ſynaphes* dans le ſyſtème des Grecs. La premiere, entre le tétracorde *meſon* & le tétracorde *hypaton*; la ſeconde, entre le tétracorde *ſynnemenon* & le tétracorde *meſon*; & la troiſieme, entre le tétracorde *diezeugmenon* & le tétracode *hyperboléon:* car tous ces tétracordes ſont conjoints. *Voyez* SYSTÈME, TÉTRACORDE. (*S*)

SYNARTROISME, ſ. m. (*Rhéthor.*) συναθροισμὸς, cette figure de rhétorique que Longin appelle *arthroiſme*, & d'autres rhéteurs *coacervatio*, *collectio*, eſpece d'amplification qui ſe fait par un amas de pluſieurs choſes ou d'eſpece d'une choſe, au-lieu de nommer la choſe même. M. Pearſe en donne pour exemple ce paſſage de Cicéron pour Marcellus: *Nihil ex iſta laude centurio, nihil præfectus, nihil cohors, nihil turma decerpit.*

Quelquefois cette figure, pour peindre plus vivement, ſe plaît à étaler & à accumuler pluſieurs faits, pluſieurs actions, qui ont une liaiſon étroite avec la choſe dont on parle; c'eſt ainſi que le même Cicéron dit avec tant de force & de ſentimens. *Qui mihi fratrem optatiſſimum, me fratri amantiſſimo, liberis noſtris parentes, nobis liberos; qui dignitatem, qui ordinem, qui fortunas, qui ampliſſimam rem publicam, qui patriam, qua nihil poteſt eſſe jucundius, qui denique noſmetipſos, nobis reddidiſtis.* (*D. J.*)

SYNARTHROSE, ſ. f. *en Anatomie*, eſt une ſorte d'articulation des os du corps, par laquelle ils demeurent ſans aucun mouvement, du-moins apparent. *Voyez* ARTICULATION. Le mot eſt formé du grec σὺν, *avec*, ἄρθρον, *connexion*, *articulation*.

La *ſynarthroſe* eſt une articulation, par laquelle les os ſont joints ſi étroitement enſemble, qu'ils ſont immobiles les uns par rapport aux autres. Dans ce ſens, la *ſynarthroſe* eſt oppoſée à la *diarthroſe*. *Voy.* DIARTHROSE.

Elle ſe diviſe en trois eſpeces. La premiere eſt la *future*, qui reſſemble quelquefois aux dents de deux peignes ou de deux ſcies qui entrent les unes dans les autres, & quelquefois à des écailles qui avancent l'une ſur l'autre. *Voyez* SUTURE.

La ſeconde eſpece de *ſynarthroſe* s'appelle *harmonie*; & c'eſt lorſque les os ſont unis ſans dentelure, ſoit que la ligne d'union ſoit droite ou circulaire. *Voyez* HARMONIE.

La troiſieme eſpece eſt appellée *gomphoſe*. C'eſt lorſqu'un os eſt arrêté dans un autre en maniere de clou ou de cheville qui eſt reçue dans un trou. *Voy.* GOMPHOSE.

SYNAULIE, ſ. f. *terme de l'ancienne Muſique*, c'étoit le concert de pluſieurs muſiciens qui jouoient alternativement des chalumeaux ou des flûtes, ſans qu'il y eût des voix de la partie.

M. Malcolm, qui doute ſi les anciens avoient une muſique compoſée uniquement pour les inſtrumens ſans mélange de voix, ne laiſſe point de citer cette *ſynaulie* d'après Athénée. *Voyez* SYMPHONIE, HARMONIE, MUSIQUE. &c. (*S*)

SYNAXARION, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) eſt le nom d'un livre eccléſiaſtique des grecs, où ils ont recueilli en abrégé la vie de leurs ſaints & où ils expoſent en peu de mots le ſujet de chaque fête. Ce livre eſt imprimé non-ſeulement dans la langue greque ordinaire, mais auſſi en grec vulgaire; car on en fit une verſion en cette langue, afin qu'il fût lu du ſimple peuple. Il y a bien des choſes fauſſes dans ce livre qui a été augmenté; & l'on peut voir dans les deux dif-

differtations que Léo Ollatius a composées sur les livres ecclésiastiques des grecs, ce qu'il dit contre Xantopule, qui a inséré beaucoup de faussetés dans les *synaxares*; c'est pourquoi l'auteur des cinq chapitres du concile de Florence, attribués au patriarche Gennadius, rejette ces additions de Xantopule, & assure que ces sortes de *synaxares*, qui sont remplis d'erreurs, ne se lisent point dans l'église de Constantinople. Il faut remarquer qu'on trouve au commencement ou à la fin de quelques exemplaires grecs manuscrits du nouveau Testament des indices ou catalogues appellés aussi *synaxaria*, qui représentent les évangiles qu'on lit dans les églises greques pendant les jours du toute l'année. Ce qui est tiré de leur évangélistaire qu'on a accommodé aux évangiles, marquant au haut des pages les jours que chaque évangile se doit lire, & par ce moyen on supplée au livre de l'évangelistaire.

SYNAXE, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) le *synaxe* étoit anciennement l'assemblée des chrétiens où l'on chantoit les pseaumes, & où l'on faisoit les prieres en commun.

SYNCELLE, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) officier de l'église de Constantinople, étoit le clerc qui demeuroit continuellement avec le patriarche; Il y en avoit plusieurs qui se succédoient, dont le premier s'appelloit le *porto-syncelle*, qui étoit témoin de toutes les actions du patriarche. Cette charge a commencé à être établie dans le ix. siecle. Ces *porto-syncelles*, comme les archidiacres de Rome, avoient beaucoup de part au patriarchat quand il demeuroit vacant. Les autres patriarches & même les évêques avoient des *syncelles*, & l'on a aussi donné ce nom à quelques officiers de l'évêque de Rome; mais il y a long-tems qu'il n'y en a plus en Occident, & que ce n'est qu'un vain titre en Orient. Zonaras, *annal. t. III.*

Le pere Thomassin remarque que dans les premiers siecles de l'Eglise les évêques, pour prévenir les mauvais soupçons, devoient toujours avoir un clerc couché dans leur chambre; & que c'étoit ce clerc qu'on appelloit *syncelle*. Cet emploi devint si considérable auprès des patriarches de Constantinople, qu'on le vit quelquefois rempli par des fils & des freres des empereurs. Les évêques mêmes & les métropolitains se firent un honneur d'en être revêtus, quoiqu'un pareil office convînt fort peu au rang qu'ils tenoient dans l'Eglise. Les *syncelles* prirent delà occasion de faire entendre que leur dignité les élevoit au-dessus des évêques & des métropolitains. Aussi se plaçoient-ils au-dessus d'eux dans les cérémonies ecclésiastiques. La faveur & le crédit des *syncelles* à la cour n'avoient pas peu servi à soutenir cette usurpation. Leurs prérogatives, quoique restraintes, sont encore aujourd'hui très-grandes. Dans le synode tenu à Constantinople contre le patriarche Cyrille Lucas qui vouloit répandre en Orient les erreurs de Calvin, le *proto-syncelle* paroît comme la seconde dignité de l'église de Constantinople. Thomassin, *discipl. ecclesiast. part. I. l. I. c. xlvj. & part. III. l. I. c. ij. part. IV. l. I. c. lxxxvj.*

SYNCHONDROSE, s. f. (*Ostéolog.*) συγχόνδρωσις, de χόνδρος, *cartilage*; connexion de deux os par le moyen d'un cartilage; cette articulation cartilagineuse paroît dans la connexion commune des os pubis, dans celle des côtes avec le sternum, de même qu'avec les vertebres, *&c.* Il faut remarquer que les os qui sont articulés de cette maniere, n'ont qu'un mouvement de ressort qui est proportionné à l'étendue & au volume du cartilage qui les unit. (*D. J.*)

SYNCHYSE, s. f. (*Gram.*) σύγχυσις, *confusio*: R. R. σὺν, *cum*, & χύω, *fundo*. C'est une prétendue espece d'hyperbate, qui se fait quand les mots d'une phrase sont mêlés entr'eux, sans aucun égard ni à la succession de l'ordre analytique, ni aux rapports qui lient les mots entr'eux.

C'est le respect pour les anciens porté jusqu'à l'idolâtrie & à l'enthousiasme, qui a fait imaginer un nom honorable pour des écarts réels, plutôt que d'oser prononcer que ces grands hommes se fussent mépris. Il y a du fanatisme à les croire infaillibles, puisqu'ils sont hommes: & souvent on les compromet davantage en les louant sans mesure, qu'en les critiquant à propos.

Ajoutons qu'il nous arrive souvent de prendre pour confusion un ordre très-bien suivi dont la liaison nous échappe, parce que nous manquons des lumieres nécessaires ou de l'attention requise. Il y a dans l'Enéïde (*II. 348.*) un passage regardé jusqu'ici comme une *synchise* très-compliquée; & Servius auroit cru manquer à son devoir de commentateur, s'il n'en avoit pas débrouillé la construction. „ Il semble, dit M. Charpentier, (*Déf. de la langue franç. disc. II. part. III. p. 269.*) que ce pauvre grammairien ait donné lui-même dans une embuscade des ennemis, dont il a toutes les peines du monde à se sauver; & je crois qu'Enée trouva plus facilement un asyle pour son pere contre la violence des Grecs, qu'il n'en a trouvé un pour son auteur contre cette importante *synchise* qu'il rencontre ici, c'est-à-dire une franche confusion, dont il n'a presque osé prononcer le nom en sa propre langue„. On voit que M. Charpentier regarde aussi la *synchise* comme un veritable defaut; mais il est persuadé que ce défaut existe dans le passage de Virgile dont il s'agit: je n'en crois rien, & il me semble avoir prouvé qu'on ne l'a point encore bien entendu, faute d'avoir bien connu les principes de l'analyse, la propriété de quelques termes latins & la véritable ponctuation de ce passage. *Voyez* MÉTHODE.

Si donc l'analyse elle-même vient à nous démontrer la réalité de quelque *synchise* bien embarrassante dans un ancien, disons nettement que c'est une faute: si la confusion ne va pas au point de jetter de l'obscurité sur la phrase, disons simplement que c'est un hyperbate. *Voyez* HYPERBATE.

SYNCHISE, (*Médec.*) confusion causée par des coups orbes, reçus sur l'œil avec perte de la vûe. Quand des coups orbes & violens, des chûtes sur des corps durs & éminens, ou pareils accidens ont fait tant d'impression sur l'œil, que ses parties extérieures sont déchirées, rompues, séparées, confuses & brouillées, avec perte de la vûe; c'est ce que les Grecs nomment *synchisis*. Dans le cas de l'œil crevé ou rompu, état de l'œil que les auteurs appellent *rhexis*, les douleurs & l'inflammation ne sont pas si grandes que dans la contusion. Dans le *rhexis* tout est déja détruit, dans le *synchisis* tout n'est que contus, dilaceré, brouillé, mais la destruction de l'œil suit bien-tôt après. (*D. J.*)

SYNCHRONE, adj. Ce mot est d'usage *en Méchanique & en Physique*, pour marquer les mouvemens ou effets qui se font dans le même tems. On peut dire en ce sens, que des vibrations ou des chûtes qui se font dans le même tems ou dans des tems égaux, sont *synchrones*; cependant les mots d'*isochrone* ou de *tautochrone* sont plus usités pour marquer des effets qui se font en tems égal, & le mot de *synchrone* pour marquer des effets qui se font, non-seulement dans un tems égal, mais dans le même tems; ce mot venant de χρόνος, *tems*, & de σὺν, *ensemble*.

M. Jean Bernoully a nommé *courbe synchrone*, une courbe telle qu'un corps pesant parti du centre *C*, *fig. 69. Méch.* & décrivant successivement les courbes *CM*, *Cm*, &c. arrive aux différens points *D*, *m*, *M*, &c. de cette courbe dans le même tems, & dans le plus court tems possible; *voyez* les *actes de Leipsic, année* 1697. & le I. volume des *Œuvres* de M. Bernoullly, *imprimées à Lausane, en* 4. *vol. in*-4°. 1743. (*O*)

SYNCHRONISME, s. m. (*Méchan.*) terme dont on se sert pour exprimer l'égalité ou l'identité des tems dans lesquels deux ou plusieurs choses se font.

Ce mot est formé du grec σὺν, *avec*, & χρόνος, *tems*, & ainsi les vibrations d'un pendule se faisant toutes en tems égal, on peut exprimer cette propriété par le mot de *synchronisme* des vibrations; cependant elle s'appelle plus proprement *isochronisme* ou *tautochronisme*, quoique certains auteurs confondent ces deux termes. *Voyez* SYNCHRONE, ISOCHRONE & TAUTOCHRONE. (*O*)

SYNCOMISTON, s. m. (*Littérat.*) nom donné par Athenée à une espece de gros pain que mangent les pauvres en plusieurs pays, & qui est fait de farine dans laquelle le son se trouve mêlé. Ce genre de pain est fort nourrissant; mais il ne convient qu'à des laboureurs ou à des gens forts qui font beaucoup d'exercice. (*D. J.*)

SYNCOPE, s. (*Gram.*) c'est un métaplasme ou une figure de diction, par laquelle on retranche du milieu d'un mot quelque lettre ou quelque syllabe, Συγκοπὴ, vient de σὺν, *cum*, qui marque ici ce qui est originairement *compris* dans le mot, le milieu du mot, & de κόπτω, *scindo*.

Les Latins faifoient grand ufage de la *fyncope* dans leurs déclinaifons & leurs conjugaifons: *Di* pour *Dii*; *Deum*, *virum*, *nummum*, *feftertium*, *liberum* pour *Deorum*, *virorum*, *nummorum*, *feftertiorum*, *liberorum*; *apum*, *infantum*, *adolefcentum*, *loquentum*, au lieu d'*apium*, *infantium*, *adolefcentium*, *loquentium*. *Audii*, *audiero*, *audiiffem* ou même *audiffem* pour *audivi*, *audivero*, *audiviffem*.

Ce métaplafme eft d'un ufage affez fréquent dans la génération des mots compofés ou dérivés, furtout à leur paffage d'une langue à une autre. Sans fortir de la même langue, nous trouverons en latin *poffum*, *fyncopé* de *potis fum*; *fcriptum* pour *fcribitum*, *fyncopé* de *fcribitum* qui feroit le fupin analogique; & une infinité d'autres pareils. Au paffage d'une langue à une autre, *aranea* vient d'ἀράχνη, en fupprimant le χ, que nous avions feulement affoibli dans *aragnée*, que nos peres prononçoient comme le latin *dignus*; notre *fur* vient de *fuper*; *vie* de *vita*; *dortoir* pour *dormitoir*, de *dormitorium*, &c. *Voyez* MÉTAPLASME.

SYNCOPE, *en Mufique*, Συγκοπή, eft le prolongement du fon fur une même note, contre l'ordre naturel du tems.

Pour bien entendre cette définition, il faut favoir que dans toute efpece de mefure, il y a toujours tems fort & tems foible, & que chaque tems, & même chaque note peuvent encore fe concevoir, divifés en deux parties, dont l'une eft forte & l'autre foible. *Voyez* TEMS.

Or, l'ordre naturel veut que chaque note ainfi conçue, commence par le tems fort de fa valeur, & finiffe pour le tems foible. Toutes les fois donc que cet ordre eft perverti, & qu'une note commence fur le tems foible & finit fur le tems fort, il y a *fyncope*. Il faut même remarquer que la *fyncope* n'exifte pas moins, quoique le fon qui la forme, au lieu d'être continu, foit refrappé par deux ou plufieurs notes, pourvû que la difpofition de ces notes qui repetent le même fon, foit conforme à la loi que je viens d'établir.

La *fyncope* a fes ufages dans la mélodie, pour l'expreffion & le goût du chant; mais fa principale utilité eft dans l'harmonie, pour la pratique des diffonances. La premiere partie de la *fyncope* fert à la préparation; la diffonance fe frappe fur la feconde; & dans une fucceffion de diffonances, la premiere partie de la *fyncope* fuivante, fert en même tems à fauver la diffonance qui précède & à préparer celle qui fuit. *Voyez* PRÉPARER.

Syncope de συν, *cum*, avec, & κόπτω, *je coupe*, *je bats*; parce que la *fyncope* retranche de chaque tems, heurtant pour ainfi dire l'un avec l'autre. M. Rameau veut que ce mot vienne du choc des fons qui s'entre-heurtent en quelque maniere dans la diffonance, comme s'il n'y avoit de *fyncope* que dans l'harmonie, & que même alors il n'y en eût point fans diffonance. (*S*)

SYNCOPE, *en Médecine*, eft une grande & foudaine pamoifon, dans laquelle le malade refte fans aucune chaleur, ni mouvement, ni connoiffance, ni refpiration fenfible: il eft faifi par tout le corps d'une fueur froide, & tous fes membres font pâles & froids, comme s'il étoit mort. *Voyez* DÉFAILLANCE. Le mot eft formé du grec συν, *avec* & κόπτειν, *couper*, ou *frapper*.

La *fyncope* eft produite par plufieurs caufes: 1°. par un épuifement de forces, comme après une longue diete, après des évacuations exceffives, des exercices violens, des bains trop long-tems continués, &c. 2°. par le mouvement irrégulier des efprits, qui les empêche de le diftribuer convenablement dans les parties, comme il arrive quelquefois dans la crainte, la colere, & d'autres paffions violentes; 3°. par des hémorragies exceffives; 4°. par une mauvaife conftitution du fang, comme dans la cacochimie, ou dans les perfonnes qui ont pris quelque chofe qui diffout ou coagule le fang; 5°. par des maladies cachées, comme des abfcès ou des polypes du cœur, des vers, &c. Une caufe auffi fort ordinaire, eft un accès de vapeurs; les hypochondriaques & les femmes vaporeufes y font fort fujettes; le refferrement du genre nerveux eft la caufe de ce fymptome. Dans ce cas, l'effet prompt & affuré des calmans, des antifpafmodiques, eft une preuve de cette théorie.

Dans les affemblées nombreufes & preffées, on tombe quelquefois en *fyncope*, à caufe de l'air chaud, épais & impur, que l'on refpire alors. Certaines femmes y tombent facilement par l'odeur du mufc, de la civette, &c.

Le remede de la *fyncope* varie felon la caufe: dans la *fyncope* il faut donner des efprits volatils & des aromatiques. Heurnius recommande l'eau thériacale, & l'eau de canelle; Etmuller le fel volatil de vipere, l'efprit de fel ammoniac, l'huile de fuccin, & la faignée en certains cas.

On doit confidérer ici l'accès de la *fyncope*, enfuite la caufe éloignée; l'un & l'autre méritent l'attention du médecin.

Dans l'accès, on doit employer tout ce qui doit ranimer, réveiller, ou rappeller les efprits; tels font l'afperfion de l'eau froide, les odeurs puantes mifes fous le nez; tels que l'affa fétida, la corne de cerf brûlée, la favatte, le papier brûlé, & autres.

On doit mettre la perfonne couchée fur le dos, lui foulevant un peu la tête, & la mettant à l'abri de la compreffion de fes habits, & de tout ce qui peut la gêner.

Les remedes cordiaux, volatils, amers, tels que le lilium, la teinture de foufre, d'antimoine, l'élixir de propriété, font excellens.

Les anti-hyftériques, tels que la teinture de caftor, de laudanum, de benjoin, font auffi indiqués.

La caufe demande la faignée dans la pléthore, & la fuppreffion des évacuations ordinaires. *Voyez* PLÉTHORE. Dans l'épaiffiffement du fang, dans la rougeur du vifage, & la pefanteur de la tête.

On doit émétifer & purger, fi les premieres voies font embarraffées de crudités, fi le canal inteftinal eft rempli d'une bile épaiffe, érugineufe.

On employera les amers combinés avec les cordiaux, fi le fang eft épais; fi les fibres de l'eftomac font foibles & relâchées, les ftomachiques font indiqués; on aura recours aux fudorifiques, tels que la fquine, la farfepareille, la bardane, & autres, fi le fang eft trop féreux, & les fibres trop lâches.

Enfin, les eaux thermales, l'exercice moderé, la tranquillité de l'efprit & du cœur, font indiqués dans tous ces cas.

SYNCRESE, (*Chimie*.) *voyez* UNION, (*Chimie*.)

SYNCRÉTISTES, HÉNOTIQUES, *ou* CONCILIATEURS, f. m. (*Hift. de la Philof.*) ceux-ci connurent bien les défauts de la philofophie fectaire; ils virent toutes les écoles foulevées les unes contre les autres; ils s'établirent entre elles en qualité de pacificateurs; & empruntant de tous les fyftèmes les principes qui leur convenoient, les adoptant fans examen, & compilant enfemble les propofitions les plus oppofées, ils appellerent cela *former un corps de doctrine*, où l'on n'appercevoit qu'une chofe; c'eft que dans le deffein de rapprocher des opinions contradictoires, ils les avoient défigurées & obfcurcies; & qu'au lieu d'établir la paix entre les Philofophes, il n'y en avoit aucun qui pût s'accommoder de leur tempérament, & qui ne dût s'élever contre eux.

Il ne faut pas confondre les *Syncrétiftes* avec les Eclectiques: ceux-ci, fans s'attacher à perfonne, ramenant les opinions à la difcuffion la plus rigoureufe, ne recevoient d'un fyftème que les propofitions qui leur fembloient réductibles à des notions évidentes par elles-mêmes. Les *Syncrétiftes* au contraire ne difcutoient rien en foi-même; ils ne cherchoient point à découvrir fi une affertion étoit vraie ou fauffe; mais ils s'occupoient feulement des moyens de concilier des affertions diverfes, fans aucun égard ou à leur fauffeté, ou à leur vérité.

Ce n'étoit pas qu'ils ne cruffent qu'il convenoit de tolérer tous les fyftèmes, parce qu'il n'y en avoit aucun qui n'offrît quelque vérité; que cette exclufion qui nous fait rejetter une idée, parce qu'elle eft de telle ou de telle école, & non parce qu'elle eft contraire à la nature ou à l'expérience, marquoit de la prévention, de la fervitude, de la petiteffe d'efprit, & qu'elle étoit indigne d'un philofophe; qu'il eft fi facile de fe tromper, qu'on ne peut être trop refervé dans fes jugemens; que les philofophes qui fe difputent avec le plus d'acharnement, feroient fouvent d'accord, s'ils fe donnoient le tems de s'entendre; qu'il ne s'agit le plus ordinairement que d'expliquer les mots, pour faire fortir ou la diverfité ou l'identité de deux propofitions; qu'il eft ridicule d'imaginer qu'on a toute la fageffe de fon côté; qu'il faut aimer, plaindre & fervir ceux mêmes qui font dans l'erreur, & qu'il étoit honteux que la différence des fentimens fût auffi fouvent une fource de haine.

Ce n'étoit pas non plus qu'ils s'en tinffent à compare-

parer les systèmes, & à montrer ce qu'ils avoient de commun ou de particulier, sans rien prononcer sur le fond.

Le *syncrétiste* étoit entre les Philosophes, ce que seroit entre des hommes qui disputent, un arbitre captieux qui les tromperoit & qui établiroit entre eux une fausse paix.

Le *Syncrétisme* paroîtra si bisarre sous ce coup d'œil, qu'on n'imaginera pas comment il a pu naître, à-moins qu'on ne remonte à l'origine de quelque secte particuliere, qui ayant intérêt à attirer dans son sein des hommes divisés par une infinité d'opinions contradictoires, & à établir entre eux la concorde, lorsqu'ils y avoient été reçus, se trouvoit contrainte tantôt à plier ses dogmes aux leurs, tantôt à pallier l'opposition qu'il y avoit entre leurs opinions & les siennes; ou entre leurs propres opinions.

Que fait alors le prétendu pacificateur? Il change l'acception des termes; il écarte adroitement une idée; il en substitue une autre à sa place; il fait à celui-ci une question vague; à celui-là une question plus vague encore; il empêche qu'on n'approfondisse; il demande à l'un, croyez-vous cela? à l'autre, n'est-ce pas là votre avis? Il dit à un troisieme, ce sentiment que vous soutenez n'a rien de contraire à celui que je vous propose; il arrange sa formule de maniere que son dogme y soit à-peu-près, & que tous ceux à qui il la propose à souscrire, y voyent le leur; on souscrit; on prend un nom commun, & l'on s'en retourne content.

Que fait encore le pacificateur? Il conçoit bien que si ces gens viennent une fois à s'expliquer, ils ne tarderont pas à réclamer contre un consentement qu'on leur a surpris. Pour prévenir cet inconvénient, il faut imposer silence; mais il est impossible qu'on soit long-tems obéi. La circonstance la plus favorable pour le syncrétiste, c'est que le parti qu'il a formé soit menacé; le danger se réunira contre un ennemi commun; chacun employera contre lui les armes qui lui sont propres; les contradictions commenceront à se développer; mais on ne les appercevra point, ou on les négligera; on sera tout à l'intérêt général. Mais le danger passé, & l'ennemi commun terrassé, qu'arrivera-t-il? C'est qu'on s'interrogera; on examinera les opinions qu'on a avancées dans la grande querelle; on reconnoîtra que, compris tous sous une dénomination commune, on n'en étoit pas moins divisés de sentimens; chacun prétendra que le sien est le seul qui soit conforme à la formule souscrite; on écrira les uns contre les autres; on s'injuriera; on se haïra; on s'anathématisera réciproquement; on se persécutera, & le pacificateur ne verra de ressource, au milieu de ces troubles, qu'à éloigner de lui une partie de ceux qu'il avoit enrôlés, afin de se conserver le reste.

Mais à qui donnera-t-il la préférence? il a ses propres sentimens, qui pour l'ordinaire sont très-absurdes. Mais rien ne quadre mieux à une absurdité qu'une absurdité; ainsi on peut, avant sa décision, prononcer, que ceux qui soutiennent des opinions à-peu-près sensées, seront séparés de sa communion. Son système en sera plus ridicule; mais il en sera plus un: ce sera une déraison bien continue & bien enchaînée.

Il y a des *Syncrétistes* en tout tems, & chez tous les peuples. Il y en a eu de toutes sortes. Les uns se sont proposés d'allier les opinions des Philosophes avec les vérités révélées, & de rapprocher certaines sectes du Christianisme. D'autres ont tenté de réconcilier Hippocrate & Galien avec Paracelse & ses disciples en Chimie. D'un autre côté, ils ont proposé un traité de paix aux Stoïciens, aux Epicuriens & aux Aristotéliciens. D'un autre, ils ont tout mis en œuvre pour concilier Platon avec Aristote; Aristote avec Descartes: nous allons voir avec quel succès.

Il faut mettre au nombre des *Syncrétistes* tous ces philosophes qui ont essayé de rapporter leurs systèmes cosmologiques à la physiologie de Moïse; ceux qui ont cherché dans l'Ecriture des autorités sur lesquelles ils pussent appuyer leurs opinions, & que nous appellons *théosophes*.

Un des *Syncrétistes* les plus singuliers fut Guillaume Postel. Il publia un ouvrage intitulé *Panthéonosie* ou *Concordance* de toutes les opinions qui se sont élevées parmi les Infideles, les Juifs, les Hérétiques & les Catholiques, & parmi les différens membres de chaque église particuliere sur la vérité ou la vraisemblance éternelle. C'est un tissu de paradoxes où le Christianisme & la Philosophie sont mis alternativement à la torture. L'ame du Christ est la premiere créature: c'est l'ame du monde. Il y a deux principes indépendans: l'un bon, l'autre mauvais. Ils constituent ensuite Dieu. *Voyez* la suite des folies de *Postel* dans son ouvrage.

En voici un autre qui fait baiser la morale du paganisme & celle des Chrétiens, dans un ouvrage intitulé *Osculum sive Consensus ethnicæ & christianæ philosophiæ, Chaldæorum, Ægyptiorum, Persarum, Arabum, Græcorum*, &c.... C'est Mutius Pansa.

Augustinus Steuchus Eugubinus s'est montré plus savant & non moins fou dans son traité de *perenni philosophia*. Il corrompt le dogme chrétien; il altere les sentimens des anciens; & fermant les yeux sur l'esprit général des opinions, il est perpétuellement occupé à remarquer les petites conformités qu'elles peuvent avoir.

L'ouvrage que Pierre-Daniel Huet a donné sous le titre de *Quæstiones alnetanæ de concordia rationis & fidei*, mérite à-peu-près les mêmes reproches.

Le *Systema philosophiæ gentilis*, de Tobie Pfannerus est un fatras de bonnes & de mauvaises choses où l'auteur, perpétuellement trompé par la ressemblance des expressions, en conclut celle des sentimens.

Quels efforts n'a pas fait Juste Lipse pour illustrer le Stoïcisme en le confondant avec la doctrine chrétienne?

Cette fantaisie a été celle aussi de Thomas de Gataker: André Dacier n'en a pas été exempt.

Il ne faut pas donner le nom de *Synchretiste* à Gassendi. Il a démontré à la vérité que la doctrine d'Epicure étoit beaucoup plus saine & plus féconde en vérités qu'on ne l'imaginoit communément; mais il n'a pas balancé d'avouer qu'elle renversoit toute morale.

Bessarion, Pie, Ficin n'ont pas montré la même impartialité ni le même jugement dans leur attachement à la doctrine de Platon.

Les sectateurs d'Aristote n'ont pas été moins outrés: que n'ont-ils pas vu dans cet auteur.

Et les disciples de Descartes, croient-ils que leur maître eût approuvé qu'on employât des textes de l'Ecriture pour défendre ses opinions? Qu'auroit-il dit à Amerpoel, s'il eût vu son ouvrage intitulé *de Cartesio mosisante, sive de evidente & facili conciliatione philosophiæ Cartesii, cum historia creationis primo capite geneseos per Mosem tradita*?

Paracelse avoit soulevé contre lui toute la Médecine, en opposant la pharmacie chimique à la pharmacie galénique. Sennert essaya le premier avec quelques succès de pacifier les esprits. Méchlin, George Martin & d'autres se déclarerent ensuite avec plus de hardiesse en faveur des préparations chimiques. De jour en jour elles ont prévalu dans la pratique de la médecine. Cependant on ne peut pas dire qu'aujourd'hui même cette sorte de syncrétisme soit éteint; il y a encore des médecins & des chirurgiens qui brouillent ces deux pharmacies, & je ne crois pas que ce soit sans un grand inconvénient pour la vie des hommes.

Jean-Baptiste du Hamel travailla beaucoup à montrer l'accord de la philosophie ancienne & moderne. Cet homme étoit instruit, il avoit reçu de la nature un jugement sain; il naquit à Caen en 1524, il y étudia la philosophie & les humanités. Il vint à Paris où il se livra à la théologie, à la physique & aux mathématiques. Il vécut pendant quelque tems d'une vie assez diverse. Il voyagea en Angleterre & & en Allemagne; & ce ne fut qu'en 1560 qu'il publia son astronomie physique, ouvrage qui fut suivi de son traité des affections des corps, de celui de l'ame humaine, de sa philosophie ancienne & moderne à l'usage des écoles, de son histoire de l'académie des sciences, de sa concordance de la philosophie ancienne & moderne. Dans ce dernier ouvrage, il parcourt tous les systèmes des philosophes anciens, il montre la diversité & la conformité de leurs opinions, il les concilie quand il peut; il les approuve, ou les refute; il conclut qu'ils ont vu, mais qu'ils n'ont pas tout vu. Il s'attache d'abord à la philosophie de Platon. Après avoir avec ce philosophe élevé l'esprit à la connoissance de la cause éternelle & premiere des choses; il parle d'après Aristote des principes des corps; il examine ensuite le système d'Epicure; il expose la doctrine de Descartes, & finit par deux livres qui contiennent

nent les élémens de la chimie, avec quelques expériences relatives à cet art.

On ne peut nier que cet auteur n'ait bien mérité de la philosophie, mais ses ouvrages sont tachés de quelques traces de *syncrétisme*. Il avoit trop à cœur la réconciliation des anciens & des modernes, pour qu'il pût exposer la doctrine des premiers avec toute l'exactitude qu'on desireroit. Du Hamel mourut fort âgé, il avoit quatre-vingt-deux ans: on le perdit donc en 1706.

Mais il n'y a point eu de *syncrétisme* plus ancien ni plus général que le Platonico-Peripatetico-Stoïcien: Ammonius, Porphire, Themistius, Julien, Proclus, Marin, Origène, Sinesius, Philopones, Psellus, Boëthius, Bessarion, Fran. Pic, Gaza, Patricius, Schalichius, & une infinité de bons esprits en ont été infectés, en Grece, en Italie, en France, en Angleterre, en Allemagne, depuis les tems les plus reculés, jusqu'aux nôtres, les uns donnant la palme à Platon, les autres l'arrachant à Platon pour en couronner Aristote ou Zénon, quelques-uns plus équitables la partageant à-peu-près également entr'eux.

Ce *syncrétisme* divisoit les esprits, & exposoit la philosophie au mépris des gens du monde; lorsqu'il sortit de l'école de Ramus & de Mélanchton, une espece de secte qu'on pouvoit appeller les philosophes mixtes: de ce nombre furent Paulus Friscus, André Libavius, Heizo-Bucherus, Conrad Dutericus Alstedius, & d'autres entre lesquels il ne faut pas oublier Keckermann.

Mais personne ne tenta la reconciliation d'Aristote avec les philosophes modernes, avec plus de chaleur & de talent que Jean Christophe Sturmius. Il fut d'abord *syncrétiste*, mais cette maniere de philosopher ne tarda pas à lui déplaire; il devint *Eclectique*; il eut une dispute importante avec Henri Morus, Leibnitz & Schel-hammer sur le principe qui agit dans la nature. Morus y répandoit un esprit immatériel, mais brute; Leibnitz une force active, propre à chaque molécule, dans laquelle elle s'exerçoit ou tendoit à s'exercer selon des loix méchaniques; Schelhammer, le principe d'Aristote.

Leibnitz commença & finit comme Sturmius; je veux dire qu'il passa du *syncrétisme* à l'*Electisme*.

Il paroît par ce que nous avons dit de cette secte, qu'elle a peu fait pour le progrès de la philosophie, qu'on lui doit peu de vérités, & qu'il ne s'en est fallu de rien qu'elle ne nous ait engagé dans des disputes sans fin.

Il s'agit bien de concilier un philosophe avec un autre philosophe; & qu'est-ce que cela nous importe? Ce qu'il faut savoir, c'est qui est-ce qui a tort ou raison.

Il s'agit bien de savoir si un systême de philosophie s'accorde avec l'Ecriture ou non; & qu'est-ce que cela nous importe? Ce qu'il faut savoir, c'est s'il est conforme à l'expérience ou non.

Quelle est l'autorité que le philosophe doit avoir pour soi? celle de la nature, de la raison, de l'observation & de l'expérience.

Il ne doit le sacrifice de ses lumieres à personne, pas même à Dieu, puisque Dieu même nous conduit par l'intelligence des choses qui nous sont connues, à la croyance de celles que nous ne concevons pas.

Tandis que tant d'esprits s'occupoient à concilier Platon avec Aristote, Aristote avec Zénon, les uns & les autres avec Jesus-Christ ou avec Moïse; le tems se passoit & la vérité s'arrêtoit.

Depuis que l'éclectisme a prévalu, que sont devenus tous les ouvrages des *syncretistes*? ils sont oubliés.

SYNCRITIQUE Remede. (*Médec. anc.*) Les méthodistes nommerent *remedes syncritiques* ceux qui sont d'une nature coercitive & astringente; Thessalus écrivit un volume entier sur ces remedes, & deux pages auroient suffi. (*D. J.*)

SYNDERESE, s. f. (*Gram.*) reproche secret de la conscience. La marque la plus complete de la scélératesse parfaite, seroit le défaut de *syndereſe*; mais on n'en vient point-là.

SYNDESMO-GLOSSE, *en Anatomie*, nom d'une partie de muscles de la langue qui viennent de la partie moyenne du ligament qui unit l'os hyoïde avec le cartilage thiroïde, & se termine à la partie postérieure de la langue, & à la partie latérale du pharynx. *Voyez* Syndesmo-pharingien.

SYNDESMOLOGIE, *en Anatomie*, la partie qui traite des ligamens; ce mot vient du grec συν ensemble, du verbe δέω, *unir*, & λόγος, *traité*, c'est-à-dire *discours* sur ce qui unit ensemble, ou *traité* des ligamens.

Weitbrecht, professeur en Anatomie à Petersbourg, nous a laissé un *traité in-4°.* sur les ligamens, intitulé *Syndesmologie*, imprimé à Petesbourg en 1742; c'est le seul *traité* que nous ayons sur cette matiere, il est orné de figures qui ne sont pas estimées par la beauté de la gravure, comme la plupart des figures anatomiques, mais par leur exactitude. Tous les connoisseurs en font un très-grand cas.

SYNDESMO-PHARYNGIEN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muscles qui viennent de la partie moyenne, & quelquefois de la partie inférieure des ligamens qui unissent les cornes supérieures du cartilage thyroïde avec les grandes cornes de l'os hyoïde; de-là vont aux parties latérales & supérieures du pharynx & de la langue. *Voyez* Syndesmo-glosse.

SYNDIC, s. m. *en matiere de Gouvernement & de Commerce*, est un officier chargé des affaires d'une ville ou d'une communauté; c'est lui qui convoque les assemblées, & qui fait les représentations au ministere & au magistrat, *&c.* suivant l'exigence des cas.

Ce mot dérive du latin *syndicus*, ou plutôt du grec *syndycos*, qui signifie la même chose.

Le *syndic* est chargé de répondre de la conduite du corps; il fait & reçoit les mémoires qui regardent les affaires ou les intérêts de la communauté; il contrôle & corrige les actions & les fautes des particuliers qui dépendent de la communauté, ou du-moins il les fait blâmer ou réprimander dans les assemblées publiques. Dans le fond, le *syndic* est en même tems l'agent & le censeur de la communauté. La plûpart des compagnies de Paris & d'autres villes, comme les universités & les communautés des arts & métiers, ont leur *syndic* aussi bien que la plûpart des villes de Provence & de Languedoc.

On appelle aussi *syndic*, celui qui est chargé de solliciter une affaire commune, & où il est intéressé lui-même; comme il arrive en particulier dans les directions où il se trouve plusieurs créanciers d'un même débiteur qui a fait banqueroute, ou qui est mort insolvable. *Voyez* Avocat, *&c.*

Le premier magistrat de la ville de Genève, s'appelle *syndic*; il y a quatre *syndics* pour chaque année; le plus ancien préside au conseil des vingt-cinq, qui est conseil principal de la ville, & où l'on décide de toutes les affaires, tant civiles que politiques: les trois autres *syndics* élus ne peuvent revenir en charge qu'au bout de quatre ans; de sorte que le syndicat roule entre seize personnes, que l'on choisit toujours dans le nombre de ceux qui composent le conseil des vingt-cinq.

Syndic est aussi le nom que le roi Louis XIV. a accordé par les arrêts de son conseil d'état pour l'érection des chambres particulieres de commerce dans quelques villes de son royaume aux marchands, négocians ou autres qui composent lesdites chambres. Ceux de Rouen sont appellés *syndics du commerce de la province de Normandie*: à Lille simplement *syndics de la chambre de commerce*: dans les autres villes ce sont des députés ou directeurs. *Voyez* Chambre de Commerce, Députés du Commerce, *&c. Dictionnaire de commerce, tome III. lettre V. p.* 256.

Syndic, (*Littér. grec.*) σύνδικος; ce mot avoit en grec deux significations; il signifioit en premier lieu, tout orateur commis pour défendre avec un autre, la même cause. En second lieu, il désignoit un orateur choisi, & député pour soutenir les prérogatives d'une ville, ou d'une nation entiere. Ainsi nous lisons dans Plutarque, que les Athéniens élurent Aristide pour *syndic*, & le chargerent de plaider au nom de leurs citoyens, la cause de toute la Grece, on ne pouvoit pas être deux fois *syndic* dans ce dernier sens. Nous avons emprunté le terme de *syndic*, mais nous en avons un peu détourné la signification, car en France il veut dire celui qui est élu pour prendre soin des affaires d'une communauté, ou d'un corps dont il est membre. (*D. J.*)

SYNDICAT, charge ou fonction de syndic; il se dit aussi du tems que le syndic reste en charge.

SYNDROME, (*Lexic. méd.*) de δρόμος, *courir*, de συν, & συνδρομὴ veut dire un *concours*. C'est un mot introduit en Médecine par la secte des empiriques, qui l'employoient pour exprimer le concours des symptomes; tels que sont, dans la pléthore, la disten-

ſion des vaiſſeaux, la rougeur, la peſanteur du corps, l'inhabilité au mouvement, la tenſion des membres, un ſentiment douloureux de laſſitude. Ils joignoient à tous ces ſignes une vie paſſée dans l'inaction, une conſtitution vorace, & la ſuppreſſion des excrétions ordinaires. Voilà la *ſyndrome* pléthorique, qui demandoit alors la ſaignée; les Empiriques formerent de même la *ſyndrome* de la plûpart des maladies, bien plus difficile que celle de la pléthore; mais Galien tourne en ridicule la conduite des empiriques dans leurs *ſyndromes*, parce que, dit-il, elles arrivent fort rarement, & en même tems lentement; enſorte que ſi le médecin vouloit attendre ſa *ſyndrome* de tous les ſymptomes pour des remedes, il lui arriveroit ſouvent de commencer la cure trop tard. (*D. J.*)

SYNE, (*Chronolog. éthiop.*) nom du dixieme mois de l'année éthiopienne. Il commence le 26 Mai du calendrier Julien. (*D. J.*)

SYNECDOQUE *ou* SYNECDOCHE, ſ. f. (*Gram.*) *cet article eſt en entier de* M. du Marſais: *trop. part. II. art. iv. p. 97. Ce que j'y ai inſéré du mien, je l'ai mis à l'ordinaire entre deux crochets* [ ].

On écrit ordinairement *ſynecdoche*: [c'eſt l'ortographe étymologique]; voici les raiſons qui me déterminent à écrire *ſynecdoque*.

1°. Ce mot n'eſt point un mot vulgaire qui ſoit dans la bouche des gens du monde, enſorte qu'on puiſſe les conſulter pour connoître l'uſage qu'il faut ſuivre par rapport à la prononciation de ce mot.

2°. Les gens de lettres que j'ai conſultés le prononcent différemment; les uns diſent *ſynecdoche* à la françoiſe, comme *roche*; & les autres ſoutiennent avec Richelet qu'on doit prononcer *ſynecdoque*.

3°. Ce mot eſt tout grec, Συνεκδοχὴ, *comprehenſio*; il faut donc le prononcer en conſervant au χ ſa prononciation originale: c'eſt ainſi qu'on prononce & qu'on écrit *époque*, ἐποχὴ; *monarque*, μονάρχης, μόναρχος; *Pentateuque*, Πεντάτευχος; *Andromaque*, Ἀνδρομάχη; *Télémaque*, Τηλέμαχος, &c. On conſerve la même prononciation dans *écho*, ἠχὼ, *école* (ſchola) σχολὴ, &c.

Je crois donc que *ſynecdoque* étant un mot ſcientifique, qui n'eſt point dans l'uſage vulgaire, il faut l'écrire d'une maniere qui n'induiſe pas à une prononciation peu convenable à ſon origine.

4°. L'uſage de rendre par *ch* le χ des Grecs, a introduit une prononciation françoiſe dans pluſieurs mots que nous avons pris des Grecs. Ces mots étant devenus communs, & l'uſage ayant fixé la maniere de les prononcer & de les écrire, reſpectons l'uſage; prononçons *cathéchiſme*, *machine*, *chimere*, *archidiacre*, *architecte*, &c. Comme nous prononçons *chi* dans les mots françois; mais encore un coup, *ſynecdoque* n'eſt point un mot vulgaire; écrivons donc & prononçons *ſynecdoque*.

Ce terme ſignifie *compréhenſion*: en effet dans la *ſynecdoque*, on fait concevoir à l'eſprit plus ou moins que le mot dont on ſe ſert, ne ſignifie dans le ſens propre.

Quand au lieu de dire d'un homme qu'il aime *le vin*, je dis qu'il aime *la bouteille*; c'eſt une ſimple métonymie, (*voyez* Métonymie;) c'eſt un nom pour un autre; mais quand je dis, cent *voiles* pour cent *vaiſſeaux*, non-ſeulement je prends un nom pour un autre; mais je donne au mot *voiles* une ſignification plus étendue que celle qu'il a dans le ſens propre; je prends la partie pour le tout.

La *ſynecdoque* eſt donc une eſpece de métonymie, par laquelle on donne une ſignification particuliere, à un mot qui, dans le ſens propre, a une ſignification plus générale; ou au contraire, on donne une ſignification générale à un mot qui, dans le ſens propre, n'a qu'une ſignification particuliere. En un mot, dans la métonymie, je prends un nom pour un autre, au lieu que dans la *ſynecdoque*, je prends le *plus* pour le *moins*, ou le *moins* pour le *plus*.

Voici les différentes ſortes de *ſynecdoques* que les Grammairiens ont remarquées.

I. *ſynecdoque du genre*: comme quand on dit, *les mortels* pour *les hommes*; le terme de *mortels* devroit pourtant comprendre auſſi les animaux, qui ſont ſujets à la mort auſſi bien que nous: ainſi, quand par *les mortels* on n'entend que *les hommes*, c'eſt une *ſynecdoque du genre*; on dit le *plus* pour le *moins*.

Dans l'Ecriture-ſainte, *créature* ne ſignifie ordinairement que *les hommes*; *euntes in mundum univerſum, prædicate evangelium omni* CREATURÆ: *Marc. xvj.* 15. C'eſt encore ce qu'on appelle la *ſynecdoque* du genre, parce qu'alors un mot générique ne s'entend que d'une eſpece particuliere: *créature* eſt un mot générique, puiſqu'il comprend toutes les eſpeces de choſes créées, les arbres, les animaux, les métaux, *&c.* Ainſi lorſqu'il ne s'entend que des hommes, c'eſt une *ſynecdoque* du genre, *c. à. d.* que ſous le nom du genre, on ne conçoit, on n'exprime qu'une eſpece particuliere; on reſtreint le mot générique à la ſimple ſignification d'un mot qui ne marque qu'une eſpece.

Nombre eſt un mot qui ſe dit de tout aſſemblage d'unités: les latins ſe ſont quelquefois ſervi de ce mot en le reſtreignant à une eſpece particuliere.

1°. Pour marquer d'harmonie, le chant: il y a dans le chant une proportion qui ſe compte. Les Grecs appellent auſſi ῥυθμὸς *numerus*, tout ce qui ſe fait avec une certaine proportion: *quidquid certo modo & ratione fit*.

. . . . Numeros *memini*, *ſi verba tenerem*.

„ Je me ſouviens de la meſure, de l'harmonie, „ de la cadence, du chant, de l'air; mais je n'ai „ pas retenu les paroles „. *Virg. ecl. ix.* 45.

2°. *Numerus* ſe prend encore en particulier pour les vers; parce qu'en effet les vers ſont compoſés d'un certain nombre de piés ou de ſyllabes: *ſcribimus numeros*. *Perſ. ſat. j.* 3. nous faiſons des vers.

3°. En françois nous nous ſervons auſſi de *nombre* ou de *nombreux*, pour marquer une certaine harmonie, certaines meſures, proportions ou cadences, qui rendent agréable à l'oreille un air, un vers, une période, un diſcours. Il y a un certain *nombre* qui rend les périodes harmonieuſes. On dit d'une période qu'elle eſt fort *nombreuſe*, *numeroſa oratio*; c. à. d. que le nombre des ſyllables qui la compoſent eſt ſi bien diſtribué, que l'oreille en eſt frappée agréablement: *numerus* a auſſi cette ſignification en latin. *In oratione* numerus *latine*, *græce*, ῥυθμὸς, *ineſſe dicitur*... *Ad capiendas aures*, ajoûte Cicéron, *Orat. n.* 51. *aliter* 170. 171. 172. numeri *ab oratore quæruntur*; & plus bas, il s'exprime en ces termes: *Ariſtoteles verſum in oratione vetat eſſe*, numerum *jubet*; Ariſtote ne veut point qu'il ſe trouve un vers dans la proſe, *c. à. d.* qu'il ne veut point que lorſqu'on écrit en proſe, il ſe trouve dans le diſcours le même aſſemblage de piés, ou le même nombre de ſyllabes qui forment un vers: il veut cependant que la proſe ait de l'harmonie; mais une harmonie qui lui ſoit particuliere, quoiqu'elle dépende également du nombre des ſyllabes & de l'arrangement des mots.

II. Il y a au contraire la *ſynecdoque de l'eſpece*: c'eſt lorſqu'un mot qui dans le ſens propre ne ſignifie qu'une eſpece particuliere, ſe prend pour le genre. C'eſt ainſi qu'on appelle quelquefois *voleur* un *méchant homme*: c'eſt alors prendre le moins pour marquer le plus.

Il y avoit dans la Theſſalie, entre le mont Oſſa & le mont Olympe, une fameuſe plaine appellée *Tempé*, qui paſſoit pour un des plus beaux lieux de la Grece. Les poëtes grecs & latins ſe ſont ſervis de ce mot particulier pour marquer toutes ſortes de belles campagnes. „ Le doux ſommeil, dit Horace, „ *III. od. j.* 22. n'aime point le trouble qui regne „ chez les grands; il ſe plaît dans les petites maiſons „ de bergers, à l'ombre d'un ruiſſeau, ou dans ces „ agréables campagnes dont les arbres ne ſont agités „ que par le zéphyre „; & pour marquer ces campagnes, il ſe ſert de *Tempe*:

. . . . *Somnus agreſtium*
Lenis virorum non humiles domos
Faſtidit, *umbroſamque ripam*,
Non zephyris agitata Tempe.

(M. du Marſais eſt trop au-deſſus des hommes ordinaires, pour qu'il ne ſoit pas permis de faire ſur ſes écrits quelques obſervations critiques. La traduction qu'il donne ici du paſſage d'Horace n'a pas, ce me ſemble, toute l'exactitude exigible; & je ne ſais s'il n'eſt pas de mon devoir d'en remarquer les fautes. „ „ On peut toujours relever celles des grands hommes, dit M. Duclos, *préf. de l'hiſt. de Louis XI.* „ peut-être ſont-ils les ſeuls qui en ſoient dignes, & „ dont la critique ſoit utile „.

N'aime point le trouble qui regne chez les grands; il n'y a rien dans le texte qui indique cette idée; c'eſt une interpollation qui énerve le texte au lieu de l'enrichir, & peut-être eſt-ce une fauſſeté. *Non*

Non fastidit n'est pas rendu par *il se plaît*: le poëte va au-devant des préjugés qui regardent avec dédain l'état de médiocrité; ceux qui pensent ainsi s'imaginent qu'on ne peut pas y dormir tranquillement, & Horace les contredit, en reprenant négativement ce qu'ils pourroient dire positivement, *non fastidit*: cette négation est également nécessaire dans toutes les traductions; c'est un trait caractéristique de l'original.

Les petites maisons de bergers, l'usage de notre langue a attaché à *petites maisons*, quand il n'y a point de complément, l'idée d'un hôpital pour les fous; & quand ces mots sont suivis d'un complément, l'idée d'un lieu destiné aux folies criminelles des riches libertins: d'ailleurs le latin *humiles domos* dit autre chose que *petites maisons*; le mot *humiles* peint ce qui a coutume d'exciter le mépris de ceux qui ne jugent que par les apparences, & il est ici en opposition avec *non fastidit*; l'adjectif *petit* ne fait pas le même contraste.

Virorum agrestium, ne signifie pas seulement les *bergers*, mais en général tous ceux qui habitent & cultivent la campagne, *les habitans de la campagne*. Je sais bien que l'on peut, par la *synecdoque* même, nommer l'espece pour le genre; mais ce n'est pas dans la traduction d'un texte qui exprime le genre, & qui peut être rendu fidélement sans forcer le génie de la langue dans laquelle on le traduit.

L'ombre d'un ruisseau; c'est un véritable barbarisme, les ruisseaux n'ont pas d'ombre: *umbrosam ripam* signifie *un rivage couvert d'ombre*; au-surplus il n'est ici question ni de ruisseau, ni de riviere, ni de fleuve; c'est effacer l'original que de le surcharger sans besoin.

Zephyris agitata Tempe: il n'y a dans ce texte aucune idée d'*arbres*; il s'agit de tout ce qui est dans ces campagnes, arbres, arbrisseaux, herbes, fleurs, ruisseaux, troupeaux, habitans, *&c.* La copie doit présenter cette généralité de l'original. Il me semble aussi, que si notre langue ne nous permet pas de conserver la *synecdoque* de l'original, parce que *Tempé* n'entre plus dans le systême de nos idées voluptueuses, nous devons du-moins en conserver tout ce qu'il est possible, en employant le singulier pour le pluriel; ce sera substituer la *synecdoque* du nombre à celle de l'espece, & dans le même sens, du *moins* par le *plus*.

Voici donc la traduction que j'ose opposer à celle de M. du Marsais. „ Le sommeil tranquille ne dédaigne ni les humbles chaumieres des habitans de la „ campagne, ni un rivage couvert d'ombre, ni une „ plaine délicieuse perpétuellement caressée par les „ zéphyres „.

Le mot de *corps* & le mot d'*ame* (c'est M. du Marsais qui continue), se prennent aussi quelquefois séparément pour tout l'homme: on dit populairement, sur-tout dans les provinces, *ce corps-là* pour *cet homme là*, *voilà un plaisant corps*, pour dire, *un plaisant personnage*. On dit aussi qu'*il y a cent mille ames dans une ville*, c'est-à-dire *cent mille habitans*. *Omnes animæ domus Jacob* (Genes. *xlvj.* 27.) toutes les personnes de la famille de Jacob. *Genuit sexdecim animas*, (*ibid.* 18.) il eut seize enfans.

III. *Synecdoque dans le nombre*; c'est lorsqu'on met un singulier pour un pluriel, ou un pluriel pour un singulier.

1°. *Germain révolté*, c'est-à dire, les Germains, les Allemands. *L'ennemi vient à nous*, c'est-à-dire, *les ennemis*. Dans les historiens latins on trouve souvent *pedes* pour *pedites*, *le fantassin* pour *les fantassins*, *l'infanterie*.

2°. Le pluriel pour le singulier. Souvent dans le style sérieux on dit *nous* au-lieu de *je*; & de même, *il est écrit dans les prophetes*, c'est-à-dire, dans un livre de quelqu'un des prophetes; *quod dictum est per prophetas*. Matt. *ij.* 23.

3°. Un nombre certain pour un nombre incertain. *Il me l'a dit dix fois*, *vingt fois*, *cent fois*, *mille fois*, c'est-à-dire, *plusieurs fois*.

4°. Souvent pour faire un compte rond, on ajoute ou l'on retranche ce qui empêche que le compte ne soit rond: ainsi on dit, *la version des septante*, au-lieu de dire *la version des soixante & dix interprètes*, qui, selon les peres de l'Eglise, traduisirent l'Ecriture-sainte en grec, à la priere de Ptolémée Philadelphe, roi d'Egypte, environ 300 ans avant Jesus-Christ. Vous voyez que c'est toujours ou le *plus* pour le *moins*, ou au contraire le *moins* pour le *plus*.

IV. *La partie pour le tout, & le tout pour la partie.* Ainsi *la tête* se prend quelquefois pour tout l'homme, c'est ainsi qu'on dit communément, *on a payé tant par tête*, c'est-à-dire, tant pour chaque personne; *une tête si chere*, c'est-à-dire, *une personne si précieuse, si fort aimée*.

Les poëtes disent, *après quelques moissons, quelques étés, quelques hivers*, c'est-à-dire, *après quelques années*.

L'onde, dans le sens propre, signifie *une vague, un flot*; cependant les poëtes prennent ce mot ou pour la mer, ou pour l'eau d'une riviere, ou pour la riviere même. Quinault, *Isis*, *act. I. sc.* 3.

> *Vous juriez autrefois que cette* onde *rebelle*
> *Se feroit vers sa source une route nouvelle,*
> *Plutôt qu'on ne verroit votre cœur dégagé:*
> *Voyez couler ces flots dans cette vaste plaine;*
> *C'est le même penchant qui toujours les entraîne;*
> *Leur cours ne change point, & vous avez changé.*

Dans les poëtes latins, *la poupe* ou *la proue* d'un vaisseau se prennent pour tout le vaisseau. On dit en françois *cent voiles*, pour dire cent vaisseaux *Tectum* (le toit) se prend en latin pour toute la maison. *Æneam in regia ducit tecta*, elle mene Enée dans son palais. *Æn. I.* 635.

La porte, & même *le seuil* de la porte, se prennent aussi en latin pour toute la maison, tout le palais, tout le temple. C'est peut-être par cette espece de *synecdoque* qu'on peut donner un sens raisonnable à ces vers de Virgile. *Æn. I.* 509.

> *Tum foribus divæ, media testudine templi,*
> *Septa armis, solioque alte subnixa resedit.*

Si Didon étoit assise à la porte du temple, *foribus divæ*, comment pouvoit-elle être assise en même tems sous le milieu de la voûte, *media testudine?* C'est que par *foribus divæ*, il faut entendre d'abord en général le temple; elle vint au temple, & se plaça sous la voûte.

[Ne pourroit-on pas dire aussi que Didon étoit assise au milieu du temple & aux portes de la déesse, c'est-à-dire, de son sanctuaire? Cette explication est toute simple, & de l'autre part la figure est tirée de bien loin.

Lorsqu'un citoyen romain étoit fait esclave, ses biens appartenoient à ses héritiers; mais s'il revenoit dans sa patrie, il rentroit dans la possession & jouissance de tous ses biens: ce droit, qui est une espece de droit de retour, s'appelloit en latin, *jus postliminii*; de *post* (après), & de *limen* (le seuil de la porte, l'entrée).

Porte, par *synecdoque*, & par antanomase, signifie aussi la cour du grand-seigneur, de l'empereur turc. On dit, *faire un traité avec la porte*, c'est-à-dire, *avec la cour ottomane*. C'est une façon de parler qui nous vient des Turcs: ils nomment *porte* par excellence, la porte du serrail; c'est le palais du sultan ou empereur turc; & ils entendent par ce mot ce que nous appellons *la cour*.

Nous disons, *il y a cent feux dans ce village*, c'est-à-dire, *cent familles*.

On trouve aussi des noms de villes, de fleuves, ou de pays particuliers, pour des noms de provinces & de nations. Ovide, *Métam. I.* 61.

> *Eurus ad Auroram. Nabathæaque regna recessit.*

Les Pélagiens, les Argiens, les Doriens, peuples particuliers de la Grece, se prennent pour tous les Grecs, dans Virgile & dans les autres poëtes anciens.

On voit souvent dans les poëtes *le Tibre* pour les Romains; *le Nil* pour les Egyptiens; *la Seine* pour les François.

> *Cum Tiberi, Nilo gratia nulla fuit.*
>
> Prop. II. *Eleg. xxxiij.* 20.

Per Tiberim, *Romanos; per* Nilum *Ægyptios intelligito*. Beroald. *in Propert.*

> *Chaque climat produit des favoris de Mars,*
> *La Seine a des Bourbons, le Tibre a des Césars.*
>
> Boileau, *Ep. I.*

Feu-

Rouler aux piés l'orgueil & du Tage & du Tibre.

Id. Disc. au roi.

Par *le Tage*, il entend les Espagnols; le Tage est une des plus célebres rivieres d'Espagne.

V. On se sert souvent du nom de LA MATIERE POUR marquer LA CHOSE QUI EN EST FAITE: le pain ou quelqu'autre arbre se prend dans les poëtes pour un vaisseau: on dit communément *de l'argent*, pour des pieces d'argent, de la monnoie. Le *fer* se prend pour l'épée; *périr par le fer*. Virgile s'est servi de ce mot pour le soc de la charrue: *I. Georg.* 50.

At prius ignotum ferro quam scindimus æquor.

M. Boileau, dans son ode sur la prise de Namur, a dit *l'airain*, pour dire *les canons:*

Et par cent bouches horribles
L'airain *sur ces monts terribles*
Vomit le fer & la mort.

L'airain, en latin *æs*, se prend aussi fréquemment pour la monnoie, les richesses; la premiere monnoie des Romains étoit de cuivre: *æs alienum*, le cuivre d'autrui, c'est-à-dire, le bien d'autrui qui est entre nos mains, nos dettes, ce que nous devons. Enfin, *æra* se prend pour des vases de cuivre, pour des trompettes, des armes, en un mot pour tout ce qui se fait de cuivre. [Nous disons pareillement *des bronzes*, pour des ouvrages de bronze].

Dieu dit à Adam, tu es poussiere, & tu retourneras en poussiere, *pulvis es, & in pulverem reverteris; Genes. iij.* 19. c'est-à-dire, tu as été fait de poussiere, tu as été formé d'un peu de terre.

Virgile s'est servi du nom de l'éléphant pour marquer simplement de l'ivoire; *ex auro, solidoque elephanto*, Georg. III. 26. *Dona dehinc auro gravia sectoque elephanto, Æn. III.* 464. C'est ainsi que nous disons tous les jours *un castor*, pour dire un chapeau fait de poil de castor, *&c.*

Tum pius Æneas hastam jacit: illa per orbem
Ære cavum triplici per linea terga, tribusque
Transiit intextum tauris opus.

Æn. *X.* 783.

Le pieux Enée lança sa *haste* (pique, lance. *Voy.* le pere de Montfaucon, *tom. IV. p.* 65), avec tant de force contre Mézence, qu'elle perça le bouclier fait de trois plaques de cuivre, & qu'elle traversa les piquures de toile, & l'ouvrage fait de trois *taureaux*, c'est-à-dire, de trois *cuirs*. Cette façon de parler ne seroit pas entendue en notre langue.

Mais il ne faut pas croire qu'il soit permis de prendre indifféremment un nom pour un autre, soit par métonymie, soit par *synecdoque*: il faut, encore un coup, que les expressions figurées soient autorisées par l'usage, ou du-moins que le sens littéral qu'on veut faire entendre, se présente naturellement à l'esprit sans révolter la droite raison, & sans blesser les oreilles accoutumées à la pureté du langage. Si l'on disoit qu'une armée navale étoit composée de cent *mâts*, ou de cent *avirons*, au-lieu de dire cent *voiles* pour cent *vaisseaux*, on se rendroit ridicule: chaque partie ne se prend pas pour le tout, & chaque nom générique ne se prend pas pour une espece particuliere, ni tout nom d'espece pour le genre; c'est l'usage seul qui donne à son gré ce privilege à un mot plutôt qu'à un autre.

Ainsi quand Horace a dit, *I. od. j* 24. que les combats sont en horreur aux meres, *bella matribus detestata*; je suis persuadé que ce poëte n'a voulu parler précisément que des meres. Je vois une mere allarmée pour son fils qu'elle sait être à la guerre, ou dans un combat dont on vient de lui apprendre la nouvelle: Horace excite ma sensibilité en me faisant penser aux allarmes où les meres sont alors pour leurs enfans; il me semble même que cette tendresse des meres est ici le seul sentiment qui ne soit pas susceptible de foiblesse ou de quelqu'autre interprétation peu favorable: les allarmes d'une maîtresse pour son amant n'oseroient pas toujours se montrer avec la même liberté, que la tendresse d'une mere pour son fils. Ainsi quelque déférence que j'aie pour le savant pere Sanadon, j'avoue que je ne saurois trouver une *synecdoque* de l'espece dans *bella matribus detestata*. Le pere Sanadon, *poësies d'*Horace, *tom. I. pag.* 7. croit que *matribus* comprend ici même *les jeunes filles*: voici sa traduction: *les combats qui sont pour les femmes un objet d'horreur*. Et dans les remarques, *p.* 12. il dit, que „ les meres redoutent la guerre pour leurs époux & pour leurs enfans; mais les jeunes filles, ajoute-t-il, ne DOIVENT pas moins la redouter pour les objets d'une tendresse légitime que la gloire leur enleve, en les rangeant sous les drapeaux de Mars. Cette raison m'a fait prendre *matres* dans la signification la plus étendue, comme les poëtes l'ont souvent employé. Il me semble, ajoute-t-il que ce sens fait ici un plus bel effet „.

Il ne s'agit pas de donner ici des instructions aux jeunes filles, ni de leur apprendre ce qu'elles doivent faire, lorsque *la gloire leur enleve l'objet de leur tendresse, en les rangeant sous les drapeaux de Mars*, c'est-à-dire, lorsque leurs amans sont à la guerre; il s'agit de ce qu'Horace a pensé. [Il me semble qu'il devroit pareillement n'être question ici que de ce qu'à réellement pensé le pere Sanadon, & non pas du ridicule que l'on peut jetter sur ses expressions, au moyen d'une interprétation maligne: le mot *doivent* dont il s'est servi, & que M. du Marsais a fait imprimer en gros caracteres, n'a point été employé pour désigner *une instruction;* mais simplement pour caractériser *une conséquence naturelle* & connue de la tendresse des jeunes filles pour leurs amans, en un mot, pour exprimer affirmativement un fait. C'est un tour ordinaire de notre langue, qui n'est inconnu à aucun homme de lettres: ainsi il y a de l'injustice à y chercher un sens éloigné, qui ne peut que compromettre de plus en plus l'honnêté des mœurs, deja trop efficacement attaquée dans d'autres écrits réellement scandaleux]. Or il me semble, continue M. du Marsais, que le terme de *meres* n'est relatif qu'à *enfans*; il ne l'est pas même à *époux*, encore moins aux *objets d'une tendresse légitime*. J'ajouterois volontiers que les jeunes filles s'opposent à ce qu'on les confonde sous le nom de *meres*. Mais pour parler plus sérieusement, j'avoue que lorsque je lis dans la traduction du pere Sanadon, que *les combats sont pour les femmes un objet d'horreur*, je ne vois que des femmes épouvantées; au-lieu que les paroles d'Horace me font voir une mere attendrie: ainsi je ne sens point que l'une de ces expressions puisse jamais être l'image de l'autre; & bien loin que la traduction du pere Sanadon fasse sur moi un plus bel effet, je regrette le sentiment tendre qu'elle me fait perdre. Mais venons à la *synecdoque*.

Comme il est facile de confondre cette figure avec la métonymie, je crois qu'il ne sera pas inutile d'observer ce qui distingue la *synecdoque* de la métonymie. C'est,

1°. Que la *synecdoque* fait entendre le *plus* par un mot qui dans le sens propre signifie le *moins*; ou au contraire elle fait entendre le *moins* par un mot qui dans le sens propre marque le *plus*.

2°. Dans l'une & l'autre figure il y a une relation entre l'objet dont on veut parler, & celui dont on emprunte le nom; car s'il n'y avoit point de rapport entre ces objets, il n'y auroit aucune idée accessoire, & par conséquent point de trope: mais la relation qu'il y a entre les objets, dans la métonymie, est de telle sorte, que l'objet dont on emprunte le nom, subsiste, indépendamment de celui dont il réveille l'idée, & ne forme point un ensemble avec lui; tel est le rapport qui se trouve entre la *cause* & l'*effet*, entre l'*auteur* & son *ouvrage*, entre *Cérès* & le *blé*, entre le *contenant* & le *contenu*, comme entre la *bouteille* & le *vin*: au-lieu que la liaison qui se trouve entre les objets, dans la *synecdoque*, suppose que ces objets forment un ensemble, comme le *tout* & la *partie*; leur union n'est point un simple rapport, elle est plus intérieure & plus indépendante. C'est ce qu'on peut remarquer dans les exemples de l'une & de l'autre de ces figures. *Voyez* TROPE. (*E. R. M. B.*)

SYNECPHONESE *ou* SYNÉRESE, f. f. (*Gram.*) c'est une figure de diction, par laquelle on se débarrasse d'une syllabe, sans rien retrancher des élémens du mot; ce qui se fait en prononçant, d'un seul coup de voix, deux sons consécutifs qui, dans l'usage ordinaire, se prononcent en deux coups. C'est ainsi que l'on trouve *aureis* en deux syllabes longues, à

la fin d'un vers hexametre; *dependent lychni laquearibus äurëis:* (Virg) *süädet* pour *suädet; suädet enim vesana fames*. (id.), *&c. Voyez* la *méthode latine de P. R. Traité de la poésie latine, ch. iij.* §. 5.

Les anciens grammairiens donnoient à cette figure le nom de *synecphonese*, lorsque l'une des deux voyelles étoit entierement supprimée dans la prononciation, & qu'elles faisoient une fausse diphtongue; comme dans *alvearia*, si, pour le prononcer en quatre syllabes, on dit *alvaria*, de même que nous disons *Jan* au lieu *Jean*. Au contraire, ils l'appelloient *synérese*, lorsque les deux sons étoient conservés & fondus en une diphtongue vraie, comme dans *cui*. nous le pronoçons de même que notre mot françois *lui*.

Mais comme nous ne sommes plus en état de juger de la vraie prononciation du latin, ni de discerner entre leurs vraies & leurs fausses diphtongues, & que ces termes sont absolument propres à leur prosodie; nous ferons mieux de les regarder comme synonymes par rapport à nous.

Synecphonese vient de σὺν, *cum*, & du verbe ἐκφωνέω, *enuncio*; comme pour dire, *duorum simul sonorum enunciatio*.

Synérese vient aussi de σὺν, *cum*, & du verbe αἱρέω, *capio*; comme si l'on vouloit dire, *duorum sonorum complexio*. (*E. R. M. B.*)

SYNGRAPHE, s. m. (*Droit rom.*) nom que les Romains donnoient aux billets, promesses & obligations qu'ils faisoient quand ils empruntoient de l'argent.

Le *syngraphe* étoit scellé de l'anneau du débiteur, où étoit gravé son cachet; c'est dans ce sens que l'affranchi de Trimalcion, qui querelle si vivement Ascylte & Giton, leur dit: „ allons sur la bourse emprunter de l'argent; tu verras si l'on n'a pas de la confiance en cet anneau, quoiqu'il ne soit que de fer. *Voyez* Pline, *l. XXXIII. c. j.* (*D. J.*)

SYNNADA, ORUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Phrygie, & voisine de celle de *Docimia* ou *Docimeum*. Elle n'étoit pas grande du tems de Strabon, *l. XXII.* qui en parlant de cette ville dit, *non magna urbs*. Il ajoute que le marbre de *Synnada* étoit en grande réputation. Tite-Live & Ptolomée écrivent aussi *Synnada* au nombre pluriel.

Etienne le géographe rapporte, qu'on disoit qu'Acamas errant après la guerre de Troye, arriva dans la Phrygie; qu'y ayant trouvé le prince du pays assiégé par ses ennemis, il lui donna du secours, & devint maître d'une contrée où il bâtit cette ville. Il ajoute qu'Acamas, pour peupler sa ville, rassembla plusieurs Macédoniens venus de Grece, & qui s'étoient établis en Asie; & que de ces gens ramassés pour demeurer en un même lieu, que dans la suite les habitans du voisinage corrompirent en celui de *Synnada*, on donna d'abord à la ville le nom de *Synnæa;* on trouve le mot ΣΥΝΝΑΔΕΩΝ sur diverses médailles anciennes. Plusieurs auteurs écrivent encore le nom de cette ville *Synnas, adis;* de ce nombre est Martial, *livre IX. épigramme* 76.

De marmore omni, quod Carystos invenit
Quod Phrygia Synnas, Afra quod nomas mittit.

Prudence, *adv. Symmach, l. II. v.* 246. suit la même orthographe.

Et quæ saxa Paros secat, & quæ punica rupes,
Quæ viridis Lacedæmon habet, maculosaque Synnas.

Stace, *l. I. Silvar. Carm. V. v.* 36. dit aussi:

Sola nitet flavis Nomadum accisa metallis
Purpura, sola cavo Phrygiæ quam Synnados *auro*
Ipse cruentavit maculis lucentibus Atys.

Ces témoignages nous font voir que la ville de *Synnada*, fournissoit un marbre précieux & tacheté. Ce marbre étoit blanc avec des taches rouges, ou couleur de pourpre, comme le remarque Pline, *liv. XXXV. ch. j.* qui au *liv. V. ch. xxix.* écrit *Synnada, dæ*, & donne cette ville pour le lieu où le faisoient les assemblées générales de la province. Si cela est, il falloit que quoique très-petite, elle fût considérable; car les Romains ne mettoient les tribunaux que dans les villes de quelque importance. Dans la suite on vit *Synnada*, capitale de la Phrygie salutaire, & métropole de la province. (*D. J.*)

SYNNEMENON, adj. *en Musique;* c'est le nom que donnoient les Grecs à leur troisieme tétracorde, quand il étoit conjoint avec le second, & divisé d'avec le quatrieme. Quand, au contraire, il étoit conjoint au quatrieme & divisé d'avec le second, ce même tétracorde prenoit le nom de *diezeugmenon*. *Voy.* aussi ce mot, *voyez* aussi TÉTRACORDE, SYSTEME. (*S*)

SYNNEMENON DIATONOS, *étoit dans l'ancienne Musique*, la troisieme corde du tétracorde synnemenon dans le genre diatonique; & comme cette troisieme corde étoit la même que la seconde corde du tétracorde disjoint, elle portoit aussi le nom de *trite diezeugmenon*. *Voy.* TRITE, SYSTEME, TÉTRACORDE.

Cette même corde, dans les deux autres genres prenoit le nom du genre où elle étoit employée, mais alors elle ne se confondoit pas avec la trite diézeugmenon. *Voyez* GENRE. (*S*)

SYNNEVROSE, s. f. (*Anat.*) est une espece de symphyse ou d'union des os. *Voyez* SYMPHYSE. Ce mot est formé du grec σὺν, *avec*, νεῦρον, *nerf, ligament*.

La *synnevrose* est la liaison des os par un ligament: c'est ainsi que le fémur est joint à l'os ischium, la rotule au tibia. *Voyez* LIGAMENT.

SYNODAL, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui est relatif au synode, comme un statut *synodal*, une ordonnance *synodale*, c'est-à-dire, qui est émanée du synode. *Voyez* SYNODE. (*A*)

SYNODALES, *épîtres, terme d'histoire ecclésiastique*, étoient des lettres circulaires écrites par le synode aux prélats absens, ou lettres générales adressées à tous les fideles, pour les informer de ce qui s'est passé dans le synode.

Dans le recueil des conciles, on trouve une grande quantité de ces lettres *synodales*. *Voyez* CONCILE.

SYNODAUX, TÉMOINS, *terme d'histoire ecclésiastique*, étoit le nom que l'on donnoit autrefois aux doyens des villes & aux doyens ruraux, parce qu'ils faisoient des informations, & rendoient compte dans le synode épiscopal des desordres qui regnoient parmi le clergé & le peuple. *Voyez* DOYEN.

Après que ceux-ci furent déchus de leur autorité, on les remplaça par une autre sorte de témoins *synodaux*, qui ressembloient à des jurés; c'étoit un prêtre & deux ou trois laïques députés de chaque paroisse: ensuite on commença de nommer deux de ces jurés pour chaque diocèse; & enfin cet office fut conféré aux marguilliers ou anciens du consistoire.

SYNODATIQUE, adj. (*Jurisp.*) est le droit que les curés & les abbés qui sont obligés d'assister aux synodes des évêques, étoient tenus de leur payer: on l'appelle *synodatique* parce qu'il se payoit ordinairement dans le synode, & cathédratique, parce qu'il se payoit *pro honore cathedræ*.

Hincmar, archevêque de Reims, reprend plusieurs évêques, qui convoquoient de fréquens synodes pour percevoir plus souvent ce droit.

Quelques-uns prétendent que ce droit est le même que celui qu'on appelloit *circada*; mais d'autres tiennent que celui-ci est le même que le droit de procuration.

Quoi qu'il en soit de l'identité de ces deux droits, l'usage des *synodatiques* est très-ancien dans l'Eglise.

Le concile de Braga, en 572, en parle comme d'un usage déjà ancien qui l'autorise.

Ce réglement fut confirmé au septieme concile de Tolede, en 646.

Gratien, dans son decret, rapporte plusieurs décisions des conciles & des papes sur cette matiere.

Suivant un capitulaire de Charles le Chauve, en 844, il étoit au choix de l'évêque de percevoir le droit en deniers ou en argent.

Quelques évêques l'ayant voulu augmenter, le concile de Châlon-sur-Saône, en 813, leur défendit de le faire.

Le pape Honoré III. écrivant à l'évêque d'Assise, confond le cathédratique & le synodatique, & le met au nombre des droits dûs à l'évêque dans les églises soumises à sa jurisdiction; il fixe ce droit à deux sols, qui se payoient sur le pié que la monnoie étoit lorsque le droit avoit été établi, à moins qu'il n'y eût quelque accord au contraire.

Suivant ce qu'en dit Innocent III. ce droit n'étoit pas par-tout le même, & se payoit ailleurs qu'au synode.

Le concile de Bourges, en 1584, ordonna que le droit de cathédratique & autres seroient payés par tous ecclésiastiques sans distinction, à peine d'excommunication, & autres poursuites extraordinaires.

Le paiement en fut aussi ordonné par l'assemblée de Melun en 1579.

Dans les derniers siecles, ce droit ayant été contesté à plusieurs évêques; la perception en a été négligée dans plusieurs diocèses.

Dans l'assemblée du clergé de 1602, ce droit fut reclamé par l'évêque d'Autun; & en 1605 le clergé fit des remontrances pour la conservation de ce droit & autres, qu'on refusoit de payer aux évêques. Le roi répondit, qu'il vouloit qu'ils leur fussent conservés; mais qu'ils se contenteroient de ce que leur attribuoit l'article 20 de l'ordonnance de Blois.

M. Bignon portant la parole, le 23 Février 1637, ne traita pas favorablement le *synodatique*; il établit que les curés devoient assister au synode, mais qu'ils n'étoient tenus de payer pour cela aucune chose. *Voyez* les *mémoires du clergé*. (*A*)

SYNODE, s. m. terme dont on se servoit autrefois dans l'*ancienne Astronomie*, pour marquer la conjonction de deux ou de plusieurs étoiles ou planetes dans le même lieu du ciel. *Voyez* CONJONCTION.

Ce mot est formé du grec συνόδος, *assemblée*, & il est composé de σύν, *avec*, & ὁδὸς, *voie* ou *chemin*. C'est de-là qu'on dit le *mois synodique* de la lune, pour désigner l'intervalle entre deux conjonctions successives de la lune au soleil. Cette derniere expression est restée, & celle de *synode* a vieilli. (*O*)

SYNODE, (*Jurisprud.*) signifie en général une *assemblée de l'Eglise*.

Quelquefois le terme de *synode* est pris pour une assemblée de l'Eglise universelle ou concile écuménique, quelquefois pour un concile national ou provincial. *Voyez* CONCILE.

Il y a plusieurs sortes de *synodes*.

Synode de l'archidiacre, est la convocation que l'archidiacre fait devant lui de tous les curés de la campagne dans le diocèse de Paris; il se tient le mercredi d'après le second dimanche de Pâques.

Synode de l'archevêque, est celui que tient l'archevêque dans son diocèse propre, comme chaque évêque dans le sien. *Voyez* SYNODE ÉPISCOPAL.

Synode du grand-chantre, est celui que le chantre de la cathédrale tient pour les maîtres & maîtresses d'école.

Synode diocésain, est celui auquel sont convoqués tous les curés & autres ecclésiastiques d'un même diocèse. *Voyez ci-après* SYNODE ÉPISCOPAL.

Synode épiscopal ou *de l'évêque*, est la même chose que *synode diocésain*; l'objet de ces assemblées est de faire quelques réglemens & quelques réformations pour conserver la pureté des mœurs.

Les conciles d'Orléans & de Vernon ordonnent la convocation des *synodes* tous les ans, & que tous les prêtres, même les abbés, seront tenus d'y assister.

Le concile de Trente ordonne aussi la tenue du *synode* diocésain tous les ans, auquel doivent assister les exempts, qui ne sont point sous chapitres généraux, & tous ceux qui sont chargés du gouvernement des églises paroissiales, ou autres séculieres, même annexes.

Ces assemblées se faisoient même anciennement deux fois l'année au mois de Mai, & au calendes de Novembre.

Les curés des paroisses qui dépendent des abbayes & ordres exempts, ne sont pas dispensés d'assister au *synode* de l'évêque, n'étant pas exempts de sa jurisdiction.

Le réglement de l'assemblée de Melun, en 1579, ordonne aux curés qui viennent au *synode*, de déférer à l'évêque le nom de leurs paroissiens coupables de crimes publics, afin que le *synode* y pourvoie. *Voyez* les *mémoires du clergé*.

Synode national, est celui qui comprend le clergé de toute une nation. *Voyez* CONCILE NATIONAL.

Synode de l'official, est celui qui tient l'official, où il convoque tous les curés de la ville, fauxbourgs & banlieue à Paris: ce *synode* se tient le lundi de *quasimodo*.

Synode provincial. *Voyez* CONCILE PROVINCIAL.

Synode des religionnaires. Les églises prétendues réformées avoient leurs *synodes* pour entretenir leur discipline; il y en avoit des nationaux & de provinciaux. Le *synode* de Dordrecht pour la condamnation des Arminiens, est un des plus fameux. Les assemblées de l'Eglise anglicane, s'appelloient aussi du nom de *synode*. (*A*)

SYNODE, *convocation d'un*, (*Droit politiq.*) la plupart des auteurs du droit civil & politique, estiment que c'est aux rois qu'appartient le droit de convoquer les *synodes*, d'en confirmer les décisions, & de faire tout ce que les empereurs ont fait autrefois, & que les évêques de leur tems ont reconnu qu'ils avoient droit de faire.

Il paroit que les princes chrétiens ont seuls le droit de convoquer des *synodes*, par l'histoire des conciles généraux assemblés de leur tems, & par l'exemple de ceux qui se sont tenus dans la suite, sous différens empereurs. Il paroît encore, par l'histoire, qu'ils ont le droit d'examiner, de revoir, d'approuver, & de casser leurs décisions. On sait sur quel ton Constantin écrivit au concile de Tyr. „ Vous tous qui avez tenu „ le concile de Tyr, rendez-vous auprès de moi, „ sans délai, pour y faire voir en ma présence, la „ justice du jugement que vous avez rendu; *auprès* „ *de moi*, dis-je, à qui vous ne sauriez refuser la „ qualité de *fidele serviteur de Dieu* „. Socrate, *Hist. ecclef. l. I. c. xxxiv.* Il est certain qu'on pouvoit refuser à Constantin la qualité qu'il s'arroge de *fidele serviteur de Dieu*; mais en qualité d'empereur, on ne pouvoit lui refuser le droit de convoquer le concile, & de juger sa conduite.

Ainsi lorsque les princes convoquent le clergé en *synode*, le clergé est, 1°. obligé de s'assembler; 2°. il n'est pas en droit de s'assembler de sa propre autorité, si le prince ne le convoque. Ces deux propositions sont prouvées, 1°. par la loi de Dieu, confirmée par les lois de tous les peuples; 2°. par des exemples avant J. C. & dans l'église judaïque, non seulement depuis le tems de Moïse jusqu'à celui des Macchabées, mais encore après J. C. depuis Constantin jusque au-delà du dixieme siecle, par les conciles généraux, & par les conciles nationaux & provinciaux, assemblés pendant tout cet espace de tems, sous les empereurs & sous les rois.

Les lois payennes déclarerent illégitimes toutes celles qui se tenoient sans les ordres de l'autorité souveraine, quoiqu'elles fussent ἐπὶ ἱερῶν ἕνεκα, dit Solon; sous prétexte de religion, *sub prætextu religionis*, disent les lois romaines. Les empereurs chrétiens n'ont jamais affoibli ce droit; au contraire ils lui ont donné plus de force & d'étendue. Il se trouva à Nicée trois cens & dix-huit évêques, entre lesquels il n'y en eut aucun qui refusât de venir quand Constantin les convoqua, comme n'étant pas légitimement convoqués; aucun dans ce premier concile, ne déclara qu'il falloit faire renoncer Constantin à ses droits prétendus, & lui représenter de ne se plus mêler des assemblées & des affaires ecclésiastiques.

Il résulte de cet exemple & de plusieurs autres, que l'Eglise n'a d'autre droit de s'assembler en *synode*, que celui qu'elle tire de la permission du prince chrétien; que, quand le *synode* est assemblé, il ne sauroit decréter, ou conclure sur quelque matiere de dogme ou de discipline que ce soit, qu'autant que cela aggrée au souverain; que le prince peut ratifier ou annuller tous les actes du *synode*, & suspendre l'exécution de toutes, ou de quelques-unes de ses ordonnances. Qu'enfin l'autorité des actes synodaux, dépend entierement du monarque, & qu'aucun *synode* n'a le droit de se séparer sans son acquiescement. (1)

En un mot, les plus savans politiques soutiennent que l'autorité civile doit s'étendre sur les affaires ecclésiastiques comme sur les civiles; & c'est-là, dit Grotius,

(1) Tout ce que le célebre auteur de cet article *Synode* rapporte comme doctrine de la plûpart des auteurs du droit civil, a été sans doute tiré des livres des Protestans Calvinistes & Luthériens, & de leurs partisans, qui ont mis tout en usage pour détruire entierement cette puissance que N. S. Jesus Christ a donnée aux pasteurs de l'Eglise, afin de pouvoir garder & defendre contre la rapacité des voleurs & des loups, le troupeau que la providence divine & l'esprit Saint a confié à leurs soins & à leur vigilance. Quelles tentatives, quelles démarches ne firent pas les Protestans pour saper jusque dans leurs fondemens les deux puissances ecclésiastique & civile, que Dieu mit dans son Eglise, pour être mieux gouvernée? L'une a pour objet le gouvernement polytique du peuple chrétien, & son bonheur dans cette vie; l'autre ne regarde que le gouvernement spirituel de ce même peuple, & tout ce qui y a

tins, une des principales prérogatives du souverain; mais en même tems, ajoute-t-il, la raison & le christianisme nous enseignent que chaque particulier doit jouir du droit de suivre le *dictamen* de sa conscience; & que la non-conformité avec la religion dominante, ne doit priver personne d'aucun droit naturel, ni d'aucun droit civil. (*D. J.*)

Synode d'Apollon, (*Antiq. rom.*) c'étoit une espece de confrérie d'Apollon, où l'on recevoit des gens de théâtre, appellés *scéniques*, des poëtes, des musiciens, des joueurs d'instrumens: cette société étoit fort nombreuse. Nous trouvons dans Gruter 60 aggrégés au *synode d'Apollon*, désignés par leurs noms & surnoms, entre lesquels je n'en nommerai qu'un seul, *Marc Aurele Septentrion*, affranchi d'Auguste, & le premier pantomime de son tems, qui étoit prêtre du *synode d'Apollon*, parasite du même Apollon, & qui fut honoré par l'empereur de charges considérables. (*D. J.*)

Synodes *des Calvinistes en France*, (*Hist. du calvinis.*) nom des assemblées ecclésiastiques formées des ministres & des anciens des églises calvinistes en France. Ces églises ont tenu dans ce royaume vingt-neuf *synodes* nationaux, depuis l'an 1559 jusqu'à l'année 1659. Le premier *synode* national des églises réformées, se tint à Paris le 25 Mai 1559, au fauxbourg S. Germain. L'on y dressa la confession de foi en quarante articles, & un projet de discipline qui fut souvent retouché par les *synodes* suivans. Dans le dernier *synode* qui se tint à Loudun en 1659, le commissaire du roi declara que ces nombreuses assemblées coûtant beaucoup de frais & d'embarras, & les affaires pouvant être reglées par des *synodes* provinciaux, sa majesté avoit résolu qu'on ne convoqueroit plus de *synode* national, que lorsqu'elle le jugeroit expédient. On peut consulter sur ce sujet l'*Histoire de l'édit de Nantes*, & celle des *synodes nationaux des Calvinistes*, par Aymon. (*D. J.*)

SYNODIES ou VENTES SYNODALES, *terme de Droit*, à-présent inutité, aussi-bien que la chose qu'il signifioit, étoient des rentes pécuniaires que chaque curé payoit à l'évêque ou à l'archidiacre, dans le cours

---

y a rapport & analogie. On a beau combattre ces deux puissances, elles subsisteront toujours jusqu'à la fin des siecles; on ne sauroit douter que l'une & l'autre ne soit émanée de Dieu suivant l'écriture sainte qui en fait une mention expresse & claire. *Posuit Spiritus Sanctus episcopos regere ecclesiam Dei*, est-il dit dans les actes des Apotres *Cap.* 20. *v.* 28. Si Dieu donc a commis aux évêques le gouvernement de l'Eglise; ils ont le pouvoir, n'appartenant qu'à eux, de déterminer & prescrire ce qui regarde le reglement du christianisme par rapport aux affaires du salut & de la religion. Le monde catholique fut de tout tems persuadé de cette verité depuis les apôtres jusqu'à nos jours, & les protestans ne sauroient contester une verité si évidente, quelques efforts qu'ils fassent pour, d'après quelques faits particuliers de quelque prince, seduire les esprits foibles, qui ne savent pas l'histoire ecclésiastique. Personne n'ignore que depuis le tems des apôtres jusqu'à l'empereur Constantin il y eut plusieurs *Synodes* tenus par des évêques seulement, sans aucune intervention de la puissance civile, & il n'y eut jamais aucun catholique qui revoquât en doute les décisions synodales faites par des evêques sans aucune participation de la puissance séculiere. Que si l'empereur Aurélien acquiesca l'an de J. Christ 273. à la sentence de déposition que le *Synode* d'Antioche fit de Paul de Samosate, ce fut parce que Paul étant déposé ne vouloit pas ceder la maison à celui qui lui avoit été substitué en son lieu & place, & c'est pour cela que les catholiques implorerent l'assistence du Prince pour reprimer l'orgueil de ce refractaire. Et si Constantin le grand députa trois évêques de France à Rome pour negocier avec Melchiade l'affaire des Donatistes, ce fut pour se débarrasser enfin des instances sans cesse repliquées, que ces hérétiques lui faisoient, de vouloir être par lui jugés, ce que ce pieux empereur ne fit cependant jamais, mais il voulut que les évêques en jugeassent. Voici comme ce prince parle des Donatistes aux évêques d'Arles. *Quoties a me jam ipse improbissimis additionibus suis sunt condigna responsione oppressi! qui utique si hoc ante oculos habere voluissent, minime hoc ipsum interposuissent; meum judicium postulant, qui ipse judicium Christi expecto . . . O rabida furoris audacia!* mais quelle autorité pretendent tirer les Protestans de la convocation du concile de Tyr, que fit Constantin? croient ils tirer de ce fait particulier une conséquence générale de droit; c'est à dire donc qu'*il appartient aux rois de convoquer les synodes?* Nous ne pourrons nous dispenser de dire deux choses qui seront si évidentes, que quiconque aime & cherche la verité sans prévention & sans partialité, pourra juger clairement combien peu juste & reguliere est cette conséquence des Protestans & de leurs fauteurs. D'abord le concile de Tyr fut illégitime & illégal dans sa convocation & dans sa suite; car il fut assemblé par qui n'avoit pas l'autorité de le faire, & il n'y eut de convoqués que les évêques qui étoient du parti d'Eusébe; ainsi on choisit pour juges ceux qui étoient partie dans la cause qu'on devoit y agiter. Il fut illégal dans sa suite par la raison que celui qui présida à ce Synode, n'avoit point de caractere, & par conséquent inhabile à presider. Nous tirerons la preuve de ce fait du témoignage qui est plus que suffisant, que rendirent du concile de Tyr les évêques catholiques assemblés quatre ans après dans le *Synode* d'Alexandrie, c'est à dire l'an 339. Voici comme ils s'expriment sur ce concile de Tyr. *At praeclari Eusebiani, qui veritatem scriptaque sua obliterent, nomen* Synodi *suis actis praetexunt; cum ea ipsa actitium imperatorium, non synodale haberi debet: quippe ubi comes praesidant, & milites episcopos sub satellitio cingant, & imperatoria edicta, quos ipsi volunt coire compellant.* L'empereur Constantin lui-même atteste dans la lettre qu'il adressa au concile de Tyr que cette assemblée n'est composée que des évêques partisans d'Eusébe & ennemis de S. Athanase; voici ses termes. *Nam quae literis vestris mihi significatis, omnia curavi: Scripsi ad quos volebatis episcopos ut vestras curas & sollicitudines praesentia & laboribus suis adjuvarent.* Peut-on donc citer un *Synode* de ce caractere pour preuve d'un droit qui n'a jamais été reconnu que par les Donatistes, Calvinistes & Luthériens, appartenir à la puissance civile? Pourra-t-on en tirer une conséquence si étrange, si irréguliere & si fausse: *que quand le synode est assemblé, il ne sauroit décréter ou conclure sur quelque matiere de Dogme ou de discipline que ce soit, qu'autant que cela aggrée au souverain?* Les actes des *synodes* catholiques, les décisions dogmatiques faites contre la volonté des princes qui favorisoient les Ariens, doivent servir de regle aux auteurs de cette conséquence la plus extravagante du monde. A l'égard du concile de Nicée on a déja dit dans la note à l'article *Suprématie* qui en fit la convocation, c'est pourquoi il ne peut servir non plus de preuve de cette conséquence. Si le gouvernement spirituel de l'Eglise a été donné par Dieu aux pasteurs d'icelle, il n'y a donc que ceux-ci qui aient la faculté d'ordonner & de décreter sur la discipline & sur le reglement spirituel de l'Eglise; c'a été la créance de tout tems, dès siecles mêmes les plus reculés jusqu'à nous. Le grand évêque Hosius parlant de Constance fils de Constantin est aussi un témoin fort éclairé de cette verité, & nous en donne une preuve bien claire par ces paroles: *quid tale a Constantio actum est, aut quando Judiciis ecclesiasticis interfuit? . . . ne te misceas ecclesiasticis, neu nobis in hoc genere praecipe, sed potius ea a nobis disce. Tibi Deus imperium commisit, nobis quae sunt ecclesiae concredidit . . . . cave ne quae sunt ecclesiae ad te trahens magno crimini obnoxius fias.* S. Facundus évêque d'Hermiane loua hautement Marcien Auguste, parce que content de son propre office, il voulut être l'exécuteur des Saints canons, non le fondateur ni le juge. *Suo contentus officio, ecclesiasticorum canonum executor esse voluit, non conditor, non exactor.* Il est certain que S. Jean Damascene ne s'expliqua pas moins clairement dans la seconde oraison qu'il fit en faveur des saintes images, dans la quelle il parla ainsi à l'empereur: *penes imperatores potestas non est ut ecclesiis leges sanciant. Attende quid dicat Apostolus:* & quosdam quidem posuit Deus in Ecclesia primum Apostolos, secundo Prophetas, tertio Pastores, & Doctores; *non adjecit* Imperatores . . . *Ad Imperatores spectat recta rei administratio. Ecclesiae regimen ad Pastores & Doctores . . . Tibi parebimus Imperator in his quae ad cuius saeculi negotia pertinent . . . verum ad res Ecclesiae statuendas Pastores habemus.* Le cas présent dont il est question, n'a aucun rapport à la synagogue des Juifs, où les princes se méloient souvent des affaires de religion. Je renvoie sur cela le lecteur à Pierre de Marca *l.* 2. *concord. cap.* 5. *n.* 6. Si nous voulions savoir ce qu'en pareille matiere ont pensé les plus célébres théologiens des Siecles subséquens, nous pouvons consulter S. Thomas & Jean Gerson, dont le premier nous apprend absolument *quaest.* 10. *de potentia*, & dans la seconde de la seconde *quaest.* 1. *art.* 10. que le pouvoir de convoquer les conciles appartient au Pape; & le second *lib. de vita Spirit. Anim. lect.* 3. parle ainsi: *de hac potestate (Papae) sunt jus convocandi concilia universalia; jus determinandi cum Concilio quaestiones fidei per modum articulorum omnes generaliter obligantium.* Mais comme les adversaires du parti catholique pourroient regarder comme suspects ces témoignages, nous proposerons le sentiment de trois écrivains qu'ils doivent certainement accepter sans exception. Celui du premier sera celui d'Edmond Richer, homme fait pour rabattre l'autorité de l'église, s'il avoit pu. Voici donc comme il s'exprime dans son histoire des conciles chap. 1. num. 7. *Cum primatus Petri sit juris divini quoad institutionem, certe, regulariter, & ordinarie* Synodi *generales absque consensu Papae legitime possunt celebrari non debent, idque praxis ecclesiae primitivae demonstrat & canon ecclesiasticus, quem Julius Papa commendat.* Jean Launoy dans sa lettre à Raymond Formentin s'exprime ainsi: *Quin generalia concilia, quae ante Florentinum habita sunt cum Romae, tum in Gallia, Lugduni & Viennae; tum in Germania Constantiae, & Basileae Romani Pontificis auctoritate indicta, & convocata fuerunt dubitari nemo potest.* Enfin Pierre de Marca *lib.* 6. *concord. cap.* 21. est d'avis, *Non posse concilia celebrari absque sententia episcopi Romani.* Voila l'exposition, de la foi qu'on a toujours eue de l'eglise; on ne l'a jamais revoquée en doute, excepté les Protestans qui prétendent réformer tout ce qui se présente à leur capricieuse imagination. Tout ce qu'on vient de dire pourroit suffire pour faire revivre cette foi qui a toujours été dans l'eglise, & que les partisans de ces nouveaux reformateurs se font gloire de combattre, se laissant dominer par l'esprit de nouveauté, quelque opposé qu'il soit à la verité & à la religion. Mais les princes catholiques, vrais enfans de l'église, que Dieu a mis sur le trône pour la défendre, n'ont jamais usurpé ce qu'ils connoissent bien n'être pas de la sphere du pouvoir qu'ils ont reçu de l'Etre suprême. Les princes sont les coadjuteurs, les défenseurs & les protecteurs de la puissance ecclésiastique; c'est pourcela que l'eglise a toujours eu recours à eux dans ses besoins; elle les a priés bien des fois d'assister aux conciles qu'elle a tenus, pour éviter les tumultes; elle a eu plaisir qu'ils y fussent presens, qu'ils y appellassent même les évêques, & qu'ils contribuassent par leur protection à faire observer les saints canons que les évêques y faisoient; on ne peut ni on ne doit les exclure des *Synodes*, s'ils veulent y intervenir & y assister en personne, surtout quand il s'agit d'y traiter des matieres qui ont du rapport au temporel: c'est le sentiment de l'immortel Benoit XIV. On doit les prevenir sur les assemblées Synodales qui doivent se faire dans leurs états: on ne doit pas même y faire des lois relatives au temporel, dont ils tiennent l'administration & le souverain domaine de Dieu même; mais ils ne doivent cependant pas non plus empêcher l'exécution des Canons qui regardent purement & simplement le gouvernement spirituel des ames & de la religion. C'est la doctrine & la pratique qu'on a eue de tout tems dans l'église de Jesus-Christ. (*W*)

cours des viſites qu'ils faiſoient vers le tems de Pâques.

Ces rentes s'appelloient *ſynodales*, parce qu'on les payoit ordinairement dans les ſynodes, & qu'autrefois les évêques avoient coutume de faire leurs viſites, & de tenir leurs ſynodes diocéſains en même tems. On appelloit auſſi ces rentes *procurations*. *Voyez* PROCURATION.

SYNODIQUE, adj. (*Aſtronom.*) le mois *ſynodique* de la lune eſt de vingt-neuf jours & demi, & il differe du mois périodique, ou du tems que la lune met à parcourir le zodiaque, ce dernier mois étant de 27 jours 7 heures. La raiſon de cette différence, eſt que pendant une révolution de la lune, le ſoleil fait environ 27 degrés dans le même ſens; il faut donc pour que la lune ſe retrouve en conjonction avec le ſoleil, qu'elle le rattrappe pour ainſi dire, & elle emploie environ deux jours à parcourir les 27 ou 28 degrés qu'il faut qu'elle parcoure pour cela. *Voyez* LUNE & LUNAISON.

SYNODIQUE, (*Juriſp.*) ſe dit de ce qui eſt émané du ſynode, comme une lettre *ſynodique*, ou lettre circulaire qu'un concile écrivoit aux prélats abſens, aux égliſes, ou en général aux fideles, pour les inſtruire de ce qui s'étoit paſſé dans le concile, & le leur notifier. On trouve de ces lettres *ſynodiques* dans la *collection des conciles*. (*A*)

SYNŒCIES, LES, (*Antiq. grecq.*) συνοίκια, fête inſtituée par Théſée en mémoire des onze villes de l'Attique, qu'il avoit engagé à venir habiter conjointement dans Athènes. Συνοικεῖν ſignifie *demeurer enſemble*. Thucydide ajoute, dès-lors juſqu'à préſent, les Athéniens ont célébré la fête ξυνοίκια. Il ne faut pas s'arrêter à ſa maniere d'écrire ce mot par un ξ, tous les écoliers ſavent que c'eſt le propre de la dialecte attique, de mettre ſouvent un ξ au lieu d'une S. Le ſcholiaſte de Thucydide dit que cette fête étoit en l'honneur de Minerve; & le ſcholiaſte d'Ariſtophane aſſure qu'on y faiſoit à la paix un ſacrifice, dans lequel on ne répandoit point de ſang ſur l'autel; ces deux narrations ne ſont point incompatibles. (*D. J.*)

SYNONYME, adj. (*Gram.*) mot compoſé de la prépoſition greque σὺν, *cum*, & du mot ὄνομα, *nomen*: de là συνωνυμία, *cognominatio*, & συνώνυμος, *cognominans*; enſorte que *vocabula ſynonyma ſunt diverſa ejuſdem rei nomina*. C'eſt la premiere idée que l'on s'eſt faite des *ſynonymes*, & peut-être la ſeule qu'en aient eu anciennement le plus grand nombre des gens de lettres. Une ſorte de dictionnaire que l'on met dans les mains des écoliers qui frequentent nos colleges, & que l'on connoit ſous le nom général de *ſynonymes*, ou ſous les noms particuliers de *Regia Parnaſſi*, de *Gradus ad Parnaſſum*, &c. eſt fort propre à perpétuer cette idée dans toutes les *têtes* qui tiennent pour irréformable ce qu'elles ont appris de leurs maîtres. Que faut-il penſer de cette opinion? Nous allons l'apprendre de M. l'abbé Girard, celui de nos grammairiens qui a acquis le plus de droit de prononcer ſur cette matiere.

„ Pour acquérir la juſteſſe, dit-il, (*ſynonymes „ franç. préf. page x.*) il faut ſe rendre un peu „ difficile ſur les mots, ne point s'imaginer que „ ceux qu'on nomme *ſynonymes*, le ſoient dans tou- „ te la rigueur d'une reſſemblance parfaite, enſorte „ que le ſens ſoit auſſi uniforme entr'eux que l'eſt „ la ſaveur entre les gouttes d'eau d'une même ſour- „ ce; car en les conſidérant de près, on verra que „ cette reſſemblance n'embraſſe pas toute l'étendue „ & la force de la ſignification, qu'elle ne conſiſte „ que dans une idée principale, que tous énoncent, „ mais que chacun diverſifie à ſa maniere par une „ idée acceſſoire qui lui conſtitue un caractere pro- „ pre & ſingulier. La reſſemblance que produit l'idée „ générale, fait donc les mots *ſynonymes*; & la dif- „ férence qui vient de l'idée particuliere qui accom- „ pagne la générale, fait qu'ils ne le ſont pas par- „ faitement, & qu'on les diſtingue comme les di- „ verſes nuances d'une même couleur.„

La notion que donne ici des *ſynonymes* cet excellent académicien, il l'a juſtifiée amplement dans l'ouvrage ingénieux qu'il a fait exprès ſur cette matiere, dont la premiere édition étoit intitulée, *juſteſſe de la langue françoiſe*, à Paris, chez *d'Houry* 1718, & dont la derniere édition eſt connue ſous le nom de *ſynonymes françois*, à Paris, chez la veuve *d'Houry*, 1741.

On ne ſauroit lire ſon livre ſans deſirer ardemment qu'il y eût examiné un plus grand nombre de *ſynonymes*, & que les gens de lettres qui ſont en état d'entrer dans les vues fines & délicates de cet ingénieux écrivain, voulussent bien concourir à la perfection de l'édifice dont il a en quelque maniere poſé les premiers fondemens. Je l'ai déja dit ailleurs: il en réſulteroit quelque jour un excellent dictionnaire, ouvrage d'autant plus important, que l'on doit regarder la juſteſſe du langage non-ſeulement comme une ſource d'agrémens, mais encore comme l'un des moyens les plus propres à faciliter l'intelligence & la communication de la vérité. Les chefs-d'œuvres immortels des anciens ſont parvenus juſqu'à nous; nous les entendons, nous les admirons même; mais combien de beautés réelles y ſont entierement perdues pour nous, parce que nous ne connoiſſons pas toutes ces nuances fines qui caractériſent le choix qu'ils ont fait & dû faire des mots de leur langue! Combien par conſéquent ne perdons-nous pas de ſentimens agréables & délicieux, de plaiſirs réels! Combien de moyens d'apprécier ces auteurs, & de leur payer le juſte tribut de notre admiration! Nous n'avons qu'à juger par-là de l'intérêt que nous pouvons avoir nous mêmes à conſtater dans le plus grand détail l'état actuel de notre langue, & à en aſſurer l'intelligence aux ſiecles à venir, nonobſtant les révolutions qui peuvent l'altérer ou l'anéantir: c'eſt véritablement conſacrer à *l'immortalité* les noms & les ouvrages de nos Homeres, de nos Sophocles, de nos Eurypides, de nos Pindares, de nos Démoſthènes, de nos Thucydides, de nos Chryſoſtomes, de nos Platons, de nos Socrates: & les conſécrateurs ne s'aſſûrent-ils pas de droit une place éminente au temple de Mémoire?

Les uns peuvent continuer ſur le plan de l'abbé Girard, aſſigner les caracteres diſtinctifs des *ſynonymes* avec cette préciſion rare qui caractériſe cet écrivain lui-même, & y adapter des exemples qui en démontrent la juſteſſe, & l'uſage qu'il faut en faire.

Les autres recueilleront les preuves de fait que leurs lectures pourront leur préſenter dans nos meilleurs écrivains, de la différence réelle qu'il y a entre pluſieurs *ſynonymes* de notre langue. Le P. Bouhours, dans ſes *remarques nouvelles ſur la langue françoiſe*, en a caractériſé pluſieurs qui pourroient bien avoir fait naître l'idée de l'ouvrage de l'abbé Girard. Dans le *journal de l'académie françoiſe*, par l'abbé Choiſy, que M. l'abbé d'Olivet a inſéré dans les *opuſcules ſur la langue françoiſe*, on trouve l'examen exprès des différences des mots *mauvais* & *méchant*, *gratitude* & *reconnoiſſance*, *crainte* & *frayeur*, &c. Il y aura auſſi une bonne récolte à faire dans les *remarques de Vaugelas*, & dans les *notes de MM. Patru & Th. Corneille*.

Mais il ne faut pas croire qu'il n'y ait que les Grammairiens de profeſſion qui puiſſent fournir à cette compilation; la Bruyere peut fournir ſans effort une douzaine d'articles tout faits: *docteur* & *docte*; *héros* & *grand-homme*; *galante* & *coquette*; *foible*, *inconſtant*, *léger* & *volage*; *infidele* & *perfide*; *émulation*, *jalouſie* & *envie*; *vice*, *défaut* & *ridicule*; *groſſiereté*, *ruſticité* & *brutalité*; *ſuffiſant*, *important* & *arrogant*; *honnête-homme* & *homme de bien*; *talent* & *goût*; *eſprit* & *bon-ſens*.

Le petit, mais excellent livre de M. Duclos, *conſidération ſur les mœurs de ce ſiecle*, ſera auſſi fécond que celui des *caracteres*: il a défini *poli* & *policé*, *conviction* & *perſuaſion*; *probité* & *vertu*; *avilir* & *deshonorer*; *réputation* & *renommée*; *illuſtre* & *fameux*; *crédit* & *faveur*; *abaiſſement* & *baſſeſſe*; *ſuivre* & *obéir*; *naïveté*, *candeur* & *ingénuité*; *fineſſe* & *pénétration*, &c.

En général, tous nos écrivains philoſophes contribueront beaucoup à ce recueil, parce que l'eſprit de juſteſſe eſt le véritable eſprit philoſophique; & peut-être faut-il à ce titre même citer l'Encyclopédie, comme une bonne ſource, non-ſeulement à cauſe des articles exprès qu'on y a conſignés ſur cette matiere, mais encore à cauſe des diſtinctions préciſes que l'examen métaphyſique des principes des ſciences & des arts a néceſſairement occaſionnées.

Mais la beſogne la plus utile pour conſtater les vraies différences de nos *ſynonymes*, conſiſte à comparer les phraſes où les meilleurs écrivains les ont employés ſans autre intention que de parler avec juſteſſe. Je dis les meilleurs écrivains, & j'ajoute qu'il ne faut compter en cela que ſur les plus philoſophes: ce qui caractériſe le plus petit nombre: les autres, en ſe

se donnant même la peine d'y penser, se contentent néanmoins assez aisément, & ne se doutent pas que l'on puisse leur faire le moindre reproche; en voici une preuve singulierement frappante.

M. le duc de la Rochefoucault s'exprime en cette sorte (*pens.* 28, *édit.* de l'abbé de la Roche.): La „ *jalousie* est en quelque maniere juste & raisonnable, „ puisqu'elle ne tend qu'à conserver un bien qui nous „ appartient, ou que nous croyons nous appartenir; „ au lieu que l'*envie* est une fureur qui ne peut souf- „ frir le bien des autres „. *Rien n'est plus commun*, dit là-dessus son commentateur, *que d'entendre confondre ces passions... Cependant elles ont des objets bien différens*. Mais lui-même sert bientôt de preuve à ce qu'il observe ici; car à l'occasion de la *pensée* 55, où l'auteur parle de la haine pour les favoris, *quel est*, dit l'abbé de la Roche, *le principe de cette haine, sinon un fond de* jalousie *qui nous fait* envier *tout le bien que nous voyons dans les autres?* Il est clair qu'il explique ici la *jalousie* par l'idée que M. de la Rochefoucault devoit lui avoir fait prendre de l'*envie*, d'où il a même emprunté le verbe *envier*. Au reste ce n'est pas la seule faute qu'il ait faite dans ses remarques sur un texte qui n'exigeoit de lui que de l'étude & du respect.

Quoi qu'il en soit, je remarquerai qu'il suit naturellement de tous les exemples que je viens d'indiquer dans différens écrivains, que ce qu'enseigne l'abbé Girard au sujet des différences qui distinguent les *synonymes*, n'est rien moins qu'arbitraire; qu'il est fondé sur le bon usage de notre langue; & qu'il ne s'agit, pour en établir les décisions sur cet objet, que d'en extraire avec intelligence les preuves répandues dans nos ouvrages les plus accrédités & les plus dignes de l'être. Ce n'est pas non plus une chose qui appartient en propre à notre idiôme. M. Gottsched vient de donner (1758, *à Leipsick*) des *observations sur l'usage & l'abus de plusieurs termes & façons de parler de la langue allemande:* elles sont dit M. Roux (*annales typogr. Août* 1760. *bell. lett. n. clviij.*), dans le goût de celles de *Vaugelas* sur la langue françoise, & on en trouve plusieurs qui ressemblent beaucoup aux *synonymes* de l'abbé *Girard*.

Il y a long-tems que les savans ont remarqué que la *synonymie* n'étoit pas exacte dans les mots les plus ressemblans. „ Les Latins, dit M. du Marsais (*trop.* „ *part. III. art. xij. pag.* 304), sentoient mieux que „ nous ces différences délicates, dans le tems même „ qu'ils ne pouvoient les exprimer... Varron (*de* „ *ling. lat. l. v. sub fin.*), dit que c'est une erreur „ de confondre *agere, facere* & *gerere*, & qu'ils ont „ chacun leur destination particuliere „. Voici le texte de Varron: *propter similitudinem* agendi, & faciendi, & gerendi, *quidam error his qui putant esse unum; potest enim quis aliquid* facere & *non* agere, *ut poëta* facit *fabulam*, & *non* agit; *contra actor* agit, & *non* facit; & *sic a poëta fabula* fit & *non* agitur, *ab actore* agitur & *non* fit; *contra imperator qui dicitur res* gerere, *in eo neque* agit *neque* facit, *sed* gerit, *id est* sustinet, *translatum ab his qui onera* gerunt *quod sustinent*.

Cicéron observe (*tusc. II. n.* 15.) qu'il y a de la différence entre *dolere* & *laborare*, lors même que ce dernier mot est pris dans le sens du premier. *Interest aliquid inter* laborem & dolorem; *sunt finitima omnino, sed tamen differt aliquid*; labor *est functio quædam vel animi vel corporis gravioris operis vel muneris*; dolor *autem motus asper in corpore*..... *Aliud, inquam, est* dolere, *aliud* laborare. *Cum varices secabantur Cn. Mario*, dolebat; *cum æstu magno ducebat agmen*, laborabat. Cette remarque de l'orateur romain n'est que l'application du principe général qu'il n'y a point de mots tout-à-fait *synonymes* dans les langues, principe qu'il a exprimé très-clairement & tout-à-la-fois justifié dans ses *topiques* (*n.* 34.): *quanquam enim vocabula prope idem valere videantur, tamen quia res differebant, nomina rerum distare voluerunt*.

Non-seulement Cicéron a remarqué, comme grammairien, les différences délicates des *synonymes*, il les a suivies dans la pratique comme écrivain intelligent & habile. Voici comme il différencie dans la pratique *amare* & *diligere*.

Quis erat qui putaret ad eum amorem quem erga te habebam posse aliquid accedere? Tantum accessit, ut mihi nunc denique amare *videar, antea dilexisse*. (*ep. famil. ix.* 14.) & ailleurs: *Quid ego tibi commendem eum quem tu ipse* diligis? *Sed tamen ut scires eum non à me* diligi *solum, verum etiam* amari, *ob eam rem tibi hæc scribo*. (*ibi xiij.* 47.)

Les deux adjectifs *gratus* & *jucundus* que nous sommes tentés de croire entierement *synonymes*, & que nos traducteurs les plus scrupuleux traduiroient peut-être indifféremment de la même maniere, si des circonstances marquées ne les déterminoient à y faire une attention spéciale; Cicéron en a très-bien senti la différence, & en a tiré un grand parti. Répondant à Atticus qui lui avoit appris une triste nouvelle, il lui dit: *ista veritas etiamsi* jucunda *non est, mihi tamen* grata *est*. (*ep. ad Attic. iij.* 24.) & dans une lettre qu'il écrit à Lucretius après la mort de sa fille Tullia: *amor tuus* gratus & *optatus; dicerem* jucundum, *nisi hoc verbum ad tempus perdidissem*. (*ep. famil. v.* 15.)

On voit par-là avec quelle circonspection on doit étudier la propriété des termes, & de la langue dont on veut traduire, & de celle dans laquelle on traduit, ou même dans laquelle on veut écrire ses propres pensées. „ Nous avons, dit M. du Marsais „ (*Trop. III. xiij. pag.* 304) quelques recueils des „ anciens grammairiens sur la propriété des mots „ latins: tels sont Festus, *de verborum significatione*; „ Nonius Marcellus, *de varia significatione sermonum*, „ (voyez *Veteres grammatici*.) On peut encore con- „ sulter un autre recueil qui a pour titre, *Auctores* „ *linguæ latinæ*. De plus, nous avons un grand nom- „ bre d'observations répandues dans Varron, *de lin-* „ *gua latina*: [il fait partie des *grammatici veteres*] „ dans les commentaires de Donat & de Servius: „ elles font voir les différences qu'il y a entre plu- „ sieurs mots que l'on prend communément pour „ *synonymes*. Quelques auteurs modernes ont fait des „ réflexions sur le même sujet: tels sont le P. Vavas- „ seur, jésuite, dans ses *Remarq. sur la langue latine*; „ Scioppius, Henri Etienne, *de latinitate falso sus-* „ *pecta*, & plusieurs autres „. Je puis ajouter à ces auteurs, celui des *Recherches sur la langue latine*. (2 *vol. in-*12. *Paris*, chez *Mouchet* 1750.) Tout l'ouvrage est partagé en quatre parties; & la troisieme est entierement destinée à faire voir, par des exemples comparés, qu'il n'y a point d'expressions tout-à-fait *synonymes* entre elles, dans la langue latine.

Au reste, ce qui se prouve dans chaque langue, par l'autorité des bons écrivains dont la maniere constate l'usage, est fondé sur la raison même; & par conséquent il doit en être de même dans toutes les langues formées & polies. „ S'il y avoit des *synony-* „ *mes* parfaits, dit encore M. du Marsais, (*ibid. p.* „ 308.) il y auroit deux langues dans une *même* „ langue. Quand on a trouvé le signe exact d'une „ idée, on n'en cherche pas un autre. Les mots an- „ ciens & les mots nouveaux d'une langue sont *sy-* „ *nonymes*: *maints* est *synonyme* de *plusieurs*; mais „ le premier n'est plus en usage; c'est la grande „ ressemblance de signification, qui est cause que l'u- „ sage n'a conservé que l'un de ces termes, & qu'il „ a rejetté l'autre comme inutile. L'usage, ce [pré- „ tendu] tyran des langues, y opere souvent des „ merveilles, que l'autorité de tous les souverains „ ne pourroit jamais y opérer.

„ Qu'une fausse idée des richesses ne vienne pas „ ici, dit l'abbé Girard, (*Préf.* des *Synon. pag.* 12.) „ faire parade de la pluralité & de l'abondance. J'a- „ voue que la pluralité des mots fait la richesse des „ langues; mais ce n'est pas la pluralité purement „ numérale............ C'est celle qui vient de la „ diversité; telle qu'elle brille dans les productions „ de la nature...... Je ne fais donc cas de la quan- „ tité des mots que par celle de leur valeur. S'ils „ ne sont variés que par les sons, & non par le „ plus ou le moins d'énergie, d'étendue & de pré- „ cision, de composition ou de simplicité, que les „ idées peuvent avoir; ils me paroissent plus pro- „ pres à fatiguer la mémoire, qu'à enrichir & fa- „ ciliter l'art de la parole. Protéger le nombre des „ mots sans égard au sens, c'est, ce me semble, con- „ fondre l'abondance avec la superfluité. Je ne sau- „ rois mieux comparer un tel goût qu'à celui d'un „ maître-d'hôtel qui feroit consister la magnificence „ d'un festin dans le nombre des plats plutôt que „ dans celui des mets. Qu'importe d'avoir plusieurs „ termes pour une seule idée? N'est-il pas plus avan- „ tageux d'en avoir pour toutes celles qu'on sou- „ haite d'exprimer „? *On doit juger de la richesse d'une langue*, dit M. du Marsais, (*Trop. pag.* 309.) *par le nombre des pensées qu'elle peut exprimer*, & *non*

non par le nombre des articulations de la voix: & il semble en effet que l'usage de tous les idiomes, tout indélibéré qu'il paroît, ne perde jamais de vue cette maxime d'économie; jamais il ne légitime un mot *synonyme* d'un autre, sans proscrire l'ancien, si la *synonymie* est entiere; & il ne laisse subsister ensemble ces mêmes mots, qu'autant qu'ils sont réellement différenciés par quelques idées accessoires qui modifient la principale.

„ Les *synonymes* des choses, dit M. le Président „ de Brosses, dans un mémoire dont j'ai déja tiré „ bon parti ailleurs, viennent de ce que les hommes „ les envisagent sous différentes faces, & leur don„ nent des noms relatifs à chacune de ces faces. Si la „ rose est un être existant réellement & de soi dans „ la nature, sa maniere d'exciter l'idée étant nette „ & distincte, elle n'a que peu ou point de *synony„ mes*, par exemple, *fleur*; mais si la chose est une „ perception de l'homme relative à lui-même, & à „ l'idée d'ordre qu'il se forme à lui-même pour sa „ convenance, & qui n'est qu'en lui, non dans la „ nature, alors comme chaque homme a sa maniere „ de considérer & de se former un ordre, la chose „ abonde en *synonymes* (mais dans ce cas-là, même, les différentes origines des *synonymes* démontrent la diversité des aspects accidentels de la même idée principale, & justifient la doctrine de la distinction réelle des *synonymes*); „ par exemple, une certaine éten„ due de terrein se nomme *région*, eu égard à ce „ qu'elle est *régie* par le même prince ou par les „ mêmes lois: *province*, eu égard à ce que l'on y „ vient d'un lieu à un autre (*provenire*.) [L'*i* & le *c* de *provincia* me feroient plutôt croire que ce mot vient de *procul* & de *vincere*, conformément à ce qu'en dit Hégésippe cité par Callepin (*verb. provincia*); *scribit enim Hegesippus*, dit-il, *Romanos cum* vincendo *in suam potestatem redigerent* procul *positas regiones, appellavisse* provincias; ou bien du verbe *vincire*, qui rendroit le nom de *provincia* applicable aux régions mêmes qui se soumettroient volontairement & par choix à un gouvernement: ce qui se confirme par ce que remarque Cicéron (*Verrin. iv.*) que la Sicile est la premiere qui ait été appellée *province*, parce qu'elle fut la premiere qui se confia à l'amitié & à la bonne foi du peuple romain; mais toutes ces étymologies rentrent également dans les vues de M. le président de Brosses, & dans les miennes]: „ *contrée*, parce qu'elle comprend une certai„ ne étendue circonvoisine (*tractus*, *contractus*, *con„ trada*: *district*, en tant que cette étendue est con„ sidérée comme à part & séparée d'une autre éten„ due voisine (*districtus districtus*): *pays*, parce qu'„ on a coutume de fixer les habitations près des „ eaux: car c'est ce que signifie le latin *pagus* du grec „ πηγὴ, *fons*: *état*, en tant qu'elle subsiste dans la „ forme qui y est établie, &c.... Tous ces termes „ passent dans l'usage: on les généralise dans la suite, „ & on les emploie sans aucun égard à la cause origi„ nelle de l'institution. Cette variété de mots met „ dans les langues beaucoup d'embarras & de riches„ ses: elle est très-incommode pour le vulgaire & „ pour les philosophes qui n'ont d'autre but en par„ lant que de s'expliquer clairement: elle aide infini„ ment au poëte & à l'orateur, en donnant une gran„ de abondance à la partie matérielle de leur style. „ C'est le superflu qui fournit au luxe, & qui est à „ charge dans le cours de la vie à ceux qui se con„ tentent de la simplicité. „

De la diversité des points de vue énoncées par les mots *synonymes*, je conclurois bien plutôt que l'abondance en est pour les philosophes une ressource admirable, puisqu'elle leur donne lieu de mettre dans leurs discours toute la précision & la netteté qu'exige la justesse la plus métaphysique; mais j'avoue que le choix peut leur donner quelque embarras, parce qu'il est aisé de se méprendre sur des différences quelquefois assez peu sensibles. „ Je ne disconviens pas „ qu'il n'y ait des occasions où il soit assez indiffé„ rent de choisir; mais je soutiens qu'il y en a en„ core plus où les *synonymes* ne doivent ni ne peu„ vent figurer l'un pour l'autre, surtout dans les ou„ vrages médités & composés avec réflexion. S'il n'est „ question que d'un habit jaune, on peut prendre „ le souci ou le jonquille; mais s'il faut assortir, on „ est obligé à consulter la nuance (*préfat. des sy„ nonym.*)

M. de la Bruyere remarque (*caract. des ouvrages d'esprit*) *qu'entre toutes les différentes expressions qui peuvent rendre une seule de nos pensées, il n'y en a qu'une qui soit la bonne*: que *tout ce qui ne l'est point, est foible, & ne satisfait pas un homme d'esprit qui veut se faire entendre*. „ Ainsi, dit M. du Marsais, „ (*trop. pag.* 307.), ceux qui se sont donné la pei„ ne de traduire les auteurs latins en un autre latin, „ en affectant d'éviter les termes dont ces auteurs „ se sont servis, auroient pu s'épargner un travail „ qui gâte plus le goût qu'il n'apporte de lumiere: „ L'une & l'autre pratique (il parle de la méthode „ de faire le thème en deux façons) est une fécon„ dité stérile qui empêche de sentir la propriété des „ termes, leur énergie, & la finesse de la langue. „ (*E. R. M. B.*)

SYNONYMIE, s. f. (*Belles Lettres.*) figure de rhétorique où l'on emploie plusieurs mots synonymes ou différens termes qui tous ont la même signification, dans le dessein d'amplifier ou d'enfler le discours. *Voyez* SYNONYME & AMPLIFICATION.

Tel est ce passage de Cicéron, *abiit*, *evasit*, *excessit*, *erupit*, pour dire que Catilina est sorti de Rome.

Ce mot est formé du grec σὺν, & ὄνομα, *nom*.

SYNOQUE, (*Médec.*) σύνοχος, en latin, *febris continens*, fievre renfermée dans un seul paroxisme depuis le commencement jusqu'à la fin, & prolongée pendant plusieurs jours de suite; le terme σύνοχος n'est pas proprement grec; car il faudroit dire avec Hippocrate συνεχὴς πυρετὸς; mais il a été forgé par le tems à l'effet de rendre une idée pour laquelle on manquoit d'expression; ensuite on a établi deux especes de fievres *synoques*, savoir la fievre *synoque* simple & la fievre *synoque* putride. *Voyez* SYNOQUE SIMPLE & SYNOQUE PUTRIDE. (*D. J.*)

SYNOQUE SIMPLE, (*Médec.*) sorte de fievre continue sans redoublement, ni rémission depuis le commencement jusqu'à la fin, & qui s'étend au-delà de quatre jours, sans être cependant ni dangereuse ni putride; c'est proprement une fievre éphemere, prolongée au-delà des vingt-quatre heures, mais qui ne va pas jusqu'au septieme jour.

Ces causes sont les mêmes que celles de l'éphemere, mais plus considérables à-proportion des humeurs retenues, & des forces du corps plus foibles pour en produire la coction ou l'expulsion: de-là vient que ces symptomes durent plus long-tems, & que si la coction de la maladie ne se termine pas au bout des quatre jours, la santé revient avec peine, & quelquefois cette fievre se change en *synoque* putride. Il faut modérer la chaleur fébrile par des boissons antiphlogistiques, rafraîchissantes, délayantes & diurétiques. La saignée ne convient que dans la pléthore sanguine, & les purgations ne doivent être employées que dans une surabondance d'humeurs, qui exigent cette méthode curative d'évacuation par les selles. La fievre *synoque* putride demande au contraire des remedes administrés par des mains habiles & prudentes. *Voyez* SYNOQUE PUTRIDE. (*D. J.*)

SYNOQUE PUTRIDE, (*Médec.*) fievre continue sans remission, & accompagnée de putréfaction.

Nous n'entrerons pas dans le détail des différentes causes de ces sortes de fievres continues, accompagnées de putréfactions dans les humeurs. D'ailleurs, selon les différentes constitutions des malades, selon les différens degrés d'acrimonie, & selon la quantité des humeurs viciées, la même cause peut produire dans la même maladie différentes complications plus ou moins dangereuses. Mais quand les Médecins connoîtroient même ces causes, ils n'en apperçoivent que les qualités sensibles; ils ignorent la nature de leur malignité, parce qu'elle est inaccessible aux sens; elle leur est seulement indiquée & très-obscurément par ces effets: ainsi étant réduits à tâtonner, ils savent uniquement que toute irritation des nerfs capable d'accélérer excessivement l'action des arteres, produit la fievre, & que lorsque cette irritation est causée par quelque substance hétérogene mêlée avec les humeurs, la fievre ne peut se terminer que par la correction, ou par l'expulsion de cette substance nuisible, quelle qu'elle soit. On ne connoît point dans les fievres continues de remedes capables de corriger les mauvaises qualités d'une telle cause; ce n'est que l'expérience qui leur apprend quand ils doivent provoquer l'expulsion de cette cause, & par quelle voie elle peut être expulsée. Eh! qui ne sait combien cette expérience est fautive? Cependant il faut se borner là, tant que les hommes seront privés de remedes spécifiques, capables de corriger ou de détruire

détruire immédiatement les mauvaises qualités des causes qui produisent la *synoque putride*.

Les caracteres de cette fievre, sont une chaleur vive & mordicante, qu'on remarque distinctement quand on touche long-tems la peau du malade, un pouls inégal & un peu concentré, sur-tout dans le commencement de la maladie; les urines sont, à la fin des exacerbations, un peu plus chargées, & d'un rouge plus foncé que dans l'état naturel: cette espece de fievre commence ordinairement par un frisson, ce qui la distingue d'abord de la *synoque* simple, où ce frisson est plus rare.

Souvent cette fievre est accompagnée de quelques épiphénomenes spasmodiques; tels sont au-moins la dureté, l'inégalité, le resserrement du pouls, l'anxiété, les inquiétudes, la douleur de tête, des douleurs dans les lombes, dans les membres, quelquefois même le délire, ou l'assoupissement dans le fort des redoublemens; mais ordinairement ces affections sont moins graves que dans les fievres malignes: elles suffisent cependant pour faire distinguer dès le commencement la *synoque putride* d'avec la *synoque* simple.

Ces épiphénomenes plus ou moins variés, diversifient beaucoup de fievres *synoques*; c'est pourquoi les auteurs n'en donnent guere une description exacte, & même d'autant moins exacte, qu'ils ont attribué à la fievre même tous ces épiphénomenes qui lui sont étrangers, & qui sont des complications de maladie. Il suffit d'appercevoir, par tous les signes qu'on vient d'exposer, que la fievre n'est pas troublée par cette complication à un degré où la coction & la crise ne pourroient pas s'accomplir: ainsi nous nous bornons présentement à la cure particuliere de cette fievre en général.

La *synoque putride* finit rarement avant le quatorzieme jour; elle s'étend souvent plus loin, & paroît devenir plus forte en s'approchant de sa fin; mais la coction s'opere alors plus sûrement, & ce n'est pas un mauvais présage.

L'usage des boissons farineuses & des bouillons légers délayés dans beaucoup d'eau, ne conviennent pas mal au commencement de cette fievre; mais les tisanes légeres faites avec les racines apéritives, la réglisse, les pommes de reinette, les aigrelets & les sels neutres, forment une boisson encore meilleure pour tempérer la chaleur d'acrimonie. Comme il s'agit de laver les humeurs, & de les entraîner principalement par la voie des urines, il faut rendre les boissons légérement apéritives, afin d'exciter l'action des excrétoires qui les séparent de la masse des humeurs. On doit juger ici combien les remedes actifs, tels que les cordiaux, les sudorifiques, *&c.* seroient dangereux dans cette sorte de fievre, où il s'agit d'humecter & de relâcher les solides, en évitant toute irritation.

La saignée n'est un remede essentiel que quand la fievre est accompagnée d'une pléthore sanguine. Lorsqu'il y a dans les premieres voies des matieres dépravées, l'indication de les évacuer est très-pressante, au commencement même de la *synoque putride*, pourvu néanmoins qu'il n'y ait aucun froncement spasmodique remarquable, ni aucune disposition inflammatoire dans les entrailles. Alors il faut répéter la saignée, recourir aux lavemens, à l'huile d'amandes douces, & au petit lait en grande quantité; ensuite dans les jours de rémission, on pourra recourir aux potions laxatives.

La continuation des remedes tempérans & humectans, doit être proportionnée à la dureté, à la contraction du pouls & à la violence de la fievre. Sydenham étoit lui-même très-attentif à n'employer ces derniers remedes qu'autant qu'ils étoient nécessaires; car l'insuffisance de la fievre pour la coction, lui paroissoit avec raison une disposition fort opposée à la guérison de la maladie. Il faut consulter ce grand médecin, & bien profiter de ses lumieres, auxquelles il faut joindre les écrits de Baillou, ouvrage que les Médecins françois lisent peu, & dont ils suivent encore moins les excellens préceptes. (*D. J.*)

SYNOSTÉOGRAPHIE, *en Anatomie*. *Voyez* SYNOSTÉOLOGIE.

SYNOSTÉOLOGIE, *ou* la SYNOSTOSE, *ou* la SYNOSTÉOGRAPHIE, s. f. *seu synostosis*, *synosteographia*, (*Anatomie*.) c'est la partie de l'Ostéologie qui traite de la connexion des os. *Boerh.*

Ce mot est formé du grec σὺν, *avec*, ὀστέον, *os*, λόγος, *traité de l'articulation des os*.

SYNOVIAL, LE, adj. *en Anatomie*, ce qui appartient à la synovie.

Les glandes *synoviales* sont du genre des conglomerées, & sont placées dans les cavités inégales des articulations des os, de sorte qu'elles peuvent être légérement comprimées sans être écrasées.

Clopton Havers paroît être le premier qui nous en ait donné une description exacte: de-là elles ont été nommées *haveriennes*.

Humeur *synoviale*. *Voyez* SYNOVIE.

SYNOVIE, (*Physiolog. Médec.*) en latin *mucilago*; liqueur mucilagineuse qui sert, tant qu'elle est dans son état naturel, à oindre & à lubréfier les ligamens & les cartilages des jointures.

Clopton Havers est le premier des modernes qui ait exactement décrit l'origine & la nature de la *synovie*. Il nous a fait connoitre que cette humeur onctueuse est composée de la matiere générale de la transpiration, & de l'huile médullaire qui vient des cellules situées aux jointures des os.

Cette liqueur mucilagineuse est fournie par des glandes disposées dans l'articulation, de maniere à pouvoir être légérement pressées, mais non point détruites par son mouvement. Toutes les fois que cette liqueur est la plus nécessaire, c'est-à-dire, que les mouvemens sont les plus fréquens, il s'en sépare une plus grande quantité. Ces glandes sont molles & mucilagineuses, sans être friables: elles sont pour la plûpart conglomérées, c'est-à dire, qu'il se trouve un grand nombre de petites glandes enveloppées d'une membrane commune. Leurs conduits excrétoires empêchent les obstructions qui pourroient se former dans le corps de la glande, & facilitent le retour de cette liqueur, quand elle est en état d'être reçue par les vaisseaux absorbans, qui doivent se trouver dans les articulations aussi-bien que dans les autres cavités du corps.

On peut, en pressant ces glandes avec les doigts, faire sortir de leurs excrétoires la liqueur mucilagineuse, qui ressemble quelquefois au blanc d'œuf, ou à la sérosité du sang, & dont le goût est manifestement salé. Elle ne se coagule point à la chaleur, comme la sérosité; mais elle devient plus claire, & ne laisse, après qu'elle s'est évaporée, qu'une pellicule déliée, d'un goût salé. Certains sels produisent le même effet sur elle que sur les autres liqueurs de notre corps, car les acides la coagulent, & les alkalis l'atténuent.

La quantité de cette liqueur mucilagineuse doit être considérable, si l'on en juge par l'écoulement de *synovie* qui accompagne les plaies ou les ulceres des articulations, & dont ce mucilage compose la plus grande partie.

Les vaisseaux qui fournissent les liqueurs dont ce mucilage se sépare, n'ont pas besoin de préparation pour être vus; car on n'a pas plutôt injecté les arteres, que les glandes en paroissent toutes couvertes.

Ces glandes n'ont aucune sensibilité, tant qu'elles sont dans un état sain: mais on y sent des douleurs cruelles, lorsqu'elles s'enflamment & qu'elles viennent à suppuration, ce qui prouve qu'elles ont des nerfs.

Ces glandes mucilagineuses sont ordinairement logées dans une substance cellulaire, qui se trouve pareillement dans d'autres parties du sac formé par les ligamens des articulations, & contiennent une matiere onctueuse, qui doit nécessairement être atténuée, & poussée à-travers les membranes qui l'enferment dans la cavité de l'articulation, par la pression qu'elles souffrent de la part des os qui se meuvent.

Cette matiere onctueuse de la substance cellulaire, mêlée avec la lymphe subtile qui s'écoule continuellement des petites arteres distribuées dans les ligamens, est extrèmement propre à entretenir la flexibilité des parties qui composent les articulations, à les faire glisser également les unes sur les autres, & à empêcher qu'elles ne s'échauffent, de même que le vieux-oing dont on graisse les roues des chariots, les empêchent de s'user & de s'échauffer. Après que cette liqueur des articulations a été suffisamment atténuée, elle rentre dans la masse du sang par les vaisseaux absorbans qu'ont les articulations.

S'il arrive par quelque cause que ce soit, que la *synovie* ne soit point dissipée, repompée ou suffisamment broyée entre les os, elle s'accumulera peu-à-peu, remplira la cavité de la jointure, & ôtera aux os articulés la liberté du mouvement; cependant la partie la plus subtile de ce mucilage se dissipera, & conséquemment le reste acquerra de la consistance.

Comme le mouvement de la jointure eſt la cauſe principale de la diſſipation de ce mucilage, après qu'il a rempli ſa deſtination; le mouvement étant gêné ou totalement détruit, le mucilage s'accumulera davantage, & le mal deviendra incurable, tant par l'épaiſſiſſement de la liqueur, que par l'acrimonie qu'elle acquerra dans la ſtagnation, & qui rongera les ſurfaces cartilagineuſes des os, & les ligamens dont les jointures ſont entourées.

On reconnoît cette maladie par une tumeur à la jointure qui eſt d'abord molle, & qui s'étend peu-à-peu. L'articulation du genou y eſt plus ſujette qu'une autre. Hippocrate dit, *Aphor.* 25. *ſect.* 5. qu'on ſoulagera conſidérablement ceux qui ont des tumeurs & des douleurs aux jointures ſans ulcères, en verſant deſſus une grande quantité d'eau froide. Des Médecins célébres ont adopté depuis peu cette pratique. Peut-être eſt-elle capable de produire des effets ſalutaires lorſque le mal commence, en reſſerrant ſubitement les parties par le froid qu'on leur communique, & en contraignant ainſi l'humeur qui s'accumule à ſe diſſiper, pourvû qu'elle ſoit ſuffiſamment fluide. Mais ſi l'humeur eſt déja épaiſſe, ſi elle eſt en grande quantité, il n'eſt guere vraiſſemblable que l'eau froide puiſſe procurer un vrai ſoulagement.

On aura recours avec plus de ſuccès aux frictions, au mouvement de la jointure affectée, aux fomentations pénétrantes de vin, de ſel, de vinaigre & d'urine de perſonnes ſaines, avec une addition de plantes aromatiques, comme le marrube, le ſcordium & la rue, & aux cataplaſmes préparés de ſubſtances ſemblables. Dans les cas opiniâtres, les embrocations d'eaux chaudes minérales, ou qu'on fera tomber lentement & de haut ſur la partie affectée, ſoulageront beaucoup & guériront quelquefois radicalement. Au défaut d'eaux minérales, on ſe ſervira des fomentations pénétrantes, & l'on en uſera *même* en forme d'embrocation.

Nous liſons *dans le traité des maladies des Os*, de M. Petit, *qu'on obtiendra* les mêmes effets avec l'eau *de chaux vive*, & une leſſive de ſel ammoniac verſée de haut ſur la partie affectée; car l'eau de chaux vive & la leſſive de ſel ammoniac, donnent ſur le champ un eſprit de ſel ammoniac très-pénétrant, qui paſſe avec raiſon pour un atténuant des plus énergiques. Mais ſi la quantité de la *ſynovie* accumulée eſt ſi grande, qu'elle ne puiſſe être diſſipée par ce moyens; M. Petit veut que l'on découvre la partie la plus baſſe de la tumeur avec une lancette, qu'on pénetre juſqu'à la cavité de l'articulation; qu'on en faſſe ſortir la liqueur qu'elle contient, & qu'on acheve la cure avec les remedes dont nous venons de faire mention.

S'il arrive par quelque cauſe que ce ſoit, que les ligamens ſe roidiſſent, il y aura immobilité, quand même toutes les autres parties de la jointure ſeroient dans leur état naturel. Cette immobilité ſera ſuivie d'une tumeur parce que la *ſynovie* accumulée dans la cavité de la jointure ne ſera point diſſipée par le mouvement, d'où il s'en ſuivra une ankiloſe parfaite. Toutes les cauſes capables de produire trop de roideur dans les fibres ſolides, ou même dans les vaiſſeaux, peuvent donner lieu à l'ankyloſe.

Auſſi voyons-nous, que preſque toutes les perſonnes fort âgées, ont de la roideur & de l'inflexibilité aux jointures; ce qui provient en partie de la diſette de l'huile graſſe deſtinée à la lubréfication des os, en partie de la calloſité, & quelquefois de l'oſſification, de ligamens. On remarque la même choſe dans les hommes qui ont été occupés à des travaux violens, avant que d'arriver à un grand âge; l'excès du mouvement muſculaire a endurci en eux les parties fermes du corps. L'ankyloſe eſt encore aſſez fréquemment une ſuite des violentes inflammations aux ligamens maltraités; ce qui donne lieu à la ſtagnation & à la coagulation du fluide dans les vaiſſeaux qui le contiennent. Ceux qui ont eſſuyé des attaques fréquentes de goutte, ſont auſſi quelquefois incommodés de l'immobilité des jointures. Paſſons aux autres vices de cette humeur onctueuſe.

Lorſque la *ſynovie* devient trop âcre, elle ronge les os & les cartilages, & cela arrive ſouvent à ceux qui ont la vérole, le ſcorbut, les écrouelles, ou un *ſpina ventoſa*. Lorſque la ſécrétion de cette liqueur eſt trop petite, l'articulation devient roide, & lorſqu'on veut la mouvoir, on entend un craquement, ainſi que les vieillards l'éprouvent. Lorſque le mucilage & la lymphe abondent trop, & que les vaiſſeaux abſorbans ne s'acquittent point autant qu'il faut de leur office, il peut en réſulter une hydropiſie des articles dont Hildanus a traité fort au long. Cette même cauſe relâche quelquefois ſi fort les ligamens, que les articulations en deviennent extrèmement foibles: de-là naiſſent des luxations, dont la réduction eſt plus aiſée que la cure; quelquefois enfin, quand cette liqueur s'épanche en trop grande quantité, elle occaſionne pluſieurs maux très-fâcheux; tels que l'enflure, la douleur des jointures, des ulceres ſinueux, des fiſtules, la carie des os, l'immobilité des articles, la maigreur, l'atrophie, des fievres etiques & autres maladies ſemblables. Hippocrate a décrit avec beaucoup d'exactitude, la plûpart des ſymptomes qui proviennent du mauvais état de la *ſynovie*, & Hildanus en rapporte des exemples qu'il a vûs. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SYNTAGME, ſ. m. (*Belles Lettres.*) la diſpoſition ou l'arrangement des choſes dans un certain ordre. *Voyez* COMPOSITION.

SYNTAXE, ſ. f. (*Gram.*) mot compoſé de deux mots grecs; σὺν, *cum*, & τάττω, *ordino:* de-là σύνταξις, *coordinatio*. J'ai dit, (*voyez* GRAMMAIRE, *de l'Orthologie*, §. *II.*) que l'office de la *ſyntaxe* eſt d'expliquer tout ce qui concerne le concours des mots réunis pour exprimer une penſée: & M. du Marſais (*voyez* CONSTRUCTION) dit que c'eſt la partie de la grammaire qui donne la connoiſſance des ſignes établis dans une langue pour exciter un ſens dans l'eſprit. On voit que ces deux notions de la *ſyntaxe* ſont au fond identiques, quoiqu'énoncées en termes différens.

Il ſeroit inutile de groſſir cet article par des répétitions. Pour prendre une idée nette de tout ce que doit comprendre en détail un traité de *ſyntaxe*; il faut voir la partie que je viens de citer de l'*article* GRAMMAIRE, qui en comprend un plan général; & en ſuivant les renvois qui y ſont marqués, on conſultera pour le détail les *articles*, PROPOSITION, CONCORDANCE, IDENTITÉ, APPOSITION, RÉGIME, DÉTERMINATION, CONSTRUCTION, IDIOTISME, INVERSION, MÉTHODE, FIGURE, CAS, *&c.* SUPPLÉMENT, PRÉPOSITION, USAGE, *&c.* (*E. R. M. B.*)

SYNTEXIS, ſ. f. *en Médecine*, eſt une exténuation ou colliquation des parties ſolides d'un corps; ainſi qu'il arrive ſouvent dans les atrophies, les inflammations des boyaux, les fievres colliquatives, *&c.* où l'on rend par les ſelles avec les excrémens, une matiere graſſe & d'une odeur fœtide. *Voyez* COLLIQUATION, EXTÉNUATION, *&c.*

SYNTHESE, ſ. f. (*Philoſ. & Mathém.*) eſt une eſpece de méthode oppoſée à l'*analyſe*. On ſe ſert de la *ſynthèſe* ou *méthode ſynthétique*, pour chercher la vérité par des raiſons tirées de principes établis comme certains, & de propoſitions que l'on a déja prouvées, afin de paſſer ainſi à la concluſion par un enchaînement regulier de vérités connues ou prouvées.

Telle eſt la méthode que l'on a ſuivie dans les élémens d'Euclide, & dans la plûpart des démonſtrations mathématiques des anciens, où l'on part des définitions & des axiomes, pour parvenir à la preuve des propoſitions & problèmes, & de ces propoſitions prouvées, à la preuve des ſuivantes.

Cette méthode s'appelle auſſi *méthode de compoſition*, & elle eſt oppoſée à la réſolution ou analyſe; auſſi le mot *ſynthèſe* eſt formé des mots grecs σὺν, *enſemble*, & θέσις, *poſition*, de ſorte que *ſynthèſe* eſt la même choſe que *compoſition*. *Voy.* COMPOSITION.

La méthode ſynthétique eſt par conſéquent celle dont on ſe ſert après avoir trouvé la vérité, pour la propoſer ou l'enſeigner aux autres. Voici ſes principales regles.

Avant toutes choſes, on doit expliquer les mots dans leſquels il peut y avoir la moindre obſcurité. En effet, ce ſeroit envain qu'on entreprendroit d'expliquer une choſe à celui qui n'entendroit pas les mots qu'on emploie; l'intelligence des mots ſe donne par les définitions; il y en a une de nom, & une de choſe; dans l'une & dans l'autre, on ſe propoſe de déterminer une idée, ſoit qu'il s'agiſſe d'une idée que nous avons beſoin d'exprimer par tel ou tel mot, comme dans la définition de nom; ou qu'il ſoit queſtion de l'idée d'une choſe déterminée, ce qui a lieu dans la définition de choſe. Cette idée doit être tellement déterminée, qu'on puiſſe la diſtinguer de toute autre, car c'eſt-là le but de la définition, qui ne doit contenir que cela pour éviter toute confuſion: mais il faut prendre garde de ne pas employer dans les définitions, des termes obſcurs, ſi on ne peut

s'évi-

s'éviter, il faut commencer par définir ces termes. Les définitions n'ont point lieu pour les idées simples; tout ce qui a rapport à ces idées, ne sauroit être expliqué à ceux qui ne les ont pas. Les explications des mots sont principalement nécessaires, quand il s'agit de choses ou de termes ordinaires, mais dont les notions ne sont pas exactement déterminées, quoiqu'il n'y ait rien de plus ordinaire que de négliger les définitions dans ces sortes d'occasions. Les mots d'*être*, de *néant*, de *perfection*, de *volonté*, de *liberté*, d'*inertie*, *&c.* ne sont pas entendus dans le même sens par tout le monde. Lorsqu'on a donné une définition, il ne faut pas employer le terme défini, dans un autre sens que celui qu'on lui a attribué dans la définition: défaut dont il est facile de s'appercevoir, en substituant le défini à la place de la définition; il n'est pas nécessaire de commencer par les définitions de tous les termes qu'il faut expliquer; c'est assez qu'on explique les mots avant que de les employer, pourvû qu'on prenne garde à ne pas interrompre un raisonnement, en y faisant entrer une définition.

Après avoir expliqué les termes, il faut observer qu'il ne sauroit y avoir de raisonnement dans lequel il n'y ait du moins deux propositions à considérer, de la vérité desquelles dépend celle du raisonnement: ainsi il est clair qu'on ne sauroit rien prouver aux autres par des raisonnemens, à moins qu'ils ne soient persuadés de la vérité de quelques propositions: c'est par-là qu'il faut commencer; mais pour qu'il n'y ait aucune difficulté à cet égard, il faut choisir des propositions dans lesquelles le sujet puisse être immédiatement comparé avec l'attribut, parce qu'alors tous ceux qui entendent les termes, ne sauroient avoir le moindre doute sur ces propositions. Une telle proposition s'appelle un *axiome*. *Voyez* AXIOME.

II. Il faut proposer clairement les axiomes dont on doit déduire les raisonnemens que l'on a à faire. Il y a des propositions qui ne sont pas des axiomes, mais qu'on emploie comme tels, ce qui est nécessaire en bien des rencontres: on pourroit les appeller des axiomes rélatifs, c'est-à-dire des propositions qui à la vérité ne sont pas claires par elles-mêmes, mais dont la certitude est parfaitement connue à ceux auxquels nous proposons nos raisonnemens, de sorte qu'il seroit inutile de les démontrer. Il y a des sciences entieres qui servent de fondement à d'autres, & on les suppose connues à ceux à qui on doit expliquer ces dernieres: au reste, il n'importe gueres qu'un raisonnement soit déduit d'axiomes, dont la vérité se fait appercevoir immédiatement, ou d'axiomes relatifs: car dans l'un & l'autre cas, si le raisonnement est bien déduit, il ne sauroit y avoir aucun doute sur la conclusion. Si les choses que nous devons expliquer concernent la pratique, il est nécessaire que celui à qui nous entreprenons d'enseigner cette pratique, puisse agir. Enseigner la pratique d'une chose, c'est expliquer comment il faut diriger certaines actions; mais ces actions mêmes doivent être déterminées d'avance: c'est cette détermination qu'on appelle *demande*. Je demande que celui à qui j'entreprens d'enseigner la multiplication des nombres, puisse multiplier les nombres exprimés par un seul caractere, c'est-à-dire, en ait le produit imprimé dans sa mémoire. Je demande que celui à qui je dois enseigner la Géométrie, puisse tirer des lignes & tracer des cercles. L'on place ordinairement les demandes immédiatement après les axiomes; mais ce n'est pas à dire que les axiomes & les demandes doivent précéder tous les raisonnemens; il suffit qu'on les place avant les raisonnemens auxquels ils ont rapport, pourvû que d'ailleurs ils n'interrompent pas le fil de la démonstration. Aux définitions, aux axiomes, & aux demandes, on ajoute souvent des hypothèses: c'est ce qui se fait quand on entreprend d'expliquer ce qui doit résulter de la combinaison de certaines circonstances; le raisonnement en ce cas est hypothétique, & il faut commencer par poser les circonstances; tout cela étant fait, il faut en venir à traiter le sujet proposé, ce qui doit se faire par parties.

III. La division du sujet proposé doit être faite de telle *maniere* que toutes les parties en puissent être traitées séparément. Le sens de cette regle est, qu'entre les parties, il faut qu'il y en ait une qui puisse être expliquée, sans que les autres entrent en considération; & cette partie doit être la premiere, la seconde doit être choisie de même parmi les parties qui restent; & ainsi des autres.

IV. La division que la nature du sujet indique, doit être préférée, & les parties les plus simples de ce sujet doivent être expliquées avant celles qui sont plus composées: cette regle est subordonnée à la précédente, c'est-à-dire n'a lieu qu'autant qu'elle s'accorde avec l'autre. Si j'entreprenois d'enseigner les élémens de Géométrie, voici la division & l'ordre que je devrois suivre, en ne faisant attention qu'à la derniere regle que je viens de proposer; je devrois commencer par ce qui regarde les lignes, delà passer aux triangles, & puis aux autres figures rectilignes; enfin je devrois parler du cercle, *&c.* Mais quelle géométrie seroit-ce que celle-là? Ce qui regarde les lignes paralleles & perpendiculaires, doit être déduit de ce qu'on démontre des triangles, *&c.* C'est pourquoi quelque naturel que paroisse l'ordre que nous venons d'indiquer, il faut pourtant en suivre un autre: cependant on ne doit s'écarter de cette quatrieme regle, qu'autant qu'elle ne sauroit s'accorder avec la troisieme. Il y a pourtant des occasions où il faut observer la quatrieme regle, en violant la troisieme: ce qui n'a lieu que lorsque le sujet n'admet pas de division qui s'accorde avec la troisieme regle; alors il faut commencer par supposer quelque *proposition*, qu'on ne peut démontrer que dans la suite. Après avoir exposé la *division* du sujet, il faut en traiter les diverses parties, en rangeant les propositions dans un *ordre convenable*, & en démontrant celles dont la *vérité ne paroît pas* immédiatement, à moins qu'on ne les envisage comme déja connues. Toute conclusion est déduite de deux prémisses, de la vérité desquelles dépend celle de la conclusion.

V. Il n'est permis d'admettre comme vraie, aucune proposition, à moins qu'elle ne soit déduite des axiomes, des demandes, des hypothèses, ou des propositions déja prouvées; excepté le seul cas indiqué *tout-à-l'heure*; savoir, *lorsque* le sujet n'admettant point de *division*, *on suppose* quelque proposition sans preuve, en *se réservant de la démontrer* dans la suite. Il faut prendre garde aussi, en employant une hypothèse, de regarder comme absolument vraie, une conclusion qui n'est vraie qu'hypothétiquement.

VI. Toutes les propositions qui ne servent ni à démontrer, ni à éclaircir le sujet qu'on traite, doivent être rejettées. En négligeant d'observer cette regle, on ne sauroit s'empêcher de tomber dans la confusion.

VII. Les propositions simples doivent précéder celles qui sont composées, & les propositions générales doivent être traitées avant les particulieres. Il est quelquefois impossible d'observer cette regle, à cause qu'il arrive souvent qu'une proposition simple ne peut être *déduite* que d'une proposition composée, & qu'une proposition générale *ne peut être* expliquée avant que d'en avoir démontré quelque cas particulier; dans ces occasions on doit négliger cette septieme regle: c'est de quoi nous trouvons plusieurs exemples dans Euclide, auquel bien des gens ont reproché d'avoir péché contre l'ordre; mais ceux qui lui ont fait de pareils reproches, n'ont pas fait attention à la subordination des regles qui regardent l'ordre des propositions.

VIII. Après chaque proposition il faut premierement démontrer celles qui en sont des conséquences, ensuite celles qui y ont quelque rapport, en faisant précéder celles qui y ont la relation la plus étroite. Cette seconde partie de la huitieme regle, doit être entendue de maniere qu'elle ne doive avoir lieu que quand elle ne se trouve point en opposition avec la regle précédente. Euclide a eu raison de séparer la seizieme, & la trente-deuzieme proposition du premier livre de ses élémens, quoique dans l'une & l'autre proposition, il soit question de l'angle extérieur du triangle.

La difficulté qui se trouve à suivre *toutes* les regles de la *synthèse*, qui viennent d'être exposées, n'est pas fort considérable. Cependant avant que d'y être accoutumé, on pourra en *faciliter* la pratique, en observant les regles suivantes. D'abord on doit marquer, & bien déterminer ce que l'on a entrepris d'expliquer, en faisant une liste qui contienne toutes les propositions qui doivent être démontrées, exprimées en peu de mots, ou plutôt simplement indiquées, ensuite on doit rechercher les argumens par le moyen desquels on croit pouvoir prouver, avec le plus de facilité & de briéveté, les propositions

dont

dont il s'agit. Ces argumens contiennent de nouvelles propositions, qu'il faut ajouter aux autres: après cela on doit aussi marquer les principes dont ces dernieres propositions peuvent être déduites; soit immédiatement, soit par une suite de propositions déja marquées sur la liste: enfin il faut indiquer les mots obscurs qui doivent être définis, aussi-bien que les demandes & les hypothèses, s'il en est question. Ces différens matériaux doivent être rédigés en ordre, suivant les regles qui viennent d'être prescrites; & celà de maniere qu'à l'égard de chacun de ces matériaux en particulier, on apperçoive la raison pour laquelle on lui assigne plutôt telle place que telle autre; les choses ainsi disposées, il ne s'agit plus que d'expliquer les propositions qui auront été simplement indiquées; ce qui pourra se faire, ou par un discours suivi, ou par des propositions séparées, suivant la méthode des mathématiciens.

Cet article, qui nous a été donné par M. Formey, est tiré de l'*introduction à la philosophie* de M. S'Gravesande, *lib. part. II. ch. xxxvj.*

SYNTHÈSE, f. f. (*Grammaire.*) c'est une figure de construction que les Grammairiens appellent encore & même plus communément *syllepse*: mais comme il y a un trope particulier qui a déja le nom de *syllepse*, & qu'il peut être nuisible à la clarté de l'enseignement de désigner par le même nom des objets totalement différens, ainsi que je l'ai déja remarqué sous ce mot; je donne uniquement le nom de *synthèse* à la figure dont il est ici question.

„ Elle sert, dit M. du Marsais, (FIGURE) lorsqu'au-lieu de construire les mots selon les regles „ ordinaires du nombre, des genres, des cas, on ne „ fait la construction relativement à la pensée que „ l'on a dans l'esprit; en un mot... lorsqu'on fait „ la construction selon le sens, & non pas selon les „ mots „.

1°. Les Grammairiens ne reconnoissent la *synthèse* que dans le genre, ou dans le nombre, ou dans tous les deux: dans le genre, comme *daret ut catenis fatale monstrum, QUÆ generosius perire quærens*, &c. *Hor* dans le nombre, comme *missi, magnis de rebus UTERQUE, legati: id.* enfin dans le genre & dans le nombre tout-à-la-fois, comme *par in carcerem ACTI, pars bestiis OBJECTI.* (Sall.) Mais aucun d'eux n'a parlé de *synthèse* dans les cas, & aucun n'auroit pu assurément en trouver d'exemples en quelque bon auteur que ce fût. C'est donc par inadvertance que M. du Marsais a compris le cas dans la définition qu'il donne ici de cette figure.

2°. Il me semble que ce grammairien ayant assigné avec tant de justesse & de vérité la différence qu'il y a entre *construction* & *syntaxe* (*voyez* CONSTRUCTION), il auroit dû regarder la *synthèse* comme une figure de syntaxe plutôt que comme une figure de construction; puisque c'est, de son propre aveu, *la loi de concordance qui est violée ici dans les mots, quoiqu'elle subsiste encore dans le sens*. Or la concordance est l'un des objets de la syntaxe, & la construction en est un autre.

3°. Ce n'est au reste que relativement à la maniere dont ce philosophe a envisagé la *synthèse*, que je dis qu'il auroit dû en faire une figure de syntaxe: car, par rapport à moi, c'est une véritable figure de construction, puisque je suis persuadé que ce n'est qu'une sorte d'ellipse. Les Grammairiens eux-mêmes semblent en convenir, quand ils disent qu'on y fait la construction selon le sens, & non pas selon les mots: cela veut dire, que le corrélatif discordant en apparence, si l'on n'envisage que les mots exprimés, est dans une exacte concordance avec un autre mot non-exprimé, mais indiqué par le sens. Reprenons en effet les exemples de *synthèse* cités plus haut; & l'on va voir que par de simples supplémens d'ellipse ils vont rentrer dans les regles, & de la construction analytique & de la syntaxe usuelle. La premiere se réduit à ceci, *daret ut catenis* Cleopatram, *fatale monstrum, quæ*, &c. on voit que *fatale monstrum* est ajouté à l'idée de *Cleopatram*, qui étoit tout-à-la-fois sousentendu & désigné par le genre de *quæ* qui rentre par-là dans les vûes de la concordance. Le second exemple se construit ainsi, *missi legati*, & *uterque* legatus missus *de magnis rebus*, cela est évident & satisfaisant. Enfin quand Salluste a écrit, *pars in carcerem acti, pars bestiis objecti*, c'est comme s'il avoit dit: *divisi sunt in duas partes; ii, qui sunt prima pars, in carcerem acti sunt; ii, qui sunt altera pars, bestiis objecti.*

Il n'y a qu'à voir la maniere dont les exemples de cette figure sont expliqués dans la *méthode latine* de P. R. (*des fig. de constr. ch. iv.*) & l'on ne pourra plus douter que, quoique l'auteur ne songeât pas explicitement à l'ellipse, il en suivit néanmoins les indications, & en envisageât les supplémens peut-être même à son insu. Or il est constant que, si l'on peut par l'ellipse rendre raison de toutes les phrases que l'on rapporte à la *synthèse*, il est inutile d'imaginer une autre figure; & je ne sais même s'il pourroit réellement être autorisé par aucun usage, de violer en aucune maniere la loi de la concordance. *Voyez* IDENTITÉ.

Je ne veux pas dire néanmoins qu'on ne puisse distinguer cette espece d'ellipse d'avec les autres par un nom particulier: & dans ce cas, celui de *synthèse* s'y accomode avec tant de justesse, qu'il pourroit bien servir encore à prouver ce que je pense de la chose même. Σύνθεσις, *compositio*; RR. σὺν, *cum*, & τίθημι, *pono*: comme si l'on vouloit dire, POSITIO *vocis alicujus subintellectæ* CUM *voce expressâ*; ce qui est bien le cas de l'ellipse. Mais au fond un seul nom suffit à un seul principe; & l'on n'a imaginé différens noms, que parce qu'on a cru voir des principes différens. Nous retrouvons la chaîne qui les unit, qui les réduit à un seul; gardons-nous bien de les séparer. Si nous connoissons jamais les vérités, nous n'en connoîtrons qu'une. (*E. R. M. B.*)

SYNTHÈSE, *en Chirurgie*, est un terme générique qui comprend toute opération, par laquelle on réunit les parties qui ont été séparées, comme dans les fractures, les plaies, par le moyen des sutures, &c. *Voy.* PLAIE RÉUNIE, SUTURE, FRACTURE. (*Y*)

SYNTHÈSE, f. f. *synthesis*, (*Usages des Romains.*) espece de robe ample que prenoient les Romains au sortir du bain avant que de se mettre à table. C'étoit un habillement commode pour être à leur aise sur leurs lits: il différoit du pallium des Grecs, étoit léger, flottant, & ne tenoit presque rien, comme il paroît par les marbres antiques. Juvenal en parle, *sat. ij. vers.* 283. & Martial, *l. XXXIV. épigr.* 141. nous apprend que de son tems il y avoit des personnes qui, par un air de luxe & de magnificence, en changeoient plusieurs fois pendant le festin. La couleur de la *synthèse* étoit blanche, & du-moins jamais noires, pas même dans le repas qu'on donnoit aux funérailles. (*D. J.*)

SYNTHÉTIQUE, adj. (*Géom.*) qui a rapport à la synthèse, méthode *synthétique*. *Voyez* SYNTHÈSE.

SYNTHÉTISME, f. m. (*Chirurgie.*) terme usité en Chirurgie par quelques auteurs, pour comprendre sous un seul mot les quatre opérations nécessaires pour remettre une fracture, qui sont l'extension, la coaptation, la remise & le bandage. (*D. J.*)

SYNTONIQUE, adj. *en Musique*, c'est l'épithete, par laquelle Aristoxeme distingue l'une des deux especes du genre diatonique, dont il donne l'explication. C'est le diatonique ordinaire, dont le tétracorde est divisé en un semi-ton & deux tons égaux: au-lieu que dans le diatonique mol, après le semiton, le premier intervalle est de trois quarts de ton & le second de cinq. *Voyez* GENRES, TÉTRACORDE, &c.

Syntonolydien est aussi le nom d'un des modes de l'ancienne Musique. Platon dit que les modes mixolydien & syntonolydien sont propres aux larmes.

On voit dans le premier livre d'Aristide Quintilien une explication de divers modes de l'ancienne Musique, qu'il ne faut pas confondre avec les tons qui portent les mêmes noms, & dont j'ai parlé sous le mot MODE, pour me conformer à l'usage moderne, introduit très-mal-à-propos par Glarean. Les modes étoient des manieres différentes de varier l'ordre des intervalles. Les tons différoient, comme aujourd'hui, par leur corde fondamentale: c'est dans le premier sens qu'il faut entendre le mode syntonolydien dont parle Platon. (*S*)

SYNTHRONE, (*Littérature.*) terme qui veut dire *participant au même rang, au même trône*; c'est un surnom dont l'empereur Adrien honora son cher Antinoüs, lorsqu'il le mit au rang des dieux. (*D. J.*)

SYNUSIASTES, f. m. pl. (*Hist. ecclésiast.*) secte d'hérétiques, soutenant qu'il n'y avoit dans Jesus-Christ qu'une seule nature & une seule substance. Ce mot est formé du grec σὺν, *avec*, & οὐσία, *substance*.

Les *Synusiastes* nioient que le verbe eût pris un corps dans le sein de la Vierge, mais ils prétendoient qu'une partie du verbe divin s'étant détachée du reste,

reste, s'y étoit changée en chair & en sang: par conséquent ils croyoient que Jesus-Christ étoit consubstantiel au Pere, non-seulement par rapport à sa divinité, mais aussi par rapport à son humanité, & à son corps humain.

SYPA, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Inde, au-delà du Gange. Son embouchure est marquée par Ptolomée, *l. VII. c. ij.* sur la côte du golfe *Sabaracus*, au pays des Bysingetes anthropophages, entre *Babysinga* & *Beraba*. Ce fleuve est appellé *Besinge* dans le manuscrit de la bibliotheque palatine. (*D. J.*)

SYPHILIS, s. m. (*Maladies.*) est un terme employé par certains auteurs pour exprimer la vérole. *Voyez* VÉROLE. Quelques-uns le dérivent du grec σὺν, *avec*, & φιλία, *amour* ou *amitié*, parce que cette maladie provient d'un commerce amoureux avec une personne infectée. D'autres le font venir du nom d'un berger ainsi appellé, & qui étoit violemment attaqué de cette maladie. Quoi qu'il en soit, plusieurs auteurs distingués emploient le mot de *syphilis*, & en particulier Fracastor, célebre médecin italien, qui l'a mis pour titre à un beau poëme qu'il a écrit sur la vérole.

SYPHON, s. m. *en Hydraulique*, est un tube recourbé, dont une jambe ou branche est ordinairement plus longue que l'autre, & dont on se sert pour faire monter les liqueurs, pour vuider les vases, & pour différentes expériences hydrostatiques.

Ce terme qui tire son origine du grec, signifie *tuyau*, *tube*; c'est pourquoi on l'applique quelquefois aux tuyaux ou tubes ordinaires.

Le *syphon* le plus ordinaire est celui dont voici la description. On prend un tube recourbé *ABC*, (*Pl. hydraulique*, *fig.* 2.) dont la longueur & l'angle soit telle, que quand l'orifice *A* est posé sur un plan horisontal, la hauteur *DB* n'excede pas 30 piés. Pour l'usage ordinaire il suffit qu'il ait un pié & demi; alors si on trempe la branche la plus courte dans l'eau ou dans tout autre liquide, & que l'on suce l'air par l'ouverture *C*, jusqu'à ce que la liqueur monte par *A*, la liqueur continuera de couler hors du vase par le tuyau *BC*, tant que l'ouverture *A* se trouvera sous la surface de la liqueur.

Remarquez que la même chose arrivera, si au lieu de sucer l'air, on remplit d'abord le *syphon* de quelque fluide, & que l'on bouche avec le doigt l'ouverture *C*, jusqu'à ce que l'ouverture *A* soit plongé dans le vase.

Ce phénomene est confirmé par quantité d'expériences; la raison n'en est pas difficile à trouver, du-moins en partie. En suçant, l'air qui est dans le tube est raréfié, & l'équilibre est détruit; par conséquent, il faut que l'eau monte dans la branche la plus courte *AB*, à cause de la pression prépondérante de l'atmosphere. Le *syphon* étant rempli, l'atmosphere presse également sur chacune de ses extrémités, de façon qu'elle pourroit soutenir une quantité égale d'eau dans chaque branche; mais l'air qui pese sur l'orifice de la seconde branche, c'est-à-dire sur la branche la plus longue, ayant un plus grand poids d'eau à soutenir que l'air qui pese sur l'orifice de la branche la plus courte; ce dernier air sera donc prépondérant; il fera donc monter de nouvelle eau dans la branche la plus courte; mais cette eau nouvelle ne sauroit monter, qu'elle ne chasse devant elle celle qui y étoit auparavant; au moyen de quoi l'eau est continuellement chassée dans la branche la plus longue, à proportion qu'il en monte toujours dans la branche la plus courte.

L'air qui tend à rentrer dans la plus longue branche, a dans cette tendance ou action toute la force du poids de l'atmosphere, moins celle de la colonne d'eau contenue dans cette branche: d'un autre côté, l'air qui tend à entrer dans la plus courte branche a dans cette action toute la force du poids de l'athmosphere, moins celle de la colonne d'eau contenue dans cette branche. Ainsi voilà deux forces égales en elles-mêmes, mais affoiblies toutes deux par les circonstances, & qui agissent l'une contre l'autre. Si elles sont également affoiblies, c'est-à-dire, si les deux branches du *syphon* sont de la même longueur, il y aura équilibre; & par conséquent dès qu'on aura cessé de sucer, l'eau cessera de monter dans la premiere branche, & de sortir par la seconde. A plus forte raison cet effet arrivera-t-il, si la seconde branche est la plus courte; & par la raison contraire, l'eau continuera de sortir par la seconde branche, si elle est la plus longue, comme elle l'est toujours dans les *syphons*, qui ne sont destinés qu'à un usage. La pesanteur de l'air est donc la cause de l'effet des *syphons*, & aucun physicien ne le conteste, aussi les *syphons* mis en mouvement dans l'air libre, rendent-ils l'eau plus lentement dans la machine pneumatique, à mesure qu'on en pompe l'air, & enfin s'arrêtent tout-à-fait quand l'air est pompé, autant qu'il peut l'être. Si on les remet à l'air libre, ils ne recommencent point de couler à-moins qu'on ne les suce de nouveau; & il est évident que cela doit être ainsi, puisqu'ils sont dans le même cas que s'ils n'avoient jamais coulé.

Quelques-uns prétendent qu'il reste toujours assez d'air dans un récipient épuisé d'air pour faire monter l'eau à un pouce ou deux: mais comme on trouve que le mercure & l'eau tombent tout-à-fait hors du tube de Torricelli dans le vuide, il s'ensuit que la pression de l'air qui reste dans le récipient, ne peut jamais faire monter le mercure ni l'eau, dans la branche la plus courte du *syphon*.

Comme la hauteur du *syphon* est limitée à 32 piés, par la seule raison que l'air ne peut pas faire monter l'eau plus haut; on peut juger par-là de la proposition de Heron, de transporter l'eau au moyen d'un *syphon* par-dessus le sommet des montagnes jusque dans les vallées opposées. Car Heron ne prescrit rien autre chose que de boucher les ouvertures du *syphon*, & de verser l'eau avec un entonnoir dans l'angle ou à la rencontre des branches, jusqu'à ce que le *syphon* soit plein; ensuite bouchant le trou qui est à l'angle, & ouvrant les deux autres, l'eau coulera continuellement à ce qu'il prétend.

On doit remarquer que la figure du *syphon* peut être variée à volonté (*voyez figure* 3. *&c.*) pourvu seulement que l'orifice *C* soit plus bas que le niveau de la surface de l'eau qu'on veut y faire monter: mais que plus il en est éloigné, plus le fluide sortira promptement. Et si dans le cours de l'écoulement, on tire l'orifice *A* hors du fluide, toute la liqueur qui est dans le *syphon* sortira par l'orifice inférieur *C*: celle qui est dans la branche *BC*, entraînant pour ainsi dire, après elle celle qui est dans la branche la plus courte *AB*.

Enfin, il faut observer que l'eau coulera, quand même le *syphon* seroit interrompu, c'est-à-dire, quand même les branches *AD* & *FB*, (*fig.* 4.) seroient jointes ensemble par un tube plus gros & rempli d'air.

Il y a certains *syphons* qui s'étant arrêtés dans le vuide, recommencent à couler d'eux-mêmes quand on les remet à l'air libre. Ce sont ceux qui ont un des petits diametres, comme d'un tiers de ligne; remis à l'air libre, après s'être arrêtés dans le vuide, ils se remettent d'eux-mêmes en mouvement. Pour connoître la force qui produit cet effet, il faut faire les observations suivantes. Quand ces *syphons* sont d'abord en mouvement, ils ne rendent l'eau que goutte à goutte, & par des intervalles d'environ deux secondes, au lieu que les autres d'un plus grand diametre la rendent par filets continus d'un diametre égal à celui de la seconde branche. Cette différence vient de ce que les *syphons* sont menus, & en général les tuyaux capillaires sont pleins d'eau: dès qu'ils sont mouillés dans leur surface intérieure, une goutte d'eau qui mouille un petit endroit de cette surface, se joint à la goutte d'eau qui est vis-à-vis d'elle, & s'y joint par une certaine viscosité que les Physiciens reconnoissent dans l'eau. Quand ces *syphons* sont à l'air libre, & qu'ils sont une fois mouillés par l'eau qui y a passé, il faut pour continuer leur mouvement, que la pesanteur de l'air, outre le poids qu'elle a à élever, en surmonte encore la viscosité; ce qui ne se fait que par une certaine quantité d'eau amassée, & par conséquent avec un certaintems; & de-là vient que ces *syphons* ne coulent que goutte à goutte, & par reprises. Chaque goutte qui sort tombe en partie, parce qu'elle est poussée par le poids des gouttes supérieures. Lorsqu'on met ces *syphons* dans le vuide, non-seulement la pesanteur de l'air agit toujours de moins en moins, & enfin n'agit plus, mais encore l'air contenu dans l'eau s'étend, parce qu'il n'est plus pressé par l'air extérieur; il se dégage de dedans l'eau, & forme de grosses bulles, qui interrompent la suite des gouttes d'eau dont les deux branches étoient mouillées & remplies, & celles qui sont à l'extrémité de la seconde, n'ont plus assez poids, & ne sont plus assez pressées par les autres pour tomber. Si on remet les *syphons* à l'air libre,

l'air qui s'étoit étendu eſt obligé de reprendre ſon premier volume; les gouttes d'eau qu'il ne tient plus ſéparées retombent, les ſupérieures ſur les inférieures, & le *ſyphon* recommence à couler tant qu'il eſt mouillé, mais toujours goutte à goutte, & toujours plus lentement, & ne ceſſe point que la ſeconde branche ne ſoit ſeche, au-moins juſqu'à un certain point. Il ſuit de cette explication, que ſi de l'eau étoit renfermée ſans air dans ces interſtices, un *ſyphon* capillaire continueroit de couler dans le vuide, tant qu'il ſeroit mouillé. Auſſi eſt-ce ce que M. Homberg a éprouvé avec de l'eau purgée d'air, ſoit parce qu'on l'avoit bien fait bouillir, ou parce qu'elle avoit été miſe dans la machine pneumatique; & ce phénomene qui paroît d'abord ſi contraire au ſyſtème de la peſanteur de l'air, s'y accorde cependant parfaitement, & eſt même une ſuite néceſſaire du reſſort de l'air bandé par ſa peſanteur. Il eſt aiſé de prévoir que ſi pour l'expérience des *ſyphons* capillaires, on employe des liqueurs qui contiennent plus d'air, ou de l'air qui ſe dégage plus facilement; telles que ſont les liqueurs fermentées, les *ſyphons* s'arrêteront plutôt dans le vuide. De même tout le reſte étant égal, ils doivent s'arrêter plutôt en hiver qu'en été; car en hiver l'air eſt plus diſpoſé à ſe dégager, puiſque dans les liqueurs qui ſe ſont gelées tout eſt ſemé par groſſes bulles. On jugera auſſi par cette expérience, que les liqueurs graſſes comme l'huile ou le lait, contiennent moins d'air, ou de l'air plus engagé; car avec ces liqueurs les *ſyphons* ne s'arrêtent point dans le vuide dans quelque tems que ce ſoit. *Hiſt. de l'acad. année* 1714. *p.* 108. *& ſuiv. article de M. Formey.*

Voici une difficulté que propoſe Reiſelius contre la théorie des *ſyphons*. Ce ſavant fait voir que l'eau s'écoule par un *ſyphon* dont les deux branches *E*, *C*, (*fig.* 5. *hydraul.*) ſont égales; ſi la branche *E*, par exemple, eſt plongée dans un vaſe plein d'eau, M. Muſſchenbroek, §. 1375, de ſon *Eſſai de phyſique*, explique cette expérience, & remarque que ſi on y fait attention, le *ſyphon* ceſſe d'avoir ſes branches égales, lorſque l'on préſente l'eau à l'ouverture *E*. (*O*)

Si on prend un *ſyphon* dont les jambes ſoient égales ou inégales, tant en hauteur qu'en groſſeur, & qu'on place ce *ſyphon* de maniere que les deux ouvertures *A*, *C*, ſoient en-haut, & la partie *B* en-bas, qu'enſuite on rempliſſe ce *ſyphon* d'un fluide, comme d'eau, ce fluide ſe mettra à la même hauteur dans les deux branches, quelques inégales qu'elles ſoient.

Si on met dans les deux branches deux différens fluides, par exemple du mercure dans l'une, & de l'eau dans l'autre, l'eau s'élevera beaucoup plus haut que le mercure, & la hauteur de la colonne d'eau ſera à celle du mercure, comme la peſanteur du mercure eſt à celle de l'eau. *Voyez* FLUIDE.

Si on verſe d'abord du mercure dans un *ſyphon*, enſorte qu'il s'y mette de niveau, & qu'on verſe enſuite de l'eau par une des branches, enſorte qu'elle tombe ſur le mercure, cette eau repouſſera le mercure peu-à-peu, & l'obligera de monter dans l'autre branche; & lorſqu'on aura verſé aſſez d'eau pour que le mercure paſſe tout entier dans l'autre branche, l'eau ſe gliſſera dans cette ſeconde branche entre les parois du verre & le mercure, & une partie de cette eau viendra ſe mettre au-deſſus du mercure, qui occupera toujours la partie inférieure de la branche, & ſe trouvera, pour ainſi dire, alors entre deux eaux.

SYPHON, *de Wirtemberg*, (*Hydraul.*) c'eſt un *ſyphon* à deux jambes égales, un peu courbées par-deſſous; dans lequel *ſyphon*, 1°. les ouvertures de ſes deux branches étant miſes de niveau, l'eau montoit par l'une, & deſcendoit par l'autre: 2°. les ouvertures ne ſe rempliſſant d'eau qu'en partie, ou même à-demi, l'eau ne laiſſoit pas que de monter: 3°. quoique le *ſyphon* demeurât à ſec pendant long-tems, il pouvoit également produire le même effet: 4°. l'une des ouvertures quelle qu'elle fût étant ouverte, & l'autre demeurant fermée pendant quelques heures, puis étant ouverte, l'eau couloit comme à l'ordinaire: 5° l'eau montoit ou deſcendoit indifféremment par l'une ou l'autre des deux branches: 6°. chaque branche avoit la hauteur de 20 piés, & étoit éloignée de 18 piés l'une de l'autre.

Jean Jordan bourgeois de Stutgard, inventa ce *ſyphon*, que Fréderic Charles, duc de Wirtemberg, regarda comme une merveille, & dont Salomon Reiſel ſon médecin, publia par ſon ordre quelques-uns des effets en 1684. A cette nouvelle, la ſociété royale de Londres chargea M. Dionis Papin de tâcher de développer le principe de cette machine hydraulique; & ce ſavant méchanicien non ſeulement le découvrit, mais il exécuta un *ſyphon* qui avoit toutes les propriétés de celui de Wirtemberg, & dont il donna une deſcription fort claire dans ſes *Tranſact. philoſ. ann.* 1685. *n°.* 167. On ne douta point alors que ce ſavant n'eût découvert toute la méchanique du *ſyphon* de Jordan. Reiſel lui-même confirma cette conjecture; car comme il vit que le ſecret du *ſyphon* d'Allemagne étoit connu, il n'héſita plus de le rendre public, dans un ouvrage intitulé *Sypho Wirtembergicus, per majora experimenta firmatus. Stutgardiæ*, 1690, *in*-4°. (*D. J.*)

SYPILE, (*Géog. anc.*) *Voyez* SIPYLE.

SYRA; (*Géog. anc.*) *Voyez* SYROS.

SYRACUSÆ, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, ſur la côte orientale de l'île dans le val de Noto. Cette ville autrefois très-grande & très-puiſſante, & la capitale de l'île, eſt connue de preſque tous les auteurs anciens qui la nomment *Syracuſæ*. Quelques-uns cependant écrivent Συράκουσαι, *Syracuſa*, & Diodore de Sicile, *liv. XIV.* eſt de ce nombre. Elle conſerve encore ſon ancien nom, un peu corrompu; car les Siciliens l'appellent préſentement *Saraguſa* ou *Saragoſa*, & les François *Syracuſe*. Dans les auteurs grecs, les habitans ſont nommés Συρακούσιοι, *Syracuſii*; & *Syracuſani* dans les auteurs latins. Cependant ſur les médailles anciennes, on lit Συρακόσιοι, *Syracoſii*, ce qui eſt un dialecte différent; & c'eſt ce qui fait qu'on lit Συρακόσας, *Syracoſas*, dans Pindare, *Pythior. oda ij.*

L'origine de cette ville eſt marquée dans Thucydide, qui nous apprend que l'année d'après la fondation de Naxe, dans la même île, Archias, corinthien l'un des Héraclides, partit de Corinthe, & fonda *Syracuſe*, après avoir chaſſé les Siciliens de l'île où il la bâtit. Or comme la ville de Naxe ou Naxus, fut bâtie, ſelon Diodore de Sicile, la premiere année de la onzieme olympiade, & 445 ans après la guerre de Troie, il s'enſuit que l'époque de la fondation de *Syracuſe*, doit être placée à la ſeconde année de la même olympiade, & à la 448 année depuis la guerre de Troie.

Si nous en croyons Strabon, *l. VI. pag.* 269. Archias, averti par l'oracle de Delphes de choiſir la ſanté ou les richeſſes, préféra les richeſſes, & paſſa en Sicile, où il fonda la ville de *Syracuſe*. Auſſi, ajoute-t-il, les habitans de cette ville devinrent-ils ſi opulens, que quand on parloit d'un homme extrèmement riche, on diſoit en maniere de proverbe, qu'il ne poſſédoit pas la dixieme partie du bien d'un habitant de *Syracuſe*. La fertilité du pays & la commodité de ſes ports furent, ſelon le même auteur, les ſources de l'accroiſſement de cette ville, dont les citoyens, quoique ſoumis eux-mêmes à des tyrans, devenoient les maîtres des autres peuples; & lorſqu'ils eurent recouvré leur liberté, ils délivrerent les autres nations du joug des barbares: de-là vient que les Syracuſains furent tantôt appellés *les princes*, tantôt *les rois*, tantôt *les tyrans* de la Sicile. Plutarque, *in Marcello*, & Tite-Live, *liv. XXV.* remarquent qu'après que les Romains, ſous la conduite de Marcellus, eurent pris *Syracuſe*, ils y trouverent autant de richeſſes que dans la ville de Carthage.

On voit dans Cicéron, *in Verrem, liv. IV.* une magnifique deſcription de la ville & des ports de *Syracuſe*. On vous a ſouvent rapporté, dit-il que *Syracuſe* eſt la plus grande & la plus belle des villes des Grecs; tout ce qu'on en publie eſt vrai. Elle eſt dans une ſituation également forte & agréable; on y peut aborder de toutes parts, ſoit par terre, ſoit par mer; elle a des ports comme renfermés dans ſes murailles, pour ainſi dire ſous ſes yeux; & ces ports qui ont des entrées différentes, ont une iſſue commune, où ils ſe joignent enſemble. Par la jonction de ces ports la partie de *Syracuſe* à laquelle on donne le nom d'*Ile*, & qui eſt ſéparée du reſte par un petit bras de mer, y eſt jointe par un pont, & ne fait qu'un même corps.

Cette ville eſt ſi vaſte qu'on peut la dire compoſée de quatre grandes villes, dont l'une eſt celle que j'ai dit être appellée l'*Ile*, qui ceinte de deux ports, s'avance à l'entrée de l'un & de l'autre. On y voit le palais où logeoit le roi Hiéron, & dont ſe ſervent les préteurs. Il y a dans cette ville pluſieurs temples; mais deux ſur-tout l'emportent ſur les autres, ſavoir celui de Diane & celui de Minerve. A l'extrémité de cette île eſt une fontaine d'eau douce, appellée *Aréthuſe*, d'une grandeur ſurprenante, ab[illegible]te en

poiſſon, & qui ſeroit couverte des eaux de la mer ſans une muraille ou une digue de pierre qui l'en garantit.

La ſeconde ville qu'on voit à *Syracuſe*, eſt celle qu'on nomme *Acradina*, où il y a une place publique d'une très-grande étendue, de très-beaux portiques, un prytanée très-orné, un très-grand édifice où l'on s'aſſemble pour traiter des affaires publiques, & un fort beau temple de Jupiter olympien. Les autres parties de la ville ſont coupées d'une rue large, qui va d'un bout à l'autre, traverſée de diverſes autres rues, bordées des maiſons des particuliers.

La troiſieme ville eſt celle qu'on nomme *Tyche*, à cauſe d'un ancien temple de la Fortune, qu'on y voyoit autrefois. On y trouve un lieu très-vaſte pour les exercices du corps, & pluſieurs temples : cette partie de *Syracuſe* eſt très-peuplée.

Enfin la quatrieme ville eſt celle qu'on nomme *Néapolis*, parce qu'elle a été bâtie la premiere. Au haut de cette ville eſt un fort grand théâtre: outre cela il y a deux beaux temples, l'un de Cérès, l'autre de Proſerpine, & la ſtatue d'Apollon téménite; qui eſt très-belle & très-grande.

Telle eſt la deſcription que Cicéron donne de *Syracuſe*. Tite-Live, *liv. XXIV.* & *XXV.* en décrit la grandeur, la beauté & la force. Plutarque, *in Timoleonte*; Pindare, *Pyth. oda ij.* Théocrite, *idyl. xvj.* Silius Italicus, *liv. XIV.* & Florus, *liv. II. c. vj.* font l'éloge de cette ville. Auſone, dans ſon poëme des plus illuſtres villes de l'empire romain, & Silius Italicus, conviennent avec Cicéron, ſur le nombre des villes qui compoſoient *Syracuſe*: mais Strabon, *liv. VI.* au lieu de quatre villes, en compte cinq qui étoient, ajoute-t-il, renfermées dans une commune enceinte de 180 ſtades d'étendue; Tite-Live, Diodore de Sicile & Plutarque, paroiſſent être du ſentiment de Strabon.

En effet, Plutarque, *in Marcello*, nomme trois de ces villes; ſavoir, *Acradina*, *Tyché* & *Néapolis*; & dans un autre endroit il en nomme deux autres, qui ſont *Inſula* & *Epipolæ*. Diodore de Sicile, dans le *XI. liv.* connoit trois de ces villes, *Achradina*, *Inſula* & *Tyché*; dans le *XVI. liv.* *Néapolis* & *Achradina*; & dans le *XIV. liv.* *Epipolæ*: de même que Tite-Live, partie dans le *XXIV. liv.* partie dans le *XXV.* nomme *Epipolæ*, *Acradina*, *Tyché*, *Néapolis*, *Naſſos*, qui eſt le mot grec qui ſignifie *île*, mais prononcé ſelon le dialecte dorique. On ne peut pas douter après cela que *Syracuſe* n'ait été compoſée de cinq parties, ou de cinq villes. Lorſque les Athéniens en formerent le ſiege, elle étoit compoſée de trois parties, qui ſont l'isle, l'Achradine & Tiqué. Thucydide ne parle que de ces trois parties. On y en ajouta deux autres dans la ſuite, ſavoir Néapolis & Epipole.

L'isle ſituée au midi, étoit appellée *Naſſos* & *Ortygia*; elle étoit jointe au continent par un pont. C'eſt dans cette île qu'on bâtit dans la ſuite le palais des rois & de la citadelle. Cette partie de la ville étoit très-importante, parce qu'elle pouvoit rendre ceux qui la poſſédoient maîtres des deux ports qui l'environnent. C'eſt pour cela que les Romains, quand ils eurent pris *Syracuſe*, ne permirent plus à aucun ſyracuſain de demeurer dans l'île. Il y avoit dans cette île une fontaine célebre, qu'on nommoit *Arethuſe*. Les Poëtes, fondés ſur des raiſons qui ſont ſans aucune vraiſſemblance, ont ſuppoſé que l'Alphée, fleuve d'Elide dans le Péloponnèſe, conduiſoit ſes eaux à-travers ou ſous les flots de la mer, ſans jamais s'y mêler juſqu'à la fontaine d'Aréthuſe. C'eſt ce qui a donné lieu à ces vers de Virgile, *éclog. x.*

Extremum hunc, Arethuſa, mihi concede laborem.
Sic tibi cum fluctus ſubterlabere Sicanos,
Doris amara ſuam non intermiſceat undam.

Acradine, ſituée entierement ſur le bord de la mer, & tournée vers l'orient, étoit de tous les quartiers de la ville le plus ſpacieux, le plus beau & le plus fortifié, ſelon Strabon, *liv. VI. pag.* 270.

Tiqué, ainſi appellée du temple de la Fortune, τύχη, qui ornoit cette partie, s'étendoit le long de l'Achradine au couchant, depuis le ſeptentrion vers le midi. Elle étoit fort habitée; elle avoit une fameuſe porte, nommée *Hexapyle*, qui conduiſoit dans la campagne, & elle étoit ſituée au ſeptentrion de la ville.

Epipole étoit une hauteur hors de la ville, & qui la commandoit. Elle étoit ſituée entre Hexapyle & la pointe d'Euryelle, vers le ſeptentrion & le couchant. Elle étoit en pluſieurs endroits fort eſcarpée, & pour cette raiſon d'un accès difficile. Lorſque les Athéniens firent le ſiege de *Syracuſe*, Epipole n'étoit point fermée de murailles; les Syracuſains la gardoient avec un corps de troupes contre les attaques des ennemis. Euryele étoit l'entrée & le paſſage qui conduiſoit à Epipole. Sur la même hauteur d'Epipole étoit un fort, nommé *Labdale*. Ce ne fut que long-tems après, ſous Denys le tyran, qu'Epipole fut environnée de murs, & enfermée dans la ville, dont elle fit une cinquieme partie, mais qui étoit peu habitée. On y en avoit déjà ajouté une quatrieme, appellée *Néapolis*, c'eſt-à-dire *ville neuve*, qui couvroit Tiqué.

La riviere Anape couloit à une petite demi-lieue de la ville. L'eſpace qui les ſéparoit étoit une grande prairie, terminée par deux marais; l'un appellé *Syraco*, qui avoit donné ſon nom à la ville, & l'autre *Lyſimele*. Cette riviere alloit ſe rendre dans le grand port. Près de l'embouchure vers le midi, étoit une eſpece de château, appellé *Olympie*, à cauſe du temple de Jupiter olympien qui y étoit, & où il y avoit de grandes richeſſes. Il étoit à cinq cens pas de la ville.

Syracuſe, comme nous l'avons vu, avoit deux ports tout près l'un de l'autre, & qui n'étoient ſéparés que par l'île, le grand & le petit, appellés autrement *Lacus*. Selon la deſcription qu'en fait Cicéron, ils étoient l'un & l'autre, environnés des édifices de la ville. Le grand avoit de circuit un peu plus de cinq milles pas, ou de deux lieues.

Ce port avoit un golfe, appellé *Daſcon*. L'entrée du port n'avoit que cinq cens pas de large. Elle étoit formée d'un côté par la pointe de l'île Ortygie, & de l'autre par la petite île, & par le cap de Plemmyrie, qui étoit commandé par un château de même nom. Au-deſſus de l'Achradine étoit un troiſieme port nommé *le port de Trogile*.

Cette ville fut ſouvent aſſiégée ſans être priſe; mais enfin Marcellus, qui avoit eu la Sicile pour département, réduiſit toute cette île ſous la puiſſance du peuple romain, en ſe rendant maître de *Syracuſe*, qui fut emportée, malgré le génie d'Archimede, qui employoit tout ſon ſavoir à défendre ſa patrie. On prétend que les richeſſes qui furent pillées par les Romains au ſac de *Syracuſe*, égaloient celles qui furent trouvées bientôt après à Carthage. Il n'y eut que le tréſor des rois de *Syracuſe* qui ne fut point pillé par le ſoldat. Marcellus le réſerva pour être porté à Rome dans le tréſor public.

On diſoit communément que *Syracuſe* produiſoit les meilleurs hommes du monde, quand ils ſe tournoient à la vertu, & les plus méchans, lorſqu'ils s'adonnoient au vice; quoique portés naturellement à la volupté, les fâcheux accidens qu'ils eſſuyerent, les remirent dans le devoir. Ils défendirent aux femmes les robes riches, & mêlées de pourpre, à-moins qu'elles ne vouluſſent ſe déclarer courtiſanes publiques; & les mêmes lois défendoient aux hommes d'avoir de ſemblables ornemens, s'ils ne vouloient paſſer pour gens qui ſervoient à corrompre les femmes.

Les Syracuſains eurent une chanſon & une danſe particuliere de Minerve cuiraſſée. A l'égard de leurs funérailles, ce que Plutarque raconte de Dion, qui accompagna le corps d'Héraclide à la ſépulture, avec toute l'armée qui le ſuivit, fait juger que leur coutume étoit d'enterrer les morts; cependant Diodore de Sicile dit qu'Hozithemis, envoyé par le roi Démétrius, fit brûler le corps d'Agathoclès.

Leurs forces furent bien conſidérables, puiſque Gelon, s'étant fait tyran de *Syracuſe*, vers l'an 260 de Rome, promit aux Grecs de leur fournir un ſecours de deux cens galeres, de vingt mille hommes, armés de toutes pieces, de deux mille chevaux armés de la même façon, de deux mille ſoldats armés à la légere, de deux milles archers, & de deux mille tireurs de fronde, avec le blé qui leur ſeroit néceſſaire durant la guere contre les Perſes. Denys eut auſſi cinquante gros vaiſſeaux, avec vingt ou trente mille hommes de pié, & mille chevaux. Denis le jeune, ſon fils, fut encore plus puiſſant, puiſqu'il eut quatre cens vaiſſeaux ou galeres, cent mille hommes de pié & dix mille chevaux.

Ils

[...]s avoient une loi, suivant laquelle ils devoient élire tous les ans un nouveau prêtre de Jupiter; ils avoient aussi une confrairie de ministres de Cérès & de Proserpine, & il falloit faire un serment solemnel pour en pouvoir être. Celui qui devoit jurer entroit dans le temple des déesses Thesmosphores, Cérès & Proserpine, se revêtoit après quelques sacrifices, de la chape de pourpre de Proserpine, & tenant en sa main une torche ardente, il prêtoit le serment. Mais il faut consulter sur l'ancienne *Syracuse* le cavalier Mirabella. J'ajouterai seulement que cette ville qui avoit un sénat, dont il n'est presque jamais fait mention dans l'histoire, quoiqu'il fût composé de six cens membres, essuya des malheurs que la corruption ordinaire ne donne pas. Cette ville toujours dans la licence ou dans l'oppression, également travaillée par sa liberté & par sa servitude, recevant toujours l'une & l'autre comme une tempête, & malgré sa puissance au-dehors, toujours déterminée à une révolution par la plus petite force étrangere, avoit dans son sein un peuple immense qui n'eut jamais que cette cruelle alternative, de se donner un tyran, ou de l'être lui-même.

Syracuse soutint la guerre contre les Athéniens, les Carthaginois & les Romains; mais elle fut soumise par Marcellus, l'an 452 de la fondation de Rome. Ce grand homme sauva les habitans de la fureur du soldat, qui piqué d'une résistance trop opiniâtre, vouloit tout mettre à feu & à sang. Il conserva à cette ville sa liberté, ses privileges & ses lois. Enfin les Syracusains trouverent dans leur vainqueur un protecteur & un patron. Pour lui marquer leur reconnoissance, ils établirent en son honneur une fête qui se célébroit encore du tems de Cicéron, & que cet orateur compare à celle des dieux.

Marcellus au milieu de sa gloire, fut extrémement touché de la mort d'Archimede; car il avoit expressément ordonné qu'on prît soin de ne lui faire aucun mal. Archimede étoit occupé à quelque démonstration de géométrie pour la défense de sa patrie, dans le tems même qu'elle fut prise. Un soldat brutal étant entré dans sa chambre, & lui ayant demandé son nom, Archimede pour réponse, le pria de ne le point interrompre. Le soldat piqué de cette espece de mépris, le tua sans le connoître.

Ce savant géometre périt ainsi à l'âge de 75 ans, dans la 142e olympiade, l'an de Rome 452, & 212 ans avant J. C. Archimede avoit souhaité que ceux qui prendroient soin de sa sépulture, fissent graver sur son tombeau une sphere & un cylindre, ce qu'ils ne manquerent pas d'exécuter, & ils y ajouterent une inscription en vers de six piés. Son dessein étoit d'apprendre à la postérité, que si parmi ce grand nombre de découvertes qu'il avoit faites en Géométrie, il en estimoit *quelqu'une* plus que les autres, c'étoit d'avoir trouvé la proportion du cylindre à la sphere qui y est contenue.

Cicéron nous apprend dans ses tusculanes, *liv. V. n°.* 62-66. que ce monument si remarquable étoit inconnu de son tems à *Syracuse*. „ Lors, dit-il, que j'é-„ tois questeur en Sicile, la curiosité me porta à cher-„ cher le tombeau d'Archimede. Je le démêlai, mal-„ gré les ronces & les épines dont il étoit presque „ couvert; & malgré l'ignorance des Syracusains, „ qui me soutenoient que ma recherche seroit inutile, „ & qu'ils n'avoient point chez eux ce monument. „ Cependant je savois par cœur certains vers sénaires „ que l'on m'avoit donnés pour ceux qui étoient gra-„ vés sur ce tombeau, & où il étoit fait mention d'u-„ ne figure sphérique, & d'un cylindre qui devoient „ y être. Etant donc un jour hors de la porte qui re-„ garde Agragas (Agrigente), & jettant les yeux avec „ soin de tous côtés, j'apperçus parmi un grand nom-„ bre de tombeaux qui sont dans cet endroit-là, une „ colonne un peu plus élevée que les ronces qui l'en-„ vironnoient, & j'y remarquai la figure d'une sphe-„ re & d'un cylindre. Aussi-tôt adressant la parole „ aux principaux de la ville qui étoient avec moi, je „ leur dis que je croyois voir le tombeau d'Archime-„ de. On envoya sur le champ des hommes qui net-„ toyerent la place avec des faulx, & nous firent un „ passage. Nous approchâmes, & nous vîmes l'ins-„ cription qui paroissoit encore, quoique la moitié „ des lignes fût effacée par le tems. Ainsi la plus gran-„ de ville de Grece, & qui anciennement avoit été „ la plus florissante par l'étude des lettres, n'eût pas „ connu le trésor qu'elle possédoit, si un homme, „ né dans un pays qu'elle regardoit presque comme „ barbare, un arpinate, n'eût été lui découvrir le tom-„ beau d'un de ses citoyens, si distingué par la justesse „ & par la pénétration de son esprit.

Le peuple de *Syracuse*, si passionné autrefois pour les sciences, qui avoit fourni au monde des hommes illustres en toute espece de littérature; ces hommes si amoureux de la belle poésie, que dans la déroute des Athéniens, ils accordoient la vie à celui qui pouvoit leur réciter les vers d'Eurypide; ces mêmes hommes étoient tombés dans une profonde ignorance, soit par une révolution, qui n'est que trop naturelle aux choses du monde; soit que le changement arrivé plusieurs fois dans le gouvernement en eût apporté dans l'éducation des hommes & dans les manieres de penser. La domination des Romains avoit frappé le dernier coup, & abâtardi les esprits au point qu'ils l'étoient, lorsque Cicéron alla questeur en Sicile.

Le même jour qui met un homme libre aux fers,
Lui ravit la moitié de sa vertu premiere.

Tandis qu'on est obligé à Cicéron de son curieux récit de la découverte du tombeau d'Archimede, on ne lui pardonne pas la maniere méprisante dont on croit qu'il a parlé d'abord du grand mathématicien de *Syracuse*, immédiatement avant le morceau qu'on vient de lire. L'orateur de Rome voulant opposer à la vie malheureuse de Denys le tyran, le bonheur d'une vie modérée & pleine de sagesse, dit; „ je ne „ comparerai point la vie d'un Platon & d'un Archy-„ tas, personnages consommés en doctrine & en ver-„ tu, avec la vie de Denys, la plus affreuse, la plus „ remplie de miseres, & la plus détestable que l'on „ puisse imaginer. J'aurai recours à un homme de la „ même ville que lui, *un homme obscur*, qui a vécu „ plusieurs années après lui. Je le tirerai de sa pouss-„ siere, & je le ferai paroître sur la scène, le compas „ à la main; cet homme est Archimede, dont j'ai dé-„ couvert le tombeau „; & le reste que nous avons d'abord traduit ci-dessus. *Ex eadem urbe hominem homunicionem à pulvere & radio excitabo, qui multis annis post fuit, Archimedem.*

Je ne puis me persuader que Cicéron, si curieux de découvrir le tombeau d'Archimede, triomphant en quelque maniere d'avoir réussi, & d'avoir fait revivre cet *homme si distingué par la pénétration & par la justesse de son esprit*, ce sont ses termes: je ne puis, dis-je, me persuader qu'il ait eu dessein de marquer en même tems du mépris pour lui, & qu'il se soit contredit si grossierement. Disons donc que Cicéron fait allusion à l'oubli dans lequel Archimede étoit tombé, jusques-là, que ses propres concitoyens l'ignoroient. Ainsi la pensée de Cicéron est, qu'il ne mettroit pas Denys en parallele avec des hommes célebres étrangers & connus, mais avec un homme *obscur* en apparence, enseveli dans l'oubli, inconnu dans sa propre patrie, qu'il avoit été obligé d'y déterrer, & qui par cela-même faisoit un contraste plus frappant.

Par ces mots *je le tirerai de la poussiere*, cette poussiere ne doit pas se prendre dans le sens figuré, mais dans le sens propre; c'est la poussiere sur laquelle on traçoit des figures de géométrie dans les écoles d'Athènes. Si cette poussiere, *pulvis*, n'a rien de bas, ce *radius*, cette baguette qui servoit à y tracer des figures, n'a rien qui le soit non-plus: *Descripsit radio totum qui gentibus orbem*. C'est cette baguette que Pythagore tient à la main dans un beau revers d'une médaille des Samiens, frappée à l'honneur de l'empereur Commode, & dans une autre, frappée par les mêmes Samiens, en l'honneur d'Herennia Etruscilla, femme de Trajanus Decius.

Il nous reste plusieurs ouvrages d'Archimede, & l'on sait qu'il y en a plusieurs de perdus. Entre les ouvrages qui nous restent, il faut mettre *assumptorum, sive lemmatum liber*, qu'Abraham Echellensis a traduit de l'arabe, & qui a paru avec les notes de Borelli à Florence, en 1661, *in fol.* Il y a sous le nom d'Archimede un traité des miroirs ardens, traduit de l'arabe en latin par Antoine Gogava. On a d'ailleurs les ouvrages suivans, qui ne sont pas imprimés: *de fractione circuli*, en arabe, par Thebit. *perspectiva*, en arabe. *Opera geometrica Archimedis in compendium redacta per Albertum*. Bartolocci assure qu'on trouve dans la bibliotheque du Vatican, en hebreu mss. les élémens de mathématique d'Archimede.

On pourroit mettre au rang des ouvrages perdus

de ce grand homme, la description des inventions dont il étoit l'auteur, & qu'on peut recueillir des ses écrits, & des autres anciens. Tels sont 1°. [illegible], methode pour découvrir la quantité d'argent mêlé avec l'or dans une couronne; *voyez* le récit que Vitruve, *l. IX. c. iij.* nous a fait de cette découverte. 2°. Une autre invention d'Archimede, le κοχλίον, machine à vis pour vuider l'eau de tous endroits. Diodore de Sicile nous apprend qu'il inventa la roue égyptienne, qui tire l'eau des lieux les plus profonds. 3°. L'helix, machine à plusieurs cordes & poulies, avec laquelle il remua une galere du roi Hiéron. 4°. Le trispaste ou polyspaste, machine pour enlever les fardeaux. 5°. Les machines dont il se servit pour la défense de *Syracuse*, que Polybe, Tite-Live & Plutarque, ont amplement décrites. 6°. Les miroirs ardens avec lesquels on dit qu'il mit le feu aux galeres des Romains. *Voyez* les *mém. de l'acad. des Sciences*. 7°. Ses machines pneumatiques, sur lesquelles il écrivit des très-belles choses.

On doit mettre parmi les beaux ouvrages d'Archimede perdus, sa méchanique, son traité de la composition de la sphere, celui de *septangulo in circulo*, & ses coniques.

Entre les machines qu'il inventa, les moins connues sont les suivantes; 1°. une sphere de verre; 2°. de lanternes qui s'entretenoient d'elles-mêmes; 3°. un orgue hydraulique; 4°. une machine composée de 14. petites lames d'ivoire, qui servoit à aider la mémoire, & qui étoit amusante par la variété des figures. Tant d'ouvrages & d'inventions prouvent assez qu'Archimede étoit un des plus grands génies qui ait paru dans le monde. Fabricius vous indiquera les diverses éditions de ses œuvres.

Mais Archimede n'est pas le seul homme célebre dont *Syracuse* soit la patrie; Epicharme, poëte philosophe; Lysias, orateur; Moschus, poëte lyrique; Théocrite, poëte bucolique, & Philiste, historien, naquirent dans cette ville.

Epicharme vivoit, selon l'opinion la plus commune, vers l'année 300 de Rome; cependant Aristote, dans sa poétique, le vieillit d'un siecle de plus, à quoi se rapporte aussi l'opinion de Suidas. On le fait auteur de 35 ou 55 comédies, qui ont toutes péri; mais Horace nous a conservé la mémoire du caractere de ses pieces, en louant Plaute de l'avoir imité dans une des qualités qu'il possédoit; cette qualité est de n'avoir jamais perdu son sujet de vue, & d'avoir toujours suivi régulierement le fil de l'intrigue.

Plautus ad exemplar Siculi properare Epicharmi.

Pline, *l. VII. c. lvj.* observe qu'Aristote croyoit que le même Epicharme avoit ajouté deux lettres à l'alphabet grec, le θ & le χ; invention que d'autres attribuent à Palamede. Non seulement Epicharme fut un des premiers poëtes de son tems pour la comédie; mais Platon fit tant de cas de ses ouvrages philosophiques, qu'il jugea à-propos de s'en approprier divers morceaux.

Lysias vit la lumiere 455 ans avant J. C. & fut mené à Athènes par Céphales son pere, qui l'y fit élever avec soin. Lysias en profita, & s'acquit une réputation extraordinaire pas ses harangues & par ses ouvrages. Il savoit par un heureux choix de mots propres, & par son adresse à les arranger, répandre sur tout ce qu'il écrivoit, un air de noblesse & de dignité. Il excelloit à peindre les mœurs, à donner à ses personnages les caracteres qui leur convenoient, & à dire tout avec une grace infinie; c'est le jugement qu'en portent Denys d'Halicarnasse, Cicéron, Plutarque & Longin. Cet aimable orateur mourut dans une extrème vieillesse, 374 ans avant J. C. Il nous reste de lui trente-quatre harangues, qui sont écrites en grec, avec une élégance, une pureté de style, & une douceur inexprimables. La meilleure édition des œuvres de Lysias, est celle d'Angleterre, *in-4°*.

Moschus vivoit du tems de Ptolomée Philométor, & se rendit célebre en Sicile, tandis que Bion son maître, brilloit à Smyrne en Ionie. Les fragmens qui nous restent de leurs œuvres, ont paru deux fois dans le siecle passé, à Cambridge, savoir en 1652 & 1661, *in-8°*. Moschus mit dans ses idylles plus de choix & plus d'esprit que Théocrite. Son idylle sur l'enlévement d'Europe, est extrèmement brillante: il en a fait d'autres qui sont courtes & pleines de finesse. En voici une du nombre des jolies, d'après la traduction de M. Chevreau, en vers françois.

Pour Echo le dieu Pan soupire,
Echo brûle pour un Satyre,
Que les yeux de Lydas consument jour & nuit;
Et dans le feu qui le dévore,
Chacun hait l'objet qui le suit,
Autant qu'il est haï de l'objet qu'il adore.
Toi qui des feux d'Amour sens ton cœur enflammé,
Pour éviter ce mal extrème,
Aime toujours l'objet qui t'aime,
Et n'aime point celui dont tu n'es point aimé.

Théocrite précéda Moschus. Nous avons déja beaucoup parlé de cet aimable poëte bucolique aux *mots* ÉGLOGUE, IDYLLE, POÉSIE, PASTORALE, &c.

Il vivoit à la cour d'Egypte du tems de Ptolomée Philadelphe, vers la cent-trentieme olympiade. La meilleure édition de ses œuvres est celle d'Oxford en 1699, *in-8°*. Ses idylles écrites en dialecte dorienne, sont des chefs-d'œuvres qui ont servi de modele à Virgile dans ses églogues; mais le poëte grec a sur le poëte latin, l'avantage de la naïveté, de la diction, & du genre de poésie qu'il a choisi. Il n'y a guere de juges recevables sur le mérite de Théocrite, que ceux qui se sont mis en état de l'entendre dans sa langue, & de goûter sa versification. Toute traduction de ce charmant poëte sera nécessairement dépourvue de ce que la langue dorienne, & de ce que la structure du vers bucolique, répandent de graces & de beautés dans l'original.

On peut fixer assez exactement la naissance de l'historien grec *Philistus*, dans la quatre-vingt-septieme olympiade. Gratifié par la fortune de biens très-considérables, il reçut une excellente éducation. On l'envoya étudier l'Eloquence à Athènes sous Isocrate; & comme il avoit beaucoup d'ambition, il cultiva soigneusement un art à la faveur duquel il se flattoit de gouverner un jour sa patrie. Des qualités éminentes, une pénétration peu commune, beaucoup de valeur & de fermeté, le menoient comme par la main aux emplois les plus brillans de la république de *Syracuse*; mais dans la crainte de n'y parvenir que lentement, il ne se fit point scrupule d'entrer dans les complots que Denys tramoit pour la domination, & l'aider de tout son pouvoir. Il se mit bien avant dans ses bonnes graces, après s'être offert de payer une amende considérable à laquelle Denys fut condamné par les magistrats. Philiste ne manqua pas de gagner aussi l'affection du peuple, & ses intrigues le rendirent peu de tems après maître de *Syracuse*.

Plus ami néanmoins de la tyrannie que du tyran, l'intérêt seul fut le motif de ses liaisons avec Denys. Il obtint de lui le gouvernement de la citadelle de *Syracuse*, & ne déchut de sa faveur que pour s'être marié sans la participation de ce prince, avec la fille de Leptine, frere de Denys. Il fut banni par cette raison, & ne revint dans sa patrie que lorsque les courtisans attachés au jeune Denys, le firent rappeller pour l'opposer à Dion & à Platon.

Philiste de retour, séduisit le jeune Denys, éloigna Platon, & engagea le tyran à chasser Dion, sous prétexte qu'il entretenoit des intelligences avec les Carthaginois. Dion touché des malheurs de sa patrie, & comptant sur le mécontentement général des peuples, repassa en Sicile à la tête d'une armée, & battit la flotte que commandoit Philistus, la premiere année de la cent-septieme olympiade. Les uns disent que Philistus ayant perdu la bataille, se tua lui-même; les autres, qu'il tomba au pouvoir de ses ennemis, qui après plusieurs traitemens ignominieux, lui couperent la tête. Il étoit déja vieux, & devoit avoir environ 70 ans.

C'étoit un homme de mérite, à le considérer du côté de l'esprit, de la science, de la plume & même de la bravoure; mais les qualités de son cœur sont dignes de tout notre mépris, puisqu'il n'employa ses talens qu'à cacher sous des prétextes spécieux, les injustices de la tyrannie. A le considérer du côté de la république des lettres, il est certain qu'il a fait des ouvrages qui ont rendu son nom mémorable. Entre plusieurs livres qu'il composa, on fit cas de son *Histoire de Sicile*, sur laquelle néanmoins les écrivains de l'antiquité ont porté des jugemens différens. Contentons-nous de donner ici celui de Denys d'Halicarnasse, qui est de tous le plus travaillé.

» Philiste, dit-il, imite Thucydide, au caractere

» près.

„ près. Dans les écrits de l'athénien, regnent une „ généreuse liberté, beaucoup d'élévation & beau- „ coup de grandeur. Le syracusain flatte en esclave „ les excès des tyrans; il a affecté, à l'exemple de „ Thucydide, de laisser imparfait l'ouvrage qu'il „ avoit entrepris; il n'a point employé certaines fa- „ çons de parler étrangeres & recherchées propres „ à Thucydide; il en a très-bien attrapé la rondeur. „ Son style, ainsi que celui de cet historien, est ser- „ ré, plein de nerf & de véhémence. Philiste ce- „ pendant n'a pu atteindre à la beauté de l'expres- „ sion, à la majesté & à l'abondance des pensées de „ l'original; il n'en a ni le poids, ni le pathétique, „ ni les figures: rien de si petit ni de si rampant „ lorsqu'il s'agit de décrire un canton, des combats „ de terre & de mer, & la fondation des villes. „ Son discours ne s'égale jamais à la grandeur de „ la chose; il est néanmoins delié, & en matiere d'é- „ locution, bien plus utile que Thucydide, pour „ ceux qui se destinent au maniement des affaires „ publiques „.

Les ouvrages de Phyliste n'ont point passé jusqu'à nous; mais ils étoient en grande réputation dès le tems d'Alexandre. Ce prince souhaita les avoir, & ils lui furent envoyés par Harpalus. Plusieurs siecles a- près on les conservoit encore dans les bibliotheques; Porphyre du moins les y avoit vus, lui qui se plaint de la négligence des copistes qui les avoient extrè- mement défigurés.

Les littérateurs curieux peuvent lire & l'article de Philistus dans Bayle, & dans les *Mémoires de Litté- rature, tom. XIII. in-4°.* les *Recherches sur la vie & sur les ouvrages de Philiste*, par M. l'abbé Sévin.

Enfin *Vopiscus* (Flavius), historien latin, étoit de *Syracuse*. Il vivoit du tems de Dioclétien, vers l'an 304 de J. C. & mit au jour à Rome, la vie d'Auré- lien, de Tacite & de quelques autres empereurs. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

SYRACUSE, (*Géog. mod.*) c'est ainsi que les Fran- çois nomment improprement la ville de Sicile, dans le val de Noto, que les Italiens appellent *Saragosa* ou *Saragusa*, & qui a succédé à l'ancienne *Syracuse*. *Voyez* donc pour l'ancienne *Syracuse*, SIRACUSÆ, & pour la moderne, SARAGOSA. (*D. J.*)

SYRACUSII, (*Géog. anc.*) peuples de la Sicile, selon Ptolomée, *lib. III. c. iv.* qui les place dans la partie méridionale de l'île, en tirant vers le levant, ce qui fait voir qu'ils avoient pris leur nom de la vil- le de Syracuse dont ils dépendoient. (*D. J.*)

SYRASTENE, (*Géog. anc.*) contrée de l'Inde, en-deçà du Gange. Elle est mise par Ptolomée, *lib. VII. c. j.* sur la côte du golfe de Canthus, à l'em- bouchure du fleuve Indus. Le manuscrit de la biblio- theque Palatine lit *Syrastrene*, qui paroit être la vé- ritable orthographe; car cette contrée tiroit apparem- ment son nom de la bourgade *Syrastra*, que Ptolo- mée place dans cette région; outre qu'Arrien, dans son *Périple de la mer Erythrée*, *pag.* 25, écrit *Syra- strena*. Cette contrée étoit assez étendue. (*D. J.*)

SYRGIS *ou* SYRGES, (*Géog. anc.*) fleuve de la Scythie européenne. C'est selon Hérodote, *lib. IV. pag.* 116, un des quatre grands fleuves qui prenoient leur source dans le pays des Thyssagetes, & se per- doient dans les Palus-Méotides. (*D. J.*)

SYRIACUM MARE, (*Géog. anc.*) c'est cette par- tie de la mer Méditerranée qui baignoit les côtes de la Syrie. Tacite l'appelle *Judaicum mare*, la mer des Juifs. (*D. J.*)

SYRIACUS LAPIS, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre judaïque. *Voyez* JUDAI- QUE, *pierre*.

SYRIAM, (*Géog. mod.*) ville des Indes, dans le royaume de Pégu, au confluent des rivieres de Pégu & d'Ava, prêtes à se jetter ensemble dans la mer. Le P. Duchals parle de *Syriam*, comme d'une ville très-peuplée, & aussi grande que Metz. *Long.* selon ce pere, 114. 1. 30. *latit.* 15. 55. cependant si l'on suppose la *longitude* de Pondicheri 100. 30. & si la lar- geur du golfe de Bengale en cet endroit, 16. 30. la *longitude* de *Syriam* devroit être d'environ 117. de- grés. (*D. J.*)

SYRIE, (*Géog. anc.*) *Syria*; grande contrée d'A- sie, qui s'étendoit du nord au midi, depuis les monts Amanus & Taurus, jusqu'à l'Egypte, & à l'Arabie- Pétrée; & d'occident en orient, depuis la mer Médi- terranée, jusqu'à l'Euphrate, & jusqu'à l'Arabie dé- serte dans l'endroit où l'Euphrate prend son cours vers l'orient. Strabon, *l. II.* dit même que les peuples qui demeuroient au-delà de l'Euphrate, & ceux qui habitoient en-deça, avoient la même langue: & dans un autre endroit, il nous apprend que le nom de *Syrien* s'étendoit depuis la Babylonie jusqu'au golfe Issicus, & autrefois même depuis ce golfe, jusqu'au Pont-Euxin; il fait voir que les Cappadociens, tant ceux qui habitoient le mont Taurus, que ceux qui demeuroient sur le bord du Pont-Euxin, avoient été appellés *leuco-Syri*, c'est-à-dire Syriens blancs.

La *Syrie* est nommée dans l'hébreu, *Aram* ou *Pad- dam-Aram*; & Laban est dit *Araméen* ou *Syrien*, com- me traduisent les septante. Les Araméens, ou les Syriens, occupoient la Mésopotamie, la Chaldée, une partie de l'Arménie, la *Syrie* proprement dite, com- prise entre l'Euphrate à l'orient, la Méditerranée à l'occident, la Cilicie au nord, la Phénicie, la Judée, & l'Arabie déserte au midi.

Les Hébreux étoient Araméens d'origine, puisqu'ils venoient de Mésopotamie, & qu'il est dit que Jacob étoit un pauvre araméen. L'Ecriture désigne ordinai- rement les provinces de *Syrie*, par la ville qui en étoit la capitale; elle dit, par exemple, la *Syrie* de Damas, la *Syrie* d'Emoth, la *Syrie* de Rohob, *&c.* mais les géographes partagent la *Syrie* en trois parties; savoir, la *Syrie* propre, ou la haute *Syrie*; la *Célé-Syrie*, c'est- à-dire la basse-*Syrie*, proprement la *Syrie* creuse; & la *Syrie* palestine.

La haute-*Syrie* contenoit la Comagène, la Cyrrhé- tique, la Séleucide, & quelques autres petits pays, & s'étendoit depuis le mont Aman au septentrion, jusqu'au Liban au midi; elle fut appellée dans la sui- te, la *Syrie Antiochienne*. La seconde commençoit au Liban, & alloit jusqu'à l'anti-Liban; elle renfermoit Damas & son territoire; & parce que ce n'étoit pres- que que des vallons entre ces deux hautes chaines de montagnes, on l'appelloit *Célé-Syrie*, ou *Syrie- creuse*. De l'anti-Liban jusqu'à la frontiere d'Egypte, étoit la *Syrie* palestine. Toute la côte de ces deux dernieres, étoit ce que les Grecs appelloient la Phé- nicie, depuis Arad jusqu'à Gaza.

La *Syrie* propre devint un grand royaume, lors- que l'empire d'Alexandre fut divisé entre ses capi- taines, après sa mort. Ce royaume commença l'an du monde 3692. c'est-à-dire, 312 ans avant l'ere vulgai- re. Il a duré 249 ans, & a eu vingt-sept rois. Séleu- cus I. surnommé Nicator, fut le premier de ses rois; & Antiochus XIII. nommé l'Asiatique, fut le dernier. Pompée, vainqueur de l'orient, le dépouilla du royau- me de *Syrie*, l'an du monde 3941, & ne lui laissa que Comagène. Ainsi finit ce royaume; qui étant assujetti aux Romains, devint une province romaine.

Les Sarrasins se rendirent maîtres de la *Syrie* dans le septieme & huitieme siecle; les Chrétiens, dans les croisades, leur en prirent une partie, dont ils joui- rent même peu de tems, sous Godefroi de Bouillon. Les Sarrazins y rentrerent bientôt, & laisserent la *Syrie* aux sultans d'Egypte, à qui les Turcs l'enle- verent. Ce pays se nomme aujourd'hui *Sourie*, ou *Soristan*. *Voyez* SORISTAN.

C'est dans la *Syrie* propre, soumise aux Romains, que naquit Publius Syrus, célebre poëte mimique, qui florissoit à Rome, vers la sept cent dixieme an- née de cette ville, & la quarante-quatrieme avant Jesus-Christ. Les anciens goûterent singulierement ce poëte; Jules César, Cassius Sévérus, & Séneque le philosophe, le préféroient à tous ceux qui l'avoient précédé, soit dans la Grece, soit en Italie; mais il ne reste plus de ses mimes, que des fragmens ou sen- tences qui en furent extraites du tems des Antonins; elles ont été jointes à celles de Laberius, & souvent imprimées; la meilleure édition a été donnée en Hol- lande, par Havercamp, en 1708, avec des notes. (*D. J.*)

SYRIE, *rois de*, (*art. numism.*) la partie de l'his- toire qui concerne les rois de *Syrie*, est très-obscu- re; on sait seulement que dix ans après la mort d'A- lexandre le grand, Séleucus, l'un de ses généraux, fonda le royaume de *Syrie*, qui subsista environ deux cent cinquante ans, c'est-à-dire, jusqu'au tems où Pompée ayant conquis la *Syrie* sur Antiochus l'asia- tique, en fit une province de l'empire romain. On a tiré peu d'éclaircissement de l'histoire des rois de *Syrie*, par Josephe, & par les livres des Maccha- bées; mais un heureux hazard a procuré à M. Vail- lant (Jean Foix), l'occasion d'éclaircir l'histoire de *Syrie*, par les seules médailles.

Un ami qu'il avoit connu particulierement à Cons- tantinople, lui fit présent d'un sac rempli de mé- dail-

dailles, & entr'autres de médailles des rois de *Syrie*; ces médailles lui firent naître la pensée d'en chercher d'autres, & d'employer tous les moyens possibles pour en former une suite complete; il réussit dans son entreprise par le secours de plusieurs savans qui lui communiquerent toutes les médailles qu'ils avoient sur cette partie de l'histoire ancienne.

Enfin il se vit en état de mettre au jour, par les médailles, la représentation des vingt-sept rois qui regnerent dans la *Syrie*, depuis Séleucus I. jusqu'à Antiochus XIII. dont Pompée fut le vainqueur. Il a prouvé la succession chronologique de ces princes, par les époques différentes marquées sur leur médailles: avec le même secours, il a rétabli la plûpart de leurs surnoms, qui étoient corrompus dans les livres, ou dont on ignoroit la véritable étymologie.

Il a aussi déterminé par le secours des médailles, le commencement de l'ere des Séleucides. Les meilleurs chronologistes le rapportoient unanimement à la premiere année de la cent dix-septieme olympiade, trois cent treize avant Jesus-Christ; mais ils ne s'accordoient point sur le tems de l'année où cette époque avoit commencé. M. Vaillant l'a fixée à l'equinoxe du printems, parce que Antioche, capitale de la *Syrie*, marquant ses années sur ses médailles, y representa presque toujours le soleil dans le signe du belier.

Telles sont les découvertes de M. Vaillant dans l'histoire des rois de *Syrie*, par leurs médailles. Cet ouvrage parut sous ce titre: *Seleucidarum imperium, sive historia regum Syriæ, ad fidem numismatum accommodata*. Paris 1631 *in*-4°. Mais l'édition faite à la Haye, en 1732. *in fol.* est beaucoup plus belle. Le lecteur trouvera dans cet ouvrage egalement curieux & utile, tout ce que les anciens auteurs ont dit de chaque roi de *Syrie*, les médailles qui s'y rapportent, ou qui y suppléent, & leur explication par notre habile antiquaire. (*D. J.*)

SYRIENNE, LA DÉESSE, (*Mythol.*) il y a en Syrie, dit Lucien, en son *traité de la déesse syrienne*, une ville qu'on nomme *Sacrée* ou *Sérapolis*, dans laquelle est le plus grand & le plus auguste temple de la Syrie; outre les ouvrages de grand prix, & les offrandes qui y sont en très-grand nombre, il y a des marques d'une divinité présente. On y voit les statues suer, se mouvoir, rendre des oracles; & on y entend souvent du bruit, les portes étant fermées. Les richesses de ce temple sont immenses; car on y apporte des présens de toutes parts, d'Arabie, de Phénicie, de Cappadoce, de Cilicie, d'Assyrie, & de Babylone. Les portes du temple étoient d'or, aussibien que la couverture, sans parler du dedans qui brilloit par-tout du même métal. Pour les fêtes & les solemnités, il ne s'en trouve pas tant nulle part. Les uns croient que ce temple a été bâti par Sémiramis, en l'honneur de Dérito sa mere: d'autres disent qu'il a été consacré à Cybéle, par Atys, qui le premier enseigna aux hommes les mysteres de cette déesse; mais c'étoit l'ancien temple dont on entendoit parler: pour celui qui subsistoit du tems de Lucien, il avoit été bâti par la fameuse Stratonice, reine de Syrie.

Parmi plusieurs statues des dieux, on voyoit celle de la déesse qui présidoit au temple: elle avoit quelque chose de plusieurs autres déesses; car elle tenoit un sceptre d'une main, & de l'autre une quenouille; sa tête étoit couronnée de rayons, & coeffée de tours, avec un voile au-dessus, comme celui de la Vénus céleste: elle étoit ornée de pierreries de diverses couleurs, entre lesquelles il y en avoit une sur la tête qui jettoit tant de clarté, que tout le temple en étoit éclairé pendant la nuit; c'est pourquoi on lui donnoit le nom de *lampe*. Cette statue avoit une autre merveille, c'est que de quelque côté qu'on la considérât, elle sembloit toujours vous regarder.

Apollon rendoit des oracles dans ce temple, mais il le faisoit par lui-même, & non par ses prêtres; quand il vouloit prédire, il s'ébranloit, alors ses prêtres le prenoient sur leurs épaules, & à leur défaut, il se remuoit lui-même & suoit. Il conduisoit ceux qui le portoient, & les guidoit comme un cocher fait ses chevaux, tournant de-çà & de-là, & passant de l'un à l'autre, jusqu'à ce que le souverain prêtre l'interrogeât sur ce qu'il vouloit savoir. Si la chose lui déplait, dit Lucien, il recule, sinon il avance, & s'éleve quelquefois en l'air: voilà comme ils devinent sa volonté; il prédit le changement des tems & des saisons, & la mort même.

Apulée fait mention d'une autre façon de rendre les oracles, dont les prêtres de la *déesse syrienne* étoient les inventeurs; ils avoient fait deux vers dont le sens étoit: *les bœufs attelés coupent la terre, afin que les campagnes produisent leurs fruits*. Avec ces deux vers, il n'y avoit rien à quoi ils ne répondissent. Si on venoit les consulter sur un mariage, c'étoit la chose même des bœufs attelés ensemble, des campagnes fecondes; si on les consultoit sur quelques terres qu'on vouloit acheter, voilà des bœufs pour les labourer, voilà des champs fertiles; si on les consultoit sur un voyage, les bœufs sont attelés, & tout prêts à partir, & les campagnes fécondes vous promettent un grand gain; si on alloit à la guerre, les bœufs sous le joug, ne vous annoncent-ils pas que vous y mettrez aussi vos ennemis?

Cette déesse qui avoit les attributs de plusieurs autres, étoit, selon Vossius, la vertu générative ou productive que l'on désigne par le nom de *mere des dieux*. (*D. J.*)

SYRIENS, (*Hist. ecclésiast. grecq.*) nom qu'on a donné aux chrétiens grecs répandus dans la Syrie, dans la Mésopotamie, dans la Chaldée, & qui suivoient les erreurs d'Eutychès; erreurs qu'ils communiquerent aux Arméniens. Ils n'admettent qu'une nature en Jésus-Christ, ne donnent l'extrême onction qu'aux prêtres, & seulement après la mort; ils ne croient point le purgatoire, chantent l'office divin en langue syriaque, consacrent *en pain levé*, & ont des abstinences plus austeres que celles des latins. Enfin les *Syriens* sont à peu de chose près dans les mêmes opinions que ceux qu'on nomme *Jacobites*. *Voyez* JACOBITES. (*D. J.*)

SYRINGA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs petales disposés en rond. Le pistil sort du calice & devient dans la suite un fruit qui adhere au calice & qui est turbiné comme la pomme du pin; ce fruit s'ouvre ordinairement en quatre parties, & il est divisé en quatre loges qui contiennent de petites semences. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

SYRINGA, arbrisseau assez commun qui s'éleve à six ou sept piés, & quelquefois jusqu'à dix. Il pousse quantité de rejettons du pié qui affoiblissent les principales tiges si l'on n'a soin d'en retrancher une partie. Ses feuilles sont oblongues, assez grandes, terminées en pointe, dentelées sur les bords, & d'une verdure agréable. Ses fleurs paroissent au mois de Mai, & leur durée va jusqu'à la mi-Juin, si la saison n'est pas trop seche: elles sont blanches, rassemblées en bouquet, d'une belle apparence & d'une odeur de fleur d'orange un peu trop forte. Sa graine qui est extrèmement menue vient dans des capsules que la maturité fait ouvrir au mois d'Août.

Cet arbrisseau est très-robuste; il endure le froid comme le chaud; il réussit dans tous les terreins. Son principal mérite est de se plaire dans les lieux frais, serrés & couverts, même à l'ombre des autres arbres. Il se multiplie plus que l'on ne veut par ses rejettons qui cependant ne tracent pas au-loin. On peut aussi le faire venir très-aisément de bouture. Plus on taille cet arbrisseau, mieux il réussit.

On peut faire différens usages du *syringa* pour l'agrément dans de grands jardins. Il est propre à venir en buisson dans les plate-bandes, à faire de la garniture dans les massifs des bosquets, mais particulierement à former de moyennes palissades dans des endroits serrés, ombragés, & même écartés, par rapport à l'odeur trop pénétrante de ses fleurs qui n'est agréable que de loin. En Angleterre on se sert de ses fleurs que l'on renouvelle souvent pour parfumer les gants.

Il y a quelques variétés de cet arbrisseau.

1. *Le syringa ordinaire*; c'est à cette espece qu'on doit particulierement appliquer le détail ci-dessus.

Le syringa à fleur double; cet arbrisseau ne s'éleve qu'à trois ou quatre piés. On regarde ses fleurs comme doubles, parce qu'elles ont quelques pétales de plus que la fleur simple; d'ailleurs elles ne se trouvent doubles que quand elles sont seules; car dès qu'elles viennent en bouquet elles sont simples. Il y a dans cette variété plus de singularité que d'agrément.

3. *Le syringa à feuilles panachées*; ses feuilles sont tachées de jaune, & elles ont peu d'éclat. Il faut à cet arbrisseau un terrein sec & beaucoup de soleil; car si on le mettoit dans un lieu frais & à l'ombre, il y prendroit trop de vigueur, & les taches de ses fleurs disparoîtroient.

4. *Le syringa nain*; il ne s'éleve guere qu'à un pié, & il ne donne point de fleurs. Tout le service qu'on en pourroit tirer seroit d'en faire des bordures pour régler les allées dans un lieu vaste, où il n'exigeroit ni taille ni culture, parce que cet arbrisseau ne trace point.

5. *Le syringa de la Caroline*; ses feuilles ne sont point dentelées sur les bords, & ses fleurs sont sans odeur, mais plus grandes que celles du *syringa* ordinaire. Cet arbrisseau est très-rare & encore peu connu.

SYRINGA, (*Géog. anc.*) ville de l'Hyrcanie à une petite distance de Tambrace. Polybe, *liv. X. c. jv.* dit que cette ville pour sa force & pour les autres commodités, étoit comme la capitale de l'Hyrcanie. Elle étoit entourée de trois fossés, larges chacun de trente coudées, & profonds de quinze. Sur les deux bords de ces fossés, il y avoit un double retranchement, & au-delà une forte muraille. Toutes ces fortifications n'empêcherent pas qu'Antiochus le grand, roi de Syrie, ne se rendît maître de cette ville, après un siege assez long & très-meurtrier. (*D. J.*)

SYRINGE, (*Géog. anc.*) lieu d'Egypte, au-delà du Nil & près de Thebes, selon Pausanias, *liv. I. c. xlij.* qui dit qu'on voyoit auprès de ce lieu un colosse admirable. C'est, ajoute-t-il, une statue énorme, qui représente un homme assis: plusieurs l'appellent le *monument de Memnon*; car on disoit que Memnon étoit venu d'Ethiopie en Egypte, & qu'il avoit pénétré même jusqu'à Suses. Les Thébains vouloient que ce fût la statue de Phaménophés, originaire du pays, & d'autres disoient que c'étoit celle de Sésostris. Quoi qu'il en soit, poursuit Pausanias, Cambyse fit briser cette statue, & aujourd'hui toute la partie supérieure depuis la tête jusqu'au milieu du corps est par terre, le reste subsiste comme il étoit; & tous les jours, au lever du soleil, il en sort un son tel que celui des cordes d'un instrument de musique lorsqu'elles viennent à se casser.

Strabon, *liv. XVII.* rapporte ce fait comme Pausanias; il en avoit été témoin comme lui, mais il n'étoit pas tout-à-fait si crédule; car il avertit que le son qu'il entendit, & que la statue sembloit rendre, pouvoit fort-bien venir de quelques-uns des assistans. Il aime mieux en attribuer la cause à la supercherie des gens du pays, qu'à la statue.

Ammien Marcellin, *liv. XXII. c. xv.* qui écrit *Syringes*, dit que par ce mot on entend certaines grottes souterraines pleines de détours, que des hommes, à ce qu'on disoit, instruits des rites de la religion, avoient creusées en divers lieux avec des soins & des travaux infinis, par la crainte qu'ils avoient que le souvenir des cérémonies religieuses ne se perdît. Pour cet effet, ajoute-t-il, ils avoient taillé sur la muraille des figures d'oiseaux, de bêtes féroces, & d'une infinité d'autres animaux; ce qu'ils appelloient des *lettres hierographiques* ou *hiéroglyphiques*.

SYRINGITES, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) Pline dit que c'étoit une pierre semblable au nœud d'une paille, & ayant une cavité comme elle. Boot croit que c'est l'*ostéocolle*.

SYRINGOIDE, PIERRE, (*Hist. nat.*) pierre qui ressemble à un amas de roseaux pétrifiés. Quelques naturalistes ont donné le nom de *pierre syringoide* à des especes de madréporites, composés de tuyaux placés perpendiculairement à côté les uns des autres. D'autres ont donné ce nom à des incrustations ou dépôts qui se sont faits dans l'eau sur de vrais roseaux, ce qui a produit avec le tems des pierres qui ont conservé la forme des roseaux sur lesquels le dépôt terreux, qui depuis s'est changé en pierre, est venu se placer. (—)

SYRINGOTOME, s. m. *instrument de Chirurgie*, c'est une espece de bistouri circulaire avec lequel on coupe la peau, la graisse, les duretés, & tout ce qui recouvre un canal fistuleux situé au fondement ou dans une autre partie.

Ce mot est grec; il vient de σύριγξ, *fistula*, roseau, fistule, & de τομή, *sectio*, incision, du verbe τέμνω, *seco*, je coupe.

On trouve dans Scultet & dans Aquapendente des figures de *syringotomes*; ce sont des bistouris courbes, des especes de petites faucilles boutonnées par leur extrémité. On ne se sert point de ces instrumens. La chirurgie moderne a perfectionné le *syringotome*, en faisant souder à la pointe du bistouri courbe un stilet d'argent de figure pyramidale: ce stilet a six ou huit pouces de long; il est plus gros par sa base qui est soudée à l'acier, il va doucement en diminuant pour se terminer par un petit bouton. Ce stilet doit être recuit, afin que l'argent ayant ses pores plus ouverts, soit mou & flexible. *Voyez la figure 2. Pl. XXVII.*

Ce *syringotome* est gravé dans une dissertation sur la fistule à l'anus par Bassius, professeur à Hale, en 1718. On donne l'invention de cet instrument à M. Lemaire, chirurgien major de l'hôpital royal & militaire, à Strasbourg, quoiqu'on le trouve dans les anciens.

Pour se servir de cet instrument dans l'opération de la fistule à l'anus, on introduit le stilet dans la fistule, on le fait sortir en-dehors par l'intestin, & en le tirant on coupe la peau, la graisse, les duretés, & tout ce qui couvre le canal fistuleux. *Voyez* FISTULE A L'ANUS. Cet instrument est peu en usage. (*Y*)

SYRINX, s. f. (*Littér. & Mythol.*) ce mot en grec & latin signifie un *tuyau* ou *chalumeau* fait de roseau; mais les poëtes donnent ce nom à la flûte du dieu Pan. Ils disent que ce dieu courant comme un étourdi après la nymphe Syringa, dont il étoit éperdument épris, il n'attrapa qu'un roseau dans lequel elle fut métamorphosée; alors, pour se consoler, il coupa d'autres roseaux dont il fit une flûte qui porta le nom de sa nymphe, & devint à la mode parmi les bergers. Ovide en a fait l'histoire agréable dans les vers suivans:

> *Panaque, cum prensam sibi jam Syringa putaret*
> *Corpore pro nymphæ calamos tenuisse palustres:*
> *Dumque ibi suspirat, motos in arundine ventos*
> *Effecisse sonum tenuem, similem quærenti;*
> *Arte nova vocisque deum dulcedine captum;*
> *Hoc mihi concilium te cum dixisse manebit:*
> *Atque ita disparibus calamis compagine ceræ*
> *Inter se junctis nomen tenuisse puellæ.*

(*D. J.*)

SYRITES, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs au saphire. Pline donne ce nom à une pierre qui, selon lui, se formoit dans la vessie du loup.

SYRMA, (*Antiq. rom.*) longue robe commune aux deux sexes, & qui traînoit jusqu'à terre; elle étoit d'usage sur le théâtre, pour représenter avec plus de dignité les héros & les héroïnes. (*D. J.*)

SYRMÆA, (*Mat. méd. des anciens.*) συρμαία; c'est un terme équivoque dans les écrits des médecins grecs; il signifie quelquefois, 1°. une espece de *raphanus* propre à procurer le vomissement, & à agir par les selles. Galien dit par cette raison que les anciens entendoient par *syrmæsmus*, une évacuation modérée par haut ou par bas. Hérodote parlant des coutumes des Egyptiens, nous apprend que tous les trois mois ils se provoquoient une évacuation avec le *syrmæa*, pour conserver leur santé: 2°. συρμαία désigne une potion purgative, composée de sel & d'eau: 3°. ce même mot signifie une espece de confiture faite de miel & de graisse, qui étoit le prix d'un certain exercice en usage chez les Spartiates: 4°. συρμαία, dans Hippocrate, paroît être quelque potion ou suc, dans lequel on infusoit de certains remedes. C'est ainsi qu'il ordonne de faire une masse de *coniza odorata* avec du miel, & de la poudre dans du vin odoriférant, ou dans du *syrmæa* pour chasser le fœtus ou l'arriere-faix. (*D. J.*)

SYRMÉES, (*Antiq. grecq.*) συρμαία; jeux établis à Lecédémone, qui prenoient leur nom du prix de ces jeux: il consistoit en un ragoût composé de graisse & de miel, appellé συρμά. C'étoit bien-là un ragoût de spartiate. Potter, *Archæol. græc. tom. I. p.* 431. (*D. J.*)

SYROP ou SIROP, s. m. (*Pharm. Thérapeut. Diete.*) on entend par ce mot en Pharmacie, une dissolution de sucre dans une liqueur aqueuse, jusqu'au point de saturation. *Voyez* SATURATION, *Chimie*.

Ce point de saturation se trouve entre le sucre & l'eau pure, lorsqu'une partie de ce liquide est unie à deux parties de sucre; ou ce qui est la même chose, l'eau commune est capable de dissoudre même à froid un poids de sucre double du sien propre; la liqueur épaisse & mielleuse qui résulte de la combinaison de ces deux substances, est connue dans l'art sous le nom de *syrop blanc*; & cet état épais & mielleux

ſeux dont nous venons de faire mention ſous celui de *conſiſtance ſyrupeuſe* ou de *ſyrop*.

Mais le *ſyrop* blanc eſt une préparation, dont l'uſage eſt très-rare en Pharmacie & en Thérapeutique. La liqueur aqueuſe employée à préparation des *ſyrops* uſuels eſt preſque toujours chargée d'une ſubſtance, à laquelle elle eſt unie, par une diſſolution vraie ou chimique. Les différentes ſubſtances qui ſpécifient les liqueurs aqueuſes employées communément à la préparation des *ſyrops* ſont, 1°. le principe aromatique des végétaux, l'alkali volatil ſpontané végétal ou le principe volatil très-analogue à ce dernier qui ſe trouve dans pluſieurs plantes, & enfin l'acide volatil ſpontané végétal. 2°. Des parties extractives ou mucilagineuſes, retirées des végétaux par infuſion ou par décoction; 3°. le corps doux & le corps acidule, tels qu'ils ſe trouvent dans le ſuc doux ou acidule des végétaux; 4°. les teintures de quelques fleurs; 5°. la ſubſtance muſqueuſe retirée par décoction de quelques matieres animales.

Selon que chacune de ces matieres occupe plus ou moins d'eau, la proportion du ſucre pour la ſaturation de la liqueur aqueuſe déja chargée de cette ſubſtance doit varier. Cette variété n'eſt pourtant pas ſi conſidérable dans le fait, ou d'après l'expérience que la ſimple conſidération du principe que nous venons d'expoſer pourroit le faire ſoupçonner. Le Febvre, célebre chimiſte François, & un des premiers qui ait porté dans la Pharmacie le flambeau de la Chimie, propoſe trop généralement la proportion de neuf onces de liquide aqueux compoſé pour une livre de ſucre; mais les Artiſtes ne ſont point obligés d'avoir une table de ces proportions pour ſe guider dans la compoſition de chaque *ſyrop*; ils employent dans les cas les plus ordinaires, une quantité de liquide aqueux très-ſurabondante; & ils diſſipent enſuite l'eau ſuperflue par une évaporation à grand feu, qu'ils terminent à l'apparition de certains ſignes qui annoncent la conſiſtance ſyrupeuſe ou le point de ſaturation dans tous ces cas: ce qui s'appelle *cuire* un *ſyrop* à conſiſtance; & ces ſignes qu'on n'apprend à ſaiſir ſûrement que par l'exercice ou l'habitude d'ouvrier, ſont un degré de tenacité, telle qu'une goutte de *ſyrop* refroidie & ſerrée entre deux doigts, file ou s'etende entre ces deux doigts, lorſqu'on les écarte doucement: mais ſeulement juſqu'à la diſtance d'une ligne ou de deux, ou que ſi l'on fait tomber un peu de *ſyrop* d'une cuilliere ou d'une ſpatule; les dernieres gouttes groſſiſſent & s'alongent avant que de tomber.

Avant que la pharmacie fût perfectionnée par les utiles obſervations du chimiſte, dont nous venons de parler, & par celles de Zwelfer; la maniere de compoſer les *ſyrops*, dont nous venons de donner l'idée, étoit la ſeule employée; mais ces réformateurs ayant obſervé que pluſieurs ſubſtances qu'on faiſoit entrer dans la compoſition des *ſyrops* étoit altérée, par la longue ébullition employée à la cuite; ils ajouterent à la méthode ancienne deux nouvelles manieres de préparer les *ſyrops*. Ils laiſſerent ſubſiſter l'ancienne méthode pour ceux qui étoient préparés avec de l'eau, qui n'étoient chargés que de ſubſtances fixes, telles que les parties extractives ou mucilagineuſes, & le corps doux-exquis qu'on retiroit de pluſieurs ſubſtances végétales, par l'infuſion ou par la décoction, & le ſuc gélatineux retiré des ſubſtances animales par la décoction. Cette methode qui eſt très-ſimple & très-ſuffiſante pour ces ſubſtances que l'ébullition n'altere point, fournit d'ailleurs la commodité de clarifier ce *ſyrop* par le moyen du blanc d'œuf, opération qui exige l'ébullition. *Voyez* CLARIFICATION, *Chimie*, & PHARMACIE.

La ſeconde maniere de procéder à la compoſition des *ſyrops* eſt propre aux ſucs acides, aux ſucs alkalis volatils, aux eaux diſtillées aromatiques, & aux teintures délicates des fleurs, & ſur-tout à celle de ces teintures qui ſont en même tems aromatiques; car l'ébullition altere diverſement toutes ces matieres pour faire un *ſyrop* avec l'une ou l'autre de ces matieres; par exemple, avec du ſuc de citron, de verjus, d'épine-vinette, ou avec celui de cochléaria ou de creſſon, ou avec une forte teinture de violette ou d'œillet rouge; on prend l'une ou l'autre de ces liqueurs (ſi c'eſt le ſuc acide préalablement dépuré par le repos, ou même par une légere fermentation ſuivie de la filtration, & ſi c'eſt un ſuc alkali volatil, par la filtration immédiate) *Voyez* DÉPURATION, *Chimie*), & on y unit par le ſecours de la douce chaleur d'un bain-marie, à laquelle on peut même l'expoſer dans des vaiſſeaux fermés, le double de ſon poids de beau ſucre blanc & très-pur; car il ne peut être ici queſtion de la clarification qui eſt principalement deſtinée à emporter les impuretés des ſucres communs qu'on emploie à la préparation des *ſyrops*, ſelon le premier procédé. Il faut remarquer que les *ſyrops* acides ne demandent point une ſi grande quantité de ſucre, & qu'il eſt même bon, tant pour l'agrement du goût, que pour l'utilité médicamenteuſe, qu'on laiſſe leurs acides un peu plus à nud que ſi on recherchoit exactement le point de ſaturation qui eſt preſque pour les ſucs acides *végétaux*, le même que pour l'eau pure. Le *ſyrop* d'orgeat (*voyez l'article* ORGEAT) eſt beaucoup meilleur lorſqu'on lui prépare par cette méthode, que lorſqu'on lui fait ſubir une cuite conformément à l'ancienne maniere, & ſelon qu'il eſt preſcrit encore dans la cinquieme édition de la Pharmacopée de Paris.

La troiſieme maniere de préparer le *ſyrop* eſt beaucoup plus compliquée; elle eſt deſtinée à ceux qui ſont préparés avec des matieres, dont la principale vertu médicamenteuſe réſide dans un principe mobile & fugitif, tel que ſont principalement le principe odorant & l'eſprit volatil des plantes cruciferes. D'après la méthode ou plutôt d'après les principes de le Febvre ou de Zwelfer, on prépare ce *ſyrop* dans un appareil de diſtillation. L'exemple de la préparation de l'un de ces *ſyrops* qu'on va donner inſtruira beaucoup mieux de cette méthode, que l'expoſition générale qu'on pourroit en faire.

Syrop de ſtechas, ſelon la Pharmacopée de Paris. Prenez épis ſéchés de ſtechas, trois onces; ſommités fleuries & ſeches du thin, de calament & d'origan, de chacun une once & demie; de ſauge, de bêtoine & de romarin, de chacun demi-once; ſemences de rue, de pivoine mâle & de fenouil, de chacun trois gros; cannelle, gingembre & roſeau aromatique, de chacun deux gros: toutes ces drogues étant concaſſées ou hachées, faites les macérer dans un alambic de verre ou d'étain pendant deux jours, avec huit livres d'eau que vous entretiendrez dans un état tiede; après cette macération, diſtillez au bain-marie bouillant, juſqu'à ce que vous ayez obtenu huit onces de liqueur aromatique, avec laquelle vous ferez un *ſyrop*, en l'uniſſant par le ſecours de la chaleur d'un bain-marie, au double de ſon poids de ſucre blanc (d'après le ſecond procédé ci-deſſus expoſé). D'ailleurs, collez & exprimez la liqueur & le marc qui ſeront reſtés au fond de l'alambic; ajoutez à la collature quatre livres de ſucre commun; clarifiez au blanc d'œuf & cuiſez à conſiſtance de *ſyrop* auquel, lorſqu'il ſera preſque refroidi, vous ajouterez votre autre *ſyrop* ou celui que vous avez préparé avec votre eau diſtillée; c'eſt ainſi que ſe prépare le *ſyrop* d'éryſimum, le *ſyrop* d'armoiſe, le *ſyrop* antiſcorbutique de la Pharmacopée de Paris, avec la ſeule différence qu'on emploie du vin dans ce dernier, au lieu de l'eau qu'on emploie dans l'exemple cité.

On ſe propoſe deux vues principales en compoſant des *ſyrops*: la premiere de rendre durable la matiere médicamenteuſe, ſoit ſimple, ſoit compoſée, qu'on réduit ſous cette forme; & la ſeconde, de corriger ſon goût déſagréable, ou même de lui donner un goût véritablement agréable. Le ſucre eſt dans la claſſe des corps doux, celui qui poſſede éminemment la qualité aſſaiſonnante, *condiens*, qui eſt pourtant commune à la claſſe entiere de ces ſubſtances végétales, & que le miel poſſede en un degré preſque égal à celui du ſucre. L'eau, ou ſi l'on veut, la liquidité aqueuſe eſt un inſtrument très-efficace de deſtruction pour les corps chimiques compoſés; par conſéquent une diſſolution aqueuſe d'une ſubſtance végétale ou animale d'un ordre très-compoſé (comme elles le ſont pour la plupart), & ſurtout lorſque cette liqueur eſt délayée ou très-aqueuſe, une pareille liqueur, dis-je, n'eſt point durable; elle ſubit bien-tôt quelque eſpece de fermentation qui la dénature; le corps doux & le ſucre lui-même ne ſont point à l'abri de l'activité de cet inſtrument, lorſqu'il eſt libre; mais ſi l'eau eſt occupée par un corps auquel elle eſt chimiquement miſcible, c'eſt-à-dire, ſi elle eſt chargée de ce corps juſqu'au point de ſaturation, ſon influence deſtructive ou au-moins fermentative eſt diminuée, & d'autant plus qu'elle peut recevoir ou diſſoudre ce corps dans une plus haute proportion; or com-

comme le sucre est de tous les corps connus celui que l'eau peut s'associer en une proportion plus forte (nous avons observé plus haut qu'une partie d'eau peut dissoudre deux parties de sucre), il ne doit point paroître étonnant qu'il soit capable de détruire absolument cette propriété de l'eau, lorsqu'il l'occupe toute entiere, c'est-à-dire, qu'il est mêlé avec elle au point précis de saturation. Il y a une observation remarquable qui confirme cette doctrine: c'est que les matieres mucilagineuses végétales & la matiere gélatineuse animale paroissent être l'extrème opposé au sucre quant à la propriété d'occuper l'eau ou de fixer son activité fermentative; & aussi le mucilage & la gelée saoulent-ils l'eau dans la plus foible proportion connue, c'est-à-dire, qu'une très-petite quantité de matiere propre de mucilage ou de gelée est capable de s'associer une quantité très-considérable d'eau. Il est donc tout simple, & l'expérience le confirme, que les dissolutions de mucilage ou de gelée, même au point de saturation, soient très-peu durables; mais ce qui ne s'ensuit pas si évidemment, & que l'expérience seule a appris, c'est que les liqueurs aqueuses chargées de mucilages ou de gelées animales ne sont point durables, lors même qu'elles sont assaisonnées avec le sucre, & qu'on leur a donné par la cuite, autant qu'il a été possible, la consistence de *syrop*. Le *syrop* de guimauve, le *syrop* de nénuphar, le *syrop* de tortue, *&c.* sont très-sujets à se corrompre par cette cause; tous les autres sont des préparations très-durables, quand elles sont bien faites.

Le *syrop* trop concentré, ou dans laquelle la proportion de sucre est excessive, pourvu que ce ne soit pas au point d'avoir absolument perdu la consistence liquide, n'est sujet à d'autres inconvéniens qu'à celui de candir, c'est-à-dire, de déposer son sucre superflu par une vraie crystallisation.

Les *syrops* sont divisés communément dans les pharmacopées, en *syrops* simples & en *syrops* composés, & les uns & les autres en *syrops* altérans & *syrops* purgatifs. *Voy.* SIMPLE, COMPOSÉ, ALTÉRANT, PURGATIF. On emploie à la préparation de quelques *syrops*, selon un ancien usage, du miel au lieu de sucre: ceux-là s'appellent vulgairement *miels*. On trouve dans les boutiques un miel de concombre sauvage, un miel rosat, un miel violat, un miel scillitique, un miel mercurial appellé aussi *syrop* de longue vie. *Voy.* MERCURIALE, *&c.*

On trouve aussi dans les boutiques un remede appellé *syrop* très-improprement, & seulement à cause de la ressemblance qu'il a par sa consistence avec le *syrop*: c'est le *syrop* ou extrait de mars. *Voyez l'article* MARS & REMEDES MARTIAUX.

Les *syrops* sont tous des remedes officinaux; & c'est même une suite du principal objet qu'on se propose dans leur préparation, que les médecins n'ordonnent point de remedes magistraux sous cette forme; en effet ce seroit inutilement qu'on s'appliqueroit à rendre durable un remede qui doit être donné sur le champ. Que si les médecins ordonnent cependant des *syrops* pour être employés sur le champ, tel que le *syrop* de pruneaux ou le *syrop* de bourrache, c'est le mot seulement qu'ils emploient, mais non pas la chose; car ces prétendus *syrops* contiennent à peine la sixieme partie du sucre nécessaire pour constituer la vraie consistence du *syrop*.

Les *syrops* officinaux s'ordonnent par gros ou par once, soit seuls, c'est-à-dire, cependant dissous dans de l'eau commune, soit dans les juleps dont ils constituent un ingrédient essentiel, dans des émulsions, des potions, & même dans des apozèmes, quoiqu'ils soient absolument indifférens à la forme de ce remede.

On ne sauroit disconvenir que le sucre ne tempere jusqu'à un certain point l'activité de quelques remedes, & par conséquent que ces remedes chargés de sucre ne soient plus doux *cæteris paribus*, que le suc, l'infusion, la décoction, l'esprit, l'eau aromatique, *&c.* avec laquelle ils sont préparés; mais il faut bien se garder de croire que le sucre opere une correction réelle de ces médicamens, & encore moins qu'il soit une matiere nuisible & dangereuse en soi. *Voyez* CORRECTION, *Pharmacie*. *Voyez* DOUX. *Voyez* SUCRE.

Au reste l'usage des *syrops* est passé comme bien d'autres genres d'assaisonnemens, de la pharmacie à l'office & à la boutique du limonadier. On prépare plusieurs *syrops* principalement acides, aromatiques ou émulsifs, tels que le *syrop* de limon, le *syrop* de coin, le *syrop* de capillaire, le *syrop* d'orgeat, *&c.* qui étant dissous en une proportion convenable dans de l'eau fournissent une boisson très-agréable & très-salutaire. (*b*)

SYROP, s. m. (*terme de Sucrerie.*) nom d'une des chaudieres dans lesquelles on cuit le vesou ou suc des cannes, dans les sucreries ou atteliers où on travaille au sucre brut. On l'appelle de la sorte, parce que c'est dans cette chaudiere par laquelle le vesou passe avant que d'être réduit sucre, & c'est là où il prend sa consistance, & commence à devenir *syrop*. (*D. J.*)

SYRO-PHÉNICIE, (*Géog. anc.*) c'est la Phénicie proprement dite, dont Sidon étoit la capitale, & qui ayant été unie par droit de conquête au royaume de Syrie, joignit son ancien nom de Phénicie à celui de Syrie, de même que la Palestine fut surnommée *Syrie*, parce qu'elle étoit considérée comme faisant partie de la Syrie. La chananéenne est nommée *syro-phénicienne* par S. Marc, *viij.* 26, parce qu'elle étoit de Phénicie, qui étoit alors regardée comme faisant partie de la Syrie, & obéissant au gouverneur de cette province. S. Matthieu, *c. xv.* 22. 24. qui avoit écrit en hébreu ou en syriaque, l'appelle *chananéenne*, parce que ce pays étoit véritablement peuplé de Chananéens, Sidon étant le fils aîné de Chanaam. (*D. J.*)

SYROS, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Asie mineure dans la Carie; 2°. fleuve du Péloponnèse, dans l'Arcadie, aux confins des Messéniens & des Mégalopolitains; 3°. île de l'Asie mineure sur la côte d'Ionie, suivant Etienne le géographe, qui parle d'une autre île de même nom dans l'Acarnanie; 4°. *Syros* ou Syra, île de l'Archipel voisine de Paros. Elle n'a que vingt-cinq milles de tour, & est bien cultivée. On voit sur le port, les ruines de sa capitale autrefois nommée *Syros*, de même que l'île. Tournefort trouva dans son voisinage la plante qui donne la manne de Perse, en latin *alhagi Maurorum*. Il a cru que Phérécides étoit né dans cette île de *Syros*; mais il s'est trompé; c'est dans Scyros, île de la mer Egée, à l'orient de celle d'Eubée. *Voyez en l'article.* (*D. J.*)

SYRTES, (*Géog. anc.*) écueils de la mer Méditerranée, sur la côte d'Afrique, & appellés présentement Seches de Barbarie, *Baxos de Barbaria*. Il paroit d'un passage de Pline, *l. V. c. iv.* que par le mot de *syrtes* on n'entendoit pas seulement des écueils ou basses, mais des endroits où les vaisseaux entraînés par les vagues viennent échouer.

Les anciens auteurs distinguent deux *Syrtes*, la grande sur la côte de la Cyrénaïque, la petite sur la côte de la Bysacène. Strabon, *l. II. p.* 123, distingue, ainsi que Pomponius Mela, mais moins exactement, la petite *Syrte* de la grande; l'une & l'autre sont très-dangereuses à cause des bans de sable qui s'y amassent, & qui changent souvent de place.

Les poëtes parlent quelquefois des *Syrtes* au nombre singulier, & quelquefois au nombre plurier. Ce n'est pas tout, ils nomment aussi *Syrtes* les campagnes arides & sablonneuses de la Lybie qui s'avancent dans les terres, & où l'on ne peut voyager qu'avec de grandes incommodités. C'est dans ce dernier sens que Claudien & Virgile ont pris le nom de *Syrtes*, quand l'un a dit, *stant pulvere* Syrtes *getulæ*, & l'autre, *hunc ego getulis agerem, si* Syrtibus *exul*. Horace dit pareillement, *sive per* Syrtes *iter æstuosas facturus*, soit qu'il traverse les sables brûlans de l'Afrique. Prudence place le temple de Jupiter Ammon dans les *Syrtes*, c'est-à-dire, dans des campagnes sablonneuses; car ce temple étoit bien éloigné de la mer. (*D. J.*)

SYRTES, s. m. pl. (*Marine.*) ce sont des sables nouveaux agités par la mer, tantôt ammoncelés, tantôt dispersés, mais toujours très-dangereux pour les vaisseaux.

SYRTITES, s. f. (*Hist. nat. Lithol.*) nom donné par quelques auteurs anciens à une pierre prétieuse, dans laquelle on voyoit comme des petites étoiles d'un jaune d'or.

SYRUS LAPIS, (*Hist. nat. Lithol.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre, dont on ne nous apprend rien, sinon qu'elle nageoit à la surface de l'eau. Peut-être étoit-ce une pierre ponce.

SYRY, (*Géog. mod.*) province de l'Ethiopie, au nord-est de celle d'Ogara, & dont elle est séparée par la riviere de Tekesel. C'est le pays le plus beau & le plus fertile de toute l'Ethiopie. Les lettres édifiantes disent qu'on y voit de grandes plaines arrosées de fontaines, des forêts d'orangers, de citronniers, de grenadiers, *&c.* & des campagnes couvertes de mille sortes de fleurs qui embaument l'air. La capitale

tale de cette province, porte le même nom, & n'a point été décrite. (*D. J.*)

SYSCIA, (*Géog. anc.*) ville de la haute Pannonie, ſur la Save, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xv.* Elle étoit au confluent de la riviere *Colapis*, & au midi de l'île *Segeſtica*, que forme la Save en cet endroit: c'eſt auſſi la ſituation que lui donne Pline, *l. III. c. xxv.*

Strabon, *l. VII.* qui écrit *Syſcia*, en fait une ville fortifiée, ou du-moins il lui donne le titre de *Caſtellum*. Zoſime, *l. II. c. xlviij.* fait mention de la garniſon de la ville *Syſcia*, ſituée ſur le bord de la Save. Velleïus Paterculus, *liv. II. ch. cxiij.* parle auſſi de cette ville; & Prudence, *verſet* 3. en décrivant le martyre de ſaint Quirinus, évêque de *Syſcia*, dit:

> *Urbis mœnia* Syſciæ
> *Conceſſum ſibi martyrem*
> *Complexu patris fovent.*

Cette ville, dans l'itinéraire d'Antonin, eſt marquée ſur la route de *Hemona* à *Sirmium*, entre *Quadrata* & *Variana*, à 28 milles de la premiere de ces places, & à 23 milles de la ſeconde.

Dans la table du Peutinger, la ville de *Syſcia* ſe trouve au milieu de l'île *Segeſtica*, avec les marques de ville & de colonie. Cette ville ſubſiſte encore aujourd'hui, & conſerve ſon ancien nom, corrompu en celui de *Siſak*, *Siſek* ou *Siſſeg*: ce n'eſt plus qu'une bourgade. La qualité de ville, le nombre des habitans, & la dignité épiſcopale: tout cela a été transféré à Zagrab. (*D. J.*)

SYSPIÉRITIDE, (*Géog. anc.*) *Syſpieritis*, contrée que Strabon, *l. XI. p.* 503. ſemble placer dans la grande Arménie. Conſtantin Porphyrogénete met ce pays dans la petite Arménie. Cicéron *ad Atticum*, nomme cette région *Syſpira*. (*D. J.*)

SYSSARCOSE, (*Médec.*) συσσάρκωσις; de σὺν; *avec*, & σάρξ, *chair*, eſpece d'articulation qui ſe fait par l'intervention des chairs, ou plutôt, comme dit M. Monro, par des muſcles communs à un os, & à un autre.

On entend encore par *ſyſſarcoſe* la maniere de traiter les plaies, ſur-tout celles de la tête, lorſque le crâne eſt découvert, & que l'intervalle entre les levres eſt trop grand pour pouvoir les rapprocher, & donner lieu à la réproduction des chairs; ce que les anciens appelloient *granulatio*.

Enfin Paul Eginette ſe ſert du terme *ſyſſarcoſe* pour déſigner une production contre nature des chairs autour des vaiſſeaux, & des tuniques des teſticules, qui donnent lieu au ſarcocele. (*D. J.*)

SYSTALTIQUE, adj. (*Médec.*) ce mot veut dire tout ce qui a le pouvoir de ſe reſſerrer, de ſe contracter. C'eſt une épithete qu'on donne au mouvement du cœur, des arteres, des nerfs & des fibres, qui, par leur vertu élaſtique, ſe contractent alternativement, & accélerent le mouvement progreſſif des liqueurs.

SYSTASE, ſ. f. (*Lexicographie médic.*) ce terme eſt grec, & veut dire en général *amas d'humeurs*; mais Hippocrate s'en ſert quelquefois pour exprimer une eſpece de contraction douloureuſe du corps, cauſée par quelque ſenſation déſagréable. (*D. J.*)

SYSTÊME, ſ. m. (*Métaphyſique.*) *ſyſtème* n'eſt autre choſe que la diſpoſition des différentes parties d'un art ou d'une ſcience dans un état où elles ſe ſoutiennent toutes mutuellement, & où les dernieres s'expliquent par les premieres. Celles qui rendent raiſon des autres s'appellent *principes*, & le *ſyſtème* eſt d'autant plus parfait, que les principes ſont en plus petit nombre: il eſt même à ſouhaiter qu'on les réduiſe à un ſeul. Car de même que dans une horloge il y a un principal reſſort duquel tous les autres dépendent, il y a auſſi dans tous les *ſyſtèmes* un premier principe auquel ſont ſubordonnées les différentes parties qui le compoſent.

On peut remarquer dans les ouvrages des philoſophes trois ſortes de principes, d'où ſe forment trois ſortes de *ſyſtèmes*. Les uns ſont des maximes générales ou abſtraites. On exige qu'ils ſoient ſi évidens ou ſi bien démontrés, qu'on ne les puiſſe révoquer en doute. La vertu que les philoſophes leur attribuent eſt ſi grande, qu'il étoit naturel qu'on travaillât à les multiplier. Les métaphyſiciens ſe ſont en cela diſtingués. Deſcartes, Mallebranche, Leibnitz, *&c.* chacun à l'envi nous en a prodigué; & nous ne devons plus nous en prendre qu'à nous-mêmes, ſi nous ne pénétrons pas les choſes les plus cachées. Les principes de la ſeconde eſpece ſont des ſuppoſitions qu'on imagine pour expliquer les choſes dont on ne ſauroit d'ailleurs rendre raiſon. Si les ſuppoſitions ne paroiſſent pas impoſſibles, & ſi elles fourniſſent quelque explication des phénomenes connus, les philoſophes ne doutent pas qu'ils n'aient découvert les vrais reſſorts de la nature. Une ſuppoſition qui donne des dénouemens heureux, ne leur paroît pas pouvoir être fauſſe. De-là cette opinion que l'explication des phénomenes prouve la vérité d'une ſuppoſition, & qu'on ne doit pas tant juger d'un *ſyſtème* par ſes principes, que par la maniere dont il rend raiſon des choſes. C'eſt l'inſuffiſance des maximes abſtraites qui a obligé d'avoir recours à ces ſortes de ſuppoſitions. Les métaphyſiciens ont été auſſi inventifs dans cette ſeconde eſpece de principes que dans la premiere. Les troiſiemes principes ſont des faits que l'expérience a recueillis, qu'elle a conſultés & conſtatés. C'eſt ſur les principes de cette derniere eſpece que ſont fondés les vrais *ſyſtèmes*, ceux qui mériteroient ſeuls d'en porter le nom. Conſéquemment à cela, j'appellerai *ſyſtèmes abſtraits* ceux qui ne portent que ſur des *ſyſtèmes* abſtraits; *hypotheſes*, ceux qui n'ont que des ſuppoſitions pour fondement; & vrais *ſyſtèmes*, ceux qui ne s'appuyent que ſur des faits bien prouvés.

M. l'abbé de Condillac, dans ſon traité des *ſyſtèmes*, s'eſt appliqué ſur-tout à décrire tous les *ſyſtèmes* abſtraits. Selon lui, il y a trois ſortes de principes abſtraits en uſage. Les premiers ſont des propoſitions générales exactement vraies dans tous les cas. Les ſeconds ſont des propoſitions vraies par les côtés les plus frappans; & que pour cela on eſt porté à ſuppoſer vraies à tous égards. Les derniers ſont des rapports vagues qu'on imagine entre des choſes de différente nature. Les premiers ne conduiſent à rien. Qu'un géometre, par exemple, médite tant qu'il voudra ces maximes, *le tout eſt égal à toutes ſes parties; à des grandeurs égales; ajoutez des grandeurs égales, tous ſeront égaux; ajoutez-en d'inégales, ils ſeront inégaux*: aura-t-il là de quoi devenir un profond géometre? S'il n'eſt donné à aucun homme de devenir, après quelques heures de méditation, un Condé, un Turenne, un Richelieu, un Colbert; quoique l'art militaire, la politique & les finances aient comme toutes les autres ſciences leurs principes généraux, dont on peut en peu tems découvrir toutes les conſéquences: pourquoi un philoſophe deviendroit-il tout-à-coup un homme ſavant, un homme pour qui la nature n'a point de ſecrets; & cela par le charme de deux ou trois propoſitions? Ce ſeul parallele ſuffit pour faire voir combien s'abuſent ces philoſophes ſpéculatifs, qui apperçoivent une ſi grande fécondité dans les principes généraux. Les deux autres ne menent qu'à des erreurs. Et c'eſt ce que l'auteur du traité des *ſyſtèmes* prétend prouver, par les différens *ſyſtèmes* qu'il parcourt. Bayle, Deſcartes, Mallebranche, Leibnitz, l'auteur de *l'action de Dieu ſur la créature*, & Spinoſa, lui fourniſſent des exemples de ce qu'il avance. En général le grand défaut des *ſyſtèmes* abſtraits, c'eſt de rouler ſur des notions vagues & mal déterminées, ſur des mots vuides de ſens, ſur des équivoques perpétuelles. M. Loke compare ingénieuſement ces faiſeurs de *ſyſtèmes* à des hommes, qui ſans argent & ſans connoiſſance des eſpeces courantes, compteroient des groſſes ſommes avec des jettons, qu'ils appelleroient louis, livre, écu. Quelques calculs qu'ils fiſſent, leurs ſommes ne ſeroient jamais que des jettons: quelques raiſonnemens que faſſent des philoſophes à *ſyſtèmes* abſtraits, leurs concluſions ne ſeront jamais que des mots. Or de tels *ſyſtèmes*, loin de diſſiper le cahos de la métaphyſique, ne ſont propres qu'à éblouir l'imagination par la hardieſſe des conſéquences où ils conduiſent, qu'à ſéduire l'eſprit par des fauſſes lueurs d'évidence, qu'à nourrir l'entêtement pour les erreurs les plus monſtrueuſes, qu'à éterniſer les diſputes, ainſi que l'aigreur & l'emportement avec lequel on les ſoutient. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait de ces *ſyſtèmes* qui ne méritent les éloges qu'on leur donne. Il y a tels de ces ouvrages qui nous forcent à les admirer. Ils reſſemblent à ces palais où le goût, les commodités, la grandeur, la magnificence concouroient à faire un chef-d'œuvre de l'art; mais qui ne porteroient ſur des fondemens ſi peu ſolides, qu'ils paroitroient ne ſe ſoutenir que par enchantement. On donneroit ſans doute des éloges à l'architecte; mais des éloges bien contrebalancés par la critique

qu'on

qu'on feroit de son imprudence. On regarderoit comme la plus insigne folie d'avoir bâti sur de si foibles fondemens un si superbe édifice; & quoique ce fût l'ouvrage d'un esprit supérieur, & que les pieces en fussent disposées dans un ordre admirable, personne ne seroit assez peu peu sage pour y vouloir loger.

Par la seule idée qu'on doit se faire d'un *système*, il est évident qu'on ne peut qu'improprement appeller *système* ces ouvrages, où l'on prétend expliquer la nature par le moyen de quelques principes abstraits. Les hypotheses, quand elles sont faites suivant les regles que nous en avons données, méritent mieux le nom de *système*. Nous en avons fait voir les avantages. *Voyez l'article* HYPOTHESE.

Les vrais *systèmes* sont ceux qui sont fondés sur des faits. Mais ces *systèmes* exigent un assez grand nombre d'observations, pour qu'on puisse saisir l'enchaînement des phénomenes. Il y a cette différence entre les hypotheses & les faits qui surviennent des principes, qu'une hypothese devient plus incertaine à mesure qu'on découvre un plus grand nombre d'effets, dont elle ne rend pas raison; au lieu qu'un fait est toujours également certain, & il ne peut cesser d'être le principe des phénomenes, dont il a une fois rendu raison. S'il y a des effets qu'il n'explique pas, on ne doit pas le rejetter, on doit travailler à découvrir les phénomenes qui le lient avec eux, & qui forment de tous un seul *système*.

Il n'y a point de science ni d'art où l'on ne puisse faire des *systèmes*: mais dans les uns, on se propose de rendre raison des effets; dans les autres, de les préparer & de les faire naître. Le premier objet est celui de la physique; le second est celui de la politique. Il y a des sciences qui ont l'un & l'autre, telles sont la Chimie & la Médecine.

SYSTÈME, s. m. (*Philos.*) signifie en général un assemblage ou un enchaînement de principes & de conclusions; ou bien encore, le tout & l'ensemble d'une théorie dont les différentes parties sont liées entre elles, se suivent & dépendent les unes des autres.

Ce *mot* est formé d'un mot grec qui signifie *composition* ou *assemblage*.

C'est dans ce sens-là que l'on dit un *système* de Philosophie, un *système* d'Astronomie, &c. le *système* de Descartes, celui de Newton, &c. Les Théologiens ont formé une quantité de *systèmes* sur la grace.

Gassendi a renouvellé l'ancien *système* des atomes, qui étoit celui de Démocrite, suivi par Epicure, Lucrece, &c. *Voyez* CORPUSCULAIRE, ATOME & MATIERE.

Les expériences & les observations sont les matériaux des *systèmes*. Aussi rien n'est-il plus dangereux en Physique, & plus capable de conduire à l'erreur, que de se hâter de faire des *systèmes*, sans avoir auparavant le nombre de matériaux nécessaires pour les construire. Ce n'est souvent qu'après un très-grand nombre d'expériences qu'on parvient à entrevoir la cause d'un effet, & il y en a même plusieurs, sur lesquelles des expériences répétées & variées à l'infini, n'ont pu encore nous éclairer. Le Cartésianisme qui avoit succédé au Péripatétisme, avoit mis le goût des *systèmes* fort à la mode. Aujourd'hui, grace à Newton, il paroît qu'on est revenu de ce préjugé, & qu'on ne reconnoît de vraie physique que celle qui s'appuie sur les expériences, & qui les éclaire par des raisonnemens exacts & précis, & non pas par des explications vagues. *Voyez* EXPÉRIENCE & EXPÉRIMENTAL.

SYSTÈME, *en terme d'Astronomie*, est la supposition d'un certain arrangement des différentes parties qui composent l'univers; d'après laquelle hypothese les Astronomes expliquent tous les phénomenes ou apparences des corps célestes, &c. *Voyez* ASTRONOMIE, PLANETE, &c.

Il y a dans l'Astronomie trois *systèmes* principaux, sur lesquels les philosophes ont été partagés; le *système* de Ptolomée, celui de Copernic, & celui de Tycho-Brahé.

Le *système* de Ptolomée place la terre immobile au centre de l'univers, & fait tourner le cieux autour de la Terre d'orient en occident; de sorte que tous les corps célestes, astres & planetes suivent ce mouvement. *Voyez* PTOLOMÉE.

Pour ce qui est de l'ordre & des distances des différens corps qui entrent dans ce *système*: les voici. D'abord la Lune tourne autour de la Terre; ensuite Vénus, puis Mercure, le Soleil, Mars, Jupiter & Saturne. Tous ces astres, selon Ptolomée, tournoient autour de la Terre en vingt-quatre heures; & ils avoient outre cela un mouvement particulier par lequel ils achevoient leurs révolutions annuelles. *Voyez Pl. ast. fig. xliij.*

Les principaux partisans de ce *système* sont Aristote, Hipparque, Ptolomée & un grand nombre d'anciens philosophes que tout l'univers a suivi pendant plusieurs siecles, & que suivent encore plusieurs universités & autres colleges d'où l'on a banni la liberté de philosopher; mais les observations des derniers tems ont entierement détruit ce *système*; & même aujourd'hui on ne manque pas de démonstrations pour l'anéantir absolument. *Voyez* TERRE, &c.

En effet, les observations nous apprennent qu'en quelque lieu que l'on place le Soleil, il faut nécessairement reconnoître qu'il est renfermé dans l'orbite de Vénus, puisque cette planete paroît passer tantôt derriere le Soleil, tantôt entre le Soleil & la terre. Donc l'orbite du Soleil, ne sauroit entourer celle de Vénus, comme elle l'entoure dans le *système* de Ptolomée. Il en est de même de Mercure qui est presque perpétuellement plongé dans les rayons du Soleil, & qui, parce qu'il s'en écarte beaucoup moins que Vénus, doit par cette raison avoir une orbite beaucoup plus petite.

D'ailleurs, nous n'exposons ici que ce qu'il y a de plus simple dans le *système* de Ptolomée. Si nous y ajoutions tous les cieux de crystal qu'il imaginoit pour rendre raison des différens phénomenes célestes, c'en seroit assez à un bon esprit pour rejetter entierement cette *hypothese*.

Le *système* de Copernic place le Soleil immobile au centre de l'univers, si ce n'est qu'il donne au Soleil un mouvement de rotation autour de son axe. *Voyez* SOLEIL.

Autour de lui tournent d'occident en orient, & dans différentes orbites, Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter & Saturne. *Voyez* PLANETE.

La Lune tourne dans une orbite particuliere autour de la Terre, & elle l'accompagne dans tout le cercle qu'elle décrit autour du Soleil. *Voyez* LUNE.

Quatre satellites tournent de-même autour de Jupiter, & cinq autour de Saturne. *Voyez* SATELLITE.

Dans la région des planetes sont les cometes qui tournent autour du Soleil, mais sur des orbites fort excentriques, le Soleil étant placé dans un de leurs foyers. *Voyez* COMETE.

A une distance immense, au-delà de la région des planetes & des cometes, sont les étoiles fixes. *Voyez* ETOILE.

Les étoiles, eu égard à l'immensité de leur distance, & au peu de rapport qu'elles paroissent avoir à notre monde, ne sont pas censées en faire partie. Il est très-probable que chaque étoile est elle-même un soleil & le centre de l'univers & de son immensité, & toutes les observations s'accordent à en prouver la vérité. *Voyez* COPERNIC.

Le *systéme* qu'on vient d'exposer, est le plus ancien; c'est le premier qui ait été introduit par Pythagore en Grece & en Italie, où il a été appellé pendant plusieurs siecles le *système pythagoricien*: il fut suivi par Philolaüs, Platon, Archimede, &c. Il se perdit sous le regne de la philosophie péripatéticienne; mais enfin il fut remis en vigueur heureusement il y a plus de deux cens ans, par Nicolas Copernic dont il porte aujourd'hui le nom. *Voyez*-en le *plan, Pl. astron. fig. xliv. Voyez aussi* COPERNIC.

Le *système* de Tycho-Brahé revient, à plusieurs égards, à celui de Copernic; mais dans celui de Tycho-Brahé l'on suppose la terre immobile, on supprime son orbite que l'on remplace par l'orbite du Soleil qui tourne autour de la terre, tandis que toutes les autres planetes, excepté la Lune & les satellites, tournent autour de lui.

Mais il n'y a aucune raison ni aucun phénomene dans la nature qui oblige d'avoir recours à un subterfuge si manifeste, que l'auteur n'a employé lui-même que par le motif de la persuasion superstitieuse où il étoit que c'étoit une chose contraire à l'Ecriture, que de supposer le Soleil immobile & la Terre en mouvement: ce scrupule n'a pas donné un échec bien considérable au vrai *système*.

L'Ecriture, dans les endroits où elle semble supposer le mouvement de la Terre, parle conformément

ment aux idées vulgairement reçues, & aux ſimples apparences. C'eſt pourquoi on ne ſauroit taxer d'héréſie ceux qui ſoutiennent l'opinion contraire, une telle matiere n'intéreſſant ni les mœurs ni la foi. D'ailleurs, la loi découverte par Kepler dans les mouvemens des planetes, & expliquée ſi heureuſement par le célebre Newton, fournit une démonſtration directe contre le *ſyſtème* de Ticho-Brahé.

Kepler a obſervé, que les tems des révolutions des planetes autour du Soleil, avoient un certain rapport avec leurs diſtances à cet aſtre, & on a trouvé que la même loi s'obſervoit dans les ſatellites de Jupiter & de Saturne; & M. Newton a fait voir que cette loi ſi admirable étoit une ſuite néceſſaire de la gravitation de toutes les planetes vers le Soleil, & de la gravitation des ſatellites vers leurs planetes principales, en raiſon inverſe du quarré des diſtances. De ſorte que ſi la Lune & le Soleil tournoient autour de la terre, il faudroit que ces deux planetes gravitaſſent ou peſaſſent vers la terre, comme font les autres planetes vers le Soleil, & que les tems des révolutions du Soleil & de la Lune autour de la Terre fuſſent entr'eux dans le rapport que la loi de Kepler établit; c'eſt-à-dire, comme les racines quarrées des cubes de leurs diſtances à la Terre. Or ces tems ne ſont point du-tout dans ce rapport; d'où il s'enſuit que le Soleil & la Lune ne tournent point autour de la Terre comme centre commun. *Voyez* le *plan* du *ſyſtème* de Tycho, *fig. xiv. aſtron.*

On ſe ſert auſſi en général du *mot* de *ſyſtème* pour marquer une certaine diſpoſition ou arrangement que pluſieurs corps ont les uns par rapport aux autres. Ainſi dans la méchanique, l'aſſemblage de pluſieurs corps qui ſe meuvent ou qui ſont en repos, ſur un plan ou ſur une ſurface quelconque, s'appelle un *ſyſtème* de corps; une verge chargée de trois corps, eſt un *ſyſtème* de trois corps, *&c. Chambers*. (O)

SYSTEME, *en Anatomie*, c'eſt un aſſemblage des parties d'un tout; c'eſt dans ce ſens qu'en parlant de tous les vaiſſeaux ſanguins, on dit *le ſyſtème des vaiſſeaux ſanguins*, *de tous les nerfs*, *le ſyſtème des nerfs*, &c.

SYSTEME, (*Belles-Lettr.*) en poéſie, ſe dit d'une hypotheſe que le poëte choiſit, & dont il ne doit jamais s'éloigner.

Par exemple, s'il fait ſon plan ſelon la Mythologie, il doit ſuivre le *ſyſtème* fabuleux, s'y renfermer dans tout le cours de ſon ouvrage, ſans y mêler aucune idée de Chriſtianiſme: ſi au contraire il traite un ſujet chrétien, il doit en écarter toute hypotheſe de paganiſme. *Voyez* INVOCATION, MUSES, *&c.*

Ainſi dès qu'une fois il a invoqué Apollon, il doit s'abſtenir de mettre ſur la ſcène le vrai Dieu, les anges ou les ſaints, afin de ne point confondre les deux *ſyſtèmes*. Il eſt vrai que le *ſyſtème* fabuleux eſt plus gai, plus riche, plus figuré; mais d'un autre côté quelle figure font, & quel rôle peuvent jouer dans un poëme chrétien les dieux du paganiſme? Le pere Bouhours obſerve que le *ſyſtème* de la poéſie eſt de ſa nature entierement payen & fabuleux, & pluſieurs auteurs l'ont penſé comme lui; mais cette opinion n'eſt pas univerſelle, & d'autres écrivains célebres ont prouvé que les fictions de la Mythologie ne ſont nullement eſſentielles à la poéſie; qu'aujourd'hui même elles ne ſont plus de ſaiſon, & qu'un poëme pour plaire & pour intéreſſer n'a pas beſoin de tout cet attirail de divinités & de machines qu'employoient les anciens. *Voyez* MACHINE & MERVEILLEUX.

SYSTEME, *dans l'Art militaire*, eſt l'arrangement d'une armée, ou la diſpoſition de toutes les parties de la fortification, ſuivant les idées particulieres d'un général ou d'un ingénieur.

Ainſi l'on diroit qu'un ordre de bataille ou un ordre d'attaque eſt, ſuivant le *ſyſtème* de M. de Folard, s'il étoit conforme à l'arrangement preſcrit par cet auteur; & de même qu'une ville eſt fortifiée ſelon le *ſyſtème* de M. de Vauban, lorſque ſa fortification eſt diſpoſée ſelon les regles de ce fameux ingénieur. *Voyez* à la ſuite du *mot* FORTIFICATION, les principaux *ſyſtèmes* de fortification.

Bien des gens ſe plaignent de notre fortification actuelle, qu'ils jugent mauvaiſe par le peu de réſiſtance des places. On ſouhaiteroit d'avoir une méthode plus parfaite & moins diſpendieuſe que celle qui eſt en uſage, pour les rendre capables d'une plus longue réſiſtance; mais en attendant qu'on trouve un *ſyſtème* qui réponde à ces vues, il eſt un moyen bien ſimple de rendre les places ſuſceptibles d'une plus longue défenſe ſans en augmenter ou changer les fortifications: il ne s'agit pour cela que de ne les confier qu'à des chefs habiles & expérimentés, fort au fait de la place, de l'artillerie & de tout ce qui concerne le génie; on verra alors ce qu'on peut attendre de la fortification moderne, comme M. Dupuy-Vauban l'a fait voir dans ſa belle défenſe de Béthune. *Voyez* GUERRE DES SIEGES. (Q)

SYSTEME, *en Muſique*, eſt tout intervalle compoſé, ou que l'on conçoit compoſé d'autres intervalles plus petits; & ces intervalles premiers qui ſont les élemens du *ſyſtème* s'appellent par les Grecs *diaſtèmes*. *Voyez ce mot.*

Il y a une infinité d'intervalles différens; il y a, par conſéquent, autant de *ſyſtèmes* poſſibles. Pour nous borner ici à quelque choſe de réel, nous parlerons ſeulement des *ſyſtèmes* harmoniques; c'eſt-à-dire, de ceux dont les élémens ſont, ou des conſonnances, ou des intervalles engendrés médiatement ou immédiatement par des conſonnances. *Voyez* INTERVALLES.

Les anciens diviſoient les *ſyſtèmes* en *ſyſtèmes* particuliers & en *ſyſtèmes* généraux. Ils appelloient *ſyſtème* particulier tout compoſé d'au-moins deux intervalles, tels que ſont l'octave, la quinte, la ſixte, & même la tierce. J'ai traité de ceux-ci au *mot* INTERVALLE.

Les *ſyſtèmes* généraux qu'ils appelloient plus communément *diagrammes*, étoient formés par la ſomme de tous les *ſyſtèmes* particuliers, & comprenoient par conſéquent tous les ſons employés dans la mélopée. C'eſt de ceux-là qu'il me reſte à parler dans cet article.

On doit juger des progrès de l'ancien *ſyſtème* par ceux des inſtrumens de muſique deſtinés à l'exécution; car ces inſtrumens accompagnant la voix, & jouant tout ce qu'elle chantoit, devoient néceſſairement rendre autant de ſons différens qu'il en entroit dans le *ſyſtème*. Or les cordes de ces premiers inſtrumens ſe touchoient à vuide; il y falloit donc autant de cordes que le *ſyſtème* renfermoit de ſons, & c'eſt ainſi que dès l'origine de la Muſique, on peut ſur le nombre des cordes de l'inſtrument déterminer le nombre des ſons du *ſyſtème*.

Tout le *ſyſtème* des Grecs ne fut donc d'abord compoſé que de quatre cordes qui formoient l'accord de leur lyre ou cithare. Ces quatre ſons, ſelon quelques-uns, formoient des degrés conjoints, ſelon d'autres, ils n'étoient pas diatoniques, mais les deux extrèmes ſonnoient l'octave, & les deux ſons moyens la partageoient en une quarte de chaque côté, & en un ton dans le milieu; de cette maniere:

Ut—trite diezeugmenon,
Sol—lichanos meſon,
Fa—parypate meſon,
Ut—parypate hypaton.

C'eſt ce que Boëce appelle *le tetracorde Mercure*.

Ce *ſyſtème* ne demeura pas long-tems borné à ſi peu de ſons. Chorèbe, fils d'Athis, roi de Lydie, y ajouta une cinquieme corde, Hyagnis une ſixieme, Terpandre une ſeptieme, à l'imitation du nombre des planetes, & enfin Lichaon de Samos la huitieme.

Voilà ce que dit Boëce; mais Pline témoigne que Terpandre ayant ajouté trois cordes aux quatre anciennes, joua le premier de la cithare à ſept cordes, que Simonide y en joignit une huitieme, & Thimothée une neuvieme. Nicomaque le Géraſénien attribue cette huitieme corde à Pythagore, la neuvieme à Théophraſte de Piérie, puis une dixieme à Hiſtyée de Colophon, & une onzieme à Timothée de Milet, *&c.* Phérécrate, dans Plutarque, fait faire au *ſyſtème* un progrès plus rapide; il donne douze cordes à la cithare de Mélanippide, & autant à celle de Timothée; & comme Phérécrate étoit contemporain de ces muſiciens, ſon témoignage eſt d'un grand poids ſur un fait qu'il avoit, pour ainſi dire ſous les yeux.

Mais comment pourroit-on à un certain point s'aſſurer de la vérité parmi tant de contradictions, ſoit entre les auteurs, ſoit dans la nature même des faits qu'ils rapportent? Par exemple, le tétracorde de Mercure donne évidemment l'octave ou le diapazon. Comment donc s'eſt-il pu faire qu'après l'addition de trois cordes, tout le diagramme ſe ſoit trouvé diminué d'un degré & réduit à un intervalle de *ſeptieme*? c'eſt pourtant ce que font entendre la plûpart des auteurs anciens, & entr'autres Nicomaque, qui

qui dit que Pythagore trouvant tout le *système* composé seulement de deux tétracordes conjoints qui formoient entre leurs extrêmes un intervalle dissonnant il le rendit consonnant en divisant ces deux tétracordes par l'*intervalle* d'un ton, ce qui produisit l'octave.

Quoi qu'il en soit, c'est du-moins une chose certaine que le *système* des Grecs s'augmenta insensiblement, tant en haut qu'en bas, & qu'il atteignit, & passa même l'étendue du disdiapason, ou de la double octave; étendue qu'ils appellent *systema perfectum, maximum, immutatum*, le *grand* système, *le* système *parfait, immuable* par excellence, à cause qu'entre ces extrémités, dont l'intervalle formoit une consonnance parfaite, étoient contenues toutes les consonnances simples, doubles, directes & renversées, tous les *systèmes* particuliers, &, selon eux, les plus grands intervalles qui pussent avoir lieu dans la mélodie.

Ce *système* étoit composé de quatre tétracordes; trois conjoints & un disjoint, & d'un ton de plus, qui fut ajouté au-dessous du tout pour achever la double octave, d'où la corde qui le formoit prit le nom de *proslambanomene* ou d'*ajoutée*. Cela n'auroit dû produire que quinze sons dans le genre diatonique; il y en avoit pourtant seize. C'est que la disjonction se faisant sentir tantôt entre le second & le troisieme, tantôt entre le troisieme tétracorde & le quatrieme, il arrivoit dans le premier cas qu'après le son *la*, le plus aigu du second tétracorde, suivoit en montant le son *si* qui commençoit le troisieme; ou-bien, dans le second cas, que ce même son *la* commençant lui-même le troisieme tétracorde étoit immédiatement suivi du *si* bémol; car le premier degré de chaque tétracorde étoit toujours d'un semi-ton. Cette différence produisoit donc un seizieme son, à cause du *si* naturel qu'on avoit d'un côté, & de l'autre le *si* bémol. Ces seize sons étoient représentés par dix-huit noms, c'est-à-dire que l'*ut* & le *re* étant, ou les deux derniers sons, ou les sons moyens du troisieme tétracorde, selon ces deux différens cas de disjonction, on donnoit à chacun de ces deux sons des noms qui marquoient ces diverses circonstances.

Mais comme le son fondamental varioit selon le mode, il s'ensuivoit pour chaque mode dans le *système* total, une différence du grave à l'aigu qui multiplioit de beaucoup les sons. Car si les divers modes avoient plusieurs sons communs, ils en avoient aussi de particuliers à chacun ou quelques-uns seulement. Ainsi, dans le seul genre diatonique l'étendue de tous les sons admis dans les quinze modes dénombrés par Alypius, est de trois octaves & un ton; & comme la différence de chaque mode à son voisin étoit seulement d'un semi-ton, il est évident que tout cet espace gradué de semi-ton en semi-ton, produisoit dans le diagramme général la quantité de 39 sons pratiqués dans la musique ancienne. Que si déduisant toutes les repliques des mêmes sons on se renferme dans les bornes d'une seule octave, on la trouvera divisée chromatiquement par douze sons différens, comme dans la musique moderne; ce qui est de la derniere évidence par l'inspection des tables mises par Meibomius à la tête de l'ouvrage d'Alypius. Ces remarques sont nécessaires pour relever l'erreur de ceux qui s'imaginent, sur la foi de quelques modernes, que toute la musique ancienne n'étoit composée que de seize sons.

On trouvera, *dans nos Pl. de Musiq.* une table du *système* général des Grecs pris dans un seul mode & dans le genre diatonique. A l'égard des genres enharmoniques & chromatiques, les tétracordes s'y trouvoient bien divisés, selon d'autres proportions; mais comme ils contenoient toujours également quatre sons & trois intervalles consécutifs, de même que dans le genre diatonique, ces sons portoient chacun dans leur genre le même nom que chaque son qui leur correspondoit portoit dans le diatonique. C'est pourquoi je ne donne point de tables particulieres de chacun de ces genres. *Voyez* GENRE. Les curieux pourront consulter celles que Meibomius a mises à la tête de l'ouvrage d'Aristoxene; on y en trouvera six, une pour le genre enharmonique, trois pour le chromatique, & deux pour le diatonique, selon les diverses modifications de chacun de ces genres.

Ce *système* demeura à-peu-près dans cet état jusqu'à l'onzieme siecle, où Guy d'Areze y fit des changemens considérables. Il ajouta dans le bas une nouvelle corde, qu'il appella *hypoproslambanomene*, & dans le haut, un cinquieme tétracorde qu'il appella *le tétracorde des suraiguës*. Outre cela, il inventa, dit-on, le bémol, nécessaire pour distinguer le *si*, deuxieme note d'un tétracorde conjoint d'avec le *si* du même tétracorde disjoint, c'est-à-dire qu'il fixa cette signification de la lettre *b*, que S. Grégoire, avant lui, avoit déja assignée à la note *si*: car puisqu'il est certain que les Grecs avoient depuis longtems ces mêmes conjonctions & disjonctions de tétracordes, & par conséquent des signes pour en exprimer chaque degré dans ces deux différens cas, il s'ensuit que ce n'étoit pas un nouveau son introduit dans ce *système* par Guy, mais seulement un nouveau nom qu'il donnoit à ce son, réduisant ainsi à un même degré ce qui en faisoit deux chez les Grecs.

On conçoit aisément que l'invention du contrepoint, à quelque auteur qu'elle soit due, dut bientôt reculer encore les bornes de ce *système*. Quatre parties doivent avoir bien plus d'étendue qu'une seule. Le *système* fut fixé à quatre octaves, & c'est l'étendue du clavier de toutes les anciennes orgues. Mais enfin on s'est trouvé géné par des limites, quelque espace qu'elles pussent avoir; on les a franchies, on s'est étendu en haut & en bas: on a fait des claviers à ravallement; on a démanché sans cesse, & enfin, on s'est tant donné de licence à cet égard, que le *système* moderne n'a plus d'autres bornes dans le haut, que le caprice des compositeurs. Comme on ne peut pas de même démancher pour descendre, la plus basse corde des basses ordinaires ne passe pas encore le *c sol ut*; mais on trouvera également le moyen de gagner de ce côté-là en baissant le ton du *système* général: c'est même ce qu'on fait insensiblement; & je tiens pour une chose certaine que le ton de l'opéra est plus bas aujourd'hui qu'il ne l'étoit du tems de Lully. Au contraire celui de la musique instrumentale est monté, & ces différences commencent même à devenir assez sensibles pour qu'on s'en apperçoive dans la pratique.

Voyez dans nos Pl. une table générale du grand clavier à ravallement, & de tous les sons qui y sont contenus dans l'étendue de cinq octaves. (*S*)

SYSTEME, (*Finance.*) on a donné très-bien ce nom vers l'an 1720 au projet connu & exécuté par le sieur Law écossois, de mettre dans ce royaume du papier & des billets de banque pour y circuler, & représenter l'argent monnoyé, comme en Angleterre & en Hollande. J'ai vu plusieurs éloges de ce grand projet, & quelques-uns faits avec éloquence. C'étoit, dit M. Dutot, un édifice construit par un habile architecte, mais dont les fondemens n'avoient été faits que pour porter trois étages. Sa beauté surpassa même les espérances que l'on en avoit conçues, puisqu'il fit mépriser pendant quelques mois l'or & l'argent, espece de miracle que la postérité ne croira peut-être pas. Cependant, sans égard ou bien que la postérité pouvoit retirer de cette idée, une puissante cabale formée contre l'architecte, eut assez de crédit pour engager le gouvernement à surcharger ou à élever cet édifice jusqu'à sept étages, en sorte que les fondemens ne pouvant supporter cette surcharge, ils s'écroulerent, & l'édifice tomba de fond en comble. Voilà bien de l'esprit en pure perte.

Je veux croire cependant que le sieur Law en formant une banque, se proposoit d'augmenter utilement la circulation publique, de faciliter le commerce, & de simplifier la perception des revenus du roi; mais comment pouvoit-il se flatter dans la disette la plus générale, d'établir une banque de crédit qui eût la confiance de la nation & des étrangers? Si l'on parut pendant quelques mois donner la préférence des billets de sa banque à l'argent réel, c'étoit dans la vue de les fondre, & d'en tirer du profit dès qu'ils auroient haussé davantage par le délire de la nation. Enfin, les remboursemens du sieur Law n'ont enrichi que des familles nouvelles en ruinant les anciennes, & les débris de son *système* n'ont produit dans l'état qu'une compagnie exclusive de commerce, dont je laisse à de plus habiles que moi à calculer les avantages rélativement au bien public. (*D. J.*)

SYSTEME, (*Rubanier.*) se dit d'un galon pour la fabrication duquel on se sert de deux navettes, l'une de filé d'or ou d'argent pour travailler en-dessus, & l'autre de soie convenable à la couleur pour le dessous; par ce moyen il ne paroît point de filé du tout en-dessous, ce qui épargne considérablement les étoffes d'or ou d'argent.

SYSTOLE, s. f. *en Médecine*, est la contraction du cœur d'un animal, par laquelle le sang est poussé des ventricules du cœur dans les arteres. *Voyez* CŒUR, SANG, ARTERE, *&c.*

La *systole* du cœur est très-bien expliquée par Lower, qui montre que le cœur est un véritable muscle, dont les fibres sont mises en action, comme celles des autres muscles, par le moyen de certaines branches de la huitieme paire de nerfs qui s'y distribuent, & qui transmettent du cerveau le fluide nerveux, autrement les esprits animaux. L'abord de ces esprits fait enfler les fibres musculaires du cœur, & ainsi les raccourcit. En conséquence la longueur du cœur diminue, sa largeur ou son épaisseur augmente, la capacité des ventricules devient moindre, les orifices tendineux des arteres se dilatent, ceux des veines sont formés par leurs valvules, & le sang contenu dans les ventricules est exprimé dans les orifices des arteres. *Voyez* MUSCLE.

Tout cela s'appelle *systole* ou *contraction du cœur*. L'état opposé à celui-là se nomme *la diastole* ou *la dilatation du cœur*. *Voyez* DIASTOLE & POULS.

Drake ajoute à l'explication de Lower, que les muscles intercostaux & le diaphragme contribuent à la *systole*, en ouvrant au sang un passage du ventricule droit du cœur au ventricule gauche à travers les poumons, sans quoi le sang ne pourroit passer d'un ventricule à l'autre; & par ce moyen l'obstacle que le sang contenu dans le ventricule droit formeroit nécessairement à sa contraction, ne subsiste plus. *Voyez* CONTRACTION.

Lower & Drake prétendent que la *systole* est l'état naturel du cœur, & que la diastole est son état violent. Boerrhaave prétend au contraire que la *systole* est l'état violent, & la diastole l'état naturel.

SYSTOLE, *dans la Poësie greque & latine*, figure ou licence poétique, par laquelle d'une syllabe longue on en fait une breve, comme dans ce vers de Virgile.

Matri longa decem tulerunt fastidia menses.

SYSTYLE, s. f. (*Architect.*) bâtiment où les colonnes sont placées moins près les unes des autres, que dans les pycnostyles; la mesure de cet espacement est d'ordinaire de deux diametres, ou de quatre modules entre deux fûts. Ce mot est composé de σύν, *avec*, & στύλος, *colonne*.

SYTAS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèse, dans la Sicyonie, selon Pausanias, *liv. II. ch. xij.* Si vous prenez, dit-il, le chemin qui mene de Titane à Sicyone le long du rivage, vous verrez à gauche un temple de Junon, qui n'a plus ni toît ni statue; on croit que ce temple fut autrefois consacré par Prætus fils d'Abas. Plus loin, en tirant vers le port des Sicyoniens, si vous vous détournez un peu pour voir les aristonautes (c'est ainsi qu'on nomme l'arcénal de Pelline), vous trouverez à la gauche, & presque sur votre chemin, un temple de Neptune. Mais si vous prenez le grand chemin entre les terres, vous ne serez pas long-tems sans cotoyer l'Elisson, & le *Sythas*, deux fleuves qui vont tomber dans la mer. (*D. J.*)

SYZYGIES, s. f. pl. (*en Astronomie.*) c'est un terme dont on se sert également pour marquer la conjonction & l'opposition d'une planete avec le soleil. *Voyez* CONJONCTION & OPPOSITION.

Ce terme s'employe sur-tout, en parlant de la lune.

On sait dans l'Astronomie physique que la force qui diminue la pesanteur de la lune dans les *syzygies* est double de celle qui l'augmente dans les quadratures; en sorte que dans les *syzygies* la pesanteur de la lune est diminuée en partie par l'action du soleil; & cette partie est la pesanteur totale, comme [illegible] à 89, 36; au lieu que dans les quadratures la pesanteur augmentée est à la pesanteur totale, comme [illegible] est à 178, 73. *Voyez* QUADRATURE.

Quand la lune est dans les *syzygies*, ses apsides sont rétrogades. *Voyez* APSIDE & LUNE.

Quand la lune est dans les *syzygies*, les nœuds se meuvent très-vîte contre l'ordre des signes; ensuite leur mouvement se rallentit peu-à-peu jusqu'à ce qu'ils parviennent au repos, lorsque la lune arrive aux quadratures. *Voyez* NŒUD.

Enfin, quand les nœuds arrivent aux *syzygies*, l'inclinaison de l'orbite est la plus petite de toutes.

Ajoutez que ces différentes inégalités ne sont pas égales à chaque *syzygie*, mais toutes un peu plus grandes dans la conjonction que dans l'opposition. *Voyez* PLANETE, LUNE, *&c.*

C'est au célebre M. Newton que nous devons l'explication de toutes ces inégalités que les Astronomes ont observées si long-tems, sans en pouvoir pénétrer la cause. Ce célebre philosophe a fait voir qu'elles étoient la suite de l'action du soleil sur la lune, & il a employé toute une section du livre premier de ses principes à expliquer en détail ces différentes inégalités, & à faire voir comment l'action du soleil sur la lune les produisoit. Cette section est la onzieme de ce premier livre; & la proposition dans laquelle il développe les causes des inégalités dont il s'agit, est la soixante-sixieme qui a un grand nombre de corollaires. Non-seulement ce grand géometre les a expliquées, il a donné aussi le moyen de les calculer par la théorie de la gravitation; & ses calculs répondent très-bien aux observations. Cet accord a été confirmé depuis d'une maniere plus indubitable par les géometres qui dans ces derniers tems ont travaillé à la théorie de la lune, savoir, par MM. Euler, Clairant & moi. *Voyez* LUNE.

On peut dire que cette correspondance & cette précision sont la pierre de touche de tout systême physique. Il n'y a pas d'apparence que la théorie des tourbillons cartesiens puisse jamais conduire à des déterminations aussi exactes & aussi précises; on n'en pourra jamais tirer que des explications vagues des phénomenes, que l'on expliqueroit aussi-bien par ce secours, s'ils étoient tous différens de ce qu'ils sont. (*O*)

S Z

SZASCOWA, ou SEZACHSCHOW, (*Géog. mod.*) petite ville de la basse Pologne, au palatinat de Rava, entre Varsovie & Lencici.

SZEBRZIN, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne dans le palatinat de Russie, sur la rive gauche du Wiepercz, au nord-ouest de Tomarzon.

SZOPA, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nommoit en Pologne un vaste bâtiment de bois soutenu par des piliers. Autrefois il étoit ouvert de tous côtés; mais actuellement il est fermé pour éviter les violences. Ce bâtiment se construit au milieu du champ où s'assemble la diete de Pologne pour l'élection d'un roi; il est destiné aux sénateurs; & les nonces ou députés de la noblesse assistent à leurs délibérations, dont ils rendent compte à leurs constituans.

SZUCZA, (*Géograph. mod.*) les François disent *Choueza*, ville de la Prusse polonoise au palatinat de Culm, sur le bord de la Vistule, à trois lieues de Culm; elle est bâtie en briques, & a été long-tems possédée par les chevaliers teutoniques. *Long.* 86. 44. *lat.* 53. 15. (*D. J.*)

T

T, Subſt. maſc. (*Gramm.*) c'eſt la vingtieme lettre, & la ſeizieme conſonne de notre alphabet. Nous la nommons *té* par un *é* fermé; il vaudroit mieux la nommer *te* par l'*e* muet. La conſonne correſpondante chez les Grecs eſt τ ou τ, & ils la nomment *tau*: ſi elle eſt jointe à une aſpiration; ce qui eſt l'équivalent de *th*, c'eſt θ ou ϑ, & ils l'appellent *thêta*, expreſſion abrégée de *tau hêta*, parce qu'anciennement ils exprimoient la même choſe par τh. *Voyez* H. Les Hébreux expriment la même articulation par ט, qu'ils nomment *teth*; le *t* aſpiré par ת, qu'ils appellent *thau*; & le *t* accompagné d'un ſifflement, c'eſt-à-dire, *ts* par צ, à quoi ils donnent le nom de *tsade*.

La lettre *t* repréſente une articulation linguale, dentale, & forte, dont la foible eſt *de*. *Voyez* LINGUALE. Comme linguale, elle eſt commuable avec toutes les autres articulations de même organe: comme dentale, elle ſe change plus aiſément & plus fréquemment avec les autres articulations linguales produites par le même méchaniſme; mais elle a avec ſa foible la plus grande affinité poſſible. De-là vient qu'on la trouve ſouvent employée pour *d* chez les anciens, qui ont dit *ſept*, *aput*, *quot*, *haut*, pour *ſed*, *apud*, *quod*, *haud*; & au contraire *adque* pour atque.

Cette derniere propriété eſt la cauſe de la maniere dont nous prononçons le *d* final, quand le mot ſuivant commence par une voyelle ou par un *h* aſpiré; nous changeons *d en t*, & nous prononçons *grand exemple*, *grand homme*, comme s'il y avoit *grant exemple*, *grant homme*. Ce n'eſt pas abſolument la néceſſité du méchaniſme qui nous conduit à ce changement; c'eſt le beſoin de la netteté: ſi l'on prononçoit foiblement le *d* de *grand écuyer*, comme celui de *grande écurie*, la diſtinction des genres ne ſeroit plus marquée par la prononciation.

Une permutation remarquable du *t*, c'eſt celle par laquelle nous le prononçons comme une *s*, comme dans *objection*, *patient*. *Voyez* S. Scioppius, dans ſon traité *de Orthopoeiâ*, qui eſt à la fin de ſa *Grammaire philoſophique*, nous trouve ridicules en cela: *Maxime tamen*, dit-il, *in ea afferenda ridiculi ſunt Galli*, *quos cum* intentio *dicentes audias*, intentio *an* intenſio *illa ſit*, *diſcernere haud quaquam poſſis*. Il ajoute un peu plus bas: *Non poteſt vocalis poſt* T *poſita eam habere vim*, *ut ſonum illum qui* T *litteræ ſuus ac proprius eſt immutet*: *nam ut ait Fabius*, hic eſt uſus litterarum ut cuſtodiant voces, & velut depoſitum reddant legentibus: *itaque ſi in* juſti, *ſonus litteræ* T *eſt affinis ſono* D, *ac ſine ullo ſibilo*, *non poteſt ille alius atque alius eſſe in* juſtitia.

Il abuſe, comme preſque tous les néographes, de la maxime de Quintilien: les lettres ſont véritablement deſtinées à conſerver les ſons; mais elles ne peuvent le faire qu'au moyen de la ſignification arbitraire qu'elles ont reçue de l'autorité de l'uſage, puiſqu'elles n'ont aucune ſignification propre & naturelle. Que l'on reproche à notre uſage, j'y conſens, de n'avoir pas toute la ſimplicité poſſible: c'eſt un défaut qui lui eſt commun avec les uſages de toutes les langues, & qui par conſéquent, ne nous rend pas plus ridicules en ce point, que ne le ſont en d'autres les autres nations.

La lettre & l'articulation *t* ſont euphoniques chez nous, lorſque par inverſion, nous mettons après le troiſieme perſonne ſinguliere les mots *il*, *elle*, & *on*, & que cette troiſieme perſonne finit par une voyelle; comme *a-t-il reçu*, *aime-t-elle*, *y alla-t-on*: & dans ce cas, la lettre *t* ſe place, comme on voit, entre deux tirets. La lettre euphonique & les tirets déſignent l'union intime & indiſſoluble du ſujet, *il*, *elle*, ou *on*, avec le verbe; & le choix du *t* par préférence vient de ce qu'il eſt la marque ordinaire de la troiſieme perſonne. *Voyez* N.

T dans les anciens monumens ſignifie aſſez ſouvent *Titus* ou *Tullius*.

C'étoit auſſi une note numerale qui valoit 160; & avec une barre horiſontale au-deſſus, $\overline{T}$ vaut 160000. Le *T* avec une ſorte d'accent aigu par en-haut, valoit chez les Grecs 300; & ſi l'accent étoit en-bas, il valoit 1000 fois 300, *T* = 300000. Le ט des Hébreux vaut 9; & avec deux points diſpoſés au-deſſus horiſontalement, ט̈ vaut 9000.

Nos monnoies marquées d'un *T*, ont été frappées à Nantes. (*E. R. M. B.*)

T τ *t*, ces trois premiers *t*, dans leur figure ſont de vrais *i* en ôtant le point & barrant la partie ſupérieure. Le quatrieme a de plus une ligne mixte renverſée à la partie inférieure. Ils ſe forment dans leur premiere partie du mouvement ſimple du poignet, & dans la ſeconde le poignet agit de concert avec les doigts. *Voyez les Planch. de l'Ecriture.*

T, *terme de Chirurgie*, c'eſt le nom d'un bandage ainſi dit à raiſon de ſa figure. Il eſt deſtiné à contenir l'appareil convenable à l'opération de la fiſtule à l'anus, aux maladies du périnée & du fondement. On le fait avec deux bandes longues d'une aune, & plus ou moins larges, ſuivant le beſoin. La bande tranſverſale ſert à entourer le corps ſur les hanches; la perpendiculaire eſt couſue au milieu de celle-ci; elle eſt fendue juſqu'à ſix ou huit travers de doigt de la ceinture. Le plein de cette bande paſſe entre les feſſes, & s'appuie ſur le périnée; les deux chefs ſont conduits à droite & à gauche entre la cuiſſe & les parties naturelles, pour venir s'attacher à la ceinture par un nœud en boucle de chaque côté. *Voyez* ce que nous avons dit de ce bandage à l'*article* FISTULE A L'ANUS, au *mot* FISTULE. La *figure* 14 *Planche XXVI.* repréſente un *T* ſimple; & la *figure* 13. montre un double *T*. Dans celui-ci il y a deux branches perpendiculaires, couſues à quatre travers de doigt de diſtance l'une de l'autre. Le double *T* convient plus particulierement pour l'opération de la taille & pour les maladies du périnée; parce qu'on croiſe les deux branches ſur le lieu malade, & qu'on laiſſe l'anus libre & à découvert: avantage que n'a point le *T* ſimple. Sur les conditions du linge propre à faire le bandage en *T*, *voyez le mot* BANDE. (*Y*)

T, *en terme de mines* ou *d'Artillerie*, ſe dit d'une figure qui a beaucoup de rapport à celle d'un *T*, & qui ſe forme par la diſpoſition & l'arrangement des fourneaux, chambres, ou logemens, qui ſe font ſous une piece de fortification pour la faire ſauter. *Voy.* MINE. (*Q*)

T, *en Muſique*; cette lettre ſe trouve quelquefois dans les partitions, pour déſigner la partie de la taille, lorſque cette taille prend la place de la baſſe, & qu'elle eſt écrite ſur la même portée, la baſſe gardant le *tacet*. *Voyez* TAILLE.

Quelquefois dans les parties de ſymphonie le *T* ſignifie *tous* ou *tutti*, & eſt oppoſé à la lettre *S*, ou au mot *ſeul* ou *ſolo*, qui alors doit néceſſairement avoir été écrit auparavant dans la même partie.

Enfin, le *T* ou *tr*, ſur une note, marque dans la muſique italienne, ce qu'ils appellent *trillo*, & nous, *tremblement* ou *cadence*. Ce *T*, dans la muſique françoiſe, a pris la forme d'une petite croix. (*S*)

T, *dans le Commerce*, eſt d'uſage dans quelques abréviations; ainſi *TR*ᵉ, abregent *traits* ou *traites*, & pour livres ſterlings, on met *L. ST.* *Voyez* ABRÉVIATION. *Dictionnaire de Commerce.*

T A

TA, *ou* SA, *ou* TSJA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbre fruitier du Japon, dont les branches pouſſent ſans ordre dès le pié. Ses feuilles deviennent ſemblables à celles du ceriſier, après avoir reſſemblé, dans leur jeuneſſe, à celles de l'évonyme; ſa fleur differe peu de la roſe des champs. La capſule ſéminale, qui eſt comme ligneuſe, s'ouvre dans ſa maturité, & donne deux ou trois ſemences, dont

chacune contient un ſeul noyau de la figure d'une châtaigne, & couvert d'une écorce fort ſemblable, mais plus petit.

TAAS, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'empire Ruſſien, au pays des Samoyédes. Cette riviere ſemble tirer ſa ſource d'une vaſte forêt qui n'eſt pas loin de Jéniſcéa; & après avoir arroſé une vaſte étendue de pays, elle ſe jette dans l'Oby, à la gauche de ce fleuve. (*D. J.*)

TAATA, (*Géog. mod.*) ville de haute Egypte, entre Girgé & Cardouſſe, à une centaine de lieues du Caire, & ſeulement à un demi-mille du rivage du Nil. Paul Lucas ne dit que des menſonges ſur cette ville; la montagne qui borne le Nil, les grottes de la montagne, les tombeaux, & le ſerpent qui s'y trouvent. (*D. J.*)

TAAUT, ſ. m. (*Mythol. Egypt.*) *Taautes*, *Taautus*, *Tuautes*, *Theuth*, *Thot*, *Thooth*, *Thoith*, &c. car ce mot eſt écrit dans les auteurs de toutes les manieres différentes; c'eſt le nom propre d'un dieu des Egyptiens, & autres peuples; tout ce que nous en ſavons nous vient de Sanchoniaton, par Euſebe qui même, ſelon les apparences, ne nous a pas toujours rendu les vrais détails de l'auteur égyptien. (*D. J.*)

TABA ou TABO-SEIL, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom ſous lequel les Negres qui habitent la côte de grain en Afrique déſignent leur roi, dont le pouvoir eſt très-arbitraire, vû que les peuples le regardent comme un être d'une nature fort ſupérieure à la leur. Sentiment qui eſt fortifié par les prêtres du pays, qui, comme en beaucoup d'autres endroits, ſont les plus fermes ſupports de la tyrannie & du deſpotiſme, lorſqu'ils n'y ſont point ſoumis eux-mêmes.

TABAC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) herbe originaire des pays chauds, ammoniacale, âcre, cauſtique, narcotique, vénéneuſe, laquelle cependant préparée par l'art, eſt devenue dans le cours d'un ſiecle, par la biſarrerie de la mode & de l'habitude, la plante la plus cultivée, la plus recherchée, & l'objet des délices de preſque tout le monde qui en fait uſage, ſoit par le nez, en poudre; ſoit en fumée, avec des pipes; ſoit en machicatoire, ſoit autrement.

On ne la connoît en Europe, que depuis la découverte de l'Amérique par les Eſpagnols; & en France, depuis l'an 1560. On dit qu'Hermandès de Tolede, eſt un des premiers qui l'ait envoyée en Eſpagne & en Portugal. Les auteurs la nomment en latin *nicotiana*, *petunum*, *tabacum*, &c. Les Amériquains qui habitent le continent l'appellent *pétun*, & ceux des îles *yolt*.

Les François lui ont auſſi donné ſucceſſivement différens noms. Premierement, ils l'appellerent *nicotiane*, de Jean Nicot, ambaſſadeur de François II. auprès de Sébaſtien, roi de Portugal en 1559, 1560, & 1561; miniſtre connu des ſavans par divers ouvrages, & principalement par ſon dictionnaire françois-latin, *in-fol.* dont notre langue ne peut ſe paſſer. Il envoya cette plante de Portugal en France, avec de la graine pour en ſemer, dont il fit préſent à Catherine de Médicis, d'où vient qu'on la nomma *herbe à la reine*. Cette princeſſe ne put cependant jamais la faire appeller *médicée*. Enſuite on nomma le tabac, *herbe du grand-prieur*, à cauſe du grand-prieur de France de la maiſon de Lorraine qui en uſoit beaucoup; puis l'*herbe de ſainte-croix* & l'*herbe de tournabon*, du nom des deux cardinaux, dont le dernier étoit nonce en France, & l'autre en Portugal; mais enfin, on s'eſt réduit à ne plus l'appeller que *tabac*, à l'exemple des Eſpagnols, qui nommoient *tabaco*, l'inſtrument dont ils ſe ſervoient pour former leur *pétun*.

Sa racine eſt annuelle; ſon calice eſt ou long, tubuleux, & partagé en cinq quartiers longs & aigus; ou ce calice eſt court, large, & partagé en cinq quartiers obtus. Sa fleur eſt monopétale, en entonnoir, découpée en cinq ſegmens aigus & profonds, étendus en étoile; elle a cinq étamines: ſon fruit eſt membraneux, oblong, rondelet, & diviſé par une cloiſon en deux cellules.

On compte quatre eſpeces principales de *tabac*; ſavoir, 1°. *nicotiana major*, *latifolia*, C. B. P. françois grand *tabac*, grand *pétun*; 2°. *nicotiana major*, *anguſti folia*, *I. R. B.* C. B. P. 3°. *nicotiana minor*, C. B. P. 4°. *minor*, *folii rugoſioribus*.

La premiere eſpece pouſſe une tige à la hauteur de cinq ou ſix piés, groſſe comme le pouce, ronde, velue, remplie de moëlle blanche. Ses feuilles ſont très-larges, épaiſſes, mollaſſes, d'un verd pâle, d'environ un pié de long, ſans queue, velues, un peu pointues, nerveuſes, glutineuſes au toucher, d'un goût âcre & brûlant. Ses fleurs croiſſent au ſommet des tiges; elles ſont d'un rouge pâle, diviſées par les bords en cinq ſegmens, & reſſemblant à de longs tubes creux. Ses vaiſſeaux ſéminaux ſont longs, pointus par le bout, diviſés en deux loges, & pleins d'un grand nombre de petites ſemences brunes. Sa racine eſt fibreuſe, blanche, d'un goût âcre & brûlant. Ses fleurs croiſſent au ſommet des tiges; elles ſont d'un rouge pâle, diviſées par les bords en cinq ſegmens, & reſſemblant à de longs tubes creux. Ses vaiſſeaux ſéminaux ſont longs, pointus par le bout, diviſés en deux loges, & pleins d'un grand nombre de petites ſemences brunes. Sa racine eſt fibreuſe, blanche, d'un goût fort âcre. Toute la plante a une odeur forte nauſéabonde. Cette plante diminue conſidérablement en ſéchant, & comme on dit aux îles, à la pente; cette diminution eſt cauſe que les Anglois en font moins de cas que de la ſeconde eſpece. En échange, c'eſt celle qu'on préfere pour la culture en Allemagne, du côté d'Hanovre & de Strasbourg, parce qu'elle eſt moins délicate.

La ſeconde eſpece differe de la précédente, en ce que ſes feuilles ſont plus étroites, plus pointues, & attachées à leur tige par des queues aſſez longues; ſon odeur eſt moins forte; ſa fumée plus douce & plus agréable au fumeur. On cultive beaucoup cette eſpece dans le Bréſil, à Cuba, en Virginie & en d'autres lieux de l'Amérique, où les Anglois ont des établiſſemens.

La troiſieme eſpece vient des Colonies françoiſes dans les Indes occidentales, & elle réuſſit fort bien dans nos climats.

La quatrieme eſpece nommée petit *tabac* anglois, eſt plus baſſe & plus petite que les précédentes. Ses tiges rondes & velues, s'élevent à deux ou trois piés de hauteur. Ses feuilles inférieures ſont aſſez larges, ovales, émouſſées par la pointe, & gluantes au toucher; elles ſont plus petites que les feuilles des autres eſpeces de *tabacs*; celles qui croiſſent ſur les tiges ſont auſſi plus petites que les inférieures, & ſont rangées alternativement. Ses fleurs ſont creuſes & en entonnoir; leurs feuilles ſont diviſées par le bord en cinq ſegmens; elles ſont d'un verd jaunâtre, & placées dans des calices velus. Ce *tabac* a la ſemence plus groſſe que la premiere eſpece; cette ſemence ſe forme dans des vaiſſeaux ſéminaux; on la ſeme dans des jardins, & elle fleurit en Juillet & en Août.

Toutes les nicotianes dont on vient de parler, ſont cultivées dans les jardins botaniques par curioſité; mais le *tabac* ſe cultive pour l'uſage en grande quantité dans pluſieurs endroits de l'Amérique, ſur-tout dans les îles Antilles, en Virginie, à la Havance, au Bréſil, auprès de la ville de Comana, & c'eſt ce dernier qu'on nomme *tabac* de Verine.

Le *tabac* croît auſſi par-tout en Perſe, particulierement dans la Suſiane, à Hamadan, dans la Caramanie deſerte, & vers le ſein Perſique; ce dernier eſt le meilleur. On ne ſait point ſi cette plante eſt originaire du pays ou ſi elle y a été tranſportée. On croit communément qu'elle y a paſſé d'Egypte, & non pas des Indes orientales.

Il nous vient du *tabac* du levant, des côtes de Grece & l'Archipel, par feuilles attachées enſemble. Il s'en cultive auſſi beaucoup en Allemagne & en Hollande. Avant que ſa culture fût prohibée en France, elle y étoit très-commune, & il réuſſiſſoit à merveille, particulierement en Guyenne, du côté de Bordeaux & de Clerac, en Bearn, vers Pau; en Normandie, aux environs de Léry; & en Artois, près Saint-Paul.

On ne peut voir, ſans ſurpriſe, que la poudre ou la fumée d'une herbe vénéneuſe, ſoit devenue l'objet d'une ſenſation délicate preſque univerſelle: l'habitude changée en paſſion, a promptement excité un zele d'intérêt pour perfectionner la culture & la fabrique d'une choſe ſi recherchée, & la nicotiane eſt devenue par un goût général, une branche très-étendue du commerce de l'*Europe*, & de celui d'Amérique.

A peine fut-elle connue dans les jardins des curieux, que divers médecins, amateurs des nouveautés, l'employerent intérieurement & extérieurement, à la guériſon des maladies. Ils en tirerent des eaux diſtillées, & de l'huile par infuſion ou par la diſtilla-

tion;

tion, ils en préparerent des sirops & des onguens qui subsistent encore aujourd'hui.

Ils la recommanderent en poudre, en fumée, en machicatoire, en errhine, pour purger, disoient-ils, le cerveau & le décharger de sa pituite surabondante. Ils louerent ses feuilles appliquées chaudes pour les tumeurs œdémateuses, les douleurs de jointures, la paralysie, les furoncles, la morsure des animaux venimeux; ils recommanderent aussi ces mêmes feuilles broyées avec du vinaigre, ou incorporées avec des graisses en onguent, & appliquées à l'extérieur pour les maladies cutanées; ils en ordonnerent la fumée, dirigée dans la matrice, pour les suffocations utérines; ils vanterent la fumée, le suc & l'huile de cette herbe, comme un remede odontalgique; il en prescrivirent le sirop dans les toux invétérées, l'asthme, & autres maladies de la poitrine. Enfin, ils inonderent le public d'ouvrages composés à la louange de cette plante; tels sont ceux de Monardes, d'Everhartus, de Néander, &c.

Mais plusieurs autres *Médecins*, éclairés par une théorie & une pratique plus savante, penserent bien différemment des propriétés du *tabac* pour la guérison des maladies; ils jugerent avec raison, qu'il n'y avoit presque point de cas où son usage dût être admis. Son âcreté, sa causticité, sa qualité narcotique le prouvent d'abord. Sa saveur nauséabonde est un signe de sa vertu émétique & cathartique; cette saveur qui est encore brûlante & d'une acrimonie qui s'attache fortement à la gorge, montre une vertu purgative très-irritante. Mais en même tems que la nicotiane a ces qualités, son odeur fœtide indique qu'elle agit par stupéfaction sur les esprits animaux, de même que le stramonium, quoiqu'on ne puisse expliquer comment elle possede à la fois une vertu stimulante & somnifere; peut-être que sa *narcoticité* dépend de la vapeur huileuse & subtile, dans laquelle son odeur consiste.

Sa poudre forme par la *seule* habitude, une titilation agréable sur *les nerfs de la membrane pituitaire*. Elle y excite dans le commencement des mouvemens convulsifs, ensuite une sensation plus douce, & finalement, il faut pour réveiller le chatouillement, que cette poudre soit plus aiguisée & plus pénétrante. C'est ce qui a engagé des détailleurs pour débiter leur *tabac* aux gens qui en ont fait un long usage, de le suspendre dans des retraits, afin de le rendre plus âcre, plus piquant, plus fort; & il faut avouer que l'analogie est bien trouvée. D'autres le mettent aux karabé pour l'imbiber tout-d'un-coup d'une odeur ammoniacale, capable d'affecter l'organe usé de l'odorat.

La fumée du *tabac* ne devient un plaisir à la longue, que par le *même méchanisme*; *mais cette habitude est plus nuisible qu'utile. Elle prive l'estomac du suc salivaire qui lui est le plus nécessaire pour la digestion; aussi les fumeurs sont-ils obligés* de boire beaucoup pour y remédier, & c'est par cette raison que le *tabac* supplée dans les camps à la modicité des vivres du malheureux soldat.

La *machication* du *tabac* a les mêmes inconvéniens, outre qu'elle gâte l'haleine, les dents, & qu'elle corrode les gencives.

Ceux qui se sont avisés d'employer pour remede le *tabac*, en petits cornets dans les narines, & de l'y laisser pendant le sommeil, ont bien-tôt éprouvé le mauvais effet de cette herbe; car les parties huileuses & subtiles, tombant dans la gorge & dans la trachée-artere, causent au réveil, des toux séches & des vomissemens violens.

Quant à l'application extérieure des feuilles du *tabac*, on a des remedes beaucoup meilleurs dans toutes les maladies, pour lesquelles on vante l'efficace de ce topique. Sa fumigation est très-rarement convenable dans les suffocations de la matrice.

L'huile du *tabac* irrite souvent le mal des dents; & quand elle le dissipe, ce n'est qu'après avoir brûlé le nerf par sa causticité. Si quelques personnes ont appaisé leurs douleurs de dents, en fumant la nicotiane, ce sont des gens qui ont avalé de la fumée, & qui s'en sont enyvrés. On ne persuadera jamais aux Physiciens qui connoissent la fabrique délicate des poumons, que le sirop d'une plante âcre & caustique soit recommandable dans les maladies de la poitrine.

La décoction des feuilles de *tabac* est un vomitif, qu'il n'est guere permis d'employer, soit de cette maniere, soit en remede, que dans les cas les plus pressans, comme dans l'apopléxie & la léthargie.

L'huile distillée de cette plante est un si puissant émétique, qu'elle excite quelquefois le vomissement, en mettant pendant quelque tems le nez sur la fiole dans laquelle on la garde. Un petit nombre de gouttes de cette huile injectées dans une plaie, cause des accidens mortels, comme l'ont prouvé des expériences faites sur divers animaux, par Harderus & Redi.

Si quelque recueil académique contient des observations ridicules à la louange du *tabac*, ce sont assurément les mémoires des curieux de la nature; mais on n'est pas plus satisfait de celles qu'on trouve dans la plûpart des auteurs contre l'usage de cette plante. Un Pauli, par exemple, nous assure que le *tabac* qu'on prend en fumée, rend le crâne tout noir. Un Borrhy, dans une lettre à Bartholin, lui mande, qu'une personne s'étoit tellement desséchée le cerveau à force de prendre du *tabac*, qu'après sa mort on ne lui trouva dans la tête qu'un grumeau noir, composé de membranes. Il est vrai que dans le tems de tous ces écrits, le *tabac* avoit allumé une guerre civile entre les Médecins, pour ou contre son usage, & qu'ils employerent sans scrupule, le vrai & le faux pour faire triompher leur parti. Le roi Jacques lui-même, se mêla de la querelle; mais si son regne ne fut qu'incapacité, son érudition n'étoit que pédanterie. (*D. J.*)

TABAC, *culture du* (*Comm.*) ce fut vers l'an 1520 que les Espagnols trouverent cette plante dans le Jucatan, province de la Terre-ferme; & c'est delà que sa culture a passé à Saint-Domingue, à Mariland, & à la Virginie.

Vers l'an 1560, Jean Nicot, à son retour de Portugal, présenta cette plante à Catherine de Médicis; ce qui fit qu'on l'appella *la nicotiane*. Le cardinal de Sainte-Croix & Nicolas Tonaboni la vanterent en Italie sous le nom d'*herbe sainte*, que les Espagnols lui avoient donné à cause de ses vertus. Cependant l'herbe sainte, loin d'être également accueillie de tout le monde, alluma la guerre entre les Savans; les ignorans en grand nombre y prirent parti, & les femmes mêmes se déclarerent pour ou contre une chose qu'elles ne connoissoient pas mieux que les affaires sérieuses qui se passoient alors en Europe, & qui en changerent toute la face.

On fit plus de cent volumes à la louange ou au blâme du *tabac*; un allemand nous en a conservé les titres. Mais malgré les adversaires qui attaquerent l'usage de cette plante, son luxe séduisit toutes les nations, & se répandit de l'Amérique jusqu'au Japon.

Il ne faut pas croire qu'on le combattît seulement avec la plume; les plus puissans monarques le proscrivirent très séverement. Le grand duc de Moscovie, Michel Féderowits, voyant que la capitale de ses états, bâtie de maisons de bois, avoit été presque entierement consumée par un incendie, dont l'imprudence des fumeurs qui s'endormoient la pipe à la bouche, fut la cause, défendit l'entrée & l'usage du *tabac* dans ses états, premierement sous peine de la bastonnade, qui est un châtiment très-cruel en ce pays-là; ensuite sous peine d'avoir le nez coupé; & enfin, de perdre la vie. Amurath IV. empereur des Turcs, & le roi de Perse Scach-Sophi firent les mêmes défenses dans leurs empires, & tous les mêmes peines. Nos monarques d'occident, plus rusés politiques, chargerent de droits exorbitans l'entrée du *tabac* dans leurs royaumes, & laisserent établir un usage qui s'est à la fin changé en nécessité. On mit en France en 1629 trente sols par livre d'impôt sur le pétun, car alors le *tabac* s'appelloit ainsi; mais comme la consommation de ce nouveau luxe est devenue de plus en plus considérable, on en a multiplié proportionnellement les plantations dans tous les pays du monde. On peut voir la maniere dont elles se font à Ceylan, dans les *Transact. philos. n°. 178. p. 1145 & suiv.* Nous avons sur-tout des ouvrages précieux écrits en anglois, sur la culture du *tabac* en Mariland & en Virginie; en voici le précis fort abrégé.

On ne connoît en Amérique que quatre sortes de *tabacs*; le pétun, le *tabac* à langue, le *tabac* d'amazone, & le *tabac* de Verine; ces quatre especes fleurissent & portent toutes de la graine bonne pour se reproduire; toutes les quatre peuvent croître à la hauteur de 5 ou 6 piés de haut, & durer plusieurs années, mais ordinairement on les arrête à la hauteur de deux piés, & on les coupe tous les ans.

Le *tabac* demande une terre grasse, médiocrement for-

forte, unie, profonde, & qui ne ſoit pas ſujette aux inondations; les terres neuves lui ſont infiniment plus propres que celles qui ont déja ſervi.

Après avoir choiſi ſon terrein, on mêle la graine du *tabac* avec ſix fois autant de cendre ou de ſable, parce que ſi on la ſemoit ſeule, ſa petiteſſe la feroit pouſſer trop épais, & il ſeroit impoſſible de tranſplanter la plante ſans l'endommager. Quand la plante a deux pouces d'élevation hors de terre, elle eſt bonne à être tranſplantée. On a grand ſoin de ſarcler les couches, & de n'y laiſſer aucunes mauvaiſes herbes, dès que l'on peut diſtinguer le *tabac*; il doit toujours être ſeul & bien net.

Le terrein étant nettoyé, on le partage en allées diſtantes de trois piés les unes des autres, & paralleles, ſur leſquelles on plante en quinconce des piquets éloignés les uns des autres de trois piés. Pour cet effet, on étend un cordeau diviſé de trois en trois piés par des nœuds, ou quelques autres marques apparentes, & l'on plante un piquet en terre à chaque nœud ou marque.

Après qu'on a achevé de marquer les nœuds du cordeau, on le leve, on l'étend trois piés plus loin, obſervant que le premier nœud ou marque ne correſponde pas vis-à-vis d'un des piquets plantés, mais au milieu de l'eſpace qui ſe trouve entre deux piquets, & on continue de marquer, ainſi tout le terrain avec des piquets, afin de mettre les plantes au lieu des piquets, qui, de cette maniere, ſe trouvent plus en ordre, plus aiſées à ſarcler, & éloignées les unes des autres ſuffiſamment pour prendre la nourriture qui leur eſt néceſſaire. L'expérience fait connoître qu'il eſt plus à-propos de planter en quinconce, qu'en quarré, & que les plantes ont plus d'eſpace pour étendre leurs racines, & pouſſer les feuilles, que ſi elles faiſoient des quarrés parfaits.

Il faut que la plante ait au-moins ſix feuilles pour pouvoir être tranſplantée. Il faut encore que le tems ſoit pluvieux ou tellement couvert, que l'on ne doute point que la pluie ne ſoit prochaine; car de tranſplanter en tems ſec, c'eſt riſquer de perdre tout ſon travail & ſes plantes. On leve les plantes doucement, & ſans endommager les racines. On les couche proprement dans des paniers, & on les porte à ceux qui doivent les mettre en terre. Ceux-ci ſont munis d'un piquet d'un pouce de diametre, & d'environ quinze pouces de longueur, dont un bout eſt pointu, & l'autre arrondi.

Ils ſont avec cette eſpece de poinçon un trou à la place de chaque piquet qu'ils levent, & y mettent une plante bien droite, les racines bien étendues: ils l'enfoncent juſqu'à l'œil, c'eſt-à-dire, juſqu'à la naiſſance des feuilles les plus baſſes, & preſſent mollement la terre autour de la racine, afin qu'elle ſoutienne la plante droite ſans la comprimer. Les plantes ainſi miſes en terre, & dans un tems de pluie, ne s'arrêtent point, leurs feuilles ne ſouffrent pas la moindre altération, elles reprennent en 24 heures, & profitent à merveille.

Un champ de cent pas en quarré contient environ dix mille plantes: on compte qu'il faut quatre perſonnes pour les entretenir, & qu'elles peuvent rendre quatre mille livres peſant de *tabac*, ſelon la bonté de la terre, le tems qu'on a planté, & le ſoin qu'on en a pris; car il ne faut pas s'imaginer qu'il n'y a plus rien à faire, quand la plante eſt une fois en terre. Il faut travailler ſans ceſſe à ſarcler les mauvaiſes herbes, qui conſommeroient la plus grande partie de ſa nourriture. Il faut l'arrêter, la rejettonner, ôter les feuilles piquées de vers, de chenilles, & autres inſectes; en un mot avoir toujours les yeux & les mains deſſus juſqu'à ce qu'elle ſoit coupée.

Lorſque les plantes ſont arrivées à la hauteur de deux piés & demi ou environ, & avant qu'elles fleuriſſent, on les arrête, c'eſt-à-dire, qu'on coupe le ſommet de chaque tige, pour l'empêcher de croître & de fleurir; & en même tems on arrache les feuilles les plus baſſes, comme plus diſpoſées à toucher la terre, & à ſe remplir d'ordures. On ôte auſſi toutes celles qui ſont viciées, piquées de vers, ou qui ont quelque diſpoſition à la pourriture, & on ſe contente de laiſſer huit ou dix feuilles tout-au-plus ſur chaque tige, parce que ce petit nombre bien entretenu rend beaucoup plus de *tabac*, & d'une qualité infiniment meilleure, que ſi on laiſſoit croître toutes celles que la plante pourroit produire. On a encore un ſoin particulier d'ôter tous les bourgeons ou rejettons que la force de la ſeve fait pouſſer entre les feuilles & la tige; car outre que ces rejettons ou feuilles avortées ne viendroient jamais bien, elles attireroient une partie de la nourriture des véritables feuilles qui n'en peuvent trop avoir.

Depuis que les plantes ſont arrêtées juſqu'à leur parfaite maturité, il faut cinq à ſix ſemaines, ſelon que la ſaiſon eſt chaude, que le terrein eſt expoſé, qu'il eſt ſec ou humide. On viſite pendant ce tems-là, au-moins deux ou trois fois la ſemaine, les plantes pour les rejettonner, c'eſt-à-dire en arracher tous les rejettons, fauſſes tiges ou feuilles, qui naiſſent tant ſur la tige qu'à ſon extrémité, ou auprès des feuilles.

Le *tabac* eſt ordinairement quatre mois ou environ en terre, avant d'être en état d'être coupé. On connoît qu'il approche de ſa maturité, quand les feuilles commencent à changer de couleur, & que leur verdure vive & agréable, devient peu-à-peu plus obſcure; elles panchent alors vers la terre, comme ſi la queue qui les attache à la tige, avoit peine à ſoutenir le poids du ſuc dont elles ſont remplies: l'odeur douce qu'elles avoient, ſe fortifie, s'augmente, & ſe répand plus au loin. Enfin quand on s'apperçoit que les feuilles caſſent plus facilement lorſqu'on les ploie, c'eſt un ſigne certain que la plante a toute la maturité dont elle a beſoin, & qu'il eſt tems de la couper.

On attend pour cela que la roſée ſoit tombée, & que le ſoleil ait deſſéché toute l'humidité qu'elle avoit répandue ſur les feuilles: alors on coupe les plantes par le pié. Quelques-uns les coupent entre deux terres, c'eſt-à-dire, environ un pouce au-deſſous de la ſuperficie de la terre; les autres à un pouce ou deux au-deſſus; cette derniere maniere eſt la plus uſitée. On laiſſe les plantes ainſi coupées auprès de leurs ſouches le reſte du jour, & on a ſoin de les retourner trois ou quatre fois, afin que le ſoleil les échauffe également de tous les côtés, qu'il conſomme une partie de leur humidité, & qu'il commence à exciter une fermentation néceſſaire pour mettre leur ſuc en mouvement.

Avant que le ſoleil ſe couche, on les tranſporte dans la caſe qu'on a préparée pour les recevoir, ſans jamais laiſſer paſſer la nuit à découvert aux plantes coupées, parce que la roſée qui eſt très-abondante dans ces climats chauds, rempliroit leurs pores ouverts par la chaleur du jour précédent, & en arrêtant le mouvement de la fermentation déjà commencée, elle diſpoſeroit la plante à la corruption & à la pourriture.

C'eſt pour augmenter cette fermentation, que les plantes coupées & apportées dans la caſe, ſont étendues les unes ſur les autres, & couvertes de feuilles de baliſier amorties, ou de quelques nattes, avec des planches par-deſſus, & des pierres pour les tenir en ſujétion: c'eſt ainſi qu'on les laiſſe trois ou quatre jours, pendant leſquels elles fermentent, ou pour parler comme aux îles françoiſes, elles reſſuent, après quoi on les fait ſécher dans les caſes ou ſueries.

On y conſtruit toujours ces maiſons à portée des plantations; elles ſont de différentes grandeurs, à-proportion de l'étendue des plantations; on les bâtit avec de bons piliers de bois fichés en terre & bien traverſés par des poutres & poutrelles, pour ſoutenir le corps du bâtiment. Cette carcaſſe faite, on la garnit de planches, en les poſant l'une ſur l'autre, comme l'on borde un navire, ſans néanmoins que ces planches ſoient bien jointes; elles ne ſont attachées que par des chevilles de bois.

La couverture de la maiſon eſt auſſi couverte de planches, attachées l'une ſur l'autre ſur les chevrons, de maniere que la pluie ne puiſſe entrer dans la maiſon: & cependant on obſerve de laiſſer une ouverture entre le toit & le corps du bâtiment, enſorte que l'air y paſſe ſans que la pluie y entre, parce qu'on entend bien que le toit doit déborder le corps du bâtiment. On n'y fait point de fenêtres, on y voit aſſez clair, le jour y entrant ſuffiſamment par les portes & par les ouvertures pratiquées entre le toit & le corps du bâtiment.

Le ſol ordinaire de ces maiſons eſt la terre même; mais comme on y poſe les *tabacs*, & que dans des tems humides la fraîcheur peut les humecter & les corrompre, il eſt plus prudent de faire des planchers, que l'on forme avec des poutrelles & des planches chevillées par-deſſus. La hauteur du corps du bâtiment eſt de quinze à ſeize piés, celle du toit juſqu'au faîte de dix à douze piés. En-

En-dedans du bâtiment, on y place en-travers de petits chevrons qui sont chacun de deux pouces & demi en quarré; le premier rang est posé à un pié & demi ou deux piés au-dessous du faîte, le deuxieme rang à quatre piés & demi au-dessous, le troisieme de même, *&c.* jusqu'à la hauteur de l'homme: les chevrons sont rangés à cinq piés de distance l'un de l'autre, ils servent à poser les gaulettes, auxquelles on prend les plantes de *tabac*.

Dès que le *tabac* a été apporté dans des civieres à la suerie, on le fait rafraîchir en étendant sur le plancher des lits de trois plantes couchées l'une sur l'autre. Quand il s'est rafraîchi environ douze heures, on passe dans le pié de chaque plante une brochette de bois, d'une façon à pouvoir être accrochée & tenir aux gaulettes, & tout-de-suite on les met ainsi à la pente, en observant de ne les point presser l'une contre l'autre. On laisse les plantes à la pente jusqu'à ce que les feuilles soient bien seches; alors on profite du premier tems humide qui arrive, & qui permet de les manier sans les briser. Dans ce tems favorable on détache les plantes de la pente, & à mesure on arrache les feuilles de la tige, pour en former des manoques; chaque manoque est composée de dix à douze feuilles, & elle se lie avec une feuille. Quand la manoque n'a point d'humidité, & qu'elle peut être pressée, on la met en boucaux.

Le *tabac* fort de Virginie, se cultive encore avec plus de soin que le *tabac* ordinaire, & chaque manoque de ce *tabac* fort, n'est composée que de quatre à six feuilles, fortes, grandes, & qui doivent être d'une couleur de marron foncé; on voit par-là qu'on fait en Virginie, deux sortes de manoques de *tabac* qu'on nomme premiere & seconde sorte.

Quant au merrain des boucaux, on se sert pour le faire du chêne blanc, qui est un bois sans odeur; d'autres sortes de bois sont également bons pourvu qu'ils n'ayent point d'odeur. *On distribue le bois en merrain, au-moins six mois avant que d'être employé.* Les boucaux *se font tous d'une même grandeur; ils ont 4 piés de haut sur 32 pouces de diametre dans leur milieu; ils contiennent cinq ou 600 liv. de tabac, seulement pressées par* l'homme, & jusqu'à mille livres lorsqu'ils sont pressés à la presse; les boucaux du *tabac* fort, pesent encore davantage.

Telle est la culture du *tabac* que les fermiers de France achetent des Anglois pour environ quatre millions chaque année. Il est vrai cependant que quand le revenu du *tabac* seroit, comme on l'a dit, pour eux de quarante millions par an, il ne surpasseroit pas encore ce que la Louisiane mise en valeur pour cette denrée, produiroit annuellement à l'état au bout de quinze ans; mais jamais les *tabacs* de la Louisiane ne seront cultivés & achetés sans la liberté du commerce. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TABAC, *manufacture de*. Le *tabac* regardé comme plante usuelle & de pur agrément, n'est connu en France que depuis environ 1600. Le premier arrêt qui survint à ce sujet, fut pour en défendre l'usage, que l'on croyoit pernicieux à la santé; ce préjugé fut promptement détruit par la certitude du contraire, & le goût pour le *tabac* s'étendit assez généralement & en très peu de tems dans toute l'Europe; il est devenu depuis un objet important de commerce qui s'est accru de jour en jour. Cette denrée s'est vendue librement en France au moyen d'un droit de 30 sols qu'elle payoit à l'entrée jusqu'en 1674, qu'il en a été formé un privilege exclusif qui depuis a subsisté presque sans interruption.

A mesure que le goût de cette denrée prenoit faveur en France, il s'y établissoit des plantations, on la cultivoit même avec succès dans plusieurs provinces; mais la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, de faire concourir cette liberté avec le soutien du privilege, fit prendre le parti de supprimer toutes plantations dans l'intérieur de l'extension du privilege; on s'est servi depuis de feuilles de différens crûs étrangers en proportion & en raison de qualité des fabriques auxquelles chacun d'eux s'est trouvé propre.

Les matieres premieres que l'on emploie dans les manufactures de France, sont les feuilles de Virginie, de la Louisiane, de Flandres, d'Hollande, d'Alsace, du Palatinat, d'Ukraine, de Pologne & de Levant.

Les feuilles de l'Amérique en général, & surtout celles connues sous le nom de *l'inspection de Virginie*, sont celles qui pour le corps & la qualité conviennent le mieux à la fabrique des *tabacs* destinés pour la rape, celles d'Hollande entrent avec succès dans la composition des mêmes *tabacs*; parmi tous ces crûs différens, les feuilles les plus jaunes, les plus légeres & les moins piquantes, sont celles qui réussissent le mieux pour les *tabacs* destinés à fumer, & par cette raison celles du Levant & celles du Mariland y sont très-propres.

Il seroit difficile de fixer le degré de supériorité d'un crû sur l'autre; cela dépend entierement des tems plus ou moins favorables que la plante a essuyés pendant son séjour sur terre, de la préparation qui a été donnée aux feuilles après la récolte, & des précautions que l'on a prises ensuite pour les conserver & les employer dans leur point de maturité; de même il ne peut y avoir de procédé fixe sur la composition des *tabacs*; on doit avoir pour principe unique, lorsque le goût du consommateur est connu, d'entretenir chaque fabrique dans la plus parfaite égalité; c'est à quoi on ne parvient qu'avec une très-grande connoissance des matieres, une attention suivie sur la qualité actuelle, non-seulement du crû, mais, pour ainsi dire, de chaque feuille que l'on emploie, l'expérience dicte enfin s'il convient de faire des mélanges, & en quelle proportion ils doivent être faits.

Une manufacture de *tabacs* n'exige ni des machines d'une méchanique compliquée, ni des ouvriers d'une intelligence difficile à rencontrer; cependant les opérations en apparence les plus simples demandent la plus singuliere attention; rien n'est indifférent depuis le choix des matieres jusqu'à leur perfection.

Il se fabrique des *tabacs* sous différentes formes qui ont chacune leur dénomination particuliere & leur usage particulier.

Les *tabacs* en carottes destinés à être rappés & ceux en rolles propres pour la pipe, sont l'objet principal de la consommation.

On se contentera donc de faire ici le détail des opérations nécessaires pour parvenir à former des roles & des carottes, & on a cru ne pouvoir donner une idée plus nette & plus précise de cette manœuvre, qu'en faisant passer le lecteur, pour ainsi dire, dans chacun des atteliers qui la composent, par le moyen des Planches placées suivant l'ordre du travail, avec une explication relative à chacune.

Mais pour n'être point arrêté dans le détail de la fabrication, il paroît nécessaire de le faire préceder de quelques réflexions, tant sur les bâtimens nécessaires pour une manufacture & leur distribution, que sur les magasins destinés à contenir les matieres premieres & celles qui sont fabriquées.

Magasins. L'exposition est la premiere de toutes les attentions que l'on doit avoir pour placer les magasins; le soleil & l'humidité sont également contraires à la conservation des *tabacs*.

Les magasins destinés pour les matieres premieres doivent être vastes, & il en faut de deux especes, l'une pour contenir les feuilles anciennes qui n'ont plus de fermentation à craindre, & l'autre pour les feuilles plus nouvelles qui devant encore fermenter, doivent être souvent remuées, travaillées & empilées à différentes hauteurs.

La qualité des matieres de chaque envoi est reconnue à son entrée dans la manufacture, & les feuilles sont placées sans confusion dans les magasins qui leur sont propres afin d'être employées dans leur rang, lorsqu'elles sont parvenues à leur vrai point de maturité; sans cette précaution, on doit s'attendre à n'éprouver aucun succès dans la fabrication, & à essuyer des pertes & des déchets très-considérables.

Il ne faudroit pour les *tabacs* fabriqués que des magasins de peu d'étendue, si les *tabacs* pouvoient s'exposer en vente à la sortie de la main de l'ouvrier; mais leur séjour en magasin est un dernier degré de préparation très-essentiel; ils doivent y essuyer une nouvelle fermentation indispensable pour revivifier les sels dont l'activité s'étoit assoupie dans le cours de la fabrication; ces magasins doivent être proportionnés à la consommation, & doivent contenir une provision d'avance considérable.

A l'égard de l'exposition, elle doit être la même que pour les matieres premieres, & on doit observer de plus d'y ménager des ouvertures en oppositions droites, afin que l'air puisse y circuler & se renouveller sans cesse.

Bâtimens & atteliers. Les magasins de toute espece dans une manufacture de *tabac* devant supporter des poids énormes, il est bien difficile de pouvoir les établir assez solidement sur des planchers; on doit, autant

tant qu'il eſt poſſible, les placer à rez-de-chauſſée; la plûpart des atteliers de la fabrique ſont néceſſairement dans le même cas, parce que les uns ſont remplis de matieres préparées entaſſées, & les autres de machines dont l'effort exige le terrein le plus ſolide; ainſi les bâtimens deſtinés à l'exploitation d'une manufacture de *tabac*, doivent occuper une ſuperficie conſidérable.

Cependant rien n'eſt plus eſſentiel que de ne pas excéder la proportion néceſſaire à une manutention facile; ſans cette précaution, on ſe mettroit dans le cas de multiplier beaucoup la main-d'œuvre, d'augmenter la perte & le dépériſſement des matieres, & de rendre la régie plus difficile & moins utile.

Opération de la fabrique. I. opération, Epoulardage. L'*époulardage* eſt la premiere de toutes les opérations de la fabrique; elle conſiſte à ſéparer les manoques (on appelle *manoque* une poignée de feuilles plus ou moins forte, ſuivant l'uſage du pays, & liée par la tête par une feuille cordée), à les frotter aſſez ſous la main pour démaſtiquer les feuilles, les ouvrir, & les dégager des ſables & de la pouſſiere dont elles ont pu ſe charger.

Dans chaque manoque ou botte de feuilles de quelque crû qu'elles viennent, il s'en trouve de qualités différentes; rien de plus eſſentiel que d'en faire un triage exact; c'eſt de cette opération que dépend le ſuccès d'une manufacture, il en réſulte auſſi une très-grande économie par le bon emploi des matieres; on ne ſauroit avoir un chef trop conſommé & trop vigilant pour préſider à cet attelier.

Il faut, pour placer convenablement cet attelier, une piece claire & ſpacieuſe, dans laquelle on puiſſe pratiquer autant de bailles ou caſes, que l'on admet de triage dans les feuilles.

Les ouvriers de cet attelier ont communément autour d'eux, un certain nombre de mannes; le maître-ouvrier les change lui-même à meſure, les examine de nouveau, & les place dans les caſes ſuivant leur deſtination.

Sans cette précaution, ou les ouvriers jetteroient les manoques à la main dans les caſes & confondroient ſouvent les triages, où ils les rangeroient par tas autour d'eux, où elles reprendroient une partie de la pouſſiere dont le frottement les a dépouillées.

Mouillade. La *mouillade* eſt la ſeconde opération de la fabrique, & doit former un attelier ſéparé, mais très-voiſin de celui de l'époulardage; il doit y avoir même nombre de caſes, & diſtribuées comme celles de l'époulardage, parce que les feuilles doivent y être tranſportées dans le même ordre.

Cette opération eſt délicate, & mérite la plus grande attention; car toutes les feuilles ne doivent point être mouillées indifféremment; on ne doit avoir d'autre objet que celui de communiquer à celles qui ſont trop ſeches, aſſez de ſoupleſſe pour paſſer ſous les mains des écoteurs, ſans être briſées; toutes celles qui ont aſſez d'onction par elles-mêmes pour ſoutenir cette épreuve, doivent en être exceptées avec le plus grand ſoin.

On ne ſauroit en général être trop modéré ſur la mouillade des feuilles, ni trop s'appliquer à leur conſerver leur qualité premiere & leur ſeve naturelle.

Une légere humectation eſt cependant ordinairement néceſſaire dans le cours de la fabrication, & on en fait uſage dans toutes les fabriques; chacune a ſa préparation plus ou moins compoſée; en France, où on s'attache plus particuliérement au choix des matieres premieres, la compoſition des ſauces eſt ſimple & très-connue; on ſe contente de choiſir l'eau la plus nette & la plus ſavonneuſe à laquelle on ajoute une certaine quantité de ſel marin proportionnée à la qualité des matieres.

L'Ecotage. L'écôtage eſt l'opération d'enlever la côte principale depuis le ſommet de la feuille juſqu'au talon, ſans offenſer la feuille; c'eſt une opération fort aiſée, & qui n'exige que de l'agilité & de la ſoupleſſe dans les mains de l'ouvrier; on ſe ſert par cette raiſon par préférence, de femmes, & encore plus volontiers d'enfans qui dès l'âge de ſix ans peuvent y être employés; ils enlevent la côte plus nette, la pincent mieux & plus vite; la beauté du *tabac* dépend beaucoup de cette opération; la moindre côte qui ſe trouve dans les *tabacs* fabriqués, les dépare, & indiſpoſe les conſommateurs; ainſi on doit avoir la plus ſinguliere attention à n'en point ſouffrir dans la maſſe des déchets, & on ne ſauroit pour cet effet les examiner trop ſouvent, avant de les livrer aux fileurs.

On doit obſerver, que quoique la propreté ſoit eſſentielle dans tout le cours de la fabrication, & contribue pour beaucoup à la bonne qualité du *tabac*, elle eſt encore plus indiſpenſable dans cet attelier que dans tout autre; on conçoit aſſez combien l'eſpece d'ouvriers que l'on y emploie, eſt ſuſpecte à cet égard, & a beſoin d'être ſurveillée.

On choiſit dans le nombre des feuilles qui paſſent journellement en fabrique, les feuilles les plus larges & les plus fortes, que l'on réſerve avec ſoin pour couvrir les *tabacs*; l'écotage de celles-ci forme une eſpece d'attelier à part, qui ſuit ordinairement celui des fileurs, cette opération demande plus d'attention que l'écotage ordinaire, parce que les feuilles doivent être plus exactement écotées ſur toute leur longueur, & que ſi elles venoient à être déchirées, elles ne ſeroient plus propres à cet objet: on diſtingue ces feuilles en fabrique, par le nom de *robes*.

Toutes les feuilles propres à faire des robes, ſont remiſes, lorſqu'elles ſont écotées, aux plieurs.

L'opération du plieur conſiſte à faire un pli, ou rebord, du côté de la dentelure de la feuille, afin qu'elle ait plus de réſiſtance, & ne déchire pas ſous la main du fileur.

Déchets. Le mot de *déchet* eſt un terme adopté dans les manufactures, quoique très-contraire à ſa ſignification propre: on appelle ainſi la maſſe des feuilles triées, *écotées*, qui doivent ſervir à compoſer les *tabacs* de toutes les qualités.

Ces *déchets* ſont tranſportés de nouveau dans la ſalle de la mouillade; c'eſt alors que l'on travaille aux mélanges, opération difficile qui ne peut être conduite que par des chefs très-expérimentés & très-connoiſſeurs.

Il ne leur ſuffit pas de connoître le cru des feuilles & leurs qualités diſtinctives, il y a très-fréquemment des différences marquées, pour le goût, pour la ſeve, pour la couleur, dans les feuilles de même cru & de même récolte.

Ce ſont ces différences qu'ils doivent étudier pour les corriger par des mélanges bien entendus; c'eſt le ſeul moyen d'entretenir l'égalité dans la fabrication, d'où dépendent principalement la réputation & l'accroiſſement des manufactures.

Lorſque les mélanges ſont faits, on les mouille par couche très-légerement, avec la même ſauce dont on a parlé dans l'*article* de la mouillade, & avec les mêmes précautions, c'eſt-à-dire uniquement pour leur donner de la ſoupleſſe, & non de l'humidité.

On les laiſſe ainſi fermenter quelque tems, juſqu'à ce qu'elles ſoient parfaitement reſſuyées; bientôt la maſſe prend le même ton de couleur, de goût, & de fraîcheur: alors on peut la livrer aux fileurs.

Attelier de fileurs. Il y a deux manieres de filer le *tabac*, qui ſont également bonnes, & que l'on emploie indifféremment dans les manufactures; l'une s'appelle *filer à la françoiſe*, & l'autre *à la hollandoiſe*; cette derniere eſt la plus généralement en uſage; la manufacture de Paris, ſur laquelle la Planche qui répond à cet attelier a été deſſinée, eſt montée à la hollandoiſe.

Il n'y a aucune préférence à donner à l'une ou l'autre de ces manieres, pour la beauté, ni pour la qualité du *tabac*; il n'y a de différence que dans la manœuvre, & elle eſt abſolument imperceptible aux yeux. La facilité ou la difficulté de trouver des ouvriers de l'une ou l'autre eſpece, décident le choix.

L'opération de filer le *tabac* à la hollandoiſe, conſiſte à réunir les *ſoupes* enſembles, par le moyen d'un rouet, & de les couvrir d'une ſeconde robe, qui les enveloppe exactement.

La *ſoupe* eſt une portion de *tabac* filé à la main, de la longueur d'environ trois piés, & couverte d'une robe juſqu'à trois ou quatre pouces de chaque extrémité, ce ſont les chevelures des bouts que le fileur doit réunir & hanter l'un ſur l'autre.

L'habileté du fileur eſt de réunir ces ſoupes de maniere que l'endroit de la ſoudure ſoit abſolument imperceptible; ce qui conſtitue la beauté du filage eſt que le *boudin* ſoit toujours d'une groſſeur bien égale, qu'il ſoit bien ferme, que la couverture en ſoit liſſe & bien tendue, & par-tout d'une couleur brune & uniforme.

Le reſte de la manœuvre eſt détaillé dans la Planche, de la maniere la plus exacte.

Les fileurs ſont les ouvriers les plus eſſentiels d'une manufacture, & les plus difficiles à former; il faut pour cette opération des hommes faits & ex-

vetus

veux, pour résister à l'attitude contrainte, & à l'action où ils sont toujours; les meilleurs sont ceux qui ont été élevés dans la manufacture, & y ont suivi par degré toutes les opérations; ce qui les accoutume à une justesse dans la filature, qu'une habitude de jeunesse peut seule donner.

Roleurs. Lorsque les rouets des fileurs sont pleins, on les transporte dans l'attelier des *roleurs*, pour y être mis en roles, dans la forme représentée dans la figure.

Les roles sont de différentes grosseurs, suivant leur destination & leurs qualités: on observe généralement de tenir les cordons des roles très-serrés, afin que l'air ne puisse les pénétrer, ce qui les dessecheroit considérablement; c'est le dernier apprêt de ce qu'on appelle la *fabrique des roles*; chaque role est enveloppé ensuite dans un papier gris, & emmagasiné, jusqu'à ce qu'il y soit acquis par la garde, le point de maturité nécessaire pour passer à la fabrique du ficelage.

Fabrique du ficelage. La fabrique du ficelage est regardée dans les manufactures, comme une seconde fabrique, parce que les *tabacs* y reçoivent une nouvelle préparation, & qu'ils ont une autre sorte de destination: les *tabacs* qui restent en roles sont censés être destinés uniquement pour la pipe, & ceux qui passent par la fabrique du ficelage, ne sont destinés que pour la rape.

Lorsque les roles ont essuyé un dépôt assez considérable, & qu'ils se trouvent au point de maturité désirable pour être mis en bouts, on les livre à la fabrique du ficelage.

Coupeurs de longueurs. La premiere opération de cette fabrique est de couper les cordons du role en longueurs proportionnées à celles que l'on veut donner aux bouts, y compris l'extension que la pression leur procure; on se sert à cet effet d'une matrice serrée par les deux bouts, & d'un tranchoir. Cette manœuvre est si simple qu'elle ne mérite aucune explication; *la seule attention que l'on doive prendre dans cet attelier, est d'accoutumer les ouvriers à ne point excéder les mesures, à tenir le couteau bien perpendiculairement, & à ne point déchirer les robes.*

Attelier des presses. De l'attelier des coupeurs, les *longueurs* passent dans l'attelier des presses, où elles sont employées par différens comptes, suivant la grosseur que l'on veut donner aux carottes: on fait des bouts composés depuis deux jusqu'à huit longueurs.

On conçoit que pour amalgamer un certain nombre de bouts, filés très-ronds & très-fermes, & n'en former qu'un tout très-uni, *il faut* une pression fort considérable, ainsi *il est nécessaire* que les presses soient d'une construction très-forte. *Voyez la fig.*

Pour que le tabac prenne de belles formes, il faut que les moules soient bien ronds & bien polis, qu'ils soient entretenus avec la plus grande propreté, & que les arrêtes sur-tout en soient bien conservées, afin d'éviter qu'il ne se forme des bourlets le long des carottes, ce qui les dépare.

Ces moules sont rangés sur des tables de différens comptes, & les tables rangées sous la presse, à cinq, six, & sept rangs de hauteur, suivant l'intervalle des sommiers.

Ces tables doivent être posées bien d'aplomb en tout sens sous la presse, afin que la pression soit bien égale par-tout; le *tabac* & la presse souffriroient de la moindre inégalité.

On doit observer dans un grand attelier, de ne donner à chaque presse qu'un certain nombre de tours à la fois, & de les mener ainsi par degré, jusqu'au dernier point de pression; c'est le moyen de ménager la presse, & de former des carottes plus belles, plus solides, & d'une garde plus sûre.

Cet attelier, tant à cause de l'entretien des machines, que pour la garniture des presses, est d'un détail très-considérable, & doit être conduit par des chefs très-intelligens.

Le ficelage. A mesure que les carottes sortent des moules, on a soin de les envelopper fortement avec des lisieres, afin que dans le transport, & par le frottement, les longueurs ne puissent se desunir, & elles sont livrées en cet état aux ficeleurs.

Le ficelage est la parure d'un bout de *tabac*; ainsi, quoique ce soit une manœuvre simple, elle mérite beaucoup de soin, d'attention, & de propreté; la perfection consiste à ce que les cordons se trouvent en distance bien égale, que les nœuds soient rangés sur une même ligne, & que la vignette soit placée bien droite; la ficelle la plus fine, la plus unie, & la plus ronde, est celle qui convient le mieux à cette opération.

Lorsque les carottes sont ficelées, on les remet à quelques ouvriers destinés à ébarber les bouts avec des tranchoirs: cette opération s'appelle le *parage*, & c'est la derniere de toutes; le *tabac* est en état alors d'être livré en vente, après avoir acquis dans des magasins destinés à cet usage, le dépôt qui lui est nécessaire pour se perfectionner.

Tabac, *presser le*, (*Manuf. de tabac.*) c'est mettre les feuilles de *tabac* en piles, après qu'elles ont été quelque tems séchées à la pente afin qu'elles y puissent suer; quand la sueur tarde à venir, on couvre la pile de planches, sur lesquelles on met quelques pierres pesantes. La pile, ou presse, doit être environ de trois piés de hauteur. Labat. (*D. J.*)

Tabac, *torquettes de*, (*Manuf. de tabac.*) ce sont des feuilles de *tabac* roulées & pliées extraordinairement, elles se font à-peu-près comme les andouilles, à la réserve qu'on n'y met pas tant de feuilles dans le dedans. Lorsque les feuilles de *tabac* dont on veut composer la *torquette*, ont été arrangées les unes sur les autres, on les roule dans toute leur longueur, & l'on plie ensuite le rouleau en deux, en tortillant les deux moitiés ensemble, & en cordonnant les deux bouts pour les arrêter. Dans cet état, on les met dans des barriques vuides de vin, que l'on couvre de feuilles, lorsqu'on n'y veut pas remettre l'enfonçure; elles y ressuent, & en achevant de fermenter, elles prennent une belle couleur, une odeur douce, & beaucoup de force. *Savary.* (*D. J.*)

Tabac, *ferme du*, (*Comm. des fermes.*) les fermiers généraux ont enlevé la *ferme de tabac* à la compagnie des Indes; ils ont réuni les sous-fermes; ils ont joint à leur bail une partie des droits annexés à la ferme des octrois de Lyon; ils ont tenté finalement la réunion de la ferme des postes, en sorte que s'ils vont toujours en augmentant, il leur faudra le royaume & les îles. Mais sans détailler les inconvéniens de donner continuellement à une compagnie si puissante, nous nous contenterons d'observer au sujet de la *ferme du tabac*, qu'il seroit plus avantageux à l'état de faire administrer cette ferme en finance de commerce, qu'en pure finance; & alors une compagnie commerçante, faisant cultiver ses *tabacs* à la Louisiane, à S. Domingue, & dans les autres endroits de nos îles les plus propres à cette plante, tireroit tous ses besoins de nos colonies, éviteroit une dépense annuelle au-moins de cinq millions vis-à-vis l'étranger, & peut-être parviendroit à faire du *tabac*, une branche de commerce d'objet avec les étrangers mêmes. Or cinq millions à deux cent livres de consommation par personne, peuvent faire subsister vingt-cinq mille ames de plus. La culture des *tabacs* à la Louisiane, se feroit, supposons, par dix mille ames, chefs & enfans; voilà un total de trente cinq mille personnes d'accroissement dans les colonies, & si le succès des plantations devenoit un peu considérable, il arriveroit que les cinq millions dont nous avons parlé, se trouveroient annuellement dans la balance avec l'étranger, & que par cette seule branche de commerce, la France recueilleroit de quoi nourrir tous les ans trente-cinq mille hommes de plus, qui sont aujourd'hui dans la misere. Ajoutons qu'il est dangereux de mettre en pure finance, une régie qui par sa nature devoit être essentiellement en finance-commerce. Un autre avantage de cette opération, c'est que le commerce, par son activité & ses retours, jette par-tout l'abondance & la joie, tandis que la finance, par sa cupidité, & l'art qu'elle a de parvenir à son but, jette par-tout le dégoût & le découragement. On ose bien assurer qu'il n'entre dans ce jugement, ni haine, ni satyre; mais on croit voir avec la plus grande impartialité, que les choses sont ainsi. (*D. J.*)

Tabac, *voyez* Nicotiane.

TABACO *ou* TABAGO, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique septentrionale, dans la mer du Nord, au septentrion de l'île de la Trinité, dont elle est séparée par un canal assez large. Cette île n'a commencé à être habitée qu'en 1632, par les Hollandois qui y établirent une petite colonie. La France s'en empara en 1678; une de ses armées navales forte de vingt vaisseaux de guerre, s'attacha à ce misérable rocher qui n'est bon à rien, & qu'il a fallu depuis céder aux Hollandois qui s'y étoient établis. *Voyez* Tabago.

TA-

TABACOS, s. m. (*terme de relation.*) les espagnols du Mexique appellent *tabacos* des morceaux de roseaux creux & percés, longs de trois piés ou environ, remplis de tabac, d'ambre liquide, d'épices & d'autres plantes échauffantes; ils allument ces roseaux par un bout, & ils attirent par l'autre la fumée, qui les endort en leur ôtant toute sensation de lassitude & de travail, c'est la l'opium des Mexiquains, qu'ils nomment dans leur langue *pocylt*. (*D. J.*)

TABÆ, (*Géog. anc.*) Etienne le géographe connoit trois villes de ce nom: l'une dans la Carie, l'autre dans la Pérée, & la troisieme dans la Lydie. Tite-Live, *l. XXXVIII. c. xiij.* en nomme une quatrieme aux confins de la Pisidie, du côté de la mer de Pamphylie. (*D. J.*)

TABAGIE, s. f. (*Hist. mod.*) lieu où l'on va fumer. Celui qui tient la *tabagie*, fournit des pipes & du tabac à tant par tête. On cause, on joue & l'on boit dans les mêmes endroits. Il y a des *tabagies* très-publiques en plusieurs villes de guerre ou maritimes; on les appelle aussi *estaminets*. On donne aussi le nom de *tabagie* à la cassette qui renferme la pierre, le briquet, l'amadou, le tabac & la pipe, en un mot, l'attirail du fumeur.

TABAGO *ou* TABAC, *Ile de*, (*Géog. mod.*) cette île la plus méridionale de toutes les Antilles ou îles Caraïbes, est située par les 11 *deg.* 25 *min.* au nord de l'équateur, à dix-huit ou vingt lieues dans le sud-est de la Grenade; sa figure est oblongue, & son circuit peut être d'environ 20 lieues; toute cette étendue se trouve occupée par des montagnes couvertes de forêts, laissant entr'elles des espaces assez considérables au milieu desquels coulent des torrens & des rivieres qui ne contribuent pas peu à fertiliser le terrein dont on pourroit tirer un très-grand parti, si le pays étoit habité. Cette île a plusieurs bonnes rades; les meilleures sont celle de Jean le more, située vers le nord, & celle de Rochaye placée sur le côté oriental dans la partie du sud; cette derniere est la plus sûre, étant presque fermée par un banc de caies & de rochers à fleur d'eau, dont la disposition naturelle ne laisse qu'un passage suffisant pour les gros vaisseaux, qui sont obligés de ranger la pointe de tribord, afin d'éviter les rochers qui restent à bas-bord, & de venir mouiller en-dedans sur un fond assez inégal.

Ce fut vers le commencement du siecle dernier, qu'une compagnie de Flessingue jetta les premiers fondemens d'une colonie dans cette île; les Hollandois l'augmenterent considérablement; ils y bâtirent une ville & un fort qui furent détruits par l'armée navale aux ordres du maréchal d'Estrée. Depuis cette conquête les François ont toujours resté en possession de *Tabago*, dont ils ont négligé le rétablissement par des raisons qui seroient trop longues à déduire dans cet article.

TABAKIDES, (*Géog. anc.*) village de Grece, dans la Béotie, à trois cens pas de la ville de Thèbes. On y voit un sépulcre de marbre dans une église greque, que les papas disent être de S. Luc l'évangeliste, & que M. Spon soupçonne avec plus de raison pouvoir être de S. Luc l'hermite, qui a un monastere de son nom dans une montagne voisine. (*D. J.*)

TABALTHA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, dans la Byzacène. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Tuburbum à Tacapæ, à 20 milles de Septimunicia, & à 32 de Cellæ-Picentinæ: c'étoit une ville épiscopale. (*D. J.*)

TABARCA, (*Géog. mod.*) ville maritime d'Afrique, sur la côte de la mer Méditerranée, au royaume de Tunis, entre la côte maritime de la ville de Tunis & celle d'Alger, à 20 lieues à l'est de Bonne. *Long.* 25. 2. *latit.* 37. 28. (*D. J.*)

TABARDILLO, s. m. (*Médec.*) nom espagnol d'une maladie commune aux étrangers nouvellement débarqués en Amérique. C'est une fievre accompagnée de symptomes les plus fâcheux, & qui attaque presque tous les Européens quelques semaines après leur arrivée dans l'Amérique espagnole. La masse du sang & des humeurs ne pouvant pas s'allier avec l'air d'Amérique, ni avec le chyle formé des nourritures de cette contrée, s'altere & se corrompt. On traite ceux qui sont attaqués de cette maladie, par des remedes généraux, & en les soutenant peu-à-peu avec les nourritures du pays. Le même mal attaque les espagnols nés en Amérique, à leur arrivée en Europe; l'air natal du pere est pour le fils une espece de poison.

Cette différence qui est entre l'air de deux contrées, ne tombe point sous aucun de nos sens, & elle n'est pas encore à la portée d'aucun de nos instrumens. Nous ne la connoissons que par ses effets; mais il est des animaux qui paroissent la connoître par sentiment; ils ne passent pas même quelquefois du pays qu'ils habitent dans le pays voisin où l'air nous semble être le même que l'air auquel ils sont habitués. On ne voit pas sur les bords de la Seine une espece de grands oiseaux dont la Sarre est couverte. L'instinct des bêtes est bien plus fin que le nôtre. (*D. J.*)

TABASCO, (*Géog. mod.*) gouvernement de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne. Il est borné au nord par la baie de Campeche, au midi par le gouvernement de Chiapa, au levant par l'Yucatan, & au couchant par la province de Guaxaca. Il a environ quarante lieues de long sur autant de large. Comme il y pleut presque pendant neuf mois continus, l'air y est extrêmement humide, & cependant fort chaud; la terre y est fertile en maïs, miel & cacao; mais cette province abonde aussi en tigres, lions, sangliers, armadilles & en moucherons très-incommodes; aussi est-ce un pays fort dépeuplé; les Espagnols n'y ont qu'une seule ville de même nom, & qui est située sur la côte de la baie de Campeche. L'île de *Tabasco* formée par les rivieres de S. Pierre & de S. Paul, peut avoir douze lieues de longueur, & quatre de largeur vers son nord; il y a dans cette île quelques anses sablonneuses d'où les tortues vont à terre poser leurs œufs. (*D. J.*)

TABASCO, [illegible], (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, au gouvernement de même nom, dans la baie de Campeche. C'est la riviere la plus remarquable de toutes celles qui y ont leur embouchure. Elle prend sa source sur les hautes montagnes de Chiapo, & après s'être grossie d'autres rivieres, elle court dans la mer par une bouche qui a près de deux milles de large; c'est là que cette riviere abonde en veaux marins, qui trouvent de bonne pâture dans plusieurs de ses criques. Le veau marin d'eau douce n'est pas aussi gros que le veau marin qui vit dans la mer, mais il a la même figure & le même goût. (*D. J.*)

TABATIERE, s. f. *en terme de Bijoutier*, sont des boëtes d'or, enrichies de pierres fines ou fausses; il y en a de toute espece, unies, gravées, ciselées, incrustées, émaillées, tournées, *&c.* quarrées, rondes, à huit pans, à contour, à bouge, à doussine, en peloton, *&c.* L'on ne finiroit pas si l'on vouloit nommer tous les noms qu'on a donnés à la *tabatiere* d'or. Il suffit de dire en général que l'on les a tirés des choses naturelles & communes, auxquelles elles ressemblent, comme artichaux, poires, oignons, navettes, *&c.*

TABATIERE PLAINE, *en terme de Bijoutier*, est une boëte dont le corps est massif d'or, & enrichie de diverses manieres, selon le goût du public & de l'ouvrier.

La partie la plus difficile à faire dans une *tabatiere* d'or ou d'argent, ou montée en l'un ou l'autre de ces métaux, c'est la charniere; voici comment on l'exécutera. Il faut d'abord préparer le fil de charniere. Pour cet effet, on prend un brin de fil d'or ou d'argent, quarré ou rond, qu'on applatit partout excepté à son extrémité, à l'épaisseur d'un quart de ligne, ou à peu près, selon la force dont on veut la charniere; il faut que l'épaisseur de la partie soit bien égale: l'on roule cette partie applatie, selon sa longueur, sur un fil de fer ou de cuivre rond, & on la passe à la filiere. Cette opération assemble & applique exactement les deux bords de la lame l'un contre l'autre, détruit la cavité & alonge le fil. On tire à la filiere, jusqu'à ce que le trou soit du diametre qu'on desire; & quand il y est, on a un fil d'acier tiré, bien poli, que l'on introduit dans le trou, & l'on remet le tout ensemble dans la filiere: cette seconde opération applique les parties intérieures de la charniere contre le fil, & diminue son épaisseur sans diminuer le diametre. On a soin de graisser le fil d'acier avant de l'introduire, avec du suif ou de la cire. On tire jusqu'à un trou marqué de la filiere. On retire le fil d'acier, & comment? Pour cet effet, on passe son extrémité dans un trou juste de son diametre de la filiere. Alors l'épaisseur du fil de charniere se trouve appuyée contre la filiere; on prend les tenailles du banc, & on tire le fil d'acier qui vient seul. On bien on prend le bout du fil d'acier dans un étau à main; on

on paſſe le fil de charniere dans un trou plus grand que ſon diametre. On prend la pointe reſſerrée du fil de charniere avec la tenaille du banc, & on tire. Il arrive aſſez ſouvent que le fil d'acier ſe caſſe dans le fil de charniere, alors on coupe le fil de charniere par le *milieu*: on fait enſorte que dans la coupure ou *entaille* puiſſe être reçu un fil de fer: on le tord autour; & on paſſe & repaſſe le tout dans une filiere, plus grande que le fil de charniere, mais moindre que le fil de charniere avec le fil de fer mis dans la coupure, & on tire. Quand le fil d'acier eſt tiré de la charniere, on la paſſe dans ſon calibre, dont la différence des ouvertures n'étant pas perceptible à la vue, l'entrée eſt marquée. Il y a très-peu de différence entre le trou de la filiere, & le trou du calibre; c'eſt pour cela qu'on a marqué le trou de la filiere. On tire la charniere pluſieurs fois par le calibre, afin qu'il puiſſe y rentrer plus aiſément; & le fil de charniere eſt fini: c'eſt de ce fil qu'on fait des charnons.

Les charnons ſont des bouts de fil de charniere. Pour avoir des charnons on commence par couper le fil de charniere par bouts d'un pouce & demi ou deux pouces de longueur. On ébarbe un des bouts, & on le préſente dans le calibre du côté de ſon entrée; après l'avoir paſſé, on a un morceau de bois, dans lequel on place le calibre à moitié de ſon épaiſſeur. On fait entrer dans le calibre le fil de charniere avec un maillet, juſqu'à ce qu'il ſoit à ras du trou de ſortie, & un peu au-delà. On a une lame de couteau, taillée en ſcie, qu'on appelle *ſcie à charnon*, avec laquelle on coupe le bout de charniere excédant à ras du trou d'entrée. On lime enſuite les deux faces avec une lime douce. Il faut que le calibre ſoit trempé dans toute ſa dureté, afin que les limes ne mordent pas ſur ces faces. Cela fait, on fraiſe les deux entrées du charnon; puis avec un outil appellé *repouſſoir*, *voyez* REPOUSSOIR, on fait ſortir le charnon, & on le repare. On a une pointe conique, qu'on fait entrer avec force dans le charnon, pour en écarter l'aſſemblage & l'appercevoir. Il faut obſerver *que la matiere dont on a tiré le fil de charniere, eſt crud* & non recuit, afin de lui conſerver *ſon élaſticité*.

On a un burin, & afin de ne plus perdre de vue l'aſſemblage que la pointe a fait paroître, on tire un trait de burin dans toute ſa longueur, mais qu'on rend plus ſenſible ſur les extrémités. Puis on barre ce trait avec la lime, ou l'on y fait de petites tranchées perpendiculaires; puis avec le burin, on emporte un peu de la vive-arrête du trou libre, car la pointe eſt toujours dans le charnon; puis on ébarbe le bord extérieur, puis on change la pointe de trou, & l'on en fait autant à l'autre bout: pour lors le charnon eſt prêt à lier, & à former la charniere.

Il faut avoir les porte-charnieres. Les porte-charnieres ſont deux parallélipipedes ſoudés que les Artiſtes appellent *quarrés*, que l'on met appliqués l'un au-*deſſus*, & *l'autre* à la cuvette: celui qui tient à la cuvette eſt quelque peu profilé. Il faut que les ſurfaces de ces parallélipipedes s'appliquent l'une contre l'autre, ſans ſe deborder par dehors. Quand cela eſt fait, on diviſe la circonférence du charnon en trois parties égales. On prend la moitié de la corde du tiers, & l'on trace la couliſſe ſur toute la longueur des quarrés, prenant ſur la hauteur de chaque porte-charnieres la moitié de la corde du tiers, & ſur la profondeur, les deux tiers du diametre. Il eſt évident que quand les charnons ſeront fixés dans les couliſſes, la boëte s'ouvrira d'un angle de 120 degrés. Il eſt évident que voilà les vive-arrêtes des couliſſes déterminées.

Après cela, je fais ſur ces traits qui déterminent les vive-arrêtes, autant de traits de paralleles qui ſervent de tenons aux précédens; car il eſt évident que quand on fera la couliſſe, les premiers traits diſparoîtront. Pour faire les cent quatre-vingt couliſſes, on commence par enlever les angles; pour évider le reſte, on a des échopes à couliſſes. Ce ſont des eſpeces de burins qui ont la courbure même du charnon ſur leur partie tranchante. On enleve avec cet outil la matiere, & l'on acheve la couliſſe pour la dreſſer on a des limes à couliſſes. Ce ſont des limes cylindres, rondes, du diametre de la couliſſe ou un peu plus petit, afin que le charnon ne porte que ſur les bords de la couliſſe. Avant que de ſouder les charnons, on s'aſſure que la couliſſe eſt droite au fond par le moyen d'une petite regle tranchante, que l'on poſe par-tout, & ſur toute la longueur. Il faut que le nombre des charnons ſoit impair, afin que les charnons des deux bouts qu'on laiſſe plus longs que les autres, à diſcrétion, ſoient tous deux ſoudés en-haut. On enfile tous les charnons dans un fil de fer, on poſe les deux couliſſes l'une ſur l'autre, & on y place les charnons; & l'on marque avec un compas ſur les porte-charnieres d'en-haut, la longueur des charnons des deux bouts, ou maîtres charnons; puis avec une pointe on marque au-deſſus & au-deſſous ſur les porte-charnieres, les places de tous les charnons. On déſaſſemble le tout, puis dans les couliſſes, par-tout où il doit y avoir un charnon ſoudé, on donne 2 ou 3 traits de burin tranſverſalement pour donner de l'air à la ſoudure. On remet les charnons enfilés dans la couliſſe du deſſous; on commence par lier les deux charnons du bout avec du fil de fer, puis les autres alternativement. Enſuite on retire le fil de fer paſſé dans les charnons, & tous les charnons de la couliſſe d'en-bas tombent. On les reprend, & on les place & lie dans les intervalles de la couliſſe d'en-bas, qui leur ont été marqués par la pointe à tracer, & les coups de burin tranſverſaux. Cela fait, on tient avec une pince à charnon, les charnons, & on les range ſelon l'aſſemblage marqué par les traits du burin donnés fort ſur les bouts, dans le milieu des couliſſes; on commence par faire le couvercle ſur la cuvette par le devant, & l'on abaiſſe les couliſſes l'une vers l'autre, juſqu'à ce que les charnons ſe touchent; puis avec une pointe on les fait engager les uns entre les autres, puis on poſe un des maîtres charnons ſur une enclumot perpendiculairement, & l'on frappe ſur l'autre maître charnon avec un petit marteau, pour les ſerrer tous les uns contre les autres: en obſervant de ſe régler ſur les traits de compas faits au-deſſus qui déterminent la longueur des maîtres charnons. On voit bien qu'il y a entre chaque charnon & la couliſſe oppoſée, l'intervalle au moins du fil de fer; on frotte les fils de fer de ſel de verre, pour empêcher la ſoudure de s'y attacher, puis on les ſoude ou enſemble, ou ſéparément. Si enſemble, on ſépare beaucoup les couliſſes; ſi ſéparément, on commence par rocher avec une eau de borax, le dedans de la couliſſe. On charge les charnons de ſoudure, coupée par paillons, qu'on ne met que d'un côté; on roche d'eau de borax, on fait ſécher, en poſant après ſur un feu doux; & l'on obſerve que les paillons de ſoudure ne s'écartent point, juſqu'à ce que le borax ait fait ſon effet d'ébullition. Il eſt eſſentiel qu'une charniere ſoit proprement ſoudée. Pour cet effet, il faut mettre une juſte proportion de ſoudure, tant pour ne point porter pluſieurs fois au feu, s'il en manquoit, que pour éviter d'en charger les couliſſes, ou de boucher quelques charnons, ou de ſouder la cuvette avec le deſſus. Si on ſoude enſemble les deux pieces, on arrange ſa piece ſur un pot à ſouder, où l'on a préparé un lit de charbons plats; on arrange ſur la piece & autour, d'autres charbons allumés, laiſſant ou à découvert, ou facile à découvrir, la partie à ſouder. On a ſa lampe allumée; on entretient le feu avec un ſoufflet de loin, pour échauffer également la piece, en prenant ſoin de ne lui pas donner trop de chaleur: puis on la porte à la lampe, où on ſoude au chalumeau. On la tire du feu, on la laiſſe refroidir, on la déroche, & on la nettoye, c'eſt-à-dire qu'on enleve exactement toute la ſoudure, ſans toucher au charnon, ni à la couliſſe d'aucune façon. Pour cet effet, on a deux échoppes plates & inclinées; l'une pour nettoyer à droite, l'autre à gauche, ou une ſeule à face droite. La charniere nettoyée, on la raſſemble & on y paſſe une goupille facile. On a eu le ſoin de frotter les charnons de cire, afin que l'action de la ſoudure, s'il en eſt reſté ſur les charnons, ſoit moins violente. On fait aller les deux côtés, & ſi l'on apperçoit des traces ſur les charnons, c'eſt une marque qu'il eſt reſté de la ſoudure. Il faut tout démonter, & l'ôter; c'eſt un défaut préjudiciable: & voilà la charniere montée.

TABATIERE DE CARTON, *maniere de fabriquer les tabatieres de carton, rondes, quarrées & ovales*. Il faut avoir des moules d'un bois bien ſec; les plus grands moules pour homme ſont du numéro 36.

Ils vont toujours en diminuant d'une ligne juſqu'au numéro 30 incluſivement.

Les moules pour femmes ſont des numéros 25 & 24, & plus petits ſi l'on veut, mais les deux premiers numéros ſont les plus en uſage.

Il faut obſerver qu'il faut que le bas des cuvettes aient une ligne de plus que le haut.

Il faut que les couvercles aient une ligne de plus que le haut des cuvettes, & le bas deux lignes, ainſi qu'aux boîtes quarrées & aux ovales.

Pour faire la colle il faut avoir de bonne farine de froment que l'on délaye bien avec de l'eau de fontaine ou de riviere; quand elle eſt bien délayée & qu'il n'y reſte plus de grumeaux, on la met deſſus le feu, & on la remue toujours avec une grande ſpatule de bois de tous côtés, & au milieu du chaudron, afin qu'il n'y ait aucune partie qui s'y prenne; qu'elle ne ſoit ni trop claire, ni trop épaiſſe, mais ſurtout qu'elle ſoit bien cuite.

Il ne faut point s'en ſervir qu'elle ne ſoit froide, & lorſqu'elle l'eſt, on leve la peau qui s'eſt formée deſſus, que l'on jette.

Il faut que les bandes de papier ayent 18 lignes de hauteur, & pour les couvercles 9, & toute la longueur du papier, les feuilles de papier ouvertes en deux.

Les bandes pour les boîtes pour femmes auront 16 lignes, & pour les couvercles 8, & elles ſeront de la même longueur que les bandes pour les grandes.

Il faut mettre ſur les grandes cuvettes pour homme 20 bandes, & autant aux couvercles.

Pour femmes il faut mettre 16 bandes, & autant aux couvercles. Aux cuvettes pour hommes on mettra 36 quarrés, & autant aux couvercles. Aux cuvettes pour femmes on mettra 30 quarrés & autant aux cuvettes. On donnera ci-après la grandeur des quarrés, & la maniere de les arranger.

Pour les boîtes quarrées & les ovales, il faut que les bandes aient 20 lignes de hauteur pour les cuvettes, & 10 pour les couvercles.

Il faut pour celles pour hommes 40 quarrés & 20 pour les couvercles.

A celles pour femmes 36 quarrés, & 18 aux couvercles.

Il faut avoir attention de donner à chaque coleuſe le nombre de bandes & de quarrés qu'il lui faut, & prendre bien garde que chacune emploie le nombre qu'on lui aura donné, y en ayant beaucoup qui en cachent pour avoir plutôt achevé leur ouvrage, s'embarraſſant fort peu que leurs boîtes ſoient fortes ou non; ce qui cauſe beaucoup de préjudice à ceux qui entreprennent cette fabrique.

Il faut auſſi avoir l'œil qu'elles ne caſſent point leurs bandes & leurs quarrés.

Pour mettre les bandes, il faut avoir ſoin de coller la table, & de mettre les quatre bandes l'une à côté de l'autre, & mettre de la colle ſur les bandes; après quoi l'on prend une bande que l'on tourne au-tour du moule, ayant attention, lorſqu'on la tourne, de bien faire ſortir la colle avant de mettre l'autre, & de même juſqu'à la fin des quatre bandes.

Il faut avoir attention que les quatre premieres bandes ne ſurpaſſent point le haut des cuvettes, ainſi que les bandes des couvercles.

Avant de mettre les bandes aux couvercles, il faut mettre aux cuvettes ſept quarrés, trois d'abord collés l'un ſur l'autre, & croiſés, & les quatre autres enſuite, lorſqu'on aura bien fait ſortir la colle de deſſous les trois premiers, & enſuite faire ſortir la colle des quatre autres.

Enſuite vous mettez les cuvettes au four pour les ſécher, pendant lequel tems vous mettez les bandes aux couvercles, & enſuite les quarrés de la même façon qu'aux cuvettes.

Pour les quarrés, il faut mettre auſſi de la colle ſur la table, & mettre le quarré deſſus; enſuite mettre de la colle ſur le quarré, & ainſi juſqu'à la fin: il faut ſe ſouvenir de mettre les quarré en triangle; il faut que les pointes des quarrés ſoient bien applanies, après avoir bien fait ſortir la colle, & faſſent bien le rond.

Aux moules pour femmes on mettra 3 bandes pour les quatre premieres couches, & quatre à la derniere, ce qui compoſera les 16 bandes.

On mettra ſix quarrés à chaque couche trois à trois, ce qui compoſera les 30 quarrés.

Maniere de monter les boîtes à l'eau. Il faut commencer par tremper un quarré de papier dans de l'eau, & l'appliquer ſur le haut de la cuvette & du couvercle; il faut qu'il déborde, afin qu'il puiſſe s'abattre un peu ſur les côtés de la cuvette; enſuite vous mettez une bande de la hauteur de la cuvette trempée dans l'eau, que vous ſerrez le plus que vous pouvez au-tour de la cuvette, & prendre garde qu'elle ne ſe caſſe, de peur de découvrir le bois; il ne faut pas que la bande ſoit ſi longue que celle ci-deſſus, il ſuffit qu'un bout croiſe de deux ou trois doigts deſſus l'autre; il faut auſſi obſerver que la bande ne doit pas paſſer le haut de la cuvette, ainſi qu'à la premiere couche, parce que cela feroit creuſer ſes boites.

Lorſque les boîtes où l'on aura mis les premieres bandes & les quarrés, ſeront ſeches, il faudra qu'un rapeur, avec une rape à bois, rape les pointes des quarrés, & les rende unies aux bandes, & qu'il faſſe bien attention s'il n'y a point de vents ou cloches aux bandes; & au cas qu'il y en ait, qu'il les rape afin qu'il ne reſte aucun creux.

Aux quatre dernieres couches, on ne mettra que les quatre bandes, que l'on fera un peu paſſer le haut des cuvettes, & on mettra ſécher; & pendant que les cuvettes ſécheront, on mettra les bandes aux couvercles; quand les cuvettes ſeront ſeches, on rapera le deſſus des quarrés, afin que les bandes qui excéderont les moules ſoient ôtées, & un mettra les quarrés; on en fera autant juſqu'à la fin; à la derniere couche on mettra huit quarrés, & on obſervera de ne les mettre que quatre à quatre, & de bien faire ſortir la colle.

Le meilleur papier & le plus en uſage, eſt appellé *grand quarré de Caen*; pour la longueur des bandes, on ouvre une main de papier en deux, & on prend toute la longueur pour les bandes.

Pour les quarrés on prend la meſure du haut des moules, & on coupe les quarrés de façon qu'ils débordent un tant ſoit peu les moules, & cela pour les 2 premieres couches; & enſuite on les fait un peu plus grands, à proportion que les boîtes groſſiſſent.

Enſuite on les donne au tourneur pour les tourner en-dedans & en dehors; lorſqu'elles ſont achevées & bien ſeches, il faut faire attention qu'il ne faut point que le rapeur rape les boîtes lorſque la derniere couche eſt achevée, parce que c'eſt l'affaire du tourneur.

Maniere de vernir les boîtes. Quand les boîtes ſont tournées, on y met une couche de vernis à l'apprêt, d'un jaune brun; & enſuite on les met ſur une grille, la cuvette ſéparée du couvercle, cependant de façon qu'on puiſſe reconnoître le couvercle de la cuvette; on les met deſſus la grille le cul en haut, & on obſerve qu'elles ne ſe touchent point; on les met dans le four: quand elles ſont ſeches, on y met une autre couche, & on fait de même juſqu'à ſept couches, obſervant de les faire ſécher à chaque couche, & qu'elles ſoient bien ſeches.

Après la derniere couche, on les donne au tourneur pour ôter ce qui pourroit y avoir de graveleux, & les poncer en dedans & en dehors avec de la ponce bien fine trempée dans de l'eau; enſuite on y met ſept à huit couches de vernis noir; & ſurtout qu'elles ſoient bien ſeches à chaque couche; & il faut obſerver que le pinceau ne ſoit point trop chargé de vernis, & que les couches ne ſoient point épaiſſes, ni le vernis trop épais.

Quand toutes les couches ſont miſes, vous les faites poncer par le tourneur en-dedans, & à la main en-dehors avec de la ponce bien fine, & enſuite du tripoli avec de l'eau; enſuite vous les faites graver, ou guillocher en or creux, ou en or plat; ou vous en faites poſer avec de la nacre, du burgos & des feuilles de cuivre très-minces, il en faut avoir de toute eſpece.

Pour mettre en or les gravées, ou guillochées, il faut paſſer deſſus très-légerement un vernis qu'on appelle *mordant*, & avant qu'il ſoit tout-à-fait ſec, avoir de petits livrets de feuilles d'or; on applique une feuille d'or deſſus doucement avec la main; aux boîtes gravées & guillochées en or creux, on en met deux feuilles.

Pour les boîtes en couleur, il faut mettre deux ou trois couches de couleur l'une après l'autre, c'eſt-à-dire qu'il faut que l'une ſoit ſeche avant que de mettre la ſuivante, après quoi on les donne au tourneur pour les polir en dedans; enſuite on y met trois ou quatre couches de vernis blanc, l'une après l'autre, la précédente toujours ſeche avant celle qui ſuit; & puis on les luſtre avec du tripoli bien fin dans de l'eau.

On ſe ſert du mordant avant de poſer la nacre, burgos ou le cuivre.

On met toutes ces boîtes dans le four à un feu lent,

de

de peur que l'or ou les couleurs ne noirciffent; il faut faire auffi attention qu'il n'y ait point de fumeron dans le charbon; quand ce font des boîtes gravées, il ne faut mettre de feuilles d'or que fur la gravure; & l'on ôtera quand la boîte fera feche, l'or qui eft dans l'entre-deux de la gravure avec un petit outil pointu.

Quand ce font des boîtes guillochées à-plat, on ne met point de mordant, mais les couleurs à deux ou trois couches; après quoi, trois à quatre couches de vernis blanc; il faut prendre garde que le feu des fours foit bien modéré, de crainte que le vernis ne gerfe.

Pour celles que l'on veut mettre en peinture, il ne faut graver qu'autour du couvercle de la cuvette; la peinture fe fait au milieu; on grave des cartouches aux côtés, dans lefquelles on repréfente des fleurs; mais quand elles font peintes, il ne faut pas les mettre au four, il faut qu'elles fechent d'elles-mêmes.

TABAXIR, f. m. (*Mat. méd. des Arabes.*) Avicenne défigne par le nom *tabaxir*, la cendre des racines de cannes à fucre brûlées, & les interpretes ont rendu ce mot *tabaxir*, par celui de *fpode*; mais, felon les apparences, ce fpode prétendu, que l'on n'apportoit en Europe qu'en petite quantité des pays orientaux, étoit une efpece de fucre encore impur, & non raffiné; & c'eft auffi ce qu'a prouvé Saumaife dans fon traité du fucre. Il n'eft donc pas furprenant que les Arabes, & ceux qui les ont fuivis, aient donné tant d'éloges à ce fpode pris intérieurement; car ils avoient été trompés par la couleur de cendre, & par le rapport des marchands, qui difoient que cette poudre de couleur cendrée, avoit été tirée des rofeaux; & de-là on s'eft perfuadé que c'étoit de la cendre de rofeaux; Bachin appelle plus juftement *tabaxir*, la canne à fucre, *arundo faccarifera*, le maraba des Indiens. *Voyez* MARABA. (*D. J.*)

TABEA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afie mineure dans la grande Phrygie, felon Strabon, *liv. XII. p.* 575.

TABÉITES, (*Hift. du mahomét.*) c'eft-à-dire, *les fuivans*, fectateurs, ou adhérens de Mahomet, & ils forment le fecond ordre de mufulmans qui ont vécu de fon tems. Les *tabéiftes* ont de commun avec les fahabi ou compagnons du prophete, que plufieurs d'entr'eux ont été fes contemporains, mais la différence qu'il y a, c'eft qu'ils ne l'ont point vu, ni n'ont converfé avec lui. Quelques-uns ont feulement eu l'honneur de lui écrire, & de l'informer de leur converfion à l'islamifme. Tel fut le Najashi, ou roi d'Ethiopie, le premier prince, felon Abd'al-Baki, que Mahomet invita à embraffer fa religion; mais qui ne le vit jamais, & eut feulement commerce avec quelques-uns de fes compagnons. Tel fut auffi Badhan le perfan, gouverneur de l'Arabie heureufe, avec tous les perfans, qui, à fon exemple, embrafferent fans difficulté l'islamifme. Tels furent enfin tous les peuples de l'Arabie, & les princes que le prophete convertit à fa religion. (*D. J.*)

TABELLION, f. m. (*Jurifprud.*) eft un officier public qui expédie les contrats, teftamens & autres actes paffés par les parties.

On confond quelquefois le terme de *tabellion* avec celui de notaire, fur-tout dans les campagnes, où les notaires des feigneurs font communément appellés *tabellions*. Cependant ces termes *notaire* & *tabellion* pris par chacun dans leur véritable fignification, ne font point fynonymes, & le terme de *tabellion* n'a point été introduit pour défigner des notaires d'un ordre inférieur aux notaires royaux, qui réfident dans les grandes villes.

Le terme de *tabellion* vient du latin *tabula*, *feu tabella*, qui dans cette occafion fignifioit ces tablettes enduites de cire dont on fe fervoit autrefois au lieu de papier. On appella chez les Romains *tabularius feu tabellio*, l'officier qui gardoit les actes publics; il exerçoit en même tems la fonction de greffier; c'eft pourquoi les termes de *fcribæ* & de *tabularii* font prefque toujours conjoints dans les textes du droit, & fouvent pris indifféremment l'un pour l'autre.

Les *tabellions* romains faifoient même à certains égards la fonction de juges, tant envers les parties qu'envers leurs procureurs, & il n'y avoit point d'appel de leurs jugemens; ainfi que le remarque Caffiodore en fa formule des notaires.

Les notaires, qui n'étoient alors que les clercs ou les aides des *tabellions*, recevoient les conventions des parties, qu'ils rédigeoient en fimples notes abrégées; & les contrats dans cette forme n'étoient point obligatoires ni parfaits, jufqu'à ce qu'ils euffent été écrits en toutes lettres, & mis au net, *in purum feu in mundum redacti*, ce qui fe faifoit par les *tabellions*.

Ces officiers ne fignoient point ordinairement la note ou minute de l'acte; ils ne le faifoient que pour les parties qui ne favoient pas figner.

Quand le notaire avoit fait la groffe ou expédition au net, il la délivroit fur le champ à la partie fans être tenu de la faire enregiftrer préalablement, ni même de conferver la note ou minute, laquelle n'étoit plus regardée que comme le projet de l'acte.

Mais ce qu'il faut encore remarquer, c'eft que les contrats ainfi reçus par les notaires, & expédiés par les *tabellions*, ne faifoient pas à Rome une foi pleine & entiere, jufqu'à ce qu'ils euffent été vérifiés par témoins ou par comparaifon d'écriture; c'eft pourquoi pour s'exempter de la difficulté de faire cette vérification, on les infinuoit & publioit *apud acta*.

En France les juges fe fervoient anciennement de leurs clercs pour greffiers & pour notaires; ces clercs recevoient en préfence du juge les actes de jurifdiction contentieufe; & en fon abfence, mais néanmoins fous fon nom, les actes de jurifdiction volontaire.

Dans toutes les anciennes ordonnances jufqu'au tems de Louis XII. les greffiers font communément appellés *notaires*, auffi-bien que les *tabellions*, & la fonction de greffiers & *tabellions* y eft confondue, comme n'étant qu'une feule & même charge.

Les greffes & *tabelliones* étoient communément donnés à ferme; ce qui continua fur ce pié jufqu'au tems de François I. lequel par un édit de l'an 1542, érigea les clercs des *tabellions* en titre d'office, & en fit un office féparé de celui du maître, voulant qu'en chaque fiege royal où il y avoit un *tabellion*, il y eût un certain nombre de notaires, au lieu des clercs ou fubftituts que le *tabellion* avoit auparavant; & que dans les lieux où il y avoit plufieurs notaires, il y eût en outre un *tabellion*: on attribua aux notaires le droit de recevoir les minutes d'actes, & aux *tabellions* le droit de les mettre en groffe.

Mais depuis, Henri IV. réunit les fonctions de notaire & de *tabellion*, ce qui a eu fon exécution, excepté dans un petit nombre d'endroits, où la fonction des *tabellions* eft encore féparée de celle des notaires.

On entend par *droit de tabellionage*, le droit de créer des notaires & *tabellions*; ce droit n'appartient qu'au roi, & les feigneurs ne peuvent en établir dans leurs juftices qu'autant qu'ils ont ce droit par leurs titres, & que la conceffion eft émanée du roi.

On donne quelquefois le nom de *tabellion* aux notaires des feigneurs, comme pour les diftinguer des notaires royaux, quoiqu'ils aient les mêmes fonctions, chacun dans leur diftrict. *Voyez la Novelle* 44 de Juftinien; Loyfeau, *des offices*, *liv. II. ch. v.* le *recueil des ordonnances*, & le *mot* NOTAIRE. (*A*)

TABELLIONAGE, f. m. (*Gramm. & Jurifprud.*) charge & fonction du tabellion.

TABELLIONNER, v. act. (*Gramm.*) mettre en forme un contrat, quand on le livre en parchemin & groffoyé, à la différence de la note ou copie de minute de contrat ou obligation qui fe délivre en parchemin, & fans faire mention du garde-fcel.

TABENNE, (*Géog. anc.*) lieu d'Egypte, dans la haute Thébaïde, fur le bord du Nil, au diocèfe de Tentyre. C'eft à *Tabenne* que faint Pacôme bâtit le premier un monaftere de fa congrégation. Il le gouverna depuis l'an 325 de Jefus-Chrift, jufqu'à 349. (*D. J.*)

TABENUS CAMPUS, (*Géog. anc.*) pays de l'Afie mineure, dans la Myfie, apparemment aux confins de la Phrygie.

TABEOUN, f. m. *terme de relation*, ce mot veut dire *les fuivans*; c'eft ainfi que les mufulmans appellent les perfonnages qui ont fuivi les compagnons de Mahomet, & qui ont enfeigné fa doctrine; comme ils n'ont paru qu'après la centieme année de l'hégire, leur autorité eft beaucoup moindre que celle de leurs prédéceffeurs. (*D. J.*)

TABERNA, (*Géog. anc.*) ce mot a été employé dans la géographie pour défigner certains lieux où les voyageurs s'arrêtoient, où il y avoit une hôtellerie, ou un cabaret; & comme quelquefois il s'eft formé des villes dans ces fortes d'endroits, elles en ont pris leur nom. Ainfi *Tabernæ*, aujourd'hui Rheinzabern; un autre *Tabernæ* eft Bergzabern, forterefle qui affuroit une des principales gorges de la monta-

gne des Vosges; c'est à celle-ci qu'Adrien de Valois rapporte le *Tabernæ* d'Ausone. *Tres Tabernæ*, Faverne à l'entrée des Vosges; l'Italie & l'Epire avoient aussi des villes de ce même nom. *Voyez* TRES TABERNÆ.

Enfin les Romains ont appellé ainsi quelques places frontieres, à cause des tavernes qui s'y établirent pour la commodité des troupes. (*D. J.*)

TABERNA, PILA, (*Littérat.*) Horace entend par *taberna* non-seulement ce que nous appellons une *taverne*, mais toutes sortes de boutiques où les gens oisifs s'assembloient pour jaser, & pour apprendre des nouvelles. Les Grecs appellent ces boutiques λέσχαι. Le même poëte désigna par *pila*, les boutiques des libraires, parce que ces boutiques étoient ordinairement autour des piliers des édifices publics, c'est pourquoi Catulle joint ensemble *taberna* & *pila*;

> *Salax* taberna, *vosque contubernales*
> *A pileatis nona fratribus* pila.

„ Infâme boutique, & vous qui l'habitez, & qui vous „ tenez au neuvieme pilier à compter depuis le temple des jumeaux si connus par le bonnet romain „ qu'ils portent sur la tête,... (*D. J.*)

TABERNA MERITORIA, (*Antiq. rom.*) *l'hôtel de Mars*; c'étoit une espece d'hôtel des invalides à Rome, où l'on nourrissoit aux dépens de la république, les soldats qui avoient combattu vaillamment pour elle. (*D. J.*)

TABERNACLE, s. m. (*Menuiserie, Orfévrerie.*) ouvrage de menuiserie, ou d'orfévrerie, fait en forme de petit temple que l'on met sur un autel, pour y renfermer le ciboire où sont les saintes hosties.

On appelle *tabernacle isolé*, un *tabernacle* dont les quatre faces, respectivement opposées, sont pareilles. Tel est le *tabernacle* de l'église de sainte Génévieve, & celui des peres de l'Oratoire rue saint Honoré à Paris.

Le mot de *tabernacle* vient du latin *tabernaculum*, une tente.

TABERNACLE, (*Hist. sacr.*) temple portatif où les Israélites, durant leur voyage du désert, faisoient leurs actes de religion, offroient leurs sacrifices, & adoroient le Seigneur. Moyse voulant établir chez les Israélites un culte uniforme, & des cérémonies reglées, fit dresser au milieu de leur camp, ce temple portatif conforme à un état de peuples voyageurs. Ce temple portatif pouvoit se monter, se démonter, & se porter où l'on vouloit.

Il étoit composé d'ais, de peaux, & de voiles; il avoit trente coudées de long sur dix de haut; & autant de large, & étoit partagé en deux parties. Celle dans laquelle on entroit d'abord, s'appelloit *le saint*, & c'étoit là qu'étoient le chandelier, la table avec les pains de proposition, & l'autel d'or sur lequel on faisoit brûler le parfum. *Héb. ix.* 2.

Cette premiere partie étoit séparée par un voile, de la seconde partie, qu'on nommoit *le sanctuaire*, ou *le saint des saints*, dans laquelle étoit l'arche d'alliance. L'espace qui étoit au-tour du *tabernacle*, s'appelloit *le parvis*, dans lequel, & vis-à-vis l'entrée du *tabernacle*, étoit l'autel des holocaustes, & un grand bassin d'airain plein d'eau, où les prêtres se lavoient avant que de faire les fonctions de leur ministere. Cet espace qui avoit cent coudées de long, sur cinquante de large, étoit fermé d'une enceinte de rideaux, soutenus par des colonnes d'airain; tout le *tabernacle* étoit couvert de voiles précieux, par-dessus lesquels il y en avoit d'autres de poil de chevre, pour les garantir de la pluie & des injures de l'air.

Les Juifs regardoient le *tabernacle*, comme la demeure du Dieu d'Israël, parce qu'il y donnoit des marques sensibles de sa présence, & que c'étoit-là qu'on devoit lui offrir ses prieres, ses vœux, & ses offrandes. C'est aussi pour cette raison, que le *tabernacle* fut placé au milieu du camp, & entouré des tentes des Israélites, qui étoient rangées tout-au-tour selon leur rang. Judas, Zabulon, & Issachar, étoient à l'orient; Ephraïm, Benjamin, & Manassé, à l'occident; Dan, Azer, & Nephtali, au septentrion; Ruben, Siméon, & Gad, au midi.

Le grand *tabernacle* fut érigé au pié du mont Sinaï, le premier jour du premier mois de la seconde année après la sortie d'Egypte, l'an du monde 2514. Il tint lieu de temple aux Israélites, jusqu'à ce que Salomon en eût bâti un, qui fut le centre du culte des Hébreux. L'Ecriture remarque qu'avant que le grand *tabernacle*, dont nous parlons, fût construit, Moïse en avoit fait un plus petit, qui étoit une espece de pavillon, placé au milieu du camp; il l'appella le *tabernacle de l'alliance*; mais il le dressa loin du camp, lorsque les Israélites eurent adoré le veau d'or. (*D. J.*)

TABERNACLE, (*Critiq. sacrée.*) ce mot, dans l'Ecriture, a une signification fort étendue; il se prend quelquefois pour toutes les parties du *tabernacle*, le sanctuaire, le lieu saint, & le temple même; il se prend aussi pour *maison*, *I. rois*, *xiij.* 2. pour *tente*, Gen. *ix.* 21. pour l'*église des fideles*, Apoc. *xxj.* 3. enfin pour le *ciel*, Hébr. *viij.* 2. Le monde, dit Philon, est le vrai *tabernacle* de Dieu, dont le lieu très-saint est le ciel. Le même auteur remarque que si les Israélites, en sortant d'Egypte, étoient d'abord arrivés dans le pays qui leur étoit promis, ils auroient bâti un temple solide, mais qu'étant obligés d'errer plusieurs années dans le désert, Moïse leur fit dresser le *tabernacle*, qui étoit un temple portatif, afin de faire par-tout le service divin. (*D. J.*)

TABERNACLES, *fête des*, (*Hist. des Hébr.*) l'une des trois grandes fêtes des Juifs; ils la célébroient après la moisson, le quinzieme du mois Tizri, pendant sept jours, qu'ils passoient sous des tentes de verdure, en mémoire de ce que leurs peres avoient ainsi campé dans le désert. On offroit chacun des jours que duroit la fête, un certain nombre de victimes en holocauste, & un bouc en sacrifice, pour le péché du peuple. Les Juifs, pendant tout ce tems, faisoient des festins de réjouissance avec leurs femmes & leurs enfans, où ils admettoient les Lévites, les étrangers, les veuves, & les orphelins.

Les sept jours expirés, la fête se terminoit par une solemnité qu'on célébroit le huitieme jour, & où tout travail étoit défendu de même que le premier jour; tous les mâles, en ce jour, devoient se rendre d'abord au *tabernacle*, & ensuite au temple; & ils ne devoient point y paroître les mains vuides, mais offrir au Seigneur des dons & des sacrifices d'actions de graces, chacun à proportion de son bien. (*D. J.*)

TABERNACLE, (*Marine.*) terme de galere. C'est une petite élévation vers la pouppe, longue d'environ quatre piés & demi, entre les espaces où le capitaine se place, quand il donne ses ordres. (*Q*)

TABERNÆ MONTANA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, tubulée en forme de soucoupe profondément découpée; le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou, à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit en forme de vessie, qui est le plus souvent double; ce fruit s'ouvre longitudinalement, & contient des semences oblongues, revêtues d'une chair très-tendre. Plumier, *nov. plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

Miller en compte les deux especes suivantes. *Tabernæ montana lactescens, lauri folio, flore albo, siliquis rotundioribus*. Houst. *Tabernæ montana* laiteuse, à feuilles de citron ondées. *Tabernæ montana lactescens, lauri folio, flore albo, siliquis rotundioribus*.

La premiere espece est commune à la Jamaïque, & dans plusieurs autres contrées des climats chauds de l'Amérique, où elle s'éleve à la hauteur de quinze ou seize piés, & a le tronc droit, uni, & couvert d'une écorce blanchâtre; du sommet du tronc, partent des branches irrégulieres, & couvertes de feuilles d'un verd luisant; les fleurs sont placées sur le pédicule des feuilles, elles sont jaunes; & extrémement odoriférantes, elles sont suivies de deux siliques fourchues, qui contiennent les semences.

Ce genre de plantes a beaucoup de rapport à celui du laurier-rose, sous lequel quelques auteurs de botanique les ont rangées; cependant leurs semences n'ont point de duvet, ainsi, que celles du laurier-rose; elles sont seulement contenues dans une substance molle & pulpeuse.

Le P. Plumier en a fait une classe, en l'honneur du docteur Jacques Théodore, qu'on appelloit *tabernæ montanus*, d'un village d'Allemagne où il avoit pris naissance. C'étoit un des plus savans botanistes de son siecle, & il publia à Francfort un volume *in-fol.* an. 1590. qui contient les figures de 2250 plantes.

On trouva la seconde espece à la Véra-Cruz, ce fut le docteur Guillaume Houston, qui en envoya en Angleterre des semences qui multiplierent cette plante. *Miller*. (*D. J.*)

TABERNARIÆ COMOEDIÆ, (*Dram. des Rom.*) comédie où l'on introduisoit les gens de la lie du peuple.

ple. On appelloit ces pieces comiques, *tabernariæ*, tavernieres, parce qu'on y représentoit des tavernes sur le théâtre. Festus nous apprend que ces pieces tavernieres étoient mêlées de personnages de condition, avec ceux de la lie du peuple; ces sortes de drames tenoient le milieu entre les farces, *exodiæ*, & les comédies; elles étoient moins honnêtes que les comédies, & plus honnêtes que les exodes. (*D. J.*)

TABERON, (*Géog. mod.*) ville de Perse. *Longit.* selon Tavernier, 80. 34. *latit.* 55. 20. (*D. J.*)

TABES, s. m. Tabide, adj. *en Médecine*, qui convient généralement à toutes sortes de consomptions. *Voyez* Consomption, Phthisie, Atrophie, Marasme, *&c.*

Tabes dorsalis est une espece, ou plutôt un degré de consomption, qui vient quelquefois d'excès dans l'acte vénérien.

Le malade n'a ni fievre, ni dégoût, mais une certaine sensation, comme si une multitude de fourmis lui couroit de la tête le long de la moëlle de l'épine; & lorsqu'il urine, ou qu'il va à la selle, il rend une matiere liquide, qui ressemble à la semence.

Après un violent exercice, il a la tête pesante, & un tintement d'oreille; & à la fin il meurt d'une lipyrie, c'est-à-dire d'une fievre où les parties externes sont froides, tandis que les internes sont brûlantes.

Les causes sont les mêmes que dans la consomption, l'atrophie & la phthisie, en général & en particulier; la cause ici est un épuisement, causé par la partie la plus spiritueuse de nos fluides qui est la semence; elle est aussi ordinaire aux femmes épuisées par des fleurs blanches continuelles. La phthisie dorsale est une maladie incurable; elle est suivie d'insomnie, de sécheresse, d'anxiété, de douleurs nocturnes, de tourmens, de tiraillemens dans les membres, & sur-tout dans l'épine du dos.

La cure est la même que celle de la consomption: ainsi les restaurans, les fortifians, les gêlées, le vin vieux pris modérément, l'eau de gruau, le lait coupé, les alimens restaurans aromatisés; & sur-tout les bouillons de veau, de bœuf: on doit aller par degré des alimens légers aux plus nourrissans.

L'air doit être pur, celui de la campagne dans une plaine, & tempéré, est le meilleur, le malade s'y promenera. *Voyez* Gymnase & Exercice.

Le sommeil sera long & pris sur un lit modérément mollet, chaud & sec. On le placera dans un lieu airé, on en écartera toute vapeur mal saine.

Les passions seront tranquilles, on donnera de la gaieté, on animera l'esprit par les compagnies. *Voyez* Maladie de l'esprit.

La meilleure façon de guérir cette maladie, est de rendre au sang sa partie balsamique & spiritueuse, emportée par l'excès des plaisirs de l'amour.

Tous les symptomes des autres maladies s'y rencontrant, on doit les calmer; mais la cause seule étant une fois extirpée, mettra en état d'y remédier. *V.* Consomption, Phthisie. Car cette maladie prend la forme de toutes les différentes especes de consomption & de phthisie.

TABIÆ, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie, dans la Campanie, entre Naples & Surrento, mais plus près de ce dernier lieu. On le nomme aujourd'hui *Monte de la Torre*, selon André Baccio. (*D. J.*)

TABIANA, (*Géogr. anc.*) île du golfe Persique. Ptolomée, *l. VI. c. iv.* la marque près de la côte septentrionale du golfe, au voisinage, & à l'occident de l'île Sophtha. (*D. J.*)

TABIDIUM, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique intérieure, selon Pline, qui, *l. V. c. v.* la met au nombre des villes subjuguées par Cornelius Balba; c'est le Tabadis de Ptolomée, *l. IV. c. v.* (*D. J.*)

TABIENA, (*Géog. anc.*) petite contrée d'Asie, dans la Parthie, aux confins de la Carmanie, selon Ptolomée, *l. VI. c. v.* (*D. J.*)

TABIS, s. m. (*Soierie.*) espece de gros taffetas ondé, qui se fabrique comme le taffetas ordinaire, hors qu'il est plus fort en chaîne & en trame; on donne des ondes aux *tabis*, par le moyen de la calendre, dont les rouleaux de fer, de cuivre, diversement gravés, & appuyant inégalement sur l'étoffe, en rendent la superficie inégale, ensorte qu'elle reflêchit diversement la lumiere quand elle tombe dessus. *Savary*. (*D. J.*)

Il y a aussi le *tabis*, Draperie. *Voyez l'article* Manufacture en Laine.

TABISER, v. act. (*Manufacture de Soierie.*) c'est passer sous la calandre une étoffe, pour y faire paroître des ondes comme au tabis. On *tabise* la moire, les rubans, des toiles à doublure, des treillis, *&c.* (*D. J.*)

TABLÆ, (*Géog. anc.*) lieu de l'île des Bataves, selon la carte de Peutinger, qui le marque à 18 milles de Carpingium, & à 12 de Flenium. On croit que c'est aujourd'hui Alblas. (*D. J.*)

TABLALEM, s. m. (*Hist. mod.*) titre que l'on donne chez les Turcs à tous les gouverneurs des provinces; on le donne aux visirs, bachas, begs. *Alem* est un large étendart porté sur un bâton, surmonté d'un croissant ou d'une demi-lune. Le *tabl* est un tambour. Les gouverneurs sont toujours précédés de ces choses.

TABLAS, (*Géogr. mod.*) île de l'Asie, une des Philippines, au couchant de l'île de Panay, dont elle est éloignée de quinze milles. On lui donne quatre lieues de largeur, & douze de tour. (*D. J.*)

TABLATURE, s. f. *en Musique*; ce sont les lettres dont on se sert au lieu de notes, pour marquer les sons de plusieurs instrumens, tels que le luth, la guitarre, le théorbe, & même autrefois la viole.

On tire plusieurs lignes paralleles semblables à celles d'une portée, & chacune de ces lignes représente une corde de l'instrument. On écrit ensuite sur ces lignes des lettres de l'alphabet, qui indiquent le doigt dont il faut toucher la corde. La lettre *a* indique la corde à vuide: *b* indique le premier doigt: *c* le second: *d* le troisieme, *&c.*

Voilà tout le mystere de la *tablature*; mais comme les instrumens dans lesquels on l'employoit, sont presque entierement passés de mode, & que dans ceux même dont on joue encore aujourd'hui, on a trouvé les notes ordinaires plus commodes, la *tablature* est depuis long-tems entierement abandonnée en France & en Italie. (*S*)

TABLE de Pythagore *ou* Table de Multiplication. *Voyez* Pythagore.

Table, s. f. Ce mot a dans la langue un grand nombre d'acceptions diverses. *Voyez* les *articles* suivans.

Tables, *en Mathématiques*. Ce sont des suites de nombres tout calculés, par le moyen desquels on exécute promptement des opérations astronomiques, géométriques, *&c.*

Tables astronomiques, sont des calculs des mouvemens, des lieux & des autres phénomenes des planetes premieres & sécondaires. *Voyez* Planete, Satellite, *&c.*

Les *tables astronomiques* les plus anciennes sont celles de Ptolomée, que l'on trouve dans son *Almageste*; mais elles sont bien éloignées d'être conformes aux mouvemens des corps célestes. *Voyez* Almageste.

En 1252, Alphonse XI. roi de Castille, entreprit de les faire corriger. Le principal auteur de ce travail fut Isaac Hazan, astronome juif: & on a cru que le roi Alphonse y avoit aussi mis la main. Ce prince dépensa 400000 écus pour l'exécution de son projet. C'est ainsi que parurent les *tables* alphonsines, auxquelles on dit que ce prince mit lui-même une préface: mais Purbauhius & Regiomontanus en remarquerent bientôt les défauts; ce qui engagea Regiomontanus, & après lui Waltherus & Warnerus, à s'appliquer aux observations célestes, afin de rectifier ces *tables*, mais la mort les arrêta dans ce travail.

Copernic, dans ses livres des *Révolutions célestes*, au-lieu des *tables* alphonsines, en donne d'autres qu'il a calculées lui-même sur les observations plus récentes, & en partie sur les siennes propres.

Eras. Reinholdus se fondant sur les observations & la théorie de Copernic, compila des *tables* qui ont été imprimées plusieurs fois & dans plusieurs endroits.

Ticho-Brahé remarqua de bonne-heure les défauts de ces *tables*; ce qui le détermina à s'appliquer lui-même avec beaucoup d'ardeur aux observations célestes. Il s'attacha principalement aux mouvemens du Soleil & de la Lune. Ensuite Longomontanus, outres les théories des différentes planetes publiées dans son *Astronomia danica*, y ajouta des *tables* de leurs mouvemens, que l'on appelle *tabulæ danicæ*; & après lui Kepler en 1627 publia les *tables* rudolphines qui sont fort estimées: elles tirent leur nom de l'empereur Rodolphe à qui Kepler les dédia.

En 1680, Maria Cunitia leur donna une autre forme.

Mercator eſſaya la même choſe dans ſes *Obſervations aſtronomiques*, qu'il publia en 1676; comme auſſi J. Bapt. Morini qui mit un abregé des *tables* rudolphines à la tête d'une verſion latine de l'aſtronomie caroline de Street publiée en 1705.

Lansberge n'oublia rien pour décrier les *tables* rudolphines; il conſtruiſit des *tables* perpétuelles des mouvemens céleſtes, ainſi qu'il les appelle lui-même: mais Horroxius aſtronome anglois, attaqua vivement Lansberge, dans ſa défenſe de l'aſtronomie de Kepler.

Depuis les *tables* rudolphines, on en a publié un grand nombre d'autres: telles ſont les *tables* philoſophiques de Bouillaud, les *tables* britanniques de Vincent Wing, calculées ſur l'hypothèſe de Bouillaud, les *tables* britanniques de Newton, les *tables* françoiſes du comte de Pagan, par les *tables* carolines de Street, calculées ſur l'hypothèſe de Ward, les *tables* novalmagiſtiques de Riccioli.

Cependant parmi ces dernieres, les *tables* philolaïques & carolines ſont les plus eſtimées. M. Whiſton, ſuivant l'avis de M. Flamſtéed, aſtronome d'une autorité reconnue en pareille matiere, jugea à propos de joindre les *tables* carolines à ſes leçons aſtronomiques.

Les *tables* nommées *tabulæ ludoviceæ*, publiées en 1702 par M. de la Hire, ſont entierement conſtruites ſur ſes propres obſervations, & ſans le ſecours d'aucune hypothèſe; ce que l'on regardoit comme impoſſible avant l'invention du micrometre, du teleſcope & du pendule.

M. le Monnier, de l'académie royale des Sciences de Paris, nous a donné en 1746 dans ſes *Inſtitutions aſtronomiques*, d'excellentes *tables* des mouvemens du ſoleil, de la lune, des ſatellites, des réfractions, des lieux de pluſieurs étoiles fixes. L'auteur doit publier de nouvelles *tables* de la Lune, dreſſées ſur ſes propres obſervations. Les Aſtronomes & les Navigateurs attendent avec impatience cet important ouvrage.

Nous avons auſſi d'excellentes *tables* des planetes par M. de la Hire, des *tables* du Soleil par M. de la Caille, *&c.*

Pour les *tables* des étoiles. *Voyez* CATALOGUE.

Quant à celles des ſinus, des tangentes & des ſécantes de chaque degré & minute d'un quart de cercle, dont on fait uſage dans les opérations trigonométriques. *Voyez* SINUS, TANGENTES, *&c.*

Sur les *tables* des logarithmes, des rhumbs dont on fait uſage dans la Géométrie & dans la Navigation, *&c. Voyez* LOGARITHME, RHUMB, NAVIGATION.

TABLES LOXODROMIQUES; ce ſont des *tables* où la différence des longitudes & la quantité de la route que l'on a courue en ſuivant un certain rhumb, ſont marquées de dix en dix minutes de latitude. *Voyez* RHUMB & LOXODROMIQUE. *Chambers*. (O)

C'eſt à ces dernieres *tables*, & à celles de M. le Monnier qu'il faut s'en tenir aujourd'hui, comme étant les plus modernes & les plus exactes.

Dans les *tables* d'équations du mouvement des planetes, on met d'abord le nom de l'argument, par exemple, *diſtance du Soleil à la Lune*. Enſuite, comme un ſigne eſt de 30 degrés, on écrit à gauche dans une ligne verticale tous les degrés depuis 0 juſqu'à 30 en deſcendant; & à droite dans une ligne verticale tous les degrés depuis 0 juſquà 30 en montant. Cela poſé, ſi on trouve, par exemple, au haut de la *table* ces mots, *ajoutez* ou *ôtez en deſcendant*, & au haut de la même *table* le ſigne VII, par exemple, ou tout autre; cela ſignifie, que ſi on a pour argument VII ſig. + 10 degr. il faudra *ajouter* ou *ôter* l'équation qui eſt au-deſſous de VII, & vis-à-vis de 10 degrés dans la colonne qui eſt à gauche; & ſi on a au-bas de la *table ôtez* ou *ajoutez* en *montant* & au-bas de la même *table* le ſigne IV, par exemple, cela ſignifie, que ſi on a pour argument IV ſignes + 7 degr. il faudra *ôter* ou *ajouter* l'équation qui eſt au-deſſus de 4 & vis-à-vis de 7 dans la colonne qui eſt à gauche, & ainſi des autres. *Voyez* EQUATION.

Sur les *tables* de la Lune, *voyez* LUNE.

TABLES DES MAISONS, *en termes d'Aſtrologie*. Ce ſont certaines *tables* toutes dreſſées & calculées pour l'utilité de ceux qui pratiquent l'Aſtrologie, lorſqu'il s'agit de tracer des figures. *Voyez* MAISON.

TABLES, *pour le jet des bombes*; ce ſont des calculs tout faits pour trouver l'étendue des portées des bombes tirées ſous telle inclinaiſon que l'on veut, & avec une charge de poudre quelconque. *Voyez* MORTIER & JET DES BOMBES.

Les plus parfaites & les plus complettes que l'on ait, ſont celles du *Bombardier françois* par M. Belidor. (*Q*)

TABLES DE LA LOI, (*Théologie*.) on nomme ainſi deux *tables* que Dieu, ſuivant l'Ecriture, donna à Moïſe ſur le mont Sinaï, & ſur leſquelles étoient écrits les préceptes du décalogue. *Voy.* DÉCALOGUE.

On forme pluſieurs queſtions ſur ces *tables*, ſur leur matiere, leur forme, leur nombre; l'auteur qui les a écrites, & ce qu'elles contenoient.

Quelques auteurs orientaux cités par d'Herbelot, *Biblioth. orientale*, *p.* 649. en comptent juſqu'à dix, d'autres ſept; mais les Hébreux n'en comptent que deux. Les uns les font de bois, les autres de pierres précieuſes; ceux-ci ſont encore partagés, les uns les font de rubis, & les autres d'eſcarboucle; ceux qui les font de bois les compoſent d'un bois nommé *ſédrou* ou *ſedras*, qui eſt une eſpece de lot que les Muſulmans placent dans le paradis.

Moïſe remarque, que ces *tables* étoient écrites des deux côtés. Pluſieurs croyent qu'elles étoient percées à jour, enſorte qu'on pouvoit lire des deux côtés; d'un côté à droite, & de l'autre à gauche. D'autres veulent que le législateur faſſe ſimplement cette remarque, parce que pour l'ordinaire, on n'écrivoit que d'un côté ſur les tablettes. Quelques-uns enfin, comme Oleaſter & Rivet, *traduiſent ainſi le texte hébreu*, *elles étoient écrites des deux parties*, qui ſe regardoient l'une l'autre; enſorte qu'on ne voyoit rien d'écrit en-dehors. Il y en a qui croient que chaque *table* contenoit les dix préceptes, d'autres qu'ils étoient mi-partis, cinq ſur chaque *table*; enfin, quelques-uns font ces *tables* de dix ou douze coudées.

Moïſe dit expreſſément, qu'elles étoient écrites de la main de Dieu, *digito Dei ſcriptas*, ce que quelques-uns entendent à la lettre. D'autres expliquent, par le miniſtere d'un ange; d'autres de l'eſprit de Dieu, qui eſt quelquefois nommé le *doigt de Dieu*. D'autres enfin, que Moïſe inſpiré de Dieu & rempli de ſon Eſprit les écrivit, explication qui paroît la plus naturelle.

On ſait que Moïſe deſcendant de la montagne de Sinaï, comme il rapportoit les premieres *tables de la loi*, les briſa d'indignation en voyant les Iſraëlites adorer le veau d'or: mais quand ce crime fut expié, il en obtint de nouvelles qu'il montra au peuple, & que l'on conſervoit dans l'arche d'alliance.

Les Muſulmans diſent que Dieu commanda au burin céleſte, d'écrire ou de graver ces *tables*, ou qu'il commanda à l'archange Gabriel de ſe ſervir de la plume, qui eſt l'invocation du nom de Dieu, & de l'encre qui eſt puiſée dans le fleuve des lumieres pour écrire les *tables de la loi*. Ils ajoutent que Moïſe ayant laiſſé tomber les premieres *tables*, elles furent rompues, & que les Anges en rapporterent les morceaux dans le ciel, à la reſerve d'une piece de la grandeur d'une coudée, qui demeura ſur la terre & qui fut miſe dans l'arche d'alliance. D'Herbelot, *bibliotb. orientale*, *p.* 649. Calmet, *Dict. de la Bible*.

TABLE *des pains de propoſition*, (*Critiq. ſacrée*.) c'étoit une grande *table* d'or, placée dans le temple de Jéruſalem, ſur laquelle on mettoit les douze pains de propoſition en face, ſix à droite, & ſix à gauche. Il falloit que cette *table* fût très-précieuſe, car elle fut portée à Rome, lors de la priſe de Jéruſalem, & parut au triomphe de Titus, avec d'autres richeſſes du temple. Il paroît par les tailles-douces, qu'on porta devant l'empereur, le chandelier d'or & une autre figure, que Villalpand, Cornelius à Lapide, Ribara, & preſque tous les ſavans qui ont vû autrefois l'arc de triomphe à Rome, prennent pour la *table des pains de propoſition*. Il eſt vrai cependant que l'obſcurité des figures, preſqu'entierement rongées & effacées par le tems, rendroient aujourd'hui le fait des plus douteux; mais dans d'anciennes copies, on a crû voir manifeſtement la *table* dont nous parlons, ſur-tout à cauſe des deux coupes qui ſont au-deſſus; car on mettoit toujours ſur cette *table* deux de ces coupes remplies d'encens. Enfin, Joſephe qui avoit été préſent au triomphe de Titus, leve le doute. Il nous parle *de bello judaico*, *lib. VII. c. xvij.* de trois choſes qui furent portées devant le triomphateur: 1°. la *table des pains de propoſition*; 2°. le chandelier d'or, dont il fait mention dans le même ordre que cela ſe trouve rangé dans l'arc de triomphe; 3°. la

loi qui ne se voit point sur cet arc, & qui apparemment n'y fut pas sculptée, faute de place. (*D. J.*)

Table du Seigneur, (*Crit. sacrée.*) c'est la *table* de l'Eucharistie, où en mangeant le pain & en buvant le vin sacré, le fidele célebre la mémoire de la mort & du sacrifice de J. C. c'est pourquoi les Chrétiens du tems de Tertullien, appellerent leur culte *sacrifice*, & se servirent du mot d'*autel*, en parlant de la *table du Seigneur*. On donna ce nom d'*autel*, parce que le fidele qui s'approche de la *table du Seigneur*, vient lui-même s'offrir à Dieu, comme une *victime vivante*: car l'expression *être debout à l'autel*, désigne proprement la victime qui se présente pour être immolée; comme il paroît par ce vers de Virgile, Géorg. *l. II.* & *ductus cornu* stabit *sacer hircus ad* aram. Ainsi quand S. Paul dit, *Epit. aux Hebreux*, ch. xiij. v. 10. *nous avons un autel*; c'est une expression figurée, dont le sens est „ nous avons une victi„ me, savoir J. C. à laquelle ceux qui sont encore „ attachés au culte lévitique, ne sauroient avoir de „ part „. En effet, les premiers chrétiens n'avoient point d'*autels* dans le sens propre, & les payens leur en faisoient un crime, ne concevant pas qu'il pût y avoir une religion sans victimes & sans autels. Philon appelle les repas sacrés, la *table du Seigneur*. (*D. J.*)

Tables, *lois des douze*, (*Hist. rom.*) code de lois faites à Rome, par les décemvirs vers l'an 301 de la fondation de cette ville.

Les divisions qui s'élevoient continuellement entre les consuls & les tribuns du peuple, firent penser aux Romains qu'il étoit indispensable d'établir un corps de lois fixes pour prévenir cet inconvénient, & en même tems assez amples, pour régler les autres affaires civiles. Le peuple donc créa des décemvirs, c'est-à-dire dix hommes pour gouverner la république, avec l'autorité consulaire, & les chargea de choisir parmi les lois étrangeres, celles qu'ils jugeroient les plus convenables pour le but que l'on se proposoit.

Un certain Hermodore, natif d'Ephèse, & qui s'étoit retiré en Italie, traduisit les lois qu'on avoit rapportées d'Athenes, & des autres villes de la Grece les mieux policées, pour emprunter de leurs ordonnances, celles qui conviendroient le mieux à la république Romaine. Les décemvirs furent chargés de cet ouvrage, auquel ils joignirent les lois royales; c'est ainsi qu'ils formerent comme un code du Droit romain. Le sénat après un sérieux examen, l'autorisa par un sénatus-consulte, & le peuple le confirma par un plébiscite dans une assemblée des centuries.

L'an 303 de la fondation de Rome, on fit graver ces lois sur dix *tables* de cuivre, & on les exposa dans le lieu le plus eminent de la place publique; mais comme il manquoit encore plusieurs choses pour rendre complet ce corps des lois romaines; les décemvirs dont on continua la magistrature en 304, ajouterent de nouvelles lois qui furent approuvées, & gravées sur deux autres *tables*, qu'on joignit aux dix premieres, & qui firent le nombre de douze. Ces douze *tables* servirent dans la suite de jurisprudence à la république Romaine. Ciceron en a fait un grand éloge en la personne de Crassus, dans son premier livre de l'Orateur, *n*°. 43. & 44. Denis d'Halicarnasse, Tite-Live & Plutarque traitent aussi fort au long des lois des douze *tables*.

Elles se sont perdues ces lois par l'injure des tems; il ne nous en reste plus que des fragmens dispersés dans divers auteurs, mais utilement recueillis par l'illustre Jean Godefroy. Le latin en est vieux & barbare, dur & obscur; & même à mesure que la langue se poliça chez les Romains, on fut obligé de le changer dans quelques endroits pour le rendre intelligible.

Ce n'est pas-là cependant le plus grand défaut du code des lois décemvirales. C'est M. de Montes qui va nous l'apprendre; la sévérité des lois royales faites pour un peuple composé de fugitifs, d'esclaves & de brigands, ne convenoit plus aux Romains. L'esprit de la république auroit demandé que les décemvirs n'eussent pas mis ces lois dans leurs *douze tables*: mais des gens qui aspiroient à la tyrannie, n'avoient garde de suivre l'esprit de la république.

Tite-Live, *liv. I.* dit, sur le supplice de Métius-Fuffétius, dictateur d'Albe, condamné par Tullus-Hostilius, à être tiré par deux chariots, que ce fut le premier & le dernier supplice où l'on témoigna avoir perdu la mémoire de l'humanité; il se trompe; le code des *douze tables* a plusieurs autres dispositions très-cruelles. On y trouve le supplice du feu, des peines presque toujours capitales, le vol puni de mort.

Celle qui découvre le mieux le dessein des décemvirs, est la peine capitale prononcée contre les auteurs des libelles & les poëtes: Cela n'est guere du génie de la république, où le peuple aime à voir les grands humiliés. Mais des gens qui vouloient renverser la liberté, craignoient des écrits qui pouvoient rappeller l'esprit de la liberté.

On connut si bien la dureté des lois pénales, insérées dans le code des *douze tables*, qu'après l'expulsion des décemvirs, presque toutes leurs lois qui avoient fixé les peines, furent ôtées. On ne les abrogea pas expressément; mais la loi *Porcia* ayant défendu de mettre à mort un citoyen romain, elles n'eurent plus d'application. Voilà le vrai tems auquel on peut rapporter ce que Tite-Live, *liv. I.* dit des Romains, que jamais peuple n'a plus aimé la modération des peines.

Si l'on ajoute à la douceur des peines, le droit qu'avoit un accusé de se retirer avant le jugement, on verra bien que les lois décemvirales s'étoient écartées en plusieurs points de l'esprit de modération, si convenable au génie d'une république, & dans les autres points dont Ciceron fait l'éloge, les lois des *douze tables* le méritoient sans doute. (*D. J.*)

Table de cuivre, (*Jurisp. rom.*) *æs*, *table* sur laquelle on gravoit chez les Romains la loi qui avoit été reçue. On affichoit cette *table* dans la place publique; & lorsque la loi étoit abrogée, on ôtoit l'affiche, c'est-à-dire, cette *table*. De-là ces mots *fixit legem, atque refixit*. Ovide déclare que dans l'âge d'or, on n'affichoit point des paroles menaçantes gravées sur des *tables* d'airain.

Nec verba minantia fixo
Ære ligabantur.

Dans la comédie de *Trinumus* de Plaute, un plaisant dit, qu'il vaudroit bien mieux graver les noms des auteurs des mauvaises actions, que les édits. (*D. J.*)

Table abbatiale, (*Jurisprud.*) est un droit dû en quelques lieux à la mense de l'abbé par les prieurs dépendans de son abbaye. *Voyez* le *Diction. des Arrêts* de Brillon, au *mot* Abbé, *n.* 107. (*A*)

Table de marbre, (*Jurisprud.*) est un nom commun à plusieurs jurisdictions de l'enclos du Palais, savoir la connétablie, l'amirauté & le siege de la réformation générale des eaux & forêts. Chacune de ces jurisdictions, outre son titre particulier, se dit être au siege de la *table de marbre* du palais à Paris.

L'origine de cette dénomination, vient, de ce qu'anciennement le connétable, l'amiral & le grand-maître des eaux & forêts tenoient en effet leur jurisdiction sur une grande *table de marbre* qui occupoit toute la largeur de la grand'salle du palais; le grand chambrier y tenoit aussi ses séances.

Cette *table* servoit aussi pour les banquets royaux. Du Tillet, en son *recueil des rangs des grands de France pag.* 97. dit que le dimanche 16 juin 1549, le Roi Henri II. fit son entrée à Paris; que le soir fut fait en la grand'salle du palais, le soupé royal; que ledit seigneur fut assis au milieu de la *table de marbre*.

Cette *table* fut détruite lors de l'embrâsement de la grand'salle du palais, qui arriva sous Louis XIII.

Outre la *table de marbre* dont on vient de parler, il y avoit dans la cour du palais la pierre de marbre, que l'on appelloit aussi quelquefois la *table de marbre*. Quelques-uns ont même confondu ces deux *tables* l'une avec l'autre.

Mais la pierre de marbre étoit différente de la *table de marbre*, & par sa situation, & par son objet. La pierre de marbre étoit au pié du grand degré du palais. Elle existoit encore du tems du roi Jean en 1359. Elle servoit à faire les proclamations publiques. Elles se faisoient pourtant aussi quelquefois sur la *table de marbre* en la grand'salle du palais. *Voy.* le *recueil des ordonnances de la troisieme race, tome III. p.* 347. *aux notes*.

Quand on parle de la *table de marbre* simplement, on entend la jurisdiction des eaux & forêts qui y tient son siege. Elle connoit par appel des sentences des maitrises du ressort. Les commissaires du parlement viennent aussi y juger en dernier ressort de matieres de réformation. *Voyez* Eaux & Forêts.

Il y a auſſi des *tables de marbre* dans pluſieurs autres parlemens du royaume, mais pour les eaux & forêts ſeulement. Elles ont été créées à l'*inſtar* de celle de Paris; elles furent ſupprimées par édit de 1704, qui créa au lieu de ces juriſdictions une chambre de réformation des eaux & forêts en chaque parlement; mais par différens édits poſtérieurs, pluſieurs de ces *tables de marbre* ont été rétablies. *Voyez* EAUX & FORÊTS, GRURIE, MAÎTRISE, AMIRAUTÉ, CONNÉTABLIE, MARÉCHAUSSÉE. (*A*)

TABLE DU SEIGNEUR, ſignifie *domaine du ſeigneur*; mettre en ſa *table*, c'eſt réunir à ſon domaine. Ce terme eſt uſité en matiere de retrait féodal. *Voyez l'article* 21 *de la coutume de Paris*. Quelques-uns prétendent que *table* en cette occaſion ſignifie *catalogue*, & que mettre en ſa *table*, c'eſt comprendre le fief ſervant dans la liſte des biens & droits qui compoſent le fief dominant. *Voyez* FIEF RETRAIT FÉODAL. (*A*)

TABLE RONDE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) chevaliers de la *table ronde*: ordre militaire qu'on prétend avoir été inſtitué par Arthur, premier roi des Bretons, vers l'an 516. *Voyez* CHEVALIER.

On dit que ces chevaliers, tous choiſis entre les plus braves de la nation, étoient au nombre de vingt-quatre, & que la *table ronde*, d'où ils tirerent leur nom, fut une invention d'Arthur, qui voulant établir entr'eux une parfaite égalité, imagina ce moyen d'éviter le cérémonial, & les diſputes du rang au ſujet du haut & bas bout de la *table*.

Leſly nous aſſure qu'il a vu cette *table ronde* à Wincheſtre, ſi on en veut croire ceux qui y en montrent une de cette forme avec beaucoup de cérémonies, & qu'ils diſent être celle même dont ſe ſervoient les chevaliers; & pour confirmer la vérité de cette tradition, ils montrent les noms d'un grand nombre de ces chevaliers tracés autour de la *table*. Larrey, & pluſieurs autres écrivains, ont débité ſérieuſement cette fable comme un fait hiſtorique. Mais outre que Camdem obſerve que la ſtructure de cette *table* eſt d'un goût beaucoup plus moderne que les ouvrages du ſixieme ſiecle, on regarde le roi Arthur comme un prince fabuleux, & le P. Papebrok a démontré qu'avant le dixieme ſiecle on ne ſavoit ce que c'étoit que des ordres de chevalerie.

Il paroît au contraire que la *table ronde* n'a point été un ordre militaire, mais une eſpece de joûte ou d'exercice militaire entre deux hommes armés de lances, & qui différoit des tournois où l'on combattoit troupe contre troupe. C'eſt ce que Matthieu Paris diſtingue expreſſément. „ *Non in haſtiludio* „ *illo*, dit-il, *quod* TORNEAMENTUM *dicitur*, *ſed po-* „ *tius in illo ludo militari qui* MENSA ROTUNDA *di-* „ *citur* „. Et l'on croit qu'on donnoit à cette joûte le nom de *table ronde*, parce que les chevaliers qui y avoient combattu venoient au retour ſouper chez le principal tenant, où ils étoient aſſis à une *table ronde*. *Voyez* encore ſur ce ſujet l'abbé Juſtiniani & le pere Helyot.

Pluſieurs auteurs diſent qu'Artus, duc de Bretagne, renouvella l'ordre de la *table ronde*, qu'on ſuppoſoit fauſſement avoir exiſté. Paul Jove rapporte que ce ne fut que ſous l'empire de Frederic Barberouſſe qu'on commença à parler des chevaliers de la *table ronde*: d'autres attribuent l'origine de ces chevaliers aux factions des Guelphes & des Gibelins. Edouard III. fit, ſelon Walſingham, bâtir un palais qu'il appella la *table ronde*, dont la cour avoit deux cens piés de diametre.

TABLE, *en terme de Blaſon*, ſe dit des écus ou des écuſſons qui ne contiennent que la ſimple couleur du champ, & qui ne ſont chargés d'aucune piece, figure, meuble, *&c.* On les appelle *tables d'attente*, ou *tables raſes*.

TABLES DU CRANE, (*Anatomie.*) les os du crâne ſont compoſés de deux lames oſſeuſes, qu'on appelle *tables*: il y a pourtant quelques endroits du crâne où on ne les trouve pas; & dans ces endroits-là, il n'y a point de diploé; c'eſt ce qu'il faut bien obſerver quand il eſt néceſſaire d'appliquer le trépan.

La *table extérieure* eſt la plus épaiſſe & la plus polie; elle eſt recouverte du péricrâne: l'intérieure eſt plus mince, & la dure-mere eſt fortement attachée à ſa ſurface interne, particulierement au fond & aux ſutures. De plus, on remarque dans cette *table* pluſieurs ſillons, qui y ont été creuſés par le battement des arteres de la dure-mere, non-ſeulement lorſque les os étoient encore tendres dans la jeuneſſe, mais même juſqu'à leur accroiſſement parfait.

Ruiſch dit qu'il a vu pluſieurs fois le crâne des adultes ſans diploé; de ſorte que l'on ne remarquoit aucune ſéparation d'une *table* d'avec l'autre.

On trouve entre les deux *tables* du crâne, une infinité de petites cellules oſſeuſes appellées par les Grecs *diploé*, & par les Latins *meditullium*. Ces cellules ſont évidentes dans les crânes de ceux qui ſont nouvellement décédés particulierement à l'*os du front*, à l'endroit où ces os ſont le plus épais; on trouve dans ces cellules un ſuc moëlleux, & quantité de vaiſſeaux ſanguins, qui portent non-ſeulement la nourriture aux os, mais auſſi la matiere de ce ſuc médullaire.

Quand on fait l'opération du trépan, & que l'on voit la ſcieure de l'os prendre une teinture rouge, c'eſt une marque que l'on a percé la premiere *table*, & qu'on eſt arrivé au diploé; il faut percer la ſeconde *table* avec une grande précaution, parce qu'elle eſt plus mince que la premiere, & qu'il ne faut point s'expoſer à donner atteinte à la dure-mere, parce que cette faute ſeroit ſuivie de funeſtes accidens.

A l'occaſion d'un coup reçu ſur la tête, ou d'une chûte, les vaiſſeaux ſanguins peuvent ſe rompre dans le diploé; & le ſang épanché ſe corrompant, cauſe dans la ſuite par ſon âcreté une éroſion à la *table* intérieure du crâne, ſans qu'il en paroiſſe aucun ſigne à l'extérieur; la corruption de cette *table* ſe communique bien-tôt aux deux méninges, & à la ſubſtance même du cerveau; de maniere que l'on voit périr les malades, après qu'ils ont ſouffert de longues & cruelles douleurs, ſans que l'on ſache bien préciſément à quoi en attribuer la cauſe.

Il arrive auſſi à l'occaſion du virus vérolique, dont le diploé peut être infecté, que les deux *tables* du crâne ſe trouvent cariées; ce qui fait ſouffrir des douleurs violentes aux malades, quand l'exoſtoſe commence à paroître dans ces véroles invétérées, à cauſe de la ſenſibilité du péricrâne; quelquefois même la carie ayant percé la premiere *table*, on en voit partir des fungus, qui ſont des excroiſſances en forme de champignons. *C'eſt un terrible accident; car un nouveau traitement de la vérole n'y peut rien, & les topiques contre la carie & le fungus, ne font que pallier le mal.* (*D. J.*)

TABLE DU GRAND LIVRE, (*Commerce.*) que les marchands, négocians, banquiers, & teneurs de livres, nomment auſſi *alphabet*, *répertoire*, ou *index*. C'eſt une ſorte de livre compoſé de vingt-quatre feuillets dont on ſe ſert pour trouver avec facilité les endroits du grand livre où ſont débitées & créditées les perſonnes avec leſquelles on eſt en compte ouvert. *Voyez* DÉBITER, CRÉDITER, COMPTE & LIVRE.

Les autres livres dont ſe ſervent les négocians, ſoit pour les parties ſimples, ſoit pour les parties doubles, ont auſſi leurs *tables* ou alphabets particuliers; mais ces *tables* ne ſont point ſéparées; elles ſe mettent ſeulement ſur deux feuillets à la tête des livres. *Voyez* LIVRES. *Dictionnaire du Commerce.*

TABLE, *poids de*, (*Commerce.*) on nomme ainſi une ſorte de poids en uſage dans les provinces de Languedoc & de Provence. *Voyez* POIDS.

TABLE, (*Archit.*) nom qu'on donne dans la décoration d'Architecture, à une partie unie, ſimple, de diverſes figures, & ordinairement quarré-longue; ce mot vient du latin *tabula*, planche.

Table à croſſette, *table* cantonnée par des croſſettes ou oreillons; il y a de ces *tables* à pluſieurs palais d'Italie.

Table couronnée, *table* couverte d'une corniche, & dans laquelle on taille un bas-relief, où l'on incruſte une tranche de marbre noir, pour une inſcription.

Table d'attente, boſſage qui ſert dans les façades, pour y graver une inſcription, & pour y tailler de la ſculpture.

Table d'autel, grande dalle de pierre, portée ſur de petits piliers ou jambages, ou ſur un maſſif de maçonnerie, laquelle ſert pour dire la meſſe.

Table de crépi, panneau de crépi, entouré de naiſſances badigeonnées dans les murs de face les plus ſimples, & de piés droits, montans, ou pilaſtres & bordures de pierre dans les plus riches.

Table de cuivre, *table* compoſée de planches ou de lames de cuivre, dont on couvre les combles en Suede, où on en voit même de taillées en écailles ſur quelques palais.

Tables de plomb, piece de plomb, fondue de cer-

taine épaisseur, longueur & largeur, pour servir à différens usages.

Table de verre, morceau de verre de Lorraine qui est de figure quarrée-longue.

Table en saillie, *table* qui excede le nud du parement d'un mur, d'un piédestal, ou de toute autre partie qu'elle décore.

Table fouillée, *table* renfoncée dans le dé d'un piédestal, & ordinairement entourée d'une moulure en maniere de ravalement.

Table rustique, *table* qui est piquée, & dont le parement semble brut; il y a de ces *tables* aux grottes & aux bâtimens rustiques. *Daviler*. (*D. J.*)

TABLE DE CALANDRE, (*Calandrerie*.) on appelle ainsi deux pieces de bois fort épaisses plus longues que larges, qui font la principale partie de la machine qui sert à calandrer les étoffes ou les toiles. C'est entre ces *tables* que se mettent les rouleaux sur lesquels sont roulés ces toiles & ces étoffes. (*D. J.*)

TABLE A MOULE, *terme de Chandelier*, longue *table* percée de divers trous en forme d'échiquier, sur laquelle on dresse les moules à faire de la chandelle moulée, lorsqu'on veut les remplir de suif; au-dessous de la table est une auge pour recevoir le suif qui peut se répandre. (*D. J.*)

TABLE A MOULE, *terme de Cirerie*, les blanchisseurs de cire donnent ce nom à de grands chassis soutenus de plusieurs piés, sur lesquels ils mettent leurs planches à moules, dans lesquels on dresse les pains de cire blanche. *Dictionn. du Comm.* (*D. J.*)

TABLES AUX VOILES, *terme de Cirerie*, autrement dites *carrés*, & *établis*; ce sont chez les mêmes blanchisseurs de cire, de grands bâtis de bois, sur lesquels sont étendues les toiles de l'herberie, où l'on met blanchir les cires à la rosée & au soleil, après qu'elles ont été gréionées. (*D. J.*)

TABLE DE CAMELOT, *terme de Commerce*; on nomme ainsi à Smyrne les ballots de ces étoffes qu'on envoie en chrétienté; ce nom leur vient de ce que les ballots sont quarrés & plats. (*D. J.*)

TABLE, *en terme de Diamantaire*, est la superficie extérieure d'un diamant; les *tables* sont susceptibles de plus ou moins de pans, selon qu'elles sont plus ou moins grandes, & que le diamant le mérite.

TABLE DE NUIT, *terme d'Ebéniste*, c'est une petite *table* sans ou avec un dessus de marbre, qui se place à côté du lit, & sur laquelle on pose les choses dont on peut avoir besoin durant la nuit. (*D. J.*)

TABLE DE PLOMB, (*outil de Ferblantier*.) c'est un morceau de plomb de l'épaisseur d'un pouce & demi, sur six pouces ou environ de large, & quinze pouces de long, qui sert aux Ferblantiers pour piquer les grilles de rapes & découper certains ouvrages. *Voyez la figure*, *Planches du Ferblantier*.

TABLE DE LA MACHINE, *en termes de Faiseur d'étoffes*, est une espece de *table* couverte d'une moquette sur laquelle on met l'étoffe à friser. Elle est soutenue à droite sur la troisieme traverse, & à gauche sur la seconde, & percée d'un trou à chacune de ses extrémités sur lequel sont placées des grenouilles à mi-bois. *Voyez* GRENOUILLE. *Voyez les Planches de la Draperie*.

TABLE, (*Manufact. de glaces*.) les ouvriers qui travaillent à l'adouci des glaces brutes, appellent la *table*, le bâti de grosses planches sous lequel est mastiquée avec du plâtre une des deux glaces qui s'adoucissent l'une contre l'autre; c'est au-dessus de cette *table* qu'est couchée horisontalement la roue dont les adoucisseurs se servent pour user les glaces. *Savary*. (*D. J.*)

La table à *couler* est une *table* de fonte de plus de cent pouces de longueur, & du poids de douze ou quinze milliers, sur laquelle on coule le verre liquide dont on fait les glaces. La largeur de cette *table* s'augmente ou se diminue à volonté, par le moyen de deux fortes tringles de fer mobiles qu'on place au deux côtés plus proches ou plus éloignés, suivant le volume de la piece qu'on coule; c'est sur ces tringles que pose par ses deux extrémités le rouleau de fonte qui sert à pousser la matiere jusqu'au bout de la *table*. (*D. J.*)

TABLE, *piece de presse d'Imprimerie*, est une planche de chêne environ de trois piés quatre pouces de long sur un pié & demi de large, & de douze à quatorze lignes d'épaisseur, sur laquelle est attaché le coffre, où est renfermé le marbre de la presse; elle est garnie en dessous de deux rangs de crampons ou pattes de fer, cloués à cinq doigts de distance l'un de l'autre. *Voyez dans les Planches d'Imprimerie*, & *leur explication*, la table & les crampons qui glissent sur les bandes de fer du berceau de la presse.

TABLE dont les *Facteurs d'orgues* se servent pour couler l'étain & le plomb en tables ou feuilles minces, est une forte *table* de bois de chêne inclinée à l'horison, au moyen de quelques morceaux de bois qui la soutiennent par un bout, ou d'un tréteau. Cette table est couverte d'un coutil sur lequel, au moyen du rable qui contient le métal fondu, on coule les lames de plomb ou d'étain, en faisant couler le rable en descendant le long de la planche. *Voyez la fig.* 59. *Pl. d'Orgue* & *l'article* ORGUE, où le travail du plomb & de l'étain est expliqué.

TABLE D'ATTENTE, (*Menuiserie*.) est un panneau en saillie au-dessus des guichets des grandes portes, sur lesquels on fait des ornemens en sculpture. *Voy. les Planches de Menuiserie*.

TABLE DE BRACELET, *en termes de Metteur en œuvre*, est une plaque en pierreries montées sur des morceaux de velours, ou autres étoffes qui entourent le bras, & qui se lient & délient par un ressort pratiqué sous cette plaque. *Voyez* BOITE DE TABLE.

TABLE DES MIROITIERS, (*ustensile des Miroitiers*.) les miroitiers qui mettent les glaces au teint, nomment pareillement *table*, une espece de long & large établi de bois de chêne, soutenu d'un fort chassis aussi de bois, sur lequel est posée en bascule la pierre de liais, où l'on met les glaces au teint. (*D. J.*)

TABLE, *en termes de Pain d'épicier*, ce sont des especes de tours parfaitement semblables à ceux des Boulangers & Pâtissiers.

TABLE DE BILLARD, (*Paumier*.) c'est un chassis fait de planches de bois de chêne bien unies & bien jointes ensemble, sur lequel on applique le tapis de drap verd sur lequel on joue au billard. Cette table est posée solidement & de niveau sur dix piés ou piliers de charpente ou de menuiserie joints ensemble par d'autres pieces de bois qui les traversent.

TABLE DE PLOMB, (*terme de Plombier*.) ou *plomb en table*, c'est du plomb fondu & coulé par les plombiers sur une longue table de bois couverte de sable. Les plombiers appellent aussi quelquefois de la sorte ce qu'ils nomment autrement des *moules*, c'est-à-dire, des especes de longs établis garnis de bords tout autour, & couverts ou de sable ou d'étoffe de laine & de toile, sur lesquels ils coulent les *tables de plomb*. Il y en a de deux sortes; les unes posées de niveau pour les grandes *tables de plomb*, & les autres qui ont de la pente pour les petites *tables*. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

TABLES D'ESSAI, (*terme de Potier d'étain*.) ou *rouelles d'essai*; on appelle ainsi deux plaques d'étain, dont l'une est dans la chambre du procureur du roi du châtelet, & l'autre dans celle de la communauté; c'est sur ces tables que les maîtres potiers d'étain sont obligés d'empreindre ou insculpter les marques des poinçons dont ils doivent se servir pour marquer leurs ouvrages, afin d'en assurer la bonté. *Dict. du Com.* (*D. J.*)

TABLE D'UN MOULIN, (*Sucrerie*.) on appelle la *table d'un moulin*, une longue piece de bois qui est placée au milieu du chassis d'un moulin; c'est dans cette piece que sont enchâssées la platine du grand rôle, & les embasses des petits tambours, c'est-à-dire les crapaudines dans lesquelles roulent les pivots des trois tambours. (*D. J.*)

TABLE A TONDRE, (*terme de Tondeurs de draps*.) espece d'ais ou planche de chêne ou de noyer, épaisse d'environ trois pouces & demi, large de quinze à seize pouces & longue de neuf à dix piés. Cette planche est garnie par le dessus de plusieurs bandes d'une grosse étoffe appellée *tuf*, mises l'une sur l'autre, entre lesquelles sont plusieurs lits de paille, d'avoine, ou de bourre tontisse très-fine, & par-dessus le tout est une couverture de treillis attachée par des bouts, & lacée par-dessus. La *table à tondre* est posée sur deux tréteaux de bois inégaux, en sorte qu'elle se trouve un peu en talud, ce que les ouvriers appellent *placée en chasse*; elle sert à étendre l'étoffe dessus pour la tondre avec les forces. Les tondeurs se servent encore d'une autre *table* assez semblable à la premiere, à la reserve qu'elle est faite en forme de pupitre long; & parce que c'est sur cette *table* qu'ils rangent ou couchent le poil d'étoffe avec le cardinal & la brosse, & qu'ensuite ils la nettoyent avec la tuile, ils l'appellent, suivant ces différens usages, tantôt *table à* ran-

ranger & à coucher, & tantôt *table à nettoyer*. Savary. (*D. J.*)

TABLE DE VERRE, ſ. f. (*Vitrerie.*) c'eſt du verre qu'on appelle communément *verre de Lorraine*, qui ſe ſouffle & ſe fabrique à-peu-près comme les glaces de miroirs; il eſt toujours un peu plus étroit par un bout que par l'autre, & a environ deux piés & demi en quarré de tout ſens: il n'a point de boudine, & ſert à mettre aux portieres des carroſſes de louage ou de ceux où l'on ne veut pas faire la dépenſe de véritables glaces; on en met auſſi aux chaiſes à porteurs. Les *tables de verre* ſe vendent au balot ou ballon compoſé de plus ou moins de liene, ſuivant que c'eſt du verre commun ou du verre de couleur. *Savary.* (*D. J.*)

TABLE ſe dit au *jeu de trictrac* des deux côtés du tablier où l'on joue avec des dames, & dont on fait des caſes.

La *table du grand jan* eſt celle qui eſt de l'autre côté vis-à-vis celle du petit jan. On l'appelle *table du grand jan*, parce que c'eſt là qu'on le fait.

La *table du petit jan*, c'eſt la premiere *table* où les dames ſont empilées.

Le mot de *table* ſe prend encore quelquefois pour des dames mêmes. *Voyez* DAMES.

TABLE, (*Econom. domeſtiq.*) c'eſt un meuble de bois, dont la partie ſupérieure eſt une grande ſurface plane, ſoutenue ſur des piés; il eſt deſtiné à un grand nombre d'uſages dans les maiſons; il y a des *tables* à manger, à jouer, à écrire. Elles ont chacune la forme qui leur convient.

TABLE, *menſa*, (*Antiq. rom.*) les Romains étalerent une grande magnificence dans les *tables* dont ils ornerent leurs ſalles & leurs autres appartemens; la plûpart étoient faites d'un bois de cedre qu'on tiroit du mont Atlas, ſelon le témoignage de Pline, *l. XLIII. c. xv.* dont voici les termes: *Atlas mons peculiari proditur ſylva; confines ei mauri, quibus plurima arbor cedri, & menſarum inſania quas fœminæ viris contra margaritas, tegerunt.* On y employoit encore quelquefois un bois beaucoup plus précieux, *lignum citrum*, qui n'eſt pas notre bois de citronnier, mais d'un arbre beaucoup plus rare que nous ne connoiſſons pas, & qu'on eſtimoit ſingulierement à Rome. Il falloit être fort riche pour avoir des *tables* de ce bois; celle de Cicéron lui coutoit près de deux mille écus; on en vendit deux entre les meubles de Gallus Aſinius, qui monterent à un prix ſi exceſſif, que s'il en faut croire le même Pline, chacune de ces *tables* auroit ſuffi pour acheter un vaſte champ. *Voyez* CITRONNIER.

L'excès du prix des *tables* romaines provenoit encore des ornemens dont elles étoient enrichies. Quant à leur ſoutien, celles à un ſeul pié ſe nommoient *monopodia*, celles ſur deux piés *bipedes*, & celles ſur trois piés *tripedes*; les unes & les autres étoient employées pour manger, mais les Romains ne ſe ſervoient pas comme nous d'une ſeule *table* pour tout le repas, ils en avoient communément deux; la premiere étoit pour tous les ſervices de chair & de poiſſon; enſuite on ôtoit cette *table*, & l'on apportoit la ſeconde ſur laquelle on avoit ſervi le fruit; c'eſt à cette ſeconde *table* qu'on chantoit & qu'on faiſoit des libations. Virgile nous apprend tout cela dans ces deux vers de l'Enéide, où il dit:

Poſtquam prima quies epulis, menſæque remotæ
Crateras magnos ſtatuunt, & vina coronant.

Les Grecs & les Orientaux étoient dans le même uſage. Les Hébreux même dans leurs fêtes ſolemnelles & dans leurs repas de ſacrifice avoient deux *tables*; à la premiere ils ſe régaloient de la chair de la victime, & à la ſeconde ils donnoient à la ronde la coupe de bénédiction, appellée la *coupe de louange*.

Pour ce qui regarde la magnificence des repas des Romains & le nombre de leurs ſervices, nous en avons parlé ſous ces deux mots. Autant la frugalité étoit grande chez les premiers Romains, autant leur luxe en ce genre étoit extrème ſur la fin de la république; ceux même dont la *table* étoit meſquine étaloient aux yeux des convives toute la ſplendeur de leurs buffets. Martial, *l. IV. épigr.* ſe plaint agréablement de cet étalage au milieu de la mauvaiſe chere de Varus.

Ad cœnam nuper Varus me forte vocavit
Ornatus, dives: parvula cœna fuit.
Auro non dapibus oneratur menſa, *miniſtri*
Apponunt oculis plurima, pauca gulæ.
Tunc ego: non oculos, ſed ventrem paſcere veni,
Aut appone dapes, Vare, vel aufer opes.

Ces vers peuvent rappeller au lecteur le conte de M. Chevreau, qui eſt dans le *Chevreanâ tome II.* „ „ Je me ſouviens, dit-il, que Chapelle & moi ayant „ été invités chez *** qui nous régala ſuivant ſa cou- „ tume, Chapelle s'approcha de moi immédiatement „ après le repas, & me dit à l'oreille: Où allons- „ nous dîner au ſortir d'ici „?

J'ai parlé ci-deſſus des *tables* des Romains, à un, à deux & à trois piés, mais je devois ajouter que leur forme fut très-variable; ils en eurent de quarrées, de longues, d'ovales, en fer à cheval, &c. toujours ſuivant la mode. On renouvella ſous le regne de Théodore & d'Arcadius celle des *tables* en demi-croiſſant, & on les couvroit après avoir mangé, d'une eſpece de courte-pointe ou de matelas pour pouvoir coucher deſſus & s'y repoſer; ils ne connoiſſoient pas encore nos lits de repos, nos *ducheſſes*, nos chaiſes longues. A cela près, le luxe des ſeigneurs de la cour du grand Théodore & de ſes fermiers méritoit bien la cenſure de ſaint Chryſoſtôme. On voyoit, dit-il, auprès de la *table* ſur laquelle on mangeoit, un vaſe d'or que deux hommes pouvoient à peine remuer, & quantité de cruches d'or rangées avec ſymmétrie. Les laquais des convives étoient de jeunes gens, beaux, bienfaits, auſſi richement vêtus que leur maitres, & qui portoient de larges braies. Les muſiciens, les joueurs de harpes & de flûtes amuſoient les conviés pendant le repas. Il n'y avoit point à la vérité d'uniformité dans l'ordre des ſervices, mais tous les mets étoient fort recherchés; quelques-uns commençoient par des oiſeaux farcis de poiſſon haché, & d'autres donnoient un premier ſervice tout différent. En fait de vins, on vouloit celui de l'île de Thaſos, ſi renommé dans les auteurs grecs & latins. Le nombre des paraſites étoit toujours conſidérable à la *table* des grands & des gens riches; mais les dames extrèmement parées en faiſoient le principal ornement; c'eſt auſſi leur luxe effréné que ſaint Chryſoſtôme cenſure le plus. „ Leur faſte, dit- „ il, n'a point de bornes: le fard regne ſur leurs pau- „ pieres & ſur tout leur viſage; leurs jupes ſont en- „ trelacées de fils d'or, leurs colliers ſont d'or, leurs „ bracelets ſont d'or; elles vont ſur des chars tirés „ par des mulets blancs dont les renes ſont dorées, „ avec des eunuques à leur ſuite, & grand nombre „ de femmes & de filles de chambre „. Il eſt vrai que ce train de dames chrétiennes reſpire exceſſivement la molleſſe. Mais quand ſaint Chryſoſtôme déclame avec feu contre leurs ſouliers noirs, luiſans, terminés en pointe, je ne ſai quels ſouliers plus modeſtes il vouloit qu'elles portaſſent. (*D. J.*)

TABLEAU, ſ. m. (*Peinture.*) repréſentation d'un ſujet que le peintre renferme dans un eſpace orné pour l'ordinaire d'un cadre ou bordure. Les grands *tableaux* ſont deſtinés pour les égliſes, ſallons, galeries & autres grands lieux; les *tableaux* moyens, qu'on nomme *tableaux de chevalet*, & les petits *tableaux* ſe mettent par-tout ailleurs.

La nature eſt repréſentée à nos yeux dans un beau *tableau*. Si notre eſprit n'y eſt pas trompé, nos ſens du-moins y ſont abuſés. La figure des objets, leur couleur & les reflets de la lumiere, les ombres, enfin tout ce que l'œil peut appercevoir ſe trouve dans un *tableau*, comme nous le voyons dans la nature. Elle ſe préſente dans un *tableau* ſous la même forme où nous la voyons réellement. Il ſemble même que l'œil ébloui par l'ouvrage d'un grand peintre croit quelquefois appercevoir du mouvement dans ſes figures.

L'induſtrie des hommes a trouvé quelques moyens de rendre les *tableaux* plus capables de faire beaucoup d'impreſſion ſur nous; on les vernit: on les renferme dans des bordures qui jettent un nouvel éclat ſur les couleurs, & qui ſemblent, en ſéparant les *tableaux* des objets voiſins, réunir mieux entr'elles les parties dont ils ſont compoſés, à-peu-près comme il paroît qu'une fenêtre raſſemble les différens objets qu'on voit par ſon ouverture.

Enfin quelques peintres des plus modernes ſe ſont aviſés de placer dans les compoſitions deſtinées à

être

être vues de loin des parties de figures de ronde-bosse qui entrent dans l'ordonnance, & qui sont coloriées comme les autres figures peintes, entre lesquelles ils les mettent. On prétend que l'œil qui voit distinctement ces parties de ronde-bosse saillir hors du *tableau* en soit plus aisément séduit par les parties peintes, lesquelles sont réellement plates, & que ces dernieres font ainsi plus facilement l'illusion à nos yeux. Mais ceux qui ont vu la voûte de l'Annonciade de Gènes & celle de Jesus à Rome, où l'on a fait entrer des figures en relief dans l'ordonnance, ne trouvent point que l'effet en soit bien merveilleux.

Les hommes qui n'ont pas l'intelligence de la méchanique de la peinture, ne sont pas en état de décider de l'auteur d'un *tableau*, c'est aux gens de l'art qu'il faut s'en rapporter; cependant l'expérience nous enseigne qu'il faut mettre bien des bornes à cette connoissance de discerner la main des grands maîtres dans les *tableaux* qu'on nous donne sous leurs noms. En effet les experts ne sont bien d'accord entr'eux que sur ces *tableaux* célebres qui, pour parler ainsi, ont déja fait leur fortune, & dont tout le monde sait l'histoire. Quant aux *tableaux* dont l'état n'est pas déja certain en vertu d'une tradition constante & non interrompue, il n'y a que les leurs & ceux de leurs amis qui doivent porter le nom sous lequel ils paroissent dans le monde. Les *tableaux* des autres, & sur-tout les *tableaux* des concitoyens, sont des originaux douteux. On reproche à quelques-uns de ces *tableaux* de n'être que des copies, & à d'autres d'être des pastiches. L'intérêt acheve de mettre de l'incertitude dans la décision de l'art, qui ne laisse pas de s'égarer, même quand il opere de bonne foi.

On sait que plusieurs peintres se sont trompés sur leurs propres ouvrages, & qu'ils ont pris quelquefois une copie pour l'original qu'eux-mêmes ils avoient peint. Vasari raconte, comme témoin oculaire, que Jules Romain, après avoir fait la draperie dans un *tableau* que peignoit Raphaël, reconnut pour son original la copie qu'André del Sarte avoit faite de ce *tableau*.

Lorsqu'il s'agit du mérite des *tableaux*, le public n'est pas un juge aussi compétent que lorsqu'il s'agit du mérite des poëmes. La perfection d'une partie des beautés d'un *tableau*, par exemple, la perfection du dessein n'est bien sensible qu'aux peintres ou aux connoisseurs qui ont étudié la peinture autant que les artistes mêmes. Mais il seroit trop long de discuter quelles sont les beautés d'un *tableau* dont le public est un juge non-recusable, & quelles sont les beautés d'un *tableau* qui ne sauroient être appréciées à leur juste valeur que par ceux qui savent les regles de la Peinture.

Ils exigent, par exemple, qu'on observe trois unités dans un *tableau*, par rapport au tems, à la vue & à l'espace, c'est-à-dire qu'on ne doit représenter d'un sujet 1°. que ce qui peut s'être passé dans un seul moment; 2°. ce qui peut facilement être embrassé par une seule vue; 3°. ce qui est renfermé dans l'espace que le *tableau* paroît comprendre.

Ils prescrivent aussi des regles pour les *tableaux* allégoriques, mais nous pensons que les allégories, toujours pénibles & souvent froides dans les ouvrages, ont le même caractere dans les *tableaux*. Les rapports ne se présentent pas tous de suite, il faut les chercher, il en coute pour les saisir, & l'on est rarement dédommagé de sa peine. La peinture est faite pour plaire à l'esprit par les yeux, & les *tableaux* allégoriques ne plaisent aux yeux que par l'esprit qui en devine l'énigme. (*D. J.*)

Maniere d'ôter les tableaux de dessus leur vieille toile; de les remettre sur de neuve, & de raccommoder les endroits enlevés ou gâtés. Il faut commencer par ôter le *tableau* de son cadre, & l'attacher ensuite sur une table extrémement unie, le côté de la peinture en-dessus, en prenant bien garde qu'il soit tendu, & ne fasse aucuns plis. Après cette préparation, vous donnerez sur tout votre *tableau* une couche de colle-forte, sur laquelle vous appliquerez à-mesure des feuilles de grand papier blanc, le plus fort que vous pourrez trouver; & vous aurez soin avec une molette à broyer les couleurs, de bien presser, & étendre votre papier, afin qu'il ne fasse aucun pli, & qu'il s'attache bien également par-tout à la peinture. Laissez secher le tout, après quoi vous déclouerez le *tableau*, & le retournerez, la peinture en-dessous & la toile en-dessus, sans l'attacher; pour lors vous aurez une éponge, que vous mouillerez dans de l'eau tiede, & avec laquelle vous imbiberez petit-à-petit toute la toile, essayant de tems-en-tems sur les bords, si la toile ne commence pas à s'enlever & à quitter la peinture. Alors vous la détacherez avec soin tout le long d'un des côtés du *tableau*, & replierez ce qui sera détaché, comme pour le rouler, parce qu'ensuite en poussant doucement avec les deux mains, toute la toile se détachera en roulant. Cela fait avec votre éponge & de l'eau, vous laverez bien le derriere de la peinture, jusqu'à ce que toute l'ancienne colle, ou à-peu-près, en soit enlevée: vous observerez dans cette opération que votre éponge ne soit jamais trop remplie d'eau, parce qu'il pourroit en couler par-dessous la peinture, qui détacheroit la colle qui tient le papier que vous avez mis d'abord.

Tout cela fait avec soin, vous donnerez une couche de votre colle, ou de l'aprêt ordinaire dont on se sert pour apprêter les toiles sur lesquelles on peint, sur l'envers de votre peinture ainsi bien nettoyée, & sur le champ vous y étendrez une toile neuve, que vous aurez eu soin de laisser plus grande qu'il ne faut, afin de pouvoir la clouer par les bords, pour l'étendre de façon qu'elle ne fasse aucun pli, après quoi avec votre molette vous presserez légerement en frottant pour faire prendre la toile également par-tout, & vous laisserez sécher; ensuite vous donnerez par-dessus la toile une seconde couche de colle par partie & petit-à-petit, ayant soin, à mesure que vous coucherez une partie, de la frotter & étendre avec votre molette, pour faire entrer la colle dans la toile, & même dans la peinture, & pour écraser les fils de la toile; le tableau étant bien sec, vous le détacherez de dessus la table, & le reclouerez sur son cadre; après quoi avec une éponge & de l'eau tiede vous imbiberez bien tous vos papiers pour les ôter; après qu'ils seront ôtés vous laverez bien pour enlever toute la colle & nettoyer toute la peinture; ensuite vous donnerez sur le *tableau* une couche d'huile de noix toute pure, & le laisserez sécher pour mettre ensuite le blanc d'œuf.

Remarques. Lorsque les *tableaux* que l'on veut changer de toile se trouvent écaillés, crevassés ou avoir des empoules, il faut avoir soin sur les endroits défectueux de coller deux feuilles de papier l'une sur l'autre pour soutenir ces endroits, & les empêcher de se fendre davantage, ou de se déchirer dans l'opération, & après avoir remis la toile neuve on rajustera ces défauts de la maniere suivante. Ceux que l'on change de toile se trouvent raccommodés par l'opération même; mais si la toile est bonne, & que l'on ne veuille pas la changer, on fait ce qui suit.

Il faut avec un pinceau mettre de la colle-forte tiede sur les ampoules, ensuite percer de petits trous avec une épingle dans lesdites ampoules, & tâcher que la colle les pénetre de façon à passer dessous. Il faut après cela essuyer légerement ladite colle, & avec un autre pinceau passer sur les ampoules seulement un peu d'huile de lin; après quoi on aura un fer chaud, sur lequel on passera une éponge ou un linge mouillé, jusqu'à ce qu'il ne frémisse plus (crainte qu'il ne fût trop chaud), & alors on poussera ledit fer sur les ampoules, ce qui les ratachera à la toile, & les ôtera tout-à-fait.

Il faut cependant remarquer qu'après avoir ôté ces ampoules, il est nécessaire de mettre par-derriere une seconde toile pour maintenir l'ancienne, & empêcher que les ampoules ne viennent à se former de nouveau; en voici la maniere.

Il faut mettre d'abord sur l'ancienne toile une couche de colle-forte tout le long des bords le long du cadre, & rien dans le milieu, après quoi on appliquera la seconde toile qu'on fera prendre, en passant la molette légerement dessus; on clouera ensuite le *tableau* sur la table, & on couchera de la colle par parties, que l'on pressera & étendra avec la molette, comme pour changer les *tableaux* de toile.

Pour raccomoder les crevasses & les endroits écaillés tant aux tableaux changés de toile qu'aux autres. Il faut prendre de la terre glaise en poudre & de la terre d'ombre, délayer ensuite ces deux matieres avec de l'huile de noix, de façon qu'elles forment comme une pâte; on y ajoûte si l'on veut un peu d'huile grasse pour faire secher plus vîte, on prend ensuite de cette pâte avec le couteau à mêler les couleurs, & on l'insinue dans les crevasses & dans les endroits écaillés,

lés, essuyant bien ce qui peut s'attacher sur les bords & hors des trous: cette pâte étant bien seche, on donne sur tout le *tableau* une couche d'huile de noix bien pure, & lorsqu'elle est seche, on fait sur la palette les teintes des couleurs justes aux endroits où se trouvent les crevasses, & on les applique avec le couteau ou avec le pinceau.

Pour faire revivre les couleurs des tableaux, ôter tout le noir, & les rendre comme neufs. Il faut mettre par-derriere la toile une couche de la composition suivante.

Prenez deux livres de graisse de rognon de bœuf, deux livres d'huile de noix, une livre de céruse broyée à l'huile de noix, une demi-livre de terre jaune, aussi à l'huile de noix, une once: faites fondre votre graisse dans un pot, & lorsqu'elle sera tout-à-fait fondue, mêlez-y l'huile de noix, ensuite la céruse & la terre jaune, vous remuerez ensuite le tout avec un bâton pour faire mêler toutes les drogues; vous employerez cette composition tiede.

Pour les tableaux sur cuivre. Prenez du mastic fait avec de la terre glaise & la terre d'ombre délayée à l'huile de noix, remplissez-en les endroits écaillés, après quoi vous prendrez du sublimé corrosif, que vous ferez dissoudre dans une quantité suffisante d'eau, vous l'appliquerez dessus, & le laisserez secher; au bout de quelques heures vous laverez bien avec de l'eau pure; & s'il n'est pas encore bien dégraissé, vous recommencerez; on peut aussi se servir de cette eau de sublimé sur les tableaux sur bois & sur toile.

Pour ôter le vieux vernis des tableaux, il suffit de les frotter avec le bout des doigts, & les essuyer ensuite avec un linge mouillé.

TABLEAU EN PERSPECTIVE, c'est une surface plane, que l'on suppose transparente & perpendiculaire à l'horison. *Voyez* PERSPECTIVE.

On imagine toujours ce *tableau* placé à une certaine distance entre l'œil & l'objet: on y représente l'objet par le moyen des rayons visuels qui viennent de chacun des points de l'objet à l'œil en passant à-travers le tableau. *Voyez* PERSPECTIVE. *Chambers*.

TABLEAU VOTIF, (*Antiq. rom.*) *tabula votiva*; c'étoit la coutume chez les Romains pour ceux qui se sauvoient d'un naufrage, de représenter dans un *tableau* tous leurs malheurs. Les uns se servoient de ce *tableau* pour toucher de compassion ceux qu'ils rencontroient dans leur chemin, & pour réparer par leurs charités les pertes que la mer leur avoit causées. Juvenal nous l'apprend.

Fractura nate naufragus assem
Dum rogat, & picta se tempestate tuetur.

„ Pendant que celui qui a fait naufrage me demande „ de la charité, & qu'il tâche de se procurer quelques „ secours en faisant voir le triste *tableau* de son infortune „. Pour cet effet, ils pendoient ce *tableau* à leur cou, & ils en expliquoient le sujet par des chansons accommodées à leur misere, à-peu-près comme nos pelerins font aujourd'hui. Perse dit plaisamment à ce sujet:

Cantet si naufragus, assem
Protulerim? Cantas cum fracta te in trabe pictum
Ex humero portes.

Sat. I.

„ Donnerois-je l'aumône à un homme qui chante, „ après que les vents ont mis son vaisseau en pieces? „ Ne chantes-tu pas toi-même dans le même tems que „ ce *tableau* qui est à ton col, te représente parmi les „ débris de ton naufrage?

Les autres alloient consacrer ce même *tableau* dans le temple du dieu auquel ils s'étoient adressés dans le péril, & au secours duquel ils croyoient devoir leur salut.

Cette coutume passa plus avant, les avocats voulurent s'en servir dans le barreau, pour toucher les juges par la vue de la misere de leurs parties, & de la dureté de leurs ennemis. „ Je n'approuverai pas, „ dit Quintilien, *l. VI. c. j.* ce que l'on faisoit autrefois, & ce que j'ai vu pratiquer moi-même lorsque l'on mettoit au-dessus de Jupiter, un *tableau* „ pour toucher les juges par l'énormité de l'action „ qu'on y avoit dépeinte „.

Ce n'est pas encore tout, ceux qui étoient guéris de quelque maladie alloient consacrer un *tableau* dans le temple du dieu qui les avoit secourus, & c'est ce que nous fait entendre ce passage de Tibulle. *Eleg. I. livre I.*

Nunc, dea, nunc succurre mihi, nam posse mederi
Picta docet templis multa tabella tuis.

„ Déesse, secourez-moi maintenant; car tant de *tableaux* qui sont dans vos temples, témoignent bien „ que vous avez le pouvoir de guérir „.

C'est sur cela que les premiers chrétiens, lorsqu'ils relevoient de maladie, offroient au saint dont ils avoient éprouvé le secours, quelques pieces d'or ou d'argent, sur lesquelles étoit gravée la partie qui avoit été malade. Et cette même coutume dure encore aujourd'hui, car on voit des gens qui après être relevés de maladie, se font peindre eux-mêmes dans le triste état où ils étoient, & qu'ils dédient ce *tableau* au saint par l'intercession duquel ils ont obtenu leur guérison.

Récapitulons en deux mots les sujets des *tableaux votifs*. Ceux qui s'étoient sauvés du naufrage, faisoient représenter leur avanture sur un *tableau* qu'ils consacroient dans le temple du dieu à qui ils croyoient devoir leur salut; ou bien ils le portoient pendu à leur col, pour attirer la compassion & les charités du public. Les avocats employoient aussi quelquefois ce moyen pour toucher les juges, en exposant aux yeux la misere de leurs parties, & la cruauté de leurs ennemis. Enfin ceux qui relevoient de quelque fâcheuse maladie, consacroient souvent un *tableau* au dieu à qui ils attribuoient leur guérison.

Comme Diagoras étoit dans un temple de Neptune, on lui montra plusieurs *tableaux*, monumens de reconnoissance offerts par des personnes échappées du naufrage. Douterez-vous après cela, lui disoit-on, de l'heureuse puissance de ce dieu? Je ne vois point, reprit-il, les *tableaux* de ceux qui ont péri malgré toutes leurs promesses. Autre réflexion.

Tant de *tableaux votifs* de voyageurs échappés au naufrage, devoient défigurer étrangement les autels de Neptune; mais de telles *institutions* étoient nécessaires pour maintenir les hommes sous la puissance des divinités. Horace se moquoit de ce que lui dit Egnatia, que l'encens brûloit & fumoit de lui-même sur une pierre sacrée; mais ce prétendu miracle en imposoit utilement aux imaginations foibles de la populace. (*D. J.*)

TABLEAU, (*Littérat.*) ce sont des descriptions de passions, d'événemens, de phénomenes naturels qu'un orateur ou un poëte répand dans sa *composition*, où leur effet est d'amuser, ou d'étonner, ou de toucher, ou d'effrayer, ou d'imiter, *&c.*

Tacite fait quelquefois un grand *tableau* en quelques mots; Bossuet est plein de ce genre de beautés; il y a des *tableaux* dans Racine & dans Voltaire; on en trouve même dans Corneille. Sans l'art de faire des *tableaux* de toutes sortes de caracteres, il ne faut pas tenter un poëme épique; ce talent essentiel dans tout genre d'éloquence & de poésie, est indispensable encore dans l'épique.

TABLEAU, (*Marine.*) partie la plus haute d'une flûte sous le couronnement, où l'on met ordinairement le nom du vaisseau. On l'appelle *miroir* dans les autres bâtimens. *Voyez* MIROIR.

TABLEAU, (*Commerce.*) se dit d'un cadre qui contient une liste imprimée des noms de plusieurs ou de toutes personnes d'un même corps, communauté, métier ou profession par ordre de date & de réception, ou selon qu'elles ont passé dans les charges.

Ces *tableaux* se mettent ordinairement dans les chambres ou bureaux de ces corps ou communautés, & quelquefois dans les greffes des jurisdictions des villes, comme on en voit au châtelet de Paris, où sont inscrits les maîtres jurés maçons, charpentiers, greffiers de l'écritoire, écrivains vérificateurs des écritures, *&c.*

On dit qu'on parvient aux charges d'un corps ou communauté par *ordre de tableau*, lorsque ce n'est pas par le choix du magistrat, ou par l'élection des maîtres, mais selon la date de sa réception qu'on devient garde, juré, ou esgard. *Voyez* GARDE, JURÉ, ESGARD.

TABLEAU MOUVANT, est un *tableau* dans lequel sont inscrits dans les bureaux des communautés les noms de tous ceux qui ont été gardes ou jurés. On l'appelle *tableau mouvant*, parce que chacun de ces noms est écrit séparément sur une petite carte large d'un pouce, insérée dans le *tableau*; à mesure qu'il meurt quel-

quelqu'un de ceux qui sont ainsi inscrits, le concierge a soin de tirer de sa place le nom du défunt, & de la remplir aussi-tôt du nom de celui qui suit, en faisant remonter tous les autres jusqu'au dernier, ensorte que les places d'en-bas qui demeurent vacantes soient destinées pour les premiers gardes ou jurés qu'on élira. *Dictionn. de Commerce*.

TABLEAU, on donne aussi ce nom à certaines pancartes, où en conséquence des ordonnances ou par ordre de justice, on inscrit les choses que l'on veut rendre publiques. Ces *tableaux*, lorsque les affaires concernent le commerce, se déposent dans les greffes des jurisdictions consulaires, où il y en a, sinon dans ceux des hôtels-de-ville des juges royaux ou des juges des seigneurs. Selon l'ordonnance de 1573, l'extrait des sociétés entre négocians, & la déclaration de ceux qui sont venus au bénéfice de cession, doivent être insérées dans ces *tableaux* publics. *Voyez* CESSION. *Id. ibid.*

TABLEAU DE BAIE, (*Archit.*) c'est dans la baie d'une porte ou d'une fenêtre, la partie de l'épaisseur du mur qui paroît au-dehors depuis la feuillure, & qui est ordinairement d'équerre avec le parement.

On nomme aussi *tableau* le côté d'un pié droit ou d'un jambage d'arcade sans fermeture. (*D. J.*)

TABLEAU, (*Courroyer.*) c'est un morceau de cuir fort dont la figure est quarrée. (*D. J.*)

TABLEAU, (*Jardinage.*) se dit d'une piece de parterre qui occupe tout le terrein en face d'un bâtiment; ainsi l'on dit un parterre d'un seul *tableau*. On pourroit encore nommer un parterre qui se répete en deux pieces paralelles, un *parterre* séparé en deux *tableaux*.

TABLÉE, s. f. (*Tondeur de draps.*) ce terme se dit de l'étoffe qui est attachée avec des crochets sur la table à tondre, lorsque cette partie de l'étoffe a été entierement tondue. Chaque *tablée* porte ordinairement un tiers d'étoffe de long. (*D. J.*)

TABLER, v. n. (*Trictrac.*) c'est la même chose que caser ou disposer ses dames convenablement pour le gain de la partie. *Voyez* TRICTRAC.

TABLETTE, s. f. (*Archit.*) pierre débitée de peu d'épaisseur pour couvrir un mur de terrasse, un bord de réservoir ou de bassin. Toutes les *tablettes* se font de pierre dure.

On donne aussi le nom de *tablette* à une banquette.

Tablette d'appui, *tablette* qui couvre l'appui d'une croisée, d'un balcon, *&c.*

Tablette de bibliotheque, assemblage de plusieurs ais traversans, soutenus de montans, rangés avec ordre & symmétrie, & espacés les uns des autres à certaine distance, pour porter des livres dans une bibliotheque. Ces sortes de *tablettes* sont quelquefois décorées d'architecture composée de montans, pilastres, consoles, corniches, *&c.* On les appelle aussi *armoires*.

Tablette de cheminée, c'est une planche de bois ou une tranche de marbre profilée d'une moulure ronde, posée sur le chambranle, au-bas d'une attique de cheminée.

Tablette de jambe étriere, c'est la derniere pierre qui couronne une jambe étriere, & qui porte quelque moulure en saillie sous un ou deux poitrails. On la nomme *imposte* ou *coussinet*, quand elle reçoit une ou deux retombées d'arcade. *Daviler*. (*D. J.*)

TABLETTE LA (*Fortification.*) c'est dans la fortification le revêtement du parapet au-dessus du cordon. (*q*)

TABLETTE, (*ustencile d'ouvriers.*) la *tablette* du boulanger est un ais sur lequel il met le pain dans sa boutique.

La *tablette* du chandelier est une espece de petite table sur laquelle il pose le moule dont il se sert pour faire de la chandelle. (*D. J.*)

La *tablette* de la presse d'imprimerie est faite de deux planches de chêne, chacune environ de deux piés de long sur quatre pouces de large & seize à dix-huit lignes d'épaisseur, jointes l'une contre l'autre; elles sont arrêtées par les deux extrémités (au moyen de deux especes de chevilles de bois quarrées, qui vont néanmoins un peu en diminuant d'une extrémité à l'autre; leur longueur est de cinq à six pouces sur quatre pouces de diametre; elles servent, & on les appelle aussi *clé de la tablette*), parce qu'elles entrent avec elles dans des mortaises pris dans l'épaisseur & dans le dedans de chaque jumelle: ces deux planches sont cependant entaillées quarrément dans leur milieu, pour donner passage à la boëte qu'elles entourent dans sa circonférence, & maintiennent dans un état fixe & stable, ainsi que la platine liée aux quatre coins de cette même boëte. *Voyez* BOETE, PLATINE. *Voyez les Planches de l'Imprimerie*.

TABLETTE EN CIRE, (*Littérat.*) en latin *tabula cera linita* ou *illita*; on appelle *tablettes* de cire des feuillets ou planches minces enduites de cire, sur lesquelles on a longtems écrit, à l'exemple des Romains, avec une espece de stile ou de poinçon de métal. Ces sortes de *tablettes* étoient communément enduites de cire noire, & quelquefois de cire verte, pour l'agrément de la vue. On en faisoit un grand nombre de portatives de différentes grandeurs & largeurs, qu'on renfermoit dans un étui fait exprès, ou dans un coffre, ou même dans un sac.

Toutes ces sortes de *tablettes* ne sont pas encore perdues; on en conserve à Paris dans la bibliotheque du roi, dans celle qui étoit au college des Jésuites, dans celle des Carmes déchaux, dans celle de Saint-Germain des prés & de Saint-Victor; on voit encore des *tablettes* en cire à Florence & à Genève.

Les *tablettes* en cire de la bibliotheque du roi sont dans un maroquin rouge doré, & y sont conservées apparemment depuis long-tems, puisque le porte-feuille a déja été coté trois fois, premierement 1272, ensuite 5653, & enfin 8727 *B*. Ce porte-feuille a huit *tablettes*, toutes enduites de cire noire des deux côtés, excepté une qui ne l'est que d'un côté, & qui est vraissemblablement la derniere du livre. Toutes ces petites planches sont détachées & sans numero. On y distingue cependant le *folio recto* d'avec le *folio versò*, par le moyen de la dorure qui est seulement du côté extérieur qu'on regardoit comme celui de la tranche.

Les huit tables dont nous parlons, contiennent les dépenses d'un maître d'hôtel; mais elles sont assez difficiles à déchiffrer, à cause de la poussiere qui couvre la plûpart des mots. Il y a des articles *pro coquina*, *pro pullis*, *pro avena*: des articles pour les bains, *ad balnea*; tout y est spécifié en latin; les sommes sont toujours cottées en chiffres romains; les jours que se sont faites les dépenses, y sont marquées; ensorte qu'on s'apperçoit qu'il n'y a dans chaque *tablette* ou feuillet que la dépense de quatre ou cinq jours: ce qui fait que tous les huit ensemble ne renferment que la dépense d'un mois ou environ. L'écrivain n'y nomme jamais le lieu où s'est faite la dépense, non plus que l'année; mais par la ressemblance pour la grandeur des formes & pour le caractere de l'écriture avec d'autres *tablettes*, on peut conclure que ces tables de cire sont de la fin du regne de Philippe le hardi. Dans le haut d'une des pages se lit distinctement *dia lunæ*, *in festo omnium sanctorum*: ce qui suffit pour désigner l'an 1283, auquel la toussaint tomba effectivement un lundi; il y a des pages entieres qui paroissent avoir été effacées en les présentant au feu.

Les *tablettes en cire* qui étoient au college des Jésuites, forment, comme celles de la bibliotheque du roi, sept ou huit planches dont l'écriture est la même que celle des *tablettes* dont je vais bientôt parler. Ce sont des comptes de dépenses, autres que pour la bouche, mais toujours pour le roi ou pour la cour. L'année y est marquée simplement par *anno LXXXIII*. ce qui veut dire, selon les apparences, l'an 1283; le comptable fait souvent des payemens à un *Marcellus*, lequel se trouve nommé fréquemment dans celles que les Carmes conservent, & qui sont certainement de l'année 1284.

Les *tablettes* écrites en cire, les moins mal conservées, & les plus dignes de l'attention des historiens par rapport au regne de Philippe le hardi, sont celles qui sont renfermées avec les manuscrits de la bibliotheque des Carmes déchaux de Paris. Elles consistent en 12 planches, dont il y en a deux qui contiennent la recette des deniers du roi, & dix autres qui contiennent la dépense. Lorsqu'on a lu les quatre pages de la recette, & qu'on veut lire les vingt pages de la dépense, il est bon de retourner les planches du haut en bas.

Les *tablettes* de Saint-Germain des prés sont fort gâtées; dans les 16 pages qui les composent, & dont les feuillets sont séparés, sans avoir jamais été chiffrés, on apperçoit seulement qu'il y a des dépenses pour les achats de faucons, pour des messagers chargés d'aller présenter des cerfs à tels ou telles personnes; & d'autres messagers qui acheterent des drogues à Orléans pour l'impératrice de Constantinople qui étoit malade.

Le

Le docteur Antoine Cocchi Muchellani a publié une notice imprimée des *tablettes* de Florence. Elles contiennent les voyages d'été du roi Philippe le bel en 1301; & les *tablettes* de Saint-Victor, dont nous parlerons bientôt, contiennent les voyages d'hiver de la même année. Elles ont été écrites par le même officier qui a rédigé les précédentes, & n'en sont, à ce qu'on dit, qu'une continuation.

M. Cocchi a fait remarquer en général que dans ces *tablettes*, à chaque jour du voyage, il y a la dépense de la cour en six articles, savoir pour le pain, le vin, la cire, la cuisine, l'avoine & la chambre, & qu'après une traite d'un mois ou environ, le comptable donne l'état du payement des gages des officiers, puis des chevaliers & des valets pendant cet intervalle. Après cela, il continue les différentes stations du voyage; & afin qu'on pût juger de l'utilité de ces *tablettes*, il rapporte les noms des officiers, chevaliers & valets qui furent payés, *&c.* M. Cocchi finit par quelques réflexions sur l'usage où l'on étoit alors d'user d'eau rose & de grenade après le repas, & cela à l'occasion de quelque dépense de cette nature.

Les *tablettes* de Saint-Victor ont été écrites par le même officier qui a rédigé les précédentes, & n'en sont qu'une continuation; elles renferment 26 pages.

Les *tablettes* que la ville de Genève possede, sont des planches fort minces de la grandeur d'un *in folio*, enduites de cire noire. Elles contiennent la dépense journaliere de Philippe le bel durant six mois, & la suite de celle de Saint-Germain des prés, ce qui forme onze pages. Les savans de Genève ont pris la peine de les déchiffrer, & d'en publier la notice dans la bibliotheque raisonnée, *tome XXVIII.* Ils en ont aussi communiqué une copie très-exactement figurée à M. Schoeflin, membre de l'académie des Inscript. de Paris.

Ces *tablettes* postérieures à celles de Saint-Victor de 6 ou 7 ans, comprennent les articles des sommes payées à ceux qui apportoient des présens au roi, des aumônes distribuées dans les lieux de son passage aux pauvres, à des religieux ou religieuses, à des gens qui venoient de tous côtés pour être guéris de ce qu'ils appelloient *morbus regis* (des écrouelles), de la dépense pour les funérailles des officiers qui mouroient sur la route, des sommes données à l'abbaye de S. Denis pour des anniversaires, aux hôpitaux des lieux par où la cour passoit, à certains officiers, lorsque cela étoit d'usage, outre leurs gages, pour l'achat de chevaux en place de ceux qui mouroient: d'autres sommes pour les offrandes que le roi & les princes, ou la reine, faisoient aux églises qu'ils visitoient: pour celles qu'ils employoient aux jeux: les sommes à quoi étoient évaluées les dixmes, soit du pain seul, soit du pain & du vin que le roi s'obligeoit de payer à quelques monasteres voisins des lieux où il s'arrêtoit pour les repas, suivant d'anciennes concessions: le payement des gages des nouveaux chevaliers, à mesure que le roi en créoit dans ses voyages, & le coût du cheval, ou au-moins du frein doré dont il leur faisoit présent. En général les *tablettes* de Genève paroissent très-instructives, & il seroit à souhaiter qu'on en eût conservé beaucoup d'autres de ce genre.

On peut tirer plusieurs utilités de ces sortes de *tablettes*, par rapport à d'anciens usages de la cour, du prince, ou de la nation, comme aussi pour la vérification de certaines époques, sur lesquelles on n'a pas de monumens plus certains. On y trouve avec plaisir le prix de diverses choses de ce tems-là; par exemple, dans les *tablettes en cire* de Genève on voit que le cheval de somme & le roussin étoient payés 8 liv. le palfroi 10 liv. le cheval de trait simplement appellé *equus*, 12, 14 & 16 liv. un grand cheval (sans doute de bataille) fut payé 32 liv. Le sieur de Trie pour avoir employé 24 jours en son voyage d'Angleterre, demanda 150 liv. mais pour son palfroi & deux roussins qui étoient morts, il requit 120 livres: ce qui faisoit alors une somme fort considérable. On accorde à un valet du roi 2 sols 6 deniers pour ses gages par jour, & au cuisinier le double: ce qui est fort cher, si l'on évalue l'argent d'alors à celui de nos jours.

L'article des aumônes de nos rois forme dans les *tablettes* de Geneve plus de trois grandes pages *in-fol.* parce qu'on y marquoit le nom, la qualité & le pays des personnes auxquelles elles se faisoient. Mais ce qui mérite d'être observé dans ce détail, c'est qu'on y apprend que les malades qui étoient alors affligés des écrouelles, venoient trouver le roi de toutes les provinces du royaume, & même d'Espagne & d'Italie.

Il n'est pas à présumer que ces gens accourussent de si loin, seulement pour avoir 20 ou 30 sols qu'on leur donnoit en aumône, mais apparemment parce que Philippe le bel les touchoit, quelque jour que ce fut, & sans se faire attendre. *Voyez* ECROUELLES.

Remarquons encore qu'on qualifioit du titre d'aumône, *per elemosynam*, tout ce qui se donnoit gratuitement. En vertu de cet usage, l'écrivain de ces mêmes *tablettes* marque au jeudi 29 Novembre 1308, que ce jour-là, le roi étant à Fontainebleau, Pierre de Condé, clerc de sa chapelle, reçut huit livres, *per elemosynam*.

Le pere Alexandre, dominicain, voulant établir que la tradition des Provençaux sur la possession du corps de la Magdelaine est très-ancienne, se sert d'une inscription écrite sur une petite *tablette* enduite de cire, & pour donner du poids à cette inscription, il dit qu'elle est du v^e. siecle de Jesus-Christ, parce qu'on n'a point écrit sur la cire depuis ce siecle-là. M. l'abbé Lebeuf, dans un mémoire sur cette matiere, inséré dans le recueil de l'académie de Belles-Lettres, & dont nous venons de profiter, prouve invinciblement contre le dominicain, que l'usage d'écrire sur des *tablettes de cire*, loin d'avoir cessé avec le v. siecle, a été pratiqué plus ou moins dans tous les siecles suivans, & même dans le dernier siecle.

L'abbé Chatelain de Notre-Dame de Paris témoigne qu'en 1692 les *tables* du chœur de S. Martin de Savigny, au diocese de Lyon, qui est une maison d'anciens religieux de Clugny, étoient de cire verte, & qu'on écrivoit dessus avec un stilet d'argent. La même chose est attestée pour la fin du même siecle, à l'égard de la cathédrale de Rouen, par le sieur le Brun des Marettes, auteur du voyage liturgique composé alors, & imprimé en 1718, à la réserve qu'on n'écrivoit le nom des officiers qu'avec un simple poinçon. Peut-être que cet usage ne subsiste plus aujourd'hui à Rouen; mais il y étoit encore en vigueur en 1722; car M. le Beuf y vit alors les officiers de la semaine courante *in tabulis* sur de la cire. Les Romains s'en servoient à d'autres usages, & presque toujours pour les lettres qu'ils écrivoient à table, souvent entre les deux services, au sénat, au théatre, en voyage dans leurs litieres, *&c.* Ils nommoient ces petites planches ou *tablettes* enduites de cire, *codicillos*. Cicéron les employoit volontiers pour ses billets à Atticus. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TABLETTES, *Hist. ancien. & mod.* les *tablettes* que nous employons pour *écrire*, sont une espece de petit livre qui a quelques feuilles d'ivoire, de papier, de parchemin préparé, sur lesquelles on écrit avec une touche, ou un crayon, les choses dont on veut se souvenir.

Les *tablettes* des Romains étoient presque comme les nôtres, excepté que les feuillets étoient de bois, dont elles eurent le nom de *tabellæ*, c'est-à-dire, *parvæ tabulæ*; elles contenoient deux, trois, ou cinq feuillets; & selon le nombre de ces feuillets, elles étoient appellées *diptycha*, à deux feuillets; *triptycha*, à trois feuillets; *penteptycha*, à cinq feuillets celles qui avoient un plus grand nombre de feuillets, se nommoient *polyptycha*, d'où nous avons fait *puletica*, des poulets, terme dont on se sert encore pour dire des lettres de galanterie, des lettres d'amour. Les anciens écrivoient ordinairement les lettres d'amour sur des *tablettes*, & la personne à qui on avoit écrit la lettre amoureuse, faisoit réponse sur les mêmes *tablettes*, qu'elle renvoyoit, comme nous l'apprenons de Catulle, *ode* 43. (*D. J.*)

Maniere de faire les tablettes blanches pour écrire avec un poinçon de cuivre. Prenez du gypse cribié & passé par le tamis; détrempez-le avec de la colle de cerf, ou autre, & en donnez une couche sur les feuilles de parchemin; quand elle sera seche, vous la raclerez pour la rendre unie & polie; puis vous donnerez encore une couche comme dessus, & raclerez une seconde fois, après quoi, avec de la céruse bien broyée & tamisée, détrempée dans l'huile de la graine de lin cuite, vous oindrez lesdites *tablettes*, & les laisserez sécher à l'ombre pendant cinq ou six jours; cela fait, avec un drap ou linge un peu mouillé, vous les frotterez & unirez; cela fait, lorsqu'elles auront encore seché dix-huit ou vingt tours, elles seront faites.

TABLETTES *de bibliotheque*, (*Antiq. rom.*) les [illegible]

tius appelloient *pegmata*, ou *platei*, les *tablettes* des bibliotheques, sur lesquelles on plaçoit les livres.

Ciceron écrit à Atticus, *ep.* 8. *l. IV.* en lui parlant de sa bibliotheque: la disposition des *tablettes* est très-agréable, *nihil venustius quam illa tua pegmata*. On avoit coutume de ranger dans un même lieu tous les ouvrages d'un auteur, avec son portrait. Quand au terme *platei*, Juvenal s'en est servi dans la seconde satyre, *vers* 7. où il se moque de ceux qui veulent paroître savans, par la beauté & la grandeur d'une bibliotheque: car, dit-il, entre eux, celui-là passe pour le plus savant, dont la bibliotheque est ornée d'un plus grand nombre de figures d'Aristote & de Pittacus.

Nam perfectissimus horum est
Si quis Aristotelem similem, vel Pittacon emit,
Et jubet archetypos plateum *servare cleanthas.*

(*D. J.*)

Tablette, s. f. *ouvrage de Tablettier*, petit meuble proprement travaillé, composé de deux ou plusieurs planches d'un bois léger & précieux, qui sert d'ornement dans les ruelles, ou dans les cabinets, particulierement des dames, & sur lequel elles mettent des livres d'usage journalier, des porcelaines, & des bijoux de toutes sortes. C'est de ces especes de *tablettes* qu'une communauté des arts & métiers de Paris a tiré son nom. (*D. J.*)

Tablette, (*Pharm.*) médicament interne, sec, de différentes figures, composé de différentes matieres, qui, à l'aide du sucre dissout & cuit, prend une forme solide & cassante: on voit par-là en quoi differe du trochisque.

La matiere est ou *excipiende* ou *excipiente*.

L'*excipiende* est presque tout ce qui entre dans l'électuaire, tant les excipiens, que les excipiendes.

L'*excipiente* est toujours le meilleur sucre dissous, dans une liqueur appropriée, aqueuse, & cuit à consistence convenable.

Le choix demande quelques particularités.

Il faut que le remede dont il s'agit, soit solide & cassant, cohérent sans être visqueux, qu'il se fonde aisément dans la bouche, & qu'il ne soit pas désagréable à prendre.

Ainsi on ne doit guere y faire entrer les gommes, les extraits, les sucs épais, les terreux gras, & autres semblables qui donnent trop de ténacité.

Ce n'est pas ici non plus le lieu des matieres qui ont une saveur ou une odeur désagréable, parce que le remede doit ou se fondre dans la bouche, ou être mâché.

On ne fait point usage ici de sels, sur-tout de ceux qui se fondent, ou qui s'exhalent: on emploie les poudres grossieres, mais qui sont molles; point d'acides fossiles, ils empêcheroient le sucre de se coaguler.

On doit éviter les noyaux qui sont remplis d'une huile qui se corrompt facilement, si le malade doit user du remede pendant long-tems. La *tablette* étant solide on peut y faire entrer des remedes très-puissans, & qui même pesent beaucoup, pourvû que le mélange soit bien exact.

On peut donner une bonne odeur au remede, en y mettant un peu d'ambre, de musc, de civette, ou bien lorsque la masse est congelée, en la frottant avec des liqueurs qui sentent bon, comme des huiles essentielles, des essences odoriférantes, *&c.* On peut aussi lui donner une couleur gracieuse, en répandant dessus, un peu avant qu'elle se réfroidisse, des feuilles d'or ou d'argent, ou bien des fleurs de différentes couleurs hachées bien menues. Le nombre des ingrédiens doit être en petite quantité; l'ordre est le même que dans les trochisques, & dans les pillules, quoique souvent il ne s'accorde pas avec celui de la préparation.

La figure est indifférente, comme elle ne fait ni bien ni mal à la vertu du remede, on peut en laisser le choix à l'apoticaire; car ou, lorsque la masse est prête à se geler, on la verse dans une boëte pour qu'elle en prenne la figure, & c'est ce qu'on appelle *pandaléon*; ou bien l'ayant versée, soit toute entiere, soit par parties, sur un plan, on la forme en petites masses, en maniere de quarrés oblongs, de rhombe, *&c.*

La masse de la *tablette* se détermine très-rarement par les poids, ou par les mesures. Elle n'est pas si limitée, qu'elle ne puisse bien aller depuis une drachme jusqu'à demi-once.

La dose s'ordonne par le nombre, par exemple, suivant que les *tablettes* sont plus grandes ou plus petites; par morceaux, quand la masse n'est pas divisée; par le poids, quand on y a fait entrer des ingrédiens efficaces, & alors la dose est plus grande ou plus petite, selon la force & la proportion de ces ingrédiens: elle ne va cependant guere au-delà d'une once.

La quantité générale, quand elle est au-dessous de quatre onces, ne se prépare pas commodément. Si cependant on se sert des *tablettes* officinales, on n'en prescrit qu'autant qu'il en est besoin pour peu de jours.

La proportion des ingrédiens *excipiendes* entr'eux, se détermine facilement, en ayant égard à la nature de chacun, au but qu'on se propose, aux précautions indiquées; celle de l'*excipient* à l'égard des *excipiendes*, se connoît par ce qui suit.

En général, on emploie fort bien le quadruple, ou le sextuple de sucre, à raison des *excipiendes*.

Il faut avoir égard à la pesanteur spécifique, & à la consistence des *excipiendes*. Ceux qui sont très-legers par rapport à leur grand volume, demandent une quantité plus considérable d'excipient; ceux qui sont secs, durs, poreux, joints avec une petite quantité de sucre, deviennent presque aussi durs que la pierre.

Si les *excipiendes* contiennent en eux-mêmes du sucre, on doit diminuer la quantité de l'*excipient* au prorata; ce qu'il faut observer pour les conserves, les conduits, *&c.* cependant on laisse à l'apoticaire à déterminer la quantité de sucre, excepté quand on veut que la dose soit pésée, parce qu'il en coute peu de lever tous les doutes.

La souscription. On laisse à l'apoticaire la maniere & l'ordre de la préparation: on indique aussi, si bon semble, de quelle liqueur on doit arroser la masse, & si on doit l'orner avec des feuilles d'or, ou de petites fleurs: on mentionne quelquefois le poids que doit avoir chaque *tablette*.

Le sucre fait qu'on n'a pas besoin de véhicule: le but détermine le tems & la maniere d'user du remede, on le mâche, ou on le laisse fondre dans la bouche peu-à-peu.

On donne quelquefois sous la forme de *tablettes* les purgatifs, les antivermineux, les stomachiques, les carminatifs, les cantarides, les antiglutineux, les aphrodisiaques, les alexipharmaques, les béchiques. Cette forme est d'ailleurs utile pour l'usage domestique, & pour les voyageurs; elle est commode pour faire prendre bien des remedes aux enfans & aux gens délicats; mais elle ne convient pas dans les cas où il faut que l'action soit prompte, ni à ceux qui ont de la répugnance pour les choses douces. (*D. J.*)

TABLETIER, s. m. (*Corps de métier*) celui qui travaille en tabletterie. Les maîtres *tabletiers* ne font qu'un corps avec les peigniers. Leurs ouvrages particuliers sont des tabliers pour jouer aux échecs, au trictrac, aux dames, au renard, avec les pieces nécessaires pour y jouer; des billes & billards, des crucifix de buis ou d'ivoire; d'où ils sont appellés *tailleurs d'images d'ivoire*: enfin toutes sortes d'ouvrages de curiosité de tour, tels que sont les bâtons à se soutenir, les montures de cannes, de lorgnettes & de lunettes, les tabatieres, ce qu'on appelle des cuisines, des boëtes à savonnettes, *&c.* où ils emploient l'ivoire, & toutes les especes de bois rares qui viennent des pays étrangers, comme buis, ébene, bresil, noyer, merisier, olivier, *&c. Savary*. (*D. J.*)

TABLETTERIE, s. f. (*Art méchan.*) art de faire des ouvrages de marquetterie, des pieces curieuses de tour, & autres semblables choses, comme des trictracs, des dames, des échecs, des tabatieres, & principalement des tablettes agréablement ouvragées, d'où cet art a pris sa dénomination. (*D. J.*)

TABLIER, s. m. *terme de Lingere*, morceau de toile fine, baptiste ou mousseline, ourlé tout-au-tour, & embelli quelquefois de dentelle, avec une ceinture en-haut, & une bavette que les dames mettent devant elles. Il y a de ces *tabliers* bordés, d'autres lacés, & d'autres bouillonnés, tous agrémens faits de rubans de couleurs, autrefois à la mode. Il y a des *tabliers* de taffetas qui sont tout unis: il y en a de

de toile commune, de serge pour les femmes du petit peuple, & de toile grossiere pour les cuisinieres. (*D. J.*)

TABLIER, *en terme de Batteur d'or*, c'est une peau clouée à la table de la pierre, que le batteur avance sur ses genoux, pour y recevoir les parcelles d'or qui s'échappent de dessous le marteau.

TABLIER, *ustencile de Boyaudiers*, qui leur sert à garantir leurs hardes.

Les boyaudiers ont trois sortes de *tabliers*, qu'ils mettent les uns par-dessus les autres; le premier est appellé simplement *tablier*; il est fait de grosse toile qui sert simplement à garantir leurs hardes.

Le second est appellé le *tablier poissé*; il se met par dessus le premier, & sert à le garantir; on l'appelle *poissé*, parce qu'il reçoit une partie de l'ordure qui passe à-travers le troisieme.

Le troisieme est le *tablier* à ordure; il se met pardessus le second, & c'est lui qui reçoit toute l'ordure & la saleté qui sort des boyaux.

Ces trois tabliers sont faits de grosse toile forte, & s'attachent au-tour des reins avec des cordons; ils descendent jusqu'au coup de pié.

TABLIER DE CUIR, *des Cordonniers, Savetiers*, est une peau de veau qui a un licol pour retenir la bavette, & une ceinture que l'ouvrier attache autour de lui. *Voyez* la *Planche du Cordonnier bottier*.

TABLIER, *terme d'Ebeniste*, table divisée en soixante quatre carreaux blancs & noirs, sur lesquels on joue aux échecs, aux dames, & à d'autres jeux: on dit aujourd'hui *damier*; mais le mot *tablier* est bien ancien, car nous lisons dans Joinville, que le roi ayant appris que le comte d'Anjou, son frere, jouoit avec messire Gautier de Nemours, „ il se leva, & alla tout chancelant, pour la grande foiblesse de la maladie qu'il avoit, & quand il fut sur „ eux, il print les dez & les tables, & les gesta en „ la mer, se courroussant très-fort à son frere, de „ ce qu'il s'estoit sitoust prins à jouer au dez, & „ que autrement ne lui souvenoit plus de la mort „ de son frere, le comte d'Artois, ne des périls „ desquels notre Seigneur les avoit délivrés; mais „ messire Gautier de Nemours en fut le mieux payé, „ car le roi gesta tous ses deniers, qu'il vit sur les „ *tabliers*, après les dez & les tables, en la mer„. *Dict. du Commerce*. (D. J.)

TABLIER DE TYMBALE, *terme de Tymbalier*, c'est le drapeau ou la banderolle en broderie d'or & d'argent, qui est autour des tymbales, & qui les enveloppe. Il y a un pareil drapeau, mais plus petit, qui pend aux trompettes militaires, & ce drapeau se nomme *banderolle*. (*D. J.*)

TABLIER, (*Comm.*) terme usité en Bretagne, particulierement à Nantes, pour signifier un *bureau*, ou *recette* des droits du roi.

TABLIER, on nomme aussi à la Rochelle *droit de tablier & prevôté*, un droit de quatre deniers par livres de l'évaluation des marchandises sortant par mer de cette ville pour les pays étrangers, & la Bretagne seulement. *Voyez* PREVOTÉ. *Dict. du Com.*

TABLINUM, s. m. (*Littér.*) les auteurs donnent des significations différentes à ce mot *tablinum*; les uns disent que c'est un lieu orné de tableaux, les autres un lieu destiné à serrer des titres & papiers, & d'autres enfin prétendent que c'est simplement un lieu lambrissé de menuiserie & de planches. (*D. J.*)

TABLOUIN, s. m. (*terme d'Artillerie.*) planche ou madrier dont est faite la plate-forme où l'on place les canons que l'on met en batterie. Les *tablouins* soutiennent les roues des affuts, & empêchent que la pesanteur du canon ne les enfonce dans les terres. On fait un peu pancher cette plate-forme vers le parquet, afin que le canon ait moins de recul, & qu'il soit plus aisé de le remettre en batterie. (*D. J.*)

TABOGA, (*Géog mod.*) île de la mer du Sud, dans la baie de Panama. Elle a trois milles de long sur deux de large, & appartient aux Espagnols; son terroir est en partie aride, & en partie couvert d'arbres fruitiers, sur-tout de cacaotiers. *Latit.* mérid. 1. (*D. J.*)

TABON, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) nom donné par les habitans des îles Philippines à un oiseau qu'on appelle ailleurs *dai*, & qui est remarquable pour la grosseur des œufs qu'il pond; mais tout ce que le pere Nieremberg dit de cet oiseau est purement fabuleux. (*D. J.*)

TABOŒ, (*Géog. anc.*) ville d'Asie, dans les montagnes de la Parétacene, sur les frontieres de la Perse & de la Babylonie, suivant Quinte-Curse & Strabon.

TABORITES, s. m. p. (*Hist. ecclés.*) branche ou secte d'anciens Hussites. *Voyez* HUSSITES.

Vers la fin du quinzieme siecle, les Hussites étant divisés en plusieurs sectes, il y en eut une qui se retira sur une petite montagne située en Bohème, à 15 lieues de Prague, se mit sous la conduite de Zisca, se bâtit un fort ou château, & lui donna le nom de *Tabor*, soit par rapport à ce que le mot *thabor* signifie en esclavon, *un château*, soit par allusion à la montagne de Tabor, dont il est fait mention dans l'Ecriture; quoi qu'il en soit, c'est de-là qu'ils ont été appellés *Taboristes*.

Ces sectaires pousserent la prétendue réformation plus loin que Jean Huss ne l'avoit fait lui-même; ils rejetterent le purgatoire, la confession auriculaire, l'onction dans le Baptême, la transubstantiation, &c.

Ils réduisirent les sept sacremens de l'église romaine à quatre; savoir le Baptème, l'Eucharistie, le Mariage & l'Ordination.

Ils soutinrent hardiment la guerre contre l'empereur Sigismond; le pape Martin V. fut obligé de publier contre eux une croisade, qui ne produisit aucun effet. Cependant leur château de Thabor fut assiégé en 1458 par Pogebrac, roi de Bohème, & chef des Calixtins. Les *Taboristes*, après un an entier de résistance, furent emportés d'assaut & passés au fil de l'épée sans en excepter un seul; la forteresse fut ensuite rasée.

TABOT, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme, chez les Ethiopiens, une espece de coffre qui sert en même tems d'autel sur lequel leurs prêtres célebrent la messe. Ils ont la plus grande vénération pour ce coffre, dans l'idée que c'est l'arche d'alliance conservée dans le temple de Jérusalem, mais qui, suivant eux, fut enlevée furtivement par des missionnaires juifs, qui furent envoyés en Ethiopie par le roi Salomon pour instruire les peuples dans la loi du vrai Dieu. Les Abyssins, quoique convertis au christianisme, conservent toujours le même respect pour le *tabot*. Le roi lui-même n'a point la permission de le voir. Ce coffre est porté en grande cérémonie par quatre prélats qui sont accompagnés de beaucoup d'autres; on dépose le *tabot* sous une tente qui sert d'église dans les camps où le roi fait sa demeure ordinaire. Les missionnaires portugais ayant voulu soumettre les Abyssins au siege de Rome, tâcherent de se rendre maîtres de cet objet de la vénération du pays. Mais des moines zélés le transporterent secretement dans des endroits inaccessibles, d'où le *tabot* ne fut tiré qu'après l'expulsion des missionnaires catholiques, que l'on avoit trouvés trop entreprenans.

TABOURET, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) je ne sai pourquoi ce genre de plante est ainsi appellé. Il est mieux nommé *bourse*, ou *malette à berger*. Tournefort en compte cinq especes, dont nous décrirons la principale, *bursa pastoris major, folio sinuato, I. R. H.* 216. en anglois: *the great shepherd's-purse*.

Sa racine est blanche, droite, fibreuse, menue, d'une saveur douçâtre, & qui cause des nausées; sa tige est haute d'une coudée, quelquefois unique, partagée en des rameaux situés alternativement. Ses feuilles inférieures sont quelquefois entieres, mais le plus souvent découpées profondement des deux côtés, & sans découpures.

Les fleurs naissent dans une longue suite au sommet des rameaux; elles sont petites, en croix, ou composées de quatre pétales arrondis, blancs, & de quelques étamines chargées de sommets jaunes: leur calice est aussi partagé en quatre parties; le pistil se change en un fruit applati, long de trois lignes, en forme de cœur, ou semblable à une petite bourse un peu large. Il est partagé en deux loges par une cloison mitoyenne, à laquelle sont attachés des panneaux de chaque côté; ces loges renferment de très-petites graines, de couleur fauve, ou roussâtre.

Cette plante vient sur les vieilles *décombres*, le long des chemins, & dans les lieux *incultes* & deserts. Elle est toute d'usage; on lui *donne* des vertus vulnéraires, astringentes, rafraîchissantes, & presque spécifiques dans l'épuisement de sang; on la prescrit par ces raisons dans les diarrhées, les dyssenteries & le pissement de sang; on en applique le suc sur les plaies récentes pour resserrer les vaisseaux & prévenir l'inflammation. (*D. J.*)

TABOURET, s. m. (*Econ. dom.*) placet, siege quarré qui n'a ni bras, ni dossier.

Droit de tabouret, en France, est le privilege dont

issent les princesses & duchesses, & qui consiste à s'asseoir sur un *tabouret* en présence de la reine.

TABOURET, (*Charpent.*) espece de lanterne garnie de fuseaux en limande, à l'usage des machines pour puiser les eaux dans les carrieres.

TABOURIN, s. m. *terme de galere;* c'est un espace qui regne vers l'arbre du trinquet, & vers les rambades, d'où se charge l'artillerie, & d'où l'on jette en mer les ancres. A la pointe de cet endroit est l'éperon qui s'avance hors le corps de la galere, soutenû à côté par deux pieces de bois qui s'appellent *cuisses*.

TABRA, s. m. (*Superstition.*) c'est le nom d'un rocher qui se trouve en Afrique, sur la côte du cap, & contre lequel les barques des negres font souvent naufrage; c'est pour cette raison que les habitans en ont fait une divinité ou un *fétiche*, auquel ils offrent des sacrifices & des libations, qui consistent à lui immoler une chevre dont on mange une partie, & dont on jette le surplus dans la mer; cependant un prêtre, par des contorsions ridicules & des invocations, prétend consulter le dieu pour savoir les momens qui seront favorables pour la navigation, & il se fait récompenser de sa peine par les matelots qui lui font quelques présens.

TABROUBA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) fruit qui croît à Surinam sur un grand arbre de même nom, dont les fleurs sont d'un blanc verdâtre. A ces fleurs succede un fruit qui renferme des graines blanches semblables à celles des figues. On en tire un suc qui devient noir au soleil, & qui fournit aux Indiens une teinture pour se peindre le corps. Des branches de cet arbre il sort un suc laiteux fort amer, dont les sauvages se frottent la tête pour écarter les insectes incommodes.

TABUDA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule belgique. Ptolomée, *liv. II. ch. jx.* le marque dans le pays des *Marini*, entre *Gessoriacum-navale*, & l'embouchure de la Meuse. On le nomme aujourd'hui *l'Escaut*, selon M. de Valois. Dans le moyen âge on l'appella par corruption *Tabul* & *Tabula*.

TABULÆ NOVÆ, (*Antiq. rom.*) c'est-à-dire *nouveaux registres*; c'étoit le nom d'un plébiscite qui se publioit quelquefois dans la république romaine, & par lequel toutes sortes de dettes généralement étoient abolies, & toutes obligations annulées. On l'appelloit *tabulæ*, tablettes, parce qu'avant qu'on se servît du *papyrus* ou du parchemin, pour écrire les actes, on les gravoit avec un petit stile sur de petites tablettes de bois mince enduites de cire. Ce nom latin *tabulæ* demeura même à tous les actes publics, après qu'on eut cessé de les graver sur des plaques de cuivre, & lorsqu'on les écrivit sur du parchemin & sur du papier. On appelloit l'édit du peuple romain *tabulæ novæ*, parce qu'il obligeoit de faire de nouvelles tablettes, de nouveaux regiftres pour écrire les actes, les créanciers ne pouvant plus se servir de leurs anciens contrats d'obligation. Aulu-Gelle, *liv. IX. c. vj.* (*D. J.*)

TABULÆ, *NOMINA*, PERSCRIPTIONES, (*Littérat.*) *tabulæ*, chez les Romains, étoient leurs livres de comptes, sur lesquels ils écrivoient les sommes qu'ils prêtoient, ou qu'ils empruntoient sans intérêt, ou pour lesquelles ils s'obligeoient. *Nomina* signifie proprement les sommes empruntées sans intérêt. *Perscriptiones* est à-peu-près la même chose que nos billets payables au porteur. Ainsi ces trois mots désignent les livres de compte des Romains, les sommes qu'ils prêtoient ou empruntoient sans intérêt, & leurs billets payables au porteur, soit que lesdits billets fussent à intérêt, ou sans intérêt. (*D. J.*)

TABULÆ, *TABULARII*, *TABULARIA*, (*Littér. & Inscrip. rom.*) *tabulæ*, contrat qu'on passe; *tabularii*, sont les notaires chez qui on passe les contrats: *tabularia* sont les greffes où l'on déposoit les minutes. Il y avoit à Rome un *tabularium* de l'état, où étoient déposés les titres, actes & monumens touchant les biens publics, comme domaines, droits de port, impositions, & autres revenus de la république. Ce dépôt étoit dans une salle du temple de la Liberté. „ Le sage cultivateur, dit Virgile, *Géorg.* „ *liv. II.* borné à cultiver le fruit de ses vergers, & „ les dons de la terre libérale, ne connoît le gref- „ fe du dépôt public, ni la rigueur des lois, ni les fureurs du barreau:

„ *Nec ferre juga*
„ *Insanumque forum, aut populi* tabularia *vidit* „.
(*D. J.*)

TABULARIUM, (*Ant. rom.*) on nommoit ainsi le dépôt au greffe de Rome, où étoient les titres, actes & monumens touchant les biens publics, comme domaines, droits de port, impositions & autres revenus de la république. Ce dépôt étoit dans une salle du temple de la Liberté. (*D. J.*)

TABULCHANA, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme chez les Turcs l'accompagnement ou le cortege militaire que le sultan accorde aux grands officiers qui sont à son service. Le *tabulchana* du grand vizir est composé de neuf tambours, de neuf fifres, sept trompettes, quatre *zils*, ou bassins de cuivre qu'on heurte les uns contre les autres, & qui rendent un son aigu & perçant. On porte devant lui trois queues de cheval tressées avec art. Un étendard de couleur verte, nommé *alem*, & deux autres étendards fort larges, qu'on nomme *bairak*. Les autres bachas n'ont point un *tabulchana* si considérable; ils ne font porter devant eux que deux queues de cheval avec les trois étendards. Un beg n'a qu'une seule queue de cheval avec les étendards. Les officiers inférieurs n'ont qu'un sanjak, ou étendard, & ils ne font point porter la queue de cheval devant eux. *Voyez* Cantemir, *hist. ottomane.*

TABURNE, (*Géog. anc.*) *Taburnus;* montagne d'Italie dans le Samnium, au voisinage de *Caudicum*, ce qui lui a fait donner le surnom de *Caudinus*. Vibius Sequester, en parlant de cette montagne dit, *Taburnus Samnitum olivifer*. Gratius, *Cyneget*, *vers.* 5. 8. néanmoins ne la décrit pas comme une montagne agréable & chargée d'oliviers, mais comme une montagne hérissée de rochers.

Veniat Caudini *saxa* Taburni
Dardanumque trucem, aut Ligurias desuper Alpes.

Le sentiment de Vibius est appuyé du témoignage de Virgile.

Juvat Imara Baccho
Conserere, atque oleo magnum vestire Taburnum.

Tout cela se concilie; une partie de cette montagne pouvoit être fertile, & l'autre hérissée de rochers. (*D. J.*)

TABUT, s. m. (*Langue gauloise.*) ce vieux mot signifie selon Nicot, *querelle*, *débat*, *vacarme*, *tracas*. Il se trouve dans Cotgrave & dans Montagne. Il n'y a pas long-tems, dit ce dernier, que je rencontrai l'un des plus savans hommes de France, entre ceux de non médiocre fortune, étudiant au coin d'une salle, qu'on lui avoit rembarrée de tapisserie, & autour de lui un *tabut* de ses valets plein de licence.

TAC, on donne ce nom à la salamandre aquatique, dans diverses provinces de France. *Voyez* SALAMANDRE.

TACAHAMACA, s. m. (*Hist. des drog. Exot.*) nommé par les Médecins *tacamahaca*, est une substance résineuse, seche, d'une odeur pénétrante, dont on connoît deux especes dans les boutiques de droguistes & d'apoticaires.

L'une qui est plus excellente, s'appelle communément *tacahamaca sublimée* ou *en coque;* c'est une résine concrete, grasse cependant, & un peu molle, pâle, tantôt jaunâtre, tantôt verdâtre; que l'on couvre de feuilles, d'une odeur aromatique; pénétrante, suave, qui approche de celle de la lavande, & de l'ambre gris; d'un goût résineux & aromatique; mais elle est très-rare.

L'autre espece est la *tacamahaca* vulgaire, qui est en grains, ou en morceaux blanchâtres, jaunâtres, roussâtres, verdâtres, ou de différentes couleurs, à demi transparens, d'une odeur pénétrante, approchante de celle de la premiere espece, mais moins agréable. Les Espagnols l'ont apportée les premiers de la nouvelle Espagne en Europe, où auparavant elle étoit entierement inconnue. On en recueille aussi dans d'autres provinces de l'Amérique, & dans l'île de Madagascar.

L'arbre d'où découle cette résine, ou par elle-même, ou par incision que l'on fait à son écorce, s'appelle *arbor populo similis, resinosa, altera*, C. B. P. 430. *Tecomahaca*, dans Fernandès, 55. *Tacamahaca foliis crenatis, lignum ad ephippia conficienda aptum*, dans Pluk. Phyt.

C'est un grand arbre qui ressemble un peu au peuplier, & qui a beaucoup d'odeur. Ses feuilles sont médiocres, arrondies, terminées en pointe & dentelées

teľées. Les auteurs que nous avons cités ne font aucune mention de ſes fleurs. Ses fruits naiſſent à l'extrémité des mêmes branches, ils ſont petits, arrondis, de couleur fauve, & renferment un noyau qui differe peu de celui de la pêche.

Il découle naturellement de cet arbre des larmes réſineuſes, pâles, qui par leur odeur, & la fineſſe de leurs parties, donnent la bonne *tacahamaca*; mais le ſuc réſineux qui découle des inciſions de l'écorce, prend différentes couleurs, ſelon les différentes parties de l'écorce ſur leſquelles il ſe répand; étant épaiſſi par l'ardeur du ſoleil, il forme des morceaux de réſine, tantôt jaune, tantôt rouſſâtre, & tantôt brune, & panachée de paillettes blanchâtres: on préfere avec raiſon la premiere *tacahamaca*; on ne les emploie l'une ou l'autre qu'extérieurement, pour réſoudre & faire mûrir les tumeurs, ou pour appaiſer la paſſion hyſtérique, en en appliquant des emplâtres ſur le nombril. (*D. J.*)

TACATALPO, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, au gouvernement de Tabaſco, ſur la riviere de ce nom, à trois lieues au-deſſus de Halpo. Elle a dans ſon terroir une eſpece de cacao blanc, qu'on ne trouve point ailleurs; & qui fait le chocolat beaucoup plus mouſſeux que le cacao ordinaire. (*D. J.*)

TACATUA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, ſur la côte, entre Ruſicades & Hippone. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* Le P. Hardouin dit que le nom moderne eſt *Mabra*. (*D. J.*)

TACAZE, (*Géogr. mod.*) ou *Tagaze*, petite ville d'Afrique au royaume de Fez, ſur le bord de la riviere de ſon nom, à une demi-lieue de la Méditerranée. Cette ville fut bâtie par les anciens africains; ſes habitans vivent de pain d'orge, de ſardines ou autres poiſſons, & de quelques herbes potageres. (*D. J.*)

TACAZE *ou* TAGAZE, (*Géogr. mod.*) riviere conſidérable d'Abyſſinie. Elle a ſa ſource dans les montagnes qui ſéparent les royaumes d'Angoſte & de Bégameder, & tombe enfin dans le Nil du côté de l'orient.

La riviere de *Tacaze* grande comme la moitié du Nil, pourroit bien être l'Aſtaboras des anciens; c'eſt l'opinion de Jean de Barros, le Tite-Live des Portugais: & c'eſt auſſi le ſentiment de M. Deliſle, par deux raiſons. La premiere, dit-il, eſt que ſelon les jéſuites qui ont été en Ethiopie, elle entre dans le Nil à dix-ſept degrés & demi de *latitude*, qui eſt à quelques minutes près, la même hauteur que Ptolomée donne à l'embouchure de l'Aſtaboras, 700 ſtades au-deſſus de la ville Méroé, comme on voit par Strabon, par Diodore & autres.

La ſeconde choſe qui fait croire à M. Deliſle que le *Tacaze* eſt le même que l'Aſtaboras, eſt que cette riviere s'appelle autrement *Atbara*, comme on le voit par le rapport des ſcheiks du Nubie, & par celui d'un récolet qui a paſſé cette riviere en allant en Ethiopie. Or les noms d'*Atbara* & d'*Aſtaboras* ne ſont pas fort différens. Il ſuppoſe que l'Atbara eſt ſon véritable nom, & que les Grecs l'ont altéré comme ils ont fait tant d'autres mots; puiſque cela arrive encore très-ſouvent à ceux qui ſont obligés d'employer des noms étrangers dans leurs écrits. *Mém. de l'academ. royal. des Scienc. ann.* 1708. *pag.* 371. (*D. J.*)

TACET, ſ. m. terme latin qu'on emploie *dans la Muſique*, pour indiquer le ſilence. Quand, dans le cours d'un morceau de muſique, on a des meſures à compter, on les marque avec des bâtons & des pauſes. Mais quand quelque partie doit garder le ſilence durant un morceau entier, on indique cela par le mot *tacet*, écrit au-deſſous du nom de l'air, ou des premiers mots du chant. (*S*)

TACHA, (*Géog. mod.*) ville du royaume de Bohème, aux confins du haut-Palatinat, ſur la riviere de Mies. Ziska, chef des Huſſites, la prit d'aſſaut en 1427, & y mit garniſon. *Long.* 30. 42. *latit.* 49. 55. (*D. J.*)

TACHAN, (*Géog. mod.*) ville du royaume de Tunquin, ſituée dans une plaine vis-à-vis d'une île de même nom, laquelle eſt couverte d'oiſeaux qui viennent s'y retirer dans les grandes chaleurs.

TACHARI, (*Géog. anc.*) peuples d'Aſie, dans l'Hyrcanie. Selon Strabon, *l. XI. pag.* 511. ils étoient Nomades, & ils furent du nombre de ceux qui chaſſerent les Grecs de la Bactriane. Ortelius croit que ce ſont les *Tachori* que Ptolomée, *l. VI. c. xij.* place dans la Sogdiane, contrée voiſine. (*D. J.*)

TACHE, TÂCHE, ſ. f. (*Lang. franç.*) la prononciation détermine le ſens de ces deux mots, qui ſignifient deux choſes toutes différentes. Le premier veut dire une *marque*, une impreſſion étrangere qui gâte quelque choſe; & le ſecond, un *ouvrage* qu'on doit finir dans un certain tems, ſoit par devoir, ſoit pour de l'argent. La premiere ſyllabe du premier mot eſt breve; on alonge au contraire la premiere ſyllabe du ſecond mot, & l'on y met un accent circonflexe. Ménage avoue qu'il ignore l'origine du mot *tache*; mais Caſſeneuve a remarqué qu'autrefois on s'en ſervoit pour exprimer les bonnes & les mauvaiſes qualités d'un homme, ou d'une bête. L'ancienne chronique de Flandres, parlant de Marguerite, comteſſe de Flandres, dit *ch. xxvj.* „ Et „ elle avoit quatre *taches*; premierement, elle étoit „ une des plus grandes dames du lignage de France; ſecondement, elle étoit la plus ſage & la „ mieux gouvernant terre qu'on ſceuſt „, *&c.* Les autres deux *taches* ſont qu'elle étoit libérale & riche. Le livre intitulé, *Li établiſſement de li roi de France*. „ Or ſi aucun menoit ſa bête au marché, ou „ entre gens, & qu'elle mordiſt ou priſt aucun, & „ cil qui ſeroit bleſſé ſe plaingniſt à la juſtice, & li „ autres diſt, ſire, je n'en ſçavoye mie qu'elle eût „ telle *tache* *&c.* „

Quant au mot *tâche*, les uns le dérivent de *taxa*, *taxatio*; d'autres nous apprennent pour expliquer ſon étymologie, qu'on appelloit autrefois *tâche*, une pochette, parce que plus on travaille à la *tâche*, & plus on raſſemble d'argent dans ſa poche. On prétend même qu'on appelle encore *tâche* en Bourgogne, une pochette.

On dit dans quelques provinces, donner des fonds à *tâche*, c'eſt-à-dire, ſous la redevance d'une certaine partie des fruits, ſelon que l'on en convient. Le fonds eſt appellé *tachable* ou *tachible*. Ce droit reſſemble au champart qui ne porte ni lods, ni milods, & ne change point la qualité de l'héritage. (*D. J.*)

TACHES, *en Aſtronomie*, ou *maculæ*, endroits obſcurs qu'on remarque ſur les ſurfaces lumineuſes du ſoleil, de la lune, & même de quelques planetes. *Voyez* SOLEIL, LUNE, PLANETE, FACE, *&c.*

En ce ſens, taches, *maculæ* eſt oppoſé à facules, *faculæ*; ces taches du ſoleil ſont des endroits obſcurs d'une figure irréguliere & changeante qu'on obſerve ſur la ſurface du ſoleil; entre toutes les *taches* que nous voyons, il y en a qui ne commencent à paroître que vers le milieu du diſque, & d'autres qui diſparoiſſent entierement après s'être détruites peu-à-peu, à meſure qu'elles ſe ſont avancées. Souvent pluſieurs *taches* ſe ramaſſent ou s'accumulent en une ſeule, & ſouvent une même tache ſe reſout en une infinité d'autres extrémement petites.

Il n'y a pas long-tems qu'on a remarqué des *taches* dans le ſoleil: elles varient beaucoup quant au nombre, *&c.* Quelquefois il y en a beaucoup, & quelquefois point du tout. Galilée eſt le premier qui les ait découvertes auſſitôt après l'invention du téleſcope: Scheiner les obſerva dans la ſuite avec plus de ſoin, & a publié un gros livre à ce ſujet: dans ce tems-là on en voyoit plus de cinquante ſur le ſoleil; mais depuis 1653 juſqu'en 1670, à peine en a-t-on découvert une ou deux; depuis elles ont reparu aſſez ſouvent en abondance, & il n'y a preſque point de volume de l'académie des ſciences où il n'en ſoit fait mention. Il ſemble qu'elles ne ſuivent aucune loi dans leurs apparitions.

Quelques-uns s'imaginent que ces *taches* peuvent devenir en ſi grand nombre, qu'elles cachent toute la face du ſoleil, ou du-moins la plus grande partie, & c'eſt à cela qu'ils attribuent ce que dit Plutarque, la raiſon pour laquelle la premiere année du regne d'Auguſte, la lumiere du ſoleil fut ſi foible & ſi obſcure, qu'on pouvoit aiſément la conſidérer ſans en être ébloui.

Les hiſtoires ſont pleines de remarques ſur des années entieres où le ſoleil a paru fort pâle & dépouillé de cette vive lumiere à laquelle les hommes ſont accoutumés; on prétend même que ſa chaleur étoit alors ſenſiblement ralentie; ce qui pourroit bien venir d'une multitude de *taches* qui couvroient alors le diſque apparent du ſoleil. Il eſt certain que l'on voit ſou-

forment des *taches* ſur le ſoleil dont la ſurface excede non-ſeulement l'Aſie & l'Afrique, mais même occupent un plus grand eſpace que n'occuperoit ſur le ſoleil toute la ſurface de la terre. *Voyez* ECLIPSE. A quoi Kepler ajoute qu'en 1547 le ſoleil paroiſſoit rougeâtre, de même que quand on l'apperçoit à-travers d'un brouillard épais; & il conjecture de-là que les *taches* qu'on voit dans le ſoleil ſont une eſpece de fumée obſcure, ou nuages qui flottent ſur ſa ſurface.

D'autres prétendent que ce ſont des étoiles ou des planetes qui paſſent devant le corps du ſoleil. Mais il eſt beaucoup plus probable que ce ſont des corps opaques en maniere de croûtes qui s'y forment, comme l'écume ſur la ſurface des liqueurs.

Pluſieurs de ces *taches* paroiſſent n'être autre choſe qu'un amas de parties hétérogenes, dont les plus obſcures & les plus denſes compoſent ce qu'Hevelius appelle le *noyau*, & elles ſont entourées de tous côtés de parties plus rares & moins obſcures, comme ſi elles avoient des atmoſpheres; mais la figure, tant du noyau que des *taches* entieres, eſt variable. En 1644 Hevelius obſerva une petite *tache* qui en deux jours de tems devint deux fois plus groſſe qu'il ne l'avoit vûe d'abord, paroiſſant en même tems plus obſcure, & avec un plus gros noyau, & ces changemens ſoudains étoient fréquens. Il obſerva que le noyau commença à diminuer inſenſiblement, juſqu'à ce que la *tache* diſparut, & qu'avant qu'il ſe fût entierement évanoui, il ſe partagea en quatre portions qui ſe réunirent de nouveau en deux jours de tems: il y a eu des taches qui ont duré 2, 3, 10, 15, 20, 30, & même, quoique rarement, 40 jours. Kirchius en a obſervé une en 1681, depuis le 26 Avril juſqu'au 17 Juin. Les *taches* ſe meuvent ſur le diſque du ſoleil d'un mouvement qui eſt un peu plus lent près du limbe que près du centre, celle que Kirch obſerva fut douze jours viſible ſur le diſque du ſoleil, & elle fut quinze jours derriere le diſque, ſelon la regle ordinaire qu'elles reviennent au limbe 27 ou 28 jours après qu'elles en ſont parties.

Il faut enfin obſerver que les *taches* ſe contractent *près du limbe*; que dans le *milieu* du diſque elles paroiſſent plus étendues, y en ayant de ſéparées les unes des autres vers le limbe, qui ſe réuniſſent en une ſeule dans le diſque; que pluſieurs commencent à paroître dans le milieu du diſque, & que pluſieurs diſparoiſſent au même endroit, qu'on n'en a vu aucune qui s'écartât de ſon orbite près de l'horiſon, au-lieu qu'Hevelius obſervant Mercure dans le ſoleil près de l'horiſon, le trouve écarté de 27 ſecondes au-deſſous de la route qu'il avoit d'abord tenue.

On peut conclure de ces phénomenes, 1°. que puiſque la dépreſſion apparente de Mercure au-deſſous de la route qu'il devroit ſuivre, vient de la *différence des parallaxes de cet aſtre & du ſoleil; ces taches*, dont la parallaxe eſt la même que celle du *ſoleil, doivent être beaucoup plus près de lui que Mercure; mais puiſqu'elles* ont été cachées derriere cet aſtre trois jours de plus qu'elles n'en ont paſſé ſur celui de ſon hémiſphere qui nous eſt viſible; il y a des auteurs qui concluent delà qu'elles n'adhérent pas non-plus à la ſurface du ſoleil, mais qu'elles en ſont un peu éloignées; mais il eſt d'autres auteurs qui ne ſont point de cet avis, & qui croient que les *taches* ſont adhérentes à la ſurface du ſoleil. *Voyez* SOLEIL.

2°. Puiſqu'elles naiſſent & diſparoiſſent au-milieu du diſque, & qu'elles ſubiſſent diverſes altérations, eu égard à leur grandeur, à leur figure & à leurs denſités, on peut conclure delà qu'elles ſe forment & ſe diſſolvent enſuite fort près du ſoleil, & que ce ſont très-probablement des eſpeces de nuages ſolaires formés des exhalaiſons du ſoleil.

3°. Puis donc que les exhalaiſons du ſoleil s'élevent de ſon corps, & ſe tiennent ſuſpendues à une certaine hauteur de cet aſtre, il s'enſuit delà, ſelon les lois de l'hydroſtatique, que le ſoleil doit être entouré de quelque fluide qui puiſſe porter ces exhalaiſons vers en haut, fluide qui comme notre atmoſphere doit être plus denſe vers le bas, & plus rare vers le haut; & puiſque les *taches* ſe diſſolvent & diſparoiſſent au milieu même du diſque, il faut que la matiere qui les compoſe, c'eſt-à-dire, que les exhalaiſons ſolaires retombent en cet endroit; d'où il ſuit que c'eſt dans cet endroit que doivent naître les changemens de l'atmoſphere du ſoleil, & par conſéquent du ſoleil lui-même.

4°. Puiſque la révolution des *taches* au-tour du ſoleil eſt très-réguliere, & que leur diſtance du ſoleil eſt ou nulle, ou au-moins très-petite, ce ne ſont donc pas, à proprement parler, les *taches* qui ſe meuvent au-tour du ſoleil, mais c'eſt le ſoleil lui-même qui tournant au-tour de ſon axe, emporte avec lui les *taches*, ſoit qu'elles nagent ſur la ſurface de cet aſtre, ou dans ſon atmoſphere, & il arrive de-là que les *taches*, étant vues obliquement près du limbe, paroiſſent en cet endroit étroites & oblongues.

Les *taches* de la lune ſont fixes: quelques-uns prétendent que ce ſont les ombres des montagnes ou des endroits raboteux qui ſe trouvent dans le corps de la lune; mais leur immobilité détruit cette opinion. L'opinion la plus générale & la plus probable eſt que les *taches* de la lune ſont des mers, des lacs, des marais, *&c.* qui abſorbent une partie des rayons du ſoleil, & ne nous en renvoyent qu'un petit nombre, de maniere qu'elles paroiſſent comme des *taches* obſcures; au-lieu que les parties terreſtres refléchiſſent à cauſe de leur ſolidité, toute la lumiere qu'elles reçoivent, & ainſi paroiſſent parfaitement brillantes. M. Hartſoeker eſt d'un autre avis, & prétend que les *taches* de la lune, ou du-moins la plûpart, ſont des forêts, des petits bois, *&c.* dont les feuilles & les branches interceptent les rayons que la terre reflechit, & les renvoye autre part.

Les aſtronomes comptent environ 48 *taches* ſur la ſurface de la lune, à chacune deſquelles ils ont donné un nom différent. La 21e eſt une des plus conſidérables, & eſt appellée *Tycho*.

Taches des Planetes. Les aſtronomes trouvent que les autres planetes ont auſſi leurs *taches*. Jupiter, Mars & Venus en font voir de bien conſidérables quand on les regarde avec un téleſcope, & c'eſt par le mouvement de ces *taches* que nous concluons que les planetes tournent ſur leur axe, de même que nous inférons le même mouvement dans le ſoleil, à cauſe du mouvement de ſes taches.

Dans Jupiter, outre ces *taches*, nous voyons pluſieurs bandes paralleles qui traverſent ſon diſque apparent. *Voyez* BANDES, PLANETES, SOLEIL, PHASES, *&c. Wolf*, & *Chambers*.

Le mouvement des *taches* du ſoleil eſt d'occident en orient, mais il ne ſe fait pas préciſément dans le plan de l'orbite de la terre: ainſi l'axe au-tour duquel tourne le ſoleil n'eſt pas perpendiculaire à cet orbite. Si l'on fait paſſer par le cercle du ſoleil une ligne parallele à celle de l'orbite terreſtre, on trouve que cette ligne fait avec l'axe du ſoleil un angle de 7 degrés ou environ: ainſi l'équateur du ſoleil, c'eſt-à-dire le cercle qui eſt également éloigné des deux extrémités de ſon axe, ou de ſes deux poles, fait un angle de 7 degrés avec l'équateur de la terre; & ſi on imagine la ligne où ces deux plans ſe coupent, prolongés de part & d'autre juſqu'à la circonférence de l'orbite terreſtre, lorſque la terre arrivera dans l'un ou l'autre de ces deux points diamétralement oppoſés, la trace apparente des *taches* obſervée ſur la ſurface du ſoleil ſera pour lors une ligne droite: ce qui eſt évident, puiſque l'œil eſt alors dans le plan où ſe fait leur vrai mouvement: mais dans toute autre ſituation de la terre ſur ſon orbite, l'équateur ſolaire ſera tantôt élevé au-deſſus de notre œil, & tantôt abaiſſé, & pour lors la trace apparente des *taches* obſervées ſur le ſoleil, ſera une ligne courbe.

Si dans un corps auſſi lumineux que le ſoleil il y a différentes matieres, dont la plus épaiſſe ou la plus groſſiere forme les *taches* qui l'obſcurciſſent, on ne doit pas être étonné ſi les planetes qui ſont opaques, contiennent auſſi des parties ſolides & fluides qui refléchiſſent une lumiere plus ou moins vive, & qui l'abſorbent preſqu'entierement. La ſurface de toutes les planetes doit donc nous paroître couverte d'une infinité de *taches*, & c'eſt auſſi ce qu'on a reconnu, ſoit à la vue ſimple, ſoit avec des lunettes. *Inſt. Aſtron.* (O)

TACHE *de naiſſance*, (*Phyſiol.*) un nombre infini d'arteres & de veines aboutiſſent à la peau. Leurs extrémités réunies y forment un lacis recouvert par l'épiderme. Dans leur état naturel, ces extrémités des vaiſſeaux ſanguins, ne laiſſent preſque paſſer que la portion ſéreuſe du ſang, la partie rouge continue ſa route par d'autres vaiſſeaux dont le diametre eſt plus grand; mais les vaiſſeaux qui forment le lacis peuvent acquérir plus de diamêtre, donner un libre paſſage à la partie rouge du ſang, devenir variqueux, & par conſéquent cauſer ſur la peau une élévation variqueuſe, qui paroîtra rouge ou bleuâtre, ſelon que

que dans cette dilatation, les tuniques dont les vaisseaux sont composés, auront plus ou moins perdu de leur épaisseur.

Cet accident qui arrive quelquefois après la naissance, n'arrive que trop souvent sur le corps des enfans renfermés dans le sein de leur mere; les vaisseaux peuvent être trop dilatés lors de la fécondation, & pour peu qu'ils aient été portés au-delà de leur diametre, le mal va presque toujours en augmentant, parce que ce lacis vasculeux n'est contraint par aucune partie voisine. Delà vient que ces *taches* qu'on attribue faussement à l'imagination de la mere qui a desiré de boire du vin, ou sur qui on en a répandu, s'étendent, s'élevent, débordent au-dessus de la peau, & causent souvent une difformité considérable.

Ce lacis des vaisseaux est différemment disposé & figuré dans les divers endroits du corps. Il est tout autre sur la peau du visage qu'ailleurs; il est même différent en divers endroits du visage; on pourroit peut-être expliquer par-là pourquoi une partie du corps rougit plutôt qu'une autre.

C'est sans doute par la raison de cette même différence, que les *taches* de vin sont plus fréquentes au visage que dans d'autres parties du corps, car une partie du corps ne rougit plus facilement qu'une autre, qu'autant que la partie rouge du sang y trouve un moindre obstacle à passer dans le lacis des vaisseaux. La rougeur se montre plus facilement au visage qu'ailleurs par cette même raison, ensorte qu'un effort léger qui ne produit rien sur une autre partie, produira sur le visage un effet sensible; aussi quand on examine ces *taches* à l'aide d'un bon microscope, la dilatation des vaisseaux s'apperçoit clairement, & l'on y voit couler les parties du sang qui les colorent. (*D. J.*)

TACHE DU CRYSTALLIN, (*Médecine.*) j'entends par *tache du crystallin*, une espece de cicatrice qui est communément blanche, qu'on remarque sur la superficie, & qui blesse la vue.

Elle est le plus souvent la suite d'un très-petit abscès ou pustule qui se forme sur la superficie du crystallin, dont l'humeur étant en très-petite quantité & bénigne, se résout & se consomme, sans causer d'autre altération au crystallin, que celle du lieu où cette petite pustule se trouve; & cet endroit du crystallin se cicatrise ensuite.

Dans son commencement, on la connoît par un nuage fort léger qui paroît sur le crystallin, & par le rapport du malade qui se plaint que sa vue est brouillée; dans la suite ce nuage devient plus épais, & blanchit enfin.

On ne peut cependant dans les premiers mois assurer positivement que ce ne soit pas le commencement d'une cataracte, ou d'une ulcération ambulante du crystallin, parce qu'on ne peut juger de la nature de la pustule; mais quand après un, deux ou trois ans, cette *tache* reste dans le même état, on peut probablement assurer qu'elle y restera toute la vie.

Quand cette *tache* est blanche, on la voit aisément, & quand elle est noirâtre ou très-superficielle, on ne la peut distinguer; mais on conjecture qu'elle y est par le rapport du malade.

Selon l'endroit que cette *tache* occupe, les malades semblent voir devant l'œil, & en l'air, un nuage qui suit l'œil en tous les lieux où la vue se porte.

Les malades en sont plus ou moins incommodés, suivant qu'elle est plus grande, ou plus petite, ou plus profonde, ou plus superficielle.

Les *taches* du crystallin ne s'effacent point, ainsi les remedes y sont inutiles: elles n'augmentent point, à-moins qu'elle ne s'ulcerent de nouveau; & elles ne s'ulcerent pas, sans qu'il se fasse une nouvelle fluxion d'humeurs sur cette partie; mais quand cela arrive, le crystallin s'ulcere quelquefois entierement, & il se forme ainsi une cataracte purulente, ou au-moins une mixte qui tient de la purulente. (*D. J.*)

TACHÉOGRAPHIE, s. f. (*Littérat.*) on appelloit ainsi chez les Romains l'art d'écrire aussi vite que l'on parle, par le moyen de certaines notes dont chacune avoit sa signification particuliere & désignée. Dès que ce secret des notes eut été découvert, il fut bien tôt perfectionné; il devint un espece d'écriture courante, dont tout le monde avoit la clé, & à laquelle on exerçoit les jeunes gens. L'empereur Tite, au rapport de Suétone, s'y etoit rendu si habile, qu'il se faisoit un plaisir d'y défier ses secrétaires mêmes. Ceux qui en faisoient une profession particuliere, s'appelloient en grec ταχυγράφοι, & en latin *notarii* Il y avoit à Rome peu de particuliers qui n'eussent quelque esclave ou affranchi exercé dans ce genre d'écrire. Pline le jeune en menoit toujours un dans ses voyages. Ils recueilloient ainsi les harangues qui se faisoient en public.

Plutarque attribue à Cicéron l'art d'écrire en notes abregées, & d'exprimer plusieurs mots par un seul caractere. Il enseigna cet art à Tiron son affranchi; ce fut dans l'affaire de Catilina qu'il mit en usage cette invention utile, que nous ignorons en France, & dont les Anglois ont perfectionné l'idée, l'usage & la méthode dans leur langue. Comme Caton d'Utique ne donnoit aucune de ses belles harangues, Cicéron voulut s'en procurer quelques-unes. Pour y réussir, il plaça dans différens endroits du sénat deux ou trois personnes qu'il avoit stylées lui-même dans l'art *tachéographique*, & par ce moyen il eut, & nous a conservé le fameux discours que Caton prononça contre César, & que Salluste a inséré dans son histoire de Catilina: c'est le seul morceau d'éloquence qui nous reste de ce grand homme. (*D. J.*)

L'art *tachéographique* est encore en usage en Angleterre.

TACHI VOLICATI, (*Géogr. mod.*) bourg de Grece dans la Macédoine; Nardus croit que c'est l'ancienne Gyrtone. (*D. J.*)

TACHYGRAPHIE, s. f. (*Littérat.*) la *tachygraphie* ou *tachéographie*, parole composée des mots grecs ταχὺς, *vite*, & γραφὴ, *écriture*, est l'art d'écrire avec rapidité & par notes; elle est aussi quelquefois nommée *brachygraphie* de βραχὺς, *court*, & γράφω, *j'écris*, en ce que pour écrire rapidement, il faut se servir de manieres abregées.

Aussi les Anglois qui sont ceux de tous les peuples du monde qui s'en servent le plus généralement & y ont fait le plus de progrès, l'appellent-ils de ce nom *short-hand*, main brieve, courte écriture ou écriture abregée.

Herman Hugo dans son traité, de primo scrib. origin. en attribue l'invention aux Hébreux, fondé sur ce passage du *pseaume xliv. Lingua mea calamus scribæ velociter scribentis.* Mais nous ferons voir, en parlant du *notariacon*, que leurs abréviations sont beaucoup plus modernes, purement Chaldaïques, & inventées par les rabins, long-tems après la destruction de Jérusalem.

Cependant les anciens n'ignoroient point cet art. Sans remonter aux Egyptiens, dont les hiéroglyphes étoient plutôt des symboles qui représentoient des êtres moraux, sous l'image & les propriétés d'un être physique. Nous trouvons chez les Grecs des tachéographes & semmeiographes, comme on le peut voir en Diogene Laërce & autres auteurs quoiqu'à raison des notes ou caracteres singuliers dont ils étoient obligés de se servir, on les ait assez généralement confondus avec les cryptographes.

Les Romains qui avec les dépouilles de la Grece transporterent les arts en Italie, adopterent ce genre d'écriture, & cela principalement, parce que souvent les discours des sénateurs étoient mal rapportés & encore plus mal interpretés, ce qui occasionnoit de la confusion & des débats en allant aux voix.

C'est sous le consulat de Cicéron qu'on en voit les premieres traces. Tiron, un de ses affranchis, prit mot à mot la harangue que Caton prononçoit contre Catilina; Plutarque ajoute qu'on ne connoissoit point encore ceux qui depuis ont été appellés *notaires*, & que c'est le premier exemple de cette nature.

Paul Diacre, cependant attribue l'invention des premiers 110 caracteres à *Ennius*, & dit que Tiron ne fit qu'étendre & perfectionner cette science.

Auguste charmé de cette découverte, destina plusieurs de ses affranchis à cet exercice; leur unique emploi étoit de trouver des notes. Il falloit même qu'elles fussent fort arbitraires & dans le goût de celles des Chinois, puisqu'elles excédoient le nombre de cinq mille.

L'histoire nous a conservé le nom de quelques-uns de ces tachygraphes, tels que Perunius, Pilargirus, Faunius & Aquila, affranchis de Mécene.

Enfin Seneque y mit la derniere main en les rédigeant par ordre alphabétique en forme de dictionnaire; aussi furent-elles appellées dans la suite *les notes de Tiron & de Seneque*.

Nous remarquerons à ce sujet contre l'opinion *des savans*, que les caracteres employés dans le psautier, que *Tritheme* trouva à Strasbourg, & dont il donne un échantillon à la fin de sa polygraphie, ne

ſauroient être ceux de Tiron, non plus que le manuſcrit qu'on fait voir au *Mont-Caſſin*, ſous le nom de caracteres de Tiro. Ceci ſaute aux yeux, lorſqu'on examine combien ces caracteres ſont composés arbitraires, longs & difficiles à tracer, au lieu que Plutarque dit expreſſément en parlant de la harangue de Caton.

Hanc ſolam orationem Catonis ſervatam ferunt Cicerone conſule velociſſimos ſcriptores deponente at docente, ut per ſigna quædam & parvas breveſque notas multarum litterarum vim habentes dicta collegerent: c'eſt-à-dire qu'elle fût priſe à l'aide de courtes notes, ayant la puiſſance ou valeur de pluſieurs lettres. Or dans les figures que nous en a conſervé Gruter, la particule *ex*, par exemple, eſt exprimée par plus de 70 ſignes différens, tous beaucoup plus compoſés, plus difficiles, & par conſéquent plus longs à écrire que la propoſition même. Ces vers d'Auſone, au contraire, font voir qu'un ſeul point exprimoit une parole entiere.

Quæ multa fandi copia
Punctis peracta ſingulis
Ut una vox abſolvitur.

Ou cependant *punctis* doit ſe prendre en général pour des ſignes ou caracteres abregés dont pluſieurs à la vérité n'étoient que de ſimples points, comme on verra plus bas dans l'hymne ſur la mort de S. Caſſien.

On peut donc hardiment conclure d'après ces autorités, que les notes qu'on nous donne pour être de Tiro, & celles imprimées ſous le titre de, *de notis ciceronianis*, ne ſont point les notes de Tiro, ou au-moins celles à l'aide deſquelles cet affranchi a écrit la harangue de Caton.

Mais comme la *Tachygraphie* eſt une eſpece de cryptographie, il ſe pourroit très-bien que Tiro eût travaillé en l'un & l'autre genre, & que ce fût ces derniers caracteres qui nous euſſent été conſervés.

Ce qui paroît appuyer cette conjecture eſt un paſſage du maître de Tiro; Ciceron à Atticus, *liv. XIII. ép. xxxij.* dit lui avoir écrit en chiffres: *Et quod ad te decem legatis ſcripſi parum intellexiſti credo, quia* διὰ σημείων *ſcripſeram.*

Saint Cyprien ajouta depuis de nouvelles notes à celles de Séneque, & *accommoda le tout à l'uſage du Chriſtianiſme*, pour me ſervir de l'expreſſion de Vigenere qui dans ſon *traité des chiffres*, ajoute que *c'eſt une profonde mer de confuſion, & une vraie gêne de la mémoire comme choſe laborieuſe infiniment.*

En effet, de retenir cinq ou ſix mille notes, preſque toutes arbitraires, & les placer ſur le champ, doit être un très-laborieux & très-difficile exercice. Auſſi avoit-on des maîtres ou profeſſeurs en *Tachygraphie*; témoin l'hymne de Prudence ſur la mort de S. Caſſien martyriſé à coups de ſtilets par ſes écoliers.

Præfuerat ſtudiis puerilibus, & grege multo.
Septus magiſter litterarum ſederat
Verba notis brevibus comprendere cuncta peritus,
Raptimque punctis dicta præpetibus ſequi.

Et quelques vers après,

Reddimus ecce tibi tam millia multa notarum,
Quam ſtando, flendo, te docente excepimus.
Non potes iraſci, quod ſcribimus ipſe jubebas,
Nunquam quietum dextera ut ferret ſtilum:
Non petimus toties, te præceptore, negatas,
Avare doctor, jam ſcholarum ferias.
Pangere puncta libet, ſulciſque intexere ſulcos,
Flexas catenis impedire virgulas.
Lib. Περὶ Στεφάνων. Hymn. IX.

Ceux qui exerçoient cet art, s'appelloient *curſores* (coureurs), *quia notis curſim verba expediebant*, à cauſe de la rapidité avec laquelle ils traçoient le diſcours ſur le papier; & c'eſt vraiſſemblablement l'origine du nom que nous donnons à une ſorte d'écriture que nous appellons *courante*, terme adopté dans le même ſens par les Anglois, Italiens, &c.

Ces *curſores* ont été nommés depuis *notarii*, à cauſe des notes dont ils ſe ſervoient, & c'eſt l'origine des *notaires*, dont l'uſage principal dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, étoit de tranſcrire les ſermons, diſcours ou homélies des évêques. Euſebe, dans ſon *Hiſtoire eccléſiaſtique*, rapporte qu'Origènes ſouffrit à l'âge de ſoixante ans, que des notaires écriviſſent ſes diſcours, ce qu'il n'avoit jamais voulu permettre auparavant.

S. Auguſtin dit dans ſa *CLXIII*me *épître*, qu'il auroit ſouhaité que les notaires préſens à ſes diſcours, euſſent voulu les écrire; mais que comme pour des raiſons à lui inconnues, ils s'y refuſoient, quelques-uns des freres qui y aſſiſtoient, quoique moins expéditifs que les notaires, s'en étoient acquittés.

Et dans l'*épître CLII*, il parle de huit notaires aſſiſtans à ſes diſcours; quatre de ſa part, & quatre nommés par d'autres, qui ſe relayoient, & écrivoient deux à deux, afin qu'il n'y eût rien d'obmis ni rien d'alteré de ce qu'il proferoit.

S. Jérôme avoit quatre notaires & ſix libraires: les premiers écrivoient ſous ſa dictée par notes, & les ſeconds tranſcrivoient au long en lettres ordinaires; telle eſt l'origine des libraires.

Enfin, le pape Fabien jugeant l'écriture des notaires trop obſcure pour l'uſage ordinaire, ajouta aux ſept notaires apoſtoliques ſept ſoudiacres, pour tranſcrire au long ce que les notes contenoient par abréviations.

Ceux qui voudront connoître plus particulierement leurs fonctions & diſtinctions, pourront recourir à l'*article* NOTAIRE.

Il paroît par la 44me *novelle* de Juſtinien, que les contrats d'abord minutés en caracteres & abregés par les notaires ou écrivains des tabellions, n'étoient obligatoires que lorſque les tabellions avoient tranſcrit en toutes lettres ce que les notaires avoient tracé *tachygraphiquement*. Enfin il fut défendu par le même empereur, d'en faire du-tout uſage à l'avenir dans les écritures publiques, à cauſe de l'équivoque qui pouvoit naître par la reſſemblance des ſignes.

Le peu de littérature des ſiecles ſuivans les fit tellement tomber dans l'oubli, que le pſeautier *tachygraphique* cité par Tritheme, étoit intitulé dans le catalogue du couvent, *pſeautier en langue arménienne*. Ce pſeautier, à ce que l'on prétend, ſe conſerve actuellement dans la bibliotheque de Brunſwick.

Il nous reſte à parler d'un autre genre de *Trachygraphie* qui s'opere par le retranchement de quelques lettres, ſoit des voyelles comme dans l'hébreu, & ſupprimant quelquefois des conſonnes; ce qui eſt aſſez ſuivi par ceux qui écrivent dans les claſſes, comme *ſed.* pour *ſecundum*, *&c.* ſur quoi on peut voir l'*article* ABRÉVIATION.

De cette eſpece eſt le *notariacon*, troiſieme partie de la cabale judaïque, qui conſiſte à ne mettre qu'une lettre pour chaque mot. Les rabbins le diſtinguent en *raſche theboth*, chefs de dictions, lorſque c'eſt la lettre initiale, & *ſophe theboth*, fin des mots, lorſque c'eſt la derniere.

Ils en compoſent auſſi des paroles techniques & barbares, comme par exemple, *ramban* pour *rabbi; moïſe bar Maiemon*, c'eſt-à-dire, *fils de Maiemon*. Ceux qui voudront connoître plus particulierement ces abréviations, en trouveront plus de mille au commencement de la *Bibliotheque rabbinique* de Buxtorf: ils peuvent auſſi conſulter les *Recueils* de Mercerus, David de Pomis & Schinder. Les rabbins cabaliſtiques vont bien plus loin; ils prétendent que preſque toute l'Ecriture ſainte eſt ſuſceptible de cette interprétation, & qu'en cela & la gémare conſiſte la vraie intelligence ou l'eſprit de la loi.

Ainſi dans la premiere parole de la Geneſe, au commencement, ils ont trouvé: *bara rackia ares ſchamaim jam theomoth, il créa au commencement les cieux & la terre & l'abime.*

Il eſt facile d'appercevoir que le but des rabbins, par ces interprétations forcées, étoit d'éluder les paſſages les plus formels des prophetes ſur l'avénement du Meſſie; prophéties accomplies littéralement dans la perſonne de Jeſus-Chriſt.

Les Grecs ont ainſi trouvé dans le nom d'Adam les quatre parties du monde, ἀνατολὴ, *orient*; δύσις, *occident*; ἄρκτος, *nord*, μεσημβρία, *midi*; & il y a beaucoup d'apparence que le fameux *abraxadabra* & autres noms barbares qui ſe trouvent ſur les taliſmans & autres monumens des baſſilidiens & gnoſtiques, noms qui ont donné la torture à tant de ſavans, ne ſont que des mots techniques qui renferment pluſieurs paroles. Ce qui donne plus de probabilité à cette conjecture, eſt qu'un grand nombre de caracteres qui ſe trouvent ſur les taliſmans & dans les œuvres

vres des démonographes ſont viſiblement des monogrammes. On voit dans Agrippa les noms des anges *Michael*, *Gabriel*, & *Raphael*, exprimés de cette maniere & à l'aide de la figure quadrilinéaire ou chambrée, rapportée par le même auteur.

On en peut réſoudre un très-grand nombre en leurs lettres conſtituantes. Il ne ſeroit donc pas ſurprenant que ceux qui ſe ſont étudiés à combiner tous les élémens d'un mot dans une ſeule lettre, euſſent réuni les lettres initiales dans une ſeule parole.

Les Romains ſe ſervoient auſſi de lettres initiales pour déſigner certaines formules uſitées dans les inſcriptions long-tems avant Ciceron, comme *S. P. Q. R.* pour *ſenatus populuſque romanus*; *D. M. dis manibus*, *&c.* dont Gruter nous a donné une ample collection dans ſon traité *de Inſcriptionibus veterum*. On peut auſſi conſulter Mabillon *de re diplomotica*, ainſi que Sertorius, Urſatus, Valerius-Probus, Goltzius, *&c.* qui nous ont laiſſé des catalogues d'abréviations uſitées dans les inſcriptions, les médailles & les procédures. Cet uſage qui ne laiſſe pas de charger la mémoire, & ne s'étend qu'à un petit nombre des mots ou formules, a lieu dans preſque toutes les langues. *Voyez* ABRÉVIATION.

Quant aux caracteres *tachygraphiques* qui ſont plus immédiatement de notre ſujet, il y en a d'univerſels: tels ſont les caracteres numériques, algébriques, aſtronomiques, chimiques, & ceux de la Muſique, dont on peut voir les exemples ſous leurs *articles* reſpectifs & particuliers, telles ſont l'écriture chinoiſe, quelques traités françois manuſcrits à la bibliotheque du roi, & la *tachygraphie* angloiſe.

Les Anglois enfin, ont perfectionné ce genre d'écriture; & c'eſt parmi eux ce que peut-être étoit l'επιστολογραφικη. Chez les Egyptiens, ils l'ont pouſſé au point de ſuivre facilement l'orateur le plus rapide; & c'eſt de cette façon qu'on recueille les dépoſitions des témoins dans les procès célebres, les harangues dans les chambres du parlement, les diſcours des prédicateurs, *&c.* de ſorte qu'on n'y peut rien dire impunément même dans une compagnie, pour peu que quelqu'un ſe donne la peine de recueillir les paroles.

Cet art y eſt fondé ſur les principes de la langue & de la Grammaire; ils ſe ſervent pour cet effet d'un alphabet particulier, compoſé des ſignes les plus ſimples pour les lettres qui s'emploient le plus fréquemment, & de plus compoſés pour celles qui ne paroiſſent que rarement.

Ces caracteres ſe peuvent auſſi très-facilement unir les uns aux autres, & former ainſi des monogrammes qui expriment ſouvent toute une parole; tels ſont les élémens des tachéographes anglois, qui depuis un ſiecle & demi ont donné une quarantaine de méthodes, dont nous donnons le titre des principales au-bas de cet article. Elles ſe trouvent actuellement réduites à deux, qui ſont les ſeules uſitées aujourd'hui; ſavoir celle de Macaulay & celle de Weſton; nous nous bornerons à donner ici une légere idée de la méthode de ce dernier, comme la plus généralement ſuivie, & parce qu'on trouve plusieurs livres imprimés dans ſes caracteres; entre autres, une grammaire, un dictionnaire, les pſeaumes, le nouveau-Teſtament, & pluſieurs livres d'égliſe.

Le docteur Wilkins & quelques autres, vouloient à l'aide de ce genre d'écriture, former un langage ou plutôt une écriture univerſelle, c'eſt-à-dire, que le même caractere qui ſignifie *cheval*, le françois le lût *cheval*; l'anglois, *horſe*; l'allemand, *pferd*; l'italien, *cavallo*; le latin, *equus*; & ainſi des autres.

Mais en outre, la différence de conſtruction dans les différentes langues qui ſeroit un grand obſtacle, & la forme des verbes auxiliaires qui dans l'allemand & l'anglois, different totalement de celle uſitée en françois & en latin, on retomberoit dans l'inconvénient de la méthode de Tiro, qui requéroit preſque autant de ſignes différens qu'il y avoit d'objets à préſenter. Un anglois, par exemple, n'aura pas de peine à comprendre que *n* ſignifie *horſe*, parce que ce ſigne eſt compoſé de la particule *or* ſuivi d'une *ſ*, c'eſt-à-dire, les trois ſeules lettres qui ſe prononcent, *l'h* tenant lieu d'une ſimple aſpiration, & l'*e* muet final ne ſervent qu'à prolonger le ſon; mais ces trois lettres *orz* ne communiquent à aucune autre nation l'idée d'un cheval.

En attendant qu'on trouve quelque choſe de mieux, il y auroit peut-être une méthode ſimple & facile à propoſer, à l'aide de laquelle, ſur le champ, & ſans étude, un chacun pourroit ſe faire entendre, & entendre les autres, ſans ſavoir d'autres langues que la ſienne.

Il s'agiroit de numéroter les articles d'un dictionnaire en un idiome quelconque, & que chaque peuple mît le même chiffre après le même terme dans leurs dictionnaires reſpectifs. Ces dictionnaires devroient être compoſés de deux parties, l'une à l'ordinaire, ſuivant l'ordre alphabétique; l'autre, ſuivant l'ordre numérique.

Ainſi je ſuppoſe un françois à Londres ou à Rome, qui voudroit dire *je viendrai demain*, ignorant la langue du pays, il cherchera dans la partie alphabétique de ſon dictionnaire *je*, que je ſuppoſe comme premiere perſonne déſignée par le *n°*. 1. *venir*, par 2800, *demain*, par 664.

Il écrira 1. 664. 2800. l'anglois ou l'italien cherchant ſuivant l'ordre numérique, liront, *J come tomorrou, jo venire domani*.

Et répondront par d'autres chiffres, dont le françois trouvera l'explication en cherchant le numéro.

Je n'ai mis ici que l'infinitif du verbe pour ſuivre l'ordre des dictionnaires; mais il ſeroit aiſé d'y ajouter un ſigne ou point qui en déterminât le tems.

Nous avons auſſi quelques auteurs françois qui ſe ſont exercés ſur la *Tachygraphie*; telle eſt la plume volante, & quelques manuſcrits dans la bibliotheque du roi; mais ils ne ſe ſont point appliqués à ſimplifier leurs ſignes, ni à en généraliſer l'uſage, ni cette attention ſuffiſante au génie de la langue; & au lieu de recourir aux racines de l'idiome, ils ſe ſont pris aux branches.

Il ne ſeroit cependant pas impoſſible de rendre à la langue françoiſe le même ſervice qu'à l'angloiſe; ce ſeroit une très-grande obligation que le public auroit à meſſieurs de l'académie françoiſe, ſi à la ſuite de leur dictionnaire, ils compiloient une méthode facile & analogue à la langue. Il ne faut cependant pas ſe flatter qu'elle puiſſe être auſſi ſimple, ni conſiſter en auſſi peu de caracteres que pour l'anglois, qui n'ayant point de genre, le même article exprime le maſculin & le féminin, & le ſingulier & le pluriel. De plus, les terminaiſons des verbes auxiliaires ne variant guere que dans le préſent, occaſionne une bien plus grande facilité.

La méthode de Weſton eſt fondée ſur cinq principes.

1°. La ſimplicité des caracteres.

2°. La facilité de les joindre, inſérer, & combiner les uns aux autres.

3°. Les monogrammes.

4°. La ſuppreſſion totale des voyelles, comme dans les langues orientales.

5°. D'écrire comme l'on prononce; ce qui évite les aſpirations, les lettres doubles & lettres muettes. Les caracteres ſont en tout au nombre de 72, dont 26 comprennent l'alphabet, y ayant quelques lettres qui s'écrivent de différentes façons, ſuivant les circonſtances; & cela pour éviter les équivoques que la combinaiſon pourroit faire naître. Les 46 caracteres reſtans ſont pour les articles, pronoms, commencemens, & terminaiſons qui ſe répetent fréquemment, & pour quelques adverbes & propoſitions.

Pour ſe rendre cette méthode familiere, on commence par écrire en entier les paroles dans le nouveau caractere, à l'exception des voyelles que l'on ſupprime; mais le lieu où commence la lettre ſuivante l'indique, c'eſt-à-dire, ſi le commencement de cette lettre eſt au niveau du haut de la lettre précédente, cela marque la voyelle *a*; ſi c'eſt au pié, c'eſt un *u*; ſi c'eſt au milieu, c'eſt un *i*; un peu plus haut ou un peu plus bas déſigne l'*e* & l'*o*.

On croiroit d'abord que cette préciſion de placer les lettres empêcheroit d'aller vite; mais cela ne retarde aucunement; car le ſens fournit naturellement la voyelle au lecteur comme dans les lettres *millives* ou phraſes, dont la plûpart des élémens *pris ſéparément*, pourroient à peine ſe déchiffrer; ce qui n'empêche pas qu'on n'en liſe la totalité *très-vîte*.

Comme rien ne nuit davantage à la célérité de l'écriture que de détacher la plume de deſſus le papier, la perſonne ſe joint au verbe, comme dans l'hébreu celui-ci eſt uni inſéparablement avec ſon verbe auxiliaire, & ordinairement avec ſon adverbe; ce qui loin d'apporter de la confuſion, donne de la clarté, en ce que par l'étendue & forme de ce groupe de caracteres, on voit tout-d'un-coup que c'eſt un verbe dans un tems compoſé.

Quand

Quand on est parvenu à écrire ainsi couremment, on apprend les abréviations; car chaque lettre isolée signifie un pronom, adverbe, ou proposition, &c.

Chaque union de deux lettres *ab*, *ac*, *ad*, par exemple, en exprime aussi un mot relatif aux élémens qui la composent. Il y a aussi quelques autres regles d'abréviations générales, comme au lieu de répéter une parole ou une phrase, de tirer une ligne dessous; quand une consonne se trouve répétée dans la même syllabe, de la faire plus grande, par exemple même, non — pape où l'*m n*, & le *p*, sont la double de leur grandeur naturelle, en ce qu'ils représentent deux *m*, deux *n*, deux *p*; ceux-ci sont ordinairement des commencemens de mots, y en ajoutant les terminaisons finales, on fait les paroles *mémoire* — *nonain* *papauté* |: *ciseaux*. Ainsi pour les terminaisons, toutes les paroles qui s'unissent en *son* ou en *sion*, s'expriment par un point dans la lettre, exemple, *hameçon* en le décomposant on trouve un *a* & un *m* avec un point au milieu de l'*a* coction

Les terminaisons *ation*, *étion*, *ition*, *otion*, *ution*, s'écrivent avec deux points placés à l'endroit de la voyelle, par exemple, *nation*: *notion* : *pétition* *passion*, la marque du pluriel quand on l'exprime, se fait par un point derriere la derniere, exemple, *passions*, la terminaison *ment*, s'exprime par un *t* final redoublé, exemple, *parlement* *sciemment*, *humainement* : ces regles peuvent s'appliquer indifféremment à toutes les langues.

Nous avons dit que la *Tachygraphie* angloise n'exprime que les sons, sans avoir égard à l'ortographe, par exemple, si on veut écrire de cette façon en françois *ils aiment*, on retranche l'*nt* final comme superflu, dès que le verbe est précédé du signe de la troisieme personne du pluriel; ce qui abrégeroit la parole d'un tiers, & seroit *aime*, comme on ne prononce dans cette parole que l'*m* seule; on écriroit en *Tachygraphie ils m*. De plus, comme pour former l'*m*, il faut 7 traits, savoir trois lignes droites, & quatre lignes courbes, & que l'*m* est fréquemment usité; la *Tachygraphie* l'admet parmi ses caracteres simples, & réduit les sept lignes à une simple diagonale, & y joignant le caractérique de la troisieme personne du pluriel, *ils aiment*, s'écriroit aussi en françois composé de deux traits, au lieu de 28 que nous employons. En anglois, ce seroit différent; car *aimer* se disant *to love*, on se sert de *l* au lieu d'*m*; & *ils aiment* s'écriroit *ils aimoient* , *aima* *ntaimer* qui dérive du substantif *love amosar*, ainsi que *amant lovelessè* sans *lovely amour* . *aimable* , *lovelyness*, substantif d'*aimable*, & qui ne se pourroit rendre en françois que par le terme d'*amabilité*.

Quand on suit un orateur rapide, on peut supprimer entierement les articles qui se placent ensuite en relisant le discours.

Il y a apparence que l'écriture chinoise, où chaque parole s'exprime par un caractere particulier, n'est pas essentiellement différente de notre *Tachygraphie*, & que les 400 clés sont 400 caracteres élémentaires dont tous les autres sont formés, & dans lesquels ils peuvent se résoudre. En cela la *Tachéographie* angloise lui seroit fort préférable, à cause de son petit nombre de caracteres primitifs, qui par la même raison, doivent être infiniment moins composés que dans un plus grand nombre qui supposent necessairement une multiplicité de traits.

Pour n'avoir rien à desirer sur cette matiere, il faut se procurer l'alphabet de Weston, avec ses 26 caracteres, & 46 abréviations, l'abrégé du dictionnaire & des regles, & y joindre l'oraison dominicale, le symbole des apôtres, & les dix commandemens écrits suivant ces principes.

En outre des méthodes de Weston & de Macaulay, on peut consulter les suivantes, qui ont eu cours en différens tems.

Steganographia, or the art of short writing, by Addy.

Willis's abbreviation, or wiriting by characters, *London* 1618.

Sheltons, art of short hand wiriting, *Lond.* 1659.

Mercury, or the secret and swift messengers, by Wilkins, 1641.

Rich's short hand.

Masons, art of short writing, *London* 1672.

Easy method of short hand writing, *Lond.* 1681. (1)

TACHOSA, (*Géog. mod.*) riviere d'Asie, dans le Turquestan; elle se jette dans le Sihun, & les villes de Casba & de Tescan, sont situées à son embouchure. (*D. J.*)

TACHUACHE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est le nom sous lequel les Indiens de quelques parties de la nouvelle Espagne désignent la plante appellée *méchoacan*. Voyez *cet article*.

TACINA, (*Géog. mod.*) lieu d'Italie; l'itinéraire d'Antonin le marque sur la route d'*Equotuticum*, à *Rhegium*, entre *Meto* & *Scyllacium*, à 24 milles du premier de ces lieux, & à 22 milles du second. Simler croit que *Tacina* pourroit être la même chose que le promontoire *Lacinium*. (*D. J.*)

TACINA, LA (*Géog. Mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure. Elle prend sa source vers les confins de la Calabre citérieure, & se perd dans le golfe de Squilace, où elle a son embouchure, entre celles du Nascaro & du Dragone-Rio. *Tacina* est le *Targis* ou *Targines* des anciens. (*D. J.*)

TACITA, s. f. (*Mythol.*) déesse du silence; elle fut inventée par Numa-Pompilius, qui jugea cette divinité aussi nécessaire à l'établissement de son nouvel état, que la divinité qui fait parler. (*D. J.*)

TACITURNE, (*Gram.*) il se dit du caractere de l'homme sombre, mélancolique, & gardant le silence. La taciturnité n'a jamais été prise pour une bonne qualité, elle inspire l'éloignement; elle renferme. Elle est si souvent la compagne de la méchanceté, ou du-moins de l'humeur, qu'où l'on remarque l'une, on suppose l'autre. On suppose que l'homme *taciturne* parleroit, s'il ne craignoit de se démasquer, & qu'il laisseroit voir au fond de son ame, s'il n'y receloit quelque chose de honteux ou de funeste. Ce n'est cependant quelquefois qu'une maladie, ou la suite d'une maladie. Il y a des nations *taciturnes*, des familles *taciturnes*; on devient *taciturne* avec ceux qu'on craint.

TACODRUGITES, s. m. (*Hist. ecclés.*) nom de quelques hérétiques montanistes; il leur fut donné d'une affectation de recueillement qui leur faisoit porter leur second doigt dans une narine, ou plutôt sur leurs levres, comme des harpocrates; ensorte que ce doigt étoit comme le pivot du nez. On les appelloit par la même raison *passalosnichites*, *phrygiastes* & *montanistes*, *Tacodrugites* est formé de τακὸς, *pivot*, & de δρυγγὸς, *nez*.

TAÇON, on donne ce nom aux jeunes saumons. *Voyez* SAUMON.

TACON, s. m. (*Imprimerie.*) on appelle *tacon* les morceaux de la frisquette que l'Imprimeur y entaille, pour donner jour aux endroits de la forme qu'on veut imprimer en rouge, & qu'il colle sur le grand tympan, afin de voir si l'ouverture de la frisquette & les morceaux qu'on en a enlevés se rencontrent parfaitement. (*D. J.*)

TACITE, adj. (*Gram.*) sous entendu, quoique non exprimé. On dit une condition *tacite*, un consentement *tacite*, une paix *tacite*, une clause *tacite*.

TACITE RECONDUCTION, (*Jurisprud.*) *voyez ci-devant* RECONDUCTION.

TACITURNITÉ, s. f. (*Morale.*) comme la nation Françoise est fort vive, & qu'elle aime beaucoup à parler, il lui a plû de prendre ce mot en mauvaise part: & d'entendre par *taciturnité*, l'observation du silence, dont le seul principe est une humeur triste, sombre & chagrin; mais nous n'adoptons pas cette idée vulgaire, parce qu'elle ne nous paroît pas trop philosophique.

La *taciturnité*, en latin *taciturnitas* dans Ciceron, est

(1) On peut aussi appeller Tachygraphie l'écriture commune, que j'ai proposée dans une de mes notes à l'article *Ecriture*. (D)

eſt cette vertu de converſation qui conſiſte à garder le ſilence quand le bien commun le demande.

Les deux vices qui lui ſont oppoſés dans l'excès, ſont le trop parler lorſqu'il eſt nuiſible, & le ſilence hors de ſaiſon, qui eſt préjudiciable à la communication qu'on doit faire de ſes connoiſſances, & aux principaux ſervices de la ſociété humaine.

La parole étant le principal interprete de ce qui ſe paſſe en-dedans de notre ame; & un ſigne dont l'uſage eſt particulier au genre humain, la loi naturelle qui nous preſcrit de donner à-propos des marques d'une ſage bienveillance envers les autres, regle auſſi la maniere dont nous devons uſer de ce ſigne, & en détermine les juſtes bornes. La *taciturnité*, par exemple, eſt requiſe, toutes les fois que le reſpect dû à la Divinité, à la religion établie, ou aux hommes mêmes qui ſont nos ſupérieurs, exige de nous cette vertu. Elle eſt encore néceſſaire quand il s'agit des ſecrets de l'état, de ceux qui regardent nos amis, notre famille, ou nous-mêmes, & qui ſont de telle nature, que ſi on les découvroit, on cauſeroit du préjudice à quelqu'un; ſans que d'ailleurs en les cachant, on nuiſe au bien public. (*D. J.*)

TACRIT ou TECRIT (*Géog. mod.*) & par M. de la Croix, *Tecrite*, ville d'Aſie, ſur le Tigre, au voiſinage de la ville de Bagdat, Tamerlan s'en rendit maître l'an 796. de l'Hégire *Long.* ſelon les tables arabiques de Naſſir-Eddin & d'Ulug-Beg, 78. 20. *lat.* 34. 30. (*D. J.*)

TACT, LE, (*Phyſiolog.*) le *tact*, le *toucher*, l'*attouchement*, comme on voudra le nommer, eſt le plus ſûr de tous les ſens; c'eſt lui qui rectifie tous les autres, dont les effets ne ſeroient ſouvent que des illuſions, s'il ne venoit à leur ſecours; c'eſt en conſéquence le dernier retranchement de l'incrédulité. Il ajoute à cette qualité avantageuſe, celle d'être la ſenſation la plus générale. Nous pouvions bien ne voir ou n'entendre, que par une petite portion de notre corps; mais il nous falloit du ſentiment dans toutes les parties pour n'être pas des automates, qu'on auroit démontés & détruits, ſans que nous euſſions pû nous en appercevoir; la nature y a pourvû, partout où ſe trouvent des nerfs & de la vie, on éprouve plus ou moins cette eſpece de ſentiment. Il paroit même que cette ſenſation n'a pas beſoin d'une organiſation particuliere, & que la ſimple tiſſure ſolide du nerf lui eſt ſuffiſante. Les parois d'une plaie fraiche, le perioſte, ou un tendon découvert, ont un ſentiment très-vif, quoiqu'ils n'ayent pas les houppes nerveuſes qu'on obſerve à la peau: on diroit que la nature, obligée de faire une grande dépenſe en ſenſation du *toucher*, l'a établi à moins de frais qu'il lui a été poſſible; elle a fait enſorte que les houppes nerveuſes ne fuſſent pas abſolument néceſſaires; ainſi le ſentiment du *toucher* eſt comme la baſe de toutes les autres ſenſations; c'eſt le genre dont elles ſont des eſpeces plus parfaites.

Tous les ſolides nerveux animés de fluides, ont cette ſenſation générale; mais les mamelons de la peau, ceux des doigts, par exemple, l'ont à un degré de perfection, qui ajoute au premier ſentiment une ſorte de diſcernement de la figure du corps touché. Les mamelons de la langue enchériſſent encore ſur ceux de la peau; ceux du nez ſur ceux de la langue, & toujours ſuivant la fineſſe de la ſenſation. Ce qui ſe dit des mamelons, n'exclut pas le reſte du tiſſu nerveux, de la part qu'il a à la ſenſation. Les mamelons y ont plus de part que ce tiſſu dans certains organes, comme à la peau & à la langue; dans d'autres, ils y ont moins de part, comme à la membrane pituitaire du nez qui fait l'organe de l'odorat. Enfin, ailleurs le tiſſu du ſolide nerveux fait preſque ſeul l'organe, comme dans la vûe; ces différences viennent, de ce que chaque organe eſt proportionné à l'objet dont il reçoit l'impreſſion.

Il étoit à-propos pour que le ſentiment du *toucher* ſe fît parfaitement, que les nerfs formaſſent de petites éminences ſenſibles, parce que ces pyramides ſont beaucoup plus propres qu'un tiſſu uniforme, à être ébranlée par la ſurface des corps. Le goût avoit beſoin de boutons nerveux, qui fuſſent ſpongieux & imbibés de la ſalive, pour délayer, fondre les principes des ſaveurs, & leur donner entrée dans leur tiſſure, afin d'y mieux faire leur impreſſion. La membrane pituitaire qui tapiſſe l'organe de l'odorat a ſon velouté, ſes cornets & ſes cellules, pour arrêter les vapeurs odorantes; mais ſon objet étant ſubtil, elle n'avoit pas beſoin ni de boutons, ni de pyramides groſſieres. La choroïde a auſſi ſon velouté noir pour abſorber les images; mais le fond de ce velouté, fait pour recevoir des images, devoit être une membrane nerveuſe, très-polie & très-ſenſible.

Nous appellons donc *tact* ou *toucher*, non pas ſeulement ce ſens univerſel, dont il n'eſt preſque aucune partie du corps qui ſoit parfaitement dépourvue; mais ſur-tout ce ſens particulier, qui ſe fait au bout de la face interne des doigts, comme à ſon véritable organe. La douleur, la tenſion, la chaleur, le froid, les inégalités de la ſurface des corps le ſont ſentir à tous les nerfs, tant intérieurement qu'extérieurement.

Le *tact* cauſe une douleur ſourde dans les viſceres, mais ce ſentiment eſt exquis dans les nerfs changés en papilles, & en nature molle: ce *tact* n'a point une différente nature du précédent, il n'en differe que par degrés.

La peau qui eſt l'organe du *toucher*, préſente un tiſſu de fibres, de nerfs & de vaiſſeaux merveilleuſement entrelacés. Elle eſt collée ſur toutes les parties qu'elle enveloppe par les vaiſſeaux ſanguins, lymphatiques, nerveux; &, pour l'ordinaire, par une couche de pluſieurs feuillets très-minces, leſquels forment entr'eux des cellules, où les extrémités artérielles, dépoſent une huile graiſſeuſe; auſſi les anatomiſtes nomment ces couches de feuillets le *tiſſu cellulaire*; c'eſt dans ce tiſſu que les bouchers introduiſent de l'air quand ils ſouſſlent leur viande, pour lui donner plus d'apparence.

La peau eſt faite de toutes ces parties mêmes qui l'attachent au corps qui l'enveloppe. Ces feuillets, ces vaiſſeaux & ces nerfs capillaires ſont appliqués les uns ſur les autres, par la compreſſion des eaux qui environnent le fœtus dans le ſein de la mere, & par celle de l'air lorſqu'il eſt né. Pluſieurs de ces vaiſſeaux, creux d'abord, deviennent bien-tôt ſolides, & ils forment des fibres comme tendineuſes, qui font avec les nerfs la principale tiſſure de cette toile épaiſſe. Les capillaires nerveux, après avoir concouru par leur entrelacement à la formation de la peau, ſe terminent à la ſurface externe; là ſe dépouillant de leur premiere parois, ils forment une eſpece de réſeau, qu'on a nommé *corps réticulaire*. Ce réſeau nerveux eſt déjà une machine fort propre à recevoir l'impreſſion des objets; mais l'extrémité du nerf dépouillé de ſa premiere tunique s'épanouit, & produit le mamelon nerveux; celui-ci dominant ſur le réſeau eſt bien plus ſuſceptible d'ébranlement, & par conſéquent de ſenſation délicate. Une lymphe ſpiritueuſe abreuve ces mamelons, leur donne de la ſoupleſſe, du reſſort, & acheve par-là d'en faire un organe accompli.

Ces mamelons ſont rangés ſur une même ligne, & dans un certain ordre, qui conſtitue les ſillons qu'on obſerve à la ſurpeau, & qui ſont ſi viſibles au bout des doigts, où ils ſe terminent en ſpirale. Quand ils y ſont parvenus, ils s'allongent ſuivant la longueur de cette partie, & ils s'uniſſent ſi étroitement, qu'ils forment les corps ſolides que nous appellons *ongles*.

Les capillaires ſanguins, que nous appellons *lymphatiques* & *huileux*, qui entrent dans le tiſſu de la peau, s'y diſtribuent à-peu près comme les nerfs: leur entrelacement dans la peau forme le réſeau vaſculaire, leur épanouiſſement fait l'épiderme qui recouvre les mamelons, & qui leur eſt ſi néceſſaire pour modérer l'impreſſion des objets, & rendre parlà cette impreſſion plus diſtincte. Enfin, les glandes ſituées ſous la peau ſervent à abreuver les mamelons nerveux.

Il ſuit de ce détail, 1°. que l'organe corporel qui ſert au *toucher*, eſt formé par des mamelons ou des houpes molles, pulpeuſes, médullaires, nerveuſes, muqueuſes, veloutées, en un mot de diverſes eſpeces, infiniment variées en figures & en arrangement, produites par les nerfs durs qui rampent ſur la peau, leſquels s'y dépouillent de leurs membranes externes, & par-là deviennent très-mols, & conſéquemment très-ſenſibles. Il ſuit 2°. que ſes houppes ſont humectées, & arroſées d'une liqueur très-fluide qui abonde ſans ceſſe; 3°. que cette membrane fine & ſolide qu'on appelle *épiderme*, leur prête des ſillons, des ſinnoſités, où elles ſe tiennent cachées, & leur ſert ainſi de défenſe, ſans altérer leur ſenſibilité.

Ces houppes ont la vertu de ſe retirer ſur elles-mêmes, & de reſſortir. Malpighi qui a tant éclairci la matiere que nous traitons, a dit une fois qu'en examinant au microſcope les extrémités des doigts d'un homme délicat à un air chaud, il vit ſortir les houppes nerveuſes des ſillons de l'épiderme, qui ſembloient vou-

vouloir toucher & prendre exactement quelque chose au bout du doigt. Mais ailleurs le même Malpighi ne paroissant pas bien certain de ce qu'il avoit vu, révoque presque en doute cette expérience. Il est probable cependant que ces houppes s'élevent, comme il arrive dans le bout du teton, qui s'étend par le chatouillement. Quand on présente des sucreries à un enfant qui les aime, & qu'on lui fait tirer la langue devant un miroir, on y voit de toutes parts s'élever de petits tubercules. Le limaçon en se promenant fait sortir ses cornes, à la pointe desquelles sont ses yeux, qui n'apperçoivent jamais de corps durs, sans que le craintif animal n'entre dans sa coquille. Nos houppes en petit sortent comme les cornes du limaçon en grand; ainsi, l'impression que les corps font sur les houppes de la peau, constitue le *tact*, qui consiste en ce que l'extrémité du doigt étant appliquée à l'objet qu'on veut toucher, les houpes présentent leur surface à cet objet, & le frottent doucement.

Je dis d'abord que l'extrémité des doigts doit être appliquée à l'objet qu'on veut toucher; j'entens ici les doigts de la main plutôt que du pié; cependant le *tact* se feroit presque aussi bien avec le pié qu'avec la main, si les doigts du pié étoient plus flexibles, plus séparés, plus exercés, & s'ils n'étoient pas encore racornis par le marcher, le poids du corps & la chaussure. J'ajoute, que les houppes présentent leur surface à l'objet, parce qu'en quelque sorte, semblables à ces animaux qui dressent l'oreille pour écouter, elles s'élevent comme pour juger de l'objet qu'elles touchent. Je dis enfin que ces houppes frottent doucement leur surface contre celle de l'objet, parce que le *tact* est la résistance du corps qu'on touche. Si cette résistance est médiocre, le *toucher* en est clair & distinct; si elle nous heurte vivement, on sent de la douleur sans toucher, à proprement parler: c'est ainsi que lorsque le doigt est excorié, nous ne distinguons point les qualités du corps, nous souffrons de leur attouchement: or, suivant la nature de cet attouchement, il se communique à ces houppes nerveuses un certain mouvement dont l'effet propagé jusqu'au *sensorium commune*, excite l'idée de chaud, de froid, de tiede, d'humide, de sec, de mol, de dur, de poli, de raboteux, de figuré, d'un corps mû ou en repos, proche ou éloigné. L'idée de chatouillement, de démangeaison, & le plaisir naissent d'un ébranlement leger; la douleur d'un tiraillement, d'un déchirement des houppes.

L'objet du *toucher* est donc de tout corps qui a assez de consistance & de solidité pour ébranler la surface de notre peau; & alors le sens qui en procede nous découvre les qualités de ce corps, c'est-à-dire sa figure, sa dureté, sa mollesse, son mouvement, sa distance, le chaud, le froid, le tiede, le sec, l'humide, le fluide, le solide, *&c.*

Ce sens distingue avec facilité le mouvement des corps, parce que ce mouvement n'est qu'un changement de surface, & c'est par cette raison qu'il s'apperçoit du poli, du raboteux, & autres degrés d'inégalité des corps.

Il juge aussi de leur distance; bonne & belle observation de Descartes! Ce philosophe parle d'un aveugle, ou de quelqu'un mis dans un lieu fort obscur, qui distinguoit les corps proches ou éloignés, pourvû qu'il eût les mains armées de deux bâtons en croix, dont les pointes répondissent au corps qu'on lui présentoit.

L'homme est né ce semble, avec quelque espece de trigonométrie. On peut regarder le corps de cet aveugle, comme la base du triangle, les bâtons comme les côtés, & son esprit, comme pouvant conclure du grand angle du sommet, à la proximité du corps; & de son éloignement, par la petitesse du même angle. Cela n'est pas surprenant aux yeux de ces géometres, qui maniant la sublime géométrie avec une extrème facilité, savent mesurer les efforts des sauts, la force de l'action des muscles, les degrés de la voix, & les *tacts* des instrumens de musique.

Enfin le sens du *toucher* discerne parfaitement le chaud, le froid & le tiede. Nous appellons *tiede*, ce qui n'a pas plus de chaleur que le corps humain, réservant le nom de *chaud* & de *froid*, à ce qui est plus ou moins chaud que lui.

Quoique tout le corps humain sente la chaleur, ce sentiment se fait mieux par-tout où il y a plus de houppes & de nerfs, comme à la pointe de la langue & des doigts.

La sensation du chaud ou de la chaleur est une sorte d'ébranlement léger des parties nerveuses, & un épanouissement de nos solides & de nos fluides, produit par l'action modérée d'une médiocre quantité de la matiere, qui compose le feu ou le principe de la chaleur, soit naturelle, soit artificielle. Quand cette matiere est en plus grande quantité, ou plus agitée; alors au lieu d'epanouir nos solides & nos liqueurs, elle les brise, les dissout, & cette action violente fait la brûlure.

La sensation du froid au contraire, est une espece de resserrement dans les mamelons nerveux, & en général dans tous nos solides, & une condensation ou défaut de mouvement dans nos fluides, causé ou par l'attouchement d'un corps froid, ou par quelqu'autre accident qui supprime le mouvement de notre propre feu naturel. On conçoit que nos fluides étant fixés ou ralentis par quelqu'une de ces deux causes, les mamelons nerveux doivent se resserer; & c'est ce resserrement, qui est le principe de tous les effets du froid sur le corps humain.

Le sens du *toucher* nous donne aussi les sensations différentes du fluide & du solide. Un fluide differe d'un solide, parce qu'il n'a aucune partie assez grosse pour que nous puissions la saisir & la toucher, par différens côtés à la fois; c'est ce qui fait que les fluides sont liquides; les particules qui les composent ne peuvent être touchées par les particules voisines, que dans un point, ou dans un si petit nombre de points, qu'aucune partie ne peut avoir d'adhérence avec une autre partie. Les corps solides réduits en poudre, mais impalpable, ne perdent pas absolument leur solidité, parce que les parties se touchant de plusieurs côtés, conservent de l'adhérence entr'elles. Aussi peut-on en faire des petites masses, & les serrer pour en palper une plus grande quantité à-la-fois. Or par le *tact* on discerne parfaitement les especes qu'on peut réunir, serrer, manier d'avec les autres; ainsi le *tact* distingue par ce moyen les solides des fluides, la glace de l'eau.

Mais ce n'est pas tout-d'un-coup qu'on parvient à ce discernement. Le sens du *toucher* ne se développe qu'insensiblement, & par des habitudes réitérées. Nous apprenons à *toucher*, comme nous apprenons à voir, à entendre, à goûter. D'abord nous cherchons à toucher tout ce que nous voyons; nous voulons toucher le soleil; nous étendons nos bras pour embrasser l'horison; nous ne trouvons que le vuide des airs. Peu-à-peu nos yeux guident nos mains; & après une infinité d'épreuves, nous acquérons la connoissance des qualités des corps, c'est-à-dire, la connoissance de leur figure, de leur dureté, de leur mollesse, *&c.*

Enfin le sens du *toucher* peut faire quelquefois, pour ainsi dire, la fonction des yeux, en jugeant des distances, & réparant à cet égard en quelque façon chez des aveugles, la perte de leur vue. Mais il ne faut pas s'imaginer que l'art du *toucher* s'étende jusqu'au discernement des couleurs, comme on le rapporte dans la république des lettres (Juin 1685) d'un certain organiste hollandois; & comme Bartholin dans les *acta medica Hafniensia*, *anno* 1675, le raconte d'un autre artisan aveugle, qui, dit-il, discernoit toutes les couleurs au seul *tact*. On lit encore dans Aldrovandi, qu'un nommé *Ganibasius*, natif de Volterre & bon sculpteur, étant devenu aveugle à l'âge de 20 ans, s'avisa, après un repos de 10 années, d'essayer ce qu'il pourroit produire dans son art, & qu'il fit à Rome une statue de plâtre qui ressembloit parfaitement à Urbain VIII. Mais il n'est pas possible à un aveugle, quelque vive que soit son imagination, quelque délicat qu'il ait le *tact*, quelque soin qu'il se donne à sentir avec ses doigts les inégalités d'un visage, de se former une idée juste de la figure de l'objet, & d'exécuter ensuite la ressemblance de l'original.

Après avoir établi quel est l'organe du *toucher*, la texture de cet organe, son méchanisme, l'objet de ce sens, son étendue, & ses bornes, il nous sera facile d'expliquer les faits suivans.

1°. Pourquoi l'action du *toucher* est douloureuse, quand l'épiderme est ratissée, macérée ou brûlée: c'est ce qu'on éprouve après la chûte des ongles, après celle de l'épiderme causée par des fievres ardentes, par la brûlure, & dans le gerse des levres, dont est enlevé l'épithélion, suivant l'expression de Ruysch. Tout cela doit arriver, parce qu'alors les nerfs étant trop à découvert, & par conséquent trop sensibles, le *tact* se fait avec trop de force. Il paroit

roit que la nature a voulu parer à cet inconvénient, en mettant une tunique ſur tous les organes de nos ſenſations.

2°. Pourquoi le *tact* eſt-il *détruit*, lorſque l'épiderme s'épaiſſit, ſe durcit, devient calleuſe, ou eſt deshonorée par des cicatrices, *&c*? Par la raiſon que le *toucher* ſe fait mal quand on eſt ganté. Les cals ſont ici l'obſtacle des gants: ce ſont des lames, des couches, des feuillets de la peau, pluſieurs fois appliqués les uns ſur les autres par une violente compreſſion, qui empêche l'impreſſion des mamelons nerveux; & ces cals ſe forment ſur-tout dans les parties où la peau eſt épaiſſe, & ſerrée comme au creux de la main, ou à la plante des piés. C'eſt à la faveur de ces cals, de ces tumeurs dures & inſenſibles, dans leſquels tous les nerfs & vaiſſeaux entamés ſont détruits, qu'il y a des gens qui peuvent, ſans ſe brûler, porter du fer fondu dans la main; & des verriers manier impunément le verre brûlant. Charriere, Kaw & autres, ont fait la même obſervation dans les faiſeurs d'ancres.

Plus le revêtement de la peau eſt dur & ſolide, moins le ſentiment du toucher peut s'exercer; plus la peau eſt fine & délicate, plus le ſentiment eſt vif & exquis. Les femmes ont entr'autres avantages ſur les hommes, celui d'avoir la peau plus fine, & par conſéquent le *toucher* plus délicat. Le fœtus dans le ſein de la mere pourroit ſentir par la délicateſſe de ſa peau, toute les impreſſions extérieures; mais comme il nage dans une liqueur, & que les liquides reçoivent & rompent l'action de toutes les cauſes qui peuvent occaſionner des chocs, il ne peut être bleſſé que rarement, & ſeulement par des corps ou des efforts très-violens. Il a donc fort peu, ou plutôt il n'a point d'exercice de la ſenſation du *tact* général, qui eſt commune à tout le corps; comme il ne fait aucun uſage de ſes *mains*, il ne peut acquérir dans le ſein de ſa *mere* aucune connoiſſance de cette ſenſation particuliere qui eſt au bout des doigts. A peine eſt-il né, qu'on l'en prive encore par l'emmaillottement pendant ſix ou ſept ſemaines, & qu'on *lui* ôte par-là le moyen d'acquérir de bonne heure les premieres notions de la forme des choſes, comme ſi l'on avoit juré de retarder en lui le développement d'un ſens important duquel toutes nos connoiſſances dépendent.

Par la raiſon que les cals empêchent l'action du *toucher*, la macération rend le *toucher* trop tendre en enlevant la ſurpeau; c'eſt ce qu'éprouvent les jeunes blanchiſſeuſes, en qui le ſavon amincit tellement l'épiderme, qu'il vient à leur cauſer un ſentiment déſagréable, parce que le *tact* des doigts ſe fait chez elles avec trop de force.

3°. Quelle eſt la cauſe de ce mouvement ſingulier & douloureux, de cette eſpece d'engourdiſſement que produit la torpille, quand on la touche? C'eſt ce que nous indiquerons au *mot* TORPILLE. Mais pour ces engourdiſſemens univerſels qu'on obſerve quelquefois dans les *filles hyſtériques*, ce ſont des phénomènes où le principe de tout le genre nerveux eſt attaqué, & qui ſont très-difficiles à comprendre.

4°. D'où vient que les doigts ſont le principal organe du *toucher*? Ce n'eſt pas uniquement, répond l'auteur ingénieux de l'hiſtoire naturelle de l'homme, parce qu'il y a une plus grande quantité de houppes nerveuſes à l'extrémité des doigts que dans les autres parties du corps; c'eſt encore parce que la main eſt diviſée en pluſieurs parties toutes mobiles, toutes flexibles, toutes agiſſantes en même tems, & obéiſſantes à la volonté; enſorte que par ce moyen les doigts ſeuls nous donnent des idées diſtinctes de la forme des corps. Le *toucher* parfait eſt un contact de ſuperficie dans tous les points; les doigts peuvent s'étendre, ſe racourcir, ſe plier, ſe joindre & s'ajuſter à toutes ſortes de ſuperficies, avantage qui ſuffit pour rendre dans leur réunion l'organe de ce ſentiment exact & précis, qui eſt néceſſaire pour nous donner l'idée de la forme des corps.

Si la main, continue M. de Buffon, avoit un plus grand nombre d'extrémités, qu'elle fût, par exemple, diviſée en vingt doigts, que ces doigts euſſent un plus grand nombre d'articulations & de mouvemens, il n'eſt pas douteux que doués comme ils ſont de houppes nerveuſes, le ſentiment de leur *toucher* ne fût infiniment plus parfait dans cette conformation qu'il ne l'eſt, parce que cette main pourroit alors s'appliquer beaucoup plus immédiatement & plus préciſément ſur les différentes ſurfaces des corps.

Suppoſons que la main fût diviſée en une infinité de parties toutes mobiles & flexibles, & qui puſſent toutes s'appliquer en même tems ſur tous les points de la ſurface des corps, un pareil organe ſeroit une eſpece de géométrie univerſelle, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, par le ſecours de laquelle nous aurions dans le moment même de l'*attouchement*, des idées préciſes de la figure des corps que nous pourrions manier, de l'égalité ou de la rudeſſe de leur ſurface, & de la différence même très-petite de ces figures.

Si au contraire la main étoit ſans doigts, elle ne pourroit nous donner que des notions très-imparfaites de la forme des choſes les plus palpables, & il nous faudroit beaucoup plus d'expérience & de tems que nous n'employons, pour acquérir la même connoiſſance des objets qui nous environnent. *Mais la* nature a pourvu ſuffiſamment à nos beſoins, en nous accordant les puiſſances de corps & d'eſprit convenables à notre deſtination. *Dites-moi* quel ſeroit l'avantage d'un *toucher* plus étendu, plus délicat, plus rafiné, ſi toujours tremblans nous avions ſans ceſſe à craindre que les douleurs & les agonies ne s'introduiſiſſent en nous par chaque pore? C'eſt Pope qui fait cette belle réflexion dans le langage des dieux:

Say what theuſe, were finer ſen ſes given
And touch, if tremblingly alive all o'er
To ſmart and agonize at ev'ry pore?

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TACT DES INSECTES, (*Hiſt. nat.*) la plûpart des inſectes ſemblent être doués d'un ſeul ſens qui eſt celui du *tact*; car ils ne paroiſſent pas avoir les organes des autres ſens. Les limaçons, les écreviſſes, les cancres ſe ſervent du toucher pour ſuppléer au défaut des yeux.

Ce ſens unique & univerſel, quel qu'il ſoit dans les inſectes, eſt ſans comparaiſon plus fin & plus exquis que le nôtre. Quoiqu'il s'en trouve pluſieurs qui ont l'uſage de l'odorat, de la vue & de l'ouïe, il eſt aiſé de comprendre que la délicateſſe de leur *tact* peut ſuffire à toutes leurs connoiſſances; l'exhalaiſon de la main qui s'avance pour prendre une mouche, peut recevoir par le mouvement une altération capable d'affecter cet inſecte d'une maniere qui l'oblige à s'envoler. D'ailleurs on a lieu de douter qu'une mouche voie la main qui s'approche, parce que de quelque côté qu'on l'avance, elle ſent également, & qu'il n'y a pas plus de facilité à la prendre par-derriere que par-devant. Quand un papillon ſe jette dans la flamme d'une chandelle, il y eſt peut-être plutôt attiré par la chaleur que par la lumiere; enfin parmi les inſectes qui excellent dans la ſubtilité du toucher, on doit compter les fourmis & les mouches; je croirois même que la ſubtilité du *tact* de la mouche l'emporte ſur celui de l'araignée; en échange la mouche ne paroit avoir ni goût fin, ni odorat ſubtil. Il eſt du moins conſtant qu'on empoiſonne les mouches avec de l'orpin minéral, dont l'odeur & le goût ſont aſſez forts pour devoir détourner cet inſecte d'en goûter. (*D. J.*)

TACT *en Chirurgie, de la guériſon des maladies par le tact*. Les auteurs anciens & modernes rapportent comme une choſe merveilleuſe, & en même tems comme un fait poſitif, la guériſon de pluſieurs maladies incurables ou opiniatres, par le ſeul attouchement. Le roi Pyrrhus paſſoit pour avoir la vertu de guérir les rateleux, en preſſant doucement de ſon pié droit le viſcere des malades couchés ſur le dos, après avoir fait le ſacrifice d'un coq blanc. On lit dans Plutarque qu'il n'y avoit point d'homme ſi pauvre ni ſi abject auquel il ne fît ce remede, quand il en étoit prié; pour toute reconnoiſſance il prenoit le coq même qui avoit été ſacrifié, & ce préſent lui étoit très-agréable. Suetone attribue pareillement aux empereurs Adrien & Veſpaſien la vertu de *guérir pluſieurs* maladies; & Dion rapporte qu'*Agrippa* faiſoit des cures ſingulieres par le pouvoir d'un anneau qui avoit appartenu à Auguſte. Des naturaliſtes ne voyant aucun rapport entre la cauſe & l'effet prétendu, ont regardé ces œuvres comme des illuſions & des preſtiges dont le diable étoit l'opérateur, par la raiſon que ces princes étoient payens, & qu'il eſt impoſſible au diable de faire de vrais miracles. C'eſt une des raiſons que donne Gaſpard à Rejes dans ſon livre intitulé *Elyſius jucundarum quæſtionum campus*. Mais cet auteur qui n'a point de principes fixes, prétend ail-

teurs que *la vanité* des princes, la bassesse des courtisans & la *superstition* des peuples ont été la source des singulieres prérogatives qu'on a attribuées aux maîtres du *monde* qui vouloient exciter l'admiration en s'élevant au-dessus de la condition humaine. Bientôt après il change d'opinion, & croit que la nature opere des merveilles en faveur de ceux qui doivent commander aux autres hommes, & que Dieu a pu accorder, même à des princes payens, des dons & des privileges extraordinaires. C'est ainsi, dit-il, que les rois d'Angleterre guérissent de l'épilepsie, les rois de France des écrouelles; mais en bon & zélé sujet de la couronne d'Espagne, il croit qu'il convenoit que le plus grand roi de la chrétienté eût un pouvoir supérieur, c'est celui de faire trembler le démon à son aspect, & de la chasser par sa seule présence du corps de ceux qui en sont possédés. Tel est, selon lui, le privilege des rois d'Espagne.

André Dulaurens, premier médecin du roi Henri IV. a composé un traité de la vertu admirable de guérir les écrouelles par le seul attouchement, accordée divinement aux seuls rois de France très-chrétiens. Cette cérémonie se pratiquoit de son tems aux quatre fêtes solemnelles, savoir à pâques, à la pentecote, à la toussaint & à noël, souvent même à d'autres jours de fête, par compassion pour la multitude des malades qui se présentoient; il en venoit de tous les pays, & il est souvent arrivé d'en compter plus de quinze cens, surtout à la fin de la pentecote, à cause de la saison plus favorable pour les voyages. Les médecins & chirurgiens du roi visitent les malades pour ne recevoir que ceux qui sont véritablement attaqués d'écrouelles. Les Espagnols avoient le premier rang, sans aucun titre que l'usage, & les François le dernier; les malades des autres nations étoient indifféremment entre-deux. Le roi en revenant de la messe où il a communié, arrive accompagné des princes du sang, des principaux prélats de la cour romaine & du grand aumonier, trouve les malades à *genoux* en plusieurs *rangs*; *il récite une priere particuliere*, & ayant fait le signe de la croix, il s'approche des malades; le premier médecin passe derriere les rangs, & tient à deux mains la tête de chaque écrouelleux, à qui le roi touche la face en croix, en disant, *le roi te touche, & Dieu te guérit*. Les malades se levent aussitôt qu'ils ont été touchés, reçoivent une aumône, & s'en vont. A plusieurs, dit Dulaurens, les douleurs très-aiguës s'adoucissent & s'appaisent aussi-tôt; les ulceres se dessechent à quelques-uns, aux autres les tumeurs diminuent; ensorte que dans peu de jours, de mille il y en a plus de cinq cens qui sont parfaitement guéris.

L'auteur fait remonter l'origine de ce privilege admirable à Clovis qui le reçut par l'onction sacrée. Il rapporte tout ce que différens écrivains ont dit à ce sujet, & il refute Polidor Virgile qui attribue la même vertu aux rois d'Angleterre. Il est vrai qu'on tient pour certain qu'Edouard a guéri une femme de scrophules; mais c'est un cas particulier, & cette guérison fut accordée au mérite de ce roi qui pour sa grande piété a été mis au rang des saints. On traite dans cet ouvrage avec beaucoup plus d'érudition que de goût, de tout ce qui a été écrit d'analogue à ce sujet par les anciens; on prouve que l'imagination ne peut en aucune façon contribuer à la guérison des écrouelles à l'occasion de l'attouchement des rois, & l'on réfute une objection qui méritoit une discussion particuliere. Pour contester le pouvoir surnaturel qui fait le sujet de la question, l'on convenoit que les Espagnols, & en général les étrangers, recouvroient effectivement la santé, & que c'étoit l'effet du changement d'air & de la façon de vivre, ce qui réussit pour la guérison de plusieurs autres maladies; mais des considérations pathologiques sur le caractere du mal & sur la guérison radicale des François sans changement d'air ni de régime, on conclud que ce n'est point à ces causes que les étrangers doivent rapporter le bien qu'ils reçoivent, mais à la bonté divine, qui par une grace singuliere a accordé le don précieux de guérir aux rois très-chrétiens.

L'application de la main d'un cadavre ou d'un moribond sur des parties malades, a été regardée par quelques personnes comme un moyen très-efficace de guérison. Suivant Van Helmont, la sueur des mourans a la vertu merveilleuse de guérir les hémorrhoïdes & les excroissances. Pline dit qu'on guérit les écrouelles, les parotides & les goëtres, en y appliquant la main d'un homme qui a péri de mort lente: ce que plusieurs auteurs ont répété. Boyle s'explique un peu plus sur l'efficacité de ce moyen, à l'occasion d'une personne qui a été guérie d'une tumeur scrophuleuse par la main d'un homme mort de maladie lente, appliquée sur la tumeur jusqu'à ce que le sentiment du froid eût pénétré ses parties intimes. Quelques-uns recommandent qu'on fasse avec la main du mort des frictions assez fortes & assez long-tems continuées, jusqu'à ce que le froid ait gagné la tumeur, ce qu'il est difficile d'obtenir, puisque le mouvement doit au contraire exciter de la chaleur. Il y en a qui préferent la main d'un homme mort de phthisie, à raison de la chaleur & de la sueur qu'on remarque aux mains des phthisiques, qu'on trouve très-souvent fort humides à l'instant de leur mort. Suivant Bartholin, des personnes dignes de foi ont usé avec succès de ce moyen, & croyent que la tumeur se dissipe à mesure que le cadavre se pourrit, ce qui arrive plutôt en été qu'en hiver. J'ai vu plusieurs femmes venir dans les hôpitaux me demander la permission de tenir la plante du pié d'un homme à l'agonie sur un goëtre jusqu'à ce que cet homme fût mort, assurant très-affirmativement que leurs meres ou d'autres gens de leur connoissance avoient été guéries par ce moyen. L'expérience doit tenir ici lieu de raisonnement: comment nier à des gens la possibilité des faits qu'ils attestent, & qui leur donne de la confiance pour une pratique qui par elle-même ne peut inspirer que de l'aversion? (*Y*)

TACTILE, adj. (*Phys.*) se dit quelquefois de ce qui peut tomber sous le sens du tact ou du toucher.

Quoique les petites parties des corps soient matérielles, cependant elles ne sont ni *tactiles*, ni visibles, à cause de leur petitesse.

Les principales qualités *tactiles* sont la chaleur, le froid, la sécheresse, la dureté & l'humidité. *Voyez* CHALEUR, FROID, DURETÉ, *&c. Chambers*.

TACTIQUE (LA), est proprement la science des mouvemens militaires, ou, comme le dit Polybe, l'art d'assortir un nombre d'hommes destinés pour combattre, de les distribuer par rangs & par files, & de les instruire de toutes les manœuvres de la guerre.

Ainsi la *tactique* renferme l'exercice ou le maniement des armes, les évolutions, l'art de faire marcher les troupes, de les faire camper, & la disposition des ordres de bataille. C'étoit-là ce que les anciens Grecs faisoient enseigner dans leurs écoles militaires, par des officiers appellés *tacticiens*. *Voyez* GUERRE.

Il est aisé de s'appercevoir de l'importance de la *tactique* dans la pratique de la guerre: c'est elle qui en contient les premieres regles ou les principaux élémens, & sans elle une armée ne seroit qu'une masse confuse d'hommes, également incapable de se mouvoir régulierement, & d'attaquer ou de se défendre contre l'ennemi. C'est par leurs grandes connoissances dans la *tactique*, que les anciens capitaines faisoient souvent ces manœuvres inattendues au moment du combat, qui déconcertoient l'ennemi, & qui leur assuroient la victoire. „ Ils étoient plus assurés que „ nous de la réussite de leurs projets, parce qu'avec „ des troupes dressées selon les vrais principes de l'art „ militaire, ils pouvoient calculer avec plus de justesse le tems & la distance que les différens mouvemens requéroient. Aussi ne bornoient-ils pas les „ exercices aux seules évolutions. Il faisoient faire „ des marches d'un endroit à l'autre, en donnant attention au tems qu'ils y employoient, & aux moyens de remettre aisément les hommes en bataille. Ces principes, d'après lesquels tout le monde vouloit paroître se conduire, assuroient la supériorité du général qui les possédoit le mieux. C'étoient les généraux qui décidoient du sort des guerres. Le victorieux pouvoit écrire, *j'ai vaincu les ennemis*, & on ne le taxoit point de vanité. Le sage Epaminondas s'approprioit les victoires gagnées „ sous son commandement. N'en déplaise à Ciceron, „ César pouvoit en faire autant de la plûpart des „ siennes. Un savant architecte ne fait point injustice à ses maçons, en prenant pour lui seul l'honneur de la construction d'un bel édifice „. *Mém. milit.* par M. Guischardt, *tom. I. p.* 70.

C'est aux Grecs qu'on doit les premiers principes ou les premiers écrits sur la *tactique*; & c'est dans Thucydide, Xenophon & Polybe qu'on voit les progrès de cet art qui des Grecs passa aux Romains, chez lesquels il parvint à sa plus haute perfection. Du

Du tems de Xénophon, la ſcience de la guerre s'étoit déja beaucoup accrue; elle augmenta encore ſous Philippe, pere d'Alexandre, & ſous ce prince, dont les ſucceſſeurs, formés par ſon exemple & ſes principes, furent preſque tous de grands capitaines.

On peut obſerver les mêmes progrès de l'art militaire chez les Romains. „ Toujours prêts à renoncer „ à leurs uſages pour en adopter de meilleurs, ils „ n'eurent point honte d'abandonner les regles que „ leurs peres leur avoient laiſſées. La *tactique* du tems „ de Céſar n'a preſque rien de commun avec celle „ de Scipion & de Paul-Emile. On ne voit plus „ dans la guerre des Gaules, du Pont, de Theſſalie, d'Eſpagne & d'Afrique, ni ces manipules de „ cent vingt hommes rangés en échiquier, ni les „ trois lignes des haſtaires, des princes & des triaires diſtinguées par leur armure. *Voyez* Légion. Le „ chevalier de Folard a tort, quand il dit que cet „ ordre de bataille en quinconce ſubſiſta juſqu'au „ tems de Trajan. Céſar lui-même nous décrit la „ légion ſous une autre forme. Toutes ces manipules étoient réunies & partagées enſuite en dix cohortes équivalentes à nos bataillons, puiſque chacune „ étoit depuis cinq juſqu'à ſix cens hommes. L'élite „ des troupes miſes autrefois en un corps ſéparé, „ qu'on appelloit les *triaires*, n'étoit plus à la troiſieme ligne. On trouve dans Saluſte une diſpoſition de marche & un ordre de bataille qu'on prendroit pour être de Scipion. C'eſt le dernier trait „ que l'hiſtoire fourniſſe de cette ancienne *tactique*. „ D'exactes obſervations fixent l'époque de la naiſſance de la nouvelle après le conſulat de Métellus, „ & en font attribuer l'honneur à Marius.

„ En ſuivant les Romains dans leurs guerres ſous „ les empereurs, on voit leur *tactique* perdre de ſiecle en ſiecle, ainſi qu'elle avoit gagné. La progreſſion eſt en raiſon de la décadence de l'empire. Sous „ Léon & Maurice, il eſt auſſi difficile de reconnoître la *tactique* que l'empire de Céſar „. *Diſcours* „ *préliminaire des mém. milit.* par M. Guiſchardt.

Pluſieurs anciens ont traité de la *tactique* des Grecs. *V.* Guerre. Outre ce que Xénophon & Polybe en ont écrit, il nous reſte l'ouvrage d'Elien & celui d'Arrien, qui ne ſont que des extraits des meilleurs auteurs ſur ce ſujet. M. Guiſchardt, qui a traduit la *tactique* d'Arrien, lui donne la préférence ſur celle d'Elien; parce que, dit-il, l'auteur a retranché judicieuſement tout ce que l'autre contenoit de ſuperflu & d'inutile dans la pratique, & que d'ailleurs les définitions ſont plus claires que celles d'Elien. Comme Arrien n'a écrit que quelque tems après Elien, on croit aſſez communément que ſa *tactique* n'eſt qu'une copie abrégée de celle de ce dernier auteur; mais c'eſt une copie rectifiée par un maître de l'art, très-conſommé dans la ſcience des armes, au lieu qu'on peut préſumer qu'Elien n'avoit jamais été à la guerre. Je parierois, dit M. le chevalier de Folard, que cet auteur n'avoit jamais ſervi, & que s'il étoit vrai qu'il eût fait la guerre, il en raiſonnoit très-mal. Ce jugement eſt ſans doute trop rigoureux. Car comme Elien n'a travaillé que d'après les auteurs originaux, dont les écrits ſubſiſtoient de ſon tems, ce qu'il enſeigne doit naturellement ſe trouver conforme à la doctrine de ces auteurs; & en effet, comme l'obſerve M. Bouchaud de Buſſy, qui vient de donner une nouvelle traduction de la *tactique* d'Elien, la plûpart des choſes que cet ouvrage contient, ſe trouvent confirmées par le témoignage des hiſtoriens grecs. Il eſt vrai qu'Elien, dans ſon traité, paroît s'être plus attaché à la *tactique* des Macédoniens qu'à celle des Grecs; mais comme ils exécutoient les uns & les autres les mêmes évolutions ou les mêmes mouvemens, le livre d'Elien n'en eſt pas moins utile pour connoître l'eſſentiel de leur *tactique*.

Quoi qu'il en ſoit, il paroît qu'Arrien ne trouvoit pas les auteurs qui l'avoient précédé ſuffiſamment clairs & intelligibles, & que ſon objet a été de remédier à ce défaut. M. Guiſchardt prétend en avoir tiré les plus grands ſecours pour l'intelligence des faits militaires rapportés par les auteurs grecs.

A l'égard de la *tactique* des Romains, il ne nous reſte des différens traités des anciens, que celui de Vegece, qui n'eſt qu'une compilation & un abrégé des auteurs qui avoient écrit ſur ce ſujet. On lui reproche, avec aſſez de fondement, de n'avoir pas aſſez diſtingué le tems des différens uſages militaires, & d'avoir confondu l'ancien & le moderne. „ Quand Vegece parut, *dit M. Guiſchardt*, le militaire romain étoit tombé en décadence: il crut la „ relever en faiſant des extraits de pluſieurs auteurs „ déja oubliés. Le moyen étoit bon, ſi Vegece eût „ voit eu de l'expérience & du diſcernement: mais il „ compila ſans diſtinction, & il confondit, comme „ Tite-Live, la *tactique* de Jules-Céſar avec celle des „ guerres puniques. Il ſemble avoir tiré de la diſcipline militaire de Caton l'ancien, ce qu'il y a de „ moins mauvais dans ces inſtitutions..... En général, il eſt maigre dans ſes détails, & il ne fait „ qu'effleurer les grandes parties de l'art militaire „. Il eſt certain que cet auteur ne donne qu'une très-légere idée de la plûpart des manœuvres militaires; les évolutions y ſont ſur-tout traitées avec une briéveté exceſſive; Vegece ne fait, pour ainſi dire, qu'énoncer les principales. Cependant, malgré tous les défauts de cette eſpece qu'on peut lui reprocher, *il n'y a*, dit M. le chevalier de Folard, *rien de mieux à lire ni de mieux à faire, que de le ſuivre dans ſes préceptes. Je ne vois*, ajoute ce même auteur, *rien de plus inſtructif. Cela va juſqu'au merveilleux dans ſes trois premiers livres, le quatrieme eſt peu de choſe*. Auſſi l'ouvrage de Vegece eſt-il regardé comme un reſte précieux échappé à la barbarie des tems. Les plus habiles militaires s'en ſont utilement ſervi, & l'on peut dire qu'il a beaucoup contribué au rétabliſſement de la diſcipline militaire en Europe; rétabliſſement qu'on doit particulierement au fameux Maurice prince d'Orange, à Alexandre Farneze duc de Parme, à l'amiral Coligny, à Henri IV. Guſtave Adolphe, *&c.* Ces grands capitaines chercherent à s'approcher de l'ordre des Grecs & des Romains autant que le changement des armes pouvoit le permettre; car les armes influent beaucoup dans l'arrangement des troupes pour combattre, & dans la preſſion des rangs & des files.

Pour ce qui concerne l'arrangement particulier des troupes grecques & romaines, ou le détail de leur *tactique*, *voyez* Phalange & Légion. A l'égard de la *tactique* moderne, *voyez* Armée, Evolutions, Ordre de bataille, Marche & Guerre.

Le fond de la *tactique* moderne eſt compoſé de celle des Grecs & des Romains. Comme les premiers, nous formons des corps à rangs & à files ſerrées; & comme les ſeconds, nous avons nos bataillons qui répondent aſſez exactement à leurs cohortes, & qui peuvent combattre & ſe mouvoir aiſément dans tous les différens terreins.

Par la preſſion des rangs & des files, les troupes ſont en état de réſiſter au choc des aſſaillans, & d'attaquer elles-mêmes avec force & vigueur. Il ne s'agit pour cet effet que de leur donner la hauteur ou la profondeur convenable, ſuivant la maniere dont elles doivent combattre.

Notre intention n'eſt point d'entrer ici dans un examen raiſonné de notre *tactique*, le détail en ſeroit trop long, & il exigeroit un ouvrage particulier. Nous nous contenterons d'obſerver qu'il en doit être des principes de la *tactique*, comme de ceux de la fortification, qu'on tâche d'appliquer à toutes les différentes ſituations des lieux qu'on veut mettre en état de défenſe.

Qu'ainſi la diſpoſition & l'arrangement des troupes doit varier ſelon le caractere & la façon de faire la guerre de l'ennemi qu'il faut combattre. Lorſqu'on eſt bien inſtruit des regles de la *tactique*, que les troupes ſont exercées aux à droite, aux à gauche, doublemens & rédoublemens de files, de rangs & aux quarts de converſion; qu'elles ont contracté d'ailleurs l'habitude de marcher & d'exécuter enſemble tous les mouvemens qui leur ſont ordonnés, il n'eſt aucune figure ni aucun arrangement qu'on ne puiſſe leur faire prendre. Les circonſtances des tems & des lieux doivent faire juger de la diſpoſition la plus favorable pour combattre avec le plus d'avantage qu'il eſt poſſible. En général la *tactique* ſera d'autant plus parfaite, qu'il en reſultera plus de force dans l'ordre de bataille, que les mouvemens des troupes ſe feront avec plus d'ordre, de ſimplicité & de promptitude; qu'on ſera en état de les faire agir de toutes les manieres qu'on jugera à propos, ſans les expoſer à ſe rompre; qu'elles pourront toujours s'aider & ſe ſoutenir réciproquement, & qu'elles ſeront armées convenablement pour réſiſter à toutes les attaques des troupes de différentes eſpeces qu'elles auront à combattre. Il eſt encore important de s'appliquer dans l'ordre & l'arrangement des différens corps de troupes, à faire enſorte que le plus grand nombre puiſ-

puiſſe agir offenſivement contre l'ennemi, & cela, en conſervant toujours la ſolidité néceſſaire pour une action vigoureuſe, & pour ſoutenir le choc où l'impétuoſité de l'ennemi.

De ce principe, dont il eſt difficile de ne pas convenir, il s'enſuit qu'une troupe formée ſur une trop grande épaiſſeur, comme par exemple, ſur ſeize rangs, ainſi que l'étoit la phalange des Grecs, n'auroit pas la moitié des hommes dont elle ſeroit compoſée, en état d'offenſer l'ennemi, & qu'un corps rangé auſſi ſur très-peu de profondeur, comme deux ou trois rangs, n'auroit aucune ſolidité dans le choc.

Comme il eſt des poſitions où les troupes ne peuvent ſe joindre pour combattre la bayonnette au bout du fuſil, & que la trop grande hauteur de la troupe n'eſt pas favorable à une action où il ne s'agit que de tirer, on voit par-là qu'il eſt néceſſaire de changer la formation des troupes, ſuivant la maniere dont elles doivent combattre.

Dans les actions de feu, les troupes peuvent être ſur trois ou quatre rangs, & dans les autres ſur ſix ou huit. *Voyez* ſur ce ſujet les *élémens de tactique*, *p.* 10. 33. & 34.

Nous finirons cet article, en obſervant que les Romains perfectionnerent leur *tactique* en prenant des nations qu'elles avoient à combattre tout ce qui leur paroiſſoit meilleur que ce qu'ils pratiquoient. C'eſt le véritable moyen d'arriver à la perfection, pourvu que l'on ſache diſtinguer les choſes eſſentielles de celles qui ſont indifférentes, ou qui ne conviennent point au caractere de la nation. Par exemple, on prétend qu'on a tort en France de vouloir imiter nos voiſins dans l'uſage qu'ils font de la mouſqueterie, *parce que nous leur envions à cet égard une propriété qu'ils n'ont peut-être éminemment que parce qu'ils ne peuvent pas avoir les nôtres*.

„ L'on n'entend parler, dit l'auteur du traité manuſcrit de *l'eſſai de la légion*, que de cette eſpece „ d'imitation, qui eſt pernicieuſe en ce qu'elle répugne au caractere national. Les Pruſſiens, les Allemands ſont des modeles trop ſcrupuleuſement „ détaillés. On pouſſe juſqu'à l'excès de la vénération „ qu'on a pour leurs uſages, même les plus indifférens. Il eſt très-raiſonnable ſans doute de chercher „ à acquérir les bonnes qualités dont ils ſont pour „ vus, mais ſans renoncer à celles que l'on a, ou „ que l'on peut avoir ſupérieures à eux. Si l'on veut „ imiter, que ce ſoit dans les choſes de principe, & „ non d'uſage & de détail (*a*). Par exemple, penſe-t-on à la diſcipline? il faut chercher à en introduire „ une équivalente à celle des étrangers, mais conforme au génie de la nation. Imitons-les particuliérement dans l'attention qu'ils ont eue à ne pas „ nous imiter, & à faire choix avec diſcernement „ d'une diſcipline & d'un genre de combat aſſorti „ à leur génie & à leur caractere. Il réſultera alors „ de cette imitation l'effet préciſément contraire à „ l'action de les copier dans les détails. Car nous „ prendrions d'auſſi bonnes meſures pour mettre notre vivacité dans tout ſon avantage, qu'ils en prennent pour tirer parti de leur flegme & de leur docilité. Soyons comme les gens de génie, qui avec „ un caractere & une façon de penſer qui leur eſt „ propre, ne dédaignent point d'ajouter à leurs qualités celles qu'ils apperçoivent dans les autres, „ mais qui ſe les approprient ſi bien, qu'ils ne ſont „ jamais les copies ni l'écho de qui que ce ſoit. Il „ faut de l'inſtruction & des modeles ſans doute, „ mais jamais l'imitation ſcrupuleuſe ne doit paſſer „ en principes.

(*a*) On pourroit dire ſur ce ſujet comme *Armand* dans les *Femmes ſavantes* de Moliere :

Quand ſur une perſonne on pretend ſe régler,
C'eſt par les beaux côtés qu'il faut lui reſſembler;
Et ce n'eſt point du tout les prendre pour modeles,
Ma ſœur, que de touſſer & de cracher comme elles.

„ Il fut un tems où notre infanterie formée par les „ guerres d'Italie, ſous François I fut aſſujettie à un „ bel ordre & à une belle diſcipline par le maréchal „ de Briſſac; mais elle perdit bientôt tous ces avantages par le déſordre & la licence des guerres civiles.

„ L'hiſtoire de France, depuis Henri II. juſqu'à „ Henri IV. n'expoſe que de petites guerres de partis & des combats ſans ordre; les batailles étoient „ des eſcarmouches générales. Cela ſe pratiquoit „ ainſi faute de bonne infanterie. La ceſſation des „ troubles nous fit ouvrir les yeux ſur notre barbarie; mais les matieres militaires étoit perverties, „ ou plutôt perdues. Pour les recouvrer il falloit „ des modeles. Les prince Maurice de Naſſau éclairoit alors toute l'Europe par l'ordre & la diſcipline „ qu'il établiſſoit chez les Hollandois. On courut à „ cette lumiere; on ſe forma, on s'inſtruiſit ſous ſes „ yeux à ſon école; mais l'on n'imita rien ſervilement. On prit le fond des connoiſſances qu'il enſeignoit par ſa pratique, & l'on en fit l'application „ relativement au génie de la nation.

„ Les grands principes ſont univerſels; il n'y a „ que la façon de les appliquer qui ne peut l'être. „ On établit alors le mélange des armes & des forces; „ on fixa le nombre des hommes du bataillon, & les „ corps furent armés des différentes armes qui ſe prêtoient un mutuel ſecours. On vit ſous les mêmes „ drapeaux des enfans perdus, des mouſquetaires, „ des piques, des hallebardes & des rondaches. Les „ exercices qui nous reſtent de ce tems-là annoncent „ des principes de lumiere & de méthode dans l'inſtruction, mais ils n'indiquent point l'abandon de „ l'eſpece de combat qui nous étoit avantageux: au „ contraire, ſans imiter préciſément les Hollandois, „ nous profitâmes des lumieres du prince Maurice, „ conformément à notre génie, & nous ſurpaſſâmes „ bientôt notre modele.

„ C'eſt ainſi que l'on peut & que l'on doit imiter, „ ſans s'attacher aux méthodes particulieres. Car „ quelque bonnes qu'elles puiſſent être chez les étrangers, il faut toujours penſer que puiſqu'elles leur „ ſont habituelles & dominantes, elles ſont analogues à leur caractere. Car le caractere national „ ne peut ſe communiquer; il ne s'imite point; c'eſt, „ s'il eſt heureux, le ſeul avantage d'une nation ſur „ une autre que l'ennemi ne puiſſe pas s'approprier; „ mais quand on y renonce par principe, & qu'on „ ſe dépouille de ſon naturel pour imiter, on finit „ par n'être ni ſoi ni les autres, & l'on ſe trouve fort „ au-deſſous de ceux qu'on a voulu imiter.

„ Je ne doute pas que les étrangers ne voient „ avec plaiſir que nous nous ſommes privés volontairement de l'avantage de notre vivacité dans le „ choc qu'ils ont toujours redouté en nous, & qu'ils „ ont cherché à éluder parce qu'ils n'ont pas cru „ pouvoir y réſiſter, & encore moins l'imiter. Cette „ imitation étoit hors de leur caractere; elle leur a „ paru impraticable; ils ſe ſont ſervi de leur propre „ vertu, & ils ſe ſont procuré des avantages dans „ un autre genre, en ſe faiſant un principe conſtant „ de ſe dévoyer autant qu'ils le peuvent à l'impétuoſité de notre choc.

„ Il faut chercher ſans doute à ſe rendre propre „ au genre de combat auquel ils nous forcent le plus „ ſouvent; mais il eſt néceſſaire en même tems de „ s'appliquer à employer cette force qu'ils redoutent en nous, & dont ils nous apprennent la valeur par l'attention qu'ils ont à l'éviter.

„ *Il eſt donc néceſſaire que notre ordre habituel* „ n'ait pas cette tendance uniquement deſtinée à la „ mouſqueterie, & à la deſtruction de toute autre „ force. C'eſt pourquoi il faut fixer des principes & „ un ordre également diſtant de l'état de foibleſſe, & „ celui d'une force qui n'eſt propre qu'à certaines „ circonſtances, ou qui eſt employé au-delà de la „ néceſſité „. (*Q*) (1)

TADGIES, (*terme de relation.*) nom qu'on donne aux habitans des villes de la Tranſoxane, & du pays d'I-

(1) Sera-ce une reverie que de dire quelque choſe ſur cet article, comme ſi la *tactique* n'étoit préſentement dans toute ſa perfection? Aſſurer ſes coups le mieux qu'il eſt poſſible, ayant toujours été le ſyſtème de cette ſcience, il ne le doit pas moins être de les éviter. Ne ſeroit-il pas mieux & plus utile de faire mettre de flanc la premiere file par terre, appuyée ſur le coude pour tirer; que la ſeconde fut aſſiſe & la troiſieme à genoux; & que la premiere rang verſât les armes ſur les fuſils de la ſeconde, pour lui en mieux regler ſa décharge, & de-même la ſeconde ſur la troiſieme? Les coups n'iroient pas ſi en-haut; du-moins l'on ſeroit plus à l'abri de ceux de l'ennemi. (*D*)

d'Iran, c'est-à-dire à tous ceux qui ne sont ni tartares, ni mogols, ni turcs, mais qui sont naturels des villes ou des pays conquis.

TADINÆ, *ou* TADINUM, (*Géog. anc.*) & ses habitans *Tadinates;* ville d'Italie au pié du mont Apennin, & des frontieres de l'Umbrie. Elle étoit sur la voie Flaminienne, & le fleuve Rasina mouilloit ses murs. On la nomme aujourd'hui *Gualdo*; cependant Gualdo n'est pas dans le même lieu que *Tadinæ*, mais sur une colline voisine. (*D. J.*)

TADMOR, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *Thudmor*, *Tamor*, *Thamor*, *Thedmor*, *Tedmoor* & *Tedmor*; mais qu'on écrive comme on voudra, c'est l'ancien nom hébraïque & syriaque de la ville célebre, que les Grecs & les Romains ont nommée *Palmyre*. *Voyez* PALMYRE.

TADORNE, TARDONNE, s. f. (*Hist. nat. Ornitholog.*) *tadorna bellonii*, oiseau de mer qui est plus petit que l'oie, & plus gros que le canard; il a le bec court, large, un peu courbe, & terminé par une espece d'ongle; cette ongle & les narines sont noires; tout le reste du bec a une couleur rouge: il y a près de la base de la piece supérieure du bec, une prééminence oblongue & charnue; la tête & la partie supérieure du cou sont d'un verd foncé & luisant; le reste du cou & le jabot ont une belle couleur blanche; les plumes de la poitrine & des épaules sont de couleur de feuille morte, cette couleur forme un cercle au-tour de la partie antérieure du corps; le bas de la poitrine & le ventre sont blancs; les plumes du dessous de l'anus ont une couleur tirant sur l'orangé, à-peu-près semblables à celle des plumes du dessus de la poitrine; les plumes du dos & des aîles, à l'exception de celles de la derniere articulation de l'aîle, sont blanches; les longues plumes des épaules ont une couleur noire; celles de la queue sont blanches, à l'exception de la pointe qui est noire. Rai, *synop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

TADOUSSAC *ou* TADOUSAC, (*Géog. mod.*) port & établissement de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle France, au bord du fleuve S. Laurent, à 30 lieues au dessous de Québec, près de l'embouchure de la riviere Saguenai; c'est un petit port capable au plus de contenir vingt navires. *Longit.* 309. *lat.* 48. 33. (*D. J.*)

TÆDA, s. m (*Botan. & Littérat.*) *tæda* en botanique, est le pin des montagnes converti en une substance grasse. Rai, Dalechamp, Clusius & Parkinson ont, je crois, raison de penser que le mot *tæda* est homonyme, & signifie quelquefois le *bois gras* & résineux, τὴν δᾶδα, du pin que l'on brûle en forme de torche; & quelquefois une espece particuliere d'arbre que Théophraste n'a point connue. On tire de la partie inférieure du pin des montagnes, qui est près de la racine, des morceaux de bois résineux dont on se sert pour allumer du feu, & pour éclairer dans plusieurs endroits de l'Allemagne; la seve se jettant sur la racine cause une suffocation, par le moyen de laquelle l'arbre se convertit en *tæda*. Le sapin & la melèse se convertissent quelquefois en *tæda*; mais cela est assez rare, car c'est une maladie particuliere au pin des montagnes.

L'usage que l'on faisoit des morceaux de *tæda* pour éclairer, est cause que l'on donne le même nom à toutes sortes de flambeaux, & sur-tout au flambeau nuptial. Aussi le mot de *tæda* se prend-il dans les poëtes pour le *mariage*. Catule appelle un heureux mariage, *felices tædæ;* & Séneque nomme *tæda*, l'épithalame ou la chanson nuptiale. Aristenete, dans sa description des noces d'Acoucés & de Cydippé, dit qu'on mêla de l'encens dans les flambeaux nuptiaux, afin qu'ils répandissent une odeur agréable avec leur lumiere; c'est un luxe qui nous manque encore.

Δαΐς, ou δᾴς, signifie proprement *un flambeau* ou *une torche*, de δαίω, *j'allume;* d'où est venu le latin *tæda*, comme de δάσκιον, *tescum*, δῖνος, *tina*. On appelloit ainsi une torche faite de plusieurs petits morceaux de bois résineux attachés ensemble, & enduits de poix. Pline se sert du mot *tæda* pour signifier *un arbre* de l'espece du pin. On tiroit les *tædæ* du *picæa*, du pin, & *ex omnibus* δᾳδοφόροις, c'est-à-dire, *de tous les arbres tédiferes*. Saumaise vous en diroit bien davantage, mais je n'ose transcrire ici ses remarques d'érudition. (*D. J.*)

TAEL, s. m. (*Poids chinois.*) les Portugais disent *telle*, & les Chinois, *leam*. C'est un petit poids de la Chine, qui revient à une once deux gros de France, poids de marc; il est particulierement en usage du côté de Canton. Les seize *taels* font un catis, cent catis font le pic, & chaque pic fait cent vingt-cinq livres poids de marc. *Savary*. (*D. J.*)

TAEL D'ARGENT, (*Monnoie du Japon.*) monnoie de compte du Japon, qui passe encore à la Chine pour vraie monnoie. Le *taël d'argent* japonois, vaut trois guldes & demi d'Hollande. (*D. J.*)

TAEL-PE, s. m. (*Hist. nat.*) nom d'un animal aussi petit qu'une hermine, dont les Chinois de Pékin font des fourrures. Ces animaux se trouvent dans la Tartarie orientale, chez les Tartares appellés *Kalkas;* ce sont des especes de rats, qui forment dans la terre des rangées d'autant de trous qu'il y a de mâles dans la société; l'un d'eux fait toujours sentinelle pour les autres à la surface de la terre, dans laquelle il rentre à l'approche des chasseurs; ces derniers entourent leur retraite, ils ouvrent la terre en deux ou trois endroits, jettent de la paille allumée dans les trous qu'on y a faits, & par là ils font sortir ces petits animaux de leurs trous.

TÆNARUM FLUMEN, (*Géog. anc.*) fleuve de Thrace, près la ville Aenus, selon Chalcondyle, cité par Ortelius. Leunclavius dit que le nom vulgaire est *Tunza*, & que ce fleuve se jettoit dans l'Hébrus, aux environs d'Hadrianopolis. M. de Lisle, dans sa carte de la Grece, appelle ce fleuve *Tuncia*.

TÆNIA, s. m. (*Hist. nat. Insectologie.*) autrement le *ruban;* c'est une espece de ver fort irrégulier du corps humain; il est d'une grandeur indéfinie, car on prétend en avoir vû de dix à vingt toises de long; en même tems il n'a guere que quatre à cinq lignes de largeur; enfin il est plat comme un lacet, d'où lui vient son nom de *ruban*. Son corps est composé d'anneaux enchâssés régulierement les uns dans les autres, mais avec quelques différences; les onze premiers anneaux, du côté de la tête, sont unis par une membrane fine, qui les sépare tant-soit-peu les uns des autres; ils sont encore un peu plus épais, & plus petits que les anneaux du reste du corps; au-dessous des six premiers articles, il y a plusieurs petites éminences rondes, placées en long, comme les piés des chenilles; la partie supérieure de chaque articulation, c'est-à-dire celle qui est vers la tête, est reçue dans l'articulation précédente, & la partie inférieure reçoit l'articulation suivante; ce qui fait un articulation perpétuelle; la cavité où chaque articulation est jointe, paroît traversée par des fibres musculeuses, qui laissent entre elles de petits espaces, par où les visceres communiquent d'un anneau à l'autre. Sur les côtes de chaque articulation, on apperçoit une petite ouverture en forme d'issue, où aboutit un canal qui s'étend jusqu'au milieu de l'articulation. M. Andry a le premier observé ces ouvertures; il les prend pour des trachées, parce que certaines especes d'insectes en ont effectivement qui sont disposées ainsi tout le long de leur corps, à chaque articulation ou incision.

La peau du *tænia* en fait toute la substance; c'est un véritable muscle, formé de fibres disposées en plusieurs sens, & entrecoupées aux jointures. Elle ne paroissent cependant qu'à l'intérieur de la peau. Le ver se plie facilement dans toute son étendue, mais principalement aux jointures.

Il est à présumer que ce ver vient d'un œuf comme tous les autres animaux; mais comment cet œuf se trouveroit-il dans le corps d'un homme? y est-il venu de dehors, enfermé dans quelque aliment, ou même, si l'on veut, porté par l'air? on devroit donc voir sur la terre des *tænia*, & l'on n'en a jamais vu. On pourroit bien supposer que le chyle dont ils se nourrissent dans le corps humain, leur convient mieux que toute autre nourriture qu'ils pourroient trouver sur la terre, sans y parvenir jamais à plusieurs toises de longueur; mais du moins devroit-on connoître les *tænia* de terre, quelque petits qu'ils fussent, & l'on n'en connoit point.

Il est vrai qu'on pourroit encore dire que leur extrème petitesse les rend absolument méconnoissables, & change même leur figure, parce que tous leurs anneaux seront roulés les uns dans les autres; mais que de cette petitesse qui les change tant, ils puissent venir à avoir dix à vingt toises de longueur, c'est une supposition un peu violente; quel animal a jamais crû selon cette proportion? il seroit donc commode de supposer que puisque le *tænia* ne se trouve que dans le corps de l'homme, ou de quelqu'autre animal, l'œuf dont il est éclos, est naturellement attaché à celui dont cet animal est venu; & ceux qui soutiennent l'hypothè-

pothèse des vers héréditaires, s'accomoderoient fort de cette idée.

Ce qu'il y a de plus sûr, c'est qu'on peut long-tems nourrir un *tænia*, sans s'en appercevoir. Cet hôte n'est nuisible que par des mouvemens extraordinaires, & *il* n'y a peut-être que de certains vices particuliers des humeurs, qui l'y obligent en l'incommodant, & en l'irritant; hors de-là il vit paisiblement d'un peu de chyle, dont la perte se peut aisément supporter, à moins que le ver ne soit fort grand, ou qu'il n'y ait quelqu'autre circonstance particuliere, difficile à deviner. (*D. J.*)

TÆNIOLONGA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique, dans la Mauritanie tingitane, sur l'Océan ibérique, selon Ptolomée, *liv. IV. j.* Le nom moderne, selon Castald, est *Mesenna*. (*D. J.*)

TAFALLA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, dans la Navarre, proche la riviere de Cidaço, à cinq lieues de Pampelune. Elle est fortifiée, & dans un terroir fertile en excellent vin. (*D. J.*)

TAFARA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) plante de l'île de Madagascar, dont la décoction & le marc appliqué, ont une vertu admirable pour la guérison des hernies.

TAFFETAS, s. m. (*Soierie.*) on donne le nom de *taffetas* à toutes les étoffes minces & unies, qui ne sont travaillées qu'avec deux marches, ou faites comme la toile, de façon que toutes les étoffes de cette espece pourroient être travaillées avec deux lisses seulement; si la quantité de mailles dont chaque lisse seroit composée, & qui doit être proportionnée au nombre de fils, ne génoient pas le travail de l'étoffe, chaque maille occupant plus de place que le fil dont la chaine est composée, qui doit être très-fin, sur-tout dans les *taffetas* unis. C'est uniquement pour parer aux inconvéniens qui proviendroient de la quantité de mailles, si cette étoffe étoit montée avec deux lisses, qu'on s'est déterminé à les monter sur quatre, afin que le fil de la chaine ait plus de liberté, & ne soit point coupé par le resserrement des mailles beaucoup plus fortes & plus grosses que le même fil. Les moëres qui ne sont qu'une espece de *taffetas*, ont jusqu'à dix lisses, pour lever moitié par moitié; & cela, pour que les mailles ne soient pas serrées.

L'armure du *taffetas* est donc la même que celle du poil du double fond, ou de la persienne; & quoiqu'elle soit très-simple, nous en ferons la démonstration, parce qu'on se servira du terme d'*armer* les poils en *taffetas*, dans les étoffes riches dont nous parlerons, de même que de les armer en raz de saint Maur, dans les occasions où il sera nécessaire.

Démonstration de l'armure des taffetas.

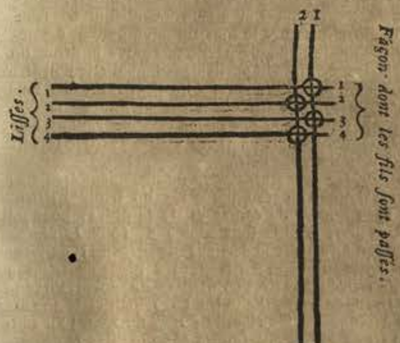

Les fils sont passés dans la maille du *taffetas*, comme il est démontré ailleurs.

Il est établi par cette démonstration, que la premiere lisse répond à la troisieme, & la seconde à la quatrieme, & qu'il se trouve toujours un fil entre les lisses qui se rapportent, ou qui doivent lever ensemble, ce qui fait que suivant l'armure, & le passage, ou remettage des fils, chacun doit lever alternativement, & l'étoffe doit être de même façon dessus que dessous; ce qui ne sauroit être de même dans les satins, soit à cinq lisses, soit à huit, où la trame dominera toujours à l'envers, n'étant couverte ou arrêtée que par la cinquieme ou huitieme partie de la chaine. Par la même raison, si la trame se montre plus d'un côté que d'autre, ou domine d'un côté, suivant les termes de l'art, il faut que le côté opposé soit dominé par la chaîne, comme la partie qui garnit davantage.

Tous les *taffetas*, sous quelque dénomination qu'ils puissent être, sont montés & travaillés comme il vient d'être démontré; est-ce un *taffetas* noir, tramé d'organsin, il sera nommé *taffetas* lustré; est-il chiné par la chaîne, c'est un *taffetas* flambé; a-t-il $\frac{3}{4}$ d'aunes de large $\frac{7}{8}$ ou une aune, c'est une laise; a-t-il $\frac{5}{8}$ de large, & de couleur, c'est un *taffetas* d'Angleterre; a-t-il demi-aune de large, & des bandes de différentes couleurs, c'est un *taffetas* rayé; a-t-il soixante portées & tramé à deux bouts, c'est un *taffetas* à la bonne femme; est-il tramé à un bout, & $\frac{5}{8}$ de large, c'est un *taffetas* mince; a-t-il demi-aune, & cinquante-quatre portées, c'est la même chose; est-il très-mince, c'est un armoisin; est-il tramé de coton, c'est une toulousine; la chaîne est-elle teinte par parties, c'est un *taffetas* flambé; est-elle tramée de fil blanc, c'est une bourre; est-il à chaîne & trame crue, c'est une gase; a-t-il un poil de couleur, c'est un simpleté; en a-t-il deux, c'est un doubleté; en a-t-il trois, c'est un tripleté; a-t-il une chaîne double & tramée à trois bouts, c'est un petit gros-de-tours; est-il tramé à cinq, c'est la même chose; est-il tramé à huit bouts, c'est un gros-de-naple; est-il tramé à douze bouts, c'est un poulx de soie; la chaîne est-elle d'un grand nombre de fils, c'est une moire. Enfin le *taffetas*, & le gros-de-tours n'ayant d'autre différence que l'un est à chaîne double, & a moins de portées; & l'autre à chaîne simple; on donne autant de noms à ces étoffes, qu'il y a de portées, de largeurs différentes, & de brins de fil à la trame, quoique le tout ne soit que *taffetas*.

Taffetas façonnés. On donne le nom de *taffetas façonnés* à tous les *taffetas* brochés, soit en soie, soit en dorure, soit dorure & soie. Ces *taffetas* sont distingués des gros-de-tours, & par la trame, & par le liage.

Un *taffetas* broché doit recevoir deux coups de trame, chaque fois qu'on passe les espolins, ou qu'on broche les lacs, de façon que la trame doit être fine, afin que les croisures des deux duites, ou des deux coups passés, n'empêchent pas la jonction de la dorure & de la soie. Le liage d'ailleurs doit être de trois à quatre, par conséquent doit se trouver toujours sur la même lisse, ce qui fait que l'ouvrier doit toujours avoir soin de faire lever au premier coup de navette, la lisse sur laquelle se trouve le liage, afin qu'elle baisse au second, & que le fil qui doit baisser pour lier, ne se trouve pas contrarié, étant nécessaire de répéter que dans toutes les étoffes en général, il est d'une nécessité indispensable que le fil qui doit lier ou la dorure ou la soie, n'ait point levé au coup qui a précédé le broché; ce qui gâteroit totalement l'étoffe, & la rendroit invendable, à quelque prix qu'on voulût la donner.

Il est inutile de faire la démonstration de l'armure du *taffetas*, qui est de deux marches à l'ordinaire pour la navette, & quatre marches pour le liage. Elle est d'ailleurs suffisamment expliquée.

Il se fabrique actuellement à Lyon des *taffetas* lisérés ou rebordés & cannelés. Le liséré est celui dont une navette particuliere passe sous un lac tiré qui forme des mosaïques, des feuilles, des tiges, même des fruits, & dont la trame est de la couleur de la chaîne ou d'une nuance qui en approche. Le *taffetas* rebordé est celui dont la trame qui est ordinairement obscure sert à former le terne dans les fleurs, les feuilles & les fruits nuancés. Le *taffetas* cannelé est celui dont une portée de la couleur de la chaîne ne travaillant que par intervalle, forme un cannelé qui s'exécute en ne faisant lever le poil que tous les quatre coups une fois. Il se fait encore des *taffetas* cannelés à bandes. Ces bandes sont composées d'une certaine quantité de portées ombrées & dispersées dans des parties séparées de la chaîne, suivant le goût du fabriquant. Les portées ombrées sont ourdies d'une quantité de fils de différentes couleurs dans la bande, commençant par un fil brun d'un côté, finit de l'autre par un fil très-clair, en suivant une dégradation très-exactement menagée. Il y a aussi de *taffetas* unis, rayés & ombrés.

On

On a dit plusieurs fois que la chaîne du *taffetas* étoit composée de quarante portées doubles, ainsi que celle du gros-de-tour, ce qui vaut autant pour la quantité de fils que quatre-vingt portées simples. Or comme dans le *taffetas* liséré ou rebordé l'organsin est un peu plus fin que dans le gros-de-tour, & que la navette qui passe pour l'une de ces deux couleurs, principalement celle qui reborde, est garnie d'une trame différente pour la couleur de celle de la chaîne, & que cette chaîne n'est passée que sur quatre lisses; si l'on passoit la trame sur une des quatre lisses levées qui contient le quart de la chaîne, il arriveroit que la trame transpireroit (c'est le terme) au-travers du fond de l'*étoffe*, c'est-à-dire que si la chaîne étoit d'une couleur claire, elle noirciroit le fond; on a trouvé le moyen pour parer à cet inconvénient de monter le métier d'une autre façon.

On ourdit la chaîne avec un fil double & un fil simple, ce qui ne compose à la fin de l'ourdissage que quarante portées, moitié doubles & moitié simples, ou pour la quantité des fils soixante portées; on ourdit ensuite avec la même soie un poil ou une seconde chaîne de vingt portées simples, lesquelles avec les soixante composent la quantité ordinaire de quatre-vingt portées simples, qui cependant ne font ensemble que la même quantité de quarante portées doubles.

Au-lieu de quatre lisses pour passer la chaîne à l'ordinaire, on en met six pour faire cette étoffe, deux desquelles sont destinées pour les fils doubles de la chaîne, les quatre autres servent à y passer les fils simples de la premiere chaîne & ceux du poil; de façon qu'au remettage le premier fil étant un fil double passé dans la lisse, viennent ensuite le fil simple de la chaîne & celui du poil qui sont passés sur deux lisses différentes, ensuite un fil double qui est suivi de deux autres fils simples passés comme les premiers, qui remplissent les six mailles des six lisses qui composent le course ou les six mailles des six lisses.

Pour travailler l'étoffe, on fait lever au premier coup de navette les quatre lisses qui contiennent les fils simples, & au second coup les deux lisses qui contiennent les fils doubles, & baisser à chaque coup pour le rabat les lisses qui se rapportent à celles qui ne levent pas. Les deux coups de navette étant passés, l'on fait lever une des quatre lisses simples, & on passe la rebordure ou liséré. On comprend aisément qu'une lisse simple ne contenant que la huitieme partie de la chaîne, les sept huitiemes qui restent empêchent que la trame obscure ne noircisse le fond. Il se trouve un second avantage dans cette façon de monter le métier, qui est que le liage étant pris sur une des quatre lisses simples, la dorure ou la soie ne se trouve jamais liée par un fil double comme dans les autres *taffetas* ou gros-de-tours qui ne sauroient lier que par un fil double; ce qui n'est pas aussi beau que par un fil simple. L'on entend les gros-de-tours & *taffetas* qui n'ont point de poil pour lier la figure, qui est comprise par le broché, le rebordé ou le liséré.

Les *taffetas* cannelés sont montés comme les gros-de-tours de semblable espece. Dans les uns le poil qui fait le cannelé n'est passé que dans le corps; dans les autres, il est passé dans le corps & dans les lisses. Pour faire le cannelé dans les *taffetas* dont le poil n'est passé que dans le corps, on fait lire le fond qui doit être peint sur le dessein par une barre qui est peinte tous les quatriemes lacs; & comme ce poil n'a point travaillé pendant trois coups en tirant le fond, tout le poil étant levé, on passe un coup de navette entre le poil levé & la partie de la chaîne qui est baissée, ce qui arrête le poil au-travers de la piece & forme le cannelé.

A l'égard de ceux dont le poil est passé dans les lisses, au-lieu de faire tirer le fond pour le lier, on fait lever au quatrieme coup toutes les lisses dans lesquelles le poil est passé, & on passe la navette pour qu'il soit arrêté par la trame.

Les *taffetas* cannelés ombrés sont fabriqués comme les précédens, avec cette différence néanmoins que les bandes ombrées doivent être passées dans les lisses à jour. On a expliqué la façon de faire ces lisses dans le détail qui contient la méthode de faire les moires à bandes satinées, ainsi on ne la répétera pas.

On fait encore des *taffetas* avec un liage à l'angloise pour lier des parties brochées qui ne font qu'un fond, dans lequel fond on broche des nuances de différente façon; ce liage qui n'a peut-être jamais été connu en Angleterre, n'est autre chose que deux lisses de liage passées à l'ordinaire comme dans les autres *taffetas* qui forme une espece de gaze, qui ne vaudroit rien pour les autres nuances qui composent des fleurs, des feuilles & des fruits, mais qui fait très-bien dans cette espece de fond, qui ordinairement fait bande, ou droite, ou en forme de S.

Taffetas simpletés, doubletés & tripletés. Dans les *taffetas* de cette espece, la chaîne n'est point passée dans le corps. On appelle *taffetas simpleté* celui qui n'a qu'un seul corps dans lequel est passé le poil, qui seul se tire & fait la figure.

Les *taffetas* de cette espece ont un poil ou uni, ou à bandes de différentes couleurs ou ombrées. Le poil uni ou d'une seule couleur fait les fleurs, feuilles ou fruits de même. Les *taffetas* à bandes de différentes couleurs donnent des fleurs conformes à la disposition de l'ourdissage; cette disposition doit être marquée sur le dessein pour que l'ourdissage la suive. Les *taffetas* dont le poil est ombré donnent des fleurs de même dans l'étoffe, mais il faut observer que l'ombrure ou les parties ombrées des fleurs ne peuvent se trouver que sur le côté, & non dans la hauteur de l'étoffe, puisque le poil ombré ne sauroit en former que les côtés, attendu son égalité suivie pendant la longueur de l'ourdissage.

Les *taffetas doubletés* donnent deux couleurs aux fleurs dans la hauteur de l'étoffe. Dans cette étoffe, il faut deux corps & deux poils, conséquemment le dessein doit être lu deux fois, & disposé de façon qu'une couleur de la fleur soit lue sur le cordage relatif à un corps, & l'autre couleur sur le cordage relatif à l'autre.

Les *taffetas tripletés* donnent trois couleurs aux fleurs dans la hauteur de l'étoffe, & doivent être lus trois fois; ce lisage se fait de suite, c'est-à-dire que quand on a lu une couleur une fois seulement, il faut sur le champ passer aux autres avec la même embarbe si le dessein est lu sur un semple; & s'il est lu au bouton, il faut que le même bouton retienne les trois couleurs lues pour qu'un même lac tire le tout.

On a essayé de faire des quadrupletés, mais la quantité des poils fait que l'étoffe ne peut pas se serrer aisément, attendu que chaque poil doit contenir quarante portées simples pour que les fleurs soient garnies; cependant comme il arrive que toutes les couleurs ensemble ne sauroient paroître dans la largeur de l'étoffe suivant la disposition du dessein, s'il se trouve disposé tel, pour-lors le fabriquant fait ourdir le poil, de façon qu'il ne met de portées précisément que dans les parties où il voit que la couleur devra paroître, de façon que certains poils n'auront que dix, quinze, vingt portées plus ou moins; pour-lors il faut que l'ouvrier ait un grand soin de faire plier le poil quand il le met sur l'ensuple de derriere, de façon que chaque partie se trouve à droit ou vis-à-vis des mailles du corps dans lequel elle doit être passée; c'est pour cela qu'il doit se trouver des vuides lorsque le poil est tendu à proportion de la soie qui manque dans les poils, par la même raison il doit s'en trouver de même dans les corps dès que le dessein est disposé pour cela.

Les *taffetas* de cette espece ne sauroient être faits à grands desseins, parce que pour un tripleté il faudroit 1200 cordes de rames & de semples, pour un doubleté 800, &c. ils sont tous à 8, 10 & 12 répétitions de fleurs dans la largeur de l'étoffe; de sorte qu'un dessein sur 100 cordes fera 8 répétitions dans la réduction ordinaire de 800 mailles de corps; s'il contient 10 répétitions, il faudra 1000 mailles & 500 arcades à cinq arcades chaque corde de rame; s'il contient 12 répétitions, il faudra 1200 mailles & 600 arcades à 6 chaque corde de rame, pour-lors un tripleté contiendroit 3600 mailles de corps, & un doubleté 2400, ainsi des autres en diminuant à proportion ou en augmentant. Il faut néanmoins observer qu'il n'est pas possible de porter la réduction du *taffetas* plus haut que 1200 mailles, attendu que ce genre d'étoffe ayant à chaque lac deux coups de navette qui croisent, il seroit impossible de serrer, si elle étoit portée plus haut. Tous les fabriquans sont au fait d'une semblable manœuvre; il y a d'ailleurs à Lyon des monteurs de métiers pour ces genres d'étoffes, de même que pour les droguets de toute espece, qui lisent les desseins, attachent les cordages, enseignent au dessinateur la distribution de son ouvrage; de façon que s'il y a

deux

deux mille métiers travaillant dans ce genre, peut-être ne se trouveroit-il pas dix maîtres en état de les monter. Il y en a actuellement plus de deux mille travaillant qui fabriquent les uns dans les autres, à raison de trois aunes & plus sur chaque métier, dont il y en a eu jusqu'à trois mille travaillant dans ce seul genre, mais beaucoup plus de droguets que de *taffetas*.

TAFFIA, s. m. (*Art distill.*) le *taffia*, que les Anglois appellent *rhum*, & les François *guildive*, est un esprit ardent ou eau-de-vie tirée par le moyen de la distillation des débris du sucre, des écumes & des gros sirops, après avoir laissé fermenter ces substances dans une suffisante quantité d'eau.

Voici de quelle façon on opere. On commence par mettre dans de grandes auges de bois construites d'une seule piece, deux parties d'eau claire, sur lesquelles on verse environ une partie de gros sirop, d'écumes & de débris de sucre fondus; on couvre les auges avec des planches, & on donne le tems à la fermentation de produire son effet. Au bout de deux ou trois jours, selon la température de l'atmosphere, il s'excite dans les auges un mouvement intestin, qui chasse les impuretés grossieres, & les fait monter à la surface de la grappe, c'est-à-dire de la liqueur, laquelle acquiert une couleur jaune & une odeur aigre extrèmement forte, signe évident que la fermentation a passé de son état spiritueux à celui d'acidité. C'est à quoi les Distillateurs de *taffia* ne font nulle attention, se conduisant d'après une ancienne routine: on croit devoir les avertir de veiller soigneusement à saisir l'instant juste entre ces deux degrés de fermentation, ils y trouveront leur avantage par la bonne qualité de la liqueur qu'ils distilleront.

C'est ordinairement à la couleur, aussi-bien qu'à l'odeur, que l'ouvrier juge si la grappe est en état d'être passée à l'alembic. Alors on enleve fort exactement toutes les ordures & les écumes qui surnagent, & on verse la grappe dans de grandes chaudieres placées sur un fourneau, dans lequel on fait un feu de bois. Ces chaudieres, dont on peut voir la figure *dans nos Planches de Sucrerie*, sont de grandes cucurbites de cuivre rouge, garnies d'un chapiteau à long bec, auquel on adapte une couleuvre, espece de grand serpentin d'étain en spirale, formant plusieurs circonvolutions au milieu d'un tonneau plein d'eau fraîche, qu'on a grand soin de renouveller lorsqu'elle commence à s'échauffer, l'extrémité inférieure du serpentin passe au-travers d'un trou fort juste percé vers le bas du tonneau; c'est par cette extrémité que coule la liqueur distillée dans des cruches ou pots de raffinerie servant de récipiens.

Lorsqu'il ne monte plus d'esprit dans le chapiteau, on délute les jointures du collet; & après avoir vuidé la chaudiere, on la remplit de nouvelle grappe, & on recommence la distillation, pour avoir une certaine quantité de premiere eau distillée, laquelle étant foible, a besoin d'être repassée une seconde fois à l'alembic. Par cette rectification, elle acquiert beaucoup de limpidité & de force. Elle est très-spiritueuse; mais par le peu de précaution, elle contracte toujours de l'âcreté, & une odeur de cuir tanné fort désagréable à ceux qui n'y sont pas accoutumés. Les Anglois de la Barbade distillent le *taffia* avec plus de soin que nous ne faisons. Ils l'emploient avec de la limonnade, pour en composer le punch dont ils usent fréquemment. *Voyez* PUNCH. C'est encore avec le *taffia*, mêlé des ingrédiens convenables, qu'ils composent cette excellente liqueur connue sous le nom *d'eau des Barbades*, qui cependant est beaucoup plus fine & bien meilleure lorsqu'elle est faite avec l'eau-de-vie de Coignac. On emploie communément le *taffia* pour frotter les membres froissés, pour soulager les douleurs rhumatismales. On y ajoute quelquefois des huiles de frégate, de soldat, ou de serpent tête-de-chien: si on le mêle avec des jaunes d'œufs cruds & du baume de copahu un peu chaud, on en compose un excellent digestif propre à nettoyer les plaies.

Quoique le fréquent usage de l'eau-de-vie & des liqueurs spiritueuses soit pernicieux à la santé, on a remarqué que de toutes ces liqueurs la *taffia* étoit la moins malfaisante. Cela paroît démontré par les excès qu'en font nos soldats & nos negres, qui résisteroient moins long-tems à la malignité des eaux-de-vie qu'on fait en Europe. *Art. de M.* LE ROMAIN.

TAFILET, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, en Barbarie, compris dans les états de Maroc. Il est borné au nord par les royaumes de Tremecen & de Fez, au midi par le desert de Barbarie, au levant par le pays des Béréberes, & au couchant par les royaumes de Fez, de Maroc & de Sus. On le divise en trois provinces, qui sont Dras, Sara & Thuat. Les grandes chaleurs qu'il y fait, & les sables en rendent le terroir stérile; cependant il y croît beaucoup de dattes. Ses principales villes sont Tafilet, capitale, Sugulmesse, Timescuit & Taragale. (*D. J.*)

TAFILET, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, capitale du royaume, & sur une riviere de même nom. Elle est peuplée d'environ deux mille béréberes, & son terroir produit les meilleures dattes de Barbarie. *Long.* 16. 5. *lat.* 28. 30. (*D. J.*)

TAFILET, *riviere*, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique dans la Barbarie, au royaume du même nom qu'elle traverse. Elle a sa source dans le mont Atlas, au pays des Sagars, & se perd dans les sables du Sara, ou desert de Barbarie. (*D. J.*)

TAFOE, (*Géog. mod.*) ou *Tafou*; province d'Afrique, dans la Guinée proprement dite, au royaume d'Akim. Vers le midi de cette province, est la montagne de Tafou, où l'on prétend qu'il y a des mines d'or.

TAFURES, (*Géog. mod.*) petite ville d'Asie, dans l'Archipel des Moluques, à 80 lieues de Ternate. Elle a trois lieues de circuit, des palmiers, du coco, plusieurs autres fruits, un grand étang, *&c.* en un mot, elle est fertile, & néanmoins fort dépeuplée par les ravages qu'y commirent les Espagnols en 1631, & dont elle n'a pu se relever. (*D. J.*)

TAGÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Parthie aux confins de l'Hyrcanie, près du fleuve Oxus, selon Polybe, *l. X. n°.* 26. & selon Solin.

TAGAMA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique dans la Lybie intérieure, sur le bord du Niger, entre Vellégia & Panagra, selon Ptolomée, *l. IV. c. vj.* Elle a été épiscopale.

TAGAOST, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, dans la province du Sus, à 20 lieues de la mer. Les Juifs qui s'y trouvent vivent dans un quartier séparé, & y font un bon commerce. *Long.* 10. *lat.* 28. 30. (*D. J.*)

TAGASTE, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique dans la Numidie, entre Hippone & Sicca-Veneria, ou comme le marque l'itinéraire d'Antonin, sur la route d'Hippone à Carthage, entre Hippone & Naraggara, à 53 milles de la premiere de ces villes, & à 25 de la seconde. Pline nomme *Tagaste*, *Tagestense oppidum*. C'étoit un siege épiscopal, qui a subsisté long-tems après les ruines de Carthage & d'Hippone.

Cette ville a été encore célebre par la naissance de S. Augustin, en l'an 354 de J. C. & d'Alypius son bon ami, qui en devint évêque l'an 394. Tandis que S. Augustin refutoit les Pélagiens avec la plume, Alypius obtint contre eux de l'empereur Honorius, les arrêts les plus séveres. Ce sont ces arrêts, dit le P. Maimbourg, qui exterminerent l'hérésie pélagienne de l'empire, parce qu'on chassa de leurs sieges tous les évêques qui ne voulurent pas souscrire à la condamnation impériale. Le P. Maimbourg goûtoit fort la conversion produite par le glaive; celle de la persuasion n'est-elle pas au contraire dans l'Esprit du Christianisme? notre Sauveur n'en vouloit point d'autre. (*D. J.*)

TAGAT, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique, au royaume de Fez, à 2 lieues au couchant de la ville de Fez. Elle est fort longue & étroite: toute sa face du côté de Fez est couverte de vignes; mais de l'autre côté & sur le sommet, ce sont des terres labourables. Les habitans de cette montagne sont tous des gens de travail, & demeurent dans des hameaux. (*D. J.*)

TAGE, (*Géog. mod.*) ville de l'Arabie heureuse, sur la route de Moka, entre Manzéri & Manzuel, à 18 lieues de la premiere de ces villes. Celle-ci a quelques belles mosquées; elle est fermée de murs, & a un château pour la commander ou la défendre.

TAGE, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Tagus*; grande riviere d'Espagne, qui selon les anciens, rouloit des paillettes d'or avec son sable. *Tagus auriferis arenis celebratur*, dit Pline, *l. IV. c. xxij.* Elle ne roule plus d'or aujourd'hui, mais elle en porte beaucoup à l'Espagne & au Portugal, par le commerce.

Ce fleuve a sa source dans la partie orientale de la nouvelle Castille, aux confins du royaume d'Arragon. Il traverse toute la Castille de l'orient à l'occident,

dent, & baigne Tolede: de-là il passe à Almaraz & à Alcantara, dans l'Estramadoure d'Espagne, d'où entrant dans l'Estramadoure de Portugal, il lave Santaren, & va former un petit golfe d'une lieue de largeur, qui sert de port à Lisbonne; & deux lieues au-dessous il se décharge dans l'Océan atlantique. La marée monte à Lisbonne ordinairement douze piés à pic, & plus de dix lieues en avant vers sa source.

Le Camoens, dans sa *Lusiade*, apostrophe ainsi les nymphes du *Tage*. „ Nymphes, dit-il, si jamais vous „ m'avez inspiré des sons doux & touchans, si j'ai „ chanté les bords de votre aimable fleuve, don„ nez-moi aujourd'hui des accens fiers & hardis! „ Qu'ils aient la force & la clarté de votre cours! „ Qu'ils soient purs comme vos ondes, & que dé„ sormais le dieu des vers préfere vos eaux à celles „ de la fontaine sacrée „!

Cette apostrophe est charmante, quoiqu'elle ne renferme point le beau contraste qui se trouve dans celle de Denham à la Tamise, comme le lecteur en pourra juger en lisant le *mot* TAMISE. (*D. J.*)

TAGERA, s. f. (*Hist. nat. Botan. exot.*) cette plante croît aux Indes orientales dans les lieux sablonneux, & s'éleve à la hauteur de trois ou quatre piés. Sa racine est fibreuse & noirâtre; ses tiges sont rondes, ligneuses & vertes. Ses feuilles viennent par paires sur des pédicules courts; elles sont d'un verd-pâle, lisses, larges, oblongues, émoussées par la pointe, & cannelées vers la queue. Ses fleurs ont la couleur & la figure de celles du saphora. Cette plante est le *sena spuria Malabarica*. (*D. J.*)

TAGÈS, s. m. (*Mythologie.*) demi-dieu trouvé endormi sous une motte de terre, & reveillé par un laboureur avec le soc d'une charrue. On lui attribue d'avoir porté l'art de la divination en Etrurie; c'est-là qu'Ovide le fait naître de la terre. D'autres poëtes nous le donnent pour le fils du Génie, & petit fils de Jupiter. C'étoit un homme obscur, mais qui se rendit célebre, en enseignant aux Etruriens l'art des aruspices qui fit fortune à Rome, & immortalisa le nom de l'inventeur; d'où vient que Lucain dit:

Puisse l'art de Tagès *être un art captieux,*
Et toute ma science un songe spécieux!

(*D. J.*)

TAGETES, s. m. (*Botan.*) Tournefort distingue dix especes de ce genre de plante, nommée par les Anglois *the african marygold*, & par les François *œillet-d'inde*. L'espece la plus grande à fleur double, nommée *tagetes maximus, rectus, flore maximo, multiplicato*, *J. R. H.* 488. pousse à la hauteur d'environ trois piés une tige menue, nouée, rameuse, remplie de moëlle blanche. Ses feuilles sont semblables, en quelque maniere, à celles de la tanesie, oblongues, pointues, dentelées en leurs bords, vertes, rangées plusieurs sur une côte terminée par une seule feuille, d'une odeur qui n'est pas bien agréable; ses fleurs naissent seules sur chaque sommet de la tige & des branches, belles, radiées, rondes, & quelquefois grosses comme le poing, composées d'un amas de fleurons de couleur jaune dorée, soutenus sur un calice oblong, ou formé en tuyau dentelé par le haut. Quand cette fleur est tombée, il lui succede des semences longues, anguleuses, noires, contenues dans le calice.

Cette plante nous vient de Catalogne. Quelques auteurs la recommandent dans la suppression des regles & des urines, tandis que d'autres prétendent que c'est une plante dangereuse, ainsi que toutes les especes d'œillets-d'Inde. Il est vraissemblable que le *tagetes* est du nombre de ces plantes qui sont vénéneuses dans un pays & salutaires dans un autre. On peut donc négliger celle-ci dans le nôtre, puisque Dodonée prétend avoir éprouvé, par plusieurs expériences, qu'elle devoit être mise au nombre des plantes nuisibles; mais il est certain qu'elle fait un des ornemens de nos jardins par la beauté de ses fleurs, dont cependant l'odeur est dangereuse. Miller vous en enseignera la culture. (*D. J.*)

TAGGAL, *ou* TEGGAL, (*Géog. mod.*) ville des Indes, dans l'île de Java, sur la côte septentrionale, vers le milieu de l'île, entre Japara au levant, & Tiéribon au couchant. On y voit de vastes campagnes de ris, & les Hollandois y ont un fort, qui porte le nom de *Taggal*. Au midi de cette ville, est un volcan, appellé par les mêmes Hollandois, *Berg. Taggal*. (*D. J.*)

TAGHMOND, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Leinster, au comté de Wexford à sept milles à l'orient de Wexford. Elle envoye deux députés au parlement de Dublin. *Long.* 11. 16. *latit.* 52. 10. (*D. J.*)

TAGIOUAH, (*Géog. mod.*) ville du pays des Negres, qui confine à la partie occidentale de la Nubie. Cette ville donne son nom à une province, dont les peuples sont appellés *Tagiouins*, gens qui ne sont attachés à aucune religion, c'est-à-dire, qui ne sont ni juifs, ni chrétiens, ni musulmans. (*D. J.*)

TAGLIACOZZO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure, à huit milles au couchant du lac Célano, avec titre de duché. Quelques géographes ont avancé qu'elle a été bâtie des ruines de l'ancienne Carséoli; mais outre que l'identité de lieu ne s'y rapporte point, les restes de Carséoli se voyoient encore dans le dernier siecle dans une plaine qui en conserva le nom, & qu'on appelle *piano di Carsoli*, où est un bourg nommé *Carsoli*.

Argoli (André), né à *Tagliaccozzo* sur la fin du seizieme siecle, publia en Médecine & en Astronomie quelques ouvrages latins, qui lui valurent la chaire de Padoue, avec le titre de chevalier de saint Marc. Il mourut vers l'an 1655. (*D. J.*)

TAGOLANDA ÎLE, (*Géog. mod.*) île d'Asie, dans l'Archipel des Moluques. Elle a six lieues de tour, une bonne riviere, deux ports & un volcan, qui n'empêche point qu'elle ne soit fertile en palmiers de coco, en ris, en sagou & en fruits. (*D. J.*)

TAGOMAGO ÎLE, (*Géog. mod.*) petite île presque ronde de la mer Méditerranée, près du cap le plus oriental de l'île d'Yvica. (*D. J.*)

TAGONIUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Espagne, dont Plutarque parle dans la vie de Sertorius. C'est aujourd'hui l'*Hénarés*, selon Amb. Morales. Les traducteurs de Plutarque rendent *Tagonius* par le Tage. (*D. J.*)

TAGRUM, (*Géog. anc.*) nom que Varron, *rei rustic. l. II. c. v.* donne à un cap de la Lusitanie, appellé aujourd'hui *monte di sintra*. (*D. J.*)

TAGUMADERT, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, aux états du royaume de Maroc, dans le royaume de Tafilet, proche la riviere de Dras, avec un château sur une montagne, où on tient garnison. Les environs de cette ville sont fertiles en blé, en orge & en dattes. (*D. J.*)

TAGUZGALPA, (*Géog. mod.*) Wafer écrit *Tégazigalpa*; province de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne; c'est un petit pays aux confins de Guatimala & de Nigaragua, entre la riviere de Yairena & celle de Désaguadéro (*D. J.*)

TAHABERG, (*Géog. mod.*) montagne de Suede, dans la province de Smaland. Elle est très-haute, & peut-être la montagne du monde où il se trouve le plus de fer. (*D. J.*)

TAHNAH, *ou* TAHANAH, (*Géog. mod.*) ville du Zanguebar, au pays des Caffres. Elle est sur la côte de Sofala, c'est-à-dire, sur le rivage de l'Océan éthiopique. (*D. J.*)

TAHON *Voyez* TAON.

TAJACU, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) animal quadrupede, auquel on a donné le nom de *sanglier* du Méxique: en effet, il a beaucoup de ressemblance au sanglier & au cochon par la figure du corps, de la tête, & même du groin. Il a le pié fourchu; il est couvert de piquans, qui ont plus de rapport aux piquans du hérisson, qu'aux soies du sanglier & du cochon, & qui sont en partie blanches ou fauves, & en partie noires ou brunes. Il y a au-dessus de la croupe un orifice qui communique au centre d'une grosse glande; il en sort une liqueur qui a une odeur très-desagréable & très-forte: on l'a comparée à celle du musc; c'est pourquoi on a donné au *tajacu* le nom de *porcus moschiferus*.

TRAJAMENTO, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Tilaventum majus*; riviere d'Italie dans le Frioul. Elle prend sa source dans la partie orientale du pays qu'on appelle *Cargua*, arrose plusieurs bourgs, reçoit dans son sein quelques rivieres, & va se jetter dans le golfe de Venise, où elle forme à son embouchure un petit port qui prend son nom.

TAJAOBA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) plante du Brésil qui a beaucoup de ressemblance avec les choux, mais à qui l'on attribue une vertu purgative.

TA-

TA-JASSOU, f. m. (*Hist. nat.*) c'est le nom que les habitans sauvages du Brésil donnent à une espece de sanglier, qui a sur le dos une ouverture naturelle qui sert à la respiration; quant aux autres parties de cet animal, *elles* ressemblent parfaitement à celles de nos sangliers; ses défenses sont tout aussi dangereuses, *mais* il en differe par son cri, qui est effrayant.

TAIE, f. f. (*Hist. nat. & Chim.*) *crusta*, l'espece d'écaille ou de coquille des crustacées. *Voyez* CRUSTACÉE & SUBSTANCE ANIMALE. (*b*)

TAIE, f. f. (*maladie de l'œil.*) tache blanche qui se forme à la cornée transparente. *Voyez* ALBUGO & LEUCOMA, termes que l'usage a francisés.

TAIE, (*Marechallerie.*) mal qui vient aux yeux des chevaux. Il y a deux sortes de *taies;* l'une est une espece de nuage qui couvre l'œil; l'autre une tache ronde, épaisse & blanche, qui se forme sur la prunelle. On appelle cette *taie* la *perle*, parce qu'elle lui ressemble en quelque façon. Ces maux peuvent venir d'un coup, ou d'une fluxion, & ne sont autre chose que des concrétions d'une lymphe épaissie sur la cornée. On les dissipe en mettant sur la *taie* de la poudre de fiente de lézard jusqu'à guérison, ou de la couperose blanche, sucre candi, & tutie, parties égales, ou du sucre.

TAIF, (*Géog. mod.*) petite ville de l'Arabie, au midi de la montagne de Gazouan. Son terroir, quoique le plus froid de tout le pays d'Hégiaz, abonde en fruits.

TAIIBI, f. m. (*Hist. nat. Zool.*) nom d'un animal d'Amérique décrit par Marggrave & par d'autres auteurs, qui nous le donnent pour être le mâle de l'opossum. Les Portugais appellent cet animal *cachorro de mato*, & les Hollandois *boschratte*. Son corps est alongé; sa tête est faite comme celle du renard; son nez est pointu, & ses moustaches sont comme celles du chat. Il a les yeux noirs, sortant de la tête; les oreilles sont arrondies, tendres, douces & blanches. La queue a des poils blancs près de son insertion, ensuite de noirs, & en est dénuée au bout, où elle est couverte d'une peau semblable à celle d'un serpent.

TAIKI, f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme chez les Tartares monguls, les chefs qui commandent à chaque horde ou tribu de ces peuples. La dignité de *taiki* est héréditaire, & passe toujours à l'aîné des fils. Ils n'y a point de différence entre ces chefs, sinon celle qui résulte du nombre des familles qu'ils ont sous leurs ordres. Ces chefs sont soumis à un kan dont ils sont les vassaux, les conseillers & les officiers généraux.

TAI-KI, (*Hist. mod. Philosophie.*) ce mot en chinois signifie le *faîte d'une maison*. Une secte de philosophes de la Chine, appellée *la secte des ju-kiau*, se sert de ce mot pour désigner l'Etre suprème, ou la cause premiere de toutes les productions de la nature. *Voy.* JU-KIAU.

TAIL, se dit *dans l'Ecriture*, d'une plume que l'on prépare avec le canif à tracer des caracteres quelconques. Pour le faire comme il faut, mettez le tuyau de la plume sur le doigt du milieu gauche, tournez-la du côté de son dos; faites une légere ouverture à l'extrémité, retournez-la ensuite sur son ventre, sur lequel vous ouvrirez un grand *tail;* de-là sur le dos, pour commencer une fente entre les deux angles de la plume, en mettant perpendiculairement l'extrémité de la lame du canif sous le milieu de ces angles; pour faire une ouverture nette & proportionnée à la fermeté ou à la mollesse de la plume, tenez le pouce gauche fermement appuyé sur l'endroit où vous voulez terminer la fente; ensuite insérez l'extrémité du manche du canif, qui par un petit mouvement de coude, mais vif, achevera la fente: cela fait, remettez la plume sur son ventre, pour en former le bec, que vous déchargerez proportionnément à sa foiblesse ou à sa fermeté: le bec étant déchargé, & le grand *tail* & les angles formés comme il convient, selon le volume ou le style que vous voulez donner à votre caractere, insérez une autre plume dans celle dont vous voulez achever le bec; coupez légerement le dessus de son extrémité, le canif horisontal du côté de la plume. Enfin pour donner à la plume le dernier coup, coupez le bec vivement, obliquement pour le caractere régulier, & également pour l'expédition. *Voyez les Planches.*

TAILLABLE, adj. (*Gramm. Gouvern. & Polit.*) qui est sujet à la taille. *Voyez* TAILLE.

TAILLADE, f. f. (*Gramm.*) grande coupure. On portoit autrefois des sabots à *taillades*, c'est-à-dire ouverts en plusieurs endroits par de grandes coupures.

TAILLADIN, f. m. *en Confiserie*, se dit de petites bandes de la chair de citron ou d'orange, *&c.* fendues extrèmement minces, & en longueur comme des lardons.

TAILLANDERIE, f. f. (*Fabrique de fer.*) la *taillanderie* désigne ou l'art de fabriquer les ouvrages de fer, ou les ouvrages mêmes que font les taillandiers.

L'on peut réduire à quatre classes les ouvrages de *taillanderie;* savoir les œuvres blanches, la vrillerie, la grosserie, & les ouvrages de fer blanc & noir.

Les œuvres blanches sont proprement les gros ouvrages de fer tranchant & coupant qui s'aiguisent sur la meule, & qui servent aux charpentiers, charrons, menuisiers, tonneliers jardiniers, bouchers, *&c.*

La classe de la *vrillerie*, ainsi nommée des vrilles, comprend tous les menus ouvrages & outils de fer & d'acier qui servent aux orfevres, graveurs, sculpteurs, armuriers, tabletiers, épingliers, ébénistes, *&c.*

Dans la classe de la grosserie sont tous les plus gros ouvrages de fer qui servent particulierement dans le ménage de la cuisine, comme toutes sortes de crémaillers, poëles, poëlons, lichefrites, marmites, chenets de fer, feux de cuisine & de chambre, chaudron, chaîne, chaînon, *&c.* C'est aussi dans la grosserie qu'on met les piliers de boutique, les pinces, couprets à paveurs, valet & sergent des menuisiers, toutes les especes de marteaux de maçons, les fers de poulies & autres semblables.

Enfin, la quatrieme classe comprend tous les ouvrages qui se peuvent fabriquer en fer blanc & noir par les taillandiers-ferblantiers; comme des plats, assiettes, flambeaux, râpes, lampes, plaques de tole, chandeliers d'écurie, & quantité d'autres.

La *taillanderie* est comprise dans ce qu'on nomme *quinquaillerie*, qui fait une des principales parties du négoce de la mercerie. (*D. J.*)

TAILLANDIER, f. m. (*Corps d'ouvriers.*) artisan qui travaille aux ouvrages de taillanderie. La communauté des *Taillandiers* de Paris, est très-considérable, & l'on peut dire qu'il y a en quelque sorte quatre communautés réunies en une seule. Les maîtres de cette communauté sont qualifiés *Taillandiers* en œuvres blanches, grossiers, vrilliers, tailleurs de limes, & ouvriers en fer blanc & noir. La qualité de maître *Taillandier* est commune à tous les maîtres; les autres qualités sans diviser la communauté, se partagent entre quatre especes d'ouvriers, qui sont les *Taillandiers* travaillans en œuvres blanches, les *Taillandiers* grossiers; les *Taillandiers* vrilliers, tailleurs de limes; & les *Taillandiers* ouvriers en fer blanc & noir. *Savary.* (*D. J.*)

TAILLANT, f. m. (*Art méchaniq.*) c'est le côté tranchant de tout instrument, propre à diviser & à couper.

TAILLANS, (*Grosses forges.*) on appelle *taillans*, les parties tranchantes de la machine appellée *machine à fendre*.

TAILLAR, CAP, (*Géog. mod.*) cap de France sur la côte de Provence, dans le golfe de Gènes, entre Aiguebonne & le cap Lardier.

TAILLE DES ARBRES; c'est l'art de les disposer & de les conduire, pour en tirer plus d'utilité ou plus d'agrément. C'est le talent primitif qui doit constituer l'habileté du jardinier; c'est l'opération la plus essentielle pour soutenir la fécondité & pour amener l'embellissement; c'est, en un mot, le chef-d'œuvre du jardinage. On n'a guere écrit jusqu'à présent que sur la *taille* des arbres fruitiers; il est vrai que c'est la sorte d'arbre qui exige le plus d'être soignée; mais tous les autres arbres n'ont pas moins besoin de cette culture relativement aux différens partis qu'on se propose d'en tirer. Il est donc également indispensable d'être instruit de la *taille* qui est nécessaire aux arbres qu'on éleve dans les pepinieres; à ceux que l'on est dans le cas de transplanter, soit pour les couper en tête, soit pour tailler les racines; aux arbrisseaux pour les former, & aux grimpans pour les diriger. Il ne faut pas moins être versé dans la *taille* ou *tonte* des palissades, des portiques & des allées couvertes; des avenues & des grandes allées. Il est encore intéressant de savoir, de quelle conséquence il est de receper & d'élaguer les arbres toujours verds & les semis de bois. Enfin, il est à-propos de connoître dans certains cas les avantages qu'on peut espérer

pérer de la *taille*, & les inconvéniens qu'on en doit craindre.

Ce genre de culture devant s'étendre à toutes les ſortes d'arbres & arbriſſeaux que l'on cultive, pour l'utilité ou pour l'agrément, il faudroit entrer dans des détails infinis pour expliquer la *taille* qui convient à chaque eſpece; mais comme on pourra recourir à l'*article* de chaque arbre pour s'en inſtruire plus particuliérement; on ſe contentera de donner ici des regles générales qui puiſſent s'appliquer aux différentes claſſes d'arbres qui ſont l'objet de la diviſion ſuivante.

Taille des arbres fruitiers. On les diſtingue en fruits à pepin & fruits à noyau; la taille qui convient aux premiers eſt différente à pluſieurs égards, de celle qui eſt propre aux autres; la *taille* des fruits à pepin eſt moins difficile, moins importante, moins indiſpenſable que celle des fruits à noyau. Les arbres fruitiers à pepin ſe cicatriſent plus aiſément que ceux à noyau, ſont plus robuſtes, ſe prêtent plus volontiers à la figure qu'on veut leur donner, & peuvent ſe réparer avec plus de ſuccès, lorſqu'on les a négligés pendant quelques années; mais les fruitiers à noyau croiſſent plus promptement, ſont plus précoces pour la fleur, donnent plutôt du fruit & en plus grande quantité que les arbres à pepin: d'où il ſuit qu'il faut s'attacher à reſtraindre les fruits à noyau & à diſpoſer à fruit ceux à pepin; que l'on doit beaucoup plus ſoigner les premiers que ces derniers, & que les meilleures expoſitions doivent être deſtinées aux fruits à noyau.

La premiere notion de la *taille* des arbres fruitiers conduit à diſtinguer cinq ſortes de branches; 1°. les *branches à bois*, ſont celles qui doivent contribuer à l'arrangement de la forme qu'on veut donner à l'arbre. Son âge, ſa force, ſa figure, & le ſujet ſur lequel il a été greffé, doivent décider chaque année du retranchement à faire. 2°. Les *branches chiffonnes*, ont de menus rejettons qui ne peuvent donner de fruit & qui n'étant pas néceſſaires pour la garniture de l'arbre, doivent être ſupprimées. 3°. Les *branches de faux bois*, ſont des rejettons élancés, dont les yeux ſont plats & éloignés, & qu'on peut ſupprimer comme inutiles. 4°. Les *branches gourmandes*, ſont de gros & puiſſans rejettons qui ont pris tout-à-coup naiſſance ſur les fortes branches de bois, & qu'il faut abſolument retrancher, à moins qu'ils ne fuſſent propres à garnir une place vuide. 5°. Enfin, les *branches à fruit* ſont petites, aſſez courtes, garnies d'yeux gros & ſerrés; on accourcit celles qui ſont trop longues, & même s'il y en a des ſuperflues on les ſupprime.

Deux choſes enſuite à obſerver, 1°. de couper fort près de la branche les rejettons qu'on veut ſupprimer en entier; 2°. de couper près de l'œil & en talus les branches qu'on ne veut retrancher qu'en partie, & de conſerver par préférence l'œil tourné du côté où l'on veut que la nouvelle pouſſe puiſſe ſe diriger.

Après cela, toute l'adreſſe de la *taille* peut ſe réduire à trois points; propreté, *économie*, prévoyance. Par la *propreté*, on entend la belle forme de l'arbre & l'agrément qui doit réſulter du retranchement de tout ce qui peut jetter de la confuſion & de l'inégalité. L'*économie* conſiſte à ménager également la ſéve, en taillant plus long ou plus court, ſelon que les arbres ſont foibles ou vigoureux. Dans ce dernier cas même, on peut *tailler* court en laiſſant beaucoup de branches capables de diviſer la ſéve; car c'eſt en raiſon de ſa marche qu'il faut diriger toute l'opération; d'où il arrive quelquefois que dans cette vûe, il y a des parties de l'arbre que l'on ne *taille* point du-tout. La *prévoyance* n'eſt pas moins néceſſaire; elle conſiſte à juger par avance du ſort des branches, à diſpoſer celles qui doivent donner du fruit, à ménager des reſſources pour remplir les vuides, & à conſerver tout ce qui doit ſoutenir la perfection de la forme, quand même le produit devroit en ſouffrir.

Les arbres fruitiers ſe cultivent ordinairement ſous quatre formes différentes; en arbres de tiges, en buiſſon, en eſpalier, & en contr'eſpalier: il faut peu d'art pour la *taille* des *arbres de tiges*, ou de plein vent; ſur-tout ſi ce ſont des fruitiers à pepin. Tout-au-plus doit-on prendre ſoin dans les commencemens de façonner leur tête, afin de les diſpoſer pour toujours à une forme agréable. Mais les fruitiers à noyau étant plus ſujets à ſe lancer, exigent une attention plus ſuivie pour contribuer à leur durée, au moyen d'un retranchement bien ménagé. L'art conſiſte ici à diviſer la ſéve, ſans trop lui couper chemin; car dans ce dernier cas, elle s'extravaſe & ſe tourne en un ſuc glutineux que l'on appelle *gomme*, & cette gomme eſt pour les arbres à noyau un fléau qui les fait périr immanquablement. Du reſte, la *taille* des fruitiers de plein vent, tant à pepin qu'à noyau, conſiſte à retrancher le bois mort, croiſé ou ſuperflu, & à raccourcir les branches qui tombent trop bas ou qui s'élancent trop ſur les côtés. La *taille* des fruitiers en *buiſſon*, conſiſte à les former ſur une tige très-baſſe, à les diſpoſer en rond, à les bien évider par le milieu en maniere de vaſe, à les tenir également épais & garnis dans leur contour, & à ne les laiſſer s'élever qu'à la hauteur de 6 ou 7 piés. La *taille* des arbres fruitiers en *eſpalier* eſt plus difficile; cette forme exige des ſoins ſuivis, une culture entendue & beaucoup d'art pour en tirer autant d'agrément que de produit; c'eſt le point qui décelle l'ignorance des mauvais jardiniers, & c'eſt le chef-d'œuvre de ceux qui ont aſſez d'habileté pour accorder la contrainte que l'on impoſe à l'arbre, avec le produit qu'on en attend. Les fruits à pepin y conviennent moins que ceux à noyau; dont quelques eſpeces y réuſſiſſent mieux que ſous aucune autre forme. Un arbre en eſpalier doit avoir une demi-tige, s'il eſt deſtiné à garnir le haut de la muraille, & n'en avoir preſque point s'il doit occuper le bas: il faut enſuite leur donner une forme qui en ſe rapprochant le plus qu'il ſoit poſſible de la façon dont les arbres prennent naturellement leur croiſſance, ſoit autant agréable à l'œil, que favorable à la production du fruit. La figure d'une main ouverte ou d'un éventail déplié, a paru la plus propre à remplir ces deux objets. L'attention principale, eſt que l'arbre ſoit également garni de branches ſur les côtés pour forcer la ſéve à ſe diviſer également; on retranche celles qui ſont mortes, chiffonnes, ſuperflues & mal placées, toujours eu égard à l'agrément & au produit. On accourcit les branches qui doivent reſter, ſelon l'âge de l'arbre, ſa force, ſon étendue & la qualité de ſon fruit. Les arbres en *contr'eſpalier* exigent à-peu-près la même *taille*, on les conduit & on les cultive de même, ſi ce n'eſt que l'on ne permet pas aux fruitiers en contr'eſpalier de s'élever autant que ceux en eſpalier, & que ceux-ci ne préſentent qu'une face, au lieu que les autres en ont deux.

Taille des arbres en pépiniere. Cette ſorte de culture demande également des attentions & des ménagemens. On plante les jeunes arbres en pépiniere après qu'on les a multipliés de graine, de boutures, ou de branches couchées. Ceux *venus de graine* ſe plantent à différens âges, depuis un an juſqu'à trois ou quatre, ſelon leur force ou leurs eſpeces. Il y en a quelques-uns *privilégiés en ce point*, c'eſt qu'on ne leur doit jamais couper la cime. Tels ſont le frêne, le châtaigner, le marronnier d'inde, le noyer, le pin, le bonduc, le tulipier, *&c.* on les altéreroit, on les retarderoit, & en un mot, on leur nuiroit beaucoup ſi on en uſoit autrement. Le commun de tous les autres arbres ſe traite différemment. Il faut couper leur tige juſqu'à deux ou trois yeux au-deſſus du niveau de la terre; on doit auſſi retrancher de moitié les racines pivotantes de tout arbre quelconque, & réduire les autres racines à-proportion de leur longueur. On en uſe à-peu-près de même pour la taille des jeunes plants venus de bouture, de branches couchées, ou de rejettons. S'ils ont de la force & de bonnes racines on peut ſe contenter de réduire ſeulement leurs branches latérales à deux ou trois yeux. Dans les années qui ſuivront la plantation en pépiniere, il faudra chaque année les tailler au printems, mais avec un grand ménagement, qui conſiſte à ne jamais retrancher les branches en entier, & ſeulement peu-à-peu, à meſure que l'arbre prend aſſez de corps pour ſe défendre de lui-même des vents impétueux, & ſe ſoutenir contre le poids de la pluie. C'eſt ce qu'on ne ſauroit trop recommander aux jardiniers-pépinieriſtes; car c'eſt en quoi ils péchent principalement. Leur attention du reſte doit ſe porter à former des arbres d'une tige unie, proportionnée & bien droite. Quand aux plants qui s'y refuſent en devenant tortus, raffaux, défectueux ou languiſſans, le meilleur expédient eſt ſouvent de les couper au pié.

Taille des arbres que l'on ſe propoſe de tranſplanter. C'eſt la ſorte de *taille* que l'on pratique avec le moins d'at-

d'attention, & qui en mérite le plus: car c'est de-là que dépend souvent tout l'agrément d'une plantation. Presque tous les jardiniers ont la fureur de couper à sept piés de hauteur tous les arbres qu'ils transplantent. Il semble que ce soit un point absolu au-delà duquel la nature doive se trouver dans l'épuisement. Ils ne voient pas que cette vieille routine de planter des arbres si courts, retarde beaucoup leur accroissement, & les prépare à une défectuosité qui n'est que trop souvent irréparable. Des arbres ainsi rabattus, font presque toujours, à l'endroit de la coupe, un genouil difforme d'un aspect très-désagréable; on ne peut prévenir ce défaut qu'en laissant au-moins douze piés de tige aux arbres destinés pour des allées, des avenues, des quinconces, &c. On laisse croître pendant quelques années les rejettons qu'ils ont poussés au-dessous des dix premiers piés, ensuite on les élague peu-à-peu pour ne leur laisser que les principales tiges qui s'élancent à la cime. C'est ainsi qu'on en peut jouir promptement, & qu'on leur voit faire des progrès toujours accompagnés d'agrément.

Taille ou tonte des pallissades. Quand on n'a pas employé des plantes d'une bonne hauteur pour former des pallissades, il faut de grands soins pour les conduire & les traiter dans les commencemens. On doit plus s'occuper pendant les deux premieres années à les dresser & à les diriger, qu'à y faire du retranchement. La tonte au croissant ne doit guere commencer qu'à la troisieme année. Leur grande beauté est d'avoir peu d'épaisseur; mais comme elles s'épaississent toujours en vieillissant, il faut alors forcer la tonte jusqu'à deux ou trois pouces près du tronc. Cette opération fait pousser de nouveau branchage qui renouvelle la pallissade, & la remet à sa juste épaisseur. Si malgré ce retranchement elle se trouve dégarnie dans le bas, la derniere ressource sera de la rabaisser de quelques piés en-dessus. Ceci se doit faire au printems; & la tonte ordinaire après la premiere seve, dans le commencement de Juillet.

Taille ou élagage des avenues & des allées. L'usage est pour les avenues & les grandes allées de laisser monter les arbres tant que leur vigueur peut y fournir. La grande élevation en fait la principale beauté. Quant aux allées de médiocre étendue, on se détermine quelquefois à les arrêter par le haut pour les faire garnir, pour leur donner plus de régularité, ou plûtôt pour ménager les vues des bâtimens qu'elles avoisinent: mais le point principal est de donner aux avenues & aux allées la forme d'un berceau, soit à une hauteur moyenne, soit à une grande élevation, suivant la nature de l'arbre & la qualité du terrein. On ne peut y parvenir avec succès qu'en s'y prenant de bonne heure, afin de n'être pas obligé de supprimer de grosses branches qui laissent du vuide, ou dont le retranchement endommage souvent les arbres. Pendant les 3 ou 4 premieres années de la plantation, on ne doit s'attacher qu'à retrancher les rejettons inutiles, à simplifier la tête des arbres, & à diriger les maîtresses branches qui peuvent garnir la ligne, ou qui doivent prendre de l'élevation. Après ce tems on fera tous les ans au printems une tonte au croissant des branches qui prennent leur direction, soit en-dedans de l'allée, soit en-dehors; d'abord à environ un demi-pié du tronc des arbres. Ensuite on se relâche peu-à-peu de cette précision, afin d'éviter le chiffonage des branches. Le but doit être ici de former une sorte de pallissade sur 8 à 10 piés d'élevation. On fera bien de ne discontinuer ce soin de culture que quand la plantation aura 20 ans. C'est le tems où les arbres auront pris leur force; on pourra leur permettre alors d'étendre leurs branches supérieures pour faire du couvert, & il suffira d'y donner un coup de main tous les trois ans pour entretenir les premieres dispositions, & donner faveur à tout ce qui peut procurer de l'ombre & former un aspect agréable.

Taille des arbres toujours verds. On doit pour cette culture distinguer spécialement les arbres résineux qui demandent plus de précaution que les autres arbres toujours verds, pour les retranchemens qu'on est obligé de faire, soit dans leur premiere éducation, ou lorsqu'on veut leur donner une forme réguliere à mesure qu'il avancent en âge. Si l'on veut leur faire une tête, il ne faut couper les branches que peu-à-peu, & avoir attention de laisser sur l'arbre plus de rameaux que l'on n'en retranche; & comme la plûpart de ces arbres résineux par la régularité de leur croissance poussent plusieurs branches rassemblées au-tour de la tige dans un même point circulaire, ensorte qu'elles se touchent à leur insertion; il ne faut supprimer ces branches qu'alternativement. Parce que si on les ôtoit toutes à-la-fois, cela formeroit une plaie au-tour de la tige, d'où il résulteroit le même inconvenient, que si on avoit enlevé une zone d'écorce, & on fait le tort que cette opération fait à un arbre. Une autre observation importante, c'est que les arbres résineux qui ont été coupés au pié à quelqu'âge que ce soit, ne repoussent presque jamais, à-moins qu'il ne soit resté à leur pié quelques rameaux de verdure; encore cela souffre-t-il des exceptions. Mais il n'y a nul risque à les étêter légerement, si ce n'est de mettre en retard leur accroissement, parce que la plus vive des branches voisines de la coupure se dresse naturellement. Du reste on peut tailler & tondre ces arbres, & les restreindre à la régularité autant que l'on veut, pourvu que l'on ne retranche que partie des rameaux, & qu'il en reste plus sur l'arbre que l'on n'en aura enlevé; exception faite des arbres résineux, les autres toujours verds se conduisent pour la taille ou la tonte, comme ceux qui quittent leurs feuilles. Le mois de septembre est le moment le plus propre à cette opération pour tous les arbres verds. Alors leur seve n'est plus en mouvement, les plaies ont le tems de s'affermir avant l'hiver, & on les dispose pour cette saison, qui est celle de leur agrément.

Récépage & élagage des semis de bois. Le récepage est l'opération la plus profitable dont on puisse faire usage pour accélerer l'accroissement des jeunes semis. On ne peut même guere s'en dispenser, que quand le semis a été fait dans un excellent terrein, ou que si c'est dans un sol de médiocre qualité, on a contribué au succès par des soins de culture. Mais si dans un terrein quelconque les jeunes plants se trouvent foibles, languissans, de basse venue, même dépérissant, comme il arrive quelquefois, il faut les récéper au-bout de quatre à cinq ans; c'est l'unique moyen de les remettre en vigueur, & d'exciter leurs accroissement de façon que la plûpart poussent dès la premiere année des rejettons aussi élevés qu'étoient les tiges récépées. Si après cette premiere opération on apperçoit encore quelque langeur, il faudra la recommencer au-bout de quatre ans. C'est encore un expédient propre à remédier au fléau d'une forte grêle, au dégât des grands hivers, & aux dégradations du bétail. Mais on peut mettre en question s'il est utile d'élaguer les semis de bois. Cette sorte de culture, encore peu mise en usage, n'a pas non-plus montré de grands succès jusqu'à présent. On retarde les jeunes arbres en leur retranchant des branches entieres; il faudroit donc les conduire comme les plants des pépinieres, ce qui n'est pas plus proposable qu'une culture complette.

Avantages & inconveniens de la taille. On tire avantage de la taille lorsqu'elle a été faite avec ménagement, qu'elle a été suivie avec exactitude, & qu'elle a été appliquée avec intelligence. Ce soin de culture accélere la jouissance, prolonge la durée & constitue l'agrément sous toutes les différentes formes dont les arbres sont susceptibles. C'est le plus grand moyen qu'on puisse employer pour remettre en vigueur les arbres languissans, pour donner de la force à ceux qui se chiffonnent & s'arrêtent dans des terreins de mauvaise qualité, pour hâter le progrès de tous les arbres en général, & leur faire prendre des belles tiges. Il peut résulter au-contraire les plus grands inconvéniens d'une *taille* forcée, ou négligée, ou mal entendue. Par une *taille* forcée on entend le retranchement qui a été fait tout-à-la-fois de plusieurs branches entieres sur un même arbre. Cette culture mal-adroite & précipitée affoiblit l'arbre, amaigrit la tige & retarde considérablement sa croissance. Une *taille* négligée peut quelquefois se reparer sous une main habile; mais quand elle a été mal appliquée, il est bien plus difficile d'y remédier. *Article de M.* D'AUBENTON, *subdélégué*.

Nous allons ajouter à ces généralités, le précis sur la nouvelle *taille* des arbres, suivant la méthode de Montreuil, proche de Vincennes, par le sieur abbé Roger Schabot. Ce précis est extrait de l'ouvrage que cet auteur est sur le point de donner au public, qui a pour titre la *théorie & la pratique du Jardinage*, d'après la physique des végétaux.

I. M. de la Quintinie parlant de la *taille des arbres*, dit, *tout le monde coupe, mais peu savent tailler*. La *taille des arbres* est contre nature. Ils ne furent point faits originairement pour être troublés & arrêtés dans

dans leur action de végéter, & par conſéquent pour être coupés, tailladés, raccourcis, élagués, ébottés & tourmentés en mille & mille manieres. Ces opérations toujours douloureuſes pour eux dans un ſens, & ces inciſions dérangent à coup ſûr, & troublent l'ordre & le méchaniſme de leurs parties organiques; elles dérangent auſſi la circulation & le mouvement de la ſeve, à qui on fait prendre un cours tout oppoſé à celui qui eſt réglé par la nature. Ainſi donc en abattant toutes les branches du devant & du derriere d'un arbre en eſpalier, réduiſant un arbre en buiſſon, en lui faiſant prendre une forme évaſée horiſontalement, ou bien encore en réduiſant les branches de tout arbre que ce puiſſe être à une certaine longueur ſeulement: enfin en les ſupprimant les unes ou les autres, on force la ſeve qui alloit vers ces branches, ou taillées ou ſupprimées, de ſe porter déſormais vers celles qui reſtent, & à pouſſer de nouvelles branches, à la place de celles qu'on lui ravit.

Les arbres des forêts & ceux de la plûpart des vergers ne ſont point taillés; des uns & des autres la ſeule nature prend ſoin. Cette ſage mere pourvoit à leur renouvellement par quantité de moyens qu'il ſeroit trop long de rapporter ici.

II. Les ſeuls maîtres & les modeles les plus parfaits que nous ayons pour la *taille*, ainſi que pour la culture des arbres, ſont les gens de Montreuil, proche de Paris, au-deſſus de Vincennes. Là eſt un nommé *Pepin*, le plus expert, ſans contredit pour la *taille* & le régime des arbres de toute nature, pour les raiſins chaſſelas & pour tout ce qui eſt du reſſort de l'agriculture jardiniere. Leurs alteſſes madame la Princeſſe de Conti & le prince ſon fils, ont fait l'honneur à ce grand agriculteur de viſiter ſes arbres; ils ont été émerveillés de leur vaſte étendue, ainſi que de la beauté & de la quantité des fruits. Jamais les Girardots, qui furent en leurs tems ſi renommés, & les copiſtes de Montreuil, ne pouſſerent ſi loin la capacité & la perfection en ce genre.

Il eſt néceſſaire de dire ici, que tous les jardiniers vulgaires qui s'ingerent de parler de Montreuil, n'en ſavent pas le premier mot, pas davantage que l'auteur du *traité de la culture des pêchers*, le plus novice de tous, tant pour les arbres, que pour ce qui concerne le travail de Montreuil. Il eſt dans les habitans de ce lieu un goût inné, & une phyſique inſtrumentale & expérimentale pour la *taille* & la culture des arbres, qui ſont tels qu'il n'y a que ceux qui ſont initiés aux grands myſteres de la végétation, qui puiſſent y connoître quoique ce ſoit; c'eſt l'alcoran pour tous les autres.

III. On doit conſidérer principalement deux choſes dans la *taille* des arbres; ſavoir le matériel & le formel. Le premier conſiſte dans l'action de la *taille*, qui eſt de racourcir & d'amputer les branches, ce pourquoi il ne faut que des bras & un inſtrument en main. Le deuxieme eſt le modus ou l'art, l'induſtrie, le goût, l'ordre & la méthode de racourcir & d'amputer; ce point eſt l'art des arts.

On peche, quant à l'action de tailler les arbres, en quantité de manieres. Jettez les yeux ſur tous les arbres de tous les jardins. Qu'apperçoit-on autre choſe que des chicots, des argots, des onglets, des bois morts, des mouſſes, des galles, de vieilles gommes cariant les arbres de fruit à noyau, des chancres, de vieilles plaies non recouvertes & deſſéchées, des faux bois, des branches chifonnes, à quoi ajoutez les coupes défectueuſes?

Le plus grand nombre des jardiniers eſt tellement accoutumé à voir toutes ces choſes, qu'ils ne les apperçoivent point, & le commun des hommes qui ne s'y connoît pas, n'y prend point garde. Mais pour donner une idée de toutes ces choſes, qui ſont la ſource de la ruine & de l'infécondité des arbres: voici en abregé ce qu'elles ſont.

Chicots. On appelle ainſi les reſtes des branches, ſoit mortes, ſoit vivantes, qui au lieu d'être coupées près de l'écorce, ont été laiſſées de la longueur d'un pouce plus ou moins, & jamais la ſeve ne peut recouvrir ces reliquats de branches, qui en mourant, cauſent une ſorte de gangrene horiſontalement à toutes les parties voiſines. La figure les repréſente.

Les argots: aſſez communément on les confond, & néanmoins ce ſont des choſes fort différentes. Les argots ſont un talus en forme de ce qu'on appelle *courçons* en Jardinage, leſquels au lieu de couper tout près, on laiſſe aux arbres, par négligence, par inadvertence ou par pareſſe, ainſi que les précédens, & ils produiſent les mêmes effets.

Les onglets. Onglet en terme de Jardinage, eſt cette partie qui eſt à l'extrémité de la *taille*, laquelle au lieu de couper à environ une ligne près de l'œil ou bouton de la branche, on coupe à une ligne, ou une ligne & demi au-deſſus. On les appelle *onglets*, à cauſe qu'ils imitent la ſaillie de nos ongles, qui debordent les chairs de nos doigts; les Jardiniers diſent qu'ils les rabattront l'année ſuivante à la *taille*; mais outre qu'ils ne le font point, ce ſont deux plaies pour une.

Il eſt un autre excès, qui eſt de couper tout raſibus de l'œil pour éviter les onglets: alors on court riſque de faire avorter l'œil. Il eſt un milieu, c'eſt la coupe faite à environ une demi-ligne, au-deſſus de l'œil, comme le preſcrit M. de la Quintinie, & la plaie ſe recouvre promptement. Voici la forme des onglets & celle de la *taille* faite dans les regles. On les met ici en parallele, afin de pouvoir juger des uns & de l'autre.

Les bois morts. Il ne ſont autres que des branches ſeches, ſoit groſſes, ſoit petites, ſoit moyennes, que par inattention, par impéritie ou ignorance, par pareſſe & de propos délibéré, les Jardiniers laiſſent ſur les arbres durant des tems conſidérables. Toujours ils doivent les ôter, ſi on leur en parle, & jamais ne les ôtent. On n'a que faire de s'efforcer de montrer le tort que la préſence des bois morts fait aux arbres. Il n'eſt ici queſtion que de celles qu'il eſt à-propos de couper, ſoit d'hiver, ſoit au printems, & non de certaines groſſes branches qui meurent durant l'été. Celles-là on les abat juſqu'à une certaine longueur, & ce qui reſte on le couvre au paliſſage avec quelque rameau verd du voiſinage, & lors de l'hiver on les coupe, mais il faut les couper juſqu'au vif, afin que la ſeve puiſſe recouvrir la plaie; & quand ce ſont de groſſes branches, il faut y appliquer l'emplâtre d'onguent ſaint fiacre; ſavoir de la bouze de vache, ou du terreau gras, ou de la bonne terre qu'on enveloppe avec quelque chiſon & de l'oſier pour le tenir: par ce moyen la plaie ſe recouvre promptement, & n'eſt point ſujette à être deſſéchée par l'air, ni incommodée par les humidités.

Il eſt néceſſaire de dire ici, que tous les onctueux de quelque nature qu'ils ſoient, ne valent rien pour les arbres; tels que le vieux-oing, les vieux beures, la cire toute ſimple ou compoſée, qu'on applique ſur les plaies des orangers & autres ſemblables. On ne donne ici aucune raiſon phyſique; mais on s'en tient à l'expérience. Mettez ſur la plaie d'un oranger ou de tout autre arbre, de la cire ou des autres onctueux uſités pour empêcher les chenilles & les fourmis d'y monter. Mettez également de la bouze de vache ſur une plaie du même arbre, laquelle ſera ſemblable en tout à l'autre; la premiere eſt communément 3 ans à cicatriſer pleinement, & ſouvent 4, 5, & 6, au lieu que la derniere n'eſt qu'un an ou deux au plus.

Il n'eſt pas néceſſaire de dire ici qu'il faut ſcier ces bois morts, & qu'après avoir ſcié, on doit unir avec la ſerpette, non pas parce que ſuivant le dire des Jardiniers, la ſcie brûle; mais pour ôter les petites eſquiles que la ſcie produit, & que la ſeve ne pourroit recouvrir.

Les mouſſes. L'enlévement des mouſſes appartient à la *taille* des arbres, comme les précédens, & en eſt un préliminaire. La ſouſtraction de ces plantes paraſites eſt abſolument néceſſaire pour la ſanté des arbres. Ce ſont des plantes vivantes dont les petites griffes, qui leur ſervent de racines, entrent dans la peau de l'arbre & la ſucent. De plus ces petites plantes, qui ne manquent point de pulluler & de s'étendre, empêchent la reſpiration & la tranſpiration, auſſi néceſſaire aux arbres qu'à tous les corps vivans. L'humidité encore que ces ſortes de plantes qui durant les hivers, & ſur-tout lors des gelées, retiennent les pluies & autres influences de l'air ſemblables, attendriſſent la peau & la pourriſſent, y cauſent des chancres, & morfondent la ſeve en paſſant. Il faut donc détruire de tels ennemis des végétaux. On ne dit rien ici ſur la maniere d'émouſſer, & ſur le tems propre à cette opération. On ne parle pas non-plus de toutes les différentes eſpeces de mouſſes, on dit ſeulement ici qu'il en eſt une que perſonne n'apperçoit, & que par conſéquent on ne ſe met point en devoir d'ôter. Elle eſt comme une ſorte de galle qui ſe fait voir ſur les arbres, laquelle eſt d'un verd un peu plus jaunâtre que la mouſſe ordinaire, mais qui eſt mince & platte, éparſe de côté & d'autre en for-

me de taches de place en place, & qui cause également dommage aux arbres. Toutes les différentes sortes de mousses ont encore plus lieu dans les endroits aquatiques qu'ailleurs.

Les vieilles gommes. On entend par *vieilles gommes* sur les arbres à noyau, non celles qui fluent d'ordinaire durant le tems de la végétation, mais de ces mêmes gommes qui, pour n'avoir point été enlevées alors, se sont séchées, & par leur séjour sur les branches les ont cariées, & y ont formé des chancres.

C'est donc au tems de la *taille* qu'il faut travailler à débarrasser les arbres de ces gommes carriantes, & à guérir les chancres produits par elle. Voici comme on y procede.

Il faut durant ou après un tems mou, quand ces gommes sont délayées, les enlever avec la pointe de la serpette, plonger même jusqu'au fond de la plaie, pour n'en point laisser du tout; puis avec un chiffon ou un linge, ou torchon, bien nettoyer la place. Si les plaies sont considérables, il faut recourir à l'emplâtre d'onguent S. Fiacre, autrement la carie gagne toujours, & la branche meurt. Ces gommes font sur les branches le même effet que la gangrenne dans les parties du corps humain.

Les chancres. Ils ont tous différentes causes, mais ils sont dans le fond les mêmes. Ceux dont je viens de parler dans les fruits à noyau par la gomme, se guérissent ainsi que je viens de le dire. Quant aux autres qui arrivent par différens accidens, soit internes, soit externes, tels que sont les fractures, les contusions, les écorchures, *&c.* auxquels on n'a point remédié, ou les autres qui viennent du dedans & du vice de la seve, ou de caducité & de vieillesse, ou de défaut de bonne constitution dans les arbres, de même que de la part des racines gâtées, pourries & gangrenées, se traitent de différentes façons qu'il seroit trop long de rapporter ici. Mais il est quantité de petits chancres disséminés de toutes parts sur la peau des arbres, à la tige & aux branches, que personne n'apperçoit, & qui peu à peu se multiplient & s'étendent au point que s'en ensuivent la stérilité & la mortalité des arbres. Ce sont de petites taches noirâtres & livides, plus ou moins étendues, & sous lesquelles la peau n'est plus vivante, ou est jaune au lieu d'être verdâtre, comme dans les endroits sains des arbres. Qu'on leve la superficie de cette peau & on la verra seche. Ces petits chancres doivent être enlevés comme les grands, à peu de différence près.

Vieilles plaies non recouvertes & desséchées. C'est aussi à la *taille* qu'on doit s'appliquer à guérir ces sortes de plaies: voici ce que c'est.

On a coupé anciennement de grosses branches, & on les a laissées sans y rien mettre. Le hâle après qu'on a fait ces sortes de coupes, les gelées durant l'hiver, les humidités, les givres, les brouillards ont transpiré entre l'écorce & le bois; le soleil a ensuite desséché & en a séparé les parties, le bois ou la partie ligneuse de la branche s'est ouvert: de plus des millions d'animaux, comme punaises, fourmis, pucerons, vers, chenilles araignées, perceoreilles, mouches & moucherons, limaçons, lisettes, coupebourgeons, papillons de toutes especes, cloportes, *&c.* se sont cantonnés dans ces fentes & ces ouvertures; entre la peau & la partie ligneuse, ils y ont déposé leurs œufs, & y ont fait leurs progénitures; nombre d'entr'eux ont avec leurs pinces sucé & rongé les endroits qui étoient impregnés de seve, au moyen de quoi ces plaies n'ont pu se recouvrir. La mortalité de ces branches coupées, sans y avoir appliqué l'emplâtre d'onguent S. Fiacre pour prévenir tous ces accidens funestes, a toujours gagné.

Ces sortes de vieilles plaies non recouvertes se traitent de la sorte. Avec la scie à main on coupe jusqu'au vif, puis avec la serpette on unit, après quoi l'emplâtre d'onguent S. Fiacre. On parle ici des arbres qui donnent encore suffisamment des signes de vigueur, & non de ceux où il n'y a point de remede.

Les faux bois. On nomme ainsi certaines branches qui ne poussent point d'aucun œil ou bouton, mais de l'écorce directement, à-travers laquelle la seve perce & se fait jour en produisant un rameau verdoyant. Communément parlant, ces sortes de branches ne sont point fructueuses, ou ne le deviennent qu'après un très-long-tems. On ne taille dessus que dans la nécessité, faute d'autres. Ces branches pullulent à tous les arbres mal taillés & mal dirigés, & à proportion qu'on décharge trop un arbre, à proportion il en produit davantage quand il est vigoureux. Ces branches sont d'ordinaire bien nourries, & gourmandes la plupart du tems. En voici en passant une raison. Quand on taille trop un arbre qui regorge de seve, on lui ôte les récipiens, les vases & les reservoirs de cette même seve, & comme elle est abondante, & qu'il faut qu'elle se loge quelque part, les racines en fournissant davantage qu'il n'y a de reservoirs pour l'y recevoir, elle s'en fait de nouveaux à la place de ceux qu'on lui ôte; aussi n'y a-t-il que les arbres fort vigoureux qui sont taillés trop court, parmi les arbres de fruits à pepin sur-tout, qui produisent de ces faux bois. On ôte ces derniers quand on taille, & il s'en produit une foule de nouveaux à la saison suivante. Remarquez que les arbres qui ne sont point vifs, ou qui sont malades, ne produisent que peu de faux bourgeons, ou de fort petits; on en sent la raison.

Ces faux bourgeons se traitent différemment, mais à la *taille* communément tous les jardiniers les abbattent, & les arbres en fourmillent à la pousse suivante. Le remede & le secret pour n'en point avoir, ou pour en avoir moins, est de donner d'abord aux arbres qui en produisent une *taille* plus longue & plus multiple, en taillant également sur un plus grand nombre de branches qu'on ne faisoit: ensuite au lieu de couper ces faux bois, il faut les casser à environ un demi-pouce tout près des sous yeux. Ceci ne regarde que les arbres à pepin. L'effet de ce cassement, dont il sera amplement parlé dans l'ouvrage promis au public, est de donner par le moyen de ces sous yeux près desquels on a cassé, ou des lambourdes, ou des brindilles, ou des boutons à fruit pour l'année suivante. Dans l'ouvrage dont on parle, on rend une raison physique de cet effet qui est immanquable.

Branches chifonnes ou *branches folles*. Les branches appellées *chifonnes* ou *folles*, ont une double origine; ou elles croissent naturellement, faute de vigueur de la part de l'arbre; ou par accident, conséquemment au mauvais gouvernement. Dans le premier cas, il faut employer les moyens enseignés en tems & lieu pour remédier à la foiblesse de l'arbre. Dans l'autre cas, il faut s'abstenir de donner lieu à la production de ces sortes de branches; puis à la *taille* les recéper, à moins qu'on ne soit forcé de fonder sa *taille* sur quelques-unes d'elles.

L'origine & la cause la plus ordinaire des branches chifonnes dans les arbres vigoureux, tant à pepin qu'à noyau, est la pratique maudite de tous les jardiniers, de pincer, d'arrêter, & de couper les bouts des branches. Ils ne voient point, & ne sentent point que suivant l'ordre de la nature, chaque branche a besoin de son extrémité pour la circulation & l'action de la seve, pour sa filtration & sa perfection, pour y être tamisée & affinée: on lui ôte cette partie organique, & comme elle ne peut s'en passer, elle en produit une nouvelle: on supprime cette derniere, & elle en produit ensuite jusqu'à la fin de la végétation, ou jusqu'à l'épuisement de la seve, & d'ordinaire les branches pincées, sur-tout dans les arbres à noyaux, forment aux extrémités de ces branches ainsi mutilées, ce que M. de la Quintinie appelle des *toupillons hérissés de branchettes*, ou vulgairement des *têtes de saules*.

Il faut donc d'abord se défaire de cette pratique ruineuse de pincer, *&c.* ensuite, autant que la nécessité le requiert, supprimer toutes branches chifonnes, qui sont par elles-mêmes infertiles. Quand faute de branches de bon aloi, on est forcé & réduit à tailler sur les branches chifonnes, il faut les tailler toutes à un seul œil, pour leur faire pousser de bons bourgeons.

Coupe défectueuse. On appelle *coupe défectueuse*, toute taille, toute incision qui est ou trop grande ou trop petite, trop alongée ou trop courte: on peche quant à la coupe des arbres, en deux manieres, savoir, quant à l'incision en elle-même, & quant à la forme, ce vice a pour principale la maladresse & l'impéritie du jardinier. Je m'explique quant à l'un & l'autre point.

Un jardinier taille une branche, sur-tout une forte, & au-lieu de faire sa coupe courte & horisontale, tant-soit-peu en bec de flute, il coupe a un demi pouce près plus bas, tirant son incision tout-à-fait au bec de flute alongé, de façon qu'elle se trouve par-derriere plus basse de beaucoup que l'œil qui est par-devant. La figure donnée me fera entendre par ceux qui ne sont point suffisamment versés dans le jardinage; ou bien encore, sans regarder si la branche est

dans son sens ou non, il la *taille* comme elle se présente sous sa serpette, tantôt à l'un, tantôt à l'autre côte de l'œil.

La coupe est encore vicieuse quand on coupe par devant l'œil, au-lieu de couper par derriere; alors on laisse des onglets que cette double coupe vicieuse produit infailliblement, & jamais le recouvrement de cette sorte de coupe ne peut se faire.

Le même arrive encore, si après avoir scié une branche, il omet d'unir la plaie avec la serpette, la laissant toute graveleuse avec les esquiles & les dentelures que produit la scie à main. Les jardiniers traitent ces choses de bagatelles; mais en voici en peu de mots les effets funestes.

1°. En tirant sa coupe trop en longueur, on ôte à la seve son passage pour arriver jusqu'à l'œil, à raison de ce que cette coupe est beaucoup plus basse par-derriere, qu'au-dessus de l'œil; à raison encore de ce que toutes les fois qu'on coupe quelque branche que ce soit, le bois meurt toujours à une demi-ligne près de l'extrémité de cette coupe, & dès-lors il est indubitable qu'il faut que l'œil périsse.

2°. Qui ne voit que par cette coupe si tirée on entame la moëlle de l'arbre, qu'on la met à l'air, & qu'on l'évente, & que par conséquent cette moëlle qui est poreuse & spongieuse, reçoit les gelées d'hiver & les printanieres, les neiges & les frimats qui ne peuvent qu'incommoder cruellement l'arbre. De plus durant l'été, le grand soleil donnant dessus, la desséche, & là il se forme un chicot, ou un onglet, auxquels jamais la seve ne peut arriver.

3°. Aux arbres à noyau, la gomme est infaillible pour ces *tailles* alongées.

4°. Toujours la coupe est irréguliere quand ayant une mauvaise serpette, on hache au-lieu de couper net, laissant des filandres, ou éclatant la peau, & même la partie ligneuse de la branche.

Voici maintenant les qualités de la coupe reglée & bien entendue, elle doit être courte, ronde, un peu en bec de flute, lisse & unie, suivant qu'elle est ici représentée.

Voilà ce qui regarde la *taille* prise en elle-même, & considerée matériellement. Il est question de l'examiner formellement, de dire quelques mots sur le *modus*, quant à ce qui est de pratique pour la longueur des branches, leur choix, leur nombre. Il s'agit d'établir ici des regles certaines pour la *taille* des arbres de toute espece, de toute âge, & dans toutes les différentes circonstances. On a bien donné des préceptes à ce sujet, mais ceux qui en ont écrit, n'étoient point physiciens, & n'avoient point connu Montreuil; il est question d'entrer dans un certain détail inévitable.

On ne parle point ici de la *taille* du pêcher, différée jusqu'au printems; cette question nous meneroit trop loin; il suffit de dire ici que ce délai est fondé sur des raisons péremptoires, comme on le prouve en son lieu: ce qui régle en général pour le tems de la *taille* de quelqu'arbre que ce soit, c'est le climat, la nature du terrein plus ou moins hâtif, la position, les fonds par exemple & les hauts, les expositions particulieres, les circonstances des tems, *&c.*

Il faut, pour procéder ici avec ordre, partager la *taille* des arbres quelconques, en espalier à plein vent, & autres, en trois tems, savoir ce qui est à faire avant, pendant, & après la *taille*.

Conditions préliminaires & préparatoires de la taille *des arbres*. On suppose que les arbres qu'on doit tailler ont été préparés & ont eu toutes leurs façons d'hiver, comme labours après la chute des feuilles, *&c.* que s'ils sont attaqués par la tigne, la punaise, *&c.* on les aura lavés, épongés, brossés & essuyés, qu'on aura enlevé les gommes cariantes, les mousses dévorantes, qu'on les aura fumés si besoin est, qu'on aura changé de terre au pié dans le cas, qu'on aura fouillé les racines de ceux qui feroient montre de maladies qui viennent de chancres internes, & qu'un jardinier intelligent ne manque point de conjecturer habilement, par les symptômes extérieurs.

Après tous ces préliminaires qui sont essentiels pour la santé des arbres, on requiert deux choses indispensables, savoir d'abord une inspection générale sur l'arbre, pour en voir le fort & le foible, considérer la disposition de ses branches, voir s'il se porte plus d'un côté que de l'autre, afin de le mettre droit en *taillant* plus ou moins d'un côté ou de l'autre, suivant sa position; voir encore la quantité des branches, soit à bois soit à fruit, sa forme, sa figure, & sa façon d'être à tous égards. La seconde est de dépalisser l'arbre en entier, sans quoi il est impossible de bien *tailler*. Cette seconde condition, M. de la Quintinie, (*ch. vij. de la taille, p. 56.*) la requiert comme une condition *sine qua non*, pour bien faire l'ouvrage.

Outre ce qui vient d'être énoncé, il est une observation non moins importante, qui concerne les outils pour opérer, savoir une grosse serpette pour les branches fortes, une demi serpette à long manche, le tout bien afilé; une grosse & une petite scie à main pour les grosses & les menues branches; enfin une pierre douce pour aiguiser, afin de faire une taille propre & unie.

On ne parle point ici de la dextérité requise dans celui qui *taille*, pour ne point endommager par des plaies les branches voisines; on la suppose.

Taille actuelle des arbres. Commencer par émonder son arbre, en le débarrassant de tous chicots, onglets, argots, bois mou, *&c.*

Tailler plutôt que les autres ceux qui poussent davantage & qui pressent.

Si on est obligé, pour remplacer un vuide dans l'arbre, d'amener des branches de loin, les ménager doucement de peur de les casser.

Commencer par un côté de l'arbre, procéder ensuite par l'autre, & finir par le milieu, en observant une distribution proportionnelle, afin que l'arbre soit également plein par-tout.

Ne point *tailler* qu'à mesure on ne palisse.

En *taillant*, prendre garde de trop secouer, de peur de casser en coupant.

Observer de ne point, avec ses habits, ses manches, ses bras, abattre les boutons à fruit, les brindilles, les lambourdes, & autres branches, comme il n'arrive que trop souvent au plus grand nombre des jardiniers.

Regle particuliere concernant la taille *actuelle*. Conserver prétieusement les branches à fruit, ménager toujours des branches appellées par les gens de Montreuil *branches crochets*, ou *branches de côté*, dans le voisinage des branches à fruit; parce que ces *branches crochets*, appellées ainsi à cause qu'elles ont la figure des crochets, sont les pourvoyeuses & les meres nourrices des branches à fruits, qui toujours sont seches par elles-mêmes, & n'ont jamais de seve, mais elles tirent leur subsistance des branches à bois.

En même tems qu'il faut éviter le dénuement des arbres en *taillant* trop, on doit fuir la confusion en laissant trop de bois.

Alonger beaucoup, & charger amplement les arbres vigoureux, & tenir de court les arbres foibles.

Dans un même arbre où il y a des branches fortes, soit d'un seul côté, soit à un endroit ou à l'autre, *tailler* fort long, & tenir fort courtes toutes les foibles. Les jardiniers appellent *couronner* leurs arbres, quand ils taillent toutes les branches, soit fortes, soit foibles, à l'égalité les unes des autres. Alors seulement leurs arbres ont une forme réguliere, mais à la pousse les branches fortes font des jets monstrueux, tandis que les foibles ne font que des jets rabougris & mesquins; s'ils rabatent à la pousse les fortes, pour les mettre à la hauteur des foibles, comme il n'arrive que trop, ils ruinent & perdent leurs arbres. Quant aux branches fortes qu'on est forcé de *tailler* long dans une année, afin de les fatiguer par des pousses multipliées, on les rabat l'année suivante, & on les *taille* encore fort long aux endroits où l'on a assis sa *taille*; les foibles cependant qu'on a *taillées* fort court, n'ayant que peu a fournir au bois qu'on leur a laissé, se fortifient, & sont en état de souffrir une plus longue *taille* par la suite.

Quatre sortes de branches, des fortes, des demi-fortes, des foibles, & des branches folles ou chiffonnes.

Les branches fortes, parmi lesquelles sont les gourmandes, dont il va être parlé, doivent être taillées fort long, quand elles sont bien placées pour la bonne figure & pour la constitution de l'arbre. Ces branches on les *taille* à un pié, un pié & demi, deux piés, & jusqu'à trois piés & plus de longueur, suivant l'occurrence, pour les matter, sauf à rabattre, comme on vient de le dire.

Les demi fortes, depuis 7, 8, 9 pouces & un pié, même, suivant aussi l'occurrence.

Tailler trop court les branches fortes & les demi-fortes, on n'a que des branches gourmandes, de ces branches que, ſuivant le terme dont Virgile ſe ſert, on peut appeller *luxurieuſes;* tailler ſur une trop grande quantité de bois, on n'a point où loger les bourgeons de la pouſſe future. Ainſi on doit eſpacer beaucoup à diſtance convenable les branches fortes & les demi-fortes, afin d'avoir place pour y ranger les bourgeons à venir lors de la pouſſe. De plus en taillant court les branches fortes & les demi-fortes, jamais vous n'av z de fruit, & toujours des forêts de ces branches de faux bois dont on a parlé ci-devant; mais en les alongeant, on eſt ſûr d'avoir une ample moiſſon de fruit les années ſuivantes, & fort peu ou point de ces branches de faux bois. Tout ceci gît dans l'expérience & la pratique. Avec la routine ordinaire, juſqu'ici vous n'avez eu que des arbres chiffons, qui la plûpart du tems ſe rechignent, puis meurent; & s'ils donnent des fruits, ce n'eſt qu'après un long tems; & le tout eſt de jouir, on ne plante qu'à cette fin.

Avoir ſoin de ménager toujours des branches dans le bas & dans le milieu, afin de concentrer la ſeve, de peur que les arbres ne s'emportent, & que la ſeve délaiſſant le bas & le milieu, ne ſe porte vers le haut par irruption. Cette maxime eſt fondée ſur une expérience invariable. Pour cet effet, taillez fort courtes à un œil ou deux les branches foibles, pour leur faire pouſſer de plus beaux jets & des brindilles, ou du moins des lambourdes pour avoir du fruit; au lieu qu'en chargeant les branches foibles, on n'a que des branches chiffonnes.

Ces dernieres, les extirper raſe écorce, à moins qu'on n'en eût beſoin abſolument: alors les tailler à un ſeul œil, pour les raiſons qui viennent d'être rapportées.

Pour tout ce que deſſus, il faut du jugement, du goût, du diſcernement, de la réflexion & une grande expérience.

Ne tailler jamais les lambourdes ni les brindilles, ces dernieres *n'y point toucher; mais quant aux premieres, on les caſſe par le bout, afin de ne leur point laiſſer une ſi grande quantité de boutons à fruit à former & à nourrir.*

Les branches à fruit qui pouſſent aux branches, qu'on appelle *bourſes à fruit*, dont on verra la *figure*, les tailler à deux ou trois yeux ſeulement, mais conſerver précieuſement ces bourſes à fruit; elles ſont la baſe & la ſource des plus beaux fruits; & en quantité pendant longues années.

Conduite & direction des branches appellées gourmandes. Il faut ſuppoſer comme un point inconteſtable, fondé ſur une expérience invariable, que la ſeve qui paſſe aux gourmands ne peut abſolument refluer dans les branches fructueuſes quand on abat les premiers.

La raiſon en eſt ſimple. La ſeve qui paſſe dans les gourmands étant groſſiere, non digérée ni affinée, il eſt impoſſible qu'elle puiſſe entrer dans les branches fructueuſes. De même que la ſeve deſtinée pour les brindilles & pour les lambourdures ne peut refluer dans les gourmands, parce qu'elle n'eſt travaillée que pour être envoyée dans celles-là: de même la ſeve propre aux gourmands ne peut être reçue dans les branches fructueuſes, dont les pores & les fibres ſont toujours maigres & ſecs. La preuve en réſulte du fait. Vous abattez les gourmands, & les autres branches non-ſeulement n'en profitent pas davantage; mais il arrive toujours que dès que vous ſevrez tout arbre de ſes gourmands, dès-lors il languit, & la tige ne groſſit plus: au contraire quand vous faites des gourmands le fondement de votre *taille*, la tige profite à vue d'œil, & vous avez des arbres d'une étendue coloſſale, & des fruits à l'infini.

Mais comment faut-il tailler les gourmands? en quelle quantité doit-on les laiſſer? & dans quels emplacemens ſur les arbres? On doit les tailler toujours fort longs, conformément à la vigueur de l'arbre. Il faut les eſpacer dans l'arbre, & lui en laiſſer de diſtance en diſtance pour ſervir de branches meres, d'où dérivent toutes les autres. Ils doivent faire la baſe des arbres. Dans un arbre fort, on doit laiſſer ſur la totalité des branches environ une demi-douzaine de gourmands. Toujours ménager à chaque côté de tout arbre en eſpalier des gourmands aux côtés, pour alonger l'arbre deſſus.

Moyens, pratiques & ſecrets pour faire des gourmands des branches fructueuſes. Il faut conſidérer les gourmands à la pouſſe durant la belle ſaiſon, & à la *taille* d'hiver & du printems. Comme le gouvernement des gourmands à la pouſſe regarde l'ébourgeonnement, je ne dis qu'un mot, ſavoir qu'alors il ne faut laiſſer que ceux qui étant bien placés pour la *taille* prochaine, pourront reſter en place, ou bien on ravale alors quelques-uns d'eux pour leur faire pouſſer deux ou trois branches latérales, qui porteront fruit l'année ſuivante dans les arbres à noyau, & qui dans les arbres à pepins donnent force lambourdes. Le vrai moyen de ne point avoir de gourmands, ce n'eſt pas de les ſupprimer (car plus on les extirpe & plus on en a,) c'eſt de les laiſſer autant que l'arbre en peut ſouffrir en les taillant prodigieuſement longs, ſur-tout aux extrémités des côtés: puis quand l'arbre eſt ſage, comme diſent les gens de Montreuil, on ravale ces branches ſi alongées dans le tems, & on les *taille* plus courtes.

Il s'agit d'expoſer ici la façon de tailler les arbres de tout âge, depuis la plantation juſques dans leur âge le plus avancé. Ceci eſt un corollaire de ce qui vient d'être dit au ſujet des gourmands.

Taille des arbres du premier âge ſur la pouſſe de la premiere année. Ne jamais laiſſer aucunes branches verticales perpendiculaires au tronc & à la tige; mais ſupprimer le canal direct de la ſeve, en faiſant prendre à tout arbre quelconque la forme d'un V déverſé. Les gens de Montreuil pratiquent ce point fort ſcrupuleuſement depuis plus de cent ans, & juſqu'ici ils ſe ſont cachés. Il faut néceſſairement diviſer & partager la ſeve; & toutes les fois qu'elle monte verticalement & en ligne droite, elle ſe porte vers le haut par irruption, abandonnant les branches latérales, tandis que les branches varticales ſurpaſſent ſouvent la tige en groſſeur. Or la ſeve ne ſe portant qu'obliquement, eſt diſtribuée par égalité proportionnelle, ſe cuit, ſe digere, s'affine & ſéjourne: alors tout profite également, & un arbre eſt fécond en 2, 3, 4 & 5 années, au lieu que tout le contraire arrive quand on laiſſe des branches verticales. Une expérience de cent ans, & de la part de gens qui font leur profeſſion & leur commerce de fruits, eſt un grand préjugé en faveur d'une telle méthode.

Sur ces deux branches meres, taillées comme il vient d'être dit en V déverſé, on *taille*, ſuivant la vigueur de l'abre, à 2, 3, 4, 5 ou 6 yeux; & dans le cas où l'arbre a pouſſé une branche plus forte d'un côté que de l'autre, on *taille* fort longue la plus forte, & on tient très-courte la plus foible, qui, comme il a été dit, rattrape la plus forte, qu'on a beaucoup chargée pour la réduire.

A tout arbre que ce puiſſe être, lors de la pouſſe de la premiere année, on ſupprime, outre les branches verticales qui pouſſeroient, toutes les branches chiffonnes & celles de faux bois. On ne met ces dernieres à fruit par le caſſement, ainſi qu'il a été dit, que lorſque l'arbre eſt plus avancé en âge.

Taille de la ſeconde année. A cette *taille* de 2, 3, 4 ou 5 yeux qu'on a laiſſés ſur chaque branche formant l'V déverſé, ont pouſſé autant de branches; & à la ſeconde *taille*, au lieu de ravaler, comme font tous les Jardiniers, ſur la branche d'en bas, en la taillant à 2 ou 3 yeux, ont laiſſé une ou deux branches, qu'on *taille* en branches crochets à 3 ou 4 yeux, puis on en ôte une après, en la coupant raſe écorce, & enſuite on alonge fortement, ſuivant la vigueur de l'arbre, celle des extrémités. C'eſt ainſi qu'on ſe comporte envers chacune des branches meres formant l'V déverſé. Les gens de Montreuil ont obſervé qu'en ſuivant la méthode ordinaire & ravalant ſur celle d'en bas, l'arbre fait tous les ans, à pure perte, la pouſſe de 4 ou 5 branches, & ou ne produit que fort tard, ou eſt epuiſé dès ſon jeune âge. Ils ont jugé à-propos de conſerver à la ſeve ſes agens & ſes réſervoirs qui ſont ſes branches. La *figure* démontrera ce que l'on avance.

Rien de plus juſte à cet égard que la comparaiſon que font les gens de Montreuil des arbres à plein-vent, qu'on ne *taille* point, ni qu'on n'ébourgeonne jamais, avec nos arbres d'eſpaliers & nos buiſſons, & qui cependant profitent bien autrement.

Ils font encore une réflexion non moins ſenſée ſur nos arbres d'eſpaliers. On leur ôte, diſent-ils, toutes les branches du devant & celles du derriere, & par conſéquent ils ne forment plus que des demi-arbres, ayant ſeulement des branches de côté; par conſéquent, pour les dédommager de tant de ſouſtractions, il faut les alonger d'autant plus, & les charger à-propor-

portion qu'on leur ôte davantage. De plus, disent-ils encore, les arbres d'espaliers sont abriés, fumés & soignés, & par conséquent ont plus le moyen & la faculté de nourrir leurs pousses que ceux-là qui sont abandonnés à la nature, & qui sont privés de tous ses secours. Ces reflexions sont de bon sens.

Comment doit-on se comporter pour la *taille* envers les arbres soit à pepin, soit à noyau, qui ne poussent que des brindilles & des lambourdes? Mauvais signe pour un arbre, les raisons seroient trop longues à déduire; mais il faut les jetter à bas dans le plus grand nombre, & tailler celles qu'on conserve à un ou deux yeux seulement pour leur faire pousser du bois. C'est un axiome de jardinage, que toujours on a du fruit & des arbres quand on a du bois; mais qu'il est impossible d'avoir fruit & arbre, quand on n'a point de bois à ses arbres, il faut que dans peu ils périssent.

Quand il y a trop de brindilles & de boutons à fruit sur un arbre de quelqu'âge qu'il soit, comment le tailler? Il faut en ôter une partie, sur-tout quand on voit que les boutons à fruit s'alongent tous les ans sans jamais fleurir. C'est ainsi qu'en le déchargeant d'une partie de ses boutons usés & où la seve ne coule plus, on force cette seve à produire & des branches à bois, & de rendre fructueux les boutons qui restent. Il n'est point d'ordinaire d'autre moyen de renouveller de tels arbres, qu'en les taillant sur ce qu'on appelle le *vieux bois*, ou les *pousses des années précédentes*.

Taille des arbres formés. Durant les 3, 4, 5 & 6 années depuis qu'on a planté, on continue de conduire les arbres de la façon dont il a été parlé, savoir la conservation & l'usage des branches obliques & latérales seulement & la soustraction de toutes les verticales, l'emploi des gourmands quand ils sont bien placés, sur-tout aux extrémités des côtés, en les tirant beaucoup & les alongeant, en laissant toujours grand nombre de branches crochets ou de côté pour attraire la seve & l'y fixer, afin qu'elle ne se porte point par irruption vers le haut; en espaçant ses branches, afin qu'il n'y ait point de confusion, & qu'il y ait toujours de quoi loger les pousses futures; en ne dégarnissant pas trop non plus, de peur qu'il n'y ait du vuide; en ravalant également, & en concentrant la seve, reservant toujours auprès des branches à fruit, qu'on *taille* longuettes, des branches à bois, qu'on *taille* fort courtes, pour que la seve ne se porte pas uniquement vers le haut, mais afin qu'elle se rabatte; en traitant enfin les arbres, tant en santé qu'en maladie, de la façon dont il a été dit.

Taille des vieux arbres. Parmi les arbres âgés il en est de très-sains & très-vigoureux; il en est de foibles, & il en est de caducs. Les uns & les autres doivent être taillés différemment.

Quant aux arbres anciens qui sont encore vigoureux, tout ce qui vient d'être dit des arbres formés leur convient.

A l'égard des foibles, on les ménage beaucoup à la *taille*, en les tenant fort de court, & on ne laisse pas d'en tirer abondamment des fruits & d'excellens. Assez souvent ces arbres foibles font des pousses sauvages qui partent du tronc & des racines; leurs branches usées à force d'y recevoir la seve, ne sont plus en état de la contenir. Les fibres sont rapprochées, raccourcies, & comme crispées, & les pores de la peau sont fermés & obtus. Les racines néanmoins sont encore nerveuses & dans leur force. La seve ne rencontrant par-tout que des obstructions dans les parties de l'arbre, s'épanche assez souvent, & produit ces sauvageons dont je parle. On les greffe, & ils renouvellent l'arbre; & alors ils sont préférables à des jeunes. Au lieu de récéper tout l'arbre, comme on fait d'ordinaire, il faut pendant deux ou trois ans laisser du moins la souche, pour servir de tuteur à la nouvelle pousse, & pour lui donner le tems de grossir, & de faire un empatement assez ample pour pouvoir être sevré sans danger & sans altération. Alors on scie tout le reste de l'arbre, on unit bien la plaie, & on y met l'emplâtre de l'onguent saint Fiacre, qu'on renouvelle, en cas de besoin, au bout de quelques années; puis on taille cette pousse comme les autres arbres.

Taille des arbres caducs. La façon de tous les Jardiniers de traiter ces arbres, est de les ébotter, en récépant à une certaine hauteur toutes les vieilles branches. Mais une expérience invariable qui ne s'est point encore démentie, a fait voir que ces arbres étant trop vieux pour soutenir de pareilles opérations, périssoient peu-à-peu, après avoir langui pendant plusieurs années. Jamais ces sortes de grosses plaies ne cicatrisent, & la partie ligneuse de ces branches se carie par les pluies, les gelées, les frimats, & est desséchée par l'air, le hâle & les sécheresses de l'été.

Tout ce qu'on peut faire à ces arbres caducs, c'est de les tailler fort court sur les meilleurs bois; c'est de ravaler amplement sur les vieux bois; rapprocher & *rappeller*, comme disent les gens de Montreuil. Cependant on les laboure amplement, & on leur met au pié de bon fumier consommé. Alors ils ne laissent pas que de rapporter des fruits souvent meilleurs que ceux des jeunes, à raison d'une grande filtration de la seve à-travers leurs fibres plus serrées & plus rapprochées.

Opérations subséquentes de la taille. Quelque expert que puisse être un jardinier, quelque consommé qu'il soit dans l'art de tailler, quelques précautions qu'il puisse prendre d'ailleurs, & quelque envie qu'il ait de bien faire, en observant les regles, néanmoins, comme nul n'est infaillible, il peut arriver, & il n'arrive que trop souvent qu'en nombre de choses essentielles on manque sans s'en appercevoir.

Il est aussi quantité de petites perfections requises pour la propreté & la régularité de l'ouvrage, pour l'élégance même, lesquelles se trouveront manquer. Comment donc passant soudain à un autre arbre, peut-on s'appercevoir s'il est quelques coups de main à donner encore à celui qu'on quitte, si on ne revoit son ouvrage? Le détail nous meneroit trop loin.

Communément après la taille, on laboure les arbres, à raison de ce qu'en piétinant autour pour les travailler, on l'a battue; & pour la rendre mobile, on fait le labour du printems, comme on a dû faire celui d'hiver.

Il seroit question ici de dire un mot sur les moyens de mettre à fruit une grande quantité d'arbres qui ne poussent que du bois, ou bien qui fleurissent, & dont les fleurs ne nouent jamais. C'est par le moyen de la *taille* accompagnée de divers expédiens, qu'on peut réussir. Tous ceux que le jardinage a mis en avant jusqu'ici, n'ont fait autre chose que fatiguer stérilement les arbres, & un a réussi entre mille. Mais comme ce sujet demanderoit une certaine étendue, & que cet article en a déjà beaucoup, on s'arrêtera ici.

TAILLE, s. f. (*Jurisprud.*) est une imposition que le roi ou quelqu'autre seigneur leve sur ses sujets.

Elle a été ainsi nommée du latin *talea*, & par corruption *tallia*, parce qu'anciennement l'usage de l'écriture étant peu commun, l'on marquoit le payement des *tailles* sur de petites buchettes de bois appellées *talea*, sur lesquelles on faisoit avec un couteau de petites *tailles*, fentes ou coches pour marquer chaque payement. Cette buchette étant refendue en deux, celui qui recevoit la *taille*, en gardoit un coté par-devers lui, & donnoit l'autre au redevable; & lorsqu'on vouloit vérifier les payemens, on rapprochoit les deux petits morceaux de bois l'un de l'autre, pour voir si les *tailles* ou coches se rapportoient sur l'un comme sur l'autre; de maniere que ces *tailles* ou buchettes étoient comme une espece de chartepartie.

Ces buchettes qui furent elles-mêmes appellées *tailles*, étoient semblables à celles dont se servent encore les Boulangers pour marquer les fournitures du pain qu'ils font à crédit à leurs pratiques ordinaires, & c'est sans doute de-là qu'on les nommoit anciennement *talemarii* ou *talemelarii*, & en françois *talemeliers*.

La *taille* étoit aussi appellée *tolta* ou *levée*, du latin *tollere*. Les anciennes chartes se servent souvent de ces termes *talliam vel toltam*, & quelquefois *maletoltam*, à cause que cette levée paroissoit onéreuse, d'où l'on a donné le nom de *maltotiers* à ceux qui sont chargés de la levée des impôts publics.

La *taille* est royale ou seigneuriale: celle qui se paie au roi, est sans doute la plus ancienne; & il y a lieu de croire que la *taille* seigneuriale ne fût établie par les seigneurs sur leurs hommes, qu'à l'imitation de celle que le roi levoit sur ses sujets.

L'origine de la *taille* royale est fort ancienne; on tient qu'elle fut établie pour tenir lieu du service militai-

LIBRARY

litaire que tous les sujets du roi devoient faire en personne; nobles, ecclésiastiques, roturiers, personne n'en étoit exempt.

On convoquoit les roturiers ou villains lorsque l'on avoit besoin de leur service, & cette convocation se nommoit *halbannum seu heribannum*, herban ou arriere-ban; & ceux qui ne comparoissoient pas, payoient une amende qu'on appelloit le *hauban*.

Les nobles faisant profession de porter les armes, & les ecclésiastiques étant aussi obligés de servir en personne à cause de leurs fiefs, ou d'envoyer quelqu'un à leur place, n'étoient pas dans le cas de payer une contribution ordinaire pour le service militaire; & c'est de-là que vient l'exemption de *taille* dont jouissent encore les nobles & les ecclésiastiques.

Les roturiers au contraire qui par état ne portoient point les armes, ne servoient qu'extraordinairement, lorsqu'ils étoient convoqués; & ce fut pour les dispenser du service militaire que l'on établit la *taille*, afin que ceux qui ne contribueroient pas de leur personne au service militaire, y contribuassent au moins de leurs deniers pour fournir aux frais de la guerre.

On attribue communément l'établissement des *tailles* à S. Louis; elles sont cependant beaucoup plus anciennes. Pierre Louvet, médecin, en son histoire de la ville de Beauvais, rapporte une chartre de l'an 1060, par laquelle il paroît que la *taille* étoit déja établie, puisqu'il est parlé d'une décharge qui fut donnée de plusieurs coutumes injustes, savoir la *taille* & autres oppressions, *talliam videlicet & alias oppressiones*.

La plus ancienne ordonnance qui fasse mention de la *taille*, est celle de Philippe Auguste en 1190, appellée communément *le testament de Philippe Auguste*. Elle défend à tous les prélats & vassaux du roi de faire aucune remise de la *taille* ou tolte, tant que le roi sera outre-mer au service de Dieu; & comme la *taille* n'étoit point encore alors ordinaire ni perpétuelle, & qu'on la levoit seulement pour les besoins extraordinaires de l'état, il y a grande apparence que celle dont il est parlé dans ce testament, avoit été imposée à l'occasion du voyage que Philippe Auguste se disposoit à faire outre-mer.

Les seigneurs levoient quelquefois des *tailles* non pour eux, mais pour le roi. Les prélats en levoient en trois cas, 1°. pour l'ost ou la chevauchée du roi, 2°. pour le pape, 3. pour la guerre que leur église avoit à soutenir.

Lorsque la *taille* se levoit pour l'ost du roi, elle duroit peu, parce que le ban qui étoit la convocation & assemblée des nobles & ecclésiastiques pour le service militaire, ne duroit alors que 40 jours.

En général les nobles & ecclésiastiques non mariés & non marchands ne payoient point de *taille*.

Les clercs mariés payoient la moitié de ce qu'ils auroient payé, s'ils n'eussent pas été clercs.

Les nobles & les clercs contribuoient même en certains lieux ou pour certains biens, suivant des lettres du mois d'Avril 1331, pour la sénéchaussée de Carcassonne, dans lesquelles il est dit que les nobles & ecclésiastiques avoient coutume ailleurs de contribuer aux *tailles* & collectes pour les maisons & lieux qu'ils habitoient.

On exempta aussi de la *taille* quelques autres personnes, telles que ceux qui étoient au service du roi, les baillis royaux, les ouvriers de la monnoie.

Les bourgeois & même les villains ne pouvoient aussi être imposés à la *taille* la premiere année qu'ils s'étoient croisés; mais si la *taille* avoit été assise avant qu'ils se fussent croisés, ils n'en étoient affranchis que pour la seconde année, à moins qu'il ne se fît quelque levée pour l'armée: ce qui fait connoître que l'imposition qui se faisoit pour l'ost & chevauchée du roi, étoit alors différente de la *taille*.

C'est ce que l'on trouve dans une ordonnance de Philippe Auguste de l'an 1214, touchant les croisés, où ce prince dit encore qu'ils ne sont pas exempts de l'ost & de la chevauchée, soit qu'ils aient pris la croix avant ou après la convocation.

Suivant cette même ordonnance, quand un croisé possédoit des terres sujettes à la *taille*, il en payoit la *taille* comme s'il n'étoit pas croisé: ce qui fait voir qu'il y avoit dès-lors deux sortes de *taille*, l'une personnelle qui étoit une espece de capitation dont les croisés étoient exempts, l'autre réelle qui étoit dûe pour les maisons & terres taillables, c'est-à-dire, roturieres; les gentilshommes même payoient la *taille* pour une maison de cette espece, lorsqu'ils ne l'occupoient pas par eux-mêmes.

La *taille* fut levée par S. Louis en 1248, à l'occasion de la croisade qu'il entreprit pour la terre sainte; mais ce n'étoit encore qu'une imposition extraordinaire.

Les lettres de ce prince du mois d'Avril 1250, contenant plusieurs réglemens pour le Languedoc, portent que les *tailles* qui avoient été imposées par le comte de Montfort, & qui peu après avoient été levées au profit du roi, tandis qu'il occupoit en paix ce pays, demeureroient dans le même état où elles avoient été imposées, & que s'il y avoit eu quelque chose d'ajouté, il seroit ôté.

Que si dans certains lieux il y avoit eu des confiscations considérables au profit du roi, la *taille* seroit diminuée à proportion jusqu'à ce que les héritages confisqués parvinssent à des gens taillables.

Il est encore dit que dans les lieux où il n'y auroit plus de *taille*, les anciens droits qui étoient dûs dans le pays d'Alby, & qui avoient cessé d'être payés depuis l'imposition des *tailles*, seront confisqués; qu'à l'égard des *tailles* de Calvison & autres lieux des environs de Nismes & des places qui avoient été mises dans la main du roi, & qui servoient aux usages publics, on en composeroit suivant ce qui seroit juste.

Le roi permettoit quelquefois aux communes ou villes & bourgs érigés en corps & communautés, de lever sur elles-mêmes des *tailles* autant qu'il en falloit pour payer leurs dettes ou les intérêts qui en étoient échus.

Les Juifs levoient aussi quelquefois sur eux des *tailles* pour les affaires communes.

S. Louis fit un réglement pour la maniere d'asseoir & de lever la *taille*; nous en avons déja parlé au *mot* ELECTION.

La *taille* n'étoit pas encore perpétuelle sous le roi Jean en 1358, puisque Charles V. son fils, en qualité de lieutenant du royaume, promit que moyennant l'aide qui venoit d'être accordée par les états, toutes *tailles* & autres impositions cesseroient.

Dans une ordonnance du roi Jean lui-même du 20 Avril 1363, faite en conséquence de l'assemblée des trois états de la sénéchaussée de Beaucaire & de Nismes, il est parlé des charges que les peuples de ce pays avoient souffert & souffroient tous les jours par le fait des *tailles* qui avoient été imposées tant pour la rançon de ce prince que pour l'expulsion des ennemis, que pour les gages des gens d'armes & autres dépenses.

Les autres cas pour lesquels le roi levoit la *taille*, étoient pour la chevalerie de son fils aîné, pour le mariage de leurs filles. Ces *tailles* ne se levoient que dans les domaines du roi.

Dans ces mêmes occasions les vassaux du roi tailloient aussi leurs sujets pour payer au roi la somme dont ils devoient contribuer; & ordinairement ils trouvoient bénéfice sur ces levées.

Ce ne fut qu'en 1445, sous le regne de Charles VII. que la *taille* fut rendue annuelle, ordinaire & perpétuelle. Elle ne montoit alors qu'à 1800000 liv. & la cotte de chacun étoit si modique, que l'on s'empressoit à qui en payeroit davantage.

Depuis ce tems les *tailles* ont été augmentées par degré & quelquefois diminuées; elles montent présentement à une somme très-excédente.

La *taille* est personnelle ou plutôt mixte, c'est-à-dire, qu'elle s'impose sur les personnes à raison de leurs biens. En quelques provinces, comme en Languedoc, elle est réelle: ce sont les biens qui la doivent.

Dans les pays où la *taille* est personnelle, elle n'est dûe que par les roturiers; les nobles & les ecclésiastiques en sont exempts. Il y a encore beaucoup d'autres personnes qui en sont exemptes, soit en vertu de quelque office, commission ou privilege particulier.

L'édit du mois de Novembre 1666 veut que tous sujets taillables qui se marieront avant ou dans leur vingtieme année, soient exempts de *tailles* jusqu'à ce qu'ils aient 25 ans. Mais l'arrêt d'enregistrement porte que ceux qui contracteront mariage en la vingt-unieme année de leur âge ou au-dessous, & qui prendront des fermes, seront taillables, à proportion du profit qu'ils y feront.

Le grand âge n'exempte point de la *taille*.

Le montant général de la *taille* & des autres impositions accessoires, telles que taillon, crue, ustensile, cavalier, quartier d'hiver, capitation, est arrêté tous les ans au conseil du roi; on y fixe aussi la portion de

de ces impositions que chaque généralité doit supporter.

Il se fait ensuite deux départemens de ces impositions, l'un général, l'autre particulier.

Ce département général se fait sur chaque élection par ses trésoriers de France en leur bureau, en conséquence du brevet ou commission qui leur est adressé par le roi. L'intendant préside au bureau, & après avoir oüi le rapport de celui qui a fait les chevauchées, on expédie en présence de l'intendant les attaches & ordonnances qui contiennent ce que chaque élection doit porter de *taille*.

Le département particulier sur chaque paroisse se fait aussi par l'intendant avec celui des trésoriers de France qui est député à cet effet, & trois des présidens & élus nommés & choisis par l'intendant; on appelle à ce département le procureur du roi, le receveur des *tailles* & le greffier de l'élection.

Cette répartition faite, l'intendant & les officiers de l'élection adressent des mandemens aux maires & échevins, syndics & habitans de chaque paroisse, par lesquels il leur notifie que la paroisse est imposée à une telle somme pour le principal de la *taille*, crues & impositions y jointes.

Ce mandement porte aussi que cette somme sera par les collecteurs nommés à cet effet repartie sur les habitans, levée par les collecteurs, & payée ès mains du receveur des *tailles* en exercice, en quatre payemens égaux: le premier au 1er Décembre, le second au 1er Février, le troisieme au dernier Avril, le quatrieme au 1er Octobre.

Ces rôles se font ordinairement dans le mois de Novembre.

On y impose aussi 6 deniers pour livre de la *taille* attribués aux collecteurs pour leur droit de collecte, & une certaine somme pour le droit de scel, suivant le tarif.

Quand il y a quelque rejet à faire sur la paroisse, on ajoute la somme au rôle des *tailles* en vertu d'ordonnance de l'intendant.

Les taxes d'office sont marquées dans le mandement qui est adressé aux collecteurs, & doivent être par eux employées dans le rôle sans aucune diminution, si ce n'est qu'il fût survenu depuis quelque diminution dans les facultés du taillable.

Ceux qui étant taxés d'office, se prétendent surchargés, doivent se pourvoir par opposition devant l'intendant.

On ne doit pas comprendre dans les rôles des *tailles* les ecclésiastiques pour les biens d'église qu'ils possedent, les nobles vivant noblement, les officiers des cours supérieures, ceux du bureau des finances, ceux de l'élection qui ont domicile ou résidence dans le ressort d'icelle, & tous les officiers & privilégiés dont les privileges n'ont point été révoqués ou suspendus.

Les gens d'église, nobles vivans noblement, officiers de cour supérieure & secrétaires du roi ne peuvent faire valoir qu'une seule ferme du labour de quatre charrues à eux appartenante, les autres privilégiés une ferme de deux charrues seulement.

Les habitans qui vont demeurer d'une paroisse dans une autre, doivent le faire signifier aux habitans en la personne du syndic, avant le premier Octobre, & faire dans le même tems leur déclaration au greffe de l'élection dans laquelle est la paroisse où ils vont demeurer.

Nonobstant ces formalités, ceux qui ont ansi transféré leur domicile, sont encore imposés pendant quelque tems au lieu de leur ancienne demeure, savoir les fermiers & laboureurs pendant une année, & les autres contribuables pendant deux, au cas que la paroisse dans laquelle ils auront transféré leur domicile, soit dans le ressort de la même élection, & si elle est d'une autre, les laboureurs continueront d'être imposés pendant deux années, & les autres contribuables pendant trois années.

Ceux dont les privileges ont été révoqués, qui transferent leur domicile dans des villes franches, abonnées ou tarifiées, sont compris pendant dix ans dans le rôle du lieu où ils avoient auparavant leur domicile.

Les habitans qui veulent être imposés dans le lieu de leur résidence pour tout ce qu'ils possedent ou exploitent en diverses paroisses, doivent en donner leur déclaration au greffe de l'élection avant le premier Septembre de chaque année.

Les rôles sont écrits sur papier timbré avec une marge suffisante pour y écrire les payemens.

Aussi-tôt que le rôle est fait, les collecteurs doivent le porter avec le double d'icelui à l'officier de l'élection qui a la paroisse dans son département, pour être par lui vérifié & rendu exécutoire.

Lorsqu'il est ainsi vérifié, il doit être lu par les collecteurs à la porte de l'église, à l'issue de la messe paroissiale, le premier dimanche ou jour de fête suivant.

Ceux qui étant cottisés à l'ordinaire, se prétendent surchargés, doivent se pourvoir devant les officiers de l'élection; mais le rôle est toujours exécutoire par provision. *Voyez le glossaire de* du Cange & *celui de* Lauriere au mot *taille*, *le code & le mémorial alphabétique des tailles*, & les mots AIDES, COLLECTEURS, COTTE, SURTAUX. (*A*)

TAILLE ABONNÉE, est celle qui est fixée pour toujours à une certaine somme.

L'abonnement est ou général pour une province, ou particulier pour une ville, bourg ou village.

Ces abonnemens se font en considération de la finance qui a été payée au roi pour l'obtenir.

Il y a des *tailles* seigneuriales qui ont été abonnées de même avec les seigneurs.

Pour l'abonnement de la *taille* royale on obtient des lettres en la grande chancellerie, par lesquelles, pour les causes qui y sont exprimées, sa majesté décharge un tel pays ou un tel lieu de toutes *tailles* moyennant la somme de.... qui sera payée par chacun an, au moyen de quoi, dans les commissions qui sont adressées pour faire le département des *tailles*, il est dit qu'un tel pays ou lieu ne sera taxé qu'à la somme de.... pour son abonnement. (*A*)

TAILLE ABOURNÉE, est la même que *taille abonnée* ou *jugée*. (*A*)

TAILLE ANNUELLE, est celle qui se leve chaque année, à la différence de certaines *tailles* seigneuriales qui ne se levent qu'en certain cas & extraordinairement. *Voyez* TAILLE AUX QUATRE CAS. (*A*)

TAILLE ÈS CAS ACCOUTUMÉS, c'est la *taille* seigneuriale dûe dans les *cas déterminés par la coutume ou par les titres du seigneur*. *Voyez* TAILLE SEIGNEURIALE & TAILLE AUX QUATRE CAS. (*A*)

TAILLE ÈS CAS IMPERIAUX, étoit celle que les dauphins de Viennois levoient, comme plusieurs autres seigneurs, en certains cas. On l'appelloit ainsi parce qu'apparemment les dauphins tiroient ce droit des empereurs, & on lui donnoit ce surnom pour la distinguer de la *taille* serve ou mortaille. *Voyez l'hist. de Dauphiné* par M. de Valbonay, *quatrieme discours sur les finances*. (*A*)

TAILLE COMTALE, *tallia comitalis*, étoit une *taille* générale que les dauphins étoient en possession de lever dans plusieurs de leurs terres, comme dans celle de Beaumont, de la Mure d'Oysans, de Vallouyse, de Queras, d'Exille & d'Aulx; celle-ci étoit différente de l'ancienne *taille* ou mortaille, qui conservoit encore quelques traces de la servitude. La recette s'en faisoit sur tous les corps de la châtellenie; elle étoit toujours réglée sur le même pié. On voit dans un compte de 1336, qu'elle y est distinguée du subside du seigneur, qui étoit apparemment le fouage. Cette *taille comtale* n'a pas été supprimée dans les lieux où elle étoit anciennement établie; elle fait encore partie de la dotation du monastere de Montfleury, lequel a conservé les portions qui lui en furent cédées par le dauphin Humbert dans le tems de sa fondation. *Voyez l'histoire de Dauphiné* par M. de Valbonay, *quatrieme discours sur les finances*. (*A*)

TAILLE COUTUMIERE, est celle qu'en vertu d'un ancien usage on a accoutumé de percevoir en certains tems de l'année. Ces *tailles* sont ainsi nommées dans plusieurs anciennes chartes, notamment dans la charte de commune de la ville de Laon en 1128. Les termes ordinaires étoient à la Toussaints, à Noël, à Pâque & à la St. Jean. Quelquefois la *taille* coutumiere ne se levoit que trois fois l'an, savoir en Août, Noël & Pâque. *Voyez la coutume de Bourbonnois, art* 202.

TAILLE A DISCRÉTION, *voyez* TAILLE A VOLONTÉ.

TAILLE DOMICILIAIRE, est la même chose que *taille personnelle*; c'est celle que l'on paye au lieu de son domicile. *Voyez* Collet *sur les statuts de Bresse*, *part*. 359. *col*. I.

TAILLE FRANCHE *ou* LIBRE, est une *taille* seigneuriale qui ne rend point la personne serve, quoiqu'elle soit imposée sur son chef. Cette *taille* franche est

eſt dûe dans les cas portés par la coutume, ou fixés par l'uſage ou la convention par l'homme franc, ou tenant héritage en franchiſe à devoir d'argent. *Voy. la coutume de Bourbonnois, art.* 189. *celle de la Marche, art.* 69 & 132. & *les mots* MORTAILLE, TAILLE SERVE & TAILLE MORTAILLE.

TAILLE HAUT ET BAS, dans la coutume du duché de Bourgogne, eſt la *taille* aux quatre cas qui ſe leve ſur les taillables hauts & bas, c'eſt-à-dire tant ſur les vaſſaux & autres tenanciers libres, que ſur les ſerfs & main-mortables, *Voyez le ch. x. de cette coutume, art.* 97.

TAILLE JUGÉE *ou* ABONNÉE eſt la même choſe.

TAILLE JURÉE, étoit celle qui ſe payoit ſans enquérir de la valeur des biens des habitans, parce qu'elle étoit abonnée & jugée. Il en eſt fait mention ès arrêts de Paris du 26 Mai & 1 Juin 1403, & 3 Juillet 1406 & dernier Mai 1477. *Voyez le gloſſaire* de M. de Lauriere, au mot *taille*.

TAILLE LIBRE, *ou* FRANCHE, *voyez ci-devant* TAILLE FRANCHE.

TAILLE A MERCI, *voyez ci-après* TAILLE A VOLONTÉ.

TAILLE A MISÉRICORDE, *voyez ci après* TAILLE A VOLONTÉ.

TAILLE MIXTE, eſt celle qui eſt partie perſonnelle, & partie réelle, c'eſt-à-dire qui eſt dûe par les perſonnes à proportion de leurs biens: dans tous les pays où la *taille* eſt proportionnelle, on peut dire qu'elle eſt mixte. *Voyez* Collet *ſur les ſtatuts de Breſſe, p.* 362.

TAILLE MORTAILLE, *tributum mortalium*, eſt celle que le ſeigneur leve ſur ſes hommes de corps & de condition ſervile; ſavoir la *taille* une fois l'an, ſoit à la volonté du ſeigneur, ou ſelon quelque abonnement, & la *mortaille* ſe paye au décès ſeulement de l'homme ſerf ſur les biens par lui délaiſſés, ſoit qu'il ait des enfans ou non. *(A)*

TAILLES NÉGOCIALES, ſont des *tailles* extraordinaires qui ſont pour le général de la province, ou pour les lieux & les communautés particulieres. *Voy.* Collet *ſur les ſtatuts de Breſſe, p.* 359.

TAILLE DU PAIN ET DU VIN, *tallia panis & vini*, étoit une levée qui ſe faiſoit ſur le pain & le vin en nature au profit du roi ou autre ſeigneur.

Suivant une charte de Philippe-Auguſte, de l'an 1215, pour la ville d'Orléans, il eſt dit que cette levée ſeroit faite depuis deux ans.

Louis VIII. accorda en 1225 aux chanoines de l'égliſe de Paris, que la taille du pain & du vin qui avoit coutume de ſe lever à Paris tous les trois ans, ſeroit levée par eux dans toute leur terre de Garlande, & dans le cloître St. Benoit, depuis le commencement des moiſſons, & depuis le commencement des vendanges juſqu'à la St. Martin d'hiver, & que depuis cette fête juſqu'à Pâques, le roi auroit ladite *taille*, excepté ſur les propres blés & vins des chanoines, & autres perſonnes privilégiées.

Le roi levoit néanmoins les *tailles* ſur les terres de certains ſeigneurs, & même de quelques égliſes, comme il paroît par une charte de Philippe le Hardi de l'an 1273, pour l'égliſe de St. Merry de Paris, laquelle charte porte que le roi aura dans toute la terre de cette égliſe & ſur ſes hôtes le droit de dan, le guet, la *taille*, hoſt & chevauchée, la *taille* du pain & du vin, *talliam panis & vini*, les meſures, la juſtice, *&c.*

Dans une délibération de la chambre des comptes de Paris, de vers l'an 1320, il eſt dit qu'il ſeroit à propos que le roi fît refondre tous les vieux tournois & pariſis qui étoient uſés, que le roi eſt tenu de les tenir en bon point, ou état, *car il en a la taille du pain & du vin de ſa terre, &c.* On voit par-là que cette *taille* étoit donnée au roi pour la fonte des monnoies. *Voyez le gloſſaire* de du Cange, au mot *tallia*, & Sauval *aux preuves, p.* 72. & 77. *(A)*

TAILLES PATRIMONIALES, on entendoit autrefois ſous ce nom les impoſitions qui ſe faiſoient pour les réparations des chemins, des ponts, des édifices publics & décorations. *Voyez* Collet *ſur les ſtatuts de Breſſe, p.* 361.

TAILLE PERSONNELLE, eſt celle qui s'impoſe ſur les perſonnes à proportion de leurs facultés; elle eſt oppoſée à la *taille* réelle, qui eſt due par les biens, abſtraction faite de la qualité des perſonnes. La *taille* perſonnelle a lieu dans dix-ſept généralités. *Voy.* TAILLE RÉELLE.

TAILLE DE POURSUITE, eſt la *taille* ſerve qui ſe leve ſur le main-mortable en quelque lieu qu'il ſe tranſporte. *Voyez la coutume de Troies.*

TAILLE PROPORTIONNELLE, (*Finances.*) le beau rêve de l'abbé de St. Pierre ne s'accomplira-t-il jamais? Avant ſa mort la *taille proportionnelle* fut établie à Lizieux en 1717, & cet établiſſement tranſporta les habitans d'une telle joie, que les réjouiſſances publiques durerent pendant pluſieurs jours. Depuis toutes les paroiſſes du pays ſupplierent inſtamment que la même grace leur fût accordée. Diverſes villes préſenterent d'un vœu unanime des placets. Des raiſons qu'il ne nous appartient pas de deviner, firent rejetter ces demandes; tant il eſt difficile de faire un bien dont chacun diſcourt beaucoup plus pour paroître le vouloir, que dans le deſſein de le pratiquer! La ville de Lizieux vit même avec douleur diverſes atteintes données à une régie qui dans un ſeul jour rétabliſſoit l'aiſance & les conſommations. Un trait déciſif achevera de donner une idée des avantages que le roi en retireroit; l'impoſition de 1718, avec les arrérages des cinq années précédentes, fut acquittée dans douze mois, ſans frais ni diſcuſſion. Par un excès le plus capable peut-être de dégrader l'humanité, le bonheur commun fit des mécontens de tous ceux dont la proſpérité dépend de la miſere d'autrui. C'eſt alors que le peuple en gémiſſant s'écrie, ſi le Prince étoit ſervi comme nous l'aimons!

Depuis ce tems on a eſſayé d'introduire la même nature d'impoſition en diverſes provinces du royaume; mais elle n'a point réuſſi dans les campagnes, parce qu'on l'a dénaturée en voulant impoſer le fermier à raiſon de ſon induſtrie particuliere, au-lieu de l'impoſer uniquement à raiſon de l'occupation du fonds: dès-lors l'arbitraire continue ſes ravages, éteint toute émulation, & tient la culture dans l'état languiſſant où nous la voyons. C'étoit préciſément ſur cette répartition plus juſte des *tailles* que ſe fondoient les plus grandes eſpérances pour l'avenir; parce qu'on voyoit clairement qu'augmenter l'aiſance du peuple, c'eſt augmenter les revenus du prince. *Conſidérat. ſur les finances. Voyez* TAILLE. (*D. J.*)

TAILLE AUX QUATRE CAS, eſt une *taille* ſeigneuriale que dans certains lieux les ſeigneurs ont droit de lever ſur leurs hommes taillables en quatre cas différens.

On l'appelle *taille aux quatre cas*, parce qu'elle ſe leve communément dans quatre cas qui ſont les plus uſités; ſavoir, pour voyage d'outre-mer du ſeigneur, pour marier ſes filles, pour ſa rançon quand il eſt fait priſonnier, & pour faire ſon fils chevalier.

Quelques coutumes n'admettent que trois cas.

Dans les pays de droit écrit, cette *taille* eſt perçue en certains lieux dans ſept ou huit cas, ſelon que les ſeigneurs ont été plus ou moins attentifs à étendre ce droit par leurs fermiers. Les barons de Neuf-Châtel en Suiſſe la levoient dans un cinquieme cas; ſavoir, pour acheter de nouvelles terres.

En pays coutumier, ce droit ne ſe leve ordinairement qu'en vertu d'un titre; les coutumes qui l'admettent ſont celles d'Anjou & Maine, Normandie, Bretagne, Auvergne, Bourbonnois, Bourgogne, Lodunois, Poitou, Tours. Les trois premieres ne reconnoiſſent que trois cas, les autres en admettent quatre.

Dans la coutume de Bourgogne ce droit eſt appellé *aide*, en Normandie, *aide-chevel*; en Poitou & ailleurs, *loyaux-aides*; en Anjou & Maine *doublage*; en Bourbonnois, *quête* ou *taille aux quatre cas*, en Forez, *droit de muage*; en d'autres lieux, *droit de complaiſance, coutumes volontaires*.

L'origine de ce droit eſt fort ancienne. Quelques-uns la tirent des Romains, chez leſquels les cliens étoient obligés d'aider leurs patrons lorſque ceux-ci manquoient d'argent, & qu'il s'agiſſoit de ſe rédimer eux ou leurs fils de captivité, ou de marier leurs filles.

D'autres rapportent cet uſage au tems de l'inſtitution des fiefs.

Quoi qu'il en ſoit, il paroît qu'au commencement cette *taille* ne conſiſtoit qu'en dons & préſens volontaires que les vaſſaux & tenanciers faiſoient à leurs ſeigneurs dans des cas où il avoit beſoin de ſecours extraordinaires, que les ſeigneurs ont depuis tourné en obligation & en droit.

Cette *taille* extraordinaire eſt différente de la *taille* à volonté, à miſéricorde & à merci, qui ſont auſſi des *tailles* ſeigneuriales, mais qui ne ſe levent que ſur les ſerfs, à la différence de la *taille* aux quatre cas,

cas, qui est aussi due par les vassaux & autres tenanciers non main-mortables.

Le cas de chevalerie étoit autrefois lorsque l'on recevoit la ceinture ou le baudrier; présentement c'est lorsque l'on reçoit le collier de l'ordre du Saint-Esprit, qui est le premier ordre du roi.

Le cas de rançon n'a lieu que quand le seigneur est pris prisonnier portant les armes pour le service du roi.

Quand les titres ne fixent pas la quotité de la *taille* aux quatre cas, l'usage est de doubler les cens & rentes des emphitéotes, c'est pourquoi quelques coutumes appellent ce droit *doublage*.

Cette *taille* est différente de la *taille* à volonté, qui est annuelle & ordinaire.

Chaque seigneur ne peut la lever qu'une fois en sa vie dans chacun des cas dont on a parlé; encore les voyages d'outre-mer n'ont-ils plus lieu, ni les cas de rançon, vû que le service militaire ne se fait plus pour les fiefs, si ce n'est en cas de convocation du ban & de l'arriere-ban; mais dans ce cas même les prisonniers de guerre ne payent plus eux-mêmes leur rançon.

A l'égard du cas de mariage, quelques coutumes ne donnent la *taille* que pour le premier mariage de la fille aînée, d'autres pour le premier mariage de chaque fille.

Les coutumes qui admettent cette *taille* sont celles de Normandie, Bretagne, Auvergne, Bourbonnois, Bourgogne, Anjou, Maine, Lodunois, Poitou, Tours; elles ne reconnoissent en général que quatre cas, Anjou & Maine n'en admettent même que trois.

Dans les pays de droit écrit on en admet un plus grand nombre, ce qui dépend de la jurisprudence de chaque parlement.

En général la quotité de cette *taille*, & les cas où elle peut-être perçue, descendent des titres & de l'usage, lesquels ne doivent point recevoir d'extension, ces droits étant peu favorables.

Ce droit est pourtant imprescriptible parce qu'il est de pure faculté, à moins qu'il n'y eût eu refus & contradiction de la part du taillable, auquel cas la prescription courroit seulement du jour de la contradiction. *Voyez* Cujas, *liv. II. de fundis, tit.* 7. Dolive, *liv. II. ch. vij.* Lapeirere, *let. T, n°.* 8. Despeisses, *tom. III. tit. 6. sect.* 1. Salvaing, *des fiefs, ch. xljx.* (*A*)

TAILLE RAISONNABLE *ou* A VOLONTÉ RAISONNABLE. *Voyez* TAILLE A MERCI, A PLAISIR *&* A VOLONTÉ.

TAILLE RÉELLE, est celle qui est dûe par les héritages taillables, abstraction faite de la qualité du propriétaire, soit qu'il soit noble ou non.

Les héritages sujets à la *taille réelle* sont les biens roturiers, il n'y a d'exempts que les héritages nobles.

Le clergé & la noblesse, & autres privilégiés, payent la *taille réelle* pour les héritages roturiers; elle est établie en Languedoc, Guyenne, Provence & Dauphiné.

TAILLE SERVE, est celle qui ne se leve que sur les personnes de condition serve & qui les rend mortaillables ou mainmortables. *Voyez* MAINMORTE, MORTAILLE, TAILLE FRANCHE, *& les coutumes de Bourbonnois, art.* 189. *& la Marche, art.* 69. *&* 132.

TAILLE TARIFÉE, est la même chose que la *taille* proportionnelle.

TAILLE A VOLONTÉ *ou* A DISCRETION, A MERCI *ou* A MISERICORDE, *ad beneplacitum*, c'est une *taille* serve que le seigneur leve annuellement sur ses hommes; on l'appelle *taille à volonté*, non pas que le seigneur soit le maître de la lever autant de fois que bon lui semble, mais parce que dans l'origine le seigneur faisoit son rôle aussi fort & aussi léger qu'il le vouloit; présentement il se fait *arbitrio boni viri*, & selon la possibilité. *Voyez* la Peyrere, *lettre T. n.* 8.

L'historique de cette imposition est court, mais les réflexions sur la nature de la chose sont importantes.

Les états généraux de France, dit M. de Voltaire, ou plutôt la partie de la France qui combattoit pour son roi Charles VII. contre l'usurpateur Henri V. accorda généreusement à son maître une *taille* générale en 1426, dans le fort de la guerre, dans la disette, dans le tems même où l'on craignoit de laisser les terres sans culture. Les rois auparavant vivoient de leurs domaines, mais il ne restoit presque plus de domaines à Charles VII. & sans les braves guerriers qui se sacrifierent pour lui & pour la patrie, sans le connétable de Richemont qui le maîtrisoit, mais qui le servoit à ses dépens, il étoit perdu.

Bientôt après les cultivateurs qui avoient payé auparavant des *tailles* à leurs seigneurs dont ils avoient été serfs, payerent ce tribut au roi seul dont ils furent sujets. Ce n'est pas que, suivant plusieurs auteurs, les peuples n'eussent payé une *taille* dès le tems de saint Louis, mais ils le firent pour se délivrer des gens de guerre, & ils ne la payerent que pendant un tems; au-lieu que depuis Charles VII. la *taille* devint perpétuelle, elle fut substituée au profit apparent que le roi faisoit dans le changement des monnoies.

Louis XI. augmenta les *tailles* de trois millions, & leva pendant vingt ans quatre millions sept cens mille livres par an, ce qui pouvoit faire environ vingt trois millions d'aujourd'hui, au-lieu que Charles VII. n'avoit jamais levé par an que dix-huit cens mille livres.

Les guerres sous Louis XII. & François I. augmenterent les *tailles*, mais plusieurs habitans de la campagne ne pouvant les payer, vinrent se réfugier à Paris, ce qui fut la cause de son accroissement & du dommage des terres.

Ce fut bien pis sous Henri III. en 1581, car les *tailles* avoient augmenté depuis le dernier regne d'environ vingt millions.

En 1683 les *tailles* montoient à trente-cinq millions de livres, ou douze cens quatre-vingt-seize mille deux cens quatre-vingt-seize marcs d'argent, ce qui fait sept pour cent de la masse de l'argent qui existoit alors. Aujourd'hui, c'est-à-dire avant les guerres de 1754, les recettes générales de la *taille* & de la capitation, étoient estimées à soixante & douze millions de livres, ou quatorze cens quarante mille marcs d'argent, ce qui fait environ six pour cent de la masse de l'argent. Il paroît d'abord que la charge des campagnes de France est moins pesante qu'alors, proportionnellement à nos richesses; mais il faut observer que la consommation est beaucoup moindre, qu'il y a beaucoup moins de bestiaux dans les campagnes, & que le froment vaut moins de moitié; au lieu qu'il auroit dû augmenter de moitié. Mais passons à quelques réflexions sur l'impôt en lui-même; je les tirerai de nos écrivains sur cette matiere.

M. de Sully regardoit l'impôt de la *taille* comme violent & vicieux de sa nature, principalement dans les endroits où la *taille* n'est pas réelle. Une expérience constante lui avoit prouvé qu'il nuit à la perception de tous les autres subsides, & que les campagnes avoient toujours déperi à mesure que les *tailles* s'étoient accrues. En effet, dès qu'il y entre de l'arbitraire, le laboureur est privé de l'espérance d'une propriété, il se décourage; loin d'augmenter la culture il la néglige pour peu que le fardeau s'appesantisse. Les choses sont réduites à ce point parmi les taillables de l'ordre du peuple, que celui qui s'enrichit n'ose consommer, & dès-lors il prive les terres du produit naturel qu'il voudroit leur fournir jusqu'à ce qu'il soit devenu assez riche pour ne rien payer du-tout. Cet étrange paradoxe est parmi nous une vérité que les privileges ont rendu commune.

L'abus des privileges est ancien; sans cesse attaqué, quelquefois aneanti, toujours ressuscité peu de tems après, il aura une durée égale à celle des besoins attachés au maintien d'un grand état, au desir naturel de se soustraire aux contributions, & plus encore aux gênes & à l'avilissement. Les privileges sont donc onéreux à l'état, mais l'expérience de tant de siecles devroit prouver qu'ils sont enfantés par le vice de l'impôt, & qu'ils sont faits pour marcher ensemble.

Un premier président de la cour des aides, M. Chevalier, a autrefois proposé de rendre la *taille* réelle sur les biens. Par cette réforme le laboureur eût été véritablement soulagé; ce nombre énorme d'élus & officiers qui vivent à ses dépens devenoit inutile; les frais des exécutions étoient épargnés; enfin le roi étoit plus ponctuellement payé. Malgré tant d'avantages, l'avis n'eut que trois voix. Ce fait est facile à expliquer; l'assemblée étoit composée d'ecclésiastiques, de gentilshommes, de gens de robe, tous riches propriétaires de terres, & qui n'en connoissant pas le véritable intérêt, craignirent de se trouver garants de l'imposition du laboureur, comme si cette imposition leur étoit étrangere. N'est-ce pas en déduction du prix de la ferme, & de la solidité des fermiers, que se payent les contributions arbitraires? La consommation des cultivateurs à leur aise

aise ne retourneroit-elle pas immédiatement au propriétaire des terres? Ce que la rigueur de l'impôt & la misere du cultivateur font perdre à la culture, n'est-il pas une perte réelle & irréparable sur leur propriété?

Les simples lumieres de la raison naturelle développent d'ailleurs les avantages de cette *taille* réelle, & il suffit d'avoir des entrailles pour desirer que son établissement fût général, ou du-moins qu'on mît en pratique quelque expédient d'une exécution plus simple & plus courte, pour le soulagement des peuples.

Il y auroit beaucoup de réflexions à faire sur l'imposition de la *taille*. Est-il rien de plus effrayant, par exemple, que ce droit de suite pendant dix ans sur les taillables qui transportent leur domicile dans une ville franche, où ils payent la capitation, les entrées, les octrois, & autres droits presque équivalens à la *taille*? Un malheureux journalier qui ne possede aucun fonds dans une paroisse, qui manque de travail, ne peut aller dans une autre où il trouve de quoi subsister sans payer la *taille* en deux endroits pendant deux ans, & pendant trois s'il passe dans une troisieme élection. J'entends déja les gens de loi me dire, que c'est une suite de la loi qui attachoit les serfs à la terre. Je pourrois répondre, que tous les taillables ne sont pas, à beaucoup près, issus de serfs; mais sans fonder l'obscurité barbare de ces tems-là, il s'agit de savoir si l'usage est bon ou mauvais, & non pas de connoitre son origine. Les rois trouverent avantageux pour eux & pour leur état d'abolir les servitudes, & comme l'expérience a justifié leur sage politique, il ne faut plus raisonner d'après les principes de servitude. (*D. J.*)

TAILLE, s. f. *terme de Chirurgie*, c'est opération de la lithotomie, par laquelle on tire la pierre de la vessie. *Voyez* CALCUL.

Cette opération est une des plus anciennes de la Chirurgie; on voit par le serment d'Hippocrate qu'on la pratiquoit de son tems, mais on ignore absolument la maniere dont elle se faisoit. Aucun auteur n'en a parlé depuis lui jusqu'à *Celse*, qui donne une description exacte de cette operation. L'usage s'en perdit dans les siecles suivans; & au commencement du seizieme, il n'y avoit personne qui osât la pratiquer, du-moins sur les grands sujets. Les vestiges que l'ancienne Chirurgie a laissés de l'opération de la *taille* ne sont que les traces d'une timidité ignorante: la plûpart de ceux qui avoient la pierre, ne trouvoient aucun soulagement: les enfans pouvoient espérer quelque ressource jusqu'à l'âge de quatorze ans; après cet âge, l'art étoit stérile pour eux.

C'est en France qu'on a d'abord tenté d'étendre ce secours sur tous les âges; les tentatives effrayerent; les préjugés des anciens médecins les rendoient suspectes. Selon Hippocrate, les plaies de la vessie étoient mortelles. Germain Collot méprisa enfin cette fausse opinion; pour tirer la pierre, il imagina une opération nouvelle. Ce cas est célebre dans notre histoire. *Voyez l'histoire de Louis XI. par* Varillas, *page* 340. Un archer de Bagnolet (d'autres disent *un franc-archier de Meudon*) étoit condamné à mort; heureusement pour lui, il avoit une maladie dangereuse. Le détail n'en est pas bien connu; l'ignorance des tems l'a obscurci; la description qu'en ont donnée les historiens, est confuse & contradictoire: on y entrevoit seulement que ce miserable avoit la pierre. Mezeray assure sans fondement que cette pierre étoit dans les reins; il paroît évident qu'elle étoit dans la vessie. Quoi qu'il en soit, il ne dut la vie qu'à sa pierre. L'opération qui pouvoit le délivrer de ses maux, fit la seule punition des crimes qu'il avoit commis: c'étoit un essai qui paroissoit cruel; on ne voulut pas même y soumettre ce miserable par la violence; on le lui proposa comme à un homme libre, & il le choisit. Germain Collot tenta l'opération avec une hardiesse éclairée, & le malade fut parfaitement rétabli en quinze jours. *Voy. les recherches historiques sur l'origine, sur les divers états, & sur les progrès de la Chirurgie en France*, Paris 1744. La plus ancienne des méthodes connues de faire l'opération de la *taille* est celle de Celse, à laquelle on a donné le nom de *petit appareil*. Voici la maniere d'y procéder.

Méthode de Celse ou petit appareil. Un homme robuste & entendu, dit cet auteur, *lib. VII. c. xxvj.* s'assied sur un siege élevé, & ayant couché l'enfant sur le dos, lui met d'abord ses cuisses sur les genoux; ensuite lui ayant plié les jambes, il les lui fait écarter avec soin, lui place les mains sur ses jarrets, les lui fait étendre de toutes ses forces, & en même tems les assujettit lui-même en cette situation; si néanmoins le malade est trop vigoureux pour être contenu par une seule personne, deux hommes robustes s'asseyent sur deux sieges joints ensemble, & tellement attachés qu'ils ne puissent s'écarter. Alors le malade est situé de la même maniere que je viens de le dire, sur les genoux de ces deux hommes, dont l'un lui écarte la jambe gauche, & l'autre la droite, selon qu'ils sont placés, tandis que lui-même embrasse fortement ses jarrêts.

Mais soit qu'il n'y ait qu'un homme qui tienne le malade, ou que deux fassent cette même fonction, les épaules du malade sont soutenues par leur poitrine, ce qui fait que la partie d'entre les iles qui est au-dessus du pubis est tendue sans aucune ride, & que la vessie occupant pour-lors un moindre espace, on peut saisir la pierre avec plus de facilité; de plus, on place encore à droite & à gauche deux hommes vigoureux, qui soutiennent & empêchent de chanceler celui ou ceux qui tiennent l'enfant. Ensuite l'opérateur, de qui les ongles sont bien coupés, introduit dans l'anus du malade le plus doucement qu'il lui est possible l'index & le doigt du milieu de la main gauche, après les avoir trempés dans l'huile, tandis qu'il applique légerement les doigts de la main droite sur la région hypogastrique, de peur que les doigts venant à heurter violemment la pierre, la vessie ne se trouvât blessée. Mais il ne s'agit pas ici, comme dans la plûpart des autres opérations, de travailler avec promptitude, il faut principalement s'attacher à opérer avec sûreté; car lorsque la vessie est une fois blessée, il s'ensuit souvent des tiraillemens & distensions des nerfs qui mettent les malades en danger de mort. D'abord il faut chercher la pierre vers le col de la vessie; & lorsqu'elle s'y trouve, l'opération en est moins laborieuse. C'est ce qui m'a fait dire qu'il ne falloit en venir à l'opération, que lorsqu'on est assuré par des signes certains que la pierre est ainsi placée; mais si la pierre ne se trouve pas vers le col de la vessie, ou qu'elle soit placée plus avant, il faut d'un côté passer les doigts de la main gauche jusqu'au fond de la vessie, tandis que la main droite continue d'appuyer sur l'hypogastre jusqu'à ce que la pierre y soit parvenue. La pierre une fois trouvée, ce qui ne peut manquer d'arriver en suivant la méthode prescrite, il faut la faire descendre avec d'autant plus de précaution, qu'elle est plus ou moins petite, ou plus ou moins polie, de peur qu'elle n'échappe, & qu'on ne soit obligé de trop fatiguer la vessie; c'est pourquoi la main droite posée au-delà de la pierre s'oppose toujours à son retour en arriere, pendant que les deux doigts de la main gauche la poussent en en-bas, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée au col de la vessie, vers lequel, si la pierre est de figure oblongue, elle doit être poussée, de façon qu'elle ne sorte point par l'une de ses extrémités; si elle est plate, de maniere qu'elle sorte transversalement; la quarrée doit être placée sur deux de ses angles, & celle qui est plus grosse par un de ses bouts, doit sortir par celle de ses extrémités qui est la moins considérable; à l'égard de la pierre de figure ronde, on sait qu'il importe peu de quelle maniere elle se présente; si néanmoins elle se trouvoit plus polie par une de ses parties, cette partie la plus lisse doit passer la premiere.

Lorsque la pierre est une fois descendue au col de la vessie, il faut faire à la peau vers l'anus une incision en forme de croissant qui pénetre jusqu'au col de la vessie, & dont les extrémités regardent un peu les cuisses; ensuite il faut encore faire dans la partie la plus étroite de cette premiere ouverture & sous la peau une seconde incision transversale qui ouvre le col de la vessie, jusqu'à ce que le conduit de l'urine soit assez dilaté, pour que la grandeur de la plaie surpasse celle de la pierre, car ceux qui par la crainte de la fistule, que les Grecs appellent ὑρορύιαν, ne font qu'une petite ouverture, tombent, & même avec plus de danger, dans l'inconvénient qu'ils prétendent éviter, parce que la pierre venant à être tirée avec violence, elle se fait elle-même le chemin qu'on ne lui a pas fait suffisant, & il y a même d'autant plus à craindre, suivant la figure & les asperités de la pierre: de-là peuvent naître en effet des hémorragies & des tiraillemens & divulsions dans les nerfs; & si le malade est assez heureux pour échapper à la mort, il lui

lui reſte une fiſtule qui eſt beaucoup plus conſidérable par le déchirement du col, qu'elle ne l'auroit été ſi on y avoit fait une inciſion ſuffiſante.

L'ouverture une fois faite, on découvre la pierre dont le corps & la figure ſont ſouvent très-différens; c'eſt pourquoi ſi elle eſt petite, on la pouſſe d'un côté avec les doigts, tandis qu'on l'attire de l'autre. Mais ſi elle ſe trouve d'un volume conſidérable, il faut introduire par-deſſus la partie ſupérieure un crochet fait exprès pour cela: ce crochet eſt mince en ſon extrémité, & figuré en eſpece de demi-cercle, applati & mouſſe, poli du côté qui touche les parois de la plaie, & inégal de celui qui ſaiſit la pierre: dès qu'on l'a introduit, il faut l'incliner à droite & à gauche pour mieux ſaiſir la pierre & s'en rendre le maître, parce que dans le même inſtant qu'on l'a bien ſaiſie, on penche auſſi-tôt le crochet: il eſt néceſſaire de prendre toutes ces précautions, de peur qu'en voulant retirer le crochet, la pierre ne s'échappe au-dedans, & que l'inſtrument ne heurte contre les levres de la plaie, ce qui ſeroit cauſe des inconvéniens dont j'ai déjà parlé.

Quand on eſt ſûr qu'on tient ſuffiſamment la pierre, il faut faire preſque en même tems trois mouvemens, deux ſur les côtés & un en-devant, mais les faire doucement, de façon que la pierre ſoit d'abord amenée peu-à-peu en-devant; enſuite il faut élever l'extrémité du crochet, afin que l'inſtrument ſoit plus engagé ſous la pierre, & la faſſe ſortir avec plus de facilité; que s'il arrive qu'on ne puiſſe pas ſaiſir commodément la pierre par ſa partie ſupérieure, on la prendra par ſa partie latérale, ſi on y trouve plus de facilité; voilà la maniere la plus ſimple de faire l'opération.

Celſe dit plus loin, que Mege imagina un inſtrument droit, dont le dos étoit large, le tranchant demi-circulaire & bien affilé; il le prenoit entre l'index & le doigt du milieu, en mettant le pouce par-deſſus, & le conduiſoit de façon qu'il coupoit d'un ſeul coup tout ce qui faiſoit ſaillie ſur la pierre.

Telle eſt la deſcription que Celſe fait de la lithotomie. Tous les auteurs qui l'ont ſuivi, n'ont preſque fait que le copier. Gui de Chauliac donna aſſez de réputation à cette méthode, pour qu'elle en prît le nom; & c'eſt à elle que l'art a été borné juſqu'au commencement du xvj. ſiecle. Elle ne peut être pratiquée que ſur des petits ſujets, & la chirurgie étoit abſolument ſans reſſource pour les grands, à-moins que la pierre ne fût engagée dans le col de la veſſie; car hors cette circonſtance, il n'eſt pas poſſible d'atteindre la pierre avec les doigts, & de la fixer au périnée.

C'eſt cette opération à laquelle on à donné depuis le nom de *petit appareil*. On appelle encore ainſi l'inciſion qu'on fait ſur la pierre engagée dans l'uretre. Pour la pratiquer on *tire* un peu la peau de côté; on inciſe la peau, & le canal de l'uretre dans toute l'étendue de la pierre; on la tire avec le bout d'une ſonde, ou une petite curette. La peau reprenant ſa ſituation naturelle, couvre l'ouverture qu'on a faite à l'uretre, & empêche que l'urine ne ſorte par la plaie, qui très-ſouvent eſt guerie en vingt-quatre heures

Du grand appareil. La méthode de Celſe étoit une méthode imparfaite à pluſieurs égards: les grands ſujets attaqués de la pierre étoient abandonnés aux tourmens & au déſeſpoir. Le petit appareil étoit la reſſource des ſeuls enfans; encore cette opération ſe faiſoit ridiculement. Gui de Chauliac preſcrivoit la précaution de faire ſauter le malade, pour que la pierre ſe précipitât vers les parties inférieures. On fouilloit ſans lumiere dans la veſſie, on n'avoit aucun égard à la ſtructure & à la poſition des parties que le fer intéreſſoit. Enfin on chercha des regles pour conduire les inſtrumens avec certitude; Germain Collot tenta le premier une opération nouvelle qu'il imagina. Cette tentative entrepriſe avec une hardieſſe éclairée, donna les plus grandes eſpérances; le malade qui en fut le ſujet fut parfaitement gueri en moins de 15 jours, comme nous l'avons dit au commencement de cet article.

Cette opération, malgré de ſi heureux commencemens, eſt reſtée long-tems dans l'oubli. Jean des Romains rechercha la route qu'on pouvoit ouvrir à la pierre, & enfin par ſes travaux l'art de la tirer dans tous les âges devint un art éclairé. Marianus Sanctus ſon diſciple, publia cette méthode en 1524. Elle a ſouffert en différens tems & chez différentes nations des changemens notables en pluſieurs points, & principalement dans l'uſage des inſtrumens.

Pour la pratiquer, on fait ſituer le malade convenablement. *Voyez* Liens. On lui paſſe un cathéter dans la veſſie, ſur lequel on fait avec un lithotome à lancette, une inciſion commune à la peau & à l'uretre, avec les précautions que nous avons preſcrites en parlant de l'opération de la boutonniere; laquelle ne differe point de l'ancienne méthode de faire le grand appareil pour l'extraction de la pierre.

Les bornes de cette inciſion expoſoient les malades, pour peu que leurs pierres euſſent de volume, à des contuſions & à des déchiremens dont les ſuites étoient preſque toujours fâcheuſes; après l'inciſion, on mettoit le conducteur mâle dans la cannelure de la ſonde, & on le pouſſoit juſque dans la veſſie. On gliſſoit un dilatatoire ſur le conducteur, afin d'écarter tout le paſſage, on retiroit le dilatatoire pour placer le conducteur femelle, & à la faveur de ces deux inſtrumens on portoit une tenette dans la veſſie pour tirer la pierre.

Toutes ces précautions ne mettoient point à l'abri du déchirement & de la contuſion du col de la veſſie. On ſentit la néceſſité d'étendre davantage l'ouverture vers cette partie. C'eſt cette coupe à laquelle on a donné le nom de *coup de maître:* elle a donné lieu à la variation des lithotomes, comme nous l'avons expliqué à cet article. *Voyez* Lithotome.

M. Maréchal a ſupprimé le dilatatoire; il ſuppléa à ſon uſage par l'écartement des branches de la tenette, lorſqu'elle eſt introduite dans la veſſie. Il trouva de même qu'il étoit moins embarraſſant de ſe ſervir du gorgeret que des conducteurs, & il abandonna totalement ceux-ci. *Voyez* Gorgeret.

Quelque perfection qu'on ait tâché de donner à cette opération, elle a des défauts eſſentiels: la diviſion forcée d'une portion de l'uretre, du col de la veſſie, & de ſon orifice, la contuſion des proſtates, leur ſéparation du col de la veſſie, comme ſi elles euſſent été diſſéquées, *ſont des marques du délabrement qui ſuit néceſſairement cette opération. Si la pierre eſt* groſſe, & que le malade ait eu *le bonheur d'échapper* aux accidens primitifs de l'opération, il reſte le plus ſouvent incommodé d'une incontinence d'urine, & ſouvent de fiſtules. La conſidération de ces inconvéniens & du danger abſolu de cette méthode, a fait recouvrir au haut appareil, ou taille hypogaſtrique, opération au moyen de laquelle on tire la pierre hors de la veſſie par une inciſion que l'on fait à ſon fond, à la partie inférieure du bas-ventre, au-deſſus de l'os pubis. On doit cette méthode à Franco, chirurgien provençal. *Voyez* Haut appareil.

Corrections du grand appareil, connu ſous le nom d'appareil latéral. Le grand appareil, tel que nous l'avons décrit, conſiſte à faire une inciſion au périnée parallellement & à côté du *raphé: cette inciſion*, comme nous l'avons dit, a *été étendue inférieurement* du côté du col de la veſſie par une coupe interne. Pour la faire cette coupe interne, ſans riſque de couper le rectum, on a diminué la largeur du lithotome, on l'a même échancré, pour que le tranchant ſupérieur pût gliſſer dans la cannelure de la ſonde, en s'ajuſtant à ſa convexité. *Voyez* Lithotome. Toutes ces précautions, & l'attention tant recommandée de ne point faire violemment l'extraction de la pierre, & d'en préparer le paſſage par des dilatations lentes au moyen de l'écartement des branches des tenettes, précédé de l'introduction du doigt trempé dans l'huile roſat tiede, & coulé dans la gouttiere du gorgeret, toutes ces précautions & ces attentions ne mettent point à l'abri des accidens que nous avons rapportés. Il n'eſt pas poſſible d'ouvrir à toutes les pierres un paſſage qui leur ſoit proportionné, & l'on ne peut éviter un délabrement fâcheux, pour peu que la pierre ait de volume, parce qu'on eſt obligé de la tirer par la partie la plus étroite de l'angle que forment les os pubis par leur réunion. On eſt même fort borné pour l'inciſion des tégumens; on ne peut la porter en-bas à cauſe du rectum; & ſi on coupe trop haut, la peau des bourſes qu'on a été obligé de tirer vers l'os pubis, ſe remettant dans ſa ſituation naturelle, recouvre toute la partie ſupérieure de l'inciſion de l'uretre, ce qui donne lieu à l'infiltration de l'urine & de la matiere de la ſuppuration dans le tiſſu graiſſeux du ſcrotum, ſource des abſcès qui ſurviennent fréquemment à cette méthode, & dont on accuſe, ſouvent mal-à-propos, celui qui a trouſſé les bourſes.

On évite ces inconvéniens en faiſant une inciſion oblique qui commence un peu au-deſſus de l'endroit où finit celle du grand appareil décrit, & qui ſe porte vers la tubéroſite de l'iſchion. C'eſt à cette coupe oblique & plus inférieure que celle du grand appareil ordinaire, que les modernes ont donné le nom d'*appareil latéral*. Mais doit-on donner ce nom à une méthode qui ne permet l'entrée de la veſſie qu'en ouvrant l'uretre & le col de cet organe? La taille de frere Jacques n'étoit que le grand appareil; ſon peu de lumieres en anatomie, ſur-tout dans les premiers tems, permet de croire qu'il n'étoit que l'imitateur d'un homme plus éclairé que lui, à qui il avoit vu pratiquer cette opération qu'on croyoit nouvelle. On lit dans Fabricius Hildanus, *lib. de lithotom. veſicæ*, que l'inciſion de la *taille* au grand appareil ſe doit faire obliquement, *ab oſſe pubis verſus coxam ſiniſtram*, La pratique de notre opération au grand appareil étoit défectueuſe, c'étoit un des effets de la décadence de la chirurgie par l'état d'aviliſſement où elle avoit été plongée quarante ans auparavant que frere Jacques ſe fit connoître en France. *Voyez* le *mot* CHIRURGIEN.

De l'opération de frere Jacques. Frere Jacques étoit une eſpece de moine originaire de Franche-Comté, qui vint à Paris en 1697. Il s'annonça comme poſſeſſeur d'un nouveau ſecret pour la guériſon de la pierre. Il fit voir aux magiſtrats une quantité de certificats qui atteſtoient ſon adreſſe à opérer. Il obtint la permiſſion de faire des eſſais de ſa méthode à l'hotel-Dieu ſur des cadavres, ſous les yeux des chirurgiens & des médecins de cet hôpital. M. Mery, qui en étoit alors chirurgien major, fut pareillement chargé par M. le premier préſident d'examiner les épreuves de frere Jacques, & de lui en faire ſon rapport.

M. Mery dit que „ frere Jacques ayant introduit
„ dans la veſſie une ſonde ſolide, exactement ronde,
„ ſans rainure, & d'une figure différente de celles
„ des ſondes dont ſe ſervent ceux qui taillent ſui-
„ vant l'ancienne *méthode*, il prit un biſtouri ſem-
„ blable à ceux dont on ſe ſert ordinairement, mais
„ plus long, avec lequel il fit une inciſion au côté
„ gauche & interne de la tubéroſité de l'iſchium, &
„ coupant obliquement de bas en haut, en profon-
„ dant, il trancha tout ce qui ſe trouva de parties
„ depuis la tubéroſité de l'iſchium juſqu'à ſa ſonde
„ qu'il ne retira point. Son inciſion étant faite, il
„ pouſſa ſon doigt, par la plaie, dans la veſſie,
„ pour reconnoître la pierre. Et après avoir remar-
„ qué ſa ſituation, il introduiſit dans la veſſie un inſ-
„ trument (qui avoit à-peu-près la figure d'un fer à
„ polir de relieur) pour dilater la plaie, & rendre
„ par ce moyen la ſortie de la pierre plus facile ſur
„ ce dilatatoire qu'il appelloit ſon *conducteur*, il
„ pouſſa une tenette dans la veſſie, & retira auſſi-
„ tôt ce conducteur: & après avoir cherché & char-
„ gé la pierre, il retira la ſonde de l'uretre, & en-
„ ſuite ſa tenette avec la pierre de la veſſie par la
„ plaie, ce qu'il fit avec beaucoup de facilité, quoi-
„ que la pierre fût à-peu-près de la groſſeur d'un
„ œuf de poule.

„ Cette opération étant faite, je diſſéquai, conti-
„ nue M. Méry, en préſence de MM. les médecins
„ & chirurgiens de l'hôtel-Dieu, les parties qui
„ avoient été coupées. Par la diſſection que j'en fis,
„ & en les comparant avec les mêmes parties oppo-
„ ſées que je diſſéquai auſſi, nous remarquâmes que
„ frere Jacques avoit d'abord coupé des graiſſes en-
„ viron un pouce & demi d'épaiſſeur, qu'il avoit en-
„ ſuite conduit ſon ſcalpel entre le muſcle érecteur
„ & accélérateur gauche ſans les bleſſer, & qu'il
„ avoit enfin coupé le col de la veſſie dans toute ſa
„ longueur par le côté, à environ demi-pouce du
„ corps même de la veſſie.

Sur ce rapport on permit à frere Jacques de faire ſon opération ſur les vivans. Il tailla environ cinquante perſonnes; mais le ſuccès ne répondit pas à ce qu'on en attendoit; on fit de nouveau l'examen des parties bleſſées, & on reconnut que les unes étoient tantôt intéreſſées, & tantôt les autres, en ſorte qu'on peut dire de frere Jacques qu'il n'avoit point de méthode; car une méthode de tailler doit être une maniere de tailler ſuivant une regle toujours conſtante, au moyen de laquelle on entame les mêmes parties toutes les fois. Ce ſont les termes de M. Morand, dans ſes *Recherches ſur l'opération latérale* inſérées dans les *Mém. de l'ac. royale des Scienc. ann.* 1731. Frere Jacques n'avoit donc point de méthode: il entamoit la veſſie, tantôt dans ſon col tantôt dans ſon corps; il ſéparoit quelquefois le col du corps; ſouvent il traverſoit la veſſie, & l'ouvroit en deux endroits; enfin il intéreſſoit l'inteſtin rectum qui ne doit point être touché dans cette opération, *&c.*

M. Méry publia en 1700 un traité ſous le titre d'*Obſervations ſur la maniere de* tailler *dans les deux ſexes pour l'extraction de la pierre*, pratiquée par frere Jacques. L'auteur releve vivement toutes les fautes commiſes par le nouveau lithotomiſte, en donnant des louanges à ſa fermeté inébranlable dans l'opération.

Frere Jacques profita de la critique de M. Mery & des conſeils qui lui furent donnés par MM. Fagon & Felix, premiers médecin & chirurgien du roi. La principale cauſe des déſordres de l'opération venoit du défaut de guide. Frere Jacques opéroit ſur une ſonde cylindrique; mais lorſqu'il eut fait uſage de la ſonde cannelée, il pratiqua ſon opération avec beaucoup de ſuccès. On a de lui un écrit intitulé, *Nouvelle méthode de tailler*, munie des approbations des médecins & des chirurgiens de la cour, qui lui virent faire à Verſailles trente-huit opérations ſans perdre un ſeul de ſes malades. Frere Jacques y reproche à MM. Mery & Saviard de l'avoir décrié comme ſectateur d'un nommé *Raulx* qui étoit un fripon, de n'avoir pas aſſez examiné par eux-mêmes, & d'avoir écrit contre lui ſur des ouï-dires, par plaiſir de blâmer l'opérateur & l'opération.

M. Raw, fameux profeſſeur en Anatomie & en Chirurgie à Leyde, vit opérer frere Jacques, & pratiqua enſuite l'opération de la *taille* avec un ſuccès étonnant; mais il ne publia rien là-deſſus. M. Albinus a donné un détail circonſtancié de tout ce qui regarde l'opération de M. Raw ſon prédéceſſeur. Il prétend qu'il avoit perfectionné la *taille* du frere Jacques, & qu'il coupoit le corps même de la veſſie au-delà des proſtates. Mais en ſuivant la deſcription de M. Albinus, & ſe ſervant de la ſonde de M. Raw, on voit qu'il eſt impoſſible de couper le corps de la veſſie ſans toucher aux proſtates, à ſon col & à l'uretre, & on penſe que M. Albinus s'eſt mépris ſur la méthode de M. Raw dont nous ignorons abſolument les particularités, autres que les ſuccès extraordinaires dont elle étoit ſuivie.

Opération de Cheſelden. La diſſertation de M. Albinues ſur la *taille* de Raw, excita l'émulation des chirurgiens, & les porta à faire des expériences propres à les conduire à la perfection annoncée dans cet ouvrage.

M. Cheſelden fit les premieres tentatives; il rencontra en ſuivant ponctuellement la deſcription de M. Albinus, des inconvéniens qui le conduiſirent à une nouvelle opération; voici la méthode de la pratiquer.

On fait ſituer le malade à l'ordinaire: on introduit un cacheter dans la veſſie par l'uretre: on couche le manche de la ſonde ſur l'aine droite du malade, où, un aide qui doit être très-adroit & très-attentif, la tient aſſujettie d'une ſeule main, pendant que de l'autre il ſoutient les bourſes; par cette ſituation de la ſonde, l'uretre eſt collé & ſoutenu contre la ſimphyſe des os pubis, ce qui l'éloigne du rectum autant qu'il eſt poſſible de le faire, & la cannelure de la ſonde regarde l'intervalle qui eſt entre l'anus & la tubéroſité de l'iſchion.

L'opérateur prend un lithotome particulier (*Pl. VIII. fig.* 3.), avec lequel il fait une très-grande inciſion à la peau & à la graiſſe, commençant à côté du *raphé*, un peu au-deſſus de l'endroit où finit la ſection dans le grand appareil ordinaire, & finiſſant un peu au-deſſous de l'*anus*, entre cette partie & la tubéroſité de l'iſchion. Cette inciſion doit être pouſſée profondément entre les muſcles, juſqu'à ce qu'on puiſſe ſentir la glande proſtate: alors on cherche l'endroit de la ſonde, & l'ayant fixée où il faut, ſuppoſé qu'elle eût gliſſé, on tourne en-haut le tranchant du biſtouri: comme la main gauche de l'opérateur n'eſt pas occupée à tenir la ſonde, le doigt index de cette main étant introduit dans la plaie, reconnoit la cannelure de la ſonde, & ſert à conduire ſurement la pointe du lithotome, & en le pouſſant de bas en haut, entre les muſcles érecteur & accélérateur, on coupe toute la longueur des proſtates de dedans en dehors, pouſſant en même-tems le rectum en-bas, avec un ou deux doigts de la main gauche; par ces précautions on évite toujours de bleſſer l'inteſtin: l'opération ſe termine de la maniere ordinaire, par l'in-

troduction du gorgeret sur la cannelure de la sonde, & par celle des tenettes sur la gouttiere du gorgeret.

Cette opération a l'avantage d'ouvrir une voie suffisante pour l'extraction des pierres, par la partie la plus large de l'ouverture de l'angle des os pubis, & on est sûr de ne point intéresser le rectum. Toutes les parties qu'on déchire & qu'on meurtrit dans le grand appareil ordinaire, sont coupées dans l'opération de Chefelden; & c'est un principe reçu que la section des parties est plus avantageuse que leur déchirement, sur-tout lorsque ce déchirement est accompagné de contusion.

M. Chefelden pratiquoit cette opération en Angleterre avec de grands succès; il avoit abandonné le haut appareil pour cette nouvelle façon de *tailler*, dont M. Douglass donna la description; mais les maîtres de l'art ne la jugerent point suffisamment détaillée, pour savoir en quoi consistoit positivement la nouvelle méthode. M. Morand voulut s'assurer des choses par lui-même, il passa en Angleterre, & vit opérer M. Chefelden; il lui promit de ne rien publier de cette opération, avant la description que l'auteur se proposoit de communiquer à l'académie royale des Sciences. *Voyez* les *recherches sur l'appareil latéral; mém.* de l'acad. des Sciences, année 1731.

Pendant le voyage de M. Morand à Londres, M. de Garengeot, & M. Perchet, premier chirurgien du roi des deux Siciles, qui gagnoit alors sa maîtrise à l'hôpital de la Charité, firent dans cet hôpital plusieurs tentatives sur des cadavres: guidés par les fautes de frere Jacques, & par les observations de M. Mery, ils parvinrent à faire le grand appareil obliquement, entre les muscles erecteur & accélérateur gauches, & à inciser intérieurement le col de la vessie & un peu de son corps. M. Perchet, après bien des expériences, pratiqua cette opération avec réussite. *Voyez* ce détail dans le *traité des opérations*, par M. de Garengeot, *sec. édit. tom. II.*

L'opération de la *taille* étoit, comme on voit, l'objet des recherches des grands maîtres de l'art. Feu M. de la Peyronie, premier chirurgien du roi, aussi distingué par ses grandes connoissances que par la place qu'il occupoit, fut consulté de toutes parts sur la matiere en question. Les chirurgiens lui rendoient compte de leurs travaux, & demandoient qu'il les éclairât de ses conseils; les magistrats des villes du royaume, où il y avoit, ou bien où l'on vouloit avoir des lithotomistes pensionnés pour exercer l'opération, & pour y former des éleves, écrivoient au chef de la chirurgie, pour qu'il décidât quelle étoit la meilleure méthode de *tailler*. Il travailla en conséquence à la description d'une méthode où l'on incise les mêmes parties que dans l'opération de M. Chefelden, mais par un procedé différent. L'opérateur, entre autres choses, tient lui-même le manche de la sonde; ce que M. Chefelden fait faire à un aide, & qui, selon quelques auteurs, est un inconvénient, parce que la position juste de la sonde, fait toute la sûreté de l'opération; un aide mal adroit, ou plus attentif à ce que fait l'opérateur qu'à ce dont il est chargé, peut donc faire manquer la route que l'on doit tenir. Je vais donner ici la description dont M. de la Peyronie est auteur, parce qu'elle est faite avec beaucoup de précision, & qu'elle n'a jamais été imprimée.

Opération de M. de la Peyronie. „ Il faut situer le malade sur une table, le lier, & le faire tenir à l'ordinaire, le couchant un peu plus sur le dos que dans le grand appareil; dans cette situation, la partie inférieure du périnée, sur laquelle on doit opérer, se présentant mieux, on opere avec plus de facilité; la sonde cannelée doit être d'acier; on l'introduit dans la vessie (*voyez* CATHETERISME), & ensuite l'aide qui est chargé de trousser, assujettit avec le creux de la main droite, tout le paquet des bourses, qu'il range sans le blesser, vers l'aine droite: il étendra le doigt indicateur de la même main, le long du raphé sur toute la longueur du muscle accélérateur gauche, qu'il cache tout entier sous le doigt, il ne découvre tout-au-plus qu'une très-petite portion latérale gauche de ce muscle.

„ Cet aide couche le doigt indicateur de la main gauche, à trois ou quatre lignes de l'indicateur droit, sur le muscle érecteur gauche, & le couvre entierement aussi, suivant sa direction; enfin ce même aide étendra autant qu'il pourra la peau qui se trouve entre ses deux doigts indicateurs, en faisant effort comme pour les écarter l'un de l'autre.

„ L'opérateur panche vers l'aine *droite* la tête de la sonde, qu'il tient de la main *gauche:* alors la partie convexe de la courbure de la *sonde*, où est la rainure, s'applique à gauche sur toutes les parties où l'on doit opérer; car premierement elle répond à la *partie* latérale gauche du bulbe, qui est le premier endroit où le canal de l'uretre sera ouvert, ensuite à la partie latérale gauche de la portion membraneuse de l'uretre; enfin à la prostate du même côté, & l'extrémité de la sonde s'étend dans la cavité de la vessie, environ à deux ou trois lignes au-delà de son col; cette courbure de la sonde ainsi placée, fait extérieurement entre les deux doigts de l'aide, une petite éminence à la peau, dont l'endroit le plus saillant répond à-peu-près au bulbe, qui est le lieu par où l'on commencera l'incision.

„ Pendant que l'opérateur tient de la main gauche la sonde assujettie en cet état, il s'assure au juste, avec l'indicateur de la main droite, du point le plus saillant de la convexité de la sonde, lequel doit répondre à la partie inférieure latérale gauche du bulbe de l'uretre. Il coupe ensuite avec son bistouri la peau qui couvre cette portion du bulbe, & il continue son incision de la *longueur* de *deux* ou trois travers de doigts, ou *davantage*, selon la grandeur du sujet, en suivant toujours le milieu de l'intervalle qui se trouve entre les doigts indicateurs de l'aide; cette incision coupe seulement la peau & la graisse, car pour les muscles, il n'y a tout au plus que l'accélérateur qui puisse être effleuré dans sa partie latérale gauche.

„ Après cette incision, les parties du conduit qui sont poussées par la courbure de la sonde, forment dans l'endroit où la peau & les graisses sont coupées, une bosse fort sensible, sur-tout vers la partie inférieure latérale gauche du bulbe. Il faut commencer alors par *couper cette partie*; pour cet effet on porte la pointe du *bistouri au point* le plus éminent de cet endroit qui fait bosse, on *pénetre* jusque dans la cannelure de la sonde, que l'on *tient* toujours bien assujettie, & l'on coupe la partie latérale gauche du bulbe; on continue de glisser la pointe du bistouri le long de la cannelure, on coupe tout de suite la partie membraneuse de l'uretre, le muscle transversal gauche, & la bande tendineuse située derriere ce *muscle:* on coupe enfin la prostate-gauche & le bourelet de la vessie: la prostate se trouve coupée dans une épaisseur de deux ou trois lignes, & environ deux lignes à côté du verumontanum.

„ Après cette derniere incision, on fait tenir le manche du bistouri par l'aide, avant de retirer la pointe dudit bistouri *hors de la cannelure de la sonde*, le chirurgien prend le *gorgeret* avec sa main droite, & le conduit, à la faveur de la lame du bistouri, dans cette cannelure; lorsqu'il y est placé, l'aide retire le bistouri, afin que l'opérateur puisse glisser ce conducteur, le long de la rainure qu'il ne doit jamais abandonner jusqu'à ce qu'il soit arrivé dans la vessie; dès qu'il y est, il retire la sonde; il prend ensuite le *manche* du gorgeret de la main gauche, & le baisse doucement vers le fondement, pour glisser le long de ce conducteur le doigt index de la main droite, graissé d'huile: on écartera peu-à-peu avec ce doigt, sans secousses, les levres de l'incision, jusque dans la vessie, afin de dilater l'ouverture que l'on a faite, & de détruire les brides s'il s'y en trouve, & même de les couper s'il y en avoit quelqu'une qui résistât au doigt, ou qui empêchat de l'introduire facilement. Il sera aisé de les couper avec un bistouri *ordinaire*, conduit sur ce doigt, ou bien *le long de la* rainure du conducteur; outre tous *ces avantages* que l'on retire de l'introduction du *doigt* dans la vessie, on a souvent celui de *toucher* la pierre, de s'assurer du lieu où elle est *située*, de sa figure, de son volume, & de la maniere la plus facile de la charger, & la plus avantageuse pour la tirer: on peut d'ailleurs s'assurer de son adhérence s'il y en a.

„ Après avoir ainsi préparé les voies, on introduit aisément la tenette à la faveur du gorgeret; on touche la pierre avec la tenette, que l'on ouvre & que l'on tourne ensuite de façon qu'une des serres passe dessous la pierre & l'embrasse en maniere de cuillere; on la charge, & on la tire doucement & sans effort.

„ L'opé-

„ L'opération faite selon cette méthode n'est sujette à aucune variation. On coupe toujours les „ mêmes parties; ce qu'on incise, ce qu'on divise ou „ écarte avec le doigt ou les instrumens, n'est susceptible par lui-même d'aucun accident fâcheux. „ La seule artere qu'on peut ouvrir, est une branche „ de la honteuse interne qui se distribue dans le bulbe „ de l'uretre. Elle se trouve rarement sur la route de „ l'incision; quand même on ouvriroit cette artere, „ l'inconvénient ne seroit pas grand; elle n'est pas „ considérable, elle se retire dans les graisses, & tarit ordinairement sans secours. Si elle s'opiniâtre à „ fournir, il est facile d'en arrêter le sang par la compression. S'il y a des fragmens, ou une seconde ou „ troisieme pierre dans la vessie, on se conduit comme on a fait pour la premiere pierre.

„ Les instrumens pour faire cette opération sont; „ 1°. La sonde canelée, qui est la même que dans „ le grand appareil ordinaire. *Voyez* CACHETER. „ Cependant elle satisferoit mieux aux vues de cette „ méthode, si elle étoit un peu plus convexe, & que „ le bec fût plus long de deux lignes ou environ que „ les sondes ordinaires.

2°. „ Il faut un bistouri (*voyez* LITHOTOME), dont „ le tranchant soit large environ de quatre ou cinq „ lignes, & long environ de neuf ou dix, & que la „ pointe soit courte. Le manche doit être fixé à la „ lame; s'il est mobile, on l'assujettira à l'ordinaire, „ avec une bandelette.

3°. „ Le gorgeret, comme pour l'opération ordinaire. (*Voyez* GORGERET).

4°. „ On a besoin de tenettes de toutes especes, „ pour employer celle qui paroîtra la plus convenable à chaque opération en particulier „.

Toutes ces différentes manieres de pratiquer la *taille* au périnée, ont été imaginées dans la vue d'ouvrir un passage suffisant aux pierres qui ont un volume plus que médiocre, & d'éviter les contusions inévitables dans l'opération du grand appareil tel qu'on le pratiquoit avant frere Jacques. Malgré ces perfections, il faut avouer qu'il n'est pas possible de faire, par l'uretre & par le col de la vessie, une ouverture proportionnée au volume des grosses pierres, c'est-à-dire, une ouverture qui mette à l'abri de meurtrissures & de déchiremens violens. On n'exagere point en disant que depuis vingt ans cent chirurgiens plus ou moins versés dans l'opération de la *taille*, ont imaginé des instrumens particuliers pour inciser le col de la vessie avec les prostates, des bistouris lithotomes, des gorgerets à lames tranchantes, qui agissent par des méchaniques différentes; mais quelqu'attention qu'on donne pour étendre ensuite par l'introduction du doigt & par l'écartement gradué des branches de la tenette la plaie du col de la vessie par de-là son orifice, on sent toujours beaucoup de résistance pour l'extraction d'une grosse pierre; sa sortie est difficile, la nature des parties s'y oppose: l'uretre est tissu de fibres aponévrotiques qui ne cedent pas aisément; leur déchirement sera d'autant plus douloureux & accompagné de meurtrissure, que les parties extérieures auront été plus ménagées; car plus l'incision extérieure sera étendue, moins il y aura de résistance, & plus l'extraction sera facile, sur-tout lorsqu'on aura coupé obliquement fort bas pour pouvoir tirer la pierre par la partie la plus large de l'ouverture de l'angle que les os pubis forment par leur réunion.

Les expériences qui nous ont procuré les différentes méthodes dont nous venons de parler, avoient pour objet d'ouvrir le corps même de la vessie. Tous les praticiens à qui nous en sommes redevables cherchoient à découvrir la route que l'on disoit avoir été tenue par M. Raw. On convenoit généralement qu'une pierre passeroit avec moins de difficulté entre des parties charnues, capables de prêter ou de se déchirer sans peine, qu'entre des parties aponévrotiques qui offroient beaucoup de résistance. Ce seroit sans contredit un avantage des plus grands, surtout dans le cas des pierres molles, qui, malgré toutes les attentions de l'opérateur, se brisent au passage par la résistance des parties; cet inconvénient oblige à reporter plusieurs fois les tenettes dans la vessie; on fatigue cet organe, & pour peu qu'il y ait de mauvaise disposition de la part du sujet, les accidens qui surviennent causent souvent des desordres irréparables.

C'est par toutes ces considérations qu'on desiroit pouvoir mettre communément en usage le haut appareil; il met à l'abri des délabremens du col de la vessie, d'où résultent les fistules & les incontinences d'urine: dans cette méthode la pierre ne trouve à son passage que des parties d'une tissure assez lâche; l'incision des parties contenantes peut être suffisamment étendue; le corps de la vessie souffre sans résistance une extension assez considérable, & une division qui disparoît presque tout-à-fait aussi-tôt que la pierre en est sortie; ce seroit donc la méthode de préférence, si certaines circonstances que nous avons rapportées ne la rendoient souvent impraticable; il y a même des cas où elle seroit possible sans qu'on dût la mettre en usage, comme lorsqu'il faut faire suppurer & mondifier une vessie malade. Tout concourt donc à faire sentir le prix d'une méthode par laquelle on ouvriroit le corps même de la vessie par une incision au périnée, sans intéresser le col de la vessie ni l'uretre. Cette méthode a été trouvée par M. Foubert; elle est le fruit des recherches qu'il a faites pour découvrir la maniere de tailler attribuée à M. Raw par M. Albinus.

La méthode de M. Foubert est la seule à laquelle on a pu donner légitimement le nom de *taille latérale*. Nous allons en donner la description, d'après le mémoire communiqué par l'auteur à l'académie royale de Chirurgie, & qui est inséré dans le premier volume des *recueils* de cette compagnie.

Opération de M. Foubert. La méthode de M. Foubert consiste à ouvrir un passage aux pierres, par l'endroit le plus large de l'angle que forment les os pubis, sans intéresser le col de la vessie ni l'uretre. Toutes les perfections qu'on a données au grand appareil, en procurant une ouverture plus grande que celle qu'on pratiquoit anciennement, tendoient à diminuer les inconvéniens de cette opération, parce qu'elles facilitent l'introduction des instrumens, & qu'elles épargnent une partie du déchirement que feroit la pierre si l'ouverture étoit moins étendue. Cependant il est toujours vrai qu'elles n'empêchent pas que les pierres un peu grosses ne fassent une dilacération fort considerable, & qu'elles ne remédient point à d'autres inconvéniens qui dépendent du lieu où l'on opere, qui est trop serré par l'angle que forment les os pubis, ce qui rend l'extraction de la pierre fort difficile, & occasionne des contusions qui ont souvent des suites fâcheuses. D'ailleurs on ne peut éviter de couper ou de déchirer diverses parties organiques qui accompagnent le col de la vessie, comme un des muscles accélérateurs, le vérumontanum, le prostate, le col même de la vessie & le conduit de l'urine. Le déchirement ou la section de ces parties, qui de plus sont meurtries par la pierre, peuvent avoir beaucoup de part aux accidens qui arrivent à la suite de l'opération, & sur-tout aux incontinences d'urine, & aux fistules incurables qui restent après ces opérations, comme nous l'avons dit plus haut.

La méthode de M. Foubert n'est point sujette à ces inconvéniens. Il entre dans la vessie par le lieu le plus favorable, en ouvrant cet organe à côté de son col & au-dessus de l'uretere. On n'a dans cet endroit d'autres parties à couper que la peau, le tissu des graisses, le muscle triangulaire, un peu de muscle releveur de l'anus, un peu du ligament de l'angle du pubis & la vessie. La *figure 3. de la Planche XIII.* représente le périnée, où est marquée la direction de l'incision extérieure, selon la méthode de M. Foubert. La *figure 4. de cette Planche* est une dissection des muscles du périnée, & montre l'endroit de la vessie coupée par l'opération.

Pour pratiquer cette opération, il faut des instrumens particuliers. On pénetre dans la vessie à-travers la peau & les graisses avec un long trocar dont la cannule est cannelée. (*Voyez* TROCAR.) La ponction de la vessie est ou impossible ou dangereuse, si ce viscere ne contient pas une suffisante quantité d'urine. Ainsi cette opération ne convient pas à ceux qui ne gardent point du tout ce liquide. Les personnes fort grasses ne sont pas non plus dans le cas d'être taillées par cette méthode, parce que leur vessie n'est pas ordinairement susceptible d'une suffisante extension, & qu'il y a de l'inconvénient à chercher la vessie cachée profondément sous l'épaisseur des graisses qui recouvrent la partie de cet organe qu'il faut inciser. Dans les cas où la vessie est capable de s'étendre suffisamment & de retenir l'urine, on pratique la méthode de M. Foubert d'une maniere brillante. La difficulté de mettre la vessie

d'un pierreux dans l'état convenable à cette opération, n'a été surmontée qu'après bien des tentatives & des réflexions. M. Foubert essaya d'abord les injections: c'est à ce moyen qu'il eut recours pour dilater la vessie du premier malade qu'il tailla en Mai 1731. Il remarqua qu'il étoit extrèmement difficile d'injecter la vessie: car non-seulement l'injection fut fort douloureuse au *malade*, mais elle ne se put faire même que fort imparfaitement, parce que la douleur l'engageoit à faire des mouvemens ou des efforts qui chassoient une grande partie de l'eau qu'on poussoit dans la vessie. Dans un second malade, M. Foubert s'étant apperçu, en le sondant, que sa vessie étoit spacieuse, & en ayant jugé encore plus sûrement par la quantité d'urine qu'il rendoit à chaque fois qu'il pissoit, il lui recommanda, la veille de l'opération, de retenir le lendemain matin ses urines, ce qu'il fit facilement, M. Foubert l'ayant trouvé endormi lorsqu'il arriva pour le tailler.

La circonstance avantageuse d'une grande vessie se trouve rarement dans ceux qui ont des pierres, surtout lorsqu'elles sont grosses; & c'est dans ce cas précisément où il convient le plus de pratiquer la méthode dont nous parlons. L'auteur, consulté par un malade dont la vessie étoit fort étroite & qui rendoit avec beaucoup de douleur très-peu d'urine à-la-fois, crut que son opération ne pouvoit convenir dans ce cas. Il lui vint cependant en l'idée que s'il accoutumoit le malade à boire beaucoup, la quantité d'urine que formeroit cette boisson pourroit dilater peu-à-peu la vessie: cette tentative eut tout le succès possible; car non-seulement la vessie parvint à contenir une quantité d'urine assez considérable pour permettre l'opération, mais de plus le malade sentoit beaucoup moins de douleur en urinant.

M. Foubert eut recours au même expédient pour pouvoir *tailler* par sa méthode un homme qui urinoit à tout instant & très-peu à-la-fois. Il commença à lui faire boire par verrées, de demi-heure en demi-heure, le matin une chopine de tisane faite avec du chiendent, de la reglisse & de la graine de lin. Il lui augmenta cette boisson de jour en jour de demi septier, jusqu'à ce qu'il fût parvenu à deux pintes. On s'appercevoit chaque jour de la dilatation de la vessie par la quantité d'urine que le malade rendoit à chaque fois. Au bout de huit jours, il en urinoit au-moins un verre & demi à-la-fois, & avec bien moins de douleur qu'auparavant.

Je me suis étendu sur cette préparation, parce qu'elle est d'une grande utilité. En cherchant à étendre l'usage de la méthode, M. Foubert a rendu un service essentiel à toutes les autres, dont le succès dépend très-souvent de l'état de la vessie. Si cet organe est racorni, les instrumens qu'on y introduira le fatigueront, & pourront même le blesser, quoique conduits par les mains les plus habiles. J'ai éprouvé plusieurs fois l'utilité de la préparation prescrite par M. Foubert; elle doit passer en dogme, & être mise au rang des découvertes les plus avantageuses qu'on ait faites sur la *taille*, depuis cinquante ans qu'on travaille sans relâche dans toute l'Europe, à la perfection de cette opération.

Il ne suffit pas que la vessie soit capable de contenir une suffisante quantité d'urine, il faut qu'elle en contienne effectivement pour que l'on puisse *tailler* suivant la méthode de M. Foubert. Cet auteur a manqué quelquefois d'entrer dans la vessie avec le trocar dans des cas où il ne s'y trouva point d'urine, les malades ayant pissé un peu avant l'opération, sans en avoir donné avis. Pour se garantir de cet inconvénient, il a trouvé un moyen bien simple, par lequel on peut s'assurer du degré de plénitude de la vessie. On introduit un doigt dans l'anus, & avec la main appuyée sur l'hypogastre, on fait plusieurs mouvemens alternatifs, par lesquels on peut connoître exactement à-travers les membranes du rectum le volume ou la plénitude de la vessie. On s'appercevroit facilement, par cet examen, si la vessie n'étoit pas assez remplie d'urine; alors on différeroit l'opération.

Pour s'assurer de la plénitude de la vessie, il y a encore un autre moyen très-facile & bien sûr. C'est qu'après avoir accoutumé les malades à boire plusieurs jours, jusqu'à ce que leur vessie soit parvenue à contenir un verre ou deux d'urine: il faut, le jour qu'on doit faire l'opération, que le malade boive le matin une ou deux pintes de sa tisane ordinaire, & attendre pour opérer que le besoin d'uriner le presse: dans ce moment, on appliquera le bandage de l'uretre pour retenir les urines (*Planche IX. fig.* 5.), & on fera sur le champ l'opération.

Elle exige différentes précautions: on doit être attentif, sur-tout dans les personnes âgées, à examiner la capacité du rectum, parce qu'il y a des sujets où cet intestin est extrèmement dilaté au-dessus du sphincter. Dans ce cas, on risqueroit non-seulement dans cette méthode, mais dans toutes les autres d'ouvrir le rectum, s'il se trouvoit rempli de matieres, alors il vaudroit mieux remettre l'opération & vuider l'intestin.

Cette précaution est d'ailleurs nécessaire pour que la vessie puisse, lorsqu'on la comprime, comme nous le dirons dans l'instant, affaisser le rectum & approcher davantage de l'os sacrum, afin d'être percée plus sûrement par le trocart à l'endroit qu'il convient: dans cette vue, il ne faut pas manquer la veille de l'opération de faire donner le soir un lavement au malade.

Pour pratiquer cette opération, on place le malade comme dans le grand appareil. *Voyez Planche XII. fig.* 3 & 4. Un aide releve les bourses de la main droite, & de la main gauche il comprime l'hypogastre avec une pelotte. *Voyez Planche XIII. fig.* 3. Le chirurgien introduit le doigt index de la main gauche dans l'anus; il pousse le rectum du côté de la fesse droite pour bander la peau du côté gauche à l'endroit où il doit opérer, & pour éloigner l'intestin du trajet de l'incision qu'il faut faire. Ensuite il cherche à-travers la peau & les chairs avec le doigt index de la main droite, la tubérosité de l'ischium & le bord de cet os depuis l'extrémité de cette tubérosité jusqu'à la naissance du scrotum. Dans les premieres épreuves sur les cadavres, M. Foubert marqua avec un crayon de pierre noire un peu mouillé par le bout, un point environ à deux lignes du bord de la tubérosité & environ à un pouce au-dessus de l'anus, abaissé & tiré du côté opposé par le doigt placé dans le fondement; il marqua un autre point à quatorze ou quinze lignes plus haut que le premier, environ à deux lignes du raphé, & environ aussi à deux lignes du bord de l'os pubis. Il tira une ligne de l'un de ces points à l'autre pour marquer extérieurement le trajet de l'incision qu'il devoit faire, & qui devoit regner le long du muscle érecteur sans le toucher (*Planche XIII. fig.* 4.), & aller se terminer au bord de l'accélérateur. Ces mesures bien prises, la ligne qui devoit regler toute l'opération marquée avec exactitude, & le doigt toujours placé dans le fondement pour abaisser le rectum & le porter du côté droit, il prit son trocart de la main droite, il en plaça la pointe à l'extrémité inférieure de la ligne. La cannelure du trocart regardoit le scrotum: il enfonça cet instrument jusque dans le corps de la vessie, en le conduisant horisontalement sans l'incliner ni d'un côté ni d'autre; il perça la vessie à quatre ou cinq lignes au-dessus de l'uretre, & à-peu-près à la même distance à côté du col de la vessie. La *figure* 1. *de la Planche XIV.* est une coupe latérale de l'hypogastre, qui représente la direction du trocart plongé dans la vessie.

Aussi-tôt qu'on a pénétré dans la capacité de ce viscere, on en est averti par la sortie de l'urine qui s'échappe par la cannelure du trocart; alors on retire le doigt du fondement: on quitte le manche du trocart qu'on tenoit avec la main droite pour le prendre de la main gauche, sans le déranger; on tire le poinçon de sa cannule de quatre ou cinq lignes seulement, afin que la pointe de cet instrument ne déborde pas le bout de la cannule. On prend le lithotome (*voyez Planche XXII. fig.* 1.) de la main droite; on glisse le dos de sa lame dans la cannelure jusqu'à ce que la pointe de cet instrument soit arrêtée par le petit rebord, qui est à l'extrémité de cette cannelure. La résistance qu'on sent à la pointe du lithotome & une plus grande quantité d'urine qui s'écoule, font connoître avec certitude que l'instrument est suffisamment entré dans la vessie. Il faut alors faire l'incision aux membranes de la vessie; & pour cet effet, la main droite, avec laquelle on tient le lithotome, étant appuyée fermement sur la main gauche, avec laquelle on tient le manche du trocart, on leve la pointe du lithotome, & dans le même moment on abaisse un peu le bout du trocart, pour faciliter l'incision des membranes de la vessie; *voyez la fig.* 2. *de la Planche XIV.* on incline un peu le tranchant de la lame du couteau du côté du raphé, afin de donner à cette

à cette incision une direction pareille à celle de la ligne que nous avons dit avoir été tracée extérieurement pour les épreuves sur les cadavres. Lorsque l'extrémité du lithotome paroît assez écartée de celle du trocart, pour avoir fait à la vessie une ouverture suffisante, qui, sur un sujet adulte de *taille* ordinaire, doit être d'environ treize ou quatorze lignes; on rabat la pointe du couteau dans la cannelure du trocart en le retirant d'environ un pouce; & l'on fait ensuite une manœuvre contraire à celle que je viens de décrire. Car au-lieu d'écarter le trocart, la pointe du lithotome, c'est le manche de cet instrument qu'il faut éloigner de celui du trocart, afin d'achever entierement l'incision qu'on a faite à la peau, aux chairs & aux graisses qui se trouvent depuis la surface de cette peau jusqu'à la vessie, & on dirige le tranchant du lithotome selon la ligne que nous avons dit avoir été tracée dans les premiers essais de cette méthode, mais il ne faut pas trop l'étendre, de crainte d'approcher trop de l'uretere & de couper l'accélérateur. On est moins retenu sur l'incision de la peau & des graisses; en retirant le lithotome, on peut étendre cette incision extérieure jusque proche le scrotum. La *fig.* 2. *de la Planche XIV*. est une coupe latérale de l'hypogastre qui représente l'incision de la vessie, & les lignes ponctuées montrent l'incision des chairs.

Lorsque l'incision est entierement achevée, on quitte le lithotome, & on prend le gorgeret particulierement destiné à cette opération. *Voyez* GORGERET. On glisse son bec dans la cannelure du trocart, pour le conduire dans la vessie de la même maniere qu'on y a conduit le lithotome, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'on soit arrêté par le rebord de la cannelure: alors on retire le trocart; on retourne en-dessus la gouttiere, qui étoit en-dessous lorsqu'on a introduit le gorgeret: ce gorgeret est formé de deux pieces ou branches, qui peuvent s'écarter & servir s'il est besoin de dilatation. On porte le doigt dans cette gouttiere pour examiner l'étendue de l'incision, on introduit les tenettes, on retire le gorgeret, & l'on termine l'opération à la façon ordinaire.

Après l'extraction de la pierre, il faut mettre une cannule dans la vessie, *voyez figure* 2. *Planche XIII*. pour entretenir, autant de tems qu'il est nécessaire, le cours des urines & des matieres de la suppuration. Sans cette méthode de panser, lorsque les urines s'arrêtent, ou bien lorsque les suppurations deviennent abondantes, & qu'elles n'ont pas un cours assez libre, le tissu cellulaire s'enflamme & s'engorge; ce qui occasionne des infiltrations, & même des abscès gangréneux qui causent quelquefois la mort. La canule a encore un autre usage que je ne dois pas omettre, qui est que lorsqu'une pierre trop grosse ou irréguliere a ouvert quelques vaisseaux considérables, on peut facilement par son moyen se rendre maître du sang, parce qu'elle sert à contenir la charpie qu'on emploie pour comprimer les vaisseaux.

Quelques mauvais succès ont fait découvrir un avantage très-important dans cette nouvelle maniere de tailler.

Aucunes méthodes n'ont pu ouvrir aux grosses pierres une issue suffisante pour pouvoir les tirer, sans exposer les parties par où elles passent à une violence, qui a ordinairement des suites funestes; & quoique M. Foubert ait eu dans ses premieres opérations la satisfaction de tirer heureusement des pierres d'un volume considérable, il lui est cependant arrivé en tirant des pierres extrèmement grosses d'avoir eu à forcer une si grande résistance, que ces pierres ont causé dans leur passage des contusions & des déchiremens qui ont fait périr les malades, les uns fort promptement, & les autres à la suite d'une suppuration très-considérable & très-longue.

Ces malheurs porterent M. Foubert à faire l'examen des parties qui paroissoient former le plus d'obstacle à la sortie de ces pierres. Il reconnut que c'étoit le cordon des fibres du bord inférieur du muscle triangulaire, & la partie du muscle releveur qui descend à la marge du sphincter de l'anus, qui causoient la principale résistance. *Voyez Planche XIII. figure* 4. Lorsque le volume de la pierre excede l'incision que l'on fait à ces muscles, elle entraîne avec elle vers le fondement les portions de ces muscles qui s'opposent à son passage, & forme en ramassant leurs fibres, une bride très-difficile à rompre. Quand M. Foubert eut reconnu que la résistance dépendoit principalement de ces portions de muscles, il comprit qu'il étoit aisé de lever l'obstacle, non-seulement parce qu'il n'y avoit aucun inconvénient à couper la bride qui le forme, mais encore parce que la pierre qui la porte vers le dehors, rend cette petite opération très-facile. Dans cette idée il fit faire un bistouri courbe à bouton (*voyez fig.* 1. *Pl. XIII*.) qui pût être porté facilement entre les branches de la tenette sur la pierre, à l'endroit de la bride, pour la couper. On a quelquefois recours au même expédient dans les autres méthodes, mais avec bien moins d'avantage, parce que l'on coupe la prostate & le col de la vessie; au lieu que M. Fourbet ne coupe qu'un petit paquet de fibres qui est sans conséquence: & depuis qu'il a observé cette pratique, il a tiré des pierres fort grosses avec un heureux succès.

Nouvelle méthode latérale. M. Thomas, persuadé des avantages de la méthode dont nous venons de parler, a travaillé à la rendre plus facile, & a cru pouvoir y ajouter des perfections, en la pratiquant de haut en-bas; au lieu que M. Foubert incise les parties de bas en-haut: le procédé est tout-à-fait différent; c'est une autre méthode d'inciser le corps de la vessie vis-à-vis le périnée, à côté de son col. Il y a aussi quelque différence dans la coupe des parties. M. Thomas a présenté à l'académie royale de Chirurgie un mémoire dans lequel il admet la supériorité de l'opération, par laquelle on fait la section du corps de la vessie, à la pratique de couper son col; ensuite il met sa méthode d'opérer en parallele avec celle de M. Foubert. Dans celle-ci le trajet du trocart dans la ponction qui fait le premier tems de l'opération, devient la partie inférieure de l'incision complettée, parce qu'on la fait sur la cannelure du trocart de bas en-haut. M. Thomas agit différemment; il porte le trocart immédiatement au-dessous de l'os pubis, un peu latéralement; & le trajet de cet instrument forme la partie supérieure de l'incision. Par cette inversion de méthode, si l'on peut se servir de ce terme, M. Thomas craint moins de manquer la vessie; il y pénetre sûrement, quoiqu'elle contienne une moindre quantité d'urine. L'incision se fait ensuite de haut en-bas, & l'instrument tranchant après avoir fait l'ouverture suffisante au corps de la vessie, coupe en glissant vers l'extérieur, du côté de la tubérosité de l'ischion, & fait jusqu'aux tégumens une gouttiere, que M. Foubert n'obtient qu'accessoirement par un débridement, au moyen d'un bistouri boutonné, dans le cas de résistance des parties externes à la sortie des pierres considérables: encore la borne-t-il aux fibres du muscle transversal. La section prolongée jusqu'à la peau, est essentiellement de la méthode de M. Thomas, & elle prévient l'infiltration de l'urine dans le tissu cellulaire dont M. Foubert a reconnu les mauvais effets, & qu'il empêche par l'usage d'une canule: mais dans la nouvelle méthode il n'en faut point, si ce n'est en cas d'hémorrhagie; & l'experience a déja montré que cet accident n'étoit point ordinaire. M. Thomas pour pratiquer son opération, a un instrument qui réunit au trocart une lame tranchante qui s'ouvre à différens degrés, & un petit gorgeret pour conduire les tenettes dans la vessie lorsque l'incision est faite.

J'ai donné dans un mémoire imprimé, à la fin du *III tome des Mémoires de l'académie royale de Chirurgie*, mes réflexions pour la perfection de cet instrument, & pour le plus grand succès de la méthode. J'avois vu à Bicêtre un malade opéré deux mois auparavant par M. Thomas, il étoit resté un petit trou par où suintoit de l'urine fort claire; la cicatrice étoit d'ailleurs très-solide dans toute son étendue. Quoique cet homme guérît par le seul secours de l'embonpoint qu'il recouvra, je crus pouvoir dire d'après les expériences que j'avois faites de cette méthode de *tailler* sur différens cadavres, que la fistule pouvoit avoir lieu lorsque l'angle inférieur de la plaie de la vessie seroit au-dessous du niveau de son orifice; parce que l'urine trouveroit moins de résistance à passer par-là, qu'à reprendre sa route naturelle. Je proposai un moyen fort simple d'éviter cette cause de fistule; c'étoit de faire coucher le taillé sur le côté opposé à la plaie, & de placer dans la vessie par l'uretre, une algalie, pour déterminer constamment le cours de l'urine par cette voie; j'avançai même, comme on peut le voir dans le mémoire cité, qu'on obtiendroit en peu de jours la consolidation parfaite de la plaie, lorsque rien d'ailleurs n'y mettroit obstacle. Le succès a passé mes espérances. M. Thomas a taillé en ma présence, & de plusieurs

sieurs de nos confreres, un jeune homme de vingt ans ou environ: il suivit le conseil donné, & au bout de cinquante heures la plaie étoit très-parfaitement cicatrisée. Cet exemple est très-frappant, & mérite bien qu'on en conserve la mémoire. M. Busnel a pratiqué cette méthode avec succès, & il y a apparence que ceux qui voudront s'y exercer trouveront qu'elle est aussi facile à pratiquer qu'avantageuse. Il en sera sans doute fait une mention plus étendue, dans une dissertation particuliere qu'on lira dans la suite des volumes de l'académie royale de Chirurgie.

Méthode de tailler les femmes. Les femmes sont en général moins sujettes aux concrétions calculeuses dans la vessie que les hommes. La conformation des parties permet en elles la sortie de germes ou de noyaux pierreux assez gros. Cette construction particuliere des organes fait aussi que les différentes manieres de *tailler* les hommes ne leur sont point applicables. Je ne rapporterai point ici les différentes méthodes qu'on a proposées, ou mises en usage, pour tirer la pierre de la vessie des femmes. J'en ai fait le parallele dans un ouvrage particulier sur cette matiere, destiné à être publié dans un des premiers volumes que l'académie royale de Chirurgie mettra au jour; je me bornerai à la description sommaire des opérations d'usage, & auxquelles les Chirurgiens paroissent s'être fixés.

Celle qui est la plus généralement pratiquée se nomme *le grand appareil*. Elle est fort facile, & c'est probablement cette raison qui en a si long-tems caché les défauts. Pour y procéder, on place la malade de même que les hommes: un aide écarte les levres & les nymphes; l'opérateur introduit au moyen d'une sonde cannelée, le conducteur mâle dans la vessie, puis le conducteur femelle, *voyez* CONDUCTEUR; & à l'aide de ces deux instrumens, on pousse la tenette dans la vessie; on retire les conducteurs; on charge la pierre & l'on en fait l'extraction. Les instrumens tranchans sont bannis de cette maniere d'opérer; on croit dilater simplement l'uretre & le col de la vessie très-susceptible d'extension, comme on le prouve par des exemples bien constatés, de la sortie spontanée de très-grosses pierres. J'ai eu occasion d'examiner ces sortes de faits; j'ai vu à la vérité, des pierres considérables poussées naturellement hors de la vessie, mais ç'a toujours été par un travail très-long & très-pénible. Les pierres sont quelquefois plus de six mois au passage avant que de le pouvoir franchir, & les malades pendant ce tems souffrent beaucoup, & sont incommodées d'une incontinence d'urine dont ordinairement elles ne guérissent jamais, à raison de la perte du ressort des parties prodigieusement dilatées, & depuis un si long tems. Pour juger du grand appareil, il faut observer ce qui se passe dans les différens tems de l'opération. Les conducteurs se placent assez commodément, mais l'introduction des tenettes n'est pas à beaucoup près si facile. C'est un coin que l'on pousse, & qui ne peut pénétrer qu'aux dépens du canal de l'uretre, dont le déchirement est fort douloureux. En forçant ainsi tout le trajet, on meurtrit le col de la vessie; & il faut avoir grand soin de retenir les croix des conducteurs avec la main gauche; de les tirer même un peu à soi, pendant que par une action contraire, on pousse les tenettes avec la main droite. Faute de cette précaution, on pourroit par l'effort de l'impulsion, percer le fond de la vessie avec l'extrémité des conducteurs. On lit dans Saviard, *observ. xxxvij.* un fait sur cet accident.

Lorsque les tenettes sont introduites, & qu'on a chargé la pierre le plus avantageusement qu'il a été possible, on en vient à l'extraction qui ne se fait qu'avec beaucoup de désordre & de difficultés: en tirant du dedans au dehors, on étend forcément le corps de la vessie à la circonférence de son orifice; on meurtrit & on déchire le col de cet organe; on en détache entierement le canal de l'uretre, effet nécessaire de l'effort considérable qu'il faut faire, parce que les parties en se rapprochant les unes sur les autres du dedans au dehors, forment un obstacle commun très-difficile à surmonter, ou du moins qu'on ne surmonte jamais qu'avec violence. Le délâbrement que cette opération occasionne est plus ou moins grand, suivant le volume des pierres; il est de conséquence même dans le cas des petites: je l'ai remarqué dans toutes les épreuves que j'ai faites avec attention, pour m'assurer de l'effet de cette méthode dans différentes circonstances; & ces épreuves ont été considérablement multipliées pendant six ans que j'ai passés à l'hôpital de la Salpêtriere, où j'ai disposé à mon gré d'un très-grand nombre de cadavres féminins.

C'est à ces extensions forcées & à ces déchiremens inévitables que l'on doit attribuer les incontinences d'urine que tous les praticiens disent être fréquemment la suite de cette opération; maladies fâcheuses dont il n'est pas possible d'espérer le moindre soulagement lorsque la pierre est grosse, & qu'en conséquence le délâbrement a été considérable. En supposant même, comme le dit M. Ledran dans son *traité d'opérations*, que la malade ne périsse pas de l'inflammation; ce que plusieurs personnes préféreroient, s'il étoit permis, à une guérison qui leur laisse une infirmité aussi désagréable que l'est une incontinence d'urine.

Pour éviter les déchiremens que cause une grosse pierre, M. Ledran pratiquoit la méthode suivante. Il introduit une sonde dans la vessie; il tourne la cannelure de cette sonde de maniere qu'elle regarde l'intervalle qui est entre l'anus & la tubérosité de l'ischion. On passe le long de cette cannelure un petit bistouri, jusque par-delà le col de la vessie, pour l'inciser. L'opérateur a un doigt dans le vagin, pour diriger la cannelure de la sonde, afin de ne pas couper le vagin. Après avoir fendu par l'introduction du bistouri, l'uretre & le col de la vessie, on retire le bistouri; on introduit un gorgeret, le long duquel on porte le doigts dans la vessie, pour frayer le passage à la tenette avec laquelle on saisit la pierre.

Cette opération est précisément pour les femmes, ce qu'est l'opération attribuée à M. Cheselden pour les hommes. C'est la même méthode d'opérer; il faut dans l'une & dans l'autre un aide pour tenir la sonde: ce sont les mêmes parties qui sont intéressées, l'uretre & le col de la vessie; elles doivent donc avoir les mêmes inconvéniens. On peut les voir dans le parallele des *tailles* de M. Le Dran, à l'*article* de la méthode qu'il attribue à M. Cheselden. J'ai pratiqué la méthode de M. Ledran sur les cadavres; elle permet l'introduction des tenettes sans résistance: mais pour peu que la pierre ait de volume, elle ne sort pas sans effort. M. Ledran a parfaitement observé les déchiremens que produit la sortie de la pierre dans cette méthode; & il décrit en praticien éclairé, les pansemens méthodiques qui conviennent pour donner issue aux suppurations qui en sont la suite. J'ai examiné en différentes occasions, quelles pouvoient être les causes de ces desordres; je me suis apperçu que l'ouverture intérieure étoit, dans cette méthode, plus étendue que l'extérieure, & qu'ainsi toutes les parties à-travers lesquelles la pierre doit passer, se rassemblant pendant l'extraction, formoient une résistance commune qu'on ne pouvoit vaincre qu'en froissant, meurtrissant & déchirant comme dans le grand appareil. Si au contraire la coupe externe avoit plus d'étendue, la pierre passeroit toujours d'un endroit étroit par un plus large; la résistance des fibres ne seroit point commune, leur rupture seroit successive: on éviteroit par-là les inconvéniens des meurtrissures & des déchiremens forcés.

J'ai cru qu'une opération, au moyen de laquelle on feroit une incision des deux côtés, auroit tous ces avantages. Il n'y a certainement par rapport à la plaie, aucun inconvénient à faire des deux côtés, ce qui se pratiqua à un. Je fis faire d'abord une sonde fendue des deux côtés, pour pouvoir faire deux sections latérales à l'uretre en même tems. Les épreuves de cette opération sur les cadavres, m'y firent remarquer des avantages essentiels. 1°. On peut tirer des grosses pierres avec facilité, l'uretre étant coupé latéralement dans toute son étendue, & le bourrelet musculeux de l'orifice de la vessie, étant incisé intérieurement. J'ouvre par cette double incision une voie d'autant plus libre à la sortie des pierres, que l'ouverture est toujours plus grande à l'extérieure que dans le fond, parce que l'*instrument* tranchant qui entre horisontalement, *fait son effet* en poussant vers l'intérieur les parties externes qui sont les premieres divisées: de façon, qu'en retirant du dedans au-dehors les tenettes chargées de la pierre, elles passent successivement par une voie plus large. Le second avantage essentiel, est de pouvoir mettre dans beaucoup de cas, les malades à l'abri de l'incontinence d'urine, parce que la plaie étant faite par un instrument bien tranchant, & les parties divisées faisant peu d'obstacles pendant l'extraction, elles n'en sont pas fatiguées; leur réunion peut

donc

donc se faire d'autant plus facilement, que l'incision qui a été faite transversalement, lorsque le sujet étoit en situation convenable, ne forme plus ensuite que deux petites plaies latérales & paralleles, qui viennent obliquement du col de la vessie aux deux cotés de l'orifice du vagin; plaies dont les parois s'entretouchent exactement même sur le cadavre, en mettant un peu de charpie mollette dans le vagin, pour lui servir de ceintre.

Assuré par un grand nombre d'épreuves, de l'effet que produisoit cette méthode, je fis faire un instrument qui la rend plus prompte, plus sûre & plus facile à pratiquer. Cet instrument réunit à la fois les avantages de la sonde, du lithotome & du gorgeret. Il est composé de deux parties, dont l'une est le bistouri, & l'autre un étui ou chappe, dans laquelle l'instrument tranchant est caché. *Voyez* la description que j'en ai donnée au mot LITHOTOME.

Pour faire l'opération, il faut mettre le sujet en situation convenable, & qu'un aide souleve & écarte les nymphes. Je prends alors l'instrument, la soie du bistouri dégagée du ressort qui la fixoit. J'en introduis le bec dans la vessie. Je le contiens avec fermeté par l'anneau avec le doigt index & le pouce de la main gauche. Mon instrument étant placé, & dans une direction un peu oblique, ensorte que l'extrémité soit vis-à-vis du fond de la vessie, je presse le lithotome, & je fais invariablement deux sections latérales d'un seul coup. Je retire de suite le tranchant dans la chappe, & je tourne mon instrument d'un demi-tour de poignet gauche, en rangeant la canule dans l'angle de l'incision du côté droit. J'introduis les tenettes dans la vessie à l'aide de la crête qui est sur la chappe, après leur avoir fait le passage par l'introduction du doigt index de la main droite, trempé dans l'huile rosat. On cherche la pierre & on la tire avec facilité: cette opération se fait très-promptement, & l'on est sûr des parties qu'on coupe, l'instrument ne pouvant faire ni plus ni moins que ce que l'on a dessein qu'il fasse. M. de la Peyronie, dont le *nom est si cher à la Chirurgie*, approuva les premiers essais de cette méthode: je l'ai pratiquée avec le plus grand succès, & entr'autres sur une dame âgée de plus de soixante ans, qui souffroit depuis dix ans de la présence d'une pierre considérable dans la vessie. Au bout de huit jours elle a été parfaitement guérie; & dès le quatrieme elle conservoit ses urines. M. Buttet, maître ès arts, & en Chirurgie à Etampes, témoin de cette opération, l'a pratiquée depuis avec un pareil succès, dans un cas qui en promettoit moins, puisque les pierres étoient multipliées, & que la plus grosse se brisa en plusieurs parties, les fragmens sortirent d'eux-mêmes dans la suite du traitement, & le malade malgré une réunion plus tardive de la plaie, guérit sans incontinence d'urine. M. Caqué, Chirurgien en chef de l'hôtel-dieu de Rheims, a aussi adopté ma méthode qui lui a réussi; je donnerai l'histoire de l'origine & des progrès de cette opération dans un plus grand détail, mais qui seroit deplacé dans un dictionnaire universel. (*Y*)

TAILLE, s. f. (*Minéralogie.*) c'est ainsi qu'on nomme dans les mines de France, l'endroit où des ouvriers détachent la mine ou le charbon de terre.

TAILLES DE FOND, & TAILLES DE POINT (*Marine.*) *Voy.* CARGUES DE FOND, & CARGUES POINT.

TAILLE, s. f. *tenor*, s. m. la seconde, après la basse, des quatre parties de la Musique. C'est la partie qui convient le mieux à la voix ordinaire des hommes; & qui fait qu'on l'appelle aussi voix *humaine*.

La *taille* se divise quelquefois en deux autres parties l'une plus élevée, qu'on appelle *premiere* ou *haute taille*; l'autre plus basse, qu'on appelle *seconde* ou *basse taille*.

Cette derniere est, en quelque maniere, une partie mitoyenne ou commune entre la *taille* & la basse, & s'appelle ausfi à cause de cela *concordant*. *Voyez* PARTIES. (*S*)

TAILLE DE HAUT-BOIS, (*Lutherie.*) instrument de Musique à vent & à anche, & qui est en tout semblable au haut-bois ordinaire, au-dessous duquel il sonne la quinte. Son étendue est comprise depuis le *fa* de la clé de *f ut fa* des clavecins, jusqu'au *sol*, à l'octave au-dessus de celui de la clé de *g re sol* des mêmes clavecins. *Voyez la table du rapport de l'étendue des instrumens*, & *l'article* HAUT-BOIS.

TAILLE DE VIOLON, (*Lutherie.*) instrument de Musique, est la même chose que la quinte de violon. *Voyez* QUINTE DE VIOLON.

TAILLE, (*Gravure.*) incision qui se fait sur les métaux, ou sur d'autres matieres, particulierement sur le cuivre, l'acier & le bois. Ce mot se dit aussi de la gravure qui se fait avec le burin sur des planches de cuivre & *tailles* de bois, de celles qui sont gravées sur le bois. Les Sculpteurs & Fondeurs appellent *basses tailles*, les ouvrages qui ne sont pas de plein ronde bosse; on les nomme autrement *bas-reliefs*. *Taille* se dit aussi de la gravure des poinçons quarrés qui servent pour frapper les diverses especes de monnoies, d'où les ouvriers qui y travaillent sont appellés *tailleurs*. (*D. J.*)

TAILLES, c'est *dans la gravure en bois* la même chose que *traits* ou *hachures* dans celle de cuivre.

Les *tailles courtes* ou *points longs*, servent comme dans celles en cuivre, à ombrer les chairs, & doivent se retoucher à-propos, mais elles ne sont guere d'usage dans la premiere, parce qu'on y fait rarement des figures assez grandes pour devoir y être finies avec cette propreté que donne le burin dans les estampes gravées en cuivre.

Les *tailles perdues*, ce sont des *tailles* ou traits rendus trop fin & plus bas que la superficie des autres, ce qui les empêche de marquer à l'impression, particulierement quand elles se trouvent dans une continuité de *tailles* égales, & toutes d'une même teinte; c'est un défaut irrémédiable, parce qu'on ne peut remettre le bois qui aura été ôté mal-à-propos à de telles *tailles*.

TAILLES TROISIEMES, se dit dans la *gravure en cuivre* des *tailles* qui passent sur les contre-tailles ou secondes *tailles*; on les appelle aussi *triples-tailles*, mais particulierement dans la gravure en bois.

TAILLE, (*Joaillerie.*) ce terme se dit des diverses figures & facettes que les Lapidaires donnent aux diamans & autres pierres précieuses, en les sciant, les limant & les faisant passer sur la roue. (*D. J.*)

TAILLE, (*Marchands Détailleurs.*) morceau de bois sur lequel ils marquent par des hoches ou petites incisions, la quantité de marchandise qu'ils vendent à crédit à leurs divers chalans: ce qui leur épargne le tems qu'il faudroit employer à porter sur un livre tant de petites parties. Chaque *taille* est composée de deux morceaux de bois blanc & léger, ou plutôt d'un seul fendu en deux dans toute sa longueur, à la réserve de deux ou trois doigts de l'un des bouts; la plus longue partie qui reste au marchand, se nomme *la souche*; l'autre qu'on donne à l'acheteur, s'appelle *l'échantillon*. Quand on veut tailler les marchandises livrées, on rejoint les deux parties, ensorte que les incisions se font également sur toutes les deux; il faut aussi les rejoindre, quand on veut arrêter le compte; l'on ajoute foi aux *tailles* représentées en justice, & elles tiennent lieu de parties arrêtées. *Dict. de Savary*. (*D. J.*)

TAILLE, (*Monnoyage.*) c'est la quantité d'especes que le prince ordonne être faites d'un marc d'or, d'argent ou de cuivre: ce qui fait proprement le poids de chaque piece. On dit que des especes sont de tant à la *taille*, pour signifier qu'on en fait une certaine au marc. Ainsi l'on dit que les louis d'or sont à la *taille* de vingt-quatre pieces, & les louis d'argent ou écus à la *taille* de six pieces, lorsqu'on fait vingt-quatre louis d'or d'un marc d'or, & six écus du marc d'argent. La *taille* des especes a de tout tems été réglée sur le poids principal de chaque nation, comme de livre chez les Romains qui étoit de douze onces; en France la *taille* se fait au poids de marc qui est de huit onces; c'est au marc que se fait la *taille* de la monnoie en Angleterre & dans d'autres états: ce qui s'entend selon que le marc est plus fort ou plus foible dans tous ces endroits. *Boisard*. (*D. J.*)

TAILLE, (*Maréchal.*) les chevaux sont de diverses *tailles*; les plus petits ont trois piés, & les plus grands cinq piés quatre ou six pouces. Différens corps de cavalerie sont fixés pour leurs chevaux à des *tailles* différentes; ainsi il y a des chevaux de *taille* de dragons, de mousquetaires, de gendarmes, &c. Les chevaux de belle *taille* pour la selle ne doivent être ni trop grands ni trop petits.

TAILLE, (*terme de Peigniers.*) on nomme *taille* dans la fabrique & commerce des peignes à peigner les cheveux, la différence qui se trouve dans leur longueur, & ce qui sert à en distinguer les numeros. Chaque *taille* est environ de six lignes, qui ne commencent à se compter que depuis les oreilles, c'est-à-dire entre les grosses dents que les peignes ont aux deux extrémités. *Savary*. (*D. J.*)

TAILLE se dit de la hauteur & de la grosseur du corps humain. Cet homme est d'une haute *taille*; il se dit plus particuliérement de la partie du corps des femmes comprise depuis le dessous des bras jusqu'aux hanches; si elle est toute d'une venue, grosse, courte, on dit que cette femme n'a point de *taille*, & qu'elle est mal faite; si elle est légere, svelte, qu'elle aille depuis la poitrine jusqu'aux hanches en diminuant selon une belle proportion, & qu'au-dessus des hanches elle soit très-menue, on dit qu'une femme a la *taille* belle. Les vêtemens de nos femmes sont destinés à leur donner de la *taille* quand elles en manquent, & à la faire valoir, quand elles en ont; pour cet effet on tient ce qu'on appelle leurs *corps* très-évasés par le haut, & très-étroits par le bas, d'où il arrive qu'on les étrangle, qu'on les coupe en deux comme des fourmis, & qu'on rend mal par art ce que la nature avoit bien fait. Grace aux précautions qu'on prend pour faire la *taille*, à l'usage des jarretieres & à celui des mules etroites & des petits souliers, il est presque impossible de trouver une femme qui n'ait le pié, la jambe, la cuisse & le milieu du corps gâté.

TAILLE, *au pharaon, à la bassette, au lansquenet* & autres jeux pareils, où l'on retourne les cartes deux--à-deux, dont l'une fait perdre & l'autre gagner le banquier ou celui qui taille, les pontes, ou ceux qui jouent contre le banquier. Ces deux cartes retournées s'appellent une *taille*.

TAILLÉ, (*Gram.*) participe du verbe *tailler*. *Voyez* les *articles* TAILLE & TAILLER.

TAILLÉ *en gouttiere*, c'est ainsi que les botanistes expriment la figure des feuilles de quelques plantes qui sont creusées en forme de gouttiere de toit. *Voy.* FEUILLE.

TAILLÉ, on appelle, *en termes de Blâson, écu taillé* celui qui est divisé en deux parties par une diagonale tirée de l'angle senestre du chef au dextre de la pointe. Lorsqu'il y a une tranche au milieu de la taille, on dit *taillé tranché*, & quand il y a une entaille sur la tranche, on dit *tranché taillé*. Ce mot vient du latin *talea*, qui signifie un *rejetton*, une petite branche d'arbre qu'on plante en terre. Clercy au pays de Vauds près des Suisses, *taillé* d'or & de gueules, à un sanglier issant de sable & mouvant de gueules sur l'or.

TAILLEBOURG, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Talleburgus* & *Talcaburgus*, autrefois petite ville, maintenant bourg de France, dans la Saintonge, sur la Charente, élection de Saint-Jean d'Angely, à trois lieues de Saintes. *Long.* 37. 5. *latit.* 45. 41. (*D. J.*)

TAILLE-MAR *ou* TAILLE-MER, (*Marine.*) c'est la partie inférieure de l'éperon. *Voyez* GORGERES.

TAILLE-MECHE, s. m. *en terme de Cirier*, c'est une planche d'environ trois pouces de large, & dont la longueur n'est point fixée. Elle est percée d'un bout à l'autre de plusieurs trous dans lesquels on plante deux chevilles dans une distance égale à la longueur qu'on veut donner aux meches; on remplit ces chevilles dans toute leur hauteur, & on coupe ensuite les meches toutes ensemble. *Voyez les fig. Planches du Cirier*.

TAILLER, v. act. (*Gram.*) c'est couper, séparer, diviser, donner la forme & la grandeur convenables avec un instrument tranchant convenable. On *taille* la pierre, les arbres, la vigne, un habit, un homme attaqué de la pierre, une armée en pieces, &c. *Voyez les articles suivans*.

TAILLER, (*Charp.*) c'est couper, retrancher. La taille du bois se fait en long avec des coins, de travers avec la scie, & en d'autres sens avec la coignée, la serpe & le ciseau. *Dict. de Charpent.* (*D. J.*)

TAILLER LA FRISQUETTE, (*terme d'Imprimerie.*) c'est découper le morceau de parchemin qui couvre la frisquette, pour que la forme ne porte que sur les endroits qui doivent être imprimés dans les feuilles qu'on tire. *Savary*. (*D. J.*)

TAILLER EN ACIER, *en terme de Fourbisseur*, c'est l'art d'orner une garde d'acier de toutes sortes de figures qu'il plait à l'ouvrier d'y graver; cet art tient beaucoup de la sculpture & de la gravure: de l'une, en ce qu'il consiste à découvrir dans une piece d'acier les figures qu'on y a imaginées; de l'autre, en ce que dans les opérations il se sert des burins, comme elles. Pour l'exercer avec succès, non-seulement il faut posséder le dessein, & avoir du goût, mais encore une attention & une adresse particuliere pour finir des morceaux d'histoire entiers dans un si petit espace.

TAILLER L'ART DE, *les pierres précieuses* est très-ancien; mais cet art comme bien d'autres, étoit fort imparfait dans ses commencemens. Les François y ont réussi le mieux, & les Lapidaires de Paris, qui depuis 1290 se sont formés en corps, ont porté cet art à son plus haut point de perfection, sur-tout pour la taille des brillans.

Ils se servent de différentes machines pour *tailler* les pierres précieuses, suivant la qualité de celles qui doivent passer par leurs mains. Le diamant le plus dur se taille & se forme sur une roue d'un acier fort doux, tournée par une espece de moulin avec de la poussiere de diamant, trempée dans l'huile d'olive; ce qui sert à polir le diamant aussi-bien qu'à le tailler. *Voyez* DIAMANT.

Les rubis, saphirs & topazes d'Orient, se forment & se taillent sur une roue de cuivre avec de l'huile d'olive & de la poussiere de diamant, & on les polit sur une autre roue de cuivre, avec du tripoli & de l'eau. *Voyez* RUBIS.

Les émeraudes, hyacinthes, améthistes, les grenats, agates & autres pierres moins dures, se taillent sur une roue de plomb, avec de l'émeril & de l'eau, & on les polit sur une roue d'étain avec du tripoli. *Voyez* EMERAUDE, &c.

La turquoise de l'ancienne & de la nouvelle roche, le lapis lazuli, le girasol & l'opale se taillent & se polissent sur une roue de bois avec du tripoli. *Voyez* TURQUOISE, &c.

TAILLER, v. act. *terme de Monnoie*; c'est faire d'un marc d'or, d'argent ou de cuivre, la juste quantité des especes qui sont ordonnées dans les réglemens sur le fait des monnoies. Il y a dans chaque monnoie, des ouvriers & ouvrieres; ces dernieres s'appellent plus ordinairement *taillereſſes*, qui taillent & coupent les flaons, ou flancs, c'est-à-dire les morceaux d'or, d'argent ou de cuivre, destinés à être frappés & qui les liment & les ajustent au juste poids des especes. (*D. J.*)

TAILLER CARREAU, *terme d'ancien monnoyage*; c'étoit emporter des lames de métal, des morceaux quarrés, pour ensuite les arrondir & en former des flancs.

TAILLER UN HABIT, *terme de Tailleur*; qui signifie *couper* dans l'étoffe les morceaux nécessaires pour en composer un habit, & leur donner la largeur & la longueur requise, pour pouvoir servir à l'usage de la personne qui le fait faire.

Pour *tailler* un habit, l'ouvrier étale sur sa table ou établi l'étoffe destinée pour le faire, & comme toutes les pieces ou morceaux d'un habit, ainsi que de la doublure, doivent être doubles, afin d'être employées, l'une du côté droit, & l'autre du côté gauche; il met ordinairement l'étoffe en double pour *tailler* les deux morceaux à la fois. Alors il applique sur cette étoffe un patron ou modele de la piece qu'il veut couper; & avec de gros ciseaux faits exprès pour les gens de cette profession, il coupe l'étoffe tout-au-tour du patron, en observant cependant de donner aux pieces qu'il coupe l'ampleur nécessaire pour en former de tous les morceaux cousus & joints ensemble, un tout de la longueur & de la largeur qu'on lui a prescrite.

TAILLER LE PAIN, LE VIN, (*Commerce.*) ou les autres denrées ou marchandises, qu'on vend ou qu'on prend à crédit; c'est faire des entailles sur un double morceau de bois, dont l'un est pour le vendeur, & l'autre pour l'acheteur, afin de se souvenir des choses qu'on livre ou qu'on reçoit, ce qui sert comme d'une espece de journal; on appelle ce morceau de bois *taille*. *Voyez* TAILLE. *Dict. de Commerce*.

TAILLER, v. n. (*Jeux de cartes.*) c'est tenir les cartes & les paris mis sur ces cartes. *Voyez l'article* TAILLE.

TAILLERESSE, s. f. *à la Monnoie*, sont les femmes ou filles de monnoyeurs, qui nétoient, ajustent les flancs au poids que l'ordonnance prescrit; elles répondent de leurs ouvrages, & les flancs qu'elles ont trop diminués sont rebutés & cizaillés.

Les *taillereſſes* ajustent les pieces avec une écouane, après avoir placé le flanc au bilboquet. *Voyez* BILBOQUET.

On leur a donné le nom de *taillereſſe*, dans le tems que l'on fabriquoit les especes au marteau, parce qu'elles tailloient alors les carreaux (les monnoies anciennes étoient quarrées) & les ajustoient, &c.

TAILLEROLLE, s. f. (*Soirie.*) instrument pour couper le poil des velours, coupés & frisés.

La *taillerolle* n'est autre chose qu'un fer plat de 3 pouces de long, & un pouce & demi de large, il a une petite échancrure à un bout, laquelle forme une lancette qui entre dans la cannelure du fer & qui sert à couper le poil du velours.

TAILLETTE, s. f. (*Ardoisiere.*) petite espece d'ardoise qui se coupe dans les carrieres d'Anjou.

TAILLEVAS, s. m. (*Lang. gaul.*) c'étoit une espece de bouclier différent de la targe, en ce qu'il étoit courbé des deux côtés, comme un toit; depuis il a été appellé *pavois*, selon Fauchet. (*D. J.*)

TAILLEVENT, s. m. (*Ornitholog.*) oiseau maritime, qu'on trouve en revenant de l'Amérique en Europe; je dis *en revenant*, parce qu'on prend route beaucoup plus au nord en revenant, qu'en allant. Cet oiseau est gros comme un pigeon; il a le vol de l'hirondelle & rase la mer de fort près, sans doute que c'est pour y chercher pâture, soit de quelques petits poissons ou de quelques insectes qui volent sur l'eau. Les *taillevents* sont toujours dans un mouvement rapide, & sans interruption; ils ne perchent ni jour, ni nuit sur les vaisseaux; comme on en voit à des centaines de lieues de terre, il y a grande apparence, qu'ils font leur séjour sur la mer même, & qu'ils se reposent sur la lame quand ils sont las: ce qui fortifie cette opinion, c'est qu'ils ont les jambes courtes, & les piés comme ceux d'une oie. (*D. J.*)

TAILLEUR, s. m. (*Gram.*) celui qui taille. *Voy.* TAILLE & TAILLER.

TAILLEUR-GRAVEUR SUR MÉTAL, (*Corps de jurande.*) on le dit des maîtres d'une des communautés des Arts & Métiers de la ville de Paris, à qui il appartient exclusivement à tous autres de graver sur l'or, l'argent, le cuivre, le léton, le fer, l'acier & l'étain, des sceaux, cachets, poinçons, armoiries, chiffres, *&c.* soit en creux, soit en relief. (*D. J.*)

TAILLEUR D'HABITS, est celui qui taille, coud, fait & vend des habits.

Les maîtres-marchands *tailleurs*, & les marchands pourpointiers formoient autrefois deux communautés séparées, qui furent réunies, en 1655, sous le nom de maîtres-marchands *tailleurs*-pourpointiers; & il fut dressé de nouveaux statuts, qui ayant été approuvés par les lieutenant civil & procureur du roi au Châtelet, le 22 Mai 1660, furent confirmés par lettres-patentes, & enregistrés au parlement les mêmes mois & an.

Ces statuts ordonnent qu'il sera élu tous les ans deux jurés, maîtres & gardes de ladite communauté pour la régir, avec deux anciens qui restent en charge.

Ils défendent à tous marchands fripiers, drapiers, *&c.* qui ne seront point reçus *tailleurs*, de faire ni vendre aucuns habits d'étoffe neuve, ni de façon neuve.

Ils fixent le tems d'apprentissage à trois ans, défendent de recevoir un apprenti à la maîtrise, s'il n'a travaillé outre cela trois autres années chez les maîtres, & ordonnent que l'aspirant fera chef-d'œuvre.

Ces statuts contiennent en tout trente articles, dont la plûpart concernent la discipline & la police de cette communauté.

TAILLEUR DE LIMES, (*Taillandiers.*) ce sont les mêmes que parmi les maîtres taillandiers de la communauté de Paris; on les nomme *taillandiers-vrilliers*. Ils ont le nom de *tailleurs de limes*, parce qu'entr'autres ouvrages ils taillent & coupent les limes d'acier de diverses hachures avant que de les tremper. On les appelle *vrilliers*, parce que les vrilles, petits outils de menuisiers, sont du nombre de ceux qu'ils fabriquent. (*D. J.*)

TAILLEUR DE PIERRE, (*Coupe des pierres.*) c'est l'ouvrier qui travaille à tailler la pierre, il se sert pour cette fin de plusieurs outils, qui sont 1°. un testu ou masse de fer marquée *A* dans la *Pl. III. fig.* 28. ses deux extrémités ont chacune un redent pour que l'outil ait plus de prise sur la pierre, sur les bords de laquelle on frappe pour en faire sauter des éclats: le plan du même outil est en *a*.

B, Laye ou marteau brételé, qui a du côté étroit un tranchant uni, & de l'autre un tranchant denté, qui fait des sillons; son plan est en *b*.

C, Ciseau à ciseler, il y en a de plusieurs grandeurs.

D, Maillet pour pousser le ciseau.

E, Marteau à deux pointes pour la pierre dure; lorsqu'il est un peu plus long, on l'appelle *pioche*; son plan est en *e*.

F, Rifflard brételé pour la pierre tendre.

G, Crochet.

H, Ripe.

I, Compas à fausse équerre. *Voyez* COMPAS D'APPAREILLEUR.

TAILLEUR GÉNÉRAL DES MONNOIES, (*Monn.*) c'est celui à qui il appartient seul de graver & tailler les poinçons & matrices sur lesquelles les *tailleurs* particuliers frappent & gravent les quarrés qui doivent servir à la fabrique des especes dans les hôtels des monnoies, où, suivant leur office, ils sont attachés. *Boizard.* (*D. J.*)

TAILLEUR DE SEL, (*Saline.*) on nomme ainsi à Bordeaux, & dans toute la direction, des commis préposés à la mesure & visite des sels qui y arrivent. *Savary.* (*D. J.*)

TAILLEUR, (*Jeux de hazard.*) c'est au pharaon, lansquenet, *&c.* celui qui tient les cartes & les paris que les pontes proposent sur chacune, & qui les retourne deux-à-deux, ce qui s'appelle une *taille*.

TAILLIS, s. m. (*Eaux & Forêts.*) bois que l'on met en coupe réglée, ordinairement de neuf en neuf ans; on le dit par opposition à bois de futaye. *Richelet.* (*D. J.*)

TAILLOIR, s. m. (*Archit.*) c'est la partie supérieure d'un chapiteau; elle est ainsi nommée, parce qu'elle ressemble aux assiettes de bois qui anciennement avoient cette forme. On l'appelle aussi *abaque*, particulierement quand elle est échancrée sur ses faces.

TAILLON, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) étoit une nouvelle taille ou augmentation de taille qui fut établie par Henri II en 1549, pour l'entretenement, vivres & munitions de la gendarmerie. Ce *taillon* montoit au tiers de la taille principale; mais il a depuis été aboli & confondu avec le pié de taille. *Voy.* TAILLE. (*A*)

TAILLURE, s. f. *terme de Brodeur*; ce mot se dit quand on se sert de diverses pieces couchées de satin, de velours, de drap d'or & d'argent, qui s'appliquent comme des pieces de rapport sur l'ouvrage, & qui s'élevent quelquefois en relief. On l'appelle plus communément *broderie de rapport*.

TAIN, s. m. (*Miroiterie.*) feuille ou lame d'étain fort mince, qu'on applique derriere la glace d'un miroir, pour y fixer la représentation des objets. (*D. J.*)

TAINE, (*Géog. mod.*) bourg à marché de l'Ecosse septentrionale, dans la presqu'île de Cromarty, proche le golfe de Dornock, à quarante-cinq lieues au nord-ouest d'Edimbourg. *Long.* 14. 5. *latit.* 57. 48. (*D. J.*)

TAINFU, (*Géog. mod.*) état d'Asie vers la Chine; il forme une espece de petit royaume à dix journées de Gonse. Samson croit que c'est le pays que Ptolomée nomme *Aspachara*. (*D. J.*)

TAINS, (*Marine.*) *voyez* TINS.

TAIPARA, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) nom d'une espece de perroquet du Brésil. Il est de la grosseur d'une alouette; son plumage est d'un jaune citron; sa queue est courte, & ne s'étend pas au-delà du bout des ailes; ses jambes sont grises; son bec est rouge, avec une petite tache en demi-cercle de la même couleur près de la tête; il fait son nid sur les arbres des lieux déserts, où se trouvent les fourmis. (*D. J.*)

TAIRE, v. act. & neut. (*Gram.*) c'est garder le silence, renfermer au-dedans de soi, ne communiquer à personne. On dit *taire* un secret, se *taire* sur une affaire; faire *taire* un impertinent. Il est des occasions où il est bien difficile de se *taire*, quoiqu'il soit très-dangereux de parler. Si on ne parloit que quand on est assez instruit pour dire la vérité, on se *tairoit* souvent: on se *tairoit* bien souvent encore, si on se respectoit assez pour ne dire que des choses qui valussent la peine d'être écoutées d'un homme de sens. C'est mentir quelquefois que de se *taire*. On a fait *taire* le canon de l'ennemi. Les vents se sont *tus*. Les lois se *taisent* au milieu des armes, cela n'est que trop vrai. La terre se *tut* en sa présence.

TAISSON, (*Zoolog.*) en latin *taxus*, *melis*, en anglois *the badger*, animal à quatre piés qui tient du chien, du cochon & du renard; nous le connoissons communément en françois sous le nom de blaireau, *voyez-en l'article*. (*D. J.*)

TAJUNA, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Espagne, dans la nouvelle Castille, elle prend sa source à quelques

ques lieues au midi de Siquença, & se perd dans le Xarama, un peu avant que ce fleuve se jette dans le Tage.

TAIYVEN, (*Géog. mod.*) ville de la Chine, premiere métropole de la province de Xanci, sur le bord du fleuve Fuen. Elle est grande, peuplée & décorée de superbes édifices. Son territoire est d'une vaste étendue, & renferme plusieurs villes & plusieurs temples dédiés à des héros. Elle est, selon le P. Martini, de 4 degrés 35 minutes plus occidentale que Péking, sous 38°. 33'. *de latitude*. (*D. J.*)

TAKIAS, *terme de relation;* nom que les turcs donnent aux monasteres des dervis, & dans lesquels ces moines logent avec leurs femmes. Il leur est néanmoins défendu d'y danser, & d'y jouer de la flûte. Les *takias* sont plus ou moins grands. Il y en a en Turquie de très-beaux, & d'autres très-médiocres. (*D. J.*)

TALABO *ou* TALANO, (*Géog. mod.*) golfe de l'île de Corse, sur la côte occidentale de cette île, entre Capo-Negro & Calo di Agnelo. Il n'est séparé du golfe d'Ajazzo que par une presqu'île. C'est le *Titanus Portus* de Ptolomée. Deux rivieres assez considérables ont leur embouchure dans ce golfe; savoir, Fiuminale d'Ornano & Fiume Bozzo. (*D. J.*)

TALABONG, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) nom donné par les habitans des îles Philippines à une espece de héron commun dans le pays, plus petit que notre héron, & entierement blanc sur tout le corps. (*D. J.*)

TALABRIGA, (*Géog. anc.*) ville de la Lusitanie, selon Ptolomée, *l. II. c. v.* & Appien le premier, la place dans les terres, entre Concordia & Rusticana. Aretius juge que c'est aujourd'hui Talavera della Reyna. L'itinéraire d'Antonin marque *Talabrica* sur la route de Lisbonne à Bracara Augusta, entre Æminium & Lagobriga, à 40 milles de la premiere de ces places, & à 18 milles de la seconde.

TALÆDITES, s. m. (*Antiq. grég.*) ταλαιδῖται, exercices gymniques des Grecs en l'honneur de Jupiter Ταλαιος, Téleien. Potter, *archæol. græc. l. II. c. xx. tit. 1. p.* 432.

TALAIRES, s. m. pl. (*Littérat.*) *talaria*, nom qu'on donne aux aîles que Mercure porte aux talons, & qu'on appelle aussi *talonnieres*. Comme il est le messager des dieux, les poëtes ont feint qu'ils lui avoient donné des *talaires*, afin de faire leurs messages plus vîte. Au revers d'une médaille d'Antinoüs, on voit un Pégase avec Mercure, ayant ses *talaires* & son caducée. (*D. J.*)

TALANDA, *ou* TALENDA, *ou* THALANDA, (*Géog. anc.*) ville de Grece, dans la Bæotie. Elle est située sur la croupe d'une montagne; il paroît par les ruines qui sont au-dehors, dans l'étendue d'une demi-lieue, qu'elle étoit autrefois fort grande. On le connoît aussi par quelques vieilles églises, & par quelques tours qui sont encore debout au-dessus sur la montagne.

Wheler qui parle de cette ville dans son voyage d'Athènes, dit qu'elle est trop grande pour être le village d'*Halæ*, que Pausanias place au bord de la riviere Platania, sur la côte de la mer, qu'elle paroît la métropole du pays, & que s'il entend bien Strabon, ce ne peut être qu'*Opus*, ville des anciens, qui donnoit le nom à la campagne & à la mer, & d'où le habitans du pays étoient appellés *Locri-Opuncii*. La distance où Strabon la met de la mer, qui est d'une lieue ou de 15 stades y est conforme. D'ailleurs, la petite île dont il parle auparavant appellée alors *Atalanta*, & qui n'a point aujourd'hui de nom, donne lieu de croire que la ville qui subsiste présentement l'a pris & l'a conservé jusqu'à ce jour, le tems ayant seulement fait retrancher la premiere lettre.

Quant au village d'*Halæ*, il peut avoir été à l'embouchure de la riviere qui s'étend davantage à l'est, & avoir fait les limites de la Bæotie & des Loires. Enfin, toute cette plaine fertile entre *Talanda* & le mont Cnémis, étoit, selon toutes les apparences, le πεδίον εὐδαίμον, la *plaine heureuse* des anciens. (*D. J.*)

TALAPOINS *ou* TALEPOIS, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Siamois & les habitans des royaumes de Laos & de Pégu donnent à leurs prêtres: cependant, dans les deux derniers royaumes, on les désigne sous le nom de *Fé*. Ces prêtres sont des especes de moines qui vivent en communauté dans des couvens, où chacun, comme nos chartreux, a une petite habitation séparée des autres.

Le P. Marini, jésuite missionnaire, nous dépeint ces moines avec les couleurs les plus odieuses & les plus noires; sous un extérieur de gravité qui en impose au peuple, ils se livrent aux débauches les plus honteuses; leur orgueil & leur dureté sont poussées jusqu'à l'excès. Les *talapoins* ont une espece de noviciat, ils ne sont admis dans l'ordre qu'à l'âge de vingt trois ans; alors ils choisissent un homme riche ou distingué qui leur sert, pour ainsi dire, de parrein lorsqu'ils sont reçus à la profession; elle se fait avec toute la pompe imaginable. Malgré cette profession, il leur est permis de quitter leurs couvens & de se marier, ils peuvent ensuite y rentrer de nouveau si la fantaisie leur prend. Ils portent une tunique de toile jaune qui ne va qu'aux genoux, & elle est liée par une ceinture rouge; ils ont les bras & les jambes nuds, & portent dans leurs mains une espece d'éventail pour marque de leur dignité; ils se rasent la tête & même les sourcils, le premier jour de chaque nouvelle lune. Ils sont soumis à des chefs qu'ils choisissent entr'eux. Dès le grand matin ils sortent de leurs couvens en marchant d'abord deux à deux; après quoi ils se répandent de divers côtés pour demander des aumônes, qu'ils exigent avec la derniere insolence. Quelques crimes qu'ils commettent, le roi de Laos n'ose les punir; leur influence sur le peuple les met au-dessus des lois, le souverain même se fait honneur d'être leur chef. Les *talapoins* sont obligés de se confesser de leurs fautes dans leur couvent, ceremonie, qui se fait tous les quinze jours. Ils consacrent de l'eau qu'ils envoient aux malades, à qui ils la font payer très-chérement. Le culte qu'ils rendent aux idoles consiste à leur offrir des fleurs, des parfums, du riz qu'ils mettent sur les autels. Ils portent à leurs bras des chapelets composés de cent grains enfilés. Ces indignes prêtres sont servis par des esclaves qu'ils traitent avec la derniere dureté: les premiers de l'état ne font point difficulté de leur rendre les services les plus bas. Le respect qu'on a pour eux vient de ce qu'on les croit sorciers, au moyen de quelques secrets qu'ils ont pour en imposer au peuple, qui se dépouille volontairement de tout ce qu'il a pour satisfaire l'avarice, la gourmandise & la vanité d'une troupe de fainéans inutiles & nuisibles à l'état. La seule occupation des *talapoins* consiste à prêcher pendant les solemnités dans les temples de *Shaka* ou de *Sommona-Kodom* qui est leur législateur & leur dieu. *Voyez* cet *article*. Dans leurs sermons ils exhortent leurs auditeurs à dévouer leurs enfans à l'état monastique, & ils les entretiennent des vertus des prétendus saints de leur ordre. Quant à leur loi, elle se borne, 1°. à ne rien tuer de ce qui a vie; 2°. à ne jamais mentir; 3°. à ne point commettre l'adultere; 4°. à ne point voler; 5°. à ne point boire du vin. Ces commandemens ne sont point obligatoires pour les *talapoins*, qui moyennant des présens en dispensent les autres, ainsi qu'eux-mêmes. Le précepte que l'on inculque avec le plus de soin, est de faire la charité & des présens aux moines. Tels sont les *talapoins* du royaume de Laos. Il y en a d'autres qui sont beaucoup plus estimés que les premiers; ils vivent dans les bois; le peuple, & les femmes sur-tout, vont leur rendre leurs hommages; les visites de ces dernieres leur sont fort agréables: elles contribuent, dit-on, beaucoup à la population du pays.

A Siam les *talapoins* ont des supérieurs nommés *sancrats*. Il y en a, comme à Laos, de deux especes; les uns habitent les villes, & les autres les forêts.

Il y a aussi des religieuses *talapoines*, qui sont vêtues de blanc, & qui, suivant la regle, devroient observer la continence, ainsi que les *talapoins* mâles. Les Siamois croient que la vertu véritable ne réside que dans les *talapoins*: ces derniers ne peuvent jamais pécher, mais ils sont faits pour absoudre les péchés des autres. Ces prêtres ont de très-grands privileges à Siam; cependant les rois ne leur sont point si dévoués qu'à Laos; on ne peut pourtant pas les mettre à mort, à-moins qu'ils n'aient quitté l'habit de l'ordre. Ils sont chargés à Siam de l'éducation de la jeunesse, & d'expliquer au peuple la doctrine contenue dans leurs livres écrits en langue *balli* ou *palli*, qui est la langue des prêtres. *Voy.* Laloubere, *description de Siam*.

TALARIUS, LUDUS, (*Littérat.*) Je suis obligé de ne point mettre de mots françois, ne sachant com-

comment on doit appeller dans notre langue le *talarius ludus* des Romains. Il est vrai seulement que c'étoit une sorte de dez d'or ou d'ivoire, qu'on remuoit comme les nôtres, dans une espece de cornet (*pyrrus*) avant que de les jetter; mais il y avoit cette différence qu'au lieu que nos dez ont six faces, parce qu'ils sont cubiques, les *tali* des Romains n'en avoient que quatre, parce qu'il y en avoit deux opposées des six qu'ils auroient dû avoir, qui étoient arrondies en cone.

On s'en servoit, pour deviner aussi bien que pour jouer, & l'on en tiroit bon ou mauvais augure, selon ce qu'on amenoit. Comme on en jettoit d'ordinaire quatre à la fois, la plus heureuse chance étoit quand on amenoit les quatre points différens. Parce qu'on appelloit ces deux faces du nom de quelques animaux, comme le chien, le vautour, le basilic, ou de quelques dieux, comme Vénus, Hercule.

Il y a des auteurs qui ont cru qu'elles étoient marquées des figures de ces animaux, & non pas de nombres ni de points, comme nos dez. Mais si cela est, il faut que ces images fussent affectées à signifier chacune un certain nombre particulier; car il est constant que de deux faces opposées l'une valoit un, & l'autre six; & de deux autres opposées, l'une valoit trois, & l'autre quatre.

Ce jeu étoit bien ancien, puisque les amans de Pénelope y jouoient déja dans le temple de Minerve, car c'étoit la coutume de jouer dans les temples. C'étoit un jeu de vieillard chez les Romains, comme Auguste *même* le dit, & chez les Grecs un jeu d'enfant; comme il paroit 1°. par la description d'un excellent tableau de Polyclete cité dans Pline; 2°. par Apollodore qui y fait jouer Cupidon avec Ganymede; 3°. par Diogene de Laërce, qui dit que les Ephésiens se moquoient d'Héraclite, parce qu'il y jouoit avec les enfans. (*D. J.*)

TALASIUS, s. m. (*Mythol.*) tout le monde fait l'histoire de ce romain célebre par sa valeur, par ses vertus, & par la jeune sabine d'une beauté admirable, que ses amis enleverent pour lui. Il la rendit heureuse, & fut pere d'une belle & nombreuse famille, ensorte qu'après sa mort on souhaitoit aux gens mariés le bonheur de *Talasius*; bien-tôt on en fit un dieu du mariage, que les Romains chanterent comme les Grecs hyménée. (*D. J.*)

TALASSA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) plante des Indes orientales, qui ne produit ni plante, ni fleurs, ni fruits. Ses feuilles servent à assaisonner les alimens; mangées vertes, elles excitent à la volupté.

TALAVERA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille, sur le bord septentrional du Tage, à 20 lieues au sud-ouest de Madrid. Cette ville fut prise sur les maures l'an 949 par Ramire II. Il s'y est tenu un synode l'an 1498; les archevêques de Tolede en jouissent, & y ont un vicaire général; cependant cette ville est gouvernée par un juge de police, & douze recteurs perpétuels. Elle est grande, fortifiée, contient 7 paroisses & plusieurs couvens. *Long.* 13. 27. *lat.* 39. 45.

Mariana (Jean) célebre jésuite, & l'un des plus habiles hommes de son siecle, naquit à *Talavera* en 1537, & mourut à Tolede en 1624, à 87 ans. Son traité du changement des monnoies, lui fit des affaires à la cour d'Espagne, car il y découvrit si bien la déprédation des finances, en montrant les voleries qui se commettoient dans la fabrique des especes, que le duc de Lerne qui se reconnut là visiblement, ne put retenir sa colere. Il ne lui fut pas mal-aisé de chagriner l'auteur, parce que Philippe III. étoit censuré dans cet ouvrage comme un prince oisif qui se reposoit du soin de son royaume sur la conduite de ses ministres. Mariana sortit de prison au bout d'un an; mais il ne s'étoit pas trompé en annonçant que les abus qu'il représentoit, plongeroient l'Espagne dans de grands desordres.

On auroit eu bien plus de raison de l'inquietter au sujet d'un autre livre, que l'Espagne & l'Italie laisserent passer sans blâme, & qui fut brûlé à Paris par arrêt du parlement, à cause de la pernicieuse doctrine qu'il contenoit. Ce livre a pour titre, *de rege & regis institutione*, & parut à Tolede l'an 1598 avec privilege du roi, & avec les approbations ordinaires. C'est un ouvrage capable d'exposer les trônes à de fréquentes révolutions, & la vie des princes au couteau des assassins, parce que l'auteur affecte de relever le courage intrépide de Jacques Clément, sans ajouter un mot qui tende à le rendre odieux au lecteur. Ce livre valut aux jésuites de France mille sanglans reproches, & des insultes très-mortifiantes.

Un autre traité de Mariana a fait bien du bruit, c'est celui où il remarque les défauts du gouvernement de sa compagnie; mais ses confreres ne demeurent pas d'accord qu'il soit l'auteur de cet ouvrage, intitulé *del governo della compagnia di Gesù*. Il se trouve tout entier en espagnol & en françois, dans le second tome du mercure jésuitique, imprimé à Genève en 1630. Il a aussi paru à Bordeaux en espagnol, en françois, en italien & en latin; l'édition est de 1625, *in-8°*.

Les scolies du P. Mariana sur l'Ecriture, ont mérité l'approbation de M. Simon, & l'on ne peut disconvenir qu'il n'y regne beaucoup de jugement & de savoir. Il choisit d'ordinaire le meilleur sens, & il n'est point ennuyeux dans les différentes interprétations qu'il rapporte.

Son histoire d'Espagne en XXX livres, est son ouvrage le plus important, & le plus généralement estimé dans la république des lettres. Il nous seroit facile d'en indiquer les différentes éditions, les traductions, les continuations, les critiques & les apologies. Mais pour en abréger le détail nous nous contenterons de remarquer

1° Que l'édition latine la plus ample, est celle de la Haye, en 1733, *in-fol.* 4. *vol.* cependant on auroit pu rendre cette édition encore plus belle & plus complette, en y ajoutant le *summarium* de Mariana, qui l'auroit conduite jusqu'en 1621. les tables chronologiques des souverains des divers états de l'Espagne, l'explication des mots difficiles qui se trouvoient dans les anciennes éditions, & sur-tout les additions & corrections de l'édition espagnole de 1608, soit dans le texte entre des crochets, soit à la marge par des renvois.

2°. Que les traductions espagnoles sont de l'auteur même, qui nous apprend qu'entre les raisons qui le déterminerent à ce nouveau travail, la principale fut l'ignorance où les Espagnols étoient alors de la langue latine. Mariana mit au jour son ouvrage dans cette langue, à Tolede, en 1601. *in-fol.* 2. *vol.* & l'enrichit de quantité de corrections & augmentations, qui rendent la traduction préférable à l'original latin. Cette traduction fut reimprimée à Madrid en 1608, 1617, 1623, 1635, 1650, 1670, 1678. Cette derniere est la meilleure de toutes, ou quelqu'autre postérieure, bien entendu qu'elle ait été faite exactement sur celle de 1608, à laquelle l'auteur donnoit la préférence, en quoi il a été suivi par les savans de son pays; mais cette édition de 1608, ne va que jusqu'en 1516; au-lieu que celle de 1678, continuée par dom Felix de Luzio Espinoza, va jusqu'en 1678.

3°. Qu'il y en a deux traductions françoises, l'une par Jean Rou, non encore imprimée; & l'autre par le pere Joseph-Nicolas Charenton, jésuite. Cette derniere, tout-à-fait semblable au manuscrit de la premiere, a été très-bien reçue du public, & a paru à Paris en 1725, *in-4°*. en cinq gros vol.

4°. Que la traduction angloise faite sur l'espagnole, par le capitaine Stevens, & publiée à Londres, en 1699, *in fol.* 2 *vol.* est beaucoup plus complette que la traduction françoise, parce qu'elle renferme les deux continuations de Ferdinand Camargo, & de F. Basil de Soto, jusqu'en 1669.

5°. Enfin, nous remarquerons que pour faire à l'avenir une bonne édition de l'histoire de Mariana, dans toutes les langues dont nous venons de parler, il conviendroit de suivre le plan de la traduction angloise, y joindre Miniana, & Luzio Espinoza, avec les critiques de Pedro Mantuano, & de Cohon-Truël, ou Ribeyro de Macedo, *&c.* suivie de l'apologie de Tamaio de Vargas; & mettre à la tête du tout, la vie de Mariana, composée par ce dernier auteur. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TALARIUM, (*Géog. anc.*) campagne dans l'endroit où le Danube se courbe, pour couler du côté de la mer *Cronium*, selon Ortellius qui cite Apollonius. Par la mer *Cronium*, Apollonius entend la mer Adriatique; ainsi la campagne en question, devroit être au voisinage de Strigonie, ou de Bude. (*D. J.*)

TALBE, s. m. *terme de relation*, nom qu'on donne à un docteur mahométan, dans les royaumes de Fez & de Maroc. (*D. J.*)

TALC, (*Hist. nat.*) *talcum*; c'est le nom qu'on donne à une pierre, composée de feuilles très-minces,

ces, qui ſont luiſantes, douces au toucher, tendres, flexibles & faciles à pulvériſer; l'action du feu le plus violent, n'eſt point capable de produire aucune altération ſur cette pierre; les acides les plus concentrés n'agiſſent point ſur elle. Le *talc* varie pour les couleurs, pour la tranſparence, pour l'arrangement, & pour la grandeur des feuilles qui le compoſent.

M. Wallerius compte quatre eſpeces de *talcs*; 1°. Le *talc* blanc dont les feuillets ſont demi-tranſparens; on lui a donné les noms d'*argyro damas*, de *talcum lunæ*, *ſtella terræ*. 2°. Le *talc* jaune, compoſé de lames opaques; on le nomme quelquefois *talcum aureum*. 3°. Le *talc* verdâtre, tel que celui que les François appellent très-improprement, *craie de Briançon*. Voyez *cet article*. 4°. Le *talc* en cubes, qui eſt octogone, & qui a la figure de l'alun. *Voyez la minéralogie de Wallerius*, *tom. I.* Ce ſavant auteur auroit pu y joindre un *talc* noir, qui, ſuivant Borrichius, ſe trouve en Norwége, & qui devient jaune lorſqu'il a été calciné. Il y a auſſi du *talc* gris.

Il paroît que c'eſt à tort que M. Wallérius a diſtingué le *mica* du *talc*, & qu'il en a fait un genre particulier; en effet le *mica* n'eſt autre choſe qu'un *talc* jaune ou blanc, en particules plus ou moins déliées, qui quelquefois ſe trouve à la vérité répandu dans des pierres d'une autre nature, mais qui ne perd pas pour cela ſes propriétés eſſentielles, qui ſont les mêmes que celles du *talc*.

Il faut en dire autant du *verre de Ruſſie*, qui eſt un *talc* en grands feuillets tranſparens, ainſi nommé parce qu'il tient lieu de vitres en pluſieurs endroits de la Ruſſie & de la Sibérie. *Voyez l'article* VERRE DE RUSSIE.

Le *talc* eſt une des pierres ſur laquelle les naturaliſtes ont raiſonné avec le plus de confuſion, & à laquelle ils ont le plus donné de noms différens. On croit que le mot *talc* vient du mot allemand *talch*, qui ſignifie du *ſuif*, parce que cette pierre paroît graſſe au toucher comme du ſuif; cependant comme il a été employé par Avicenne, on pourroit le croire dérivé de l'arabe. Cette pierre a été appellée par quelques auteurs, *ſtella terræ*, à cauſe de ſon éclat: d'autres ont cru que c'eſt le *talc* que Dioſcoride a voulu déſigner ſous le nom de *aphroſelme* & de *ſélénites*; ce que nous entendons par ſélénite eſt une ſubſtance toute différente: Avicenne l'appelle *pierre de lune*; les Allemands le nomment *glimmer*, lorſquil eſt en petites particules: on le nomme auſſi *or de chat*, ou *argent de chat*, ſelon qu'il eſt jaune ou blanc. Quelques auteurs l'ont confondu avec la *pierre ſpéculaire* qui eſt une pierre gypſeuſe que l'action du feu change en plâtre. *Voyez cet article*. Enfin on le trouve déſigné ſous le nom de *glacies mariæ*, c'eſt un *talc* tranſparent comme du verre.

Ces différentes dénominations, & ces erreurs, viennent de ce que les anciens naturaliſtes n'avoient point recours aux expériences chimiques, pour s'aſſurer de la nature des pierres, & ils ne s'arrêtoient qu'à l'extérieur, & à des reſſemblances ſouvent trompeuſes. Le célebre M. Pott a ſuppléé à ce défaut, par un examen ſuivi qu'il a fait du *talc*; le réſultat de ſes expériences eſt qu'il n'y a aucun acide qui agiſſe ſur le *talc*, cependant l'eau régale concentrée, verſée ſur le *talc* noir calciné, ou ſur le *talc* jaune, devient d'une belle couleur jaune, ce qui vient de ce qu'elle ſe charge d'une portion ferrugineuſe, qui étoit jointe à ces *talcs*, & qui les coloroit; c'eſt-là ce qui a donné lieu aux alchimiſtes de travailler ſur le *talc*, pour y chercher cet or qu'ils croient voir par-tout. Après que cette extraction eſt faite, on retrouve le *talc* entierement privé de couleur.

Le *talc* ayant été expoſé pendant quarante jours au feu d'un fourneau de verrerie, n'y a éprouvé aucune altération; le grand feu ne diminue ni ſon éclat, ni ſon poids, ni ſon onctuoſité; il ne fait que le rendre un peu plus friable, & plus aiſé à partager en feuillets; mais on prétend que le miroir ardent fait entrer le *talc* en fuſion, & le change en une matiere vitrifiée; il reſte encore à ſavoir ſi c'eſt véritablement du *talc* qui a été employé dans cette expérience, rapportée par Hofmann & Neumann. Ainſi Morhoff & Boyle ſe ſont trompés doublement, lorſqu'ils ont dit que le *talc* ſe changeoit en une heure de tems, & à un feu doux en chaux; ils auront pris de la pierre ſpéculaire, ou du gypſe feuilleté, pour du *talc*, & du plâtre pour de la chaux. M. Pott a combiné le *talc* avec un grand nombre de ſels & d'autres ſubſtances, ce qui lui a donné différens produits. *Voyez* la traduction françoiſe de la *lithogeognoſie*, *tom. I.* Le même auteur a obſervé que le *talc* uni avec des terres argilleuſes, forme une maſſe d'une très grand dureté, & l'on peut ſe ſervir de ce mélange pour faire des vaiſſeaux très-propres à ſoutenir l'action du feu, & des creuſets capables de contenir le verre de plomb, qui eſt ſi ſujet à traverſer les creuſets ordinaires. Les Chinois ſe ſervent d'un *talc* très-fin, jaune ou blanc, pour faire ces papiers peints en figures ou en fleurs, dont le fond paroît être d'or ou d'argent.

On mêle auſſi du *talc* fin dans les poudres brillantes dont on ſe ſert pour repandre ſur l'écriture.

Le *talc* ſe trouve en beaucoup d'endroits de l'Europe; mais on n'en connoit point de plus beau que celui de Ruſſie & de Sibérie, que l'on nomme *verre de Ruſſie*. Voyez *cet article*.

Comme l'action du feu ne peut rien ſur cette pierre, il eſt très-difficile de connoître la nature de la terre qui lui ſert de baſe; toutes les conjectures qui ont été faites là-deſſus, ſont donc très-douteuſes & haſardées. Les grenats & les mines d'étain ſont ordinairement accompagnés de pierres talqueuſes, qui leur ſervent de matrices ou de minieres. (—)

TALC, *huile de*, (*Chimie coſmétique*.) c'eſt une liqueur fort vantée par quelques anciens chimiſtes, qui lui attribuoient des qualités merveilleuſes & incroyables, pour blanchir le teint, & pour conſerver aux femmes la fraîcheur de la jeuneſſe, juſque dans l'âge le plus avancé. Malheureuſement ce ſecret, s'il a jamais exiſté, eſt perdu pour nous; on prétend que ſon nom lui vient de ce que la pierre que nous appellons *talc*, étoit le principal ingrédient de ſa compoſition.

M. de Juſti, chimiſte allemand, a cherché à faire revivre un ſecret ſi intéreſſant pour le beau ſexe: pour cet effet il prit une partie du *talc* de Veniſe, & deux parties de borax calcinés après avoir parfaitement pulvériſé & mêlé ces deux matieres, il les mit dans un creuſet, qu'il plaça dans un fourneau à vent, après l'avoir fermé d'un couvercle; il donna pendant une heure un feu très-violent; au bout de ce tems il trouva que le mélange s'étoit changé en un verre d'un jaune verdâtre; il réduiſit ce verre en poudre, puis il le mêla avec deux parties de ſel de tartre, & fit refondre le tout de nouveau dans un creuſet; par cette ſeconde fuſion il obtint une maſſe, qu'il mit à la cave ſur un plateau de verre incliné, au deſſous duquel étoit une ſoucoupe; en peu de tems la maſſe ſe convertit en une liqueur dans laquelle le *talc* ſe trouvoit totalement diſſout.

On voit que par ce procedé, l'on obtient une liqueur de la nature de celle qui eſt connue ſous le nom d'*huile de tartre par défaillance*, qui n'eſt autre choſe que de l'alkali fixe, que l'humidité a mis en liqueur. Il eſt très-douteux que le *talc* entre pour quelque choſe dans ſes propriétés, ou les augmente; mais il eſt certain que l'alkali fixe a la propriété de blanchir la peau, de la nétoyer parfaitement, & d'emporter les taches qu'elles peut avoir contractées; d'ailleurs il paroît que cette liqueur peut être appliquée ſur la peau ſans aucun danger. *Voyez les œuvres chimiques* de M. de Juſti. (—)

TALC *de verre de Veniſe*, (*Verrerie*.) nom qu'on donne au verre de Veniſe dont on a ſoufflé un globe très-mince, & qu'on a enſuite réduit en poudre. Les Emailleurs vendent cette poudre brillante toute préparée. (*D. J.*)

TALCAN, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans la partie occidentale du Turqueſtan; c'étoit proprement une forte citadelle, que Genghiſcan ne put prendre en 1221 qu'après ſept mois de ſiege. M. de Liſle place le canton, auquel elle a donné ſon nom, vers les 36 deg. de *latitude* entre les 85. & 90. *deg. de longitude*. (*D. J.*)

TALCATAN, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, dans le Khoraſan, ſur la riviere de Margab. Quelques-uns la prennent pour l'ancienne Niſſa ou Niſæa, *ville de* la Margiane. (*D. J.*)

TALCINUM, (*Géogr. anc.*) ville de l'île de Corſe; elle étoit dans les terres, ſelon Ptolomée, *l. III. c. iij.* qui la marque entre *Sermicium* & *Venicium*. Ce n'eſt plus aujourd'hui qu'un village, appellé *Talcini*, à deux lieues de la ville de Corſe, vers le levant. (D. *J.*)

TALED, ſ. m. (*Hiſt. judaïq.*) nom que les Juifs donnent a une eſpece de voile quarré, fait de laine blanche ou de ſatin, & qui a des houpes aux quatre coins. Il ne prient jamais dans leurs ſynagogues qu'ils

ne

ne mettent ce voile sur leur tête ou autour de leur col, afin d'éviter les distractions, de ne porter la vue ni à droite ni à gauche, & d'être plus recueillis dans l'oraison, si l'on en croit Léon de Modene. Mais dans le fond, ce *taled* n'est qu'une affaire de cérémonial; les Juifs le jettent sur leur chapeau qu'ils gardent sur la tête pendant la priere, à laquelle ils sont si peu attentifs qu'ils y parlent de leur négoce & autres affaires, & qu'ordinairement ils la font avec une extrème confusion.

TALEMELIER, TALMETIER, TALLEMANDIER, s. m. termes synonymes, qui signifioient anciennement *boulanger*, en latin *talemetarius seu talemarius*.

Il y a lieu de croire que ce mot *talemetarius* venoit de *talea metari*, compter sur une *taille*, parce qu'en effet de tout tems les Boulangers sont dans l'usage de marquer sur des tailles de bois la quantité de pain qu'ils fournissent.

Les statuts donnés par S. Louis aux Boulangers de Paris, & leurs lettres de maîtrise, leur donnent la qualité de *Boulangers talemeliers*. L'ordonnance du roi Jean, du pénultieme Février 1350, *tit. II. art.* 8. dit que nuls boulangers ou *talemeliers* ne pourront mettre deux sortes de blés dans le pain; & *art.* 9. que les prud'hommes qui visiteront le pain, ne seront mi *talemeliers*. Le *tit.* 4. des *talemeliers* & pâtissiers porte, *art.* 1. que toute maniere de *talemeliers*, fourniers & pâtissiers, qui ont accoutumé à cuire pain à bourgois, le prépareront ès maisons desdits bourgeois, & l'apporteront cuire chez eux. Dans une autre ordonnance du même roi du 16 Janvier 1360, il est parlé des *taillemeliers*, sur quoi M. Secousse a noté en marge qu'il y a *taillemandiers* dans la premiere des deux copies de cette ordonnance envoyées de Montpellier, & que ce sont les Pâtissiers, ce qui peut en effet convenir aux Pâtissiers dans les endroits où ils étoient confondus avec les Boulangers. Il est encore parlé des *talmeliers*, qui sont les Boulangers, dans une ordonnance de Charles V. du 9 Décembre 1372; les pâtisseriers, appellées *talemouses*, ont pris leur nom des *talemeliers*. (*A*)

TALENT, s. m. (*Gram.*) c'est en général de l'aptitude singuliere à faire quelque chose, soit que cette aptitude soit naturelle, soit qu'on l'ait acquise. On dit le *talent* de la Peinture, de la Sculpture, de la Poésie, de l'Eloquence; la nature a partagé les *talens*. Il est rare qu'on ait deux grands *talens*; il est plus rare encore qu'on ne fasse pas plus de cas dans la société des *talens* agréables que des *talens* utiles, & des uns & des autres que de la vertu. On dit encore, il a du *talent* dans son métier. Il a le *talent* de plaire.

TALENT, (*Monnoie anc.*) fameux poids & monnoie des anciens, qui étoit de différente valeur nonseulement dans les divers pays, mais dans le pays même, selon que les especes qui composoient le *talent* étoient plus ou moins fortes.

Le *talent* d'argent en poids chez les Hébreux pesoit trois mille sicles, ou 125 livres de 12 onces chacune, ou 12 mille drachmes. Quant à sa valeur, cinquante mines faisoient le *talent* hébraïque d'argent; ce qui revient à 450 livres sterlings. Le *talent* d'or des Hébreux sur le pié de seize d'argent, reviendroit à 7200 livres sterlings.

Le *talent* d'Athènes comprenoit soixante mines, qui reviendroient, selon le docteur Bernard, à 206 livres sterlings 5 schellings. Le *talent* d'or, à raison de 16 d'argent, 3300 livres sterlings.

Le *talent* d'argent de Babylone contenoit 7000 dragmes d'Athènes, faisant 240 livres sterlings 12 schellings 6 sols. Le *talent* d'or, à raison de 16 d'argent, 3850 livres sterlings.

Cinquante mines faisoient le *talent* d'argent d'Alexandrie, qui revient à 450 livres sterlings. Le *talent* d'or, à raison de 16 d'argent, 7200 livres sterlings.

Le *talent* de Cyrène étoit égal à celui d'Alexandrie. Le *talent* de Corinthe étoit le même que celui d'Egine, savoir de cent mines attiques. Le *talent* de Rhodes étoit de 4502 deniers romains. Le *talent* thracien étoit du poids de 120 livres, l'égyptien de 80 livres.

Les Romains avoient de grands & de petits *talens*. Soixante douze livres romains faisoient leur grand *talent*, que le docteur Bernard évalue à 216 livres sterlings. Plaute désigne toujours le grand *talent* romain par *magnum talentum*; considéré comme poids, il pesoit 125 livres.

Hérodote, en parlant du *talent* de Babylone, dit qu'il valoit 70 mines d'Eubée. Elien, en parlant du même *talent*, dit qu'il valoit 72 mines d'Athènes. De-là il s'ensuit que 70 mines d'Eubée en valoient 72 d'Athènes; & comme le *talent* étoit toujours de 60 mines, on voit par-là la différence du *talent* d'Eubée & de celui d'Athènes.

Mais il faut qu'il y eût encore deux autres sortes de *talens* d'Eubée, ou que les auteurs se contredisent. Festus dit: *Euboicum talentum nummo græco septem millium, nostro quatuor millium denariorum*: le *talent* d'Eubée est de 7 mille drachmes greques, & de 4 mille deniers romains. Tout le monde convient qu'il y a ici quelque faute de copiste, & qu'au lieu de 4 mille deniers romains, il doit y avoir 7 mille; la preuve en est que, selon le même Festus, la drachme des Grecs & le denier des Romains étoient de même valeur. En effet il dit que le *talent* d'Athènes, qui étoit de six mille drachmes, contenoit aussi six mille deniers romains. Selon lui donc, le denier romain & la drachme d'Athènes étoient de même valeur, & il y en avoit sept mille au *talent* d'Eubée. Cependant le *talent d'Eubée* de la somme que devoit payer Antiochus aux Romains étoit bien plus fort; Polybe dit, *legat. XXV. p.* 817. & Tite-Live aussi, *l. XXXVII. & XXXVIII.* qu'il contenoit 80 livres romaines. Or la livre romaine contenoit 96 deniers romains, & par conséquent 10 de ces livres faisoient 7680 deniers romains, c'est-à-dire 240 livres sterlings.

Mais il faut remarquer qu'il y a une différence dans le traité entre Tite-Live, & Polybe; car quoique Tite-Live, dans le projet du traité, dise, aussi-bien que Polybe, que les 15 mille *talens* étoient des *talens* d'Eubée; dans le traité même, il les appelle *talens* d'Athènes; Tite-Live en traduisant ici Polybe, a fait une faute; car Polybe dit seulement que l'argent du payement qu'on donneroit aux Romains seroit ἀργυρίου Ἀττικοῦ ἀρίστου, *du meilleur argent d'Athènes*, & Tite-Live ne faisant pas assez d'attention à ces expressions qui marquent la qualité de l'argent, & non pas l'espece de monnoie, a traduit des *talens* d'Athènes. Or comme le *talent* d'Eubée étoit le plus pesant, la monnoie d'Athènes étoit aussi la plus fine de toutes; &, selon le traité, le payement se devoit faire de la maniere la plus favorable aux Romains. Ils obligerent Antiochus, pour acheter la paix, de leur payer cette somme, déja prodigieuse en elle-même, de la maniere la plus onéreuse pour lui, en *talens* les plus forts, & pour la qualité du meilleur ou du plus fin argent.

On ne trouve jamais nos auteurs françois d'accord sur l'évaluation des *talens* des anciens, parce qu'ils ne l'ont jamais faite d'après le poids & le titre, mais toujours d'après le cours variable de nos monnoies; ainsi Budée évalue le *talent* d'Athènes à 1300 livres; Tourreil à 2800, & nos derniers écrivains à 4550 livres. (*D. J.*)

TALENT HÉBRAÏQUE, (*Monnoie des Hébreux.*) monnoie de compte des Hébreux, qui valoit trois mille sicles; &, selon le docteur Bernard, 450 livres sterlings. *Voyez* en les preuves détaillées à *l'article* MONNOIES *des Hébreux*. (*D. J.*)

TALENT, *peintre à*, (*Peint.*) c'est le nom qu'on donne à un artiste qui s'applique à quelque genre particulier de peinture, comme à faire des portraits, à peindre des fleurs, à représenter des animaux, des paysages, des noces de village, des tabagies, &c. (*D. J.*)

TALEVA, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) oiseau aquatique de l'île de Madagascar; il est de la grosseur d'une poule; ses plumes sont violettes; sa tête, son bec & ses piés sont rouges.

TALI, s. m. *terme de relation*, nom que les Indiens de Carnate donnent au bijou que l'époux, dans la cérémonie du mariage, attache au cou de l'épouse, & qu'elle porte jusqu'au décès de son mari, pour marque de son état; à la mort du mari, le plus proche parent lui coupe ce bijou, & c'est-là la marque du veuvage. (*D. J.*)

TALICTRUM, s. m. (*Hist. nat. & Mat. méd.*) nom donné dans la matiere médicale à la graine d'une espece de sisymbrium à feuilles d'absynthe; on estime cette graine astringente; on en introduit la poudre dans les narines, pour arrêter les petites hémorrhagies du nez, mais je crois cette pratique assez mauvaise. (*D. J.*)

TALIIR-KARA, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) grand

grand arbre de Malabar toujours verd; *son tronc* est blanchâtre; son écorce est unie, poudreuse & cendrée. Il porte quantité de branches, qui s'étendent au loin, & qui sont armées d'épines oblongues, dures & roides. Sa racine est cendrée & couverte d'une écorce obscure. Son odeur est forte, & son goût astringent. Ses feuilles sont vertes en-dessus, & verdâtres en-dessous, elliptiques, pointues, légerement dentelées par les bords, fortes, épaisses, luisantes, très-odorantes & très-âcres au goût; les feuilles tendres qui croissent au sommet sont pour la plûpart d'un rouge purpurin. On n'a point encore vu de fleurs, ni de fruits sur cet arbre. C'est pourquoi dans le livre du jardin de Malabar on le nomme *arbor indica spinosa, flore & fructu vidua*. (*D. J.*)

TALINGUER, ETALINGUER, v. n. (*Marine.*) c'est amarrer les cables à l'arganeau de l'ancre.

TALION, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) *talio*, loi du *talion*, *lex talionis*, est celle qui prononçoit contre le coupable la peine du *talion*, *pœna reciproca*, c'est-à-dire, qu'il fût traité comme il avoit traité son prochain.

Le traitement du *talion* est la vengeance naturelle, & il semble que l'on puisse taxer la justice d'être trop rigoureuse, lorsqu'elle traite le coupable de la même maniere qu'il a traité les autres, & que ce soit un moyen plus sûr pour contenir les malfaiteurs.

Plusieurs jurisconsultes ont pourtant regardé le *talion* comme une loi barbare, & contraire au droit naturel; Grotius entre autres, prétend qu'elle ne doit avoir lieu ni entre particuliers, ni d'un peuple à l'autre; il tire sa décision de ces belles paroles d'Aristide: „ ne seroit-il pas absurde de justifier & „ d'imiter ce que l'on condamne en autrui comme „ une mauvaise action „.

Cependant la loi du *talion* a son fondement dans les livres sacrés; on voit en effet dans l'Exode, que Moïse étant monté avec Aaron sur la montagne de Sinaï, Dieu après lui avoir donné le Décalogue, lui ordonna d'établir sur les enfans d'Israël plusieurs lois civiles, du nombre desquelles étoit la loi du *talion*.

Il est dit *chap. xxj.* que si deux personnes ont eu une rixe ensemble, & que quelqu'un ait frappé une femme enceinte, & l'ait fait avorter, sans lui causer la mort, il sera soumis au dommage tant que le mari le demandera, & que les arbitres le jugeront; que si la mort de la femme s'est ensuivie, en ce cas Moïse condamne à mort l'auteur du délit; qu'il rende ame pour ame, dent pour dent, œil pour œil, main pour main, pié pour pié, brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtrissure pour meurtrissure.

On trouve aussi dans le Lévitique, *ch. xxjv.* que celui qui aura fait outrage à quelque citoyen, il sera traité de même, fracture pour fracture, œil pour œil, dent pour dent.

Dieu dit encore à Moïse, suivant le Deutéronome, *ch. xix.* que quand quelqu'un sera convaincu de faux témoignage, que les juges lui rendront ainsi qu'il pensoit faire à son frere; tu ne lui pardonneras point, dit le Seigneur; mais tu demanderas ame pour ame, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pié pour pié.

Il semble néanmoins que la peine du *talion* doive s'entendre dans une proportion géométrique plutôt qu'arithmétique, c'est-à-dire, que l'objet de la loi soit moins de faire souffrir au coupable précisément le même mal qu'il a fait, que de lui faire supporter une peine égale, c'est-à-dire, proportionnée à son crime; & c'est ce que Moïse lui-même semble faire entendre dans le Deutéronome, *ch. xxv.* où il dit que si les juges voient que celui qui a péché soit digne d'être battu, ils le feront jetter par terre & battre devant eux selon son mesfait, *pro mensura peccati erit & plagarum modus*.

Jésus-Christ prêchant au peuple sur la montagne (suivant saint Matthieu, *chap. v.*) dit: vous avez entendu que l'on vous a dit œil pour œil, dent pour dent; mais moi je vous dis de ne point résister au mal; & que si quelqu'un vous frappe sur la joue droite, de lui tendre la gauche; mais il paroît que cette doctrine eut moins pour objet de réformer les peines que la justice temporelle infligeoit, que de réprimer les vengeances particulieres que chacun se croyoit mal-à-propos permises, suivant la loi du *talion*, n'étant réservé qu'à la justice temporelle de venger les injures qui sont faites à autrui, & à la justice divine de les punir dans l'autre vie.

Il est encore dit dans l'Apocalypse, *ch. xiij.* que celui qui aura emmené un autre en captivité, ira lui-même; que celui qui aura occis par le glaive, sera occis de même; mais ceci se rapporte plutôt à la justice divine qu'à la justice temporelle.

Les Grecs à l'exemple des Juifs, pratiquerent aussi la loi du *talion*.

Par les lois de Solon, la peine du *talion* avoit lieu contre celui qui avoit arraché le second œil à un homme qui étoit déja privé de l'usage du premier; & le coupable étoit condamné à perdre les deux yeux.

Aristote écrit que Rhadamante roi de Lycie, fameux dans l'histoire par sa sévérité, fit une loi pour établir la peine du *talion* qui lui parut des plus justes, il ajoute que c'étoit aussi la doctrine des Pythagoriciens.

Charondas, natif de la ville de Catane en Sicile, & qui donna des lois aux habitans de la ville de Thurium, rebâtie par les Sybarites dans la grande Grece, y introduisit la loi du *talion*; il étoit ordonné: *si quis cui oculum eruerit, oculum reo pariter eruito*; mais cette loi fut réformée, au rapport de Diodore de Sicile, à l'occasion d'un homme déja borgne, auquel on avoit crevé le bon œil qui lui restoit, il représenta que le coupable auquel on se contenteroit de crever un œil, seroit moins à plaindre que lui qui étoit totalement privé de la vue; qu'ainsi la loi du *talion* n'étoit pas toujours juste.

Les décemvirs qui formerent la loi des 12. tables, prirent quelque chose des lois de Solon par rapport à la peine du *talion*; dans le cas d'un membre rompu; ils ordonnerent que la punition seroit semblable à l'offense, à moins que le coupable ne fît un accommodement avec sa partie, *si membrum rupit, ni cum eo pacit, talio esto*: d'autres lisent, *si membrum rupit, ut cum eo pacit, talio esto*.

Lorsqu'il s'agissoit seulement d'un os cassé, la peine n'étoit que pécuniaire, ainsi que nous l'apprend Justinien, dans ses institutes, *tit. de injur.* §. 7. On ne sait pas à quelle somme la peine étoit fixée.

Cette portion de la loi des 12 tables est rappellée par Cicéron, *de legibus*, Festus, sous le mot. *talionis*, par le jurisconsulte Paul, *receptarum sentent. liv. V. tit* 4. & autres jurisconsultes.

Il paroît néanmoins que chez les Romains la loi du *talion* n'étoit pas suivie dans tous les cas indistinctement; c'est pourquoi Sextus Cæcilius dans Aulugelle, *liv. XX.* dit que toutes les injures ne se réparent pas avec 25 as d'airain; que les injures atroces, comme quand on a rompu un os à un enfant ou à un esclave, sont punies plus séverement, quelquefois même par la loi du *talion*; mais avant d'en venir à la vengeance permise par cette loi, on proposoit un accommodement au coupable; & s'il refusoit de s'accommoder, il subissoit la peine du *talion*; si au contraire il se prêtoit à l'accommodement, l'estimation du dommage se faisoit.

La loi du *talion* fut encore en usage chez les Romains long-tems après la loi des 12 tables, au-moins dans les cas où elle étoit admise; en effet, Caton cité par Priscien, *liv. VI.* parloit encore de son tems de la loi du *talion*, comme étant alors en vigueur, & qui donnoit même au cousin du blessé le droit de poursuivre la vengeance, *si quis membrum rupit, aut os fregit, talione proximus agnatus ulciscitur*.

On ne trouve pas cependant que la loi des 12 tables eût étendu le droit de vengeance jusqu'au cousin de l'offensé; ce qui a fait croire à quelques auteurs, que Caton parloit de cette loi par rapport à quelque autre peuple que les Romains.

Mais l'opinion de Théodore Marsilius, qui est la plus vraissemblable, est que l'usage dont parle Caton, tiroit son origine du droit civil.

Les jurisconsultes romains ont en effet décidé que le plus proche agnat ou cousin du blessé pouvoit poursuivre au nom de son parent, qui étoit souvent trop malade ou trop occupé pour agir lui-même. On chargeoit aussi quelquefois le cousin de la poursuite du crime, de crainte que le blessé emporté par son ressentiment, ne commençât par se venger, sans attendre que le coupable eût accepté ou refusé un accommodement.

Au reste, il y a toute apparence que la peine du *talion* ne se pratiquoit que bien rarement; car le coupable ayant le choix de se soustraire à cette peine par

par un dédommagement pécuniaire, on conçoit aisément que ceux qui étoient dans le cas du *talion*, aimoient mieux racheter la peine en argent, que de se laisser mutiler ou estropier.

Cette loi ne pouvoit donc avoir lieu que pour les gens absolument misérables, qui n'avoient pas le moyen de se racheter en argent; encore n'en trouve-t-on pas d'exemple dans les historiens.

Il en est pourtant encore parlé dans le code théodosien, *de exhibendis reis*, *l. III.* & au titre *de accusationibus*, *l. tit quæst.* 14 on peut voir Jacques Godefroy, sur la loi 7 de ce titre, *formule* 29.

Ce qui est de certain, c'est que long-tems avant l'empereur Justinien, la loi du *talion* étoit tombée en désuétude, puisque le droit du préteur appellé *jus honorarium*, avoit établi que le blessé feroit estimer le mal par le juge; c'est ce que Justinien nous apprend dans ses institutes, *liv. IV. tit.* 4. *de injur.* §. 7. la peine des injures, dit-il, suivant la loi des 12 tables, pour un membre rompu, étoit le *talion*, pour un os cassé il y avoit des peines pécuniaires selon la grande pauvreté des anciens; les interpretes prétendent que ces peines pécuniaires avoient été imposées comme étant alors plus onéreuses.

Justinien observe que dans la suite les préteurs permirent à ceux qui avoient reçu quelque injure, d'estimer le dommage, & que le juge condamnoit le coupable à payer une somme plus ou moins forte, suivant ce qui lui paroissoit convenable: que la peine des injures qui avoit été introduite par la loi des 12. tables, tomba en désuétude: que l'on pratiquoit dans les jugemens celle qui avoit été introduite par le droit honoraire des préteurs, suivant lequel l'estimation de l'injure étoit plus ou moins forte, selon la qualité des personnes.

Il y a pourtant certains cas dans lesquels les lois romaines paroissent avoir laissé subsister la peine du *talion*, comme pour les calomniateurs; celui qui se trouvoit convaincu d'avoir accusé quelqu'un injustement étoit puni de la même peine qu'auroit subi l'accusé, s'il eût été convaincu du crime qu'on lui imputoit; il n'y avoit qu'un seul cas où l'accusateur fût exempt de cette peine, c'est lorsqu'il avoit été porté à intenter l'accusation par une juste douleur pour l'offense qu'il avoit reçue dans sa personne ou dans celle de ses proches. *Voyez* au code la loi derniere *de accusation.* & la derniere du titre *de calomniat.*

Les prévaricateurs subissoient aussi la peine du *talion*, *l. ub imp. ff. de prævar.*

Il en étoit de même dans quelques autres cas qui sont remarqués au digeste *quod quisque juris*, &c.

Le droit canon se conformant à la pureté de l'évangile, paroit avoir rejetté la loi du *talion*, ainsi qu'il résulte du canon *hæc autem vita xx. quæst.* 4. du canon *quod debetur*, *xiv. quæst.* 1. du canon *sex differentiæ*, *xxiij. quæst.* 3, & le canon *sex differentiæ* dans la seconde partie du decret, *cause* 23, *quæst.* 3; mais ce que ces canons improuvent, & singulierement le dernier, ce sont les vengeances particulieres. Nous ne parlons ici que de ce qui appartient à la vindicte publique.

Ricard, roi des Wisigots, dans le *VI. liv.* des lois des Wisigots, *tit.* 4, *c. iij.* ordonne que la peine du *talion* soit subie par le coupable, de maniere qu'il ait le choix ou d'être fouetté de verges, ou de payer l'estimation de l'injure, suivant la loi ou l'estimation faite par l'offensé.

La peine du *talion* avoit aussi lieu anciennement en France en matiere criminelle. On en trouve des vestiges dans la charte de commune de la ville de Cerny, dans le Laonnois, de l'an 1184, *quod si reus inventus fuerit, caput pro capite, membrum pro membro reddat, vel ad arbitrium majoris & juratorum, pro capite aut membri qualitate dignam persolvet redemptionem.*

Il en est aussi parlé dans la charte de commune de la Fere de l'an 1207 rapportée par la Thomassiere, dans ses coutumes de Berry, dans les coutumes d'Arques de l'an 1231, dans les archives de l'abbaye de S. Bertin, dans la 51e. lettre d'Yves de Chartres.

Guillaume le Breton rapporte qu'après la conquête de la Normandie, Philippe Auguste fit une ordonnance pour établir la peine du *talion* dans cette province: qu'il établit des champions, afin que dans tout combat qui se feroit pour vuider les causes *de sang*, il y eût, suivant la loi du *talion*, des peines égales, que le vaincu, soit l'accusateur ou l'accusé, fût condamné par la même loi à être mutilé ou à perdre la vie; car auparavant c'étoit la coutume chez les Normands, que si l'accusateur étoit vaincu dans une cause de sang, il en étoit quitte pour payer une amende de 60 sols; au lieu que si l'accusé étoit vaincu, il étoit privé de tous ses biens, & subissoit une mort honteuse: ce qui ayant paru injuste à Philippe Auguste, fut par lui abrogé, & il rendit à cet égard les Normands tous semblables aux Francs: ce qui fait connoitre que la peine du *talion* avoit alors lieu en France.

Les établissemens faits par S. Louis en 1270, *liv. I. ch. iij.* contiennent une disposition sur le *talion*. Si tu veux, est-il dit, appeller de meurtre, tu seras ois; mais il convient que tu te lies à souffrir telle peine comme tes adversaires souffriroient, s'ils en étoient atteints, selon droit écrit en digeste, novel, *de privatis l. finali*. Au tiers livre on a eu en vue la loi derniere *de privatis delictis*, qui ne parle pourtant pas clairement du *talion*.

Le *chap. ij. du II. livre* de ces mêmes établissemens parle aussi de la dénonciation ou avertissement que la justice devoit donner à celui qui se plaignoit de quelque meurtre. La justice, dit cette ordonnance, lui doit dénoncer *la peine qui est dite ci-dessus*; ce que l'on entend du *talion*.

Cette peine a été abrogée dans quelques coutumes, comme on voit dans celle de Hainaut, *chap. xv.*

On tient même communément que la loi du *talion* est présentement abolie en France; & il est certain en effet que l'on n'observe plus depuis longtems cette justice grossiere & barbare, qui faisoit subir à tous accusés indistinctement le même traitement qu'ils avoient fait subir à l'accusateur. L'on n'ordonne plus que l'on crévera un œil, ni que l'on cassera un membre à celui qui a crevé l'œil ou cassé un membre à un autre; on fait subir à l'accusé d'autres peines proportionnées à son crime.

Il est cependant vrai de dire que nous observons encore la loi du *talion* pour la proportion des peines que l'on inflige aux coupables.

On observe même encore strictement cette loi dans certains crimes des plus graves; par exemple, tout homme qui tue, selon nos lois, mérite la mort; les incendiaires des églises, villes & bourgs sont condamnés au feu.

Les princes usent encore entr'eux en tems de guerre du droit de représailles, qui est proprement une espece de justice militaire qu'ils se font, conformément à la loi du *talion*. *Voyez* REPRÉSAILLES, *voyez* Alberic, Balde, Bartole, Felix *speculator Augustinus*, les *constitutions du royaume d'Arragon*, Imbert, le *gloss.* de du Cange au mot *talio*, *celui* de Lauriere, l'*hist. de la Jurisprud. romaine de* M. Terrasson. (*A*)

TALISMAN, s. m. (*Divination.*) figures magiques gravées en conséquence de certaines observations superstitieuses, sur les caracteres & configurations du ciel ou des corps célestes, auxquelles les astrologues, les philosophes hermétiques & autres charlatans attribuent des effets merveilleux, & surtout le pouvoir d'attirer les influences célestes. *Voyez* THÉRAPHIM.

Le mot *talisman* est purement arabe; cependant Ménage, après Saumaise, croit qu'il peut venir du grec τέλεσμα, *opération* ou *consécration*. Borel dit qu'il est persan, & qu'il signifie littéralement une *gravûre constellée*; d'autres le dérivent de *talamascis litteris*, qui sont des caracteres mystérieux ou des chiffres inconnus dont se servent les sorciers, parce qu'ajoutent-ils, *talamasca* veut dire *phantôme* ou *illusion*. M. Pluche dit qu'en Orient on nommoit ces figures *tselamim*, des images; & en effet, comme il le remarque, „ lorsque dans l'origine, le culte des signes célestes & „ des planetes fut une fois introduit, on en multiplia „ les figures pour aider la dévotion des peuples & „ pour la mettre à profit. On faisoit ces figures en „ fonte & en relief, assez souvent par maniere de „ monnoie, ou comme des plaques portatives qu'on „ perçoit pour être suspendues par un anneau, au cou „ des enfans, des malades & des morts. Les cabinets des antiquaires sont pleins de ces plaques ou „ amulettes, qui portent des empreintes du soleil ou „ de ses symboles, ou de la lune, ou des autres planetes, ou des différens signes du zodiaque. „ *Hist. du ciel, tom. I. pag.* 480.

L'auteur d'un livre intitulé *les talismans justifiés*, prétend qu'un *talisman* est le sceau, la figure, le caractere ou l'image d'un signe céleste, d'une constellation, ou d'une planete gravée sur une pierre sympathique ou sur un métal correspondant à l'astre ou au corps

corps céleste pour en recevoir les influences.

L'auteur de l'histoire du ciel va nous expliquer sur quoi étoient fondées cette sympathie & cette correspondance, & par conséquent combien étoit vaine la vertu qu'on attribuoit aux *talismans*.

„ Dans la confection des *talismans*, dit-il, la plus „ légere conformité avec l'astre ou le dieu en qui l'on „ avoit confiance, une petite précaution de plus, „ une légere ressemblance plus sensible faisoit préférer une image ou une matiere à une autre; ainsi „ les images du soleil, pour en imiter l'éclat & la „ couleur, devoient être d'or. On ne doutoit pas „ même que l'or ne fût une production du soleil; „ cette conformité de couleur, d'éclat & de mérite „ en étoit la preuve. Le soleil devoit donc mettre sa „ complaisance dans un métal qu'il avoit indubitablement engendré, & ne pouvoit manquer d'arrêter ses influences dans une plaque d'or où il voyoit son image empreinte, & qui lui avoit été religieusement consacrée au moment de son lever. „ Par un raisonnement semblable, la lune produisoit „ l'argent, & favorisoit de toute l'étendue de son „ pouvoir les images d'argent auxquelles elle tenoit „ par les liens de la couleur, de la génération, de „ la consécration. Bien entendu que Mars se plaisoit à voir ses images, quand elles étoient de fer; „ c'étoit-là sans doute le métal favori du dieu des „ combats... Vénus eut le cuivre, parce qu'il se „ trouvoit en abondance dans l'île de Chypre dont „ elle chérissoit le séjour. Le langoureux Saturne „ fut préposé aux mines de plomb. On ne délibéra „ pas long-tems sur le lot de Mercure; un certain „ rapport d'agilité lui fit donner en partage le vif-argent. Mais en vertu de quoi Jupiter sera-t-il „ borné à la surintendance de l'étain? Il étoit incivil de présenter cette commission à un dieu de sa „ sorte: c'étoit l'avilir; mais il ne restoit plus que l'étain, force lui fut de s'en contenter. Voilà certes de „ puissans motifs pour assigner à ces dieux l'inspection „ sur tel ou tel métal, & une affection singuliere „ pour les figures qui en sont composées. Or telles sont les raisons de ces prétendus départemens; „ tels sont aussi les effets qu'il en faut attendre. „ *Hist. du ciel, tom. I. pag. 482. & 483.*

Il étoit aussi aisé de faire ces raisonnemens, il y a deux mille ans, qu'aujourd'hui; mais la coutume, le préjugé, l'exemple de quelques faux sages qui, soit persuasion, soit imposture, accréditoient les *talismans*, avoient entraîné tous les esprits dans ces superstitions. On attribuoit à la vertu & aux influences des *talismans* tous les prodiges qu'opéroit Appollonius de Tyane; & quelques auteurs ont même avancé que ce magicien étoit l'inventeur des *talismans*; mais leur origine remonte bien plus avant dans l'antiquité; sans parler de l'opinion absurde de quelques rabbins qui soutiennent que le serpent d'airain que Moïse fit élever dans le désert pour la destruction des serpens qui tourmentoient & tuoient les Israëlites, n'étoit autre chose qu'un *talisman*. Quelques-uns en attribuent l'origine à un Jacchis qui fut l'inventeur des préservatifs que les Grecs appelloient [illegible], des remedes cachés contre les douleurs, des secrets contre les ardeurs du soleil & contre les influences de la canicule. Ce Jacchis vivoit, selon Suidas, sous Sennyés, roi d'Egypte. D'autres attribuent cette origine à Necepsos, roi d'Egypte, qui étoit postérieur à Jacchis, & qui vivoit cependant plus de 200 ans avant Salomon. Ausone, dans une lettre à S. Paulin, a dit:

Quique magos docuit mysteria vana Necepsos.

Le commerce de ces *talismans* étoit fort commun du tems d'Antiphanes, & ensuite du tems d'Aristophane; ces deux auteurs font mention d'un Phertamus & d'un Eudamus, fabricateurs de préservatifs de ce genre. On voit dans Galien & dans Marcellus Empiricus, quelle confiance tout le monde avoit à leur vertu. Pline dit qu'on gravoit sur des émeraudes des figures d'aigle & de scarabées; & Marcellus Empiricus attribue beaucoup de vertus à ces scarabées pour certaines maladies, & en particulier pour le mal des yeux. Ces pierres gravées ou constellées étoient autant de *talismans* où l'on faisoit entrer les observations de l'astrologie. Pline, en parlant du jaspe qui tire sur le verd, dit que tous les peuples d'Orient le portoient comme un *talisman*. L'opinion commune étoit, dit-il ailleurs, que Milon de Crotone ne devoit ses victoires qu'à ces sortes de pierres qu'il portoit dans les combats, & à son exemple ses athletes avoient soin de s'en munir. Le même auteur ajoute qu'on se servoit de l'hématite contre les embuches des barbares, & qu'elle produisoit des effets salutaires dans les combats. Aussi les gens de guerre en Egypte, au rapport d'Elien, portoient des figures de scarabées pour fortifier leur courage, & la grande foi qu'ils y avoient, venoit de ce que ces peuples croyoient que le scarabée consacré au soleil étoit la figure animée de cet astre qu'ils regardoient comme le plus puissant des dieux, selon Porphyre. Trébellius Pollion rapporte que les Macriens révéroient Alexandre le grand d'une maniere si particuliere, que les hommes de cette famille portoient la figure de ce prince gravée en argent dans leurs bagues, & que les femmes la portoient dans leurs ornemens de tête, dans leurs bracelets, dans leurs anneaux & dans les autres pieces de leur ajustement; jusque-là même que de son tems, ajoute-t-il, la plûpart des habillemens des dames de cette famille en étoient encore ornés, parce que l'on disoit que ceux qui portoient ainsi la tête d'Alexandre en or ou en argent, en recevoient du secours dans toutes leurs actions: *quia dicuntur juvari in omni actu suo qui Alexandrum expressum, vel auro gestitant vel argento.*

Cette coutume n'étoit pas nouvelle chez les Romains, puisque la bulle d'or que portoient au col les généraux ou consuls dans la cérémonie du triomphe, renfermoit des *talismans*. *Bulla*, dit Macrobe, *gestamen erat triumphantium, quam in triumpho præ se gerebant, inclusis intra eam remediis, quæ crederent adversus invidiam valentissima.* On pendoit de pareilles bulles au col des enfans, pour les défendre des génies malfaisans, ou les garantir d'autres périls, *ne quid obsit*, dit Varron; & Asconius Pedianus, sur un endroit de la premiere verrine de Ciceron où il est fait mention de ces bulles, dit qu'elles étoient sur l'estomach des enfans comme un rempart qui les défendoit, *sinus communiens pectusque puerile*, parce qu'on y renfermoit des *talismans*. Les gens de guerre portoient aussi des baudriers constellés. *Voy.* BAUDRIERS & CONSTELLÉS.

Les *talismans* les plus accrédités étoient ceux des Samothraciens, ou qui étoient fabriqués suivant les regles pratiquées dans les mysteres de Samothrace. C'étoient des morceaux de métal sur lesquels on avoit gravé certaines figures d'astres, & qu'on enchâssoit communément dans des bagues. Il s'en trouve pourtant beaucoup dont la forme & la grosseur font voir qu'on les portoit d'une autre maniere. Pétrone rapporte qu'une des bagues de Trimalcion étoit d'or & chargée d'étoiles de fer, *totum aureum, sed plane ferreis veluti stellis ferruminatum*. Et M. Pithou convient que c'étoit un anneau ou un *talisman* fabriqué suivant les mysteres de l'île de Samothrace. Trallien, deux siecles après, en décrit de semblables, qu'il donne pour des remedes naturels & physiques, *φυσικά*, à l'exemple, dit-il, de Galien, qui en a recommandé de pareils. C'est au *livre IX de ses traités de médecine, ch. iv. à la fin*, où il dit que l'on gravoit sur de l'airain de Chypre un lion, une lune & une étoile, & qu'il n'a rien vu de plus efficace pour certains maux. Le même Trallien cite un autre philactere contre la colique; on gravoit sur un anneau de fer à huit angles ces mots, φευγε, φευγε, ιὸ, χολη, ὁ χορυδαλος σε ζητει, c'est-à-dire, *fuis, fuis, malheureuse bile, l'alouette te cherche*. Et ce qui prouve que l'on fabriquoit ces sortes de préservatifs sous l'aspect de certains astres, c'est ce que ce médecin ajoute à la fin de l'article: il falloit, dit-il, travailler à la gravure de cette bague au 17 ou au 21 de la lune.

La fureur que l'on avoit pour les *talismans* se répandit parmi des sectes chrétiennes, comme on le voit dans Tertullien, qui la reproche aux Marcionites qui faisoient métier, dit-il, de vivre des *étoiles* du créateur: *nec hoc erubescentes de stellis creatoris vivere*. Peut-être cela doit-il s'entendre de l'Astrologie judiciaire en général. Il est beaucoup plus certain que les Valentiniens en faisoient grand usage, comme le prouve leur *abracadabra*, prescrit par le médecin *Serenus Sammonicus*, qui étoit de leur secte, & par leur *abrasax*, dont l'hérésiarque Basilides lui-même fut l'inventeur. *Voyez* ABRACADABRA & ABRASAX.

Des catholiques eux-mêmes donnerent dans ces superstitions. Marcellus, homme de qualité & chrétien, du tems de Théodose, dans un recueil de remedes qu'il adresse à ses enfans, décrit ce *talisman*. Un

Un serpent, *dit-il*, avec sept rayons, gravé sur un jaspe enchâssé en or, est bon contre les maux d'estomac, & il appelle ce philactere un remede physique: *ad stomachi dolorem remedium physicum fit, in lapide jaspide exsculpe draconem radiatum, ut habeat septem radios, & claude auro, & utere in collo*. Ce terme de *physique* fait entendre que l'Astrologie entroit dans la composition de l'ouvrage. *Mém. de l'acad. des Insc. tom. XI. p.* 355. *& suiv.*

On y croyoit encore sous le regne de nos rois de la premiere race; car au sujet de l'incendie général de Paris, en 585, Grégoire de Tours rapporte une chose assez singuliere; à laquelle il semble ajouter foi, & qui rouloit sur une tradition superstitieuse des Parisiens: c'est que cette ville avoit été bâtie sous une constellation qui la défendoit de l'embrâsement, des serpens & des souris; mais qu'un peu avant cet incendie, on avoit, en fouillant une arche d'un pont, trouvé un serpent & une souris d'airain, qui étoient les deux *talismans* préservatifs de cette ville. Ainsi ce n'étoit pas seulement la conservation de la santé des particuliers, c'étoit encore celle des villes entieres, & peut-être des empires, qu'on attribuoit à la vertu des *talismans*; & en effet, le *palladium* des Troyens & les boucliers sacrés de Numa étoient des especes de *talismans*.

Les Arabes fort adonnés à l'Astrologie judiciaire, répandirent les *talismans* en Europe, après l'invasion des Mores en Espagne; & il n'y a pas encore deux siecles qu'on en étoit infatué en France, & même encore aujourd'hui; présentés sous le beau nom de *figures constellées*, dit M. Pluche, ils font illusion à des gens qui se croyent d'un ordre fort supérieur au peuple. Mais on continue toujours d'y avoir confiance en Orient.

On distingue en général trois sortes de *talismans*, savoir, les astronomiques, on les connoît par les signes célestes, ou constellations que l'on a gravées dessus, & qui sont accompagnées de caracteres inintelligibles.

Les magiques qui portent des figures extraordinaires, des mots superstitieux, & des noms d'anges inconnus.

Enfin les mixtes sur lesquels on a gravé des signes célestes & des mots barbares, mais qui ne renferment rien de superstitieux, ni aucun nom d'ange.

Quelques auteurs ont pris pour des *talismans* plusieurs médailles rhuniques ou du-moins celles dont les inscriptions sont en caracteres rhuniques ou gothiques, parce qu'il est de notoriété que les nations septentrionales, lorsqu'elles professoient le paganisme, faisoient grand cas des *talismans*. Mais M. Keder a montré que les médailles marquées de ces caracteres, ne sont rien moins que des *talismans*.

Il ne faut pas confondre non plus avec des sicles ou des médailles hébraïques véritablement antiques, certains *talismans*, & certains quarrés composés de lettres hébraïques toutes numérales, que l'on appelle *sigilla planetarum*, dont se servent les tireurs d'horoscope, & les diseurs de bonne aventure, pour faire valoir leurs mysteres; non-plus que d'autres figures magiques dont on trouve les modeles dans Agrippa, & qui portent des noms & des caracteres hébraïques. *Science des médailles, tom. I. p.* 308.

TALISMAN, (*terme de relation.*) nom d'un ministre inférieur de mosquée chez les Turcs. Les *talismans* sont comme les diacres des imans, marquent les heures des prieres en tournant une horloge de sable de quatre en quatre heures; & les jours de bairan, ils chantent avec l'iman, & lui répondent. *Du Loir.*

TALLAGH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Mounster, au comté de Waterford, sur les frontieres du comté de Corck, à douze milles au sud de Lismore. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin. *Long.* 11. 44. *latit.* 53. 10.

TALLAR, s. m. (*Marine.*) terme de galere. C'est l'espace qui est depuis le coursier jusqu'à l'apostis, & où se mettent les escomes.

TALLARD, (*Géog. mod.*) bourg & petit comté de France, dans le Dauphiné, au diocèse de Gap, sur la droite de la Durance, avec un bailliage qui ressortit au parlement de Grenoble.

TALLE, (*Jardinage.*) c'est ordinairement une branche qu'un arbre pousse à son pié, laquelle est enracinée, & que l'on sépare du maître pié avec un couteau ou coin de bois, quand elles sont trop fortes. Chaque *talle*, pour être bonne, doit avoir un œil au-moins & des racines. On peut avec de la cire d'Espagne recouvrir les grandes plaies qu'on a faites en les séparant.

On appelle encore *talle*, le peuplier que l'on détache avec la main, au pié des plantes bulbeuses & ligamenteuses.

TALLEVANNE, s. f. (*Poterie.*) pot de grès propre à mettre du beure: c'est ordinairement dans ces sortes de pots que viennent les beures salés ou fondus d'Isigni, & de quelques autres endroits de basse Normandie. Les *tallevannes* sont du poids depuis six livres jusqu'à quarante. (*D. J.*)

TALLIPOT, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) le *tallipot* est un arbre qui vient dans l'île de Ceylan; il est de la hauteur d'un mât de navire, & il est admirable pour son feuillage. Les feuilles en sont si grandes, qu'une seule est capable de mettre un homme à couvert de la pluie, & par sa texture souple, on peut la plier comme un évantail. (*D. J.*)

TALLOPHORE, s. m. (*Mythol.*) on nommoit *tallophores*, des personnes choisies qui alloient aux processions des Panathénées, tenant en main des branches d'arbres: θαλλὸς, *un rameau*.

TALMONT, *ou* TALLEMONT, (*Géogr. mod.*) en latin du moyen âge *Talemundum castrum*, petite ville de France, en Saintonge, sur le bord de la Gironde, dans une espece de presqu'île ou rocher, entre Mortagne au midi, & Rohan au nord. Le terroir de ses environs est couvert de vignobles, & son petit port est assez commode. *Longit.* 16. 39. *latit.* 45. 30.

Talmont est encore un bourg de Poitou, à trois lieues de la ville des Sables d'Olonne, avec une abbaye de l'ordre de S. Benoît, fondée en 1040, & qui vaut 4000 liv. à l'abbé. *Long.* 16. 2. *lat.* 42. 32. (*D. J.*)

TALMOUSE, s. f. (*Patissier.*) c'est une piece de pâtisserie, faite avec une farce de fromage, de beurre, & d'œufs.

TALMUD, s. m. (*Critiq. hébraïq.*) ouvrage de grande autorité chez les Juifs; cet ouvrage est composé de la Misna & de la Gémare; la Misna fait le texte, la gémare, le commentaire, & les deux ensemble sont le *talmud*, qui comprend le corps complet de la doctrine traditionelle, & de la religion judaïque; mais les Juifs distinguent deux *talmuds*, le *talmud* de Jérusalem, composé en Judée; & le *talmud* de Babylone, fait en Babylone. Le premier fut achevé environ l'an 300, & forme un gros ouvrage; le second parut vers le commencement du sixieme siecle, & a été imprimé plusieurs fois. La derniere édition est d'Amsterdam, en 12 *vol. in-fol.*

Ces deux *talmuds*, qui étouffent la loi & les prophetes, contiennent toute la religion des Juifs, telle qu'ils la croient & qu'ils la professent à présent. Mais celui de Babylone est le plus suivi: l'autre à cause de son obscurité & de la difficulté qu'il y a à l'entendre, est fort négligé parmi eux. Cependant comme ce *talmud* de Jérusalem & la Misna, sont ce que les Juifs ont de plus ancien, excepté les paraphrases chaldaïques d'Onkelos & de Jonathan; & que l'un & l'autre sont écrits dans le langage & le style de Judée; le docteur Lightfoot s'en est servi utilement pour éclaircir quantité de passages du N. Testament, par le moyen des phrases & des sentences qu'il y a déterrés; car la Misna étant écrit environ l'an 150 de Nôtre Seigneur, il n'est pas surprenant que les idiomes, les proverbes, la phrase & le tour qui étoient en usage du tems de Nôtre Seigneur, se soient conservés jusque-là.

Mais pour l'autre *talmud*, dont le langage & le style sont de Babylone, & qui n'a été composé qu'environ cinq cens ans après Notre Seigneur, ou même plus tard, selon quelques-uns; on n'en peut pas tirer les mêmes secours à beaucoup près. Quoi qu'il en soit, c'est l'alcoran des Juifs; & c'est-là qu'est renfermée toute leur créance & leur religion: il y a cette différence entre ces deux ouvrages, que si l'un est plein d'impostures, que Mahomet a données comme apportées du ciel; l'autre contient mille reveries auxquelles on attribue ridiculement une origine céleste. C'est cependant ce livre qu'étudient parmi les Juifs, tous ceux qui prétendent au titre de savans. Il faut l'avoir étudié pour être admis à enseigner dans leurs écoles & dans leurs synagogues, & être bien versés, non-seulement dans la misna, qui est le texte, mais aussi dans la gémare qui en est le commentaire. Ils préferent si fort cette gémare à celle de Jérusalem, qu'on ne donne plus parmi eux ce titre à la derniere;

re; & que quand on nomme la gémare sans addition, c'est toujours celle du *talmud* de Babylone qu'on entend; la raison est, qu'en regardant la misna & cette gémare, comme contenant le corps complet de leur religion, auquel rien ne manque pour la doctrine, les régles & les rites; le nom de *gémare* qui en hébreu signifie *accomplissement* & *perfection*, lui convient mieux qu'à aucun autre.

Maimonides a fait un extrait de ce *talmud*, où en écartant la broderie, les disputes, les fables & les autres impertinences, parmi lesquelles étoit confondu ce qu'il en tire, il ne rapporte que les decisions des cas dont il y est parlé. Il a donné à cet ouvrage le titre de *Yadhachazakah*. C'est un digeste de lois des plus complets qui se soient jamais faits, non pas par rapport au fonds, mais pour la clarté du style, la méthode & la belle ordonnance de ses matieres. D'autres juifs ont essayé de faire la même chose; mais aucun ne l'a surpassé; & même il n'y en a aucun qui approche de lui. Aussi passe-t-il à cause de cet ouvrage & des autres qu'il a publiés, pour le meilleur auteur qu'ayent les Juifs, & c'est à fort juste titre. (*D. J.*)

TALON, s. m. *en terme d'Anatomie*, signifie la partie postérieure du pié. *Voyez* Pié.

En hiver, les enfans sont sujets à avoir des mules au *talon*; ce sont des angelures fort dangereuses & incommodes. *Voyez* Mule.

L'os du *talon* s'appelle *calcaneum* ou l'*os de l'éperon*. *Voyez* Calcaneum.

Talons du cheval, les *talons* sont toujours deux à chaque pié, & forment la partie du pié qui finit le sabot, & commence à la fourchette. Leurs bonnes qualités sont d'être hauts, ronds & bien ouverts; c'est-à-dire séparés l'un de l'autre. Leurs mauvaises qualités sont d'être bas & serrés. *Voyez* Encastelure.

Talon se dit en parlant du cavalier, de l'éperon dont il arme ses *talons*, & on dit en ce sens qu'un cheval entend les *talons*, obéit, répond aux *talons*; qu'il est bien dans les *talons*, pour dire qu'il est sensible à l'éperon, qu'il y obéit, qu'il le craint & le fuit. Le *talon* de *dedans*, de *dehors*, *voyez* Dedans & Dehors. On dit promener un cheval dans la main & dans les *talons*, pour dire le gouverner avec la bride & l'éperon, lui faire prendre finement les aides de la main & des *talons*. *Voyez* Aides.

Talon, s. m. (*Botan.*) on appelle *talon*, la petite feuille échancrée qui soutient la feuille des orangers; on appelle aussi *talon*, la partie basse & la plus grosse d'une branche coupée. Enfin, on appelle *talon*, l'endroit d'où sortent les feuilles de l'œilleton que l'on détache d'un pié d'artichaud. (*D. J.*)

Talon, (*Conchyl.*) ce mot se dit de la partie la plus épaisse d'une moule, faite en forme de bec, où est la charniere. (*D. J.*)

Talon, s. m. (*Archit.*) moulure concave par le bas, & convexe par le haut, qui fait l'effet contraire de la doucine; on l'appelle *talon renversé*, lorsque la partie concave est en haut. (*D. J.*)

Talon, (*Marine.*) c'est l'extrémité de la quille, vers l'arriere du vaisseau, du côté qu'elle s'assemble avec l'étambord.

Talon de rode, *terme de Galere*; c'est le pié de la rode de proue ou de la rode de poupe qui s'enchâsse à la carene.

Talon, (*terme de Cordonnier.*) ce sont plusieurs petits morceaux de cuir collés & chevillés les uns sur les autres, qu'on attache au bout du soulier ou de la botte, pour répondre à la partie du pié de l'homme qu'on nomme le *talon*. (*D. J.*)

Talon de potence, *terme d'Horlogerie*. *Voyez* Potence, & *les fig. de l'Horlogerie*, & *leur explication*.

Talon, (*Jardinage.*) se dit d'un artichaut, & exprime la partie basse d'une branche d'arbre où il se trouve un peu du bois de l'année précédente. Ce sont ces branches que l'on prend pour planter, & que l'on appelle *boutures*.

Talons, (*Lutherie.*) dans l'orgue, sont de petits morceaux de bois (*a*, *o*, *fig.* 17.), collés les uns comme *a* sur les touches du clavier inférieur, les autres *o* au-dessus du clavier inférieur. Ces petits morceaux de bois sont faits en console, comme on le peut voir dans la *figure*: lorsque l'on a tiré le second clavier sur le premier, les *talons*, rencontrant ceux du clavier inférieur au-dessus desquels ils sont alors; si donc l'organiste abaisse une touche du clavier supérieur, le *talon* de cette touche rencontrant celui de la touche correspondante du clavier inférieur, la fera baisser en même tems, ce qui fera parler les tuyaux qui répondent à cette touche.

Talon, *en terme de Metteur en œuvre*, c'est la partie inférieure de la brisure d'une bouche d'oreille, à l'extrémité de laquelle est attachée la beliere, à qui elle donne son nom. *Voyez* Belieres *du talon*.

Talon, (*Serrur. & autres ouvriers en fer.*) c'est, dans un pêne de serrure, l'extrémité qui est dans la serrure vers le ressort. Elle est derriere le pêne, & fait arrêt contre le cramponnet. Le *talon* sert de barbe pour le demi-tour, quand on le souhaite. (*D. J.*)

C'est, dans un couteau à ressort, la partie inférieure de la lame; le *talon* est percé d'un trou où l'on passe un clou; la lame tourne sur ce clou, & l'échancrure du *talon* va se placer sur la tête du ressort qui l'arrête.

Talons *gros & petits*, ou *ébauchoirs de fer*, dont se servent les Sculpteurs en plâtre & en stuc. *Voy.* Stuc, & *Pl. de stuc*. *

Talon, (*terme de Talonnier.*) petit morceau de bois léger, propre, bien plané, qu'on met aux souliers & aux mules de femmes, & qui répond, quand elles sont chaussées, à la partie du pié qu'on appelle le *talon*. (*D. J.*)

Talon, (*Vénerie.*) le *talon* est au haut du pié du cerf; il sert à distinguer son âge; dans les jeunes, le *talon* est éloigné de quatre doigts des os ou ergots; dans les vieux, il joint presque les os; plus il est près, plus le cerf est vieux.

Talon, (*Jeu de cartes.*) c'est la portion de cartes qui reste après qu'on a distribué à chaque joueur celles qu'il doit avoir pour jouer.

TALONNIER, s. m. (*Art méchaniq.*) ouvrier qui fait des talons de bois pour les Cordonniers. *Voyez* Formiers-Talonniers.

TALONNIERE, s. f. (*Gram. Hist. ecclés. & Mitholog.*) ce sont les ailes que Mercure & la Renommée portent à leurs talons.

Certains religieux déchaux donnent le même nom à une portion de leur chaussure. C'est un morceau de cuir qui embrasse leur talon, & qui vient se rendre sur le coup de pié où il s'attache. La *talonniere* n'est d'usage qu'en hiver.

TALOU, *ou* TALLOU, (*Géog. mod.*) contrée de France, proche du pays de Caux en Normandie. Les anciens titres l'appellent *Talogiensis pagus*. Ses habitans sont nommés *Talvois* dans le roman de Vace. (*D. J.*)

TALPA, *terme de Chirurgie*, en françois *taupé* ou *taupiere*, & en latin *talparia*, & *topinaria*, tumeur qui se forme sous les tégumens de la tête, ainsi appellée, parce qu'elle ressemble aux élévations que les taupes font dans les prés en fouillant la terre.

Le siege ordinaire de cette tumeur est dans le tissu cellulaire qui est entre le cuir chevelu & la calotte aponévrotique des muscles frontaux & occipitaux. Quelques auteurs assurent en avoir vu qui étoient adhérentes au crâne. *Amatus Lusitanus* rapporte l'*observation* d'une taupe, à l'extirpation de laquelle on trouva le crâne carié, avec ulcération des meninges & de la propre substance du cerveau.

Il faut donc exactement distinguer l'espece de tumeur qui se présente sous l'apparence de celle qu'on nomme *talpa*. Souvent le virus vénérien produit ces sortes de tubercules, & à l'ouverture de la tumeur suppurée, on trouve le crâne carié: la maladie a ses racines au crâne même; c'est le perioste tumefié & suppuré qui occasionne la tumeur des tégumens. *Voy.* Vérole.

Le *talpa* simple & proprement dit, est une tumeur de la nature de l'athérome, formée par congestion, & qui contient une humeur suiffeuse. Ce n'est qu'une maladie locale, assez commune à gens qui se portent bien d'ailleurs. Beaucoup de personnes ont trois, quatre & même un plus grand nombre de ces tumeurs sans en être incommodées. Il y en a qui s'élevent & forment une tumeur ronde, qui a un pédicule susceptible d'être lié avec autant de facilité que de succès pour la cure radicale.

Fabrice d'Aquapendente multiplie les remedes internes & externes pour la guérison du *talpa*; mais il faut toujours, selon cet auteur même, en venir à l'ouverture. Il ne conseille qu'une simple incision, lui qui, dans les abcès folléculeux, ou, ce qui est la

la même chose, dans les tumeurs enkystées recommande si expressément de disséquer les tégumens, & d'emporter exactement la poche qui contient la matiere. C'est le sentiment de Marc-Aurele Severin sur le *talpa*, & qui a été adopté par Hellwigius, dont on trouve les observations sur cette maladie dans la *médecine septentrionale* de Bonet, *tome I*. J'ai souvent réussi par la seule ouverture; on vuide la tumeur comme une simple tanne, & elle guérit de même. (*Y*)

TALUCTÆ, (*Géogr. anc.*) peuples de l'Inde, aux environs du Gange, selon Pline, *liv. VI. c. xix*. Le P. Hardouin dit que ces peuples habitoient le pays qu'on nomme aujourd'hui le *royaume d'Astracan*. (*D. J.*)

TALUD, s. m. *ou* TALUS, *ou* TALUT, (*Arch.*) c'est l'inclinaison sensible du dehors d'un mur de terrasse, causée par la diminution de son épaisseur en haut, pour pousser contre les terres. (*D. J.*)

TALUD, (*Coupe des pierres.*) c'est l'inclinaison d'une ligne ou d'une surface au-delà de l'à-plomb en angle obtus *AFD*, *fig.* 29. plus grand qu'un droit & moindre que 135°. Car dès que la surface est plus inclinée, cette inclinaison s'appelle en *glacis*. *Voyez* GLACIS.

TALUD, *en terme de Fortification*, est la pente des terres ou de la maçonnerie qui soutient le rempart.

Pour juger de la quantité d'un *talud*, il faut imaginer une ligne *AB*, tirée à-plomb ou perpendiculairement du haut du *talud A* sur un plan de niveau *DC*, (*Pl. de Fortification*, *fig.* 14.) & une autre ligne *BC*, prise sur le plan *DC*, depuis le point *B* jusqu'au bas *C* du *talud AC*. Il faut ensuite comparer cette ligne de niveau *BC*, (qui dans le plan s'appelle proprement le *talud*) avec la perpendiculaire *AB*, qui exprime l'élevation des terres ou de la maçonnerie, soutenues par *AC*. Par exemple, si *AB* est de 5 toises & *BC* d'une toise, on dit que le *talud* est d'une toise sur 5 de hauteur, ou, ce qui est la même chose, qu'il est la cinquieme partie de la hauteur.

On peut encore juger du *talud* en menant une ligne *EF*, (*Pl. I. de Fortification*, *fig.* 15.) de niveau à la hauteur de l'ouvrage, & laissant tomber de *F* en *G* par le moyen d'un plomb, ou autrement une ligne à-plomb *FG*. Il est évident alors que le rapport de *EF* à *FG*, sera celui du *talud* à la hauteur des terres dont il s'agit.

Le *talud* intérieur d'un ouvrage de fortification est celui qui est en-dedans l'ouvrage. Ainsi le *talud* intérieur du rempart est celui qui est du côté de la place. Il sert à soutenir les terres du rempart & à donner la facilité de monter au terre-plein. On lui donne assez ordinairement une fois & demi sa hauteur, parce que l'expérience fait voir que les terres qui ne sont point soutenues, prennent elles-mêmes naturellement cette pente. C'est pourquoi si la hauteur du rempart est de 3 toises ou de 18 piés, ce *talud* sera de 27 piés.

Le *talud* extérieur est la pente des terres ou du revêtement du rempart du côté de la campagne. Il forme ce qu'on appelle la *contrescarpe*. *Voyez* CONTRESCARPE.

On le fait aussi petit qu'il est possible, & de maniere seulement qu'il soutienne la poussée des terres du rempart.

On s'est autrefois assez conduit au hazard dans la détermination de l'épaisseur du revêtement & des *taluds* qu'on doit leur donner relativement à la hauteur des terres qu'ils doivent soutenir. Mais en 1726, 1727 & 1728, M. Couplet a donné dans les mémoires de l'académie des Sciences plusieurs mémoires *sur la poussée des terres contre leurs revêtemens*, & *la force des revêtemens qu'on leur doit opposer*. *Voy.* REVÊTEMENT. Cette matiere a été aussi traitée par M. Bélidor, dans *la science des ingénieurs*. Elle l'avoit été avant M. Couplet par MM. Bulet & Gautier, mais d'une maniere défectueuse.

Dans les remparts revêtus de maçonnerie, le *talud* extérieur finit au haut du rempart, c'est-à-dire, au cordon ou au pié de la tablette du parapet, c'est-à-dire, de son revêtement.

Lorsque le rempart n'est revêtu que de gazon, le *talud* extérieur a communement les deux tiers de la hauteur du rempart. (*Q*)

TALUD, (*Jardinage.*) bien de gens le confondent avec *glacis*: il n'en differe qu'en ce qu'il est plus roide que le glacis qui doit être doux & imperceptible.

C'est une pente de terrein revêtu de gazon, laquelle sert à soutenir des terrasses, les bords d'un boulingrin, ou les recordemens de niveaux de deux allées paralleles.

La proportion des grands *talus* de gazon est ordinairement des deux tiers de leur hauteur; pour les petits la moitié ou le tiers suffit, afin de ne pas priver le haut du *talus* de l'humidité qui tombe toujours en-bas.

On reglera encore cette pente suivant la qualité de la terre: si elle est forte, 6 pouces par pié suffiront; si elle est mouvante on en donnera 9.

La maniere de dresser les *talus* & de les gazonner se trouvera aux *mots* GAZON & CLAYONNAGE.

Talud se dit encore dans la taille des arbres fruitiers & sauvages, & alors le *talud* veut dire *pié de biche*. *Voyez* PIÉ DE BICHE.

TALUDER, v. act. & neut. (*Coupe des pierres.*) c'est mettre une ligne, une surface en *talud*.

TAMAGA, LA, (*Géog. mod.*) riviere du Portugal. Elle a sa source dans la Galice, entre ensuite dans la province de Tra-los-Montes, baigne les murailles de Chiavez, d'Amarante, & se jette dans le Douro. (*D. J.*)

TAMALAMEQUE, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique, dans la Terre-ferme, sur la rive droite du Rio-Grandé, au gouvernement de Sainte-Marthe, à quelques lieues au-dessus de Ténérife. Elle appartient aux Espagnols, qui la nomment *Villa-de-las-Palmas*. Quoiqu'il y fasse une chaleur excessive par les vents du sud, qui y soufflent la plus grande partie de l'année, cependant ses environs ne manquent pas de pâturages, qui nourrissent beaucoup de bétail. (*D. J.*)

TAMALAPATRA, s. f. (*Hist. nat. Botan. anc.*) nom que quelques auteurs, & entr'autres Garzias, ont donné à la feuille indienne des modernes, qui paroît être le malabathrum des anciens. *Voyez* MALABATHRUM.

Cette feuille est semblable à celle du cannelier, dont elle ne differe que par le goût; elle est cependant d'une odeur agréable, aromatique, & approchant un peu du clou de gerofle; on ne s'en sert en médecine que comme un ingrédient qui entre dans les compositions thériacales; l'arbre qui porte de cette feuille, est communement nommé *Tamalapatrum*. *Voyez son article*. (*D. J.*)

TAMALAPATRUM, s. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) arbre qui porte la feuille indienne, ou la tamalapatra. Cet arbre est un des *enneandria monogynia* de Linæus, & des *arbores fructu caulyculato* de Ray. Voici ses synonymes, *canella sylvestris malabarica*, Raii hist. 1562, *katon-karna*, H. Malab. P. 5, 105, *canella arbor, sylvestris*, Munt. *tamalapatrum, sive folium*, C. B. P. 409.

Cet arbre ressemble assez au cannelier de Ceylan soit pour l'odeur, soit pour le goût; mais il est plus grand & plus haut. Ses feuilles, quand elles ont acquis toute leur étendue, sont de dix à douze pouces de longueur & de six ou huit de largeur; leur forme est ovalaire. Il se trouve depuis la queue jusqu'à la pointe trois nervures assez grosses, desquelles sortent transversalement plusieurs veines. De petites fleurs disposées en ombelles, partent de l'extrémité des rameaux; elles sont sans odeur, d'un verd blanchâtre, à cinq pétales, ayant cinq étamines très-petites, d'un verd jaune, garnies de petits sommets, lesquels occupent le milieu. A ces petites fleurs succédent de petites baies qui ressemblent à nos groseilles rouges. Cet arbre croît dans les montagnes du Malabar: il fleurit au mois de Juillet & d'Août, & ses fruits sont mûrs en Décembre & en Janvier. (*D. J.*)

TAMAN, (*Géog. mod.*) ville des états du turc, dans la Circassie, avec un méchant château, où quelques janissaires sont en garnison. Il y a des géographes qui prennent cette ville pour l'ancienne Corocondama de Ptolomée, mais cela ne se peut, car la Corocondama étoit à l'entrée du Bosphore cimmérien. (*D. J.*)

TAMANDUA, s. m. (*Hist. nat. Zoologie exot.*) nom d'un animal à quatre piés d'Amérique, nommé par Pison *myrmecophagus*, mangeur de fourmis; les Anglois l'appellent *the ant bear*, l'ours aux fourmis; ils l'appellent *ours*, parce que ses piés de derriere sont faits comme ceux de l'ours; il ressemble assez au

au renard, mais il n'en a pas la finesse, au contraire, il est timide & sot; il y en a de deux especes, un grand qui porte une queue large & garnie de soies ou de poils longs, comme ceux d'un cheval, noirs & blancs; l'autre petit, dont la queue est longue, rase ou sans poil; l'un & l'autre sont fort friands de fourmis, dont la trop grande quantité nuit beaucoup aux biens de la terre. Le petit entortille sa queue aux branches des arbres, & y demeure suspendu pour attendre les fourmis, sur lesquelles il se jette, & les dévore. Les museaux de l'un & de l'autre sont longs & pointus, n'ayant qu'une petite ouverture pour leur bouche, en maniere de trompe; ils n'ont point de dents, mais quand ils veulent attraper les fourmis, ils élancent hors de leur museau une langue fort longue & déliée, avec laquelle ils aglutinent ces petits insectes, la pliant & repliant pour les y attacher, puis ils les avalent à belles lampées. Leur peau est épaisse; leurs piés sont garnis d'ongles, aigus, avec lesquels ils se défendent puissamment quand on les a irrités. Le grand *tamandua* est nommé par les habitans du Brésil *tamandua-guacu*; il a une longue queue garnie de poils rudes comme des vergettes; il s'en sert comme d'un manteau pour s'en couvrir tout le corps; *voyez* Jean de Laet, Lery, Pison, Marggrave, & Barlaus dans leurs descriptions du Brésil. (*D. J.*)

TAMARA, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans l'île de Socotora, à l'entrée de la mer Rouge, sur la côte septentrionale de l'île. La rade s'ouvre entre est-par-nord, & ouest-par-nord-ouest. On y mouille sur dix brasses d'eau, & sur un bon fond. *Latit.* 12. 30. (*D. J.*)

TAMARA, *les îles de*, (*Géog. mod.*) autrement les îles de *los Idolos*; îles d'Afrique sur la côte de la haute Guinée, le long de la côte de Serra Liona: on en tire du tabac, de l'ivoire, en échange de sel & d'eau-de-vie.

TAMARACA, *ou* TAMARICA, (*Géog. mod.*) capitainerie du Brésil, dans l'Amérique méridionale; elle est bornée au nord par celle de Parayba, au midi par celle de Fernambuc, au levant par la *mer du* Nord, & au couchant par les Tapuyes. Elle a pris son nom de l'île de *Tamaraca*, qui est à 5 lieues d'Olinde ou de Fernambuc. Son port est assez commode du côté du sud, & est défendu par un château bâti sur une colline. Quoique cette capitainerie soit fort tombée par le voisinage de celles de Fernambuc & de Parayba, elle ne laisse pas néanmoins de produire encore un grand profit à *celui qui* la possede. (*D. J.*)

TAMARE, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* la donne aux *Domnonii*. Son nom moderne est *Tamerton*.

TAMARIN, *tamarindus*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposées en rond; le pistil sort du calice qui est profondement découpé, & il devient dans la suite une silique applatie, qui en renferme une autre dans laquelle on trouve une semence plate & ordinairement pointue. L'espace qui se trouve entre les deux siliques est rempli par une pulpe, le plus souvent noire & acide. Tournefort, *inst. rei herb. App. Voy.* PLANTE.

TAMARIN, (*Hist. des drog. exot.*) les *tamarins* sont nommés *tamar-hendi* par les Arabes, ὀξυφοίνικες par Actuarius, & *tamarindi* dans les ordonnances de nos médecins.

Ce sont des fruits dont on nous apporte la pulpe, ou la substance médullaire, gluante & visqueuse, réduite en masse, de couleur noirâtre; d'un goût acide. Elle est mêlée d'écorce, de pellicules, de siliques, de nerfs ou de filamens cartilagineux, & même de graines dures, de couleur d'un rouge-brun, luisantes, plus grandes que celles de la casse solutive, presque quadrangulaires & applaties.

Il faut choisir cette pulpe récente, grasse ou gluante; d'un goût noirâtre, acide, pleine de suc, & qui ne soit point falsifiée par la pulpe de pruneaux. Avant que de la mettre en usage, on la nettoie & on en ôte les peaux, les filamens & les graines. On l'apporte d'Egypte & des Indes.

On ne trouve aucune mention de ce remede dans les anciens grecs. Les Arabes l'ont appellé *tamar-hendi*, comme si l'on disoit *fruit des Indes*; car le mot *tamar*, pris dans une signification étendue, signifie toutes sortes de fruits.

C'est donc mal-à-propos que quelques interpretes des Arabes nomment ce fruit *petit palmier indien*, ou *dattes indiennes*, puisque le fruit & l'arbre sont bien différens des dattes & du palmier.

L'arbre qui produit ces fruits s'appelle *tamarinier, tamarindus*. Rai, hist. 1748. *Siliqua arabica, quæ* tamarindus. C. B. P. 403.

Sa racine se divise en plusieurs branches fibreuses, chevelues, qui se repandent de tous côtés & fort loin. Cet arbre est de la hauteur d'un noyer: il est étendu au large & touffu. Son tronc est quelquefois si gros, qu'à peine deux hommes ensemble pourroient l'embrasser; il est d'une substance ferme, roussâtre, couvert d'une écorce épaisse, brune, cendrée & gersée: ses branches s'etendent de toutes parts & symmétriquement; elles se divisent en de petits rameaux, où naissent des feuilles placées alternativement, & composées de neuf, dix & quelquefois de douze paires de petites feuilles, attachées sur une côte; aucune feuille impaire ne termine ces conjugaisons, quoique dans les figures de Prosper Alpin, & dans celles du livre des plantes du jardin de Malabar, on représente une feuille impaire qui les termine. Ces petites feuilles sont longues d'environ neuf lignes, & larges de trois ou quatre, minces, obtuses, plus arrondies à leur base, & comme taillées en forme d'oreille; elles sont acidules, d'un verd-gai, un peu velues en-dessous & à leurs bords.

Les fleurs sortent des aisselles des feuilles comme en grappes, portées par des pédicules grêles; elles sont composées de trois pétales, de couleur rose, parsemés de veines sanguines, longs d'un demi-pouce, larges de trois ou quatre lignes & comme crépus; l'un de ces pétales est toujours plus petit que les deux autres. Le calice est épais, pyriforme, partagé en quatre feuilles blanchâtres ou roussâtres, qui se reflechissent d'ordinaire en bas, & qui sont plus longues que les pétales ou feuilles de la fleur.

Le pistil qui sort du milieu de la fleur est crochu, accompagné seulement de trois étamines; après que la fleur est passée, il se change en un fruit, semblable par sa grandeur & par sa figure aux gousses de feves: ce fruit est distingué par trois ou quatre protubérances, & muni de deux écorces, dont l'extérieure est rousse, cassante & de l'épaisseur d'une coque d'œuf; & l'intérieure est verte & plus mince. L'intervalle qui se trouve entre ces écorces, ou le diploé, est occupé par une pulpe molle, noirâtre, acide, vineuse, un peu âcre; il y a quantité de fibres capillaires qui parcourent ce fruit dans toute sa longueur, depuis son pédicule jusqu'à sa pointe; l'écorce intérieure renferme des semences très-dures, quadrangulaires, applaties, approchant des lupins, d'un brun luisant & taché.

Le *tamarinier* croît en Egypte, en Arabie, dans les deux Indes, en Ethiopie, & dans cette partie de l'Afrique que l'on appelle *le Sénégal*. On nous en apporte les fruits concassés, ou plutôt la pulpe mêlée avec les noyaux, qui se vend sous le nom de *tamarins*.

Cet arbre produit quelquefois dans les étés chauds, une certaine substance visqueuse, acide & roussâtre, laquelle imite ensuite la crême de tartre, soit par sa dureté, soit par sa blancheur.

Les Turcs & les Arabes, étant sur le point de faire un long voyage pendant l'été, achetent, dit Belon, des *tamarins*, non pour s'en servir comme d'un médicament, mais pour se désaltérer. C'est pour la même fin qu'ils font confire dans le sucre, ou dans le miel, des gousses de *tamarins*, soit petites & vertes, soit plus grandes & mûres, pour les emporter avec eux lorsqu'ils voyagent dans les deserts de l'Arabie. En Afrique, les Negres en composent une liqueur, avec de l'eau & du sucre ou du miel, pour appaiser leur soif, & c'est un moyen très-bien trouvé. Ils appliquent les feuilles de l'arbre pilées sur les érésypeles. Les Egyptiens se servent du suc des mêmes feuilles pour faire périr les vers des enfans.

Les Arabes assurent tous d'un consentement unanime, que les *tamarins* ont la vertu purgative quand on les donne en dose suffisante; il est vrai que c'est un purgatif doux & léger. Mais ce qui convient à peu de purgatifs, c'est que les *tamarins* non seulement purgent, mais sont encore légérement astringens. L'usage les a rendus très-recommandables dans les inflammations, les diarrhées bilieuses, les fievres ardentes & putrides, la jaunisse, le diabete, le scorbut alkalin & muriatique. On en donne la pulpe dépouillée des pepins, des filamens, des pellicules, & passée par un tamis sous la forme de bol avec du sucre,

ou délayée dans un liqueur convenable; en infusion ou en décoction.

Les *tamarins* sont encore propres à corriger par leur sel acide, & par leurs parties huileuses, les vices de quelques autres purgatifs violens, comme la scammonée, la lauréole, & les différentes especes de tithymale; mais n'empêchent pas la vertu émétique des préparations d'antimoine, au contraire ils l'accroissent.

Il est singulier que les acides tirés des végétaux augmentent la vertu émétique, tandis que les acides minéraux la diminuent, & même la détruisent. (*D. J.*)

TAMARIN, *voyez* SINGE.

TAMARINIER, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre qui porte les tamarins; on l'a déja décrit en parlant des tamarins, il ne s'agit ici que de le caractériser d'après Linnæus.

Le calice est à quatre feuilles ovales & égales. La fleur est composée de trois pétales, ovoïdes, un peu applatis, & cependant repliés; ils sont plus petits que les feuilles du calice, dans lesquelles ils sont insérés, laissant une espace vuide au fond du calice. Les étamines sont trois filets qui naissent ensemble dans le calice, finissent en pointes, & se penchent vers les pétales de la fleur; leurs bossettes sont simples; le pistil a un germe ovale; le style est aigu, & penché vers les étamines; le stigma est unique. Le fruit est une longue gousse, de forme applatie, & couverte d'une double peau, entre laquelle est la pulpe; cette gousse ne contient qu'une loge. Les semences sont angulaires, applaties, & au nombre de trois dans chaque gousse. Linnæi, *gen plant. pag.* 9. (*D. J.*)

TAMARIS, *tamariscus*, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice & devient dans la suite une capsule semblable au fruit du saule; elle est oblongue & membraneuse, elle s'ouvre en deux parties, & elle renferme des semences garnies d'une aigrette. Tournefort, *Inst. rei herb. app. Voyez* PLANTE.

TAMARIS, *tamariscus*, petit arbre qui se trouve en Espagne, en Italie, & dans les provinces méridionales de ce royaume. Il fait une tige assez droite, quand on a soin de le conduire, sans quoi il se charge de quantité de rameaux qui poussent horisontalement, & dont les plus vigoureux en exténuant la maitresse tige, forment tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, des coudes aussi défectueux qu'impossibles à redresser. Ce petit arbre s'éleve en peu de tems à 15 ou 20 piés. Son écorce est unie, rougeâtre, & d'un joli aspect sur les branches, au-dessous de l'âge de 4 ou 5 ans, mais fort rude & rembrunie sur le vieux bois. Ses racines sont longues, éparses, peu fibreuses, & d'une écorce lisse & jaune. Les feuilles de cet arbre sont si petites, qu'à peine peut-on les appercevoir en les regardant de fort près. Ce sont moins des feuilles qu'un fanage, qui de loin a la même apparence, à-peu-près, que celui des asperges. Ce sont les plus tendres rameaux qui constituent ce fanage, parce qu'ils sont entierement verds, & qu'ils se fannent & tombent pendant l'hiver; à la différence des branches qui sont rougeâtres, & qui ne tombent pas: ce fanage est d'un verd tendre & bleuâtre, d'un agrément fort singulier. Quoique tous ceux de nos auteurs modernes qui ont parlé de cet arbre, s'accordent à dire que cet arbre fleurit trois fois; il n'en est pas moins vrai qu'il ne donne qu'une fois des fleurs pendant les mois de Juin & de Juillet. Elles sont très-petites, & rassemblées fort près en grapes d'un pouce environ de longueur, sur autant de circonférence: leur couleur purpurine blanchâtre avant de s'ouvrir, lorsqu'elles sont épanouies, les rend assez apparentes. Les graines qui succedent sont extrêmement petites & renfermées dans une capsule triangulaire & oblongue, qui s'ouvre & laisse tomber les semences à la fin de l'été.

Le *tamaris*, quoiqu'originaire des pays chauds, résiste au froid de la partie septentrionale de ce royaume. Son accroissement est très-prompt, il vient assez bien dans toutes sortes de terreins, pourvu qu'il y ait de l'humidité, ou au moins de la fraicheur: il se plait le longs des rivieres & des ruisseaux, au tour des étangs & des eaux dormantes; mais plus particulierement sur les plages maritimes & les bords des marais salans. On a même remarqué que le *tamaris* étoit presque le seul bois que produisent les terres salées des environs de Beaucaire. Néanmoins on le voit réussir dans différentes terreins, quoique médiocres & éloignés des eaux. Il se multiplie très-aisément de branches couchées, & sur-tout de bouture qui est la voie la plus courte; elles réussissent assez généralement de quelque façon qu'on les fasse, quand même on les planteroit à rebours; & quoiqu'on les laisse exposées au grand soleil. Il faut préférer pour cela les branches qui sont de la grosseur du doigt: elles poussent souvent de 4 piés de hauteur dès la premiere année. On les fait au printems.

La singularité du fanage & des fleurs de cet arbre, & la durée de sa verdure qui ne se flétrit que fort tard en hiver, & qui n'est sujette à aucuns insectes, peuvent engager à l'employer pour l'agrément dans des bosquets d'arbres curieux.

Le bois du *tamaris* est blanc, assez dur & très-cassant. On en fait dans les pays chauds de petits barils, des gobelets & autres vaisseaux, dans lesquels on met du vin, que l'on fait boire quelque tems après, comme un souverain remede aux personnes attaquées d'obstructions, & sur-tout pour prévenir les opilations de la rate. Mais la Médecine tire encore d'autres services des différentes parties de cet arbre. Les Teinturiers se servent des graines pour leur tenir lieu de noix de galles, & teindre en noir.

On connoît deux especes de *tamaris*.

I. *Le tamaris de France ou de Narbonne*; c'est à cette espece qu'il faut particulierement appliquer le détail que l'on vient de faire.

II. *Le tamaris d'Allemagne*. Il s'éleve moins que le précédent. Son fanage a plus de consistance, & il est bien plus précoce, sa verdure est bleuâtre & plus agréable; ses fleurs sont plus apparentes, & durent pendant tout l'été. Son écorce est jaunâtre; son accroissement est aussi prompt, & sa multiplication aussi aisée; mais il exige absolument un terrein humide, du reste il a les mêmes propriétés.

Notre *tamaris* ou *tamarisc*, nommé *tamariscus Narbonensis*, *J. R. H.* 661, a la racine grosse, à-peu-près comme la jambe; elle pousse une ou plusieurs tiges en abrisseau, lequel forme quelquefois un arbre, à-peu-près comme un coignassier, ayant le tronc couvert d'une écorce rude, grise en dehors, rougeâtre en dedans, & le bois blanc. Ses feuilles sont petites, longues & rondes, approchantes de celles du cyprès, d'un verd pâle.

Ses fleurs naissent aux sommités de la tige & des rameaux sur des pédicules oblongs, disposées en grapes petites, purpurines, composées chacune de cinq pétales. Lorsque ces fleurs sont passées, il leur succede des capsules ou fruits pointus, qui contiennent plusieurs semences menues, & chargées d'aigrettes.

Cet arbre croit principalement dans les pays chauds comme en Italie, en Espagne, en Languedoc & ailleurs, proche des rivieres & autres lieux humides. Il fleurit d'ordinaire trois fois l'année, au printems, en été & en automne. Il se dépouille de ses feuilles pendant l'hiver & tous les ans, il en repousse de nouvelles au printems; il demande une terre humide & noire; il se multiplie de bouture, & de rejettons.

TAMARIS, (*Mat. méd. & Chimie*) *tamaris*, petit *tamaris* ou *tamaris* d'Allemagne; & *tamaris* de Narbonne, *tamaris* ordinaire ou commun.

On attribue les mêmes vertus à l'un & à l'autre de ces abrisseaux.

L'écorce du bois & de la racine est très-communément employée dans les aposèmes & les bouillons apéritifs, & principalement dans ceux qu'on ordonne contre les obstructions des visceres du bas-ventre, & les maladies de la peau.

Cette écorce est regardée aussi comme un bon diurétique. Quelques auteurs ont assuré qu'elle étoit très-utile contre les maladies vénériennes, mais cette propriété n'est rien moins qu'éprouvée.

Les anciens pharmacologistes lui ont attribué la vertu très-singuliere, mais vraissemblablement très-imaginaire, de détruire & consumer la rate.

Le sel lixiviel du *tamaris*, est d'un usage très-commun dans les bouillons & les aposèmes fondans, purifians, diurétiques, fébrifuges, & dans les opiates & les poudres fébrifuges. La nature de ce sel a été parfaitement inconnue des Chimistes, jusqu'au commencement de l'année 1759, tems auquel M. Montel, célebre apoticaire de Montpellier, de la société royale des Sciences, démontra que c'étoit un vrai sel de Glauber absolument pur. (*b*)

TAMARIS, (*Géogr.*) fleuve de l'Espagne tarragonoise, au voisinage du promontoire Celtique, selon Pomponius Mela, *l. III. c. j.* Ce fleuve est nommé *Tamara* par Ptolomée *l. II. c. vj.* qui marque son embouchure entre celle du fleuve Via; & le port des Artabreres. Le *tamaris* donnoit son nouveau nom aux peuples qui habitoient sur ces bords. On les appelloit *Tamarins*. On nomme aujourd'hui ce fleuve, *Tambra*, qui signifie *délices*; il se jette dans l'Océan, auprès de Miros, sur la côte de la Galice. *Plin. l XXXI. c. ij.* lui donne trois sources, qu'il nomme *Tamaricifontes*. (*D. J.*)

TAMARO LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté ultérieure. Elle a sa source au mont Apennin, & se perd dans le Calore, un peu au-dessus de la ville de Benevent. (*D. J.*)

TAMARUS, (*Géog. anc.*) 1°. Fleuve de la grande Bretagne. Ptolomée *l. II. c. iij.* marque son embouchure sur la côte méridionale de l'île, entre l'embouchure du Céciou, & celle de l'Isaca. Je crois, dit Ortelius, que ce pourroit être aujourd' hui le *Tamer*, mais Cambden l'affirme.

2°. *Tamarus*, est encore une montagne de la Macédoine vers l'Epire, selon Strabon, *l. VII. p.* 327.

3°. *Tamarus*, est aussi le nom d'un lieu d'Italie, aux environs de la Campanie. (*D. J.*)

TAMASA, (*Géogr. mod.*) riviere d'Asie, dans la Mingrélie. Elle se jette dans la mer noire, au nord de l'embouchure du Fazzo. C'est le *Chariftus* ou *Chariste* de Pline, de Ptolomée & de Strabon. (*D. J.*)

TAMASSE, (*Géog. anc.*) *Tamassus*; ville de l'île de Chypre, selon Ptolomée, *l. V. c. iv.* qui dit qu'elle étoit dans les terres. Pline & Etienne le géographe lisent *Tamaseus*, leçon qui n'est pas à rejetter, parce qu'on lit le mot ΤΑΜΑΣΙΤΩΝ, *Tamasitarum*, sur une médaille rapportée dans le trésor de Goltzius, outre qu'on trouve dans Ovide, métamorph. *l. X. v.* 643.

Est ager indigenæ Tamaseum *nomine dicunt.*
Telluris Cypriæ pars optima,

(*D. J.*)

TAMATIA, f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) nom d'un oiseau fort singulier du Bresil; il est du genre des poules, & cependant bien différent de toutes celles que nous connoissons en Europe. Sa tête est fort grosse, ses yeux sont gros & noirs, son bec est long de deux travers de doigt, large d'un, fait en quelque maniere comme celui du canard, mais pointu à l'extrémité; la lame supérieure est noire, l'inférieure jaune; ses jambes & ses orteils sont longs, & ses cuisses en partie chauves; sa queue est fort courte; sa tête est noire; son dos & ses aîles sont d'un brun obscur; son ventre est de même couleur, avec un mélange de blanc. (*D. J.*)

TAMAVOTA, *ou* TAMOUTIATA, f. m. (*Hist. nat. Ichthiol.*) poisson qui se trouve dans les rivieres du Bresil; il a la tête fort grosse, les dents très-aiguës, & des écailles si dures qu'elles sont à l'épreuve du fer; sa grandeur est la même que celle d'un hareng.

TAMBA, (*Géog. mod.*) ville des Indes, au royaume de Décan, entre Visapour & Dabul, sur une riviere nommée Cogna; Mandeslo dit que cette ville est assez grande & assez peuplée. Ses habitans sont banians de religion. (*D. J.*)

TAMBA-AURA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, dans la Nigritie, au royaume de Bambuc, à trente lieues à l'est de la riviere de Tralemé. Elle est remarquable par sa mine d'or qu'on dit la plus abondante du pays, & qui lui a valu le nom de *Tamba-aura*.

TAMBASINE LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique dans la Haute-Guinée, elle vient des montagnes nommées *Machamba*, & coule au royaume de Sierra-Lione. (*D. J.*)

TAMBOS, f. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les anciens Péruviens, sous le gouvernement des Incas, c'est-à-dire, avant la venue des Espagnols, donnoient à des especes de magasins établis de distance en distance, où l'on conservoit des habits, des armes & des grains, ensorte que par tout l'empire une armée nombreuse pouvoit être fournie en chemin, de vivres & d'équipages, sans aucun embarras pour le peuple. Les *tambos* étoient en même tems des hôtelleries où les voyageurs étoient reçus gratis.

TAMBOULA, f. m. instrument des negres de l'Amérique, servans à marquer la cadence lorsqu'ils s'assemblent en troupe pour danser le *calinda*; c'est une espece de gros tambour, formé du corps d'un tonneau de moyenne grosseur, ou d'un tronçon d'arbre creusé, dont l'un des bouts est couvert d'une peau préparée & bien tendue; cet instrument s'entend de fort loin, quoique le son en soit sourd & lugubre: l'action de frapper le *tamboula* s'appelle *baboula*, & la maniere de s'en servir est de le coucher par terre, en s'asseyant dessus, les jambes écartées à-peu près comme on représente Bacchus sur son tonneau; le negre, dans cette situation, frappe la peau du plat de ses deux mains, d'une façon plus ou moins accelérée, & plus ou moins forte, mais toujours en mesure, pour indiquer aux danseurs les contorsions & les mouvemens vifs ou ralentis qu'ils doivent exécuter; ce qu'ils font tous avec une extrème justesse & sans confusion; leur principale danse, qu'ils nomment *calinda*, s'exécute presque toujours terre-à-terre, variant les attitudes du corps avec assez de graces, & agitant les piés devant eux & par le côté; comme s'ils frottoient la terre: ce pas a ses difficultés pour l'exécuter avec précision, sur-tout en tournant par intervalles reglés. Nos chorégraphes pourroient en tirer parti dans la composition de leurs ballets, & le nommer *pas de calinda* ou *de frotteur*.

Dans les assemblées nombreuses, le *tamboula* est toujours accompagné d'une ou deux especes de guitarre à quatre cordes, que l'on appelle *banzas*; les négres entremêlent cette musique de chansons à voix seule, dont les refrains se repetent en chorus par toute la troupe, avec beaucoup de justesse; ce qui de loin, ne produit pas un mauvais effet. *Article de M.* LE ROMAIN.

TAMBOUR, (*Art. milit.*) ce mot signifie également l'instrument militaire qu'on nomme autrement *la caisse*, & celui qui en bat.

L'instrument de guerre qu'on nomme *tambour*, est moins ancien que la trompette: on ne voit pas que les romains s'en soient servis à la guerre. La partie sur laquelle frappent les baguettes, a toujours été une peau tendue: on se sert depuis long-tems de peau de mouton. Ce qu'on appelle maintenant la *caisse*, parce qu'elle est de bois, a été souvent de cuivre ou de laiton, comme le corps de tymbale d'aujourd'hui. Le *tambour* est pour l'infanterie, comme la trompette pour la cavalerie; & les batteries de *tambour* sont différentes, suivant les diverses rencontres: on dit *battre la diane*, &c.

On se sert du *tambour* pour avertir les troupes de différentes occasions de service, soit pour proposer quelque chose à l'ennemi; cette derniere espece de batterie s'appelle *chamade*. Chaque régiment d'infanterie a un tambour major, & chaque compagnie a le sien particulier. Battre aux champs, ou battre le premier, est avertir un corps particulier d'infanterie, qu'il y a ordre de marcher; mais si cet ordre s'étend sur toute l'infanterie d'une armée, cette batterie s'appelle la *générale*. Battre le second, ou battre l'assemblée, c'est avertir les soldats d'aller au drapeau. Battre le dernier, c'est pour aller à la levée du drapeau. Battre la marche, c'est la batterie ordonnée; quand les troupes commencent à marcher.

Dans un camp, il y a une batterie particuliere pour regler l'entrée & la sortie du camp, & déterminer le tems que les soldats doivent sortir de leurs tentes. Battre la charge, ou battre la guerre, c'est la batterie pour aller à l'ennemi; battre la retraite, c'est la batterie ordonnée après le combat, c'est aussi celle qui est ordonnée dans une garnison, pour obliger les soldats à se retirer sur le soir dans leurs casernes ou chambrées; battre en tumulte & avec précipitation, se dit pour appeller promptement les soldats, lorsque quelque personne de qualité passe inopinément devant le corps de-garde, & qu'il faut faire la parade; on bat la diane au point du jour, dans une garnison, mais lorsqu'une armée fait un siege, il n'y a que les troupes d'infanterie qui ont monté la garde, & sur-tout celles de la tranchée, qui fassent battre la diane au lever de l'aurore, alors cette batterie est suivie des premieres décharges de canon que l'obscurité de la nuit avoit interrompues, par l'impossibilité de pointer les pieces à propos sur les travaux des assiegés. Quand un bataillon est sous les armes, les *tambours* sont sur les aîles, & quand il défile, les uns sont postés à la tête, les autres dans les divisions & à la queue. *Dict. mil.* (*D. J.*)

TAMBOUR, (*Luth.*) cet instrument a plusieurs parties qu'il faut distinguer; il y a le corps ou la *caisse*. On peut la faire de laiton ou de bois. Communément on la fait de chêne ou de noyer. Sa hauteur est égale à sa largeur. Les peaux dont on la couvre se bandent par le moyen de cerceaux, auxquels sont attachées des cordes qui vont d'un cerceau à l'autre; ces cordes se serrent par le moyen d'autres petites cordes, courroies ou nœuds mobiles sur les premieres. Chaque nœud embrasse deux cordes. Le nœud est fait de peau de mouton. Les facteurs, au-lieu de nœud, disent *tirant*. Les peaux du *tambour* sont de mouton, & non d'âne. On les choisit fortes ou foibles, selon l'étendue du *tambour*. Il y a la peau de dessus, sur laquelle on frappe avec les baguettes; & la peau de dessous, qui est traversée d'une corde à boyau qui s'étend aussi, & qu'on appelle le *timbre du tambour*. Le timbre est fait d'une seule corde mise en double, ou de deux cordes. Il est fixé d'un bout sur le cerceau, & de l'autre il passe par un trou, au sortir duquel on l'arrête avec une cheville, qui va en diminuant comme un fosset ou cône. La corde ou le timbre se tend plus ou moins, selon qu'on force plus ou moins la cheville, dont le diametre augmentant à mesure qu'on l'enfonce davantage, bande le timbre de cet accroissement. Les cercles qui tiennent ou serrent les peaux sur la caisse s'appellent *vergettes*. Il en est des baguettes comme des battans de cloches, il faut les proportionner à la grosseur du *tambour*.

Ce *tambour* s'appelle *tambour militaire*; mais il y en a de deux autres sortes; l'un qu'on appelle *tambour de Provence*. Il ne differe proprement du premier qu'en ce qu'il est plus long; on l'appelle plus communément *tambourin*. L'autre, qui s'appelle *tambour de basque*: c'est une espece de sas couvert d'une seule peau, dont la caisse qui n'a que quelques doigts de hauteur, est garnie tout-autour ou de grelots ou de lames sonores. On le tient d'une main, & on le frappe avec les doigts de l'autre.

La hauteur & la largeur des tambours doivent garder entr'elles les mêmes proportions que les cloches, pour faire les accords qu'on souhaite. Si l'on veut que quatre *tambours* sonnent *ut*, *mi*, *sol*, *ut*, il faut que leurs hauteurs soient entr'elles comme les nombres 4, 5, 6, 8.

Les plus grandes peaux qu'on puisse trouver pour ces instrumens n'ont que deux piés & demi de large.

Il faut de l'oreille pour accorder des *tambours* entr'eux. Il en faut aussi beaucoup pour battre des mesures, & une grande légereté & fermeté de mains pour battre des mesures composées & des mouvemens vifs. C'est la force des coups plus ou moins violens qui doit séparer les mesures, & distinguer les tems. Il faut que les intervalles des coups répondent à la durée des notes de l'air.

TAMBOUR, *membrane du*, (*Anatomie.*) autrement dite le *tympan de l'oreille* est une pellicule mince, transparente, & un peu plate, dont le bord est rond & fortement engagé dans la rainure orbiculaire, qui distingue le conduit osseux de l'oreille externe d'avec la caisse du *tambour*. Elle est très-bandée ou tendue, sans être tout-à-fait plate; car du côté du conduit externe, elle a une concavité legerement pointue dans le milieu; & du côté de la caisse, elle a une convexité qui va pareillement en pointe dans le milieu qui est fait comme le centre.

Cette membrane, en partie connue dès le tems d'Hippocrate, est située obliquement. La partie supérieure de sa circonférence est tournée en-dehors, & la partie inférieure est tournée en dedans, conformément à la direction de la rainure osseuse. Elle est composée de lames très-fines & très-adroitement collées ensemble, arrosées de vaisseaux sanguins découverts & injectés par Ruisch. La lame externe est une production de la peau & de l'épiderme du conduit auditif externe. On les en peut tirer ensemble comme un doigt de gant. La lame interne n'est que la continuation du périoste de la caisse. On peut encore diviser chacune de ces lames en d'autres, principalement après avoir fait macérer la membrane entiere dans de l'eau. Elle est couverte extérieurement d'une toile mucilagineuse très-épaisse dans la premiere enfance.

L'enfoncement du centre de la *membrane du tambour* ou peau du tympan se fait par l'attache de l'osselet, appellé *marteau*, dont le manche est fortement collé à la face interne de la membrane, depuis la partie supérieure de sa circonférence jusqu'au centre où est attaché le bout du manche.

Le périoste du tympan produit celui des osselets; il devient assez visible par l'injection anatomique qui fait paroître des vaisseaux capillaires, très-distinctement ramifiés sur la surface de ces osselets. Il se continue sur les deux fenêtres, & s'insinue dans le conduit d'Eustachi où il s'efface en se confondant avec la membrane interne du conduit.

On sait des gens qui peuvent éteindre une bougie en faisant sortir de l'air par le conduit de l'oreille; d'autres, en fumant, en font sortir de la fumée de tabac, ce que j'ai vu exécuter par quelques personnes quand j'étois en Hollande.

Quelques-uns croient que cela ne peut arriver que parce que le tympan est percé; mais la perforation du tympan causeroit une surdité quelque-tems après; or comme je n'ai point vu les personnes de ma connoissance qui rendoient la fumée par l'oreille, perdre l'ouïe en tout, ni en partie, pendant plusieurs années, cette explication tombe d'elle-même. D'autres veulent, avec Dionis, que la *membrane du tambour* ne tient pas également à toute la circonférence du cercle osseux dans lequel elle est enchâssée, mais qu'il y a à la partie supérieure un endroit auquel elle est moins collée, & par où quelques-uns peuvent faire passer la fumée qu'ils ont dans la bouche. Il est certain qu'il faut qu'il y ait alors quelque ouverture; mais Dionis ne dit point avoir vu cet endroit décollé ou détaché dont il parle. Divers anatomistes l'ont inutilement cherché avec beaucoup de soin, & dans plusieurs sujets. Valsalva, en faisant des injections dans le canal d'Eustachi, n'a jamais pu faire passer aucune liqueur dans le conduit de l'oreille, mais cette expérience ne prouve rien contre le passage de la fumée ou de l'air. Il imagine pourtant d'avoir trouvé un passage dans un autre endroit du *tambour*, dans des têtes de personnes mortes de maladie & de mort violente. Cowper assûre qu'on trouve cette ouverture à l'endroit supérieur de cette membrane. Rivinus & quelques autres soutiennent que le *tambour* est percé dans l'endroit où le manche du marteau s'attache à sa tête, & que c'est par-là que la fumée du tabac passe. Cependant plusieurs anatomistes du premier ordre cherchent en vain ce petit trou oblique dont parle Rivinus, & ce n'est vraissemblablement qu'un jeu de la nature: car Ruysch dit avoir rempli la caisse du *tambour* de vif-argent par le canal d'Eustachi, & que rien de ce métal fluide ne trouva d'issue vers l'oreille extérieure.

On ne regarde plus la *membrane du tambour* comme le principal organe de l'ouïe depuis une expérience qu'on fit à Londres sur deux chiens, & qui est mentionnée dans Willis & dans les actes de la société royale. On prit deux chiens, on leur creva le tympan, & ils n'entendirent pas moins bien qu'auparavant la voix de ceux qui les appelloient, cependant peu de tems après ils perdirent l'ouïe. Peut-être cette membrane sert-elle de prélude ou de préparation à l'ouïe même. Derham pense qu'un de ses grands usages est de proportionner les sons à l'organe intérieur; que par sa tension & son relâchement elle se met à l'unisson avec toutes sortes de sons, comme la prunelle se proportionne aux divers degrés de lumiere. Une preuve de l'usage de cette tension & de ce relâchement de la *membrane du tambour* pour entendre distinctement les sons, c'est que les sourds entendent plus facilement au milieu d'un grand bruit. Or, suivant Derham, qui a fait sur ce sujet de profondes recherches, voici la maniere dont les impressions du son se communiquent au nerf auditif.

Premierement, elles agissent sur le tympan & sur le marteau, ensuite le marteau agit sur l'enclume, celui-ci sur l'os orbiculaire & sur l'étrier, & enfin l'étrier communique cette action au nerf auditif; car la base de l'étrier ne couvre pas seulement la fenêtre ovalaire au-dedans de laquelle le nerf est situé, mais une partie de ce nerf même se répand sur cette base. Il est vraissemblable que c'est-là la maniere dont se fait l'ouïe, ajoute-t-il, parce que le tympan étant remué, on peut voir tous les petits osselets se remuer en même-tems, & pousser la base de l'étrier alternativement dehors, dans le trou & dans la fenêtre ovalaire. On le voit dans la taupe, on le peut voir aussi dans les oreilles des autres animaux avec soin, & de maniere que les parties gardent leur situation naturelle.

Le tympan est bandé & relâché par le moyen des petits muscles qui s'attachent au marteau: mais comment cette membrane se bande & se relâche-t-elle si prom-

promptement? comment communique-t-elle sans notre volonté & avec tant de proportion les divers tremblemens de l'air aux autres parties de l'oreille interne? C'est, répond-on, une membrane seche, mince, transparente, ces conditions la rendent très-propre à cet usage; s'il lui survient quelque altération en ces qualités, il en arrive des duretés d'oreille; tout cela est vrai, mais tout cela n'explique point une infinité de phénomenes qui concernent l'ouie, les sons & la musique.

Les usages que quelques anatomistes assignent au tympan, comme les seuls & les principaux, savoir de fermer l'entrée à l'air froid du dehors, à la poussiere & à d'autres choses nuisibles, ne sont que des usages subalternes ou du second ordre: c'est comme si l'on disoit, que la peau d'un *tambour* ne sert qu'à empêcher qu'il n'entre de l'air & de la poussiere dans la caisse. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TAMBOUR, c'est, *dans la Fortification*, une traverse dont on se sert pour empêcher les communications du chemin couvert aux redoutes & lunettes d'être enfilées. *Voyez* REDOUTE. *Voyez* aussi *Pl. IV. de Fortification, fig.* 3. les traverses des communications des places-d'armes *R* & *P*, aux lunettes ou redoutes *A* & *B*.

Le *tambour*, outre l'avantage qu'il a de couvrir les communications de l'enfilage, sert encore à les défendre ou à flanquer. (*Q*)

TAMBOUR, (*Marine*.) c'est un assemblage de plusieurs planches clouées sur les jettereaux de l'éperon, & qui servent à rompre les coups de mer qui donnent sur cette partie de la proue.

TAMBOUR, s. m. (*Hydraul.*) est un coffre de plomb, dont on se sert dans un bassin pour rassembler l'eau qu'on doit distribuer à différentes conduites, ou à plusieurs jets. *Voyez* MARMITE.

Ce peut être encore un tuyau triangulaire, fait d'une table de plomb, dont on forme un tuyau de différentes grosseurs par les deux bouts, pour racorder un tuyau de six pouces de diametre sur un de trois. (*K*)

TAMBOUR, *en Architecture*, c'est un mot qui se dit des chapiteaux corinthiens & composites, à cause qu'ils ont quelques ressemblances à l'instrument que les François appellent *tambour*; quelques-uns l'appelent *vase*, & d'autres *campan*, *cloche*, &c.

On se sert aussi du mot *tambour* pour exprimer un retranchement de bois couvert d'un plafond ou d'un lambris pratiqué dans le côté d'un porche ou vestibule, ou en face de certaines églises, afin d'empêcher la vue des passans & l'incommodité du vent par le moyen des doubles portes.

Tambour signifie aussi un *arrondissement* de *pierre*, dont plusieurs forment le fût d'une colonne qui n'est pas aussi haut qu'un diametre.

On appelle encore *tambour* chaque pierre, pleine ou percée, dont le noyau d'un escalier à vis est composé. (*D. J.*)

TAMBOUR, *en Méchanique*, est une espece de roue placée au tour d'un axe ou poutre cylindrique, au sommet de laquelle sont deux leviers ou bâtons enfoncés pour pouvoir plus facilement tourner l'axe, afin de soulever les poids qu'on veut enlever. *Voyez* AXE *dans le tambour*, TOUR & TREUIL.

TAMBOUR, maniere de broder au *tambour*. Le *tambour* est un instrument d'une forme circulaire, sur lequel, par le moyen d'une courroie & d'une boucle, ou de différens cerceaux qui s'emboîtent les uns dans les autres, on tient tendue une toile ou une étoffe légere de soie, sur laquelle on exécute avec une aiguille montée sur un manche, & qui a la forme particuliere, le point de chaînette, soit avec un fil de soie nue, ou couvert d'or ou d'argent, & cela avec une vitesse & une propreté surprenante. Avec ce seul point, on forme des feuilles, des fleurs, des ramages, & une infinité d'objets agréables dont on embellit l'étoffe destinée à des robes & autres usages. *Voyez* dans nos *Planches* le *tambour* & ses détails, l'aiguille, & même la maniere de travailler, qu'elles feront concevoir plus clairement que tout ce que nous en pouvons dire.

Pour broder au *tambour* lorsque l'étoffe est montée sur le métier, on prend la soie, on y fait un nœud, on la prend de la main gauche, on en étend une portion en prenant le nœud entre le bout du pouce & le bout de l'index, & passant le fil entre le doigt du milieu & le troisieme sous l'étoffe tendue; on tient l'aiguille de la droite; on passe l'aiguille à-travers l'étoffe en-dessus; on accroche la partie de la soie tendue avec le crochet de l'aiguille; on tire l'aiguille, la soie vient en-dessus & forme une boucle. On retourne l'aiguille, la soie sort de son crochet; on renfonce l'aiguille entre les deux brins de la boucle; on tourne la soie en-dessous sur l'aiguille; on tire l'aiguille, la soie se place dans son crochet lorsque sa pointe est sur le point de sortir de l'étoffe; quand elle en est sortie, elle attire la soie de-rechef en boucle; on fait passer cette boucle sur la premiere; & l'on continue de faire ainsi des petites boucles égales, serrées, & passées les unes dans les autres, ce qui a fait appeller l'ouvrage *chaînette*.

L'aiguille, l'écrou du manche & le crochet sont dans la même direction. C'est l'écrou qui dirige le mouvement.

Si l'on travaille de bas-en-haut, on tourne le fil autour de l'aiguille sur l'aiguille, c'est-à-dire que quand le fil commence à passer sur elle, elle est entre le fil & le corps de celui qui brode.

Si l'on travaille de bas-en-haut, au contraire quand on commence le tour du fil sur l'aiguille, c'est le fil qui est entre le brodeur & l'aiguille.

Comme l'aiguille est grosse par en-bas, & est menue par la pointe, le trou qu'elle fait est large, & le crochet qui est à la pointe passe sans s'arrêter à l'étoffe.

TAMBOUR, s. m. (*Lutherie*.) machine ronde qui toute seule sert à faire jouer des orgues sans le secours de la main. Sur ce *tambour* il y a des reglets comme sur un papier de musique, & à la place des notes, il y a des pointes de fer qui accrochent & font baisser les touches selon le son qu'on desire en tirer. (*D. J.*)

TAMBOUR, (*terme de Boisselier*.) les ouvriers qui les font les appellent *chauffe chemises*. C'est une machine de bois ou d'osier en forme de caisse de véritable *tambour*, haute de quatre à cinq piés, & large d'une pié & demi, avec un couvercle. Au milieu de cette machine est tendu un réseau à claire voie, sur lequel on met une chemise ou autre linge. Il y a dessous un réchaud plein de charbon pour chauffer ou sécher cette chemise ou autre linge. (D. J.)

TAMBOUR, *en terme de Confiseur*, est un tamis fort fin pour passer du sucre en poudre. *Voyez les Pl. du Confiseur & leur explic*. La premiere est le couvercle; la seconde est le tamis, & la troisieme la boîte qui reçoit les matieres qui ont passé au-travers du tamis. Ces trois pieces s'ajustent ensemble; en sorte que le tamis entre dans les deux autres.

TAMBOUR, (*Horlogerie*.) nom que l'on donne ordinairement à cette piece d'une montre que les horlogers appellent la *barillet*. *Voyez* BARILLET, & *les Planches de l'Horlogerie*.

TAMBOUR, *ouvrage de Menuiserie*, qui se plaçoit autrefois devant les portes pour empêcher l'entrée du vent; il n'est plus d'usage que pour les églises.

Tambour se dit aussi de la menuiserie qui recouvre quelque saillie dans un appartement.

TAMBOUR, (*Paumier*.) c'est une partie du grand mur d'un jeu de paume, qui avance dans le jeu de quatre ou cinq pouces. Le *tambour* commence à-peu-près à la moitié de la distance de la corde de la grille, & continue jusqu'à la grille, ce qui retrécit le jeu de paume d'environ quatre ou cinq pouces dans cet espace. Les jeux de paume appellés *quarrés* n'ont point de *tambour*; il n'y a que ceux qu'on nomme des *dedans*.

TAMBOUR, (*Serrur*.) piece d'une figure ronde qui en renferme d'autres, comme on voit aux serrures des coffres-forts. Les pertuis sont montés dans le *tambour*.

TAMBOUR, (*Soierie*.) machine sur laquelle on porte les chaînes pour les plier, ou pour les chiner.

TAMBOURS, s. m. pl. (*Sucrerie*.) espece de gros cylindres de fer qui servent à écraser les cannes, & en exprimer le suc dans les moulins à sucre. On les nomme quelquefois *rouleaux*; mais c'est improprement, le rouleau n'étant que le cylindre de bois dont on remplit le *tambour*, à-travers duquel passe l'axe ou pivot sur lequel il tourne. *Savary*. (*D. J.*)

TAMBOURE-CISSA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagascar, qui produit un fruit semblable à une pomme, dont la propriété est de s'ouvrir en quatre lorsqu'il est parvenu à maturité; sa chair est remplie de grains orangés, couverts d'une peau tendre qui donne une teinture semblable à celle du rocou.

TAMBOURIN, s. m. sorte de danse fort à la mode aujourd'hui sur nos théâtres. L'air en est très-gai, & se bat à deux tems vifs. Il doit être à l'imitation du flûtet des Provençaux, & la basse doit toujours refrapper la même note, à l'imitation du *tambourin ou galoubé*, dont celui qui joue du flûtet s'accompagne ordinairement. (*S*)

TAMBOURIN, *voyez l'article* TAMBOUR.

TAMBOURIN, (*Lutherie.*) il y a un instrument à cordes & de percussions de ce nom. C'est un long coffre de bois, sur lequel sont montées des cordes de laiton, que l'on frappe avec des baguettes. Celui qui joue de cet instrument le tient debout de la main ou plutôt du bras gauche, & le frappe de la main droite.

TAMBOURIN, (*terme de Jouaillier.*) ou TABOURIN; c'est une perle ronde d'un côté & plate de l'autre, qui ressemble à une tymbale.

TAMBRE, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Espagne, en Galice. Elle prend sa source dans les montagnes, au nord de Compostelle, d'où elle court au sud-ouest & va se rendre dans la mer.

TAME, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans Oxfordshire, sur la riviere de *Tame*, qui se joignant à l'Issis, prend le nom de Thamise. *Voyez* THAMISE.

TAMER, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle a sa source dans Devonshire, qu'elle sépare de la province de Cornouaille; son embouchure est dans le havre de Plimouth. (*D. J.*)

TAMETANES, (*Hist. nat. Botan.*) fruit de l'île de Madagascar, dont la racine est aussi jaune que du safran, & dont on se sert pour la teinture. C'est la même qui est connue en Europe sous le nom de *terra merita*.

TAMIA, (*Géog. anc.*) ville de la grande-Bretagne. Ptolomée, *lib. II. ch. iij.* la donne aux *Vacomagi*, & la place au voisinage de *Banatia* & d'*Alata Castra*. Cambden croit que ce pourroit être aujourd'hui Tanéa, lieu d'Ecosse au comté de Ross. (*D. J.*)

TAMINES, (*Géog. anc.*) *Tamyna*; ville de l'Eubée, dans le territoire de la ville d'Erétrie, selon Strabon, *liv. X. p.* 447. & Etienne le géographe. C'est près de cette ville que les Athéniens défirent les Chalcidiens qui étoient commandés par Callias, & par Taurosthène freres.

TAMIS, s. m. (*Grainier.*) instrument qui sert à passer des drogues pulvérisées quand on en veut séparer la partie la plus fine d'avec celle qui est la plus grossiere. On s'en sert aussi pour couler les liqueurs composées & en ôter le marc. Le *tamis* est fait d'un cercle de bois mince & large à discrétion, au milieu duquel est placé un tissu de toile, de soie, de crin, ou de quelqu'autre toile claire, suivant l'usage qu'on en veut faire. C'est dans la partie supérieure du *tamis* que l'on met la drogue pulvérisée, & où l'on verse la liqueur qu'on veut épurer. Lorsque les drogues qu'on a dessein de tamiser, s'évaporent facilement, on met un couvercle au *tamis*, quelquefois tout de bois, & quelquefois avec le cercle de bois, & le dessus de cuir. *Savary*. (*D. J.*)

TAMIS, *en terme de Blanchisserie*, est un cerceau garni d'un tissu de corde formant divers quarrés, avec lequel on ramasse les pains.

TAMIS, *instrument de Chimie & de Pharmacie*; il sert à hâter la préparation des poudres subtiles, en séparant les parties les plus atténuées des parties les plus grossieres, auxquelles on fait essuyer une nouvelle trituration, qu'on tamise de nouveau, & ainsi successivement, *&c.* Les *tamis* dont on se sert dans les laboratoires de chimie & les boutiques des Apoticaires, sont couverts ou découverts. Les derniers ne different en rien des *tamis* les plus vulgaires, du *tamis* ou sas à passer la farine, *&c.* Il est de crin ou de soie, selon qu'on le veut, d'un tissu plus ou moins serré; cette espece de *tamis* ne sert qu'à préparer les poudres les plus grossieres & les moins volatiles, ou qui sont tirées des matieres les plus viles. Les *tamis* sont composés de trois pieces; celle du milieu est un *tamis* ordinaire; les deux autres sont un couvercle & un fond formé par un parchemin ou une peau tendue sur un cercle de bois mince. Ces *tamis*, qui sont les plus usités & les mieux entendus, servent à la préparation des poudres les plus subtiles, les plus volatiles & les plus précieuses. *Voyez* PULVÉRISATION, *Chimie & Pharmacie*.

TAMIS, (*instrument de Chapelier.*) les Chapeliers se servent du *tamis* de crin, au lieu de l'instrument qu'ils appellent *argon*, pour faire les capades de leurs chapeaux. (*D. J.*)

TAMIS, (*terme d'Organiste.*) piece de bois percée, à-travers de laquelle passent les tuyaux de l'orgue, & qui sert à les tenir en état. (*D. J.*)

TAMIS, (*Tapisserie de tonture.*) les laineurs qui travaillent aux tapisseries de tonture de laine, ont plusieurs *tamis*, comme de grands pour passer & préparer leurs laines hachées, & de très-petits, qui n'ont pas quelquefois deux pouces de diametre, pour placer ces laines sur le coutil peint & préparé par le peintre. (*D. J.*)

TAMISAILLE, s. f. (*Marine.*) petit étage d'une flûte, qui est pratiqué entre la grande chambre & la dunette, & dans laquelle passe la barre du gouvernail.

TAMISE, LA, (*Géog. mod.*) *Voyez* THAMISE. (*D. J.*)

TAMISE, s. f. (*Phys. & Géog.*) grande riviere qui passe à Londres. L'eau de cette riviere que l'on garde dans des tonneaux à bord des vaisseaux, s'enflamme après avoir rendu long-tems une odeur puante, lorsqu'on expose une chandelle allumée au trou du bondon tout récemment ouvert. M. Muschenbroeck conjecture que cela vient des huiles des insectes qui se sont pourris, & que la pourriture a ensuite convertis en une espece d'esprit volatil. Musch. *ess. de phys.*

TAMISER, L'ACTION DE. (*Pharmac.*) en latin *cribratio*; c'est l'action de passer une substance au tamis, pour séparer ses parties fines d'avec les grossieres, soit que la substance mise au tamis soit seche, pulvérisée ou humide, comme la pulpe des graines, les fruits ou les racines.

Quelles que soient les substances réduites en poudre dont le mélange doit former un médicament, il convient de les passer toutes ensemble à-travers un tamis; sans quoi le médicament pourra être differemment énergique dans ses différentes parties, & par conséquent agir inégalement, c'est-à-dire, plus fortement dans un endroit que dans l'autre. Lors donc qu'on aura à mêler des substances plus friables & plus fortes les unes que les autres, d'un tissu différent, & plus ou moins adhérentes: comme les unes ne manqueront pas de passer dans le tamis plus promptement que les autres, il est nécessaire de les remuer ensemble après qu'elles auront été tamisées. Cet avis paroîtra superflu à quelques personnes, qui ne jugeront pas fort essentiel de prendre cette précaution; mais elles changeroient d'avis, si elles connoissoient les accidens qui surviennent tous les jours, lorsque le jalap, l'ipécacuanha & autres ingrédiens semblables, dont les vertus consistent dans les parties les plus résineuses, ont été mal mélangés: or cela peut arriver d'autant mieux, que ces parties résineuses étant aussi les plus fragiles, se broyent plus facilement dans le mortier, & passent les premieres à-travers le tamis.

D'ailleurs, rien n'est plus commun chez les Droguistes, que de mettre tout d'un coup dans un mortier, deux ou trois fois plus d'un ingredient qu'il n'en faut pour l'usage actuel; de prendre sur cette quantité la dose marquée par le médecin, & d'enfermer le superflu dans un petit vaisseau. Or toutes les parties d'un ingrédient, n'ayant pas la même vertu, si l'on ne prévient les inconvéniens résultans de cette espece d'hétérogénéité, les premiers malades auront une dose trop forte; & les derniers, qui ne trouveront plus que la partie fibreuse & ligneuse, auront une dose trop foible, & seront trompés dans leur attente. (*D. J.*)

TAMISEUR, s. m. (*Verrerie.*) on nomme ainsi celui qui prépare & tamise les charrées qui servent à la fonte des matieres dont on fait le verre. (*D. J.*)

TAMLING, s. m. (*Com.*) c'est le nom que les Siamois donnent à cette espece de monnoie & de poids que les Chinois appellent *taël*. Le taël de Siam est de plus de la moitié plus foible que le taël de la Chine; ensorte que le cati siamois ne vaut que huit taëls chinois, & qu'il faut vingt taëls siamois pour le cati chinois. A Siam, le *tamling* ou *taël* se subdivise en quatre ticals ou baats, le tical en quatre mayons ou selings, la mayon en deux fouangs, chaque fouang en deux sompayes, la sompaye en deux payes, & la paye en deux clams, qui n'est qu'une monnoie de compte; mais qui, en qualité de poids, pese douze grains de ris; ensorte que le *tamling* ou taël siamois est de sept cens soixante-huit grains. *Voyez* TAEL. *Dictionn. de Commerce*.

TAMMESBRUCK, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire *Aggeripontum*; petite ville d'Allemagne, dans la Thu-rin-

ringe, près de l'Unstrutt. Elle appartient à l'electeur de Saxe, & ce n'est proprement qu'un bourg. (*D. J.*)

TAMNA, (*Géog. anc.*) ville de l'Arabie heureuse. Pline, *l. VI. c. xxviij.* la surnomme *Tamna templorum*; c'est la même ville que Ptolomée, *liv. VI. ch. 7.* appelle *Thumna*. (*D. J.*)

TAMNUS, f. m. (*Botan.*) Tournefort distingue deux especes de ce genre de plante, nommée par les anciens Botanistes *bryonia nigra*, nom que les Anglois lui donnent encore *black bryony*, & vulgairement appellée en françois *sceau de Notre-Dame*, ou *racine vierge*. La premiere espece est à fleur jaune pâle, *tamnus racemosa, flore minore, luteo pallescente, I. R. H.* 102.

C'est une plante sarmenteuse, aussi-bien que la bryone blanche; mais elle pousse de menus sarmens sans mains, qui s'élevent en serpentant, & s'entortillant autour des plantes voisines: ses feuilles sont attachées par des queues longues, & rangées alternativement; elles ont presque la figure de celles du cyclamen, mais deux ou trois fois plus grandes, & souvent plus pointues, d'une belle couleur verte luisante, tendres, d'un goût visqueux. Ses fleurs sortent des aisselles des feuilles; elles sont disposées en grappes, ayant chacune la forme d'un petit bassin, taillé ordinairement en six parties, de couleur jaune-verdâtre, ou pâle. Quelques-unes de ces fleurs qui ne sont point nouées, tombent sans laisser aucun fruit; mais celles qui sont nouées, laissent après elles une baie rouge, ou noirâtre, qui renferme une coëffe membraneuse, remplie de quelques semences: sa racine est grande, grosse, tubéreuse, presque ronde, noire en dehors, blanche en dedans, profonde dans la terre, d'un goût âcre.

La seconde espece est appellée, par le même Tournefort, *tamnus baccifera, flore majore albo, I. R. H.* 102. Ses feuilles sont assez semblables à celles du liseron. Ses fleurs sont faites comme celles de l'espece précédente, mais plus grandes, & de couleur blanche. Ses baies naissent une à une, séparées & attachées chacune à un pédicule court, qui sort de l'aisselle des feuilles; chaque baie n'est guere moins grosse qu'une cerise, & contient quatre ou cinq semences; sa racine est empreinte d'un suc gluant.

L'une & l'autre espece de *tamnus* croissent dans les bois; leurs racines sont un peu purgatives hydragogues. (*D. J.*)

TAMOATA, f. m. (*Hist. nat. Ichthiologie.*) nom d'un poisson d'eau douce d'Amérique, appellé par les Portugais *soldido*. C'est un petit poisson oblong, à tête applatie, en quelque maniere comme celle de la grenouille; son museau est petit, ayant à chaque angle un filet en guise de barbe; il n'a point de dents, & les yeux sont extrèmement petits. Il a huit nageoires, deux aux ouies, dures comme des cornes; deux sur le ventre, moins dures; une sur le milieu du dos, une autre près de la queue, & une autre à l'opposite sur le ventre; sa queue fait la huitieme nageoire; sa tête est couverte d'une peau dure comme de l'écaille; son corps est revêtu d'une espece de cotte de mailles, faite d'une substance dure, écailleuse, dentelée dans les bords, de couleur de rouille de fer; ce poisson passe pour être un manger délicieux. Marggravii, *hist. Brasil.* (*D. J.*)

TAMOATARANA, f. f. (*Hist. nat. Botan. exot.*) nom d'une plante bulbeuse qui croît au Brésil, & dont on mange les bulbes, comme nous mangeons les patates. Ray, *hist. plant.* (*D. J.*)

TAMOLE, f. m. (*Hist. mod.*) les *tamoles* sont les chefs du gouvernement des Indiens, des îles Carolines; ils laissent croître leur barbe fort longue, commandent avec empire, parlent peu, & affectent un air fort reservé. Lorsqu'un *tamole* donne audience, il paroît assis sur une table élevée, les peuples s'inclinent devant lui, reçoivent ses ordres avec une obéissance aveugle, & lui baisent les mains & les piés, quand ils lui demandent quelque grace, il y a plusieurs *tamoles* dans chaque bourgade. (*D. J.*)

TAMORISA, (*Géogr. anc.*) contrée des états du Turc, en Europe; cette petite contrée est dans la haute Albanie, au couchant de l'Ochrida, & a pour chef-lieu un bourg de son nom. (*D. J.*)

TAMPER, *en terme de Friseur d'étoffes*, c'est appuyer le frisoir sur l'étoffe, par le moyen d'une *tampe*, *voyez* TAMPES, de maniere qu'elle entre bien dans les inégalités du sable dont il est enduit, & que la laine puisse suivre l'ordre du friseur.

TAMPES, f. f. *en terme de Friseur d'étoffes*, sont des morceaux de bois ronds qui se mettent à force, entre le frisoir & une piece de bois qui regne, comme nous l'avons déja dit, le long du chassis, au milieu du sommet. *Voyez les fig. & les Planches de la Draperie.*

TAMPICO, (*Géog. mod.*) lac de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, au gouvernement de Panuco, & au sud de la riviere de Panuco, dont une des branches sort du lac. (*D. J.*)

TAMPLON, f. f. *terme de Tisserand*, sorte de petits rots dont les Tisserands se servent, lorsqu'ils veulent augmenter la laise ou largeur de leurs toiles.

TAMPOÉ, f. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) nom d'un fruit des Indes orientales, approchant en figure du mangoustan, mais bien moins bon; son écorce est encore plus épaisse que celle du mangoustan, il est sans couronne, & de la couleur de nos pommes-poires. Les Indiens le mangent dans les endroits où de meilleurs fruits leur manquent. (*D J.*)

TAMPON, (*Fortificat.*) espece de bouchon qui sert à fermer l'ouverture d'un vaisseau, ou à retenir la poudre dans une arme à feu. *Voyez* BOURRE & BOUCHON.

Ce mot est françois, quoiqu'il y en ait qui le dérivent de l'anglois *tap*, canelle ou robinet.

Quand on charge un mortier ou quelque autre piece d'artillerie, on met ordinairement après la poudre, une petite piece ronde de bois pour séparer la bombe, le boulet ou la cartouche, de la poudre à canon; cette piece s'appelle un *tampon*, & sert à donner plus de force au coup de la piece d'artillerie. *V.* MORTIER. *Chambers.*

Le *tampon* ou le bouchon, dont on recouvre le fourrage & le boulet, ne contribue en rien à augmenter la violence du coup; il sert seulement à rassembler la poudre, & à diminuer l'intervalle qui est entre la poudre & le boulet; c'est une erreur de croire qu'un bouchon plus gros qu'un autre & refoulé par un plus grand nombre de coups, porte plus loin. Si en refoulant le bouchon, il pouvoit acquérir la dureté d'un corps solide, & une forte adhésion aux parois de l'ame de la piece, comme cela arrive aux balles des carabines ou aux *tampons*, chassés avec force pour les petards pratiqués dans le roc; il est constant que la difficulté que la poudre qui s'enflamme, rencontreroit à chasser le boulet, donnant lieu à une inflammation plus complette, il en recevroit une plus grande impulsion: mais l'on doit avoir de ces deux objets un sentiment bien différent, car comme le fourrage est composé de parties flexibles & détachées, qui n'ont aucune adhésion avec les parois de la piece; quelle résistance peut-il opposer à la violence de la poudre? A l'égard de la poudre, lorsqu'elle est réunie dans le plus petit volume qu'elle peut occuper naturellement; il ne faut pas penser qu'en la refoulant pour la réduire dans un plus petit espace, elle en acquiert plus d'*activité*, puisque ce n'est qu'autant qu'il y a des interstices sensibles entre les grains, que le feu de celle qui s'enflammera la premiere, peut s'introduire pour allumer le reste: ce qui est si vrai, que quand elle est battue & réduite en pulverain dans une arme à feu, elle ne s'allume que successivement; ainsi l'on peut conclure que le seul avantage qu'on tire du bouchon posé sur la poudre, est seulement de la rassembler dans le fond de la chambre, & d'empêcher quand elle est enflammée, qu'elle ne se dilate autour du vent du boulet.

Quant au bouchon qu'on met sur le boulet, il est absolument inutile, si ce n'est dans les cas où l'on est obligé de le soutenir pour tirer horisontalement ou de haut en-bas; mais peu importe qu'il soit refoulé ou non, pourvû qu'il ne permette pas au boulet de rouler dans la piece. *Saint-Remy*, troisieme édition des *mémoires d'Artillerie.* (*Q*)

TAMPON, f. m. (*Hydr.*) est une cheville de bois ou un morceau de cuivre applati, rivé & soudé au bout d'un tuyau, à deux piés de la souche d'un jet.

Quand on ne se sert que d'un *tampon* de bois, on le garnit de linge, on frette le tuyau d'une rondelle de fer afin de pouvoir coigner le *tampon*, sans craindre de fendre le tuyau.

On se sert encore de *tampons* de bois dans les jauges, pour boucher les trous qui ne servent point. *K*)

TAMPONS, (*Marine.*) ce sont des plaques de fer, de cuivre ou de bois, qui servent à remédier aux dommages que causent les coups de canon qu'un vaisseau peut recevoir dans un combat.

TAMPONS, *ou* TAPONS DE CANON, (*Marine.*) plaques

ques de liége, avec lesquelles on bouche l'ame du canon, afin d'empêcher que l'eau n'y entre.

TAMPONS *ou* TAPONS D'ECUBIERS, (*Marine.*) pieces de bois, longues à-peu-près de 2 piés & demi qui vont en diminuant, & dont l'usage est de fermer les écubiers, quand le vaisseau est à la voile. Il y en a qui sont échancrées par un côté, afin de boucher les écubiers sans ôter les cables, qu'on fait passer par l'échancrure; au défaut de bois, on fait des *tampons* avec des sacs de foin, de bourre, &c.

TAMPONS, s. m. pl. (*Archit.*) ce sont des chevilles de bois, que l'on met dans des trous percés dans un mur de pierre, pour y faire entrer une patte, un clou, &c. ou que l'on met dans les rainures des poteaux d'une cloison, pour en tenir les panneaux de maçonnerie, ou dans les solives d'un plancher, pour en arrêter les entrevoux.

On appelle aussi *tampons* de petites pieces dont les menuisiers remplissent les trous des nœuds de bois, & qui cachent les clous à tête perdue, des lambris & des parquets. *Daviler*. (*D. J.*)

TAMPONS, *en termes de Cloutier d'épingles*, ne sont autre chose que deux oreilles de fer qui sont scellées dans une pierre, & dans lesquelles tourne le fuseau ou axe de la meule. *Voyez les figures*, *Pl. du Cloutier d'épingles*.

TAMPON, s. m. (*terme de Graveur.*) les graveurs en taille douce se servent d'une espece de molette faite d'une bande de feutre roulée qu'ils appellent un *tampon*.

TAMPON, s. m. (*terme d'Imprimerie en taille-douce.*) c'est un morceau de linge tortillé pour ancrer la planche.

TAMPON, s. m. (*terme de Luthier.*) c'est la partie de la flûte, ou du flageolet, qui aide à faire l'embouchure de la flûte, ou du flageolet, & sert à donner le vent.

TAMPON, dans les tuyaux de bois des orgues, est une piece de bois *E*, *fig.* 30. *Pl. n°.* 1. *d'Orgue*, doublée de peau de mouton, le duvet en-dehors, dont l'usage est de boucher le tuyau par en-haut; ce qui le fait descendre d'une octave au-dessous du son que le tuyau rend quand il est ouvert. Le *tampon* est armé d'une poignée *F*, placée à son centre, laquelle sert à le retirer ou à l'enfoncer à discrétion, jusqu'à ce que le tuyau rende un son qui soit d'accord avec celui d'un autre tuyau sur lequel on l'accorde.

TAMPONNER, v. act. (*Gram.*) c'est fermer avec un tampon.

TAMUADA, *ou* TAMUDA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie tingitane, selon Pomponius-Méla, *liv. I. ch. iij.* Ce fleuve se nomme aujourd'hui la *Bédie*, & il arrose le pays des Arabes. C'est vraissemblablement le *Thaludu* de Ptolomée. (*D. J.*)

TAMUSIGA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie tingitane. Ptolomée la marque sur la côte de l'Océan, entre le port d'Hercule & le promontoire *Usadium*. Le nom moderne est *Fifelfeld*, selon Marmol; *Tesetner*, selon Castald, & *Fressa*, selon Niger.

TAMWORTH, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans Staffordshire. Il est arrosé par le Tamer, & envoie deux députés au parlement.

TAMUZ, s. m. (*Calendrier des Hébreux.*) mois des Juifs, quatrieme de l'année sainte, & dixieme de l'année civile, qui répondoit aux mois de Juin & de Juillet. Le dix-septieme jour de ce mois, les Juifs célebroient un jeûne, en mémoire du châtiment dont Dieu punit l'adoration du veau d'or. (*D. J.*)

TAMYNA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eubie, dans le territoire d'Erétrie, selon Strabon, *liv. X. p.* 447. Plutarque parle de la plaine de Tamynes, dans la vie de Phocion.

TAMYRACA, (*Géog. anc.*) ville de la Sarmatie européenne, près du golfe Carcinite, selon Ptolomée, *l. III. ch. v.* Etienne le géographe & le périple d'Arrien. Strabon, *liv. VII. pag.* 308. connoît dans le même endroit un promontoire nommé *Tamyracès*, & un golfe appellé *Tamyracus sinus;* mais il ne parle point de ville, ni sur ce promontoire, ni sur ce golfe. (*D. J.*)

TAMYRSA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Phénicie. Strabon, *liv. XVI. p.* 755. le met entre Béryte & Sidon. Le nom moderne est *Damor*, selon quelques-uns.

TAN, s. m. (*Tannerie & Jardinage.*) l'écorce du chêne hachée & moulue en poudre par les roues d'un moulin à tan; on s'en sert à la préparation des cuirs. *Voyez* ECORCE & TANNERIE.

Le *tan* nouveau est le plus estimé, car lorsqu'il est vieux & suranné, il perd une partie de sa qualité qui le rend propre à condenser ou à boucher les pores de cuir; de sorte que plus on laisse les peaux dans le *tan*, plus elles acquierent de force & de fermeté.

Toute autre partie du chêne, de quelque âge ou grandeur qu'il puisse être, & tout taillis de chêne, sont pour le moins aussi bons à faire du *tan*, que l'écorce de cet arbre.

Après que l'on a amassé cette matiere, il faut la faire bien sécher au soleil, la serrer dans un endroit sec, & la garder dans cet état jusqu'à ce qu'on l'emploie; & pour la réduire en poussiere, on peut scier ou fendre menu le plus gros bois, afin de pouvoir être diminué encore par un instrument dont les tanneurs se servent pour cet effet. Après quoi on le fait sécher de nouveau dans un four, & enfin on le fait moudre au molin à *tan*. *Voyez* MOULIN. Au défaut du bois de chêne, on peut se servir de celui d'épine.

Ce *tan* est un engrais fort chaud propre aux ananas qui ne peuvent supporter la vapeur du fumier de cheval.

TANA, (*Géog. anc.*) *ou* TANAS, fleuve d'Afrique, dans la Mauritanie, entre *Laros* & *Capsa*. Saluste en parle, *in Jugurth. c. x.*

TANAGER, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Lucanie, aujourd'hui le *Negro:* Virgile, *Géorg. l. III. v.* 151. lui donne l'épithete de *siccus*:

Furit mugitibus æther
Concussus, silvæque, & sicci ripa Tanagri.

Mais ou les choses ont changé depuis le tems de Virgile, ou ce poëte ne connoissoit ce fleuve que de nom; reproche que l'on peut faire également à Pomponius Sabinus, qui fait un torrent de *Tanager*.

Cellius Cittadinus, écrivant à Ortelius, nie absolument que ce fleuve soit un torrent, qui n'a d'eau que dans le tems des pluies. Le *Tanager*, dit-il, présentement le *Négro*, est un fleuve qui en reçoit d'autres dans son lit; par exemple, celui que l'on appelle la *botta di Picorno*, ainsi nommé de l'ancienne ville Picernum, auprès de laquelle il prend sa source. Le *Tanager* a la sienne dans le mont Albidine, maintenant *il monte Portiglione*, & il se jette dans le Siler, connu maintenant sous le nom de *Sélo*. Peut-être Virgile a-t-il appellé le *Tanager siccus*, parce qu'il se perd sous la terre, pendant un espace de quatre & non pas de vingt milles, comme le dit Pline, *liv. II. ch. iij.* (*D. J.*)

TANAGRA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de Grece, dans la Béotie, au voisinage de Thebes; Dicéarque la met au nombre des villes situées sur l'Euripe: Strabon néanmoins, *l. IX. p.* 400, 403, & 410, & Ptolomée, *l. III. c. xv.* la marquoient à quelque distance de la mer, quoique son territoire pût s'étendre jusqu'à la côte. *Tanagra* étoit à cent trente stades de la ville Oropus, à deux cens de celle de Platée. Etienne le géographe appelle cette ville *Géphyra*, & Strabon donne à ses habitans, le nom de *Géphyréens*.

Tanagra de Béotie, est la patrie de Corinne, fille d'Achélodore & de Procratie; elle étoit contemporaine de Pindare, avec lequel elle étudia la Poésie sous Myrtis, femme alors très-distinguée par ce talent. Corinne n'acquit pas moins de gloire que sa maîtresse, & se méloit quelquefois de donner à Pindare d'excellens avis, soit comme étant plus âgée, soit à titre de plus ancienne écoliere. Elle lui conseilloit, par exemple, au rapport de Plutarque, de négliger moins le commerce des muses, & de mettre en œuvre dans ses poësies la fable qui en devoit faire le fonds principal, auquel les figures de l'élocution, les vers, & les rythmes, ne devoient servir que d'assaisonnemens. Pindare, dans le dessein de profiter de cette leçon, fit une ode que nous n'avons plus, mais dont Plutarque & Lucien nous ont conservé les premiers vers: en voici la traduction.

„ Chanterons-nous le fleuve Ismene, ou la nymphe Mélie à la quenouille dorée, ou Cadmus, ou „ la race sacrée de ces hommes nés des dents qu'il „ sema, ou la nymphe Thébé à la coëffure bleue, „ ou la force d'Hercule à toute épreuve, ou la gloi- „ re & les honneurs du réjouissant Bacchus, ou les „ nôces d'Harmonie aux blanches mains„?

Pindare ayant fait voir cette ode à Corinne, celle-ci

ci lui dit en riant, qu'il falloit semer avec la main, & non pas à plein sac, comme il avoit fait dans cette piece, où il sembloit avoir pris à tâche de ramasser presque toutes les fables.

Corinne dans la suite entra en lice contre Pindare, & le vainquit, dit-on, jusqu'à cinq fois, quoiqu'elle lui fût fort inférieure. Mais deux circonstances, remarque Pausanias, contribuerent à ce grand succès: l'une, que ses poésies écrites en dialecte éolien, se faisoient entendre beaucoup plus facilement à ses auditeurs, que celles de Pindare composées en dorien: l'autre, qu'étant une des plus belles femmes de son tems, ainsi qu'on en pouvoit juger par son portrait, les agrémens de sa personne avoient pû séduire les juges en sa faveur; Pindare appella de ce jugement inique à Corinne elle-même.

Le tombeau que les Tanagréens éleverent à la gloire de cette dame, subsistoit encore du tems de Pausanias, ainsi que son portrait, où elle étoit représentée la tête ceinte d'un ruban, pour marque des prix qu'elle avoit remportés sur Pindare à Thebes. Il ne nous reste que quelques fragmens de ses poésies, sur lesquels on peut consulter la bible grecque de Fabricius.

2°. *Tanagra* est encore dans Ptolomée, *l. VI. c. jv.* une ville de la Perside dans les terres.

3°. Stace parle d'une *Tanagra* de l'Eubée. (*D. J.*)

TANAIDE, (*Mythol.*) surnom de Vénus: Clément Alexandrin dit qu'Artaxercès roi de Perse, fils de Darius, fut le premier qui érigea à Babylone, à Suse, & à Ecbatane, la statue de Vénus *Tanaïde*, & qui apprit par son exemple aux Perses, aux Bactres, & aux peuples de Damas & de Sardes, qu'il falloit l'honorer comme déesse. Cette Vénus étoit particulierement vénérée chez les Arméniens, dans une contrée appellée *Tanaïtis*, près du fleuve Cyrus, selon Dion Cassius, d'où la déesse avoit pris son surnom, & d'où son culte a pu passer chez les Perses. C'étoit la divinité tutélaire des esclaves de l'un & de l'autre sexe; les personnes mêmes de condition libre, consacroient leurs filles à cette déesse; & en vertu de cette consécration, les filles étoient autorisées par la loi à accorder leurs faveurs à un étranger avant leur mariage, sans qu'une conduite aussi extraordinaire éloignât d'elles les prétendans. (*D. J.*)

TANAIS, (*Géog. anc.*) fleuve que Ptolomée, *l. V. c. jx.* Pline, *l. III. c. iij.* & la plûpart des anciens géographes donnent pour la borne de l'Europe & de l'Asie. Il étoit appellé *Sylus* ou *Silis* par les habitans du pays, selon Pline, *l. VI. c. vij.* & Eustathe, l'auteur du livre des fleuves & des montagnes, dit, qu'avant d'avoir le nom de *Tanaïs*, il avoit celui d'*Amazonius*. Le nom moderne est le *Don*; les Italiens l'appellent *Tana*; on lui a quelquefois donné le nom de *Danube*, ce qui n'est pas surprenant; puisque ceux du pays donnent indifféremment le nom de *Don* au Danube & au *Tanaïs*; Ciofanus dit que les habitans du pays appellent ce fleuve *Amétine*; on doit s'en rapporter à son témoignage. Ptolomée & Pline disent que le *Tanaïs* prend sa source dans les monts Riphées; il auroit mieux valu dire dans les forêts Riphées; car il n'y a point de montagnes vers la source du *Don*, mais bien de vastes forêts.

Le Don est maintenant un fleuve de la Russie, qui vient du Ressan, & tombe dans la mer Noire, audessous d'Asoph, dans la Turquie européene, après un cours de plus de trois cens lieues.

La ville d'Asoph est aussi nommée *Tanaïs* par Ptolomée, *l. III. c. v.* Etienne le géographe lui donne le titre d'*entrepôt*. Enfin, les peuples de la Sarmatie européene qui habitoient sur le bord du *Tanaïs*, dans l'endroit où ce fleuve se courbe, sont nommés *Tanaïtæ* par le même Ptolomée. (*D. J.*)

TANAPE, (*Géog. anc.*) ville de l'Éthiopie, sous l'Egypte; c'est la même que *Napatæ*; & c'étoit, selon Dion Cassius, *l. LIV.* la résidence de la reine de Candace. (*D. J.*)

TANARO, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Tanarus*, riviere d'Italie; elle prend sa source dans l'Apennin, sur les confins du comté de Tende, arrose dans son cours les provinces de Fossano, de Chérasco, d'Albétano, se grossit de diverses rivieres, & va se jetter dans le Pô, près de Bassignana. (*D. J.*)

TANATIS, (*Géog. anc.*) ville de la haute Mæsie, au voisinage du Danube, selon Ptolomée, *l. III. c. jx.* qui la marque entre *Viminatium legio* & Treta; Niger la nomme *Teriana*. (*D. J.*)

TANAVAGÉE, (*Géog. mod.*) riviere d'Irlande, dans la province d'Ulster; elle sépare le comté d'Antrim de celui de Londonderri, & tombe ensuite dans l'Océan septentrional. (*D. J.*)

TANBA, autrement TANSJU, (*Géog. mod.*) une des huit provinces de la contrée froide du nord, de l'empire du Japon; on la divise en six districts, & on lui donne deux journées d'étendue; elle est passablement bonne, & produit beaucoup de ris, de pois, & d'autres legumes. (*D. J.*)

TANCAZE, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Abyssinie. Elle prend ses sources dans les montagnes qui séparent les royaume d'Angoste & de Bagameder, sépare une partie du royaume de Teghin, & tombe dans le Nil. Les anciens la nommoient *Astabaras*. (*D. J.*)

TANCHE, s. f. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) *tinca*, poisson de riviere, qui est ordinairement plus petit que la carpe; on trouve cependant quelquefois des *tanches* très-grosses & qui pesent jusqu'à vingt livres. Ce poisson est court & épais; il a en longueur trois fois sa largeur, le bec est court & mousse; le dos a une couleur noirâtre, & les côtés sont d'un verd jaunâtre, ou de couleur d'or. La queue est large; les écailles sont petites & très-adhérentes à la peau. Tout le corps de ce poisson est couvert, comme l'anguille, d'une espece de mucilage, qui le rend très-glissant, & qui empêche qu'on puisse le retenir dans les mains; sa chair a peu de goût; il se plaît dans les étangs & dans les rivieres marécageuses dont le cours est lent. Rai, *synop. meth. piscium*. *Voyez* POISSON.

TANCHE DE MER, *tinca marina*. On a donné le nom de *tanche de mer* à l'espece de tourd la plus commune; ce poisson ressemble, par sa figure, à la *tanche* d'eau douce, mais ses écailles sont plus grandes. Il a neuf pouces de longueur; il est en partie d'un rougejaunâtre, & en partie brun; ces couleurs sont disposées par bandes alternatives au nombre de cinq ou six, qui s'étendent depuis la tête jusqu'à la queue. Le bec est oblong & relevé en-dessus; les levres sont épaisses, charnues, & excedent les mâchoires; l'ouverture de la bouche est petite; les dents des mâchoires ressemblent à celles d'une scie. Les nageoires ont de belles couleurs, telles que le rouge, le bleu & le jaune, disposés par petits traits: la nageoire de la queue a une figure arrondie quand elle est étendue. Rai, *synop. meth. piscium*. *Voyez* POISSON.

TANDELET, s. m. (*Jardinage.*) terme de Fleuriste, qui exprime de petites couvertures légeres qui préservent du hâle les belles fleurs plantées en pleine terre; ces *tandelets* reviennent à nos bannes de toile que l'on tend sur les cerceaux de fer pratiqués audessus des belles plate-bandes de fleurs.

TANDELINS, s. m. (*Salines.*) ce sont des hottes de sapins qui sont étalonnées sur la mesure de deux vaxels. Mais cet étalonnage n'est pas juridique. *Il n'a* lieu que pour l'intérieur de la saline. *Voyez* VAXELS.

TANESIE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *tanacetum*; genre de plante à fleur, composée de plusieurs fleurons profondément découpés, soutenus par un embryon, & renfermés dans un calice écailleux & presque hémisphérique: l'embryon devient dans la suite une semence qui n'a point d'aigrette. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les fleurs sont épaisses, & qu'elles naissent par bouquets. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Tournefort compte trois especes de ce genre de plante, la commune, celle qui est à feuilles frisées, & celle que nous nommons la *menthe-coq*, l'*herbe au coq*, le *coq des jardins* qui est décrite ailleurs.

La *tanesie* vulgaire, *tanacetum vulgare*, *luteum*, C. B. P. 132. *I. R. H.* 461. en anglois *the common yellow-flower'd garden-tanzy*, a sa racine vivace, longue, divisée en plusieurs fibres qui serpentent de côté & d'autre. Elle pousse des tiges à la hauteur de deux ou trois piés, rondes, rayées, un peu velues, moëlleuses. Ses feuilles sont d'un verd-jaunâtre, grandes, longues, ailées, dentelées en leurs bords, d'une odeur forte & d'un goût amer. Ses fleurs naissent au sommet des tiges par gros bouquets arrondis, rangés comme en ombelles, composés chacun de plusieurs fleurons évasés & dentelés par le haut, d'une belle couleur jaune odorée, luisantes, rarement blanches, soutenues par un calice écailleux. Il succede aux fleurs des semences menues & ordinairement oblongues, qui noircissent en mûrissant. Cette plante croît partout, le long des chemins & des prés, dans les champs, aux bords des fossés, dans des lieux humides; elle fleurit en Juillet & Août. (*D. J.*)

TA-

Tanesie, (*Mat. méd.*) *tanesie ordinaire*, ou *herbe aux vers*; on emploie en médecine les feuilles, les fleurs & les semences de cette plante.

La *tanesie* a une odeur forte, desagréable, qui porte à la tête, & une saveur amere, aromatique, un peu âcre. *Elle donne* dans la distillation de l'huile essentielle, mais en petite quantité.

Ses vertus les plus reconnues sont les qualités vermifuges, utérines & carminatives. L'infusion des fleurs, feuilles ou des sommités, soit fleuries, soit en graines, est un remede fort ordinaire dans les affections vermineuses & venteuses. On donne aussi les mêmes parties desséchées & réduites en poudre dans les mêmes cas, soit seules, soit mêlées à d'autres remedes carminatifs & vermifuges. (*Voyez* Carminatifs & Vermifuges.) La teinture tirée avec le vin est aussi d'usage dans les mêmes maladies, & plus encore dans les suppressions des regles. L'infusion de *tanesie* convient encore très-bien pour faire prendre dans cette derniere maladie, par-dessus des bols emmenagogues.

Le suc, qui est moins usité que tous ces autres remedes, est encore plus puissant, & doit être regardé comme un très-bon remede contre les maladies dont nous venons de parler. On peut le donner à la dose de deux gros jusqu'à demi-once, soit seul, soit étendu dans quatre onces d'eau distillée de la même plante.

Cette eau distillée possede une partie des vertus de la *tanesie*. Elle fournit un excipient approprié des juleps & des mixtures vermifuges, & des potions emmenagogues & hystériques.

La *tanesie* est encore mise au rang des meilleurs fébrifuges, des diaphorétiques-alexipharmaques, & des diurétiques appellés *chauds*. Cette derniere vertu a été donnée même pour être portée dans la *tanesie* à un assez haut degré, pour que l'usage de cette seule plante ait guéri l'hydropisie en évacuant puissamment par les urines.

La semence de *tanesie* est employée quelquefois au-lieu de celle de la barbotine ou poudre à vers; mais elle est bien moins efficace que cette derniere semence.

On emploie aussi la *tanesie* extérieurement comme résolutive, fortifiante, bonne contre les douleurs & les enflures des membres, & même contre les dartres, la teigne, &c.

On la fait entrer dans les demi-bains & les fomentations fortifiantes & discussives, dans les vins aromatiques, &c. On croit qu'appliquée sur le ventre, elle chasse & tue les vers, & qu'elle peut provoquer les regles.

On dit que son odeur chasse les punaises & les puces.

Les feuilles de *tanesie* entrent dans l'eau vulnéraire; les fleurs dans la poudre contre les vers de la pharmacopée de Paris; les feuilles & les fleurs, dans l'orviétan, &c.

Cette plante a beaucoup d'analogie avec la grande absynthe. (*b*)

TANETUS, (*Géog. anc.*) aujourd'hui *Tanedo*, bourgade d'Italie, que Polybe, *lib. III num.* 40. donne aux Boiens. Tite-Live, *liv. XXX. ch.* 19. semble aussi la donner à ce peuple, en disant que C. Servilius & C. Lutatius avoient été pris au village de *Tanetus* par les Boïens, *qui ad vicum* Tanetum *à Boiis capti fuerant*. Pline met les *Tanetani* dans la huitieme région, qui est la Cespadane; & Ptolomée, *liv. III. ch.* 15. marque *Tanetum* dans la Gaule appellée *Togata*. La table de Peutinger, & l'itinéraire d'Antonin, font aussi mention de ce lieu. Il étoit sur la route d'Areminum à Dertona, entre Reggio & Parme, à dix milles de la premiere de ces villes, & à neuf milles de la seconde. Ce fut dans ce lieu, suivant Paul Diacre, que Narcès défit Buccellinus, général des troupes de Theudebert, allié du secours des Goths qui avoient ravagé Milan. (*D. J.*)

TANEVOUL, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre de l'île de Madagascar, dont les feuilles croissent sans queue autour des branches, auxquelles on croiroit qu'elles sont collées; elles sont longues & étroites.

TANFANÆ-LUCUS, (*Géog. anc.*) bois sacré dans la Germanie, au pays des Marses, entre l'Ems & la Lippe, selon Tacite, *annal. l. I. c. lj.* avec un temple fameux, qui fut détruit par Germanicus. Il n'est pas aisé de décider quel lieu, ou quelle déesse les Marses adoroient sous ce nom: il falloit pourtant que son culte fût célebre, puisque contre l'usage du pays, on lui avoit consacré un temple.

La plûpart des historiens interpretent le nom de *Tanfana*, par la déesse *Tellus*, & il seroit assez naturel de dire que cette déesse *Tanfana*, étoit l'herthus des Suéves, ou la terre mere & productrice de toutes choses, que les Marses pouvoient adorer à l'exemple des Suéves.

On pourroit demander si les Marses avoient effectivement élevé un temple à la déesse *Tanfana*, ou si Tacite ne donne point le nom de temple à quelque grotte, ou à quelqu'endroit retiré dans le bois sacré; mais Tacite lui-même décide en quelque maniere la question, lorsqu'il dit que Germanicus rasa ou détruisit jusqu'aux fondemens, le temple de *Tanfana*. (*D. J.*)

TANG, s. m. *terme de Commerce;* c'est une des especes de mousselines unies & fines, que les Anglois rapportent des Indes orientales: elle a seize aunes de longueur sur trois quarts de largeur. *Tang* est aussi une mousseline brodée à fleurs; elle est de même aunage que l'unie. (*D. J.*)

TANGA, s. f. (*Commerce.*) monnoie d'argent, qui a cours chez les Tartares de la grande Bukharie, & qui vaut environ trente sols argent de France. Elle est frappée par le kan de ces provinces; d'un côté est le nom du pays, l'autre marque l'année de l'hégire ou de l'ere des mahometans.

TANGAGE, s. m. (*Marine.*) c'est le balancement du vaisseau dans le sens de sa longueur. Ce balancement peut provenir de deux causes: des vagues qui agitent le vaisseau, & du vent sur les voiles, qui le fait incliner à chaque bouffée: le premier dépend absolument de l'agitation de la mer, & n'est pas susceptible d'examen; & le second est causé par l'inclinaison du mât, & peut être soumis à des regles.

Lorsque le vent agit sur les voiles, le mât incline, & cette inclinaison est d'autant plus grande que ce mât est plus long, que l'effort du vent est plus considérable, que le vaisseau est plus ou moins chargé, & que cette charge est différemment distribuée.

La poussée verticale de l'eau, s'oppose à cette inclinaison, ou du-moins la soutient d'autant plus que cette poussée excéde le moment ou l'effort absolu du mât sur lequel le vent agit; à la fin de chaque bouffée, où le vent suspend son action, cette poussée releve le vaisseau, & ce sont ces inclinaisons & ces relevemens successifs qui produisent le *tangage;* ce mouvement est très-incommode, & quand il est considérable, il est très-nuisible au sillage du vaisseau. Il est donc important de savoir comment on peut le modérer lorsqu'il est trop vif, ou l'accélérer, si cette accélération peut être utile à ce même sillage. Ces deux questions forment le fond de toute la théorie du *tangage*; & comme tout ceci s'applique aux balancemens du vaisseau dans tous sens, la théorie du roulis sera aussi comprise dans les solutions suivantes.

On a vû que le mât avoit deux résistances à vaincre pour pouvoir incliner; premierement la pesanteur du vaisseau & sa charge; & en second lieu la poussée verticale de l'eau. *Voyez* Mature. Mais quand le vaisseau a incliné, & que la bouffée a cessé, cette poussée n'a d'autre obstacle à vaincre que son propre poids; or il est évident que ce soulevement dépend, 1°. de sa distance à la verticale, qui passe par le centre de gravité; 2°. de sa situation à l'égard de ce même centre. Dans le premier cas, plus cette distance sera grande, plus grand sera l'effort de l'eau pour soulever le vaisseau, parce que la poussée sera multipliée par cette distance qui lui servira de bras de levier: ainsi le *tangage* sera d'autant plus grand, que l'inclinaison du mât, & par conséquent du vaisseau, sera considérable.

Considerons maintenant la situation du centre de la poussée verticale, à l'égard du centre de gravité du vaisseau; & voyons ce que cette situation peut produire sur le *tangage*. Si le centre de gravité du vaisseau, & la poussée verticale de l'eau, coincidoient dans un même point, il n'y auroit rien à changer à ce qui je viens de dire, & ce second cas reviendroit au premier; mais si le centre de gravité est supérieur au centre de la poussée verticale, il est évident que la moindre impulsion peut faire tanguer le vaisseau, puisque le centre de sa pesanteur sera au-dessus de son point de suspension, conformément aux lois de la méchanique; la poussée verticale de l'eau aura donc un grand avantage alors pour le relever, & par conséquent le *tangage* sera alors extrémement prompt. Le contraire aura lieu, si le centre de gravité est au-dessous du centre de la poussée ver-

verticale, parce que le poids du vaisseau qui résistera à l'effort de l'eau, sera multiplié par la distance à cette poussée; d'où il faut conclure: 1°. que les balancemens du vaisseau seront d'autant plus grands, que l'inclinaison du vaisseau sera plus considérable: 2°. que la promptitude de ces balancemens augmentera en même proportion que l'accroissement de l'élévation du centre de gravité du vaisseau, au-dessus de la poussée verticale: & 3°. que les balancemens seront d'autant plus lents, que le centre de la poussée verticale sera élevé au-dessus du centre de gravité du vaisseau.

Tout ceci est dit en général sans aucune considération pour la figure du vaisseau; cette figure peut encore contribuer à ralentir ou à favoriser le *tangage*, suivant qu'elle résistera à l'impulsion de l'eau, lors de l'inclinaison; & il est certain que moins cette figure aura de convexité, plus elle résistera au *tangage*. Ce seroit donc un avantage de donner peu de rondeur aux vaisseaux; mais cet avantage est balancé par d'autres pour le moins aussi importans.

TANGAPATAN, (*Géog. mod.*) ville des Indes, au royaume de Travançor, sur la côte de Malabar, à huit lieues du cap de Comorin. *Long. 96. 20. lat.* 8. 19. (*D. J.*)

TANGARA, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) nom d'un oiseau du Bresil, dont on distingue deux especes. La premiere est de la grosseur d'un verrier; sa tête & son col sont d'un beau verd de mer lustré, avec une tache noire sur le front, précisément à l'insertion du bec; le dessus du dos est noir, & le bas est jaune; son ventre est d'un très-beau bleu, & le pennage de ses aîles est nuancé de bleu & de noir, ainsi que sa large queue. Il se nourrit de graines, & on en tient en cage à cause de sa beauté; mais il n'a pour tout chant que la note zip, zip.

La seconde espece de *tangara* est de la grosseur du moineau domestique; sa tête est d'un rouge éclatant & agreable; son dos, son ventre, & ses aîles, sont d'un noir de jais; ses cuisses sont couvertes de plumes blanches, avec une grosse tache rouge sanguine; ses jambes sont grises; sa queue est courte. Marggravii, *hist. Brasil.* (*D. J.*)

TANGENTE, s. f. (*Géom.*) *tangente du cercle*, c'est une ligne droite qui touche un cercle, c'est-à-dire qui le rencontre de maniere qu'étant infiniment prolongée de part & d'autre, elle ne le coupera jamais, ou bien qu'elle n'entrera jamais au-dedans de la circonférence. *Voyez* CERCLE.

Ainsi la ligne AD (*Planch. Géométr. fig.* 50.) est une *tangente* du cercle au point D.

Il est démontré en Géométrie, 1°. que si une *tangente* AD & une sécante AB sont tirées du même point A, le quarré de la *tangente* sera égal au rectangle de la sécante entiere AB & de sa portion AC qui tombe hors du cercle. *Voyez* SÉCANTE.

2°. Que si deux *tangentes* AD, AE sont tirées au même cercle du même point A, elles seront égales entre elles.

TANGENTE, *en Trigonométrie*. Une *tangente* d'une arc AE est une ligne droite EF (*fig.* 1. *Trigonomét.*) élevée perpendiculairement sur l'extrémité du diametre, & continuée jusqu'au point F où elle coupe la sécante CF, c'est-à-dire une ligne tirée du centre par l'autre extrémité A de l'arc AE. *Voy.* ARC & ANGLE.

Ainsi la *tangente* de l'arc EA est une partie d'une *tangente* d'un cercle, c'est-à-dire d'une ligne droite qui touche un cercle sans le couper, interceptée entre deux lignes droites tirées du centre C par les extrémités de l'arc EA. La ligne FE est la *tangente* de l'angle ACE, comme aussi de l'angle ACI; de sorte que deux angles adjacens n'ont qu'une même *tangente* commune.

Co-tangente ou *tangente du complément*, c'est la *tangente* d'un arc qui est le complément d'un autre arc à un quart de cercle. *Voyez* COMPLÉMENT.

Ainsi la *tangente* de l'arc AH seroit la *co-tangente* de l'arc AE, ou la *tangente* du complément de l'arc AE. (1)

Trouver la longueur de la tangente *d'un arc quelconque, le sinus de l'arc étant donné*. Supposons l'arc AE, le sinus donné AD, & la *tangente* cherchée EF. Puisque le sinus & la *tangente* sont perpendiculaires au rayon EC, ces lignes sont paralleles entre elles: ainsi le co-sinus DC est au sinus AD comme le sinus total est à la *tangente* EF. *Voyez* SINUS.

C'est pourquoi ayant une table des sinus, on construit facilement une table des *tangentes*.

Les *tangentes* artificielles sont les logarithmes des *tangentes* des arcs. *Voyez* LOGARITHME.

La ligne des *tangentes* est une ligne que l'on met ordinairement sur le compas de proportion. *Voyez* en la description & l'usage à l'*article* COMPAS DE PROPORTION.

Tangente d'une section conique, comme d'une parabole, c'est une ligne droite qui ne touche ou qui ne rencontre la courbe qu'en un point, sans la couper ou sans entrer dedans. *Voyez* CONIQUE, COURBE, &c.

En général, *tangente* d'une ligne courbe est une ligne droite qui étant prolongée de part & d'autre du point où elle rencontre cette courbe, est telle que les deux parties à droite & à gauche de cette ligne, tombent hors de la courbe, & qu'on ne puisse mener par ce même point aucune ligne droite qui soit entre la courbe & la *tangente*, & dont les deux parties soient situées hors de la courbe.

Méthode des tangentes. C'est une méthode de déterminer la grandeur & la position de la *tangente* d'une courbe quelconque algébrique, en supposant que l'on ait l'équation qui exprime la nature de cette courbe.

Cette méthode renferme un des plus grand usages du calcul différentiel *Voyez* DIFFÉRENTIEL.

Comme elle est d'un très-grand secours en Géométrie, elle semble mériter que nous nous y arrêtions ici particulierement. *Voyez* SOUTANGENTE.

Trouver la soutangente d'une courbe quelconque algébrique. Soit la demi-ordonnée pm infiniment proche d'une autre ordonnée PM *Pl. anal. fig.* 13), Pp sera la différentielle de l'abscisse; & abaissant la perpendiculaire $mR = Pp$, Rm sera la différentielle de la demi-ordonnée. C'est pourquoi tirant la *tangente* TM, l'arc infiniment petit Mm ne différera pas d'une ligne droite. Ainsi MmR sera un triangle rectangle rectiligne appellé ordinairement le *triangle différentiel* ou *caractérisque de la courbe*; à cause que les lignes courbes sont distinguées les unes des autres par le rapport variable des côtés de ce triangle.

Or à cause du parallélisme des lignes droites mR & TP l'angle $MmR = MTP$; ainsi le triangle MmR est semblable au triangle TMP. Soit donc $AP = x$, $PM = y$, on aura $Pp = mR = dx$, & $RM = dy$. Par conséquent

$$RM . mR :: PM . PT$$
$$dy . dx :: y . \frac{y\,dx}{dy}$$

Présentement si on substitue, dans l'expression générale $\frac{y\,dx}{dy}$ de la sous-*tangente* PT, la valeur de dx prise de l'équation donnée d'une courbe quelconque, les quantités différentielles s'évanouiront, & la valeur de la sous-*tangente* sera exprimée en quantités ordinaires; d'où l'on déduit aisément la détermination de la *tangente*; ce que nous allons éclaircir par quelques exemples.

1°. L'équation qui exprime la nature de la parabole ordinaire est $ax = y^2$.

d'où l'on tire $a\,dx = 2y\,dy$.

& $dx = \frac{2y\,dy}{a}$

donc $PT = \frac{y\,dx}{dy} = \frac{2y^2\,dy}{a\,dy} = \frac{2y^2}{a} = \frac{2ax}{a} = 2x$. C'est-à-dire que la sous *tangente* est double de l'abscisse.

2°. L'équation du cercle est

$$ax - xx = yy$$

donc $a\,dx - 2x\,dx = 2y\,dy$

& $dx = \frac{2y\,dy}{a - 2x}$

donc

(1) Voyez ma note à l'article Ligne pour faire quelque refléxion sur la tangente; elle n'est pas contraire à sa définition, elle donne lieu au-contraire à plusieurs déductions, qui au-lieu d'impliquer, peuvent servir à faire disparoître beaucoup d'absurdités. (D)

donc $PT = \frac{ydx}{dy} = \frac{2y^2 dy}{a - 2x \times dy} = \frac{2y^2}{a - 2x} = \frac{2ax - 2xx}{ax - xx} = \frac{ax - xx}{\frac{a}{2} - x}$.

3°. L'équation d'une ellipse est

$$ay^2 = abx - bx^2$$

ainsi $2aydy = abdx - 2bxdx$. $\frac{2aydy}{ab - 2bx} = dx$

$PT = \frac{ydx}{dy} = \frac{2ay^2}{ab - 2bx} = \frac{2abx - 2bx^2}{ab - 2bx} = \frac{2ax - 2x^2}{a - 2x}$.

Soit $ay^m + bx^n + cy^r x^s + e = 0$, qui est l'équation pour un grand nombre de courbes algébriques.

$$may^{m-1} dy + nbx^{n-1} dx + scy^r x^{s-1} dx + + rcy^{r-1} x^s dy = 0$$

$$nbx^{n-1} dx + scy^r x^{s-1} dx = -may^{m-1} dy - - rcy^{r-1} x^s dy$$

$$dx = -\frac{may^{m-1} dy - rcy^{r-1} x^s dy}{nbx^{n-1} + scy^r x^{s-1}}$$

$$PT = \frac{ydx}{dy} = \frac{-may^m - rcy^r x^{s-1}}{nbx^{n-1} + scy^r x^{s-1}}$$

Supposons, par exemple $y^2 - ax = 0$; alors, en comparant avec la formule générale, on a

$ay^m = y^2$ $\quad bx^n = -ax$

$a = 1.\ m = 2$ $\quad b = -a.\ n = 1$

$cy^r x^s = 0$ $\quad e = 0$

$c = 0.\ r = 0.\ s = 0$

En substituant ces valeurs dans la formule générale de la sous-*tangente*, on a la sous *tangente* de la parabole du premier genre $= 2y^2 : a$.

Supposant $y^3 - x^3 + axy = 0$, alors on aura

$ay^m = y^3 : bx^n = -x^3$ $a = 1 : m = 3 : b = 1 : n = 3$.

$$cy^r x^s = -axy ; e = 0$$

$$c = -a^{r=1} ; s = 1$$

En substituant ces valeurs dans la formule générale de la sous-*tangente*, on a la sous-*tangente* de la courbe dont l'équation est donnée, $PT = (-3y^3 + ayx) : (-3x^2 - ay) = (3y^3 - axy) : (3x^2 + ay)$; par conséquent $AT = (3y^3 - axy : (3x^2 + ay) - x = = (3y^3 - axy - 3x^3 - axy) : (3x^2 + ay) = (3axy - 2axy) : 3x^2 + ay$; la valeur de $y^3 - x^3$, c'est-à-dire $axy : (3x^2 + ay)$ étant substituée après l'avoir prise de l'équation de la courbe.

Quand l'expression de la sous-*tangente* est négative, c'est une marque que cette sous-*tangente* tombe du côté opposé à l'origine *A* des *x*, comme dans la *fig.* 13. Au contraire, quand la sous-*tangente* est positive, elle tombe du côté de *A*, comme dans les *fig.* 12. 14. *n°.* 1. & 14. *n°.* 2.

Quand la sous-*tangente* est infinie, alors la *tangente* est parallele à l'axe des *x*, comme dans les *fig.* 15. 16. 17.

Méthode inverse des tangentes. C'est une méthode de trouver l'équation ou la construction de quelque courbe par le moyen de la *tangente* ou de quelque autre ligne, dont la détermination dépend de la *tangente* donnée.

Cette méthode est une des plus grandes branches du calcul intégral. *Voyez* INTÉGRAL.

Nous allons donner son application dans ce qui suit. Les expressions différentielles de la *tangente*, de la sous-*tangente*, &c. ayant été exposées dans l'article précédent; si l'on fait la valeur donnée égale à l'expression différencielle, & que l'on integre l'équation différencielle, ou qu'on la construise, si on ne peut pas l'intégrer, on aura la courbe que l'on cherche; par exemple.

1°. Trouver la ligne courbe, dont la sous *tangente* $= 2yy : a$. Puisque la sous *tangente* d'une ligne algébrique est $= ydx : dy$, on a $ydx : dy = 2yy : a$

& $\quad ay dx = 2y^2 dy$

donc $\quad adx = 2ydy$

donc $\quad ax = y^2$

ainsi la courbe cherchée est une parabole dont on a donné la construction à l'*article* PARABOLE.

2°. Trouver la courbe, dont la sous-*tangente* est une troisieme proportionnelle à $r - x$ & y.

puisque $r - x : y = y : \frac{ydx}{dy}$

nous avons $\quad r - x : y = dy : dx$

& $\quad rdx - xdx = ydy$

donc $\quad rx - \frac{1}{2}x^2 = \frac{1}{2}y^2$

donc $\quad 2rx - xx = y^2$

ainsi la courbe cherchée est un cercle.

3°. Trouver une ligne où la sous-*tangente* soit égale à la démi-ordonnée.

Puisque $\quad ydx : dy = y$

$$ydx = ydy$$

$$dx = dy$$

$$x = y$$

il paroît donc que la ligne cherchée est une ligne droite.

4°. Pour trouver une courbe dont la sous-*tangente* soit constante, on aura $\frac{ydx}{dx} = a$, donc $\frac{dx}{a} = \frac{dy}{y}$; c'est l'équation d'une logarithmique, qui se construira par la quadrature de l'hyperbole. *Voyez* HYPERBOLE & LOGARITHMIQUE.

Ces exemples suffisent dans un ouvrage tel que celui-ci, pour donner une idée de la méthode.

La méthode des *tangentes* est expliquée avec beaucoup de clarté, & appliquée à beaucoup d'exemples dans la seconde & la neuvieme sections de l'analyse des infiniment petits par M. le marquis de l'Hôpital. *Voyez* aussi, sur quelques difficultés de cette méthode, les *Mém. de l'acad. de* 1716 & 1723. Ces difficultés ont lieu, lorsque le numérateur & le dénominateur de la fraction qui expriment la sous *tangente*, deviennent l'un & l'autre égaux à zéro. C'est ce qui arrive dans les points où il y a plusieurs branches qui s'entrecoupent; alors il faut différentier deux fois l'équation de la courbe, & la fraction $\frac{dx}{dy}$ se trouve avoir autant de valeur qu'il y a de branches. On peut voir sur cela, outre les mémoires cités, un mémoire de M. Camus, dans le volume de l'académie 1747, où cette matiere est exposée & discutée fort clairement. (*O*)

TANGER, (*Géog. mod.*) par les anciens Romains *Tingis*, & par les Africains *Tanja*, ville d'Afrique au royaume de Fez. C'étoit la capitale de la colonie romaine dans la Mauritanie tangitane, & c'est de-là que partirent depuis les Maures qui soumirent l'Espagne. Tant qu'elle leur appartint elle brilla par sa splendeur, par ses édifices, & par ses environs, décorés de jardins & de maisons de plaisance, à cause des eaux qui s'y trouvent. Elle est bâtie dans une belle situation, à 50 lieues de Fez, du côté du nord, sur la côte de l'Océan, près du détroit de Gibraltar, qu'on y traverse en quelques heures. La mer s'élargit en avançant vers l'est. Son terrein n'est pas fertile, mais ses vallons sont arrosés par des sources, où l'on recueille en abondance des fruits de toute espece.

Les rois de Portugal firent des efforts dans le quinzieme siecle pour s'emparer de *Tanger*. Edouard roi de Portugal, y envoya son fils don Ferdinand pour assieger cette place en 1437, & ce fut sans succès. Le roi Alphonse fut encore obligé d'en lever le siege en 1463; mais ayant pris Arzile en 1471, les habitans de *Tanger* effrayés de cet événement, abandonnerent eux-mêmes leur ville, dont le duc de Bragance se mit en possession, l'on chanta des *te Deum* de cette conquête, non-seulement en Portugal, mais dans toute l'Andalousie, la Castille, & le royaume de Grenade.

En 1662, cette place fut donnée à Charles II. roi d'Angleterre, pour la dot de sa femme, l'infante de portugal. Elle étoit alors défendue par deux citadelles; mais comme les frais qu'il en coutoit pour entretenir les ouvrages & la garnison, consommoient & au-delà, les avantages qu'on pouvoit en retirer, les Anglois céderent la place démantelée en 1684, aux rois de Maroc, qui en jouissent aujourd'hui. *Long.* suivant Ibn-Saïd, 8. 31. *lat.* 35. 30. *Long.* suivant Harrès, 15. 54. 15. *lat.* 35. 55. (*D. J.*)

TANGER, *le*, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Allemagne, dans la vieille marche. Elle a sa source près du village de Colbits, & se jette dans l'Elbe à Tanger-

germund, petite ville à laquelle elle donne son nom.

TANGERMUND, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de la basse-Saxe, à l'embouchure du Tanger dans l'Elbe, à dix lieues au nord-ouest de Brandebourg, & à deux de Standel. *Long.* 29. 43. *latit.* 62. 34.

TANGIBLE, *voyez l'article* TACTILE.

TANGO, (*Géog. mod.*) une des huit provinces de la contrée froide du nord de l'empire du Japon; elle a une journée & demie de largeur du sud au nord; & se partage en cinq districts; c'est un pays passablement bon, & la mer le fournit abondamment de poissons d'écrevisses, *&c.* (*D. J.*)

TANGUE DE MER, (*Hist. nat.*) sorte de sable marin. Ce sable que les riverains des côtes maritimes de la basse Normandie ramassent sur les terres basses de la mer, pour la culture & l'engrais de leurs terres, ou pour en former le sel au feu, est une espece de terre sablonneuse beaucoup plus legere que les sables communs des fonds de la mer & du bord des côtes; ces derniers sont ordinairement blancs, roussâtres, jaunes, & d'autres nuances, suivant la nature de ces fonds; ils sont aussi lourds, denses & pierreux; la *tangue* au-contraire est très-légere, & approche plus de la qualité de la terre; c'est aussi par cette raison qu'elle se charge plus aisément du sel de l'eau de la mer.

La marée rapporte journellement la *tangue* le long des côtes des amirautés de Granville, Coutances, Port-Bail & Carteret, Cherbourg & d'Isigny; les riverains voisins de ces côtes, & même les laboureurs éloignés de plusieurs lieues de la mer, viennent la chercher.

Les uns répandent la *tangue* telle qu'ils l'apportent du rivage; les autres en font des tas, qu'ils nomment *tombes* & *forieres*, qu'ils forment de cette *tangue*, & de bonnes terres qu'ils mêlent ensemble, & quand ce mélange a resté quelque-tems en masse, où il se meurit, les laboureurs le répandent sur les terres qu'ils veulent ensemencer.

Les laboureurs & les saulniers connoissent quatre especes de *tangue*; ils nomment la premiere la *tangue legere*; elle est de couleur de gris-blanc ou cendrée claire, & la vivacité du soleil en rend la superficie toute blanche; il y a *tangue* usée, que ces ouvriers rejettent après qu'ils en ont deux ou trois fois tiré le sel.

La *tangue* legere est celle que l'on ramasse sur la superficie des marais salans, & sur les terres voisines des embouchures des rivieres où la marée l'apporte facilement à cause de sa légereté; cette espece de sable est fort impregnée de la qualité du sel marin, on le ramasse avec un rateau formé du chanteau du fond d'un tonneau; plus le soleil est vif, plus cette *tangue* a de qualité, parce qu'elle est plus chargée de sel; ceux qui la ramassent n'en enlevent souvent que l'épaisseur au-plus de deux lignes; c'est cette espece de sable que les saumiers recueillent pour la formation du sel au feu, & celle que prennent les laboureurs éloignés du bord de la mer pour échauffer leurs terres; cette *tangue* étant par sa légereté plus facile à transporter. On la trouve quelquefois à plusieurs lieues de la côte.

On ramasse la *tangue* ordinairement en hiver, tems où l'on n'est point occupé à la culture de la terre, ni à leurs récoltes, & où les sauniers la négligent; ils préférent pour ce travail les chaleurs de l'été.

La deuxieme espece de *tangue* se nomme par les riverains *tangue forte*; elle est poussée, de même que la premiere, par la marée, vers la côte où elle se repose, & souvent s'augmente de maniere qu'il s'y en trouve de l'épaisseur de 15 à 18 pouces; cette *tangue* se pourrit en quelque maniere; elle devient alors d'une couleur de noir d'ardoise, elle n'est d'aucun usage pour les sauneries, elle ne sert qu'aux riverains bordiers voisins de la mer; elle est trop lourde pour être emportée loin comme la *tangue* legere; elle n'a pas aussi tant de qualité, mais on y supplée par la quantité qu'on en met sur les terres, les laboureurs la font ramasser en tout tems; on la tire avec la bêche, comme on fait la terre forte, & ceux qui en ont besoin l'enlevent avec des charrois, ou sur des chevaux.

La troisieme espece de *tangue* est celle qui provient des *tangues* légeres qui ont déja servi à l'usage des sauniers, & dont ils font pendant les chaleurs de l'été des amas ou meulons autour de leurs sauneries; & lorsqu'ils en ont tiré, autant qu'il leur est possible, le sel, ils la transportent durant les chaleurs sur le fond de leurs marais salans qu'ils labourent; ils y passent ensuite la herse, & unissent cette terre sablonneuse avec un instrument, qu'ils nomment *haveau*, ce qu'ils font peu de tems avant les pleines mers des grandes marées qui couvrent alors leurs marais.

Cette culture échauffe le sol, & rend cette *tangue* plus propre à s'imbiber de nouveau du sel marin; les sauniers ramassent ensuite la *tangue*, l'ardeur du soleil la fait blanchir, & la rapportent autour de leurs sauneries pour en faire un nouvel usage.

La derniere espece de *tangue* est la *tangue* usée; c'est celle que les sauniers avoient ramassée sur le terrain de leurs salines qu'ils avoient cultivé & dont ils ont tiré une seconde fois le sel; ces ouvriers après ce second usage rebutent ordinairement cette *tangue*, comme moins propre à reprendre de nouveau la qualité du sel; les riverains la viennent enlever, comme on fait la *tangue* forte, & s'en servent de même pour la culture de leurs terres; il reste à cette derniere assez de qualité pour l'usage des labours, & d'ailleurs elle est beaucoup moins lourde que la *tangue* forte, & se peut enlever plus loin.

Il ne se fait aucun commerce de la *tangue*, parce que ce sont ceux qui en ont besoin qui la viennent eux-mêmes enlever pour la transporter sur les terres; cette sorte d'engrais est libre comme le sable marin, & le varechs de flot que la marée rejette journellement à la côte, & qui appartient aux premiers qui le ramassent, soit qu'ils soient du territoire où ces engrais se prennent ou des paroisses éloignées qui n'ont pas droit de faire la coupe & la recolte du varech vif, croissant sur les côtes des paroisses maritimes, aux habitans desquelles ces herbes appartiennent exclusivement.

Quelques seigneurs riverains prétendent cependant avoir le droit exclusif de vendre cette *tangue*, poussée par la mer le long des côtes de leurs territoires, ce qui ne peut se soutenir sans titres de la qualité prescrite par l'ordonnance.

Quelquefois aussi les riverains pour s'exempter de la peine de ramasser la *tangue*, achetent celle que les sauniers ont recueillie pour avancer leur travail, & ne point perdre leur tems à ramasser la *tangue*, dont ils ont besoin pour la culture de leurs terres.

TANGUER, v. n. (*Gramm.*) c'est balancer de poupe à proue. *Voyez* TANGAGE.

TANGUEURS *ou* GABARIERS, s. m. pl. (*Marine.* ce sont des porte-faix, qui servent à charger & à décharger les grands bâtimens.

TANGUT, (*Géog. mod.*) royaume d'Asie; dans la Tartarie chinoise. Il est borné au nord par les états du grand chan des Calmoucks, au midi par la province d'Ava, au levant par la Chine, & au couchant par les états du Mogol. On le divise en deux parties, dont la septentrionale est appellée *le Tibet*, & la méridionale *le Tangut* propre. C'est le patrimoine du dalaï-lama qui est le souverain pontife de tous les Tartares payens; mais il ne se mêle que du spirituel: le contaisch, grand chan des Calmoucks, gere le temporel. Le dalaï lama habite un couvent qui est sur le sommet d'une haute montagne, dont le pié est occupé par plusieurs centaines de prêtres de sa secte. Le royaume de *Tangut* s'étend depuis le 94. jusqu'à 100 degré de *longit.* & depuis le 30. deg. jusqu'au 35 de *latit.* (*D. J.*)

TANGUT, (*Géog. mod.*) ville du Turquestan, que les Arabes appellent *Tangbikunt*; elle est fort proche de la ville d'Illock, au-delà des fleuves Gihon & Sihon. *Long.* selon Abulfeda, 91. *lat. septent.* 43.

TANHÉTANHÉ, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante de l'île de Madagascar; elle est très-astringente: on s'en sert pour arrêter le sang des plaies.

TANI, s. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) espece de prunier des Indes orientales, qui porte un fruit en forme de poire, de la grosseur d'une bonne prune, dont la pulpe est verte, succulente, insipide & pleine de suc. Cette prune est couverte d'une peau unie, rouge & luisante; elle contient un noyau oblong, dans lequel il y a une amande blanche, agréable au goût, & assez semblable à celle de l'aveline. (*D. J.*)

TANI, *terme de Commerce*, c'est la meilleure des deux especes de soie crue que les Européens tirent du Bengale; l'autre s'apelle *monta*, qui n'est proprement que le fleuret.

TANJA *ou* TANJOU, s. m. (*Hist. mod.* c'est le nom que les anciens turcs ou tartares donnoient à leurs

leurs ſouverains, avant que de ſortir de la Tartarie pour faire des conquêtes en Aſie.

TANJAOR, royaume de, (*Géog. mod.*) ou TANJAOUR, petit royaume des Indes ſur la côte de Coromandel. Il eſt borné au nord par celui de Gingi, au midi par le Marava, au levant par le royaume de Maduré. C'eſt le meilleur pays de toute l'Inde méridionale: le fleuve Caveri l'arroſe & le fertiliſe. Les principaux lieux de la côte ſont Tranquebar, qui appartient aux Danois, & Négapatan aux Hollandois. Le chef-lieu dans les terres, eſt *Tanjaor* capitale. (*D. J.*)

Tanjaor, (*Géog. mod.*) ou Tanjaour; ville de l'Inde méridionale, capitale du royaume de même nom, ſur la côte de Coromandel, au bord d'un bras du fleuve Caveri: c'eſt la réſidence d'un roi du pays. *Long.* ſuivant le P. Boucher jéſuite, *96. 33. latit. 11. 27.*

TANJEBS, ſ. m. *terme de Commerce*, on appelle ainſi certaines mouſſelines, ou toiles de coton doubles, cependant un peu claires, qui viennent des Indes orientales, particulierement de Bengale. Les unes ſont brodées de fil de coton, & les autres unies; les brodées ont ſeize aunes à la piece, ſur trois quarts de large; & les unies ſeize aunes de long, ſur ſept à huit de large. *Diction. de Comm.* (*D. J.*)

TANIERE, ſ. f. (*Gramm.*) retraite des bêtes ſauvages. C'eſt ou le fond d'un rocher, ou quelque cavité ſouterraine, ou le touffu d'une forêt. On dit la *taniere* d'un renard, d'un ours, d'un lion. Il ſe prend auſſi quelquefois au figuré, & l'on appelle *taniere*, la demeure d'un homme vorace, ſolitaire & méchant.

TANIS, (*Géogr. anc.*) ville de la baſſe Egypte, ſituée près de la ſeconde embouchure, ou du ſecond bras du Nil, qui en fut appellé bouche Tanitique, *Taniticum oſtium*.

La fameuſe *Tanis* qui étoit, ſuivant les itinéraires, à 44 milles de Péruſe vers l'occident, & ſur un canal qui portoit ſon nom, ſubſiſte encore aujourd'hui auprès de la même embouchure. *Les Portulans qui la placent 60 milles marins à l'orient de Damiette, la nomment la bouche de Tennès ou Ténexe. Edriſſi fait mention dans ſa géographie*, de la ville & du lac de Tinnis, qui a 30 milles de longueur d'orient en occident, & qui communique à un autre lac qui s'étend juſqu'auprès de Damiette. Le P. Sicard parle de ces deux lacs, & leur donne 66 milles pas de l'eſt à l'oueſt. Ils commencent au château de Tiné, & s'étendent juſqu'à Damiette, étant joints en cet endroit au bras du Nil, par un canal de 1500 pas: l'eau en eſt jaunâtre; ils ſont très-poiſſonneux, & contiennent pluſieurs îles, entre leſquelles eſt celle de Tanah, où il y a un ancien ſiege épiſcopal, qui a toujours ſubſiſté ſous les Mahométans: Elmacin en fait mention à l'année 939 de J. C. Les Arabes fonderent, l'année même de la conquête de l'Egypte, une ſeconde ville de *Tanis*, dans une autre île de ce lac, où il y avoit quelques anciennes ruines. Cette nouvelle *Tanis* eſt devenue dans la ſuite aſſez conſidérable pour avoir une chronique particuliere, ſous le titre de *tarikh Tinnis*.

La ville de *Tanis* eſt une des plus anciennes de l'Egypte: car ſans vouloir rien conclure de ce qu'il en étoit parlé dans l'hiſtoire fabuleuſe d'Iſis & d'Oſiris, tradition qui prouve cependant l'idée qu'on avoit de ſon antiquité; je me contenterai d'obſerver que dans le *livre des Nombres*, il eſt dit en parlant de la ville d'Hébron, déjà floriſſante au tems d'Abraham, que ſa fondation précédoit de ſept ans celle de Tzoan; les ſeptante, qui ont fait leur traduction en Egypte, rendent ce nom par celui de *Tanis*.

Cette ville ſubſiſte donc depuis près de 4000 ans; & elle eſt encore ſur le bord de la mer. Le lac dans lequel eſt la ville de *Tanis*, n'eſt ſéparé de la mer que par une langue de ſable de trois milles de largeur. Il faut conclure de-là que cette partie de la côte d'Egypte n'a reçu aucun changement. Si cette côte s'avançoit ſans ceſſe dans la mer, comme on le ſuppoſe, ce progrès, quelque lent qu'il fût, auroit éloigné la mer de la ville de *Tanis*, pendant cette durée de 4000 ans, & cette ville ſe trouveroit aujourd'hui à une aſſez grande diſtance en-deçà de la mer. *Mém. des Inſcrip. tome XVI. p.* 369. (*D. J.*)

TANISTRIE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) ou loi *taniſtria*, ainſi appellée de *taniſtri*, terme anglois qui ſignifie *héritier préſomptif*, étoit une loi municipale d'Angleterre qui déferoit les biens du défunt à ſon parent le plus âgé & le plus capable de gouverner les biens, ſans avoir égard à la proximité du degré. C'étoit proprement la loi du plus fort: ce qui cauſoit ſouvent de ſanglantes guerres dans les familles. C'eſt pourquoi cette loi fut abolie ſous le regne de Jacques premiere, roi d'Angleterre, & ſixieme roi d'Ecoſſe de ce nom. *Voyez* Larrey. (*A*)

TANITICUM OSTIUM, (*Géog. anc.*) nom que Strabon, *l. XVII. p.* 802. donne à la ſixieme embouchure du Nil, & qui, à ce qu'il dit, étoit appellée par quelques-uns *ſtaiticum oſtium*. Hérodote, *l. II. c. xvij.* dit que l'eau de cette embouchure venoit du canal, ou de la riviere Sébennytique; mais Ptolomée, *l. IV. c. v.* fait une autre diſpoſition des bouches du Nil, & cette diſpoſition s'accorde avec ce que diſent Diodore de Sicile, Strabon & Pline. Il ne fait pas venir l'eau de la bouche *tanitique*, du canal ſébennytique, mais du canal bubaſtique ou péluſiaque. Le *tanniticum oſtium* étoit la ſixieme embouchure du Nil, en comptant ſes embouchures d'occident en orient; mais elle étoit la ſeconde, en comptant d'orient en occident. (*D. J.*)

TANITICUS NOMUS, (*Géog. anc.*) ou *TANITES*, la *Lanitide*, préfecture de la baſſe Egypte, le long de la branche du Nil, appellée *taniticum oſtium*, bouche tanitique. Sa métropole étoit Tanis. (*D. J.*)

TANNAIM, ſ. m. (*Hiſt. des Juifs.*) nom ancien des ſavans Juifs qui enſeignerent dans les ſynagogues juſqu'au tems de la Miſna, la loi orale ou la doctrine des traditions. Le mot *Tannaim* eſt un dérivé de *tanah* qui ſignifie en chaldéen *donné par tradition*; & il revient au mot hébreu *shanah*, d'où eſt tiré celui de *miſna*, ce livre ſi célebre parmi les Juifs, & qui n'eſt compoſé que de la tradition de leurs docteurs. *Voyez* Misna. (*D. J.*)

TANNE, ſ. f. (*Phyſiolog.*) Les *tannes* ſont l'humeur ſébacée de la ſueur & de la tranſpiration retenue dans ſes petits canaux excrétoires.

La portion qui couvre le bout du nez, des aîles du nez & du menton, *&c.* eſt chargée d'un grand nombre de follicules ſébacées qui produiſent une ſecrétion d'un liquide huileux, lequel demeure arrêté dans les petits canaux excrétoires par une tranſpiration retenue, à cauſe du défaut de chaleur qui la rend moins abondante dans cette partie. Cette humeur arrêtée s'épaiſſit & ſe durcit dans les follicules, d'où on la fait ſortir en forme de petits vers par l'expreſſion, & avec une épingle.

Les *tannes* ne ſont donc autre choſe qu'une humeur blanchâtre, huileuſe & terreuſe de la ſueur retenue dans les follicules ſébacées du menton, du bout du nez, qui forme comme des mailles, tandis que la matiere qui leur ſervoit de véhicule s'évapore par la chaleur & la tranſpiration. Cette matiere remplit peu-à-peu ces follicules ou mailles; alors il en regorge une partie par les petits trous excrétoires qui ſont ſur la peau.

Comme cette matiere eſt tenace & gluante, elle retient la craſſe & la poudre qui vole ſur le viſage; & quoiqu'on l'eſſuie ſouvent, non-ſeulement on n'emporte pas la craſſe qui s'eſt placée ſur les extrémités des *tannes* qui ſont dans les enfoncemens de ces trous; mais au contraire le linge qui eſſuie le viſage, la ramaſſe & la preſſe dans ces creux, où elle reſte & produit ces petits points noirs, qui paroiſſent dans les pores de preſque tous les nez, & qui forme le petit bout noir de la *tanne*, quand on la fait ſortir de ſon trou, en la pinçant d'une certaine façon.

Voilà ce qui perſuade les perſonnes peu inſtruites, que les *tannes* ſont des vers qui s'engendrent dans la peau, & que ce petit point en eſt la tête au lieu que c'eſt un petit peloton de l'humeur ſébacée & deſſechée dans les réſeaux de la peau, dont la petite extrémité qui regarde le jour, eſt ſale & craſſeuſe par la poudre qui ſans ceſſe vole deſſus, & en eſt retenue par la matiere gluante de la *tanne* même. Il doit paroître plus de *tannes* ſur le nez & ſur le menton qu'aux autres endroits du viſage, à cauſe de leur plus grand nombre de follicules ſébacées.

C'eſt donc ſans fondement qu'on a pris les *tannes* pour des vers, mais je crois plus, c'eſt que très-ſouvent on s'eſt trompé, quand on a cru, par des inciſions, avoir tiré des vers du nez, des ſourcils & des différentes parties du viſage. En effet, ſans vouloir nier qu'effectivement il ſe trouve quelquefois des vers dans le nez, dans les ſourcils & dans d'autres parties extérieures du corps humain, il eſt conſtant qu'on ſe fait très-ſouvent illuſion ſur cet article, & que ce que l'on prend pour des vers, n'eſt com-

communément que du pus épaissi. Lorsqu'un bouton a suppuré sans qu'on en ait fait sortir la matiere, elle s'y fige, & devient de la consistance d'une pâte. Le bouton reste ouvert, & le pus qui le remplit paroît sur cette ouverture comme une tache brune, parce que l'air en a séché & durci le dessus; c'est cette tache que l'on prend pour la tête d'un ver, il faut le faire sortir. On presse le bouton; le pus en sortant par l'ouverture du bouton, prend une forme cylindrique, c'est le ver qui sort la tête la premiere. La pression n'étant pas de tous côtés égale, ce pus ne sort pas par-tout en égale quantité, cela fait qu'il se recoquille en divers sens, & voilà le ver qui sort vivant, & qui fait des contorsions. En faut-il davantage pour établir une opinion populaire? On n'auroit cependant qu'à toucher ce prétendu ver, pour se convaincre qu'il n'étoit rien moins que ce qu'on le croyoit, & c'est dont on ne s'avise pas.

Mais les dames seront plus curieuses d'un bon remede contre les *tannes*, que de toute notre physiologie, il faut bien les satisfaire. Le fiel de bœuf dégagé de sa partie terreuse & grasse, de la maniere que M. Homberg l'enseigne dans les *Mém. de l'acad. des Sciences année* 1709. *p.* 360. sera ce remede qu'il convient d'employer de la maniere suivante.

Prenez une drachme & demie de la liqueur rouge & clarifiée du fiel de bœuf, après qu'elle aura été deux ou trois mois exposée au soleil en été, & autant d'huile de tartre par défaillance; ajoutez-y une once d'eau de riviere; mêlez-les bien ensemble, & tenez-les dans une phiole bien bouchée; il ne faut pas faire beaucoup de ce mélange à-la-fois, parce qu'il ne se conserve pas long-tems. Pour s'en servir, l'on mouille un doigt dans ce mélange, on en tappe l'endroit où sont les *tannes*, on le laisse sécher, & on en remet; l'on fait cela sept à huit fois par jour, jusqu'à ce que l'endroit étant sec, commence à devenir rouge, alors on cesse d'en mettre; on sentira une très-légere cuisson, ou plutôt une espece de chatouillement, & la peau se fera un peu farineuse pendant un jour ou deux; la farine étant tombée, les *tannes* seront effacées pendant cinq ou six mois de tems; ensuite il faudra recommencer le même remede: si après sa premiere application, c'est-à-dire, la farine étant tombée, les *tannes* n'étoient pas tout-à-fait effacées, il en faudroit appliquer deux fois de suite.

Ce remede du fiel de bœuf étant une espece de lessive, elle entre peu-à-peu dans les pores, où elle détrempe & dissout entierement la *tanne*. Et comme dans cet état la *tanne* occupe beaucoup plus de place qu'elle ne faisoit auparavant, la plus grande partie de sa substance sort de son creux, & s'en va en farine; il faut un tems assez considérable pour remplir de nouveau ces creux. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

TANNES, s. f. pl. (*Mégiss.*) petites marques qui restent sur les peaux des bêtes fauves, même apprêtées: ce sont les marques des insectes qui les ont piquées. (*D. J.*)

TANNÉ, participe du verbe *tanner*. *Voyez* TANNER.

TANNÉ, s. m. (*terme de Tanneur.*) c'est du tan mêlé de chaux, tel qu'on le retire des fosses lorsqu'on les vuide, & qui a servi à préparer les cuirs. Le *tanné* n'est pas perdu, pour avoir servi; on en fait des mottes à brûler.

TANNÉ, *en termes de Blason*, se dit d'une couleur brillante, faite de rouge & de jaune mêlés ensemble. Les Graveurs l'expriment par des lignes diagonales, qui partent du chef senestre, comme le pourpre dont ils distinguent cette couleur par un *T*. *Voyez* POURPRE.

Dans les cottes d'armes de tous ceux qui en Angleterre sont au-dessous du degré des nobles, cette couleur s'appelle *tanné*, dans celles des nobles *hyacinthe*, & dans celles des princes, *tête* ou *sang de dragon*.

TANNÉE *couleur*, (*Teinturerie.*) sorte de couleur qui ressemble à celle du tan ou de la chataigne, & qui tire sur le roux obscur. Une étoffe *tannée*, un drap *tanné* sont une étoffe, un drap de cette couleur. (*D. J.*)

TANNÉE *fleurs de la*, (*Botan.*) les ouvriers employés au tan ont donné le nom de *fleurs de la tannée* à plusieurs touffes d'une espece de gazon de belle couleur jaune matte, dispersées en différens endroits sur le haut des monceaux de tan qui ont servi plusieurs mois à tanner & couvrir des cuirs de bœufs, qu'on range par lits l'un sur l'autre dans des fosses faites à cet usage; ensuite de quoi ce tan retiré des mêmes fosses est mis en gros tas.

Ce tan, après avoir servi, est alors appellé par les ouvriers *de la tannée*, & cette matiere ne sert plus qu'à faire des mottes, dont on fait que les pauvres se servent, faute de bois, pendant l'hiver.

Les touffes en maniere de gazon dont on vient de parler, sont donc la végétation connue chez les Tanneurs sous le nom de *fleurs de la tannée*. Cette végétation sort de la substance de la *tannée* en une espece d'écume, qui peu-à-peu s'épaissit en consistance de pâte molle, de couleur jaune-citron, & de l'épaisseur de six à huit lignes.

A mesure que cette plante végete, sa surface devient porreuse & spongieuse, bouillonnée, remplie d'une infinité de petits trous de différent diametre, dont les interstices forment une espece de réseau plus ou moins régulier, & souvent interrompu par des bouillons qui s'élevent un peu au-dessus de la superficie de cette matiere; quand elle est à son dernier point d'accroissement, elle a plus de rapport à la surface d'une éponge plate & fine, qu'à toute autre végétation. Sa couleur augmente toujours jusqu'au jaune doré, & alors elle devient un peu plus solide en se desséchant en l'air.

On n'apperçoit dans la matrice de cette végétation aucunes fibres qu'on puisse soupçonner être ou faire les fonctions de racine pour la production de cette végetation qui a d'abord une légere odeur de bois pourri, laquelle augmente par la suite. Sa saveur a quelque chose du stiptique.

La *tannée* sur laquelle elle croît, est alors de couleur brune, dure, foulée & plombée, quoique fort humide, & dans l'instant de cette production, la *tannée* a une chaleur aussi considérable depuis sa surface jusqu'à un demi-pié de profondeur, que si elle avoit été récemment abreuvée d'eau tiede.

Pendant le premier jour de la naissance de la végétation, elle paroît fort agréable à la vue, légere, & comme fleurie, lorsque les portions de gazon qu'elle forme, s'étendent circulairement en façon de lobes, jusqu'à dix ou douze pouces de diametre; mais si par hazard elle se trouve naître en un lieu exposé au midi (ce qui lui est favorable pour sa production, & non pour sa durée), les rayons du soleil la résolvent dès le second jour en une liqueur bleue-jaunâtre, laquelle en peu de tems se condense, & se convertit entierement en une croute seche épaisse d'environ deux lignes.

La végétation ayant ainsi disparu, on trouve quelques jours après sous cette croute, une couche ou lit de poussiere noire, très-fine, qui a assez de rapport à la poussiere qu'on découvre dans le lycoperdon, & qui ici pourroit être de la *tannée* dissoute, puis desséchée, & enfin convertie en une espece de terreau réduit en poudre impalpable.

La *fleur de la tannée* paroît tous les ans vers le commencement du mois de Juin, ou quelquefois plutôt, suivant la chaleur du printems. Il est donc assez vraissemblable que le tan qui a servi à tanner les cuirs, est la matrice de cette végétation. En effet la chaux qu'on emploie pour faire tomber le poil des cuirs, les sels, les huiles & les soufres contenus dans les cuirs, joints à l'acide du tan, macérés ensemble dans des fosses pendant plusieurs mois, & dont le tan a été parfaitement imbibé, contient des substances qui aidées de l'air, sont toujours prêtes à produire la végétation dont il s'agit.

Il semble que si l'on compare cette végétation à l'éponge reconnue pour plante, & dans laquelle on n'apperçoit presque ni racines, ni feuilles, ni fleurs, ni graines, on pourroit la ranger sous le genre des éponges, & la nommer, en attendant de plus amples découvertes, *spongia fugax, mollis, flava, in pulvere coriario nascens*. Mém. de l'acad. des Sciences, *année* 1727. (*D. J.*)

TANNER, v. act. (*Gram. Arts & Métiers.*) *Maniere de tanner les cuirs*. Les peaux, telles que sont celles de bœuf, de vache, de cheval, de mouton, bélier ou brebis, de sanglier, cochon ou truie, *&c.* peuvent être *tannées*, c'est-à-dire qu'on peut les rendre propres à différens usages, selon leur force & les différentes manieres de les apprêter, par le moyen du tan dont on les couvre dans une fosse destinée à cet effet, après qu'on en a fait préalablement tomber

le poil, ſoit avec la chaux détrempée dans l'eau, & cela s'appelle *plamer à la chaux*, ſoit avec de la farine d'orge, & cela s'appelle *plamer à l'orge*, ſoit enfin par la ſeule action du feu & de la fumée, maniere que l'on pratique déja depuis long-tems à Saint-Germain-en-Laie, & que les tanneurs des autres endroits ignorent en partie, ceux de cette ville la regardant comme un ſecret; ce dernier moyen ne pourroit cependant paroître ſurprenant qu'à ceux qui ignorent les effets les plus naturels & les plus à portée d'être remarqués; tout le monde ſait qu'une peau même vivante perd beaucoup de ſon poil pendant les chaleurs de l'été, ce que nous appellons *muer*; à plus forte raiſon le poil doit-il quitter une peau morte, lorſqu'elle eſt expoſée à l'action d'un feu & d'une fumée dont la chaleur peut égaler, & même ſurpaſſer celle de l'été; cette derniere façon s'appelle *plamer à la gigée* ou *à la gigie*, terme que nous n'avons trouvé employé nulle part, & dont nous ne connoiſſons ni l'étymologie, ni les rapports.

Nous allons expoſer avec le plus d'ordre & de clarté qu'il nous ſera poſſible, ces trois façons de traiter les cuirs. Quelques perſonnes que nous avons eu occaſion de voir, & qui nous ont aſſuré avoir voyagé en Perſe, nous ont rapporté qu'on s'y ſervoit dans quelques tanneries, de ſel & de noix de galle pour dépouiller la peau de ſon poil; nous le croyons aſſez volontiers, vû que les plus légers mordans peuvent à la longue occaſionner cette dépilation; on s'y ſert auſſi, ſuivant leur rapport, de la chaux; mais ce qui nous cauſe quelque ſurpriſe, c'eſt que la ſécheresse qui regne dans ce pays, acheve, à ce que diſent ces perſonnes, l'ouvrage, dans l'un & l'autre cas, les Perſans ignorant abſolument l'uſage du tan. Peut-être que ces perſonnes douées d'une bonne mémoire ſe ſont plûs à nous débiter ce qu'elles en avoient pu lire dans le dictionnaire du Commerce, dont nous aurons occaſion de relever quelques erreurs, & réparer des omiſſions eſſentielles ſur cet article.

Article I. Maniere de plamer à la chaux. Plamer un cuir à la chaux, c'eſt lui faire tomber le poil ou bourre, après l'avoir fait paſſer dans le plain pour le diſpoſer à être *tanné* enſuite de la maniere que nous allons détailler.

Lorſque les Bouchers ont dépouillé les bœufs qu'ils ont tués, c'eſt-à-dire, lorſqu'ils ont levé les cuirs de deſſus, on les ſale avec le ſel marin & l'alun ou avec le natron, qui eſt une eſpece de ſoude blanche ou ſalpêtre, ce qu'il faut abſolument faire, ſi on veut les garder quelque tems ou les envoyer au loin; car dans le cas où le tanneur les appréteroit auſſitôt qu'ils auroient été abattus, il ſeroit inutile de les ſaler, cette opération n'étant néceſſaire que pour en prévenir la corruption. Lorſque les cuirs auront été ſalés, & qu'ils ſeront parvenus entre les mains des Tanneurs, la premiere choſe qu'il faudra faire pour les apprêter, ſera d'en ôter les cornes, les oreilles & la queue, & c'eſt ce que les Tanneurs appellent *l'émouchet*; on commencera auſſi par cette même opération, quand même les cuirs n'auroient point été ſalés, après quoi on les jettera dans l'eau pour les dégorger du ſang caillé, & en faire ſortir les autres impuretés qui pourroient y être jointes; on ne peut déterminer le tems fixe que les peaux doivent y reſter, moins dans une eau vive comme celle de fontaine, plus dans celle de riviere, & plus encore dans une eau croupie & dormante; ce tems doit auſſi s'évaluer ſelon la fraîcheur des peaux, & du plus ou du moins de corps étrangers qui y ſont joints, dont il faut qu'elles ſoient abſolument purgées; cependant un jour & demi doit ordinairement ſuffire, & pour peu que l'ouvrier ſoit intelligent, il augmente ou diminue ce terme, ſuivant les circonſtances, après quoi on les retire; on les poſe ſur le chevalet, & on y fait paſſer ſur toutes leurs parties un couteau long à deux manches qui n'a point de tranchant, que l'on appelle *couteau de riviere*, dont l'action eſt de faire ſortir l'eau qui entraîne avec elle le ſang caillé en les preſſant ſur le chevalet; quelques-uns n'en retirent les cornes, les oreilles & la queue, qu'après avoir été ainſi nettoyées; mais c'eſt s'éloigner de l'ordre naturel. Cette opération finie, on doit les replonger dans la riviere, & les y laver juſqu'à ce que l'eau dont elles s'imbibent, en ſorte nette & pure, enſuite on les met égoutter; quoique le tanneur, pour s'épargner de la paine, puiſſe s'exempter de paſſer le couteau de riviere au tems que nous venons d'indiquer, peu cependant y manquent; autrement les peaux n'auroient point la netteté requiſe pour les opérations ſuivantes, & le dictionnaire du Commerce n'auroit pas dû paſſer cet article ſous ſilence, vû que la bonté du cuir dépend en plus grande partie de la maniere dont il eſt apprêté.

Les peaux étant ainſi nettoyées & égouttées, on les met dans un *plein*, c'eſt-à-dire dans une grande cuve de bois ou de pierre, maſtiquée en terre, remplie d'eau juſqu'à la moitié ou environ, & de chaux tout-à-fait uſée, ce qui lui fait donner le nom de *plain-vieux* ou *mort-plain*; c'eſt donc dans un mort-plain que les peaux doivent premierement entrer, autrement on courroit riſque de les brûler, ce qui fait que les différens plains par où les peaux doivent ſucceſſivement paſſer, doivent aller de degrés en degrés, juſqu'à ce qu'elles puiſſent entrer ſans danger dans le plain-vif. On doit les laiſſer dans ce mort plain environ dix à douze jours, en obſervant cependant de les en retirer tous les deux jours, quelquefois même tous les jours, ſur-tout ſi la chaux n'étoit point tout-à-fait uſée ou que les chaleurs fuſſent exceſſives; on les met égoutter ſur le bord du plain qu'on appelle la *traite*, & on les laiſſe ainſi en retraite à-peu-près le même tems qu'elles ont ſéjourné dans le mort-plain, c'eſt-à-dire un ou deux jours. Quoique nous ayons fixé le tems du ſéjour des peaux dans le mort-plain à dix ou douze jours, nous nous garderons cependant bien de les faire paſſer immédiatement après dans le plain-vif, comme nous avons remarqué qu'on indiquoit dans le dictionnaire du Commerce, quoique l'auteur ne les faſſe ſéjourner qu'une nuit dans le mort-plain, ce qui doit encore les rendre beaucoup plus ſuſceptibles des impreſſions du plain-vif, ce que nous n'oſons faire même, après un ſéjour de dix à douze jours dans le mort-plain, ſéjour qui auroit pû accoutumer inſenſiblement les peaux à l'action de la chaux dans toute ſa force; cette marche & ces obſervations paroîtront peut-être de peu de conſéquence à ceux qui ignorent la vraie & unique maniere de *tanner*, ou qui n'ont eu ſur cet article que des connoiſſances fort bornées & fort imparfaites par la difficulté d'en acquerir de juſtes; mais nous ſommes perſuadés qu'un bon ouvrier les mettra à leur juſte valeur, & ſentira que nous indiquons la maniere de traiter parfaitement les peaux, & non pas celle de gâter les cuirs. Si le poil quitte facilement les peaux en ſortant du mort-plain; ce qu'il eſt facile de connoître; on les jette à l'eau pour les nettoyer en plus grande partie de la chaux dont elles peuvent être couvertes; on les retire enſuite & on les poſe ſur le chevalet pour les ébourer, ce qui ſe fait avec le même couteau de riviere, dont nous avons parlé ci-deſſus. Lorſque la dépilation eſt complette, on les lave exactement & on les met enſuite égoutter; bien entendu cependant, que ſi le poil ne quittoit point facilement les peaux, il faudroit les faire paſſer dans un plain dont la chaux fût moins uſée; on doit alors les en retirer tous les jours pour les mettre en retraite égoutter, comme lorſqu'elles étoient dans le mort-plain, & les y laiſſer juſqu'à ce qu'elles ſoient parvenues au point d'être facilement ébourées. Ce premier & léger apprêt donné, il faut les remettre dans un plain qui tienne le milieu entre le mort & le vif; elles y doivent reſter environ ſix ſemaines, en obſervant de les en retirer au plus tard tous les deux jours, & de les laiſſer en retraite au moins le même tems; ce terme expiré, on doit les plonger dans un plain-vif & les y laiſſer environ cinq à ſix jours & autant en retraite, & cela alternativement pendant un an & même dix-huit mois. Au reſte, le tems du ſéjour dans les différens plains, ſans en lever les peaux pour les mettre en retraite, doit s'évaluer ſuivant la ſaiſon, c'eſt-à-dire le plus ou moins de chaleur; car en hiver, & ſur-tout lorſqu'il gele, elles peuvent reſter ſix ſemaines, même deux mois ſans être miſes en retraite; l'uſage & l'attention ſont ſeuls capables de donner de la préciſion & de la juſteſſe à toutes ces différentes opérations. Le tems que les peaux ſont en retraite doit être pour la plus grande partie employé à remuer le plain, afin que la chaux ne s'amaſſe point au fond, qu'elle ſoit bien délayée, & qu'elle puiſſe ainſi agir également ſur toutes les peaux & ſur toutes les parties de chacune. Si les plains qui doivent être ou en partie, ou tout-à fait vifs avoient notablement perdu de leur force, il faudroit y remettre une quantité ſuffiſante de chaux, eu égard à la quantité de peaux qui doivent y entrer & à l'action qu'on en exi-

ge, & c'eſt ce qu'on appelle *pancer un plain*, ce qui ſe fait auſſi, lorſque les peaux ſont en retraite. Les peaux ayant été parfaitement plamées & ayant ſéjourné ſuffiſamment dans les plains, il faut les porter à la riviere & les y laver; on les poſe enſuite ſur le chevalet pour les écharner, ce qui ſe fait avec un couteau à-peu-près ſemblable à celui dont on ſe ſert pour ébourer, à l'exception que ce dernier doit être tranchant. Après quoi, on doit les *quioſſer*, c'eſt-à-dire les frotter à force de bras ſur le chevalet avec une eſpece de pierre à éguiſer, que l'on nomme *quioſſe* ou *queux*, pour achever d'ôter la chaux qui pourroit être reſtée du côté où étoit le poil, qu'on appelle le *côté de la fleur;* on ne doit faire cette derniere opération qu'un ou deux jours après que les peaux auront été lavées & écharnées. Auſſi-tôt que les peaux auront été ainſi quioſſées, on les met dans les foſſes; on les y étend avec ſoin, & on les poudre à meſure avec du tan, c'eſt-à-dire avec de l'écorce de jeune chêne, concaſſée & réduite en groſſe poudre dans des moulins deſtinés à cet uſage, & que l'on appelle pour cela *moulins à tan*. Il eſt bon d'obſerver ici, que plus le tan eſt nouveau, plus il eſt eſtimé, car il perd beaucoup de ſa qualité à meſure qu'il vieillit; ſa principale action ſur les cuirs étant d'en reſſerrer les pores, il eſt conſtant qu'il doit être moins aſtringent lorſqu'il eſt ſuranné, & ſi les Tanneurs avoient à cœur de ne livrer des cuirs que parfaitement apprêtés, ils ſe ſerviroient toujours du tan le plus nouveau, vû que la bonté du cuir ne conſiſte, que dans la denſité & le reſſerrement de ſes parties; d'où il eſt facile de conclure, que plus les cuirs reſtent dans le tan pourvû qu'il ſoit nouveau, & plus ils acquierent de force & de conſiſtance pour réſiſter aux différens uſages auxquels on peut les employer.

On donne aux cuirs forts cinq poudres, & même ſix, au lieu que trois ou au plus quatre doivent ſuffire lorſqu'ils le ſont moins, en obſervant de les imbiber d'eau à chaque poudre qu'on leur donnera, ce que les Tanneurs appellent *donner de la nourriture;* pour nous, nous croyons effectivement que l'eau peut bien être aux cuirs une eſpece de nourriture, en ce qu'elle diſſout le tan, & qu'elle en doit par conſéquent rendre les parties aſtringentes, beaucoup plus faciles à pénétrer; mais il faut auſſi pour agir ſur la quantité de cuirs étendus dans la foſſe, qu'il y ait une quantité ſuffiſante de tan, que nous regardons comme la principale & la vraie nourriture qui doit donner aux cuirs ſa perfection. La premiere poudre doit durer environ deux mois. La ſeconde trois ou quatre, & les autres cinq ou ſix plus ou moins, ſuivant la force du cuir qui pourra s'évaluer par la grandeur & l'épaiſſeur de la peau, par l'âge de l'animal, & par le travail où il aura pu être aſſujetti; de ſorte que pour qu'un cuir fort ait acquis le degré de bonté requis pour être employé, il faut qu'il ait ſéjourné dans les foſſes un an & demi, même deux ans, autrement on tanneroit par extrait, comme dans les dictionnaire du Commerce, qui ne donne aux cuirs les plus forts, qui exigent au moins cinq poudres, que neuf mois & demi de ſéjour dans les foſſes. Nous ſavons bien que peu de Tanneurs les y laiſſent le tems que nous aſſurons être abſolument néceſſaire pour qu'ils ſoient parfaitement *tannés*; mais c'étoit une raiſon de plus pour l'auteur du dictionnaire, de relever l'erreur occaſionnée, ou par l'avidité du gain, ou par l'impuiſſance de ſoutenir un métier qui demande de groſſes avances; quelques ſpécieuſes que peuvent être les raiſons des Tanneurs pour déguiſer, ou leur avarice, ou leur puiſſance, nous n'en ſerons jamais dupes. La preuve la plus claire & la plus facile à être apperçue par les yeux même les moins clairs-voyans, que les cuirs n'ont point ſéjourné aſſez de tems, ſoit dans les plains, ſoit dans les foſſes, ou dans les deux enſemble, & qu'ils n'ont pas été ſuffiſamment nourris dans les foſſes, c'eſt lorſqu'en les fendant, on apperçoit dans le milieu une raie blanchâtre, que l'on appelle la *corne* ou *la crudité du cuir*; c'eſt ce défaut qui eſt cauſe que les ſemelles des ſouliers ou des bottes s'étendent, tirent l'eau, & enfin ſe pourriſſent en très-peu de tems. Les cuirs une fois ſuffiſamment *tannés*, on les tire de la foſſe pour les faire ſécher en les pendant en l'air; enſuite on les nétoie de leur tan, & on les met dans un lieu ni trop ſec ni trop humide, on les étend après, on les empile les uns ſur les autres, & on met deſſus de groſſes pierres ou des poids de fer afin de les redreſſer; c'eſt en cet état que le Tanneur peut alors recueillir légitimement le fruit de ſes travaux, de ſa patience, & de ſon induſtrie. Les cuirs ainſi apprêtés s'appellent *cuirs plaqués*, pour les diſtinguer des autres différemment travaillés; cette maniere de *tanner*, s'appelle *tanner en fort*. On peut *tanner*, & on *tanne* effectivement en fort des cuirs de vaches & de chevaux, & ils ſe traitent de la même maniere que nous venons d'expoſer; mais il ne faut, eu égard à leur force qui eſt moindre, ni qu'ils ſéjournent auſſi long-tems dans les plains & dans les foſſes, ni qu'ils ſoient auſſi nourris; l'uſage indiquera la quantité de tems & de nourriture qu'exigeront les cuirs, ſur-tout lorſque le Tanneur ſaura en diſtinguer exactement la force. Lorſqu'on deſtine les cuirs de vaches ou de chevaux à faire les empeignes & les quartiers des ſouliers, & des bottes, on doit les rougir, ce qui s'appelle les mettre en *coudrement*, ce qui ſe fait de la maniere ſuivante; après qu'ils ont été plamés à la chaux de la façon que nous avons indiqué, ce qui exige beaucoup moins de tems, vu qu'ils ne ſont pas à beaucoup près ſi forts que les cuirs de bœufs. On les arrange dans une cuve de bois, appellée *emprimerie*, on y met enſuite de l'eau froide en aſſez grande quantité pour pouvoir remuer les cuirs, en leur donnant un mouvement circulaire; & c'eſt préciſément dans ce tems qu'on verſe peu-à-peu & très-doucement le long des bords de la cuve, de l'eau un peu plus que tiede en aſſez grande quantité pour échauffer le tout, enſuite on jette par-deſſus plein une corbeille de tan en poudre; il faut bien ſe donner de garde de ceſſer de remuer les cuirs en tournant, autrement l'eau & le tan pourroient les brûler; cette opération s'appelle *coudrer les cuirs*, ou *les braſſer* pour faire lever le grain; après que les cuirs ont été ainſi tournés dans la cuve pendant une heure ou deux plus ou moins, ſuivant leur force & la chaleur du coudrement; on les met dans l'eau froide pendant un jour entier, on les remet enſuite dans la même cuve & dans la même eau qui a ſervi à les rougir, dans laquelle ils reſtent huit jours: ce tems expiré on les retire, on les met dans la foſſe, & on leur donne ſeulement trois poudres de tan dont la premiere dure cinq à ſix ſemaines, la ſeconde deux mois, & la troiſieme environ trois. Tout le reſte ſe pratique de même que pour les cuirs forts. Ces cuirs ainſi apprêtés, ſervent encore aux Selliers & aux Malliers. Les peaux de veaux reçoivent les mêmes apprêts que ceux des vaches & chevaux qu'on a mis en coudrement, cependant avec cette différence que les premiers doivent être rougis ou tournés dans la cuve plus de tems que les derniers. Quand les cuirs de chevaux, de vaches & de veaux ont été plamés, coudrés & *tannés*, & qu'on les a fait ſécher au ſortir de la foſſe au tan; on les appelle *cuirs* ou *peaux en croute*, pour les diſtinguer des cuirs plaqués, qui ne ſervent uniquement qu'à faire les ſemelles des ſouliers & des bottes. Les peaux de veaux en coudrement ſervent aux mêmes ouvrages que les cuirs des vaches qui ont eu le même apprêt; mais elles ſervent à couvrir les livres, à faire des fourreaux d'épée, des étuits & des gaînes à couteaux, lorſqu'elles ont été outre cela paſſées en alun. Les peaux de mouton béliers ou brebis en coudrement qu'on nomme *bazannes*, ſervent auſſi à couvrir des livres, & les Cordonniers les employent aux talons des ſouliers & des bottes pour les couvrir. Enfin les Tanneurs paſſent encore en coudrement & en alun, des peaux de fangliers, de cochons ou de truies; ces peaux ſervent à couvrir des tables, des malles & des livres d'égliſe. Il eſt à propos d'obſerver ici, que preſque tous les artiſans qui employent ces différentes eſpeces de peaux, ne ſe ſervent de la plûpart qu'après qu'elles ont encore été apprêtées par les Courroyeurs; nous traiterons cet article en ſon tems: paſſons à la façon de plamer les peaux à l'orge.

Article II. Maniere de plamer les peaux à l'orge. Après avoir ôté les cornes, les oreilles & la queue aux peaux & les avoir lavées & nettoyées comme nous l'avons indiqué pour les plamer à la chaux; on les met dans des cuves, ſoit de bois, ſoit de pierre, & au lieu de chaux, on ſe ſert de farine d'orge, & on les fait paſſer ſucceſſivement dans quatre, ſix & même huit cuves, ſuivant la force des cuirs: ces cuves s'appellent *baſſemens* & équivalent aux plains; il eſt à remarquer, que quoique les Tanneurs n'ayent pas effectivement le nombre de plains ou de baſſemens que nous indiquons être néceſſaires; les peaux ſont cependant cenſées paſſer par ce nombre de plains ou

ou de baſſemens, parce que la même cuve peut, en remettant, ou de la chaux, ſi c'eſt un plain, ou de la farine d'orge, ſi c'eſt un baſſement, tenir lieu d'une, de deux, même de trois, ſoit plains, ſoit baſſemens; de ſorte que pour ce qui regarde les plains, la cuve qui aura ſervi au mort-plain, peut ſervir après de plain-vif, ſi on le pence pour cet effet, & ainſi des baſſemens. Les peaux reſtent dans ces différens baſſemens, environ quinze jours dans chaque, & cette progreſſion ſucceſſive des peaux de baſſement en baſſement, peut durer quatre, cinq, même ſix mois, ſelon que le tanneur les a pouſſées & nourries, & ſelon la force des cuirs qu'il y a poſés.

Ordinairement les peaux ſortant du premier baſſement ſont en état d'être ébourrées; l'ouvrier attentif peut ſeul décider de cet inſtant, & le ſaiſir. Lorſque les peaux ont ſuffiſamment ſéjourné dans les baſſemens, on les lave, on les nettoie & on les écharne, comme nous l'avons indiqué en traitant la maniere de plamer à la chaux; après quoi on les poſe dans les foſſes, & on les y traite de la même façon que ci-deſſus. La ſeule différence qu'il pourroit y avoir, c'eſt qu'elles ne ſéjournent pas à beaucoup près ſi long-tems dans les baſſemens, ſur-tout s'ils ſont bien nourris, que dans les plains qu'il n'eſt guere poſſible de hâter, crainte de brûler les cuirs. Nous appellerons ces ſortes de baſſemens *baſſemens blancs*, pour les diſtinguer des baſſemens rouges, dont nous allons parler en expliquant la maniere de plamer les peaux à la gigée.

Article III. Maniere de plamer les cuirs à la gigée. Les peaux ſorties des mains du boucher, on les nettoie comme pour les plamer des deux façons que nous venons de traiter; lorſqu'elles ſont bien lavées & bien égouttées, on les met dans des étuves, on les étend ſur des perches les unes ſur les autres; quand la chaleur les a pénétrées, & quand elles ſont échauffées au point que le poil les puiſſe facilement quitter, on le met ſur le chevalet pour les ébourrer; & s'il ſe trouve des endroits où le poil réſiſte, on ſe ſert du ſable que l'on ſeme ſur la peau; & en la frottant avec le couteau de riviere, dont nous avons parlé en traitant la maniere de plamer à la chaux, on enleve le poil qui avoit d'abord réſiſté à la ſeule action du couteau. Les peaux ne reſtent ordinairement que trois ou quatre jours dans ces étuves; au reſte, le plus ou moins de tems dépend abſolument du plus ou moins de chaleur; lorſque les peaux ſont bien ébourées, écharnées & lavées, on les fait paſſer dans huit à dix baſſemens plus ou moins, ſuivant la force des cuirs. Ces ſortes de baſſemens, qu'on appelle *baſſemens rouges*, ſont compoſés de jus d'écorce, à qui l'on donne tel degré de force que l'on veut, & que l'on connoît au goût & à l'odeur. Le tems ordinaire que doivent reſter les peaux dans chaque baſſement, eſt de vingt à trente jours. Lorſque les peaux ont ſéjourné un tems ſuffiſant dans les différens baſſemens par où elles ont été obligées de paſſer, qu'elles ſont bien imbibées, & que le jus en a penétré toutes les parties, on les met dans les foſſes avec la poudre de tan, avec les mêmes précautions que nous avons indiquées ci-deſſus, à l'exception cependant qu'on ne donne ordinairement que trois poudres aux peaux qui ont été ainſi plamées, mais il faut obſerver de charger davantage les peaux, & de ſe ſervir de tan moins pulvériſé, c'eſt-à-dire que l'écorce ne ſoit que concaſſée. Les peaux ne doivent ordinairement reſter que trois ou quatre mois au plus ſous chaque poudre; ce qui peut être évalué à un an pour le total: ainſi cette façon d'apprêter les cuirs, eſt beaucoup plus courte que les autres, & ne doit pas les rendre inférieurs en bonté lorſqu'ils ſont traités avec ſoin. Lorſque les cuirs ſortent de leur troiſieme & derniere foſſe, on les met ſécher, & le reſte ſe pratique comme ci-deſſus.

Les outils & inſtrumens en uſage chez les Tanneurs ſont ſimples & en petit nombre, ils conſiſtent en de grandes tenailles; un couteau, nommé *couteau de riviere*, qui ſert à ébourer; un autre pour écharner qui differe peu du premier; de gros ciſeaux, autrement nommés *forces*; le chevalet, & la quioſſe ou queue.

Les tenailles ont au-moins quatre piés de longueur, & conſiſtent en deux branches de fer d'égale grandeur, & attachées enſemble par une petite cheville de fer ou ſommier qui les traverſe à environ ſix à huit pouces loin de ſon extrémité; ce ſommier eſt rivé aux deux côtés, & contient les deux branches, de façon qu'elles ne peuvent ſe disjoindre, mais elles y conſervent la facilité de tourner comme ſur un axe. Ces tenailles ſervent à retirer les peaux des plains pour les mettre égoutter ſur le bord; quelquefois cependant on ſe ſert de crochets, ſur-tout lorſque les plains ſont profonds; ces crochets ne ſont autre choſe qu'une petite branche de fer recourbée, & emmanchée au bout d'une perche plus ou moins longue.

Le couteau eſt une lame de fer, longue d'environ deux piés & demi, large de deux doigts, dont les deux bouts ſont enchâſſés chacun dans un morceau de bois arrondi & qui ſert de poignée, de ſorte que le tout reſſemble aſſez à la plane dont ſe ſervent les Charrons. Ce couteau ſe nomme *couteau de riviere*, & ſert à ébourer; on s'en ſert d'un ſemblable pour écharner, avec cette différence néanmoins que le tranchant de ce dernier eſt fin, au lieu qu'il eſt fort gros dans le premier, & qu'il ne coupe point.

Les ciſeaux ou forces ſervent à couper les oreilles & la queue aux peaux que l'on diſpoſe à plamer: & c'eſt ce qu'on appelle l'*émouchet*.

Le chevalet eſt une piece de bois creuſe & ronde, longue de quatre à cinq piés, diſpoſée en talus, ſur laquelle on étend les peaux, ſoit pour les ébourer, ſoit pour les écharner, ſoit enfin pour les quioſſer.

La quioſſe ou queue eſt une eſpece de pierre à aiguiſer, longue de huit à dix pouces, & aſſez polie; on la fait paſſer ſur la peau à force de bras du côté de la fleur qui eſt l'endroit où étoit le poil, pour achever d'ôter la chaux & les ordures qui pourroient être reſtées; & c'eſt ce qu'on appelle *quioſſer les cuirs*. Le quioſſage ne ſe fait, comme nous l'avons obſervé, qu'après les avoir lavés & écharnés.

Avec quelque attention que nous ayons traité cet article, il nous paroîtroit cependant imparfait ſi nous ne donnions ici le plan d'une tannerie avec toutes les commodités néceſſaires à cette profeſſion.

Pour conſtruire donc une tannerie utile & commode, ſur-tout lorſqu'on n'eſt pas gêné par le terrein, on doit la diſpoſer en quarré long, comme, par exemple, quarante piés ſur cent vingt, d'un bout au milieu de ſa largeur doit ſe trouver la porte dont l'ouverture ſoit ſuffiſante pour le paſſage des charrois; aux deux côtés de la porte, on fera élever un bâtiment qui ſervira de logement au tanneur & à ſa famille. La hauteur du rez-de-chauſſée ſeroit celle de la porte ſur laquelle regneroit le bâtiment; après ce bâtiment doit être une grande cour, au milieu de laquelle on conſervera un chemin de la largeur au-moins de l'entrée, & qui réponde en droite ligne à la porte. Aux deux côtés de cette voie, on pratiquera des foſſes à tan, que l'on peut multiplier ſelon la force du tanneur, & le terrein dont il peut diſpoſer. Ces foſſes à tan doivent porter environ cinq piés de profondeur & cinq piés de diametre, ce qui ſeroit par conſéquent quinze piés cinq ſeptiemes de circonférence; il faudroit obſerver de ne point approcher trop près de la voie ces foſſes à tan aux deux bouts de la cour, afin que les charrois euſſent la liberté de tourner. A la ſuite de la cour doit ſe trouver un autre bâtiment, dont le rez-de-chauſſée ſoit de toute la largeur du terrein. La porte de ce bâtiment doit être en face de la porte de la maiſon & auſſi large; c'eſt dans cette piece que l'on doit pratiquer les plains qu'on peut diſpoſer à droite & à gauche, & multiplier également comme les foſſés à tan, & dont les dimenſions ſont à-peu-près les mêmes; enfin il doit y avoir une porte ſur le derriere qui réponde à celle de l'entrée, afin d'aller à la riviere, car il eſt très-à-propos, pour ne pas dire indiſpenſable, qu'elle paſſe en travers à environ dix à douze piés de diſtance du mur du dernier bâtiment où ſont les plains. Le rez-de-chauſſée de cet endroit doit ne point être ſi élevé, afin que la chaleur ſe conſerve & ſe concentre. Au-deſſus de ce rez-de-chauſſée, on peut bâtir des magaſins, on en peut auſſi pratiquer dans la cour un de chaque côté, & adoſſé contre l'endroit où ſont les plains; ce qui éviteroit la peine de monter les cuirs, de même que les tourbes ou mottes qu'on peut également mettre dans la cour ſur des claies deſtinées à cet uſage. Ces mottes ſe font avec le tan qui ſort des foſſes, & ſont d'un grand ſecours l'hiver pour les pauvres qui n'ont pas les moyens de brûler du bois. Une tannerie ainſi diſpoſée pourroit paſſer pour belle & commode; mais comme ſouvent on ne peut diſpoſer du terrein ſelon ſes deſirs, on eſt alors obligé de ſe conformer aux lieux, ſe contenant de ſe procurer par la façon de

diſtri-

distribuer, les commodités indispensablement nécessaires. *Voyez sur cet article les Pl. & leur explic.*

TANNERIE, s. f. (*Archit.*) grand bâtiment près d'une riviere, avec cours & hangars, où l'on façonne le cuir pour tanner & durcir, comme les *tanneries* du fauxbourg S. Marcel à Paris. (*D. J.*)

TANNEUR, s. m. c'est un marchand ou artisan qui travaille à la tannerie, & qui prépare les cuirs avec la chaux & le tan.

Les *Tanneurs* préparent les cuirs de plusieurs manieres, savoir en coudrement ou plaqués, comme les peaux de bœufs qui servent à faire les semelles des souliers & des bottes.

Ils préparent les cuirs de vache en coudrement; ces cuirs servent aux cordonniers pour les empeignes des souliers & des bottes; aux selliers pour les carosses & les selles, & aux bourreliers pour les harnois des chevaux.

Ils préparent les cuirs de veaux en coudrement ou à l'alun; les veaux en coudrement servent aux mêmes usages que les vaches; ceux qui sont passés en alun servent aux couvertures des livres, *&c.*

Les peaux de mouton passées en coudrement ou basanne, servent à couvrir des livres, à faire des cuirs dorés, *&c.*

Enfin les *Tanneurs* passent aussi en coudrement & en alun les peaux de sangliers, *&c.* qui servent à couvrir des coffres.

Les *Tanneurs* de Paris forment une communauté considérable, dont les statuts accordés par Philippe-le-Bel en 1345, contiennent 44 articles. Il n'y en a que 16 qui concernent les *Tanneurs*; les autres concernent les Curroyeurs.

Les articles de ces statuts qui regardent en particulier les *Tanneurs*, sont communs à tous les *Tanneurs* dans l'étendue du royaume.

Les *Tanneurs* de Paris ont quatre jurés dont la jurande dure deux ans, & on en élit deux tous les ans. Ils ont outre cela deux jurés du marteau pour la marque des cuirs.

Pour être reçu maître *tanneur* à Paris, il faut être fils de maître ou apprenti de Paris. L'un & l'autre doivent faire preuve de leur capacité; le premier par la seule expérience, & l'autre par un chef-d'œuvre. L'aprentissage est de cinq années au-moins, & les maîtres *Tanneurs* ne peuvent avoir qu'un apprenti à la fois, ou deux tout-au-plus.

Chaque *tanneur* est obligé de faire porter ses cuirs aux halles, pour y être visités & marqués; il ne leur est pas permis d'en vendre sans cela.

Si les cuirs se trouvent mal apprêtés, ils sont rendus au *tanneur* pour les remettre en fosse, s'il y a du remede, sinon on les brûle, & le *tanneur* est condamné en l'amende, qui consiste dans la perte de ses cuirs pour la premiere fois, & qui est plus forte en cas de récidive.

Enfin, il est défendu par l'article 16. aux *Tanneurs*, tant forains, que de la ville, de vendre leurs cuirs ailleurs que dans les halles & aux foires publiques qui se tiennent cinq fois l'année.

TANOR, ROYAUME DE, (*Géog. mod.*) petit royaume des Indes méridionales, sur la côte de Malabar; son étendue n'est que d'environ dix lieues en quarré, mais d'un terroir fertile, & dans un air très-pur. Il est borné au nord par le royaume de Calicut: au midi & au levant par les états du Samorin, & au couchant par la mer. Son chef-lieu emprunte son nom, il est à quinze milles au midi de Calicut. *Lat.* suivant le pere Thomas, jésuite, 11. 4. (*D. J.*)

TANOR, (*Géog. mod.*) ville des Indes, sur la côte de Malabar, capitale d'un petit royaume de même nom, à cinq lieues au midi de Calicut. *Latit.* 11. 4.

TANOS, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens naturalistes à une pierre précieuse qui se trouvoit en Perse. Pline dit que c'étoit une espece d'émeraude; mais elle étoit, dit-on, d'un verd desagréable, & remplie de saletés & de défauts.

TANQUEUR, s. m. (*Ouvrier.*) les *tanqueurs* sont des portefais qui aident à charger & décharger les vaisseaux sur les ports de mer. On les nomme aussi *gabarriers*; du mot de *gabarre*, qui signifie une *allege*, ou *bateau* dans lequel on transporte les marchandises du vaisseau sur les quais, ou des quais aux navires. *Dict. du Com.* (*D. J.*)

TAN-SI, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que dans le royaume de Tonquin l'on nomme les lettrés ou savans du premier ordre, qui ont passé par des degrés inférieurs distingués par différens noms. Le premier degré par lequel ces lettrés sont obligés de passer, est celui des *sin-de*; il faut pour y parvenir avoir étudié la rhétorique, afin de pouvoir exercer les fonctions d'avocat, de procureur & de notaire. Le candidat, après avoir acquis la capacité requise, subit un examen, à la suite duquel on écrit son nom sur un registre, & on le présente au roi, qui lui permet de prendre le titre de *sin-de*. Le second degré s'appelle *dow-cum*; pour y parvenir il faut avoir étudié pendant cinq ans les mathématiques, la poésie & la musique, l'astrologie & l'astronomie. Au bout de ce tems, on subit un nouvel examen, à la suite duquel on prend le titre de *dowhum*. Enfin le troisieme degré, qui est celui des *tan-si*, s'acquiert par quatre années d'étude des lois, de la politique & des coutumes. Au bout de ce tems le candidat subit un nouvel examen en présence du roi, des grands du royaume & des lettrés du même ordre. Cet examen se fait à la rigueur; & si le candidat s'en tire bien, il est conduit à un échaffaud dressé pour cet effet; là il est revêtu d'un habit de satin que le roi lui donne, & son nom est écrit sur des tablettes suspendues à l'entrée du palais royal. On lui assigne une pension, & il fait partie d'un corps parmi lequel on choisit les mandarins ou gouverneurs, les ministres & les principaux magistrats du pays.

TANSIFT, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, au royaume de Maroc. Elle tire sa source des montagnes du grand Atlas, & se perd dans l'Océan, aux environs de Safi.

TANTALE, s. m. (*Mythol.*) ce roi de Lydie, de Phrygie, ou de Paphlagonie selon quelques-uns, est un des princes à qui l'antiquité a reproché les plus grands crimes; & par cette raison les poëtes l'ont condamnés dans les enfers à être altéré de soif au milieu d'une eau crystalline, qui montoit jusqu'à sa bouche, & dévoré de faim parmi des fruits délicieux qui descendoient sur sa tête. *Tantale*, dit Ovide, court après l'onde qui le fruit, & tâche vainement de cueillir le fruit d'un arbre qui s'éloigne.

Les anciens cependant ne sont pas d'accord, ni sur la nature du châtiment de *Tantale*, ni sur celle de ses forfaits. D'abord pour ce qui regarde sa punition, la tradition d'Homere & de Virgile differe de celle d'Euripide & de Pindare, qui représentent *Tantale* ayant la tête au-dessous d'un rocher dont la chute le menace à tout moment. Cicéron, dans sa quatrieme Tusculane, parlant des tourmens que cause la crainte, *dit:* „ c'est de ce supplice que les poëtes ont entendu „ nous tracer l'image, en nous peignant *Tantale* dans „ les enfers avec un rocher au-dessus de sa tête tou- „ jours prêt à tomber pour le punir de ses crimes ;„.

Quels étoient donc les crimes de *Tantale*? Les uns l'accusent d'avoir fait servir aux dieux, dans un festin, les membres de son fils *Pélops qu'il avoit égorgé, pour éprouver leur divinité*; c'est-à-dire, suivant l'explication d'un mythologue moderne, d'avoir voulu faire aux dieux le barbare sacrifice de son fils. D'autres lui reprochent d'avoir révélé le secret des dieux dont il étoit grand-prêtre; ce qui signifie d'avoir découvert les mysteres de leur culte. Enfin Cicéron pense que les forfaits de ce prince étoient la fureur & l'orgueil. Horace l'appelle aussi superbe, *superbum Tantalum*. Il s'enorgueilloit follement de ses richesses immenses, qui donnerent lieu au proverbe, *les talens de Tantale*, & au supplice qu'il éprouva dans les enfers. (*D. J.*)

TANTALE, s. m. (*Hydraul.*) on propose de construire un *tantale* qui soit couché sur le bord d'un vase, & jusqu'aux levres duquel l'eau s'approche, & ensuite s'écoule dès qu'elle y est arrivée. Il ne faut pour cela que construire un vase *AFGB*, *fig. n°.* 2. *Hyd.* dans lequel on placera un syphon renversé *CDE*, tel que la plus longue branche *CD* sorte hors du vase, & que l'orifice *C* de la plus petite branche soit fort proche du fond du vase, sans pourtant y toucher. Si on verse de l'eau dans le vase *AFGB*, cette eau montera en même tems par l'ouverture *C* dans le syphon jusqu'à ce qu'elle soit arrivée en *D*, après quoi elle s'écoulera par l'ouverture *E*; de sorte que si on place une figure sur les bords du vase *A F*, cette figure sera une espece de *tantale*. (*O*)

TANTAMOU, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) racine d'une plante de l'île de Madagascar, qui ressemble au nénuphar, & dont la fleur est violette. On fait cuire cette racine dans l'eau ou sous la braise. Elle est re-

cher-

cherchée par la propriété qu'elle a d'exciter à l'acte vénérien.

TANTE, s. f. *Gram. & Jurisprud.*) terme relatif par lequel on désigne la sœur du pere ou de la mere de quelqu'un. La *tante* paternelle ou sœur du pere est appellée en droit *amita*, la *tante maternelle*, ou sœur de la mere, *matertera*. La grande *tante* est la sœur de l'aïeul ou aïeule de quelqu'un; on l'appelle *grande tante*, parce qu'elle est *tante* du pere ou de la mere de celui dont il s'agit; cette qualité est relative à celle du petit neveu ou petite niece. Il y a grande-*tante* paternelle & grande-*tante* maternelle.

Dans la coutume de Paris, la *tante* comme l'oncle succede à ses neveux & nieces avant les cousins-germains; elle concourt comme l'oncle avec le neveu du défunt qui n'a point laissé de freres ni de sœurs. *Paris, art.* 338 & 339. (*A*)

TANUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Argie; il avoit sa source au mont Parnou, & son embouchure dans le golfe Thyréatique, selon Pausanias, *liv. II. chap. xxxviij*. Ortelius croit que c'est le *Tanaüs* d'Euripide, qui dit qu'il servoit de borne entre le territoire d'Argie & celui de Sparte.

TAOCE, (*Géog. anc.*) nom d'une ville & d'un promontoire de la Perside, selon Ptolomée, *liv. VI. ch. jv.* qui place la ville dans les terres, & le promontoire entre le fleuve Oroatis & le Rhogomanus.

TAON, s. m. (*Hist. nat. Insectolog.*) *tabanus*; mouche à deux aîles. M. Linnæus fait mention de six especes de *taons*; cet insecte incommode beaucoup en été les animaux, & principalement les chevaux, par les piquûres qu'il leur fait avec son aiguillon; il leur suce le sang qui sort de ces plaies, & il s'en nourrit. Swammerdam a reconnu que cet insecte a, indépendamment de cet aiguillon, une trompe avec laquelle il pompe le suc des fleurs, qui lui sert de nourriture quand il n'est pas à portée d'avoir du sang des animaux. *Collection acad. tom. V. de la partie étrangere. Voyez* INSECTE.

TAON, *Science microsc.*) le *taon* dépose ses œufs sur l'eau; ils produisent une espece de petits vers, dont l'*extrémité de la queue est cerclée de poils mobiles, qui étant étendus* sur la surface de l'eau, les mettent en état d'y flotter. Lorsqu'il veut descendre vers le fond, ces poils s'approchent les uns des autres, & forment une figure ovale, dans laquelle ils enferment une petite bulle d'air; par le moyen de cette bulle, le ver est capable de remonter; si cette bulle s'échappe, comme il arrive quelquefois, le ver exprime d'abord de son propre corps une autre bulle semblable, pour suppléer à la premiere.

Sa gueule a trois divisions, d'où sortent trois petits corps pointus, qui sont dans un mouvement continuel, comme les langues des serpens. Ces vers se rencontrent souvent dans l'eau que l'on prend à la surface des fossés. Le mouvement de leurs intestins est assez facile à distinguer. Il faut lire sur le *taon* Swammerdam, *hist. des insect.* (*D. J.*)

TAON MARIN. Rondelet a donné ce nom à un insecte que l'on trouve sur le corps de divers poissons, tels que le thon, l'empereur, les dauphins, &c. Cet insecte suce le sang de ces poissons comme la sangsue, & les tourmente beaucoup pendant le tems de la canicule. Rondelet, *hist. des insect. & zoophites, ch. viij. Voyez* INSECTE.

TAOS, (*Géog. anc.*) *Teus*; nom moderne de *Téos*, ville de l'Asie mineure, dans la partie méridionale de la péninsule Myonesus, au sud du cap *Calonborum*, anciennement *Argennum*. Elle avoit un port, & étoit à soixante & onze mille pas de Chio, & à-peu-près à la même distance d'Erythrée. *Voyez* TÉOS. (*D. J.*)

TAOS LAPIS, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens Naturalistes à une agathe de différentes couleurs, & qui ressembloit aux plumes de la queue d'un paon.

TAP, s. m. (*Marine.*) on appelle *taps de pierriers*, six pieces de bois de deux piés de longueur, sur six pouces d'équarrissage, que l'on fixe sur l'apostil pour soutenir les pierriers.

TAPABOR, s. m. (*Marine.*) sorte de bonnet à l'angloise qu'on porte sur mer, & dont les bords se rabattent sur les épaules.

TAPACAOU, s. m. (*Hist. mod. terme de relation.*) valet au service des Talapoins de Siam. Chaque talapoin a pour le servir un ou deux *tapacaous*. Ces domestiques sont séculiers, quoiqu'ils soient habillés comme leurs maîtres, excepté que leur habit est blanc, & que celui des Talapoins est jaune. Ils reçoivent l'argent que l'on donne pour les Talapoins. Ils ont soin des jardins & des terres du couvent, & font tout ce que les Talapoins ne peuvent faire selon la loi. (*D. J.*)

TAPACRI, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans le diocèse de la Plata. Elle a vingt lieues de long, sur douze de large, & son terroir nourrit grand nombre de brebis. (*D. J.*)

TAPACURES, LES, (*Géog. mod.*) peuples de l'Amérique méridionale, au Pérou, au levant de l'audience de los Charcos; ils ont donné le nom aux montagnes qu'ils habitent. Leurs mœurs ne different point de celles de Moxes, dont ils tirent leur origine. (*D. J.*)

TAPAYAXIN, s. m. (*Hist. nat. Zoologie.*) nom d'une espece bien remarquable de lézard du Mexique, appellée par Hernandés *lacertus orbicularis*. Il est aussi large que long, ayant quelquefois quatre pouces en longueur comme en largeur. Il est cartilagineux, nué des plus belles couleurs, froid au toucher, & si paresseux qu'il se remue à peine de sa place, même quand on l'y excite. Sa tête est élevée, dure, & munie d'une couronne de piquans pour sa défense. C'est néanmoins un animal très-innocent, très-apprivoisé, qui ne bouge, & qui paroît content d'être touché & manié; mais ce qui est fort extraordinaire, c'est que, si on le blesse à la tête ou aux yeux, il darde quelques gouttes de sang de l'une ou de l'autre de ses parties blessées. Hernandez, *l. IX. ch. xiij.* (*D. J.*)

TAPAYSE, *ou* TAPAYOSOS, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale, au pays des Amazones; elle est arrosée de la grande riviere de son nom. On vante la fertilité de son terrein, qui est peuplé de plusieurs habitations, dont la nation est vaillante & redoutée de ses voisins, parce qu'elle se sert de fleches empoisonnées. (*D. J.*)

TAPAISE, LA, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'Amérique méridionale, au pays des Amazones. Son origine n'est pas encore connue. On est persuadé, à voir sa grandeur, que sa source est entre la côte du Brésil & le lac Xaraye. Son embouchure est sur la rive méridionale du fleuve des Amazones, entre les bouches des rivieres Madere & Paranayba. (*D. J.*)

TAPE, s. f. (*Marine.*) la *tape* est un bouchon dont l'on ferme l'ouverture ou la bouche du canon des vaisseaux, afin que quand la mer est grosse, l'eau ne puisse pas entrer dans l'ame du canon, ce qui gâteroit la poudre. *Aubin.* (*D. J.*)

TAPE, *en terme de Brasserie*, est la même chose que bonde; la *tape* sert à boucher les trous qui sont dans les fonds des cuves ou des bacs.

TAPE, *en terme de Raffineur*, est un bouchon de linge, plié de maniere qu'il ferme parfaitement le trou de la forme, sans qu'on soit obligé de l'enfoncer trop avant; car dans ce cas, il endommageroit la tête du pain.

TAPÉ, *sucre, terme de sucrerie;* on appelle du *sucre tapé*, du sucre que les affronteurs vendent aux îles Antilles, pour du sucre royal, quoique ce ne soit véritablement que du sucre terré; c'est-à-dire, de la cassonade blanche, préparée d'une certaine maniere. *Voyez* SUCRE. (*D. J.*)

TAPEÇON, RASPEÇON, RESPONSADOUX, RAT, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) *uranoscopus*; poisson de mer qui reste sur les rivages; il a un pié de longueur: on lui a aussi donné le nom de *contemplateur du ciel*, parce que ses yeux sont placés sur la face supérieure de la tête, de façon qu'il semble regarder le ciel: l'ouverture de sa bouche est fort grande: il a la tête grosse: les couvercles des ouies ont à l'extrémité, des pointes dirigées en arriere: le dos a une couleur noire, & le ventre est blanc: il y a sur les côtés du corps deux traits formés par des écailles, ils s'étendent depuis la tête jusqu'à la queue: le reste du corps est couvert d'une peau dure sans écailles. Ce poisson a auprès de l'ouverture des ouies, deux nageoires longues & fortes, de diverses couleurs: deux nageoires plus petites & blanches, près de la machoire inférieure, une au-dessous de l'anus, & deux sur le dos: la premiere des nageoires du dos, est petite, noire, & placée près de la tête; l'autre s'étend jusqu'à la queue, qui est terminée par un nageoire fort large: il y a après chaque nageoire de la machoire inférieure, un os garni de trois aiguillons. La chair de ce poisson est blanche, dure, & de mauvaise odeur,

odeur. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, premiere partie, liv. X. ch. xij.* *Voyez* Poisson.

TAPÉEN, ſ. m. (*Marine*) c'eſt une voile dont on ſe ſert ſur les vaiſſeaux marchands, lorſqu'ils vont vent arriere, pour empêcher que la marée & les courans n'emportent le vaiſſeau, & ne le faſſent dériver: on la met à une vergue ſuſpendue vers le couronnement, enſorte qu'elle couvre le derriere de la pouppe, & qu'elle déborde tant à ſtribord qu'à basbord, de deux braſſées à chaque côté: on en fait auſſi uſage ſur les petits yachts & ſur les buches, pour continuer de ſiller pendant le calme, ou pour mieux venir au vent. Celui de ces derniers bâtimens eſt quarré.

TAPECUL, *terme de Charpentier*, c'eſt la partie chargée d'une baſcule qui ſert à lever ou à baiſſer plus facilement un pont lévis, & qui eſt preſque en équilibre avec lui. *Jouſſe*. (*D. J.*)

TAPÉINOSE, *liſez* Tapainose, ſ. m. (*Rhétor.*) c'eſt-à-dire *diminution;* c'eſt la figure oppoſée à l'*hyperbole*, ou ſi l'on aime mieux, c'eſt l'hyperbole de diminution. Un poëte comique grec a dit aſſez plaiſamment, pour faire rire le peuple: „ Cet homme „ poſſédoit une terre à la campagne, qui n'étoit pas „ plus grande qu'une épître de lacédémonien „. (*D. J.*)

TAPER, v. act. (*Gram.*) c'eſt frapper de la main à petits coups. *Voyez* les *articles ſuivans*.

Taper, *terme de Coëffeuſe*, c'eſt peigner les cheveux courts contre l'ordre ordinaire, en faiſant aller le peigne de la pointe à la racine: cela les enfle, & les fait paroître plus épais. (*D. J.*)

TAPER, v. act. *terme de Doreur*; on met le blanc en *tapant*, quand c'eſt pour dorer des ouvrages de ſculpture, c'eſt-à-dire, qu'on le couche en frappant pluſieurs coups du bout du pinceau, afin de mieux faire entrer la couleur dans les creux des ornemens. (*D. J.*)

Taper *une forme, terme de ſucrerie;* c'eſt boucher le trou qui eſt à la pointe d'une forme de ſucre, avec du linge ou de l'étoffe, pour empêcher qu'elle ne ſe purge, c'eſt-à-dire, que le ſirop n'en ſorte, juſqu'à ce qu'elle ſoit en état d'être percée avec le poinçon. *Savary*. (*D. J.*)

TAPERA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) hirondelle du Bréſil, nommée par les Portugais qui l'habitent, *andorintra*. Elle a la taille, la figure, & le vol de nos hirondelles; ſa tête, ſon col, ſon dos, ſes ailes, & ſa queue, ſont d'un brun griſâtre; ſa gorge & ſa poitrine ſont d'un gris-blanc. (*D. J.*)

TAPETI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoologie.*) eſpece de lapin commun aux Indes occidentales, & nommé par quelques naturaliſtes, *cuniculus americanus*. Il eſt de la taille de nos lapins, dont il a les oreilles ainſi que le poil, qui eſt un peu rougeâtre ſur le front, avec une eſpece de collier blanc autour du col, quelquefois ſur la gorge, ou ſur le ventre; ſes yeux ſont noirs, ſa mouſtache eſt ſemblable à celle de nos lapins, mais il n'a point de queue. (*D. J.*)

TAPHIUSIENNE pierre, (*Hiſt. nat.*) *lapis taphiuſius;* Pline donne ce nom à une pierre qui étoit une eſpece d'étite, ou de pierre d'aigle, qu'on trouvoit près de Léucadie, dans un endroit appellé *Taphiuſus*.

TAPHNIS, (*Géog. ſacr.*) ville d'Egypte, Jérémie en parle ſouvent, *ch. xj. v.* 16. *ch. xliij. v.* 7, 8, 9, *&c.* & on prétend qu'il y fut enterré. Les ſavans croient que *Taphnis*, ou *Taphnæ*, eſt la même ville que *Daphnæ Peluſiæ*, à ſeize milles au ſud de Péluſe, ſuivant l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

TAPHRON, *ou* TAPHROS, (*Géog. anc.*) ville de l'Arabie heureuſe. Ammien Marcellion, *l. XXIII. c. vj.* la met au nombre des plus belles villes du pays; mais les manuſcrits varient par rapport à l'ortographe de ce nom. Il y en a pluſieurs qui liſent *Taphra*, au-lieu de *Taphron*. (*D. J.*)

TAPHRURA, ou *TAPHRA*, (*Géog. anc.*) ſelon Pline & Pomponius Méla; ville de l'Afrique propre, ſur le golfe de Numidie. L'anonime de Ravenne, *l. III. c. xv.* la nomme *Taparura*, de même que la table de Peutinger. (*D. J.*)

TAPIE, Tapia, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur polypétale, anomale, & compoſée de quatre pétales dirigés en-haut; le piſtil ſort du milieu du calice, il eſt attaché à un long pédicule, & il devient dans la ſuite un fruit rond charnu, dans lequel on trouve pluſieurs ſemences qui ont preſque la forme d'un rein. Plumier, *nov. plant. amer. gen.* *Voyez.* Plante.

TAPIJERETE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoologie.*) nom d'un animal qu'on trouve dans quelques endroits de l'Amérique, & que les Portugais appellent *anta*. Il eſt de la taille d'un petit veau, & à-peu-près de la figure d'un cochon; ſa tête eſt plus groſſe que celle du cochon, & finit en pointe vers le ſommet; il a une eſpece de bourſe pendante à l'ouverture du groin, qui eſt attachée à un fort muſcle au moyen duquel il la reſſerre à ſa volonté; chacune de ſes mâchoires eſt garnie de dix dents inciſives, avec une eſpece vuide entre ces dents & les molaires, qui ſont groſſes, & au nombre de cinq de chaque côté; de ſorte que cette bête a vingt dents inciſives, & vingt dents molaires; ſes yeux, ſemblables à ceux du cochon, ſont fort petits; ſes oreilles ſont arrondies & mobiles; ſes jambes ſont groſſes & baſſes comme celles de nos cochons; les cornes de ſes piés ſont diviſées en quatre parties; il n'a point de queue; ſa peau eſt dure & coriace, couverte d'un poil court, brun, mêlangé de tachures blanches. Il vit dans l'épaiſſeur des bois, dort le jour, & ne paît que la nuit, ou de grand matin; il recherche ſur-tout les tiges de canne de ſucre; il ſe rafraîchit quelquefois dans l'eau, & nage à merveille; ſa chair eſt d'un fort mauvais goût, mais les naturels du pays s'en accommodent. (*D. J.*)

TAPIROUSSON, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) grand animal quadrupede du Bréſil. Il eſt de la grandeur d'un bœuf, mais il n'a point de cornes, ſon cou eſt plus court, ſes oreilles *ſont longues & pendantes*, ſes piés ne ſont point fendus, & *ſemblables à ceux* d'un âne; ſa queue *eſt courte*, *ſes dents ſont aiguës & tranchantes*; *ſon poil eſt aſſez long* & d'une couleur rougeâtre. *Les Sauvages* le tuent à coups de fleches, ou le prennent dans des piéges. Sa peau ſert à leur faire des boucliers; lorſqu'elle a été ſéchée, elle eſt à l'épreuve de la fleche. La chair de cet animal, ſoit fraîche, ſoit boucannée, eſt très-bonne, & reſſemble à celle du bœuf.

TAPIS, ſ. m. (*Comm.*) eſpece de couverture travaillée à l'aiguille ſur le métier, pour mettre ſur une table, ſur une armoire, ou même ſur le carreau. Les *tapis* de Perſe & de Turquie ſont les plus eſtimés, ſur-tout les premiers. Les *tapis* qui n'ont que du poil ou de la pluche ſur un côté ſeulement, étoient nommés par les anciens *tapetes*; & ceux qui en avoient des deux côtés, *amphitapetes*.

Les *tapis* qui viennent en France des pays étrangers (car il ne s'agit pas ici de ceux de ſes manufactures), ſont des *tapis* de Perſe & de Turquie, ceux-ci ou velus ou ras, c'eſt-à-dire ou à poil court, ou à long poil. Les uns & les autres ſe tirent ordinairement de Smyrne; il y en a de trois ſortes. Les uns qu'on appelle *moſquets*, ſe vendent à la piece ſuivant leur grandeur & leur fineſſe, & ſont les plus beaux & les plus fins de tous. Les autres ſe nomment *tapis de pié*, parce qu'on les achete au pié quarré. Ce ſont les plus grands de ceux qui s'apportent du Levant. Les moindres *tapis* qu'on reçoit de ce pays, ſe nomment *cadene*. (*D. J.*)

Tapis. *Manufacture royale de tapis façon de Turquie, établie à la Savonnerie au fauxbourg de Chaillot, près Paris*. Les métiers pour fabriquer les *tapis* façon de Turquie, ſont montés comme ceux qui ſervent à faire les tapiſſeries de haute liſſe aux Gobelins, c'eſt-à-dire, que la chaîne eſt poſée verticalement; ſavoir, le rouleau ou enſuple des fils en-haut, & celui de l'étoffe fabriquée en bas.

La façon de travailler eſt totalement différente de celle de faire la tapiſſerie. Dans le travail des *tapis*, l'ouvrier voit devant lui l'endroit de ſon ouvrage, au lieu que dans la tapiſſerie, il ne voit que l'envers.

L'ourdiſſage des chaînes eſt différent auſſi; dans celles qui ſont deſtinées pour les *tapis*, l'ourdiſſeur ou l'ourdiſſeuſe doit avoir ſoin de ranger les fils de façon que chaque portée de dix fils ait le dixieme d'une couleur différente des neuf autres qui tous doivent être d'une même couleur, afin de former dans la longueur une eſpece de dixaine.

Le deſſein du *tapis* doit être peint ſur un papier tel que celui qui ſert aux deſſeins de fabrique, mais beaucoup moins ſerré, puiſqu'il doit être de la largeur de l'ouvrage que l'on doit fabriquer. Chaque carreau du papier doit avoir 9 lignes verticales, & une dixieme pour faire la diſtinction du quarré qui réponde au dixieme fil de la chaîne ourdie.

Outre ces lignes verticales, le papier eſt encore com-

composé de dix lignes horisontales à chaque carreau, qui coupent les dix lignes verticales, & servent à conduire l'ouvrier dans le travail de son ouvrage.

Les lignes horisontales ne sont point distinguées sur la chaîne comme les verticales, mais l'ouvrier supplée à ce manquement par une petite baguette de fer, qu'il pose vis-à-vis la ligne horisontale du dessein lorsqu'il veut fabriquer l'ouvrage.

Le dessein est coupé par bandes dans sa longueur, pour que l'ouvrier ait moins d'embarras, & chaque bande contenant plus ou moins de carreaux est posée derriere la chaîne vis-à-vis l'ouvrier.

Lorsque l'ouvrier veut travailler, il pose sa baguette de fer vis-à-vis la ligne horisontale du dessein, & passant son fuseau sur lequel est la laine ou soie de la couleur indiquée par le dessein, il embrasse la baguette de fer & le fil de la chaîne un par un jusqu'à la dixieme corde, après quoi il s'arrête, & prenant un fil il le passe au-travers de la même dixaine, de façon qu'il y en ait un pris & un laissé, après quoi il en passe un second où il laisse ceux qu'il a pris, & prend ceux qu'il a laissés, ce qui forme une espece de gros-de-tours ou taffetas, qui forme le corps de l'étoffe, ensuite avec un petit peigne de fer il serre les deux fils croisés qu'il a passé, de façon qu'ils retiennent le fil de couleur, qui forme la figure du *tapis* serré, de façon qu'il peut les couper sans craindre qu'ils sortent de la place où ils ont été posés.

La virgule de fer sur laquelle les fils de couleur sont passés est un peu plus longue que la largeur de la dixaine: elle est courbée du côté droit, afin que l'ouvrier puisse la tirer, & du côté opposé elle a un tranchant un peu large, ce qui fait que quand l'ouvrier la tire, elle coupe tous les fils dont elle étoit enveloppée; que si par hazard il se trouve quelques fils plus longs les uns que les autres après que la virgule est tirée, pour lors l'ouvrier avec des ciseaux a soin d'égaliser toutes les parties.

En continuant le travail, il faut que l'ouvrier passe dix fois la baguette dans le carreau, pour que son ouvrage soit parfait; quelquefois il n'en passe que huit, si la chaîne est trop serrée, parce que la chaîne doit être ourdie & serrée proportionnellement aux lignes verticales du dessein. Quoique toutes les couleurs différentes soient passées dans toute la largeur de l'ouvrage; néanmoins il est indispensable d'arrêter & de couper dixaine par dixaine, attendu que si avec une baguette plus longue, on vouloit aller plus avant ou en prendre deux, la quantité de fils ou soie de couleur dont elle se trouveroit enveloppée, empêcheroit de la tirer, & c'est la raison qui fait qu'à chaque dixaine on coupe, ce qui n'empêche pas néanmoins, que si la même couleur est continuée dans la dixaine suivante, on ne continue avec la même laine ou soie dont le fil n'est point coupé au fuseau.

Les jets de fils que l'ouvrier passe pour arrêter la laine ou soie qui forment la figure de l'ouvrage, doivent être passés & encroisés dans tous les travers où il se trouve de la laine ou soie arrêtée, il n'en faut pas moins de deux passées ou jettées bien croisées, & bien serrées, parce qu'elles forment ce qu'on appelle *trame* dans les velours ciselés, & composent, avec la croisée de la chaîne, ce que nous appellons ordinairement *le corps de l'étoffe*.

TAPIS *de lit*, (*Littérat.*) les *tapis* de pourpre servoient pour les lits des tables chez les Grecs & les Romains. Théocrite, *Idylle* 15, en parlant des lits préparés pour Vénus dans la fête d'Adonis, n'oublie point les *tapis* de la pourpre faits à Milet & à Samos. Horat. *sat. vj.* fait aussi mention de ces *tapis* ou couvertures de pourpre étendues sur des lits d'ivoire.

In locuplete domo vestigia, rubro ubi croco
Tincta super lectos canderet vestis eburnos.

Ce n'étoit pas seulement le prix de la matiere, mais aussi l'excellence de l'ouvrage, & entr'autres des représentations de figure gigantesque, ou des fables héroïques, qui anciennement rehaussoient déja la beauté de ces sortes de *tapis;* témoin celle du lit nuptial de Thétis, dont parle Catulle, & qu'il appelle, pour le dire en passant du nom général de *Vestis*, comme fait Horace à son exemple dans le passage, que je viens de rapporter. Voici celui de Catulle.

Hæc Vestis priscis hominum variata figuris.
Heroum mira virtutes indicat arte.
(*D. J.*)

TAPIS, (*Jardinage.*) sont de grande pieces de gazon pleines & sans découpures qui se trouvent dans les cours & avant-cours des maisons, dans les bosquets, les boulingrins, les parteres à l'angloise, & dans le milieu des grandes allées & avenues dont le ratigasse demanderoit trop de soin.

TAPIS, *raser le tapis, terme de manege*, c'est galoper près de terre, comme font les chevaux anglois qui n'ont pas le galop élevé. Lorsqu'un cheval ne leve pas assez le devant, qu'il a les allures froides, & les mouvemens trop près de terre, il rase le *tapis*. *Voyez* ALLURE, GALOP.

TAPIS DE BILLARD, (*Paumier.*) c'est une grande piece de drap verd, qu'on bande avec force, & qu'on attache avec des clous sur la table du billard. C'est sur ce *tapis* qu'on fait rouler les billes, en les poussant avec une masse ou une queue.

TAPIS VERD, (*Gram. Jurisprud.*) on entend par ce terme une certaine assemblée de fermiers généraux du roi, où ils tiennent conseil entr'eux sur certaines affaires contentieuses. (*A*)

TAPISSENDIS, s. f. pl. *terme de Commerce;* sorte de toiles de coton peintes, dont la couleur passe des deux côtés. On en fait des *tapis* & des courtes-pointes. (*D. J.*)

TAPISSER, v. act. (*Tapissier.*) c'est tendre une tapisserie & en couvrir les murailles d'un appartement ou quelqu'autre endroit. C'est ordinairement l'emploi des maîtres tapissiers & de leurs garçons. *Voyez* TAPISSIER.

TAPISSERIE, s. f. (*Tapissier.*) piece d'étoffe ou d'ouvrage dont on se sert pour parer une chambre, ou tel autre appartement d'une maison.

On peut faire cet ameublement de toutes sortes d'étoffes, comme de velours, de damas, de brocards, de brocatelle, de satin de Bruges, de calemande, de cadis, &c. mais quoique toutes ces étoffes taillées & montées se nomment *tapisseries*, on ne doit proprement appeller ainsi que les hautes & basses lisses, les Bergames, les cuirs dorés, les *tapisseries* de tenture de laine, & ces autres que l'on fait de coutil, sur lequel on imite avec diverses couleurs les personnages & les verdures de la haute-lisse.

Ce genre de tableaux, ou si l'on veut cette sorte d'ameublement, dans lequel les soies, la laine & les pinceaux

Tracent de tous côtés
Chasses & paysage,
En cet endroit des animaux,
En cet autre des personnages.

n'est point d'une invention nouvelle; les Latins avoient de riches *tapisseries*, qu'ils nommoient *aulæa*, & les Grecs les appelloient avant eux *peripetasmata*. Pline nous apprend que les Romains donnerent seulement le nom *aulæa* aux *tapisseries*, lorsqu'Attale, roi de Pergame, eut institué le peuple romain héritier de ses états & de tous ses biens, parce que parmi les meubles de son palais, il y avoit des *tapisseries* magnifiques brodées d'or; ainsi *aulæa* est dit *ab aulâ*. (*D. J.*)

Tapisserie de haute & basse-lisse. Voyez *l'article* LISSE.

Tapisserie de Bergame. *Voyez* BERGAME.

Tapisserie de cuir doré. *Voyez* CUIR DORÉ.

Tapisserie de coutil. *Voyez* COUTIL.

TAPISSERIE DES GOBELINS, l'on nomme ainsi une manufacture royale établie à Paris au bout du fauxbourg saint Marceau, pour la fabrique des *tapisseries* & meubles de la couronne. *Voyez* TAPISSERIE.

La maison où est présentement cette manufacture, avoit été bâtie par les freres Gobelins, célebres teinturiers, qui avoient les premiers apporté à Paris le secret de cette belle teinture d'écarlate qui a conservé leur nom, aussi-bien que la petite riviere de Biévre, sur le bord de laquelle ils s'établirent, & que depuis l'on ne connoît guere à Paris que sous le nom de *riviere des Gobelins*.

Ce fut en l'année 1667, que celui-ci changea son nom de *Tobie Gobelin*, qu'il avoit porté jusques-là, en celui d'*hôtel royal des Gobelins*, en conséquence de l'édit du roi Louis XIV. M. Col-

M. Colbert ayant rétabli & embelli les maiſons royales, ſur-tout le château du Louvre, & le palais des Tuileries, ſongea à faire travailler à des meubles qui répondiſſent à la magnificence de ces maiſons. Dans ce deſſein, il raſſembla une partie de ce qu'il y avoit de plus habiles ouvriers dans le royaume en toutes ſortes d'arts & de manufactures, particulierement de peintres, de tapiſſiers, de ſculpteurs, d'orfévres, & d'ébéniſtes, & en attira d'autres de différentes nations par des promeſſes magnifiques, des penſions, & des priviléges conſidérables.

Pour rendre plus ſtable l'établiſſement qu'il projettoit, il porta le roi à faire l'acquiſition du fameux hôtel des Gobelins, pour les y loger, & à leur donner des réglemens qui aſſuraſſent leur état, & qui fixaſſent leur police.

Le roi ordonne & ſtatue que leſdites manufactures ſeront régies & adminiſtrées par le ſur-intendant des bâtimens, arts, & manufactures de France; que les maîtres ordinaires de ſon hôtel prendront connoiſſance de toutes les actions ou procès qu'eux, leur famille, & domeſtique, pourroient avoir; qu'on ne pourra faire venir des pays étrangers des *tapiſſeries*, *&c.*

La manufacture des Gobelins eſt juſqu'à préſent la premiere de cette eſpece qu'il y ait au monde; la quantité d'ouvrages qui en ſont ſortis, & le grand nombre d'excellens ouvriers qui s'y ſont formés, ſont incroyables.

En effet, c'eſt à cet établiſſement que la France eſt redevable du progrès que les arts & les manufactures y ont fait.

Rien n'égale ſur-tout la beauté de ces *tapiſſeries*; ſous la ſur-intendance de M. Colbert & de M. de Louvois ſon ſucceſſeur, les *tapiſſeries* de haute & de baſſe-liſſe, y ont acquis un degré de perfection fort ſupérieur à tout ce que les Anglois & les Flammands ont jamais fait.

Les batailles d'Alexandre, les quatre ſaiſons, les quatre élémens, les maiſons royales, & une ſuite des principales actions du roi Louis XIV. depuis ſon mariage juſqu'à la premiere conquete de la Franche-Comté, exécutés aux Gobelins, ſur les deſſeins du célebre M. le Brun, directeur de cette manufacture, ſont des chef-d'œuvre en ce genre.

Tapisserie de papier; cette eſpece de *tapiſſerie* n'avoit long-tems ſervi qu'aux gens de la campagne, & au petit peuple de Paris, pour orner, & pour ainſi dire, tapiſſer quelques endroits de leurs cabanes, & de leurs boutiques & chambres; mais ſur la fin du dix-ſeptieme ſiecle, on les a pouſſées à un point de perfection & d'agrément, qu'outre les grands envois qui s'en font pour les pays étrangers & pour les principales villes du royaume, il n'eſt point de maiſon à Paris, pour magnifique qu'elle ſoit, qui n'ait quelque endroit, ſoit garde-robes, ſoit lieux encore plus ſecrets, qui n'en ſoit tapiſſé, & aſſez agréablement orné.

Pour faire ces *tapiſſeries*, qui ſont préſentement le principal objet du commerce de la dominoterie, les Dominotiers; s'ils en ſont capables, ſinon quelque deſſinateur habile, fait un deſſein de ſimples traits ſur pluſieurs feuilles de papier, collées enſemble de la hauteur & largeur que l'on deſire donner à chaque piece de *tapiſſerie*.

Ce deſſein achevé ſe coupe en morceaux, auſſi hauts & auſſi longs que les feuilles du papier que l'on a coutume d'employer en ces ſortes d'impreſſions; & chacun de ces morceaux ſe grave enſuite ſéparément ſur des planches de bois de poirier, de la maniere qu'il a été dit à l'*article* des Graveurs sur bois.

Pour imprimer ces planches ainſi gravées, on ſe ſert de preſſes aſſez ſemblables à celles des Imprimeurs en lettres; à la réſerve que la platine n'en peut être de métal, mais ſeulement de bois, longue d'un pié & demi, ſur dix pouces de large; & que ces preſſes n'ont ni chaſſis, ni tympans, ni friſquettes, ni cornieres, ni couplets, hors de grands tympans, propres à imprimer hiſtoires, comme portent les anciens réglemens de la Librairie.

L'on ſe ſert auſſi de l'encre & des balles des Imprimeurs; & de même qu'à l'Imprimerie, on n'eſſuie point les planches, après qu'on les a noircies, à cauſe du relief qu'elles ont, qui les rend plus ſemblables à une forme d'imprimeur, qu'à une planche en taille-douce.

Les feuilles imprimées & ſéchées, on les peint, & on les rehauſſe de diverſes couleurs en détrempe, puis on les aſſemble pour en former des pieces; ce que font ordinairement ceux qui les achetent; ſe vendant plus communément à la main, que montées.

L'on ne dit point ici quels ſont les ſujets repréſentés ſur ces legeres *tapiſſeries*, cela dépendant du goût & du génie du peintre; mais il ſemble que les grotesques & les compartimens mêlés de fleurs, de fruits, d'animaux, & de quelques petits perſonnages, ont juſqu'ici mieux réuſſi que les payſages & les eſpeces de haute-liſſes, qu'on y a quelquefois voulu peindre.

Tapisserie de tonture de laine; c'eſt une eſpece de *tapiſſerie* faite de la laine qu'on tire des draps qu'on tond, collée ſur de la toile ou du coutil.

On l'a d'abord fait à Rouen, mais d'une maniere groſſiere; car on n'y employoit au commencement que des toiles pour fonds, ſur leſquelles on formoit des deſſeins de brocatelles avec des laines de diverſes couleurs qu'on colloit deſſus après les avoir hachées. On imita enſuite les verdures de haute-liſſe, mais fort imparfaitement; enfin, une manufacture de ces ſortes de *tapiſſeries* s'étant établie à Paris dans le faubourg ſaint Antoine, on y haſarda des perſonnages, des fleurs, & des groteſques, & l'on y réuſſit aſſez bien.

Le fond des *tapiſſeries* de cette nouvelle manufacture peut être également de coutil ou de forte toile. Après les avoir tendues l'une ou l'autre exactement ſur un chaſſis de toute la grandeur de la piece qu'on a deſſein de faire, on trace les principaux traits & les contours de ce qu'on y veut repréſenter, & on y ajoute les couleurs ſucceſſivement, à meſure qu'on avance l'ouvrage.

Les couleurs ſont toutes les mêmes que pour les tableaux ordinaires, & on les détrempe de la même maniere avec de l'huile commune mêlée avec de la térébenthine ou telle autre huile, qui par ſa *ténacité* puiſſe haper & retenir la laine, lorſque le tapiſſier vient à l'appliquer.

A l'égard des laines, il faut en préparer de toutes les couleurs *qui peuvent entrer dans un tableau*, avec toutes les teintes & les *dégradations néceſſaires* pour les carnations & les draperies des figures humaines, pour les peaux des animaux, les plumages des oiſeaux, les bâtimens, les fleurs, enfin, tout ce que *le* tapiſſier veut copier, ou plutôt ſuivre ſur l'ouvrage même du peintre.

On tire la plûpart de ces laines de deſſus les différentes eſpeces de draps que les tondeurs tondent; c'en eſt proprement la tonture: mais comme cette tonture ne peut fournir toutes les couleurs & *les* teintes néceſſaires, il y a des ouvriers deſtinés à hacher des laines, & d'autres à les réduire en une eſpece de poudre preſque impalpable, en les paſſant ſucceſſivement par divers ſas ou tamis, & en hachant de nouveau ce qui n'a pu paſſer.

Les laines préparées, & *le deſſein tracé ſur la toile* ou ſur le coutil, on couche horiſontalement le chaſſis ſur lequel l'un ou l'autre eſt étendu ſur des traiteaux élevés de terre d'environ deux piés; & alors le peintre commence à y peindre quelques endroits de ſon tableau, que le tapiſſier-lainier vient couvrir de laine avant que la couleur ſoit ſeche; parcourant alternativement l'un après l'autre toute *la* piece, juſqu'à ce qu'elle ſoit achevée. Il faut ſeulement obſerver que lorſque les pieces ſont grandes, pluſieurs lainiers & pluſieurs peintres y peuvent travailler à-la-fois.

La maniere d'appliquer la laine eſt ſi ingénieuſe, mais en même tems ſi extraordinaire, qu'il ne faut pas moins que les yeux même pour la comprendre. On va pourtant tâcher de l'expliquer.

Le lainier ayant arrangé autour de lui des laines de toutes les couleurs qu'il doit employer, ſéparées dans de petites corbeilles ou autres vaiſſeaux ſemblables, prend de la main droite un petit tamis de deux ou trois pouces de longueur, de deux de largeur, & de douze ou quinze lignes de hauteur. Après quoi mettant dans ce tamis un peu de laine hachée de la couleur convenable, & le tenant entre le pouce & le ſecond doigt, il remue légerement cette laine avec quatre doigts qu'il a dedans, en ſuivant d'abord les contours des figures avec une laine brune, & mettant enſuite avec d'autres tamis & d'autres laines les carnations, ſi ce ſont des parties nues de figures humaines; & les draperies, ſi elles ſont nues, & à proportion de tout ce qu'il veut repréſenter.

Ce qu'il y a d'admirable & d'incompréhenſible, c'eſt

c'eſt que le *tapiſſier* lainier eſt tellement maître de cette pouſſiere laineuſe, & la fait ſi bien ménager par le moyen de ſes doigts, qu'il en forme des traits auſſi délicats qu'on pourroit le faire avec le pinceau, & que les figures ſphériques, comme eſt, par exemple, la prunelle de l'œil, paroiſſent être faites au compas.

Après que l'ouvrier a lainé toute la partie du tableau ou *tapiſſerie* que le peintre avoit enduite de couleur, il bat légerement avec une baguette le deſſous du coutil ou de la toile à l'endroit de ſon ouvrage, ce qui le dégageant de la laine inutile, découvre les figures, qui ne paroiſſoient auparavant qu'un mélange confus de toutes ſortes de couleurs.

Lors enfin que la *tapiſſerie* eſt finie par ce travail alternatif du peintre & du lainier, on la laiſſe ſécher ſur ſon chaſſis qu'on dreſſe de haut en-bas dans l'atelier; après qu'elle eſt parfaitement ſeche, on donne quelques traits au pinceau dans les endroits qui ont beſoin de force, mais ſeulement dans les bruns.

Ces ſortes de *tapiſſeries*, qui, quand elles ſont faites de bonne main, peuvent tromper au premier coup d'œil, & paſſer pour des hautes-liſſes, ont deux défauts conſidérables auxquels il eſt impoſſible de remédier; l'un, qu'elles craignent extrèmement l'humidité, & qu'elles s'y gâtent en peu de tems; l'autre, qu'on ne ſauroit les plier comme les *tapiſſeries* ordinaires pour les ſerrer dans un garde-meuble, ou les tranſporter d'un lieu dans un autre, & qu'on eſt obligé, lorſqu'elles ne ſont pas tendues, de les tenir roulées ſur de gros cylindres de bois, ce qui occupe beaucoup de place, & eſt extrèmement incommode.

TAPISSIER, ſ. m. marchand qui vend, qui fait ou qui tend des tapiſſeries & des meubles. *Voyez* TAPISSERIE.

La communauté des marchands *Tapiſſiers* eſt très-ancienne à Paris; elle étoit autrefois partagée en deux; l'une ſous le nom de *maîtres-marchands Tapiſſiers* de haute-liſſe, ſarazinois & rentrayure; l'autre ſous celui de courtepointiers, neuſtrés & couſtiers.

La grande reſſemblance de ces deux corps pour leur commerce donnant occaſion à de fréquens différens entr'eux, la jonction & l'union en fut ordonnée par arrêt du Parlement du 11 Novembre 1621; & par trois autres des 3 Juillet 1627, 7 Décembre 1629, & 27 Mars 1630, il fut enjoint aux maîtres des deux communautés de s'aſſembler pour dreſſer de nouveaux Statuts, & les compiler de ceux des deux corps; ce qui ayant été fait, les nouveaux ſtatuts furent approuvés le 25 Juin 1636 par le lieutenant civil du châtelet de Paris, ſur l'approbation duquel le roi Louis XIII. donna ſes lettres patentes de confirmation au mois de Juillet ſuivant, qui furent enregiſtrées en parlement le 23 Août de la même année.

Ces nouveaux articles ſont rédigés en cinquante-huit articles; le premier permet aux maîtres d'avoir deux apprentis, qu'ils ne doivent prendre toutefois qu'à trois ans l'un de l'autre, à la charge de les engager au moins pour ſix ans. Ce grand nombre d'apprentis étant devenu à charge à la communauté, & les maîtres ayant délibéré dans une aſſemblée générale ſur les moyens de remédier à ce déſordre, leurs délibérations préſentées au lieutenant de police; il fut reglé par jugement du 19 Septembre 1670, qu'à l'avenir les maîtres ne pourroient engager qu'un ſeul apprenti, & non à moins de ſix ans.

Le dix-ſeptieme parle de la réception des apprentis à la maîtriſe, après avoir ſervi outre leur apprentiſſage, trois ans de compagnons chez les maîtres, & après avoir fait chef-d'œuvre.

Le xxxij. & les ſuivans juſqu'au xlviij. incluſivement, reglent la largeur, longueur, maniere & tiſſures des coutils, dont le commerce eſt permis aux maîtres *Tapiſſiers*.

Dans le xlviij. juſqu'au lij. incluſivement, il eſt pareillement établi les qualités, longueurs & largeurs des mantes ou couvertures de laine, dont le négoce eſt auſſi accordé auſdits maîtres.

Le lvj. traite de l'élection des maîtres, de la confrérie le lendemain de la S. Louis, & de celle des jurés le lendemain de la S. François. Les jurés doivent être au nombre de quatre; un de haute-liſſe ſarazinois, deux courtepointiers & un neuſtré. Deux des quatre jurés ſortent chaque année, enſorte qu'ils ſont tous deux années de ſuite en charge. Ils ſont obligés de faire leurs viſites tous les deux mois.

Les autres articles ſont de diſcipline, & marquent les marchandiſes que les maîtres *Tapiſſiers* peuvent vendre, & les ouvrages qu'ils peuvent faire.

Tapiſſier-lainier; on appelle ainſi l'ouvrier, qui dans les manufactures où l'on fabrique les tapiſſeries de tonture de laine, applique cette laine réduite en pouſſiere ſur les parties de l'ouvrage du peintre à meſure qu'il le peint, & avant que la peinture ſoit tout-à-fait ſéche. *Voyez* TONTURE.

Tapiſſier en papier. C'eſt une des qualités que prennent à Paris les dominotiers-imagers, c'eſt-à-dire ces ſortes de papetiers-imprimeurs qui font le papier-marbré, ou qui en mettent en diverſes autres couleurs. On les appelle *Tapiſſiers*, parce qu'en effet, ils gravent, impriment & vendent des feuilles de papier, où ſont repréſentés par parties différens deſſeins, dont on compoſe, en les réuniſſant & les collant enſemble, des tapiſſeries rehauſſées de couleurs qui font un effet très-agréable. *Voyez* DOMINOTIER & GRAVURE *en* BOIS.

TAPISSIERE ABEILLE, (*Hiſt. nat. des Inſect.*) la tapiſſerie dont elle décore ſon appartement eſt d'un rouge vif; elle ſe ſert de feuilles de coquelicot. Cette abeille eſt plus velue que les autres mouches à miel; elle conſtruit ſon nid le long des grands chemins & dans les ſentiers qui ſont voiſins des blés. (*D. J.*)

TAPITI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) c'eſt une eſpece d'agouiti particuliere au Bréſil; il eſt de la grandeur d'un cochon de lait d'un mois; il a le pié fourchu, la queue très-courte, le muſeau & les oreilles d'un liévre; ſa chair eſt excellente à manger.

TAPON, *voyez* TAMPON.

TAPOSIRIS, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Egypte, à une journée au couchant d'Aléxandrie, ſelon Strabon, *liv. XVII. p.* 799.

2°. Ville d'Egypte, un peu au-delà de la précédente, ſelon Strabon: mais il eſt le ſeul des anciens qui mette deux villes de *Capoſiris*, à l'occident d'Aléxandrie. Tous les autres géographes n'en marquent qu'une dans ce quartier-là; de ſorte qu'on ne ſait à laquelle des deux villes on doit rapporter ce qu'ils diſent de *Tapoſiris*, dont ils n'écrivent pas même le nom de la même maniere. Plutarque, *in Oſiride*, auſſi-bien que Procope, *Ædif. liv. VI. c. j.* écrivent *Taphoſiris*. Ce dernier, après avoir remarqué que la côte qui s'étend depuis la frontiere d'Aléxandrie juſqu'à Cyrene, ville du pays de Pentapole, a retenu le nom général d'Afrique, dit, il y a dans cette côte une ville appellée *Taphoſiris*, à une journée d'Alexandrie, & où l'on dit qu'Oſiris, dieu des Egyptiens, eſt entré. Juſtinien a fait bâtir dans cette ville un bain public, & des palais pour loger les magiſtrats. (*D. J.*)

TAPOUYTAPERE, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire *demeure des Tapuys*; contrée de l'Amérique méridionale au Bréſil, dans la capitainerie de Para; elle fait une partie du continent, & n'en eſt ſéparée que par un canal, qui va juſque dans la baie de Marannan. (*D. J.*)

TAPROBANE, (*Géogr. anc.*) *Taprobana* ou *Taprobane*, île célébre que Ptolomée, *lib. VII. ch. jv.* marque à l'oppoſite du promontoire de l'Inde appellé *Cory*, entre les golfes Colchique & Argarique.

Les anciens; ſavoir, Pomponius-Mela, Strabon, Pline & Ptolomée, ont donné des deſcriptions ſi peu reſſemblantes de *Taprobane*, que pluſieurs habiles gens ont douté, ſi l'île de *Taprobane* de Pline étoit la même que celle de Ptolomée: & comme la plûpart ſe ſont accordés à dire, que l'ancienne *Taprobane*, étoit l'île de Ceylan d'aujourd'hui, il s'eſt trouvé des auteurs de nom, qui, voyant que tout ce qu'on diſoit de cette ancienne île ne convenoit pas à l'île de Ceylan, ont été la chercher dans l'île de Sumatra. De ce nombre ſont Oroſe, Mercator, Jule Scaliger, Rhamuſio & Stukius; mais il n'eſt guere probable que les Romains ni les habitans d'Alexandrie, ayant navigé juſqu'à Sumatra; c'eſt en partie ce qui a obligé Saumaiſe, Samuel Bochart, Cluvier & Iſaac Voſſius, à prendre l'île de Ceylan pour l'île de *Taprobane*. En effet, tout ce que dit Ptolomée de l'île de *Taprobane*, convient aſſez à l'île de Ceylan, pourvû que l'on convienne que la deſcription qu'il donne doit l'emporter ſur celle de Pline, & qu'il s'eſt trompé en la faiſant trop grande, en la plaçant trop au midi, & en l'avançant juſqu'au-delà de l'équateur. Cependant les difficultés qui ſe trouvent à concilier toutes ces différentes opinions, ont porté M. Caſſini à placer l'île de *Taprobane* dans un autre endroit; & voici le ſyſtème qu'il a imaginé.

La ſituation de l'île de *Taprobane*, ſuivant Ptolomée, au ſeptieme livre de ſa géographie, étoit vis-à-vis du promontoire Cory. Ce promontoire eſt placé par Ptolomée, entre l'Inde & le Gange, plus près de l'Inde, que du Gange. Cette île *Taprobane* étoit diviſée par la ligne équinoxiale en deux parties inégales, dont la plus grande étoit dans l'hémiſphere boréal, s'étendant juſqu'à 12 ou 13 degrés de latitude boréale. La plus petite partie étoit dans l'hémiſphere auſtral, s'étendant juſqu'à deux degrés & demi de latitude auſtrale. Autour de cette île, il y avoit 1378 petites îles parmi leſquelles il s'en trouvoit dix-neuf plus conſidérables, dont le nom étoit connu en occident.

Le promontoire Cory ne ſauroit être autre que celui qui eſt appellé préſentement *Comori* ou *Comorin*, qui eſt auſſi entre l'Inde & le Gange, & plus près de l'Inde que du Gange. Vis-à-vis ce cap, il n'y a pas préſentement une auſſi grande île que la *Taprobane* qui ſoit diviſée par l'équinoxial, & environnée de 1378 îles: mais il y a une multitude de petites îles appellées *Maldives*, que les habitans diſent être au nombre de 12000, ſuivant la relation de Pirard qui y a demeuré cinq années; ces îles ont un roi, qui ſe donne le titre de *roi de treize provinces, & de douze mille îles*.

Chacune de ces treize provinces eſt un amas de petites îles, dont chacune eſt environnée d'un grand banc de pierre, qui la ferme tout-au-tour comme une grande muraille: on les appelle *attolons*. Elles ont chacune trente lieues de tour, un peu plus ou un peu moins, & ſont de figure à-peu-près ovale. Elles ſont bout à bout l'une de l'autre, depuis le nord juſqu'au ſud; & elles ſont ſéparées par des canaux de mer, les unes larges, les autres fort étroites. Ces bancs de pierre qui environnent chaque attolon, ſont ſi élevés, & la mer s'y rompt avec une telle impétuoſité, que ceux qui ſont au milieu d'un attolon, voient ces bancs tout-au-tour avec les vagues de la mer qui ſemblent hautes comme des maiſons. L'enclos d'un attolon n'a que quatre ouvertures, deux du côté du nord, & deux du côté du ſud, dont une eſt à l'eſt, l'autre à l'oueſt, & dont la plus large eſt de deux cens pas, & la plus étroite un peu moins de trente. Aux deux côtés de chacune de ces entrées, il y a des îles, mais les courans & les plus grandes marées en diminuent tous les jours le nombre.

Pirard ajoute, qu'à voir le dedans d'un de ces attolons, on diroit que toutes ces petites îles, & les canaux de mer qu'il enferme, ne ſont qu'une plaine continue, & que ce n'étoit anciennement qu'une ſeule île coupée depuis en pluſieurs. On voit preſque par-tout le fond des canaux qui les diviſent, tant ils ſont peu profonds, à la reſerve de quelques endroits; & quand la mer eſt baſſe, l'eau n'y monte pas à la ceinture, mais ſeulement à mi-jambe preſque par-tout. Il y a un courant violent & perpétuel, qui, depuis le mois d'Avril juſqu'au mois d'Octobre, vient impétueuſement du côté de l'oueſt, & cauſe des pluies continuelles qui y ſont l'hiver; pendant les autres ſix mois, les vents ſont fixes du côté de l'eſt, & portent une grande chaleur, ſans qu'il y pleuve jamais, ce qui cauſe leur été. Au fond de ces canaux, il y a de groſſes pierres, dont les habitans ſe ſervent à bâtir, & il y a quantité de brouſſailles, qui reſſemblent au corail: ce qui rend extrèmement difficile le paſſage des bateaux par ces canaux.

Linſcot témoigne que, ſuivant les Malabares, ces petites îles ont été autrefois jointes à la terre ferme, & que par la ſucceſſion des tems, elles en ont été détachées par la violence de la mer, à cauſe de la baſſeſſe du terrein. Il y a donc apparence que les Maldives ſont un reſte de la grande île *Taprobane*, & des 1378 îles qui l'environnoient, qui ont été emportées par les courans, ſans qu'il en ſoit reſté autre choſe que ces rochers, qui devoient être autrefois les baſes des montagnes; de ſorte qu'elle n'eſt plus capable que de diviſer les terres qui ſont enfermées en-dedans de leur circuit. Il eſt-du-moins certain que ces îles ont la même ſituation à l'égard de l'équinoxial, & à l'égard du promontoire, & de l'Inde & du Gange, que Ptolomée aſſigne à divers endroits de l'île *Taprobane*.

Les anciens ont donné plus d'un nom à cette île, mais celui de *Taprobane* eſt le plus célebre. On l'a appellée l'île de *Palæſimundi*; & on l'a quelquefois nommée *Salice*. (*D. J.*)

TAPSEL, ſ. m. (*terme de Commerce.*) c'eſt une groſſe toile de coton rayée, ordinairement de couleur bleue, qui vient des Indes orientales, particulierement de Bengale. (*D. J.*)

TAPSIE, ſ. f. *Hiſt. nat. Botan.*) *tapſia*; genre de plante à fleur en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, & ſoutenus ſur un calice, qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux ſemences longues, ſtriées, & entourées d'une grande aîle plate & échancrée le plus ſouvent de chaque côté. Tournefort, *inſt. rei herb.* Voyez Plante.

TAPSUS, (*Géog. anc.*) ſelon Virgile, *Æneid. lib. III. v.* 689. & *Thapſus* ſelon Theucydide; péninſule de la partie de Sicile, qu'on nomme *Val-di-Noto*; elle eſt à dix-huit milles d'Agouſte, ſur la côte orientale, entre *Hylla paroa*, ou Megara, vers le nord, & Syracuſe vers le midi. Cette péninſule, à laquelle le P. Catrou donne le nom d'*île*, eſt ſi baſſe & ſi enfoncée dans la mer, qu'on la croiroit enſevelie dans les flots. On l'appelle aujourd'hui *Iſola delli Manghiſi*. Il y avoit anciennement une petite ville de même nom ſur l'iſthme; Plutarque en parle dans la vie de Nicias. (*D. J.*)

TAPTI, le, *ou* TAPHI, (*Géog. mod.*) riviere des Indes, dans les états du Mogol. Elle a ſa ſource aux confins des provinces de Candish & de Balagate, & ſe jette auprès de Surate dans le golphe de Cambaye. (*D. J.*)

TAPUYAS, (*Géog. mod.*) nom commun à pluſieurs nations ſauvages de l'Amérique, au *Bréſil*. Ces peuples habitent dans les terres, ſans avoir ni bourgades, ni villages, ni demeures fixes. Ils ſont grands, robuſtes, hardis & redoutés des européens. (*D. J.*)

TAPYRA-COAYNANA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) grand arbre du Bréſil, dont les branches s'étendent au loin, & dont l'écorce eſt cendrée; ſes feuilles ſont oppoſées les unes aux autres, placées ſur des pédicules fort courts, & ſemblables à celles du ſéné. Ses fleurs forment des épis, & ont cinq pétales à trois petites cornes ſemi-lunaires, qui s'élevent avec les étamines.

Il ſuccede à ces fleurs des *ſiliques vertes* avant que d'être mûres, noires ou brunes dans la maturité, inclinées vers la terre, longues d'environ un pié, & tant-ſoit-peu recourbées. Ces ſiliques ſont dures, ligneuſes, & ne ſe briſent que ſous le marteau; elles ſont compoſées d'un grand nombre de cellules, de la capacité d'une *plume*, *ſéparées par* des cloiſons, & contenant chacune une amande de la figure & de la groſſeur de celles de l'amandier, blanches, tirant ſur le jaune, unies, luiſantes, dures comme de la corne, & couvertes d'une pulpe glutineuſe, noirâtre, ſemblable à la caſſe, amere & deſagréable au goût, aſtringente dans ſa verdeur, & laxative dans ſa maturité.

Le *tapyra-coaynana* eſt proprement le caſſier du Bréſil, & ſa pulpe purge mieux que celle du caſſier d'Egypte; auſſi cet arbre eſt-il nommé *caſſia fiſtula Braſiliana*, par C. B. P. *ſolativa Braſiliana* Park. *caſſia fiſtula Braſiliana, flore incarnato*, par Breynius. (*D. J.*)

Tapyra-pecis, (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) eſpece de laiteron du Bréſil. Cette plante n'a qu'une tige, qui s'éleve à la hauteur de la jambe de l'homme. Ses feuilles ſont étroites, oblongues, dentelées & velues. Ses fleurs croiſſent au ſommet de la tige, & ſont couvertes de duvet. (*D. J.*)

TAPYRI, (*Géog. anc.*) peuples d'Aſie, que Pline, *liv. VI. ch.* 16. & Strabon, *liv. XI. pag.* 514. joignent avec les *Amariacæ* & les *Hyrcaniens*. Ils ſont différens des *Tapori* de Ptolomée, mais ce ſont les mêmes qu'il nomme *Tapuri*. Le P. Hardoin dit que les *Tapyri* & les *Amariacæ*, habitoient le pays qu'on nomme préſentement le *Gilan*. Ils étoient grands voleurs, & ſi adonnés au vin, qu'ils ſe ſervoient de cette liqueur pour tout remede. Les hommes portoient des robes noires & des cheveux longs; les femmes avoient des robes blanches, & portoient les cheveux courts. Les *Tapyris* étoient ſi peu attachés aux femmes qu'ils avoient priſes, qu'ils les laiſſoient épouſer à d'autres, après qu'ils en avoient eu deux ou trois enfans. Celui d'entr'eux qui avoit donné les plus grandes marques de valeur & de courage, avoit le pouvoir de choiſir celle qui étoit le plus à ſon gré. (*D. J.*)

TAQUE, ſ. f. (*Jeu de billard.*) inſtrument dont on ſe ſert pour jouer au billard, & qui differe d'un autre inſtrument qu'on nomme auſſi *billard*. La *taque*

que est composée d'une longue verge de bois flexible de la grosseur d'un pouce, & qui va toujours en diminuant imperceptiblement jusqu'à l'autre bout, qui entre dans une masse postiche de bois, qui est à-peu-près semblable à la masse de l'instrument appellé *billard*. (*D. J.*)

TAQUER; *terme d'Imprimerie*: c'est avant que de serrer entierement une forme, & après avoir arrêté foiblement les coins, abaisser les lettres hautes, ou plus élevées qu'elles ne doivent être, avec le taquoir, sur lequel on frappe légerement avec le manche du marteau, en parcourant tout l'espace de la forme. *Voyez* TAQUOIR.

TAQUET-FILIEUX *ou* FITEUX, (*Marine.*) nom qu'on donne à différentes sortes de crochets de bois petits, où l'on amarre diverses manœuvres. *Voyez encore* SEP DE DRISSE.

TAQUET A CORNES, (*Marine*) c'est un *taquet* à cornes ou à branches, qui sert à lancer les manœuvres. Il y a des *taquets* dans les farques, au grand mât & au mât de misaine; on amarre les cornets à ceux de ce dernier mât.

TAQUET A GUEULE *ou* A DENT, (*Marine.*) *taquet* qui se cloue par les deux bouts, & qui est echancré par le dedans.

TAQUET DE FER, (*Marine.*) espece de *taquet* à gueule, qui sert dans les constructions & le radoub des vaisseaux, à faire approcher & joindre les membres, les préceintes & les bordages.

TAQUET DE LA CLÉ DES ÉTAINS, (*Marine.*) *Voyez* CLÉ DES ÉTAINS.

TAQUET DE MAST DE CHALOUPE, (*Marine.*) *taquet* à dents qui est vers le bas du mât, & où l'on amarre la voile.

TAQUETS, D'AMURE, (*Marine.*) ce sont des pieces de bois courtes & grosses, rouées, qu'on applique de chaque côté du vaisseau, pour servir de dogue d'amure. *Voyez* DOGUE D'AMURE.

TAQUETS DE CABESTAN, (*Marine.*) *Voyez* CABESTAN & FUSEAUX.

TAQUET D'ÉCHELLE, (*Marine.*) pieces de bois qui servent d'échellons, ou de marches aux échelles des côtés du vaisseau.

TAQUETS D'ÉCOUTES, (*Marine.*) *Voyez* BITTES.

TAQUETS DE HAUBANS, (*Marine.*) longues pieces de bois amarrées aux haubans d'artimon, où il y a des chevillots, qui servent à élancer les cargues.

TAQUETS DE HUNE A L'ANGLOISE, (*Marine.*) ce sont deux demi-ronds, qui servent de hune, étant mis aux deux côtés du bout du mât de beaupré.

TAQUETS DE PONTON, (*Marine.*) gros *taquets*, semblables à ceux qui servent de dogue d'amure aux vaisseaux, par où passent les attrapes lorsqu'on les carene.

TAQUETS DE VERGUE, (*Marine.*) ce sont deux *taquets* qui sont à chaque vergue.

TAQUETS SIMPLES, (*Marine.*) *taquets* qui ont la forme d'un coin, & qui servent à divers usages.

TAQUETS, PIQUETS, (*Jardinage.*) petits piquets que l'on enfonce à tête perdue & à fleur de terre, à la place des jalous qui ont été dressés sur l'alignement, ou qui ont été buttés ou déchargés suivant le nivellement. Ces *taquets* ainsi enfoncés, ne s'arrachent point, reglent le niveau ou la pente d'une allée, & servent à faire des repaires pour dresser le terrein.

TAQUET, s. m. (*Tonneler.*) petit morceau de cercle aiguisé par les deux bouts, qu'on met en rabattant les tonneaux entre les torches pour les maintenir. (*D. J.*)

TAQUET, *terme de Fauconnerie*, c'est un ais sur le bout duquel on frappe pour faire revenir l'oiseau, lorsqu'il est au soleil en liberté.

TAQUIS, s. m. (*Com.*) on appelle *toile en taquis*, des toiles de coton qui se fabriquent à Alep ou aux environs.

TAQUOIR, s. m. *ustensile d'Imprimerie*, c'est un morceau de bois tendre, ordinairement de sapin, très-uni, au moins d'un côté, lequel est de sept à huit pouces de long, sur trois à quatre de large, & huit à dix lignes d'épaisseur, dont on se sert pour taquer les formes, c'est-à-dire pour abaisser les lettres qui se trouvent trop hautes, parce que leur pié n'est pas de niveau avec celui des autres: à quoi il faut faire attention avant de serrer les formes, telles qu'elles doivent l'être pour être garanties d'accidens. *Voyez* TAQUER.

TAQUONS, s. m. pl. *terme d'Imprimerie*, ce sont des especes de hausses, faites avec de petits morceaux de papier que l'on met sous la forme, sur le carton, ou que l'on colle sur le tympan, pour faire paroitre des lettres un peu basses, ou des lignes qui viennent trop foibles. On appelle encore *taquons*, les découpures de papier ou de parchemin, que l'on retire d'une frisquette taillée pour imprimer rouge & noir. *Voyez* HAUSSE, CARTON, TYMPAN.

TARABAT, s. m. *terme de religieux*, sorte d'instrument grossier, servant à reveiller les religieux dans la nuit, pour les avertir d'aller prier Dieu au chœur. Il y a un *tabarat* en forme de cresselle, dont on se sert dans la Semaine Sainte pour avertir d'aller à tenebres. Il y en a d'autres qui ne consistent qu'en une petite planche avec de gros clous mis en haut & en bas, & une verge de fer qui frappe dessus. (*D. J.*)

TARABE, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) nom d'un perroquet du Brésil, tout verd excepté sur la tête, la gorge & le commencement des aîles qui sont rouges; son bec & ses jambes sont d'un gris-brun. Margravii. *Hist. Brasil.* (*D. J.*)

TARABITES, s. f. (*Hist. mod.*) ce sont des machines, aussi simples que singulieres, dont les habitans du Pérou se servent pour passer les rivieres, & pour se faire transporter d'un côté à l'autre, ainsi que les chevaux & les bestiaux. La *tarabite* est une simple corde faite de laine, ou de courroies très-fortes de cuir, qui est tendue d'un des bords d'une riviere à l'autre. Cette corde est attachée au cylindre d'un tourniquet, au moyen duquel on lui donne le degré de tension que l'on veut. A cette corde ou *tarabite*, sont attachés deux crocs mobiles qui peuvent parcourir toute sa longueur, & qui soutiennent un pannier assez grand pour qu'un homme puisse s'y coucher, en cas qu'il craigne les étourdissemens auxquels on peut être sujet en passant des rivieres qui sont quelquefois entre des rochers coupés à pic d'une hauteur prodigieuse. Les Indiens donnent d'abord une secousse violente au panier, qui par ce moyen coule le long de la *tarabite*; & les Indiens de l'autre bord, par le moyen de deux cordes, continuent d'attirer le panier de leur côté. Quand il s'agit de faire passer un cheval ou une mule, on tend deux cordes ou *tarabites*, l'une près de l'autre; on suspend l'animal par des sangles qui passent sous son ventre, & qui le tiennent en respect sans qu'il puisse faire aucun mouvement. Dans cet état, on le suspend à un gros croc de bois qui coule entre les deux *tarabites*, par le moyen d'une corde qui l'y attache. La premiere secousse suffit pour faire arriver l'animal à l'autre rive. Il y a des *tarabites* qui ont 30 à 40 toises de longueur, & qui sont placées à 25 ou 30 toises au-dessus de la riviere.

TARABOQUE, s. m. (*Hist. ecclés.*) Ce fut ainsi qu'on appella dans le quatorzieme siecle quelques habitans d'Ancone qui tenoient le parti de Louis de Baviere, & qu'on accusoit d'hérésie & de débauche. Un frere mineur, inquisiteur, eut ordre de les faire arrêter en Esclavonie, où il paroit qu'ils se retirerent.

TARAC, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom d'une pierre qui nous est inconnue, & dont on ne nous apprend rien, sinon qu'elle avoit des vertus médicinales, & que l'on substitue le sang de dragon à sa place. *Voyez* Boëce de Boot.

TARAGALE, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique au royaume de Tafilet, dans la province, sur la gauche de la riviere de même nom. Cette ville a pour défense un château fortifié, où on tient garnison. Son terroir est planté de palmiers, & fertile en pâturages. *Long.* 11. 48. *lat.* 27. (*D. J.*)

TARAGUICO-AYCURABA, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) nom d'une espece de lésard du Brésil, dont la queue est couverte de petites écailles triangulaires, marquetées de quatre taches brunes régulieres; son dos est joliment ondé de rayeures brunes.

TARAGUIRA, s. m. (*Hist. nat. Zoologie.*) nom d'un lésard d'Amérique, qui est de la longueur d'un pié; son corps est tout couvert de petites écailles triangulaires, grises-brunes: il est très-commun aux environs des maisons du sud de l'Amérique. Il court avec une grande rapidité, mais toujours en tortillant son corps, & d'abord qu'il apperçoit quelque chose, il a une maniere singuliere de branler sa tête avec une extrême vitesse. (*D. J.*)

TARAIJO, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece de laurier cerise du Japon, dont les fleurs sont à quatre péta-

pétales, odorantes, d'un jaune pâle, & ramassées en grand nombre sous les aisselles des feuilles. Son fruit, qui contient quatre semences, est rouge, de la grosseur & de la figure d'une poire; on le cultive dans les jardins, où il conserve toujours sa beauté.

TARAMA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Lima, à 24 lieues de la ville de ce nom: son terroir est fertile en maïs. (*D. J.*)

TARANCHE, s. f. *terme de Vigneron*, grosse cheville de fer qui sert à tourner la vis d'un pressoir par le moyen des omblets & des leviers. *Trévoux*.

TARANDE, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) c'est un animal sauvage gros comme un bœuf. Il a la tête plus grande que le cerf, est couvert d'un poil comme celui d'un ours, & naît dans les pays les plus septentrionaux, comme en Laponie. (*D. J.*)

TARANJA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre d'Afrique & des Indes orientales. Il est petit & rempli d'épines; son fruit est rond & couvert d'une écorce jaunâtre; le dedans est rouge & a le goût d'une orange, quoique sa chair soit plus ferme.

TARANIS, s. m. (*Mythol. des Gaul.*) nom que les Gaulois donnoient à Jupiter, & sous lequel ils lui immoloient des victimes humaines. *Taranis* répondoit au Jupiter tonnant des Romains, mais ce dieu n'étoit pas chez les Gaulois le souverain des dieux, il n'alloit qu'après Esus, le dieu de la guerre, & la grande divinité de ces peuples. (*D. J.*)

TARANTAISE, LA, (*Géog. mod.*) province de Savoie, avec titre de comté. Elle est bornée au nord par le duché de Savoie, au midi par le comté de Maurienne, au levant par le duché d'Aost, & au couchant encore par le comté de Maurienne. C'est le pays qu'habitoient les Centrons, peuples bien marqués dans César, au premier livre de ses Commentaires. Pline les place aussi dans les Alpes graïennes, qu'il nomme *Centroniques*, à cause de ses peuples, qui étoient, comme il dit, limitrophes des Octoduriens ou des Vallaisans, *Octodurenses & eorum finitimi Centrones*. Les Centrons étoient les premiers des Alpes graïennes. Leur capitale étoit nommée *Forum Claudii*: c'est le nom marqué par Ptolomée.

La ville des Centrons n'est plus qu'un village qui a conservé son nom. *Darentasia* ou Tarentaise, devint la capitale, non-seulement des Centrons, mais des Alpes grecques & pennines; elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin, & dans la carte de Peutinger. Elle étoit alors évêché, & fut archevêché dans le neuvieme siecle. Cette ville de *Tarentaise*, en donnant son nom au pays, a perdu le sien elle-même, & s'appelle aujourd'hui Monstiers, *Monasterium*, à cause d'un monastere fondé en ce lieu, où les archevêques demeuroient. *Voyez* MONSTIERS.

La *Tarentaise* est un pays stérile & plein d'affreuses montagnes. La riviere d'Isere la traverse d'orient en occident, & y prend une de ses sources.

Innocent V. appellé *Pierre de Tarentaise*; parce qu'il étoit né dans la ville de ce nom en 1249, se fit religieux de l'ordre de saint Dominique, devint provincial de son ordre, archevêque de Lyon, cardinal d'Ostie, grand pénitencier de l'église romaine, & enfin pape après la mort de Grégoire X. Il fut élu à Arezzo le 21 Février 1276, & mourut au bout de cinq mois. Il a laissé des ouvrages que personne ne lit aujourd'hui, tant ils respirent la barbarie. (*D. J.*)

TARAPACA, VALLÉE DE, (*Géog. mod.*) vallée de l'Amérique septentrionale, au Pérou, dans l'audience de Los-Charcas, près de la côte de la mer de Sud. On dit qu'il s'y trouve quelques mines d'argent. Au-devant du continent il y a une île nommée l'*île de Gouane*, & que M. de Lisle marque à dix-neuf degrés quelques minutes. (*D. J.*)

TARARE, (*Géog. mod.*) nom commun à une montagne d'Afrique, au royaume de Tremecen, & à une montagne qui est à six lieues de Lyon, sur le chemin de Roanne, & dont on a rendu le passage très-commode. Cette derniere montagne a pris son nom du gros bourg qui est situé au-bas, dans une vallée, sur la petite riviere de Tordive. *Tarare*, en latin du moyen âge, *Tararia*, est encore une montagne de France, qui sépare le Lyonnois du Beaujolois. (*D. J.*)

TARAS, s. m. (*Médailles.*) fils de Neptune, passe pour le fondateur des Tarentins, qui le mettoient sur leurs médailles sous la forme d'un dieu marin, monté sur un dauphin, & tenant ordinairement le trident de son pere; ou la massue d'Hercule, symbole de la force; ou une chouette, pour désigner Minerve protectrice des Tarentins; ou bien une corne d'abondance, pour signifier la bonté du pays où il avoit bâti Tarente; ou enfin avec un pot à deux anses, & une grappe de raisin avec le tyrse de Bacchus, symbole de l'abondance du vin chez les Tarentins. *Taras* avoit une statue dans le temple de Delphes, où on lui rendoit les honneurs dûs aux héros. (*D. J.*)

TARAS, (*Grog. anc.*) 1°. fleuve d'Italie, dans la Japigie, près de la ville de Tarente, selon Pausanias, *l. XX. c. x.* & entre Métaponte & Tarente, selon Appien, *civil. l. V.* Il conserve son ancien nom, à la terminaison près; car les uns le nomment présentement *Tara*, & les autres *Taro*. Ce n'est proprement qu'un ruisseau qui se jette dans le golfe de Tarente, près de *Torre de Taro*.

2°. *Taras*, fleuve de l'Epire, selon Vibius Sequester, *de fluminibus*, *p.* 83.

3°. *Taras*, ville de l'Asie mineure, selon Curopalate cité par Ortelius.

4°. *Taras*, fleuve de Scythie, selon Valerius Flaccus. (*D. J.*)

TARASCON, (*Géog. mod.*) il y a en France deux petites villes de ce nom; l'une est dans le pays de Foix, sur le bord de la riviere, à trois lieues au dessus de la ville de Foix. *Long.* 19. 12. *lat.* 43.

L'autre *Tarascon* beaucoup plus considérable, est en Provence, au diocèse d'Avignon, sur la rive gauche du Rhône, vis-à-vis Beaucaire, avec laquelle elle communique par un pont de bateaux. Sa situation est à 4 lieues au midi d'Avignon, & à 5 d'Arles. Il y a une viguerie, un chapitre & quelques couvens. Son terroir est délicieux, & l'on y respire un air fort tempéré. Elle députe aux assemblées générales de la Provence, & ses députés y ont le premier rang. *Long.* 22. 20. *latit.* 43. 48.

Cette ville est très-ancienne; car Strabon & Ptolomée en font mention sous le même nom qu'elle porte aujourd'hui; ils la nomment *Tarasco*.

Molieres (Joseph Privat de) physicien cartésien, y naquit en 1677; il devint professeur au college royal en 1723, membre de l'académie des Sciences en 1729, & mourut à Paris en 1742. Il a publié des leçons de physique en quatre vol. *in*-12, dans lesquelles il admet non-seulement les tourbillons de Descartes, mais il croit pouvoir en démontrer l'existence dans le systême de *plein*. Les leçons de cet auteur ne passeront pas à la postérité. (*D. J.*)

TARASQUE, s. f. animal chimérique dont on effraie les enfans en quelques provinces de France; on le représente à leur imagination ayant sur son dos un panier d'où sort une marionnette qui danse & qui saute.

TARASUN, s. f. (*Diete.*) espece de biere ou de liqueur fermentée que font les Chinois; elle est très-forte & très-propre à enivrer. Pour faire cette liqueur, on prend de l'orge ou du froment qu'on fait germer, & on le fait moudre grossierement; on en met une certaine quantité dans une cuve, on l'humecte foiblement avec de l'eau chaude; alors on couvre la cuve avec soin; on verse ensuite de la nouvelle eau bouillante, & on remue le mélange, afin que l'eau le pénetre également, après quoi on recouvre encore la cuve; on continue à verser de l'eau bouillante, & à remuer jusqu'à ce qu'on s'apperçoive que l'eau qui surnage, a parfaitement extrait le malthe ou le grain germé, ce qu'on reconnoit lorsqu'elle est fortement colorée, & devenue gluante & visqueuse. On laisse refroidir le tout jusqu'à devenir tiede; alors on verse la liqueur dans un vaisseau plus étroit, que l'on enfouit en terre, après y avoir joint un peu de houblon chinois, qui est pressé, & à qui on donne à-peu-près la forme d'une tuile; on recouvre bien de terre le vaisseau qui a été enterré, & on laisse la liqueur fermenter dans cet état. Le houblon des Chinois qui a été pressé dans des moules, porte déja son levain avec lui; ainsi il n'est pas besoin d'y joindre aucune matiere fermente. En Europe où l'on n'a point de ce houblon préparé, on pourroit y suppléer en mettant du houblon bouilli en petite quantité, pour ne point rendre la liqueur trop amere, & en y joignant un peu de levûre ou de mie de pain, ce qui produiroit le même effet. Lorsque la matiere est entrée en fermentation, on observe si la fermentation est cessée, ce qu'on reconnoît lorsque la matiere qui s'etoit gonflée, commence à s'affaisser; alors on la met dans des sacs de grosse toile que l'on ferme en les nouant, que l'on met sous un pressoir; & la liqueur que le pressoir fait sortir de ces

ces facs, se met sans délai dans des tonneaux que l'on met dans la cave, & que l'on bouche avec soin; de cette façon l'on a une bierre qui est très-bonne, lorsqu'elle a été faite proprement & avec soin. *Voyez* le *voyage de Sibérie* par M. Gmélin.

TARATES, (*Géog. anc.*) *Tarati*, peuples montagnards de l'île de Sardaigne. Strabon, *l. V. p.* 225, dit qu'ils habitoient dans des cavernes, & que quoiqu'ils eussent un terrein propre pour le froment, ils en négligeoient la culture, aimant mieux piller les champs d'autrui. Ils s'adonnoient aussi à la piraterie; car Strabon ajoute qu'ils désoloient les Pisans, soit dans l'île, soit dans le continent. (*D. J.*)

TARAXIPPUS, s. m. (*Mythl. & Gymnast.*) génie malfaisant, dont la statue placée dans les hippodromes de la Grece remplissoit d'épouvante les chevaux attelés au char de ceux qui disputoient les prix de la course.

La lice ou l'hippodrome étoit composé de deux parties, dont l'une étoit une colline de hauteur médiocre, & l'autre étoit une terrasse faite de main d'homme.

A l'extrémité de cette partie de la lice qui étoit en terrasse, il y avoit un autel de figure ronde consacré à un génie que l'on regardoit comme la terreur des chevaux, & que par cette raison l'on nommoit *Taraxippus*.

Quand les chevaux venoient à passer devant cet autel, dit Pausanias, sans que l'on sache pourquoi, la peur les saisissoit tellement, que n'obéissant plus ni à la voix, ni à la main de celui qui les menoit, souvent ils renversoient & le char & l'écuyer; aussi faisoit-on des vœux & des sacrifices à *Taraxippus* pour l'avoir favorable.

L'auteur qui étoit assez mauvais physicien & fort superstitieux, recherche les raisons de cette épouvante; mais au lieu d'en donner la cause physique, il ne rapporte que des opinions populaires fondées sur la superstition qui a été de tous les tems, de tous les pays, & autant de la nation greque que des autres.

Dans l'isthme de Corinthe il y avoit aussi un *Taraxippus* que l'on croyoit être ce Glaucus, fils de Sisyphe, qui fut foulé aux piés de ses chevaux dans les jeux funebres qu'Acaste fit célébrer en l'honneur de son pere. A Némée on ne parloit d'aucun génie qui fît peur aux chevaux; mais au tournant de la lice, il y avoit une grosse roche rouge comme du feu, dont l'éclat les éblouissoit, & les étonnoit de la même maniere qu'eût fait la flamme; cependant, si l'on en croit Pausanias, à Olympie, *Taraxippus* leur faisoit bien une autre frayeur.

Il finit en disant que, selon eux, *Taraxippus* étoit un surnom de Neptune Hippius: ce n'est pas-là satisfaire la curiosité du lecteur qui attend qu'on lui apprenne la véritable cause d'une épouvante si subite. L'auteur pouvoit bien dire ce qu'il est si naturel de penser, que les hellanodices ou directeurs des jeux usoient de quelque artifice secret pour effaroucher ainsi les chevaux, afin que le succès des courses de char devenu par-là plus hazardeux & plus difficile, en devînt aussi plus glorieux. Abbé Gédouin *sur Pausanias* (*D. J.*)

TARAXIS, (*Lexicon. médic.*) ταράξις, déréglement, trouble, confusion. Hippocrate emploie souvent ce mot, de même que le verbe ταράττω, *je trouble*, dont il est dérivé, pour signifier ce désordre ou déréglement du ventre & des intestins, qui est causé par un cathartique, ou telle autre cause que ce soit. L'adjectif *tarachodes*, ταραχώδης, s'applique aussi aux maladies, aux fievres & au sommeil inquiet, qui sont accompagnés de rêveries.

Ταράξις désigne encore dans les médecins grecs une chaleur & pleurs de l'œil, accompagnée d'une rougeur contre nature, laquelle procede de quelque cause externe, comme du soleil, de la fumée, de la poussiere, du vent, *&c.* Cette légere ophthalmie cesse d'elle-même par la cessation de la cause. (*D. J.*)

TARAZONA *ou* TARACONA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, au royaume d'Aragon, sur les confins de la vieille Castille, au bord de la riviere nommée *Chilès*, à 50 lieues de Madrid, & à 66 de Tolede, dont son évêque est suffragant. Elle a trois paroisses, divers couvens, & un hôpital bien renté.

Tarazona est fort ancienne; on la nomma d'abord *Tyria-Ausonia*. Auguste en fit une ville municipale; les Maures y demeurerent jusqu'en 1120, qu'Alfonse, roi d'Aragon & de Castille, la leur enleva, & y établit un siege épiscopal. Son diocèse étend sa jurisdiction en Castille & en Navarre, & vaut, dit-on, à son évêque quinze mille ducats de rente. On tint dans cette ville un concile l'an 1229, & les états y ont été quelquefois convoqués. Le terrein abonde en blé, vin, huile, fruits, légumes, bétail, gibier, volaille. *Long.* 16. 7. *lat.* 41. 52.

Cano, en latin *Canus* (Melchior), religieux dominicain, & l'un des plus savans théologiens espagnols du xvj. siecle, naquit à *Tarazona*, se rendit habile dans les langues, la philosophie & la théologie. Il enseigna cette derniere science avec beaucoup d'éclat dans l'université de Salamanque. Il assista, comme théologien, au concile de Trente, sous Paul III. & fut ensuite fait évêque des Canaries en 1552. Comme il vouloit s'attacher à la cour, il ne garda pas longtems son évêché. Philippe II. le considéra beaucoup. Il fut provincial de Castille, & mourut à Tolede en 1560.

Nous avons de lui plusieurs ouvrages, entr'autres, son traité latin intitulé, *locorum theologicorum libri duodecim*, & qui ne parut qu'après sa mort; il est écrit avec élégance, mais il a le défaut de contenir de longues digressions & des questions étrangeres au sujet. L'auteur s'y montre néanmoins un homme d'esprit très-versé dans les belles-lettres & dans la connoissance de l'histoire ecclésiastique moderne, je n'en veux pour preuve que le passage suivant.

„ Je le dis avec douleur, & non dans le dessein „ d'insulter personne (c'est Canus qui parle), Laërce a écrit avec plus de circonspection les vies des „ philosophes, que les Chrétiens n'ont écrit celles „ des saints; Suetone est plus impartial & plus vrai „ dans l'histoire des empereurs, que ne le sont les „ écrivains catholiques, je ne dirai pas dans celles „ des princes, mais dans celles des martyrs, des „ vierges & des confesseurs, d'autant que Laërce & „ Suétone ne cachent ni les défauts réels des philosophes & des empereurs les plus estimés, ni même „ ceux qu'on leur a attribués; mais la plûpart de nos „ écrivains sont ou si passionnés, ou si peu sinceres, „ qu'ils ne donnent que du dégoût; outre que je suis „ persuadé que bien loin d'avoir fait du bien à l'église, ils lui ont au contraire fait beaucoup de „ tort... De plus il est incontestable que ceux qui „ écrivent l'histoire ecclésiastique, en y mêlant des „ faussetés ou des déguisemens ne peuvent être des „ gens droits & sinceres, & que leurs ouvrages ne „ sont composés que dans quelques vues d'intérêt, „ ce qui est une lâcheté, ou pour en imposer aux „ autres, ce qui est pernicieux. (*D. J.*)

TARBES, (*Géog. mod.*) *ou* TARBE, ville de France, capitale du comté de Bigorre, sur la rive gauche de l'Adour, dans une belle plaine, à neuf lieues au sud-ouest d'Ausch, & à six au levant de Pau.

Cette ville a succédé à l'ancienne Bigorre, nommée *Begora*, *castrum begorense*, qui fut ruinée avec la plupart des autres villes de Gascogne, par les invasions des Barbares. *Tarbes* s'est accrûe de ses ruines, & a été bâtie à plusieurs reprises. Son église cathédrale est dans le lieu où étoit *castrum begorrense*, appellé par cette raison aujourd'hui la *Sede*. Il y a dans cette ville, outre la cathédrale, une église paroissiale & deux couvens, l'un de cordeliers & l'autre de carmes. Les PP. de la doctrine ont le college & le séminaire. La sénéchaussée de *Tarbes* est du ressort du parlement de Toulouse.

L'évêché de *Tarbes*, ou pour mieux dire, de l'ancienne Bigorre, n'est pas moderne; car son évêque assista au concile d'Agde en 506. Cet évêque est suffragant d'Ausch, & président-né des états de Bigorre. Son diocese renferme trois cens quatre-vingt-quatre paroisses ou annexes, & vaut environ vingt-cinq mille liv. de revenu. La ville de *Tarbes* éprouva en 1750 une secousse de tremblement de terre, qui combla seulement une vallée voisine. *Long.* 17. 35. *latit.* 43. 10. (*D. J.*)

TARCOLAN, (*Géog. mod.*) ville des Indes dans le royaume de Carnate, au nord de Cangivouran dont elle dépend. C'étoit une ville assez considérable, pendant que les rois de Golconde en étoient les maîtres; mais elle a perdu tout son lustre sous le grand-mogol, qui a réduit son enceinte à une très-petite étendue. (*D. J.*)

TARDENOIS, LE (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *tardenensis ager*, petit pays de France dans le Soissonnois au gouvernement de l'Isle de France,

ce. Son chef-lieu eſt la Fere en Tardénois. (*D. J.*)

TARDER, v. neut. & act. (*Gram.*) n'arriver pas aſſez tôt. Ne *tardez* pas. Les pluies ont fait *tarder* les couriers. Le crime ne *tarda* pas à être puni. On dit que la lune *tarde*; qu'une horloge *tarde*. *Tarder* ſe prend auſſi pour *différer*; ne *tardez* pas votre réconciliation: pour attendre avec impatience; il me *tarde* bien d'avoir cette épine hors du pié.

TARDIF, adj. (*Gram.*) qui vient trop tard, qui eſt lent à produire, à croître, à venir, à exécuter, *&c.* Il ſe dit des choſes & des perſonnes; un arbre *tardif*; un fruit *tardif*; un eſprit *tardif*. Une mort prompte vaut mieux pour celui qui connoît les maux de la vie, qu'une guériſon *tardive*. Le bœuf & la tortue ſont des animaux *tardifs*. De *tardif*, on a fait *tardivité*; mais il eſt peu d'uſage: on lit cependant dans la *Quintinie*, *hâtivité* & *tardivité*.

TARDONE. *Voyez* TADORNE.

TARDOUERE, LA *ou* LA TARDOIRE, (*Géog. mod.*) riviere de France, qui eſt ſouvent à ſec. Elle a ſa ſource dans le Limouſin, près de Charlus, arroſe le Poitou, l'Angoumois, & tombe dans la Charente. Ses eaux ſont ſales, bourbeuſes & propres pour les tanneries. (*D. J.*)

TARD-VENUS, ſ. m. pl. (*Hiſt. de France.*) *ou* MALANDRINS; c'étoient de grandes compagnies compoſées de gens de guerre, qui s'aſſembloient ſans être autoriſées par le prince, & ſe nommoient un chef; elles commencerent à paroitre en France, ſuivant le continuateur de Nangis en 1360, & furent nommés *tard-venus*. Jacquet de Bourbon, comte de la Marche, fut tué à la bataille de Briguais, en voulant diſſiper ces grandes compagnies qui avoient déſolé la France, & qui paſſerent enſuite en Italie. *Hénault*. (*D. J.*)

TARE, ſ. f. (*Com.*) ſignifie tout défaut ou déchet qui ſe rencontre ſur le poids, la qualité ou la quantité des marchandiſes. Le vendeur tient ordinairement compte des *tares* à l'acheteur.

Tare ſe dit encore du rabais ou diminution que l'on fait ſur la marchandiſe par rapport au poids des caiſſes; tonneaux & emballages. Ces *tares* ſont différentes ſuivant la diverſe nature des marchandiſes, y ayant même beaucoup de marchandiſes où l'on n'accorde aucune *tare*: quelquefois elle eſt réglée par l'uſage; mais le plus ſouvent, pour obvier à toutes conteſtation, l'acheteur doit en convenir avec le vendeur. Les *tares* ſont beaucoup plus communes en Hollande qu'en France. Le ſieur Ricard, dans ſon *traité du négoce* d'Amſterdam, *ch. vij.* de l'*édit.* de 1722, eſt entré ſur cette matiere dans un grand détail dont voici quelques exemples.

La *tare* de l'alun de Rome eſt de quatre livres par ſac:

De l'azur, trent-deux livres par barril;

Du beure de Bretagne & d'Irlande, vingt pour cent:

Du poivre blanc, quarante livres par barril; du poivre brun, cinq livres:

Du quinquina, douze & quatorze livres par ſeron, *&c. Dictionn. de Comm.*

TARE D'ESPECES, (*Com.*) diminution que l'on ſouffre par rapport au changement des monnoies, *Dictionn. de Com.*

TARE DE CAISSE, (*Com.*) perte qui ſe trouve ſur les ſacs d'argent, ſoit ſur les fauſſes eſpeces, ſoit ſur les mécomptes en payant & en recevant. On paſſe ordinairement aux caiſſiers des *tares de caiſſes*.

TARE, ſ. f. (*Monnoie.*) c'eſt une petite monnoie d'argent de la côte de Malabare, qui vaut à-peu-près deux liards. Il en faut ſeize pour un fanon, qui eſt une petite piece d'or de la valeur de huit ſols. Ce ſont-là les ſeules monnoies que les rois malabares faſſent fabriquer & marquer à leur coin. Cela n'empêche pas que les monnoies étrangeres d'or & d'argent, n'aient un libre cours dans le commerce ſelon leur poids; mais on ne voit guere entre les mains du peuple que des *tares* & des fanons, (*D. J.*)

TARE, ſ. m. (*Marine.*) nom que les Normands & les Picards donnent au goudron. *Voyez* GOUDRON.

TAREFRANKE. *Voyez*. GLORIEUSE.

TAREIBOIA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ophiolog.*) nom d'une eſpece de ſerpent d'Amérique, qui ainſi que le caraboia, eſt amphibie, vivant dans l'eau comme ſur terre; ce ſont l'un & l'autre de petits ſerpens entierement noirs; ils mordent quand on les attaque, mais leur bleſſure n'eſt pas dangereuſe. (*D. J.*)

TAREIRA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthyol.*) nom d'un poiſſon des mers d'Amérique, où on en pêche pour les manger, mais dont le goût eſt aſſez médiocre. Son corps oblong & épais s'amenuiſe graduellement vers la queue. Sa tête s'éleve en deux éminences au-deſſus des yeux, qui ſont jaunes avec une prunelle noire. Son nez eſt pointu; ſa gueule eſt large, jaunâtre en-dedans, armée à chaque mâchoire & ſur le palais, de dents extrémement pointues; ce poiſſon a huit nageoires, en comptant ſa queue fourchue pour une; mais toutes ſont d'une ſubſtance tendre, mince, douce, avec des rayons pour ſoutien. Ses écailles, délicatement couchées les unes ſur les autres, ſont fort douces au toucher. Son ventre eſt blanc, mais ſon dos & ſes côtés ſont marqués de raies longitudinales, vertes & jaunes. *Margravii, Hiſt. braſil.* (*D. J.*)

TARENTASIA, (*Géog. anc.*) ville des Alpes Graïennes, chez les Centrons. C'eſt aujourd'hui Mouſtier-en-Tarentaiſe. (*D. J.*)

TARENTE, (*Géog. mod.*) en latin *Tarentum*; voyez ce mot où l'on a fait toute ſon hiſtoire. *Tarente* moderne, en italien *Taranto*, n'occupe aujourd'hui qu'une des extrémités de l'ancienne *Tarentum*, & l'on n'y trouve aucun veſtige de la grandeur & de la ſplendeur qu'elle avoit autrefois; tout le pays de ſon voiſinage eſt preſque déſert.

C'eſt une petite ville d'Italie, dans la terre d'Otrante; au royaume de Naples, ſur le bord de la mer, dans un golfe de même nom, à 15 lieues au ſud-eſt de Bari & à 55 eſt de Naples. La riviere Galeſo en paſſe à trois milles, quoiqu'elle en fût éloignée de cinq du tems de Tite-Live; vraiſſemblablement ſon lit s'eſt élargi du côté de *Tarente*. Les habitans de cette ville ſont de miſérables pêcheurs, & même des eſpeces de barbares redoutés des voyageurs. *Long.* 35. 8. *lat.* 40. 30. (*D. J.*)

TARENTULE *ou* TARANTULE, *dans l'hiſtoire naturelle* eſt un inſecte venimeux, dont la morſure a donné le nom à la maladie appellée *tarantiſme*. *Voy.* TARANTISME.

La *tarentule* eſt une eſpecé d'araignée, ainſi appellée à cauſe de la ville de Tarente dans la Pouille, où elle ſe trouve principalement. Elle eſt de la groſſeur environ d'un gland; elle a huit piés & huit yeux; ſa couleur eſt différente; mais elle eſt toujours garnie de poils. De ſa bouche ſortent douze eſpeces de cornes un peu recourbées, dont les pointes ſont extrèmement aiguës, & par leſquelles elle tranſmet ſon venin.

M. Geoffroy obſerve que ſes cornes ſont dans un mouvement continuel, ſur-tout lorſque l'animal cherche ſa nourriture, d'où il conjecture qu'elles peuvent être des eſpeces de narines mobiles.

La *tarentule* ſe trouve en pluſieurs autres endroits de l'Italie, & même dans l'île de Corſe; mais celles de la Pouille ſont les ſeules dangereuſes. On prétend même que celles-ci ne le ſont plus lorſqu'elles ſont tranſportées ailleurs. On ajoute que même dans la Pouille il n'y a que celles des plaines qui ſoient fort à craindre, parce que l'air y eſt plus chaud que ſur les montagnes.

M. Geoffroy ajoute que, ſelon quelques-uns, la *tarentule* n'eſt venimeuſe que dans la ſaiſon de l'accouplement; & Baglivi dit qu'elle l'eſt ſeulement pendant les chaleurs de l'été, mais ſur-tout pendant la canicule; & qu'alors étant comme enragée, elle ſe jette ſur tout ce qu'elle rencontre.

Sa morſure cauſe une douleur qui d'abord paroit à-peu-près ſemblable à celle que cauſe la piquure d'une abeille ou d'une fourmi. Au bout de quelques heures, on ſent un engourdiſſement, & la partie affectée ſe trouve marquée d'un petit cercle livide, qui bientôt après devient une tumeur très-douloureuſe. Le malade ne tarde pas à tomber dans une profonde mélancolie, ſa reſpiration eſt très-difficile, ſon pouls devient foible, la connoiſſance diminue; enfin il perd tout-à-fait le ſentiment & le mouvement, & il meurt à-moins que d'être ſecouru. Mais ces ſymptomes ſont un peu différens, ſuivant la nature de la *tarentule* & la diſpoſition de la perſonne. Une averſion pour le noir & le bleu; & au contraire une affection pour le blanc, le rouge & le verd ſont d'autres ſymptomes inexplicables de cette maladie.

Tous les remedes que la Médecine a pu découvrir par le raiſonnement, conſiſtent en quelques applications

tions extérieures, en des cordiaux & des sudorifiques; mais tout cela est peu efficace. Ce qui vaut infiniment mieux, & que la raison ne pouvoit jamais découvrir, c'est la musique. *Voyez* MUSIQUE.

Dès que le malade a perdu le sentiment & le mouvement, on fait venir un musicien qui essaie différens airs sur un instrument; & lorsqu'il a rencontré celui qui plaît au malade, on voit aussi-tôt celui-ci faire un petit mouvement: ses doigts commencent à se remuer en cadence, ensuite ses bras, puis ses jambes & tout le corps successivement. Enfin il se leve sur ses piés & se met à danser, devenant toujours plus fort & plus actif. Quelques-uns continuent à danser pendant six heures sans relâche.

On met ensuite le malade au lit; & quand on juge qu'il est suffisamment reposé de sa danse, on le fait lever en jouant le même air pour danser de nouveau.

On continue cet exercice pendant plusieurs jours, c'est-à-dire pendant six ou sept au plus. Alors le malade se trouve excessivement fatigué & hors d'état de danser plus long-tems, ce qui est la marque de la guérison; car tant que le poison agit sur lui, il danseroit, si l'on vouloit, sans discontinuer jusqu'à ce qu'il mourût de foiblesse.

Le malade se sentant fatigué, commence à revenir à lui-même, & se réveille comme d'un profond sommeil, sans aucun souvenir de ce qui lui est arrivé dans son paroxysme, & pas même d'avoir dansé.

Quelquefois il est entierement guéri après un premier accès. Si cela n'est pas, il se trouve accablé de mélancolie, il évite la vue des hommes & cherche l'eau; & si on ne veille exactement sur lui, il se jette dans quelque riviere. S'il ne meurt pas de cette fois, il retombe dans son accès au bout de douze mois, & on le fait danser de nouveau. Quelques-uns ont régulierement ces accès pendant vingt ou trente ans.

Chaque malade aime particulierement un certain air de musique; mais les airs qui guérissent sont tous en général très-vifs & très-animés. *Voy.* AIR & TON.

Ce que nous venons de rapporter fut communiqué en 1702 à *l'académie royale des Sciences, par M. Geoffroy, à son retour d'Italie*, & fut confirmé par les lettres du P. Gouye. Baglivi nous donne la même histoire dans une dissertation composée exprès sur la *tarentule*, & publiée en 1696.

Il n'est pas étonnant qu'on ait ajouté quelques fables à des faits si extraordinaires; comme par exemple, que la maladie ne dure que tant que la *tarentule* vit; & que la *tarentule* danse elle-même pendant tout ce tems-là le même air que la personne mordue.

Théorie des effets de la morsure de la tarentule, par M. Geoffroy. Cet auteur conçoit que le suc empoisonné que transmet la *tarentule*, peut donner aux nerfs un degré de tension plus grand que celui qui leur est naturel, ou qui est proportionné à leurs fonctions; de-là vient la perte de connoissance & de mouvement. Mais en même tems cette tension se trouvant égale à celle de quelques cordes d'un instrument, met les nerfs à l'unisson avec certains tons, & fait qu'ils sont ébranlés & agités par les ondulations & les vibrations de l'air qui sont propres à ces tons. De-là cette guérison merveilleuse qu'opere la musique: les nerfs étant par ce moyen rétablis dans leur mouvement naturel, rappellent les esprits qui auparavant les avoient abandonnés. *Voyez* UNISSON & ACCORD.

On peut ajouter, avec quelque probabilité & sur les mêmes principes, que l'aversion du malade pour certaines couleurs vient de ce que la tension de ses nerfs, même hors du paroxysme, étant toujours différente de ce qu'elle est dans l'état naturel, les vibrations que ces couleurs occasionnent aux fibres du cerveau sont contraires à leur disposition, & produisent une dissonnance qui est la douleur.

Théorie des effets de la morsure de la tarentule, par le D. Mead. La malignité du venin de la *tarentule* consiste dans sa grande force & sa grande activité par laquelle il excite aussi-tôt dans tout ce fluide artériel une fermentation extraordinaire qui altere considérablement son tissu; en conséquence de quoi il arrive nécessairement un changement dans la cohésion des particules de ce liquide; & par ce moyen les globules de sang qui auparavant se pressoient les uns les autres avec une égale force se trouvent avoir une action irréguliere & fort différente; ensorte que quelques-uns sont si fortement unis ensemble qu'ils forment des molécules, & comme de petits pelotons. Sur ce pié-là, comme il y a alors un plus grand nombre de globules enfermés dans le même espace qu'il n'y avoit auparavant, & que l'impulsion de plusieurs d'entre eux, lorsqu'ils sont unis ensemble, varie suivant le degré de leur cohésion, suivant leur grosseur, leur figure, &c. l'impétuosité avec laquelle ce sang artériel est poussé vers les parties, ne sera pas seulement plus grande quelquefois qu'à l'ordinaire; mais encore la pression sur les vaisseaux sanguins sera nécessairement irréguliere & fort inégale; ce qui arrivera particulierement à ceux qui se distendent le plus aisément, tels que ceux du cerveau, &c.

En conséquence le fluide nerveux doit subir divers mouvemens ondulatoires, dont quelques-uns seront semblables à ceux que différens objets agissant sur les organes du corps ou sur les passions de l'ame excitent naturellement. De-là s'ensuivent nécessairement certains mouvemens du corps qui sont les suites ordinaires de la tristesse, de la joie, du désespoir, & d'autres passions de l'ame. *Voyez* PASSIONS.

Il y a alors un certain degré de coagulation du sang, laquelle étant accompagnée d'une chaleur extraordinaire, comme il arrive dans le pays où les *tarentules* abondent, produira encore plus sûrement les effets dont nous avons parlé; car les esprits séparés du sang ainsi enflammé & composé de particules dures, fines & seches, ne sauroient manquer d'avoir part à cette altération, c'est-à-dire qu'au-lieu que leur fluide est composé de deux parties, l'une plus active & plus volatile, l'autre plus visqueuse & plus fixe, qui sert en quelque façon de véhicule à la premiere, leur partie visqueuse se trouvera alors trop semblable à la partie active; par conséquent ils auront plus de volatilité & de force qu'à l'ordinaire; c'est pourquoi à la moindre occasion ils se porteront irrégulierement à chaque partie.

De-là s'ensuivront des sauts, de la colere, ou de la crainte pour le moindre sujet; une extrème joie pour des choses triviales, comme des couleurs particulieres, & choses semblables; & d'un autre côté de la tristesse dès qu'une chose ne plaît pas à la vue; des ris, des discours obscenes & des actions de même nature, & d'autres pareils symptomes qui surviennent aux personnes mordues par la *tarentule*; parce que dans la disposition où est alors le fluide nerveux, la plus légere cause le fait refluer avec ondulation vers le cerveau, & produit des images aussi vives, que pourroit faire la plus forte impression dans l'état naturel de ce fluide. Dans une telle confusion, les esprits ne peuvent manquer, même sans aucune cause manifeste, de se jetter quelquefois avec précipitation sur les organes vers lesquels ils se portoient le plus souvent en d'autres tems; & l'on sait quels sont ces organes dans les pays chauds.

Les effets de la musique sur les personnes infectées du venin de la *tarentule*, confirment la doctrine précédente. Nous savons que le mouvement musculaire n'est autre chose qu'une contraction des fibres, causée par le sang arteriel, qui fait une effervescence avec le fluide nerveux, lequel par la légere vibration & le trémoussement des nerfs, est déterminé à se porter dans les muscles. *Voyez* MUSCULAIRE.

Ainsi la musique a un double effet, & agit également sur le corps & sur l'ame. Une harmonie vive excite dans l'ame des mouvemens violens de joie & de plaisir, qui sont toujours accompagnés d'un pouls plus fréquent & plus fort; c'est-à-dire, d'un abord plus abondant du fluide nerveux dans les muscles; ce qui est aussi-tôt suivi des actions conformes à la nature des parties.

Quant au corps, puisqu'il suffit pour mettre les muscles en action, de causer aux nerfs ces trémoussemens qui déterminent leur fluide à couler alternativement dans les fibres motrices, c'est tout un que cela se fasse par la détermination de la volonté, ou par les impressions extérieures d'un fluide élastique.

Ce fluide élastique, c'est l'air. Or, on convient que les sons consistent en des vibrations de l'air: c'est pourquoi étant proportionnés à la disposition du malade, ils peuvent aussi réellement ébranler les nerfs que pourroit faire la volonté, & produire par conséquent des effets semblables.

L'utilité de la musique pour les personnes mordues de la *tarentule*, ne consiste pas seulement en ce que la musique les fait danser, & leur fait ainsi évacuer par la sueur une grande partie du venin; mais outre cela, les vibrations réitérées de l'air que cause la musique, ébranlant par un contact immédiat les fibres contrac-

tractiles des membranes du corps, & ſpécialement celles de l'oreille, qui étant contiguës au cerveau, communiquent leurs trémouſſemens aux membranes & aux vaiſſeaux de ce viſcere; il arrive que ces ſecouſſes & ces vibrations continuées détruiſent entierement la cohéſion des parties du ſang, & en empêchent la coagulation; tellement que le venin étant évacué par les ſueurs, & la coagulation du ſang étant empêchée par la contraction des fibres muſculaires, le malade ſe trouve guéri.

Si quelqu'un doute de cette force de l'air, il n'a qu'à conſidérer, qu'il eſt démontré dans le méchaniſme, que le plus léger mouvement du plus petit corps peut ſurmonter la réſiſtance du plus grand poids qui eſt en repos; & que le foible trémouſſement de l'air, que produit le ſon d'un tambour, peut ébranler les plus grands édifices.

Mais outre cela, on doit avoir beaucoup d'égard à la force déterminée, & à la modulation particuliere des trémouſſemens de l'air; car les corps capables de ſe contracter, peuvent être mis en action par un certain degré de mouvement de l'air qui les environne; tandis qu'un plus grand degré de mouvement, différemment modifié, ne produira aucun effet ſemblable. Cela ne paroît pas ſeulement dans deux inſtrumens à cordes, montés au même ton, mais encore dans l'adreſſe qu'ont certaines gens de trouver le ton particulier qui eſt propre à une bouteille de verre, & en réglant exactement leur voix ſur ce ton, la pouſſant néanmoins avec force & longtems, de faire d'abord trembler la bouteille, & enſuite de la caſſer, ſans cependant la toucher; ce qui n'arriveroit pas, ſi la voix étoit trop haute, ou trop baſſe. *Voyez* Son.

Cela fait concevoir aiſément, pourquoi les différentes perſonnes infectées du venin de la *tarentule*, demandent différens airs de muſique pour leur guériſon; d'autant que les nerfs & les membranes diſtractiles ont des tenſions différentes, & par conſéquent ne peuvent toutes être miſes en action par les mêmes vibrations de l'air.

Je n'ajouterai que quelques réflexions ſur ce grand *article*. Il eſt aſſez ſingulier que ce ſoit dans la muſique qu'on ait cru trouver le remede du tarantiſme; mais les dépenſes d'eſprit qu'ont fait quelques phyſiciens pour expliquer les effets de la muſique dans cette maladie, me ſemblent encore plus étranges: ſi vous en croyez M. Geoffroy, par exemple, la raiſon de la privation de mouvement & de connoiſſance, vient de ce que le venin de la *tarentule* cauſe aux nerfs une tenſion plus grande que celle qui leur eſt naturelle. Il ſuppoſe enſuite, que cette tenſion, égale à celle de quelques cordes d'inſtrument, met les nerfs à l'uniſſon d'un certain ton, & les oblige à *frémir*, dès qu'ils ſont ébranlés par les ondulations propres à ce ton particulier; enfin il établit que le mouvement rendu aux nerfs par un certain mode, y rappelle les eſprits qui les avoient preſque entiérement abandonnés, d'où il fait dériver cette cure muſicale ſi ſurprenante. Pour moi je ne trouve qu'un roman dans toute cette explication.

D'abord elle ſuppoſe une tenſion extraordinaire de nerfs qui les met à l'uniſſon avec la corde d'un inſtrument. Si cela eſt, il faut que les membres du malade ſoient roides & dans la contraction, ſelon l'action égale ou inégale des muſcles antagoniſtes: or l'on ne nous repréſente pas les malades dans un état de roideur pareille. D'ailleurs, ſi c'eſt par l'effet de l'uniſſon ou de l'accord qu'il y a entre le ton de l'inſtrument & les nerfs du malade, qu'ils reprennent leurs mouvemens; il ſemble qu'il s'agiroit de monter l'inſtrument ſur le ton qui le met en accords avec ces nerfs, & c'eſt néanmoins ce dont le muſicien ne ſe met pas en peine. Il paroît bien étrange que tant de nerfs de différente groſſeur & longueur puiſſent ſans deſſein, ſe trouver tendus de maniere à former des accords; ou ce qui ſeroit encore plus ſingulier, & même en quelque ſorte impoſſible, à être à l'uniſſon avec le ton de l'inſtrument dont on joue. Enfin, ſi les eſprits ont preſqu'entierement abandonné ces nerfs, comme le ſuppoſe encore M. Geoffroy, je ne conçois pas comment il peut en même tems ſuppoſer que ces nerfs ſoient tendus audelà du naturel, puiſque ſuivant l'opinion la plus généralement reçue, ce ſont les eſprits, qui par leur influence tendent les nerfs.

Je pourrois oppoſer à l'hypothèſe de M. Méad de ſemblables difficultés, mais j'en ai une bien plus grande qui m'arrête, c'eſt la vérité des faits dont je voudrois m'aſſurer auparavant que d'en lire l'explication. MM. Geoffroy, Méad, Grube, Schuchzer & autres, n'ont parlé de la *tarentule*, que ſur le témoignage de Baglivi qui n'exerçoit pas la médecine à Tarente; par conſéquent l'autorité de ce médecin n'eſt pas d'un grand poids, & ſes récits ſont fort ſuſpects, pour ne rien *dire* de plus. D'abord une araignée *qui* par une petite piquûre ſemblable à celle d'une fourmi, cauſe la mort malgré tous les remedes, excepté celui de la muſique, eſt une choſe incroyable. Une araignée commune en pluſieurs endroits de l'Italie, & qui n'eſt dangereuſe que dans la Pouille, ſeulement dans les plaines de ce pays, & ſeulement dans la canicule, ſaiſon de ſon accouplement, où pour lors elle ſe jette ſur *tout* ce qu'elle rencontre; une telle araignée, *dis-je*, eſt un inſecte unique dans le monde! on raconte qu'elle tranſmet ſon venin par ſes cornes, qui ſont dans un mouvement continuel, nouvelle ſingularité! on ajoute pour completter le roman, que les perſonnes qui ſont mordues de cette araignée, éprouvent une averſion pour les couleurs noire & bleue, & une affection pour les couleurs blanche, rouge & verte. Il me prend fantaiſie de ſimplifier toutes ces fables, comme on fait en Mythologie; & voici ce que je penſe.

La plûpart des hommes ont pour les araignées une averſion naturelle; celles de la Pouille peuvent mériter cette averſion, & *être réellement venimeuſes*. Les habitans du pays les craignent beaucoup; ils ſont ſecs, ſanguins, voluptueux, ivrognes, impatiens, faciles à émouvoir, d'une imagination vive, & ont les nerfs d'une grande irritabilité; le délire les ſaiſit au moindre mal, & dans ce délire, il eſt bien naturel qu'ils *s'imaginent avoir été piqués* de la *tarentule*. Les cordiaux & les ſudorifiques leur ſont nuiſibles, & *empirent leur état*; on met donc en uſage le repos, *la fraicheur*, les boiſſons, ainſi que *la muſique qui* calme leurs ſens, & qu'ils *aiment avec paſſion*: voilà comme elle guérit la prétendue morſure ſi dangereuſe de la *tarentule*. Cette expoſition n'eſt pas merveilleuſe, mais elle eſt fondée ſur le bon ſens, la vraiſemblance, & la connoiſſance du caractere des habitans de la Pouille. (*D. J.*)

TARENTUM, ou *TARAS*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Pouille Meſſapienne, au fond d'un golfe; elle étoit à cinq milles du Galeſus. Tous les hiſtoriens & géographes, Strabon, Pline, Pomponius Méla, Tite-Live, Florus, Trogus Pompée, Solin, Tacite, & Procope parlent de cette célebre ville fondée 708 ans avant l'ere chrétienne.

La diverſité des ſentimens ſur ſon origine, prouve qu'elle nous eſt inconnue. Antiochus veut qu'elle ait été fondée par quelques Barbares de Crète, qui, venus de Sicile, aborderent dans cet endroit avec leur flotte, & deſcendirent à terre. Solin *en* attribue la fondation aux Héraclides. Servius *croit* qu'elle eſt due à Tara fils de Neptune. Enfin d'autres prétendent plus vraiſemblablement, que *Tarente* étoit une colonie de Lacédémoniens, qui *furent* conduits ſur les côtes de la Tapygie Meſſapienne par Phalante, environ 696 ans avant l'ere chrétienne, & 55 ans depuis la fondation de Rome. Horace adopte cette origine; il appelle Tarente, *Oebalia tellus*, du nom d'Oebalus, compagnon de Phalante, venu de Lacédémone dans la Lucanie, où il établit une colonie, & bâtit la ville de *Tarente*.

Le même poëte faiſant ailleurs, *l. II. od.* 5. l'éloge de cette ville, dit: „ ſi les injuſtes parques me „ refuſent la conſolation que je leur demande, je „ me retirerai dans le pays où Phalante amena jadis „ une colonie de Lacédémoniens, où le Galaſo ſerpente à-travers de gras pâturages, où les troupeaux „ ſont chargés d'une riche toiſon que l'on conſerve „ avec grand ſoin; ce petit canton a pour *moi* des „ charmes, que je ne trouve nulle part *ailleurs*; là, „ coule un miel délicieux, qui ne *céde point* à celui „ de l'Attique; là, les olives le *diſputent* en bonté „ à celles de Vénafre. Le printems y regne une grande partie de l'année; les hivers y ſont tiedes, & „ l'âpreté des aquilons n'altéra jamais la douce température de l'air qu'on y reſpire; enfin les côteaux „ y étalent aux yeux les riches préſens du dieu de „ la treille, & n'ont rien à envier aux raiſins de „ Falerne. Ces riantes collines nous invitent tous „ deux à nous y retirer; c'eſt-là, mon cher Septimius,

„ mius, que vous me rendrez les derniers devoirs, „ & que vous arroserez de vos larmes les cendres „ de votre poëte bien-aimé.

Unde si parcæ prohibent iniquæ,
Dulce pellitis ovibus Galesi
Flumen, & regnata petam Laconi
Rura Phalantho.
Ille terrarum mihi præter omnes,
Angulus ridet; ubi non Hymetto
Mella decedunt, viridique certat
Bacca Venafro.
Ver ubi longum, tepidasque præbet
Jupiter brumas; & amicus Aulon,
Fertili Baccho minimum Falernis
Invidet uvis.
Ille te mecum locus, & beatæ,
Postulant arces: ibi tu calentem
Debita sparges lacryma favillam,
Vatis amici.

Tarente, située si favorablement par la nature, devint en peu de tems très-puissante. Elle avoit une flotte considérable, une armée de trente mille hommes de pié, & de trois mille chevaux montés par d'excellens officiers; c'étoit de la cavalerie légere, & leurs cavaliers avoient l'adresse de sauter d'un cheval sur l'autre; cette cavalerie étoit si fort estimée, que ταραντινίζειν signifioit *former de bonnes troupes de cavalerie*.

Mais la prospérité perdit *Tarente*; elle abandonna la vertu pour le luxe, & son goût pour le plaisir fut porté si loin, que le nombre des jours de l'année ne suffisoit pas aux *Tarentins* pour leurs fêtes publiques. Ils abatoient tout le poil de leur corps, afin d'avoir la peau plus douce, & sacrifioient aux restes de cette nudité; les femmes ne se paroient que de robes transparentes, pour qu'aucuns de leurs charmes ne fussent voilés; les hommes les imiterent, & portoient aussi des habits de soie; ils se vantoient de connoître seuls le prix du moment présent, tandis, disoient-ils, que par-tout ailleurs on remettoit sans cesse au lendemain à jouir des douceurs de la vie, & l'on perdoit son tems dans les préparatifs d'une jouissance future; enfin, ils porterent si loin l'amour de la volupté, que l'antiquité mit en proverbe les délices de *Tarente*. Tite-Live, *l. IX. & XII.* a détaillé les jeux qu'on faisoit dans cette ville, en l'honneur de Plutus: il ajoute qu'on les célebra magnifiquement dans la premiere guerre entre les Carthaginois & les Romains.

Des mœurs si différentes des premieres qu'eurent les Tarentins dans leur institution, d'après l'exemple de Pythagore & d'Archytas, amollirent leur courage, énerverent leur ame, & peu-à-peu la république déchue de son état florissant, se vit réduite aux dernieres extrémités; au-lieu qu'elle avoit coutume de donner des capitaines à d'autres peuples, elle fut contrainte d'en chercher chez les étrangers, sans vouloir leur obéir, ni suivre leurs conseils; aussi devinrent-ils la victime de leur mollesse & de leur arrogance.

Strabon marque deux causes principales de la ruine de *Tarente*: la premiere, qu'elle avoit dans l'année plus de fêtes que de jours; & la seconde, que dans les guerres qu'elle eut avec ses voisins, ses troupes étoient indisciplinables. Enfin, après bien des revers, elle perdit sa liberté pendant les guerres d'Annibal; & devenue colonie romaine, elle fut plus heureuse qu'elle n'avoit jamais été dans l'état de son sybarisme.

Florus écrivant les guerres entre les Romains & les Tarentins, fait le récit de la fortune & de la disgrace de cette ville; il dit que *Tarente* étoit autrefois la capitale de la Calabre, de la Pouille, & de la Lucanie. Sa circonférence étoit grande, son port avantageux, sa situation merveilleuse, à cause qu'elle étoit placée à l'embouchure de la mer Adriatique, à la portée d'un grand nombre de places maritimes où ses vaisseaux alloient; savoir en Istrie, dans l'Illyrique, dans l'Epire, en Achaïe, en Afrique, & en Sicile.

Au-dessus du port, du côté de la mer, étoit le théâtre de la ville qui a occasionné sa ruine: car le peuple s'y étant rendu un jour pour voir des jeux qui s'y faisoient, observa que des hommes passoient près du rivage; on les prit pour des paysans. Les Tarentins sans autre éclaircissement, se moquerent d'eux, & les tournerent en ridicule. Il se trouva que c'étoient des Romains qui, choqués des railleries de ceux de *Tarente*, envoyerent bientôt des députés pour se plaindre de pareils affronts. Les Tarentins ne se contenterent point de leur faire une réponse hautaine, ils les chasserent encore honteusement de leur ville. Ce fut là la cause de la guerre que les Romains leur déclarerent; elle fut sanglante & dangereuse de part & d'autre.

Les Romains mirent sur pié une grosse armée pour venger les injures de leurs concitoyens. Celle des Tarentins n'étoit pas moindre, & pour être mieux en état de se défendre, ils appellerent à leur secours Pyrrhus, roi des Epirotes. Celui-ci vint en Italie avec tout ce qu'il put ramasser de troupes dans l'Epire, en Thessalie, & en Macédoine. Il battit d'abord les Romains; il en fut ensuite battu deux fois, & obligé d'abandonner l'Italie; ce qui entraina la perte de *Tarente*, qui fut soumise aux Romains.

Tite-Live & Plutarque, dans la vie de Fabius qui s'empara de *Tarente*, détaillent la grandeur, la puissance, & les richesses de cette ville: ils remarquent que l'on comptoit trente mille esclaves faits prisonniers, & envoyés à Rome, avec quantité d'argent, & quatre-vingt mille livres pesant d'or en monnoie. Ils ajoutent qu'il y avoit de plus un si grand nombre d'étendarts, de tables, & d'autres meubles de prix, qu'on mettoit un si riche butin en parallele avec celui que Marcellus avoit apporté de la ville de Syracuse, à Rome.

On ignore en quel tems & par qui *Tarente* a été ruinée, ni quand elle a été rebâtie sur le pié qu'on la voit aujourd'hui; peut-être ce dernier événement arriva-t-il par des habitans de Calabre, chassés de leur patrie, lorsque Totila, roi des Goths, pilla la ville de Rome. Quoi qu'il en soit, *Tarente* n'eut alors qu'une petite partie de son ancienne grandeur.

Après la décadence de l'empire romain en occident, les Tarentins furent soumis aux empereurs de Constantinople, jusqu'à l'arrivée des Sarrasins en Italie, qui s'emparerent du golfe de *Tarente*, & conquirent la grande Grece, la Lucanie, la Calabre, la Pouille, une partie de la Campanie, & le pays des Salentins & des Brutiens. *Tarente* tomba dans la suite sous la domination des princes & rois de Naples, qui honorerent ce pays du titre de principauté. Plusieurs particuliers en ont porté le nom, entre lesquels on compte quelques personnes de la famille des Ursins de Rome. Le dernier prince de *Tarente* de cette famille, se nommoit Jean, & possedoit de belles qualités.

Aujourd'hui *Tarente* n'est plus qu'une bicoque, érigée en archevêché: on n'y retrouve aucun vestige de son ancienne splendeur, de son théâtre, de ses bâtimens publics, & de l'embouchure de son fameux port.

Octavien & Antoine, aspirant tous deux à la souveraine puissance, ne manquerent pas de se brouiller souvent. Leur réconciliation étoit toujours peu durable, parce qu'elle n'étoit jamais sincere. Parmi les négociations qui se firent pour les raccommoder, l'histoire nous en marque deux principales, l'une en 714. & l'autre en 717. Cette derniere se fit à *Tarente*, par les soins d'Octavie, & Mécene qui fut toujours un des entremetteurs, à cause de son attachement pour Octavien, mena Horace avec lui pour l'amuser, & lui fit voir Brindes & *Tarente*; c'est pourquoi j'ai tiré de ce poëte la description des agrémens du territoire de cette ville, *molle Tarentum*. Il n'a pas beaucoup changé; il est toujours gras & fertile. Varron faisoit comme Horace l'éloge de son miel. Pline en vantoit les figues, les noix, les châtaignes, & le sel, qu'il dit surpasser en douceur & en blancheur tous les autres sels d'Italie; ses porreaux étoient forts, Ovide en parle ainsi:

Fila Tarentini graviter redolentia porri
Edisti, quoties oscula clausa dato.

Mais je me garderai bien d'oublier les hommes célebres, tels qu'Archytas, Lysis, Aristoxene; *&c.* à qui *Tarente* a donné le jour. On sait aussi que Pythagore y demeura long-tems, & qu'il y fut en très-haute considération.

Archytas, grand philosophe, grand astronome, grand géometre, grand général, grand homme d'état, & ce qui releve encore tous ses talens, citoyen aussi vertueux qu'éclairé, gouverna *Tarente* sa patrie, en

en qualité de premier magistrat. Il vérifia cette maxime souvent répétée, que les états sont heureux qui ont de grands hommes pour conducteurs. Archytas fut un modele de conduite & de probité; on le tira souvent de l'obscurité de son cabinet, pour lui confier les emplois les plus épineux, & il les exerça toujours avec gloire. Il commanda sept fois l'armée de la république, & ne fut jamais vaincu. Il florissoit un peu plus de 400 ans avant J. C. puisqu'il étoit contemporain de Platon, qu'il acheta de Polide, capitaine de vaisseau. Quel esclave, & quel maître! On trouve dans Diogene Laërce deux lettres, que ces deux grands hommes s'écrivirent.

Archytas est le premier qui a fait servir la connoissance des mathématiques à l'usage de la société, & il n'a été surpassé que par Archimede. Au milieu de ses études, si souvent interrompus par les soins du gouvernement & par le tumulte des armes, il trouva la duplication du cube, & enrichit les méchaniques de la vis & de la poulie; Fabricius, *bib. græc. tom. I. p.* 485. vous instruira de quelques autres découvertes qu'on lui attribue.

Ce grand homme écrivit & laissa divers ouvrages de tous genres, de mathématiques, de philosophiques, & de moraux, du-moins à en juger par les titres qui nous en restent & qu'on trouve dans les anciens. Fabricius & Stanley vous en donneront la liste. Porphyre nous a conservé un fragment d'un traité de mathématique, qu'il assure être le moins suspect des ouvrages attribués à Archytas. Henri Etienne a fait imprimer ce fragment en grec avec d'autres ouvrages; & M. Jean Gramm, savant Danois, l'a fait réimprimer avec une version latine de sa main, & une dissertation sur Archythas, à Coppenhague, 1707, *in*-4°. Platon avoit recueilli soigneusement tous les ouvrages d'Archytas, & il avoue généreusement, dans une de ses lettres, qu'il en tira beaucoup de profit.

Cicéron nous a conservé la substance d'un discours d'Archytas contre l'amour de la volupté, qui dans sa durée étouffe toutes les lumieres de l'esprit; *voyez* le livre *de Senect. cap. xj. &* Stanley, *hist. philos. part. VIII. p.* 821. La conduite d'Archytas répondit à ses écrits moraux, & c'est-là ce qui doit rendre sa mémoire vénérable. Il s'attira l'estime générale par la modestie, par sa décence, & par le frein qu'il mit à ses passions. Plutarque rapporte que ce grand homme étant de retour de la guerre, où il avoit commandé en qualité de capitaine général, trouva toutes ses terres en friche, & rencontrant son fermier: „ il t'en „ prendroit mal, lui dit-il, si je n'étois dans une „ grande colere „.

Diogène Laërce parle de quatre autres personnes du nom d'Archytas, & qui tous quatre ont eu de la réputation; l'un de Mitylene, qui étoit musicien; un second qui a écrit sur l'agriculture; le troisieme étoit poëte, & le quatrieme architecte; il ne faut les confondre les uns ni les autres avec notre Archytas éleve de Pythagore.

Horace nous apprend la particularité qui regarde sa mort. Il périt par un naufrage sur la mer Adriatique, & fut jetté sur les côtes de la Pouille, à Matine, ville maritime des Salentins sur le mer Ionienne, dans le pays qu'on appelle aujourd'hui la *terre d'Otrante*. *Voyez* comme en parle le poëte de Vénuse, *ode xxviij. liv I.*

„ Archytas, vous qui pouviez mesurer la vaste „ étendue des terres & des mers, & compter le nom„ bre infini des grains de sable, vous êtes arrêté au„ jourd'hui sur le rivage de Matine, faute d'un peu „ de poussiere. Que vous sert maintenant d'avoir par „ votre intelligence percé le vuide immense des airs, „ & parcouru tout l'univers d'un pole à l'autre, puis„ que tant de sublimes connoissances n'ont pu vous „ garantir d'un funeste trépas „?

Te maris & terræ, numeroque carentis arenæ
Mensorem cohibent, Archyta,
Pulveris exigui, prope littus, parva Matinum
Munera! nec quidquam tibi prodest
Aërias tentasse domos, animoque rotundum
Percurisse polum, morituro.

Lysis fut dans sa jeunesse disciple de Pythagore déja vieux. Ce philosophe ayant refusé l'entrée de son école à Cylon, l'un des premiers de Crotone, mais dont le caractere d'esprit ne lui convenoit pas; celui-ci à la tête d'une partie des citoyens, qu'il avoit ameutés pour se venger, mit le feu au logis de l'athlete Milon, où étoient assemblés environ quarante pythagoriciens qui furent tous brûlés, ou accablés de pierres, à la reserve de Lysis & d'Archippe, ou, selon d'autres, de Philolaüs, qui étant jeunes & dispos, eurent le courage de se sauver. *Lysis* se retira en Achaye, puis à Thèbes, où il devint précepteur d'Epaminondas. Il y établit une école publique, y mourut & y fut enterré. Le pythagoricien Théanor y vint dans la suite à dessein de faire transférer en Italie les os du défunt, au rapport de Plutarque, lequel raconte assez au long cette histoire.

On vante sur-tout en la personne de Lysis son exactitude à tenir sa parole, même dans les occasions de très-petite importance; & c'est de quoi Iamblique allégue l'exemple qui suit. Lysis ayant fait un jour sa priere dans le temple de Junon, rencontra, comme il en sortoit, Euryphâme de Syracuse, l'un de ses condisciples, qui venoit y faire la sienne. Celui-ci dit à Lysis qu'il le rejoindroit incessamment, & le pria de l'attendre. Lysis le lui promit, & s'assit sur un banc de pierre qui étoit à l'entrée du temple. Euryphâme, après sa priere, se trouva tellement absorbé dans ses profondes méditations, qu'il en oublia son ami; il sortit par une autre porte. Lysis l'attendit le reste du jour, la nuit suivante, une partie du lendemain, & l'auroit attendu plus long-tems, si Euryphâme en entrant dans l'ecole, & ne l'y voyant pas, ne se fût ressouvenu de la rencontre de la veille. Cela le fit retourner au temple, d'où il ramena Lysis, qui l'avoit attendu constamment; & *il lui dit* que quelque dieu l'avoit ainsi permis pour faire éclater en lui une exactitude si scrupuleuse à tenir sa parole. Telle étoit celle des Pythagoriciens à garder celle de leur maître!

Lysis composa des commentaires sur la philosophie de Pythagore, lesquels sont perdus. Diogene Laërce témoigne que de son tems on lisoit quelques ouvrages de Lysis, sous le nom de Pythagore. Plusieurs attribuent à ses disciples les vers dorés, que d'autres donnent à Philolaüs, mais que M. Fabricius prétend être l'ouvrage d'Empédocle, comme il s'efforce de le prouver dans *sa bibliotheque greque*. Il reste aujourd'hui sous le nom de *Lysis*, une lettre adressée à Hipparque, où ce philosophe reproche à cet ami de divulger les secrets de la philosophie de leur maître commun. On trouve cette lettre dans différens recueils indiqués par M. Fabricius, entre autres dans celui de Thomas Gale, publié sous le titre d'*opuscula mythologica & philosophica*.

Il est parlé dans Strabon & dans Athénée d'un autre Lysis poëte, auteur des vers ioniens effeminés & impudiques, lequel succéda en ce genre d'écrire à Sotadès, & à l'étolien Alexandre, qui s'y étoient, dit-on, exercés en prose, d'où on les avoit tous surnommés κιναιδολόγους; les disciples de ce Lysis s'appelloient *Lysiodi*, Λυσιῳδοί, de même que ceux de Simus, autre, poëte du même goût, mais plus ancien que Lysis, se nommoient *Simodi*, Σιμῳδοί. *Mém. de littér. tome XIII. in*-4°. *p.* 234.

Aristoxène étoit fils du musicien Mnésias, autrement appellé *Spinthare*. Etant dans la ville de Mantinée, il y prit du goût pour la Philosophie, & s'étant de plus appliqué à la Musique, il n'y perdit pas son tems. Il fut en premier lieu disciple de son pere, & de Lamprote d'Erythrée, puis du Pythagoricien Xénophile, enfin d'Aristote, sous lequel il eut Théophraste pour compagnon d'étude. Aristoxène vivoit donc, comme l'on voit, sous Alexandre le Grand & ses premiers successeurs, & il fut contemporain du messénien Dicéarque, historien très-fameux.

De tous les ouvrages philosophiques, historiques, philologiques & autres qu'Aristoxène avoit composés, & dont on trouve une exacte notice dans la bibliotheque greque, *liv. III. c. x. tom. II. p.* 257. de M. Fabricius, il ne nous reste aujourd'hui que ses trois livres des *élémens harmoniques*; & c'est le plus ancien traité de musique qui soit venu jusqu'à nous. Meursius pour la premiere fois en publia le texte, suivi de ceux de Nicomaque & d'Alypius, autres musiciens grecs, & des notes de l'éditeur, le tout imprimé à Leyde en 1616, *in*-4°. La version latine d'Aristoxène & celle des harmoniques de Ptolomée faites par Antonin Gogavin, avoient paru conjointement à Venise dès l'année 1561, *in*-4°. Mais on a vu reparoitre avec un nouvel éclat le texte grec d'Aristoxène, revu & corrigé sur les manuscrits, accompagné d'une nouvelle version latine, & des savantes notes de Marc Meibom, qui l'a fait imprimer à la tête

de

de la belle édition qu'il nous a donnée des musiciens grecs, à Amsterdam en 1652, *in-4°. deux vol*. Il est parlé de cet ouvrage d'Aristoxène touchant la musique dans plusieurs auteurs anciens, tels qu'Euclide, Cicéron, *Vitruve*, Plutarque, Athénée, Aristide, Quintilien, Ptolomée, Boëce, *&c.*

A l'égard de ses autres traités concernant la Musique, & qui sont perdus, ils rouloient, 1°. sur les joueurs de flute, les flûtes & autres instrumens de Musique; 2°. sur la maniere de percer les flutes; 3°. sur la Musique en général, ouvrage différent des harmoniques & dans lequel il s'agissoit, non-seulement des autres parties de cet art, telles que la rhythmique, la métrique; l'organique, la poétique & l'hypocritique, mais encore de l'histoire de la Musique & des musiciens; 4°. sur la danse employée dans les tragédies; 5°. sur les poëtes tragiques. De tous les musiciens dogmatiques grecs que le tems nous a conservés, Aristoxène est le seul dont Plutarque fasse mention. *Mém. de littér. tom. X. in-4°. p.* 309.

Pacuve, né à Brindes, mourut à *Tarente*, âgé de près de 90 ans. Il étoit petit-fils d'Ennius, & vivoit vers la cent cinquante-sixieme olympiade. Doué de beaucoup d'esprit, il le cultiva soigneusement par la lecture des auteurs grecs, dont il fit passer les richesses dans ses compositions. Rome n'avoit point eu de meilleur poëte tragique avant lui, & il s'en est même trouvé très-peu qui l'ayent égalé jusqu'au tems des Césars. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

TARER, v. act. (*terme de Comm.*) c'est peser un pot ou une bouteille avant que d'y mettre la drogue ou la liqueur, afin qu'en la repesant après, on puisse savoir au juste combien il y en est entré.

Dans le commerce des sucres, on *tare* une barique, & l'on en met le poids sur un des fonds pour en tenir plus aisément compte à l'acheteur, en comparant ce qu'elle pese vuide avec ce qu'elle pese pleine. *Savary*. (D. J.)

TARE-RONDE, *voyez* PASTENAGUE.

TARF, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Ecosse, dans la province de Nithesdale; elle se jette dans le *Bladnoch*, après avoir coulé quelque tems à l'occident de Krée.

TARGA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Fez, sur la côte de la Méditerranée, dans une plaine, à sept lieues de Tétuan, avec un château bâti sur un rocher. La pêche y est très-abondante, mais les environs de la ville n'offrent que des forêts remplies de singes, & des montagnes escarpées. Marmol prétend que *Targa* est le Taga de Ptolomée, à 8. 20. de *longitude* & à 35. 6. de *latitude*. (D. J.)

TARGE, s. f. *ou* TALLEVA, (*Art. milit.*) espece de grand bouclier, dont on s'est servi autrefois pour couvrir les troupes. Elles avoient à-peu-près le même usage que nos mantelets, excepté que les mantelets sont roulés ou poussés par les travailleurs, au-lieu que les *targes* étoient portées par des gens particuliers pour couvrir les combattans ou les attaquans. *Voyez* PAVOIS. (Q)

TARGE, s. f. (*Jardin.*) ornement en maniere de croissant, arrondi par les extrémités, fait de traits de buis, & qui entre dans les compartimens des parterres. Il est imité des *targes*, ou *targues*, boucliers antiques dont se servoient les Amazones, & qui étoient moins riches que ceux de combat naval des Grecs. C'est ce que Virgile nomme *pelta lunata*. (D. J.)

TARGETTE, s. f. (*Serrur.*) espece de petit verroux monté sur une platine, avec deux cramponets.

Elle se pose aux guichets & croisées, à la hauteur de la main, & derriere les portes. Il y en a à panache, d'ovales & de quarrées.

On les appelle *targettes à panaches*, quand les bouts de la platine sont découpés, & représentent quelques fleurons; *targettes ovales*, lorsque la platine est ovale; *targettes quarrées*, lorsque la platine est quarrée. On les fixe à vis ou à clous.

TARGETTE, s. m. (*terme de Lainage.*) petit morceau de gros cuir que les ouvriers laineurs ou éplaigneurs s'attachent sur le dos des doigts de la main, qu'ils nomment *main de devant*, pour empêcher de les écorcher en travaillant avec la croix où sont montées les brosses de chardon vif dont ils se servent pour lainer ou éplaigner les étoffes sur la perche. *Savary*.

TARGETTE *ou* TERGETTE, sont de petites regles de bois de chêne, qui ont à leurs extrémités un trou dans lequel passe un morceau de fil de laiton recuit, que l'on fait tenir en le tortillant avec des pincettes; il doit y avoir environ trois pouces du fil de laiton qui ne doit pas être tortillé. Pour pouvoir attacher la *targette*, soit aux pattes de la brege, ou aux anneaux des boursettes ou des demoiselles pour faire des *targettes*, on prend des lates à ardoises, qui sont les lates sur lesquelles les couvreurs attachent les ardoises; on les rabote bien, & on les réduit à une ligne d'épaisseur; on dresse ensuite le champ d'un côté seulement, & avec le trusquin des menuisiers armé d'une pointe coupante; on trace un trait à 5 ou 6 lignes de la rive, & en passant plusieurs fois le trusquin, on détache entierement la *targette*.

TARGINES ou *TARGIS*, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie. Pline, *liv. III. ch. x.* le met dans le pays de Locres. C'est aujourd'hui le *Tacina*. Ortelius remarque que Gabriel Barri place une ville de même nom près de ce fleuve, & que cette ville est présentement nommée *Vernauda*. (D. J.)

TARGOROD, (*Géogr. mod.*) ville de la Moldavie, au confluent de la Sereth & de la Moldaw, à 15 lieues au-dessous de Soczowa. Quelques géographes la prennent pour la Ziridava de Ptolomée, *liv. III. ch. viij.* mais Lazius prétend que le nom moderne de Ziridava est Scaresten. (D. J.)

TARGUM, (*Critique sacrée.*) c'est une paraphrase chaldaïque.

Les *targums* ou paraphrases chaldaïques sont des versions du vieux Testament, faites sur l'original, & écrites en chaldéen, qu'on parloit dans toute l'Assyrie, la Babylonie, la Mésopotamie, la Syrie & la Palestine. On se sert encore de cette langue dans les églises nestoriennes & maronites, comme on fait du latin dans celles des catholiques romains en Occident. Le mot *targum* ne veut dire autre chose que *version* en général; mais parmi les Juifs ce terme est consacré, & marque toujours les versions chaldaïques, dont j'ai promis de parler avec recherche; je vais remplir ma parole.

Ces versions furent faites à l'usage & pour l'instruction des juifs du commun, après le retour de la captivité de Babylone; car quoique plusieurs des personnes de distinction eussent entretenu l'hébreu pendant cette captivité, & l'eussent enseigné à leurs enfans; & que les livres de la sainte Ecriture qui furent écrits depuis ce retour, excepté quelques endroits de Daniel & d'Esdras, & le *vers.* 11. *du x. ch.* de Jérémie, fussent encore écrits dans cette langue: cependant le peuple en général à force de converser avec les Babyloniens, avoit appris leur langue, & oublié la sienne propre. Il arriva de-là que quand Esdras lut la loi au peuple (*Néhém. viij. v.* 4. 8.) il lui fallut plusieurs personnes, qui sachant bien les deux langues, expliquassent au peuple en chaldaïque ce qu'il leur lisoit en hébreu. Dans la suite, quand on eut partagé la loi en cinquante-quatre sections, & que l'usage se fut établi d'en lire une *toutes les semaines dans les synagogues*, on employa la même méthode de lire d'abord le texte en hébreu, & d'en donner immédiatement après l'explication ou la traduction en chaldaïque. Dès que le lecteur avoit lu un verset en hébreu, un interprete, qui étoit auprès de lui, le mettoit en chaldaïque: & donnoit ainsi de verset en verset toute la traduction de la section au peuple.

Voilà ce qui fit faire les premieres traductions chaldaïques, afin que ces interpretes les eussent toutes prêtes. Et non-seulement on les trouva nécessaires pour les assemblées publiques dans les synagogues, mais très-commodes pour les familles, afin d'y avoir l'Ecriture dans une langue que le peuple entendît.

On ne fit d'abord des *targums* ou paraphrases chaldaïques que pour la loi, parce qu'on ne lisoit d'abord, que la loi, ou les cinq livres de Moïse dans les synagogues; ce qui dura jusqu'à la persécution d'Antiochus Epiphanes. Comme dans ce tems-là on commença à lire dans les synagogues les prophetes, il fallut nécessairement en faire des versions, tant pour l'usage public que pour celui des particuliers; car puisque l'Ecriture est donnée aux hommes pour leur édification, il faut que les hommes l'aient dans une langue qu'ils entendent. De-là vient qu'à la fin toute l'Ecriture fut traduite en chaldaïque.

Cet ouvrage fut entrepris par différentes personnes & à diverses reprises par quelques-uns même dans des

des vues différentes; car les unes furent faites comme des versions pures & simples, pour l'usage des synagogues; & les autres, comme des paraphrases & des commentaires, pour l'instruction particuliere du peuple; tout cela fit qu'il se trouva quantité de ces *targums* assez différens les uns des autres; de même il se rencontra de la différence entre les versions de l'Ecriture, qui se firent en grec dans la suite, parce que les auteurs de ces versions se proposoient chacun un différent but, comme l'octaple d'Origene le montroit suffisamment. Sans doute qu'il y avoit aussi autrefois un bien plus grand nombre de ces *targums*, dont la plûpart se sont perdus, & dont il n'est pas même fait mention aujourd'hui. On ne sait pas s'il y en a eu quelqu'un de complet, ou qui ait été fait sur tout le vieux Testament par la même personne; mais pour ceux qui nous restent, ils sont de différentes mains; l'un sur une partie, & l'autre sur une autre.

Il y en a huit, 1°. celui d'Onkelos, sur les cinq livres de Moïse; 2°. Jonathan Ben-Uzziel, sur les prophetes, c'est-à-dire, sur Josué, les Juges, Samuel, les Rois, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, & les xij. petits prophetes; 3°. un autre sur la loi, attribué au même Jonathan Ben-Uzziel; 4°. le *targum* de Jérusalem, aussi sur la loi; 5°. le *targum* sur les cinq petits livres appellés *megillotth*; c'est-à-dire, sur Ruth, Esther, l'Ecclésiaste, le cantique de Salomon & les lamentations de Jérémie; 6°. le second *targum* sur Esther; 7°. le *targum* de Joseph le borgne, sur Job, les pseaumes & les proverbes; enfin, 8°. le *targum* sur les deux livres des chroniques.

Sur Esdras, Néhémie & Daniel, il n'y a point de *targum*. La raison qu'on en donne ordinairement, c'est qu'une grande partie de ces livres est déja en chaldaïque dans l'original, & n'a point par conséquent besoin de version chaldaïque. Et cela est vrai des livres de Daniel & d'Esdras; mais il ne l'est pas de celui de Néhémie. Sans doute qu'autrefois il y avoit des versions de l'hébreu de ces livres, qui aujourd'hui sont perdues. On a cru long-tems qu'il n'y avoit point de *targum* sur les chroniques non-plus; parce qu'on ne le connoissoit pas, jusqu'à ce que Beckius en a publié un à Augsbourg; celui du premier livre, l'an 1680, & le *targum* du second, l'an 1683.

Comme le *targum* d'Onkélos est le premier en rang, parce qu'il est sur le pentateuque; je crois que c'est aussi le premier composé, & le plus ancien de tous ceux qui sont parvenus jusqu'à nous. Le style de ce *targum* prouve aussi son antiquité; car il approche le plus de tous de la pureté du chaldaïque de Daniel & d'Esdras; qui est ce que nous avons de plus ancien dans cette langue.

Le *targum* d'Onkélos est plutôt une version qu'une paraphrase; en effet, il suit son original mot-à-mot, & le rend pour l'ordinaire fort exactement. C'est sans comparaison le meilleur ouvrage de cette espece. Aussi les juifs l'ont-ils toujours préféré de beaucoup à tous les autres; & ont-ils pris la peine d'y mettre les mêmes notes de musique, qui sont à l'original hébreu; de sorte qu'il se peut lire avec une espece de chant dans leurs synagogues, en même tems que l'original, & sur le même air, si cette espece de chant se peut appeller *air*. Elias le lévite nous apprend qu'on l'y lisoit alternativement avec le texte hébreu, de la maniere dont j'ai dit ci-dessus que cela se pratiquoit. Il faut remarquer que cet auteur est de tous les écrivains juifs qui ont traité de cette matiere, celui qui en parle le plus pertinemment. Au reste l'excellence & l'exactitude du *targum* d'Onkélos nous font juger que cet Onkélos étoit juif. Il ne falloit pas moins pour réussir, comme il a fait dans un ouvrage si pénible, qu'un homme élevé dès l'enfance dans la religion & dans la theologie des juifs, & long-tems exercé dans leurs cérémonies & leurs dogmes, & qui possédât aussi parfaitement l'hébreu & le chaldéen, que cela étoit possible à un juif de naissance.

Le *targum* qui suit celui d'Onkélos, est de Jonathan Ben-Uzziel sur les prophetes. C'est celui qui approche le plus du premier pour la pureté du style: mais il n'est pas fait sur le même plan; car au lieu que le *targum* d'Onkélos est une version exacte qui rend l'hébreu mot-à-mot, Jonathan prend la liberté de paraphraser, d'étendre & d'ajouter tantôt une histoire & tantôt une glose, qui ne font pas toujours beaucoup d'honneur à l'ouvrage; en particulier son travail sur les derniers prophetes est encore moins clair, plus négligé & moins littéral que ce qu'il a fait sur les premiers. On appelle *premiers prophetes* le livre de Josué, les Juges, Samuël & les Rois; & derniers prophetes Isaïe, Jérémie, Ezéchiel & les xij. petits prophetes.

Le troisieme *targum*, dans l'ordre où je l'ai placé, est celui qu'on attribue au même Jonathan Ben-Uzziel sur la loi; mais le style de cet ouvrage prouve clairement qu'il n'est pas de lui; car il est fort différent de celui de son véritable *targum* sur les prophetes que tout le monde lui donne; & pour s'en convaincre, il n'y a qu'à comparer l'un avec l'autre avec un peu d'attention. Outre cela cette paraphrase s'étend bien davantage; & est encore plus chargée de gloses, de fables, de longues explications, & d'autres additions, que n'est celle de Jonathan sur les prophetes. Mais ce qui prouve clairement que cette paraphrase est plus moderne, c'est qu'il est parlé de diverses choses dans ce *targum*, qui n'existoient pas encore du tems de Jonathan, ou qui n'avoient du-moins pas encore le nom qui leur est donné dans ce *targum*. Par exemple, on y voit les six ordres ou livres de la Misna, près de deux cens ans avant qu'elle fût composée par R. Judah. On y trouve aussi Constantinople & la Lombardie, dont les noms ne sont nés que plusieurs siecles après Jonathan.

On ne sait pas qui est le véritable auteur de ce *targum*, ni quand il a été composé. Il faut qu'il ait été long-tems dans l'obscurité parmi les juifs eux-mêmes; car Elias le lévite, qui a fait le traité le plus étendu sur les paraphrases chaldaïques, ne l'a point connu; puisqu'il parle de tous les autres, sans dire un seul mot de celui-ci; & jamais on n'en avoit oui parler avant qu'il parût imprimé à Venise, il y a environ deux siecles. Apparemment qu'on n'y mit le nom de Jonathan que pour lui donner du relief, & faire que l'ouvrage se débitât mieux.

Le quatrieme *targum* est aussi sur la loi, & écrit par un inconnu; personne ne sait ni qui en est l'auteur, ni quand il a été composé. On l'appelle le *targum* de *Jérusalem*; apparemment par la même raison qui a fait donner ce nom à *un des talmuds*; c'est-à-dire, parce que c'est le dialecte de *Jérusalem*, car le chaldéen ou la langue d'Assyrie avoit trois dialectes. Le premier étoit celui de Babylone, la capitale de l'empire d'Assyrie. Le second dialecte est celui de Comagene ou d'Antioche, qu'on parloit dans toute l'Assyrie; c'étoit dans ce dialecte qu'étoient *écrites* les versions de l'Ecriture & les liturgies des chrétiens de Syrie & d'Assyrie d'autrefois, & de ceux d'aujourd'hui-même; sur-tout des Maronites, qui demeurent sur le Mont-Liban, où le syriaque est encore la langue vulgaire du pays. Le troisieme de ces dialectes est celui de Jérusalem, ou celui que parloient les juifs à leur retour de la captivité. Celui de Babylone & celui de Jérusalem s'écrivoient avec les mêmes caracteres; mais les caracteres d'Antioche étoient différens; & ce sont ceux que nous appellons *syriaques*.

Ce *targum* de Jérusalem n'est pas au reste une paraphrase suivie, comme le sont tous les autres. Elle n'est que sur quelques passages détachés, que l'auteur a cru avoir plus besoin d'explication que les autres. Tantôt il ne prend qu'un verset, ou même une partie de ce verset; tantôt il en paraphrase plusieurs à la fois; quelquefois il saute des chapitres entiers; quelquefois il copie mot à mot le *targum* qui porte le nom de Jonathan sur la loi; ce qui a fait croire à Drusius, que c'étoit le même *targum*.

Le cinquieme *targum*, est la paraphrase sur les livres qu'on appelle *mégilloth*: le sixieme, est la seconde paraphrase sur Esther: & le septieme, est la paraphrase sur Job, les Pseaumes & les Proverbes. Ces trois *targums* sont du style le plus corrompu du dialecte de Jérusalem. On ne nomme point les auteurs des deux premiers; mais on prétend que pour le troisieme, il a été composé par Joseph le borgne, sans nous apprendre pourtant quand a vécu ce Joseph, ni quel homme c'étoit. Quelques juifs même assurent, que l'auteur de celui-ci est tout aussi peu connu que le sont ceux des deux précédens. Le second *targum* sur Esther est une fois aussi long que le premier, & semble avoir été écrit le dernier de tous ceux-ci, à en juger par la barbarie du style. Celui qui est sur le *mégilloth*, dont le premier sur Esther fait partie, parle de la misna & du talmud, avec l'explication. Si par-là il entend le talmud de Babylone, comme il n'y a pas lieu d'en douter, ce *targum* est écrit

écrit depuis le talmud dont il parle, c'est-à-dire, depuis l'an 500, qui est la plus grande antiquité qu'on puisse donner à la compilation du talmud de Babylone.

Le huitieme & dernier de ces *targums*, dans l'ordre où nous les avons mis, est celui qui est sur deux livres des chroniques; & c'est celui qui a paru le dernier: car il n'étoit point connu jusqu'en l'an 1680, que Beckius en publia la premiere partie à Augsbourg sur un vieux manuscrit, & trois ans après la seconde. Jusques-là tous ceux qui avoient parlé des paraphrases chaldaïques, avoient insinué qu'il n'y en avoit jamais eu sur ces deux livres, excepté Walton, qui marque avoir oui-dire, qu'il y avoit un *targum* manuscrit sur les chroniques dans la bibliotheque de Cambdrige; mais cet avis ne lui vint qu'après que sa polyglotte fut achevée; & cela fit qu'il ne se donna pas la peine de l'aller déterrer. On sait qu'effectivement parmi les livres d'Erpenius, dont le duc de Buckingham a fait présent à l'université d'Oxford, il y a une bible hébraïque manuscrite en trois volumes, qui a un *targum* ou paraphrase chaldaïque sur les chroniques; mais cette paraphrase ne va pas plus loin que le *6. v. du ch. 23. du premier liv.* & n'est pas trop suivie; ce sont seulement quelques courtes gloses qu'on a mises par-ci par-là à la marge. Ce manuscrit a été écrit l'an 1347, comme cela paroît par un mémoire qui est à la fin; mais il n'y a rien dans ce mémoire qui marque quand cette glose chaldaïque a été composée, ni par qui.

Les juifs & les chrétiens s'accordent à croire, que le *targum* d'Onkélos sur la loi, & celui de Jonathan sur les prophetes, sont du-moins aussi anciens que la venue de Jesus-Christ au monde. Les historiens juifs le disent positivement, quand ils rapportent que Jonathan étoit l'éleve le plus considérable que forma Hillel; car Hillel mourut à-peu-près dans le tems de la naissance de N. S. & qu'Onkélos étoit contemporain de Gamaliel le vieux, sous qui saint Paul fit ses études. D'ailleurs ce témoignage est soutenu par le style de ces deux ouvrages, *qui est le plus pur de tout ce qu'on a du dialecte de Jérusalem*, & sans mélange des mots étrangers que les juifs de Jérusalem & de Judée adopterent dans la suite. Il est donc vraissemblable que l'un & l'autre *targum* ont été composés avant la venue de N. S. & que celui d'Onkélos est le plus ancien, parce que c'est le plus pur des deux.

La seule objection qu'on peut faire contre l'antiquité des *targums* d'Onkélos & de Jonathan, c'est que ni Origene, ni saint Epiphane, ni saint Jérôme, ni finalement aucun des anciens peres de l'Eglise n'en ont parlé; mais cet argument négatif ne prouve rien, parce que les Juifs d'alors cachoient leurs livres & leur science autant qu'il leur étoit possible. Les rabins même qui enseignerent l'hébreu à saint Jérôme, le seul des Peres qui ait étudié le chaldaïque, ne venoient chez lui qu'en cachette, & toujours de nuit, comme Nicodeme à J. C. craignant de s'exposer au ressentiment de leurs freres. Enfin les chrétiens ont été plus de mille ans sans connoitre ces deux *targums*; & à peine y a-t-il trois cens ans qu'ils sont un peu communs parmi nous.

Quant aux autres *targums*, ils sont incontestablement plus nouveaux que ceux dont nous venons de parler; le style barbare le prouve en général; & les fables tamuldiques dont ils sont remplis, justifient qu'ils n'ont paru qu'après le talmud de Jérusalem, ou même le talmud de Babylone, c'est-à-dire, depuis le commencement du quatrieme siecle, ou plutôt vers le commencement du sixieme.

Je ne saurois décider si ces *targums* d'Onkélos & de Jonathan étoient déja reçus & autorisés du tems de Notre Seigneur; mais il est bien sûr qu'il y en avoit déja dont on se servoit, & en public, & en particulier, pour l'instruction du peuple, & qu'il y en avoit non-seulement sur la loi & sur les prophetes, mais sur tout le reste du vieux Testament, car les Juifs n'avoient jamais pratiqué la maxime de ne donner au peuple la parole de Dieu, que dans une langue inconnue. Dispersés parmi les Grecs, ils la lui donnoient en grec: dans les pays où le chaldéen étoit la langue vulgaire, ils l'avoient en chaldéen. Quand on fit lire à J. C. la seconde leçon dans la synagogue de Nazareth, dont il étoit membre, il y a beaucoup d'apparence que ce fut un *targum* qu'il eut: car le passage d'*Isaïe lxj.* 1. tel qu'il se trouve dans *S. Luc, iv.* 18. n'est exactement ni l'hébreu, ni la version des septante: d'où l'on peut fort bien conclure, que cette différence venoit uniquement de la version chaldaïque dont on se servoit dans cette synagogue. Et quand sur la croix il prononça le *pseaume xxij. v. j. eli, eli, lama sabachthani?* mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé? ce ne fut pas l'hébreu qu'il prononça, ce fut le chaldéen; car en hébreu il y a, *eli, eli, lama azabtani?* & le mot *sabachthani* ne se trouve que dans la langue chaldaïque.

Les *targums* sont fort anciens parmi les Juifs après l'Ecriture sainte. Cela est bien certain par rapport à celui d'Onkélos & de Jonathan; & quoique les autres ne soient pas, à beaucoup près, si anciens, il est pourtant vrai qu'ils sont presque tous tirés d'autres anciennes gloses, ou paraphrases chaldaïques, dont on s'étoit servi fort long-tems avant que ceux-ci reçûssent la forme qu'ils ont aujourd'hui.

Il faut convenir que tous les *targums* en général servent à expliquer quantité de mots & de phrases hébraïques, qui, sans ce secours, embarrasseroient beaucoup aujourd'hui. Enfin ils nous transmettent plusieurs anciens usages & coutumes des Juifs, qui éclaircissent extrèmement les livres sur lesquels ils ont travaillé.

La meilleure édition des *targums*, est la seconde grande bible hébraïque de Buxtorf le pere *à Bâle* en 1620. Cet habile homme s'y est donné beaucoup de peine, non-seulement à publier le texte chaldaïque correct, mais il a poussé l'exactitude jusqu'à en corriger avec soin les points qui servent de voyelles. Ces *targums* s'écrivoient d'abord, aussi-bien que toutes les autres langues orientales, sans points-voyelles. Dans la suite, quelques juifs s'aviserent d'y en mettre; mais comme ils s'en étoient assez mal acquittés, Buxtorf entreprit de les corriger, suivant les regles qu'il se fit sur la ponctuation de ce qu'il y a de chaldaïque dans Daniel & dans Esdras. Quelques critiques prétendent que c'est trop peu que ce qui est dans ces deux livres, pour en former des regles pour toute la langue; & que Buxtorf auroit mieux fait de n'y point toucher, & de les faire imprimer sans points: ensorte qu'on n'eût pour guide que les lettres *alep*, *he*, *vau* & *jod*, qu'on appelle *matres lectionis*. Mais Buxtorf connoissoit mieux ce qu'il falloit que ceux qui se mêlent de le critiquer. C'est l'homme de son siecle à qui le public ait le plus d'obligation en ce genre. Ses ouvrages sont savans & judicieux; & son nom mérite d'être transmis avec honneur à la postérité. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TARI, ALTÉRÉ, adj. (*Jardinage.*) se dit d'une plante qui a besoin d'eau, & que les sécheresses d'une saison, ou la négligence que l'on a eue de la mouiller à-propos, ont rendu altérée.

TARIER. *Voyez* TRAQUET.

TARIF, s. m. (*Financ. Comm. Douane.*) table ou catalogue ordinairement dressé par ordre alphabétique, contenant en détail les noms des marchandises, & les droits pour leur passage, les entrées ou les sorties du royaume.

L'ordonnance du prince, *art. 6.* enjoint au fermier d'avoir dans chaque bureau, en un lieu apparent, un *tarif* des droits; cela est juste & exécuté en partie, puisque par-tout on voit quelques lambeaux d'une pancarte enfumée, qui ressemble à quelque chose de pareil. Mais ne devroit-on pas proscrire les pancartes à la main? Tous les changemens survenus dans les *tarifs*, ne devroient-ils pas être connus? La sûreté publique n'exigeroit-elle pas aussi que dans chaque chambre de commerce du royaume, il y eût sous la garde des consuls, un livre que les négocians pourroient consulter, & où tous les arrêts survenus sur chaque espece, se trouveroient déposés? C'est le fermier qui propose la loi, qui la rédige, & lui seul en a connoissance. On a imprimé à la vérité quelques arrêts du conseil; mais les plus intéressans ne sont pas publiés, sur-tout lorsqu'ils sont favorables au commerce. Rien n'est plus propre à introduire l'arbitraire dans la perception, police aussi ruineuse pour les revenus publics que pour le contribuable! Cela explique la différence qui se trouve souvent entre les entrées ou les sorties du royaume, les droits perçus dans un port ou dans un autre; ce cas n'est pas si rare qu'on l'imagine.

Enfin si l'usage qu'on propose eût été établi depuis long-tems, beaucoup de nouveautés qui ont aujourd'hui pour titre la prescription, n'auroient point été admises, & le commerce auroit moins de charges à porter. Personne ne peut nier que la loi ne doive

être

être connue dans tous ſes détails par tous ceux qui y ſont ſoumis; mais dans les conteſtations qui s'élevent entre le négociant & le fermier: celui-ci a l'avantage d'un homme fort & robuſte qui ſe battroit avec un aveugle.

Il y a plus, tout *tarif* des droits d'entrée & de ſortie des marchandiſes dans un royaume, doit ſans doute être reglé ſur la connoiſſance intime du commerce des étrangers qui vendent en concurrence, & des convenances réelles des conſommateurs.

Quant au *tarif* exorbitant que les fermiers ont obtenu ſur la ſortie de pluſieurs denrées qui paroiſſent ſurabondantes dans ce royaume, il a ſa ſource dans cet ancien préjugé que les étrangers ne peuvent ſe paſſer de la France, en quoi l'on ſe trompe beaucoup. Cette idée ridicule a été fondée en partie dans le tems où la France vendoit des blés preſque excluſivement, où les Polonnois n'avoient point encore l'art de defſécher leurs grains; où la Hollande n'en faiſoit pas le commerce ainſi que l'Angleterre, où le Portugal & l'Eſpagne n'avoient pas autant de vignes qu'ils en ont planté depuis; où la ſortie des vins n'étoit point affranchie comme elle l'eſt aujourd'hui dans ce dernier pays; où l'Allemagne fabriquoit peu de toiles; enfin dans ces tems où tous ces commerces de concurrence n'exiſtoient point encore.

Concluons que tant que les *tarifs* ne ſeront pas regardés comme une affaire de raiſon & non de forme, il n'y a rien à eſpérer des ſoins qu'on ſe donnera dans ce royaume en faveur de la proſperité du commerce. *Conſidérat. ſur les finances*. (*D. J.*)

TARIF, (*Manufact. des glaces.*) la compagnie des glaces établie à Paris, a auſſi ſon *tarif*, qui contient toutes les largeurs & hauteurs des glaces qu'elle fait fabriquer, & le prix qu'elle les vend, ce qui eſt d'une grande commodité pour les bourgeois & pour les miroitiers. *Savary*. (*D. J.*)

TARIF, (*Monnoie.*) c'eſt cette partie des déclarations & édits, qui marque le titre des nouvelles eſpeces, & combien il doit y en avoir de chacune à la taille de l'or ou de l'argent; ce mot déſigne encore ces petits livrets que dreſſent d'habiles arithméticiens, pour aider au public à faire plus exactement & facilement leurs calculs, & qui ont été néceſſaires dans les fréquentes remarques, refontes, augmentations, & diminutions des eſpeces d'or & d'argent, qui n'ont été que trop ſouvent faites pour le malheur de l'état. (*D. J.*)

TARIFS *ou* COMPTES FAITS, (*Comm.*) ce ſont des eſpeces de tables, dans leſquelles on trouve des réductions toutes faites de différentes choſes, comme des poids, meſures, monnoies, rentes à divers deniers, &c. ces *tarifs* ſont extrèmement commodes dans le commerce, quand ils ſont faits avec exactitude & préciſion. *Id. ibid.*

TARIFFE, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, ſur le détroit de Gibraltar, à 5 lieues au ſud-oueſt de la ville de ce nom; elle eſt pauvre & dépeuplée, quoique dans un climat doux, tempéré & fertile. *Long.* 12. 25. *lat.* 35. 50. (*D. J.*)

TARIJA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Pérou, à cinquante lieues au ſud-oueſt du Potoſi, dans une grande vallée, dont elle a pris le nom, entre les montagnes de Chiriguanos, preſque à l'embouchure d'une petite riviere qui ſe décharge dans Rio-Grande. *Lat. méridionale* 21. 48. (*D. J.*)

TARIN *ou* TIRIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) *citrinella*, oiſeau qui reſſemble à la linotte par la forme de la tête & de tout le corps; il a la tête & le dos verds, & le croupion d'un verd jaunâtre; le derriere de la tête & le cou ont une couleur cendrée; il y a cependant des individus dont le ſommet de la tête, la face ſupérieure du cou, & les plumes des épaules ſont en partie d'un jaune verdâtre & en partie bruns; toute la face inferieure de cet oiſeau a une couleur verte, à l'exception des plumes qui entourent l'anus qui ſont blanchâtres. Les mâles ont le deſſus de la poitrine & le ventre d'un beau jaune. La queue a deux pouces de longueur, elle eſt entierement noire, à l'exception de l'extrémité des barbes des plumes qui a une couleur verdâtre. Les grandes plumes des aîles ont la même couleur que la queue, & les petites ſont vertes; certains individus ont l'extrémité des grandes plumes, & celles du ſecond rang blanches, & la queue un peu fourchue. Cet oiſeau chante très-agréablement. Willughbi, *Ornit. Voyez* OISEAU.

TARIN, (*Monnoie.*) monnoie de compte, dont les banquiers & négocians de Naples, de Sicile & de Malthe, ſe ſervent pour tenir leurs livres. Le *tarin* à Naples vaut environ dix-huit ſols de France, & à Malthe il vaut vingt grains, ce qui revient preſqu'au même. *Savary*. (*D. J.*)

TARINATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans la Sabine, ſelon Pline, *liv. III. ch. xij.* Il y a encore aujourd'hui dans la Sabine une bourgade appellée *Tarano*; on croit qu'elle retient le nom de ces peuples. (*D. J.*)

TARIR, v. act. & neut. (*Gram.*) c'eſt s'épuiſer d'eau, devenir à ſec. Les ruiſſeaux ont tari & les prés ont ſouffert. On a dit que l'armée de Xercés étoit ſi nombreuſe qu'elle *tariſſoit* les rivieres. Il ſe prend au figuré; cet homme ne *tarit* point dans la converſation; c'eſt un eſprit *intariſſable*.

TARKU, (*Géog. mod.*) on écrit auſſi *Tirk*, *Tarki*, *Targhve*, petite ville d'Aſie, dans les états de l'empire ruſſien, & la capitale du Dagheſtan. Elle eſt ſituée ſur la côte occidentale de la mer Caſpienne, à quinze lieues au nord de Derbent, entre des rochers eſcarpés, pleins de coquillages. (*D. J.*)

TARLATANE, ſ. f. (*Comm.*) eſpece de toile fine qui a beaucoup de rapport à la mouſſeline. Les femmes faiſoient autrefois des coëffes, des manchettes, & des fichus de *tarlatane*. Lorſque les hommes portoient des cravates longues, amples, tortillées, elles étoient auſſi ſouvent de *tarlatane*. (*D. J.*)

TARMON, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province d'Ulſter, au comté de Fermagnach, au nord du lac Earnes, ſur les frontieres du comté Dunnegal. Cette ville a un château pour ſa défenſe. (*D. J.*)

TARN, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Tarnis*, riviere de France, en Languedoc. Elle prend ſa ſource dans le Gévaudan, au mont de Loſere, près de Florac, traverſe le Rouergue, rentre dans le Languedoc, mouille Alby, Montauban, & ſe jette dans la Garonne, au-deſſous de Moiſſac. Elle commence à être navigable à Gaillac, & facilite le trafic des vins de ce pays avec les Anglois. (*D. J.*)

TARNANTANT-CHARONIS, ſ. f. (*Com.*) mouſſeline ou toile de coton, blanche & très-claire, qui vient des Indes orientales, & ſur-tout à Pondichery.

TARNE, (*Géog. anc.*) nom, 1°. d'une ville de l'Achaïe, ſelon Etienne le géographe; 2°. d'une ville de la Lydie, ſelon Strabon, *l. IX. p.* 193. 3°. d'une fontaine de Lydie, ſelon Pline, *l. V. c. xxiv.* qui dit qu'elle ſortoit du mont Tmolus. (*D. J.*)

TARNIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule aquitanique. Pline, *l. IV. c. xix.* & Sidonius Apollinaris parlent de ce fleuve. Quelques-uns l'ont pris pour la Dordogne; mais comme Pline dit que le *Tarnis* ſéparoit les *Toloſani* des *Petrocori*, c'eſt-à-dire, les Toulouſains, des Périgourdains, ce ne peut être que le *Taru*, qui conſerve ainſi ſon ancien nom. (*D. J.*)

TARNOW, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans le palatinat de Cracovie, entre les rivieres de Dunajec & de Wiſtoc, à environ 15 lieues eſt de Cracovie.

En 1561 morut dans ſon palais de cette ville le général Tarnow (Jean) âgé de 73 ans, homme d'un mérite rare, & qui rendit de grands ſervices à la Pologne ſa patrie. Après l'étude des arts & des ſciences dans ſa jeuneſſe, il ſe mit à voyager; il parcourut toute l'Aſie mineure, la Paleſtine, la mer Rouge, l'Egypte & la côte d'Afrique, où il ſignala ſa valeur contre les Maures. A ſon retour, Sigiſmond, roi de Pologne, le nomma général de toutes ſes troupes. Il défit les Moldaves, les Moſcovites & les Tartares. Couronné des mains de la victoire, il eut tout à eſſuyer de la jalouſie de ſes compatriotes; mais pour la faire ceſſer, il ſe retira volontairement dans ſon château, & y vécut en ſimple particulier. Il y trouva dans le témoignage de ſa conſcience, dans la gloire qu'il s'étoit acquiſe, dans le commerce de ſes amis & dans la lecture, de quoi ſe conſoler, & paſſer avec douceur le reſte de ſes jours. (*D. J.*)

TARNOWITS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Siléſie, à quatre milles de Strélitz. (*D. J.*)

TARO, (*Géog. mod.*) ou *Val-di-Taro*, petit pays d'Italie, aujourd'hui l'une des dépendances du Plaiſantin. Il eſt ſitué entre le Parméſan, le Plaiſantin & l'état de Gènes. Son chef-lieu prend ſon nom, & s'appelle *Borgo-di-Val-di-Taro*. Ce petit pays dont le duc de Parme fit l'acquiſition en 1682, a eu long-tems ſes ſeigneurs particuliers. (*D. J.*)

Taro, (*Géog. mod.*) ou *Borgo di val di Taro*, petite ville d'Italie, dans le Plaifantin, fur la rive droite du *Taro*, & capitale du petit pays appellé *Val-di-Taro*, à douze lieues au fud-oueft de Parme. *Long.* 27. 25. *latit.* 44. 35. (*D. J.*)

Taro *le*, (*Géog. mod.*) en latin *Tarus*, riviere d'Italie. Elle a fa fource dans la partie méridionale du duché de Milan, traverfe le Parméfan, & tombe dans le Pô entre les embouchures de l'Ongina & de la Parma. (*D. J.*)

TARODUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie. Ptolomée, *l. II. c. xj.* la marque près du Danube, au voifinage d'*Aræ Flaviæ*; Lazius croit que le nom moderne eft *Dornftet*. (*D. J.*)

TARONA, (*Géog. anc.*) ville de Cherfonnèfe Taurique. Elle étoit dans les terres, felon Ptolomée, *l. III. c. vj.* qui la place entre Taphros & Portigia. (*D. J.*)

TAROPECZ, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruffien, dans le duché de Refcow, aux confins de la Lithuanie & du duché de Smolensko. (*D. J.*)

TAROT, f. m. (*terme de Luther.*) inftrument à anches & à vent qui a onze trous, & qui fert de baffe aux concerts de mufettes. (*D. J.*)

Tarots, *terme de Cartier*, ce font des efpeces de cartes à jouer, dont on fe fert en Efpagne, en Allemagne & d'autres pays. Ces cartes font marquées différemment de celles dont on fe fert en France; & au lieu que les nôtres font diftinguées par des cœurs, des carreaux, des piques & des treffles, elles ont des coupes, des deniers, des épées & des bâtons appellés en efpagnol, *copas*, *dineros*, *efpadillas*, *baftos*. L'envers des cartes appellées *tarots* eft communément orné de divers compartimens.

Tarot, f. m. (*terme de joueur de dés.*) c'eft une efpece de dé d'ivoire, dont chaque côté porte fon nombre de trous noirs, depuis 1 jufques & compris 6, & dont on fe fert pour jouer. (*D. J.*)

TAROTIERS, f. m. (*Art méchaniq.*) ouvriers qui font des tarots. C'eft un des noms que l'on donne aux maîtres cartiers faifeurs de cartes à jouer, dans leurs ftatuts de l'année 1594. *Voyez* Cartier.

TAROUPE, f. f. (*Anatom.*) efpace qui eft entre les deux fourcils; il eft chargé de poils dans quelques perfonnes, & c'étoit-là le cas de M. de Turenne; le comte de Buffy trouvoit que fa *taroupe* velue lui rendoit la phyfionomie malheureufe; quoi qu'il en foit, c'eft une difformité à nos yeux; mais les anciens penfoient tout le contraire; car ils employoient l'art pour faire naître du poil dans cette partie, & réunir les deux fourcils: *arte fupercilii confinia nuda repletis*, dit Ovide. (*D. J.*)

TARPEIEN, (*Hift. anc.*) épithete que l'on a donné à un rocher de Rome, dont la hauteur eft confidérable, & d'où la loi des 12 tables avoit ordonné de précipiter les coupables de certains crimes capitaux. C'eft fur ce rocher qu'on avoit bâti le capitole. *Voyez* Capitole.

Il fe peut que le mont *Tarpeien* fût autrefois affez efcarpé d'un côté pour tuer fur le champ ceux que l'on précipitoit de la cime, mais il eft impoffible qu'il ait été jamais de cette élévation furprenante que lui ont donnée quelques auteurs, s'il en faut juger par celle qu'on lui voit à préfent. *Voyez les lettres de* Burnet, *p.* 238, *& le voyage de* Miffon, *p.* 103.

Ce rocher reçut fon nom d'une veftale appellée *Tarpeia*, qui livra aux Sabins le capitole dont fon pere étoit gouverneur, à condition que les ennemis lui donneroient tout ce qu'ils portoient à leurs bras gauches, entendant parler de leurs bracelets; mais les Sabins, au lieu de lui préfenter ces joyaux, lui jetterent leurs boucliers qu'ils portoient auffi au bras gauche, & l'écraferent fous le poids de ces armes.

D'autres attribuent la trahifon du capitole à fon pere Spurius Tarpeius; ils ajoutent qu'il fut précipité du rocher par ordre de Romulus, & que depuis ce tems-là on fit fubir le même fupplice à tous ceux qui s'étoient rendus coupables du crime de trahifon.

Tarpeiens *jeux*, (*Antiq. rom.*) jeux inftitués à Rome par Romulus en l'honneur de Jupiter Feretrius; mais comme on les nommoit plus communément *jeux Capitolins*, *voyez* Capitolins. (*D. J.*)

TARPEIUS, (*Mythologie.*) Jupiter a quelquefois ce furnom à caufe du temple qui lui étoit confacré fur le mont *Tarpeien*, depuis appellé *Capitole;* il y avoit auffi les jeux *tarpeïens* ou *capitolins*, que l'on célébroit en l'honneur de ce dieu. (*D. J.*)

TARQUINIE, *Tarquinii*. (*Géog. anc.*) ville de la Tofcane, felon Tite-Live, *l. I. c. xxxiv.* fes habitans font nommés *Tarquinienfes*. *Voyez* ce *mot*.

Tanaquille, femme de Tarquinius Prifcus, roi de Rome, étoit née à *Tarquinie*, où elle fut mariée à Lucumon, homme très-riche, & qui par cette alliance efpéra de s'avancer aux dignités; cependant, comme il y trouva de grands obftacles en Tofcane. Tanaquille fon époufe l'engagea de venir s'établir à Rome avec elle. Il s'y rendit, fe fit nommer *Tarquinius*, & s'infinua de telle forte dans les bonnes graces du roi, que les charges qu'il en obtint lui donnerent lieu d'afpirer à la couronne, & de réuffir dans cette ambition. Il fut tué dans fon palais l'an 38 de fon regne.

Tanaquille, fans fe déconcerter de ce rude coup, fit tomber la couronne fur la tête de Servius Tullius fon gendre. La mémoire de cette habile femme fut vénérée dans Rome pendant plufieurs fiecles; on y confervoit les ouvrages de fes mains, & l'on attribuoit de grandes vertus à fa ceinture.

Varron, contemporain de Cicéron, affûre qu'il avoit vu au temple de Sangus la quenouille & le fufeau de Tanaquille, chargés de la laine qu'elle avoit filée; il ajoute que l'on gardoit au temple de la Fortune une robe royale qu'elle avoit faite, & que Servius Tullius avoit portée. Pline nous apprend que c'étoit à caufe de cela que les filles qui fe marioient étoient fuivies d'une perfonne qui portoit une quenouille accommodée, & un fufeau garni de fil. Il dit auffi que cette reine fut la premiere qui fit de ces tuniques tiffues, que l'on donnoit aux jeunes garçons quand ils prenoient la robe virile, & aux filles qui fe marioient.

Les Romains attribuoient de grandes vertus à la ceinture de cette princeffe, non comme à une caufe morale, mais comme à une caufe phyfique. Ils fuppofoient que Tanaquille avoit trouvé d'excellens remedes contre les maladies, & qu'elle les avoit enfermés dans fa ceinture. C'eft pourquoi ceux qui en ôtoient quelques raclures fe perfuadoient qu'elles leur apporteroient la guérifon, non pas à caufe que l'ame de cette reine récompenferoit leur foi, mais à caufe qu'ils enleveroient quelques particules des remedes qu'elle y avoit mis. Ainfi l'on ne peut pas faire des comparaifons exactes entre ceux qui recouroient à la ftatue de Tanaquille pour en frotter la ceinture, & ceux qui tâchent d'avoir une piece d'étole de faint Hubert, ou qui font toucher leurs chapelets à quelques reliques. De part & d'autre, il y a beaucoup de crédulité; mais laiffons, dit Bayle, aux gens de loifir à examiner fi l'ancienne Rome égale en cela la nouvelle. (*D. J.*)

TARQUINIENSES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie dans la Tofcane; c'eft ainfi que Pline, *l. III. c. v.* appelle les habitans de la ville, qui eft nommée par Tite-Live, *l. I. c. xxxiv. & xlvij. Tarquinii*, & *Tarquinia* par Ptolomée, *l. III. c. j.* Juftin, *l. XX. c. j.* dit qu'elle tiroit fon origine des Grecs. Elle devint enfuite colonie romaine, & enfin un fiege épifcopal. Le nom moderne de cette ville eft *la Tarquinia*, & par corruption *la Tarquina*.

On a trouvé, felon Labat, *voyage d'Italie*, *t. V.* en travaillant dans les environs de Cornette, à mi-côte d'une colline, les anciennes fépultures de la ville *Tarquinia*. Ces fépultures ou ces grottes font à mi-côte de la colline, fur laquelle étoit cette ville infortunée ruinée depuis tant de fiecles, qu'on n'en avoit prefque plus aucune mémoire. Ces grottes, qui ont fervi de fépulchre aux héros de ce tems, font creufées dans le tuf dont cette montagne eft compofée. Ce font, pour la plûpart, des chambres de dix à douze piés en quarré, fur neuf à dix piés de hauteur. On voyoit dans quelques-unes des reftes de peintures, c'eft-à-dire du rouge, du bleu, du noir, qui fembloient marquer des compartimens plutôt que des figures, car l'humidité a tout effacé. On y a trouvé des armes que la rouille avoit prefque confommées, comme des épées & des lames de couteaux. Ce qu'on a rencontré de plus entier & en plus grande quantité, ce font des vafes de terre & des pots affez gros. A la vérité ces pieces & particuliérement celles qui étoient verniffées étoient ollaires, d'une efpece de talc blanchâtre, qui en couvroit toute la fuperficie fans endommager le vernis. La montagne Tarquinia eft à préfent un bois, où il n'eft pas aifé de rien découvrir qui puiffe faire connoître quelle étoit la grandeur de la ville. (*D. J.*)

TARRABENI, (*Géog. anc.*) peuples de l'île de Corse. Ptolomée, *l. III. c. ij.* les place au midi des *Cervini*, & au couchant de l'île. Le territoire qu'ils occupent est appellé par Léander *Bastilica Paese*.

TARRAGENSES, (*Géog. anc.*) peuples de l'Espagne citérieure; ils étoient alliés à des Romains, selon Pline, *l. III. c. iij.* Leur ville étoit nommée *Tarraga* par Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui la place dans les terres, & la marque dans le pays des Vascones. On la nomme aujourd'hui *Tarrega*; elle est dans la Catalogne, à six lieues de Lérida. (*D. J.*)

TARRAGONE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la Catalogne, sur une colline, dont la pente s'étend jusqu'au rivage de la Méditerranée, entre deux rivieres, le Gaya & le Francoli. Elle est située à 20 lieues au couchant de Barcelone, & à 90 de Madrid. L'air y est pur, & il s'y fait du commerce en huile, en lin & en vin. Son territoire est très-fertile, & offre un des plus beaux paysages du monde; mais son port n'est pas bon, à cause des rochers qui en empêchent l'entrée aux gros vaisseaux.

Tarragone est honorée d'une université & d'un siege archiépiscopal, qui a disputé la primatie à celui de Tolede. Son diocese s'étend sur 197 paroisses. L'archevêque jouit de vingt mille ducats de revenu, & a pour suffragans les évêques de Barcelone, de Tortose, de Lérida, de Girone, &c.

Tarragone est fortifiée de bastions & d'autres ouvrages réguliers à la moderne. Plusieurs de ses maisons sont presque toutes bâties de grosses pierres de taille quarrées. *Long.* 18. 55. *latit* 41. 10.

Les Romains la nommerent *Taraco*, d'où les Espagnols ont fait *Tarragona*. Les Scipions s'en étant rendu maîtres dans les guerres puniques, en firent le lieu de leur résidence, ainsi qu'une belle place d'armes contre les Carthaginois. Auguste s'y trouvant dans la vingt-troisieme année de son regne, lui donna le titre d'*Augusta*, & y reçut plusieurs ambassadeurs. Ses habitans, par reconnoissance, bâtirent un temple en son honneur. L'empereur Antonin le Pieux aggrandit son port, & le garnit d'un grand mole. Enfin cette ville devint si puissante & si considérable, que, dans la répartition qui fut faite de l'Espagne, les Romains donnerent son nom à la plus grande partie de ce vaste continent, en l'appellant *Espagne tarragonoise*.

Après cela faut-il s'étonner qu'on ait trouvé dans cette ville & aux environs beaucoup de monumens anciens, comme des médailles, des inscriptions, & les ruines d'un cirque où se faisoient les courses des chevaux dans une place nommée aujourd'hui la *plaça de la Fuente*?

On y a aussi trouvé les ruines d'un théatre, qui étoit en partie taillé dans le roc & en partie bâti de gros quartiers de marbre, dans l'endroit où est à présent l'église de Notre Dame du miracle. Cette église, ainsi que la cathédrale, doivent leur construction aux pierres & au marbre qu'on a tirés des débris de cet ancien théatre des Romains.

Les Maures prirent *Tarragone* en 719, & la démantelerent. Le pape Urbain II. y envoya une colonie en 1038, & ensuite céda cette ville à Raymond Berenger, comte de Barcelone. Les François assiégerent *Tarragone* en 1641, sans pouvoir s'en rendre maîtres.

Elle est la patrie d'Orose (*Paul*), prêtre, & historien ecclésiastique du v. siecle. Il lia grande connoissance avec S. Augustin, qui l'envoya en 415 à Jérusalem auprès de S. Jérôme, pour le consulter sur l'origine de l'ame.

Quoi qu'il en soit de la réponse qu'a pû faire S. Jérôme, ce fut au retour du voyage de Palestine que le prêtre de *Tarragone* composa son *histoire générale* qui commence avec le monde & qui finit l'an 416 de Jesus-Christ. Il y en a plusieurs éditions la premiere est, je pense à Venise en 1500; la seconde est à Paris en 1506, chez Petit; la troisieme en 1524, à Paris, *in-fol.* Ces trois éditions sont moins correctes que les suivantes, à Cologne 1536, 1542, 1561, 1572.

On ne peut contredire raisonnablement le jugement que Casaubon porte de cet ouvrage, qui néanmoins n'est pas sans utilité. On voit à-travers les termes honnêtes du savant critique de Genève, qu'il n'en faisoit pas grand cas. En effet la tâche que prit Orose étoit au-dessus de ses forces. Il ignoroit le grec, & connoissoit fort peu l'histoire romaine. D'ailleurs il peche souvent contre la chronologie, & croit trop aux bruits populaires.

On dit qu'il avoit intitulé son livre *de miseria hominum*; mais j'imagine que c'est quelque homme d'esprit qui lui a prêté ce titre si convenable à l'histoire en général, & plus encore à l'histoire ecclésiastique qui est le miroir des miseres de l'esprit humain & des maux que son intempérance fait dans le monde. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TARRAS, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Sardaigne, sur la côte occidentale de l'île. Ptolomée, *l. III. c. iij.* la marque entre le port *Coracodès* & l'embouchure du fleuve *Cirsus*. Le nom moderne est *Largo* selon Marius Niger. (*D. J.*)

TARRATE, (*Géog. mod.*) petite contrée d'Ethiopie, au royaume de Tigré & au nord de Caxumo. (*D. J.*)

TARREAU, f. m. (*Art méchaniq.*) outil d'acier trempé, fait en vis, & servant à faire les écrous des vis. Il doit s'ajuster au trou de la filiere; & chaque trou d'une filiere simple doit avoir son *tarreau*.

TARREAU, (*Arquebus.*) c'est un morceau d'acier trempé, rond, de la grosseur d'un pouce par en-bas, & quarré par en-haut: le bas est garni de vis fort aiguës. Les Arquebusiers s'en servent pour marquer des vis creuses, ou des écrous en introduisant le *tarreau* dans un trou, & le faisant tourner avec le porte-*tarreau*. Ils en ont de plus gros & de plus petits les uns que les autres.

TARREAU DE CHARRON, espece de tarriere en forme de cône, qui sert à donner de l'entrée aux essieux dans le moyen des roues. Le *tarreau* est accompagné d'un crochet qui aide à faire sortir le copeau.

Pour forger une tarriere simple, une tarriere en cuilliere & un *tarreau*, on prend une barre de fer, on étend le bout destiné à former la cuilliere de la largeur & de l'épaisseur convenables; on l'acere; on rend les côtés & l'extrémité tranchans; on menage plus d'épaisseur au milieu. Quand la piece est forgée, on la forme à la lime, & on l'acheve en la trempant.

TARREAUDER, v. act. *terme de Serrurier*, c'est faire avec un tarreau, un trou dans une piece de métal ou de bois, qui serve d'écrou, pour y faire entrer une vis. (*D. J.*)

TARREGA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne dans la Catalogne, sur une colline, près de la riviere *Cervera*, 6 lieues de Lérida, sur la route de cette ville à Barcelone. Les anciens romains connurent cette ville sous le nom de *Tarraga*. Les Maures en ont été les maîtres, & Raymond Bérenger la leur enleva en 1163. C'est aujourd'hui le chef-lieu d'une viguerie, dans un terroir abondant en blé, vin, huile & bétail. (*D. J.*)

TARRER, v. act. *terme de Blason*, ce verbe signifie donner un certain tour au heaume ou timbre de l'écu. On dit *tarrer* de front, de côté ou de profil. Ce terme employé pour les casques, vient de leurs grilles qui étoient autrefois représentées à la maniere des tarots de cartes. *Menest.*

TARRIERE, f. f. (*Arts méchan.*) outil de fer servant aux Charpentiers & aux menuisiers; il y en a de plusieurs sortes, & de différentes grosseurs. Ce mot, selon Félibien, vient du grec τερέω, *terebro*, percer avec un instrument. Quand la *tarriere* est grosse, les ouvriers disent une *grosse tarriere*; & quand elle est petite, ils disent un *laceret*, ou une *petite tarriere*.

Il y a trois sortes de *tarrieres*: les unes tournées en vis tranchantes, les autres avec une pointe aiguë en vis, &c. les autres ont le bout en forme de cuillieres de table, dont tous les bords sont tranchans. Cette derniere sorte de *tarriere* est sur tout à l'usage des Sabotiers: ils s'en servent pour façonner & polir la place du pié dans le sabot. (*D. J.*)

TARRIERE A RIVET, *outil de Charron*, cet outil est fait comme les autre *tarrieres*, & est plus menu, plus court & plus fin; il leur sert à former des petits trous pour mettre des clous rivés. *Voyez les fig. & Pl. du Charron*.

TARRIERE A CHEVILLE OUVRIERE, *outil de Charron*, cet outil est fait comme les autres *tarrieres*, excepté qu'il est un peu plus gros & plus court, & qu'il sert aux charrons à former des trous dans l'avant-train pour poser la cheville ouvriere.

TARRIERE A GENTIERE, *outil de Charron*, cet outil est exactement fait comme la *tarriere* à goujon, & est un peu plus mince; elle sert aux charrons à percer les trous aux gentes des roues.

TARRIERE A GOUJON, *outil de Charron*, cet outil est exactement fait comme l'esseret long, à l'exce-

ception qu'il eſt plus fort; plus grand & plus large, & qu'il ſert à former les trous dans les moyeux.

TARRIERE, (*Charpent.*) outil de fer aceré, qui eſt emmanché de bois en potence, & qui en tournant, fait que le fer perce le bois où il touche, & fait de grands trous propres à mettre les chevilles. Il y en a de pluſieurs ſortes en groſſeur & grandeur. (*D. J.*)

TARRIERE, *terme de Mineur*, inſtrument dont le mineur ſe ſert pour percer les terres. Quelquefois la *tarriere* eſt tout d'une piece; d'autres fois elle a des briſures qui s'ajuſtent les unes aux autres. Son uſage eſt pour ſe précautionner contre le contre-mineur. Quand le mineur l'entend travailler, il perce la terre du côté qu'il entend le bruit avec ſa *tarriere*, qu'il alonge tant qu'il veut par le moyen des briſures; & dans ce trou il pouſſe une groſſe gargouille, à laquelle il met le feu pour étouffer le contre-mineur. D'autres fois le mineur donne par ce trou un camouflet au contre-mineur. *Dict. milit.* (*D. J.*)

TARROCK, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthyol.*) oiſeau de mer de la claſſe du *larus* ou mouette, & diſtingué chez les Ornithologiſtes par le nom de *larus cinereus Bellonii*. Il eſt de la groſſeur & de la forme de nos pigeons, excepté que ſa tête eſt plus large & plus groſſe. Sa queue n'eſt pas fourchue; ſa gorge, ſa poitrine & ſon ventre ſont d'un blanc de neige; ſa tête eſt du même blanc, avec une tache noire de chaque côté. Le bas du cou eſt tout noir; le milieu du dos & des épaules ſont griſes; les grandes plumes de ſes aîles ſont noires & blanches: mais ce qui le diſtingue véritablement de tous les autres oiſeaux de ſon genre, c'eſt qu'il n'a point d'orteil de derriere. Il eſt très-commun ſur quelques côtes d'Angleterre, & en particulier ſur celles de Cornouailles. Raii. *Ornithol. page* 264 (*D. J.*)

TARSATICA, (*Géog. mod.*) ville de l'Illyrie, ſelon Pline, *l. III. c. xxvij.* & Ptolomée, *l. II. c. vij.* On croit que c'eſt aujourd'hui la ville de *Fiume*. (*D. J.*)

TARSE, ſ. m. *en Anatomie*, eſt ce qu'on appelle *communément le cou du pié. C'eſt le commencement du pié, ou l'eſpace qui eſt entre la cheville du pié &* le corps du pié, qu'on appelle *métatarſe*. *Voy.* PIÉ & MÉTATARSE.

Le *tarſe* répond au carpe ou poignet de la main. Il eſt compoſé de ſept os, dont le premier eſt appellé *aſtragale*, & par les Latins, *talus* & *os baliſtæ*. (*Voy.* ASTRAGALE; le ſecond *calcaneum*; le troiſieme eſt l'os *naviculaire*, que les Grecs appellent *ſcaphoïde*; le quatrieme, cinquieme & ſixieme ſont *innominés*, & appellés par Fallope *cunéiformes*, à cauſe de leur figure; le ſeptieme eſt le *cuboïde*. *Voyez* chacun de ces os décrit dans ſon *article* propre, NAVICULAIRE, CUNÉIFORMES, *&c.*

TARSE, eſt auſſi le nom que quelques anatomiſtes donnent aux cartilages qui terminent les paupieres, & d'où naiſſent les cils ou poils des paupieres. *V.* PAUPIERE.

Ces cartilages ſont extrèmement minces & deliés, ce qui les rend légers & flexibles. Leur figure eſt demi-circulaire; celui de la paupiere ſupérieure eſt un peu plus long que celui de l'inférieure: ils ſervent tous deux également à fermer l'œil. *Voyez* CILS.

TARSE, (*Géog. anc.*) *Tarſus*, ville d'Aſie dans la Cilicie, la plus belle, la plus ancienne & la plus peuplée de la province.

Sans nous arrêter à toutes les fables qu'on a débitées ſur le nom & l'origine de *Tarſe*, il eſt conſtant que cette ville avoit été fondée par les Argiens, ou du moins qu'elle avoit été augmentée par une colonie greque, & que ſes habitans excellerent dans l'étude des belles lettres, de la philoſophie & de toutes les ſciences qui étoient cultivées chez les Grecs, puiſque Strabon ne craint point de dire qu'ils ſurpaſſerent en cela Athènes, Alexandrie & toutes les autres académies du monde; il ajoute que leur ville étoit fort puiſſante, & ſoutenoit avec éclat ſa dignité de métropole.

Le Cydnus traverſoit la ville de *Tarſe*, ſelon le témoignage de Denys le périégete, de Strabon, de Pomponius Mela, de Pline, d'Arrien & d'Ammien Marcellin. Pline l'appelle *ville libre*; elle l'avoit apparemment été anciennement, comme colonie greque, & il nous apprend qu'elle jouiſſoit auſſi de ſa liberté ſous les Romains.

Quelques-uns croyent qu'elle mérita auſſi les privileges de colonie par ſon grand attachement à Jules Céſar, & que ce privilege communiqua à tous ſes concitoyens la qualité de *citoyens romains*. S. Paul qui étoit né à *Tarſe*, comme il le dit lui-même, *act. xxij.* 3, jouiſſoit de ce droit par ſa naiſſance. D'autres ſoutiennent que *Tarſe* étoit ſeulement ville libre, & non colonie romaine, du tems de S. Paul, parce que l'on ne trouve dans les médailles aucun veſtige de ce titre de *colonie romaine*, avant le regne de Caracalla ou celui d'Héliogaballe, & qu'ainſi le privilege de *citoyen romain* n'appartenoit pas à l'apôtre ſimplement comme citoyen de *Tarſe*, mais par quelque droit particulier que ſon pere ou ſes ayeux avoient acquis.

C'eſt à *Tarſe* que ſe rendit Cléopatre mandée par Antoine, & c'eſt-là qu'il en devint amoureux. Elle fit ce voyage, dit Plutarque, ſur un vaiſſeau brillant d'or & orné des plus belles peintures; les voiles étoient de pourpre, les cordages d'or & de ſoie, & les rames d'argent. Ces rames étoient maniées au ſon des flutes, qui joint à celui des chalumeaux & des lyres, faiſoit un concert délicieux.

Cléopatre parée galamment comme on peint la déeſſe Vénus, étoit couchée ſous un pavillon broché d'or; ſes femmes toutes d'une excellente beauté repréſentoient les nymphes & les graces. La poupe & la proue étoient remplies des plus beaux enfans déguiſés en amour, & quelques-uns d'eux étoient à ſes côtés, avec des éventails dont ils l'éventoient pour la rafraîchir. Elle avançoit dans cet équipage ſur le fleuve Cydnus, au ſon de mille inſtrumens de muſique.

Les deux rives du fleuve étoient embaumées de l'odeur de parfum que l'on brûloit dans ſon vaiſſeau. Tout le peuple de *Tarſe* la prit pour Vénus qui venoit chez Bacchus pour le bien de l'Aſie. On quitta le tribunal d'Antoine pour courir au-devant d'elle; ce romain lui-même alla la recevoir, & en devint éperdument amoureux.

Il ſoupa chez elle, & y trouva des préparatifs d'une magnificence qui lui étoit inconnue. Ce qui le ſurprit davantage, ce fut la quantité de flambeaux dont les appartemens étoient éclairés; ils étoient ſuſpendus, appliqués & rangés avec tant d'art, de variété & de ſymmétrie, que de toutes les fêtes qui ſe trouvent décrites dans l'hiſtoire, l'on prétend que c'étoit celle qui faiſoit le ſpectacle le plus raviſſant.

J'ai dit à l'*article* de SOLI *en Cilicie*, que Chryſippe y vit le jour; cependant quelques auteurs lui donnent *Tarſe* pour patrie. Quoi qu'il en ſoit, c'étoit un eſprit fort ſubtil en matiere de raiſonnement; l'art de la dialectique la plus déliée ne lui échappoit point; & la ſolution de ſes argumens étoit ſi difficile, qu'elle paſſa en proverbe pour exprimer une choſe impoſſible. Il compoſa un grand nombre d'ouvrages qui ont péri. Après ſa mort les Athéniens éleverent en ſon honneur une ſtatue dans le céramique.

Hermogène nâquit à *Tarſe* en Cilicie dans le ſecond ſiecle de l'ere chrétienne. Ce fut un prodige en toute maniere. A l'âge de dix-ſept ans il publia ſes livres de rhétorique que nous avons encore. Il mit au jour à vingt ans ſon livre des idées, & à vingt-cinq ans il oublia tout ce qu'il ſavoit.

Athénodore, célebre philoſophe ſtoïcien, étoit auſſi de *Tarſe* en Cilicie; il vint à la cour d'Auguſte, qui l'éleva aux plus grands honneurs, & le fit précepteur de Tibere; mais il n'eut pas le bonheur de pouvoir corriger le mauvais caractere de ce prince. Il mit au jour divers ouvrages qui ne nous ſont pas parvenus. Strabon en cite un ſur l'Ocean & ſur ſon flux & reflux.

Nectaire, évêque de Conſtantinople vers la fin du quatrieme ſiecle, eut *Tarſe* pour patrie. Il n'étoit pas moins diſtingué par ſes vertus, que par ſa naiſſance & par ſon rang; car il exerçoit la préture. Il fut fait évêque n'étant pas encore baptiſé, de ſorte qu'il paſſa de l'état de cathécumene à celui de paſteur de l'égliſe. Sa douceur envers ler autres ſectes, & les Apollinariſtes en particulier, lui attira une lettre de Grégoire de Naziance, où il le preſſoit de ſévir contre les hérétiques, & de gagner l'empereur Théodoſe. Il mourut en 397, & les Grecs l'honorent dans quelques-uns de leurs livres, comme un ſaint; il étoit du-moins un évêque ſage, modéré & pieux. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TARSE *ou plutôt* TARSON, (*Géog. mod.*) en latin *Tarſus*; cette ville d'Aſie autrefois la plus belle de la Cilicie, n'eſt aujourd'hui qu'un tas de ruines, dans la Caramanie, à huit lieues d'Adana. Il y a dans le voi-

voiſinage de ſes ruines une égliſe d'Arméniens paſſablement belle. *Latit.* 37. 12. (*D. J.*)

TARSIA, (*Géog. mod.*) petite ville, ou pour mieux dire, bourg d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, environ à douze milles au midi de Caſſano. On croit communément que c'eſt l'ancienne Capraſæ. (*D. J.*)

TARSIUM, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe Pannonie, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xvj.* C'eſt la ville de Tarſum d'Aurelius Victor, *epitom. p.* 51, qui dit que les empereurs Tacite & Maximin y finirent leurs jours. (*D. J.*)

TARSO, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom que l'on donne en Italie à des petits cailloux blancs roulés & arrondis, qui ſe trouvent en grande abondance dans le lit de la riviere d'Arne qui paſſe à Florence. On s'en ſert pour compoſer la fritte du verre blanc appellé *cryſtal*. On en trouve auſſi près de la ville de Piſe au pié du mont Verrucola, & près de Maſſa, ſuivant Néri, qui prétend que ces pierres ſont une eſpece de marbre: mais il eſt viſible qu'il ſe trompe en cela, vû que le marbre ne ſeroit point propre à entrer dans la compoſition du verre qu'il rendroit laiteux, étant une pierre calcaire; ainſi le *tarſo* doit être regardé comme une eſpece de caillou ou de quartz, roulé & arrondi par le mouvement des eaux.

TARSURA, (*Géog. mod.*) fleuve de la Colchide. Arrien met ſon embouchure entre celles des deux fleuves *Singames* & *Hippus*. (*D. J.*)

TARTANE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt une barque dont on ſe ſert ſur la Méditerranée, qui ne porte qu'un arbre de meſtrue ou un grand mât, & un mât de miſaine. Lorſqu'il fait beau, ſa voile eſt à tiers point, & on fait uſage d'un tréou de fortune dans les gros tems. *Voyez* TRÉOU. Cette mâture forme la principale différence qu'il y a de ce bâtiment à une barque; je dis *la principale différence*, parce que les dimenſions de ces deux bâtimens ne ſont point ſemblables comme on en jugera, en comparant celle d'une barque avec les ſuivantes.

Proportions d'une tartane.	piés.	pouces.
Longueur de la quille portant ſur terre, . . .	38	
Epaiſſeur de la quille, ...	0	$5\frac{1}{2}$
Largeur de la quille, ...	0	$7\frac{1}{2}$
Hauteur de la façon de l'arriere, . . .	3	$3\frac{1}{2}$
Hauteur de la façon de l'avant, ...	3	$3\frac{1}{2}$
Hauteur du premier querat en avant, . .	9	0
Hauteur du ſecond querat en avant, . .	11	0
Hauteur de l'étrave, ...	14	0
Guête de l'étrave, ...	12	0
Hauteur de l'étambord, ...	14	3
Quête de l'étambord, ...	4	6
Hauteur du premier querat en arriere, .	9	0
Hauteur du ſecond querat en arriere, .	11	0
Largeur de la préceinte, ...	0	5
Epaiſſeur de la préceinte, ...	0	4
Largeur du maître gabarit, ...	15	
Hauteur du premier querat au milieu, .	4	
Hauteur du fond de cale, ...	7	
Hauteur du plat-bord, ...	9	

TARTARE, ſ. m. (*Mytholog.*) lieu du ſupplice des tyrans & des coupables de plus grands crimes. C'eſt l'abîme le plus profond ſous la terre. Le mot ταρταρίζειν ſe trouve dans Plutarque pour *geler* ou *trembler* de *froid*; & d'autres auteurs, comme Héſiode, s'en ſont auſſi ſervi dans ce ſens, parce qu'ils penſoient, que qui dit le *primum obſcurum* dans la nature, dit auſſi le *primum frigidum*.

Homere veut que cette priſon ne ſoit pas moins éloignée des enfers en profondeur, que les enfers le ſont du ciel. Virgile ajoute qu'elle eſt fortifiée de trois enceintes de murailles, & entourée du Phlégéton, torrent impétueux, dont les ondes enflammées entraînent avec fracas les débris des rochers; une haute tour défend cette affreuſe priſon, dont la grande porte eſt ſoutenue par deux colonnes de diamans, que tous les efforts des mortels & toute la puiſſance des dieux ne pourroient briſer; couverte d'une robe enſanglantée, Tiſiphone eſt aſſiſe nuit & jour à la porte de cette priſon terrible, qui retentit de voix gémiſſantes, de cruels coups de fouet & d'un bruit affreux de chaînes. Mais je ſuis bien ridicule de ne pas laiſſer parler le prince des poëtes dans ſon beau langage.

ſub rupe ſiniſtra
Mœnia lata videt triplici circumdata muro:
Quæ rapidus flammis ambit torrentibus amnis
Tartareus Phlegeton, torquetque ſonantia ſaxa;
Porta adverſa ingens, ſolidoque adamante columnæ
Vis ut nulla virum, non ipſi exſcindere ferro
Cœlicolæ valeant: ſtat ferrea turris ad auras.
Tiſiphoneque ſedens, palla ſuccincta cruenta,
Veſtibulum inſomnis ſervat noctéſque dieſque,
Hinc exaudiri gemitus, & ſæva ſonare
Verbera; tum ſtridor ferri, tractæque catenæ.
Conſtitit Æneas, ſtrepitumque exterritus hauſit.

Æn. lib. VI. v. 548.

Un de nos poëtes lyriques s'eſt auſſi ſurpaſſé dans la deſcription du *tartare*; liſons-là.

Qu'entens-je! le tartare s'ouvre,
Quels cris! quels douloureux accens!
A mes yeux la flamme y découvre
Mille ſupplices renaiſſans.
Là ſur une rapide roue,
Ixion dont le ciel ſe joue,
Expie à jamais ſon amour.
Là le cœur d'un géant rebelle
Fournit une proie éternelle
A l'avide faim d'un vautour.

Autour d'une tonne percée
Se laſſent ces nombreuſes ſœurs,
Qui ſur les freres de Lincée
Vengerent de folles terreurs;
Sur cette montagne gliſſante
Elevant la roche roulante,
Siſiphe gémit ſans ſecours;
Et plus loin cette onde fatale
Inſulte à la ſoif de Tantale,
L'irrite, & le trahit toujours.

Si l'on trouvoit dans toutes les odes de M. de la Motte le feu & la verve qui brillent dans celle-ci, elles auroient eu plus d'approbateurs; mais c'eſt Milton qui a le mieux réuſſi de tous les modernes dans la peinture du *tartare*. Elle glace d'effroi, & fait dreſſer les cheveux de ceux qui la liſent.

Selon l'opinion commune, il n'y avoit point de retour, ni de grace à eſpérer pour ceux qui étoient une fois précipités dans le *tartare*: Platon néanmoins n'embraſſe pas tout-à-fait ce ſentiment. Ceux, dit-il, qui ont commis ces grands crimes, mais qui ne ſont pas ſans remede, comme ceux qui ſont coupables d'homicide, mais qui en ont eu enſuite du regret, ceux là ſont néceſſairement précipités dans le *tartare*; & après y avoir ſéjourné une année, un flot les en retire; & alors ils paſſent par le Cocyte, ou le Péryphlégéton, delà ils vont au lac Acheruſia, où ils appellent par leur nom ceux qu'ils ont tués, & les ſupplient inſtamment de ſouffrir qu'ils ſortent de ce lac, & de leur faire la grace de les admettre en leur compagnie. S'ils peuvent obtenir d'eux cette faveur, ils ſont d'abord délivrés de leurs maux, ſinon ils ſont de nouveau rejettés dans le *tartare*; enſuite une autre année ils reviennent au fleuve, comme ci-devant, & réiterent toujours leurs prieres, juſqu'à ce qu'ils aient fléchi ceux qu'ils ont offenſés. C'eſt la peine établie par les juges.

Quelques mythologiſtes croient que l'idée du *tartare*, a été formée ſur le Tarteſſe des anciens, qui étoit une petite île à l'embouchure du Bétis, aujourd'hui Guadalquivir en Eſpagne: mais c'eſt plutôt du fameux labyrinte d'Egypte qu'eſt tirée la priſon du *tartare*, ainſi que toute la fable des enfers. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TARTARES ou TATARS, (*Géogr. mod.*) peuples qui habitent preſque tout le nord de l'Aſie. Ces peuples ſont partagés préſentement en trois nations différentes; ſavoir, 1°. les *tartares* ainſi nommés; 2°. les Callmoucks; 3°. les Moungales: car les autres peuples payens diſperſés par toute la Sibérie, & ſur les bords de la mer Glaciale, ſont proprement des peuples ſauvages, ſéparés, quoique deſcendant des anciens *Tartares*.

Les *Tartares* particulierement ainſi nommés, profeſſent tous le culte mahométan, quoique chez la plûpart ce culte tient beaucoup plus du paganiſme, que du mahométiſme. Tous les *Tartares* ſe ſubdiviſent

ſent en pluſieurs nations, qu'il importe de faire connoître: les principales ſont.

1°. Les *Tartares Barabinskoi*; 2°. les *Tartares Baſkirs*, & *ceux d'Uffa*; 3°. les *Tartares* de *Budziack*. 4°. les *Tartares Calmoucks*; 5°. les *Tartares* de la *Caſatſchia Orda*; 6°. les *Tartares* de la *Crimée*; 7°. les *Tartares Circaſſes*; 8°. les *Tartares* du *Dagheſtan*; 9°. les *Tartares Koubane*; 10°. les *Tartares Moungales*; 11°. les *Tartares Nogais*; 12°. les *Tartares Télangouts*; 13°. les *Tartares Tonguſes*; 14°. les *Tartares* de la grande *Boucharie*. 15°. Enfin les *Tartares Uſbecks*.

Les *Tartares Barabinskoi*, ſont des peuples payens de la grande Tartarie. Ils habitent le déſert de Baraba, qui s'étend entre Tara & Tomskoi; ils demeurent dans les huttes creuſées en terre, avec un toit de paille, ſoutenu par des pieux élevés de trois piés; cette nation eſt tributaire du czar.

Les *Tartares Baskirs*, ou de *Baskain* & d'*Uffa*, occupent la partie orientale du royaume de Caſan, & les *Tartares d'Uffa* occupent la partie méridionale. Les uns & les autres ſont grands & robuſtes; ils ont le teint un peu baſané, les cheveux noirs, & les ſourcils fort épais; ils portent une robe longue de gros drap blanc, avec une eſpece de capuchon attaché dont ils ſe couvrent la tête en hiver. Les femmes ſont habillées à la façon des payſanes de Ruſſie, ſur-tout depuis qu'ils ſont ſoumis à cette couronne; leur langue eſt un mélange de langue *tartare* & ruſſienne. Quoiqu'ils obſervent encore la circonciſion, & quelques autres cérémonies mahométanes, ils n'ont plus aucune connoiſſance de l'alcoran, & n'ont par conſéquent ni moullhas, ni moſquées; enſorte que leur religion tient beaucoup du paganiſme, chez ceux qui n'ont pas embraſſé le culte grec. Comme le pays qu'ils habitent eſt ſituée entre les 52 d. 30. de longitude, & le 57. d. de latitude; ce pays eſt fertile en grains, en fruits, en miel & en cidre. Auſſi les *Tartares* Baskirs & d'Uffa, ſement de l'orge, de l'avoine & d'autres grains, habitent dans des villages bâtis à la maniere de *Ruſſie*, & *ſe nourriſſent de leur bétail & de la chaſſe*.

Les Tartares de *Budziack*, habitent vers le rivage occidental de la mer Noire, entre l'embouchure du Danube & la riviere de Bog. Quoique ces *Tartares* ſoient une branche de ceux de la Crimée, & qu'ils en aient la religion & les coutumes, cependant ils vivent indépendans de la Porte, & du chan de la Crimée. Ils n'obéiſſent qu'à des murſes, chefs des différens ordres qui compoſent leur corps. Ils font même quelquefois des incurſions ſur les terres des Turcs, & ſe retirent chez eux après le pillage. On dit que leur nation peut faire environ trente mille hommes.

Les *Tartares Callmoucks*, occupent une grande partie du pays qui eſt entre le Mongul & le Wolga. Ils ſont diviſés en pluſieurs hordes particuliers, qui ont chacune leur aucoes, ou chan, à part. Les Callmoucks n'ont point d'habitation fixe, mais ſeulement des tentes de feutre, avec leſquelles ils campent & décampent en un inſtant. Ils ſe mettent en marche au printems, le long des pâturages, ſur les bords du Wolga, & menent avec eux quantité de chameaux, de bœufs, de vaches, de chevaux, de moutons & de volailles. Ils viennent de cette maniere en forme de caravanes à Aſtracan, avec toutes leurs familles pour y commercer. Ils échangent leurs beſtiaux pour du blé, du cuivre, du fer, des chauderons, des couteaux, des ciſeaux, du drap, de la toile, *&c.*

Les Callmoucks ſont robuſtes & guerriers. Ils y en a toujours un corps dans les troupes du czar, ſuivant le traité d'alliance fait avec eux, & ce corps monte à environ ſix mille hommes.

Les *Tartares de la Caſatſchia Orda*, ſont une branche des *Tartares* mahométans, qui habitent dans la partie orientale du pays de Turkeſtan, entre la riviere de Jemba & celle de Sirth. Ils ont la taille moyenne, le teint fort brûlé, de petits yeux noirs brillans & la barbe épaiſſe. Ils coupent leurs cheveux qu'ils ont extrêmement forts & noirs, à quatre doigts de la tête, & portent des bonnets ronds d'un empan de hauteur, d'un gros drap ou feutre noir, avec un bord de pelleterie; leur habillement conſiſte dans une chemiſe de toile de coton, des culottes de peau de mouton, & dans une veſte piquée de cette toile de coton, appellée *kitaiha* par les Ruſſes; mais en hiver ils mettent par-deſſus ces veſtes une longue robe de peau de mouton, qui leur ſert en été de matelats; leurs bottes ſont fort lourdes & faites de peau de cheval, de ſorte que chacun peut les façonner lui-même; leurs armes ſont le ſabre, l'arc & la lance, car les armes à feu ſont juſqu'à préſent fort peu en uſage chez eux.

Ils ſont toujours à cheval, en courſe, ou à la chaſſe, laiſſant le ſoin de leurs troupeaux & de leurs habitations à leurs femmes, & à quelques eſclaves. Ils campent pour la plûpart ſous des tentes ou hutes, vers les frontieres de Callmoucks & la riviere de Jemba, pour être à portée de butiner. Dans l'été ils paſſent fort ſouvent les montagnes des Aigles, & viennent faire des courſes juſque bien avant dans la Sibérie, à l'oueſt de la riviere d'Irtis.

Les Cara-Kalpaks, qui habitent la partie occidentale du pays de Turkeſtan, vers les bords de la mer Caſpienne, ſont les fideles alliés & parens des *Tartares* de la Caſatſchia Orda, & les accompagnent communément dans leurs courſes, lorſqu'il y a quelque grand coup à faire.

Les *Tartares* de la Caſatſchia-Orda, font profeſſion du culte mahométan, mais ils n'ont ni alcoran, ni moulhas, ni moſquées, enſorte que leur religion ſe réduit à fort peu de choſe. Ils ont un chan qui réſide ordinairement en hiver dans la ville de Taſchkant, & qui en été va camper ſur les bords de la riviere de Sirth, & les frontieres des Callmoucks; mais leurs murſes particuliers qui ſont fort puiſſans, ne laiſſent guere de pouvoir de reſte au chan. Ces *Tartares* peuvent armer tout-au-plus trente mille hommes, & avec les Cara-kalpaks cinquante mille, tous à cheval.

Les *Tartares de la Crimée* ſont préſentement partagés en trois branches, dont la premiere eſt celle des *Tartares* de la Crimée; la ſeconde, celle des *Tartares* de Budziach; & la troiſieme celle des *Tartares* Koubans. Les *Tartares* de la Crimée ſont les plus puiſſans de ces trois branches; on les appelle auſſi les *Tartares de Perékop*, où les *Tartares Saporovi*, à cauſe que par rapport aux Polonois qui leur donnent ce nom, ils habitent au-delà des cataractes du Boryſthène.

Ces *Tartares* occupent à-préſent la preſqu'île de la Crimée, avec la partie de la terre ferme au nord de cette preſqu'île, qui eſt ſéparée par la riviere de Samar de l'Ukraine, & par la riviere de Mius du reſte de la Ruſſie. Les *Tartares* de la Crimée ſont ceux de tous les *Tartares* mahométans qui reſſemblent le plus aux Calmoucks, ſans être néanmoins ſi laids; mais ils ſont petits & fort quarrés; ils ont le tein brûlé, des yeux de porc peu ouverts, le tour du viſage plat, la bouche aſſez petite, des dents blanches comme de l'ivoire, des cheveux noirs qui ſont rudes comme du crin, & fort peu de barbe. Ils portent des chemiſes courtes de toile de coton, & des caleçons de la même toile; leurs culottes ſont fort larges & faites de quelque gros drap ou de peau de brebis; leurs veſtes ſont de toile de coton, piquée, à la maniere des caffetans des Turcs; & au-deſſus de ces veſtes ils mettent une manteau de feutre, ou de peau de brebis.

Leurs armes ſont le ſabre, l'arc, & la flèche. Leurs chevaux ſont vilains & infatigables. Leur religion eſt la mahométane. Leur ſouverain eſt un chan allié de la porte Ottomane, & dont le pays eſt ſous la protection du grand-ſeigneur. C'eſt dans la ville de Baſcia-Sarai, ſituée vers le milieu de la preſqu'île de Crimée, que le chan fait ordinairement ſa réſidence. La partie de la terre ferme au nord de Perékop, eſt occupée par des hordes de *Tartares* de la Crimée, qui vivent ſous des huttes, & ſe nourriſſent de leur bétail, lorſqu'ils n'ont point occaſion de brigander.

Les *tartares* de ce pays paſſent pour les plus aguerris de tous les *Tartares*. Ils ſont preſque toujours en courſe, portant avec eux de la farine d'orge, du biſcuit, & du ſel pour toute proviſion. La chair de cheval & le lait de jument ſont leurs délices. Il coupent la meilleure chair de deſſus les os, par tranches, de l'épaiſſeur d'un pouce, & les rangent également ſur le dos d'un autre cheval, ſous la ſelle, & en obſervant de bien ſerrer la ſangle, & ils font ainſi leur chemin. Au bout de trois ou quatre lieues ils levent la ſelle, retournent les tranches de leur viande, remettent la ſelle comme auparavant, & continuent leur traite. A la couchée le ragoût ſe trouve tout prêt; le reſte de la chair qui eſt à l'entour des os ſe rôtit à quelques bâtons, & ſe mange ſur-le-champ au commencement de la courſe. Au

Au retour du voyage, qui est souvent d'une centaine de lieues & davantage, le chan prend la dixme de tout le butin, qui consiste communément en esclaves; le mursé de chaque horde en prend autant sur la part qui peut revenir à ceux qui sont sous son commandement, & le reste est partagé également entre ceux qui ont été de la course. Les *Tartares* de la Crimée peuvent mettre jusqu'à quatre-vingt mille hommes en campagne.

Les *Tartares Circasses* habitent au nord-ouest de la mer Caspienne, entre l'embouchure de la riviere de Wolga & la Géorgie. Le peuple qui est présentement connu sous le nom de *Circasses*, est une branche des *tartares* mahométans. Du-moins les Circasses conservent-ils jusqu'aujourd'hui la langue, les coutumes, les inclinations, & même l'extérieur des *Tartares*, nonobstant qu'on puisse s'appercevoir facilement qu'il doit y avoir bien du sang des anciens habitans du pays mêlés chez eux, parmi celui des *Tartares*.

Il y a beaucoup d'apparence que les *Tartares* Circasses, aussi-bien que les Daghestans, sont de la postérité de ceux d'entre les *Tartares* qui furent obligés, du tems que les sofis s'emparerent de la Perse, de se retirer de ce royaume pour aller gagner les montagnes qui sont au nord de la province de Schirvan, d'où les Perses ne les pouvoient pas chasser si facilement, & où ils étoient à portée d'entretenir correspondance avec les autres tribus de leur nation, qui étoient pour-lors en possession des royaumes de Casan & d'Astracan.

Les *Tartares* Circasses sont assez laids, & presque toutes leurs femmes sont très-belles. En été elles ne portent qu'une simple chemise d'une toile de coton, fendue jusqu'au nombril, & en hiver elles ont des robes semblables à celles des femmes russiennes: elles se couvrent la tête d'une sorte de bonnet noir qui leur sied fort bien; elles portent autour du cou plusieurs tours de perles de verre noir, pour faire d'autant mieux remarquer les beautés de leur gorge; elles ont un tein de lys & de rose, les cheveux & les plus beaux yeux noirs du monde.

Les *Tartares* Circasses se font circoncire, & observent quelques autres cérémonies mahométanes; mais la religion grecque commence à faire beaucoup de progrès dans leur pays. Ils habitent en hiver dans des villages, & ont pour maisons de chetives chaumieres; en été ils vont camper la plûpart du tems dans les endroits où ils trouvent de bons pâturages, savoir vers les frontieres du Daghestan & de la Georgie, où le pays est fort beau, & fertile en toutes sortes de légumes & de fruits. C'est de la partie montueuse de la Circassie que viennent les chevaux circasses, tant estimés en Russie, pour leur vîtesse, la grandeur de leurs pas, & la facilité de les nourrir.

Les Circasses ont des princes particuliers de leur nation auxquels ils obéissent, & ceux-ci sont sous la protection de la Russie, qui posseda Terki, capitale de tout le pays: les Circasses peuvent faire une vingtaine de mille hommes armés.

Les *Tartares du Daghestan* s'étendent en longueur depuis la riviere de Bustro, qui tombe dans la mer Caspienne, à 43d. 20'. de *latitude* jusqu'aux portes de la ville de Derbent; & en largeur, depuis le rivage de la mer Caspienne, jusqu'à six lieues de la ville d'Erivan. Le pays est par-tout montueux, mais il ne laisse pas d'être d'une grande fertilité dans les endroits où il est cultivé.

Ces *Tartares* sont les plus laids de tous les *Tartares* mahométans. Leur tein est fort basané, & leur taille au-dessous de la médiocre est très-renforcée; leurs cheveux sont noirs & rudes comme des soies des cochon; leurs chevaux sont fort petits, mais lestes à la course, & adroits à grimper les montagnes; ils ont de grands troupeaux de bétail, dont ils abandonnent le soin à leurs femmes & à leurs esclaves, tandis qu'ils vont chercher à voler dans la Circassie & dans la Géorgie, des femmes & des enfans, qu'ils exposent en vente à Derbent, à Erivan, & à Tiflis.

Ils obéissent à divers petits princes de leur nation qui prennent le nom de sultans, & qui sont tout aussi voleurs que leurs sujets; ils nomment leur grand chan *schemkal*, dont la dignité est élective. Ce schemkal réside à Boinac. Tout barbares que sont les *Tartares* Daghestans, ils ont un excellent usage pour le bien de leur pays, savoir que personne ne se peut marier chez eux, avant que d'avoir planté dans un certain endroit marqué, cent arbres fruitiers d'où vient qu'on trouve par-tout dans les montagnes du Daghestan, de grandes forets d'arbres fruitiers de toute espece.

Ces mêmes montagnes, dont ils connoissent seuls les sentiers, ont servi à conserver jusqu'ici les *Tartares* Daghestans dans l'indépendance des puissances voisines; cependant la forteresse de Saint-André que les Russes ont bâtie dans le cœur de leur pays, sur le bord de la mer Caspienne, entre Derbent & Terki, non seulement les tient en bride, mais porte bien la mine de les contraindre un jour à l'obéissance de la Russie, d'autant plus que toutes leurs forces ne montent guere qu'à quinze ou vingt mille hommes.

Les *Tartares Koubans* habitent au sud de la ville d'Assof, vers les bords de la riviere de Koucan, qui a sa source dans la partie du mont Caucase, que les Russes appellent *Turki-Gora*, & vient se jetter dans le Palus Méotide, à 46d. 15. de *latitude* au nord-est de la ville de Daman.

Ces *Tartares* sont encore une branche de ceux de la Crimée, & étoient autrefois soumis au chan de cette presqu'île; mais présentement ils ont leur chan particulier, qui est d'une même famille avec les chans de la Crimée. Il ne reconnoît point les ordres de la Porte, & se maintient dans une entiere indépendance, par rapport à toutes les puissances voisines. La plus grande partie de ces *tartares* ne subsistent que de ce qu'ils peuvent piller sur leurs voisins, & fournissent aux Turcs quantité d'esclaves circasses, géorgiennes & abasses, qui sont fort recherchées.

C'est pour couvrir le royaume de Casan contre les invasions de ces *Tartares*, que le czar Pierre a fait élever un grand retranchement qui commence auprès de Zarista sur le Wolga, & vient aboutir au Don, vis-à-vis la ville de Twia. Lorsque les *Tartares* de la Crimée ont quelques grands coups à faire, les Koubans ne manquent pas de leur prêter la main: ils peuvent former ensemble trente à trente-cinq mille hommes.

Les *Tartares Moungales*, *Mogoules*, ou *Mungales*, occupent la partie la plus considérable de la grande Tartarie, que nous connoissons maintenant sous le nom du pays des *Moungales*. Ce pays, dans l'état où il est à présent, est borné à l'est par la mer orientale, au sud par la Chine, à l'ouest par le pays les Callmoucks, & au nord par la Sibérie. Il est situé entre les 40 & 50 degrés de *latitude*, & les 110 & les 150 degrés de *longitude*; en sorte que le pays des Moungales n'a pas moins de quatre cens lieues d'Allemagne de longueur, & environ 150 de largeur.

Les Moungales qui habitent à présent ce pays, sont les descendans de ceux d'entre les Mogoules, qui après avoir été pendant plus d'un siecle en possession de la Chine, en furent rechassés par les Chinois vers l'an 1368; & comme une partie de ces fugitifs s'étant sauvée par l'ouest, vint s'établir vers les sources des rivieres de Jéniséa & Sélinga, l'autre partie s'en étant retirée par l'est, & la province de Léaotung, alla habiter entre la Chine & la riviere d'Amur.

On trouve encore à l'heure qu'il est deux sortes de Moungales, qui sont fort différens les uns des autres, tant en langue & en religion, qu'en coutumes & manieres; savoir les Moungales de l'ouest, qui habitent depuis la Jéniséa jusque vers les 134 degrés de longitude, & les Moungales de l'est, qui habitent depuis les 134 degrés de longitude jusqu'au bord de la mer orientale.

Les Moungales de l'ouest vivent du produit de leur bétail, qui consiste en chevaux, chameaux, vaches, brebis. Ils conservent le culte du Dalaï-Lama, quoiqu'ils ayent un grand-prêtre particulier appellé *Kutuchta*. Ils obéissent à un kan, qui étoit autrefois comme le grand kan de tous les Moungales; mais depuis que les Moungales de l'est se sont emparés de la Chine, il est beaucoup déchu de sa puissance: cependant il peut encore mettre cinquante mille chevaux en campagne. Plusieurs petits kans de Moungales, qui habitent vers les sources de la Jéniséa & les deserts de Gobi, lui sont tributaires, & quoiqu'il se soit mis lui-même sous la protection de la Chine pour être d'autant mieux en état de tenir tête aux Callmoucks, cette soumission n'est au fonds qu'une soumission précaire & honoraire. Il ne paye point de tribut à l'empereur de la Chine, qui le redoute même plus qu'aucun autre de ses voisins, & ce n'est pas sans raison; car s'il lui prenoit jamais fantaisie de s'unir avec les Callmoucks contre la Chine, la maison qui regne présentement dans cet empire, n'auroit qu'à se tenir ferme sur le trône. Les

Les Moungales de l'est ressemblent aux Moungales de l'ouest, excepté qu'ils sont plus blancs, sur-tout le sexe. Ils ont des demeures fixes, & même des villes & des villages; mais leur religion n'est qu'un mélange du culte du Dalaï-Lama & de celui des Chinois. Ils descendent presque tous des Mogouls fugitifs de la Chine; & quoiqu'ils ayent encore quelques petits princes qui portent le titre de *kan*, c'est une légere satisfaction que la cour de Pekin veut bien leur laisser. Leur langue est un mélange de la langue chinoise & de l'ancienne langue mogoule, qui n'a presque aucune affinité avec la langue des Moungales de l'ouest.

Les *Tartares Nogais*, *Nogaiens*, de *Nagai*, de *Nagaia* ou *Nagaiski*, occupent la partie méridionale des landes d'Astracan, & habitent vers les bords de la mer Caspienne, entre le Jaïck & le Wolga: ils ont les Cosaques du Jaïck pour voisins du côté de l'orient; les Callmoucks dépendans de l'Ajuka-Chan du côté du septentrion; les Circasses du côté de l'occident, & la mer Caspienne les borne vers le midi.

Les *Tartares* Nogais sont à-peu-près faits comme ceux de Daghestan, excepté que pour surcroit de difformité, ils ont le visage ridé comme une vieille femme. Ils logent sous de petites huttes, & campent pendant l'été dans les endroits où ils trouvent les meilleurs pâturages. Ils vivent de la chasse, de la pêche & de leur bétail. Quelques-uns même s'attachent à l'agriculture. Ils sont maintenant soumis à la Russie, mais sans être sujets à d'autre contribution que celle de prendre les armes toutes les fois que l'empereur de Russie le demande; & c'est ce qu'ils font avec plaisir, parce qu'ils ont les mêmes inclinations que tous les autres *tartares* mahométans, c'est-à-dire d'être fort âpres au butin. Ils peuvent armer jusqu'à vingt mille hommes, & ne vont à la guerre qu'à cheval.

Les *Tartares Télangouts* habitent aux environs du lac que les Russes appellent *Oséro-téleskoi*, & d'où la grande riviere Obi prend sa source. Ils sont sujets du Coutaisch, & menent à-peu-près la même vie que les autres callmoucks.

Les *Tartares Tongous* ou *Tunguses*, sont soumis à *l'empire russien. Ces peuples* occupent à-présent une grande partie de la Sibérie orientale, & sont divisés par les Russes en quatre branches principales, savoir: 1°. Les Podkamena-Toungousi, qui habitent entre la riviere de Jéniséa & celle de Léna, au nord de la riviere d'Angara. 2°. Les Sabatski-Toungousi, qui habitent entre la Léna, & le fond du golfe de Kamtzchatka, vers le 60 degrés de latitude au nord de la riviere d'Aldan. 3°. Les Olenni-Toungousi, qui habitent vers les sources de la Léna, & de la riviere d'Aldan, au nord de la riviere d'Amur. 4°. Les Conni-Toungousi, qui habitent entre le lac Baikal & la ville de Nerzinskoi, & le long de la riviere d'Amur.

Il n'est pas difficile d'appercevoir que ces peuples sont issus d'un même sang avec tous les autres *tartares*, parce qu'ils ont à-peu-près les mêmes inclinations & la même physionomie; cependant ils ne sont pas tout-à-fait si basannés & si laids que les Callmoucks, ayant les yeux beaucoup plus ouverts, & le nez moins écrasé que ne les ont ces derniers. Ils sont pour la plûpart d'une taille haute & robuste, & sont généralement plus actifs que les autres peuples de la Sibérie.

Les Podkamena-Toungousi & les Sabatski-Toungousi ne different guere en leur maniere de vivre des Ostiakes & des Samoyedes leurs voisins. Ils portent en hiver des habits de peaux de cerfs ou de rennes, le poil en dehors, & des culottes, bas & souliers de ces mêmes peaux tout d'une piece. Ils vivent en été de la pêche, & dans l'hiver de la chasse. Ils n'ont point d'autres prêtres que quelques schammans, qu'ils consultent plutôt comme des sorciers, que comme des prêtres.

Les Olenni-Toungousi vivent pareillement de la chasse & de la pêche; mais ils nourrissent en même tems des bestiaux, & s'habillent tant en été qu'en hiver de peaux de brebis, ou de jeunes daims; ils se servent de bonnets de peaux de renards qu'ils peuvent abattre à l'entour du cou lorsqu'il fait bien froid.

Les Conni-Toungousi sont les moins barbares de tous ces peuples; ils se nourrissent quasi tous de leur bétail, & s'habillent à-peu-près comme les Moungales, auxquels ils ressemblent beaucoup en toutes choses. Ils coupent leurs cheveux à la façon des Callmoucks & des Moungales, & se servent des mêmes armes qu'eux; ils ne cultivent point de terres; mais au-lieu de pain, ils se servent des oignons des lis jaunes qui croissent en grande quantité en ces quartiers, dont ils font une sorte de farine après les avoir séchés; & de cette farine ils préparent une bouillie qu'ils trouvent délicieuse: ils mangent aussi bien souvent les oignons lorsqu'ils sont séchés, sans en faire de la farine; ils sont bons hommes de cheval, & leurs femmes & leurs filles montent également à cheval, & ne sortent jamais sans être armées.

Tous les Toungouses en général sont braves & robustes; ils habitent des huttes ou maisons mouvantes; leur religion est à-peu-près la même par-tout, & ils prennent autant de femmes qu'ils en peuvent entretenir. Il n'y a qu'un petit nombre de conni-toungousi qui obéissent à la Chine; le reste de ce peuple est sous l'obéissance de la Russie, qui en tire les plus belles pelleteries de la Sibérie.

Les *Tartares Usbecks* habitent la grande Bucharie & le pays de Charass'm. La grande Bucharie est une vaste province de la grande Tartarie, & elle renferme les royaumes de Balk, de Samarcande & de Boikkahrah. Les Usbecks de la grande Bucharie viennent camper ordinairement aux environs de la riviere d'Amur, & dans les autres endroits où ils peuvent trouver de bons pâturages pour leur bétail, en attendant des occasions favorables de brigandage. Ils font des courses sur les terres voisines des Persans, ainsi que les Usbecks du pays de Charass'm; & il n'y a ni paix, ni treve qui puisse les empêcher de piller, parce que les esclaves & autres effets de prix qu'ils ravissent, font toute leur richesse. Lorsque leurs forces sont réunies, ils peuvent armer une quarantaine de mille hommes d'assez bonne cavalerie.

Tous les *Tartares* tirent leur nom d'un des fils d'Alanza-Cham, appellé *Tatar*, qui le donna à sa tribu, d'où il a passé aux alliés de cette tribu, & ensuite à toutes les branches des peuples barbares de l'Asie, qui butinoient sur leurs voisins, tant en tems de paix qu'en tems de guerre; cependant ils ont porté le nom de *turcs*, jusqu'à ce que Genghis-Chan les ayant rangés sous son joug, le nom de *turcs* est insensiblement venu à se perdre, & a fait place à celui de *tartares*, sous lequel nous les connoissons à-present. Quand Genghis-Chan eut envahi l'Asie méridionale, & qu'on eut conçu que ce prince des Mogoules étoit en même tems le souverain des *Tartares*, on choisit de donner à tous les peuples de ces quartiers le nom de *Tartares* qu'on connoissoit, par préférence à celui de *Mogoules* dont on n'avoit jamais entendu parler.

Les *Tartares* tant mahométans que Callmoucks Moungales, prennent autant de femmes légitimes qu'ils veulent, ainsi qu'un grand nombre de concubines, qu'ils choisissent d'ordinaire parmi leurs esclaves; mais les enfans qui naissent des unes & des autres sont également légitimes & habiles à hériter de leurs peres.

Tous les *Tartares* sont accoutumés de tirer la même nourriture des chevaux que nous tirons des vaches & des bœufs; car ils ne mangent communément que de la chair de cheval & de brebis, rarement de celle de bœuf ou de vache, qu'ils n'estiment pas à beaucoup près si bonne. Le lait de jument leur sert aux mêmes usages qu'à nous le lait de vache, & on assure que le lait de jument est meilleur & plus gras. Outre cela, il est bon de remarquer que presque dans toute la Tartarie, les vaches ne souffrent point qu'on les traye; elles nourrissent à la vérité leurs veaux, mais d'abord qu'on les leur ôte, elles ne se laissent plus approcher, & perdent incessamment leur lait, en sorte que c'est une espece de nécessité qui a introduit l'usage du lait de jument chez les *Tartares*.

Ils ont une maniere singuliere de combattre, dans laquelle ils sont fort habiles. En allant à l'action, ils se partagent sans aucun rang, en autant de troupes qu'il y a d'hordes particulieres qui composent leur armée, & chaque troupe à son chef à la tête. Ils ne se battent qu'à cheval, & tirent leurs fleches en fuyant avec autant d'adresse qu'en avançant; en sorte qu'ils trouvent toujours leur compte à harceler les ennemis de loin, en quoi la vîtesse de leurs chevaux leur est d'un grand secours.

Ils ont ~~tous une~~ exacte connoissance des *aimacks* ou tribus dont ils sont ~~sortis~~, & ils en conservent soigneusement la mémoire de génération en génération. Quoique par la suite du tems une telle tribu vienne à se partager en diverses branches, ils ne laissent pas pour cela de compter toujours ces branches pour être d'une telle tribu; en sorte qu'on ne trou-

trouvera jamais aucun *tartare*, quelque groſſier qu'il puiſſe être d'ailleurs, qui ne ſache préciſément de quelle tribu il eſt iſſu.

Chaque tribu ou chaque branche ſéparée d'une tribu, a ſon chef particulier pris dans la tribu même, qui porte le nom de *murſa*; & c'eſt proprement une eſpece de majorat qui doit tomber d'aîné en aîné dans la poſtérité du premier fondateur d'une telle tribu, à moins que quelque cauſe violente ne trouble cet ordre de *ſucceſſion*. Un tel murſa doit avoir annuellement la dixme de tous les beſtiaux de ceux de ſa tribu, & la dixme du butin que ſa tribu peut faire lorſqu'elle va à la guerre.

Les familles qui compoſent une tribu, campent d'ordinaire enſemble, & ne s'éloignent pas du gros de l'horde ſans en faire part à leur murſa, afin qu'il puiſſe ſavoir où les prendre lorſqu'il veut les rappeller. Ces murſes ne ſont conſidérables à leur chan, qu'à proportion que leurs tribus ſont nombreuſes; & les chans ne ſont redoutables à leurs voiſins, qu'autant qu'ils ont beaucoup de tribus, & des tribus compoſées d'un grand nombre de familles ſous leur obéiſſance. C'eſt en quoi conſiſte toute la puiſſance, la grandeur & la richeſſe d'un chan des *Tartares*.

C'eſt une coutume qui a été de tout tems en uſage chez les *Tartares*, que d'adopter le nom du prince, pour lui marquer leur affection; j'en citerai pour preuve le nom de *Moguls* ou *Mungales*, & celui de *Tartars*, que cette partie de la nation turque qui obéiſſoit à Mogull, ou Mungul-Chan, & à ſon frere Tartar-Chan, prit anciennement. C'eſt auſſi la véritable dérivation du nom d'*Usbecks* que les *Tartares* de la grande Bucharie & du pays de Charaſſin, portent en mémoire d'Usbeck-Chan. Les Mungales de l'eſt ont adopté le nom de *Manſueurs*, de *Mœn ſueu-Chan*, empereur de la Chine. Semblablement, les Callmoucks-Dſongari, ſujets de Contaiſch, ou grand chan des Callmoucks, ont pris le nom de *Contaiſchi*, pour témoigner leur attachement à ce ſouverain.

Tous les *Tartares*, même ceux qui ont des habitations fixes, emportent avec eux dans leurs voyages, leurs effets de prix, non-ſeulement quand ils changent de demeure, mais même en allant à la guerre. De-là vient que lorſqu'il leur arrive de perdre une bataille, une partie de leur bagage reſte ordinairement en proie au vainqueur; mais ils ſont en quelque maniere néceſſités d'emporter leurs effets avec eux, parce qu'ils laiſſeroient autrement leurs biens & leurs familles en proie aux autres *Tartares* leurs voiſins, qui ne manqueroient pas de profiter de leur abſence pour les enlever.

On remarque que preſque tous les *Tartares* conſervent non ſeulement les mêmes uſages en général, mais auſſi la même façon de bâtir leurs cabanes; car ſoit qu'ils habitent dans des huttes, ou qu'ils aient des demeures fixes, ils laiſſent toujours une ouverture au milieu du toît, qui leur ſert de fenêtre & de cheminée. Toutes leurs habitations, ſoit fixes ſoit mouvantes, ont leurs portes tournées au midi, pour être à l'abri des vents du nord, qui ſont fort pénétrans dans la grande Tartarie.

Les *Tartares* devroient être libres, & cependant ils ſe trouvent tous dans l'eſclavage politique. L'auteur de *l'eſprit des lois* en donne d'excellentes raiſons, que perſonne n'avoit développées avant lui.

Les *Tartares*, dit ce beau génie, n'ont point de villes, ils n'ont point de forêts; leurs rivieres ſont preſque toujours glacées; ils habitent une immenſe plaine; ils ont des pâturages & des troupeaux, & par conſéquent des biens: mais ils n'ont aucune eſpece de retraite, ni de défenſe. Sitôt qu'un kan eſt vaincu, on lui coupe la tête, & ſes ſujets appartiennent au vainqueur; on ne les condamne pas à un eſclavage civil; ils ſeroient à charge à une nation qui n'a point de terres à cultiver, & n'a beſoin d'aucun ſervice domeſtique; ils augmentent donc la nation; mais au-lieu de l'eſclavage civil, on conçoit que l'eſclavage politique a dû s'introduire.

En effet, dans un pays où les diverſes hordes ſe font continuellement la guerre, & ſe conquiérent ſans ceſſe les unes les autres; dans un pays où par la mort du chef, le corps politique de chaque horde vaincue eſt toujours détruit, la nation en général ne peut guere être libre: car il n'y en a pas une ſeule partie, qui ne doive avoir été un très-grand nombre de fois ſubjuguée.

Les peuples vaincus peuvent conſerver quelque liberté, lorſque par la force de leur ſituation, ils ſont en état de faire des traités après leur défaite: mais les *Tartares*, toujours ſans défenſe, vaincus une fois, n'ont jamais pu faire des conditions.

D'ailleurs, le peuple *Tartare* en conquérant le midi de l'Aſie, & formant des empires, doit demeurer dans l'eſclavage politique, parce que la partie de la nation qui reſte dans le pays, ſe trouve ſoumiſe à un grand maître qui, deſpotique dans le midi, veut encore l'être dans le nord; & avec un pouvoir arbitraire ſur les ſujets conquis, le prétend encore ſur les ſujets conquérans. Cela ſe voit bien aujourd'hui dans ce vaſte pays qu'on appelle la *Tartarie chinoiſe*, que l'empereur gouverne preſque auſſi deſpotiquement que la Chine même.

Souvent une partie de la nation *Tartare* qui a conquis, eſt chaſſée elle-même, & elle rapporte dans les déſerts un eſprit de ſervitude, qu'elle a acquis dans le climat de l'eſclavage. L'hiſtoire de la Chine nous en fournit des exemples, & notre hiſtoire ancienne auſſi. Les *Tartares* détruiſant l'empire grec, établirent dans les pays conquis, la ſervitude & le deſpotiſme. Les Goths, conquérant l'empire romain, fonderent la monarchie & la liberté.

A moins que toute la grande Tartarie ne ſoit entre les mains d'un ſeul prince, comme elle l'étoit du tems de Genghis-Chan, il eſt impoſſible que le commerce y fleuriſſe jamais: car maintenant que ce pays eſt partagé entre pluſieurs princes, quelque porté que puiſſe être l'un ou l'autre d'entr'eux à favoriſer le commerce; il ne peut y parvenir ſi ſes voiſins ſe trouvent dans des ſentimens oppoſés. Il n'y a même que du côté de la Sibérie, de la Chine, & des Indes, où les marchands peuvent aborder d'ordinaire en toute liberté, parce que les Callmoucks & Mungales négocient paiſiblement avec les ſujets des états voiſins, qui ne leur font pas la guerre.

Diſons un mot du droit des gens des *Tartares*. Ils paroiſſent entr'eux doux & humains, & ils ſont des conquérans très-cruels: ils paſſent au fil de l'épée les habitans des villes qu'ils prennent; ils croient leur faire grace lorſqu'ils les vendent, ou les diſtribuent à leurs ſoldats. Ils ont détruit l'Aſie depuis les Indes juſqu'à la Méditerranée; tout le pays qui forme l'orient de la Perſe, en eſt reſté déſert. Voici ce qui paroît avoir produit un pareil droit des gens.

Ces peuples n'avoient point de villes; toutes leurs guerres ſe faiſoient avec promptitude & avec impétuoſité; quand ils eſperoient de vaincre, ils combattoient; ils augmentoient l'armée des plus forts, quand ils ne l'eſperoient pas. Avec de pareilles coutumes, ils trouvoient qu'il étoit contre leur droit des gens, qu'une ville qui ne pouvoit leur réſiſter, les arrêtât: ils ne regardoient pas les villes comme une aſſemblée d'habitans, mais comme des lieux propres à ſe ſouſtraire à leur puiſſance. Ils n'avoient aucun art pour les aſſiéger, & ils s'expoſoient beaucoup en les aſſiégeant; ils vengeoient par le ſang tout celui qu'ils venoient de répandre.

L'idée naturelle aux peuples policés qui cultivent les terres, & qui habitent dans des maiſons, a été de bâtir à Dieu une maiſon où ils puſſent l'adorer; mais les peuples qui n'ont pas de maiſons eux-mêmes, n'ont point ſongé à bâtir un temple à la divinité. C'eſt ce qui fit que Genghis-Chan marqua le plus grand mépris pour les moſquées, ne pouvant comprendre qu'il fallût adorer Dieu dans un bâtiment couvert. Comme les *Tartares* n'habitent point de maiſons, ils n'élevent point de temples.

Les peuples qui n'ont point de temples, ont un léger attachement à leur religion. Voilà pourquoi les *Tartares* ſe ſont peu de peine de paſſer du paganiſme au mahométiſme, ou à la religion grecque. Voilà pourquoi les Japonois, qui tirent leur origine des *Tartares*, permirent de prêcher dans leur pays la religion chrétienne. Voilà pourquoi les peuples barbares, qui conquirent l'empire romain, ne balancerent pas un moment à embraſſer le chriſtianiſme. Voilà pourquoi les Sauvages de l'Amérique ſont ſi peu attachés à leur propre religion; enfin, voilà pourquoi, depuis que nos miſſionnaires leur ont fait bâtir au Paraguai des égliſes, ils ſont devenus zelés pour la nôtre.

Mais l'immenſité des pays conquis par les *Tartares*, étonne, & confond notre imagination. Il eſt humiliant pour la nature humaine, que ces peuples barbares ayent ſubjugué preſque tout notre hémiſphère, juſqu'au mont Atlas. Ce peuple, ſi vilain de figure,

gure, est le dominateur de l'univers: il est également le fondateur & le destructeur des empires. Dans tous les tems, il a donné sur la terre des marques de sa puissance: dans tous les âges il a été le fleau des nations. Les *Tartares* dominent sur les vastes pays qui forment l'empire du Mogol: maîtres de la Perse, ils vinrent s'asseoir sur le trône de Cyrus, & d'Hystaspes: & pour parler de tems moins reculés, c'est d'eux que sont sortis la plûpart des peuples qui renverserent l'empire romain, s'emparerent de l'Espagne, & de ce que les Romains possédoient en Afrique.

On les vit ensuite assujettir les califes de Babylone. Mahmoud, qui sur la fin du onzieme siecle, conquit la Perse & l'Inde, étoit un *Tartare*. Il n'est presque connu aujourd'hui des peuples occidentaux, que par la réponse d'une pauvre femme qui lui demanda justice dans les Indes, du meurtre de son fils, commis dans l'Iraque persienne. Comment voulez-vous que je rende justice de si loin, dit le sultan? Pourquoi donc nous avez-vous conquis, ne pouvant nous gouverner, répondit la même mere?

Les *Tartares* moungales, ou mongoules, ont conquis deux fois la Chine, & la tiennent encore sous leur obéissance. Voici comme l'auteur de l'*essai sur l'histoire* a peint cette étrange révolution, arrivée au treizieme siecle, c'est un morceau très-intéressant.

Gassar-chan, ayeul de Genghis-chan, se trouvant à la tête des tribus mongoules, plus aguerries & mieux armées que les autres, força plusieurs de ses voisins à devenir ses vassaux, & fonda une espece de monarchie parmi des peuples errans. Son fils affermit cette domination naissante, & Genghis-chan son petit fils, l'étendit dans la plus grande partie de la terre connue.

Après avoir vaincu un rival de gloire, qui possedoit un puissant état entre les siens & ceux de la Chine, il se fit élire souverain des chans *tartares*, sous le nom de *Genghis chan*, qui signifie *le grand chan*. Revêtu de cette suprême dignité, il établit dans ses troupes la plus belle discipline militaire, & entre autres lois, il en porta une toute nouvelle qui devoit faire des héros de ses soldats. Il ordonna la peine de mort contre ceux qui dans le combat, appellés au secours de leurs camarades, fuiroient au-lieu de les défendre. En même tems il mit en œuvre un ressort qu'on a vu quelquefois employé dans l'histoire. Un prophete prédit à Genghis-chan, qu'il seroit roi de l'univers, & les vassaux du grand chan s'encouragerent à remplir la prédiction. Bientôt maître de tous les pays qui sont entre le Wolga & la muraille de la Chine, il attaqua cet ancien empire qu'on appelloit alors le *Catai*; prit Cambalu, que nous nommons aujourd'hui *Peking*, soumit tout, jusqu'au fond de la Corée, & prouva qu'il n'y a point de grand conquérant qui ne soit grand politique.

Un conquérant est un homme dont la tête se sert, avec une habileté heureuse du bras d'autrui; Genghis gouvernoit si adroitement la partie de la Chine qu'il avoit conquise, qu'elle ne se révolta point pendant qu'il couroit à d'autres triomphes; & il sçut si bien régner dans sa famille, que ses quatre fils, qu'il fit ses quatre lieutenans généraux, mirent leur jalousie à le bien servir, & furent les instrumens de ses victoires.

Mohammed Kotbeddin Kouaresm-Schah, maître de Turkestan & de presque toute la Perse, marcha contre Genghis, avec quatre cens mille combattans. Ce fut au-delà du fleuve Iaxartes, près de la ville Otrar, capitale du Turkestan, & dans les plaines immenses qui sont par-delà cette ville, au 43 degré de latitude, que l'armée de Mohammed rencontra l'armée *tartare*, forte de sept cens mille hommes, commandée par Genghis, & par ses quatre fils: les mahométans furent taillés en pieces, & la ville d'Otrar fut prise.

De ces pays qui sont vers la Transoxane, le vainqueur s'avance à Bokharah, capitale des états de Mohammed, ville célebre dans toute l'Asie, & qu'il avoit enlevée aux Samanides, ainsi que Samarcande, l'an de J. C. 1197. Genghis s'en rendit maître l'an 1220. de J. C. Par cette nouvelle conquête, les contrées à l'orient & au midi de la mer Caspienne, furent soumises, & le sultan Mohammed, fugitif de provinces en provinces, traînant après lui ses trésors & son infortune, mourut abandonné des siens.

Genghis pénétra jusqu'au fleuve de l'Inde, & tandis qu'une de ses armées soumettoit l'Indostan, une autre, sous un de ses fils, subjugua toutes les provinces qui sont au midi & à l'occident de la mer Caspienne, le Corassan, l'Irak, le Shirvan & l'Aran; elle passa les portes de fer, près desquelles la ville de Derbent fut bâtie, dit-on, par Alexandre. C'est l'unique passage de ce côté de la haute Asie, à travers les montagnes escarpées du Caucase. De-là, marchant le long du Volga vers Moscow, cette armée par-tout victorieuse ravagea la Russie. C'étoit prendre ou tuer des bestiaux & des esclaves; chargée de ce butin, elle repassa le Volga, & retourna vers Genghis-chan, par le nord-est de la mer Caspienne. Aucun voyageur n'avoit fait, dit-on, le tour de cette mer; & ces troupes furent les premieres qui entreprirent une telle course par des pays incultes, impraticables à d'autres hommes qu'à des *Tartares*, auxquels il ne falloit ni provisions ni bagages, & qui se nourrissoient de la chair de leurs chevaux.

Ainsi, dans la moitié de la Chine, & la moitié de l'Indoustan, presque toute la Perse jusqu'à l'Euphrate, les frontieres de la Russie, Casan, Astracan, toute la grande Tartarie, furent subjugués par Genghis, en près de dix-huit années. En revenant des Indes par la Perse & par l'ancienne Sogdiane, il s'arrêta dans la ville de Toncat, au nord-est du fleuve Jaxarte, comme au centre de son vaste empire. Ses fils victorieux, les généraux, & tous les princes tributaires, lui apporterent les trésors de l'Asie. Il en fit des largesses à ses soldats, qui ne connurent que par lui, cette espece d'abondance. C'est de-là que les Russes trouvent souvent des ornemens d'argent & d'or, & des monumens de luxe enterrés dans les pays sauvages de la Tartarie. C'est tout ce qui reste de tant de déprédations.

Genghis tint dans les plaines de Toncat une cour triomphale, aussi magnifique qu'avoit été guerriere celle qui autrefois lui prépara tant de triomphes. On y vit un mélange de barbarie tartare, & de luxe asiatique; tous les chans & leurs vassaux, compagnons de ses victoires, étoient sur ces anciens chariots scythes, dont l'usage subsiste encore jusque chez les *Tartares* de la Crimée; mais les chars étoient couverts des étoffes précieuses, de l'or, & des pierreries de tant de peuples vaincus. Un des fils de Genghis, lui fit dans cette diete, un présent de cent mille chevaux. Ce fut ici qu'il reçut les adorations de plus de cinq cens ambassadeurs des pays conquis.

De-là, il courut à Tangut royaume d'Asie, dans la Tartarie chinoise, pour remettre sous le joug ses habitans rébelles. Il se proposoit, âgé d'environ 70 ans, d'achever la conquête du grand royaume de la Chine, l'objet le plus chéri de son ambition; mais une maladie l'enleva dans son camp en 1226, lorsqu'il étoit sur la route de cet empire, à quelques lieues de la grande muraille.

Jamais ni avant, ni après lui, aucun homme n'a subjugué tant de peuples. Il avoit conquis plus de dix-huit cens lieues de l'orient au couchant, & plus de mille du septentrion au midi. Mais dans ses conquêtes, il ne fit que détruire; & si on excepte Bozharah, & deux ou trois autres villes dont il permit qu'on réparât les ruines, son empire de la frontiere de Russie jusqu'à celle de la Chine, fit une dévastation.

Si nous songeons que Tamerlan qui subjugua depuis une si grande partie de l'Asie, étoit un *tartare*, & même de la race de Genghis; si nous nous rappellons qu'Usson-Cassam, qui regna en Perse, étoit aussi né dans la Tartarie; si nous nous souvenons qu'Attila descendoit des mêmes peuples; enfin, si nous considérons que les Ottomans sont partis du bord oriental de la mer Caspienne, pour mettre sous le joug l'Asie mineure, l'Arabie, l'Egypte, Constantinople, & la Grece: tout cela nous prouvera, que les *Tartares* ont conquis presque toute la terre.

Les courses continuelles de ces peuples barbares, qui regardoient les villes comme les prisons des esclaves des rois; leur vie nécessairement frugale; peu de repos goûté en passant sous une tente, ou sur un chariot, ou sur la terre, en firent des générations d'hommes robustes, endurcis à la fatigue, qui n'ayant rien à perdre, & tout à gagner, se porterent loin de leurs cabanes, tantôt vers le Palus Méotide, lorsqu'ils chasserent au cinquieme siecle les habitans de ces contrées, qui se précipiterent sur l'empire romain; tantôt à l'orient & au midi, vers l'Arménie & la Perse; tantôt enfin, du côté de la Chine, & jus-

jusqu'aux Indes. Ainsi ce vaste réservoir d'hommes ignorans, forts, & belliqueux, a vomi ses inondations dans presque tout notre hémisphere: & les peuples qui habitent aujourd'hui leurs déserts, privés de toutes connoissances, savent seulement que leurs peres ont conquis le monde.

Mais depuis que les *Tartares* de l'orient, ayant subjugué une seconde fois la Chine dans le dernier siecle, n'ont fait qu'un état de la Chine, & de la Tartarie orientale: depuis que l'empire ottoman s'est abâtardi dans la mollesse & l'oisiveté; depuis que l'empire de Russie s'est étendu, fortifié, & civilisé; depuis enfin que la terre est hérissée de remparts bordés d'artillerie, les grandes émigrations de tels peuples ne sont plus à craindre; les nations polies sont à couvert des irruptions de ces nations barbares. Toute la Tartarie, excepté la Chine, ne renferme plus que des hordes misérables, qui seroient trop heureuses d'être conquises à leur tour, s'il ne valoit pas encore mieux être libre que civilisé. Toutes ces réflexions par lesquelles je finis, sont de M. de Voltaire.

J'ai parlé des *Tartares* avec un peu d'étendue & de recherches, parce que c'est le peuple le plus singulier de l'univers. J'ai mis du choix dans mon extrait, parce que cet ouvrage le requiert nécessairement, & parce que les curieux trouveront tous les détails qu'ils peuvent desirer dans l'histoire des *Tartares*, imprimée à Paris en 1758, en 5 *vol. in*-4°. Ce livre de M. de Guignes est excellent, & mérite d'orner toutes les bibliotheques, où l'on rassemble l'histoire des nations. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

TARTARIE, (*Géog. mod.*) vaste pays qui comprend une partie de l'Asie, en allant vers le nord, depuis les états du turc, la Perse, & la Chine, jusqu'à la mer Glaciale. On divise la *Tartarie* en trois grandes parties; savoir en *Tartarie* chinoise, qui appartient à l'empereur de la Chine; en *Tartarie indépendante*, qui est gouvernée par divers chans; & en *Tartarie russienne*, qui occupe un terrein immense.

La *Tartarie Crimée*, est l'ancienne Chersonnèse taurique célebre autrefois par le commerce des Grecs, & plus encore par leurs fables; contrée toujours fertile & barbare; elle est nommée *Crimée*, du titre des premiers chans, qui s'appelloient *Crim*, avant les conquêtes des enfans de Genghis.

La *petite Tartarie*, est une province tributaire de la Turquie, & qui est située au nord du Pont-Euxin; elle est habitée par divers tartares. On l'a nommée *petite Tartarie*, pour la distinguer de la grande Tartarie en Asie, sur laquelle on peut lire le livre intitulé, *Relation de la grande Tartarie*, *Amst.* 1737. 2 *volumes in*-12.

On doit à M. Witsen (Nicolas), un des plus habiles & des plus illustres magistrats de la Hollande dans le dernier siecle, une excellente carte de la *Tartarie* septentrionale & orientale.

Pour ce qui est des peuples tartares qui habitent l'une & l'autre *Tartarie*, & qui sont ou payens, ou mahométans, nous avons fait une énumération détaillée de leurs diverses branches & nations, au *mot* TARTARES. (*D. J.*)

TARTARIN, *voyez* MARTIN-PÊCHEUR.

TARTARISER, v. act. (*Chim.*) c'est rectifier par le tartre. *Voyez* RECTIFIER & TARTRE. On dit de l'esprit-de-vin *tartarisé*.

TARTARO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie dans l'état de Venise; elle a sa source dans le Veronese, & au-dessous de la ville Adria; elle se partage en deux bras, dont l'un se jette dans l'Adige, & l'autre se perd dans le Pô. (*D. J.*)

TARTAS, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans la Gascogne, sur la Midouze, à vingt lieues de Bourdeaux, à six d'Acqs, & dans son diocèse. Elle doit son origine aux Gascons qui la bâtirent, & elle a eu ses vicomtes sous les comtes de Gascogne, dès l'an 960. Elle n'a que deux petites paroisses; mais elle étoit fort peuplée, lorsque les Protestans en étoient les maîtres sous la protection du roi de Navarre; ils la tenoient alors pour une de leurs places de sureté. *Long.* 16. 45. *latit.* 43. 50. (*D. J.*)

TARTE, s. f. *terme de Pâtissier*, piece de pâtisserie de fruits, de confitures, de crême, &c. composée d'une abaisse & d'un couvercle découpé, ou par petites bandes proprement arrangées, à quelque distance les unes des autres. (*D. J.*)

TARTELETTE, s. f. *en Pâtisserie*, c'est une espece de petits pâtés qu'on garnit de confitures ou de crêmes.

TARTESIORUM, SALTUS, (*Géog. mod.*) forêts d'Espagne. Justin en parle, *l. XLIV. c. iv.* & dit qu'on prétendoit que ces forêts avoient été habitées par les Curètes. (*D. J.*)

TARTESSE, (*Géog. anc.*) *Tartessus*, ville de la Bétique. Strabon, *l. III. p.* 148. dit que le fleuve Bœtis se jettoit dans la mer par deux embouchures, & qu'entre ces deux embouchures il y avoit eu autrefois une ville appellée *Tartessus*, & il ajoute que le pays des environs s'appelloit *Tartesside*. Mais si nous nous en rapportons à Pomponius Méla, *l. II. c. vj.* dont le témoignage est préférable, puisqu'il étoit né dans ce quartier-là, nous trouverons que *Tartessus* étoit la même chose que *Cartéja*; qu'elle étoit voisine de Calpe & sur la baie que formoit ce promontoire, appellée aujourd'hui la *baie de Gibraltar*. (*D. J.*)

TARTESSIDE, (*Géog. anc.*) *Tartessis*, contrée d'Espagne dans la Bétique, vers l'embouchure du fleuve Bœtis. C'étoit, selon Strabon, *l. III. p.* 148. le pays qu'habitoient de son tems les Turdales, & il avoit été ainsi nommé de la ville *Tartessus* qui ne subsistoit plus du tems de Strabon. Eratosthène donnoit aussi le nom de *Tartessis* au pays voisin de Calpe & à l'île Erythéa: & Scaliger remarque que cette *Tartesside* est appellée par Autone *campi argauthonii*, du nom d'un certain Argauthonius qui, selon les anciennes histoires, régna dans ce pays-là. (*D. J.*)

TARTI, LAPIS, (*Hist. nat. Lythol.*) pierre dont parlent quelques auteurs qui lui attribuent de grandes vertus & ne nous apprennent rien à son sujet, sinon qu'elle ressembloit à des plumes de paon, & qu'elle étoit très-belle.

TARTONRAIRE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) espece de thymelée qui croît en arbrisseau aux environs de Marseille, dans les sables près le bord de la mer. Elle differe de lauréole & du mézéréon par ses feuilles très-courtes, un peu arrondies, soyeuses & blanchâtres. Ses fleurs naissent des aisselles des feuilles, & sont très petites. *C. Bauhin* & *Tournefort* appellent cette plante, *thymelæa foliis candicantibus, serici instar mollibus*. Lobel la nomme, *tartonraria, gallo-provinciæ Massiliensium*. Les feuilles de cet arbrisseau sont mises au nombre des purgatifs violens. (*D. J.*)

TARTRE, s. m. (*Chim.*) On appelle *tartre* un des produits de la fermentation vineuse qui s'attache au parois des tonneaux dans lesquels s'exécute cette fermentation, sous la forme d'une croûte saline.

Le nom de *tartre* a été donné par Paracelse; ce *mot* est barbare; le *tartre* étoit auparavant connu sous le nom de *pierre de vin* & de *sel essentiel de vin*.

On donne encore le nom de *tartre* à cette matiere qui s'attache aux dents, & à cette croûte que dépose l'urine dans les pots-de-chambre; mais ce n'est pas de ces matieres dont il est ici question: elles appartiennent l'une & l'autre à la classe des concrétions pierreuses qui se forment dans les animaux. *Voyez* PIERRE *ou* CALCUL HUMAIN.

Le *tartre* de vin dont nous traitons seulement dans cet *article*, fait des couches plus ou moins épaisses, 1°. suivant que le vin a resté long-tems dans le tonneau; 2°. selon que le vin est plus ou moins coloré, plus ou moins spiritueux. Les vins acidules, disent certains chimistes, sont ceux qui donnent le plus de *tartre*: tels sont, par exemple, les vins du Rhin: cette loi n'est pas générale. Les vins des environs de Montpellier comme ceux de Saint-Georges, qui ne sont point acides, donnent beaucoup de *tartre*, sans compter la lie qui est fort abondante & qui est très-chargée de *tartre*. *Voyez* LIE.

Nos vins rouges de Languedoc, tirés du tonneau, & que l'on met dans du verre, se décolorent entierement au bout de dix ou quinze ans, & forment sur les parois du verre une croûte fort épaisse qui est un excellent *tartre*. Le vin décoloré qu'on verse dans une autre bouteille, dépose encore du *tartre* qui est meilleur que le premier.

On distingue le *tartre* en blanc & en rouge: le premier est fourni par les vins blancs, & le second par les vins rouges. Nous n'avons à Montpellier & aux environs que du *tartre* rouge. Quoique tous les auteurs, & principalement les Pharmacologistes, dans toutes leurs formules, recommandent de prendre le *tartre* blanc de Montpellier: ils ont confondu avec le *tartre* blanc la crême ou crystal de *tartre* qu'on pré-

prépare dans le bas Languedoc, & qui est en effet très-blanc.

On tire le vrai *tartre* blanc de plusieurs pays. Certains cantons de l'Allemagne en fournissent beaucoup à Montpellier. On en retire du Vivarais; & les teinturiers qui en emploient beaucoup, le font venir de Florence.

Le blanc est toujours préféré au rouge, à cause qu'il contient moins des parties étrangeres; car le *tartre* rouge ne differe du blanc que parce qu'il contient beaucoup de parties colorantes du vin rouge, qui est une substance absolument étrangere à la composition propre du *tartre*.

Le *tartre* rouge est celui que nos vins nous fournissent en abondance & le seul qu'on emploie dans le bas Languedoc, dans nos fabriques de crystal de *tartre*, ce qui n'empêche point que ce crystal ne soit très-parfait; puisque la purification dont il sera question plus bas, & par laquelle on convertit le *tartre* en crystal de *tartre*, lui enleve entierement toute cette partie colorante & étrangere. Il faut choisir l'un & l'autre en grosses croûtes, épaisses, dures, pesantes, & dont les surfaces qui touchent au vin, soient hérissées de plusieurs petits points brillans, car ces points sont des crystaux, & dès-lors on est assuré qu'un tel *tartre* donnera dans la purification beaucoup de crystal.

Les vins blancs donnent beaucoup moins de *tartre* que le rouge; on le retire l'un & l'autre des parois du tonneau auxquels il est fort adhérent, par le moyen d'un instrument de fer tranchant qu'on appelle *ratcloire*.

Le *tartre* non purifié, tel qu'on le retire du tonneau, s'appelle *tartre* crud; & celui qui est purifié par la manœuvre que nous exposerons plus bas, s'appelle *crême* ou *crystal*.

Le *tartre* crud paroît formé par un sel acide d'une nature fort singuliere, & principalement remarquable par son état naturel de concrétion, & par sa difficile solubilité dans l'eau, propriétés que les Chimistes déduisent de l'union de cet acide à une matiere *huileuse, & à une quantité considérable de terre*, le *tout chargé* d'une terre suraboundante & d'une matiere colorante, qui sont précisément les matieres qu'on en sépare par la purification.

On retire par la distillation du *tartre* crud à feu nud & graduellement élevé, dans une cornue les produits suivans; 1°. une eau insipide; 2°. une eau légerement acide; 3°. quelque gouttes d'huile claire, un peu jaunâtre, pénétrante; il passe en même tems un esprit que le sentiment dominant donne pour un acide, mais qui est un alkali volatil foible; c'est dans le tems que commencent à passer ces produits, que l'air se dégage de la composition du *tartre*, & qu'il sort avec violence; 4°. de l'huile plus épaisse & de l'air; 5°. de l'alkali volatil qui est quelquefois concret & qui s'attache au col de la cornue, ou dans le balon; 6°. le résidu ou produit fixe n'est pas un charbon pur, il contient un alkali fixe tout formé. C'est un fait unique en Chimie, il n'est pas du tout semblable aux charbons qui restent après la distillation des végétaux, qu'il faut brûler pour détruire la partie phlogistique, afin de pouvoir en retirer le sel lixiviel. Le résidu du *tartre* donne au contraire, par la simple lixiviation & évaporation, & sans avoir fait précéder la calcination, le sel alkali pur & bien blanc; c'est ce sel qu'on appelle improprement *sel de tartre*. *Voyez* ALKALI FIXE sous le *mot générique* SEL.

L'alkali fixe de *tartre* peut se préparer aussi en brûlant le *tartre* à l'air libre. Ce sel est la base du nitre, ce sont les alkalis fixes de cette espece les plus purs, & les plus employés dans les travaux chimiques; c'est ce sel tombé en *deliquium*, qui est connu dans le langage vulgaire de l'art sous le nom d'*huile de tartre*, par défaillance. *Voyez* DELIQUIUM & ALKALI FIXE *sous le mot* SEL.

Le *tartre* crud est d'un grand usage dans les arts, mais principalement dans les teintures; un célebre teinturier de cette ville m'a dit, qu'il l'employoit avec succès dans la teinture en noir, pour les étoffes de laine; il sert encore pour les débouillis. Nous parlerons plus amplement de son emploi par rapport aux teintures, en parlant de la crême de *tartre* à la fin de cet article.

En Médecine, on se sert peu du *tartre* crud, on le fait entrer dans quelques opiates officinales apéritives dans les dentifrices, *voyez* DENTIFRICE, mais on préfere ordinairement celui qui est purifié: quant aux propriétés de l'alkali fixe du *tartre*, *voyez* ALKALI FIXE *sous le mot* SEL.

L'esprit de *tartre*, c'est-à-dire son alkali volatil sous forme liquide, est mis par les auteurs au rang des remedes destinés à l'usage intérieur, & sur-tout lorsqu'il est rectifié. Il passe pour diurétique, diaphorétique, hystérique, bon contre l'asthme, la paralysie, l'épilepsie. Ce remede est peu usité; & il n'a que les qualités communes des esprits alkalis volatils, huileux. On pourroit pourtant le donner à la dose moyenne d'un gros, dans une liqueur appropriée.

L'huile distillée de *tartre* est rarement employée, même dans l'usage extérieur, & cela à cause de sa puanteur, qu'on peut lui enlever, il est vrai, en très-grande partie en la rectifiant à l'eau; mais comme cette huile n'a que les vertus communes des huiles empireumatiques traitées de la même maniere; il est très-peu important de préparer celle-ci par préférence pour l'usage médicinal. *Voyez* ALKALI VOLATIL *sous le mot générique* SEL, & HUILE EMPIREUMATIQUE *sous le mot* HUILE.

Les Chimistes employent le *tartre* crud, rouge & blanc, comme fondant simple, & comme fondant réductif, dans la métallurgie; mêlé à parties égales de nitre & brûlé, fait l'alkali fixe *extemporaneum*, il s'appelle encore *flux blanc*, avec demi-partie de nitre flux noir, *voyez* FLUX DOCIMASTIQUE, il entre dans le régule d'antimoine ordinaire, dans la teinture de mars, dans les boules de mars, dans le *tartre* chalibé dans le *lilium* de Paracelse, & dans le sirop de roses pâles, composé du *codex*, &c.

Voici la maniere dont on prépare, l'on dépure & on blanchit la crême ou le crystal de *tartre*. La description de cette opération est tirée d'un mémoire de M. Fizes, qui est imprimé dans le volume de l'académie royale des Sciences pour l'année 1725.

Je ferai observer auparavant, que les fabriques de crystal de *tartre* se sont fort multipliées depuis la publication du mémoire de M. Fizes; nous en avons à Montpellier, il y en a du côté d'Uzès, à Bedarieux, &c. On m'assure qu'il y en a en Italie, dans le duché de Florence. M. Fizes a composé son mémoire d'après celles qui étoient établies, à Aniane & à Calvisson.

„ Les instrumens qui servent pour faire le crystal „ de *tartre* sont; 1°. une grande chaudiere de cuivre „ appellée *boulidou*, qui tient environ quatre cens „ pots de la mesure du pays; elle est enchâssée toute „ entiere dans un fourneau.

„ 2°. Une cuve de pierre plus grande que la chau„ diere, & placée à son côté à deux piés de distance.

„ 3°. Vingt-sept terrines vernissées, qui toutes „ ensemble tiennent un peu plus que la chaudiere; „ ces terrines sont rangées en trois lignes paralleles, „ neuf sur chaque ligne; la premiere rangée est à 3 „ ou 4 piés de la chaudiere & de la cuve, les deux „ autres sont entr'elles à une petite distance, comme „ d'un pié.

„ 4°. Neuf manches ou chausses d'un drap grossier „ appellé *cordelat*; ces manches aussi larges par le „ bas que par le haut, ont environ 2 piés de lon„ gueur sur neuf pouces de largeur.

„ 5°. Quatre chauderons de cuivre qui tous en„ semble tiennent autant que la chaudiere, ils sont „ à-peu-près égaux, & d'environ cent pots chacun; „ ils sont placés sur des appuis de maçonnerie éloi„ gnés du fourneau.

„ 6°. Un moulin à meule verticale pour mettre le „ *tartre* crud en poudre. Il y a encore quelques au„ tres instrumens de moindre conséquence, dont il „ sera fait mention dans la suite de ce mémoire.

„ L'on commence à travailler vers les deux à trois „ heures du matin, en faisant du feu sous la chau„ diere que l'on a remplie la veille de deux tiers de „ l'eau qui a servi aux cuites du *tartre* de ce même „ jour, & d'un tiers d'eau de fontaine. Lorsque „ l'eau commence à bouillir, on y jette trente li„ vres de *tartre* en poudre; & un quart-d'heure „ après, on verse avec un vaisseau de terre la liqueur „ bouillante dans les neuf manches, qui sont suspen„ dues à une perche placée horisontalement sur trois „ fourches de bois de trois piés & demi de haut. Les „ neuf premieres terrines qui se trouvent sous ces „ manches étant presque pleines, on les retire, & „ on place successivement sous ces manches les au„ tres terrines.

„ Dans l'espace de moins d'une demi-heure, & „ l'eau filtrée étant encore fumante dans ces terri-

„ nes, on voit des cryſtaux ſe former ſur la ſurface, il s'en forme auſſi dans le même tems contre les parois & aux fonds des terrines.

„ Pendant que les cryſtaux ſe forment ainſi, les ouvriers, ſans perdre de tems, verſent dans la chaudiere l'eau qui a été retirée des quatre chauderons, où s'eſt achevé le jour précédent le cryſtal de *tartre*; & quand elle commence à bouillir, on y jette trente livres de *tartre* crud en poudre: cependant l'on verſe par inclination l'eau des vingt-ſept terrines dans la cuve de pierre, ayant eu ſoin avant de la verſer de remuer avec la main la ſurface de cette eau, afin d'en faire précipiter ſur le champ les cryſtaux au fond de la terrine. Après que ces terrines ont été vuidées, on y voit les cryſtaux attachés au fond & aux côtés; pour-lors le *tartre* ſe trouvant avoir bouilli un quart-d'heure, on filtre comme auparavant la liqueur bouillante dans les mêmes vingt-ſept terrines chargées des cryſtaux précédens; & pendant que cette liqueur ſe refroidit & qu'il ſe forme de nouveaux cryſtaux, on fait, ſans perdre de tems, paſſer l'eau de la cuve dans la chaudiere, en la verſant avec un vaiſſeau de terre; & lorſqu'elle commence à bouillir, on y jette la même quantité de *tartre* crud en poudre qu'aux deux autres cuites. On filtre enſuite dans les mêmes terrines dont on vient de vuider l'eau dans la cuve, & qui ſont chargées de plus en plus de cryſtaux: en un mot, on fait dans la journée ſucceſſivement cinq cuites & cinq filtrations ſemblables, en ſe ſervant pour les trois dernieres cuites, de l'eau qu'on a verſée des terrines dans la cuve.

„ Il s'employe environ deux heures & demie à chaque cuite, y comprenant la filtration qui la ſuit & qui ſe fait en peu de tems, enſorte que la cinquieme cuite finit vers les trois heures du ſoir. On laiſſe alors refroidir les terrines pendant deux heures; & après en avoir verſé l'eau dans la cuve, on les trouve fort chargées de cryſtaux, que les ouvriers appellent *pâtes*. Quand ils ont verſé l'eau des terrines dans la cuve, ils ont laiſſé ces pâtes avec aſſez d'humidité pour pouvoir les détacher plus commodément avec une racloire de fer; & les ayant ainſi ramaſſées, ils en rempliſſent quatre terrines, où ils les laiſſent raſſeoir un quart-d'heure pour que l'eau qui ſurnage s'en ſépare, afin de pouvoir la verſer dans la cuve. Ces pâtes paroiſſent pour-lors graſſes, rouſſes, & pleines de cryſtaux blanchâtres: on lave par trois fois avec de l'eau de fontaine dans ces mêmes terrines ces pâtes, les y agitant avec les mains, & les retournant plusieurs fois les unes ſur les autres, l'eau qui a ſervi à la premiere de ces lotions que l'on verſe après, eſt très-foncée, celle de la deuxieme eſt rouſſâtre, & celle de la troiſieme un peu trouble; enfin les pâtes deviennent d'un blanc tirant ſur le roux.

„ L'on remarquera ici, 1°. qu'après chaque filtration qui ſuit la cuite, on nettoie les manches; 2°. que les eaux que l'on verſe par inclination des terrines dans la cuve après la formation des cryſtaux, ſont d'un roux foncé & d'un goût aigrelet; 3°. qu'après la derniere cuite l'on retire de la cuve l'eau du deſſus, dont on emplit les deux tiers de la chaudiere pour ſervir avec un tiers d'eau de fontaine à la premiere cuite qui doit ſe faire le lendemain matin, comme on l'a dit au commencement de l'opération: on fait écouler le reſte de l'eau de la cuve en débouchant un trou dont elle eſt percée auprès du fond; & comme l'on trouve ordinairement encore quelques quantités de pâtes ramaſſées au fond de la cuve, on les lave dans quatre ou cinq pots d'eau froide différente pour les mettre avec les autres.

„ Toutes ces pâtes ayant été formées par le travail de toute la journée, elles ſont miſes en réſerve dans un baquet pour être employées le lendemain, comme nous l'allons dire.

„ A dix heures du matin, on remplit d'eau de fontaine les quatre chauderons de cuivre, qui ſont placés ſur une même ligne au fond de l'attelier ſur des petits murs de la hauteur de deux piés, afin de pouvoir aiſément faire du feu deſſous, & le retirer enſuite quand il le faut. Cependant on a détrempé un peu auparavant dans une terrine avec quatre ou cinq pots d'eau, quatre ou cinq livres d'une terre qui ſe trouve à deux lieues de Montpellier auprès d'un village appellé *Merviel*. Cette terre eſt une ſorte de craie blanche (*a*), compoſée d'une ſubſtance graſſe, qui blanchit l'eau & la rend comme du lait épais, & d'une ſubſtance ſablonneuſe, dure, qui ne peut ſe diſſoudre & qui reſte au fond de la terrine. On verſe doucement cette eau blanchie dans deux chauderons, on fait ſur le champ une nouvelle détrempe de pareille quantité de cette terre blanche, & on l'emploie comme la premiere pour blanchir l'eau des deux autres chauderons, prenant garde en verſant qu'il ne tombe rien de la partie ſablonneuſe qui doit reſter toute entiere au fond de la terrine en petits morceaux „.

J'ai remarqué moi-même que ces petits morceaux indiſſolubles méchaniquement dans l'eau, & qui reſtent au fond du vaiſſeau, étant bien lavés faiſoient le plus ſouvent effervefcence avec les acides minéraux. Ce qui démontre ce que j'ai avancé dans la note précédente.

„ L'eau des quatre chauderons étant ainſi blanchie, on allume le feu; & lorſqu'elle eſt bouillante, on y jette les pâtes qu'on diſtribue également dans chacun; on continue l'ébullition, & il ſe forme bientôt une écume blanchâtre & ſale, que l'on retire par le moyen d'une ſorte d'écumoire de toile groſſiere: peu de tems après & la liqueur continuant à bouillir, il ſe forme ſur la ſurface une crême; & lorſqu'on a encore laiſſé bouillir un quart-d'heure, on retire entierement le feu de deſſous les chauderons. La crême pour-lors durcit peu-à-peu, & paroît inégale, raboteuſe & comme ondée. On laiſſe ces chauderons ſans feu, & ſans y toucher que le lendemain vers les trois ou quatre heures du matin, tems ſuffiſant pour que l'opération ſoit achevée. Cette crême, de molle qu'elle étoit, eſt devenue une croute blanche & raboteuſe, qui couvre entierement la ſurface de l'eau; elle eſt épaiſſe d'une ligne & demie, & n'eſt pas ſi dure que l'on trouve attachée à toute la ſurface du fond & des côtés du chauderon, la premiere ſe nomme *crême de tartre*, & la ſeconde *cryſtal de tartre*; celle-ci eſt épaiſſe d'environ trois lignes, & a ſes cryſtaux plus diſtincts. Quoique je n'aye pu cependant y rien obſerver de régulier, on voit ſeulement d'un côté & d'autre qu'ils ont différentes facettes luiſantes. (*b*)

„ Voici la maniere dont on retire toutes ces concrétions ſalines. On creve en différens endroits la croute de la ſurface, on jette par-deſſus de l'eau „ avec

(*a*) Cette terre n'eſt pas une craie; ſi elle l'étoit, elle feroit union avec l'acide du *tartre*, avec laquelle elle a plus de rapport qu'avec la partie graſſe & colorante, & formeroit un ſel neutre, & ne convertiroit point le *tartre* en crême. C'eſt une terre argilleuſe d'un blanc ſale, qui contient quelquefois un peu de ſable ou de terre calcaire, mais en ſi petite quantité, que les trois acides primitifs verſés ſur cette glaiſe ne font point d'effervefcence. J'ai cependant apperçu quelquefois ſur certains morceaux de cette terre que l'acide nitreux donnoit quelques légeres marques d'effervefcence. Ce qui prouve ſeulement que cette terre étoit mélangée de quelque peu de terre calcaire, mais le fond de la terre employée eſt une argille. Dans certaines fabriques nouvellement établies & qui ſont éloignées de Merviel, on a trouvé d'autres mines de cette argille pour s'en ſervir aux mêmes uſages que de la terre de Merviel, & toutes ces découvertes ont été faites par des ſimples ouvriers qui ignorent la Chimie.

(*b*) Voici ce que j'ai obſervé, tant ſur la cryſtalliſation du *tartre* crud, que du cryſtal de *tartre*. Le *tartre*, tel qu'on le retire des tonneaux de vin, a de très-petits cryſtaux, dont la plûpart ſont terminés par des faces inclinées entr'elles ſous un angle droit; mais dès que ce ſel eſt blanchi & purifié par la terre de Merviel, ſa cryſtalliſation eſt aſſez changée, & on n'y voit guere plus de parallellipipedes rectangles. Ce ſel qui, à cauſe de ſon peu de diſſolubilité, exige une grande quantité d'eau & même bouillante, ſe cryſtalliſe toujours avec précipitation lorſque la diſſolution ſe refroidit; auſſi ne donne-t-il que des très-petits cryſtaux, même dans le travail en grand, ces cryſtaux ſont compoſés de grouppes, d'une grande quantité de priſmes aſſez irréguliers, dont les faces brillantes ſont toutes paralleles & rangées dans trois plans. On diſtingue très-bien que ce ne ſont ni des lames ni des aiguilles. Pour obſerver la forme la plus réguliere du cryſtal de *tartre*, il faut le faire diſſoudre dans de l'eau bouillante: quand cette eau en eſt bien chargée, on en verſe ſept ou huit gouttes ſur une

glace

,, avec la main; & quoiqu'elle ne soit secouée qu'as-
,, sez foiblement, on la voit précipiter sur le champ.
,, On vuide ensuite l'eau des baquets, en faisant pan-
,, cher le chauderon, elle sort rousse & assez claire
,, jusque vers le fond où elle devient alors épaisse,
,, trouble & plus foncée. Quand on est parvenu à
,, la voir de cette couleur, on jette dans le chau-
,, deron cinq ou six pots d'eau de fontaine que l'on
,, renverse d'abord; & en frappant les bords de ce
,, chauderon avec une piece de fer, on fait par cet
,, ébranlement séparer & tomber par morceaux le
,, crystal de *tartre* dans le fond du chauderon où il
,, se mêle avec la crême de *tartre* qui y a déja été
,, précipitée. On jette encore de l'eau de fontaine,
,, & on remue le tout ensuite avec la main, ensor-
,, te que cette eau qui a servi à cette lotion, n'en
,, sort que trouble, blanchâtre, & chargée de cette
,, terre que l'on avoit employée; on continue ces
,, lotions jusqu'à ce que l'eau sorte claire. On ra-
,, masse ensuite le crystal de *tartre* mêlé avec la crê-
,, me; on l'étend sur des toiles pour le faire sécher,
,, ou au soleil, ou à l'étuve, & on a pour-lors le
,, crystal de *tartre* très-dépuré & bien blanc.

,, Il faut être attentif à séparer dans les tems mar-
,, qués le crystal de *tartre*, parce que si on le laissoit
,, quelques heures de plus dans le chauderon, les cry-
,, staux roussiroient.

,, Lorsqu'on fait cette séparation, l'eau est encore
,, un peu tiede & a un goût aigrelet; si on la laissoit
,, entierement refroidir, la crême de *tartre* ne se
,, soutiendroit plus sur la surface, mais se précipite-
,, roit d'elle-même.

,, L'on retire de chaque chauderon vingt-deux à
,, vingt-trois livres de crystal & de crême de *tartre*
,, prises ensemble; en sorte que cent cinquante li-
,, vres de *tartre*, qui ont été employées en cuites,
,, fournissent quatre-vingt-huit ou quatre-vingt-douze
,, livres, tant de crystal, que de crême. Ainsi le
,, *tartre* crud ordinaire fournit les trois cinquiemes
,, de son poids ou environ; mais le *tartre* blanc cry-
,, stallin & bien choisi, en fournit les deux tiers ,,.

On voit par ce procédé qui est fort simple, qu'on dépouille le *tartre* de sa partie colorante & d'une partie de sa terre. Le *tartre* étant un des sels des plus difficiles à dissoudre dans l'eau, on est obligé de le faire bouillir à grande eau, pour le tenir en dissolution, afin que la terre de Merviel, ou toute autre terre argilleuse blanche, s'unisse à la partie grasse & colorante, avec laquelle elle a plus de rapport qu'avec le sel. Par cette manœuvre ingénieuse on a un sel bien blanc & bien pur, ce qui est d'une grande utilité pour les arts, & un grand avantage pour l'usage qu'on en fait en médecine & dans les travaux chimiques.

Le crystal ou crême de *tartre* est d'un emploi immense dans l'art de la teinture; cette grande consommation de ce sel est la cause qu'on en a dans le bas Languedoc multiplié les fabriques. Ce sel est employé principalement dans les teintures de laines, conjointement avec l'alun pour les préparer à recevoir les parties colorantes de matieres végétales qui font le fondement de la couleur. Avant de teindre les laines en écarlate ou autres rouges, *&c.* on les fait passer par une préparation que les Teinturiers appellent *bouillon*, & on fait entrer du *tartre* dans presque tous les bouillons employés aux teintures de bon teint; mais on préfere le crystal de *tartre*. Ces bouillons contiennent d'ailleurs presqu'aussi constamment de l'alun. Un teinturier de cette ville m'a dit que le crystal de *tartre* étoit mis dans ce bouillon pour détruire cette grande stipticité que l'alun exerce sur les laines. D'ailleurs le crystal de *tartre* adoucit beaucoup les fibres de la laine, & les dispose à recevoir les corpuscules colorans. Le crystal de *tartre* est encore si fort employé dans les teintures par sa qualité de sel très-dur, & presque indissoluble dans l'eau froide, ouvrant les pores du sujet qu'on veut teindre, y développant les atomes colorans, & les fixant de maniere que l'action de l'air & du soleil ne les puisse détruire.

Je ne finirois point sur l'emploi du crystal de *tartre* dans la teinture des laines & des soies, si j'étois obligé de nommer toutes les couleurs où préliminairement l'on fait entrer la crême de *tartre*. *Voyez* TEINTURE, *voyez* aussi *l'article de la teinture* par M. Hellot.

On se sert encore de la crême de *tartre* pour dissoudre avec l'eau commune le verd-de-gris, ce qui donne un beau vert céladon; cette couleur s'emploie sur le papier, par exemple, pour les plans, pour les cartes géographiques, pour les estampes à découpures: on appelle cette couleur *verd d'ingénieur*. Lorsque la dissolution est trop chargée de crême de *tartre*, elle luit sur le papier, comme si on l'avoit chargée de beaucoup de gomme arabique; ainsi il n'est point nécessaire de faire entrer dans cette couleur, la moindre dose de cette gomme.

Le crystal de *tartre* est fort employé en médecine & en chimie. Plusieurs chimistes se sont occupés à rechercher à le rendre plus soluble qu'il n'est. M. le Fevre, médecin d'Uzès, a trouvé que le borax uni à la crême de *tartre*, ou crystal de *tartre*, le rendoit plus soluble dans une moindre quantité d'eau qu'il ne se dissout ordinairement. *Voyez les mémoires de l'académie royale des Sciences, pour l'année* 1728. MM. Duhamel & Grosse ont trouvé que le sel de soude produisoit le même effet; l'eau de chaux, la chaux d'écailles d'huitres, celle de la stalactite, celle du gips, la stalactite, les écailles d'huitres, les yeux d'écrevisses non calcinés, les différentes craies, la corne de cerf calcinée, rendent la crême de *tartre* soluble, & forment des sels neutres par leur combinaison. *Voyez les mémoires de l'académie royale des Sciences, année* 1732, *page* 323; & 1733, *page* 260. M. de la Sône a trouvé qu'une partie de sel sédatif rendoit soluble quatre parties de crême de *tartre*. Voyez *les mémoires de la même académie, année* 1755.

M. Pott, fameux chimiste de Berlin, dit dans sa *Dissertation sur l'union de l'acide du vitriol avec l'acide du tartre*, que l'huile de vitriol mêlée avec deux parties de *tartre* sec en poudre, ou à parties égales, ne fait point d'effervescence, d'écume, ni de vapeur, mais qu'en remuant le mélange, il s'échauffe un peu, devient mol, & forme une poix artificielle. Si on distille ce mélange, on a 1°. un acide de *tartre* très-actif, que M. Venel a dit dans les séances de la société Royale, être un vrai acide nitreux qui pouvoit en être retiré immédiatement, par un procédé particulier, dans un état pur nud; ce qui étoit un des faits par lesquels, il démontroit le nitre entier dans le *tartre*: 2°. de l'acide sulphureux volatil. Quand on a pris parties égales d'huile de vitriol & de *tartre*, on n'obtient point d'huile dans la distillation; au contraire, avec deux parties de *tartre* il se manifeste un peu d'huile vers la fin de la distillation.

J'ai remarqué en faisant du sel végétal avec certaines crêmes de *tartre*, qu'il se précipitoit beaucoup de terre; & avec quelques autres, qu'il s'en précipitoit moins. La plupart de ces terres faisoient effervescence avec les acides. Une partie de cette terre pourroit avoir été unie à la crême de *tartre* dans la purification, puisque la terre argilleuse qu'on y emploie contient quelquefois un peu de terre calcaire.

La crême de *tartre* est employée efficacement en médecine, dans les fievres ardentes, dans toutes sortes d'obstructions, dans les maladies cachectiques & hypocondriaques. On l'ordonne souvent avec succès, dans les accès de fievre; on la mêle aux doux laxatifs, comme la casse. Son indissolubilité est la cause qu'on ne peut l'ordonner qu'à petite dose dans les purgations où il n'entre pas de casse; car j'ai remarqué que la moëlle, ou les bâtons de casse qu'on fait bouillir avec la crême de *tartre* bien en poudre fine, étoit propre à en dissoudre une plus grande quantité que l'eau seule. Il suffit de la faire entrer dans les pur-

glace de miroir non étamée; dès qu'on s'apperçoit qu'après le refroidissement il s'est formé sur la glace un nombre suffisant de crystaux pour l'observation, on incline la glace doucement pour faire écouler l'eau, qui autrement auroit continué de donner des crystaux, & le grand nombre de ces crystaux qui sont disposés à se grouper, auroit empêché qu'ils eussent été isolés; ce qui est nécessaire pour l'observation. On a, par ce moyen, des crystaux assez régulierement terminés, mais fort petits, on se sert d'un microscope ou d'une lentille d'environ une demi-ligne de foyer pour les bien observer. Ce sont des prismes un peu applatis, dont la plus grande face est le plus souvent exagone, quelquefois octogone, & qui paroissent avoir six faces. Si l'eau est moins chargée & la crystallisation plus prompte, leur applatissement est un peu plus considérable.

purgations ſans caſſe, à la doſe d'un gros juſqu'à deux; on peut la donner à la doſe de demi-once, quand on l'emploie avec la caſſe, ſur-tout pour une médecine en deux verres. Je crois qu'elle s'y diſſoudra parfaitement en ſoutenant l'ébullition un bon quart d'heure.

La crême de *tartre* eſt très-employée pour cailler le lait, dont on fait le petit-lait. On fait entrer la crême de *tartre* dans les opiates fébrifuges, apéritives, purgatives, méſentériques, *&c.* Elle entre dans la poudre cornachine, dans la poudre pour la goutte purgative, dans la conſerve de roſes rouges ſolide, dans la poudre tempérante de Sthal, *&c.*

La chimie s'en ſert dans beaucoup de ſes opérations; elle entre dans le ſel végétal ou *tartre* ſoluble, dans le ſel de ſeignette, dans le *tartre* émétique, dans la panacée antimoniale, & dans la teinture de Mars tartariſée, extrait ou ſirop de Mars, dans la teinture martiale de Ludovic, *&c. Article de M.* MONTET, *maître apoticaire, & membre de la ſociété royale des Sciences de Montpellier.*

TARTRE, (*Médecine.*) ce ſel & ſes différentes préparations ſont d'uſage en médecine; on les emploie dans tous les cas où il faut ouvrir les voies & pouſſer par les ſelles & par les urines.

Le *tartre* purifié avec la terre de Merviel eſt d'uſage ſous le nom de *crême de tartre*: on l'ordonne dans les potions purgatives & apéritives en qualité de laxatif & de ſel neutre. La doſe eſt de demi-once: on l'emploie même pour les goutteux, ce qui prouve que le médicament eſt par lui-même innocent, mais il ſe diſſout facilement.

Le *tartre* alkaliſé ou l'alkali du *tartre* eſt auſſi d'uſage; c'eſt le meilleur de tous les alkalis que la médecine puiſſe employer. C'eſt un grand diaphorétique, un abſorbant & un ſtomachique.

La liqueur acide tirée par la diſtillation du *tartre*, eſt calmante, rafraichiſſante, bonne dans les fievres ardentes; on en donne dans les tiſanes, dans les juleps.

Tartre ſoluble. Le *tartre* par lui-même eſt inſoluble dans l'eau froide; mais lorſque le feu l'a pénétré, & que l'acide eſt incorporé de nouveau avec l'alkali, il eſt plus aiſé à fondre, & c'eſt le *tartre* ſoluble.

Ce ſel eſt un purgatif doux, ci-devant fort à la mode, que l'on ordonnoit à la doſe d'une demi-once ou d'une once dans une pinte d'eau de riviere. Il entre encore aujourd'hui dans les médecines ordinaires, mais ſon crédit eſt tombé depuis que le ſel de la Rochelle & le ſel d'Epſom ont fait fortune en médecine.

TARTRE STIBIÉ *ou* ÉMÉTIQUE, eſt une préparation d'antimoine faite avec ſon foie & ſon verre à parties égales avec le double de crême de *tartre.*

Cet émétique eſt le meilleur & le plus aſſuré de tous. On peut le donner ſous telle forme & à telle doſe que l'on veut; & d'autant que l'on connoît ſa doſe & ſa vertu, on peut l'augmenter ou le diminuer plus aiſément au gré du médecin, ſelon les forces du malade & l'exigence des maladies; car, ſelon les obſervations des plus habiles chimiſtes, le *tartre* émétique qui contient un quart de grain de régule par grain eſt trop violent, mais celui qui ne contient que trois ſeiziemes de grains par grain eſt fait en proportion qui eſt bonne & ſûre; car il fait vomir efficacement à la doſe de deux ou deux grains & demi; car il introduit alors dans l'eſtomac ſix ou ſept ſeiziemes de grains & de régule.

La façon la plus ſûre de donner l'émétique d'antimoine, eſt de le preſcrire dans une boiſſon ou deux d'eau à la doſe de deux grains, lorſqu'on veut faire vomir efficacement. Sur quoi il faut ſavoir que le grand lavage ou véhicule l'étend trop & émouſſe ſes pointes, de même que donné à trop petite doſe, comme à un grain, à un quart de grain, il fatigue violemment ſans exciter de vomiſſement; il faut un milieu.

C'eſt la vertu émétique du *tartre ſtibié*, qui le rend le ſpécifique aſſuré dans toutes les maladies qui proviennent de plénitude d'eſtomac; c'eſt un grand préſervatif dans les maladies inflammatoires, dans les engorgemens du cerveau, parce qu'en irritant l'eſtomac, il agit violemment ſur le cerveau, & lui donne des ſecouſſes qui aident à dégorger ſes vaiſſeaux du ſang qui n'y peut circuler. L'émétique ſtibié donné à-propos dans le cas de ſaburre ou de crudité, l'évacue puiſſamment, & empêche les mauvais effets, que ſon paſſage dans les ſecondes voies pourroit y cauſer. Mais pour produire ſûrement cet effet, il faut connoître cet état avant de l'ordonner, & y préparer dûment le malade ſelon les circonſtances, par la ſaignée & la boiſſon, quoiqu'il eſt bien des cas où il faut employer cet émétique ſans aucun préliminaire, comme dans l'apoplexie, dans l'indigeſtion, dans la plénitude des premieres voies ſans aucune marque de chaleur, & ſouvent même dans la foibleſſe, dans l'engourdiſſement des membres, la peſanteur de tête, l'accablement, la laſſitude. Qui connoîtra ſûrement les indications & la façon de placer ce remede, pourra s'aſſurer de pratiquer avec ſuccès dans toutes ſortes de maladies, ſoit aiguës & chroniques. C'eſt le plus court moyen d'abréger le traitement des maladies, qu'elle qu'en ſoit la cauſe.

Le *tartre ſtibié* devient altérant, apéritif, & diaphorétique ou tonique, lorſqu'il eſt donné à grande doſe & en lavage; alors continué pendant long-tems, il rétablit au mieux le reſſort de l'eſtomac affoibli par les crudités ou la trop grande quantité d'alimens. Les convaleſcens ſe trouvent bien de ſon uſage en guiſe d'eau minérale.

TARTRE SOLUBLE, *teinture de*, elle eſt apéritive, diurétique, emmenagogue purgative; elle eſt aromatique; elle échauffe, conſolide les plaies, déterge les ulceres.

Tartre regénéré, ou terre foliée du tartre. C'eſt le plus grand réſolutif que nous ayons, un fondant, un deſobſtructif ſavonneux, huileux & acide en même tems, combiné avec un alkali; il eſt volatil, & peut paſſer pour le ſel volatil de *tartre* de Vanhelmont, auſſi efficace que l'alkaeſt, & préférable à beaucoup de remedes inventés par la chimie; c'eſt le vinaigre radical des Chimiſtes. La teinture de *tartre* régénéré eſt auſſi un remede efficace; car elle unit l'alkali, l'acide & l'eſprit huileux des végétaux. Ce *tartre* folié diſſout ainſi dans l'alkool, eſt le petit elixir des anciens chimiſtes; il leve les obſtructions; il pénetre dans les plus petits vaiſſeaux; il ranime les facultés vitales & guérit par les ſueurs; il peut ſurmonter les maladies les plus opiniâtres.

Tartre regéneré plus commun. On peut, ſelon M. Boerhaave, faire un *tartre* regénéré moins diſpendieux, en mêlant la potaſſe avec quinze fois autant de vinaigre; en coulant la ſolution & la faiſant épaiſſir, ce qui eſt une opération facile.

Pline parle de ce remede, & dit que *la cendre de* ſarment diſſoute dans le vinaigre *guérit les maladies* de la rate.

TARTRE VITRIOLÉ, (*Médecine.*) ce ſel a toutes les propriétés des ſels vitrioliſés; il eſt compoſé de l'acide vitriolique, qui eſt un grand apéritif, & du *tartre* alkaliſé, qui eſt auſſi fort attenuant. Les deux reunis doivent former un grand déſobſtruant, auſſi s'en ſert-on dans les apozèmes atténuans & déſobſtruans, dans les affections du foie & de la rate.

Ce ſel eſt un des plus actifs que nous ayons; il eſt plus actif que le ſel de Glauber, & le même que le ſel de *duobus* & le ſel polychreſte de Glaſer.

La doſe eſt d'un gros dans une potion ordinaire; mais en lavage on l'ordonne à deux gros, & juſqu'à trois.

Nota. Que ſi l'huile de vitriol qui a ſervi à faire ce ſel étoit chargée de particules cuivreuſes, ce que l'on reconnoît par la couleur verte de l'eau où ſe fait la diſſolution, & par la couleur terne & bleue du ſel, il faut le calciner, ou le refondre pour lui ôter ce cuivre qui le rendroit émétique.

Ce remede n'eſt pas autant employé qu'il le devroit être.

TARTRE, (*Teinture.*) les Teinturiers mettent le *tartre* au nombre des drogues non colorantes, c'eſt-à-dire, qui ne ſervent point à donner de la couleur aux étoffes, mais qui les préparent à la recevoir. Cette drogue bien ou mal employée dans les bains ou bouillons, met une grande différence dans les teintures.

La crême ou cryſtal de *tartre* qu'emploient les Teinturiers du grand teint, n'eſt autre choſe que le *tartre* blanc ou rouge mis en poudre, & enſuite par le moyen de l'eau bouillante, de la chauſſe & de la cave, réduit en petits cryſtaux blancs. (*D. J.*)

TARTRE MARTIAL *ou* CALIBÉ, (*Mat. méd.*) *voyez* MARTIAL.

TARUDANT, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, capitale de la province de Sus, dont elle porte auſſi le nom. Elle eſt à deux lieues au midi du grand Atlas, & paſſe encore pour une des bonnes villes d'Afrique par ſon commerce. *Long.* 9. 52. *latit.* 29. 18. (*D. J.*)

TARUIDUM, ou *TARUEDUM*, (*Géog. anc.*) promontoire de la Grande Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* le marque sur la côte septentrionale après l'embouchure du fleuve Nabœus. On croit que c'est présentement *Dungisbehéad* en Ecosse, dans la province de Cathnet. (*D. J.*)

TARUNTIUS, s. m. (*Astronom.*) c'est le nom de la quarantieme tache de la lune, suivant le catalogue que le P. Riccioli nous en a donné dans sa *sélénographie*. (*D. J.*)

TARUS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Gaule cispadane, selon Pline, *l. III. c. xvj.* Il a conservé son nom; on l'appelle *Taro*. (*D. J.*)

TARUSATES, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule aquitanique, & dont César, *liv. III. ch. xxiij. & xxvij.* fait mention. M. Samson, dans ses *remarques sur la carte de l'ancienne Gaule*, dit: on ne dispute presque plus aujourd'hui que le pays des *Tarusates* ne soit le *Tursan*, & Aire est la capitale du Tursan. (*D. J.*)

TARY, s. m. (*terme de relation.*) c'est ainsi que les voyageurs appellent la liqueur qui distille des cocotiers; c'est le seul vin que l'on recueille dans le pays de Malabar, & même dans toute l'Inde: car la liqueur qui se tire des autres especes de palmiers, est presque de même nature que celle qui sort du cocotier. Ce vin n'est pas à beaucoup près si agréable que celui que l'on exprime des raisins, mais il enivre tout de même. Quand il est récemment tiré, il est extrèmement doux; si on le garde quelques heures, il devient plus piquant, & en même tems plus agréable; il est dans sa perfection du soir au matin; mais il s'aigrit au bout de vingt-quatre heures.

On n'a point dans les Indes d'autre vinaigre que celui-là. En distillant le jus du cocotier, lorsqu'il est parvenu à sa plus grande force, & avant qu'il ait commencé de contracter de l'aigreur, on en fait d'assez bonne eau-de-vie; on peut même la rendre très-forte en la passant trois fois par l'alembic.

Les Brésiliens ne s'adonnent point, comme les Indiens, à tirer le *tary* des cocos; ils n'en font pas non plus d'eau-de-vie, parce que les cannes de sucre leur en fournissent suffisamment, & que d'ailleurs on leur en porte beaucoup de Lisbonne qui est bien meilleure que celle qu'ils pourroient faire. (*D. J.*)

TAS, MONCEAU, s. m. (*Synonym. Gram.*) ils sont également un assemblage de plusieurs choses placées les unes sur les autres, avec cette différence que le *tas* peut être rangé avec symmétrie, & que le *monceau* n'a d'autre arrangement que celui que le hazard lui donne.

Il paroit que le mot de *tas* marque toujours un amas fait exprès, afin que les choses n'étant point écartées, occupent moins de place, & que celui de *monceau* ne désigne quelquefois qu'une portion détachée par accident d'une masse ou d'un amas.

On dit un *tas* de pierres, lorsqu'elles sont des matériaux préparés pour faire un bâtiment: & l'on dit un *monceau* de pierres, lorsqu'elles sont les restes d'un édifice renversé.

Tas se dit également au figuré en prose & en vers: l'orateur ne doit point étouffer ses pensées sous un *tas* de paroles superflues.

Un tas *d'hommes perdus de dettes & de crimes.*

Corneille.

Quoiqu'un tas *de grimauds vantent notre éloquence,*
Le plaisir est pour nous de garder le silence.

Despreaux.

(*D. J.*)

TAS, (*Architect.*) c'est le bâtiment même qu'on éleve. On dit retailler une pierre sur le *tas*, avant que de l'assurer à demeure. (*D. J.*)

TAS DE CHARGE, (*Architect. Coup. de pierres.*) c'est une saillie de pierres dont les lits avançant les uns sur les autres, font l'effet d'une voûte; de sorte qu'il faut des pierres longues pour balancer la partie qui est sans appui. Mais ce genre d'ouvrage n'est bon qu'en petit, ou seulement pour les premieres pierres de la naissance d'une voûte. On voit de tels ouvrages au château de Vincennes près Paris, pour porter les creneaux.

TAS, (*Arts méchaniques.*) espece d'enclume sans talon ni bigorne, & par conséquent quarrée. Il y en a de différentes grosseurs. Les *tas* des Orfevres sont plus forts que ceux des autres ouvriers. Un gros *tas* se forge, comme l'enclume, & s'aciere de même. Pour faire un *tas* à queue, on soude plusieurs barres de fer ensemble de la longueur & grosseur qu'on se propose de donner au *tas*. On commence par corroyer deux barres, puis davantage, pour parvenir à ce qu'on appelle *enlever le tas*; cela fait, on tourne une virole de fer plat autour du bout des barres corroyées, pour former la tête du *tas* & lui donner plus de largeur qu'au reste du corps de la piece, & empêcher en même tems que les barres soudées ensemble ne s'écartent par quelque défaut de soudure, ce qui n'arrive que trop souvent, ou par la mauvaise qualité du fer, ou par la négligence du forgeron qui laisse des crasses entre les fers; on prépare ensuite la table du *tas*, comme celle de l'enclume; on prend une barre d'acier quarré que l'on dresse en petites billes de la longueur d'un pouce & demi; on les range debout toutes les unes à côté des autres, selon l'étendue de la table; on les entoure d'une bande de fer plat que l'on nomme *à maréchal*; cette bande tient les billes pressées; on les soude, on les corroie; la barre de fer qui les ceint, s'appelle *étrier*; on laisse à l'étrier une queue qu'on nomme *résigard*: cette queue sert à manier le piece au feu & sur l'enclume; après qu'on a soudé & corroyé les billes, on coupe avec la tronche l'étrier tout-au-tour, excepté à l'endroit où le résigard tient à la table, parce que c'est par le moyen de cette queue que l'on portera la table sur le *tas*; on soude la table au *tas*; cela fait, on sépare la queue. Il y a une autre maniere de faire la table d'un *tas*; on prend une longue barre d'acier que l'on tourne plusieurs fois sur elle-même, jusqu'à ce que ses circonvolutions aient pris l'étendue que l'on veut donner à la table; on y soude ensuite une barre de fer plat pour empêcher l'acier de brûler, lorsqu'on soudera la table au *tas*. On en fait autant aux têtes des marteaux.

Il y a des *tas* de différens noms, des *tas* à carreler, à embouter.

Ils servent à un grand nombre d'ouvriers différens. *Voyez les articles suivans.*

TAS, *en terme de Boutonnier*, c'est une espece de petite enclume à queue qui entre dans un billot, dont la partie grosse & ronde est gravée au milieu du bord d'un trou d'une certaine grandeur, lequel l'est lui-même d'un dessein en creux, dans son fond, pour imprimer ce dessein sur la calotte. On a plusieurs *tas* de différens desseins & grandeurs, selon l'exigence des cas. *Voyez* CALOTTE.

TAS, (*Coutellerie.*) instrument dont se servent les Couteliers pour retenir les mitres des couteaux de table, c'est-à-dire, y former ce rebord qui est entre la lame du couteau & la soie ou qui sert à l'emmancher. *Savary.*

TAS A PLANER, (*outil de Ferblantier.*) c'est un morceau de fer quarré dont la face de dessus est fort unie & polie, & la face de dessous est faite en queue, pour être posée & assujettie sur un billot. Les Ferblantiers s'en servent pour planer & emboutir les pieces de ferblanc qu'ils emploient. *Voyez les Planches du Ferblantier.*

TAS A SOUDER, *outil de Ferblantier*, ce *tas* est fait à-peu-près comme une bigorne dont les deux pans sont quarrés, & forment une espece de demi-cercle en-dedans; la face de dessus ce *tas* est garnie de plusieurs fentes faites dans le large de cette face, les unes un peu plus larges & profondes que les autres. Les Ferblantiers s'en servent pour faire le rebord ou ourlet des entonnoirs & autres ouvrages. *Voyez les Planches du Ferblantier.*

TAS, les *Graveurs* se servent de ce terme pour exprimer une espece de petite enclume qui leur sert à repousser le cuivre par-derriere la gravure, lorsqu'il se trouve quelque défaut sur les planches. *Voyez les Planches de la Gravure.* La pointe que l'on voit au bas, est pour entrer dans le billot sur lequel le *tas* est posé.

TAS, (*Horlogerie.*) petite enclume qu'on met dans un étau par sa partie inférieure. *Voyez les Pl. & les fig. de l'Horlogerie.*

Il y en a de plusieurs especes. La structure de la piece que l'on veut forger ou redresser par leur moyen, indique celui dont on doit se servir.

Les Horlogers, Orfevres & Metteurs-en-œuvre sont ceux qui font le plus d'usage de cet outil.

TAS, *en terme d'Orfevre*, eſt une petite enclume à huit pans en quarré comme la grande; elle n'en differe que par ſa grandeur, & une queue qui entre dans le billot. Elle ſert pour les petits ouvrages & pour planer. *Voyez* PLANER; pour lors il faut qu'elle ſoit bien polie, de même que les marteaux. *Voyez les Planches*.

PETIT TAS, *en terme d'Orfevre*, c'eſt un morceau de fer plat de figure ovale & portatif, dont on ſe ſert au lieu d'enclume pour les ouvrages qui peuvent ſe frapper ſur l'établi. *Voyez* ETABLI. *Voyez les Planches*.

TAS CANELÉ, (*Orfévr.*) c'eſt un *tas* de fer dans lequel on a gravé ou limé des moulures, & qu'on forme ſur l'argent en frappant à coups de marteau. Il y a beaucoup de vaiſſelle ronde ancienne dont les moulures étoient frappées ſur le *tas*; mais depuis que l'on a perfectionné la vaiſſelle, ces ſortes de *tas* ne ſont plus guere d'uſage.

TAS DROIT, *terme de Paveur*; c'eſt une rangée de pavés ſur le haut d'une chauſſée, d'après laquelle s'étendent les aîles en pente, à droite & à gauche, juſques au ruiſſeau d'une large rue, ou juſques aux bordures de pierre ruſtique d'un grand chemin pavé. (*D. J.*)

TAS, *en terme de Planeur*, eſt une eſpece de petite enclume fort unie ſur laquelle on plane les vaiſſelles plates. On le couvre de cuir, de bois, *&c.* quand il eſt queſtion de polir l'ouvrage au marteau. *Voyez les Planches*.

TAS *ou* TASSEAU, (*Tailland.*) cet outil, de la nature des précédens, ſert au taillandier à former le collet aux ciſeaux, becs-d'âne, & autres outils ſemblables. Ses différentes parties ſont la tête où l'on a pratiqué le quart où ſe place la ſoie des ciſeaux; le corps où il y a une ouverture qui ſert à faire ſortir la ſoie du ciſeau lorſqu'elle adhere; la ſoie du *tas* même par laquelle elle ſe fixe dans le belier qui ſert de baſe au *tas*.

TAS, (*Tireur d'or.*) c'eſt une eſpece d'enclume, dont l'acoutreur ſe ſert pour battre ſes filieres en rebouchant les trous trop grands.

TAS, (*Jeu de trictrac.*) en terme de trictrac on appelle le *tas*, l'amas des dames qu'on fait aux coins du trictrac avant que de commencer le jeu. C'eſt la même choſe que la maſſe & la pile. Quand après avoir jetté ſon dé on porte ſa main au *tas*, ſans dire *j'adoube*, on eſt obligé de jouer du-moins une des dames du *tas*, ſuivant la loi, dame touchée dame jouée. *Régles du trictrac*. (*D. J.*)

TASAGORA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie céſarienſe, ſelon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque ſur la route de *Cala* à *Ruſſocurum*.

TASCHE, ſ. f. *terme de Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté d'Abbeville. C'eſt une ſorte de pêche pratiquée par les pêcheurs de ſur Somme, qui ſe ſervent de leurs heuillots ou gobletres, ſorte de petits bateaux, pour faire la pêche des anguilles d'une maniere particuliere. Ils nomment cette pêche la *taſche*. Pour la faire ils prennent une quantité de vers de terre qu'ils enfilent d'un bout à l'autre avec un gros fil à coudre, juſqu'à ce que ce fil, d'une longueur proportionnée, en ſoit entierement rempli; ils ſont avec ce fil ainſi amorcé, une pelote ou paquet qu'ils attachent avec une petite ficelle au bout d'une perche legere, dont ils mettent le bout ainſi garni ſur le fond de l'eau, & tiennent l'autre bout à la main, & lorſqu'ils s'apperçoivent par le mouvement de la perche que l'anguille mord à l'appât, ils la relevent promptement, & emportent en même tems le poiſſon.

Chaque pêcheur a un ſemblable inſtrument, ceux de ſur Somme ont trois petits bateaux plats, du port environ d'un demi-tonneau, ſemblable au picoreur des pêcheurs d'Honfleurs; cette pêche ſe fait de nuit ſeulement, & elle ſeroit de jour infructueuſe.

TASCHKANT, (*Géog. mod.*) petite ville de la Tartarie, ſur la droite de la Sirt; c'eſt la réſidence d'hiver du chan des Tartares de la Caſatſchia-Orda. *Long.* 92. 40 *latit.* 45. (*D. J.*)

TASCE (*Géog. mod.*) petite ville des états de la Turquie aſiatique, dans la province de Toccat, au-deſſous des montagnes Noires.

TASCODRUGITES, *voyez* TASCODRUGITES.

TASCODUNITARI & CONOBIENSES, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoiſe, ſelon quelques manuſcrits de Pline, *l. III. c. iv.* au lieu de quoi d'autres manuſcrits & quelques exemplaires imprimés portent *Taſcoduni*, *Taruſconenſes*; d'autres *Taſconi*, *Taracunonienſes*. Le P. Hardouin, qui ſuit cette derniere leçon, regarde les autres comme des noms corrompus. Il ſe fonde ſur le manuſcrit de la bibliotheque royale, & ſur l'ordre alphabétique que Pline eſt accoutumé de ſuivre. Les *Taſconi*, ajoute-t-il, habitoient varaiſſemblablement dans l'endroit où eſt aujourd'hui Montauban, ville que mouille la petite riviere *Teſco*, qui pouvoit avoir donné ſon nom au peuple *Taſconi* ou *Teſconi*. Quant aux *Taruſconienſes*, dit le P. Hardouin, ils tirent leur nom de *Taruſco*, ville des Salis, & aujourd'hui appellée *Taraſcon*. (*D. J.*)

TASIMA, (*Géog. mod.*) une des huit provinces de la contrée froide du nord de l'empire du Japon; cette province a deux journées de longueur de l'eſt à l'oueſt, & ſe diviſe en huit diſtricts.

TASOT, ſ. m. (*Meſure de longueur, Com.*) c'eſt la vingt-quatrieme partie du cobit, ou aune de Surate. Caque *taſon* a un peu plus qu'un pouce de roi enſorte que le cobit eſt de deux piés ſeize lignes.

TASSAO *ou* TASSAIE, ſ. m. (*Cuiſine exotiq.*) chair de bœuf, mais plus communément de vache, coupée par grandes aiguillettes, un peu ſalée & ſéchée au ſoleil, cette chair ſe conſerve long tems, & peut être tranſportée fort loin; il s'en fait une grande conſommation ſur les côtes de Caraque, de Cartagene & de Portobello. Pour la manger, il faut la mettre deſſaler, la bien laver, & la faire revenir dans de l'eau tiede avant de la faire cuire; elle ſe renfle beaucoup, s'attendrit & a fort bon goût. On prépare de la même maniere des aiguillettes de cochon, qui étant deſſalées & cuites peuvent paſſer pour un mets très-appétiſſant.

TASSE, ſ. f. (*Ouvrages de différens ouvriers.*) ſorte de vaſe de bois, de terre, de fayence, de porcelaine ou de métal, dont on ſe ſert pour boire; il y en a de toute grandeur, & de toutes figures; les unes ſans anſes, d'autres avec une ou deux petites anſes, ſimples ou façonnées, *&c.* (*D. J.*)

TASSE, (*Littérat.*) chez les Romains celui qui verſoit à boire étoit obligé, pour remplir une ſeule *taſſe*, de puiſer avec un petit gobelet nommé *cyathe*, à pluſieurs repriſes, & juſqu'à neuf ou dix fois dans le crater, qui étoit un grand vaiſſeau plein de vin. Le buveur s'impatientoit, le vin même verſé du crater dans le cyathe, & renverſé du cyathe dans la *taſſe*, pouvoit s'évanter & perdre de ſa force.

Pour remédier à tous ces petits inconvéniens, on inventa l'uſage des *taſſes* inégales. On en fit faire de petites, de moyennes & de grandes.

Les petites étoient
- Le *ſextans*, qui tenoit . . . . 2 cyathes.
- Le *quadrans* . . . . 3 cyathes.
- Le *triens* . . . . 4 cyathes.

Les moyennes étoient
- Le *quincunx*, qui tenoit . . . 5 cyathes.
- Le *ſemis* ou l'*hémine* . . . . 6 cyathes.
- Le *ſeptunx* . . . . 7 cyathes.
- Le *bes* . . . . 8 cyathes.

Les grandes étoient
- Le *dodrans*, qui tenoit . . . 9 cyathes.
- Le *dextrans* . . . . 10 cyathes.
- Le *deunx* . . . . 11 cyathes.

Torrentius ſur les vers d'Horace, *pocula cum cyatho*, *&c.* rapporte un paſſage d'Athénée, par où il paroît que les Grecs auſſi-bien que les Romains, ont fait uſage du cyathe & des *taſſes* inégales. Athénée introduit un homme qui ſe fait verſer dix cyathes de vin dans une ſeule *taſſe*; & voici comme il le fait parler. „ Echanſon, apporte une grande *taſſe*. Verſe-y „ les cyathes qui ſe boivent à ce que l'on aime; quatre „ pour les perſonnes qui ſont ici à table, trois pour „ l'amour. Ajoute encore un cyathe pour la victoire „ du roi Antigonus. Holà. Encore un pour le jeune „ Démétrius. Verſe préſentement le dixieme en l'honneur „ de l'aimable Vénus.

Chez les Romains du tems de Martial, lorſqu'on vouloit boire à un ami ou une amie, on demandoit autant de cyathes qu'il y avoit de lettres au nom de la perſonne à qui l'on alloit boire. C'eſt le ſens de l'épigramme de Martial.

Na-

Nevia sex cyathis, septem Justinia libatur,
Quinque Lycas, Lyde quatuor, Ida tribus, &c.

C'est aussi le sens de ces deux vers du même Martial:

Quincunces & sex cyathos, bessemque bibamus,
Caius ut fiat, Julius & Proculus.

Horace a dit:

Qui musas amat impares
Ternos ter cyathos attonitus petet
Vates. Tres prohibet supra
Rixarum metuens tangere gratia.

Ce qui vouloit dire, qu'un bon bûveur ami des muses, doit en l'honneur de ces neuf déesses, boire en un seul coup neuf cyathes; mais que les graces ne permettent pas que l'on boive plus de trois cyathes à la fois; car il y a bien de la différence entre boire neuf cyathes, & boire neuf fois. Boire neuf cyathes, c'est ne boire qu'une *tasse*, boire neuf fois, c'est boire neuf *tasses*. (*D. J.*)

TASSE *à boire des Gaulois*, (*Usages des Gaulois.*) en latin *galeola*, *sinum*. Les anciens Gaulois avoient leurs *tasses* à boire, faites en forme d'ovale, qu'ils appellent *galeolas*, & qu'ils ont ensuite nommé *gondoles*, d'un mot corrompu par les Vénitiens, qui ont baptisé de ce nom leurs nacelles pour aller dans les rues de Venise. Varron dit, *l. I. de vita roman. Ubi erat vinum in mensa positum* galeato, *vel* sino *utebantur*: de-là les Romains forgerent leur verbe *gallare*, boire à la mode gauloise. Il reste encore chez les suppôts de Bacchus du mot *gallare*, dans ce qu'ils appellent *boire à la regalade*; c'est une façon de boire qui ne differe du sabler qu'en ce que le sabler se fait en un seul coup, & que la régalade ou le gallet se fait en plusieurs. (*D. J.*)

TASSE, *terme de Tourneur*; petit vaisseau de bois en forme de *tasse*, qu'on place au-dessus la tournette, & dans laquelle *tasse* on met la pelote de coton, de fil, ou de soie qu'on a dévidé.

TASSE, (*Géog. mod.*) les géographes donnent le nom de *tasse*, aux lieux où se font les amas d'eau que l'on appelle *lacs*. La *tasse* est ce qui contient l'eau d'un lac, ensorte que la *tasse* est à un lac, ce que le lit est à une riviere.

TASSÉ, adj. (*Archit.*) épithete qu'on donne à un bâtiment qui a pris sa charge dans son étendue, ou dans une seule partie. (*D. J.*)

TASSEAU, s. m. (*Arts méchan.*) c'est en général un outil que l'on met dans l'étau pour relever les ouvrages en tôle, ou qui est fixe sur l'établi, & sert à poser l'ouvrage pour les petites rivures, & à dresser de petites pieces.

Les *tasseaux* prennent différens noms, suivant les formes que l'on donne à la tête.

Le *tasseau quarré* est celui dont la tête est quarrée, & plate.

Le *tasseau cannelé* est celui sur la tête duquel on a formé des cannelures.

Le *tasseau à côte* est celui dont la tête est faite en forme de côte, ou de tranchant arrondi.

Le *tasseau à emboutir* est celui dont la tête est creusée de la forme que l'on se propose de donner aux pieces à emboutir.

Le *tasseau à pié de biche* est celui dont la tête est faite en pié de biche. Toutes ces sortes de *tasseaux*, qui servent à relever les ornemens en tôle, ou en cuivre, qui se posent sur les grilles, balcons, rampes, d'escalier, &c. sont faits d'une barre de fer quarrée & acierée des deux bouts, qui forment deux têtes; au milieu du corps on pratique sur les faces une entaille à chaque face, pour recevoir les mâchoires de l'étau, & empêcher le *tasseau* de s'en échapper, lorsqu'on frappe dessus pour relever l'ouvrage.

TASSEAUX, s. m. pl. (*Archit.*) petits dés de moilons, maçonnés de plâtre, où l'on selle des sapines, afin de tendre sûrement des lignes pour planter un bâtiment. *Daviler*. (*D. J.*)

TASSEAUX, *terme de Charon*; il y a quatre *tassaux*, ce sont des morceaux de bois plats, longs de dix pouces, épais de trois, & larges d'environ trois, qui sont attachés tant sur le devant que sur le derriere, de chaque côté du brancard, pour élever les planches qui servent sur le derriere, aux domestiques, & sur le devant aux pages. *Voyez les fig. & les Pl. du Sellier.*

TASSEAU, s. m. (*Charp.*) petit morceau de bois, arrêté par tenon & mortaise sur la force d'un comble, pour en porter les pannes.

On appelle aussi *tasseaux*, les petites tringles de bois qui servent à soutenir les tablettes d'armoire. (*D. J.*)

TASSEAU *ou* MANICLE, s. m. (*Lainage.*) instrument qui sert aux tondeurs de draps, pour faire aller les forces avec lesquelles ils tondent les étoffes. *Savary*. (*D. J.*)

TASSEAU, *terme de Luthier*, moule, ou forme sur laquelle on colle les éclisses qui font le corps d'un luth, ou d'un autre instrument. (*D. J.*)

TASSER, v. n. (*Stéréotom.*) on appelle de ce nom l'affaissement d'une voûte, dont la charge fait diminuer la hauteur, & resserrer les joints. (*D. J.*)

TASSETTE, s. f. *terme d'Armurier*, c'est tout le fer qui est au-bas de la cuirasse, & qui couvre les cuisses de l'homme armé: on appelle aussi les *tassettes cuissardes*. (*D. J.*)

TASSING, (*Géog. mod.*) petite île de Dannemarck, entre les îles de Fionie & de Langeland. Elle n'a qu'une lieue de long, & autant de large, & cependant elle contient deux bourgs & quelques hameaux. (*D. J.*)

TASSIOT, s. m. les vanniers appellent ainsi une latte fort mince, & mise en croix, par laquelle ils commencent certains ouvrages de cloture, comme les vans, les vannettes, &c.

TASSOT, on donne ce nom dans diverses provinces de France à la salamandre aquatique. *Voyez* SALAMANDRE.

TASTA, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule, dans l'Aquitaine, selon Ptolomée, *l. II. c. vij.* M. de Valois soupçonne que ce seroit aujourd'hui Monresquiou, bourg situé sur l'Osse, en latin *Ossida* ou *Ossidus*. (*D. J.*)

TASTATURA, s. f. (*Musiq. ital.*) ce mot qui signifie les touches du clavier de quelque instrument de musique, a été souvent employé pour signifier les *préludes*, ou *fantaisies*, que les maîtres jouent sur le champ, comme pour tâter & s'assurer si l'instrument est d'accord. (*D. J.*)

TASTO, (*Musiq. ital.*) ce mot veut dire *touche*, on trouve quelquefois dans des basses-continues ces mots, *tasto solo*, qui signifie *avec une touche seule*, pour marquer que les instrumens qui accompagnent, doivent jouer les notes de la basse-continue simplement & sans accompagnement des notes qui pourroient faire accord. *Brossard*. (*D. J.*)

TASZMIN, LE, (*Géog. mod.*) riviere de Pologne, dans le palatinat de Kiovie, où elle a sa source, vers les confins du palatinat de Braclaw; après un assez long cours, elle se perd dans le Borysthène, près de Krilaw. (*D. J.*)

TATAH, *ou* TATA, (*Géog. mod.*) province des Indes, dans les états du grand-mogol. Elle est riche en blé & en bétail; elle paye au grand-mogol soixante laqs, & deux mille roupies. Sa capitale porte son nom de *Tatah*. La riviere de Sinde traverse cette province du nord au midi, d'où vient qu'on l'appelle aussi *Sinde*. *Voyez* SINDE. (*Géograph. mod.*) (*D. J.*)

TATAH *ou* TATA, (*Géog. mod.*) ville des Indes, dans les états du grand-mogol, dans la province de *Tatah*, ou de Sinde, dont elle est la capitale; elle est située sur le bras occidental de l'Inde, & dans un terroir fertilisé par la riviere. Les Portugais y faisoient autrefois un grand commerce. *Long.* 86. 10. *lat.* 23. 15. (*D. J.*)

TATAJIBA, s. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) genre de plantes dont les botanistes ne nomment qu'une espece: *arbor baccifera brasiliensis, fructu tuberculis inæquali, mori æmulo*.

C'est un arbre du Brésil, dont l'écorce est de couleur de cendre, & le bois de couleur de safran, ou rougeâtre; ses feuilles sont pointues, dentelées, & approchantes de celles du bouleau; son fruit est gros comme une mûre moyenne, rond, & composé de tubercules pâles, d'où sortent plusieurs filamens noirâtres & peu longs: on mange ce fruit de même que les mûres, ou seul, ou avec du sucre & du vin; sa chair contient une infinité de petits grains blanchâtres.

Le bois de cet arbre est extrémement dur, il ne perd jamais sa verdure, & se conserve long-tems dans la terre & dans l'eau; il est supérieur à tous les autres bois, même à celui du *masarandiba*, de quel-

que maniere qu'on l'emploie. Il donne lorſqu'il eſt vieux, une teinture d'un très-beau jaune; cet arbre croît par-tout au Bréſil, dans les bois, ſur-tout dans les lieux maritimes, & ſon fruit eſt mûr au mois de Mai. *Ray*. (*D. J.*)

TATARIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont les botaniſtes ont établi les deux eſpeces ſuivantes: *Hungarica edulis, panacis heraclei folio, ſemine libanotidis cachryophoræ J. B. panaci heracleo ſimilis*, tataria *Hungarica dicta*. P. C. B.

Cette plante n'eſt pas commune, elle donne une racine longue & épaiſſe, puiſque Cluſius dit en avoir vû d'auſſi groſſes que le bras d'un homme, & d'une coudée ou plus de longueur; elles lui avoient été données par Balthaſar de Bathian, qui en avoit fait venir de Hongrie, d'au-delà du Danube, pour les planter dans le jardin qu'il avoit à Vienne. Ses feuilles reſſemblent aſſez à celles du navet par leurs dentelures, mais elles ſont plus courtes, & d'une figure plus approchante de celles du panais; elles ſont couvertes d'une ſubſtance rude & lanugineuſe, & d'un verd extrémement pâle; il leur ſuccede d'autres feuilles auſſi rudes, mais plus finement dentelées; du milieu d'elles, s'éleve une tige cannelée, creuſe, noueuſe, haute d'une coudée au plus, groſſe comme le poing, garnie d'autres feuilles plus petites, découpées en pluſieurs ſegmens, & pareillement couverte d'une ſubſtance rude & lanugineuſe.

Le ſommet de la tige porte une ombelle pareille à celle du *panax heracleus*, compoſée de fleurs de même figure & de même couleur, auxquelles il ſuccede quelques ſemences (car toutes les fleurs ne ſont point fertiles) fort groſſes & approchantes de celles du *libanotis cachryophora*.

Cluſius fut deux ans à attendre que la racine qu'il avoit plantée dans ſon jardin, produiſît des tiges & des ſemences; mais ce tems paſſé, elle ſe pourrit, & répandit une ſi mauvaiſe odeur, qu'il fut obligé de la jetter.

Les Hongrois qui habitent aux environs d'Agria, de même que ceux qui confinent à la Valachie & à la Moldavie, uſent de cette racine dans le tems de diſette, faute de pain, ainſi que Cluſius dit l'avoir appris du gentilhomme dont on a parlé, & de quelques autres perſonnes de qualité. *Ray*. (*D. J.*)

TATÉE, LIGNE, (*Archit.*) c'eſt celle qu'on trace à la main pour voir l'effet d'une courbure. (*D. J.*)

TATÉ, *ouvrage*, (*Peinture*.) on nomme *ouvrage tâté* ou *tâtonné*, un ouvrage qui eſt fait d'une main ſervile & peu ſûre; c'eſt ordinairement à ce défaut que l'on diſtingue les tableaux qui ne ſont que ſimples copies d'avec les tableaux originaux. Un peintre qui n'a point aſſez réfléchi ſur les principes, & qui n'a point ſû ſe les rendre familiers, ne travaille qu'en tâtonnant; il n'a jamais cette touche libre & préciſe qui caractériſe le grand maître. (*D. J.*)

TATER, v. act. (*Gram.*) c'eſt reconnoître par le toucher ou par le goût; on dit *tâter* un corps avec les mains; *tâter* du vin; *tâter* le pouls; ſe *tâter*; & au figuré, *tâter* un homme, le preſſentir, le ſonder; *tâter* le courage; *tâter* du bonheur & de la peine; *tâter* un problème, &c.

TATER SON CHEVAL, *en terme de Manége*, c'eſt ſolliciter un cheval qu'on a peu monté, pour connoître s'il a quelque vice, ou le degré de ſa vigueur. *Tâter le pavé* ou *le terrein*, ſe dit d'un cheval qui ayant la jambe fatiguée ou quelque douleur au pié, n'appuie pas hardiment ſur le pavé ni ſur le terrein, de peur de ſe faire mal.

TATE-VIN, ſ. m. *terme de Marchands de vin*, inſtrument de fer blanc, long, rond, & étroit par le haut, où il eſt percé dans toute ſa largeur; il n'a qu'un petit trou au bout d'en-bas. On s'en ſert pour tirer le vin par le bondon, en mettant le pouce ſur le bout d'en-haut, afin d'empêcher que l'air ne faſſe couler le vin qui eſt entré par le petit trou. (*D. J.*)

TATIANISTES, ſ. m. plur. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'anciens hérétiques, ainſi nommés de Tatien diſciple de ſaint Juſtin.

Ce Tatien, un des plus ſavans hommes de l'antiquité, ne ceſſa d'être parfaitement orthodoxe tant que vécut ſon maître; il étoit, comme lui, ſamaritain de nation, mais non pas de religion, ainſi qu'Epiphane ſemble l'avoir inſinué. Saint Juſtin & Tatien appartenoient à ces colonies grecques, qui s'étoient repandues dans les contrées des Samaritains.

Après la mort de ſaint Juſtin, Tatien tomba dans les erreurs des Valentiniens, & forma une ſecte d'hérétiques appellés quelquefois *Tatianites*, & quelquefois *Encratites*. *Voyez* ENCRATITES.

TATOU, *ou* ARMADILLE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) *Pl. VII. fig.* 2. on a donné ce nom à des animaux quadrupedes, qui n'ont ni dents inciſives, ni dents canines, mais ſeulement des dents molaires de figure cylindrique. Leur corps eſt couvert d'un teſt oſſeux, comme d'une ſorte de cuiraſſe; ce teſt eſt diviſé en pluſieurs parties; l'antérieure & la poſtérieure forment chacune dans la plûpart des *tatous* une eſpece de bouclier; il y a entre ces deux grandes parties du teſt pluſieurs bandes étroites jointes enſemble par une peau membraneuſe qui leur donne la facilité de gliſſer les unes ſur les autres; de ſorte que l'animal peut ſe pelotonner comme un hériſſon; le deſſous de la tête & du cou & le ventre ſont couverts d'une peau épaiſſe & parſemée de quelques gros poils; il y a auſſi des poils entre les écailles du teſt oſſeux; on diſtingue pluſieurs eſpeces de *tatoux*.

1°. L'armadille ou *tatou*; il a environ dix pouces de longueur depuis le bout du muſeau juſqu'à la queue, qui eſt longue de ſept pouces, compoſée de ſix anneaux à ſon origine, & terminée en pointe; ce *tatou* a le front large & applati; les yeux petits, & les oreilles nues; les doigts ſont au nombre de cinq à chaque pié; il n'y a point de grandes pieces de teſt ſur la partie poſtérieure du corps; elle eſt couverte par dix-huit bandes.

2°. L'armadille ou *tatou* oriental; il eſt un peu plus grand que le précédent; il n'a que trois bandes entre les deux grandes pieces du teſt; la queue eſt courte, applatie en-deſſus & en-deſſous.

3°. L'armadille ou *tatou* des Indes; ſon teſt eſt compoſé d'une grande piece en-avant, d'une plus grande en-arriere, & de quatre bandes entre les deux grandes pieces.

4°. L'armadille ou *tatou* du Mexique; il y a ſix bandes entre les deux grandes pieces du teſt de cet animal; la queue eſt groſſe à ſon origine, & pointue à l'extrémité.

5°. L'armadille ou *tatou* du Bréſil; il a quatre doigts aux piés de devant, & cinq à ceux de derriere; les bandes qui ſe trouvent entre les deux grandes pieces du teſt, ſont au nombre de huit.

6°. L'armadille ou *tatou* de Cayenne; il reſſemble au précédent pour le nombre des doigts. Il a un pié dix pouces de longueur depuis le bout du muſeau juſqu'à la queue, qui eſt longue d'un pié, groſſe à ſon origine, & terminée en pointe; ſa partie antérieure eſt compoſée de dix ou douze anneaux; il y a neuf bandes entre les deux grandes pieces du teſt; les oreilles ſont longues & couvertes de petites écailles.

7°. L'armadille ou *tatou* d'Afrique; il a environ dix pouces de longueur depuis le bout du muſeau juſqu'à la queue, qui eſt longue de ſept pouces. Le teſt eſt compoſé de douze bandes placées entre deux grandes pieces. *Reguanien*. *Voyez* QUADRUPEDE.

TATTA, (*Géog. anc.*) marais de la grande Cappadoce, dans la Morimene; Strabon, *l. XII. p.* 568. qui en parle, dit que le ſel de ce marais s'épaiſſiſſoit de façon, que ſi des oiſeaux y touchoient de leurs aîles, le ſel s'y attachoit & s'y coaguloit au point de les empêcher de voler. Pline, *l. XXXI. c. vij.* & Dioſcoride, *l. V. c. lxxxv.* font auſſi mention de ce lac & de ſon ſel; ils nomment ce lac *Tattæi lacus*, & ils le mettent dans la Phrygie. (*D. J.*)

TATUETE, ſ. m. (*Zoologie.*) eſpece de tatou ou armadille, plus petit que le tatou ordinaire, & qui en differe à pluſieurs autres égards. Sa tête eſt petite & pointue; ſes oreilles ſont grandes & droites; ſa queue a environ trois doigts de longueur; ſes jambes ſont plus longues que celles des gros tatous; mais ſa différence eſſentielle eſt d'avoir ſeulement quatre orteils aux piés de devant, & cinq aux piés de derriere; les deux orteils du milieu ſont les *plus longs* dans les piés de devant, & les trois du *milieu* dans les piés de derriere; toute la taille du *tatuete* n'excede pas ſept travers de doigt; ſon corps & ſon front ſont défendus par une bonne cuiraſſe, aſſez grande pour que l'animal puiſſe y cacher ſa tête & ſes jambes; l'écaille du dos conſiſte en neuf pieces artiſtement jointes enſemble; ſa queue eſt cuiraſſée de même; elle a neuf articulations, & finit en pointe; ſon dos eſt couleur de fer, blanchâtre ſur les côtés; ſon ventre eſt entierement cendré, preſque nud, & n'ayant çà & là que quelques poils; ſa chair eſt très-bonne à manger. (*D. J.*)

TAU,

TAU, f. m. dix-neuvieme lettre de l'alphabet grec. *Voyez l'article* T.

TAU, (*terme de blason.*) c'est la figure d'un *T* qui est une espece de croix potencée, dont on a retranché la partie qui est au-dessus de la traverse. Cette espece de croix se trouve dans les blasons des commandeurs de l'ordre de saint Antoine; les évêques & les abbés du rit grec la portent encore à présent de cette maniere, & quand on l'a mise sur l'habit de saint Antoine, c'étoit pour montrer seulement qu'il étoit abbé. *Menestr.* (*D. J.*)

TAUA, (*Géog. anc*) 1°. Golfe de la Grande-Bretagne, sur la côte orientale, selon Ptolomée, *l. II. c. iij.* qui le marque entre l'embouchure de la Dée & celle de la Tine. Ce golfe est sur la côte orientale de l'Ecosse, & se nomme aujourd'hui *Tay*, aussi bien que la riviere qui s'y jette.

2°. *Tava*, ville d'Egypte. Ptolomée, *l. IV. c. v.* marque cette ville dans le Nome Phthemphuthus dont elle étoit la métropole.

3°. *Tava*, ville de l'Arrie, selon le même Ptolomée, qui la place entre *Namaris* & *Augura*. (*D. J.*)

TAVANSAY, (*Géog. mod.*) petite île d'Ecosse, une des Westernes, située au couchant de celle d'Harries. Elle n'a que trois milles de tour, & est assez fertile. (*D. J.*)

TAVASTLAND, (*Géog. mod.*) province de Suede, dans la Finlande. Elle est bornée au nord par la Caïanie ou Bothnie orientale, à l'orient par la grande Savolax, au midi par la Nylande, & à l'occident, partie par la Finlande proprement dite, partie par la Caïanie. Cette province a huit lacs & plusieurs mines de fer. Sa capitale se nomme *Tavastus*. (*D. J.*)

TAVASTUS, (*Géog. mod.*) ville de Suede, dans la Finlande, capitale de la province de Tavastland, dans sa partie méridionale, sur une petite riviere qui se jette un peu au-dessus, dans le lac de Wana. *Long.* 42. 29. *latit.* 61. 15. (*D. J.*)

TAVAYOLE, f. f. (*terme de relation.*) grand mouchoir qu'on met sur la tête en Turquie, pour recevoir l'odeur des parfums. Chez les Turcs dans les visites des cérémonies, *un peu de tems après qu'on est assis, le maître de la maison* fait apporter une cassolette auprès de son ami, & deux valets lui couvrent la tête d'une *tavayole*, afin que la fumée du parfum qu'on lui présente ne s'échappe pas, & qu'il la respire toute entiere. (*D. J.*)

TAVAYOLE, f. f. (*terme de Lingere.*) grand linge quarré fort fin, enrichi de dentelles ou de points, lequel sert à mettre sur les pains bénits, ou à couvrir les enfans qu'on porte baptiser. (*D. J.*)

TAUBER LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, en Franconie. Elle a sa source un peu au-dessus de Rotembourg, & se rend dans le Meyn, au-dessous de la ville de Wertheim. (*D. J.*)

TAUCHEL, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans la Pomerelle, sur la petite riviere de Verde, à 20 lieues au sud-ouest de Marienbourg. Elle est entierement délabrée, ayant été pillée & incendiée dans les anciennes guerres des Polonois & des Prussiens. (*D. J.*)

TAUCOLES, f. m. (*Hist. mod.*) feuilles d'arbres dont les Chingulais ou habitans de l'île de Ceylan se servent pour écrire; elles reçoivent facilement l'impression du stilet, mais on ne peut point les plier sans les rompre.

TAUDIS, f. m. (*Archit.*) petit grenier pratiqué dans le fond d'un comble, d'une mansarde. C'est aussi un petit lieu pratiqué sous la rampe d'un escalier, pour servir de bucher, ou pour quelqu'autre commodité. *Daviler.* (*D. J.*)

TAVE LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, au pays de Galles. Elle a sa source dans Breknokshire, traverse Glamorgan-shire, & après avoir mouillé Landaf & Cardif, elle tombe dans le golfe qui forme l'embouchure de la Saverne. (*D. J.*)

TAVEBROTECH, f. m. (*Hist. nat. Médecine.*) arbre de l'île de Madagascar; on assure qu'en le mettant en décoction avec du miel & le bois de mer appellé par les habitans *tangouarach*, il fournit un remede excellent contre la pleurésie, la pulmonie, & toutes les maladies de la poitrine.

TAVELÉ, adj. (*Pelletier.*) qui a des taches ou des marques sur la peau. On dit qu'une peau de tigre ou autre animal, propre à faire des fourrures, est *tavelée*, c'est-à-dire qu'elle est tachetée ou mouchetée.

TAVELER, *terme de Pelletier-Fourreur*, qui signifie moucheter l'hermine avec de petits morceaux de peaux d'agneau de Lombardie, dont la laine est luisante & très-noire.

TAVELLE, f. f. (*Lainage.*) espece de petite tringle de bois très-plate, qui sert à battre la treme de ce qu'on appelle un petit métier. *Trévoux.* (*D. J.*)

TAVELLE, f. f. (*Passementerie.*) espece de passement fort étroit, qu'on met quelquefois en guise de passepoil, sur les coutures des habits, pour les marquer. *Trévoux.* (*D. J.*)

TAVELURE, c'est la bigarrure d'une peau qui est tavelée. On dit la *tavelure* de cette peau de tigre est très-belle.

TAVELURE, *terme de Fauconnerie*, ce mot signifie des mailles ou taches de différentes couleurs qui se trouvent sur les plumes de l'oiseau de proie. (*D. J.*)

TAVERNA, (*Géogr. mod.*) petite ville du royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, sur l'Alli. Cette ville a été épiscopale; mais en 1222, l'évêché fut transféré à Catanzaro. *Long.* 34. 25. *latit.* 38. 42. (*D. J.*)

TAVERNAGE, f. m. (*Gram. & Jurisprud.*) signifie quelquefois le droit que les vendans vin payent au seigneur pour la permission de tenir taverne; souvent il se prend pour l'amende qui est dûe par les taverniers, quand ils ont vendu le vin à plus haut prix qu'il n'avoit été taxé par le juge, comme dans l'ancienne coutume de Normandie, *c. xvj. Voyez* le *gloss.* de Lauriere. (*A*)

TAVERNE, CABARET, HOTELLERIE, AUBERGE, (*Lang. franç.*) *taverne* & *cabaret* signifient à-peu-près la même chose; c'est un lieu où l'on vend le vin à pot & à pinte. *Hôtellerie* signifie une maison où des voyageurs logent & mangent. *Auberge* est une maison où l'on prend des personnes en pension, & où l'on va manger ordinairement.

Mais pour m'étendre un peu davantage, j'ajoute que les *tavernes*, à parler proprement, sont les lieux où l'on vend le vin par assiete, & où l'on donne à manger. Les *cabarets* sont les lieux où l'on vend seulement du vin sans nappe & sans assiette, qu'on appelle *à huis coupé & pot renversé*; cependant le mot de *taverne* emporte avec soi quelque idée moins honnête & plus basse que celui de *cabaret*; la principale raison en est que *taverne* est plus en usage dans les édits & dans les discours publics contre les ivrognes, que dans la bouche des Parisiens qui se servent du mot de *cabaret* au lieu de *taverne*, & qui lorsqu'ils parlent des *cabarets* de province, disent *hôtellerie*. *Taverne* doit venir du latin. Horace dit:

> *Nec vicina subest vinum præbere* taverna,
> *Quæ possit.*

Hôtellerie est un logis garni que tient un hôtellier, où il reçoit les voyageurs, les passans; les loge, les couche & les nourrit pour de l'argent: c'est un gîte sur une route.

Auberge est une maison où l'on donne à manger, soit en pension, soit par repas, pour une certaine somme. Les François ont décoré la plûpart de leurs *auberges* du nom d'*hôtel*, & les Flamands les ont imités. (*D. J.*)

TAVERNES LES TROIS, *voyez* TRES TABERNÆ. (*D. J.*)

TAVERTIN, (*Géog. mod.*) montagne de l'Afrique, au royaume de Fez, proche la ville de Fez, du côté du nord. Elle a des creux de roches souterraines où l'on conserve du blé fort long-tems. (*D. J.*)

TAUGASTE, (*Géog. mod.*) ville du Turquestan, au voisinage de la Sogdiane, près de l'Indus, selon Nicéphore Calliste. (*D. J.*)

TAUGOURS, f. m. pl. (*Méchan.*) petits leviers dont on se sert pour tenir un essieu de charette bandé sur les brancards. (*D. J.*)

TAVIGNANO LE, (*Géog. mod.*) riviere de l'île de Corse. Elle a sa source vers le milieu de l'île, & se dégorge dans la mer, entre l'embouchure de l'étang de Diane & celle de l'étang d'Urbain. (*D. J.*)

TAVIRA *ou* TAVILA, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans la province d'Algarve, dont elle est la capitale. Elle est située sur le bord de la mer, à l'embouchure du Gilaon, entre le cap de *S. Vincent* & le détroit de Gibraltar. Elle n'a que deux paroisses, un hôpital & quatre ou cinq couvens. Sa forteresse a été bâtie par le roi Sébastien. Son port est un des meilleurs du royaume, & la campagne des

des environs eſt également agréable & fertile. *Long.* 9. 55. *latit.* 37. 10. (*D. J.*)

TAVISTOCK *ou* TAVESTOCK, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, en Devonshire, ſur la droite du Taw. Elle doit ſon origine à un ancien monaſtere qui fut détruit par les Danois. Malmesbury rapporte que de ſon tems cette ville étoit agréable par la commodité de ſes bois, par la ſtructure de ſes égliſes & par les canaux tirés de la riviere, qui couloient devant les boutiques, & qui emportoient toutes les immondices. *Long.* 13. 35. *latit.* 50. 30.

Le poëte Browne (Guillaume) naquit dans cette ville, vers l'an 1590, & mourut en 1645. Après avoir fait ſes études à Oxford, il entra chez le comte de Pembroke qui lui témoigna beaucoup d'eſtime, & il fit ſi bien ſes affaires dans cette maiſon, qu'il ſe vit en état d'acheter une terre; mais ſes poéſies paſtorales imprimées en 1625 à Londres, en deux tomes *in*-8°. lui procurerent une grande réputation, & elle n'eſt pas encore perdue, ſi je m'en rapporte au jugement de M. Philips & autres, dans leurs vies des plus célebres poëtes anglois. (*D. J.*)

TAVIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Galatie, dans le pays de *Trocmi*. Strabon, *liv. XII. p.* 567, après avoir donné à cette ville le titre de *Caſtellum*, lui donne celui d'*Emporium*. Pline, *l. V. ch. xxxij.* dit que c'étoit la premiere place des *Trocmi*, & Ptolomée, *l. V. c. iv.* la nomme la premiere, comme la métropole de ces peuples. (*D. J.*)

TAULAC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralog.*) nom donné par les peuples des Indes orientales à une eſpece d'orpiment qui y eſt fort commun. Il eſt d'un jaune ſale, en partie compoſé d'une maſſe irréguliere, & en partie de petites lames ſemblables à des écailles de poiſſon; toute la maſſe étant expoſée au feu, brûle, jette des fumées abondantes, & ſe fond lentement; les Indiens, après l'avoir calciné pluſieurs fois, en font uſage dans les fievres intermittentes. Woodward, *catal. foſſil.* (*D. J.*)

TAULANTII, (*Géog. anc.*) peuples de l'Illyrie, ſelon Thucydide, *liv. I.* qui les dit voiſins d'Epidamnum. Polybe, *l. II.* Tite-live, *l. XLIII. c. xx.* & Ptolomée, *l. III. c. xiij.* font auſſi mention de ce peuple. (*D. J.*)

TAUMALIN *ou* TAOMALI, ſ. m. ce mot en langage caraïbe, ſignifie *ſauce*, à quoi la graiſſe des crabes & des tourlouroux a beaucoup de rapport par ſon état naturel; auſſi dit-on communément dans le pays un *taumalin* de crabe, un *taumalin* de tourlouroux; cette ſubſtance étant cuite, n'a point le faſtidieux des autres graiſſes ordinaires: c'eſt une eſpece de farce compoſée par la nature dans le corps des animaux de l'eſpece des chancres; elle n'a beſoin d'aucun aſſaiſonnement; ſa délicateſſe ſurpaſſe celle des ſauces les plus fines; ſon goût eſt exquis, & ne peut ſe comparer.

TAUNTON, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre en Sommerſetshire, ſur la rive droite du Taw, dans une agréable ſituation. Elle députe au parlement, & a droit de marché. Ses environs offrent de charmantes prairies, de beaux jardins, & un grand nombre de jolies maiſons de campagne. *Long.* 14. 18. *latit.* 51. 22. (*D. J.*)

TAVOLARO, (*Géog. mod.*) petite île ſur la côte orientale de la Sardaigne, à l'embouchure du golphe de Terra-Nova. C'eſt, à ce qu'on croit l'*Hermæa Inſula* de Ptolomée, *l. III. c. iij.* (*D. J.*)

TAVON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) oiſeau de mer des îles Philippines; il eſt noir, plus petit qu'une poule, mais il a les piés & le cou fort longs. Ses œufs qu'il pond ſur le ſable, ſont auſſi gros que ceux d'une oie; on aſſure que lorſque les petits ſont éclos, on y trouve le jaune entier, & qu'ils ſont auſſi bons à manger qu'auparavant. On prétend que la femelle raſſemble ſes œufs quelquefois au nombre de quarante ou cinquante, qu'elle enterre dans le ſable; lorſque la chaleur du ſoleil les a fait éclore, ils ſortent du ſable, & la mere qui eſt perchée ſur un arbre, par ſes cris les excite à forcer les obſtacles & à venir auprès d'elle.

TAUORMINA *ou* TAORMINA, (*Géog. mod.*) anciennement *Tauromenium*, ville de Sicile, dans le val Demona, ſur la côte orientale de l'île, entre le golphe de Saint-Nicolas au nord, & Caſtel-Schiſo au midi. Elle a eu le titre de *colonie*, & l'on y voyoit encore dans le ſeizieme ſiecle, quelques ruines d'un temple d'Apollon, où les habitans alloient conſulter ſon oracle, lorſqu'ils entreprenoient de voyager hors de l'île. *Long.* 33. 12. *latit.* 37. 49. (*D. J.*)

TAUPE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) animal quadrupede qui a environ cinq pouces de longueur depuis le bout du muſeau juſqu'à la queue. La *taupe* vit ſous terre; elle eſt noire; cependant il y en a auſſi des blanches, & d'autres qui ont le corps comme marbré de taches noires & de taches blanches. Le poil eſt doux, court & épais; le muſeau reſſemble au groin du cochon; le cou, les jambes & la queue ſont très-courts. Il y a cinq doigts à chaque pié; ceux de devant ſont très-larges, & ont des ongles plus grandes que ceux d'aucun autre animal à proportion de la grandeur du corps. Les piés de devant ont par leur conformation plus de rapport à des mains qu'à des piés; la paume eſt tournée en arriere, & les doigts ſont dirigés obliquement en-dehors & en-bas, & très-propres à jetter la terre à côté & en arriere, lorſque l'animal fouille pour s'y cacher. Les yeux ſont extrèmement petits, en partie recouverts par la peau, & entierement cachés ſous le poil; on ne peut les trouver qu'en l'écartant à l'endroit de chaque œil.

La *taupe* de Virginie differe de la *taupe* de ce pays en ce qu'elle a le poil de couleur noirâtre, luiſant & mêlé d'un pourpre foncé.

La *taupe* rouge d'Amérique n'a que quatre doigts aux piés de derriere, & ſeulement trois à ceux de devant; le doigt extérieur des piés de devant eſt plus grand que les deux autres; il a auſſi un ongle plus fort, plus long, pointu & un peu recourbé. Le poil eſt d'un roux tirant ſur le cendré clair. Au reſte la *taupe* rouge d'Amérique reſſemble à la *taupe* de ce pays-ci.

La *taupe* dorée de Sibérie reſſemble à la précédente par la conformation des piés; elle a le nez plus court que celui de la *taupe* de ce pays-ci; mais elle eſt de la même grandeur. Le poil a diverſes couleurs; le verd & la couleur d'or y dominent. *Regn. anim.* *Voyez* QUADRUPEDE.

TAUPE, (*Mat. méd.*) Le ſage Juncker lui-même compte le cœur & le foie de *taupe* parmi les bons remedes des convulſions épileptiques; mais c'eſt un éloge bien modeſte, en comparaiſon de celui que les anciens pharmacologiſtes ont fait de la *taupe*; ils ont mis parmi les remedes ſa chair, ſa tête, ſon ſang, ſa graiſſe & ſur-tout ſes cendres. Mais tous ces prétendus remedes, & même celui dont parle *Juncker*, ſont abſolument inuſités.

Le bouillon de *taupe* eſt un remede de bonne-femme pour guérir les enfans de l'incommodité de piſſer au lit. (*b*)

TAUPE DE MER. *Voyez* SCOLOPENDRE.

TAUPE-GRILLON. *Voyez* COURTILLIERE.

TAUPE, ſ. f. (*Chirurg.*) eſpece de tumeur dure, qui ſurvient à la tête, avec une ouverture par laquelle on peut exprimer la matiere ténace. Cette tumeur eſt un follicule membraneux, contenant une matiere groſſiere, & ayant un trou au milieu. Ce petit réſervoir qui contenoit auparavant une humeur fluide, ſe remplit d'une matiere épaiſſe, parce que ce qu'il y a de plus conſtant s'évapore, & ce qui reſte s'épaiſſit toujours davantage, la tumeur recevant toujours une nouvelle matiere, devient toujours plus dure; les liqueurs qui couloient dans la membrane s'y arrêtent & la gonflent; d'un autre côté, les vaiſſeaux ſanguins étant comprimés, le ſang y coule plus lentement, s'y dépouille de ſa partie fluide, & forme une couleur noire. Il ſemble réſulter de-là qu'il y a des réſervoirs où ſe ramaſſe la matiere que filtrent les arteres des réſervoirs qui ſont voiſines des conduits excrétoires. *Voyez* TALPA. (*D. J.*)

TAUPIERE, ſ. f. *terme de Jardinier*, ſorte de ratiere de forme ronde ou quarrée, qu'on fait de fer blanc ou de bois, & dont on ſe ſert dans les jardins pour prendre les rats & les taupes. (*D. J.*)

TAUPINIERE, ſ. f. *terme de Jardinier*, petit monceau de terre qu'une taupe a élevé en creuſant deſſous.

TAUPKANE, ſ. m. *terme de relat.* arſenal d'artillerie chez les Turcs: il eſt ſitué à la pointe qui regarde le ſerrail hors des murs de Galata; *taupkane* veut dire *place des canons*. (*D. J.*)

TAURANIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Campanie: elle ne ſubſiſtoit déja plus du tems de Pline, *l. III. c. v.* Il eſt fait mention dans Pomponius Méla, *l. II. c. iv.* d'une ville nommée *Taurimum*; & dans Strabon, *l. VI. p.* 254. d'une contrée appellée *Tauniana*; mais tout cela n'a rien de com-

mun avec la *Tauriana* de Pline, quoique Casaubon ait cru le contraire. Le *Taurinum* de Pomponius Méla, & la *tauriana regio* de Strabon, étoient dans le Brutium, au-lieu que Pline marque la ville de *Taurania* dans la Campanie. (*D. J.*)

TAURASINI, CAMPI, (*Géog. anc.*) plaine d'Italie, dans la Sabine, au voisinage de la ville *Maleventum*, selon Tite-Live, *l. IV. c. xx.* Le même auteur l'appelle dans un autre endroit, *lib. XL. c. xxxviij. taurasinorum ager*, & il dit qu'on y transporta des Liguriens. (*D. J.*)

TAURCA, (*Géog. mod.*) peuplade de Béréberes en Afrique, au royaume de Tunis, & au-dedans du pays. Son circuit est de plus de vingt lieues. Cette contrée abonde en dattes & en froment. (*D. J.*)

TAURE, s. f. (*Econom. rust.*) ce mot se dit non-seulement d'une génisse qui n'a pas souffert les approches du taureau, mais encore d'une jeune vache qui n'a point encore vélé, quoiqu'elle soit pleine. C'est l'usage général des gens de la campagne: ils étendent même ce nom de *taure* à toute jeune vache qui a eu un ou deux veaux. (*D. J.*)

TAUREA, (*Littérat.*) punition d'usage chez les Romains: elle consistoit à fouetter avec un fouet fait de lanieres de cuir de taureau. (*D. J.*)

TAUREAU, NERF, (*Mat. méd.*) *priapus* tauri. *Voyez* BŒUF.

TAUREAU VOLANT. *Voyez* MOUCHE-CORNUE.

TAUREAU CERF, ou TAUREAU-CARNIVORE, *taurus-carnivorus* des anciens, dont on a promis au mot *sukotyro*, de parler avec quelqu'étendue, on va tenir parole.

Agatharchide le cnidien qui vécut autour de la cent cinquantieme olympiade, environ cent quatre-vingt ans avant la naissance de Jesus-Christ, est le premier parmi les anciens, qui fasse mention de ce bœuf grand & carnacier. Il en donne une description fort ample dans les restes de son *traité de la mer Rouge*, conservés par Photius dans sa bibliotheque, & qui ont été pareillement imprimés avec sa vie dans les *Geographiæ veteris scriptores græci minores*, publiés par M. Hudson.

Il paroîtra par ce qui suit, que la plupart des auteurs qui ont vécu après lui, n'ont fait que le copier. Voici le chapitre où il traite de cet animal, selon la traduction de Laurentius Rhodomannus, *de* tauro-carnivoro. *Omnium, quæ adhuc commemoravi, immanissimum & maxime indomitum est* taurorum *genus, quod carnes vorat, magnitudine crassius domesticis, & pernicitate antecellens, insigniter rufum. Os ei ad aures usque deductum. Visus glauco colore magis rutilat quam leoni. Cornua alias non secus atque aures movet, sed in pugna, ut firmo tenore consistant facit. Ordo pilorum inversus contra quam aliis animantibus. Bestias etiam validissimas aggreditur, & cæteras omnes venatur, maximeque greges incolarum infestos reddit maleficio. Solum est arcu & lancea vulnerabile. Quod in causa est, ut nemo id subigere, quamvis multi id tentarint, valuerit; in fossam tamen, aut similem ei dolum, si quando incidit, præ animi ferocia cito suffocatur. Ideo recte putatur, etiam à troglodytis, fortitudine leonis & velocitate equi, & robore* tauri *præditum, ferroque cedere nescium.*

Diodore de Sicile, dans le *III. liv.* de sa *Bibliotheque*, n'a fait que copier Agatharchide, même jusqu'à se servir, à peu de choses près, de ses propres paroles. Il a ajouté néanmoins les particularités suivantes: que ses yeux reluisent de nuit; qu'après avoir tué d'autres bêtes, il les dévore; & que ni la force & le courage des bergers, ni le grand nombre de chiens, ne sont pas capables de l'effrayer quand il attrape des troupeaux de bétail.

Le passage suivant qui a du rapport au même animal, est tiré de Strabon. *Sunt & ibidem, in Arabia*, tauri *feri, ac qui carnem edant, nostros & magnitudine & celeritate longe superantes, colore rufo.*

Pline paroît aussi avoir copié Agatharchide. Ses paroles sont: *Sed atrocissimos habet Æthiopia* tauros *sylvestres, majores agrestibus, velocitate ante omnes, colore fulvos, oculis cæruleis, pilo in contrarium verso, rictu ad aures dehiscente, juxta cornua mobilia, tergori duritia silicis, omne respuens vulnus. Feras omnes venantur, ipsi non aliter quam fovea capti feritate intereunt.* Le même auteur, dans le *xlv.* chapitre du *VIII. livre* de son *Histoire naturelle*, fait mention d'une espece de bœufs d'Inde: *Boves indici, quibus camelorum altitudo traditur, cornua in latitudinem quaternorum pedum.*

Il est très-probable que ces bœufs-d'Inde sont les mêmes que ceux d'Ethiopie décrits ci-dessus, principalement si on suppose que les copistes de Pline ont écrit *latitudinem*, au-lieu d'*altitudinem*.

Salinus n'a fait que copier Pline, avec cette seule différence, qu'il les appelle *indicos* tauros, *taureaux des Indes*; au-lieu que Pline lui-même les décrit parmi les animaux d'Ethiopie. Ceci ne doit pas pourtant paroître étrange; quand on considere que l'Ethiopie a été comprise parmi les Indes par quelques auteurs anciens.

La description qu'Elien donne de ces animaux est parfaitement conforme à celle d'Agatharchide, & il semble l'avoir empruntée de lui: il en fixe la grandeur au double de la grandeur des bœufs ordinaires de la Grece.

Il y a encore un autre passage dans Elien sur ces bœufs d'Ethiopie; le voici. *Ptolomæo secundo ex India cornu allatum ferunt, quod tres amphoras caperet; unde conjicere possumus bovem illum, à quo ejusmodi tantum cornu extitisset, maximum fuisse.*

Ludolf, dans son histoire d'Ethiopie, parlant de ces grands bœufs éthiopiens, conjecture que ce sont les *taurelephantes* que Philostorgius le cappadocien dit avoir vu à Constantinople de son tems. Les paroles de Philostorgius citées par Ludolf, sont: *habet & terra illa, maximos & vastissimos elephantes, imo & taurelephantes, ut vocantur, quorum genus quoad cætera omnia, bos maximus est, corio vero coloreque elephans, & ferme etiam magnitudine.*

Il paroît des passages que je viens de citer, qu'il y a en Ethiopie, & selon toutes les apparences, aussi dans les contrées Méditerranées de l'Afrique, où fort peu de voyageurs ont jamais pénétré, une très-grande espece de bœufs; pour le moins deux fois aussi grands que nos bœufs ordinaires, avec des cornes d'une grandeur proportionnée, quoiqu'autrement ils en different en bien des choses. Il faut cependant se défier de toutes les relations des choses extraordinaires faites par les anciens, le fabuleux y étant presque toujours mêlé avec le vrai.

Mais quant à cette grande espece de bœufs, quelques auteurs modernes nous assurent qu'il y a un pareil animal dans ce pays-là, quoiqu'aucun, que je sache, n'en ait donné une description satisfaisante. Ludolf dit seulement qu'il y a en Ethiopie des bœufs d'une grandeur extraordinaire, deux fois aussi grands que les bœufs de Hongrie, & qu'ayant montré quelques bœufs d'Allemagne des plus grands à Grégoire Abyssinien) les écrits & la conversation duquel lui fournissoient les mémoires pour son ouvrage), il fut assuré qu'ils n'étoient pas d'une grandeur moyenne comparable à ceux de son pays.

Il est fait mention aussi dans divers endroits de lettres des jésuites, de la grandeur de ces bœufs; & le même Ludolf cite le passage suivant, tiré d'une lettre d'Alphonse Mendez, patriarche d'Ethiopie, datée le 1 Juin 1626: *buoi grandissimi, di corna smisuratamente grosse, e lunghe, talmente che nelle corna di ciascuno di esse potea capire un otre piccolo di vino*: c'est-à-dire, des bœufs très-grands, avec des cornes si longues & si épaisses, que chacune pourroit contenir un petit outre de vin. *Voyez l'article* SUKOTYRO. (*D. J.*)

TAUREAU FARNÈSE, (*Sculpt. antiq.*) morceau de sculpture antique qu'on a trouvé tout entier, & qui subsiste aujourd'hui à Rome; il est ainsi nommé, parce qu'il se voit dans le palais *Farnèse*.

Cet ouvrage de la main d'Apollonius & de Tauriscus a été fait d'un même bloc de marbre jusqu'aux cornes, & fut apporté de Rhodes à Rome. C'est un grouppe de sept figures. Une femme (Dircé) paroît attachée par ses cheveux à une des cornes du *taureau*; deux hommes s'efforcent de la précipiter avec le *taureau* dans la mer du haut d'un rocher; une autre femme & un petit garçon, accompagnés d'un chien, regardent ce spectacle effrayant.

Ce monument est fort considérable par son étendue & par sa conservation. Il y a dix-huit palmes de hauteur qui font douze de nos piés & quatorze palmes de largeur en tout sens, qui valent 9 piés & $\frac{1}{3}$. Ce grand grouppe a été plusieurs fois expliqué depuis le renouvellement des arts, parce que son étendue a frappé les savans. Properce lui-même en parle, *l. III. eleg. xiij.* En voici le sujet en peu de mots:

Dircé, femme de Lycus, roi de Thebes, traita fort inhumainement pendant plusieurs années la reine

ne Antiope que Lycus avoit répudiée, & qui étoit la mere de Zéthus & d'Amphion; mais Dircé étant ensuite tombée sous la puissance de ces deux princes, ils l'attacherent aux cornes d'un *taureau* indompté, & la firent ainsi périr misérablement. Voilà le trait d'histoire qu'Apollonius & Tauriscus ont voulu représenter; voici présentement quelques remarques de M. de Caylus sur l'exécution de l'art.

On a peine, dit-il, à reconnoître Dircé dans l'ouvrage des deux artistes. Les deux freres sont d'un assez bon style, ils ont l'air seulement de vouloir arrêter le *taureau* qui paroît se défendre, & être au moment de renverser une figure de jeune femme drapée, qui semble, par son mouvement, aller plutôt au-devant de ce même *taureau*, que d'être condamnée au supplice qu'on lui prépare; & la disposition de toute la figure n'indique rien qui ait rapport à sa triste situation. A côté, presque derriere le *taureau*, on voit une figure de femme drapée & debout, qui vraissemblablement est Antiope; mais elle ne grouppe avec les autres figures ni d'action, ni de composition. La cinquieme figure à demi-drapée & qui représente un pâtre, est diminuée de près de moitié, quoiqu'elle soit posée sur le plan le plus avancé. Indépendamment de ce ridicule, elle est de mauvaise maniere, & n'est liée en aucune façon au reste du grouppe. Le chien, dans sa posture, paroît ne servir à rien. En un mot, selon M. de Caylus, il y a plus de magnificence dans ce morceau, que de savoir & de goût. Il est vrai que Pline n'en fait aucun éloge. (*D. J.*)

TAUREAU DE MITHRAS, (*Monum. antiq.*) on voit communément Mithras sur un *taureau*, dont il tient les cornes de la main gauche, tandis que de l'autre il lui enfonce un poignard dans le cou. On ne sait pas trop ce que veut dire cet emblême; du moins je n'en connois point de bonne explication. Si Mithras représente le soleil, que désignent les cornes du *taureau*? Est-ce la lune, est-ce la terre? Et si c'est l'une ou l'autre, que signifie ce poignard qu'il lui plonge dans le cou? (*D. J.*)

TAUREAU, s. m. *en Astronomie*, c'est un des douze signes du zodiaque, & le second dans l'ordre des signes. *Voyez* SIGNE & CONSTELLATION.

Suivant le catalogue de Ptolémée, il y a quarante-quatre étoiles dans la constellation du *taureau*; quarante-un, selon celui de Tychon; dans le catalogue anglois, cent trente-cinq.

TAUREAUX, *combats de*, (*Hist. mod.*) fêtes très-célebres & très-usitées parmi les Espagnols qui les ont prises des Mores, & qui y sont si attachés, que ni le danger qu'on court dans ces sortes d'exercices, ni les excommunications que les papes ont lancées contre ceux qui s'y exposent, n'ont pu les en dépendre.

Ces spectacles font partie des réjouissances publiques dans les grands événemens, comme au mariage des rois, à la naissance des infans; on les donne dans de grandes places destinées à cet usage en présence du roi & de la cour, des ministres étrangers, & d'un nombre infini de spectateurs placés sur des amphithéatres dressés autour de la place. Voici à-peu-près ce qui s'y passe de plus remarquable.

A l'un des coins de la place est un réduit appellé *tauril* ou *toril*, capable de contenir trente ou quarante *taureaux* qu'on y enferme dès le matin. Lorsque le roi est placé sur son balcon, ses gardes s'emparent de la place, en chassent toutes les personnes inutiles pour la laisser libre aux combattans; quatre huissiers majors visitent les portes de la place; & lorsqu'ils ont assûré le roi qu'elles sont fermés, sa majesté commande qu'on fasse sortir un *taureau*. Ces jours-là les combattans sont des personnes de qualité, & ils ne sont vêtus que de noir, mais leurs *creados* ou *estafiers* sont richement habillés à la turque, à la moresque, &c. On ne lâche qu'un *taureau* à-la-fois, & on ne lui oppose qu'un combattant qui l'attaque ou avec la lance, ou avec des especes de javelots qu'on appelle *rejonnes*. On ouvre le combat sur les quatre heures du soir, le champion entre dans la carriere à cheval, monté à la genette, suivant l'usage du pays, c'est-à-dire sur des étriers tellement racourcis que ses piés touchent les flancs du cheval. Le cavalier, accompagné de ses creados, va faire la révérence au roi, aux dames les plus apparentes, tandis que, dans le tauril, on irrite le *taureau*, qu'on en lâche quand il est en furie. Il en sort avec impétuosité & fond sur le premier qui l'attend, mais le combattant le prévient en lui jettant son manteau, sur lequel l'animal passe sa premiere fougue en le déchirant en mille pieces; c'est ce qu'on appelle *suerte buena*. A ceux qui l'attendent de pié ferme, le *taureau* n'enleve quelquefois que leur chapeau, quelquefois il les pousse en l'air avec ses cornes, & les blesse ou les tue. Cependant le cavalier, en l'attaquant de côté, tâche de lui donner un coup de javelot ou de lance dans le cou, qui est l'endroit favorable pour le tuer d'un seul coup. Tandis que le *taureau* attaque & combat, il est défendu de mettre l'épée à la main pour le tuer. Mais si le cheval du combattant vient à être blessé, ou lui-même desarçonné, alors il est obligé d'aller à pié & le sabre à la main sur le *taureau*; c'est ce qu'on nomme *empeño*; & les trompettes donnent le signal de ce nouveau genre de combat, dans lequel les creados & les amis du cavalier accourent dans l'enclos l'épée à la main, & tâchent de couper les jarrets au *taureau*; la précipitation ou la témérité font qu'il en coute souvent la vie à plusieurs: cependant il s'en trouve d'assez adroits pour couper une jambe au *taureau* d'un seul coup, sans lui donner prise sur eux: dès qu'il est une fois abattu, tous les combattans fondent sur lui l'épée nue, le frappent d'estoc & de taille jusqu'à ce qu'il soit mort, & quatre mules richement caparaçonnées le tirent hors de la carriere. Ensuite de quoi on en lâche un autre, & ainsi jusqu'à vingt-trois. Ce n'est pas seulement à Madrid & dans les autres grandes villes, mais encore dans les bourgs & les villages qu'on prend ces divertissemens. Jouvain, *voyage d'Espagne*.

TAUREAU, *l'île du*, (*Géogr. mod.*) petite île de France, en Bretagne, dans le diocèse de Tréguier. Elle est située à l'embouchure de Morlaix, & défendue par un port. (*D. J.*)

TAUREDUNUM CASTRUM, (*Géogr.*) château de Vallais, sur une montagne près du Rhône, selon Gregoire de Tours, *hist. l. IV. c. xxxj.* Belleforêt & M. Corneille, trompés par la ressemblance du nom, ont dit que *Tauredunum castrum* étoit la ville de Tournon dans les Cévennes: mais ils n'ont pas fait attention que ce château devoit être au-dessus de Genève, par conséquent bien loin des Cévennes. Une ancienne chronique met *Tauredunum Castrum*, ou *mons Tauretuneus*, positivement dans le *Vallais*. *Hoc anno*, dit cette chronique, (ann. 563 de J. C.) *mons validus Tauretunensis in territorio Valensi, ita subito ruit, ut castrum cui vicinus erat & vicos cum omnibus habitantibus, oppressisset*, &c. Cette chronique ajoute que, par la chûte de cette montagne, le lac de Genève se déborda tellement, qu'il renversa plusieurs anciens villages qui étoient bâtis sur ses bords, & un grand nombre d'églises; que le pont de Genève en fut emporté, ainsi que les moulins, & qu'il entra dans cette ville une si grande quantité d'eau que plusieurs personnes furent submergées. Ce desastre est rapporté plus au-long dans Gregoire de Tours. (*D. J.*)

TAUREIA, s. f. (*Antiq. greq.*) ταυρεία, fête chez les Grecs en l'honneur de Neptune, d'où la ville de Cyzique a pu donner le nom de ταυρεῶν au mois où elle célébroit cette fête. On appelloit aussi, à ce qu'il semble, *Taurèon* le lieu de l'assemblée. Elle étoit solemnelle & composée de trois colleges de prêtresses, & les sacrifices qui étoient offerts occasionnoient une dépense considérable. Les sacrificatrices, surnommées *maritimes*, devoient être consacrées aux divinités de la mer, & principalement à Neptune. Cette fête duroit plusieurs jours. Il paroît que les prêtresses étoient chargées par fondation ou autrement des frais de la fête. Clidicé, grande prêtresse, de Neptune, leur avoit fait présent de sept cens staterès pour la dépense d'une seule solemnité, ce qu'on peut évaluer à la somme de vingt mille trois cens livres de notre monnoie. *Antiq. greq.* du C. de Caylus, *tome II.* (*D. J.*)

TAURENTINUM, (*Géogr. anc.*) lieu de la Gaule, sur le bord de la Méditerranée, au voisinage de Marseille. L'itinéraire d'Antonin écrit *Taurentum*. On croit que c'est aujourd'hui le port de Toulon. (*D. J.*)

TAURESIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Dardanie européenne, au-delà du territoire de Duras, proche du fort de Bédériane, selon Procop. *Ædif. l. IV. c. j.* C'est de cette ville, ajoute-t-il, d'où Justinien, le réparateur de l'empire, a tiré sa naissance. Il la fit clore d'une muraille en quarré, éleva quatre tours aux quatre coins, & fonda tout proche une autre ville, qu'il nomma la premiere *Justiniene*. *Tauresium* est

eſt donc la patrie de Juſtinien; & voici le tableau de ſon regne, par l'auteur de la grandeur & de la décadence des Romains.

Quoique Béliſaire eût envahi l'Afrique, repris Carthage, Rome & Ravenne ſur les ennemis, la mauvaiſe conduite de l'empereur, ſes profuſions, ſes vexations, ſes rapines, ſa fureur de bâtir, de changer, de réformer, ſon inconſtance dans ſes deſſeins, un regne dur & foible devenu plus incommode par une longue vieilleſſe, furent des malheurs réels, mêlés à des ſuccès inutiles & une gloire vaine.

Les conquêtes de Béliſaire qui avoient pour cauſe non la force de l'empire, mais de certaines circonſtances particulieres, perdirent tout. Pendant qu'on y occupoit les armées, de nouveaux peuples paſſerent le Danube, déſolerent l'Illyrie, la Macédoine & la Grece; & les Perſes, dans quatre invaſions, firent à l'Orient des plaies incurables. Plus ces conquêtes furent rapides, moins elles eurent un établiſſement ſolide; l'Italie & l'Afrique furent à peine conquiſes, qu'il fallut les reconquérir.

Juſtinien avoit pris ſur le théatre une femme qui s'y étoit long-tems proſtituée: elle le gouverna avec un empire qui n'a point d'exemple dans les hiſtoires; & mettant ſans ceſſe dans les affaires les paſſions & les fantaiſies de ſon ſexe, elle corrompit les victoires & les ſuccès les plus heureux.

Le gouvernement de ce prince n'étoit pas ſeulement peu ſenſé, mais cruel. Juſtinien non-content de faire à ſes ſujets une injuſtice générale en les accablant d'impôts exceſſifs, les déſoloit par toutes ſortes de tyrannies dans leurs affaires particulieres.

Enfin ce qui mit le comble à l'injuſtice de ſon gouvernement, c'eſt d'avoir détruit par l'épée ou par ſes lois les ſectes qui ne dominoient pas, c'eſt-à-dire des nations entieres. Quant aux forts qu'il fit bâtir, dont la liſte couvre des pages dans Procope, ce ne ſont que des monumens de la foibleſſe de l'empire ſous le regne de ce prince. Il mourut l'an 566 de Jeſus-Chriſt à 84 ans, après en avoir regné 38. (*D. J.*)

TAURI, (*Géog. anc.*) peuples de la Sarmatie européenne, ſelon Tacite, *Annal. l. XII.* Ces peuples ſont auſſi connus ſous le nom de *Tauroſcythes*. (*D. J.*)

TAURIANA REGIO, (*Géog. anc.*) contrée d'Italie, dans la Lucanie, au-deſſus du pays des Turions, ſelon Strabon, *l. VI. p.* 254. (*D. J.*)

TAURIANUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, chez les Brutiens, ſelon Pomponius-Mela, *liv. II. c. iv.* & Pline, *lib. III. c. v.* quelques exemplaires de ce dernier portent *Toroenum* pour *Taurianum;* on voit encore les ruines de cette ville auprès du village de Palena; elle étoit voiſine du port d'Oreſte, appellé aujourd'hui *Porto-Ravaglioſo*. (*D. J.*)

TAURIANUS-SCOPULUS, (*Géog. anc.*) rocher d'Italie, chez les Brutiens, ſelon Ptolomée, qui, *l. III. c. iv.* le marque ſur la côte de la mer de Thyrrhene; on nomme aujourd'hui ce rocher *pietra della nave* ou ſimplement *nave*. (*D. J.*)

TAURICORNE, (*Mythol.*) ſurnom donné à Bacchus, parce qu'on le repréſentoit quelquefois avec une corne de taureau à la main; cette corne étoit un ſymbole fort convenable à Bacchus. (*D. J.*)

TAURIES, ſ. f. pl. (*Antiq. grecq.*) fêtes célébrées chez les Grecs, en l'honneur de Neptune. Dans les *tauries*, on n'immoloit à ce dieu que des taureaux noirs. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. tom. I. p.* 432. & les détails au *mot* TAUREIA. (*D. J.*)

TAURILIENS, JEUX, (*Antiq. rom.*) *Taurilia*; jeux inſtitués par Tarquin le Superbe, en l'honneur des dieux infernaux. On les nommoit *Taurilia*, ſelon Servius, parce qu'on leur immoloit une vache ſtérile, *taura*; mais Feſtus croit avoir plus de raiſon, que ces jeux furent appellés *taurilia*, parce qu'on leur ſacrifioit un taureau, dont la chair étoit diſtribuée au peuple. Il y avoit chez les Romains trois ſortes de jeux, en l'honneur des divinités infernales; ſavoir, les jeux *tauriliens*, les compitaux & les térentins. Les premiers étoient célébrés rarement, & toujours hors de Rome, dans le cirque Flaminien, de crainte d'évoquer en la ville les dieux des enfers. Les ſeconds ſe ſolemniſoient dans les carrefours, en l'honneur des dieux Lares; & les derniers ſe faiſoient dans le champ de Mars, de cent en cent ans, à la gloire de Pluton & de Proſerpine. (*D. J.*)

TAURINI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, au-delà du Pô, par rapport à la ville de Rome. Pline, *l. XV. c. x.* & Ptolomée, *l. III. c. j.* en font mention. Ces peuples habitent aujourd'hui le Piémont. (*D. J.*)

TAURIQUE, (*Mythol.*) ſurnom de Diane, parce qu'elle étoit honorée dans la Cherſonèſe *taurique*. (*D. J.*)

TAURIQUE, *ſacrifice*, (*Antiq. rom.*) *ſacra taurica*, ſacrifices qui ſe faiſoient à l'honneur de Diane, ſurnommée *Taurique*, parce qu'elle étoit ſpécialement honorée chez les Taures, peuples de la Cherſonèſe *taurique*. (*D. J.*)

TAURIS *ou* TABRITZ, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, capitale de la province d'Adherbigian qui fait partie de l'ancienne Médie. Elle eſt ſituée au bout d'une plaine, & environnée de montagnes de trois côtés, de la même maniere qu'Erzeron, & elle jouit d'un air auſſi inconſtant qu'Erivan. Un ruiſſeau, ou plutôt un torrent, baigne une partie de cette ville.

Le circuit de *Tauris* eſt, dit-on, de 30 milles; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'elle eſt remplie de jardins & de grandes places publiques, qui ſont de vrais champs. Les moſquées ſont belles & nombreuſes. Les vivres ſont à grand marché dans cette ville. Ses habitans y font un commerce continuel avec les Turcs, les Arabes, les Géorgiens, les Mingréliens, les Indiens, les Moſcovites & les Tartares. Ses Bazars ſont couverts & garnis de riches marchandiſes, entr'autres d'étoffes de ſoie, & de belles peaux de chagrin. On compte dans *Tauris* plus de cent mille ames. On eſtime ſa fondation à l'an de l'hégire 175. Tamerlan s'empara de *Tauris* l'an 795. de l'hégire. Soliman s'en rendit maître ſur Schah Thamas, roi de Perſe, l'an 955. de l'hégire. Amurat III. ſultan des Turcs, reprit la même ville que Soliman avoit abandonnée, l'an 992 de l'hégire.

Tauris eſt la *Gabris* de Ptolomée, nom qui convient fort bien à la ſituation de *Tauris*, que les Arabes appellent *Tabris*.

Je ſai que l'opinion commune eſt que *Tauris* répond à la ville d'Ecbatane; Chardin, Oléarius, Herbert & autres, ſont de cette opinion, qui a auſſi été adoptée par de célébres géographes; mais elles ne peut ſubſiſter, ſi l'on a égard à tout ce que les anciens nous ont dit de la Médie, & aux diſtances qu'ils nous ont données de cette capitale aux autres villes de ce pays. D'ailleurs, ſi Ecbatane avoit été à la partie ſeptentrionale de la Médie, comme eſt la ville de *Tauris*, elle n'auroit pas été à portée d'envoyer du ſecours à Babylone, comme le dit Xénophon, & auroit auſſi été trop éloignée vers le nord, pour avoir été ſur la route d'Alexandrie, qui alloit d'Opis aux portes Caſpiennes, comme il paroît par les hiſtoriens qui ont décrit les expéditions de ce prince. Ces particularités reviennent parfaitement à la ſituation de la ville d'Amadan, qui eſt la ſeconde ville de Perſe, pour la grandeur: ce qui eſt d'autant plus vraiſſemblable, que lorſque l'Ecriture-Sainte parle d'Ecbatane, la verſion ſyriaque rend le nom de cette ville par le nom d'*Amathan*, très-approchant du nom *Amadan*.

Les tables arabiques de Naſſir-Eddin & d'Ulug-Beg, donnent à *Tauris* 82. degrés de *longitude*, & 38. degrés de *latitude* ſeptentrionale. (*D. J.*)

TAURISANO, (*Géog. mod.*) bourg du royaume de Naples, où naquit en 1585, *Vanini* (Lucilio), qui à l'âge de 34 ans, en 1619, fut empriſonné & brûlé à Toulouſe pour ſes impiétés, par arrêt du parlement de cette ville.

Je ne dirai rien ici de ſa vie, me contentant de renvoyer le lecteur aux livres ſuivans qu'il peut conſulter. J. M. Schrammaii *de vita & ſcriptis famoſi athæi Jul. Cæſ. Vanini*. Cuſtrini 1713, *in*-4°. La Croze, *Entretiens ſur divers ſujets d'hiſtoire & de littérature*. Amſt. 1711. *Apologia pro Jul. Cæſ. Vanino*. Coſmopoli 1714. Durand. *La vie & les ſentimens de Lucilio Vanini*. Rotterdam 1717, *in*-12.

Les deux ouvrages de Vanini qui ont fait le plus de bruit, ſont ſon Amphitéâtre & ſes Dialogues. Le premier parut à Lyon en 1615, *in*-8°. ſous ce titre: *Amphiteatrum æternæ providentiæ, divino-magicum, chriſtiano-phyſicum, aſtrologico-catholicum, adverſus veteres philoſophos atheos, epicureos, peripateticos & ſtoicos autore Julio Cæſare Vanino, philoſopho, theologo, ac juris utriuſque doctore.* Il eſt approuvé par Jean-Claude de Ville, docteur en théologie; François de Soleil, official & vicaire-général de Lyon; Jacques de Vegne, procureur du roi; & M. Seve, lieutenant-général de Lyon, qui s'expriment en ces termes: *Fidem facimus, nos hoc opus evolviſſe, nihilque*

in eo catholicæ & romanæ fidei contrarium aut repugnans ſed peracutas & prævalidas rationes juxta ſanam ſublimiorum in ſacra theologia magiſtrorum doctrinam (o quam utiliter!) contineri, &c.

Preſque tous les habiles critiques jugent auſſi que ce livre eſt très-innocent du côté de l'Athéiſme, & que tout au contraire, l'exiſtence de Dieu y eſt démontrée, mais on y découvre en même tems beaucoup de ſcholaſtique, des idées biſarres, haſardées, obſcures; un eſprit peu judicieux, vainement ſubtil, courant après les paradoxes, & plein d'aſſez bonne opinion de lui-même.

Ses Dialogues parurent à Paris en 1616, *in*-8°. ſous ce titre: *Julii Cæſaris Vanini, neapolitani, theologi, philoſophi. & juris utriuſque doctoris, de admirandis naturæ; reginæ, deæque mortalium, arcanis, libri quatuor*, imprimé avec privilege du roi; & au revers du titre, on lit l'approbation ſuivante: *Nos ſubſignati, doctores in alma facultate theologica Pariſienſi, fidem facimus, vidiſſe & legiſſe dialogos Julii Cæſaris Vanini philoſophi præſtantiſſimi. in quibus nihil religioni catholicæ, apoſtolicæ & romanæ repugnans aut contrarium reperimus, imo ut ſubtiliſſimos, digniſſimoſque qui typis demandentur. Die* 20 *menſis Maii* 1616. Signé, *Franciſcus Edmundus* Corradin, *guard. conv. fr. min.* Paris; *F. Claudius* le Petit, *doctor regens*.

On dit, pour excuſer les approbateurs, que Vanini fit pluſieurs additions aux cahiers qu'il leur avoit fait voir, & qu'il attacha au front de ſon livre ces mots impies: *De admirandis naturæ, reginæ, deæque mortalium, arcanis*. Il eſt tout-à-fait vraiſſemblable que Vanini n'avoit pas d'abord mis ce titre; & c'eſt peut-être ce qui a donné lieu d'aſſurer qu'il avoit ſuppoſé d'autres cahiers à ceux du manuſcrit.

Quoi qu'il en ſoit, l'ouvrage eſt auſſi mépriſable, qu'il eſt ridicule, extravagant & impie. En rendant raiſon de la figure ronde du ciel, Vanini dit qu'elle étoit convenable à un animal éternel & divin, parce que cette figure eſt circulaire. Dans le cinquante-deuxieme dialogue, il attribue l'origine & la décadence des religions aux aſtres, par la vertu deſquels ſe font les miracles. Dans le cinquante-troiſieme, il déclare que le pouvoir de prédire l'avenir vient de ce que l'on eſt né ſous la conſtellation qui donne la faculté de prophétiſer. Ailleurs, il ſoutient qu'il n'eſt pas hors de vraiſſemblance qu'un nouveau légiſlateur reçoive des aſtres la puiſſance de reſſuſciter les morts. Ce petit nombre de traits ſuffit pour faire connoître le caractere de ces pitoyables *Dialogues*, & le génie de leur auteur. Venons aux procédures que le parlement de Toulouſe fit contre lui, & tirons-en l'extrait du récit de M. Gramond; qui étoit alors préſident de ce parlement.

Preſque dans le même tems (au mois de Février 1619, dit ce préſident), fut condamné à mort, par arrêt de notre cour, Lucilio Vanini, que j'ai toujours regardé comme un athée. Ce malheureux faiſoit le médecin, & étoit proprement le ſéducteur de la jeuneſſe imprudente & inconſiderée; il ne connoiſſoit point de Dieu, attribuoit tout au haſard, adorant la nature comme une bonne mere, & comme la cauſe de tous les êtres. C'étoit là ſon erreur principale, & il avoit la hardieſſe de la répandre chez les jeunes gens pour s'en faire autant de ſectateurs; il ſe moquoit en même tems de tout ce qui eſt ſacré & religieux.

Quand on l'eut mis en priſon, il ſe déclara catholique, & contrefit l'orthodoxe. Il étoit même ſur le point d'être élargi à cauſe de l'ambiguité des preuves, lorſque Francon, homme de naiſſance & de probité, dépoſa que Vanini lui avoit ſouvent nié l'exiſtence de Dieu, & s'étoit moqué en ſa préſence des myſteres du Chriſtianiſme. On confronta le témoin & l'accuſé, & le témoin ſoutint ſa dépoſition.

Vanini fut conduit à l'audience, & étant ſur la ſellette, on l'interrogea ſur ce qu'il penſoit de l'exiſtence de Dieu: il répondit, qu'il adoroit avec l'Egliſe, un Dieu en trois perſonnes, & que la nature démontroit évidemment l'exiſtence d'une divinité. Ayant par haſard apperçu une paille à terre, il la ramaſſa, & étendant la main, il parla à ſes juges en ces termes: „ cette paille me force à croire qu'il y a un „ Dieu „. De-là ayant paſſé à la Providence, il ajouta: „ Le grain jetté en terre ſemble d'abord détruit, „ & commence à blanchir, il devient verd & ſort de „ terre, il croît inſenſiblement; les roſées l'aident à „ le développer; la pluie lui donne encore plus de „ force; il ſe garnit d'épis, dont les pointes éloignent les oiſeaux, le tuyau s'éleve & ſe couvre de „ feuilles; il jaunit & monte plus haut; peu après il „ commence à baiſſer, juſqu'à ce qu'il meure; on le „ bat dans l'aire, & la paille ayant été ſeparée du „ grain, celui-ci ſert à la nourriture des hommes, „ celle-là eſt donnée aux animaux créés pour l'uſage du genre humain „. Il concluoit de cela ſeul, que Dieu eſt l'auteur de toutes choſes.

Pour répondre à l'objection qu'on auroit pû faire, que la nature étoit la cauſe de ces productions, il reprenoit ſon grain de blé, & remontoit de cauſe en cauſe à la premiere, raiſonnant de cette maniere.

Si la nature a produit ce grain, qui eſt-ce qui a produit l'autre grain, qui l'a précédé immédiatement? Si ce grain eſt auſſi produit par la nature, qu'on remonte juſqu'à un autre, juſqu'à ce qu'on ſoit arrivé au premier, qui néceſſairement aura été créé, puiſqu'on ne ſauroit trouver d'autre cauſe de ſa production. Il prouva enſuite fort au long que la nature étoit incapable de créer quelque choſe; d'où il conclut que Dieu étoit l'auteur & le créateur de tous les êtres. Vanini, continue M. Gramond, diſoit tout cela par crainte plutôt que par une perſuaſion intérieure; & comme les preuves étoient convaincantes contre lui, il fut condamné à la mort. *Voyez* Gabr. Barthol. *Grammundi hiſtoria, liv. III. pag.* 208. 210.

Quel qu'ait été Vanini, les procédures du parlement de Toulouſe, & ſa rigueur envers ce malheureux, ne peuvent guere s'excuſer. Pour en juger ſans prévention, il faut conſidérer ce miſérable tel qu'il parut dans le cours du procès, peſer les preuves ſur leſquelles il fut condamné, & l'affreuſe ſévérité d'une ſentence par laquelle il fut brûlé vif, & au préalable ſa langue arrachée avec des tenailles par la main du bourreau.

Il y a toutes les apparences du monde que Vanini s'étoit depuis long tems échappé en diſcours libres, injurieux à la religion, fous & impies; mais la rétractation qu'il en fit devoit ſuffire à des juges, quelles que fuſſent ſes penſées ſecrettes que Dieu ſeul connoiſſoit. La dépoſition d'un unique témoin ne ſuffiſoit pas, euſſe été celle d'un dauphin même. Le préſident du parlement ne cite que M. Francon, homme de naiſſance & de probité tant qu'on voudra; la loi requéroit au-moins outre des preuves par écrit, deux hommes de cet ordre, & la loi ne doit jamais être violée, ſur-tout quand il s'agit de la peine capitale.

Ce qui prouve qu'on n'oppoſoit rien de démontré & de concluant pour la condamnation à un ſupplice horrible, c'eſt que quelques-uns des juges déclarerent qu'ils *ne penſoient point avoir de preuves ſuffiſantes*, & que Vanini ne fut condamné qu'à la *pluralité des voix*. C'eſt encore une choſe remarquable, qu'il ne paroit point qu'on ait allégué ſes ouvrages en preuve contre lui, ni le crime qu'on aſſure qu'il avoit commis dans un couvent en Italie.

Après tout, le parlement de Touloufe pouvoit & devoit reprimer l'impiété de ce malheureux par des voies plus adaptées à la foibleſſe humaine, & plus conformes à la juſtice, à l'humanité & à la religion. En déteſtant l'impiété qui excite l'indignation, on doit avoir compaſſion de la perſonne de l'impie. Je n'aime point voir M. Gramond, préſident d'un parlement, raconter dans ſon hiſtoire le ſupplice de Vanini avec un air de contentement & de joie. Il avoit connu Vanini avant qu'il fût arrêté; il le vit conduire dans le tombereau; il le vit au ſupplice, & ne détourna pas les yeux, ni de l'action du bourreau qui lui coupa la langue, ni des flammes du bucher qui conſumerent ſon corps.

Cependant tous les bons eſprits qui joignent les lumieres à la modération, ont regardé Vanini, après un mûr examen, comme un miſérable fou digne d'être renfermé pour le reſte de ſes jours. Il joignoit à une imagination ardente peu ou point de jugement. La lecture de Cardan, de Pomponace, & d'autres auteurs de cette eſpece, lui avoient de fois à autre troublé le ſens commun. Il rafoloit de l'aſtrologie, mêlant dans ſes ouvrages le faux & le vrai, le mauvais & le bon, diſputant à-tort & à-travers; de ſorte qu'on voit moins dans ſes écrits un ſyſtème d'athéiſme, que la production d'une tête ſans cervelle & d'un eſprit déréglé.

Voilà l'idée que s'en font aujourd'hui des hommes de lettres très-reſpectables, & c'eſt en particulier le jugement qu'en porte le ſavant Brucker dans ſon *hiſt. crit. philoſ. tom. IV. part. IV. pag.* 580-682. dont je

me

me contenterai de citer quelques lignes qui m'ont paru très-judicieuses; les voici:

Superstitioni itaque, enthusiasmo & inani de rebus nihili morologiæ, stultissimum Vanini se addixisse ingenium, eo minus dubitandum est, quo minus pauca illæ lucis clarioris scintillæ, quæ hinc inde emicant, superare istas tenebras potuerunt. Ast his se junxerat inepta ambitio, qua se veteris & recentioris ævi heroibus tanta eruditionis jactantia præferebat, ut risum tenere legentes nequeant....

Sufficere hæc pauca possunt, ut intelligamus Antycyris opus habuisse cerebrum Vanini, & extremæ stultitiæ notam sustinere. Quæ infelicitas exorbitantis sine regente judicio imaginationis, non potuit non valde augeri, cum ineptissime illi præceptores contigissent, qui oleum camino addere, quam aqua ignem dolose latentem extinguere maluerunt, qualis Pomponatii & Cardani libri, atque disciplina fuerunt. His totus corruptus Vaninus, quid statuerit, de quo certam sententiam figeret, ipse ignoravit; & sine mente philosopha blaterans, bona, mala, recta, iniqua, vera, falsa, ambigua, disputandi acie inter se commista attulit, non satis ignarus; ita subrui pietatis & veritatis revelatæ, mœnia.

Quid quid igitur vel in philosophiam, vel in christianam fidem peccavit Vaninus, peccavisse autem levem, futilemque scriptorem plurima fatemur, non tam impietati directæ & systemati inædificatæ, quam extremæ dementiæ hominis mente capti adscribendum esse putamus; digni qui non flammis, sed ergastulo sapere didicisset.

Tous ces détails ne tomberont point en pure perte pour les jeunes gens avides de s'instruire, & amateurs de la vérité. Ces jeunes gens deviennent quelquefois des magistrats, qui éclairent à leur tour les tribunaux dont ils sont membres, & les dirigent à ne porter que des arrêts qui puissent être approuvés par la postérité. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

TAURISCI, (*Géog. anc.*) 1°. peuples de la Pannonie, selon Strabon, *liv. VII. pag.* 314. & Pline, *liv. III. c. xxv. Ce sont aujourd'hui les habitans de la Styrie appellés Stiemarck* en allemand. *Stier*, dans cette langue, signifie la même chose que *taurus* en latin, en sorte que *Stiermarck* ne veut dire autre chose que les limites des Tauri.

2°. *Taurisci*, peuples des Alpes. Selon Polybe, *liv. II. n.* 15. les *Taurisques* n'habitoient pas loin de la source du Rhône. Ce sont ces mêmes peuples qui du tems de César, inspirerent aux habitans de l'Helvétie le dessein de passer en Italie, & de s'emparer de ce pays abondant en vins & en fruits excellens. Ils furent les premiers des Gaulois celtiques, & même du canton de Zurich, dont ils faisoient alors partie, qui entreprirent cette grande expédition, & qui oserent essayer de forcer les passages des Alpes. Leurs descendans, les *Taurisques* modernes, sont les habitans du canton d'Uri. (*D. J.*)

TAUROBOLE, s. m. (*sacrifice des Payens.*) *taurobolium*, mot composé de ταῦρος, *taureau*, & de βολὴ *effusion*; effusion du sang d'un taureau. Espece de sacrifice expiatoire & purificatoire du paganisme, dont on ne trouve point de trace avant le regne d'Antonin, & dont l'usage paroît avoir cessé sous les empereurs Honorius & Théodose le jeune; mais comme c'est une des plus bizarres & des plus singulieres cérémonies du paganisme, je crois qu'on ne sera pas fâché de la connoître. Prudence qui pouvoit l'avoir vue, nous la décrit assez au long.

On creusoit une fosse assez profonde, où celui pour qui se devoit faire la cérémonie, descendoit avec des bandelettes sacrées à la tête, avec une couronne, enfin avec tout un équipage mystérieux. On mettoit sur la fosse un couvercle de bois percé de quantité de trous. On amenoit sur ce couvercle un taureau couronné de fleurs, & ayant les cornes & le front orné de petites lames d'or. On l'égorgeoit avec un couteau sacré; son sang couloit par un trou dans la fosse, & celui qui y étoit le recevoit avec beaucoup de respect. Il y présentoit son front, ses joues, ses bras, ses épaules, enfin toutes les parties de son corps, & tâchoit à n'en point laisser tomber une goutte ailleurs que sur lui. Ensuite il sortoit de-là hideux à voir, tout souillé de ce sang, ses cheveux, sa barbe, ses habits tout dégouttans; mais aussi il étoit purgé de tous ses crimes, & régénéré pour l'éternité; car il paroît positivement par les inscriptions, que ce sacrifice étoit pour ceux qui le recevoient, une régénération mystique & éternelle. Il falloit le renouveller tous les vingt ans, autrement il perdoit cette force qui s'étendoit dans tous les siecles à venir.

Les femmes recevoient cette régénération aussi bien que les hommes; on y associoit qui l'on vouloit; & ce qui est encore plus remarquable, des villes entieres la recevoient par députés. Quelquefois on faisoit ce sacrifice pour le salut des empereurs. Les provinces envoyoient un homme se barbouiller en leur nom, de sang de taureau, pour obtenir à l'empereur une longue & heureuse vie. Tout cela est clair par les inscriptions.

Les *tauroboles* avoient principalement lieu pour la consécration du grand-prêtre, & des autres prêtres de Cybele. On trouva en 1705, sur la montagne de Fourvieres à Lyon, une inscription d'un *taurobole*, qui fut célébré sous Antonin le pieux, l'an 160 de J. C. Elle nous apprend qu'il se fit par ordre de la mere des dieux Idéenne, pour la santé de l'empereur & de ses enfans, & pour l'état de la colonie lyonnoise. *Voyez* là-dessus les *mém. de l'acad. des Inscript.* (*D. J.*)

TAURO-CASTRO, (*Géog. mod.*) petite ville de la Grece, dans la Livadie; vis-à-vis de l'île de Negrepont, dans l'isthme d'une presqu'île qui borne la plaine de Marathon, au-delà du marais, où la côte fait un promontoire: c'étoit l'ancienne ville de *Rhamus*, & ce ne sont aujourd'hui que des ruines. Cent pas au-dessus, sur une éminence, on voit les débris du temple de la déesse Néméfis; il étoit quarré, & avoit quantité de colonnes de marbre, dont il reste à peine quelques pieces. Ce temple étoit fameux dans toute la Grece, & Phidias l'avoit encore rendu plus recommandable par sa belle statue de Néméfis, dont Strabon fait honneur à Agéracrite de Paros. (*D. J.*)

TAUROCHOLIES, (*Antiq. grecq.*) fêtes qu'on célébroit à Cysique en l'honneur de Neptune; c'étoient proprement des combats de taureaux; ensuite on les immoloit au dieu après les avoir long-tems agacés & mis en fureur; *taurus*, un *taureau*, & χόλος, *fureur*. (*D. J.*)

TAUROCINI; (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans la grande Grece, au voisinage de la ville *Rhegium*, selon Probat le grammairien, *in vita Virgilii*, qui cite les origines de Caton. Ces peuples tiroient leur nom du fleuve *Taurocinium*, sur le bord duquel ils habitoient; ce fleuve s'appelle aujurd'hui *Rezzo*, selon Léander. (*D. J.*)

TAUROCINIUM, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la grande Grece; ce fleuve s'appelle aujourd'hui *Rezzo*, selon Léander. (*D. J.*)

TAUROCOLLE, (*Littérat.*) s. f. *taurocolla*, c'est-à-dire *colle de taureau*; les anciens la faisoient avec les oreilles & les parties génitales de cet animal; les modernes la font encore à-peu-près de la même maniere, & elle est estimée; cependant la colle de poisson mérite de beaucoup la préférence, comme plus durable, plus ténace, & plus simple. (*D. J.*)

TAUROMENIUM, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, dans la Péloriade, sur la côte. Pline, *liv. III. c. viij.* qui en fait mention, lui donne le titre de colonie, & ajoute qu'on la nommoit auparavant *Naxos*. L'itinéraire d'Antonin la nomme *Tauromenium Naxon*; c'est qu'après la ruine de Naxos, les habitans furent transportés à *Tauromenium*, comme le dit Diodore de Sicile, *l. XIV. p.* 182. & *l. XVI. p.* 401.

La ville de *Tauromenium* étoit située sur le mont *Taurus*, & celle de Naxos avoit été bâtie sur la pente de cette montagne du côté du midi. Au-lieu de *Tauromenium*, quelques manuscrits de Pline portent *Taurominium*, & les habitans de cette ville sont quelquefois appellés *Tauromenitani*, & quelquefois *Taurominitani*, Cicéron, *orat. frument. cap. vj.* qui donne à cette ville le nom de *confédérée*, écrit *Tauromenitana civitas*; & Silius Italicus, *l. XIV. v.* 257. suit l'autre ortographe.

Taurominitana *cernunt de sede Charybdim*.

On lit sur une médaille de l'empereur Tibere ces mots: *Col. Aug. Tauromen.* le nom moderne est *Taormina*.

Timée, historien grec, naquit à *Tauromenium*, & florissoit au tems d'Agathocles, qui mourut l'an 4. de la 123. olympiade. Il écrivit plusieurs livres qui sont tous perdus. Il écouta le seul esprit de vengeance à l'égard d'Agathocles dans son histoire de Sicile; d'ailleurs

leurs Diodore & Cicéron avouent qu'il étoit très-docte & très-éloquent. (*D. J.*)

TAUROMINIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de Sicile, selon Vibius Sequester, qui le marque entre Syracuse & Messine, & ajoute qu'il avoit donné son nom à la ville *Tauromenium*, qu'on appelloit autrement *Eusebuncora*. Ce fleuve est l'Onobala d'Appien, *bel. civ. l. V.* & c'est aujourd'hui le *Cantara*. (*D. J.*)

TAUROPHAGE, (*Mythol.*) mangeur de taureau; on trouve ce surnom donné à Bacchus, peut-être parce qu'on lui sacrifioit plus souvent des taureaux qu'aux autres dieux. (*D. J.*)

TAUROPOLIE, (*Antiq. grecq.*) cette épithete qui veut dire *protectrice des taureaux*, fut donnée à Diane par les habitans de l'île Nicaria, qui lui consacrerent un temple sous ce nom. On trouve dans Goltzius une médaille frappée dans cette île, où d'un côté Diane paroît en équipage de chasse, & de l'autre une personne montée sur un taureau. C'est de l'île de Nicaria que le culte de cette déesse passa, selon Tite-Live, *l. XLIV.* à Andros & à Amphipolis, ville de Thrace. (*D. J.*)

TAUROPOLIES, s. f. pl. (*Littérat.*) fête en l'honneur de Diane & d'Apollon *tauropoles*; on la célébroit dans les deux îles Icaries, celle de l'Archipel & celle de la mer Egée.

Dans l'Icarie de l'Archipel on voyoit un temple de Diane appellé *Tauropolium*, & Callimaque assure que de toutes les îles, il n'y en avoit pas de plus agréable à cette déesse.

Denis d'Alexandrie prétend qu'on sacrifioit dans celle du sein persique à Apollon *Tauropole*. Eustathe son commentateur dit qu'on vénéroit fort respectueusement Apollon & Diane *Tauropoles* dans l'île d'Icarie de la mer Egée: concluons de-là que ces divinités faisoient l'objet du culte des habitans de ces deux îles. *Tauropole* signifie ici *protecteur des taureaux*, & non pas *marchand*, ainsi que le nom semble le faire entendre.

Je ne rapporterai point ce que les anciens auteurs ont pensé sur ce nom, le mieux est de s'en tenir à Suidas; mais je dois remarquer que Diane *Tauropole* n'étoit pas seulement honorée dans les îles Icaries, mais encore dans celle d'Andros & à Amphipolis en Thrace, comme nous l'apprenons de Tite-Live.

Il ne faut pas confondre le nom de *tauropole* avec celui de *taurobole*. Le taurobole étoit un sacrifice tout particulier, que Prudence a décrit, & qui a été encore plus savamment expliqué par M. de Boze. *Voyez* TAUROBOLE. (*D. J.*)

TAUROPOLION, (*Géog. anc.*) nom d'un temple consacré à Diane dans l'île d'Icarie, selon Strabon; c'est aussi le nom d'un autre temple d'Artémide ou de Diane dans l'île de Samos, selon Etienne le géographe. (*D. J.*)

TAUROPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Carie, selon Etienne le géographe. Ortelius dit qu'on l'appelle à présent *Stauropoli*.

TAURO-SCYTHES, LES, (*Géog. anc.*) *Tauro-Scythæ* ou *Tauri-Scythæ*; peuples qui faisoient partie des Tauri, & qui habitoient au voisinage de la péninsule appellée *la course d'Achille*. Ptolomée, *l. III. ch. xij.* fixe la demeure des *Tauro-Scythes* dans ce quartier.

TAURUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la basse Pannonie, à l'embouchure du Save dans le Danube. On l'appelle aujourd'hui *Alba-Græca*, ou *Belgrade*, en allemand *Grichisch-Weissemburg*. La notice des dignités de l'empire, *sect.* 57. fait mention de cette ville, aussi-bien que l'itinéraire d'Antonin, & la table de Peutinger. (*D. J.*)

TAURUS, nom latin de la constellation du taureau. *Voyez* TAUREAU.

TAURUS, (*Géog. anc.*) nom commun à quelques montagnes; mais la principale de ce nom est le *Taurus* d'Asie, & c'est la plus grande montagne que nous connoissons, d'où vient aussi qu'on l'a nommée *Taurus*, car la coutume des Grecs étoit d'appeller ταῦροι, *tauri*, ce qui étoit d'une grandeur démesurée. Le plus grand nombre des auteurs, entr'autres Strabon, Pline & Pomponius Mela font commencer cette montagne au promontoire *Sacrum* ou *Chelidonium*, quoiqu'elle traverse toute la Carie jusqu'à la Perée, mais ses branches de ce côté-là n'ont pas semblé mériter le nom de *Taurus*. Dans tous les pays où s'étend cette montagne, elle prend des noms différens & nouveaux, comme par exemple Taurus, Imaüs, Emodus, Paropamisus, Pariades, Niphates, Caucasus, Sarpedon, Tragus, Hircanus, Carpius, Scythicus, &c. Pline dit que ces diverses branches du *Taurus*, étoient appellées en général *monts Cérauniens* par les Grecs. Dans les endroits où le mont *Taurus* laisse des ouvertures & des passages, on leur donne le nom de *Portes* ou de *Pyles*, il y a les Portes arméniennes, les Portes caspiennes, & les Pyles de Cilicie.

2°. *Taurus*, montagne de la Germanie, selon Tacite, *annal. l. I. c. lvj.* & *l. XII. c. xxviij.* Spener croit que c'est celle qu'on nomme aujourd'hui *des Heyrich*, ou *Dunsberg*, montagne de la Hesse près de Giessen.

Taurus est aussi le nom 1°. d'un fleuve de l'Asie mineure, au voisinage de la Pamphylie, selon Tite-Live; 2°. d'un fleuve du Péloponnèse près de Troëzene; 3°. d'un lieu de Sicile à 60 stades de Syracuse.

TAUSIHEB, s. m. *terme de relation*; tribunal chez les Perses, qui connoît de toutes les finances, & qui juge toutes les affaires qui s'y rapportent.

TAUSTE, (*Géog. mod.*) bourgade d'Espagne, que Silva nomme *ville*, & qu'il met au nombre des cinq premieres de l'Aragon, à deux lieues des confins de la Navarre, sur la petite riviere de Riguel. Cette bourgade a droit de suffrage dans les assemblées, & ne peut pas être aliénée. Ses magistrats sont réputés nobles, & ses habitans jouissent de plusieurs franchises. (*D. J.*)

TAUTOCHRONE, s. m. se dit *en Méchanique & en Physique*, des effets qui se font dans le même tems, c'est-à dire, qui commencent & qui finissent en tems égaux.

Ce mot vient des mots grecs ταὐτὸς, *idem*, le même, & χρόνος, *tems*.

Les vibrations d'un pendule, lorsqu'elles n'ont pas beaucoup d'étendue, sont sensiblement *tautochrones*, c'est-à-dire, se font en tems égaux. *Voyez* VIBRATION.

TAUTOCHRONE COURBE, *en Méchanique*, est une courbe QAB, (*fig. Méch.*) dont la propriété est telle, que si on laisse tomber un corps pesant le long de la concavité de cette courbe, *il arrivera toujours* dans le même tems au point le plus bas A, *de quelque point qu'il commence à partir*, de sorte que s'il met par exemple, une seconde à venir de B en A, il mettra pareillement une seconde *à venir de* C en A, s'il ne commence à tomber que du point C, & de même une seconde à venir de M en A, s'il ne commence à tomber que du point M, & ainsi de tous les autres points.

On appelle encore *courbe tautochrone* une courbe telle que si un corps pesant part de A avec une vîtesse quelconque, il emploie toujours le même tems à remonter le long de l'arc AM, ou AC, ou AB, lequel arc sera d'autant plus grand, que la vîtesse avec laquelle il est parti de A est plus grande.

On nomme la premiere espece tautochrones, *tautochrones en descendant*, & la seconde espece, *tautochrones en montant*.

M. Huyghens a trouvé le premier que la cycloïde étoit la *tautochrone* dans le vuide, soit en montant, soit en descendant, en supposant la pesanteur uniforme. *Voyez* son *horologium oscillatorium*.

MM. Newton & Herman ont aussi trouvé les *tautochrones* dans le vuide, en supposant que la gravité tendît vers un point, & fût reglée suivant une loi quelconque.

Pour ce qui regarde les *tautochrones* dans les milieux résistans, M. Newton a aussi fait voir que la cycloïde étoit encore la *tautochrone*, soit en montant, soit en descendant, lorsque le milieu résiste en raison de la simple vitesse. *Voyez* le *II. liv.* des *principes mathématiques*, *prop. xxvj.* & on pourroit démontrer ce que personne que je sache, n'a encore fait, que la cycloïde seroit aussi la *tautochrone* dans un milieu dont la résistance seroit constante. Il est vrai que le point où les chutes *tautochrones* se terminent, ne seroit pas alors le point plus bas, ou le sommet de la cycloïde, mais un point placé entre le sommet de la cycloïde & son origine.

M. Euler est le premier qui ait déterminé la *tautochrone* dans un milieu résistant, comme le quarré de la vîtesse. *Voyez les mém. de l'acad. de Pétersbourg*, *t. IV.* son mémoire est du mois d'Octobre 1729, & dans les *mém. de l'acad. des Sciences de Paris*, *pour l'année* 1730. On trouve un mémoire de M. Jean Bernoully, où il résout le même problème. On n'attend pas de nous que nous entrions sur ce sujet dans

un détail qui ne pourroit être à portée que des seuls géometres. M. Euler a continué cette matiere dans le *II. vol.* de sa *méchanique*, imprimée à Pétersbourg 1736, & on y trouve un grand nombre de très-beaux problèmes sur ce sujet.

Enfin M. Fontaine a donné dans les *mém. de l'acad. de* 1734, un écrit sur cette matiere, dans lequel il résout ce problème par une méthode toute nouvelle, & au moyen de laquelle il découvre la *tautochrone* dans des hypotheses de résistance, où on ne peut la trouver par d'autres méthodes. Nous croyons devoir saisir cette occasion de faire connoître aux géometres un si excellent ouvrage, qu'on peut regarder comme un des plus beaux qui se trouvent parmi les mémoires de l'académie des Sciences de Paris. C'est ce que nous ne craignons point d'assurer après avoir lu ce mémoire avec attention, & nous pourrions nous appuyer ici du témoignage que lui a rendu un géometre célebre, qui a travaillé sur cette matiere fort long-tems, & avec beaucoup de succès.

Lorsque le milieu ne résiste point, ou que la résistance est constante, la *tautochrone* est assez facile à trouver, parce qu'il ne s'agit alors que de trouver une courbe *AM*, telle que la force accélératrice qui meut le corps en chaque point *M* soit proportionnelle à l'arc *AM*; c'est ce qu'on trouve démontré dans plusieurs ouvrages. Quelques géometres ont voulu appliquer cette méthode à la recherche des *tautochrones* dans des milieux résistans, & se sont imaginés les avoir trouvées. Mais il faut prendre garde que quand le milieu est résistant comme une puissance ou une fonction quelconque de la vîtesse, la force accélératrice se combine alors avec la résistance qui est plus ou moins grande, selon que la vitesse l'est plus ou moins. Ainsi, pour un même point *M* la force accélératrice est différente, selon que le corps a plus ou moins de vîtesse en ce point, c'est-à-dire, selon qu'il est tombé d'un point plus ou moins élevé. On ne sauroit donc supposer *alors qu'en général la force accélératrice M soit proportionnelle à l'arc AM. Nous avons cru devoir avertir* de cette erreur, où pourroient tomber des géometres peu attentifs en voulant résoudre ce problème. (*O*)

TAUTOCHRONISME, s. m. (*Méch.*) est la propriété par laquelle deux ou plusieurs effets sont tautochrones, ou la propriété par laquelle une courbe est tautochrone; ainsi on dit le *tautochronisme* des vibrations d'un pendule, le *tautochronisme* de la cycloïde, &c. (*O*)

TAUTOGRAMME, adj. (*Poésie.*) de ταυτὸ, *même*, & γράμμα, *lettre*; on appelle un poëme *tautogramme* & des vers *tautogrammes*, ceux dont tous les mots commencent par une même lettre. Baillet cite un Petrus Placentius, allemand, qui publia un poëme *tautogramme*, intitulé, *pugna porcorum*, dont tous les mots commençoient par un *P*. Le poëme est de 350 vers, & l'auteur s'y cacha sous le nom de Publius Porcius. Un autre allemand, nommé Christianus Pierius, a composé un poëme de près de 1200 vers sur J. C. crucifié, dont tous les mots commencent par un *C*. Un bénédictin nommé Hubaldus, avoit présenté à Charles le chauve un poëme *tautogramme* en l'honneur des chauves, & dont tous les mots de ce poëme commençoient aussi par un *C*. On appelle encore ces sortes de fadaises des *vers lettrisés*, sur lesquels on a dit depuis long-tems, *stultum est difficiles habere nugas*. (*D. J.*)

TAUTOLOGIE, s. f. (*Gram.*) pléonasme de mots, d'idées, ou répétition inutile des mêmes choses; la *tautologie* ne sert qu'à rendre le discours long & fastidieux. Le premier & le plus agréable tautologue est le poëte Ovide.

TAUTOLOGIQUE, adj. (*Phys.*) *échos tautologiques*, sont ces échos qui répetent plusieurs fois le même son ou la même syllabe. *Voyez* ÉCHO.

TAUT-SE, s. f. (*Hist. mod.*) c'est le nom d'une secte de la Chine, dont *Lao-kiun* est le fondateur, & qui a un grand nombre de partisans dans cet empire. Les livres de *Lao-kiun* se sont conservés jusqu'à ce jour; mais on assure qu'ils ont été altérés par ses disciples, qui y ont ajouté un grand nombre de superstitions. Ces ouvrages renferment des préceptes de morale propres à rendre les hommes vertueux; à leur inspirer le mépris des richesses, & à leur inculquer qu'ils peuvent se suffire à eux-mêmes. La morale de Lao-kiun est assez semblable à celle d'Epicure; elle fait consister le bonheur dans la tranquillité de l'ame, & dans l'absence des soins qui sont les plus grands ennemis. On assure que ce chef de secte admettoit un dieu corporel. Ses disciples sont fort adonnés à l'alchimie, ou à la recherche de la pierre philosophale; ils prétendent que leur fondateur avoit trouvé un elixir au moyen duquel on pouvoit se rendre immortel. Ils persuadent de plus au peuple qu'ils ont un commerce familier avec les démons, par le secours desquels ils operent des choses merveilleuses & surnaturelles pour le vulgaire. Ces miracles, joints à la faculté qu'ils prétendent avoir de rendre les hommes immortels, leur donnent de la vogue, sur-tout parmi les grands du royaume & les femmes; il y a eu même des monarques chinois à qui ils en ont imposé. Ils ont plusieurs temples dédiés aux démons en différens endroits de l'empire; mais la ville de Kiangsi est le lieu de la résidence des chefs de la secte; il s'y rend une grande foule de gens qui s'adressent à eux pour être guéris de leurs maladies, & pour savoir l'avenir; ces imposteurs ont le secret de leur tirer leur argent, en place duquel ils leur donnent des papiers chargés de caracteres magiques & mystérieux. Ces sorciers offrent en sacrifice aux démons un porc, un oiseau & un poisson. Les cérémonies de leur culte sont accompagnées de postures étranges, de cris effrayans, & d'un bruit de tambour qui étourdit ceux qui les consultent, & leur fait voir tout ce que les imposteurs veulent. *Voyez* Duhalde, *hist. de la Chine*.

TAVURNO, (*Géog. mod.*) montagne d'Italie, au royaume de Naples, dans la partie occidentale de la principauté citérieure, aux confins de la terre de Labour, près d'une riviere qui se jette dans le Volturno. (*D. J.*)

TAW, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Angleterre. Elle traverse une partie du Dévonshire, & après s'être jointe à la Turridge, à trois milles de la mer d'Irlande, elles s'y jettent de compagnie dans l'Océan. (*D. J.*)

TAUX, TAXE, TAXATIONS, (*Lang. franç.*) le premier signifie, 1°. ce qu'on paye pour la taille; 2°. le prix qu'on met sur les denrées & sur les marchandises; 3°. la fixation des intérêts & des monnoies; enfin il s'emploie quelquefois au figuré. Regnier a dit: il met au même *taux* le noble & le coquin. *Taxe* est ce que les aisés, les comptables, & quelques autres personnes doivent payer. *Taxations* est ce qui est accordé aux trésoriers & aux receveurs généraux sur l'argent qu'ils reçoivent, pour les dédommager des frais qu'ils font dans l'exercice de leurs charges, & ces sortes de dédommagemens les enrichissent avec rapidité. *Taxe* signifie aussi le réglement sur le prix des denrées, & le prix même établi par le réglement; faire la *taxe* des vivres, la *taxe* de la livre de pain. On dit aussi au palais *taxe* de dépens, pour signifier la procédure qu'on fait pour régler & liquider les dépens adjugés. Ce mot a bonne grace au figuré. Il y a des livres, des feuilles périodiques, qui ne sont autre chose que des *taxes*, que la cabale met sur les préjugés des hommes. (*D. J.*)

TAUX DU ROI, (*Jurisprud.*) est le denier auquel le roi fixe les arrérages des rentes perpétuelles & les intérêts des sommes qui ne peuvent produire.

Ce *taux* est présentement au denier vingt, & il n'est pas permis au particulier de l'excéder, parce que cette fixation est de droit public. *Voyez* ARGENT, ARRÉRAGES, DENIER, INTÉRÊT, RENTE.

Surtaux, en fait de taille, est un *taux* excessif, ou répartition exorbitante. *Voyez* SURTAUX & TAILLE. (*A*)

TAUX, s. m. (*Police de commerce.*) prix établi & fixé sur des marchandises & denrées par autorité publique, ou quelquefois par la seule volonté ou fixation du marchand; c'est le grand prevôt de l'hôtel qui fixe le *taux* de certaines marchandises qui se vendent à la suite de la cour. *Savary*. (*D. J.*)

* TAXCOTE, s. m. (*Hist.*) officier dans l'empire grec, dont la fonction étoit celle des appariteurs ou huissiers des princes & des magistrats.

TAXATEUR, s. m. (*Jurisprud.*) signifie celui qui taxe quelque chose, qui l'évalue, qui y met le prix.

Les *taxateurs* de dépens sont des procureurs tiers, qui taxent & reglent le taux des dépens entre leurs confreres. Ils ont été créés en 1635, ensuite supprimés, puis rétablis en 1689. *Voyez* DÉPENS, PROCUREUR, TAXE, TIERS RÉFÉRENDAIRE. (*A*)

TAXE, (*Jurispr.*) signifie la fixation d'une chose.

On appelle *taxe* ou *cote d'office*, l'imposition que les élus ou l'intendant mettent sur certains taillables, tels

tels que les officiers & bourgeois. *Voyez* TAILLE.

Taxe ſeche, eſt une eſpece d'amende à laquelle on condamne ceux qui ſont convaincus du crime de péculat. *Voyez* PÉCULAT.

Taxe des dépens, eſt la liquidation, ou l'évaluation & fixation des dépens adjugés à une partie contre l'autre. Pour parvenir à cette *taxe*, le procureur de la partie qui a obtenu la condamnation de dépens, fait ſignifier au procureur adverſe ſa déclaration de dépens; le procureur défendant met ſes apoſtilles en marge de la déclaration, pour faire rayer ou modérer les articles qu'il croit en être ſuſceptibles; le procureur tiers arrête & fixe les articles.

Les dépens ainſi taxés, on en délivre un exécutoire.

Quelquefois le défendeur interjette appel de la *taxe*, & même de l'exécutoire, ſi c'eſt devant un juge inférieur. *Voyez* COMMISSAIRE AU CHASTELET, DÉPENS, EXÉCUTOIRE, FRAIS, PROCUREURS, RÉFÉRENDAIRE, TIERS. (*A*)

TAXE, (*Gouv. politiq.*) *Voyez* IMPÔTS, SUBSIDES; je n'ajouterai qu'un petit nombre de réflexions.

Il faut éviter ſoigneuſement dans toutes les impoſitions, des préambules magnifiques en paroles, mais odieux dans l'effet, parce qu'ils révoltent le public. En 1616, on doubla la *taxe* des droits ſur les rivieres *pour ſoulager le peuple*, portoit le préambule de l'édit; quel langage? Pour ſoulager le peuple, on doubloit les droits qu'il payoit auparavant dans le tranſport de ſes récoltes. Pour ſoulager le peuple, on arrêtoit la vente des denrées qui le faiſoient vivre, & qui le mettoient en ſituation de payer d'autres droits.

On doit chercher dans tous les états à établir les *taxes* les moins onéreuſes qu'il ſoit poſſible au corps de la nation. Il s'agiroit donc de trouver pendant la paix, dans un royaume, comme la France, un fonds dont la perception ne portât point ſur le peuple; telle ſeroit peut-être une *taxe* proportionnelle & générale ſur les laquais, cochers, cuiſiniers, maîtres-d'hôtels, femmes de chambre, carroſſes, *&c.* parce que la multiplication de ce genre de luxe, devient de jour en jour plus nuiſible à la population & aux beſoins des campagnes. Cette *taxe* ſe leveroit ſans frais comme la capitation, & ſon produit ne s'éloigneroit pas de douze millions, en ne taxant point le premier laquais ou femme de chambre de chaque particulier; mais en mettant trente-ſix livres pour le ſecond laquais, ſoixante & douze livres pour le troiſieme, & ainſi des ſecondes & troiſiemes femmes de chambre. On n'admettroit d'exception qu'en faveur des officiers généraux dans leur gouvernement & conformément à leur grade.

On pourroit créer ſur ce fonds environ cinquante millions d'annuité à 4 pour cent, rembourſable en ſix années, capitaux & intérêts. Ces cinquante millions ſeroient donnés en payement de liquidation de charges les plus onéreuſes d'aliénation, de domaines & droits domaniaux. Le produit de ces rembourſemens ſerviroit à diminuer d'autres impoſitions.

Au bout des ſix ans après l'extinction des premieres annuités, il en ſeroit créé de nouvelles pour un pareil rembourſement. Dans l'eſpace de vingt ans, on éteindroit pour deux cent millions d'aliénations, & on augmenteroit les revenus publics de douze millions au moins. Les annuités étant à court terme, ce qui eſt toujours le plus convenable au public, & dès-lors aux intérêts du Roi, & affectées ſur un bon fonds, elles équivaudroient à l'argent comptant, parce que cet effet a la commodité de pouvoir ſe négocier ſans frais, & ſans formalités.

On ſentira en particulier l'avantage d'une *taxe* qui ſe perçoit ſans frais, ſi l'on conſidere ſeulement qu'il y a en France plus de quatre-vingt mille hommes chargés du recouvrement des *taxes* du royaume, qui à raiſon de mille livres l'un dans l'autre, font quatre-vingt millions de perdus ſur la perception des droits impoſés par le roi. *Conſiderat. ſur les finances.* (*D. J.*)

TAXE DES JUIFS, (*Critique ſacrée.*) *Voyez* TRIBUT, & PUBLICAIN. (*D. J.*)

TAXE DE CONTRIBUTION, (*Art milit.*) ou ſimplement *contributions*; droits, *taxe*, que le général fait payer aux places & pays de la frontiere, pour ſe racheter des inſultes & du pillage. Le prince qui fait la guerre ne ſe contente pas de prendre de l'argent ſur ſes ſujets, il prend encore des meſures avec ſon général, pour trouver les moyens d'augmenter ou d'épargner ſes fonds. Ces moyens ſont les *contributions*. Il y en a de deux ſortes, celles qui ſe tirent en ſubſiſtances ou commodités, & celles qui ſe tirent en argent.

Celles qui ſe tirent en commodités ou ſubſiſtances, ſont les grains, les fourrages, les viandes, les voitures tant par eau que par terre, les bois de toute eſpece, les pionniers, le traitement particulier des troupes dans les quartiers d'hiver, & leurs logemens. On ne fait aucune levée, qu'on n'ait fait un état juſte du pays qu'on veut mettre en contribution, afin de rendre l'impoſition la plus équitable, & la moins onéreuſe qu'il ſe peut. On ne demande point, par exemple, des bois aux lieux qui n'ont que des grains ou des prairies, & des chariots aux pays qui ſont leurs voitures par eau. La levée des blés ſe fait ſur les pays qui ont paiſiblement fait leur récolte, & comme par forme de reconnoiſſance pour la tranquillité dont ils ont joui par le bon ordre & la diſcipline de l'armée. Celle de l'avoine & autres grains pour les chevaux a le prétexte du bon ordre, par lequel un pays eſt infiniment moins chargé, que s'il étoit abandonné à l'avidité des cavaliers, qui indifféremment enleveroient les grains où ils les trouveroient, ſans ordre & ſans regle. Celle des fourrages ſe fait de même, mais on prend un tems commode pour les voitures, & on la fait dans les lieux, où on a réſolu de les faire conſumer par les troupes.

Celles des viandes ſe fait, s'il eſt poſſible, ſur les pays où on ne peut faire hiverner les troupes, afin qu'elles ne portent pas la diſette dans celui où ſeront les quartiers d'hiver. Les voitures ſoit par terre, ſoit par eau, l'exigent pour remplir les magaſins, faits ſur les derrieres des armées de munition de guerre & de bouche, pour la conduite de la grande armée, & des munitions devant une place aſſiégée, ou pour le tranſport des malades & des bleſſés, ou pour le tranſport des matériaux deſtinés à des travaux. On fait les impoſitions de bois, ou pour des paliſſades, ou pour la conſtruction des caſernes & écuries, ou pour le chauffage des troupes pendant l'hiver. On aſſemble des pionniers pour fortifier des poſtes deſtinés à hiverner les troupes, pour faire promptement des lignes de circonvallation autour d'une place aſſiégée; pour la réparation des chemins & ouverture des défilés, pour la conſtruction des lignes, qu'on a faites à deſſein de couvrir les lignes, & de l'exempter des contributions, & pour combler les travaux faits devant une place qu'on aura priſe.

L'uſtencile pour les troupes priſe ſur le pays ennemi, ſe tire de deux manieres. Les lieux où elles hivernent, ne la doivent fournir que pour les commodités que le ſoldat trouve dans la maiſon de ſon hôte, ſuppoſé qu'il n'y ait ni ne puiſſe avoir de caſernes dans ce lieu; s'il y en a, la contribution en argent eſt compenſée avec ces commodités, & doit être moindre que celle qui ſe leve ſur le plat pays, ou dans les villes où il n'y a point de troupes logées.

La *contribution* en argent s'étend plus loin qu'il eſt poſſible. On l'établit de deux manieres: volontairement ſur le pays à portée des places, & des lieux deſtinés pour les quartiers d'hiver: par force, ſoit par l'armée même pendant qu'elle eſt avancée, ſoit par les gros partis qui en ſont détachés pour pénétrer dans le pays qu'on veut ſoumettre à la *contribution*. Elle s'établit auſſi derriere les places ennemies, & les rivieres par la terreur: ſoit par des incendiaires déguiſés, qui ſement des billets; ſoit par les différentes manieres dont on peut faire paſſer les rivieres à de petits partis, qui s'attachent à enlever quelques perſonnes conſidérables du pays, ou autrement.

Enfin on tient des états de toutes les *contributions* qui ſe levent, & le prince doit avoir une attention bien grande ſur les gens qu'il en charge, parce qu'il n'eſt que trop ordinaire qu'ils en abuſent pour leur profit particulier; & lorſque les *contributions* ne ſont pas judicieuſement établies & demandées, l'intérêt particulier de ceux qui les impoſent ou perçoivent, prévaut toujours ſur l'intérêt du prince. (*D. J.*)

TAXE DES TERRES, (*Hiſt. d'Angleterre.*) Il n'y a point en Angleterre de taille ni de capitation arbitraire, mais une *taxe* réelle ſur les terres; elles ont été évaluées ſous le roi Guillaume III.

La *taxe* ſubſiſte toujours la même, quoique les revenus des terres aient augmenté; ainſi perſonne n'eſt foulé, & perſonne ne ſe plaint; le payſan n'a point les piés meurtris par les ſabots, il mange du pain

pain blanc, il eſt bien vêtu, il ne craint point d'augmenter le nombre de ſes beſtiaux, ni de couvrir ſon toît de tuiles, de peur que l'on ne hauſſe ſes impôts l'année ſuivante. Il y a dans la grande-Bretagne beaucoup de payſans qui ont environ cinq ou ſix cent livres ſterling de revenu, & qui ne dédaignent pas de continuer à cultiver la terre qui les a enrichis, & dans laquelle ils vivent libres. *Hiſt. Univerſ. t. IV.* (*D. J.*)

TAXER, v. act. (*Gram.*) c'eſt fixer un prix à une choſe. *Voyez* les *articles* TAXE.

TAXGÆTIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Rhétie, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xij.* On croit que c'eſt peut-être Tuſſenberg. (*D. J.*)

TAXIANA, (*Géog. anc.*) île du golfe perſique, ſur la côte de la Suſiane, à l'occident de l'île Tabiana, ſelon Ptolomée, *l. VI. c. viij.* (*D. J.*)

TAXIARQUE, ſ. m. (*Antiq. d'Athènes.*) ταξίαρχος; commandant d'infanterie d'une tribu d'Athènes. (*D. J.*)

TAXILA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, en-deçà du Gange. Strabon, Ptolomée, & Etienne le Géographe, parlent de cette ville. Ses peuples ſont nommés *Taxili* dans Strabon, & *Taxilæ* dans Pline.

TAXIS, *dans l'ancienne architecture*, étoit ce qu'on appelle *ordonnance* dans la nouvelle; & Vitruve dit que c'eſt ce qui donne les juſtes dimenſions à chaque partie d'un bâtiment, eu égard aux uſages auxquels il eſt deſtiné. *Voyez* ORDONNANCE, PROPORTION, & SYMMÉTRIE.

TAXIS, *terme de Chirurgie*, qui ſignifie la réduction de quelque partie du corps dans ſa place naturelle. Telle eſt dans les hernies la réduction de l'inteſtin, ou de l'épiploon, qu'on fait rentrer dans la capacité du bas-ventre, en les maniant artiſtement avec les doigts. *Voyez* REDUCTION, INTESTIN, & EPIPLOON.

C'eſt auſſi par le *taxis* que ſe fait la réduction des os déplacés dans les luxations & les fractures.

Ce mot eſt grec τάξις, εως, *ordinalis*, arrangement. (*Y*)

TAXOCOQUAMOCHITL, (*Botan.*) nom américain d'une plante du Méxique, qui eſt une eſpece de phaſéole; la gouſſe de cette plante a été décrite & repréſentée dans Bauhin, *t. I. c. xj.* elle a cinq pouces de longueur, demi-pouce de largeur, & finit en pointe; elle eſt partagée en vingt ou vingt-quatre loges diſtinctes, compoſées par autant de fines membranes qui les ſéparent, pour loger à part autant de graines qu'il y a de cloiſons; ces graines ſont d'un bai-brun, & approchent en figure de celles du genêt. (*D. J.*)

TAY, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Tavus*, *Taas*, riviere d'Ecoſſe. Elle a ſa ſource dans la province de Broad-Albain, au mont Grantsbain, & ſe jette dans la mer du Nord, par une embouchure de deux milles de large, à ſept milles au-deſſous de Dondée, & à ſix de ſaint André & d'Aberden. C'eſt après le Fith, la plus grande riviere d'Ecoſſe, & elle diviſe ce royaume en deux parties, la ſeptentrionale & la méridionale. Cette riviere eſt navigable dans le cours de vingt milles; elle baigne Dunkeld, Perth, Abernech, Dondée, & Storton: ſes bords ſont en quelques endroits fort eſcarpés. (*D. J.*)

TAYAMOM, ſ. m. (*Hiſt. mod. Superſt.*) c'eſt ainſi que les mahométans nomment une eſpece de purification ordonnée par l'alcoran; elle conſiſte à ſe frotter avec de la pouſſiere, du ſable, ou du gravier, lorſqu'on ne trouve point d'eau pour faire les ablutions ordinaires; cette ſorte de purification a lieu pour les voyageurs, ou pour les armées qui paſſent par les déſerts arides, & où l'on ne trouve point d'eau; pour lors elle tient lieu de la purification connue ſous le nom de *wodu*, ou d'*abdeſt*.

TAY-BOU-TO NI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les habitans du Tonquin donnent à des jongleurs, ou prétendus magiciens, qui, au moyen de quelques charmes, perſuadent au peuple qu'ils peuvent guérir toutes ſortes de maladies; leur maniere de procéder à la guériſon d'un malade, eſt de danſer autour de lui, en faiſant un bruit horrible, ſoit avec une trompette, ſoit avec une eſpece de tambour, ſoit avec une clochette, &c. & en proférant des paroles myſtérieuſes pour conjurer les démons, auprès deſquels ils prétendent avoir beaucoup de crédit.

TAYDELIS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme au royaume de Tonquin des eſpeces de devins, qui n'ont d'autre fonction que de chercher & d'indiquer les endroits les plus avantageux pour enterrer les morts; ces endroits, ſuivant les Chinois & les Tonquinois, ne ſont rien moins qu'indifférens, & l'on apporte le plus grand ſcrupule dans leur choix. Les *taydelis* examinent pour cet effet, la poſition des lieux, les vents qui y regnent, le cours des ruiſſeaux, &c. & jamais un tonquinois n'enterreroit ſes parens ſans avoir conſulté ces prétendus devins ſur la ſépulture qu'il doit leur donner. Le devin, ſuivant l'uſage, ne lui donne point ſes conſeils gratuitement.

TAYGETA, (*Géog. anc.*) montagne du Péloponnèſe, dans l'Arcadie; mais elle étoit d'une telle étendue, qu'elle couroit dans toute la Laconie, juſqu'au voiſinage de la mer, près du promontoire *Tanarum*. Cette montagne eſt haute & droite, ſi ce n'eſt dans l'Arcadie, où s'approchant des montagnes de cette contrée, elle forme avec elles un coude aux confins de la Meſſénie & de la Laconie.

La ville de Sparte étoit bâtie au pié de cette montagne, qui étoit conſacrée à Caſtor & Pollux. Servius dit pourtant qu'elle a été conſacrée à Bacchus. Comme il y avoit quantité de bêtes fauves dans cette montagne, la chaſſe y étoit abondante, & les filles de Sparte s'y exerçoient; ce qui a fait dire à Properce, *lib. III. éleg.* 14.

> *Et modo* Taygeti *crines adſperſa pruinâ,*
> *Sectatur patrios per juga longa canes.*

Virgile, au-lieu de dire *Taygetus* dit *Taygeta*, en ſous-entendant le *mot* juga:

> . . . . *Virginibus bacchata lacænis*
> . . . . Taygeta.

Et Stace a dit:

> *Nuſquam umbræ veteres, minor othris & ardua ſidunt;*
> Taygeta, *exalti viderunt aëra montes.*

Le mont *Taygete* eſt bien connu; il forme trois chaînes de montagnes, une à l'oueſt vers Calamata & Cardamylé, une autre au nord vers Néocaſtro en Arcadie, & une autre au nord-eſt du côté de Miſitra. Ces diverſes branches ont aujourd'hui des noms différens: celle qui va de la Marine vers Miſiſtra s'appelle *Vouni-tis-Portais*; & auprès de Miſitra elle prend le nom de *Vouini-tis-Miſitras*. La terre eſt creuſe de ce côté-là, & on y trouve une infinité de cavernes. Anciennement un coupeau du *Taygetus*, emporté par un effroyable tremblement de terre, fit périr vingt mille habitans de Lacédémone, & ruina la ville toute entiere, ce qui arriva la quatrieme année de la ſoixante-dix-ſeptieme olympiade, c'eſt-à-dire 469 ans avant Jeſus-Chriſt. Thucydide, Diodore, Pauſanias, Plutarque, Ciceron, Pline, Elien, en un mot toute l'hiſtoire a parlé de cet événement.

TAYN, (*Géogr. mod.*) petite ville de l'Ecoſſe ſeptentrionale, dans la province de Roſs, ſur la rive du golfe de Dornock. La riviere à laquelle elle donne ſon nom baigne cette ville & celle de Dornock. Cette riviere eſt formée de trois autres qui ſont aſſez conſidérables, ſavoir le Synn, l'Okel, & l'Avon-charron, qui coulent dans le comté de Sutherland; le *Tayn* ſe jette enſuite dans la mer par une fort large embouchure, appellée le golfe de *Dornoch*. (*D. J.*)

TAYOLLES, ſ. f. pl. (*Langue françoiſe.*) eſpeces de ceintures de fil ou de laine.

TAYOM, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) plante qui croît en Amérique, dans la Guiane, & dont on ne nous apprend rien, ſinon que ſes feuilles ſe mangent comme celles des épinars. M. Barrére l'appelle *arum maximum ægyptiacum, quod vulgo colocaſia*.

TAYOO, (*Vénerie.*) c'eſt le terme du chaſſeur quand il voit la bête, ſavoir le cerf, le dain & le chevreuil.

TAYOVAN *ou* TAYVAN, (*Géog. mod.*) petite île de la Chine, ſur la côte occidentale de l'île Formoſe: ce n'eſt proprement qu'un banc de ſable aride de, près d'une lieue de longueur, & d'un mille de large; mais ce banc eſt fameux dans les relations des voyageurs, parce que les Hollandois s'en rendirent maîtres & y bâtirent une forteresſe qu'ils nommerent le *fort de Zélande*. Les Chinois s'en emparerent en 1662, & y tiennent une garniſon. Le havre de *Tayovan* eſt très-commode, parce qu'on y peut aborder en toutes ſaiſons. *Lat.* 22. 23. (*D. J.*)

TA-

TAZARD, s. m. (*Ichthyolog.*) poisson fort commun sur les côtes de l'Amérique, & dans les iles situées sous la zone torride; on en trouve assez souvent qui portent quatre à cinq piés de longueur, & même plus. La figure du *tayard* approche de celle du brochet; il a la tête pointue, la gueule profonde & bien garnie de dents aiguës & très-fortes. Ce poisson est vigoureux, hardi & vorace, engloutissant tout ce qu'il rencontre avec une extrème avidité; il a peu d'arêtes; la chair est blanche, ferme, nourrissante, d'un très-bon goût, & peut s'accommoder à différentes sauces.

TAZI, (*Hist. mod. Cult.*) c'est le nom que les Mexiquains donnoient à la déesse de la terre: on dit que ce mot signifioit l'*ayeule commune*.

TAZUS, (*Géog. anc.*) nom, 1°. d'une ville de la Chersonnèse taurique, selon Ptolomée, *l. III. c. vj.* 2°. D'une ville de la Sarmatie asiatique, sur la côte septentrionale du Pont-Euxin, selon le même Ptolomée, *l. V. c. ix.* (*D. J.*)

T C

TCHA-HOA, (*Hist. nat. Botan. exot.*) genre de plante d'un grand ornement dans les jardins de la Chine, il y en a quatre especes, dit le P. Duhalde, qui portent toutes des fleurs, & qui ont du rapport à notre laurier d'Espagne, par le bois & par le feuillage; son tronc est gros comme la jambe; son sommet a la forme du laurier d'Espagne, son bois est d'un gris blanchâtre & lissé. Ses feuilles sont rangées alternativament, toujours vertes, de figure ovale, terminées en pointe, crenelées en forme de scie par les bords, épaisses & fermes, d'un verd obscur par-dessus, comme la feuille d'oranger, & jaunâtre en-dessous, attachées aux branches par des pédicules assez gros.

De l'aisselle des pédicules, il sort des boutons, de la grosseur, de la figure & de la couleur d'une noisette; ils sont couverts d'un petit poil blanc & couché, comme sur le satin. De ces boutons, il se forme des fleurs de la grandeur d'une piece de 24 sols; ces fleurs sont doubles, rougeâtres comme de petites roses, & soutenues d'un calice: elles sont attachées à la branche immédiatement, & sans pédicules.

Les arbres de la seconde espece sont fort hauts; la feuille en est arrondie, & ses fleurs qui sont grandes & rouges, mêlées avec les feuilles vertes, font un fort bel effet.

Les deux autres especes en portent aussi, mais plus petites & blanchâtres; le milieu de cette fleur est rempli de quantité de petits filets, qui portent chacun un sommet jaune & plat, à-peu-près comme dans les roses simples, avec un petit pistil rond au milieu, soutenant une petite boule verte, laquelle en grossissant, forme le péricarpe qui renferme la graine. (*D. J.*)

TCHAOUCH, s. m. *terme de relation*, cavalier turc, de la maison du grand-seigneur; les *tchaouch* ont le pas devant les spahis; ils portent des pistolets aux arçons de leurs selles, & des turbans d'une figure plate & ronde. *Duloir*. (*D. J.*)

TCHELMINAL *voyez* CHELMINAR.

TCHENEDGIR, s. m. *terme de relation*, officier de la table du grand-seigneur; ils sont au nombre de cinquante pour le servir, & leur chef se nomme *Tchenedgir-Bachi*. *Duloir*. (*D. J.*)

TCHIAOUSCH-BACHI, s. m. *terme de relation*, commandant ou chef des chiaoux; il garde avec le capidgi-bachi la porte du divan, quand il est assemblé, & ces deux officiers menent au grand-seigneur les ambassadeurs, quand il leur donne audience. *Duloir*. (*D. J.*)

TCHIGITAI, (*Hist. nat.*) grand animal quadrupéde, semblable à un cheval bai, clair, avec cette différence, qu'il a une queue de vache & de très-longues oreilles. Cet animal se trouve dans le pays des Tartares monguls, & en Sibérie où l'on en rencontre quelquefois des troupeaux entiers; il court extrèmement vîte. M. Messerschmid qui en avoit vû, a appellé cet animal un *mulet*; en effet, il ressemble beaucoup à un mulet, mais il a la faculté de se propager, ainsi il faudroit l'appeller *mulet qui provigne*. Voyez le *voyage de Sibérie*, de M. Gmelin.

TCHITCHECLIC, (*Géog. mod.*) ville du Mogolistan, *long.* selon M. Petit de la Croix, 117. 30. *lat.* 50. (*D. J.*)

TCHOHAGAR, s. m. *terme de relation*, porte-manteau du grand-seigneur; c'est le troisieme page de la cinquieme chambre appellé *khas-oda*, c'est-à-dire *chambre privée*, qui a cet emploi. *Duloir*. (*D. J.*)

TCHORBA, *terme de relation*, c'est une espece de crême de ris, que les Turcs avalent comme un bouillon; il semble que ce soit la préparation du ris dont les anciens nourrissoient les malades. (*D. J.*)

TCHORVADGI, s. m. *terme de relation*, capitaine de janissaires; les *tchorvadgis* portent dans les cérémonies des turbans pointus, du sommet desquels sort une haute & large aigrette, plus grande encore que ne sont les panaches qu'on met en France sur la tête des mulets. *Duloir*. (*D. J.*)

TCHUCHA, s. m. (*Minéralog.*) espece de minéral: c'est peut-être le cinnabre si rare de Dioscoride. Le meilleur vient de la ville de Chienteou, dans la province de Hougoang: on le trouve dans les mines; il est plein de mercure. On assure même que d'une livre de *tchucha*, on pourroit tirer un quart de livre de mercure; mais le *tchucha* est trop cher pour faire cet essai: les grosses pieces sont de grand prix; lorsqu'on le garde, il ne perd rien de sa vivacité & de sa couleur. Il a son rang parmi les remedes internes: pour cela on le réduit en une poudre fine; & dans la lotion, on ne recueille que ce que l'eau agitée éleve & soutient. C'est alors un cordial chinois pour rétablir les esprits, épuisés; mais je crois qu'il ne produit guere cet effet. (*D. J.*)

TCHUKOTSKOI, (*Hist. mod.*) peuple de l'Asie orientale, qui habite les confins de la Sibérie, sur les bords de l'Océan oriental; ils sont au nord de Korekis, & de la peninsule de Kamtchatka, qui est soumise à l'empire de Russie; ils sont séparés du pays des Korekis, par la riviere Anadir, & vivent dans l'indépendance. Ces peuples habitent dans des cabanes sous terre, à cause de la rigueur du froid qui regne dans ce climat; ils se nourrissent de poisson qu'ils pêchent dans la mer, ou de la chair des rennes, dont ils ont de grands troupeaux, & qu'ils emploient aux mêmes usages que l'on fait ailleurs des chevaux; ils se font tirer par ces animaux attelés à des traîneaux, & voyagent de cette maniere. Ces peuples, ainsi que ceux de leur voisinage, n'ont ni idée de Dieu, ni culte, ni tems marqué pour faire des sacrifices; cependant de tems à autre, ils tuent une renne ou un chien, dont ils fixent la tête & la langue au haut d'un pieu; ils ne savent point eux-mêmes à qui ils font ces sacrifices, & ils n'ont d'autre formule que de dire; *c'est pour toi, puisse-tu nous envoyer quelque chose de bon*.

Les *Tchukotskoi* n'ont point une morale plus éclairée que leur religion. Le vol est chez eux une chose estimable, pourvû que l'on ne soit point découvert. Une fille ne peut être mariée à moins qu'elle n'ait fait preuve de son savoir faire en ce genre. Les meurtre n'est pas non plus regardé comme un grand crime, à moins que ce ne soit dans sa propre tribu, alors ce sont les parens du mort qui se vengent sur le meurtrier. La polygamie est en usage parmi eux; ils font part de leurs femmes & de leurs filles à leurs amis, & regardent comme un affront, lorsqu'on refuse leur politesse. Les *Tchukotskoi* sont de dangereux voisins pour les Korekis & pour les sujets de la Russie, chez qui ils font de fréquentes incursions.

TCHUPRIKI, (*Hist. mod. économie.*) c'est le nom que les habitans de Kamtschatka donnent à du poisson, moitié cuit & moitié fumé, dont ils se nourrissent, & qu'ils font aussi sécher pour le manger comme du pain. On assure que le poisson préparé de cette maniere est assez bon.

FIN DU QUINZIEME VOLUME.

00080057

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 July, 2018